BnF Gallica

Nouveau dictionnaire universel ([Reprod.]) par Maurice La Châtre

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

La Châtre, Maurice (1814-1900). Nouveau dictionnaire universel ([Reprod.]) par Maurice La Châtre. 1865-1870.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PARIS

IMPRIMÉ PAR ÉDOUARD BLOT

66, RUE TURENNE, 66

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

PAR

MAURICE LACHATRE

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

TOME SECOND

PARIS

DOCKS DE LA LIBRAIRIE

38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38

5034

1870

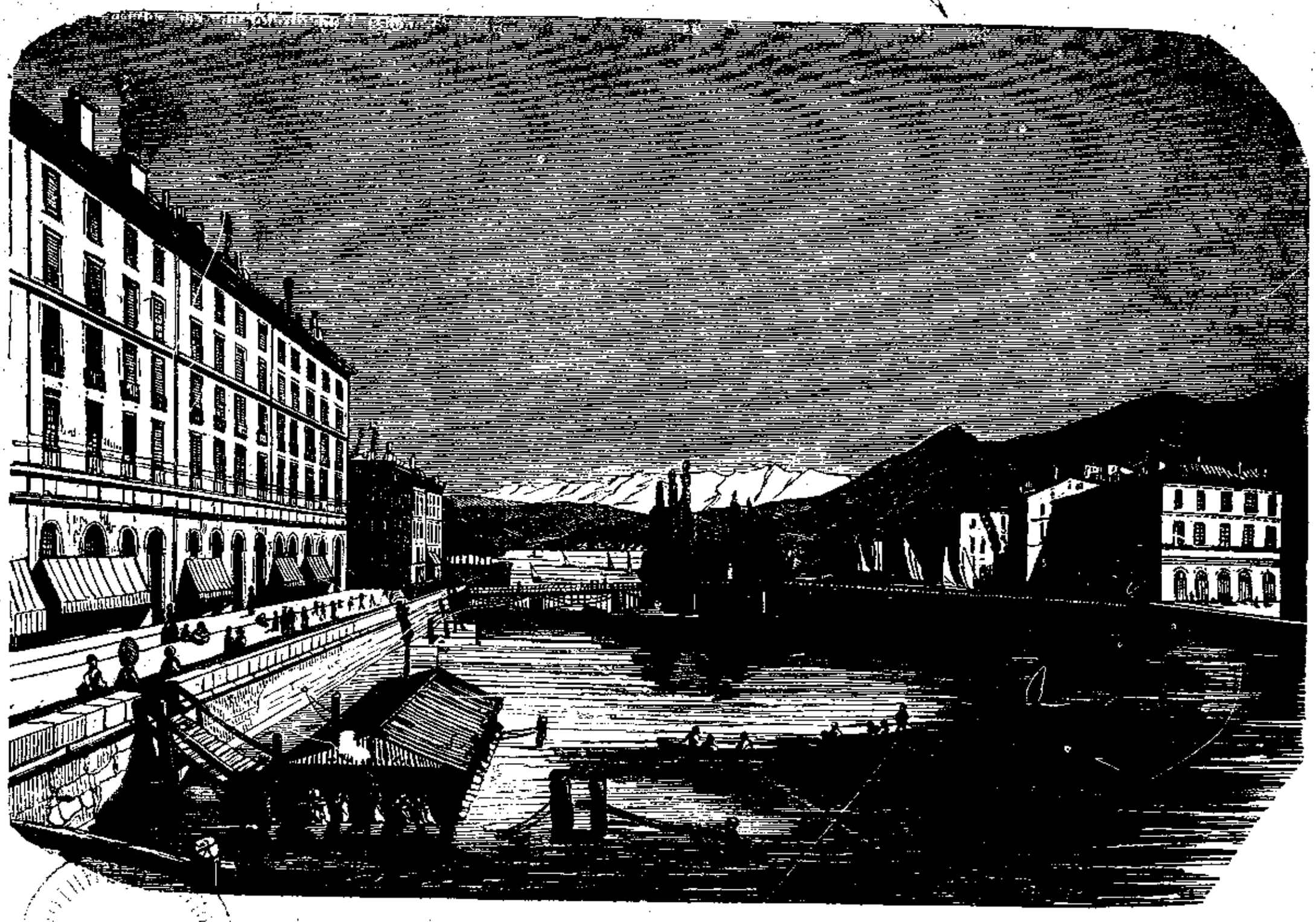

GENÈVE

La septième lettre de l'alphabet et la cinquième des consonnes. On la nomme *gé* suivant l'appellation ancienne, et *gue*, selon la méthode moderne. Un grand *G*. Un petit *g*. | *G* est dur devant les voyelles *a*, *o*, *u* : *Gabare, gosier, gutural*. Il a la valeur du *j* devant *e*, *é*, *è*, *ê*, *i*, *y* : *Gîte, gageure, gésier, gynécée*. | Quand il faut, devant l'*e*, l'*i*, l'*y*, que le *g* ait le son qui lui est propre, on le fait suivre d'un *u* : *guider, guenon*. Au contraire, quand on veut, devant *a*, *o*, *u*, lui donner le son d'un *j*, on le fait suivre d'un *e* muet : *geai, geôle, gageure*. | Combiné avec *n*, il forme une articulation douce et mouillée. *Agneau, signal*. C'est néanmoins une articulation simple et qui pourrait être représentée par un seul caractère. | Quelques mots dérivés du grec ou du latin font exception ; ainsi, dans *igné, stagnant, gnostique*, etc., *g* s'articule fortement. | *G* final a le plus souvent le son dur quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle. Un *long hiver*. Dans quelques mots cependant, comme *seing, hareng, étang, poing*, etc., il est nul. | Chez les Romains, la lettre *G* se prenait numériquement pour 400, et avec un trait dessus, elle valait 400,000. Chez les Grecs, *g* valait 3 ; avec un trait dessous, 3,000. En musique, *g* est le signe par lequel on désigne la note *sol* dans la solmisation allemande et anglaise. *Gé ré sol* était l'ancien nom de *sol* ; on disait aussi *g sol ré* ou *g sol ré ut*. | *G*, sur les anciennes monnaies de France, est la marque de la monnaie frappée à Poitiers. | *G*, en chimie, signifie *glycinium*.

GABAA. Géogr. Ville de la tribu de Benjamin. Elle est célèbre par la naissance de Saül, par une défaite que David y fit subir aux Philistins et par l'attentat qui causa la guerre dite des Benjamites. Ses habitants ayant déshonoré la femme d'un lévite d'Éphraïm, celui-ci appela les autres tribus à le venger, la ville coupable fut détruite de fond en comble, et tous les habitants égorgés.

GABAON. Géogr. Ville de Palestine, dans la tribu de Benjamin.

GABAONITE, s. Habitant de Gabaon. Lors de la conquête du pays de Chanaan par Josué, les Gabaonites furent des premiers à faire alliance avec lui ; Josué les défendit contre cinq rois qui les assiégeaient ; c'est pendant ce combat que, d'après la légende inscrite dans la Bible, Dieu arrêta le soleil pour permettre à Josué de compléter sa victoire.

GABARE, s. f. Embarcation à voiles et à rames, qui sert à charger et à décharger les navires. | Bâteau de pêcheur. | Gros bateau naviguant sur les rivières. | Dans la marine de guerre, Navire spécialement affecté au transport des troupes et des approvisionnements. Les gabares ont trois mâts, et portent de 8 à 12 canons ou caronades ; leur port est de 500 à 900 tonneaux. | T. de pêche. Filet, sorte de grande seine.

GABARI, s. m. Mar. Patron ou modèle de la courbure que doit avoir une pièce de bois, dans les constructions navales. Les *gabaris* sont le plus souvent en bois, quelquefois en fer. Sur les grands navires, on embarque les *gabaris* de certaines pièces, afin de pouvoir réparer ou refaire ces pièces sur le même modèle. | Contour vertical de la carène d'un navire. Il est synonyme de *Couples*, c. à d. qu'il désigne les membres d'un grand bâtiment. | On dit aussi *Gabarit*.

GABARIAGE, s. m. Action de gabarier ; résultat de cette action. Il travaille au *gabariage*. Un *gabariage* bien fait.

GABARIER, s. m. Nom donné au patron et aux matelots d'une petite gabare. | Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIER, v. a. Mar. Façonner une pièce de bois conformément aux indications du gabari. *Gabarier* les couples. On *a gabarié* le gouvernail.

GABARIEUR, s. m. Ouvrier qui trace et qui taille les gabaris. Voilà un excellent *gabarieur*.

GABAROT, s. m. Mar. Petite gabare non pontée, gréée d'un mât placé au milieu de l'embarcation et d'une voile.

GABEGIE, s. f. (du lat. *gabbo* et *bugia*, ruse et mensonge). T. vulgaire. Fraude, supercherie, intrigue, pratique secrète. Il y a dans cette affaire de la *gabegie*, tenez-vous sur vos gardes.

GABELAGE, s. m. Temps pendant lequel le sel demeure dans le grenier avant d'être mis en vente. | Marque que les commis mettent sur le sel pour en reconnaître la qualité. | Droit ancien qui se percevait sur les sels.

GABELER, v. a. Égoutter, faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle. *Gabeler* le sel.

GABELEUR, s. m. Employé de la gabelle, chargé d'empêcher qu'on ne fraudât les impôts du sel. Les *gabeleurs* étaient en exécration au peuple.

GABELLE, s. f. (du bas lat. *gablum*, *gabalum*, tribut). Anciennement, Impôt sur le sel. Frauder la *gabelle*. Un de ses frères, qui se mêlait de faire des convois de faux sel, était guetté par les archers des *gabelles*. (Scarron.) L'autre portant l'argent de la *gabelle*. (La Fontaine.) Cela ne leur sied-il pas mieux que d'entrer dans les *gabelles* ? (La Bruyère.) | L'origine de cet impôt remonte à Philippe le Bel (1286) ; il varia suivant les temps. Il était de 6 deniers sous Jean II ; fut établi à perpétuité par Charles V, qui le porta à 8 deniers, et s'éleva, sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII, à 12 deniers, et sous celui de François-Ier, à 21 livres par muid. Le tarif en augmenta depuis. Sous Louis XIV, la contrebande du sel (faux saunage) fut classée au nombre des crimes. Une ordonnance royale divisa, en 1680, la France en *pays de grande gabelle* et de *petite gabelle*, *pays de quart-bouillon* et de *franc-salé*, et en *pays exploités pour le compte du*

roi. Les *pays de grande gabelle*, qui payaient le maximum de l'impôt, et dans lesquels le prix du quintal s'élevait à 62 francs, étaient l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berri, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche et une partie de la Normandie. Les *pays de petite gabelle*, qui ne payaient que le minimum de l'impôt, et dans lesquels le prix du quintal était de 33 livres 10 sous, étaient le Lyonnais, le Mâconnais, la Bresse, le Forez, le Beaujolais, le Bugey, le Dauphiné, le Languedoc; la Provence, le Roussillon, le Rouergue et quelques cantons d'Auvergne. Les *pays de quart-bouillon*, qui s'approvisionnaient par des sauneries où l'on faisait bouillir un sable mouillé d'eaux salines, et qui versaient, en retour de ce privilége, le quart du produit de leur fabrication dans les greniers du roi, ne comprenaient que certaines régions de la Basse-Normandie. Le prix du quintal était de 16 livres. Les *pays de franc-salé*, qui payaient moins que tous les autres, et où le quintal se payait 8 à 9 livres, étaient l'Artois, la Flandre, la Bretagne, le Nébouzan, le Béarn, la Basse-Navarre, l'Aunis, la Saintonge et le Poitou. Les *pays exploités pour le compte du roi* étaient la Lorraine, la Franche-Comté, l'Alsace et le Barrois. En 1789, le vœu pour la suppression de la gabelle fut répété unanimement dans tous les cahiers des trois ordres; elle fut supprimée par la loi du 10 mai 1790. Il y avait alors 224 greniers à sel, outre plusieurs dépôts ou contrôles. La proposition d'un impôt sur le sel, adoptée en l'an VII par le conseil des Cinq-Cents, fut rejetée par le conseil des Anciens; mais le gouvernement impérial rétablit cet impôt odieux, qui pèse presque uniquement sur le peuple. Il fit partie des droits réunis, dont la perception fut organisée en 1806. | Grenier où se vendait le sel. | Se disait aussi autrefois de tout impôt sur les denrées et les produits de l'industrie. *Gabelle* des draps, *gabelle* des vins, etc.

GABELOU, s. m. (rad. *gabelle*). T. vulg. et de dénigrement pour désigner autrefois les employés de la gabelle, et aujourd'hui les douaniers, les employés d'octroi et les commis des contributions indirectes. Les *gabelous* ont saisi ces marchandises.

GABIAGE, s. m. (du provenç. *gabie*, cage, hune). Mar. Service des hunes; travaux et ouvrages du ressort des gabiers.

GABIAN, s. m. Nom vulgaire du goëland.

GABIER, s. m. (du provenç. *gabie*, cage, hune). Mar. Matelot d'élite chargé spécialement du service des hunes, c. à d. des travaux à effectuer dans la mâture, et de surveiller l'état du gréement. Les gabiers prennent le nom du mât au service duquel ils sont attachés. *Gabiers* de grand mât. *Gabiers* de misaine. S'agit-il de gréer ou de dégréer un navire, de prendre un ris, de serrer les voiles, de changer un mât ou une vergue, c'est sur les *gabiers* que retombe la partie la plus difficile de cette tâche.

GABION, s. m. Art milit. Grand panier rempli de terre qu'on établit dans les siéges pour couvrir les travailleurs et les soldats.

GABIONNAGE, s. m. Art milit. Ouvrage de fortification de campagne exécuté en gabions.

GABIONNÉ, ÉE, part. Garni de gabions. Une batterie *gabionnée*.

GABIONNER, v. a. Couvrir avec des gabions | SE GABIONNER, v. pr. Se couvrir de gabions. Se *gabionner* pour se mettre à l'abri des balles.

GABON (côte de). Géogr. Partie de la Guinée inférieure, située sous l'équateur, et arrosée par le Gabon, à l'embouchure duquel la France a formé, en 1843, un comptoir fortifié.

GABORD, s. m. Mar. Bordage extérieur d'un navire, placé sur les varangues de fond, et qui sert à joindre la quille en s'emboîtant dans sa rablure. Il forme le premier rang de long en long de la quille.

GABRIEL. Archange qui, d'après l'Écriture, fut envoyé de Dieu, d'abord à Zacharie pour lui annoncer la naissance d'un fils (S. Jean-Baptiste), puis à la sainte Vierge pour lui annoncer qu'elle avait été choisie pour être la mère du Messie. Le même archange avait été envoyé à Daniel pour lui expliquer ses visions et lui révéler l'époque de la venue du Messie, d'après la légende biblique.

GABURON, s. m. Mar. Pièce de bois, également appelée *Jumelle*, qu'on applique contre un mât pour le fortifier.

GÂCHE, s. f. Pièce de fer qui sert à fixer une pièce sur une autre. | Particulièrement, Pièce de fer dans laquelle s'engage le pêne de la serrure, pour tenir fermée la porte à laquelle cette serrure est fixée. On varie d'une foule de manières la forme des *gâches*; les verrous et les targettes se ferment aussi dans des *gâches*. | Outil de maçon, qui sert à détremper la chaux ou le plâtre. | Sorte de spatule de bois dont se sert le pâtissier pour remuer les hachis dont il garnit les pâtés. | Crochet de fer en croissant qui retient les plombs.

GÂCHÉ, ÉE, part. Détrempé, délayé avec la gâche. Plâtre bien *gâché*. | Fig. Grossièrement fait. Une besogne *gâchée*.

GÂCHER, v. a. (de l'allem. *wasser*, ou du celt. *ach*, eau). Délayer du mortier ou du plâtre pour maçonner. Les castors *gâchent* leur mortier avec les pieds. (Buffon.) | *Gâcher lâche*, Faire un mortier de plâtre très-liquide. | *Gâcher serré*, Ne donner au plâtre que ce qu'il faut d'eau pour en faire une pâte. | Fig. Faire un ouvrage grossièrement, sans goût. Vous *gâchez* tout ce qu'on vous donne à faire. La donzelle *gâchait* tout le travail. | T. famil. du comm. Donner sa marchandise à vil prix.

GÂCHETTE, s. f. Pièce d'acier faisant partie de la platine d'un fusil. On distingue dans la gâchette la *queue*, tranche de derrière contre laquelle s'appuie la détente; le *bec*, tranche de devant qui s'engrène dans la noix; le *trou*, ouverture pratiquée dans le bec pour recevoir la vis, et la *vis*, qui assujettit la pièce au corps de platine. | Nom donné, dans les métiers à bas, à un petit levier qui se meut sur son axe, et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier. | T. de serrur. Pièce de fer qui se place sous le pêne dans quelques serrures. | Machine quelconque qui sert à détraquer un piége.

GÂCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gâche le mortier, le plâtre. | Fig. et vulg. Mauvais ouvrier. | Par dénigrement. Celui, celle qui vend ou travaille au rabais, ou qui travaille mal. Cette couturière n'est qu'une *gâcheuse*.

GÂCHEUX, EUSE, adj. Bourbeux, boueux. Chemins *gâcheux*. Terres *gâcheuses*.

GÂCHIS, s. m. (rad. *gâcher*). Espèce de mortier fait de chaux, de sable, de plâtre ou de ciment délayé dans de l'eau et propre à la bâtisse. | Par extens. Ordure, grande quantité de boue très-détrempée. | Fig. et famil. Affaire désagréable et embrouillée. Quel *gâchis!* Nous voilà dans un beau *gâchis!* Essayons de sortir de ce *gâchis*.

GÂCHOIR, s. m. Caisse dans laquelle le potier de terre mélange les matériaux de la pâte.

GAD (Tribu de). Une des douze divisions de la Judée, ainsi nommée de Gad, septième fils de Jacob.

GADE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des gadoïdes, dont les principales espèces habitent les mers froides. Ces poissons ont en général le corps allongé, les écailles petites, la gueule armée de dents. Ils produisent un nombre considérable de petits, et fournissent à l'homme un aliment abondant et recherché. Le genre *gade* renferme les morues, les merlans, les lottes, etc.

GADOÏDES, s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons malacoptérygiens subrachiens qui a pour type le genre gade.

GADOUARD, s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances, qui nettoye les égouts, etc. Synonyme de *Vidangeur*. | Fig. Il faudra se laver les mains après cette bataille; car vous aurez combattu contre des *gadouards*. (Voltaire.)

GADOUE, s. f. Nom donné aux vidanges des latrines, aux boues, aux immondices, etc. Les gadoues forment un excellent engrais. A peine a-t-il mis le pied hors des barrières, qu'il trouve les exhalaisons infectes qui sortent des *gadoues* et autres immondices. (Mercier.)

GADUINE, s. f. Chim. Substance d'un brun foncé, inodore, insipide, retirée de l'huile de foie de différentes espèces du genre gade, particulièrement de la morue.

GAÉLIQUE, adj. Qui appartient aux Gaels. | *Langue gaélique*, ou substantiv. *le gaélique*, Langue parlée au nord de l'Écosse, dans les hautes terres. Le *gaélique* a deux dialectes principaux : l'erse, parlé dans la Haute-Écosse, et l'irlandais.

GAELS. Habitants primitifs de la Gaule et des Iles britanniques.

GAÈTE. Géogr. Ville du royaume d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples (Terre de Labour); 15,000 habit.; place forte, port vaste et bien abrité; évêché, belle cathédrale; beaucoup d'antiquités. Cette ville est très-ancienne; on lui donne les Lestrygons pour fondateurs. Le roi de Naples, François II, s'y retira en 1860, après l'entrée de Garibaldi à Naples; il y fut assiégé par les Piémontais, et capitula le 13 février 1861.

GAFFE, s. f. (du celt. *gafl*, séparation des branches; *gaflach*, faux, dard, javelot). Fer à deux branches, l'une droite, un peu pointue, et l'autre crochue, tenant toutes deux à un manche commun de 2 mètres 50 centimètres environ de longueur. Les matelots se servent de la *gaffe* pour pousser les embarcations au large.

GAFFER, v. a. Accrocher avec la gaffe. *Gaffer* un bateau. Allons, *gaffez* l'embarcation.

GAGE, s. m. (du lat. *gadium*, gage). Nantissement, objet donné en garantie d'une dette, d'un emprunt. Donner, retirer un *gage*. Prêter sur *gages*. Emprunter sur *gages*. Mettre ses effets en *gage*. Brancas me demanda hier, de bonne foi, si je ne voudrais pas prêter sur *gages*, et m'assura qu'il n'en parlerait point. (Mme de Sévigné.) | Tout ce qui assure le payement d'une dette. Il a affecté sa maison comme *gage* de sa dette. | Ce qu'on dépose quand on s'est trompé à un jeu de société; le gage ne peut se retirer qu'après une pénitence subie. Jouer au *gage* touché. | *Gage de combat, de bataille*, Le gant qu'on jetait comme défi. Voici mon *gage*, et ce *gage* vous défie. (C. Delavigne.) | Fig. Garantie, assurance, preuve, témoignage. La première victoire fut le *gage* de beaucoup d'autres. (C. Delavigne.) | Au plur., Salaire, appointements que l'on donne aux domestiques pour payement de leurs services. On ne renvoie pas un domestique sans lui payer ses *gages*. | *Un homme à gages*, Salarié. | Par mépris. Un applaudisseur *à gages*. | Famil. *Casser aux gages*, Retirer à quelqu'un son emploi, ses appointements. | En droit, le *gage* est la chose ayant une existence prouvée que l'on affecte pour sûreté de l'exécution de conventions. Les droits d'antichrèse, de privilége, d'hypothèques, portent donc sur des gages. Mais le mot *gage* ne signifie pas seulement la chose donnée en nantissement; il s'emploie aussi pour désigner le contrat lui-même qui confère des droits sur cette chose. C'est le sens que le code civil lui donne au titre du *Nantissement*. Le privilége ne subsiste sur le *gage* (art. 2076 du code civil) qu'autant que ce *gage* a été mis et est resté en possession de celui qui a dû le recevoir. Le *contrat de gage* ne se forme donc que par la tradition de l'objet mobilier; c'est ce qui justifie la dénomination de *contrat réel*, que lui donnent les jurisconsultes. « Le *gage* n'est dans la main du créancier qu'un dépôt assurant son privilége. » (Art. 2079). Aussi ne peut-on se l'approprier ou en disposer. Le créancier doit recourir à la justice pour réaliser ses droits ou pour se faire indemniser des dépens ou des pertes que le gage a pu lui occasionner. Il y a des établissements d'engagement organisés qui ont une haute importance pour les classes nécessiteuses, et à l'occasion desquels les publicistes agitent de graves questions : par exemple, les monts-de-piété. | Synonymes : APPOINTEMENTS, GAGES, HONORAIRES. *Appointements* se dit pour tout ce qui est placé, ou qu'on regarde comme tel. *Honoraires* a lieu pour les maîtres qui enseignent quelque science, et pour ceux à qui on a recours dans l'occasion à l'effet d'obtenir un conseil salutaire, ou quelque autre service que leur doctrine ou leur fonction met à portée de rendre. *Gages* est d'usage à l'égard des domestiques de particuliers et des gens qui se louent pendant quelque temps au service d'autres personnes. (Encycl.)

GAGÉ, ÉE, part. Mis en gage. | *Meubles gagés*, Ceux qui ont été saisis pour la sûreté de quelque dette. | Qui a été l'objet d'une gageure. Un déjeuner *gagé*. | Qui reçoit un salaire. C'est ainsi que des auteurs *gagés* par des libraires écrivent l'histoire. (Voltaire.) Les assassins *gagés* qu'il menait à sa suite. (Lemierre.)

GAGER, v. a. (du lat. barb. *vadium*, formé de *vas, vadis*, caution; d'où vient aussi *gaudiare*, gager). Parier, convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui se sera trompé payera à l'autre une somme ou quelque autre chose. Je *gage* que cela est. Que voulez-vous *gager? Gager* mille francs. Quand il y aurait une infinité de hasards, dont un seul serait pour vous, vous auriez encore raison de *gager* un pour avoir deux. (Pascal.) | Absol. Il *gage* que c'est moi; et moi je *gage* que c'est lui. (Molière.) | Donner des gages à quelqu'un. *Gager* des domestiques.

GAGERIE, s. f. T. de prat. *Saisie-gagerie*, Simple saisie de meubles sans transport, sans condamnation et même sans permission du juge, ayant seulement pour objet d'assurer le gage du créancier. La *saisie-gagerie* se fait par le propriétaire sur le locataire. Exercer le droit de *saisie-gagerie*.

GAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gage, qui est dans l'habitude de gager. Les joueurs et les *gageurs*. Les *gageuses* étaient folies.

GAGEURE, s. f. (pron. *gajure*). Promesse stipulée par des personnes qui ont fait un pari, de payer

telle ou telle somme. Un moraliste a prétendu que, dans toute espèce de *gageure*, il y avait un fou et un fripon. Juge-nous un peu sur une *gageure* que nous avons faite. (Molière.) Si j'avais fait cette *gageure*, j'aurais perdu mon argent. (Mme de Sévigné.) | *Cela ressemble à une gageure*, Se dit d'une action étrange et dont on ne conçoit pas le motif. | La chose gagée. Je tiens la *gageure*. Payer une *gageure*. Ne vous lancez pas dans les *gageures*.

GAGISTE, s. Celui, celle qui est payée pour rendre certains services, sans toutefois être considérée comme domestique. *Gagiste* de théâtre. | Musicien attaché à un corps de musique dans un régiment et non enrôlé comme soldat. Les *gagistes* de ce régiment sont d'excellents artistes.

GAGNABLE, adj. Qu'on peut gagner. La partie n'est pas *gagnable*.

GAGNAGE, s. m. Pâtis, pâturage où vont paître les troupeaux. Cette vallée a de beaux *gagnages*. | T. de chasse. On dit que *les bêtes vont au gagnage*, quand elles vont chercher leur nourriture à certaines heures, dans les terres semées de grains ou chargées d'herbes.

GAGNANT, ANTE, s. Celui, celle qui gagne au jeu, à la loterie. C'est mon ami qui est *gagnant*. Madame est une des *gagnantes*. | Adjectiv. Le billet, le numéro *gagnant* aux obligations de la ville de Paris.

GAGNÉ, ÉE, part. Obtenu en qualité d'avantage. Les récompenses *gagnées* par le mérite. | Acquis, obtenu à titre de gain, de profit. Une somme *gagnée* au jeu. Une fortune *gagnée* par le travail. | *Bataille gagnée*, Victoire remportée. | *Procès gagné*, Procès dans lequel les juges ont prononcé en votre faveur. | *Partie gagnée*, Partie de jeu où l'on a eu l'avantage. | Dont on a obtenu l'affection, la faveur, l'appui. L'esprit *gagné* par la vraisemblance du raisonnement. (Corneille.) | Corrompu par des dons ou autrement. Des juges *gagnés*. Sa femme de chambre était *gagnée*. (Hamilton.) | Contracté, en parlant de maladies. Des infirmités *gagnées* dans la carrière de la marine. | Atteint, en parlant d'un lieu. Le défilé *gagné* avant la nuit. | Qui est surpris par quelque chose qui s'avance. *Gagné* par la marée montante, il ne put revenir à terre et se noya.

GAGNE-DENIER, s. Celui, celle qui gagne sa vie par le travail, sans exercer de métier, homme de peine, femme de journée. | Au plur. *Des gagne-denier*.

GAGNE-PAIN, s. m. Ce qui fait subsister quelqu'un, ce qui lui sert à gagner sa vie, son pain. La sellette et les brosses sont le *gagne-pain* d'un décrotteur. Un bûcheron perdit son *gagne-pain*, c'est sa cognée. (La Fontaine.) Que nous avait-il fait pour nous engager à lui ôter son *gagne-pain?* (J. J. Rousseau.) Le rabot est le *gagne-pain* du menuisier.

GAGNE-PETIT, s. m. Remouleur; celui dont le métier est d'aller par les rues aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. C'est un *gagne-petit*. | Au plur., *Des gagne-petit*.

GAGNER, v. a. (du goth *ganar*, gagner). Faire un gain, tirer un profit. *Gagner* de l'argent par son travail. *Gagner* sa vie. *Gagner* son pain à la sueur de son front. Que *gagnez*-vous par jour? (La Fontaine.) Les ouvriers, dans tous les genres, ne *gagnaient* que de faibles salaires. (Condillac.) | Absol. Le vrai moyen de *gagner* beaucoup est de ne vouloir jamais trop *gagner* et de savoir perdre à propos. (Fénelon.) L'envie veut mordre, l'intérêt veut *gagner*. (Voltaire.) | Assurer par le travail. Tout n'est pas fait quand on a *gagné* la vie du corps. (Portalis.) | Faire un certain gain au jeu. *Gagner* 100 francs à l'écarté. | Par extens. *Gagner quelqu'un*, Lui gagner son argent. | *Jouer à qui perd gagne*, Convenir que le gain de la partie sera pour celui qui la perdra. | *Tel billet, telle carte gagne*, Le gain lui est échu. | Obtenir, remporter un avantage. Pyrrhus, après avoir *gagné* deux batailles contre les Romains, voyant son armée presque ruinée, s'écria : Encore une victoire, et je suis perdu! | Au sens moral. Acquérir, obtenir. *Gagner* l'estime, l'amitié, la confiance des autres. Je veux *gagner* son cœur plutôt que sa personne. (Corneille.) | Tirer quelque avantage de. Que *gagnent* les auteurs en se déchirant mutuellement? Ils avilissent une profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. (Voltaire.) | On dit qu'*Une personne gagne à être connue*, pour dire que Plus on la connaît, plus on découvre en elle de qualités estimables. | Se dit des avantages ou des revers qui arrivent dans la poursuite de quelque chose. C'est une chose que je n'ai jamais pu supporter une demi-heure sans *gagner* un violent mal de tête. | S'étendre jusqu'à. Le feu commence à *gagner* la maison voisine. | Parvenir à. Ils *gagnent* les sommets des montagnes les plus inaccessibles. (Voltaire.) | *Gagner du temps*, Le ménager; faire vite quelque chose, ou bien encore traîner le temps en longueur, éloigner quelque chose. | *Gagner le devant, les devants*, Arriver le premier. | Fig. Prévenir, préoccuper les gens dont on a besoin dans quelque affaire, et s'assurer d'eux pour avoir leur suffrage ou pour donner l'exclusion au compétiteur. | Rendre propice, favorable. On *gagne* d'abord quelques citoyens par des présents et par des espérances. (Voltaire.) | Séduire, corrompre. Il avait *gagné* ses juges. | T. de manége. *Gagner l'épaule d'un cheval*, Corriger par le secours de l'art quelque défaut dans cette partie. | Mar. Se dit d'un navire qui court après un autre. Si la distance qui les sépare diminue, on gagne de vitesse le navire qui fuit. | *Gagner le vent, le dessus du vent*, Se mettre, à l'égard d'un autre navire, entre lui et le côté d'où le vent souffle. | Fig. et famil. *Gagner la porte*, S'esquiver. | Se GAGNER, v. pr. Être gagné. Le pain ne *se gagne* point à ne rien faire. | Être contracté, en parlant de la maladie. Cette fièvre *se gagne* dans les marais.

GAGNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gagne, qui fait un profit. Dans un pays où il y a plus de vanité que de cupidité, plus de solliciteurs d'emplois que de *gagneurs* d'argent. (Dupont-White.) | *Gagneur de batailles*, Celui qui remporte des victoires. Ce sera une belle chose qu'une fille arrête un *gagneur de batailles*. (Retz.) | Celui, celle qui gagne souvent au jeu. Les *gagneurs* et les escrocs.

GAI, AIE, adj. (du lat. *gaudere*, être gai). Qui a de la gaieté. Un homme *gai*. Une femme *gaie*. Ce jeune homme est très-*gai*. Riche, gueux, triste ou *gai*, je veux faire des vers. (Boileau.) Sans être naturellement *gai*, il s'animait de la gaieté des autres. (Marmontel.) Je n'ai jamais été *gai* que par emprunt. (Voltaire.) | Qui inspire la gaieté. Une chanson, une vue *gaie*. | *Appartement gai*, Bien exposé, qui a une vue agréable. | Famil. *Être un peu gai*, Avoir une pointe de vin. | *La gaie science*. Nom que les troubadours donnaient à leur art. « Ce n'étaient point d'ailleurs des études qu'il fallait faire chez eux pour devenir poètes, a dit Sismondi; la poésie était le produit d'un sentiment musical, d'une disposition harmonique, qui rangeaient sans efforts les paroles dans l'ordre où elles flattaient l'oreille, et qui donnaient aux pensées, aux images, aux sentiments, cet accord, cet ensemble mélodieux qui venait de l'âme, et auquel l'étude ne saurait suppléer. On est étonné de voir combien les poésies des troubadours supposent peu de connaissances. »

GAIAC, s. m. Arbre de l'Amérique méridionale,

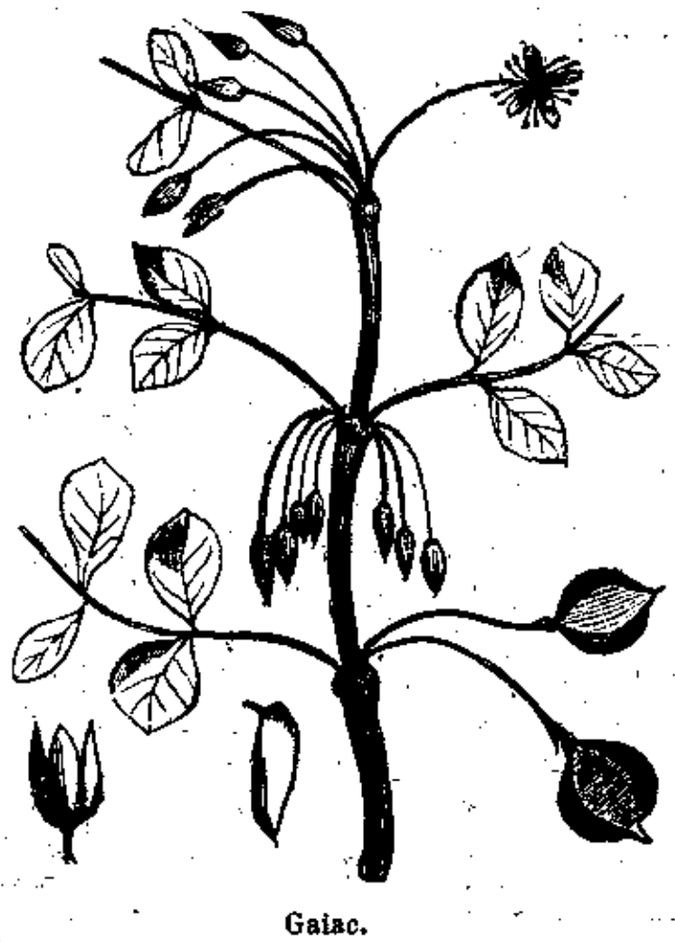

Gaiac.

appartenant à la famille des rutacées, et haut d'environ treize mètres. On en connaît deux espèces : le *gaiac à feuilles de lentisque* et le *gaiac officinal*. Ce dernier, qui croît dans les Antilles, a un contour de un à deux mètres, des fleurs d'un bleu d'azur. Son bois, dur, pesant, très-résineux, d'une odeur aromatique et d'une saveur âcre et amère, est employé en médecine comme sudorifique dans la goutte, les scrofules, etc.; et dans les arts pour la confection des roues ou dents de moulin à sucre, des manches d'outils, des poulies, etc. Il prend un beau poli, et sert dans la marqueterie pour l'ornementation des meubles. Sa couleur est brune légèrement mêlée de jaune. | *Teinture de gaiac*, Le soluté de la gaïacine dans l'alcool. | *Petit gaiac*. V. GLADIER.

GAÏACÈNE, s. f. Chim. Essence légère, incolore, obtenue dans la distillation sèche de la résine de gaïac.

GAÏACINE, s. f. La résine de gaïac quand elle est pure. Cette résine découle de l'écorce des vieux gaïacs.

GAÏACIQUE, adj. Chim. *Acide gaïacique*, Acide retiré du bois de gaïac et de la résine de ce bois. Il cristallise en belles aiguilles très-solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

GAIEMENT, adv. (prou. *gaiman*). Avec gaieté, joyeusement. Vivre *gaiement*. Aller *gaiement*. Vivez tous sainement et *gaiement*, il n'y a que cela de bon. (Voltaire.) | De bon cœur. Aller *gaiement* au travail, au combat. | *Allons-y gaiement*, Loc. populaire pour s'encourager. Il faut se battre contre les gendarmes? Eh bien, *allons-y gaiement*.

GAIETÉ, s. f. (rad. *gai*). Joie, allégresse, belle humeur. La *gaieté* est le contraire de la tristesse. *Gaieté* vive. *Gaieté* folâtre. *Gaieté* communicative. Sa présence répandait partout la *gaieté*. J'ai retrouvé ma *gaieté*. (Voltaire.) Sa *gaieté* laissait quelquefois échapper des saillies qui n'avaient rien d'offensant. (Barthélemy.) Les enfants perdent d'abord leur *gaieté* et leur enjouement. (Buffon.) Si une folle *gaieté* nous charme dans l'enfance, une douce *gaieté* dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits : chez l'une, c'est le symbole de l'innocence; chez l'autre, le reflet d'une honorable carrière. (Ourry.) | Paroles, actions folâtres. Ce sont de petites *gaietés*. (Voltaire.) | *De gaieté de cœur*, loc. adv. De propos délibéré. Il affronte les dangers *de gaieté de cœur*. | *Théâtre de la Gaieté*, Théâtre établi à Paris. | On écrit aussi *Gaîté*.

GAILLARD, ARDE, adj. Plein d'allégresse et de vivacité; qui a une gaieté bouffonne, hardie et même licencieuse. Cet homme est bien *gaillard*. Cette fille est jolie, elle a l'esprit *gaillard*. (Corneille.) Nos *gaillards* pèlerins. (La Fontaine.) Las! pour un trépassé vous êtes bien *gaillard!* (Molière.) Que le ciel vous conserve *gaillard*, et vous maintienne en joie. (Regnard.) Tout cela me fit *gaillarde*. (Mme de Sévigné.) | Se dit des discours un peu libres. Conte, propos *gaillard*. Chanson *gaillarde*. Il faut que je vous rapporte un trait de cette bonne duchesse; vous le trouverez un peu *gaillard* pour une dévote. (Le Sage.) | Se dit quelquefois de cette espèce de gaieté libertine qu'inspire une pointe de vin. Il était assez *gaillard* sur la fin du repas. | Sain, dispos. Il vint pourtant hier chez moi, et il était même fort *gaillard* et fort dispos. | Substantiv. C'est un *gaillard*, une *gaillarde*. Vous m'avez l'air d'un *gaillard*. (Collé.)

GAILLARD, s. m. Mar. Partie du pont supérieur située, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière des navires de grande dimension; d'où deux sortes de gaillard : le *gaillard d'arrière*, accessible aux officiers et aux seuls passagers admis à la table des officiers, et le *gaillard d'avant* pour les matelots. Les passagères du *gaillard d'arrière*.

GAILLARDE, s. f. Caractère d'imprimerie qui est entre le petit-romain et le petit-texte. Ce caractère est de la force de huit points typographiques. | Nom d'une ancienne danse française. | L'air sur lequel on dansait la gaillarde. | Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, originaire d'Amérique. On en cultive particulièrement dans les jardins deux espèces, la *gaillarde vivace* et la *gaillarde aristée*. La première est remarquable par ses fleurs d'un jaune orangé pourpre à la base, avec un disque brun. La seconde a des fleurs plus grandes, mais moins vives.

GAILLARDEMENT, adv. D'une façon gaillarde. Destin fut surpris de la voir si *gaillardement* vêtue. (Scarron.) | Dans la joie, dans les plaisirs. Vivre *gaillardement*. | Légèrement, sans façon. Il a fait cela un peu *gaillardement*. | Hardiment. Les zouaves attaquèrent *gaillardement* les Prussiens et les culbutèrent.

GAILLARDISE, s. f. Gaieté un peu vive. Il était d'une *gaillardise* qui faisait honte à ses amis éloignés. (Mme de Sévigné.) | Discours, propos un peu libres. Dire des *gaillardises*.

GAILLET, s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renferme des herbes vivaces et indigènes, à fleurs blanches, jaunes ou purpurines, très-petites et disposées en grappes; à feuilles longues et étroites. Le suc du *gaillet accrochant*, nommé vulgairement *grateron*, s'emploie contre quelques maladies du système lymphatique; les feuilles du *gaillet jaune*, le *vrai gaillet* ou le *gaillet* proprement dit, très-commun dans les prés et les haies, passe pour donner du lait aux femmes et pour faire cailler le lait. Dans le comté de Chester, en Angleterre,

ou mêle le gaillet au lait, pour colorer le célèbre fromage de Chester. La même plante, bouillie avec l'alun, sert à teindre en jaune, et sa racine en rouge.

GAIN, s. m. Profit, bénéfice, lucre; ce que l'on gagne, ce que l'on obtient en fait d'argent ou de valeurs. Petit *gain*. *Gain* médiocre. *Gain* considérable. *Gain* honnête. *Gain* illicite. Mettre en commun le *gain* et le dommage. (La Fontaine.) L'espérance du *gain* n'est pas ce qui me flatte. (Molière.) Ni l'amour du *gain*, ni le désir de la célébrité ne l'avaient conduit en des climats éloignés. (Barthélemy.) Ils fuient l'oisiveté, et, détestant les *gains* illicites, ils vivent contents de leur sort. (Id.) Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au *gain*... (J. J. Rousseau.) | Fig. Succès, réussite, avantage dans une entreprise, dans une affaire. Le *gain* d'un procès. Le *gain* d'une partie de jeu. Je tire un double *gain* d'un si petit dommage. (Régnier.) | *Le gain d'une bataille*, L'action de remporter une victoire. | *Avoir gain de cause*, Obtenir l'avantage dans une contestation, dans un procès.

GAINE, s. f. (du lat. *vagina*, gaîne, étui): Étui de couteau ou d'un instrument tranchant ou aigu. Des ciseaux dans leur *gaine*. | Mar. Ourlet large autour des voiles pour les fortifier avant de coudre la ralingue. | Archit. Piédestal plus large du haut que du bas, et terminé par un buste. | Bot. Tuyau que la base de certaines feuilles forme autour de la tige. | Anat. Certaines parties qui servent d'enveloppe à d'autres. On donne le nom de *gaine* aux lames celluleuses qui entourent les muscles et pénètrent dans leurs fibres, et aux expansions nerveuses qui enveloppent les membres.

GAINERIE, s. f. Fabrique de gaînes; commerce du gaînier; les ouvrages qu'il vend.

GAINIER, s. m. Ouvrier qui fait les gaînes, les étuis de mathématiques, les étuis de lunettes, les écrins, les portefeuilles, et autres articles de cuir bouilli, de maroquin, de chagrin, etc. | Bot. Genre de la famille des papilionacées, ainsi nommé à cause de la disposition de ses graines, dans lesquelles l'embryon se trouve enfermé au centre d'un endosperme charnu comme dans une gaîne. Il se compose d'arbres à feuilles simples, cordées et garnies de fleurs qui se développent avant les feuilles et par fascicules, sur le vieux bois et sur les branches. Le *gaînier commun*, appelé aussi *arbre de Judée*, est un des plus beaux arbres que l'on puisse élever, en palissades ou en massifs, pour l'ornement des jardins : il est de 12 mètres de haut environ, à écorce noirâtre, à feuilles molles, d'un vert tendre, et à fleurs roses d'un agréable aspect.

GAITÉ, s. f. V. GAIETÉ.

GAL, s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes, dit aussi *coq de mer* et *poisson-coq*, a le corps haut et comprimé, et des couleurs disposées par bandes sur un fond argenté. Le *grand gal*, qui habite les mers de l'Inde, est très-recherché à cause de la délicatesse de sa chair. Son corps paraît couvert d'une peau lisse, satinée et du plus bel éclat.

GALA, s. m. (du celt. *gal*, gaieté). Fête, réjouissance. Un jour de *gala*. Un habit de *gala*. | Grand repas. Il y a *gala* aujourd'hui à la cour. | *Voitures de gala*, Voitures qui ne servent que dans certaines circonstances solennelles. Ce mot est un terme du cérémonial des cours; mais il se dit aussi des fêtes et réjouissances des particuliers. Un jour qu'elle dînait chez lui en grand *gala*, et son fils avec elle. (Marmontel.) Il y a bal et *gala* dans la maison.

GALACTAGOGUE, adj. (du gr. γάλα, γάλακτος, lait; ἀγωγός, qui conduit). Méd. Qui a la propriété de déterminer ou d'augmenter la sécrétion lactée.

GALACTITE, s. f. (du gr. γαλακτίτης, qui a l'apparence du lait). Minéral. Argile ayant la propriété de rendre blanche comme du lait l'eau dans laquelle elle est délayée, d'où le préjugé qu'elle pouvait augmenter le lait des nourrices. | Bot. Genre de la famille des synanthérées où l'on distingue la *galactite cotonneuse*, dite vulgairement *chardon laiteux*. La tige est couverte de coton blanc et épais. Les feuilles sont longues et découpées, cotonneuses en dessous, vertes en dessus, et marquées de points blanchâtres. On trouve cette plante sur les bords de la Méditerranée.

GALACTOCÈLE, s. f. (du gr. κήλη, tumeur). Chirurg. Tumeur du scrotum produite par un épanchement de liquide blanc dans les deux tuniques vaginales, et qui constitue une affection des plus graves.

GALACTODENDRE, s. m. (du gr. γάλα, γάλακτος, lait; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des artocarpées, qui comprend le fameux arbre connu en Amérique sous le nom d'arbre à lait ou à vache; c'est un curieux végétal cultivé dans quelques jardins de l'Europe. Son fruit est une noix fort grosse, remplie d'une liqueur blanche et savoureuse qu'on prendrait pour du lait et qui est très-rafraîchissante et très-nourrissante.

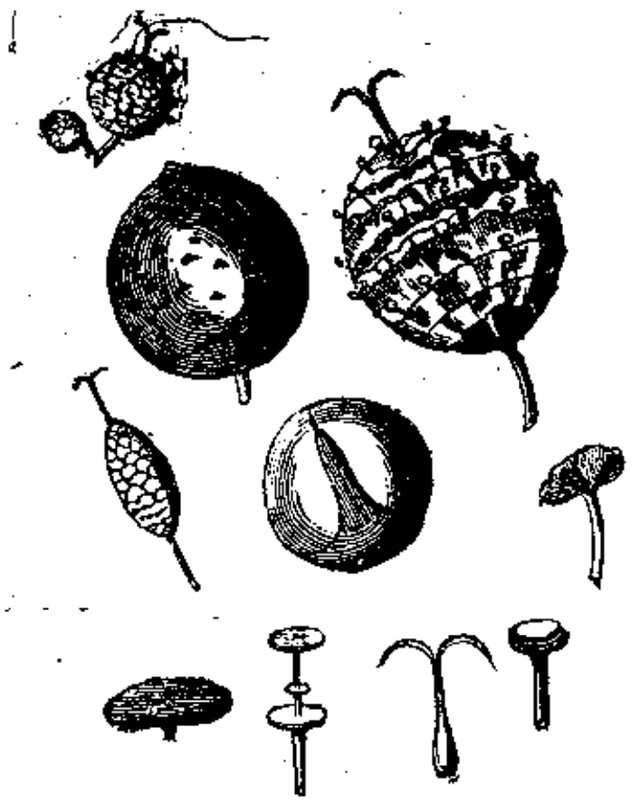

Galactodendre.

GALACTOGRAPHIE, s. f. (du gr. γάλα, γάλακτος, lait; γράφειν, écrire). Description du lait.

GALACTOLOGIE, s. f. (du gr. λόγος, traité). Traité sur le lait.

GALACTOMÈTRE, s. m. (du gr. γάλα, γάλακτος, lait; μέτρον, mesure). Phys. Sorte d'aréomètre pour mesurer les divers degrés de pureté du lait. Cet aréomètre est divisé en huit degrés. Le zéro est placé à l'extrémité du tube; on indique aussi les quarts de degré. Plongé dans du lait pur et non écrémé, le galactomètre indique 4 et demi, 4 trois quarts et même 5 degrés. Il descend d'autant plus que le lait est moins dense. Lorsque le lait marque moins de 4 degrés, on peut être assuré qu'il est mélangé d'eau; lorsqu'il donne plus de 5, on peut être assuré qu'il a été écrémé.

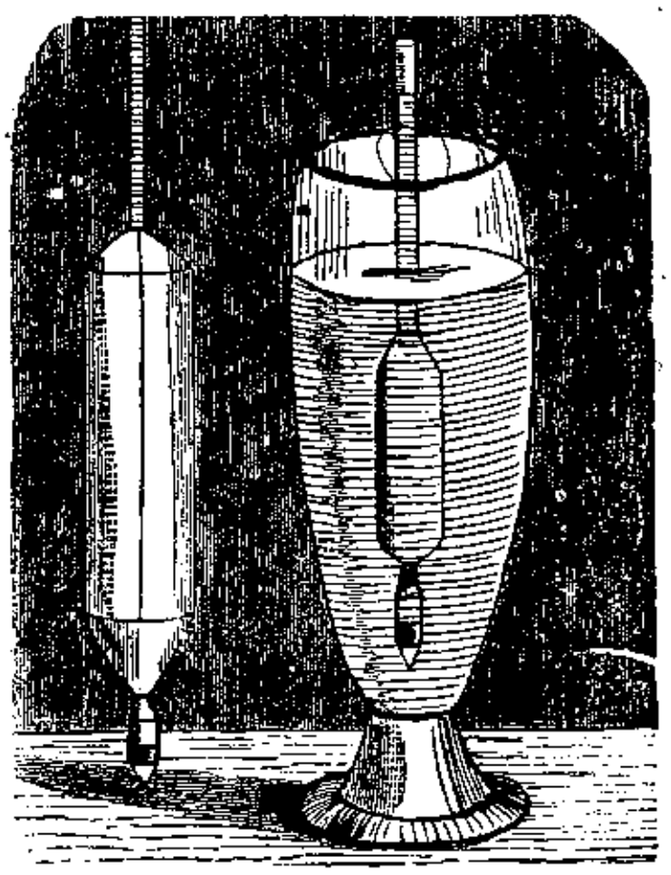

Galactomètre.

GALACTOPHAGE, adj. (du gr. φαγεῖν, manger). Qui vit de lait. | Substantiv. Un *galactophage*.

GALACTOPHORE, adj. (du gr. φορός, qui porte). Anat. *Vaisseaux galactophores*, Conduits qui portent le lait de la glande mammaire au mamelon. Ce sont les canaux excréteurs du lait. On nomme aussi *vaisseaux galactophores* les vaisseaux des intestins, parce qu'ils renferment du chyle et semblent être remplis de lait.

GALACTOSE, s. f. Physiol. Production du lait par la glande mammaire.

GALAGO, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des lémuriens. Ce genre se compose de cinq espèces habitantes de l'Afrique. Les *galagos* sont remarquables par la longueur de leurs jambes et l'ampleur de leurs conques auditives. Ils se nourrissent d'insectes et ne sortent guère que la nuit des retraites obscures où ils se retirent pendant le jour. Doux et paisibles, ils sont faciles à apprivoiser et montrent beaucoup de vivacité et de gentillesse.

Galago.

GALAMMENT, adv. (pron. *galaman*). D'une manière galante. Écrire *galamment*. Je lui répondis le plus *galamment* qu'il me fut possible. (Marivaux.) | De bonne grâce. Allons, monsieur, faites les choses *galamment*, et sans vous faire tirer l'oreille. (Molière.) | Avec goût, élégamment. S'habiller *galamment*. | Habilement, adroitement. Il s'est conduit *galamment* dans cette affaire. | Avec courage. *Se conduire galamment*, *Se tirer d'affaire galamment*, veut même encore dire Se conduire en homme de cœur. (Voltaire.)

GALANDAGE, s. m. T. de maçonn. Cloison de briques posées de champ les unes sur les autres.

GALANGA, s. m. Bot. Genre de la famille des amomées, renferme le *galanga officinal*, qui croît aux Indes orientales, et dont les racines tubéreuses et aromatiques sont douées de propriétés excitantes. On en fait un grand usage en médecine.

GALANT, ANTE, adj. Qui a de la probité, de l'urbanité, des procédés de bonne compagnie. C'est un *galant* homme. Le cœur d'un *galant* homme est son plus sûr oracle. (La Chaussée.) | Distingué, élégant. La coiffure des femmes arabes, quoique simple, est *galante*. (Buffon.) | Agréable. Cela a un tour spirituel et *galant*. (Molière.) Il ne m'a jamais fait un présent plus *galant*. (Voltaire.) | Empressé auprès des femmes, qui cherche à leur plaire par ses manières, son langage, sa tenue. Il est toujours *très-galant*. Tant que le roi avait été occupé de ses amours, la cour avait été *galante*; aussitôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste et hypocrite. (Duclos.) | Par extens. Des manières *galantes*. | *Homme galant*, Homme qui cherche à plaire aux femmes. | *Femme galante*, Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. L'homme coquet et la femme *galante* sont assez de pair. (La Bruyère.) Comme toutes les femmes *galantes*, elle aime à disserter sur les passions. (Mme de Genlis.) | Substantiv. Amant, amoureux. Une femme qui n'a qu'un *galant* croit n'être point coquette. (La Bruyère.) | Le mot *galant*, dit Voltaire, vient de *gal*, qui d'abord signifia *gaieté* et *réjouissance*, ainsi qu'on le voit dans Alain Chartier et dans Froissart. Il est probable que le *gala* des Italiens et le *galan* des Espagnols sont dérivés du mot *gal*, qui paraît originairement celtique; de là se forma insensiblement *galant*, qui signifie *un homme empressé à plaire*. Ce mot reçut une signification plus noble dans les temps de la chevalerie, où ce désir de plaire se signalait par des combats. | *Un galant homme*, chez les Anglais, signifie Un homme de courage; en France, il veut dire, de plus, Un homme à procédés généreux. Un *homme galant* est tout autre chose qu'un *galant homme*; celui-ci tient plus de l'honnête homme; celui-là se rapproche davantage du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes. *Être galant*, en général, c'est chercher à plaire par des soins agréables, par des empressements flatteurs. *Il a été très-galant avec ces dames*, veut dire seulement Il a montré quelque chose de plus que

de la politesse. Mais, *Être le galant d'une dame*, a une signification plus forte ; cela signifie Être son amant. Ce mot n'est presque plus d'usage que dans les vers familiers. Un *galant* est un homme à bonnes fortunes, qui montre dans sa conduite auprès des dames une sorte de hardiesse de mauvais ton.

GALANTERIE, s. f. Qualité de celui qui est galant ; agrément, politesse. Il met de la *galanterie* dans tout ce qu'il fait. La *galanterie* est un faible du cœur, ou peut-être un vice de la complexion. (La Bruyère.) | Soins, empressement auprès des femmes. La *galanterie* est un jeu où tout le monde triche : les hommes y jouent la sincérité, les femmes la pudeur, et chacun se trompe. La *galanterie* française. Le jargon fleuri de la *galanterie*. La fade *galanterie* n'a point rétréci ton esprit et hébété ta raison. (J. J. Rousseau.) | Propos flatteurs qu'on tient à une femme. Il me fatigue de ses fades *galanteries*. | Commerce amoureux. Le pays du beau monde et des *galanteries*. (Corneille.) | La galanterie n'est certes pas toute en France ; mais chez nous, elle est plus fine, plus aimable, plus savante, plus assidue, plus infaillible que partout ailleurs, et nous pouvons à bon droit proclamer l'excellence de la galanterie française. C'est à l'époque de la chevalerie que l'on peut faire remonter l'origine de ces mœurs si sociables, de cette courtoisie, de cette loyauté envers les rivaux ou les ennemis, de cette attention, de ce respect envers les femmes, dans lesquels nous faisons consister la galanterie. Plus tard, celle des sens prend le dessus. Au XIVe siècle, au temps de la décadence du moyen âge, l'idéal de l'amour s'efface. On connaît les orgies de la cour de Charles VI. Le caractère de ce temps, c'est un libertinage effréné : toutefois, Louis d'Orléans, frère du roi, conservait encore dans la débauche une élégance, une grâce qui semblerait appartenir aux voluptueux raffinés des temps modernes. Louis XI était grivois : c'était là sa galanterie. Vient ensuite le temps des derniers Valois : c'est là une honteuse époque dans l'histoire galante. Brantôme nous donne une bien déplorable idée de ce qu'il faut penser des femmes de son temps. Les mémoires du règne de Henri III sont pires encore. Aussi l'on respire lorsque l'on arrive aux aventures cependant peu délicates du roi *vert-galant*, qui s'est fait presque pardonner sa conduite scandaleuse, parce qu'elle est moins immorale que celle des temps qui le précèdent. Le bon ton, une apparence convenable fut exigée sous Louis XIV dans la galanterie. Mais la Régence se dédommagea, et la galanterie se traîna dans la boue jusqu'à la fin du règne de Louis XV. La Révolution a fait disparaître les vices brillants de la noblesse ; la galanterie des grands seigneurs de l'ancien régime s'en va, la sévérité républicaine prend le dessus.

GALANTHE, s. m. (du gr. γάλα, lait ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, dans lequel on distingue le *galanthe nivéal*, appelé vulgairement perce-neige.

GALANTIN, s. m. Famil. Homme ridiculement galant. Il fait le *galantin* auprès des femmes.

GALANTINE, s. f. Art culin. Mets composé de viandes fines, lardées et épicées. La *galantine* se décore avec de la gelée et se sert pour grosse pièce à l'entremets. Les *galantines* de volaille sont les plus estimées.

GALANTISÉ, ÉE, part. A qui l'on dit des galanteries. Je trouvai ma femme *galantisée* par des gens qui mangeaient mon bien. (D'Ablancourt.)

GALANTISER, v. a. Flatter d'une manière galante, dire des galanteries. M. de Mantoue *galantisa* et loua fort la beauté de la duchesse d'Aumont. (Saint-Simon.) Il *galantise* toutes les femmes.

GALATÉE. Mythol. Nymphe de la mer, l'une des cinquante filles de Nérée et de Doris. Aimée de Polyphème et du berger Acis, elle préféra ce dernier au cyclope. Polyphème, jaloux de son rival, l'écrasa d'un quartier de rocher. Galatée, désespérée, métamorphosa Acis en fontaine. | S. f. Zool. Genre de mollusques acéphales, dont la coquille bivalve est d'un beau blanc de porcelaine sur lequel se détachent plusieurs rayons violets.

GALATES. Habitants de la Galatie.

GALATIE. Géogr. Ancien nom d'une contrée de l'Asie Mineure, bornée au N. par la Bithynie et la Paphlagonie, à l'O. par la Phrygie, à l'E. par le Pont, au S. par la Cappadoce. Elle devait son nom aux Gaulois, qui envahirent l'Asie en 278 av. J. C., et furent plus tard soumis à l'empire romain. Les Galates conservèrent néanmoins leurs mœurs et leur langue gauloise jusqu'au IVe siècle de notre ère. La Galatie forme aujourd'hui les sandjakats d'Angourieh et de Kiangari.

GALATZ. Géogr. Ville de Moldavie sur la rive gauche du Danube ; 10,000 habit. Port franc ; entrepôt du commerce de la Valachie et de la Moldavie avec Constantinople.

GALBA (SERVIUS-SULPICIUS). Romain, de l'ancienne maison Sulpicia ; s'éleva aux plus hauts emplois de l'empire. Il fut successivement préteur à Rome et en Aquitaine, proconsul en Afrique, général dans la Germanie et dans l'Espagne tarragonaise. Il excita la jalousie de Néron, qui donna l'ordre de le faire périr. Il échappa à la mort en se faisant proclamer empereur en Espagne, l'an 68 de J. C. Son avarice, sa faiblesse et les vices de ses favoris le firent détester. Othon profita du mécontentement des esprits pour le faire massacrer avec son fils adoptif Pison, l'an 69.

GALBANUM, s. m. (pron. *galbanome*). Substance gommo-résineuse, grasse, d'une consistance molle, de couleur blanchâtre, jaune, rousse ou gris de fer, d'une saveur amère et légèrement âcre, d'une odeur forte et aromatique. On la retire, dans le Levant, de la racine du *bubon galbanum*.

GALBE, s. m. Contour que l'on donne au fût d'une colonne, à une feuille d'ornement, à un vase, à un balustre, etc. | Par extens. Caractère d'une figure. Ses traits, dessinés avec toute la régularité du *galbe* grec, avaient quelque chose de numismatique. (C. Nodier.) Le *galbe* de sa figure est pur.

GALBULE, s. m. Bot. Cône à écailles élargies à leur sommet, libres, ou soudées ensemble comme dans le fruit du cyprès.

GALE, s. f. Maladie cutanée, contagieuse, attaquant les hommes et les animaux, et qui est produite par la présence d'un insecte du genre acare. Avoir la *gale*. Prendre la *gale*. Donner la *gale*. Être couvert de *gale*. Qu'on me fouettât pour voir si j'avais point la *gale*. (Régnier.) | Famil. *Être méchant comme la gale*, Être fort méchant. | Cette maladie, que les anciens appelaient *scabies, psora*, eût dû se nommer *psore* ou *scabie*; on ne sait pourquoi on lui a donné le nom de *gale*. Quoi qu'il en soit, la gale se manifeste par une démangeaison insupportable, et se montre sous la forme de boutons prurigineux, roses à leur base, transparents et terminés en pointe à leur sommet. Elle occupe plus particulièrement les intervalles des doigts, le dos des mains, les poignets, les coudes, les aisselles, les jarrets, les cuisses, etc., et s'étend rarement au visage. Elle attaque surtout les soldats et autres personnes habituellement malpropres. Certaines nations, certaines provinces en sont infectées presque en entier de père en fils, comme les Polonais et les habitants de quelques cantons de l'Espagne. Elle est très-fréquente encore parmi les mendiants et les bohémiens. Les insectes qui produisent la gale ont été appelés *acares* par Linné et *sarcoptes* par Latreille. On savait, dès le XIIe siècle, que c'était à la présence de ces animaux qu'était due cette affection ; mais ce ne fut qu'au XVIe que Moufflet les décrivit. Ce sont, en effet, des insectes petits, invisibles à l'œil nu, résidant sous l'épiderme, produisant de petites vésicules remplies d'un fluide clair, et occasionnant un prurit très-vif. Un seul de ces insectes, qui s'attache à la peau d'une personne saine, suffit pour lui donner la gale, surtout si l'insecte est une femelle pleine. On s'est assuré que ces animalcules sont d'espèces différentes sur l'homme, sur le cheval, sur le bœuf, sur le mouton et sur le chien. On a trouvé le sarcopte de la gale sur le chat et sur le lapin ; enfin, on a acquis la certitude que ces animalcules pathologiques, transportés d'un individu sur un autre de la même espèce, y pullulent et déterminent la gale, mais qu'ils meurent sur un animal d'une espèce différente de celle qui les a fournis. (Freschi.) On guérit la gale en vingt-quatre heures, à l'aide de bains savonneux et de frictions générales faites avec une pommade composée d'axonge, de soufre en poudre fine et de carbonate de potasse. | Maladie des arbres caractérisée par des protubérances petites et nombreuses qui se remarquent souvent sur les branches, les feuilles et même sur les fruits des végétaux. Un très-grand nombre de causes font naître ces protubérances. Le plus souvent ce sont les premiers rudiments de champignons ; quelquefois ce sont des aspérités organiques dont la cause n'est pas encore bien expliquée. Il ne faut pas confondre *gale* avec *galle*, noix de *galle*.

GALÉ, s. m. Bot. Genre type de la famille des myricacées, se compose d'arbrisseaux et de petits arbres résineux, à feuilles alternes, à fleurs dioïques ou monoïques disposées en chatons. L'espèce principale est le *myrica galé*, appelé vulgairement *galé odorant*, *myrte bâtard*, *piment aquatique*, etc. Cette plante croît dans les lieux marécageux de l'Europe ; elle a une odeur forte et balsamique. Dans certains pays ses feuilles sont employées en guise de thé et fournissent une boisson fort agréable.

GALÉANTHROPIE, s. f. (du gr. γαλῆ, chat ; ἄνθρωπος, homme). Méd. Manie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en chat.

GALÉASSE, s. f. Anc. mar. Grand navire à voiles et à rames, usité au moyen âge. Les *galéasses* avaient des canons sur les côtés et à la proue.

GALÉE, s. f. Imprim. Espèce de planche carrée avec un rebord où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

GALÉGA, s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, renfermant des herbes vivaces, glabres, à feuilles impariponnées, à fleurs blanches, bleues ou violettes, disposées en racèmes. L'espèce la plus commune est le *galéga officinal*, vulgairement appelé *faux indigo*, *lavanèse*, ou *rue de chèvre*, plante aromatique, sudorifique et antiseptique, qui croît en France et en Italie. On l'emploie contre les fièvres malignes, l'épilepsie, les maladies convulsives. A Cayenne, on emploie les graines du *galéga soyeux* pour enivrer le poisson.

GALENE, s. f. Minéral. Nom donné au sulfure de plomb, substance d'un gris métallique assez brillant, à texture lamelleuse et formant des cristaux qui sont ordinairement des cubes très-irréguliers. Elle se rencontre, en filons et en couches considérables, dans les montagnes primitives ou secondaires. Les principales mines de galène se trouvent en France, en Angleterre, en Espagne, en Silésie et en Carinthie. On l'emploie pour obtenir le plomb. Le plus souvent la galène renferme des particules d'argent, mais en très-petite quantité.

GALÉNIQUE, adj. Méd. Qui a rapport à la doctrine de Galien. | Qui traite les maladies suivant les principes de Galien. | *Remèdes galéniques*, Nom donné aux remèdes végétaux, par opposition aux remèdes spagiriques ou chimiques.

GALÉNISME, s. m. La doctrine de Galien, qui consiste principalement à subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action des quatre humeurs (sang, bile, flegme, atrabile) que l'ancienne médecine admettait. Vers le XVIe siècle, des doctrines chimiques commencèrent à se substituer au *galénisme*, qui a fini par tomber en discrédit et a disparu complètement de l'enseignement médical.

GALÉNISTE, s. Partisan de la doctrine de Galien. | Adjectiv. Médecin *galéniste*.

GALÉOPITHÈQUE, s. m. (du gr. γαλῆ, chat ; πίθηκος, singe). Zool. Genre de mammifères quadrupèdes, de l'ordre des cheiroptères, appelés aussi *chats volants* ou *chiens volants*. Ils sont pourvus à chaque pied de cinq doigts armés d'ongles très-forts, et réunis par une membrane qui s'étend également entre leurs membres. Leur nourriture se compose d'insectes et de fruits. L'espèce la plus commune dans les collections est le *galéopithèque roux*, qu'on trouve aux îles Carolines.

GALÉOPSIS, s. m. (du gr. γαλῆ, chat ; ὄψις, œil). Bot. Genre de la famille des labiées, à tiges rameuses, à feuilles florales semblables à celles de la tige, à fleurs rouges ou jaunes blanchâtres.

GALÉOTE, s. f. Zool. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens, famille des ignaniens, à tête courte, pyramidale, quadrangulaire, à museau obtus. Leur corps est comprimé latéralement, leurs membres sont allongés ; ils ont la queue longue et grêle. Ce sont des animaux doux et inoffensifs, qui vivent sur les arbres, où ils se nourrissent d'insectes. On les trouve dans l'Inde.

GALÈRE (CAIUS-VALÉRIUS). Dace d'origine, il s'éleva, du rang de simple soldat, aux plus hauts grades de la milice. Dioclétien l'adopta, le créa césar l'an 292 de notre ère, et lui donna en mariage sa fille Valéria. Galère, qui avait pour département la Thrace, la Macédoine et la Grèce, battit le roi de Perse, et remporta sur lui une si grande victoire que les Perses cédèrent à l'empire romain cinq provinces, et que Galère fut décoré du surnom pompeux de Persique. Il força Dioclétien à abdiquer, en 305. Il régna sur l'Orient comme empereur, tandis que Constance Chlore et, après lui, Constantin gouvernaient l'Occident. Licinius et Maximin lui disputèrent le trône jusqu'à sa mort, arrivée en 311.

GALÈRE, s. f. (du lat. *galea*, casque). Navire de guerre des anciens, d'abord à un rang, puis à deux et à trois rangs de rames. Les plus petites avaient, à chaque rang et de chaque côté, dix rames ; les plus grandes, cinquante. La plus usitée fut la *trirème*, galère à trois rangs de rames ; on ne sait pas encore au juste comment ces rangs étaient disposés. La *galère* fut adoptée au moyen âge par les Vénitiens. Charles IV passe pour le premier roi de France qui ait eu sur mer des galères. Avant son règne, on empruntait à grands frais, pour faire

une guerre navale, les galères des Génois ou des Vénitiens. Ces bâtiments ne formèrent une partie importante de notre marine qu'à dater de Louis XI. Dans les siècles plus rapprochés, les *galères* étaient des navires très-effilés, allant à la voile et à la rame. Elles étaient pontées. Sur le pont se trouvaient fixés les bancs des rameurs, et, depuis ce pont jusqu'à l'endroit où étaient retenues les rames, les côtés du navire s'élargissaient et formaient deux espèces de galeries. Ces galeries commençaient et finissaient avec les avirons à la hauteur des bancs, et au milieu du bâtiment régnait un petit pont étroit servant au passage, et dans lequel étaient

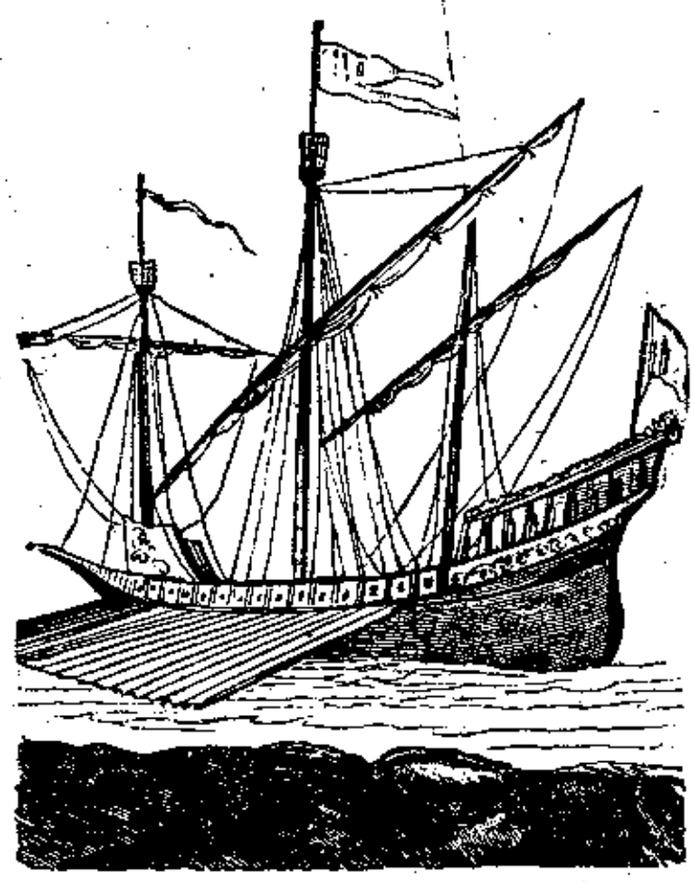

Galère.

passés les mâts; on le nommait la *coursie*. Les galères avaient deux ou trois mâts avec des voiles triangulaires. Équiper, armer une *galère*. Monter une *galère*. Commander une *galère*. On croit que ce sont les Corinthiens qui les premiers changèrent l'ancienne forme des *galères* et qui en construisirent à trois rangs de rames. (Rollin.) Que diable allait-il faire dans cette *galère?* Ah! maudite *galère*. (Molière.) C'est la première fois qu'on vit des *galères* sur l'Océan. (Voltaire.) | Prov. et fig. *Vogue la galère!* Arrive ce qui pourra. | *Peine des galères*. Cette peine tire son nom des navires à rames sur lesquels les condamnés servaient comme forçats. C'était la peine la plus communément usitée. Les femmes ne pouvaient être condamnées aux galères. On commuait cette peine tantôt en une détention à temps ou à perpétuité, le plus souvent en celle du fouet et du bannissement. Voici comment s'exécutait cette peine. Les condamnés, après avoir été préalablement fustigés et flétris, étaient transférés dans une prison jusqu'à ce qu'ils fussent en nombre suffisant pour former une chaîne. On leur passait alors un anneau de fer au cou, un autre au bas de la jambe; on reliait ces deux anneaux par une chaîne, qui tenait, d'une part, à l'un des poignets; de l'autre, à la grosse chaîne à laquelle les galériens étaient attachés deux à deux, l'un à droite, l'autre à gauche. Ils marchaient ainsi à pied, de ville en ville, sous la garde des chiourmes, jusqu'au lieu de leur destination, où étant arrivés, on les détachait de la grosse chaîne pour les enchaîner dans la galère, chacun à son banc. En 1748, les navires à rames ayant cessé d'être en usage dans la marine, les galériens furent employés aux travaux des ports et des arsenaux. Dans le code pénal, la peine des galères s'est transformée en celle des travaux forcés, et ce n'est plus qu'en souvenir des anciennes coutumes que le peuple désigne encore les forçats par le nom de galériens. Mais tout cet ignoble appareil de la chaîne et de la marque a continué longtemps à subsister; la marque n'a été abolie que lors de la révision du code, en 1832; il y a à peine quelques années que le transport des condamnés dans des voitures cellulaires a remplacé cette hideuse promenade qu'on voulait rendre exemplaire, et qui n'excitait dans les populations que la pitié. | Il se dit aussi de ceux qui, pris par les corsaires barbaresques, étaient mis à la rame à Tunis, à Alger et ailleurs. Il ramera dans les *galères*. (J. J. Rousseau.) | Fig. et famil. Condition désagréable. C'est une *galère*. La nature a condamné le pic au travail, et pour ainsi dire à la *galère* perpétuelle. (Buffon.) Je suis plutôt spectateur que patient dans cette *galère* où je me tiens les bras croisés. (D'Alembert.) | *Vie de galère*, Situation pénible et laborieuse. | Technol. Long fourneau en briques réfractaires, dans lequel on peut faire chauffer plusieurs vases à la fois. | On a aussi appelé *galère* des fourneaux ronds à réverbère d'un grand diamètre, autour desquels on place les vases contenant la matière qu'on veut chauffer. | Sorte de grand rateau. | Sorte de gros rabot de charpentier et de menuisier, servant à dégrossir le bois rude. | Tombereau dont se servent les maçons et qu'ils traînent eux-mêmes. | En Espagne, Espèce de chariot dans lequel on voyage. On nomme également cette voiture *tartane*. | Zool. Nom vulgaire de la *physale* ou *holothurie physale*, à cause de sa forme ovale, pointue aux deux bouts, et de son habitude de flotter à la surface des mers. Se dit aussi de la coquille de l'*argonaute*.

GALERIE, s. f. (du lat. *galleria*, même sens). Lieu d'une maison qui est couvert et qui est propre à la promenade; pièce dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur, et qui sert, soit à donner des fêtes ou des concerts, soit à réunir un grand nombre de tableaux, de statues ou d'œuvres d'art, ou d'objets d'histoire naturelle. Les *galeries* d'un palais. Allez l'entretenir dans cette *galerie*. (Corneille.) De grandes *galeries* y étalaient des sculptures que la Grèce prenait pour modèles. (Bossuet.) Rien n'est égal à la beauté de cette *galerie*. (Mme de Sévigné.) | *Galerie de tableaux, de peintures*, Galerie où l'on a réuni une collection de tableaux. | La collection même de ces tableaux. | Les plus célèbres galeries qui existent en France sont : celle du Louvre, longue de 468 mètres, et dont les murailles sont couvertes de tableaux des plus grands peintres; celle de Diane, aux Tuileries; la galerie de Versailles, peinte par Lebrun; en Italie, celle du palais Farnèse, à Rome, peinte par le Carrache, celle du Vatican, peinte et ornée par Raphaël, et celle de Florence; en Allemagne, celle de Dresde, etc. C'est une immense collection que la *galerie* de Florence. (Mme de Staël.) | Famil. *Ce sont ses galeries*, Se dit du lieu où une personne se promène habituellement. | Fig. Collection de portraits, de statues ou de bustes, représentant des personages célèbres. | Galerie où l'on a réuni des objets d'histoire naturelle. Les *galeries* du muséum. | Corridor ou allée qui sert à la communication des appartements. Cette chambre se dégage par une petite *galerie*. (Acad.) | Dans un jeu de paume, Allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs. | Par extens. Personnes qui font cercle autour des joueurs. La *galerie* est nombreuse. Je m'en rapporte à la *galerie* : parlez, messieurs. (Picard.) | Fig. et famil. Le monde, les hommes considérés comme assistants. On doit faire le bien sans s'inquiéter de la *galerie*. | T. de théâtre. Balcon en encorbellement, avec un ou deux rangs de banquettes. La première et la seconde *galerie* sont très-garnies. | *Galerie d'église*, Espèce de tribune avec balustrade, dans le pourtour de l'église. | Mar. Balcon découvert qui est autour de la poupe d'un navire. | Chemin horizontal creusé sous terre dans les mines, et communiquant à l'extérieur avec des *bures* ou *puits* creusés perpendiculairement ou très-obliquement. | Fortificat. Passages souterrains, servant soit à l'attaque, soit à la défense des places. La *galerie de communication* est construite par les assiégés pour aller du corps de la place aux ouvrages détachés sans être aperçus de l'ennemi. La *galerie de mine* est construite par les assiégeants pour aller au pied de la muraille y attacher la mine. La *galerie de contre-mine* est construite par les assiégés pour interrompre ou détruire les travaux de mine. Enfin, la *galerie d'écoute* est pratiquée le long des deux côtés des galeries de communication pour y écouter et découvrir l'endroit ou travaille l'ennemi. | Ornement en rebord à un meuble et même à une lampe. | Bande de cuivre qui se met devant les cheminées entre les chenets.

GALÉRIEN, s. m. Celui qui ramait sur les galères. Une chiourme de *galériens*. Étant un jour sur le port de Marseille, il reconnut un *galérien* turc. (Fontenelle.) | Se dit aujourd'hui pour forçat. | *Souffrir comme un galérien, mener une vie de galérien*, Une existence dure, pénible. | *Travailler comme un galérien*, D'une manière assidue et fatigante. Le pauvre homme *travaillait comme un galérien*.

GALERNE, s. f. Vent entre le nord et l'ouest. Un vent de *galerne*. Ne se dit que sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

GALÉRUQUE, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques. Ce sont des insectes de taille moyenne, à tête petite, à corselet étroit, à antennes courtes, et dont les pattes sont impropres au saut. La *galéruque de l'orme* est ponctuée et de couleur jaunâtre; elle est très-commune en France, où elle cause de grands dégâts aux arbres.

GALET, s. m. Caillou rond et plat, que l'on trouve sur certaines côtes. Chaque lame qui venait briser sur la côte y jetait des *galets* à plus de cinquante pieds dans les terres. (Bern. de Saint-Pierre.) | Géol. Fragments de rochers sphériques ou lenticulaires, de grosseurs diverses, formés antérieurement à notre époque par le mouvement des eaux. | Collectiv. *Le galet*, Un amas de galets. Se promener sur *le galet*. Il n'est pas commode de se baigner quand la mer est sur *le galet*. | Dans les arts mécaniques, Petits disques ou cylindres d'ivoire, de bois ou de métal, qu'on place entre deux surfaces qui se meuvent l'une sur l'autre, afin d'en diminuer les frottements. | *Jeu de galet*, Jeu qui consiste à approcher deux galets d'ivoire le plus près possible d'un enfoncement pratiqué sur une surface polie, sans cependant les y laisser tomber.

GALETAS, s. m. Petite chambre située sous les toits. Loger au *galetas*, dans un *galetas*. Les *galetas*, en général, servent au logement des domestiques. | Tout logement misérable et malpropre. Son logement n'est qu'un *galetas*. L'oracle était logé dedans un *galetas*. (La Fontaine.) Hâtons-nous de sortir de ce *galetas*. (Le Sage.)

GALETTE, s. f. Gâteau rond et plat de pâte feuilletée, et quelquefois aussi non feuilletée. Manger de la *galette*. Un morceau de *galette*. Ils avaient un jour envie de manger de la *galette*. (Voltaire.) | *Galette de ménage*, Galette de pâte épaisse, compacte, non feuilletée. | Biscuit dont on se sert à bord des navires, et dont la forme est ronde, plate ou carrée. | En Normandie, en Bretagne et ailleurs, Sorte de crêpe qui se fait avec de la farine de sarrazin. | État de la pâte de charbon et de salpêtre qui sert à la préparation de la poudre, après qu'elle a subi l'opération du battage. | T. de chapelier. La carcasse du chapeau d'homme, faite en poil de lapin, ou en carton, ou en toile imprégnée de gomme de laque, et qu'on recouvre ensuite de la peluche.

GALEUX, EUSE, adj. Qui a la gale. Un homme *galeux*. Un chien *galeux*. Une famille *galeuse*. L'immense population des juifs indigents de Pologne est presque toute *galeuse*. (Fourier.) | Fig. *Brebis galeuse*, Personne dont la fréquentation est dangereuse. | Prov. *Il ne faut qu'une brebis galeuse pour gâter un troupeau*, Il ne faut qu'un homme vicieux pour en corrompre un grand nombre. | Par extens. Il se dit des arbres et des plantes. | Substantiv. Une personne qui a la gale. La salle des *galeux* dans un hôpital. Ce pelé, ce *galeux* d'où venait tout leur mal. (La Fontaine.) Le seul contact d'un objet touché par un *galeux* peut lui-même communiquer la gale. (Véron.) Les *galeux* de l'hôpital.

GALHAUBAN, s. m. Mar. Nom donné aux cordages dormants qui servent à soutenir les mâts de hune et de perroquet. Ils sont capelés sur la tête des mâts et fortement retenus à la muraille du navire par leurs caps-de-mouton.

GALIBI, s. m. Nom donné aux squelettes humains que, dans l'île de la Guadeloupe, l'on rencontre dans le tuf calcaire.

GALICE. Géogr. Ancienne province du royaume d'Espagne, portant aujourd'hui le titre de capitainerie générale, et formant jadis un royaume particulier; est située à l'angle N. O. de la Péninsule; 220 kilom. sur 200; 1,795,199 habit. Elle avait pour capitale Santiago de Compostelle. Villes principales : Ferrol, Villafranca, Lugo, Vigo et Orense. Elle forme aujourd'hui quatre provinces : la Corogne, Pontevedra, Orense et Lugo. Les côtes de la Galice sont très-découpées; elles offrent de nombreuses baies et quelques bons ports. La chaîne des monts Cantabres couvre la Galice de ses ramifications. Les Galiciens sont robustes, laborieux, et peuvent être comparés à nos Auvergnats. Ils parlent un dialecte gaulois qui se rapproche beaucoup du provençal et ne laisse aucun doute sur leur origine. Leurs ancêtres défendirent avec énergie leur indépendance contre les Carthaginois, qui ne purent les soumettre, puis contre les Romains. Auguste comprit la Galice dans la Tarraconaise. Au IIe siècle, Adrien rendit à ce pays son ancien nom; mais à cette époque il était bien plus étendu : car il comprenait, outre la Galice actuelle, une partie du Portugal avec les Asturies, la Biscaye et une partie des provinces de Léon et de Castille. En 409, la Galice fut occupée par les Suèves, puis en 585 par les Visigoths. Elle forma au moyen âge un royaume particulier. En 1480, Ferdinand V, le Catholique, l'arracha au joug féodal, et depuis elle n'a plus été considérée que comme une province de l'Espagne.

| *Nouvelle-Galice*. Ancienne division du Mexique; sous la domination espagnole, elle portait le titre de royaume. Elle a depuis formé l'intendance de Guadalaxara et quelques parties de celles de Racatecus et de San-Luis de Potosi.

GALICIE. Géogr. Province de la monarchie autrichienne, entre la Pologne russe au N., la Russie et la Moldavie à l'E., la Moravie et la Silésie à l'O., la Hongrie et la Transylvanie au S.; 590 kilom. sur 170; environ 5,000,000 d'habit.; chef-lieu, Lemberg. Cracovie y a été incorporée en 1846. Depuis cette incorporation, la Galicie a formé deux gouvernements : *Galicie occidentale*, capitale Cracovie; *Galicie orientale*, capitale Lemberg. Sol plat au N. et à l'O., montagneux à l'E. et surtout au S., où il est appuyé à la chaîne des Carpathes. Rivières principales : la Vistule, le Boug, le Pruth, le Dniester. Terroir fertile en grains, lin, chanvre, tabac, plantes oléagineuses, légumes, fruits; gros bétail, bons chevaux, abeilles; fer, cuivre, plomb argentifère, mais surtout sel gemme, qu'on y trouve en prodigieuse abondance. Le nom de Galicie est tout moderne : le pays ne porte ce nom que depuis sa réunion à l'Autriche, en 1772; il portait autrefois le nom de *Russie Rouge*, et plus anciennement, au moyen âge, celui de *Lodomirie*. Il s'y était formé alors des États indépendants, parmi lesquels un duché de *Halicz*, dont on fait dériver le nom moderne de *Galicie*. Néanmoins, remarquons qu'une partie des Gaulois de l'expédition de Sigovèse s'étaient établis aux sources de la Vistule. En 1198, Roman réunit toute la Lodomirie; mais il fut tué dans une bataille en 1206. Au milieu des guerres qui suivirent sa mort, André II, roi de Hongrie, fit couronner roi de Halicz et de Vladimir (de Galicie et de Lodomirie) Coloman, son deuxième fils, en 1214; mais il ne parvint jamais à le mettre en possession de sa couronne. En 1340, Casimir, roi de Pologne, réunit définitivement cette contrée à ses États, et elle suivit dès lors les destinées de la Pologne.

GALIEN (CLAUDIUS-GALENUS). Médecin célèbre de l'antiquité, né à Pergame vers l'an 131 après J. C., mort vers l'an 210. Il étudia à Alexandrie, et fut appelé à Rome par l'empereur Marc-Aurèle, qui avait en lui une aveugle confiance. Il écrivit plus de cinq cents livres sur la médecine et deux cent cinquante sur les sciences, telles que la philosophie, la géométrie, la logique, etc. Une partie de ces écrits fut détruite dans un incendie à Rome. Ceux qui nous restent ont été publiés à Bâle (1538), en six volumes, et à Venise (1625), en six volumes grecs et latins. La doctrine de Galien reposait en partie sur l'humorisme. Il avait établi en principe que *les contraires se guérissent par les contraires*, et ne reconnaissait dans le corps de l'homme que quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau; et quatre qualités élémentaires : le chaud, le froid, le sec et l'humide. Il est l'auteur de la classification des humeurs en sang, flegme, bile et atrabile, qui, mélangés en diverses proportions, forment tous les tempéraments; il admettait pour rendre compte des phénomènes de la vie un *esprit vital*.

GALIETTE, s. f. Nom que l'on donne, dans le nord de la France et en Belgique, à des morceaux de charbon de terre, de moyenne dimension, taillés et disposés pour alimenter le foyer.

GALILÉE. Géogr. Province de la Palestine, divisée en Haute et Basse-Galilée. La Basse-Galilée s'étendait dans les tribus de Zabulon, d'Azer et de Nephtali, en deçà du Jourdain, au couchant du lac de Genesareth ou mer de Galilée (maintenant lac de Tibériade). La Haute-Galilée s'étendait au delà du Jourdain, vers la Trachonite et le Liban. Les principales villes de la Galilée étaient Césarée, Nazareth, Thabor, Jaffa, Bethléem, Sidon, Ptolémaïs. La Galilée est aujourd'hui comprise dans le pachalik d'Acre en Syrie. | HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE. Association des clercs de procureurs à la chambre des comptes de Paris, et composée de seize clercs; savoir : un empereur électif, un chancelier, un procureur général, six maîtres des requêtes, deux secrétaires des finances, un trésorier, un contrôleur, un greffier, deux huissiers.

GALILÉE. L'un des plus illustres précurseurs de Newton; naquit à Pise le 15 février 1564. Le jeune Galilée reçut de son père les premières leçons de mathématiques, et l'impression que ces sciences produisirent sur son esprit détermina sa vocation. Professeur de philosophie à l'université de Padoue, il y fit l'exposition des lois du mouvement accéléré, inventa le *télescope de Galilée*, et fit plusieurs autres découvertes au profit de la mécanique, de la physique et de l'astronomie. En se servant du télescope qu'il avait inventé, Galilée augmenta le catalogue des étoiles connues, découvrit les satellites de Jupiter, détermina la durée de leur révolution, etc. A mesure qu'il parvenait ainsi à dévoiler quelques nouvelles parties de l'univers, il était plus fortement convaincu de l'erreur du système astronomique admis jusqu'alors, et ne put résister à la tentation d'y substituer celui que Copernic avait conçu. Cependant, les œuvres astronomiques de Galilée furent déférées au tribunal de l'inquisition, condamnées comme *hérétiques* et *absurdes*, et il fut expressément défendu à l'auteur de soutenir que la terre n'est pas immobile au centre de l'univers. Il eut le courage de se taire pendant plus de seize ans; mais enfin il publia des *Dialogues* sur notre système planétaire. Cité de nouveau par l'inquisition, il vint à Rome. Le système exposé dans les *Dialogues* fut déclaré *contraire à la bonne philosophie et à la foi, absurde et impie*; l'auteur, comme *relaps*, fut condamné à la réclusion et à réciter chaque semaine, pendant trois ans, les *psaumes de la pénitence*. Avant tout, le condamné dut faire l'abjuration de ses erreurs, agenouillé, les mains sur l'Évangile. Galilée, se relevant après cette humiliante cérémonie, ne put s'empêcher de dire : *E pur si muove!* (Et pourtant c'est la terre qui se meut). Il n'est pas vrai, du reste, qu'il ait été, comme on le croit vulgairement, plongé dans les cachots de l'inquisition et qu'il soit mort en captivité. On lui donna pour prison le logement même d'un des officiers supérieurs du tribunal, mais toujours sous la surveillance du Saint-Office; il lui fut même permis quelque temps après de résider dans une maison de campagne auprès de Florence, et d'y poursuivre ses études. Néanmoins, il ne voulut plus rien publier depuis. Il perdit la vue à l'âge de 74 ans, et mourut quatre ans après, en 1642.

GALILÉEN, ENNE, adj. Qui est de la Galilée. | S'est dit d'une secte de juifs qui s'éleva dans la Judée, quelques années après la mort de J. C. Ils s'accordaient en tout avec les pharisiens; la seule chose qui les distinguait était l'amour de l'indépendance. Pour obéir à leur principe, qui était que Dieu seul doit être appelé Seigneur, et qu'il est le seul chef que l'on doive reconnaître, ils soulevèrent une partie du peuple, et commencèrent une guerre civile qui dura jusqu'à la ruine de Jérusalem. | S. m. Nom que l'on donne à J. C. parce qu'il fut élevé à Nazareth, petite ville de Galilée.

GALIMAFRÉ. Nom donné à un bateleur qu'on voyait, sous l'Empire, sur les tréteaux du boulevard du Temple, et qui, par ses lazzis, cherchait à attirer la foule au théâtre des Funambules. Il était le rival de Bobèche et de Gringalet.

GALIMAFRÉE, s. f. Espèce de ragoût composé de restes de viandes. Faire une *galimafrée*. | Par extens. Mets mal préparé, déplaisant. Monsieur, a dit le duc de Lorges, je ne peux digérer votre *galimafrée*. (Voltaire.)

GALIMATIAS, s. m. Discours embrouillé et confus. Quel *galimatias!* Rien n'est si voisin du haut style que le *galimatias*. (Balzac.) Voilà la source de votre pompeux *galimatias*. (La Bruyère.) On y demanda plus de clarté et on se désabusa du *galimatias* mystérieux des vers. (Fontenelle.) La profondeur donne à penser; l'obscurité donne à deviner; le *galimatias* est une attrape dont souvent l'auteur est la première dupe. (Lévis.) L'Académie, Trévoux et Richelet écrivent ce mot sans *h*; mais, selon Huet, il doit avoir un *h*, et même deux *l*, parce qu'il vient du quiproquo d'un avocat, qui, plaidant en latin pour le *coq de Mathias*, à force de répéter *gallus Mathiæ*, en vint à dire *galli Mathias*, ce qui fit rire tout l'auditoire, de manière que l'expression se conserva pour signifier un discours embrouillé. | *Galimatias double*, Galimatias inintelligible et à celui qui le fait et à celui qui l'écoute. | Imbroglio. Quand on verra finir ce *galimatias*. La diplomatie a amené ce *galimatias*.

GALION, s. m. Gros navire de charge particulier aux Espagnols, et dont ils se servirent pour le commerce de l'Amérique et des Indes. En vertu du monopole de commerce que s'arrogeait l'État, douze galions du port de 1,000 et 1,200 tonneaux partaient chaque année de Cadix au mois de septembre, touchaient aux Canaries, aux Antilles, et stationnaient à Carthagène soixante jours; ils se dirigeaient de là sur Porto-Bello, où ils demeuraient quarante jours, et allaient se joindre, à la Havane, à la flotte revenant du Mexique. Tous ensemble faisaient ensuite route pour l'Europe. Les galions servaient aussi à transporter les cargaisons des îles Philippines. Charger les *galions*. Le retour des *galions*. Les flibustiers attaquaient les *galions*. La cour était à Séville, les *galions* étaient arrivés, tout respirait l'abondance et la joie dans la plus belle saison de l'année. (Voltaire.)

GALIONISTE, s. m. Négociant espagnol qui faisait le commerce des Indes espagnoles par les galions.

GALIOTE, s. f. Autrefois, Petite galère, et ensuite bateau couvert dont on se servait pour voyager sur les canaux et les rivières. | Navire de moyenne grandeur, particulièrement usité en Hollande, à fond plat, arrondi à l'avant et à l'arrière, avec des flancs larges et carrés, et destiné au transport des marchandises. | *Galiote à bombes*, Galiote de même forme et de même dimension que celle de Hollande, mais plus solide encore, adoptée vers le milieu du XVIIIe siècle par la marine française, ayant un ou deux mortiers à lancer des bombes. On l'a remplacée par la bombarde.

GALIPOT, s. m. Substance résineuse découlant des incisions pratiquées au pin des forêts et au pin maritime. Elle est d'une couleur jaunâtre, a une saveur amère et l'odeur de la térébenthine. On en fait des vernis, des bougies, des torches, etc. | Sorte de mastic ou d'enduit particulier à la marine, composé de résine et de matières grasses.

GALIPOTER, v. a. Mar. Enduire de galipot. *Galipoter* la carène, les mâts.

GALL (SAINT-). Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton de Saint-Gall, sur la Steinach, affluent du lac de Constance; 11,000 habit. Rues régulières, beaux bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Gall; belle église; arsenal. Fabriques de mousselines, bonneterie. | Le canton de Saint-Gall est borné au N. par celui de Thurgovie et le lac de Constance, à l'E. par le Rhin, au S. par les cantons des Grisons et de Glaris, à l'O. par ceux de Schwitz et de Zurich. Son territoire, qui environne de tous côtés celui d'Appenzell, a 65 kilom. de long sur 45; 170,000 habit. Le pays de Saint-Gall s'allia en 1454 avec les cantons suisses, et fut dès lors reçu dans la ligue.

GALL (FRANÇOIS-JOSEPH). Fondateur de la cranioscopie; né en Souabe, à Tiefenbrunn, 1758. Il s'est fait un nom célèbre par son système de phrénologie; il explique les penchants de l'homme par la conformation extérieure de la tête et du cerveau, qui, avant lui, était considéré comme un organe simple, homogène, et qu'il prouva être une agrégation d'organes différents. Il se fit naturaliser Français en 1819, et mourut en 1828. La doctrine de Gall a trouvé de nombreux partisans et d'ardents contradicteurs. On l'a attaquée avec l'arme du ridicule et avec celle de la raison. Les métaphysiciens et les théologiens l'ont accusée de conduire au matérialisme et au fatalisme; d'ailleurs, ses partisans ne sont pas d'accord sur l'emplacement des organes, sur leur nombre, sur la classification des facultés. Quoi qu'il en soit, on ne peut contester que Gall n'ait fait faire un grand pas à l'anatomie et à la physiologie du cerveau. L'ouvrage fondamental du docteur Gall est l'*Anatomie et Physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*.

GALLAND (ANT.). Orientaliste né en 1646 à Rollot, près de Montdidier, mort en 1715; membre de l'Académie des inscriptions, professeur d'arabe au Collége de France. Il est surtout connu par les *Mille et une Nuits*, charmant recueil de contes qu'il traduisit de l'arabe.

GALLAS. Peuple nomade de l'Afrique, répandu sur les confins de l'Abyssinie méridionale, domine depuis le XVIe siècle dans les États de Gondar, Ankober, Amhara, Angot, etc. Ils sont féroces et belliqueux. Ils se distinguent des nègres par une teinte moins foncée et par leurs cheveux qui sont longs et non crépus.

GALLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide gallique avec une base. L'encre ordinaire renferme du *gallate de fer*.

GALLE, s. f. Bot. Excroissance de formes diverses résultant de l'extravasation des sucs propres de plusieurs végétaux, stimulés par la liqueur âcre que dépose sur les végétaux la femelle de plusieurs insectes, tels que la *cynips*. La plus importante de toutes est la *noix de galle*, excroissance arrondie, dure et pesante, qui se développe sur le *quercus tinctoria* (chêne des teinturiers). Les *noix de galle*, dont les teinturiers font un usage très-fréquent, et qui servent surtout pour la fabrication de l'encre, viennent de Smyrne et d'Alep. Les tanneurs en font aussi un grand usage, et en médecine on les emploie comme *fébrifuges* à l'intérieur et comme *styptiques*, c. à d. astringents, à l'extérieur. On distingue les *galles vertes*, *françaises* et *blanches*. Les meilleures sont verdâtres.

GALLÉRIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des tinéites; renferme des espèces vulgairement appelées *fausses teignes*, qui exercent de grands ravages dans les ruches d'abeilles.

GALLES, s. m. pl. Antiq. Nom des prêtres de Cybèle. Ils couraient de ville en ville, portant

l'image de la déesse, jouant des cymbales ou sonnant de la trompette, et semblaient agités d'une fureur divine pendant laquelle ils chantaient des cantiques appelés galliambes. Ces prêtres fanatiques et vagabonds, dont la Galatie et la Phrygie furent le berceau, se répandirent dans tout l'empire romain.

GALLES (Principauté de). Géogr. Anciennement *Cambria*. Contrée occidentale de l'Angleterre, entre l'embouchure de la Severn au S. et celle de la Dée au N.-E. Cette principauté se divise en douze comtés. 65 kilom. sur 140; 1,200,000 habit. de race celtique. Le pays est hérissé de montagnes, qu'entrecoupent des vallées profondes. L'air y est vif et froid, mais salubre. Riches mines de houille; on y trouve aussi des mines d'argent, de cuivre, de plomb et de fer. L'agriculture est peu avancée; l'industrie consiste surtout dans la métallurgie et dans la fabrication de flanelles. Les habitants descendent d'anciens Gaëls, les premiers habitants connus de cette contrée; ils ont conservé l'originalité de leur caractère et une partie de leurs mœurs : ils sont bons, hospitaliers, vifs, irascibles et superstitieux. Les Romains ne purent les soumettre. On parle encore dans le pays de Galles la vieille langue kymrique ou gaélique. Les fils aînés des rois d'Angleterre, depuis Eloward III, qui naquit à Caernarvon, portent le titre de *princes de Galles*. Depuis 1416, le pays de Galles a été réuni à l'Angleterre. | *Nouvelle-Galles*. Vaste contrée de la Nouvelle-Bretagne, dans l'Amérique du Nord (possessions anglaises), 2,200 kilom. sur 450. La population s'élève à peine à 40,000 individus. Le principal établissement est le Fort-York. Climat très-rude, mais sain; végétation maigre dans le N., assez développée au S. Le monopole du commerce, qui consiste principalement en fourrures, appartient à la Compagnie de la baie d'Hudson. | *Nouvelle-Galles du Sud*. Vaste colonie anglaise située dans la partie orientale de l'Australie; s'étend depuis le cap York jusqu'au cap Wilson. Ses limites à l'O. sont incertaines et s'étendent au delà des montagnes Bleues. Environ 400,000 habit., dont une grande partie se compose d'anciens *convicts* (déportés), ou de leurs descendants; capitale Sidney; les autres villes importantes sont : Paramata, Bathurst, Port-Macquarie, Goulburn, Maitland. Climat chaud; végétation puissante et originale. On a acclimaté dans ce pays la plupart des végétaux d'Europe. La prospérité de cette colonie s'accroît de jour en jour, surtout depuis la découverte des mines d'or de l'Australie. Depuis 1840, on n'y envoie plus de convicts. | *Ile du prince de Galles*, ou *Poulo Penang*, Ile de l'Asie située à l'entrée du détroit de Malacca; chef-lieu Penang. | *Prince de Galles*. Titre que porte l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

GALLICAN, ANE, adj. (du lat. *Gallia*, Gaule). Qui appartient à l'Église des Gaules, de France. Le rite *gallican*. Prêtre *gallican*. Le parti *gallican* et le parti ultramontain. | *Église gallicane*. Église des Gaules et de France. Cette Église, tout en étant attachée à la foi catholique et au Saint-Siége, réclame certaines franchises, connues sous le nom de *libertés gallicanes*, qu'elle fait remonter aux premiers temps. Elle insiste particulièrement sur la distinction des deux puissances, spirituelle et temporelle, ainsi que sur leur indépendance; elle met l'infaillibilité, non dans le pape seul, mais dans le corps épiscopal tout entier uni à son chef; elle proclame l'autorité supérieure des conciles généraux et celle des saints canons dans le gouvernement de l'Église. Ces doctrines ont été longtemps enseignées dans les écoles de théologie, et en particulier à la Sorbonne; elles ont été résumées dans la déclaration du clergé de France en 1682, rédigée par Bossuet. Cette déclaration porte, en substance, « que S. Pierre et ses successeurs n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles; que les règles et les constitutions admises dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables; que les décrets et jugements du pape ne sont irréformables qu'autant que le consentement de l'Église est intervenu, » etc. Les libertés gallicanes ont eu, pour principaux défenseurs Hincmar, Gerson, Bossuet, l'abbé Fleury, le cardinal de la Luzerne, Bausset, Fraysinous, Boyer, Affre, etc. L'*Église gallicane* a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs. (Bossuet.) L'*Église gallicane* approuve le concile de Constance, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel. (Voltaire.) | Substantiv. Partisan des libertés de l'Église gallicane, du principe de l'indépendance des églises nationales. Il est opposé à *ultramontain*, celui qui soutient le pouvoir absolu du pape en toute matière. Les *gallicans*. Cet évêque passe pour *gallican*.

GALLICANISME, s. m. Ensemble des principes de l'Église gallicane : attachement à ces principes, par opposition à l'*ultramontanisme*. V. GALLICAN et ULTRAMONTANISME.

GALLICISME, s. m. (du lat. *gallicus*, de la Gaule, gaulois). Expression, construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais que l'usage autorise. Telles sont les locutions : *Je suis tout à vous. Tout vôtre. Il en est pour son argent. Avoir pour agréable. Avoir beau dire, avoir beau faire. Il est honteux de mentir. Il l'a échappé belle. Prendre l'air. Prendre les eaux. Il fait froid*, etc. Les gallicismes donnent de la grâce et du piquant au langage. Les plus célèbres écrivains les ont employés fréquemment. On n'en trouve qu'un nombre assez limité dans le style élevé, mais ils abondent dans le style simple.

GALLICOLE, adj. (de *galle* et du lat. *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans les excroissances appelées galles.

GALLINACE, s. f. Minéral. Sorte de verre de volcan, dit aussi *pierre obsidienne*, qui, noir et opaque, est susceptible de se polir très-bien.

GALLINACÉS, adj. et s. m. pl. Ornithol. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type notre coq domestique. Les paons, les faisans, les dindons, les outardes, etc., appartiennent à cet ordre.

GALLINE, adj. f. (du lat. *gallus*, coq). *L'espèce galline*. Les poules et les coqs.

GALLINSECTES, s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hémiptères, ayant les tarses à un seul article et un seul crochet au bout, les antennes filiformes, l'abdomen terminé par deux soies. Le mâle n'a que deux ailes sans bec; la femelle, aptère, pourvue d'un bec, prend, lors de la ponte, l'aspect d'une galle. Le genre cochenille est le type de cette famille.

GALLIPOLI. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe (Roumélie), chef-lieu de livah, sur le bord occidental du canal des Dardanelles, dit aussi *Détroit de Gallipoli*; 18,000 habit. Deux bons ports; la ville est défendue par quatorze châteaux forts. Fabriques de maroquins. C'est la première ville que les Turcs aient eue en Europe : ils la prirent en 1356. | Le livah de Gallipoli, situé le long de la mer de Marmara, a 460 kilom. sur 150, et 600,000 habit. Il correspond au S. de l'ancienne Thrace et à la Macédoine orientale.

GALLIQUE, adj. (du lat. *gallicus*, gaulois). Qui appartient aux anciens Gaulois. Peuplades *galliques*.

GALLIQUE, adj. (rad. *galle*). Chim. *Acide gallique*, Acide préparé par une infusion de noix de galle. Cet acide, solide sous forme d'aigrettes blanches transparentes, d'une saveur aigre, est composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone.

GALLOMANE, s. Celui, celle qui admire avec excès la nation française, qui l'imite même dans ses travers.

GALLOMANIE, s. f. Passion, travers du gallomane. La *gallomanie* tenait l'Allemagne dans le XVIIIe siècle.

GALLON, s. m. (de l'angl. *gallon*, même sens). Mesure de liquide en Angleterre. Le *gallon impérial* vaut 4 litres 543mes français. Il se divise en 4 quarts et en 8 pintes; 2 *gallons* font 1 *peck*, qui vaut, par conséquent, 9 litres 086mes; 8 *gallons* font 1 *bushel*, qui vaut 36 litres 344mes. | Le *gallon* est aussi une espèce de boisseau dont on se sert pour les grains, l'étain en poudre de mines, les légumes et autres corps solides.

GALLOPHOBE, s. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. φοβέω, craindre, détester). Celui, celle qui déteste les Français.

GALLOPHOBIE, s. f. Passion du gallophobe, aversion pour les Français. La *gallophobie* s'empara de l'Allemagne à la suite de l'oppression que Napoléon Ier fit peser sur elle.

GALLO-ROMAIN, AINE, adj. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains depuis la conquête des Gaules par les Romains. Période *gallo-romaine*. | Substantiv. *Les Gallo-Romains*, Le peuple composé de Gaulois et de Romains qui habitait les Gaules au moment de l'invasion des Barbares.

GALLOWAY. Géogr. District d'Écosse, au S., comprend les comtés de Wigton et de Kirkculdbrigt, et a pour lieu principal New-Galloway. | *Race de Galloway*, Race bovine du S. de l'Écosse. Les animaux de cette race ont une taille petite, des formes ramassées, des membres courts, charnus, une robe généralement noire; ils sont sans cornes dans les deux sexes. La *race galloway* est rustique, d'un bon entretien, et fournit une chair et une graisse très-recherchées en Angleterre.

GALOCHE, s. f. (du lat. *gallicæ*, chaussure gauloise). Chaussure de cuir que l'on porte par-dessus les souliers. | Chaussure dont le dessus est de cuir et la semelle de bois. | Famil. *Menton de galoche*, Menton long et recourbé. | Mar. Poulie à mouffe plat, qui s'applique sur les grandes vergues, pour y faire passer les cargue-boulines.

GALOCHIER, s. m. Ouvrier qui fait des galoches. La corporation des *galochiers*.

GALON, s. m. Tissu étroit comme un ruban, mais croisé, fort épais, et qui se fabrique avec des fils d'or, d'argent, de cuivre, de soie, de coton, de laine et même du fil seul. Lyon fournit les galons de soie; Amiens, ceux de laine. Les galons se placent sur les coutures ou au bord des habits pour les empêcher de s'effiler. On se sert aussi des galons pour orner les tapisseries et pour chamarrer les bedeaux, les laquais et les militaires. | Il se dit de la bande de galon, de différent tissu suivant le grade, que les sous-officiers portent sur la manche de leur habit. Il a obtenu les *galons* de sergent.

GALONNÉ, ÉE, part. Garni de galons. Un habit *galonné*. Des laquais *galonnés*.

GALONNER, v. a. Orner ou border de galon. *Galonner* un habit, un chapeau. | SE GALONNER, v. pr. Se couvrir de galons.

GALOP, s. m. (du celt. *galomp*; formé de *gal*, excellent; *omp*, allure). La plus élevée et la plus rapide des allures du cheval. Ce cheval a le *galop* parfait. (Voltaire.) Aller le petit, le grand *galop*. Mettre un cheval au *galop*. | Fig. *Aller, courir le galop*. Agir, parler avec précipitation. | Danse bourgeoise à deux temps et d'un mouvement vif. | Air sur lequel on danse le galop. Louise, joue-nous un *galop*. | Fig. et vulg. Réprimande, gronderie. Donner, recevoir un *galop*.

GALOPADE, s. f. Action de galoper. Faire une *galopade*. | Espace qu'on parcourt en galopant.

GALOPANTE, adj. f. Méd. *Phthisie galopante*, Phthisie pulmonaire dont la marche est très-rapide.

GALOPER, v. n. (rad. *galop*). Aller le galop. Ce cheval *galope* bien. | Il se dit du cavalier. Il ne *galope* pas encore. Je ne doutais pas qu'elles fussent de ces dames que j'avais vues *galoper* de si bonne grâce. (Volt.) Le pacha *galopait* avec grâce.

. . . . . Tu me verras,
Apprenti cavalier, *galoper* sur ta trace.

Fig. et famil. Faire beaucoup de démarches pour une affaire. Il *galope* toute la journée. | Famil. Courir de côté et d'autre. Il *a galopé* toute la matinée. | Activ. Mettre, faire aller au galop. *Galoper* un cheval. | Poursuivre quelqu'un. Nous l'*avons galopé* plus d'une heure sans pouvoir l'atteindre. | Fig. *La peur, la fièvre le galope*, Il a une grande peur, une fièvre violente.

GALOPIN, INE, s. (rad. *galop*, *galoper*). Petit garçon, petite fille qu'on emploie à faire des commissions. | Dans les grandes maisons, Petit marmiton. | Vulg. et par mépris. Petit polisson. Une foule de violons suivie par des *galopins* de la ville. (Hamilton.) La pauvre folle était poursuivie par des petits polissons et des *galopines*.

GALOUBET, s. m. Sorte de flûte à bec en usage dans la Provence, et qui, étant accompagnée du tambourin, sert à faire danser les paysans. Les sons en sont aigus. Le galoubet est percé de trois trous, et on en joue de la main gauche tandis que la droite frappe la mesure avec une baguette sur un tambourin.

GALUCHAT, s. m. (du nom d'un ouvrier gainier qui inventa l'art de préparer la peau du chien marin pour couvrir les étuis, les gaînes, les coffres et les nécessaires de voyage). Peau d'une espèce de raie qui, préparée, est d'un vert donnant sur le bleu, avec des taches blanches, et qu'on emploie dans les ouvrages de gainerie. On en distingue deux sortes : le galuchat à gros grains et le galuchat à petits grains.

GALVANI (LOUIS). Médecin et physicien, né à Bologne en 1737, mort en 1798. Nommé, en 1762, professeur d'anatomie à l'institut des sciences de sa ville natale, le hasard lui fit découvrir l'existence d'une sorte d'électricité due au contact, et qu'il appela *électricité animale*. Il la regardait comme un fluide particulier, dont les réservoirs principaux étaient les muscles, et qui résidait spécialement dans les nerfs. Selon lui, chaque fibre devait être assimilée à une bouteille de Leyde, dont les nerfs étaient les conducteurs. Il développa son système dans son livre intitulé : *De viribus electricitatis in motu musculari commentarius*. (Commentaire sur les forces de l'électricité.)

GALVANIQUE, adj. Qui a rapport au galvanisme. Fluide, pile *galvanique*.

GALVANIQUEMENT, adv. D'une manière galvanique, par le galvanisme.

GALVANISATION, s. f. Opération par laquelle on recouvre les objets en fer d'une couche légère de zinc pour les préserver de l'oxydation. On dit

aussi *zincage*. | Application immédiate de l'électricité produite par les actions chimiques.

GALVANISÉ, ÉE, part. Qui a subi la galvanisation. Objets *galvanisés*. | Soumis au galvanisme. | Fig. Surexcité. *Galvanisé* par l'exemple.

GALVANISER, v. a. Électriser au moyen de la pile galvanique ou voltaïque. | Communiquer des mouvements aux muscles, soit pendant la vie, soit peu de temps après la mort, à l'aide de l'électricité galvanique. *Galvaniser* un cadavre. | Fig. Donner une vie factice et momentanée à une institution, à une nation en décadence ou éteinte.

GALVANISME, s. m. (du nom de *Galvani*). Phys. Électricité qui se développe par la seule superposition de certains corps. Elle fut découverte par Galvani. | Phénomène électrique qui consiste en des excitations produites dans les nerfs et les muscles. Les phénomènes produits par cet agent sont extrêmement curieux, ses effets sont très-surprenants. On s'en est servi plusieurs fois en médecine, surtout dans les maladies de nerfs. Volta a démontré que ces phénomènes ne sont que le résultat de l'électricité ordinaire, qui, dans ce cas, est développée par le contact de substances de différente nature, comme elle l'est ailleurs par le frottement ou la chaleur. Les travaux de Nicholson, Carlisle, Ritter, Hallé, Fourcroy, Vauquelin, Monge, Biot, Rousseau, ont fait du galvanisme une science nouvelle. C'est un effet naturel du *galvanisme*.

GALVANO-CAUSTIQUE, s. f. Chirurg. Ensemble des opérations chirurgicales qui s'accomplissent à l'aide de la chaleur électrique.

GALVANO-MAGNÉTIQUE, adj. Phys. Qui a rapport au galvano-magnétisme.

GALVANO-MAGNÉTISME, s. m. Phys. Ensemble des phénomènes dans lesquels des effets magnétiques sont produits par le moyen du galvanisme. Je m'occupe de *galvano-magnétisme*.

GALVANOMÈTRE, s. m. (du nom de *Galvani*

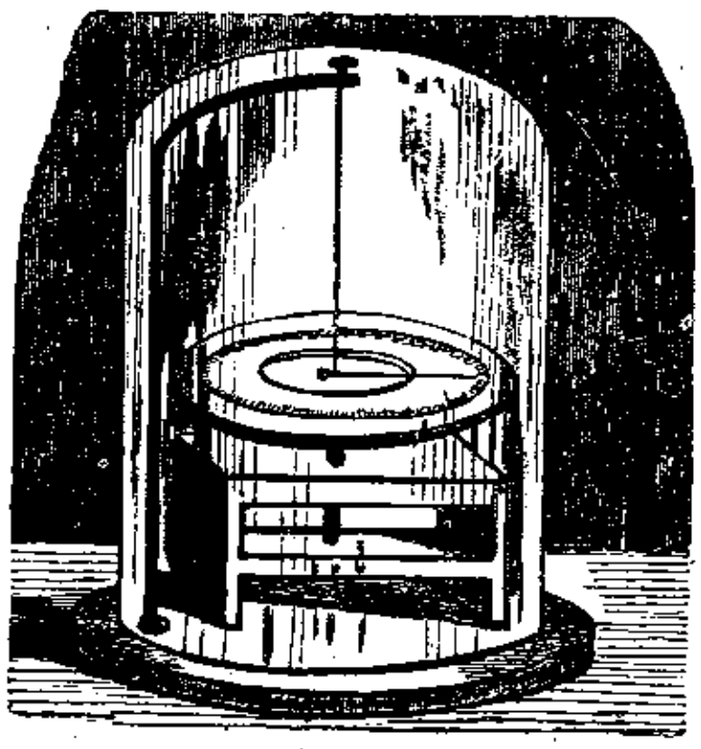

Galvanomètre.

et du gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à déterminer ou à mesurer l'intensité d'un courant galvanique.

GALVANOPLASTIE, s. f. (de *Galvani*, nom propre; du gr. πλάσσειν, former). Application d'un courant électrique pour précipiter un métal, en dissolution dans un liquide, sur un objet donné, soit pour le préserver des influences atmosphériques, soit pour en reproduire l'empreinte. La découverte du procédé ne remonte qu'à l'année 1838 et appartient à l'Anglais Spencer et au Russe Jacobi, qui, par un hasard extraordinaire, aboutirent, en suivant des voies différentes, à un résultat propre à faire naître cet art nouveau. Depuis cette époque, les appareils galvanoplastiques ont été considérablement perfectionnés, et les essais ont été poussés très-loin par de nombreux chimistes qui ont, par des perfectionnements successifs, contribué à faire de la *galvanoplastie* un art dont les applications sont réellement utiles et importantes. Les plus précieuses sont évidemment celles qui ont pour objet la dorure, l'argenture, l'étamage, etc. La *dorure sur laiton et argent*, celle qui se pratique le plus, se faisait constamment, il y a peu d'années encore, au moyen du mercure. Ce procédé exposait les ouvriers à l'influence délétère de ce dernier métal, dont le contact ou les émanations en vapeur produisaient un véritable empoisonnement. La dorure galvanique affranchit de ce danger toute une classe de travailleurs. Elle s'applique aussi très-heureusement au fer et à l'acier, pour les instruments de laboratoire, ceux de chirurgie, les couteaux de dessert et une foule d'objets qui reçoivent ce vernis métallique avec économie et facilité. L'exacte reproduction des superficies rend la galvanoplastie non moins avantageuse pour la copie d'un grand nombre d'objets formés par l'art ou par la nature. La perfection du procédé chimique est telle que les détails microscopiques, quelque ténus qu'ils soient, ne lui échappent point, et qu'il reproduit avec une netteté étonnante même l'empreinte des images photographiques obtenues sur le plaqué d'argent. On a aussi essayé de *cuivrer*, de *zinguer*, et de *plomber* divers métaux usuels, et l'on est parvenu à des résultats satisfaisants et d'une utilité incontestable. Toutes les statues en fonte dans nos fontaines, tous les candélabres à gaz qui ornent nos places et nos boulevards, sont aujourd'hui bronzés par la *galvanoplastie*.

GALVANOPLASTIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la galvanoplastie. Les procédés *galvanoplastiques* sont connus de tout le monde.

GALVANOSCOPE, s. m. (du gr. σκοπεῖν, examiner). Phys. Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

GALVANOTHÉRAPIE, s. f. Application du galvanisme à la thérapeutique.

GALVAUDER, v. a. (du bas lat. *caballicare*, galoper). Réprimander quelqu'un avec hauteur | Vulg. Déranger, mettre en désordre, gâter C'est un mauvais ouvrier, il *galvaudera* cet ouvrage. | V. n. Mener une conduite ignoble, fréquenter les cabarets et les mauvais lieux.

GALWAY (*Galloridia*). Géogr. Ville d'Irlande, chef-lieu du comté de Galway; 30,000 habit. Evêché catholique; port séparé de la ville. Industrie médiocre : lainages, toiles, pêche, brûlage de varecs. Galway est une ville fort ancienne, qui était jadis défendue par des remparts. | Le comté de Galway, dans le Connaught, a 140 kilom. sur 70 et 450,500 habit. Beaucoup de lieux incultes.

GAMA (VASCO DE). Né à Sines, en Portugal, dans l'Alentejo, vers 1460. Il fut envoyé, en 1497, par le roi Emmanuel, pour chercher un passage qui conduisît aux Indes. Vasco de Gama, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, reconnut toute la côte orientale de l'Afrique et la côte occidentale de l'Inde, et forma des établissements à Sofala et à Moçambique. A son retour dans sa patrie, il avait reçu la grandesse avec le titre d'amiral des Indes. Laissé longtemps dans l'inaction, il retourna aux Indes avec le titre de vice-roi, en 1524; mais il mourut à Cochin l'année suivante.

GAMACHE, s. m. Nom d'homme, un des personnages de *Don Quichotte*, usité dans cette phrase : *Noces de Gamache*, repas très-somptueux.

GAMBADE, s. f. (du bas lat. *campa*, jambe). Espèce de sauts, de mouvements brusques, irréguliers, agiles et plus ou moins bizarres, auxquels se livrent les singes et ceux qui les imitent. Je n'ai jamais pu faire de telles *gambades*. (Chateaubriand.) | Fig. J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et à *gambades*. (Montaigne.) Je passe le temps à faire des *gambades* sur le bord de mon tombeau, et c'est en vérité ce que font tous les hommes. (Voltaire.) | Famil. et prov. *Payer en monnaie de singe, en gambades*, Répondre à une demande sérieuse par des plaisanteries.

GAMBADER, v. n. Faire des gambades. Il ne fait que *gambader*. Les enfants *gambadaient*.

GAMBADEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gambade. Les *gambadeurs* et les *gambadeuses*.

GAMBES, s. f. pl. (du provenç. *gamba*, jambe). Mar. Cordages fixés par une de leurs extrémités aux caps de mouton des haubans de hune, et, par l'autre, soit au trélingage des bas-haubans, soit au bas-mât lui-même.

GAMBIE. Géogr. Fleuve de l'occident de l'Afrique; se jette dans l'Océan par plusieurs embouchures, que jadis on prenait pour autant de fleuves différents, après un cours d'environ 1,700 kilom. Il communique par un bras avec le Sénégal. La contrée arrosée par le Sénégal et la Gambie a reçu le nom de Sénégambie.

GAMBILLER, v. n. (*ll* mouillées). Famil. Remuer les jambes de côté et d'autre quand elles sont pendantes. | Mar. Se dit d'un marin qui se porte d'un bout à l'autre d'un cordage tendu en s'aidant des pieds et des mains.

GAMBIT, s. m. (de l'ital. *gambetto*, croc-en-jambe). T. de jeu d'échecs. Se dit lorsque, après avoir poussé le pion du roi ou celui de la dame de deux pas, on pousse également de deux pas celui de leur fou.

GAMELLE, s. f. (du lat. *camella*, panier d'osier fort serré). Grande écuelle de bois ou de fer-blanc dans laquelle plusieurs soldats ou plusieurs matelots mangent ensemble. Apporte la *gamelle*. | Famil. *Manger à la gamelle*, Dans le même plat.

GAMIN, INE, s. Petit garçon, petite fille qui passe une partie de son temps à jouer et à polissonner dans les rues ou sur les places. Tout enfant, fils du peuple, honnête enfant de cette grande ville, né au milieu du mépris et de la misère, est un *gamin* de Paris, en attendant qu'il soit un homme. (Jules Janin.) | Le féminin *gamine* se dit familièrement d'une petite fille espiègle et hardie. | Adjectiv. Vous êtes un peuple *gamin*. (Fr. Soulié.) | Le *gamin* de Paris grimpe, glisse, saute, c'est une anguille, c'est un lichen. C'est la joie de notre pavé, il est l'éclat de rire de nos carrefours; il est l'ami de tout ce qui souffre; il est le don Quichotte bienveillant et dévoué de toutes les misères parisiennes. Du reste, l'œil éveillé, la chevelure ébouriffée, le sourire moqueur, une joue rose et lavée, l'autre joue toute noire, peigné à demi, fier et gueux comme un Espagnol, Français déjà au fond de l'âme, portant crânement sur l'oreille un superbe casque en papier, et chantant tout haut les chansons patriotiques de Béranger. (Jules Janin.)

GAMINER, v. n. Famil. Faire le gamin; jouer et polissonner dans les rues et sur les places publiques. L'enfant *gaminait* du matin au soir.

GAMINERIE, s. f. Action de gamin. | Jeu, espièglerie de gamin.

GAMMA, s. m. (Γ, γ). Troisième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *g*.

GAMMARE, s. m. Zool. Genre de crustacés amphibodes, dont une espèce est dite *crevette des ruisseaux*. La *gammare* est recherchée des gourmets.

GAMME, s. f. (de la lettre grecque Γ, *gamma*, que Guy l'Aretin ou d'Arezzo, en Toscane, choisit, en 1026, pour désigner la corde qu'il ajouta au grave du diagramme des Grecs, et dont il fit la base de son système musical). *Do, re, mi, fa, sol la, si, do*, série des sons de la musique européenne, disposée de telle sorte qu'il y a un ton entre la première et la seconde note, un ton entre la seconde et la troisième, un demi-ton entre la troisième et la quatrième, un ton entre celle-ci et la cinquième, un ton entre la cinquième et la sixième, un ton entre la sixième et la septième, et un demi-ton entre la septième et la huitième. La série de ces huit tons et demi-tons forme la gamme. On en distingue de trois sortes : la *gamme diatonique*, qui procède par tons et par demi-tons; la *gamme chromatique*, qui ne va que par demi-tons; et la *gamme enharmonique*, qui procède par quarts de ton. | Fig. et famil *Chanter à quelqu'un sa gamme*, Le réprimander, lui dire des vérités dures. Je vais bien *te chanter ta gamme*. (Scarron.) | *Changer de gamme*, Changer de langage, de conduite. Force lui fut qu'elle *changeât de gamme*. (La Fontaine.) | Phys. Dans la construction chromatique de Chevreul, *Gamme franche*, Nom de soixante-douze couleurs distinctes, divisées chacune en vingt tons. | Se dit en général d'une succession de nuances. Une planche coloriée qui donne la *gamme* des nuances de la peau et des yeux. (Broca.) | Peint. *Gamme de tons*, Succession de tons, de couleurs qui s'harmonisent. | Fig. La *gamme* des passions, des sentiments.

GANACHE, s. f. (de l'ital. *ganascia*, ou de l'esp. *ganassa*; de *gena*, grande ou grosse joue). La mâchoire inférieure du cheval. Ce cheval a la *ganache* lourde, pesante. | Fig. Personne dépourvue de talent, de capacité. Cet homme est une *ganache*. L'empereur François est un homme bon et religieux, mais une *ganache*. (Napoléon Ier.)

GAND. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la Flandre orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys, à 49 kilom. N. O. de Bruxelles; 120,000 habit. Place forte, évêché; grande quantité de monuments remarquables. Fabriques de toiles, filatures de coton, imprimeries sur toiles, etc.; commerce très-actif. La ville de Gand a eu une très-grande importance et a joué un rôle considérable à l'époque de la féodalité. Elle était, sous l'Empire, le chef-lieu du départ. de l'Escaut. Louis XVIII s'y retira pendant les Cent-Jours (1815) et y publia un journal officiel, le *Moniteur de Gand*.

GANDIN, s. m. (nom d'un personnage de vaudeville). Dandy ridicule. Les *gandins* du boulevard.

GANGA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, famille des tétras. Les gangas ont le bec court, robuste, convexe; les yeux bordés d'un repli nu et lisse, les narines recouvertes de plumage, les jambes courtes et poilues, les ailes longues et pointues. Ils vivent de graines et d'insectes, et habitent l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le *ganga unibande* ou *des sables* est un peu plus gros que la perdrix; il a la tête et le cou cendrés, la gorge fauve et noire, le dos varié de blanc, de

brun et de jaune, la poitrine blanche et le ventre noir. Le *ganga cata*, appelé aussi *gélinotte des Pyrénées*, a la gorge noire, la tête et le cou d'un cendré jaunâtre, les ailes d'un cendré olivâtre.

GANGE. Géogr. Fleuve de l'Inde, qui prend sa source au mont Hymalaya, dans le Thibet, et, dans un cours total d'environ 3,000 kilom., traverse le Thibet, les provinces de Delhi, Agra, Aoudh, Allahabas, Behan et Bengale. Dans cette dernière province, il se sépare en plusieurs branches, entre autres l'Hougly, l'Heuringotta et le Gange proprement dit, et embrasse un immense delta. Il a, comme le Nil, des débordements périodiques qui fertilisent le pays qu'il arrose de juillet en août. Le Gange est, aux yeux des Hindous, un fleuve sacré, et ils croient se purifier au moral comme au physique en s'y baignant.

GANGLION, s. m. (du gr. γάγγλιον, tumeur). Anat. Nom donné à divers organes qui ont l'apparence d'une nodosité. *Glanglions* nerveux. *Glanglions* lymphatiques. Différents nerfs se rencontrent dans un point commun, ils y forment un nœud; les naturalistes nomment ce nœud un *ganglion*. (Bonnet.) | Pathol. Petites tumeurs globuleuses, dures, indolentes, d'un volume variable, formées par un fluide visqueux, et qui se forment sur le trajet ou dans les gaînes des tendons.

GANGLIONITE, s. f. Méd. Inflammation des ganglions lymphatiques.

GANGLIONNAIRE, adj. Anat. Qui a rapport aux ganglions nerveux. *Nerf ganglionnaire*, Nerf qui présente des ganglions sur son trajet. | Méd. *Affections ganglionnaires*, Affections qui atteignent les ganglions lymphatiques.

GANGRÈNE, s. f. Méd. Privation de la vie dans un organe ou mort partielle de cet organe. Elle peut avoir son siége dans toutes les parties vivantes. On a distingué les gangrènes par leurs causes. Telles sont la gangrène sénile ou de vieillesse, la gangrène par contusion, par stupéfaction, par infiltration, par brûlure, etc. La partie attaquée de gangrène se corrompt et se putréfie, et presque toujours c'est un signe certain de mort prochaine. Les remèdes employés pour guérir la gangrène varient suivant les causes productrices et les différentes espèces de gangrènes.

GANGRENER, v. a. Causer la gangrène. La congélation *gangrène* les parties qu'elle frappe. | SE GANGRENER, v. pr. Se corrompre par la gangrène. Cette jambe va bientôt *se gangrener*. | Fig. Ils s'abandonnent aux passions; leurs âmes se souillent et *se gangrènent* au contact des gens de cour.

GANGRENEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la gangrène. Une inflammation *gangreneuse*.

GANGUE, s. f. (de l'allem. *gang*, filon). Substance dans laquelle un minéral est engagé. On la nomme encore *matrice* des minéraux. La gangue, qui est tantôt de même nature, tantôt de nature différente que le corps, est plus généralement composée de quartz, de chaux carbonatée, de chaux fluatée, de baryte sulfatée, de schiste argileux, etc.

GANO, s. m. T. du jeu d'hombre qui signifie : Laissez venir la main, ne prenez pas sur moi. Celui qui fait jouer ne peut pas demander *gano*.

GANSE, s. f. (du lat. *ansa*, anse, ouverture). Petit cordonnet rond, carré ou plat, d'or, d'argent, de soie, de coton ou de fil, et d'une grosseur indéterminée, qui sert ordinairement à attacher un bouton, quelque partie du vêtement. On emploie aussi des ganses comme simple ornement. Le vieux bonhomme recommande inutilement à Guillaume d'avoir des boutons sur ses manches et des *ganses* à son chapeau. (Voltaire.) | Mar. Bague ou lien en cordage, que l'on place sur le haut de quelques mâts.

GANT, s. m. (de l'anc. gaulois *g n*, main, d'où le provenç. *agantar*, saisir, empoigner). Partie de l'habillement qui couvre la main, et chaque doigt séparément. Des *gants* blancs. Des *gants* noirs. *Gants* d'homme. *Gants* de femme. Une paire de *gants*. Mettre, ôter ses *gants*. *Gants* de Grenoble. *Gants* d'Espagne. *Gants* de Suède. | *Gants de peau, gants de daim, de chamois, de chevreau, gants de chien, gants de fil, gants de soie, de laine*, etc., Gants faits avec ces différentes matières. Il trouva Charles XII vêtu d'un habit de gros drap bleu avec des boutons de cuivre doré, de grosses bottes, des *gants de buffle* qui lui venaient jusqu'au coude. (Voltaire.) | *Gants fourrés*, Ceux qui sont faits de peaux auxquelles on a laissé, dans l'intérieur, le poil ou la laine de l'animal, ou ceux qui ont à l'intérieur une ouate ou un tricot quelconque recouvert par la peau. | *Gant bourré*, Gant dont on se sert dans les salles d'armes. | *Prendre ses gants*, Se disposer à sortir. Allons, *prenez vos gants!*

Et, voyant arriver chez lui le damoiseau,
Prend fort honnêtement ses *gants* et son chapeau.
(MOLIÈRE.)

| *Les gants jaunes*, Sobriquet donné quelquefois aux dandys. | Fig. et famil. *Etre souple comme un gant*, Être d'une humeur facile et accommodante. Tout vous rit, votre femme est *souple comme un gant*. (La Fontaine.) | *Se donner les gants d'une chose*, S'en attribuer l'honneur. | Famil. *Prendre des gants*, User de ménagements. | *Cela me va comme un gant*, C. à d. très-bien, parce que les gants doivent être très-justes. | *Jeter le gant*, Se disait autrefois d'un chevalier qui jetait effectivement son gant quand il défiait au combat un autre chevalier, qui, le relevant, acceptait le combat. | Fig. Aujourd'hui, *Jeter le gant*, Défier au combat ou à toute autre lutte. Voici mon *gant*, et ce *gant* vous défie. (C. Delavigne. | *Relever le gant*, Accepter le défi. *Je relève le gant* qu'on ose me jeter. | Au plur. *Gants* se disait jadis pour *bonne main*, et se dit encore en quelques circonstances quand il s'agit de femmes. C'est un équivalent des *épingles* et du *pourboire*. | Les fabriques de gants les plus importantes sont à Grenoble, à Paris, à Montpellier, à Milhau et à Niort. Le *gant* a joué un assez grand rôle durant le moyen âge. D'après une coutume déjà établie dans les lois barbares, il était défendu aux juges royaux de siéger gantés; un vassal, pour rendre hommage à son seigneur, devait déposer ses gants avec son épée, son couteau, ses éperons. Les nobles regardaient comme un de leurs priviléges exclusifs de porter le gant sur lequel leur faucon se perchait pendant la chasse. Catherine de Médicis mit surtout à la mode les gants parfumés, fabriqués par les gantiers de son pays. Souvent même ces Italiens, mettant au service des grands seigneurs leurs talents de toute sorte, savaient faire d'une paire de gants un instrument de mort en les imprégnant d'un poison subtil. Ce genre d'assassinat était assez commun au XVIe siècle.

GANTÉ, ÉE, part. Qui a des gants. Il est toujours bien *ganté*. La femme était mal *gantée*. Les nez n'avaient point été faits pour porter des lunettes, ni les mains pour être *gantées*. (Voltaire.)

GANTELET, s. m. Gant couvert de lames de fer, qui faisait partie de l'armure d'un chevalier.

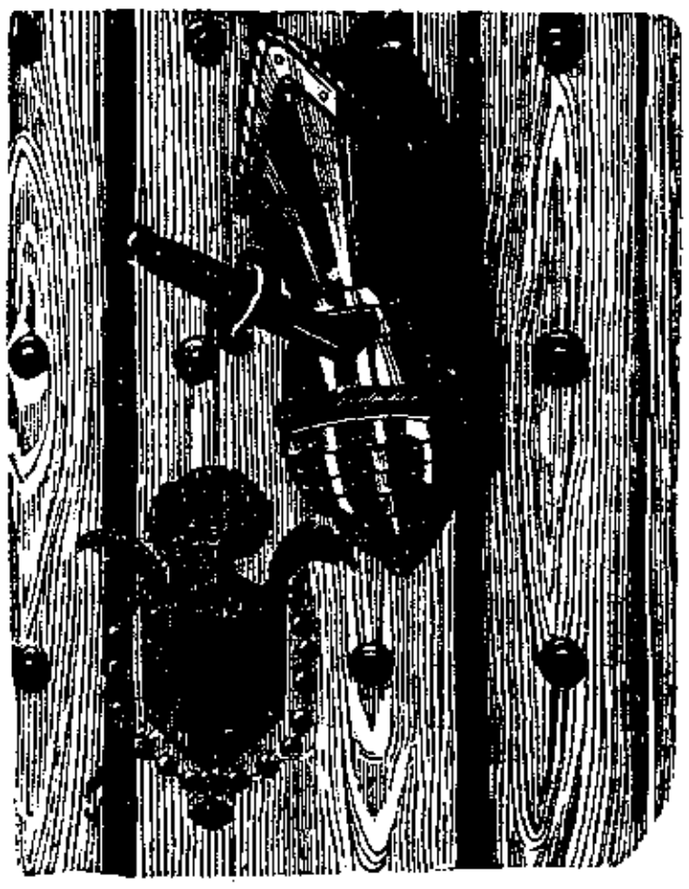

Gantelet.

Édouard irrité le frappa de son *gantelet* au visage. (Voltaire.) Elle osa lever ses deux petits poings nus contre mon *gantelet*. (C. Delavigne.) Cette partie de l'ancienne armure avait exactement la forme des gants dits à la *crispin*; elle recouvrait de même l'avant-bras. Des lames de fer ou d'acier en écailles, ou des mailles de ce métal protégeaient les doigts et le dessus de la main; une pièce recourbée en tuyau couvrait le poignet. Les gantelets étaient quelquefois en peau de daim ou de veau doublée de cuir. | Chirurg. Bandage qui enveloppe la main et les doigts. | Morceau de cuir dont les chapeliers, les cordonniers, les relieurs, etc., se couvrent la paume de la main ou le bras, pour le travail.

GANTER, v. a. Mettre des gants à quelqu'un. Il est difficile de *ganter* un enfant. | Se dit aussi des gants par rapport à la main. Ces gants me *gantent* mal. | Absol. Voilà des gants qui *gantent* fort bien. | SE GANTER, v. pr. Mettre ses gants. *Gantez-vous*.

GANTERIE, s. f. Fabrique, magasin de gants; art, commerce du gantier. La *ganterie* de France l'emporte en général sur celle des autres pays.

GANTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait ou qui vend des gants. Les *gantiers* de Grenoble sont les plus renommés. Le travail des *gantières* n'est pas suffisamment rétribué. | Adjectiv. Ouvrier *gantier*.

GANTOIS, OISE, s. et adj. Habitant de Gand; qui appartient à la ville de Gand ou à ses habitants. | S. m. Sorte de bateau naviguant sur les rivières et canaux du bassin de l'Escaut.

GANYMÈDE. Mythol. Jeune homme d'une grande beauté, fils de Tros, roi de Troie. Un jour qu'il chassait sur l'Ida, Jupiter l'enleva sous la forme d'un aigle, et le fit son favori et son échanson, à la place d'Hébé. Il forme dans le ciel la constellation du *Verseau*.

GAP. Géogr. Chef-lieu du départ. des Hautes-Alpes, à 677 kilom. S. E. de Paris; 8,165 habit. Évêché, belle cathédrale; cadis, soie, laine, chapeaux, etc. Ville fort ancienne.

GAPENÇAIS. Géogr. Partie du Haut-Dauphiné, sur les confins de la Provence; chef-lieu, Gap. Ce pays appartint successivement aux Burgondes, aux Francs, aux rois d'Arles, puis aux comtes de Provence, aux comtes de Toulouse, aux comtes de Forcalquier. Charles VII s'en empara en 1448; mais il le restitua à René, comte de Provence; il fut réuni définitivement à la France par Louis XI, en vertu du testament de René.

GARAGE, s. m. T. de navigation. Action de garer, de faire entrer les bateaux dans une gare. | T. de chemin de fer. Action de garer les locomotives, les wagons. | *Voie de garage*, Voie dans laquelle on doit garer, mettre à l'abri ou en réserve les wagons de service, les locomotives, etc.

GARANÇAGE, s. m. Teinture à la garance.

GARANCE, s. m. Bot. Plante de la famille des

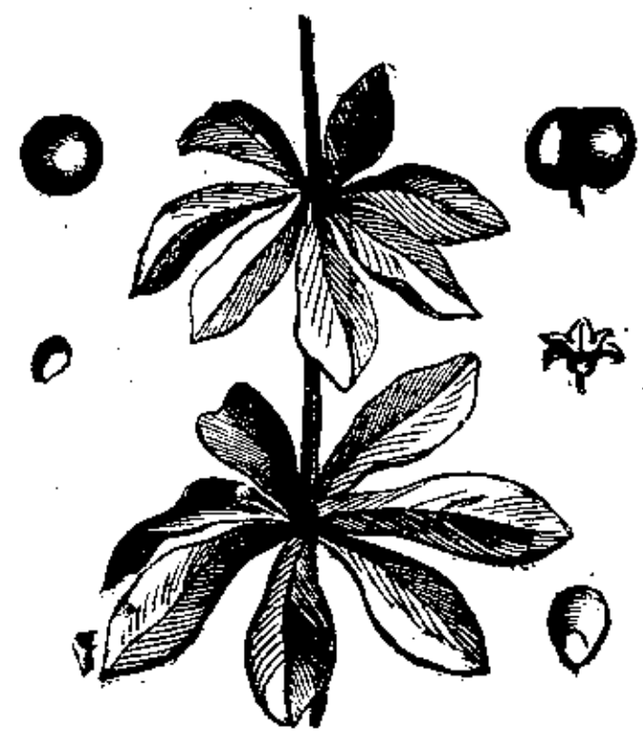

Garance.

rubiacées, originaire de l'Orient, et cultivée dans quelques départements de la France, notamment dans celui du Vaucluse, à cause de ses racines, qui, desséchées et pulvérisées, fournissent une belle couleur rouge très-solide. Ce rouge donne aussi, avec les différents mordants, toutes les nuances de violet, de brun, etc. En France, les pantalons de la troupe sont teints en *garance*. | La racine entière de la garance est connue dans le commerce sous le nom d'*alizari*, et la substance particulière à laquelle elle doit ses propriétés tinctoriales s'appelle *alizarine*. | Adj. invariable. *Drap garance*, Drap teint en garance. Pantalon *garance*.

GARANCER, v. a. Teindre en garance.

GARANCIÈRE, s. f. Champ semé de garance. | Local où l'on teint avec de la garance.

GARANCINE, s. f. Chim. Produit de la transformation de la poudre de garance par l'acide sulfurique. Il a la propriété de colorer plus que la garance et de diminuer les manipulations de la teinture. Les fabricants d'indiennes font une grande consommation de *garancine*.

GARANT, ANTE, s. (du provenç. *garen*, même sens; rad. *garer*). Celui, celle qui répond de son propre fait ou pour autrui. Je ne suis point *garant* de l'événement. Tout homme est *garant* de ses faits et promesses. Des sottises d'un père un fils n'est pas *garant*. Vous me serez *garant* des hasards de la guerre. (Corneille.) Des moyens dont ils se rendirent les *garants*. (Pascal.) Vous trouveriez une ressource dans la France, *garante* de tant de traités.

(Voltaire.) | Jurisp. Celui, celle qui est caution d'un autre, qui répond de sa dette. Se rendre *garant*. Un bon, un mauvais *garant*. Cette marchande s'est rendue *garante*. | Celui qui est obligé de faire jouir un autre de la chose qu'il lui a vendue ou transportée. | Fig. Auteur dont on a tiré un fait, un principe; personne de qui on tient une nouvelle. | En parlant des choses. Sûreté, garantie. Il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur *garant* de la domination. (Raynal). La sincérité est le premier *garant* de nos paroles et la caution de nos pensées. (Diderot.) | *A garant*, loc. adv. En garantie. Elle est prise *à garant* de toutes aventures. (La Fontaine.)

GARANTI, IE, part. Dont on s'est porté garant. Une créance *garantie*. | Préservé. *Garanti*, dans l'éboulement de la maison, par une poutre.

GARANTIE, s. f. T. de droit. Engagement par lequel on garantit la possession, la jouissance d'une chose. Vendre avec *garantie*. Donner un acte de *garantie*. La *garantie* stipulée par le contrat de vente. (Duclos.) | Fig La raison est la base et la *garantie* de la vertu. (Levis.) | Dédommagement auquel on s'est obligé. Appeler quelqu'un en *garantie*. | Sûreté, ce qui garantit une chose, ce qui la rend sûre. Il a d'excellentes *garanties*. Ils appelaient des lois odieuses en *garantie* des actions les plus lâches. (Montesquieu.) | Protection. La société a commencé par la possession, mise sous la *garantie* commune. (Barante.) | *Garantie individuelle*, La protection que la loi doit à tout citoyen. | *Bureau de garantie*, Lieu où l'on constate le titre des matières d'or et d'argent. | La *garantie*, en matière de jurisprudence, est une sûreté contre une éventualité quelconque. Dans le domaine et au point de vue de la loi, la garantie constitue les droits du *garanti sur le garant*; elle devient l'obligation de préserver d'attaques, ou d'indemniser du préjudice que ces attaques ont pu causer. La *garantie est légale* quand la loi la suppose; mais elle peut résulter, dans d'autres cas, de l'accord des parties : elle est alors *conventionnelle*. Il y a *garantie de droit* et *garantie de fait*. La première est celle qui porte sur le droit de la chose ou sur ses qualités capitales, essentielles pour l'usage qu'on en veut faire; la seconde est celle qui regarde les vices et les qualités non essentielles de la chose : la première est de rigueur, la seconde doit être stipulée pour exister. Le délai pour appeler en garantie est de huitaine (art. 175 du code de procéd. civ.), délai modifié, augmenté, selon les besoins des distances ou le nombre des garants ou des sous-garants.

GARANTIR, v. a. (rad. *garant*). Se rendre garant, répondre d'une chose. *Garantir* une créance. L'Angleterre et la France *ont garanti* ce traité. | Assurer pour un temps la bonté, la qualité d'une marchandise. *Garantir* une montre. | Absol. Le passé nous *garantissait* pour l'avenir. | Par extens. Rendre sûr, certain. Cela vous *garantit* de ma fidélité Qui peut vous *garantir* qu'une révolution subite ne vous fera pas expirer? (Massillon.) | Affirmer, certifier. Je vous *garantis* le fait, tenez-le pour certain.

J'ignore ce qu'au fond le serviteur peut être;
Mais pour homme d'honneur je *garantis* le maître.
(MOLIÈRE.)

| Défendre quelqu'un contre une demande. *Garantir* quelqu'un de toute poursuite. | Mettre à l'abri, prévenir de. Ce paravent nous *garantit* du froid. *Garantir* du péril. (Corneille.) | SE GARANTIR, v pr. Se préserver, se mettre à l'abri de. Les mathématiques et la philosophie naturelle *se sont* mieux *garanties* des subtilités sophistiques que les autres sciences. *Je me garantis* contre la mauvaise fortune.

GARANTISME, s. m. Dans le langage de l'école fouriériste, Système de féodalité industrielle qui doit suivre notre anarchie et précéder l'association définitive.

GARBURE, s. f. Potage épais, fait de pain de seigle, de choux et de lard. La *garbure* est une soupe très-usitée au pied des Pyrénées.

GARCE, s. f. Féminin de *gars*, et corrélatif de garçon. Se prend en fort mauvaise part et désigne une fille ou une femme de mauvaises mœurs. Quelle *garce!* Cette *garce* de femme. | On n'entend plus guère ce mot grossier que dans les lieux de débauche. Autrefois, il s'employait toujours en bonne part et désignait une jeune fille. On le trouve encore, en ce sens, dans la plupart des auteurs du commencement du XVIIe siècle. On est singulièrement choqué aujourd'hui, en lisant les écrits de ce temps et particulièrement la *Cour sainte*, du père Caussin, de trouver cette épithète accolée à des noms vénérés. Sainte Cécile, cette courageuse et noble *garce*. Sainte Pulchérie, la plus belle *garce* de son temps. Ce mot a conservé ce dernier sens dans quelques cantons de la Normandie.

GARCETTE, s. f. Petite pince à ressort et à pointes aiguës, dont on se sert pour épinceter les draps, c. à d. pour en retirer les nœuds, les flocons, les gros fils, etc., qui en déparent la surface. | Mar. Tresse plate de fils de caret. On appliqua au coupable vingt-cinq coups de *garcette*. On a supprimé les coups de *garcette*. | *Garcettes de ris*, Garcettes fixées aux voiles, et qui servent à les diminuer quand il fait trop de vent. | *Garcettes de tournevire*, Fortes garcettes qui servent à joindre le câble à la tournevire quand on lève l'ancre.

GARÇON, s. m. Enfant mâle. Petit *garçon*. Jeune *garçon*. Cette femme est accouchée d'un *garçon*. Il a deux *garçons* et une fille. | Famil. Un jeune homme, un homme. C'est un *garçon* fort doux et de bonnes mœurs. (Marivaux.) Il me paraît fort bon *garçon*. (Le Sage.) | *Les garçons de la noce*, Les jeunes gens chargés de faire les honneurs de la noce. | Famil. *Faire le mauvais garçon*, Le brave, le méchant. | *Être petit garçon auprès de quelqu'un*, Lui être soumis. | *Mener une vie de garçon*, Une vie indépendante; s'affranchir de toute réserve. | Celui qui demeure dans le célibat, qui ne se marie point. Il est *garçon* et *garçon* par système. (C. Delavigne.) | *Logement, appartement de garçon*, Logement, appartement qui ne convient qu'à un homme seul et non marié. | Ouvrier qui travaille pour le compte d'un maître. J'ai vingt *garçons* qui travaillent en mon absence. | Employés subalternes dans certains établissements, dans certaines administrations. Un *garçon* de café, un *garçon* de bureau, de recettes, un *garçon* de magasin, un *garçon* de bain, un *garçon* épicier, etc. | Il se dit aussi en parlant des journaliers. Le jardinier n'a point d'autres *garçons* que les domestiques de la maison. (J. J. Rousseau.) | « J'entends souvent dire d'un homme nul que c'est un *bon garçon*, et l'on croit avoir fait son éloge; mais j'ai voulu me rendre compte de ce que c'était qu'un *bon garçon*, et j'ai trouvé toujours un homme incapable de bien, et au besoin capable de mal par faiblesse; paresseux, fumeur, buveur; hantant les estaminets ou les cabarets; sans fierté, mais aussi sans dignité. Que Dieu nous garde de semblables amis! » (Mme Debray.)

GARÇONNER, v. n. Famil. Fréquenter les garçons, jouer avec eux, en parlant des filles.

GARÇONNET, s. m. Petit garçon. Le *garçonnet* avait déjà les poignets solides. (G. Sand.)

GARÇONNIÈRE, s. f. Famil. Jeune fille qui aime à garçonner, à jouer avec les garçons.

GARD. Géogr. Rivière de France qui traverse de l'ouest à l'est le département auquel elle donne son nom. | Département méridional de la France, borné au N. par le départ. de l'Ardèche, à l'E. par le Rhône, au S. par la Méditerranée et le départ. de l'Hérault, à l'O. par le départ. de la Lozère. Il est formé d'une partie du Languedoc. Superficie : 599,725 hect.; 429,747 habit.; chef-lieu, Nîmes Le département du Gard est traversé au N. O. par les Cévennes. Climat très-doux, température variable, vents impétueux, grande sécheresse. Beaucoup de marais salants. Houille, plomb, zinc, manganèse, antimoine; marbre, plâtre, kaolin, ocre, pouzzolane, etc. Sol très-varié, aride ou maigre en beaucoup d'endroits; grains en petite quantité, légumes, fruits du Midi; très-bons vins, eaux-de-vie; oliviers, mûriers, garance, etc. Bétail de petite espèce, moutons, vers à soie, etc. Cadis, étoffes de soie, de coton; distilleries, savons, etc. Le Gard est subdivisé en quatre arrondissements (Alais, le Vigan, Nîmes, Uzès), 39 cantons, 345 communes | *Pont du Gard*, Pont qui fait partie d'un ancien aqueduc célèbre, construit par les Romains à 16 kilom. de Nîmes (Gard), dans un défilé parcouru par le *Gard* ou *Gardon*. L'édifice se compose de trois rangs d'arches élevés les uns sur les autres. La hauteur totale du pont est de 48 mètres 77 centimètres; son épaisseur, de 6 mètres 56 centimètres à sa base; la longueur du pont, prise au pied du troisième rang d'arcades, est de 269 mètres.

GARDABLE, adj. Que l'on peut ou doit garder; facile à garder. La marchandise n'était pas *gardable*.

GARDE, s. f. (de l'allem. *gewahren*, garder). Action de garder, de conserver, de garantir, de défendre quelqu'un ou quelque chose. La *garde* d'un trésor. Avoir la *garde* d'une bibliothèque, d'un magasin. La *garde* d'un poste. La *garde* d'une ville. La *garde* du défilé des Thermopyles confiée à Léonidas. Laissez-la-moi, seigneur, quelques moments en *garde*. (Corneille.) La *garde* de deux filles est un peu trop pesante pour un homme de mon âge. (Molière.) Prince, rassurez-vous, je les prends sous ma *garde*. (Racine.) Les légions distribuées pour la *garde* des frontières, en défendant le dehors, affermissaient le dedans. (Bossuet.) | Protection. Ne se dit guère qu'en ces phrases : Dieu vous ait en sa sainte *garde!* A la *garde* de Dieu! | En parlant des personnes. *Être de bonne garde*, Garder avec soin ce qu'on possède. | En parlant des fruits. *Être de bonne garde* ou *être de garde*, Se conserver longtemps sans se gâter. | Guet, surveillance. On fait bonne *garde* aux murs et dans le port. (Corneille.) | En parlant des personnes. *Être de garde*, Être actuellement de service. | Veiller. Prends *garde* à cela. César, prends *garde* à toi! (Corneille.) | Surveiller. Prenez *garde* à cet enfant. | Elliptique. *Garde à vous!* T. de commandement militaire; avertissement donné à une troupe de se tenir prête à exécuter tel ou tel mouvement. | *Se donner de garde* ou *garde*, Se défier, éviter. | *N'avoir garde de*, suivi d'un infinitif. N'avoir pas la volonté, le pouvoir; être bien éloigné de. Je *n'ai garde* à son rang *de* faire un tel outrage. (Corneille.) | *Être, se mettre, se tenir sur ses gardes*, Faire attention à ne pas se laisser surprendre. | Collectiv. Les soldats qui montent la garde. Relever, doubler, changer la *garde*. La *garde* montante, la *garde* descendante. | *Corps de garde*, Certain nombre de soldats de garde; le lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde. | *Monter la garde, être de garde*, Être de service pendant vingt-quatre heures. | Fig. et famil. *Monter une garde à quelqu'un*, Le réprimander vivement. | *Grand'garde*, Corps de cavalerie placé à la tête d'un camp, pour empêcher que l'armée ne soit surprise. | *Garde avancée*, Autre corps que l'on met encore au delà de la grand'garde pour plus de sûreté. | *Gardes françaises*, Corps militaire faisant partie de la maison du roi, et organisé en 1553. Il était d'abord de 10 compagnies, puis de 32 compagnies, fortes chacune d'à peu près 100 hommes. Elles tenaient garnison dans les faubourgs de Paris, et avaient le pas sur les autres corps de l'armée. Les gardes françaises se joignirent au peuple en 1789, et formèrent le noyau de la garde nationale de Paris. | *Garde impériale*, Corps formé à l'avénement de Bonaparte à l'empire. | *Garde nationale*, Milice organisée, le 14 juillet 1789, sous le nom de *garde bourgeoise*, pour défendre l'Assemblée constituante contre les corps d'observation placés aux portes de Paris. Cette institution, qui devint bientôt générale, fut ordonnée en 1790 par une loi qui, en réglant son organisation, lui donna le nom de *garde nationale*. Dissoute en 1827, elle fut rétablie en 1830. La révolution de 1848 appela tous les citoyens à faire partie de la garde nationale; mais elle fut dissoute après les événements de décembre 1851, puis reconstituée sur de nouvelles bases, quelques mois après. Cette institution, tout à la fois civile et militaire, née en France en même temps que la liberté, avait pour objet de garantir les droits de chaque individu et l'indépendance nationale. Dans un pays où tous les hommes sont libres et où l'objet de l'autorité publique est de garantir la liberté de chacun, nul ne peut prétendre au privilége exclusif de porter des armes ou de faire partie de la force armée; c'est un droit commun à tous, comme le droit de défense personnelle. Une autre conséquence du même principe, c'est que les hommes en qui la force réside nomment leurs officiers ou les fassent nommer par des citoyens qu'ils ont eux-mêmes délégués à cet effet. Il ne peut exister de véritable garde nationale que chez les peuples libres. | *Garde d'honneur*, Troupe choisie pour escorter des personnages auxquels on rend des honneurs militaires. | *A la garde!* loc. elliptique dont on se sert pour appeler la garde dans un moment de danger. | La partie d'une épée, d'un sabre ou d'un poignard qui sert à couvrir la main. Enfoncer l'épée jusqu'à la *garde*. Son épée, dont la *garde* était d'or. (Fénelon.) | T. d'escrime. L'attitude du bras quand on tient l'épée pour le combat. | *La garde haute, basse*, Tenir l'épée de manière à se mettre à couvert de l'épée de son adversaire. | *Se mettre, se tenir en garde*, En état de défense. | Elliptiq. *En garde!* Mettez-vous *en garde!* Tu dois mourir ou me donner la mort; *en garde!* (C. Delavigne.) | Fig. *Se tenir, être en garde, sur ses gardes*, Se défier; veiller à n'être point surpris. Ceux-ci, toujours *en garde*, craignent la surprise. (Bossuet.) | T. de jeu de cartes. Petite carte de même couleur qu'un roi ou une carte principale, et qui protége ce roi, cette carte principale. | Fig. et famil. *Avoir toujours garde à carreau*, Être toujours prêt à se défendre, à riposter. | Au plur. T. de serrurier. Petites pointes de fer qui entrent dans les fentes du panneton d'une clé, et qui empêchent la clé de tourner lorsqu'on y fait le moindre changement. Je ferais comme les gens qu'on a volés, qui changent les *gardes* de la serrure. (Voltaire.) | *Gardes d'une clé*, Les entailles du panneton dans lesquelles passent les garnitures de la serrure. | Nom donné dans les arts à un grand

nombre d'objets. | Mar. *Palans de garde*, Les deux palans qui servent à maintenir la corne d'artimon.

GARDE, s. m. Homme armé faisant partie de la garde d'un roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un officier général, etc. Nous saisissons la porte, et les *gardes* se rendent. (Corneille.) Holà! *gardes*, qu'on le saisisse. (Racine.) Il était dans les *gardes* du cardinal de Richelieu. (Voltaire.)

. . . . . Ses *gardes* affligés
Imitaient son silence autour de lui rangés.
(RACINE.)

| *Un garde française*, Un soldat des gardes françaises. | *Garde national*, Citoyen qui fait partie de la garde nationale. | *Gardes du corps*, Ceux qui gardaient la personne du roi. | *Garde royal, garde impérial*, Soldat de la garde royale, de la garde impériale. | *Garde municipal*, Un soldat de la garde municipale. Les *gardes municipaux*. | *Les Cent-gardes*, Troupe instituée par Napoléon III, et qui monte la garde dans le palais. | Au sing. *Un cent-gardes*, Un homme faisant partie de cette garde. | Celui que l'on charge de garder, de surveiller une personne. | Gardien, surveillant. *Garde des archives*, de la bibliothèque, d'un parc, etc. *Garde général des archives*, Employé supérieur qui est à la tête du dépôt des archives de l'empire. | *Garde des sceaux*, Dignitaire de la couronne, dont les fonctions ont été souvent confondues avec celles de chancelier, qu'il remplissait en cas de besoin. Aujourd'hui, Le ministre de la justice. | *Garde champêtre*, Agent à la solde d'une commune, chargé de prévenir les délits et dégâts dans les propriétés rurales. | *Garde-côtes*, Milice particulièrement chargée de la défense des côtes. | Il se dit aussi des navires armés pour défendre les côtes. | *Gardes de commerce*, Officiers civils qui étaient chargés de mettre à exécution les contraintes par corps. | *Garde forestier*, Agent préposé à la conservation des forêts. | *Garde d'artillerie, garde du génie*, Sous-officiers d'état-major, chargés de la conservation du matériel de l'artillerie ou du génie. | *Gardes de santé*, Préposés chargés de veiller à l'observation des lois et ordonnances sur la police sanitaire.

GARDE, s. f. Femme dont la profession est de garder et de soigner les malades. | Il a le même sens que *garde-malade*.

GARDÉ, ÉE, part. Qu'on surveille, dont on prend soin. Un enfant *gardé* par sa bonne. | Dont la sûreté est protégée. Le prince *gardé* par ses troupes. | Défendu. Le défilé *gardé*. La ville *gardée* par une garnison nombreuse. | Conservé. Des fruits *gardés* dans le fruitier. | Observé. Les convenances furent *gardées*. | *Proportion gardée, toute proportion gardée*, En tenant compte de l'inégalité, de la différence relative de deux personnes, de deux choses. | Qu'on empêche de s'échapper. Le prisonnier *gardé* par les gendarmes. | Prov. *Chacun son métier, les vaches sont bien gardées*, Les choses vont bien quand chacun se mêle de ce qu'il doit faire.

GARDE-BARRIÈRE, s. m. Employé de l'octroi aux portes d'une ville. | T. de chemin de fer. Homme préposé à la garde d'une barrière là où une voie ferrée coupe un chemin ordinaire. Des *garde-barrières*. Les *garde-barrières* du chemin du Midi.

GARDE-BOUTIQUE, s. m. Tout objet que le marchand a dans sa boutique et qu'il ne peut vendre.

GARDE-CENDRE, s. m. Plate-bande en cuivre ou en tôle qui sert à retenir la cendre et les charbons qui pourraient s'échapper du foyer. Des *garde-cendre*. Un *garde-cendre* en bronze doré.

GARDE-CHASSE, s. m. Celui qui est préposé à la conservation du gibier dans un lieu limité. | Au plur. Des *garde-chasse*.

GARDE-CHIOURME, s. m. Surveillant des forçats dans les bagnes. Des *garde-chiourme*.

GARDE-CORPS, s. m. Mar. Garde-fou.

GARDE-FEU, s. m. Appareil formé de trois cadres de fer de petite dimension, garni quelquefois de fils de fer entrelacés, que l'on place devant le feu pour empêcher les enfants de s'en approcher de trop près, de crainte qu'ils ne se brûlent. | Plaque de tôle, de fer ou de cuivre, qui a toute la largeur de la cheminée et une hauteur d'environ 15 à 20 centimètres. On la place devant le foyer pour empêcher le feu et les cendres de se répandre dans l'appartement. | Plur. Des *garde-feu*.

GARDE-FOU, s. m. Parapet, balustrade destinée à empêcher de tomber les personnes qui sont placées sur un lieu élevé et dangereux, et qui s'en approchent imprudemment. Un *garde-fou*. Des *garde-fou*. C'était un tronc à demi pourri avec deux bâtons de saule pour *garde-fou*. (La Fontaine.)

GARDE-LIGNE, s. m. T. de chemin de fer. Homme qui se promène sur la ligne pour la surveiller. Les *garde-ligne* parcourent la voie.

GARDE-MAGASIN, s. m. Employé chargé de garder et surveiller les magasins. Des *garde-magasin*.

GARDE-MAIN, s. m. Papier que l'on met sous la main en écrivant, en dessinant ou en brodant, afin de préserver l'ouvrage que l'on fait. | Au plur. Des *garde-main*.

GARDE-MALADE, s. Celui, celle qui donne ses soins aux malades. Un *garde-malade*. Une *garde-malade*. Des *garde-malade*.

GARDE-MANCHE, s. m. Fausse manche qu'on met pour garantir les bras d'un vêtement.

GARDE-MANGER, s. m. Lieu situé près d'une cuisine, et où l'on place les aliments pour les préserver de la corruption ou des attaques des animaux et des insectes. Le plus ordinairement c'est une cage en bois, divisée en plusieurs étages par des planches, et entourée d'une toile grossière nommée canevas, ou d'une toile métallique.

GARDE-MEUBLE, s. m. Lieu où l'on garde des meubles. Un *garde-meuble*. Le *garde-meuble* de la couronne est transféré hors de Paris. L'administration du *garde-meuble*. Des *garde-meubles*.

GARDE-NAPPE, s. m. Porte-assiette d'osier ou de toute autre matière, sorte de tapis ou de paillasson, pour protéger la nappe. Des *garde-nappe*.

GARDÈNE, s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, comprenant une centaine d'espèces dont

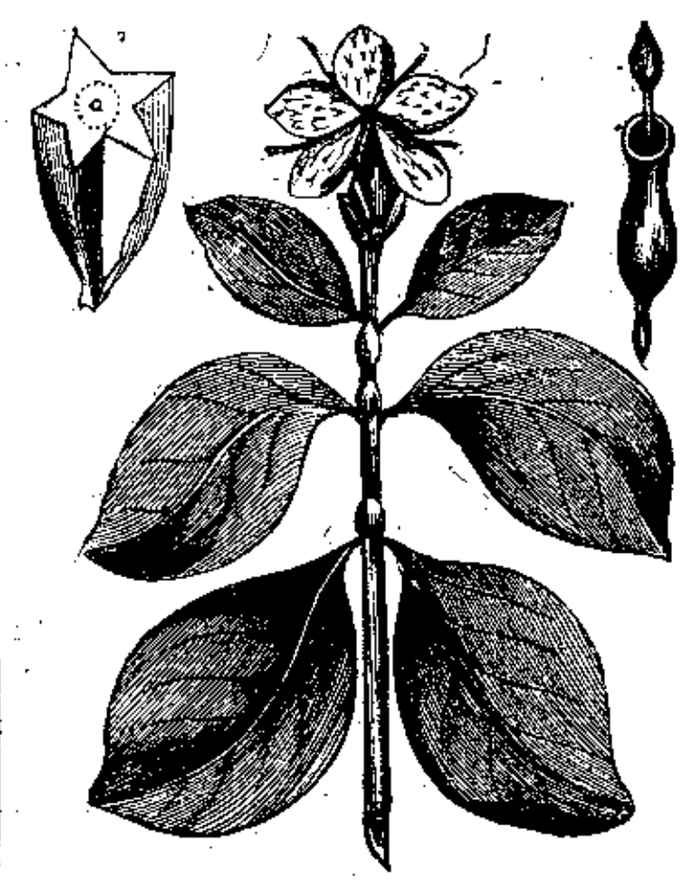

Gardène.

la plus remarquable est la *gardène à grandes fleurs*, appelée aussi *jasmin du Cap*, arbrisseau intéressant par sa fleur et par son fruit. Sa corolle, d'un blanc de lait très-pur, répand une odeur des plus agréables; son fruit contient une pulpe couleur de safran, qui sert à teindre en jaune. Cette gardène croît au cap de Bonne-Espérance.

GARDE-NOTES, s. m. Famil. Notaire.

GARDE-PÊCHE, s. m. Celui qui est chargé de la police des rivières, des fleuves, des lacs, des étangs, etc., en ce qui concerne la pêche. Les *gardes pêche* sont assimilés par la loi aux *gardes forestiers*.

GARDER, v. a. Conserver une chose, l'empêcher de se perdre, de se gâter. *Garder* des raisins jusqu'au milieu de l'hiver. | Retenir une chose. On *garde* sans remords ce qu'on acquiert sans crime. (Corneille.) | Fig. Je ne *garde* pour vous ni haine ni colère. (Id.) *Garder* ses habitudes. *Garder* rancune à quelqu'un. | *Garder un secret*, Ne pas le révéler. | *Garder la chambre*, Rester dans sa chambre, dans son lit, pour cause de maladie. | *Garder la maison*, Ne pas sortir, rester chez soi. | *Garder les rangs*, Ne pas les quitter | Par anal. *Garder son rang*, Se faire respecter. | *Garder les arrêts*, Rester aux arrêts. | Observer. Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice? (Racine.) | *Garder sa parole*, Être fidèle à ses promesses. | *Garder le silence*, Rester silencieux. | Il se dit des personnes. Je ne *garderai* qu'un rédacteur. | Réserver. Il a vu quel accueil lui *gardait* ma colère. (Corneille.) | Prov. et fig. *Garder une poire pour la soif*, Réserver quelque chose pour les besoins à venir. | Prov. *Vous ne savez pas ce que Dieu vous garde*, Ce que plus tard il peut vous arriver. | Fig. et famil. *La garder à quelqu'un, la lui garder bonne*, Conserver du ressentiment contre quelqu'un. Je ne lui ai rien dit, mais je *la lui garde bonne*. (Destouches.) | Surveiller, prendre soin. *Garder* un enfant. Je lui ai donné ma montre à *garder*. | *Garder les gages, les enjeux*, En être dépositaire. | Retenir une chose, ne pas s'en dessaisir. *Garder* copie d'un acte. C'est un rare trésor qu'elle devrait *garder*. (Corneille.) Cédons-lui ce pouvoir que je ne puis *garder*. (Racine.) | Se tenir assidûment auprès d'un malade pour le soigner. C'est une sœur de charité qui le *garde*. | Empêcher de fuir. Toi, *garde* ma captive. (Racine.) | Prendre soin, en parlant des troupeaux. *Garder* les moutons, les vaches. | Défendre, protéger. Ce que Dieu *garde* est bien gardé. (Acad.) | Préserver, garantir. Dieu vous *garde* de pareils amis. (Id.) | Elliptiquement. Dieu vous *garde*. Dieu m'en *garde!* etc. | Veiller à la sûreté, à la conservation. *Garder* les bois, les vignes, la chasse. | Fig. *Garder* son innocence comme un trésor. | Défendre un lieu, une porte. *Garder* un retranchement, les lignes, les côtes. | V. n. Prendre garde, avoir soin qu'une chose soit évitée. A ces honteux moyens *gardez* de recourir. (Corneille.) Mon Dieu, Éraste, *gardons* d'être surpris; je tremble qu'on ne nous voie ensemble. (Molière.) | *Garder* avec *que* sans *ne* consécutif. Adieu, sors, et surtout *garde* bien qu'on te voie. (Corneille.) | *Garder* avec *que* et *ne* consécutif. *Gardez* qu'avant le coup votre dessein n'éclate. (Racine.) | *Gardez* qu'on *ne* vous voie. (Voltaire.)

*Gardez qu'*une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(BOILEAU.)

| SE GARDER, v. pr. Prendre garde contre, se préserver de. *Gardez-vous* de l'humeur d'un sexe ambitieux. (Rotrou.) *Gardez-vous*, dira l'un, de cet esprit critique. (Boileau.) Tout ce que nous pouvons faire, c'est de sentir notre impuissance, de reconnaître un être tout-puissant, et de *nous garder* de tout système. (Voltaire.) Dis-lui qu'il *se garde* du découragement et du désespoir. (J. J. Rousseau.) | *Se garder de*, suivi d'un infinitif, Avoir grand soin de ne pas. Et surtout *gardez-vous de* la quitter des yeux. (Molière) *Gardez-vous d'*imiter ce rimeur furieux. (Boileau.) *Garde-toi* de suivre ses conseils.

GARDE-ROBE, s. f. Chambre destinée à renfermer les habits, le linge et toutes les hardes. | Grande armoire où l'on suspend des habits, des robes, sans les plier. | Par extens. Tous les habits à l'usage d'une personne. Cet homme a une *garde-robe* très-riche. | Synonyme de *Cabinet d'aisances*. J'ai le corps dérangé; je vais souvent à la *garde-robe*. Un homme ne pouvait être regardé comme un dieu par ceux qui l'avaient vu aller à la *garde-robe*. (Voltaire.) La *garde-robe* de l'empereur.

GARDE-VUE, s. m. Visière qu'on place au-dessus des yeux, pour garantir la vue du trop grand éclat de la lumière. | Au plur. Des *garde-vue*.

GARDEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui garde des animaux. Un *gardeur* de vaches, de moutons. Mme de Maintenon, avant d'être reine de France, avait été *gardeuse* de dindons. (B. Barbé.)

GARDE-VENTE, s. m. Celui, dit aussi facteur, qu'un marchand de bois prépose à la garde et à l'exploitation des bois dont il s'est rendu adjudicataire. Les *garde-vente*.

GARDIEN, ENNE, s. Celui, celle qui garde quelqu'un ou quelque chose. Le *gardien* d'un détenu. Un *gardien* de tableaux, un *gardien* d'antiquités. Le *gardien* d'un monument, le *gardien* des scellés, etc. | Agent préposé à la surveillance dans les jardins publics, dans les musées. Les *gardiens* du jardin des Tuileries. | Mar. Celui qui, dans les ports, garde un magasin, une embarcation, etc.; matelot chargé de garder, de surveiller la chambre des poudres et les objets de consommation journalière. | Militaire chargé, dans l'artillerie, de la garde et de la conservation du matériel de la batterie à laquelle il appartient. | Par extens. Celui, celle qui défend, protége. Vous êtes le *gardien* des saines doctrines. Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes *gardiennes* des mœurs et les doux liens de la paix. (J. J. Rousseau.) | Fig. Le travail et la sobriété furent les premiers *gardiens* de cette liberté. (Voltaire.) | Adjectiv. *L'ange gardien*, Esprit céleste qui, d'après certaines croyances religieuses, est chargé de conduire l'homme à la vertu. | Fig. *Ange gardien*, Personne qui veille sur une autre avec affection. Je serai ton *ange gardien*.

GARDIENNAGE, s. m. Soin de garder et de tenir en état. Les soins de *gardiennage* et de réparation que nécessite un musée. | Mar. Ensemble des moyens de conservation appliqués à certains objets dans un port. *Gardiennage* des tonneaux, des balises. | Emploi de gardien.

GARDON, s. m. Espèce de poisson de rivière,

du genre cyprin. Il ressemble au meunier par la forme des écailles, par le nombre et par la position des nageoires; mais il a la tête plus petite et le corps plus large. Le dos est bleu, la tête verdâtre et le ventre blanc. Il a pêché un plat de *gardons*.

GARE, interj. (impér. de *garer*). Il s'emploie lorsqu'on avertit de se ranger, de faire place. *Gare, gare! Gare* de là. *Gare* devant. *Gare* l'eau. Sans dire *gare*, la mort abat tous les humains. (Molière.) Il faut que je coure chez le notaire; *gare* que je passe. (Picard.) Il se dit encore pour signaler un accident possible. *Gare* le fouet. Les sots et les fanatiques auront bon temps cet automne et l'hiver prochain; mais *gare* le printemps. (Voltaire.) Mais *gare* la tempête, il pourra s'en fâcher. (C. Delavigne.)

GARE, s. f. Bassin naturel ou artificiel qui sert de port dans certaines rivières. Quelquefois un bras de la rivière sert de *gare*. | Stations ou lieux d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer. | *Gare d'arrivée* et *de départ*, Celle où l'on arrive et celle d'où l'on part. | *Gares d'évitement*, Portions de voie supplémentaires pratiquées de distance en distance pour recevoir et abriter un convoi pendant qu'un autre convoi passe. La *gare* de Lyon, la *gare* d'Orléans, la *gare* de Strasbourg. La *gare* de Saint-Jean à Bordeaux.

GARÉ, ÉE, part. Mis à l'abri dans une gare. Un bateau *garé*. Un convoi *garé*.

GARENNE, s. f. Espace où sont renfermés des lapins qu'on garde pour l'usage de la table ou pour la vente, et où ils jouissent d'une certaine liberté. Cette enceinte est entourée d'une muraille ou de pieux très-serrés et garnis d'un treillage de fer. Elle est surmontée d'une toiture en chaume ou en tuiles. La chair des lapins de garenne est meilleure que celle des lapins de clapier. Les lapins de garenne sont regardés par la loi comme étant immeubles.

GARENNIER, s. m. Celui qui garde une garenne.

GARER, v. a. (de l'allem. *warenden*, garantir). Faire entrer et mettre à l'abri dans une gare. *Garer* un bateau. *Garer* un convoi. | SE GARER, v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri; se détourner. Le bateau *s'est garé*. *Se garer* des voitures. | Par extens. Se dit d'un train de chemin de fer qui entre dans la gare d'évitement pour laisser passer un autre train. | Famil. Se préserver, se défendre; éviter. C'est un insensé dont il faut *se garer*.

GARGAMELLE, s. f. Trivial. Gorge, gosier. Il s'est coupé la *gargamelle*. Je vais me rafraîchir un peu la *gargamelle*. (Hauteroche.)

GARGANTUA. Personnage gigantesque créé par Rabelais, et qui était peut-être la personnification de la royauté. En effet, l'appétit de Gargantua est insatiable; il dévorerait la mer et les poissons. Sa mère, *Gargamelle*, accouche de lui par l'oreille gauche. A peine est-il né qu'il demande à boire d'une voix terrible, qui est entendue dans la Beauce et dans le Vivarais. Il fallut seize aunes de drap pour sa seule braguette et cent peaux de vaches brunes pour ses souliers. Il n'avait pas encore douze ans qu'il gagna une grande bataille. Sa voracité ne connaissait point de bornes, si bien qu'on lui fit avaler six pèlerins dans une salade. On prétend qu'il a pissé la rivière de Seine, et que c'est à lui seul que les Parisiens doivent ce beau fleuve. « La rivière de Seine existe; elle est un monument éternel du pouvoir de la vessie de Gargantua. De plus, que vous coûte-t-il de le croire? Ne faut-il pas embrasser le parti le plus sûr? Gargantua peut vous procurer de l'argent, des honneurs et du crédit. La philosophie ne vous donnera jamais que la satisfaction de l'âme; c'est bien peu de chose. Croyez à Gargantua, vous dis-je; pour peu que vous soyez avare, ambitieux ou fripon, vous vous en trouverez très-bien. » (Voltaire.) | Par extens. Désigne un homme doué d'un grand appétit. C'est un *gargantua*.

GARGARISER (SE), v. pr. (du gr. γαργαρίζειν, se laver la bouche). Se laver la gorge ou seulement la bouche avec un gargarisme ou une liqueur quelconque. Il *se gargarise* avec de l'eau de ronce.

GARGARISME, s. m. Tout médicament liquide destiné à être retenu pendant quelque temps dans la bouche et porté sur toutes ses parties. Pour remplir ce but, on l'agite en tout sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air que l'on fait sortir du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. *Gargarisme* adoucissant. *Gargarisme* astringent. *Gargarisme* composé avec des feuilles de rose. On emploie les *gargarismes* dans toutes les maladies de la gorge et de la bouche.

GARGOTAGE, s. m. Repas malpropre; viande mal apprêtée. Le dîner fut un *gargotage*.

GARGOTE, s. f. Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. Je me mis dans une de ces petites auberges, à qui le mépris de la pauvreté a fait donner le nom de *gargote*. (Marivaux.) | Tout lieu public où l'on sert à manger malproprement.

GARGOTER, v. n. Hanter les petits cabarets, les gargotes. | Boire et manger malproprement.

GARGOTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui tient une gargote. | Par mépris. Mauvais traiteur, sale cuisinier. J'ai tant de rivaux qui me traiteront de *gargotier*, que je tremble de vous donner mes repas. (Voltaire.) Le baron s'est fait *gargotier*.

GARGOUILLE, s. f. (onomatopée du *gargouillis*, ou bruit que l'eau fait en passant par les *gargouilles*). Ouverture par laquelle s'écoule l'eau d'une fontaine, et ordinairement creusée dans la mufle d'un animal ou d'un monstre fabuleux, tel qu'une chimère. Les édifices du moyen âge sont chargés de gargouilles. Dans les XIVe et XVe siècles, on appelait *gargouilles* par toute la France les gouttières de pierre se penchant, sous la forme de dragons ailés, de figures hideuses, aux bords des toits

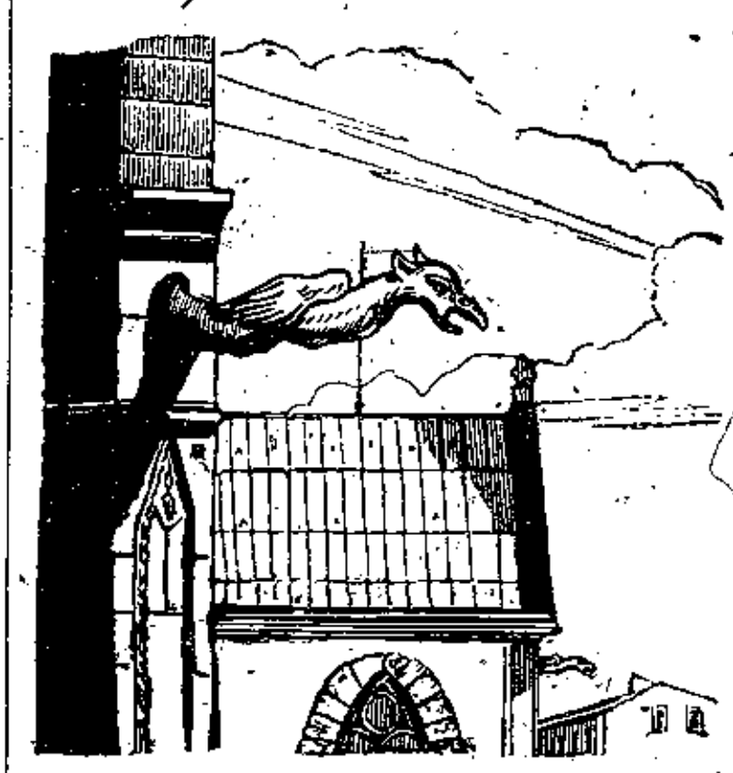

Gargouille.

des églises, palais et châteaux. Rien n'était plus commun en France que ces dragons figurant aux processions des Rogations. Chaque dragon eut son histoire spéciale, et les légendes se multiplièrent à l'infini. De là, entre autres, la *Gargouille* de Rouen. Non moins célèbres étaient la *Tarasque* de Tarascon, la *Grand'Gueule* de Poitiers, le *Grouilli* de Metz, la *Chair-Salée* de Troyes, le *Kraco* de Reims, le *Dragon* de Langres et celui de Saint-Marcel, à Paris. Un tel raisonnement finirait par introduire trop de pyrrhonisme; on finirait par douter de la *gargouille* de Rouen et du royaume d'Yvetot. (Volt.)

GARGOUILLÉE, s. f. Chute d'eau qui tombe d'une gargouille. Les *gargouillées*.

GARGOUILLEMENT, s. m. Bruit que fait un liquide dans la gorge, dans l'estomac, dans les entrailles. | Bruit qui se produit dans une caverne du poumon et que le médecin perçoit à l'aide de l'auscultation. On entend les *gargouillements*.

GARGOUILLER, v. n. Barboter dans l'eau, en parlant des enfants. | Faire du bruit dans la gorge, l'estomac, les boyaux, en parlant d'un liquide. | Se dit aussi pour exprimer le bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOUILLIS, s. m. (rad. *gargouille*). Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE, s. f. Vase dont on se sert dans les Indes pour faire rafraîchir l'eau.

GARGOUSSE, s. f. (corruption de *cartouche*). Cylindre creux, en parchemin, en toile ou en papier, destiné à contenir la charge de poudre d'une pièce de canon. Toute *gargousse* de combat est du tiers du poids du boulet.

GARGOUSSIER, s. m. Mar. Boîte cylindrique de bois léger ou en cuir fort, dans laquelle on renferme la gargousse pour l'apporter des soutes à poudre dans les batteries.

GARGOUSSIÈRE, s. f. Sorte de gibecière où l'on met de petites gargousses.

GARIBALDI (JOSEPH). Si on compare l'existence accidentée du général Garibaldi à la radieuse sérénité de son caractère, on se croirait sous le coup de l'une de ces hallucinations vertigineuses qui vous transportent, tour à tour et sans transition, du sein de la région des tempêtes au milieu de quelque oasis inconnue aux mortels. Les orages, ce sont ceux de sa vie; le calme, c'est celui de son âme. Garibaldi, né à Nice, le 4 juillet 1807, d'une famille de la bourgeoisie, était destiné à la profession de marin, où il se fit remarquer par son sang-froid et son énergie. Il fut compromis dans une conspiration libérale qui éclata à Gênes en 1834, et fut obligé de se réfugier à Marseille, où il se perfectionna dans l'hydrostatique. Il entra ensuite au service du bey de Tunis, en qualité de capitaine de frégate. En 1836, il partit pour le nouveau monde et se livra au commerce, sur les côtes du Brésil, avec un navire qu'il avait armé. En 1837, ayant arboré le drapeau de la république de Rio-Grande, il captura plusieurs navires de la marine brésilienne. Victime d'un guet-apens qu'on lui tendit dans un des ports de la République Orientale, il fut grièvement blessé; néanmoins il était parvenu à remonter le Parana, quand les autorités de la province Entre-Rios s'emparèrent par surprise du navire et emprisonnèrent l'équipage. Garibaldi s'évada, mais on le reprit. Traduit devant une cour martiale, il fut acquitté; mais auparavant on l'avait maltraité, torturé. La république de Rio-Grande lui ayant donné le commandement d'une escadrille, il causa un préjudice immense au commerce du Brésil, fit soulever la province de Santa-Catarina, et, à la suite d'un combat inégal contre la flotte brésilienne, il fit sauter son bâtiment, et parvint à se sauver sur une légère embarcation. S'étant rendu dans la république de l'Uraguay, en guerre avec la Confédération Argentine, il prit le commandement de sa flotille, et attaqua l'escadre de l'amiral Brown avec trois petits navires qu'il incendia ensuite; il se jeta à terre avec ses compagnons, pénétra de vive force dans Montevideo assiégée par l'armée de Rosas, tint la campagne avec une troupe de volontaires, organisa cette *légion italienne* qu'il a rendue si célèbre, et contraignit l'ennemi à lever le siége. Rappelé en Italie par les événements de 1848, il offrit vainement son épée au roi Charles-Albert. Milan accueillit ses services; toutefois il ne put, malgré des prodiges de valeur, sauver une cause perdue. Il dut se réfugier en Suisse. Nice l'ayant élu député au Parlement piémontais (septembre 1848), il eut à peine le temps de prêter serment à la Constitution; car la Chambre fut aussitôt dissoute. Sur ces entrefaites, Rome s'était affranchie: il y vole. Élu membre de la Constituante, les triumvirs le nomment général de division. Le 30 avril 1849, avec un corps de 2,500 hommes, il force les troupes françaises à battre en retraite. Le 9 mai, il défait l'armée napolitaine à Palestrina. Le 19, à Velletri, il met en fuite le roi de Naples. Le 3 juin, il résiste à l'attaque des Français contre les ouvrages avancés de la place. Chargé de la défense du front de fortification, il retarde durant un mois, par sa vigilance et son intrépidité, la reddition de Rome. Apprenant que la ville immortelle s'apprêtait à capituler, il culbute avec sa légion les lignes ennemies, et se dirige dans l'intérieur de la Péninsule, dans l'espoir d'entraîner les populations. Empêché par les forces supérieures que l'armée autrichienne lui oppose, il bat en retraite sur San-Marino. Sa légion était exténuée de fatigue et de privations: il la licencie; mais, conservant avec lui 200 hommes d'élite, il marche sur Venise en ce moment bloquée par les Autrichiens. Obligé de s'embarquer, il a la douleur de voir les barques qui transportaient son escorte dispersées par une escadre ennemie; enfin, avec une poignée de braves, il parvient à atteindre le rivage, reprend sa course à travers l'Italie, franchit les Apennins, traverse la Péninsule, arrive à Gênes, et de là il se rend aux États-Unis. Mais, ô poignante douleur! Anita, sa compagne chérie, une créole qui avait uni sa destinée à la sienne, qui avait partagé tous ses dangers, qui avait été prise par les soldats de Rosas, qui leur avait échappé, qui avait suivi son époux en Europe, qui avait soigné les blessés sur le champ de bataille d'Italie et aux hôpitaux de Rome, Anita était morte dans ses bras pendant sa fuite à travers les marremmes, sur les côtes de l'Adriatique. De New-York, Garibaldi passa en Californie; de là, en Chine, avec un bâtiment péruvien. De retour au Pérou, en juillet 1852, on l'investit du commandement en chef de l'armée. Il revint en Europe vers la fin de 1854. Le monde entier sait quelle part glorieuse Garibaldi a prise à la guerre de l'Indépendance, en 1859; son expédition de Sicile et la conquête du royaume de Naples. Il se retira à l'île de Caprera; et plus tard, à Aspromonte, l'Italie faillit perdre son plus grand citoyen. Sa simplicité, sa frugalité, sa mansuétude, sont dignes des temps antiques. Sur le pont d'un navire, sous la tente du soldat, dans un palais ou sous le chaume, de même qu'au sein de sa modeste résidence de Caprera, Garibaldi vit de la vie du peu-

ple, dont il est l'expression incarnée, se refusant le moindre objet de luxe ou de sensualité. Tel est ce glorieux aventurier, dont les exploits sont célébrés sur tous les continents; ce terrible amiral qui brûla ses vaisseaux de sa propre main, de peur qu'ils ne tombassent au pouvoir de l'ennemi; tel est ce chef de partisans qui fanatise les peuples; tel est ce général d'armée qui affronta la mort en plus de cent combats; le défenseur de Rome, le vainqueur de Palerme et de Milazzo, le dictateur de la Sicile, le conquérant du royaume de Naples, le révolutionnaire, l'ami des pauvres, le défenseur des opprimés! Un jour Garibaldi montera au Capitole, aux applaudissements du monde entier, et proclamera l'unité de l'Italie avec Rome pour capitale.

GARIGUE, s. f. Nom que l'on donne dans le Midi aux landes, aux terres incultes.

GARNEMENT, s. m. (pron. *garneman*; rad. *garnir*). Mauvais sujet, libertin, vaurien. J'ai prédit cent fois que vous preniez tout l'air d'un mauvais *garnement*. (Molière.) Oh! le petit *garnement*. (Beaumarchais.) C'est un charmant *garnement*.

GARNI, IE, adj. Orné, embelli. Robe *garnie* de dentelles. Chapeau *garni* de fleurs. | Muni de, pourvu. Une tige *garnie* d'épines. Des gencives *garnies* de toutes leurs dents. Embrasures *garnies* de canons. La racine du palmier est *garnie* de quantités de chevelus. Le dedans du nid de la fauvette est *garni* de crins de cheval. | *Avoir le gousset bien garni, la bourse bien garnie*, Avoir beaucoup d'argent. | *Une table bien garnie*, Une table où ce qui est servi est abondant et bon. | *Avoir l'estomac garni*, Avoir bien bu et bien mangé. | Meublé pour être loué. Logement *garni*. Chambre *garnie*. Maison *garnie*. Appartement *garni* à louer. C'est un logis *garni* que j'ai pris tout à l'heure. (Molière.) | *Hôtel garni*, Établissement ouvert aux voyageurs, aux étrangers, où l'on trouve des chambres garnies à louer. | Touffu, épais. Cheveux, fourrures, poils bien *garnis*, mal *garnis*, peu *garnis*. Les cils des paupières font aussi leur effet lorsqu'ils sont longs et bien *garnis*. (Buffon.) | Dans un sens analogue, on dit *Une peau bien garnie, une tête bien garnie*, pour Bien couverte de poils, de cheveux. | S. m. Nom qu'on donne, dans les villes, aux pauvres hôtels où loge, au mois ou à la nuit, la population qui n'a pas d'habitation particulière. Il tient un *garni*. | *Loger en garni*, Loger dans une chambre garnie, dans un appartement garni. | Le nombre de ces hôtels est très-considérable à Paris. Dans les garnis au mois, toutes les professions sont mélangées. Les *garnis* à la nuit sont les repaires de la démoralisation effrontée ou de la plus extrême misère. Un certain nombre de garnis à la nuit, suffisamment meublés, ne sont autre chose que des rendez-vous de débauche. D'autres sont fréquentés par des vagabonds vivant de filouteries. Une autre classe de garnis à la nuit a une clientèle plus honnête, mais plus pauvre. Il y a enfin des taudis à 10 cent. la nuit, où l'on trouve, croupissant dans des foyers d'infection, des malheureux que la misère a complètement dégradés en oblitérant tous leurs sentiments humains, hormis l'instinct bestial de la conservation. Et ces logements hideux sont payés plus cher que les habitations somptueuses des beaux quartiers! Qu'on suppose, en effet, six grabats à deux places dans une chambre nue, humide, mal close, à raison de 20 centimes par place; c'est pour le logeur 2 fr. 40 cent. par nuit, et à la fin de l'année 876 fr.! Quelle chambre revient à un tel prix dans l'ensemble d'un riche appartement? Les *garnis* de Londres sont plus hideux que ceux de Paris. | T. de construction. *Garni* ou *remplissage*, Morceau de pierre qu'on place dans les intervalles des pierres de taille.

GARNIR, v. a. (de l'allem. *warnen*, munir, pourvoir). Fournir, pourvoir des choses nécessaires. *Garnir* une boutique. *Garnir* un buffet de vaisselle. *Garnir* une bibliothèque de livres. | T. de boulangerie. *Garnir le four*, Mettre à sécher dans le four, immédiatement après une fournée, le bois qui doit servir à la fournée suivante. | Munir de ce qui est nécessaire pour la défense. *Garnir* une place de guerre. | Entourer d'une chose comme ornement ou accessoire, etc. *Garnir* une robe de volants, un chapeau de velours, un col de dentelle. *Garnir* une chambre de tableaux. | *Garnir des fauteuils, un canapé*, Les rembourrer de crin, de laine. | *Garnir une salade*, Y mettre de petites herbes hachées. | Se dit des choses même avec lesquelles on garnit. Les meubles qui *garnissent* un appartement. | T. de manuf. *Garnir un drap, une étoffe de laine*, Les lainer, y faire venir le poil par le moyen du chardon. | Remplir. Des femmes élégamment parées *garnissent* les loges. | Par extens. Ayez soin de *garnir* la salle. | Renforcer. *Garnir* des bas. *Garnir* des volets de tôle. | SE GARNIR, v. pr. Se munir. Il a besoin de *se garnir* contre le froid. | Se remplir. La salle *se garnit* lentement. Cette campagne commence à *se garnir* de beaux arbres. | Trivial. *Se garnir le ventre*, Bien manger. Le curé *se garnissait* l'estomac.

GARNISAIRE, s. m. (pron. *garnisère*). Anc. jurisp. Autrefois, Gardien que l'huissier établissait dans la maison du débiteur saisi, pour prévenir la soustraction des meubles et des marchandises qui devaient être vendus au profit des créanciers. | Se disait aussi des soldats établis au domicile des parents dont les enfants n'avaient pas répondu à l'appel de la conscription. | Aujourd'hui, Celui que l'on établit chez les contribuables en retard, pour les obliger à payer.

GARNISON, s. f. Troupes qu'on met dans une place pour la défendre ou y séjourner quelque temps. La *garnison* de Paris. Il est en *garnison* à Metz. Il y a deux mille hommes de *garnison* dans cette place. Le roi fit la *garnison* prisonnière de guerre. (Voltaire.) | Lieu de la résidence d'un régiment en temps de paix. Ville de *garnison*. Condamné à passer sa jeunesse dans des *garnisons*. (J. J. Rousseau.) | Se dit de ceux qui gardent les meubles d'une personne lorsqu'ils sont saisis, ou qui sont établis chez un débiteur du fisc pour l'obliger à payer. Les associés de Turcaret ont mis *garnison* chez lui. (Le Sage.) | *Vie de garnison*, Existence oisive, accidentée de queues de billard, de petits verres, de duels et de querelles de mauvais lieux, telle que la mènent d'ordinaire les officiers de l'armée. | Famil. *Amours, conquêtes de garnison*, Femmes d'un ton peu relevé ou d'une conquête facile.

GARNISSAGE, s. m. (rad. *garnir*). Action de garnir; résultat de cette action. *Garnissage* d'une robe, d'un chapeau. Le *garnissage* d'une robe de bal, d'un manteau de ville. | Particul. Façon donnée au drap et qui consiste à décoller les poils de la laine en creusant, par le chardon, jusqu'au fond du tissu. | T. de céramique. Opération par laquelle on prépare et applique les ornements et pièces de garniture.

GARNISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui garnit quelque chose. Un *garnisseur* de chapeaux. Une *garnisseuse* de robes. | S. f. Machine à garnir le drap et les étoffes de laine. C'est un fort cylindre dont la circonférence se compose de cadres en fer dans lesquels sont implantées des têtes de chardon.

GARNITURE, s. m. Ce qui est mis à une chose pour la garnir, l'orner. La *garniture* d'une robe. Je vous apporte la *garniture* que j'ai promis de vous faire voir. (Le Sage.) | *Garniture de cheminée*, Pendule, flambeaux, porcelaines, etc., qu'on met sur la cheminée. | *Garniture de foyer*, Pelle, pincettes, chenets, barre. | T. de cuisine. Accessoires qui servent à l'assaisonnement ou à l'ornement. | Ce qui se met à une chose pour la renforcer. Vous avez mis à ces bas une *garniture* trop épaisse. | Assortiment complet. *Garniture* de diamants; de boutons. | Imprim. Divers morceaux de bois ou de métaux qui servent à séparer les pages et à former les marges. Les *garnitures* de cette forme sont trop épaisses. | Mar. Atelier où se confectionnent les agrès. | Tout ce qu'il faut de poulies, cordages, etc., pour qu'un mât, une vergue, etc., soient en état de servir.

GARONNE. Géogr. Fleuve de France, qui prend sa source dans le val d'Aran (Pyrénées espagnoles), et entre en France à 8 kilom. au-dessus de Saint-Beat (Haute-Garonne). Elle reçoit l'Ariége, le Tarn, la Baïse, le Lot; puis, au Bec-d'Ambès, la Dordogne; prend alors le nom de Gironde, et se jette dans l'Océan, à 88 kilom. au-dessous de Bordeaux, après un cours total de 580 kilom. | Le nom de ce fleuve se prend figurément pour la Gascogne et pour les peuples qui habitent ses bords. Visiter la *Garonne*. Les enfants de la *Garonne* sont enclins à l'hyperbole. | Famil. *Venir des bords de la Garonne*, Être porté à mentir, être enclin à l'hyperbole. | *Haute-Garonne*. Départ. de la France, borné au S. par l'Espagne, à l'E. par le départ. de l'Ariége, à l'O. par celui des Hautes-Pyrénées, au N. par celui de Tarn-et-Garonne; 618,558 hect.; 493,777 habit.; chef-lieu, Toulouse. Il est formé d'une partie de la Gascogne, de la principauté de Comminges et d'autres petits pays. Il est traversé, au S., par la chaîne des Pyrénées. Forêts nombreuses, belles plaines et prairies dans les vallées. Cuivre, plomb, jayet, antimoine, bismuth, zinc; marbres de toutes couleurs, granit, ardoise; eaux minérales. Vins excellents; grains, fruits, lin, châtaignes, truffes, etc. Chevaux, mulets, ânes; gros bétail; volaille estimée. Industrie métallurgique; aciéries, forges, distilleries, verreries, manufactures d'étoffes de coton, de fil, etc. Commerce actif de céréales, fruits et vins. Ce département se divise en 4 arrondissements (Muret, Toulouse, Saint-Gaudens, Villefranche); 39 cantons et 578 communes.

GAROU, s. m. Arbrisseau de la famille des thymélées, dit aussi *Sain-bois*, dont l'écorce, trempée dans le vinaigre, est un épispastique assez estimé. On l'emploie pour les vésicatoires, dans l'ancienne médecine, quand on craint l'effet des cantharides. La pommade de *garou* active la suppuration.

GARROT, s. m. Partie du corps de certains quadrupèdes qui, du sommet des épaules, s'étend jusqu'à l'extrémité du cou et de l'encolure. Les chevaux barbes ont le *garrot* mince et bien relevé. (Buffon.) | Morceau de bois court que l'on passe dans une corde pour la serrer en tordant. | Strangulation au moyen du garrot, supplice appelé aussi *Garrotte*.

GARROTTAGE, s. m. Action de garrotter; état de ce qui est garrotté.

GARROTTE, s. f. (rad. *garrot*). Strangulation par le garrot, supplice usité en Espagne et en Portugal avant l'abolition de la peine de mort, et consistant à passer autour du cou du condamné un collier de fer, formé de deux demi-cercles séparés et joints par une vis. L'exécuteur, en tournant la vis, force les deux demi-cercles à se rapprocher, et donne ainsi la mort au patient. La *garrotte* est un supplice horrible. | On dit aussi *Garrot*.

GARROTTÉ, ÉE, part. Attaché fortement comme avec un garrot. Prisonnier *garrotté*.

GARROTTER, v. a. Attacher avec de forts liens. *Garrotter* un fou. *Garrotter* des prisonniers. On *garrotte* encore en Espagne. | Fig. Trop de préjugés *garrottent* encore les mortels, trop de passions les égarent. (Mirabeau.) | Lier par un acte, une obligation. *Garrottons-le* par un acte en bonne et due forme.

GARRULITÉ, s. f. (du lat. *garrulitas*, bavardage). Envie constante de bavarder.

GARS, s. m. (pron. *gâ*). Synonyme de *garçon* dans certaines provinces. Le mot garçon n'est, du reste, qu'un augmentatif de gars. Voilà un beau *gars!* Autrefois, *gars* faisait au féminin *garse*; mais aujourd'hui ce dernier s'écrit *garce*, et se prend en mauvaise part, comme synonyme de fille de mauvaise vie, coureuse des rues.

GARUM, s. m. (pron. *garome*). Espèce de saumure à l'usage des anciens Romains. On faisait du garum en pilant des poissons salés et séchés, et en les laissant exposés à l'air, après les avoir suffisamment imbibés d'eau pour produire un commencement de décomposition, et de manière à faire développer de l'ammoniaque. On y joignait du laurier, du thym et autres aromates. Cette liqueur était noire, très-piquante, très-propre à exciter l'appétit et servait d'assaisonnement aux mets. C'est principalement le clupée anchois, le maquereau et le spare qui servaient à cette composition.

GASCOGNE. Géogr. Portion méridionale de l'ancien grand gouvernement de Guienne et Gascogne. Cette dénomination est extrêmement complexe. La région qu'elle désigne constitue la Basse-Guienne; ses localités principales étaient Mont-de-Marsan (Landes), Pau (Basses-Pyrénées), Auch (Gers), Saint-Girons (Ariége), Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Mais on distinguait, en 1787, la *Gascogne proprement dite*, qui comprenait les *Landes propres* (Dax et Tartas) et l'*Auribat* dans les Landes propres (Dax); la *Chalosse* (Saint-Sever), le Tursan (Aire, Grenade, Cazères), le Marsan (Mont-de-Marsan), l'*Albert* (Labret); la *Gascogne improprement dite*, qui renfermait, outre la *Gascogne propre*, les *Basques*, le *Béarn*, le *Bigorre*, le *Comminges*, l'*Armagnac*, le *Condomois*, le *Bazadois*, le *Bordelais*; enfin, on comprenait quelquefois dans la *Gascogne* tout le reste de la *Guienne* et même le *Languedoc*. La Gascogne tire son nom des *Vascons* ou Basques. Au VIe siècle, la partie la plus méridionale de ces contrées, formant le royaume d'*Aquitaine*, la région située entre la Gascogne et les Pyrénées portait le nom de *Novempopulanie*. Le mariage d'Éléonore de Guienne avec Henri Plantagenet (1152) mit la Gascogne sous la domination anglaise. Elle resta aux Anglais jusqu'en 1453, époque à laquelle Charles VII la réunit définitivement à la France.

GASCON, ONNE, s. Habitant de la Gascogne. | Les Gascons ou Vascons habitaient primitivement l'Espagne tarragonaise. Ils s'emparèrent d'une partie du midi de la France au Ve siècle. Ils descendirent en effet, sous les petits-fils de Clovis, des montagnes qu'ils habitaient dans le voisinage des Pyrénées, se rendirent maîtres de la Novempopulanie, et s'y établirent sous un duc de leur nation. Attaqués et vaincus à plusieurs reprises par les rois francs, ils ne furent soumis que par Charlemagne. Les Gascons sont renommés, dans nos fastes militaires, pour avoir fourni les meilleurs fantassins; leur esprit, vif et hâbleur, les distingua parmi leurs frères de l'armée, qui, peut-être un peu jaloux de leurs aimables qualités, s'en vengèrent en les faisant passer pour menteurs. Quoi qu'il en soit, le mot

Gascon est devenu le synonyme de fanfaron, hâbleur. De tous les *Gascons* que j'ai jamais vus, vous me paraissez le plus drôle et le plus divertissant. (Dancourt.) Il faut distinguer entre *Gascons* et *Gascons*.

Sans être *Gascon*, je puis dire
Que je suis un merveilleux sire.
(LA FONTAINE.)

| Adjectiv. Qui est de la Gascogne, qui est conforme à la manière des Gascons. Promesses *gasconnes*. Certain renard *gascon*, d'autres disent normand. (La Fontaine.) Tout a l'humeur *gasconne* en un auteur *gascon*. (Boileau.) Seissac était fort riche, fort *gascon*, gros joueur et beaucoup du grand monde. (Saint-Simon.) La raison commence à éclairer les hommes et à les placer entre l'inutile fatras de Grotius et les saillies *gasconnes* de Montesquieu. (Voltaire.) | S. m. Patois propre aux habitants de la Gascogne, qui est un dialecte du provençal.

GASCONISER, v. a. Donner une inflexion, une tournure gasconne à un mot, à une phrase. Marie-Victoire *gasconise*. On dit plutôt *Gasconner*.

GASCONISME, s. m. Façon de parler vicieuse propre aux Gascons. *Sandis* pour sang-Dieu, *cadédis* pour cap de Dieu, sont des *gasconismes*. | Tour vicieux de la langue française emprunté au gascon. Telle est cette locution : *J'ai joué toute la soirée et je m'en suis fait cent francs*, pour *J'ai perdu cent francs*. Il faut observer qu'il y a des gasconismes charmants ; tel est, par exemple : *Je languis*, pour *Je m'ennuie ; Je vous ai tant espérée, ma douce amie*, pour *Je vous ai attendue si longtemps*.

GASCONNADE, s. f. Fanfaronnade, vanterie outrée. | Langage de Gascon ; saillie, trait d'esprit particulier aux Gascons. Les exagérations du baron de Crac, de la spirituelle comédie, sont le vrai type des *gasconnades*. Ainsi chez les Gascons je débute par une *gasconnade ;* mais elle m'était nécessaire. (Marmontel.) Il nous a conté mille *gasconnades*.

GASCONNER, v. n. Parler avec l'accent gascon, c. à d. accentuer les *e* muets et faire sonner plusieurs consonnes finales que le français laisse muettes. | Dire des hâbleries, des gasconnades.

GASPILLAGE, s. m. Action de gaspiller. Le *gaspillage* est grand dans cette maison. Quel *gaspillage !* Le *gaspillage* des finances de l'État.

GASPILLÉ, ÉE, part. Dépensé au hasard, follement. Une fortune *gaspillée*. Finances *gaspillées*.

GASPILLER, v. a. (de l'allem. *verspielen*, même sens). Gâter, mettre en désordre. *Gaspiller* du linge. *Gaspiller* des fruits. La guerre nuit à la production et *gaspille* les produits. (Say.) | Dépenser au hasard, sans but et sans goût ; dissiper avec une folle prodigalité. Il aura bientôt *gaspillé* tout son patrimoine. | Fig. Dans le même sens. *Gaspiller* son temps. *Gaspiller* son talent. Ne point mettre d'ordre dans ses occupations, c'est *gaspiller* la vie.

GASPILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gaspille.

GASSENDI (PIERRE). Philosophe français, né en 1592 près de Digne, mort à Paris en 1655. Il se fit remarquer par sa précocité, obtint au concours une chaire de rhétorique dès l'âge de seize ans, et enseigna la philosophie et la théologie à Aix dès vingt et un ans. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint prévôt de la cathédrale de Digne, et fut pourvu d'un bénéfice avantageux qui lui permit de bonne heure de se livrer à son goût pour les sciences. En 1645, il fut appelé à Paris et nommé professeur de mathématiques au Collége de France. Il se lia avec les savants les plus distingués, tels que Galilée, Képler, Hobbes, Mersenne, Pascal, Lamothe-le-Vayer, et devint le centre de leurs réunions. Esprit universel, il se distingua à la fois comme philosophe, physicien, mathématicien, astronome, historien, antiquaire ; mais c'est surtout comme philosophe qu'il est célèbre. Il fut un des premiers à sentir le vide de la philosophie d'Aristote, et il l'attaqua hardiment dans ses *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem ;* il lui préférait celle d'Épicure, et il fit des travaux d'une érudition admirable pour restaurer et réhabiliter cette doctrine si longtemps oubliée et condamnée, tout en combattant avec force ses dogmes impies. Il eut avec Descartes de vives discussions et écrivit contre lui deux traités. Il attaquait aussi la doctrine des idées innées, et enseignait que toutes les idées viennent des sens, les unes immédiatement, les autres médiatement. On doit à Gassendi plusieurs ouvrages d'astronomie et d'importantes découvertes sur cette science.

GASSENDISME, s. m. La philosophie atomistique, qui, fondée par Leucippe, suivie et agrandie par Démocrite, puis par Épicure et Lucrèce, a été reprise et perfectionnée par Gassendi.

GASSENDISTE, adj. Qui appartient au gassendisme. Le système *gassendiste*. | Substantiv. Partisan du gassendisme. Les *gassendistes*.

GASTER, s. m. Le ventre, l'estomac. Messer *Gaster* en est l'image. (La Fontaine.)

GASTÉROMYCES, s. m. pl. (du gr. γαστὴρ, ventre ; μύκης, champignon). Bot. Ordre de la famille des champignons, comprenant ceux qui sont globuleux ou sphériques et composés d'une membrane dans laquelle se trouvent contenues des sphoridies nues.

GASTÉROPODE, adj. et s. (du gr. γαστὴρ, ventre ; πούς, pied). Zool. Qui marche sur le ventre. | S. m. pl. Classe de mollusques renfermant ceux de ces animaux qui ont la tête libre et qui rampent sur le ventre ou sur un prolongement du disque ventral, appelée pied. Cette classe, divisée en onze ordres, comprend tous les coquillages univalves et plusieurs genres de mollusques nus.

GASTÉROSTEE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques de la famille des atractosomes, dont l'espèce principale est la *gastérostée épinoche et échorde*. Cette espèce fraye au printemps sur les plantes aquatiques et se multiplie d'une manière incroyable. Quelquefois les étangs et les marais en sont littéralement remplis. Ces petits poissons n'étant pas bons pour la nourriture de l'homme, on les donne à la volaille et surtout aux dindons, qui les aiment beaucoup. En Angleterre et dans le nord de l'Europe, on en tire un autre profit : on en fait de l'huile et on en fume les terres.

GASTIER (ANDRÉ-FRANÇOIS). Ancien représentant du peuple, né à Thoissey (Ain), en 1790. L'un de ces hommes qu'un parti s'honore de compter dans son sein, et dont la vie resplendit de la plus belle auréole, celle de l'homme de bien. Médecin illustre, continuateur d'Hahnemann, il est considéré comme l'une des lumières de l'homœopathie ; la science lui doit la méthode prophylactique, qui conduit à la régénération de l'espèce humaine en détruisant les germes des affections chroniques héréditaires dès la plus tendre enfance. Créateur et fondateur du premier hôpital homœopathique en France, dès l'année 1831, à Thoissey, il vulgarisa la nouvelle médecine, et contribua par ses brillants succès à lui conquérir la place qu'elle occupe aujourd'hui. Doué d'une philosophie douce et bienveillante, sa vie entière fut consacrée à soulager les infortunés, à secourir les pauvres, à répandre les bienfaits ; fidèle à cette maxime de Confucius, que *le plus sage est celui qui se crée le moins de besoins*, il a su réduire même ce que tant d'autres appellent le nécessaire pour augmenter la part des malheureux. Dans le commerce de la vie, spirituel, dévoué, d'humeur toujours égale, il a le privilége de compter de nombreux amis et pas un ennemi. Comme homme politique, il s'est rangé dans le parti démocratique et a siégé sur la Montagne au milieu des socialistes, dont il partage les convictions, et avec lesquels il est demeuré uni pour atteindre ce noble but, l'affranchissement du peuple, la rédemption de la femme, une meilleure distribution des richesses de la terre, le règne de la fraternité, le bonheur de l'humanité.

GASTRALGIE, s. f. (du gr. γαστὴρ, ventre ; ἄλγος, douleur). Douleur de l'estomac, dont la cause est inconnue et que l'on attribue à un état nerveux particulier. La pesanteur de tête, l'hypocondrie momentanée ou durable, un besoin irrésistible de sommeil et des bouffées de chaleur accompagnent ordinairement la *gastralgie*. Le traitement de la gastralgie consiste dans l'emploi des antispasmodiques.

GASTRALGIQUE, adj. Méd. Qui a le caractère de la gastralgie. Affection *gastralgique*.

GASTRICISME, s. m. Méd. Opinion d'après laquelle la plupart des maladies tiennent aux impuretés de l'estomac. | État saburral de l'estomac.

GASTRICITÉ, s. f. État saburral, embarras des premières voies.

GASTRIQUE, adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'estomac. Artères *gastriques*. Veines *gastriques*. Embarras *gastrique*. Fièvre *gastrique*. L'*embarras gastrique* se rapproche, à quelques égards, des inflammations de l'estomac, et tient aussi de la fièvre typhoïde et de la fièvre bilieuse, à leur début. Les maladies *gastriques* sont aiguës ou chroniques. | *Suc gastrique*, Fluide que renferme l'estomac, et qui opère la décomposition et la dissolution des aliments.

GASTRITE, s. f. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Elle est manifestée par une douleur vive à l'épigastre, augmentée par la pression, les mouvements des muscles abdominaux et les aliments ; fièvre, insomnie, bouche brûlante, langue chargée, soif, désir des boissons froides et acides, renvois, hoquets, vomissements. *Gastrite* aiguë. *Gastrite* chronique. Lorsque l'inflammation s'étend au bas-ventre, on l'appelle *gastro-entérite*, et alors il s'y joint la diarrhée, les coliques et une sensibilité excessive du ventre au toucher.

GASTRO. Radical grec (γαστὴρ, ventre), qui, dans le langage scientifique, entre en composition avec d'autres mots pour former des composés où il exprime l'élément *ventre, intestin*. Tels sont : *Gastro-adynamique, gastro-bronchite, gastro-duodénal, gastro-épiploïque, gastro-hépatique, gastro-laryngite*, etc., mots dont il est inutile de donner la nomenclature.

GASTROCÈLE, s. f. (du gr. κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie formée par l'estomac à travers la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTROLÂTRE, s. (du gr. λατρεύειν, adorer), Celui, celle qui fait un dieu de son ventre, qui ne vit que pour la bonne chère.

GASTROLÂTRIE, s. f. Caractère du gastrolâtre.

GASTROLOGIE, s. f. (du gr. λόγος, doctrine). Connaissance approfondie de l'art culinaire ; traité sur cet art.

GASTRONOME, s. (du gr. γαστὴρ, ventre ; νόμος, loi). Celui, celle qui aime la bonne chère, qui s'occupe de gastronomie.

GASTRONOMIE, s. f. L'art de faire bonne chère. Il est difficile de faire l'histoire de la gastronomie, de décrire ses phases brillantes et d'initier le lecteur aux somptueux et élégants dîners de Lucullus et d'Apicius. Le mieux est de renvoyer le lecteur gourmet au poème de *la Gastronomie* de Berchoux.

GASTRONOMIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la gastronomie. Nous avons arrêté que vous feriez imprimer au plus tôt vos méditations *gastronomiques*. (Brillat-Savarin.)

GASTROTOME, s. m. (du gr. τομὴ, incision). Art vétérin. Instrument servant à diviser les parois abdominales des ruminants pour la sortie des gaz dans le cas de tympanite.

GASTROTOMIE, s. f. Chirurg. Incision faite à la cavité du ventre pour réduire une hernie, faire cesser un étranglement ou pour extraire un fœtus. | Ponction du rumen pratiquée sur les ruminants atteints de tympanite.

GATÉ, ÉE, part. Mis en mauvais état, détérioré. Des chemins *gâtés* par les pluies. | Fig. Une affaire *gâtée*. | Altéré par la putréfaction. Viande *gâtée*. Fruits *gâtés*. | Substantiv. *Le gâté*, La partie gâtée. Otez *le gâté* de cette poire. | Affecté d'une maladie qui vicie le sang, et particulièrement d'une maladie syphilitique. Il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère *gâtée*. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Gâté* par la mollesse, par l'orgueil, par les mauvais exemples, etc. Les princes *gâtés* par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu. (Fénelon.) | Qui est en butte à des complaisances excessives, à des flatteries, etc. Une femme *gâtée* par son mari. | *Enfant gâté*, Enfant que ses parents gâtent par une trop grande indulgence. | *Gâté des hommes et de la fortune*, Se dit de celui qui a eu toutes sortes d'avantages. C'était bien, comme on le disait, un vieil enfant *gâté* de la fortune. (Marmontel.)

GÂTEAU, s. m. (pron. *gato*). Pâtisserie faite avec de la farine, du beurre et des œufs. Manger des *gâteaux*. *Gâteau* feuilleté. *Gâteau* d'amandes. L'homme, à dix ans, est mené par les *gâteaux ;* à quarante ans, par l'ambition. (J. J. Rousseau.) Il me reste un *gâteau* de fête. (Béranger.) | *Gâteau des Rois*, Gâteau qu'on mange le jour des Rois, et dans lequel il y a une fève. | *Gâteau de riz, gâteau de pommes de terre*, Gâteau où le riz ou la pomme de terre remplace la farine. | Fig. Quelque bon morceau, quelque affaire utile, avantageuse. Avoir part au *gâteau*. Chacun d'eux eut part au *gâteau*. (La Fontaine.) | *Partager le gâteau*, Partager le profit. Il se prend d'ordinaire en mauvaise part. Au lieu d'enchérir, ils se sont *partagé le gâteau*. | Nom donné à chaque assemblage de cellules qui se trouve dans le nid des abeilles et dans celui des guêpes. L'architecture des abeilles surpasse celle des guêpes dans l'ordonnance des *gâteaux ;* les *gâteaux* des guêpes n'ont qu'un seul rang de cellules ; chez les abeilles, chaque gâteau porte un double rang d'alvéoles, et indique une meilleure économie de l'espace. | Masse de résine pour isoler les corps qu'on veut électriser. | Pathol. *Gâteau fébrile*, Nom donné quelquefois à la tuméfaction de la rate, dans les fièvres intermittentes. | T. de fonderie. Masse de métal qui se fige dans le fourneau après avoir été mise en fusion. Les *gâteaux* gênent la fusion du minerai.

GÂTE-MAISON, s. m. Par antiphrase, Domestique qui prend trop les intérêts de son maître. Vous êtes un vrai *gâte-maison*. (Le Sage.) Des *gâte-maison*.

GÂTE-MÉTIER, s. m. Celui qui donne sa marchandise ou son travail à trop bas prix. | Au plur. Des *gâte-métier*. Il y a partout des *gâte-métier*, et cet écrivain en est un. (D'Alembert.)

GÂTE-PÂTE, s. m. Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. | Au plur. Des *gâte-pâte*.

GÂTER, v. a. (du lat. *vastare*, dévaster). Endommager, mettre en mauvais état, donner une mauvaise forme. Il *a gâté* sa maison en voulant l'embellir. Le tailleur *a gâté* votre habit. Les Russes se retirèrent vers le Borysthène, *gâtant* tous les chemins. (Voltaire.) | Fig. *L'âge a gâté la main à ce peintre, à ce chirurgien, à cet écrivain*, Il leur a rendu la main moins légère. | Par extens. On fausse son esprit, sa conscience, sa raison, comme on *gâte* son estomac. (Chamfort.) | Fig. Il se dit des choses morales, des productions de l'esprit, des affaires, etc. L'excès peut tout *gâter*, tout, même la sagesse. (C. Delavigne.) | Famil. *Gâter les affaires*, Empêcher, par imprudence ou par malice, qu'une affaire ne se conclue, qu'un raccommodement ne s'accomplisse, etc. C'est le moyen de *gâter les affaires*. (Molière.) | Salir, entacher, endommager. La boue *a gâté* ses habits. | Fig. Entretenir les défauts, les vices de quelqu'un, par trop de complaisance, de douceur. Vous *gâtez* cet enfant. | Corrompre, dépraver l'esprit, les mœurs. Il vient de faire connaissance avec un certain marquis qui achève de le *gâter*. (Boissy.) | SE GÂTER, v. pr. Se corrompre. Ces fruits commencent à *se gâter*. | Fig. Se dépraver. On *se gâte* dans la fréquentation des courtisans et des mauvaises compagnies.

GÂTERIE, s. f. Action de gâter, par trop d'affection et trop de soins; cajoleries. Cet enfant est l'objet de *gâteries* continuelles.

GÂTE-SAUCE, s. m. Mauvais cuisinier; marmiton. Ce n'est qu'un *gâte-sauce*.

GÂTINAIS. Géogr. Ancienne province de France, en partie dans l'Ile-de-France et en partie dans l'Orléanais. Elle se divisait en *Gâtinais orléanais*, capitale Montargis; et en *Gâtinais français*, capitale Nemours. Le *Gâtinais* est renommé pour son miel.

GATTILIER, s. m. Bot. Genre de la famille des verbénacées, comprenant une vingtaine d'espèces indigènes ou exotiques. Le *gattilier commun* est un arbrisseau de moyenne grandeur, qui s'élève soit en buisson, soit sur un tronc nu inférieurement. Sa feuille a des rapports avec celle du chanvre. Il croît naturellement dans les lieux humides et sur le bord des rivières, en Sicile, en Italie et dans le midi de la France. Il est très-propre à orner les bosquets d'été et d'automne par ses longs épis de fleurs, qui paraissent en juillet et en août, et qui sont blanches, bleues, gris de lin, suivant les variétés. L'odeur en est forte et point agréable.

GATTINE, s. f. Maladie des vers à soie.

GAUCHE, adj. (du gr. γάυσος, oblique). Opposé à droit. Œil, bras, main *gauche*. Le pied *gauche*. Il se dit d'un des côtés d'un bâtiment, d'une troupe. L'aile *gauche* d'un bâtiment, d'une armée. | Il se dit aussi d'une rivière, relativement à une personne qui en suit le cours. La rive *gauche* d'un fleuve. | Qui est de travers, mal fait, mal tourné. Cette règle est *gauche*, cette table est *gauche*. | Fig. Gêné, contraint. Il est *gauche* dans tout ce qu'il fait. | Maladroit. Je ne connais personne de plus *gauche* que lui. | Substantiv. au masc. Maladresse. Ils sont d'un *gauche* à t'effrayer. (Dorat.) | Au féminin, Signifie le côté gauche. Prenez sur la *gauche*. | Loc. adv. A *gauche*. A main *gauche*. Prenez à *gauche*. | Dans le corps de l'homme, on distingue la *région gauche*, le *côté gauche*. On sait qu'il est plus difficile de se servir de la main *gauche* que de la main *droite*. Cela tient beaucoup à l'habitude. Chez les anciens, le côté gauche était sinistre et de mauvais augure; une corneille qui volait à gauche était un signe de malheur; on plaçait à gauche les boucliers; aujourd'hui, on y place les épées, les sabres, etc. | Dans les assemblées délibérantes, il se dit de la partie qui est à la gauche du président. Le *côté gauche* s'est levé à la contre-épreuve. | *Le côté gauche*, ou substantiv. *La gauche*, Parti de l'opposition dans les chambres françaises. Les orateurs de *la gauche*. | *Mariage de la main gauche*, Mariage dans lequel le marié, qui est noble et d'une condition supérieure à celle de la mariée, l'épouse en lui donnant la main gauche, et ne lui communique ni à elle ni aux enfants son rang et sa condition. | Par extens. Tout mariage illégal. Cunégonde pouvait épouser Candide *de la main gauche*. (Voltaire.) | Fig. et trivial *Passer l'arme à gauche*, Mourir.

GAUCHEMENT, adv. D'une manière contrainte, gênée, maladroite. Se présenter *gauchement*.

GAUCHER, ÈRE, adj. Qui se sert de la main gauche plus souvent que de la droite. | Substantiv. Il est dangereux de tirer l'épée avec un *gaucher*.

GAUCHERIE, s. f. Action d'une personne gauche, maladroite, peu sagace. Vous avez fait là une *gaucherie*. J'ai fait une *gaucherie* en éloignant Basile. (Beaumarchais.) | Manque d'aisance, d'adresse, de grâce. La *gaucherie* du maintien. La *gaucherie* des manières. On s'aperçoit de sa *gaucherie*.

GAUCHIR, v. n. Détourner le corps pour éviter quelque coup. | Fig. et famil. Ne pas agir ou ne pas parler avec franchise. Il faut *gauchir* et tergiverser sans cesse. (J. J. Rousseau.) | Perdre sa forme, se contourner. Ce panneau, cette règle *gauchit*. | SE GAUCHIR, v. pr. Être contourné. Cette planche *se gauchit*.

GAUCHISSEMENT, s. m. Action de gauchir; résultat de cette action.

GAUDAGE, s. m. T. de teinturier. Action de plonger une étoffe dans le bain de gaude.

GAUDE, s. f. Bot. Espèce du genre réséda, à tige droite, cannelée, haute de plus de 1 mètre; à feuilles éparses nombreuses, longues et étroites; à racine pivotante; à fleurs d'un vert jaunâtre, disposées en épi terminal. Cette plante croît naturellement en Europe dans les lieux sablonneux, incultes. On cultive la *gaude* en grand pour la teinture. Les teinturiers en retirent une belle couleur jaune très-solide que l'on fixe avec l'alun ou l'acétate d'alumine. On teint aussi en vert avec la gaude, en se servant d'acétate de cuivre pour mordant, ou bien en passant au bain de gaude une étoffe peinte en bleu. On prépare également avec cette plante une laque jaune à l'usage des peintres. | Bouillie faite avec de la farine de maïs.

GAUDER, v. a. Teindre une étoffe avec de la gaude. *Gauder* une pièce de drap.

GAUDIR (SE), v. pr. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Se réjouir ou se moquer. Il est vieux.

GAUDRIOLE, s. f. Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre. Dire une *gaudriole*.

C'est la *gaudriole*,
O gue!
C'est la *gaudriole*.
(BÉRANGER.)

GAUFRAGE, s. m. Action de gaufrer; résultat de cette opération. Le *gaufrage* est une certaine disposition ondulée ou d'autre forme que l'on donne au papier, à certaines étoffes, aux rubans et à d'autres objets. Le *gaufrage* d'un bonnet, d'une collerette.

GAUFRE, s. f. Pâtisserie légère et croquante, que l'on fait cuire dans un moule en fer nommé *gaufrier*. Pour faire cette pâtisserie, on prend un poids égal de farine et de sucre en poudre, on les mêle ensemble et on les délaye avec de la crème. On y ajoute quelques jaunes d'œufs que l'on bat bien, et on y mêle un peu d'eau de fleur d'oranger. Les femmes ne vivent que de crème, de thé, de café, de beurre, de *gaufres*. (Mme de Genlis.) | Façon qu'on donne à une étoffe, à une reliure, en y faisant plusieurs figures avec un fer chaud.

GAUFRÉ, ÉE, part. Qui a subi le gaufrage ou la gaufre. Ruban *gaufré*. Reliure *gaufrée*.

GAUFRER, v. a. Empreindre, imprimer de certaines figures sur des étoffes, sur des papiers ou autres objets, avec des fers chauds.

GAUFREUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui imprime des figures en bas-relief sur une étoffe quelconque avec des fers chauds ou des cylindres gravés. | *Gaufreuse de fleurs à la main*, Ouvrière qui prépare avec le fer à gaufrer (à froid) les pétales et les feuilles des fleurs artificielles.

GAUFRIER, s. m. Ustensile de fer dans lequel on fait cuire des gaufres.

GAUFROIR, s. m. Instrument qui sert à gaufrer, à donner aux étoffes la disposition du gaufrage. Les gaufroirs sont faits en fer ou en cuivre. La surface du gaufroir est cannelée ou gravée en creux, suivant le dessin qu'on veut produire en relief.

GAUFRURE, s. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant.

GAULADE, s. f. Coup de gaule.

GAULAGE, s. m. Action de gauler; résultat de cette action.

GAULE, s. f. (du lat. *caulis*, même sens). Grande perche. C'est avec une *gaule* qu'on abat les noix. | Bâton. Recevoir des coups de *gaule*. Il ne me fallait pas payer en coups de *gaule*. (Molière.) | Houssine dont on frappe un cheval.

GAULE OU LES GAULES (du lat. *Gallia*, même sens). Géogr. Nom que les anciens donnaient à cette région de l'Europe qui comprend aujourd'hui la France, la Suisse, moins une partie des Grisons, et toute la partie de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas qui est au couchant du Rhin. C'était la Gaule proprement dite; mais les Gaulois ayant passé les Alpes et conquis une partie de l'Italie, ils donnèrent le nom de Gaule à leurs conquêtes, ce qui fit naître la division de la Gaule en *Gaule cisalpine* ou *citérieure* et en *transalpine* ou *ultérieure*. La Gaule cisalpine fut divisée en Cispadane et en Transpadane, ou en Gaule sise en deçà ou au delà du Pô. On divisa la Gaule transalpine en *Gaule chevelue*, ou *comata*, et en *Gaule braccate*, c. à d. à *braies*, et après qu'elle eut été conquise par les Romains, en *Gaule narbonnaise*, *aquitaine*, *lyonnaise* et *belgique*. Ce fut à cause de ces différentes divisions qu'on fit de la Gaule, qu'elle reçut fort souvent le nom de Gaules au pluriel. En aucun temps, la Gaule n'a été constituée en monarchie; elle était habitée par des peuples différents de nom et indépendants les uns des autres, tantôt alliés, tantôt ennemis, et jamais soumis au pouvoir d'un seul. Quelques noms de localités en France conservent encore la trace du nom de ces peuples. Par exemple, on voit assez clairement que les *Bituriges* habitaient le *Berry*; les *Arverniens*, l'*Auvergne*; les *Senonais*, *Sens*; les *Carnutes*, le pays *Chartrain*; les *Lingons*, le pays de *Langres*; les *Vénètes*, le canton de *Vannes* en Bretagne, etc. Après de longues guerres, les Romains soumirent la *Gaule cisalpine* de 310 à 163 avant l'ère chrétienne, et bientôt après, appelés au secours des Massaliens, ils attaquèrent la vraie Gaule et formèrent la *Province romaine* (Provence) en 121. De 58 à 50, César soumit le reste de la Gaule, et depuis ce temps tout le pays resta soumis aux Romains jusqu'à l'invasion de 406. Leur domination n'y cessa totalement qu'en 486, à l'époque de l'établissement des Francs.

GAULER, v. a. Battre un arbre avec une gaule pour en faire tomber les fruits. *Gauler* un noyer, un châtaignier. *Gauler* des noix.

GAULETTE, s. f. Petite gaule.

GAULIS, s. m. (du lat. *caulis*, même sens). T. d'eaux et forêts. Branches d'un taillis qu'on laisse croître. Lier avec du *gaulis*. | Menues branches d'arbre que plient les veneurs quand ils pénètrent dans l'épaisseur du bois.

GAULOIS, OISE, adj. et s. Habitant, habitante de la Gaule. | Qui appartient à la Gaule et à ses habitants. Mœurs, coutumes *gauloises*. | On ne sait rien de bien précis sur l'histoire des Gaulois. Les seuls historiens qui en parlent sont Grecs ou Romains, c. à d. appartiennent à des nations ennemies de ce peuple, et par conséquent doivent être considérés comme l'ayant jugé avec partialité. Un fait certain ressort de ce que ces historiens en ont dit, c'est que les Gaulois ont été pendant plusieurs siècles la terreur du monde. Souvent l'amour de la gloire et des aventures militaires les a poussés hors de leur pays et les a précipités sur l'Europe centrale, sur Rome, sur la Grèce et sur l'Asie. Vers l'an 587, des bandes *gauloises* allèrent s'établir en Germanie sous Sigovèse, en Italie sous Bellovèse, et firent disparaître entièrement la domination des Étrusques de l'Italie septentrionale, qui prit le nom de *Gaule cisalpine*. L'an 366 de Rome, cette ville naissante fut prise et incendiée par les Gaulois, et, sans Camille, c'en était fait des Romains. Trois nouvelles invasions, réitérées de génération en génération, portèrent de nouveau la dévastation jusqu'aux murs de la ville de Romulus. Et telle était la terreur que chacune de ces expéditions imprimait aux Romains, qu'ils donnèrent à cette épouvante extraordinaire le nom particulier de *tumultus gallicus* (terreur des Gaulois); et depuis, chaque fois que la République se trouva menacée d'un grand danger, les consuls caractérisèrent la situation critique de la patrie en proclamant le *tumultus gallicus*. La Grèce ne fut pas davantage à l'abri de ces formidables incursions de nos pères. Elle vit plusieurs fois ses riches monuments pillés par ces barbares. Une fois même ils portèrent leurs mains hardies sur les trésors accumulés du temple de Delphes. Aussi les naïfs adorateurs du dieu de la lumière ont-ils supposé que ces impies furent écrasés par la foudre au moment de ce pillage. On sent que ce conte, accrédité par les historiens, n'est qu'une adroite tactique des prêtres d'Apollon, qui craignaient que les fidèles malicieux ne leur demandassent pourquoi le puissant Apollon n'avait défendu ni ses temples ni ses prêtres. Quoi qu'il en soit, la terreur des Gaulois était aussi grande chez les Hellènes que chez les Romains : eux aussi avaient leur manière de caractériser cette terreur. Étonnés, disaient-ils, de l'intrépidité des Gaulois, quelqu'un demandait à leur chef s'il n'y avait rien au monde qui pût leur faire peur. « Nous craignons une seule chose, répliqua le barbare, c'est que le ciel tombe sur nous! » Malgré leur indomptable bravoure, les Gaulois furent vaincus chez eux par les Romains. L'amour de la gloire, le mépris de la mort, l'obstination pour vaincre, étaient les mêmes chez les deux peuples; mais, indépendamment des progrès rapides et merveilleux que les Romains firent dans l'art de la guerre, les armes étaient bien différentes; le bouclier des Gaulois était petit et leur épée mauvaise; ensuite ils se laissèrent atta-

quer et détruire en détail, et ne songèrent jamais à se réunir pour leur défense mutuelle et à se regarder comme formant une nation dont les intérêts étaient inséparables. César les vainquit et les soumit en partie ; ses successeurs achevèrent leur soumission ; et quelques siècles après, la Gaule était plus romaine que Rome même : car c'est elle qui lui envoyait ses brillants orateurs et ses hommes de loi. Ainsi marche la civilisation. La Grèce soumise éclaire Rome, et Rome triomphante éclaire la Gaule barbare. Bien avant les temps historiques, les Gaulois occupaient les îles Britanniques et une grande partie de l'Espagne. Ils ont inscrit leur nom en caractères ineffaçables sur cent points différents du vieux monde : *Galway*, *Corn-Wallis*, pays de *Galles*, *Galice*, *Galicie*, *Galaquie* (Valachie), *Galatz*, *Sinigaglia*, *Portugal*, *Galatie*, etc. Les Gaulois étaient les descendants des Atlantes, peuple que les plus vieilles traditions de l'humanité signalent comme ayant vu éclore dans son sein les premiers éléments des arts et des sciences, la première ébauche de civilisation. V. ATLAND. | Fig. Qui a le caractère des vieilles et bonnes mœurs. Une probité, une franchise *gauloise*. | En un autre sens, Qui a le caractère inculte et mal poli des vieux temps. Avoir les manières *gauloises*. | Suranné. Tournure, expression *gauloise*. | *Esprit gaulois*, *mot gaulois*, Se dit d'un trait d'esprit, d'un mot dont la liberté n'observe pas toutes les convenances. | *C'est un bon Gaulois*, *un vrai Gaulois*. Se dit d'un homme dont la conduite est sincère, franche et droite. | Homme d'une certaine rudesse de manières ou de caractère. | S. m. Langue parlée par les anciens Gaulois.

GAUPE, s. f. T. d'injure et de mépris. Femme malpropre et très-désagréable. Marchons, *gaupe*, marchons. (Molière.)

GAURES, s. m. pl. Sectaires de Zoroastre; adorateurs du feu, désignés aussi sous le nom de *Guèbres*.

GAUSSE, s. f. Trivial. Mauvaise plaisanterie, mensonge. Eh ! tu dis une *gausse* !

GAUSSER, v. a. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Famil. Railler, se moquer de. C'est mal de *gausser* ainsi les gens. Montpesat *gaussait* tout le monde, et même la reine de Navarre. (Pasquier.) | SE GAUSSER, v. pr. Se moquer. C'est un libertin qui *se gausse* de toutes les remontrances. Oui, pour *se gausser* des uns et des autres, il invente je ne sais combien de sottises qui font rire. (Dancourt.)

GAUSSERIE, s. f. Trivial. Moquerie, raillerie.

GAUSSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui se gausse des autres. Ce gros Brissac était un *gausseur* et un homme d'esprit, de manége et de bonne chère. (Saint-Simon.) Allons, tais-toi, *gausseur*, bavard!

GAVE, s. m. Nom que les habitants de la partie occidentale des Pyrénées donnent aux cours d'eau plus ou moins considérables qui descendent de leurs montagnes. Le *gave* était grossi par les pluies d'orages.

GAVER, v. a. Faire manger beaucoup et malgré eux des poulets, des pigeons, etc., pour les engraisser. | Par extens. et famil. Gorger. *Gaver* un enfant de bonbons. | SE GAVER, v. pr. Se gorger de nourriture. *Se gaver*, s'enivrer chaque jour.

GAVIAL, s. m. Zool. Sous-genre de crocodiles à museau étroit et allongé, et dont aucune des dents de la mâchoire inférieure ne pénètre dans la supérieure. Il habite l'embouchure du Gange. Se dit par opposition à l'*alligator*, qu'on trouve en Amérique, et au crocodile qui habite le Nil et d'autres fleuves de l'Afrique. Le *grand-gavial* du Gange atteint de cinq à six mètres de long.

GAVION, s. m. (du lat. *garus*, même sens). Trivial. Gosier. On lui a coupé le *gavion*. | *En avoir jusqu'au gavion*, Être rempli d'aliments.

GAVOT, OTTE, s. Nom qu'on donne aux montagnards des Hautes et des Basses-Alpes, et particulièrement aux habitants de Gap. Les mœurs des *Gavots*. | S. f. Danse grave, sur un air à deux temps, qui était en grande faveur au XVIIIe siècle. Le mouvement de la *gavotte* était gracieux, souvent gai, parfois tendre et lent. La *gavotte* est tombée en désuétude. | Air sur lequel on danse la gavotte. Allons, jouez-nous une *gavotte*.

GAYANT. Personnage légendaire en l'honneur duquel on célèbre à Douai une fête annuelle le 7 juillet ou le dimanche le plus proche. On promène les mannequins gigantesques de Gayant, de sa femme et de ses enfants, en jouant un vieil air national.

GAY-LUSSAC (NICOLAS-FRANÇOIS). Chimiste et physicien, né en 1778, à Saint-Léonard (Haute-Vienne), mort en 1850. Il débuta, en 1802, par un beau travail sur la loi de la dilatation des gaz; exécuta, en 1804, deux célèbres ascensions aérostatiques, s'éleva jusqu'à 7,000 mètres, et fit dans ces hautes régions d'intéressantes observations de physique. On lui doit des recherches, au moyen de la pile galvanique, sur le *potassium*, le *sodium*, le *bore*; il fit ensuite une étude approfondie de l'*iode*, et porta la lumière de l'analyse sur une foule de sujets de chimie et de physique, tels que le chlore, l'acide fluorique, l'azote, le soufre, l'acide prussique, le cyanogène, l'acide hydrochlorique; découvrit l'acide chlorique oxygéné; étudia l'expansion de la vapeur, l'hygrométrie, la capillarité; compléta et fixa la théorie des proportions définies, etc. Il fut membre de l'Institut, professeur de physique à la faculté des sciences, professeur de chimie à l'École polytechnique et au Muséum, député, puis pair de France. En même temps que par ses travaux Gay-Lussac contribuait puissamment aux progrès de la science, son enseignement lucide et intéressant en répandait le goût.

GAZ, s. m. Dans l'origine, on désignait par ce mot toute substance quelconque dont les molécules intégrantes ont été tellement éloignées les unes des autres par le calorique, qu'elle est devenue invisible, aériforme, élastique; aujourd'hui, on entend particulièrement par gaz tout corps qui, sous l'influence de la température et de la pression atmosphérique ordinaires, et même bien au-dessous, reste à l'état de fluide aériforme. La plupart des gaz se liquéfient, se solidifient même sous la double influence d'une haute pression et d'une basse température. Quelques-uns néanmoins sont restés rebelles à toute tentative pour les faire changer d'état. On leur donne le nom particulier de *gaz permanents*. La propriété physique qui distingue surtout les gaz des liquides est la parfaite élasticité des premiers. La loi de Mariotte sert de base à cette doctrine, que l'on exprime ainsi : *les volumes des gaz varient en raison inverse des pressions auxquelles on les soumet ; leur force d'élasticité croît dans le même rapport, si la température reste constante.* Quant aux effets de la température, on sait, d'après la loi de Gay-Lussac, *que tous les gaz se dilatent des* 3/800 (*ou* 0,003,75) *du volume occupé à zéro, pour chaque degré du thermomètre centésimal.* Il sera donc facile de calculer le volume d'un gaz et sa force expansive en ayant égard à cette considération. Tous les gaz, comme l'air, sont pesants, et leur poids varie avec la température ou la pression ; on se sert du poids de l'air pour terme de comparaison. Une propriété très-remarquable dans les gaz, c'est que leurs pressions s'ajoutent, c. à d. que dans un espace vide ou plein d'un gaz quelconque il y entre naturellement la même quantité d'un autre gaz. Les gaz se répandent et se mêlent dans l'atmosphère et, suivant leurs propriétés spécifiques, peuvent être favorables ou nuisibles aux hommes, aux animaux et aux plantes. Mais, en général, la nature a tellement coordonné les choses, que les gaz favorables aux plantes, comme l'acide carbonique, sont plus pesants, couvrent la surface du sol, y entretiennent la végétation, entrent dans la constitution des plantes et débarrassent ainsi l'air de leur présence, afin que ce fluide soit plus propre à la respiration des animaux. Lorsque les plantes élaborent un fluide composé, elles s'emparent du gaz qui leur est favorable et rejettent à l'état de pureté le gaz propre aux animaux. | Dans l'industrie, on appelle *gaz* par excellence le *gaz hydrogène carboné* qui sert à l'éclairage. Ce gaz donne une flamme d'autant plus blanche et plus éclairante qu'il renferme une plus grande quantité de carbone. On sait que presque toutes les grandes villes de l'Europe sont aujourd'hui éclairées au gaz hydrogène carboné. Dans tous ces centres populeux, il y a des établissements où on le produit en grande quantité et d'où il est réparti dans les différents quartiers à l'aide de tuyaux conducteurs. Quelquefois aussi on le transporte comprimé dans des vases immenses sous forme de voitures, et on le vend aux établissements trop éloignés du lieu de la fabrication, qui le reçoivent dans des récipients appropriés à cet usage. On peut extraire de l'hydrogène carboné d'un grand nombre de substances organiques, comme le bois, les huiles, les résines, les houilles, les lignites, les tourbes. Mais le gaz le plus propre à l'éclairage, c. à d. le plus carboné, est celui que donne la houille. C'est donc la houille qui produit cette grande quantité de gaz qui éclaire Paris, Londres, Manchester, etc. La combustibilité des gaz provenant du bois et de la houille est connue, depuis 1667, par quelques expériences de Boyle et autres physiciens chimistes; mais James Lawter est le premier qui ait bien décrit les phénomènes que présente la flamme de celui de la houille provenant des mines; et, vers la fin du XVIIIe siècle, quelques grands manufacturiers anglais éclairaient leurs établissements au gaz hydrogène carboné. Bientôt l'usage s'en généralisa en Angleterre, et il y était très-répandu lorsqu'il passa en France. Là, ce système d'éclairage rencontra les obstacles habituels que toute amélioration rencontre dans un pays soumis au régime monarchique, et qui se résument en un seul vice, la *routine*. Mais la vérité a triomphé, et lorsque cette vérité deviendra une erreur en présence d'une nouvelle invention, elle luttera à son tour pour se conserver, mais elle sera vaincue aussi. Déjà même la lumière du gaz lutte contre la lumière électrique. Allumer le *gaz*. Éteindre le *gaz*. Nous n'avons pas assez de clarté, donnez plus de *gaz*. | *Bec de gaz*, Espèce de robinet en forme de bec de lampe, par lequel sort le gaz distribué dans les conduits, lorsqu'on veut l'allumer. | *Le gaz*, La compagnie du gaz, celle qui fournit le gaz de l'éclairage. Il est employé au *gaz*. | *Le gaz*, L'éclairage au gaz, le chauffage au gaz, la cuisine au gaz. C'est une petite ville des plus arriérées en civilisation, où l'on ne connaît pas encore *le gaz* ni les chemins de fer.

GAZE, s. f. (de *Gaza*, ville de Syrie, où ce tissu fut, dit-on, fabriqué dans l'origine). Tissu léger, fabriqué avec de la soie ou avec du fil de lin mêlé à la soie. On distingue plusieurs sortes de *gazes* : la *gaze de fil*, la *gaze façonnée*, la *gaze brochée*, la *gaze crème*, la *gaze fond plein* et la *gaze d'Italie*. Ce qui caractérise la *gaze*, c'est la transparence et la finesse du tissu. La vieille lui baisa les franges de sa robe de *gaze*. (Voltaire.) J'aime un sein qui palpite et soulève une *gaze*. (A. Chénier).

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue
Avec un art discret en permettait la vue.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Voile, adoucissement. Couvrez ces anecdotes d'une *gaze*. Le cardinal de Bouillon prétexta quelques affaires à Rome ; cette *gaze* n'empêcha pas tout Rome de voir fort clair à travers.

GAZÉ, ÉE, part. Couvert d'une gaze. Une tapisserie *gazée*. | Fig. Voilé légèrement. Des détails trop libres adroitement *gazés*.

GAZÉIFIABLE, adj. Chim. Susceptible de se transformer en gaz. Toutes les substances sont plus ou moins *gazéifiables*.

GAZÉIFICATION, s. f. Chim. Action de réduire une substance à l'état de gaz; résultat de cette action. La *gazéification* de l'eau, de la houille, du bois.

GAZÉIFIER, v. a. Faire passer un corps solide ou liquide à l'état de gaz. En pénétrant les liquides, le calorique les *gazéifie*. | SE GAZÉIFIER, v. pr. Être réduit à l'état de gaz.

GAZÉIFORME, adj. Qui est à l'état de gaz.

GAZELLE, s. f. Zool. Espèce d'antilope dont les

Gazelle.

caractères sont : cornes à double courbure, constamment annelées, sans arêtes, dans les deux sexes; des larmiers, des brosses, des pores inguinaux; la queue courte; couleur plus ou moins foncée du dos, séparée de celle du ventre, qui est constamment blanche, par une bande presque noire. Cet animal est remarquable par ses formes élégantes, sa taille délicate, ses membres d'une grande finesse, sa légèreté à la course, ses yeux noirs, vifs, perçants et d'une grande douceur. Les *gazelles* habitent l'Asie et l'Afrique et vont par troupes. Leur chair est estimée des gourmets.

GAZER, v. a. (rad. *gaze*). Voiler, couvrir avec une gaze. *Gazer* les nudités d'une statue. *Gazer* un chapeau. | Fig. Adoucir, voiler ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, aurait de trop libre, de trop indécent, ou ce qui déplairait. *Gazer* cette anecdote. Il est vrai que les défenseurs de cette doctrine ont eu soin de la *gazer* sous un voile très-populaire. (Mirabeau.)

GAZETIER, IÈRE, s. (rad. *gazette*). Celui, celle qui compose, publie un journal, une gazette. Des *gazetiers* vendus aux intérêts de la réaction. Théophraste Renaudot est le *gazetier* de France le plus fameux. (Richelet.) Un homme qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en *gazetier*, mais en philosophe. (Voltaire.) | Aujourd'hui, dans l'usage ordinaire, on dit *Journaliste*. | *Gazetière*, au féminin, s'est dit en parlant d'une femme qui publie une gazette. On n'a pas conseillé à notre *gazetière* de Rotterdam, la veuve Saint-Glain, d'insérer cette réponse. (Bayle.) | Celui, celle qui recueille les bruits qui courent. *Gazetier* scandaleux.

GAZETINS, s. m. pl. T. de dénigrement. Folliculaires. Vieux mot. Les *gazetins* infidèles dont l'Europe est inondée. (Volt.) Les *gazetins* pullulent à Paris.

GAZETTE, s. f. (du vénitien *gazetta*, petite pièce de monnaie qui était le prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait à Venise, au commencement du XVIIe siècle). Feuille périodique que l'on publie tous les jours ou seulement à certains jours de la semaine, et qui contient des nouvelles politiques, littéraires, etc. Dès le règne de Henri IV, il se publiait à Paris un *Mercure français*. C'était un recueil purement littéraire, imitation du *Mercure anglais*, qui, ouvrant l'ère de la presse périodique, parut en Angleterre, l'an 1588; mais aucun journal politique n'existait en France, lorsque, au mois de mai 1631, parut le premier numéro de la *Gazette* de Théophraste Renaudot. Rien ne manqua d'ailleurs à la vogue du premier journal. Dès son apparition, une estampe, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque impériale, représenta allégoriquement la *Gazette* assise entre le Mensonge et la Vérité, Renaudot écrivant, tandis qu'un quatrain gravé en marge lui prête ces paroles :

Mille peuples divers parlent de mon mérite;
Je cours par tous les lieux de ce vaste univers;
Mon sceptre fait régner et la prose et les vers,
Et pour mon trône seul la terre est trop petite.

Le titre de *gazette* s'est maintenu dans la presse depuis l'année 1631 jusqu'à notre temps; il a même continué à désigner certains journaux. Rédiger une *gazette*. Lire la *gazette*. Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*. (Molière.) La nouvelle qui vous alarme n'est encore que dans la *gazette*, et la *gazette* est souvent menteuse. (Dancourt.) Je veux encore me flatter que les *gazettes* ne savent ce qu'elles disent; cela leur arrive fort souvent. (Voltaire.) La *Gazette de France* est un journal clérical. | Fig. Personne curieuse d'apprendre et de débiter toutes sortes de nouvelles. C'est la *gazette* du quartier.

GAZEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sait gazer, déguiser les choses trop libres.

GAZEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du gaz; qui est à l'état de gaz. Les substances *gazeuses*.

GAZIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière en gaze. | Ouvrier qui travaille au gaz de l'éclairage.

GAZIFÈRE, adj. Chim. Qui sert à faire le gaz. | Machine *gazifère*.

GAZNÉVIDES, s. m. pl. Hist. Dynastie tartare et musulmane qui régna 214 ans, de 975 à 1189, sur une grande partie de la Perse et de l'Hindoustan. Elle tire son nom de la ville de Gazna, son berceau et sa capitale.

GAZOFACTEUR, s. m. Usine où l'on fait du gaz portatif. Le *gazofacteur* de Paris.

GAZOGÈNE, s. m. Nom donné à un appareil portatif avec lequel on fait de l'eau de Seltz. | Se dit d'un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine employé pour l'éclairage.

GAZOMÈTRE, s. m. (rad. *gaz*). Chim. Appareil propre à mesurer la quantité d'un gaz. Appareil destiné à faire écouler un gaz avec une vitesse constante. Les gazomètres destinés à lancer le gaz de l'éclairage consistent en un cylindre de tôle ouvert à sa partie inférieure, plongé dans un bassin plein d'eau, et soutenu par une chaîne qui glisse sur une poulie. Au moyen de deux tubes qui se rendent sous le cylindre au-dessus du niveau de l'eau, dont l'un communique avec le réservoir où se forme le gaz, et dont l'autre est destiné à le faire écouler, on parvient, en faisant rendre le gaz sous la cloche, et en ouvrant l'autre tube, à produire un écoulement constant. | Petit appareil à aiguille et à cadran, qui, placé dans chacune des maisons éclairées au gaz hydrogène, montre pendant combien de temps les becs de gaz sont restés ouverts. Dans ce sens, on dit plutôt *Compteur*.

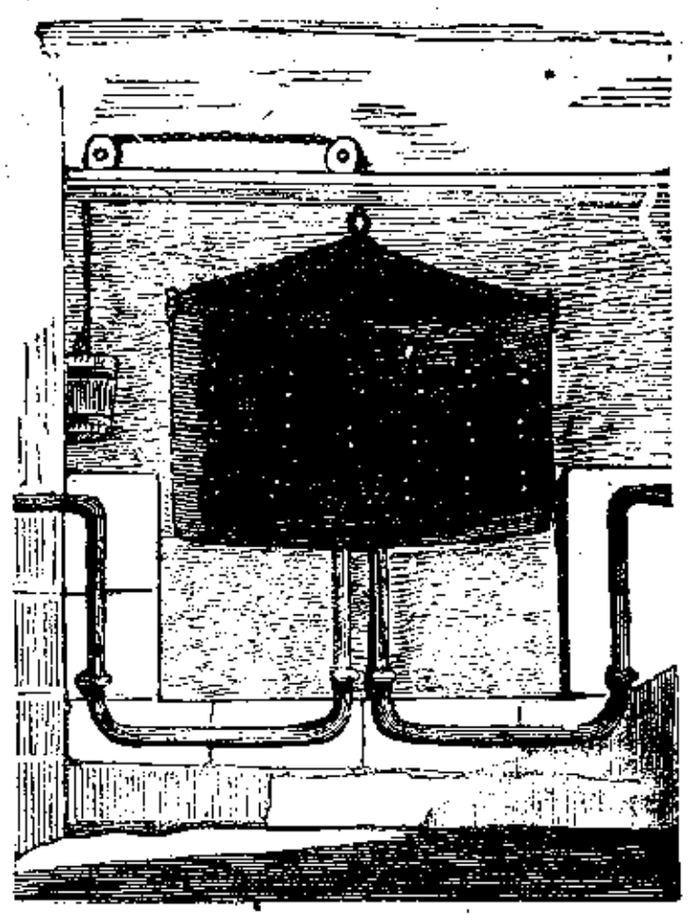

Gazomètre.

GAZON, s. m. Mélange de plusieurs herbes courtes et fines, qui tapissent la terre naturellement ou au moyen de la culture. *Gazon* épais. Tondre le *gazon*. siége de *gazon*. Arroser du *gazon*. Ce *gazon* fin qui semble faire le duvet de la terre. (Buffon.) | On obtient le gazon par le placage de mottes garnies de verdure et par le semis. Dans le dernier cas, on sème de l'ivraie vivace, du paturin annuel, des fétuques, des houlques, des serpolets, des violettes, etc. Dans le premier cas, on recouvre les mottes à la herse ou au râteau, et l'on opère l'adhésion entre les mottes et le terrain qu'elles doivent recouvrir. « Les gazons sont la robe de la nature. Ils forment un vaste et magnifique tapis qui couvre la terre et sur lequel l'œil aime toujours à se reposer. Ils s'emparent de tous les lieux qu'abandonnent ou que n'occupent pas les autres végétaux. Ils ornent la cime et la pente des coteaux arides, ils revêtent les rochers, couvrent les pics et les gorges des montagnes, tapissent les vallons et les bords des fleuves, des chemins, et forment autour des étangs et des lacs un cadre ravissant réfléchi par les eaux. Il n'y a point de beau jardin, point de tableau naturel ou paysagiste sans gazon : car il forme une des harmonies les plus suaves de la nature. » (B. B.) | Terre couverte de gazon. Les nymphes de l'Attique vont, d'un pas timide, essayer sur le *gazon* des danses légères. (Barthélemy.) *Gazons* entremêlés de ruisseaux et d'ombrages. (Lamartine.) | T. de fortificat. Revêtement d'un parapet. | Au plur. Mottes de terre carrées et couvertes de gazon, dont on se sert pour faire des gazons artificiels. Lever des *gazons*.

GAZONNANT, ANTE, adj. *Plantes gazonnantes*, Plantes grêles et courtes, qui forment gazon.

GAZONNÉ, ÉE, part. Revêtu de gazon. Talus *gazonné*. Pentes *gazonnées*.

GAZONNEMENT, s. m. (pron. *gazoneman*). Action de gazonner; emploi des gazons.

GAZONNER, v. a. Couvrir, revêtir de gazon. On enlève avec la bêche ces carreaux de gazon, puis on les place à l'endroit que l'on veut *gazonner*. (Léger.) | Établir un gazon sur le terrain. J'ai fait *gazonner* ce carré de jardin.

GAZONNEUX, EUSE, adj. (rad. *gazon*). Qui forme gazon. Herbes *gazonneuses*. Syn. de *Gazonnant*.

GAZOSCOPE, s. m. (du fr. *gaz* et du gr. σκοπεῖν, voir). Instrument destiné à constater la présence des gaz dans les mines.

GAZOUILLANT, ANTE, adj. Qui gazouille, dont la nature est de gazouiller. Le rossignol *gazouillant*. Les oiseaux *gazouillants*. La troupe *gazouillante*, plongée dans un torrent de délices, exprime son bonheur par des concerts mélodieux. (Colombat.) | Par extens. L'onde *gazouillante* court dans la prairie.

GAZOUILLEMENT, s. m. (pron. *gazouilleman*). Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant. On entendait le *gazouillement* des oiseaux. (Fénelon.) Leur *gazouillement* est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée. (J. J. Rousseau.) | Murmure des bois. Les *gazouillements* des bois ont des charmes que je préfère aux plus brillants accords. (Bern. de Saint-Pierre.) | Murmure de l'eau. Sous des ombrages frais, au chant du rossignol, au *gazouillement* des ruisseaux. (J. J. Rousseau.) Le *gazouillement* de l'onde fugitive donne un véhicule plus puissant aux parfums qui s'exhalent du calice des fleurs. (Gérin.) | Bégaiement des petits enfants. | La conversation, le chuchotement de petites filles. Le *gazouillement* de Victoire.

GAZOUILLER, v. n. Faire un petit bruit doux et agréable, comme celui que produit le chant confus des petits oiseaux. On entend dans le bosquet les oiseaux qui *gazouillent*. Il est le premier à *gazouiller* et à mettre les autres en train. (Buffon.) | Le plaisir que la plupart des oiseaux éprouvent à gazouiller sans cesse au printemps, indique assez que le chant est l'expression de la tendre émotion qui les agite pendant le temps de leurs amours. | Par extens. Il se dit quelquefois des personnes.

Voyez-là, le matin, qui *gazouille* et sautille;
Son cœur est un oiseau, sa bouche est une fleur.
(A. DE MUSSET.)

| Activ. Prononcer, chanter comme en gazouillant. *Gazouiller* des couplets. Le perroquet a la facilité d'imiter la voix de l'homme; il *gazouille* sans cesse quelques-unes des syllabes qu'il vient d'entendre. (Buffon.) | Il se dit du bruit que font les ruisseaux en coulant sur les cailloux. Ce ruisseau qui *gazouille* sous les saules émeut doucement mon âme.

GAZOUILLIS, s. m. Gazouillement. Au *gazouillis* des ruisseaux de ces bois. (La Fontaine.) Le *gazouillis* de leurs confuses voix. (Voltaire.)

GÉ, s. m. T. de jeu. Au jeu de gille, deux cartes de même figure et de même point.

GEAI, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des sylvains, de la famille des coraces, comprenant des oiseaux qui ont de grands rapports avec les pies, et dont les espèces sont répandues dans les deux continents. Le geai proprement dit habite les bois et les forêts de toute l'Europe, qu'il remplit de sa voix criarde. Il se fait remarquer par un plumage assez brillant, il a même aux ailes des plumes azurées qui étaient autrefois recherchées pour l'ajustement des dames. Les plumes du sommet de la tête, allongées et effilées, se redressent quand ces animaux sont agités de quelque passion. Les geais,

Geai.

naturellement pétulants et vifs, ont des mouvements brusques, se mettent facilement en colère, et s'emportent souvent au point d'oublier leur propre conservation. Une agitation perpétuelle semble être leur élément, en captivité comme en liberté. Ainsi que les pies, ils ont l'habitude de cacher et d'enfouir le superflu de leurs provisions et celle de dérober tout ce qu'ils peuvent emporter. Ceux qui restent l'hiver avec nous, le passent renfermés dans les arbres creux, au milieu des provisions de glands, de noix, de faînes et de légumes qu'ils ont amassées, et ne se montrent que dans les jours doux. Dans l'été, ils se nourrissent d'insectes, de vers, de pois, de sorbes, de groseilles, de cerises, de framboises et de raisin; ils mangent aussi les œufs, et même les petits oiseaux, auxquels ils commencent par arracher les yeux et la cervelle. Les *geais* apprennent facilement à parler. | *C'est le geai paré des*

plumes du paon, c'est le geai de la fable, Se dit de quelqu'un qui se fait honneur d'une chose d'emprunt.

Il est beaucoup de *geais* à deux pieds comme lui
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui.
(LA FONTAINE.)

GÉANT, ANTE, s. (du gr. γῆ, terre, et γίνομαι, je nais; fils de la terre; en lat. *gigas*). Homme, femme qui dépasse de beaucoup la stature ordinaire de la race humaine. Quel *géant!* Une *géante*. Stature de *géant*. Des faits dignes de foi attestent qu'il peut exister des hommes de deux mètres soixante centimètres et plus. Sa taille et sa force le rendaient semblable aux *géants*. (Fénelon.) Pour se former l'esprit, disséquer un *géant*. (Voltaire.)

J'ai d'un *géant* vu le fantôme immense
Sur nos bivouacs fixer un œil ardent.
(BÉRANGER.)

| Se dit d'êtres fantastiques à forme plus ou moins humaine et d'une très-grande taille. Et les os dispersés du *géant* d'Épidaure. (Racine.) Le type de ces *géants* à l'âme paisible et bénigne est Gargantua; ses proportions sont appréciables : car lorsqu'il prenait des bains de pieds, et c'était ordinairement dans la Seine, il s'asseyait sur une des tours de Notre-Dame. (Denne.) | Dans la Bible, Nom des êtres nés du commerce des anges avec les femmes. Tout ce pays de Bazan est appelé la terre des *géants*. (Bible.) | *Aller, marcher à pas de géant*, Aller, marcher à très-grands pas, et fig., Faire des progrès rapides. Punira-t-il des pygmées de n'avoir pas su *marcher à pas de géant?* (Diderot.) | Fig. Se dit quelquefois d'un génie prodigieux. Michel-Ange est un *géant*. Me conseilleriez-vous d'y ajouter quelques petites réflexions détachées sur les *Pensées* de Pascal? Il y a déjà longtemps que j'ai envie de combattre ce *géant*. (Voltaire.) | Par extens. Se dit de ce qu'il y a de plus grand dans une espèce. *Géant* des quadrupèdes, de l'air, des mers. La baleine, ce *géant* des mers. Le baobab est le *géant* du règne végétal. | Adjectiv. Grand, immense. Se dit des hommes et des choses. Un myrte *géant*. Des murs *géants*. Des colonnes *géantes*. On ne peut pas douter qu'il n'y ait eu des individus *géants* dans tous les climats de la terre. (Buffon.) | Fig. Que nos pensées *géantes* s'élèvent avec le roc, et s'inscrivent sur ses flancs. (Ed. Quinet.) | Mythol. Les géants, fils du Ciel et de la Terre, engagèrent avec les dieux une guerre dans laquelle ils furent vaincus. Jupiter les précipita dans le Tartare ou les enterra sous l'Etna. Homère les représente comme une race d'hommes qui, doués d'une taille gigantesque et d'une fierté indomptable, vivaient sous la domination d'Eurymédon, dans la partie occidentale de la Sicile, qu'occupaient aussi les Phéaciens, les Cyclopes et les Lestrigons. Ils périrent de la main des dieux, irrités de leur orgueil et de leurs crimes. Dans Hésiode, ils ont une origine divine : c'est le sang d'Uranus qui les produisit en tombant sur la terre. Ils sont revêtus, dit ce poète, d'une armure brillante et de javelots formidables. Les géants portent, en raison de leur origine, le surnom de γέγενεις (*terrigenæ*), *nés de la terre*. Les anciens supposaient que plusieurs d'entre eux, tels que Encelade, Minias, Polybotès, gisaient sous des îles volcaniques. Presque toutes les théogonies font mention de géants. Si l'on s'en rapportait aux témoignages historiques sacrés et profanes, rien ne serait mieux prouvé que l'existence des géants dans l'antiquité la plus reculée. La Genèse représente les premiers humains comme étant de taille gigantesque et plus vivaces que ceux d'aujourd'hui. Il y avait plusieurs peuples de taille gigantesque : les Réphaïms, Cananéens cruels; les Emims, anciens Moabites; les géants d'Enac, ou Enacims, étaient si grands, que les autres hommes ne paraissaient devant eux que comme des sauterelles. Og, roi de Bazan, avait un lit de 9 coudées de long, ou de plus de 5 mètres. Goliath était haut de 6 coudées et 1 palme, environ 3 mètres et demi. Venons à des faits plus positifs. Pline cite le géant Gabbare, vu à Rome, sous Claude, et qui avait 3 mètres de haut. Martin Delrio vit à Rouen, en 1572, un Piémontais de la même taille. Jules Scaliger observa à Milan un géant couché en deux lits placés bout à bout. De nos jours, on voit encore quelquefois des hommes d'une taille gigantesque qui tirent parti de cette prodigalité matérielle de la nature, et se font voir comme les nains, extrêmes opposés, moyennant une rétribution. Du reste, on a remarqué que la force des géants est loin d'être en proportion avec leur stature, et qu'en général les facultés, tant intellectuelles que morales, sont moindres chez eux que chez les hommes de taille ordinaire. Indépendamment des faits que nous avons rappelés et de beaucoup d'autres cités par Haller et par divers auteurs, on demandera s'il est impossible qu'il ait existé jadis des races d'hommes gigantesques. La terre, autrefois plus fertile et plus jeune, disent les défenseurs de cette opinion, tels que Torrubia, Lecat, portait des animaux plus puissants, des espèces plus colossales que celles d'aujourd'hui. Les glossopètres fossiles, qui sont des dents de poissons squales, ont trois à quatre fois plus de grandeur que les mêmes dents de nos plus forts requins actuels, et les ossements fossiles de mégathérium, de paléothérium, décrits par Cuvier, montrent des individus prodigieux, en comparaison des plus grands d'aujourd'hui.

GÉANTISÉ, ÉE, part. A qui l'on a donné des proportions gigantesques. Un corps *géantisé*. Un ouvrage prôné, vanté, *géantisé*. Peu usité.

GÉANTISER, v. a. (pron. *jéantizé*; rad. *géant*). Élever, agrandir, donner des proportions considérables. *Géantiser* un corps, une composition.

GÉANTISME, s. m. L'anomalie en excès qui caractérise la taille des géants. Le *géantisme* dans les végétaux est considéré comme une simple variété.

GECKO, s. m. Zool. Genre de sauriens de la famille des lézards, dont on connaît une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles on a formé trois sections. On trouve des *geckos* dans les parties méridionales de l'Europe, en Afrique et en Asie. Leur corps est en général aplati, couvert de petits tubercules, et dans quelques endroits d'écailles également petites. La tête est grande et triangulaire, la queue courte et d'une grandeur moyenne. Ils marchent assez vite, sans avoir l'agilité des lézards. Ils se nourrissent d'insectes.

GEHENNE, s. f. (de l'hébreu *Gehennon*, vallée d'*Enna*, ville de la Judée où l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie, et du lat. *gehenna, gehenna ignis*, gêne, peine du feu, enfer). Enfer : c'est dans ce sens que le prend l'Écriture. Vous serez précipités dans la *gehenne*. | Par extens. Souffrance, douleur. Tout homme a sa *gehenne* en ce monde, fût-il roi, consul ou pape. (Montaigne.) | Question, torture appliquée, sous l'ancienne monarchie, aux prévenus. La *gehenne* est plutôt un essai de patience que de vérité. (Montaigne.)

GEIGNANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de geindre. Une petite fille *geignante*.

GEINDRE, v. n. (du lat. *gemere*, gémir). Famil. Se plaindre, gémir à tout instant. Se dit aussi avec l'idée de blâmer celui qui geint, ou de se moquer de lui. C'est un vieillard qui guette et furette et *geint* tout à la fois. (Beaumarchais.) Toute la nuit elle n'a fait que *geindre* et sangloter. (Mme de Genlis.) Tantôt il *geint*, tantôt il blasphème.

GEINDRE, s. m. Chez les boulangers, Ouvrier qui pétrit le pain, à cause de l'espèce de gémissement qu'il fait entendre pendant son travail.

GEISSODE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, formé aux dépens des lichens. Ils offrent pour caractère une croûte adhérente, foliacée, dont les folioles sont imbriquées, libres vers la circonférence, et dont les scutelles sont sessiles. Ils abondent sur les côtes de l'Italie.

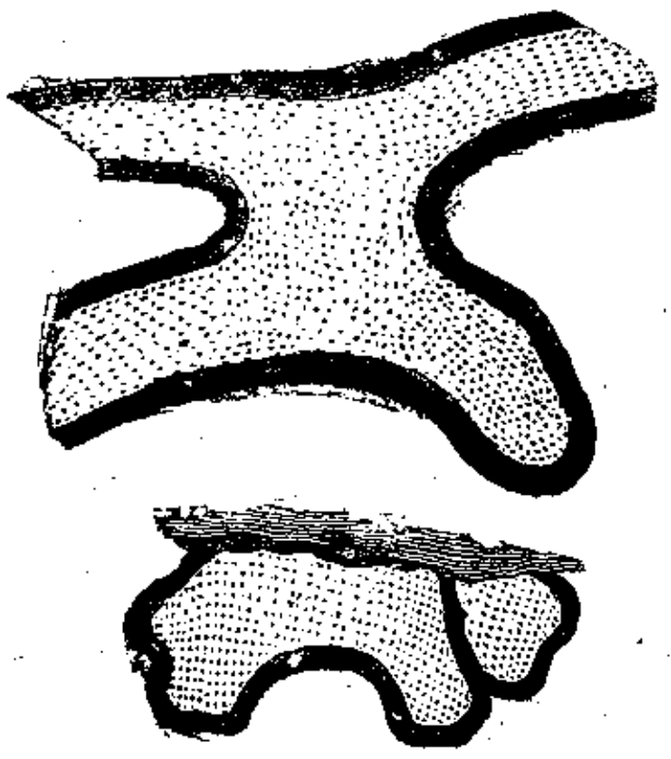

Geissode.

GEL, s. m. S'est dit autrefois pour Gelée, temps de gelée. De là notre mot *dégel*.

GELABLE, adj. Qui peut être gelé. Substance *gelable*. Tout ce qui était *gelable* a été gelé.

GÉLASIME, s. f. (du gr. γελάσιμος, grotesque). Zool. Genre de crustacés décapodes de la famille des brachyures, comprenant des espèces qui habitent les pays chauds, font leur demeure dans les terrains humides, près des rivages. Un des caractères des *gélasimes* qui frappe le plus est la disposition extraordinaire de leurs serres. L'une, tantôt la gauche, tantôt la droite, est énormément grande, tandis que l'autre est très-petite et même souvent cachée, ce qui ferait croire que ces animaux sont manchots. Les espèces principales sont : la *gélasime maracoamie*, la *gélasime combattante* et la *gélasime appelante*. Cette dernière est ainsi nommée parce que, levant toujours sa plus grosse pince, elle a l'air de faire signe pour appeler.

GÉLATINE, s. f. (du lat. *gelu*, gelée; ainsi nommée à cause de sa propriété de former une gelée avec l'eau). Substance produite par l'action de l'eau bouillante sur les tissus animaux. A l'état de pureté, la *gélatine* est solide, cassante, incolore, sans odeur ni saveur; elle n'a point d'action sur la teinture bleue de tournesol; elle est plus pesante que l'eau. Soumise à la distillation, elle se décompose, en fournissant une grande quantité de carbonate d'ammoniaque, et en laissant pour résidu un charbon volumineux et difficile à incinérer. Desséchée et chauffée peu à peu dans une capsule d'argent, elle se ramollit en répandant une odeur particulière; puis elle éprouve un commencement de fusion, se boursoufle, et enfin s'enflamme, en laissant pour résidu le charbon dont on vient de parler. Bouillon de *gélatine*. Tablette de *gélatine*. | L'Académie des sciences ayant nommé une commission pour examiner la *gélatine* dite *alimentaire*, cette commission a reconnu que la *gélatine* n'était nullement nutritive. C'est une accusation terrible contre la faculté de médecine de Paris, qui a longtemps administré la *gélatine* pure à ses convalescents dans les hôpitaux, comme une substance nutritive par excellence. Or, comme elle ne possède que des propriétés négatives, il est évident que les malades soumis à ce régime alimentaire sont morts de faim! (B. B.)

GÉLATINEUX, EUSE, adj. Qui a l'apparence de la gélatine. | Qui est de la nature de la gélatine, qui renferme de la gélatine. Suc *gélatineux*. Substance *gélatineuse*. La dissolution *gélatineuse* préparée avec des os frais n'a ni saveur ni odeur.

GÉLATINIFORME, adj. Qui présente l'apparence de la gélatine. On a reconnu dans les groseilles, la casse et le tamarin, une substance *gélatiniforme* identique. (Payen.)

GÉLATINISATION, s. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux.

GELÉ, ÉE, part. Transformé en glace. De l'eau *gelée*. | Solidifié, durci, raidi par le froid. Les sillons raidis d'un champ *gelé*. | Atteint par la gelée. Il eût les pieds *gelés* à la retraite de Moscou. Les oliviers *gelés*. Les vignes *gelées*. Il faut se garder, pour rendre la vie à un membre *gelé*, d'y appliquer subitement de la chaleur : car on est sûr alors que le membre tombera en gangrène. (Bodin.) | Par exagérat. *Être gelé*, Avoir très-froid. | Fig. Froid, insensible. La belle paraissait insensible, *gelée*.

Malgré ses feux, ses transports, ses alarmes,
Le public reste immobile, *gelé*.
(DELILLE.)

GELÉE, s. f. (du lat. *gelu*, même sens). Froid intense qui solidifie l'eau et durcit les corps solides. Le temps est à la *gelée*. Une forte *gelée*. La *gelée* du printemps est le fléau des taillis. (Buffon.) Les *gelées* sont surtout fréquentes et redoutables le matin au lever du soleil, et la nuit lorsque le ciel est pur, dégagé de nuages. (Bodin.) | La gelée a pour cause principale, avec le refroidissement opéré par l'absence du soleil, le rayonnement considérable qui s'opère pendant l'hiver à la surface du sol, la température propre des corps tendant sans cesse à se mettre de niveau avec celle de l'air ambiant. Les plantes souffrent beaucoup de la gelée, surtout si elle vient après de longues pluies, après un dégel ou une fonte de neige; l'eau qui est contenue dans les végétaux, occupant plus de place à l'état de glace qu'à l'état liquide, déchire alors les interstices où elle s'est logée, et rompt la fleur ou le bourgeon. C'est la même force qui fend les pierres. | *Gelée blanche* ou *givre*, Congélation de la rosée avant le lever du soleil pendant les nuits sereines du printemps et de l'automne. | Suc de viande ou de quelque autre substance qui a pris une consistance molle en se refroidissant. *Gelée* au rhum. *Gelée* de veau. | Jus de fruits cuits qui se coagule par le refroidissement. *Gelée* de coings. *Gelée* de groseilles. | Zool. *Gelée de mer*, Espèce de méduse. | Prov. *La gelée n'est bonne que pour les choux.* | *Gelée hors de saison gâte la vigne et la moisson.*

GELER, v. a. Transformer en glace, solidifier, durcir en parlant du froid. Le froid *a gelé* l'eau du bassin, le vin dans les caves. Le froid *gèle* jusqu'aux pierres. | Solidifier les liquides que contiennent les animaux, les plantes. Le froid *a gelé* les vignes cet hiver. | Par exagérat. Causer du froid. Voilà une porte qui nous *gèle*. Vous avez les mains si froides que vous me *gelez*. | Fig. Son accueil nous a *gelés* tout d'abord. | Absol. Se solidifier, se durcir par le froid. Les liqueurs spiritueuses ne *gèlent* que par un degré de froid très-élevé. | Éprouver une vive sensation de froid. On *gèle* dans cette salle. | Impers. Il *gèle*, il *a gelé*, il *gèlera*. C'est par les vents du nord et du nord-est qu'il *gèle* le plus souvent dans nos climats. (Legrand.) | Prov. *Plus il gèle, plus il étreint*, Les derniers malheurs sont plus accablants, plus difficiles à supporter que les premiers. | Se GELER, v. pr. Se solidifier, se durcir par le froid. Les habitants des régions circumpolaires connaissent au premier coup d'œil l'instant où un membre commence à *se geler*. (Teyssier.)

GÉLIF, IVE, adj. Atteint de gélivures. Corps *gélif*. Les pierres *gélives* n'abandonnent rien au sein du liquide dans lequel on les plonge. (Gaultier.) | *Arbre gélif*, Arbre qui a été fendu, ou qui est susceptible d'être fendu par le froid.

GÉLINE, s. f. Chim. Principe qui se trouve dans certains tissus, mais surtout dans les os, et qui produit la gélatine par l'ébullition. | Petite poule.

GÉLINOTTE, s. f. (du lat. *gallina*, poule). Jeune poule engraissée et fort délicate. | Espèce du genre tétras. La gélinotte est un peu plus grosse que la perdrix. Son plumage est très-varié comme celui de la plupart des gallinacés. On la trouve en France, en Italie, en Espagne, etc. Cet oiseau fréquente les lieux où il y a beaucoup de coudriers.

Gélinotte.

Il fait deux petits, l'un mâle, l'autre femelle. Sa chair est très-recherchée. Elle est grasse, savoureuse, délicate; on la mange entre deux tranches de lard. La *gélinotte* est recherchée des gourmets.

GÉLIVURE, s. f. (rad. *gelée*). Fente longitudinale que produit un froid intense sur les arbres. Les *gélivures* ne se ferment jamais et nuisent au développement des arbres. | État d'une pierre gélive.

GÉLOSCOPIE, s. f. (du gr. γελάω, je ris; σκοπέω, j'observe). Observation ou divination fondée sur le rire. | Partie de la physiognomonie qui consiste à décrire le caractère humain, d'après le rire.

GÉMARA, s. f. (en hébreu *perfection*). Deuxième partie du Thalmud, renfermant la parole de Dieu, recueillie dans son intégrité, et transmise sans altération depuis Moïse jusqu'aux rédacteurs du Thalmud. Le Thalmud est le recueil des décisions des rabbins postérieurs à la Mischna.

GEMBIN, s. m. T. de pêche. Espèce de nasse cylindrique en usage dans certains pays.

GÉMEAUX, s. m. pl. (du lat. *gemellus*, jumeau). Frères jumeaux. | Astron. Troisième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil paraît entrer le 20 ou le 21 mai. | Troisième signe du zodiaque.

GÉMELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *gemellus*, double). Formé par la réunion de deux organes semblables.

GÉMELLIFLORE, adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

GÉMINATION, s. f. (pron. *géminasion*.) État de ce qui est disposé, groupé par paires. *Gémination* des pistils.

GÉMINÉ, ÉE, adj. Disposé par paires. Folioles *géminées*. | Archit. Groupé deux par deux. | En procédure, Réitéré. Sommation *géminée*.

GÉMIR, v. n. (du lat. *gemere*, même sens.) Manifester sa douleur, exhaler sa peine d'une voix plaintive et non articulée. Je pleure mon destin, je *gémis* sur mon père. (Voltaire.) Il me prie de l'aider à réparer une injustice dont son âme *gémissait*. (Barthélemy.) Alors elle jeta, en *gémissant*, un regard vers la tombe de sa mère, puis vers le ciel. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Souffrir, être opprimé. Cet homme courageux *gémissait* dans l'oppression. (Raynal.) Peut-être les dures maximes des disciples de l'école stoïcienne étaient-elles la seule philosophie pratique que l'on pût offrir à cette multitude d'êtres humains, *gémissant* dans un épouvantable esclavage. (Villemain.) | Éprouver un vif sentiment de chagrin. Il y a vingt ans qu'ils font *gémir* tous les gens de bien. (Fénelon.) Il *gémissait* d'être obligé d'acheter sa liberté par des soumissions. (Raynal.) La conscience s'élève et murmure contre son auteur, elle lui crie en *gémissant* : Tu m'as trompée. (J. J. Rousseau.) | Se dit des animaux et des choses. La colombe *gémit*. La rive au loin *gémit* blanchissante d'écume. (Racine.) Quand l'aquilon fait *gémir* les troncs des vieux arbres.

Chassons d'un tel désir l'orgueilleuse infamie;
J'entends *gémir* plus haut l'amitié, la patrie.
(DU BELLOY.)

| En parlant des choses inanimées, Céder avec effort, produire un certain bruit, sous une pression. Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur. (Boileau.) La mer *gémissait* sous le nombre et sous la grandeur énorme de nos navires. (Massillon.) | Fig. et famil. *Faire gémir la presse*, Faire beaucoup imprimer. Il *a* trop *fait gémir la presse*.

GÉMISSANT, ANTE, adj. Qui gémit; qui ressent une douleur, une souffrance prolongée. D'un ton *gémissant*. Voix *gémissante*. Les oppresseurs du peuple à leur tour *gémissants*. (Boileau.) Et froide, *gémissante* et presque inanimée. (Racine.) Peuples jadis heureux, aujourd'hui *gémissants*. (Delille.)

Ils peuvent voir errer sur des nuages sombres
De Glamis, de Duncan les *gémissantes* ombres.
(DUCIS.)

GÉMISSEMENT, s. m. Plainte, lamentation, espèce de cri douloureux. Pousser un long *gémissement*. Les *gémissements* de cette pauvre mère, sur le cadavre de son fils, nous brisaient le cœur. Il tire de son cœur de profonds *gémissements*. (Fénelon.) A peine a-t-il la force nécessaire pour annoncer, par des *gémissements*, les souffrances qu'il éprouve. (Buffon.) Dans tous les lieux, dans tous les États, vous n'entendez que des *gémissements* et des cris. (Barthélemy.) | Fig. Les *gémissements* de l'opprimé. | Il se dit du cri de la colombe, de la tourterelle. | Dans le style poétique, Se dit des bruits naturels. Le *gémissement* des forêts. On entendait au loin le sourd *gémissement* du Niagara.

GEMMACÉ, ÉE, adj. (du lat. *gemma*, bouton). Hist. nat. Se dit des plumes lorsque les petites barbes sont coupées en demi-cercle à leur extrémité, comme chez les colibris. | Qui est renflé comme un bouton. Appendices *gemmacés*

GEMMATION, s. f. (pron. *gémasion*; du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Développement des boutons dans les plantes vivaces, ensemble des bourgeons d'une plante. | Disposition générale des bourgeons. Époque de l'épanouissement des bourgeons.

GEMME, s. f. (du lat. *gemma*, pierre précieuse). Ce mot, qui autrefois désignait toutes les pierres employées dans la bijouterie, ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux pierres dites orientales, telles que le saphir, le rubis, la topaze, l'émeraude. C'est à ces pierres très-dures employées comme ornements, que l'on donne le nom de *gemmes* ou pierres précieuses. (Thénard.) | Nom générique des ognons, caïeux, bulbes, bulbilles, soboles, au moyen desquels certains végétaux bulbeux se reproduisent. | Adj. Qui ressemble aux pierres précieuses, qui possède certaines propriétés des gemmes. Sel *gemme*. Cristaux *gemmes*. On donne le nom de sel *gemme* au sel fossile. (Buffon.)

GEMMER, v. n. (rad. *gemme*). Se revêtir de bourgeons, en parlant des plantes. | V. a. Faire des entailles aux pins pour en tirer la résine.

GEMMIFÈRE, adj. (du lat. *gemma*, pierre précieuse; *fero*, je porte). Qui renferme des pierres précieuses, des diamants. Sol *gemmifère*.

GEMMIFORME, adj. (du lat. *gemma*, gemme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un bouton. Des fleurs *gemmiformes*.

GEMMIPARE, adj. Bot. Qui produit des bourgeons. Les arbres et les arbustes sont *gemmipares*. | *Génération gemmipare*, Mode de reproduction par bourgeons qui s'observe chez les polypes hydraires surtout, mais aussi sur les cellules des plantes.

GEMMIPARIE, s. f. Mode de reproduction par des gemmes ou bourgeons.

GEMMULATION, s. f. Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE, s. f. (du lat. *gemma*, bouton). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche qui est sortie sous l'aisselle d'une feuille, et qui consiste en feuilles bien distinctes, quoique fort petites. | Premier bourgeon de la plante ou de l'embryon. | Partie de l'embryon qui termine la tigelle et qui croît, par la germination, en sens contraire de la radicule. | Rosette des mousses. | Corpuscule reproducteur des algues. Les *gemmules* des plantes marines.

GÉMONIES, s. f. pl. (du lat. *gemo*, je gémis). Lieu de supplice dans l'ancienne Rome. | Par extens. et fig. Infamie. Quand donc les peuples traîneront-ils leurs oppresseurs aux *gémonies*?

GÉNAL, ALE, adj. (du lat. *gena*, joue). Anat. Qui appartient aux joues. Glandes *génales*. Muscles *génaux*.

GÊNANT, ANTE, adj. Qui gêne, qui importune, qui blesse. Un homme *gênant*. Une politesse *gênante*. Des lois *gênantes*. Je ne veux point qu'on examine là-dessus les femmes mêmes, nos *gênantes* institutions peuvent les forcer d'aiguiser leur esprit. (J. J. Rousseau.) Il n'est pas *gênant* et vous laisse une entière liberté. (Mme de Genlis.)

Je me conforme à ses ordres *gênants*,
Pour mes habits, non pour mes sentiments.
(VOLTAIRE.)

GENCIVAL, ALE, adj. (rad. *gencive*). Qui appartient aux gencives. Inflammation *gencivale*.

GENCIVE, s. f. (du lat. *gingiva*, même sens). Partie de la membrane muqueuse de la bouche qui recouvre les arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement au pourtour de leur collet. La fonction des *gencives* est d'affermir les dents. Le germe des dents est d'abord contenu dans l'alvéole, et recouvert par la *gencive*. (Buffon.)

GENDARME, s. m. Autrefois, Homme de guerre à cheval armé de toutes pièces et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. Charles VII conserva des compagnies réglées de quinze cents *gendarmes*; chacun de ces *gendarmes* devait avoir six chevaux. (Voltaire.) | S'est dit plus tard des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, quoiqu'ils fussent armés à la légère. | Aujourd'hui, Soldat appartenant à un corps qui est chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques. *Gendarme* à pied. *Gendarme* à cheval. Les *gendarmes* ont arrêté les coupables. Une brigade de *gendarmes*. | Fig. et famil. *C'est un gendarme, un vrai gendarme*, Se dit d'une femme forte et hardie. | Nom donné à certains points qui se trouvent quelquefois dans le diamant et qui en diminuent l'éclat et le prix. | Petite tache qui se forme à l'œil. | Pièce de fer de la charrue, servant à arrêter les herbes qui s'embarrasseraient dans les jambettes de la flèche. | Au plur. Bluettes qui sortent du feu.

GENDARMÉ, ÉE, part. Irrité, furieux. Cet homme *gendarmé* d'abord contre mon feu. (Molière.) De tout temps *gendarmé* contre la poésie. (Piron.)

GENDARMER (SE), v. pr. S'irriter, se révolter. Son esprit violent, prompt à *se gendarmer*. (Regnard.) Le public était bien bête, s'il m'est permis de le dire, de *se gendarmer* contre une émulation qui tournait tout entière au profit des arts. (Grimm.)

GENDARMERIE, s. f. Ancienne cavalerie d'élite, fondée par Charles VII, sous le nom de *compagnies d'ordonnance*. Ce corps, réduit considérablement après le règne de François Ier, ne conservait plus, à l'avénement de Louis XIV, que huit compagnies, des quinze dont il était primitivement composé. Louis XIV institua, en 1690, huit compagnies nouvelles, et la gendarmerie subsista ainsi jusqu'en 1788, époque à laquelle Louis XVI la supprima, en ne conservant que la compagnie des gendarmes écossais. | Actuellement, Corps militaire chargé spécialement de veiller à l'ordre public et à l'exécution des ordonnances de police; anciennement appelé maréchaussée, il a pris son nom de *gendarmerie* le 22 septembre 1790. *Gendarmerie* à pied. *Gendarmerie* à cheval. La *gendarmerie* a arrêté les coupables et les a conduits en prison.

GENDARMEUX, EUSE, adj. Minéral. Se dit d'une pierre précieuse qui a des gendarmes, des paillettes. Diamants *gendarmeux*.

GENDRE, s. m. Homme qui a épousé une fille, par rapport au père et à la mère de sa femme. Choisir quelqu'un pour *gendre*. Il vient, en m'embrassant, de m'accepter pour *gendre*. (Racine.) Un beau-père aime son *gendre*, aime sa bru; une belle-mère

aime son *gendre*, n'aime point sa bru. (La Bruyère.) | Prov. Quand la fille est mariée, il y a assez de *gendres*. Amitié de *gendre*, soleil d'hiver.

GÊNE, s. f. (du lat. *gehenna*, même sens). Torture, question. On le retira de la *gêne* pour le réserver au gibet. (Chateaubriand.) Cette pénalité est tombée en désuétude. | Par extens. Mauvais traitement, violence. Les chauffeurs mettaient les paysans à la *gêne* pour leur faire dire où était leur argent. | Embarras. Quintilien n'est franc ni dans sa critique ni dans son éloge ; on y sent la *gêne*. (Diderot.) Dans bien des circonstances, la *gêne*, sans causer toujours un mal réel, se convertit à la longue en un véritable supplice. (Saint-Prosper.) | Contrainte morale. Dans l'intimité, on est rarement tout à fait heureux avec les gens d'un caractère froid ; ils arrêtent toute espèce d'effusion : on peut les aimer pour leurs bonnes qualités, mais on est toujours à la *gêne* avec eux. (Saint-Prosper.) | Souci, inquiétude. Je pouvais tourner mes descriptions sans *gêne*, jusqu'à ce que j'en fusse content. (J. J. Rousseau.) | *Sans gêne*, Sans s'imposer aucune contrainte. Les hommes qui embarrassent le plus dans le monde sont ceux qui ont pris l'habitude de vivre toujours *sans gêne*. (Saint-Prosper.) Libre et content, je ris et bois *sans gêne*. (Béranger.) | *Être sans gêne*, Prendre ses aises sans s'inquiéter des autres. | Substantiv. Le *sans-gêne*. | Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir*. | Embarras pécuniaire ; état voisin de la pauvreté, pénible. Se trouver dans la *gêne*. Être dans la *gêne*. Vivre dans une *gêne* perpétuelle.

GÊNÉ, ÉE, part. Embarrassé, mal à l'aise, dans quelque chose de trop étroit. *Gêné* dans ses souliers, on souffre, on est à la torture. *Gêné* dans ses habits.

Ce rapide torrent, *gêné* dans ses canaux,
Ouvre, pour s'échapper, l'écorce des rameaux.
(SAINT-LAMBERT.)

| A qui on cause des embarras, des difficultés. *Gêné* dans ses desseins. Ces orateurs étaient visiblement *gênés* dans leurs discours. | Qui est mal à son aise à l'égard de personnes ou de choses. J'en serai moins *gênée* avec vous. (Marivaux.) | Famil. *Vous n'êtes pas gêné*, Se dit à quelqu'un qui en use trop librement. C'est un homme qui *n'est pas gêné*. | Qui a quelque chose de contraint. Démarche *gênée*. | Qui éprouve des embarras d'argent, besogneux. Je suis fort *gêné* dans ce moment. C'est un ménage fort *gêné* par suite de la maladie du père de famille.

GÉNÉALOGIE, s. f. (du gr. γένος, race ; au plur. γένεα, et λόγος, discours). Science qui a pour objet la recherche, les origines des races et des familles. Savant en *généalogie*. La *généalogie* était une science importante à la fin du moyen âge, lorsque les nobles, distincts des autres classes de la société, possédaient exclusivement une foule de priviléges qu'on ne pouvait partager qu'en faisant preuve d'un nombre déterminé de quartiers. (Schnitzler.) | Tableau de la filiation des familles en remontant jusqu'au premier auteur. Dresser une *généalogie*. *Généalogie* ténébreuse. Se faire une fausse *généalogie*. Une naissance qui efface l'éclat de toutes les *généalogies* de l'univers. (Massillon.) Il avait eu la ridicule vanité d'acheter une *généalogie*. (Mme de Genlis.) | Se dit des chevaux de pur sang. L'invention de l'arbre généalogique, dans les temps les plus reculés, est attribuée aux Arabes, qui s'en servent encore pour conserver avec la plus rigoureuse exactitude la *généalogie* de leurs chevaux. (Encycl.) | Les théologiens ont écrit des volumes pour tâcher de concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de J. C. Le premier ne compte que vingt-sept générations depuis David par Salomon, tandis que Luc en met quarante-deux, et l'en fait descendre par Nathan. Voici comment le savant Calmet résout une difficulté semblable, en parlant de Melchisédech. Les Orientaux et les Grecs, féconds en fables et en inventions, lui ont forgé une généalogie dans laquelle ils nous donnent les noms de ses aïeux. Mais, ajoute ce judicieux bénédictin, comme le mensonge se trahit toujours par lui-même, les uns racontent sa généalogie d'une manière, les autres d'une autre. Il y en a qui soutiennent qu'il était d'une race obscure et honteuse, et il s'en est trouvé qui l'ont voulu faire passer pour illégitime. Tout cela s'applique naturellement à Jésus, dont Melchisédech était la figure, selon l'apôtre. En effet, l'évangile de Nicodème dit expressément que les Juifs, devant Pilate, reprochèrent à Jésus qu'il était né de la fornication. Sur quoi le savant Fabricius observe qu'on n'est assuré, par aucun témoignage digne de foi, que les Juifs aient objecté à J. C., pendant sa vie, ni même aux apôtres, cette calomnie qu'ils répandirent partout dans la suite. Cependant les *Actes des apôtres* font foi que les Juifs d'Antioche s'opposèrent, en blasphémant, à ce que Paul leur disait de Jésus ; et Origène soutient que ces paroles, rapportées dans l'évangile de saint Jean : « Nous ne sommes point nés de fornication, nous n'avons jamais servi personne, » étaient, de la part des Juifs, un reproche indirect qu'ils faisaient à Jésus sur le défaut de sa naissance et sur son état de serviteur. C'est aussi une ancienne tradition parmi les gymnosophistes de l'Inde, que Buddas, auteur de leur dogme, naquit d'une vierge qui l'enfanta par le côté. C'est ainsi que naquirent Jules César, Scipion l'Africain, Manlius, Édouard VI, roi d'Angleterre, et d'autres, au moyen d'une opération que les chirurgiens nomment *césarienne*. Simon, surnommé le *Magicien*, et Manès prétendaient aussi tous les deux être nés d'une vierge. | Aucune généalogie n'approche de celle de Mahomet ou Mohammed, fils d'Abdallah, fils d'Abd'-all-Moutaleb, fils d'Ashem ; lequel Mohammed fut, dans son jeune âge, palefrenier de la veuve Cadisha, puis son facteur, puis son mari, puis prophète de Dieu, puis condamné à être pendu, puis conquérant et roi d'Arabie, puis mourut de sa belle mort, rassasié de gloire et de femmes. Les barons allemands ne remontent que jusqu'à Vitikind, et nos nouveaux marquis français ne peuvent guère montrer de titre au delà de Charlemagne ; mais la race de Mahomet ou Mohammed, qui subsiste encore, a toujours fait voir un arbre généalogique dont le tronc est Adam, et dont les branches s'étendent d'Ismaël jusqu'aux gentilshommes qui portent aujourd'hui le grand titre de cousins de Mahomet. Nulle difficulté sur cette généalogie, nulle dispute entre les savants, point de faux calculs à rectifier, point de contradictions à pallier, point d'impossibilités qu'on cherche à rendre possibles. Votre orgueil murmure de l'authenticité de ces titres. Vous me dites que vous descendez d'Adam, aussi bien que le grand prophète, si Adam est le père commun ; mais que cet Adam n'a jamais été connu de personne, pas même des anciens Arabes ; que ce nom n'a jamais été cité que dans les livres juifs ; que, par conséquent, vous vous inscrivez en faux contre les titres de noblesse de Mahomet ou Mohammed. Vous ajoutez qu'en tout cas, s'il y a eu un premier homme, quel qu'ait été son nom, vous en descendez tout aussi bien que l'illustre palefrenier de Cadisha ; et que s'il n'y a point eu de premier homme, si le genre humain a toujours existé, comme tant de savants le prétendent, vous êtes gentilhomme de toute éternité. A cela on vous réplique que vous êtes roturier de toute éternité, si vous n'avez pas vos parchemins en bonne forme. Vous répondez que les hommes sont égaux, qu'une race ne peut être plus ancienne qu'une autre ; que les parchemins auxquels pend un morceau de cire sont d'une invention nouvelle ; qu'il n'y a aucune raison qui vous oblige de céder à la famille de Mohammed, ni à celle de Confutzée, ni à celle des empereurs du Japon, ni aux secrétaires du roi du grand collége. Je ne puis combattre votre opinion par des preuves physiques, ou métaphysiques, ou morales. Vous vous croyez égal au dairi du Japon, et je suis entièrement de votre avis. Tout ce que je vous conseille, quand vous vous trouverez en concurrence avec lui, c'est d'être le plus fort. (Voltaire.)

GÉNÉALOGIQUE, adj. Qui concerne la généalogie. Histoire *généalogique*. Le moyen âge produisit un grand nombre d'ouvrages *généalogiques* dont la plupart sont restés inédits. (Schnitzler.) | *Arbre généalogique*, Table, en forme d'arbre, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté.

GÉNÉALOGIQUEMENT, adv. Dans les formes de la généalogie, d'une manière généalogique.

GÉNÉALOGISTE, s. Celui, celle qui dresse des généalogies, des tableaux généalogiques. Louis XIV avait créé une charge de *généalogiste* de France. Quelques *généalogistes* ont fabriqué des titres de noblesse aux parvenus vaniteux. Aussi cet homme a-t-il un pauvre métier : il est *généalogiste*. (Montesquieu.) La *généalogiste* des couturières de Paris.

GÉNÉPI, s. m. Nom commun à plusieurs plantes synanthérées aromatiques, comme les armoises, et croissant dans les Alpes. On distingue particulièrement le *génépi des Savoyards* (*artemisia glacialis*), le *génépi blanc* (*artemisia mutellina*), le *génépi noir* (*artemisia spicata*), le *génépi musqué* (*achillea moschata*), etc. Toutes ces plantes font partie des mélanges dits vulnéraires suisses.

GÊNER, v. a. (rad. *gêne*). Incommoder, embarrasser, paralyser les mouvements. Ce corset, ces souliers me *gênent*. Nous étions *très-gênés* dans la voiture. | Empêcher le libre mouvement de quelque chose que ce soit. Ligatures qui *gênent* la circulation du sang. *Gêner* la circulation des voitures. | Par extens. Causer de l'embarras chez quelqu'un. Cette visite imprévue nous *gêne* beaucoup. | Être un embarras pour quelqu'un. Ces témoins le *gênent*. | Fig. Ces prohibitions *gênent* l'industrie. Le commerce s'étendrait, si l'on voulait le débarrasser des entraves qui le *gênent*. (Raynal.) | Empêcher, mettre dans un état de contrainte. Ces répétitions, à moins qu'ils ne s'y portent d'eux-mêmes, *gênent* les enfants et leur ôtent tout l'agrément de ces sortes d'histoires. (Fénelon.) Dieu me préserve de prétendre *gêner* la moindre de ses inclinations. (Voltaire.) | Réduire à un embarras pécuniaire. Ces dépenses l'ont beaucoup *gêné*. | T. de mar. Fixer, assujettir. *Gêner* une pièce de bois, des bordages. | SE GÊNER, v. pr. Se contraindre, s'embarrasser, s'incommoder. Mille personnes, en *se gênant* un peu, pourront tenir dans cette salle. | Fig. Se soucier, s'inquiéter. Quant à Julie, ne *vous gênez* point pour elle. (J. J. Rousseau.) | Se mettre dans un embarras pécuniaire. *Se gêner* pour rendre service à quelqu'un. | Ironiq. *Ne vous gênez pas*, Se dit à une personne inconvenante qui prend trop ses aises.

GÉNÉRAL, ALE, adj. (du lat. *generalis*, même sens ; formé de *genus* ; dérivé du gr. γένος, genre). Commun, applicable à un grand nombre de personnes ou de choses. Intérêt *général*. Principe *général*. Idée *générale*. États *généraux*. Règle *générale*. Un effroi *général*. Vous reculez, mon père, vous abandonnez le principe *général*. (Pascal.) Les noms *généraux* ne sont proprement les noms d'aucune chose existante ; ils n'expriment que les vues de l'esprit, lorsque nous considérons les choses sous les rapports de ressemblance ou de différence. (Condillac.) Il était impossible de faire dans ces temps-là des ordonnances *générales*. (Montesquieu.) Ce fut dans l'antiquité une opinion *générale*, que le mouvement uniforme et circulaire, comme étant le plus parfait, devait être celui des astres. (La Place.) | *Commerce général*, Celui qui comprend toutes les marchandises expédiées, quelle qu'en soit la nature, et toutes les marchandises arrivées, quelle qu'en soit la destination, par opposition à *commerce spécial*. | *Un combat général*, Un combat dans lequel toute l'armée est engagée. | Loc. prov. En *général*, il n'y a point de règle sans exceptions. | Vague, indécis. D'une manière *générale*. En termes *généraux*. | Qui exerce un commandement, une juridiction, une fonction d'une grande étendue. Officier *général*. Avocat *général*. Receveur *général*. Le père *général* avait besoin d'une recrue de jeunes jésuites allemands. (Voltaire.) | *En général*, loc. adv. D'une manière générale, sans distinction. Ce qui manque le plus à cette nation, *en général*, c'est le sentiment de la dignité. (Mme de Staël.) | Ordinairement. *En général*, les aventuriers politiques subissent tôt ou tard leur châtiment. (J. Favre.) | Substantiv. Ce qui est général. Le *général* et le particulier.

GÉNÉRAL, s. m. Officier militaire qui commande une armée ou un corps d'armée ou plusieurs corps de troupes et de différentes armes, sans appartenir à aucun en particulier. Les *généraux* forment aujourd'hui, en France, deux degrés hiérarchiques : les *généraux* de brigade, les *généraux* de division. Les contre-amiraux et les vice-amiraux sont assimilés aux généraux de brigade et aux généraux de division. Le mot de général est toujours suivi d'autres termes qui indiquent les fonctions spéciales du général. *Général* d'état-major. *Général* de cavalerie, d'infanterie, *général* d'artillerie, du génie. Le *général en chef* est celui qui commande toute une armée. Un *général* habile, expérimenté. Ce qu'un *général* doit le mieux connaître, c'est ses soldats et ses chefs. (Bossuet.) On est étonné, quand on les voit seuls et sans armées, combien il y a de distance entre un *général* et un grand homme. (Rollin.) Vous savez qu'il faut qu'un *général* ait la tête froide et le cœur chaud. (Voltaire.) | En France, on comprend aussi dans les généraux ou plutôt dans les officiers généraux les maréchaux et les amiraux. | *Général des galères*, S'est dit, lorsque les galères de France formaient un corps particulier, d'un officier qui les commandait. | En Espagne, on a appelé *général de la mer*, un officier qui avait inspection sur les gens de mer et sur les choses qui concernent la marine, et *général des galions*, un officier qui commandait la flotte des galères. | Supérieur général d'un ordre religieux. Le *général* des dominicains. Le *général* des jésuites. Il n'y a rien de plus contraire aux ordres exprès de saint Ignace et de vos premiers *généraux* que ce mélange confus de toutes sortes d'opinions. (Pascal.) | Le titre de *général* est opposé à celui de *provincial*. | Quand il s'agit d'une abbesse chef-d'ordre, on dit *général* au masculin. L'abbesse de Fontevrault était chef et

général de tout l'ordre. (Acad.) Cependant on trouve aussi, au féminin, *générale*, en parlant de la supérieure de certaines congrégations.

GÉNÉRALAT, s. m. (pron. *jénérala*; rad. *général*). Dignité de général. Les Eglises réformées offrirent à Lesdiguières le *généralat* de leurs armées. (Voltaire.) | Durée de cette dignité. Sous le *généralat* de Wallenstein. | Dignité de supérieur d'un ordre religieux. L'origine du *généralat* ecclésiastique vient des priviléges donnés par les patriarches aux monastères de leur circonscription en échange d'une soumission directe. (Thomassin.)

GÉNÉRALE, s. f. La femme d'un général. | Désignait, dans les gardes suisses, la première compagnie du régiment. | Supérieure d'un ordre religieux. *Générale* des calvairiennes. | Batterie de tambour pour rassembler tout le monde ou pour donner l'alarme à l'occasion d'un incendie, d'une émeute, ou à l'approche des troupes ennemies. Battre la *générale*.

GÉNÉRALEMENT, adv. D'une manière générale, universellement, d'ordinaire. Un homme *généralement* estimé. Une opinion *généralement* reçue. Les villes des vallées souffrirent *généralement* quelques dommages. (Raynal.) | Le naturel plaît *généralement*, et presque tout le monde le quitte pour courir après l'affectation, qui déplaît à tout le monde. (S. Dubay.) | D'une manière vague, indécise. Cela est vrai, *généralement* parlant.

GÉNÉRALIF, s. m. Jardin et palais de plaisance des rois maures de Grenade, situés sur le penchant d'une colline près de l'Alhambra.

GÉNÉRALISABLE, adj. Qui peut être généralisé, qui est susceptible de généralisation.

GÉNÉRALISANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de généraliser. Formule *généralisante*.

GÉNÉRALISATEUR, TRICE, adj. Qui généralise, qui a l'habitude de généraliser. Principe *généralisateur*. Faculté *généralisatrice*. Les esprits *généralisateurs* sont les plus profonds, parce qu'ils cherchent les causes des choses. (Virey.)

GÉNÉRALISATION, s. f. (pron. *jénéralizasion*; du lat. *genus*, genre; fait du gr. γεννάω, j'engendre). Action de généraliser, de former les idées générales à l'aide de l'expérience et de l'observation. Former une *généralisation*. Toutes les découvertes dans les sciences et la philosophie dérivent souvent des *généralisations* ou d'applications d'un fait à d'autres analogues. (Virey.) | Faculté de généraliser. L'abstraction et la *généralisation* sont deux modes de l'intelligence distincts et successifs. | Action de se généraliser, de devenir général. La *généralisation* d'une opinion, d'une maladie. | Philos. Faculté de coordonner les rapports d'analogie qui existent entre les êtres, entre les faits. Sans la généralisation, le procédé supérieur et cette faculté précieuse de l'esprit, l'observation serait inutile. C'est en comparant, après les avoir observés, les événements, les hommes, les sociétés, dans le temps et dans l'espace, que l'intelligence s'élève à des lois, et que le progrès se réalise. Ces types généraux, ces lois compréhensives que nous formulons après un examen attentif, après une longue réflexion, c'est la généralisation qui nous les donne. Aussi la généralisation est-elle l'instrument philosophique par excellence. Procédez par *généralisation*.

GÉNÉRALISÉ, ÉE, part. Rendu général, commun à beaucoup. Une proposition *généralisée*. Des idées trop *généralisées* deviennent confuses.

GÉNÉRALISER, v. a. Rendre général, commun à plusieurs. *Généraliser* une idée, un principe, une méthode. On a trop réduit en art les talents agréables, on les a trop *généralisés*, on a fait tout maxime et précepte, et l'on a rendu fort ennuyeux aux jeunes personnes ce qui ne doit être pour elles qu'amusement et jeux folâtres. (J. J. Rousseau.) L'art de *généraliser* les idées est-il autre chose que l'art d'observer? (Bonnet.) | Former à l'aide de plusieurs faits, de plusieurs idées, une idée générale, un principe commun. | Absol. Un enfant est naturellement porté à *généraliser*, parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait que d'en apprendre un nouveau; il *généralise* donc sans avoir le dessein de *généraliser*, et sans même remarquer qu'il *généralise*. (Condillac.) | SE GÉNÉRALISER, v. pr. Devenir général. Cette opinion *se généralise* de plus en plus. Ces idées *se généralisent* rapidement. | Méd. Devenir commun à toute l'économie. Dans les résorptions purulentes, quand la maladie *se généralise*, il survient d'ordinaire un frisson intense.

GÉNÉRALISME, s. m. Dictature militaire; réunion de tous les pouvoirs dans les mains d'un général. Le *généralisme* a perdu la Révolution. Dans une république, la guerre civile et la guerre étrangère amènent le *généralisme*. (Acad.)

GÉNÉRALISSIME, s. m. (superlatif de *général*). Autrefois, Général en chef d'une armée. Chez les Turcs, le grand-vizir est le *généralissime* de l'armée. Le duc de Savoie avait le vain titre de *généralissime*, mais le maréchal de Villeroi l'était. (Voltaire.) | Le *généralissime* des armées françaises. | Adjectiv. S'est dit du chapitre composé de tous les députés de l'ordre de Saint-François. | Logiq. Très-élevé, très-compréhensible. Genre *généralissime*.

GÉNÉRALITÉ, s. f. Compréhension, extension. Qualité de ce qui est général. Cette observation a trop de *généralité*. La forme ou la *généralité* des idées ne peut assurément pas exister dans notre esprit sans la matière. (J. Tissot.) | Au plur. L'ensemble des idées générales d'un sujet quelconque. *Généralités* scientifiques. Je ne puis entrer avec elle dans des *généralités*. (Bossuet.) | Propos vague, indécis, sans application particulière. La conversation se passa en *généralités*. | Division territoriale de la France avant 1789, adoptée pour l'administration générale des impôts; juridiction d'un intendant général des finances. Avant la Révolution, la France se trouvait divisée en trente-deux *généralités*.

GÉNÉRATEUR, TRICE, adj. (du lat. *generator*, même sens; de *generare*, engendrer). Qui engendre, qui est relatif à la génération. Organe *générateur*. Principe *générateur*. L'évolution complète des organes *générateurs* exige sans doute plus de précision que celle des autres organes. (Bonnet.) La chaleur est, en général, l'un des plus puissants stimulants de la force vitale et de la puissance *générat*[illegible] (Virey.) | Qui produit. S'applique aux personnes et aux choses. Le principe *générateur* d'une erreur. Voilà cette Vénus *génératrice*, célébrée jadis par les philosophes et les poètes. (Virey.) | Géom. Se dit des points, lignes ou figures dont le mouvement est supposé former des lignes, des plans ou des solides. Un point qui se meut est le *générateur* d'une ligne. Un triangle tournant autour d'une perpendiculaire, est le *générateur* du cône. | Mus. *Son générateur*, La tonique relativement aux accords parfaits et de septième diminuée qu'elle engendre. *Accord générateur*, La première face des accords, tant consonnants que dissonnants. | Substantiv. *La génératrice*, La ligne qui, par son mouvement, produit une surface. | S. m. Synonyme de Chaudière dans les machines à vapeur pour chemins de fer et pour diverses usines. Ce nom vient de ce que c'est dans ces récipients que s'engendre la vapeur. Le *générateur* est divisé en tubes à l'intérieur.

GÉNÉRATIF, IVE, adj. Qui est relatif à la génération. Organe *génératif*. Principe *génératif*. Le mâle, selon Aristote, renferme le principe du mouvement *génératif*. (Buffon.) C'est un fait d'observation journalière, que l'abstinence diminue la force *générative*. (Virey.) | Qui cause, qui produit. La conscience, la perception et la raison sont les facultés *génératives* de nos idées, si on les considère comme des puissances qui agissent d'elles-mêmes; ce sont les facultés *génératives* de notre esprit, si on les considère comme des instruments à l'aide desquels l'esprit acquiert des idées. (Lafaye.) | Fig. Les gouvernements se nomment d'eux-mêmes, quand les institutions les ont produits d'une double force *générative*, qui n'appartient qu'au temps et à la nécessité. (Ch. Nodier.)

GÉNÉRATION, s. f. (pron. *jénérasion*; du lat. *generatio*, même sens; de *generare*, engendrer). Acte par lequel les corps vivants et organisés reproduisent des individus semblables à eux, et perpétuent ainsi leurs races et leurs espèces. Organes de la *génération*. *Génération* des insectes. La *génération* des plantes. Propre à la *génération*. Inhabile à la *génération*. La *génération* des corps, en général, est un mystère dont la nature s'est réservé le secret. (Encycl.) Le cheval est, de tous les animaux, celui qu'on a le plus observé, et on a remarqué qu'il communique par la *génération* presque toutes ses bonnes et mauvaises qualités, naturelles et acquises. (Buffon.) La plupart des êtres animés se reproduisent par *génération*. (Rostan.) L'amour, pris dans sa plus grande latitude, n'est autre chose que le principe de la vie de tous les corps organisés; c'est lui seul qui préside aux *générations*. (Virey.) | Chose engendrée, postérité. Si rien ne périssait, il n'y aurait point de nouvelles *générations*, et l'amour serait exilé du monde. (Virey.) | Ensemble des hommes d'une même époque, d'un même temps. Chaque *génération* s'imagine trouver un monde nouveau. (Vauvenargues.) La cause est celle du Christ, autour duquel les *générations* font la veillée des armes. (Edg. Quinet.) | Chaque descendance de père en fils. Dans la Corse, la haine entre les familles se prolonge quelquefois jusqu'à la cinquième *génération*. | Laps de temps de trente années, considéré comme la durée moyenne de chaque génération. Il y a un peu plus de trois *générations* en cent ans. | Production. L'ancienne philosophie disait que la corruption de l'un est la *génération* de l'autre. | Fig. Une bonne histoire de l'esprit humain serait celle de la *génération* de ses idées en tout genre. (Bonnet.) | Filiation entre les ordres religieux. Cette abbaye est de la *génération* de Cîteaux. | Fig. Formation. *Génération* des faits, des idées, des sens. | Géom. Formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface. *Génération* de la spirale. | Il existe deux hypothèses sur la formation des êtres engendrés, de quelque nature qu'ils soient, celle de l'*évolution* et celle de l'*épigénèse*: la première admet la préexistence de germes que l'action fécondante ne fait que développer; la deuxième, au contraire, admet que les germes n'existent pas avant l'imprégnation, mais qu'ils se forment de toutes pièces au moment de l'action fécondante; cette dernière opinion a généralement prévalu en France. | *Génération spontanée* ou *hétérogénie*, Production d'un être organisé, sans le secours de parents, c. à d. par la seule force de la matière, qui s'organiserait toute seule dans des circonstances favorables. Les anciens croyaient à la génération spontanée, qui a encore des défenseurs, quoique repoussée par la logique. | Fonction de la vie qui a pour but la reproduction des êtres organisés et leur propagation à travers l'immensité des temps. On distingue : 1° la *génération fissipare* ou *scissipare*, c. à d. par division, qui s'effectue par le partage naturel ou accidentel de l'individu en plusieurs parties dont chacune devient un animal ou un végétal parfait, comme on l'observe dans les infusoires, dans certains végétaux inférieurs et dans les boutures; 2° la *génération gemmipare*, ou par bourgeons, certains points de la surface de la plante ou de l'animal formant une saillie qui se prononce de plus en plus jusqu'à revêtir tous les caractères de l'individu, comme dans les hydres et la plupart des polypiers, dans les mousses, les lichens, etc.; 3° la *génération* dite *sexipare* ou *ovigénèse*, exigeant le concours de deux sexes et provenant d'un germe libre qui, dans les animaux, prend le nom d'œuf. Ce dernier mode est proprement la *génération*, dans laquelle on distingue encore la *génération ovipare*, la *génération vivipare*, etc. La génération prend plutôt le nom de fécondation dans les végétaux. « La génération, dit Blancheton, considérée dans l'ensemble des êtres, est la cause impulsive de la vie. La fonction génératrice affecte des modes divers. Dans les genres supérieurs et dans les végétaux, elle a des époques déterminées pour ses développements : la période de floraison pour ces derniers, celle de puberté chez les animaux. L'exercice de cette faculté discontinue et reprend par intervalles, et chez les uns, comme chez les autres, sa durée est moindre que celle de la vie. Les différences offertes par ces modes servent à établir une division naturelle dans l'immense série des êtres vivants. Mais, en suivant tous les degrés de l'organisation jusqu'à l'homme, on reconnaît que si la génération a des formes variées dans ses actes, elle ne détruit pas pour cela l'unité de principe qui préside à cette fonction; et en s'arrêtant à l'espèce humaine, comme la plus parfaite, on voit qu'en multipliant les conditions nécessaires au développement de l'individu et à la naissance de l'enfant, les divers états dans lesquels on peut l'observer reproduisent, dans leur ensemble, une sorte d'image des phénomènes remarqués dans les autres espèces. Chez les êtres supérieurs, la génération nécessite le concours de deux individus, mâle et femelle, pourvus de l'appareil sexuel qui leur est propre. Dans ces hauts degrés de l'échelle animale, la fonction génératrice se partage naturellement en actes successifs dont voici l'énumération : le rapprochement ou la copulation, la conception ou fécondation, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Dans le cours de la vie humaine, la faculté génératrice a des limites, mais moins restreintes pour l'homme que pour la femme. Chez celle-ci, la période ordinaire est de quinze à quarante-cinq ans; elle commence à la puberté dans l'homme, et ne finit qu'à l'âge sénile. Mais les variétés de climat, dont l'influence n'est pas douteuse sur la génération et la prolongation de la vie dans les espèces inférieures, agissent sur l'homme de manière à hâter ou à retarder le développement de cette faculté, de même qu'elles peuvent modifier la durée de la vie. « Je dirai comment s'opère la génération, quand on m'aura enseigné comment Dieu s'y est pris pour la création. Mais toute l'antiquité, me dites-vous, tous les philosophes, tous les cosmogonites sans exception, ont ignoré la création proprement dite. Faire

quelque chose de rien a paru une contradiction à tous les penseurs anciens. L'axiome *Rien ne vient de rien* a été le fondement de toute philosophie. Et nous demandons au contraire comment quelque chose peut en produire une autre. Je vous réponds qu'il m'est aussi impossible de voir clairement comment un être vient d'un autre être, que de comprendre comment il est arrivé du néant. Je vois bien qu'une plante, un animal engendre son semblable; mais telle est notre destinée, que nous savons parfaitement comment on tue un homme, et que nous ignorons comment on le fait naître. Nul animal, nul végétal, ne peut se former sans germe; autrement, une carpe pourrait naître sur un if, et un lapin au fond d'une rivière, sauf à y périr. Vous voyez un gland, vous le jetez en terre, il devient chêne; mais savez-vous ce qu'il faudrait pour que vous sussiez comment ce germe se développe et se change en chêne? il faudrait que vous fussiez Dieu. Vous cherchez le mystère de la génération de l'homme; dites-moi le mystère qui lui donne des cheveux et des ongles, dites-moi comment il remue le petit doigt quand il le veut. » (Voltaire.)

GÉNÉRATIONNEL, ELLE, adj. Qui tend, qui a rapport à la reproduction de l'espèce.

GÉNÉRATIVEMENT, adv. (pron. *jénérative-man*). Par génération, par voie de génération. Si toutes les espèces existantes peuvent être déduites *génératívement* d'une espèce primitive, il serait absurde d'admettre l'intervention de la puissance créatrice dans la succession des époques géologiques, puisque cette intervention eût été complètement inutile. (Lef.)

GÉNÉREUSEMENT, adv. D'une manière généreuse; avec noblesse, avec courage. Pardonner *généreusement*. Répandre *généreusement* son sang pour la patrie. Vous avez *généreusement* souffert d'autres atteintes que celles-ci. (Poussin.) | Avec libéralité. Payer *généreusement*.

GÉNÉREUX, EUSE, adj. Noble, magnanime. Homme *généreux*. Cœur *généreux*. Résolution *généreuse*. De leur *généreux* sang la trace nous conduit. (Racine.) Il y a une noblesse d'esprit, plus glorieuse que celle du sang, qui inspire des sentiments *généreux* et une louable émulation. (Fléchier.) Cette lettre est bien digne d'une âme aussi noble et aussi *généreuse* que la vôtre. (Voltaire.) | Bienfaisant, libéral. Il était *généreux*, il ne craignait point d'obliger les ingrats. (Voltaire.) | Hardi, courageux. Quel respect n'avaient-ils pas pour les lieux teints du sang des martyrs, et où ces *généreux* défenseurs de la foi avaient consommé leur sacrifice! (Massillon.) | *Sol généreux, terre généreuse*, Sol, terre qui a une grande force productive. | *Vin généreux*, Vin bon et d'une certaine force, qui réconforte. Versons-nous d'un *vin généreux*. (Béranger.) | Substantiv. Usez en *généreux* de tous vos avantages. (Molière.) | *Faire le généreux*, Se montrer magnanime, libéral. Ne va point sottement faire le *généreux*. (Boileau.)

GÉNÉRIQUE, adj. (du lat. *genus, generis*, genre). Qui a rapport, qui appartient au genre. Nom *générique*. Terme *générique*. La différence *générique*. L'unité *générique* n'ajoute rien de réel à chaque individu. (Descartes.) L'harmonie *générique* des genres dans la puissance végétale. (Bern. de Saint-Pierre.) On est si loin de s'entendre sur la valeur des caractères *génériques*, que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme, considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. (A. Fée.)

GÉNÉRIQUEMENT, adv. D'une manière générique. Cela doit s'entendre *génériquement*.

GÉNÉROSITÉ, s. f. Noblesse, magnanimité, grandeur d'âme; caractère de celui qui est généreux, qui a un grand cœur. Un exemple de *générosité*. Ah! c'est porter trop loin la *générosité!* (Corneille.) La *générosité* n'est jamais imprudence. (Piron.) Je ne la connais que par des traits de *générosité* et de grandeur. (Voltaire.) | Penchant à la libéralité, à la bienfaisance. Des actes de *générosité*. Chacun donna suivant sa *générosité*. La vraie *générosité* épargne à un ami l'embarras d'expliquer ses besoins. (Acad.)

GÊNES (du lat. *Genua*; en ital. *Genova*). Géogr. Ville d'Italie, chef-lieu d'une province et d'une intendance du même nom : 125,000 habit. Enceinte extérieure s'étendant jusqu'au sommet de la montagne sur le penchant de laquelle la ville est bâtie, et formant un circuit d'environ 16 kilom. Palais magnifiques, qui l'ont fait surnommer Gênes la Superbe. Beau port, grand arsenal naval et militaire; archevêché. Industrie active : velours, damas, étoffes de soie, bas, gants, dentelles, fleurs artificielles, pâtes alimentaires, fruits confits, bijouterie en filigrane d'or et d'argent, ouvrages en corail, chapeaux de paille et de feutre, etc. Très-grand commerce. Le port de Gênes est, après ceux de Marseille et de Trieste, le plus important de la Méditerranée. Gênes, fondée par les Ligures, vers l'an 707 av. J. C.; conquise, cinq siècles après, par les Romains; détruite, en 205, par Magon, frère d'Annibal; reconstruite, en 202, par les Romains; possédée ou pillée par les Hérules et les exarques grecs; soumise à Charlemagne; pillée ensuite par les Sarrasins, se déclara indépendante au xe siècle. Le commerce et ses expéditions maritimes la rendirent très-florissante et très-influente au moyen âge. Elle étendit son territoire à droite et à gauche sur le golfe qui prit son nom, et disputa la suprématie à Pise et à Venise. Elle triompha de la première; mais succomba dans sa lutte contre Venise, après l'avoir mise à deux doigts de sa perte. Longtemps déchirée aussi par des dissensions intestines, elle fut gouvernée successivement par des consuls, des podestats, des dictateurs, des protecteurs, et enfin des doges, tantôt patriciens, tantôt plébéiens. En 1768, les Génois cédèrent à la France la Corse, dont ils ne pouvaient plus comprimer les révoltes. A l'époque de la révolution française, le parti démocratique de Gênes triompha du parti aristocratique, et la république ligurienne fut décrétée le 14 juin 1797. Attaquée par l'Autriche, cernée par l'Angleterre, cette ville fut obligée de capituler en 1800. Mais la France, victorieuse à Marengo, stipula l'évacuation de Gênes par les troupes autrichiennes. Incorporée à la France, en 1805, la république de Gênes fut divisée en 3 départements : les Apennins, Montenotte et Gênes. A la chute de l'Empire, le congrès de Vienne réunit Gênes au royaume de Sardaigne.

GENÈSE, s. f. (du gr. γένεσις, origine, naissance). Le premier des livres du Pentateuque de Moïse et de l'Écriture. Cette œuvre, divisée en cinquante chapitres, comprend l'histoire fabuleuse des premiers siècles, depuis la création du monde jusqu'à la mort du patriarche Joseph, c. à d. une période de 2,370 ans. | T. de philos. Système cosmogonique.

GÉNÉSIAQUE, adj. Qui est relatif à la Genèse ou à une genèse. Système *génésiaque*.

GÉNÉSIOLOGIE, s. f. (du gr. γένεσις, genèse; λόγος, discours). Discours, traité sur la génération.

GÉNÉSIQUE, adj. Qui est relatif, qui appartient à la génération. J'ai cherché la raison de la préférence qu'on accorde aux truffes, et je l'ai trouvée dans la persuasion assez générale où l'on est que la truffe dispose aux plaisirs *génésiques*. (B.-Savarin.)

GENET, s. m. (du gr. εὐγενής, bien né, de bonne race; de l'esp. *genitto*, cavalier). Espèce de cheval entier en Espagne.

GENÊT, s. m. (du lat. *genista*, même sens). Genre de plantes de la famille des légumineuses,

Genêt.

qui renferme près de soixante-dix espèces. Plusieurs sont utiles ou pourraient aider à l'économie rurale; quelques-unes sont admises dans la décoration des jardins. Les espèces les plus remarquables sont le genêt commun, le genêt d'Espagne et le genêt des teinturiers. Le *genêt commun* croît dans les terres arides et sablonneuses, dans les landes les plus stériles des parties méridionales de l'Europe. C'est un arbrisseau qui s'élève de un à deux mètres, et quelquefois plus haut. Il a deux sortes de feuilles, les inférieures tournées et velues; les supérieures simples et glabres; toutes si caduques qu'on a souvent peine à en voir après la floraison. Ses fleurs, grandes, jaunes, faiblement odorantes, sont insérées dans les aisselles des feuilles supérieures. Presque partout, le genêt est regardé comme un arbuste de nulle valeur, bon tout au plus pour faire des balais. Mais ses graines sont très-recherchées par les poules; ses jeunes pousses sont du goût des bestiaux et peuvent servir à lier la vigne; en Italie, on en tire une filasse propre à faire de la toile, par un rouissage analogue à celui du chanvre; on en peut faire de la litière, ou les enterrer pour suppléer au fumier. Le *genêt d'Espagne*, plus beau que le genêt commun, sert comme arbuste d'agrément. Ses fleurs répandent une odeur fort douce qui marque la place de cet arbrisseau auprès des habitations, et surtout près des ruches, pour la nourriture des abeilles. La fleur jaune du *genêt des teinturiers* fournit une couleur très-solide. L'or brillant du *genêt* couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

GENÉTAIRE, s. m. Autrefois, Cavalier des armées espagnoles et italiennes.

GENÉTER, v. a. Courber en contre-haut les extrémités d'un fer à cheval. *Genétez* ce fer avec soin.

GÉNÉTHLIALOGIE, s. f. (du gr. γενεθλιαλογία, même sens). Art qui consistait à prédire l'avenir d'une personne en observant les astres au moment de sa naissance.

GÉNÉTHLIAQUE, adj. Qui est relatif à la naissance d'un enfant. Poème *généthliaque*. Discours *généthliaque*. | S. m. Astrologue qui dresse l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance.

GENÉTIÈRE, s. f. Lieu couvert de genêts.

GÉNÉTIQUE, adj. Didact. Qui a rapport aux fonctions de génération. Facultés *génétiques*. Syn. de *génésique*.

GENETTE, s. f. Lance que portaient les génétaires. | Zool. Espèce de civette dont la peau s'emploie en fourrure. | Mors à la turque, dont la gourmette ressemble à un grand anneau. | Un des noms vulgaires du narcisse. | *A la genette*, loc. adv. Avec les étriers courts. Monter *à la genette*.

GENÈVE. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton de Genève; 32,000 habit. Genève est une des villes les plus éclairées et les plus industrieuses qui existent. Commerce très-important d'horlogerie et de bijouterie; fabrique d'instruments de mathématiques et de chirurgie; étoffes de laine, de soie, etc. Commerce important de transit. Personnages célèbres : J. J. Rousseau, Bonnet, Necker, Saussure, Le Sage, Mme de Staël, Candolle, etc. Bâtie par les Celtes, capitale des Allobroges, sous César, Genève devint, après la chute de l'empire romain, capitale du royaume des Burgondes. Ce royaume disparut bientôt, et Genève conserva son indépendance. La réforme y fut prêchée par Viret et Farel; son triomphe y fut consommé le 21 mai 1536. En 1798, Genève fut prise par les Français; elle devint sous l'empire le chef-lieu du départ. du Léman. A la chute de l'empire, elle fut agrégée à la Suisse. Depuis lors, deux révolutions sont survenues à Genève, celles de 1841 et de 1846, qui ont modifié sa constitution dans un sens de plus en plus démocratique. Avant la révolution française, Genève était non pas un canton suisse, mais une république alliée des cantons. | *Canton de Genève*, Le vingt-deuxième de la confédération suisse entre la France et le canton de Vaud; 28 kilom. sur 9; 64,000 habit. Ce canton n'a été admis dans la confédération qu'en 1815. | *Lac de Genève* ou *lac Léman*, Lac situé au S. O. de la Suisse, entre le canton de Vaud, le Valais et la France; il a 70 kilom. de long sur 14 de large, et est traversé par le Rhône; ses eaux nourrissent des poissons exquis; ses côtes offrent des sites délicieux. Ce lac est exposé à des crues subites et quelquefois même à des tempêtes; néanmoins, la navigation y est fort active.

GENEVIÈVE (SAINTE) (*Genovefa*). Patronne de Paris, née à Nanterre, l'an 424, et morte à Paris le 3 janvier 512. D'après le conseil de saint Germain d'Auxerre, elle se consacra à Dieu. Selon une tradition, lors de l'invasion d'Attila dans les Gaules (451), les Parisiens effrayés voulaient abandonner leur ville. Geneviève les retint en leur prédisant que Paris serait épargné, et la prédiction s'accomplit. A une autre époque, elle procura des vivres aux Parisiens, affligés d'une disette. Clovis, à la prière de Geneviève, fit bâtir, au haut de la montagne Sainte-Geneviève, l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, dite depuis de Sainte-Geneviève. Les reliques de la bergère de Nanterre y reposaient dans une châsse élevée sur quatre colonnes de jaspe et soutenue par quatre chérubins. Ces reliques, lors

de la destruction de l'église, furent transportées à Saint-Étienne-du-Mont. Depuis 1852, elles ont été transférées dans la magnifique basilique à laquelle son nom a été rendu (l'ancien Panthéon). | *Congrégation de Sainte-Geneviève*, Congrégation employée à l'administration des paroisses et hôpitaux, à l'observation de l'office divin et à l'instruction des ecclésiastiques et de la jeunesse dans les séminaires.

GENEVIÈVE DE BRABANT, fille d'un duc de Brabant, héroïne d'une légende populaire. Épouse de Siffroy, châtelain de Hohen-Simmeren (VIIIe siècle), elle fut accusée d'adultère par le traître Golo, intendant du duc. L'époux irrité la condamna à mort. Mais les hommes chargés d'exécuter cet arrêt, touchés de la beauté et des larmes de Geneviève, ne purent se résoudre à la frapper et l'abandonnèrent dans une forêt, où elle vécut six ans avec son jeune enfant, tous deux nourris par une biche. Siffroy, conduit par le hasard dans la profondeur des bois, la retrouva, reconnut son innocence et fit périr Golo. Geneviève bâtit, à l'endroit où elle revit son mari, la chapelle de Frauenkirchen, dont les ruines existent encore et attirent beaucoup de pèlerins. Cette légende a fourni le sujet d'un grand nombre de romans, complaintes, drames et tragédies qui sont encore de vogue.

GÉNEVOIS, OISE, adj. Qui appartient à Genève ou à ses habitants. Mœurs *génevoises*. | Substantiv. Habitant de Genève. Un *Génevois*.

GENÉVRETTE, s. f. Boisson fermentée préparée avec le fruit du genévrier commun. La *genévrette* s'améliore en vieillissant.

GENÉVRIER, s. m. Bot. Genre de la famille des conifères, qui renferme une douzaine d'arbres ou arbustes à feuilles linéaires, toujours vertes, à fleurs monoïques, produisant des baies grosses comme un pois, à deux ou trois noyaux. Le *genévrier ordinaire*, arbuste dans le Nord, prend les proportions d'un arbre de six à sept mètres dans le Midi; il fleurit en mai. Il se tient fréquemment en buisson de deux ou trois tiges, et croît très-abondamment dans les bois arides, sur les collines sèches de diverses contrées de l'Europe. Toutes ses parties ont

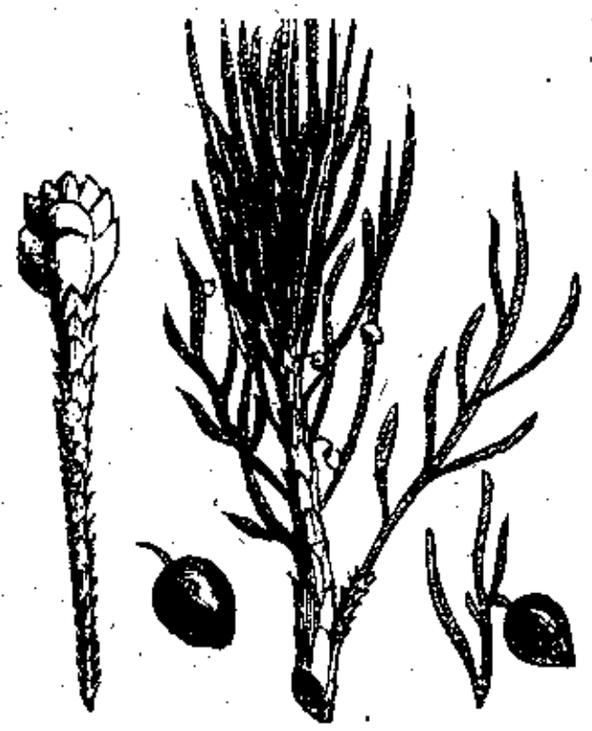

Genévrier.

une odeur aromatique, et quand on brûle son bois, il en flue une résine qui possède ces qualités à un très-haut degré. Ses baies, appelées *baies de genièvre*, mettent dix-huit mois et même deux ans à mûrir; elles ont alors une couleur violette, tirant sur le bleu; leur pulpe, de couleur roussâtre, a une saveur douceâtre et aromatique. Les baies du genévrier contiennent de l'albumine, du sucre, un principe résineux, une huile volatile, de l'extractif, un principe amer. Fermentées avec de l'eau, elles donnent une boisson très-agréable. Beaucoup de quadrupèdes et d'oiseaux, principalement la grive-tadorne, en sont très-friands. On en fait un grand usage en médecine; elles communiquent aux urines une odeur de violette, échauffent, augmentent la transpiration insensible, donnent du ton à l'estomac et aux viscères, réveillent le système nerveux. On obtient, enfin, des baies du genévrier, par la distillation, une liqueur alcoolique dont on fait un grand usage dans les pays du Nord, notamment en Angleterre et en Hollande. Les anciens avaient consacré le genévrier aux Euménides. La fumée de ses rameaux verts était l'encens qu'ils offraient de préférence aux dieux infernaux. Ses baies étaient brûlées pendant les funérailles pour écarter les maléfices. Chez nous, beaucoup de paysans croient encore qu'elles purifient l'air. Le *genévrier cade* fournit l'*huile de cade*, employée comme vermifuge dans la médecine vétérinaire. Le *genévrier de Virginie* est un grand arbre à bois très-dur, employé en Amérique aux constructions, et qui sert en France à recouvrir les crayons de plombagine.

GENÉVRIÈRE, s. f. Lieu planté de genévriers.

GENGIS-KHAN, célèbre prince mongol, né l'an 1164 de J. C., mort en 1227; d'abord simple chef de horde, puis successivement conquérant du pays des Mongols Naïmans, de celui des Tartares Oïgours, 1209; de la Chine septentrionale, 1213; de la Corée, 1219; de la Transoxane, 1221; du Khoraçan et de l'Irak-Adjémy, 1222; du Kharism, du Kandahar et du Moultan, 1224. Il était maître d'un territoire de plus de 6,000 kilom. en largeur, s'étendant de la ville de Tauriz, sur la mer Caspienne, à Pékin. Ce personnage fut barbare et cruel. Il partagea, en mourant, ses États entre ses quatre fils; Tchouchi-Khan eut le Kaptchak et la Russie méridionale; Tchagataï, le Turkestan et l'Asie centrale; Mangou, la Perse; Oktaï-Khan, la Chine, où il fonda la dynastie des Yen ou Mongols.

GÉNICULATION, s. f. (pron. *jénikulasion*). Didact. Courbure en forme de genou.

GÉNICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *genu*, genou). Hist. nat. Qui est ployé en forme de genou. Pédoncule *géniculé*. Tige *géniculée* Cristal *géniculé*. L'anthomye *géniculée* a l'abdomen à reflets blancs.

GÉNIE, s. m. (du lat. *genius*, fait du gr. γίγνω, γένω, γένεω, j'engendre) D'après le polythéisme, dieu subalterne, esprit ou démon, bon ou mauvais, qui présidait à la destinée de chaque homme. Chez les Grecs et les Romains, chacun lui offrait, au jour natal, du vin, de l'encens, des fleurs, jamais de victimes sanglantes; ce qu'on pouvait faire de plus agréable pour lui était de travailler à son propre bien-être. On croyait que les génies se manifestaient quelquefois sous la forme de serpents. On jurait par son génie. Mon *génie* étonné tremble devant le sien. (Racine.) Ton *génie* alarmé te parle par ma bouche. (Voltaire.) Le *génie* du second Brutus lui apparut la veille de sa mort et de sa défaite. (Ph. Chasles.) | Fig. *Le bon, le mauvais génie de quelqu'un*, La personne qui, par ses exemples ou ses conseils, ou ses actions, exerce une influence heureuse ou funeste sur la destinée de quelqu'un. Il assure que vous êtes son *bon génie*. (Mme de Sévigné.) | Il se disait aussi des esprits ou démons qui présidaient à de certains lieux, à des villes, etc. | Par extens. Le *génie de la France*, L'ange tutélaire de la France. | Fig. *Le génie de la peinture, de la musique*, Le génie qu'on imagine comme présidant à chacun de ces arts. | Au moyen âge, on admettait des génies propres à chacun des quatre éléments: les *sylphes*, pour l'air; les *gnomes*, pour la terre; les *ondines*, pour l'eau, et les *salamandres*, pour le feu. On en admettait aussi pour les bois, les montagnes, etc. Évoquer les *génies*. Un *génie* hideux et d'une grandeur gigantesque s'éleva et parut devant elle. (Galland.) Invoquons la faveur de ces puissants *génies*. (C. Delavigne.) Le *génie* des airs secouait sa chevelure bleue. (Chateaubriand.) | Iconol. Figures allégoriques d'enfants ou d'hommes ailés, qui, selon les attributs qu'on leur donne, représentent les vertus, les arts, les passions, etc. Le *Génie* de la liberté. | Fig. Hommes supérieurs, personnages qui ont été utiles à l'humanité. Jeanne Darc et Charles Martel furent révérés comme les *génies* tutélaires de la France. | Talent, disposition naturelle. Donner l'essor à son *génie*. | Faculté d'inventer, de créer, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts. Le *génie* est au-dessus de toutes les définitions. (Livry.) Le *génie* consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement et plus parfaitement son objet. (Vauvenargues.) | Celui qui est doué de génie. Un beau *génie*. Ce *génie* fut la lumière de son siècle. Une marque certaine qu'un homme qui paraît avec éclat dans le monde est véritablement un grand *génie*, c'est la conspiration que tous les petits esprits trament contre lui. (Swift.) | On dit aussi dans le même sens. Homme de *génie*. La nature forme les hommes de *génie* comme elle forme au sein de la terre les métaux précieux et bruts, informes, pleins d'alliage et de matières étrangères. (D'Alembert.) | Caractère particulier, distinctif d'une langue. Le *génie* de la langue française est la clarté; celui des langues orientales, les figures. (Faure.) | Individualité. Le *génie* des Grecs, des Romains. Le *génie* des musiciens soumit l'univers entier à son art; il peint tous les tableaux par des tons; il fait parler le silence même; il rend les idées par des sentiments, les sentiments par des accents; et les passions qu'il exprime, il les excite au fond du cœur. (J. J. Rousseau.) | Méd. Nature, tempérament. *Génie* inflammatoire, bilieux. | La doctrine des génies, l'astrologie judiciaire et la magie ont rempli toute la terre. Remontez jusqu'à l'ancien Zoroastre, vous trouvez les génies établis: tout est mêlé de bien et de mal sur la terre, il y a donc incontestablement de bons et de mauvais génies. Les Perses eurent leurs *péris* et leurs *dives*; les Grecs, leurs *daïmons* et *cacodaïmons*; les Latins, *bonos et malos genios*. Le bon génie devait être blanc, le mauvais devait être noir, excepté chez les nègres, où c'est essentiellement tout le contraire. Platon admit sans difficulté un bon et un mauvais génie pour chaque mortel. Le mauvais génie de Brutus lui apparut et lui annonça sa mort avant la bataille de Philippes; et de graves historiens ne l'ont-ils pas dit? et Plutarque aurait-il été assez mal avisé pour assurer ce fait s'il n'avait été bien vrai? Considérez encore quelle source de fêtes, de divertissements, de bons contes, de bons mots, venait de la créance des génies. Il y avait des génies mâles et des génies femelles. Les génies des dames s'appelaient, chez les Romains, de *petites Junons*. On avait encore le plaisir de voir croître son génie. Dans l'enfance, c'était une espèce de Cupidon avec des ailes; dans la vieillesse de l'homme qu'il protégeait, il portait une longue barbe; quelquefois c'était un serpent. On conserve à Rome un marbre où l'on voit un beau serpent sous un palmier, auquel sont appendues deux couronnes, et l'inscription porte: *Au génie des Augustes*. C'était l'emblème de l'immortalité. Les génies sont-ils des fantômes de l'imagination? Tout ce qu'on peut dire se réduit à ceci: Je n'ai jamais vu de génie; aucun homme de ma connaissance n'en a vu; Brutus n'a point laissé par écrit que son génie lui fût apparu avant la bataille; Newton, ni Locke, ni même Descartes, qui se livrait à son imagination, n'ont été soupçonnés d'avoir parlé à leur génie; je ne crois donc pas une chose dont il n'y a pas la moindre preuve. Cette chose n'est pas impossible, je l'avoue; mais la possibilité n'est pas une preuve de la réalité. Il est possible qu'il y ait des satyres avec de petites queues retroussées et des pieds de chèvre; cependant j'attendrai que j'en aie vu plusieurs pour y croire; car si je n'en avais vu qu'un, je n'y croirais pas. (Voltaire.) | Il existe un foyer de génie universel; les rayons qui s'en échappent se concentrent dans le cerveau des hommes de génie comme dans un miroir ardent, et dissipent insensiblement les nuages épais qui couvrent toutes les vérités. Cet immortel flambeau peut s'obscurcir, il ne s'éteint jamais; les siècles les plus grossiers en ont conservé quelques étincelles sous les cendres mêmes de la barbarie. Dans les temps anciens, c'est sur la Grèce qu'il brilla d'un éclat plus vif et plus pur; c'est là que le génie féconda les arts, recula les bornes de l'intelligence; il sembla faire acception de la brillante société des Hellènes, entre tous les peuples de la terre. Cependant, avant la Grèce, l'Inde et l'Égypte, la Chine et la Chaldée avaient fait, sous l'influence du génie de l'homme, les premiers pas dans la carrière des sciences et des arts nécessaires à l'existence et à l'embellissement des sociétés. Dans les temps modernes, d'immenses progrès ont été faits dans toutes les directions, et le génie a successivement éclairé tous les points de l'horizon intellectuel. La main de l'homme a dirigé la foudre; l'air a porté au-dessus des nuages la nacelle audacieuse; la vapeur a poussé sur les mers le vaisseau vainqueur des vents et des flots; tous les éléments transformés, déplacés, combinés de mille manières, sont devenus tributaires de l'industrie humaine. Cette grande conquête du génie sur la nature semble, comme l'asymptote des géomètres, s'approcher sans cesse d'un but de perfection qui recule toujours. Disons-le hautement: les hommes de génie ne sont que les instruments les plus parfaits de ce génie universel qui appartient à l'humanité. Ceux qu'on appelle de ce nom reçoivent en naissant plus d'aptitude à répandre la lumière, à découvrir des sources nouvelles d'amélioration ou de jouissance; quant au génie, il n'appartient pas aux individus, il est tout entier dans l'espèce. (Jouy.)

GÉNIE, s. m. (du franç. *engin*, *enginerie*, construction des engins; *engigneurs*, puis *ingénieurs*). Art de la construction, de la défense, de l'attaque des places fortes et de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration du domaine militaire de l'État; partie de l'armée chargée de cette tâche. Un officier du *génie*. Un soldat du *génie*. L'arme du *génie*. En 1748, on établit à Mézières l'école du *génie*, pépinière d'ingénieurs dont Châtillon et Duvigneau fondèrent l'instruction sur un plan justement admiré, qui a servi de modèle à toutes les institutions du même genre, à l'étranger comme en France.

(Carette.) | *Génie militaire*, Se dit par opposition au corps des ingénieurs civils. | *Génie civil*, L'art des constructions civiles; corps des ingénieurs des mines et des ingénieurs des ponts et chaussées. V. MINES et INGÉNIEURS. | Sully fonda le comité des fortifications, et Vauban, le corps des ingénieurs civils et militaires, deux branches qui furent séparées en 1750. Le génie eut alors dans ses attributions les fortifications, la castramétation et les mines; mais au commencement des guerres de la République, cette dernière branche passa à l'artillerie, et maintenant la castramétation semble plutôt appartenir au corps d'état-major qu'au génie. | *Génie maritime*, L'art de construire les navires de guerre; corps d'ingénieurs chargés de l'architecture navale, fondé en 1765.

GÉNIEN, ENNE, adj. (du gr. γένειον, le menton). Anat. Qui appartient au menton. Apophyse *génienne*. Muscle mastoïdo-*génien*.

GENIÈVRE, s. m. Nom vulgaire du genévrier commun. | Fruit du genévrier. Eau-de-vie de *genièvre*. | Liqueur qu'on en extrait. Boire du *genièvre*. Le *genièvre* de Schiedanum, en Hollande, jouit d'une immense réputation.

GENIÈVRERIE, s. f. Fabrique de la liqueur appelée *genièvre*. Les *genièvreries* de Londres.

GÉNIO-GLOSSE, adj. (du gr. γένειον, menton; γλῶσσα, langue). Qui appartient à l'apophyse génienne et à la langue. Muscle *génio-glosse*. | Substantiv. Le *génio-glosse*.

GÉNIO-HYOÏDIEN, adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse génienne et à l'os hyoïde. Muscle *génio-hyoïdien*. | Substantiv. Le *génio-hyoïdien*.

GÉNIO-PHARYNGIEN, adj. Anat. Qui appartient à la mâchoire et au pharynx. Muscle *génio-pharyngien*. | Substantiv. Le *génio-pharyngien*.

GÉNIPAYER, s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renferme des arbres propres à l'Amérique tropicale et aux Antilles, à feuilles opposées, ovales; à fleurs axillaires ou terminales, blanches ou jaunâtres. Le bois est d'un gris de perle, et prend un beau poli. Le fruit est une baie charnue, de la grosseur d'une orange, d'un vert blanchâtre, contenant une pulpe blanche, aigrelette, rafraîchissante, dont le suc tache les corps en violet. Les créoles aiment beaucoup le fruit du *génipayer*.

GÉNISSE, s. f. (du lat. *jurenca*, même sens). Jeune vache qui n'a pas encore produit. *Génisse* blanche. *Génisse* noire. Ai-je besoin du sang des boucs et des *génisses*? (Racine.)

GÉNITAL, ALE, adj. Qui a rapport, qui sert à la génération. Organes *génitaux*. Fonction *génitale*. Vertu *génitale* Parties *génitales*.

GÉNITEUR, s. m. Père, celui qui a engendré. Tous les enfants ne ressemblent pas à leurs *géniteurs*. | Econ. rur. Mâle destiné à la reproduction.

GÉNITIF, s. m. (du lat. *genitivus*, fait de *gignere*, engendrer). Gramm. Le deuxième cas d'un nom dans les langues qui ont des déclinaisons. Le *génitif* est un cas complétif qui vient en aide au nom pour déterminer l'objet qu'il doit indiquer, et marquer le rapport d'une chose qui appartient à une autre à quelque titre que ce soit. Les déclinaisons latines se reconnaissent à la terminaison du *génitif*. | En lat. *Filius Dei*, *Timor Domini*, *Dei* et *Domini* sont des génitifs. En anglais, le génitif se marque par l'addition de la lettre *s*. *Lion's* signifie *du lion*. En français, le génitif se marque par la préposition *de*. L'éclat *du* soleil. Le poids *des* années.

GÉNITO-CRURAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux organes génitaux et à la cuisse. Branche *génito-crurale*.

GÉNITOIRES, s. f. pl. Organes génitaux chez les mâles; testicules. | Famil. Couper les *génitoires*.

GÉNITO-URINAIRE, adj. Anat. Qui appartient aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine. Appareil *génito-urinaire*. Les voies *génito-urinaires* sont engorgées.

GÉNITURE, s. f. (du lat. *genitura*). Fam. Enfant, progéniture, par rapport au père et à la mère. Quand la mère apaisant sa chère *géniture*. (La Fontaine.) | Il se dit aussi des animaux. L'oiseau semble avoir prévu tous ces dangers, et, par des précautions raisonnées, les avoir écartés de sa *géniture*. (Buffon.) La *géniture* des lions, des tigres, des léopards.

GÉNOIS, OISE, s. Habitant de Gênes. Les *Génois* furent des marins et des marchands. | Adj. Qui appartient, qui a rapport à Gênes ou à ses habitants. Un peintre *génois*. André Doria, le restaurateur de l'aristocratie *génoise*, donna une grande impulsion aux beaux-arts.

GENOPE, s. f. Mar. Bout de filin employé à serrer deux cordages l'un sur l'autre, afin qu'ils ne puissent glisser. | Nom de ce genre d'amarrage

GENOPÉ, ÉE, part. Mar. Saisi, arrêté par une genope. Manœuvre *genopée*. | Fig. Se dit aussi d'une personne prise en faute et punie en conséquence.

GENOPER, v. a. Mar. Arrêter, saisir fortement deux cordages l'un sur l'autre au moyen d'une genope. | Fig. Corriger, punir une personne.

GÉNOPLASTIE, s. f. (du gr. γένειον, menton; πλάττειν, former). Chirurg. Opération par laquelle on répare les pertes de substance éprouvées par les joues à la suite d'ulcères. On dit aussi *Génoplastique*.

GENOU, s. m. (du lat *genu*, fait du gr. γόνυ, même sens). Articulation dans laquelle la tête d'un os est reçue par une cavité osseuse où elle se meut en tout sens. | Partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme chez l'homme et la plupart des mammifères. Le chameau naît avec des callosités sur la poitrine et sur les *genoux*. (Buffon.) | Dans le langage ordinaire, Articulation de la cuisse avec la jambe, et particulièrement la partie antérieure de cette articulation. Et mes *genoux* tremblants se dérobent sous moi. (Racine.) Il me prit sur ses *genoux*. (Fénelon.) En parlant ainsi, il appuyait son large *genou* contre la poitrine de son adverse partie. (Voltaire.) L'articulation du *genou* est affermie par un grand nombre de ligaments dont les uns sont externes par rapport à lui, et les autres intérieurs. (Petit.)

Laissez-moi maintenant à peine assez d'espace
Pour que le malheureux qui sur ma tombe passe
Puisse y poser ses deux *genoux*.
(LAMARTINE.)

| *Mettre à genoux*, Genre de punition usité dans les écoles. | *Être, tomber, se prosterner aux genoux de quelqu'un*, Prendre une posture de suppliant devant lui. | Fig. *Être aux genoux de quelqu'un*, Lui être soumis, obéissant. | *Être aux genoux d'une femme*, Lui témoigner son amour par des respects et des adorations. | *Fléchir les genoux*, Se mettre à genoux. *Fléchir le genou* devant la divinité. (Massillon.) | *Les genoux fléchissent*, On ne peut se tenir debout, on tombe à genoux. | *Embrasser les genoux de quelqu'un*, Se prosterner devant lui et lui prendre les genoux d'une façon suppliante. Seigneur, est donc à moi d'*embrasser vos genoux*. (Racine.) *A genoux*, Les genoux en terre. Être *à genoux* pour prier. Allons, mettez-vous *à genoux*. (Molière.) | Elle me fit mettre *à genoux* auprès de son lit. (Mme de Sévigné.) | Fig. *A genoux*, Avec une profonde soumission, en suppliant. | *Être à genoux*, Avoir des sentiments serviles par intérêt ou autrement. Cet homme *est* toujours *à genoux* devant le pouvoir. | Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à *genoux*; levons-nous. (Loustalot.) | Mar. Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui. | Mécan. Articulation de deux pièces d'une machine formant une sorte d'emboîtement analogue à l'image que l'on se fait de l'emboîtement du genou. Un *genou* pour porter une lunette. Le *genou* d'un graphomètre. | Appareil qui, dans les chemins de fer, sert à commander les freins.

GENOUILLADE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *genou*). Action de se mettre à genoux. Mot vieilli. La *genouillade* bien étoffée d'un mouvement alternatif de toutes les parties du corps. (Contes d'Eutrapel.)

GENOUILLÉ, ÉE, adj. Qui est articulé et fléchi. Synonyme de *Géniculé* et de *Noueux*.

GENOUILLÈRE, s. f. (rad. *genou*). Ce qui couvre et protége le genou. Les *genouillères* de cuir du ramoneur. Les couvreurs mettent des *genouillères*. | Par extens. *Les genouillères d'un cheval*, Petite enveloppe de cuir recouvert intérieurement de drap, qu'on attache aux genoux des chevaux quand le verglas ou la gelée font craindre qu'ils ne tombent. | Partie de certaines bottes qui couvre le genou. | Partie de l'armure qui, au XIVe siècle, s'adaptait aux cuissards et aux jambières. | Partie inférieure de l'embrasure d'une batterie. | Fusée à cartouche coudé dont on se sert dans les feux d'artifice tirés sur l'eau. | Espèce de charnière mobile qui sert à monter les instruments de mathématiques.

GENOUILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *genou*). Bot. Qui a des nœuds. Se dit particulièrement des plantes qui ont des racines épaisses, peu enfoncées dans la terre, et faites de plusieurs pièces jointes ensemble.

GÉNOVÉFAINS, s. m. pl. Chanoines de la congrégation de Sainte-Geneviève.

GENRE, s. m. (du gr. γένος, naissance). Ce qui comprend plusieurs espèces; caractère commun à plusieurs espèces. La définition est composée du *genre* et de la différence. (Acad.) | Hist nat. Groupe d'individus rapprochés par des caractères communs. Toute plante a deux noms, celui du *genre* et celui de l'espèce. La nature n'a ni classes ni *genres*, elle ne comprend que des individus; les *genres* et les classes sont l'ouvrage de notre esprit. (Buffon.) Le *genre* est une création primitive, qui renferme une génération d'espèces harmoniées aux divers besoins des animaux, et dont le prototype se rapporte à un des besoins principaux de l'homme. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit d'une classe considérée absolument. Je ne connais de grands hommes que ceux qui ont rendu de grands services au *genre* humain. (Voltaire.) | Espèce, manière, sorte. Un *genre* d'ornement. Marchandises de tout *genre*. Un *genre* de vie. Un *genre* de mort. Un *genre* d'occupations. Les jours qui suivent ces jours de destruction, éclairent des forfaits d'un autre *genre*. (Raynal.) La résignation est peut-être le *genre* de courage le plus rare. (Voltaire.) | Usage, mode, goût. Voilà une plaisanterie de bien mauvais *genre*. C'est le *genre*, dit-on, et cela répond à tout ce qu'on pourrait alléguer. (Ourry.) | Famil. Sorte d'affectation. Il se donne un *genre*. | Mode d'exécution, style. Nombre de gens fameux en ce *genre* ont écrit. (La Fontaine.) | Division d'une spécialité, dans les arts, dans les lettres. Le *genre* épique. Le *genre* didactique. Le seul Horace en tout *genre* excelle. (J. B. Rousseau.) Tous les *genres* sont bons hors le *genre* ennuyeux. (Voltaire.) | Dans une acception spéciale en peinture, Intérieur. Peintre de *genre*. Tableau de *genre*. | Philos. Notion applicable à plusieurs objets. | Groupe, ensemble de plusieurs objets. | Système. *Genre* nerveux. | Gramm. Propriété dont est doué le nom de désigner le sexe réel ou fictif des êtres ou des objets qu'il représente. *Genre* masculin. *Genre* féminin. Les Natchez, comme le Huron et l'Algonquin, ne connaissent que deux *genres*, le masculin et le féminin; ils rejettent le neutre. (Chateaub.) | Mus. anc. Disposition du tétracorde, considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composent. | Mus. moderne. *Genre diatonique*, Celui qui procède par tons et par demi-tons naturels. | *Genre chromatique*, Celui qui ne procède que par demi-tons. | *Genre inharmonique*, Passage d'une note à une autre, sans que l'intonation de la note ait été sensiblement changée.

GENS, s. m. pl. (pron. *jans*; du lat. *gentes*, pluriel de *gens*, nation, peuple). Les peuples, les nations, les hommes en général. Respecter, violer le droit des *gens*. Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux *gens*. (La Fontaine.) Intervenir en faveur d'un des partis contendants ne saurait être permis en aucun cas; ce serait une violation directe des vrais principes du droit des *gens*. (Vaudoncourt.)

On doit se regarder soi-même un peu longtemps,
Avant que de songer à condamner les *gens*.
(MOLIÈRE.)

| Famil. Se dit parfois des personnes qui parlent, à qui l'on parle, ou même d'une seule personne. Vous pressez les *gens* d'une manière étrange. (Collin d'Harlev.) Il faut être amoureux ou avoir des affaires bien pressantes, pour venir de si bonne heure chez les *gens*. (Picard.) | *Se connaître en gens*, Discerner les caractères, les sentiments des hommes. | *Vous vous moquez des gens, c'est se moquer des gens*, Se dit de celui qui fait des propositions déraisonnables. | *Ces gens-là*, Se dit de personnes qui sont placées à un endroit où nous ne sommes pas. Prenez-donc garde, *ces gens-là* qui nous voient, mais qui n'ont pu entendre ce que nous disions, vont croire que je vous pardonne. (Collé.) | Se dit aussi par dédain de personnes dont on parle. Et quelle estime voulez-vous que nous fassions du procédé irrégulier de *ces gens-là*? (Molière.) | Nom collectif signifiant en général un certain nombre de personnes. Dans ce sens, *gens* est, suivant l'emploi, tantôt masculin, tantôt féminin. Tous les honnêtes *gens*. Les vieilles *gens*. Ce sont des *gens* résolus. Quelles méchantes *gens*! Plus telles *gens* sont pleins, moins ils sont importuns. (La Fontaine.) Il y a de sottes *gens* qui me veulent dire qu'il a été marchand. (Molière.) Quelles *gens* êtes-vous? quelles sont vos affaires? (Racine.) Certaines *gens* qui n'étaient tombés dans la pauvreté que par la paresse et l'intempérance. (Vertot.) La plupart des *gens* en place n'aiment point les *gens* de lettres. (Duclos.) | *Les petites gens*, Les gens d'une condition inférieure. | *De bonnes gens*, Des personnes qui ont de la bonté, de la bonhomie. Vous croyez cela, *bonnes gens*? Se dit quelquefois pour personnes d'un âge avancé. Si les *bonnes gens* vivent encore, ils ne sauraient être fort éloignés du dernier moment de leur course. (La Fontaine.) | *D'honnêtes gens*, Des personnes de probité; *des gens honnêtes*, des personnes qui ont des manières civiles. | *Les gens de bien*, Les personnes qui ont probité et honneur. Que tous *les gens de bien* vous par-

lent par ma voix. (Corneille.) | *Gens du monde*, Se dit quelquefois par opposition aux gens qui ont une profession savante. | *Des gens de sac et de corde*, Des hommes capables des plus grands crimes et dignes des plus grands châtiments. | Membre d'une nation, d'une ville, d'une corporation, d'une profession. Les *gens* de finance. Les *gens* de lettres. | *Gens d'église*, Ceux qui composent le clergé. | *Gens de guerre, gens d'épée*, Les militaires. | *Les gens de robe*, Ceux qui portent la robe au palais, juges, avocats, etc. | On dit, dans un sens analogue, les *gens de mer, gens de cour, gens d'affaires*, etc. | *Gens d'armes*, Cavaliers des anciennes compagnies d'ordonnance. | *Les gens du roi*, Se disait des procureurs, avocats généraux, etc. J'ai en exécration *les gens du roi*.

J'ai plaint les peuples qu'on abuse,
J'ai chansonné *les gens du roi*.
(BÉRANGER.)

| *La Société des gens de lettres*, Société composée de littérateurs, d'écrivains, et s'occupant de leurs intérêts. | Ceux qui sont d'un parti; troupe, soit d'une nation en guerre, soit d'un meneur quelconque. La moitié de tes *gens* doit occuper la porte. (Corneille.) | Ceux qui sont d'une même société. Tous nos *gens* sont arrivés, faites servir le dîner. | Personnes à gages, domestiques. Tous mes *gens* sont malades. Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses *gens*. (Molière.) | L'adjectif qui précède le mot *gens* se met au féminin. Les grands administrateurs sont pour la plupart de sottes *gens*. (Saint-Evremont.) | L'adjectif qui suit le mot *gens* se met au masculin. Les *gens* heureux ne se corrigent guère. (Larochefoucauld.) | L'adjectif prend le masculin, quand il ne précède le mot que par inversion. Heureux sont les *gens* qui ne veulent pas souffrir les injures, d'être instruits en cette doctrine. (Pascal.) | Les adjectifs *tout, certain, tel, quel*, précédant le mot *gens*, se mettent au féminin. C'est abréger avec de *certaines gens* que de penser qu'ils sont incapables de parler juste. (La Bruyère.) | Ces mêmes adjectifs se mettent au masculin, s'ils ne précèdent pas immédiatement le mot *gens*. Le sort avait raison, tous *gens* sont ainsi faits. (La Fontaine.) Tels sont les *gens* qu'on voit régenter l'univers. (Lemare.)

Tous les *gens* gais ont le don merveilleux,
De mettre en train tous les *gens* sérieux.
(VOLTAIRE.)

| Si le mot *gens* est pris dans le sens d'individus, les pronoms qui suivent sont du masculin. Certaines *gens* savent si bien observer les nuances, qu'*ils* n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) | S'est dit des animaux. La nécessité de manger fit sortir nos *gens* de ce lieu si délicieux. (La Fontaine.) | S'emploie avec les adjectifs de nombre, seulement lorsqu'il est précédé d'un adjectif qualificatif. Dix honnêtes *gens*. | Il peut cependant être précédé d'un adjectif de nombre cardinal, lorsqu'il est déterminé par un complément quelconque. Qu'on me dise un peu par quelle rage les *gens* de lettres s'acharnent à me reprocher ma fortune et l'usage que j'en fais, à moi qui ai donné et prêté tout mon bien, à moi qui ai nourri, logé et entretenu comme mes enfants deux *gens* de lettres. (Voltaire.) S'emploie comme expression qualificative. Il y a des lecteurs bonnes *gens* et sans opinion faite. (Cormenin.) | *Bêtes et gens*, Les personnes avec les chevaux, avec les mulets qui leur servent. On trouva le moyen de loger tout le monde, *bêtes et gens*. | PROV. *Il y a gens et gens*, Les personnes sont fort différentes. | *A gens de village, trompette de bois*, Il faut que les choses de chacun soient proportionnées à sa condition. | *Gens de lettres*. Autrefois, dans le XVIe siècle, et bien avant dans le XVIIe, les littérateurs s'occupaient beaucoup, dans la critique grammaticale, des auteurs grecs et latins; et c'est à leurs travaux que nous devons les éditions correctes, les commentaires des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Aujourd'hui, cette critique est moins nécessaire, et l'esprit philosophique lui a succédé : c'est cet esprit philosophique qui semble constituer le caractère des gens de lettres. C'est un des grands avantages de notre siècle, que ce nombre d'hommes instruits qui jugent également bien d'un livre de métaphysique et d'une pièce de théâtre. L'esprit du siècle les a rendus pour la plupart aussi propres pour le monde que pour le cabinet, et c'est en quoi ils sont fort supérieurs à ceux des siècles précédents. Ils furent écartés de la société jusqu'au temps de Balzac et de Voiture; ils en ont fait depuis une partie devenue nécessaire. Cette raison approfondie et épurée que plusieurs ont répandue dans leurs conversations, a contribué beaucoup à instruire et à polir la nation; leur critique ne s'est plus consumée sur des mots grecs et latins; mais, appuyée d'une saine philosophie, elle a détruit tous les préjugés dont la société était infectée : prédictions des astrologues, divination des magiciens, sortiléges de toute espèce, faux merveilleux, usages superstitieux. Ils ont relégué dans les écoles mille disputes puériles, qui étaient autrefois dangereuses, et qu'ils ont rendues méprisables : par là, ils ont servi leur pays. On est quelquefois étonné que ce qui bouleversait le monde ne le trouble plus aujourd'hui; c'est aux gens de lettres qu'on en est redevable. (Voltaire.)

GENSÉRIC. Roi des Vandales, de 428 à 477. Il passa d'Espagne en Afrique, l'an 429, à la sollicitation du gouverneur romain de ce pays, le comte Boniface, qui s'était révolté contre l'empereur Valentinien, et s'empara promptement de la Mauritanie. Boniface, rappelé au devoir par saint Augustin, voulut plus tard repousser l'ennemi qu'il avait appelé; mais il fut vaincu. Genséric s'empara de Carthage en 439, y établit le siége de son royaume et força l'empereur à le reconnaître maître de l'Afrique. Valentinien ayant été tué peu de temps après par Pétrone Maxime, Eudoxie, sa veuve, appela Genséric en Italie pour venger sa mort. Genséric prit Rome (455), la pilla, en emporta des trésors immenses, dévasta le Péloponèse, l'Épire, la Dalmatie, l'Istrie, prit Nicopolis, et emmena Eudoxie elle-même en captivité. Il laissa la réputation d'un conquérant farouche, qui ne respirait que le meurtre et le carnage.

GENT, s. f. (pron. *jan*; du lat. *gens*, même signif.). Nation, race, lignée, espèce. Ne s'emploie qu'au singulier. La *gent* circoncise. La *gent* marécageuse. La *gent* qui porte crête au spectacle accourut. (La Fontaine.) Le chef sanglant de la *gent* sacrilége. (Voltaire.) | Fig. *La gent moutonnière*, Ceux qui suivent l'impulsion donnée par les autres.

GENT, ENTE, adj. (pron. *jant, ante*). T. du style archaïque ou du style badin. Gentil, joli, gracieux, aimable. Une *gente* fillette. Si *gente* nymphe est mobile ou fantasque. (Le Brun.)

Il cajolait la jeune bachelette
Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps *gent*.
(LA FONTAINE.)

GENTIANE, s. f. Bot. Genre type de la famille

Gentiane.

des *gentianées*, renfermant des plantes herbacées à feuilles glabres, un peu coriaces et luisantes, à fleurs roses, pourpres ou jaunes; à corolle infundibuliforme, campanulée ou rotacée. Ces plantes, originaires des montagnes de l'Europe, prennent par la culture une foule de nuances qui en font l'ornement des jardins; mais elles sont très-désagréables pour les bestiaux; il suffit même qu'une plante fourragère soit imprégnée de l'émanation des gentianes pour qu'elle soit repoussée par les animaux. Leur racine est épaisse, jaune, amère, et jouit de propriétés fébrifuges. La *gentiane jaune*, ou grande gentiane, remarquable par ses fleurs jaunes, nombreuses, verticillées, croît naturellement sur les pelouses des montagnes élevées, dans les bois peu fourrés, et fleurit au milieu de l'été. Elle est tonique, stomachique, vermifuge; on l'emploie contre les fièvres intermittentes. En Suisse, on tire de sa racine une eau-de-vie qui sert à divers usages, malgré son odeur peu agréable.

GENTIANEES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à calice libre, à corolle régulière, fournissant pour fruit une capsule, et qui a pour type la gentiane. Ces plantes, répandues à peu près par tout le globe, sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à suc amer, à feuilles tantôt opposées, tantôt alternes.

GENTIANELLE, s. f. Bot. Espèce de gentiane, dite aussi *amarelle*.

GENTIANINE, s. f. Chim. Mélange de divers principes extraits de la racine de gentiane.

GENTIL, ILLE, adj. (pron. au masculin *janti*; devant une voyelle, *l* se mouille, ainsi que les deux *ll* du féminin). Joli, gracieux, délicat, mignon, qui plaît. *Gentil* cavalier. *Gentil* procédé. *Gentille* bachelette. *Gentille* parure. Une chanson fort *gentille*. Il a des façons tout à fait *gentilles*. Il n'était rien moins que *gentil* quand je l'ai connu. (Marmontel.) Voyez comme je suis *gentille*. (Mme Roland.) Lautrec, en achevant le dernier couplet, essuya avec son gant une larme que lui arrachait le souvenir du *gentil* pays de France. (Chateaubriand.) | Ironiq. Blâmable, méprisable. *Vous faites là un gentil personnage, un gentil métier*, Un personnage odieux, un métier méprisable. On dit dans un sens analogue : *C'est gentil, voilà qui est gentil*. | Famil. Doux, bon, indulgent. Vous êtes trop *gentil* pour m'inquiéter. Allons, soyez *gentil*, bon père.

GENTIL, s. m. (du lat. *gentiles*, même sens; rad. *gens*, peuple). Dénomination sous laquelle les Hébreux comprenaient tous ceux qui n'étaient pas Israélites, et notamment les païens. La conversion des *Gentils*. On a cru pouvoir attribuer à plusieurs causes la haine des Juifs contre les *Gentils*; mais il paraît plus naturel de la faire remonter à la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, à la persécution d'Antiochus et aux vexations des soldats romains. (Duplessis.) | Dans l'ancienne Rome, Étranger, barbare. | Chez les chrétiens, Infidèle. | *Apôtre des Gentils*, Titre pris par saint Paul, comme spécialement chargé de la conversion des Gentils. Je vous le dis, *Gentils*, tant que je serai l'*apôtre des Gentils*, je travaillerai à rendre illustre mon ministère. (Saint Paul.) On dit de même : *Le docteur des Gentils*. La figure de ce monde passe, poursuivait *le docteur des Gentils*. (Bourdaloue.)

GENTILÉ, s. m. Nom des habitants par rapport à leur pays. Les mots *Bourguignon, Champenois, Berrichon, Gascon*, sont des gentilés.

GENTILHOMME, s. m. (*l* mouillée, et au plur. *jantizome*; du lat. *gentilis homo*, homme noble). Homme de race noble. Se disait particulièrement autrefois de celui dont la noblesse n'avait été ni donnée, ni achetée comme accessoire d'un emploi. C'est un *gentilhomme*. Un *gentilhomme* de campagne. L'action que vous avez faite n'est pas d'un *gentilhomme*, et ce n'est pas en *gentilhomme* aussi que je veux vous traiter. (Molière.) Dans le système féodal, un *gentilhomme* ne devait savoir ni lire ni écrire. (D'Alembert.) Le *gentilhomme* de Louis XVI dit : *J'attendrai*; le *gentilhomme* de Bonaparte dit : *J'attendrons*. (P. L. Courier.) | *Gentilhomme de haut parage*, Homme issu d'une famille illustre. | *Gentilhomme de bas parage*, Homme issu d'une famille moins noble. | *Gentilhomme de nom et d'armes*, Homme d'ancienne extraction, qui pouvait établir que ses ancêtres portaient, de temps immémorial, le même nom et les mêmes armes que lui. | *Vivre en gentilhomme*, Vivre en paresseux, sans rien faire. | *Troc de gentilhomme*, Troc où, de part et d'autre, on ne fait qu'échanger les choses, sans aucun retour en argent. | Titre de certains officiers attachés au service des princes. Premier *gentilhomme* de la chambre du roi. Les *gentilshommes* de la chambre, qui étaient au nombre de quatre, furent institués par François Ier. | *Gentilhomme ordinaire de la maison du roi*, Sorte de fonction d'aide-de-camp créée par Henri III. | *Gentilhomme servant*, Personnage qui servait le roi à table. | *Gentilhomme du drapeau*, Titre de quatre officiers qui suivaient et protégeaient le roi. | *Gentilhomme d'artillerie*, Officiers canonniers chargés de la garde des pièces. | Fig. et ironiq. *Gentilhomme de Beauce, gentilhomme à lièvre*, Pauvre gentilhomme. | *Gentilhomme de parchemin*, Homme qui vient d'être anobli.

GENTILHOMMEAU, s. m. (dim. de *gentilhomme*). Famil. Petit gentilhomme. Tant de *gentilhommeaux* à nourrir embarrassent. (Hauteroche.)

GENTILHOMMER, v. n. T. familier et peu usité. Faire le gentilhomme.

GENTILHOMMERIE, s. f. (rad. *gentilhomme*). Titre, qualité de gentilhomme. La *gentilhommerie*

vous tient les bras liés. (Molière.) Mon Dieu ! qu'un petit gentilhomme à livre est heureux dans sa *gentilhommerie !* C'était une pauvre *gentilhommerie.*

GENTILHOMMIÈRE, adj. f. (rad. *gentilhomme*). Qui appartient à un gentilhomme. Elle était le modèle achevé de la véritable et parfaite civilité *gentilhommière.* (De Courchamp.) | S. f. T. de dénigrement. Bien de campagne, petite maison d'un gentilhomme. Nous arrivâmes bien avant dans la nuit auprès d'une *gentilhommière.* (Scarron.) Silly avait accru et ajusté sa *gentilhommière,* qu'il avait travestie en château. (Saint-Simon.)

GENTILITÉ, s. f. Époque du paganisme; les nations païennes; profession d'idolâtrie. Les prêtres sortirent du milieu de la *gentilité.* (Bossuet.) Il serait demeuré dans les ténèbres de la *gentilité.* (Bourdaloue.) Nous retomberons dans la *gentilité.*

GENTILLÂTRE, s. (*ll* mouillées; rad. *gentil*). T. de mépris. Gentilhomme pauvre ou de petite noblesse. Restez chez vous, pauvres *gentillâtres;* rétablissez votre masure. (Voltaire.) Votre amie fut visitée l'autre jour par un *gentillâtre* campagnard. (Dunoyer.) Les hobereaux et les *gentillâtres* de Gascogne.

GENTILLEFEMME, s. f. Femme noble. Pétrarque se choisit pour maîtresse la Laura, *gentillefemme* provençale. (Pasquier.) Ne craignez rien; je suis *gentillefemme,* vous avez ma parole, et, dussé-je en mourir, je vous ferai honneur demain à Versailles. (Alex. Dumas.) Peu usité.

GENTILLESSE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *gentil*). Beauté, amabilité, délicatesse; caractère de ce qui est à la fois joli et gracieux. La *gentillesse* d'un enfant. *Gentillesse* de jeune fille. | Action, parole qui plaît, qui charme. Dire des *gentillesses.* Faire des *gentillesses.* Peste ! où prend mon esprit toutes ces *gentillesses?* (Molière.) | Famil. et ironiq. Trait de malice, de mauvaise conduite. Voilà bien de vos *gentillesses.* Elle avait entendu le chevalier lui-même se vanter de cette *gentillesse.* (Mme de Genlis.) | Ornement du style, du discours. La vraie éloquence ne dédaigne pas ce qu'on appelle *gentillesses* et mignardises. (Rolland). | Propos libres et gaillards. Il y a certaines *gentillesses* qui ne peuvent se dire en français. (Bouhours.) Au bal de l'Opéra se disent des *gentillesses.*

GENTILLET, ETTE, adj. (*ll* mouillées; dim. de *gentil*). Assez gentil. Cette petite fille est toute *gentillette.* Ce garçon est rose et *gentillet.*

GENTIMENT, adv. (pron. *jantiman*). D'une manière gentille. Je voudrais que cela fût tourné *gentiment.* (Molière.) J'ai été bien aise de savoir que le petit discours a été bien et *gentiment* prononcé. (Mme de Sévigné.) C'est *gentiment* pensé et écrit.

GENTLEMAN, s. m. (de l'angl. *gentle*, gentil; *man*, homme). Mot anglais qui a passé dans notre langue. Un *gentleman.* Ce mot désigne, en Angleterre, l'individu placé dans la classe intermédiaire entre la noblesse et la haute bourgeoisie, l'homme instruit, bien élevé, aux manières distinguées, mis avec goût, s'exprimant avec facilité sur tous les sujets, enfin l'homme de cœur et d'esprit. Un grand seigneur peut fort bien ne pas être *gentleman,* et c'est un des titres de gloire de Georges IV, qui y attachait d'autant plus de prix qu'il ne s'en connaissait guère d'autres, d'avoir mérité la qualification du *gentleman* le plus accompli des trois royaumes. (L. Spach.) | Au plur. Des *gentlemen.*

GENTRY, s. f. Petite noblesse en Angleterre, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. La *gentry* du comté était accourue à Epsom pour voir la reine. La *gentry* comprend les knights, les esquires, certains gentlemen les fils puînés des lords et les aînés des baronnets du vivant de leur père; elle a au-dessous d'elle la classe des commoners ou bourgeois.

GÉNUFLECTEUR, adj. Qui plie le genou. Nom donné autrefois aux catéchumènes qui recevaient le baptême à genoux. | Fig. Servile, flatteur. Le sénat *génuflecteur* de Domitien.

GÉNUFLEXION, s. f. (pron. *jénufleksion;* du lat. *genu*, genou; *flectere*, fléchir). Action de plier, de fléchir le genou en signe d'adoration ou de soumission. Faire de fréquentes *génuflexions.* L'usage des *génuflexions* est venu des cours d'Orient. | Particulièrement, Acte du culte religieux qui se fait en fléchissant le genou. Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la *génuflexion,* que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient.

GÉNUINE, adj. (du lat. *genuinus*, libre). Véritable, pur, sincère. Traduction *génuine.* Ce mot est un latinisme très-peu usité.

GÉOCENTRIQUE, adj. (du gr. γῆ, terre; κέντρον, centre). Qui est relatif, qui appartient au centre de la terre. Lieu *géocentrique.* | Qui a le même centre que celui de la terre, ou qui, dans ses mouvements, a la terre comme point central. Planète *géocentrique.* | *Mouvement géocentrique*, Mouvement apparent d'une planète pour les habitants de la terre. | *Latitude géocentrique d'une planète*, Latitude de cette planète observée de la terre, et qui est mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre, et le plan de l'écliptique. | *Longitude géocentrique d'une planète*, Distance de cette planète mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier étant le Bélier.

GÉOCYCLIQUE, adj. (du gr. γῆ, terre; κύκλος, cercle). Qui figure le mouvement de la terre autour du soleil. Machine *géocyclique.*

GÉODE, s. f. (du gr. γεώδης, formé de γῆ, terre; εἶδος, ressemblance). Pierre creuse et de couleur de rouille, renfermant de la terre ou du sable, et qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue. Il y a dans les environs de Besançon des *géodes* siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent.

GÉODÉSIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; δαίω, je divise). Science de la mesure du globe. Instrument de *géodésie.* Traité de *géodésie.* Il ne faut pas confondre la *géodésie* avec le *métrage*, auquel les mêmes racines conviendraient également. Le *métrage* est un art : ses règles nous apprennent à mesurer la superficie d'une terre, c. à d. d'une portion de la surface du globe à limites connues. La *géodésie* est une science : elle considère la surface entière du globe; son but est de déterminer la position d'un point quelconque de cette surface; ses moyens sont empruntés à la géométrie et à l'astronomie.

GÉODÉSIGRAPHE, s. m. (du gr. γῆ, terre; γράφω, j'écris). Instrument destiné au métrage et pouvant tenir lieu de planchette et de graphomètre.

GÉODÉCIMÉTRIE, s. f. Mode de métrer, d'après les méthodes géodésiques.

GÉODÉSIQUE, adj. Qui appartient à la géodésie. Études *géodésiques.*

GÉODIQUE, adj. Minéral. Qui se présente sous la forme d'une géode ou d'une croûte, dans une cavité arrondie. Corps *géodique.*

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (ÉTIENNE). Célèbre zoologiste, né en 1772, à Étampes, mort à Paris en 1844. Il est surtout remarquable par ses spéculations sur la *philosophie de l'histoire naturelle*, science dont on peut le regarder comme le père. Il s'attacha à démontrer l'*unité de composition organique* entre les diverses espèces d'animaux, et fonda la *théorie des analogues* qui lui servait à démontrer l'unité de composition. Il montra l'analogie qu'offrent les caractères permanents des espèces inférieures avec les caractères transitoires de l'embryon dans l'homme et les animaux supérieurs; enfin il se servit de sa doctrine pour expliquer heureusement, par des arrêts de développement, les inégalités des êtres et les monstruosités des individus. Les principaux ouvrages de Geoffroy Saint-Hilaire sont : *Histoire naturelle des mammifères* (avec Cuvier); *Philosophie anatomique; Principes de la philosophie zoologique; Études progressives d'un naturaliste.*

GÉOGÈNE, adj. (du gr. γῆ, terre; γενής, engendré). Qui est engendré, produit par la terre.

GÉOGÉNIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; γένεια, naissance). Partie de l'histoire naturelle qui recherche la manière dont les matériaux constituants de la terre ont été formés et disposés dans leur position actuelle, et qui se livre à des considérations cosmogoniques ayant pour but de remonter à un état de choses plus ancien que celui dont la nature nous offre les dernières traces.

GÉOGÉNIQUE, adj. Qui appartient à la géogénie. Études *géogéniques.* Il en est des systèmes *géogéniques* comme de la plupart des systèmes philosophiques, qui ne peuvent sortir du cercle de l'incertain, parce qu'ils n'ont, en dehors de la raison qui les a conçus, aucun moyen pour être vérifiés. (Rendu.) Travaux *géogéniques.*

GÉOGNOSIE, s. f. (pron. *géognozi;* du gr. γῆ, terre; γνῶσις, connaissance). Science qui a pour objet la structure, la situation respective et la nature des grandes masses de matières pierreuses ou d'autres substances minérales qui composent la terre. La *géognosie* est née avec Saussure, Pallas, Werner, Dolomieu, Faujas. La *géognosie* a pour son lot l'élément solide du globe, dont elle étudie les matériaux constitutifs, au point de vue de leur composition, de leur arrangement, de leur origine, de leur âge relatif; englobant dans le cercle de ses investigations les indications paléontologiques, témoignages successifs de l'existence d'une nature organique disparue, que les terrains où elle est engloutie se sont respectivement assimilée. (D'Avezac.)

GÉOGNOSTE, s. Celui, celle qui s'occupe de géognosie. Quoique rien de ce qui se passe dans la nature ne doive rester étranger au *géognoste,* cependant il s'applique principalement à l'examen des diverses couches qui s'appuient les unes contre les autres dans toute la partie connue de l'écorce du globe terrestre. (Rendu.)

GÉOGNOSTIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la géognosie. Période *géognostique.* Phénomènes *géognostiques.* La théorie du monde ne peut acquérir de probabilité que par la justesse des observations *géognostiques.* (Rendu.)

GÉOGONIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; γονή, création). Théorie sur l'origine de la terre.

GÉOGONIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la géogonie.

GÉOGRAPHE, s. (pron. *jéografe*). Celui, celle qui sait la géographie ou qui l'enseigne; auteur d'un traité de géographie; voyageur, explorateur. Un fameux *géographe.* Un habile *géographe.* Rappelons succinctement les noms des hommes qui se sont le plus distingués dans l'étude de la géographie. Antiquité : la période antique peut se distribuer en quatre groupes, où les noms d'Homère, d'Hérodote, de Strabon, de Ptolémée se présentent d'eux-mêmes pour caractériser les aspects sous lesquels la science de la terre se révéla au monde ancien. Ainsi, les livres sacrés de l'Orient, les poètes cycliques et les logographes gravitent autour d'Homère; les monuments épigraphiques de la Perse et de l'Égypte, les anciens périples puniques et grecs entourent Hérodote; les historiens d'Alexandre et ceux de la grandeur romaine se rallient à Strabon; les savants de l'Ionie, de la Grèce et d'Alexandrie se rattachent à Ptolémée. Décadence latine et moyen âge : cette époque présente deux classes distinctes, celle des géographes proprement dits et celle des voyageurs. On compte dans la première classe : 1° les cosmographes néo-latins, Éthicus, Isidore de Séville, Honoré d'Autun, Barthélemy Glanville, Gaultier de Metz, Fazio degli Uberti, Berlinghieri; 2° les cosmographes orientaux, l'Édrisy, Aboulféda, Ebn-Bathouthah; 3° les chorographes Adam de Brême, Girauld le Gallois, Richard de Cirencester, Bernard Guyon, Gilles Bouvier; la deuxième classe comprend : 1° les pèlerins en terre sainte, Arculfe, Breydenbach, le Huen; 2° les voyageurs européens en Tartarie, entre lesquels le nom de Marc Polo brille d'un vif éclat; 3° les voyageurs chinois Fahian, Hiuen-Tsang. Époque de la renaissance : Gama, Colomb, Magellan. Époque moderne : Cook, Bougainville, Lapeyrouse, Dumont-d'Urville, Ross, Mungo-Park, Caillié, Burnes, Humboldt, Delisle, d'Anville, Rennell, Malte-Brun, Balbi, Ritter. | Adjectiv. *Ingénieur-géographe,* Celui qui dresse des cartes géographiques.

GÉOGRAPHIE, s. f. (pron. *jéografi;* du gr. γῆ, terre; γραφή, description). Science qui a pour objet de connaître les différentes parties de la superficie de la terre, d'en assigner les situations réciproques et d'en donner la description. Étudier la *géographie.* Enseigner la *géographie.* Cartes de *géographie.* Ce mot prend divers modificatifs, selon les divers points de vue sous lesquels on envisage cette science. *Géographie* physique. *Géographie* mathématique. *Géographie* politique. *Géographie* botanique. La navigation obligea de perfectionner l'astronomie et de la comparer à la *géographie.* (Turgot.) Il est bien difficile, en *géographie* comme en morale, de connaître le monde sans sortir de chez soi. (Voltaire.) La *géographie* et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont également utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. (Depping.) La chronologie et la *géographie* sont les deux yeux de l'histoire. (Paulmier.) | Ouvrage qui traite de la géographie. *Géographie* de Malte-Brun, de Balbi. Acheter une *géographie.* | Papillon dont la forme imite une carte géographique. | Coquille imitant une carte géographique. | La géographie est la science descriptive de la terre. Cette définition explique à la fois quelle est l'étendue et qu'elles sont les limites du domaine affecté à la géographie. La terre, toute la terre, sans rien omettre de tout ce qui lui appartient : sa figure et sa grandeur; les lois qui la meuvent dans l'espace et dans le temps; la disposition relative des formes variées et la nature diverse des éléments qui la constituent; les phénomènes constants, périodiques ou accidentels de son existence; la distinction des êtres organisés, adhérents ou mobiles qui la couvrent et se la partagent; enfin sa possession par l'homme, avec les démarcations multiples dont il l'a empreinte, suivant les caractères physiques et moraux, les langages, les croyances religieuses, les coutumes traditionnelles, les nationalités politiques des populations sans nombre répandues à sa surface; et tout cela dans le présent et dans le passé. Voilà quel est

le domaine de la géographie. La synthèse groupe d'ordinaire les divisions de la géographie sous trois chefs principaux : la géographie mathématique, la géographie physique, et la géographie politique ; on donne le nom de géographie générale ou universelle à l'ensemble de ces trois grandes divisions. L'étendue d'application du mot géographie varie et se restreint graduellement, de la description générale de la terre avec ses trois éléments, solide, liquide et atmosphérique, à celle du globe terraqué dépouillé de son atmosphère, et enfin à celle des terres émergées, abstraction faite des eaux. | *Géographie médicale.* La géographie médicale apprend à connaître l'influence des climats sur l'organisme, et par conséquent sur le développement des affections morbides. Elle a pour but l'exposition des caractères les plus saillants que présentent la géographie et la météorologie des diverses contrées du globe, l'histoire actuelle et rétrospective des constitutions médicales, des épidémies et des endémies, l'étude de la mortalité, enfin l'appréciation de l'influence que les conditions climatériques et telluriques exercent sur la race humaine. La topographie, la géologie, la nosologie des contrées, lui sont indispensables ; elle emprunte ses calculs à la statistique, et quand elle parvient à entrevoir une conclusion, à reconnaître une loi, quelques chiffres, quelques lignes suffisent à résumer un travail auquel les observateurs de tous les temps ont coopéré. | *Géographie zoologique.* La géographie zoologique est cette branche de la zoologie qui a pour but de rechercher les lois de la distribution des animaux, tant vivants que fossiles, à la surface du globe ou dans l'intérieur du sol qui le constitue ; elle s'occupe aussi des changements que les lois de la distribution des êtres peuvent subir sous l'influence des agents physiques et sous celle de la civilisation humaine. C'est au point de vue de la géographie géologique que les animaux sont divisés en aériens, aquatiques marins et aquatiques fluviatiles ; en espèces cosmopolites, en espèces dont la patrie est limitée. La connaissance de la distribution géographique des animaux et des modifications qu'on peut lui faire subir n'est pas sans application aux sciences économiques : elle permet de chercher dans une contrée éloignée des produits qui manquent à nos pays, et elle indique quels moyens on peut employer pour acclimater chez nous les animaux domestiques des pays étrangers. | *Géographie du règne végétal.* On a calculé qu'au Spitzberg, qui est situé entre les 76° et 80° de latitude N., on ne trouve que 30 espèces de plantes différentes ; dans la Laponie, qui se trouve sous le 60°, il y en a environ 343 ; en Islande, qui est entre 63° 30' et 66° 41', il y en a 553 ; en Suède, qui s'étend depuis les parties méridionales de la Laponie jusqu'au 55°, il y en a 1,500 ; dans le Brandebourg, entre les 52° et 54°, 2,000 ; dans le Piémont, entre le 45° et 46°, 2,800 ; à la Jamaïque, entre les 17° et 19°, 5,000 ; à Madagascar, qui est sous le tropique du Cancer, entre les 13° et 14°, il y en a un nombre encore plus considérable. | *Géographie industrielle.* L'Angleterre est une immense usine, un vaste laboratoire, un comptoir universel ; la France est une ferme riche et qui tend à se faire fabrique ; l'Allemagne est un champ mal cultivé, parce que ce sont des philosophes et non des paysans qui le labourent ; l'Italie méridionale est une villa ruinée ; l'Italie septentrionale est une prairie artificielle ; la Belgique est une forge ; la Hollande est un canal d'irrigation ; la Suède et le Danemark sont des chantiers ; la Pologne est une lande ; la Russie, une glacière ; la Suisse, un chalet ; la Grèce est un champ en friche ; la Turquie est une jachère ; l'Asie est un bosquet ; l'Amérique septentrionale est une caisse pleine ; l'Amérique méridionale est une boutique ; les Antilles sont des raffineries ; l'Inde est une mine d'or ; l'Égypte est un atelier d'apprentis ; l'Afrique est une fournaise ; l'Algérie est une pépinière ; l'Espagne est une caisse vide sur un bénitier.

GÉOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui est relatif à la géographie. Carte *géographique.* Dictionnaire *géographique.* Société *géographique.* La Chine est le seul pays de l'Asie dont on ait une mesure *géographique.* (Voltaire.) | *Division géographique* ou *division naturelle*, Celle qui est indiquée par les divisions naturelles du sol.

GÉOGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *jéografikeman*). D'une manière géographique, selon les principes de la géographie. Cela est vrai, moralement et *géographiquement* parlant. (P. L. Courier.)

GÉOHYDROGRAPHIE, s. f. (du gr. γῆ, terre ; ὕδωρ, eau ; γράφω, je décris). Science qui s'occupe de la terre et des eaux.

GEÔLAGE, s. m. (pron. *jôlage* ; rad. geôle). Autrefois, Droit perçu par le geôlier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier.

GEÔLE, s. f. (pron. *jôle* ; du vieux mot *gayola*, cage). Prison. Les registres de la *geôle.* Cette nouvelle *geôle* n'était guère moins fâcheuse que la précédente. (Patru.) Les *geôles* de la monarchie.

GEÔLIER, IÈRE, s. (pron. *jôlié* ; rad. *geôle*). Gardien, concierge d'une prison. En cas d'évasion, les *geôliers* encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. (Chabrol.) Louis-Philippe choisit le colonel Bugeaud pour *geôlier* de la duchesse de Berri. | Fig. Il est bourreau dans l'âme et *geôlier* par nature. (Cas. Delavigne.) Les courtisans, *geôliers* des rois, ne les servent qu'avec un masque. (Lemontey.)

Qu'un censeur bien tyrannique
De l'esprit soit le *geôlier.*
(BÉRANGER.)

| S. f. La femme du geôlier. Embrassons notre *geôlière.*

GÉOLOGIE, s. f. (du gr. γῆ, terre ; λόγος, discours). Science qui a pour objet la connaissance de l'état de la terre, tant à l'époque présente qu'à des époques antérieures à l'apparition de l'homme. Mais elle ne se borne pas à constater cet état ; elle le raisonne, cherche à l'expliquer ; elle observe que les substances brutes qui se trouvent à la surface du sol n'y sont fréquemment que par l'effet de cataclysmes successifs, et cette observation conduit à étudier les régions les plus profondes de la terre. Enfin, après avoir étudié les pierres, les roches, etc., elle classe encore parmi les corps bruts soumis à son examen des corps autrefois organisés, végétaux et animaux dont les débris, enfouis au milieu des couches minérales, se présentent sous des modifications déterminées par leur âge et les causes désorganisatrices (lignites, anthracites, houilles, animaux fossiles). L'étude de cette science offre donc un grand intérêt. Elle pique vivement la curiosité de l'homme qui cherche à s'instruire, curiosité qui n'est pas si vaine, si inutile qu'on le dit, puisqu'elle a pour résultat de populariser la science qui l'excite. Pour l'industriel, elle est un puissant instrument du progrès matériel ; elle contribue au développement de la métallurgie, de l'exploitation des carrières, des dépôts marneux, houillers, etc., etc. Enfin, auxiliaire de la philosophie, elle a détrôné les préjugés enfantés par la superstition religieuse et de confuses traditions sur l'origine et la formation de la terre et des êtres qui l'habitent. La géologie est une science toute moderne. Les anciens, entre autres Thalès, attribuaient à l'eau la formation du monde ; mais ils n'avaient à cet égard que des notions fort obscures. Jusqu'au XVIIIe siècle, on n'émit à ce sujet que des hypothèses. En 1785, Hutton publia la théorie de la terre, qui eut une grande influence sur la géologie. Ce savant, repoussant une partie des hypothèses qui attribuaient à l'eau l'origine de certaines roches, expliqua par l'action d'un feu central la formation d'une foule de roches et de minéraux, ainsi que celle de nos continents ; il fut le chef de l'école des *Vulcanistes.* Deux ans après, Werner publia une autre théorie qui fit aussi révolution dans la science. Il distingua les terrains en plusieurs époques ; il appela *primitifs*, ou à filons, les terrains granitiques ; *secondaires*, ou à couches, les terrains stratifiés d'origine plus récente et présentant des restes organiques ; et *intermédiaires*, ou de transition, des dépôts particuliers intercalés dans les terrains précédents ; mais il tomba dans l'exagération opposée à celle de Hutton en attribuant une origine aqueuse à tous les terrains : de là le nom de *Neptuniens* donné à ses disciples. De Saussure et Pallas contribuèrent aux progrès de la géologie par leurs nombreuses observations. A la fin du XVIIIe siècle, la formation véritable de chaque espèce de terrain commença à être connue. Scipion de Breislak publia en 1811, sous le titre d'*Introduction à la Géologie*, le premier traité régulier qui ait paru sur cette science ; il ne s'y prononce pas exclusivement pour la formation par le feu ou par l'eau ; mais il admet d'abord la fluidité ignée primitive du globe comme cause de sa forme sphéroïdale, puis le concours des eaux dans les phénomènes dont sa surface a été le théâtre. Ce système a été confirmé par les recherches plus récentes des géologues. La science moderne doit d'importants travaux à de Buch et Élie de Beaumont sur les soulèvements ; à Cordier, sur la chaleur centrale et sur les amas volcaniques ; à de Buch, Lyell, Élie de Beaumont, Dufrène, etc., sur le *métamorphisme*, ou transformation des roches stratifiées d'origine neptunienne en roches cristallines d'apparence plutonienne ; à d'Homalius d'Halloy, Conybeare, Lyell et Murchison, sur l'origine des vallées ; à Agassiz et Rendu, sur les glaciers ; à Buckland, Brochant, de La Bèche, Brongniart, sur la classification des roches, les blocs erratiques, les cavernes à ossements, etc. Les découvertes de Cuvier sur la paléontologie ont aussi beaucoup contribué aux progrès de la géologie.

GÉOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la géologie. Connaissances *géologiques.* Théories *géologiques.* Les catastrophes *géologiques.* Là où finit l'histoire astronomique de la terre, là réellement commence l'histoire *géologique* de ce corps. (Louvet.)

GÉOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière conforme à la géologie. Étudier une contrée *géologiquement.* On a étudié l'Algérie *géologiquement.*

GÉOLOGUE, s. Celui, celle qui étudie la géologie, qui s'occupe de géologie. Un savant *géologue.* « Pour le *géologue* qui ne veut pas s'écarter des règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels. » (Louvet.)

GÉOMANCIE, s. f. (du gr. γῆ, terre ; μαντεία, divination). Divination par le moyen de points tracés au hasard sur la terre.

GÉOMANCIEN, IENNE, s. Celui, celle qui pratique la géomancie.

GÉOMÉTRAL, ALE, adj. Dont les lignes sont tracées dans leurs dimensions proportionnelles, abstraction faite de toute perspective. Dessin *géométral.* Élévation, coupe *géométrale.* Les pratiques *géométrales.* Points *géométraux.*

GÉOMÉTRALEMENT, adv. (pron. *jéométraleman*). D'une manière géométrale. Dessiner *géométralement* une contrée.

GÉOMÈTRE, s. Celui, celle qui connaît la géométrie. Si la plupart des *géomètres* grecs ne se sont pas illustrés par de grandes découvertes, la science ne leur doit pas moins quelque reconnaissance. | Mathématicien. Newton fut un grand *géomètre.* Il n'y a point de *géomètre* qui ne croie l'espace divisible à l'infini. (Pascal.) Il est rare que les grands *géomètres* soient fins, et que les gens fins soient de grands *géomètres.* (Id.) J'oserais presque assurer qu'avant qu'il soit cent ans, on ne comptera pas trois grands *géomètres* en Europe. (Diderot.) | Arpenteur, métreur. *Géomètre* arpenteur, métreur. | Fig. *L'éternel géomètre*, Dieu. Cette immense sphère du monde que Platon appelle avec tant de raison l'ouvrage de l'*éternel géomètre.* (Voltaire.) | Adjectiv. Qui caractérise le géomètre. Personne n'a mieux prouvé que lui qu'on pouvait avoir l'esprit *géomètre* sans le secours de la géométrie. (Voltaire.)

GÉOMÉTRIE, s. f. (du gr. γῆ, terre, μετρέω, je mesure). Science qui a pour objet la mesure de l'étendue des figures, et l'étude de leurs propriétés. Tout corps a un *volume*, puisqu'il occupe une place dans l'espace ; tout corps a une *surface* qui le sépare de l'espace environnant ; lorsque les surfaces de deux corps se rencontrent, le lieu où elles se rencontrent est appelé *ligne.* On peut concevoir les volumes, les surfaces, les lignes, indépendamment des corps auxquels ils appartiennent, et à cet état abstrait on les nomme *figures.* Ainsi la géométrie envisage les corps dans un état d'abstraction ; les vérités qu'elle démontre sont des vérités hypothétiques, mais dont les résultats sont facilement applicables à la nature physique. Comme toutes les sciences, la géométrie a été scindée en diverses branches : La géométrie élémentaire, la géométrie transcendante, qui a pour objet les sections coniques et les courbes ou les surfaces d'un ordre plus élevé. La géométrie descriptive a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue. Ce qu'on appelle géométrie souterraine n'est qu'une application des principes de la géométrie à la solution des problèmes concernant l'exploitation des mines. La géométrie est nécessairement la plus ancienne des sciences, car il n'en est presque aucune qui n'ait journellement besoin de son secours ; aussi peut-on citer des géomètres parmi les anciens, alors qu'on n'y citerait ni chimistes ni physiciens. Parmi les arts, l'architecture est une des applications pratiques les plus usuelles de la géométrie. Le nombre des géomètres ou mathématiciens, ce qui est même chose, est immense ; on peut citer particulièrement : Euclide, Archimède, dans l'antiquité ; au XVIIe siècle, Pascal, Huyghens, Armet, Leibnitz, Newton ; au XVIIIe, Clairaut, d'Alembert, Bernouilli ; et de nos jours, Biot, Sturm, Cauchy, Arago, Flammarion, etc. Étudier la *géométrie.* Éléments de *géométrie.* Il y a des preuves que Newton avait fait à vingt-quatre ans ses grandes découvertes en *géométrie.* (Fontenelle.) | Fig. Il se dit des actions aux-

quelles on dirait que la géométrie préside. Il y a une *géométrie* cachée dans tous les arts de la main, sans que le plus grand nombre des artistes s'en doute. (Voltaire.) | Traité de géométrie. La *Géométrie* de Legendre. Acheter une *géométrie*.

GÉOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à la géométrie. Études *géométriques*. Traités *géométriques*. | *Proportion, progression géométrique*, Proportion, progression par quotient, par opposition aux proportions et progressions par différences, qu'on appelle arithmétiques. | Juste, méthodique. Esprit *géométrique*. C'est un esprit posé, rassis, *géométrique*.

GÉOMÉTRIQUEMENT, adv. D'une manière géométrique. Toutes les formes, tous les mouvements de la matière se développent *géométriquement*, et la science les résume par des lignes, des affinités et des attractions. (A. Martin.) | Fig. Avec exactitude, avec précision. Raisonner *géométriquement*. Voilà qui est établi *géométriquement*.

GÉOMÉTRISER, v. n. Procéder suivant les vues géométriques. L'Être suprême qui, selon l'expression ingénieuse d'un géomètre anglais, *géométrise* perpétuellement dans l'univers. (Diderot.) | SE GÉOMÉTRISER, v. pr. Prendre des proportions géométriques. Cette nature, si mesquine, si étroite, sous les lois de Vénus et de Jupiter, de Mercure et de Junon, à mesure que Socrate la contemple, elle *se géométrise* et s'agrandit. (A. Martin.)

GÉONOMIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; νόμος, loi). Division de la physique, qui traite des lois qui régissent les changements qu'on observe à la surface de la terre. « Considérant notre globe dans son unité essentielle au milieu de l'espace, la *géonomie* s'applique spécialement à l'étudier sous l'empire des lois de la gravitation universelle, d'où dérivent les phénomènes du jour et de la nuit, des saisons, de la mesure des temps, et, par suite, de la détermination des zones, des climats, des cercles de la sphère, des points d'orientation, la théorie des latitudes et des longitudes : sans parler des vents réguliers, des courants généraux et des marées, où les lois géonomiques se combinent avec des conditions dont l'examen rentre dans le domaine de la géographie physique. » (D'Avezac.)

GÉONOMIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la géonomie.

GÉOPHAGE, adj. (du gr. γῆ, terre; φάγω, je mange). Qui mange de la terre. Peuple *géophage*. | Substantiv. On trouve en Russie des *géophages*.

GÉOPHAGIE, s. f. (pron. *jéofaji*). Action, habitude de manger de la terre. Humboldt et Bonpland ont cité des exemples remarquables et authentiques de *géophagie*. (Dumont.) | Il est très-vrai qu'on a vu et qu'on voit encore de nos jours des peuples mourir de faim, ou chercher dans les débris les plus infimes de la matière inorganique un aliment meurtrier. Nous ne parlerons pas du plâtre que les Grecs mêlaient à leurs vins et de l'*alica* des Romains. Nous ne citerons que des faits modernes. Sur le Volga, le Kama et l'Oural, on mêle, dans les temps de disette, avec le pain ordinaire, une espèce de plâtre en poudre qui porte le nom de farine de roche ou farine céleste. En Saxe, on a fait usage, dans des circonstances semblables, d'une ressource analogue. Les habitants de la Nouvelle-Calédonie, pour apaiser la faim qui les tourmente, dévorent de gros morceaux d'une sorte de talc friable, dans lequel Vauquelin a trouvé une forte proportion de cuivre. C'est encore une sorte d'argile que mangent, étendue sur du pain, les ouvriers qui exploitent les mines de Kelbre, en Thuringe; elle est connue sous le nom de moelle de pierre. Au Kamschatka, près du fleuve Olontara, les Tonguses et les Russes mangent une variété d'argile, tantôt seule, tantôt délayée dans de l'eau ou du lait, et composée de parties à peu près égales de terre ferrugineuse, de terre alumineuse, d'un peu de fibres végétales et d'eau. Le cahouac des nègres de la Guinée est une terre jaunâtre pour laquelle ils ont un goût tel que, transportés aux Indes occidentales, leur premier besoin est d'y chercher une substance analogue. Il existe en Chine une substance minérale dont les habitants font usage en temps de disette. Elle est située entre Ling, Kiang-Fou et Fou-Tcheou-Fou. On peut conclure de diverses expériences que cette farine fossile contient réellement plusieurs substances organiques, et que les règnes animal et végétal ne produisent pas exclusivement des substances propres à la nourriture des hommes. (Dumont.)

GÉOPHILE, s. m. (du gr. γῆ, terre; φίλος, qui aime). Entom. Genre de la famille des scolopendres, faciles à reconnaître par le nombre considérable de leurs pattes, qui dépasse toujours quarante paires, et par les anneaux de leur corps, dont le premier et le dernier ne portent pas de pattes. Ces animaux se tiennent dans les lieux humides, sous la terre, dans les feuilles pourries ou sous les décombres, etc. Leur longueur varie de 5 à 15 centimètres. Leur morsure n'est pas dangereuse; toutefois ils peuvent s'introduire dans les narines et causer de graves désordres dans l'organisme. Leur couleur est jaunâtre ou brune.

GÉOPITHÉCIENS, s. m. pl. (du gr. γῆ, terre; πίθηκος, singe). Zool. Groupe de la famille des quadrumanes, ainsi dits parce qu'ils vivent à terre et non sur les arbres, leur queue ne pouvant s'enrouler autour des branches. On les appelle aussi *Géopithèques* et sagouins.

GÉOPONIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; πόνος, travail). Didact. Travail, culture de la terre.

GÉOPONIQUE, adj. Qui a rapport à la géoponie. | S. m. pl. *Les Géoponiques*, Titre d'ouvrages que les anciens nous ont laissés sur l'agriculture. | S. f. *La géoponique*, Ensemble des connaissances relatives aux travaux de la campagne.

GÉORAMA, s. m. (du gr. γῆ, terre; ὅραμα, vue). Globe très-grand au centre duquel on se place, pour embrasser du regard la terre, qui est tracée sur les parois intérieures. Le *géorama* que nous avons vu à Paris présentait la terre à contresens; c'était le monde renversé. (Bouvet.)

GEORGES (SAINT). Il était, selon la légende, un jeune prince de Cappadoce, qui souffrit le martyre sous Dioclétien. On en rapporte mille prodiges; il tua un redoutable dragon et sauva la fille d'un roi que le monstre allait dévorer; aussi le représente-t-on armé d'une lance et transperçant le dragon. Il est honoré surtout en Russie, en Angleterre et à Gênes. Les Russes ont adopté saint Georges avec son dragon pour le principal emblème de leurs armoiries, et ont donné son nom au premier de leurs ordres militaires; les Anglais et les Génois l'ont pris pour patron. | GEORGES (*ordre de Saint*). Il y en a deux : 1° le grand ordre militaire de Russie, institué en 1769 par Catherine II; la décoration est une croix d'or à quatre branches, ayant au centre un écusson qui représente saint Georges à cheval terrassant le dragon; 2° un ordre de Bavière, institué au XIIe siècle, au temps des croisades, et qui fut renouvelé en 1729 par Charles-Albert, depuis l'empereur Charles VII. | GEORGES Ier, roi d'Angleterre, né à Osnabrück, en 1660, mort en 1727. Son règne est remarquable par le ministère de Robert Walpole. | GEORGES II, fils du précédent (1727-1760). Dans la guerre de la succession d'Autriche, ses armes, heureuses à Dettingen (1743), échouèrent aux combats de Fontenoy (1745) et de Lawfeld (1747), qui furent suivis du traité d'Aix-la-Chapelle (1648). Les revers de l'Angleterre, à cette époque, furent compensés par de brillantes conquêtes dans l'Inde. | GEORGES III, petit-fils du précédent (1760-1820). Ennemi acharné de la Révolution française, il eut pour principal ministre Pitt; c'est sous son règne que brillèrent Fox, Burke, Shéridan. Il contribua puissamment à la ruine de Napoléon Ier. | GEORGES IV, fils du précédent (1820-1830). Il eut pour principaux ministres Castlereagh et Wellington surnommé le duc de fer.

GÉORGIE (du gr. γεωργός, laboureur, selon les uns; selon d'autres, de *Géorgi*, peuple cité par les anciens; selon d'autres enfin, de *Gurdji*, roi de cette nation au XIe siècle). Géogr. Pays situé au S. du Caucase, entre le Daghestan et la mer Noire, et au N. des montagnes de Karabagh, de Pambaki et de Tcheldir; 450 kilom. sur 300; 250,000 habit.; chef-lieu Tiflis; 35,000 habit. La principale rivière est le Kour. Le climat est chaud et très-fertile; on y cultive avec succès le mûrier, la vigne et le coton; superbes troupeaux de gros et de menu bétail. La Géorgie, longtemps indépendante, mais dont l'histoire n'offre, dans l'ensemble des peuples modernes, qu'un intérêt secondaire, s'est livrée, en 1800, à l'empereur Alexandre. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une province russe. | GÉORGIE. Un des États formant les États-Unis de l'Amérique du Nord, entre la Caroline du Sud, l'État de Tennessée, l'Alabama, la Floride et l'Océan; 390 kilom. sur 400; 1,057,286 habit.; chef-lieu Milledgeville, Savannah et Augusta, villes principales. Climat tempéré dans la partie du N.-O., qui est montagneuse; partout ailleurs il est chaud. Le sol est très-fertile, surtout en coton, le commerce fort actif.

GÉORGIEN, ENNE, adj. et s. Habitant de la Géorgie; qui appartient à la Géorgie ou à ses habitants. Un *Géorgien*. Les *Géorgiennes*, si renommées par leur beauté, se livrent à l'intempérance et à l'effervescence de leurs passions. (Ratier.) Coutumes *géorgiennes*. Mœurs *géorgiennes*. | Les Géorgiens embrassèrent de bonne heure la religion chrétienne; ils avaient de très-anciennes traditions, qu'ils rattachèrent à celles de la Genèse, et, adoptant les généalogies des Arméniens, ils prétendirent descendre, comme ceux-ci, de Thorgamos, arrière-petit-fils de Noé. Les voyageurs sont d'accord sur l'extérieur avantageux des Géorgiens. « Le sang de Géorgie, dit Chardin, est le plus beau de l'Orient, et, je puis dire, du monde. Je n'ai pas remarqué un visage laid en ce pays-là, parmi l'un et l'autre sexe; et j'en ai vu d'angéliques. La nature y a répandu, sur la plupart des femmes, des grâces qu'on ne voit point ailleurs; je tiens pour impossible de les regarder sans les aimer. L'on ne peut peindre de plus charmants visages ni de plus belles tailles que celles des Géorgiennes; elles sont grandes, dégagées, point gâtées d'embonpoint, et extrêmement déliées à la ceinture. » Les *Géorgiennes* sont belles. Les Géorgiens sont braves et spirituels. | *Le géorgien*, Langue parlée dans la Géorgie. On comprend cette langue dans la famille des langues indo-européennes, où elle semble se rapporter au groupe mède. | *Géorgien, Géorgienne*, Se dit aussi des habitants de l'État de Géorgie (États-Unis). Les *Géorgiens* sont laborieux.

GÉORGIQUE, adj. (du gr. γῆ, terre; ἔργον, ouvrage). Qui a rapport à l'art de cultiver la terre, à l'agriculture. Poème *géorgique*. | S. f. pl. Poème didactique de Virgile sur l'agriculture. Les *Géorgiques* de Virgile ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poète de l'antiquité, dans l'âge où l'imagination est la plus vive, le jugement le plus formé, et toutes les facultés de l'esprit dans toute leur vigueur et leur entière maturité. (Delille.)

GÉOSAURE, s. m. (du gr. γῆ, terre; σαῦρος, lézard). Paléontol. Genre de reptiles que l'on ne trouve qu'à l'état fossile, et dont la place est entre les crocodiles et les sauriens : museau peu effilé, dents nombreuses, coniques. Le *géosaure* avait quatre à cinq mètres de longueur.

GÉOSCOPIE, s. f. (du gr. γῆ, terre; σκοπεῖν, observer). Synonyme de *Géomancie*.

GÉOTRUPE, s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères. Leur corps est arrondi, très-convexe; les pattes sont allongées, fortement dentées. Ils portent vulgairement le nom de *fouille-merde*, parce qu'ils voltigent en bourdonnant autour des bouses des vaches où ils déposent leurs œufs.

GÉPIDES, s. m. pl. Une des trois divisions du peuple goth, qui se fixa vers les sources de la Vistule, sur le revers des monts Carpathes. En 269, les Gépides commencent leurs incursions sur le territoire romain. Deux siècles après, ce peuple, qui avait été soumis par les Huns, secoua le joug et s'établit entre le Morosch, au N.; le Danube, au S.; la Theiss, à l'O.; et le Thémès, au S. E. Vers l'an 548, la puissance toujours croissante des Lombards, qui étaient devenus voisins des Gépides, alluma entre ces deux peuples une guerre sanglante, qui amena la ruine et la destruction des Gépides; les Avares, appelés par les Lombards, exterminèrent une partie de la nation (567). Le reste émigra et se dispersa.

GÉRANCE, s. f. (du lat. *gerere*, porter, faire, gérer). Fonction, titre de gérant. Avoir la *gérance* d'un journal, d'une société industrielle. | Temps que durent les fonctions de gérant. | L'ensemble des personnes qui ont cette gérance.

GÉRANIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, composée de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs blanches, roses, rouges ou veinées de pourpre. Cette famille a pour type le genre *géranium*. On dit aussi *géraniées* et *géranoïdes*.

GÉRANINE, s. f. Chim. Matière extractive amère, retirée des racines d'une espèce de géranium.

GÉRANIUM, s. m. (du gr. γεράνος, grue, à cause de la pointe du fruit de ces plantes, qui ressemble au bec d'une grue). Bot. Genre de plantes type de la famille des géraniacées, et comprenant plus de trois cents espèces, presque toutes intéressantes par la beauté de leurs fleurs. On trouve les *géraniums* dans toutes les parties du monde; mais c'est au cap de Bonne-Espérance qu'on rencontre le plus grand nombre des espèces et aussi les plus jolies; presque toutes celles qui sont frutescentes et à corolle irrégulière, surtout, en sont originaires. Après l'Afrique, c'est l'Europe qui en possède le plus. Celles d'Europe ont en général la corolle régulière. Les géraniums sont ordinairement des plantes à feuilles alternes, stipulées, à fleurs pédonculées, d'un aspect agréable. Aussi en cultive-t-on quelques-unes pour l'ornement des jardins. Celle que l'on y rencontre le plus souvent est le géranium des jardins, que le vulgaire connaît seul. Il vient du cap de Bonne-Espérance. La grande quantité de fleurs dont il se charge, et qui se succèdent pendant cinq à six mois de l'année, ainsi que la couleur rouge et éclatante de ces mêmes fleurs, le

rendent plus propre qu'aucun autre à l'ornement des parterres. Il couronne aussi, d'une manière charmante, les terrasses et les perrons des maisons de la ville. Le *géranium* sanguin ; le *géranium* odorant.

Géranium.

GÉRANT, ANTE, adj. (du lat. *gerere*, administrer). Qui gère, qui administre dans une entreprise. Associé *gérant*. Rédacteur *gérant*. | S. Mandataire, administrateur des affaires d'autrui. Tout *gérant* doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant des droits civils. (Regnard.) | Dans une société, associé auquel l'administration est confiée à l'exclusion des autres. Les associés commandités peuvent seuls être nommés *gérants* d'une société en commandite. La *gérante*.

GERBAGE, s. m. Autrefois, Droit de gerbe. | Action d'enlever les gerbes d'un champ.

GERBAUDE, s. f. La dernière gerbe de la moisson. La *gerbaude*, ordinairement ornée de fleurs, est portée en triomphe dans l'aire et présentée au fermier. Cette cérémonie donne lieu à une fête de moissonneurs, dont George Sand nous a tracé la représentation dans *Claudie*. « Salut à la gerbe! et merci à Dieu pour ses grandes bontés! De tous tes présents, mon bon Dieu, voilà le plus riche! Le beau froment, la joie de nos guérets, l'ornement de la terre! la récompense du laboureur! Voilà l'or du paysan, voilà le pain du riche et du pauvre! Merci à Dieu pour la gerbaude! Que le bon Dieu bénisse la moisson de cette année dans la grange comme il l'a bénie sur la terre! Le blé a foisonné, il ne sera point cher. Tant mieux pour ceux qui n'en recueillent qu'au profit des autres! Le pauvre monde peine beaucoup; le bon Dieu lui envoie des années qui le soulagent. Le riche travaille pour ses enfants; les pauvres sont les enfants de Dieu, et il fait travailler son soleil pour tout le monde. Merci à Dieu pour le pain à bon marché et pour la gerbaude! Gerbe! gerbe de blé, si tu pouvais parler! si tu pouvais dire combien il t'a fallu de gouttes de notre sueur pour t'arroser, pour te lier l'an passé, pour séparer ton grain de la paille avec le fléau, pour te préserver tout l'hiver, pour te remettre en terre au printemps, pour te faire un lit au tranchant de l'arrau, pour te recouvrir, te fumer, te herser, t'héserber, et enfin pour te moissonner et te lier encore, et pour te rapporter ici, où de nouvelles peines vont recommencer pour ceux qui travaillent... Gerbe de blé! tu fais blanchir et tomber les cheveux, tu courbes les reins, tu uses les genoux. Le pauvre monde travaille quatre-vingts ans pour obtenir, à titre de récompense, une gerbe qui lui servira peut-être d'oreiller pour mourir et rendre à Dieu sa pauvre âme fatiguée! » (G. Sand.) La *gerbaude* est fêtée dans notre province du Berry.

GERBE, s. f. (du bas lat. *gerba*, même sens). Faisceau de céréales coupées, liées parallèlement. *Gerbe* de froment, de seigle, d'orge, d'avoine. Lier en *gerbe*. Lier des *gerbes*. Battre des *gerbes*. Les *gerbes*, disait Xénophon, donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre. (B. de St-Pierre.)

Des blés dont les *gerbes* flottantes
Roulent au gré des vents leurs ondes jaunissantes.
(DELILLE.)

| Prov. *Mieux vaut le lien que la gerbe*, La personne est indigne de l'habit qu'elle porte. | Choses, objets liés, réunis en faisceaux. *Gerbe de fleurs*, Gros bouquet de fleurs. Elle vint me présenter une *gerbe de fleurs* ornée de rubans. (Grafligny.) | Fig. *Gerbe d'eau*, Jets d'eau formant faisceau. La *gerbe d'eau* est d'un très-bel effet; c'est pour les grands jardins et pour les lieux publics un ornement qui de tout temps a été fort goûté. (Mauléon.) | T. d'artificier. *Gerbe de feu* ou simplement *gerbe*, Assemblage de fusées qui partent ensemble dans un feu d'artifice. | Il se dit de tout ce que l'on compare à une gerbe d'eau, à une gerbe de feu. Le mouvement du paon produit des *gerbes* de reflets ondoyants et fugitifs. | Astron. Un des noms de la constellation appelée aussi *chevelure de Bérénice*.

GERBÉ, ÉE, part. Mis en gerbe, réuni en faisceau. Froment *gerbé*. Seigle *gerbé*.

GERBÉE, s. f. (rad. *gerbe*). Botte de paille qui n'a pas encore été battue. *Gerbée* de blé.

GERBER, v. a. (rad. *gerbe*). Réunir, former en gerbe, en faisceau. *Gerber* de l'avoine, de l'orge. | Absol. Le moment est venu de *gerber*. | Amonceler des tonneaux les uns contre les autres. | Art milit. Former avec des bombes, des boulets, une espèce de prisme triangulaire et en forme de trapèze. | Accabler de mitraille, de projectiles, bombarder. *Gerber* un fort. | V. n. Foisonner en gerbe. Du froment qui *gerbe* bien. | Se dit aussi de l'effet des bombes, des feux d'artifice et des jets d'eau, qui représentent dans leur mouvement la forme d'une gerbe. Les bombes *gerbaient* à ravir.

GERBERIE, s. f. Lieu où l'on enferme les gerbes. Les *gerbéries* de la Beauce. Peu usité.

GERBIER, s. m. (rad. *gerbe*). Monceau, tas, meule de gerbes. *Gerbier* de froment, d'avoine.

GERBIERE, s. f. Meule, monceau de gerbes. | Charrette destinée à transporter les gerbes.

GERBIFORME, adj. (du franç. *gerbe*, et du lat. *forma*, forme). Minéral. Qui présente la forme d'une gerbe. Cristal *gerbiforme*.

GERBILLE, s. f. (*ll* mouillées). Zool. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, qui ont la taille petite, les yeux grands ainsi que les oreilles; les pieds de derrière plus longs et plus gros que ceux de devant, ayant toujours cinq doigts; la queue longue et velue. Leur couleur est brune ou jaunâtre, avec des teintes variées. Ces animaux se creusent des terriers; on les trouve dans les deux continents. La *gerbille d'Égypte*, type du genre, a la taille d'une souris. Son pelage est jaune clair, sa queue brune.

GERBILLON, s. m. (dim. de *gerbe*). Petite gerbe.

GERBOISE, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, qui se rapprochent beaucoup des rats pour l'organisation intérieure et des

Gerboise.

kangurous pour l'extérieur. Il y a quatre espèces de gerboises, dont une se trouve très-abondamment en Barbarie, dans la Haute et la Basse-Égypte ainsi qu'en Syrie et même plus au nord. Les gerboises ont le corps un peu allongé, plus large en arrière qu'en avant, et bien fourni de poils doux et soyeux ; elles ont les pommettes très-saillantes. Elles se creusent des terriers comme les lapins ; elles sont très-timides et vivent de graines et de racines. Leur allure ordinaire est le saut; elles se servent des membres antérieurs pour porter les aliments à leur bouche. Les gerboises paraissent difficiles à garder en captivité; on ne peut les tenir que dans des cages de fer, parce qu'elles rongent le bois avec la plus grande facilité. Les *gerboises* se trouvent dans tous les climats de l'Afrique, depuis la Barbarie jusqu'au cap de Bonne-Espérance. (Buffon.) Les *gerboises* du jardin d'acclimatation de Boulogne.

GERCE, s. f. Fente, crevasse, que le froid fait aux mains. | Ouverture produite dans une pièce de bois par l'action du soleil. | Insecte, espèce de teigne, qui ronge les feuilles, les étoffes.

GERCÉ, ÉE, part. Qui a des gerces, fendu, crevassé. Mains *gercées*. Sa peau n'a pas été *gercée* par le froid. (Lacépède.) Le tableau *gercé* finit d'ordinaire par tomber en écailles. (Boutard.)

GERCEMENT, s. m. (pron. *jerseman* ; rad. *gerce*). Action de gercer; résultat de cette action. *Gercement* des mains. *Gercement* d'un arbre.

GERCER, v. a. Causer des gerces ou des gerçures ; fendre, crevasser. *Gercer* la peau, les mains. *Gercer* les lèvres. Le soleil *gerce* partout l'écorce des arbres. | Par extens. Les chaleurs *ont gercé* la terre. | SE GERCER, v. pr. Être gercé, avoir des gerçures, des crevasses. Les lèvres *se gercent* à la gelée. L'on observe qu'à mesure que ce charbon s'embrase, il *se gerce* et se fend en plusieurs sens. (Buffon.) Les arbres *se gercent* dans les hivers rigoureux.

GERÇURE, s. f. Fente, crevasse produite par le froid, par le chaud ou par quelque autre cause irritante, sur les parties de la peau exposées à l'action de l'air. Avoir des *gerçures* aux lèvres. Il a les mains couvertes de *gerçures*. Les *gerçures* du bout des seins, chez les femmes qui allaitent pour la première fois, sont excessivement douloureuses. | Fente produite par la chaleur à la surface de la terre, à l'écorce des arbres, etc. | Petit fendillement dans un enduit. Cette *gerçure* n'est pas seulement dans la couverte, elle prend aussi sur le biscuit. (Raynal.) | T. de peint. Fendillement qui se produit dans les tableaux par le travail de la toile ou du panneau. Il ne manque au moderne que le cadre enfumé, la poussière, quelques *gerçures*, et les autres signes de vétusté pour être estimé, recherché et jugé à sa valeur. (Diderot.) | Métall. Fente qui se voit sur l'acier trop fortement trempé.

GÉRÉ, ÉE, part. Dirigé, administré. Un établissement *géré* par un homme intelligent. Les obligations du gérant, comme celles du mandataire, varient suivant les affaires *gérées*. (Raymond.)

GÉRER, v. a. Diriger, conduire, administrer. *Gérer* une propriété. *Gérer* une affaire. *Gérer* une tutelle. | Être le gérant de. *Gérer* une spéculation commerciale, une entreprise industrielle.

GERFAUT, s. m. (du lat. *gyrfalco*). Ornithol. Oiseau de proie du genre faucon, le plus courageux et le plus agile de toutes les espèces de ce

Gerfaut.

genre. Son plumage est brun, rayé transversalement en dessous, comme celui du faucon ordinaire; mais sa taille est plus grande, et égale à celle d'une grosse poule. De plus, le *gerfaut* a le

sommet de la tête aplati, le bec, les jambes et les pieds de couleur bleue. Les plumes du dos et des ailes ont des taches noires en forme de cœur; la queue est courte et traversée par des bandes noires. L'audace du *gerfaut* est telle qu'il ne craint pas de se mesurer même avec l'aigle. Aussi était-il très-recherché autrefois pour la chasse. Cet oiseau est très-commun en Islande et dans le Groenland. Le *gerfaut* doit être regardé comme le premier de tous les animaux de la fauconnerie. (Buffon.)

GÉRICAULT. Peintre célèbre, né à Rouen en 1792, mort à Paris en 1826, auteur du *Naufrage de la Méduse*, qu'on voit au musée du Louvre; un *Chasseur de la garde*; un *Cuirassier blessé*. Géricault est un des plus grands artistes des temps modernes. Sa manière est large et sa composition hardie. Il a quelque chose de Michel-Ange.

GERLON, s. m. Technol. Cuve employée dans les papeteries. Les *gerlons* de la papeterie d'Essonne.

GERMAIN, AINE, adj. et s. (du lat. *germanus*, même sens; de *germen*, souche). Jurisp. Se dit du frère et de la sœur nés du même père et de la même mère, par opposition à ceux qui sont nés seulement de l'un ou de l'autre. Frères *germains*. Sœurs *germaines*. | Se dit plus fréquemment des enfants des deux frères, des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. Cousin *germain*. Cousine *germaine*. Celui qui ne peut acheter des dispenses du pape pour épouser sa cousine *germaine*, doit s'en abstenir d'après les lois canoniques. | *Issu de germain*, Il se dit des enfants des deux cousins germains. Si ces prêcheurs disent vrai, nous sommes tous cousins *issus de germain*. (Voltaire.)

GERMAIN, AINE, adj. et s. (du kimry *ger*, voisin; *man*, peuple). Qui a rapport à la Germanie, à ses habitants. Les mœurs *germaines*. | Habitants primitifs de la Germanie ou de l'Allemagne ancienne. Les *Germains* se distinguaient par une grande taille, une force prodigieuse, des cheveux blonds, des yeux bleus, une peau blanche. Qu'avez-vous appris aux *Germains*? (La Fontaine.)

GERMANDRÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, comprenant des herbes, des arbustes,

Germandrée.

et même des arbrisseaux à feuilles axillaires ou terminales, dont la plupart appartiennent à l'Europe, surtout à l'Europe méridionale. Parmi les espèces les plus saillantes et communes, on remarque la *germandrée d'Espagne*, la *germandrée maritime*, la *germandrée aquatique*, la *germandrée officinale*, et la *germandrée de montagne*. Les diverses espèces de *germandrée* sont toniques et légèrement amères. On les emploie en infusions.

GERMANICUS (CÉSAR). Fils de Drusus et d'Antonia, nièce d'Auguste; né 15 ans av. J. C., mort l'an 19 après J. C. Il s'illustra dans la guerre contre les Germains. Adopté par Tibère, puis exilé par lui, il fut empoisonné par Pison, confident du despote. Germanicus avait cultivé la poésie et l'éloquence.

GERMANIE. Géogr. Contrée de l'Europe ancienne, qui s'étend du Danube à la mer du Nord, et du Rhin à la Vistule. Les Germains, divisés en un grand nombre de peuplades, se confondirent d'abord dans trois grandes confédérations : Sicambres, Chérusques et Cattes, dont sortirent plus tard les deux puissantes confédérations des Francs et des Allemands; mais il est probable que ces peuples appartenaient à des races différentes. Une impulsion irrésistible pousse les peuples du Nord. « Les uns, dit un savant historien, paraissent un instant et s'évanouissent; d'autres croissent, s'agglomèrent et deviennent le noyau de nouvelles confédérations. Ainsi les noms de Germains, de Marcomans, de Cattes, de Chérusques, de Hermundures, s'oblitèrent; d'autres noms surgissent et prévalent : du sud-ouest de la Baltique, de l'Oder et de la Vistule, jusqu'au Danube et à la côte de la mer Noire, s'étendent les Goths. Aux rives du bas Rhin, du Weser et de l'Elbe, se forme la fédération des Francs, composée des Bructères, Amsivares, Chamaves et Chaukes, descendus du Holstein et de la mer Baltique. Ils se répandent entre le Diémel, le Mein, la Moselle, la Meuse et l'Escaut, et pénètrent dans la Gaule et l'Espagne. Près d'eux, les Saxons s'étendent sur les bords de l'Elbe et du Weser. La fédération des Alemani se fixe au milieu de l'Allemagne, sur le Rhin et le Danube. Elle comprend les Suèves, les Teuctères, les Usipètes et les Cattes, et s'étend depuis Bâle jusque sur la Lahn. Entre les Francs et les Alemani, se pressent les Burgundes, agglomération de Goths et de Gépides. C'est de la grande mêlée de ces éléments que se forment les peuples qui naissent à la vie historique : 1° Les Goths se divisent en Visigoths et Ostrogoths. Les premiers, sous Alarich (396), subjuguent le Péloponèse et l'Illyrie, passent en Italie (400), puis en Gaule et en Espagne; Toulouse devient leur capitale. Les Ostrogoths, sous Theuderic, s'établissent en Italie (490). 2° Les Vandales, de la ligue marcomanne, vivaient dans la Dacie. Repoussés par les Goths, ils passent en Hongrie, et de là jusqu'en Andalousie et en Afrique. 3° Les Suèves passent en Gaule, sous Hermanrich (441). 4° Les Burgundes, habitants des bords de la Vistule, franchissent le Danube, le Necker et le Rhin (407), et s'établissent dans l'Helvétie. Plus tard, leur royaume s'étend sur la Savoie, le Dauphiné, le Lyonnais et la Franche-Comté. 5° Les Francs sont établis entre le Rhin, le Weser et l'Elbe. Ils se divisent en Saliens et en Ripuaires : les premiers, voisins de la Saale, de la Walh et de la Meuse; les seconds, sur les rives du Rhin, de la Meuse et de la Moselle. Ils s'avancent en 428 vers la Somme, luttent contre les Goths et contre Attila, et fondent enfin la grande monarchie franque. 6° Les Saxons, sortis de la presqu'île Cimbrique et de l'île de Jutland, se répandent depuis la Drave jusqu'à l'Elbe, et, plus tard, depuis l'Eider jusqu'au Rhin. Ils s'allient alors aux Westphaliens, et enfin ils passent en Bretagne avec les Angles. 7° Les Longobards apparaissent d'abord sur les bords de l'Elbe, puis passent en Pannonie, et de là en Italie. Parmi tous ces peuples, trois surtout ont exercé une puissante influence sur la marche de la civilisation; ce sont : les Ostrogoths et les Lombards en Italie, et les Francs dans la Gaule et dans la Germanie. » | *Royaume de Germanie*, Royaume formé du démembrement de l'empire de Charlemagne, comprenant primitivement toutes celles des provinces situées au delà du Rhin qui avaient fait partie de la monarchie des Francs; et en deçà du Rhin, les villes de Spire, de Worms et de Mayence. Il fut agrandi à différentes époques. V. ALLEMAGNE.

GERMANIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la Germanie ou à ses habitants. L'époque de l'arrivée de la première colonie *germanique* sur les côtes de la mer du Nord peut être fixée environ à l'an 700 avant l'ère chrétienne. (Vaudoncourt.) Les trois peuples *germaniques* qui ont occupé la Gaule sont les Bourguignons, les Visigoths et les Francs. (Guizot.) | Titre donné à Rome à plusieurs empereurs qui vainquirent les Germains. | Titre pris par Louis, petit-fils de Charlemagne, auquel le traité de Verdun attribua, en 843, le royaume de Germanie. | S'est dit de l'empire d'Occident, renouvelé par Charlemagne, après son démembrement entre les petits-fils de ce prince. | Aujourd'hui, Qui appartient aux Allemands, à l'Allemagne. *Confédération germanique*, Confédération des États allemands dissoute par la Prusse en 1866. | *Langues germaniques*. Certains linguistes partagent en cinq rameaux la famille germanique : tudesque, saxon, anglo, normanique et gothique. D'autres y comprennent le haut allemand ancien, l'allemand, le frison, le néerlandais, le mésogothique, le suédois, le danois, l'anglais.

GERMANISÉ, ÉE, part. Fait, rendu germain, allemand. Terme *germanisé*. Tournures *germanisées*.

GERMANISER, v. a. Rendre germain, allemand. Le gouvernement prussien s'efforce de *germaniser* la province polonaise qu'il possède. | V. n. Faire des germanismes.

GERMANISME, s. m. Façon de parler, tour propre à la langue allemande. Traduction défigurée par des *germanismes*. Ces repas étaient égayés par les fines et folles polissonneries de Klupffel, et par les plaisants *germanismes* de Grimm, qui n'était pas encore devenu puriste. (J. J. Rousseau.) | En France, on appelle particulièrement *germanismes*, certaines locutions empruntées à la langue allemande, et que l'usage général n'a pas encore légitimées. Nous devons aux philosophes allemands quelques termes techniques qui contribuent à donner plus de rigueur à l'exposition et à l'appréciation scientifique des systèmes. Mais l'abus est bien près de l'usage légitime. Nous ne citerons pour exemple que cette innombrable famille de mots qu'on a fait naître des substantifs *sujet* et *objet*. Nous avons d'abord les adjectifs *subjectif* et *objectif*, sans doute nécessaires à la philosophie, mais suivis bientôt des verbes *subjectiver* et *objectiver*, qui ont amené les adverbes *subjectivement* et *objectivement*. Nous avons même lu dans un livre de science *subjectivisation* et *objectivisation*, substantifs qui nous promettent encore une belle lignée. Voici quelques exemples de germanismes populaires : substantif détourné de sa véritable acception, *restauration*, qui signifie réparation, pour *restaurant*. Verbes employés abusivement : *Être intentionné de*, pour avoir *l'intention*; *rendre attentif*, pour *appeler l'attention*. L'adverbe *déjà*, construit avec un futur, dans le sens de *bientôt*, ou simplement pour appuyer sur l'affirmation *je viendrai déjà*. Les germanismes les plus fréquents appartiennent à l'usage vicieux des prépositions. On dit *viens chez moi*, pour *auprès de moi*; on se réjouit *pour* une chose, au lieu de le faire *dans l'attente* d'une chose.

GERMANISTE, s. Celui, celle qui étudie les langues germaniques.

GERMANT, ANTE, adj. Qui germe, qui est dans un état de germination. En vain on retournerait plusieurs fois une plante *germante*, la radicule et la plumule ainsi déplacées se retourneraient d'elles-mêmes pour reprendre leur direction primitive. (Barral.) Les blés *germants* verdissent les guérets.

GERME, s. m. (du lat. *germen*, même sens; fait de *gero*, je porte). Rudiment d'un être organisé qui vient d'être engendré. Le *germe*, c'est l'individu, réduit à ses plus simples éléments; c'est le principe renfermant toutes les conséquences. (Saint Augustin.) Le fruit meurt en naissant dans son *germe* infecté. (Voltaire.) Ce que la graine et le *germe* sont à la plante, l'œuf et l'embryon le sont à l'animal. (Bonnet.) Une chaleur douce et féconde anime, fait éclore tous les *germes* de la vie. (Buffon.)

. . . . . Ces *germes* sans vigueur
Attendaient pour agir une heureuse chaleur.
(CASTELNAU.)

| *Préexistence des germes*, Système sur la fécondation d'après lequel le germe, dans la graine ou dans l'œuf, est le végétal ou l'animal en petit, la fécondation ne faisant que commencer l'accroissement des parties préexistantes. Ce système est aujourd'hui abandonné pour celui de l'épigenèse. | *Emboîtement des germes*, Hypothèse suivant laquelle la première femelle de chaque espèce contient le germe de tous les individus qui viendront successivement à la vie. Hypothèse abandonnée aussi pour l'épigenèse. | *Faux germe*, Matière informe qui provient d'une conception défectueuse. | Partie compacte et glaireuse qui se trouve dans l'œuf. | Partie de la semence dont se forme la plante. Le *germe* du blé. Le *germe* d'une amande. Les deux coquilles, réunies par une suture, renferment deux lobes divisés en partie par un zeste et réunis vers la pointe, qui contient le *germe* ou les premiers linéaments du noyer. (Bern. de Saint-Pierre.) | La partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante. Le *germe* d'un oignon. | Fig. Principe, origine, cause. *Germe* de vie. *Germe* de maladie. Le *germe* des talents. *Germe* de guerre. *Germe* de dissension. J'apportai le *germe* d'une incommodité que les ans ont renforcée. (J. J. Rousseau.) Un grand fonds d'imagination et un penchant marqué pour l'harmonie sont le *germe* du poète. (Bonnet.) | Fig. Personne qui débute dans la vie, dans une carrière.

Germe naissant par le vent emporté,
Sur quel terrain puis-je espérer de croître?
(VOLTAIRE.)

| Marque noire que porte le cheval, dans la mâchoire, de cinq ans et demi à sept ou huit ans. Elle s'efface alors, et on dit que le cheval ne marque plus. | T. d'alchim. Le mercure. | *En germe*, A l'état caché et prêt à se développer.

GERMÉ, ÉE, part. Dont le germe apparaît; poussé au dehors, sorti, développé. Blé *germé*. Des pommes de terre *germées*. On a vu des haricots et des pois sortir *germés* de l'estomac et des intestins humains. (Lemonnier.) Fèves *germées*.

GERMER, v. n. Il se dit des grains, des tubercules, des bulbes qui commencent à faire apparaître leur germe. Le blé commence à *germer*. Ces graines ne *germent* pas encore. Il n'y a pas, que l'on sache, de graine susceptible de *germer* au terme de la glace fondante. (Lemonnier.) | Fig. L'esprit de liberté *germe* en secret. C'est le temps où *germent* les erreurs et les vices. (J. J. Rousseau.) La terre sous leurs pas fait *germer* tous les maux. | S'implanter dans les esprits ou dans les cœurs; réussir, prospérer. Ces idées commencent à *germer* dans les esprits. (Raynal.) L'écrit du citoyen obscur fut une semence qui *germa* peu à peu dans la tête des grands hommes. (Voltaire.) Ses leçons ont *germé* dans un grand nombre d'entre eux. (Cuvier.)

GERMIFICATION, s. f. (pron. *jermifikasion*). Transformation en germe. Dans les animaux, l'appareil féminin nous offre l'appareil de la *germification*. (Encycl. moderne.) Mode de *germification*.

GERMINAL, ALE, adj. Bot. *Feuilles germinales*, Feuilles qui se développent en place de la graine. | S. m. Septième mois de l'année, dans le calendrier républicain, ainsi nommé parce qu'il tombe à l'époque du développement des germes confiés à la terre. Il commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. La nature quitte son manteau de neige en *germinal*.

GERMINATEUR, TRICE, adj. Qui a le pouvoir de faire germer. La vertu *germinatrice*. Le froid excessif, celui qui suffit pour congeler le mercure, prolongé pendant quinze minutes, ne détruit nullement et même n'altère pas la faculté *germinatrice* des graines. (Lemonnier.)

GERMINATIF, IVE, adj. Qui peut germer, se développer. Facultés *germinatives*. Presque toutes les graines, abritées du contact de l'air, conservent pendant des siècles leur vertu *germinative*. (Castelnau.) Le blé trouvé à Herculanum avait encore sa faculté *germinative*.

GERMINATION, s. f. (pron. *jerminasion*; du lat. *germinatio*, même sens). Suite des développements de l'embryon, depuis le moment de la maturité jusqu'à celui où il se débarrasse des enveloppes séminales et tire directement sa nourriture du dehors. Le premier effet de la *germination* est le gonflement total ou partiel de l'embryon, d'où résulte une rupture dans les enveloppes séminales, rupture qui, toute mécanique qu'elle est, s'opère avec une sorte d'uniformité dans beaucoup d'espèces. La chaleur et l'humidité avancent la *germination* des semences.

GERMINIPARE, adj. Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE, s. f. (du lat. *germen*, germe; *pario*, je produis). Mode de génération consistant en ce qu'un corps organisé pousse de nouveaux produits qui, en se développant, donnent lieu à des individus nouveaux.

GERMOIR, s. m. (rad. *germe*). Hortic. Caisse remplie de terre, dans laquelle les jardiniers conservent les graines qui ne doivent être semées qu'au printemps. « La nécessité d'économiser le terrain et le temps, dans les grandes pépinières, fait qu'on met toujours au *germoir* les graines qui ne lèvent que la seconde année, comme celle des nêfliers, des sorbiers, des alisiers. » (Morogues.) C'est toujours dans un terrain sec qu'on doit établir les *germoirs*. Lorsqu'on préfère les caisses et les pots, et qu'on les préfère principalement pour les graines précieuses, ou peu nombreuses, ou très-petites, on y stratifie ces graines avec du sable, et on rentre les caisses dans l'orangerie, dans la cave ou sous un hangar. Plus on veut retarder la germination des graines qu'on met au *germoir*, et plus il faut les enterrer ou les mettre en lieu frais. | Gazon, dans le départ. du Var. | Dans les brasseries, Cellier destiné à la germination des grains.

GERMON, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, épais, d'une grande force, très-agiles, ayant le dessus du corps d'un bleu noirâtre, qui devient argenté sous le ventre.

GÉROCOMIE, s. f. (du gr. γέρων, vieillard); κομεῖν, soigner). Hygiène des vieillards.

GÉROFLE, s. m. V. GIROFLE.

GÉROFLIER, s. m. V. GIROFLIER.

GÉRONDIF, s. m. (du lat. *gerere*, faire). T. de gramm. lat. Se dit des cas du participe passif en *dus*, lorsqu'on les emploie comme cas de l'infinitif. L'infinitif *legere*, lire, est un infinitif; *legendi*, un génitif; *legendo*, un datif et un ablatif; *legendum*, un accusatif. Cette forme de l'infinitif ajoute quelquefois à la signification du verbe une sorte de nécessité et de devoir. Comme infinitifs, les gérondifs, lorsqu'ils ont des régimes, les gouvernent aux cas que demande le verbe; comme participes en *dus*, *da*, *dum*, ils peuvent s'accorder avec ces mêmes régimes. C'est abusivement qu'en français on appelle gérondif le participe présent, actif ou neutre, précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue. Les verbes français n'ont pas de *gérondif*.

GÉRONTE, s. m. (du gr. γέρων, vieillard). Ant. gr. Vieillard, personne respectable. | Nom que les Spartiates et les Crétois donnaient à leurs sénateurs. | Personnage de comédie, d'abord grave et selon la tradition, mais bientôt, déchu de ce beau rôle à mesure que l'âge avancé cessait d'être l'objet d'une respectueuse considération, il cessait aussi d'être un personnage important. Son nom en vint à ne plus désigner qu'un bourru, un rabâcheur. Dans le théâtre moderne, il a disparu comme une raillerie usée.

GÉRONTISME, s. m. Faiblesse sénile d'esprit. | Système politique des vieillards.

GÉRONTOCRATIE, s. f. (du gr. γέρων, vieillard; κράτος, puissance). Gouvernement des vieillards. Nous trouvons ce gouvernement sous la tente des patriarches, et il en reste encore quelques traces dans les tribus arabes et chez les peuplades du nouveau monde. Les législations de Minos et de Lycurgue admirent dans leurs constitutions l'élément de la gérontocratie. En Crète, comme à Sparte, les vieillards avaient une influence considérable dans les affaires publiques, et un certain nombre d'entre eux formait le premier corps de l'État, appelé *gérousie*. L'assemblée des patriciens, qui était le conseil suprême et perpétuel de l'ancienne Rome, portait aussi le nom de *sénat*. Quoi qu'il en soit de ces traditions et de ces souvenirs, il faut se féliciter de voir disparaître la gérontocratie. En général, les vieillards ont perdu la vigueur de l'esprit, la générosité du cœur, et n'obéissent plus qu'aux tristes inspirations d'un impitoyable égoïsme. Le sénat est une véritable *gérontocratie*.

GÉRONTOCRATIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la gérontocratie. Dans notre siècle, l'influence *gérontocratique* est moindre assurément qu'à aucune autre époque. (Montesquieu.)

GÉRONTOPOGON, s. m. (du gr. γέρων, vieillard; πώγων, barbe). Bot. Nom scientifique du *salsifis des prés*, à cause des longues aigrettes qui couronnent ses graines.

GERS. Géogr. Département de la France, formé de l'ancienne province de Guyenne. Il a pour bornes : au N., le départ. de Lot-et-Garonne; à l'O., celui des Landes; au S., ceux des Basses et Hautes-Pyrénées; à l'E., celui de la Haute-Garonne; au N. E., celui du Tarn-et-Garonne; 625,868 hect.; 295,692 habit.; chef-lieu Auch. Ce département tire son nom d'une rivière qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, et le traverse pour se jeter dans la Garonne. Surface inégale, entrecoupée de collines et de gorges; sol médiocrement fertile; bruyères et landes. Grains, vins, lin, légumes secs. Gros bétail, chevaux, mules, ânes, porcs, volailles. Eau-de-vie estimée; toiles, verre, faïence, etc. Le Gers est subdivisé en cinq arrondissements (Auch, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande), 29 cantons, 466 communes.

GERSEAU, s. m. T. de mar. Corde qui sert à suspendre une poulie, ou à la renforcer de crainte qu'elle n'éclate.

GERSON (JEAN CHARLIER, dit). Né à Gerson, près de Réthel, en 1363, mort en 1429. Fameux théologien, l'une des plus grandes intelligences de son temps. Il avait déjà fait preuve en plus d'une occasion d'énergie et de talent, quand il fut nommé chancelier de l'Université (1392). Gerson déploya dans l'exercice de ces fonctions un courage et une sagesse admirables. Après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1408, il s'éleva énergiquement contre le duc de Bourgogne, auteur de l'attentat, et fit condamner Jean Petit, son apologiste. Sa fermeté fut la même dans ses rapports avec l'Église; en même temps qu'il se montrait l'adversaire de toute hérésie, principalement aux conciles de Pise et de Constance, il soutenait avec force les libertés de l'Église gallicane et combattait le relâchement de la discipline. Gerson est l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Cet ouvrage lui a pourtant été contesté.

GÈSE, s. m. Anc. art milit. Espèce de dard employé par les Gaulois et par les Romains.

GÉSIER, s. m. (du celt. *giger*, même sens). Troisième estomac des oiseaux, dont les muscles et les tendons sont faibles chez les rapaces et les carnivores aquatiques, et très-robustes chez les granivores. Le *gésier* d'une volaille.

GÉSINE, s. f. Signifiait autrefois Accouchement, les couches de la femme. Payer les frais de *gésine*.

La terre, tout ainsi qu'une femme en *gésine*,
Ses fruits avec travail nous produit tous les ans.
(RONSARD.)

| S'est dit des animaux. Où la laie était en *gésine*. (La Fontaine.) La pauvre chienne était en *gésine*.

GÉSIR, v. n. (du lat. *jacere*, être couché). Être couché, étendu; être mort. On dit au prés. *il gît*, *nous gisons*, etc.; à l'imparf. *je gisais*, etc.; part. prés. *gisant*. Ils firent un étrange ravage de tout ce qu'ils rencontraient, car les membres coupés *gisaient* çà et là. (Vaugelas.) C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme. (Boileau.) Sur des bords inconnus son corps *gît* ignoré. (Delille.)

Nos deux Anglais, lassés, sanglants, rendus,
Gisaient tous deux sur la terre étendus.
(VOLTAIRE.)

| *Ci-gît*, Formule qui précède ordinairement les épitaphes. *Ci-gît* un tel. *Ci-gît* un ami de la liberté. *Ci-gît* qui assez mal prêchait. (Marot.) | Fig.

Peuples, rois, vous mourrez, et vous villes, aussi.
Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici.
(RACINE.)

| Mar. Être situé. Ce cap *gît* sous le 43e degré de latitude. (Buffon.) | Être caché, se trouver. A l'endroit où *gisait* cette somme enterrée. (La Fontaine.) | Fig. *C'est là que gît le lièvre*, C'est là le nœud de l'affaire, le point le plus difficile. | Consister. Et toute leur beauté ne *gît* qu'en l'ornement. (Régnier.) La fable *gît* dans la moralité. (Lamotte.)

GESNÉRIACÉES, s. f. pl. (du naturaliste *Gesner*). Bot. Famille de plantes dicotylédones, détachée des campanulacées, et qui a pour type la gesnérie. Ces plantes sont toutes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

GESNÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des gesnériacées, renferme des plantes herbacées ou des arbustes à feuilles opposées ou verticillées, remarquables par leur élégance et la beauté de leurs fleurs.

GESSE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées, à tiges anguleuses, souvent grimpantes, dont on cultive plusieurs espèces pour leurs graines ou pour l'ornement. La *gesse cultivée* ou *domestique*, connue sous les noms de *pois carré*, *pois breton*, *lentille d'Espagne*, se cultive à la manière des vesces et des pois, avec lesquels elle présente beaucoup d'analogie par son mode de végétation, par l'abondance de ses produits et par ses qualités alimentaires. Elle a la propriété de réussir sur les terres légères, maigres, et de braver les sécheresses de l'été. On en distingue deux variétés, l'une de printemps, l'autre d'automne. Tous les animaux mangent volontiers ce fourrage frais ou séché; mais on le cultive surtout pour les bêtes à laine. La *gesse chiche*, nommée aussi *jarosse*, cultivée dans le midi et dans quelques parties du centre de la France, redoute les terres humides. Elle procure un fourrage abondant, dont les ruminants, surtout les moutons, sont fort avides. La *gesse des marais* ou *gland de terre*, ainsi appelée à cause des petits tubercules noirs, pyriformes et bons à manger qui se développent sur les racines, est vivace, croît dans les champs et les haies. Ses fleurs, d'un beau rouge clair, ont une odeur douce et agréable. La gracieuse plante vulgairement désignée sous le nom de *pois de senteur* n'est autre chose que la *gesse odorante*.

GESTATION, s. f. (pron. *jestasion*; du lat. *gestatio*, même sens; de *gestare*, porter). Action de porter; temps pendant lequel la mère, dans les espèces vivipares, conserve le fœtus dans son sein. La *gestation* de la femme est appelée *grossesse*; elle dure neuf mois. Le calme et la sérénité de l'âme seront bien désirables pendant la *gestation*, et l'on mettra tout en usage pour les produire. (Rostan.) | La durée de la gestation est très-variable : elle est de 30 jours pour le lièvre et le lapin; de 5 à 6 semaines pour les rats; de 56 jours pour la chatte, de 63 pour la chienne, de 72 pour la louve, de 110 pour la lionne; de 4 mois pour la truie et la femelle du sanglier; de 5 mois pour la brebis, la chèvre, la gazelle et le chamois; de 8 mois pour les cerfs, les rennes, les élans et pour les singes de la petite espèce; de 9 mois pour les singes de la grande espèce et pour la vache; enfin de 11 mois pour l'ânesse, la jument, le chameau, le rhinocéros et l'éléphant. | Exercice hygiénique en usage chez les Romains. Il consistait à se faire porter soit en chaise, soit en litière, de manière à être secoué et remué vivement.

GESTATOIRE, adj. Qui sert à la gestation. | *Chaise gestatoire*, Chaise à porteurs dont le pape fait usage. Le vieux pape usait de la *chaise gestatoire*.

GESTE, s. m. (du lat. *gestus*, même sens; de *gerere*, faire). L'action et le mouvement du corps, et particulièrement des bras et des mains, action et mouvement par lesquels nous manifestons nos sen-

sations, nos impressions. Un *geste* expressif, animé. Menacer quelqu'un du *geste*. Le *geste* s'emploie surtout dans la déclamation. J'approuvais tout pourtant de la mine et du *geste*. (Boileau.) Par les *gestes*, j'entends les mouvements des bras, de la tête, du corps entier, qui s'éloigne ou s'approche d'un objet, et toutes les attitudes que nous prenons suivant les impressions qui passent jusqu'à l'âme. (Condillac.) Dans certains sermons burlesques, un homme prêche tandis que l'autre fait des *gestes*. (Voltaire.) Les *gestes* concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme. (Buffon.) | Pantomime. Les *gestes* jouent un très-grand rôle dans la danse d'imitation ou dans la danse théâtrale. Nous lisons dans Athénée et dans Apulée que l'art du *geste* était, de tous les arts libéraux, celui que les anciens aimaient et pratiquaient le plus. (Bareste.) | Au plur. Faits, actions, exploits. Faits et *gestes*. | *Chansons de gestes*, Poèmes qui traitent des exploits des anciens héros.

GESTICULATEUR, TRICE, adj. Celui, celle qui prodigue les gestes, qui en abuse.

GESTICULATION, s. f. (pron. *jestikulasion*; rad. *geste*). Action de gesticuler, de faire les gestes, de prodiguer les gestes. Figurez-vous avec cela, dans sa manière de conter et dans sa *gesticulation*, la gentillesse la plus naïve. (Marmontel.) | Pantomime. Il pratiquait la mimique et la *gesticulation*.

GESTICULÉ, ÉE, part. Exprimé par gestes. Quand le sujet d'une proposition oratoire ou *gesticulée* n'est pas annoncé... (Diderot.)

GESTICULER, v. a. (rad. *geste*). Faire des gestes, les prodiguer, en abuser. Il ne peut rien dire sans *gesticuler*. Vous devez prendre un air posé, un ton de voix naturel, et *gesticuler* le moins qu'il vous sera possible. (Molière.) Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils *gesticulent*, ils crient, ils s'agitent. (La Bruyère.) Ne *gesticulez* pas tant.

GESTION, s. f. (pron. *jestion*; du lat. *gestio*, même sens; de *gerere*, gérer). Action, manière de gérer; direction, administration. *Gestion* d'une affaire. *Gestion* d'une tutelle. La *gestion* d'une librairie.

GÈTES, s. m. pl. Ancien peuple de l'Europe. Hérodote et Thucydide placent les Gètes sur la rive droite de l'Ister, entre ce fleuve, le mont Hémus et le Pont-Euxin. Strabon dit que les Gètes et les Daces étaient un seul et même peuple. Les Gètes, au temps d'Ovide, avaient passé sur la rive gauche du Danube, et s'étaient étendus le long du Pont-Euxin, jusque par delà le Borysthène. De l'époque d'Auguste à Trajan, ils furent en guerre continuelle contre les Romains avec des chances diverses; enfin ce dernier empereur vainquit Décébale, l'an 106 de notre ère, et s'empara de sa capitale, Sarmizegethusa. La colonne trajane est le monument de cette victoire, qui fit de la Dacie une province romaine. Les Daces ou les Gètes se confondirent dès lors dans les colonies latines, et de ce mélange sortirent les Valaques.

GÉTULIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Afrique. Elle avait au nord les deux Mauritanies; au levant, le pays des Garamantes; au sud, celui des nègres, et au couchant, l'océan Atlantique. Elle comprenait les Gétules, les Mélasso-Gétules, les Dares, les Autolates, les Natembles. Ces peuples vivaient de chair crue et d'une manière tout à fait sauvage. Jugurtha se servit d'eux contre les Romains, qui les subjuguèrent dans la suite.

GÉVAUDAN. Géogr. Ancienne province qui faisait partie du gouvernement du Languedoc, et formait un district de la généralité de Montpellier. Elle avait pour chef-lieu Mende. Le Gévaudan est aujourd'hui compris dans les départements de la Lozère et de la Haute-Loire.

GEX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ain); 2,642 habit. Mérinos; commerce de laine; fromages estimés. | *Pays de Gex*, Petit pays avec titre de seigneurie et de baronnie, ayant environ 28 kilom. de longueur sur 20 de largeur. Il avait pour capitale Gex. Il fut cédé à la France en 1601.

GEYSERS, s. m. pl. Sources thermales qui jaillissent du sol, en Islande, d'une manière intermittente et à diverses hauteurs, et donnent naissance à des colonnes de vapeur semblables à celles qui sortent souvent des cratères. Les jets des deux sources principales, le *Grand-Geyser* et le *Nouveau-Geyser*, s'élèvent à 30 et 50 mètres.

GHATTES (monts). Géogr. Double chaîne de montagnes qui traversent la grande péninsule de l'Inde dans la direction du S. au N. On les divise en Ghattes orientaux et Ghattes occidentaux.

GHIAOUR, adj. turc, composé du mot persan *ghiav*, auquel on ajoute la terminaison *our*, qui indique l'action. Ainsi *ghiav* signifiant veau, *ghiaour* doit se traduire littéralement par ces mots : *partisan du veau*. Quand les Perses embrassèrent l'islamisme, comme le Coran parle souvent avec mépris des adorateurs du veau d'or, ils se servirent de l'expression *ghiaour* comme synonyme de mécréant, infidèle. Mahmoud II a défendu aux musulmans de se servir de ce terme, qui n'est plus en usage que contre les Juifs ou les Coptes, les Arméniens et les Grecs, sujets de l'empire ottoman. | On écrit aussi *Giaour*. *Le Giaour* est le titre d'un poème célèbre de lord Byron.

GIAFAR. Arabe de la famille des Barmécides, devint ministre et confident du calife Haroun-al-Raschild. Il était en si grande faveur auprès du calife, que celui-ci voulut le faire entrer dans sa famille en lui faisant épouser sa sœur, mais avec cette singulière restriction qu'il n'aurait pas commerce avec elle. Giafar eut l'imprudence de souscrire à cette condition; une année après, la naissance d'un fils vint révéler au monarque que son ministre avait oublié ses engagements; Haroun-al-Raschild eut la cruauté de faire décapiter Giafar et de proscrire la famille des Barmécides.

GIBBEUX, EUSE, adj. Bossu. Animal *gibbeux*. | Relevé en bosses plus ou moins apparentes. Les parties *gibbeuses* de la lune sont les plus éclairées.

GIBBIE, s. f. (du lat. *gibba*, bosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des tordyles, se compose d'insectes de très-petite taille, de couleur brun-rouge, qui ont, au premier aspect, l'apparence de grosses puces; tête petite, abdomen globuleux, corselet très-court.

GIBBON, s. m. Zool. Singe du genre des orangs. Les gibbons n'ont ni queue ni abajoues; leur pelage est épais, leur museau court, leurs oreilles de forme humaine, mais leur front est extrêmement fuyant et en rapport avec leur peu d'intelligence. Ils ont trente-deux dents à peu près semblables aux nôtres. Ils sont doux, timides, mais peu susceptibles d'éducation. Le *gibbon*, dont les jambes de devant ou les bras sont aussi longs que tout le corps, y compris même les jambes de derrière, se trouve aux grandes Indes. (Buffon.)

GIBBOSITÉ, s. f. (du gr. ὕβωσις, même sens; en lat. *gibbus*). Saillie osseuse anormale d'une partie du tronc. | Difformité qui résulte de la colonne vertébrale. | Éminence, élévation. Les *gibbosités* des Alpes. Vous m'avez bien rendu raison de la *gibbosité* de deux folioles du calice et de la brièveté relative de deux étamines dans la giroflée, par la courbure de ces deux étamines. (J. J. Rousseau.)

GIBECIER, s. m. Ouvrier qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE, s. f. (de *gibier*). Sac, bourse large qu'on portait autrefois à la ceinture. | Sac de filet, de cuir, dans lequel les chasseurs mettent leurs provisions et le gibier qu'ils tuent. Il a rapporté trois faisans et un lapin dans sa *gibecière*. | Sac d'escamoteur, de prestidigitateur. | *Tour de gibecière*, Escamotage. C'est un faiseur de *tours de gibecière* qui escamote ce qu'il a donné. (Diderot.) | Nom de diverses coquilles bivalves appartenant au genre peigne.

GIBELET, s. m. Foret qu'on emploie pour percer un tonneau dont on veut déguster le liquide.

GIBELINS, s. m. pl. Parti politique en Italie; partisans de la maison impériale de Souabe et opposés aux guelfes, partisans du pape, pendant le moyen âge. V. GUELFES. Dante était *gibelin*. Le mot *gibelins* vient du château de Wibling, que possédaient les Hohenstauffen, d'où on a fait Wiblingen et puis *gibelins*. | Adjectiv. Le parti *gibelin*. La faction *gibeline*.

GIBELOT, s. m. Mar. Pièce de bois courbé fixée entre les deux plats-bords et l'étrave.

GIBELOTTE, s. f. Art culin. Sorte de ragoût de lapin. Manger une *gibelotte*.

GIBERNE, s. f. Boîte de cuir dans laquelle le soldat met ses cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes. La *giberne* se porte sur la hanche droite, au moyen de buffleteries, ou bien au dos ou sur le ventre, passée dans le ceinturon. | *Enfant de giberne*, Enfant de troupe.

GIBERNERIE, s. f. Fabrique, commerce de gibernes; assortiment de gibernes.

GIBET, s. m. (pron. *jibè*; de l'arabe *gebel*, montagne, parce que, autrefois, les exécutions se faisaient sur les lieux élevés). Instrument qui sert à exécuter les gens condamnés à être pendus; le supplice lui-même. Dresser un *gibet*. Condamner au *gibet*. Le valet est un scélérat qui sera, par Géronte, envoyé au *gibet* avant qu'il soit demain. (Molière.) Le *gibet* est une flatterie pour le genre humain; on fait mourir trois ou quatre personnes pour persuader aux autres qu'elles sont vertueuses. (Dupuch.) | Fourches patibulaires où l'on exposait les corps des suppliciés. La populace traîna le corps de l'amiral par les rues, et le pendit par les pieds avec une chaîne de fer au *gibet* de Montfaucon. (Voltaire.) | *Gibet*, Se dit aussi de la croix. Le *gibet* auquel Jésus fut attaché. | Prov. *Le gibet ne perd point ses droits*, Les criminels sont punis tôt ou tard. | *Le gibet n'est que pour les malheureux*, La richesse fait souvent échapper les grands coupables aux peines et aux châtiments qu'ils ont mérités.

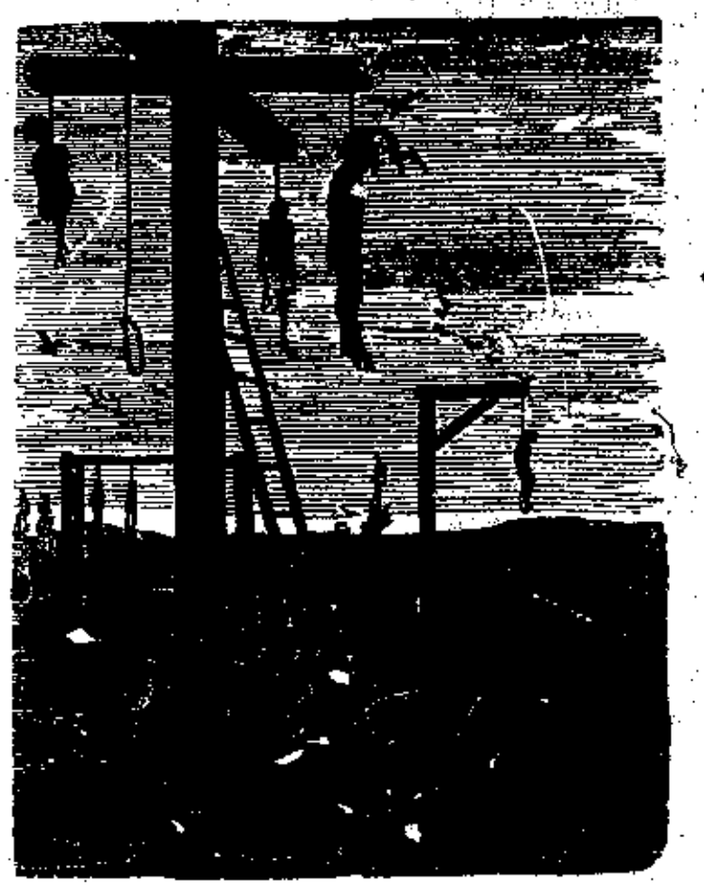

Gibet.

GIBIER, s. m. (pron. *jibié*; du lat. *cibaria*, aliments). Dénomination générique applicable à tous les animaux sauvages qu'on prend à la chasse et dont on mange la chair. On distingue le *gibier* proprement dit en venaison noire ou blanche, en gros *gibier* à plume, en *gibier* à poil, en *gibier* fin et en *gibier* à petits pieds. Peu de jours après, il me fit envoyer un panier de *gibier*, que je reçus comme je le devais. (J. J. Rousseau.) | Fig. et famil. Se dit de personnes qui sont au-dessus de notre condition. Ce n'est point là *gibier* à des gens tels que moi. (Corneille.) | *Gibier de galère, de potence*, Celui qui mérite d'aller aux galères, d'être pendu. Le général Despinois mande Pontis, et le salue du nom de *gibier de potence*. (Alloy.) | *Gibier à commissaire*, Fille publique, filou, repris de justice. | Fig. Le débiteur est un *gibier* dont le nez du créancier ne perd jamais la trace. (Jussieu.)

GIBLES, s. f. pl. Se dit des briques disposées dans le four de sorte que la chaleur puisse se distribuer dans l'intérieur.

GIBOULÉE, s. f. (du gr. γέβολη, irruption subite). Pluie soudaine et de peu de durée, mêlée quelquefois de neige et de grésil, qui tombe fréquemment dans les mois de mars et d'avril. La colère est un nuage qui passe comme une *giboulée*. (Clément.) | Fig. Les petites-véroles, les rougeoles et les éruptions cutanées sont les *giboulées* de son printemps. (Bern. de Saint-Pierre.)

GIBOYER, v. n. Poursuivre le gibier; chasser, aimer à chasser. Arquebuse à *giboyer*.

GIBOYEUR, s. m. Grand chasseur, habile chasseur. | Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands.

GIBOYEUX, EUSE, adj. Qui abonde en gibier. Parc *giboyeux*. Pays *giboyeux*. Contrée *giboyeuse*.

GIBRALTAR (de l'arabe *Ghibel al Tarick*, la montagne de Tarick). Géogr. Ville forte à l'extrémité méridionale de l'Espagne, sur la Méditerranée, possédée par les Anglais; 20,000 habitants. Très-belle baie, vaste port; grand commerce avec l'Espagne et le Maroc. Gibraltar est une des places les plus fortes de l'univers. Le rocher sur lequel elle est située offre de profondes cavernes, qui sont autant d'arsenaux à l'épreuve de la bombe, et il est percé de galeries superposées et d'embrasures armées d'une formidable artillerie. Le rocher sur lequel la ville est bâtie, et qui, dans l'antiquité, portait le nom de mont Calpé, s'avance jusqu'à 3 kilomètres dans la mer, vis-à-vis d'un autre rocher situé sur la côte d'Afrique, que les anciens nommaient *Abyla*. Un isthme sablonneux et peu élevé unit au continent le rocher de Gibraltar, qui forme un plateau du côté du sud et de l'occident, et des escarpements élevés vers le nord, à l'est et à l'ouest. Sur la partie inférieure du rocher, est bâtie la ville. Les Anglais sont maîtres de Gibraltar depuis 1704. Au haut du rocher de Gibraltar, on plane sur un vaste horizon; on peut signaler les navires en mer à une très-grande distance. Vis-

à-vis de la ville, on aperçoit, de l'autre côté de la baie, sur la côte d'Espagne, la ville d'Algésiras, de même qu'au delà du détroit qui sépare Gibraltar de l'Afrique, est située la ville de Ceuta. La possession de Gibraltar par l'Angleterre est une honte pour l'Espagne. | *Détroit de Gibraltar*, Détroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique et qui unit la Méditerranée à l'Océan. Dans sa partie la plus étroite, la mer n'a que 15 kilomètres de large. Un courant continuel traverse ce détroit et porte les eaux de l'Océan dans la Méditerranée. Quelques géologues pensent que le détroit de Gibraltar n'existait pas à l'origine, qu'il a été formé par quelque commotion terrestre qui aurait livré passage aux eaux de l'Atlantique. Ce fait paraît confirmé en partie par l'histoire du déluge attesté par les traditions des races pélasgiques, et par la fable d'Hercule, qui rapporte que ce héros sépara en deux les monts Abyla et Calpé.

GIFLE, s. f. Famil. Coup avec la main, tape sur la joue. Donner, recevoir une *gifle*, des *gifles*.

GIFLER, v. a. Donner une gifle, frapper à la joue, souffleter. | SE GIFLER, v. pr. Se donner des gifles l'un à l'autre. Ils *se sont giflés*. | Se donner une gifle à soi-même. J'étais si en colère de ma bévue, que je *me serais* volontiers *giflé*.

GIFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui donne des gifles. C'était un *gifleur* parfois rudement giflé.

GIGANTESQUE, adj. (du gr. γίγαντος, génit. de γίγας, géant). Qui tient du géant; grand, élevé, énorme. Taille *gigantesque*. Figure *gigantesque*. Des proportions *gigantesques*. M. de Trichâteau, dont vous n'aimez pas la *gigantesque* figure. (Mme de Sévigné.) L'homme a purgé la terre de ces animaux *gigantesques* dont nous trouvons encore les ossements énormes. (Buffon.) Le théâtre de la fête, c'était la Lombardie, ce cirque *gigantesque* formé par les neiges des Alpes. (Michelet.) | Fig. Projet *gigantesque*. Expression *gigantesque*. Leur cupidité fut si atroce, leur bravoure si *gigantesque*... (Raynal.) | S. m. Ce qui a un caractère gigantesque. Il n'aime que l'extraordinaire et le *gigantesque*. Craignez, en voulant atteindre le grand, de sauter au *gigantesque*. (Voltaire.) Les acteurs tragiques sont en parfaite harmonie avec le froid et le *gigantesque* des pièces. (Mme de Staël.) Le merveilleux, le *gigantesque*.

GIGANTESQUEMENT, adv. Dans des proportions gigantesques.

GIGANTIN, INE, adj. S'est dit pour *Gigantesque*. Avec sa taille *gigantine*. (Scarron.)

GIGANTISME, s. m. (du gr. γίγαντος, génit. de γίγας, géant). Taille de géant; état de ce qui est gigantesque. Il y a encore bien loin de là au *gigantisme*, si je puis me servir de ce terme inusité, mais expressif. (Buffon.)

GIGANTOMACHIE, s. f. (du gr. γίγας, géant; μάχη, combat). Combat des géants contre les dieux. La *Gigantomachie* de Claudien.

GIGARTINE, s. f. (du gr. γίγαρτον, pepin de raisin, à cause de la forme des fructifications). Bot. Genre d'algues de l'ordre des floridées, famille des hydrophytes; plantes à rameaux toujours cylindriques, couverts de tubercules sphériques ou d'expansions foliacées, couleur de rouge de pourpre plus ou moins foncé. On les trouve dans toutes les mers. Une espèce de *gigartine* fait la partie essentielle et principale de la *mousse de Corse*.

GIGOGNE (la mère), s. f. Personnage de théâtre; femme entourée d'une foule de petits enfants. | Fig. Femme qui a beaucoup d'enfants. C'était une véritable *gigogne*. | Espèce de primevère.

GIGOT, s. m. Cuisse du mouton, qui se sert à table ordinairement en rôti. Mettre un *gigot* à la broche. Manger un *gigot*. L'os du *gigot*. Le manche du *gigot*. A la halte de la veille, mes gens avaient sagement sauvé un *gigot* et une bouteille de vin. (Saint-Simon.) Le *gigot* appartenait à trois Anglais qui l'avaient apporté, et l'attendaient sans impatience en buvant du champagne. (Brillat-Savarin.) | Manches de femmes, portées autrefois très-larges sur le haut et soutenues par des baleines ou du calicot gommé. | Porter des *gigots*, des manches à *gigot*. Les *gigots* sont passés de mode.

GIGOTTÉ, ÉE, adj. Qui a les membres forts, en parlant des chevaux et des chiens.

GIGOTTER, v. n. Famil. Remuer vivement les jambes, les jarrets; s'agiter sans cesse. Cet enfant ne fait que *gigotter*. | Il se dit particulièrement d'un lièvre ou d'un autre animal semblable qui secoue les jarrets en mourant. Le pauvre lapin *gigottait*.

GIGUE, s. f. Famil. Jambe et surtout longue jambe. Allonger les *gigues*. | Dans certains pays, Jeune fille qui a de longues jambes. C'est une grande *gigue*. | Air vif et gai, et danse faite sur cet air. Jouer, danser une *gigue*.

GIGUER, v. n. Famil. Danser, sauter.

GILBERT (N. J. LAURENT). Poète satirique, né en 1751, à Fontenoy-le-Château, mort en 1780. Pauvre, il vint à Paris sans autre ressource que son talent, mais n'y recevant pas l'accueil qu'il attendait, il devint misanthrope, attaqua surtout les philosophes avec virulence, et se fit par là des ennemis sans se tirer de la misère. Il lui manquait, pour se faire une place dans le monde, la souplesse de caractère qui s'humilie devant les puissances du jour, ou la fortune qui dispense de les flatter. Pendant qu'il luttait ainsi contre la mauvaise fortune, il fut frappé d'aliénation mentale à la suite d'une chute de cheval qui avait nécessité l'opération du trépan. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il s'étrangla dans un de ses accès en avalant une petite clé. Parmi les plus belles pièces de Gilbert, on remarque l'ode sur le *Jugement dernier*, *le Dix-Huitième Siècle*, satire; *Mon apologie*, *les Adieux à la vie*. Les plus beaux vers qu'il ait faits sont ceux qu'il composa quelques jours avant sa mort :

Au banquet de la vie, infortuné convive...

GILET, s. m. Veste courte, sans pans et sans manches, qu'on porte sous l'habit ou sous la redingote. *Gilet* noir. *Gilet* de cachemire. | Camisole de coton, de laine, qui se porte sur la peau ou sur la chemise. *Gilet* de laine, de flanelle. | T. d'escrime. *Donner un gilet à quelqu'un*, Le battre complètement, le toucher très-souvent avec le bouton du fleuret.

GILETÉ, ÉE, part. Qui a un gilet. Il est bien ou mal *gileté*. Les matelots bien *giletés* descendent à terre.

GILETER, v. a. Vêtir d'un gilet. | SE GILETER, v. pr. Mettre son gilet.

GILETIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait des gilets. Habile *giletière*. Les *giletières* de l'association.

GILLE, s. m. Personnage du théâtre de la foire, le niais. Jouer les rôles de *Gille*. Jouer les *Gilles*. Les *Gilles* d'aujourd'hui ne peuvent plus attirer le monde à la foire. (Voltaire.) | Par extens. Homme niais, qu'on bafoue. C'est un *Gille*.

GILLERIE, s. f. Action de gille. Niaiserie.

GILLES, s. m. Sorte de brelan qui se joue à quatre personnes, faisant chacune son jeu en particulier.

GIMBLETTE, s. f. Petite pâtisserie légère, sèche, faite en forme de couronne ou d'anneau.

GIN, s. m. Sorte d'eau-de-vie de grain qu'on fait en Angleterre et que le peuple anglais aime passionnément. Le *gin* produit une ivresse abrutissante.

GINGAS, s. f. Toile de fil à carreaux bleus et blancs qu'on emploie pour faire les matelas.

GINGEMBRE, s. m. (pron. *jinjanbre*). Bot. Genre de la famille des amomées, originaire des Indes orientales, renfermant des plantes herbacées, à racines tubéreuses, à feuilles membraneuses renfermées dans une gaîne. | Racine du *gingembre officinal*; elle est ordinairement blanche, grise ou jaunâtre. Sa saveur

Gingembre.

est âcre et brûlante, approchant de celle du poivre. Elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques. On en assaisonne les ragoûts après l'avoir râpée. On tire aussi du *gingembre* une huile essentielle qui est très-irritante. Rapporter de Goa le poivre et le *gingembre*. (Boileau.) Le *gingembre* tomba dans une espèce de mépris, et la culture en fut à peu près abandonnée partout, excepté à la Jamaïque. (Raynal.) On avait mis du *gingembre* dans le punch.

GINGUER, v. n. Ruer, en parlant des vaches.

GINGUET, ETTE, adj. Court, maigre, grêle. Air *ginguet*. Habit *ginguet*. | Qui a peu de force, peu de valeur. Vin *ginguet*. | Fig. Frivole, médiocre. Esprit *ginguet*. Les écrivains *ginguets* du *Figaro*.

GINSENG, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des araliacées, célèbre dans tout l'Orient. La tige est simple, droite, unie, annuelle, haute de 30 à 40 centimètres, garnie à son sommet de trois feuilles vertes, ovales, lancéolées, aiguës et dentées sur leurs bords. Au milieu sont les fleurs en ombelle, d'un jaune verdâtre. Le fruit est une baie à deux noyaux. La racine est charnue, raboteuse, roussâtre au dehors, jaune pâle en dedans, inodore et composée de deux branches pivotantes. La saveur en est aromatique, d'abord sucrée, ensuite âcre et amère. Elle est tonique, stimulante et réparatrice. Les Chinois, les Japonais et les Tartares préconisent la racine de *ginseng* comme un remède universel et comme un aphrodisiaque; mais il s'en faut de beaucoup que cette plante produise dans nos climats les merveilleux effets dont parlent les Asiatiques. On nomme aussi cette plante *gin-sin* ou *panax*.

GIORNO (A), loc. adv. (littéral. à jour). Expression italienne par laquelle on désigne un éclairage propre à remplacer l'éclat du jour. Une illumination *a giorno*. Une salle de spectacle éclairée *a giorno*. Les Champs-Élysées étaient illuminés *a giorno*.

GIOTTO. Élève de Cimabué, peintre, sculpteur et architecte italien, né en 1276, mort en 1334. Ses compositions les plus célèbres sont un *Saint François d'Assises recevant les stigmates*, et un *Saint Pierre marchant sur les eaux*, qu'on nomme *la nave del Giotto*.

GIPON, s. m. Pinceau fait de morceaux de grosses étoffes en usage chez les corroyeurs, pour l'application de la cire et de l'huile sur les peaux.

GIPSY, s. Nom sous lequel on désigne les bohémiens et les bohémiennes en Angleterre. | Au plur. Des *gypsies*, ce qui est le pluriel anglais.

GIRAFE, s. f. Zool. Quadrupède ruminant de

Girafe.

l'intérieur de l'Afrique, qui est d'une grande taille, et dont le train de devant est plus élevé que celui de derrière. Son cou est très-long; sa tête, allongée, est surmontée de deux petites cornes, que recouvrent quelques poils. Son pelage, ras et blanchâtre, est parsemé de larges taches, fauves chez les femelles et les jeunes individus, noires chez les vieux et les mâles. Sa queue, terminée par une touffe épaisse de crins durs, et sa crinière droite et entremêlée de poils noirs et jaunes, sont toutes deux très-petites. La girafe habite les déserts de l'Afrique, où elle vit en troupes, et se nourrit de bourgeons. Sa taille dépasse sept mètres. C'est un animal inoffensif, qui n'a d'autre défense que l'extrême rapidité de sa course. On lui a donné aussi le nom de *Camélépard*. | Fig. et trivial. Se dit d'une femme grande et qui a un très-long cou.

GIRANDE, s. f. (du gr. γυρός, cercle). Hydraulique. Réunion de plusieurs jets d'eau formant gerbe. | Pyrotechnie. Faisceau de fusées volantes dont se compose le bouquet dans les feux d'artifice.

GIRANDOLE, s. f. (du gr. γυρός, cercle). Faisceau, gerbe. | Candélabre, chandelier à plusieurs

branches. | Hortic. Disposition des arbres fruitiers en une quenouille, ou une pyramide, dont le tronc est alternativement garni et dégarni de branches, c. à d. présente une suite d'étages. | Assemblage de diamants ou autres pierres précieuses que les femmes portent aux oreilles. Le poids de leurs *girandoles* déforme leurs oreilles. (Raynal.) | T. d'artificier. La *girandole* est aussi un soleil dont le plan est horizontal, et qui, tournant sur son axe par l'action du feu, imite une nappe d'eau. Synonyme de *Girande*.

GIRARDIN (ÉMILE). Notre illustre publiciste n'a point de papiers généalogiques. Sous ce rapport, il est dans le même cas que Melchisédech, Thésée, Romulus, Homère, Guillaume le Conquérant, Érasme, le maréchal de Saxe, d'Alembert, Delille, et tant d'autres non moins fameux. Il porta, dit-on, dans son enfance, un autre nom, comme Abraham, qui s'était appelé Abram; comme Auguste, l'empereur romain, dont le nom était Octave; comme saint Paul, dont le nom était Saul; comme Manès, qui s'appelait Choudric; comme Voltaire, qui s'appelait Arouet; comme Volney, qui s'appelait Chassebœuf, et comme cent autres hommes célèbres. Il est né en 1806. De 1806 à 1815, il ne porta pas d'autre nom que celui d'Émile. En 1815, on lui fit ajouter à ce nom celui de Delamothe, quoique ce ne fût ni le nom de son père ni le nom de sa mère, et qu'il ne l'eût jamais entendu prononcer avant cette époque décisive de son existence; mais ce que voulaient son père et sa mère, qui venaient de rompre leurs relations, c'était lui faire perdre les traces de sa naissance. Il avait la mémoire opiniâtre; on n'y réussit pas. Il ne pouvait oublier de quels soins tendres il avait été comblé jusqu'en 1815 par le général Alexandre de Girardin et par Mme Dupuy. Ce fut vainement que, pour le désorienter, on le *transporta* en Normandie, où, de 1820 à 1825, il passa cinq années de sa vie sevré de tout enseignement et sans autres livres que les nombreux romans dont se composait la bibliothèque du château du Bourg, près du Haras du Pin, département de l'Orne. De retour à Paris en 1825, ayant dix-neuf ans et n'ayant été préparé à l'exercice d'aucune carrière ni libérale ni manuelle, il chercha à se faire enrôler dans l'expédition de Grèce, mais il fut trouvé trop jeune. En 1827, il tenta de s'engager volontairement dans un régiment de hussards commandé par le colonel Léon; mais il fut trouvé trop faible de complexion. Après avoir été attaché pendant quelques mois au cabinet du secrétaire général du ministre de la maison du roi, Senonnes, celui-ci ayant été destitué, Émile chercha à se créer des moyens d'existence, et eut la mauvaise pensée de se livrer à des jeux de Bourse dans lesquels il perdit tout son avoir, 9,000 fr. qui lui restaient de la petite rente de 1,200 fr., en piastres d'Espagne, que lui avait tardivement constituée sa mère. Désespéré et à bout de ressources, il alla demeurer aux Champs-Élysées. Ce fut là que, pour occuper ses loisirs et sans avoir la prétention de composer un ouvrage qui dût être jamais imprimé, il écrivit l'*Émile*, petit livre d'une audace infinie, où ce jeune inconnu réclamait hautement, malgré les ombres de sa naissance, sa place au soleil de l'Égalité. Chose caractéristique! cette personnalité essentiellement originale, cet *oseur* par excellence, commençait par où les autres finissent, par ses *confessions*. A dater d'*Émile*, qui attira l'attention d'un certain nombre de personnes, Girardin marche à pas rapides dans la voie du succès. Le 22 juin 1827, il répudie hautement le faux nom d'Émile Delamothe et prend résolûment le vrai nom d'Émile de Girardin. C'est sous ce nom qu'il est nommé, par Martignac, inspecteur des Beaux-Arts, fonctions nominales et gratuites. C'était à cette époque, dit un vieillard qui l'a connu alors, un jeune homme d'une physionomie fine et distinguée, d'une élégance naturelle, un peu froid, extrêmement réservé, fier, à de certains moments, jusqu'à la hauteur. C'est peut-être ici le lieu de signaler les tendances artistiques de Girardin. Il a souvent rêvé de littérature pure; il aime et il sent tous les arts. C'est, à cet égard, une âme très-jeune et très-naïve; il a des enthousiasmes dont on ne se fait pas idée. Il fallait le voir à quelques-unes de ces merveilleuses épopées philosophiques et sociales que Victor Hugo récitait à la tribune parlementaire. Ce visage uni et pur, mais froid comme du marbre, s'animait; ces yeux, qui ne sont d'aucune couleur, qui pensent, mais ne regardent pas, s'illuminaient; et dans cet homme, qui semble s'être étudié à se faire une physionomie glacée et impénétrable, vous sentiez l'âme la plus ardente et la plus portée à la sympathie, à la communication, au rayonnement. Girardin avait vingt-trois à vingt-quatre ans lorsque éclata la révolution de 1830; il y prit quelque part dans le sens libéral. Depuis juillet 1830, sa vie s'est développée au grand jour de la publicité. On peut y remarquer trois périodes : la première, celle qui s'écoula de 1830 à la fondation de la *Presse*, est la *période des entreprises*, qui avait été inaugurée déjà par la publication du *Journal des connaissances utiles*, et par le *Panthéon littéraire*. Nommé député en 1834, il contribua puissamment à vulgariser ses idées de caisse d'épargne, d'instituts agricoles, de lycées professionnels, etc. Au début de cette période, en 1831, Émile Girardin attache à sa destinée, encore indécise et problématique, une jeune fille déjà connue dans les lettres, Delphine Gay, esprit mâle, cœur charmant. La seconde période de la vie de Girardin, à dater de 1836, peut s'appeler la *période du journaliste*. Girardin est un journaliste hors ligne, un journaliste type; esprit supérieur qui foudroie ses adversaires, quand la raison et le droit sont de son côté, qui les éblouit, les étonne et les mitraille même quand il se trompe et qu'il abandonne le champ de bataille, suivant l'opinion de Proudhon. La troisième période de la vie de Girardin, qui commence en 1849 et se continue de nos jours, c'est la *période de l'économiste et du penseur*. Ici, Girardin a fait encore une glorieuse moisson; il a remué et élucidé une quantité énorme d'idées. Il a vulgarisé à lui seul, et contre tous, la grande politique de liberté pratique en Angleterre et aux États-Unis. Il a émis le principe fécond, et presque universellement approuvé aujourd'hui, de l'unité de l'impôt transformé en prime d'assurance, etc., etc., etc. Dans l'*Abolition de la misère*, dans la *Politique universelle*, et dans plusieurs autres écrits, il y a tout un monde de véritables découvertes politiques et sociales; çà et là, surtout dans la *Politique universelle*, on remarque des intuitions philosophiques qui font entrer le publiciste dans la brillante pléiade des hardis penseurs. (A. E.)

GIRARDON (FRANÇOIS). Né à Troyes en 1630. Fameux statuaire et architecte. Ses principaux ouvrages sont le mausolée du cardinal de Richelieu, l'Enlèvement de Proserpine par Pluton, et les groupes qui embellissent les bosquets des bains d'Apollon à Versailles.

GIRASOL, s. m. (du lat. *gyrare*, tourner; *sol*, soleil). Minéral. Nom donné à plusieurs pierres chatoyantes, telles que l'opale et le corindon astérie. | Bot. Se dit de l'hélianthe annuel, de l'héliotrope et de quelques autres plantes dont les fleurs paraissent suivre les mouvements du soleil.

GIRATOIRE, adj. T. de mécan. Se dit d'un mouvement de rotation et du point autour duquel s'exécute ce mouvement.

GIRAUMON, s. m. Nom vulgaire des plus belles races du pépon, espèce du genre courge. | Fruit de cette plante. | On écrit aussi *Giraumont*.

GIRIE, s. f. Famil. Jérémiade ridicule, doléance hypocrite. Cessez vos pleurs et vos *giries*.

GIRODET (ANNE-LOUIS). Peintre français, né en 1767 à Montargis, mort en 1824. Son tableau le plus remarquable est une scène du déluge.

GIROFLE, s. m. Bouton des fleurs du giroflier qui est employé comme épice. On l'appelle aussi *Clou de girofle*. C'est avant la fécondation du pistil qu'a lieu cette récolte. Les pétales alors couchés les uns sur les autres, sous l'apparence d'un bouton globuleux, forment la tête du clou; les divisions pointues du calice en composent la couronne, et l'ovaire en fait la longueur et la pointe. Il faut choisir les *clous de girofle* bien nourris, pesants, gras, faciles à casser, d'un rouge tanné ou brun, garnis de leur bouton, d'un goût chaud, aromatique, brûlant presque la gorge, d'une odeur excellente, et laissant échapper une humidité huileuse lorsqu'on les presse. On rejette les clous qui n'ont pas ces qualités, qui sont maigres, mollasses, presque sans goût et sans odeur. Les *girofles* renferment une huile aromatique essentielle, épaisse, brune, très-pesante, d'odeur d'œillet, à laquelle ils doivent leur propriété aromatique et leur saveur âcre et brûlante. (Bouillet.) Les *clous de girofle* s'emploient dans toutes les cuisines comme assaisonnement. On dit aussi *Géroflé*.

GIROFLÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, assez semblables aux juliennes, avec lesquelles les jardiniers et quelques naturalistes les confondent. On connaît plus de trente espèces de giroflées, parmi lesquelles on distingue la *giroflée jaune simple* et la *giroflée ordinaire* ou *des jardins*. La *giroflée simple* est une plante vivace indigène à l'Europe, et qui, quoique très-commune, est cultivée dans les jardins pour la beauté et la bonne odeur de ses fleurs. La *giroflée des jardins* est une des plus belles. C'est une plante connue de tout le monde pour la beauté et l'odeur de ses fleurs, qui paraissent en mai et se renouvellent sans cesse jusqu'à la fin de l'été. Ces fleurs sont simples ou doubles, blanches, rouges, violettes ou panachées, et elles naissent par petits bouquets au sommet de rameaux nombreux, qui, par leur disposition, représentent assez bien la forme d'un lustre. On connaît aussi cette espèce sous le nom de *Violier*. Une espèce se trouve communément sur les murailles.

Giroflée.

GIROFLIER, s. m. Genre de la famille des myrtacées, établi pour un arbre des Moluques (Malaisie), de 8 à 10 mètres de haut, au tronc droit, aux longs rameaux, à feuilles opposées, luisantes, toujours vertes, semblables à celles du laurier; à fleurs roses et odorantes, en panicules. La fleur entière, cueillie avant son épanouissement, et desséchée, est ce qu'on appelle *girofle* ou *clou de girofle*. Le fruit ou la semence est une baie coriace, ovoïde,

Giroflier.

d'un rouge brun, lorsqu'elle est parvenue au degré de maturité convenable. Il est moins aromatique que la fleur, et se vend dans le commerce sous les noms d'*anthoflés*, de *clous matrices*, de *mères de girofle*, etc. Cet arbre a été transplanté aux îles de la Réunion et Maurice, aux Antilles, à la Guiane, etc.; mais nulle part il ne prospère comme aux Moluques, et surtout à Amboine, où il est cultivé dans des jardins et des espèces de parcs. Le produit annuel d'un arbre varie de trois à douze kilogrammes de clous.

GIROLLE, s. f. Bot. Espèce de champignon comestible du genre agaric, dit aussi *Chanterelle* et *Oreille de lièvre*.

GIRON, s. m. (du gr. γυρός, circuit). Espace

qui, chez une personne assise, s'étend depuis la ceinture jusqu'au genou. Cacher dans son *giron*. Les filles de Darius prisonnières étaient couchées dans le *giron* de leur grand'mère. (Vaugelas.) | Fig. Sein. Rentrer dans le *giron* de l'Église. | Par extens. *Rentrer dans le giron*, Revenir à une société, à un emploi qu'on avait quitté. | Blas. Triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu. | Archit. Partie d'une marche sur laquelle on pose le pied en montant et en descendant.

GIRONDE. Géogr. Nom que prend la Garonne après avoir reçu la Dordogne au bec d'Ambez, à 20 kilom. au-dessous de Bordeaux. | Départ. formé de la portion de l'ancienne Guienne, plus particulièrement dénommée *Bordelais*. Il a pour limites, au N., le départ. de la Charente-Inférieure; au S., celui des Landes; à l'E., ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne; à l'O., l'océan Atlantique; 1,082,552 hectares; 701,855 habit.; chef-lieu, Bordeaux. Grand commerce maritime. Sol généralement uni, fertile et bien cultivé au N. et à l'E.; stérile au S. et à l'O., où il est couvert de bruyères, de landes, de dunes, de marais, d'étangs; tourbes, pierres à bâtir. Céréales, vins célèbres, connus sous le nom général de Bordeaux, et parmi lesquels on distingue ceux de Médoc, Haut-Brion, Saint-Émilion, Sauterne, Barsac, Cérons, Arbanatz, Beautiran, etc. Forêts, pins, chênes-lièges. Bêtes à laine; constructions navales, corderies, extraction de résine, de goudron; manufactures de tabac, verrerie, faïence; eaux-de-vie, esprits, vinaigre; raffineries de sucre. La Gironde se divise en 6 arrondissements (Bazas, Blaye, Bordeaux, Lesparre, Libourne, La Réole), 48 cantons et 549 communes. | *Gironde*, Parti politique dont les députés envoyés à l'Assemblée législative par ce département furent le noyau.

GIRONDIN, INE, adj. et s. Qui appartient au parti de la Gironde. Député *girondin*. Un *Girondin*. Les *Girondins*. | Lorsque l'Assemblée législative remplaça, au mois d'octobre 1791, la Constituante, le département de la Gironde y envoya pour représentants Vergniaud, Gaudet, Gensonné, Grangeneuve et Ducos, qui siégèrent au côté gauche, et furent le noyau d'un parti très-influent qui prit le nom de Gironde. Les hommes du même parti reçurent aussi le nom de *Brissotins*, de celui de Brissot, représentant d'Eure-et-Loir. Le parti girondin domina tout d'abord l'Assemblée législative; il comptait dans son sein des orateurs éloquents; il inspirait la presse; il commandait à toutes les nouvelles puissances, qu'il dirigeait contre l'ancienne autorité. Ce fut lui surtout qui prépara la ruine de la monarchie et des priviléges. Dans la séance d'ouverture de l'Assemblée législative, les Girondins attaquèrent les formes extérieures, le cérémonial du pouvoir monarchique; Guadet et Grangeneuve demandèrent qu'on ne donnât plus à Louis XVI les titres de *sire* et de *majesté*. Louis XVI, cédant à leurs exigences croissantes, forma un ministère tout girondin, appela Roland à l'intérieur, Servan à la guerre, Clavière aux finances, Dumouriez aux affaires étrangères; déclara, le 20 avril, la guerre à l'Empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême. A mesure que le roi reculait, ses ennemis s'avançaient avec une impatiente ardeur. Ils firent décréter le licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, la formation sous les murs de Paris d'un camp de 20,000 hommes, tirés des départements, et le bannissement des prêtres réfractaires. Le roi, se sentant alors dépouillé de ses prérogatives, essaya de résister et refusa sa sanction. Mais le combat était engagé, et le peuple, se mettant de la partie, fit les journées du 20 juin et du 10 août, s'introduisit à la commune révolutionnaire, et domina la situation. La Convention s'ouvrit le 21 septembre 1792. La majorité sembla encore appartenir au parti girondin. Pétion fut élu président, et Camus, Condorcet, Vergniaud, Brissot et Lasource, secrétaires; mais, après les massacres de septembre, les Girondins témoignèrent hautement leur horreur pour les excès populaires, condamnèrent le régime de la Terreur et voulurent faire régner la modération. Dès ce moment, ils devinrent en butte à la haine du parti démagogique. On les accusait surtout de conspirer contre l'unité et l'indivisibilité de la République. Le 8 avril, les sectionnaires de *Bonconseil* demandèrent à la Convention le renvoi de vingt-deux députés contre-révolutionnaires. Deux jours après, Robespierre proposa de traduire devant le tribunal révolutionnaire Brissot, Vergniaud, Guadet et Gensonné. Le 15 avril, le maire Pache, à la tête des commissaires de trente-cinq sections, se présenta à la barre de la Convention, et Rousselin lut une adresse tendant à l'expulsion des vingt-deux députés déjà dénommés. Cependant, le parti girondin parut un instant ressaisir l'autorité; il fit décréter la commission de douze membres chargés de surveiller les complots, et ces membres furent pris dans son sein. Le 31 mai, les autorités révolutionnaires siégeant à la commune se présentent à la Convention, demandent de nouveau la mise en accusation des vingt-deux députés suspects, des membres de la commission et des ex-ministres Roland, Clavière et Lebrun. Robespierre accusa les Girondins d'avoir conspiré avec Louis XVI, avec Lafayette, avec Dumouriez, et de provoquer sans cesse la ruine de Paris et la proscription des patriotes; il finit par convertir en motion la demande des pétitionnaires. La Convention différa encore; mais enfin, le 2 juin, elle décréta d'arrestation les Girondins. Vingt et un furent condamnés à mort : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Fonfrède, Lacaze-Lasource, Dufriche-Valazé, Sillery, Fauchet, Lauz, Duperret, Carra, Lehardy, Duchâtel, Gardien, Boileau, Lesterpt-Beauvais, Viger, Duprat, Mainvielle et Antiboul. Paris vit encore monter sur l'échafaud Coustard, Manuel, Cussy, Noël, Kersaint, Rabaut-Saint-Étienne, Bernard, Mazuyer; à Bordeaux, furent exécutés Biroteau, Grangeneuve, Guadet, Salles et Barbaroux; à Brives, Cédon et Chambon; à Périgueux, Izaru-Valady; à La Rochelle, Chézeau; Rebecqui se noya dans le port de Marseille; Pétion et Buzot se poignardèrent aux portes de Bordeaux, et Condorcet s'empoisonna à Bourg-la-Reine. Les Girondins eux-mêmes, à leur dernier jour, voyaient au delà de leur mort l'immortelle Révolution, et ne désespéraient pas d'elle. Leur éloquent interprète Vergniaud exprimait en termes précis le caractère de nécessité de l'époque révolutionnaire : « Citoyens, disait-il à ses amis, en greffant l'arbre, nous l'avons tué; il était trop vieux; Robespierre le coupe. Sera-t-il plus heureux que nous? Non. Ce sol est trop léger pour nourrir les racines de la liberté civique, ce peuple est trop enfant pour manier ses lois sans se blesser!... Nous nous sommes trompés de temps en naissant et en mourant pour la liberté du monde; nous nous sommes crus à Rome, et nous étions à Paris! Mais les révolutions sont comme ces crises qui blanchissent en une nuit la tête d'un homme : elles mûrissent vite les peuples. Le sang de nos veines est assez chaud pour féconder le sol de la République. N'emportons pas avec nous l'avenir, et laissons l'espérance au peuple en échange de la mort qu'il va nous donner! » On désigne souvent les *Girondins* sous la dénomination de *Fédéralistes*, parce qu'ils voulaient, prétendait-on, faire des divers départements autant d'États indépendants et fédérés entre eux, à l'instar des États-Unis d'Amérique.

GIRONE. Géogr. Ville forte d'Espagne (Catalogne). Chef-lieu de la province de Girone; 16,000 habit. Évêché, belle cathédrale. Filatures de coton, toiles communes, bas, lainages, étoffes de coton, savon, papier. Cette ville, très-ancienne, et qui eut au moyen âge ses comtes particuliers, donnait son nom aux fils aînés des rois d'Aragon. | La province de Girone, entre celle de Barcelone, la France et la Méditerranée, a 165,000 habitants.

GIRONNÉ, ÉE, adj. Contourné. Escalier *gironné*. | *Tuiles gironnées*, Celles qui sont plus étroites à une extrémité qu'à l'autre. | Blas. Se lit d'un écu divisé en plusieurs girons ou parties triangulaires dont les pointes s'unissent.

GIRONNER, v. a. (rad. *giron*). Arrondir. *Gironner* un ouvrage d'orfèvrerie.

GIRONS (SAINT-). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement de l'Ariége, s'étend au pied des Pyrénées, dans un vallon entouré de coteaux, au confluent du Salat, du Lez et du Baup. Cette ville, connue pendant plusieurs siècles sous le nom du *Bourg-sous-Vic*, doit sa dénomination actuelle à un saint d'origine vandale, saint Girons, qui vint prêcher le christianisme dans ses murs au IVe siècle. Fabriques d'étoffes de laine et de toiles de lin, filatures, papeteries, teintureries, corderies, scieries de marbre.

GIROUETTE, s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Plaque de tôle ou de ferblanc surmontant une tige de fer placée verticalement au sommet des édifices. Elle se meut sur son axe au gré du vent et en indique la direction. Il n'était permis qu'aux nobles de mettre des *girouettes* sur leurs maisons. (Sainte-Foix). Je suis assez semblable aux *girouettes*, qui ne se fixent que quand elles sont rouillées. (Voltaire.) Les fleurs des légumineuses sont supportées par des queues recourbées et élastiques comme des ressorts; elles se tournent au moindre vent comme des *girouettes*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mar. Bande d'étamine placée à la tête des mâts. Elle indique également la direction du vent. | Fig. *Tourner à tous vents comme une girouette*, Changer d'opinion, de parti à toutes les occasions ou circonstances. | *C'est une girouette*, Se dit de celui qui change souvent de sentiments, d'opinions.

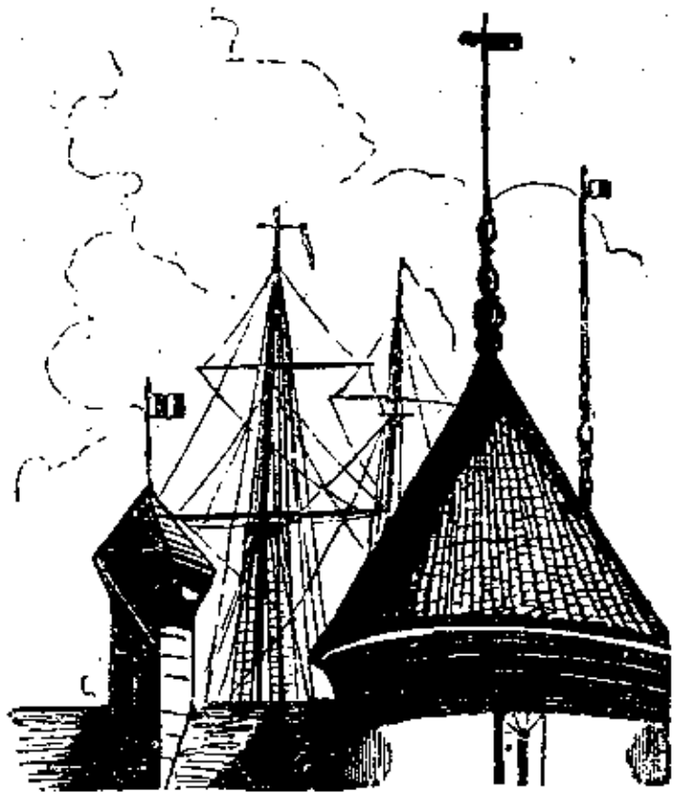

Girouettes.

GIROUETTÉ, ÉE, part. T. de blas. En parlant des châteaux, Qui a une girouette d'un autre émail que le corps.

GIROUETTERIE, s. f. Mobilité, inconstance, disposition à changer d'opinion, de parti. Mon aversion était invincible pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie*. (Gondi.)

GISANT, ANTE, adj. Qui gît, étendu, couché. Ayant vu ses soldats *gisants* sur la poussière. (Mairet.) Je suis *gisant* dans mon lit, ne pouvant guère écrire. (Voltaire.) | *Meule gisante* ou *inférieure*, Celle sur laquelle la meule supérieure tourne.

GISEMENT, s. m. (pron. *jiseman*). Mar. Situation des côtes, direction qu'elles suivent par rapport aux différents points de la boussole. Il me semble voir des marins discutant le *gisement* d'une terre que l'on avait en vue. (Chateaubriand.) | Minéral. Manière d'être d'une masse minérale dans le sein de la terre, et ses rapports de position avec les masses qui l'environnent. *Gisement* en filons, par amas.

GITAGE, s. m. Dernière opération qu'on fait avec le chardon pour démêler les poils du drap.

GITANO, A, s. Nom en espagnol des membres de la peuplade errante qu'on nomme bohémiens. | Au plur. Des *gitanos*. | Au fém. *Gitana*, des *gitanas*.

GÎTE, s. m. Lieu où l'on habite, où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. Être sans *gîte*. Je reviens à mon *gîte*, après avoir erré pendant un mois. (Voltaire.) | Par extens. *Revenir au gîte*, Revenir parmi les siens. | Hôtel, auberge où l'on s'arrête en voyage. Arriver au *gîte*. Vous n'irez pas fort loin pour trouver votre *gîte*. (Molière.) Bon soupé, bon *gîte* et le reste. (La Fontaine.) Je vous écrirai de tous nos *gîtes* afin que vous sachiez le jour et l'heure où nous arriverons. (Mme de Maintenon.) | Lieu où repose le lièvre.

Un lièvre en son *gîte* songeait.
Car que faire en un *gîte* à moins que l'on ne songe?

| *Gîtes d'étape*, Se disait autrefois de ce qu'on appelle aujourd'hui les *étapes militaires*. | Féod. Droit d'être hébergé et nourri gratuitement un jour et une nuit par an. | T. de boucherie. Bas de la cuisse du bœuf se divisant en trois parties : le bas gîte, dans lequel se trouve le gîte à la noix; le gîte à l'os et le derrière du gîte. | Couches minéralogiques, par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment. | Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. | Partie immobile d'un soufflet. Le *gîte* est muni d'un clapet en bois garni de cuir et de laine. | Pièces de bois en usage pour la construction des plates-formes des batteries sur lesquelles on pose les madriers. | Prov. *Un lièvre va toujours mourir au gîte*, Après avoir bien voyagé, on finit toujours par revenir dans son pays. On dit dans un sens analogue : *Cet homme ressemble au lièvre, il vient mourir au gîte*. | *Il faut attendre le lièvre au gîte*, Pour être sûr de trouver quelqu'un, il faut l'attendre chez lui.

GÎTÉ, ÉE, part. Logé. Il est *gîté* à l'étroit. |

Qui repose, étendu, couché. *Gîté* en plein air. Le lièvre était *gîté* dessous un maître chou. (La Fontaine.)

GÎTER, v. n. Demeurer, coucher. On ne sait où il *gîte*. Si c'est votre plaisir d'aller *gîter* là-bas. (Hauteroche.) Il *gîte* au palais de l'Exposition. | Il se dit des animaux. Il savait où le lièvre *gîtait*. | SE GÎTER, v. pr. Se loger, prendre un gîte. J'ignore où il est allé *se gîter*. Je demande ma vie, et le soir je *me gîte* où l'on veut bien me recevoir. (Marivaux.)

GITON, s. m. Personnage de Pétrone; jeune homme vicieux; courtisan mignon.

Cessez, Algarotti, d'observer les humains,
Les phrynés de Venise et les *gitons* de Rome.
(VOLTAIRE.)

| Petite coquille univalve du genre pourpre.

GIVRE, s. m. Espèce de gelée blanche qui se dépose, sur la fin de l'automne, en hiver et au commencement du printemps, sur les plantes, sur les habits des voyageurs, sur les vitres des appartements, etc. Cette nuit, il est tombé du *givre*. Il tombe du *givre*. La prairie est couverte de *givre*. Vallons que tapissait le *givre* du matin. (Lamartine.) | On produit du givre artificiellement, même par un temps chaud, en exposant à l'air une bouteille pleine de glace ou de matières frigorifiques, des sels, par exemple. | Nom vulgaire donné à un principe qui préexiste dans les capsules de vanille et qui cristallise à leur surface.

GIVRE, s. f. T. de blas. Serpent à la queue ondée ou tortillée.

GIVRÉ, ÉE, adj. Blas. Qui est terminé par des têtes de givre ou de serpent. | Qui est recouvert de givre ou d'une substance imitant le givre. Des arbres *givrés*. Pour ajouter à la vérité de son tableau, il y plaçait une cabane de paysan, *givrée* comme les arbres. Le paysan russe portait de longues moustaches *givrées*.

GIVRÉE, s. f. Couche de verre blanc pilé.

GIVREUX, EUSE, adj. Se dit d'une pierre précieuse qui est gercée. Diamant *givreux*.

GIVROGNE, s. f. Nom vulgaire de la maladie des moutons dite *Noir museau*.

GIVRURE, s. f. Trace blanche produite sur le diamant par l'outil du lapidaire.

GLABELLE, s. f. Espace sans poils entre les sourcils. Les sourcils se joignaient sur la *glabelle*.

GLABRE, adj. (du gr. γλαφυρός, poli, net). Hist. nat. Qui est complètement dépourvu de glandes et de poils. Plante *glabre*. La peau du serpent est *glabre*.

GLABRIÉTÉ, s. f. Hist. nat. État d'une enveloppe qui est dénuée de poils.

GLAÇAGE, s. m. Action de lustrer le papier destiné à l'impression. Le *glaçage* précède l'impression; le satinage a lieu quand les feuilles ont été imprimées. Le prix du *glaçage* est de 1 fr. par rame.

GLAÇANT, ANTE, adj. Qui glace. Bise *glaçante*. Un froid *glaçant* circule dans mes veines, engourdit tous mes membres. (X. Marmier.) | Fig. Froid. Ce financier est d'un abord *glaçant*.

GLACE, s. f. (du lat. *glacies*, même sens). État solide de l'eau, produit par l'abaissement naturel ou artificiel de sa température. Passer la rivière sur la *glace*. Les *glaces* de l'hiver. Il fait, dit-elle, un temps froid comme *glace*. (La Fontaine.) Boire à la *glace*. Cela est froid comme la *glace*. On emploie la *glace* à rafraîchir les boissons. Mettre de la *glace* sur la tête d'un malade. Sa jeunesse et sa santé lui permettent d'affronter les *glaces*. (Voltaire.) La nature a condamné ce pays aux *glaces* éternelles. (Raynal.) La *glace* et le feu sont les éléments de la mort; la chaleur tempérée est le premier germe de la vie. (Buffon.) Le vent du midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de *glace*. (Chateaubriand.) | On peut dire aussi : de la *glace de vin, de lait, de mercure*, pour faire entendre que ces substances, qui se trouvent communément à l'état liquide dans les climats tempérés, ont éprouvé un abaissement de température suffisant pour les faire passer à l'état solide. | *Glace artificielle*, Glace obtenue au moyen de sels solubles ou avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau. | *Glaces flottantes, bancs de glace*, ou simplement *glaces*, Pièces de glace qui se détachent des côtes des régions polaires, et qui, flottant dans la mer, vont échouer ou se fondre au loin. | *Ferrer un cheval à glace*, Le ferrer avec des fers cramponnés pour empêcher qu'il ne glisse. | Fig. *Être ferré à glace sur une matière*, Y être fort et très-capable de s'y défendre. | Fig. Froideur, insensibilité. Mes larmes ont fondu la *glace* de son cœur. (Racine.) | *Être de glace*, Être insensible.

L'homme *est de glace* aux vérités;
Il est de feu pour le mensonge.
(LA FONTAINE.)

| *Rompre la glace*, Se déterminer, prendre une résolution, risquer une première démarche. | *Les glaces de l'âge*. La vieillesse. C'est l'imagination qui, sous les *glaces de l'âge*, réchauffe tout à coup le vieillard et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse. (Rivarol.) | *Glace de la mort*, Froid de la mort. La *glace de la mort* dans son sang se promène. (Denne.) | Se dit, en littérat., d'un style froid et terne. Muses, qui dans vos vers laissez couler la *glace*. (Régnier.) | Sucs de fruits que l'on fait congeler et solidifier au moyen de mélanges frigorifiques. *Glace* à la vanille, au citron. | Plaques de verre, de cristal artificiel dont on fait des miroirs pour l'ornement des maisons. Couler une *glace*. Étamer une *glace*. Il se dit particulièrement des miroirs de grande dimension. Se regarder dans une *glace*. Un appartement orné de *glaces*. Ces *glaces* à vos yeux ont doublé chaque objet. (Delille.) | Plaques de verre de grande dimension que l'on met aux fenêtres, aux portes, aux devantures des magasins, etc. | Vitres mobiles d'un carrosse. | Par extens. Objet uni et éclatant comme une glace. La mer, en temps de calme, n'est qu'une *glace* immense. | Sucre et blancs d'œufs battus ensemble et répandus sur les pâtisseries, sur les fruits. Fruits d'une *glace* parfaite. | Jus de viande privé de sa partie aqueuse et devenu transparent. Garçon, servez des tranches de bœuf à la *glace*. | Tache qui diminue la valeur d'un diamant.

GLACÉ, ÉE, part. Congelé, solidifié, durci par le froid. S'emploie adjectiv. Étang *glacé*. Rivière *glacée*. La terre est *glacée*. On pourra voir la Seine à la Saint-Jean *glacée*. (Boileau.) Il fallut trancher ses berges raides et *glacées*. (Ségur.) | Très-froid, couvert de glace. Un climat rigoureux et *glacé*. (Raynal.) Les éternels frimas de la zone *glacée*. (Voltaire.) On retrouve ces mêmes plantes du Nord sur les cimes *glacées* des montagnes d'Afrique. (Buffon.) | Par exagérat. Froid. Vos mains sont *glacées*. | Fig. Uni, éclatant. Ce bel oiseau, dont le plumage est *glacé* d'azur, vit des insectes qui se logent dans les fentes des rochers. | Qui a reçu un enduit donnant l'apparence d'un vernis, le brillant de la glace. Papier *glacé*. Gants *glacés*. Ces porcelaines ont la pâte plus longue, le grain plus fin, et la couverture plus *glacée*, plus blanche, plus belle. (Raynal.) | Couvert d'une croûte de sucre. Marrons *glacés*. Gâteaux *glacés* au rhum. Oranges *glacées* ou confites dans le sucre. | Fig. Insensible, indifférent. Un abord *glacé*. Mme de Ludre lui fit une mine *glacée*. (Mme de Sévigné.) D'un magistrat *glacé* soutenir la présence (Boileau.) Son valet vient; faites-lui un accueil *glacé*. (Le Sage.) Vous prenez un air si froid, si sérieux, si *glacé*... (J. J. Rousseau.) | Se dit du style et des discours. J'aurais voulu qu'aucune parole *glacée* par le vent du monde ne vînt frapper sur la plaie sanglante de ce cœur. (Villeneuve-Bargemont.) | Fig. Qui est refroidi et comme *glacé* par les années, par une impression morale, par la mort. Un cœur déjà *glacé* par le froid des années. (Racine.) Tout le peuple est *glacé* de crainte. (Fénelon.) Je suis à la fin de mes jours, mon sang est *glacé* dans mes veines. (Montesquieu.) | Elle est *glacée* pour jamais, cette voix éloquente qui retentit encore à notre oreille. (Jouy.) | S. m. État de ce qui est glacé par un enduit, par un vernis. Papier d'un joli *glacé*. Le *glacé* des gants. Le *glacé* du papier.

GLACEMENT, s. m. Transformation de l'eau en glace, et fig., *glacement* du sang, par suite d'une émotion, d'une frayeur qui arrête le cours du sang et a pour effet de le coaguler.

GLACER, v. a. (rad. *glace*). Congeler, durcir, en parlant de l'action du froid. Le froid *glace* les rivières. | Faire congeler artificiellement des liquides. Faire *glacer* du vin. | Par extens. Causer une vive sensation de froid. Ce vent *glace* le visage. | Fig. *Glacer* l'imagination. | Causer de la répulsion par le froid des manières. Son abord *glace* les gens. | Fig. Exciter une émotion douloureuse qui tient de la stupeur. La peur *glace* le sang dans les veines. L'effroi *glace* les esprits. Ce cri *glace* d'épouvante les ennemis. (Fénelon.) Par ces doutes affreux vous me *glacez* d'horreur. (La Motte.)

Le glaive au dehors les poursuit,
Le remords au dedans les *glace*.
(RACINE.)

| En littérature, Exciter l'ennui par la froideur, la monotonie du style. | Poétiq. Affaiblir, éteindre la chaleur naturelle, en parlant de l'âge, de la mort. Ce cœur triste et flétri que les ans ont *glacé*. (Voltaire.) | Lustrer, rendre brillant. *Glacer* un tableau, un meuble. | T. de cuisine. Couvrir de gelée. *Glacer* des fricandeaux. | T. de confis. Couvrir des fruits confits d'un suc épaissi et passé à l'état de gelée translucide. | SE GLACER, v. pr. Se congeler sous l'action du froid. Les nuages s'élèvent, les vents les portent sur les monts, les eaux *se glacent*. (A. Martin.) | Fig. S'affaiblir, s'affaisser sous le poids d'une émotion douloureuse. Mon cœur *se glace*, Je sentis dans mon corps tout mon sang *se glacer*. (Racine.) L'âme *se glace*, s'endurcit au contact des cours.

GLACERIE, s. f. (rad. *glace*). Art de fabriquer les glaces à manger. | Commerce ou usine du glacier, de celui qui fait des glaces de verre, des miroirs. La *glacerie* de Saint-Gobain.

GLACEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui glace les étoffes. | Celui, celle qui glace les papiers.

GLACEUX, EUSE, adj. Se dit des pierres précieuses qui ont quelque tache. Diamant *glaceux*.

GLACIAIRE, adj. Géol. Qui appartient aux glaciers. L'épuisement successif de la masse *glaciaire*. (Fournet.) Les masses *glaciaires* diminuent en été.

GLACIAL, ALE, adj. Très-froid, glacé. Vent *glacial*. Une nuit obscure et *glaciale*. | *Zone glaciale*, La zone qui enferme le pôle arctique ou le pôle antarctique. Les genres des herbes sont plus nombreux dans les zones tempérées, et ceux des mousses dans les *glaciales*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Insensible, indifférent. Abord *glacial*. Réception *glaciale*. Tu me fais cet aveu d'un air bien *glacial*. (Boissy.) Roquelaure nous écouta avec une froideur *glaciale*. (Mme de Genlis.) | *Un homme glacial*, Un homme qui ne manifeste aucune chaleur d'âme. | *Océan Glacial austral*, Mer qui n'est point encore explorée. Elle s'étend depuis le cercle polaire antarctique jusqu'au pôle. | *Mer Glaciale*. Très-fréquentée pour la pêche de la baleine, des cachalots et des cétacés, les géants de la mer. Elle occupe l'espace compris entre le pôle boréal et le cercle polaire arctique.

GLACIER, s. m. (rad. *glace*). Amas de glaces formé successivement par la suite des temps dans les vallées des hautes montagnes, telles que les Alpes, ou des régions circumpolaires. Des cèdres et des sapins agitaient leurs cimes autour des *glaciers* qui couronnent les pôles du monde. (Bern. de Saint-Pierre.) | Limonadier qui fait et vend des glaces. | Fabricant de glaces de verre.

GLACIÈRE, s. f. (rad. *glace*). Synonyme de *Glacier*, amas de glaces. | Espèce de cave où l'on conserve de la glace pendant l'été. | Par extens. Lieu très-froid. Cette salle est une vraie *glacière*.

GLACIS, s. m. Pente de terre ordinairement revêtue de gazon. Les *glacis* qui se trouvent dans les jardins prennent le nom de *talus*; cependant la pente des talus est beaucoup moins douce que celle des glacis. | T. de fortificat. Pente douce qui part de la tête du chemin couvert, et se perd dans la campagne. | Peint. Couche de couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent quelquefois sur les couleurs déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat et de ton. | Archit. *Glacis de corniche*, Pente qu'on donne à la surface supérieure d'une cymaise, pour faciliter l'écoulement des eaux. | Maçonn. Enduit en pente fait sur la tête d'un mur de clôture ou de dossier de cheminée. | T. de tailleur. Rang de points pour faire tenir la doublure en état avec l'étoffe. | Chez les passementiers, Traînées de clinquant qui couvrent, sans solution de continuité, un assez long espace. | Partie des soies de chaînes servant seulement à lier la trame. | Plan horizontal en maçonnerie où l'on expose, dans les raffineries, des pains de sucre au soleil. | Chez les raffineurs, Évasement couvert de plomb qui augmente la capacité des chaudières à leur partie postérieure, jusqu'à la moitié de leur diamètre. Les *glacis* des chaudières.

GLAÇON, s. m. Morceau de glace. Un petit *glaçon*. Un gros *glaçon*. Des *glaçons* pendaient à sa barbe. La rivière est couverte de *glaçons*. Ma muse aux durs *glaçons* ne livre point ses pas. (A. Chénier.) On lui confirme que, sur ce point, la Bérézina n'est pas seulement une rivière, mais un lac de *glaçons* mouvants. (Ségur.) | *Saison des glaçons*, L'hiver. | Fig. L'un est tout feux, et l'autre tout *glaçons*. (Benserade.) | On dit aussi d'une personne très-froide : *C'est un glaçon*. | Archit. Ornements de sculpture qui imitent les glaçons.

GLAÇURE, s. f. T. de céramique. Action de recouvrir les poteries d'un enduit qui doit se vitrifier au feu. Procédez avec soin à la *glaçure* de vos faïences.

GLADIATEUR, TRICE, s. (du lat. *gladiator*, même sens). Nom de ceux, de celles qui faisaient profession de se battre dans le cirque, soit contre les bêtes féroces, soit contre d'autres hommes ou d'autres femmes. Ils étaient pour la plupart esclaves; cependant quelques-uns étaient de condition libre et embrassaient ce métier par ardeur guerrière : c'étaient le plus souvent des Gaulois ou des Germains. Les Romains aimaient ce spectacle avec fureur. Les gladiateurs étaient divisés en plusieurs classes; les plus connus étaient les bestiaires, les mirmillons, les rétiaires, les sécuteurs. On faisait aussi combattre des femmes,

des *gladiatrices*, dans l'arène. Quand un gladiateur était blessé et étendu sur l'arène, il restait à la discrétion du vainqueur, qui le tuait, à moins que les spectateurs ne s'y opposassent. L'arrivée de l'empereur sauvait la vie au vaincu. Les premiers docteurs

Gladiateurs.

de l'Église interdisaient aux chrétiens les spectacles des *gladiateurs*. (Massillon.) Les combats de *gladiateurs* feront toujours regarder les Romains comme une nation sanguinaire et féroce. (Sainte-Foix.) La douleur de ce passage (la mort) qui nous effraye est bien peu de chose, puisqu'elle ne suffisait pas pour ôter aux *gladiateurs* la force de tomber avec grâce et d'expirer selon les lois de la gymnastique. (Diderot.) | Par extens. Bretteur, spadassin. | Fig. Voilà une belle matière qui s'offre aux *gladiateurs* de plumes. (Maucroix.) Les prêtres sont les *gladiateurs* du pape. | Ichthyol. Espèce de dauphin.

GLADIATOIRE, adj. Qui a rapport aux gladiateurs et à leurs combats. Attitude *gladiatoire*.

GLAGOLITIQUE, adj. Se dit de l'alphabet slave, usité en Servie et en Croatie, attribué à saint Jérôme, et servant d'idiome liturgique en Esclavonie, en Dalmatie, et dans la partie de la Bosnie où l'on observe le rite catholique romain.

GLAIE, s. f. Voûte d'un four de verrerie. On dit aussi *Glaise*.

GLAÏEUL, s. m. Bot. Genre de la famille des

Glaïeul.

iridées, renferme des plantes herbacées, à racines bulbeuses, à feuilles longues, étroites et pointues en forme de glaive. Les fleurs sont en épis, à couleurs variées, très-éclatantes. Ces plantes se trouvent dans toutes les parties de l'ancien continent. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins.

GLAIRAGE, s. m. Technol. Action de glairer.

GLAIRE, s. f. (pron. *glère*). Le blanc d'un œuf qui n'est pas cuit. | Sorte d'humeur blanche, gluante et visqueuse, que sécrètent les membranes muqueuses. Dans une certaine médecine humorale, les *glaires* jouaient de grands rôles : les enfants, particulièrement, étaient supposés tourmentés par des *glaires*, et les adultes n'étaient point à l'abri des ravages que pouvaient produire ces mucosités, engendrées dans le corps humain sous l'influence de mille causes morbifiques. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un charlatanisme effronté qui puisse et ose spéculer sur les *glaires*. (Sandras.) | Mucosités qui découlent des organes sexuels pendant l'accouchement. | Mousse baveuse que rejettent certains mollusques à coquilles, entre autres l'escargot, la clovis.

GLAIRER, v. a. Frotter la couverture d'un livre avec du blanc d'œuf pour y donner du lustre.

GLAIREUX, EUSE, adj. Plein de glaires, visqueux; qui est de la nature des glaires. Liquide *glaireux*. Les escargots sont *glaireux* en temps humide.

GLAIRINE, s. f. Chim. Matière organique de diverses couleurs qu'on trouve dans les eaux minérales sulfureuses, surtout dans l'eau de Barége. C'est à ce principe, dont la nature n'est pas encore bien connue, qu'on rapporte en grande partie les bons effets que produisent les eaux des Pyrénées. Dans la préparation des eaux artificielles, on a recours à la gélatine pour remplacer la *glairine*.

GLAIRURE, s. f. T. de relieur. Préparation avec laquelle on glaire la couverture d'un livre.

GLAISE, s. f. (pron. *glèze*). Argile grasse et plastique, impénétrable à l'eau. On s'en sert pour faire de la poterie, des bâtardeaux et pour enduire les bassins de fontaines. Cette terre est douce, onctueuse au toucher, et, quoique offrant les couleurs les plus variées, elle devient toujours rougeâtre par l'action du feu. Toutes les *glaises* se durcissent au feu et peuvent même y acquérir une si grande dureté qu'elles étincellent par le choc de l'acier. (Buffon.) | Adjectiv. Terre *glaise*.

GLAISÉ, ÉE, part. Enduit, revêtu de glaise. Bassin de fontaine *glaisé*.

GLAISER, v. a. Revêtir, couvrir, enduire de glaise. *Glaiser* un bassin. *Glaiser* le lit d'un canal. | Agric. *Glaiser des terres*, Les amender avec de la glaise.

GLAISEUX, EUSE, adj. Qui tient de la glaise. Terrain *glaiseux*. Champs *glaiseux*.

GLAISIÈRE, s. f. (pron. *glèzière*; rad. *glaise*). Lieu d'où l'on tire la glaise.

GLAIVE, s. m. (pron. *glève*; du lat. *gladius*, épée). Épée à simple poignée, à deux tranchants presque parallèles, séparés par une nervure et terminés par une pointe pyramidale. | Par extens. Se dit de toute sorte d'épée, et même d'une arme blanche quelconque. Un *glaive* étincelant. *Des deux côtés on aiguise le glaive*, On prépare la guerre. Celui qui se servira du *glaive* périra par le *glaive*. (Évangile.) Les *glaives* émoussés manquèrent de victimes. (Volt.) | Fig. Force, autorité, puissance. Le *glaive* de Thémis. | Guerre, violence. Le *glaive* peut seul décider entre ces deux rivaux. Nous en appelons au *glaive*.

Le *glaive* fait les rois, agrandit les États;
Mais, s'il fonde un empire, il ne l'agrandit pas.
(VIENNET.)

| *Glaive spirituel*, Armes dont dispose l'Église; pouvoir d'excommunier. C'est un *glaive* spirituel dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. (Bossuet.) Le *glaive* du pape est bien émoussé. | *Glaive de la parole*, Éloquence, autorité de la parole. Prenez le *glaive de la parole*, et coupez jusqu'aux racines de l'erreur. (Fléchier.) | | Antiq. rom. La profession de gladiateur.

GLAMORGAN. Géogr. Un des comtés méridionaux de la principauté de Galles; 80 kilom. sur 40; 134,600 habit.; chef-lieu, Cardiff. Climat rude; montagnes peu élevées, mais abruptes; vallées pittoresques. Fer, houille, pierres calcaires; fonderies. Antiquités romaines et normandes.

GLANAGE, s. m. Action de glaner, de ramasser les épis laissés après l'enlèvement des gerbes. Le *glanage* est une ressource pour les pauvres gens.

GLAND, s. m. (du lat. *glans*, même signif.). Le fruit que porte le chêne. Semer du *gland*. Ramasser du *gland*. Engraisser les cochons avec du *gland*. Un *gland* tombe; le nez du dormeur en pâtit. (La Fontaine.) Je goûte une secrète satisfaction à contempler dans un *gland* le germe d'où naîtra le chêne majestueux à l'ombre duquel les oiseaux de l'air et les bêtes des champs iront se réjouir. (Bossuet.) Retourne au *gland* des bois pour assouvir ta faim. (Delille.) | *Gland doux*, Nom du fruit comestible de plusieurs espèces de chêne. Ces glands étaient, dit-on, la nourriture des premiers hommes, avant que l'on sût cultiver le blé. D'autres espèces de chênes produisent des *glands* d'une saveur extrêmement amère, qui s'emploient en médecine comme astringents. | En botanique, on donne le nom de *gland* à différents fruits ayant une substance ferme, farineuse et couverte d'une enveloppe coriace, tels que ceux du hêtre, du châtaignier, de la macle, etc. | *Gland de terre*, Nom vulgaire de la gesse tubéreuse, de l'arachide, du terre-noix, etc. | *Gland de mer*, Espèce de coquille multivalve du genre balane. | Anat. L'extrémité de la verge et celle du clitoris. | Tenaille de bois dont se servent les parcheminiers et les peigniers. | Nom de morceaux de métal ou de bois taillés en forme de glands, et par extens., de petites houppes de laine, de fil ou de soie qui terminent des cordons. Des *glands* de rideaux. Des *glands* de bourse. Il a arraché le *gland* du cordon de sonnette. Quand les *glands* et les nœuds seront posés, cela sera véritablement charmant. (Mme de Genlis.) Les *glands* et les houppes de soie.

GLANDAGE, s. m. Art vétérin. Tuméfaction indurée des ganglions lymphatiques de l'auge dans la morve chevaline.

GLANDE, s. f. (du lat. *glans*, gland, fruit du chêne). Nom donné très-improprement par les anatomistes à un grand nombre d'organes d'un tissu en général mou, comme fongueux, et d'une forme plus ou moins globuleuse ou olivaire, mais très-différents dans leur nature et dans leurs fonctions. C'est ainsi qu'on a appelé *glandes* : 1° les organes qui séparent immédiatement du sang un liquide quelconque, et celles de ces glandes qui paraissent composées de plusieurs petites glandes réunies par des vaisseaux communs ont été appelées glandes conglomérées, comme les parotides; 2° les pelotons rougeâtres que l'on rencontre de distance en distance dans le trajet des vaisseaux lymphatiques, et on les a distingués par les noms de *glandes lymphatiques* et *glandes conglobées*; 3° divers autres corps dont les usages sont encore inconnus. Telles sont la *glande pinéale*, la *glande pituitaire*, la *glande thyroïde*, les *glandes surrénales*. | Les anatomistes modernes réservent le nom de *glandes* aux organes sécréteurs, savoir : la *glande lacrymale*, les *glandes salivaires*, le *foie*, le *pancréas*, les *reins*, les *mamelles*, les *testicules*. Elles ont un ou plusieurs canaux excréteurs. Les *glandes* qui entrent dans la composition des membranes muqueuses et sont aussi des organes sécréteurs ont reçu depuis longtemps le nom de *cryptes*. Ce sont les seules des véritables glandes qui soient dépourvues de canaux excréteurs. Les glandes lymphatiques ont été appelées *ganglions lymphatiques*. | En chirurg. Tumeurs glandiformes, qui sont souvent formées par l'engorgement des ganglions lymphatiques, comme dans les scrofules. Une *glande* qu'elle avait au sein fut le foyer d'une tumeur corrosive qui la dévora lentement. (Marmontel.) Le pauvre enfant avait des *glandes*. | Bot. Petits corps à peine sensibles, que l'on remarque sur les feuilles et sur les jeunes pousses de certaines plantes, et qui sécrètent des fluides particuliers.

GLANDÉ, ÉE, adj. Art vétérin. *Cheval glandé*, Cheval qui a une tuméfaction des ganglions lymphatiques de la ganache.

GLANDÉE, s. f. Récolte des glands. La *glandée* est abondante. Dans les futaies de chêne et de hêtre, les *glandées* et les fainées sont si rares qu'elles correspondent une fois sur sept ou huit avec l'année de l'exploitation d'une coupe. (Forcade.) | *Aller à la glandée*, Aller ramasser des glands.

GLANDIFÈRE, adj. Bot. Qui porte des glands.

GLANDIFORME, adj. Didact. Qui a la forme de glands. | Anat. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULAIRE, adj. V. GLANDULEUX.

GLANDULE, s. f. Anat. Petite glande. Nous avons autour du cou et de la mâchoire des glandules qui doivent toujours exister, et qui prennent un accroissement plus ou moins grand lorsqu'elles deviennent le siége d'une inflammation ou d'une autre maladie; alors elles forment des tumeurs dures et mobiles.

GLANDULEUX, EUSE, adj. Anat. Qui a l'aspect d'une glande; qui est de la nature de la glande. Corps *glanduleux*. Tumeur *glanduleuse*. Synonyme de *Glandulaire*. | Bot. *Poils glanduleux*, Poils surmontés d'une glande ou glandule.

GLANE, s. f. Poignée d'épis ramassés dans les champs après l'enlèvement des gerbes. Une grosse *glane*. | Résultat du glanage. | Nom donné à un petit faisceau de brins de paille liés ensemble ou tordus pour servir de soutien à quelque chose. | *Glane d'oignons*, Plusieurs oignons attachés à une glane de paille. Une *glane d'oignons* se vend 1 franc.

GLANÉ, ÉE, part. Recueilli par le glanage. Des épis *glanés* dans un champ.

GLANER, v. a. Ramasser à la main les épis

oubliés sur la terre après la moisson. Laissez au pauvre de quoi *glaner* dans votre champ. On dit dans le même sens : *Glaner* un champ. | Fig. Retirer quelques avantages ou bénéfices là où d'autres ont gagné beaucoup. Quelques coulissiers nouvellistes savent encore *glaner* à la Bourse à la suite des gros loups-cerviers de la banque. (P. M.) | Se dit, dans un sens analogue, des choses d'esprit. Cette époque a été bien étudiée; à peine y pourrait-on *glaner* quelques faits. | Absol. Celui qui *glane* dans la littérature s'enrichit plutôt que celui qui invente. L'ouvrage de Sénèque est un champ où l'on trouve toujours à *glaner*. (Diderot.)

GLANEUR, EUSE, s. Celui, celle qui glane, c. à d. qui recueille, après l'enlèvement de la dernière gerbe, les épis oubliés dans les champs. Les glaneurs sont le plus souvent des vieillards trop faibles et des enfants trop jeunes pour prendre part aux travaux des récoltes. Les *glaneuses* du village.

En souriant, aussi, dans les moissons heureuses,
On laisse des épis pour les pauvres *glaneuses*.
(LOUISE MIE.)

GLAPIR, v. n. Faire entendre un aboi aigu. Se dit, au propre, en parlant des renards et des petits chiens. Le renard *glapit*, aboie, et pousse un son triste, semblable au cri du paon. (Buffon.) | Fig. Faire entendre une voix aigre, soit en chantant, soit en parlant. Au lieu de chanter, elle *glapit*. Les orateurs du roi *glapissaient*, aboyaient.

GLAPISSANT, ANTE, adj. Qui glapit; qui est aigre, criard. Chien *glapissant*. Les oiseaux carnassiers ne font retentir les airs que de sons aigus ou *glapissants*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par dénigrement. *Voix glapissante*, Voix comparée à celle des animaux qui glapissent. L'un traîne en longs fredons une voix *glapissante*. (Boileau.)

GLAPISSEMENT, s. m. (pron. *glapiseman*). Aboi aigre des renards et des petits chiens. | Fig. Cri aigu chez les personnes. Cette dominante diésée forme un *glapissement* affreux. (J. J. Rousseau.) | Fig. Ces tribuns du peuple que la nation comptera longtemps encore, malgré les *glapissements* de l'envieuse médiocrité, au nombre des libérateurs de la patrie. (Mirabeau.) Les *glapissements* du clergé catholique.

GLARÉOLE, s. f. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des uncirostres, que l'on trouve en Europe et en Asie. Les *glaréoles* ont une course rapide, un vol léger, et se nourrissent d'insectes; elles vivent dans les marais ou sur le bord des eaux.

GLARIS. Géogr. L'un des vingt-deux cantons suisses; le septième dans l'ordre de la confédération. Ce canton comprend en grande partie tout le bassin de la Linth, qui arrose une vallée de 60 à 64 kilom. de long; il est borné par ceux des Grisons, de Saint-Gall, de Schwitz et d'Uri; 30,000 habit. Peu d'agriculture, mais beaucoup de pâturages et de bestiaux. C'est dans le Glaris que le voyageur rencontre les plus belles chutes d'eau de la Suisse. | Chef-lieu du canton, l'un des centres manufacturiers de la république helvétique; 4,000 habitants.

GLAS, s. m. (du gr. κλαίω, pleurer). Son lugubre et mesuré d'une cloche que l'on tinte pour annoncer l'agonie ou la mort d'une personne. Le *glas* funèbre. Sonner un *glas*. Au milieu de la tempête, je distingue les coups de canon d'alarme se mêler au *glas* de la cloche monastique. (Chateaubriand.) | Par extens. Il se dit des coups de canon et des salves d'artillerie tirés aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade. Il se dit aussi du jeu des instruments exécutant des airs funèbres et des batteries sourdes.

GLASCOW. Géogr. Ville de l'Écosse méridionale, sur la Clyde, dans le comté de Lanark; 400,000 habit. Beaux monuments, célèbre université. Nombreuses manufactures; fonderies pour les machines à vapeur, les mécaniques et les caractères d'imprimerie; verreries, raffineries, teintureries. Commerce considérable. C'est dans cette ville que se tint, en 1638, l'assemblée de l'Église d'Écosse qui établit le presbytérianisme.

GLAUBER (sel de), s. m. Nom donné au sulfate de soude, pour honorer le chimiste qui le trouva le premier, en examinant le résidu de la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique. Le *sel de Glauber* est un des sels neutres le plus en usage dans la fabrication de la soude artificielle; il est aussi employé comme purgatif.

GLAUCESCENCE, s. f. Didact. État d'une surface glauque.

GLAUCESCENT, ENTE, adj. Bot. Qui présente une teinte glauque.

GLAUCIENNE, s. f. Bot. Genre de la famille des papavéracées, se compose d'herbes bisannuelles, glauques, à feuilles radicales pétiolées; celles de la tige sessiles et découpées en plusieurs lobes; à fleurs grandes, jaunes et tirant sur le rouge. Il découle de ces plantes, par pression, un suc âcre et safrané. Le type du genre est la *glaucienne jaune*, appelée aussi *Pavot cornu*, à la tige droite, rameuse et lisse.

GLAUCINE, s. f. Chim. Principe extrait des feuilles de la glaucienne.

GLAUCIQUE, adj. Chim. *Acide glaucique*, Acide découvert dans un grand nombre de familles végétales, chicoracées, caprifoliacées, ombellifères, etc. L'*acide glaucique* du pavot-cornu.

GLAUCOMATEUX, EUSE, adj. Méd. Affecté de glaucome. Œil *glaucomateux*.

GLAUCOME, s. m. Méd. Maladie des yeux qui amène l'opacité du cristallin ou de la cornée transparente. Le *glaucome* n'est pas incurable.

GLAUCUS. Mythol. Dieu marin, fils de Neptune et de Naïs. Le nom grec de cette divinité, qui régnait sur les eaux si belles de la Méditerranée, signifie vert bleuâtre.

GLAUQUE, adj. Qui est de la couleur de la mer, de la couleur vert bleuâtre. Ce vert est *glauque*. Des yeux *glauques*. Des feuilles *glauques*. | S. m. Zool. Petit mollusque gastéropode de l'ordre des nudibranches, qui vit dans la Méditerranée. | S. f. Bot. Nom d'une petite plante de la famille des primulacées, qui vient sur les bords de la mer.

GLÈBE, s. f. (du lat. *gleba*, morceau de terre). Féod. Fonds de terre. D'après le droit ancien et celui du moyen âge, la glèbe était constituée par l'incorporation perpétuelle de gens de corvée, esclaves ou serfs, à un domaine seigneurial. Avec le sol on vendait l'homme qui devait le travailler sa vie durant. Serfs de la *glèbe*. Droit de la *glèbe*. L'esclavage de la *glèbe* s'établissait quelquefois après une conquête. (Montesquieu.) | *Droit de glèbe*, Droit de patronage et de justice sur les serfs. | *Attaché à la glèbe*, Se disait de celui qui ne pouvait quitter la glèbe, qui changeait de propriétaire quand la terre en changeait. | Dans le style élevé, Le champ qu'on travaille. Que de gens adorent l'argile qu'ils ont pétrie! Combien d'autres sont amoureux de la *glèbe* qu'ils ont remuée! (Buffon.)

GLÉNANS, s. m. pl. Géogr. Petites îles situées, dans l'océan Atlantique, sur les côtes de France (Finistère), vis-à-vis de Concarneau. Pêcheur breton, évite les parages des *Glénans* lorsque le brouillard voltige sur la mer. (Avogour.)

GLÈNE, s. f. (du gr. γλήνη, cavité). Anat. Cavité peu profonde d'un os dans laquelle s'articule un autre os. On ne doit pas confondre la *glène* avec le *cotyle*. | Mar. Couché annulaire formée par un cordage ployé en rond sur lui-même.

GLÉNER, v. a. Mar. Ployer en rond un câble, une manœuvre. Allons! *glénez* les cordages.

GLÉNOÏDE, adj. Anat. Se dit de toute cavité, de peu de profondeur et de superficie, qui sert à l'emboîtement d'un os dans un autre. Fosse *glénoïde*. La cavité *glénoïde* de l'omoplate est plus ou moins marquée, selon les sujets. On dit aussi *Glénoïdal*.

GLÉNOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à une cavité glénoïde.

GLEUCOMÈTRE, s. m. Instrument dont on se sert pour connaître la force du moût de raisin, et, par suite, la quantité de sucre qu'il contient.

GLISSADE, s. f. Action de glisser; mouvement que l'on fait en glissant involontairement. Il fit une *glissade* et tomba. Les *glissades* sont dangereuses. | Jeu d'enfant qui consiste à se lancer sur une surface de glace qu'on a frayée, et à la parcourir en tenant le corps debout. | Pas de danse. | Fig. Se dit en parlant d'une femme qui s'est laissé séduire. Cette jeune fille a fait une *glissade*.

GLISSANT, ANTE, adj. Où l'on glisse. Le chemin est *glissant*. L'écorce de cet arbre est *glissante*. | Fig. *Pas glissant*, Affaire hasardeuse. | *Terrain glissant*, Lieu où il est difficile de se maintenir en faveur. La cour est un *terrain glissant*.

GLISSÉ, s. m. Chorégr. Pas de danse qui se fait en glissant du pied. Un jeté, un *glissé*.

GLISSEMENT, s. m. (pron. *gliseman*). Action de glisser. Le *glissement* des terres. Le *glissement* d'un châssis dans sa coulisse.

GLISSER, v. n. S'élancer sur la glace et se laisser aller; couler involontairement sur un corps glissant. Le pied *glisse* sur un pavé humide. On *glisse* sur le verglas. *Glisser* avec des patins. | En parlant des choses, Couler sur ou s'échapper. L'eau *glisse* sur les murs. L'anguille vous *glisse* des mains. | Couler le long d'un corps. Il saisit la corde et se laissa *glisser* jusqu'à terre. | Cheminer comme en glissant sur les eaux, dans les airs. La barque *glissait* sur les eaux du lac. | Passer légèrement sur une matière, sur un sujet lu ou raconté qu'il ne convient pas d'approfondir. *Glissez* sur cette aventure un peu trop scandaleuse. | Peu impressionner. Nos remontrances n'ont fait que *glisser* sur lui. Nous avions affaire à une femme sur qui toutes ces choses-là *glissaient* et qui ne voyait jamais le présent et point le passé. (Marivaux.) | Activ. Mettre furtivement une chose dans une autre. *Glisser* sa main dans la poche d'autrui. | Fig. Insinuer adroitement. *Glisser* une clause mauvaise dans un acte passé de bonne foi. | SE GLISSER, v. pr. Se couler dans un milieu, auprès de quelque chose. *Se glisser* dans la foule. Il *se glisse* dans la chambre. | S'insinuer, pénétrer. La peur *se glissa* dans mon âme. Une infinité d'abus *se glissent* dans tout ce qui passe par la main des hommes. (Montesquieu.)

GLISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui glisse volontairement sur la glace. Les *glisseurs* et les patineurs. Les *glisseurs* tombèrent les uns sur les autres.

GLISSOIRE, s. f. Voie pratiquée sur la glace par les glisseurs. Les enfants aiment à faire des *glissoires* sur la neige durcie et sur les pièces d'eau gelées. La *glissoire* était couverte de monde.

GLOBAIRE, adj. Minéral. Qui forme un assemblage de corps globuleux.

GLOBBÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des zingibéracées, renferme des plantes annuelles, à feuilles membraneuses et lancéolées, à fleurs terminales disposées en épis ou en grappes et qui répandent une odeur fort agréable. Les *globbées* sont originaires de l'Inde.

GLOBE, s. m. (du lat. *globus*, même signif.). Corps parfaitement circulaire en tout sens, que l'on se figure produit par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. Ce mot est employé de

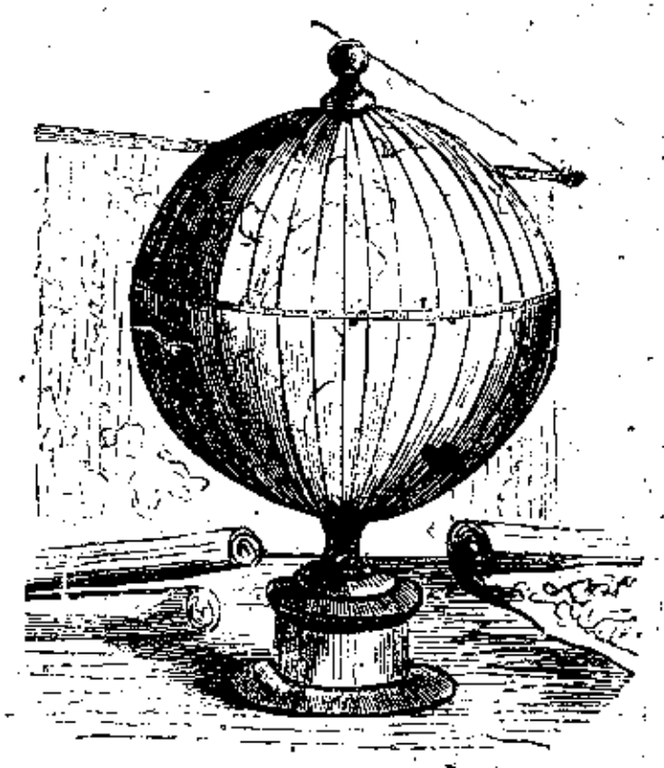

Globe terrestre.

préférence au mot *sphère*, par les géographes et par les astronomes, pour désigner les volumes les mieux arrondis, et notamment les boules sur lesquelles sont indiquées les positions des mers, des terres, des étoiles, etc. Les géomètres se servent du mot *sphère*. Le centre du *globe*. La circonférence du *globe*. | De tout temps, on a considéré la terre et l'eau comme formant ensemble un globe, quoiqu'il ait été constaté, par la mesure des degrés, que la terre n'est pas tout à fait ronde. A cet ensemble, on a donné le nom de *globe terrestre*. V. TERRE. Décrire toutes les parties du *globe*. Les changements que le *globe* a subis. (Buffon.) Nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du *globe*. (Voltaire.) | *Globe* se prend aussi pour les peuples, les nations qui habitent le globe. Les richesses sont le mobile des révolutions rapides qui tourmentent le *globe*. (Raynal.) | Au-dessus du *globe terrestre*, occupant en apparence le centre du monde, on a remarqué une voûte concave qui semble tourner en vingt-quatre heures autour de la terre, entraînant avec elle des planètes, des étoiles, etc., et qui forme le *globe céleste*. | Astron. Corps lumineux qui roulent dans l'espace. Des *globes* qui égalent ou surpassent même de beaucoup en grandeur notre monde, des *globes* qui tournent autour du soleil et sur eux-mêmes, des *globes* qui sont le centre des révolutions de plusieurs lunes, des *globes* dans lesquels on découvre des parties semblables ou analogues à celles qu'on observe sur la terre, ces *globes*, dis-je, je le demande à la raison, seraient-ils sans habitants? (Bonnet.) Le *globe* du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages

du navire, au milieu des espaces sans bornes. (Chateaubriand.) Le *globe* de la lune roule sur un ciel bleu.

Qui peut se figurer les sublimes transports
D'une âme qui, planant loin des terrestres corps,
Suit ces *globes* de feu dans leurs sphères immenses.

| *Globes de feu.* On appelle ainsi les aérolithes, les étoiles filantes qui traversent notre atmosphère avec une rapidité incroyable, et qui viennent s'abattre sur la terre. | *Globes mécaniques*, Instruments en cuivre, en carton, en bois, etc., qui représentent, les uns, la surface du ciel, les autres, celle de la terre. On ignore par qui ils ont été inventés; cependant, quelques savants assurent que l'on en connaissait l'utilité du temps d'Archimède. Strabon parle, en effet, d'un *globe artificiel* de Cratès. Plus tard, au XVIe siècle, on construisit avec la plus grande précision des globes d'une grosseur inaccoutumée. Nous pouvons voir encore aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, les énormes boules que le cardinal d'Estrées donna à Louis XIV, et qui mesurent trois mètres de diamètre. Sur quelques-uns de ces globes sont tracées les circonférences des cercles que les astronomes ont imaginés pour expliquer à leurs élèves le mécanisme de l'univers. L'on en distingue dix, savoir : six grands et quatre petits: Les premiers sont : l'équateur, le méridien, l'écliptique, l'horizon, les solstices et les équinoxes; les seconds, les deux tropiques et les deux cercles polaires. | Phys. *Globe électrique*, Globe en verre monté sur une machine qui le fait tourner sur son axe, pour lui communiquer l'électricité à l'aide du frottement. | Dans le style poétique, ce mot est employé pour bombe. Dans ces *globes* d'airain, le salpêtre enflammé. (Voltaire.) | Art milit. *Globe de compression*, Espèce de fougasse que l'on place dans une galerie de mine pour la faire sauter. | Anat. *Globe de l'œil* ou *globe oculaire*, L'œil considéré indépendamment des muscles qui s'y attachent et des autres tissus qui l'entourent. | *Globe utérin*, Proéminence arrondie que l'utérus forme au-dessus de la symphise pubienne après l'accouchement. | T. de blas. Le *globe d'or*, surmonté d'une croix, que certains rois portent dans leurs mains, est une marque de leur dignité. | Dans tous les styles, on se sert de ce mot pour désigner les seins des femmes. Ces *globes* que l'amour arrondit de sa main. (Colardeau.) Repose cette nuit encore, ô jeune Grec, sur les *globes* d'albâtre de ta jeune épouse; demain viendra la mort. (Byron.) Il baisa ses *globes* charmants.

GLOBEUX, EUSE, adj. Bot. Arrondi en globe. Ovaire *globeux*. Capsule *globeuse*.

GLOBIFLORE, adj. Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME, adj. Qui a la forme d'un globe.

GLOBAL, ALE, adj. Qui est compté en masse, en bloc. La somme *globale* des dépenses.

GLOBO (IN). Loc. adv. empruntée au latin. En masse, en général, en bloc, sans examiner les détails. Présenter les choses *in globo*.

GLOBULAIRE, adj. Didact. Qui a la forme d'un globe. | Bot. *Glandes globulaires*, Glandes végétales de forme sphérique, ne tenant à l'épiderme que par un point. | S. f. Genre de plantes dicotylédones, frutescentes ou herbacées, et dont la forme de tête est globuleuse. On distingue la *globulaire naine* à longues feuilles et la *globulaire turbith*. Les *globulaires* renferment un principe âcre auquel elles doivent des propriétés amères et une action purgative.

GLOBULE, s. m. Petit corps sphérique. Ce mot est un diminutif du mot *globe*. *Globules* de mercure, d'eau. | Fond du calice de certaines fleurs, au milieu duquel est fixé l'ovaire. | Physiol. Figures que forment quelques parties élémentaires des appareils organiques. Les *globules* du sang. Les *globules* du lait. | Préparations pharmaceutiques; pilules homœopathiques. Des *globules* de digitaline.

GLOBULEUX, EUSE, adj. Qui est composé de globules. Ce corps est *globuleux*. | Qui présente la forme sphérique. Insecte à corselet *globuleux*.

GLOCESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Glocester, sur la Severn; 15,000 habitants. Belle cathédrale; immense fabrication d'épingles. Eaux minérales. | Le comté de Glocester a 100 kilom. sur 35 et compte 432,000 habitants. Climat tempéré; beaucoup de pommes et de poires; houille, fer, gypse, pierre à chaux, etc.

GLOIRE, s. f. (pron. *gloare*). Célébrité grande et honorable en parlant des personnes. La gloire suppose toujours de grandes difficultés surmontées, des actions éclatantes, des talents supérieurs et des vertus admirables. Aimer la *gloire*. Chercher la *gloire*. Acquérir de la *gloire*. Être avide de *gloire*. La *gloire* qu'on remporte à punir les tyrans. (Corneille.) Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*. (La Fontaine.) Le malheur ajoute un nouveau lustre à la *gloire* des grands hommes. (Fénelon.) Le désir de donner plus d'éclat à la *gloire* de leurs triomphes les aveugla peut-être. (Raynal.) Il vit chargé de *gloire*, accablé de douleurs. (Racine.) Il faut poser pour principe que la *gloire* ne peut jamais être séparée de la justice. (Rollin.) La *gloire* est la réputation jointe à l'estime; elle est au comble quand l'admiration s'y joint. (Voltaire.) La *gloire* aux criminels ne sert point de refuge. (Ducis.) La *gloire* l'appelait, il arrive, il succombe. (Lamartine.) | *Vaine gloire*, Petite ambition qui se contente des apparences, et qui s'étale avec un grand faste. Les conquérants recherchent et aiment la *vaine gloire*. | *Fausse gloire*, C'est la vaine gloire appuyée sur des causes honteuses ou des actions exécrables. | *Dire quelque chose à la gloire de quelqu'un*, Citer une action louable qui est à son honneur. | *Être la gloire de*, Être l'honneur de. Newton *fut la gloire de* la science. | *Rendre gloire*, Reconnaître respectueusement. *Rendez gloire* à la vérité. | *Gloire à Dieu*, Louange à l'Être suprême. *Gloire à Dieu* dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. (Évangile.) | Se dit pour le ciel. Le séjour de la *gloire* appartient à tous ceux qui souffrent ici-bas de la tyrannie des méchants. Où le conduisez-vous?... A la mort, à la *gloire!* | Éclat, splendeur. Vénus apparut à Énée dans toute sa *gloire*.

Elle laisse tomber de son char de victoire,
Sur mon front jeune encore, un rayon de sa *gloire*
(VOLTAIRE.)

| Vanité, orgueil. Quelle sotte *gloire* est la vôtre, ô courtisans effrontés! | Titre honorifique des rois mérovingiens. | Divinité allégorique. | Elle est personnifiée quelquefois. Sa *gloire* est ma rivale. | T. de peint. Cercle de lumière qui se met autour de la tête des saints. | Représentation du ciel ouvert avec les personnages divins, les anges, etc. Une *gloire* du Titien. Il a le visage tourné vers une *gloire* qui éclaire l'angle supérieur gauche de la toile. (Diderot.) | T. de sculpt. Assemblage de rayons divergents, au centre desquels apparaît un triangle, symbole de la Trinité. | Machine de théâtre entourée de rayons lumineux sur laquelle se placent les acteurs qui représentent les dieux, etc. | Iconol. On représente la *Gloire* sous les traits d'une belle femme, ceinte d'une auréole, décorée d'une couronne d'or, avec un grand manteau sur les épaules. | T. d'artificier. Soleil fixe, non tournant, d'une grandeur extraordinaire. | Assemblage de fusées qui jettent leurs feux en rayons. | Zool. *Gloire de mer*, Mollusque du genre cône, des plus rares et des plus beaux. | Synonymes : GLOIRE, HONNEUR. La *gloire* dit quelque chose de plus qu'*honneur*; c'est une célébrité plus étendue et plus éclatante. La *gloire* fait qu'on entreprend, de son propre mouvement et sans y être obligé, les choses les plus difficiles; l'*honneur* fait qu'on exécute, sans répugnance et de bonne grâce, tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger. L'homme peut être indifférent pour la *gloire*; mais il ne lui est pas permis de l'être pour l'*honneur*.

GLOMÉRIDE, s. f. (du lat. *glomus*, peloton). Entom. Genre d'insectes de la classe des myriapodes et de l'ordre des chilognathes, au corps convexe en dessus, concave en dessous, et formé de treize segments. On trouve ces insectes cachés sous les pierres; ils se contractent en forme de boule quand on les inquiète.

GLOMÉRULE, s. m. Petit amas naturel ou accidentel de corps bruts ou organisés. | Bot. *Glomérule floral*, Réunion de fleurs en une tête irrégulière.

GLORIA, s. m. Liturg. Verset qui termine tous les psaumes; chant de ce verset. | *Gloria in excelsis*, Espèce de cantique qui se chante à la messe. | Famil. Mélange de café, de sucre et d'eau-de-vie. Prendre un *gloria*. | Se dit aussi d'une tasse de café plus petite qu'une tasse ordinaire.

GLORIETTE, s. f. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure dans un parc, un jardin.

GLORIEUSEMENT, adv. (pron. *glorieuzeman*). D'une façon glorieuse, qui doit être admirée. On ne combat *glorieusement* dans ce monde que lorsque l'on combat pour la liberté. Mourir *glorieusement* pour sa patrie. (Bossuet.) Il se tira *glorieusement* d'un grand danger. (Voltaire.)

GLORIEUX, EUSE, adj. (du lat. *gloriosus*, même sens). Se dit surtout des choses qui méritent beaucoup de gloire et de louanges. Combat *glorieux*. Paix *glorieuse*. Action *glorieuse*. Il se jeta en fureur au milieu de ses ennemis et y reçut une mort plus *glorieuse* qu'il ne méritait. (Voltaire.) | Se dit aussi des personnes qui ont acquis de la célébrité par des actes méritoires et honorables. Le général rentra dans sa patrie *glorieux* et triomphant. | Élevé. Cet homme occupe un rang *glorieux* parmi les citoyens de Venise. | Fier. Il ne faut jamais être trop *glorieux* de ses enfants. | Rempli de gloire, immortel. S'emploie pour désigner les saints et les anges de la théogonie catholique. Les *glorieux* séraphins du ciel. Les saintes et *glorieuses* vierges. | En général, l'adjectif *glorieux*, lorsqu'il s'applique aux personnes, est pris en mauvaise part et signifie Vaniteux. | Ce courtisan *glorieux* est un maître sot. | Substantiv. Quel insupportable *glorieux!* Il y a, dans une cour, beaucoup de généraux qui sont des *glorieux* sans gloire.

GLORIFIABLE, adj. Qui mérite d'être glorifié. Voilà une action *glorifiable*.

GLORIFICATION, s. f. (du lat. *gloria*, gloire; *facere*, faire). Action de glorifier. La *glorification* de cet acte. | T. de théol. Élévation à la gloire éternelle, apothéose, exaltation. La *glorification* des élus.

GLORIFIÉ, EE, part. Qui a obtenu beaucoup de gloire; dont on célèbre la gloire. Un vainqueur *glorifié*. Une action *glorifiée*. Je suis si *glorifiée* en ce monde que j'ai sujet de craindre d'être humiliée et confondue dans l'autre. (Mme de Maintenon.) | Théol. Qui participe à la gloire de Dieu. Si la lumière ou l'éther ne pèsent point, l'homme *glorifié* se transportera au gré de sa volonté dans tous les points de l'espace, et volera de planètes en planètes, de systèmes en systèmes, avec la rapidité de l'éclair. Les hommes de la Révolution sont *glorifiés*.

GLORIFIEMENT, s. m. (pron. *glorifiman*). État de ce qui est glorifié.

GLORIFIER, v. a. Donner de la gloire; honorer, rendre respectable. *Glorifier* un homme. *Glorifier* une action, un dévouement. | Particulièrement. Rendre gloire et honneur à Dieu. Ces trois hommes louaient Dieu dans la fournaise et le *glorifiaient* et le bénissaient d'une même bouche. (Bible.) Veut-il par mon trépas que je les *glorifie?* (Racine.) | Théol. Rendre participant de la gloire, de la béatitude éternelle. Dieu *glorifie* les saints. Il viendra pour venger les humbles, en *glorifiant* dans leurs personnes l'humilité. (Bourdaloue.) | Vanter. Les ventrus *glorifient* la truffe, les usuriers l'argent, les flatteurs le privilége, et les esprits élevés la liberté. | SE GLORIFIER, v. pr. Se faire gloire de quelque chose. On peut *se glorifier* d'être citoyen d'un État libre. Il n'est rien de plus naturel que de *se glorifier* des noms qu'on s'est acquis par sa vertu. (Bourdaloue.) La Grèce qui se vante d'avoir fait naître Platon, *se glorifie* encore d'Anacréon. (Voltaire.) Il *se glorifie* d'une disgrâce qui est le fruit de ses talents et l'objet de l'envie. (Id.) | Tirer vanité de. Les imbéciles, qui ne peuvent pas se faire valoir par le mérite personnel, aiment assez à *se glorifier* de la prétendue noblesse de leurs aïeux, et surtout de la fortune qu'ils possèdent. | *Se glorifier dans*, Placer sa gloire et son honneur en quelqu'un ou en quelque chose. La France *se glorifie dans* les hommes et *dans* les choses de la révolution de 1789.

GLORIOLE, s. f. Excessive vanité appliquée à de mesquines choses; parodie de la gloire. Être sensible à la *gloriole*. La *gloriole* des arlequins politiques est grande, lorsqu'ils paradent dans les cérémonies publiques. L'abbé de Saint-Pierre est l'auteur d'une expression qui commence à prendre faveur; c'est le mot de *gloriole*, si bien adapté à cette vanité puérile qui ne vit, si on peut parler de la sorte, que de la fumée la plus légère et la plus prompte à s'exhaler. (D'Alembert.)

GLOSE, s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Interprétation des mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de cette même langue. Les *gloses*, dans les anciennes éditions classiques, étaient ou marginales ou placées en notes au bas des pages. | Commentaire servant à l'explication d'un texte. La *glose* était souvent moins claire que le texte; c'est ce qu'on a dit avec raison de la *glose* du droit romain faite par Accurse et de la *glose* d'Orléans. | En mauvaise part, Critique, médisance. La *glose* n'est pas toujours l'ennemie de la vérité. Je sais que c'est un texte où chacun fait sa *glose*. (Boileau.) | Parodie d'une œuvre poétique. A la fin de chacune de ses strophes, la *glose* devait reproduire un vers de l'œuvre parodiée. La *glose* de Sarazin sur le sonnet de *Job*.

GLOSER, v. a. Écrire une glose, commenter. Tous les auteurs religieux *glosent* les Évangiles et la Bible. | Critiquer. *Gloser* un homme d'État. Quoi! pour un maigre auteur que je *glose* en passant. (Boileau.) | V. n. Médire. Il y a des gens qui *glosent* sur tout le monde. On a plusieurs amants sans que personne en *glose*. (Regnard.)

Certain cafard, jadis jésuite,
Ose *gloser* sur ma conduite.

GLOSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal. Oh! le vilain *gloseur!* Cette femme est une *gloseuse* impertinente.

GLOSSAIRE, s. m. (pron. *glosère*). Recueil alphabétique, en forme de dictionnaire, des termes les plus difficiles et les plus obscurs d'une langue morte ou corrompue et qui ont besoin d'être expliqués par des gloses ou par des expressions courantes et usuelles. En fait de *glossaire*, on remarque celui de la langue saxonne, de Henri Spelman; celui du grec du Bas-Empire, de Ducange; celui du vieux français, de Sainte-Palaye, etc. | Par extens. Simple vocabulaire. | Zool. Ensemble de la langue et de la lèvre des insectes.

GLOSSALGIE, s. f. Méd. Douleur à la langue.

GLOSSANTHRAX, s. m. Art vétérin. Affection charbonneuse à la langue, dite aussi *charbon volant, mal de langue, perce-langue*, et observée chez la plupart des herbivores et particulièrement dans l'espèce bovine. Le *glossanthrax* est contagieux même pour des animaux d'espèces différentes; il peut aussi se transmettre à l'homme, mais seulement par le contact.

GLOSSATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui recueille ou qui rédige des gloses. Hésychius et tous les autres *glossateurs* ou lexicographes se sont servis nécessairement d'Athénée. (P. L. Courier.) | Auteur d'une glose. Les *glossateurs* de la Bible. Les *glossateurs* et les commentateurs sont le plus souvent très-diffus. Les *glossatrices* du code de l'amour.

GLOSSIEN, IENNE, adj. Qui appartient à la langue.

GLOSSITE, s. f. T. de méd. Inflammation de la langue.

GLOSSOCÈLE, s. f. (du gr. γλῶσσα, langue; κήλη, tumeur). Chirurg. Saillie de la langue hors de la bouche, dépendant d'un gonflement de cet organe. C'est une affection plus désagréable que dangereuse.

GLOSSOGRAPHE, s. m. Grammairien qui s'occupe de recueillir les mots anciens ou obscurs.

GLOSSOGRAPHIE, s. f. (pron. *glosografi*; du gr. γλῶσσα, glose ou langue; γράφειν, décrire). Recherche des mots anciens ou obscurs. | Anat. Description anatomique de la langue.

GLOSSOLOGIE, s. f. (du gr. γλῶσσα, langue; λόγος, discours). Étude des langues. La *glossologie* comparée. | Partie de l'histoire naturelle et de la médecine qui embrasse l'étude de la langue sous les divers rapports de son anatomie, de sa contexture, de sa forme et de ses usages. Traité de *glossologie*. | Étude des affections de cet organe.

GLOSSOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la glossologie. Démonstration *glossologique*.

GLOSSOPÈTRE, s. m. (du gr. γλῶσσα, langue; πέτρος, pierre). Préontol. Dent de poisson pétrifiée. Le *glossopètre*, appelé vulgairement langue de pierre, portait autrefois, très-improprement, le nom de *langue de serpent*. Il existe plusieurs sortes de *glossopètres* : les uns sont triangulaires et les autres fourchus à leur base; tous sont pointus et de couleur grise.

GLOSSOTOMIE, s. f. Anat. Dissection de la langue. | Chirurg. Amputation de la langue ou retranchement d'une portion de cet organe.

GLOTTE, s. f. Anat. Petite ouverture placée dans la partie supérieure du larynx et qui sert à former la voix. C'est par cette fente que l'air descend et remonte lorsque nous respirons, parlons ou chantons. Elle est garnie de muscles, connus sous le nom de lèvres du larynx, au moyen desquels nous pouvons la rétrécir ou l'élargir à volonté; de sorte qu'avec les différentes dimensions de la *glotte* nous pouvons former toutes les variétés des tons de la voix humaine. La *glotte* est couverte par un cartilage doux et mince que l'on nomme *épiglotte*, qui est situé au devant de l'orifice du larynx.

GLOTTIQUE, adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la glotte.

GLOUGLOU, s. m. Bruit que fait entendre un liquide lorsqu'il s'écoule d'une bouteille. Le *glouglou* d'une bouteille. Il ne s'emploie que dans les chansons à boire. Les *glouglous* des bouteilles. | Cri du dindon.

> Des dindons on voyait la crête purpurine
> Au milieu des *glouglous* se dresser et pâlir.
> (BACHAUMONT.)

GLOUGLOUTER, v. n. Crier, en parlant du dindon. La poule d'Inde *glougloute*.

GLOUSSANT, ANTE, adj. Qui glousse. Les poules *gloussantes*. Les dindons *gloussants*.

GLOUSSEMENT, s. m. (pron. *glouseman*; du lat. *glocitatio*, même sens). Cri rauque et sourd que jettent les poules lorsqu'elles appellent leurs poussins. On entendait le *gloussement* des pintades.

GLOUSSER, v. n. Faire des gloussements.

GLOUTON, ONNE, adj. Qui mange avec avidité, avec excès, sans raison. Un homme *glouton*. Un animal *glouton*. Tous les gens *gloutons* sont paresseux. | Se dit des choses. Appétit *glouton*. | Substantiv. Oh! l'indigne *glouton*! Une *gloutonne*. Nous voulons, dirent-ils, étouffer le *glouton*. (La Fontaine.) Les *gloutons* du monastère sont à table.

GLOUTON, s. m. Zool. Genre de mammifères plantigrades de l'ordre des carnassiers, renfermant deux espèces qui tiennent le milieu entre l'ours et la martre. Le *glouton* du Cap, qui a le corps épais

Glouton.

et trapu, d'un mètre de longueur, est couvert de poils longs et rudes, gris cendré en dessus, noirs en dessous, il répand une odeur fétide. Le glouton du Nord, couvert d'un long poil soyeux d'un beau brun-marron, habite les régions arctiques; il est remarquable par sa voracité et sa hardiesse; bien qu'il ne soit pas plus grand que le blaireau, il s'attaque au renne et s'en rend maître.

GLOUTONNEMENT, adv. (pron. *gloutoneman*). D'une manière gloutonne, avec avidité. Les gens qui mangent *gloutonnement* excitent le dégoût.

GLOUTONNERIE, s. f. Vice du glouton. La *gloutonnerie* est détestable chez l'homme.

GLU, s. f. (du lat. *gluten*, même sens). Substance visqueuse et tenace que l'on tire du houx, en grande partie, et de quelques autres végétaux; elle sert à faire prendre les oiseaux dans la chasse dite à la pipée. Cela tient comme de la *glu*. Prendre des oiseaux à la *glu*. « Pour obtenir la glu, on récolte le houx pendant les mois de juin ou de juillet; on le fait bouillir dans l'eau, pour pouvoir le décortiquer plus facilement; après avoir enlevé l'épiderme, on prend ce que l'on nomme la seconde écorce, que l'on fait bouillir de nouveau pour la ramollir. On doit ensuite faire fermenter cette masse dans un pot, en ayant bien soin de le placer dans un lieu dont la température soit moyenne. » (Favret.) | Le plaisir est une *glu* qui colle et attache l'âme à son objet. (Nicole.) Cette fille est une *glu*, une enjoleuse. | Espèce de colle-forte employée dans la marine.

GLUANT, ANTE, adj. Qui est de la nature de la glu, qui est visqueux comme la glu. Matière *gluante*. La poix est *gluante*. Le tamanoir ne se nourrit que par le moyen de sa langue, laquelle est enduite d'une humeur visqueuse et *gluante* avec laquelle il prend des insectes. (Buffon.) | *Avoir les mains gluantes*, Avoir les mains salies par quelque chose de gluant, et fig., retenir plus qu'on ne doit de l'argent qui passe par les mains.

GLUAUX, s. m. pl. On donne ce nom à des branches d'arbustes enduites de glu que l'on fixe dans les haies, afin de prendre les petits oiseaux. Tendre des *gluaux*. La chasse aux *gluaux*.

GLÜCK (CHRISTOPHE). Célèbre compositeur, né en 1712 dans le Haut-Palatinat. Glück fut sans contredit un homme de génie; néanmoins, il éprouva, avant de se faire connaître, de très-grandes difficultés. Il eut à lutter pendant longtemps contre les partisans de l'école italienne, tous admirateurs fanatiques du talent de Piccini, et il ne fallut rien moins qu'un ordre supérieur de son ancienne élève, la reine Marie-Antoinette, pour que son opéra d'*Iphigénie en Aulide* fût reçu et joué à Paris, en 1774, alors qu'il était âgé de soixante-deux ans. Il donna ensuite : *Orphée, Armide, Iphigénie en Tauride, Alceste*. Chacun connaît la rivalité des glückistes et des piccinistes qui s'éleva relativement à l'*Iphigénie en Tauride*, parce que les deux célèbres musiciens avaient traité le même sujet; cette rivalité prouva combien le système musical de Glück avait de l'importance aux yeux des conservateurs de la vieille tradition, qui repoussaient avec l'obstination la plus vive toute innovation dans les arts. « La nature, disait Glück, est le but commun que doivent se proposer le musicien et le poète. » Aussi, resta-t-il fidèle à ce programme si simple dans les diverses œuvres qu'il produisit, soit en France, soit en Italie. La musique de ce maître était éminemment dramatique et grandiose. Glück mourut à Vienne, à la suite d'une attaque d'apoplexie, en 1787.

GLÜCKISTE, s. Celui, celle qui est partisan de la musique de Glück, par opposition à picciniste, partisan de celle de Piccini. Les *glückistes* préféraient la musique qui sacrifie la beauté du chant à l'expression scénique; et les piccinistes préféraient la musique mélodique à celle qui veut être dramatique. Les deux écoles subsistent encore de nos jours.

GLUER, v. a. Enduire de glu. Les enfants, sur la fin de l'été, vont *gluer* les ramilles des buissons. | Salir de quelque chose de gluant. Ces confitures lui *ont glué* les mains.

GLUI, s. m. Grosse paille de seigle dont on se sert pour couvrir le toit des cabanes et des granges. On emploie aussi le *glui* pour faire des liens, pour attacher les salades, pour attacher le bout des sarments de vigne, etc.

GLUME, s. f. Bot. Les écailles ou paillettes qui forment les épillets de toutes les graminées. Les *glumes* sont calicinales ou floralés.

GLUMELLE, s. f. Bot. Enveloppe florale intérieure des graminées, opposée à la glume et formée comme elle de deux bractées.

GLUTEN, s. m. Chim. Substance d'origine végétale, azotée, grise, élastique, insoluble dans l'eau, que l'on trouve principalement dans les grains des céréales, dans plusieurs autres plantes, et qui doit son nom à sa propriété glutineuse. Le *gluten* est la partie essentiellement nutritive des farines et c'est lui qui communique à la pâte la propriété de *lever*, c'est-à-dire de produire un pain léger, savoureux et de facile digestion. Les farines sont d'autant plus nourrissantes qu'elles contiennent plus de gluten. On emploie le gluten pour faire des vernis et coller les fragments de poterie. C'est Baccaria, un chimiste italien, qui a le premier découvert les propriétés de cette substance.

GLUTINEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du gluten; qui est gluant. Substance *glutineuse*.

GLUTINOSITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est gluant, visqueux.

GLYCÉRINE, s. f. (du gr. γλυκερός, doux). Chim. Substance organique composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, qu'on extrait des huiles et des graisses en les saponifiant par les alcalis. Elle forme un liquide sirupeux, transparent, incolore, sans odeur et d'une saveur très-douce; elle est inflammable et très-soluble dans l'eau.

GLYCÉRIQUE, adj. Qui se rapporte à la glycérine ou à ses préparations. Principe *glycérique*, qui a trait au principe doux des huiles. | *Acide glycérique*, Produit de l'action de l'acide azotique sur la glycérine.

GLYCINE, s. f. (du gr. γλυκύς, doux). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renferme des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à tiges souvent volubiles, à feuilles ternées, originaires des parties chaudes de l'Amérique. On distingue parmi les espèces la *glycine frutescente*, dont les fleurs violettes, jaunâtres ou pourpres, et en grappes, s'épanouissent au printemps et à la fin de l'été. | Chim. Matière cristalline sucrée trouvée dans le liquide que renferme la noix de coco. | Oxyde métallique découvert dans l'émeraude et l'aigue-marine, et ayant la propriété de faire des sels sucrés avec les acides.

GLYCINIUM, s. m. Chim. Métal obtenu de la glycine et isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium.

GLYCOGÈNE, adj. Chim. Qui engendre du sucre. | *Principe glycogène*, Principe immédiat non azoté, qui existe dans les cellules épithéliales du foie, et qui passe à l'état de sucre du foie.

GLYCOGÉNIE, s. f. Chim. organ. Production du sucre. La *glycogénie* est un des nombreux moléculaires de la nutrition, et, en particulier, de la désassimilation.

GLYCOGÉNIQUE, adj. Qui a rapport à la glycogénie. Principe *glycogénique*.

GLYCONIEN, adj. T. de poésie grecq. et lat. Se dit d'un vers composé de deux dactyles et d'un spondée. Scaliger assure que le vers *glyconien* a été appelé euripidien. | On dit aussi *Glyconique*.

GLYPHE, s. m. (du gr. γλύφω, je grave). Archit. Toute espèce de trait gravé en creux dans les ornements. *Glyphe* et triglyphe.

GLYPTIQUE, s. f. (du gr. γλυπτεῖν, creuser, graver). Art de graver sur les pierres fines. La cornaline, la calcédoine, le jaspe, l'agate, l'onyx, le lapis-lazuli, la malachite, la stéalite, la turquoise, le saphir, sont les pierres sur lesquelles on grave le plus ordinairement. Les instruments dont on se sert à cet effet sont une espèce de tour, appelé *touret*, auquel est fixée la *bouterolle*. Cette *bouterolle*, ou *tariere*, est un petit morceau de fer ou de cuivre que le touret met en mouvement pour user et entamer la pierre; on aide son action par des poudres et des liquides. Les anciens employaient le *naxium*, espèce de poussière de grès du Levant. On lui préféra ensuite le *schiste d'Arménie*, et enfin l'émeri, dont on se sert aujourd'hui. Les anciens employaient aussi, pour polir les pierres, l'os de seiche qu'ils nommaient *ostracites*. La *poudre de diamant*, dont ils se servaient également, a prévalu chez les modernes. Avant de graver une pierre, on la taille en rond ou en ovale, et on en polit la surface, qui est quelquefois plane et quelquefois bombée; dans ce dernier cas, on la nomme *cabochon*. Les pierres gravées en creux se nomment *intailles*; celles gravées en relief se nomment *camées*.

GLYPTOGRAPHIE, s. f. (du gr. γλύπτος, gravé; γράφω, j'écris). Étude qui a pour objet les connaissances littéraires relatives à l'art de la glyptique et à la critique des pierres gravées.

GLYPTOLOGIE, s. f. (du gr. γλύπτος, gravé; λόγος, discours). Étude, traité sur les pierres gravées antiques, sur les intailles et les camées.

GLYPTOTHÈQUE, s. f. (du gr. γλύπτος, gravé; θήκη, boîte). Collection de sculptures, comme bibliothèque signifie collection de livres, et dactyliothèque, collection d'anneaux, ou, par extens., de pierres gravées, parce qu'elles se portaient en anneaux ou en bagues. | Nom donné à un édifice de Munich où sont placés des statues, des bas-reliefs et autres monuments de la sculpture des anciens. La *glyptothèque* est, à Munich, ce qu'est à Paris la galerie des antiques au Louvre.

GNATIDIE, s. f. (du gr. γνάθος, mâchoire). Zool. Chacune des branches de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHITE, s. f. (du gr. γνάθος, mâchoire). Méd. Inflammation des joues.

GNATODONTE, adj. (du gr. γνάθος, mâchoire; ὀδούς, dent). Zook. Dont les dents sont implantées dans l'épaisseur des mâchoires. | S. m. pl. L'une des deux grandes divisions de la classe des poissons.

GNATHON, s. m. Personnage de la comédie romaine. Ce nom était donné génériquement à tous les parasites. Les *gnathons* de la cour de l'empereur.

GNEISS, s. m. Minéral. Roche hétérogène, cristalline, essentiellement composée de feldspath lamellaire ou grenu, et de mica en paillettes distinctes plus ou moins abondantes; structure feuilletée, glanduleuse, stratiforme. Le gneiss présente les variétés suivantes : le *gneiss commun*, qui ne contient que peu ou point de quartz; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz est très-abondant; le *gneiss talqueux*, dont le mica est luisant et le feldspath grenu; enfin le *gneiss porphyroïde*, chez lequel le feldspath se trouve en cristaux volumineux. Le gneiss constitue dans la croûte solide du globe de puissantes assises qui paraissent avoir été consolidées les premières. Le gneiss se trouve en France, dans les Alpes, dans la Norwége, dans la Saxe, et, hors d'Europe, en Sibérie, dans l'Inde et les monts Himalaya, au Brésil, au Groënland, etc. Ne pouvant être taillé, il n'est pas employé dans les arts; mais on y exploite divers minerais métalliques. Dans les hautes montagnes, la surface du sol gneissique est ordinairement sèche et aride; mais dans les collines et les montagnes dont l'altitude ne dépasse pas 1,000 mètres, elle est humide et assez fertile.

GNEISSIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient au gneiss. Sol *gneissique*.

GNIAF, s. m. Trivial. Savetier ambulant, et par extens., mauvais cordonnier. | Fig. Mauvais ouvrier, ouvrier maladroit.

GNIAN-GNIAN. Mimologisme qui exprime l'hésitation, la gaucherie d'une personne qui craint de dire ou de faire quelque chose. Eh *gnian-gnian*, dès que madame le veut, modeste auteur! Je vais l'accompagner. (Beaumarchais.) | S. *Un gnian-gnian, une gnian-gnian*, Personne molle, sans énergie, agissant avec peine et se plaignant toujours. On écrit aussi *Gnan-gnan*. Vous avez prouvé au public et à vos camarades que vous êtes en état de jouer autre chose que des *gnans-gnans*. (Talma.)

GNIDE. Géogr. Ville ancienne et célèbre sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, dans la Carie, où Vénus fut particulièrement adorée. Gnide était, avec Cythère, Amathonte, Paphos et Idalie, une des villes qui avaient seules le droit de remiser le char et les colombes de la déesse lorsqu'elle descendait de l'Olympe sur la terre. Dans le grand temple de Gnide se trouvait une statue de la déesse, chef-d'œuvre de Praxitèle, faisant l'admiration du monde entier. | On écrit aussi *Cnide*.

GNIOLE, s. f. Éraflure faite par une toupie en mouvement à une autre toupie. | Par extens. Coup. Donner une *gniole*. Il a reçu une fameuse *gniole*.

GNOGNOTE, s. f. Trivial. Chose de peu de valeur. C'est de la *gnognote*.

GNOMES, s. m. pl. (du gr. γνώμη, connaissance, ces êtres étant doués, dans les mythes, d'une certaine prescience). Ce sont, dans la démonologie moderne, les génies qui habitent dans le sein de la terre et en gardent les trésors, de même que les sylphes président à l'élément de l'air, les ondins à celui de l'eau et les salamandres à celui du feu. Les gnomes sont d'une petite stature, dont l'échelle descendante peut aller jusqu'aux proportions les plus minimes. Ils se tiennent dans les fissures métalliques du globe, dans les grottes cristallines, sous les roches étincelantes de vertes stalactites; ils ne font que sommeiller légèrement sous les voûtes d'or et d'argent des mines dont ils sont les gardiens. Les légendes des gnomes ont été importées de l'Orient en Europe avec la philosophie pythagoricienne cabalistique, depuis Raymond Lulle, au milieu du XVe et au commencement du XVIe siècle, par Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Paracelse, Cardan et Reuchlin. | Adjectiv. Le peuple *gnome* est chargé d'un office très-actif. (Denne.) | Sentences détachées et concises, exprimées en vers, dans lesquelles les sages et les philosophes de l'antiquité consignaient le résultat de leur expérience morale. Les *gnomes* de Platon, de Socrate, de Pythagore.

GNOMIDES, s. f. pl. Femelles des gnomes. Elles sont d'une taille très-petite, mais d'une grâce et d'une perfection indicibles. Ces charmantes créatures sont commises à la garde des diamants, des pierres précieuses que la terre recèle dans son sein.

GNOMIQUE, adj. Se dit des poèmes appelés *gnomes* et de leurs auteurs. La poésie *gnomique*, sorte de recueil en vers, de préceptes moraux, est antérieure chez les peuples à l'apparition de la philosophie. On peut classer, dans ce genre primitif de la littérature et de la morale, les *Proverbes* de Salomon, les œuvres d'Hésiode, de Solon, de Pythagore, de Théognis, de Phocylide, etc. Comme l'apologue, la poésie gnomique a pour but l'instruction du peuple. Elle enseigne une sagesse toute pratique; elle recommande les vertus usuelles et tout ce qui peut améliorer le bien-être de l'homme ou perfectionner la vie sociale.

GNOMON, s. m. (du gr. γνῶμαι, connaître). Instrument qui sert à mesurer la hauteur du soleil et à marquer les heures, en indiquant la longueur et la direction de l'ombre projetée. Se dit aussi de l'aiguille d'un cadran solaire. Les *gnomons* des anciens étaient des espèces d'obélisques surmontés d'une boule. Les observations de l'ombre du *gnomon* ont fait reconnaître la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique. On dit qu'Anaximandre dressa à Lacédémone un *gnomon* par le moyen duquel il observa les équinoxes et les solstices. (Rollin.) | Fig. Le palmier est, par excellence, le végétal du soleil; c'est un *gnomon* qui marque les heures par son ombre, les mois lunaires par ses feuilles nouvelles. (Bern. de Saint-Pierre.) | Voici la théorie du gnomon. En suivant le cours des corps célestes, on les voit successivement s'élever au-dessus de l'horizon, puis s'abaisser au-dessous. Pour déterminer le point où l'astre cesse de monter, les astronomes se servent de plusieurs méthodes, parmi lesquelles figure celle qui emploie le gnomon. Sur une surface parfaitement horizontale, on place un style exactement vertical, du pied duquel on décrit, comme centre, plusieurs circonférences. On marque sur chacune d'elles les points qui correspondent aux extrémités des ombres projetées par le soleil à diverses hauteurs avant et après midi; puis, divisant l'arc compris entre les deux points que l'ombre a tracés sur chaque circonférence, on obtient ainsi une ligne qui passe par le pied du style, et détermine le plan dans lequel se trouve le soleil lorsqu'il a atteint le plus haut point de sa course. Ce plan est le méridien; il passe par le zénith du lieu et par les pôles en coupant l'horizon suivant une droite qui prend le nom de méridienne. Le *gnomon* de Samarkand daté de 1437.

GNOMONIQUE, s. f. (du gr. γνῶμον, gnomon). Art de tracer les cadrans solaires, lunaires ou stellaires, sur un plan ou sur la surface d'un corps quelconque. Les uns attribuent l'invention des cadrans à Anaximène de Milet, d'autres à Anaximandre, et d'autres à Thalès. Vitruve parle d'un cadran que Bérose de Chaldée construisit sur un plan presque parallèle à l'équateur. Le disque d'Aristarque était un cadran horizontal, avec son limbe relevé tout autour, afin d'empêcher les ombres de s'étendre trop loin. Les cadrans dont les Hébreux se servirent du temps d'Achaz étaient communs en Grèce lorsque vivait Eudoxe, mais les Romains ne les employèrent que fort tard. Les horloges ont remplacé les cadrans, dont on ne se sert plus guère que scientifiquement et pour régler sur le soleil les instruments mécaniques destinés à marquer les heures. Picard a publié un traité sur la *gnomonique*.

GNOSE, s. f. (du gr. γνῶσις, connaissance). Théol. La science religieuse supérieure. On a voulu introduire une fausse *gnose* à la place de la véritable. (Bossuet.) | Doctrine des gnostiques, par laquelle on donnait un sens purement spirituel à l'Écriture, et qui était secrètement ou mystérieusement communiquée à un certain nombre d'adeptes, à des degrés très-divers.

GNOSIMAQUE, s. (du gr. γνῶσις, science; μάχη, combat). Membre d'une secte religieuse qui interdisait toute espèce d'étude dans le christianisme, et réduisait la religion à la pratique des bonnes œuvres. Un *gnosimaque*. Une *gnosimaque*.

GNOSTICISME, s. m. Ensemble de principes et d'opinions professés, en face de la société chrétienne ou dans son sein, par une série de docteurs qui ont fondé, dans le cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, vingt à trente écoles différentes, que la législation byzantine est parvenue à fermer, comme les écoles du paganisme, mais dont les traces se retrouvent dans l'histoire du moyen âge, soit en Orient, soit en Occident, jusque vers la fin du XIIIe siècle. Ce système de doctrines a de commun avec ceux de l'Asie, dont il est une émanation, d'être la création d'une époque plutôt que celle d'un homme. Cette époque est le Ier siècle de l'ère chrétienne. Voici sommairement les principes qui unirent les diverses écoles gnostiques. La doctrine du Christ a été mal saisie et mal rendue par les partisans primitifs, et les gnostiques, les seuls qui, par suite d'une tradition directe, connaissent la vraie science, peuvent seuls aussi la transmettre à leurs disciples. A cette vue générale, qui domine toute doctrine gnostique, il se joint trois choses essentielles qui se rencontrent constamment et qui constituent une sorte de trilogie : ce sont la matière; le Démiurge et le Sauveur. Le rôle que jouent la matière et les deux personnages nommés ensuite, personnages dont l'un fait de la matière, d'un élément psychique et d'un élément pneumatique, le monde et l'humanité, et dont l'autre vient délivrer ces deux éléments de la prison où les retient la matière; ce rôle varie singulièrement, suivant que les écoles gnostiques se rattachent davantage au polythéisme, au judaïsme ou au christianisme; mais à travers toutes les nuances secondaires s'aperçoivent des analogies fondamentales.

GNOSTIQUE, s. et adj. Partisan du gnosticisme. Les écoles primitives du gnosticisme sont celles de Cérinthe et de Dosithée, hostiles au christianisme par prédilection pour le judaïsme. Viennent ensuite celles de Simon le Magicien et de Ménandre. On peut appeler époque fabuleuse du gnosticisme l'espace de soixante-dix ans auquel appartiennent ces écoles. Écoles de Marcion et de Cerdon, hostiles au judaïsme par prédilection pour le christianisme. Écoles de Syrie, au nombre de trois : 1° celle de Saturnin d'Antioche; 2° celle de Bardesane d'Édesse; 3° celle de Tatien. Écoles d'Égypte, au nombre de trois : celles de Basilide, de Valentin et des ophites. Ces derniers subdivisés en séthiens et en caïnites. Les marcosiens, les agapètes et les priscillianistes inondèrent l'Espagne, le Portugal, le midi de la France et le diocèse de Lyon. Les écoles gnostiques succombèrent en même temps que les écoles de philosophie et les nombreuses hérésies qui avaient éclaté en Égypte, en Syrie, en Perse, à Constantinople.

GNOU, s. m. Zool. Quadrupède du genre antilope, que l'on croit être l'hippélaphe d'Aristote. Cet animal habite les montagnes situées à quelques centaines de kilomètres au-dessus du cap de Bonne-Espérance. Haut d'environ un mètre et de la grosseur d'un âne, il a une tête qui, par son large mufle et les cornes lisses dont elle est surmontée, ressemble beaucoup à celle d'un bœuf; ses jambes sont fines comme celles d'un cerf, tandis que son encolure, sa croupe, sa queue composée de longs crins blancs et son épaisse crinière, lui donnent de loin l'aspect d'un petit cheval; son poil est brun

et court. Le *gnou* perd sa férocité par son contact avec l'homme; on le nourrit de légumes, et il se montre très-friand de pain.

GO (TOUT DE), loc. adv. (de l'angl. *go*, aller). Facilement, sans obstacles. Il est entré *tout de go*. Cela va *tout de go*. Eh! monsieur, où allez-vous vous fourrer? vous êtes bien hardi de vouloir vous présenter *tout de go* à une pareille fête. (Spectateur français.) | Sans façon, sans cérémonie. C'est un homme *tout de go*. Peu usité.

GOA. Géogr. Ville de l'Inde, sur la côte de Malabar, à l'embouchure de la Mandova, dans l'île de Goa, qui a environ 40 kilom. de circuit. Elle est composée de deux villes, distantes de 8 kilom. La première, l'ancienne Goa, qui a joué un si grand rôle dans les annales des Portugais conquérants de l'Inde, est presque déserte; elle compte à peine 4.000 habit. Elle fut abandonnée au XVIIIe siècle, à la suite d'une épidémie. La nouvelle Goa, appelée aussi *Pandjim*, et qui est le chef-lieu des possessions portugaises dans l'Inde, a 20,000 habit.; elle possède deux bons ports et se trouve défendue par plusieurs forts. | Le territoire de Goa forme, avec les districts de Diu et de Daman, le gouvernement de Goa; 420,000 habitants.

GOBBE, s. f. (du lat. *cupa*, coupe). Pilule empoisonnée qu'on donne aux animaux pour les faire périr. | Art vétérin. Boules de poils ou concrétions qu'on trouve dans les voies digestives des bêtes à laine, par suite de l'habitude qu'elles ont de se lécher.

GOBÉ, ÉE, part. Avalé à la hâte, sans mâcher ou presque sans mâcher. Morceau *gobé*. Des cerises *gobées*. Un potage *gobé*, et je pars à l'instant.

GOBELET, s. m. (suivant quelques étymologistes, du bas-breton *gob*; suivant Ménage et Saumaise, de *cupa*, coupe). Vase rond et sans anse dont on se servait pour boire. Selon la fortune des personnes, il était d'or, de vermeil, d'argent, d'étain ou de ferblanc. Celui des père et mère et des grands parents était plus haut et plus large, très-évasé; la base, plus étroite, reposait sur un pied peu élevé et tourné en forme de base de colonne. Les gobelets des enfants et des convives, appelés plus ordinairement *timbales*, étaient moins larges, moins élevés et sans support par le bas. Les grands gobelets étaient des meubles de famille, et, dans la bourgeoisie, ils se transmettaient de génération en génération. L'usage des gobelets est passé depuis qu'on leur a substitué les verres. Boire dans un *gobelet*. | Ce que contient un gobelet. Il s'en fallut peu que des Mélitus et des Anitus ne présentassent un *gobelet* de ciguë à votre ami Helvétius. (Voltaire.) Mlle Duménil aimait le vin; elle avait coutume d'en boire un *gobelet* dans les entr'actes, mais avec assez d'eau pour ne pas s'enivrer. (Marmontel.) | *Service du gobelet*, Autrefois l'un des sept offices de la maison du roi. | *Joueur de gobelets*, On appelle ainsi les escamoteurs, parce qu'ils se servent, dans leurs tours, de trois gobelets de ferblanc, coniques, d'égale dimension, qui, au besoin, s'emboîtent l'un dans l'autre, et sous lesquels ils font passer la petite boule qu'ils appellent *muscade*, et qui a la forme de ce fruit. Il y a parmi la mascarade une *joueuse de gobelets*, qui chante, qui danse, qui fait des tours. (Dancourt.) | Fig. *Joueurs de gobelets*, Les gens qui, par ruse et par fraude, s'étudient à tromper les autres en affaires. | Pyroth. Enveloppe cartonnée et fortement serrée dans laquelle les artificiers enferment la fusée. | Bot. Petite tige qui tient les fruits attachés à l'arbre, comme le gland, la faine, la noisette, et qu'on nomme ainsi parce qu'elle figure une petite coupe. Se dit aussi de fleurs qui ont la forme d'un godet. | Hortic. Sorte de disposition d'arbres fruitiers qui ne diffère des buissons que parce que le bas est intérieurement aussi large que le haut. | Pharm. *Gobelet émétique*, Gobelet de métal dans la composition duquel il entrait de l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. | *Gobelet de tamaris*, Gobelet en bois de tamaris, dans lequel les anciens faisaient infuser du vin. | *Gobelet de quassia*, Gobelet fait avec le bois du quassia amer, dans lequel on fait infuser certains liquides qui dissolvent une partie des principes de ce bois, et qu'on emploie pour certaines maladies.

GOBELETERIE, s. f. (rad. *gobelet*). Fabrication et commerce de gobelets.

GOBELETIER, IÈRE, s. (rad. *gobelet*). Ouvrier, ouvrière en gobelets. | Marchand, marchande de gobelets.

GOBELETTE, s. f. T. de mar. Petit bateau à mâts. Le port était traversé par une *gobelette*.

GOBELIN, s. m. (du lat. barbare *gobelinus*, dérivé du gr. κόβαλος, méchant, malin, satyre). Démon domestique de la mythologie gauloise.

GOBELINS, s. m. pl. Célèbre manufacture de tapisseries de Paris. Son nom lui vient de *Gilles Gobelin*, célèbre teinturier, auquel on doit, dit-on, le secret de la teinture en écarlate, et qui vivait sous le règne de François Ier. Des héritiers de Gilles Gobelin, la manufacture était passée à un membre du parlement, le conseiller Leleu; les frères Cannaye la prirent à loyer. En 1560, le Hollandais Glück et Jean Janssen, de Bruges, qui le premier y exécuta de la tapisserie sur un métier à haute-lisse, acquirent de la réputation aux Gobelins. Louis XIV acheta, en 1663, le vaste emplacement où il fit élever l'hôtel actuel, pour y établir une fabrique de tapisseries à l'instar de celles de Flandre. Colbert fit des Gobelins une école des arts et métiers, en y ouvrant des ateliers de bijouterie, d'horlogerie, d'ébénisterie, de marqueterie, de peinture, de gravure, qui ont été supprimés à la Révolution. Mignard et Lebrun dirigèrent successivement cette manufacture. Les ateliers des Gobelins sont aujourd'hui au nombre de quatre : on y voit des tapisseries sur le métier et des parties de tableaux commencées. L'ouvrier se place devant ce canevas, ayant son modèle derrière lui. La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est devenue européenne; il est impossible de rendre avec plus d'exactitude la partie du dessin et la magie du coloris des tableaux; l'art d'égaler le pinceau avec des fils de laine y a été vraiment porté au plus haut degré de perfection. Les sujets tirés des grands peintres anciens et modernes, que les tapissiers des Gobelins reproduisent si fidèlement, sont exposés au public certains jours de la semaine.

GOBELOTTER, v. n. (rad. *gobelet*). Boire souvent, à petits coups; faire une partie de table. Vous ne me disiez pas que vous aviez *gobelotté* à Vaugirard avec M. Damilaville; il me paraît digne de boire et de penser avec vous. (Voltaire.) | T. de mépris ou de dénigrement. Boire dans des cabarets de bas étage, se livrer à l'ivrognerie. Il passe son temps à *gobelotter*. Les ouvriers de Paris *gobelottent*.

Pardon, Volney, Beaune et Pomard,
Le fin gourmet qui vous decrie
Gobelottait à Vaugirard.
(PIRON.)

GOBELOTTEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui aime à gobelotter, qui gobelotte souvent.

GOBE-MOUCHES, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres, qui tirent leur nom de leur habitude de se nourrir d'insectes ailés qu'ils attrapent au vol. Ils sont caractérisés par leur bec légèrement déprimé, hérissé de poils à sa base, à pointe un peu crochue, à vive arête en dessus. Ces oiseaux sont d'un naturel sauvage et solitaire, ont un air triste et inquiet; ils vivent dans les lieux retirés, sur le sommet des arbres les plus élevés; leur cri est aigu et monotone. Leur vraie patrie est le midi, où se trouvent le plus de mouches et d'insectes, et l'on ne saurait croire, au rapport de Buffon, quels services ils rendent à l'homme sous ce point de vue. Les plus grandes espèces sont en Amérique, où on les connaît sous le nom de *Tyrans*, la nature opposant ainsi de plus forts ennemis, dans le nouveau monde, aux insectes qu'elle y a multipliés et agrandis. Comme tout degré de froid qui abat les insectes volants prive ces oiseaux de nourriture, ceux de nos climats partent pour le sud avant les premiers froids, et l'on n'en voit plus dès la fin de septembre. | Erpét. Joli petit lézard des Antilles, fort adroit à prendre les mouches et les ravets. Il habite les forêts, mais on le rencontre aussi dans les maisons, où on le souffre très-volontiers, à cause de sa gentillesse et de ses habitudes. | Bot. Se dit de quelques plantes dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser. | Fig. Homme qui n'a point d'opinion à lui, et qui paraît être de l'avis de tout le monde; ou celui qui croit sans examen toutes les nouvelles qu'on débite. Les *gobe-mouches* sont communs en France, surtout à Paris, où ils forment une variété importante du genre *badaud*. Cette manière d'opiner avait valu à d'Argental le nom de *gobe-mouches*. (Marmontel.) J'allais avec la foule des *gobe-mouches* attendre sur la place l'arrivée des courriers, et, plus bête que l'âne de la fable, je m'inquiétais beaucoup pour savoir de quel maître j'aurais l'honneur de porter le bât. (J. J. Rousseau.)

Gobe-mouches.

GOBE-MOUTON, s. m. Nom de certaines pilules qui font mourir les bestiaux.

GOBER, v. a. (du lat. barbare *cupare*, fait de *cupa*, coupe). Famil. Avaler avec avidité, sans mâcher, sans savourer. *Gober* une huître. *Gober* un œuf frais. *Gober* des cerises. Il *goba* les morceaux. | Saisir et avaler. Toujours le loup m'en *gobera*. (La Fontaine.) Le brochet *gobe* assez souvent les oiseaux qui plongent ou frisent en volant la surface de l'eau. (Buffon.) | Faire prisonnier quelqu'un que l'on guette. On l'a *gobé* au sortir de chez lui. | Fig. Croire légèrement et sottement; accepter sans examen. Il était incapable de ne pas *gober* les absurdités les plus grossières et les plus palpables. (Saint-Simon.) M. le duc de Choiseul d'abord *goba* cette sottise, mais bientôt après il me rendit justice. (Voltaire.) Nous *gobons* le mensonge et rejetons la vérité. (Boiste.) | Fig. *Gober le morceau, l'appât, gober l'hameçon*, Se laisser facilement tromper. Ils *goberont* l'appât; vous serez leur ami. (La Fontaine.) Mais je ne suis pas homme à *gober le morceau*. (Molière.) | *Gober les mouches, du vent*, Être oisif, perdre son temps à niaiser, à attendre. | *On a laissé cet homme à gober les mouches*, Se dit de quelqu'un qu'on a laissé longtemps attendre en un lieu. | Trivial. *Tu la gobes*, Tu es attrapé, puni, maltraité. Tu comptais gagner, *tu la gobes*, tu perds.

GOBERGE, s. f. Perche ou instrument de bois dont les menuisiers se servent pour tenir quelque chose en presse, et les ébénistes, pour maintenir le placage fraîchement collé. | Planche mince dont se servent les layetiers. | Morue la plus grande de l'Océan. | Au plur. Petits ais qui soutiennent la paillasse et les matelas sur un bois de lit.

GOBERGER (SE), v. pr. Se reposer nonchalamment, prendre ses aises. Il *se gobergeait* dans un bon fauteuil. | Se distraire, se divertir. Allons *nous goberger* à la Courtille. | Se moquer. *Gobergeons-nous* ensemble de ce cousin de meunier. (Dancourt.)

GOBERT (NAPOLÉON). Né en 1807, mort en Égypte en 1833, a légué à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions une rente de 10,000 fr. sur laquelle 9,000 doivent être donnés annuellement à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire de France. L'auteur couronné cesse de jouir de la rente dès qu'un autre écrivain est déclaré avoir fait un ouvrage supérieur. | Adjectiv. Le prix *Gobert*. Henri Martin a obtenu le grand prix *Gobert*.

GOBET, s. m. (du celt. *gob*, bec, bouche). Famil. Morceau que l'on gobe. | *Prendre au gobet*, Prendre à l'improviste. | *C'est un bon gobet*, C'est un homme crédule, qui gobe tout ce qu'on dit. | T. de fauconn. *Chasser au gobet*, Chasser avec l'autour et l'épervier.

GOBETER, v. a. (du vieux franç. *gobet*, gosier). Remplir de plâtre les joints des murs de moellons ou de plâtras. | Polir du plâtre avec la main. | Battre le terreau sur la terre.

GOBETIS, s. m. Plâtre jeté avec une truelle et sur lequel on passe la main pour l'introduire dans les joints d'un mur de moellons. | Travail exécuté de cette manière.

GOBEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gobe, qui avale avec avidité, sans mâcher. Un *gobeur* d'huîtres. Une *gobeuse* de cerises. Les *gobeuses* de bonbons.

Celui qui, le premier, a pu l'apercevoir
En sera le *gobeur*, l'autre le verra faire.
(LA FONTAINE.)

| Fig. *Gobeur de bourdes, de faux bruits*, Homme naïf et crédule. C'est une *gobeuse* de nouvelles.

GOBIE, s. m. (du gr. κωβιός, goujon). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens comprenant les espèces ayant pour caractères : nageoires ventrales réunies sur toute leur longueur, et formant un disque concave; corps allongé; tête arrondie,

médiocre; joues rentlées; yeux rapprochés; dos garni de deux nageoires, dont la postérieure assez grande. Ces poissons se tiennent dans les fonds argileux, et y passent l'hiver dans des canaux qu'ils s'y creusent ; au printemps, ils préparent, dans des lieux riches en fucus, un nid qu'ils recouvrent de racines. On trouve plusieurs espèces de ce genre dans nos mers européennes, notamment le *gobius niger*, sur les rivages de l'Océan. La chair de ce poisson est excellente et d'une facile digestion.

GOBILLARDS, s. m. pl. Planches préparées pour faire des douves de cuves.

GOBILLE, s. f. (du celt. *go*, petite; *bill*, boule). Instrument dont se servent les bonnetiers. | Les enfants appellent quelquefois ainsi les petites billes avec lesquelles ils jouent. Une partie de *gobilles*.

GOBIN, s. m. (de l'ital. *gobbino*, dim. de *gobbo*, bossu). Famil. Bossu. Peu usité.

GOBINEAU, s. m. T. de carreleur. Petite partie de carreau que l'on rapporte en raccordement le long des murs pour remplir les vides.

GOBRIOLE, s. f. Technol. Pièce de bois ronde, sur laquelle on monte les principales parties d'un vase de treillage.

GODAGE, s. m. Faux pli d'une étoffe qui gode. | Forme défectueuse du papier.

GODAILLE, s. f. Trivial. Débauche de table, ribote; ivrognerie. Les curés se livrent trop souvent à la *godaille*. | Mauvais vin. Il se livre à la *godaille*.

GODAILLER, v. n. Trivial. Se livrer à l'ivrognerie, boire avec excès. Au lieu de travailler, ils *godaillent* du matin au soir. Le chantre *godaillait*.

GODAILLEUR, EUSE, s. Trivial. Celui, celle qui aime à godailler. Les *godailleurs* sont nombreux à Paris. Les *godailleuses* du quartier latin.

GODAVÉRY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, qui sort des Ghattes occidentales et tombe dans le golfe du Bengale par plusieurs bouches, après un cours d'environ 1,500 kilomètres. Ses eaux sont sacrées comme celles du Gange.

GODDAM. Jurement anglais, abréviation de *God damn* (que Dieu damne). Il correspond à notre dicton familier : *Que le diable m'emporte!* C'est Beaumarchais qui a fait en France la réputation de *goddam*, par sa tirade si connue du *Mariage de Figaro*. Concluant, d'après son assertion, que ce terme est le fond de la langue chez nos voisins, le peuple affuble de ce sobriquet tout habitant de la Grande-Bretagne. C'est un *Goddam*. Voilà les *Goddam*.

GODELUREAU, s. m. Famil. et en mauvaise part. Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes; jeune fat, d'une conduite étourdie. C'est un *godelureau*. La chambre des comédiennes était déjà pleine des plus échauffés *godelureaux* de la ville. (Scarron.) Quatre ou cinq *godelureaux* se sont fait honneur de vos vers. (Dancourt.) | Niais, sot, imbécile. C'est un *godelureau* venu de Carpentras.

GODENOT, s. m. (du celt. *go*, petit, mal fait; et *den*, homme). Figurine de bois ou d'ivoire dont se servent les joueurs de gobelet. | Sorte de marionnettes qu'on montre dans les foires. Le Mazarin n'est qu'une manière de *godenot* qui se cache aujourd'hui et qui se montrera demain. (Retz.) | Fig. Petit homme mal fait. | Par extens. Idoles, dieux. Énée emporte son père et ses *godenots*. (Scarron.)

GODER, v. n. Se dit d'une étoffe, d'un vêtement, qui font de faux plis. Cette manche *gode*. | Se dit aussi d'une surface plane, d'un meuble plaqué. L'acajou de cette table *gode*. Un papier *gode*, quand, collé sur un autre, il est soulevé çà et là.

GODET, s. m. (du bas lat. *godetus*, même sens; fait du celt. *god*, *godell*, poche). Petit vase qui n'a ni pied ni anse. Boire dans un *godet*. | Fig. Faux pli d'une étoffe, d'une bande, d'une surface qui *gode*. | Technol. Auget attaché à des roues dont on se sert pour élever de l'eau. | Petit bassin que les maçons font avec du plâtre sur les joints des montants des pierres, pour y mettre des coulis, lorsqu'elles sont trop serrées pour les ficher. | Petit récipient percé par le fond, dans lequel on verse l'huile destinée au graissage de différents objets. | Vase destiné à recevoir l'huile qui s'échappe d'un quinquet, d'une lampe. | Entonnoir par lequel le métal fondu passe de l'échenal dans les jets. | Petit vase où les peintres mettent leurs couleurs. | *Godet-encrier*, Godet qui sert dans les transcriptions télégraphiques. | *Godet de la pipe*. Synonyme de *Fourneau*. | Chez les jardiniers et les fabricants de fleurs artificielles, Partie de la fleur qui renferme les pétales. | Se dit aussi de la cupule qui supporte le gland de chêne. | Bot. *Godet crottinier*, La *peziue ponctuée*, champignon qui croît sur le crottin de cheval.

GODICHE, adj. Famil. Maladroit, gauche, niais. Quel air *godiche!* Qu'il est *godiche!* | Substantiv. C'est un *godiche*. Une grande *godiche*.

GODICHON, ONNE, adj. (dim. de *godiche*). Très-gauche, très-emprunté. Que tu es *godichonne!*

GODILLE, s. f. Aviron qui, placé dans une entaille arrondie sur l'arrière d'une embarcation, sert à donner l'impulsion à cette embarcation et à la diriger. La *godille* imite les mouvements de la queue du poisson. On manœuvre les embarcations à la *godille*.

GODILLER, v. n. Faire avancer et diriger une petite embarcation au moyen de la godille. Celui qui *godille*, rame et gouverne en même temps.

GODILLEUR, EUSE, s. Matelot ou batelière qui godille, qui conduit une embarcation avec une seule rame. Cet homme est un bon *godilleur*.

GODIVEAU, s. m. Sorte de pâté farci de hachis de viandes de charcuterie, de viandes blanches, de boulettes de veau, de dinde, de poulets, de crêtes de coq, de riz de veau, etc. Le *godiveau* doit être servi bien chaud. Quel délicieux *godiveau!* On ne fait plus aujourd'hui de *godiveaux*; ils ont été remplacés par les tourtes d'entrée et les vol-au-vent.

GODRON, s. m. Certains plis ronds qu'on avait l'habitude de faire autrefois aux fraises, et que l'on fait encore aux collerettes, aux jabots de chemise et à certaines parties des coiffures de femmes. | Fer avec lequel on forme ces plis. | Orfév. Se dit de certaines façons que l'on fait aux bords de la vaisselle d'argent. Plat à gros *godrons*. Soupière à petits *godrons*. | Ornements que l'on fait aux ouvrages de menuiserie et de sculpture. Le *godron* ouvragé a la forme d'un œuf allongé.

GODRONNAGE, s. m. Action de godronner: résultat de cette action. L'empesage et le *godronnage* d'une dentelle.

GODRONNÉ, ÉE, part. Qui porte des plis en rond. Jabot *godronné*. Coiffe *godronnée*. | Orné, garni de godrons. De la belle vaisselle toute neuve, toute *godronnée*. (Mme de Sévigné.) | *Feuille godronnée*, Feuille dont les bords présentent des espèces de festons séparés par des sinuosités profondes.

GODRONNER, v. a. Faire des godrons. *Godronner* de la vaisselle. *Godronner* du linge. Il n'est plus usité dans ce dernier sens. | Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles empêchant que la vis ne glisse dans les doigts quand on la serre ou desserre. Dans le sens de la première phrase, ce verbe est peu usité.

GODRONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des godrons. La corporation des *godronneurs*.

GODRONNOIR, s. m. Instrument, espèce de ciselet à l'usage du godronneur.

GOD SAVE THE KING, s. m. (mots anglais qui signifient : Dieu sauve le roi). Chant national de l'Angleterre; air de ce chant. Chanter, jouer le *God save the king*. Le *God save the king* est exécuté non-seulement dans les églises, mais au théâtre, dans les concerts publics, aux grandes parades et même dans les banquets. On attribue la composition ou plutôt la transposition de l'air du *God save the king* à Haendel, qui l'aurait emprunté à un opéra de Lulli.

GOËLAND, s. m. Oiseau de mer qui forme une

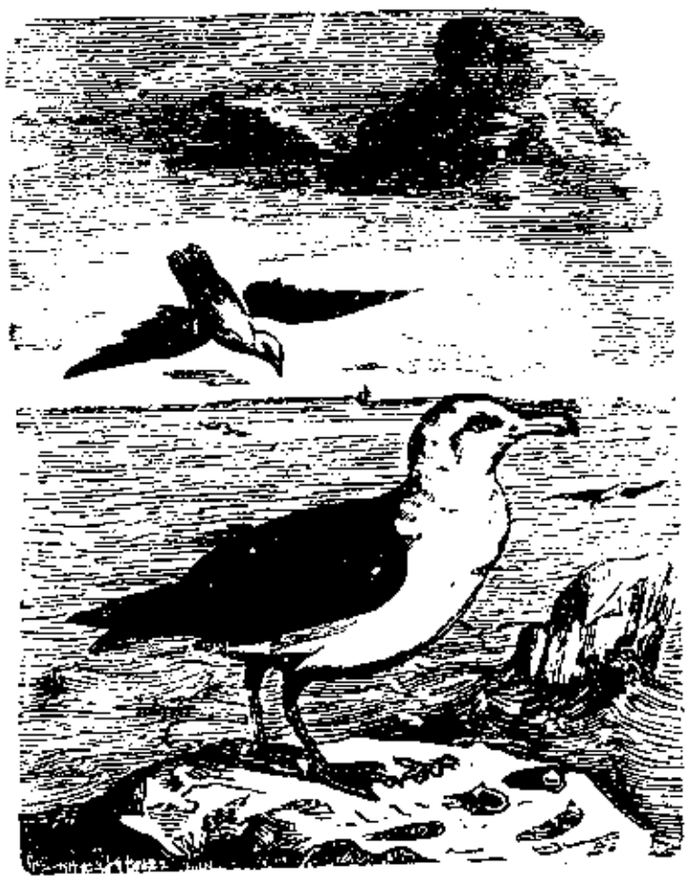

Goëland.

section du genre mouette et en renferme les plus grosses espèces. Le goëland a au moins la taille du canard, les jambes à demi nues, et les formes lourdes et massives. Il est néanmoins doué d'un appareil de vol très-puissant qui lui permet de faire des traversées considérables en mer. Son plumage épais, velouté et éblouissant, le protége contre les rigueurs des froids les plus intenses. Dans le temps de ponte, il dépose sur le sable des rivages deux ou quatre œufs dans un nid à peine abrité. Vorace à l'excès, cet oiseau s'acharne sur les corps pourris des grands poissons et sur les cadavres des noyés. Le cri du goëland est strident et désagréable. Les *goëlands* se tiennent en troupes sur les rivages de la mer; souvent on les voit couvrir de leur multitude les écueils et les falaises qu'ils font retentir de leurs cris importuns et sur lesquels ils semblent fourmiller. (Buffon.)

GOËLETTE, s. f. Mar. Petit navire à deux mâts, du port de trente à cent cinquante tonneaux.

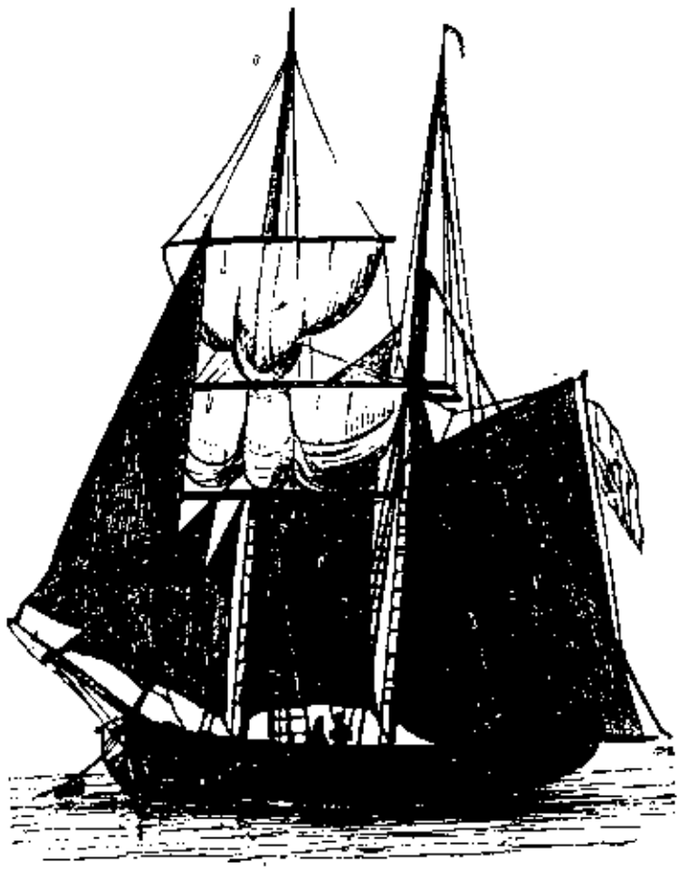

Goëlette.

Parmi les navires qui font de longues traversées, la goëlette est un des plus gracieux et des plus légers. Ses mâts, fort inclinés vers l'arrière, soutiennent deux grandes voiles auriques ou trapézoïdales, indépendamment d'autres voiles carrées à celui de l'avant. Anciennement, les goëlettes ne servaient qu'au commerce. Depuis un certain temps, on en a armé en guerre avec de la petite artillerie. On les emploie comme avisos, et pour certaines croisières.

GOÉMON, s. m. Nom vulgaire donné aux *fucus*, aux *varechs* et aux autres plantes marines que les eaux de la mer jettent sur le rivage, et que l'on range parmi les meilleurs engrais.

GOETHE (JEAN-WOLFGANG). Poète allemand, l'une des plus grandes intelligences des temps modernes; génie créateur dans le drame, la tragédie, la comédie, le roman, la poésie lyrique, la théorie d'art, les sciences physiques et morales, etc. Il naquit à Francfort-sur-le-Mein en 1749. Il montra, de très-bonne heure, une avidité extrême d'acquérir les connaissances les plus variées. Avant d'avoir atteint sa quinzième année, il avait déjà étudié, avec fruit, la grammaire, le dessin, la musique, les langues française et anglaise, la botanique, l'archéologie, les œuvres de peinture et de sculpture, et jusqu'à l'art théâtral lui-même. On le destinait au barreau; il étudia le droit à Leipsick, reçut le bonnet de docteur à Strasbourg, et prouva qu'il aurait été un jurisconsulte habile, s'il n'eût suivi une autre carrière. Gœthe avait le sentiment de sa destinée littéraire; il était intérieurement poussé vers ces créations qui devaient renouveler l'art germanique, et qui furent inaugurées en 1771 par le drame de *Gœtz de Berlichingen*, émouvante scène du moyen âge, remplie de hardiesses. Il publia ensuite, en 1774, le roman de *Werther*. Cette œuvre, si éloignée de ce qu'on avait alors l'habitude de lire, fit une immense sensation dans toute l'Allemagne; elle lui avait été inspirée par un amour malheureux. Le prince héréditaire de Saxe-Weimar, appréciant le génie du jeune écrivain, se l'attacha d'abord comme chef de légation, et ensuite comme conseiller privé. Gœthe cultivait, dès cette époque, l'amitié de plusieurs hommes déjà célèbres, entre autres de Herder et de Lavater. Deux autres pièces, qui suivirent presque immédiatement, *Clavijo* et *Stella*, continuèrent son succès, et Gœthe

semblait appelé à produire, sans interruption, une série de chefs-d'œuvre. Mais averti sans doute par les jugements passionnés et contraires dont ses écrits étaient l'objet, il demeura dix ans sans rien apporter de nouveau à la scène. Ce ne fut qu'en 1786 que son *Iphigénie en Tauride*, tragédie à la manière antique, vint témoigner d'une nouvelle tendance du poète, opposée à sa tendance première. *Le Tasse* et d'*Egmont* parurent en 1788. Au milieu des préoccupations des grandes guerres dont l'Allemagne fut le principal théâtre après la Révolution française, Gœthe étonna plus que jamais ses compatriotes par sa fécondité. La multitude de ses compositions, de 1790 à 1815, comprend des mélanges, odes, ballades, élégies, épigrammes, voyages, comédies, opéras, romans, longs poèmes, ouvrages de théorie et de critique d'art, traités spéciaux sur les sciences physiques et naturelles, etc. *Les Années d'apprentissage de Withem Meister*, *Hermann et Dorothée*, *les Affinités électives*, mais surtout *Faust*, portèrent au comble la gloire de ce sublime penseur. Le drame de *Faust*, dont la légende était populaire en Allemagne, est un cadre poétique immense, une conception gigantesque, où l'auteur a cherché à embrasser l'humanité dans toute son ampleur, mais sans vouloir conclure. Gœthe ne parut pas partager la haine de ses compatriotes contre la France; il s'occupait tranquillement de travaux scientifiques, pendant que les armées des alliés envahissaient notre sol. De ce moment jusqu'à sa mort, qui arriva le 22 mars 1832, il ne se montra occupé que de vérifier sa théorie d'art, soit par des exemples choisis parmi les créations de l'esprit, soit par des observations faites sur les chefs-d'œuvre mêmes de la nature. Ordre, harmonie, telle a été sa formule dans le domaine de l'art et de la science. Mais il respire, dans la plupart de ses écrits, un scepticisme froid et orgueilleux qui les rend moins sympathiques à certaines âmes. La *Théorie des couleurs*, l'*Essai sur la métamorphose des plantes* et les *Considérations sur les sciences naturelles* auraient suffi pour faire à Gœthe, s'il n'eût été qu'un savant, une réputation très-méritée. Pendant la dernière période de sa vie, il produisit, entre autres ouvrages, *les Propylées*, *le Chaos*, *le Tour du monde de Wilhem Meister*, *la Deuxième partie de Faust*, *le Divan oriental* et ses *Mémoires*, qui ont pour titre : *De ma vie*, ou *Poésie et vérité*. Il fit aussi des traductions de deux tragédies de Voltaire, *Tancrède* et *Mahomet*; de l'*Essai sur la poésie*, par Mme de Staël; des *Mémoires de Benvenuto Cellini*, et du *Neveu de Rameau*, de Diderot. Ses lettres à Schiller, Lavater et autres, ont été jugées dignes de passer à la postérité. Gœthe est et sera l'éternel honneur de sa patrie. (Buchet-Cublize.)

GOÉTIE, s. f. Magie à l'aide de laquelle on prétendait disposer de la puissance des génies malfaisants pour nuire aux hommes.

GOETTINGUE. Géogr. Ville de la Prusse, dans l'ancien royaume du Hanovre; 12,000 habit. Industrie active; nombreuses imprimeries, instruments de mathématiques et de physique. Gœttingue est l'une des villes les plus importantes de l'Allemagne à cause de son université et de ses établissements scientifiques.

GOFFE, adj. (de l'ital. *goffo*, gros manteau). Qui est mal fait, mal bâti; grossier. Un habit *goffe*. Un homme *goffe*. Ce mot est vieux et inusité.

GOG. Personnage de la mythologie biblique des Hébreux, qui désignait un peuple ou un prince ennemi d'Israël. Gog et Magog étaient considérés par les chrétiens comme deux démons de premier ordre, antechrists et faux prophètes.

GOGAILLE, s. f. Trivial. Repas joyeux. Être en *gogaille*. Les ouvrières de l'atelier sont en *gogaille*. Enfin on danse, on fait *gogaille*. (Scarron.) | Plaisanterie. Tu vas te chagriner pour un mot de *gogaille*.

GOGO (**À**), loc. adv. Abondamment, dans l'abondance, à son aise. En avoir *à gogo*. Vivre *à gogo*. Laissez-moi, s'il vous plaît, m'en donner *à gogo*. (Corneille.) Il but et mangea *à gogo*.

GOGUE, s. f. Espèce de boudin. Vieux mot.

GOGUENARD, **ARDE**, adj. Qui aime à plaisanter, à se moquer. Caractère *goguenard*. Son humeur est *goguenarde*. Satirique et *goguenard* dans ses poésies. (Hamilton.) Vous allez voir quelle différence il y a d'elle à vos *goguenardes* de femmes qui ne songent qu'à la bagatelle! (Brueys.) Cette destinée qui m'a fait tantôt *goguenard*, tantôt sérieux. (Voltaire.) | Substantiv. Faire le *goguenard*. Ce critique est un insupportable *goguenard*.

GOGUENARDER, v. n. Famil. Faire le goguenard. Plaisanter en se moquant. Il ne fait que *goguenarder*. L'accusé *goguenardait* les juges.

GOGUENARDERIE, s. f. Plaisanterie de goguenard. Il ne répond que par des *goguenarderies*. Oui, mais je l'enverrais promener avec ses *goguenarderies*. (Molière.) Abstenez-vous de *goguenarderies*.

GOGUETTES, s. f. pl. Famil. Propos joyeux, divertissants. Dire des *goguettes*. | *Être en goguettes*, Être un peu ivre, gai, ou en disposition de s'amuser. Il se dit aussi au singulier. Un ami en *goguette*. | Fig. *Chanter goguettes à quelqu'un*, Lui dire des injures, des choses offensantes, fâcheuses. | *Faire goguette d'une chose*, En faire son profit. Des sottises d'autrui, le barreau *fait goguette*. | *Goguette*, Nom, à Paris, de sociétés chantantes qui se tiennent dans les cabarets.

GOHIER (LOUIS-JÉROME). Membre du Directoire sous la République française, né en 1746, mort en 1830. Membre de l'Assemblée législative, il fut chargé, après le 10 août, de faire un rapport sur les papiers trouvés aux Tuileries. Appelé en 1799 à remplacer Treilhard au Directoire, il s'y montra l'adversaire de Barras et de Sieyès. Président du Directoire au 18 brumaire, il protesta avec énergie, mais inutilement, contre la violence qui lui était faite; cependant il accepta deux ans après la place de consul général en Hollande.

GOINFRADE, s. f. Repas de goinfre. Il a expié cette *goinfrade* par une indigestion.

GOINFRE, s. Gourmand, gourmande qui mange beaucoup, avec avidité et salement. Quel *goinfre!* C'est un prêtre qui vit *en goinfre*, fort déréglé et fort dissolu. (Gui Patin.) Vitellius est gras, mais il ne faut pas voir seulement en lui le *goinfre* inoffensif. (Ampère.) C'est une gourmande, une *goinfre*.

GOINFRER, v. n. Famil. Manger beaucoup, gloutonnement, malproprement.

GOINFRERIE, s. f. Gourmandise excessive, sans appétit et sans goût le plus souvent; caractère de *goinfre*. Acte de *goinfre*. Être porté à la *goinfrerie*. L'attirail de la *goinfrerie*. (La Fontaine.)

GOÎTRE, s. m. (du lat. *guttur*, gosier). Tumeur qui se développe sur le devant du cou en partie, entre la peau et la trachée-artère, et qui résulte de l'hypertrophie de la glande thyroïde. Le *goître* est une maladie commune dans les vallées des hautes montagnes, notamment des Alpes, où elle est souvent endémique, et peut se transmettre héréditairement. Les sujets lymphatiques et prédisposés aux scrofules, ainsi que les femmes, sont plus que les autres affligés de cette tuméfaction fâcheuse. Les effets de cette tumeur, soit qu'elle reste inerte et bornée à un vice de nutrition, soit qu'elle se durcisse, peuvent devenir très-redoutables, et produire un squirrhe ou un abcès par suite d'une inflammation. La cause du goître n'est pas suffisamment connue. Les uns l'ont cherchée dans l'eau qui provient de la fonte des neiges et des glaces, dans l'air humide, chaud et peu renouvelé des lieux bas et encaissés; les autres ont cru la trouver dans l'exercice intempéré des instruments de la voix, ou dans l'extension trop violente du cou, chez les enfants. Néanmoins, à l'aide de certaines précautions hygiéniques et du traitement par l'*iode*, on est parvenu à prévenir et à guérir cette affection, qui est considérée comme incurable, lorsqu'elle est complexe, volumineuse, ancienne ou cancéreuse. | Art vétérin. Tumeur remplie d'eau qui vient sous la mâchoire de certains animaux, tels que le mouton et le chien. | Zool. Poche membraneuse que l'on remarque sous le cou de plusieurs reptiles sauriens, et qui est susceptible de se gonfler par l'introduction de l'air. Le caméléon se distingue par un *goître*. | Bot. Saillies que présentent quelques parties des végétaux.

GOITREUX, **EUSE**, adj. Qui est de la nature du goître. Tumeur *goitreuse*. | Qui est affecté de la maladie du goître. Beaucoup de montagnards sont *goitreux*. | Se dit aussi de certains animaux qui ont la partie antérieure du cou et du corps dilatée, par exemple, de l'antilope gutturosa, d'une espèce de colombe à jabot, de pipra, d'ornysmye à collerette blanche, etc. | Substantiv. En parlant des personnes, Un *goitreux*. Une *goitreuse*. C'est un *goitreux*. Les *goitreux* sont nombreux en Savoie.

GOLCONDE (le *Golkhanda* des Indiens). Géogr. Ville fortifiée du Dekhan, dans l'Inde; capitale de l'ancien royaume de ce nom. Golconde est bâtie sur un rocher et regardée par ses habitants comme imprenable, opinion qui n'est nullement partagée par les Européens. Cette ville est le siége des fabriques où sont travaillés les diamants que l'on trouve avec tant d'abondance dans les régions moyennes de l'Inde. *Golconde* est la ville de l'or et des diamants.

GOLDONI (CHARLES). Le premier auteur comique de l'Italie, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1792. Il a donné en France, outre des comédies italiennes, quelques pièces françaises, entre autres *le Bourru bienfaisant* (1771), qui est resté au répertoire, *la Bonne Femme* et *l'Avare fastueux*, etc.

GOLDSMITH (OLIVIER). Célèbre écrivain anglais, auteur du *Vicaire de Wakefield*, né à Elphin en 1728, mort à Londres en 1774. « Goldsmith, poète, philosophe et historien, propre à tous les genres, sut orner tous les sujets : habile, tantôt à nous faire rire et tantôt à nous faire pleurer, son génie exerçait sur les affections du cœur une douce tyrannie, et rien ne manquait à son expression, à la fois noble, pure et délicate. » (Samuel Johnson.)

GOLFE, s. m. (du gr. κόλπος, golfe, sein). Enfoncement de la mer dans l'intérieur des terres. L'ouverture des *golfes* est ordinairement très-large. Carthage était située dans le fond d'un *golfe*. (Rollin.) Le *golfe* diffère de la baie par son étendue, qui est plus grande, et lorsque cette étendue est très-considérable, le *golfe* prend le nom de mer intérieure. (G. L.) Dans la dernière révolution qui donna à notre globe sa forme actuelle, les eaux, s'agitant sur des rivages mal affermis, les déchirèrent çà et là, et creusèrent ainsi des détroits et des golfes. Le littoral qui fait face au pôle arctique fut surtout découpé en mille dentelures profondes et bizarres. Les golfes de Bothnie et de Finlande, le golfe de Gascogne, les golfes de Lyon et de Venise, sont les plus célèbres qui baignent le continent européen. En Afrique, on remarque le golfe de la Sydre au nord, et le grand golfe de Guinée au sud-ouest. Sur les côtes de l'Asie s'étendent les golfes Persique, du Bengale, de Siam, de Tonquin. L'Amérique présente, sur ses bords occidentaux, les golfes de Californie et de Panama; sur ses bords orientaux, celui du Mexique, qui est une véritable méditerranée, et ses bords septentrionaux, l'Hudson et les déchirures à peu près inconnues de la mer de Baffin. L'Australie possède un seul golfe, celui de Carpentarie. | Anat. *Golfe de la veine jugulaire*, Renflement de la portion postérieure de la jugulaire interne, s'abouchant avec l'extrémité inférieure du sinus latéral de la dure-mère.

GOLGOTHA. Nom géographique du Calvaire où Jésus fut crucifié. Le mont Golgotha, ou plutôt la colline du Golgotha, est aux portes de Jérusalem. | Fig. Lieu de supplice. Les républicains furent jugés, condamnés et conduits au *Golgotha*.

GOLIATH. Géant de la ville de Geth, l'une des cinq satrapies des Philistins, qui vivait en l'an du monde 2,942, et qui, suivant la Bible, fut tué par David, en présence de l'armée des Hébreux. | Se dit des personnes de grande taille, par allusion à ce géant. | Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées. Ces insectes, dont on connaît plusieurs espèces, toutes d'Afrique et d'Amérique, sont les géants de leur tribu. Ils vivent sur les fleurs.

GOLO. Géogr. Rivière de Corse, qui a donné son nom à un département sous la première république, lorsque l'île de Corse était divisée en deux circonscriptions départementales. Cette rivière se jette dans la partie de la Méditerranée qui porte le nom de mer de Toscane.

GOMARISTE, s. (de *Gomar*, théologien calviniste hollandais). Sectaire protestant attaché à la doctrine de la prédestination.

GOMART, s. m. Bot. Genre type de la famille des burséracées, renferme de très-grands arbres tous exotiques. Le plus remarquable est le *gomart gommier*, arbre de 30 mètres de haut, propre à l'Amérique, et vulgairement nommé *Bois à colophane*, *Sucrier de montagne*, etc. Il en découle un suc balsamique, gommeux, qui est un excellent remède contre les plaies.

GOMBETTE, adj. f. Se dit d'une loi, ainsi appelée du nom de Gombaud, son auteur. Cette loi, ou plutôt ce code, était la fidèle expression de la civilisation bourguignonne au VIe siècle. Promulguée à Lyon en 502, elle parut en même temps que la loi salique, pour imposer ses dispositions aux vainqueurs et aux vaincus, Gaulois, Romains et Bourguignons, sans établir entre eux la moindre distinction. Comme toutes les lois de cette époque, la loi gombette était un mélange de préceptes, de prescriptions, de défenses, tantôt absurdes, tantôt remplis de bon sens et d'humanité; elle était tout à la fois démocratique, arbitraire et aristocratique. Ainsi, elle voulait que la justice fût administrée gratuitement, et défendait à tout seigneur et à tout bourgeois de repousser l'étranger ou le voyageur qui lui demanderait le couvert et le feu; tandis que, par contre, elle condamnait le voleur d'un chien de chasse à baiser, en place publique, le derrière de l'animal, et le voleur d'un épervier à se laisser manger par l'oiseau six onces de chair sur la poitrine, s'il ne pouvait payer huit écus d'or d'amende. La *loi gombette* fut abrogée en 840 par Louis le Débonnaire.

GOMER. Nom d'un fils de Japhet, que l'on regarde comme la tige des Celtes et des Cimmériens

ou Kymris. | S. m. Nom donné à la langue des anciens peuples celtiques, dont on retrouve encore des traces dans le dialecte gaélique, parlé dans la Basse-Bretagne et dans le pays de Galles.

GOMMAGE, s. m. Action de gommer; résultat de cette action. Le *gommage* des étoffes, du papier. | Adhérence défectueuse des fils de soie entre eux.

GOMMATE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide gommique avec un corps jouant le rôle de base.

GOMME, s. f. (du lat. *gommi*, fait du gr. κόμμι, même sens). Substance visqueuse et transparente qui découle de certains arbres, naturellement ou par incision, qui s'épaissit à l'air et qui se dissout dans l'eau froide ou chaude, qu'elle transforme en une sorte de gelée. *Gomme* de cerisier. *Gomme* de prunier. Sirop de *gomme*. | La gomme est solide, incristallisable, très-fade et inodore. Elle entre en combinaison avec les alcalis, et produit avec l'acide sulfurique concentré une matière sucrée sans fermentation. Cette substance si utile est un des principes immédiats des plantes herbacées, des fruits, des fécules et d'un grand nombre de tiges ligneuses de tous les pays; elle est principalement employée par les arts et par la médecine. | *Gomme arabique*. Elle est tirée de plusieurs espèces de mimeuses des bords du Nil et d'Arabie. Elle sert généralement à fabriquer les articles de confiserie et à donner du lustre aux étoffes. | *Gomme adragante*, La plus mucilagineuse de toutes, qui sert, ainsi que les gommes de racines et de graines, à faire des préparations médicinales. | *Gomme du pays*, Celle qui provient des arbres de notre climat dont les fruits sont à noyau. Cette gomme est moins pure que les autres espèces; on la fait entrer presque exclusivement dans la composition des couleurs et de l'encre pour leur donner un certain brillant. | *Gomme du Sénégal*. Elle est recueillie sur une espèce d'arbre appelé le *nebued* du Sénégal, et est employée comme la gomme arabique par le lustreur et le confiseur. | *Gomme artificielle*, Celle qui résulte de la fermentation ou de la torréfaction des fécules; elle paraît jouir des propriétés chimiques qui distinguent la gomme naturelle. | Hortic. Espèce de gangrène qui se forme sur les parties écorchées ou rompues des abricotiers, pruniers, etc. | Pathol. Tumeur syphilitique qui se développe dans le périoste par suite de l'inflammation chronique de ce tissu fibreux. | *Gomme élastique*. V. CAOUTCHOUC. | *Gomme-poison*, Suc du bohon-upas, ou arbre mortel, des Malais. Le poison de cet arbre est tellement violent et subtil, assure-t-on, que la récolte en est faite par les criminels condamnés à mort, auxquels on fait grâce de la vie, s'ils ne succombent pas à ce travail terrible. | *Gomme-résine*, Mélange de substances immédiates, qui découlent ensemble sous forme d'un suc laiteux composé de résine et d'huile essentielle, dont une partie est soluble dans l'eau et l'autre dans l'esprit-de-vin. Ce n'est que par des incisions faites à quelques végétaux que l'on obtient la gomme-résine. Les diverses espèces de ce suc végétal, *la gomme-copal*, *la gomme-gutte*, *la gomme de Bassora*, *la gomme laque*, *l'assa-fœtida*, *l'encens*, *la myrrhe*, etc., diffèrent toutes par des caractères chimiques bien dessinés; on ne doit pas les confondre avec la gomme proprement dite. | Minéral. *Gomme des funérailles*, L'asphalte ou bitume de Judée dont les anciens se servaient pour embaumer les morts.

GOMMÉ, ÉE, part. Enduit de gomme. Taffetas *gommé*. Étoffe *gommée*. | Où l'on a dissous de la gomme. Eau *gommée*.

GOMMER, v. a. Enduire de gomme. *Gommer* de la toile. On *gomme* les rubans en les humectant avec de l'eau dans laquelle on fait dissoudre de la gomme afin de les lustrer et de les rendre plus fermes. | *Gommer une couleur*, Y mettre un peu de gomme pour qu'elle ait plus de corps. | *Gommer du tabac*, L'humecter avec de l'eau dans laquelle on fait bouillir des côtes de tabac.

GOMMEUX, EUSE, adj. Qui produit de la gomme. L'œreck *gommeux* d'Afrique. Les arbres *gommeux* abondent dans le Sénégal. | Qui est de la nature de la gomme, qui contient de la gomme. Suc *gommeux*. Substances *gommeuses*. On conserve dans les corps *gommeux* les essences les plus subtiles et les plus spiritueuses. (Fénelon.) | Chirurg. *Tumeur gommeuse*, Exostose du périoste.

GOMMIDES, s. f. pl. Chim. Famille de composés ternaires organiques ayant la gomme pour type.

GOMMIER, s. m. Bot. Nom générique donné aux arbres qui produisent la gomme et certains sucs résineux. On distingue le *gommier blanc*, le *gommier rouge* produisant la gomme arabique, le *gommier à cochon* de Saint-Domingue, le *gommier résineux* des Malouines, etc. Le *gommier blanc* est un des plus hauts et des plus gros arbres des îles; son bois est blanc, dur, difficile à mettre en œuvre; on en fait des canots. Les feuilles ressemblent à celles du laurier; mais elles sont beaucoup plus grandes.

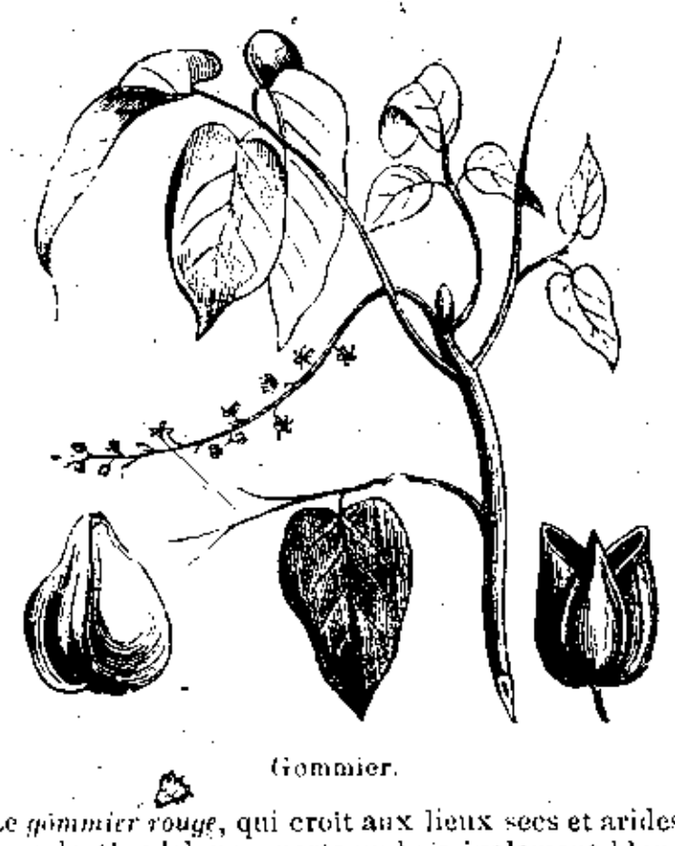

Gommier.

Le *gommier rouge*, qui croît aux lieux secs et arides dans la Guadeloupe, porte un bois également blanchâtre, mais tendre, de peu de durée et qui se pourrit promptement; ses fleurs sont par bouquets et blanches; il leur succède un fruit charnu, semblable à la pistache, résineux et contenant un noyau dur. | Qui produit la gomme. Arbre *gommier*.

GOMMIQUE, adj. Qui a rapport aux gommes. | Chim. *Acide gommique*, Corps qui, uni à des traces de chaux et autres bases terreuses, forme les gommes naturelles.

GOMMITE, s. f. Dénomination générique qui comprend la gomme pure, la bassorine, la cérasine, le mucilage et la gelée végétale.

GOMMOIR, s. m. Technol. Baquet contenant la gomme dont se sert le fabricant d'ouate.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE, adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine.

GOMORRHE. Géogr. Ville située au midi et sur les bords de la mer Morte, en Palestine, une des cinq villes de la Pentapole. Elle fut, au dire des Écritures, ensevelie sous une pluie de feu et de soufre et recouverte par les eaux de la mer avec Sodome, l'an 1897 avant l'ère chrétienne, en punition des abominables débauches de ses habitants.

GOMPHOSE, s. f. (du gr. γόμφος, clou.) Anat. Espèce d'articulation immobile où les os sont emboîtés comme une cheville dans un trou. Les dents sont articulées dans les maxillaires par *gomphose*.

GONAGRE, s. f. (du gr. γόνυ, genou; ἄγρα, crise). Méd. Goutte au genou

GONALGIE, s. f. (du gr. γόνυ, genou, ἄλγος, douleur). Douleur rhumatismale qui se fixe sur l'articulation du genou, et qui est produite, soit par la goutte, soit par une autre maladie.

GONALGIQUE, adj. Qui provient de la gonalgie; qui a rapport à la gonalgie. Affection *gonalgique*. Douleurs *gonalgiques*.

GOND, s. m. (du gr. γόμφος, clou). Morceau de fer coudé et arrondi dans la partie supérieure, sur lequel tournent les pentures des portes, des contrevents, etc. Sceller les *gonds* d'une porte. Il y a des *gonds* à plâtre et à bois, des *gonds* à repos et à vis.

Et sur les *gonds* quand les portes mugissent,
Du temple alors les bases retentissent.
(DORAT.)

| Fig. Nous le croyons hors des *gonds* de la raison. | *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds*, Exciter sa colère, son impatience, au point qu'il ne soit plus maître de lui.

GONDAR. Géogr. Ville capitale du royaume d'Ambara, ancienne capitale de l'Abyssinie; environ 50,000 habit. Nombreuses églises.

GONDOLAGE, s. m. Action de gondoler, de se déjeter, de se renfler, en parlant du bois atteint par l'humidité.

GONDOLE, s. f. (de l'ital. *gondola*, barquette). Petit bateau plat, de forme amincie et allongée, dont la poupe est repliée en l'air et la proue est élancée et recourbée ainsi que le cou d'un cygne, qui est particulièrement en usage à Venise pour naviguer sur les lagunes et les canaux qui servent de rues. Des *gondoles* toujours noires sont conduites par des bateliers vêtus de blanc avec des ceintures roses. (Mme de Staël.) « La *gondole* est un héritage du Bas-Empire; son premier type est la *caique* des Grecs. Les Vénitiens la transportèrent dans leur ville, et firent quelques changements dans la forme extérieure et dans les ornements. » (Page.) | Barque de pêcheur, à fond plat et à la coupe longue et mince. | Voiture élégante en forme de gondole. | Se dit de certaines voitures publiques. Les *gondoles* ne sont plus d'usage. | Nacelle de ballon, dans laquelle se placent les personnes qui veulent faire une ascension. | Adjectiv. *Chaise gondole*, et substantiv. *gondole*, Chaise dont le dossier affecte une courbure semblable à celle d'une gondole.

GONDOLÉ, ÉE, adj. Mar. Construit en forme de gondole. | *Du bois gondolé*, Du bois déjeté.

GONDOLER, v. n. Mar. Se dit d'un navire dont les extrémités se relèvent comme celles des gondoles. | Technol. Se déjeter, se bomber, en parlant du bois. Les planches *se gondolent* à l'air.

GONDOLIER, IÈRE, s. Batelier, batelière qui conduit une gondole. Le doge a ses chagrins, les *gondoliers* ont les leurs. (Voltaire.) Les échos du Tasse ne sont plus dans Venise, et le *gondolier* qui chantait autrefois ses vers rame silencieusement. (Byron.)

GONFALON, s. m. (de l'ital. *gonfalone*, bannière). Bannière d'église à plusiers fanons. Porter le *gonfalon*. Au moyen âge, c'était sous le *gonfalon* que se rangeaient les hommes, les vassaux convoqués pour la défense des églises et des terres ecclésiastiques. | On écrit aussi *Gonfanon*.

GONFALONIER, s. m. Celui qui porte le gonfalon. Autrefois, en France, le titre de gonfalonier était fort honorable. Les comtes du Vexin, qui portaient l'oriflamme, s'intitulaient *Gonfaloniers de l'église de Saint-Denis*. Les comtes d'Anjou étaient *gonfaloniers de Saint-Martin de Tours*. | *Gonfalonier de l'Église*, Nom donné aux protecteurs établis par les papes dans les villes d'Italie, pendant leur lutte contre les empereurs. Un paysan nommé Jocomuzio, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de Sforza, devint favori de la reine, connétable de Naples, *gonfalonier de l'Église*. (Voltaire.) | Anciennement, en Italie, Titre du chef de certaines républiques. | On écrit aussi *Gonfanonier*.

GONFLÉ, ÉE, part. Qui est enflé, devenu plus ample par une distension intérieure. Vessie *gonflée*. Avoir le ventre *gonflé* comme un ballon.

Elle tournait vers moi ses yeux *gonflés* de larmes,
En me montrant le ciel.
(LAMARTINE.)

| Par extens. Un torrent *gonflé* par la fonte des neiges. | Fig. *Avoir le cœur gonflé*, Avoir un grand chagrin. Être *gonflé* d'un sot orgueil. Ce personnage est *gonflé* d'impertinence. L'un est plein de respect, l'autre est *gonflé* d'audace. (Corneille.) Que l'on ne soit pas *gonflé* de ses aïeux. (La Chaussée.) Ce cœur chargé d'ennuis et *gonflé* d'amertume. (C. Delavigne.) Les princes sont *gonflés* de vanité.

GONFLEMENT, s. m. (pron. *gonfleman*). État de ce qui est gonflé. | Méd. Enflure d'une partie du corps produite sans altération des tissus. Le gonflement est généralement amené par l'inflammation; il est en même temps l'indice d'une sorte de décharge extérieure qui s'opère par un effort naturel. C'est par le gonflement que débutent la goutte, les fluxions dentaires, les dégénérescences, etc. « Cette modification d'anomalie est ordinairement exprimée par les mots *engorgement*, *tumeur froide*. Quand la partie conserve l'impression du doigt qu'on y appuie, le *gonflement* prend le nom d'*œdème*, et, si on distingue ostensiblement un amas de sérosité, elle se nomme *infiltration*. » (Charbonnier.) *Gonflement* des intestins. Le *gonflement* de la rate. Le *gonflement* des amygdales.

GONFLER, v. a. (du lat. *conflare*, souffler). Faire enfler. *Gonfler* un aérostat, une vessie. Le vent *gonflait* la voile. L'eau *a gonflé* cette éponge. | Par extens. Un orage qui *gonfle* un torrent. | Se dit aussi des aliments qui produisent des flatuosités, un sentiment de distension. | Fig. Les honneurs *gonflent* d'orgueil les sots et les incapables. | V. n. S'augmenter, devenir gonflé. La pâte *gonfle* dans la graisse bouillante. | SE GONFLER, v. pr. Se dit de toute chose qui prend plus de volume qu'elle n'en occupait auparavant. En courant, les veines *se gonflent*. Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux *se gonflent* tout à coup. (Buffon.) La graine en *se gonflant* boit le suc qui l'arrose. (Delille.) | Le cœur se gonfle quand il devient gros et qu'on a envie de pleurer. Elle ne boude pas, mais son cœur *se gonfle*. (J. J. Rousseau.) J'avais senti mon cœur *se gonfler* de joie. (Marivaux.) | S'accroître. Le ruisseau *se gonfla* lorsque les neiges vinrent à se fondre. | Se rassasier. *Se*

gonfler l'estomac. | Fig. Nous sommes dans un siècle où chacun cherche à *se gonfler*, à s'enorgueillir.

GONG, s. m. Instrument de musique des Chinois et des Indous. Synonyme de *Tam-tam*.

GONGYLAIRE, adj. Bot. Reproduction gemmipare ou scissipare.

GONGYLE, s. m. (du gr. γογγύλος, rond). Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs des algues, des lichens et de diverses mousses hépathiques.

GONICHON, s. m. Comm. Cornet de gros papier qui recouvre le haut d'un pain de sucre.

GONIDIE, s. f. (du gr. γονεία, production, engendrement). Bot. Cellules vertes, formant, dans les algues et les lichens, une couche non interrompue dans laquelle paraît résider toute la puissance végétative de ces plantes.

GONIN, s. m. (de *Gonin*, escamoteur célèbre du temps de François Ier). Fripon adroit et rusé. N'est en usage que dans les phrases suivantes : *C'est un tour de maître Gonin. Il leur joua cent tours de maître Gonin.* (Dancourt.)

GONIOGÈNE, adj. (du gr. γωνία, angle ; γενής, engendré). Minéral. *Cristal goniogène*, Cristal produit par des décroissements sur les angles seulement.

GONIOMÈTRE, s. m. (du gr. γωνία, angle ; μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer l'ouverture des angles des cristaux.

GONIOMÉTRIE, s. f. Géom. Art de mesurer les angles. Savant traité de *goniométrie*.

GONORRHÉE s. f. (du gr. γόνος, semence ; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement muqueux par le canal de l'urètre, dû à une inflammation ou à une affection vénérienne.

GORD, s. m. (du lat. *gurges*, gouffre). Pêcherie formée par deux rangs de perches qui forment dans le fond de l'eau un angle au sommet duquel se trouve un filet. | Se dit aussi d'un entonoir composé de pieux ou de filets et terminé par un verveux. Dresser un *gord* dans la rivière.

GORDIEN, adj. m. Se dit seulement en parlant du nœud qui attachait le joug du char de Gordius, père de Midas. Ce nœud, au dire de la Fable, ne pouvait être dénoué, tellement les bouts des cordes avaient été ingénieusement cachés ; mais, comme l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui saurait le défaire, Alexandre le Grand, n'ayant pu y parvenir, le coupa avec son épée, et prétendit avoir rempli les conditions de l'oracle. | Fig. *Un nœud gordien*, Difficulté insurmontable. | *Trancher le nœud gordien*, Se tirer brutalement d'un embarras quelconque.

GORDIEN. Nom de trois empereurs romains, qui régnèrent, les deux premiers, en 237, et le troisième, en 244, et qui périrent de mort violente.

GORÉE. Géogr. Ile située sur la côte de la Sénégambie, et qui appartient à la France ; 6,000 habit. Gorée dépend du gouvernement du Sénégal.

GORET, s. m. (dim. de l'anc. franç. *gore*, truie). Petit cochon. | Fig. et trivial. Enfant malpropre. | Mar. Espèce de balai dont les marins se servent pour nettoyer la carène d'un navire.

Gorfou.

GORFOU, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des manchots. Ce sont des animaux singuliers ; leurs ailes sont plutôt deux espèces de nageoires qui tombent de chaque côté comme de petits bras, et qui sont couvertes de plumes très-courtes, raides et serrées ; les plumes du corps sont pareilles à un duvet à large tige, couché comme les écailles de poisson ; le cou est gros et court, la peau très-dure. D'après la position de leurs pieds, ces oiseaux se tiennent droits et sont comme assis sur leur croupion, ce qui paraît être leur attitude de nécessité à terre, et c'est ainsi qu'ils marchent ; quelquefois aussi ils se servent de leurs ailes comme de pattes de devant, et alors ils marchent comme à quatre pattes et vont plus vite. Quand il y en a plusieurs en troupe et qu'on les voit de loin, on les prendrait pour des enfants vêtus de blanc. Ils sont assez hardis ; ils se laissent approcher de très-près, et se défendent vigoureusement quand on les attaque. Les *gorfous* se rencontrent dans les mers australes, depuis l'équateur jusqu'au pôle. Ils s'éloignent parfois des côtes à des distances considérables ; on en a rencontré à cent lieues marines et plus loin de toute terre, et dans des parages où ils n'avaient pu être portés par les glaces. Ils ne viennent à terre que pour pondre. Ils creusent dans les dunes de sable des terriers profonds assez vastes pour loger toute la famille. C'est dans la partie la plus reculée de ce nid que la femelle dépose ses œufs au nombre de deux ; quelquefois cependant elle n'en pond qu'un seul. Le cri du gorfou imite à s'y méprendre le braiment de l'âne. La chair de cet oiseau offre, ainsi que ses œufs, une ressource fort utile aux navigateurs qui fréquentent les parages désolés qu'habite cette espèce.

GORGE, s. f. Vulgairement, ce mot désigne tout à la fois la partie antérieure du cou, ainsi que l'arrière-bouche ; scientifiquement, il désigne seulement la cavité formée par le pharynx. Dans ce sens, *gorge* correspond aux mots latins *guttur* ou *jugulum*, et devient le synonyme de *Gosier*. « La destination de la gorge, examinée seulement chez l'homme comme arrière-bouche, est des plus importantes. Cette cavité admet d'abord l'air nécessaire pour la respiration, une des conditions indispensables de l'entretien de la vie, et concourt pour beaucoup à la vocalisation ; ensuite, elle livre passage aux substances alimentaires et aux boissons qui servent à la nutrition. Devant remplir des fonctions aussi variées, elle a une organisation très-complexe et douée d'un haut degré d'irritabilité. » Avoir mal à la *gorge*. Cette odeur nous prend à la *gorge*. Craignez qu'une arête de poisson ne reste dans votre *gorge*. Saisir un homme à la *gorge*. Il a un abcès dans la *gorge*. Mettre, tenir le pied sur la *gorge* à quelqu'un. (Acad.) Il semblait présenter sa *gorge* au coup mortel. (Corneille.) | *Se tenir à la gorge*, Se dit de deux hommes qui se sont saisis l'un l'autre à la gorge. Je remarque dans une chambre deux hommes en chemise qui *se tiennent à la gorge* et aux cheveux. (Le Sage.) | Le sein d'une femme. Posséder une belle *gorge*. Elle allait, la *gorge* découverte. Celle-ci a la *gorge* plate, et celle-là a trop de *gorge*. Le prophète Isaïe se plaignait, il y a déjà longtemps, que les filles d'Israël allaient tête levée et la *gorge* nue. (Diderot.) | La partie supérieure de la chemise d'une femme. | Le mot *gorge*, en parlant des animaux, est pris souvent dans le sens indiqué plus haut ; seulement, il désigne chez les oiseaux la partie qui entoure le cou. Moineau à *gorge* noire, ramier à grosse *gorge*, rouge-*gorge*, *gorge*-blanche, etc. En vénerie, on dit qu'un chien a une *belle gorge* lorsque son aboiement est fort et retentissant. | Les fauconniers emploient le mot *gorge* dans des sens différents. Ils appellent de ce nom le jabot des oiseaux de vol ; *gorge chaude* est la chair du gibier qu'ils distribuent toute chaude à ces mêmes oiseaux, au moment où il est pris ; ils donnent *bonne gorge* quand ils repaissent leurs oiseaux de gibier ; *demi-gorge* ou *quart de gorge*, suivant la quantité qu'ils leur livrent. Un oiseau *digère sa gorge*, quand l'aliment dont on l'a nourri passe vite ; c'est un symptôme d'étisie. | Bot. L'ouverture d'une corolle tubulée ou d'un calice de même forme. La *gorge* d'une fleur monopétale. | Par anal., dans les arts mécaniques, L'ouverture, l'orifice de certaines choses. *Gorge* de cheminée. *Gorge* de tabatière. | T. de fortificat. *La gorge d'un bastion* ou *d'une demi-lune*, L'entrée du côté de la place. | Se dit d'un passage entre deux hautes montagnes. La *gorge* du Canigou, dans les Pyrénées. En 1800, les Russes osèrent s'engager dans les *gorges* des Alpes pour aller attaquer les Français cantonnés près de Zurich. De la plupart des lacs sortent des torrents qui, avec le temps, ont creusé des *gorges* d'une profondeur effrayante. (Raynal.) | Ce mot est employé, au propre et au figuré, dans un grand nombre de locutions vulgaires et proverbiales ; ainsi l'on dit : *Couper la gorge à quelqu'un*, Le tuer ou le perdre. *Se couper la gorge avec quelqu'un*, Se battre avec lui. *Tendre la gorge*, Se livrer sans résistance. *Prendre quelqu'un à la gorge*, Le contraindre par la violence. *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*, L'obliger à désavouer les paroles en question. *Rendre gorge*, Rejeter ce que l'on a bu ou mangé, et au fig., restituer par force ce qu'on a pris. | *Faire une gorge chaude de quelque chose*, Se l'approprier. En ce sens, cette locution a vieilli ; on l'emploie mieux pour signifier faire une plaisanterie : Rire à *gorge chaude* ; faire des *gorges chaudes* de ce qu'on entend dire. | *Il a menti par la gorge !* Se dit pour donner un énergique démenti à quelqu'un. | *Chanter de la gorge*, Se dit de celui qui ne sait modifier sa voix qu'en resserrant la gorge avec force. | *Avoir bonne gorge*, Avoir une forte voix. | Archit. Moulure concave. | *Gorge d'une poulie*, Le creux qui circule sur sa circonférence. | *Gorge d'un bassin à barbe*, L'échancrure de ce bassin. | Pièce de bois qu'on place au bas d'une carte de géographie pour la maintenir tendue, et contre laquelle la carte s'applique quand elle a été mise sur son rouleau.

GORGÉ, ÉE, part. A qui on a mis de l'aliment dans la gorge. Pigeon *gorgé*. Volaille *gorgée*. | Qui a beaucoup mangé. Un enfant *gorgé* de bonbons. | Fauconn. Se dit d'un oiseau qui est repu. | Fig. *Gorgé* de richesses, de plaisirs.

GORGE DE PIGEON, adj. invar. Se dit seulement d'une couleur changeante et assez semblable à celle que l'on remarque sur la gorge des pigeons. Ruban *gorge de pigeon*. Sa robe était *gorge de pigeon*.

GORGÉE, s. f. (rad. *gorge*). Quantité de liqueur qu'on peut avaler à la fois. Une *gorgée* de vin. Une *gorgée* de bouillon. Boire à petites *gorgées*.

GORGER, v. a. (rad. *gorge*). Mettre dans la gorge. *Gorger* une oie. C'est pendant la nuit qu'elle nourrit son petit, en le *gorgeant* par intervalles de la substance du poisson qu'elle pêche tout le jour à la mer. (Buffon.) | Donner à manger avec excès. *Gorger* une personne de vin et de viande. | Fig. Combler, remplir, surtout en parlant des richesses. Il a fait de ses complices ses favoris, et il les a *gorgés* d'or. | Art vétérin. Enfler. Les mauvaises eaux *gorgent* les jambes des chevaux. | SE GORGER, v. pr. Boire, manger avec excès. *Se gorger* de viande. Les bestiaux *se gorgeraient* de topinambours si on leur en donnait à satiété. (Morogues.) | Par extens. Se remplir. Les pores vides d'air *se gorgent* de celui qui est fourni par les feuilles. (Bonnet.) | Fig. Se gorger d'or, d'argent. Un pirate à nos yeux *se gorge* de butin. (La Fontaine.)

GORGÈRE, s. f. Autrefois, Collet dont les femmes se couvraient le cou et la gorge. | Mar. Partie concave de la guibre et du taille-mer.

GORGERET, s. m. (rad. *gorge*). Instrument de chirurgie qui représente une gouttière allongée en

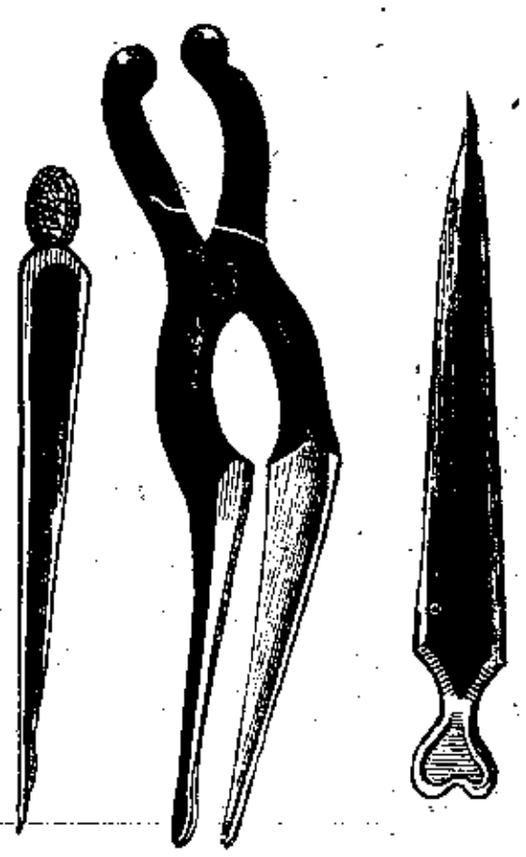

Gorgeret.

forme de gorge, et dont on se sert dans plusieurs opérations, notamment dans celle de la taille.

GORGERETTE, s. f. (rad. *gorge*). Sorte de collerette qui sert à couvrir la gorge des femmes. | S'est dit dans le sens de petite gorge. La *gorgerette* d'une jeune fille. | Ligature qui attache un bonnet sous le menton des enfants. | Nom vulgaire de la fauvette à-tête noire.

GORGERIN, s. m. Pièce du harnais qui servait

autrefois pour couvrir et défendre la gorge d'un homme d'armes. | Archit. Petite frise du chapiteau dorique entre l'astragale du haut du fût de la colonne et les annelets.

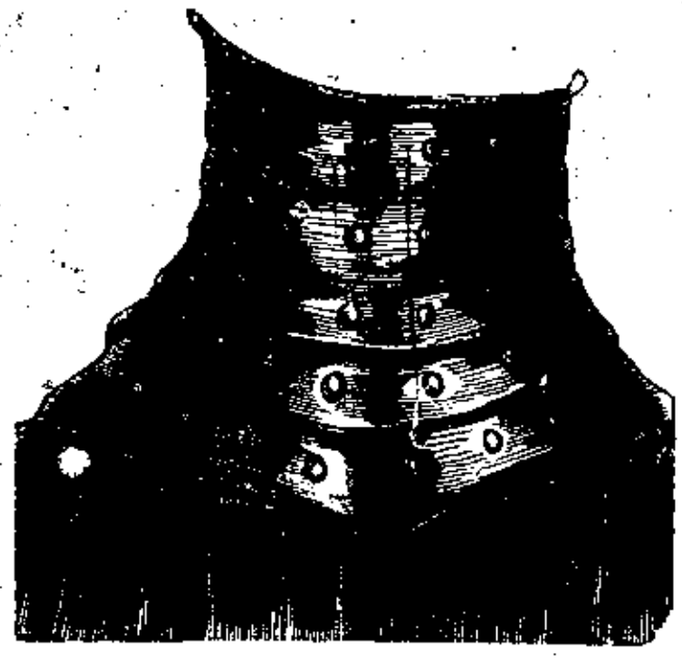

Gorgerin.

GORGONE. Mythol. Filles de Phorcys et de Céto, sœurs des vieilles Grées. Homère ne parle que d'une Gorgone hideuse, habitante des enfers, et dont la tête au regard terrible se trouve sur l'égide de Jupiter; c'est Gorgone ou Méduse. Hésiode mentionne trois Gorgones : Méduse, Sthéno et Euryale, qui planent indistinctes dans le voisinage de la Nuit, aux limites occidentales de la terre. D'après les anciennes traditions, ce sont des vierges ailées, à la chevelure de serpents, monstres abhorrés des mortels, et que jamais nul homme n'envisagea sans expirer. Persée tua Méduse et lui coupa la tête. Mais les récits postérieurs décrivent les Gor-

Gorgone.

gones comme de jeunes femmes douées d'une beauté séduisante et d'une jeunesse éternelle.

GORGONE, s. f. Genre de polypiers comprenant des espèces que les anciens prenaient pour des plantes. En effet, les *gorgones* ressemblent à des arbrisseaux, car elles ont des bases épatées en forme de racines, par lesquelles elles adhèrent aux rochers et autres corps solides. Les *gorgones* ont beaucoup d'analogie avec les coraux, mais elles en diffèrent en ce que leur intérieur, au lieu d'être composé d'une substance calcaire, cassante, est faite d'une substance cornée et flexible. Leur couleur varie du rouge au blanc, au vert, au violet, au noir et au jaune. Les animaux qui les habitent sont petits et enfermés dans un sac membraneux. Quelques espèces s'élèvent à des hauteurs considérables. On en cite qui avaient atteint 3 et 4 mètres. La *gorgone éventail*, commune dans les collections, se trouve dans toutes les mers.

GORILLE, s. m. Zool. Singe anthropomorphe d'Afrique, dont la taille atteint 1 mètre 85 centimètres et qui se construit une sorte de cabane en ramée et bâtons. V. TROGLODYTES.

GOSIER, s. m. (pron. *gozié*). Ouverture du pharynx où entrent les aliments par l'œsophage pour descendre dans l'estomac. *Gosier* large. *Gosier* étroit. Un os lui demeura bien avant au *gosier*. (La Fontaine.) Les serpents ont de grands *gosiers*, car la mâchoire inférieure n'est que très-lâchement articulée avec les os du crâne, de sorte qu'elle s'écarte ou livre un large passage aux plus grosses proies. | Fig. *Avoir le gosier sec*, Aimer à boire, avoir toujours soif. | Le canal par où sort la voix et qui sert à la respiration. Un *gosier* flexible. Le fanatique chantera un cantique juif à plein *gosier* en faisant brûler des juifs. (Voltaire.) En ce sens, on dit par métaphore : Cet oiseau, cette femme a un beau *gosier*. Quel *gosier* charmant que celui de la Patti! | Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent.

GOSILLER, v. n. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

GOSSAMPIN, s. m. (du lat. *gossypium*, coton). Bot. Espèce de fromager, grand arbre de la famille des malvacées, qui croît dans l'Inde, en Afrique et en Amérique.

GOSSYPINE, s. f. (du lat. *gossypium*, coton). Chim. Substance solide, fibreuse, insipide, très-combustible, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis, que l'on retire du coton commun. Traitée à chaud par l'acide nitrique, la *gossypine* se décompose et fournit de l'acide oxalique.

GOTHA. Géogr. Capitale du duché de Saxe-Cobourg-Gotha; 15,000 habit. L'almanach de *Gotha*.

GOTHIE. Géogr. Nom donné autrefois à la Gaule narbonnaise où les Goths s'étaient établis. | *Gothie* ou *Gothland*, partie méridionale de la Suède.

GOTHIQUE, adj. (du lat. *gothicus*, même sens). Qui appartient aux Goths, qui a rapport aux Goths. | *Caractère, écriture gothique*, Écriture ou caractère qui, dans le fond, est le même que le romain, mais qui a beaucoup d'angles et de tortuosités, surtout au commencement et à la fin des jambages de chaque lettre. Les manuscrits en caractères gothiques ne sont pas anciens. Ulphilas, évêque des Goths, fut le premier inventeur de ces caractères, et le premier qui traduisit la Bible en langue gothique. | Se dit d'anciens caractères d'imprimerie qui ressemblent aux caractères gothiques. Inutile ramas de *gothique* écriture. (Boileau.) | Il se dit aussi du caractère d'imprimerie que les Allemands emploient encore aujourd'hui. | *Architecture gothique*, et, substantiv. *Le gothique*. On appelle ainsi l'architecture qui s'éloigne des proportions et du caractère de l'antique. L'architecture gothique est souvent très-solide, très-pesante et très-massive. Quelquefois, au contraire, elle est extrêmement délicée, délicate et riche. Son principal caractère est d'être chargée d'ornements qui n'ont ni goût ni justesse. On distingue deux sortes d'architecture gothique. L'ancienne est celle que les Goths ont apportée du Nord dans le ve siècle. Les édifices construits suivant cette manière sont massifs, pesants et grossiers; ceux de la gothique moderne sont plus délicats, plus déliés, plus légers et surchargés d'ornements inutiles, témoin l'abbaye de Westminster, la cathédrale de Paris, etc. Elle a été longtemps en usage, surtout en Italie, savoir, depuis le XIIIe siècle jusqu'au rétablissement de l'architecture antique dans le XVIe. Toutes les anciennes cathédrales sont d'une architecture gothique. Le système gothique est l'opposé du système grec. Un édifice *grec* n'a aucun ornement qui ne serve à augmenter la beauté de l'ouvrage. Les pièces nécessaires pour le soutenir ou pour le mettre à couvert, comme les colonnes et la corniche, tirent leur beauté de leurs proportions : tout est simple, tout est mesuré, tout est borné à l'usage. On n'y voit ni hardiesse ni caprice qui en impose aux yeux. Les proportions sont si justes que rien ne paraît fort grand, quoique tout le soit. Au contraire, l'architecture *gothique* élève sur des piliers très-minces une voûte immense qui monte jusqu'aux nues. On croit que tout va tomber; mais tout dure pendant des siècles. Tout est plein de fenêtres, de roses et de pointes; la pierre semble découpée comme du carton; tout est à jour, tout est en l'air. Sous le point de vue de l'art, on distingue surtout : le *gothique à trèfle*, le *gothique rosé et fuselé*, le *gothique ondulé et panaché*, le *gothique flamboyant* et le *gothique fleuri*. | *Colonne gothique*, Pilier rond dans un bâtiment gothique, qui est trop court ou trop menu pour sa hauteur. | Peint. *Manière gothique*, Manière qui ne reconnaît aucune règle, qui n'est dirigée par aucune étude de l'antique, et dans laquelle on n'aperçoit qu'un caprice qui n'a rien de noble. | Se dit, par une sorte de mépris, de ce qui paraît trop ancien et hors de mode. Un habillement *gothique*. Des manières *gothiques*. J'aime à frauder les préjugés *gothiques*. (Béranger.) | Substantiv. Il y a du *gothique* dans l'architecture de ce bâtiment. On trouve du *gothique* dans ce tableau. Le *gothique* nous envahit.

GOTHS, s. m. pl. Ancien peuple qui, étant venu du Nord, s'avança dans la suite des temps vers le Midi, où il conquit beaucoup d'États et fonda plusieurs royaumes. On croit généralement que les Goths étaient originaires de la Suède, et surtout de la Gothie. Ils ne passèrent point directement des pays du Nord en Allemagne, comme avaient fait les Cimbres, avant J. C.; ils prirent leur route du côté de la Russie occidentale, d'où ils se rendirent aux environs de la mer Noire, et de là, en suivant le Danube, ils entrèrent dans l'empire d'Occident. Les Goths ne furent guère connus des Romains avant le règne de Gallien (260); vraisemblablement jusqu'alors ils avaient été confondus avec les Sarmates, avec les Scythes et avec les autres peuples limitrophes des provinces orientales de l'empire romain. Ce fut sous le règne de Gallien que les Goths commencèrent leurs incursions sur les terres des Romains par des ravages affreux qui causèrent la désolation dans la Grèce, dans la Macédoine, dans le Pont et dans l'Illyrie. Mais ils furent défaits par Claude II (269), dans une bataille rangée, et ne reparurent plus de quelque temps. Ils occupèrent ensuite la Dacie trajane dès que les Romains l'abandonnèrent (274), se jetèrent sur le royaume du Bosphore, qu'ils détruisirent, et pillèrent l'Asie-Mineure. Leur roi Hermanric porta leur puissance à son plus haut degré dans le IVe siècle. Leur empire embrassait, vers 350, tout le pays qui s'étend depuis le Don jusqu'à la Theiss, et depuis la mer Noire jusqu'à la Baltique. Mais ils furent arrêtés dans leurs progrès par l'invasion des Huns. Sous Valentinien et sous Valens, les Goths ayant fait de nouveau des incursions sur les terres des Romains, ils furent encore défaits. Valens leur accorda la paix (376) et leur donna des terres dans la Thrace. Mais la guerre recommença bientôt; les Goths remportèrent sur Valens la fameuse bataille d'Andrinople (9 août 378), et pillèrent les faubourgs de Constantinople; ils furent défaits, peu de temps après, par Théodose le Grand. A la mort de cet empereur (395), Alaric Ier, leur chef, désola les provinces d'Orient et ravagea deux fois l'Italie. Sous le règne d'Honorius (403-409), Ataulfe, son frère et son successeur, épousa la sœur d'Honorius, et, sur les instances de sa femme, il quitta l'Italie pour passer en Espagne, où il établit sa monarchie. Il mourut à Barcelone en 416. Dans la suite, on distingua les Goths en Visigoths et en Ostrogoths. On donna le premier de ces noms aux Goths qui s'étaient établis en Espagne, et celui d'Ostrogoths à ceux qui, sous la conduite de Théodoric III, fondèrent un nouveau royaume en Italie (493). Ce dernier royaume fut détruit par l'eunuque Narsès, général de l'empereur Justinien, qui remit l'Italie sous l'obéissance de ce prince (553). En même temps que les Visigoths étaient maîtres d'une partie de l'Espagne, ils possédaient aussi le Languedoc et l'Aquitaine, dans laquelle étaient comprises la Guienne et la Gascogne. Le royaume des Visigoths fut détruit l'an 713 par les Maures, qui, après avoir défait Rodriguès, s'emparèrent de la plus grande partie de l'Espagne.

GOTON, s. f. (dim. de *Margoton*). Femme de mauvaise vie. Il courtise toutes les *gotons* d'auberges.

GOUACHE, s. f. Espèce de peinture en détrempe, dans laquelle on broie et l'on délaye les couleurs avec de l'eau mêlée de gomme. Les peintures à la *gouache* sont fraîches, éclatantes et veloutées. Ce tableau est à la *gouache*, mais les tons en sont si lumineux, qu'on le croirait à l'huile. (Diderot.) | Par extens. Petit tableau de genre peint à la gouache. Nos peintres ont produit de très-belles *gouaches*.

GOUAILLER, v. a. Trivial. Railler, plaisanter. *Gouailler* quelqu'un. Tu veux toujours *gouailler* les autres. (Vadé.) | SE GOUAILLER, v. pr. Se moquer les uns des autres. Ils *se gouaillèrent*.

GOUAILLERIE, s. f. Trivial. Persiflage, raillerie, plaisanterie. Cessez vos *gouailleries*.

GOUAILLEUR, EUSE, s. Trivial. Celui, celle qui gouaille, qui fait de mauvaises plaisanteries. | Adjectiv. Ton, air *gouailleur*. Mine *gouailleuse*. Il faut avoir beaucoup d'esprit pour prendre et soutenir le ton *gouailleur*. (Boiste.)

GOUDRON, s. m. Substance épaisse, d'un noir rougeâtre, un peu tenace, collante, d'une odeur empyreumatique forte et d'une saveur âcre; on l'obtient avec les pins et les sapins trop vieux pour fournir la térébenthine, et cela en entourant l'arbre de feu. On retire aussi le goudron de la houille. | Mar. On se sert de *goudron*, mêlé d'huile de poisson, de suif, etc., pour enduire les navires, les embarcations, les cordages, etc., afin de les préserver de l'humidité. | *Eau de goudron*, Goudron composé

d'huile essentiellement empyreumatique, de résine et de charbon, et qu'on mélange avec l'eau. On l'emploie en médecine, comme excitant des membranes muqueuses. | Technol. Sorte de mastic dont on se sert pour fermer hermétiquement des bouteilles de verre, soit pour empêcher l'entrée de l'air extérieur, soit pour empêcher l'évaporation des liquides ou des substances. *Goudron végétal. Goudron de houille* ou *coaltar*.

GOUDRONNAGE, s. m. Action de goudronner, d'étendre du goudron.

GOUDRONNÉ, ÉE, part. Enduit de goudron. Mât *goudronné*. Toile *goudronnée*. Des cordages *goudronnés*. | *Eau goudronnée*, Eau dans laquelle on a mis du goudron. Boire de l'eau *goudronnée*.

GOUDRONNER, v. a. Enduire de goudron. *Goudronner* un navire. *Goudronner* des cordages, des toiles.

GOUDRONNERIE, s. f. Mar. Atelier où l'on prépare du goudron.

GOUDRONNEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui goudronne des planches, un bateau, des toiles.

GOUDRONNEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du goudron. Des matières *goudronneuses*.

GOUE, s. m. Grosse serpe à l'usage des bûcherons. On écrit aussi *Gouet*.

GOUET, s. m. Bot. Genre type de la famille des aroïdées, composé de plantes herbacées à racines tuberculeuses et charnues, et à feuilles engainantes; la fleur est formée d'un spathe en oreille d'âne. Le *gouet ordinaire*, dit *pied-de-veau*, croît dans les bois humides. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont tachetées de noir; son fruit est formé de petites baies d'un rouge écarlate et de la grosseur d'un pois.

GOUFFRE, s. m. (du lat. *gurges*, même sens). Géol. Cavité souterraine qui s'étend à une profondeur quelquefois très-grande dans le sein de la terre. Tomber dans un *gouffre*. Les volcans sont des *gouffres* de feu. | Cavité dans laquelle les eaux se précipitent en tournoyant, et y font disparaître avec violence tous les objets qui s'y trouvent. *Gouffre* profond. Être entraîné dans un *gouffre*. Leur barque, sans gouvernail et sans voile, allait à la dérive; tout à coup elle disparut dans un *gouffre*. Le plus grand *gouffre* que l'on connaisse est celui de la mer de Norwége. (Buffon.) | Fig. et poétiq. Abîme, précipice, lieu sombre. Les *gouffres* des mers. Les *gouffres* de l'enfer. Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une grande impression, semblait attacher son âme sur les *gouffres* que la nature a creusés au fond des mers. (Barthélemy.) Dieu d'un regard l'arrache au *gouffre* immonde. (Béranger.) | Fig. et par extens. S'applique au temps, à sa durée. Le *gouffre* de l'oubli. Le *gouffre* des siècles. Le temps qui a fui ne revient pas, car le passé est un *gouffre* d'où l'on ne peut rien retirer. (Jussieu.) | Fig. Tout ce qui nécessite ou fait faire de grandes dépenses. Ce procès est un *gouffre*. Les maisons de jeu sont des *gouffres* où s'engloutissent toutes les fortunes. Ce palais est un *gouffre*. | Se dit d'un grand dissipateur. Ce jeune prince est un *gouffre*. | Grand nombre de misères, de chagrins, de malheurs. Cela plonge cette nation dans un *gouffre* de misères et de hontes! C'est un *gouffre* où la pudeur ne peut éviter un triste naufrage. (Patru.) Dans ce *gouffre* de maux, c'est lui qui m'a plongée. (Corneille.) Quels sont les crimes affreux qui ont creusé à cet infortuné ce *gouffre* de tourments où il est enseveli? (Massillon.) Les monarchies sont des *gouffres* pour les peuples. | Synonymes : GOUFFRE, ABIME. L'*abîme* entraîne l'idée d'une profondeur sans fond connu; le *gouffre*, celle de l'ouverture d'une profondeur qui attire, engloutit, absorbe tout ce qui approche.

GOUGE, s. f. Outil de fer en forme de demi-canal, dont le tranchant est en acier. Il a toujours un manche de bois. La *gouge à main* est recourbée, et le manche est perpendiculaire au plan de la courbure. | Dans les fabriques de glaces, Petit fer armé d'un tranchant acéré, garni par ses deux côtés d'un rebord de 3 ou 4 millimètres. Les *gouges rondes* n'ont point de rebords. Ces outils servent dans la construction des fours, pour recouper les tuiles molles qui débordent, et pour unir leurs surfaces. | Technol. Tranchet courbé pour creuser les talons des souliers. | Chirurg. Ciseau à tranchant demi-circulaire employé pour l'ablation des exostoses.

GOUGER, v. a. Travailler avec la gouge. | Mar. Faire une cannelure sur la surface d'une pièce de bois.

GOUGETTE, s. f. Petite gouge à l'usage de divers ouvriers.

GOUINE, s. f. Trivial. Femme de mauvaise vie, coureuse. On voit des *gouines* à la cour et à la ville.

GOUJAT, s. m. (mot gascon qui signifie garçon). Nom donné, dans le moyen âge, à des domestiques chargés dans les armées d'entretenir les objets d'habillement des soldats, leurs habitations, de préparer leur ordinaire. Quelquefois ces domestiques étaient armés. Aux termes de l'ordonnance de Blois (1579), il fut statué qu'il n'y aurait plus qu'un goujat pour trois soldats; que les goujats qui s'introduiraient dans les compagnies au delà du nombre fixé, seraient fouettés, et, en cas de récidive, pendus sans forme de procès. Mais cette troupe si méprisée n'était pas uniquement une pépinière de pillards. Brantôme affirme qu'elle a produit plus d'un vaillant capitaine. Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré. (La Fontaine.) Il voit les mêmes passions dans le *goujat* et l'homme illustre. (J. J. Rousseau.) La mort met les *goujats* et les empereurs au même rang. (Mme du Deffant.) | Technol. Manœuvre qui sert les maçons. Vous n'avez pas assez de *goujats*. | Homme grossier. Il n'y a qu'un *goujat* qui puisse agir ainsi. Avoir l'air d'un *goujat*. | Celui qui apporte dans le commerce du monde une rudesse de manières et de mœurs qui lui fait méconnaître tout ce qu'il se doit à lui-même et aux autres. On ne l'appelait que le *goujat*, pour marquer la vie qu'il menait et la compagnie qu'il voyait. (Mme de Caylus.)

GOUJON (JEAN). Sculpteur célèbre, né à Paris vers 1510. On a dit qu'il avait été tué d'un coup d'arquebuse le jour de la Saint-Barthélemy (1572), tandis qu'il travaillait aux décorations du vieux Louvre, mais cette tradition ne repose sur aucun fondement. Goujon prit les anciens pour modèles et fut nommé le Phidias français et le Corrége de la sculpture. On admire au Louvre sa Diane chasseresse et son buste de Coligny; il orna de sculptures la partie du Louvre bâtie par Pierre Lescot, et le joli château d'Anet, pour Diane de Poitiers. Mais son chef-d'œuvre est la magnifique fontaine des Innocents, à Paris, où l'on remarque des figures de naïades de la forme la plus gracieuse.

GOUJON, s. m. (du gr. κωβιός, même sens). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des cyprinoïdes; on le distingue à la dorsade et à l'anale, qui sont courtes et sans épines, et aux barbillons situés aux angles de la bouche. Ce sont de très-petits poissons qui vivent en troupes et habitent les fonds sablonneux de toutes les eaux douces de l'Europe. Une friture de *goujons*. On pêche beaucoup de *goujons* dans la Seine. | Technol. Cheville de fer qu'on emploie pour lier entre elles les pièces de certains ouvrages. Le goujon sert aussi à réunir les deux parties d'une charnière en passant par leur vide. On le rive à ses deux extrémités pour empêcher que le mouvement de la charnière ne le fasse sortir de sa position. Le *goujon* est rond, triangulaire ou carré.

GOUJONNER, v. a. Lier entre elles deux pièces de bois au moyen d'un goujon.

GOUJONNIER, s. m. T. de pêche. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées.

GOUJURE, s. f. Entaille ou cannelure qu'on fait autour de certaines pièces.

GOULE, s. f. Esprits malfaisants, à peu près analogues aux vampires, qui jouent un grand rôle dans la mythologie musulmane.

GOULÉE, s. f. (du lat. *gula*, bouche). Trivial. Grosse bouchée. Ce maudit animal vient prendre sa *goulée*. (La Fontaine.) | Ne se dit guère qu'en parlant d'une personne qui mange avidement de gros morceaux. N'en faire qu'une *goulée*. | Prov. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, Celui qui parle beaucoup à table mange peu; et fig., En parlant beaucoup on perd le temps d'agir et on passe trop tard à l'action.

GOULET, s. m. (du lat. *gula*, bouche). Canal étroit et peu long qui reçoit les eaux de la mer et sert d'entrée à une rade ou à un port. Le *goulet* de Brest rend l'entrée de la rade très-difficile. | Pêche. Espèce d'entonnoir en filet par lequel le poisson entre dans les nasses.

GOULETTE. Géogr. Canal qui fait communiquer le lac du Bocal avec la Méditerranée, et qui forme le port de Tunis.

GOULIAFRE, s. Trivial. Homme, femme qui mange beaucoup et malproprement.

GOULOT, s. m. (du lat. *gula*, bouche). Cou d'un vase quelconque dont l'entrée est étroite. *Goulot* d'une bouteille. *Goulot* d'une cruche. | Fig. Ces gens qui n'ont vu la société que par le *goulot* étroit de la bouteille des abstractions. (Diderot.) | Pêche. Entonnoir d'un filet.

GOULOTTE, s. f. Petite rigole pour les écoulements des eaux par les gargouilles. | Ornement dans un jardin; petit canal de marbre ou de pierre disposé en pente et coupé par de petits bassins où les eaux tombent en cascade.

GOULU, UE, adj. (du lat. *gula*, bouche). Glouton, qui mange beaucoup et vite. Personne *goulue*. Animal *goulu*. | Fig. Avide. C'est que chacun n'a pas cette amitié *goulue*. (Molière.) | Substantiv. Celui, celle qui mange avec avidité. Un *goulu*. Une *goulue*. | S. m. Animal sauvage de Laponie et de Russie. | *Goulu de mer*, Le requin.

GOULÛMENT, adv. (pron. *gouluman*). Avidement, en goulu. Manger, avaler *goulûment*. Les loups mangent *goulûment*. Si Votre Altesse a mangé *goulûment*, je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne et des follicules de séné. (Volt.)

GOUM, s. m. Mot arabe usité en Algérie, et désignant le contingent que chaque tribu fournit pour les expéditions militaires.

GOUPILLE, s. f. Cheville de métal qui va insensiblement en pointe d'un côté, et qui sert à assembler deux pièces l'une contre l'autre. On en fait un grand usage dans l'horlogerie. | Art milit. Sorte de cheville dont on se sert pour fixer le canon du fusil sur le bois. | Mar. Languette de fer plat qui se sépare et s'ouvre en deux parties; on l'enfonce dans le bout d'une cheville percée, et on la replie pour maintenir la cheville dans les pièces de bois qu'elle traverse. | Petit morceau de cuir mis au bout d'une cheville pour qu'elle ne s'échappe point.

GOUPILLER, v. a. (rad. *goupille*). Garnir une pièce de goupilles.

GOUPILLON, s. m. (de *goupil*, ancien nom français du renard). Technol. Petit bâton garni, à l'une de ses extrémités, de soies de porc, et dont on se sert dans les églises pour prendre l'eau bénite, qu'on présente à une personne et dont on asperge les objets et les individus. Tenir, porter le *goupillon*. On met un *goupillon* au pied d'une bière. | Instrument destiné au même usage, et consistant en une boule de métal creuse, percée de petits trous et portée au bout d'un manche. | Petit bâton garni de soies de porc passées en différents sens, et dont on se sert pour nettoyer les bouteilles, les pots, etc.

GOUPILLONNER, v. a. Nettoyer avec un goupillon. Il faudra *goupillonner* ces bouteilles.

GOURA, s. m. Ornithol. Oiseau de la famille des pigeons appartenant au genre *lophyre*. C'est un bel oiseau, intermédiaire aux vrais pigeons et aux gallinacés. Il est d'un gris bleuâtre, avec des taches d'un brun marron. Le bec est noir, surmonté d'une huppe comprimée, formée de plumes dirigées verticalement, ce qui lui a fait donner le nom de *Pigeon couronné*.

GOURBI, s. m. Mot arabe employé pour désigner une réunion de tentes formant un village.

GOURBILLAGE, s. m. Mar. Action de gourbiller.

GOURBILLER, v. a. Mar. Évaser en forme d'entonnoir l'entrée d'un trou, pour y loger la tête de la cheville ou du clou qu'il doit recevoir.

GOURD, GOURDE, adj. (du lat. *gurdus*, lent). Engourdi par le froid. Se dit surtout des mains. Avoir les doigts *gourds*. Les mains, je les ai si *gourdes*, que je ne sais pas écrire seulement pour moi. (Montaigne.) | Fig. *N'avoir pas les mains gourdes*, Se dit d'un filou adroit, et aussi d'un homme âpre au gain. Les moines *n'ont point les mains gourdes* à acquérir les biens des familles par donations et testaments. (Guy-Patin.) | Agric. *Blé gourd*, Blé qui est gonflé par l'humidité. | *Piastre gourde*, et substantiv., Une *gourde*, grosse pièce d'argent espagnole.

GOURDE, s. f. (du lat. *cucurbita*, même sens). Calebasse séchée, vidée, et dont les voyageurs piétons se servent pour porter de l'eau, du vin, ou toute autre boisson. Avoir sa *gourde* pleine. | Par extens. Bouteille clissée, d'une forme analogue à celle de la gourde, et que l'on emporte quelquefois en voyage. | Sorte de monnaie usitée autrefois aux Antilles. La *gourde entière* valait à la Martinique 9 livres 15 sous, à la Guadeloupe 10 livres. La *gourde percée*, en usage à la Guadeloupe, valait 9 livres. Il faut remarquer que ces monnaies avaient aux colonies, relativement aux espèces ayant cours en France, une valeur intrinsèque moindre de deux cinquièmes.

GOURDIN, s. m. Famil. Gros bâton court. Être armé d'un *gourdin*.

GOURE, s. f. Pharm. Toute drogue falsifiée.

GOUREAU, s. m. Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER, v. a. (rad. *goure*). Falsifier des drogues. | Fig. et famil. Tromper. Il s'est laissé *gourer*.

GOUREUR, EUSE, s. (rad. *goure*). Celui, celle qui falsifie les drogues. | Fig. et famil. Celui, celle qui trompe dans un échange, dans un marché. Défiez-vous de lui, c'est un *goureur*.

GOURGANDINE, s. f. Famil. Femme de mauvaise vie. C'est une franche *gourgandine*. | Ancien habillement à l'usage des femmes, espèce de corsage ouvert par devant et laissant voir la chemise. | Conchyliol. Nom vulgaire de plusieurs mollusques du genre *cénus*.

GOURGANE, s. f. Nom vulgaire d'une petite fève de marais qui est douce et de bonne qualité. On s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux. En Allemagne, on torréfie les gourganes pour en

faire une sorte de café. Les gousses et les pousses encore tendres se mangent comme des épinards. | Nom que les marins donnent aux fèves sèches embarquées en provision pour les équipages.

Gourgane.

GOURMADE, s. f. Famil. Coup de poing, particulièrement sur la figure. Donner une *gourmade*. On se donna des *gourmades* dans le sanctuaire de la justice. (Voltaire.) Il reçut plus d'une *gourmade*.

GOURMAND, ANDE, adj. Qui aime à manger, qui mange avec avidité et avec excès. Un homme *gourmand*. Une femme *gourmande*. Je suis sensuel et non *gourmand*. (J. J. Rousseau.) | Qui aime à faire bonne chère. Les connaisseurs *gourmands*, du lièvre font grand cas. (Neufchâteau.) | Hortic. *Branches gourmandes*, Branches d'un arbre fruitier qui absorbent la séve sans porter de fruit. | *Pois gourmands*, Pois dont la cosse est tendre et se mange. | S. Celui, celle qui aime à manger, qui mange beaucoup. Cet homme est un *gourmand*. Quand les *gourmands* sont devenus sobres, ils vivent cent ans. (Voltaire.) L'âme d'un *gourmand* est toute dans son palais; il n'est fait que pour manger; dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table; il ne peut juger que sur des plats; laissez-lui cet emploi. (J. J. Rousseau.) | Gastronome. Un repas de fins *gourmands*. Un véritable *gourmand* ne se fait jamais attendre. « Cliton n'a jamais eu toute sa vie que deux affaires, qui sont de dîner le matin et de souper le soir; il ne semble né que pour la digestion; il n'a de même qu'un entretien : il dit les entrées qui ont été servies au dernier repas où il s'est trouvé; il dit combien il y a eu de potages et quels potages; il place ensuite le rôt et les entremets; il se souvient exactement de quels plats on a relevé le premier service; il n'oublie pas les hors-d'œuvre, le fruit et les assiettes; il nomme tous les vins et toutes les liqueurs dont il a bu; il possède le langage de cuisine autant qu'il peut s'étendre, et il me fait envie de manger à une bonne table où il ne soit point. Il a surtout un palais sûr, qui ne prend point le change, et il ne s'est jamais vu exposé à l'horrible inconvénient de manger un mauvais ragoût ou de boire un vin médiocre. C'est un personnage illustre dans son genre, et qui a porté le talent de se bien nourrir jusqu'où il pouvait aller; on ne reverra plus un homme qui mange tant et qui mange si bien; aussi est-il l'arbitre des bons morceaux, et il n'est guère permis d'avoir du goût pour ce qu'il désapprouve. Mais s'il n'est plus, il s'est fait du moins porter à table jusqu'au dernier soupir; il donnait à manger le jour qu'il est mort. Quelque part où il soit, il mange, et s'il revient au monde, c'est pour manger. »

GOURMANDÉ, ÉE, part. Réprimandé durement. Pauvre jeune fille *gourmandée* et punie. Ce jeune homme *gourmandé* par ses maîtres. | Contenu, maîtrisé. Son esprit veut être *gourmandé*. (Tristan.)

GOURMANDER, v. a. Réprimander avec rudesse ou vivacité. *Gourmander* une personne. Cet homme *gourmande* sans cesse ceux qui dépendent de lui. Le patron *gourmande* les ouvriers paresseux.

Je représente un père austère et sans faiblesse,
Qui d'un fils libertin *gourmande* la jeunesse.
(PIRON.)

| Par extens. Critiquer. Il est bon de *gourmander* la faiblesse de ces hommes. Les philosophes chagrins accusent et *gourmandent* sans cesse la nature. (Acad.) Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices. | Réprimer. *Gourmander* son imagination. Je prétends *gourmander* mes propres sentiments. (Molière.) | Fig. *Gourmander ses passions*, S'en rendre maître. Tu ne peux *gourmander* un penchant trop fatal. (Regnard.) *Gourmandez* votre orgueil, grands de la terre. | SE GOURMANDER, v. pr. Hortic. Se gêner, se nuire. Il faut laisser assez d'espace entre les arbres pour qu'ils puissent croître sans *se gourmander*.

GOURMANDISE, s. f. (rad. *gourmand*). Vice du gourmand. Le péché de *gourmandise*. Il se laisse aller à la *gourmandise*. La *gourmandise* est le défaut des gens qui n'ont pas d'étoffe. (J. J. Rousseau.) On donne quelquefois, mais à tort, le nom de gourmandise à une faculté d'appréciation qui suppose la finesse du goût. Mais la meilleure définition nous paraît être la suivante : « La préférence que l'on accorde à quelques aliments, le plaisir qu'en cause la saveur, n'ont rien de commun avec la gourmandise : elle commence quand on mange avec gloutonnerie, quand on boit avec excès, quand on fait un dieu de son ventre. » | *Des gourmandises*, Des choses que les gourmands aiment. Je t'avais préparé les *gourmandises* que tu aimes. La mère avait préparé le chocolat et diverses *gourmandises*. | Par anal. Défaut des branches gourmandes, qui se nourrissent au détriment des autres. On pourrait essayer de diminuer la *gourmandise* d'un arbre ou d'une branche en lui ôtant une partie de ses feuilles. (Buffon.)

GOURMAS, s. m. Tuyau de bois qui fait communiquer le jas d'un marais salant avec les aires.

GOURME, s. f. Art vétérin. Maladie particulière aux chevaux, et offrant pour caractères l'écoulement de mucosités par les narines, l'enflure des glandes de la ganache et des tumeurs. Elle donne à l'animal un air triste et abattu; sa vue se trouble, son poil se hérisse, son appétit se perd. Elle attaque tous les poulains, mais ne revient plus une fois qu'elle a cessé. On distingue la *gourme bénigne* et la *gourme maligne*; celle-ci est la plus dangereuse. | Pathol. Maladie des enfants, qui se manifeste surtout à l'époque de la première dentition. On considère ordinairement la gourme comme une espèce d'émonctoire, de dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner à un bon régime, des soins de propreté, etc., mais en évitant surtout l'emploi des répercussifs. Les médecins l'appellent *croûte laiteuse* ou *achore*. | Fig. et famil. *Jeter sa gourme*, Se dit en parlant d'un jeune homme qui fait des folies. Le jeune prince a *jeté sa gourme*.

GOURMÉ, ÉE, part. A qui l'on a mis la gourmette. Un cheval *gourmé*. | Fig. Qui affecte la gravité. Cet homme a l'air pédant et *gourmé*. Un homme d'un maintien raide et d'une physionomie *gourmée*. | Qui a reçu des gourmades. Rudement *gourmé* pour son insolence, le prêtre s'esquiva.

GOURMER, v. a. Mettre la gourmette à un cheval. | Fig. J'ai eu affaire souvent à *gourmer* et brider mes passions. (Montaigne.) | Blâmer, critiquer. Je cherche plus la fréquentation de ceux qui me *gourment* que de ceux qui me craignent. (Montaigne.) | Frapper à coups de poing. On l'a rudement *gourmé*. | SE GOURMER, v. pr. Se quereller, se donner des coups de poing. Ils *se sont gourmés*. Qu'ils s'accordent entre eux ou *se gourment*, qu'importe? (Molière.) | Affecter un maintien grave. Voyez comme il *se gourme*. Le vieux prêtre *se gourmait*.

Viens, et sans *te gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
(DESTOUCHES.)

GOURMET, s. m. Celui qui sait bien connaître et goûter le vin, les mets. C'est un fin *gourmet*. Les courtiers-*gourmets*. | Par extens. Friand, fin, gourmand. Le *gourmet* est celui qui discernera le mélange de deux vins, qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré. (Voltaire.) Dans ce sens, on pourrait dire, au féminin, *Gourmète*, qui n'est pas absolument le synonyme de *Gourmande*. Les vrais *gourmets* ne sont pas si malhabiles que de parler en mangeant; ils savourent les mets, ils s'écoutent comme les ruminants. (Boiste.)

GOURMETTE, s. f. (du celt. *gormer*, oppression, violence). Partie du mors d'un cheval, composée de maillons, d'un crochet et d'une esse, et formant une chaînette qui tient à l'un des côtés du mors, et que l'on attache de l'autre côté en la faisant passer par-dessus la barbe du cheval. Attacher, détacher la *gourmette*. | Fig. et famil. *Rompre sa gourmette*, S'abandonner à ses passions, après s'être contraint quelque temps. | *Lâcher la gourmette à quelqu'un*, Lui donner plus de liberté qu'il n'en avait précédemment.

GOURNABLE, s. f. Mar. Longue cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un navire.

GOURNABLER, v. a. T. de marine. Enfoncer des gournables dans un bordage.

GOUSSE, s. f. Enveloppe des graines des plantes légumineuses, péricarpe sec, ordinairement à une seule loge, formé de deux valves ou cosses, et dont les semences ne sont attachées que le long d'une suture. *Gousse* de pois. *Gousse* de fèves. | On dit aussi *une gousse d'ail, d'échalotte*, pour une tête d'ail, d'échalotte. *Une gousse d'ail* compose mon déjeuner.

GOUSSET, s. m. Creux de l'aisselle. | Odeur qui s'en exhale. | Pièce qu'on met à la manche d'une chemise, sous l'aisselle. | Anciennement. Petite bourse que l'on portait d'abord sous l'aisselle et que l'on attacha ensuite en dedans de la ceinture de la culotte. | Petite poche à la ceinture du pantalon. Fouiller dans son *gousset*. Tirer sa montre du *gousset*. | *Avoir le gousset bien garni*, Avoir de l'argent. Il affecta de me distinguer des compagnons de mon infortune, dont il n'avait pas trouvé le *gousset* si bien *garni* que le mien. (Le Sage.) | Siége intérieur adhérent à la portière d'un carrosse. | Mar. Boucle de fer qui est autour du timon du gouvernail. | Support de tablette.

GOÛT, s. m. (du lat. *gustus*, même signif.). Sens par lequel on distingue les saveurs. Avoir le *goût* bon, le *goût* fin. Avoir le *goût* usé, le *goût* dépravé. Les épices réveillent le *goût*. La langue est le principal organe du *goût*. L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher et peut-être celui du *goût* plus parfaits qu'aucun des animaux. (Buffon.) Le *goût* paraît encore plus dégradé que l'odorat dans un grand nombre d'oiseaux, surtout chez les granivores. (Bonnet.) | Saveur. Que vous semble, a-t-il dit, du *goût* de cette soupe? (Boileau.) La mer offre des poissons de toutes sortes, dans la plus grande abondance et du *goût* le plus exquis. (Raynal.) | *Cette sauce est de haut goût*, Elle est salée, épicée. | Fig. Des plaisanteries de *haut goût*. | Appétence des aliments. Ce malade a perdu le *goût*. | Sentiment agréable qu'on a pour une chose. La nature nous a donné des *goûts* qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser. (Barthélemy.) Des *goûts* et des couleurs on ne peut disputer.

J'ai pris *goût* à la République
Depuis que j'ai vu tant de rois.
(BÉRANGER.)

| Préférence dans le choix des aliments. Dites votre *goût*. | Inclination qu'on éprouve pour une chose. Elle perdait le *goût* des romans et de leurs fades héros. (Bossuet.) J'ai peu de *goût* pour le théâtre.

Il faut toujours que la femme commande.
C'est là son *goût*; si j'ai tort, qu'on me pende.
(VOLTAIRE.)

| Inclination pour les personnes et empressement à les rechercher. Elle a du *goût* pour vous. Il est marié à une personne toute à son *goût*. (Mme de Sévigné.) | Opinion, approbation. Est-ce votre *goût*? | Plaisir. Il est doux de voir ses amis par *goût* et par estime; il est pénible de les cultiver par intérêt. (La Bruyère.) | Manière de faire. Bon, mauvais *goût*. *Goût* sévère. | Agrément, grâce, élégance. Dans la simplicité de leur parure, ces femmes ont de l'élégance et du *goût*. | Manière d'un auteur, d'un artiste, d'une école. Tableau dans le *goût* d'Eugène Delacroix, dans le *goût* vénitien. | Faculté par laquelle on juge des beautés et des défauts dans tous les arts. Je n'ai pas si méchant *goût* que vous avez pensé. (Molière.) Entre le bon sens et le bon *goût*, il y a la différence de la cause à son effet. (La Bruyère.) Il est bien plus difficile de donner du *goût* à ceux qui n'en ont pas, que de former le *goût* de ceux qui ne l'ont pas encore tel qu'il doit être. (Fénelon.) La société des femmes gâte les mœurs et forme le *goût*. (Montesquieu.) | Le goût, ce don de discerner nos aliments, a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime par le mot *goût* le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion. Il est comme lui sensible et voluptueux à l'égard du bon; il rejette de même le mauvais avec soulèvement; il est souvent incertain et égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire, et ayant quelquefois besoin d'habitude pour se former. Il ne suffit pas pour le goût de voir, de connaître la beauté d'un ouvrage, il faut le sentir, en être touché. Il ne suffit pas de sentir, d'être touché d'une manière confuse; il faut démêler les différentes nuances; rien ne doit échapper à la promptitude du discernement, et c'est encore une ressemblance de ce goût intellectuel, de ce goût des arts, avec le goût sensuel; car si le gourmet sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs,

l'homme de goût, le connaisseur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange de deux styles; il verra un défaut à côté d'un agrément. On dit qu'il ne faut pas disputer des goûts, et on a raison, quand il n'est question que du goût sensuel, de la répugnance que l'on a pour une certaine nourriture, de la préférence qu'on donne à une autre; on n'en dispute point, parce qu'on ne peut corriger un défaut d'organe. Il n'en est pas de même dans les arts : comme ils ont des beautés réelles, il y a un bon goût qui les distingue et un mauvais goût qui les ignore, et on corrige souvent le défaut d'esprit qui donne un goût de travers. Il y a aussi des âmes froides, des esprits faux, qu'on ne peut ni échauffer ni redresser; c'est avec eux qu'il ne faut point disputer des goûts, parce qu'ils n'en ont aucun. Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'est pas au rang des beaux-arts; alors il mérite plutôt le nom de fantaisie. C'est la fantaisie, plutôt que le goût, qui produit tant de modes nouvelles. Le sentiment du goût a besoin de culture pour se développer.

GOÛTÉ, ÉE, part. Senti, examiné, apprécié, trouvé bon. Du vin *goûté* par un connaisseur. Un ouvrage *goûté* par des honnêtes gens. Un acteur *goûté* par le public. Il a été ici fort *goûté* et fort fêté de tout le monde, et il le mérite. (D'Alembert.) La monarchie est fort *goûtée* des esprits étroits.

GOÛTER, v. a. Sentir et discerner par le goût les saveurs. Il avala les bons morceaux sans les *goûter*. | Examiner la saveur d'une chose. *Goûter* une sauce. *Goûter* du vin. | Discerner les odeurs. *Goûter* du tabac. | Trouver bon. Les bons caractères sont, dit-on, comme les bons ouvrages, on les *goûte* à la longue. (Voltaire.) Les princes ne peuvent *goûter* la raison, si elle ne leur est délicatement apprêtée. (Balzac.) | Approuver. *Goûter* un avis. L'époux *goûta* quelque peu ces raisons. (La Fontaine.) | Prendre plaisir à. *Goûter* la lecture. *Goûter* innocemment le peu de biens que la nature nous donne. (Bossuet.) Je sais qu'il ne faut pas trop *goûter* la félicité en présence des malheureux. (Voltaire.) | Se dit des personnes. *Goûter* un auteur, un artiste. | Sentir, jouir. *Goûter* la fraîcheur du matin. *Goûter* les douceurs du sommeil. *Goûter* les plaisirs de la table. On *goûte* mieux le bonheur après l'infortune.

Jamais nous ne *goûtons* une entière allégresse,
Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse.
(CORNEILLE.)

| V. n. Essayer d'un mets, d'une liqueur. *Goûter* d'une volaille. | Fig. Quand on *a goûté* du nectar de l'adulation, on dit : Encore, encore, et l'on s'enivre. (Boiste.) | Absol. Faire un léger repas entre le déjeuner et le dîner. | SE GOUTER, v. pr. Être goûté. | Synonyme. *On goûte un mets*, pour en apprécier la saveur. *On goûte d'un mets*, lorsqu'on en mange un peu comme aliment. *On goûte à un mets*, pour savoir s'il n'y manque rien.

GOÛTER, s. m. Léger repas entre le déjeuner et le dîner. Le *goûter* est passé de mode.

GOUTTE, s. f. (du lat. *gutta*, même sens). Petite partie d'une substance liquide. *Goutte* d'eau. *Goutte* de vin, de bouillon, d'huile. *Goutte* d'encre. Versez trois *gouttes* d'arnica dans mon verre. | Ce qui a la forme d'une goutte. *Goutte* de pluie. *Goutte* de rosée.

Ailleurs, fluide errant, par d'invisibles routes,
L'argent coule, s'échappe et s'arrondit en *gouttes*.
(THOMAS.)

Quelle *goutte* de sang a-t-il répandue qui n'ait servi à la cause commune? (Fléchier.) | *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*, Se ressemblent parfaitement. | *Mère goutte*, Vin qui coule de la cuve ou du pressoir avant qu'on ait pressuré le raisin. | *Vin de goutte*, Qu'on tire sans pressurer. | Médicament liquide administré à petite dose. | Vulg. Petit verre d'eau-de-vie. Boire, prendre la *goutte*. | Loc. adv. *Goutte à goutte*, Goutte après goutte. Verser du laudanum *goutte à goutte*. | Famil. *Ne voir, n'entendre goutte*, Ne rien voir, ne rien entendre. *Vous n'y entendez goutte*, père Arsène.

Tel fait métier de conseiller autrui,
Qui *ne voit goutte* en ses propres affaires.
(LA FONTAINE.)

GOUTTE, s. f. Pathol. Maladie caractérisée par la douleur, le gonflement, la rougeur des petites articulations. Souffrir de la *goutte*. Avoir un accès de *goutte*, une attaque de *goutte*. La *goutte* est le plus souvent occasionnée par les excès de table, le défaut d'exercice, une vie molle et sédentaire. Il faut souffrir la *goutte* quand on l'a méritée. (Mme de Sévigné.) | *Goutte remontée*, Goutte qui se porte des petites articulations sur un organe important. | *Goutte sciatique*. V. SCIATIQUE. | *Goutte sereine*. Synonyme d'*Amaurose*. | Prov. *La goutte vient de la feuillette ou de la fillette*.

GOUTTELETTE, s. f. (dim. de *goutte*). Petite goutte. Une *gouttelette* d'eau. Une *gouttelette* d'essence. Le venin de la vipère, dont une *gouttelette* peut donner la mort à un grand animal. (Bonnet.)

GOUTTEUX, EUSE, adj. Qui a la goutte ou qui y est sujet. Il est *goutteux*. L'abus des plaisirs l'a rendu *goutteux*. Il y a peu de femmes *goutteuses*. | Substantiv. Un *goutteux*. Une *goutteuse*. Pour un *goutteux* c'est l'instant du repos. (Béranger.)

GOUTTIÈRE, s. f. (rad. *goutte*). Petit canal, tuyau en bois, en métal, en pierre, placé au bord d'une toiture, pour servir à l'écoulement des eaux de pluie. *Gouttière* de bois. *Gouttière* de zinc. *Gouttière* de plomb. Un déluge tombait des *gouttières*. Quelle tombe! Ah! monsieur, ils me l'ont mis sous une *gouttière*, lui qui depuis l'âge de raison n'avait pas bu un verre d'eau! (Marmontel.)

Et quel fâcheux démon, pendant des nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les *gouttières*.
(BOILEAU.)

| Bande de cuir autour de l'impériale d'un carrosse. | Raie creuse; creux en long. Cet os a une *gouttière*. Les *gouttières* d'un bois de cerf. Les *gouttières* d'une coquille. On appelle aussi *gouttières*, les interstices des toits qui laissent passer l'eau pendant la pluie. Il faut boucher les *gouttières* du toit.

GOUVERNABLE, adj. Qui peut être gouverné. Ce peuple est *très-gouvernable*.

GOUVERNAIL, s. m. (du lat. *gubernaculum*, même sens). Mar. Pièce de bois longue, plate et large, placée à l'arrière d'un navire, d'un bateau, etc., et qui sert à le diriger. Une barre qui traverse la tête du gouvernail sert à le mouvoir.

Gouvernail.

Tenir le *gouvernail*. Prendre le *gouvernail* en main. Le pilote se mit au *gouvernail*. Dire que les nations sont faites pour les rois, c'est dire que les vaisseaux sont faits pour le *gouvernail*. | Fig. Il se dit du gouvernement d'un État, d'un établissement commercial, d'une maison. Abandonner le *gouvernail*. Durant cette tempête, n'a-t-il pas tenu le *gouvernail* d'une main et la boussole de l'autre? (Voiture.)

Et tel au *gouvernail* a présidé sans peine,
Qui, la rame à la main, dut servir à la chaîne.
(VOLTAIRE.)

| Technol. Queue d'un moulin à vent servant à le faire tourner, de manière à présenter les ailes au vent. | Dans un paquet de barres à forger, celle du milieu qui excède les autres.

GOUVERNANCE, s. f. Place de gouvernante. La *gouvernance* de la maison du curé. Peu usité.

GOUVERNANT, ANTE, adj. Qui gouverne. Le parti *gouvernant*. La faction *gouvernante*. | Substantiv. Les *gouvernants* et les gouvernés. Le plus habile *gouvernant* est celui qui ménage les intérêts du plus grand nombre et concilie les intérêts de tous.

GOUVERNANTE, s. f. Femme du gouverneur. Madame la *gouvernante*. | Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville. Marguerite d'Autriche, *gouvernante* des Pays-Bas. | Femme chargée de l'éducation d'un enfant, d'une jeune fille. Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la comédie et dans des conversations indécentes, se plaint d'un ton grave qu'elle ne peut pas trouver une *gouvernante* capable d'élever ses filles. (Fénelon.) | Femme qui a soin du ménage d'un célibataire ou d'un homme veuf. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre *gouvernante*. (J. J. Rousseau.) La *gouvernante* du curé est très-accorte.

GOUVERNE, s. f. Principe, règle de conduite. Je vous dis cela pour votre *gouverne*.

GOUVERNÉ, ÉE, part. Dirigé à l'aide du gouvernail. Un navire bien *gouverné*. | Régi, administré par l'autorité d'un gouvernement. Tous ces peuples sont mal *gouvernés*. Cette nation pourrait être mieux *gouvernée*. | Substantiv. Les *gouvernés* sont à la merci des gouvernants. | Qui se laisse conduire, diriger. Un homme *gouverné* par sa femme. | Administré. Un ménage *gouverné* par une femme de tête. La France mal *gouvernée* se révolte contre le roi.

GOUVERNEMENT, s. m. (pron. *gouverneman*). Manière de gouverner, de régir, d'administrer. Vous ne m'avez jamais appris le secret du *gouvernement* de votre maison. | Se dit particulièrement de l'autorité qui régit un État, de l'administration des États. *Gouvernement* républicain. *Gouvernement* monarchique, représentatif. *Gouvernement* despotique. *Gouvernement* militaire. La première loi des *gouvernements* devrait être le bonheur des peuples. C'est le *gouvernement* qui change les mœurs, qui élève ou abaisse les nations. (Voltaire.) La forme du *gouvernement* établi avait éprouvé des altérations sensibles. | Réunion de ceux qui gouvernent. Les partisans de la révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement mesurés que le parti opposé pouvait aisément les entendre sans que le *gouvernement* pût les condamner. (Voltaire.) | Charge de gouverneur. Obtenir un *gouvernement*. | Temps pendant lequel un gouverneur est en fonctions. | Ville, province placée sous l'autorité d'un gouverneur. | Hôtel du gouverneur. | Conduite d'un navire. Le pilote est responsable de la manœuvre et du mauvais *gouvernement*. | Lorsqu'on prend la nature humaine non dans l'idée, mais dans le fait, on est frappé du plus affligeant spectacle. L'homme, hélas! qui devait faire les délices de la société, est devenu le scandale et l'effroi de son semblable. La passion triomphant des nœuds les plus doux, des amis, des frères, des époux ne peuvent vivre ensemble sans trouble et sans discorde. Que dire des haines déclarées et de la guerre ouverte? Les hommes, changés en bêtes féroces, se dévorent entre eux : l'homme est un loup pour l'homme. Insociables par leurs vices et exposés à tant d'attaques, les hommes ne vont-ils pas se fuir d'une fuite éternelle? Mais l'instinct social parle plus haut que les périls : le besoin d'aimer et d'être aimé rapproche les cœurs, malgré tous les défauts. D'ailleurs, la terre a des bornes; il faut s'entendre pour l'occuper et la cultiver. De la diversité des aptitudes naît spontanément la division des travaux, et, celle-ci établie, les individus ne peuvent se quitter sans périr. Dès lors, il ne s'agit plus de renoncer à l'état social, mais de l'affermir contre la corruption humaine : c'est l'objet des gouvernements. A l'idée de droit se lie naturellement celle d'inviolabilité. Le droit n'existe pas s'il est permis de l'outrager impunément; il renferme la faculté de repousser les atteintes qu'on y porte, et c'est ce qui fonde l'emploi légitime de la force. Le droit de défense et de punition, comme tout autre droit, réside primitivement et ne peut résider que dans les individus; mais ces individus sont des êtres sociables, et, comme tels, ils sont tenus de l'exercer autant que possible en commun. Dans l'asile du droit, les hommes sont solidairement inviolables; en l'absence même de toute convention, de toute organisation, ils se doivent aide et assistance mutuelle. Cependant, la défense commune n'est réellement assurée que quand tous se concertent d'avance pour constituer un centre de protection sociale, une force publique redoutable aux malfaiteurs, et, par la certitude d'une répression énergique, prévenir la plupart des attentats. Dès lors, à la société naturelle ou exclusivement fondée sur la raison et les affections, vient s'ajouter la société positive, appelée aussi société politique ou État. Selon l'idée la plus générale qu'on s'en puisse former, c'est l'organisation régulière et permanente de la force au service de la justice. L'ensemble des pouvoirs par lesquels subsiste la société politique compose le gouvernement. Dans l'enfance de la raison, sous le poids accablant de leur faiblesse, les hommes ont longtemps abdiqué entre les mains de l'État leurs droits naturels les plus inaliénables. Au lieu d'un centre commun de défense, ils n'avaient

au-dessus de leurs têtes qu'un instrument de domination universelle. Quoique décorés du titre de pères et pasteurs des peuples, les chefs de gouvernement n'employaient que le ressort de la terreur et soumettaient à la force jusqu'aux choses de l'âme : pensée, religion, sentiments. La vraie société disparaissait sous cette effroyable compression. Mieux éclairés, les peuples repoussent avec horreur le régime de la force brutale ; ils cherchent un ordre social en harmonie avec la nature ; ils sentent que l'État doit garantir aux citoyens la sécurité de la vie sans leur ravir la liberté des lumières, la liberté de conscience, le droit au travail, c. à d. à la possession de l'instrument de travail, à tous ces biens qui, seuls, donnent du prix à la vie. Cette société de défense, que forme l'union politique, doit rester extérieure et purement sensible. Elle ne s'applique qu'aux choses qui supportent l'emploi de la contrainte : elle ne saurait embrasser ce que la vie a de plus réservé. De là les bornes fixes où doit se renfermer l'action du gouvernement. Le gouvernement n'est, en réalité, que l'organisation sociale du droit de punir. Or, surveiller, réprimer, punir, c'est faciliter l'action libre des bons citoyens ; ce n'est point se substituer à eux pour agir à leur place. Le gouvernement aurait fort à faire s'il devait penser, travailler, épargner pour tout le monde : c'est une tentation de la paresse de s'en remettre à lui comme à une providence universelle et infaillible ; au moins faut-il se dire : « Aide-toi, le gouvernement t'aidera ! » Les métaphysiciens politiques ont longtemps débattu la question de l'origine des gouvernements. Elle eût été beaucoup simplifiée s'ils eussent distingué nettement l'origine philosophique et l'origine historique. L'histoire philosophique, c'est la raison d'être, et c'est la seule qui importe aux principes. Elle se trouve dans la faiblesse et la corruption de la nature humaine. Les gouvernements naissent de nos vices pour en être le remède, ou du moins le palliatif. Heureux quand ils ne deviennent pas un mal de plus ! La nécessité des gouvernements est relative, et non pas absolue. Ils suppléent ou doivent suppléer au défaut de raison et de sociabilité.

GOUVERNEMENTAL, ALE, adj. Qui appartient à l'autorité supérieure, au gouvernement. Système, pouvoir *gouvernemental*. | Se dit aussi des hommes qui appuient le gouvernement. Parti *gouvernemental*. Hommes *gouvernementaux*.

GOUVERNEMENTALISME, s. m. Système qui rapporte tout au gouvernement. Le *gouvernementalisme* a perdu la liberté.

GOUVERNER, v. a. (du lat. *gubernare*, même signif.). Diriger à l'aide du gouvernail. *Gouverner* un navire, une embarcation, un bateau. On ne choisit pas pour *gouverner* un vaisseau celui des voyageurs qui est de meilleure maison. (Pascal.) | Par extens. Diriger, conduire. On n'est point encore parvenu à *gouverner* les aérostats. | Diriger, administrer, conduire avec autorité, particulièrement en parlant des États. C'est au père à *gouverner* ses enfants. Je *gouverne* l'empire où je fus acheté. (Racine.) *Gouverner* une nation. Combien peu d'esprit, mon fils, *gouverne* le monde ! (Oxenstiern.) Un homme capable de bien *gouverner* sa maison, peut aussi bien *gouverner* une nation. (Voltaire.) | Absol. Dans le régime parlementaire, le roi règne et ne *gouverne* pas. Eux qui, pour *gouverner*, sont les premiers des hommes. (Corneille.) Il faut que le plaisir de *gouverner* soit bien grand, puisque tant de gens veulent s'en mêler. (Voltaire.) La force de ceux qui *gouvernent* n'est réellement que la force de ceux qui se laissent *gouverner*. (Raynal.) | Être le gouverneur d'un jeune homme. Cherchez le précepteur le plus capable de *gouverner* vos enfants. | Fig. Du fond de sa chambre, Voltaire *gouverne* les esprits. (Quinet.) | Gramm. Avoir pour régime. Ce verbe *gouverne* le génitif ou l'accusatif. | Absol. Diriger, conduire un navire. Pilote habile à *gouverner*. | *Faire gouverner*, Commander au timonier qui est à la roue ou à la barre pour gouverner, de se défier du vent, d'arriver, de lofer, etc. | *Gouverner dans les eaux d'un navire*, Le suivre de près, ne pas s'écarter de son sillage. | *Gouverner à la lame*, Fuir vent arrière par un très-gros temps, pour éviter de recevoir des lames par le travers. | *Gouverner sur une terre, sur une rade, sur un bâtiment, sur une étoile*, Mettre, au moyen du gouvernail, le cap du navire sur ces divers points. | *Gouverner à tel ou tel air de vent*, Courir sur cet air de vent. | *Gouverner au plus près*, Tenir le navire dans une position telle que, le vent venant de l'avant, fasse avec sa longueur un angle de 46° à 34°. | *Ce navire, ce bateau gouverne bien, gouverne mal*, Il obéit, il résiste aux mouvements du gouvernail. | Fig. et famil. *C'est lui qui gouverne la barque*, C'est lui qui a la direction de l'entreprise, de l'affaire. | *Bien gouverner sa barque*, Conduire sagement sa fortune. | V. n. Obéir au gouvernail. Les deux navires ne *gouvernaient* plus. | SE GOUVERNER, v. pr. Régir ses propres affaires, en parlant d'un peuple. Les hommes sont très-rarement dignes de *se gouverner* eux-mêmes. (Voltaire.) | Se maîtriser. Elle n'a pas appris de moi à *se gouverner*. (Mme de Sévigné.) | Prov. *Il faut gouverner sa bouche selon sa bourse*, Il ne faut pas faire des dépenses de table au delà de sa fortune.

GOUVERNEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui gouverne ; particulièrement celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale, dans les colonies. Maxime, je vous fais *gouverneur* de Sicile. (Corneille.) Notre ville demande un nouveau *gouverneur*. (Boursault.) Dans les colonies, les *gouverneurs* et les intendants ne s'entendent que pour exercer le plus odieux monopole. (Duclos.) | Directeur en chef d'une banque. Le *gouverneur* de la Banque de France. | Celui qui est commis pour avoir soin de l'instruction et de l'éducation d'un jeune homme. Ce sont les fils de nos paysans et de nos ouvriers qui deviennent les *gouverneurs* des princes. (Michelet.) | Nous avons fait le féminin de ce mot en *euse*, dont on trouve un précédent dans Mme de Genlis. On pourrait dire aussi *Gouvernéresse*, ou bien employer le mot correspondant *Gouvernante*.

GOYAVE, s. f. Fruit du goyavier. Les goyaves ont la forme de poires et sont de la grosseur d'un œuf. D'abord verdâtres et acerbes, elles prennent une couleur jaunâtre et une saveur douce en mûrissant. Leur pulpe est blanche ou couleur de chair, succulente, ayant quelquefois le parfum de la framboise ou de la fraise. C'est un fruit aussi agréable que sain, surtout dans sa parfaite maturité. On mange les goyaves crues ou en compote. On en fait des gelées et des pâtes excellentes qui se gardent longtemps et qu'on envoie en Europe.

GOYAVIER, s. m. Bot. Genre de la famille des

Goyavier.

myrtoïdes, qui se rapproche des myrtes et des jambosiers. Les goyaviers sont des arbres et des arbrisseaux exotiques plus ou moins élevés, à feuilles simples et opposées, et à feuilles axillaires. On en connaît quatre espèces, dont le *goyavier commun* ou *goyavier poire* est le plus intéressant pour le fruit qu'il donne. Il est propre à l'Amérique et à l'Asie ; on est parvenu à le naturaliser en Provence. Une autre espèce, le *goyavier aromatique*, porte à la Guiane le nom de *Citronelle*.

GRABAT, s. m. (pron. *grabâ* ; du lat. *grabatus*, même sens). Mauvais lit, tel que sont ceux des pauvres gens. Coucher sur un *grabat*. Un affreux *grabat*. L'hiver est rude ; le pauvre souffre et grelotte sur son *grabat*. (Lévy.) Le pauvre ouvrier couchait sur un *grabat*. | *Être sur le grabat*, Être malade au lit. Ma détestable santé me tient sur le *grabat*. (Voltaire.) | *Mettre sur le grabat*, Rendre malade.

GRABATAIRE, adj. Qui est malade et alité. Il secourait depuis l'âge de quatorze ans une mère infirme et *grabataire*. (Bachaumont.) | Substantiv. Malade qui ne quitte pas le lit.

GRABUGE, s. m. (de l'ital. *garbuglio*, désordre, confusion). Querelle, noise. Il y a du *grabuge* dans le ménage. Apaisons le *grabuge*. Il y avait entre nous et la Suède quelque *grabuge*. (Guy-Patin.)

GRÂCE, s. f. (du lat. *gratia*, grâce, faveur). Charme secret qui invite à regarder une personne ou une chose, qui attire, qui remplit l'âme d'un sentiment doux. *Grâce*, dans les personnes, dans les ouvrages, signifie, non-seulement *ce qui plaît*, mais *ce qui plaît avec attrait*. C'est pourquoi les anciens avaient imaginé que la déesse de la beauté ne devait jamais paraître sans les Grâces. La beauté ne déplaît jamais, mais elle peut être dépourvue de ce charme secret qui invite à la regarder. Les *grâces* dans la figure, dans le maintien, dans l'action, dans les discours, dépendent de ce mérite qui attire. Une belle personne n'aura point de *grâces* dans le visage, si la bouche est fermée sans sourire, si les yeux sont sans douceur. Un homme bien fait, dont le maintien est mal assuré ou gêné, la démarche précipitée ou pesante, les gestes lourds, n'a point de *grâce*, parce qu'il n'a rien de doux, de liant dans son extérieur. La voix d'un orateur qui manquera d'inflexions et de douceur sera sans *grâce*. Il en est de même dans tous les arts. Il semble qu'en général le petit, le joli en tout genre, soit plus susceptible de *grâce* que le grand. Tout ce qui est uniquement dans le genre fort et vigoureux a un mérite qui n'est pas celui des grâces. Marcher, danser, parler avec *grâce*. Sa *grâce* et sa vertu sont de douces amorces. (Molière.) Elle l'embellissait de toutes les *grâces* de son caractère, et ces *grâces*-là n'ont point d'âge. (Marivaux.) La *grâce* en s'exprimant vaut mieux que ce qu'on dit. (Voltaire.) Les *grâces* ne s'usent pas comme la beauté et se renouvellent sans cesse. (J. J. Rousseau.) La *grâce* n'appartient guère qu'aux natures délicates. (Diderot.) Les *grâces* les plus séduisantes sont celles de la beauté ; les plus piquantes, celles de l'esprit ; les plus touchantes, celles du cœur. (Mabire.)

De la *grâce* comment expliquer les appâts ?
Ah ! la *grâce* se sent et ne s'explique pas :
C'est cette fleur qu'on voit négligemment éclore,
Et qui, prête à s'ouvrir, semble hésiter encore.
(DELILLE.)

| En peinture et en sculpture, la *grâce* consiste dans la mollesse des contours, dans une expression douce ; la peinture a, par-dessus la sculpture, la grâce de l'union des parties, celle des figures, qui s'animent l'une par l'autre et qui se prêtent des agréments par leurs attitudes et par leurs regards. Ce serait mal connaître Michel-Ange et le Caravage que de leur attribuer les *grâces* de l'Albane. (Voltaire.) | En littérature, la *grâce* du style consiste dans l'aisance, la souplesse, la variété de ses mouvements, et dans le passage naturel et facile de l'un à l'autre. L'abus des *grâces* est l'afféterie. | *Avoir de la grâce*, S'entend de la chose et de la personne. Cet ajustement, cet ouvrage *a de la grâce*. Cette femme *a de la grâce*. | *De bonne, de mauvaise grâce*, Se dit de la personne seulement. Elle se présente *de bonne grâce*. Il a fait *de bonne grâce* ce qu'on attendait de lui. | *Avoir des grâces*, Dépend de l'action. Cette femme *a des grâces* dans son maintien, dans ce qu'elle dit, dans ce qu'elle fait. | *Avoir mauvaise grâce de faire telle ou telle chose*, La faire contre la raison ou contre la bienséance. Il *aurait mauvaise grâce* de se plaindre de ce qui lui arrive. | *Être en grâce auprès de quelqu'un*, Être en faveur auprès de lui. | *Rendre grâce* ou *grâces*, Remercier, témoigner sa reconnaissance. Je *rends grâces* aux dieux de n'être pas Romain. (Corneille.) | Se dit pour refuser poliment une chose qui est offerte. Je vous *rends grâces*, je ne puis accepter ce que vous me proposez ; mais je ne vous en fais pas moins mes remercîments. (Laveaux.) | *Grâces*, Prière qu'on fait après le repas. Dire ses *grâces*. | Pardon, indulgence. Demander, obtenir sa *grâce*. Si vous demandez des sûretés pour l'avenir, prenez la qualité de juge et me condamnez, car les *grâces* qui s'accordent avec tant de précaution cessent d'être des *grâces*. (Rollin.) | *Faire grâce d'une chose*, Ne point l'exiger. Je lui *ai fait grâce* de ce qu'il me devait. | Par anal. Les voleurs lui ont pris tout son argent, mais ils lui *ont fait grâce* de ses habits. | *Trouver grâce devant une personne*, Gagner sa bienveillance. Il *trouve grâce* même *devant* ses ennemis. | Se dit également des choses. Ce petit ouvrage doit *trouver grâce devant* vos yeux. (Voltaire.) | *Coup de grâce*, Dernier coup que l'exécuteur appliquait sur l'estomac du patient roué vif, et qui, hâtant sa fin, semblait une sorte de miséricorde. | Fig. Ce qui achève de ruiner, de perdre quelqu'un. Vous lui avez porté le *coup de grâce*. | Jurisp. Remise faite au condamné de tout ou partie de la peine qu'il doit subir. Les condamnés qui veulent obtenir leur *grâce* doivent s'adresser au chef de l'État

par voie de pétition; la *grâce* n'a point d'effet rétroactif, elle laisse subsister les conséquences juridiques, morales de la condamnation; toutes les lettres de grâce déclarent expressément que les droits des parties civiles sont formellement réservés. Le recours en grâce ne peut arrêter l'exécution des arrêts ou jugements, qu'autant que le ministre de la justice ordonne le sursis. Recours en *grâce*. | *Droit de grâce*, Privilége de remettre la peine à un criminel légalement condamné par les tribunaux du pays. Dans une monarchie, le *droit de faire grâce* ne peut appartenir qu'au monarque, au nom duquel se rend la justice. (Viennet.)

C'est une trahison que de venir en face
Au fils du roi Henri nier son *droit de grâce*.
(V. HUGO.)

| Théol. En général, Don que les hommes tiennent, sans l'avoir mérité, de la pure libéralité de Dieu. « La *grâce*, disent les théologiens, est, dans l'ordre du salut, tout secours ou moyen qui peut nous conduire à la vie éternelle. C. à d. que l'homme ne se perfectionne, ne se civilise, ne s'humanise, que par le secours incessant de l'expérience, par l'industrie, la science et l'art, par le plaisir et la peine, en définitive, par tous les exercices du corps et de l'esprit. Il y a une *grâce habituelle*, nommée aussi *justifiante* et *sanctifiante*, laquelle se conçoit comme une qualité qui réside dans l'âme, qui renferme les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, et qui est inséparable de la charité. En autres termes, la grâce habituelle est le symbole des attractions en prédominance de bien, qui portent l'homme à l'ordre et à l'amour, et au moyen desquelles il parvient à dompter ses tendances mauvaises, et à rester maître dans son domaine. Quant à la grâce actuelle, elle indique les moyens extérieurs qui favorisent l'essor des passions d'ordre, et servent à combattre les passions subversives. La *grâce*, selon saint Augustin, est essentiellement gratuite, et précède en l'homme le péché. Bossuet a exprimé la même pensée dans son style plein de poésie et de tendresse : *Lorsque Dieu fit les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté*. En effet, la première détermination du libre arbitre est dans cette bonté naturelle, par laquelle l'homme est incessamment provoqué à l'ordre, au travail, à l'étude, à la modestie, à la charité et au sacrifice. Saint Paul a donc pu dire, sans attaquer le libre arbitre, que, pour tout ce qui regarde l'accomplissement du bien, *Dieu opéra en nous le vouloir et le faire*. Car toutes les aspirations saintes de l'homme sont en lui dès avant qu'il pense et qu'il sente; et le froissement du cœur qu'il éprouve lorsqu'il les viole, la délectation qui l'inonde lorsqu'il leur obéit, toutes les invitations, enfin, qui lui viennent de la société et de son éducation, ne lui appartiennent pas. Lorsqu'une grâce est telle que la volonté se porte avec allégresse et amour, sans hésitation et irrévocablement au bien, elle est dite *efficace*. Tout le monde a vu de ces transports de l'âme qui décident tout à coup une vocation, un acte d'héroïsme. La liberté n'y périt pas, mais, par ses prédéterminations, on peut dire qu'il était inévitable qu'elle se décidât ainsi. Et les pélagiens, les luthériens et autres ont eu tort de dire que la grâce compromettait le libre arbitre et tuait la force créatrice de la volonté, puisque toutes les déterminations de la volonté viennent nécessairement, ou de la société qui la soutient, ou de la nature qui lui ouvre la carrière et lui montre sa destinée. Mais, d'autre part, les augustiniens, les thomistes, les congruistes, jansénistes, le P. Thomassin, Molina, etc., se sont étrangement mépris, lorsque, soutenant à la fois le libre arbitre et la grâce, ils n'ont pas vu qu'il y avait entre ces deux termes la même relation qu'entre la substance et le mode, et qu'ils ont avancé une opposition qui n'existe pas. C'est une nécessité que la liberté, comme l'intelligence, comme toute substance et toute force, soit déterminée, c. à d. qu'elle ait ses modes et ses attributs. Or, tandis qu'en la matière le mode et l'attribut sont inhérents à la substance, contemporains de la substance, dans la liberté, le mode est donné par trois agents pour ainsi dire externes : l'essence humaine, les lois de la pensée, l'exercice ou l'éducation. La grâce, enfin, comme son opposé, la *tentation*, indique le fait même de la détermination de la volonté. En résumé, toutes les idées modernes sur l'éducation et l'humanité ne sont qu'une interprétation, une philosophie de la doctrine catholique de la grâce, doctrine qui ne parut obscure à ses auteurs que par suite de leurs idées sur le libre arbitre, qu'ils croyaient menacé dès qu'on parlait de la grâce ou de la source de ses déterminations. Nous affirmons, au contraire, que la liberté, indifférente par elle-même à toute modalité, mais destinée à agir et à se façonner selon un ordre préétabli, reçoit sa première impulsion du Créateur qui lui inspire l'amour, l'intelligence, le courage, la résolution et tous les dons du Saint-Esprit, puis la livre au travail de l'expérience. Il suit de là que la grâce est nécessairement *prémouvante*, que sans elle l'homme n'est capable d'aucune espèce de bien, et que néanmoins le libre arbitre accomplit spontanément, avec réflexion et choix, sa propre destinée. Il n'existe dans tout cela ni contradiction, ni mystère. Corrigez une définition dans saint Augustin, et toute cette doctrine de la grâce, fameuse par les disputes qu'elle suscita et qui déroutèrent la réforme, vous apparaîtra brillante de clarté et d'harmonie. » (P. J. Proudhon.) La *grâce* se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie. (Bossuet.) Il ne faut qu'une passion d'envie pour anéantir dans nous tous les effets de la *grâce*. (Bourdaloue.) | *Être en état de grâce*, N'avoir sur la conscience aucun péché mortel. | *Grâce d'état*, C'est un état où Dieu, par une suite immanquable, donne à chacun des *grâces* de salut et de sanctification, et non-seulement des *grâces* communes, mais des *grâces* propres et particulières que nous appelons pour cela des *grâces de l'état*. (Bourdaloue.) | Famil. *Grâce d'état*, Se dit des illusions attachées à une condition et qui la rendent supportable. | Mythol. Divinités, filles de Jupiter et de l'Océanide Eurynome.

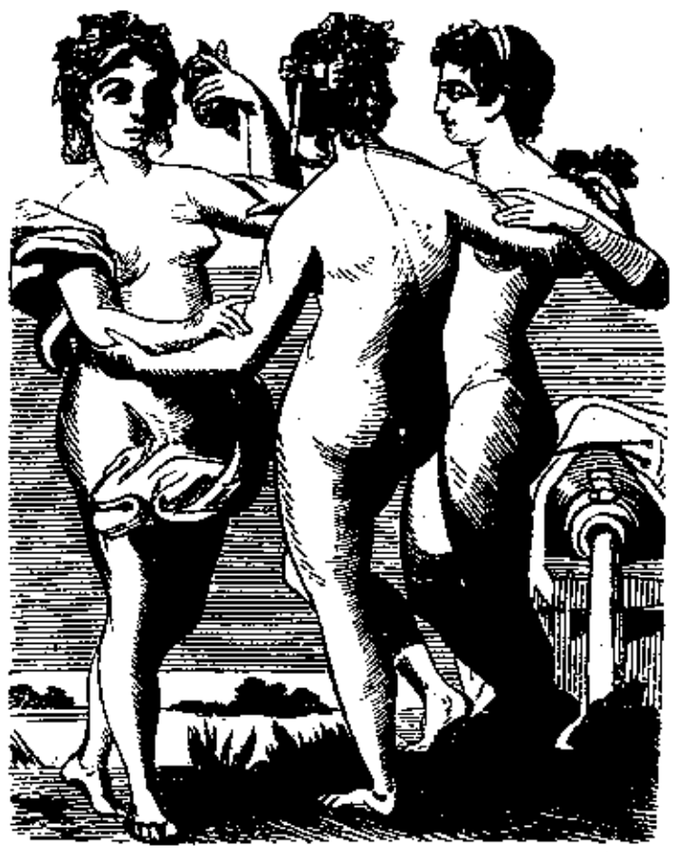

Les trois Grâces.

« Les *Grâces*, divinités de l'antiquité, sont une des plus belles allégories de la mythologie des Grecs. Comme cette mythologie varie toujours, tantôt par l'imagination des poètes, qui en furent les théologiens, tantôt par les usages des peuples, le nombre, les noms, les attributs des *Grâces* changèrent souvent. Mais enfin on s'accorda à les fixer au nombre de trois, et à les nommer *Aglaé*, *Thalie*, *Euphrosine*, c. à d. *brillant*, *fleur*, *gaieté*. Elles étaient toujours auprès de Vénus; nul voile ne devait couvrir leurs charmes; elles présidaient aux bienfaits, à la concorde, aux réjouissances, aux amours, à l'éloquence même; elles étaient l'emblème sensible de tout ce qui peut rendre la vie agréable. On les peignait dansantes et se tenant par la main; on n'entrait dans leurs temples que couronné de fleurs. Ceux qui ont insulté à la mythologie fabuleuse devaient au moins avouer le mérité de ces fictions riantes qui annoncent des vérités dont résulterait la félicité du genre humain. » (Voltaire.) La Grèce était remplie de monuments consacrés aux *Grâces*. Nous pouvons nous glorifier que les *Grâces* elles-mêmes ont pris soin de nous former. (Barthélemy.)

Les *Grâces* seules embellissent
Nos esprits ainsi que nos corps.
(DE BERNIS.)

| Fig. *Sacrifier aux Grâces*, Avoir une grande élégance dans ses manières, dans ses discours. Il manquait à Boileau d'*avoir sacrifié aux Grâces*. (Voltaire.) | *Par la grâce de Dieu*, Formule dont se servent quelques souverains. Louis, *par la grâce de Dieu*, roi de France, etc. | *De grâce, par grâce*, loc. adv. Par pure bonté. *De grâce*, secourez-moi. Apprenez-moi, *par grâce*, pourquoi vous me fuyez. | Absol. *Grâce* s'emploie pour : *Je vous demande pardon*. *Grâce pour lui*, monsieur, car il a péché sans le vouloir. (Morel.) *Grâce* pour le pauvre enfant.

GRACIABLE, adj. (rad. *grâce*). Qui peut mériter grâce, qui peut être gracié. Se dit d'un délit pour lequel on peut obtenir des lettres de grâce. Cas *graciable*. Quelques autres juges étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus *graciables*. (Voltaire.)

GRACIER, v. a. Faire remise de sa peine à un condamné. *Gracier* un prisonnier. Le prince *a gracié* les déserteurs. La république *a gracié* les rebelles.

GRACIEUSEMENT, adv. D'une manière gracieuse, avec grâce. Parler, recevoir *gracieusement*.

GRACIEUSETÉ, s. f. (rad. *grâce*). Politesse, honnêteté. On a fait à sa fille mille *gracieusetés*.

GRACIEUX, EUSE, adj. (rad. *grâce*). Plein de grâces et d'agréments. Un air *gracieux*. Sourire *gracieux*. Des manières *gracieuses*. Oui, voilà son regard et ses traits *gracieux*. (M. J. Chénier.) Il est peu d'hommes assez laids pour ne pas pouvoir prendre un certain air *gracieux* capable de duper les femmes. (Boiste.) Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air que les hommes sont *gracieux*, et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières. (Guizot.) | Qui suggère à l'esprit, à l'imagination, à l'âme, des idées, des peintures, des sentiments doux et agréables. Un sujet *gracieux*. Une fable *gracieuse*. Des images *gracieuses*. Le *gracieux* se compose de l'élégant, du riant et du noble : un tableau de l'Albane, du Corrége, de Claude Lorrain est *gracieux*; un tableau de Téniers, de Rembrandt, de Michel-Ange ne l'est pas. (Voltaire.) | Substantiv. Ce qui constitue la grâce. Le *gracieux* d'un tableau. Le *gracieux* du style. | Poli, doux, civil. Il est *gracieux* pour tout le monde. | La plupart des peuples du Nord disent : Notre *gracieux* souverain. Apparemment, dit Voltaire, qu'ils entendent *bienfaisant*.

GRACILITÉ, s. f. (du lat. *gracilitas*, même signif.). Qualité de ce qui est grêle. La *gracilité* de la taille. La flexibilité des tiges du lin est égale à leur *gracilité*.

GRACIOSO, s. m. Bouffon de la comédie espagnole. La condition du *gracioso* est toujours subalterne; loquace, poltron, naïf, parfois grossier et glouton, il amuse à ses propres dépens; souvent il a de l'esprit, de la malice, du trait, mais ses qualités se montrent ou gauchement ou hors de propos. Cependant, chez les dramatistes récents, le *gracioso* est plein de ruse, de finesse.

GRACQUES. Nom sous lequel on désigne deux frères, Tibérius et Caïus Gracchus, fils de Tibérius Sempronius Gracchus et de Cornélie, fille de Scipion l'Africain; tous deux tribuns du peuple, et qui se rendirent également célèbres par leur éloquence et leur dévoûment à la cause du peuple. Ils luttèrent énergiquement contre la vieille aristocratie romaine, essentiellement corruptrice et corrompue, firent tous deux passer une loi agraire et distribuer aux pauvres les richesses conquises sur les rois ennemis, créèrent des colonies afin de donner des terres aux citoyens indigents, appelèrent les peuples de l'Italie au droit de suffrage, embellirent Rome, etc. Le sénat, craignant leur influence, les fit assassiner, Tibérius, l'an 133 av. J. C., et Caïus, douze ans après. « Le dernier des Gracques, a dit Mirabeau, périt de la main des nobles; mais, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius! » Voici ce que dit, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, l'homme dont on connaît les sentiments sur la liberté : « L'histoire présente, en résultat, les Gracques comme des séditieux, des révolutionnaires, des scélérats, et, dans les détails, elle laisse échapper qu'ils avaient des vertus, qu'ils étaient doux, désintéressés, de bonnes mœurs; et puis, ils étaient les fils de l'illustre Cornélie; ce qui, pour les grands cœurs, doit être tout d'abord une forte présomption en leur faveur. D'où pouvait donc venir un tel contraste? Le voici : c'est que les Gracques s'étaient généreusement dévoués pour les droits du peuple opprimé contre un sénat oppresseur, et que leur grand talent, leur beau caractère, mirent en péril une aristocratie féroce qui triompha, les égorgea et les flétrit. Les historiens du parti les ont transmis avec cet esprit. Sous les empereurs, il a fallu continuer : le seul mot des droits du peuple, sous un maître despotique, était un blasphème, un vrai crime. Plus tard, il en a été de même sous la féodalité, fourmilière de petits despotes. Voilà la fatalité, sans doute, de la mémoire des Gracques : leurs vertus n'ont donc jamais cessé, dans la suite des siècles, d'être des crimes; mais aujourd'hui qu'avec nos lumières nous

nous sommes avisés de raisonner, les Gracques peuvent et doivent trouver grâce à nos yeux. »

GRADATION, s. f. (pron. *gradasion*; rad. *gradus*, pas). Passage successif d'un état à un autre; augmentation par degrés. La *gradation* est une loi de la nature qui se révèle aux yeux les moins attentifs. (Encycl.) Les *gradations* insensibles qui amènent les saisons. La *gradation* de la lumière est sensible depuis la pointe du jour jusqu'au lever du soleil. Cette *gradation* d'êtres, qui s'élèvent depuis le plus léger atome jusqu'à l'Être suprême, cette échelle de l'infini frappe d'admiration. (Voltaire.) L'analyse a cet avantage, qu'elle n'offre que peu d'idées à la fois, et toujours dans la *gradation* la plus simple. (Condillac.) Avec une *gradation* lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout. (J. J. Rousseau.) | Archit. Disposition symétrique de diverses parties, sous le rapport des ornements ou des proportions, dans l'ordre le plus propre à produire l'effet attendu. | Peint. Changement insensible des couleurs; augmentation ou diminution des lumières ou des ombres, aussi bien que de la grandeur des objets, au moyen des teintes et des ombres. | Mus. Mélodie dans laquelle l'expression monte, pour ainsi dire, au moyen d'une progression de figures qui se ressemblent. | Rhét. Figure de pensée par combinaison, qui présente une succession d'idées, dont la progression est si uniformément ménagée, que la suivante a constamment quelque chose de plus ou de moins que la précédente, jusqu'à la dernière, qui est la plus forte ou la plus faible de toutes, selon que la progression est ascendante ou descendante. *Les besoins, les désirs, les passions assiégent le cœur de l'homme. Vous ignorez mes peines, mes chagrins, ma misère. L'humeur mène à l'impatience, l'impatience à la colère, la colère à l'emportement, l'emportement à la violence, la violence au crime; et par cette gradation on va d'un fauteuil à l'échafaud.* (Boiste.) La Fontaine nous fournit un exemple de gradation dans la fable du *Charlatan*, qui

Se vantait d'être
En éloquence si grand maître
Qu'il rendrait disert un *badaud*,
Un *manant*, un *rustre*, un *lourdaud*:
Oui, messieurs, un *lourdaud*, un *animal*, un *âne*;
Que l'on m'amène un *âne*, un *âne renforcé*,
Je le rendrai maître passé,
Et veux qu'il porte la soutane.

| En littérature, on appelle *gradation*, un tableau *gradué* d'images et de sentiments qui enchérissent les uns sur les autres. C'est ainsi que l'on doit présenter les passions, en peignant avec art leur commencement, leurs progrès, leur force et leur étendue. Tel est ce fragment de Sapho sur l'amour :

Je sens de veine en veine une subtile flamme
Courir par tout mon corps sitôt que je te vois;
Et dans les doux transports où s'égare mon âme,
Je ne saurais trouver de langue ni de voix.

Un nuage confus se répand sur ma vue,
Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs;
Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs.
(DESPRÉAUX.)

GRADE, s. m. (du lat. *gradus*, degré). Dignité, degré d'honneur. Être en *grade*. Être arrivé au plus haut *grade*. Le sort pourvoit Narsès de ce *grade* éminent. (Rotrou.) Guillaume des Champeaux, né en Brie, de parents obscurs, s'éleva, par la réputation qu'il se fit, de *grade* en *grade* jusqu'à l'épiscopat. (Diderot.) | Chacun des différents degrés de la hiérarchie militaire. *Grade* de caporal. *Grade* de sergent, de capitaine, de colonel. *Grade* de maréchal de France. Les *grades* inférieurs. Les *grades* supérieurs. Toutes les promotions aux grades d'officiers sont faites par le chef de l'État, sur la proposition du ministre de la guerre. Le grade constitue l'état de l'officier; il ne peut y avoir de grade sans emploi, mais la privation de l'emploi n'emporte point la perte du grade. La nomination aux différents grades de sous-officier est faite par les chefs de corps. | Se dit aussi des différents degrés que l'on acquiert dans les universités. *Grade* de bachelier. *Grade* de licencié. *Grade* de docteur. | Géom. Centième partie du quart de cercle. | Géogr. Centième partie du quart du méridien terrestre. Le *grade* vaut cent mille mètres.

GRADÉ, adj. m. Qui a un grade dans l'armée. Militaire *gradé*, non *gradé*. Il ne se dit guère que des grades inférieurs, de ceux qui sont marqués par des galons. | Substantiv. Un *gradé*. Les *gradés* du régiment.

GRADER, v. a. (rad. *grade*). Conférer un grade. *Grader* un militaire. Le roi ne peut *grader* que des candidats en activité de service. (Bardin.)

GRADIN, s. m. Petit degré, ou, pour dire mieux, petite marche pratiquée sur la table des autels, des cabinets, des buffets, etc., pour y poser des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines, etc. Un buffet en *gradins* portait vingt mille vases ou plats d'or. (Voltaire.) | Archit. hydraul. Élévation ou degrés de plomb et de pierres pratiqués dans les buffets d'eau et cascades où l'eau en tombant forme des nappes. | Bancs élevés les uns au-dessus des autres, pour placer plusieurs personnes dans les assemblées, aux bals, sur le théâtre, etc. | Hortic. *Gradins de gazon*, Marches ou escaliers formés par du gazon dont on compose les amphithéâtres, vertugadins, cascades champêtres et estrades qui ornent les jardins. | Fig. On croit que la suprême félicité est sur les *gradins* les plus élevés : c'est une erreur. (Mme de Maintenon.) Ce monde est un vaste amphithéâtre où chacun est placé au hasard sur son *gradin*. (Voltaire.)

GRADINE, s. f. Technol. Espèce de ciseau à plusieurs dents, à l'usage des sculpteurs. Les dents de la gradine ont deux usages : l'un, d'abattre beaucoup plus de marbre ou d'autre matière dans le travail que si elle était sans dents, et l'autre, de tracer, par l'intervalle que les dents laissent entre elles, certaines parties délicates, comme les poils de la barbe, les sourcils, les cheveux, etc.

GRADINER, v. a. Travailler avec la gradine. *Gradiner* le marbre.

GRADUALITÉ, s. f. Caractère de ce qui est graduel. Qu'il soit établi une *gradualité* dans les élections aux fonctions publiques. (Mirabeau.)

GRADUATEUR, s. m. Phys. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant électrique dans les appareils d'induction.

GRADUATION, s. f. (pron. *graduasion*; rad. *graduer*). Action de graduer, ou de diviser une grandeur quelconque en degrés. La *graduation* d'un thermomètre, des instruments de mathématiques. | Chim. Concentration progressive de certains liquides, pour retirer les substances salines qu'ils renferment. | Dans les salines, *Bâtiments de graduation*, Constructions particulières dans lesquelles on concentre les eaux salées.

GRADUÉ, ÉE, adj. Phys. Où les divisions sont marquées; divisé en degrés. Instruments *gradués*. Ce thermomètre est mal *gradué*. | Géom. *Cercle gradué*, Cercle divisé en 360 degrés ou en 400 grades. | Géogr. *Cartes graduées*, Cartes où les degrés de latitude et de longitude sont marqués. | Chim. *Feu gradué*, Feu qui est doux en commençant, et que l'on augmente par degrés. | Où la graduation est ménagée. Cours de thèmes *gradués*. Tout est donc *gradué* ou nuancé dans la nature. (Bonnet.) | Qui a obtenu un grade dans une faculté. | Substantiv. C'est un *gradué*. Les *gradués* de l'Université.

GRADUEL, ELLE, adj. Qui va par degrés. Augmentation *graduelle*. Ses progrès furent *graduels*, mais rapides. (Duclos.) | *Psaumes graduels*, Les quinze psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

GRADUEL, s. m. Liturg. Les versets qui se chantent entre l'épître et l'évangile. On chante le *graduel*. | Livre qui renferme tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe. Acheter un *graduel*.

GRADUELLEMENT, adv. Par degrés, d'une façon graduelle. Diviser *graduellement*. Il garde sa physionomie farouche, *graduellement* adoucie. (Th. Gautier.) Son discours étincelant, imagé *graduellement*.

GRADUER, v. a. Diviser en degrés. *Graduer* un thermomètre. *Graduer* les cercles d'une sphère. | Disposer par gradations, augmenter par degrés. *Graduer* les difficultés suivant le progrès des élèves. Il ne sait ni fonder ni *graduer* l'intérêt des événements et des situations. (La Harpe.) | Conférer des grades universitaires.

GRAGE, s. f. Râpe de cuivre dont on se sert dans les colonies pour mettre le manioc en farine.

GRAGER, v. a. Râper avec la grage. *Grager* du manioc pour en faire un gâteau.

GRAILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées; du vieux mot *graille*, corneille). Son de voix enrouée qui tient de celui de la corneille.

GRAILLER, v. n. Autrefois, Parler ou crier avec une voix enrouée semblable à celle d'une corneille. | T. de chasse. Sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens.

GRAILLON, s. m. (*ll* mouillées). Goût, odeur de graisse ou de viande brûlée. Ce ragoût sent le *graillon*. | Restes ramassés d'un repas. Marchande de *graillons*. Il mangeait des *graillons*.

GRAILLON, s. m. Famil. Excrétion épaisse de la poitrine dont on se débarrasse par la toux.

GRAILLONNER, v. n. Prendre un goût, une odeur de graillon. Vous avez laissé *graillonner* ce plat. | Famil. Tousser de manière à expulser la pituite hors de la gorge. Le malade *graillonne*.

GRAILLONNEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui graillonne souvent. | Femme qui vend des restes de table. | Fig. Mauvaise cuisinière.

GRAIN, s. m. (du lat. *granum*, même sens). Nom donné aux petits fruits produits par certaines plantes, qui servent de semence ou qui contiennent cette semence. *Grain* de millet. *Grain* de poivre. *Grain* de genièvre. Les *grains* de raisin sont beaucoup plus gros en Orient que chez nous. Au dire de La Fontaine, l'humble poulet préfère un *grain* de mil à la plus belle perle; il est raisonnable, en effet, de préférer une chose utile à un objet de simple agrément. | Particulièrement. Le fruit ainsi que la semence des céréales, du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, etc. Le *grain* de ces froments est fort gros. | Absol. Les grains récoltés. On distingue dans les céréales le petit et le gros *grain*. C'est peine inutile de labourer un champ, si l'on ne jette pas ensuite du *grain* dans le sillon. | Ensemble des fromentaires qui servent à notre nourriture et à celle des animaux. L'importation, l'exportation des *grains*. Le commerce des *grains* est très-souvent une indigne exploitation. Chez tous les peuples de l'antiquité, celui qui ne vendait pas ses *grains* était réputé criminel, et la loi de Moïse le condamnait à mort. L'art de conserver les *grains* sans altération doit être encouragé. Pour un ministère, la meilleure et la seule administration du commerce des *grains* est de ne s'en point mêler. (Duclos.) Il a osé plaider la cause de la liberté du commerce des *grains*, parce qu'il la croyait liée à la sûreté des subsistances, à la prospérité de l'agriculture. (Condorcet.) | *Grains blancs*, Les grains des céréales. | *Menus grains*, Ceux de l'orge, de l'avoine et du sarrasin. | *Gros grains*, Ceux du froment, du méteil et du seigle. | *Grains ronds*, Dans certains lieux, on donne ce nom aux pois, aux vesces et aux semences que l'on sème afin de récolter les fourrages et les graines qui doivent servir à l'engrais des bestiaux et des oiseaux de basse-cour. | Par analogie, désigne les choses qui ont à peu près la forme du grain ou que l'on compare à un grain. Un *grain* de poudre. Un *grain* de sel. Les *grains* d'un collier ou d'un chapelet. *Grains* de corail. | Par extens. Corpuscule, fragment semblable au fruit des graminées. Un *grain* de sable. Un *grain* de plomb. Un *grain* d'or. Cromwell allait ravager toute la chrétienté, sans un petit *grain* de sable qui se mit dans son urétère. (Pascal.)

Enfin, de ces grands monts, humble contemporain,
Ce marbre fut un roc, ce roc n'est plus qu'un *grain*.
(DELILLE.)

| Fig. *Un grain d'encens*, Un peu de louange, de flatterie. | Une parcelle, un peu de. La nature sème toujours un *grain* de coquetterie dans le cœur de la plus modeste des femmes. En politique, comme en religion, un *grain* de scepticisme dispose à la tolérance. | L'ancienne métrologie donnait ce nom au plus petit de ses poids, qui représentait la quatre-cent-vingtième partie d'une once. Ce qui pèse un *grain* pèse peu. | *Grain d'orge*, Maladie qui frappe fort souvent les cochons engraissés, et qui attaque leur membrane cellulaire. | *Grain de fin*, Globule de métal. | *Grain d'avoine*, Coquille terrestre et fossile du genre puppa. | *Grain de millet*, Crustacé appartenant au genre cypris. | *Grain de sel*, Espèce de porcelaine scientifiquement appelée *cypræa vitellus*. | *Gros grain de soie*, Tissu très-fort que l'on fabrique surtout à Lyon. Ruban de *gros grain*. | *Grain de Zélim*, Poivre à grain allongé qui vient dans l'Inde. | Mar. Changement subit et violent dans l'atmosphère, bourrasque de courte durée. Le navire fut assailli par un *grain* violent. Les *grains* sont secs ou mouillés, noirs ou blancs; ces derniers sont les plus dangereux dans les mers des tropiques. | *Veille au grain!* Sorte d'avertissement nautique donné dans les temps où les grains sont menaçants. | Fig. *Veiller au grain*, Veiller à ses intérêts. | *Grain de petite vérole*, Pustule variolique. | *Grain de beauté*, Petite tache brune que l'on remarque souvent sur la peau des femmes. | Irrégularités que l'on trouve dans certaines matières. Le *grain* de l'acier, du marbre, du grès, etc. | Inégalités que l'on rencontre sur une surface, dans une étoffe. Maroquin à petit *grain*. Droguet à gros *grains*. | Effet produit par les tailles croisées d'une gravure. Les tailles anglaises donnent un *grain* d'une finesse incomparable. | Loc. prov. et famil. Il n'y a point de grand esprit sans un *grain* de folie. De mauvais *grain*, jamais bon pain. Il faut séparer l'ivraie d'avec le bon *grain*, etc.

GRAINAGE, s. m. (rad. *grain*). Opération par

laquelle on réduit en grains la poudre à canon. | État du sucre quand il cristallise en cristaux plus ou moins divisés. | Production de la graine de vers à soie. | *Grainage industriel*, Production en grand de la graine des vers à soie, par opposition à *Grainage domestique*, celui qui se fait dans la demeure de chaque éleveur ou de chaque éleveuse.

GRAINAISON, s. f. (rad. *grain*). Formation en grains. Dans les années de sécheresse, la *grainaison* se fait mal. La *grainaison* est arrêtée par la chaleur.

GRAINCHU, UE, adj. (rad. *grain*). T. de mines. En parlant des minéraux, Qui ne se brise pas nettement. Cailloux *grainchus*. Minerais *grainchus*.

GRAINE, s. f. (pron. *grène*; du lat. *granum*, grain, graine). Principe de la plante renfermant en soi tous les éléments d'une plante nouvelle, véritable œuf végétal, résultat de la fécondation de la fleur, et servant à sa reproduction. *Graine* d'œillet. *Graine* de laitue. *Graine* d'oignon. *Graine* de concombre. Semer de la *graine*. Cette laitue monte en *graine*. Cette plante vient de *graines*. Ce n'est pas une règle constante, que les plus belles *graines* produisent les plus abondantes récoltes. (Bonnet.) La *graine* est un œuf dans lequel un embryon doit prendre ses premiers accroissements. (Id.) | *Graines forestières*, Glands, faînes. | La nature a déployé dans la graine une foule de merveilles qui ne doivent pas échapper à notre attention. Elle est enveloppée de téguments qui la protégent, et elle est attachée au péricarpe au moyen d'un filet ou cordon ombilical qu'on peut comparer à celui qui attache l'enfant au sein de sa mère et qui sert à lui apporter la nourriture qu'il reçoit de la plante; au sein de l'amande est l'embryon, principe de la petite plante, pour qui tout le reste de la graine a été créé et à l'existence duquel concourt tout l'appareil de la fructification. Il se compose de trois parties : la *radicule*, qui renferme la racine de la plante nouvelle et qui tend toujours à descendre; la *plumule*, qui en constituera la tige et tend toujours à monter, et enfin les *cotylédons*, rudiments des premières feuilles dont la plante doit être pourvue au moment de sa naissance. Tant qu'ils restent cachés sous la terre qui les couvre, les cotylédons sont faibles et étiolés; mais ils grandissent et se colorent en se montrant à l'air et à la lumière, et prennent le nom de feuilles séminales. Épais et charnus au moment de leur naissance, ils nourrissent la jeune plante de leur substance et meurent le plus souvent quand la plante, devenue plus forte, n'a plus besoin de leur secours. Les graines destinées à la reproduction de la plante ne conservent pas toutes pendant un même espace de temps leur faculté germinative; il en est qui la perdent au bout de quelques mois, et d'autres la conservent pendant plusieurs siècles. L'altération est plus prompte dans celles qui contiennent de l'huile, plus lente dans les farineuses. Il est une graine qui conserve pendant un temps infini sa faculté germinative : c'est celle de la moutarde des champs, qui, tant qu'elle reste au sein de la terre sans contact avec l'air extérieur et enterrée à une trop grande profondeur pour pouvoir germer, reste ainsi pendant dix et jusqu'à trente ans, et ne se développe que lorsqu'un labour nouveau la place dans une position favorable à sa germination. On doit préférer pour la semence les graines les plus belles et celles provenues des tiges les plus florissantes; cette règle cependant reçoit une exception quand on veut, par le semis, obtenir des fleurs doubles. Dans ce cas, il faut préférer les graines d'apparence chétive et qui semblent dégénérer, et les conserver aussi longtemps que possible, ne les mettant en terre que lorsqu'elles sont sur le point de perdre leur puissance germinative. Certaines graines se sèment au printemps, d'autres à l'automne, et la même plante, comme le blé, le colza, etc., a ses variétés de printemps et d'automne. Toutes les graines ne sont pas en état de supporter les rigueurs de l'hiver, mais il est constant que c'est la culture qui peu à peu a amené certaines graines d'automne à devenir printanières et réciproquement. | Nom qu'on donne aux œufs de vers à soie. Conserver de la *graine*. | *Frange, gland à graine d'épinards*, Frange, gland dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards. | *Épaulettes à graine d'épinards*, Elles indiquent dans l'armée française un grade supérieur. | Chez les brodeurs au métier, Point qui représente des semences de fruit. | Fig. *Monter en graine*, Se dit de filles qui vieillissent sans se marier. La fille aînée de Croissy *était* déjà fort *montée en graine*. (Saint-Simon.) | *C'est de la graine de niais*, Se dit en parlant d'une chose qui ne peut tromper que les gens simples. | *C'est une mauvaise graine*, Se dit des écoliers, des jeunes gens malins, et aussi, par mépris, des gens méchants. | *Mauvaise graine est tôt venue*, Un enfant méchant s'élève facilement. | *Graine de giberne*, Enfant de troupe. | *Graine de potence*, Enfant qui annonce devoir être un fort mauvais sujet. | *Graine* est vulgairement employé pour désigner un grand nombre de fruits. Ainsi l'on nomme : *Graine à dartres*, Les graines du vataire de Guiane, dont la farine bouillie est appliquée en cataplasmes sur certaines dartres. | *Graine à tatou*, La duhamélie à feuilles glabres. | *Graine à vers*, A Cayenne, le chénopode anthelmintique; en France, l'armoise de Judée, employés l'un et l'autre comme vermifuges. | *Graine d'ambrette*, Graine de la ketmie musquée. La *graine d'ambrette* était fameuse à l'époque où la mode exigeait que l'on mît de la poudre sur les cheveux. | *Graine d'amour*, Un des noms du grémil. | *Graine d'aspic*, L'alpiste. | *Graine de l'anse*, Nom qu'on donne, à Cayenne et aux Antilles, au fruit de l'omphalier, parce qu'on le recueille dans les anses ouvertes sur les bords de la mer. | *Graine d'Avignon*, Fruit du nerprun teignant, fort recherché pour colorer en jaune les soies et la laine. | *Graine de baume*, Espèce de baumier, dit de la Mecque. | *Graine d'écarlate*, Cochenille. | *Graine de girofle*, Fruit du cardamome. | *Graine de paradis*, L'amome à grappes de la Guinée. | *Graine de perroquet*, Le carthame officinal. | *Graine de perruche*, Le micocoulier à petites fleurs de la Jamaïque. | *Graine de Psyllon*, Graine du plantain des sables, que l'on recherche pour le blanchissage des mousselines et des dentelles. | *Graine des Canaries*, La semence de l'alpiste, et par extens., le millet des oiseaux. | *Graine en cœur*, Le cordisperme à feuille d'hysope. | *Graine kermésienne*, Fruit du myrte de Tarente. | *Graine macaque*, Nom de plusieurs végétaux dont les singes macaques mangent la graine. | *Graine musquée*, Graine de ketmie odorante. | *Graine orientale*, Un des noms donnés à la coque du Levant. | *Graine perlée*, Semence du grémil des champs. | *Graine de Turquie*, Le maïs. | *Graine de réglisse*, Nom vulgaire d'une espèce d'arbre. | *Graine tinctoriale*, Galle de chêne kermès.

GRAINELÉ, ÉE, adj. Qui est couvert d'une sorte de grainure. Cuirs *grainelés*.

GRAINELER, v. a. Préparer une peau, un papier ou quelque autre objet semblable, de manière qu'ils paraissent couverts de petits grains. | *Graineler* du papier, de la soie, du cuir. | Absol. Ouvrier employé à *graineler*.

GRAINER, v. a. (rad. *graine*). Réduire en petits grains. *Grainer* du sel. *Grainer* du tabac. *Grainer* de la poudre. On *graine* la poudre à canon en la passant dans un crible. La poudre fabriquée et encore humide est portée au séchoir, et lorsqu'elle est suffisamment ressuyée, on la *graine* au moyen d'un tamis de crin en la comprimant légèrement avec la main. | Pratiquer de petites éminences ou grains à la surface d'un corps. *Grainer* une peau. Dans ce sens, il est synonyme de *Graineler*. | V. n. Produire de la graine, rendre beaucoup de graine. Des plantes qui *grainent* bien. Beaucoup de nos plantes d'Europe végètent fort bien aux Antilles et n'y *grainent* jamais. (Bern. de Saint-Pierre.)

GRAINETERIE, s. f. Commerce du marchand grainetier. S'enrichir dans la *graineterie*. | Boutique de grainetier. Entrer dans une *graineterie*.

GRAINETIER, IÈRE, s. Marchand, marchande qui vend en détail toutes sortes de grains, graines, plantes médicinales, légumes, même du foin et de la paille. Les *grainetiers* de Paris, de Bordeaux, de Lyon.

GRAINETIS, s. m. Tour de petits grains relevés au bord des médailles.

GRAINETTE, s. f. Petite graine. | Nom vulgaire de la graine d'Avignon, qui sert à teindre la soie en jaune. | Grains de poudre qui restent sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche.

GRAINIER, IÈRE, s. (rad. *grain*). Marchand, marchande de grains, de fleurs, de bulbes, d'arbustes; jardinier fleuriste. | S. m. Collection de graines tenues dans les boîtes ou dans les bocaux, étiquetées ou rangées méthodiquement. Si tous les botanistes possédaient un *grainier*, on trouverait beaucoup moins d'erreurs dans leurs descriptions et plus d'exactitude dans leur nomenclature. (Guérin.)

GRAINOIR, s. m. (rad. *grain*). Crible dans lequel on passe la poudre à canon pour la grainer, quand la matière est sortie des mortiers du moulin. | Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins.

GRAINU, UE, adj. Qui a beaucoup de grains. Un épi bien *grainu*. | Technol. Dont le grain est beau et pressé. Cuir *grainu*. | *Huile grainue*, Celle qui est figée en petits grains. L'huile *grainue* est la meilleure. L'huile *grainue* du Muy est excellente.

GRAINURE, s. f. Action de grainer les ombres d'un dessin, d'une gravure; résultat de cette action. L'élève excellait dans la *grainure*. | Effet du grainage du cuir. Cuir d'une belle *grainure*.

GRAISSAGE, s. m. Action de graisser. Le *graissage* du cuir, des voitures, etc. | Ce qui sert à graisser. Un bon *graissage*. | *Graissage du sucre*, État du sirop qui, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSE, s. f. Substance onctueuse de peu de consistance, fondant facilement, qui se trouve dans tous les tissus des animaux, et qui est constamment composée des deux principes immédiats la *stéarine* et l'*élaïne*. *Graisse* humaine. *Graisse* de porc. *Graisse* du bœuf. Faire fondre de la *graisse*. *Graisse* fondue. *Graisse* figée. Cette matière est la *graisse*, qui survient ordinairement à trente-cinq ou quarante ans; et à mesure qu'elle augmente, le corps a moins de légèreté et de liberté dans ses mouvements. (Buffon.) La graisse est incolore ou jaunâtre, a une saveur fade et une odeur tantôt agréable, tantôt désagréable. Sa consistance varie suivant les animaux et les parties qui l'ont fournie. La nature de la graisse n'est pas la même dans tous les âges; elle n'a point de consistance dans le premier temps de la formation du fœtus; lorsqu'il croît, elle devient grumeleuse et plus ferme; dans les adultes, elle conserve cette fermeté; elle devient plus molle dans les vieillards. La graisse entretient la souplesse des parties, les lubrifie, facilite leurs mouvements, les tient écartées, les empêche de devenir raides et de se réunir. Elle contribue à la beauté de la peau, se mêle utilement dans les liqueurs pour tempérer leur acrimonie; elle devient la matière de certaines sécrétions; elle entretient la souplesse des os et les rend moins fragiles, comme la moelle et le suc moelleux; enfin, dans certains cas, elle peut tenir lieu d'aliments et empêcher les impressions de la faim. Le repos du corps et de l'esprit, le sommeil, les aliments succulents augmentent ce fluide; les exercices violents, le chagrin, l'insomnie, la diète austère et les maladies, le détruisent assez promptement. La graisse est nécessaire pour le bien-être du corps et l'exercice des fonctions; son défaut aurait quelques inconvénients, et sa trop grande quantité devient nuisible, en relâchant trop les parties et en rendant le corps très-lourd. | Les graisses des différentes espèces d'animaux diffèrent, en général, très-peu entre elles. Elles ont toutes les mêmes propriétés essentielles; elles ne varient d'une façon marquée que par la consistance. Les animaux herbivores et frugivores, surtout les moutons, ont une graisse très-ferme. Au contraire, la plupart des reptiles et des poissons, qui sont presque tous carnassiers, ont une graisse très-molle; quelques-uns l'ont même liquide. Les graisses sont la base la plus ordinaire des pommades, des onguents, des liniments; elles entrent dans quelques emplâtres. | *Prendre de la graisse*, Devenir gras. Sur la fin de l'été, cet oiseau *prend* beaucoup *de graisse*, et il est alors excellent à manger. (Buffon.) | *Vivre de sa graisse*, Se dit de l'ours, de la marmotte, du loir, etc., qui vivent de leur propre corps durant leur sommeil d'hiver et qui se réveillent très-maigres. | Mar. *Graisse de coq*, Nom donné à la graisse que le coq ou cuisinier retire des viandes salées cuites dans sa chaudière. | Art culin. Se dit de la graisse fondue et de la friture. Faire frire des pommes de terre dans la *graisse*. | Embonpoint. La *graisse* l'incommode. | Fig. *Graisse de la terre*, La substance la plus onctueuse, et qui contribue le plus à la fertilité de la terre. Les mauvaises herbes prennent la *graisse de la terre*. | *Graisse des vins*, Altération que les vins subissent quelquefois. Ils perdent alors leur fluidité naturelle et filent comme de l'huile. | Famil. *Faire de la graisse*, Dormir beaucoup, se lever tard. | *La graisse ne l'étouffe pas, la graisse ne l'empêche pas de courir*, Se dit d'une personne très-maigre. | *Emporter la graisse d'une affaire*, En tirer toute l'utilité, tout le profit.

GRAISSÉ, ÉE, adj. Enduit, couvert de graisse. Souliers *graissés*. Habits *graissés*. Figure, peau *graissée*. Des roues bien *graissées*. On voit le Lapon et le Samoïède, *graissés* d'huile rance de poisson, se promener sans danger, la poitrine toute débraillée, dans les montagnes de glaces, par des froids de 40 degrés. (Virey.) Ses bottes *graissées* couvrent toute la jambe.

GRAISSER, v. a. Frotter, oindre de graisse ou d'un corps gras. *Graisser* des cuirs. *Graisser* les roues d'un carrosse. | Salir de graisse. *Graisser* ses habits. *Graisser* son linge. | Famil. *Graisser ses bottes*, Se disposer à partir. | Fig. et famil. *Graisser la patte à quelqu'un*, Le corrompre à prix d'argent. | *Graisser le marteau*, Donner de l'argent au portier afin d'avoir une entrée libre. On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau*. (Racine.) On *graissait le marteau* chez la belle. | Prov. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, Se dit de ceux qui payent d'ingratitude un service rendu.

GRAISSERIE, s. f. Boutique où l'on vend de la graisse. | Commerce de graissier.

GRAISSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui graisse. Un *graisseur* de machines.

GRAISSEUX, EUSE, adj. (rad. *graisse*). Qui est de la nature de la graisse. Un corps *graisseux*. Une substance *graisseuse*.

GRAISSIER, IÈRE, adj. et s. Marchand, marchande de graisse. Épicier *graissier*.

GRAISSIN, s. m. T. de pêche. Espèce d'écume qu'on voit sur l'eau dans les endroits où le poisson se rassemble pour frayer.

GRAISSOIR, s. m. Morceau de linge qui, renfermant de la graisse, sert à graisser.

GRALLAIRE, adj. (du lat. *gralla*, échasse). Qui a de longues jambes. Oiseaux *grallaires*.

GRALLARIE, s. f. Ornithol. Genre d'oiseaux chanteurs composé d'une seule espèce qui habite les forêts de la Guiane.

GRALLE, s. m. Échassier, oiseau. | S. m. pl. Nom moderne de l'ordre qu'on a appelé aussi les *échassiers*.

GRAMEN, s. m. (mot latin qui signifie *gazon*).

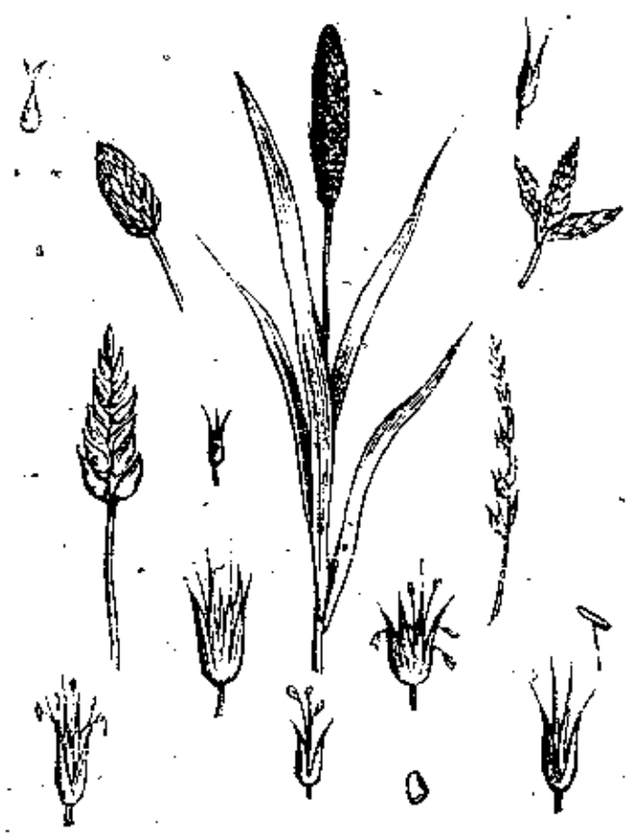

Gramen.

Genre de plantes dont la feuille ressemble à celle du chiendent et qui constitue principalement le gazon.

GRAMINÉE, adj. f. (rad. *gramen*). Qui tient de la nature du gramen ou du gazon. Les plantes *graminées*. | S. f. pl. Bot. Famille de plantes de la classe des monocotylédones, à la fois l'une des plus naturelles, des plus riches en espèces et des plus importantes sous le rapport de l'utilité. C'est parmi les graminées que se trouvent les plantes les plus utiles à l'homme, c'est cette famille qui forme l'objet principal des travaux des cultivateurs, puisqu'elle comprend le *blé*, l'*avoine*, le *seigle*, l'*orge*, le *riz*, le *maïs*, le *millet*, la *canne à sucre*, et en outre, parmi les plantes des prés, le *vulpin*, les *fléoles*, les *alpistes*, le *panic*, l'*agrostide*, le *dactyle*, la *houlque*, la *canche*, le *roseau*, etc. On connaît plus de deux mille espèces de graminées répandues sur toute la surface du globe. Leur racine est fibreuse; la tige, simple ou rameuse, est cylindrique et offre de distance en distance des nœuds solides et articulés, tandis que les espaces compris entre ces renflements sont d'ordinaire creux à l'intérieur dans toute leur longueur; les feuilles, alternes et striées de fines nervures longitudinales, se composent de la gaîne et de la lame; les fleurs, toujours dépourvues de calice et de corolle, sont insérées en général au nombre de deux à vingt immédiatement le long d'un rachis grêle et flexueux, de manière qu'un assemblage de cette nature forme un petit épi à deux rangs de fleurs alternes; les organes floraux proprement dits se réduisent au pistil et aux étamines, accompagnés, dans presque toutes les espèces, d'une, de deux ou de trois petites ramules, insérées au-dessus de l'ovaire. Le fruit est toujours à parois sèches et membraneuses, et finit par se souder au tégument de la graine. Enfin, en général, les graminées sont des herbes basses et touffues; toutefois, un certain nombre d'espèces atteignent une hauteur de cinq à quinze mètres. Les bambous, graminées gigantesques de la zone torride, offrent un tronc ligneux comparable à celui des palmiers, avec lequel il peut souvent rivaliser en dimension. Dans les pays chauds, les ruines sont privées de ces *graminées* qui décorent nos châteaux gothiques. (Chateaubriand.) Les *graminées* de l'Europe, de l'Asie.

GRAMMAIRE, s. f. (pron. *gramère*; du gr. γράμμα, lettre). Art de parler et d'écrire correctement. La *grammaire* est la loi du discours. Les règles de la *grammaire*. Étudier la *grammaire*. Enseigner la *grammaire*. Faute de *grammaire*. Le célèbre Origène enseigna la *grammaire* pour avoir de quoi subsister. (Rollin.) A la *grammaire*, nous devons la pureté du discours; à la logique, la justesse du discours; à la rhétorique, l'embellissement du discours; quand finirais-je, si j'allais m'étendre sur ce sujet? (D'Olivet.)

. . . Quoi! toujours, malgré nos remontrances,
Heurter les fondements de toutes les sciences.
La *grammaire* qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois!
(MOLIÈRE.)

| Livre où sont exposées les règles d'une langue. *Grammaire* hébraïque. *Grammaire* grecque. *Grammaire* latine. *Grammaire* espagnole, anglaise, allemande, etc. Acheter une *grammaire*. La *Grammaire française* de Poitevin. | *Classes de grammaire*, Classes qui, dans les lycées et les colléges, précèdent les humanités. Ce sont la quatrième, la cinquième et la sixième. | La grammaire est l'art de parler. Parler est expliquer ses pensées par des signes que les hommes ont inventés. On a trouvé que les plus commodes de ces signes étaient les sons et les voix. Mais parce que ces sons passent, on a inventé d'autres signes pour les rendre durables et visibles; ce sont les caractères de l'écriture, que les Grecs appellent γράμματα, d'où est venu le mot de grammaire. La grammaire enseigne deux choses principales relativement aux caractères. La première, ce qu'ils sont par leur nature, c. à d. en tant que sons et caractères; la seconde, leur signification, c. à d. la manière dont les hommes s'en servent pour exprimer leurs pensées. De quelques termes qu'il plaise aux différents peuples de faire usage, ils auront toujours à rendre des perceptions, des jugements, des raisonnements; il leur faudra des mots pour exprimer les objets de leurs idées, leurs modifications, leurs corrélations. Ils auront à rendre sensibles les différents points de vue sous lesquels ils auront envisagé toutes ces choses; souvent le besoin les obligera d'employer des termes appellatifs et généraux, même pour exprimer des individus, et conséquemment ils ne pourront se passer de mots déterminatifs pour restreindre la signification trop vague des premiers. Dans toutes les langues, on trouvera des propositions qui auront leurs sujets et leurs attributs; des termes dont le sens incomplet exigera un complément, un régime. Enfin, toutes les langues assujettiront indispensablement leur marche aux lois de l'analyse logique de la pensée; et ces lois sont invariablement les mêmes partout et dans tous les temps, parce que la nature et la manière de procéder de l'esprit humain sont essentiellement immuables. Il doit donc y avoir des principes fondamentaux communs à toutes les langues, dont la vérité indestructible est antérieure à toutes les conventions arbitraires ou fortuites qui ont donné naissance aux différents idiomes. Mais on sent bien qu'aucun mot ne peut être le type essentiel d'aucune idée; il n'en devient le signe que par une convention tacite, mais libre; on aurait pu lui donner un sens tout contraire. Il y a une égale liberté sur le choix des moyens que l'on peut employer pour exprimer la corrélation des mots dans l'ordre de l'énonciation, et celle de leurs idées dans l'ordre analytique de la pensée. Mais les conventions une fois adoptées, c'est une obligation indispensable de les suivre dans tous les cas pareils; et il n'est plus permis de s'en départir que pour se conformer à quelque autre convention également authentique, qui déroge aux premières dans quelque point particulier ou qui les abroge entièrement. De là résultent la possibilité et l'origine des différentes langues qui ont été, qui sont et qui seront parlées sur la terre. La grammaire admet donc deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel; ils tiennent à la nature de la pensée même; ils en suivent l'analyse; ils n'en sont que le résultat; les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante des conventions libres et muables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptées sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la *grammaire générale*; les seconds sont l'objet de diverses *grammaires* particulières. La *grammaire générale* est donc la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite; une *grammaire particulière* s'occupe des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. La grammaire, de quelque langue que ce soit, a deux fondements, le vocabulaire et la syntaxe. Tous les mots d'une langue sont autant de signes d'idées, et composent le vocabulaire ou le dictionnaire; mais comme il ne suffit pas que les idées aient leurs signes, puisqu'on ne les considère pas isolées et chacune en particulier, et qu'il faut les mettre en rapport les unes à l'égard des autres pour en former des jugements, on a imaginé des moyens d'en marquer les différents rapports; c'est ce qui fait la syntaxe et les règles de la construction des mots les uns avec les autres. Toutes les lois de la syntaxe, tous les rapports des mots peuvent se rapporter à deux: le rapport d'identité et le rapport de détermination. Tout adjectif n'étant que la qualité d'un substantif, et tout verbe n'exprimant qu'une manière d'être, ils ont l'un et l'autre avec le substantif un rapport d'identité. Le rapport d'identité est le fondement de la concordance du genre, du nombre, etc. Le rapport de détermination est le fondement du régime; c. à d. qu'il exige telle ou telle terminaison, suivant la distinction des cas, dans les langues qui en ont, ou qu'il fixe la place du mot dans celles qui n'ont pas de cas, comme le français. Les principes généraux et particuliers des langues sont exposés dans les grammaires; mais les bonnes grammaires sont beaucoup trop rares. | *Grammaire comparée*, Étude comparative des différentes langues.

GRAMMAIRIEN, IENNE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement de la grammaire et des règles ou des usages d'une langue; celui, celle qui a écrit sur la grammaire, qui a fait une grammaire. Un bon *grammairien*. Par nos *grammairiens*, qu'il faut nommer suivant leur ordre d'ancienneté, j'entends Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours et M. l'abbé Régnier; voilà du moins les plus célèbres. (D'Olivet.) Quand voit-on naître les critiques et les *grammairiens*? tout juste après le siècle du génie et des productions divines. (Diderot.) | Celui, celle qui, fondant les règles de la grammaire et ses définitions sur l'analyse des opérations de l'esprit humain, conçoit et soutient les principes de la grammaire générale. En ce sens, les grammairiens français sont Arnault et Lancelot, Buffier, Dumarsais, Beauzée. | Autrefois on distinguait entre *grammairien* et *grammatiste*. On entendait par *grammairien* ce que nous entendons par littérateur, homme d'érudition, bon critique. Ceux qui n'avaient pas ces connaissances et qui enseignaient simplement la pratique, les premiers éléments des lettres, étaient appelés *grammatistes*. | Il est assez d'usage, à l'époque actuelle, de parler des grammairiens d'une manière irrévérencieuse, ou sans leur témoigner tout le respect auquel ils croient avoir droit; mais on oublie qu'il n'en a pas toujours été ainsi. La raison principale en est que le mérite des grammairiens de nos jours est en général fort mince, si on le compare à celui de leurs devanciers, et cela suffirait pour expliquer le profond discrédit dans lequel ils sont tombés. Leurs confrères de l'antiquité, quoiqu'ils fussent pour la plupart esclaves, jouissaient, au contraire, de la plus grande considération. La vie d'Ésope nous en fournit une première preuve. Le marchand qui vendit le célèbre Phrygien au philosophe Xanthus, exposait en même temps sur le marché de Samos un grammairien et un chanteur. Ce marchand demandait pour son chanteur mille oboles, pour son grammairien trois mille, et il s'engageait à donner Ésope par-dessus le marché à quiconque se rendrait acquéreur de l'un ou de l'autre. Est-il besoin de rappeler les hautes positions qu'occupèrent les grammairiens Zénodote, Aristophane, Aristarque, Apollodore, etc., et surtout Sosibe, qui fut ministre de Ptolémée IV? Chez les Romains, les esclaves lettrés ou grammairiens furent toujours ceux qu'on paya le plus cher. Pline nous apprend que Marcus Scaurus, prince du sénat, acheta, pour une somme équivalant à soixante-huit mille francs de notre monnaie, un grammairien nommé Daphnis. Suétone parle d'un autre grammairien que Catulus acheta au même prix, et qu'il affranchit peu de temps après. Sénèque dit que Calvinius Sabinus, pour paraître savant, achetait des esclaves lettrés dont le moindre lui revenait à peu près à douze mille francs; et Suétone rapporte encore que le maître d'un esclave grammairien, nommé Apulée, le louait par an quatre cent mille sesterces, à peu près vingt-cinq mille francs, à un chevalier romain, qui lui faisait tenir une école publique dont sans doute il tirait un grand profit. Tous les esclaves lettrés étaient alors compris dans la classe si estimée des grammairiens. Épictète, Térence, Phè-

dre, tous esclaves, n'étaient que des grammairiens aux yeux de leurs maîtres, gens à peine dignes de nouer les sandales de ces hommes de génie. Notre pays peut s'honorer également d'avoir fourni des grammairiens du plus grand mérite à une époque fort reculée. On doit citer, entre autres, le Marseillais Gniphon, du IIe siècle avant l'ère chrétienne, qui enseigna la grammaire, les belles-lettres et l'art oratoire à Cicéron et à César. N'est-il pas, en effet, de toute justice de garder au moins le souvenir de l'éminent professeur qui sut former de tels élèves, d'un homme dont Cicéron, excellent juge en pareille matière, estimait autant le génie que la vertu? Mais Cicéron et César ne sont pas les seuls Romains qui aient eu pour maîtres des Gaulois. Ausone déclare de la manière la plus formelle que Byzance et plusieurs célèbres cités de l'Asie appelèrent à grands frais dans leur sein des rhéteurs gaulois, pour enseigner les humanités dans leurs académies. Il est regrettable qu'on ne fasse plus, comme jadis, une distinction entre *grammairien* et *grammatiste*. On ne donnait le nom de grammairien qu'à celui qui savait passer du précepte à l'exemple, de la théorie à la pratique, qui unissait à l'art d'écrire celui de penser, à l'homme de lettres enfin. Quant à ceux qui se bornaient à enseigner par état les règles de la grammaire, c'étaient des grammatistes. Cette distinction faite, on comprend sans peine la justesse de ces paroles de Quintilien : « La grammaire, au fond, est bien au-dessus de ce qu'elle paraît être d'abord. » Gniphon, Dumarsais, Condillac, étaient des grammairiens. La qualification de grammatiste est la seule qu'on puisse donner à Lhomond, à Noël, à Landais et à leurs nombreux émules. (C. Henricy.)

GRAMMATICAL, ALE, adj. Qui est conforme aux règles de la grammaire. Construction *grammaticale*. Principes *grammaticaux*. « Il n'y a point de langue qui se soit constamment asservie à l'exactitude grammaticale. Les vides de l'ellipse, les redondances du pléonasme, la plupart des idiotismes en sont des transgressions qui, toutefois, loin d'être nuisibles dans les langues, y sont au contraire des sources précieuses de beauté et d'énergie. »

GRAMMATICALEMENT, adv. Conformément aux règles de la grammaire. Cela est écrit *grammaticalement*. « Ce n'est pas assez qu'un discours soit *grammaticalement* irrépréhensible, il y faut de la noblesse, de l'élégance, et quelquefois de ces écarts heureux qui s'élèvent au-dessus de la rigide inflexibilité des règles. » (Beauzée.)

GRAMMATISTE, s. Celui, celle qui enseigne aux enfants les éléments de la grammaire.

GRAMMATITE, s. f. T. de minéral. Substance blanche, disposée en cristaux rhomboïdaux, aplatis, divergents et basilaires, qui est voisine de l'amphibole.

GRAMMATOLOGIE, s. f. (du gr. γράμματα, lettres; λόγος, traité). Traité des lettres de l'alphabet, de la syllabation, de la lecture et de l'écriture.

GRAMMATOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la grammatologie. | *Analyse grammatologique*, Celle qui consiste à faire connaître les lettres, les syllabes, les signes orthographiques.

GRAMME, s. m. Unité de poids du système métrique. Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, ramenée à son maximum de densité (4 degrés 4 centigr. au-dessus de zéro). Les multiples du gramme sont : le *décagramme* (10 grammes), l'*hectogramme* (100 grammes), le *kilogramme* (1,000 grammes), et le *myriagramme* (10,000 grammes). Ses subdivisions sont le *décigramme* (10e de gramme), le *centigramme* (100e de gramme), et le *milligramme* (1,000e de gramme).

GRAMMITE, s. f. (du gr. γραμμή, ligne). T. de minéral. Nom de plusieurs pierres dont les couleurs figurent des lignes. | S. m. Bot. Genre de la famille des fougères, à capsules disposées en lignes simples le long des nervures secondaires et dépourvues de téguments, à tiges rampantes, à fronde simple et quelquefois pinnée. Presque toutes les espèces habitent les régions tropicales.

GRAND, ANDE, adj. (du lat. *grandis*, même sens). Fort étendu dans ses dimensions; ample, vaste, spacieux; de haute taille; qui dépasse la hauteur, la largeur, la profondeur moyenne. Un *grand* arbre. Un homme *grand*. Un *grand* cheval. Un *grand* fleuve. Une *grande* ville. Une *grande* main. Une *grande* distance. Un *grand* chemin. Marcher à *grands* pas. De *grands* hôpitaux. Les Pyramides sont de *grands* monuments. Sa maison est plus *grande* que la vôtre. Mais à *grands* pas vers nous je vois quelqu'un marcher. (Racine.) Ce que vous appelez *grand* est très-petit pour un éléphant, et ce que vous appelez petit est un monde pour les insectes. (Voltaire.) | Fig. et famil. *Ouvrir de grands yeux*, Regarder avec surprise ou curiosité. | *Avoir les yeux plus grands que le ventre*, Être plus tôt rassasié, au physique et au moral, qu'on n'avait cru. | *Le grand Océan*, La mer Pacifique. | *Les grandes Indes*, L'Amérique. | Se prend quelquefois pour *long*. Une *grande* perche. Porter de *grands* cheveux. | Qui commence à croître. Cet enfant est déjà *grand*. | Qui se fait avec pompe, avec solennité. Un *grand* concert. Une *grande* cérémonie. | Pénible, difficile. Vous entreprenez là une *grande* affaire. | Abondant, nombreux. Voilà un *grand* troupeau. Une *grande* quantité de fruits. Une *grande* somme d'argent. Une *grande* fortune. De *grands* biens. De *grandes* richesses. | Extrême, excessif, profond, vif. Un *grand* mouvement. Un *grand* bruit. Une *grande* force. De *grands* cris. De *grands* murmures. Une *grande* tempête. Une *grande* fatigue. Une *grande* calamité. Une *grande* misère. La lecture était son plus *grand* plaisir. En peu de temps, les *grandes* craintes succèdent aux *grandes* espérances. | Magnanime, généreux. Concevoir de *grands* desseins. | Remarquable par quelque qualité, par quelque talent supérieur. Géricault est un de nos *grands* peintres. | Se dit aussi en mauvaise part. Ce bravache est un *grand* poltron. | Cet adjectif est devenu le surnom de certains personnages. Alexandre le *Grand*. Henri le *Grand*. | Famil. *Les grands parents*, Les parents les plus proches. | *Une grande personne*, Personne faite, par opposition aux enfants. | *Grand* entre dans la composition d'un nombre considérable de mots désignant des titres, des dignités. Le *Grand* Seigneur. Le *Grand* Turc. Le *Grand* Mogol. *Grand* maître d'un ordre. *Grand* officier de la Légion d'honneur. *Grand* cordon. *Grand* référendaire. *Grand* chancelier. *Grand* chambellan. *Grand* prieur. *Grand* vicaire. Mon père fut aussi quelque temps *grand* louvetier. (Saint-Simon.) | *Grand* sert à désigner beaucoup d'animaux et de plantes de genres fort différents. *Grand aigle de mer*, Le pygargue. *Grand duc*. *Grande chevèche*. *Le grand pouillot*, La sylvie à poitrine jaune. *Grand cachalot*. *Grand œil*, Poisson du genre spare. *Grand baume*, La tanaisie. *Grande marjolaine*, L'origan. *Grande éclaire*, La chélidoine vulgaire, etc. | Gramm. La position de cet adjectif, soit avant, soit après le nom qu'il qualifie, influe sur sa signification. *Un homme grand* est un homme d'une taille élevée; *un grand homme* désigne un homme extraordinaire. | Par une singularité que l'on ne saurait expliquer, devant certains mots, l'adjectif *grand* perd au féminin sa voyelle, qui est remplacée par une apostrophe. *Grand'mère*, *grand'tante*, *grand'croix*, *grand'messe*. Avoir *grand'faim*, *grand'soif*. | Prov. *Petite pluie abat grand vent*, La pluie fait cesser le vent, et fig., peu de chose suffit pour calmer un grand emportement. | *Aux grands maux les grands remèdes*. | S. m. Ce qui est grand; le sublime. Cet auteur, pour trop affecter le *grand*, tombe dans le galimatias. | Les personnes d'un âge fait, par opposition aux enfants. Racontez des fables, flattez, amusez, *grands* et petits courent après vous. (Fénelon.) | Dans les lycées et colléges, Les *grands*, Les écoliers les plus âgés. Le féminin est usité dans les pensions de filles. Les *grandes*. | *En grand*, loc. adv. De grandeur naturelle. Se faire peindre *en grand*. | Sur un vaste plan. Travailler *en grand*. | Au plur. Se dit absol. et substantiv. des gens titrés, des seigneurs d'un royaume, des principaux d'un État. Assembler tous les *grands* d'un royaume. Les petits ont pâti des sottises des *grands*. (La Fontaine.) Les *grands* dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit; les gens d'esprit méprisent les *grands* qui n'ont que de la grandeur. (La Bruyère.) A leurs seuls intérêts les *grands* sont attachés. (Voltaire.) Les *grands* ne seraient pas aussi fiers si les petits n'étaient pas aussi vils. (Boiste.) Les *grands* ne sont *grands* que parce que nous sommes à genoux; levons-nous! (Loustalot.) La bêtise des peuples fait seule les *grands*.

La cour a sifflé tes talents;
Paris applaudit tes merveilles;
Grétry, les oreilles des *grands*
Sont souvent de *grandes* oreilles!
(VOLTAIRE.)

| Désigne particulièrement, en Espagne, ceux d'entre les seigneurs qui ont le privilége de se couvrir devant le roi. | S. f. Femme qui a la grandesse. Les grands et les *grandes* d'Espagne sont remarquables par leur orgueil, leur bêtise et leur laideur.

GRANDELET, ETTE, adj. Famil. Un peu grand. On raisonne, on devient *grandelette*. (La Fontaine.) Marie-Ange devient *grandelette*.

GRANDEMENT, adv. (pron. *grandeman*). D'une manière grande. | Avec noblesse, avec générosité. Penser, agir *grandement*. | Beaucoup. Avoir *grandement* raison. Il a *grandement* tort. Il lui reste une chose qui m'inquiète *grandement* pour lui.

GRANDES COMPAGNIES, s. f. pl. Nom donné aux bandes de brigands connus sous le nom de *malandrins* et de *routiers*, qui désolaient la France dans le XIVe siècle. Leur chef s'intitulait *Ami de Dieu et ennemi de tout le monde*.

GRANDESSE, s. f. (de l'espag. *grandeza*). Dignité de grand d'Espagne. Il y a trois classes de grandesse, dont les priviléges futiles se disputent la palme en fait de niaiserie. Un grand de la première classe parle au roi toujours couvert; un grand de la seconde classe ne se couvre qu'après avoir parlé; un grand de la troisième classe ne se couvre qu'avec la permission du roi.

GRANDEUR, s. f. (rad. *grand*). Étendue de ce qui est grand. Mesurer la *grandeur* d'un bâtiment, d'un lac, d'un bois, d'un parc, etc. Paris est d'une *grandeur* considérable. Ces deux hommes sont de même *grandeur*. Du haut de la colline, on découvre une quantité surprenante d'îles de toutes les *grandeurs*. (Barthélemy.) | Mathémat. Tout ce qui est susceptible d'augmentation. Il y a deux sortes de grandeur : 1° la *grandeur abstraite*, celle dont la notion ne désigne aucun sujet particulier; elle n'est autre chose que les nombres, qu'on appelle aussi *grandeurs numériques*; 2° la *grandeur concrète* est celle dont la notion renferme un sujet particulier. Elle peut être composée ou de parties coexistantes ou de parties successives; et, sous cette idée, elle renferme deux espèces, l'étendue et le temps. | Énormité. La *grandeur* d'un crime. | Éclat, importance, gravité. La *grandeur* d'une entreprise. La *grandeur* d'une perte. La *grandeur* d'un sacrifice. | Fig. Autorité, puissance. La *grandeur* souveraine. Les princes seraient-ils fort touchés de leur *grandeur* s'ils étaient condamnés à en jouir tout seuls? | Pouvoir, dignités, honneurs. La philosophie nous met au-dessus des *grandeurs*; rien ne nous met au-dessus de l'ennui. (Mme de Maintenon.) La *grandeur* humaine n'est qu'un brillant esclavage! (Neuville.) | Noblesse, dignité. Il n'a jamais montré dans sa conduite ni sagesse ni *grandeur*. (Lévy.) J'ai vu dans ces luttes certaines choses, qui avaient quelque *grandeur* et quelque prestige, tomber dans la boue et dans le sang, brisées en éclats. (A. Karr.) Tout hideux qu'ils soient, ils ne manquent pas d'une certaine *grandeur* qui agit sur l'imagination. (Th. Gautier.) | *Grandeur d'âme*, Supériorité morale chez l'individu. Celui-là qui s'élève au-dessus des passions de l'humanité et qui commande aux passions qui asservissent les hommes, a de la *grandeur d'âme*. La véritable *grandeur* est de régner sur soi-même. | Fig. et famil. *Regarder une personne du haut de sa grandeur*, La regarder avec fierté, avec dédain. | *Un air de grandeur*, Un ton, des manières qui affectent la grandeur. | Titre donné aux évêques. | *Grandeur* se dit quelquefois, dans le style élevé ou dans le style plaisant, pour Personne grande en dignité, en puissance. Proposez cet hymen vous-même à *Sa Grandeur*. (Corneille.) La fille d'un bourgeois a frappé *Sa Grandeur*. (Gilbert.)

GRANDI, IE, part. Devenu grand ou plus grand. Il a trouvé l'enfant bien *grandi*. Depuis que je lis Homère, tous les objets dans la nature me semblent *grandis*. Trouvant l'herbe *grandie* ou le sentier plus rude. (Lamartine.) | Qui paraît plus grand. Des périls *grandis* par l'incertitude. | Fig. Qui a pris plus de capacité et de force. Un homme *grandi* par les circonstances. *Grandi* par l'adversité.

GRANDIER (URBAIN). Curé de Loudun, né à Rovère en 1590, l'une des victimes de la superstition religieuse. Il fut accusé de magie et de sorcellerie par les ursulines de Loudun, qui se dirent possédées du diable et portèrent plainte à l'official. La magie était alors le crime de ceux qu'on ne pouvait accuser d'aucun autre crime et qu'on voulait perdre. Le cardinal de Richelieu, qui attribuait à Urbain Grandier une satire intitulée *la Cordonnière de Loudun*, saisit avec empressement l'occasion de se défaire du curé. Un conseiller d'État, *Laubardemont*, créature du cardinal, et douze juges, infâmes courtisans du pouvoir, furent chargés de lui faire son procès. On mit l'infortuné à la question la plus horrible, puis on le condamna à être brûlé vif comme coupable de magie. Cette sentence fut exécutée le 16 août 1634.

GRANDIFLORE, adj. Qui a de grandes fleurs.

GRANDIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de grandes feuilles.

GRANDIOSE, adj. Pompeux, majestueux; qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur et de noblesse. Composition *grandiose*. Œuvre *grandiose*. Cette architecture est d'un style *grandiose*. |

Dans l'architecture, c'est l'accord des lignes, la disposition des masses, la simplicité de la composition, la justesse des proportions, qui donnent l'effet *grandiose*. J'ai présenté à l'Académie une série de travaux sur la figure des comètes et l'accélération de leurs mouvements, et j'ai montré que ces phénomènes *grandioses* accusaient nettement dans les espaces célestes l'existence d'une force nouvelle totalement différente de la gravitation. (Faye.) | S. m. Ce qui est grandiose. Le *grandiose* est fils du génie. Le *grandiose* est, dans tous les ouvrages de l'art, l'une des qualités qui contribuent le plus à la beauté. Le *grandiose* du palais de l'Exposition étonne, éblouit.

GRANDIR, v. n. Devenir grand, croître en hauteur. Cette jeune fille commence à *grandir*. Ces arbres *ont grandi* promptement. Un chêne cesse de *grandir* longtemps avant qu'il cesse de grossir. (Buffon.) | Fig. Faire des progrès, s'accroître. *Grandir* en sagesse, en vertu. Son pouvoir *grandit* de jour en jour. Alors, il faisait beau voir ces fiers soldats, fils de la République, dont le courage *grandissait* au milieu des dangers. (Lévy.) | V. a. Rendre plus grand. Les talons qu'il porte le *grandissent*. | Faire paraître plus grand. Ce vêtement le *grandit* beaucoup. | SE GRANDIR, v. pr. Se hausser. Les enfants aiment à *se grandir* en s'élevant sur la pointe des pieds. | Fig. S'élever. La médiocrité croit *se grandir* en rabaissant le mérite. | Gramm. Si, par ce verbe, on a l'intention d'exprimer l'action successive de devenir *grand*, on le conjugue avec le verbe *avoir*. Il *a* bien *grandi*, il *a grandi* en peu de temps. Si, au contraire, on veut exprimer l'état qui résulte de cette action, on le conjugue avec le verbe *être*. Il *est* bien *grandi*. Votre fille *est grandie*.

GRANDIROSTRE, adj. (du lat. *grandis*, grand; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a un grand bec. | S. m. pl. Les *grandirostres*, Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui ont le bec d'une grandeur démesurée.

GRANDISSANT, ANTE, adj. Qui grandit, qui croît peu à peu. Un pouvoir *grandissant*. A mesure qu'on approchait, l'île semblait sortir *grandissante* du sein de la mer. (Alex. Dumas.)

GRANDISSIME, adj. (superl. de *grand*). Très-grand. Vous me ferez un *grandissime* plaisir.

GRAND-LIVRE, s. m. Registre sur lequel un commerçant inscrit tous ses comptes en partie double. On appelle *grand-livre de la dette publique* un registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793, sur lequel est inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, et ce titre est appelé *inscription de rente*.

GRAND'MÈRE, s. f. Aïeule. *Grand'mère* paternelle, maternelle. Des *grand'mères*.

GRAND-ONCLE, s. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Des *grands-oncles*.

GRAND-PÈRE, s. m. Aïeul. *Grand-père* paternel, maternel. Ses deux *grands-pères*.

Chez un tailleur, mon pauvre et vieux *grand-père*,
Moi nouveau-né, sachez ce qui m'advint.
(BERANGER.)

GRAND'TANTE, s. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Des *grand'tantes*.

GRANGE, s. f. Bâtiment qui fait partie de la ferme, et qui est destiné à abriter les récoltes. La *grange* doit être bien aérée, exempte de toute humidité. Construire une *grange*. Mettre les blés en *grange*. Battre en *grange*.

GRANGÉE, s. f. Ce qui est contenu dans une grange. Toute la *grangée* a été consumée par le feu.

GRANIFORME, adj. Bot. Qui a la forme ou le volume d'un grain de blé.

GRANIQUE (en lat. *Granicus*). Géogr. Aujourd'hui *Oustrola*, Petite rivière de Mysie qui se jetait dans la Propontide. Alexandre remporta sur les bords du Granique sa première victoire sur Darius, roi des Perses, 334 av. J. C. Lucullus y battit Mithridate, l'an 73 av. J. C.

GRANIT, s. m. Roche compacte et massive, essentiellement composée de quartz, de feldspath et de mica, et accidentellement formée de grenat, de topaze, etc., liés ensemble par une espèce de ciment naturel plus ou moins fort. Les granits, dont la liaison est imparfaite ou dont le ciment est trop tendre, ne peuvent être employés aux ouvrages qui exigent que la pierre soit pleine, ou qui demandent un poli vif. Le granit est d'origine ignée; il occupe des parties considérables de la surface du globe, et forme une des assises les plus importantes de sa croûte solide. On le trouve en masses immenses et non stratifiées; il est surtout abondant en Égypte, en Espagne, dans la Grande-Bretagne, au Brésil, etc. La France en possède aussi de nombreuses carrières. Trottoir de *granit*. Colonnes de *granit*. Le *granit* dont les crêtes centrales de la plupart de ces chaînes sont composées, le *granit*, qui dépasse tout, est aussi la pierre qui s'enfonce sous toutes les autres. (Cuvier.) On écrit aussi *Granite*.

GRANITELLE, s. m. Variété de granit gris, à petits grains, qui a été travaillée par les anciens Romains comme du marbre. | Adjectiv. *Marbre granitelle*, Marbre qui ressemble au granit.

GRANITER, v. a. Imiter le granit avec de la couleur. Le jeune peintre *granitait* à merveille.

GRANITEUX, EUSE, adj. Qui a rapport au granit, qui est composé de granit. Roches *graniteuses*.

GRANITIQUE, adj. Qui est formé de granit. Terrain *granitique*. Dans les pays *granitiques*, la gelée produit sur les terres cultivées des effets qui concourent puissamment à l'exiguïté des récoltes. (Thouin.) | *Roches granitiques*, Roches qui, par leur composition, se rapprochent du granit. Tout atteste que le granit et les roches *granitiques* ont une origine ignée. (Huot.)

GRANITOÏDE, adj. Géol. Qui ressemble au granit.

GRANIVORE, adj. (du lat. *granum*, grain; *voro*, je mange). Qui vit de graines. Animaux *granivores*. | S. m. pl. Oiseaux qui se nourrissent de graines. Leur jabot est plus développé que dans les autres oiseaux, et leur fécondité est aussi plus grande. Leur bec est ordinairement court, gros et robuste. Ils muent le plus souvent deux fois par an. Le moineau, la perdrix, la poule, le pigeon, sont des *granivores*. | Famille de l'ordre des oiseaux sylvains, ayant pour caractères des pieds médiocres et grêles, des tarses annelés et nus, le bec brévicône. Cette famille est composée des genres phytotome, colion, bec-croisé, dur-bec, bouvreuil, gros-bec, fringille, siserin, passerine, bruant. Tous ces oiseaux vivent de graines qu'ils dépouillent de leur péricarpe, avant de les avaler; au contraire, les pigeons, les tourterelles, et tous les gallinacés les avalent entières.

GRANJA (LA). Géogr. Résidence royale des souverains d'Espagne, située près de Saint-Ildefonse, sur une éminence assez élevée, à 9 kilom. S. E. de Ségovie. Le palais, un des plus beaux de l'Espagne, fut fondé par Philippe V. La Granja a été, le 12 août 1836, le théâtre d'une insurrection militaire à la suite de laquelle la régente Christine fut forcée d'accepter provisoirement la constitution de 1812. Comme conséquence de cette révolution, une nouvelle constitution fut promulguée (1837).

GRANSON. Géogr. Petite ville de Suisse (Vaud), chef-lieu de district, près de Morat, sur la rive occidentale du lac de Neuchâtel. Charles le Téméraire y fut complétement battu par les Suisses en 1476.

GRANULAIRE, adj. Minéral. Qui est composé de grains distincts. Masse *granulaire*.

GRANULATION, s. f. (pron. *granulasion*). Chim. Opération par laquelle on réduit les métaux en grains. Pour parvenir à ce but, on fond le métal, on le coule dans un mortier, puis on le broie. Quelquefois on le coule à travers un tamis métallique, et on le laisse tomber dans de l'eau très-froide. | Agglomération de petits grains. | Pathol. Lésion organique qui consiste dans la formation de petites tumeurs arrondies, fermes, luisantes, demi-transparentes, de la forme et du volume d'un grain de millet ou d'un pois. On les rencontre dans plusieurs organes, surtout dans le poumon. | Anat. *Granulations graisseuses*, Corps moléculaires formés uniquement par des principes gras. | *Granulations cérébrales*, Petits corps blanchâtres ou jaunâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on remarque dans plusieurs points des membranes intérieures qui revêtent le cerveau.

GRANULE, s. m. Petit grain. | Bot. Corps reproducteur d'une plante cryptogame.

GRANULÉ, ÉE, part. Formé de petits grains. Marbre *granulé*. | Hist. nat. Qui renferme ou porte des granulations, ou qui en a l'apparence. | Réduit en petits grains. Les métaux très-fusibles peuvent être facilement *granulés*. Plomb *granulé*.

GRANULER, v. a. Mettre un métal en petits grains, en grenailles. *Granuler* des métaux.

GRANULEUX, EUSE, adj. Qui est composé de petits grains. Substance *granuleuse*. | Qui est à surface rugueuse et comme recouverte de petits grains. | Bot. Qui porte des tubercules en forme de petits grains. | Méd. Qui présente des granulations. Poumon *granuleux*.

GRANULIFORME, adj. Hist. nat. Qui a la forme de granules.

GRANULOSITÉ, s. f. (du lat. *granulositas*, même sens; rad. *granum*, grain). Hist. nat. Qualité de ce qui est granuleux.

GRAPHIDÉES, s. f. pl. Bot. Groupe de plantes cryptogames, de l'ordre des lichens.

GRAPHIPTÈRE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carnassiers, tribu des carabiques, comprenant des espèces propres à l'Afrique et vivant dans le sable. Les principaux *graphiptères* sont le moucheté et le point d'exclamation.

Graphiptère.

GRAPHIQUE, adj. (du gr. γράφω, j'écris). Qui est figuré par le dessin, qui appartient à l'écriture. Se dit particulièrement des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure. Signe *graphique*. Les arts *graphiques* sont proprement ceux du dessin. | Géom. *Opération graphique*, Opération qui consiste à énoncer un problème à l'aide de figures, au lieu d'employer seulement le raisonnement. | T. de minéral. Se dit des minéraux dont la coupe offre des lignes imitant des caractères d'écriture. | Se dit aussi de certains minéraux assez tendres pour servir de crayon. | S. f. Art du dessin.

GRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *grafikeman*). Par le dessin ou l'écriture.

GRAPHITE, s. m. Métal désigné, par les minéralogistes, sous le nom de *carbure de fer* ou *fer carburé*, et qu'on nomme vulgairement *mine de plomb* ou *plombagine*. On le trouve dans les terrains houillers. C'est avec lui que l'on fabrique les crayons en sciant les masses de *graphite* de manière à former ces longs parallélipipèdes enchâssés dans des cylindres de bois.

GRAPHITEUX, EUSE, adj. Minéral. Qui contient du graphite. Terrain *graphiteux*. Roche *graphiteuse*. On dit aussi *Graphitique*.

GRAPHOMÈTRE, s. m. (du gr. γράφω, j'écris; μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer l'ouverture des angles que forme sur le terrain la direction de deux objets. Il est généralement formé de deux lunettes mobiles autour du centre d'un cercle gradué. On se sert du *graphomètre* dans les travaux de topographie.

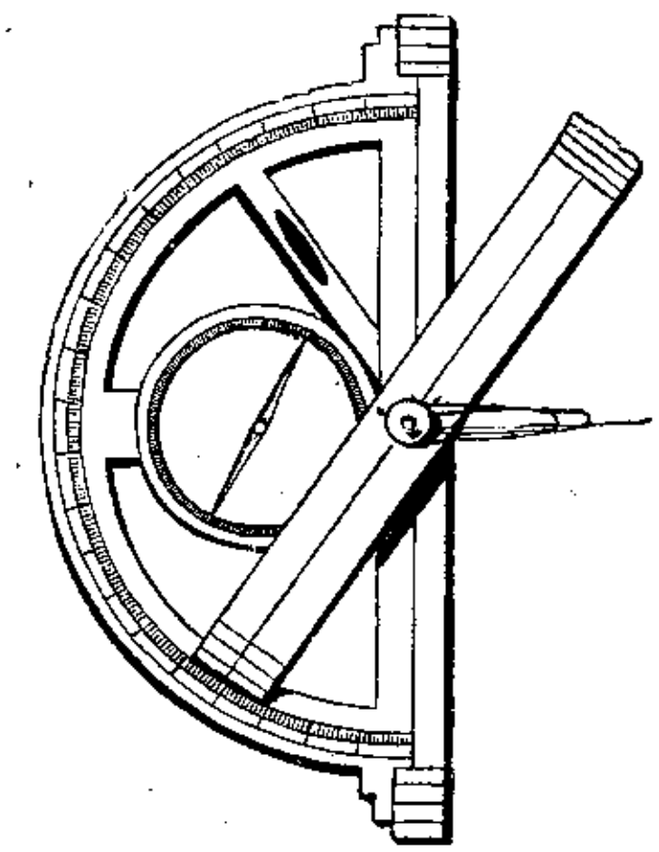

Graphomètre.

GRAPPE, s. f. Assemblage de fleurs ou de fruits pendant le long et autour d'un pédoncule ou rameau commun. Elle diffère de l'épi en ce que, dans ce dernier, les fleurs sont sessiles ou à peu près. Souvent la grappe est *rameuse* ou *composée*, c. à d. que les pédicelles qui la forment se divisent et forment de petites grappes. Les acacias et la plupart des légumineuses ont leurs fleurs en *grappes*. *Grappe* de raisin, de groseilles. *Grappe* vermeille. *Grappe* veloutée. La vigne offrait partout des *grappes* toujours pleines. (Boileau.) N'avez-vous pas ouï parler de ce peintre qui avait si bien fait des *grappes* de raisin, que les oiseaux s'y trompèrent et les vinrent becqueter? (Fontenelle.) | Fig. et famil. *Mordre à la grappe*, Saisir avec empressement une proposition qui flatte. Quand on lui proposa cette charge, il *mordit à la grappe*. | Par extens. Il se dit de choses disposées comme une grappe de raisin. Catesby dit avoir trouvé des *grappes* d'œufs dans plusieurs femelles de courlis. (Buffon.) | T. d'artillerie. Assemblage de plusieurs balles ou biscaïens arrangés autour d'une tige de fer. On enferme la *grappe* dans un sachet, et on la tire comme mitraille. | Art vétérin. Excroissances charnues qui se développent autour du paturon du cheval, de l'âne et du mulet. | Mar. *Grappe de raisin*, Goëmon grumeleux qu'on voit flottant à la surface de la mer, sous la zone torride. Ces productions marines ne sont pas comestibles.

GRAPPELER, v. a. Arranger en forme de grappe.

GRAPPER, v. a. Technol. Réduire la garance en poudre. *Grapper* la garance.

GRAPPILLAGE, s. m. (*il* mouillées; rad. *grappe*). Action de cueillir dans une vigne les raisins qui y ont été laissés après la vendange. Le *grappillage* est aux vignes ce que le glanage est aux blés. | Fig. et famil. *Vivre de grappillages*, Vivre de profits illicites.

GRAPPILLER, v. a. (rad. *grappe*). Cueillir ce qui reste de raisins dans une vigne, après qu'elle a été vendangée. *Grappiller* du raisin. | Absol. Chacun a droit de *grappiller* après la vendange. | Fig. et famil. Faire quelque petit gain secret, illicite. On *grappille* chez nous et l'on pille chez toi. (Boursault.) | V. a. Il *a grappillé* quelque chose dans cette affaire. On peut encore parfois *grappiller* quelque gloire.

GRAPPILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui grappille. Les *grappilleurs* sont dans les vignes. | Fig. et famil. Celui, celle qui fait de petits profits illicites. Cet huissier est un vrai *grappilleur*.

GRAPPILLON, s. m. Petite grappe de raisin; partie de grappe. Cueillir un *grappillon*. Il ne demande qu'un *grappillon*.

GRAPPIN, s. m. Mar. Petite ancre à quatre bras,

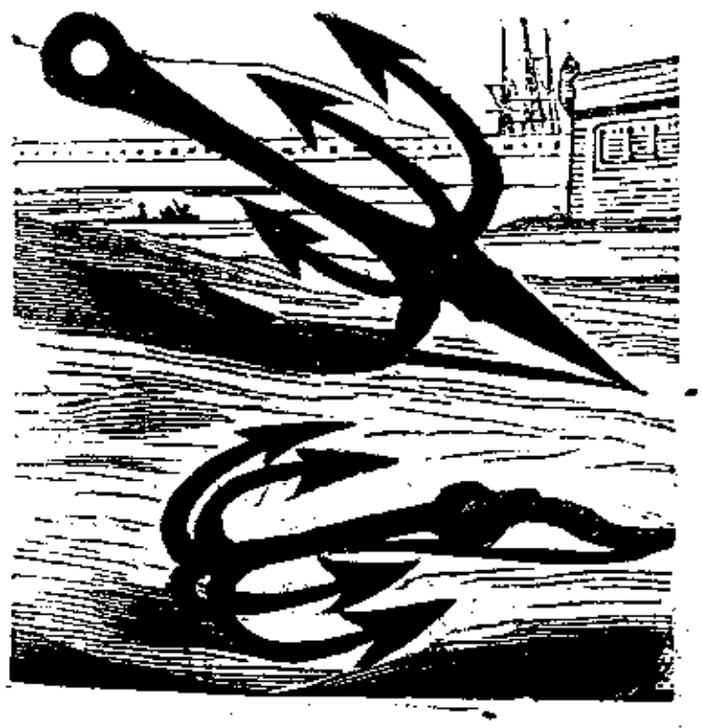

Grappin.

ou pointes, dont on se sert pour les petites embarcations. Jeter, lever le *grappin*. | Instrument de fer à plusieurs pointes recourbées dont on se sert pour accrocher un navire, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brûlot. Un *grappin* d'abordage. Un *grappin* de brûlot. De quelque grandeur que le navire fût, les flibustiers allaient sans délibérer à l'abordage; dès que le *grappin* était une fois jeté, c'était un vaisseau enlevé. (Raynal.) | Hortic. Sorte de crochet ou crampon qu'on attache aux pieds pour monter plus facilement sur les gros arbres. | Fig. et famil. *Jeter le grappin, mettre son grappin sur une personne*, Se rendre maître de son esprit. Elle *a jeté le grappin* sur cet étranger qu'on dit fort riche. La maréchale de Rochefort *avait le grappin* sur la duchesse de Villeroy. (Saint-Simon.)

. . . . . Quand ces coquettes surannées
Ont au cœur d'un jeune homme attaché le *grappin*,
Cela tient comme un diable; on n'en voit pas la fin.
(LA CHAUSSÉE.)

| Écon. rur. Instrument pour séparer le grain du raisin de la râfle.

GRAPPINER, v. a. Mar. Accrocher un navire au moyen des grappins pour le prendre à l'abordage. | Technol. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR, s. m. Ouvrier qui nettoie le verre en fusion. C'est un *grappineur* bien entendu.

GRAPPU, UE, adj. (rad. *grappe*). Chargé de grappes. Pampre *grappu*. Vigne *grappue*.

GRAPSE, s. m. (du gr. γραπτός, peint, écrit). Zool. Genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures, vulgairement appelés *crabes des palétuviers*, qu'on trouve dans les Antilles. On distingue les espèces par les couleurs de leur test, couleurs qui sont généralement très-vives. On connaît surtout le *grapse peint*, le *grapse ensanglanté* et le *grapse cendré*. Les *grapses* se tiennent le jour cachés sous les pierres; ils ne nagent point, mais sautent plus ou moins longtemps sur l'eau. Ils vivent, comme les autres crustacés, de la chair des animaux qu'ils trouvent morts, ou qu'ils peuvent saisir en vie et tenir avec leurs pinces.

GRAS, ASSE, adj. Qui a beaucoup de graisse, qui a de l'embonpoint. Un homme *gras*. Une femme *grasse*. Les parties *grasses* du corps humain. Il faut un roi qui soit gros et *gras* comme quatre. (Molière.) Elle n'avait pas dans ses mouvements la pesanteur des femmes trop *grasses*; son embonpoint ni sa gorge ne l'embarrassaient pas. (Marivaux.) Les individus énervés par les jouissances amoureuses peuvent devenir *très-gras* quand ils cessent de jouir. (Virey.) Les idiots, les imbéciles, les insouciants, tous les individus dont le système nerveux est peu actif, sont *gras*, lourds, stupides, bonnes en général. (Id.) | Qui est bien en chair, qui n'est pas maigre, en parlant des animaux que l'on mange. Ce lapin est *gras*. Un mouton bien *gras*. Cette carpe est fort *grasse*. | Qui a été engraissé. Un cochon *gras*. Une volaille *grasse* | *Le bœuf gras*, Bœuf choisi qui figure dans la pompe du carnaval. | *Être gras comme un moine*, Être extrêmement gras. On y faisait très-bonne chère; j'y devins *gras comme un moine*. (J. J. Rousseau.) | *Dormir la grasse matinée*, Dormir bien avant dans le jour. | Fig. et famil. *En serez-vous plus gras?* En serez-vous plus riche, plus heureux, plus avancé? | Il se dit de la viande, par opposition au poisson et aux légumes. Bouillon *gras*. | *La soupe grasse*, La soupe faite avec du bœuf ou du lard. | *Choux gras*, Choux accommodés à la graisse ou au lard. | Fig. et famil. *Faire ses choux gras de quelque chose*, En faire ses délices, en faire son profit. | *Jours gras*, Se dit, chez les catholiques, des jours où il est permis de manger de la viande, par opposition aux jours maigres, où il n'est pas permis d'en manger. | Plus particulièrement, *Les jours gras*, Le jeudi et les trois jours qui précèdent le carême, c. à d. le dimanche, le lundi et le mardi. | *Fromage gras*, Fromage qui est fait avec tout le lait non écrémé. | Sali, imbu de graisse ou de quelque matière onctueuse. Un habit *gras*, des cheveux *gras*, une soutane *grasse*. Avoir les mains *grasses*. | Fig. et famil. Licencieux. Mot *gras*. Conversation *grasse*. La plupart des comédies de Clairville sont des farces plus ou moins *grasses*, dont les couplets égrillards plaisent fort aux vieux débauchés. | *Terres grasses*, Terres fortes, tenaces, fangeuses. Marcher dans des terres *grasses*. | Agric. *Terre grasse*, Terre fertile, abondante, composée de parties un peu glutineuses. Sol *gras*. Terrain *gras*. | Par extens. On dit qu'un terroir, qu'un pays est *gras*, pour dire qu'il abonde en blés et en pacages. | Art vétérin. *Cheval qui a la vue grasse*, Dont la vue s'obscurcit. | T. de grav. Se dit d'un trait ou d'une hachure plus large et mieux nourrie que n'est une simple taille. Quand on travaille d'une manière *grasse*, on rend parfaitement le moelleux du pinceau ou du crayon. | Peint. *Peindre gras*, Éviter toute espèce de sécheresse. *Peindre à gras*, Retoucher avant que la couleur soit sèche. | Chim. *Corps gras*, Se dit d'un grand nombre de composés qui sont insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool et l'éther, et très-inflammables. Le beurre, les huiles, etc., sont des *corps gras*. | Œnol. Se dit de certaines liqueurs qui, avec le temps, deviennent trop épaisses. Vin *gras*. Bière *grasse*. Eau-de-vie *grasse*. Les vins blancs de cette contrée sont sujets à devenir *gras*. | Bot. *Plantes grasses*, Celles dont les tiges et les feuilles sont épaisses, charnues, succulentes, telles que les cactus. | Pathol. *Avoir la langue grasse*, Avoir la langue épaisse. Se dit des personnes qui prononcent mal certaines consonnes, et particulièrement les *r*. | *Avoir la poitrine grasse*, Être sujet à la toux suivie de l'expulsion de mucosités épaisses. | *Toux grasse*, Toux dans laquelle on rejette des mucosités, par opposition à toux sèche, où l'on n'amène rien. | T. de charpent. *Pièce de bois grasse*, Pièce plus forte qu'elle ne doit être. | *Cause grasse*, Cause que les clercs du palais choisissaient pour plaider entre eux aux jours gras, et qui était remplie de choses plaisantes et même graveleuses. | S. m. La partie grasse d'une viande. Le *gras* et le maigre d'un jambon. Il aime le *gras*. Donnez-moi du *gras*. | *Riz au gras*, Riz qu'on a fait cuire dans un bouillon gras. | *Légumes au gras*, Légumes accommodés avec de la graisse. *Épinards au gras*. | Tout aliment réputé *gras*, par opposition à *maigre*. | Particulièrement, chez les catholiques, La viande, les mets gras. Faire *gras*. Manger *gras*. Les Dalécarliens demandèrent qu'on fît brûler tous les citoyens qui feraient *gras* le vendredi. (Voltaire.) | Le *gras de la jambe*, La partie de la jambe qui est fort charnue, le mollet. | Chim. *Gras des cadavres*, Corps gras qui se forme par saponification des tissus animaux restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans une terre humide. | *Gras*, adv. *Parler gras*, Grasseyer. Elle affectait d'être languissante, de *parler gras*. (Hamilton.)

GRAS-DOUBLE, s. m. La membrane de l'estomac du bœuf. Un plat de *gras-double*.

GRAS-FONDURE, s. f. Art vétérin. Maladie particulière aux chevaux. C'est une inflammation du bas-ventre, et principalement du mésentère et des intestins. On la reconnaît principalement à la présence d'une matière visqueuse, épaisse et blanchâtre, qui se trouve mêlée dans les excréments et qui, sous la forme d'une espèce de toile, en enveloppe et en coiffe, pour ainsi dire, les parties marronnées. | Se dit d'autres animaux. Les chardonnerets sont sujets à l'épilepsie, à la *gras-fondure*, et souvent la mue est pour eux une maladie mortelle. (Buffon.) | On dit aussi *Gras-fondu*, s. m. C'était un homme d'une grosseur prodigieuse qui, précisément comme un cheval, mourut de *gras-fondu*.

GRASSE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Alpes-Maritimes); 12,241 habit. Belle promenade; huile d'olive, savon, tabac, liqueurs, essences, parfums renommés. Commerce d'oranges, citrons, miel, cire, et des produits de ses fabriques. Patrie des peintres Fragonard. L'arrondissement de Grasse appartenait avant 1860 au départ. du Var.

GRASSEMENT, adv. (pron. *graseman*). Fort à l'aise. Vivre *grassement*. | Largement, sans lésinerie. Payer, récompenser *grassement*. C'est payer son honneur et le tien *grassement*. (Boursault.)

GRASSET, ETTE, adj. (dim. de *gras*). Un peu gras. Avoir une mine *grassette*. Cette petite fille est gentille et assez *grassette*.

GRASSETTE, s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, qui comprend une quinzaine d'espèces; ce sont des plantes à feuilles radicales, simples, grasses, comme onctueuses, à hampe nue, et le plus souvent uniflores, qui croissent toujours dans les lieux marécageux. La plus commune est la *grassette vulgaire*. Elle passe pour vulnéraire et est très-consolidante. Cette plante est nuisible aux bestiaux qui la broutent.

GRASSEYEMENT, s. m. (pron. *grasèyeman*; rad. *gras*). Manière dont prononce une personne qui grasseye. Le *grasseyement* est un vice de prononciation qu'on peut ordinairement corriger dans les premières années. Le *grasseyement parisien* est charmant et ne constitue pas un vice de prononciation, quand il n'est pas affecté.

GRASSEYER, v. n. Parler gras, prononcer certaines consonnes, surtout les *r*, avec difficulté. Cette femme affecte de *grasseyer*. Les Parisiens *grasseyent*.

C'est l'Affectation qui *grasseye* en parlant,
Écoute sans entendre et lorgne en regardant.
(VOLTAIRE.)

GRASSEYEUR, EUSE, adj. et s. Qui grasseye. En général, le Parisien est un peu *grasseyeur*. Une agréable *grasseyeuse*.

GRASSOUILLET, ETTE, adj. Un peu gros. Une jeune fille potelée et *grassouillette*.

GRATELIER, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant six grands arbres originaires d'Amérique, dont les feuilles sont alternes, ailées; les fleurs sont petites, disposées en grappes latérales ou terminales.

GRATICULATION, s. f. Action de graticuler.

GRATICULER, v. n. Se dit du moyen dont les peintres et les dessinateurs font usage pour conserver dans une copie les proportions de l'original. Ils divisent l'original en un certain nombre de carrés égaux entre eux, et le papier ou la toile sur laquelle ils veulent faire leur copie en un pareil nombre de carrés.

GRATIFICATION, s. f. (pron. *gratifikasion*). Don, libéralité qu'on fait à quelqu'un pour le récompenser. Donner, recevoir une *gratification*. | Somme qu'on accorde dans certains établissements et dans les administrations publiques, aux employés à la fin de l'année, comme récompense de leur zèle ou pour des travaux supplémentaires. Il a eu deux cents francs de *gratification*.

GRATIFIER, v. a. Favoriser quelqu'un en lui faisant quelque don, quelque libéralité. Le chef de l'État *a gratifié* son ministre d'un don de cinq cent mille francs prélevés sur le peuple. Ceux qui connaissent le caractère du pape, son goût et son zèle pour les lettres, ne sont point surpris qu'il *m'ait gratifié* de plusieurs de ses médailles. (Voltaire.)

GRATIN, s. m. La partie d'une bouillie qui reste attachée au fond du poêlon. Les enfants aiment le *gratin*. | Art culin. Manière d'apprêter certains mets avec de la chapelure de pain. Macaroni au *gratin*. Sole au *gratin*.

GRATINER, v. n. Art culin. Se former en gratin, s'attacher au fond du poêlon. Cela *a gratiné*. | V. a. Arranger au gratin un mets quelconque. *Gratiner* un macaroni. *Gratiner* une sole.

GRATIOLE, s. f. (pron. *grasiole*; du lat. *gratiola*, petite, gracieuse). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, comprenant des plantes à racines vivaces, à tiges droites, noueuses, cannelées, hautes de trente à quarante centimètres, à feuilles opposées, sessiles et même amplexicaules, lancéolées, dentées; à fleurs purpurines et pédonculées. La *gratiole officinale*, qu'on appelle aussi *Herbe au pauvre homme*, est amère, fortement purgative, un peu hémétique et hydragogue.

GRATIOLINE, s. f. Chim. Principe amer, âcre, de la gratiole.

GRATIS, adv. Mot emprunté du latin, et qui signifie gratuitement, sans qu'il en coûte rien. C'est *gratis*, acceptez mes services. Ce médecin traite les pauvres *gratis*. On ne se fait pas rendre justice *gratis* dans ce monde; il en coûte fort cher pour avoir raison et encore plus pour avoir tort. (De Jussieu.) | *Spectacle gratis*. Les gouvernements, en certaines occasions, font ouvrir les théâtres et représenter des pièces sans qu'on exige de rétribution aux portes; c'est ce qu'on nomme *spectacle gratis*. Le bas peuple d'Athènes entrait au spectacle, et il n'y entre pas chez nous, excepté quand on lui donne un *spectacle gratis*, dans des occasions solennelles ou ridicules. (Voltaire.) | Substantiv. On lui accorda le *gratis* de ses provisions. *Gratis* est mort, plus d'amour sans payer. *Gratis* est inconnu dans les expositions de Londres.

GRATITUDE, s. f. Sentiment, retour inspiré par un bienfait, par un service. « Pour les âmes délicates, la *gratitude* est moins encore un devoir qu'un plaisir : c'est une dette qu'elles aiment à payer constamment, sans jamais se croire acquittées. » Donner des marques de *gratitude*. On loue les grands pour marquer qu'on les voit de près, rarement par estime ou par *gratitude*. (La Bruyère.)

GRATTAGE, s. m. Action de gratter. Le *grattage* du papier, du bois, etc.

GRATTE, s. f. Mar. Petite plaque triangulaire en fer, peu épaisse et tranchante sur ses trois côtés. Elle reçoit dans son milieu un manche. On s'en sert pour gratter, c. à d. râcler les mâts, les ponts et les carènes des navires, pour en détacher les ordures, le goudron, etc. | Trivial. Étoffe que les couturières peuvent s'approprier sur une robe; ce que les domestiques peuvent recueillir grâce à la négligence des maîtres. Il y a de la *gratte*.

GRATTE-BOËSSE, s. f. Technol. Outil formé d'une grande quantité de petits fils de laiton disposés en faisceau, en forme de brosse longue. Les doreurs et les argenteurs s'en servent tantôt pour enlever une poussière noire qui se forme à la surface d'une pièce de métal trop exposée au feu, tantôt pour étendre les amalgames d'or et de mercure dans la dorure d'or moulu.

GRATTE-BOËSSER, v. a. Technol. Frotter une pièce de métal avec la gratte-boësse.

GRATTE-CUL, s. m. Vulg. Petit fruit rouge du rosier, et, en particulier, de l'églantier ou rosier sauvage. Des *gratte-cul*.

GRATTELER, v. a. Gratter légèrement. Il faut *gratteler* les matières que l'on veut polir.

GRATTELEUX, EUSE, adj. Qui a la grattelle. Il est un peu *gratteleux*. Cette fille est *gratteleuse*.

GRATTELLE, s. f. Nom vulgaire de la gale sèche. Avoir la *grattelle*.

GRATTE-PAPIER, s. m. T. de dénigrement. Celui qui gagne sa vie à copier des écritures, clerc, expéditionnaire, et par extens., chétif auteur, écrivain, journaliste. Ce n'était qu'un méchant *gratte-papier*, les événements en ont fait un personnage. Les *gratte-papier* dominent à la Chambre des députés.

GRATTER, v. a. Passer sur un corps les ongles ou un instrument donné pour en détacher quelques particules. *Gratter* sa tête. *Gratter* les murs. *Gratter* la pierre. *Gratter* l'endroit qui démange. | Heurter doucement. *Gratter* à la porte. Les courtisans *grattent* à la porte du roi, ainsi que font les chiens à la porte de leur maître. | Se dit des animaux qui avec leurs ongles remuent la terre. Les poules cherchent leur nourriture en *grattant* la terre. | Ratisser, enlever avec un grattoir. *Gratter* du papier. *Gratter* l'écriture. | Mar. *Gratter un navire*, Le râcler afin d'ôter le vieux goudron ou la peinture dont les bois sont enduits. | Fig. et famil. *Gratter l'épaule à quelqu'un*, Chercher à se le rendre favorable. | *Gratter quelqu'un où il lui démange*, Faire, dire quelque chose qui lui soit agréable. | Par extens. Faire une impression désagréable sur le sens du goût. Ce vin *gratte* le gosier. | *Gratter la terre*, La labourer légèrement. Se dit aussi de tout labour de la terre. | Fig. et par exagérat. *J'aimerais mieux gratter la terre avec mes ongles*, J'endurerais plutôt toutes les extrémités. | V. n. Fouiller avec la patte, le pied, le sabot, etc. Les poules aiment à *gratter*. | Fig. Faire de petits profits ou de petites économies. C'est un homme qui trouve à *gratter* sur tout. | SE GRATTER, v. pr. Gratter soi-même. Les enfants ont la manie de *se gratter* la tête. Ce cheval *se gratte* contre la muraille. | *Ce sont deux ânes qui se grattent*, Se dit de deux ignorants qui s'encensent mutuellement. | Fig. *Se gratter la tête, l'oreille*, Faire le geste de se gratter comme si la tête, l'oreille démangeait, ce qui est un signe d'embarras. | Prov. *Trop parler nuit, trop gratter cuit*, Il est dangereux de trop parler. | *Qui se sent galeux se gratte*, Celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit.

GRATTOIR, s. m. Outil qui sert, en général, à gratter et à enlever les aspérités d'une surface. | Technol. Instrument dont se servent les écrivains, les buralistes, etc. Il est à un ou deux tranchants. Il a la forme d'un ovale dont le bout saillant se termine en pointe; l'autre bout tient à un manche. On se sert du *grattoir* pour gratter le papier ou le parchemin, afin de faire disparaître une faute, une rature, une tache. | Les autres instruments qui portent le nom de *grattoir* affectent à peu près une forme semblable.

GRATUIT, UITE, adj. Qu'on donne gratis, sans y être obligé. Don *gratuit*. Libéralité *gratuite*. Consultations *gratuites*. Ce que l'on n'obtient que par le travail n'égale point les faveurs *gratuites* de la fortune. (Fontenelle.) | *École gratuite*, École où l'enseignement est gratuit. | Fig. Qui n'a aucun fondement. Supposition *gratuite*. | Sans motif, que rien ne provoque, ne justifie. Méchanceté *gratuite*. Calomnie *gratuite*.

GRATUITÉ, s. f. Caractère de ce qui est gratuit. Tous les démocrates réclament la *gratuité* de l'enseignement pour les filles et pour les garçons.

GRATUITEMENT, adv. (pron. *gratuiteman*). D'une manière gratuite, pour reçu, sans rétribution. Il m'a donné *gratuitement* l'argent dont j'avais besoin. Un caravansérail est une hôtellerie dans le Levant où les caravanes sont reçues *gratuitement* ou pour un prix modique. (Acad.) Nous devons sortir de cette vie comme d'un banquet, en remerciant la Divinité qui nous y invite *gratuitement*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Sans motif, sans fondement. Calomnier *gratuitement*. Nul n'est mauvais *gratuitement*; il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt. (Montesquieu.)

GRAUWACKE, s. f. (de l'allem. *grau*, gris; *wacke*, nom d'une roche). Géol. Espèce de roche secondaire conglomérée, formée de granit, de gneiss, de micaschiste, de schiste argileux, dans un ciment argileux.

GRAVATIER, s. m. (de *gravats*). Charretier qui enlève les gravois ou décombres.

GRAVATIF, IVE, adj. Méd. Se dit des douleurs qui font éprouver un sentiment de pesanteur, comme si la partie malade était comprimée ou chargée d'un poids.

GRAVATS, s. m. pl. Synonyme de *Gravois*.

GRAVE, adj. (du lat. *gravis*, même sens). Phys. Pesant, lourd. La chute des corps *graves*. | Fig. Sérieux, qui agit, qui parle avec dignité, avec circonspection. Toujours libre dans la conversation, toujours *grave* dans les affaires. (Bossuet.) Cela ne s'appelle pas être *grave*, mais en jouer le personnage. (La Bruyère.) Il avait choisi un avocat qu'il croyait fort *grave* et qui n'était que pesant. (Voltaire.) | « Un homme grave n'est pas celui qui ne rit jamais; c'est celui qui ne choque point les bienséances de son état, de son âge et de son caractère. L'homme qui dit constamment la vérité par haine du mensonge; un écrivain qui s'appuie toujours sur la raison; un citoyen obscur, mais dont les mœurs sont pures et sagement réglées, sont des personnages graves; si leur conduite est éclairée et leurs discours judicieux, leur témoignage et leur exemple auront toujours du poids. » | Se dit des actions et des discours d'un homme sérieux. Avoir un air *grave*, une démarche *grave*. Dans un discours *grave*, on doit éviter les saillies et les plaisanteries. | Important, de conséquence. Une maladie *grave*. Un cas *grave*. Une matière *grave*. | *Auteur grave*, Auteur dont l'opinion est d'une grande considération dans la matière qu'il a traitée. | Mus. *Ton grave, son grave*, Le son et le ton opposés au son et au ton aigus. | Gramm. *Accent grave*, Accent qui va de gauche à droite (`), et qui est opposé à l'accent aigu. | S. m. Phys. Corps pesant. Les découvertes de Galilée sur la chute des *graves*. (Laplace.) | Ce qui est opposé au frivole. Le *grave* est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué. (Voltaire.) Le *grave* convient dans les descriptions.

> Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère
> Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère.
> (BOILEAU.)

| Mus. Ton grave. Passer de l'aigu au *grave* et du *grave* à l'aigu.

GRAVE, s. m. (rad. *gravier*). Nom que l'on donne, dans certaines localités, aux parties de rivage couvertes de cailloux et inclinées en pente douce, de manière à offrir dans tous les temps un sol ferme propre à l'embarquement et au débarquement pour les canots. | Par extens. Terrain composé principalement de gravier et généralement très-propre à la culture de la vigne. Les vins récoltés sur ces terrains prennent le nom de *vins de grave*. Le *vin de grave* est un vin blanc fort estimé à Bordeaux.

GRAVÉ, ÉE, adj. Tracé au burin; taillé en relief. Dessin *gravé* sur bois. Portrait *gravé* au burin. On voit dans la forêt des chiffres gravés sur les troncs des aunes et des peupliers. | *Être gravé de petite vérole*, Avoir le visage marqué de petite vérole. | Fig. Empreint profondément. La loi de la nature, *gravée* au cœur de tous les hommes, nous parle intérieurement. (Patru.) Ce qu'il avait dit demeurait *gravé* dans tous les cœurs. (Fénelon.)

GRAVELAGE, s. m. Action de graveler. Le *graveluge* d'une allée. Le *gravelage* de la voie ferrée.

GRAVELÉE, adj. f. *Cendres gravelées*, Mélange de sous-carbonate potassique avec du sulfate potassique, du sel, du manganèse, du fer, de l'alumine, de la silice et du charbon, qui reste après la combustion des lies de vin et qui a la forme de grains de gravier.

GRAVELER, v. a. Couvrir de gravier. *Graveler* une allée. *Graveler* une voie ferrée.

GRAVELEUX, EUSE, adj. Méd. Qui est attaqué de la gravelle. Le pauvre homme était goutteux et *graveleux*. | Qui est relatif à la gravelle. Affection *graveleuse*. | *Urine graveleuse*, Urine remplie de sable, de gravier. | Mêlé de gravier. Sol *graveleux*. Terre *graveleuse*. Les sols *graveleux*, pauvres, remplis de sources, sont peu propres à la végétation; ils sont mieux appropriés aux plantations de bois qu'à d'autres cultures. | Fig. Trop libre, peu décent. Un propos *graveleux*. Une histoire *graveleuse*. Plus d'un vaudevilliste ne doit ses succès qu'à ses mots *graveleux*. | S. m. Un homme affecté de la gravelle. Les *graveleux* sont sujets à de violentes douleurs.

GRAVELLE, s. f. Méd. Affection produite par de petites concrétions calculeuses semblables à du sable, qui se forment dans les voies urinaires et qui gênent souvent le cours de l'urine. L'usage des boissons échauffantes, la privation de boissons, les travaux d'esprit excessifs et prolongés, paraissent en être les causes. Les vieillards sont plus exposés à cette maladie, qui se transmet quelquefois des pères aux enfants. Cet homme est sujet à la *gravelle*. Son père est mort de la *gravelle*.

GRAVELURE, s. f. Discours trop libre et qui approche de l'obscénité. Les contes de La Fontaine ont beaucoup de *gravelures*.

GRAVEMENT, adv. (pron. *graveman*). D'une manière grave. Parler, agir *gravement*. Marcher *gravement*. Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très-souvent, on dit *gravement* des inepties. (Voltaire.) La légèreté voit gaiement les choses sérieuses et *gravement* les choses frivoles. (D'Alembert.) | Dangereusement, d'une manière à entraîner de fâcheuses conséquences. Il a été *gravement* malade. Il s'est *gravement* compromis. La France est *gravement* compromise.

GRAVER, v. a. (du gr. γράφω, j'écris). Tracer un trait, une figure, sur un corps solide avec un

instrument tranchant, burin, ciseau, etc. *Graver* son chiffre sur un cachet. *Graver* des caractères. *Graver* sur bois, sur cuivre, sur acier. *Graver* en creux. *Graver* en relief. Ces caractères *avaient été gravés* sur le marbre. Clément Biragues, graveur, originaire de Milan, passe pour être le premier qui ait trouvé le moyen de *graver* sur le diamant, qui jusqu'alors avait résisté à toutes sortes d'outils. (Sallont.) | Fig. Imprimer fortement. *Graver* dans le cœur, dans l'esprit, dans la mémoire. Il *a gravé* cet affront dans son âme. Il n'appartenait qu'à Dieu seul de *graver* la loi dans leurs cœurs. (Massillon.) Je *grave* dans sa tête un très-bon principe. (Mme de Genlis.) Il *grave* la liberté dans les cœurs.

Moi, je l'excuserais! Ah! vos bienfaits, madame,
Ont gravé trop avant vos bontés dans mon âme.
(RACINE.)

| Par métaphore. Laisser la trace de, imprimer. Ses rides sur son front *ont gravé* ses exploits. (Corneille.) | Inscrire. On n'a point élevé de marbres sur leurs humbles tertres ni *gravé* d'inscriptions à leurs vertus. (Bernardin.) | SE GRAVER, v. pr. Être gravé. Les chiffres *se gravent* aisément sur le plomb. | Fig. Les idées généreuses *se gravent* promptement dans l'esprit de la jeunesse. | Artific. Une cartouche qui *se grave* est celle qui se déchire.

GRAVEUR, EUSE, s. Celui, celle dont la profession est de graver. *Graveur* sur bois. *Graveuse* sur acier. *Graveur* en pierres fines. *Graveur* sur métaux. Le *graveur* en taille-douce est proprement un prosateur qui se propose de rendre un poète d'une langue dans une autre. (Diderot.)

GRAVIER, s. m. Sable à gros grains que charrient les fleuves et les rivières, et qui se trouve mêlé aux galets ou cailloux roulés. Une couche de glaise, couverte d'un pouce de *gravier*, et parsemée de coquillages, formait le lit des ruisseaux. (J. J. Rousseau.) | Certaines roches, telles que les poudingues, doivent leur origine à un gravier dont les grains ont été réunis par un ciment siliceux. On se sert souvent de gravier pour lest; on emploie le gravier le plus fin pour sabler les allées des jardins, les parterres et les bosquets; on choisit le plus gros pour donner du corps aux ciments que l'on emploie dans la maçonnerie. | Sable qui se trouve dans le sédiment des urines.

GRAVIMÈTRE, s. m. (du lat. *gravis*, pesant, et du gr. πέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer la pesanteur spécifique des liquides.

GRAVIR, v. n. Grimper, monter avec effort à quelque endroit raide et escarpé, en s'aidant des pieds et des mains. *Gravir* contre un rocher. *Gravir* au haut d'un mur. La botanique veut que l'on coure les montagnes, que l'on *gravisse* contre des rochers escarpés, que l'on s'expose au bord des précipices. (Fontenelle.) | Il se dit simplement pour Monter avec effort une pente raide. *Gravir* jusqu'au sommet de la colline. | Activ. *Gravir* une muraille, une côte, un rocher. Nous nous plaisions à *gravir* ensemble les hautes montagnes de l'Afrique. (Lévy.)

GRAVITANT, ANTE, adj. Qui gravite. Il n'y a dans toutes les planètes aucune partie moins *gravitante* qu'une autre. (Voltaire.)

GRAVITATION, s. f. (pron. *gravitasion*). Phys. Effet de l'action universelle que les corps exercent les uns sur les autres, et par laquelle ils s'attirent et tendent sans cesse à se rapprocher. Par la gravitation, les planètes, ainsi que leurs satellites, tendent toutes vers le soleil, et les unes vers les autres; le soleil également tend vers tous ces corps. Il en est de même des autres corps célestes. C'est la gravitation qui, en s'unissant au mouvement de projection dans l'espace naturel aux planètes, produit leur cours autour du soleil. Newton, qui établit ce système, prouva avec raison que toutes les parties de la matière gravitent les unes vers les autres. C'est là son système de *gravitation universelle*. Que gagnerai-je à connaître le chemin de la lumière, et la *gravitation* de Saturne? Ce sont des vérités stériles, un sentiment est mille fois au-dessus. (Voltaire.) Le premier fait du renflement de la terre à l'équateur et de son aplatissement aux pôles est mathématiquement démontré et physiquement prouvé par la théorie de la *gravitation* et par les expériences du pendule. (Buffon.)

GRAVITÉ, s. f. T. de phys. Force par laquelle tous les corps tendent les uns vers les autres. C'est la même chose que la pesanteur; cependant, ce dernier mot ne s'applique qu'à la force en vertu de laquelle les corps tombent à la surface de la terre. Les lois de la *gravité*. La figure des corps ne change en rien leur *gravité*. (Voltaire.) La *gravité* est générale et mutuelle dans toutes les planètes. (Buffon.) | *Gravité absolue*, La force avec laquelle les corps tendent en bas. | *Gravité spécifique*, Le rapport de la gravité d'un corps à celle d'un autre corps de même volume. | Fig. Qualité d'une personne grave, ou d'une chose grave. Avoir de la *gravité*. Manquer de *gravité*. Ce juge manque absolument de *gravité*. La *gravité* d'un discours. La *gravité* des manières. Ils imposaient autant par la *gravité* de leur maintien que par la force de leur éloquence. (Barthélemy.) Ces soixante-douze sénateurs se saluaient l'un et l'autre, comme autant de mandarins chinois, avec une *gravité* inaltérable. (Ph. Chasles.) L'affectation de *gravité* extérieure est un soupçon d'hypocrisie. (La Rochefoucauld.) | Importance. La *gravité* d'un fait, d'un témoignage, d'une assertion. Ce qu'il vient de nous dire est d'une extrême *gravité*. | Caractère fâcheux d'une chose. La *gravité* d'un mal. | Mus. Qualité d'un son bas. La *gravité des sons* dépend de la grosseur, longueur et tension des cordes, de la longueur et du diamètre des tuyaux, et en général du volume et de la masse des corps sonores. Il n'y a point en musique de *gravité* absolue; nul son n'est grave ou aigu que par comparaison avec d'autres sons.

GRAVITER, v. n. Phys. Tendre et peser vers un point, être animé de la force dite *gravitation*. Les planètes *gravitent* vers le soleil. Celui qui fait *graviter* des astres innombrables les uns vers les autres. (Voltaire.) | Fig. Toutes les mauvaises passions *gravitent* autour des princes et des puissants.

GRAVOIR, s. m. Instrument avec lequel les lunettiers tracent dans la châsse de leurs lunettes la rainure où se place le verre, et qui le retient.

GRAVOIS, s. m. pl. (pron. *gravoa*). Petits fragments de plâtre qui n'ont pu traverser un crible. On les bat de nouveau, et on les passe au tamis de crin. | Menus débris d'un mur qu'on a démoli ou d'un bâtiment en construction. Les règlements de police exigent que les *gravois* soient enlevés vingt-quatre heures après qu'on les a mis sur la rue.

GRAVURE, s. f. Art par le moyen duquel on trace, on imprime quelque trait, quelque figure avec le burin, avec le ciseau, etc., sur l'acier, le cuivre, sur le bois, sur le marbre, etc. Apprendre la *gravure*. Il est bien singulier et bien fâcheux que les Grecs, qui avaient la *gravure* en pierre fine, n'aient pas songé à la *gravure* en cuivre. (Diderot.) *Gravure* à l'eau-forte. *Gravure* au burin ou en taille-douce. | On connaissait dans l'antiquité la *gravure en relief* et *en creux* des cristaux et des pierres. La *gravure sur cuivre* a été découverte par les modernes. Des artistes italiens la firent connaître en France sous le règne de François Ier. Elle était encore informe; ce ne fut que sous les règnes suivants qu'elle parut avec quelque éclat. Depuis, elle a été portée à la perfection par les artistes français et anglais. | Ouvrage du graveur; estampe. La *gravure* de ces planches est fort soignée. Une belle *gravure*. Livre orné de *gravures*. Une *gravure* avant la lettre. Un marchand de *gravures*. Des *gravures* encadrées. | Technol. Rainures pratiquées dans le sommier des orgues, pour laisser circuler le vent jusqu'à l'orifice inférieur des tuyaux.

GRAZIOSO, adv. Mot italien qui signifie Gracieusement. Il indique sur les partitions musicales une exécution douce et gracieuse et un mouvement tenant de l'*andante* et de l'*andantino*.

GRÉ, s. m. (du lat. *gratum*, agréable). Bonne, franche volonté qu'on a de faire une chose spontanément. Agir de son plein *gré*. Obliger de *gré* ou de force. Ce n'a pas été de son plein *gré*. Se marier contre le *gré* de ses parents. On le considère comme ayant agi contre son *gré*. (Pascal.) | Opinion d'une personne. Dire telle chose, c'est, à mon *gré*, une niaiserie. | Goût, sentiment. Ce livre n'est du *gré* de personne. Cet acteur joue selon mon *gré*. Je sais combien il est difficile de réussir au *gré* des connaisseurs. (Voltaire.) | *Trouver quelqu'un à son gré*, Le trouver agréable, trouver qu'il plaît. Je la *trouve* fort *à mon gré*. (Mme de Sévigné.) Le ciel pouvait me réserver une belle fille qui fût plus au *gré* du monde, mais non pas qui fût plus au *gré* de mon cœur. (Marivaux.) | Fig. *Aller au gré de*, Se laisser aller sans résistance au mouvement. Vous les voyez presque tous changer d'opinion *au gré des* événements. Sa chevelure flotte *au gré du* zéphyr. | *Savoir bon gré, mauvais gré à quelqu'un*, Être satisfait ou mécontent de ce qu'il a dit ou de ce qu'il a fait. Je lui en *sais le meilleur gré* du monde. *Sachez*-moi *bon gré* de cet enseignement. (Rotrou.) Je ne vous *sais* point *mauvais gré* de m'avoir abusée. (Molière.) Je vous *sais gré* de votre conseil.

Peu de grands sont nés bons dans le siècle où nous sommes;
L'univers leur *sait gré* du mal qu'ils ne font pas.
(LA FONTAINE.)

| *Bon gré, mal gré*, loc. adv. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. On obligera, *bon gré, mal gré*, les méchants à rentrer dans le droit chemin. | *De gré à gré*, A l'amiable, d'un commun accord.

GRÉAGE, s. m. Mar. Action de gréer un navire.

GRÈBE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des palmipèdes plongeurs, comprenant des espèces remarquables par la rapidité avec laquelle elles nagent et plongent à la poursuite des poissons dont elles font leur nourriture. Les grèbes ont

Grèbe.

le dessous du corps, particulièrement la poitrine, couvert d'un duvet très-serré, très-ferme et lustré; de sorte que ni le froid ni l'eau ne peuvent le pénétrer. Ils se tiennent constamment dans l'eau, soit dans la mer ou les eaux douces; comme leurs pieds sont uniquement conformés pour cet élément, si le vent ou la marée les jette à terre, ils s'y débattent, comme le poisson, pour retourner à l'eau, et se laissent prendre même à la main. Ils plongent à de grandes profondeurs pour suivre le poisson, et les pêcheurs en prennent quelquefois dans leurs filets à plus de six mètres sous l'eau. Les espèces marines nichent dans les creux des rochers; les espèces lacustres, parmi les roseaux.

GREC, GRECQUE, adj. et s. Habitant, habitante de la Grèce; qui appartient à la Grèce ou

Grec.

à ses habitants. Costume *grec*. Langue *grecque*. Civilisation *grecque*. Mœurs *grecques*. Les dialectes *grecs*. | *Y grec*, La pénultième des lettres de l'alphabet français. L'*y grec* a été imaginé par les copistes français du moyen âge. | *Profil grec*, Profil dans lequel le front et le nez se trouvent sur une ligne droite ou légèrement ondulée à leur point de jonction, comme dans les statues grecques. | *L'Église grecque*, L'Église d'Orient, qui diffère de l'Église

romaine sur quelques points du dogme et sur l'autorité du pape. | *Le rit grec*, Le rit de l'Église grecque. | *Calendrier grec*, Calendrier dont se servent les Grecs et les Russes, et qui est en arrière de douze jours sur le calendrier grégorien. | *Débauche grecque*, Débauche contre nature, ainsi dite à cause du vice qui infectait l'antiquité. | Les Grecs anciens ont été le peuple le plus beau et le plus intelligent qui ait jamais existé. Le sang des habitants de plusieurs villes grecques se fait encore remarquer de nos jours, quoique mêlé depuis des siècles avec celui de cent nations étrangères. Témoin les femmes de l'île de Scio. Un ciel doux et pur contribuait à la parfaite conformation des Grecs, et l'on ne saurait croire de combien de précautions ils aidaient cette influence naturelle. Ils portèrent leurs recherches jusqu'à tenter de changer les yeux bleus en noirs; ils instituèrent des jeux où l'on se disputait le prix de la beauté. Les exercices auxquels ils étaient accoutumés dès l'enfance donnaient à leurs visages un air vraiment noble joint à l'éclat de la santé. Ils étaient d'ailleurs habillés de manière que la nature n'était point gênée dans le développement des parties du corps. Les femmes même ignoraient toute contrainte dans la parure, et les Lacédémoniennes étaient vêtues si légèrement qu'on les appelait *montre-hanches*. Depuis la naissance jusqu'à l'âge fait, les efforts de la nature et de l'art tendaient chez ce peuple à produire, à conserver et à ordonner le corps. Un éloge particulier que méritent les Grecs, c'est d'avoir produit les plus grands hommes dont l'histoire garde le souvenir. Le génie des *Grecs*. Les *Grecs* des temps modernes n'ont plus les mœurs de leurs ancêtres. Ces Troyens, disait-il, sont animés contre tous les *Grecs*. (Fénelon.) Les *Grecs* et les Latins avaient trois genres, nous n'en avons que deux. (Duclos.) Les *Grecs* s'appelèrent ainsi du nom d'un petit bourg, ou d'un roi fort obscur, mais ils quittèrent bientôt ce nom pour prendre celui d'Hellènes ou Achéens. (Tourreil.) Craignez les *Grecs*, craignez leurs présents désastreux. (Delille.) | *Littérature grecque*. La poésie est vieille en Grèce comme la Grèce elle-même; née spontanément de l'exercice naturel des facultés d'un peuple artiste, après des essais dont la trace n'est pas visible, elle brilla, au xe siècle avant notre ère, d'un éclat incomparable; elle crée l'épopée héroïque, l'épopée didactique et l'épopée religieuse; elle lègue au monde les noms immortels d'Homère et d'Hésiode. Les homérides et les poètes cycliques laissent un instant dépérir entre leurs mains l'héritage du génie. Mais voilà l'élégie inventée : avec elle, Callinus et Tyrtée aident à gagner les batailles. En même temps que l'élégie, naissaient l'iambe et la satire morale, et Archiloque préludait, par la combinaison des mètres, aux splendides merveilles de la poésie lyrique. Mimnerme, Solon, Théognis, impriment successivement des caractères divers à l'élégie; Ésope répand dans la Grèce le goût des apologues; Hipponax invente la parodie, et donne aux conteurs de fables le vers auquel ils sont restés fidèles jusque dans les bas siècles. Le Lesbien Terpandre est le premier poète lyrique; Alcée, Sapho, Arion, Lesbiens aussi, poursuivent l'œuvre de Terpandre, et, comme eux, les Doriens Alcman, Stésichore, Ibycus, et les Ioniens Anacréon, Simonide de Céos, Bacchylide. Cette glorieuse liste est close par le grand nom de Pindare. La philosophie et l'histoire sont nées déjà, et la prose littéraire avec elles. Quelques philosophes raniment d'une vie nouvelle l'épopée didactique, et la font servir à l'exposition des systèmes. Mais, à côté des philosophes poètes, tels que Xénophane, Parménide, Empédocle, d'autres philosophes façonnent la langue de l'Ionie à l'expression des détails de la science. En même temps, les logographes, ou conteurs de légendes historiques, la façonnaient aux allures de la narration suivie. Double progrès au bout duquel apparaissent les deux grands prosateurs ioniens, l'historien épique et le médecin philosophe, Hérodote et Hippocrate. Athènes succède à l'Ionie dans l'empire de l'intelligence. Dès le vi^e siècle avant notre ère, elle inventait la poésie dramatique; le théâtre, après quelques années d'essais, produit successivement Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane. La prose attique s'élève à la majesté de l'histoire; la tribune de Pnyce ne se contente plus des paroles volantes, pour nous servir de l'antique épithète; les orateurs politiques écrivent les discours qu'ils ont prononcés; l'école de Socrate et les sophistes eux-mêmes font servir la langue humaine à l'analyse des nuances infinies de la pensée. Ici, les grands noms se pressent; mais entre tous rayonnent quelques noms, presque aussi grands, aussi glorieux que ceux même d'Homère, de Pindare ou des tragiques : Thucydide, Xénophon, Platon, Aristote, Eschine, Démosthènes. La décadence se fait trop tôt sentir; mais la moyenne comédie et la nouvelle suspendent, un siècle durant, la ruine définitive du théâtre; Antiphane et Alexis, surtout Ménandre et Philémon, ne sont pas indignes d'Aristophane et de ses émules. Ils rachètent, par la vérité des peintures et par l'intérêt dramatique, ce qui leur manque de verve sarcastique et de passion. Dans le temps même où Athènes disparaît du monde politique et de la littérature, on entend siffler le fouet satirique de Timon, et retentir les sublimes accents de Cléanthe. Alexandrie, sous les Ptolémées, aspire à se faire proclamer l'héritière d'Athènes, et les contemporains la saluent de ce titre. La Sicile ajoute le nom de Théocrite à ceux des grands poètes. Enfin les Romains sont les maîtres dans la Grèce. La puissante fécondité de l'esprit grec sommeille, mais non pas sans se réveiller par intervalles. C'est dans cette période, néfaste à tant d'égards, qu'écrivirent et Polybe, l'écrivain philosophe, et les deux admirables moralistes Panétius et Posidonius. Mais bientôt on n'entend plus que la voix des sophistes et des faux orateurs, que les chants discordants des faux poètes. Le siècle des Antonins assiste à la résurrection littéraire d'un peuple que tous croyaient mort à jamais. Plutarque écrit les Vies des grands hommes, et laisse des chefs-d'œuvre en d'autres genres. Les stoïciens nouveaux sont dignes des maîtres du Portique. Lucien rivalise de génie, d'esprit et de style avec les plus parfaits prosateurs de l'ancienne Athènes. La poésie n'élève pas bien haut ses ailes; pourtant Oppien et Babrius sont d'habiles versificateurs. Alexandrie trouve enfin sa voie, qu'elle avait longtemps cherchée : Plotin, Longin, Porphyre, font admirer à l'univers de hautes et profondes doctrines et des talents supérieurs. L'école d'Athènes, fille et héritière de l'école d'Alexandrie, a aussi ses écrivains. Après Thémistius, après Julien, elle n'est point encore épuisée; son dernier effort fut sublime, et un homme naquit, jusque dans le vi^e siècle, Proclus, le dernier des Grecs, un grand prosateur et un grand poète. | *L'empire des Grecs*, L'empire d'Orient ou Bas-Empire. | On appelle *Grec*, *Grecque*, celui, celle qui appartient à l'Église grecque, par opposition à l'Église latine. Les Latins et les *Grecs* diffèrent de croyance en plusieurs points. | *Un Grec latinisé*, Un Grec qui adopte les sentiments de l'Église latine. | S. m. Le *grec*, ou la langue *grecque*. Apprendre le *grec*. Savoir le *grec*. Enseigner le *grec*. Il sait du *grec*, madame, autant qu'homme de France. (Molière.) Le *grec* est une langue riche et harmonieuse. On verra qu'il s'est ébloui lui-même et qu'il veut éblouir les autres par son *grec* et par son hébreu. (Bossuet.) Il sait le *grec*, continue l'homme d'État, c'est un grimaud, c'est un philosophe. (La Bruyère.) | *Grec littéral* ou *ancien*, La langue grecque écrite et parlée par les Grecs dans l'antiquité. | *Grec vulgaire* ou *moderne*, Le grec que parlent aujourd'hui les populations grecques. Le *grec vulgaire* diffère considérablement du grec ancien. | Fig. *Cela est du grec pour moi*, Je n'y entends rien. | *Être grec en quelque chose*, Y être habile, trop habile. Vous imaginez bien que, si je fis cette observation à l'âge que j'avais, ma marraine, qui était *grecque* sur ce chapitre-là, ne manqua pas de la faire aussi de son côté. (Le Sage.) Gardez-vous bien de me prendre pour un *grec* sur tout ce que je vous dis là; car je suis l'homme du monde le moins *grec*. (Volt.) Qu'il s'avise de parler latin, j'y suis *grec*, je l'extermine. (Beaumarchais.) C'est un *grec* pour le commerce, et un *grec* retors.

Nous sommes un peu *grecs* sur ces matières-là;
Qui pourra m'attraper bien habile sera.
(REGNARD.)

| On donne aussi le nom de *grec* à un filou dont l'habileté sait corriger au jeu les chances de la fortune. Un salon hanté par des *grecs* et des femmes du demi-monde. On trouve des *grecs* dans toutes les classes de la société. | *A la grecque*, A la manière des Grecs. S'habiller *à la grecque*. Vivre *à la grecque*. Esthécar est précisément ce que les Grecs appellent Persépolis; il plaît à nos Grecs d'habiller tout l'univers *à la grecque*. (Voltaire.) La belle portait une coiffure *à la grecque*. | *Reliure à la grecque*, Reliure dont les nervures ne paraissent pas sur le dos.

GRÈCE (du lat. *Græcia*; fait du gr. Γραικὸς, Grec). Géogr. La Grèce est une des trois péninsules qui terminent l'Europe au sud. Si on ne connaissait son étendue, au bruit qu'elle a fait dans le monde, on s'imaginerait que c'est une vaste région; en réalité elle est le plus petit pays de l'Europe : sa surface, les îles comprises, est bien loin d'égaler celle du Portugal; mais ses rivages sont si bien découpés que leur étendue surpasse celle des côtes de toute la péninsule espagnole. Au nord, elle tient au massif des Alpes orientales qui la séparent de la vallée du Danube. Au sud, elle plonge par trois pointes dans la Méditerranée. Séparée, par la mer, de l'Italie, de l'Afrique et de l'Asie, elle s'en rapproche par ses îles. Les Cyclades, qui commencent près du cap Sunium, vont se mêler aux Sporades, qui touchent à l'Asie. De Corcyre, on voit l'Italie; du cap Malée, les cimes neigeuses de la Crète, et de cette île les montagnes de Rhodes et de la côte d'Asie. Le nom de Grèce, *Græcia*, était inconnu à la Grèce ancienne. Elle s'appelait elle-même *Hellas*, le pays des Hellènes. Après avoir appartenu originairement à un petit canton de l'Épire ou de la Phthiotide, ce nom gagna de proche en proche, et s'étendit peu à peu sur la Thessalie, les pays au sud des Thermopyles et le Péloponèse. Plus tard il comprit aussi l'Épire, l'Illyrie jusqu'à Épidamne, enfin la Macédoine. « Par la disposition de ses montagnes, dit V. Duruy, la Grèce est un piége à trois fonds; ses monts Cambusiens et l'Olympe s'élèvent au nord comme une première barrière. Si ce difficile obstacle est franchi ou tourné, l'assaillant sera arrêté aux Thermopyles et enfermé dans la Thessalie. Ce passage encore forcé, la Grèce centrale n'est plus défendue, mais la résistance peut reculer jusqu'à l'isthme de Corinthe, où elle trouve de nouveau une formidable position, des montagnes inaccessibles ne laissant entre leurs flancs abruptes et la mer que deux routes dangereuses suspendues au-dessus des flots. La mer se trouvant partout à une faible distance des montagnes, la Grèce n'a que des cours d'eau peu étendus. Les plus considérables sont le Pénée et l'Achéloüs (130 et 175 kilom. de longueur). Plusieurs de ces fleuves, l'Eurotas, l'Alphée, le Styx et le Stymphale, ont sous terre une partie de leur cours; presque tous ont le caractère capricieux des torrents. Les pluies d'automne et d'hiver, tombant sur des montagnes décharnées, descendent rapidement vers les vallées qu'elles inondent. Avec l'été arrive la sécheresse, car le calcaire compacte des montagnes, ayant peu absorbé, ne rend rien; les sources s'épuisent, et le torrent, naguère furieux, est à sec. Prise dans son ensemble, la Grèce n'était pas assez fertile pour nourrir ses habitants dans l'oisiveté et la mollesse; elle n'était pas assez pauvre non plus pour les contraindre à dépenser toute leur activité dans la recherche des moyens de subsistance. La diversité de son sol leur imposait cette diversité de travaux qui multiplie les aptitudes et excite le génie des peuples. Le golfe de Corinthe et le golfe Saronique la coupent en deux parties; la chaîne de l'Œta forme une troisième division. De là trois régions : le Péloponèse ou la presqu'île, la Grèce centrale ou Hellade, la Grèce septentrionale ou Thessalie et Épire. A cette région, Strabon joint la Macédoine. Les îles forment une quatrième section. » | Hist. L'histoire primitive de la Grèce est toute légendaire. Aux Pélasges succèdent les Hellènes. C'est à peu près la seule donnée positive que l'on puisse dégager des anciennes traditions. On peut distinguer dans les récits de la poésie héroïque deux époques différentes : l'une peint la Grèce se débattant dans la vie barbare contre les fléaux physiques et les bêtes des forêts, contre les rapines des forts et les violences des puissants. C'est le temps des héros, d'Hercule, de Thésée; l'autre nous montre un état plus civilisé, une vie plus stable, l'unité remplaçant l'anarchie, le patriotisme national s'élevant au-dessus des rivalités et des haines. Au lieu de tribus hostiles, nous avons un peuple dont la guerre de Troie a rattaché l'une à l'autre les diverses fractions. Le retour des Héraclides et les grands mouvements des peuples qui en sont la suite ferment la période légendaire. Pour Sparte avant Lycurgue, pour Athènes avant Solon, l'histoire nous a laissé quelques mots à peine, et à peu près rien pour le reste de la Hellade. Du xe au vi^e siècle avant notre ère, deux grands faits se produisent : au dehors la diffusion de la race hellénique sur tous les rivages de la Méditerranée; au dedans la lente révolution qui substitue aux rois de l'âge héroïque, fils des dieux, les nobles qui prétendaient encore à une descendance divine. Mais ces nobles, qui n'avaient plus de maîtres au-dessus d'eux, voulurent aussi avoir des sujets; et les sujets à leur tour, arrivés à plus de bien-être, d'intelligence et de moralité, se crurent capables de gérer leurs affaires eux-mêmes; ils firent contre l'oligarchie ce que l'oligarchie avait fait contre les rois. Mais pour cette lutte, ils avaient pris des chefs qui se firent tyrans, ici par force ou surprise, là par le consentement du peuple, qui leur donnait le pouvoir pour qu'ils lui donnassent l'égalité. Ces tyrans aussi passèrent : les abus, les violences amenèrent une révolution nouvelle, cette fois démocratique. Telle est donc la vie intérieure

de la Grèce jusqu'à la guerre médique; les rois d'abord, l'aristocratie ensuite; puis des tyrans qui s'appuient sur la classe opprimée ou sur des mercenaires, enfin la cité se gouvernant elle-même; ici en accordant davantage aux possesseurs du sol, là en donnant davantage au peuple qui vit de l'industrie et du commerce. Cette forme prévalait en Grèce au moment où les Perses l'envahirent, et, Hérodote le dit, « ce furent ses libres institutions qui la sauvèrent. » Les victoires de Marathon et de Salamine, gagnées par Athènes, décidèrent de ses destinées; l'invasion était repoussée, il fallait en prévenir le retour. Là est l'origine de la légitimité de son empire. Cette domination, qui assure la sécurité des mers, qui excite l'industrie et le commerce, qui sème le bien-être et provoque l'intelligence, est le moment le plus heureux de la Grèce, et l'un des plus brillants de la vie de l'humanité. Le siècle de Périclès avait produit dans les intelligences un ébranlement qui les poussa vers des régions inconnues. La philosophie entra en lutte avec la religion positive. Les dieux s'en vont, et le dieu nouveau n'est pas venu encore. Platon semble l'entrevoir; mais la foule n'écoute que ceux qui lui crient de douter de tout, de la patrie, de la vertu, et de ne croire qu'à la fortune, au plaisir. Alors le patriotisme tombe; la moralité se perd; les cités s'affaissent sous le poids de la corruption; et la Grèce, épuisée, s'éteint sans bruit sous la domination étrangère. Sparte et la Macédoine furent les instruments de cette ruine. Pour Rome, quand elle vint, il n'y avait déjà plus qu'un cadavre. Lacédémone commence la guerre fatale du Péloponèse. Sa victoire a les résultats les plus désastreux. Ce n'est pas Athènes seule qui succombe; la Grèce tout entière chancelle; Sparte elle-même menace ruine, et bientôt Épaminondas lui plonge au flanc l'épée de Leuctres et de Mantinée. Thèbes ne survit pas à son triomphe. Alors tout est consommé. Les mercenaires envahissent tout, corrompent tout. Ils font dépendre la fortune d'une guerre, le sort d'un État, d'une obole en plus ou en moins sur la solde, et pour dernière misère, ils enfantent les tyrans. Voici venir Philippe, qui achète la Grèce; Alexandre, qui la jette dans l'immense Orient, où elle se perd; puis ses indignes successeurs qui la déchirent; puis Rome enfin qui, après avoir quelque temps joué avec elle, l'achève en un jour. La Grèce a péri par deux causes : d'abord par la dépravation des idées morales et politiques; ensuite parce qu'au fond de l'esprit grec il y eut toujours un insurmontable instinct d'isolement municipal, né du morcellement du sol, et qui s'opposa à la formation d'un grand État hellénique. Telle était la force de ce sentiment d'indépendance locale que la Grèce fut ivre d'une folle joie le jour où les Romains proclamèrent que toute ligue était détruite et toute cité rendue à son isolement. Elle se croyait libre, alors que commençait pour elle une servitude de vingt siècles. « Dans l'histoire générale de l'humanité, dit V. Duruy, quelle est la place du peuple grec? Au premier rang, incontestablement. Ce n'est pas, comme le disait je ne sais plus quel Romain envieux, parce que la Grèce a eu de grands et habiles écrivains qu'elle a une réputation immortelle. Ce petit pays a fait changer, dans l'ordre moral, les pôles du monde. Dans les théogonies de l'Orient, l'homme ne s'appartenant pas à lui-même, toutes ses actions sont indifférentes, et le bien, c'est la soumission; le mal, c'est la désobéissance à de certaines prescriptions arbitraires. C'est en Grèce que pour la première fois l'homme apparaît, responsable et moral, dans le libre développement de sa nature; c'est là que s'allume le flambeau qui éclaire encore l'Europe, et que l'Europe à son tour porte au nouveau monde. Il y a sans doute des réserves à faire dans les éloges donnés à la civilisation grecque. Mais ces ombres se perdent dans la lumière. On ne voit plus les maux dont la Grèce a si chèrement payé sa laborieuse existence, on ne voit que ce qu'elle a légué au monde. « Souvenez-vous, écrivait Cicéron « à son frère, et Pline à Maxime, souvenez-vous que « vous commandez à des Grecs, qui ont civilisé tous « les peuples, en leur enseignant la douceur et l'hu- « manité. » | Lors du partage de l'empire, sous Théodose, la Grèce fit partie de l'empire d'Orient, qui reçoit quelquefois de là le nom d'*empire grec*. Le nouvel empire est sans cesse désolé par les invasions des Barbares. Ce furent d'abord les Visigoths, sous la conduite d'Alaric, puis les Vandales, les Ostrogoths, les Bulgares, et, enfin, les Slaves. Ces derniers finirent par s'y établir et se fondirent peu à peu dans la population gréco-romaine. Le IXe siècle fut signalé par les invasions des Arabes, mais elles furent repoussées. Au XIe et au XIIe, eurent lieu les expéditions des princes normands, qui ravagèrent et soumirent une partie de la Grèce. Enfin, lors de la création de l'empire latin de Constantinople (1204), la Grèce, conquise par les croisés, fut partagée en un nombre infini de fiefs dont les principaux furent le despotat d'Épire, les duchés d'Athènes et de Thèbes, et les principautés d'Achaïe, de Morée et de Nauplie; les Vénitiens, qui avaient prêté leurs galères aux croisés, eurent en partage une partie des côtes et les îles de l'Archipel. La durée de ces nouveaux États fut courte. Les empereurs de Constantinople, rétablis en 1260, en avaient reconquis une partie, et ceux de ces États qui restèrent indépendants ne tardèrent point à tomber, comme l'empire d'Orient, sous la domination ottomane. Cette conquête s'effectua presque entièrement de 1453 à 1467. Les Vénitiens seuls résistèrent plus longtemps, et ce ne fut qu'en 1573 qu'ils furent forcés d'abandonner toutes leurs prétentions sur la Grèce. Tout le pays fut alors au pouvoir des Turcs, qui en formèrent les quatre pachaliks de Saloniki, de Janina, de Livadie et de Morée ou de Tripolitza, et sous lesquels il ne tarda pas à tomber dans la situation la plus misérable. Quelques populations isolées essayèrent vainement de secouer le joug à la fin du XVIIIe siècle. Mais en 1821 éclata le soulèvement général des Grecs contre les Turcs; il fut suivi d'une guerre acharnée qui dura neuf ans, et dont les faits les plus importants sont l'héroïque défense de Missolonghi (1826), la victoire navale remportée à Navarin par les forces combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie (1827), et l'expédition des Français en Morée (1828). Dans cette guerre s'illustrèrent Kolocotronis, Marco-Botzaris, Miaulis, Mavrocordato, Mavromichalis, Kanaris, etc. Enfin, grâce à l'intervention des puissances européennes, l'indépendance de la Grèce fut proclamée le 3 février 1830. | *Grèce moderne*, Royaume qui comprend la Grèce propre ou Hellade, la presqu'île de Morée ou Péloponèse et les îles voisines. Il a pour bornes, au N., la partie continentale de la Turquie d'Europe; au N. E. et à l'E., l'Archipel; au S., la Méditerranée, et à l'O., la mer Ionienne. La Grèce continentale a environ 500 kilom. de long sur 200 de large, et un peu plus d'un million d'habitants; capitale Athènes; elle est divisée depuis 1845 en dix nomarchies, qui sont : Attique et Béotie, chef-lieu, *Athènes*; Eubée, *Chalcis*; Phocide et Locride, *Lamia*; Acarnanie et Étolie, *Missolonghi*; Argolide et Corinthie, *Nauplie*; Achaïe et Élide, *Patras*; Arcadie, *Tripolitza*; Messénie, *Calamata*; Laconie, *Sparte*; Cyclades, *Syra*. En 1863, les îles Ioniennes furent annexées au royaume de Grèce. En 1866, l'île de Candie, autrefois île de Crète, s'est soulevée tout entière pour secouer le joug de la Turquie et rentrer de nouveau dans la famille grecque, après en avoir été séparée depuis deux siècles par la conquête. Le sol de la Grèce, bien que montagneux, est fertile; les montagnes sont en partie couvertes de forêts d'oliviers, et les vallées remplies de myrtes, de lentisques et de lauriers-roses; mais la culture est en général fort négligée. On y trouve plusieurs mines, surtout de plomb et d'étain, ainsi que de magnifiques carrières de marbre blanc, notamment dans l'Attique; huile, fruits, excellents vins, raisins de Corinthe; cuirs, laines, bétail. Industrie sans importance. Les habitants professent la religion grecque. Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle et héréditaire. Le premier roi appelé au trône en 1832 a été Othon, deuxième fils du roi de Bavière; mais cette élection rencontra une vive opposition, et le mécontentement fut encore augmenté par la faveur accordée aux étrangers. En 1843, Othon se vit obligé d'expulser les Bavarois; et, en 1862, il fut lui-même renversé par une insurrection. Un prince de Danemark fut proclamé roi en 1863 sous le nom de Georges Ier. | *Grande-Grèce*. Nom vague donné par les anciens à l'Italie méridionale, à cause des nombreuses colonies grecques dont ses rives furent couvertes. La Grande-Grèce comprenait les régions nommées : Brutium, Lucanie, Calabre, Apulie. On l'étendait même à la Campanie. Ses principales villes étaient : Rhégium, Locres, Crotone, Sybaris, Tarente, Salente, Héraclée, Métaponte, Élée, Néapolis (Naples), Palæopolis, etc.

GRÉCISER, v. a. Revêtir d'une forme grecque. Latiniser et *grécisier* les noms germains. (Buffon.)

GRÉCISME, s. m. Construction propre à la langue grecque. On dit mieux *Hellénisme*.

GRÉCITÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est grec; ensemble de tout ce qui se rapporte à la Grèce. Fixer, déterminer la *grécité* d'un mot, d'une phrase. Toute la *grécité* se trouve fondue dans le *Voyage du jeune Anacharsis*. | Génie de la langue grecque. | *Haute grécité*, Grec classique. | *Basse grécité*, Grec de la décadence.

GRÉCO-LATIN, INE, adj. Qui appartient au grec et au latin; qui dérive du grec et du latin. Cette langue est un idiome *gréco-latin*.

GRÉCO-ROMAIN, AINE, adj. Qui appartient aux Grecs et aux Romains. Le polythéisme *gréco-romain*. L'architecture *gréco-romaine*. | *Empire gréco-romain*, L'empire grec de Constantinople.

GRECQUE, s. f. Archit. Ornement composé d'une suite de lignes droites parallèles qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. | T. de reliure. Entailles faites sur le dos d'un volume pour y loger les ficelles ou nerfs sur lesquels on coud les livres. | Petite scie dont on se sert pour grecquer les livres.

GRECQUER, v. a. Relier de telle sorte que les nervures sur le dos du livre ne soient pas saillantes. Thouvenin, Simier, Bradel, *grecquent* leurs belles reliures. | Absol. Ce relieur *grecque* fort bien.

GREDIN, INE, s. Race de chiens, ordinairement de petite taille, que l'on nomme aussi *Épagneuls d'Angleterre*, parce qu'ils sont originaires de ce pays. Leur poil est noir, et ils diffèrent en outre des *Épagneuls de France* en ce qu'ils ont le poil moins long, particulièrement aux oreilles, aux jambes et à la queue. Cette petite chienne était âgée de treize ans, et avait eu pour mère une *gredine* toute noire. (Buffon.) | Fig. et par mépris. Celui, celle qui n'a ni qualité, ni profession, qui est sans probité, sans honneur. Cet homme est un *gredin*. Quelle *gredine* de femme! Pour toute armée, une trentaine de *gredins* montant la garde avec un parasol de peur du soleil. (Voltaire.) Pythagore fut renversé par une multitude de *gredins* et de *gredines*. (Id.) A quoi cela servirait-il si les *gredins* triomphent encore? (D'Alembert.) La cour est peuplée de *gredins*.

GREDINERIE, s. f. Action de gredin; friponnerie. Il a commis plusieurs *gredineries*.

GRÉÉ, ÉE, part. Garni de ses agrès et de ses voiles. Une embarcation bien *gréée*. Tous les navires *gréés* ont pris la mer.

GRÉEMENT, s. m. Mar. L'ensemble et la totalité des agrès d'un navire. Entretenir, réparer le *gréement*. Le feu de l'ennemi avait fortement endommagé notre *gréement*. | On dit, dans un sens analogue, Le *gréement* d'un mât, d'une vergue, d'une chaloupe, etc. | Art. action de gréer. Le *gréement* de ce navire est achevé.

GREENWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, sur la rive droite de la Tamise, à 10 kilom. de Londres; 65,000 habit. C'est là que se trouve le célèbre observatoire par où passe le premier méridien d'Angleterre, situé à 5° 20′ à l'O. de celui de Paris, et où se fabriquent les instruments d'optique et de navigation. Greenwich est également célèbre par son hôpital des invalides de la marine, fondé en 1694 par Guillaume III.

GRÉER, v. a. Mar. Garnir un navire de tous ses agrès et le mettre en état de prendre la mer. *Gréer* un vaisseau. *Gréer* une frégate, une corvette, un brick. | Par extens. *Gréer* un mât, une vergue. | On dit d'un navire qu'*il grée des perroquets, des cacatois, des bonnettes*, lorsqu'il est gréé ou disposé pour porter ces voiles. | Fig. SE GRÉER, v. pr. Employer son argent à s'acheter du linge, des vêtements. Il *se gréait* pour un voyage au long cours.

GRÉES, s. m. pl. (du gr. γραῖα, vieille femme). Mythol. gr. Filles aînées de Phorcys, un des dieux de la mer, et de Céto, sa sœur, et sœurs des Gorgones. Elles étaient ainsi appelées parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs. On en comptait trois. Elles n'avaient qu'une dent et qu'un œil, qu'elles se prêtaient tour à tour; cet œil unique leur fut enlevé par Persée, à qui elles avaient refusé d'indiquer la demeure des Gorgones.

GRÉEUR, s. m. Mar. Celui qui fait métier de gréer les navires.

GREFFE, s. m. (du gr. γράφειν, écrire). Lieu où l'on classe, où l'on conserve les minutes d'actes confiés à la garde et à la surveillance du greffier; jugements, arrêts, rapports d'experts, etc. Je rentre au *greffe*. Déposer au *greffe*. Consigner de l'argent au *greffe*. Dans la poudre du *greffe* un poète naissant. (Boileau.) Le *greffe* est sombre.

GREFFE, s. f. (du lat. *gravare*, imposer). Opération par laquelle on unit une portion quelconque de plante à une autre plante avec laquelle elle doit faire corps et continuer de végéter. La greffe est ce qu'il y a de plus ingénieux dans le jardinage; c'est le triomphe de l'art sur la nature. Par cette opération, on vient à bout de faire rapporter les fruits les meilleurs à des arbres qui n'en auraient donné que de détestables. Par son secours, on relève la qualité des fruits, on en perfectionne le coloris, on leur donne plus de grosseur, on en avance la maturité, on les rend abondants, on crée d'au-

tres espèces. *Greffes* en fente. *Greffes* en couronne. *Greffes* en flûte, en écusson, etc. L'art est parvenu à découvrir plusieurs espèces de *greffes* au moyen desquelles on peut greffer les arbres pendant toutes les saisons de l'année.

Mais comment de la *greffe* expliquer le mystère?
Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère,
Peut-il, fertilisé par ces heureux liens,
Former des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens?
(DELILLE.)

| Le résultat de l'opération. Toutes ces *greffes* ont réussi. | Par extens. Jeune tige ou portion d'écorce pourvue d'un ou de plusieurs bourgeons qu'on transporte sur un autre individu, à l'effet de réunir et de confondre en une seule plante ces deux végétaux d'abord séparés. Bonnes, mauvaises *greffes*. *Greffes* de poirier, de pommier, de pêcher. Enter des *greffes*. Une *greffe* est une sorte de bouture plantée dans un tronc vivant. (Bonnet.) | *Greffe animale*, Nom que l'on donne à des parties d'animaux qu'on a insérées sur des animaux vivants.

GREFFÉ, ÉE, part. Inséré par greffe. Un poirier *greffé* sur cognassier.

GREFFER, v. a. Faire une greffe, enter. *Greffer* en fente, en écusson. *Greffer* sur franc, etc. L'art de *greffer* procure aux poires et à la plupart de nos fruits les qualités que la nature leur avait refusées. (Barthélemy.) Si l'on *greffe* l'amandier sur le prunier, la greffe ne subsistera que peu d'années. (Bonnet.) | Absol. Il y a plusieurs manières de *greffer*. | Fig. La législation anglaise est comme un arbre antique sur lequel les légistes *ont greffé* sans cesse les rejetons les plus étrangers. (Tocqueville.) | SE GREFFER, v. pr. Être greffé. Les arbres à noyau *se greffent* sur des arbres à noyau; l'abricotier, le pêcher, *se greffent* sur l'amandier, sur le prunier. | Fig. Tous les vices *se greffent* sur la paresse.

GREFFEUR, EUSE, s. Celui, celle qui greffe, qui sait greffer. Bernède est un habile *greffeur*.

GREFFIER, s. m. (du gr. γραφεύς, écrivain). Fonctionnaire public chargé d'écrire les actes du ministère du juge, d'en conserver les minutes et d'en délivrer les expéditions. Le *greffier* assiste le juge dans certaines occasions. *Greffier* civil. *Greffier* criminel. *Greffier* d'une justice de paix. Les *greffiers* sont nommés par le chef de l'État; ils doivent veiller avec un très-grand soin à la conservation du dépôt des minutes et des effets qui sont entre leurs mains ou dans leur greffe. Le *greffier* du tribunal civil d'Issoudun. | *Greffier de la geôle*, Celui qui tient les registres d'écrou et des décharges.

GREFFIÈRE, s. f. La femme d'un greffier. Je vous trouve admirable, madame la *greffière*. (Dancourt.) La *greffière* était jeune et jolie.

GREFFOIR, s. m. Sorte de couteau dont on se sert pour greffer. Le *greffoir* d'un horticulteur.

GRÉGE, adj. f. *Soie grége*, Celle que l'on tire directement des cocons en les dévidant.

GRÉGEOIS, s. m. Nom du peuple dit aujourd'hui les Grecs. Le *Grégeois* est fin et rusé en affaires.

Depuis la ville où les *Grégeois*
Occirent tant de bons bourgeois.
(SCARRON.)

| Adj. m. *Feu grégeois*, Composition de matières combustibles, inventée, dit-on, dans le VIIe siècle, par Callinique, ingénieur d'Héliopolis, en Syrie, pour brûler les vaisseaux des Sarrasins, et ainsi appelé de l'usage qu'en firent dans la guerre les Grecs ou Grégeois. On s'accorde généralement à regarder le feu grégeois comme différent du feu ordinaire, en ce qu'il brûlait dans l'eau et était emporté dans une direction, soit horizontale, soit parabolique, soit descendante, suivant la manière dont on le jetait ou suivant l'instrument dont il s'échappait. Ducange témoigne que c'était, au temps des croisades, un mélange de soufre, de bitume, de naphthe, auquel on adjoignait de la poix et de la gomme. Des machines grandes ou petites, à ressort ou névrobalistiques, des sarbacanes, des siphons à main, des espèces de mortiers, étaient les moyens de projection du feu grégeois; il se tirait par masses enflammées, par pelotes de toutes grosseurs. Une trace lumineuse sillonnait à leur suite l'espace; le tir de ce genre de mobile était accompagné d'un bruyant retentissement. Le secret du feu grégeois a été perdu. L'époque où l'histoire commence à mentionner la poudre est celle où, sans s'expliquer sur les similitudes ou les différences, elle cesse de nous entretenir du feu grégeois; ce qui autorise à croire qu'il y a eu entre ces deux matières, ces deux systèmes, des affinités mal connues, et que le plus récent des deux n'a peut-être été qu'une modification plus ou moins considérable de l'autre.

GRÉGOIRE. Plusieurs saints et seize papes ont porté le nom de Grégoire. Parmi ces derniers, l'histoire distingue principalement Grégoire Ier (saint), dit le Grand; Grégoire VII (Hildebrand); Grégoire XIII et Grégoire XVI. | *Grégoire Ier*, né à Rome vers l'an 540, mort en 604, embrassa la vie religieuse après avoir été préteur à Rome. Il fut élu pape à l'unanimité. Il s'efforça d'introduire le christianisme parmi les Lombards, travailla à l'abolition de l'esclavage, et fit observer une discipline sévère par le clergé. C'est à lui qu'on doit la conversion de la Grande-Bretagne. C'est Grégoire Ier qui a le plus contribué à constituer la liturgie de la messe et qui a établi le rit dit *grégorien*. | *Grégoire VII*. Ce pape, dont le souvenir rappelle l'ambition et l'hypocrisie poussées au plus haut degré, s'empara du trône pontifical le jour même des funérailles d'Alexandre II; il était alors âgé de soixante ans. La nature avait refusé à sa taille les dons extérieurs qui charment la foule; mais son cœur était audacieux, inflexible et capable de tout entreprendre pour assurer la réussite des projets qu'il avait conçus. Aussitôt après son élévation, Grégoire essaya d'élever le pouvoir théocratique au-dessus de tous les pouvoirs du monde laïques et royaux. Il commença la guerre en suscitant contre le roi de France la querelle des investitures; mais ses efforts échouèrent, car Philippe, sans lui répondre, continua de rançonner les évêchés et les abbayes. Grégoire s'attaqua ensuite au jeune empereur d'Allemagne, Henri IV, au moment même où celui-ci avait à se défendre contre ses grands vassaux révoltés. Dans ce début de la grande lutte qu'il devait soutenir jusqu'à son dernier jour, il ne fut pas heureux, car son adversaire assembla un concile à Worms, et y fit proclamer la déchéance du pape, comme convaincu d'usurpation, d'apostasie, de crime de lèse-majesté, d'adultère et de paillardise à la chasteté du mariage. Grégoire prononça à son tour la déchéance de l'empereur, souleva une nouvelle ligue de seigneurs, et, suivi des troupes de la comtesse Mathilde, sa maîtresse, se rendit à Augsbourg pour provoquer une nouvelle élection impériale. Henri IV se soumit et recommença bientôt la guerre, qui dura près de dix années et qui vit tour à tour vainqueurs et vaincus ces deux irréconciliables ennemis. Enfin, dépossédé une seconde fois de la tiare, comme Henri l'avait été de sa couronne, l'irascible Grégoire VII mourut de rage entre les bras de la princesse Mathilde, sa concubine, le 25 mai 1085, après avoir régné et combattu douze ans. L'Europe dut à ce pape trois legs funestes: la querelle des investitures, la rivalité des rois et des papes, et la vaine conquête du Saint-Sépulcre. Malgré ses crimes et ses violences, il a été canonisé. | *Grégoire XIII*. Son élection eut lieu sous les auspices de la Saint-Barthélemy. Ce pape fit tirer le canon du château Saint-Ange, en réjouissance des massacres des protestants. C'est à Grégoire XIII que nous devons la réforme du calendrier, sollicitée depuis longtemps par les astronomes, et c'est en 1582 qu'en vertu de sa bulle on supprima dix jours du mois d'octobre pour faire concorder les mois et les saisons avec les révolutions planétaires. Il mourut trois ans après, en 1585. | *Grégoire XVI*. Né à Bellune en 1765, élu en 1831, mort en 1846, après un règne de quinze ans, ce pape s'est rendu surtout fameux par les cruautés qu'il exerça, de concert avec les Autrichiens, contre les patriotes italiens; par ses *Encycliques* abominables contre les Polonais catholiques, contre les écrivains, contre les juifs; par son ivrognerie et par ses mœurs décriées. Il vivait publiquement avec la femme de son barbier, la Cajetanina, dont il avait eu sept enfants.

GRÉGOIRE (de Tours). Né en Auvergne en 539, mort en 593. Il fut élu évêque de Tours en 573. Il défendit contre Chilpéric et Frédégonde le jeune Mérovée, qui était venu chercher un asile auprès du tombeau de saint Martin; prit également la défense de l'évêque Prétextat, accusé devant le concile de Paris, et montra en toute circonstance un caractère énergique. Mais son principal titre à la renommée est son *Histoire des Francs*, qui comprend 174 ans (417 à 591).

GRÉGORIEN, IENNE, adj. Institué par Grégoire Ier, pape. | *Chant grégorien*, Chant d'église ordonné par ce pape. | *Rite grégorien*, Rite que Grégoire introduisit dans l'Église romaine, tant pour la célébration de la liturgie que pour l'administration des sacrements. Office *grégorien*. | *Calendrier grégorien*, Calendrier réformé par Grégoire XIII, en 1582. La différence consiste en ce que la bulle du pape ordonna que le 4 octobre 1582 porterait le quantième du 15 octobre. | *Époque grégorienne*, Époque de la réformation du calendrier.

GRÈGUE, s. f. Haut-de-chausses, culotte sans brayette, à la mode des Grecs. Ne s'employait guère qu'au pluriel. La mode des *grègues* s'introduisit en France au XVIe siècle. | Famil. *Tirer ses grègues*, S'enfuir. Le fripon s'esquiva, *tira ses grègues*.

GRÊLE, adj. Étroit, mince, menu. Pétiole *grêle*. Une tige *grêle*. Des jambes *grêles*. Des bras *grêles*. | Anat. *Intestin grêle*, La portion d'intestin qui s'étend depuis l'estomac jusqu'au cœcum exclusivement. | Par extens. Se dit de ce qui est chétif, non suffisamment développé. Il y a toujours quelque chose de *grêle* dans notre architecture quand nous visons à l'élégance, on de pesant quand nous prétendons à la majesté. (Chateaubriand.) Le palmier du désert est élevé, mais *grêle*. | Se dit d'une voix aiguë et faible. M. d'Alembert, avec sa petite voix *grêle*, est un excellent lecteur. (Voltaire.) | *Ton grêle*, Le ton le plus haut d'un cor ou d'une trompette.

GRÊLE, s. f. Glace qui tombe de l'atmosphère en morceaux arrondis, plus ou moins gros. Ces morceaux se nomment *grêlons*. Ses coups tombent dru comme *grêle*. (Scarron.) Les livres sur Évrard fondent comme la *grêle*. (Boileau.) Vous voyez que la *grêle* tombe sur les plus misérables arbrisseaux comme sur les plus hauts chênes; tout souffre en ce monde. (Voltaire.) La *grêle* a ravagé la contrée.

Hélas! le pampre vert protége en vain son fruit;
La *grêle* affreuse tombe et l'écrase à grand bruit!
(DELILLE.)

| On ne sait pas encore d'une manière certaine comment se forme la grêle. On attribue sa formation à l'influence de l'électricité et du froid. Si l'on ouvre un grain de grêle, on le trouve formé de couches glacées; le centre renferme quelquefois un petit noyau de neige. Ces apparences donnent lieu de penser que la grêle existe d'abord en pluie dans l'atmosphère; que cette pluie, dans les circonstances particulières où elle se forme, éprouve un refroidissement considérable qui suffit pour en geler les gouttes et pour les rendre capables de précipiter et de geler à leur surface les molécules de vapeur aqueuse qu'elles rencontrent dans leur chute. Toutefois, comme la rapidité d'une chute libre expliquerait difficilement la grosseur considérable qu'acquièrent parfois les grains de grêle en tombant, Volta a été conduit à penser que les grains, avant de tomber, pouvaient bien être ballottés longtemps entre deux nuages électrisés en sens contraire; de sorte que ce mouvement serait une des circonstances les plus ordinaires de la grêle. Presque tous les physiciens modernes ont adopté le sentiment de Volta. Mais, quoi qu'il en soit de son origine, la grêle est un des fléaux les plus redoutés du cultivateur. Il arrive souvent que des contrées entières sont totalement ravagées à la veille des moissons. Quelques départements voisins des montagnes y sont surtout exposés, et ce malheur peut les frapper pendant plusieurs années consécutives. On s'assure contre la grêle comme on s'assure contre l'incendie; mais le mode d'assurance est vicieux et ne remédie à rien. En général, l'assurance ne s'étend pas au delà d'un département, lorsque toute la nation devrait y concourir. On peut en dire autant des inondations et autres fléaux localisés dans certaines contrées; ils ne peuvent être atténués que par le concours d'une assurance mutuelle de tous les départements, sous le contrôle de l'État. | Famil. *On le craint comme la grêle*, Se dit d'un homme méchant qui fait beaucoup de mal. | Fig. Une grande quantité. Une *grêle* de coups. Des frondeurs jettent une *grêle* de grosses pierres. (Fénelon.) Il faisait déjà pleuvoir sur lui une *grêle* de flèches et de traits. (Barthélemy.) | Pathol. Petite tumeur ronde, mobile, dure, blanche, assez semblable à un grain de grêle, et qui affecte les paupières.

GRÊLÉ, ÉE, part. Frappé, dévasté par la grêle. Coteau *grêlé*. Champ *grêlé*. Avoines *grêlées*. Tout ce canton a été *grêlé*. | Fig. *Avoir l'air grêlé*, Être mal vêtu, avoir l'air misérable. Les pauvres diables me paraissent aujourd'hui bien *grêlés*. (Voltaire.) | Fig. et famil. Marqué de petite vérole. Visage *grêlé*. Figure *grêlée*. Dans ce sens on dit substantivement: Un *grêlé*. Une *grêlée*. Il y a peu de *grêlés* à Paris.

GRÊLER, v. imp. Il se dit quand il tombe de la grêle. Il a *grêlé* aujourd'hui. Il *grêle* souvent dans ces campagnes. | Activ. Dévaster par la grêle. Cette nuée *grêlera* les fruits. Je crains que cet orage ne *grêle* nos vignes. | Il se dit aussi des personnes dont les propriétés ont été dévastées par la grêle. Presque tous nos propriétaires *ont été grêlés*. On indemnisera les propriétaires qui *ont été grêlés*. | Technol. Arrondir les dents d'un peigne dans toute leur longueur.

GRELIN, s. m. Mar. Cordage qui ne diffère du câble que par sa grosseur, qui est moindre. Le *grelin* s'étalingue sur une ancre à jet, ou s'amarre sur les points d'appui, pour haler un grand na-

vire, le touer, le changer de place, en rade ou dans un port. Les *grelins* sont de différentes dimensions.

GRÊLON, s. m. Grain de grêle. De petits *grêlons*. De gros *grêlons*. Le sol est couvert de *grêlons*. Les *grêlons* ont souvent la forme d'une poire d'un très-petit volume. Des *grêlons* gros comme des œufs de poule ont cassé mes vitres. (Voltaire.) | Le *grêlon* est, le plus ordinairement, formé de couches concentriques, distinctes les unes des autres, de glace transparente, et qui se sont superposées autour d'un noyau qui ressemble à de la neige glacée.

GRELOT, s. m. Petite boule de métal creuse qu'on attache à la bride ou au collier des chevaux, des bêtes de somme, quelquefois même des chiens et autres animaux domestiques. Le grelot a une fente ou des trous d'un côté et un anneau soudé de l'autre côté. En le fondant, on y introduit une balle

Grelot.

de fer qui en roulant le fait résonner. *Grelot* de cuivre. *Grelot* d'argent. Un collier de *grelots*. Les hochets des enfants sont garnis de *grelots*. On entend les *grelots* du troupeau.

Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un *grelot* au cou de Rodilard.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et famil. *Attacher le grelot*, Faire le premier une chose qui paraît difficile et hasardeuse, commencer une entreprise. Personne n'osait *attacher le grelot*. | *Trembler le grelot*, Trembler si fort que les dents claquent l'une contre l'autre. | *Pêche au grelot*, Pêche dans laquelle on emploie des grelots qui avertissent que le poisson est pris. | Insigne que porte la marotte de la Folie. Un fou reçoit ses *grelots* et sa marotte en cérémonie. (Voltaire.)

GRELOTTANT, ANTE, adj. Qui tremble de froid. Sa femme reprit le chemin toute *grelottante*. Ils se pressaient tout *grelottants* les uns contre les autres.

GRELOTTER, v. n. Trembler de froid. L'hiver est rude; combien de malheureux *grelottent* dans leur mansarde. On dit aussi *grelotter* de froid. En Italie, les maisons ne sont faites que pour respirer le frais, et quand les gelées viennent, toute la nation *grelotte*. (Voltaire.) On *grelotte* de froid ici.

Vous allez donc aussi sous le ciel des frimas
Porter en *grelottant* la lyre et le compas
(VOLTAIRE.)

| On dit quelquefois, par une sorte de construction active, *grelotter la fièvre*, comme on dit trembler la fièvre. Les soldats d'Afrique *grelottent* la fièvre.

GRELUCHON, s. m. Famil. Amant de cœur d'une fille entretenue. Triste rôle que celui de *greluchon* ! Souteneur de filles et *greluchon*.

GRÉMIAL, s. m. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GRÉMIL, s. m. Bot. Genre de la famille des borraginées. On en connaît une trentaine d'espèces, les unes annuelles, les autres vivaces, quelques-unes même frutescentes, dont plusieurs appartiennent à l'Europe. Le *grémil officinal*, vulgairement appelé *herbe aux perles*, croît dans les terrains secs et incultes, sur le bord des chemins.

GREMILLE, s. f. Genre de poissons de la famille des percoïdes, distingué par des fossettes creusées sur les os de la joue, du museau et des mâchoires; par ses écailles rudes et par des dents très-nombreuses. L'espèce la plus remarquable est la *gremille* vulgaire, petit poisson d'eau douce et de petite taille, nommé aussi *perche goujonnière*, et très-commun en France.

GRENACHE, s. m. Sorte de raisin que l'on récolte dans quelques départements du midi de la France. *Grenache* blanc. *Grenache* noir. Les *grenaches* blancs de Rodez et ceux de Conflans (Pyrénées-Orientales) sont les plus estimés; viennent ensuite ceux de Port-Vendre, Collioure, Rivesaltes, etc. | Vin de liqueur fait avec ce raisin. Du vin de *grenache*. Boire du *grenache* pur. C'est surtout à Mazan (Vaucluse) que se fait le *grenache*.

GRENADE. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, au confluent du Darro et du Xénil, au milieu d'une vaste et riche plaine; 90,000 habit. On en comptait 400,000 au temps des Maures. Archevêché, université; hautes murailles en ruine, grosses tours; maisons dans le goût mauresque, nombreuses fontaines, promenades et jardins délicieux, édifices magnifiques. On y voit encore les palais de l'Alhambra et du Généralif, bâtis sous les rois maures. Très-peu d'industrie, commerce presque nul. Grenade fut fondée par les Maures au xe siècle, près des ruines de l'antique *Illiberis*. Elle fit d'abord partie du royaume de Cordoue et devint en 1235 capitale d'un royaume particulier. Elle était alors célèbre par son industrie, sa puissance, ses richesses et la magnificence de ses édifices. Défendue par des murailles flanquées de 1,030 tours, elle résista longtemps aux rois chrétiens et succomba enfin en 1492, après un long siége. | *Royaume de Grenade*. Un des États maures fondés sur les ruines de l'empire des Almohades, en 1235. Il devint, dix ans après, tributaire de la Castille et aida même les chrétiens à détruire toute autre puissance maure en Espagne. Des dissensions domestiques et des révoltes presque perpétuelles réduisirent ce royaume à la ville de Grenade et à quelques villes autour d'elle. Néanmoins, ses rois se maintinrent jusqu'en 1492, époque où ils furent chassés par Gonsalve de Cordoue. Le royaume de Grenade s'était élevé sous les Maures à une haute prospérité par l'agriculture et surtout par l'industrie. Les soieries, les étoffes de Grenade étaient les premières du monde, et ce royaume ne comptait pas moins de 3,000,000 d'habitants. Les Maures de Grenade, quoique soumis, se révoltèrent contre les rois d'Espagne en 1567; ils furent définitivement chassés de la Péninsule en 1609. | *Capitainerie générale de Grenade*. Une des 12 divisions militaires de l'Espagne, entre celles d'Andalousie au N. et à l'O., de Valence à l'E., et la Méditerranée au S.; 1,000,000 d'habit.; capitale, Grenade. Elle est divisée en 3 provinces ou intendances, Malaga à l'O., Grenade au Centre, et Almeria à l'E. Hautes montagnes (Sierra Nevada, Sierra Segra); sables aurifères. Beau climat, mais très-varié, brûlant sur la côte, tempéré à l'intérieur; sol très-fertile, oliviers, orangers, citronniers, cédrats, patates douces, cannes à sucre, etc. | *L'intendance de Grenade* a 427,000 habit. | *La Grenade*, Une des Antilles anglaises; 44 kilom. sur 26; 32,000 habit.; chef-lieu, George-Town. Coton, café, sucre, indigo. | *Nouvelle-Grenade*. République fédérative de l'Amérique méridionale, formée en 1831 du démembrement de la république de Colombie, a pour bornes, au N., la mer des Antilles et la république de Vénézuela; à l'E., la Guiane; au S., l'Équateur, et à l'O., la république de Costa-Rica et le grand Océan; elle comprend 8 États fédéraux; 2,700,000 habit.; capitale, Santa-Fé-de-Bogota. Pierres précieuses, or, argent, émeraudes, bois d'ébène et de teinture, plantes médicinales, quinquina, vanille, cacao, cochenille, indigo, coton, tabac, soie, perles, etc. Très-hautes montagnes; fréquents tremblements de terre. Le climat varie suivant l'élévation du sol, brûlant sur le littoral et au fond des vallées, très-froid sur les montagnes. Avant la déclaration d'indépendance de la Colombie (1819), la Nouvelle-Grenade formait une vice-royauté espagnole qui comprenait les républiques actuelles de Nouvelle-Grenade et de l'Équateur. Elle est depuis 1857 une république fédérative administrée par un président. Le pouvoir souverain réside dans un congrès, composé d'un sénat et d'une chambre de députés.

GRENADE, s. f. Fruit du grenadier. Les grenades sont d'une forme sphérique, de la grosseur du poing; terminées par un ombilic très-prolongé, revêtues d'une peau coriace et partagées intérieurement par des cloisons membraneuses en plusieurs loges remplies d'une multitude de grains charnus, aqueux, rougeâtres, renfermant chacun un pépin. Elles sont aqueuses et un peu acides; on les mange crues; on en fait aussi d'excellents sirops et une liqueur fermentée très-agréable à boire. Ces fruits se gâtent en peu de temps, mais on peut les conserver pendant plusieurs mois en les faisant sécher au four et en les mettant dans un lieu bien sec. | Art milit. Petite bombe composée d'un globe de fer creux rempli de poudre et auquel se met le feu par une mèche qui communique à l'intérieur. On les lance à la main, ou avec une fusée, ou avec l'artillerie. Autrefois, ceux qui lançaient les *grenades* s'appelaient grenadiers. | Ornement militaire qui représente une grenade et qui se met sur l'habit, sur la giberne des grenadiers.

GRENADIER, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées, renferme des arbrisseaux à rameaux épineux; à feuilles opposées, éparses ou verticillées; à fleurs terminales d'un rouge vif. On en connaît plusieurs espèces, dont une croît et fructifie en pleine terre dans nos départements du Midi, et quelques autres sont cultivées dans nos orangeries pour la beauté de leurs fleurs. Le grenadier commun, qui produit la grenade, est un arbrisseau rameux et touffu d'une forme régulière et élégante, que l'on croit originaire de l'Afrique septentrionale. Il vient dans tous les terrains pourvu qu'ils ne soient pas humides, et acquiert une hauteur de cinq à dix mètres environ. Les anciens multipliaient le grenadier de greffe; quelques-uns même assurent qu'il reprend sur le myrte. Le grenadier aime les pays chauds et particulièrement le littoral de la Méditerranée. En Italie et en Espagne, où ils abondent, les grenadiers servent à faire des haies; à Tunis on emploie l'écorce à tanner les peaux dont les Tunisiens font leurs beaux maroquins jaunes; en Europe on l'emploie comme astringent. L'écorce de grenadier sauvage est recommandée par Raspail contre les vers et même contre le ténia. On peut faire de l'encre d'un très-beau rouge avec la fleur de grenadier macérée dans de l'eau, en y ajoutant un peu d'alun.

GRENADIER, s. m. Nom donné autrefois à des soldats d'élite chargés de lancer les grenades, et disposés en compagnies. | Soldat d'une compagnie de cavaliers, créée par Louis XIV, laquelle servait avec la maison du roi. Celui qui le tua était un des *grenadiers* à cheval, nommé Sans-Raison; voilà un vrai nom de *grenadier*. (Racine.) | Aujourd'hui, Soldats d'élite qui composent la première compagnie de chaque bataillon d'infanterie, et qui sont d'une taille élevée. Les grenadiers sont distingués par des épaulettes et des panaches rouges. | La nouvelle *garde impériale*, créée en 1854, comprend deux régiments de grenadiers portant des bonnets à poil. | *Jurer comme un grenadier*, Jurer à tout propos. | *C'est un grenadier, un vrai grenadier*, Se dit d'une femme de haute taille qui a les manières libres et hardies. | Adjectiv. Quant au maintien soldatesque et au ton *grenadier*... (J. J. Rousseau.)

GRENADIÈRE, s. f. Sac que portaient autrefois les grenadiers et où ils plaçaient leurs grenades. | Capucine d'un fusil de munition, à laquelle on attache la bretelle du fusil. | *Mettre son fusil à la grenadière*, Le placer sur l'une ou l'autre épaule, en lâchant la bretelle.

GRENADILLE, s. f. Bot. Plante de la famille des passiflorées, contenant des plantes toutes indigènes du nouveau continent et remarquables par la beauté, l'élégance et l'organisation singulière de leurs fleurs. Elles croissent pour la plupart dans les climats chauds; quelques-unes sont cultivées en France. On mange les fruits de plusieurs grenadilles; ils sont acidules et rafraîchissants.

GRENADIN, INE, adj. et s. Habitant de Grenade; qui appartient à Grenade ou à ses habitants. Nous fûmes interrompus par quelques seigneurs *grenadins* qui venaient dîner avec l'archevêque. (Le Sage.) Les *Grenadins* sont indolents et vaniteux.

GRENADINE, s. f. Chim. Principe cristallisable qu'on extrait de l'écorce et de la racine du grenadier. | Soie qu'on emploie pour la fabrication de la dentelle noire.

GRENAGE, s. m. Action de mettre en grains la poudre à canon. | État du sucre quand il cristallise en cristaux plus ou moins divisés.

GRENAILLE, s. f. Petite ou mauvaise graine ou semence de rebut qui sert à nourrir la volaille. Ce n'est que de la *grenaille*. | Métal réduit en menus grains. Charger un fusil avec de la *grenaille*.

GRENAILLEMENT, s. m. Action de grenailler; réduction en grenailles.

GRENAILLER, v. a. Mettre un métal en petits grains. *Grenailler* de l'argent, du fer, du plomb.

GRENAILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui grenaille les métaux.

GRENAISON, s. f. Formation de la graine dans les plantes. La *grenaison* du blé.

GRENAT, s. m. Pierre précieuse d'un rouge foncé, plus ou moins transparente, affectant la forme d'un rhomboïde à douze faces, et tellement dure qu'elle raye le quartz. Le grenat est essentiellement composé de silice et d'alumine, mais ces substances y sont souvent unies au fer, à la chaux, au manganèse et à la magnésie. La couleur rouge des grenats varie, ainsi que leurs degrés de transparence, ce qui fait qu'on en compte ordinairement de trois espèces : la première est d'un rouge clair et vif, comme celui des grains d'une grenade; la seconde est d'un rouge tirant sur le jaune, approchant de celui de la pierre qu'on nomme la *hyacinthe ;* la troisième est d'un rouge qui tire sur le violet ou sur le gros bleu. Les grenats de cette dernière espèce sont regardés comme les plus parfaits. Les grenats se trouvent dans des matrices de différentes natures, telles que l'ardoise, la pierre à chaux, le grès, dans les pierres talqueuses, etc. Le grenat, lorsqu'il est parfait, ne diffère du *rubis* que par sa dureté, qui est beaucoup moindre. Les joailliers distinguent les grenats en *orientaux* et en *occidentaux*. Les premiers viennent de l'Inde. Les autres se trouvent principalement en Bohême, en Hongrie, en Espagne. Les joailliers font de très-jolis ouvrages avec le grenat : des bracelets, des épingles, etc. | *Faux grenat*, Cristal d'un rouge obscur. | Adjectiv. Qui est de la couleur du grenat. Un ruban *grenat*. Elle portait une robe *grenat*.

GRENÉ, ÉE, part. Réduit en grain. Du tabac *grené*. | Grenu. Les antennes étaient assez longues et à filets *grenés*. (Bonnet.) | S. m. État grenu, surface grenue. Le *grené* d'une meule. | Les parties d'un dessin, d'une gravure, etc., qui offrent une multitude de petits points très-rapprochés les uns des autres. Un beau *grené*.

GRENELER, v. a. Faire paraître des grains sur quelque substance, particulièrement sur le cuir, comme sur le chagrin. *Greneler* une peau. | On écrit aussi *Graineler*.

GRENER, v. n. Produire de la graine, rendre beaucoup de graine. Des plantes qui *grènent* bien. La plupart des mousses ne végètent, ne fleurissent et ne *grènent* qu'en hiver. (Bern. de Saint-Pierre.) † V. a. Réduire en petits grains. *Grener* du tabac. *Grener* de la poudre. | *Grener une peau*, La rendre grenue. | On écrit aussi *Grainer*.

GRENETEL, v. a. V. GRAINETER.

GRÈNETERIE, s. f. V. GRAINETERIE.

GRÈNETIER, IÈRE, s. V. GRAINETIER.

GRENETIS, s. m. Tour de petits grains qui environnent les médailles, les monnaies. Le *grenetis* termine et enferme la légende. Le *grenetis* encadre bien la légende de la médaille. | On dit aussi *Grainetis*.

GRENIER, s. m. (du lat. *granarium*, même sens; de *granum*, grain). Partie la plus élevée d'un bâtiment destinée à serrer les grains. Le grenier est sous la couverture. Le grenier n'a réellement d'importance que dans l'économie rurale : il ne sert pas seulement à emmagasiner les fourrages et les céréales en gerbes, il est encore fort souvent employé à serrer les grains battus. Un beau *grenier*. Un vaste *grenier*. Remplir son *grenier*. Tes *greniers* crouleront sous tes grains entassés. (Delille.) | *Greniers d'abondance*, Vastes magasins qui sont remplis de grains en réserve pour les temps de disette. | Par extens. Se dit de l'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. Habiter un *grenier*. Mettre des meubles au *grenier*. Combien de pauvres gens meurent de faim dans leur *grenier!* Corneille et La Fontaine moururent dans des *greniers*. (Voltaire.) Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans! (Béranger.) | Fig. Provinces, contrées fertiles. L'Égypte est le *grenier* des pays qui manquent de céréales. (Thiers.) | Famil. *Chercher quelqu'un ou quelque chose depuis la cave jusqu'au grenier*, Le chercher dans tous les endroits de la maison. | *Aller tantôt à la cave, tantôt au grenier*, Descendre beaucoup, puis remonter beaucoup. | *Il va de la cave au grenier*, Se dit quelquefois de celui qui n'écrit pas droit. | T. de navigation. Bateau ou navire chargé à même, c. à d. sans rien qui serve à contenir ou protéger. Les blés et les avoines de ce pays nous arrivent en *grenier*. | *Charger en grenier, mettre en grenier, embarquer en grenier du blé, du sel, du charbon, des pommes*, etc., Les mettre à fond de cale sans les emballer dans des caisses.

GRENOBLE (*Gratianopolis*). Géogr. Ville forte de France, chef-lieu du départ. de l'Isère; 35,224 habit. Elle occupe une magnifique position au confluent de l'Isère et du Drac. Place de guerre de 1re classe; évêché, école de droit, faculté des lettres et sciences, école d'artillerie; cathédrale gothique; magnifiques quais, belles places publiques. Commerce assez actif. La principale industrie est la ganterie. Patrie de Condillac, Mably, Vaucanson, Gentil Bernard, Barnave, Casimir Périer, etc. Bayard naquit aux environs. Grenoble était autrefois la capitale du Dauphiné.

GRENOIR, s. m. Crible pour grener la poudre à canon. | Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière tirée des moulins.

GRENOUILLE, s. f. (*ll* mouillées; du celt. *ran*, ou du lat. *ranuncula*, *rana*, onomatopée tirée de son cri. En vieux franç., on a dit *raine*, *renouille*, puis *grenouille*). Genre de reptiles batraciens de la famille des anoures, dont la peau est unie, la forme svelte, élancée, et la mâchoire supérieure armée de dents. Les grenouilles mâles ont de chaque côté de la gorge une vessie vocale qui est très-apparente lorsqu'elle est remplie d'air; c'est à l'aide de cet organe que se produit leur *coassement;* la grenouille femelle, qui en est privée, ne fait entendre qu'un léger grognement. Les grenouilles vivent de larves, d'insectes aquatiques, de vers et de petits mollusques. Elles passent l'hiver engourdies dans la vase, et s'accouplent au printemps. On en connaît une vingtaine d'espèces. Les grenouilles ont le sang froid; elles sont remarquables par leurs métamorphoses. La femelle jette ses œufs sous la forme glaireuse; ils prennent le nom de *frai*. Peu de jours après que les œufs ont séjourné au fond de l'eau, ils s'élèvent à la surface de ce liquide, où ils ne tardent pas à éclore. L'œuf renfermé dans sa première enveloppe se présente sous la forme d'un petit globe noir, placé au centre d'un autre globule, d'une substance gélatineuse et transparente. Cette substance est l'aliment du petit ver, et comme la glaire de l'œuf dont ce ver est le germe. Au bout de quelques jours, le ver se dépouille de sa tunique ou de son enveloppe, qu'il rejette en arrière, et dans cet état on l'appelle *têtard*. Il nage alors dans la liqueur glaireuse qui l'environne et qui s'est étendue en grande partie dans l'eau, où elle flotte sous l'apparence d'un petit nuage. Ce n'est que peu à peu que se fait le développement des différentes parties du corps; au quinzième jour, on aperçoit distinctement la tête, la poitrine, le ventre et la queue; c'est ordinairement à la mi-juin que les *têtards* changent de peau pour devenir des grenouilles. D'abord, leur peau se fend sur le dos, près de la tête; la grenouille passe bientôt la tête par cette fente, et l'on voit alors se retirer la bouche du *têtard*, qui fait partie de sa dépouille; les jambes antérieures, qui jusque-là étaient restées cachées sous la peau, commencent à se déployer au dehors, et, la dépouille étant toujours repoussée en arrière, le reste du corps s'en débarrasse peu à peu. Les grenouilles quittent leur peau presque tous les huit jours, sous la forme d'une mucosité délayée; les pattes de devant leur servent de bras, et celles de derrière, de rames pour nager. Le cœur des grenouilles n'est qu'un ventricule. Ces animaux sont de ceux qui résistent le plus longtemps à l'épreuve du vide. La pêche de la grenouille est très-amusante; on la prend la nuit aux flambeaux. On peut les faire venir dans un endroit en employant le moyen suivant : on met un verre à boire bien transparent sur une feuille de papier blanc, près du bord de l'eau; on place une grenouille sous le verre, que l'on charge d'une pierre pour le maintenir; aussitôt que les grenouilles du voisinage entendent crier celle qui est prisonnière, elles accourent de toutes parts, comme pour la secourir. On les prend aussi avec un morceau de drap rouge et un hameçon. La *grenouille commune* est d'un beau vert tacheté de noir; elle a trois raies jaunes sur le dos, et le ventre jaunâtre. Dans une comédie, Aristophane a assez bien rendu le cri le plus ordinaire de cet animal, qui n'est que la réunion des syllabes *bré-ké-kec-coax-coax*. La grenouille habite les eaux dormantes, les marais et les petites rivières. Homère a chanté les grenouilles en beaux vers. La chair de ce batracien est délicate; on la mange en été et à l'automne; on fait cuire les cuisses en beignets. Le bouillon de grenouille est analeptique; les Italiens et les Allemands en font un grand cas. On transporte à Vienne des grenouilles par 30 à 40,000 à la fois. Elles sont vendues à des marchands en gros, qui les déposent dans des réservoirs creusés en terre, recouverts de planches et, durant les grands froids, de paille. C'est là que les détaillants viennent s'approvisionner. C'est à l'aide de la grenouille que l'on a fait les premières découvertes dans l'électricité galvanique. (A. Martin.) Aaron étendit sa main sur les eaux d'Égypte, et les *grenouilles* en sortirent et couvrirent l'Égypte de toutes parts. (Bible.) Les reines des étangs, *grenouilles*, veux-je dire. (La Fontaine.) M. Roesel a donné des preuves de sa sagacité et de ses rares talents dans sa magnifique histoire des *grenouilles*. Les *grenouilles* rendent des services aux jardiniers.

> *Grenouilles* aussitôt de sauter dans les ondes,
> *Grenouilles* de rentrer en leurs grottes profondes.
> (LA FONTAINE.)

| Mécan. Sorte de vase de fer, au fond duquel est enchâssé un grain d'acier, sur lequel tourne le pivot ou l'extrémité d'un arbre, d'une vis, etc. La *grenouille* d'une presse d'imprimerie. | Vulg. *La grenouille*, La tirelire, la somme d'argent qui a été mise en réserve par une association. Il a mangé *la grenouille*. *Faire sauter la grenouille*, Dérober, escamoter cette somme d'argent. Alors ce monstre d'homme commence à me raconter comme quoi il *a fait sauter la grenouille*. (Reybaud.) | Se dit, entre soldats, du prêt, de l'argent de l'ordinaire. Le fourrier a emporté la *grenouille*. | Mar. Le dé qui sert de garniture au milieu des réas des poulies.

GRENOUILLÉ, ÉE, adj. Mar. Se dit des poulies et des réas qui sont garnis d'un dé à leur milieu.

GRENOUILLER, v. n. (rad. *grenouille*). Se débattre dans l'eau comme une grenouille. Les enfants aiment à *grenouiller* dans l'eau. | Boire avec excès. Cet homme ne fait que *grenouiller* dans les cabarets, il ruine sa santé et se dégrade moralement.

GRENOUILLÈRE, s. f. Lieu marécageux où les grenouilles se retirent. Le pré était une véritable *grenouillère*. | Fig. et famil. Lieu humide et malsain. Cette maison est bâtie dans une *grenouillère*.

GRENOUILLET, s. m. Muguet sauvage, dit aussi *Sceau de Salomon*, qui croît sur les collines et dont la feuille ressemble à celle du laurier.

GRENOUILLETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire donné à plusieurs espèces de renoncules, et particulièrement aux renoncules aquatiques à fleurs blanches. | Chirurg. Tumeur qui se forme quelquefois sous la langue par l'accumulation de la salive dans le canal de la glande sous-maxillaire. La grenouillette est plus fréquente chez les enfants que chez les adultes. Cette tumeur est molle, peu douloureuse, demi-transparente. La parole s'altère; la mastication, la déglutition, la respiration, sont plus ou moins gênées.

GRENU, UE, adj. Qui a beaucoup de grains. Épi *grenu*. | Dont le grain est beau et pressé, en parlant des cuirs, des papiers, etc. Maroquin bien *grenu*. | Substantiv. Le *grenu* d'un cuir, d'un papier. | Hist. nat. Qui semble composé de petits grains. Antenne *grenue*. | *Racines grenues*, Racines composées de petits tubercules. | T. de minéral. Se dit de la texture d'une roche composée de grains anguleux ou arrondis, réunis sans pâte visible. La pierre devient plus *grenue* et plus dure à mesure qu'on descend. (Buffon.)

GRENURE, s. f. État du cuir *grené*. | T. de beaux-arts. Action de grener les ombres d'une gravure; résultat de cette action.

GRÈS, s. m. Minéral. Pierre formée par l'assemblage de petits grains de sable qui sont joints les uns aux autres par un *gluten* qui nous est inconnu. Il se trouve soit en masses ou roches informes, soit par couches dont l'épaisseur est quelquefois considérable; il varie par la consistance et par la liaison de ses parties; quand il est solide, il fait feu avec le briquet. Mais ordinairement il se met très-aisément en grains. On en distingue de plusieurs espèces, notamment la *pierre à filtrer*, grès poreux, composé de particules de sable grossières, arrangées de manière à donner passage aux gouttes d'eau trouble et à les rendre limpides après leur infiltration; le *grès* dont on se sert pour paver les rues; le *grès à bâtir*, pierre composée de sable fin et d'argile : il y en a de différentes couleurs et de différents degrés de dureté; le *grès des remouleurs*, dont les particules sont d'une grosseur inégale, les unes petites, d'autres grosses, mais liées assez étroitement. On s'en sert pour faire des pierres et des meules à aiguiser avec de l'eau ou sans eau, etc. Pour donner au grès la propriété de résister au feu, il faut qu'il ait été rougi; on le rougit au feu en le chauffant par degrés. Si le feu est poussé trop vif, le grès se fend. On le refroidit avec la même précaution qu'on l'a chauffé; autrement il se brise sur-le-champ si le refroidissement est subit. *Grès rouge*. *Grès blanc*. Pavé de *grès*. Une carrière de *grès*. On tire beaucoup de *grès* de Fontainebleau. Les constructeurs en bâtiments emploient rarement le *grès*, par la raison que cette pierre ne donne que faiblement prise au mortier. (Raynal.) | Poudre qui provient de cette pierre. Nettoyer avec du *grès*. | Espèce de terre glaise naturellement mêlée d'un sable fin, avec laquelle on fait la poterie dite de grès. Pot de *grès*. Bouteille de *grès*.

GRÉSIER, s. m. Ouvrier carrier des grésières de Fontainebleau. La corporation des *grésiers*.

GRÉSIÈRE, s. f. Minéral. Carrière d'où l'on tire le grès. Exploiter une *grésière*.

GRÉSIL, s. m. (*l* mouillée). Petite grêle fort menue qui tombe ordinairement au printemps. C'est de l'eau congelée sous forme de petites aiguilles ou de grains de glace pressés et entrelacés. Le *grésil* tient en quelque sorte le milieu entre la neige et la grêle. Il tombe du *grésil*, prenez votre manteau.

GRÉSILLEMENT, s. m. Action de grésiller; état de ce qui est grésillé. Le *grésillement* du parchemin par le feu. | Cri du grillon.

GRÉSILLER, v. n. Se dit en parlant du grésil qui tombe. Il commence à *grésiller*. Il *a grésillé* toute la journée. | Activ. Faire que quelque chose se fronce, se rétrécisse, se racornisse, se retire. La chaleur du soleil *grésille* quelquefois les feuilles et les fleurs de certaines plantes. Le feu *grésille* le papier. | Se GRÉSILLER, v. pr. Être grésillé. Toutes mes fleurs *se sont grésillées* à l'action du soleil.

GRÉSOIR, s. m. Technol. Instrument de fer, fendu à ses deux bouts, qui sert aux vitriers pour rogner les pointes du verre. | Boîte où les lapidaires mettent la poudre qui leur sert à tailler et à polir les diamants.

GRÉTRY (ANDRÉ-ERNEST-MODESTE). Célèbre compositeur, né à Liége en 1741, mort en 1813. Étant allé fort jeune étudier en Italie, il en rapporta une mélodie pure et simple, fraîche et gracieuse, et vint se fixer à Paris en 1768. Ses principaux opéras sont : *le Huron, le Tableau parlant, Zémire et Azor, l'Ami de la maison, la Rosière de Salency, l'Amant jaloux, la Caravane, Richard Cœur de lion, Panurge*. Il a laissé un essai sur la musique, où il expose sa méthode. Grétry possède le naturel, la grâce, l'expression vraie; mais son instrumentation est nue et il pèche quelquefois contre l'harmonie. Du reste, il sut trouver le véritable accent comique du langage musical, et mérita d'être appelé le *Molière de la musique*. Il fut nommé membre de l'Institut dès la création. Il avait acquis à Montmorency l'ermitage qu'avait habité J. J. Rousseau, et c'est là qu'il mourut.

GRÈVE, s. f. Lieu uni et plat, couvert de gravier, de sable, le long de la mer, d'un fleuve, d'une grande rivière. Les vagues se déploient sur la *grève*. Je me promenais sur la *grève*. La *grève* était couverte de débris de mâts, de planches provenant du naufrage.

> Que j'aime à contempler dans cette anse écartée
> Là mer qui vient dormir sur la *grève* argentée!
> (LAMARTINE.)

| Absol. La *Grève* se dit, à Paris, d'une place publique située sur le bord de la Seine, et où l'on exécutait autrefois les criminels. Il fut pendu en place de *Grève*. | *Faire grève*, Se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage, suivant l'habitude de plusieurs corps de métiers parisiens. | Par extens. Abandon des travaux et ligue des ouvriers pour obtenir une augmentation de salaire. Dans l'histoire morale et sociale des peuples, Grève veut dire que les classes laborieuses sont arrivées à un degré de civilisation qui leur permet d'apprécier l'importance de leur part de travail et d'intelligence dans les créations successives des richesses sociales, et de s'indigner de la part mesquine, dérisoire, insuffisante, inique même, qui leur est laissée au grand banquet de la vie par les détenteurs du pouvoir et des instruments de travail. Mais grève veut dire aussi que les classes laborieuses s'inspirent et vivent encore de l'esprit du droit barbare de la force qui, au besoin, en appelle à l'oppression et à la violence, et que, malgré les idées de liberté et d'égalité dont elles sont animées déjà, elles ne possèdent pas encore les sentiments que la liberté, la justice et la raison avouent, ni les capacités sociales qui s'acquièrent par une persévérante et longue pratique des facultés intellectuelles et morales. Lorsqu'on suit sa première impression, on est tenté de croire que l'examen de cette importante question serait mieux placé dans une assemblée d'ouvriers que dans un dictionnaire; suivant nous, on se tromperait étrangement. Soumises aux délibérations d'une réunion d'hommes émus et irrités par les besoins, par des intérêts divers, par des passions politiques, les réflexions que soulève cette question auraient peu de chances d'être écoutées, à plus forte raison d'être froidement et mûrement discutées. Dans un livre, elles vont trouver chacun séparément dans le calme de l'intérieur et de l'atelier; là, elles ont une chance d'être appréciées par un plus grand nombre, de porter leurs fruits dans les esprits, et de venir plus tard inspirer les résolutions des hommes qui précédemment les auraient repoussées comme intempestives et comme un ferment de discorde. Autrefois, une grève était chose rare, quoique les souffrances ne manquassent pas aux classes laborieuses. Depuis la promulgation des lois sur le droit de coalition, c'est le moyen employé de préférence par les ouvriers pour obtenir une augmentation de salaire. Presque toutes les corporations, les unes après les autres, se sont mises en grève pour avoir raison des patrons. Ces grèves sont les signes précurseurs d'une lutte à outrance; elles sont comme le cri de guerre du salariat contre l'organisation actuelle du travail, de l'ouvrier contre le patron; c'est la guerre elle-même. La grève telle que les ouvriers la comprennent et la pratiquent maintenant, suppose la guerre, ou au moins l'esprit de guerre entre eux et les patrons, c. à d. entre les deux classes qui se partagent la fonction du travail. Et quels sont ces patrons? Des hommes qui hier encore étaient employés de bureau ou ouvriers. Et quels sont ces ouvriers? Des hommes que leur intelligence, leur activité, leur économie, élèveront demain au rang de patrons. Au moyen âge, l'arme des serfs contre leurs seigneurs féodaux était la hache et la torche; leurs révoltes et leurs insurrections étaient facilement étouffées; l'enjeu était du sang. Avec le temps et le progrès de l'intelligence et de la morale sociales, l'arme change, et celle que choisirent nos ancêtres et nos pères était la grève; mais alors la grève était restreinte à quelques ateliers ou magasins. Aujourd'hui, les grèves sont la mort momentanée de l'industrie qu'elles atteignent et des intérêts qui s'y rattachent de loin comme de près; c'est la ruine des patrons, sans compensation aucune pour les ouvriers; c'est la stagnation des affaires; c'est pour tous le renchérissement de l'objet de consommation qui est frappé, et, par conséquent, l'équivalent d'une diminution de salaires pour les autres ouvriers; c'est pour ceux qui font grève une cause de longue et profonde misère, car, même après la reprise des travaux, les ouvriers grévistes sont obligés de s'imposer les plus dures privations pour rembourser les sommes avancées à titre de prêt pendant les époques de cessation de travail. La grève entraîne pour les ouvriers, qui s'épuisent afin de secourir leurs semblables, une aggravation de misère. Les uns et les autres se mettent dans l'impuissance de pouvoir rien tenter de sérieux et de durable. C'est pour tous, patrons et ouvriers, une perte considérable de temps et d'argent. Un exemple entre mille : Si une corporation, comme celle des tailleurs, compte 20,000 ouvriers et ouvrières pouvant et devant gagner en moyenne 4 fr., c'est, pour un jour, une perte de 80,000 fr., pour un mois de vingt-cinq jours, 2,000,000 de fr. Si la grève se prolonge deux mois, durée ordinaire des grèves, c'est une perte de 4,000,000. Si, à ces 4,000,000, l'on ajoute les 20 fr. de cotisation payés par semaine à chaque ouvrier gréviste, ou les 4,000,000 pour dix semaines de grève qui peuvent être avancés par les autres industries, on arrive au chiffre de 8,000,000 de francs, c. à d. à une somme qui suffirait pour fonder dix établissements importants, où des milliers d'ouvriers associés, rédimés du salariat, trouveraient une existence heureuse et indépendante. Supposons maintenant que toutes les grèves se seront heureusement terminées par une augmentation de salaire; admettons que les ouvriers de tous les corps d'état auront obtenu une augmentation de 10, 15 ou 20 pour 100 au-dessus des prix de journée actuels; mais la conséquence fatale de cette hausse dans les salaires sera une augmentation proportionnelle dans tous les objets de consommation. Alors on sera revenu au point de départ. Suivant nous, le temps est venu de recourir aux moyens moraux et pacifiques, les seuls qui puissent amener et fonder d'une manière durable cet affranchissement et ce bien-être, but des efforts de tous les hommes dans tous les siècles et dans tous les pays. A une époque bien reculée déjà, la seule peut-être qui ait une grande analogie avec la nôtre, et dont les classes laborieuses puissent tirer une fructueuse leçon, l'histoire de notre pays nous montre deux routes bien distinctes, et sur ces deux routes, les serfs, ou les *hommes de la terre*, les vilains, ou les ouvriers des villes, cherchant les uns et les autres, dans des efforts de tous les instants et dans des insurrections fréquentes, un terme à leur malheureuse et infime condition. Les premiers, malgré des flots de sang et des efforts surhumains, sont toujours dispersés, toujours ramenés à leur servage. Pour obtenir leur affranchissement des seigneurs, dont *les droits vont du ciel à la terre*, dont *la juridiction s'étend sur et sous la terre*, il leur faudra attendre de 997 à 1789! huit siècles! Grâce au concours de la bourgeoisie, les ouvriers des villes ont pu être vaincus, mais non domptés; une insurrection plus formidable suivait toujours un échec. Soit à prix d'or, soit à prix de sang, ils finissaient toujours par arracher des concessions aux seigneurs. Ils élevaient alors une maison de ville, où ils administraient pour la communauté; sur cette maison de ville ils montaient un beffroi, où ils plaçaient un des leurs veillant jour et nuit, pour avertir les autres de l'approche des seigneurs et de leurs hommes d'armes. Un siècle suffit aux ouvriers des villes pour s'assurer en droit et en fait l'entière possession et la libre disposition du fruit de leurs labeurs. Et pendant que les pauvres serfs luttaient en vain pour conquérir le droit de travailler la terre pour leur compte, les travailleurs des villes entraient dans les États généraux et jusque dans les conseils de la royauté! Les grèves sont ruineuses; elles sont impuissantes à conjurer le malaise des ouvriers, tout le monde le sait et en convient; mais ce qui semble échapper aux yeux de tous, c'est qu'elles supposent les travailleurs dans une condition intellectuelle et morale inférieure à celle des patrons. Discuter son salaire, ou s'en remettre à la décision de personnes désignées d'un commun accord par les parties, ou d'une commission composée en nombre égal d'ouvriers et de patrons, serait-ce même d'une chambre syndicale composée uniquement d'ouvriers, c'est reconnaître la légitimité, la nécessité et le droit du patronat, c'est avouer son ignorance des principes élémentaires du socialisme et son impuissance à s'imposer les sacrifices nécessaires pour former les fonds indispensables à la création des associations ouvrières; c'est reconnaître son incapacité pour les diriger, son défaut de confiance et d'énergie pour les entreprendre. Le dix-neuvième siècle a pour mission non d'améliorer le sort du travailleur par une augmentation de salaire arrachée aux patrons, mais d'affranchir les classes laborieuses et de leur laisser le fruit entier de leur travail. Le maître nécessaire, indispensable aux temps d'infériorité intellectuelle, morale et sociale, est devenu, dans la fonction du travail, un rouage inutile et dispendieux qui doit disparaître peu à peu, comme ont disparu la vieille monarchie et les institutions qui lui faisaient cortége. Tous les efforts des travailleurs doivent tendre à ce but. Nous proposons aux ouvriers, comme le plus sûr moyen d'affranchir le travail, de former des réserves de capital au moyen de tout excédant de salaire dépassant leurs plus stricts besoins, afin d'organiser de grands ateliers et des magasins de ventes. Alors, quelques années leur suffiront pour conquérir leur émancipation et ramener à leur profit les grands jours de 1789. (P. Martin.) | Que les ouvriers ne perdent pas de vue que la grève est un expédient transitoire, une impasse sans issue. Quand tous les salaires auront été augmentés de 10 du cent, les produits se vendront 10 du cent plus cher. On payera en plus ce qu'on aura reçu en plus, et l'usurier seul y aura gagné, parce qu'il aime mieux prélever 10 pour 100 sur 150 que sur 100; dans le premier cas, il a 15 de bénéfice, et dans le second 10. Les ouvriers, par les grèves, ajoutent un filin au licou qui doit les juguler. Quel est le remède? Nous en avons indiqué un à propos de la grève des tailleurs; il peut s'appliquer à tout : renoncer à l'illusion des bénéfices, quoi qu'en disent les prophètes de la pseudo-coopération; publier les prix vrais de main-d'œuvre et de matières premières, au risque de mettre hors des gonds les entrepreneurs, grands partisans des manœuvres occultes et des razzias clandestines; offrir à tous les clients, quand faire se pourra, de travailler pour eux *à façon*; consacrer les recettes sociétaires, non à la grève, mais à une organisation d'atelier; travailler et vendre à *prix de revient*. Il ne faut donc qu'un peu d'intelligence et beaucoup d'honnêteté pour résoudre toutes les questions de travail qui sont agitées dans les grèves. (G. Duchêne.)

GREVÉ, ÉE, adj. Imposé, chargé. Maisons *grevées* d'hypothèques au-dessus de leur valeur. Un héritage *grevé* de quelque condition onéreuse. | Jurisp. *Grevé de substitution*, Qui est héritier ou légataire à charge de substitution.

GREVER, v. a. (du lat. *gravare*, léser). Faire tort, causer du dommage. Il se plaint qu'on l'*a grevé*. En quoi vous a-t-on *grevé*? (Acad.) Vieux dans ce sens. | Charger, surtout en matière de contributions et d'hypothèques. La ville *est grevée* d'impôts. *Grever* un immeuble d'hypothèques. Il *a* beaucoup *grevé* ses propriétés. | Jurisp. Charger quelqu'un de quelque condition, particulièrement en matière de substitution et de fidéi-commis. *Grever* un héritier ou un légataire de substitution. | Fig. *Grever son budget*, S'imposer une lourde dépense.

GRÉVISTE, s. Celui, celle qui fait grève, qui est en grève, en parlant des ouvriers. Les *grévistes* accroissent leur misère. | Adjectiv. Les ouvriers *grévistes*.

GREY (JANE). Née en 1537, était arrière-petite-fille de Henri VII, roi d'Angleterre. Elle épousa le duc Guildfort, fils du duc de Northumberland. Le roi Édouard VI lui déféra par testament la couronne d'Angleterre, au préjudice de Marie Tudor, sa propre sœur (1553). Mais les partisans de la reine Marie renversèrent du trône la jeune souveraine, et Jane Grey fut décapitée avec son époux et le duc de Nothumberland. Elle avait dix-sept ans à peine!

GRIAS, s. m. Bot. Genre de la famille des gallifères renfermant un arbre de moyenne grandeur, garni seulement à son sommet de feuilles larges, glabres et luisantes, au-dessous desquelles sortent du tronc quelques paquets de fleurs d'un jaune pâle. Le *grias* croît naturellement aux Antilles et dans l'Amérique méridionale. Il s'élève très-droit. Ses fruits se mangent et se confisent sous le nom de *poires d'anchois*.

GRIBANE, s. f. Barque de trente à soixante tonneaux qui a un grand mât avec son hunier, un mât de misaine sans hunier et un beaupré. Les *gribanes* naviguent sur les côtes de la Manche et sur la Basse-Seine.

GRIBLETTE, s. f. Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, etc., enveloppé de bandes de lard, qu'on met rôtir sur le gril. Manger des *griblettes*. On nous servit un plat de *griblettes*.

GRIBOUILLAGE, s. m. Famil. Mauvaise peinture; écriture mal formée. Pardonnez-moi ce *gribouillage*. C'est ce *gribouillage*-là qui vous fait pleurer! (Mme de Genlis.) Quel *gribouillage!*

GRIBOUILLE, s. m. (*ll* mouillées). Usité seulement dans cette locution : *Fin comme Gribouille, qui se cache dans l'eau crainte de la pluie*, Se dit d'un homme qui, pour éviter un inconvénient, se jette dans un plus grand.

GRIBOUILLER, v. n. Faire du gribouillage. Il ne fait que *gribouiller*. | V. a. Écrire en gribouillage. *Gribouiller* une lettre.

GRIBOUILLETTE (**À LA**), loc. adv. (rad. *gribouille*). Se dit d'un jeu d'enfants, dans lequel l'enjeu est abandonné à celui qui peut l'attraper. | Fig. Au hasard. Jeter son cœur *à la gribouillette*, Se lier avec la première femme venue.

GRIBOUILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gribouille. Les *gribouilleurs* de la grande presse.

GRIÈCHE, adj. (du lat. *græcus*, grec, qui vient de la Grèce). Rude, importun. Ortie *grièche*. | *Pie-grièche*, Oiseau de la famille des passereaux. | Fig. et famil. *Cette femme est une pie-grièche*, Elle est criarde, acariâtre, désagréable.

GRIEF, IÈVE, adj. (du lat. *gravis*, même sens). Grand, énorme, qui pèse comme un poids. Une faute *grève*. Une infinité de péchés de médisance, et très-souvent de jugements téméraires, plus *griefs* que l'on ne pense. (Bossuet.)

GRIEF, s. m. Préjudice que l'on souffre. J'ai à me plaindre de plusieurs *griefs*. L'édit de Clotaire redressa ces *griefs*. (Montesquieu.) Dans l'amitié, il faut se pardonner tous ces petits *griefs*. (Voltaire.) | Motifs de plainte; plainte faite pour le tort éprouvé. Il est difficile d'exposer ses *griefs* sans véhémence ni colère. Le peuple persan avait toujours compté parmi ses *griefs* contre le peuple turc le meurtre d'Ali, quoique Ali n'eût point été assassiné par la nation turque, qu'on ne connaissait point alors.

GRIÈVEMENT, adv. Excessivement, d'une manière grève. Blesser *grièvement*. Il s'est blessé *grièvement* en tombant. Offenser, injurier *grièvement*.

GRIÈVETÉ, s. f. (du lat. *gravitas*, même sens). Énormité. On ne lui pardonnera jamais la *grièveté* de son crime. Le P. Bouhours a affecté une certaine prédilection pour *grièveté*, qui ne plaît pas à bien des gens. (Vaugelas.)

GRIFFADE, s. f. (rad. *griffe*). Coup de griffe. Le chat lui a donné une *griffade*.

GRIFFARD, s. m. Ornithol. Aigle d'Afrique.

GRIFFE, adj. et s. Enfant issu de l'union des nègres et des anciens habitants des îles de l'Amérique méridionale.

GRIFFE, s. f. Ongle pointu et crochu de certains quadrupèdes ou d'un oiseau de proie. Les *griffes* d'un lion, d'un tigre. Les *griffes* d'un chat. Les *griffes* d'un épervier, d'une chouette. Un coup de *griffe*. Des *griffes* redoutables. Aristote a remarqué, avant nous, que de tous les animaux qui ont des *griffes*, aucun n'était sociable, aucun ne vivait en troupe. (Buffon.) | Fig. *Donner un coup de griffe à quelqu'un*, Lui faire un mauvais compliment, médire de lui. | La patte même qui est pourvue de griffes. Jetant des deux côtés la *griffe* en même temps. (La Fontaine.) Il ouvre seulement la *griffe* et la referme. (Lamotte.) | Se dit quelquefois, par plaisanterie, du démon. Elle a grand'peur de tomber dans les *griffes* du diable. | Fig. *On voit la griffe*, Se dit d'une personne dangereuse chez laquelle on aperçoit ce qu'elle a de menaçant. | Famil. Pouvoir injuste et tyrannique; rapacité des gens de chicane. Je suis sous sa *griffe*. Vous aurez de la peine à vous tirer des *griffes* de cet huissier. N'arrachez plus par la *griffe* d'un procureur un peu de farine à la bouche de la veuve et de l'orphelin. (Voltaire.) | Hortic. Les caïeux de renoncule, d'anémone, etc. | Bot. Appendice crochu à l'aide duquel certaines plantes grimpantes, par exemple le lierre, s'attachent aux corps qui les entourent. | Empreinte imitant la signature d'une personne. Tous les exemplaires de cet ouvrage sont revêtus de la *griffe* de l'auteur. | Instrument qui sert à faire cette empreinte. | Sorte d'instrument en forme de griffe d'animal qui sert à saisir, à tenir. | Tenaille montée sur un morceau de bois, dont le doreur se sert pour tenir le bouton de métal qu'il veut brunir. | Instrument à cinq pointes avec lequel le graveur en musique détermine les extrémités des portées. | Outil servant à tendre les grands tapis en fortes étoffes. | T. de bijoutier. Petites épaisseurs de forme conique, prises et réservées sur l'épaisseur des sertissures, dont la tête, excédant un peu la sertissure et le feuillet des pierres, repose en s'inclinant sur les faces de ces pierres, et les retient assujetties dans leur œuvre. | *Ouvrages à griffes*, Bijoux en pierres fausses, dont les pierres reposent simplement sur une patte, et sont retenues uniquement par des griffes.

GRIFFÉ, ÉE, part. Qui a reçu un coup de griffe. Enfant *griffé* par le chat.

GRIFFER, v. a. (rad. *griffe*). Donner un coup de griffe. Le chat l'*a griffé*. | Fauconn. Prendre avec la griffe. L'épervier vient de *griffer* la perdrix.

GRIFFON, s. m. (du gr. γρύψ, courbé, crochu). Animaux fabuleux, participant de l'aigle et du lion. Ils gardaient, selon la Fable, les mines d'or du pays des Arimaspes. | Dans la mythol. égypt., Emblème hiéroglyphique d'Osiris et du soleil entrant dans le signe du Lion. Les Romains l'appliquèrent à Phébus, Jupiter et Némésis. Le *griffon* est un des animaux qui figurent dans le blason. | Chien anglais qui a les poils du corps très-durs, et ceux de la tête longs et hérissés. | Ancienne espèce de pièce de canon. | Lime plate et dentelée sur les bords dont se sert le tireur d'or.

GRIFFONNAGE, s. m. Écriture mal formée, qu'on a peine à lire. Je ne saurais lire ce *griffonnage*. Je vous garde mon *griffonnage*. (Mme de Sévigné.) Déchiffrez mon *griffonnage* si vous pouvez.

GRIFFONNANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de griffonner. Horde *griffonnante*.

GRIFFONNÉ, ÉE, part. Mal écrit. Billet *griffonné*. Cette copie est un peu *griffonnée*. (Voltaire.)

GRIFFONNEMENT, s. m. (pron. *grifoneman*). T. de beaux-arts. Légère ébauche; petit modèle de terre ou de cire.

GRIFFONNER, v. a. (rad. *griffe*). Écrire mal, et d'un caractère très-difficile à lire. *Griffonner* une lettre. Mon héros *griffonne* de sa main des lettres qu'à peine on peut lire. (Voltaire.)

> Et déjà le notaire *a*, d'un style énergique,
> *Griffonné* de ton joug l'instrument authentique.
> (BOILEAU.)

| Absol. Il ne fait que *griffonner*. Je t'ai vu *griffonnant* sur ton genou et chantant dès le matin. (Beaumarchais.) | Fig. et famil. Composer, rédiger avec précipitation et négligence. Parce qu'il *griffonne* chaque jour un article de journal, il se croit un grand écrivain. Je me sais bon gré d'avoir *griffonné* dans ma vie tant de prose et tant de vers. (Voltaire.) *Griffonnons* sur ce thème. | Dessiner grossièrement. Il *griffonne* le plan de ce bâtiment.

GRIFFONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui griffonne. Se dit surtout d'un auteur sans talent. C'est un misérable *griffonneur*. (Acad.)

GRIFFONNIS, s. m. Esquisse à la plume. | Gravure imitant un dessin à la plume.

GRIFFU, UE, adj. Qui a des griffes. Les animaux *griffus* sont peu sociables.

GRIGNARD, s. m. Gypse cristallisé qu'on trouve interposé dans la pierre à plâtre. | Grès très-dur employé pour les constructions.

GRIGNE, s. f. Fente dans le pain. | Inégalité du feutre.

GRIGNON, s. m. Morceau de l'entamure du pain du côté où il est le plus cuit. | Résidu de marc d'olives, après qu'il a été traité par l'eau.

GRIGNON. Géogr. Célèbre ferme-modèle du départ. de Seine-et-Oise, dans la commune de Thiverval, à 12 kilom. de Versailles. On y a fondé en 1826 une école d'agriculture.

GRIGNOTÉ, ÉE, part. Qui a été mangé doucement, en rongeant. Du pain *grignoté* par les souris.

GRIGNOTER, v. n. Manger doucement, en rongeant. Cet enfant n'a point d'appétit; il ne fait que *grignoter*. | Se dit de certains animaux, tels que les souris et les rats. On entendait les rats *grignoter* dans l'armoire. | V. a. *Grignoter* un morceau de pain. | Fig. et famil. Faire quelque petit profit. Quelque précaution que vous ayez prise, il trouvera toujours à *grignoter* quelque chose dans cette affaire.

GRIGNOTIS, s. m. Travail du graveur, qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés. Le *grignotis* est particulièrement propre à rendre les vieilles murailles, les arbres couverts de mousse. (Acad.) Il excelle dans le *grignotis*.

GRIGOU, s. m. Celui qui, ayant de quoi vivre, fait le gueux et vit d'une manière sordide. C'est un franc *grigou*. Avec des traitements princiers, ils vivent comme des *grigous*. Que maudite soit l'heure où vous avez choisi ce *grigou!* (Molière.) Pourquoi ne te maries-tu pas, grand imbécile, au lieu de vivre seul comme un *grigou?* (Scribe.)

GRIL, s. m. Ustensile de cuisine fait de plusieurs verges de fer mises ensemble, à quelque distance l'une de l'autre, et sur lequel on fait rôtir de la viande, du poisson, etc. Mettre des andouilles, des côtelettes, etc., sur le *gril*. Le supplice du *gril* était fort en usage du temps de l'inquisition. Le préfet de Rome fait cuire le diacre Laurent sur un *gril* de six pieds de long. (Voltaire.) | Fig. et famil. *Être sur le gril*, Être dans une situation fâcheuse et douloureuse, dans une grande inquiétude, dans une grande impatience. Pendant cette conversation, j'étais sur le *gril*. | Mar. Sorte de chantier horizontal, au-dessus duquel on place un navire pendant la haute mer. | Machine sur laquelle les imprimeurs en taille-douce mettent chauffer la planche de cuivre avant de l'encrer.

GRILLADE, s. f. Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. Mettre une perdrix à la *grillade*. | Viande grillée. Une bonne *grillade*.

GRILLAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *griller*). Action de griller; résultat de cette action. | Métall. Opération qui suit celle du *triage* et du *lavage* des minerais de fer qu'elle dispose à fondre plus facilement, lorsque, après les avoir concassés, on les chauffe dans un fourneau. L'effet du *grillage* est de vaporiser une partie des substances autres que le fer, qui font partie du minerai, d'augmenter le volume et la porosité de ce dernier, ce qui le rend plus facile à réduire en morceaux d'une grosseur convenable pour être traités avec plus d'avantage dans le fourneau. | T. de confiseur. Action de faire griller des fruits, des noyaux, dans du sucre. Faire un *grillage* d'amandes. | Technol. Différents ouvrages faits avec du fil de fer ou de laiton, et qui, composés de mailles plus ou moins serrées, sont perméables à l'air et à la lumière. On met quelquefois des *grillages* aux fenêtres et aux portes vitrées. Fermer le soupirail d'une cave avec un *grillage*. On fait des *grillages* qui, sous la forme de couvercles propres à recouvrir les plats qui se servent sur les tables, ont l'avantage de préserver les mets, surtout les mets sucrés, contre les mouches et autres insectes. Achetez des *grillages* pour couvrir les confitures.

GRILLAGÉ, ÉE, adj. Garni de grillage. Châssis *grillagé*. Le panneau d'entre les croisées *grillagées* offre au pensionnaire le tableau du festin donné au fils d'Ulysse par Calypso. (Balzac.)

GRILLAGER, v. a. (*ll* mouillées). Faire, poser des grillages. *Grillager* un jardin. *Grillager* une fenêtre, un soupirail. Il faut *grillager* tout mon jardin. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant les lettres *a* et *o*. Je *grillageais*. Nous *grillageons*.

GRILLAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui construit des grillages, qui les pose. La corporation des *grillageurs*. Les *grillageuses* organisent un atelier.

GRILLE, s. f. Assemblage à claire-voie de barreaux de fer ou de bois se traversant les uns les autres et servant à fermer une fenêtre, une ouverture. Mettre une *grille* à une fenêtre. Les verrous et les *grilles* d'une prison.

> Et les soins défiants, les verrous et les *grilles*,
> Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.
> (MOLIÈRE.)

| *Être sous les grilles*, Être en prison. | Assemblage de barreaux destinés à servir de clôture. Les barreaux sont placés à égale distance les uns des autres, verticalement, et sont unis par d'autres barres horizontales qui les traversent. Les extrémités des barreaux sont scellées dans le mur ou dans des pierres. Les bouts supérieurs sont terminés par des pointes ou des lames en fonte. Les *grilles* ont souvent de très-beaux ornements. La *grille* du Carrousel. Ouvrir, fermer la *grille*. Escalader une *grille*. | Absol. Le parloir, la porte d'un couvent. La *grille* du parloir. Sonnez à la *grille*. On ne voit ces religieuses qu'au travers de la *grille*. | Le parloir même.

Ces religieuses sont toujours à la *grille*. | Fig. *Épouser une grille*, Se faire religieuse. | Barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier. | Ustensile en forme de grille qui sert à brûler le charbon de terre dans les machines, dans les calorifères, dans les cheminées des appartements. | Blas. Petits barreaux qui étaient placés à la visière d'un casque pour défendre le visage, et surtout les yeux du chevalier. | Porte grillée que l'on voit peinte sur l'écu de certaines armoiries. | Dans le jeu de paume, Le carré qui est sous le bout du toit hors de service. On fait souvent le coup de *grille*, qui vaut quinze. | Partie inférieure d'un étrier qui sert d'appui au pied du cavalier. | Technol. Treillis de grosse charpente que l'on place dans les fondations, dans l'eau ou sur les terrains peu solides, pour bâtir dessus. | Treillis de fer en losange sur lequel les doreurs exposent leurs ouvrages au feu. | Châssis de fonderie qui sert à soutenir les bricaillons dont on remplit la fosse et à porter le massif sur lequel s'élève le modèle.

GRILLÉ, ÉE, part. Fermé avec une grille. Soupirail *grillé*. Fenêtre *grillée*. | T. de théâtre. *Loge grillée*, Loge fermée du côté de la scène par une grille. Les deux amoureux étaient en loge *grillée*. | Qui est rôti, cuit sur le gril. Du pain *grillé*. Du boudin *grillé*. Des saucisses *grillées*. | Par exagérat. Trop chauffé. Le feu est bien ardent, j'ai les jambes *grillées*. | Brûlé par le soleil. Ce raisin est tout *grillé*.

GRILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de griller, de faire cuire. Vieux mot.

GRILLER, v. a. Rôtir sur le gril. *Griller* des côtelettes. Ils *grillaient* ces chairs toutes sanglantes et les dévoraient. (Ségur.) | Brûler par une chaleur trop vive. Si vous restez trop près du feu, vous vous *grillerez* les jambes. Le fer était trop chaud, il *a grillé* la main de la repasseuse. Le soleil, par moment, *grille* les plantes. Le tonnerre *a grillé* un poirier chez mon curé. (Bossuet.) | Métall. *Griller des métaux*, Leur faire subir l'opération du grillage, c. à d. les faire chauffer à plusieurs reprises avant de les mettre en fusion, afin de les débarrasser des matières étrangères qui nuiraient à leur pureté. On *grille* le cuivre dans des fours à réverbère. | V. n. Éprouver un excès de chaleur. Vous êtes en plein soleil, vous *grillez*. Je suis allé plusieurs fois *griller* sous l'équateur. | Fig. Avoir un extrême désir. *Griller* de faire une chose. Je *grille* de vous voir. (Acad.) L'autre *grille* déjà d'en conter la nouvelle. (La Fontaine.) | Famil. *Griller d'impatience*, Être en proie à une vive impatience. | SE GRILLER, v. pr. Être grillé; se brûler. Aimer le feu au point de *se griller* les jambes. Ces côtelettes *se grilleront* vite. Ces fleurs *se grillent* au soleil. Les papillons viennent *se griller* à la chandelle.

GRILLER, v. a. (*ll* mouillées). Fermer une ouverture avec une grille. *Griller* une fenêtre, un soupirail. Clore d'une grille. *Griller* un jardin. | *Griller une personne*, La tenir enfermée dans un lieu muni de grilles. De tout temps on verra Bartholo faire *griller* les fenêtres de la chambre de Rosine. | Famil. *Griller une fille*, La mettre au couvent.

GRILLOIR, s. m. Manuf. Fourneau pour griller les étoffes qui doivent être rases. | Métier où se fait cette opération.

GRILLON, s. m. (*ll* mouillées). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des sauteurs, tribu des grillonnes. Cet insecte est généralement connu sous le nom de *Cri-cri*, qui lui a été donné à cause du bruit qu'il fait entendre presque continuellement par le frottement de ses cuisses contre ses élytres. Les deux espèces les plus répandues sont le *grillon champêtre* et le *grillon domestique*. Le premier est d'une taille un peu plus forte que le second; il est presque noir. C'est dans la terre que les grillons établissent leur demeure et leur nid. Lorsque l'hiver est doux, ils vivent dans l'engourdissement, mais ils meurent quand le froid est rigoureux. Durant tout l'été, on les trouve dans les champs. C'est dans cette saison, sur le soir et pendant la nuit, que les mâles font entendre un bruit fort et aigu. Le *grillon domestique* vit dans les maisons. Il est jaunâtre; il se tient de préférence dans les trous et dans les fentes des murs attenants aux cuisines, aux cheminées, aux fours, etc. Pendant le jour, il se tient caché; mais dès que la nuit arrive, il sort de sa retraite et va chercher sa nourriture, qui consiste en petits insectes, car il vit comme le grillon des champs. Quelques auteurs assurent qu'il se nourrit aussi des miettes de pain et des autres détritus du manger. On distingue aussi le *grillon sylvestre*, le *grillon blanc*, le *grillon nain*, le *grillon ombragé*, le *grillon monstrueux*, etc. La larve du grillon diffère de l'insecte parfait par le défaut d'ailes et d'élytres; elle marche, elle saute; après quelques mues, elle passe à l'état de nymphe, et porte alors sur son dos quatre fourreaux aplatis, en forme de lames ovales et minces, où leurs ailes et leurs élytres sont renfermés. Le chant du *grillon*. Le *grillon* du foyer. Adieu, voisin *grillon*, dit-il, je pars d'ici. (La Fontaine.)

Grillon.

Nous, comme le *grillon*, chantons au coin du feu.

GRILLON-TAUPE, s. m. Nom vulgaire de la courtilière, le fléau des jardins.

GRILLONNES, s. f. pl. Entom. Tribu d'insectes de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, qui ont pour type le genre *grillon*. Cette tribu comprend, outre ce dernier genre, les genres *courtilière*, *tridactyle* et *myrmécophile*.

GRIMAÇANT, ANTE, adj. Qui fait des grimaces. Portrait *grimaçant*. Figure *grimaçante*. | Fig. Style *grimaçant*. Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bigarré et *grimaçant*, où l'on allie le trivial et le sublime, le sérieux et le comique. (Voltaire.) | Par anal. Qui fait des plis. Corsage *grimaçant*. Robe *grimaçante*. Elle portait une large mantille *grimaçante*.

Décrirai-je ses bas, en cent endroits percés,
Ses souliers *grimaçants* vingt fois rapetassés?
(BOILEAU.)

GRIMACE, s. f. Contorsion du visage faite par affectation, par habitude, ou naturellement, pour exprimer quelque sentiment de l'âme. Laide *grimace*. Vilaine, horrible *grimace*. Faire une *grimace*, des *grimaces*. Cette fille deviendra laide, elle fait trop de *grimaces*. Vous n'avez que faire de hocher la tête et de me faire la *grimace*. (Molière.) Son visage faisait des *grimaces* hideuses. (Fénelon.) Sans y songer, on prend des manières assorties aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre, à des discours sensés, la *grimace* de la coquetterie. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Faire la grimace*, Témoigner son déplaisir. Un sauvage boit du vin, il *fait la grimace*. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Faire la grimace à quelqu'un*, Lui faire mauvaise mine, mauvais accueil. Elle *fait* souvent *la grimace* aux femmes qui vont la voir. | Fig. Feinte, dissimulation. Ses offres de service ne sont que des *grimaces*. Les politesses ne sont souvent que des *grimaces*. (Acad.) L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les *grimaces*. (Molière.) Les *grimaces* de l'hypocrisie. (Voltaire.) | Se dit aussi d'une robe, d'un habit, etc., qui fait un mauvais pli. Ce collet fait la *grimace*. | Boîte destinée à contenir des pains à cacheter, et dont le dessus est une espèce de pelote où l'on met des épingles. Acheter une *grimace*.

GRIMACER, v. n. Faire une grimace, des grimaces. Il ne saurait s'empêcher de *grimacer*. Cette femme a coutume de *grimacer*. | T. d'arts. Se dit de l'expression outrée de la physionomie. Les figures de ce tableau *grimacent*. (Acad.) Le Laocoon souffre, il ne *grimace* pas; cependant la douleur cruelle serpente depuis l'extrémité de son orteil jusqu'au sommet de sa tête. (Diderot.) Tout ce qui fait *grimacer* la nature de l'homme me semble peu digne d'estime. (Chateaubriand.) | Fig. Se dit des habits, des étoffes qui font quelque mauvais pli. Cette robe *grimace*. | Activ. Simuler laïdement. L'on voit à nu toutes les difformités du vice *grimaçant* la vertu. (Buffon.) Il *grimace* la bonté.

GRIMACERIE, s. f. Action de grimacer, de faire des grimaces. Il fit autour force *grimaceries*. (La Fontaine.) Admirez ses singeries, ses *grimaceries*.

GRIMACIER, IÈRE, adj. Qui est dans l'habitude de faire des grimaces. Cet enfant est *grimacier*. Une femme *grimacière*. Ce monsieur du journal m'appelle jacobin, homme horrible, ordurier, *grimacier*, chiffonnier. (P. L. Courier.) | Par extens. Qui a des façons minaudières. Cette femme est trop *grimacière*. | Qui a le caractère de l'hypocrisie. Des démonstrations *grimacières*. | Substantiv. Un *grimacier*. Une *grimacière*. Vous croyez cet homme dévot, et ce n'est qu'un *grimacier*. Ils donnent bonnement dans le panneau des *grimacières*. (Molière.) Les *grimaciers* sont toujours hypocrites.

GRIMAUD, AUDE, s. Autrefois, Nom donné aux écoliers des basses classes, aux élèves les plus ignorants. Un petit *grimaud*. Instruire les *grimauds*. | Fig. Mauvais écrivain, mauvais artiste. Allez, petit *grimaud*, barbouilleur de papier. (Molière.) Il n'y a point de *grimaud* qui ne se soit imaginé digne de cette faveur. (Bachaumont.) | Pédant, encroûté. La *grimaude*, la pédante me fait enrager. Il sait le grec, c'est un *grimaud*. (La Bruyère.) | Adjectiv. D'humeur chagrine, maussade. Se dit surtout des enfants. Ma fille est aujourd'hui toute *grimaude*.

GRIMAUDERIE, s. f. Langage de grimaud, de pédant, radotage.

GRIME, s. m. T. de théâtre. Personnage des vieillards ridicules, par opposition à *Père noble*. Jouer les *grimes*. Cet acteur est un excellent *grime*. | Adjectiv. Les pères *grimes*.

GRIMÉ, ÉE, part. Déguisé, peint. Acteur bien *grimé*. Il est *grimé* d'une façon comique.

GRIMELIN, s. m. Petit garçon. | Joueur qui risque de petites sommes et se montre au jeu fort mesquinement. Ce vieillard est un *grimelin*.

GRIMELINAGE, s. m. Petit jeu où l'on joue mesquinement. | Petit gain qu'on se ménage dans une affaire. J'ai eu cent francs de *grimelinage*.

GRIMELINER, v. n. Jouer mesquinement. Il ne fait que *grimeliner*. | Famil. Faire quelque petit gain, se ménager quelque petit profit dans un marché, dans une affaire. Faute de capitaux, il est obligé de *grimeliner*. | Activ. Ils *grimelinèrent* chacun une centaine de francs sur ce marché.

GRIMER (SE), v. pr. T. de théâtre. Ajouter à l'expression du visage; particulièrement, se donner la physionomie d'un vieillard, d'une duègne. Cet acteur *se grime* bien. L'actrice *se grimait* à ravir.

GRIMM (FRÉD. MELCHIOR). Critique célèbre, né en 1723 à Ratisbonne, mort en 1807. Venu jeune à Paris, il se lia avec les littérateurs de l'époque, surtout avec J. J. Rousseau et Diderot. Il entretint avec le duc de Saxe-Gotha, avec l'impératrice de Russie et plusieurs autres princes, une correspondance littéraire qui avait pour but de leur rendre compte du mouvement littéraire de la France, et qui est remarquable par la franchise et la justesse des jugements; Diderot, Raynal et Suard y eurent une grande part. Il fut nommé en 1776, par le duc de Saxe-Gotha, ministre plénipotentiaire en France. Il quitta Paris en 1790 et se retira à Gotha. Catherine II le nomma en 1795 son ministre près les États de Basse-Saxe. La *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm s'étend de 1759 à 1790.

GRIMOIRE, s. m. Livre dont les magiciens prétendent se servir pour évoquer les démons et les contraindre, soit à des révélations, soit à des actions surnaturelles. Consulter le *grimoire*. Je rumine en marchant quelque endroit du *grimoire*. (Boileau.) On appelait ces livres *grimoires* en France, et ailleurs l'alphabet du diable. (Voltaire.) | Les formules du *grimoire* étaient conçues en une espèce d'argot cabalistique, mêlé de mots étranges. Lire le *grimoire* était chose dangereuse; car si le diable apparaissait et qu'on ne lui jetât pas aussitôt une pierre à la tête, on avait le cou tordu. Aujourd'hui, le *grimoire* n'effraye plus personne; on le vend peu; on le brûle encore moins. | Fig. *Savoir le grimoire*, *entendre le grimoire*, Être habile dans les choses dont on se mêle. | Fig. et famil. Discours obscur, écritures difficiles à lire. Expliquez-vous; je n'entends rien à ce *grimoire*. Cette lettre est un *grimoire* que je ne puis déchiffrer.

GRIMPANT, ANTE, adj. Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper. Le singe est un animal *grimpant*. | Bot. *Plantes grimpantes*, Plantes dont la tige, trop faible pour se soutenir par elle-même, monte le long des corps voisins et s'y attache à l'aide de vrilles ou d'autres appendices : tels sont le lierre, le chèvrefeuille, les haricots, les pois, les liserons, etc.

GRIMPÉ, ÉE, part. Monté, parvenu sur. Un en-

fant *grimpé* au haut d'un arbre. Un couvreur *grimpé* sur un toit, glissa et tomba sur le pavé, où il se tua.

GRIMPER, v. n. Gravir, monter à quelque endroit ou sur quelque objet en s'aidant des pieds et des mains. *Grimper* sur un arbre, sur un mur. *Grimper* au haut d'un rocher, au sommet d'une montagne. Au bord de quelque bois sur un arbre je *grimpe*. (La Fontaine.) Vingt de nos grenadiers *avaient grimpé* par un petit endroit où on ne pouvait monter qu'un à un. (Racine.) Je continuai à *grimper* jusqu'à une touffe de sept arbres qui couronne la montagne comme un panache. (Th. Gautier.) | Se dit des animaux dans un sens analogue. Le pivert *grimpe* contre les arbres, qu'il attaque et qu'il frappe à coups de bec. (Buffon.) | Se dit aussi des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. Cette vigne *a grimpé* jusqu'au faîte de la maison. | Par extens. Monter avec peine. Il y a bien à *grimper*. Je le suis, nous *grimpons* à son cinquième étage. (Montesquieu.) On y vit *grimper* des marchands de toute espèce. (Bern. de Saint-Pierre.) Il *grimpa* jusqu'au sommet de la tour. | Activ. Nous *grimpions* au grand trot les montagnes et nous les redescendions au galop. (Chateaubriand.)

GRIMPEREAU, s. m. Ornithol. Genre de passereaux de la famille des ténuirostres, ainsi nommés de l'habitude qu'ils ont de grimper aux arbres

Grimpereau.

en se servant de leur queue comme d'un arc-boutant. Le *grimpereau d'Europe* est un petit oiseau qui vit dans les bois et dans les vergers, où il se fait remarquer par la vivacité avec laquelle il grimpe ou voltige d'arbre en arbre. Son plumage est verdâtre et tacheté de brun en dessus. Le *grimpereau de muraille*, qui habite aussi les contrées européennes, est d'un cendré clair, avec du rouge vif sur quelques pennes de l'aile. Il se cramponne le long des murs, à l'aide d'ongles très-longs. La plupart des autres espèces sont exotiques.

GRIMPEURS, s. m. pl. Ornithol. Ordre d'oiseaux caractérisé par quatre doigts divisés en deux paires, l'une antérieure, l'autre postérieure. Toutes les espèces qui le composent n'ayant pas la faculté de grimper, la dénomination de *zygodactyles* (de ζυγόω, je joins, et δάκτυλος, doigt), qui leur a été donnée par certains naturalistes, semblerait mieux leur convenir. Au reste, cet ordre est démembré et reporté dans plusieurs autres par quelques auteurs.

GRINCEMENT, s. m. Action de grincer les dents. Ces *grincements* de dents, ces gémissements et ces pleurs. (Bourdaloue.) Pleurs et *grincements* de dents.

GRINCER, v. n. Il n'est usité que dans cette phrase : *Grincer* des dents, c. à d. les serrer les unes contre les autres, ou de douleur ou de colère, en retirant les lèvres et avec quelque frissonnement. Il jurait et *grinçait* des dents, tellement il était colère. Les fanatiques *grinceront* des dents et ne pourront pas mordre. (D'Alembert.) | Par extens. On dit qu'*Une roue*, qu'*une porte grince*, quand elle fait un bruit désagréable en tournant. | Activ. Le bruit de la scie fait *grincer* les dents.

GRINCHE, s. T. d'argot. Voleur, voleuse.

GRINCHER, v. n. Se dit en parlant du pain, quand la chaleur du four fait trop lever la croûte, et que celle-ci tombe en grandes écailles ordinairement brûlées. | V. a. T. d'argot. Voler, filouter.

GRINCHEUX, EUSE, adj. Vulg. Qui est revêche, de mauvaise humeur. | Substantiv. Les *grincheux*.

GRINGALET, s. m. Famil. Homme grêle, faible de corps. C'est un *gringalet*. | Homme sans consistance. Le prince était un *gringalet*, un sot.

GRINGOTTER, v. a. Fredonner. Se dit proprement des petits oiseaux. Dès le matin, on entend dans la forêt *gringotter* une multitude de petits oiseaux. | Famil. et fig. Se dit d'une personne qui fredonne mal. | Activ. Il *gringotte* un air d'opéra.

GRINGUENAUDE, s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté.

GRIOTTE, s. f. (du bas lat. *agriotum*, fait de *a* privat. et *acer*, aigre). Cerise douce, à courte queue, grosse. C'est un fruit rouge très-foncé ou presque noir, à peau moins tendre, à chair plus ferme que celle des cerises proprement dites.

GRIOTTIER, s. m. Bot. Espèce du genre cerisier, qui donne les griottes.

GRIPPE, s. f. Fantaisie, goût capricieux. C'est la *grippe* de bien des gens d'acheter beaucoup de livres qu'ils ne lisent point. | *Prendre quelqu'un en grippe*, Se prévenir défavorablement contre lui, sans pouvoir rendre raison de sa prévention.

GRIPPE, s. f. Pathol. Espèce de fièvre catarrhale, épidémique, souvent très-dangereuse, parce qu'elle ébranle profondément l'organisme et donne l'éveil aux maladies chroniques auxquelles on se trouve prédisposé, surtout à la phthisie. La broncho-pneumonie est sa forme la plus fréquente ; mais une faiblesse extraordinaire, la pesanteur et la courbature des membres, surtout des jambes, la distinguent de toute autre affection catarrhale. Les autres symptômes, toux, coryza, céphalalgie, même le délire, prédominent selon les organes qui sont atteints, la poitrine, la trachée-artère ou la tête. Quelquefois elle affecte la forme du choléra sporadique. Elle s'adjoint aussi fréquemment à d'autres maladies, dont elle modifie la marche et qu'elle aggrave. Elle se reconnaît d'ordinaire par des sueurs fétides et des éruptions érysipélateuses. (Freschi.) La *grippe* est, parfois, une affection des plus graves.

GRIPPÉ, ÉE, part. Saisi avec la griffe ou comme avec la griffe. | Méd. *Face grippée*, Face dans laquelle les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'ils semblent diminués de volume. | Atteint de la grippe. Je suis *grippé*.

GRIPPEMENT, s. m. Méd. *Grippement de la face*, État de la face grippée, dans la péritonite et les douleurs abdominales très-aiguës.

GRIPPER, v. a. Attraper, enlever, prendre subtilement. Il se dit proprement des chats et autres animaux. Le chat *a grippé* la souris à la sortie du trou. | Par anal. et famil. *Gripper quelqu'un*, Lui enlever son bien. Un adroit filou lui *grippa* sa bourse tandis qu'il regardait passer le cortége. | Famil. Arrêter, saisir. Les agents de police l'ont *grippé* comme il s'enfuyait. | Se GRIPPER, v. pr. Se dit des étoffes à la surface desquelles il se forme de petits plis, des tiraillements, etc. Ces étoffes *se grippent* aisément. | Famil. Se prévenir défavorablement et sans raison. Il est difficile à vivre et fort sujet à *se gripper*.

GRIPPE-SOU, s. T. de mépris. Celui, celle qui s'attache à faire de petits gains sordides. C'est un véritable *grippe-sou*. Cette femme est une *grippe-sou*. Une bande de *grippe-sou*. | Autrefois, Celui qui recevait les rentes moyennant une légère remise.

GRIPPEUR, EUSE, s. Celui, celle qui grippe, qui dérobe. Prenez garde à cet homme, c'est un *grippeur*. Les *grippeuses* étaient des religieuses.

GRIS, ISE, adj. Qui est de couleur mêlée plus ou moins de blanc et de noir. Drap *gris*. Étoffe *grise*. Cheveux *gris*. Barbe *grise*. Vieille moustache *grise*.

> Il n'est pas sûr que la sagesse
> Suive toujours les cheveux *gris*.
> (QUINAULT.)

| *Papier gris*, Papier sans colle, dont on se sert pour faire des enveloppes de paquets, pour filtrer les liqueurs, etc. | *Vin gris*, Vin très-paillet. | *Patrouille grise*, Ronde d'agents de police qui fait un service de sûreté pendant la nuit, et qui est couverte de manteaux gris. | *Sœur grise*, Espèce de religieuse qui sert les malades, et qui porte un costume gris. | *Temps gris*, Temps couvert et froid. | Famil. *En voir de grises*, Éprouver de grandes contrariétés. | *Être gris*, Être à demi ivre. L'ambassadeur d'Espagne parut tout étonné de voir le régent de France *gris* comme un mousquetaire. Il est *gris* dès le matin. (Beaumarchais.) | Famil. *Être tout gris*, Avoir les cheveux tout gris. | *Lettre grise*, Grande lettre ornée de figures, et le plus ordinairement gravée sur bois ou sur cuivre. | S. m. Couleur grise. Il est vêtu de *gris*. Il préfère le *gris* aux autres couleurs. Il y a plusieurs sortes de *gris*; aussi distingue-t-on les nuances de cette couleur en les comparant à la couleur d'un objet connu : *gris noir*, *gris blanc*, *gris sale*, *gris brun*, *gris de plomb*, *gris de fer*, *gris d'argent*, etc., etc., le dernier mot indiquant toujours quelle est la couleur sur laquelle tire le gris. L'intérieur était d'un *gris de souris* fort lustré. (Bonnet.) L'hirondelle de rivage a toute la partie supérieure *gris de souris*. (Buffon.) Sa lumière *gris de perle* descendait sur la cime indéterminée des forêts. (Chateaubriand.) | *Gris de lin*, Couleur qui participe du blanc et du rouge. | *Petit-gris*, Fourrure dont la couleur est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord. Manchon de *petit-gris*. | *Gris pommelé*, Se dit de la robe des chevaux dont le poil est mêlé de blanc et de noir. Cheval d'un beau *gris pommelé*. | Prov. *La nuit tous les chats sont gris*, On peut très-bien se tromper et ne pas reconnaître ceux à qui l'on parle ; ou : dans l'obscurité, il n'y a nulle différence pour la vue entre une personne laide et une belle personne.

GRISAILLE, s. f. (*ll* mouillées ; rad. *gris*). Façon de peindre avec deux couleurs, l'une claire et l'autre brune, pour représenter des objets supposés blancs. Cette peinture s'emploie le plus ordinairement dans les frises et les soubassements. Faire de la *grisaille*. Travailler en *grisaille*. Peindre une *grisaille*. Les *grisailles* sont une imitation du bas-relief. La voûte de la Bourse, à Paris, est ornée de belles peintures en *grisailles*. | Esquisse préparatoire où les couleurs locales ne sont point indiquées. | Mélange de cheveux bruns et de cheveux blancs dont on fait des perruques. Une perruque en *grisaille*.

GRISAILLÉ, ÉE, part. Peint en grisaille. Un plafond *grisaillé*.

GRISAILLER, v. a. Travailler en grisaille. | Enduire de gris, barbouiller de gris.

GRISARD, s. m. Nom vulgaire du blaireau, du goëland à manteau noir et d'une variété de peupliers. Tous les *grisards* sont, dans le premier âge, d'un gris sale et sombre. (Buffon.) | Grès trop dur pour pouvoir servir au payeur.

GRISÂTRE, adj. Qui tire sur le gris. Un vêtement *grisâtre*. Une teinte *grisâtre*. Une étoffe d'une couleur *grisâtre*. Ce ciel nébuleux et *grisâtre*, cette tristesse de l'atmosphère qui annonce encore du mauvais temps pour le reste de la journée.

GRISÉ, ÉE, adj. T. de serrurerie. Qui est seulement limé en gros. Des pièces *grisées*.

GRISÉ, ÉE. part. Qui a pris une teinte grise. Des couleurs *grisées*. | Devenu à moitié ivre. *Grisé* par un verre de malaga. | Fig. *Grisé* par l'odeur de la poudre. *Grisé* par les louanges, par le succès.

GRISER, v. a. (rad. *gris*). Didact. Donner une teinte grise. Tous les tons compris dans le plan circulaire sont susceptibles de recevoir l'addition du noir, ce qui *grise* ou rabat la couleur. (Chevreul.) | Faire boire une personne jusqu'à la rendre demi-ivre. On le *grisa* avec du vin de Champagne. Je veux *griser* un peu Mlle Cateau pour savoir si elle a le vin tendre. (Collé.) | Porter à la tête, étourdir: La fumée du tabac me *grise*. | Fig. Ces belles promesses l'*avaient grisé*. | V. n. Prendre une teinte grise. | T. de teinturier. Se dit des bleus qui sont sujets à pâlir. Ce bleu *grisera* certainement. | Se GRISER, v. pr. Se rendre à demi-ivre. Cet homme *se grise* souvent. | Fig. S'exalter, devenir comme ivre. Il *se grise* de ses propres paroles.

GRISET, s. f. Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a pas encore son rouge et son jaune vifs.

GRISETTE, s. f. Autrefois, Étoffe grise de peu de valeur, et vêtement fait avec cette étoffe. Un haut-de-chausses de *grisette*. | Jeune fille de petite condition, coquette et galante, ainsi nommée parce qu'autrefois les filles de cette condition portaient de la grisette. Je suis las de passer la nuit à la porte d'un lansquenet et le jour à vous détourner des *grisettes*. (Regnard.) Le maréchal de Noailles était fort accusé de n'avoir pas renoncé à la *grisette*. (Saint-Simon.) Elle est jolie, à la bonne heure ; mais y a-t-il moyen de penser qu'une *grisette* lui ait tourné la tête? (Marivaux.) | Jeune ouvrière qui se laisse facilement courtiser. Il n'y a que des *grisettes* à ce bal. Il ne voit que des *grisettes*. Béranger a chanté la *grisette*. | La grisette est un des types les plus saillants de la population parisienne. On ne la rencontre guère plus aujourd'hui que dans les environs du quartier latin. « Les romans, les vaudevilles, a dit Mme Bradi, nous peignent la grisette de Paris gentille, gaie, revêtue d'une grâce particulière. Romans et vaudevilles offrent alors un tableau fidèle. La grisette est vraiment grisette tant qu'elle a du cœur; dès qu'elle a de l'esprit, elle laisse son bonnet aux lilas de la *Chaumière* et devient lorette ou femme entretenue. Mieux lui vaudrait rester grisette ! » | Nom que l'on donne à plusieurs oiseaux d'après la couleur de leur plumage. Tels sont la fauvette et l'alouette. | Nom donné aussi, sur les côtes de l'Océan, à des macreuses plus grises que noires et qui, selon toute apparence, sont de jeunes femelles dans l'espèce de la macreuse. | Insecte du genre des hesperis.

GRIS-GRIS, s. m. Idole des nègres, petit fétiche. | Sorte d'amulette, morceau de papier sur lequel on écrit des versets du Coran, et que les Arabes et les Maures portent comme un préservatif.

GRISINI, s. m. pl. Sorte de pâtisserie italienne, que l'on prend avec le thé. On nous servit force savarins et *grisini*. Les *grisini* remplacent le pain à table.

GRISOLLER, v. n. Se dit du chant de l'alouette. On entend *grisoller* l'alouette.

GRISON, SONNE, adj. Qui est gris. Un poil *grison*. Une barbe *grisonne*. Qu'heureux est le folâtre à la tête *grisonne!* (Régnier.) Quand on est *grison*, il faut faire banqueroute à l'amour. (Voltaire.) J'enflamme un campagnard *grison*. (Béranger.) | Substantiv. Famil. Un *grison*, Un homme qui grisonne, qui vieillit. | Autrefois, Domestique que l'on habillait de gris pour qu'il ne fût point reconnu à sa livrée, et qu'on employait à des commissions secrètes. Le duc la faisait suivre chaque soir par son *grison*. Un *grison* sortant d'un coin lui remettait des paquets. (Saint-Simon.) | Famil. Se dit d'un âne, d'un baudet. Être monté sur un *grison*. | S. m. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, renfermant trois espèces d'Amérique. Le *grison proprement dit* est de la taille du furet; il est féroce; il tue et dévore tous les petits animaux qu'il rencontre, même sans être pressé par la faim. | Espèce de gros grès qui sert à faire des auges et d'autres ouvrages.

GRISON, SONNE, adj. et s. Celui, celle qui est du canton dit des Grisons. | Qui appartient au canton des Grisons ou à ses habitants. Coutumes *grisonnes*. Les *Grisons* et les *Grisonnes*.

GRISONS (canton des). Géogr. Un des cantons de la Confédération helvétique, le plus au S. E., situé entre les cantons du Tessin, d'Uri, de Glaris, de Saint-Gall, le Tyrol et l'Italie; 140 kilom. sur 80; 90,000 habit.; chef-lieu, Coire. Montagnes très-hautes, grandes vallées; plomb, cuivre, eaux minérales; vastes forêts, beaux pâturages, un peu de blé et de vin. Ce canton est lui-même une petite république fédérative composée de trois ligues: la *ligue Supérieure* ou *Grise*, chef-lieu Disentis; la *ligue Caddée* ou de *la Maison-de-Dieu*, chef-lieu Coire; la *ligue des Dix Juridictions* ou *Droitures*, chef-lieu Davos; toutes trois formèrent une confédération générale et une alliance perpétuelle en 1471. Le canton des Grisons n'a été admis dans le corps helvétique qu'en 1798. Il occupe le quinzième rang par ordre d'admission, le deuxième par l'étendue, le neuvième par la population.

GRISONNANT, ANTE, adj. Qui commence à devenir gris. Des cheveux *grisonnants*. Barbe *grisonnante*. | Dans ma vieillesse *grisonnante*, favorisez encore le succès de mes chants. (Gesner.)

GRISONNEMENT, s. m. (pron. *grizoneman*). Qualité de ce qui grisonne. Le *grisonnement* des cheveux commence ordinairement à l'âge de trente ans.

GRISONNER, v. n. Devenir gris. Les cheveux commençaient à *grisonner*. Elle n'avait que trente ans qu'elle *grisonnait* déjà. Le sang remonte à son front qui *grisonne*. (Béranger.)

GRISOU, s. m. Gaz inflammable qui se dégage de certaines espèces de houille, dans les travaux des mines, et qui, s'allumant quelquefois avec explosion par le contact des chandelles ou des lampes, produit alors des accidents funestes. Le grisou est du gaz hydrogène carboné presque toujours mêlé d'un peu d'azote ou d'acide carbonique. Son impureté le rend moins combustible que tous les autres gaz inflammables. Il devient explosif lorsqu'il est accumulé dans un certain espace, de manière à former plus que la treizième partie de l'air atmosphérique dans lequel il est mélangé. Les houilles sèches un peu bitumineuses ne donnent point de grisou. Au contraire, les houilles grasses, collantes, peu compactes et faciles à briser, en contiennent beaucoup. Quelquefois il s'en dégage en flocons blanchâtres et arrondis. Autrefois, on n'avait d'autre moyen de se garantir du grisou, lorsqu'on s'apercevait de sa présence, que d'éteindre les lumières et de se jeter la face contre terre. On évitait ainsi l'explosion, ou, si elle avait lieu, on pouvait encore échapper à ses terribles conséquences. Plus souvent, les mineurs étaient comme foudroyés, ou même ensevelis sous l'éboulement des mines. Aujourd'hui, grâce à l'invention de la lanterne de Davy, la vie des mineurs est presque à l'abri de ce terrible feu grisou, si aucune imprudence n'est commise dans les mines. Cependant, malgré le danger qui les menace, malgré les défenses expresses des règlements, les mineurs déterminent trop souvent par leur faute de nouveaux accidents en allumant leurs pipes à leur lampe de sûreté. | Adjectiv. Feu *grisou*.

GRIVE, s. f. (rad. *gris*, à cause de la couleur de l'oiseau). Oiseau de passage de l'ordre des passereaux et du genre merle; on trouve la grive dans l'ancien et dans le nouveau continent. Son plumage est marqué de petites taches noires ou brunes; elle fait son nid sur le genévrier; elle s'engraisse de ses fruits, des baies de raisin, de néflier,

Grive.

d'alise, de buis. On distingue quatre espèces de cet oiseau: elles portent les noms de *draine, jocasse, litorne, mauvis*. Les Romains trouvaient que, de tous les oiseaux granivores, la grive n'avait pas son égale, aussi dépensaient-ils des sommes fabuleuses pour en élever et en engraisser. Un esclave était chargé des volières et du soin de préparer, au fur et à mesure des besoins, une pâte faite avec des figues pilées et de la farine de froment; cette pâte était roulée en petites boulettes comme des grains de raisin. La chair de la *grive* est riche en osmazome, brune, très-nourrissante, excitante, surtout lorsque l'oiseau est jeune et gras. Une brochette de *grives* grasses, bardées, rôties à petit feu, est un mets fort délicat. | Fig. *Être soûl comme une grive*, Être complètement ivre. Cette locution vient de ce que, au temps des vendanges, les grives mangent beaucoup de raisin. | Prov. *Faute de grives, on mange des merles*, Faute de l'excellent, on se contente du bon.

GRIVELÉ, ÉE, adj. (rad. *grive*). Qui a la couleur de la grive. Oiseau à plumage *grivelé*.

GRIVELURE, s. f. Coloration en gris et en blanc. Parmi les oiseaux d'Amérique appelés moqueurs, c'est celui qui ressemble le plus à nos grives par les *grivelures* ou mouchetures de la poitrine. (Buffon.)

GRIVOIS, OISE, s. Se disait autrefois d'un soldat alerte et éveillé et d'une vivandière d'humeur libre et hardie. C'est un bon *grivois*. C'est une *grivoise*. Son adversaire choisit pour le sien un *grivois* de ses amis. (Le Sage.) | Aujourd'hui, Homme ou femme d'un caractère libre, entreprenant, alerte à toute chose. Ces comédiens sont des *grivois*. Quelle *grivoise!* | Adjectiv. Qui est d'une humeur libre et hardie; leste en propos et en actions. Ton *grivois*. Ouvrage, propos *grivois*. Chanson *grivoise*. Des manières *grivoises*. Des buveurs *grivois*. Les saillies de Piron et le ton *grivois* de Crébillon me plurent beaucoup. (Duclos.) Avec beaucoup de noblesse et de fierté dans l'âme, le maréchal de Saxe avait les mœurs *grivoises*. (Marmontel.) | « Nous avons fait, en quelque sorte, de *grivois* le synonyme d'*érotique*. Toutefois, la franche gaieté dont l'œuvre grivoise est empreinte, et qui peut lui servir d'excuse, doit empêcher de la confondre avec l'œuvre cynique, toujours froide dans son immoralité préméditée. La Fontaine est constamment grivois dans ses contes; Grécourt n'est que trop souvent cynique dans les siens. C'est surtout à la chanson, fille de la table, que l'on peut permettre d'être grivoise. » (Ourry.)

GRODNO. Géogr. Gouvernement de la Russie occidentale, composé des anciennes waïvodies de Truki, Novogrodeck et Brzesc, borné au N. par le gouvernement de Wilna; à l'E., par celui de Minsk; au S. E., par celui de Volhynie; à l'O., par le royaume de Pologne et la province de Byalistock; 320 kilom. sur 200; 900,000 habit.; climat tempéré; sol boisé, fertile en céréales et en plantes oléagineuses. La population est composée principalement de Lithuaniens et de Rusniakes. Bétail, abeilles, mines. | *Grodno*, chef-lieu de ce gouvernement, est situé au bord du Niémen; 18,000 habit. École de médecine; fabrication de draps, de soieries, d'étoffes de coton, fil d'or et d'argent, etc. Commerce actif. Là se réunissaient autrefois, tous les six ans, les diètes polonaises. C'est dans les murs de Grodno que furent signés, en 1793, le deuxième partage de la Pologne, et en 1795, l'abdication de Stanislas-Auguste.

GROENLAND (de l'islandais *groen*, vert; *land*, terre). Géogr. Contrée polaire située au N. E. de l'Amérique septentrionale. On n'en connaît qu'une étendue de 1,200 kilom. Le Groenland appartient au Danemark, et fait partie de l'Amérique danoise. On le divise en inspectorat du Nord, chef-lieu Egedesminde; inspectorat du Sud, chef-lieu Julianeshaab, et Groenland indépendant, dont on ne connaît que quelques points. On compte à peine dans cette immense contrée 24,000 habit., dont environ 6,000 Européens. Les indigènes sont de la race des Esquimaux. Le Groenland est situé dans un climat extrêmement froid; il descend jusqu'à 45° centigrades au-dessous de zéro, et il dure presque toute l'année. Néanmoins, les vents d'ouest qui soufflent sur le détroit de Davis amènent toujours le dégel, et l'été, quoique très-court, est quelquefois chaud. Les baleines s'y trouvent en grand nombre et sont d'une grosseur extraordinaire. Les objets d'exportation consistent en os et huile de baleine, en peaux de phoques, de renards, d'ours blancs et de rennes, en édredon et en cornes de narval. On y importe de la farine, du pain, du thé, du café, des légumes, de la poudre, du plomb, de la quincaillerie, des toiles, du coton, des draps et des verreries. Le Groenland fut découvert en 982 par l'Islandais Eric Randa; la colonie qu'il fonda disparut en 1406. Sous les rois de Danemark Frédéric II, Christian IV, Fréderic III, eurent lieu quelques vaines tentatives de colonisation sur la côte orientale. Il n'y a d'habitable, à proprement parler, que la côte occidentale. De 1720 à 1736, le missionnaire danois Egède y fonda une colonie qu'il nomma Godhhaab (Bonne-Espérance); les frères Moraves en établirent une autre en 1733, avec l'aide du comte Zinzendorf. Ces missions sont presque les seuls établissements danois au Groenland.

GROENLANDAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante du Groenland; qui appartient au Groenland ou à ses habitants. Les Groenlandais sont de la race des Esquimaux. Ils habitent dans des huttes, vivent de poisson, et tirent profit du commerce de leur pêche. Ils sont remarquables par la petitesse de leur taille et la laideur de leur figure; leurs habitations sont des huttes en pierre recouvertes de gazon, et où l'on ne peut entrer qu'en se glissant sur le ventre; elles ont rarement des fenêtres et ne se composent que d'une seule chambre qui n'a jamais que deux mètres de haut; leurs vêtements sont faits avec des peaux de rennes et de phoques; leur langue est celle que l'on parle au pays des Esquimaux et à la baie d'Hudson; ils révèrent les sorciers; leurs prêtres sont en même temps médecins. On a enseigné aux Groenlandais la tonnellerie et la construction des bateaux, ainsi que l'usage des filets pour la pêche du poisson.

GROG, s. m. (pron. *grogue*). Mot emprunté de l'anglais et qui désigne une boisson faite d'eau-de-vie, d'eau chaude ou d'eau froide, de sucre et de citron. Un verre de *grog*. Boire un *grog*. | Il y a aussi des *grogs* au vin.

GROGNANT, ANTE, adj. Qui grogne. Des cochons *grognants*. Il décrivit les bœufs *grognants* du pays de Tangut. (Malte-Brun.)

GROGNARD, ARDE, adj. Qui grogne toujours. Homme *grognard*. Femme *grognarde*. | Il se dit aussi des choses. L'air *grognard* et maussade des valets. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. C'est un *grognard*, une *grognarde*. | Se dit particulièrement des soldats de la vieille garde du premier empire, et, en général, des vieux soldats. Ce vieux *grognard* ne se lasse pas de raconter ses campagnes. Vous forceriez cette pauvre enfant d'épouser un vieux *grognard*. (Ch. de Bernard.) Un *grognard* stupide.

GROGNEMENT, s. m. (du gr. γρυλλισμός, même sens). Cri rauque de quelques quadrupèdes, et particulièrement du sanglier et du cochon. Le *grognement* des pourceaux. L'écureuil a un petit *grognement* de mécontentement qu'il fait entendre toutes les fois qu'on l'irrite. (Buffon.) | Fig. et famil. Se dit des personnes qui grognent pour exprimer leur mécontentement ou leur chagrin. | Manifestation de desapprobation usitée dans les meetings anglais. Les Anglais accueillirent ces discours avec des *grognements* formidables. Trois *grognements* pour le ministre, six *grognements* pour le pape et ses cardinaux.

GROGNER, v. n. Se dit, au propre, du grognement des cochons. La pluie fait *grogner* les cochons. | Fig. et famil. Murmurer, témoigner par un bruit

sourd et entre ses dents, qu'on a quelque mécontentement. Ce méchant enfant ne fait que *grogner* depuis une heure. Ce nouvel Egiste *grognait* toujours quand il me voyait entrer chez sa dame (J. J. Rousseau.) Il *grogne* du matin au soir.

GROGNERIE, s. f. Fig. et famil. Action de grogner; reproches que fait un grognon. Je suis fatigué d'entendre vos *grogneries*.

GROGNEUR, EUSE, adj. Famil. Se dit d'une personne qui grogne par chagrin, par mécontentement. C'est un homme bien *grogneur*. Elle a l'humeur *grogneuse*. | Substantiv. Un ennuyeux *grogneur*. Taisez-vous, petite *grogneuse*.

GROGNON, ONNE, adj. Grogneur, grogneuse, grondeur, grondeuse. Esprit *grognon*. Caractère *grognon*. Quel mari *grognon* vous avez là! (Destouches.) C'était bien la vieille la plus *grognon* que je connus de ma vie. (J. J.) | *C'est une fée grognon*, C'est une vieille femme, méchante et quinteuse. | Substantiv. Un *grognon*. Une vieille *grognon*. | On peut donner un féminin à ce mot. C'est une petite *grognonne*. Te tairas-tu, *grognonne!*

GROGNONNER, v. n. Grogner comme le pourceau. | Faire le grognon, murmurer, gronder souvent et sans motif. Ne cesserez-vous point de *grognonner!* Le curé bougonne et *grognonne*.

GROIN, s. m. (du lat. *grunnitus*, même sens). Museau du sanglier et du cochon, lequel est un cône tronqué et se termine par le boutoir. Les pourceaux fouillent la terre avec leur *groin*. | Fig. et par mépris. Laid visage que l'on compare à un groin.

GROISIL, s. m. Mélange de débris de cristaux cassés et de rognures de cristal.

GROISON, s. m. Craie blanche que les mégissiers réduisent en poudre très-fine, et dont ils se servent pour préparer le parchemin.

GROMA, s. m. (du lat. *groma*, même sens). Antiq. Espèce de perche d'environ six mètres, qui servait chez les Romains à mesurer l'étendue d'un camp, pour la distribution des tentes.

GROMATICIEN, s. m. Antiq. Mètreur chargé de tracer le camp, dans les armées romaines.

GROMATIQUE, adj. Antiq. Qui se rapportait au métrage; dont on se servait pour mesurer un terrain. Mesure *gromatique*. Instruments *gromatiques*.

GROMMELANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de grommeler. Elle est toujours *grommelante*.

GROMMELER, v. n. Famil. Murmurer, se plaindre entre ses dents, lorsqu'on a de l'humeur. Il ne fait que *grommeler*. | V. a. On n'entend rien à ce qu'il *grommelle* entre ses dents. | Ce verbe double *l* devant un *e* muet. Il *grommelle*.

GROMMELLEMENT, s. m. Action de grommeler. Les *grommellements* de la Chambre des députés.

GRONDABLE, adj. Qui mérite d'être grondé; qui peut être grondé. Je suis ravie que vous m'ayez grondée, quoique je ne sois point *grondable*. (Mme de Montmorency.) Cet enfant est *grondable*.

GRONDANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de gronder. Ce sont des animaux *grondants* que les maris. (Daucourt.) J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou souffrants. (J. J. Rousseau.) | Fig. Qui fait entendre un bruit sourd. Il arrive au bord des flots *grondants*. (Delille.)

GRONDEMENT, s. m. (pron. *grondeman*). Manière sourde et menaçante de faire entendre la voix, chez certains animaux. La voix de l'ours est un *grondement*. (Buffon.) | Bruit sourd et prolongé. Le *grondement* du tonnerre.

GRONDER, v. n. Faire entendre une voix sourde et menaçante, en parlant des animaux. L'ours *gronde*. Dès qu'il s'approcha, les chiens se mirent à *gronder*. | Par extens. Murmurer, se plaindre entre ses dents. C'est un homme qui *gronde* toujours. *Grondant* entre mes dents, je barbote une excuse. (Régnier.) Ce laquais maudit ne sert qu'en *grondant*. (Brueys.) | Fig. Se dit des choses qui font un bruit sourd. Le tonnerre, l'orage *gronde*. Le vent commence à *gronder*. J'entends *gronder* le canon. La mer *grondait* sourdement. (Fénelon.)

Adieu chansons! mon front chauve est ridé;
L'oiseau se tait; l'aquilon a *grondé*.
(BÉRANGER.)

| V. a. Réprimander une personne avec humeur, avec colère. *Gronder* ses enfants. *Gronder* ses domestiques. Les enfants prennent en aversion le précepteur qui les *gronde*. J'aime mieux *gronder* mes jardiniers que de faire ma cour aux rois. (Voltaire.) Le prince *grondait* ses enfants et battait sa femme.

GRONDERIE, s. f. Réprimande faite avec humeur. Ce sont des *gronderies* perpétuelles. (Acad.)

GRONDEUR, EUSE, adj. Qui aime à gronder, à réprimander. Fi des hommes à l'humeur *grondeuse!* Les femmes sont coquettes quand elles sont belles, et *grondeuses* quand elles sont sages. (Mlle Scudéri.)

Ce n'est qu'en mots fâcheux qu'éclate votre ardeur,
Et je ne vis jamais un amour si *grondeur*.
(MOLIÈRE.)

| Substantiv. C'est un vieux *grondeur*. Une vieille *grondeuse*. Allons nous réjouir, et que le *grondeur* se pende s'il veut! (Brueys.)

GRONINGUE. Géogr. Ville forte du royaume de Hollande, chef-lieu de la province du même nom; 24,000 habit. Nombreux canaux, beaux édifices, chantiers de construction; commerce assez actif. | La province de Groningue est située au N. E. du royaume de Hollande, entre la Frise et le Hanovre; 80 kilom. sur 27; 200,000 habit.

GROOM, s. m. (pron. *groum*.) Mot anglais passé dans notre langue. Il s'est dit primitivement d'un valet d'écurie: il signifie aujourd'hui *petit laquais*, ou valet de chambre. Le *groom* est passé de mode; les excentriques seuls et les filles entretenues dans une certaine aisance se passent la fantaisie d'avoir un de ces laquais.

GROS, OSSE, adj. (du lat. *crassus*, même sens). Qui a beaucoup de diamètre, de circonférence et de volume. Il est opposé à *petit* et à *menu*. Un *gros* bâton. Un *gros* arbre. Un *gros* navire. Une *grosse* tête. Un *gros* ventre. Un *gros* garçon. Une *grosse* fille. Un *gros* homme. Un *gros* poisson. Une *grosse* aiguille. Que diable! te voilà grand et *gros* comme père et mère. (Molière.) | Famil. *Cet homme est gros comme un bœuf*, Il est très-corpulent. | Fig. et famil. *Il a plus d'esprit qu'il n'est gros*, Il a beaucoup d'esprit. | *Faire le gros dos*, Se dit des chats, lorsqu'ils relèvent leur dos en bosse, et fig., s'enfler de vanité, d'orgueil. | *Gros bétail*, Les bœufs, les vaches, les veaux, etc., par opposition aux brebis, moutons, etc. | *Gros gibier*, Les cerfs, daims, etc., par opposition aux lièvres, perdrix, bécasses. | *Grosse cavalerie*, La cavalerie pesamment armée, les carabiniers, les cuirassiers, etc. | *Grosse artillerie*, L'artillerie composée de pièces d'un fort calibre. | Se dit pour exprimer la grosseur relative. Le *gros* bout et le petit bout. Les souris sont moins *grosses* que les rats. | En parlant d'une femme, *grosse* signifie quelquefois *enceinte*, et c'est dans ce sens qu'on dit *une envie de femme grosse*. Toutes les fois que l'adjectif *grosse* suit immédiatement le substantif *femme*, il signifie *enceinte*. Hors de là, il désigne une femme dont le corps a plus de diamètre que la femme n'en a communément. Cette femme est *grosse* de cinq mois. | Fig. Une nuée *grosse* d'orages. | Épais, grossier. *Gros* drap. *Grosse* toile. | Grossi, enflé accidentellement. Avoir la joue *grosse* par suite d'une fluxion. La Seine est très-*grosse* depuis un mois. | *Avoir les yeux gros de larmes*, Les avoir remplis de larmes. | *Avoir le cœur gros*, Avoir quelque dépit, quelque chagrin. | Il *eut* longtemps *le cœur gros* de la perte de son procès. | Mar. *La mer est grosse*, c. à d. fort agitée. | *Le temps est gros*, Le vent est violent, la mer très-élevée. | Qui surpasse en étendue, en nombre, en importance, etc., la plupart des autres choses du même genre. Un *gros* bourg. Un *gros* ruisseau. Une *grosse* rivière. Un *gros* torrent. Une *grosse* somme d'argent. Jouer *gros* jeu. Une *grosse* affaire. De *grosses* lettres. De *gros* caractères. | Riche, opulent. Un *gros* négociant. Un *gros* banquier. | Fig. *Un gros bonnet*, Un personnage important. | Comm. *Une grosse maison*, Une maison qui fait beaucoup d'affaires. | Fig. et famil. *N'avoir qu'un gros bon sens*, Avoir le sens bon et droit, mais peu délicat. | *Un gros lourdaud, un gros animal, une grosse bête, un gros butor*, Un homme stupide, maladroit, grossier. | Archit. *Les gros murs d'un bâtiment*, Ceux qui en forment l'enceinte et qui portent les voûtes. | Fig. et famil. *Grosses vérités*, Vérités si palpables qu'elles n'échappent à personne. | *Dire à quelqu'un de grosses vérités*, Lui adresser des reproches graves et mérités. | *Gros mots*, Paroles offensantes ou de querelle. On en vint aux *gros mots*. *Gros mots* Se dit aussi pour Paroles libres, et jurements. Il sied mal à un homme bien élevé de dire de *gros mots*. | *Gros jurons*, Jurement grossier. | *Gros péché*, Péché grave.

Baiser ainsi les mains et chatouiller le cœur,
Est un péché mortel des plus *gros* qu'il se fasse.
(MOLIÈRE.)

| *Grosse maladie*, Maladie violente. Il a fait une *grosse maladie*. | *Parler des grosses dents*, Avec hauteur. | Fig. Grand, grande. Je l'ai attendu une *grosse* demi-heure. | Fig. *Gros rire*, Rire bruyant. | *Grosse voix*, Voix forte. | *Faire la grosse voix*, Donner à sa voix un ton très-élevé. | S. m. La partie la plus considérable. Le *gros* de l'arbre. | La partie principale. Le *gros* d'une affaire. Le *gros* de l'histoire. Le *gros* d'une armée, d'une troupe. | *Le gros de l'hiver, le gros de l'été*, Temps de ces deux saisons où le froid, la chaleur a le plus d'intensité. | *Le gros*, Se dit du commerce dans lequel on ne vend que par notables parties, par opposition au commerce de détail. Tenir *le gros*. | *Demi-gros*, Commerce où l'on vend à la fois en gros et en détail. Cet épicier fait le *demi-gros*. | *Gros d'autruche*, La partie grossière du duvet de l'autruche. | *Gros de Naples*, Sorte d'étoffe de soie dont le grain est fort. | *Gros de Tours*, Étoffe de soie très-forte, et qui est d'une qualité supérieure au taffetas ordinaire. | La cent vingt-huitième partie de la livre, ou la huitième partie d'une once. Un *gros* d'argent, de soie. | Adv. Beaucoup. Gagner, perdre, jouer *gros*. Il risquait *gros* dans cette affaire. | Fig. *Il y a gros à parier que*, Il y a de fortes raisons de croire que. *Il y a gros à parier qu'il* se ruinera dans cette entreprise. | *En gros*, loc. adv. Par grande quantité. Se dit, au propre, des marchandises que l'on achète en pièces, en ballots, etc. Marchand *en gros*. Vendre *en gros* et en détail. | D'une manière sommaire. Raconter une affaire *en gros*. Il nous a dit *en gros* ce qui lui était arrivé. Les autres péchés dont on s'accuse *en gros*. (Pascal.) Je vous ai rapporté *en gros* quelque chose de ces prophéties. (Bossuet.) | Prov. *Les gros poissons mangent les petits*, Les faibles souffrent de l'injustice des puissants.

GROS (ANTOINE-JEAN). Peintre d'histoire, né à Paris en 1771, mort en 1835. Il fit partie de l'armée d'Italie, fut attaché à l'état-major et put, en suivant les opérations militaires, acquérir un talent particulier pour peindre les batailles. Il fit paraître successivement: *Bonaparte au pont d'Arcole*, la *Bataille de Nazareth*, les *Pestiférés de Jaffa*, la *Bataille d'Aboukir*, *Bonaparte aux pyramides*, le *Champ de bataille d'Eylau*, l'*Entrevue de Napoléon et de l'empereur d'Autriche en Moravie*. Ses autres principaux ouvrages sont: *Sapho à Leucade*, *Charles-Quint visitant avec François Ier les tombeaux de Saint-Denis*, *Ariane à Naxos*, *David jouant de la harpe devant Saul*, *Vénus sortant de l'onde*. Sous la Restauration, Gros fut surtout occupé à peindre la coupole de Sainte-Geneviève (le Panthéon); il y représenta de la manière la plus heureuse quatre sujets tirés des grandes époques de l'histoire de France. Gros, qui était membre de l'Institut depuis 1815 et qui avait été nommé en 1816 professeur à l'École des beaux-arts, est le plus grand peintre d'histoire de son école et le seul véritable peintre de batailles de son époque. Sa composition est puissante et grandiose, son dessin hardi, plein de verve et de vérité, son expression parfaite, son coloris chaud et transparent. Après ses peintures de la coupole du Panthéon, Gros ne fit plus rien de remarquable; le regret de se survivre et de se voir attaqué et méconnu, le porta à se donner la mort; on trouva son corps dans un étang près de Meudon.

GROS-BEC, s. m. Genre de passereaux conirostres de la famille des fringilles, caractérisé par un bec très-robuste, bombé, épais, pointu, des ailes et une queue courtes, et un corps trapu. Ces oiseaux vivent de baies et de graines, et rarement d'insectes. On trouve des *gros-becs* dans toutes les parties du monde, mais tous n'ont pas le même genre de vie. Les uns sont solitaires, silencieux et sauvages, tandis que les autres aiment la société de leurs semblables. Plusieurs se tiennent dans l'intérieur des forêts, d'autres n'y pénètrent jamais; plusieurs nichent sur les arbres ou sur les branches ou dans les trous, mais la plupart préfèrent des buissons épais et fourrés. Le *gros-bec commun* est sédentaire en France; il a le dessus et les côtés de la tête de couleur marron, ainsi que le dos; le croupion gris, le dessous du cou cendré; la base du bec ornée d'une ligne noire, les pieds couleur de chair. Les bois sont la demeure ordinaire des *gros-becs* pendant l'été, et ils s'approchent des lieux habités pendant l'hiver. Leur ponte est de quatre œufs, et les petits naissent avec le duvet.

GROSEILLE, s. f. Fruit du groseillier et particulièrement du groseillier commun. C'est un fruit aux grappes rouges, couleur de chair ou d'un blanc imitant celui des perles, d'une acidité très-agréable. Les *groseilles* peuvent être conservées sur la tige, sans se dessécher, jusqu'à la fin d'octobre, pourvu qu'on les empaille un peu avant leur maturité; elles perdent alors de leur acidité et sont délicieuses. On les mange fraîches ou en gelée; on en fait du sirop, du vin, des confitures. Mêlées avec de l'eau et du sucre, elles sont tempérantes et rafraîchissantes. Les *groseilles*, par leur acidité, troublent la digestion.

GROSEILLIER, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des ribésiées ou grossulariées, à feuilles éparses, incisées, souvent digitées, lobées; à fleurs verdâtres, jaunâtres ou rouges; fruits en grappes, dont chacun est une baie uniloculaire et polysperme.

Ce genre renferme trente espèces, dont quatre sont cultivées dans nos jardins, savoir : le *groseillier commun*, le *groseillier noir*, vulgairement nommé *cassis*, le *groseillier des Alpes* et le *groseillier à maquereau*.

Groseillier.

Ces arbrisseaux donnent des fruits connus sous le nom de *groseille*, et dont on tire un grand parti. Du reste, ils exigent peu de soins et prospèrent dans presque toute espèce de sol, quand ils trouvent une température qui leur convient. On les multiplie de boutures et par le semis de leur graine.

GROSSE, s. f. Douze douzaines de certaines marchandises. Une *grosse* de plumes. Une *grosse* de boutons. | Écriture en gros caractères à laquelle, dans la vieille méthode, on exerce les élèves qui commencent à écrire. Écrire la *grosse*. Cet élève en est encore à la *grosse*. | T. de prat. Expédition d'un acte public ou privé délivrée par un greffier, par un notaire, etc. La *grosse* d'un jugement. La *grosse* d'un contrat. La *grosse* est ordinairement écrite en plus gros caractères que la minute. (Acad.)

GROSSEMENT, adv. (pron. *groseman*). En gros, d'une manière non fine. Cela est *grossement* fait.

GROSSERIE, s. f. Tous les gros ouvrages des taillandiers. | Le commerce en gros. Ce négociant ne fait que la *grosserie*.

GROSSESSE, s. f. (rad. *gros*). En général, Gestation que font les femelles de plusieurs animaux, dans leur utérus ou leurs ovaires et oviductes, soit de petits fœtus, soit d'œufs éclosant dans le sein maternel, ou du moins qui y séjournent longtemps. | Méd. État d'une femme dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. Aussitôt que la grossesse a commencé, se manifestent, dans le plus grand nombre des cas, des signes qui en font connaître l'existence. Outre la suppression de l'évacuation périodique, qu'on a vue cependant continuer pendant les premiers mois de la gestation et même jusqu'au terme de l'accouchement, surviennent des nausées et des souffrances variables, résultant de la pléthore sanguine; en même temps, le volume du ventre augmente sensiblement, ainsi que celui des glandes mammaires; mais le phénomène caractéristique est la sensation que fait éprouver à la femme enceinte le fœtus, dont les mouvements deviennent reconnaissables après le quatrième mois. A ces signes, vulgaires en quelque sorte, de la grossesse, signes qui peuvent être équivoques ou incomplets, il s'en joint d'autres que le médecin seul peut apprécier; ce sont : l'état du col de l'utérus, le développement du corps de cet organe, le ballottement du fœtus; enfin, le bruit de la circulation placentaire et fœtale perçu par l'auscultation. Par ces divers moyens, on peut non-seulement constater l'existence de la grossesse, mais encore préciser, avec assez de certitude, l'époque à laquelle elle est parvenue. C'est sans doute dans un but providentiel que la femme enceinte est moins disposée aux maladies, même épidémiques et contagieuses, et que, en général, elle ne se porte jamais mieux que dans cet état, où on dirait qu'elle est sous la sauvegarde immédiate de la nature. Cependant le raffinement des mœurs, état de vie artificiel, qui a pour conséquence une détérioration organique, souvent aussi morale, rend nécessaires à la femme enceinte quelques règles hygiéniques, soit dans son intérêt individuel, soit dans celui de la génération qu'elle porte dans ses entrailles, et dont l'avenir, la santé, et ajoutons l'état moral et intellectuel, subiront l'influence de sa conduite, de ses actes, de ses pensées. En raison d'une si grave responsabilité, il est du devoir d'une mère d'éviter au moins tout ce qui peut nuire à la santé du corps et de l'âme, puisqu'elle peut transmettre à son enfant des germes de maladies autant physiques que morales. Sa nourriture, ses vêtements, son exercice, jusqu'à ses affections, et même ses goûts, doivent être l'objet de toute son attention. Quant à sa nourriture, elle doit être simple, pas trop excitante, jamais prise en trop grande quantité à la fois. Elle doit s'habiller selon la saison : point de corsages trop serrés, point de lien qui fatigue la taille ou toute autre partie du corps. Elle doit éviter un mouvement excessif autant que l'inaction et la paresse; mais un exercice modéré et régulier est une des premières nécessités de son état. Celui qu'on devra préférer sera la promenade à pied et au grand air, soit pendant un temps doux, dans la journée ou vers le soir; jamais pendant la digestion. La promenade en voiture n'est qu'un exercice passif, qui ne satisfait pas au besoin de mettre en action tous les muscles du corps, elle a même bien des inconvénients dans la seconde moitié de la grossesse. Quant à la promenade à cheval, nous la défendons autant que les promenades trop longues, la danse, la course, l'emploi d'efforts pour soulever des poids trop lourds. L'avortement, ou l'accouchement prématuré, sont la suite de ce genre d'imprudences. Les longues veillées sont aussi nuisibles, surtout dans un air vicié. Il faut mettre la plus grande modération dans les jouissances, même *les plus légitimes*; et il faut tout à fait s'en abstenir à partir du cinquième mois. Voilà pour l'hygiène physique. Quant à l'hygiène morale, nous dirons : Honneur à la mère du futur citoyen qui, sachant préserver son esprit de toute mauvaise direction, l'entretenir dans une activité modérée, le conserver calme, libre de toute passion, gai et bienveillant, aura rempli, même sous ce rapport, sa grande tâche maternelle. Quoique la grossesse soit un état parfaitement naturel, il n'en est pas moins troublé quelquefois par des désordres qui proviennent, soit d'une organisation imparfaite, soit des suites des divers traitements qui ont été subis. Que la femme enceinte se garde des tisanes, et surtout des saignées, sous prétexte de plénitude, d'échauffement, de pléthore. Quelques doses homœopathiques d'*aconit* et de *belladone* remédient promptement à cet état. A-t-elle des nausées et des vomissements, qu'elle prenne de l'*ipécacuanha* et de la *noix vomique*, et dans les cas opiniâtres, du *natrum muriaticum*. A-t-elle des aigreurs d'estomac, l'*acide phosphorique* les fera cesser. Est-elle constipée, de la *noix vomique*, alternée parfois avec de l'*ignatie*, ou bien de la *bryone*, ou de l'*opium*, rétabliront la régularité des selles. L'odontalgie, qui est l'affection la plus commune de la grossesse, et même quelquefois l'un des premiers symptômes, résiste très-rarement à l'*aconit*, à la *belladone*, au *calcarea*, à la *camomille*, à la *noix vomique*, à la *pulsatille*, à la *staphysaigre*. Les douleurs dans le côté droit, auxquelles particulièrement les petites femmes sont sujettes, surtout dans la première grossesse, sont fréquemment soulagées par l'*aconit*, la *camomille*, la *pulsatille*. L'insomnie, si opiniâtre dans les derniers mois, trouve son remède dans la *belladone*, le *café cru*, la *jusquiame*, la *noix vomique*. Voilà des moyens qui guériront promptement toute indisposition, sans nuire aux forces de l'organisme, qu'il faut ménager pour le grand acte de l'accouchement. Mais il y a des femmes dont la constitution très-faible, ordinairement scrofuleuse, laisse beaucoup à craindre, soit pour l'issue favorable de la gestation, soit pour les suites de l'accouchement, ayant l'utérus dépourvu d'un suffisant degré d'énergie. A celles-ci, nous recommandons non-seulement de suivre avec plus de scrupule le régime, et de se faire traiter homœopathiquement dans toutes leurs indispositions, mais en outre, de prendre, à partir du septième mois, alternativement de huit en huit jours, une dose de *charbon végétal* et de *seigle ergoté*, comme moyens prophylactiques. (D. Freschi.) L'embarras de la *grossesse*. Sa *grossesse* est fort avancée. Heureuse *grossesse*. *Grossesse* pénible. Elle ne veut pas avouer sa *grossesse*. Vous savez que je suis sur la fin d'une *grossesse*. (Mme de Sévigné.) Mme de Montespan se désespéra à la première *grossesse*, se consola à la seconde, et porta, dans les autres, l'impudence aussi loin qu'elle peut aller. (Mme de Caylus.) Aussitôt que les premiers symptômes de la *grossesse* se déclarent, tous rapports cessent entre les époux. (Chateaubriand.) | *Fausse grossesse*, Maladie qui, ayant son siége à la matrice, simule une grossesse.

GROSSET, ETTE, adj. (dim. de *gros*). Un peu gros. C'est une femme *grossette* et accorte.

GROSSEUR, s. f. (rad. *gros*). La circonférence, le volume de ce qui est gros. La *grosseur* d'un arbre. La *grosseur* d'une boule. Un homme d'une *grosseur* extraordinaire. Une baguette de la *grosseur* du doigt. Pour égaler l'animal en *grosseur*. (La Fontaine.) Le développement entier de toutes les parties du corps de l'homme en *grosseur* n'est achevé qu'à trente ans. (Buffon.)

Et son corps, ramassé dans sa courte *grosseur*,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
(BOILEAU.)

| Méd. Tumeur. Il lui est venu une *grosseur* à la gorge. Il lui survint une *grosseur* à la cuisse.

GROSSI, IE, adj. Rendu gros, devenu plus gros. Son visage, *grossi* par la maladie, trahissait la souffrance qu'elle endurait encore. C'était alors un torrent impétueux, profond, *grossi* par les pluies. (Voltaire.) | Fig. Exagéré. Des dangers *grossis* par l'imagination. Le nombre des ennemis *grossi* par la peur.

GROSSIER, IÈRE, adj. Épais, qui manque de ténuité, de finesse, de délicatesse. Un air *grossier*. Drap *grossier*. Étoffe *grossière*. Les parties les plus *grossières* d'une liqueur. Les corps qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas *grossiers*, si nous avions d'autres organes? (Condillac.) L'autre déploie sur celle des deux tables qui était vacante, un linge un peu *grossier*, mais blanc. (Marmontel.) On observera que les plantes ne tirent pas les parties *grossières* de la terre ou de l'eau. (Buffon.) | *Vêtements grossiers*. Ceux qui sont faits d'une étoffe grosse et de peu de valeur. | *Traits grossiers*, Ceux qui, sans être irréguliers, n'ont pas la finesse ou la grâce des jolies figures. | L'opposé de fin, délicat, recherché. Des mets *grossiers*. Une nourriture *grossière*. | Qui n'est pas fait délicatement. Ouvrage *grossier*. Travail *grossier*. Des meubles *grossiers*. | Par extens. Se dit d'une ébauche imparfaite. Imitation *grossière*. Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus *grossière*, dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées, lorsque la perfection nous est une fois connue. (Voltaire.) | L'opposé de subtil. Artifice *grossier*. Mensonge *grossier*. Ruse *grossière*. | Peu civilisé, sans culture, sans éducation. Un homme *grossier*. Un peuple *grossier*. Une nation *grossière*. Nous regardons l'idolâtrie comme la religion des peuples *grossiers*, et la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclairés. (Montesquieu.) Ils sont durs et *grossiers* jusqu'à la brutalité. (Buffon.) | On dit, en ce sens, Des mœurs *grossières*, des coutumes *grossières*. Je viens après mille ans changer ces lois *grossières*. (Voltaire.) | Se dit, par analogie, des discours, de l'air, des manières. Un langage *grossier*. Ses mouvements étaient brusques, ses manières *grossières*. | Fig. et au sens moral, Se dit de tout ce qui suppose ignorance, sottise ou maladresse. Erreur *grossière*. Faute *grossière*. | Par opposition aux plaisirs de l'âme. Des plaisirs, des appétits *grossiers*. Je ne crains pas que les sens et les plaisirs *grossiers* te corrompent. (J. J. Rousseau.) | Obscène. Il était *grossier*. | *Discours, propos grossiers*, Discours, propos contraires à la bienséance, à la pudeur. | *N'avoir qu'une idée grossière de quelque chose*, N'en avoir qu'une idée imparfaite. | Minéral. Se dit d'un corps ayant une apparence de rudesse jointe à l'opacité. | Substantiv. Celui, celle qui n'a aucun égard pour l'âge, le mérite, le sexe, etc., aucun respect pour les convenances, les formes, les usages. Cet homme est un *grossier*. Les militaires sont généralement *grossiers*, incivils.

GROSSIÈREMENT, adv. (pron. *grosièreman*). D'une manière grossière. Cet ouvrage est *grossièrement* fait. Quelques chiffres *grossièrement* ébauchés sur l'écorce des ormeaux. (Mme de Genlis.) | Avec maladresse. Il loue *grossièrement*. | D'une manière qui suppose ignorance. Je ne m'empêcherai jamais de leur dire qu'ils sont *grossièrement* abusés et que leur zèle est bien aveugle. (Pascal.) | Avec incivilité. Répondre *grossièrement*. | Sommairement, imparfaitement. Si on entend un coup de canon ou le son d'une cloche, on pourra juger *grossièrement* de la distance à laquelle on se trouve du canon ou de la cloche. (Buffon.) Content d'avoir *grossièrement* esquissé mon plan, je revins aux situations de détail que j'avais tracées. (J. J. Rousseau.)

GROSSIÈRETÉ, s. f. Qualité de ce qui est grossier; rudesse, défaut de délicatesse. La *grossièreté* d'un ouvrage. La *grossièreté* des traits. La *grossièreté* de la laine est cause de la *grossièreté* de l'étoffe. | Par anal. La *grossièreté* d'une erreur. La *grossièreté* d'un mensonge, d'une faute. Alors le pé-

cheur surpris s'indigne de la *grossièreté* de ses erreurs passées. (Massillon.) | Rudesse qui vient du défaut de civilisation. Nouvelle preuve de l'imbécile *grossièreté* de ces temps barbares. (Voltaire.) Les vices des paysans, sans apprêt et dans toute leur *grossièreté*, sont plus propres à rebuter qu'à séduire. (J. J. Rousseau.) | Impolitesse, manque de civilité. Cet homme met de la *grossièreté* dans tout ce qu'il fait. | Parole grossière, malhonnête. Dire des *grossièretés*. | La grossièreté est un de ces défauts qui souvent choquent plus que les vices. « Quelques personnes, a dit Ourry, confondent la *grossièreté* avec la *rusticité*, et affectent cette dernière pour se procurer un renom d'originalité; mais la rusticité ne s'acquiert point, elle est inhérente à l'individu. On ne devient pas, on naît *paysan du Danube*, et, en voulant imiter ce rude et âpre langage, on peut tomber dans l'écueil de la grossièreté jouée et prétentieuse, à coup sûr la pire de toutes. La grossièreté n'est pas toujours dans les mots; elle peut se montrer d'une manière non moins repoussante dans la démarche, les manières et dans toutes les habitudes de la vie. »

GROSSIR, v. a. (rad. *gros*). Rendre gros, plus gros, apporter de l'augmentation. L'embonpoint lui *a grossi* la taille. La fonte des neiges *a grossi* la rivière. Cette somme va *grossir* mon patrimoine. Ses troupes malgré lui *grossirent* votre armée. (Corneille.) On le présenta à un vieux lettré qui n'était point venu *grossir* le nombre de ses parasites. (Volt.) Les courtisans *grossirent* le cortége des empereurs.

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des rivières.
(BOILEAU.)

| T. d'optique. Faire paraître un objet plus grand qu'il n'est en effet. Le microscope *grossit* les objets. | *Grossir sa voix*, Lui donner un ton plus élevé. « Vous avez beau *grossir la voix*, vous ne m'effrayez point. | Fig. Exagérer. La renommée *grossit* tout. Prenez garde que l'éloignement ne vous *grossisse* les objets; c'est un effet assez ordinaire. (Mme de Sévigné.) | V. n. Devenir gros. Une dette, si minime qu'elle soit, *grossit* bien vite avec les intérêts accumulés. Cette femme *grossit* à vue d'œil. La rivière a beaucoup *grossi* depuis la fonte des neiges. Les fruits *grossissent*. Un chêne cesse de grandir longtemps avant qu'il cesse de *grossir*. (Buffon.) Ce torrent qui *grossit* me ferme le chemin. (C. Delavigne.) | Mar. Se dit lorsque les vagues de la mer roulent et s'accroissent à chaque instant. La mer *grossit*. | Se rapprocher. Les navires *grossissent* à vue d'œil. | SE GROSSIR, v. pr. S'emploie dans tous les sens de l'actif. La foule *se grossit* d'heure en heure. Cette nouvelle *s'est grossie* de mille détails. Leur troupe *se grossit* peu à peu. (Rollin.)

GROSSISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de grossir, de faire paraître gros. Verre *grossissant*. | Qui devient plus gros. Dette *grossissante*. Il traversa cette foule, toujours plus *grossissante* et plus agitée, et atteignit l'hôtel.

GROSSISSEMENT, s. m. (pron. *grosiseman*). Action de grossir, de rendre ou de faire paraître gros; résultat de cette action. Il ne se dit guère qu'en parlant des objets vus avec des verres qui grossissent. Ces verres produisent un *grossissement* prodigieux. (Acad.)

GROSSO-MODO, loc. adv. (mots ital. pour *in grosso modo*). D'une manière grossière; en gros, sans entrer dans le détail; du premier jet. Se dit particulièrement d'un ouvrage qui n'a pas été revu ou qui est incomplet. Rien de complet dans cette œuvre; chaque partie en est faite *grosso-modo*. J'ai travaillé mon bois *grosso-modo*.

GROSSOYEUR, EUSE, s. T. de prat. Celui, celle qui fait des grosses, des rôles d'écriture, pour contrats, jugements, etc.

GROSSOYER, v. a. Faire la grosse, l'expédition d'un acte, d'un contrat, etc. *Grossoyer* un jugement. *Grossoyer* un contrat. *Grossoyer* une requête.

GROSSULARIÉES, s. f. pl. (du lat. *grossulus*, groseille). Bot. Famille de plantes dicotylédones, ne contenant que le genre *groseillier*. Synonyme de *Ribésiées*.

GROSSULINE, s. f. Chim. Matière végétale qu'on trouve dans les fruits acides. | Se dit particulièrement de la *pectine* des groseilles.

GROTESQUE, adj. Se dit des figures ou ornements imaginés par le caprice d'un peintre, dont une partie représente quelque chose de conforme à la nature, et l'autre quelque chose de chimérique. Peinture *grotesque*. Figures et figurines *grotesques*. Peintre de *grotesques*. | Fig. Ridicule, bizarre, extravagant. Un habit, un vêtement *grotesque*. Mine *grotesque*. Cet homme est *grotesque*. Genre *grotesque*. Des termes *grotesques*. Qu'y a-t-il de plus propre à exciter le rire que de voir une chose aussi grave que la morale chrétienne remplie d'imaginations aussi *grotesques* que les vôtres? (Pascal.)

Folâtrant quelquefois sous un habit *grotesque*,
Une muse descend au faux goût du burlesque.
(VOLTAIRE.)

| S. m. Ce qui est dans le genre grotesque; conception artistique ou littéraire opposée au beau, mais qui n'est ni le laid ni le ridicule. Le grotesque est une inharmonie originale et piquante des formes, une incohérence de rapports qui provoque aussitôt l'étonnement et l'hilarité, et même l'intérêt; il diffère de la laideur en ce qu'il n'a rien de répugnant, et du ridicule en ce qu'il n'a rien de pitoyable. Du monde réel, les poètes l'ont transporté dans le domaine de l'idéal, et de là des compositions et des créations grotesques : *Ovide en belle humeur*, l'*Énéide travestie*, *M. de Pourceaugnac*, et enfin *Triboulet* et le *Quasimodo* de *Notre-Dame de Paris*. Ces deux derniers types sont l'incarnation des théories de Victor Hugo sur la nécessité du grotesque dans l'art. Tomber dans le *grotesque*. Il ne faut pas mêler le sublime au *grotesque*. | T. de théâtre. Bouffon, acteur chargé d'égayer les spectateurs par ses gambades et ses pantomimes. C'est ce que les Anglais appellent *Clown*. | Fig. C'est un poète et le *grotesque* du genre humain. (Montesquieu.) | S. m. pl. Peintures dans le genre grotesque. Faire des *grotesques*. Peintre en *grotesques*. Les modèles qui ont été regardés comme les meilleurs en ce genre sont les ornements trouvés dans le palais et dans les thermes de Titus à Tivoli, et dans les grottes de Naples et de Pouzzoles. Ces modèles, qui ont presque tous disparu, ont servi à Raphaël, à Jules Romain, à Polidore et à Jean d'Udine, pour imposer une espèce de règle à ce genre, qui n'a que trop de penchant à s'en affranchir. La symétrie, l'élégance des formes, le choix agréable des objets, la légèreté non excessive dans l'agencement, sont les points sur lesquels on peut appuyer les principes de l'art des ornements ou des grotesques. Leur convenance avec les lieux où on les emploie, leur rapport avec les décorations dont ils font partie, doivent guider dans ce travail, dont le genre est tout de convention. Exécuter des *grotesques*. Le sujet ni le dessin des *grotesques* n'ont rien de bouffon.

GROTESQUEMENT, adv. (pron. *grotèskeman*). D'une manière grotesque, ridicule et extravagante. Cette femme paraîtrait plus jolie si elle ne s'habillait *grotesquement*.

GROTIUS (HUGUES DE GROOT, dit). Célèbre publiciste hollandais, né à Delft en 1583, mort en 1646. Il cultiva à la fois avec le plus grand succès les lettres, la théologie, la philosophie et le droit. Il publia, fort jeune encore, des poésies latines et des ouvrages d'érudition qui le placèrent au premier rang des philologues. A l'âge de dix-huit ans, il était déjà nommé historien des États de Hollande. Il devint peu après avocat fiscal des provinces de Hollande et de Zélande, puis membre des États généraux. Par la suite, sa vie fut des plus agitées. Ayant pris parti pour Barneveldt contre le stathouder Maurice, et ayant soutenu les Arminiens contre les Gomaristes, que protégeait le stathouder, il se vit disgracié, et fut, en 1619, condamné à une prison perpétuelle ainsi qu'à la confiscation de ses biens; mais, après deux ans de captivité, sa femme le fit évader en l'enfermant dans une caisse de livres. Il se réfugia en France, et y fut bien accueilli par Louis XIII, qui lui fit une pension. A la mort de Maurice (1631), il tenta de rentrer dans sa patrie; mais il fut de nouveau proscrit. Christine, reine de Suède, lui offrit un asile et le nomma son ambassadeur en France. Il y résida dix ans, de 1635 à 1645; mais y ayant éprouvé quelques dégoûts par suite de ses dissentiments avec Richelieu et Mazarin, il demanda son rappel. Assailli par une tempête à son retour, il débarqua près de Dantzick et se fit transporter malade à Rostock, où il mourut. Parmi les nombreux ouvrages de Grotius, on doit citer : les *Annales de Hollande*; l'*Histoire des Goths, des Vandales et des Lombards*; des *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*; l'*Anthologie grecque*. Mais il est surtout connu comme créateur du *Droit des gens*, par le traité *De jure belli et pacis*, et le traité de la *Liberté des mers (Mare liberum)*.

GROTTE, s. f. (du gr. κρύπτη, crypte, caverne). Antre, caverne, espace vide qui se rencontre dans le sein de la terre, et surtout dans l'intérieur des montagnes. On n'en cite qu'un très-petit nombre dans les roches schisteuses; on en connaît beaucoup dans les formations gypseuses et dans les roches d'origine ignée; mais c'est dans les montagnes calcaires que ces cavités sont les plus fréquentes. Une *grotte* profonde. En général, les *grottes* volcaniques sont moins étendues que les *grottes* calcaires. Remplissez l'air de cris en vos *grottes* profondes. (La Fontaine.) On lira avec un plaisir mêlé d'horreur le récit de leur descente dans la *grotte* d'Antiparos. (Fontenelle.) Qui est-ce qui est sorti des *grottes* d'Arcy sans être convaincu, par la vitesse avec laquelle les stalactites s'y forment, que ces *grottes* se rempliront un jour? (Diderot.) | Cavité naturelle ou artificielle qui sert à l'homme de retraite champêtre. On peut donner aux *grottes artificielles* deux formes : ou imiter, sans art, des grottes sauvages ou naturelles, et alors on les appelle *grottes satyriques*, ou représenter un endroit solitaire, orné seulement des productions de la nature, et alors on lui donne le nom d'*ermitage*. Il y a une belle *grotte* dans ce jardin. Sa *grotte* ne résonnait plus de son chant. (Fénelon.) Des *grottes* percées dans les flancs des montagnes, des pièces de gazon placées aux deux côtés du fleuve, semblent être l'asile du repos et du plaisir. (Barthélemy.) Les vierges aux doux yeux et les *grottes* muettes. (A. Chénier.) | *Grotte du Chien* (de l'ital. *grotta del Cane*, même sens). Grotte d'Italie, à 16 kilom. de Naples, de tout temps célèbre par ses exhalaisons méphitiques. Pline en fait mention. Elle est située entre Naples et Pouzzoles, au pied de la montagne appelée *Solfatara*. La *grotte du Chien* a reçu le nom moderne qu'elle porte de ce qu'on éprouve communément ses effets sur les chiens; elle serait cependant également funeste aux autres animaux. Cette grotte a environ 2 mètres 66 de haut, et 4 mètres de long sur 2 mètres de large. Il s'élève de son fond une vapeur chaude qui forme un jet continu et qui couvre toute la surface du fond de la grotte. Elle ne se dissipe point dans l'air, et retombe un moment après s'être élevée. Elle est formée d'acide carbonique pur, qui, étant plus dense que l'air atmosphérique, reste à la surface du sol sur une couche de 40 à 60 centimètres d'épaisseur. Un homme peut y entrer sans danger, puisque sa bouche est de beaucoup au-dessus de la couche; mais un chien ou tout autre animal dont la tête se trouve au-dessous du niveau de la couche d'acide carbonique, est subitement pris de vertige; après deux ou trois minutes, l'asphyxie est complète.

GROU, s. m. Agric. Terre argileuse mêlée de pierres, peu propre à la culture des céréales. | On dit aussi au féminin, *Grouette*.

GROUILLANT, ANTE, adj. Famil. Qui remue, qui grouille. Des enfants tout *grouillants*. | Fig. G. Sand a pris par la peau du cou ce jeune chat-tigre Mauprat, parmi ce tas de monstres *grouillants*, et l'a jeté en plein milieu social. | Qui fourmille de. Sa barbe était *grouillante* de vermine.

GROUILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Mouvement et bruit de ce qui grouille. Le *grouillement* des intestins. | On dit mieux *Borborygme*.

GROUILLER, v. n. (*ll* mouillées). Remuer, bouger. Il y a quelque chose qui *grouille* dans ce buisson. | Par anal. *Personne ne grouille encore*, Personne ne bouge encore. | Se dit du bruit que les flatuosités causent quelquefois dans les intestins. Le ventre lui *grouille*. | Fourmiller. Ce grenier *grouille* d'araignées. Ce fromage *grouille* de vers. Les vers *grouillent* dans ce cadavre.

GROUP, s. m. Paquet d'or ou d'argent en espèces, que l'on adresse d'un endroit à un autre par la poste ou par quelque autre voie. Un *group* de mille francs. Expédiez-moi un *group* par le chemin de fer.

GROUPE, s. m. (de l'ital. *groppo*, même sens). Assemblage de plusieurs parties complètes séparables et indépendantes, pour former un sujet de peinture, de sculpture et d'architecture. En architecture, il s'emploie particulièrement pour désigner l'accouplement des colonnes, leur réunion en faisceau; en sculpture et en peinture, il désigne un assemblage naturel et vrai des figures ou des ornements qui composent un bas-relief ou un tableau. Un *groupe* de sculpture. Un *groupe* d'animaux. Quel *groupe* plus simple, plus beau que celui du Laocoon et de ses enfants! (Diderot.) Les *groupes* sont subordonnés au goût, à la pose, à l'effet, à l'expression, et surtout à la nature. (Saucerotte.) C'est au génie de l'artiste qu'il appartient de varier dans la peinture les mouvements de figures d'un même groupe et de les faire contraster ensemble : il doit aussi disposer les objets suivant l'artifice du clair-obscur; c. à d. qu'il faut que les lumières se trouvent liées ensemble, et les ombres pareillement liées ensemble, pour le repos des yeux, mais de manière que le hasard semble s'être joué dans la distribution des objets et qu'il n'y paraisse aucune affectation. | Réunion de plusieurs personnes. Un *groupe* d'enfants. Un *groupe* de curieux. Un *groupe* de danseurs. Ils furent bientôt à six cents pas du *groupe*

où la reine était arrêtée. (Mme de Genlis.) | Réunion quelconque d'objets formant un tout distinct. Un *groupe* d'îles. Un *groupe* d'arbres. L'Islande, comme la Sicile, n'est en grande partie qu'un *groupe* de volcans. (Buffon.) | Fig. et par extens., en littérature. Un *groupe* d'idées. Un *groupe* de pensées. Un *groupe* d'expressions. | Mus. Réunion de plusieurs notes tenues ensemble au moyen de barres. Il y a des groupes de deux, de trois, de quatre, de six notes. Les fusées et les gammes chromatiques présentent des groupes de trente-deux, de soixante, de quatre-vingts notes. Quatre notes égales et diatoniques, dont la première et la troisième sont sur le même degré, forment un *groupe*. | *Groupes* (théorie phalanstérienne). Fourier appelle ainsi les modes élémentaires des relations sociales ou associations premières des personnes humaines. Les groupes, dans l'humanité, représentent les molécules constitutives de l'unité sociale. Ils sont au nombre de cinq : deux majeurs, déterminés par l'essor des passions majeures, l'ambition et l'amitié; deux mineurs, déterminés par l'essor des passions mineures, l'amour et le familisme; un pivotal, qui est comme la fusion de tous les autres : le groupe d'unitéisme ou fusion des liens. L'homme ne fait de progrès en sociabilité qu'autant qu'il parvient à former un, deux, trois ou quatre *groupes*; c'était donc par l'analyse des *groupes* qu'il fallait débuter dans l'étude de l'homme social, tout à fait négligée, quoi qu'on en dise. (Fourier.)

GROUPÉ, ÉE, part. Assemblé, mis en groupe. Colonnes *groupées*. Arbres *groupés*. Parce que ces figures se tiennent, le peintre a cru qu'elles étaient *groupées*. (Diderot.) | Rassemblé, en parlant de personnes. Tous ses amis étaient *groupés* autour de lui. | Substantiv. Le *groupé*, Disposition par groupes, manière dont plusieurs objets sont groupés.

GROUPER, v. a. Peinture. Mettre en groupe. Pour bien grouper des figures, il ne suffit pas de les rassembler au nombre de trois, de cinq ou de sept, de les placer sur la même ligne ou de les échelonner les unes au-dessus des autres; il faut consulter les lois de l'harmonie, tenir compte des effets de lumière, des contrastes, des oppositions, et enfin disposer les parties principales de telle sorte qu'elles puissent plaire aux yeux sans nuire aux autres parties accessoires, aux figures des seconds plans, au paysage et aux ornements de décoration. Cet artiste *groupe* bien ses figures. L'art de *grouper* ne peut s'enseigner d'une manière invariable. En peinture, les tableaux de Raphaël donnent l'idée la plus complète, la plus vraie et la plus harmonieuse de l'art de *grouper* un sujet. | Archit. *Grouper des colonnes*, Les disposer deux à deux. Quant à l'ordre le plus agréable dans lequel on doit *grouper les colonnes*, il est le même que celui dans lequel les dattiers croissent naturellement. | En parlant des choses, Réunir, assembler. *Grouper* des mots. *Grouper* des faits. *Grouper* des exemples. | V. n. Ces fruits *groupent* bien ensemble. | SE GROUPER, v. pr. Se réunir en groupe. Ces fleurs *se groupent* agréablement. Les badauds *se groupent* autour des charlatans sur les places publiques.

GRUAU, s. m. (pron. *gruo*; du gr. γράω, gruger, manger). Sorte de trituration de divers grains, plus ou moins concassés, dépouillés de leur enveloppe par l'effet d'une demi-mouture opérée par un écartement de deux meules entre lesquelles on fait passer le grain. Anciennement on extrayait le gruau de nos diverses céréales, telles que froment, orge, avoine; mais maintenant ce n'est guère qu'avec cette dernière qu'on le prépare, tantôt sous le nom simple de *gruau*, tantôt sous celui de *gruau d'avoine*. Toutes les avoines sont employées à faire du gruau. Le gruau d'avoine est composé de farine grossière et de morceaux plus ou moins aplatis. Le gruau de froment est plus rare et s'obtient en préparant la *semoule*. Lorsque celle-ci est repassée sous la meule, elle porte le nom de *farine de gruau*; elle est plus lourde, à volume égal, que la farine ordinaire, d'un œil grisâtre et contenant beaucoup de gluten. Elle donne une pâte longue et tenace. Le gruau d'orge est peu connu et peut-être meilleur que celui d'avoine. La préparation du gruau, pour le manger, consiste à le délayer dans de l'eau, du bouillon ou du lait, à le faire cuire lentement sur un feu modéré, au moyen duquel le gruau conserve sa forme, pour ainsi dire, et est plus propre aux estomacs adultes que la farine en bouillie, qui n'offre pas assez de travail digestif et n'est favorable qu'à l'enfance. | *Pain de gruau*, Pain de qualité supérieure fait avec la fleur de la farine.

GRUE, s. f. (du lat. *grus*, même sens). Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des cultrirostres, comprenant des espèces qui se rapprochent des cigognes et des hérons, avec lesquels certains naturalistes les ont placés. Les grues sont des oiseaux de passage. Les anciens avaient déjà remarqué leurs émigrations du nord au midi et du midi au nord. Ils les désignaient même par les noms d'oiseaux de Libye et d'oiseaux de Scythie, qui étaient les extrémités du monde connu. De tous les oiseaux qui s'élèvent au haut des airs, les grues sont les plus grands; de tous les oiseaux qui voyagent, ils sont ceux qui entreprennent et exécutent les courses les plus lointaines. Les grues se réunissent en compagnies, s'élèvent fort haut dans les airs, et pour se soutenir et fendre l'air avec plus de facilité, elles forment un triangle à peu près isocèle; puis, pour résister à un vent trop fort, elles se resserrent en rond. C'est aussi de cette manière qu'elles se mettent en défense quand l'aigle les attaque. Elles voyagent plus souvent la nuit que le jour. Le cri seul indique leur passage, et ce cri part du chef de colonne, qui avertit l'escadron volant de la route qu'il tient, et ensuite est répété par ses compagnes qui répondent dans tous les rangs pour faire connaître qu'elles gardent leur ligne. Le vol des grues, quoique toujours soutenu, a cependant diverses inflexions, et ces différences sont des présages d'un changement dans le ciel et dans la température. Si, le matin, le vol est élevé, si la troupe est paisible, c'est l'indice d'un beau jour; s'il est bas et si elles s'abattent à terre, c'est signe d'orage. Leurs cris, pendant le jour, présagent la pluie; s'ils sont bruyants et tumultueux, c'est le signal de la tempête. Ainsi que tous les grands oiseaux, les grues ont quelque difficulté à s'élever. Pour cela, elles sont forcées de courir quelques pas, ouvrant les ailes, rasant la terre, jusqu'au moment où leur aile puissante s'est totalement déployée. Alors elles décrivent des spirales régulières et gagnent le haut des airs, où elles descendent ensuite en ligne verticale. Si dans le haut des airs, et pendant la nuit, ces oiseaux ont un chef pour les conduire, à terre ils ont, pendant les ténèbres, une garde qui veille pour la sûreté de la troupe, qui repose la tête cachée sous l'aile. La sentinelle, la tête haute, l'œil aux aguets, les réveille par un cri, si quelque danger menace la troupe. Les grues se rencontrent sur

Grue.

tout le globe, où elles cherchent une température modérée. Elles nichent dans les roseaux des marais; elles construisent le berceau de leur géniture d'herbes fines et douces; la femelle y dépose deux œufs, dont le mâle partage l'incubation. Elles vivent d'insectes, de vers, de reptiles, de grenouilles et de poissons, et aussi de graines. On les chasse au lacet, à la passée, à l'aigle et au faucon. Dans quelques pays de l'Orient, elles sont regardées comme des oiseaux sacrés. Profitant de ce privilége qui les assurent contre tout danger, les grues se promènent dans les villes du Japon et de la Chine comme des oiseaux familiers. (B. B.) | Fig. et famil. *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps sur ses pieds. Jusques à minuit, *j'ai fait le pied de grue*. (Hauteroche.) | *Avoir un cou de grue*, Avoir le cou très-long. | Fig. et famil. Niais qui se laisse facilement tromper. Vous êtes une *grue*. | Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

GRUE, s. f. Système de charpente en bois, en fer ou en fonte, destiné à soulever de lourds fardeaux, et disposé en *porte-à-faux*, par rapport à un axe vertical, autour duquel il est mobile. Les grues doivent satisfaire à deux natures différentes de conditions, les unes de construction, relatives à l'établissement de la charpente en porte-à-faux, les autres de mécanique, qui comprennent les moyens à

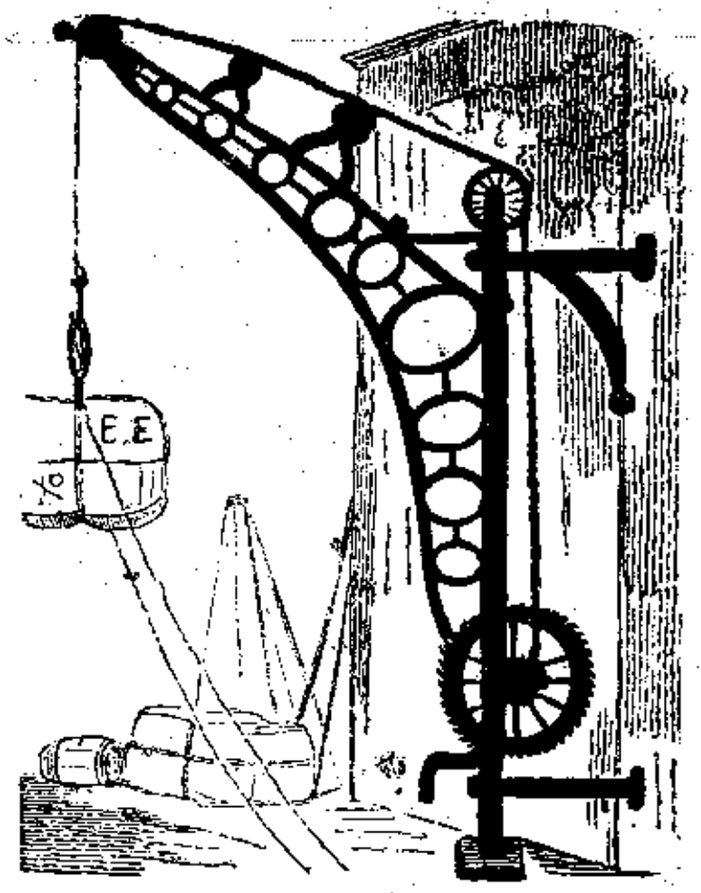

Grue.

employer pour transformer une force donnée et la transmettre au poids que l'on veut soulever. La grue, dans toute sa simplicité, est une sorte de potence dont le bras horizontal est muni d'une poulie sur laquelle passe et coule la chaîne ou la corde à laquelle est fixé l'objet à soulever; l'autre bout de la corde se roule sur un cylindre que l'on fait tourner au moyen de leviers, de roues d'engrenage, de manivelles, de cabestans, etc.

GRUER, v. a. Réduire en gruau. Il *gruait* la plus belle avoine du pays. *Gruer* de l'orge, de l'avoine, etc.

GRUERIE, s. f. Anc. juridiction des officiers commis pour la garde des bois, qui jugeaient des dommages faits dans les forêts. | Lieu où s'exerçait cette juridiction. | Droit de justice que le roi avait dans le bois des particuliers, et qui, outre les profits de la justice, lui assurait une part dans les coupes. La *gruerie* a été supprimée en 1789.

GRUGÉ, ÉE, part. Mangé. Des friandises promptement *grugées*. | Fig. Un homme *grugé* par ses parents, par ses amis. *Grugé* par une fille d'amour.

GRUGEON, s. m. Comm. Nom donné à de gros morceaux de sucre compacté, qui se trouvent parfois dans les tonneaux de cassonade arrivant des Antilles. Retirez les *grugeons* de la barrique de cassonade.

GRUGER, v. a. (du gr. γράω, je mange). Briser quelque chose de dur ou de sec avec les dents. *Gruger* une croûte. *Gruger* du sucre | Famil. Manger. Ils *auront* bientôt *grugé* cela. Perrin fort gravement ouvre l'huître et la *gruge*. (La Fontaine.) | Fig. *Gruger son fait*, Faire plus de dépense que ne le comporte la fortune qu'on possède. | *Gruger une personne*, Lui manger son bien. Ses parents le *grugent*. Les huissiers, les avocats *grugent* les plaideurs. Quoique les auteurs, nation ingrate et impolie, se moquassent de lui en le *grugeant*. (Le Sage.)

On nous mange, on nous *gruge*,
On nous mine par des longueurs.
(LA FONTAINE.)

| T. de sculpture. Briser avec un marteau à pointes de diamant certaines matières dures qu'on ne pourrait entamer avec un outil tranchant. On *gruge* les saillies du granit.

GRUGERIE, s. f. Action de gruger, de gaspiller.

GRUGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui gruge, qui mange, qui dépouille. Quel terrible *grugeur!* Une *grugeuse* de sucreries. Les *grugeurs* de nos biens.

GRUME, s. f. Écorce laissée sur le bois coupé. | *Bois en grume*, Bois de charpente et de charronnage qui a encore son écorce, qui n'est point équarri. Vendre du bois en *grume*. On fait avec le *bois en grume* des chaises, des meubles rustiques pour les jardins, des jardinières, etc.

GRUMEAU, s. m. Petite agglomération de quelque chose de pulvérulent, de sablonneux, etc. Cette bouillie est pleine de *grumeaux*. On trouve du sel en *grumeaux* adhérents à de la lave altérée ou à du

sable vomi par les volcans. (Buffon.) | Particulièrement, Petite masse d'albumine, de fibrine ou de caséine, coagulée dans un liquide animal, tel que le sang, le pus, le lait. Vomir des *grumeaux* de sang. Le lait a tourné et s'est mis en *grumeaux*.

GRUMEL, s. m. Fleur d'avoine dont on se sert pour le foulage des étoffes.

GRUMELÉ, ÉE, part. Pris en grumeaux. Du lait *grumelé*. De la bouillie *grumelée*.

GRUMELER (SE), v. pr. Se mettre en grumeaux; devenir en grumeaux. Le lait tourné *se grumelle*.

GRUMELEUX, EUSE, adj. Qui est composé de grumeaux. Du lait *grumeleux*. Du sang *grumeleux*. | Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans. Un bois *grumeleux*. | Les poires *grumeleuses* sont de difficile digestion.

GRUMELURE, s. f. Petit trou dans une pièce de métal fondu.

GRÜTLI. Géogr. Petite prairie de Suisse, au pied du Seelisberg, sur un golfe du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le serment d'affranchir leur patrie que Werner Stauffacher, Walter Furst et Arnold de Melchtal y prêtèrent dans la nuit du 17 novembre 1307.

GRUYER, ÈRE, adj. Qui a rapport à la grue. | *Faucon gruyer*, Qui est dressé à chasser les grues. | *Faisane gruyère*, Qui ressemble à une grue.

GRUYÈRE. Géogr. Petite ville suisse, dans le canton de Fribourg. | S. m. *Gruyère* ou *Fromage de Gruyère*, Fromage qui tire son nom de l'endroit où il se fabrique, et qui est regardé comme le meilleur des fromages faits avec le lait de vache. Les montagnes des Vosges, le Jura, les Alpes du Dauphiné à la Grande-Chartreuse, fournissent des élévations et des pâturages analogues à ceux de Gruyère. Les fromages dits de Gruyère forment depuis longtemps une branche considérable de commerce pour les anciennes provinces de Lorraine et de Franche-Comté. On distingue trois sortes de fromages de Gruyère : le *gras*, qui contient toute la crème; le *demi-gras*, dont on a enlevé une partie de la crème; le *maigre*, qui n'en contient plus. Il y a plus de bénéfice pour le fabricant à faire les fromages le plus gras possible; mais ces fromages ne se conservent pas aussi bien, et le travail de la cave s'opère plus difficilement; les yeux, dans la plupart, s'aplatissent lorsque la pâte se rabaisse après s'être soulevée par la fermentation. En vieillissant, ils deviennent forts, à cause de la grande proportion des parties butyreuses. On croyait autrefois que la qualité des fromages de Gruyère était inhérente au sol et aux pâturages, et la petite ville de Gruyère était alors le seul dépôt des fromages de Gruyère de toute la contrée environnante; elle les marquait de son blason, c. à d. de la grue, et percevait en échange un droit de balance. Mais depuis que l'expérience a fait connaître qu'avec de bons pâturages, et en suivant les mêmes procédés, il était facile de fabriquer ailleurs des fromages que l'on distingue difficilement de ceux du pays de Gruyère, ses industrieux habitants ont une double concurrence à soutenir : la première, dans les cantons de Berne et de Lucerne, qui font passer leurs produits en Allemagne, sous le nom de *fromages de l'Ementhal* ou *fromages suisses*; et la seconde, dans le nombre toujours croissant des *fruitières* dans les vallées du Léman, du Jura, des Vosges, dans la Savoie et d'autres contrées, dont les productions sont confondues, sur les marchés étrangers, avec celles du pays de Gruyère.

GRYLLIDES, s. m. pl. (du lat. *gryllus*, grillon). Entom. Famille de la tribu des grylliens, de l'ordre des orthoptères, distinguée des autres insectes de la même tribu par des pattes antérieures simples.

GRYLLIENS, s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des orthoptères, caractérisée par des antennes extrêmement longues et déliées.

GRYPHÉE, s. f. Zool. Genre de mollusques caractérisés par leur crochet saillant, tourné en spirale, et par leurs valves, dont l'inférieure est grande et concave, tandis que la supérieure est petite et plane. Les *gryphées* sont aujourd'hui fort rares dans nos contrées.

GRYPHITE, s. m. Paléontol. Gryphée fossile. Les *gryphites* sont très-abondants dans le calcaire argileux qui avoisine les grès rouges et bigarrés.

GUACHARO, s. m. (nom d'une localité). Ornithol. Genre de passereaux fissirostres, de la famille des engoulevents, propre à l'Amérique. Le *guacharo* est gros comme un pigeon; son plumage est roux-marron, à reflets mêlés de brun et de verdâtre, et tacheté de noir et de blanc.

GUADALQUIVIR (de l'arabe *Ouald-al-Kébir*, le grand fleuve). Géogr. Anciennement Bétis, fleuve de l'Espagne méridionale. Il prend sa source aux confins de la Manche et de la Murcie, au revers des montagnes de Cazorla, se dirige au S. O., passe à Andujar, baigne Cordoue, Séville, et se jette dans l'océan Atlantique, à San-Lucar, après un cours d'environ 400 kilom. Les eaux du Guadalquivir sont bourbeuses.

GUADELOUPE. Géogr. Une des petites Antilles françaises, entre les îles d'Antigua au N., de la Dominique au S., de la Martinique au S. E.; 35 kilom. sur 37; 138,000 hectares; 140,000 habit., dont les hommes de couleur forment les trois quarts. Un canal, dit la rivière Salée, la coupe en deux parties, qui sont comme deux îles, l'une à l'ouest, qui garde le nom de Guadeloupe, et qu'on nomme aussi *Basse-Terre*, l'autre à l'est, qu'on appelle *Grande-Terre* (pour la distinguer des *Petites-Terres*, îlots situés à la pointe S. E. de la *Grande-Terre*). La Guadeloupe propre est montueuse et n'est cultivée que sur les côtes; elle a pour chef-lieu la Basse-Terre; la Grande-Terre est plate, partout fertile et très-riche; chef-lieu, Pointe-à-Pitre. Dans la Guadeloupe propre, est un mont volcanique, la Soufrière, qui fume perpétuellement; il a 1,558 mètres de hauteur. Les principaux objets de la culture de la colonie sont la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, le girofle, le tabac et les autres productions tropicales. Cette île est exposée aux ouragans et aux tremblements de terre. La Guadeloupe, habitée originairement par les Caraïbes, et appelée par eux *Kareskésa*, fut découverte le 4 novembre 1493 par Christophe Colomb, qui lui donna le nom de Guadeloupe (*Guadalupe*), à cause de la ressemblance qu'il croyait trouver entre ses montagnes et la sierra de Guadalupe, en Espagne. Elle fut occupée en 1635 par les Français, qui en chassèrent les Caraïbes. L'esclavage y a été aboli en 1848. La Guadeloupe est la patrie des poètes Léonard et Campenon. De la Guadeloupe dépendent administrativement Marie-Galande, les Saintes, qui forment un groupe de quatre petits îlots, la Désirade et la partie française de l'île Saint-Martin.

GUADIANA (de l'arabe *Ouadi-ana*). Géogr. Fleuve d'Espagne et de Portugal, qui prend naissance dans les marais de Ruidera, province de la Marche espagnole, disparaît près d'Alcazar, et coule sous terre pendant 22 kilom.; reparaît au lieu dit *Ojos de la Guadiana* (les Yeux de la Guadiana), coule à l'O. entre les chaînes Lusitanique et Marianique, baigne Mérida, Badajoz, pénètre ensuite dans la province portugaise d'Alentejo, puis dans les Algarves, et se jette dans l'Océan, après un cours d'environ 600 kilomètres.

GUANCHES, s. m. pl. Ancienne population de l'île de Ténériffe, dont on trouve les squelettes dans des caves sépulcrales.

GUANINE, s. f. Chim. Substance d'un blanc jaunâtre, en poudre cristalline, sans odeur ni saveur, que l'on retire du guano.

GUANO, s. m. (pron. *gouano*). Sorte d'engrais. C'est une matière brune exhalant une forte odeur ambrée, noircissant au feu, soluble avec effervescence dans l'acide nitrique chaud, et qui provient de l'accumulation des fientes et des débris d'oiseaux marins, etc. Le guano est formé : 1° du quart de son poids d'acide urique, en partie saturé d'ammoniaque et de chaux; 2° d'acide oxalique, combiné en partie à l'ammoniaque et à la potasse; 3° d'acide phosphorique, uni aux mêmes bases et à la chaux; 4° de petites quantités de sulfates et de muriates de potasse et d'ammoniaque; 5° d'un peu de matière grasse; enfin, de sable en partie quartzeux et en partie ferrugineux. Cet engrais se trouve en abondance sur les côtes de la mer du Sud, dans les îles Chincha, etc., et forme des couches de 15 à 20 mètres d'épaisseur, et même de véritables montagnes. Un grand nombre de navires européens sont occupés aujourd'hui à transporter le guano, notamment en France et en Angleterre, pour les besoins de l'agriculture.

GUARINI (J. B.). Poète italien, né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. Guarini a publié des sonnets, des comédies, des satires, des traités politiques. Mais le plus célèbre de ses ouvrages est le *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale, représentée à Turin en 1585. Elle eut quarante éditions du vivant de l'auteur, et fut traduite à peu près dans toutes les langues. Cette pièce fut mise à l'index à cause des images voluptueuses qui s'y rencontrent et de certains passages d'un épicuréisme un peu hardi. Parmi les œuvres inédites de Guarini, on cite un *Traité de la liberté politique*, une *Apologie* de sa conduite dans ses querelles avec le duc de Ferrare, un grand nombre de lettres précieuses pour l'histoire littéraire du temps et conservées dans les archives de Guastalla.

GUATEMALA OU NOUVELLE-GUATEMALA. Géogr. Capitale de la république de Guatemala, sur le Rio-das-Vacas; 60,000 habit. Archevêché, université. Assez jolie ville, située dans une belle et vaste plaine. Elle fut fondée en 1775, après la ruine de Cuatemala-la-Vieja. | *Vieille-Guatemala*. Ville située à 35 kilom. N. de la Nouvelle-Guatemala, entre les volcans d'Agua et de Fuego, dont l'un vomit de l'eau et l'autre du feu; 18,000 habit. Elle fut fondée par les Espagnols en 1524, sur l'emplacement d'une ville indienne; elle comptait déjà 34,000 habit., lorsqu'elle fut détruite en 1541 par une éruption des deux volcans. Rebâtie à peu de distance, elle fut de nouveau renversée en 1774 par un tremblement de terre; elle se releva néanmoins en 1799. | *Confédération de Guatemala*. État fédératif, qu'on nommait aussi *États-Unis de l'Amérique centrale*, situé sur la mer du Mexique et sur la mer Pacifique, était borné à l'E. par la mer des Antilles, à l'O. par le grand Océan, au N. par le Mexique, et au S. par l'isthme de Panama et l'État de Colombie. Cet État avait 1,600 kilom. sur 500. Il se divisait en cinq États : Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua, Costa-Rica, plus un district fédéral. Chef-lieu, San-Salvador. En 1821, le Guatemala, suivant l'exemple des autres colonies espagnoles, se déclara indépendant. Il se constitua d'abord en provinces unies, puis en république fédérale; mais en 1839, une insurrection sépara l'État de Honduras de la Confédération, et les quatre autres États se séparèrent en 1847. | *État de Guatemala*. République de l'Amérique centrale, un des cinq États de l'ancienne Confédération de Guatemala, entre le Mexique au N. et à l'O., l'océan Pacifique au S., les États de San-Salvador et de Honduras à l'E., forme une longue et étroite lisière sur les côtes de l'Océan; 520 kilom. sur 200; environ 464,000 habit. Culture importante du tabac et de la cochenille.

GUARANA, s. m. Sorte de pâte ayant l'aspect du cacao grossièrement broyé, et qui est préparée par les Guaranis, peuple de l'Amérique méridionale, avec les graines d'une espèce de *paullinia*. On emploie avec succès le *guarana* contre les diarrhées aiguës ou chroniques et contre la dyssenterie.

GUARANINE, s. f. Chim. Alcaloïde tiré du *paullinia*; il est identique à la *théine* et à la *caféine*.

GUAYAQUIL. Géogr. Ville importante de la république de l'Équateur, chef-lieu de la province de Guayaquil; 22,000 habit. Port militaire et de commerce important; chantiers de construction, arsenal; exportation de cacao, quinquina, tabac, acajou et autres bois.

GUAZUMA, s. m. Bot. Genre de la famille des byttnériacées, renferme des arbres de l'Amérique tropicale, couverts d'un duvet cotonneux, à feuilles alternes. L'espèce type est le *guazuma à feuilles d'orme*, dont la cime élevée se charge de petites fleurs d'un bleu pâle, réunies en corymbes axillaires. Aux Antilles et au Brésil, on plante de belles avenues de ces arbres; avec le bois, qui est d'un travail facile, on fait des barriques pour les sucres bruts; les fruits servent à fabriquer une espèce de bière qui, distillée, donne une liqueur d'un goût agréable; les feuilles s'emploient en cataplasmes et les graines servent à la nourriture du bétail.

GUÉ, s. m. (en lat., *vadum*; bas lat., *guadum*). Endroit d'une rivière où l'on passe à pied. Chercher un *gué*. Trouver un *gué*. Le *gué* est bon. Passer une rivière à *gué*. Le bruit de ses eaux effraya Virginie; elle n'osa y mettre le pied pour le passer au *gué*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *Sonder le gué*, Pressentir les dispositions des personnes; voir, avant de s'engager dans une affaire, s'il n'y a point de risque. J'étais bien aise de *sonder le gué* avant de m'ouvrir à vous. (Le Sage.) | Exclamation joviale usitée par les chansonniers.

C'est la gaudriole,
O *gué!*
C'est la gaudriole.
(BÉRANGER.)

GUÉABLE, adj. Que l'on peut passer à gué. La rivière est *guéable* en cet endroit.

GUÈBRES, s. m. pl. (du mot persan *ghebr*, qui signifie *infidèle*, de même que *giaour* en turc). Nom que l'on donne aux adorateurs du feu, sectateurs de Zoroastre. On les appelle aussi *Parsis*, parce qu'ils sont originaires du Fars ou Farsistan (la Perside anc.), et *Madjous*, du nom des mages, ministres de la religion de Zoroastre. Les guèbres adorent le soleil comme l'image de la divinité et le type du feu le plus pur; ils vénèrent aussi les autres astres; jamais ils n'éteignent le feu volontairement, mais ils le laissent mourir faute d'aliment; si leur maison brûle, ils ne cherchent point

à éteindre l'incendie. Ils ont encore un attachement superstitieux pour leur ceinture, et ne la quittent jamais. Chez eux, on suit la loi de la nature pour le mariage, et le frère peut épouser sa sœur. Ils conservent religieusement les livres sacrés de Zoroastre. Les guèbres sont doux, bienfaisants, fidèles, et ne méritent point le mépris auquel ils sont condamnés chez les musulmans. On en trouve encore en Perse, à Téhéran, à Ispahan, et surtout dans le Kerman. Dans les Indes, ils sont plus nombreux; ils y habitent les bords du Sind et le Guzzérat; mais leur véritable patrie est Bombay, où ils vivent sous la protection des Anglais.

GUÈDE, s. f. Nom vulgaire du pastel employé pour teindre en bleu foncé.

GUÉDON, s. m. Ouvrier qui teint en bleu. Les *guédons* de Rouen. La corporation des *guédons*.

GUÉER, v. a. Passer à gué. *Guéer* une rivière. | Laver, baigner dans la rivière. *Guéer* du linge. *Guéer* un cheval.

GUELDRE (en allem. *Gelder*; en holland.. *Welderen*). Ville des États prussiens (province rhénane), dans la régence de Dusseldorf; 4,000 habit. Cette ville, sans importance aujourd'hui, était jadis la capitale du duché de Gueldre et lui avait donné son nom. | *Gueldre* (province, jadis duché de), province du royaume de Hollande; 130 kilom. sur 85; 400,000 habit.; chef-lieu, Arnheim. Le sol est plat et sablonneux, entrecoupé de marais et de tourbières, mais il est partout bien cultivé. Le colza, le houblon et les fruits en sont les principales productions. Grande fabrication de bière.

GUELFE, adj. et s. (en allem. *Welfen*). Prénom usité dans plusieurs familles d'Allemagne; mais il désigne plus spécialement une famille princière, émigrée, dans le XIe siècle, d'Italie en Allemagne. | *Guelfes et Gibelins*, s. m. pl. On désigne sous ces noms deux partis puissants qui divisèrent l'Italie aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Ils étaient sortis d'Allemagne. Deux familles illustres de ce pays, ayant pour chefs, l'une Conrad, fils de Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe, seigneur de Wiblingen (d'où par corruption *Gibelin*); l'autre, Henri le Superbe, duc de Saxe, neveu de Welf (*Guelfe II*), duc de Bavière, se disputèrent la couronne impériale après la mort de Lothaire (1138). Conrad, chef des gibelins, fut élu empereur; la famille des Guelfes refusa de le reconnaître et lui suscita partout des ennemis. Dès ce moment, tout l'empire se partagea en guelfes et en gibelins. On dit que c'est dans une bataille livrée en 1140 par Guelfe III, à Conrad, devant le château de Weinsberg, que ces noms furent employés pour la première fois; ils servaient de cris de guerre et de mots de ralliement aux deux partis. Ces querelles furent bientôt apaisées en Allemagne; mais elles durèrent longtemps encore en Italie. En général, les gibelins étaient partisans de la domination impériale et de la hiérarchie féodale; les guelfes défendaient la domination de l'Église et l'indépendance nationale. Leurs querelles ne cessèrent que par l'effet de la lassitude universelle, et surtout par la diversion qu'occasionna l'invasion des Français en Italie (1495). | Adjectiv. Le parti *guelfe*. Cette ville était *guelfe*.

GUENILLE, s. f. Haillon, chiffon déchiré. Que faites-vous de cette *guenille*? Un paquet de vieilles *guenilles*. | Par extens. Habit déchiré tombant par lambeaux. Il est couvert de *guenilles*. | Vieilles hardes. Il a vendu ses *guenilles* au fripier. | Famil. *Traîner la guenille*, Porter des vêtements usés, la livrée de la misère. | Fig. Chose de peu d'importance. Le corps, cette *guenille*... (Molière.) *Guenille* si l'on veut; ma *guenille* m'est chère. (Id.)

GUENILLEUX, EUSE, adj. Famil. Couvert de guenilles. C'est ici qu'il faut voir comment on peint la mendicité, jusqu'où il est permis de la vêtir, sans la rendre opulente ni *guenilleuse*. (Diderot.)

GUENILLON, s. m. Petite guenille. Je n'ai que faire de ce *guenillon*. Un bal où parurent plus de cent masques habillés de *guenillons* superbes. (Volt.) Les pauvres femmes étaient à peine vêtues de *guenillons*.

Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
De pièces, de lambeaux, de sales *guenillons*.
(BOILEAU.)

GUENIPE, s. f. T. famil. et de mépris. Femme malpropre, maussade. Taisez-vous, *guenipe!* | Prostituée de bas étage. Ils étaient attablés avec des *guenipes*. Les marins promenaient des *guenipes* à Toulon.

GUENON, s. f. Dans le langage ordinaire, singe femelle. Les *guenons*, comme les femmes, portent leurs petits dans les bras et leur donnent les soins affectueux que réclame leur faiblesse. Son chien, son chat et sa *guenon*. (La Fontaine.) | Par extens. Femme très-laide, sans mérite, sans agrément. C'est une *guenon*. Pour épouser un singe, il faut être *guenon*. (Boursault.) | Zool. Genre de mammifères quadrumanes de la famille des singes, caractérisés par des formes grêles, une longue queue et un museau court, habitant exclusivement l'ancien continent. Les guenons sont particulièrement répandues en Asie et en Afrique, surtout dans ce dernier pays. Elles vivent en troupes sur les arbres des forêts, et se nourrissent de fruits; elles sont très-vives, très-légères et d'un naturel assez doux. On les apprivoise facilement, car elles ont les mœurs douces et ne sont point lubriques comme la plupart des autres singes du nouveau continent.

GUENUCHE, s. f. (dim. de *guenon*). Jeune guenon; jeune singe du genre guenon. Les guenuches sont vives, légères et fort gentilles; mais elles deviennent revêches et indociles en grandissant. On les nourrit de racines, de fruits, de pain, d'amandes et même de chair. Elles aiment beaucoup le lait et le sucre. | Fig. *C'est une guenuche coiffée*, Se dit d'une femme laide et fort parée. | Fig. Femme petite et laide. Je connais de beaux et grands jeunes hommes qui ont pour épouses de petites *guenuches* de femmes. (Brueys.)

GUÉPARD, s. m. Zool. Espèce du genre chat, qui se trouve dans plusieurs contrées de l'Afrique et dans toute l'Asie méridionale. Il est de la même taille que la panthère, avec le corps plus élancé et la tête plus petite. Le guépard se laisse facilement apprivoiser; on le dresse même pour la chasse, ce qui fait qu'on l'appelle aussi *Tigre des chasseurs*.

GUÊPE, s. f. (du lat. *vespa*, même signif.). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des diploptères, section des porte-aiguillons. Les guêpes,

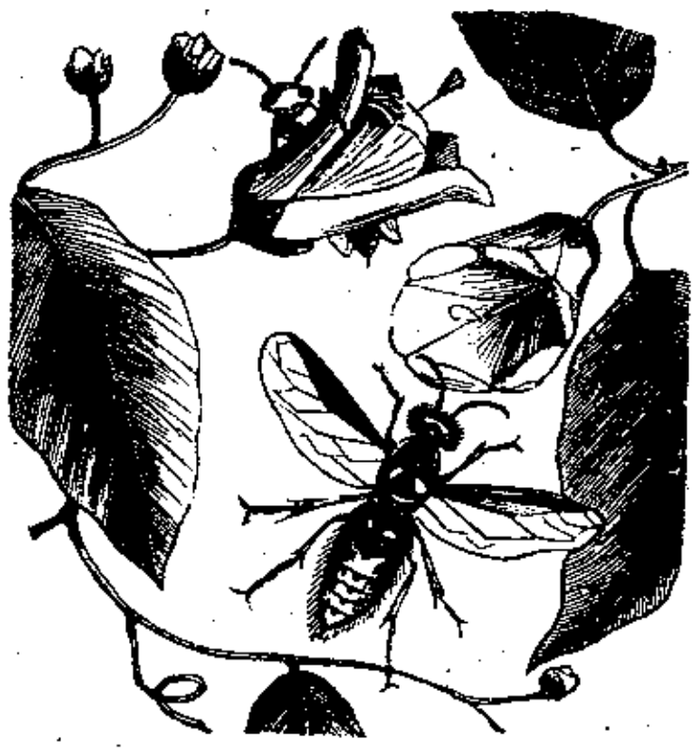

Guêpe.

ainsi que les fourmis et les abeilles, vivent en société. Elles sont comparables à celles-ci par leur industrie, et se rapprochent des fourmis par leurs ravages. L'abeille, continuellement occupée de ses travaux, vit de ce qu'elle récolte sur les fleurs, et l'aiguillon dont elle est armée n'est pour elle qu'une arme défensive; la guêpe, au contraire, est féroce et ne vit que de rapines et de brigandages. Son aiguillon est une arme offensive, un moyen d'opprimer les animaux plus faibles qu'elle. Cependant elle n'en est pas moins policée, ni moins remplie de tendresse pour ses petits. Réunies, les guêpes n'épargnent ni soins ni travaux; les ouvrages qu'elles exécutent prouvent leur adresse, leur patience et la finesse de leur instinct. La société des guêpes, comme celle des abeilles, se compose de mâles, de femelles et d'ouvrières; ces dernières sont, comme parmi les abeilles et les autres insectes qui vivent en société, chargées de tous les travaux. Celles qui vont à la provision sont continuellement à la chasse; les unes attaquent de vive force des insectes qu'elles portent quelquefois tout entiers au guêpier; d'autres pillent les étals des bouchers; celles-ci ravagent les fruits dans les jardins; elles les rongent, les sucent et en emportent des morceaux. Toutes font part du produit de leur chasse aux mâles, aux femelles et même à d'autres ouvrières: ce partage se fait de gré à gré. La seule occupation des mâles est de féconder les femelles. Celles-ci sont entretenues aux frais de l'État; leur distinction repose sur une diversité d'organisation et de fonctions. Les femelles sont les plus grosses et les ouvrières les plus petites, en sorte que les mâles sont des individus de moyenne taille. La paix ne règne pas toujours dans la société des guêpes. Les ouvrières se battent souvent entre elles ou contre les mâles, qui, n'ayant pas d'aiguillon, sont facilement exterminés. Ces combats destructeurs sont une prévision de la nature; ils empêchent la trop grande multiplication de ces insectes, dangereux même pour l'homme et les gros animaux, à cause de leur piqûre venimeuse. (B. B.) La *guêpe commune*, appelée aussi *Guêpe souterraine* et *Guêpe maçonne*, établit son nid dans la terre, et le construit d'une substance papyracée d'un gris cendré. Ce nid est parfois situé à plus d'un mètre de profondeur, et renferme ordinairement plusieurs milliers d'individus. La *guêpe rousse* est une seconde espèce de nos pays; elle est plus petite que la précédente, et fait son nid entre les branches des arbres. Une troisième espèce, plus grande et plus dangereuse que les deux autres, est le *frelon*, bien connu dans les campagnes pour les ravages qu'il fait dans les ruches d'abeilles. La *guêpe cartonnière*, si remarquable par la construction de son nid. Où la *guêpe* a passé, le moucheron demeure. (La Fontaine.) La *guêpe* cruelle fond sur l'abeille laborieuse qui revient à la ruche, chargée de miel. (Bonnet.) | Fig. Personne railleuse, esprit mordant, satirique. | *Taille de guêpe*, Se dit d'une femme dont la taille est très-fine. Louise a une taille de *guêpe*.

GUÊPIER, s. m. Nid de guêpes; lieu où les guêpes construisent les alvéoles qui leur servent de nid. Les guêpiers diffèrent de forme, selon les espèces qui les construisent, mais la plus ordinaire est celle d'une boule. Un guêpier a 35 à 40 centimètres de diamètre; son enveloppe est une espèce de papier ou plutôt de carton, qui a quelquefois 2 centimètres d'épaisseur; sa couleur est d'un gris de différentes nuances, disposées par bandes. Cette enveloppe est raboteuse et semble faite de pièces en forme de valves de coquilles posées les unes sur les autres, de façon qu'on ne voit que leur extérieur convexe; quand elle est finie, elle a deux portes, qui sont deux trous ronds par où les guêpes entrent et sortent. L'intérieur du nid est occupé par plusieurs gâteaux parallèles et à peu près horizontaux; chaque guêpier en contient généralement quinze ou seize. Tous ces gâteaux sont comme autant de planchers disposés par étages. Les fondements de l'édifice sont à sa partie la plus élevée; c'est toujours en descendant que les guêpes bâtissent. | L'ensemble des guêpes qui habitent dans un de ces nids. | Fig. *Tomber, donner, se fourrer dans un guêpier, mettre le pied dans un guêpier*, Être engagé dans une fâcheuse affaire; se trouver au milieu de gens suspects ou menaçants. Ils étaient tous contre moi, je me suis fourré la tête dans un *guêpier*. (Beaumarchais.) On dit dans un sens analogue: Cette affaire est un *guêpier*; il eut beaucoup de peine à se tirer de ce *guêpier*. | Champignon qui pousse sur les arbres morts. | Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des syndactyles, comprenant des espèces propres à l'ancien continent, et ainsi nommés parce qu'ils se nourrissent particulièrement de guêpes. Les guêpiers ont des rapports avec les hirondelles dans leur genre de vie; comme celles-ci, ils saisissent leur proie en volant; ils se rapprochent des martins-pêcheurs par les belles couleurs de leur plumage et la conformation de leurs pieds, et comme ceux-ci et les hirondelles de rivage, ils nichent au fond des trous qu'ils creusent eux-mêmes en terre. (B. B.) Le *guêpier* mange non-seulement les guêpes, mais il mange aussi les bourdons, les cigales, les cousins et autres insectes qu'il attrape en volant. (Buffon.)

GUERCHIN (FRANÇOIS BARBIERI LE, surnommé *il Guercino*, parce qu'il était louche). Célèbre peintre, né à Cento, bourg près de Bologne, en 1590, mort en 1666. Parmi les œuvres principales du Guerchin, il faut compter la *Sainte Pétronille* du palais Quirinal, le *Saint Pierre martyr* de la galerie de Modène, et parmi les fresques, le plafond de l'*Aurore* à la villa Ludovisi, et le dôme de Plaisance. Peu d'artistes ont plus travaillé que le Guerchin: son œuvre ne se compose pas de moins de cent tableaux d'autel et de cent cinquante sujets de moyenne dimension, et dans ce nombre ne sont pas compris les coupoles, les plafonds, les peintures exécutées sur les murs des chapelles, ni les petits tableaux de chevalet.

GUÈRE, adv. (du provenç. *gaire*, même sens). Ancien synonyme de *Beaucoup*. *Il n'y a guère qu'il est venu*, pour: *Il n'y a pas beaucoup de temps*. | Signifie, maintenant, Peu, pas beaucoup, pas grand nombre, presque, et est toujours précédé d'une négative. Je n'ai *guère* d'argent. On n'y voit *guère* dans ce cabinet. Il n'y a *guère* de monde à la promenade. La paix ne dura *guère*. Je ne m'en soucie *guère*. Il ne vient *guère* me voir. On ne trouve *guère* d'ingrats tant qu'on est en état de faire du bien.

(La Rochefoucauld.) Malgré tous ces avantages, l'Italie ne demeura *guère* aux empereurs. (Bossuet.) | Signifiant Presque, presque point, il exige l'emploi du *que*. Cela n'a *guère* lieu *qu'*en temps de paix. Dans la zone torride, les fleurs à grands pétales n'éclosent *guère qu'*à l'ombre même des rameaux qui les portent. (Bern. de Saint-Pierre.) | S'emploie avec *plus, moins*. Il n'a *guère moins* de trente ans. Il n'a *guère plus* de six maisons. | Se dit pour *autant*, suivi de *plus* ou de *moins*, lorsqu'il y a comparaison morale, en bonne ou mauvaise part. Il n'a *guère moins* de courage que de fidélité. | On dit : *Il ne s'en faut guère*, pour : *Il est, il a été sur le point de. Il ne s'en est guère fallu* que ces pierres n'aient été des pierres de scandale pour vous. (Voiture.) Enfin, après un sévère examen, je tombai d'accord avec moi-même que, si je n'étais pas un fripon, *il ne s'en fallait guère*. (Le Sage.) | Sans l'interrogation préalable, il est toujours suivi de *que*. *Il ne s'en faut guère qu'*il ne succombe. | Lorsqu'il y a comparaison d'une quantité avec une autre, il exige la préposition *de*. *Il ne s'en faut de guère que* la liqueur ne déborde le flacon. | Ne s'orthographie plus avec l's finale, hormis en vers et pour l'unique besoin de la mesure ou de la rime. Qui ne rend point de soins n'est *guères* amoureux. (Voltaire.)

GUÉRET, s. m. Terre labourée qui attend la semence. Traverser les *guérets*. Que de vastes forêts changées en *guérets*! (Raynal.) | En général, Terres à blé. Les *guérets* sont couverts de moissons. Le coquelicot éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée relèvent la verdure des *guérets*. Ses *guérets* d'épis chargés. (Boileau.)

> Plus d'un *guéret* s'engraissa
> Du sang de plus d'une bande.
> (LA FONTAINE.)

GUÉRET. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Creuse, agréablement situé sur le penchant d'une colline, entre les rivières de Creuse et de Gartempe, à 340 kilom. S. de Paris; 5,126 habit. Ville fondée au VIIe siècle; ancienne capitale de la Marche.

GUÉRI, IE, part. Qui a recouvré la santé. *Guéri* d'une blessure grave. A peine *guéri*, il a fait une rechute. | Fig. Corrigé; rendu à la santé de l'âme ou de l'esprit. Mon espérance est morte et mon esprit *guéri*. (Corneille.) Mal *guéri* de ma passion pour Mme d'Hondelot, je sentis que plus rien ne la pouvait remplacer dans mon cœur. (J. J. Rousseau.)

GUÉRIDON, s. m. Table légère, ronde ou ovale, à un seul pied, sur laquelle on dépose de petits ouvrages de femme, des flambeaux, etc. Un beau *guéridon*. *Guéridon* chargé de porcelaine, de chinoiseries. *Guéridon* de palissandre, de bois de rose.

GUÉRILLA, s. f. (*ll* mouillées; mot espagnol signifiant *petite guerre*). Nom espagnol des corps francs, des partisans. Il désigne spécialement les bandes qui se formèrent en Espagne pour combattre les Français dans la guerre de 1808 à 1814. Napoléon Ier, voulant imposer sa dynastie à l'Espagne, ne prévoyait que peu de résistance; mais la nation espagnole, indignée de n'être comptée pour rien dans ses calculs, se souleva tout entière contre l'envahisseur, et d'une extrémité à l'autre de la Péninsule il n'y eut qu'un seul cri de vengeance : *Mort aux Français!* Le clergé et les moines se mirent à la tête du mouvement. Dès lors, la résistance fut sanctifiée, le crime permis, et l'assassinat des Français considéré comme une œuvre méritoire et expiatoire. Le peuple comprit que les troupes espagnoles, mal organisées, plus mal commandées encore, ne pouvaient lutter en rase campagne contre les armées impériales, et, saisissant avec une merveilleuse intelligence tout le parti qu'il pouvait tirer d'un pays coupé de montagnes, il s'organisa en guérillas, et fit aux Français une guerre de détail, une guerre cruelle et de tous les moments. Ces bandes, sans discipline, sans frein, presque toujours indépendantes des juntes de provinces, n'agissant que d'après leur propre impulsion et choisissant le plus brave pour chef, se composaient de contrebandiers, d'hommes actifs, hardis, entreprenants, bons tireurs, excellents marcheurs, et ayant une connaissance parfaite des localités et des moindres sentiers. Elles se formaient à l'improviste sur les derrières et sur les flancs des armées ennemies, qu'elles harcelaient et décimaient sans cesse. Quoique tous ces efforts et tout ce courage eussent été dépensés en pure perte, sans le puissant secours des forces anglaises, les guérillas n'en ont pas moins donné un exemple de ce que peut le patriotisme d'un peuple. Depuis les progrès accomplis dans l'art de la guerre, ce n'est pas avec des corps francs qu'on peut venir à bout d'armées disciplinées. Ce furent des bandes de *guérillas* qui, les premières, devinrent redoutables à l'ennemi. (Carrel.)

GUÉRILLÉRO, s. m. (*ll* mouillées). Soldat qui fait partie d'une *guérilla*. Les *guérilléros*.

GUÉRIR, v. a. (du bas lat. *guarire*, guérir; dérivé du lat. *curare*, avoir soin, soigner, guérir). Délivrer de maladie, rendre, redonner la santé à. *Guérir* quelqu'un. *Guérir* un malade. Le médecin l'*a guéri* d'une fluxion de poitrine. Je l'ai pansé, Dieu l'*a guéri*. (Ambroise Paré). Pour tout l'or du monde, il ne voudrait pas *avoir guéri* une personne avec d'autres remèdes que ceux que la faculté permet. (Molière.) Tu souffres; l'on me dit que je peux te *guérir*. (A. Chénier.) | Dissiper les maladies, le mal. *Guérir* une plaie. *Guérir* un rhume. Le quinquina *guérit* la fièvre. | Fig. Délivrer de, en parlant des maux de l'esprit, de l'imagination. *Guérir* un esprit malade. | Absol. L'art de *guérir*. *Guérir* avec des bains. Il *guérissait* parce qu'il avait de l'expérience et qu'il savait attendre. | V. n. Recouvrer la santé. Comment un malade *guérit*-il? Le médecin m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas et je *guéris*. (Molière.) C'était demander à un mourant s'il voulait *guérir*. (Voltaire.) | Fig. Il ne *guérira* d'aucune passion. (Corneille.) Athènes tomba, parce que ses erreurs lui parurent si douces qu'elle ne voulut pas en *guérir*. (Montesquieu.) | Arriver à la guérison, en parlant des parties affectées. Sa jambe *guérira* bientôt. | Cesser, se dissiper, s'arrêter dans son cours, en parlant du mal lui-même. La folie est une maladie qui *guérit* difficilement. | SE GUÉRIR, v. pr. Être guéri. Maladie qui peut ou qui ne peut *se guérir*. | Fig. Il y a des affections morales qui ne *se guérissent* jamais. | Être en voie de guérison. Son mal *se guérit*. | Pouvoir être guéri. C'est une maladie qui ne *se guérit* point par de tels moyens. | Guérir soi. Je *me suis guéri* par un moyen tout simple. Il *se guérit* en employant le magnétisme.

GUÉRISON, s. f. Retour à la santé. La *guérison* d'un malade. Il est rare qu'un malade refuse sa *guérison*. Je dois ma *guérison* à la nature seule, c. à d. à la réaction de l'organisme contre le mal. La mort suit de bien près ces fausses *guérisons*. (Corneille.) | L'action de faire disparaître la maladie. La *guérison* des fièvres par le quinquina.

GUÉRISSABLE, adj. Qu'on peut guérir, qui n'est pas incurable. Ces maladies sont *guérissables*.

GUÉRISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui guérit. | Par antiphrase. Empirique. Les médecins, qui se croient savants, dédaignent trop les *guérisseurs*. Vous savez que j'ai peu de foi aux grands *guérisseurs*. (J. J. Rousseau.) | Adjectiv. Médium *guérisseur*.

GUÉRITE, s. f. Loge d'un factionnaire, d'une

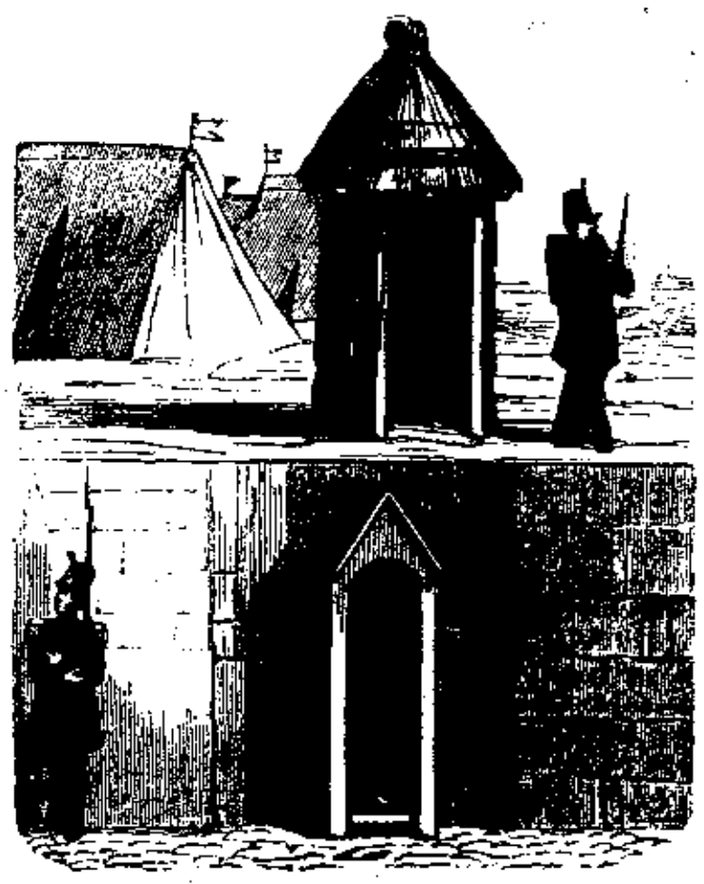

Guérite.

sentinelle. Le factionnaire est dans sa *guérite*. La guérite est ordinairement une petite loge, un petit réduit de bois ou de pierre, rond ou carré, sur le rempart d'une place, aux abords d'une caserne, d'un palais, d'un corps de garde, où la sentinelle se met à couvert contre les injures du temps. Elle est percée de plusieurs petites ouvertures ou fenêtres, de manière que la sentinelle qui est dedans puisse découvrir ce qui se passe tout autour. | Se dit aussi pour Belvédère.

GUERLANDE, s. f. Mar. Pièce qui fortifie la proue d'un navire.

GUERNESEY. Géogr. Ile de la Manche, sur les côtes de la France, appartenant à l'Angleterre; 29,000 habit.; chef-lieu, Saint-Pierre-le-Port. Côtes échancrées; climat doux, sol fertile, gros bétail. Communications très-actives avec Cherbourg, Granville et Saint-Malo. Les habitants de Guernesey parlent un patois normand.

GUERRE, s. f. (du bas lat. *guerra*, même sens). Lutte armée entre deux ou plusieurs États; voie de contrainte exercée par une nation contre une nation, dont le résultat est de faire décider par la force le différend qui divise les deux peuples. Déclarer la *guerre*. Entreprendre une *guerre*. Faire la *guerre*. Conduire une *guerre*. Être en *guerre*, avoir la *guerre* avec une puissance. Porter la *guerre* dans un pays. Vous portâtes soudain la *guerre* dans la Perse. (Corneille.) Il ne la faut jamais engager dans vos *guerres*. (La Fontaine.) La *guerre* est une chose si horrible que je m'étonne comment le seul nom n'en donne pas de l'horreur. (Bossuet.) La *guerre* est un mal qui déshonore le genre humain. (Fénelon.) Une chaîne rarement interrompue de *guerres* plus sanglantes les unes que les autres. (Raynal.) Le nombre infini de maladies qui nous tuent est assez grand, et notre vie est assez courte pour qu'on puisse se passer du fléau de la *guerre*. (Voltaire.) | *Obtenir les honneurs de la guerre*, Se dit d'une garnison assiégée qui, vaincue après une longue et honorable résistance, obtient la condition de sortir de la ville ou de la place qu'elle défendait avec armes et bagages. | Fig. Avoir l'avantage, obtenir tout le succès de la discussion contradictoire. Il est sorti de ce débat avec *les honneurs de la guerre*. | *Guerre offensive*, Celle dans laquelle on se propose d'attaquer l'ennemi. | *Guerre défensive*, Celle où l'on a pour principal objet de résister aux efforts de l'ennemi et de l'empêcher de faire des conquêtes. | *Guerre de campagne*, Celle qui se fait entre deux armées opposées. | *Guerre de siége*, Celle qui consiste dans l'attaque et la défense des places. | *Guerre civile, guerre intestine*, Guerre qui s'allume entre les citoyens d'un même État. Parmi toutes les guerres, il n'en est pas de plus affreuses que les guerres civiles. Elles peuvent être des guerres entre princes, compétiteurs à une même couronne, ou se combattant pour d'autres motifs. Telle était la guerre entre les deux roses d'Angleterre, c. à d. entre les maisons d'York et de Lancastre, et la *guerre du Bien public* en France; la plupart des pays en ont d'ailleurs offert des exemples. Ou elles ont lieu entre des personnages puissants, qui se disputent l'empire, comme Marius et Sylla, César, Pompée et Crassus, Antoine et Octave, ou qui combattent pour avoir le premier rang dans un petit État, ainsi qu'il arrivait à Rome, à Florence, et dans les autres villes d'Italie. D'autres guerres civiles ont eu lieu entre diverses fractions d'un même peuple, comme dans la guerre du Péloponèse, dans la guerre anglo-française au XVe siècle, et, en dernier lieu, dans celle entre fédéraux et confédérés, entre le Nord et le Sud, qui a déchiré les États-Unis. Les *guerres* civiles prennent leur esprit des causes qui les ont fait naître. (Raynal.) | *Guerre de religion*, Celle que les dissensions religieuses allument dans un pays. *Guerre de religion!* Dans cette dénomination sont accouplés deux mots qui se repoussent; car si, d'après les prêtres, la religion c'est l'amour, pour le philosophe, la guerre, c'est la haine, le ravage, la destruction. Chez les anciens, les guerres sacrées; au moyen âge, les croisades, et, dans l'histoire moderne, les dragonnades des Cévennes, la guerre de Trente ans, étaient des guerres de religion. | *Guerre sacrée*, Nom donné, dans l'antiquité, à trois expéditions belliqueuses, dont la défense du temple de Delphes fut le prétexte ou l'objet. La première fut entreprise, l'an 600 av. J. C., contre les Crisséens, peuples qui habitaient la Phocide, et qui rendaient victimes de leur cupidité les étrangers qu'attirait à Delphes le culte d'Apollon. La seconde se rapporte à l'an 448 av. J. C.; elle eut pour cause le pillage du temple d'Apollon par les Phocéens. La troisième s'alluma l'an 356 av. J. C., elle eut pour cause l'usurpation, par les Phocéens, de quelques terres qui dépendaient du temple d'Apollon. | *Guerre sainte*, Guerre à laquelle Aboubeker appela les fidèles pour convertir à l'islamisme le peuple de Syrie. Elle dura vingt-trois ans, et soumit aux Arabes la Syrie, l'Égypte et la Perse. | *Guerre sainte*, Se dit aussi des guerres qui se faisaient autrefois contre les infidèles pour conquérir la Terre sainte. | *Guerre folle*, Nom qui fut donné aux démonstrations que le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fit contre la cour durant la minorité de Charles VIII (1485). | *Guerre privée*. C'était, au moyen âge, une manière de se faire justice à soi-même et de satisfaire une vengeance personnelle. Cet abus régna longtemps en France, et il continua sous les rois

de la seconde et de la troisième race, sans qu'il fût possible de le faire cesser. Enfin, le roi Jean, en 1353, mit presque fin à ce mal invétéré en ordonnant que l'on poursuivrait extraordinairement tous ceux qui, par leurs crimes, auraient donné occasion à ces querelles ou à ces guerres. | *Guerre des trois Henri*, Guerre à laquelle prirent part Henri de Guise, Henri de Navarre et Henri III, roi de France. | *Guerre des rues*, Guerre que les citoyens d'une ville soutiennent soit contre une invasion étrangère, soit contre les tentatives liberticides du pouvoir. Cette guerre est la plus terrible et la plus légitime de toutes. Le père combat près de l'enfant, l'époux sous les yeux de l'épouse, et depuis l'aïeul jusqu'à l'adolescent, toute la famille doit lutter pour sauvegarder la liberté, les droits de la cité et le seuil du foyer. Argos luttant contre Pyrrhus, Saragosse défendant pied à pied ses rues et ses maisons contre les soldats de Bonaparte; Paris, en maintes occasions, et tant d'autres villes, ont bien mérité de l'humanité en élevant la guerre des rues au niveau de l'épopée. | *Guerre de Trente ans* (de 1618 à 1648). Ses causes éloignées remontent à la réforme du XVIe siècle et à la paix religieuse conclue à Augsbourg en 1555. | *Guerre de Sept ans* (1756 à 1762), Guerre à laquelle la Prusse, alliée à l'Angleterre contre la France, et commandée par Frédéric II, doit d'être devenue puissance de premier ordre. | *Guerre de la succession*, Guerre relative à la succession de la couronne d'Espagne. | *Petite guerre*, Guerre simulée, où l'on ne tire qu'à poudre pour exercer les troupes. | *Conseil de guerre*, Assemblée d'officiers généraux d'une armée, pour discuter un plan de campagne, de bataille, etc.; tribunal qui exerce la justice militaire. On les fit juger par des *conseils de guerre*. | *Fruit* ou *fruits de la guerre*, Les pays désolés, les gens estropiés et tout ce qui est l'effet des désastres de la guerre; particulièrement, les blessures et les maladies que fait contracter l'état militaire. | Poétiq. *Un foudre de guerre*, Grand homme de guerre qui a remporté de grandes victoires et qui est terrible par sa valeur. | Fig. *Guerre de plume*, Attaques réciproques par la voie de la presse, entre deux ou plusieurs écrivains. | *Guerre ouverte*, Inimitié déclarée. Longtemps ennemis secrets, les voilà maintenant en *guerre ouverte*. | Par extens. Toute espèce de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte morale. Cet homme est toujours *en guerre ouverte* avec ses voisins. | Fig. et famil. *Faire la guerre aux mots*, Critiquer minutieusement le style d'un ouvrage, en prose ou en vers. | *Faire une chose de guerre lasse*, Agir contre son gré; après beaucoup de patience, de discussion, pour amener quelqu'un à son avis, pour le ranger à son bord, pour le persuader de faire ou de ne pas faire une chose, en ne cédant qu'à l'importunité, au temps, à la lassitude. | Poétiq. *Faire la guerre aux habitants de l'air, des forêts*, Chasser.

. . . D'un plomb qui suit l'œil et part avec l'éclair,
Je fais la *guerre* aux habitants de l'air.
(DELILLE.)

| Fig. *A la guerre comme à la guerre*, En certaines occasions, il faut savoir supporter des privations. Nous serons mal logés, mal nourris dans notre excursion, mais *à la guerre comme à la guerre*. | *De bonne guerre*, Se dit de ce qui se fait selon les lois et usages de la guerre. | Fig. *De bonne guerre*, De bonne prise, légitimement. | *Y aller de bonne guerre*, Agir ou parler sérieusement, sans détour ni superchérie. | *Cela est de bonne guerre*, Cela est conforme aux usages de la guerre, c. à d. permis entre gens d'opinion, d'intérêt ou de caractère opposé, qui ont l'usage du monde, et qui savent conserver leurs avantages sans blesser aucune des bienséances sociales. | *Faire bonne guerre*, User de toute l'humanité, de tous les ménagements que les lois de la guerre permettent, en secourant les blessés, en respectant les femmes, les vieillards et les enfants.

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun,
Je leur *fais bonne guerre* et n'en proscris pas un.
(CORNEILLE.)

| Fig. *Faire bonne guerre*, En user honnêtement dans une discussion d'intérêts; prendre ses avantages sans blesser aucune des bienséances et des règles de l'honnêteté. | Expédition, campagne. Il a fait presque toutes les *guerres* de la république et de l'empire. | *S'en aller en guerre*, Partir pour une expédition. | *Ruse de guerre*, Stratagème employé dans la guerre. | L'art militaire, la connaissance des moyens employés pour faire la guerre. Avoir le génie de la *guerre*. La *guerre* a beaucoup varié selon les temps et les armes. | *Homme de guerre*, Homme qui sait la guerre. | *Gens de guerre*, Militaires, soldats. | *Nom de guerre*, Nom que prenait autrefois un soldat en s'enrôlant. Son *nom de guerre* est la Valeur. | *Prendre un nom de guerre*, Changer son nom véritable, prendre un nom de fantaisie. | *Guerre*, Se dit en parlant des animaux qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie. Le loup fait la *guerre* aux brebis. Le lion s'en allant en *guerre*. (La Fontaine.) Les lions ne font point la *guerre* aux lions. (Fénelon.) Tous les animaux sont perpétuellement en *guerre*; chaque espèce est née pour en dévorer une autre. (Voltaire.) | Absol. *Le département de la guerre*, Le ministère, les bureaux de ce département. Il travaille *à la guerre*. Chef de bureau, commis *à la guerre*. | *Dépôt général de la guerre*, Une des institutions les plus curieuses qui dépendent du ministère de la guerre en France. Il fut fondé en 1688, sous le ministère de Louvois. L'objet principal de ce dépôt, dont le siége est à Paris, est de recueillir les cartes, mémoires militaires et tous les documents historiques, statistiques et géographiques relatifs aux guerres que la France a soutenues dans toutes les parties du monde. Les nombreuses archives qu'il renferme remontent jusqu'au règne de Henri IV. Le directeur du dépôt est en même temps le chef du corps des officiers d'état-major, qui sont employés sous ses ordres à divers travaux militaires de rédaction et de topographie, et notamment à la confection, sur une grande échelle, de la carte générale de France. | Lorsqu'un État est dans le cas de poursuivre contre un autre l'exécution d'une obligation ou la réparation d'un tort, il peut, suivant les circonstances, recourir aux voies de conciliation ou aux voies de contrainte. Mais le plus simple sentiment des devoirs nous fait reconnaître qu'il n'est permis d'employer la contrainte que lorsque les tentatives de conciliation se sont trouvées infructueuses. Par suite du même principe, des violences ne doivent être exererées que quand elles sont nécessaires, et, entre plusieurs voies de contrainte, il faut, autant que possible, choisir les moins rigoureuses. La guerre étant celle qui entraîne les plus grands maux, les nations ne doivent s'y porter qu'à défaut de tout autre moyen de conciliation. Jusque vers le milieu du XVIIe siècle, on avait observé l'usage emprunté aux anciens de déclarer solennellement la guerre par les hérauts d'armes; aujourd'hui, on se contente d'une mesure beaucoup plus simple, qui consiste à proclamer l'état de guerre par des *manifestes* rendus publics et notifiés aux gouvernements étrangers. Dans cette sorte de documents, on s'attache à démontrer la justice des motifs par lesquels on a été déterminé à prendre les armes. Cette formalité est regardée comme tellement nécessaire que l'on conteste généralement la légitimité de toutes les opérations militaires qui l'auraient précédée. Il est d'usage, au surplus, que la nation contre laquelle la guerre est déclarée publie, de son côté, un manifeste contraire. En même temps, les deux puissances ont soin de rappeler ceux de leurs nationaux qui sont au service militaire ou civil de l'ennemi, même ceux qui se trouveraient sans fonctions sur le territoire ennemi, sous des peines plus ou moins graves. On interdit également à tous les nationaux d'entretenir avec l'ennemi des relations de commerce ou même une simple correspondance. Cependant, il arrive quelquefois que, dans un intérêt facile à comprendre, les belligérants laissent subsister, au moins partiellement, le service des postes, et qu'ils tolèrent la continuation d'un commerce restreint entre leurs nationaux. Il ne faut pas croire que le droit de la guerre soit illimité et que tous les moyens qui peuvent assurer la victoire soient licites. Il n'y a réellement de permis dans la guerre que les actes qui ont une liaison nécessaire avec la fin qu'on se propose en l'entreprenant. Or, cette fin, ce ne doit pas être la vengeance; ce ne peut être non plus la destruction totale de la nation ennemie, car ce serait de la barbarie. Une nation, en faisant la guerre, ne doit avoir en vue que la réparation d'une injure et la garantie de sa sûreté ou de ses droits; tout ce qu'elle ferait au delà serait injuste et contraire au droit. Aussi l'usage a-t-il établi une grande quantité de règles non contestées, dont l'observation a pour but d'empêcher des maux inutiles et de rendre un rapprochement toujours possible; ces règles constituent ce qu'on appele la *loi de la guerre*. Mais dans ce terrible débat, qui ne peut être terminé que par la supériorité des forces de l'un des adversaires, dans l'intérêt de la conservation ou de la défense, on est quelquefois entraîné à s'écarter momentanément de cette loi. Quand une armée croit devoir faire quelque acte qui ne serait pas conforme à la loi de la guerre, les motifs qui la déterminent font naître pour elle une règle particulière, qu'on appelle la *raison de guerre*. Le premier principe de la loi de la guerre, celui sur lequel s'appuient tous les autres, c'est que la guerre doit être faite loyalement, avec des armes loyales. Dans les temps anciens, la rigueur de la guerre contre les personnes ne connaissait point de limites. Tous les hommes valides combattaient ou étaient appelés à combattre; tous les membres de la nation ennemie étaient considérés comme ennemis, sans distinction d'âge et de sexe. Les femmes, les enfants étaient également tués ou réduits en esclavage. Aujourd'hui, les hostilités ont perdu ce caractère de violence, et tout au plus en fait-on encore une application modérée dans les guerres dirigées contre les peuples d'une civilisation très-imparfaite, qui continuent à faire la guerre comme la faisaient autrefois les barbares. Dans ce cas même, les nations européennes évitent généralement les cruautés inutiles, et leurs efforts tendent à enseigner par leur exemple, à leurs ennemis, les règles d'un droit mieux entendu. Quoique la raison de guerre ait quelquefois déterminé le vainqueur à mettre à mort des prisonniers qu'il ne croyait pas pouvoir conserver sans danger, il est de règle constante que la personne du prisonnier est inviolable, lors même qu'il s'est rendu à discrétion. S'il est malade ou blessé, on lui doit les mêmes soins qu'à ses propres soldats. Ses armes deviennent la propriété du vainqueur; ce qui se trouve sur lui, sauf les vêtements nécessaires, appartient à celui qui l'a pris. Autrefois, le prisonnier de guerre appartenait à celui qui s'était rendu maître de sa personne et constituait, à son profit, une espèce de propriété. La guerre commence toujours par l'invasion du territoire d'une des parties par les armées de l'autre. D'après les principes que nous avons exposés, les habitants paisibles doivent être respectés et protégés par l'armée d'invasion, à la charge par eux de rester soumis au vainqueur, de rompre leurs communications avec les portions de leur patrie non encore envahies, et de ne se permettre contre le vainqueur aucune hostilité directe ni indirecte. Autrefois, les guerres d'invasion entraînaient toujours avec elles le pillage et la dévastation; mais depuis longtemps les hostilités ont pris un caractère beaucoup plus humain. Relativement à la conduite que doivent tenir les armées dans un combat ou une grande bataille en rase campagne, les hostilités doivent être loyales, sans qu'on puisse faire aucun reproche au général qui saurait habilement se servir de la ruse. Si, dans le voisinage du champ de bataille, il se trouvait un hôpital, une maison d'éducation, un édifice consacré aux arts ou à l'industrie, on devrait éviter de les atteindre et même leur donner des sauvegardes. L'action commencée près d'une ville ou d'un village peut être continuée dans son enceinte, et les habitants paisibles sont souvent victimes d'un pareil malheur. Pendant le combat, il est naturel de diriger particulièrement les coups sur les officiers, afin de désorganiser les corps ennemis, mais on ne doit pas chercher à mettre à mort sciemment une personne déterminée: ce serait un véritable assassinat. L'affaire finie, le premier devoir du vainqueur est de prodiguer des soins à tous les blessés qu'il trouve sur le champ de bataille, sans distinction; dès lors, on ne voit dans ses ennemis malheureux que des compagnons à qui l'on doit les secours de l'humanité. Mais toutes ces petites compensations ne tempèrent pas les maux horribles qu'engendre la guerre. La guerre est un fléau que les amis de l'humanité ont de tout temps cherché à combattre, ou du moins à restreindre. C'est dans ce but que furent établies les *Amphictyonies* des Grecs, et les *Trêves de Dieu* au moyen âge. Dans les temps plus rapprochés de nous, on a vu les *Quakers* anathématiser la guerre, et refuser obstinément d'y prendre aucune part; au dernier siècle, l'abbé de Saint-Pierre crut avoir trouvé, dans la création d'un tribunal suprême des nations, le moyen d'assurer la *paix perpétuelle*; enfin, de nos jours, il s'est formé un *Congrès de la paix*, qui malheureusement n'a pas eu, jusqu'ici, plus d'effets que tous les efforts précédents. | Prov. *La guerre nourrit la guerre*, Une armée subsiste aux dépens du pays où elle se trouve. | *Qui terre a guerre a* Celui qui possède de la terre est sujet à avoir des procès.

GUERRIER, IÈRE, adj. Qui appartient, qui se rapporte à la guerre. Travaux *guerriers*. La trompette *guerrière*. On n'imaginerait pas qu'au milieu d'une vie si agitée et si *guerrière*, il faisait un livre. (Fontenelle.) | Qui aime la guerre, qui est porté à la guerre. Un caractère *guerrier*. Un peuple *guerrier*. Une nation *guerrière*. | Substantiv. Celui, celle qui fait ou qui a fait la guerre; soldat. Un vaillant *guerrier*. Cette princesse fut une grande *guerrière*. Le despotisme est inévitable chez les peuples qui ont plus de *guerriers* que de citoyens: cessons donc d'être *guerriers*. Ils rappelaient encore cet appareil terrible de *guerriers* vainqueurs du monde.

GUERROYANT, ANTE, adj. Qui aime à guerroyer. Le prince était d'humeur altière et *guerroyante*.

GUERROYER, v. n. Faire la guerre. Ce prince aime à *guerroyer*. Les seigneurs féodaux *guerroyaient* entre eux. En faisant *guerroyer* les hommes, on se dispense de les bien gouverner. (Mirabeau.) | Fig. Faudra-t-il longtemps encore *guerroyer* contre les abus et les monopoles? Mme de Genlis s'est mise à *guerroyer* fort gratuitement, et, qui pis est, fort maladroitement contre les philosophes. (La Harpe.) | Activ. Combattre. Les féodistes reconnaissent au vassal le droit de défier, même de *guerroyer* son seigneur. (Michelet.)

GUERROYEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui aime à guerroyer. Napoléon était despote et *guerroyeur*. La France est une nation *guerroyeuse*.

GUET, s. m. Action d'épier. Faire le *guet*. Être au *guet*. Avoir l'œil au *guet*. Tout le jour il avait l'œil au *guet*. (La Fontaine.) | Service des patrouilles de nuit. Les bourgeois faisaient le *guet*. | Troupe chargée, avant 1789, de la police de sûreté dans les villes de France, notamment à Paris. *Guet* à pied. *Guet* à cheval. Les archers du *guet*. | *Chevalier du guet, Chef de la compagnie du guet*, Commandant des archers du guet. | *Mot du guet*, Mot d'ordre.

GUET-APENS, s. m. Embûche dressée pour assassiner, pour dévaliser quelqu'un, pour lui faire quelque grand outrage. Ce n'est pas un duel, c'est un *guet-apens*. | Dessein prémédité de nuire. Il m'a cherché querelle de *guet-apens*. | Plur. Des *guet-apens*.

GUÊTRE, s. f. Chaussure qui couvre la jambe et le cou-de-pied, et qui se ferme sur le côté avec des boucles ou des boutons. Mettre ses *guêtres*. J'ai perdu une *guêtre*. Porter des *guêtres* de cuir. | Fig. et famil. *Laisser ses guêtres quelque part*, Y mourir.

GUÊTRER, v. a. Chausser avec des guêtres. | SE GUÊTRER, v. pr. Mettre ses guêtres.

GUÊTRIER, s. m. Ouvrier qui fait des guêtres.

GUETTE, s. f. Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans de bois de charpente. | Poteau de pan de bois incliné de deux ou trois fois son épaisseur.

GUETTER, v. a. Épier à dessein de surprendre, de nuire. Les voleurs *guettent* les passants. On sait les endroits où il va, on le *guette*. Les assassins le *guettaient*. Le chat *guette* la souris. Diodore de Sicile dit que, jour et nuit, l'ibis se promène sur la rive des eaux, *guettant* les reptiles. (Buffon.) | Fig. et famil. Observer quelqu'un comme en faisant le guet, l'attendre à un endroit où il doit passer. Il *guettait* son débiteur pour lui demander de l'argent. | *Guetter l'occasion, le moment, l'instant favorable*, Se tenir prêt à saisir cette occasion, ce moment, cet instant. Vous voilà à *guetter le moment* de son réveil. (Marivaux.) Occupé comme l'araignée à tendre ses filets et à *guetter l'instant* d'y envelopper sa proie. (Marmontel.) Il *guette l'occasion* pour agir.

GUETTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui guette.

GUETTON, s. m. Petite guette que mettent les charpentiers sous les appuis des croisées. | Exhaussement que l'on met sous les sablières de l'entablement. Il a sculpté les *guettons* de l'édifice.

GUEULARD, ARDE, s. Trivial. Celui, celle qui crie beaucoup, qui a l'habitude de parler fort haut. Ce sont les *gueulards* qui perdent les bonnes causes. | T. de métall. Partie supérieure d'un haut-fourneau. Poussez la houille et le minerai dans le *gueulard*. Le *gueulard* est béant et prêt à engloutir la houille.

GUEULE, s. f. (du lat. *gula*). Ouverture par laquelle les animaux prennent leur nourriture; plus particulièrement celle des carnivores. On dit la *gueule* d'un lion et la *bouche* d'un cheval. Les animaux carnivores ont la *gueule* plus large que les herbivores; ils ont aussi des dents aiguës et longues, tandis que celles des herbivores sont plates et courtes. Ouvrir la *gueule*. Grande *gueule*. La *gueule* béante. La *gueule* d'un chien. La *gueule* d'un brochet. Dans la *gueule* en travers on lui passe un bâton. (La Fontaine.) Le mâtin a la *gueule* puissante.

De rage et de douleur le monstre bondissant
Se roule, et leur présente une *gueule* enflammée
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée.
(RACINE.)

| Trivial, et par mépris. La bouche, en parlant des personnes. Il a la *gueule* fendue jusqu'aux oreilles. | Fig. *Donner sur la gueule à quelqu'un*, Lui donner un coup sur la face. | *Fort en gueule*, Braillard, bavard, insolent. Le curé était *fort en gueule* et grossier.

Vous êtes, ma mie, une fille suivante,
Un peu trop *forte en gueule* et trop impertinente.
(MOLIÈRE.)

| *Il n'a que de la gueule*, Il ne sait ni ne peut que crier; c'est un hâbleur. | *Venir la gueule enfarinée*, Venir inconsidérément et avec une sorte de confiance. | Fig. *Gueule*, en tant qu'elle sert à manger. Il y a un intérêt de *gueule*. Certain hâbleur à la *gueule* affamée. (Boileau.) | *Gueule fraîche*, Grand mangeur, parasite. | *Gueule fine*, Personne qui se connaît en bons morceaux. | *Laisser quelqu'un à la gueule du loup*, L'exposer à un péril certain. | En général, Ouverture. Charger un canon jusqu'à la *gueule*. La *gueule* du four. La *gueule* d'une cruche. | Bot. *Fleur en gueule*, Corolle gamopétale divisée en deux lèvres, la supérieure ordinairement bifide, l'inférieure le plus souvent trilobée, et présentant une forme comparée à une gueule. | Prov. *La gueule* (la gourmandise) *tue plus de gens que l'épée*.

GUEULE-BÉE, s. f. Décharge d'un bassin supérieur qui fournit une nappe d'eau à un réservoir.

GUEULE-DE-LOUP, s. f. Bot. Nom vulgaire du muflier. | Archit. Coupe angulaire des accords qu'on emploie à étayer les levées d'un grand bâtiment en construction. | Entaille angulaire faite dans

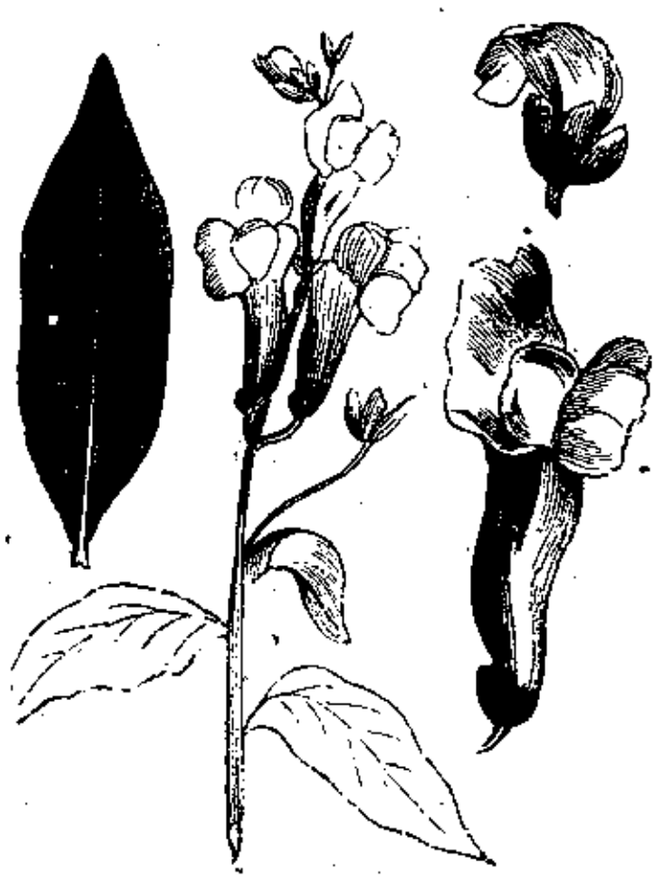

Gueule-de-loup.

l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce. | Coude de tuyau sur le haut d'une cheminée, tournant sur un pivot de manière que la fumée sort dans la même direction que le vent.

GUEULE-DE-RAIE, s. f. Mar. Nœud qu'on fait avec le bout d'une ride autour du croc d'un palan, lorsqu'il est employé à rider.

GUEULÉE, s. f. Vulg. Grosse bouchée, ce qui tient dans la gueule, dans la bouche. | Paroles obscènes. Lâcher une *gueulée*.

GUEULER, v. n. Vulg. Parler fort haut; se plaindre en criant. Il ne fait que *gueuler*. A qui en avez-vous? comme vous *gueulez!* (Dancourt.) | Activ. T. de vénerie. Saisir avec la gueule. Un chien qui *gueule* le lièvre.

GUEULES, s. m. T. de blas. Couleur rouge. Porter de *gueules* à la bande d'or.

GUEULETON, s. m. Vulg. Festin où l'on mange beaucoup. Ils se donnent rendez-vous pour faire un *gueuleton*. Faire un ample *gueuleton*. Il y aura ce qu'on appelle un beau *gueuleton*. (F. Soulié.)

GUEULETONNER, v. n. T. trivial. Faire un *gueuleton*. Les curés du canton *gueuletonnent*.

GUEULETTE, s. f. T. de verrerie. Ouverture du four de recuisson.

GUEUSAILLE, s. f. (*ll* mouillées). T. trivial et collectif. Ramas de gueux.

GUEUSAILLER, v. n. (*ll* mouillées). Trivial. Mendier; demander l'aumône. Les moines *gueusaillent* et ripaillent.

GUEUSANT, ANTE, adj. Qui gueuse. Des troupes *gueusantes* de fainéants. Les biens de l'esprit doivent être communs entre tous les frères *gueusants*. (Le Sage.) Moines *gueusants*, moines fainéants.

GUEUSARD, ARDE, s. Famil. Coquin, coquine, gueux renforcé. Cet intrigant est un fameux *gueusard*. C'est une *gueusarde*.

GUEUSE, s. f. Métall. Masse de fer coulée dans le sable au sortir du fourneau de fusion. Morceau de fonte de fer qui est destiné à lester les navires. | Dentelle légère. | Étoffe appelée aussi plicole. | Prostituée. Courir la *gueuse*. | Féminin correspondant de *Gueux*. Les mendiantes et les *gueuses*.

GUEUSER, v. n. Mendier, faire métier de demander l'aumône. C'est un homme qui passe sa vie à *gueuser*. Leur manière de *gueuser* étant différente, il est nécessaire que chaque société s'en tienne à ses règlements. (Le Sage.) Il crut qu'un bon chrétien doit *gueuser* dans la rue. (Voltaire.) Les moines *gueusaient* en Espagne comme en Italie. | Activ. *Gueuser* son pain. | Fig. *Gueuser* les éloges des journaux.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens
(MOLIÈRE.)

GUEUSERIE, s. f. Indigence, misère; condition de gueux, de personnes sans bien, sans avoir. Ta *gueuserie* rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille. (Brueys.) La *gueuserie* est la plus vile, la plus odieuse mendicité.

Plus délabré que Job et plus fier que Bragance,
Drapant sa *gueuserie* avec son arrogance
(V. HUGO.)

| Mendicité. Tout pays où la *gueuserie* devient une profession est mal gouverné. (Voltaire.) | Famil. Chose de vil prix. | Chose honteuse.

GUEUSET, s. m. Métall. Petite gueuse.

GUEUSETTE, s. f. T. de cordonn. Godet pour mettre la couleur.

GUEUX, EUSE, adj. Qui est pauvre, indigent, réduit à mendier. Tous les *gueux* ne sont pas pauvres, mais ils font semblant de l'être. Un homme bien *gueux*. Des gens *très-gueux*. Figurez-vous l'orgueilleux Diogène qui foulait aux pieds l'orgueil de Platon, les presbytériens d'Écosse ne ressemblent pas mal à ce *gueux* et fier raisonneur. (Voltaire.) | Famil. *Être gueux comme un rat d'église*, Être fort gueux. | Qui n'a pas de quoi vivre selon son état ou ses désirs. Riche, *gueux*, triste ou gai, je veux faire des vers. (Boileau.) C'est un duc assez malhonnête homme et fort *gueux*. (Mme de Maintenon.) Tel est riche avec un arpent de terre; tel est *gueux* au milieu de ses monceaux d'or. (J. J. Rousseau.) | S. Celui, celle qui fait métier de demander l'aumône. Mener une vie de *gueux*. Il rencontra un *gueux* couvert de pustules. (Voltaire.) | *Gueux fieffé*, Mendiant qui se tenait toujours à la même place. | Celui, celle qui est dans la gêne, dont les ressources sont au-dessous de son état. Un *gueux* qui, quand il vint, n'avait pas de souliers. (Molière.) Voilà un plaisant *gueux* pour une fille comme Angélique! (Le Sage.)

Des *gueux* chantons la louange,
Que de *gueux* hommes de bien!
Il faut qu'enfin l'esprit venge
L'honnête homme qui n'a rien.
Les *gueux*, les *gueux*
Sont des gens heureux;
Ils s'aiment entre eux:
Vivent les *gueux*!
(BÉRANGER.)

| Se dit de gens de mauvaise apparence ou de mauvaise conduite. Le *gueux* dès ce soir quittera ma maison. (Destouches.) Mandrin, suivi de cinquante *gueux*, met une ville entière à contribution. (Voltaire.) Il se dit au féminin dans le même sens. N'est-ce pas là cette *gueuse* que vous chassâtes hier? (Brueys.) C'est du fond d'un vieux carrosse traîné par deux chevaux étiques, que cette *gueuse* de marquise m'a fait insulter par des laquais tout déguenillés. (Dancourt.) | Particulièrement. Coquin, fripon. Un tas de *gueux*. Méfiez-vous de cet homme, c'est un *gueux*. Ce sont des *gueux* capables des actions les plus viles et les plus basses. | Au fém. Une femme de mauvaise vie. Monsieur, méfiez-vous des *gueuses* de Paris. La querelle était venue pour du cabaret et des *gueuses*. (Saint-Simon.) | Presque tous les mots qui expriment l'indigence sont devenus peu à peu des termes de mépris. « Au sens propre, dit Ch. Nodier, *gueux*, *misérable*, etc., se disent d'un homme très-pauvre; au sens figuré, d'un scélérat. Il paraît que cette extension est de la langue des riches, et non pas de celle de l'humanité. Chez les anciens, le misérable était sacré, *res est sacra miser*. Chez nous, pour marquer qu'un homme est à fuir, on dit que c'est un malheureux. » | Vulg. Chaufferette où les pauvres qui manquent de feu durant les froids de l'hiver mettent de la cendre chaude et de la poussière de charbon. | *Claude Gueux*, Titre d'un pamphlet de Victor Hugo contre la peine de mort. | Hist. Dans l'histoire des Pays-Bas, le nom de *gueux* est d'un fréquent usage au XVIe siècle; cette histoire parle tour à tour des *gueux de terre* et des *gueux de mer*. Philippe II ayant envoyé dans les Pays-Bas, en 1564, neuf inquisiteurs pour faire exécuter les décrets du concile de Trente, la population se souleva. L'autorité traita les insurgés de *gueux*. Ceux-ci relevèrent et conservèrent ce nom, qui devint le mot d'ordre d'une révolution. Les Espagnols appliquèrent ce nom même aux émigrés qui avaient cherché un refuge sur la

mer et avaient armé contre eux des corsaires; ils les appelaient des *gueux de mer*. Dans toutes les révolutions, les insurgés ont ramassé les injures dont ils étaient l'objet, et les ont inscrites sur leur drapeau.

GUI, s. m. (du lat. *viscum*, même signif.). Bot. Genre de la famille des loranthées, renfermant des plantes parasites, la plupart ligneuses, que l'on trouve dans toutes les parties du globe. Ces plantes ont des feuilles simples, épaisses, ordinairement opposées. Quelquefois elles en sont dépourvues, et n'ont alors que des rameaux cylindriques ou comprimés et comme articulés. Leurs fleurs sont dioïques; elles viennent en épis ou en grappes aux aisselles des feuilles ou des rameaux, et elles sont remplacées par de petites baies à pulpe visqueuse. On connaît une vingtaine d'espèces de gui, dont la plus intéressante pour nous est le gui proprement dit, le gui de nos climats. Il croît non sur la terre,

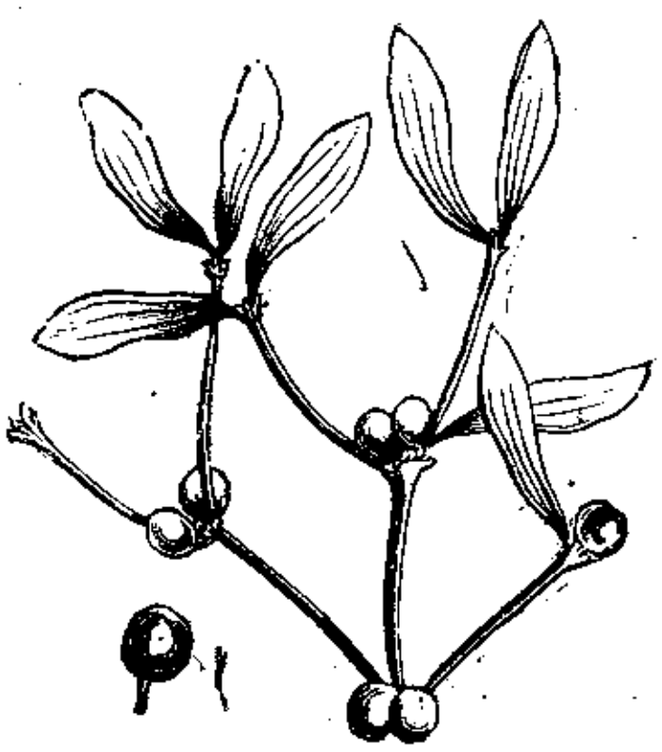

Gui.

comme les autres guis, mais sur les branches d'un grand nombre d'arbres différents. On le voit communément sur le pommier, le poirier, le tilleul, l'orme, le frêne, le peuplier, le noyer, le mélèze, le chêne, etc. Il semble greffé sur ces arbres; il y végète en tout temps, en hiver comme en été, et se nourrit de leur séve, qu'il pompe par ses racines implantées dans leur écorce. Aussi est-il très-préjudiciable à ces arbres qui le nourrissent, et doit-on le détruire dès qu'il y apparaît. Ses baies sont blanches, âcres et amères; prises à l'intérieur, elles purgent violemment et même dangereusement. Autrefois, on préparait la glu avec les baies de gui, mais aujourd'hui on la fait avec l'écorce du houx. | Hist. Le *gui de chêne* était sacré chez les Gaulois. Les druides le coupaient avec des faucilles d'or et le distribuaient au peuple le premier de l'an. De là vient le cri : *A gui l'an neuf!* que les enfants font entendre encore de nos jours dans certaines provinces. Il s'adressa d'abord au Celte comme au plus furieux; il lui dit qu'il avait raison et lui demanda du *gui*. (Voltaire.) Un eubage vêtu de blanc monta sur le chêne, et coupa le *gui* avec la faucille d'or de la druidesse. (Chateaubriand.) | Mar. Vergue en arc-boutant, appelée aussi *Bôme*, qui sert à déployer la falingue inférieure de la brigantine. Le *gui* tient par un bout au mât d'artimon; par l'autre, il sort d'un quart de sa longueur en dehors du navire.

GUIANE. Géogr. Région de l'Amérique méridionale, comprise entre l'Atlantique, l'Amazone, le Rio-Negro, le Bassiguiara et l'Orénoque. La Guiane se divise en cinq parties : *Guiane colombienne* (ci-devant espagnole), la plus septentrionale de toutes; elle s'étend sur l'Océan, depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'au cap Nassau, et dans l'intérieur, le long de l'Orénoque jusqu'au delà de l'équateur. Cette vaste étendue de pays, qui comprend plus de 350,000 kilom. carrés, ne compte guère que 60,000 habit. Elle fait partie de la république de Venezuela. Chef-lieu, Angostura. | *Guiane anglaise*, au S. de la précédente. Elle s'étend le long de la côte de l'Océan jusqu'au fleuve Corentin, qui la sépare de la Guiane hollandaise. La Guiane anglaise a 38,000 kilom. carrés et 125,000 habit., auxquels il faut ajouter un grand nombre de nègres et d'Indiens qui vivent dans les bois. Elle se divise en deux gouvernements : Essequebo-Demerary (chef-lieu, Georgetown), et Berbice (chef-lieu, Nouvel-Amsterdam). | *Guiane hollandaise*, ou district de Surinam, entre la Guiane anglaise, au N. O., et la Guiane française, au S. et à l'E., dont elle est séparée par le Maroni. Le Surinam traverse toute la colonie. 115,000 kilom. carrés; 90,000 habit., dont 60,000 noirs; chef-lieu, Paramaribo. Cette partie de la Guiane fut primitivement colonisée par les Anglais. Les Hollandais l'envahirent en 1667, et elle leur fut assurée par la paix de Bréda (1667). En 1808, les Anglais ayant pris une partie de la Guiane hollandaise (celle qui forme aujourd'hui la Guiane anglaise), ils se la firent céder définitivement en 1814. | *Guiane française*, appelée, au XVIIe siècle, *France équinoxiale*, entre la Guiane hollandaise, au N. O., et le Brésil, au S. et au S. O. Les limites de ce côté n'ont pas encore été réglées; l'Oyapok lui sert de frontière provisoire; 150,000 kilom. carrés; 23,651 habit., y compris les hommes de couleur; chef-lieu, Cayenne. Lieu de déportation pour les condamnés aux peines infamantes et pour les vaincus politiques. | *Guiane brésilienne* (ci-devant *portugaise*), la plus grande des cinq Guianes, et située au S. des deux Guianes colombienne et française, entre le Rio-Negro, le fleuve des Amazones et les Cordillères, jusqu'à l'Océan, où elle se termine par le cap Nord. Ce vaste territoire, d'une étendue de près de 1,300,000 kilom carrés, est à peine peuplé. Il fait partie de la capitainerie générale de Para. La Guiane brésilienne appartenait nominalement à la France; mais celle-ci la céda au Portugal en 1713, et ce dernier la perdit avec le Brésil. | La Guiane renferme un assez grand nombre de montagnes, mais toutes peu élevées; de nombreuses rivières en descendent. Le climat est varié suivant les hauteurs, et généralement brûlant, surtout le long de la mer; vastes forêts; nombreux marais, d'où une grande humidité et un climat insalubre. Le sol, d'une fertilité rare, produit toutes les denrées alimentaires des tropiques, des bois odorants et colorants. Les côtes seules de la Guiane sont vraiment aux Européens ou aux puissances issues de colonies européennes; tout l'intérieur est occupé par des peuplades indigènes, dont les plus importantes sont : les Caraïbes, les Guaraunas, les Guayquinis, les Guayavas, les Aruacas, les Accawas. Les tribus de sauvages indiens, qui habitent la Guiane, sont imbues des idées les plus grossières en fait de religion; elles adorent le bon principe, *Cachimana*, et le mauvais, *Jolokiamo*. Selon quelques auteurs, Colomb découvrit lui-même la Guiane en 1498; d'autres prétendent qu'elle ne fut reconnue qu'en 1504, par Vasco Nunez. | On écrit aussi *Guyane*.

GUIB, s. m. Zool. Quadrupède assez commun au Sénégal. C'est une espèce d'antilope qui ressemble beaucoup aux gazelles.

GUIBRE, s. f. T. de mar. Charpente placée en saillie devant l'étrave d'un navire, et qui sert à consolider le mât de beaupré.

GUICCIARDINI (FRANCESCO). Célèbre historien italien, né à Florence en 1482, mort dans cette ville en 1540. Il fut ambassadeur auprès de Ferdinand le Catholique. Le pape Léon X l'appela à Rome, le combla d'honneurs et lui donna le gouvernement de Modène et de Reggio. Nommé ensuite lieutenant général du saint-siége, il défendit avec succès Parme assiégée par les Français. Son œuvre principale est l'*Histoire d'Italie*, qui commence en 1490 et finit au mois d'octobre 1534. Cette histoire, à laquelle il travailla vingt-sept ans, est, de l'aveu des meilleurs critiques, une œuvre d'un mérite supérieur; mais on lui reproche quelque partialité. De nos jours, l'Italien Botta l'a continuée jusqu'à ces temps-ci, en imitant le style de Guicciardini avec une parfaite exactitude. Guicciardini a aussi laissé les *Conseils en matière d'État*.

GUICHET, s. m Petite porte dans une grande. Le *guichet* d'une prison. | *Les guichets du Louvre*, Portes sous la galerie. | Porte d'armoire, de buffet. | Petite fenêtre grillée. Ouvrir, fermer le *guichet*. On leur apporta à dîner par un *guichet*.

GUICHETIER, IÈRE, s. Valet de geôlier, portier du guichet; femme chargée d'ouvrir et de fermer la porte d'un couvent, d'un établissement. Ce *guichetier* a une face ignoble. Ces *guichetiers* sont des hommes qui ont perdu tout sentiment humain. (Le Sage.) La *guichetière* du couvent des Ursulines.

GUIDE, s. m. (du lat. *guida*, même sens). Celui ou celle qui conduit une personne et l'accompagne pour montrer le chemin. Prendre un *guide*. Un *guide* sûr. Un *guide* fidèle, expérimenté. On a des *guides* pour les excursions dans les Alpes ou dans les Pyrénées. Il voulut bien nous servir de *guide*. Les voyageurs sans *guide* assez souvent s'égarent. (Boileau.) | A la guerre, Gens du pays choisis pour conduire l'armée et les détachements dans la marche. Une terrible responsabilité pèse sur eux. Pour peu que leurs discours soient équivoques ou que leur conduite prête au soupçon, on les fusille sans miséricorde. C'est une des atrocités de la guerre. | Art milit. Soldats sur lesquels les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions. Chaque peloton compte deux *guides*, le *guide* de droite et le *guide* de gauche. Le bataillon a des *guides généraux*. | *Guides*, au plur. Escadrons attachés autrefois spécialement à la personne du général en chef et chargés de veiller à sa sûreté personnelle. Aujourd'hui, Régiment de cavalerie qui fait partie de la garde impériale. | *Les guides*, f. pl. Les bandes de cuir étroites que l'on attache au bas des branches du mors des chevaux attelés, et qui servent à les diriger. Tenir les *guides*. | *Conduire à grandes guides*, Aller à toute vitesse. | Fig. et famil. *Mener la vie à grandes guides*, Prodiguer sans retenue sa fortune, sa santé. | En voyage, *Payer les guides*, *payer doubles guides*, Payer au postillon le droit prescrit pour chaque poste, ou le double de ce droit. | Horlog. *Guide-chaîne*, Pièce qui sert à empêcher la fusée de tourner lorsqu'une fois la montre est montée. | Outil qui sert à conduire un foret pour percer droit les platines des montres et des pendules. | Technol. Se dit, en termes de menuiserie, d'un morceau de bois qui s'applique au côté d'un rabot ou autre instrument de cette nature, et qui dirige le mouvement lorsqu'il s'agit de pousser une feuillure. | Fig. Celui, celle qui donne des instructions ou avis pour la conduite des mœurs ou pour celle d'une affaire. Les jeunes gens ont la tête vive et le cœur chaud; ils ont besoin d'un *guide* intelligent qui leur signale les écueils dont la vie est semée, qui dirige leurs études, leur conscience et leurs mœurs. Une jeune fille ne peut avoir de meilleur *guide* que sa mère. (Acad.) Daignez servir de *guide* à mon aveuglement. | Fig. Tout ce qui sert à guider, à diriger dans les études ou dans les actions. La passion est un *guide* dangereux; mieux vaut consulter la sagesse. Consulte ta raison, prends sa clarté pour *guide*. (Molière.) Il n'y a personne qui ne demeure d'accord que la raison nous est donnée pour nous servir de *guide* dans la vie. (Nicole.) | Titre de certains ouvrages qui contiennent des préceptes ou des renseignements. Le *Guide de l'arpenteur*. Le *Guide des voyageurs*, etc. *Paris-Guide*.

GUIDE (LE). Célèbre peintre italien, né à Bologne en 1575, mort en 1642. Il fut élève des Carrache. Il a laissé un très-grand nombre de tableaux remarquables; on cite en première ligne : le *Crucifiement de saint Pierre*, un *Saint Michel*, le *Martyre de saint André*, l'*Espérance*, la *Cenci*, à Rome; *Jésus couronné d'épines*, à Dresde; *Bradamante et Fleur d'épine*, à Florence; l'*Enlèvement d'Hélène*, une *Annonciation*, à Paris. La richesse de la composition, la correction du dessin, la grâce et la noblesse de l'expression, une distribution de lumière large et harmonieuse, des airs de tête admirables, la fraîcheur du coloris, telles sont les qualités qui distinguent généralement ses productions. Malgré la haine mortelle que lui voua le Caravage, dont le genre était opposé au sien, le Guide, comblé de faveurs par le pape Paul V, aurait eu une vie fort heureuse si la passion du jeu ne s'était emparée de lui; accablé de dettes, il fut délaissé, et passa ses dernières années dans l'oubli et la misère.

GUIDE-ÂNE, s. m. Petit livret dans lequel on marque l'office et la messe qu'il faut dire chaque jour, et ce qu'on doit y observer de particulier. | Par anal. Tout ce qui contient des règles propres à diriger dans un travail. Cet employé a besoin d'un *guide-âne*. | Outil qui sert aux cornetiers à faire les dents d'un peigne. | Transparent dont on se sert pour écrire droit.

GUIDEAU, s. m. Filet de pêche avec manche.

GUIDER, v. a. (rad. *guide*). Conduire dans un chemin. *Guider* un voyageur. | Diriger quelqu'un dans ses actions, dans ses travaux, dans ses études, dans son langage. *Guider* un apprenti. *Guider* un écolier. Que penser de ceux qui consacrent à perdre les hommes ce flambeau divin qu'il leur donne pour les *guider?* (J. J. Rousseau.) Il a bien voulu nous *guider*. | Mettre sur la voie, en parlant des choses qui servent à conduire. L'art, les règles, les conseils nous *guident*. A peine un faible jour vous éclaire et me *guide*. (Racine.) La gloire vous conduit, que la raison vous *guide*. (Voltaire.) On se mit à sa poursuite; des traces de sang *guidaient* les soldats jusqu'à l'endroit où il s'était caché. (E. Sué.)

Nul ne peut avoir tout. L'amour de la science
A guidé sa jeunesse au sortir de l'enfance.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Diriger. *Guider* à la gloire. *Guider* une personne dans le chemin de l'honneur. | Gouverner, faire aller. Il *guidait* mal le bateau. C'est un cocher qui *guide* bien son attelage. | SE GUIDER, v. pr. Se

conduire, se diriger. Cet aveugle *se guide* à l'aide d'un bâton. Il faut *se guider* d'après de bons principes.

GUIDON, s. m. (rad. *guide*). Morceau d'étoffe servant de drapeau à une compagnie. | Militaire qui le porte. | Petit drapeau qui sert pour l'alignement dans les manœuvres de l'infanterie. | Mar. Banderole pour faire des signaux. | Mus. Marque faite au bout d'une ligne pour indiquer où doit être placée la première note de la ligne suivante. | Marque [illegible] aux cartes par les filous.

GU[illegible]AGE, s. m. Fonction, charge de guidon. [illegible] guidon se meurt d'ennui dans le *guidonnage*. (Mme de Sévigné.)

GUIDONNER, v. a. Marquer les cartes d'un guidon. Ce fripon *guidonnoit* les as.

GUIENNE. Géogr. Ancienne province de France, dont on a formé les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, et partie du Lot et de l'Aveyron. Capitale, Bordeaux. | *Gouvernement de Guienne et Gascogne*. Le plus vaste de l'ancienne France, était formé des deux vastes régions qu'indique son nom, et avait, comme la province de Guienne, pour capitale générale, Bordeaux. | Le nom de Guienne fut longtemps synonyme de celui d'Aquitaine. On ne le trouve employé dans des actes authentiques qu'à partir du XIVe siècle. Après avoir formé quelque temps un État indépendant, mais uni d'intérêt à la France, après avoir été un instant réunie à la couronne par le mariage de Louis VII avec Éléonore, héritière des ducs d'Aquitaine (1137), la Guienne fut portée par la même princesse, en 1152, à un prince anglais, et les rois d'Angleterre la conservèrent jusqu'en 1453. Elle fut, à cette époque, réunie à la couronne de France par Charles VII. Louis XI l'en détacha pour la donner en apanage à son frère Charles (1469); mais depuis la mort de ce dernier (1472), elle resta toujours unie au domaine royal.

GUIGNE, s. f. Fruit du guignier. C'est une cerise douce, à chair tendre et juteuse. Elle est souvent rongée intérieurement par un ver. On distingue la *guigne cœur de poule*, la plus grosse de toutes, noire au dehors, d'un rouge foncé au dedans, et de trois centimètres de diamètre; la *guigne noir luisant*, la meilleure au goût, et dont le noyau reste un peu teint en rouge; la *guigne noire*, la *guigne blanche*, la *guigne rouge*, la *guigne de Pentecôte*, etc. Les *guignes* d'Arbanats sont délicieuses.

GUIGNEAUX, s. m. pl. Pièces de charpente formant cadre pour les cheminées.

GUIGNER, v. n. Fermer à demi les yeux en regardant du coin de l'œil. *Guigner* de l'œil. | V. a. Regarder sans faire semblant, à la dérobée; guetter. *Guigner* une femme. Le confesseur *guignait* sa jolie pénitente. J'*ai guigné* ceci tout le jour. (Molière.) | Fig. Former quelque dessein sur quelque personne, sur quelque chose. *Guigner* une héritière, un héritage. Il *guignait* la place de caissier.

GUIGNIER, s. m. Bot. Espèce du genre cerisier, à feuilles larges, glabres, souvent pendantes; à rameaux étalés, à fruit cordiforme, que l'on nomme guigne. La culture peut produire une foule de variétés. Les *guigniers* atteignent jusqu'à 20 mètres de hauteur.

GUIGNOL, s. m. Sorte de polichinelle. | Théâtre de marionnettes à Paris. Aller à *guignol*.

GUIGNOLE, s. f. T. de monnaie. Bâton qui porte les balances.

GUIGNOLET, s. m. Liqueur faite avec des guignes. Le *guignolet* d'Angers a de la réputation.

GUIGNON, s. m. Malheur, mauvaise chance, principalement au jeu. Jouer de *guignon*. Avoir du *guignon*. Porter *guignon* à quelqu'un. J'ai toujours eu du *guignon* dans les rencontres. (Marivaux.) Ma foi, c'est jouer de *guignon*, il en faut convenir. (Mme de Genlis.) J'ai tous les *guignons* du monde.

GUIGNONNANT, ANTE, adj. Famil. Irritant, impatientant. C'est *guignonnant*.

GUILANDINE, s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées-césalpinées, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Asie méridionale, à tiges et à pétioles armés d'aiguillons hérissés, à feuilles pinnées et à fleurs disposées en épis ou en grappes.

GUILDIVE, s. f. Eau-de-vie de sucre, nommée aussi *Tafia*. | Appât de petits poissons.

GUILDIVERIE, s. f. Nom donné, dans les Antilles et à l'île de la Réunion, aux fabriques de tafia et de rhum.

GUILDIVIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique la guildive, liqueur vulgairement appelée *Tafia*.

GUILÉE, s. f. Sorte de giboulée qui tombe inopinément par un beau soleil.

GUILLAGE, s. m. Fermentation de la bière qui s'épure. Le *guillage* est très-avancé.

GUILLANNÉE (la), s. f. (fait de *gui*, et l'*an neuf*). Cérémonie fort en usage dans nos contrées méridionales. « La *guillannée, gui! l'an néou, gui! l'an neuf!* se fait de la manière suivante : le 31 décembre, au soir, des groupes d'enfants et de jeunes gens vont, à la lueur d'un flambeau, de porte en porte, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, quêter un présent en l'honneur de l'an nouveau, en entonnant des complaintes ou des légendes, finissant toutes par ces mots ou par des équivalents : Donnez-nous la *guillannée!* » La légende de la *guillannée* est très-populaire dans le Midi.

GUILLANT, ANTE, adj. T. de brasseur. Qui jette sa levûre. Bière *guillante*.

GUILLAUME. Plusieurs princes ont porté ce nom. Les plus célèbres sont : Guillaume *le Bâtard*, qui échangea plus tard cette épithète contre celle de *Conquérant*. Il était fils de Robert le Diable, le Magnifique, et d'une petite vassale, fille d'un tanneur de Falaise. Lorsque Édouard le Confesseur, roi d'Angleterre, fut mort, Guillaume, qui avait été désigné pour lui succéder, se disposa à recueillir son héritage en le disputant à Harold, son compétiteur et son ennemi. En effet, peu de mois après, Guillaume débarqua dans son futur royaume à la tête d'une armée de 60,000 hommes, et remporta sur Harold la célèbre et décisive bataille de Hastings, le 14 octobre 1066. A la suite, son pouvoir fut affermi, et l'Angleterre fut partagée, entre les seigneurs normands, en 700 baronnies de premier ordre, et en 60,215 baronnies subalternes. Après vingt et une années de règne, Guillaume mourut à Rouen, alors qu'il portait ses armes contre le roi de France. | *Guillaume II*, dit *le Roux*, fils du précédent. Ce prince était, disent les chroniqueurs, un brigand couronné, un fratricide et un voleur d'héritages. « Les Anglais lui doivent la Tour de Londres, le pont ainsi que la grande salle de Westminster; mais ces monuments n'effacent pas plus son exécrable tyrannie que l'édit par lequel il faisait grâce à tout criminel qui prouvait qu'il savait lire. N'oublions pas que Néron se plaisait à réciter des vers, et que Charles IX en faisait. » (Viennet.) | *Guillaume d'Orange*, roi d'Angleterre, troisième du nom. Fils de Guillaume de Nassau et d'Henriette Stuart, ce prince se rendit célèbre par les guerres qu'il souleva contre Louis XIV, et par son ingratitude vis-à-vis de son oncle et beau-père Jacques II, qu'il détrôna en 1688. Il mourut le 8 mars 1702, après un règne de quatorze ans.

GUILLAUME, s. m. Rabot à fer étroit, échancré, pour les rainures et les moulures. | Tamis pour ébaucher le grenage de la poudre.

GUILLEDIN, s. m. Cheval hongre qui va l'amble. Être monté sur un *guilledin*.

GUILLEDOU, s. m. Ne s'emploie que dans cette expression : *Courir le guilledou*, Aller la nuit dans des lieux de débauche.

GUILLEMET, s. m. (*ll* mouillées). Signe ressemblant à une double virgule (») placé au commencement et à la fin d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de citation. Ouvrir, fermer les *guillemets*.

GUILLEMETER, v. a. Mettre des guillemets. *Guillemeter* une citation.

GUILLEMITE, s. m. Religieux de l'ordre de saint Augustin, de la réforme de saint Guillaume de Malavalle. Les guillemites avaient autrefois une maison à Paris, au Marais. Ils portaient de grands manteaux blancs, d'où ils reçurent le nom de *Blancs-Manteaux*; ils ont disparu à la Révolution de 1789.

GUILLEMOT, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des plongeurs, tribu des brachyptères. Les guillemots nous présentent les traits par lesquels la nature se prépare à terminer la suite nombreuse des formes variées du genre entier des oiseaux. Ainsi que les macareux, les pingouins et les mergules, ils ont les ailes si étroites et si courtes qu'à peine peuvent-ils fournir un vol faible au-dessus de la surface de la mer. Ils sont encore plus mauvais marcheurs; mais ce sont d'habiles plongeurs, et ils nagent sous l'eau et même sous la glace avec la plus grande vitesse. Les guillemots appartiennent généralement aux mers du Nord; ils se trouvent non-seulement en Europe, mais encore dans les parties boréales de l'Amérique et de l'Asie.

GUILLER, v. n. En parlant de la bière. Fermenter, jeter sa levûre.

GUILLERET, ETTE, adj. Léger, gai, gaillard, éveillé. Vous avez l'air tout *guilleret*. Adieu, tenez-vous *guilleret*. (Molière.) | Fig. *Habit guilleret*, Trop léger pour la saison. | Famil. *Discours guilleret*, Peu sérieux, un peu libre.

GUILLERI, s. m. Chant du moineau.

GUILLOCHAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de guillocher. | État de ce qui est guilloché.

GUILLOCHÉ, ÉE, part. Orné de guillochis. Montre *guillochée*.

GUILLOCHER, v. a. Faire du guillochis sur quelque chose. *Guillocher* une tabatière.

GUILLOCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui guilloche, qui fait du guillochis. | Adjectiv. Bijoutier *guillocheur*.

GUILLOCHIS, s. m. Ornement formé de traits, de lignes qui se croisent avec symétrie. | Entrelacs, compartiments d'un parterre en buis.

GUILLOIRE, adj. f. *Cuve guilloire*, Cuve pour faire guiller la bière.

GUILLOTINE, s. f. Instrument de supplice qui sert à trancher la tête d'un condamné, et auquel on a donné le nom d'un médecin à qui l'on en attribuait faussement l'invention. Voici seulement ce que fit le médecin Guillotin, membre de l'Assemblée constituante : il proposa, le 10 octobre 1789, à cette assemblée de réduire toute exécution à mort à un seul et même genre de supplice, qui n'emporterait pas l'infamie; et non moins philanthrope que bon citoyen, il exprima le vœu qu'on pût substituer au bourreau une machine dont l'action serait plus sûre et plus rapide, mais dont il ne fournit, ni alors, ni depuis, aucun projet, aucune description. La mission de faire construire l'instrument de mort fut donnée au célèbre chirurgien Antoine Louis. Ce dernier mit en œuvre le facteur de pianos Schmitt, qui a fourni le modèle adopté de la guillotine, et que Louis appelle son *ingénieux inventeur*. Le 19 avril 1792, Louis écrivait au ministre Roland : « Les expériences de la machine de Schmitt ont été faites à Bicêtre sur trois cadavres qu'elle a décapités si nettement qu'on a été étonné de la force et de la célérité de son action. » La première exécution avec la guillotine eut lieu à Paris le 25 avril 1792; diverses épreuves précédèrent, dans plusieurs villes, son établissement. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'adoucissement du supplice que réclament les hommes de progrès, mais bien la suppression absolue de la peine de mort et la destruction de tous les instruments de supplice. Plus de *guillotine*, plus de fusillade!

GUILLOTINÉ, ÉE, part. A qui on a tranché la tête au moyen de la guillotine. Un homme *guillotiné*. | Substantiv. Un *guillotiné*.

GUILLOTINEMENT, s. m. Action de guillotiner. Les *guillotinements* pendant la Terreur.

GUILLOTINER, v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine. *Guillotiner* un condamné. La Convention, défiant l'Europe, *guillotina* Louis XVI. | SE GUILLOTINER, v. pr. S'envoyer l'un l'autre à la guillotine. Les divers partis s'emprisonnaient, se déportaient, *se guillotinaient*.

GUILLOTINEUR, EUSE, s. S'est dit, pendant la Révolution, de celui, de celle qui faisait guillotiner ou approuvait les exécutions sanglantes. Les plus furieux *guillotineurs* furent les héros de thermidor.

GUIMAUVE, s. f. Bot. Genre de la famille des

Guimauve.

malvacées, renfermant des plantes annuelles ou vivaces, tomenteuses, à feuilles alternes, à fleurs rouge pâle, formant une sorte de grappe ou de corymbe au sommet de la tige. On en cite dix-neuf espèces, dont la plus importante est la *guimauve officinale*. Cette plante croît ordinairement sur le bord des ruisseaux et dans les endroits humides.

Elle fleurit à la fin de juin et de juillet; sa racine est pivotante, longue et charnue. C'est au principe mucilagineux que renferment toutes ses parties qu'il faut attribuer ses différentes vertus médicales. On emploie ses feuilles, ses racines et ses fleurs comme émollientes et adoucissantes; elles sont d'un usage journalier dans les affections catarrhales et dans toutes les inflammations. Sa racine mondée est la base de la *pâte* et du *sirop de guimauve*. Régnault est l'inventeur de la *pâte de guimauve*. La *rose trémière* appartient au genre guimauve.

GUIMBARDE, s. f. Chariot couvert, à quatre roues, pour le transport des marchandises. Vous me ferez un plaisir extrême de m'envoyer ces deux volumes par les *guimbardes* de Lyon. (Voltaire.) | Mus. Petit instrument d'acier, formé en demi-cercle, à bouts prolongés et rapprochés le long d'une languette mobile que l'on tient et que l'on frappe entre les dents. La *guimbarde* possède des propriétés acoustiques très-curieuses; le ton grave qu'elle donne porte avec lui ses aliquotes, sa septième et plusieurs notes diatoniques de la troisième octave; elle a trois timbres différents, qui sont analogues, le plus bas au chalumeau de la clarinette, le médium à la voix humaine de certains orgues, le dernier à l'harmonie. (Bouillet.) | Espèce de danse ancienne. | Outil de menuiserie, formé d'un morceau de bois au milieu duquel on passe un fer de bouvet arrêté avec un coin, et qui sert pour fouiller des fonds parallèlement au dessus de l'ouvrage. | Ancien terme injurieux qui se disait d'une femme. Une demoiselle toute bouclée, une autre *guimbarde*. (Mme de Sévigné.) C'était autrefois un bien vilain mot que *guimbarde*; mais vous savez que les mots et les idées changent souvent chez les Français. (Volt.) Les escrocs et les *guimbardes* courent les rues.

GUIMBERGE, s. m. Ornement en cul-de-lampe à la clé des voûtes gothiques.

GUIMPE, s. f. Sorte de vêtement de religieuse pour le cou et la gorge. Porter la *guimpe*. Les voilà avec la *guimpe* et le voile. Une *guimpe* blanche.

> Souvent l'essaim des folâtres amours,
> Essaim qui sait franchir grilles et tours,
> Donne aux bandeaux une grâce piquante,
> Un air galant à la *guimpe* flottante.
>
> (GRESSET.)

| Espèce de fichu léger que les femmes portent sur leurs épaules; chemisette en mousseline, en tulle ou étoffe fine, généralement froncée ou plissée, qui se met avec les robes décolletées et qui monte jusqu'au cou. *Guimpe* en guipure. | *Robe en guimpe*, robe à corsage froncé et montant.

GUIMPÉ, ÉE, part. Qui a une guimpe. | T. de menuis. *Doucine guimpée*, Doucine dont la baguette est plus élevée que le bas du devant du talon.

GUIMPER, v. a. Faire prendre la guimpe; enfermer une femme dans un couvent.

GUINARD. Ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et de 1849. Il prit une part active à la manifestation du 13 juin, fut arrêté et comparut devant la haute-cour de Versailles. Condamné à la déportation, qui, sous la loi d'alors, était transformée en une éternelle détention, Guinard a depuis recouvré la liberté.

GUINCHE, s. f. Outil de cordonnier pour polir les talons.

GUINDAGE, s. m. Action de guinder, d'élever les fardeaux au moyen d'une machine. | Mar. Action de guinder un mât; espace parcouru par le mât guindé.

GUINDAL, s. m. Machine pour élever de lourds fardeaux.

GUINDANT, s. m. Mar. Hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché, par opposition à sa longueur, qu'on nomme le battant.

GUINDE, s. f. Presse à moulinet, employée par les tondeurs de draps.

GUINDÉ, ÉE, part. Haussé, élevé à l'aide de machines ou d'une guinderesse. Les mâts de hune *guindés*. *Guindé* la hart au col, étranglé court et net. (La Fontaine.) | Fig. Affecté, contraint; qui a un caractère factice d'élévation. Des esprits faux et *guindés*. Avoir l'air *guindé*. Cette femme est trop *guindée* pour me plaire. Dufresne n'était nullement fait pour les rôles de dignité et de force; je l'ai vu *guindé* dans *Athalie*, quand il faisait le grand prêtre. (Voltaire.) Le meilleur goût tient à la vertu même; il disparaît avec elle, et fait place à un goût factice et *guindé* qui n'est plus que l'ouvrage de la mode. (J. J. Rousseau.) Que d'orateurs *guindés* qui se disent profonds! (Gilbert.)

GUINDEAU, s. m. Mar. Grand treuil, cabestan horizontal de forme cylindrique.

GUINDER, v. a. Hausser, élever un fardeau au moyen d'une machine. *Guinder* des pierres avec la grue. | Mar. Synonyme de hisser et mettre en place, en parlant des mâts de hune et de perroquet. | Fig. Les gens qui étourdissent le monde de leurs belles actions, font voir par là qu'il leur a fallu faire un grand effort pour *guinder* leur âme jusque-là. | SE GUINDER, v. pr. Se hausser, se hisser. L'orgueil *se guinde* si haut qu'il ne peut que tomber. Ceux que la fortune a tirés de la boue *se guindent* sur des échasses dans la crainte d'y retomber. | Fig. et par extens. Il est bien plus aisé de *se guinder* sur de grands sentiments et de braver la fortune en vers que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. Ils *se guindent* sur leur prétendue vertu.

GUINDERESSE, s. f. Mar. Cordage pour guinder les mâts de hune et de perroquet.

GUINDERIE, s. f. Gêne, contrainte, caractère d'une personne guindée. Sa naïveté et sa jolie petite figure nous délassent de la *guinderie* de Mlle Duplessis. (Mme de Sévigné.)

GUINÉE. Géogr. Dénomination vague donnée à une partie du littoral de l'Afrique, dont l'étendue varie beaucoup. Ordinairement on appelle ainsi la région comprise entre Sierra-Leona, au N., et le cap Lopez, au S.; elle est bornée au N. par le Soudan et la Sénégambie, à l'O. et au S. O. par l'Océan, au S. par l'Océan et le Congo, à l'E. par des pays inconnus. Cette région est vulgairement divisée en cinq côtes qui, en allant du N. O. au S. E., sont : la côte du Vent (subdivisée en côte des Graines, de la Malaguette ou du Poivre, et côte des Dents ou d'Ivoire); la côte d'Or, la côte des Esclaves, la côte de Benin et la côte de Gabon. D'autres étendent le nom de Guinée à tout le littoral africain compris depuis le cap Rouge, en Sénégambie, jusqu'au cap Nègre, au S. de l'État de Kakonda, et la divisent alors en *Guinée septentrionale*, depuis le cap Rouge jusqu'au golfe de Biafra, ou même jusqu'au cap Lopez, et *Guinée méridionale*, ou côte d'Angola, au S. de la première. Les Espagnols et les Portugais découvrirent successivement les divers points de la côte de Guinée, de 1446 à 1484. Dans le XIVe siècle, avaient commencé à se répandre en Europe quelques notions sur le commerce que les marchands de l'empire de Maroc faisaient, par la voie des caravanes, avec un riche pays de l'Afrique centrale appelé *Gynia* ou *Gineau*, habité par un peuple nègre et produisant de l'or. La curieuse carte catalane conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, et qui porte la date de 1375, marque expressément, dans le Ouêdy-Darash, le passage par lequel ces expéditions prenaient leur route pour la Guinée; et si l'on veut savoir ce qu'était ce pays dans les relations géographiques des Arabes, on pourra vérifier qu'indiqué à peine vers 1445 par Ahmed-el-Makkary, il est décrit par Léon Africain, ainsi que par son paraphraste Marmol, avec assez de précision pour qu'on ne puisse douter de son identité avec la contrée intérieure, dont la capitale, Geny ou Jenné, est aujourd'hui assez bien connue par les récits de divers voyageurs, surtout par ceux de notre compatriote René Caillé. Tel est le pays dont l'infant Henri de Portugal entendit parler après la prise de Sebthah, en 1415, dans ses conversations avec les Maures qu'il interrogeait sur les contrées lointaines de l'Afrique. Lorsque, plus tard, les capitaines portugais que l'infant envoyait à la découverte des plages africaines capturaient, sur les côtes mauresques, des Arabes qu'ils relâchaient moyennant rançon, plus d'une fois on leur donna en payement des nègres et de l'or de Guinée; et, soit que les Iolofs fussent réellement tributaires de l'empire de Geny, soit qu'il y eût à cet égard quelque méprise, les découvreurs s'habituèrent à regarder d'avance les Iolofs comme des nègres de Guinée, et par suite à donner au nom de *Guinée* une application littorale qui avait pour point de départ la rive gauche du Sénégal. Ce fleuve était censé avoir sur ses bords les villes de Tungubutu et de *Guiné* ou *Genni*, ou du moins un de ses bras était-il réputé venir précisément de la contrée que les Arabes appelaient *Guinauha* et les nègres *Gennâ*, *Geny* ou *Genny*. Les navigateurs portugais avaient donc la persuasion qu'ils marchaient à la découverte de la Guinée. Ce fut Diniz Fernandez qui, le premier, en 1446, atteignit et dépassa l'embouchure du Sénégal, poussant ses reconnaissances jusqu'au cap Vert; Nugno Tristão s'avança, l'année suivante, jusqu'au fleuve, où il laissa son nom avec la vie; quelques mois après, Alvaro Fernandez arriva jusqu'auprès des îles des Idoles; Pero de Cintra et Soeiro da Costa allèrent ensuite jusqu'à Sierra-Leona, et ce dernier passa jusqu'à la rivière d'Issing, tandis que João de Santarem et Pero Escovar découvraient, en 1471, le marché de l'Or, appelé depuis cette époque le *comptoir de la Mine*, et s'avançaient jusqu'au cap de Sainte-Catherine; enfin, Diégo Cam vit le Congo dans un premier voyage exécuté en 1484, et, l'année suivante, il atteignit, dans une seconde expédition, jusqu'au cap Nègre, terme de la plus grande extension qu'ait jamais eue, au sud, le nom de *Guinée*. Le roi Jean II de Portugal ayant, peu de temps après, ajouté à ses titres officiels celui de *seigneur de Guinée*, toutes les côtes jusqu'alors reconnues par ses nationaux, ainsi que la mer sillonnée par ses caravelles, semblèrent désormais former un seul domaine, dont une prise de possession solennelle était ainsi constatée. Il existe à l'ouest une portion de l'ancienne Guinée inconnue, à l'intérieur, des navigateurs portugais, cette portion précisément où les Dieppois assurent que leurs établissements du Petit-Dieppe et du Petit-Paris avaient précédé d'un siècle la venue des Portugais, cette côte de Malaguette, où des vestiges de la langue française avaient survécu à une longue interruption des expéditions dieppoises; mais là aussi se sont établis des Américains, qui ont imposé à tout le littoral compris entre la rivière de Galhinas et leur comptoir du cap des Palmes la dénomination de *Liberia*. | *Golfe de Guinée*. Partie de l'océan Atlantique qui s'étend le long des côtes de la Guinée, depuis le cap Palmar jusqu'au cap Lopez. Il forme deux golfes plus petits, celui de Benin et celui de Biafra, et contient les îles de Fernando-Po, du Prince, de Saint-Thomas et d'Annobon. | *Nouvelle-Guinée*. Grande île de l'Océanie, située à l'est des Moluques et au nord de l'Australie, qui en est séparée par le détroit de Torrès. On en connaît si peu l'intérieur qu'on ignore même si c'est une île ou si la rivière de Dourga n'est pas un détroit qui la coupe en deux; on en a évalué approximativement la superficie à 640,000 kilom. Des récifs dangereux bordent la Nouvelle-Guinée du côté de l'est et du sud; les marécages des côtes présentent un autre danger aux Européens qui fréquentent ces parages. La température et les saisons paraissent être celles des Moluques; malgré la chaleur du jour, il règne de la fraîcheur et même du froid pendant la nuit. Des régions élevées, et par cette raison salubres, existent dans les chaînes de montagnes, qui doivent renfermer des volcans, à en juger par la pierre-ponce et l'obsidienne charriées par les eaux de la Dourga. Les flancs de ces montagnes portent des forêts dans lesquelles on trouve du bois de fer, de l'ébène et d'autres arbres précieux. Dans les plaines croissent le cocotier, le sagoutier, l'arbre à pin, le muscadier et une espèce de laurier dont l'écorce est un objet d'exportation pour l'île de Céram. Ce qui a empêché jusqu'à présent les Européens d'établir des relations avec la Nouvelle-Guinée, c'est la férocité des sauvages de l'île; heureusement cette férocité n'est pas générale, et les Hollandais ont jeté en 1828, sans difficulté, les fondements d'un fort sur la baie de Triton, à la côte septentrionale et à l'embouchure de la rivière d'Oetava. Les habitants des côtes sont, en général, de la race des Papous.

GUINÉE, s. f. Monnaie d'or anglaise, valant 20 shellings, ou 25 fr. 20 c. Elle tire son nom de la contrée d'Afrique d'où a été rapporté l'or avec lequel Charles II fit frapper les premières guinées. | Sorte de toile bleue de l'Inde.

GUINGAMP. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord); 6,977 habit. Fabriques de fil et de percales, tanneries, etc. | S. m. Toile de coton, fine et très-lustrée, qui se fabrique à Guingamp. Une robe de *guingamp*. | Toile de coton blanche de Pondichéry. Un ballot de *guingamp*.

GUINGOIS, s. m. Travers, biais, ce qui n'a point la figure qu'il devrait avoir. Il y a du *guingois* dans cette construction. | Fig. Il y a du *guingois* dans cet esprit-là. | *De guingois*, loc. adv. De travers. Regarder *de guingois*. Avoir l'esprit *de guingois*. Cela est tout *de guingois*. Une cérémonie *de guingois*. (Mme de Sévigné.)

GUINGUET, s. m. Camelot léger, uni et rayé de différentes couleurs, d'Amiens.

GUINGUETTE, s. f. Cabaret hors de la ville. Quand les ouvriers ont travaillé toute la semaine, ils vont le dimanche se divertir à la *guinguette*. Un bal de *guinguette*. Nos promenades tête à tête hors de la ville où je dépensais magnifiquement huit ou dix sous à quelque *guinguette*. (J. J. Rousseau.) Ils n'étaient jamais si bien en verve que sous la treille de la *guinguette*. (Marmontel.)

> L'amitié, que l'on regrette,
> N'a point quitté nos climats:
> Elle trinque à la *guinguette*.
>
> (BÉRANGER.)

| Famil. Petite maison de campagne. Personne ne pouvait comprendre une dépense si prodigieuse

pour une simple *guinguette* (Saint-Simon.) | Espèce de voiture découverte, à deux roues, que l'on a depuis nommée phaéton. | Pipe à petit godet. | Toile d'étoupes de lin.

GUIORANT, ANTE, adj. Pareil au cri du rat et de la souris.

GUIORER, v. n. Pousser de petits cris. Se dit du rat et de la souris.

GUIPÉ, s. m. Dessin de dentelle ou de broderie qui se fait sur le vélin.

GUIPER, v. a. T. de passementerie. Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. *Guiper* des franges. | Imiter sur le vélin, ou par une broderie, la dentelle appelée guipure.

GUIPOIR, s. m. Outil pour guiper, pour faire les franges torses.

GUIPON, s. m. Mar. Gros pinceau formé de morceaux d'étoffe de laine, pour étendre le brai. | T. de tanneur. Linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux.

GUIPURE, s. f. Dentelle de fil ou de soie, mêlée de cartisane. Une guimpe en *guipure*. C'est surtout au cou et sur les épaules, en berthes, en pèlerines, etc., que les femmes portent des *guipures*. L'Église n'a jamais cessé de faire usage des *guipures* pour ses costumes de luxe. | Fig. Il fait bon sous les arbres qui ne laissent passer du soleil qu'une *guipure* d'or, balancée sur le gazon. (Thoré.) | Adjectiv. Mouchoir *guipure*.

GUIRLANDE, s. f. Arrangement de fleurs, de feuilles ou d'objets servant d'ornement, formant une chaîne flexible et pouvant s'enrouler, se suspendre selon le besoin ou le goût des personnes. Tresser une *guirlande*. Une salle ornée de *guirlandes*. Qu'on vous couronne de fleurs, qu'on vous compose des *guirlandes*; ces fleurs ne seront bonnes qu'à sécher sur votre tombeau. (Fléchier.) La porte et l'intérieur du temple étaient ornés de *guirlandes*. (Barthélemy.) Aux autels d'Apollon suspendez vos *guirlandes*. (M. J. Chénier.)

L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile année
Voit sur son front noirci la *guirlande* fanée.
(DELILLE.)

| Objets qui, par leur arrangement, imitent des festons de fleurs. Une *guirlande* de perles, de diamants, de nœuds de rubans, etc. Les *guirlandes* figurent souvent dans la toilette des femmes. | Archit. et sculpt. Ornement de feuillages ou de fleurs dont on décore les édifices, les monuments, les colonnes, etc. | Fig. *Guirlande poétique*, Choix de petites pièces de poésie.

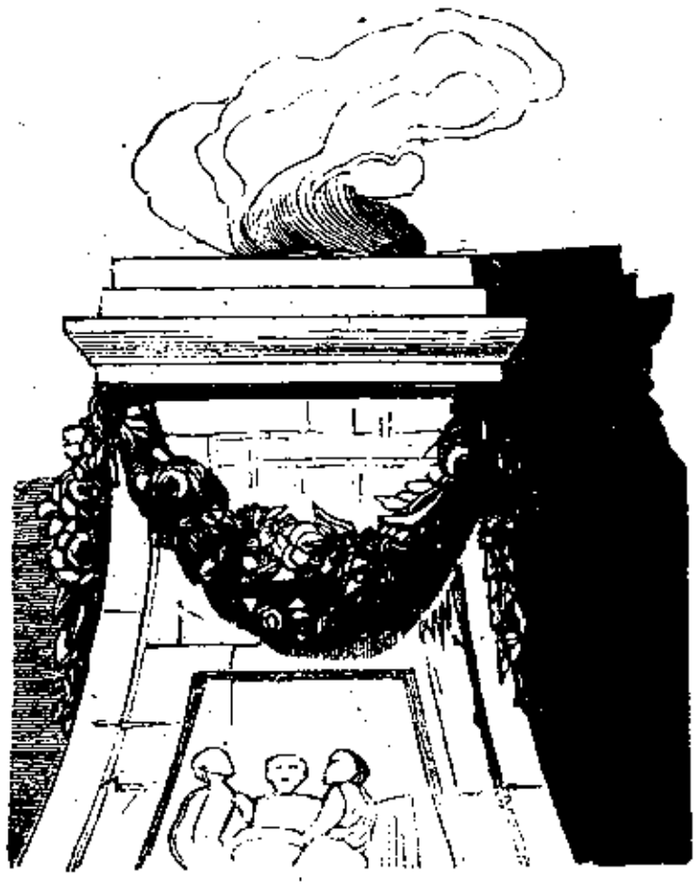

Guirlande.

GUIRLANDER, v. a. Orner de guirlandes. *Guirlander* une salle de fête, la façade d'un édifice. | SE GUIRLANDER, v. pr. Se parer de guirlandes. Les Andalouses se parent, *se guirlandent*.

GUISARD, s. m. Partisan du duc de Guise dans la lutte de ce duc contre Henri III; ligueur.

GUISARME, s. f. Hache à deux tranchants, arme de guerre du moyen âge.

GUISCARD (ROBERT). Fameux chevalier et baron normand, fils de Tancrède de Hauteville, père de douze enfants, dont dix allèrent chercher fortune en Italie, et rejoindre les Normands qui avaient fondé dans la Pouille la colonie d'Aversa. Robert Guiscard, à la mort de son frère Humphrey, fut déclaré comte de la Pouille et de la Calabre. Il prit Salerne, Naples, la Sicile, et mourut en 1085 à soixante-dix ans.

GUISE. Nom d'une célèbre famille française, dont un des membres surtout est devenu fameux dans l'histoire de notre pays. Henri de Lorraine, surnommé le Balafré, profitant des troubles religieux et de l'imbécillité des derniers Valois, parvint à une très-grande popularité, se mit à la tête de la Ligue; mais le roi s'en défit dans un guet-apens. Il le manda au château de Blois, où, étant arrivé, des assassins se jetèrent sur lui et le percèrent de plusieurs coups de poignard, le 23 décembre 1588. Il avait alors trente-huit ans. Le cardinal de Guise, son frère, fut assassiné le lendemain. Leurs cadavres furent mis dans de la chaux vive afin qu'ils fussent promptement consumés. Les os furent brûlés dans une salle du château et les cendres jetées au vent; mais le meurtre des Guise ne fit que raviver le feu des guerres civiles. Un historien s'exprime ainsi sur les événements qui accompagnèrent cet assassinat : « Sixte-Quint, en apprenant que Guise était entré à Paris contre l'ordre du roi, s'écria : « Oh! l'imprudent! » Puis, après la journée des Barricades, il dit : « Oh! le pauvre homme! » La querelle entre les deux rivaux devait se dénouer aux États de Blois. Le plan du Balafré était de s'y faire nommer connétable par le concours des trois ordres, dont les députés, pour la plupart, étaient gagnés à sa cause. Maître alors de toutes les forces du royaume, il eût aisément consommé son entreprise; mais Henri, poussé à bout, avait cette fois bien résolu sa mort. Guise en recevait de toutes parts des avis secrets; mais il se fia trop à la faiblesse de son ennemi. « Il n'oserait! dit-il; il est trop poltron. D'ailleurs, mes affaires sont réduites en de tels termes que, quand je verrais entrer la mort par la fenêtre, je ne voudrais pas sortir par la porte pour la fuir. » Cependant, le cardinal de Guise, son frère, le pressait de s'éloigner. « Non, non! dit-il; les États cesseraient de me servir s'ils voyaient en moi un sentiment de crainte. » La veille de l'événement, Guise reçut onze lettres qui lui donnaient l'éveil sur les desseins du roi; il n'en tint pas compte. Le 23 décembre 1588, Henri III le fait mander au matin. Il se lève, s'habille d'un habit de satin gris, et se rend dans la chambre du conseil. On lui dit que le roi le demande dans son vieux cabinet. Le duc entre, salue ceux qui sont dans la chambre et qui le suivent comme par respect; mais, ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite et tourne le corps et la face à demi pour regarder. Tout à coup, les gentilshommes et les gardes le frappent à coups d'épée et de poignard. Le duc crie : « Eh! mes amis! eh! mes amis, miséricorde! » Et, bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pourtant de les entailler, tant il était puissant, d'un bout de la chambre à l'autre. Un des gentilshommes lui dit : « Monseigneur, pendant que vous vivez encore, demandez pardon à Dieu et au roi. » Alors le prince de Lorraine, sans pouvoir parler, jetant un long et profond soupir, comme d'une voix enrouée, rendit l'âme. Fut couvert d'un grand manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Alors Henri III s'approcha du cadavre avec terreur, et, le frappant d'un coup de pied au visage, dit : « Mon Dieu, qu'il est grand! Il paraît encore plus grand mort que vivant! »

GUISE, s. f. Façon, manière, goût, fantaisie. Vivre, se gouverner à sa *guise*. Les poètes font à leur *guise*. (Molière.) | *En guise de*, loc. adv. Au lieu de; pour tenir lieu de. Priser du café *en guise de* tabac. Ce serait une fête à donner à la cour, *en guise de* feu d'artifice. (Voltaire.)

GUITARE, s. f. (du gr. κιθάρα). Instrument de musique à six cordes et à manche divisé en demi-tons par des touchettes, dont on joue en pinçant ou en battant les cordes avec les doigts. La guitare est un instrument grave, et qui descend, à une tierce près, aussi bas que le violoncelle. Jouer, pinger de la *guitare*. Air de *guitare*. Il y avait un certain Italien à la cour fameux pour la *guitare*; c'est le seul qui de la *guitare* ait pu faire quelque chose. (Hamilton.) Chanter sans *guitare* à Séville, vous seriez bientôt reconnu. (Beaumarchais.) | La guitare est un instrument passé de mode. Elle est le symbole des chansons et de la poésie badine, comme la lyre représente la poésie noble. | Petite pièce de poésie du genre des romances. | Fig. et famil. Répétition ennuyeuse, rengaine. C'est toujours la même *guitare*.

GUITARERIE, s. f. T. de plaisanterie. Les gens jouant de la guitare. Toute la *guitarerie* de la cour se mit à apprendre cette sarabande, et Dieu sait la raclure universelle que c'était. La *guitarerie* est toujours en honneur dans la catholique Espagne.

GUITARISER, v. n. Jouer de la guitare.

Il pense, quand la nuit il a *guitarisé*,
Que j'en ai tout le jour le cœur martyrisé.
(SCARRON.)

GUITARISTE, s. Joueur, joueuse de guitare. Un bon *guitariste*. On trouve quelques *guitaristes* parmi les chanteurs ambulants.

Guitariste.

GUIT-GUIT, s. m. (onomatopée tirée du cri de ces oiseaux). Genre de passereaux ténuirostres de la famille des antomyses, tribu des grimpereaux, comprenant de nombreuses espèces indigènes dans l'Amérique méridionale. Les guit-guits se nourrissent d'insectes, et quelques-uns y joignent le suc de la canne à sucre, qu'ils récoltent en enfonçant leur bec dans les gerçures de la tige par où découle la surabondance de cette liqueur sucrée. Ces derniers portent le nom de *guit-guits sucriers*. Ils vivent par paires; les autres, par troupes. Le *guit-guit sucrier* est d'un bleu lustré, avec un bandeau d'un noir velouté sur les yeux. Le *guit-guit noir bleu* de Cayenne est plus petit; son plumage est d'un beau bleu nuancé de violet, à l'exception du front, du bec, de la gorge et de la queue, qui sont d'un beau noir. Les créoles de Cayenne confondent ces jolis oiseaux avec les colibris, parce qu'ils voltigent aussi autour des fleurs, non pour les sucer, comme les colibris, mais pour y saisir les insectes qu'elles recèlent. Les guit-guits font leur nid avec beaucoup d'art. Pour mettre leur couvée à l'abri des araignées et des lézards, ils suspendent leur nid par la base à l'extrémité d'une branche faible et mobile.

GUIZOT (FRANÇOIS). Né à Nîmes en 1787. Ancien ministre sous la monarchie de Juillet, l'un des personnages les plus fatals à la cause du peuple. Il jouit pendant longtemps d'une réputation usurpée d'homme d'État et de puritain austère. Issu d'une famille protestante, il fut élevé à Genève. Professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris sous l'Empire, secrétaire général au ministère de l'intérieur sous la première Restauration, il accepta, *par un vote empressé*, dit le *Moniteur* d'alors, l'acte additionnel de Bonaparte. Mais sa servilité resta sans salaire, et il fut destitué. C'est à cette époque qu'il faut placer son fameux voyage à Gand. Louis XVIII accepta le dévoûment que Bonaparte avait repoussé, et en 1815, Guizot rentra au ministère de l'instruction publique. Il passa de là au ministère de l'intérieur, puis au conseil d'État. Mais voyant ensuite la Restauration, dépouillée du prestige de l'ancienne monarchie, pencher sensiblement vers sa ruine, il s'en sépara, fidèle à la ligne de conduite qu'il avait jusqu'alors suivie. Il entra dans le parti doctrinaire, fit au gouvernement une guerre de brochures, s'affilia à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et prêcha le refus de l'impôt. La révolution de Juillet 1830 arriva, selon ses prévisions, et il recueillit le fruit de

ses calculs habiles. Nous ne parlerons pas ici de la déplorable histoire des dix-huit années de Louis-Philippe, dont Guizot a été le principal ministre. Toutes les mesures impopulaires, oppressives, toutes les atteintes portées à la liberté appartiennent à Guizot. Guizot passa longtemps pour un homme d'arbitraire et de violence, mais de mœurs intègres. Les derniers jours de son pouvoir ont montré ce qu'il valait sous ce rapport. D'indignes tripotages se faisaient jusque dans le cabinet du ministre. En février 1848, Guizot se réfugia en Angleterre. Plus tard, quand il crut l'orage calmé, il rentra et écrivit dans la presse réactionnaire. Aujourd'hui sa personnalité est tombée dans le domaine de l'oubli.

GULF-STREAM, s. m. (de l'angl. *gulf*, golfe; *stream*, courant). Géogr. Grand courant ou mouvement de l'océan Atlantique qui part du golfe du Mexique, traverse le canal de Bahama, remonte le long des côtes de l'Amérique du Nord jusqu'au banc de Terre-Neuve et se dirige directement vers l'Europe, où il se divise en deux branches, dont l'une va se briser sur les côtes de l'Islande et de la Norwége, tandis que l'autre vient se jeter dans le golfe de Gascogne. Il se reconnaît à la température élevée de ses eaux, à leur couleur bleue, ainsi qu'à leur forte salure. Le *gulf-stream* fait suite au grand courant équinoxial qui va de l'Afrique au golfe du Mexique.

GUSTATIF, IVE, adj. Anat. Qui appartient à l'organe du goût. Appareil *gustatif*. Les parties *gustatives*. *Nerf gustatif*, Nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût.

GUSTATION, s. f. (pron. *gustasion*; du lat. *gustatio*, même sens). Didact. Perception des saveurs; sensation du goût; exercice du goût.

GUSTAVE-ADOLPHE OU GUSTAVE II. Roi de Suède, né en 1594, succéda à son père, Charles IX, en 1611. La Suède était alors en guerre avec le Danemark, la Russie et la Pologne; il conclut la paix avec les deux premières, et força la troisième, par deux victoires remportées, l'une en 1626, près de Wallhof, en Courlande, l'autre en 1628, à Stum, dans la Prusse occidentale, à lui céder toutes les places fortes de la Livonie et de la Prusse polonaise. Formant ensuite une alliance avec les protestants d'Allemagne contre l'empereur Ferdinand II, il s'embarqua en 1630, traversa la Poméranie, la marche de Brandebourg et la Saxe, et battit, en 1631, Tilly à Leipsig. L'année suivante, après avoir soumis les électorats de Trèves, de Mayence et du Rhin, après avoir forcé le passage du Lech contre Tilly, qui y fut blessé grièvement, il attaqua Wallenstein à Lutzen, gagna la victoire, mais périt dans l'action, 1632. | *Gustave III*, fils d'Adolphe-Frédéric, né en 1746, succéda à son père en 1771. Ce prince, qui avait une instruction solide et des sentiments libéraux, s'affranchit du joug de la diète et voulut abaisser l'aristocratie. Une conspiration se forma contre lui, et un des conjurés, nommé Ankarstroem, le poignarda le 16 août 1792; il mourut quinze jours après. Son frère fut nommé régent pendant la minorité de son fils Gustave IV, qui, né en 1778, descendit du trône en 1810, à la suite d'un vote de l'assemblée des états, qui prononça sa déchéance et le condamna à perpétuité à l'exil avec toute sa famille.

GUSTUEL, ELLE, adj. (du lat. *gustus*, goût). Qui a rapport au goût. Les jouissances *gustuelles*. L'appareil *gustuel* est d'une rare perfection chez l'homme. (Brillat-Savarin.)

GUTTA-PERCHA, s. f. (pron. *guta-pèrka*; du malais *getah*, gomme, et *pertjah*, nom malais de Sumatra). Substance gommo-résineuse fournie par un grand arbre de la famille des sapotacées, qui croît abondamment dans la presqu'île de Malacca et dans les îles de la Malaisie, surtout à Sumatra, et qui s'élève jusqu'à vingt mètres de hauteur. La *gutta-percha* se présente sous forme de masses plus ou moins épaisses, rousses ou grisâtres; on l'épure par plusieurs lavages, d'abord à l'eau froide, puis à l'eau tiède et à l'eau bouillante. Elle devient alors poreuse, molle, adhésive; on peut à volonté la réduire en lames, l'étirer en tubes, la mouler, la souder, etc. Refroidie, elle offre une solidité et une ténacité très-grandes, mais elle n'a pas l'élasticité du caoutchouc. En mêlant ces deux substances dans la proportion d'une partie de gutta-percha et de deux parties de caoutchouc, on obtient une matière très-résistante qui convient pour les objets qui exigent plus de rigidité que le caoutchouc. La gutta-percha est inattaquable à l'eau froide, aux alcalis et aux acides. On n'a guère commencé à exporter la gutta-percha en Europe qu'en 1844. L'industrie a considérablement multiplié les applications de la gutta-percha; on en fait des tubes, des lanières, des courroies, des vases; on s'en sert pour envelopper les fils télégraphiques sous-marins, et dans mille usages de l'industrie.

GUTTENBERG (JEAN). Généralement regardé comme l'inventeur de l'imprimerie, naquit à Mayence vers l'an 1400. On pense que les premiers essais typographiques de Guttenberg eurent lieu (1438) à Strasbourg, qu'il habitait alors. De retour à Mayence, il forma une association avec Jean Faust, orfévre, qui lui fournit les fonds nécessaires, et Scheffer, qui imagina les caractères de fonte. Les noms de ces deux hommes sont liés inséparablement à sa gloire. Guttenberg mourut dans sa ville natale en 1468.

Guttenberg.

GUTTIER, s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, composé d'arbres que l'on cultive dans l'Inde, à Ceylan et dans plusieurs autres contrées de l'Asie. Le guttier-gommier donne, par incision, une liqueur visqueuse, inodore, produisant par voie de siccité une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané.

GUTTIFÈRE, adj. (du lat. *gutta*, gomme; *fero*, je porte). Qui porte, qui produit de la gomme. | S. f. pl. Famille de plantes exotiques, frutescentes ou arborescentes, dont la plupart fournissent un suc résineux ou gommeux, qui en découle en larmes et qui ne tarde pas à s'épaissir à l'air, à devenir concret.

GUTTIFORME, adj. (du lat. *gutta*, goutte; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte d'eau.

GUTTURAL, ALE, adj. (du lat. *guttur*, gosier). Qui appartient, qui a rapport au gosier. Artère *gutturale*. Conduit *guttural*. Sons *gutturaux*. | *Toux gutturale*, Occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère. | Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. *G*, *K* et *Q* sont des lettres *gutturales*. | S. f. Lettre gutturale. La langue allemande emploie fréquemment les *gutturales*.

GUTTURO-MAXILLAIRE, adj. Anat. Qui appartient au gosier et à la mâchoire.

GUTTURO-TÉTANIQUE, adj. Méd. *Bégayement gutturo-tétanique*, Bégayement que produit la contraction spasmodique du cou.

GUYTON DE MORVEAU (L. BERN.). Célèbre chimiste, né à Dijon en 1737, mort en 1816. On lui doit les fumigations de chlore employées contre les miasmes pestilentiels, ainsi que plusieurs découvertes importantes. Il eut le premier l'idée de la nouvelle nomenclature chimique (1782), qu'il établit de concert avec Lavoisier (1787). Député en 1791 à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il s'y montra partisan des idées nouvelles. Il contribua puissamment à la fondation de l'École polytechnique et y remplit lui-même une chaire. Il fut de l'Institut dès la création. Le plus remarquable de ses ouvrages est un *Traité des moyens de désinfecter l'air*. On lui doit plusieurs découvertes philanthropiques.

GUZERATE. Géogr. Province du N. O. de l'Inde, dans la présidence de Bombay, renfermant au milieu une presqu'île comprise entre les golfes de Cutch et de Cambaye; 600 kilom. sur 250; 7,000,000 d'habit. Les Portugais ont deux établissements au Guzerate : Daman au S. de Surate, et Diu dans l'île de ce nom. Le sol de ce pays est généralement plat et marécageux; il produit néanmoins de riches moissons de céréales, des plantes oléagineuses et tinctoriales. Les forêts y sont très-étendues et remplies d'animaux dangereux. Parmi la population on compte un grand nombre de tribus radjeputes et mahrattes encore indépendantes.

GUZLA, s. f. Instrument de musique des Illyriens. C'est un petit violon n'ayant qu'une seule corde de boyau, qu'on fait vibrer avec l'archet.

GYGÈS. Mythol. Berger lydien qui, étant descendu dans un abîme, y trouva un cheval d'airain, et dans ce cheval un squelette humain d'une grandeur extraordinaire; il lui ôta du doigt un anneau d'airain et le mit au sien. Cet anneau avait la vertu de rendre invisible celui qui le portait. Ce fut par le secours de ce talisman que Gygès entra dans la chambre de la reine, que son époux, le roi Candaule, lui avait fait voir toute nue; il tua Candaule, s'empara du trône et épousa la reine.

GYMNASE, s. m. (du gr. γυμνάσιον, même sens; γυμνός, nu). Nom que les anciens donnaient au local destiné aux exercices tendant au développement des forces physiques; c'est aussi le nom que les modernes ont conservé aux locaux du même genre. Les gymnases avaient une grande importance dans l'antiquité et étaient gouvernés par plusieurs officiers; tels étaient le gymnasiarque, le xystarque, le gymnaste et le pœdotriba. C'est, sans nul doute, à l'influence des gymnases que les anciens Grecs ont dû leur constitution si robuste et si belle; c'est à la négligence publique pour ces sortes d'établissements que les modernes peuvent attribuer la dégénération de l'espèce humaine et aussi une infinité de maladies inconnues aux anciens. De nos jours, un homme, profondément imbu de ces principes et résolu de revenir aux anciennes traditions, a fait une révolution dans la gymnastique, déjà inaugurée par le colonel Amoros; c'est Triat. Il a fait construire à Bruxelles et à Paris des gymnases d'une grande beauté. Son gymnase de l'allée Montaigne, à Paris, est un monument consacré à la régénération de l'espèce humaine. On y peut voir s'exercer, sous son commandement, des personnes de tout âge de l'un et de l'autre sexe, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, et chacun y cherche et y trouve la force, la santé et la beauté. | Le mot *gymnase*, détourné de son acception, signifie aussi école, académie. *Gymnase* musical. | En Allemagne, il y a des établissements d'instruction secondaire que l'on désigne sous ce nom. Le *gymnase* de cette ville fournit d'excellents élèves à Berlin. (Benjamin Barbé.) | *Théâtre du Gymnase*, Théâtre ouvert à Paris, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, en 1819.

GYMNASIARQUE, s. (du gr. γυμνάσιον, gymnase; ἀρχή, commandement). Antiq. Chef du gymnase, celui qui en avait la surintendance. La dignité de *gymnasiarque* était une espèce de magistrature. | Celui, celle qui, dans les écoles publiques, dirige un système d'exercices gymnastiques propres à développer les facultés physiques de l'homme.

GYMNASTE, s. (du gr. γυμναστής, même sens). Celui, celle qui suit les cours de gymnastique. | Antiq. Officier préposé aux exercices des athlètes. | Chez nous, Celui, celle qui enseigne par son exemple à exécuter les mouvements de la gymnastique. | Par extens. Celui, celle qui fait des tours de force et d'agilité. Le *gymnaste* Léotard.

GYMNASTIQUE, adj. (du gr. γυμναστικός; même sens). Qui exerce le corps. Les exercices *gymnastiques* sont très-utiles à la santé. | S. f. L'art, l'action d'exercer le corps pour le fortifier. Les anciens distinguaient trois sortes de *gymnastiques* : la *gymnastique athlétique*, la *gymnastique médicale* et la *gymnastique militaire*. La *gymnastique athlétique* était un art qui consistait à instruire dans les exercices des jeux publics certains sujets, que les qualités avantageuses de leur corps en rendaient capables; elle formait les athlètes. La magnificence et le retour fréquent des jeux établis dans les principales villes de la Grèce y avaient mis en très-grand crédit la *gymnastique athlétique*. La *gymnastique médicale* enseignait la méthode de conserver et de rétablir la santé par le moyen de l'exercice. C'est un Sicilien nommé Hérodius qui passe pour l'inventeur de la *gymnastique médicale*. Depuis cet Hérodius, qui laissa d'excellents traités qui, malheureusement, se sont perdus, Hippocrate et tous les grands médecins philosophes de l'antiquité ont fait le plus grand cas de la gymnastique appliquée au développement des forces, à l'entretien et au rétablissement de la santé. Les médecins n'étaient pas les seuls qui la recommandassent; tous les citoyens étaient si convaincus de l'utilité qu'on en retirait qu'il y avait une infinité de gens qui passaient une partie de leur vie dans les gymnases. Les exercices qu'on y faisait

ordinairement consistaient à se promener dans des allées couvertes et découvertes; à jouer au palet, à la paume, au ballon; à lancer le javelot, à tirer l'arc, à lutter, à sauter, à danser, à courir, à monter à cheval, etc. Une partie de ces exercices étaient pratiqués par toutes sortes de personnes pour la santé; mais les appartements affectés à ce dernier usage étaient le lieu des bains, celui où l'on se déshabillait. Chacun usait de ces exercices comme il lui plaisait; les uns ne prenaient part qu'à un seul, pendant que d'autres s'occupaient successivement de plusieurs. Espérons que les efforts tentés avec succès jusqu'ici par le gymnasiarque Triat seront le commencement d'une ère nouvelle, celle de la régénération du genre humain par la *gymnastique*. La *gymnastique* est la culture régulière du corps; elle est pour lui ce que l'étude est pour l'esprit. (Barth. Saint-Hilaire.)

GYMNASTISER, v. n. Faire de la gymnastique. Si vous voulez acquérir une très-forte santé, *gymnastisez; gymnastisez* encore, si vous voulez conserver la vôtre, quelque faible qu'elle soit. (Mercier.)

GYMNÈTRE, s. m. (du gr. γυμνός, nu; ἤτρον, bas-ventre). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des ténioïdes, à corps allongé et comprimé. Les rayons antérieurs de sa nageoire dorsale, en se prolongeant, lui forment une sorte d'aigrette sur la tête; sa queue se termine en crochet.

GYMNIQUE, adj. (du gr. γυμνικός, même sens). Antiq. Se disait des jeux où les athlètes combattaient nus. Les jeux *gymniques* d'Olympie. | S. f. L'art des exercices des athlètes.

GYMNO. Préfixe signifiant *nu*; du gr. γυμνός, et qui entre en composition dans un certain nombre de mots du langage didactique ou scientifique. Tels sont: *Gymnoblaste*, Dont l'embryon n'est point renfermé dans un sac particulier; *Gymnobranche*, Dont les branchies sont à nu; *Gymnocarpe*, Dont le fruit n'est attaché à aucun organe accessoire; *Gymnocaule*, Dont la tige est nue, sans feuilles; *Gymnocéphale*, Qui a la tête nue, sans poils et sans plumes; *Gymnodermate*, Qui a la peau nue; *Gymnogyne*, Dont l'ovaire est à nu, dont le pistil n'est point enveloppé par une corolle; *Gymnopode*, Qui a les pieds nus; *Gymnoptère*, Qui a les ailes nues, sans étui ni écailles; *Gymnostyle*, Dont le style est nu, etc.

GYMNOCARPE, s. m. (du gr. γυμνός, nu; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des paronychiées, qui renferme des arbrisseaux propres à l'Afrique, toujours verts, et ayant la propriété de fixer les sables mouvants de ces climats. Leurs fleurs, d'un beau violet, sont placées à l'extrémité des rameaux.

GYMNOSOPHIE, s. f. Doctrine des gymnosophistes. A condition qu'on ne leur révélerait rien des préceptes sublimes de la *gymnosophie*. (Diderot.) On dit aussi *Gymnosophisme*.

GYMNOSOPHISTE, s. m. (du gr. γυμνός, nu; σοφός, sage). Nom donné à certains philosophes indiens qui vivaient avec une rigoureuse austérité. Les gymnosophistes se divisaient en deux sectes, celle des brahmanes et celle des samanes. Les brahmanes demeuraient dans des cabanes, séparés les uns des autres; ils passaient quelquefois jusqu'à trois jours sans manger; ils regardaient comme la dernière impiété de se nourrir de quelque chose qui eût été animé, et s'abstenaient du vin. Ils s'abstenaient aussi, dit Strabon citant Mégasthène, pendant trente-sept ans, de femmes, après quoi ils en prenaient plusieurs à la fois pour avoir des enfants. Les brahmanes formaient une caste close. Les samanes, au contraire, admettaient quiconque voulait s'enrôler parmi eux; mais l'enquête de vie et de mœurs se faisait jusque sur les parents des candidats. On a prétendu que les samanes étaient plus anciens dans l'Inde que les brahmanes. Les uns et les autres faisaient peu de cas de la vie, et souvent ils se brûlaient eux-mêmes pour prévenir les infirmités. Il y eut aussi des gymnosophistes en Éthiopie.

GYMNOTE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des apodes, remarquable par ses propriétés électriques, et que l'on appelle vulgairement *anguille tremblense, anguille électrique, anguille trompette de Cayenne* ou *de Surinam*. Le gymnote mérite d'exciter l'intérêt des scrutateurs de la nature. Les moyens qu'il emploie pour se procurer sa subsistance et se défendre de ses ennemis sont très-extraordinaires. Il frappe d'engourdissement et quelquefois de mort, lorsqu'il le veut, tous les animaux qui s'approchent de lui, même à une certaine distance, et cette étonnante faculté ne cesse que peu de temps après sa mort. Un homme qui touche un de ces animaux ressent la même secousse que lui ferait éprouver la décharge d'une forte bouteille de Leyde. Lorsqu'on touche le gymnote électrique avec une seule main, on n'éprouve pas de commotion, ou du moins on n'en éprouve qu'une très-faible; mais la secousse est très-forte lorsqu'on applique les deux mains sur le poisson, et qu'elles sont séparées l'une de l'autre. Les métaux, l'eau et tous les corps bons conducteurs de l'électricité communiquent la vertu engourdissante du gymnote; voilà pourquoi il agit dans l'eau sur les poissons qui passent assez loin de lui. Il dépend de sa volonté de donner des secousses plus ou moins fortes; ordinairement, les premières sont faibles, mais lorsqu'elles ne produisent pas les effets qu'il en attend, lorsqu'il est irrité, il en donne de terribles, capables de paralyser un homme vigoureux. L'organe dans lequel réside cette vertu est situé le long du dessous de la queue, et est formé de quatre faisceaux composés d'un grand nombre de lames membraneuses, unies fortement entre elles et remplies d'une matière gélatineuse. Ces lames membraneuses sont considérées comme formant une pile.

GYMNOTHORAX, s. m. Ichthyol. Genre de poissons comprenant douze espèces, dont la plus intéressante est le *gymnothorax murène*, ou murène des anciens. Ce poisson est assez abondant dans la Méditerranée. On en prend beaucoup au printemps avec des nasses et des lignes de fond amorcées de petits poissons. Sa chair est de bon goût et faisait les délices des Romains. V. MURÈNE.

GYNANDRE, adj. (du gr. γυνή, femme, pistil; ἀνήρ, mâle, étamine). Bot. Dont les étamines sont attachées au pistil. Plantes *gynandres*.

GYNANDRIE, s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

GYNÉCÉE, s. m. (du gr. γυναικωνῖτις, même signif.; dérivé de γυνή, femme). Antiq. Appartement des femmes. Les femmes grecques menaient une vie retirée, et leur appartement était un sanctuaire dont les étrangers n'avaient pas le droit d'approcher et qui ne s'ouvrait que pour leurs époux, comme les harems de l'Orient. La surveillance du gynécée regardait spécialement les portiers, qui étaient souvent des eunuques. Au milieu de cet appartement était un grand salon (*oikos*), où se tenait habituellement la maîtresse de la maison, dont l'occupation ordinaire était de filer ou de tisser. Des deux côtés étaient la chambre à coucher (*thalamoi*) et une chambre où se tenaient les esclaves chargées du service (*amphithalamoi*). Chez les Romains, le mot *gynécée* désignait le logement destiné à garder les habits, le linge et les meubles de la garde-robe des empereurs, parce qu'on y employait beaucoup de femmes. | Par extens. Se dit quelquefois, chez nous, du lieu où travaillent, où se tiennent habituellement plusieurs femmes. Les hommes entrent peu dans ce petit *gynécée*. (J. J. Rousseau.)

GYNÉCOCRATIE, s. f. (du gr. γυνή, γυναικός, femme; κρατεῖν, commander). État où une femme gouverne ou peut gouverner. L'Angleterre est une *gynécocratie*. | Par extens. Réunion composée de femmes, où les femmes règnent. La présence des hommes jette une espèce de contrainte dans cette petite *gynécocratie*. (J. J. Rousseau.)

GYNÉCOCRATIQUE, adj. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYNOSTÈME, s. m. (du gr. στήμων, filet, étamine). Bot. Partie de la fleur des plantes orchidées qui porte les étamines et le stigmate.

GYPAÈTE, s. m. (du gr. γύψ, vautour; ἀετός, aigle). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des rapaces, famille des diurnes, qui est intermédiaire entre le vautour et le faucon. Le *gypaète* a la tête et le cou jaunes, le corps noir en dessus, fauve en dessous, et une raie noire qui s'étend de la base du bec au dessus des yeux. Presque aussi grand que le condor, il est dangereux même pour l'homme; il se repaît indifféremment de charogne et de proie vivante. *Gypaète barbu*.

GYPSE, s. m. Sorte de roche dans laquelle domine le sulfate de chaux. Le gypse est une des substances qui méritent le plus de fixer l'attention, à cause des nombreuses observations auxquelles ses gisements variés donnent lieu, et parce que l'homme en tire des matériaux précieux pour les constructions, et que c'est dans son sein qu'il trouve les sources salées et le sel gemme, dont l'exploitation est la richesse de plus d'un pays. Eu égard aux formations, on distingue: 1° les gypses primitifs; 2° les gypses de transition, ou secondaires anciens; 3° les gypses secondaires plus nouveaux; 4° les gypses tertiaires ou calcarifères avec soufre; 5° les gypses tertiaires ou calcarifères sans soufre; 6° les gypses récents; 7° les gypses d'alluvion. Il existe une telle liaison entre le gypse et le soufre et entre le sel gemme et le gypse, que l'on est forcé de convenir que les gypses qui accompagnent ces substances sont de la même formation, que ces trois substances sont aussi les résultats d'une époque contemporaine, et qu'elles se sont cristallisées dans le lieu même où on les trouve. Le gypse le plus important pour l'industrie est le *gypse grossier*, qui contient de 6 à 12 pour 100 de carbonate de chaux mélangé avec le sulfate, et qui est vulgairement connu sous le nom de *Pierre à plâtre*. Le gypse est appelé plâtre lorsqu'il est déshydraté par la calcination et pulvérisé. J'avertis que j'appelle *gypse* ce que les nomenclateurs ont nommé sélénite. (Buffon.) Les *gypses* ont été précipités par la réaction exercée sur le chlorure de calcium de la mer, soit par des combinaisons sulfureuses, soit plutôt par du sulfate de magnésie. (L. Cordier.)

GYPSÉ, ÉE, adj. (rad. *gypse*). Rempli, couvert de plâtre.

GYPSEUX, EUSE, adj. (rad. *gypse*). Qui est de la nature du gypse, semblable au gypse. Albâtre *gypseux*. Roches *gypseuses*. Les matières *gypseuses* ne demandent pas, pour se calciner, autant de feu que les matières calcaires. | Méd. *Goutte gypseuse*, Qui produit aux articulations des nœuds remplis d'une matière blanche comme du plâtre.

GYPSIFÈRE, adj. (rad. *gypse*; du lat. *fero*, je porte). Qui renferme du gypse. Un terrain *gypsifère*.

GYPSIPHILE, adj. Bot. Qui aime les terrains gypseux. | S. f. Genre de la famille des caryophyllées.

GYRIN, s. m. (du gr. γῦρος, cercle, boule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, nommés aussi *Tourniquets* ou *Puces aquatiques*. Les *gyrins* ont le corps ovale, un peu bombé, très-luisant en dessus; ils se tiennent habituellement à la surface de l'eau, où ils font des tours et circuits continuels avec une grande vivacité.

GYROCARPE, s. m. Bot. Genre de plantes qui renferme des arbres élégants de l'Inde et de l'Amérique, à feuilles alternes, à fleurs précoces, disposées en panicules.

GYROME, s. m. (du gr. χύρωμα, ceinture). Bot. Réceptacle orbiculaire des organes reproducteurs de certains lichens. | Anneau élastique qui entoure le plus souvent les fructifications des fougères.

GYROPHORE, s. m. Bot. Genre de lichens qui offre des scutelles ou gyromes.

GYROSCOPE, s. m. Appareil imaginé par Foucault, en 1852, pour démontrer la déviation d'un corps tournant en liberté à la surface de la terre.

HAMBOURG

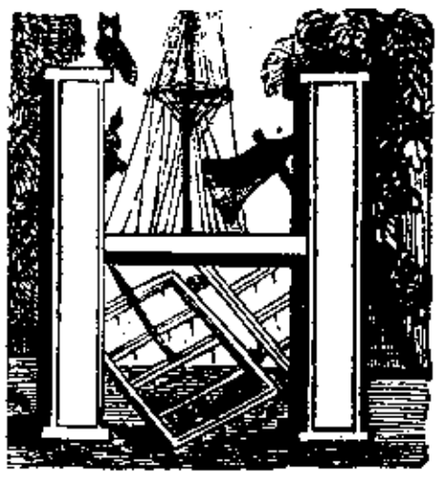

s. f. (pron. *ache*, ou, suivant l'épellation nouvelle, *he*, s.m.). Huitième lettre de notre alphabet, et nous ajouterions sixième consonne, si, dans la plupart des cas, elle n'avait cela de particulier, qu'elle ne sonne pas du tout, et ne figure absolument dans le mot qu'à raison de l'étymologie. C'est alors une *h* muette, comme dans *Hercule*, *Homère*, *histoire*, *honneur*, qu'on prononce *Ercule*, *Omère*, *istoire*, *onneur*. Dans d'autres mots, tels que le *héros*, la *haine*, l'*h*, au lieu d'être muette, est aspirée, c. à d. prononcée par un souffle qui sort du fond du palais, la bouche étant ouverte, et sans toucher aux dents. C'est alors l'*h* véritable, car l'aspiration est l'essence de cette lettre. Une grande *H*. Une petite *h*. Je n'aime pas les *h* aspirées, cela fait mal à la poitrine; je suis pour l'euphonie. (Voltaire.) | Dans les alphabets phénicien et hébreu, l'*h* est une consonne représentée par un signe particulier. Dans l'alphabet grec, l'*h* se transforme, sous le nom d'*esprit*, en un accent qu'on place sur la première voyelle d'un mot et aussi sur la consonne ρ. Il y a deux sortes d'esprits : l'esprit doux, qui n'est pas plus sensible à notre oreille que l'*h* muette française, et dont l'effet est perdu pour nous, et l'esprit rude, qui seul mérite son nom, et peut être considéré comme une véritable consonne. C'est ainsi que les Romains l'ont employé. Ils se servaient aussi de la lettre *h* pour renforcer les consonnes r, *t* (*rh*, *th*), et pour modifier le *p*, de manière à en faire une lettre sifflante qui reproduisît le φ grec. Ils remplaçaient enfin par *ch*, et même quelquefois par *h*, la guttorale grecque χ. En français, ce *ch* n'est pas guttural, mais palatal, comme dans *eucharistie*, ou dental et sifflant, comme dans *Achéron*. Dans les langues germaniques, l'*h* a quelque chose de guttural. Dans beaucoup de noms allemands et slavons, l'*h* est placée devant l'*r*. En anglais, l'*h* change aussi de valeur; elle s'y trouve souvent accouplée avec les consonnes, surtout avec le *t* (*th*), qu'elle rend extrêmement sifflant. Cette lettre, peu sensible, ou généralement négligée dans l'italien, manque tout à fait dans les alphabets lithuanien et russe, mais non dans les alphabets slavons en général. Le soupir est une aspiration; c'est pourquoi il prend en français la forme de *hélas*, en allemand celle d'*ach*, etc. L'ardeur produit également les fortes aspirations : de là les mots de *haro*, *holà*, *hourrah*. En français, quand l'*h* est muette, l'orthographe permet de la négliger. Aussi, toutes les fois qu'un mot qui primitivement commençait par un *h* ne se trouve pas sous cette lettre, le lecteur devra le chercher sous la voyelle immédiatement suivante. Comme les *hiatus* ont quelque chose de choquant pour une oreille française, on sépare fréquemment par une *h* deux voyelles qui se rencontrent côte à côte dans le même mot. C'est l'usage seulement qui détermine dans quels mots l'*h* est aspirée ou muette, et dans quels cas il faut la lier à la consonne qui précède. Par exemple, au lieu de dire, sans élision, *titre honorable*, on dit *titr' honorable*, avec élision, comme dans *titr' onéreux*; au contraire, au lieu de dire au pluriel, *titr' honorables*, on dit, en prononçant le *s*, *titres honorables*, comme *titres onéreux*. L'étranger se trompe souvent dans ces distinctions, qui sont, dans certains cas, difficiles même pour les Français. Indépendamment de l'aspiration, *h*, dans les langues germaniques, sert à former les lettres composées, et, de plus, à allonger les syllabes. | Le signe H est le même que celui de l'*éta* grec; peut-être cette lettre se prononçait-elle primitivement *heta*, à l'imitation du Π hébreu. Comme majuscule grecque, elle remplace, dans les anciennes inscriptions, l'esprit rude, et on la regarde même comme formée par la réunion des deux parties du *digamma*. Comme abréviation sur les monuments, H signifie quelquefois *have*, forme ancienne du mot *ave*; *h. l.* signifie *hoc loco*; *h. e.* *hoc est*; *h. a.* *hujus anni*. H, devant d'autres majuscules, veut souvent dire *hic*, ici. Dans la musique allemande, H est la note *si*. Dans la numération grecque, l'*éta* fut d'abord employé pour désigner le nombre *cent*, en raison de ce que cette lettre, avant l'introduction du signe particulier de l'esprit rude, se trouvait l'initiale du mot Ηεκατον, cent. Elle ne valut plus que huit quand toutes les lettres eurent reçu une valeur numérale en rapport avec le rang qu'elles occupaient dans l'alphabet. Chez les Romains, l'H valait 200 ou 200,000, selon qu'il n'était pas ou qu'il était surmonté d'un trait horizontal. | En chimie, H désigne l'hydrogène.

HA (pron. *a*). Interjection de surprise et quelquefois de soulagement. *Ha!* vous voilà *Ha!* vous êtes dévot, et vous vous emportez! (Molière.) *Ha! ha!* monsieur est Persan; c'est une chose bien extraordinaire; comment peut-on être Persan! (Montesquieu.) | Onomatopée qui sert de signe graphique du rire. *Ha! ha! ha!* cela est drôle. (Molière.) | | S. m. Le roi fit un grand *ha!* comme un homme oppressé et qui tout d'un coup respire. (Saint-Simon.) | L'une des consonnes de l'alphabet sanscrit. | Sixième lettre de l'alphabet arabe. | Huitième lettre de l'alphabet turc. | Signe numérique de 8, chez les Arabes.

HABACUC. Huitième des petits prophètes dans l'ordre des livres sacrés. Les uns le font vivre à l'époque la plus brillante de la littérature hébraïque, vers l'an 750 av. J. C.; d'autres le font contemporain de Jérémie, d'Ézéchiel et de la chute du royaume de Juda, vers l'an 600 av. J. C. Il a laissé trois chapitres, dans lesquels il prédit la captivité des Juifs à Babylone et leur rétablissement dans leur patrie. Ses prophéties se distinguent par l'énergie et la vivacité des expressions.

HABEAS-CORPUS, s. m. (mots latins signifiant *que tu aies ton corps*). Mots par lesquels commence, en Angleterre, l'ordre adressé par un magistrat à un geôlier, ou par un membre d'une cour supérieure aux juges d'un tribunal moins élevé, pour qu'ils aient à faire amener en la présence de l'autorité évocatrice un détenu dont la garde leur est confiée ou qui est en prison par leur fait. Il est d'usage, chez nos voisins d'outre-Manche, de désigner chacun des actes de la procédure gothique et compliquée qu'on y suit encore, par les premiers mots de la formule latine dans laquelle ils étaient conçus dès les premiers temps de la monarchie. On dit un *mandamus*, un *committimus*, un *affidavit*, comme on dirait en France une ordonnance du juge, un mandat de dépôt, une déclaration sous serment. Les jurisconsultes anglais distinguent plusieurs espèces d'*habeas-corpus*. S'agit-il de faire comparaître le prisonnier devant une plus haute juridiction que celle qui est saisie de sa cause, parce que des charges plus graves s'élèvent contre lui, on a recours à l'*habeas-corpus ad respondendum*. Faut-il amener le détenu devant les juges du lieu où le crime a été commis, le produire comme témoin dans une autre affaire que la sienne, on emploie, suivant les cas, l'*habeas-corpus ad prosequendum*, *ad testificandum*. Mais le plus important de tous ces actes, celui qui offre les caractères d'une véritable garantie politique, c'est l'*habeas-corpus ad subjiciendum*. Ici l'ordre de translation des prisonniers n'a plus seulement pour but de pourvoir à la meilleure administration de la justice pénale, c'est un moyen offert à tout citoyen privé de sa liberté sans motif légitime et légal, de faire cesser la détention arbitraire dont il serait victime, ou d'obtenir sa mise en jugement dans un court délai, si son emprisonnement est motivé sur la prévention d'un crime qu'il aurait commis. C'est une garantie que nous avons à envier à l'Angleterre. Néanmoins, dans les temps de trouble, l'*habeas-corpus* fut plusieurs fois suspendu, en Angleterre, notamment en 1715, 1745, 1794, 1817, et en 1867 en Irlande, à cause des mouvements des fénians.

HABENAIRE, s. f. (du lat. *habena*, rêne). Bot. Genre de la famille des orchidées, originaire d'Amérique.

HABESCH. Géogr. Nom donné à l'Abyssinie par les indigènes. Le mot Abyssinie en est une corruption.

HABIA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux sylvains

Habia.

de la famille des péricalles, comprenant de nombreuses espèces habitantes de l'Amérique méridionale. Les *habias* du Paraguay fréquentent les halliers, les broussailles épaisses et fourrées et ne pénètrent point dans les grands bois. Les espèces de la Guiane se montrent dans les lieux découverts et se trouvent quelquefois dans l'intérieur des grandes forêts. Le vol de ces oiseaux n'est ni prolongé, ni élevé; ils ont l'instinct sédentaire et l'habitude de vivre seuls ou par paires; se perchent pour l'ordinaire jusqu'aux trois quarts de la hauteur des arbres et ne descendent que très-rarement à terre; ils avancent par sauts et peu vite; enfin, ils sont moins farouches, moins inquiets et moins vifs que les grives.

HABILE, adj. (du lat. *habilis*, même sens). Adroit, qui sait faire, capable d'appliquer ce qu'il sait, plein d'expérience. Un mécanicien *habile*. Un chirurgien *habile*. Être *habile* à profiter de ses avantages. Nous nous croyons bientôt les plus *habiles* quand nous sommes les plus heureux. (Bossuet.) Il était *habile* pour assaisonner une louange délicate. (Fénelon.) Les plus *habiles* ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune. (La Bruyère.) L'*habile* homme est celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait; le capable peut, et l'*habile* exécute. (Voltaire.) Nos ouvriers sont *très-habiles* à mettre ces métaux en œuvre. (Barthélemy.) | Dans un sens péjoratif, il se dit de celui qui a quelque industrie mauvaise, quelque habileté fâcheuse. Un *habile* fripon. *Habile* seulement à noircir les vertus. (J. B. Rousseau.) | Où il y a de l'habileté, qui témoigne de l'habileté. Se dit des actions, des choses. Cette démarche est *habile*. Une main si *habile* eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. (Fléchier.) | Prompt, diligent. *Habile* copiste. | Jurisp. Apte à, ayant le droit de. *Habile à* succéder. | Adroit, ingénieux à.

Car tu ne seras pas de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux.
(BOILEAU.)

| S. Celui, celle qui a de l'habileté. Vous entendez par art et par éloquence ce que tous les *habiles* d'entre les anciens ont entendu. (Fénelon.) Au lit de mort, que d'*habiles* se trouvent maladroits. (La Bruyère.) | Se dit quelquefois en mauvaise part de ceux qui ont pour habileté l'intrigue. Les *habiles* en littérature sont ceux qui, comme les Jésuites de Pascal, ne lisent point, écrivent peu et intriguent beaucoup. (P. L. Courier.)

HABILEMENT, adv. (pron. *abileman*). D'une manière habile. Il a fait cela fort *habilement*. Il s'est tiré *habilement* d'affaire. Des négociations *habilement* conduites. Trop d'ignorance donne aux hommes des mœurs barbares; trop d'expérience leur en donne d'*habilement* scélérates. (Marivaux.) Le renard se loge au bord des bois, à portée des hameaux; il écoute le chant des coqs et le cri des volailles, il les savoure de loin, il prend *habilement* son temps. (Buffon.)

HABILETÉ, s. f. (du lat. *habilis*, qui va bien à la personne ou à la chose, qui est fait exprès). Facilité, disposition à bien faire certaines choses, ou qualité qui rend propre à réussir dans certaines actions. Il est doué d'une *habileté* surprenante. C'est une grande *habileté* de savoir cacher son *habileté*. (La Rochefoucauld.) Le savoir-faire et l'*habileté* ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Soit fierté, soit expérience, il s'était accoutumé à ne pas supposer à ses adversaires l'*habileté* qu'il aurait eue à leur place. (Ségur.) | Tour d'adresse. De là vient que les voleries publiques sont des *habiletés*, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes. (Voltaire.) L'habileté, comme la capacité, diffère de l'*adresse*, en ce qu'elle a rapport à de longues séries d'actes, tandis que l'adresse se dit de quelque acte particulier; les premières concernent la conduite de toute une affaire compliquée ou de tout un ordre d'affaires; l'adresse n'est qu'un trait d'habileté ou de capacité. D'un autre côté, l'habileté et la capacité se distinguent entre elles par deux caractères principaux. On est capable en puissance, habile actuellement. La capacité est une disposition naturelle ou acquise moins prochaine qui s'estime *à priori*; de sorte que l'homme capable ressemble à un vase vide qui ne contient pas, mais qui est en état de contenir. Ensuite, le mot *capable* semble plus vague et plus général que le mot *habile*: il se dit d'un homme en qui l'on trouve de l'étoffe pour quoi que ce soit, tandis qu'habile a plutôt rapport à un art déterminé. L'habileté concerne plutôt encore les affaires et la conduite que le simple savoir; elle convient aux métiers, aux arts qui tiennent en même temps de l'esprit et de la main.

HABILITANT, ANTE, adj. T. de prat. Qui rend une personne habile à faire un acte.

HABILITATION, s. f. (pron. *abilitasion*). T. de prat. Action de rendre habile à faire un acte.

HABILITÉ, s. f. Aptitude, qualité qui rend propre à, apte à. Se dit surtout en jurisprudence. *Habilité* à succéder. *Habilité* à contracter. | Se disait autrefois pour Habileté. Il y a bien de la différence entre l'*habilité* et la finesse. (Saint-Réal.)

HABILITER, v. a. T. de jurisp. Rendre habile, apte. *Habiliter* une femme à ester en jugement. *Habiliter* un mineur à contracter.

HABILLABLE, adj. (*ll* mouillées). Qui peut, qui doit être habillé.

HABILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Art culin. Préparation que l'on fait subir à un animal pour le faire cuire. L'*habillage* d'une perdrix. | T. de boucherie. Opération qui consiste à écorcher, vider et mettre en état pour la cuisine les bêtes tuées. *Habillage* d'un veau, d'un mouton. | Préparation de certains poissons avant leur salaison. | Préparation qu'on fait subir à une peau avant de l'employer. | Action de passer le chanvre par le seran. | Opération qui consiste à couper un arbre à une certaine hauteur, et à en rafraîchir les racines avant de le planter. | Action d'accoupler les coupons d'un train de bois. | Action de disposer certaines marchandises de manière à les faire valoir aux yeux des acheteurs. | Action de disposer dans leur ordre les pièces du mécanisme d'une pendule, d'une montre. | Enluminure des cartes à jouer.

HABILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui habille bien, qui sied. Étoffe *habillante*.

HABILLÉ, ÉE, part. Vêtu, couvert d'un vêtement. Bien *habillé*. Mal *habillé*. *Habillé* avec goût, à la dernière mode. Nous ne sommes pas si sots que nous sommes mal *habillés*. (Hauteroche.) J'aurai cette robe d'or, disait Nanon, qui s'endormit *habillée* de son devant d'autel. (Balzac.) | Famil. *Un habit habillé*, Un habit de cérémonie, de grande toilette. | Métaphys. D'une riche verdure autrefois *habillés*. (Delille.) | Arrangé, composé. | Se dit des animaux. Les êtres vivants des zones glaciales et des montagnes hyémales ont été *habillés* de pelisses touffues. (Bern. de Saint-Pierre.) Paré, orné. | Ce verger! le voilà, maintenant, frais, vert, *habillé*, paré, fleuri, arrosé. (J. J. Rousseau.) | Enluminé. Cartes *habillées*.

HABILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Ensemble des choses dont on est habillé, vêtu, paré; vêtement. *Habillement* propre, modeste. *Habillement* magnifique. L'*habillement* des Asiatiques, des Grecs, des Romains, développe le talent du peintre habile et augmente celui du peintre médiocre. (Diderot.) Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leurs *habillements*. (Bern. de Saint-Pierre.) Cette révolution se fait remarquer jusque dans l'*habillement* des femmes. (Mme de Genlis.) | Action d'habiller, de vêtir. *Habillement* des troupes. | *Officier, capitaine d'habillement*. Officier qui, dans un régiment, veille à l'habillement des hommes.

HABILLER, v. a. Couvrir quelqu'un d'habillements, le vêtir. *Habiller* un enfant. Sa femme de chambre l'*habillait*. | Donner, fournir des habits à quelqu'un. *Habiller* son domestique. Tous les ans il *habille* une famille pauvre. Il trouve incontinent un grand nombre d'hommes qui n'ont rien à perdre, il les *habille* d'un gros drap bleu à cent dix sous l'aune, borde leurs chapeaux avec du gros fil blanc, et marche à la gloire. (Voltaire.) | Confectionner des habits. Il envoya chercher le tailleur qui *avait habillé* toute sa maison. | Convenir, seoir, aller bien. Cette étoffe *habille* parfaitement. | Par extens. Envelopper, couvrir.

Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur,
Et d'aller, du récit de ta gloire immortelle,
Habiller chez Francœur le sucre et la cannelle.
(BOILEAU.)

| Fig. *Habillez* également la raison. (J. J. Rousseau.) | Fig. Donner le caractère de. Molière *a habillé* à la française l'*Avare* de Plaute. (Auger.) | Masquer, farder. Elle trouva plus honnête d'*habiller* son visage. (Mme de Sévigné.) | Fig. et famil. Maltraiter. *Habiller* quelqu'un de toutes pièces. Voyez comme ils vous *habillent!* (D'Alembert.) | Art culin. Préparer pour la cuisson. *Habiller* du gibier, une volaille, un poisson. | T. de boucherie. Faire l'habillage d'une bête tuée. *Habiller* un bœuf, un mouton. | T. de pêche. Fendre la morue que l'on veut saler et en ôter l'arête. | Préparer pour une plantation. *Habiller* un arbre. | S'HABILLER, v. pr. Se vêtir. Je *m'habille* et je pars. Nous *nous habillâmes* pour aller à la promenade. Il *s'habille* en berger, endosse un hoqueton. (La Fontaine.) Nous *nous habillâmes*, don Raphaël et moi, de sorte que nous ne ressemblions point mal aux greffiers et aux alguazils. (Le Sage.) | Se pourvoir d'habillements. Il faut qu'avec cette somme il *s'habille*. | Se vêtir avec goût. Il ne sait pas *s'habiller*. | Absol. Se mettre en toilette. Je vais dîner volontiers chez eux, parce que je n'ai pas besoin de *m'habiller*. | Fig. Se couvrir de. Ils *s'habillent* insolemment du premier nom illustre qu'ils s'avisent de prendre.

HABILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui habille. S'emploie dans tous les sens du verbe habiller. | Th. de théâtre. Se dit des femmes qui sont chargées d'habiller les actrices et les figurantes.

HABILLOT, s. m. (*ll* mouillées). Technol. Morceau de bois qui sert à accoupler les coupons dans les trains de bois flotté.

HABILLURE, s. f. (*ll* mouillées). Technol. Point de jonction d'un treillage.

HABIT, s. m. (pron. *abi*; du lat. *habitus*, vêtement). Tout ce qui est destiné à couvrir le corps, excepté le linge, la coiffure et la chaussure; vête-

ment. Un *habit* d'homme, d'enfant. Un *habit* de femme. *Habit* de chasse, de campagne. *Habit* de ville. *Habit* de cérémonie. *Habit* d'hiver. *Habit* d'été. *Habit* noir, vert, rouge. *Habit* neuf. *Habit* usé, déchiré. Dépouiller ses *habits*. Va vêtir tes *habits* de fête. Un *habit* bourgeois, ecclésiastique, militaire. Ma foi, les beaux *habits* servent bien à la mine. (Régnier.) Sous l'*habit* de Didyme elle-même est sortie. (Corneille.) Le deuil n'est bien souvent qu'un changement *d'habits*. (La Fontaine.) Quelles traces de sang vois-je sur vos *habits!* (Racine.) Vous savez que l'*habit* ne fait pas la science. (Regnard.) L'or et les diamants brillent sur ses *habits*. (Voltaire.) Elle avait un *habit* de cheval qui dessinait à ravir l'élégance de sa taille. (Mme de Staël.) Aux yeux du sot vulgaire, un *habit* en impose. (Colnet.) Sous des *habits* dorés, on voit tant de canailles! (Legrand.) | Partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps, qui est ouverte par devant, et à basques plus ou moins larges. Votre *habit* n'est pas assez frais pour cette soirée. Il faut aller là en *habit*. | C'est un chef-d'œuvre que d'avoir inventé un *habit* sérieux qui ne fût pas noir. (Molière.) | *Habit-veste*, Habit à courtes basques. | *Habit long*, La soutane, habit des ecclésiastiques, et aussi autrefois de quelques professions. | *Habit court*, Habit que les ecclésiastiques portent quelquefois au lieu de leur soutane. S'est dit aussi pour certaines gens qui, dans leurs fonctions, portaient l'habit long. Tel rit d'un juge en *habit court*, qui tremble au seul aspect d'un procureur en robe. (Beaumarchais). | *Habit*, Se dit du vêtement des religieux et des religieuses. De retour dans sa patrie, Roger Bacon prit l'*habit* de franciscain. (Diderot.) | Absol. *Prendre l'habit*, Se faire religieux, religieuse. Votre cousine *a pris l'habit* à Montmartre. (Mme de Sévigné.) | *Prise d'habit*, Entrée en religion. On supprimera les *prises d'habits*. | *Mettre habit bas*, Quitter son habit pour se livrer à quelque travail manuel ou pour se battre. | *Un habit qui montre la corde*, Un habit tout à fait usé. | Loc. prov. *L'habit ne fait pas le moine*, On ne doit pas juger des personnes sur l'apparence. | *L'habit volé ne va pas au voleur*, Le bien mal acquis ne profite point. | *Vieux habits! vieux galons!* Cri des fripiers ambulants de Paris, qui demandent à acheter de vieilles défroques.

Gens vêtus d'or et d'écarlate,
Pendant un mois aucun vous flatte;
Puis à vos portes nous allons :
Vieux habits, vieux galons!
(BÉRANGER.)

HABITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est habitable. Les conditions d'*habitabilité* des planètes.

HABITABLE, adj. (du lat. *habitare*, habiter). Qui peut être habité. Maison, logement *habitable*. Ce pays n'est pas *habitable*. Le désert de l'Afrique peut être considéré comme *habitable*. | Se dit quelquefois pour habité. Cela se pratique ainsi dans toute la terre *habitable*. (Acad.) Un pays plus charmant qu'aucun autre qui soit sur la terre *habitable*. (Mme de Sévigné.) Les planètes sont *habitables* et habitées.

HABITACLE, s. m. Autrefois, Habitation, demeure. Ne s'emploie plus guère que dans le style

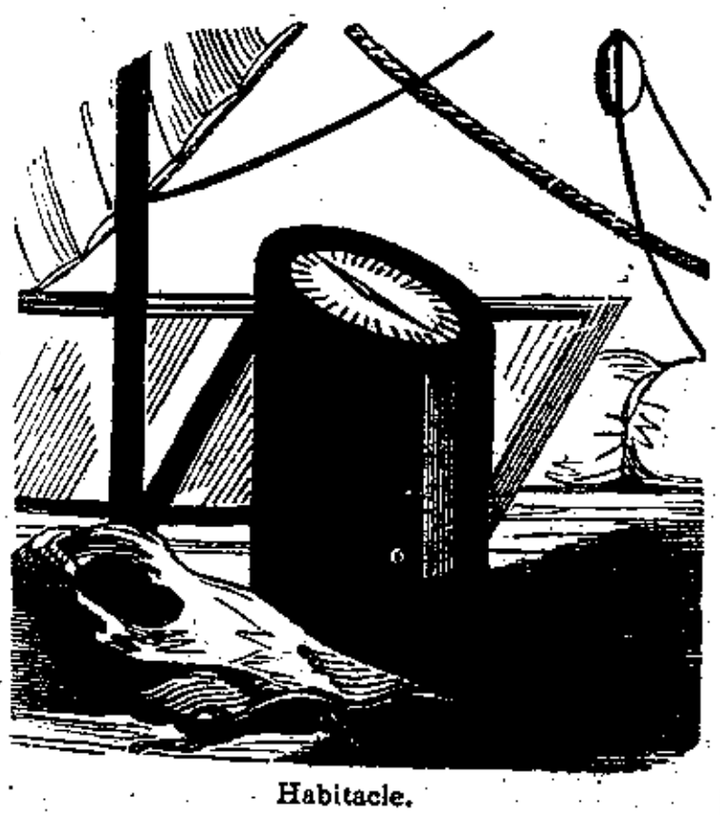

Habitacle.

soutenu et dans celui de l'Écriture. L'*habitacle* du Très-Haut. Les *habitacles* éternels. Gens barbares, gens durs, *habitacle* d'impies. (La Fontaine.) Il est une île, affreux rivage, *habitacle* marécageux. (Gresset.) Le souvenir des hiérarchies maudites est entré dans son *habitacle* impur. (Chateaubriand.) Les *habitacles* des grands de la terre. | Fig. et par plaisanterie. *L'habitacle de la raison*, La tête, le cerveau.

Paris a peur qu'on ne lui fêle
L'habitacle de la raison.
(SCARRON.)

| S. f. Mar. Sorte de boîte ou d'armoire qui renferme la boussole sur un navire. L'*habitacle* est placée au milieu du gaillard d'arrière, devant la roue du gouvernail; on l'éclaire la nuit.

HABITANT, ANTE, s. (du lat. *habitare*, habiter). Celui, celle qui habite, qui demeure en quelque lieu. Les *habitants* de la ville. Les *habitants* de la campagne. Les *habitants* de la terre. Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des *habitants*. (Raynal.) La terre ne demande ici qu'à enrichir les *habitants*, mais les *habitants* manquent à la terre. (Fénelon.) A droite, à gauche, nos regards parcouraient avec plaisir les nombreuses demeures que les *habitants* de la campagne se sont construites sur ces hauteurs. (Barthélemy.) | Poétiq. *Les habitants des forêts, les habitants de l'air, les habitants des eaux*, Les bêtes sauvages, les oiseaux, les poissons. Cette caille, *habitante* des airs. (Voltaire.) Fig.

Son âme libre, *habitante* légère
Des antres verts, des vallons et des bois.
(MALFILATRE.)

| Adjectiv. Si je veux que mon élève puisse être *habitant* de la terre, je le prendrai dans une zone tempérée. (J. J. Rousseau.) Elle a établi son domicile en tel endroit, où elle est encore *habitante*.

HABITAT, s. m. Bot. Nom donné aux stations ou circonscriptions propres à chaque plante, c. à d. aux lieux où les plantes croissent naturellement et spontanément, et où elles peuvent être cultivées sans beaucoup de soins et de difficultés. Ces plantes ont différents *habitats*. | S'applique aussi aux animaux et à l'homme, considérés selon les diverses races. Dira-t-on que les races humaines sont dirigées dans leurs migrations par une sorte d'instinct merveilleux qui leur fait pressentir l'*habitat* le mieux approprié à leurs aptitudes natives et à leurs besoins futurs? (Cournot.)

HABITATION, s. f. (pron. *abitasion*). Action d'habiter un lieu, séjour qu'on y fait. L'*habitation* de cette maison est malsaine. L'*habitation* terrestre abaisse l'esprit qui pense à plusieurs choses. (Nicole.) | Lieu où l'on demeure, maison qu'on habite. Cette *habitation* me plaît. Voilà une jolie *habitation*. L'ameublement était digne de l'*habitation*. (Raynal.) Le premier consul alla prendre possession du château de Saint-Cloud, qu'il avait d'abord refusé quand on le lui avait offert comme *habitation* de campagne. (Thiers.) | Propriété, domaine, terre. Il possède plusieurs *habitations* dans les colonies. | Climat où se plaît un animal. Le tigre fait son *habitation* dans les contrées brûlantes. L'*habitation* des animaux domestiques est un point très-important d'économie rurale. (Virey.) | Lieux et substances où se développent les diverses espèces d'insectes. Les plantes sont les *habitations* des insectes, et l'on ne fait point l'histoire d'une ville sans parler de ses habitants. (Bern. de Saint-Pierre.) | Pays où une plante croît spontanément. Synonyme d'*Habitat*. Il est des plantes dont l'*habitation* est cachée dans les grottes profondes, et qui sont destinées à végéter sous le sol. (Thouin.) | Jurisp. *Droit d'habitation*, Droit de demeurer dans la maison d'autrui sans payer de loyer. | Le docteur Ratier donne les règles générales suivantes sur les habitations considérées par rapport à l'hygiène. On regarde les lieux élevés, où le renouvellement de l'air est facile, comme étant plus salubres; on est d'accord qu'il faut s'éloigner des grandes forêts, des eaux stagnantes, des vallées étroites et encaissées, comme aussi des lieux où se décomposent de grandes quantités de matières organiques. Il faut rechercher le voisinage des eaux courantes et potables, l'exposition au soleil dans les climats froids et tempérés, toutefois en prenant des précautions contre les chaleurs extrêmes de l'été. Enfin, on devra faire en sorte que l'administration pourvoie à la salubrité des habitations, pour ce qui la concerne, en réglant la hauteur des édifices, la largeur et la direction des rues, en fournissant de l'eau en abondance pour les besoins domestiques, et en favorisant l'écoulement des eaux ménagères, de même qu'en éloignant ou en assujettissant à un mode particulier de construction les ateliers et fabriques qui répandent des émanations nuisibles. D'un autre côté, les habitations peuvent pécher, soit par la nature du sol qu'elles occupent, soit par la disposition et la proportion des locaux, soit enfin par la nature des matériaux. Le sol à peine battu et toujours humide est une cause puissante d'insalubrité; mais les rez-de-chaussée leur sont à peine préférables. Les étages supérieurs sont généralement sains, et même dans l'intérieur des villes on gagne à s'élever un peu. La distribution intérieure des habitations doit être également considérée quant à l'hygiène : en effet, de cette distribution dépend la circulation et le renouvellement de l'air, le chauffage complet et économique, l'expulsion facile des matières solides, liquides et gazeuses, dont la présence est désagréable ou nuisible. Des règlements sévèrement exécutés devraient empêcher l'encombrement des populations dans des localités évidemment trop étroites, et prescrire pour chaque construction l'emploi des matériaux propres à en assurer la salubrité, en empêchant la stagnation et l'infiltration de l'eau, qui est la cause la plus puissante de tous les maux qu'on observe. Outre que les tables de mortalité, dans les temps ordinaires, font voir l'influence funeste des habitations malsaines, les épidémies viennent de temps à autre la mettre en évidence d'une manière encore plus saillante, et appellent des réformes toujours trop tardives pour les amis sincères de l'humanité. | L'habitation des animaux domestiques est un point très-important d'économie rurale, et à l'occasion duquel on a également à déplorer de funestes erreurs; les épizooties sont là pour en témoigner. Au reste, pour les animaux domestiques comme pour l'homme, même nécessité d'un volume d'air suffisant pour chaque individu; même besoin de le renouveler, par des ventilateurs à air chaud en hiver, à air froid en été; d'écarter tout ce qui peut en altérer la pureté, et enfin même besoin de trouver dans les dispositions locales tout ce qui peut assurer un certain degré de bien-être.

HABITAVITÉ, s. f. Faculté affective dans le système craniologique de Spurzheim, qui porte l'homme à se plaire dans une demeure fixe.

HABITÉ, ÉE, part. Occupé, que l'on habite. Les lieux *habités*. Maison *habitée*. Une île *habitée* par un peuple anthropophage. Voyez-vous cette grotte, plus propre à cacher des bêtes sauvages qu'à être *habitée* par des hommes? (Fénelon.) Une feuille d'arbre est un petit monde *habité* par des vermisseaux invisibles; à plus forte raison une grosse planète sera-t-elle un monde *habité*. Jupiter, vaste planète *habitée* par des êtres supérieurs à nous.

HABITER, v. a. (du lat. *habitare*, fréquent. de *habere*, avoir). Occuper un lieu, en faire sa demeure, y séjourner. *Habiter* des maisons, des cabanes. *Habiter* les champs. *Habiter* une île. C'est la loi du pays que nous *habitons*. (Bossuet.) Abandonnez ce temple aux prêtres qui l'*habitent*. (Racine.) Ils *habitent* des champs, des tentes et des chars. (Voltaire.) La paix est au fond de mon cœur, comme dans le séjour que j'*habite*. (J. J. Rousseau.) | Fig. La guerre et ses fureurs vont bientôt *habiter* ces lieux aujourd'hui paisibles. (Lacépède.) | En parlant des plantes. Près d'eux *habitent* la moscatelle, le muguet aux clochettes blanches. (Thouin.) | V. n. Demeurer, vivre. *Habiter* à la campagne. *Habiter* sous des tentes. Ils n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs folies plus loin que le quartier où ils *habitent*. (La Bruyère.) Ils *habitent* sous les arches des ponts. | T. de dévotion. Se dit de l'impression sanctifiante que Dieu fait sur l'âme. Ne savez-vous pas que l'esprit de Dieu *habite* en vous? (Saint Paul.) | *Habiter avec une femme*, Entretenir avec elle un commerce charnel.

HABITUABLE, adj. Que l'on peut habituer.

HABITUDE, s. f. (du lat. *habitudo*, fait de *habitus*, coutume). Direction spéciale vers certains actes, avec une grande aptitude à les exercer ou à s'y soumettre, imprimée à nos facultés physiques, intellectuelles ou morales, par la répétition fréquente des mêmes actes ou des mêmes situations. *Habitude* du corps. *Habitude* de l'âme. Bonne, mauvaise *habitude*. Longue *habitude*. Vieille *habitude*. Prendre, contracter une *habitude*. Quitter, perdre une *habitude*. Ce qui forme les *habitudes*, ce sont les actes fréquents et réitérés. (Bourdaloue.) Il ne serait peut-être pas possible de gouverner les peuples si, par l'*habitude* où ils sont de dépendance et de soumission, ils ne faisaient la moitié de l'ouvrage. (La Bruyère.) La fausseté de l'esprit consiste uniquement dans l'*habitude* de raisonner sur des principes mal déterminés. (Condillac.) Une invincible et douce *habitude* m'attache à toi dès mon enfance. (J. J. Rousseau.) Les méthodes sont les *habitudes* de l'esprit et les économies de la mémoire. (Rivarol.) | Fig. et par personnificat. Les liens de l'*habitude*. | Relation, commerce, société. Dans une vieille *habitude*, le temps se consume à aimer moins, à ne plus aimer. (Saint-Évremont.) | Manière d'é-

tre, attitude, conformation. Les plantes qui vivent au Groënland ont les mêmes *habitudes*, sont presque les mêmes espèces qui se trouvent sur les plus hautes Alpes, les Pyrénées, etc. (Thouin.) | Exercice. Qu'est-ce que la vertu, sinon l'*habitude* de faire le bien? (Dickson.) | *Habitude à.* L'*habitude à* la flatterie et *à* l'exagération. (La Bruyère.) | *D'habitude*, loc. adv. D'ordinaire. On dit également, dans le même sens, *Par habitude.* | L'habitude est un phénomène commun à tous les êtres organisés, et qui est d'autant plus marqué que l'on descend plus bas dans l'échelle; elle semble rapprocher de l'état inorganique ce qui subit son influence, en lui imprimant, lorsqu'elle est le seul mobile et qu'on s'y abandonne machinalement, un caractère d'uniformité et d'invariabilité incompatible avec l'intelligence et la raison. Quoique notre organisation ne permette pas d'outre-passer certaines limites, on ne peut calculer, dit Buffon, ce que notre corps est capable de souffrir, d'acquérir ou de perdre par habitude. On parvient, en effet, à détruire presque la sensibilité de la peau, à soustraire le goût, l'odorat, à l'action des substances corrosives, des émanations les plus fétides, à rendre pénétrables à la vue les objets enveloppés des plus épaisses ténèbres; on acquiert une force musculaire, une agilité tellement surprenantes, qu'à une autre époque on ne voyait dans ces phénomènes que l'œuvre des esprits infernaux. Certaines conditions facilitent l'acquisition de l'habitude. Des diverses époques de la vie, celle où l'organisation est plus simple, l'âge de l'enfance est la plus propice. La rigidité de la structure et l'empire des habitudes acquises interdisent aux vieillards la faculté de donner une direction nouvelle à l'économie. Les différences du sexe, du climat, exercent, en pareil cas, une puissante influence; ainsi la mobilité, l'impressionnabilité, qui dominent chez les femmes, cèdent plus facilement à l'empire de toutes les habitudes qu'elles veulent contracter ou qu'elles prennent involontairement. Les peuples des contrées placées sous l'équateur sont tenaces dans leurs habitudes et peu aptes à en prendre de nouvelles; on remarque une disposition contraire chez les peuples de l'Europe tempérée ou de plusieurs régions septentrionales. | T. de liturg. État d'un prêtre habitué. | Prov. *L'habitude est une seconde nature*, Elle a beaucoup d'influence sur notre esprit.

HABITUÉ, ÉE, part. Accoutumé, qui a contracté l'habitude de. *Habitué* au travail. *Habitué* à souffrir. *Habitué* à vivre de peu. *Habitué* aux jouissances du luxe. Les personnes qui ne sont pas fort *habituées* à se servir de microscopes trouveront bon que je mette ici quelques remarques qui leur seront utiles. (Buffon.) | Substantiv. Celui, celle qui va souvent et habituellement dans un lieu. Vous êtes un *habitué* de la maison. Les *habitués* du théâtre. | *Prêtre habitué*, Ecclésiastique attaché au service d'une paroisse, sans avoir charge ni dignité dans l'église de cette paroisse. | Substantiv. Un *habitué* de paroisse. Un simple *habitué*.

HABITUEL, ELLE, adj. Qui est devenu une habitude, qui s'est tourné en habitude. Un travail *habituel*. Une erreur *habituelle*. Maladie *habituelle*. Le climat influe sur la disposition *habituelle* des corps. Les mouvements, même les plus prompts, dépendent toujours de la réflexion, et ne sont que des effets d'une volonté *habituelle* de l'âme. (Buffon.) | Se dit, dans le même sens, pour indiquer une certaine durée qui se prolonge. Les plaisirs *habituels* engendrent le dégoût. | Hist. nat. *Le caractère habituel*, L'ensemble des phénomènes distinctifs des corps naturels, et qui sont relatifs à leur aspect, à leur manière d'être, à leur séjour. Les caractères habituels sont tirés de la ressemblance dans les métamorphoses, ce qui est évident pour les coléoptères, les hémiptères et les lépidoptères.

HABITUELLEMENT, adv. D'habitude, d'ordinaire. Il s'enivre *habituellement*. Les enfants ne mentent pas *habituellement*. Les objets que nous voyons *habituellement* ne nous font pas apercevoir de la rapidité de notre vie. (Bern. de Saint-Pierre.)

HABITUER, v. a. (du lat. *habitus*, coutume). Faire prendre l'habitude ou une habitude; accoutumer. *Habituer* son corps à la fatigue. *Habituer* les enfants à obéir. Il faut *habituer* doucement les jeunes gens à la discipline, au travail, à l'accomplissement de leurs devoirs. | S'HABITUER, v. pr. Prendre l'habitude. *S'habituer* à une chose, à faire une chose. L'esprit à la trouver aisément *s'habitue*. Il est bon de *s'habituer* à faire machinalement tout ce qu'il est utile de faire, et qu'on ne ferait point d'ailleurs sans peine et sans effort. (Diderot.) | Absol. S'acclimater, se faire des habitudes. Il commence à *s'habituer* dans cette maison.

HABITUS, s. m. (pron. *abituse*). Hist. nat. Mot latin passé dans notre langue et signifiant une certaine conformité d'apparences, d'analogie de formes, de structure, de mœurs et de transformations dans les espèces qui sont d'ailleurs rapprochées d'après d'autres caractères plus spéciaux et qui distinguent ces genres et ces familles.

HÂBLER, v. n. (*h* asp.; de l'espagn. *hablar*, parler). Tenir des discours où abondent l'exagération, l'emphase, la vanterie. A force de *hâbler*, on perd toute créance dans le monde. Au talent de *hâbler*, il joint l'effronterie. (Th. Corneille.)

HÂBLERIE, s. f. (*h* asp.). Discours qui respire l'exagération, l'emphase, la vanterie; mensonges débités avec assurance et ostentation; caractère du hâbleur. Quelle *hâblerie!* La *hâblerie* des Gascons est proverbiale. Sa *hâblerie* plutôt que sa science lui avait acquis quelque réputation à faire des cures de certaines maladies. (Furetière.)

HÂBLEUR, EUSE, adj. et s. (*h* asp.). Celui, celle qui hâble. Le *hâbleur* et le tambour semblent également faits pour étourdir. (Oxenstiern.) A de pareils *hâbleurs* il faut apprendre à vivre. (Th. Corneille.) Les *hâbleurs* pullulent en Espagne et ailleurs.

Dans Florence, jadis, vivait un médecin,
Savant *hâbleur*, dit-on, et célèbre assassin.
(BOILEAU.)

« Ce mot, dit Ménage, fut introduit en France sous François Ier, à l'occasion d'une ambassade espagnole à Paris, dans laquelle les Espagnols, qui parlaient leur langue en demandant les choses qui leur étaient nécessaires, disaient avec emphase : *Habla! habla!* »

HABSBOURG (Maison de). Illustre maison d'Allemagne qui descend de Gontram, comte d'Alsace de 917 à 954. Radebot, son petit-fils, bâtit le château de Habsbourg en Suisse en 1020, et Werner II, un des fils de Radebot, prit le premier le titre de comte de Habsbourg. Adalbert III, arrière-petit-fils de Werner II, succéda à son père Werner III en 1163, fit la guerre en Palestine, combattit ensuite Berthold de Zœhringen, et fonda Waldshut; il prit le titre de landgrave d'Alsace. Albert IV, petit-fils de ce dernier, possédait Habsbourg, le comté d'Argovie et les alleux d'Alsace; il y joignit par mariage le comté de Kybourg. Son fils, Rodolphe IV, agrandit considérablement ses domaines du côté de la Suisse et acquit en Allemagne le duché d'Autriche; il fut appelé au trône impérial en 1273; il régna dix-huit ans, de 1273 à 1291, sous le nom de Rodolphe Ier, et eut pour successeur dans ses États héréditaires, et plus tard à l'empire (1298), son fils Albert (Albert Ier comme duc d'Autriche et empereur). Sous celui-ci les Suisses se révoltèrent, et pendant toute la durée du XIVe siècle et la moitié du XVe, la maison de Habsbourg s'épuisa vainement à les combattre; elle se vit successivement enlever la plus grande partie de ses domaines. En 1438, un nouveau prince de cette famille fut appelé au trône impérial; il régna sous le nom d'Albert II. Depuis lui, la maison de Habsbourg régna sans interruption sur l'Allemagne jusqu'en 1740; cinq ans après, l'héritière de cette maison, Marie-Thérèse, porta ses possessions dans la maison de Lorraine, qui règne encore actuellement en Autriche pour le malheur des peuples.

HACELDAMA, s. m. (du syriaq. *hakel*, champ; *damas*, sang). Mot hébreu dont le sens est *champ de sang*, ainsi nommé parce qu'il fut acheté au prix de 30 deniers, que Judas avait reçus pour trahir son maître Jésus, et qu'il rapporta quand il eut ressenti les remords de son crime.

HACHARD, s. m. Ciseau dont les forgerons se servent pour couper le fer.

HACHE, s. f. (*h* asp.; du lat. *ascia*, même signif.). Instrument de fer, cunéiforme, tranchant, qui a un manche et qui sert particulièrement à fendre le bois; dans la mécanique rationnelle, la hache fait office de coin. *Hache* de bûcheron. *Hache* de sapeur. Mettre la *hache*, porter la *hache* dans un bois. Enfoncer la porte à coups de *hache*. La *hache* est peut-être l'instrument le plus précieux que possède l'homme pour vaincre la nature. | *Hache à main*, Petite hache à manche court. | *Hache d'armes*, Nom donné aux haches dont on se servait dans les combats du moyen âge. Nos ancêtres, les Gaulois et les Francs, les preux et les gens d'armes, maniaient la *hache* avec une dextérité surprenante. La *hache d'armes* n'avait qu'un seul tranchant, avec un marteau à l'opposite; son manche était plus long que celui de la *francisque*. Clisson dut le surnom de *Boucher* à la force de sa hache et à la cruauté avec laquelle il s'en servait pour égorger les prisonniers anglais. La *hache* des gens d'armes des compagnies d'ordonnance de Charles VII n'avait point de marteau; la douille du fer se prolongeait au delà du taillant et se terminait en pointe aiguë, de telle sorte qu'avec cette hache on pouvait porter des coups d'estoc et de taille. Dans certaines *haches*, le marteau était remplacé par un dard droit aigu ou crochu, ou par un croissant à deux pointes. Du reste, les formes de la *hache d'armes* et de son dard ont souvent varié et dépendaient du caprice de l'armurier ou de celui qui devait s'en servir. L'on voit encore, au Musée d'artillerie à Paris, des *haches d'armes à pistolets*. | *Haches de pierre*, Armes ou instruments de pierre, que l'on découvre assez souvent dans les fouilles, dans les atterrissements ou

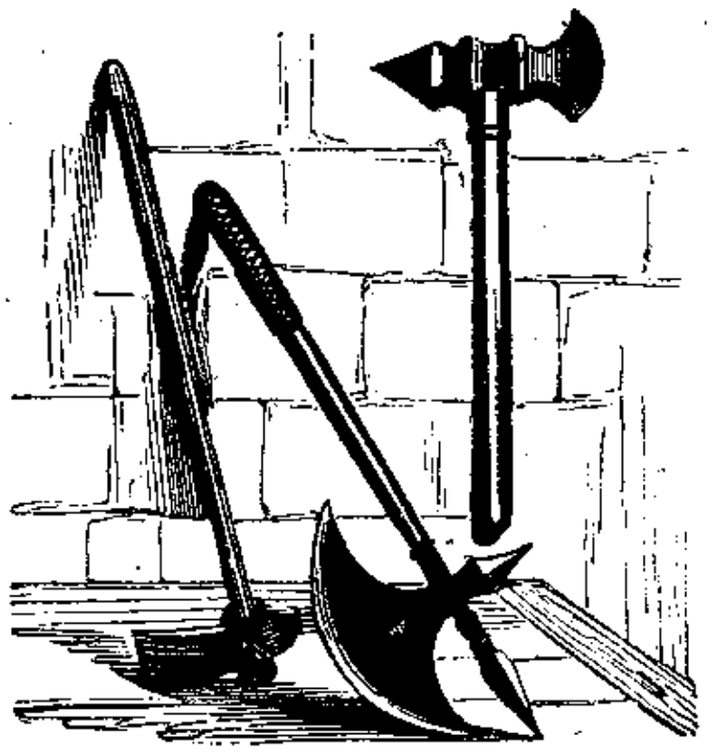

Haches.

dans les tombeaux des vieux Celtes. | Instrument de supplice avec lequel le bourreau tranche la tête. Des bourreaux fatigués la *hache* indifférente. (Delille.) | Fig. La *hache* était suspendue sur toutes les têtes. (Raynal.) | *Hache d'ouvrage*, Espèce de marteau; masse pour briser les blocs d'ardoise. | Se disait d'une certaine forme de champs tenant ou aboutissant de flanc ou front courbe et faisant tournailler, et non de droite ou en pleine ligne. | Antiq. *Hache consulaire*, Hache entourée de faisceaux de verges, comme on en portait devant les consuls romains. Sylla marche en public sans faisceaux et sans *hache*. (Corneille.) | Mar. *Hache d'abordage*, Celle dont on se sert pour frapper l'ennemi, quand on prend un navire à l'abordage. | *Livre imprimé en hache*, Celui qui est imprimé à deux colonnes, dont l'une n'occupe qu'une partie de la longueur de la page, l'autre se prolongeant au-dessous et jusqu'au bas dans toute la longueur de la page. | *Pas de hache*, Danse fortement caractérisée, espèce de pyrrhique moderne exécutée par une troupe de soldats, de Scythes, de sauvages, de cyclopes ou de bacchantes, armés de toutes pièces ou couverts de peaux de bêtes, et tenant des haches à la main. Les danses des soldats romains dans la *Vestale* et celles des Scythes dans l'*Iphigénie en Tauride* sont des *pas de hache*. Les airs des *pas de hache* sont rhythmés avec force et sont accompagnés de timbales, de tambours ou d'autres instruments de percussion. | Fig. *Périr sous la hache*, Se dit, par euphémisme, pour *mourir sur l'échafaud*. | Fig. et famil. *A coups de hache*, A la hâte et d'une façon grossière, sans goût et sans soin. Un ouvrage fait *à coups de hache*. | *Avoir un coup de hache à la tête*, Être un peu fou. Les grands artistes *ont un petit coup de hache à la tête*. (Diderot.) | Prov. *Aller au bois sans hache*, Ne pas se munir de ce qui est nécessaire.

HACHÉ, ÉE, part. Coupé en menus morceaux. Viande *hachée*. | Mis en pièces. Les vignes *hachées* par la grêle. | Fig. Coupé par des accidents de terrain. Ce petit archipel qui, quoique *haché*, montueux et peu arrosé, pourrait donner toutes les productions du nouveau monde. (Raynal.) | Se dit du style, quand non-seulement les phrases sont incomplètes et les transitions supprimées, mais que la pensée finit par n'être plus comprise. Les uns aiment les périodes, parce qu'ils croient être plus harmonieux; les autres préfèrent le style coupé et *haché*, parce qu'ils croient être plus vifs. (Condillac.) Hérodote mit plus d'art dans sa diction moins incohérente, moins *hachée*. (P. L. Courier.) | T. de dessin. Qui a des hachures. Estampe bien *hachée*.

HACHE-ÉCORCE, s. m. Instrument pour mettre l'écorce de chêne en fragments broyés ensuite pour faire le tan.

HACHE-LÉGUMES, s. m. Instrument qui sert à couper menu les légumes pour les juliennes.

HACHE-PAILLE, s. m. Écon. rur. Instrument qui sert à diviser la paille et les fourrages en menus brins de longueurs variables. Cette division est moins utile en elle-même que pour se procurer la facilité de donner aux substances nutritives diverses préparations capables d'en augmenter l'utilité et la faculté alimentaire.

HACHER, v. a. (rad. *hache*). Fendre avec la hache. Ce sens a vieilli. | Couper en petits morceaux. *Hacher* de la viande. *Hacher* des herbes. *Hacher* de la paille. | Par exagérat. Taillader, couvrir d'entailles en frappant avec un instrument tranchant. Les scélérats le *hachèrent* en pièces. | T. milit. Porter le ravage dans une troupe. La mitraille *hachait* le régiment. | *Se faire hacher en pièces*, Se dit d'un corps de troupes qui se défend jusqu'à complète destruction. Cette compagnie, cette colonne *s'est fait hacher en pièces*. | Fig. et famil. Se dit d'une personne capable d'un grand dévoûment. Il *se ferait hacher* pour les principes démocratiques, pour la République. Je fus enchanté de ces paroles, qui m'inspirèrent tout à coup tant de zèle et d'inclination pour le doyen, que je *me serais fait hacher* pour lui. (Le Sage.) | Couper avec maladresse, sans goût. Ce n'est pas découper, c'est *hacher* la viande. | Par extens. Se dit du ravage causé par la grêle. La grêle a *haché* nos moissons. | Littérat. Se dit par rapport à un certain genre de style qui est inégal et sans liaison. *Hacher* son style, ses phrases. | Famil. *Hacher menu comme chair à pâté, à saucisse*, Mettre en pièces, hacher par petits morceaux. Vous les *hachez menu comme chair à pâté*. (Corneille.) | *Hacher un dessin*, Le sillonner de traits ordinairement croisés en forme de petits losanges, pour marquer les ombres et les demi-teintes. | *Hacher une muraille, une pierre*, Taillader légèrement le parement avec la hachette du marteau à deux têtes, dans le but de recrépir ensuite. | SE HACHER, v. pr. Être haché. | Fig. Se faire des entailles. En faisant cette opération, je *me suis haché*.

HACHEREAU, s. m. (*h* asp.; dim. de *hache*). Petite cognée. | Petite hache d'armes, courte, légère, et sans marteau opposé au tranchant.

HACHETTE, s. f. Petite hache. | *Hachette anatomique*, Instrument destiné à l'ouverture des cadavres, et qui sert particulièrement à casser le crâne. | Outil de maçon pour hacher le plâtre, et qui présente une petite hache par un bout, un marteau par l'autre.

HACHETTE (JEANNE). Célèbre héroïne qui, à la tête des femmes de Beauvais, défendit vaillamment la ville, assiégée en 1472 par Charles le Téméraire. En mémoire de cet exploit, Louis XI, dans ses lettres patentes d'Amboise, accorda aux femmes de Beauvais le droit d'avoir le pas sur les hommes dans certaines cérémonies. *Hachette* n'est qu'un surnom qui vient de la petite hache d'armes dont se servit l'héroïne. Quant à son véritable nom, que ne rapporte aucun écrit du temps, il est Jeanne Fouquet, selon Philippe de Commines, et Jeanne Lainé, selon Antoine Loiset.

HACHICH, s. m. (pron. *hachik*; *h* asp.). Nom donné aux feuilles du chanvre indien, que l'on fait sécher pour les mâcher ensuite ou les fumer; préparation enivrante en usage dans l'Orient, et qu'on obtient par un mélange d'extrait de ce chanvre, de beurre et de sucre. Le *hachich* jette dans un narcotisme pendant lequel se produisent des illusions étranges et des images fantastiques, pleines d'extase et de ravissement. L'ivresse du *hachich* dure ordinairement quatre heures dans toute sa force. Pris à de longs intervalles, quatre ou cinq fois par an, le *hachich* n'a pas de suites fâcheuses, mais il est préférable de s'en abstenir. | On écrit aussi *Haschich*.

HACHIS, s. m. (*h* asp.). Viande ou poisson haché très-menu et qu'on accommode. Un *hachis* de mouton. Un *hachis* de carpe. Mettre du *hachis* dans un pâté. Je ne puis manger d'un *hachis* composé de dinde, de lièvre et de lapin, qu'on veut me faire prendre pour une seule viande. (Voltaire.)

> Et fort dévotement il mange deux perdrix,
> Avec une moitié de gigot en *hachis*.
> (MOLIÈRE.)

| Fig. et famil. Se dit d'un écrit, d'un discours mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. C'est un vrai *hachis*, un détestable *hachis*.

HACHOIR, s. m. (*h* asp.; rad. *hache*). Petite table, billot où l'on hache les viandes. | Se dit pour *Hache-paille*. | Lieu où l'on hache la graisse avant de la faire fondre.

HACHOTTE, s. f. (*h* asp.). Outil de couvreur pour couper la latte et l'ardoise. | Outil de charpentier et de tonnelier qui sert à couper les lattes.

HACHURE, s. f. (*h* asp.). T. de dessin et de grav. Traits qui marquent les demi-teintes et les ombres. Faire des *hachures*. Dessiner par *hachures*. | *Hachures simples*, Traits non croisés et qui sont de simples lignes parallèles, droites ou courbes, très-rapprochées. | *Hachures doubles*, Traits croisés, en forme de très-petits losanges. | *Hachures empâtées*, Celles qui offrent de la confusion, par l'effet de l'eau-forte. | Traits sur le cuivre, sur le fer, avant de les dorer ou de les argenter. | Blas. Points ou traits dont on se sert dans la gravure pour marquer la différence des couleurs ou émaux et des métaux. La hachure en points indique l'écu d'or. L'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La hachure en pal (du haut en bas) désigne les gueules (le rouge); la hachure en fasce (en travers) désigne l'azur (le bleu); la hachure double, en pal et en fasce, désigne le sable (le noir).

HADJI, adj. et s. (mot arabe qui signifie *pèlerin*). Titre que prennent tous les musulmans qui ont accompli le pèlerinage de la Mecque. Ainsi on dit : Hadji-Mohammed, Hadji-Moustapha, Hadji-Ismaël, Sidi el Hadji-Abd-el-Kader. Il est permis aux chrétiens d'Orient de prendre ce titre quand ils se sont rendus à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques, et les musulmans n'hésitent pas à le leur donner. Mais il n'est pris généralement que par les musulmans qui, le 10 du mois de zel-hadji, viennent au pied du mont Arafa, situé à quelques kilomètres de la Mecque, pour accomplir un des actes religieux que les docteurs recommandent autant que les prières de chaque jour. | Substantiv. Celui, celle qui fait un pèlerinage. Un *hadji*. Une caravane d'*hadjis*. | Pour être digne d'entrer au paradis, un musulman doit se rendre vers le mont Arafa au moins une fois dans sa vie. Malgré le refroidissement sensible de la foi des musulmans, chaque année plus de cinquante mille *hadjis* se pressent au mont Arafa. (Encycl.)

HADLEY. Astronome anglais, vice-président de la Société royale de Londres. La découverte qu'on lui doit de l'instrument appelé *quartier de réflexion* ou *octant*, est de la plus haute importance pour la navigation. Au moyen de cet instrument, on peut prendre en mer, lorsque le temps le permet, la hauteur du soleil, de la lune, des étoiles les plus brillantes et leurs distances, en regardant un des astres directement et l'autre par réflexion, en sorte qu'on voie les astres se toucher. Cette découverte eut lieu au commencement de 1731.

HAGARD, ARDE, adj. (*h* asp.; de l'allem. *haag*, haie, clôture d'épines et de ronces). Rude, farouche; qui a quelque chose de sauvage, en parlant de la physionomie et des yeux. Un visage *hagard*. Elle a les yeux troublés et la mine *hagarde*. (Regnard.)

> Dans des convulsions dignes de saint Médard,
> Le fanatique ardent roule son œil *hagard*.
> (VOLTAIRE.)

| Se dit d'un individu dont les yeux ou la figure sont hagards, dont toute la personne présente quelque chose de farouche et de sauvage. Cet homme est arrivé; il était tout *hagard*. C'est un homme *hagard*, superbe et presque insupportable. (Gui Patin.) Les femmes étaient folles, *hagardes*, épouvantées.

HAGIOGRAPHE, adj. (du gr. ἅγιος, saint; γράφω, j'écris). Qui concerne la partie de l'Ancien Testament qui n'est ni de Moïse ni des prophètes. La partie *hagiographe* de l'Ancien Testament. | Qui traite des choses saintes. Un livre *hagiographe*. | Substantiv. Ecrivain sacré qui a composé quelqu'un des livres hagiographes; auteur qui écrit sur la vie et les actions des saints. Les plus anciens *hagiographes grecs* sont : Palladius, Siméon Métaphraste; chez *les Latins*, Jacques de Voragine, auteur de la *Légende dorée*, et les plus célèbres *hagiographes modernes* sont les bollandistes et dom Ruynart. Gamaliel leur prouve la résurrection des morts tirée de Moïse, des prophètes et des *hagiographes*. (Diderot.) Les *hagiographes* sont tombés en discrédit.

HAGIOGRAPHIE, s. f. Traité des choses saintes; science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des saints. Étudier l'*hagiographie*. L'hagiographie est une spécialité que doivent étudier les critiques et tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire, surtout à celle du moyen âge.

HAGIOLOGIE, s. f. (du gr. ἅγιος, saint; λόγος, discours). Science qui traite des saints, des choses saintes. L'*hagiologie* est complètement délaissée.

HAGIOLOGIQUE, adj. Qui concerne l'hagiologie. Sermon stupide, *hagiologique*.

HAGIOSIDÈRE, s. m. (du gr. ἅγιος, saint; σίδηρος, fer). Instrument de fer qui tient lieu de cloche chez les chrétiens grecs résidant en Turquie, l'usage de la cloche leur étant interdit.

HAHA, s. m. (*h* asp.). Ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc, afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur. Je ferai faire un *haha* au bout de la grande allée. | Tout obstacle qui interrompt brusquement un chemin, comme un fossé en travers de la route.

> Tenez, s'il est ici, je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles,
> S'approchant pas à pas d'un *haha* qui l'attend,
> Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipitant.
> (PIRON.)

| On prétend que le fils de Louis XIV a fait donner ce nom à cette sorte d'ouverture qu'il aperçut pour la première fois dans les jardins de Meudon, et au sujet de laquelle il s'écria dans sa surprise : *Ha! ha!* La langue se prête aux courtisaneries.

HAHÉ, interj. (*h* asp.). T. de vénerie. Cri pour arrêter les chiens qui s'emportent trop ou qui prennent le change.

HAHNEMANN (SAMUEL). Fondateur de la médecine homœopathique, né en 1755 à Meissen (Saxe), mort en 1843. Reçu docteur en médecine à Erlangen, il se fixa en 1791 à Leipsick, où il étudia avec le plus grand soin la chimie et la matière médicale, découvrit de nouveaux moyens de constater les falsifications du vin ainsi que les empoisonnements par l'arsenic, et trouva le précipité connu depuis sous le nom de *mercure soluble d'Hahnemann*. Mécontent de la médecine régnante, il entreprit une série d'expériences dans le but de reconnaître les propriétés des médicaments, et se trouva conduit à proclamer que les spécifiques les plus propres à guérir une maladie sont les substances mêmes qui produisent sur l'homme bien portant les symptômes de cette maladie. En conséquence, à l'axiome hippocratique : *Contraria contrariis curantur*, il substitua ce principe opposé : *Similia similibus curantur*, et il nomma la nouvelle doctrine homœopathie (du gr. ὅμοιον, semblable; πάθος, mal). Il enseigna en outre que les remèdes homœopathiques ne devaient être pris qu'à des doses infinitésimales. Ce fut en 1794, à l'hospice de Georgentha, près de Gotha, qu'il fit ses premiers essais. Attaqué par ses confrères et par les pharmaciens, dont il ruinait l'industrie par la simplicité de ses remèdes, il se vit plusieurs fois contraint de changer de résidence; il trouva pendant quatorze ans un asile à Gœthen (1820 à 1834). Il vint en 1835 se fixer à Paris, où il eut bientôt de nombreux disciples. Ses principaux ouvrages sont : l'*Organon de l'art de guérir*; la *Matière médicale*; *Des maladies chroniques*. Quelque opinion qu'on ait sur le fond de la doctrine d'*Hahnemann*, on reconnaît qu'il a rappelé l'attention sur l'action de médicaments trop négligés, et qu'il a fait lui-même d'intéressantes découvertes sur les propriétés spécifiques de plusieurs substances. (Bouillet.) Hahnemann est, à nos yeux, le régénérateur de la médecine, le continuateur d'Hippocrate, et son nom mérite de passer à la postérité parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

HAI, interj. (*h* asp.). Cette exclamation sert à marquer la douleur, la surprise, l'avertissement, quelquefois même la satisfaction.

HAÏ, E, part. (*h* asp.). Contre qui on a de la haine. Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre. (Corneille.) Vous serez un tyran *haï* de vos sujets. (Racine.) | Se dit aussi des choses. Le crime est *haï* de tous les honnêtes gens. | Absol. Détesté.

> *Haï*, craint, envié, souvent plus méprisable
> Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
> (RACINE.)

HAÏCK, s. m. (*h* asp.). Longue couverture de laine qui sert de manteau aux populations de l'Algérie. Le *haïck* forme, à proprement parler, l'habillement des Berbères pendant le jour, et, la nuit, il leur sert de lit. | Pièce de laine grossière dont s'enveloppent les Mauresques, et qui ne permet d'apercevoir que leurs yeux. | On écrit aussi *Haïk*.

HAIE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *haag*, même sens). Toute clôture naturelle ou artificielle des champs, des vignes, des jardins. Une *haie* d'aubépine. Franchir une *haie*. Couper une *haie*. On fait ordinairement les *haies* avec des arbustes épineux. Les *haies* de citronnier épaisses et tirées au cordeau, plus importantes et moins pénétrables que les clôtures de nos champs. (Raynal.) | On distingue deux sortes de ces clôtures : la *haie vive*, faite avec des arbres, des arbustes enracinés, et la *haie morte*, construite avec des ronces mortes, des pieux, des planches et des fagots. Les haies vives peuvent être formées d'arbres fruitiers, et alors on en retire de grands avantages. Il suffit, à cet effet, de diviser convenablement leurs branches latérales, et d'élaguer celles qui tendraient à s'élever. Les arbres les plus propres aux haies fruitières sont le poirier, le noyer, l'amandier et le coignassier. Mais

la haie qui garantit le mieux des voleurs ou de tous les animaux nuisibles le champ qu'elle enserre, est celle qui résulte de l'assemblage d'arbres ou d'arbustes épineux, tels que le grenadier, le genévrier, l'aubépine, le jujubier, le groseillier épineux, l'ajonc, etc. On peut voir au Jardin des Plantes de Paris une collection complète de modèles de toutes ces variétés de clôtures. Dans bien des cas, il serait préférable de ne pas établir de haies et de supprimer celles qui existent. Plusieurs articles du code civil établissent en principe que toute haie séparant deux héritages également clos, ou dont aucun ne l'est, est réputée mitoyenne; les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle; enfin l'art. 671 du code civil défend de planter des haies vives, ou des arbres de basse tige pouvant servir à les former, à une distance moindre d'un demi-mètre de la ligne séparative de deux héritages. | Fig. Elle mit, selon le conseil du sage, une *haie* d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et pour piquer les médisants. (Fléchier.) | T. de sport. *Course de haies*, Course de chevaux où il faut franchir des haies. | Fig. Ce qui fait un obstacle comparé à une haie. L'inégalité du terrain et la grande étendue du champ de bataille ne permettant pas à l'ennemi de continuer partout cette *haie* de boucliers et de piques. (Rollin.) | File de personnes placées sur une même ligne. Une *haie* de soldats empêchait d'approcher. Deux *haies* de curieux rangés sur les côtés de l'avenue laissaient le passage libre au cortége. | On dit aussi, dans ce sens, Border la *haie*. Être en *haie*. *Faire, former la haie*, Se mettre, se ranger en haie.

HAÏE! interj. (*h* asp.). Cri des charretiers pour exciter leurs chevaux. *Haïe! haïe!* | Cette exclamation sert aussi à exprimer la douleur physique, à marquer le mécontentement, la crainte, la surprise, avec sensation prolongée, etc. Un enfant à qui l'on tire les cheveux dit *Haïe! haïe! Haïe! haïe!* ceci ne vaut pas le diable! (Dancourt.)

HAILLON, s. m. (*h* asp.). Vieux lambeau de toile ou d'une étoffe quelconque; guenillon. Son châle n'est qu'un *haillon*. Quittez à cette heure ces vieux *haillons*. (Vaugelas.) Le voilà tout crasseux et tout couvert de *haillons*. (D'Ablancourt.) La paresse toujours endormie sera vêtue de *haillons*. (Bible.) | Fig. Se dit de ceux qui sont vêtus de haillons. Je n'aime pas l'orgueil de l'or, mais j'aime encore moins l'orgueil des *haillons*. (Lemontey.)

HAIM, s. m. (*h* asp.; du lat. *hamus*, hameçon). Hameçon, petit crochet de fer ou de tout autre métal, auquel on fixe l'appât pour attirer le poisson et qui sert à le prendre.

HAÏ-NAN. Géogr. Ile de la mer de Chine, au S. de la province de Canton, dont elle est un département; 270 kilom. sur 130; environ ,000,000 d'habit. L'air y est malsain, le climat très-chaud, mais tempéré par les vents de mer. Elle produit le riz, le coton, l'indigo, le sucre, le tabac, les bois précieux. Sur ses côtes, on pêche le corail et les huîtres à perles en abondance; les salines sont également une de ses principales richesses.

HAINAUT (le). Géogr. Province du royaume de Belgique, ainsi nommée de la rivière de *Henne* ou plutôt de *Haine*, qui la coupe par le milieu, bornée, au N., par les deux Flandres et le Brabant; à l'E., par la province de Namur; au S. et à l'O., par la France; 100 kilom. de long sur 50 de large; 800,000 habit.; chef-lieu, Mons. Au S. E., le sol est montueux; ailleurs il est plat, mais bien cultivé: blé, légumes, lin, chanvre, fruits, houblon et fourrages; excellents pâturages. Immenses mines de houille; mines de fer et de plomb; carrières d'ardoise et de marbre. Industrie active: métallurgie, brasseries, faïenceries; verrerie, toiles, tissus de laines et dentelles. L'ancien Hainaut, plus étendu, eut des comtes particuliers dès le ve siècle; mais ils ne devinrent héréditaires qu'en 860. Au XIIe siècle, le Hainaut fut réuni à la Flandre. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'occupa en 1427; il passa ensuite, avec la succession des ducs de Bourgogne, dans les mains de l'Autriche; le traité des Pyrénées (1659) et celui de Nimègue (1678) en cédèrent à la France la partie méridionale, qui forma le *Hainaut français*, capitale, Valenciennes. Le reste fut donné à l'empereur et prit le nom de *Hainaut autrichien*. Les Français s'emparèrent en 1793 du Hainaut et en firent le département de Jemmapes. En 1814, le Hainaut forma une province du royaume des Pays-Bas, et en 1830 il resta à la Belgique.

HAINE, s. f. (*h* asp.; pron. *ène*). Sentiment actif de l'âme qui la porte à s'éloigner et à se délivrer de l'objet qui l'affecte péniblement; action de haïr. Une *haine* ardente, implacable. Une *haine* furieuse, aveugle. Une *haine* invétérée, mortelle. Garantir son cœur de la *haine*. Il a fait cela en *haine* de son frère. Je n'ai reçu de vous que mépris et que *haine*. (Corneille.) Ils ont en cette ville une *haine* effroyable pour les gens de votre pays. (Molière.) Il concevait une *haine* implacable contre les Romains. (Bossuet.) Lorsque notre *haine* est trop vive, elle nous met au-dessus de ceux que nous haïssons. (La Rochefoucauld.) Il n'y a pas de *haine* plus dangereuse que celle que produit la honte d'un bienfait qui rend insolvable. (La Bruyère.) Il est chargé de la *haine* publique. (Voltaire.) Elle me prit en *haine*, précisément parce que je ne la trompais pas. (J. J. Rousseau.) La colère est une *haine* ouverte et passagère; la *haine*, une colère retenue et suivie. (Duclos.) | Le sentiment de la haine est susceptible d'une vivacité et d'une énergie qui l'a fait ranger parmi les passions: à cet état, en effet, il en a tous les caractères. Ce qu'il a, avant tout, de commun avec elles, c'est de porter le trouble dans l'âme au point de la rendre insensible à la voix de la raison et d'obscurcir en elle ce précieux flambeau. Elle en absorbe, pour ainsi dire, toutes les facultés au moment où elle la possède, la domine tout entière et la préoccupe exclusivement de l'objet de son aversion. Les haines politiques ou religieuses ne conseillent ni moins de folies ni moins de crimes que les haines privées; seulement elles ont un caractère moins bas, parce qu'elles sont pures d'égoïsme. C'est le mal seul et l'erreur que nous devons détester. Quant à nos frères qui se trompent ou qui font le mal, ne devons-nous pas plutôt les plaindre et leur accorder une indulgence que nous avons si souvent besoin de réclamer pour nous-mêmes? Bannis la *haine* de ton cœur!

HAINEUX, EUSE, adj. Qui est naturellement porté à la haine. Un homme *haineux*. Une femme *haineuse*. | Se dit du caractère, de l'esprit, de l'âme, du cœur. Je sens, dans mon malheur, que je n'ai point l'âme *haineuse*. (J. J. Rousseau.) | Qui a le caractère de la haine. La joie *haineuse* et féroce des méchants. Corinne, en lisant cette lettre, fut offensée des préjugés *haineux* qu'Oswald exprimait contre sa nation. (Mme de Staël.)

HAÏR, v. a. (*h* asp.). Avoir en haine, avoir de la haine. | Il s'emploie pour les personnes et pour les choses. C'est le propre de l'esprit humain de *haïr* celui qu'on a offensé. (Tacite.) Si je la *haïssais*, je ne la fuirais pas. (Racine.) Regretter ce qu'on aime est un bien, en comparaison de vivre avec ce qu'on *hait*. (La Bruyère.) Il y a des hommes dont il est glorieux d'être *haï*. (Diderot.)

Rome, si tu te plains que c'est là te trahir,
Fais-moi des ennemis que je puisse *haïr*.
(CORNEILLE.)

| *Haïr à la mort, à mort, comme la mort, comme la peste*, Avoir une haine extrême. | Par exagérat. Se dit des choses qui font éprouver quelque incommodité. *Haïr* le froid. *Haïr* le chaud. | Neutral. et absol. Éprouver le sentiment de la haine en général. Quand il *hait* une fois, il veut toujours *haïr*. (Racine.) | SE HAÏR, v. pr. Avoir de la haine pour soi. Ce Dieu veut-il encor que l'homme *se haïsse*? (L. Racine.) | Avoir de la haine l'un pour l'autre. Les courtisans *se haïssent*, tout en se comblant de politesses. Les rois se craignent et *se haïssent*.

HAIRE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *haar*, poil). Petite chemise faite d'un tissu de poil de chèvre, de crin ou de tout autre poil rude et piquant, qu'on porte sur la peau par esprit de mortification et de pénitence. Le moine secoua le cilice et la *haire*. (Boileau.) Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*. (Volt.) La *haire* du carme était ouatée en dessous.

Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine.
(MOLIÈRE.)

HAÏSSABLE, adj. Qui mérite d'être haï, qu'on doit haïr, qui doit inspirer la haine. Un homme *haïssable*. Le crime est *haïssable*. Des manières *haïssables*. Ses forfaits l'ont rendu *haïssable*. Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend *haïssables*. (Massillon.) Que vous êtes *haïssable!* n'est-on pas bien récompensée de l'intérêt qu'on prend à vous? (Marivaux.) Le despotisme est *haïssable*.

HAÏTI. Géogr. Ile d'Amérique, appelée également *Saint-Domingue*. Après l'île de Cuba, celle d'Haïti est la plus grande de l'archipel des Antilles. Sa longueur, du cap del Engagno à l'E. au cap Tiburon à l'O., est de 660 kilom.; sa largeur, du cap Isabela au N. au cap de la Béate au S., est de 260 kilom.; sa surface, de 96,000 kilom. carrés; environ 1,000,000 d'habit. On y distingue la partie française à l'O., capitale, Port-au-Prince, et la partie espagnole à l'E., capitale, Santo-Domingo. L'île d'Haïti est sujette aux tremblements de terre; les eaux minérales, froides et thermales, y sont abondantes; les montagnes offrent souvent, jusque sur leurs croupes les plus élevées, des terrains fertiles; elles sont assez hautes pour y attirer des pluies, qui tombent à des époques régulières et entretiennent une verdure perpétuelle et une douce fraîcheur. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de mercure; grandes plaines qui nourrissent d'immenses troupeaux; café, canne à sucre, coton, tabac, bois d'acajou et de campêche, etc.; climat humide et malsain. Cette île fut découverte par Christophe Colomb le 6 décembre 1492, et fut le siége du premier établissement européen en Amérique. Les Espagnols y fondèrent Santo-Domingo en 1495, et soumirent bientôt les indigènes, qui étaient de race caraïbe. Par le traité de Ryswick, en 1691, la partie de l'île qui avait été occupée par les boucaniers fut cédée à la France. La colonie française s'accrut rapidement et arriva bientôt à un haut degré de prospérité. Mais l'Assemblée nationale ayant, par un décret en 1790, appelé les hommes de couleur à partager les droits politiques, les noirs profitèrent des discordes que ce décret avait excitées parmi les colons, et se soulevèrent partout (1791); ils commirent, sous la conduite de Boukman, les plus grandes atrocités. En 1793, Mayaca, chef noir, s'empara du Cap et en massacra tous les habitants blancs. L'année suivante, Toussaint Louverture enleva les principales places de la colonie française, chassa une armée anglaise que les colons de la Jamaïque avaient envoyée au secours des blancs, et s'empara de la partie espagnole d'Haïti, que l'Espagne venait de céder à la France (1795). En 1802, le général Leclerc débarqua à Haïti, à la tête de 20,000 Français, s'empara de Toussaint Louverture et l'envoya en France. Les hostilités, un instant suspendues, recommencèrent en 1803, sous la conduite du général noir Dessalines; les Français furent refoulés jusqu'au Cap, et Rochambeau, qui avait succédé à Leclerc, fut obligé de se rendre à une flotte anglaise. Dessalines, maître de l'île, proclama son indépendance et prit le titre d'empereur d'Haïti sous le nom de Jacques Ier; il fut assassiné en 1806. Christophe s'empara aussitôt du pouvoir; après une lutte acharnée contre Pétion, son rival, il resta maître de la plus grande partie de l'île, et prit en 1811 le titre de roi sous le nom de Henri Ier. Pétion conserva néanmoins jusqu'à sa mort la partie sud de l'île, et y maintint le gouvernement républicain. Christophe périt dans une insurrection militaire en 1820. Alors Boyer, qui avait succédé en 1818 à Pétion dans le gouvernement du Sud, fut proclamé président. Il soumit la partie espagnole et devint maître de toute l'île (1822). En 1825, la France reconnut l'indépendance d'Haïti, qui devait en retour payer aux anciens colons une indemnité de 150 millions de francs, indemnité qui, en 1838, fut réduite à 90 millions. Boyer, accusé de tyrannie, fut expulsé en 1843, et remplacé par le général Hérard, puis par Guerrier (1844); par Pierrot (1845); par Riché (1846); par Soulouque (1847). Ce dernier se fit proclamer empereur en 1849 sous le nom de Faustin Ier. En 1859, une nouvelle révolution renversa Soulouque, accusé d'exactions, et rétablit la république, sous la présidence de Geffrard, qui fut renversé à son tour par une insurrection militaire en 1867. Au milieu de ces troubles perpétuels, la partie orientale de l'île s'était définitivement séparée. Elle forma en 1843, sous le nom de *République dominicaine*, un État à part, qui a pour capitale Santo-Domingo, et compte environ 50,000 habitants. Plusieurs tentatives furent faites sans succès par les Haïtiens pour la recouvrer; voulant se soustraire à de nouvelles attaques, elle reconnut, en 1861, l'autorité de l'Espagne; mais une partie de la population protesta, s'arma pour recouvrer son indépendance, et après quelques années d'une lutte acharnée, l'Espagne fut contrainte de quitter Santo-Domingo. La petite *République dominicaine* a repris le cours de son existence politique depuis 1865.

HAÏTIEN, IENNE, adj. Qui est d'Haïti, qui habite Haïti. La classe inférieure de la société *haïtienne* a beaucoup gagné depuis qu'elle a conquis sa liberté. (Guizot.) | Substantiv. Un *Haïtien*. Une *Haïtienne*. Un code basé sur celui des Français et le jugement par le jury ont été adoptés par les *Haïtiens*.

HAKAN. Sept rois de Norwége ont porté ce nom. Hakan Ier, le plus jeune des fils de Harald Harfager, succéda à son frère Érik Ier en 936. Il donna des lois à son pays, fit construire des forts, et divisa la Norwége en districts maritimes. Il fut tué en 960 dans une bataille qu'il livra aux fils d'Érik qui étaient venus revendiquer l'héritage de leur père les armes à la main. Hakan II monta sur le trône en 1161 et mourut l'année suivante. Hakan III ré

gna de 1202 à 1204. Hakan IV, de 1205 à 1214. Hakan V, de 1217 à 1262. Hakan VI, de 1299 à 1319. Hakan VII succéda à Magnus VIII en 1350 et fut élu roi de suède en 1362; il mourut en 1380. Depuis cette époque, la Norwége a cessé de former un royaume particulier, et a été unie tour à tour au Danemark et à la Suède.

HAKEM, s. m. (de l'arabe *hakama*, prescrire, ordonner). Se dit chez les musulmans de tous les juges et gens de loi qui sont sous l'autorité d'un cadi. Les mœurs des *hakems*, à l'avarice près, qui les rend souvent d'une vénalité révoltante, sont plus sévères que celles des autres musulmans.

HALAGE, s. m. (*h* asp.; rad. *haler*). Action de haler, de tirer un bateau avec une corde, sur les bords d'un canal ou d'une rivière. *Halage* à bras d'hommes. *Halage* par chevaux. | *Chevaux de halage*, Chevaux employés à haler. | *Chemin de halage*, Espace que les propriétaires riverains sont tenus de laisser libre sur le bord des rivières pour le passage des hommes ou des chevaux qui tirent les bateaux. | T. de corderie. *Cheville de halage*, Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux dévidoirs.

HALALI, s. m. (*h* asp.; du gr. ἀλαλή, même sens). Cri de victoire dans la chasse au courre, pour annoncer que la bête est aux abois. | Nom de l'air de chasse que l'on sonne pour annoncer que la bête se rend. Les chasseurs crient : *Halali! halali! halali!* c. à d. : *Victoire! victoire! victoire!* La fanfare du *halali*, en général composée de deux, de trois ou quatre notes, rallie les chasseurs. Méhul s'est servi du *halali* pour terminer sa belle ouverture du *Jeune Henri*. Haydn a fait entendre le *halali* dans la chasse de l'*Oratorio des Saisons*. | On écrit aussi *Hallali*.

HALBRAN, s. m. (*h* asp.). Jeune canard sauvage. Ragoût de *halbrans*.

HALBRENER, v. n. (*h* asp.). Chasser aux halbrans. Je *halbrenais* tous les jours.

HALDE, s. f. (*h* asp.). Métall. Masse de matières qui provient de la gangue ou des minerais rebutés.

HÂLE, s. m. (*h* asp.; du bret. *heaul*, soleil). Effet produit par la lumière solaire sur la peau, qui, exposée nue à son influence et au grand air, prend une teinte brune et basanée; sur les herbes des champs, qui se flétrissent; sur la viande et le pain, qui se dessèchent. L'effet du *hâle*. S'exposer au *hâle*.

. . . . . Le *hâle* avait fait tort
A son visage et non à sa personne.
(LA FONTAINE.)

HÂLÉ, ÉE, part. Atteint, affecté par le hâle. Visage, teint *hâlé*. Les mains *hâlées*. Des plantes *hâlées*. Vous n'êtes point *hâlé*, vous n'avez point l'air campagnard. (Marivaux.)

HALE-A-BORD, s. m. Mar. Petit cordage employé momentanément à haler à bord un objet quelconque un peu éloigné. Des *hale-à-bord*.

HALE-BAS, s. m. Mar. Cordage qui sert à amener ou faire descendre une vergue, un foc, une voile d'étai, un pavillon, etc.

HALE-BREU, s. m. Mar. Petit cordage employé en sens inverse du hale-bas, c. à d. qui sert à élever ou à hisser certaines voiles légères et différents objets. Des *hale-breu*.

HALECRET, s. m. (*h* asp.). Arme défensive des XVe et XVIe siècles. C'était un corselet de fer, composé de deux pièces, pour le devant et le derrière.

HALEINE, s. f. (du lat. *halitus* ou *anhelitus*, souffle, respiration, vapeur, exhalaison). Air humide et chaud qui sort de la bouche et qui est chassé des poumons par l'expiration. Une douce *haleine*. Une *haleine* forte. L'*haleine* offre chez l'homme des changements variés; les principaux sont relatifs à sa température et à son odeur. La fraîcheur de ses chairs, l'éclat de son coloris, la blancheur de ses dents, la douceur de son *haleine*. (J. J. Rousseau.) | Force particulière des poumons lorsqu'ils peuvent rester longtemps sans reprendre l'air. Pour la pêche des perles, on choisit des hommes qui ont bonne *haleine*, qui peuvent demeurer sous l'eau pendant plusieurs minutes sans reprendre leur *haleine*. | Par extens. Se dit de l'air qu'on attire dans les poumons et que ceux-ci rendent presque aussitôt, produisant ainsi le phénomène double et simultané de l'aspiration et de l'expiration, qui constitue la respiration. | *Haleine de vent*, Léger souffle de vent. | Les odeurs qui se répandent dans l'air. Des fleurs l'*haleine* parfumée. (Lebrun.) Le printemps, les parfums que son *haleine* exhale. (C. Delavigne.) | *Courte haleine*, *haleine courte*, Respiration brève, difficile et fréquente. Les asthmatiques ont la *courte haleine*. | Se dit d'un auteur dont l'imagination est étroite, courte, pauvre, sans ressort. Cet auteur a la *courte haleine*. | *Courir à perdre haleine*, Courir fort et jusqu'à perdre la respiration. | *Perdre haleine, en perdre haleine*, Perdre la respiration, ou ne pouvoir plus respirer qu'avec grande peine et grand effort. Enfin, *perdant haleine*, après ces grands efforts. (Corneille.) | Se dit aussi pour N'en pouvoir plus, par suite de la fatigue, de l'ennui qu'on éprouve d'une affaire qui vous préoccupe, ou des embarras et des démarches qu'elle suscite et qui feraient perdre courage. Cet ouvrage exige tant de recherches que j'en *perds haleine*. | Par extens. Se reposer un peu pour être en état de continuer sans trop de peine ce qu'on avait commencé. Mais laissez-moi reprendre un instant *haleine*. | *Retenir son haleine, ménager son haleine*, Retenir sa respiration, la ménager. Un bon coureur *retient son haleine*, *ménage son haleine*. | Fig. *Être en haleine*, Être en train de faire quelque chose avec ardeur. Les ouvriers *sont en haleine*, profitez-en pour faire achever votre ouvrage. | En parlant des ouvrages d'esprit, Être en disposition, en humeur de faire quelque chose. Je ne *suis* pas *en haleine* aujourd'hui, je ne saurais composer deux vers. | *Mettre en haleine*, Mettre en train; faire acquérir, par l'exercice ou l'habitude, de la facilité à exécuter un travail quelconque. Pour le *mettre en haleine*, dans l'examen que je lui ferai subir, je commencerai par lui poser des questions simples et faciles. | On dit de même : *Remettre en haleine*. | Fig. *Hors d'haleine*, Se dit de quelqu'un qui perd haleine, qui a perdu haleine. Où courez-vous ainsi, tout pâle et *hors d'haleine*? (Racine.) | *Sans haleine*, S'emploie dans le même sens que *Hors d'haleine*, mais ajoute encore à l'idée que présente cette locution exagérative. | Qui ne peut être longtemps sans respirer. Un orateur *sans haleine*. | Dans un sens plus étendu, Inanimé, ou comme inanimé. Il tombe aux pieds du prélat, sans pouls et *sans haleine*. (Boileau.) | Fig. Sans énergie, sans courage. *C'est un homme sans haleine*, Qui n'est capable de rien. | *Tenir en haleine*, Tenir en exercice, dans l'habitude de travailler. | *Un ouvrage de longue haleine* est un grand travail entrepris. Les *Mystères du Peuple*, par Eugène Suë, sont un ouvrage de *longue haleine*. | *Faire une chose tout d'une haleine*, La faire de suite, sans s'arrêter. Lire un roman *tout d'une haleine*. | *Donner haleine à un cheval*, Le mettre au pas après l'avoir poussé au galop. *Ce cheval n'est pas en haleine*, Se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie. Le cheval du roi *n'est pas en haleine*.

HALENÉE, s. f. (rad. *haleine*). Une bouffée d'air qu'on souffle par la bouche. | Particulièrement, Cette bouffée d'air accompagnée d'odeur. Une *halenée* de vin. Une *halenée* d'ail. Les harpies gâtaient tout d'une infecte *halenée*. (Benserade.)

HALENER, v. a. (du lat. *anhelare*, être hors d'haleine; répandre une odeur, respirer l'haleine). Subodorer quelqu'un, le flairer. Un soir que l'ogresse rôdait à son ordinaire dans les cours et basses-cours du château pour y *halener* quelque viande fraîche. (Perrault.) | Dans le sens non d'aspirer l'air, mais de l'expirer :

Moi qui suis tout de flamme et de nuit et de jour,
Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour.
(REGNIER.)

| En parlant des chiens de chasse, Prendre l'odeur d'une bête. Le sanglier *a été halené* par les chiens. | Fig. et famil. Découvrir le fond de la pensée de quelqu'un, son côté fort ou son côté faible. Les voleurs *halenèrent* ce jeune homme, et ils virent tout de suite qu'il n'y avait rien à faire avec lui. | On dit plutôt *Flairer*. | V. n. Pousser son haleine. Une grande difficulté d'*halener*.

HALER, v. a. (*h* asp.; de l'hébr. *hala*, monter, élever). Mar. Tirer à soi avec force un cordage ou un objet à l'aide d'un cordage. *Haler* un bateau. *Haler* une bouée à bord. *Haler* les boulines. | *Hâler le vent*, Cingler vers l'endroit d'où vient le vent. | *Haler un navire à la cordelle*, Faire avancer un navire le long d'un rivage au moyen d'une corde. | V. n. *Le vent hale de l'avant*, Le vent change en prenant la direction de l'avant. | *Haler sur une manœuvre*, Faire force dessus pour la tendre et la tirer. | SE HALER, v. pr. Se diriger. *Se haler* dans le vent.

HÂLER, v. a. (*h* asp.; du lat. *halare*, même sens). Rendre le teint brun et rougeâtre, en parlant du soleil et du grand air. Le soleil *hâle* le teint. | Faire éprouver aux plantes le hâle. Voilà un temps qui *hâle* tout. | SE HALER, v. pr. Être noirci par le hâle. L'espèce humaine, en général, se blanchit à la neige et *se hâle* au soleil. (Raynouard.) | Se dit aussi de certains produits. Avant de broyer le chanvre, on l'expose au soleil pour qu'il se dessèche, pour qu'il *se hâle*.

HALÉSIER, s. m. Bot. Genre de la famille des ébénacées, comprenant trois arbrisseaux à feuilles alternes, ovales, aiguës, légèrement dentées, à peine velues. L'espèce la plus connue, l'*halésier à quatre ailes*, croît dans les bois humides de l'Amérique septentrionale. Ses fleurs sont d'un blanc de lait, de la grosseur d'un dé à coudre et pendantes. C'est un arbuste agréable lorsqu'il est couvert de fleurs, aussi l'emploie-t-on à décorer les bosquets en Europe.

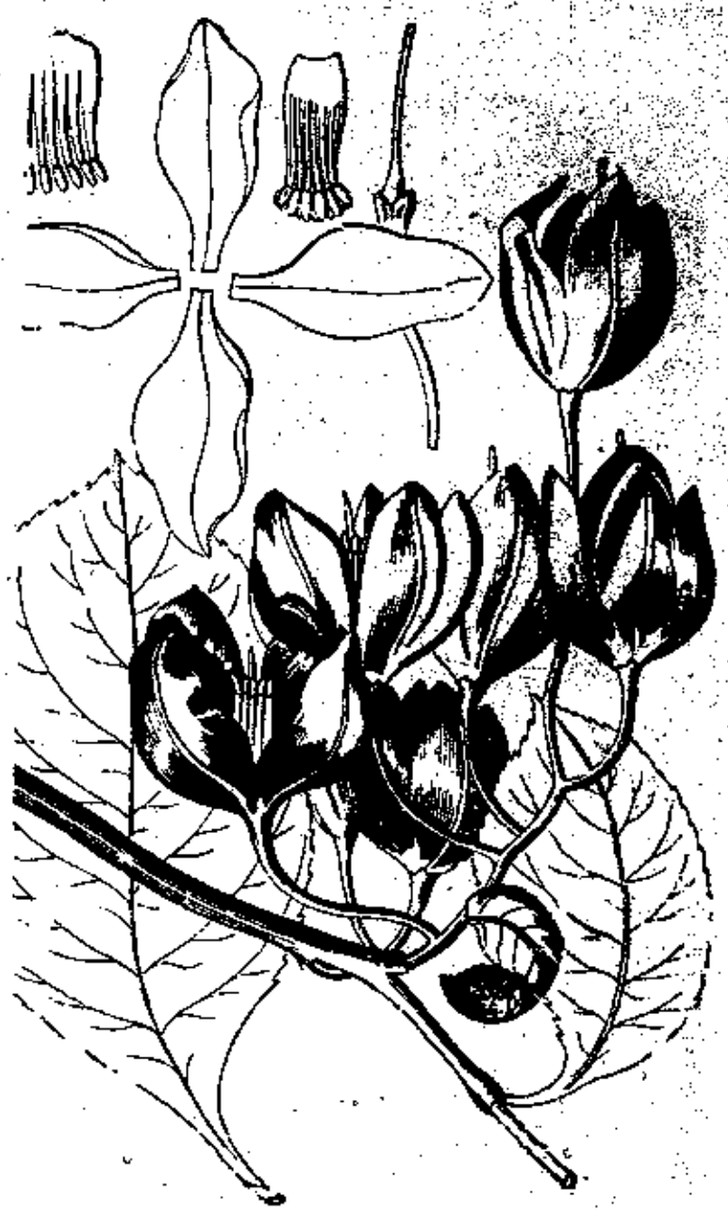

Halésier.

HALETANT, ANTE, adj. (*h* asp.). Essoufflé, hors d'haleine. Il est tout *haletant*. Des chevaux *haletants*. | Se dit aussi des choses. Sein *haletant*. Poitrine *haletante*. Ces esclaves à demi nus, revenant du travail la poitrine *haletante* comme le soufflet d'une forge, contrastaient avec le calme majestueux du maître d'hôtel se carrant dans son fauteuil. (Roger.) Les matelots *haletants* viraient au cabestan.

Le voyageur, trompé dans son attente,
Redouble en vain sa marche *haletante*.
(MILLEVOYE.)

HALETER, v. n. (*h* asp.; du lat. *haltitare*, même signif.). Respirer, souffler comme si on était hors d'haleine. Il arriva tout *haletant* à force d'avoir couru. Lorsque les chevaux *halètent*, il faut les laisser en repos. Il *haleta* sous un ciel embrasé. (Millevoye.) | Fig. Que votre âme ne *halète* après l'or ni l'argent. (Nic. Pasquier.) On voit sous les lauriers *haleter* les Orphées. (Boileau.) L'univers *haletant* sous son poids formidable. (V. Hugo.) | Soupirer pour, être désireux de. *Haletant* vers le gain, les honneurs, la richesse. (A. Chénier.) Craignant de fuir avec toi dans les déserts, et cependant *haletant* après l'ombrage des bois. (Chateaubriand.)

HALEUR, EUSE, s. (*h* asp.). Celui, celle qui hale, qui tire un bateau à l'aide d'un câble le long d'une rivière ou d'un canal.

HALICARNASSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, dans la Carie; était située à la pointe du golfe Céramique, vis-à-vis et au N. E. de l'île de Cos. Patrie des deux célèbres historiens Hérodote et Denys d'*Halicarnasse*.

HALICTE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, renfermant des insectes de petite taille, de forme cylindrique très-allongée, et ayant les antennes très-droites, recourbées seulement à leur extrémité. Ces insectes, communs en France, sont noirs et verts; ils construisent leur nid dans la terre.

HALIEUTIQUE, adj. (du gr. ἁλιευτικός, de ἁλιεύς, pêcheur). Didact. Qui concerne la pêche. | S. m. pl. Nom donné chez les Grecs aux ouvrages didactiques traitant de l'art de la pêche. Les *halieutiques* d'Oppien. | S. f. L'*halieutique*, L'art de la pêche. L'*halieutique* est trop négligée de nos jours.

HALIFAX. Géogr. Ville d'Angleterre (York), dans une vallée profonde; 40,000 habit. Belle église gothique; beaucoup d'industrie; draps, mérinos, peluches, serges, tapis, tissus de coton, teintureries.

HALIOTIDE, s. f. (du gr. ἅλιος, marin; οὖς, ωτος, oreille). Zool. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des scutibranches, à coquille univalve, dont les espèces se trouvent dans presque toutes les mers. L'extérieur de la coquille des haliotides est ondulé, ou tuberculeux, ou strié et marbré de diverses couleurs, tandis que l'intérieur

Haliotide.

est toujours uni et nacré. On distingue particulièrement l'*haliotide commune*, dite aussi *Oreille de mer* ou *Oreille de saint Pierre*; sa coquille est ovale, déprimée, verdâtre ou jaunâtre, assez grande, marquée de raies longitudinales et de plis disposés transversalement, présentant de cinq à huit trous sur sa surface, et une ouverture aussi grande que la coquille. Elles couvrent quelquefois entièrement les rochers, où elles sont attachées comme les patelles, et restent souvent exposées à l'air, aux basses marées. Si elles sont rares sur les côtes de France, c'est parce qu'on les ramasse pour servir d'amorce pour la pêche. Partout on les mange, sans qu'elles soient un aliment délicat. On trouve souvent dans les haliotides des perles d'une belle eau. Les espèces qui vivent près de nos côtes fournissent la nacre.

HALITUEUX, EUSE, adj. (du lat. *halitus*, vapeur, exhalaison). Méd. Couvert d'une douce moiteur; qui est chargé de vapeur. Peau *halitueuse*. | *Chaleur halitueuse*, Chaleur moite qu'on observe principalement dans les maladies inflammatoires.

HALITUS, s. m. (mot lat. qui signifie *exhalaison, vapeur*). Méd. La transpiration à l'état de vapeur moite qui s'exhale de la peau.

HALLAGE, s. m. (*h* asp.) Droit levé dans les halles et dans les foires sur les marchandises qu'on y étale. Ce terme désignait, en général, La redevance que payaient au roi, au seigneur ou à leurs concessionnaires, soit en nature, soit en argent, tous les marchands qui vendaient aux halles.

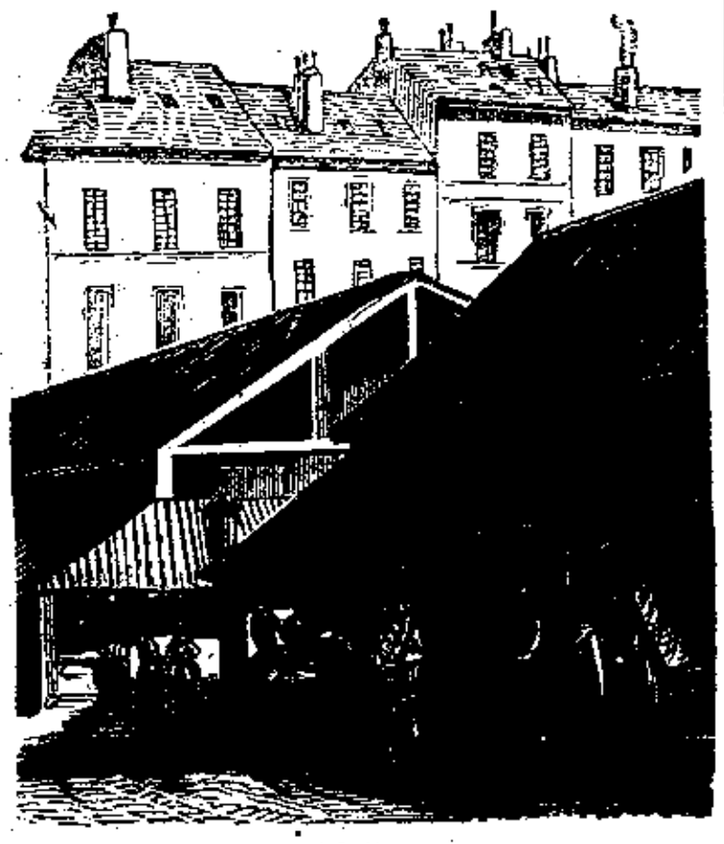

Halle.

HALLE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hall*, même signif.). Place publique, ordinairement couverte, où se tient le marché. *Halle* aux blés. *Halle* aux cuirs, etc. On donnait autrefois le nom de *halles* aux grands édifices de charpente couverts de tuiles, où se tenaient plusieurs foires de France. Le nombre des *halles* et *marchés* existant aujourd'hui à Paris est considérable. | Magasin public où les gens d'un même commerce tiennent leur produit. La *halle* aux vins. | A Paris, absol., les *halles*, Celles où l'on vend les denrées alimentaires. Ma cuisinière va tous les jours à la *halle*. Les *halles* centrales de Paris, colossales constructions en fonte, sont magnifiques. M. de Nevers allait très-souvent acheter lui-même à la *halle* et ailleurs ce qu'il voulait manger. (Saint-Simon.) | *Les dames de la halle*, Les femmes qui vendent à la halle. | *Langage des halles*, Langage bas et grossier. Vadé a excellé dans cette langue, qu'il a su saisir sur le fait et s'approprier.

On ne vit plus en vers que pointes triviales;
Le Parnasse parla le *langage des halles*.
(BOILEAU.)

| Cicéron a dit dans le même sens : *Maledictum ex trivio* (injures de carrefour et de place publique). | Fig. Bâtiment ouvert à tous les vents. Ce salon est une *halle*. | Technol. Atelier où l'on fond du verre, où l'on coule des glaces.

HALLEBARDE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hallebard*, composé de *bard*, hache ou lance, et de *hell*, claire, brillant. D'autres le font dériver de *halle*, porche, portique, et *wart*, rad. de *warten*, attendre, garder. Cette dernière étymologie est la plus vraisemblable). Arme de celui qui gardait l'entrée des palais, du hallebardier, arme d'hast, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, traversé d'un autre fer en forme de croissant. On s'en servait d'estoc et de taille. La *hallebarde* était susceptible de recevoir divers ornements; la hampe se garnis-

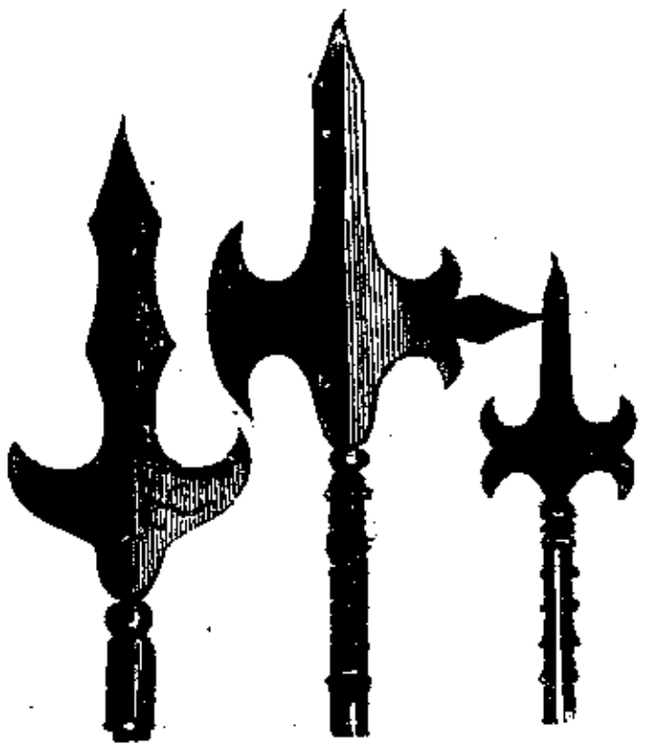

Hallebarde.

sait de drap, de velours de couleur vive. La douille se cachait sous une houppe ou gland à franges d'or, d'argent et de soie. Les Suisses adoptèrent la *hallebarde*, et ce sont eux qui l'ont fait connaître en France vers 1460. Elle fut l'arme de l'infanterie d'élite de chaque corps, et ensuite l'arme des sergents. L'airain tonnant, les traits, le fer des *hallebardes*. (Masson.) En France, les suisses d'église sont les seuls aujourd'hui qui portent la *hallebarde*. | *On lui a donné une hallebarde*, signifiait autrefois : On l'a fait sergent dans une compagnie de gens de pied. | Prov. *Cela est vrai comme les Suisses portent la hallebarde par-dessus l'épaule*, Se disait d'une chose fausse. | *Cela rime comme hallebarde et miséricorde*, Cela ne rime pas du tout; ces choses ne vont pas bien ensemble.

HALLEBARDIER, s. m. (rad. *hallebarde*). Garde à pied qui portait la hallebarde. François Ier forma des légions composées de *hallebardiers*, de piqueurs et d'arquebusiers. Des *hallebardiers* étaient autrefois commis à la garde des châteaux royaux. Il y a encore des *hallebardiers* dans la garde du pape et dans celle de la reine d'Espagne. La Chine a eu de temps immémorial des *hallebardiers*. | Adjectiv. Un soldat *hallebardier*. La garde des châteaux royaux était confiée à des Suisses *hallebardiers*. (Haillot.)

HALLÉRIE, s. f. (*h* asp.; du naturaliste Haller). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renfermant des arbrisseaux du Cap, qui atteignent de 3 à 5 mètres de haut. L'espèce la plus remarquable est la *hallérie luisante*, qui a la tige rameuse, garnie de feuilles d'un beau vert luisant et dentelées sur les bords. Ses fleurs sont rouges et solitaires ou accouplées; elles s'épanouissent en juin. Ses fruits sont semblables à des cerises, mais verts.

HALLEY (EDMOND). Célèbre astronome anglais, né à Londres en 1656, mort en 1742. Il a laissé plusieurs ouvrages utiles, entre autres un catalogue des étoiles australes, une méthode directe pour découvrir les excentricités des planètes, etc.

HALLIER, s. m. (*h* asp.; rad. *halle*). Celui qui garde les marchandises déposées dans une halle. | Marchand qui étale aux halles. | Ces deux sens sont peu usités.

HALLIER, s. m. (*h* asp.). Réunion de buissons

Hallier.

fort épais. Pour se procurer une défense plus assurée, le sanglier cherche les buissons épais et les *halliers*. La terre était couverte de *halliers*. Les *halliers*, c. à d. les lieux anciennement défrichés et qui ne sont couverts que de petites broussailles. (Buffon.) J'ai vu le Gaulois devenu sénateur embarrasser sa toge romaine dans les *halliers* de ses bois. (Chateaubriand.) | T. de chasse. Filet contre-maillé, qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux, et qui varie par sa longueur, sa largeur et la hauteur des mailles dont il est composé.

HALLUCINATION, s. f. (pron. *alusinasion*; du lat. *hallucinare*, errer). Égarement de la raison et des sens; perceptions illusoires, fausses. Le jeûne, une tension d'esprit trop prolongée, amènent des hallucinations. C'est une affection passagère; si cette affection a quelque durée, elle devient délire; si elle est constante, c'est la folie; dans ce dernier cas, le cerveau tout entier est en désordre. Avoir des *hallucinations*. Pascal avait des *hallucinations*. Quelques physiologistes ont attribué à des *hallucinations* les prétendues inspirations du génie de Socrate. Si le plus souvent les *hallucinations* sont le partage des esprits faibles, les hommes les plus remarquables par la capacité de leur intelligence, par la profondeur de leur raison et la force de leur esprit, ne sont pas toujours à l'abri de ce genre d'illusion. (Bouillet.) | La plupart des saints, qui vivaient dans un état de macération et de contemplation perpétuelles, étaient sujets à des hallucinations. Ce n'est pas impunément qu'on peut se mettre en lutte avec la nature; l'homme, quoi qu'il fasse, est soumis à ses lois, et quand il cherche à s'y soustraire, il est à la fois frappé au moral et au physique. L'hallucination devient alors son plus terrible châtiment. Si la religion n'est autre chose qu'un hommage rendu à Dieu, comment pourrait-elle autoriser ou seulement favoriser des pratiques qui se trouvent en opposition directe avec les lois de sa création? Ce fanatisme ne tendrait à rien moins qu'à placer la créature au-dessus du créateur dans le but absurde de rendre un hommage puéril au créateur. Quel abîme de folie et d'orgueil! une religion qui voudrait être plus divine que Dieu! L'hallucination atteint également les hommes élevés trop au-dessus de leurs semblables, et qui se laissent égarer par une folle ambition. C'est ce que le poète appelle *l'esprit de vertige et d'erreur*. (A. Watripon.) | *Hallucination* ne se dit pas seulement de l'affection morbide des nerfs, mais aussi de l'illusion même qu'elle fait naître. La sensation, au goût, de quelque substance qui n'a pas touché

le palais; à l'ouïe, du son qui ne s'est pas produit; à la vue, d'un objet qui n'est pas devant les yeux; à l'odorat, d'une odeur qui n'est pas à sa portée; au toucher, de quelque corps auquel il est resté étranger, est le résultat d'autant d'hallucinations. Les *hallucinations* n'étant qu'un symptôme du délire, pouvant convenir à plusieurs maladies de l'entendement, soit aiguës, soit chroniques, n'exigent pas un traitement particulier. (A. D.) Les *hallucinations* diffèrent du somnambulisme en ce que, dans le plus grand nombre des cas, les hallucinés se rappellent toujours les idées qui ont troublé leur esprit, tandis que les somnambules ne se souviennent de rien. (Esquirol.) L'*hallucination* n'a rien de commun avec le *somnambulisme*, attendu que l'*halluciné* croit voir ou voit des objets qui n'existent pas, tandis que le *somnambule* voit des objets réels hors de la portée de ses sens physiques et des choses qui se sont passées ou se passent dans d'autres temps, dans d'autres pays. (C. Henricy.) | Fig. Tout écart de l'imagination. Les ouvrages des Pères de l'Église sont pleins d'*hallucinations*. | *Hallucinations des penseurs*. S'il est pour les facultés intellectuelles une hallucination analogue à celle des facultés sensitives, la plupart des penseurs sont hallucinés. Chez l'un, c'est la mémoire qui est frappée; chez l'autre, le jugement; chez la plupart, c'est la faculté de généraliser et d'abstraire... Jeanne Darc n'était point, comme le prétend Lélut, *hallucinée* de l'imagination et des sens; mais, selon notre définition, *hallucinée de l'entendement*. Jeanne Darc était idéomane; son idée fixe était qu'elle devait faire sacrer le roi à Reims et chasser les Anglais. Mais comment expliquer cette hallucination de jeune fille, à laquelle le royaume dut sa délivrance? Nous ne croyons pas à l'inspiration surnaturelle; d'ailleurs, l'Église a condamné Jeanne comme sorcière. Pour les philosophes, ils n'ont jamais cru à sa mission politique, tout en admirant son caractère... Je range parmi les hallucinés de cette espèce les philosophes. Le principe de causalité, en se révélant à l'esprit, produisit l'idéomanie universelle et profonde, que j'ai retracée à grands traits, et qui résume à elle seule toutes les superstitions scientifiques, politiques et religieuses. Lorsque l'âme, novice encore, passe sans gradation de l'inconscience aux vives clartés de la raison, elle s'effarouche, se trouble et en reçoit quelquefois d'irrémédiables atteintes. Voilà ce qui explique pourquoi certaines nations se sont arrêtées de bonne heure dans leur développement. L'explosion de bon sens pratique, de morale élevée et de haute raison fut prodigieuse en Confucius et ses successeurs; les Chinois en furent comme éblouis, et l'on ne saurait dire que leur civilisation ait fait un seul pas. J'oserai même affirmer que le progrès des idées en Europe vient uniquement du choc des préjugés, des superstitions et hallucinations diverses qu'engendre la variété des tempéraments et des habitudes. L'antagonisme des idées provoquant incessamment dans les hommes nouveaux des perceptions plus compréhensives, des idées plus générales, leur faisant imaginer des causes toujours supérieures, l'esprit humain, de préjugé en préjugé, d'hypothèse en hypothèse, parvient à saisir les vrais rapports des choses et s'arrête à la science pure. (Proudhon.) La science nouvelle connue sous le nom de *spiritisme* a donné les explications les plus satisfaisantes sur les prétendues *hallucinations* de Jeanne Darc; la jeune bergère de Domremy était *médium*; elle voyait et entendait les esprits qui l'engageaient à délivrer la France des Anglais, et l'aidèrent à accomplir sa glorieuse mission.

HALLUCINÉ, ÉE, adj. Qui a des hallucinations. Un malade *halluciné*. | Substantiv. Un *halluciné*. Une *hallucinée*. La conviction des *hallucinés* est si entière, si franche, qu'ils raisonnent, jugent, et se déterminent en conséquence de leurs hallucinations, indépendamment de toute sensation, de toute idée, de tout raisonnement. (Esquirol.)

HALO, s. m. (*h* asp.). T. de météorologie. Cercle lumineux que l'on voit autour des astres. Ce phénomène est dû à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère. La lumière du *halo*, soumise à la polarisation, se comporte comme un rayon lumineux déjà réfracté. | Par anal. Cercles simples qui entourent fréquemment, à quelque distance, le soleil et la lune. Ces *halos* rudimentaires indiquent seulement que des vapeurs plus ou moins abondantes voilent l'atmosphère. En général, les *halos* annoncent la pluie. | Anat. L'auréole ou cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme.

HALOCHIMIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; χημεία, chimie). Partie de la chimie qui traite des sels, de leurs propriétés théoriquement décrites, de la manière dont ils se comportent avec les autres corps.

HALOGÈNE, adj. (du gr. ἅλς, sel; γεννάω, j'engendre). Chim. Qui engendre des sels. | *Corps halogènes*, Corps électro-négatifs, comprenant ceux qui, comme le chlore, l'iode, le brome et le fluor, donnent naissance à des sels en se combinant avec les métaux électro-négatifs.

HALOGRAPHIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; γράφειν, décrire). Chim. Description des sels.

HALOGRAPHIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à la halographie.

HALOÏDE, adj. (du gr. ἅλς, sel; εἶδος, forme). Chim. *Sels haloïdes*, Sels qui résultent de la combinaison d'un métal et d'un métalloïde.

HALOIR, s. m. (*h* asp.; rad. *hâler*). Lieu où l'on hâle le chanvre, où on le fait sécher par l'action du soleil ou du feu, avant de le broyer ou de le teiller.

HALOLOGIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; λόγος, traité). Chim. Traité sur les sels.

HALOLOGIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à la halologie.

HALOMANCIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; μαντεία, divination). Divination par le sel.

HALOMÉTRIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; μέτρον, mesure). Chim. Procédé pour apprécier la qualité des solutions salines employées dans le commerce.

HALOMÉTRIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à la halométrie.

HALOPHILE, adj. (du gr. ἅλς, sel; φιλός, ami). Bot. Qui aime le sel, qui croît dans les terrains imprégnés de sel, dans les marais. La renoncule, l'iris, la sisymbre, sont des plantes halophiles. | Substantiv. Les *halophiles*, La catégorie des plantes qui aiment le sel. | Chim. La matière que contient l'urine de l'homme, qui est remarquable par sa grande affinité pour tous les sels.

HALORAGÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des cercodiennes, qui a pour type le haloragis.

HALORAGIS, s. m. (du gr. ἅλς, sel; ῥάξ, ῥαγός, grain de raisin). Bot. Genre de la famille des cercodiennes, type des haloragées, se compose d'herbes ou de petits arbrisseaux de l'Asie tropicale, dont le fruit ressemble à des grains de raisin.

HALOT, s. m. (*h* asp.). T. de chasse. Trou qui sert de retraite aux lapins dans une garenne.

HALOTECHNIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; τέχνη, art). Chim. Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALOTECHNIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à la halotechnie.

HALTE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *halten*, s'arrêter, stationner). Station que font des gens de guerre dans leur marche. L'armée a fait *halte* pour se reposer. | Se dit aussi des chasseurs et des voyageurs qui s'arrêtent sur leur route. Ils firent *halte* au bord de la forêt. | Lieu fixé pour la halte. Nous arrivâmes à notre *halte* avant la nuit. | *La grande halte*, Le lieu où une troupe fait la halte la plus longue. | Repas que l'on fait pendant la halte. Il avait fait préparer une bonne *halte*. | Fig. Pause, interruption momentanée. Les artistes et les écrivains doivent faire une *halte* au milieu de leur carrière pour se reconnaître sur la nature de leur talent. Tu demandes de moi les *haltes* de ma vie. (Lamartine.) | *Halte!* interj. Se dit pour faire arrêter les soldats. Ce mot est toujours précédé d'un commandement. *Premier peloton, halte! Patrouille, halte-là!* | *Halte-là!* N'avancez pas! Arrêtez-vous. Crier à une patrouille: *Halte-là!* | Famil. Se dit aussi pour couper court à un langage qu'on ne peut pas ou ne veut pas entendre.

. . . . . *Halte-là*, mon beau-frère,
Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.
(MOLIÈRE.)

HALTER, v. n. (rad. *halte*). Faire une halte. | SE HALTER, v. pr. S'arrêter, se reposer. L'infanterie n'ayant pas eu le temps de *se halter*. (Pellisson.) La troupe *se halte* dans la forêt. Inusité.

HALTÈRE, s. m. (du gr. ἁλτῆρες). Antiq. Masse de pierre ou de plomb dont on se servait, chez les anciens, dans les exercices gymnastiques, et particulièrement pour sauter. | Balancier dont se servaient autrefois les bateleurs. | T. de gymnastique moderne. Nom de deux masses de fer ordinairement sphériques, réunies par une poignée de fer que la main embrasse facilement. Le poids des *haltères* varie selon la force des gymnastes. L'exercice avec les mils doit être préféré à l'exercice avec les *haltères*. (Littré.) *Haltères* de 5, 6, 8 ou 10 kilogrammes. | Zool. Balancier des insectes diptères.

HALTÉRES, s. m. pl. Entom. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux qui ont des balanciers.

HALURGIE, s. f. (du gr. ἅλς, sel; ἔργον, travail). Chim. Art d'extraire ou de fabriquer les sels.

HALURGIQUE, adj. Qui a rapport à la halurgie.

HALYS. Géogr. Grand fleuve de l'Asie-Mineure qui tire son nom des terres salées au travers desquelles il passe. C'est sur les bords de ce fleuve qu'eut lieu, entre Allyatas et Cyaraxe, l'an 601 av. J. C., la bataille à laquelle mit fin la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, la première que les Grecs aient prédite. Aujourd'hui, ce fleuve s'appelle Aïtoza.

HAM. Géogr. Petite ville du départ. de la Somme; 2,728 habit.; rouennerie, sucre de betterave. Ham est célèbre par son château fort, construit en 1470 par le comte de Saint-Pol, et qui sert de prison d'État. Au-dessus de la porte, on lit cette inscription en caractères gothiques: *Mon mieux*. Les murs sont remarquables par leur épaisseur. En 1830, les ex-ministres de Charles X furent, après leur condamnation, détenus dans cette forteresse. En 1840, Louis Bonaparte y fut enfermé. Les généraux Changarnier, Bedeau, Leflot, le colonel Charras et le questeur Blaze y furent momentanément transportés en décembre 1851.

HAMAC, s. m. (*h* asp.). Lit formé d'une toile ou d'un filet que l'on suspend horizontalement et où l'on peut se balancer. On suspend les hamacs au moyen de cordelettes qui s'attachent à différents points de leurs extrémités. Les matelots des navires de guerre couchent dans des *hamacs* de toile garnis d'un matelas et d'une couverture, et qui, le jour, sont serrés et placés dans les bastingages. En Afrique et en Amérique, les indigènes suspendent fréquemment leur *hamac* entre deux arbres

Hamac.

pour se garantir, pendant la nuit, des bêtes farouches et des insectes. Ce *hamac* est suspendu, par une corde, à une grosse branche d'arbre. (Diderot.)

HAMADRYADE, s. f. (du gr. ἅμα, ensemble; δρῦς, chêne). Mythol. Nymphe des bois qui naissait et mourait, dit-on, avec l'arbre dont la garde lui était confiée; elle habitait plus particulièrement un chêne. Toutefois, les hamadryades étaient quelque chose de plus que la personnification de l'arbre dont on prétend qu'elles ne pouvaient jamais s'écarter. D'après Pindare, elles sacrifiaient à Vénus dans des antres écartés. Sénèque rapporte qu'elles quittaient leurs verdoyantes demeures pour entendre le chant d'Orphée. On a aussi imaginé qu'elles mouraient avec l'arbre qui leur servait en quelque sorte d'enveloppe. Enfin, les récits des poètes romains, entre autres d'Ovide et de Properce, semblent placer une hamadryade dans les rameaux de chaque *drys* (*chêne*, ou plutôt *arbre* en général), tandis qu'Athénée résume tout le peuple de ces nymphes agrestes en une Hamadryas, fille d'Orios et épouse d'Oxyle, dont elle a huit enfants seulement: Carya (le noyer), Balanos (le palmier), Cranion (le cornouiller), Orea (le hêtre), Ægiré (le peuplier), Ptelea (l'orme), Ampelos (la vigne), Sikè (le figuier). Toutes ces différences ne peuvent nullement s'accorder. On doit les regarder comme provenant de l'imagination des poètes, qui s'inquiétèrent peu des traditions primitives et s'écartèrent de la simplicité des anciens mythes. | Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. *Hamadryade* de Magellan. *Hamadryade* tomenteuse.

HAMAPOLYAGRAMMATIQUE, adj. (du gr. ἅμα, ensemble; πολύ, nombreux; γράμμα, caractère). Se dit des caractères d'imprimerie offrant sur un même bloc de métal plusieurs lettres dont la réunion forme une des syllabes qui se représentent le plus souvent dans le discours.

HAMASA, s. m. (mot arabe qui signifie *bravoure*). Nom donné à divers recueils d'anciennes poésies arabes, dont le plus célèbre reconnaît pour auteur Abou-Temmam. Le *Hamasa*, retraçant en grande partie des mœurs particulières à la vie nomade, est d'un accès difficile pour les Arabes de Syrie, d'Égypte et des autres contrées façonnées à la vie sédentaire.

HAMAUX, s. m. pl. T. de chasse et de pêche. Nappe de tramail, ou filets à larges mailles. | Sorte d'épervier.

HAMBOURG (*h* asp.; du celt. *ham*, domicile, habitation; *burg*, bourg). Géogr. La plus considérable des villes anséatiques et des villes libres d'Allemagne, sur la rive droite de l'Elbe, à 90 kilom. de son embouchure dans la mer du Nord; 165,000 habit. Hambourg est une des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes du monde. Différents canaux, coupant la ville en tous sens, viennent aboutir à un grand port qui reçoit des navires de long cours. On remarque plusieurs monuments et des établissements scientifiques et littéraires. Hambourg a donné naissance à un grand nombre de savants. Le territoire de Hambourg s'étend peu au delà des limites de la ville, et est restreint entre les duchés de Holstein et de Lauenbourg et le Hanovre. La population totale de l'État de Hambourg ne dépasse pas 210,000 âmes. Hambourg fut fondée par Charlemagne, en 809. Au XIIIe siècle, elle forma, avec plusieurs autres villes, la ligue célèbre dite *hanséatique*. Jusqu'en 1618, elle resta sous la dépendance des ducs de Holstein, mais à cette époque elle se fit reconnaître ville libre et impériale. Cependant elle ne fut totalement affranchie de l'hommage que réclamaient d'elle les ducs de Holstein qu'en 1770. A partir de ce moment jusqu'en 1802, le commerce de Hambourg prit le plus grand essor, et cette ville devint une des plus florissantes de l'Allemagne; mais le blocus continental établi par Napoléon porta un coup funeste à son commerce. Elle fut occupée militairement par les Français de 1806 à 1809, et réunie à l'empire en 1810; elle devint alors le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe. En 1813, les Russes s'en emparèrent, mais elle fut la même année reprise par les Français. Le maréchal Davoust y soutint un siége mémorable; il s'y maintint pendant un an, et ne la rendit qu'en mai 1814, après le retour des Bourbons en France. Hambourg reprit aussitôt son ancien gouvernement. Cette ville a été en partie détruite par un incendie en 1842; mais grâce aux souscriptions de toutes les nations civilisées, elle s'est relevée promptement de ce désastre. Elle a dû entrer en 1866 dans la nouvelle *Confédération de l'Allemagne du Nord*.

HAMBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Habitant de Hambourg. | Qui appartient à Hambourg et à ses habitants. Le commerce *hambourgeois*.

HAMEAU, s. m. (*h* asp.; pron. *amo*; du gr. ἅμα, ensemble). Petit village; un petit nombre de maisons écartées du lieu où est la paroisse. Un joli *hameau*. Un méchant *hameau*. Tout le long de la route on ne voit que villages et *hameaux*. L'essaim vif et joyeux des enfants du *hameau*. Les pauvres habitants du *hameau*.

Non, Rome, subjuguant l'univers abattu,
Ne vaut pas un *hameau* qu'habite la vertu.
(DELILLE.)

HAMEÇON, s. m. (du gr. ἅμμα, attache, ou de *hamicia*, bas lat. dérivé de *hamus*, croc ou crochet, qui a d'abord donné le mot de *halm*). Petit crochet armé de pointes, qu'on met au bout d'une ligne avec un appât pour prendre du poisson. Le goujon a mordu à l'*hameçon*. | *Hameçon armé*, Hameçon que l'on attache aux lignes avec un fil de fer pour pêcher le brochet, qui alors ne peut couper la ligne. | Fig. et famil. Appât trompeur. Presque toujours les présents de Mars sont ses *hameçons*, et ses favoris sont ses victimes. (Balzac.) | *Mordre à l'hameçon*, Se laisser séduire par l'apparence de quelque chose d'agréable ou d'utile. Dès qu'on lui eut proposé l'affaire, il *mordit à l'hameçon*. Tous deux également sont propres à *gober les hameçons* qu'on leur veut tendre. (Molière.) | *Se prendre à l'hameçon d'or*, Se laisser gagner à prix d'argent, ou par une brillante séduction. S'exposer à de grands dangers pour peu de chose, c'est, *disait Auguste*, pêcher avec un *hameçon d'or*. | Bot. Pointe crochue d'une épine ou du poil d'une plante. Le gaillet à feuilles rondes présente un *hameçon* au bout de son poil. | Zool. *Hameçon de mer*, Nom vulgaire du leptocéphale morisien. | Technol. Instrument des tourneurs en métaux; outil de serrurerie qu'on appelle plus communément *archet*.

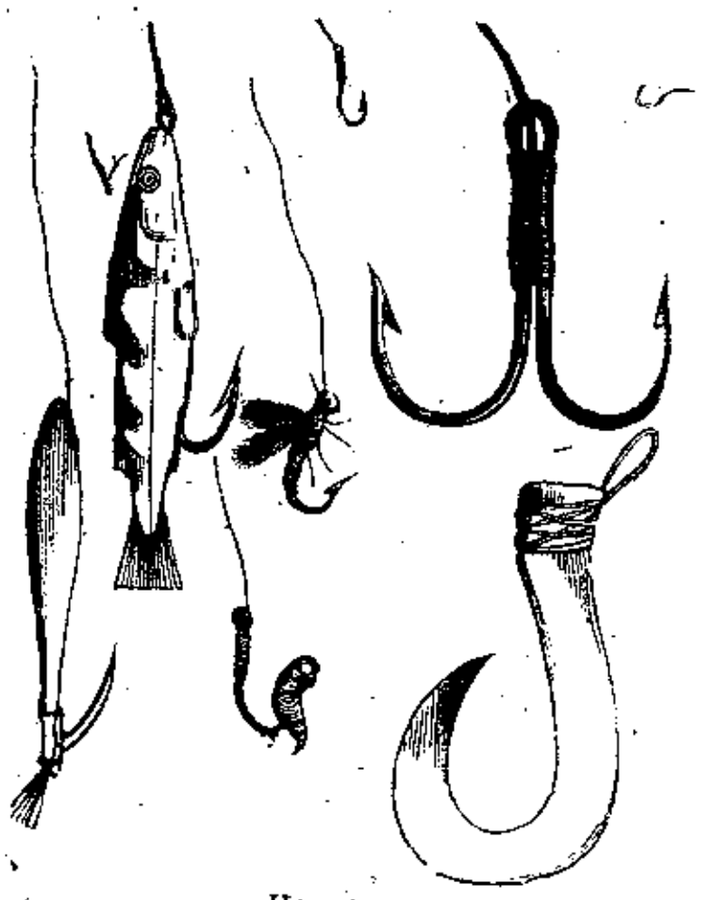

Hameçons.

HAMEÇONNÉ, ÉE, adj. Pourvu d'hameçons. Lignes *hameçonnées*. | Garni de fers en hameçon. Les grilles du parc étaient *hameçonnées*. | Bot. Qui est recourbé au sommet, en manière d'hameçon.

HAMÉE, s. f. Artill. Manche de l'écouvillon.

HAMÉIDE, s. f. Blas. Fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu. On n'est pas d'accord sur la signification des *hamèides*. | On dit aussi *Hamade*.

HAMÉLIE, s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale. L'espèce principale, l'*hamélie à feuilles velues*, a trois mètres de hauteur; sa tige, droite, est garnie de rameaux anguleux et de feuilles molles, ovales, pointues, d'un beau vert en dessus, cotonneuses en dessous; les fleurs sont velues, rouges, en grappe, et donnent naissance à une baie noire.

HAMLET. Mythol. et littérat. Prince danois fabuleux, dont il est fait mention dans les anciennes chroniques, et notamment dans *Saxon le grammairien*. Il n'est connu que grâce à une tragédie de Shakespeare. On prétend qu'il vivait 500 ans av. J. C., suivant les uns, en Séelande, où l'on montre encore aujourd'hui son tombeau dans le parc du château de Marienlust, près d'Elseneur, ainsi que la petite rivière dans laquelle Ophélia se précipita; et, suivant les autres, en Jutland. Les noms des personnages qui figurent dans cette légende varient beaucoup. Ainsi, le prince y est appelé tantôt *Aminth*, tantôt *Amleth*, etc. Le récit des faits diffère peu du sujet de Shakespeare; seulement la catastrophe finale est tout autre. Dans la légende, Hamlet épouse Hermantrus, princesse écossaise; mais, comme sous-roi de Jutland, il est vaincu par le roi des Danois, Viglet, dans les landes du Jutland. Alors Hermantrus manque au serment qu'elle a prêté de partager tout ce qui arrivera à Amleth, voire de mourir avec lui, et elle épouse le roi danois Viglet. Shakespeare, qui aimait à trouver la fatalité jusque dans le cœur humain, et qui l'y poursuivait, a développé ce sujet avec toute l'originalité et la hardiesse de son génie.

HAMPE, s. f. (*h* asp.; par corruption du mot allem. *hand*, main, et, par extens., poignée, manche). Le bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un drapeau, etc. On dit de même, La *hampe* d'un écouvillon, d'un refouloir. | T. de peint. Manche de pinceau. | Bot. Tige herbacée, sans feuilles ni rameaux. La tige de la jacinthe est une *hampe*. *Hampe* simple, rameuse, velue, uniflore, multiflore, etc. | T. de vénerie. La poitrine du cerf.

HAMPSHIRE. Géogr. Comté du midi de l'Angleterre; 80 kilom. sur 50; 314,000 habit.; chef-lieu Winchester. Peu d'industrie, agriculture perfectionnée. | *New-Hampshire*. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par le Bas-Canada, à l'E. par l'État du Maine, au S. par celui de Massachusetts, et à l'O. par le Connecticut; 270 kilom. sur 130; 318,000 habit; chef-lieu Concord. Ce pays est sablonneux à l'est, montagneux au centre et au nord. Climat salubre, sol fertile en grains; pâturages; mines de fer, sel, plomb, houilles, carrières de marbre et de granit. Industrie développée; commerce actif. Le capitaine Smith visita le premier les côtes du New-Hampshire en 1614; il était alors habité par les Indiens Abénaquis; une colonie anglaise s'y établit en 1623, et donna au pays le nom de *Laconia*, qui se changea, en 1629, en celui de New-Hampshire. Après avoir été réuni, en 1640, au Massachusetts, il en fut séparé en 1679. Il proclama son indépendance en 1792.

HAMSTER, s. m. (*h* asp.; mot allem.). Zool. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, renferme des animaux assez semblables aux rats, mais

Hamster.

ayant une queue courte, les membres postérieurs plus longs que les antérieurs, et des abajoues sur les côtés de la bouche. Le *hamster commun* demeure engourdi une partie de l'hiver dans ses terriers, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *marmotte d'Allemagne*. Cet animal, qui se nourrit de graines, cause de grands ravages dans les moissons. On le trouve en Alsace, en Allemagne, en Russie, en Sibérie et dans la Tartarie.

HAN, s. m. (*h* asp.). Onomatopée qui exprime le cri sourd et guttural d'un homme qui frappe un coup avec effort. Le *han* du boulanger soulevant la pâte dans le pétrin. Le *han* du bûcheron. Le *han* du paveur, qui frappe avec la hie ou demoiselle, pour enfoncer les pavés.

HANAP, s. m. (*h* asp.; de l'anglo-saxon *knæp*, calice, vase à boire). Vieux mot. Grand vase à boire. Les burgraves vidaient le *hanap* d'un seul trait. Un grand *hanap* plein de vin vermeil. (Rabelais.)

Ces gens ont des *hanaps* trop grands,
Notre nectar veut d'autres verres.
(LA FONTAINE.)

HANAPIER, s. m. (*h* asp.). Étui d'un hanap.

HANAU. Géogr. Ville de l'électorat de Hesse, chef-lieu de la province du Hanau; 16,000 habit. Lainages, soieries, bas, camelots, chapeaux, faïence, porcelaine, bijouterie, fer, etc. | La province de Hanau a 80 kilom. sur 16, et 125,000 habit. Elle est fertile et bien cultivée. En 1429, l'empereur Sigismond érigea ce pays en comté. En 1736, il fut partagé entre les deux maisons de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt; la première finit même par le posséder en entier. Le Hanau, érigé en principauté en 1803, fut pris par les Français en 1806, et réuni par eux au grand-duché de Francfort en 1809. En 1813, à la dissolution de la Confédération germanique, il retourna à la Hesse-Cassel.

HANCHE, s. f. (*h* asp.; du lat. *ancha*; du gr. ἀγκή). La partie du corps humain dans laquelle le haut de la cuisse est emboîté. Les hanches sont généralement très-prononcées chez les femmes. Chez celles qui sont bien conformées, leur saillie doit dépasser celle des épaules; le contraire doit exister chez l'homme pour que son buste soit bien proportionné. | La hanche peut être considérée comme la première partie du membre inférieur. | *Articulation de la hanche*, Jointure des os de la

hanche. | Famil. *N'avoir point de hanches, avoir trop de hanches*, Se dit pour indiquer un défaut de conformation dans les hanches qui ne sont pas assez saillantes ou qui le sont trop. | *Être sur la hanche*, Être bretailleur. Il *était* fort *sur la hanche*, et passait pour un brave. (Saint-Simon.) | *Se mettre les poings sur les hanches*, Prendre l'attitude des poissardes quand elles se provoquent et se menacent. | *Le mal des hanches*, C'est, dit-on, chez les femmes enceintes, un signe qu'elles auront une fille. | Manége. Le train de derrière d'un cheval depuis le jarret jusqu'aux reins. On dit qu'un cheval *est sur les hanches*, quand il baisse sa croupe pour la disposer à recevoir le poids dont on dégage le devant. Pour mettre un cheval sur ses hanches, sans le contracter, il faut rapprocher ses jambes de derrière sur le centre de gravité pour que les jarrets ne cèdent qu'après les hanches. | Art vétérin. *Effort des hanches*, Distension qui, après un mouvement violent, arrive dans les fibres charnues des muscles fessiers. | Entom. Partie de la région inférieure de la poitrine et du corselet qui reçoit les cuisses ou la première pièce des pattes antérieures, moyennes et postérieures des insectes. La *hanche*, chez les insectes, offre des particularités très-intéressantes, car son mode d'articulation avec le tronc détermine la nature du mouvement général de la patte. | Mar. La partie de l'arrière d'un navire qui est entre la poupe et les haubans du grand mât. | Technol. La partie arrondie d'un vase qui unit le fond aux parois. La *hanche* d'une chaudière.

HANET, s. m. Mar. Bout de ligne ou quarantenier, qu'on passe dans les œillets des bandes de ris des voiles auriques et autres des petits navires qui prennent les ris d'en bas sur la ralingue de fond. Les *hanets* sont trop longs.

HANGAR, s. m. (*h* asp.; du lat. *angarium*, même signif., ou mieux, du celt. *han*, maison, et de *gard*, garde). Construction ouverte de différents côtés, qui sert de remise pour des charrettes, voitures, marchandises, etc. Un *hangar* est indispensable et de la plus grande ressource dans une ferme. Il est d'ailleurs, de toutes les constructions, la moins compliquée et la moins dispendieuse. De simples pieds droits, soit en bois, soit en pierres ou en briques, une charpente grossière, des tuiles ou du chaume, suffisent pour l'élever. Un mur garni de planches sur un de ses pans doit recevoir, sur des chevilles plus ou moins fortes, les harnais, les cordes, les chaînes, les outils, etc.

HANIFITE, s. m. Hist. relig. Celui qui appartient à la plus ancienne des quatre sectes réputées sunnites ou orthodoxes, parmi le grand nombre de celles qui ont fait schisme dans le mahométisme. Elle tire son nom de son fondateur, Abou-Hanifah-al-Nouman, surnommé Iman Azem (l'iman illustre), que le khalife Abou-Djafar fit empoisonner à Bagdad, l'an 767 de J. C.

HAN-LIN, s. m. (littér. *forêt de pinceaux*). Nom qu'on donne en Chine aux lettrés de premier ordre, qui forment le *han-lin-youan*, collége ou académie des han-lin. Ces mots *han-lin* sont une allusion au grand nombre de lettrés qui composent cette académie, et dont la principale occupation est de manier le pinceau, c. à d. d'écrire; car c'est avec un pinceau qu'on trace l'écriture en Chine. Chaque année, il sort de ce corps savant d'excellents livres, et de temps en temps de magnifiques éditions avec des commentaires des livres anciens.

HANNETON, s. m. (*h* asp.; pron. *a-ne-ton*; du lat. *ala*, aile; *tonus*, ton, son musical.) Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, renfermant de nombreuses espèces qui vivent toutes aux dépens des racines des plantes à l'état de larves, et aux dépens de leurs feuilles sous celui d'insectes parfaits, et par conséquent nuisent beaucoup aux cultivateurs. La plus importante à connaître est le *hanneton vulgaire*, très-commun en France et dans le reste de l'Europe. Il est couleur de rouille, avec le corselet noirâtre et velu; il a une tache blanche triangulaire de chaque côté sur les anneaux de l'abdomen. C'est dans la terre, au fond d'un trou de 10 à 20 centimètres de profondeur, creusé par les femelles à l'aide de leurs pattes antérieures, que sont déposés les œufs. De ces œufs naissent des larves recourbées, molles, blanches, avec la tête ainsi que les pattes écailleuses et brunes, que les cultivateurs connaissent sous les noms de *vers blancs*, de *mans*, etc. Ces vers restent trois ou quatre années en terre avant de passer à l'état de nymphe, et pendant cette longue période, ils dévorent les racines des plantes et des arbres qui sont à leur portée et qu'ils savent même aller chercher fort loin. Au mois de mai, quinze jours plus tôt ou plus tard, selon la température et le climat, les *hannetons* sortent de terre à l'état d'insectes parfaits. Ces insectes semblent n'éclore que pour se reproduire, car leur existence à la lumière ne dure guère que huit jours; le mâle meurt aussitôt après avoir fécondé la femelle, et celle-ci ne tarde pas à déposer ses œufs et à mourir elle-même. Mais, si courte que soit cette existence, elle suffit pour nuire beaucoup aux plantations dont ces insectes dévorent les feuilles. Heureusement que les *hannetons* ont

Hannetons.

de nombreux ennemis dans la famille des animaux ailés, ainsi que dans les rats, les fouines, etc., et l'on sait la chasse acharnée et terrible que leur font les enfants de tous les pays. Quelques personnes mangent avec délices des *hannetons*. On amassera vos dépouilles comme on amasse une multitude de *hannetons*. (Isaïe.) | Famil. *Agir, marcher comme un hanneton*, Agir, marcher lentement. | Se tenir comme les *hannetons*. Ceux de la maison d'Autriche sont comme les Juifs et se tiennent comme les *hannetons*. (Sat. Ménipp.) | Famil. *Étourdi comme un hanneton*, Se dit d'un jeune homme qui agit sans réflexion, qui suit étourdiment la pente de ses passions. | T. de passement. *Soucis d'hanneton*, Franges qui portent de petites houppes imitant les deux cornes de cet insecte. Dans cette locution, l'*h* n'est pas aspirée.

HANNETONNER, v. a. Secouer les arbres pour faire tomber les hannetons.

HANNON. Nom de plusieurs généraux carthaginois. L'un d'eux, qui fut en même temps sénateur, eut le commandement d'une puissante flotte qui, allant au secours d'Amilcar, en Sicile, fut dispersée, à la hauteur des îles Ægathes, par le consul Lutatius, l'an 242 av. J. C. Cette défaite fit perdre à Carthage l'empire de la mer. | Un autre Hannon, chef du parti opposé à la faction barcine, combattit en toute occasion Amilcar et Annibal, son fils, fit refuser à celui-ci les secours dont il avait besoin pour se maintenir en Italie, et le força ainsi d'abandonner ses conquêtes. | Célèbre navigateur que le sénat de Carthage chargea de faire le tour de l'Afrique pour fonder des colonies lointaines. Hannon partit de Carthage avec une flotte de soixante vaisseaux, et s'acquitta glorieusement de sa mission. Nous possédons, sous le nom de *Périple*, la traduction grecque très-ancienne et la traduction moderne, due à Bougainville, du journal de ce voyage fameux, dont l'époque est antérieure à l'an 300 av. J. C., et dont Pline a parlé avec beaucoup d'éloges. Chateaubriand en a donné également une traduction dans son *Essai sur les Révolutions*. | Grec insensé, qui, voulant passer pour un dieu, apprit à plusieurs oiseaux à répéter : *Hannon est un dieu*; puis il leur donna la liberté, pour aller de tous côtés répandre cette nouvelle, mais les oiseaux oublièrent ses leçons.

HANOUMAN. Mythol. ind. Célèbre dieu-singe, fils de Pavana, le roi des vents, accompagna Rama dans ses expéditions et se distingua par les services qu'il rendit au dieu. Les Indous le représentent moitié homme, moitié singe, ou bien sous la forme humaine, mais avec une queue, et tenant à la main un éventail ou lyre. Ils lui ont élevé des chapelles dans toutes les pagodes de Vichnou et un temple magnifique à Calicut.

HANOVRE. Géogr. Ville d'Allemagne, ancienne capitale du ci-devant royaume de Hanovre, au confluent de la Leine et de l'Ihme, divisée en deux par la Leine, la Vieille-Hanovre et la Nouvelle-Hanovre; 28,300 habit. Ville assez bien bâtie et régulière; patrie d'Herschell et de Schlegel. | *Hanovre* (royaume de). Ancien État de la Confédération germanique, borné au N. par la mer du Nord et le Holstein, à l'E. par la Prusse et le Brunswick, au S. par la Prusse et la Hesse, à l'O. par la Hollande. Superficie, environ 5,736 hilom.; 1,840,000 habit. Pays plat, excepté au sud, où sont les montagnes du Harz; il est arrosé par l'Elbe, l'Oste, le Weser, la Leine, l'Ems, etc. Le pays est agricole plutôt que manufacturier; il possède des mines de charbon de terre, de sel, de fer, de plomb, de cuivre, d'argent, et des carrières de marbre et de pierres de construction; il fournit d'excellents chevaux. Ce royaume était divisé en six gouvernements et une capitainerie des mines. Le Hanovre appartenait au moyen âge à différentes familles. Ernest-Auguste, de la branche de Brunswick-Lunébourg, réunit une grande partie des domaines du duché de Brunswick et fut élevé, en 1692, à la dignité d'électeur sous le titre d'électeur de Hanovre; il avait épousé la fille de l'électeur palatin, petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, et acquis par là des droits éventuels au trône de la Grande-Bretagne. Georges-Louis, son fils, héritier le plus proche de la reine Anne, succéda à cette princesse sur le trône d'Angleterre en 1714, où il prit le titre de George Ier. Depuis cette époque jusqu'en 1837, le Hanovre a toujours été gouverné par les rois d'Angleterre, sans toutefois faire partie de ce royaume. En 1803, les Français occupèrent le Hanovre; ils le cédèrent à la Prusse en 1805, mais l'occupèrent de nouveau en 1807; une partie du pays fut réunie au royaume de Westphalie; le reste fit partie de l'empire français et forma les départements de l'Ems-Oriental, de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe. En 1813, l'électorat de Hanovre fut rendu à ses anciens maîtres; en 1814, il fut érigé en royaume. Quoique appartenant au roi d'Angleterre, le Hanovre n'avait rien de commun avec l'Angleterre. Un vice-roi le gouvernait, et son ambassadeur à Londres était considéré comme celui d'un pays étranger. En 1837, à la mort de Guillaume IV, roi d'Angleterre, le trône de la Grande-Bretagne étant échu à sa nièce Victoria, le Hanovre, qui était fief masculin, revint à Ernest-Auguste, duc de Cumberland, cinquième fils de George III et frère cadet de Guillaume IV, qui prit le titre de roi. Son fils, George V, lui succéda en 1851. En 1866, la Prusse s'est emparée du Hanovre et se l'est annexé de même que la Hesse électorale et d'autres pays, sans qu'aucune puissance européenne ait osé faire entendre la moindre protestation contre cet acte de violence. | *Nouvelle-Hanovre* ou mieux *Nouveau-Hanovre*, Contrée de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Bretagne, s'étend le long de l'océan Pacifique, entre le Nouveau-Cornouailles au N. et la Nouvelle-Géorgie au S. On trouve sur ses côtes les îles de Quadra et Vancouver. Cette contrée est très-froide et à peine habitée. Elle fournit de belles fourrures. | Île de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, dans l'Océanie.

HANOVRIEN, IENNE, adj. et s. (*h* asp.). Qui est du Hanovre, qui appartient au Hanovre ou à ses habitants. Les *Hanovriens*. Le costume *hanovrien*.

HANSA. Mythol. ind. Nom de l'oiseau céleste qui sert de monture à Brahma. Selon les uns, Hansa est une oie; selon les autres, un cygne.

HANSE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *am see*, auprès de la mer, ou du celt. *han*, demeure, réunion). Société de villes unies pour la protection et la sûreté du commerce. Cette société se forma au commencement du XIIIe siècle. A la fin du XIVe siècle, la hanse comptait déjà soixante-quatre villes, possédait des flottes, une armée, son trésor particulier, son gouvernement. L'établissement de la République des sept provinces unies porta un coup mortel à cette ligue, et presque tout le commerce de la hanse passa à la Hollande. | *Hanse parisienne*, Association de marchands pour le commerce de la haute et basse Seine. Elle fut formée au XIIIe siècle, et ses membres s'appelaient *marchands de l'eau hansée de Paris*. Elle avait pour objet de défendre le transport des marchandises contre les pillards armés. Le chef de la hanse parisienne prit, en 1228, le titre de *prévôt des marchands*; les autres membres furent appelés *échevins*. La hanse parisienne devint, par la suite, le corps municipal de Paris. | Technol. Branche de l'épingle ordinaire, sans la tête. | On écrit aussi *Anse*.

HANSÉATIQUE, adj. Il se dit des villes qui faisaient partie de la hanse teutonique. Hambourg est une ville *hanséatique* fameuse par son commerce. (Regnier.) | *Villes hanséatiques*. *Ligue hanséatique*. On donne actuellement le nom de villes hanséati-

ques aux trois villes libres d'Allemagne, Hambourg, Brême et Lubeck, les seules qui aient continué de faire partie de l'ancienne ligue hanséatique. Cette ligue prit naissance en 1241, par le traité formé entre Hambourg et Lubeck, dans le but de protéger leur commerce contre les brigands et les pirates de la Baltique, et de défendre leurs franchises contre les princes voisins. Les avantages que produisit cette union engagèrent bientôt un grand nombre de villes à s'y faire admettre. A Hambourg et Lubeck se joignirent Brême, Bruges, Bergen, Novogorod, Londres, Cologne, Brunswick, Dantzig, et plus tard Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, etc.; on y ajouta même Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Barcelone, Séville, Cadix, Lisbonne, ainsi que Livourne, Messine et Naples. Pendant quelques siècles, cette société fleurit et étendit au loin son commerce; mais à partir du xve siècle, plusieurs causes contribuèrent à affaiblir la ligue hanséatique : d'abord, la découverte des Indes orientales et occidentales; les princes trouvèrent commode pour eux-mêmes de favoriser le commerce particulier de leurs sujets; ensuite, Charles-Quint, ennemi de toute société qui ne servait pas directement à ses vues ambitieuses, réduisit lui-même la ligue dans ses États. Des souverains d'Allemagne travaillèrent également à la diminuer en restreignant les priviléges que leurs ancêtres avaient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce. Enfin la hanse, qui avait eu jusqu'à quatre-vingts villes sur sa liste, se borna à trois villes, Lubeck, Hambourg et Brême. | On écrit aussi *Anséatique*.

HANSGRAVE, s. m. (de l'allem. *hanse*, société; *graf*, comte). Chef d'une association en Allemagne. | Magistrat consulaire.

HANSGRAVIAT, s. m. Charge de hansgrave. | Temps de l'exercice de cette charge. | Résidence du hansgrave.

HANTÉ, ÉE, part. Visité, fréquenté. Des lieux *hantés* par des gens de mauvaises mœurs. C'est un fleuve délicieux, mais peu *hanté* et peu connu du vulgaire. (Voiture.) | Particulièrement. Qui est fréquenté par les esprits, les revenants, ou par les fées. Bois *hanté*. Maison *hantée*.

HANTER, v. a. (*h* asp.). Visiter souvent et familièrement, faire sa société de. *Hanter* quelqu'un. *Hanter* les bonnes, les mauvaises compagnies. *Hanter* les cafés, les maisons de jeu. *Hanter* les palais. *Hanter* les mauvais lieux. Comme une autre Diane, elle *hante* les bois. (Molière.) Personne n'osait plus *hanter* des misérables qu'on croyait devoir être brûlés au premier jour. (Bouhours.) Naguère des esprits *hantaient* chaque village. (Delille.) | *Hanter* ajoute à *fréquenter* l'idée d'une habitude ou d'une fréquentation familière qui influe sur les mœurs, sur la conduite, sur la réputation, sur les principes, etc. | V. n. *Hanter* en bon ou en mauvais lieu.

En ce lieu *hantaient* d'ordinaire
Gens de cour, gens de ville et sacrificateurs.
(LA FONTAINE.)

| Prov. *Il a bien hanté les foires*, C'est un vieux routier; il a du métier, du savoir-faire. | *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es*, On juge aisément des mœurs d'une personne par sa société habituelle. | *Hantez* les boiteux, vous clocherez; *hantez* les chiens, vous aurez des puces. (Contes d'Eutrapel.) | SE HANTER, v. pr. Se visiter l'un l'autre, se fréquenter. Les gens de mauvais goût *se hantent* d'instinct, sans se connaître, entraînés par les affinités de leur nature.

HANTISE, s. f. (*h* asp.). Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un. Ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Une longue *hantise*. La *hantise* des sots, de la mauvaise compagnie a toujours une pernicieuse influence. Pour que la *hantise* des femmes fût sans danger, il faudrait que les hommes fussent des anges. (P. Senaut.)

Isabelle pourrait perdre, dans ses *hantises*,
Les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises
(MOLIÈRE.)

HAPLO (du gr. ἁπλόος, simple). Radical de quelques mots scientifiques dans lesquels il rappelle l'idée de simplicité, de non-complication. Ainsi *Haplopétale* signifie, Qui n'a qu'un seul pétale; *Haplotomie*, Incision simple.

HAPPANT, ANTE, adj. Qui happe, qui contracte une certaine adhérence à la langue. La craie blanche et tendre que nous voyons dans les environs de Paris est une roche calcaire d'un blanc mat, *happante* et tachante.

HAPPE, s. f. Technol. Petit cercle de fer dont on garnit un essieu. | Crampon qui sert à lier les pièces de bois, les pierres, etc. | Outil de luthier pour tenir réunies ou séparées les diverses pièces des instruments. | Cheville qui se trouve au timon de la charrue.

HAPPE-CHAIR, s. Famil. Nom donné aux gens de police et de justice qui arrêtent les voleurs, les débiteurs, etc. | Fig. Personne d'une excessive avidité. Des *happe-chair*. Une *happe-chair*.

HAPPE-LOPIN, s. m. Chien âpre à la curée. Il est vieux. | Trivial. Individu très-gourmand.

HAPPELOURDE, s. f. (*h* asp.). Pierre fausse qui a l'éclat d'une pierre précieuse. Ainsi appelée, parce qu'elle *happe*, parce qu'elle surprend la personne *lourde*, stupide, qui n'y fait pas attention.

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
(LA FONTAINE.)

| Fig. Personne d'un extérieur agréable, mais dépourvue d'esprit; chose qui a plus d'éclat que de valeur. C'est une grosse *happelourde*. C'est nous prendre en un mot pour franches *happelourdes*. (Hauteroche.) | Cheval qui a de l'apparence, mais qui manque de vigueur et d'ardeur. Il a cru acheter une bête excellente, il n'a eu qu'une *happelourde*.

HAPPEMENT, s. m. (pron. *apeman*). Action de happer. | Adhérence de certaines substances avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe. Le *happement* de l'alumine.

HAPPER, v. a. (*h* asp.; onomatopée, du bruit (*happe*) que fait un chien ou un autre animal qui ferme promptement la gueule pour saisir). Ouvrir et fermer promptement la gueule, la bouche, le bec, pour saisir, en parlant des animaux. Le chien vient de *happer* le morceau de viande. | Attraper, saisir, surprendre à l'improviste. Maint estafier accourt : on vous *happe* notre homme. (La Fontaine.) Si je n'avais fait le brave, ils n'auraient pas manqué de me *happer*. (Molière.) Les hirondelles vivent des insectes ailés qu'elles *happent* en volant. (Buffon.) | Fig. et famil. S'emparer de quelque chose, la saisir au vol.

Il voulait, dans l'espoir de *happer* l'héritage,
De son dernier soupir s'emparer au passage.
(C. DELAVIGNE.)

| V. n. Se dit d'un corps dont la saveur est astringente, ou qui adhère à la langue quand on l'y applique. Le nitrate de potasse *happe* à la bouche. Cette argile *happe* fortement à la langue.

HAQUE (À LA). T. de pêche. *Harengs à la haque*, Harengs préparés pour servir d'appât.

HAQUENÉE, s. f. (*h* asp.; dim. de *haque*, du lat. *equus*, cheval). Cheval ou jument de moyenne taille, douce et aisée à monter, et qui va l'amble ordinairement. S'appliquait particulièrement aux montures des dames. Être monté sur une *haquenée*. Tous les ans, la veille de la fête de saint Pierre, l'ambassadeur du roi de Naples présentait autrefois au pape une belle *haquenée* blanche, en signe de vassalité. Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait se prosterner devant le pape, lui baiser les pieds, lui tenir l'étrier, et conduire la *haquenée* blanche du saint-père par la bride l'espace de neuf pas. (Voltaire.) | *Haquenée du gobelet*, Cheval qui portait le couvert et le dîner des rois de France, dans les petits voyages qu'ils faisaient. | *Cheval qui va à la haquenée*, Qui va à l'amble, comme une haquenée. | *Aller sur la haquenée des cordeliers*, Aller à pied, un bâton à la main. | Fig. et trivial. Grande femme mal faite et dégingandée. Sa sœur était une grande *haquenée* sèche et jaune, fort entêtée de sa noblesse. (Mme Rolland.)

HAQUET, s. m. (*h* asp.; dim. de *haque*). Autrefois, Petit cheval. | Charrette longue, étroite et sans ridelles, qui sert à voiturer du vin, des ballots, etc. Cette charrette peut faire bascule à volonté, afin de faciliter le chargement et le déchargement. Ce moyen de transport est généralement employé à Paris par les marchands de vins en gros, brasseurs, etc.

HAQUETIER, s. m. (*h* asp.). Charretier qui conduit un haquet.

HARANGUE, s. f. (*h* asp.; du provenç. *arengua*, même signif.). Discours fait à une assemblée, à un prince ou à quelque autre personne. Prononcer une *harangue*. La tribune aux *harangues*. Le député vint donc et fit cette *harangue*. (La Fontaine.) Le coadjuteur a fait la plus belle *harangue* qu'il est possible. (Mme de Sévigné.) Il est des personnes qui blâment en général dans l'histoire les *harangues*. (Rollin.) Les *harangues* sont une autre espèce de mensonge oratoire que les historiens se sont permis autrefois; on faisait dire à ses héros ce qu'ils avaient pu dire. (Voltaire.) Chez les Grecs, la *harangue* s'entendait de tous les genres d'éloquence : éloge, accusation, plaidoyer, oraison funèbre, délibération. On dit : les *Harangues de Périclès, de Démétrius de Phalère, de Démosthènes, d'Isocrate*, etc., parce que ces orateurs s'adressaient aux citoyens qui donnaient indistinctement le nom de *harangue* à tout discours qui sortait de leur bouche. Il n'en était pas de même chez les Latins, où l'on distinguait les discours et où on les classait selon leur genre. Les harangues de Cicéron devant le sénat sont des *discours*; ses oraisons pour Muréna, Milon et Célius, sont des *plaidoyers*. Les allocutions prononcées au forum sont réellement des *harangues*. | On distingue la *harangue politique*, adressée soit à des électeurs qu'on veut intéresser à sa cause, soit devant une assemblée ou devant un parlement qu'on veut entraîner dans ses opinions ou dans ses intérêts; la *harangue historique*, discours qu'on trouve chez les historiens quand ils cèdent la parole aux personnages qu'ils ont mis en scène; la *harangue militaire*, celle qu'un capitaine adresse à ses soldats pour les animer au combat. | L'abus qu'en a fait la flatterie, par la bouche des fonctionnaires, a excessivement discrédité la harangue. Aussi, *harangue* s'entend-il presque toujours d'un discours fastidieux et importun. Quand aura-t-il fini sa *harangue*?

Hé! mon ami, tire-moi de danger!
Tu feras après ta *harangue*.
(LA FONTAINE.)

| Synonymes : HARANGUE, DISCOURS, ORAISON. La *harangue* s'adresse directement au cœur; elle a pour but de persuader et d'émouvoir; sa beauté consiste à être vive, forte et touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer et d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste et élégant. L'*oraison* roule ordinairement sur la louange ou la critique; elle travaille à prévenir l'imagination; sa beauté consiste à être noble, délicate et brillante. (Girard.)

HARANGUER, v. a. (*h* asp.). Adresser une harangue. *Haranguer* un prince. *Haranguer* le peuple. *Haranguer* des soldats. Mazarin exigea et obtint que le parlement vînt le *haranguer* par députés; c'était une chose sans exemple dans la monarchie. (Voltaire.) | Famil. Réprimander, faire une remontrance. Après que mes parents m'eurent très-longtemps *harangué*, ils me firent présent de leur bénédiction, qui était le seul bien que j'attendais d'eux. (Le Sage.)

Et sur le ton grondeur lorsqu'elle les *harangue*,
Il faut voir de quels mots elle enrichit la langue.
(BOILEAU.)

| Neutral. *Haranguer* avec feu, avec chaleur, avec facilité. *Haranguer* devant les corps de l'État. | Famil. Parler beaucoup et avec emphase, ennuyer son monde. Aura-t-il bientôt fini de nous *haranguer*? | SE HARANGUER, v. pr. Être harangué. Un peuple ne *se harangue* pas comme un empereur. Le chef de l'État et les grands corps du pays *se sont harangués* aujourd'hui.

HARANGUEUR, EUSE, s. (*h* asp.). Celui, celle qui harangue. Un *harangueur* se lève en Sorbonne, et vous harcèle pendant cinq ou six heures sans bâiller, sans tousser, sans cracher. (Mercier.) | Se dit presque toujours ironiquement. Des *harangueurs* l'ennuyeuse éloquence. (Boileau.) Attendez, madame, que j'interroge un peu ce *harangueur*. (Marivaux.) | Radoteur, qui fait des remontrances à tout propos. Un *harangueur* sempiternel. | Se dit aussi d'un bavard emphatique, long et ennuyeux. Peste soit du *harangueur*. (Chamfort.) Quelle *harangueuse!*

HARAS, s. m. (*h* asp.; du lat. *hara*, étable; de l'allem. *haras*, écurie des maîtres). Lieu où l'on entretient des étalons et des juments pour procréer des poulains. Les chevaux d'Espagne sont tous marqués de la marque du *haras* dont ils sont sortis. (Buffon.) | Ces établissements étaient fort nombreux en France avant 1790, époque où ils furent tous supprimés. Cependant Napoléon, ayant reconnu l'utilité de quelques-uns, fit relever en 1800 celui de Pompadour (Corrèze), fondé par Choiseul en 1765, et celui du Pin (Orne), créé en 1714. Louis XVIII, en 1815, ordonna la formation du haras de Rozières, près de Nancy, pour remplacer celui de Deux-Ponts. Ces trois haras distribuent leurs étalons dans un nombre variable de dépôts, à Abbeville, à Angers, Arles, Aurillac, Blois, Braine, Cluny, Jussey, Langonnet, Libourne, Montier-en-Der, Pau, Rodez, Saint-Lô, Saint-Maixent, Strasbourg et Tarbes. L'Angleterre a imité ce mode de perpétuer et d'améliorer les races, et beaucoup de propriétaires ont des haras particuliers. Les *haras* peuvent se distinguer, suivant la manière dont ils sont tenus, en *haras sauvages*, en *haras parqués*, et en *haras domestiques* ou *privés*. | *Haras sauvages*, Espaces immenses, peuplés de che-

vaux, et où l'homme n'intervient que pour chasser et prendre ces animaux, comme cela a lieu dans les vastes solitudes de l'Amérique méridionale et de la Russie. | *Haras parqué*, Haras qui tient le milieu entre le haras sauvage et le haras domestique. Il convient aux vastes domaines de médiocre valeur. | *Haras domestique* ou *privé*, Établissement fort simple dans lequel on réunit un nombre donné de juments à un ou plusieurs étalons destinés à les saillir. L'Angleterre possède les plus beaux *haras* du monde; tous appartiennent à des particuliers On trouve aussi beaucoup de *haras* en Allemagne, surtout dans le Holstein et le Mecklembourg. | La meilleure condition d'amélioration de la race chevaline est le croisement des races. Les Anglais ont introduit le sang oriental; ils l'ont religieusement conservé et l'ont fait couler judicieusement dans toutes leurs races, ce qui en explique la beauté et la distinction. | Quoique les dépôts d'étalons soient souvent réunis dans le même local et sous la même direction que les haras, ils ne sont pas moins une institution toute différente qu'on confond trop souvent avec ceux-ci. En considérant quelle était l'organisation qu'on appelait l'*administration des haras*, sous Louis XV, on ne peut pas douter qu'elle ne remplit mieux le but que l'organisation actuelle des dépôts d'étalons. | *Haras de mulets*, Lieu où l'on fait des croisements d'ânes et de juments. | Par extens. *Haras*, Se dit de la réunion de tous les animaux et du personnel qui les soigne, palefreniers, jockeys, etc. | Se dit aussi des animaux reproducteurs et de leurs produits, qu'ils soient à l'écurie ou au pâturage. | Au plur. L'administration des haras. Il est employé aux *haras*.

HARASSE, s. f. (*h* asp.). Technol. Sorte de cage carrée pour emballer le verre. Une *harasse*.

HARASSÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Extrêmement fatigué. Un cheval *harassé*. La grande armée, dans la désastreuse retraite de Russie, revenait par bandes *harassées* qui se laissaient tomber le long des routes du Nord. Mais je l'aperçois; qu'il a l'air *harassé!* (Regnard.) | Par pléonasme. *Harassé de fatigue*. Revenir de la chasse *harassé de fatigue*. | Fig. J'ai le cerveau *harassé*.

HARASSEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *araseman*). État de lassitude extrême. Ces troupes sont dans un *harassement* complet.

HARASSER, v. a. (*h* asp.). Lasser, fatiguer à l'excès. *Harasser* un cheval fougueux pour le dompter. Une longue route l'avait *harassé*. | Par pléonasme. Vous m'avez *harassé de fatigue*. | Fig. Les travaux d'intelligence finissent par *harasser* le cerveau. | Se HARASSER, v. pr. Se fatiguer à l'excès. *On se harasse* vite au jardinage lorsqu'on n'y est pas accoutumé.

HARCELÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Importuné, tourmenté. Un ennemi *harcelé*. Nos soldats, en Espagne, étaient *harcelés* sur leurs derrières par des femmes, des enfants et des moines armés de poignards. | Fig. Il ne faut point se hâter quand on veut bien faire : l'imagination *harcelée* et gourmandée devient rétive. (Voltaire.)

HARCÈLEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *arsèleman*). Action de harceler. La polémique des théologiens n'est le plus souvent qu'un *harcèlement* sans raison et sans but.

HARCELER, v. a. (*h* asp.; du lat. *arcere*, repousser, empêcher, contenir). Provoquer, importuner, tourmenter. Les chiens ne cessent de *harceler* le sanglier. Il me *harcèle* par ses importunités. Personne ne s'avisa de *harceler* le bon La Fontaine, et le lui faire un procès sur ces expressions. (Voltaire.) L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je harcèle, tu harcèles; il harcèle*, etc. | Inquiéter, fatiguer par de fréquentes escarmouches. Les indigènes d'Afrique *harcèlent* bien plutôt nos troupes qu'ils ne les combattent. La première journée fut rude, parce que, n'ayant ni cavalerie ni frondeurs, ils furent extrêmement *harcelés* par un détachement qu'on avait envoyé contre eux. (Rollin.) | Fig. Qui essaye d'abréger impérieusement les maladies par force au travers de leur course, il les allonge et multiplie, et les *harcèle*, au lieu de les apaiser. (Montaigne.) | Se HARCELER, v. pr. S'inquiéter, se tourmenter. Les esprits malades *se harcèlent* toujours de complots imaginaires. | S'agacer, se provoquer mutuellement. Les rationalistes et les mystiques ne cesseront de *se harceler* tant qu'ils prendront la partie pour le tout.

HARCÈLERIE, s. f. (*h* asp.) Habitude de harceler; action de harceler. J'aurais pu goûter une vie agréable, si elle n'avait été traversée par la fatigue de mes veilles et par les *harcèleries* de mes compagnes jalouses. (Mme de Staël.)

HARD, s. m. (*h* asp.). Demi-anneau de fer fiché dans un mur, et que les peaussiers et les gantiers emploient pour adoucir les peaux.

HARDE, s. f. (*h* asp.; du goth. *hairda*, ou de l'allem. *herd*, même signif.). T. de chasse. Troupe de bêtes fauves ou noires. Le cerf se met en *harde* en novembre. Une *harde* nombreuse apparaît à leur suite. (Segrais.) | Lien qui attache les chiens courants quatre à quatre ou six à six. Dans ce sens on écrit mieux *Hart*.

HARDEAU, s. m. (*h* asp.). Corde qui est au bout du frein d'un moulin. | Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

HARDÉE, s. f. (*h* asp.). T. de chasse. Rupture faite dans les taillis par les bêtes fauves.

HARDER, v. a. (*h* asp.). T. de chasse. Attacher des chiens courants quatre à quatre ou six à six. | Technol. Passer une peau sur le hard pour l'adoucir. *Harder* du daim, du chevreau. | Se HARDER, v. pr. S'embarrasser dans les couples, en parlant des chiens.

HARDERIE, s. f. (*h* asp.). Composition métallique appelée vulgairement *chaux de mars*; sorte de sulfate de fer dont se servent les émailleurs.

HARDES, s. f. pl. (*h* asp.). Tout ce qui est d'un usage ordinaire pour l'habillement. De vieilles *hardes*. Une grande chambre pleine de *hardes*. Ce domestique a apporté toutes ses *hardes* dans une valise. | Fig. Cette bibliothèque est chargée de toutes les *hardes* de la littérature.

HARDI, IE, adj. (*h* asp.; du gr. καρδία, cœur, ou du lat. *ardere*, signifiant, au figuré, agir avec ardeur, être bouillant). Qui se hasarde courageusement, entreprenant. Un homme *hardi*. Un ennemi habile autant que *hardi*. *Hardi* comme un lion. Il est très-*hardi* auprès des femmes. Un esprit *hardi*. Il était *hardi* dans l'exécution, adroit à ménager les esprits. (Fléchier.) Je laisse aux plus *hardis* l'honneur de la carrière. (Boileau.) Mlle Rose est bien *hardie* d'être sortie hier avec vous. (Picard.) | Se dit des producteurs ou des productions de l'esprit. Proudhon est un écrivain *hardi*. La critique de Diderot, en matière d'art, est ce qu'il y a de plus *hardi* dans le XVIIIe siècle. | Suivi d'un complément, précédé de la préposition *à*. Disposé, prompt. Les hommes sont toujours *hardis à* juger les autres. | Insolent, impudent, effronté. Un enfant *hardi*. Une jeune fille *hardie*. *Hardi* comme un page. Un *hardi* coquin. Un *hardi* voleur. Il faut qu'un fils soit bien *hardi* pour répondre ainsi à son père. Qui te rend si *hardi* de troubler mon breuvage. (La Fontaine.) | Poétiq. Burrhus ose sur moi porter ses mains *hardies*. (Racine.) | Se dit des choses faites avec hardiesse. Un coup *hardi*. Une action, une entreprise *hardie*. Il y a des temps où l'on peut faire impunément les choses les plus *hardies*. (Voltaire.) | Il qualifie aussi les thèses et les doctrines difficiles ou dangereuses à soutenir. Propositions, opinions *hardies*. Le saint-simonisme était bien *hardi* pour notre temps. | T. de littérat. Heureusement hasardé. Pensée, métaphore *hardie*. | Par extens. *Une plume hardie*, pour *Un style hardi*. | T. d'art. Conçu, exécuté avec audace. Les traits *hardis* d'un bizarre pinceau. (Boileau.) | Par extens. Ce maître d'écriture a la main *hardie*. | Archit. D'une exécution légère, délicate et élégante, que leur masse, leur élévation et leur étendue ne paraissent pas devoir permettre. Un escalier *hardi*. Une voûte *hardie*. Le clocher de la cathédrale de Beauvais, superposé à son gigantesque chœur, est ce qu'il y a de plus *hardi* en architecture gothique. Ces monuments *hardis* que l'univers admire. (Voltaire.) | Hardi à, hardi pour. Plus *hardi à* faire qu'à parler. *Hardi pour* exécuter. | Hardi contre. *Hardi contre* Dieu seul. (Racine.) | *Hardi*, loc. interj. Sert à exciter.

> Là, *hardi!* tâche à faire un effort généreux
> En le tuant, tandis qu'il tourne le derrière.
> (MOLIÈRE.)

HARDIESSE, s. f. (*h* asp.). Qualité de celui qui est hardi, assuré. Il est d'une grande *hardiesse*. Fortune aveugle suit aveugle *hardiesse*. (La Fontaine.) Qu'il est difficile de s'arrêter sur le chemin glissant qui mène de la *hardiesse* à l'audace. (La Bruyère.) Les gens qui ont la *hardiesse* de dire la vérité. (Fénelon.) Il avait acquis plus de *hardiesse* à ne point ménager les préjugés ordinaires. (Fontenelle.) Il trouva des hommes d'une valeur éprouvée et d'une *hardiesse* supérieure aux dangers. (Barthélemy.) | Témérité, insolence. La *hardiesse* de ses manières me déplut. (Acad.) | Caractère de ce qui est hardi. *Hardiesse* d'une entreprise. *Hardiesse* d'une opinion. Le sort va de mes coups servir la *hardiesse*. (Ducis.) | En parlant du style. Blâmer de ses beaux vers la noble *hardiesse*. (Boileau.) | T. d'art. Exécution hardie. La *hardiesse* du ciseau, du pinceau. La *hardiesse* d'une construction. | Licences que se permet un écrivain, un artiste. Il y a des *hardiesses* heureuses dans cet ouvrage. (Acad.) | Famil. *Prendre la hardiesse de*, Prendre la liberté de. Il est temps que j'arrête cette *hardiesse* que *vous prenez* de me traiter d'hérétique. (Pascal.) | Famil. Prendre des *hardiesses*. Avoir des *hardiesses*. Ce fanfaron prend des *hardiesses* qui ne lui appartiennent pas. Peu usité. | Philos. Pour avoir une juste idée de la *hardiesse*, il faut la comparer à l'*audace*. Il y a dans la *hardiesse* quelque chose de mâle; dans l'*audace*, quelque chose d'emporté. Une personne *hardie* parle avec fermeté : ni la qualité, ni le rang, ni la fierté de ceux à qui elle s'adresse, ne la démontent; une personne *audacieuse* parle d'un ton élevé : son humeur hautaine lui fait oublier ce qu'elle doit à ceux que le vulgaire regarde comme ses supérieurs. La *hardiesse* est de mise auprès des princes : les gens timides passent dans leur esprit pour des sots. L'*audace* nuit aux subalternes; leurs supérieurs exigent d'eux la soumission. On n'est guère propre aux grands emplois si l'on n'est un peu *hardi*. Il semble que la *hardiesse* soit pour les grandes qualités de l'âme ce que le ressort est pour les autres pièces d'une montre. Elle met tout en mouvement sans rien déranger; au lieu que l'*audace*, semblable à la main impétueuse d'un étourdi, met le désordre et le fracas dans ce qui était fait pour l'accord et pour l'harmonie. (Girard.) Locke définit la *hardiesse* « une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres sans craindre ou sans se décontenancer. » Ce mot, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse par laquelle l'homme méprise les dangers et entreprend des choses extraordinaires. Il y a cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie : la *hardiesse militaire* résulte souvent de l'exemple, de l'habitude ou de la discipline; celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin; celle des enfants, sur l'ignorance; celle des amants, sur le tumulte de leurs passions; enfin la *hardiesse* que les philosophes moralistes nomment *civile* a pour mobile la crainte de la honte. Prenons donc çà et là dans l'histoire des exemples de *vraie hardiesse*, de celle qui est basée sur la force d'âme et sur la raison. Mécène, voyant Auguste dans le sénat au moment où il allait condamner un grand nombre de personnes, et ne pouvant s'approcher assez près pour l'avertir de modérer sa sévérité, lui jeta un billet en tête duquel Auguste lut ces paroles hardies : « Lève-toi, bourreau, et sors de là. » Auguste, qui connaissait son affection, loin de lui en vouloir de cette liberté, ne l'en estima que davantage, et se trouva heureux de pouvoir compter sur le dévoûment d'un homme de courage. Ainsi, quand la *hardiesse* est le fruit du jugement, quand elle part d'un grand élan, quand elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, et poursuit avec une fermeté héroïque une sublime entreprise, on lui doit tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-dessus d'elle. « Cette sorte de *hardiesse*, dit Montaigne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en blouse qu'en vêtement somptueux, en un cabinet qu'en un champ de bataille, le bras pendant que le bras levé... » L'histoire du cercle de Popilius rappelle un trait de *hardiesse*. Caïus Popilius était envoyé vers le roi Antiochus avec une lettre de la part du sénat, par laquelle on lui mandait qu'il eût à retirer son armée de l'Égypte. Antiochus répondit qu'il en délibérerait avec le sénat; mais Popilius, sans attendre, traça autour du prince un cercle avec la baguette qu'il tenait à la main, et lui dit : « Délibère sans plus tarder, et me fais réponse avant de sortir de ce cercle. » Antiochus, admirant sa *hardiesse*, répondit qu'il ferait ce que les Romains souhaitaient. | La *hardiesse* est une condition de progrès et une des meilleures chances en littérature, en arts et même en sciences. « Les anciens, dit Pascal, n'étant pas demeurés dans la retenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues, cette heureuse *hardiesse* leur a ouvert le chemin aux grandes choses. »

HARDIMENT, adv. (*h* asp.; pron. *ardiman*). Avec hardiesse. Parler *hardiment*. Il marche *hardiment* au combat. Tout cela est petit et puéril; il le faut dire *hardiment*. (Voltaire.) | Sans hésiter. J'ose *hardiment* l'affirmer contre toi. (Boileau.) | Famil. Impudemment, avec effronterie. Mentir *hardiment*. Parler trop *hardiment* pour une jeune femme. | En parlant des ouvrages de l'esprit. Le génie procède toujours *hardiment*. | T. d'arts. Toucher *hardiment* un tableau. Écriture *hardiment* tracée. | Sans crainte de se tromper, sans exagération. On peut *hardiment* demander 10,000 francs de ce tableau.

HARDOIS, s. m. pl. (*h* asp.). T. de chasse. Petites branches d'arbre que le cerf écorche avec son bois en frottant sa tête.

HARE, interj. (*h* asp.; du celt. *ar*, *har*, parole). Cri pour exciter les chiens de chasse. | Substantiv. Les chiens sont fatigués, ils n'entendent plus le *hare*, les *hares*.

HAREM, s. m. (*h* asp; de l'arabe *haram*, lieu sacré). L'appartement réservé aux femmes chez les mahométans; palais ou portion du palais qu'elles

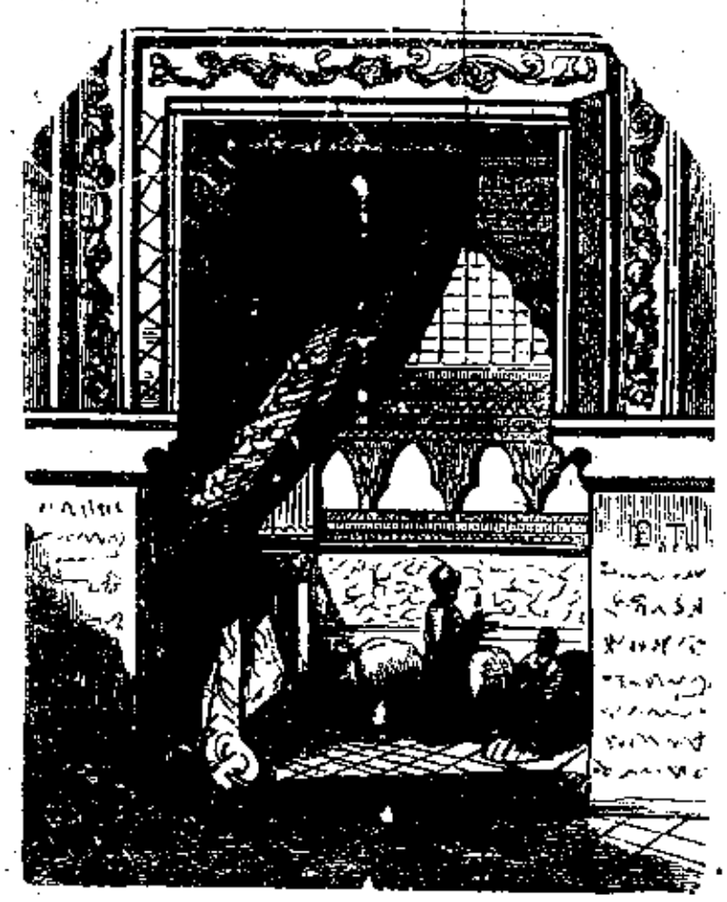

Harem.

habitent. Un somptueux *harem*. S'introduire dans un *harem*. Enfermer dans un *harem*. Si les magnificences et les commodités pouvaient remplacer l'amour, les *harems* auraient été les demeures les plus délicieuses. (Raynal.) Je plains les voyageurs qui me suivront; le *harem* ne leur cachera plus ses secrets. (Chateaubriand.) Le respect qu'on professe pour les *harems* est si grand, qu'en beaucoup d'endroits ils jouissent du droit d'asile. (Bouillet. | Par extens. La réunion des femmes qui habitent un harem; l'ensemble des femmes elles-mêmes et leur suite. Un nombreux *harem*. Il traîne tout un *harem* à sa suite. | Fig. Une maison de prostitution; une maison de tolérance. | Eugène Delacroix a fait un tableau très-remarquable représentant l'intérieur d'un harem à Constantinople. C'est un appartement de forme carrée, lambrissé de somptueux tapis. La lumière vient par en haut, ce qui ajoute encore à l'éclat du coloris. Les femmes sont rangées par groupes; les unes se tiennent debout nonchalamment appuyées contre les murs, les autres sont accroupies sur des carrés ou des coussins richement brodés. Ce tableau peut donner, mieux que toutes les descriptions, une idée du harem moderne. | Aucun homme n'a le droit de pénétrer dans le harem, à l'exception des médecins et des porteurs d'eau, et l'entrée en est sévèrement gardée par des eunuques. Les lois les plus sévères atteignent les hommes qui tenteraient de pénétrer dans l'intérieur d'un harem. | Une hiérarchie existe parmi les femmes du Grand-Seigneur. La première favorite qui accouche d'un enfant est proclamée *sultane-validé*, ou sultane-mère. Elle est regardée comme souveraine, placée dans un palais à part et entretenue aux frais de l'État. Les favorites en sous-ordre sont appelées *cadines*, et enfin, celles qui sont destinées à leur servir de cortége et à pourvoir à leurs plaisirs sont nommées *odalisques*. Le *harem* tend à disparaître, même en Turquie.

HARENG, s. m. (*h* asp.; pron. *aran*; du provenç. *arenc*). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des clupes, dont la pêche forme la plus grande richesse des peuples du Nord. Le hareng a le corps comprimé et le ventre tranchant; il est d'un vert glauque sur le dos, blanc sur les côtés et sur le ventre, et couvert sur tout le corps d'un brillant glacé métallique; le vert du dos se change en bleu après sa mort. *Hareng* frais. *Hareng* salé. La pêche des *harengs*. Les propriétés spécifiques du *hareng* contre la goutte sont des brides à veaux et des illusions d'empiriques. (Gui Patin.) D'épaisses et nombreuses nuées de *harengs* transmigrent de l'océan Polaire sur les côtes d'Écosse et de Hollande, poursuivis par les grands poissons qui habitent les profondeurs de cet océan. (Bonnet.) | Les harengs se trouvent en nombre prodigieux dans toutes les mers du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, où la nature paraît les avoir répandus comme une manne pour les peuples qui habitent sous les latitudes septentrionales. Ils passent l'hiver dans les profondeurs des eaux, d'où une partie sort au printemps, une autre en été, une troisième en automne, pour aller frayer vers les côtes, surtout à l'embouchure des fleuves. Ils vivent de petits poissons, de petits crustacés, de vers marins, de mollusques, et servent eux-mêmes de nourriture à tous les cétacés et à tous les poissons voraces qui habitent les mêmes eaux. Leur nombre est si grand que, dans leur émigration, ils forment des bancs de plusieurs kilomètres de large, de plusieurs mètres d'épaisseur, et si serrés qu'ils se touchent tous. La marche des harengs, dans ces émigrations, est très-remarquable par sa périodicité et sa régularité. En sortant de la mer Glaciale, ils forment un banc d'une largeur immense. Bientôt ils se séparent en deux bandes : la droite se dirige vers les côtes d'Islande, où elle arrive en mars; puis, tournant vers l'occident, elle gagne le banc de Terre-Neuve et se perd ensuite. La gauche prend sa route vers le sud et se subdivise en deux colonnes, dont l'une suit les côtes de la Norwége, entre dans la Baltique, et l'autre se dirige vers les Orcades, où elle se partage de nouveau pour aller, d'un côté, à l'occident de l'Écosse et de l'Irlande, et de l'autre, à l'orient de l'Écosse et de l'Angleterre, se réunir sur les côtes de Hollande, franchir le pas de Calais, et disparaître au milieu de la Manche. Les peuples du Nord, et particulièrement les Hollandais, qui connaissent tous les mouvements des harengs, s'adonnent à leur pêche, dont ils tirent d'énormes profits. Les bancs de harengs leur sont indiqués par des volées de mouettes et autres oiseaux de mer qui les suivent toujours, ainsi que par le grand mouvement des ondes pendant le jour, et par une traînée de feu pendant la nuit, car les harengs sont éminemment phosphorescents ainsi que leur frai. La pêche, dans la Manche, s'étend depuis le pas de Calais jusqu'à l'embouchure de l'Orne, et dure depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de décembre. Les filets qui servent à la grande pêche des harengs sont d'une longueur considérable : il y en a qui ont jusqu'à huit cents mètres. A peine sorti de l'eau, le hareng meurt et ne tarderait pas à se corrompre si on ne se hâtait de lui faire subir les préparations nécessaires pour le conserver et le répandre dans les contrées les plus reculées. C'est à la pêche du hareng que les Hollandais ont dû leur richesse et leur puissance dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. | *Hareng saur*. Hareng salé et fumé. Le hareng saur ou sauret se consomme dans la classe peu aisée, à cause de son bon marché; les estomacs robustes et sains peuvent seuls s'en permettre l'usage; il se mange cuit sur le gril, avec du beurre ou de l'huile; le hareng fumé de Hambourg est le plus estimé. | *Harengs caqués*, Harengs que l'on couvre de sel et que l'on range méthodiquement par couches dans des barils. | *Hareng blanc*, Hareng qui a été salé mais non fumé. | *Être rangés, serrés, pressés comme des harengs en caque*, Se dit de personnes ou de choses rangées et pressées l'une contre l'autre. Nous étions au bal *serrés comme des harengs*. | *Maigre, sec comme un hareng saur*, Se dit d'une personne très-maigre. | Prov. *La caque sent toujours le hareng*, On se ressent toujours d'une mauvaise éducation.

HARENGADE, s. f. (*h* asp.). Espèce de manet pour pêcher le hareng. | Grosse sardine. | On dit aussi *Haranguière*.

HARENGAISON, s. f. (*h* asp.; pron. *aranguézon*). Temps de la pêche du hareng. La harengaison est en France de la fin de septembre à la mi-décembre. | Pêche même du hareng. La *harangaison* a été abondante cette année.

HARENGÈRE, s. f. (*h* asp.; rad. *hareng*). Marchande de harengs et de toute autre sorte de poissons en détail. C'était une grosse vilaine *harengère* dans son tonneau. (Saint-Simon.) | Fig. Femme grossière. Crier comme une *harengère*. Cette femme a le ton et les manières d'une *harengère*. Sachant qu'elle était connue de tout le monde pour une *harengère*. (J. J. Rousseau.)

HARENGERIE, s. f. (*h* asp.). Marché aux harengs. Les *harengeries* doivent être très-aérées.

HARGNERIE, s. f. (*h* asp.). Dispute de gens qui se harcèlent avec malignité; attaque hargneuse. Le véritable respect que l'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien toutes les petites *hargneries* d'auteur dont on remplit les écrits polémiques. (J. J. Rouss.) Les *hargneries* du curé sont plaisantes.

HARGNEUX, EUSE, adj. (*h* asp.; du lat. *hernia*, descente, que Scaliger fait venir du gr. ἔρνος, branche, rameau, parce que la partie qui se déplace dans une hernie forme une *branche* en s'allongeant). Qui est d'humeur chagrine, querelleuse. Un homme *hargneux*. Une femme *hargneuse*. Avoir l'esprit *hargneux*, l'humeur *hargneuse*. Je fuis les complexions tristes et les hommes *hargneux* comme les empestés. (Montaigne.) Qu'une femme *hargneuse* est un mauvais voisin! (Corneille.) | Se dit des chiens, des chevaux et autres animaux qui mordent, qui ruent, qui sont agressifs. Chien *hargneux* a toujours l'oreille déchirée. (La Fontaine.) Un cheval naturellement *hargneux*, ombrageux, rétif, produit des poulains qui ont le même caractère. (Buffon.) L'albatros paraît même n'être que sur la défensive avec les mouettes, qui, toujours *hargneuses* et voraces, l'inquiètent et le harcèlent. (Id.) | Fig. *Chien hargneux*, Individu querelleur et intraitable. C'est un mauvais *chien hargneux*. | Synonymes : HARGNEUX, ACARIATRE, QUERELLEUR. Un esprit *hargneux* s'offusque de tout; un esprit *acariâtre* se fâche pour les plus futiles motifs; un esprit *querelleur* dispute à propos de rien.

HARICOT, s. m. (*h* asp.; le *t* ne se prononce pas). Genre de la famille des légumineuses papilionacées, type de la tribu des phaséolées, se compose de plantes ligneuses ou herbacées, le plus souvent volubiles, à feuilles pinnées, trifoliolées, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, à étendard orbiculaire ou réfléchi, et à carène contournée en spirale. Parmi les espèces, les unes sont cultivées

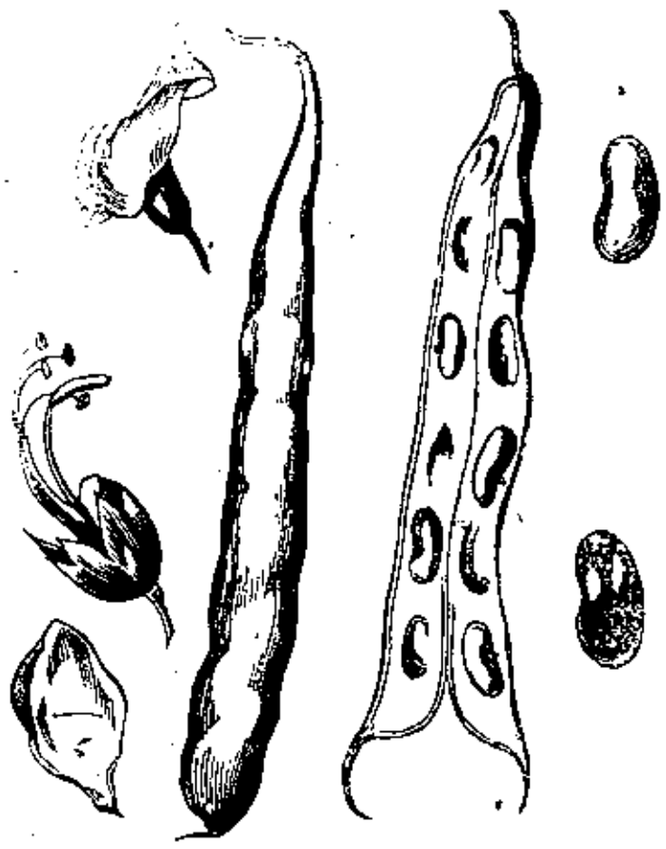

Haricot.

comme plantes alimentaires, les autres comme plantes d'agrément. Au nombre des premières, se trouve le *haricot commun*, originaire de l'Inde, plante herbacée, annuelle, volubile, grimpante, dépourvue de vrilles, à feuilles alternes, ternées, et à fleurs disposées en grappe. Le fruit est une gousse oblongue, bivalve, renfermant un grand nombre de graines réniformes et farineuses, qui offrent un mets simple, agréable et nourrissant. Les graines ou semences sont marquées d'un petit hile, et séparées souvent les unes des autres par des cloisons membraneuses. Le *haricot commun* est cultivé en Europe depuis un temps immémorial; sa fleur est odorante; il a fourni un grand nombre de variétés, entre autres le *haricot sabre*, à cosses très-longues. L'une des espèces les plus estimées, le *haricot comprimé*, dit aussi *haricot de Soissons* ou *de Hollande*, est tendre, farineux; on en distingue une variété naine. Le *haricot renflé* fournit les variétés dites *princesse*, *nain flageolet* et *nain d'Amérique*. Le *haricot à bouquets* ou *multiflore*, appelé aussi *haricot d'Espagne*, est originaire d'Amérique et ne se cultive guère que comme plante d'ornement. Il en est de même du *haricot caracole*, belle espèce de l'Inde à grandes fleurs odorantes, teintées de rose ou de lilas sur un fond blanc. Planter des *haricots*. Cultiver des *haricots*. De jeunes *haricots*, qui avaient été semés dans une serre, s'inclinaient pendant le jour vers la porte et se relevaient à l'approche de la nuit. (Bonnet.) Le *haricot* grimpant à la rame attaché. (Castelnau.) | Nom donné aux semences de la plante. Des *haricots* écossés. Des *haricots* blancs. Des *haricots* rouges. Un plat de *haricots*. Manger

des *haricots*. Les *haricots* figurent sur toutes les tables. Un gigot aux *haricots*. | Les haricots se mangent en gousse, pendant les mois de mai et de juin; c'est ce qu'on appelle *haricots verts*; en cet état, ils sont moins flatulents; ils constituent alors un mets délicat, très-estimé, et convenable surtout aux personnes faibles et nerveuses, mais ils sont peu nourrissants. On les sert cuits à l'eau et assaisonnés au beurre ou à l'huile. On mange aussi les haricots, dans leur primeur, sautés au beurre, à la maître-d'hôtel. Les haricots secs rendent d'immenses services aux ouvriers, aux artisans et aux gens de la campagne; souvent, l'hiver, ils n'ont que le haricot pour tout légume. Le haricot sec passe pour former beaucoup de gaz intestinaux, pour être lourd, indigeste, échauffant. Le docteur Foy, dans son excellent *Traité d'hygiène*, prétend que ces inconvénients ne s'observent que sur les sujets faibles et délicats; les personnes robustes, accoutumées aux travaux durs et actifs, ne sont nullement incommodées par ce légume. Les haricots rouges causent moins de borborygmes que les haricots blancs. On conserve les haricots verts dans la saumure, dans la graisse, ou séchés au four ou au soleil. On prépare avec ce légume sec une farine ou poudre qui peut entrer dans le pain. Le haricot contient une fécule dont les granules n'ont aucune analogie avec ceux de la pomme de terre ou du froment. | Par plaisanterie. *Hôtel des Haricots*, La prison où sont enfermés les gardes nationaux de Paris condamnés par le conseil de discipline. | Art culin. *Haricot de mouton*, Ragoût fait avec du mouton coupé en morceaux et des pommes de terre ou des navets.

HARICOTER, v. n. T. vulg. Spéculer mesquinement au jeu ou dans les affaires, faire des affaires minimes. Il *haricotait* à la Bourse au lieu de travailler.

HARIDELLE, s. f. (*h* asp.; du lat. *arida*, sèche, maigre, d'où sera venu *aridella*, dim.) Famil. Mauvais cheval maigre, sorte de rossinante. Vieille *haridelle*. Méchante *haridelle*. Il vint se faire recevoir prieur, il y a un an, en grande pompe, monté sur une *haridelle*. (Voltaire.) | Fig. et par mépris. Femme grande, sèche et maigre, dont l'extérieur est désagréable. Une *haridelle* de portière, plus maigre que le cordon qu'elle tirait jour et nuit. Il met son ambition et ses désirs à la conquête de cette *haridelle* de Churchill. (Hamilton.)

HARLE, s. m. Genre d'oiseaux palmipèdes de

Harle.

la famille des lamellirostres, analogue aux canards par l'organisation et par les mœurs. Le *grand harle* a le corps large, aplati; le dos, la tête et les parties supérieures du cou d'un noir verdâtre et couverts de plumes courtes, relevées en houppe; la poitrine, les ailes blanches, nuancées de rose jaunâtre; les ailes supérieures noires, ainsi que le haut du dos; la queue grise. La femelle porte sur la tête une huppe longue et effilée. Les harles sont de grands destructeurs de poissons; aussi les a-t-on comparés aux loutres, d'après les dégâts qu'ils font dans les étangs. Leur bec, garni de dentelures dirigées en arrière, sert à retenir le poisson glissant. Ces oiseaux plongent profondément, restent longtemps sous l'eau, et parcourent un grand espace avant de reparaître. Ordinairement ils nagent entièrement submergés et n'ont que la tête hors de l'eau. Ils voyagent à l'automne du nord au midi, et reviennent au printemps nicher dans les contrées plus ou moins boréales. Dans quelques espèces, les mâles se séparent des femelles lorsque leurs petits sont nés, les vieux mâles se réunissent, et les femelles avec les petits forment bande à part.

HARLEM OU HAARLEM (*h* asp.). Géogr. Ville du royaume de Hollande, chef-lieu de la Hollande septentrionale, à 17 kilom. O. d'Amsterdam; 25,000 habit. En 1347, 1351 et 1387, Harlem fut incendié. En 1571, les Harlemois se soumirent au prince d'Orange; en 1573, ils furent contraints de se rendre aux Espagnols, qui firent pendre plus de 1,500 citoyens. Harlem est célèbre par ses tulipes. On y fabriquait jadis des soieries et des velours fort estimés. Aujourd'hui on y fait commerce de toiles, rubans, passementeries, gazes, dentelles. Blanchisseries renommées; environs charmants. | Harlem se glorifie de l'invention de l'imprimerie, attribuée par les Hollandais à Laurent Koster, et de la naissance de Hoornbeck (Jean), fameux théologien calviniste du XVIIe siècle; de Scriverius (Pierre), célèbre historien et littérateur; de Trigland (Jacques), professeur en théologie, et du célèbre Wouwermans. | *Mer de Harlem*. Lac qui s'étendait entre la ville de Harlem et celles d'Amsterdam et de Leyde. Il avait été formé au XVIe siècle par une irruption de la mer, en sorte que ses eaux étaient salées. On a récemment réussi à le dessécher, de 1840 à 1858.

HARMATAN, s. m. (*h* asp.). Vent d'Afrique, chaud et cuisant, qui souffle périodiquement de l'intérieur de l'Afrique à l'océan Atlantique. Ce vent exerce surtout son influence pendant les mois de décembre, de janvier et de février. Son caractère est une chaleur et une sécheresse extrêmes; il dessèche les plantes et met en danger la vie même des hommes. La fin de ce vent est toujours marquée par un froid piquant.

HARMODIUS ET ARISTOGITON. Athéniens qui projetèrent de délivrer Athènes de la tyrannie d'Hippias et d'Hipparque. Harmodius fut tué après s'être défait d'Hipparque. On se saisit d'Aristogiton. Hippias le fit mettre à la question pour le forcer à déclarer ses complices. Il nomma tous les amis du tyran, qui furent aussitôt mis à mort. Interrogé s'il n'en restait pas d'autres, il répondit qu'il n'y avait plus qu'Hippias qui méritât de mourir. Après l'expulsion d'Hippias (509), une statue et des fêtes publiques consacrèrent la mémoire de ces deux généreux citoyens.

HARMONICA, s. m. (du gr. ἁρμονία, accord). Instrument de musique imaginé en Allemagne, qui se composait, dans le principe, de cloches ou tasses de verre de divers timbres contenant de l'eau à niveaux différents et rangées par demi-tons dans une caisse. On les faisait résonner en passant le doigt mouillé sur leurs bords préalablement humectés eux-mêmes. Franklin modifia considérablement l'harmonica en 1700, et lui donna plus de sonorité en plaçant les coupes de verre dans un cylindre horizontal, qu'une roue mise en mouvement par le pied du joueur pouvait faire tourner. Cet instrument a reçu de nouveaux perfectionnements. On comprend aujourd'hui sous ce nom tout instrument à touches où le verre remplace les cordes de métal. Le propre des sons de l'*harmonica*, c'est une douceur, une pureté presque célestes; mais ils ébranlent fortement le système nerveux et peuvent causer des spasmes. (Bouillet.) | *Harmonica double*, Harmonica dont on fait résonner les cloches de verre au moyen d'un archet de violon, ce qui permet de produire des sons composés. | *Harmonica à cordes*, Instrument à clavier inventé en 1788. C'est tout simplement un très-bon piano, accordé et uni avec une espèce d'épinette qu'on peut jouer avec le piano. Cette union produit un effet très-harmonieux, auquel l'instrument doit improprement son nom, eu égard à ce que furent les premiers harmonicas.

HARMONICORDE, s. m. Piano à queue posé verticalement et accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied. Cet instrument produit des sons qui ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica.

HARMONIE, s. f. (du gr. ἁρμονία, même sens). Concert, liaison, accord de plusieurs parties qui forment un tout et concourent à une même fin. L'*harmonie* de l'univers. L'*harmonie* des corps vivants. Mettre plusieurs choses en *harmonie*. L'*harmonie* des différentes parties d'un bâtiment. Son ouvrage était concerté avec tant d'ordre qu'il eût pu défier la durée des siècles, et que rien d'étranger n'en eût pu jamais dissoudre ni même altérer l'*harmonie*. (Massillon.) Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos; leur proportion, leur union, leur ensemble, marquent encore assez la douce *harmonie* des pensées, et répondent au calme de l'intérieur. (Buffon.) La vie est une; quiconque la divise, n'en comprendra jamais les *harmonies* et les lois. (Coste.) | Dans le sens propre et dans l'acception moderne de ce mot, il désigne la *science des accords*, partie de l'art que les anciens appelaient *symphonie*, succession d'accords, de sons coexistants dont les intervalles dits *majeurs* ou *mineurs*, selon qu'ils sont augmentés ou diminués, par rapport à ceux de l'échelle musicale, *sont consonnants* ou, en d'autres termes, agréables à l'oreille. Tous les accords sur lesquels repose le système entier de l'harmonie dérivent d'un accord par excellence, dit *accord parfait*, composé d'une tierce et d'une quinte, et on les caractérise, quand ils sont en progression de tierces, comme *do, mi, sol*, par la note la plus grave, dite *note fondamentale*. Il y a de l'*harmonie* à la *mélodie* cette différence que l'*harmonie* est une science qui a des règles fixes, une chose qui s'apprend, tandis que la *mélodie*, qui est l'âme même de la musique, est une chose toute de sentiment et de création; il faut du génie pour la concevoir comme l'ont conçue et exprimée Beethowen, Weber, Mozart, et, de nos jours, Meyerbeer, Rossini, Donizetti, Hérold, Halévy, Auber, etc., etc. L'*harmonie* et le rhythme constituent la partie scientifique de l'art musical; la *mélodie* en est la partie vivante et poétique : c'est l'inspiration même. L'*harmonie* peut se comparer à la science qui règle l'accord et l'enchaînement des diverses parties d'un tableau; la *mélodie* en est, en quelque sorte, l'expression et le coloris qui l'animent et le vivifient. L'alliance de l'harmonie et de la mélodie est indispensable dans une création musicale. Traité d'*harmonie*. Une *harmonie* savante. Il y a plus d'*harmonie* que de chant dans ce chœur. L'*harmonie* assure les intonations. | *Harmonie simultanée*, Percussion, exécution d'un accord. | *Harmonie successive*, Succession de plusieurs accords. | *Harmonie rapprochée*, Celle dans laquelle les sons de l'accord sont très-rapprochés. | *Harmonie séparée*, Celle où les sons de l'accord sont présentés différemment. | *Harmonie directe*, Celle où la basse est fondamentale, c. à d. où l'enchaînement des accords est calculé sur la marche de leurs *notes fondamentales*, exprimées ou sous-entendues, et où les parties inférieures conservent l'ordre direct entre elles et avec cette base. | *Harmonie figurée*, Celle où l'on fait passer plusieurs notes sous un accord. | *Harmonie renversée*, Celle où le son fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, et où quelque autre son de l'accord est transporté à la basse au-dessous de l'accord. | *Morceau d'harmonie*, Composition à plusieurs parties, considérée surtout sous le point de vue de la succession des accords. | La masse des instruments à vent qui entrent dans la composition d'un orchestre. L'*harmonie* n'est pas assez compacte dans cet orchestre. | *Concert d'harmonie*, Concert qui n'est composé que d'instruments à vent et d'instruments de percussion. On dit, dans le même sens, une *musique d'harmonie*. | Douceur des sons d'un instrument ou de la voix. La vague *harmonie* des harpes éoliennes. | Qualité de sons qui convient à un clavecin ou au jeu de tel autre instrument. Ce piano a une belle *harmonie*. | *Table d'harmonie*, Planche de sapin assez mince qui sert de couvercle à l'espèce de caisse destinée à recevoir l'air agité par les vibrations des cordes d'un clavecin, d'un piano ou d'une harpe, et à augmenter ainsi la sonorité de l'instrument. La planche contre laquelle sont fixées les cordes du violon, de la viole, du violoncelle, de la contre-basse, de la guitare, est une *table d'harmonie*. | Fig. Tout ce qui est agréable à l'oreille. Apprenez à tous ces bergers les charmes de l'*harmonie*. (Fénelon.) Les bruits ont éveillé les bruits, la forêt est tout *harmonie*. (Chateaubriand.) | Bon accord, concorde, en parlant des personnes. Il règne dans cette famille une parfaite *harmonie*. Les prêtres troublent l'*harmonie* des familles. | Par extens. S'applique aux beaux-arts, à la politique, etc. L'*harmonie* des couleurs ou du dessin dans un tableau, l'*harmonie* des pouvoirs dans l'État. L'*harmonie* organique, l'activité générale du corps social étaient chaque jour entravées. (Guizot.)

> Ses criminels attentats
> Des plus paisibles États
> Troublent l'heureuse *harmonie*
> (RACINE.)

| S'emploie au plur. J'ose croire que dans cette occasion ces *harmonies* ne sont pas une faute, parce que ce sont des concerts différents. (Voltaire.) Les *harmonies* de la nature. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par anal. Tout ce qui va bien ensemble et, par cela même, paraît agréable. Les ruines ont des *harmonies* avec leurs déserts. (Chateaubriand.) | *Être en harmonie avec*, Être d'accord avec, ne pas faire de disparate. Un bon gouvernement *est en harmonie avec* l'opinion publique. La poésie, l'amour, la rée

ligion, tout ce qui tient à l'enthousiasme enfin, *est en harmonie avec* la nature. (Mme de Staël.) | *Harmonie imitative*, Artifice de style, qui consiste à peindre les objets par les sons des mots. On l'appelle aussi *Onomatopée*. C'est rendre à l'oreille la description d'un objet par l'impression que cet objet fait sur les sens. Ainsi, *tonnerre*, *grêle*, sont des mots chargés d'*r*, parce qu'ils ne peuvent exister sans produire une sensation bruyante. Il y a dans notre langue beaucoup de mots sans *harmonie*, ce qui la rend peu traitable pour la poésie, qui voudrait réunir tous les genres de peinture. (Rivarol.) On trouve un exemple d'*harmonie imitative* dans ce vers de Racine :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes ?

| Littérat. *Harmonie du style*, L'ensemble des qualités qui rendent le discours agréable à l'oreille. On ne peut trouver que deux sortes d'harmonies dans le style, celle qui imite les phénomènes de la nature et celle qui peint les sentiments ou les passions. Il y a dans les périodes de d'Ablancourt une certaine *harmonie* qui plaît autant à l'oreille que celle des vers. (Saint-Évremont.) Je vois que vous êtes fidèle à l'*harmonie*, sans laquelle il n'y a point de poésie. (Voltaire.) J'ai connu plus d'un Anglais et plus d'un Allemand qui ne trouvaient d'*harmonie* que dans leur langue. (Id.) C'est la juste *harmonie* qui fait souvent ce charme inconnu et inexplicable, attaché à des vers ou à des morceaux de prose, qui ne contiennent d'ailleurs que des idées communes. (Diderot.) Glycère, en formant une couronne, n'est pas plus occupée de l'assortiment des couleurs, que ne l'est de l'*harmonie* des sons un auteur dont l'oreille est délicate. (Barthélemy.) Il serait difficile d'expliquer par quelle mystérieuse influence l'*harmonie* du style suit ordinairement l'*harmonie* des idées, faisant de grands écrivains de tous les grands penseurs. | Poétiq. *Harmonie*. Le son des vers.

Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie,
J'aime de tes concerts la sauvage *harmonie*.
(LAMARTINE.)

| *Le dieu de l'harmonie*, Apollon, dieu des vers. | Philos. des sciences nat. *Assemblage*, *accord des êtres créés*, préférable, sous beaucoup de rapports, aux notions de *conformité*, ou *d'unité de composition de l'univers*. L'idée que fait naître le mot harmonie implique la coexistence de tous les degrés de rapports qu'ont entre eux les corps naturels, depuis l'*identité* jusqu'à la *diversité*, et tous les degrés intermédiaires de ces rapports qu'on exprime, dans le langage usuel, par les termes *parité* ou *égalité*, ou *isologie*, *similitude* ou *homologie*, *affinité* ou *analogie*, *ambiguïté* ou *amphibologie*, *contraste* ou *antilogie*, ou *inversité*. Tous ces degrés de rapports, formulés approximativement, s'observent dans les êtres dont on étudie successivement : 1° l'individualité et l'espèce ; 2° toutes les parties constitutives ; et 3° tous les groupes naturels d'individus plus ou moins distincts qui sont connus sous les noms de genres, familles, ordres, classes, etc., ainsi que leurs diverses associations individuelles, qu'on appelle *socialité* ou *société*. Dans cette recherche de l'harmonie des êtres naturels, on s'attache principalement à constater scientifiquement le haut degré d'importance de la *forme*, considérée comme expression de la *finalité* de ces êtres, surtout lorsqu'elle concourt avec la couleur et le mouvement à rendre cette expression encore plus significative pour la science, pour l'industrie et pour l'art. L'harmonie est un grand fait général, et, par conséquent, une loi naturelle au sein de laquelle l'esprit humain découvre une autre loi, dite de la *hiérarchie des êtres*. (Laurent.) | *Harmonie sociale*. Théorie phalanstérienne. Fourier appelle ainsi la période de l'histoire future de l'humanité, où régnera la paix entre les hommes, au lieu des concurrences commerciales, des discordes civiles, des guerres nationales, des haines religieuses, qui depuis tant de siècles font de la terre un champ de bataille, baigné de sang et jonché de cadavres et de ruines. Cette période d'harmonie sociale sera la renaissance, mais avec l'éblouissante transfiguration due aux progrès de l'industrie, des sciences et des arts, de la période dite édénique, dont l'humanité aurait conservé une tradition confuse sous le nom de paradis terrestre et d'âge d'or. Elle sera la consécration de cette éternelle aspiration des génies et des cœurs d'élite vers le bonheur sur la terre, le règne de Dieu, la paix perpétuelle, la fraternité universelle. Elle sera la réalisation de l'idéal, que les religions n'ont promis que pour le monde invisible, sous les noms de ciel et de paradis. L'histoire atteste, en effet, qu'à tous les âges de l'humanité, chez tous les peuples, la poésie, la science et la religion ont cru à la possibilité du bonheur pour l'homme ; mais faute de foi suffisante en Dieu, et faute de lumières, cet espoir n'a jamais pénétré, avec une conviction profonde et dans la mesure du vrai et du possible, dans la conscience générale. On n'a su placer que hors de la terre, hors des temps historiques, ce qui est la destinée de la terre et des temps. On a mis le ciel hors de la terre, au lieu de voir que la terre fait partie du ciel. Il s'est trouvé plus d'esprits faibles pour se railler des élans vers ce monde nouveau, que d'esprits fermes pour en rechercher les lois. Charles Fourier, qui lui a imposé son nom définitif, HARMONIE SOCIALE, brille au premier rang des croyants dans l'avénement d'une ère de paix, de justice, de liberté et de richesse, dont les bienfaits embrasseront tous les peuples, toutes les races, tous les âges, tous les sexes. Il a consacré les quarante ans de sa vie de penseur à en découvrir les caractères et à en provoquer la réalisation. Le système de ses études sur ce digne objet des méditations humaines se résume en quelques formules déjà célèbres. Pour principe, l'*attraction*, révélation permanente de la nature, boussole donnée par Dieu, laquelle, par sa tendance invincible vers le pôle du bonheur, montre le but et la destinée. Pour moyen, la *série*, qui *distribue les harmonies* dans l'univers entier, et doit aussi les distribuer dans l'humanité, à moins de l'exclure du cadre de l'*unité universelle* et de briser toutes les *analogies*. Sur ce double pivot se constituera l'*association intégrale*, qui embrasse dans un cercle d'action toutes les manifestations de la vie humaine, agriculture, industrie, commerce, ménage, sciences, arts, éducation, suivant les lois immuables de l'ordre et de la liberté, qui sont mathématiquement déterminées de toute éternité, bien que les applications en soient variables à l'infini. Les ressorts de l'association et du *bonheur composé* qui en découlera seront les *passions*, forces naturelles de l'organisme humain, légitimes et fécondes comme toutes les forces bien employées. Un aveugle moralisme les flétrit, une science plus éclairée les glorifiera et les justifiera en les appliquant à la production, non à la lutte. Le critérium de ce bonheur sera la *liberté absolue*, s'épanouissant au gré de toutes les facultés, s'équilibrant par elle-même, et non plus étouffée sous la compression. Accompli désormais dans ses conditions normales, le *travail* deviendra *attrayant*, car il n'est pas de plus puissant attrait que la création industrielle, par laquelle l'homme manifeste sa virtualité et se reflète dans ses œuvres, à l'image de Dieu lui-même. La justice, la vérité, la paix, le bien-être pour tous, seront les fruits de ce nouvel ordre social, fondé sur les lois divines et non sur l'arbitraire des gouvernements. L'harmonie sociale, qui en sera le couronnement et comme la vivante expression, reliera affectueusement tous les groupes de l'humanité entre eux, avec la nature et avec Dieu, par la plus pénétrante, la plus intime et la plus féconde communion. Cette harmonie ne sera point une stagnation dans un monotone et inerte repos ; elle sera le *mouvement universel*, le *progrès continu*, l'émulation ardente. Comme dans l'harmonie musicale, type matériel de toutes les autres, les variétés, les contrastes, les discords même, sont les éléments des plus savantes combinaisons, comme la rapidité du jeu traduit les vibrations les plus intenses de l'âme, de même dans la *musique passionnelle*, les rivalités, équilibrées par les ralliements, concourront à la fraternité universelle. Au lieu de ce vœu que les vivants d'aujourd'hui inscrivent sur la tombe des morts, *qu'ils reposent en paix*, l'avenir souhaitera *qu'ils se meuvent en liberté*, seule destinée digne d'un être aussi actif que l'homme. De ces rayonnements incessants vers tous les horizons de l'industrie, de la science, de l'amour, naîtra l'*unité universelle*, dont les éléments se préparent par les unités partielles de poids, de mesures, de monnaies, de langues, d'institutions, de circulation, de numération, de notation musicale. Par le contre-coup des gigantesques exploits des *armées industrielles*, se dévouant à l'exploration et à l'exploitation intégrale du globe, l'atmosphère deviendra, comme le sol, un champ soumis à la culture ; la *restauration des climatures* amènera la fusion des glaces polaires : des créations nouvelles de végétaux utiles et d'animaux qui seront les dociles serviteurs de l'homme, signaleront son triomphe sur la nature, apothéose du genre humain tout entier admis aux priviléges réservés jusque-là aux dieux de l'Olympe et aux saints du paradis. Sur la terre, le *congrès sphérique*, assemblé dans la capitale du globe, présidera à ce libre et magnifique épanouissement de la race humaine et de sa planète, sous l'œil de Dieu. Arrivée à ces hauteurs culminantes de sa destinée, l'humanité contemplera, avec le sentiment de tristesse et de joie qui pénètre le navigateur échappé à la tempête, les périodes antérieures de son existence, lymbes subversives au sein desquelles elle a si longtemps, larve obscure, végété, enfer social où elle a subi tant d'épreuves, dont les cercles successifs, qui appellent les pinceaux d'un nouveau Dante, se nomment sauvagerie, patriarcat, barbarie, civilisation. Des milliers d'années, dont Fourier a osé calculer le nombre, s'écouleront dans cette apogée de bonheur jusqu'au jour où l'humanité et sa planète, subissant la loi fatale des destinées universelles, passeront, par une *vibration descendante*, à travers les périodes et phases postérieures de leur carrière, pour atteindre la *transition* qui, sous le nom de *mort*, prépare la renaissance avec des formes et dans des rôles plus élevés : *immortalité* ou *métempsycose bi-composée*, qui est le couronnement de toute vie humaine ou sidérale, tout être n'étant qu'une simple note qui résonne, s'éteint pour revivre dans l'orchestre cosmogonique des *harmonies universelles* ! Et de proche en proche l'univers infini se plonge ainsi de plus en plus au sein du Dieu infini, suivant les lois de la mathématique infinie, sans que ses trois principes, également incréés et absolus, arrivent jamais à confondre leur mystérieuse et nécessaire trinité. Telle est à grands traits l'esquisse du système de Fourier, dont le monde attend encore une sérieuse critique, car les bouffonneries et les attaques passionnées dont il a été l'objet de la part de ses contemporains représentent seulement les ordures déposées au pied des monuments les plus grandioses. Cela salit, mais ne démolit pas. (J. D.) | *Harmonies célestes* ou *des sphères*, Espèce de musique dont il est souvent fait mention dans les ouvrages des Pères et aussi dans ceux des anciens philosophes, et qu'ils supposent produite par les mouvements mélodieusement sonores des étoiles et des planètes. Cette harmonie était attribuée aux impressions variées et proportionnelles des globes célestes les uns sur les autres, agissant à des intervalles donnés. Suivant les anciens, il est impossible que des corps d'une aussi prodigieuse grandeur, se mouvant avec tant de rapidité, soient silencieux ; et comme ils ne décrivent pas tous le même cercle, non plus qu'ils n'ont pas tous la même rapidité de rotation, les différents sons provenant de la diversité des mouvements doivent produire la plus admirable symphonie et un ineffable concert. Képler posa la théorie de l'*harmonie des sphères*, en comparant les distances des corps célestes aux intervalles musicaux. L'*Harmonie* est l'âme des cieux

L'antiquité l'a dit, et souvent son génie,
Entendit dans la nuit leur lointaine *harmonie*.
(LAMARTINE.)

HARMONIE. Mythol. Fille de Mars et de Vénus, ou de Jupiter et d'Électre, épouse de Cadmus, dont elle eut Polydore et quatre filles : Ino, Agavé, Antonoé et Sémélé. Elle porta en Grèce les premières notions de l'art de la musique, et fut changée, ainsi que Cadmus, en serpent, symbole d'éternel rajeunissement. Polynice, Ériphyle, Alcmæon, Arsinoé, les fils de Phégée, et ceux d'Alcmæon, possédèrent tour à tour le célèbre collier qu'Harmonie avait reçu de Vénus et qui leur fut fatal à tous. Il fut déposé ensuite dans le temple de Minerve à Delphes. Le tyran Phayllos s'en empara, et en fit présent à la femme d'Ariston, sa maîtresse ; mais un incendie dévora son palais et consuma enfin le fatal collier. | Divinité cabarique, femme d'Hermès, et considérée comme le symbole de l'harmonie de l'univers ; son nom était synonyme de celui de *Vénus* ou de l'*Amour*.

HARMONIEN, IENNE, adj. T. de théorie phalanstérienne. Qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé harmonie.

HARMONIER, v. a. (rad. *harmonie*). Néol. Mettre en harmonie. Une large lisière de gazon d'un beau vert gris s'*harmonie* d'un côté avec la verdure des bois et de l'autre avec l'azur des flots. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Il est difficile d'*harmonier* deux caractères si opposés. | S'HARMONIER, v. pr. Former harmonie, s'accorder avec. Les sexes des fleurs pourraient fort bien n'être que des agents des influences du soleil, qui *s'harmonient* en saveur dans leur ovaire, comme sa lumière *s'harmonie* en couleur dans leurs pétales. (Bern. de St Pierre.) Socialisme et spiritisme *s'harmonient* très-bien. | V. HARMONISER.

HARMONIEUSEMENT, adv. (pron. *armonieuzeman*). Avec harmonie. Chanter *harmonieusement*. Chez les femmes arabes, la couleur des cheveux, la couleur des yeux et celle de la peau s'allient *harmonieusement*.

HARMONIEUX, EUSE, adj. (rad. *harmonie*). Qui

a, qui comporte de l'harmonie. Chant *harmonieux*. Musique *harmonieuse*. Voix *harmonieuse*. Les couleurs de l'arc-en-ciel sont *harmonieuses*. | Se dit des mots, des phrases, du style, etc. Il est un heureux choix de mots *harmonieux*. (Boileau.) Ce livre a des périodes *harmonieuses*. Les vers *harmonieux* de Virgile, de Tibulle, d'Anacréon. | L'Académie ne dit *harmonieux* que des choses, cependant on le dit quelquefois des personnes. C'est ainsi que, sous la plume du plus *harmonieux* des poètes, les sons deviennent des couleurs, et les images des vérités. (Barthélemy.) | Le mot *harmonie* signifie, par extens., des moyens et des efforts qui tendent au même but, et, dans ce sens, il ne peut avoir de qualificatif. On dit : l'*harmonie* des corps célestes...; on ne dira pas qu'ils sont *harmonieux*. Les deux généraux durent la victoire à l'*harmonie* de leurs opérations; on ne dira pas : à leurs opérations *harmonieuses*. On dit bien : il y a de l'*harmonie* dans ce tableau; les parties sont en *harmonie*...; on ne dira pas : ce tableau est *harmonieux*, les parties de ce tableau sont *harmonieuses*.

HARMONIFLÛTE, s. m. Instrument à vent et à clavier, où les touches faisaient résonner des tuyaux à biseau, comme la flûte; le vent venait par un soufflet manœuvré avec les pieds.

HARMONIPHON, s. m. (du gr. ἁρμονία, accord; φωνή, son). Mus. Instrument à vent et à clavier, de 42 cent. de long sur 12 de large et 8 de haut, qui se joue avec la bouche, au moyen d'un tube élastique qui sert à introduire l'air, en même temps que les doigts agissent sur le clavier, lequel est semblable à celui du piano. Ses sons ressemblent assez à ceux du hautbois. L'*harmoniphon* produit plusieurs sons en même temps.

HARMONIQUE, adj. (rad. *harmonie*). Dont toutes les parties concourent à un même but ou effet. Cette relation *harmonique* qui doit exister entre un commandement légitime et une obéissance raisonnable. (Larochefoucauld.) Un ouvrage ne peut se faire sentir que par la dépendance *harmonique* des idées. (Buffon.) | *Ordre harmonique*, Accord parfait de plusieurs parties. Les passions révèlent un *ordre harmonique* chez l'homme comme les mouvements des astres révèlent l'*ordre harmonique* de l'univers. | T. de mus. Qui appartient à l'harmonie. L'ouverture de cet opéra est plus *harmonique* que mélodique. | Mus. et phys. *Échelle harmonique*, Succession de sons qui s'engendrent suivant des rapports constants. | *Sons harmoniques*, Sons plus aigus que le son fondamental produit par une corde mise en vibration, et qu'une oreille attentive et exercée peut entendre en même temps que le son principal, ce qui les a fait appeler aussi *sons concomitants*. La production des sons harmoniques est due à ce que la corde se subdivise d'elle-même en plusieurs parties qui vibrent simultanément, sans se troubler ni se confondre. | *Sons harmoniques*, Se dit quelquefois des sons flûtés qu'on tire d'un instrument par des procédés particuliers; sur le violon, par exemple, on approche l'archet du chevalet, et on pose légèrement la main sur certaines divisions de la corde. | Substantiv. Les *harmoniques* d'un son. | T. de géom. *Proportion harmonique*, Proportion régulière établie entre des lignes géométriques. | *Ligne harmonique*, Ligne qui s'est divisée par deux points, l'un situé entre ses extrémités, l'autre sur son prolongement, de façon que les trois distances de celui-ci aux trois premiers forment une proportion harmonique. | *Points harmoniques*, Quatre points placés en ligne droite, tels qu'entre les distances d'un même point aux trois autres, il existe une proportion harmonique. | *Faisceau harmonique*, Le système des quatre lignes partant d'un point quelconque de l'espace et passant par quatre points harmoniques.

HARMONIQUEMENT, adv. (pron. *armonikeman*; rad. *harmonie*). Avec harmonie, suivant les lois de l'harmonie. Le plus puissant moyen de Dieu, pour créer et augmenter l'originalité distinctive, c'est de maintenir le monde *harmoniquement* divisé en ces grands et beaux systèmes qu'on appelle des nations. (Michelet.) | Géom. *Ligne divisée harmoniquement*, De façon que les deux extrémités et deux autres points situés, l'un entre les deux extrémités, l'autre sur le prolongement de la droite, soient quatre points harmoniques.

HARMONISER, v. a. Mettre en harmonie, faire accorder, donner de l'harmonie. Synonyme d'*Harmonier*. La lune se lève, cette belle lune d'Asie, si bien décrite par Homère, et elle *harmonise* encore plus le paysage en y répandant ses teintes veloutées. (Rev. britann.) | S'HARMONISER, v. pr. Former une harmonie. Etre en harmonie. Les reflets dorés de la chevelure des femmes rousses *s'harmonisent* avec la blancheur de leur peau.

HARMONISME, s. m. Néol. Harmonie imitative du style. Le style de J. J. Rousseau et celui de George Sand sont pleins d'*harmonisme*.

HARMONISTE, s. Celui, celle qui est savant en harmonie. Rossini s'est montré *harmoniste* supérieur dans les chœurs de *Guillaume Tell*. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c. à d. du monde. (J. J. Rousseau.) David est un *harmoniste*. | Peintre qui entend l'harmonie des couleurs. Il y a un prestige dont il est difficile de se garantir, c'est celui d'un grand *harmoniste*. (Diderot.)

HARMONISTIQUE, s. f. Concordance des Évangiles, conciliation des passages qui paraissent contradictoires.

HARMONITES, adj. et s. m. pl. Membres d'une secte fondée à la fin du XVIIIe siècle par Rapp, ministre protestant du Wurtemberg. L'idée du fondateur était de vivre avec ses adhérents dans les principes de la primitive Église et des chrétiens d'autrefois, mais il fallait pour cela s'écarter d'une civilisation regardée comme corrompue; Rapp alla donc avec ses partisans, en 1803, aux États-Unis. Ils établirent en Pensylvanie un village auquel ils donnèrent le nom d'*Harmony*. Mais, vers 1819, Rapp, craignant le voisinage d'indigènes qui lui étaient hostiles, alla plus loin, dans l'État d'Indiana, sur les rives du Wabash, où les harmonites s'arrêtèrent et fondèrent la colonie dite *New-Harmony*, qui n'eut pas plus de succès que la première. En 1825, Rapp céda cette colonie à Robert Owen, qui essaya d'y pratiquer son système de *socialisme rationnel*, mais échoua également. De son côté, Rapp revint en Pensylvanie avec près de huit cents *harmonites* qui jetèrent les premiers fondements de la cité dite *Economy*, voisine de Pittsbourg. Tout y est commun, travail, plaisirs et fortune. On y vit d'après la loi patriarcale modifiée par l'Évangile.

HARMONIUM, s. m. (pron. *armoniom*). Orgue composé de plusieurs jeux d'anches libres, qui communiquent avec des gravures à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques, lesquels représentent les sons des anches et produisent l'effet de tuyaux d'orgue. Au moyen de registres placés au-dessus du clavier, les jeux de l'harmonium imitent les différents instruments d'orchestre. Le clavier de l'harmonium est de cinq octaves en *do*, mais les registres portent l'étendue des sons jusqu'à sept octaves chromatiques. | On dit aussi *Orgue harmonium*. Plusieurs églises de Paris et quelques maisons religieuses ont adopté l'orgue harmonium. | Plur. Des *harmoniums*. | Des *orgues harmoniums*. | *Antiphonel-harmonium*, Appareil inventé par Debain pour la reproduction fidèle sur l'orgue des accompagnements et morceaux de plain-chant. Ce mécanisme, qui peut se placer à volonté sur le clavier d'un orgue quelconque, est remarquable par la justesse et la netteté de son exécution musicale et par une grande simplicité de facture.

HARMONOMÈTRE, s. m. (du gr. ἁρμονία, harmonie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre

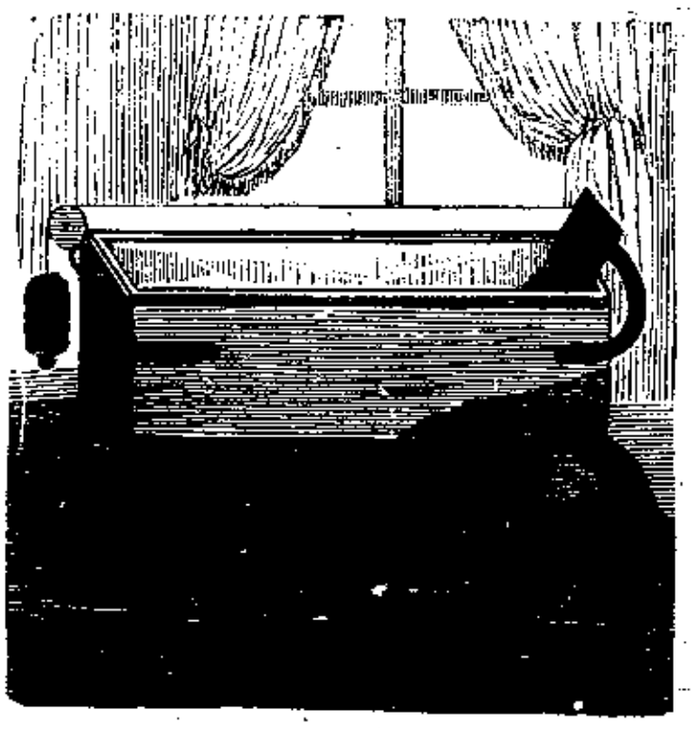

Harmonomètre.

à mesurer les rapports harmoniques. Le monocorde, divisé au moyen de petits chevalets mobiles, est un très-bon *harmonomètre*. | On dit aussi *Sonomètre*.

HARMONOMÉTRIE, s. f. Mus. Art de mesurer les rapports harmoniques des sons.

HARMOPHANE, adj. (du gr. ἁρμός, jointure; φαίνομαι, paraître). T. de minéral. Qui offre des indices de joints naturels. Le feldspath est *harmophane*. | Se dit d'une espèce de *corindon*, comprenant toutes les variétés de l'Inde, du Thibet et de la Chine qui sont translucides, lamelleuses, et se divisent facilement en fragments rhomboïdaux. Les corindons *harmophanes* ont des couleurs plus ternes que les corindons hyalins. | Substantiv. Un *harmophane*, des *harmophanes*.

HARMOTOME, s. m. (du gr. ἁρμός, joint; τομή, section). T. de minéral. Minéral blanchâtre dont les cristaux sont divisés aux jointures. L'*harmotome* est un silicate alumineux, dit aussi *hyacinthe* cruciforme. Des *harmotomes*.

HARNACHÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Couvert de ses harnais. Cheval *harnaché*. Mule *harnachée*. | Fig. et famil. Se dit d'une personne mise sans goût, prétentieusement et d'une façon ridicule. Cette femme est drôlement *harnachée*.

HARNACHEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *arnacheman*). Action de harnacher. | L'ensemble du harnais. Un *harnachement* en vernis. | Fig. et famil. Costume lourd et ridicule. Cet uniforme est un véritable *harnachement*.

HARNACHER, v. a. (*h* asp.). Mettre le harnais à un cheval, à une bête de trait. Le palefrenier était en train de *harnacher* la bête. | Fig. et famil. Mettre des vêtements disgracieux. Le prince se faisait *harnacher* pour la cérémonie. | SE HARNACHER, v. pr. Se vêtir d'une manière ridicule. Cette vieille coquette a la manie de *se harnacher* avec des plumes et des marabouts.

HARNACHEUR, s. m. (*h* asp.). Ouvrier sellier qui s'occupe particulièrement des harnais. C'est un très-bon *harnacheur*. | Marchand et fabricant de harnais. | Valet qui harnache les chevaux. | Adjectiv. Palefrenier *harnacheur*.

HARNAIS, s. m. (*h* asp.; pron. *arné*; du celt. *harn*, fer). Autrefois, L'armure complète d'un homme de guerre. *Harnois* (avec un *o*) ne se dit que dans la poésie ou le haut style. Porter le *harnais*. Il faut remettre encore le *harnois* sur le dos. (Tristan.) | Aujourd'hui, Tout l'équipage servant à harnacher un cheval de selle ou à atteler un cheval de carrosse ou de charrette. On comprend dans les *harnais* : la bride, le bât ou la selle, la sous-ventrière, le collier, les traits, l'avaloire, la croupière, la dossière, etc. Des *harnais* vernis rehaussés d'argent. L'amazone montait une élégante jument qui secouait un brillant *harnais*. Les *harnais* diffèrent suivant l'espèce de véhicule et suivant le rôle de l'animal auquel on les adapte. | Par extens. Se dit des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier. Les *harnais* ne passeront jamais dans un chemin si étroit. | *Cheval de harnais*, Cheval de charrette. | *Endosser le harnais*, Se dit pour embrasser la profession des armes. | Fig. et par plaisanterie. *Endosser le harnais*, Se dit d'un homme d'église ou de robe qui revêt les habits de sa profession. | *Blanchir sous le harnais*, Vieillir dans le métier des armes. On dit aussi *Vieillir sous le harnais*.

> Sire, ainsi ces cheveux, blanchis sous le *harnois*,
> Descendaient au tombeau tout chargés d'infamie.
> (P. CORNEILLE.)

| *Suer dans son harnais*, Être mal à l'aise. | *S'échauffer sous son harnais*, Parler avec véhémence, s'animer beaucoup en discourant. | Technol. Assemblage de plusieurs pièces, dont le rubanier et le gazier se servent pour leurs étoffes.

HARO, s. m. (*h* asp.; du teuton. *haren*, crier, appeler, ou du celt. *harao*, formé de *har*, parole; *au*, haute, élevée). Terme de pratique dont on se servait, suivant la vieille coutume de Normandie, pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, et pour procéder sur-le-champ devant le juge. | *Clameur de haro*, Opposition que l'on formait. Nonobstant *clameur de haro*, charte normande et lettres à ce contraire, Formule qui se trouve dans tous les priviléges du roi pour imprimer. | Féod. *Droit de haro*, Droit qui permettait au seigneur haut-justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro*. | Fig. et famil. *Haro sur*, Locution employée par manière de désapprobation à l'égard d'une personne dont les paroles ou les actes excitent le mécontentement. A ces mots, on cria *haro sur* le baudet. (La Fontaine.) Tous crient de concert *haro sur* le premier qui osera se moquer des sottises sur lesquelles ils s'accordent. (D'Alembert.) Crions *haro sur* le despotisme.

HAROUN-AL-RASCHID (littéral. *Haroun le Justicier*). Calife d'Orient, de la race des Abbassides, né à Rei (Médie) en 765, mort à Thour en 809. Il éleva l'empire des califes d'Orient à son plus haut degré de splendeur. Il fit d'immenses conquêtes en Asie, et battit en plusieurs occasions Irène et Nicéphore. Il étendit ses relations jusqu'en Occident, et sollicita l'alliance de Charlemagne. Haroun pratiqua les arts et les lettres et s'entoura

d'une cour magnifique; mais on lui reproche sa cruauté. Il fit périr plusieurs membres de sa propre famille dans d'horribles supplices. Au nombre de ses victimes, on cite la famille des Barmécides.

HARPAGON, s. m. (du gr. ἁρπάζειν, ravir, prendre). Homme extrêmement avare et avide. Nom que Molière a donné à son type dans la pièce de l'*Avare*, et qui est devenu nom commun. On dit *C'est un harpagon*, pour *C'est un avare*. C'est le supplément de la comédie de l'*Avare* de Plaute, par Codrus Urceus, qui a fourni à Molière le nom d'*Harpagon*. Les maîtres de ce temps-ci sont avares, dit Strobile, nous les appelons des *harpagons*.

HARPAILLER (SE), v. pr. (*h* asp.; *ll* mouillées). Fréquentatif de *se harper*. Se quereller indécemment et avec aigreur, en se provoquant et en allant même jusqu'aux voies de fait. Que reste-t-il à faire après *s'être bien harpaillé?* à mener une vie douce, tranquille et à rire. Voltaire.

HARPALE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, renfermant des insectes de moyenne taille, à corps oblong, à tête arrondie, à corselet trapézoïdal et à élytres striées presque parallèles. Les *harpales* habitent les endroits secs et sablonneux des régions tempérées. Plusieurs présentent des couleurs d'un vert cuivreux ou d'un bleu métallique assez brillant. L'*harpale bleu* se trouve aux environs de Paris et dans le nord de la France.

HARPE, s. f. (*h* asp.). Instrument de musique à plusieurs cordes de longueur inégale, disposées

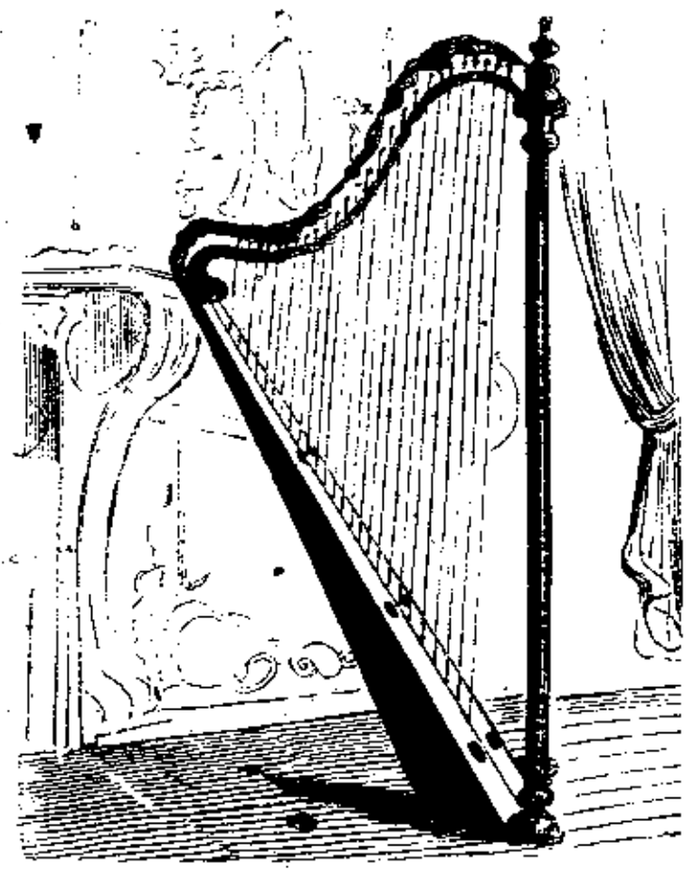

Harpe.

verticalement et qu'on pince avec les deux mains. On disait autrefois *Pincer de la harpe*, on dit aujourd'hui *Jouer de la harpe*. Joueur de *harpe*. David prenait sa *harpe* et en jouait, et Saül en était soulagé. (Bible.) | La harpe ancienne n'eut d'abord que treize cordes, accordées dans l'ordre de la gamme diatonique. On accorde la harpe comme le piano, par tempérament, en adoucissant les quintes de la partition. | *Console de la harpe*, Une des quatre pièces principales dont la harpe est composée. C'est la bande courbée en forme d'*s* et garnie de chevilles ou de crochets qui servent à monter les cordes fixées à l'extrémité opposée sur la table d'harmonie. | *Colonne de la harpe*, Montant solide ou creux, selon que la harpe est simple ou à mouvement. | *Corps sonore de la harpe*, Caisse convexe, de bois d'érable, plus large à la base qu'au sommet, et recouverte d'une planche de sapin, dite *planche d'harmonie*. | *Cuvette de la harpe*, La pièce qui, en réunissant la colonne et le corps sonore dans leur partie inférieure, forme la base de l'instrument. Les pédales sont placées dans la cuvette, d'où elles correspondent aux crochets ou aux fourchettes de la console en traversant la colonne creuse; c'est, du moins, ce qui a lieu dans les harpes modernes. | *Harpe à simple mouvement*. Elle a sept pédales (une pour chaque note de la gamme), placées dans la cuvette de l'instrument, d'où elles correspondent à des crochets mobiles sur la console. Elle est montée de quarante-trois cordes accordées en *mi* bémol; mais si le morceau à exécuter est dans un autre ton, on dispose d'avance les pédales. La *harpe à simple mouvement* est aujourd'hui abandonnée pour la harpe à double mouvement. | *Harpe à double mouvement*, Harpe dans laquelle les pédales peuvent se mouvoir de deux manières et se fixer à volonté dans des crans pratiqués à la cuvette; elles correspondent à des fourchettes à double bascule, qui remplacent les crochets de la harpe à simple mouvement; en sorte que chaque corde peut recevoir trois intonations, le bémol, le bécarre et le dièze. La *harpe à double mouvement* est accordée en *do* bémol ou *si* naturel, et elle a la même étendue que la harpe à simple mouvement. | *Harpe chromatique*, Harpe inventée au commencement du XIXe siècle par un médecin saxon, et dont l'étendue est de cinq octaves. | *Harpe d'Éole, harpe éolienne, harpe aérienne*, Instrument dans lequel les cordes résonnent au moyen d'un courant d'air qui les frappe. | *Harpe double*, Instrument composé de deux harpes réunies dont on faisait usage au XVIe siècle. | *Harpe harmonie-forte*. C'est une harpe ordinaire à laquelle sont ajoutées trente-quatre cordes de laiton accordées deux à deux, qui forment une sorte de contrebasse de dix-sept demi-tons, et qu'on fait résonner avec le pied, au moyen de dix-sept touches correspondant à autant de marteaux qui frappent les cordes. | *Harpe irlandaise*, Harpe inventée par l'Irlandais O'Brien Poiromh, au XIe siècle, et modifiée au XVe par le jésuite Hugent. | La *harpe* a la même étendue que le piano à six octaves et une plus belle sonorité; elle passe du son le plus éclatant au murmure le plus doux, par des nuances insensibles, et produit des effets inimitables. Elle prête, d'ailleurs, à des poses gracieuses, et fait valoir les avantages de la personne qui exécute. Depuis le Xe siècle jusqu'au XVe, cet instrument, aujourd'hui menacé d'un abandon complet, fut le plus estimé de tous. Les rois, les princes et les personnages les plus distingués tenaient à honneur d'apprendre à le jouer. Il était entre les mains des troubadours et des dames. Ses moyens étaient cependant alors bien bornés, comme les miniatures des manuscrits nous l'apprennent en nous le retraçant. La harpe était de dimension assez petite: le nombre des cordes variait depuis six jusqu'à vingt-cinq. La forme était ordinairement celle du Δ. C'est en Allemagne, au XVIIIe siècle, que la harpe reçut les premières réformes qui l'ont préservée de l'oubli. Mais, vers 1770, les facteurs français se mirent à leur tour à la recherche d'améliorations nouvelles. Celui qui éclipsa tous les autres artistes par la perfection de ses découvertes, fut Sébastien Érard, inventeur de la harpe à double mouvement, à laquelle Pierre Érard a apporté plusieurs perfectionnements de détail. | Iconol. La harpe est un des symboles de la déesse de la musique et de la danse. La muse Terpsichore est représentée sous la figure d'une jeune fille couronnée de guirlandes, tenant une harpe et ayant autour d'elle des instruments de musique. | Conchyliol. Coquille univalve, du genre des conques sphériques, ornée de cannelures longitudinales, qui vont en diminuant comme les cordes d'une harpe. | Ichthyol. Un des noms vulgaires de la trigle lyre. | Archit. Pierre d'attente qui sort d'un mur. | Pierres qui, dans les chaînes de murs, sont plus larges que celles de dessous et de dessus. | Fers plats, en forme d'équerre, qui servent à lier les poteaux corniers aux murs mitoyens. | Anc. fortificat. Espèce de pont-levis. | T. de vénerie. La griffe d'un chien.

HARPÉ, ÉE, adj. (*h* asp.). Qui a la forme d'une harpe ou qui a une ressemblance avec cet instrument. Ce mot ne s'emploie que dans ces locutions: *Un lévrier bien harpé, une lerrette bien harpée*. Il signifie que l'estomac de la bête est très-avancé et très-bas, et que le ventre est très-étroit et très-haut. C'est parfois une qualité, parfois un défaut.

HARPÉ, ÉE, part. Pris, saisi, appréhendé. Un fruit *harpé*. Un homme *harpé* par les gardes du commerce a été mené à la prison pour dettes.

HARPER, v. a. (*h* asp.; du gr. ἁρπάζειν, saisir). Prendre et serrer fortement avec les mains. On vous *harpe* mon homme et on le met dedans. | Fig. La fièvre qu'il *harpa* au tournoy des Neuf-Preux en présence de Germanicus. (Ménage.) | *Harper* est un vieux terme encore employé par Molière et par Sarrazin, dans le sens de saisir, de dérober. « L'ἁρπαξ des Grecs, dont le *rapax* des Latins est le parfait équivalent, à une petite transposition près, et tous les mots qui en dérivent n'ont pas dû être autrement construits, quel que soit l'instrument ou l'objet qui en a fourni le son radical. » (*Dict. des onomat. franç.*) | V. n. S'est dit pour Jouer de la harpe. Allez-moi chercher quelqu'un qui sache bien *harper*. (Voltaire.) | T. de manège. Se dit d'un cheval qui lève les jambes inégalement ou qui les lève toutes les deux également, mais avec précipitation. Mon cheval *harpe*, il faut corriger ce défaut. | SE HARPER, v. pr. Se prendre, s'accrocher à quelque chose, se saisir fortement avec les mains. Je *me harpe* avec grande faim aux accointances qui sont de mon goût. (Montaigne.)

HARPEUR, EUSE, s. (*h* asp.). Autrefois, Celui, celle qui jouait de la harpe. Les *harpeuses* et les danseuses de la cour. On dit aujourd'hui *Harpiste*.

HARPIE, s. f. (du gr. ἁρπαξ, ravisseur). Mythol. Monstre fabuleux, né de Neptune et de la Terre: monstre ailé, au visage de femme, au corps de vautour, ayant des griffes aux pieds et aux mains. Les trois *Harpies* principales étaient: Aëllo, Ocypète et Céléno. Elles n'ont nullement, dans les

Harpie.

traditions primitives, cette forme hideuse que les poètes postérieurs se sont plu à leur attribuer. Déesses des tempêtes, elles apparaissent dans Homère, qui n'en détermine ni le nombre ni les noms, et mentionne seulement en particulier Podargé comme épouse de Zéphire, avec la fonction d'enlever ceux que les dieux veulent faire disparaître. Pénélope fait enlever par les *Harpies* les fils de Pandore. D'après l'étymologie grecque ἁρπυῖαι, on écrivait autrefois *harpyie*, puis *harpye*. Dans Hésiode, les *Harpies* ont conservé le caractère de beauté que leur donne Homère: l'air est leur domaine, et les vents et les oiseaux n'ont pas plus de vitesse que leurs ailes. Le poète les suppose au nombre de deux: Aëllo (tempête), Ocypète (au vol rapide), et les désigne par l'épithète de εὐπλόκαμος (à la belle chevelure). Déjà, dans Eschyle, les *Harpies* apparaissent avec des formes hideuses, sur lesquelles les poètes postérieurs ont renchéri à l'envi. Ces monstres, aux mamelles pendantes, causaient la famine partout où ils passaient, enlevaient les viandes sur les tables et répandaient une odeur si infecte qu'on ne pouvait approcher. | Fig. Homme ou femme vorace. Les deux *harpies* dévoraient chacune un poulet. (Le Sage.) | Personne avide, rapace ou méchante. Régnier appelle les gens d'affaires des *harpies*. Je me suis informé exactement des papiers qu'on vous avait envoyés; apparemment qu'il y a dans ce monde des *harpies* qui mangent le dîner des philosophes. (Voltaire.) | Famil. Femme méchante et acariâtre. La femme de Socrate était une véritable *harpie*. | Ornithol. Espèce de vautour d'Amérique qui a beaucoup de rapport avec l'aigle pêcheur, et en diffère par la brièveté de ses ailes. C'est, de tous les oiseaux de proie, celui dont la taille est le plus considérable; son bec et ses serres sont d'une grande force. | Mamm. Un des noms donnés aux céphalotes.

HARPIGNER (SE), v. pr. Trivial. S'attaquer de la langue, de propos piquants. Ces deux gamins *se harpignent* sans cesse. La comtesse et elle *se harpignèrent*; les autres ne dirent rien. (Tallemant des Réaux.) Les courtisans *se harpignent* et se houspillent.

HARPIN, s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπη, harpon). Ancienne arme qui se composait d'un croc adapté à un long manche. | Croc dont se servent les bateliers. | Art vétérin. Tumeur charbonneuse qui se développe sur les membres des bêtes à cornes.

HARPISTE, s. (*h* asp.). Celui, celle qui joue de la harpe. Les bons *harpistes* sont rares.

HARPOCRATE (de l'égypt. *Har-Pokrat*, aux pieds mous). Mythol. Dieu égyptien; symbole du soleil au sortir de l'hiver. Il naquit d'Isis et d'Osiris, mais après la mort de ce dernier, dans le jour

le plus court de l'année et à l'époque où le lotus jette ses fleurs. Les traditions le dépeignent comme un être débile et souffreteux, qui n'arrive à sa maturité qu'en se transformant en Horus (*Haroéri*), le soleil dans toute sa splendeur. Adoré principalement à Bouth, où on lui offrait du lait le jour de sa naissance, son culte s'infiltra ensuite en Grèce et à Rome, mais en s'altérant. On le représentait un doigt sur la bouche, ce qui le fit prendre à tort par les Grecs pour le *dieu du silence*. On représentait Harpocrate tantôt sous la figure d'un enfant enveloppé de langes, tantôt sous celle d'un adolescent coiffé de la mitre et couronné d'un disque rouge et vert, duquel descend une boucle de cheveux tressés en forme de corne de bélier. Ses attributs sont : le crocodile, le scorpion, le daim, le lion, quelquefois le carquois. Le lotus et le pêcher lui étaient consacrés. On lui consacra plusieurs temples en Égypte.

HARPOIRE, s. f. (*h* asp.). T. de pêche. Pièce de fer recourbée qui termine le harpon.

HARPO-LYRE, s. f. (*h* asp.). Instrument de la forme d'une lyre antique. Il a vingt et une cordes réparties sur trois manches, dont l'un, celui du milieu, a six cordes, qui sont les mêmes et accordées de la même manière que celles de la guitare à six cordes. Les deux autres manches, sur lesquels sont réparties les quinze autres cordes, permettent de produire des effets que ne produit pas la guitare ordinaire. L'étendue de la *harpo-lyre* est de quatre octaves et demie.

HARPON, s. m. (*h* asp.; du gr. ἁρπαγή, croc, grappin; radical ἁρπάζειν, saisir). T. de pêche.

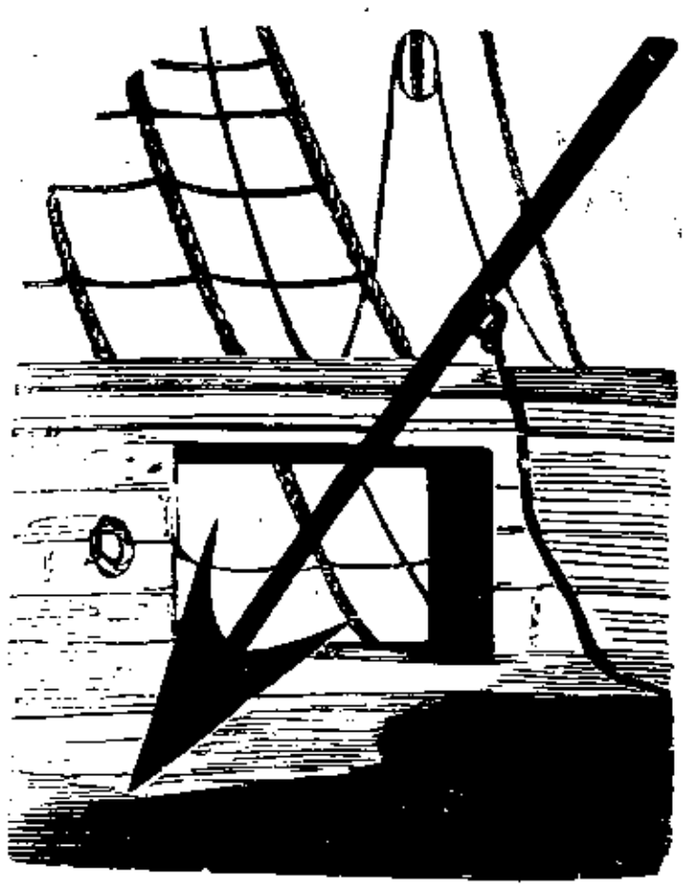

Harpon.

Dard qu'on lance sur les baleines, cachalots, marsouins, etc., et qui consiste en un grand javelot de fer emmanché à une hampe de bois de 2 mètres environ, à laquelle est attachée une corde fort longue. Ce javelot a la pointe triangulaire, acérée, tranchante comme celle d'une flèche. La longue corde du harpon, que le harponneur file quand il a blessé la baleine, est garnie à son extrémité d'une boule qui sert d'indice aux pêcheurs. Autrefois, le harpon était lancé par un homme, qu'on choisissait parmi les plus vigoureux et les plus adroits; aujourd'hui, il est lancé par la poudre à canon, et le danger de ce genre de pêche a considérablement diminué. On a inventé dans ces derniers temps plusieurs sortes de harpons fort ingénieux qui se lancent avec un fusil. | Anciennement, Espèce de grappins tranchants qu'on fixait à l'extrémité des vergues et qui servaient à couper les cordages de l'ennemi lors de l'abordage. | Charpent. Pièce de fer qui tient ensemble les pans d'un bâtiment de charpente. | Scie de menuisier pour refendre.

HARPONNAGE, s. m. Action de harponner. Le *harponnage* de la baleine. | Pêche au harpon.

HARPONNÉ, ÉE, part. T. de pêche. Atteint par le harpon. Baleine *harponnée*.

HARPONNEMENT, s. m. Action de harponner. Le *harponnement* des cachalots et des baleines est une opération très-dangereuse.

HARPONNER, v. a. (du gr. ἁρπάζειν, saisir). Darder, accrocher avec le harpon. *Harponner* une baleine. | Absol. Lancer le harpon. Les marins qui ont navigué dans la mer Glaciale ont acquis par l'exercice un talent tout particulier pour *harponner*.

HARPONNEUR, s. m. (rad. *harpon*). Pêcheur, matelot choisi pour lancer le harpon. Sur les baleiniers, le *harponneur* est un des sous-officiers du bord. Le métier de *harponneur* exige beaucoup de vigueur et d'adresse. Le *harponneur* lapon, plus audacieux que tous les héros de l'antiquité, seul, au sein des plus terribles climats et des éléments, d'un coup de trait perce un colosse formidable et procure l'abondance à toute sa tribu. (Bern. de Saint-Pierre.) Un ou deux *harponneurs* sont destinés pour chacune de ces chaloupes pêcheuses. (Lacépède.)

HARRISON (JOHN). Célèbre horloger anglais, né à Foulby, en 1693, mort en 1776. Il excella dans la fabrication des montres marines. On lui doit le *compensateur*, pendule composé de plusieurs métaux d'inégale dilatabilité qui se compensent, et la montre marine, qu'il nomma *Garde-temps*.

HART, s. f. (*h* asp.; du celt. *erd*, ou du bas-breton *éré*, qui signifie lien). Lien d'osier, de chêne, de bouleau ou d'autre bois pliant qui sert à lier les fagots. Attacher une bourrée avec une *hart*. On met deux *harts* aux falourdes et aux cotrets. Les *harts* sont proprement de petites branches vertes avec lesquelles on lie le bois pour le mettre en paquet; de là dérive *harde*, lien qui sert à attacher les chiens ensemble. (La Monnoie.) | Lien qui, passé autour du cou du condamné à mort, l'attachait ensuite à la potence; et, par suite, la potence même, le gibet. La peine de la *hart*. Mériter la *hart*. Guindé la *hart* au col, étranglé court et net. (La Fontaine.) En 1535, il fut prescrit, et sous peine de la *hart*, à tout bourgeois de se faire raser la barbe. (Sainte-Foix.) Charles IX condamne les huguenots à la *hart*.

Si je suis par vos soins à l'abri de la *hart*,
Du butin que j'ai fait vous aurez votre part.
(BOURSAULT.)

| Famil. *Sentir la hart*, Être digne de la potence. *Sentant la hart* à cent pas à la ronde. (Marot.)

HARTZ (LE). Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, qui s'étend, sur une longueur d'environ 150 kilom., dans le Hanovre, le Brunswick et la Prusse. Elle renferme d'importantes mines de fer, de plomb, de cuivre, d'argent et de zinc, exploitées depuis le xe siècle. Ces montagnes sont couvertes de forêts qui jadis étaient beaucoup plus étendues, et portaient sous les Romains le nom d'*Hercynia sylva*.

HARVEY (GUILLAUME). Célèbre médecin anglais, né à Folkstone en 1578, mort à Londres en 1657. On lui doit un grand nombre de découvertes en anatomie et en physiologie; la plus importante est celle par laquelle il détermina, en 1619, les lois de la circulation du sang, et qu'il fit connaître dans un traité publié en 1628.

HARVIAU, s. m. (*h* asp.). T. de pêche. Corde qui attache les grands filets aux arches d'un pont.

HASARD, s. m. (*h* asp.; pron. *azar*; dérivé, selon Ménage, de *as*, point unique au jeu de dés, jeu de hasard). Fortune, sort, cas imprévu; combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause. Ce qui est *hasard* à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu. (Bossuet.) Attentif pour ne laisser rien au *hasard*. (Fénelon.) Le *hasard* est un mot qu'inventa l'ignorance. (Bernis.) Ce que nous appelons *hasard* n'est et ne peut être que la cause ignorée d'un effet connu. (Voltaire.) L'idée du concours de plusieurs séries de causes indépendantes pour la production d'un événement est ce qu'il y a de caractéristique dans la notion du *hasard*. (Cournot.) Le *hasard* est non une cause véritable, mais une idée purement négative, qui exprime l'ignorance où nous sommes sur les causes de certains événements. (Bouillet.) | Espèce d'être chimérique qu'on conçoit comme agissant arbitrairement et produisant tous les effets dont les causes réelles ne sont pas connues. Ils attribuaient au *hasard*, selon la coutume des hommes, les effets dont les causes ne leur étaient pas connues. (Bossuet.) Le *hasard*, qui est quelquefois plaisant, nous fit tous rencontrer au bout de l'avenue. (Mme de Sévigné.) Les chances de la vie. La politique perd un de ses plus grands ressorts, lorsqu'elle récompense le *hasard* de la naissance. (Montaigne.) C'est *hasard*, si je les conserve. (La Fontaine.) Non-seulement vous ne vous trouvez fils d'un duc, mais vous ne vous trouvez au monde que par une infinité de *hasards*. (Pascal.) Le ciel m'a secouru dans ce triste *hasard*. (Voltaire.) | *Hasard* se dit aussi du cas imprévu qui se produit, et désigne l'effet aussi bien que la cause. Quand le crime réussit, c'est plutôt un heureux *hasard* pour la vertu que pour le crime. | *Mettre, jeter, pousser une chose au hasard*, La laisser aller au gré des circonstances. | *Jeux de hasard*, Les jeux où les calculs n'ont point de part, où le sort seul décide. La roulette, le trente-et-quarante, le lansquenet, etc., sont des *jeux de hasard*. | Fig. La constitution sans laquelle tout ordre judiciaire, même avec des magistrats vertueux, n'est qu'un redoutable *jeu de hasard*. (Mirabeau.) Fig. *Corriger le hasard*, Tricher au jeu. | *Faire hasard*, Se dit, au jeu de paume, lorsqu'une balle, par exemple, dévie de la route qu'on avait voulu lui faire suivre. | Bon marché, bonne occasion. Acheter de *hasard* et pas de neuf. | Risque, péril. Courir le *hasard* de la vie, de l'honneur, de la fortune. A la guerre, la mort et la vie logent ensemble à l'enseigne du *hasard*. La vertu la plus ferme évite les *hasards*. (Corneille.) | Poétiq. et dans le style élevé. Les *hasards* de la guerre. | *Au hasard*, loc. adv. A l'aventure, sans réflexion, inconsidérément. Ne faites point parler vos acteurs *au hasard*. (Boileau.) | *Au hasard de*, Au risque de. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, *au hasard de* retomber dans les mêmes maux. | *A tout hasard*, A tout événement, quoi qu'il puisse arriver. Parler, agir *à tout hasard*. | *De hasard. Un livre de hasard; un tableau de hasard*, D'occasion. | *Par hasard*, loc. adv. Fortuitement, sans que l'événement résulte de la volonté. Il le guérit *par hasard*. (Boileau.) | Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard*, La prudence humaine ne saurait tout prévoir. | T. de mathémat. *Doctrine des hasards, analyse des hasards, science des hasards*, Doctrine, analyse, science des probabilités, théorie du calcul des chances favorables et défavorables à l'arrivée d'un événement dans des conditions données. L'*analyse des hasards* constitue une des branches les plus difficiles et les plus délicates des mathématiques. Les planètes n'auraient pas eu ce mouvement dans le même sens, si la même cause ne l'avait pas produit; ce qu'il est aisé de prouver par la *doctrine des hasards*. (Buffon.) | Philos. Quelques philosophes, Épicure à leur tête, n'ont pas craint de vouloir expliquer le monde par le *hasard*, par le concours fortuit des atomes. Pour détruire cette supposition insensée, il suffit de faire remarquer que l'on ne peut rapporter au hasard que les faits purement accidentels et passagers, et d'y opposer, comme l'ont fait Cicéron (*de Natura Deorum*), Fénelon (*Existence de Dieu*), etc., l'ordre admirable qui règne dans l'univers, le retour régulier des saisons, la reproduction constante des mêmes espèces. (Bouillet.) | Fontenelle est injuste envers l'homme lorsqu'il dit que « le *hasard* est le premier auteur de presque toutes les découvertes. » Lemontey, l'historien de la monarchie de Louis XIV, n'est pas moins empirique lorsqu'il s'écrie : « Le *hasard*, associé toujours désavoué et toujours puissant dans les affaires humaines. » Il faut dire plutôt avec Pradt : « Le *hasard* est la divinité des aveugles servie par l'irréflexion. » Les hommes de génie, chose singulière, ont été presque tous disposés à croire au *hasard*; comme si le propre du génie était de s'ignorer lui-même et de voir dans les effets de son influence le pur effet du *hasard*. Voltaire appelait le *hasard* le maître du monde. Le *hasard*, disait Bonaparte, est le seul maître de l'univers. Mme de Staël a fait preuve d'une grande virilité d'esprit le jour où elle a écrit cette mémorable maxime : *L'homme doit penser plus haut qu'un fait*. Elle a revendiqué au profit de l'humanité toute la puissance de sa raison et toute la dignité de son rôle; elle a replacé notre être dans son véritable milieu, ou plutôt dans sa véritable supériorité, en lui rappelant qu'il était le roi de la création, s'il le voulait, à la condition qu'il gouvernerait la matière et qu'il se mettrait au-dessus d'elle, au-dessus des animaux, par la pensée. L'homme proteste contre le *hasard*, dès qu'il peut dire : *Je pense*. Il s'affirme du même coup et répudie cette prétendue tyrannie de la fatalité sous laquelle se courbe le vulgaire comme le chien ou l'esclave se couche devant le maître armé d'un fouet. Les religions elles-mêmes n'ont que trop suppléé et même secondé cette humiliante ironie du *hasard* en tendant à substituer chez l'homme la *foi* à la *pensée*. Elles ont dit à l'homme : « Au lieu de diriger tes forces, de te servir de ta volonté, aliène-les au profit d'une divinité dont je suis l'intermédiaire, que tu ne connais pas, il est vrai, mais à laquelle je t'ordonne de croire. » Dès ce moment, l'homme n'a plus été, en réalité, que le jouet du hasard. Il a abdiqué les attributs de sa souveraineté, l'intelligence, la force et la volonté. Vouloir c'est pouvoir. Aussitôt que le fidèle fut devenu l'instrument du prêtre, il a cessé d'être homme; il n'a plus eu de volonté, il n'a plus eu d'action; il a été mutilé! Il est devenu moins que le cheval aveugle qui tourne sans cesse

dans le même cercle : car le cheval, au moins, obéit à sa nature, remplit ses fonctions, tandis que l'homme dépourvu de ses nobles facultés n'est plus qu'un être dégradé. Il n'est que trop facile de prouver que le *hasard* est, à défaut d'une grande pensée, le dieu, le seul dieu du jour. Notre société n'a d'autre thermomètre que le cours de la Bourse. Elle oublie qu'elle a de grandes destinées à accomplir; ses enfants n'ont pas assez d'ardeur pour s'accrocher aux roues du char de la fortune qui écrase plus de victimes qu'il ne porte d'heureux! Si cette épidémie se généralisait, il faudrait désespérer de la civilisation moderne. Où marche une société qui, pour tout élément de prévoyance, n'accepte que le *hasard*? qui n'a d'adoration que pour le succès, le succès fût-il escorté du crime et de toutes les bassesses?... Une pareille société oscille sur sa base et penche du côté de la décadence.

HASARDÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Exposé au hasard; risqué; émis. Le salut du pays *hasardé* dans une bataille. Un effort *hasardé* avec peu de chance de succès. Une idée *hasardée*. Les opinions les plus *hasardées* se trouvent, non pas, comme on le croit, dans les philosophes, mais dans les théologiens. Une vie trop facilement *hasardée*. (Bossuet.) Cette idée sur la cause du mouvement des planètes paraîtra moins *hasardée* lorsqu'on rassemblera toutes les analogies qui y ont rapport. (Buffon.) | S'emploie quelquefois à l'égard d'une personne. Cinna n'est pas perdu pour être *hasardé*. (Corneille.) | T. de littérat. Qui, étant en dehors de l'usage, court risque de n'être pas bien accueilli des connaisseurs. Un mot *hasardé*. On sacrifie des traits noblement *hasardés* auxquels le public s'accoutumerait en quatre jours. (Voltaire.) | *Blond hasardé*, Blond qui tire sur le roux. | Se dit aussi d'une viande de boucherie qui est un peu passée et qui commence à se gâter, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée longtemps pour la mortifier et lui faire acquérir plus de fumet, et qui est hâlée, faisandée et en voie de décomposition. Ce gibier est quelque peu *hasardé* et prêt à entrer en putréfaction.

HASARDÉMENT, adv. (*h* asp.; pron. *azardéman*). Par hasard, d'une manière hasardée. Un homme par la main *hasardément* me prit. (Régnier.) La pauvre fille l'écouta, et *hasardément* répondit qu'elle l'aimait.

HASARDER, v. a. (*h* asp.). Exposer aux chances du hasard, risquer, aventurer. *Hasarder* son argent au jeu. *Hasarder* tout son bien dans le commerce. L'exemple est dangereux et *hasarde* nos vies. (Corneille.) Ne *hasardez* pas une bataille dont les suites seraient inutiles. (Barthélemy.) *Hasarder* une entreprise. (Voltaire.) | Émettre. *Hasarder* une expression. | Il se dit quelquefois des personnes.

Il réduit tous les soins d'un si pressant ennui
A ne *hasarder* point Cornélie avec lui.
(CORNEILLE.)

| Absol. et neutral. Cet homme *hasarde* beaucoup. La raison même *hasarde*, la passion risque. (Rousseau.) | Fig. *Hasarder le paquet*, S'abandonner au hasard, en s'engageant dans une affaire, dans une entreprise douteuse. Il risquait d'être entièrement ruiné, néanmoins il *hasarda le paquet*. | *Hasarder de*, Risquer de. Il *hasarda de* mettre contre lui l'opinion publique. | Tenter, essayer. Je veux *hasarder de* toucher à cette affaire sans m'y brûler. | SE HASARDER, v. pr. S'exposer à un danger, s'aventurer, se mettre en péril. Qui *se hasarderait* contre un tel adversaire? (Corneille.) | *Se hasarder à*, S'aventurer à; prendre sur soi de... S'il *se hasarde* jamais *à* monter sur le clocher, il tombera. | *Se hasarder dans*. *Dans* quelle fâcheuse affaire allez-vous *vous hasarder?* | *Se hasarder* s'emploie aussi dans un sens passif, pour *être hasardé*. La vertu, l'honneur, le repos ne doivent pas *se hasarder*. | Prov. *Qui ne hasarde rien n'a rien*, Il faut savoir risquer pour gagner.

HASARDEUR, EUSE, adj. (*h* asp.). S'est dit pour hasardeux, téméraire. Ce prince est le souverain patron des actes *hasardeurs*. (Montaigne.) | S. Celui, celle qui hasarde.

HASARDEUSEMENT, adv. (*h* asp.). Avec péril, d'une manière hasardeuse. Son honneur se trouvait *hasardeusement* lié à cette entreprise.

HASARDEUX, EUSE, adj. (*h* asp.). Hardi, aventureux, qui hasarde volontiers sa personne, sa fortune, etc. C'est un beau joueur, mais il est trop *hasardeux*. Un marchand *hasardeux*. Si vous étiez moins *hasardeux*, j'aurais plus de repos. (Mme de Sévigné.) | En parlant des choses. Périlleux, où il y a du danger. Une épreuve *hasardeuse*. (Bossuet.) Il sut bien se tirer d'un pas si *hasardeux*. (Corneille.) | T. de littérat. Qui sort de l'usage, qui est risqué. Un mot *hasardeux*.

HASCHEM (MOHAMMED BEN HAMED, dit le *Chérif*). Docteur de la loi de Mahomet, qui se prétendait issu du prophète, et fonda la dynastie des chérifs, qui, à partir de 1509, régnèrent sur presque toute la Barbarie occidentale, et qui sont aujourd'hui encore sur le trône du Maroc.

HASCHÉMITE, s. m. Hist. Descendant d'Haschem, intendant suprême du temple de la Mecque. Les *Haschémites* formaient la plus puissante famille de la tribu des Koréischites.

HASE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hase*, *haasen*, *hare*, lièvre). La femelle du lièvre et celle du lapin de garenne. Cette *hase* ne tardera pas à mettre bas. Il faut, au moins, une demi-douzaine de *hases* dans une bonne garenne. | Fig. et trivial. Vieille femme qui a eu beaucoup d'enfants. C'est une *hase* que cette femme.

HAST, s. m. (du lat. *hasta*, même sens). Autrefois. Lance, pique. Ne s'emploie que dans cette locution : *Armes d'hast*, Armes emmanchées au bout d'un long bâton. | Avant l'invention des armes à feu et leur introduction dans les armées modernes, on donnait ce nom à toute arme composée d'un fer tranchant ou aigu, emmanchée au bout d'une *hampe* ou bâton plus ou moins long, comme la pique, la lance, l'épieu, le javelot, la sarisse, la falarique des anciens, l'esponton, le fauchard, la guisarme, la hallebarde, la pertuisane, etc., du moyen âge. De ces différents moyens de destruction, la lance seule est restée en usage pour la cavalerie; mais quand l'infanterie charge à la baïonnette, elle se sert d'une véritable *arme d'hast*.

HASTAIRE, s. m. (*h* asp.; du lat. *hastarius*, même sens; formé de *hasta*, lance, javelot). Soldat qui, chez les anciens Romains, portait une arme d'hast, une lance, une pique. Le *hastaire* était un soldat légionnaire qui combattait en première ligne.

HASTE, s. f. (*h* asp.; du lat. *hasta*, lance). Antiq. Arme que portaient les hastaires. Il y en avait de deux sortes, toutes deux à hampes garnies à leur extrémité de fer pointu, mais l'une à hampe longue, l'autre à hampe courte. On pointait avec la première, on lançait la seconde. | Numismat. Javelot sans fer ou sceptre, qui, sur les médailles, est l'attribut des divinités bienfaisantes.

HASTÉ, ÉE, adj. (*h* asp.; du lat. *hastatus*, même sens; fait de *hasta*, pique, lance). Bot. Qui a la forme d'un fer de lance. Feuilles *hastées*. Plante *hastée*.

HASTIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles sont hastées.

HASTIFORME, adj. (*h* asp.; *hasta*, lance; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une lance, d'une pique.

HASTINGS. Géogr. Ancienne ville maritime d'Angleterre, dans le Sussex, à 50 milles S. O. de Londres, l'un des anciens ports dont les députés au parlement sont appelés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui. Hastings est fameux par deux sanglantes batailles qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne : la première, que Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, livra le 14 octobre 1066, dura douze heures, et mit l'Angleterre en son pouvoir; Harold, roi d'Angleterre, et deux de ses frères y furent tués; la seconde eut lieu en 1263, entre Henri III et les barons du royaume, auxquels échut la victoire. Le roi fut fait prisonnier.

HÂTE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hast*, même sens. On écrivait autrefois en français *haste*). Précipitation, diligence, promptitude, vitesse. Une grande *hâte*. | *Avoir hâte*, Être très-pressé. Donnez-moi de l'argent au plus vite, car *j'ai hâte*. (Régnier.) | *Faire hâte*, Faire diligence, aller très-vite. En *faisant* grande *hâte* vers Waterloo, l'armée française arriva à minuit dans les environs de Bruxelles. | *A la hâte*, loc. adv. Avec précipitation. L'alouette bâtit un nid, pond, couve et fait éclore *à la hâte*. (La Fontaine.) | *Avec hâte*, *en hâte*, *en grande hâte*, *en toute hâte*, loc. adv. Promptement, avec diligence, en grande diligence. Il fallait faire marcher *en hâte* une armée que la disette affaiblissait. (Voltaire.) | Prov. La trop *grande hâte* est cause du retardement. | *Mieux vaut bonne attente que mauvaise hâte*, Il vaut mieux attendre une bonne occasion que de se presser et en saisir une mauvaise.

HÂTÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Fait à la hâte. Ce travail ne vaut rien, il est trop *hâté*. | | Qu'on fait aller vite. Une civilisation *hâtée* par des circonstances favorables. Les morceaux trop *hâtés* se pressent dans sa bouche. (Boileau.)

Gardez qu'une voyelle à courir trop *hâtée*
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(BOILEAU.)

Hâtif, précoce, prématuré. Saison *hâtée*. Une végétation *hâtée* ne produit que des fruits chétifs.

HÂTELET, s. m. (*h* asp.). Petite broche dont on se sert pour assujettir de grosses pièces qu'on fait cuire à la broche. | Petite broche ou verge de fer qu'on adapte aux rouets, aux métiers à filer, et sur laquelle le fil, le coton, la laine, la soie, se roulent à mesure qu'ils sont filés.

HÂTELETTES, s. f. pl. (*h* asp.). Se dit des petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de foie, des oiseaux, des poissons grillés ou rôtis au moyen du hâtelet. Une entrée de *hâtelettes*.

HÂTEMENT, adv. (pron. *âteman*; rad. *hâte*). D'une manière hâtée; avec célérité, empressement, vitesse. Cet ouvrage a été écrit *hâtement*.

HÂTER, v. a. (*h* asp.; du celt. *hast*, empressement, vitesse. *Hâter*, autrefois *haster*, vient peut-être du mot français *hast*, lame, trait; ainsi, *hâter*, signifie proprement aller comme un trait. C'est par la même figure que de *jaculum* (trait), les Latins ont fait *jaculari* (lancer, darder); de *lance*, *dard*, les Français ont fait *lancer*, *darder*, verbes d'action dont le mouvement est vif et rapide). Accélérer le mouvement, les progrès d'une chose; presser, avancer. *Hâter* son départ. *Hâter* son retour. Le fils d'Agamemnon vient *hâter* son supplice. (Racine.) Il connaissait le prix du temps et ne perdit pas un moment pour *hâter* cette construction. (Raynal.) Des assassins trop lents il veut *hâter* les coups. (Voltaire.) *Hâter* les progrès des arts. (Barthélemy.) | Rendre plus vite, plus pressé. *Hâter* le pas, *hâter* la marche. | Exciter, stimuler. Il *hâtait* son cheval. L'Arabe *hâte* par une chanson mélancolique la course de son chameau dans le désert. (Virey.) | Avancer la maturité. On ne *hâte* pas la maturité des raisins en les mettant sur le gril. (Béranger.) | Faire dépêcher, expédier. Faites *hâter* la rédaction de cet ouvrage. | En parlant des personnes. *Hâtez* donc les maçons, ils n'avancent pas. | SE HÂTER, v. pr. Faire diligence, se presser. Je *me hâtai* de lui en donner avis. *Hâtez-vous* de faire ce qu'on vous dit. Elle *se hâte* trop, Burrhus, de triompher. (Racine.) *Hâtez-vous* lentement. (Boileau.)

HÂTEREAU, s. m. (*h* asp.). Tranche de foie saupoudrée de sel, de poivre et de persil, que l'on fait griller.

HÂTHOR. Mythol. Dans les légendes hiéroglyphiques, et *Athor*, *Athyr* ou *Athar*, suivant les mythologues. Ce nom, qui signifie *demeure d'Horus*, désigne une divinité égyptienne du second ordre, qui offre dans son unité l'idée de la puissance femelle humide associée à la puissance mâle, le feu créateur. Hâthor est la mère de tous les dieux, mais dans un ordre secondaire. Elle prend position dans le ciel et y figure comme la lune, image du principe humide. Identifiée par les Grecs avec Vénus, Junon et Diane, dont elle diffère cependant en plusieurs points, Hâthor apparaît sur les monuments égyptiens avec divers caractères différenciés principalement par les coiffures symboliques dont sa tête est ornée. A Philoé, elle est représentée nourrissant Horus; la légende lui donne le titre de *très-aimable nourrice-épouse, remplissant le ciel et le monde terrestre, et de ses bienfaits et de ses beautés*. Sous cette fonction de nourrice des dieux, elle est bucéphale; quelquefois, cependant, sa tête est recouverte du vautour surmonté du disque et des cornes, emblèmes qui caractérisent aussi d'autres déesses. Dans les temples de Philoé, d'Ombos, près du Memnonium à Thèbes, et surtout dans le grand temple de Denderah, Hâthor est figurée par une tête emblématique, servant de chapiteau, qui consiste en une face humaine à oreilles de vache et surmontée de l'édifice symbolique où repose Horus. Elle se présente encore comme déesse de la beauté et de la toilette, et tient alors dans ses mains des bandelettes; ses images sont de plus ornées de colliers, de bracelets, d'agrafes et de fleurons. Enfin, Hâthor figure dans les monuments funéraires le plus fréquemment sous forme humaine. Dans le tombeau d'Osivéi, on voit la déesse présenter au roi défunt la croix ansée, symbole de la vie divine dans laquelle il vient d'entrer. C'était elle qui, suivant les légendes, sollicitait le souverain juge Osiris en faveur des morts qui arrivaient dans l'Amenti (enfer). En cette qualité de déesse ténébreuse, le mois de novembre (athyr), anniversaire de la mort d'Osiris et époque des longues nuits, lui était consacré. (Jacobci.)

HÂTIER, s. m. (rad. *hâte*). Grand chenet de cuisine, à plusieurs crochets de fer, sur lesquels on appuie les broches.

HÂTIF, IVE, adj. (rad. *hâte*). Précoce, prématuré, par opposition à tardif. Raisin *hâtif*. Légumes *hâtifs*. Végétation *hâtive*. Fleurs *hâtives*. | Par extens. et dans le sens de précoce. *Un terrain hâtif*, Qui produit des fruits précoces. | Rapide. Le déve-

loppement du corps ne doit pas être trop *hâtif*. | Fig. Se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement et dont le développement devance l'époque ordinaire. Esprit *hâtif*. Croissance *hâtive*. Une vieillesse *hâtive*. Les esprits *hâtifs* s'éteignent souvent les premiers. | Qui hâte. Peu usité dans ce sens. Les fonets *hâtifs* sont déployés. (J. B. Rousseau.)

HÂTILLE, s. f. (*h* asp.; les deux *l* sont mouillées). Morceau de porc frais bon à rôtir. Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la *hâtille* et du boudin. | Fig. *Donner de la hâtille à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton.

HÂTIVEAU, s. m. (*h* asp.). Poire lisse qui mûrit une des premières. | Pois hâtif.

HÂTIVEMENT, adv. (*h* asp.). D'une manière hâtive. Ce jardinier fait venir les fruits et les fleurs *hâtivement*. | En hâte. Il partit *hâtivement*.

HÂTIVETÉ, s. f. (*h* asp.). Croissance hâtive des végétaux. Cette croissance s'obtient souvent par des moyens artificiels, en serre chaude, et au détriment de la qualité du fruit et de la fleur. La *hâtiveté* des fleurs, des fruits. Il y a des fruits estimables pour leur *hâtiveté*, et d'autres pour leur tardiveté. (La Quintinie.)

HATTI-SCHÉRIF, s. m. (formé de deux mots turcs qui signifient *écriture noble*). Ordonnance signée du sultan, qui renferme quelques mots de son écriture. Le *hatti-schérif* le plus fameux des temps modernes fut publié en 1839, dans la plaine de Gulhané, par le sultan Abdul-Medjid; c'est une espèce de charte ou de droit fondamental.

HÂTURE, s. f. (*h* asp.). T. de serrur. Morceau de fer qui se prolonge en forme d'équerre saillante, dont l'extrémité aboutit à un pène, à un verrou, et l'arrête.

HAUBAN, s. m. (*h* asp.). Mar. Nom donné aux gros cordages dont la fonction est d'assujettir les mâts dans le sens latéral contre l'effort des voiles, ou contre la chute vers l'avant, tandis que les étais les garantissent de la chute vers l'arrière. *Haubans* de grand mât. *Haubans* de misaine. *Haubans* d'artimon. *Haubans* de hune. | *Bas haubans*, Ceux des bas mâts. Plus l'angle que le *hauban* fait avec le mât est grand, plus grande est sa puissance. Capeler les *haubans*. Rider les *haubans*. Les vaisseaux ont jusqu'à neuf *bas haubans* de chaque côté, au grand mât et au mât de misaine. Monter dans les *haubans*. Tous les *haubans*, à l'exception de ceux de perroquet, sont réunis entre eux par des *enflèchures*, menus cordages qui les coupent à angle droit, et forment autant d'échelons pour monter dans la mâture et en descendre. Au commandement l'équipage s'élança dans les *haubans* pour aller serrer les voiles. | *Faux hauban*, Se dit de deux couples de haubans qui servent accidentellement dans un gros temps, pour soulager l'effort des haubans du grand mât et du mât de misaine. | *Porte-haubans*, Plate-forme extérieure, étroite, construite en bordages épais, liée au bord par de petites courbes et chevillée sur la muraille, à la hauteur de la lisse du plat-bord. Le *porte-hauban* contribue à l'appareil des mâts; plus il est large, plus les haubans ont d'épatement, et plus les mâts sont solidement tenus. | Dans ces derniers temps, on avait tenté de remplacer, pour les haubans, les cordages de chanvre par des câbles ou chaînes de fer; l'expérience a repoussé cette innovation, parce qu'elle substituait à un système élastique un système inflexible qui, arrêtant soudainement toute vibration, devenait une cause fréquente de rupture. | *Hauban* se dit aussi de tout cordage qui sert à assujettir une bigue, une chèvre, ou tout autre engin pour élever des fardeaux.

HAUBANER, v. a. (*h* asp.). Mar. et constr. Assujettir, étayer un mât ou un engin quelconque avec des haubans. Peu usité.

HAUBERGEON, s. m. (*h* asp.). Petit haubert, espèce de cotte ou de chemise de mailles. Les écuyers portaient le *haubergeon*. | Prov. et fig. *Maille à maille se fait le haubergeon*, En travaillant constamment, mais peu à peu, on mène à bout un travail difficile, une entreprise de longue haleine.

HAUBERGIER, s. m. (*h* asp.). Possesseur d'un fief de haubert. | Fabricant de hauberts.

HAUBERT, s. m. (*h* asp.; altérat. de l'allem. *hals*, cou; *bürgen*, garantir). Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles, à manches et à gorgerin, qui était l'armure des chevaliers. Cette cotte de mailles était ornée d'une pièce d'étoffe brodée des armoiries du chevalier. Les écuyers n'avaient pas droit de porter le *haubert*. | Dr. féod. *Fief de haubert*, Fief qui obligeait son possesseur d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUDRIETTES, s. f. pl. Religieuses hospitalières qui suivaient la règle de saint Augustin. Elles tiraient leur nom de leur fondateur Étienne Haudri, secrétaire de Louis IX, qu'il suivit en Terre-Sainte. Sa femme, qui l'avait cru mort, s'était consacrée à la vie cénobitique, dans une maison qui lui appartenait. Haudri, de retour dans sa patrie, voulut la faire relever de son vœu, et n'obtint la dispense du pape qu'à la condition d'abandonner la maison à douze religieuses pauvres, avec les biens nécessaires pour leur entretien. Il existe encore à Paris une rue des *Vieilles-Haudriettes*.

HAUSSE, s. f. (*h* asp.). Ce qui sert à hausser. Mettre une *hausse* à des chaussures. | Imprim. Morceau de papier mince qu'on colle sur le tympan, à l'endroit où l'on voit un défaut de foulage et où l'impression vient faible. Les hausses se placent, avec les nouvelles presses, sur une feuille dite de mise en train qu'on fixe entre le blanchet et le tympan. | Pièce qui s'ajoute au moule, chez les fondeurs en caractères. | Artill. Espèce de targette mobile et graduée adaptée à la culasse d'un canon et qui sert à augmenter à volonté l'angle de mire et celui de projection. Le cran de mire est au milieu de la tête de la *hausse*. Il y a aussi des fusils, des carabines à *hausse*. | Econ. rur. Partie d'une ruche qui est composée de plusieurs pièces superposées les unes aux autres. | Support d'une cruche. | Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils sont placés plus haut qu'à l'ordinaire. | Luth. Petit morceau de bois qui porte l'écrou de l'archet, et qui sert à le tendre ou à le détendre. | Technol. Cercle de cuivre qu'on met sur le fond d'une chaudière de teinturiers ou de brasseurs. | Manuf. *Hausse de carette*, Petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit. | T. de fin. Augmentation de la valeur des effets publics. Les fonds sont en *hausse*. Les banquiers spéculent sur la *hausse* et sur la baisse. | *Jouer à la hausse*, Acheter et s'engager à payer plus tard, au cours actuel, des effets qu'on espère revendre avec bénéfice. Le joueur à la hausse perd, s'il y a baisse, une somme relative à celle qu'il eût gagnée dans l'hypothèse contraire; c'est ce qu'on appelle *différence*. | Il se dit aussi de l'augmentation du prix, de la valeur des denrées, quelles qu'elles soient. Les laines sont en *hausse*, ce qui fait augmenter les draps. | Fig. La patrie est en baisse quand la bourse est en *hausse*.

HAUSSÉ, ÉE, part. Rendu plus haut. Un mur *haussé* d'un mètre.

HAUSSE-COL, s. m. (*h* asp.). Petite plaque dorée, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou lorsqu'ils sont de service. Le hausse-col est imité d'une des pièces de l'ancienne armure qui s'est perpétuée en s'amoindrissant. C'était autrefois un collet en fer remplaçant le *gorgerin*. Au XVIIe siècle, ce n'était plus qu'une petite plaque de fer poli, de cuivre doré ou d'argent, servant d'insigne aux officiers d'infanterie, ainsi que l'épée et la pique. Le maréchal de Grammont installait ces colonels en leur donnant un *hausse-col* doré. (Voltaire.) | Plur. Des *hausse-col*. | Ornithol. Variété de colibri.

HAUSSEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *oseman*). Action d'élever, de hausser quelque chose. Le *haussement* d'un mur. | *Un haussement d'épaules*, Mouvement qu'on fait par dédain ou par mépris. | Fig. *Haussement de la voix*, Action de parler d'une voix plus forte. | *Le haussement des monnaies*, Augmentation de leur valeur numéraire. La banque était épuisée; ce *haussement* de la valeur numéraire des espèces acheva de la décrier. (Voltaire.) | Augmentation de prix. *Haussement* des effets publics, du pain, des denrées, etc.

HAUSSE-PIED, s. m. Ce qui sert à hausser le pied, ce qui aide, soutient, élève. | Fig. J'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'était pas le *hausse-pied* de quelque machination souterraine. (Retz.) | T. de chasse. Sorte de piége à lacet coulant pour prendre le loup. | Fauconn. Sorte de sacre, oiseau qui a souvent une patte en l'air. | Premier oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol. | Plur. Des *hausse-pied*.

HAUSSER, v. a. (*h* asp.). Élever, rendre plus haut. *Hausser* un mur, une maison. *Hausser* un toit. | Mettre plus haut, lever en haut. *Hausser* les bras. *Hausser* la jambe. Il *hausse* la visière de son casque. | *Hausser les épaules*, Les lever en signe de dédain, de mépris ou de pitié. Ils *haussèrent les épaules*, et s'en allèrent sans rien dire. (Michelet.) | On dit aussi quelquefois : *Hausser les épaules de pitié, de mépris*. | Fig. Augmenter. *Hausser* les impôts, le prix des denrées. D'un buste, d'un tableau le temps *hausse* le prix. (Mme Deshoulières.) | Élever. *Hausser* un peu la voix, *hausser* le ton. | *Hausser le ton*, Signifie aussi parler d'un ton de hauteur, de menace, d'arrogance. | Mus. Faire que les sons rendus soient plus aigus, en parlant d'instruments. *Hausser* une guitare. *Hausser* un piano. *Hausser* d'un ton, d'un demi-ton. Le dièse *hausse* la note d'un demi-ton. | *Hausser le diapason*, Prendre pour note du diapason une note plus élevée. *Hausser le ton* d'un morceau de musique. | Famil. *Hausser le coude*, Boire beaucoup et souvent. | Orfév. Élargir une pièce en lui donnant de la profondeur. | T. de potier. *Hausser un plat, une assiette*, Étendre la matière du centre à la circonférence. | V. n. Devenir plus haut, plus élevé. La Seine *a haussé*. | Fig. et famil. *Hausser d'un cran*, Augmenter d'une petite quantité. Malgré sa fortune, son esprit n'*a* pas *haussé d'un cran*. | Prendre une valeur plus grande. Les prix *ont haussé*. Les actions *haussent*. | SE HAUSSER, v. pr. S'élever, se grandir. *Se hausser* sur ses pieds. (Boileau.) | Fig. Toujours égal à lui-même, sans *se hausser* pour paraître grand. Louis XIV, petit de taille, *se haussait* pour paraître grand. | Être haussé, être rendu plus haut. Cela *se hausse* et se baisse à volonté. | Fig. Arriver au point de...

Quand la capacité de son esprit *se hausse*
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.
(MOLIÈRE.)

| En parlant du temps, S'éclaircir. Le temps *se hausse*; il se met au beau. | Prov. *Il ne se hausse, ni ne se baisse*, Il est tranquille, sans inquiétude.

HAUSSET, s. m. (*h* asp.). Pièce de bois qui sert à retenir le chevalet des couteliers.

HAUSSIER, s. m. (*h* asp.). Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics ou sur le cours de la rente. Il est opposé à *baissier*. Ce banquier figure parmi les plus intrépides *haussiers* à la Bourse.

HAUSSIÈRE, s. f. (*h* asp.; pron. *osière*). Mar. Cordage formé de trois ou quatre torons. C'est avec les haussières qu'on fait les manœuvres courantes, les haubans, les amarres, etc.

HAUT, HAUTE, adj. (*h* asp.; pron. *o*; du lat. *altus*, qui a le même sens). Élevé. Un *haut* clocher. Un mur *haut* de deux mètres. Un arbre très-*haut*. Une tour très-*haute*. L'herbe de cette prairie est *haute*. Une *haute* montagne. Les Lapons sont *hauts* de quatre pieds et demi au plus (Régnier.) On voit ces *hauts* remparts élevés par Cyrus. (Voltaire.) | Qui est situé plus haut. Le plus *haut* étage de la maison. | Qui s'élève plus haut. L'aigle a le vol très-*haut*. | T. de mar. *Navire de haut bord*, Fort élevé au-dessus de l'eau. Se dit des forts navires de guerre. | *Prendre son vol trop haut*, Faire plus qu'on ne peut, s'élever plus qu'on ne doit, par orgueil ou présomption. | Qui est relevé. Marcher la tête *haute*. | Fig. *Il peut aller la tête haute*, Se montrer partout sans rien craindre. | *L'épée haute*, Avec bravoure. L'œil sur chaque danger, l'épée *haute* sur tous, agile et terrible. (F. Soulié.) | T. de manége. *Tenir la bride haute*, La tenir courte. | *Tenir la main haute à quelqu'un*, Ne rien lui passer. | Profond. La Seine est fort *haute* au pont de Bercy. | *La mer, la marée est haute*, A son plus haut point d'élévation. | Se dit d'un lieu plus éloigné de la mer, plus proche de la source d'une grande rivière. La *haute* Allemagne, la *haute* Égypte, le *haut* Rhin, la *haute* Marne, etc. Lorsque l'adj. *haut*, dans ce sens, sert à exprimer une division territoriale ou administrative, il se joint au mot suivant par un trait d'union et prend la majuscule. Les *Hautes*-Alpes. Le *Haut*-Rhin. La *Haute*-Marne. | *Le haut bout de la table*, La place d'honneur. | Fig. Se dit de l'esprit et du cœur, des facultés intellectuelles et morales, des pensées, des sentiments, des qualités en général, et il signifie Noble, élevé, éminent. Une *haute* raison. Une *haute* conception. Avoir l'esprit, le cœur ou l'âme trop *hauts* pour commettre une méchante action. | T. de mus. Élevé, aigu. Ton *haut*. Votre violon est trop *haut*. | Sonore, en parlant de la voix. Ce soprano a la voix bien *haute*. | Famil. *Jamais nous n'avons eu une parole plus haute que l'autre*, Jamais nous n'avons eu de débat, de dispute. | Fig. *Prendre un ton haut*, Prendre un ton arrogant. Vous le *prenez*, monsieur, sur *un ton* bien trop *haut*. | Fig. et famil. *Jeter et pousser les hauts cris*, Se récrier, se plaindre hautement. | *Messe haute*, Messe chantée. | Grand, excellent, distingué dans son genre. Le *haut* commerce, la *haute* magistrature. Il n'est pas toujours bon d'avoir un *haut* emploi. (La Fontaine.) *Haute* fortune. *Haute* estime. Parvenir aux plus *hautes* dignités. | Anc. *La haute justice*, La juridiction d'un seigneur dont le juge pouvait connaître de toutes causes, tant civiles que criminelles, excepté des cas royaux. | *L'exécuteur des hautes œuvres*, Le bourreau. | Titre qu'on donnait autrefois aux personnes d'une qualité relevée. *Haut* et puissant seigneur, *haute* et puissante dame. | *La chambre haute*, Se disait de la chambre des pairs

en France ; se dit de la chambre des lords en Angleterre. | *La haute cour*, Cour chargée, en France, de connaître des attentats contre la sûreté de l'État. | *Les hautes sciences*, La théologie, la philosophie et les mathématiques. | *Les hautes classes d'un collége*, La philosophie, la rhétorique et les mathématiques spéciales. | *Le haut style*, Le style élevé, soutenu. | *Les hautes cartes*, Celles qui ont le plus de valeur. | *Mettre ses services à très-haut prix*, Les faire payer cher. | *Le haut mal*, L'épilepsie, ou le mal caduc. Tomber du *haut mal*. | *Les cafés, les blés, les savons, les vins, les huiles, sont très-hauts*, A haut prix. | *L'argent est haut*, On n'en trouve qu'à un gros intérêt. | Très-élevé, très-épicé. Ce mets est de *haut goût*. | *Être haut en couleur*, Avoir le visage rouge, coloré ; avoir le teint couperosé. | Fig. *Emporter quelque chose de haute lutte*, Venir à bout de quelque chose par autorité, par force. | *Une haute antiquité*, Une antiquité fort reculée. | *Haute trahison*, Se dit des crimes qui intéressent la sûreté de l'État. | Qui a de l'élévation morale. Fier, orgueilleux, impérieux. Loin d'en être abattu, son cœur en est plus *haut*. (Corneille.) Je savais bien que votre âme était *haute* : mais je ne soupçonnais pas qu'elle fût grande. (Montesquieu.) Ce langage était trop *haut* pour être entendu par les politiques ordinaires. (Sainte-Foix.) Le mensonge n'a point de si *hauts* sentiments. (Voltaire.) | *Le carême est haut*. Locution usitée pour exprimer que l'époque du carême est plus éloignée que d'ordinaire. *Le carême est haut* cette année ; il ne commence qu'au mois de mars. | *Haute police*, L'ensemble des moyens employés, des dispositions prises ou à prendre dans l'intérêt de l'État et de la sécurité des citoyens. Règlement de *haute police*. | Il se dit aussi de l'administration qui est chargée de la haute police. Être condamné à plusieurs années de surveillance de la *haute police*. | Substantiv. *Le Très-Haut*, Dieu. Pontife du *Très-Haut*, que voulez-vous de moi? (C. Delavigne.) | T. de la Bible. *Les hauts lieux*, Montagnes, collines où l'on sacrifiait à Baal. La fille de Jephté se retira sur *les hauts lieux* pour pleurer sa virginité. | Mécan. *Haute pression*, Pression supérieure au poids de deux atmosphères, exercée sur les parois d'une chaudière à vapeur, et qui est produite par l'élévation de l'eau à une température supérieure à 122° centigr. | *Machine à haute pression*, Celle dans laquelle la vapeur a une force expansive supérieure à deux atmosphères. | *Machine à haute pression et à double effet*, Machine à haute pression, dans laquelle la vapeur et la condensation exercent un double effet, agissant au-dessus et au-dessous du piston. | Hortic. *Haute tige*, Arbre dont on a laissé la tige s'élever. | *Haute futaie*, Futaie qui est parvenue à toute sa hauteur, et dont les grands arbres, chênes, hêtres, sapins, etc., ne sont pas réglés en coupes ordinaires, comme les bois taillis. Bois de *haute futaie*. Arbre de *haute futaie*. | Chirurg. *Haut appareil*, Un des procédés pour l'opération de la taille, ou lithotomie, et qui consiste à faire une incision au-dessus du pubis. Tailler au grand, au *haut appareil*. | Tapiss. *Haute-lisse*, *haute-lice*, Fils de la chaîne d'une tapisserie placés verticalement sur le métier. On dit, par opposition, *Basse-lisse*, pour indiquer les fils tendus horizontalement. Tapisserie de *haute-lisse*. | Blas. *Épée haute*, Épée droite. | Bot. *Radicule haute*. Radicule tournée vers le sommet du fruit. | T. de chasse. *Chien de haut nez*, Chien qui a du flair, qui suit bien la piste du gibier. | S. m. Élévation, hauteur. Ce mur a trois mètres de *haut*. Tomber du *haut* d'un toit. Les Juifs, fermiers des gentilshommes polonais, ne parlent aux paysans que le fouet à la main et du *haut* de leur vilaine petite taille. (Prince de Ligne.) | Fig. On dit d'un savant orgueilleux qu'il regarde les autres *du haut de son esprit*. *Du haut de son esprit* il contemple les hommes. (La Bruyère.) | *Tomber de son haut*. Tomber de toute sa hauteur. Si l'enfant *tombe de son haut*, il ne se cassera pas la jambe. (J. J. Rousseau.) | Fig. et famil. *Tomber de son haut*, Être extrêmement surpris d'une chose. Je fus si fort surpris que je pensai *tomber* tout *de mon haut*. (La Fontaine.) | *Il y a des hauts et des bas dans la conduite de cet homme*, On y remarque de grandes inégalités. | Par anal. N'admirez-vous pas comme notre vie est mêlée *de hauts et de bas?* (Voltaire.) | Partie supérieure d'un objet quelconque. Le *haut* d'une tour, d'une montagne. Descends du *haut* des cieux, auguste Vérité. Il y a, dans les affaires, *des hauts et des bas*.

Tel qu'un roc suspendu menace, au *haut* d'un mont,
La terre de sa chute et le ciel de son front.
(MASSON.)

| Par extens. Le *haut* d'une page, d'une feuille de papier. Le *haut* d'un tableau. Dans le *haut* de la maison sont les chambres des familiers. Le *haut* du corps. | T. de mus. *La voix de cette femme est belle dans le haut*, Dans les notes élevées. | *Le haut d'une rue*, La portion d'une rue qui est située dans la partie élevée de la ville. | *Le haut du pavé*, La partie la plus haute du pavé. | Fig. *Prendre le haut du pavé*. Il est d'usage de céder aux dames *le haut du pavé*. Une marquise a eu l'audace de faire *prendre le haut du pavé* à son carrosse, et a fait reculer le mien de plus de vingt pas. (Dancourt.) | *Le haut du jour*, Le moment de la journée où le soleil est le plus haut sur l'horizon, eu égard au phénomène apparent ; l'heure de midi. | Fig. et famil. *Crier du haut de sa tête*, Crier de toute sa force. | Fig. *Gagner le haut*, S'enfuir. | *Du haut en bas*, Locution qui indique un mouvement ayant lieu dans une direction verticale ou même inclinée à l'horizon, mais de la partie supérieure à la partie inférieure. Ils roulaient *du haut en bas* des montagnes sans se faire le moindre mal.

Et je vous verrais nu *du haut* jusques *en bas*,
Que toute votre peau ne me tenterait pas.
(MOLIÈRE.)

| Fig. et famil. *Regarder, traiter quelqu'un de haut en bas*, Le regarder, le traiter avec dédain, avec mépris. On dit aussi : *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur*. | *Par le haut*, Locution usitée pour indiquer qu'un purgatif opère par des vomissements. Purger *par le haut*. On dit, par opposition, *par le bas*. Le malade va *par haut et par bas*. | *Hauts*, s. m. pl. T. de mar. Partie d'un navire qui se compte extérieurement depuis un ou deux mètres au-dessus de la flottaison jusqu'aux bastingages. | Murailles de bois qui sont au-dessus du pont supérieur, et que l'on nomme aussi *accastillage*. Ainsi, *raser les hauts d'un vaisseau*, c'est lui enlever cette partie élevée de sa muraille, lui supprimer son pont supérieur, et faire que le pont placé immédiatement au-dessous devienne le pont le plus élevé. | Adv. Dans la partie la plus haute, à une grande élévation. Monter *haut*. | Être *haut* perché. On a logé un peu *haut* le primat d'Occitanie. (Lefrançois.) | *Plus haut*, Dans un lieu plus élevé. Il demeure deux étages *plus haut*. | Signifie également, ci-dessus, dans ce qui précède. Ainsi qu'il a été dit *plus haut*. | Fig. Son génie ne s'était pas encore élevé si *haut*. | Dans les temps passés. Quelque *haut* qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires. (Bossuet.) *Reprendre une chose de plus haut*, La raconter en la reprenant d'un temps plus éloigné. | *Cheval haut monté*, Dont les jambes sont très-hautes. | Famil. *Être pendu haut et court*, Être mis à la potence. | *Haut le pied!* En route, en avant. Les limiers de la police sont à vos trousses ; allons, *haut le pied!* | *Faire haut le pied*, Se sauver, disparaître. Où est le chevalier? Il *a fait haut le pied*, madame, dès que vous avez eu le dos tourné. (Dancourt.) | *Haut la main*, Avec autorité, avec supériorité. Il a triomphé *haut la main* de toutes les difficultés. | Manége. *Mener un cheval haut la main*, Le mener en levant haute la main des rênes, pour le soutenir. | On a dit d'abord *haut la main*, et cette expression figurée est venue, dit Lacurne Saint-Palaye, de la contenance fière avec laquelle un écuyer, accompagnant le chevalier, en portait le heaume élevé sur le pommeau de la selle. Choiseul me fit avoir *haut la main*, de la part de Clément XIII, et moyennant finances, des reliques pour l'autel de ma paroisse. (Voltaire.) | *Renvoyer des chevaux haut le pied*, Les renvoyer sans être attelés ni montés. | T. de comm. *Monter haut*, S'élever à un prix considérable. Les frais de cette maison *montent haut*. | A haute voix. *Parler haut* ; ellipt., *Plus haut*. | Fig. *Parler haut*, Avec autorité. | *Le prendre haut, très-haut*, Parler sans ménagement, avec arrogance. | *Penser tout haut*, Faire connaître sa pensée sans détour. S'entretenir avec son ami, c'est *penser tout haut*. (La Rochefoucauld.) | Fig. *Porter haut la tête*, Être fier, et ellipt., *Portez-le moins haut*. (Molière.) | T. de mus. Dans un ton haut. De ma vie, je n'ai entendu des voix de femmes monter si *haut*. (Mme de Sévigné.) | *En haut, là-haut*, loc. adv. Dans le lieu qui est plus haut, qui est au-dessus. Il est *en haut*. Je vais *là-haut*. | *Par en haut*, loc. prép., *Par le haut*. | Fig. Il a pris la question *par le haut*. | *Là-haut*, Dans le ciel. *Là-haut* réside un juge incorruptible. | *D'en haut*, D'un lieu supérieur. La lumière vient *d'en haut* dans l'atelier. La foudre se lance *d'en haut*, elle brise tout ce qu'elle rencontre. (Bern. de Saint-Pierre.) | Du ciel même, par la vertu céleste. On sent que l'autorité des docteurs de l'Église vient *d'en haut*. (Fénelon.) De siècle en siècle paraissent des hommes justes suscités *d'en haut*. (Massillon.) L'on était regardé comme le ministre *d'en haut* et l'interprète de la volonté du ciel. (Diderot.) | Par anal. Les idées viennent toujours *d'en haut*. (Lamartine.) | Fauconn. *Voler haut et gras*, Voler de bon gré et avec adresse.

HAUT-À-BAS, s. m. Porte-balle, petit mercier ambulant qui porte sur le dos une balle renfermant ses marchandises. Ce mot est vieux.

HAUTAIN, AINE, adj. (*h* asp. ; rad. *haut*). Orgueilleux, vain, fier, arrogant. Un homme *hautain*. Une femme *hautaine*. Un air *hautain*. Un regard *hautain*. Une mine *hautaine*. Nous verrons la vertu de cette âme *hautaine*. (Corneille.) Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'un enfant *hautain*. (J. J. Rousseau.) Tous les parvenus ont l'humeur fière et *hautaine*. (La Bruyère.) Leurs enfants ont déjà leur audace *hautaine*. (Racine.) Ils ont tous l'humeur fière et *hautaine*. (Buffon.) | *Hautain* est toujours pris en mauvaise part. C'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant ; c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, et le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfants. On peut être haut dans l'occasion avec bienséance. Un honnête homme peut et doit rejeter avec hauteur des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout ; mais les femmes ne le leur pardonnent jamais. (Voltaire.) | Synonymes : HAUTAIN, HAUT. L'âme *haute* est l'âme grande ; l'âme *hautaine* est orgueilleuse au suprême degré. On peut avoir le cœur *haut* avec beaucoup de modestie ; on n'a point l'humeur *hautaine* sans être taxé d'insolence ; l'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux. Ce sont des nuances qui se suivent, et ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

HAUTAINEMENT, adv. (*h* asp.). D'une manière hautaine. S'exprimer *hautainement*. Je ne crains pas le premier et n'ai pas besoin du second, répondit *hautainement* Roger. (F. Soulié.)

HAUTAINETÉ, s. f. (*h* asp. ; rad. *hautain*). Qualité de ce qui est hautain ; élévation. Il semble que, comme les orages et tempêtes se piquent contre l'orgueil et *hautaineté*, il y ait aussi là-haut des esprits envieux des grandeurs d'ici-bas. (Montaigne.) | S'est pris dans le sens de Noblesse, élévation dans les sentiments, et dans celui d'orgueil, fierté, arrogance.

HAUTBOIS, s. m. (*h* asp.). Instrument de musique, à vent et à anche, composé de trois pièces

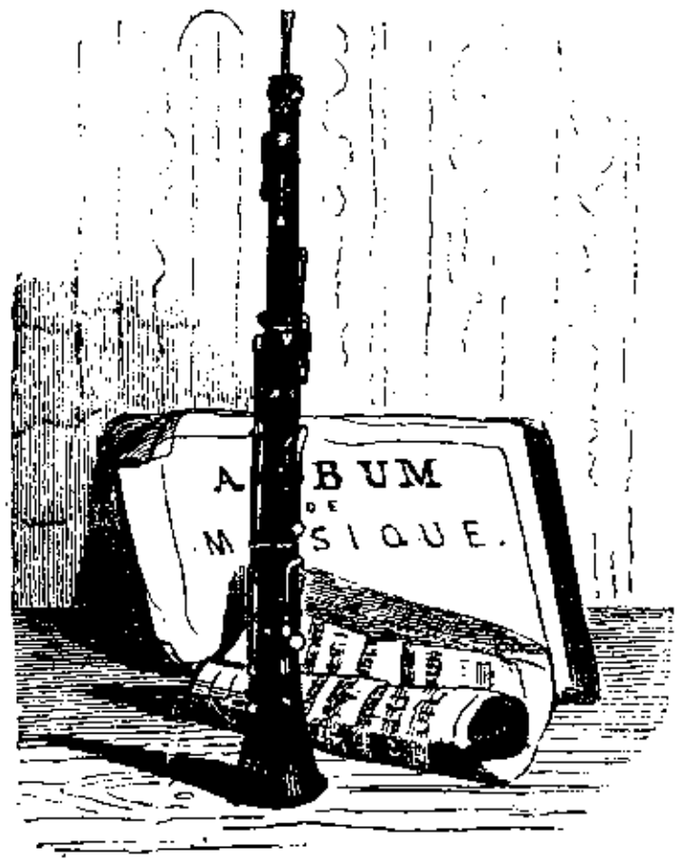

Hautbois.

principales entrant les unes dans les autres et formant intérieurement une surface pyramidale, terminé comme une trompette par un *pavillon*. Il est construit en buis, en ébène, en grenadille, etc. Sa longueur est de cinquante-six centimètres environ, sans compter l'anche, qui est formée de deux lamelles de roseau montées sur un petit tube. Sur la longueur de l'instrument sont des trous qui donnent l'échelle diatonique. Les notes avec dièses et bémols s'obtiennent au moyen de clés qui, aujourd'hui, sont au nombre de douze. L'étendue du hautbois est de deux octaves et cinq demi-tons. | Le hautbois ancien avait la taille plus basse d'une quinte que le dessus, et il n'avait que sept trous. Sa longueur était de un mètre trente-six centimètres. La basse du hautbois avait un mètre soixante-six

centimètres et onze trous. Le hautbois champêtre, qui ressemble au hautbois militaire et qui a la même étendue que celui-ci, se compose de cinq pièces : le son qu'il produit est moins sonore et moins velouté. Le son du hautbois a quelque chose de champêtre, de naïf et de doux. Bien employé, il produit un effet charmant dans la symphonie. Il est propre surtout à la cantilène, et ne doit pas être chargé de notes. Plus que d'autres instruments, il doit être joué avec talent. Le doigté en est facile; mais la belle qualité, le velouté, l'égalité des sons ne le sont pas. Il faut beaucoup d'étude et de persévérance pour arriver à bien jouer du *hautbois*. Les *hautbois* s'étaient perfectionnés, se jouaient avec des anches plus fines et avaient acquis plus de douceur et de moelleux. (Ad. Adam.) | Musicien qui joue du hautbois. Les bons *hautbois* sont rares. Garimond est un de nos meilleurs *hautbois*. | Jeu d'orgue compris parmi les jeux d'anches. Il ne tient que la moitié du clavier, le jeu du basson lui servant de basse. | *Quinte de hautbois*, Se dit du cor anglais. | *Basse de hautbois*, Basson. | Fig. *Hautbois* désigne la poésie pastorale, comme la flûte désigne la poésie douce, et la trompette la poésie guerrière et majestueuse. Je prends mes pipeaux et je joue du *hautbois*.

Mais souvent dans ce style un rimeur aux abois
Jette là, de dépit, la flûte et le *hautbois*.
(BOILEAU.)

HAUTBOÏSTE, s. Celui, celle qui joue du hautbois. Un bon *hautboïste*. Il est rare de trouver une *hautboïste*. Les *hautboïstes* de l'Opéra (en 1674) soufflaient à plein tuyau de toute leur force, produisant un son dur et canard sans nuances. (C. Blaze.)

HAUT-DE-CHAUSSES, s. m. Du temps que l'on appelait *chausses* la partie du vêtement qui couvrait les hommes depuis la ceinture jusqu'aux pieds, on divisait cet habillement en deux parties : la première, appelée *haut-de-chausses*, commençait à la ceinture et finissait aux genoux, et a été remplacée par la *culotte*; la seconde, qui couvrait les jambes, était appelée *bas-de-chausses*, par opposition à *haut-de-chausses*. | Fig. *Femme qui porte le haut-de-chausses*, Femme qui maîtrise son mari, ou, comme on dit aujourd'hui, *qui porte les culottes*. Féliante est une maîtresse femme, et, si je ne me trompe, elle a la mine de *porter le haut-de-chausses*. (Hauteroche.) La reine d'Espagne porte les *hauts-de-chausses*.

HAUT-DESSUS, s. m. La plus aiguë des parties vocales de la musique. On distingue deux dessus, le premier dessus et le second dessus. Le *haut-dessus* est chanté par les femmes, les enfants et les *castrats*, dits *soprani*.

HAUTE-BONTÉ, s. f. (*h* asp.). Variété de pomme qui mûrit en automne. Des *hautes-pommes*.

HAUTE-BRUYÈRE, s. f. (*h* asp.). Espèce de bruyère à haute tige dont on fait des balais. Le lièvre est tapi dans les *hautes-bruyères*.

HAUTE-CONTRE, s. f. (*h* asp.). Celle des quatre parties de la musique qui est entre le dessus et le ténor. Les bergers faisaient la *haute-contre*. Voltaire.) | Celui qui a une voix de haute-contre. Pour les voix, nous prendrons seulement six basses-tailles, quatre *hautes-contre*. (Régnier.)

HAUTE-COUR, s. f. Tribunal suprême créé en France par la constitution de 1848 pour juger des crimes politiques et des attentats à la sûreté de l'État, et conservé par la constitution de 1852, sauf certaines modifications. Aujourd'hui, cette cour se compose de juges pris parmi les membres de la cour de cassation et d'un haut jury pris parmi les membres des conseils généraux. Elle forme deux chambres, l'une de mise en accusation et l'autre de *jugement*, toutes deux composées de cinq juges et de deux suppléants. Les hauts-jurés sont au nombre de trente-six. La *haute-cour* ne peut être saisie d'une accusation que par un décret du chef de l'État. Des attributions analogues étaient précédemment remplies par la cour des pairs.

HAUTE-LICE, s. f. (*h* asp.). Sorte de tapisserie qu'on travaillait déjà au XIIe siècle, ainsi nommée de la disposition des lices ou chaîne tendue perpendiculairement de haut en bas. Les songes survenants aux grands sur le finissement de la nuict, se résolvent volontiers en quelque aventure de *haute-lice*. (Contes d'Eutrap.) | On écrit aussi *Haute-lisse*.

HAUTE-LICIER, s. m. Ouvrier qui travaille au métier de haute-lice. On écrit aussi *Haute-lissier*.

HAUTEMENT, adv. (*h* asp.; pron. *oteman*). Avec hauteur, orgueil. Le superbe entreprend *hautement* les choses. (Bossuet.) L'homme, de sa nature, pense *hautement* et superbement de lui-même. (La Bruyère.) | A voix haute, d'une voix élevée. L'arrêt de mort fut lu *hautement* devant la foule. | Fig. Ouvertement, fortement. On le protége *hautement*. Déclarez-vous *hautement* le protecteur des faibles et des opprimés. Il faut toujours être décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre *hautement* et le suivre toujours. (J. J. Rousseau.) | Hardiment, librement, résolûment. Prendre l'occasion de parler *hautement*. (Corneille.) Maurepas a été, parmi les hommes en place, un des premiers qui aient *hautement* préféré les sciences aux talents frivoles, les arts nécessaires aux arts agréables. (Condorcet.)

HAUTESSE, s. f. (*h*. asp.). Titre qu'on donne au sultan, au Grand-Seigneur. Les réformes politiques et sociales préoccupent beaucoup *Sa Hautesse*. | A été employé dans le sens de Élévation, hauteur. Ce mystère surpasse par sa *hautesse* la mesure de notre sens. (Bossuet.)

HAUTEUR, s. f. (*h* asp.). Dimension d'un corps en tant qu'il est haut. La *hauteur* d'un édifice, d'un clocher, d'une tour. La *hauteur* d'une montagne. Les lions de petite taille ont environ 1 mèt. 16 cent. de *hauteur*. | *Tomber de sa hauteur*, Étant debout, tomber tout de son long. | *Hauteur d'appui*, Hauteur suffisante pour qu'on puisse s'appuyer et qui est évaluée à un mètre environ. | L'élévation d'un corps placé, suspendu au-dessus de la terre ou d'une surface. Les aigles volent à une très-grande *hauteur*. La *hauteur* des nuages. | Astron. *Hauteur d'un astre*, Degré d'élévation d'un astre sur l'horizon dans un moment donné. Concevez un rayon visuel allant d'un astre à l'œil d'un observateur : ce rayon formera, avec le plan de l'horizon, un certain angle qu'on nomme l'*angle de hauteur*, ou simplement la *hauteur* de l'astre. | *Hauteur méridienne*, Hauteur mesurée au moment où cet astre passe au méridien. | *Hauteur du soleil*, Le point où cet astre est à midi. | *Prendre la hauteur du soleil*, ou, simplement, *Prendre hauteur*, Observer avec un instrument la hauteur angulaire du soleil sur l'horizon. Les Arabes n'ont pas un pilote qui sache *prendre hauteur*. (Voltaire.) | La *hauteur du pôle* sur l'horizon d'un lieu n'est autre chose que la latitude de ce lieu. | *Hauteur de la végétation*, Hauteur à laquelle les végétaux cessent de croître. A partir d'une certaine hauteur, on voit les arbres et les grandes plantes diminuer de force et de croissance jusqu'à 2,400 ou 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui répond au climat de 70° de latitude; plus haut, ils cessent de croître et disparaissent; puis viennent les arbrisseaux, qui disparaissent aussi à 2,900 mètres. Les sous-arbrisseaux suivent les arbrisseaux; enfin, ceux-ci cessent de croître à leur tour, et sont remplacés par des plantes à racines vivaces; la limite des neiges remplace alors toute verdure. | Géogr. *Hauteur des montagnes*, Élévation du sommet des montagnes au-dessus d'un ou de différents points donnés de position, mais plus habituellement au-dessus du niveau de la mer. On détermine la hauteur des montagnes par le baromètre, en observant aux deux stations extrêmes la hauteur du mercure dans le baromètre et la température. | *Hauteur absolue*, Hauteur d'une montagne, d'un lieu au-dessus du niveau de la mer. | *Hauteur relative*, Hauteur d'une montagne au-dessus du sol sur lequel elle s'appuie. | Géom. Distance la plus courte du sommet ou d'un point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale, ou bien ligne perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale ou sur la base de la figure ou du corps. | *Hauteur d'un triangle*, Perpendiculaire menée de l'un des angles du triangle au côté opposé. | *Hauteur d'un parallélogramme*, Ligne perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme sur les côtés opposés. | Mar. *Hauteur entre les ponts*, Intervalle qui sépare deux ponts; vide qui subsiste entre le plancher de l'un et la voûte de l'autre. | *Hauteur de batterie*, Élévation qui est au-dessus de la surface de la mer, du bas de l'une de ces embrasures situées au centre de cette batterie. | *Être à la hauteur d'une île, d'une ville*, Être dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. Nous *étions à la hauteur de* Lisbonne. | Optiq. Angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil, parallèle à l'horizon, et un rayon visuel qui vient de la partie supérieure à l'œil. | Colline, éminence. Les ennemis gagnèrent une *hauteur*. J'approche d'une petite ville et je suis déjà sur une *hauteur* d'où je la découvre. (La Bruyère.) | Fig. Vous qui aplanissiez les *hauteurs* des esprits superbes. (Fléchier.) | Profondeur. La mer a tant de brasses de *hauteur*. | *La hauteur d'un bataillon*, La quantité de rangs qui le composent. | Fig. Ce qui est supérieur, d'un ordre élevé. La *hauteur* d'une entreprise. | Des vérités dont la *hauteur* les étonne. (Bossuet.) | Noblesse, élévation, dignité. Il avait une *hauteur*, une fermeté d'âme que rien ne faisait ployer. Un esprit plein de justice et de *hauteur*. (Voltaire.) C'est la *hauteur* et la fécondité des pensées, et non leur multitude, qui marquent la place des grands hommes. (Mme Necker.) | Orgueil, arrogance qui se manifeste par le ton, par les manières. Il a été nourri dans les idées de faste et de *hauteur*. Je ne puis m'accoutumer à ces airs de *hauteur*. Il rejeta avec *hauteur* toute communication intermédiaire. (Ségur.) | Action, paroles arrogantes. Il soutient que vos *hauteurs* diminuent sa faute. (Mme de Maintenon.) | La *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, et ceux avec qui l'on traite. Il y a des *hauteurs* généreuses. La réponse de Mirabeau à l'envoyé du roi Louis XVI : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes, » est pleine d'une *hauteur* qu'augmente encore la gravité des circonstances. | On a souvent employé, au pluriel, le mot *hauteur* dans le style relevé : *Les hauteurs de l'esprit humain*; et on dit dans le style simple : *Il a eu des hauteurs; il s'est fait des ennemis par ses hauteurs*.

HAUT-FEUILLET, s. m. Une des deux feuilles de la scie de l'estadou, chez les tabletiers.

HAUT-FOND, s. m. Mar. Endroit où la mer a beaucoup de profondeur. C'est ce que la plupart des auteurs nomment à tort un *bas-fond*. V. BAS-FOND.

HAUTIN, s. m. (*h* asp.). Nom vulgaire de plusieurs poissons de genres différents, savoir : une argentine, un corégone et un triptéronote.

HAUT-JURÉ, s. m. Juré qui fait partie de la haute-cour.

HAUT-JUSTICIER, s. m. Nom donné, au moyen âge, aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes qui troublent l'ordre public et de les réprimer. Les *hauts-justiciers* recevaient du roi la plénitude de leurs pouvoirs dans l'étendue de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était pas réservées à lui seul ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

HAUT-LE-CORPS, s. m. Saut, bond que fait un cheval. | Fig. et famil. Brusques mouvements du corps, tressaillements involontaires, saut convulsif de l'estomac ou du diaphragme.

HAUT-LE-CŒUR, s. m. Envie de vomir. Avoir des *hauts-le-cœur*. Rendre des flumes, avoir envie de vomir. | Plur. Des *hauts-le-cœur*.

HAUT-PENDU, s. m. Mar. Se dit d'un nuage noir qui annonce de la pluie et du vent.

HAUTURIER, IÈRE, adj. et s. (*h* asp.). Mar. Nom qu'on donnait autrefois aux pilotes qui naviguaient au long cours, à cause de l'usage où ils étaient de prendre la hauteur des astres pour diriger les navires en mer. | *Navigation hauturière*, Navigation de long cours, par opposition à cabotage.

HAÜY (RENÉ-JUST, l'abbé). Savant minéralogiste, né en 1743, à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), mort en 1822. Ce fut le cours de Daubenton, où il entra un jour par curiosité, qui tourna son esprit vers la minéralogie. Un heureux hasard vint jeter la lumière dans ses études comparées des plantes et des minéraux. Il laissa une fois tomber par maladresse un beau groupe de spath calcaire cristallisé en prismes, et quelques éclats détachés du groupe se présentèrent sous l'apparence d'un cristal nouveau, d'une forme régulière, lisse sur toutes les faces. « Tout est trouvé! » s'écria-t-il aussitôt; et, en effet, la cristallographie était découverte. Voué dès ce moment à l'étude de la nature, il fut nommé professeur-adjoint de botanique au Jardin des Plantes, puis conservateur du cabinet des mines, en 1794; enfin, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, en 1802. Outre ses traités de cristallographie et de minéralogie, on a d'Haüy un excellent traité élémentaire de physique, 1803. | *Haüy* (Valentin). Frère du précédent, né en 1745, à Saint-Just (Oise), mort, la même année que son frère, en 1822, fondateur, en 1784, de l'institution des jeunes aveugles et créateur d'une méthode pour les instruire. Cette méthode consistait à remplacer les signes visibles par des signes en relief que le doigt peut apprécier. A travers les nombreuses révolutions que subit l'établissement des jeunes aveugles, Haüy en conserva la direction jusqu'au gouvernement consulaire, à qui ses sentiments démocratiques déplaisaient. Ayant essuyé même quelques tracasseries, il quitta Paris en 1806, et alla fonder à Saint-Pétersbourg et à Berlin des établissements analogues. On a de ce philanthrope un *Essai sur l'éducation des aveugles*.

HAÜYNE, s. f. (*h* asp.; de *Haüy*, minéralogiste). Minéral. Substance vitreuse, bleue, plus dure que le verre.

HAVANE (LA) (*h* asp.). Géogr. Capitale de l'île de Cuba (Grandes-Antilles), sur la côte septentrionale, appartient à l'Espagne. 150,000 hab., dont 25,000 es-

claves. Le port est spacieux et beau; il contraste avec l'aspect de la ville, qui est triste. On y remarque la Grande-Place, onze églises, entre autres la cathédrale, où se trouve le tombeau de Christophe Colomb. Outre deux hôpitaux, le lazaret et l'arsenal, cette cité possède une société pour les sciences et les arts et une école de dessin. Peu d'industrie, mais un grand commerce. C'est une sorte d'entrepôt entre les deux continents, l'Amérique et l'Europe. Les principales exportations consistent en sucre, café et tabac très-estimés. La Havane, dont le nom primitif était *Puerto de Carenas* (port des navires), fut fondée en 1511 par Diégo Vélasquez. Elle fut abandonnée, puis rebâtie plus loin sous le nom de *San Cristoval de la Havane*. Les Français et les boucaniers s'en emparèrent plusieurs fois pendant le XVIe siècle. Les Anglais la prirent en 1762, mais ils la rendirent à l'Espagne après la paix de 1763.

HAVANE, s. m. (*h* asp.). Cigare de la Havane. Fumer un *havane*. D'excellents *havanes*. | Famil. *Il allume son havane au soleil*, Se dit d'un homme qui fume en marchant avec la fierté d'un hidalgo.

HAVANAIS, AISE, adj. et s. (*h* asp.). Géogr. Habitant de la Havane; qui appartient à la Havane ou à ses habitants. Les mœurs *havanaises*.

HÂVE, adj. (*h* asp.). Morne, pâle, maigre et défiguré par le décharnement. Un visage *hâve*. Une mine *hâve*. Il arriva accompagné d'une vieille fort *hâve*. (Molière.) Les ondes jaunes du Tibre, des marais empestés, des habitants *hâves*, décharnés et rares. (Voltaire.) Une physionomie *hâve* et sinistre. (Ch. Nodier.) Un teint blême, un visage *hâve*.

HAVEAU, s. m. (*h* asp.). Outil de saunier qui sert à unir l'aire. On dit aussi *Havenet*.

HAVELÉE, s. f. (*h* asp.). Sillon dans l'aire que le saunier fait avec le haveau.

HAVENEAU, s. m. (*h* asp.). T. de pêche. Filet en forme de poche que l'on tend sur deux perches qui se croisent comme les branches d'une paire de ciseaux.

HAVENET, s. m. (*h* asp.). Synonyme de *Haveau* et de *Haveneau*.

HAVERON, s. m. (*h* asp.). Avoine sauvage. Le *haveron* domine cette année dans les fourrages.

HAVET, s. m. (*h* asp.). Outil de fer terminé en forme de crochet, à l'usage des ardoisiers. | Chez les cloutiers, Clou à crochet. | Mar. Grande fourchette dont le cuisinier du navire se sert pour retirer la viande de la chaudière.

HAVI, IE, part. Brûlé par une trop grande chaleur. Viande *havie*.

HAVIR, v. a. (*h* asp.; du gr. αὔειν, dessécher). Se dit de l'action du feu sur la viande qu'il brûle à la surface sans la cuire à l'intérieur. La braise *havit* la viande. | V. n. La viande *havit*. | SE HAVIR, v. pr. Être havi. Le rôti *se havit*.

HAVRE, s. m. (*h* asp.). Anciennement, Port de mer quelconque. Maldonado est maintenant reconnu pour un des plus mauvais *havres* qui soient au monde. (Raynal.) | Fig. N'est-ce pas la loi des fortunes humaines qu'elles n'ont pas de *havre* à l'abri de tout vent? (Malherbe.) | *Havre de barre*. Havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables, et où l'on ne peut aborder que de pleine mer. | *Havre de toutes marées*, Celui où l'on n'est pas obligé d'attendre la marée pour entrer ou pour sortir. | Aujourd'hui, *havre* ne se dit que de certains ports qui sont à sec à marée basse.

HAVRE (LE) (*h* asp.). Géogr. Autrefois le *Havre de Grâce*. Grand port de commerce de France, sur l'Océan; chef-lieu d'arrondissement (Seine-Inférieure); place forte de troisième ordre; 74,900 habit.; chambre et bourse de commerce. Chemin de fer pour Paris. L'aspect du Havre est pittoresque; il est dominé par le cap de la Hève et par le coteau d'Ingouville, qui s'élève en amphithéâtre. Il fut bâti après la bataille de Marignan, par François Ier, qui voulut l'appeler *Franciscopolis*. En 1562, la trahison livra cette cité aux Anglais; mais elle fut reprise neuf mois après. Sous Louis XIV, elle devint le siége de la Compagnie des Indes; en 1694, les Anglais la bombardèrent, mais sans y faire de grands dommages. Le Havre offre peu de monuments dignes d'attention; on ne peut citer que l'hôtel de ville, construction toute récente; l'église Notre-Dame, bâtie en forme de croix, dans le style de la Renaissance, et achevée vers la fin du XVIe siècle; la tour de François Ier, haute de 21 mètres, et terminée par un parapet découpé de 12 embrasures, et le Musée. Le port peut contenir 500 navires; il est formé de six bassins et d'un avant-port. Construction de navires; fabriques d'amidon, d'huile, de produits chimiques, raffineries de sucre, confection de dentelles. Sous le point de vue commercial, le Havre est pour l'Océan ce que Marseille est pour la Méditerranée. Il forme, ainsi que cette dernière ville, l'entrepôt du commerce de Paris avec la plus grande partie du monde. Le Havre a vu naître les deux Scudéri, Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne.

HAVRESAC, s. m. (*h* asp.). Anciennement, Nom du sac de peau, de forme quadrangulaire, que les fantassins portent sur le dos, pendant les marches. Dans ce sens, on dit aujourd'hui *Sac*. | Sac que les gens de métier portent sur le dos et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, etc.

HAWAÏ. Géogr. Île de la Polynésie, la plus grande de l'archipel Sandwich; 154 kilom. de long sur 132 de large; 150,000 habit.; chef-lieu, Kairoua. Aucune autre contrée de la Polynésie ne présente des montagnes aussi élevées. Le géant de ce système, le *Mouna-Loa*, au front couronné de neige, a 4,843 mètres. Les autres points culminants sont le *Mouna-Kea* (4,154 mèt.) et le *Mouna-Oua-Rarai* (3,290 mèt.). Le sol est volcanique et porte partout l'empreinte d'épouvantables déchirements. Des montagnes éboulées, des monceaux de cendres, de larges coulées de lave, d'innombrables cratères, des massifs de basalte, des crevasses sulfureuses, des crêtes noires et aiguës, des falaises, des grottes, des précipices, et au milieu de tout cela, des pentes douces, d'admirables vallées. Dans l'intérieur, on trouve un vaste plateau d'environ 250 kilom. carrés, environné de montagnes. C'est le district de *Wai-Mea*, affreux désert constamment travaillé par les feux souterrains, privé d'eau, et dont la végétation est presque nulle. Le principal volcan de l'île, situé à l'est de ce plateau, est le *Kiro-Ea*, l'effroi de la contrée; c'est une dépression circulaire, une plaine noire, au fond de laquelle une soixantaine de cratères vomissent des flammes ou de la fumée. Le *Pouna-Ohou* présente aussi plusieurs cratères en activité. Quant au littoral, il ne le cède à aucun autre pour la beauté et la fertilité. Il est divisé en six districts, tous populeux et bien cultivés. Différents endroits possèdent des résidences royales, ainsi que des édifices en pierre de l'ancien culte, des moraïs, des lieux de refuge. L'un des vieux temples abandonnés a 75 mètres de long, 33 de large et des murailles de 7 mètres de haut et 2 d'épaisseur. On trouve à Hawaï l'arbre à pain, différents palmiers et tous les végétaux des tropiques. La principale culture est celle de la canne à sucre. C'est à Keara-Kekoua, sur la côte occidentale d'Hawaï, que Cook fut massacré par les naturels, en 1779. (Casimir Henricy).

HAYDN (FRANÇOIS-JOSEPH). Un des plus grands musiciens de l'Europe, né en 1732, à Rohram, près de Vienne; mort en 1809. Il passa sa jeunesse dans l'indigence et se forma seul. Il a écrit 118 symphonies, 21 opéras, entre autres le *Diable boiteux*, *Armide*, *Orlando paladino*, *Orfeo*; 5 oratorios, parmi lesquels on remarque celui de la *Création*; 82 quatuors, 13 concertos, 31 pièces d'église. Ses parties instrumentales sont des modèles. Le mérite caractéristique qui domine dans toutes ses compositions est une admirable netteté de pensée, une délicieuse naïveté d'expression.

HAYE (LA) (pron. *la hè*; en holl. et en allem., *Haag*, abréviat. de *s'Graven Hage*; en lat. mod., *Haga Comitum*). Capitale de la Hollande. L'une des plus belles villes d'Europe; environ 60,000 habit. Établissements scientifiques et littéraires; musées et collections d'objets d'art; grand commerce de librairie. Une simple maison de chasse des comtes de Hollande, bâtie au milieu des bois, en se transformant, dès l'an 1250, en un palais autour duquel vinrent bientôt s'élever quelques maisons, donna origine à la ville de La Haye. Au XVIe siècle, elle devint la résidence des États généraux, des États de Hollande, du stathouder et des ambassadeurs; elle s'agrandit insensiblement dans le cours du XVIIe siècle, et fut jusqu'au XVIIIe le centre des négociations diplomatiques les plus importantes. La République française s'en empara en 1795. Nos volontaires, avides de gloire et de dangers, s'élancèrent sur les glaces de la Hollande et s'emparèrent de la capitale du pays, le 24 janvier. Elle perdit son titre de capitale lors de la création du royaume de Hollande, en 1806, par Napoléon, qui transféra le gouvernement à Amsterdam. La prospérité de la Haye souffrit extrêmement du règne de Louis-Napoléon, qui transporta les grands colléges à Utrecht et à Amsterdam, jusqu'à ce que le retour du prince d'Orange, en 1813, rendit à la ville son ancien éclat.

HÉ, interj. (*h* asp.). Elle sert à appeler. *Hé! venez ici*. | Elle sert aussi à donner de la force à la phrase qui suit. *Hé! madame*, l'on loue aujourd'hui tout le monde. (Molière.) | Elle s'emploie pour avertir. *Hé! prends garde, petit nez, mon cher petit bouchon*. (Molière.) | Pour exprimer la surprise. *Hé! bonjour, monsieur le Corbeau*. (La Fontaine.) | Pour marquer l'adhésion. *Hé! hé!* il n'y a rien à répondre. | Pour témoigner de la commisération. *Hé! monsieur, peut-on voir souffrir les malheureux?* (Racine.) | Ironiq. *Hé! hé!* d'où vient donc ce plaisant mouvement? (Voltaire.) | Pour exprimer l'impatience. *He quoi!* vous n'êtes pas encore parti! | Pour marquer du regret, de la douleur. *Hé! malheureux, qu'ai-je fait!* | Pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Hé quoi! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage?* (Racine.) | *Hé bien*, s'emploie pour exprimer l'étonnement et pour interroger. *Hé bien, de quoi est-il question?* (Molière.) | Pour réveiller l'attention, pour exciter le courage. *Hé bien, madame, parce que vous avez perdu votre mari, faut-il vous enterrer toute vive?* (Prévost.) | Cette interjection se répète quelquefois. *Hé bien, madame, he bien*, ils seront satisfaits. (Molière.) | *Hé là!* Pour arrêter, pour réprimer. *Hé là! tout doucement, mon cher, ne soyez pas insolent*.

HEAUME, s. m. (*h* asp.; du bas lat. *helmus*, fait de l'allem. *helm*, même signif.). Sorte de casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le chignon du cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. Il resta en usage jusqu'au XVIe siècle. En ce temps-là, les guerriers pensaient que les meilleurs *heaumes* venaient de Paris, où encore il y a une rue de la *Heaumerie*. L'écuyer suivait le chevalier à la guerre, portait son *heaume* élevé sur le pommeau de la selle. (Chateaubriand.) | Blas. Une des pièces qui figurent dans les armoiries. C'était un ornement, une marque de noblesse et des fiefs nobles qui en faisait voir les différents degrés suivant certaines dispositions. Qu'est devenue la distinction des casques et des *heaumes?* (La Bruyère.) | *Heaume d'or* ou *écu heaumé*, Monnaie d'or frappée sous le règne de Charles VI. Ainsi que les écus ordinaires, ces pièces représentaient les armes de France; mais ces armes, au lieu d'être surmontées d'une couronne, y étaient timbrées d'un *heaume* ou *casque*.

HEAUMERIE, s. f. (*h* asp.). Art de fabriquer des casques, des heaumes, des armures. | Endroit où l'on fabriquait et où l'on vendait des heaumes.

HEAUMIER, IÈRE, s. (*h* asp.). Celui, celle qui fabriquait des heaumes, des armes en général, ou qui en faisait le commerce. *La Belle Heaumière*, titre d'une ballade de Villon. | S. m. Bot. Variété du prunellier. | Sorte de bigarreautier dont les fruits sont plus fermes que les guignes et plus mous que les bigarreaux.

HEBDOMADAIRE, adj. (du gr. ἑβδομάς, semaine). Qui appartient à la semaine. | Qui se renouvelle chaque semaine. Une tâche *hebdomadaire*. Journal *hebdomadaire*. Les feuilles *hebdomadaires*. | S'est dit aussi des auteurs d'écrits périodiques qui paraissent toutes les semaines. Écrivain *hebdomadaire*. | *Chroniqueur hebdomadaire*, Celui qui, dans un journal, fait toutes les semaines une revue ou chronique. | Subst. *Un hebdomadaire*, Un journal hebdomadaire. Une *hebdomadaire*. Une revue *hebdomadaire*.

> Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
> A travailler à son *hebdomadaire*.
> (VOLTAIRE.)

| Méd. *Fièvre hebdomadaire*, Qui revient toutes les semaines. Les fièvres *hebdomadaires* sont faciles à guérir.

HEBDOMADAIREMENT, adv. Par semaine, toutes les semaines. La revue des théâtres se fait *hebdomadairement* dans les journaux de Paris.

HEBDOMADIER, IÈRE, s. Celui, celle qui est de semaine dans un chapitre ou dans un couvent, pour y faire ou dire l'office, y présider, etc. | *L'hebdomadier*, *l'hebdomadière du réfectoire*, Celui, celle qui lit pendant les repas. | Adjectiv. Chanoine *hebdomadier*. Religieuse *hebdomadière*.

HÉBÉ (du gr. ἥβη, jeunesse). Mythol. La jeunesse personnifiée. Fille de Jupiter et de Junon, elle remplissait dans l'Olympe la fonction d'échanson des dieux, aidait Junon à atteler son char et avait dans ses attributions tout ce qui regardait la vie domestique des habitants de l'empire céleste. Elle devint l'épouse d'Hercule lorsque ce héros fut admis dans l'Olympe. Les poëtes la désignent par les surnoms de *Callisphyros*, aux beaux pieds, et de *Junonia*, Junonide. Cette déesse était adorée dans divers lieux en Grèce et en Italie. Les Athéniens lui avaient élevé dans le Cynosarges un autel qui lui était commun avec Hercule. Les images d'Hébé sont très-rares dans les monuments antiques. Parmi les modernes, la plus célèbre est la statue de Canova, exécutée en marbre blanc, et qui représente la déesse sous la figure d'une jeune fille tenant une coupe. | Fig. et poétiq. Jeune et jolie femme. C'est

une véritable *Hébé*. Les *hébés* de l'Opéra. | Astron. Planète télescopique découverte en 1847. La durée de sa révolution est de 1,379 jours et demi. | Bot. Genre de jasminées. | Entom. Jolie espèce de papillon nocturne. | Erpét. Espèce de couleuvre.

HÉBERGE, s. f. S'est dit pour Logement. | T. de droit. Le point jusqu'où un mur est censé être commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer à l'entretien et aux réparations du mur mitoyen que jusqu'à son *héberge*.

HÉBERGÉ, ÉE, part. Reçu dans une maison, logé. Des soldats *hébergés* chez l'habitant.

HÉBERGEMENT, s. m. (pron. *éberjeman*; de l'allem. *heberg*, auberge). Action d'héberger. Vieux mot. | Féod. Droit que l'on payait en compensation du logement dû à un seigneur ou à ses agents.

HÉBERGER, v. a. Recevoir chez soi, loger. On est mal *hébergé* en Italie. Notre petit château espère toujours avoir l'honneur de vous *héberger*, quand vous prendrez le chemin de la France. (Voltaire.) Présentez-vous chez le docteur en habit de cavalier, avec un billet de logement; il faudra bien qu'il vous *héberge*. (Beaumarchais.) | Par extens. Chez les loups qu'*hébergeait* ce lieu peu fréquenté. (La Fontaine.) | Fig. Il ne sera pas dit que je ne l'*hébergerai* pas dans mon cœur. (Trad. du théâtre italien.) | T. de saline. *Héberger la muire*, Charger d'eau la poêle. | S'HÉBERGER, v. pr. Archit. S'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBERT (JACQUES-RENÉ). Démagogue célèbre, surnommé le *Père Duchêne*, né à Alençon en 1755. Avant la Révolution, il menait à Paris une vie fort misérable; il avait été contrôleur de billets à la porte d'un théâtre et domestique. Bien que dépourvu d'instruction, il se mit à écrire, et publia, à partir de 1789, un journal politique intitulé *le Père Duchêne*, où l'exagération des doctrines ne le cédait qu'au cynisme du langage. On trouve néanmoins dans ces pages triviales quelques éclairs de raison, quelques articles de politique de grande portée. Après le 10 août, Hébert fut nommé substitut du procureur général de la Commune, et eut dès lors une part active à toutes les mesures prises par ce redoutable corps. On l'accuse d'avoir, dans le procès de Marie-Antoinette, forgé contre cette malheureuse princesse les plus horribles accusations, et d'avoir comploté le massacre des Girondins dans le procès qui précéda leur proscription. Trouvant la Convention trop modérée, il voulut transporter à la Commune tous les pouvoirs de cette assemblée; mais il fut désapprouvé par Robespierre même. Arrêté par ordre du Comité de salut public, il périt sur l'échafaud le 24 mars 1794. Hébert dominait au club des Cordeliers. C'est lui qui, de concert avec ses partisans Anacharsis Clootz, Ronsin, Vincent, Momoro, etc., institua le culte de la Raison.

HÉBÉTANT, ANTE, adj. Qui rend stupide, qui abrutit. Un travail *hébétant*. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars *hébétants*. Il règne un despotisme stupide, féroce, *hébétant*.

HÉBÉTATION, s. f. (pron. *ébétasion*). Manque de sensibilité; goût émoussé. La grossièreté des appétits du cochon dépend de l'*hébétation* des sens du goût et du toucher. (Buffon.) | Fig. État d'un esprit émoussé. L'*hébétation* est le châtiment des écrivains qui abusent de leur esprit.

HÉBÉTÉ, ÉE, adj. Rendu stupide. Un enfant *hébété*. Regarder avec des yeux *hébétés*. Il avait dans sa physionomie quelque chose d'*hébété* et de stupide. (Rollin.) Les nations *hébétées* demeuraient dans le silence. (Voltaire.) Parmi les enfants des manufactures, il est facile de reconnaître les fumeurs à leur air *hébété*. (Blanqui.) Peuples *hébétés* par le despotisme.

Je laisse aux doucereux ce langage affecté,
Ou s'endort un esprit de mollesse *hébété*.
(BOILEAU.)

Substantiv. C'est un *hébété*. Il parle, il agit comme un *hébété*. Écrire en sage et vivre en *hébété*. Les *hébétés* abondent dans les séminaires.

HÉBÉTER, v. a. Rendre stupide; rendre obtus, émoussé, en parlant de l'esprit, des sens. L'ivrognerie *hébète* l'homme. Ce maître d'école *hébète* ses écoliers par une trop grande sévérité. Les esprits ont dégénéré dans l'Inde; probablement le gouvernement tartare les a *hébétés*. (Voltaire.) La fade galanterie n'a point *hébété* la raison. (J. J. Rousseau.) La manie du moyen âge nous *hébète* aujourd'hui. (Chateaubriand.) | S'HÉBÉTER, v. pr. S'affaiblir, s'émousser. L'action de la vue *s'était hébétée* pour avoir été si longtemps sans exercice. (Montaigne.) | Devenir stupide. Les esclaves *s'hébètent*.

HÉBÉTUDE, s. f. Didact. Stupidité. | Méd. Apparence hébétée que présente un malade dans certaines affections cérébrales; état morbide particulier qui consiste en une sorte d'impossibilité de se servir des facultés intellectuelles, bien que l'action des organes des sens soit conservée au moins partiellement. L'état d'*hébétude* est comme un premier degré de la stupeur.

HÉBRAÏQUE, adj. Qui appartient aux Hébreux. La langue *hébraïque*. | *Alphabet hébraïque*, Collection de caractères, commune dans l'origine aux peuples de l'Asie occidentale, transmise par les Phéniciens aux Grecs, et devenue ainsi la base de tous les alphabets européens. L'*alphabet hébraïque* se compose de vingt-deux lettres, qui s'écrivent de droite à gauche; elles avaient primitivement la figure de l'objet dont elles portent le nom. | Philologie. *Caractère hébraïque*, Caractère propre à la langue hébraïque. Il y en a de deux sortes, le samaritain ou phénicien, et le chaldaïque ou judaïque, qu'on appelle aussi *hébreu carré*, ou moderne. | Zool. Se dit de coquilles et d'animaux dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques.

HÉBRAÏQUEMENT, adv. (pron. *ébraikeman*). A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT, s. Philologue qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque. | Observateur trop scrupuleux des préceptes de la Bible. Les *hébraïsants* et les *hébraïsantes*.

HÉBRAÏSER, v. n. Se servir de locutions propres à la langue hébraïque. | Connaître, étudier l'hébreu. Le docteur dogmatisait, *hébraïsait* du matin au soir. | Adopter les dogmes, les opinions des Hébreux. On croirait que les Hébreux ont tout imité des Égyptiens ou que les Égyptiens ont *hébraïsé*. (Voltaire.)

HÉBRAÏSME, s. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque. Le grec d'Origène est mêlé d'*hébraïsmes* et de tours étrangers, comme il arrive souvent aux écrivains qui possèdent plusieurs langues. (Chateaubriand.) Il a commis un *hébraïsme*.

HÉBRAÏSTE, s. Celui, celle qui est versé dans l'étude de la langue hébraïque. Les *hébraïstes* sont rares à notre époque. Synonyme d'*Hébraïsant*.

HÉBREU, s. m. Nom du peuple juif. Un *Hébreu*. Les *Hébreux*. | Ce mot n'a pas de féminin; on ne dit pas les *Hébreuses*, mais les *Juives*. V. JUIF. | Langue hébraïque. Savoir l'*hébreu*. Apprendre l'*hébreu*. L'*hébreu* est une des langues sémitiques. On verra qu'il s'est ébloui lui-même, ou qu'il veut éblouir les autres par son grec et par son *hébreu*. (Bossuet.) | Fig. et famil. *C'est de l'hébreu pour moi*, Je n'y comprends rien. Il renvoya le valet après avoir dit quelques paroles italiennes qui *furent de l'hébreu pour moi*. (Le Sage.) | Adj. m. *Le texte hébreu*, Le texte en langue hébraïque. Dans ce sens, on dit au féminin *Hébraïque*. | *Hébreu carré*, Nom que l'on donne aux caractères hébraïques modernes.

HÉBRIDES. Géogr. Iles de l'océan Atlantique, qui bordent l'Ecosse à l'ouest. On en compte 300, dont 86 sont habitées et assez bien cultivées; environ 110,000 habit. Les principales de ces îles sont Syke, Saint-Kilda, Lewis, Benbecula, Harris, Uist, Cannay, Barra. Grand commerce de duvet, de soude, de varech, de poisson; antiquités et curiosités naturelles; mines de fer, plomb et argent. Les habitants des Hébrides ressemblent beaucoup aux montagnards écossais par les mœurs, la langue et le costume. Ces îles furent d'abord habitées par les Pictes, qui y conservèrent leur indépendance jusqu'au VIIIe siècle; elles tombèrent ensuite au pouvoir des Danois et des Norwégiens, et furent réunies à l'Écosse en 1264. | *Nouvelles Hébrides*, Archipel de l'Océanie (Australasie), appelé aussi *Archipel de Quiros* et *Grandes-Cyclades*. Les principales de ces îles sont Saint-Esprit, Mallicolo, Pentecôte, Koro-Mango, Tanna, Erronam. Elles sont hautes, fertiles et populeuses. Leurs habitants sont de plusieurs races presque toutes communes à la Nouvelle-Calédonie, la Tasmanie et l'Australie; ils sont d'une laideur extrême. Quelques-uns sont industrieux et hospitaliers; d'autres anthropophages.

HEC, s. m. Sorte de planche qu'on pose sur la vendange avant de la soumettre à l'action du pressoir.

HÉCATE (du gr. ἑκατόν, cent, parce qu'on prétendait qu'elle tenait au delà du Styx, pendant cent ans, les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture). Mythol. anc. Fille de Jupiter et de Latone et sœur d'Apollon. Les tragiques lui ont attribué une grande puissance dans les enfers; elle était la déesse souveraine du royaume ténébreux. On lui sacrifiait des chiens. On la représente avec trois têtes ou même avec trois corps, c'est pourquoi on l'appelle la *triple Hécate*, déesse de la nuit, des ombres, des songes et des fantômes. Elle présidait aux évocations magiques. | *Descendre chez Hécate*, signifie, chez les poètes, Mourir. | Hécate est la même que Diane et que la lune. Les poètes la représentent comme inspirant le remords aux criminels. La nuit, entourée de chiens infernaux, elle s'arrête dans les carrefours, auprès des tombeaux, et, dans les lieux souillés par quelque crime, elle fait aboyer ses horribles compagnons pour jeter l'épouvante dans l'âme des meurtriers, des tyrans oppresseurs des peuples. | Entom. Espèce de papillon. | Erpét. Espèce de tortue d'Amérique.

Hécate.

HÉCATÉES. Mythol. Apparitions de spectres d'une grandeur prodigieuse qui avaient lieu dans les mystères d'Hécate. | Statues ou colonnes érigées à cette déesse devant les maisons athéniennes et dans les carrefours. Le soir de chaque nouvelle lune, les citoyens riches y faisaient des offrandes de victuailles, dont les pauvres profitaient.

HÉCATOMBE, s. f. (du gr. ἑκατόν, cent; βοῦς, bœuf). Antiq. Sacrifice de cent bœufs ou d'un grand nombre de victimes. Offrir une *hécatombe*. Tout le sang de vos rois servira d'*hécatombe*. (Corneille.) Dussiez-vous dépeupler tous vos troupeaux par vos *hécatombes*, la vie des bêtes ne peut point payer pour la vie des hommes. (Bossuet.) | D'après les rites, on élevait cent autels de terre ou de gazon, où cent prêtres immolaient à la fois autant de victimes. Quelquefois on substituait vingt-cinq bêtes, c. à d. cent pieds à cent têtes d'animaux, conservant ainsi le nombre sacramentel. Pythagore, qui s'abstenait de détruire tout ce qui avait vie, offrit un jour cent petits bœufs de pâte pour une hécatombe. | Toute espèce de sacrifices somptueux. On a appelé *hécatombes* les immolations druidiques, qui consistaient à brûler vivantes des victimes humaines entassées dans un immense mannequin d'osier. | Fig. Massacre, effusion de sang humain. Les rois offrent des *hécatombes* à la sombre divinité de la guerre. | Par plaisanterie. Je ferais une *hécatombe* de sots pour sauver un rhumatisme à un homme aimable. (Volt.)

HECATOMBÉE, s. f. Mythol. Fête athénienne en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait le premier du mois hécatombéon. | Fête de Junon à Argos et à Égine. On offrait à la déesse un sacrifice de cent bœufs, dont une partie était distribuée aux citoyens. | Sacrifice annuel que les cent villes laconiennes offraient en commun pour conserver la prospérité sur leur territoire.

HÉCATOMBÉON, s. m. Le septième mois des Athéniens, jusqu'à l'an 450 av. J. C., où il devint le premier du mois olympique. Il correspondait à partie de juillet et d'août.

HÈCHE, s. f. (*h* asp.). Espèce de ridelle qui garnit les côtés d'une voiture.

HÉCLA (*h* asp.). Géogr. Volcan d'Islande, 1,557 mètres d'élévation. Son sommet forme trois pointes. Les dernières éruptions de ce volcan ont eu lieu en 1766 et 1845. Les Islandais prétendaient autrefois que l'enfer était dans leur île, et le plaçaient dans les gouffres du mont Hécla.

HECTARE, s. m. (du gr. ἑκατόν, cent, et du lat. *area*, surface). Mesure agraire d'une superficie de cent ares, ou dix mille mètres carrés. C'est un carré de *dix* ares de côté.

HECTIQUE, adj. (du gr. ἕξις, habitude du corps). Méd. Se dit d'une fièvre lente continue ou inter-

mittente qui accompagne la fin des maladies organiques et peut aussi être idiopathique. L'amaigrissement progressif, la flaccidité générale, la sécheresse à la gorge, la fréquence du pouls, la chaleur à la peau, surtout à la paume des mains et à la plante des pieds, et à la fin, les sueurs et la diarrhée colliquative sont les principaux caractères de la *fièvre hectique*.

HECTISIE, s. f. Méd. État de ceux qui ont la fièvre hectique.

HECTO (du gr. ἑκατόν, contracté de ἑκατόν, cent). Mot grec qui précède les noms de mesure, et désigne une mesure cent fois plus grande que celle indiquée par le mot qui suit. | S. m. Abréviation usuelle d'hectogramme. Deux *hectos* de viande.

HECTOÉDRIE, s. f. (du gr. ἕξ, six; ἕδρα, face). T. de minéral. État d'un cristal hectoédrique.

HECTOGRAMME, s. m. (du gr. ἑκατόν, cent; γράμμα, gramme). Mesure du poids de cent grammes, dans le système métrique.

HECTOLITRE, s. m. (du gr. ἑκατόν, cent; λίτρα, litre). Mesure de cent litres dans le système métrique. On s'en sert pour les liquides et les matières sèches. Pour le mesurage des liquides, cette mesure égale 107 pintes anciennes de Paris; remplace les quarts, feuillettes, demi-muids, etc. Pour le mesurage des grains, l'hectolitre revient à environ 7 boisseaux et 2/3 de Paris, ou un peu plus d'un demi-setier.

HECTOMÈTRE, s. m. (du gr. ἑκατόν, cent; μέτρον, mesure). Mesure de longueur égale à cent mètres. Il y a dix *hectomètres* dans un kilomètre.

HECTOMÉTRIQUE, adj. Qui appartient à l'hectomètre. Unité *hectométrique*.

HECTOR. Mythol. Célèbre défenseur de Troie; était fils de Priam et d'Hécube, d'autres disent d'Apollon, qui n'apparaît dans Homère que comme son protecteur. Il épousa Andromaque et en eut Astyanax. L'oracle ayant prédit que tant qu'Hector vivrait, l'empire de Priam résisterait aux attaques des Grecs, ceux-ci firent de ce terrible adversaire le but de tous leurs assauts: mais leur valeur fut infructueuse pendant neuf années. Hector, après avoir fait tomber Patrocle sous ses coups, fut tué par Achille en combat singulier, et son corps fut traîné autour des murailles assiégées.

HECTOSTÈRE, s. m. (du gr. ἑκατόν, cent; στερεός, solide). Mesure de cent stères ou cent mètres cubes, dans le système métrique. Il y a dix décastères dans un *hectostère*.

HÉCUBE. Mythol. Femme de Priam et mère d'Hector. Pendant le siége de Troie, elle vit successivement tomber sous le fer une partie de sa famille; et, après la ruine de Troie, elle fut réduite en esclavage par les vainqueurs, qui l'emmenèrent dans la Chersonnèse, où sa fille Polyxène lui fut enlevée violemment pour être immolée sur le tombeau d'Achille. Le meurtre de Polydore, un autre de ses fils, lâchement égorgé par Polymnestor, à qui elle l'avait confié, redoubla ses chagrins et la porta à se venger de son assassin. En effet, attirant Polymnestor dans une tente écartée où elle avait rassemblé les captives troyennes, elle lui creva les yeux et massacra ses deux enfants. Le meurtre accompli, elle entendit sa victime lui prédire qu'elle serait changée en chienne, et que son tombeau, désigné par le nom de *monument de la chienne malheureuse*, servirait de signal aux nautoniers. Telle est la version qu'a suivie Euripide. D'autres traditions prétendent qu'Hécube, échue en partage à Ulysse, se précipita dans l'Hellespont, ou qu'elle fut tuée par les Grecs irrités de ses imprécations et de ses outrages.

HEDJAZ. Géogr. Contrée du N. O. de l'Arabie, comprise entre le désert de Syrie, le Nedjed, l'Yémen et la mer Rouge. Ses principales villes sont, dans l'intérieur, la Mecque et Médine (les deux villes saintes), Thaïef, Abou-Arich; sur la côte, Djeddah, port de la Mecque, Djedan, Rabagh, Jambo, Tor. L'Hedjaz est moins fertile que l'Yémen; il est montagneux, surtout au N. O., où s'élèvent les monts Horeb et Sinaï. On n'y trouve point de rivières, mais seulement quelques sources et des puits, qui se dessèchent pendant l'été. Néanmoins, le sol est cultivé sur les côtes; on y récueille surtout du baume, de la myrrhe et de l'encens. Les chevaux de l'Hedjaz sont les meilleurs de l'Arabie. C'est dans ce pays qu'habitaient les Amalécites, les Édomites ou Iduméens, les Madianites et les Nabathéens. Sa population actuelle se compose partie d'Arabes sédentaires, partie d'Arabes nomades ou Bédouins. On y trouve aussi des Banians, des Turcs et des Abyssiniens. L'Hedjaz est la seule partie de l'Arabie qui appartienne à l'empire ottoman.

HEGEL (GEORGE-GUILLAUME-FRÉDÉRIC). Célèbre philosophe allemand, né à Stuttgard en 1770, mort en 1835, d'une attaque de choléra. Fils du secrétaire du gouvernement du Wurtenberg, il étudia à Tubingue (où il fut le camarade de Schelling), puis à Iéna, où Fichte enseignait. Il adopta d'abord les idées de ce philosophe, embrassa ensuite celles de Schelling, puis se fit un système à lui. Combattant à la fois et Kant, qui avait établi la distinction et l'antagonisme du subjectif et de l'objectif, et Fichte, qui était tombé dans un idéalisme purement subjectif, Hegel admettait, comme Schelling, l'unité absolue de toutes choses, l'identité du sujet et de l'objet; mais, tandis que Schelling, pour expliquer comment tout dérive de cette unité, prend son point de départ dans l'*absolu*, qui lui est révélé par une intuition immédiate, Hegel part de l'*idée* et prétend, par la seule force de la dialectique, faire sortir de l'idée toutes choses: l'absolu, la nature, l'esprit. L'*absolu*, c'est l'idée pure, l'idée considérée en elle-même et d'une manière abstraite; la *nature*, c'est l'idée manifestée et devenue objet; l'*esprit*, c'est l'idée faisant retour sur elle-même. L'idée (devenue alors esprit) s'envisage comme *esprit subjectif*, comme *esprit objectif* ou comme *esprit absolu*. Elle nous donne, soit l'âme, objet de la psychologie; soit nos semblables et la société, objet de la morale; soit Dieu, objet de la religion. Hegel définit en conséquence la philosophie « la science de la raison, en tant que celle-ci est l'idée de la conscience de toute existence dans son développement nécessaire. » Pour bâtir son système, il part de ce principe: « Tout ce qui est rationnel est réel, et ce qui est réel est rationnel. » Il divise toute la philosophie en trois parties: la *logique*, science de l'idée pure, qui se confond pour lui avec la métaphysique; la *philosophie de la nature*, science de l'idée dans son existence objective; la *philosophie de l'esprit*, où il explique comment l'idée engendre l'âme, la société et Dieu même. Dans tout ce système, Hegel débute par des abstractions, qui sont pour lui le fondement de toute réalité; mais nulle part il n'indique le procédé qui lui donne ces abstractions. On accuse sa philosophie de conduire au panthéisme et de supprimer l'immortalité de l'âme. Hegel s'est aussi beaucoup occupé de l'histoire (qui, pour lui, est le développement de l'esprit universel dans le temps), et surtout de l'histoire de la philosophie, qui doit, selon lui, montrer le progrès de l'esprit dans la conscience de cette vérité, qu'il est lui-même l'absolu. Il a laissé de nombreux écrits; on y trouve une telle obscurité, que ses disciples s'accusent mutuellement de ne pas les comprendre. (Bouillet.) On lui doit l'*Histoire de la Philosophie*.

HÉGÉMONIE, s. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Prééminence qu'exercèrent alternativement, pendant des époques inégales, les villes d'Athènes, de Sparte, de Thèbes. Dans l'origine, ce mot désignait la direction, la suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité. On en trouve des exemples dans l'Étrurie, dans le Latium et jusque dans la Gaule. Le généralissime ne jouissait de son autorité que pour l'expédition qu'on entreprenait, sans pouvoir s'immiscer dans l'administration intérieure des États qui se soumettaient ainsi à sa direction. | Ce mot s'applique aussi aux États modernes. La Prusse a obtenu l'*hégémonie* de l'Allemagne, c. a d. la suprématie sur les autres États allemands.

HÉGÉSIAS. Philosophe cyrénaïque qui vivait vers l'an 300 av. J. C. Il prétendait qu'il vaut mieux mourir que vivre, parce que la somme des maux l'emporte sur celle des biens, et conseillait le suicide. Plusieurs de ses disciples s'étant en effet donné la mort, le roi Ptolémée fit fermer l'école où l'on enseignait une doctrine si dangereuse, et exila le philosophe.

HÉGIRE, s. f. (de l'arabe *hégireh*, fuite). L'ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. L'*hégire* est la plus grande époque des musulmans. (Diderot.) La première année de l'hégire répond à l'année 622 de J. C. Ce ne fut que dix-sept ou dix-huit ans après cet événement que le calife Omar ordonna que les musulmans compteraient par années de l'hégire. Pour le commencement de cette époque, on remonta au premier mois de l'année arabe, quoique ce ne fût qu'au second mois que cette fuite arriva. On dit l'*année de l'hégire* pour indiquer l'année mahométane.

HEIDELBERG (*h* asp.). Géogr. Ville du grand-duché de Bade, célèbre par son université et ses autres établissements scientifiques et littéraires; 12,000 habit. Ruines du château des électeurs, dans les caves duquel se trouve un tonneau contenant 440,000 litres. Industrie assez active: draps, toiles, tapis de laine, mégisseries, tanneries, etc.

HEIDUQUE, s. m. (*h* asp.). Fantassin hongrois. | Domestique vêtu à la hongroise. Les *heiduques* montaient derrière les voitures. | On peut appeler *heiduques* les *chasseurs* d'aujourd'hui, ces valets de pied pimpants, coiffés de plumes et qui se tiennent derrière les carrosses prêts à ouvrir la portière et à tendre aux dames le marchepied et le poing.

HEIM! interj. Sert à marquer le sentiment qu'éprouve une personne qui s'arrête avec complaisance sur la pensée qui l'occupe et cherche à en pénétrer celui à qui elle parle. *Heim*! comme sa surprise a paru naturelle! (Piron.) | *Heim*! se fait aussi entendre en toussant lorsqu'on veut attirer l'attention d'une personne qui se trouve dans une foule ou dans une société.

HEIN! (*h* asp.). Interj. famil. Elle exprime l'interrogation ou l'étonnement, et signifie: *N'est-ce pas? Qu'en dites vous?* Voulez-vous venir, *hein*? Cela est bien écrit, *hein*? *Hein*! qu'en dis-tu, ma fille? (Collin d'Harleville.) | S'emploie aussi fréquemment pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. *Hein*, plaît-il? qu'avez-vous dit? Très-vulgaire. | Sert à exprimer le bruit qui accompagne le coup de cognée du bûcheron ou le coup de poing du boulanger dans la pâte.

HÉLAS! Exclamation composée de l'interjection *hé*! et de l'adjectif *las*, qui s'est dit pour malheureux et qui vient du lat. *lassus*, fatigué. Sert à exprimer principalement la tristesse, la douleur morale. *Hélas*! qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus, *hélas*! *Hélas*! quel malheur! que je vous plains! *Hélas*! je ne puis voir qui des deux est mon fils. (Corneille.) Il se souvint des irrévérences dont, *hélas*! on déshonore ce divin mystère. (Bossuet.)

Hélas! est-ce une loi, sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre?
(ANDRIEUX.)

| Ménandre dit qu'il avait cru longtemps que le mot *hélas*! ne sortait jamais de la bouche des riches, mais qu'il s'était bien désabusé. | Substantiv. Dans le style plaisant ou familier. Il fit de grands *hélas*! Traîtres, ces feints *hélas*! ne sauraient m'abuser. (Corneille.) Voyez le bel *hélas*! qu'elle nous donne ici. (Molière.)

HELCOLOGIE, s. f. (du gr. ἕλκος, ulcère; λόγος, discours). Chirurg. Traité sur les ulcères.

HELCOSE, s. f. (du gr. ἑλκωσις, même signif.). Méd. Ulcération.

HELCYDRION, s. m. (du gr. ἑλκύδριον, petit ulcère). Chirurg. Ulcération superficielle de la cornée.

HÉLÉ, ÉE, part. Appelé avec un porte-voix ou de loin. Le navire *hélé* mit en panne.

HÉLÈNE. Mythol. Fille de Léda et de Jupiter

Hélène.

sœur de Castor et de Pollux. Célèbre, dès son enfance, par sa beauté, égale à celle des déesses, elle fut enlevée par Thésée et Pirithoüs, et délivrée par ses frères. Recherchée par de nombreux prétendants à cause de sa beauté, elle épousa Ménélas, à qui elle donna une fille, Hermione. Hélène fut enlevée par Pâris, qui la conduisit à Troie. Cet enlèvement fut, non la cause, mais l'occasion de la grande lutte entre l'Europe et l'Asie, dont Homère a magnifiquement dépeint les phases. Une formidable expé-

dition fut préparée pour venger l'injure de Ménélas. Près de dix ans s'écoulèrent dans les apprêts de cette guerre; pendant dix autres années on combattit sous les murs d'Ilion. Pâris ayant été tué vers la neuvième année du siége, Hélène épousa Déiphobe, qu'elle livra aux Grecs la nuit de la prise de Troie et se réconcilia ensuite avec Ménélas. Après la mort de son époux, Hélène fut admise parmi les astres avec ses frères, les Dioscures. Une tradition assez généralement répandue parmi les poètes dit qu'Hélène ne parvint jamais à Troie; son ombre seule suivit Pâris dans cette ville, pendant que la véritable épouse de Ménélas restait auprès du roi d'Égypte, Protée, qu'elle quitta dans la suite pour reparaître à Sparte. Hélène est l'idéal de la beauté féminine, c'est une Vénus terrestre.

HÉLÈNE (SAINTE-). Géogr. Ile d'Afrique, dans l'océan Atlantique; 17 kilom. de long sur 10 de large; 5,000 habit.; chef-lieu, Jamestown. Elle est entourée de rochers escarpés et inabordables, sauf un seul point, qui est fortifié. La plaine de Longwood, dans la partie orientale, est devenue célèbre par la captivité de Napoléon Ier, qui y fut retenu prisonnier par le gouvernement anglais, depuis le mois de novembre 1815 jusqu'à sa mort, 5 mai (1821). On visita pendant longtemps le tombeau de Sainte-Hélène. Les restes de Napoléon Ier ont été rapportés à Paris et déposés à l'hôtel des Invalides, le 15 décembre 1840, sous le règne de Louis-Philippe Ier.

HÉLER, v. a. (*h* asp.; du franç. *hé!* ou de l'angl. *to hale*, tirer à soi). Mar. Appeler un navire avec un porte-voix. On *hèle* un navire pour lui demander d'où il est, et lui adresser différentes questions qui intéressent les marins. | Par extens. Appeler quelqu'un de fort loin. Les passagers *hélèrent* le batelier. On nous *héla* d'une des portes de la ville. (Chateaubriand.) | SE HÉLER, v. pr. S'appeler réciproquement. Les patrouilles *se hélèrent* à la porte du camp. Les navires de Saint-Tropez *se hèlent* au moyen d'une grande coquille du genre rocher, pareille à celle qu'embouchent les tritons.

HÉLI. Pontife et juge des juifs, de 1152 à 1112 av. J. C. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans pour être tombé à la renverse en apprenant la triple nouvelle de la défaite de son peuple, de la perte de l'arche sainte et de la mort de ses deux fils. Samuel lui succéda dans la dignité de juge.

HÉLIADES, s. f. pl. (du gr. ἥλιος, soleil). Mythol. Filles du soleil et de Clymène, et sœurs de Phaéton; elles se nommaient Lampétie, Phaétuse et Phœbé. La mort de leur frère leur causa une si vive douleur qu'elles le pleurèrent quatre mois entiers. Les dieux les changèrent en peupliers, et leurs larmes en grains d'ambre.

HÉLIANTHE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des composées, tribu

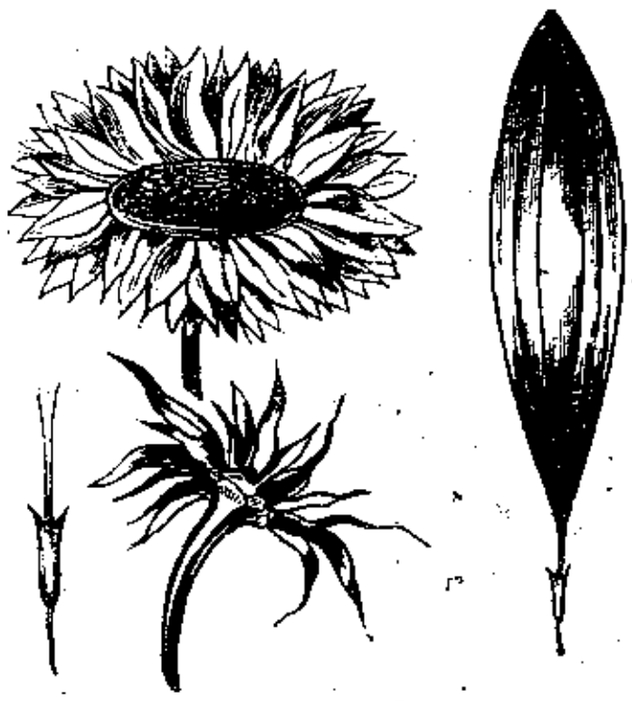

Hélianthe.

des sénécionidées. Ce genre comprend une trentaine d'espèces de plantes herbacées vivaces, bisannuelles ou annuelles, dont les feuilles sont opposées ou alternes, rudes au toucher, et les fleurs axillaires ou terminales et jaunes. Les plus remarquables sont: 1° l'*hélianthe à grandes fleurs*, connu vulgairement sous les noms de *soleil*, *grand soleil*, ou *tournesol*. Cette espèce vient du Pérou, et est cultivée depuis longtemps en Europe; ses feuilles sont recherchées par les vaches, dont elles augmentent le lait; ses tiges desséchées peuvent servir à ramer les pois, les haricots, à entretenir le feu de la cuisine. Brûlées à moitié mûres, elles fournissent beaucoup de potasse; le nitre s'y forme abondamment; leurs graines ont le goût de la noisette, et les oiseaux de basse-cour en sont friands. On en tire, par expression, une huile douce et qui brûle très-bien. 2° L'*hélianthe tubéreux*, connu sous le nom de *topinambour*. Ses racines se mangent cuites et assaisonnées de différentes manières. Leur saveur est douce et approche de celle de l'artichaut, mais elles sont peu nourrissantes et venteuses. Cette plante se multiplie si facilement qu'une fois introduite dans un jardin on a beaucoup de peine à l'en extirper. 3° L'*hélianthe cosacan*, qui croît dans le Canada. On pourrait, en cas de nécessité, manger ses racines, qui ressemblent à des navets. 4° L'*hélianthe multiflore*, dont on cultive fréquemment dans nos parterres une variété à fleurs doubles.

HÉLIANTHÈME, s. m. Bot. Genre de la famille des cistinées, renferme des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes ou opposées, à corolle quinquépétale et à étamines nombreuses. L'*Hélianthème commun*, dit vulgairement *herbe d'or*, *hysope des garrigues*, aux tiges grêles, porte des fleurs d'un jaune luisant disposées en grappes pendantes au bout des rameaux.

HÉLIAQUE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil). Astron. *Lever héliaque*, *coucher héliaque*, Se disent d'un astre qui se lève ou qui se couche au moment où, le soleil allant se lever ou venant de se coucher, il n'y a pas assez de lumière pour que l'astre en question ne soit pas visible. | S. f. pl. Mythol. Fêtes en l'honneur du soleil.

HÉLIASTE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil). Antiq. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal très-nombreux dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil.

HÉLICE, s. f. (du gr. ἕλιξ, circuit). Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. Il y a dans l'organe de l'ouïe un artifice bien sensible; c'est une *hélice* à tours anfractueux, qui détermine les ondulations de l'air vers une coquille formée en entonnoir. (Voltaire.) | Se dit quelquefois, en mécanique, de la vis d'Archimède. | Roue de propulsion d'un navire en forme d'*hélice*. Dans ce cas, l'hélice est une très-courte portion de vis, dont la spirale, divisée et infléchie, a un développement et une saillie considérables. L'hélice est généralement placée à l'arrière, à une petite distance en avant du gouvernail, dans l'axe du navire. L'hélice est une véritable vis qui fonctionne comme un écrou réel, en raison de la résistance considérable que l'eau exerce sur les surfaces concaves des saillies de l'hélice, d'où résulte un mouvement de progression du navire d'autant plus rapide que l'hélice fait un plus grand nombre de tours dans un instant donné. La marche d'un navire muni d'une hélice est incomparablement plus régulière que celle des navires pourvus de chaque côté de ces énormes roues à aubes, qui, en raison de l'inclinaison du bâtiment, tantôt à droite, tantôt à gauche, sont alternativement plus ou moins plongées dans la mer, plus ou moins hors de l'eau; ce qui tend incessamment à faire dévier le navire de sa ligne de route. Pour fournir une marche accélérée, l'hélice doit être mue avec une très-grande vitesse, ce qui détermine bientôt l'usure de ses supports. L'application de l'hélice à la navigation fut provoquée dès le milieu du dernier siècle par un prix que proposa l'Académie des sciences, et que remporta Daniel Bernouilli, le quatrième des grands géomètres de ce nom. Son mémoire a inauguré l'*hélice à éléments isolés*, qui devait prévaloir après bien des essais. Plusieurs tentatives furent successivement faites ensuite, par Paucton en 1768, par Littleton en 1792, par Dallery en 1803, celle-ci présentée au premier consul, et qu'il n'accueillit pas; puis par l'Américain Cox Stevens, dont l'appareil à ailes de moulin à vent fut encouragé par le généreux Livingston. La lutte entre le système des roues à aubes et celui de l'hélice commença avec le siècle, favorable d'abord au premier et puis enfin au second. Un des projets les mieux conçus fut présenté en 1823 par Delille, capitaine du génie militaire. A l'arrière et dans le plan médian du navire étaient enchâssés, sur un axe horizontal, cinq segments égaux d'une surface spirale, laissant au centre un espace vide circulaire. Un autre Français, Sauvage, eut l'idée d'essayer l'action de deux vis d'Archimède, placées à droite et à gauche de la carène, sous les façons de la poupe. Les difficultés résultant de la complication n'en permirent pas la réussite. Le premier succès notable sanctionné par la pratique est dû à un fermier de Middlesex, Peter Smith, à la date de 1835 et 1836. Il encadra horizontalement une vis d'Archimède à l'arrière et dans la partie la plus pincée de la carène, vis continue, ayant deux révolutions complètes. Le système de propulsion proposé deux mois après par John Ericson, capitaine suédois, aujourd'hui si célèbre, est singulièrement analogue à celui du capitaine français Delille, quant à la disposition des aubes spirales formant une roue placée à l'arrière. Dédaigné par l'amirauté d'Angleterre, le système d'Ericson se retira aux États-Unis, où il réussit parfaitement. Le succès si remarquable qu'obtint le fermier Smith est une des plus grandes preuves de ce que peuvent la foi en une idée et une persévérance opiniâtre. Un accident heureux, habilement saisi, lui vint aussi en aide. Dans un des essais de son petit navire sur le canal de Paddington et sur la Tamise, qu'il continua pendant deux ans, une révolution de sa vis d'Archimède s'étant brisée, il arriva que la marche du navire en fut sensiblement accélérée. Ce fut un trait de lumière qui montra qu'une moitié, qu'un tiers de révolution d'hélice et même moins, peuvent suffire, et que le propulseur peut être ainsi logé dans une étroite ouverture verticale, en avant du gouvernail, entre deux étambots. D'essais en essais, Smith se hasarda avec un très-petit bâtiment à braver les orages de la Manche. Frappée d'un tel succès, l'amirauté demanda une expérience sur une

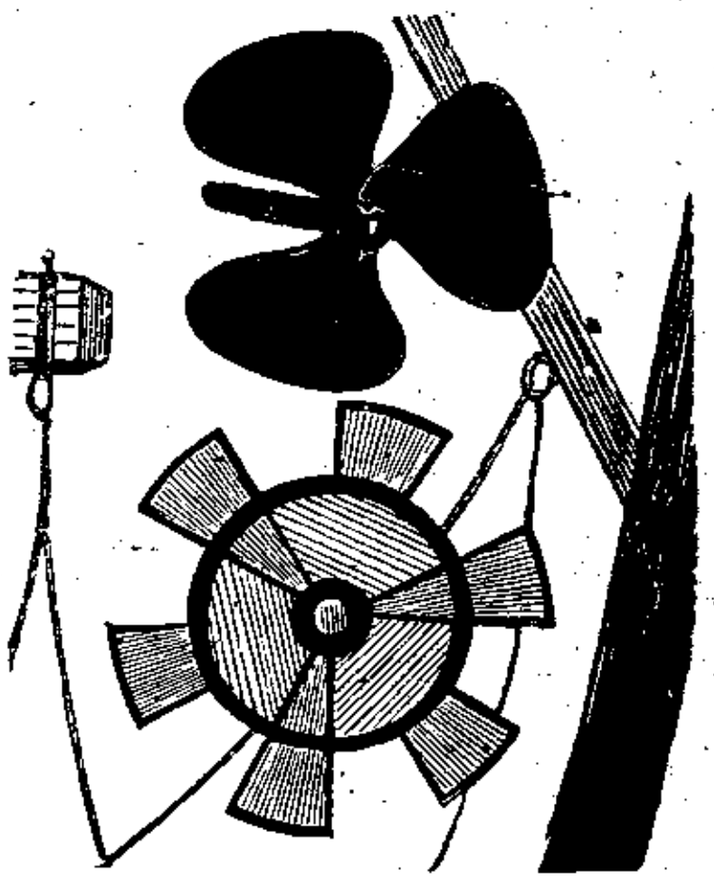

Hélice.

plus grande échelle. L'*Archimède*, de 237 tonneaux, fut construit, et il fit, non pas cinq nœuds à l'heure, ce dont on se serait contenté, mais presque le double. L'amirauté d'Angleterre accepta dès lors l'hélice, et, après l'essai également heureux d'un navire à propulseur hélicoïde de 888 tonneaux, en 1843, elle ordonna aussitôt la construction simultanée de vingt *navires à hélice* de ce genre. La marine française ne pouvait pas rester indifférente à des succès si remarquables. En 1844, plusieurs séries de propulseurs hélicoïdes furent exécutées dans l'arsenal à vapeur d'Indret, et essayées. C'est ainsi qu'on a fini par obtenir peu à peu une vitesse de rotation de deux cents tours par minute, et une marche de dix, douze et même quatorze nœuds à l'heure. Aujourd'hui, l'hélice tend à remplacer les roues à aubes dans tous les navires à vapeur. En outre, la navigation à hélice peut se combiner heureusement avec la navigation à voiles, comme l'ont prouvé les expériences faites en 1852 à Toulon, sur le vaisseau *le Napoléon*, le premier grand navire de guerre qui ait été pourvu d'une hélice. | Archit. *Escalier en hélice*, Escalier composé de marches gironnées, tournant autour d'un pilier cylindrique qui lui sert de noyau. | Petites volutes qui entrent dans la composition du chapiteau corinthien. | Conchyliol. Genre de mollusques terrestres gastéropodes de l'ordre des pulmonés, à coquille univalve, globuleuse ou orbiculaire, à spirale convexe ou conoïde, à ouverture entière. On les appelle vulgairement *Limaçons*, *Colimaçons* et *Escargots*. Toutes les hélices vivent d'herbes et de feuilles d'arbre; elles sont hermaphrodites et ovipares. Aux approches de l'hiver, les hélices se retirent dans quelques trous, où elles se mettent à l'abri du froid. Elles ferment alors leur coquille avec un opercule calcaire, convexe, soudé au bord intérieur des lèvres, qui se détache au printemps et tombe. Les hélices sont très-nuisibles à l'horticulture. C'est surtout après les pluies d'été que les hélices sortent; c'est le moment favorable pour leur faire la

classe. On mange communément, dans plusieurs parties de l'Europe, et surtout en France, les deux plus grosses espèces d'hélices. On préfère celles qui sont ramassées en hiver encore garnies de leurs opercules, ou au printemps avant leur accouplement. Ce mets passe pour être d'une difficile digestion ; mais, lorsqu'il est convenablement assaisonné, il est fort agréable au goût. Les Romains estimaient

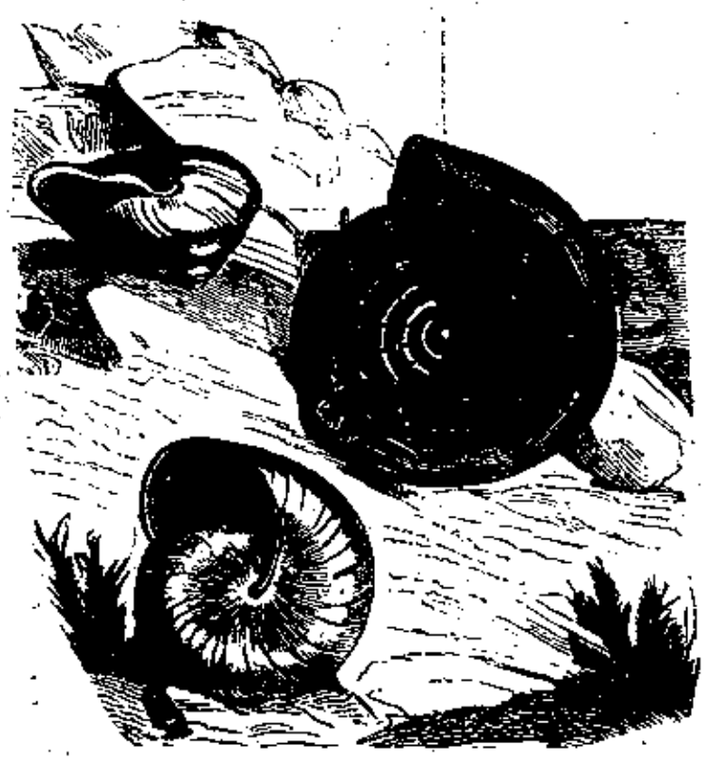

Hélice.

tant les escargots, qu'ils les engraissaient dans des enclos et les payaient des prix excessifs. En médecine, on en fait un sirop, et on en prépare un bouillon pour le traitement des maladies de poitrine. | Astron. Un des noms de la constellation de la Grande-Ourse. Les anciens lui ont donné ce nom, parce qu'elle tourne toujours autour du pôle dans un même cercle, sans se coucher jamais.

HÉLICÉ, ÉE, adj. Qui est contourné en spirale, qui ressemble à une hélice.

HÉLICHRYSE, s. m. (du gr. χρυσός, or, parce que la fleur de l'espèce principale est d'un jaune d'or éclatant). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, à capitules multiflores, à involucres imbriqués scarieux, colorés de teintes pourpres, jaunes, blanches, qui en font de très-jolies fleurs et se conservent plusieurs années, ce qui a valu à ces plantes le nom d'*immortelles*. Ces plantes croissent dans le sud de l'Afrique, et quelques-unes en Europe. On cultive surtout l'*hélichryse d'Orient*, dit vulgairement *Immortelle jaune*.

HÉLICIEN, ENNE, adj. Qui appartient à l'hélice. | Anat. Se dit d'un muscle du pavillon de l'oreille. | Substantiv. L'*hélicien*.

HÉLICINE, s. f. Mucilage provenant des limaçons ou escargots.

HÉLICOÏDE, adj. (du gr. ἕλιξ, hélice; εἶδος, forme). Qui ressemble à une hélice. Spirale *hélicoïde*. | Géom. *Parabole hélicoïde*, Ligne courbe que produit la parabole ordinaire, quand on enroule son axe autour de la circonférence d'un cercle. | *Propulseur hélicoïde*, Nom qu'on donne aux divers appareils, en forme d'hélice, qui servent à pousser en avant les navires à vapeur, et qui remplacent avantageusement les roues à aubes. | S. m. Surface engendrée par une droite horizontale, qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre droit où est tracée cette courbe.

HÉLICON, s. m. Géogr. anc. Montagne de la Béotie, voisine du Parnasse et consacrée autrefois à Apollon et aux Muses, connue aujourd'hui sous les noms de Licona et de Zagara, et l'un des points culminants des monts slavo-helléniques. Hésiode place sur la cime le chœur des Muses. Sur les pentes de l'Hélicon coulaient les sources d'Hippocrène et d'Aganippe, auprès desquelles se trouvaient le temple et le bois consacrés aux Muses. Des fêtes annuelles se célébraient dans ce lieu. Suivant Pausanias, cette montagne sainte ne produisait que des plantes embaumées qui avaient la vertu de faire perdre leur venin aux serpents qui s'en nourrissaient. | S'emploie dans le sens du Parnasse. Et moi de l'*Hélicon* malheureux Bélisaire. (Delille.)

Sur le haut *Hélicon* leur veine méprisée
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la risée.
(BOILEAU.)

| Fig. *Être au sommet de l'Hélicon, au bas de l'Hélicon*, Être un vrai, un faux poète. | *Parvenir au sommet de l'Hélicon*, Être reconnu pour un grand poète. | *Ramper aux marais de l'Hélicon*, Être un très-mauvais poète. La foule obscure qui *rampe aux marais d'Hélicon* (Voltaire.) | Astron. anc. Une des taches de la lune. | Mus. Instrument pour servir de terme de comparaison entre les divers tons et en apprécier la justesse.

HÉLICONIEN, IENNE, adj. Qui appartient à l'Hélicon. | S m Entom. Genre de lépidoptères, famille des diurnes, particuliers à l'Afrique et à l'Amérique méridionale. Les chenilles des héliconiens ressemblent beaucoup à celles des *argynnes* ou des papillons nommés *nacrés* et *damiers*. Les unes sont nues et ont sur les côtés du corps des appendices charnus assez longs; d'autres ont à leur place des tubercules couverts de poils épineux; on en connaît qui ont simplement deux longues épines derrière la tête; enfin il en est d'entièrement épineuses. Les chrysalides sont suspendues verticalement par l'extrémité postérieure du corps, et sans être retenues dans leur milieu.

HÉLICOSTÈGUES, s. m. pl. (du gr. στέγειν, couvrir). Conchyliol. Famille de mollusques comprenant ceux dont la coquille se compose de loges assemblées sur un ou deux axes distincts, mais formant une spirale régulière.

HÉLICOTRÈME, s. m. (du gr. ἕλιξ, limaçon; τρῆμα, pertuis). Anat. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne, et établissant une communication entre les deux rampes.

HÉLICTÈRE, s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées. Ce genre contient dix à douze espèces, qui sont toutes des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, et à fleurs latérales ou terminales, qui viennent des Indes ou de l'Amérique.

HÉLICULE, s. f. Bot. Nom de certains vaisseaux des plantes qui sont disposés en spirale.

HÉLINGUE, s. f. T. de corderie. Bout de grosse corde retenue aux manivelles du chantier par une des extrémités, et par l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut tordre.

HÉLIOCENTRIQUE, adj (du gr. ἥλιος, soleil; κέντρον, centre). Astron. Rapporté au soleil comme centre. *Lieu, point héliocentrique d'une planète*, Lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil, c. à d. si l'œil de l'observateur était au centre du soleil. | *Longitude héliocentrique*, Point de l'écliptique où nous rapporterions l'astre si nous étions au centre du soleil. | *Latitude héliocentrique*, Distance de la planète à l'écliptique telle qu'on la verrait si on était dans le soleil; angle que la ligne menée du centre du soleil à celui de l'astre fait avec le plan de l'écliptique. | *Force héliocentrique, mouvement héliocentrique*, Force, mouvement par lequel les planètes sont attirées par le soleil. | *Coordonnées héliocentriques*, Celles qui ont pour point d'origine le centre du soleil.

HÉLIOCHROMIE, s. f. (du gr. χρῶμα, couleur). Sorte de coloration que l'on obtient à l'aide du soleil sur une couche de chlorure d'argent que porte une plaque métallique. La reproduction des couleurs en *héliochromie*.

HÉLIOCHROMIQUE, adj. Qui a rapport à l'héliochromie. Couleurs *héliochromiques*.

HÉLIOCOMÈTE, s. f. (du gr. ἥλιος, soleil; κομήτης, comète). Météorol. Phénomène qui s'observe au coucher du soleil. C'est une longue colonne de lumière et comme traînée par cet astre, à peu près de la même manière qu'une comète traîne sa queue.

HÉLIOGABALE ou **ÉLIAGABALE** (VALÉRIUS-MARCELLUS-AVITUS-BASSIANUS). Empereur romain devenu célèbre à force d'atrocités. Il n'avait que treize ans lorsque sa grand'mère, Mésa, le fit nommer grand-prêtre du soleil à Émèse, ville de Syrie (217 ans après J. C.). Elle sema le bruit parmi les soldats qu'il était fils naturel de Caracalla. Proclamé empereur par les troupes, il défit Macrin, le prince régnant, qui périt dans le combat. A Rome, il ne se fit connaître que par ses cruautés, ses extravagances et ses débauches. Il fit entrer au sénat sa mère et son aïeule, créa un sénat de femmes, qui fut présidé par sa mère, Soæmis, tua Gannys qui l'avait fait empereur, et mit tous les emplois à l'encan. Cet empereur, qui ne marchait jamais que sur de riches tapis semés de poudre d'or, fut tué misérablement dans les latrines du camp, par ses soldats. Héliogabale avait alors dix-huit ans.

HÉLIOGRAPHIE, s. f. (du gr. γράφειν, décrire). Description du soleil. | Sorte de photographie.

HÉLIOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à l'héliographie. Appareil *héliographique*. | *Gravure héliographique*, Mode de gravure dans lequel on s'aide de la photographie pour tracer le dessin sur la planche.

HÉLIOMAGNÉTOMÈTRE, s. m. Phys. Instrument destiné à mesurer la déclinaison de l'aiguille aimantée, et à déterminer, par la présence du soleil, une heure quelconque de la journée.

HÉLIOMÈTRE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; μέτρον, je mesure). Phys. Instrument pour mesurer

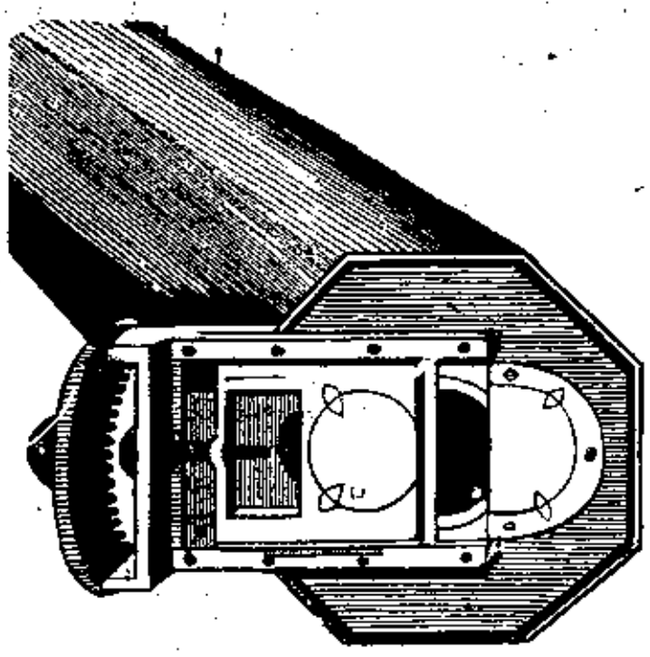

Héliomètre.

exactement le diamètre des astres, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux.

HÉLIOMÉTRIQUE, adj. Phys. Qui appartient à l'héliomètre.

HÉLIOPOLIS (du gr. ἥλιος, soleil; πόλις, ville). Géogr. Ancienne ville de Syrie, près de l'Anti-Liban, aujourd'hui *Balbek*. Elle avait deux temples du soleil dont il reste des ruines magnifiques. | Ancienne ville de la Basse-Égypte, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le village de Matarieh. On y adorait le soleil sous la forme du bœuf Mnévis. Platon habita cette ville pendant son séjour en Égypte. Kléber remporta à Héliopolis, le 20 mars 1800, une victoire éclatante sur l'armée envoyée par le sultan au secours des mameluks.

HÉLIOPOLITE, adj. et s. Habitant d'Héliopolis; qui appartient à Héliopolis. | *Dynasties héliopolites*, Dynasties égyptiennes qui, dans le tableau de Manéthon, sont la neuvième et la dixième, ainsi dites parce que leur siége était à Héliopolis.

HÉLIORNE, s. m. Ornithol. Genre de palmipèdes, de la famille des plongeurs. Ces oiseaux se tiennent sur les rivières et sur les criques, se nourrissent d'insectes aquatiques et de poissons, qu'ils saisissent souvent en volant et si adroitement, qu'ils ne manquent jamais leur coup. Leurs nids et leur ponte sont inconnus. Parmi les principales espèces, on distingue l'héliorne d'Afrique, espèce nouvellement découverte au Sénégal, l'héliorne d'Amérique et l'héliorne du Paraguay.

HÉLIOS Mythol. gr. Nom du soleil chez les Grecs. V. APOLLON. | Mythol. égypt. Fils d'Éphaïstos et le second roi de la dynastie des dieux. *Hélios* régna trente mille ans. | Fils de Persée, donna son nom à la ville d'Hélios, en Laconie.

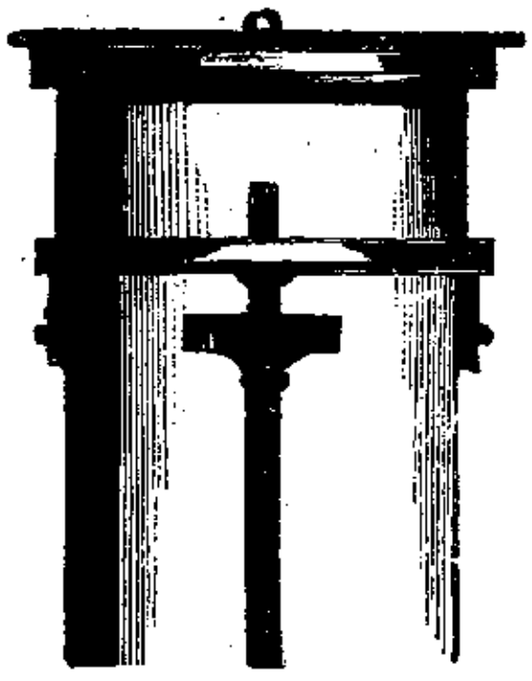

Héliostope.

HÉLIOSCOPE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde). Astron. Lunette pour regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré

d'une teinte sombre, de façon que le spectateur ne soit pas incommodé par les rayons solaires. | Instrument à l'aide duquel on peut diriger l'image du soleil dans une chambre obscure.

HÉLIOSCOPIE, s. f. Observation du soleil à l'aide de l'héliosoope.

HÉLIOSE, s. f. (du gr. ἥλιος, soleil). Méd. Insolation, coup de soleil.

HÉLIOSTAT, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; στάω, je m'arrête). Phys. Instrument destiné à introduire un jet de lumière dans un lieu obscur. | Astron. Instrument propre à observer le soleil et les autres astres, et à les fixer pour ainsi dire dans la lunette, de manière que leur mouvement continuel n'apporte pas d'obstacle à l'observation. Pour cet effet, il est nécessaire que la lunette soit montée sur un axe parallèle à l'axe du globe, et que cet axe soit conduit par un mouvement d'horlogerie qui lui fasse faire un tour en vingt-quatre heures.

HÉLIOSTATIQUE, adj. Didact. Qui a rapport à l'héliostat. | S. f. Explication de toutes les apparences célestes, dans laquelle on suppose le soleil immobile au centre d'un système planétaire.

HÉLIOTROPE, s. m. (du gr. τροπή, tour, action de tourner). Bot. Genre de la famille des borraginées, renferme des plantes herbacées et des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, le plus souvent hérissées; à fleurs petites, ordinairement en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet. Les *heliotropes* sont presque tous exotiques. L'*héliotrope d'Europe*, connu sous le nom d'*Herbe aux verrues*, est une petite plante annuelle qui fleurit au

Heliotrope.

milieu de l'été, et qu'on trouve sur le bord des chemins, dans les terrains sablonneux ou crayeux. Parmi les héliotropes exotiques, il en est un dont la fleur exhale en tout temps un parfum très-suave. C'est une plante qui ne brille ni par l'élégance de son port ni par la beauté de ses fleurs, mais l'odeur douce de vanille qu'elle répand la fait beaucoup rechercher. Originaire des pays chauds, elle exige de grands soins pour être conservée en hiver. L'*héliotrope du Pérou* est un arbrisseau qui s'élève au moins à la hauteur de 2 mètres. † On donne en général le nom d'*Héliotrope* aux plantes qui ont la propriété de tourner leurs fleurs vers le soleil et d'en suivre le cours. | Adjectiv. Plantes *héliotropes*. | T. de joaillier. Pierre silicée, qui tantôt est un jaspe et tantôt une agate. Elle présente, sur un fond vert un peu bleuâtre, des points rouges, et est plus ou moins translucide. Le nom d'*Héliotrope* lui fut donné par les anciens, parce qu'en regardant le soleil à travers cette pierre, les irrégularités de ses parties translucides faisaient paraître tournoyante la lumière de cet astre. La plus belle héliotrope vient des contrées méridionales de l'Asie; celle de Bohême est faible en couleur, et sa pâte est moins belle. On en a trouvé, dans le pays de Deux-Ponts, qui le cédaient peu à l'héliotrope orientale.

HÉLIOTROPIE, s. f. Bot. Acte par lequel une plante se tourne pour suivre le soleil.

HÉLIOTROPISME, s. m. Bot. Propriété qu'ont certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HELIX, s. m. (du gr. ἕλισσω, je roule). Anat. Éminence contournée que forme le pavillon de l'oreille en se repliant sur lui-même. On l'appelle aussi le *Grand repli de l'oreille*.

HELLADE. Géogr. Ce nom, qui appartenait à la petite contrée de la Thessalie, au nord du mont Othrys, a servi, par extension, à désigner la Grèce entière. Il est encore donné à la Grèce actuelle.

HELLANODICES, s. m. pl. (du gr. ἕλλην, grec; δίκη, jugement, parce qu'ils décernaient et distribuaient le prix au vainqueur). Antiq. Officiers qui présidaient aux jeux sacrés d'Olympie, en Grèce. | On écrit aussi *Hellanodiques*.

HELLÉ. Mythol. Fille d'Athamas, roi de Thèbes et de Néphélé. Fuyant la persécution de sa belle-mère avec son frère Phryxus, elle osa, pour se rendre en Colchide, se confier aux flots de la mer sur un bélier à toison d'or que leur avait envoyé Jupiter; mais, effrayée de la grandeur du péril, elle tomba et se noya dans le détroit, qui prit d'elle le nom de *mer d'Hellé* ou *Hellespont*.

HELLEN. Fils de Deucalion et de Pyrrha. Roi d'une partie de la Grèce, il partagea, avec son frère Amphictyon, les États de son père, et eut pour lot la partie de la Phthiotide la plus éloignée de la mer, qui reçut depuis le nom d'Heliade. Ses sujets prirent de lui le nom d'Hellènes. Il eut trois fils: Éolus, Dorus et Xuthus; les deux premiers donnèrent leur nom aux Éoliens et aux Doriens, peuples de la Grèce. Les fils de Xuthus, Ion et Achœus, donnèrent leur nom aux Ioniens et aux Achéens. Hellen régnait vers 1495 av. J. C.

HELLÈNE, adj. et s. Géogr. anc. Qui est de l'Hellade. | *Les Hellènes*. Nom des Doriens, pris de celui d'Hellen, leur premier roi. Ce nom fut donné, dans les siècles héroïques, à tous les Grecs. | Les Hellènes forment une race qui se divise en quatre tribus: Doriens, Éoliens, Ioniens et Achéens. Arrivant du Nord et franchissant le mont Hœmus, ils envahirent la Thrace, la Thessalie, et enfin la Grèce, d'où ils expulsèrent les Pélasges, vers 1550 av. J. C. | Le nom collectif d'Hellènes n'était pas encore employé du temps d'Homère. Il revient aujourd'hui en usage en parlant des Grecs modernes. La guerre des *Hellènes*. L'émancipation des *Hellènes*. | *Hellène* est employé pour signifier Grec païen au IIe siècle, ainsi qu'aux IIIe et IVe, lorsque tous les Grecs d'Asie, d'Égypte, etc., confondus dans l'empire romain, et même citoyens romains depuis Caracalla, avaient pris le nom de Romains.

HELLÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amomacées, originaires de l'Inde, de la Chine et de l'Australasie. L'*hellénie de Chine* fournit le petit galanga.

HELLÉNIQUE, adj. (du gr. ἑλληνικός, fait de ἕλλην, grec). Qui appartient à la Grèce. | *Corps hellénique*, La confédération que formaient entre elles les différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie. | *Langue hellénique*, La langue grecque ancienne, par opposition à la langue moderne. On dit, dans le même sens, tour, construction *hellénique*. | Substantiv. *L'hellénique*, La langue hellénique. V. GREC. | S. f. pl. Titre que portaient plusieurs histoires de la Grèce. Les *Helléniques* de Callisthène, d'Anaxamène, de Xénophon.

HELLÉNISER, v. n. Se livrer à l'étude du grec. | Suivre les opinions des Grecs. | V. a. Rendre conforme au caractère grec. | S'HELLÉNISER, v. pr. Prendre le caractère grec. Aujourd'hui les nouveaux Pélasges (les Albanais) établis en Grèce vont *s'hellénisant* de plus en plus. (Mme Dora d'Istria.)

HELLÉNISME, s. m. Tour, expression qui tient au génie de la langue grecque. Les Français trouvent aux gallicismes les charmes que les Grecs trouvaient aux *hellénismes*. (Rivarol.) | Philos. Ensemble des idées et des mœurs de la Grèce, caractère de sa philosophie. Les gnostiques affectaient de dédaigner l'*hellénisme*. | Nom donné par Julien à la religion nouvelle qu'il prétendit établir, en conservant les dieux du paganisme et en adoptant la morale chrétienne. | Opinion en faveur des Grecs. L'*hellénisme* a de nombreux partisans en France.

HELLÉNISTE, s. m. (du gr. ἑλληνιστής, fait de ἕλλην, grec). Ancien juif d'Alexandrie qui avait adopté les usages des Grecs. | Grec qui avait embrassé le judaïsme. | Chacun des auteurs de la traduction des Septante. | Se disait aussi des juifs que les suggestions et les persécutions d'Antiochus Épiphane déterminèrent à embrasser le culte des Grecs. | Dans les actes des apôtres, ce mot est souvent employé pour Gentils, païens. | Adjectiv. Ce furent ces gens-là qui composèrent en partie les synagogues nombreuses des juifs *hellénistes*. (Diderot.) | Philologue versé dans l'étude de la langue grecque. Quatre ou cinq *hellénistes* sauront que j'ai existé. (P. L. Courier.) Dans ce sens, il prend les deux genres. Une *hellénistе*. Une savante *hellénistе*.

HELLÉNISTIQUE, adj. Qui appartient aux hellénistes, c. à d. aux juifs grécisés. Le langage *hellénistique*. (Bossuet.)

HELLESPONT. Géogr. Détroit entre la mer Égée et la Propontide. Aujourd'hui le *détroit des Dardanelles*. Doit son nom à la mort tragique de Hellé. Sur ses bords se trouvaient les villes de Lampsaque, de Dardanus et celles de Sestos et Abydos, placées en face l'une de l'autre, et célèbres par les amours de Héro et de Léandre. Entre ces deux dernières villes, le détroit a tout au plus 2 kilom. de largeur. Xercès passa l'Hellespont sur un pont de bateaux l'an 480 av. J. C. | Province de l'Asie-Mineure, dans la Mysie.

HELMINTHAGOGUE, adj. (du gr. ἕλμινς, ver; ἄγω, je chasse). Méd. Qui est propre à expulser les vers. Synonyme de *Vermifuge*. | Substantiv. Remède contre les vers. Un bon *helminthagogue*.

HELMINTHES, s. m. pl. (du gr. ἕλμινς, ver). Zool. Classe d'entozoaires ou vers intestinaux. Ces animaux font l'intermédiaire entre la classe des vers et celle des zoophytes. Ils n'ont ni cartilages, ni vaisseaux sanguins. Les anciens et quelques naturalistes modernes, parmi lesquels on compte Linné, ont cru que les vers intestinaux existaient dans l'eau, et que de là ils s'introduisaient dans le corps des animaux; mais des observations répétées ont démontré la fausseté de cette opinion. D'autres ont pensé que les vers ou leurs œufs pouvaient passer d'un animal dans un autre; mais, outre la difficulté de ce passage, il ne pourrait être admis que pour les vers ronds et les ténias; on ne pourrait le concevoir pour les vers qui vivent contenus dans les kystes exactement fermés, au milieu des muscles, du foie, des reins, du cerveau. Ces difficultés ont fait pencher quelques naturalistes pour l'hypothèse des générations spontanées, avec quelques modifications. D'autres pensent, avec Vallisnéri, qu'un germe capable de reproduire chaque espèce de vers existe chez tous les animaux dans le corps desquels cette espèce peut vivre, et qu'il ne faut que des circonstances favorables pour le développer.

HELMINTHIASE, s. f. Méd. Nom générique des maladies causées par la présence d'entozoaires.

HELMINTHOÏDE, adj. (du gr. ἕλμινς, ver; εἶδος, forme). Zool. Qui ressemble à un helminthe. | S. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux qui se rapprochent des vers d'après leur mode de respiration.

HELMINTHOLITHE, s. m. Minéral. Ver de terre ou de mer pétrifié.

HELMINTHOLOGIE, s. f (du gr. ἕλμινς, ver; λόγος, discours). Science qui a pour objet les vers, et surtout les vers intestinaux. L'Anglais Tyson est le premier qui ait décrit et figuré des vers intestinaux. Beniven, Aldovrande, Neuhold, s'en occupèrent également, puis Andry. Mais, dans cette partie de l'histoire naturelle, c'est à Linné qu'on doit les premières notions positives. Vinrent ensuite Pallas, Othon, Werner, Rudolphi, Lamark et Cuvier. Un grand obstacle au perfectionnement de l'helminthologie, c'est la presque impossibilité de conserver, de manière à pouvoir les observer convenablement, les vers dont on s'est assuré du genre et de l'espèce pendant leur vie ou après leur mort. On les dépose dans l'esprit de vin affaibli, où ils se gardent sous une apparence informe aussi longtemps qu'il est permis de le désirer; mais quand on veut les en tirer pour vérifier leurs caractères, on ne trouve plus le moyen de les développer; ils se sont contractés et durcis par l'action de la liqueur.

HELMINTHOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'helmintologie.

HELMINTHOLOGISTE, s. Naturaliste qui s'occupe d'helminthologie.

HELMONT (J. B. van). Né à Bruxelles en 1577, mort en 1644. Il appartient, ainsi que son fils, François-Mercure, à la classe des philosophes mystiques. Il porta si loin ses connaissances dans la physique, la médecine et l'histoire naturelle, qu'il fut soupçonné de magie. Il opéra des cures extraordinaires. Ses écrits, dont le plus fameux est le *Jardin de la Médecine*, roulent tous sur la métaphysique et la médecine. Il posait la nature entière comme animée et reconnaissait dans tous les effets matériels l'action d'esprits composés d'un *air vital* et de *l'image séminale*, et qui, après avoir formé la matière d'après leurs images, enfantent la vie qui dure jusqu'au moment de la corruption ou de la fermentation qui fait éclore une vie nouvelle. Ces esprits sont nommés par lui *archées*.

HÉLOÏSE. Nièce du chanoine Fulbert, qui lui donna pour maître le célèbre Abailard. Celui-ci

en devint épris et en eut un fils. Fulbert s'étant vengé cruellement sur Abailard de cet abus de confiance, Héloïse prit le voile et devint prieure de l'abbaye d'Argenteuil; Abailard lui offrit plus tard l'abbaye du Paraclet, et s'en rétourna au couvent de Saint-Gildas, dont il était abbé. Elle mourut en 1164, à l'âge de soixante-trois ans, et fut enterrée dans le même tombeau que son amant. Les *Lettres* qu'elle écrivit à Abailard sont des chefs-d'œuvre de tendresse et de passion.

HÉLOPITHÈQUES, s. m. pl. (du gr. ἕλειν, prendre; πίθηκος, singe). Zool. Famille de singes qui a la queue prenante.

HÉLOPS, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des sténélytres, ayant le corps ovale, oblong, légèrement convexe, les antennes filiformes, un peu plus grosses vers le bout. Ces insectes sont généralement de petite taille, bruns ou d'une couleur métallique sombre. Leur tête est petite, moins large que le corselet, lequel est lui-même plus large que l'abdomen. Parmi les espèces principales, on distingue : l'*hélops hémorrhoïdal*, l'*hélops lanipède*, l'*hélops bleuâtre*. Les hélops se trouvent, au printemps et en été, sous les écorces des arbres morts, ou dans les fissures des arbres vivants. On ignore absolument leur manière de vivre. La larve d'une espèce de notre pays se trouve fréquemment dans le tan formé par les insectes au pied des arbres. Ces larves servent de nourriture aux rossignols et aux fauvettes. Les hélops sont répandus dans toutes les parties du monde; mais le Brésil est la contrée qui en fournit le plus de toutes les espèces.

HÉLOS. Géogr. Anc. ville de Laconie dont les habitants, s'étant révoltés deux fois contre Sparte, furent réduits en esclavage à perpétuité par Alcamène, au IXe siècle av. J. C. On les nommait Ilotes; ils étaient soumis aux plus cruels traitements.

HÉLOSE, s. f. (du gr. εἰλέω, je renverse). Pathol. Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil.

HELSINGFORS. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Finlande), capitale de la Finlande et du gouvernement de Nyland; 19,000 habit. Bon port; plusieurs forts. Archevêché luthérien; université. Grains, planches, bois de construction, etc.

HELVÉTIE. Géogr. Ancien nom de la Suisse sous César. Partie orientale de la Grande Séquanaise, dans la Gaule transalpine. V. SUISSE. | Ce mot s'emploie dans le style poétique et soutenu. L'antique *Helvétie*. Les monts de l'*Helvétie*.. Quand l'*Helvétie* est un champ de supplices. (Guillaume Tell.)

HELVÉTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Qui est de l'Helvétie, de la Suisse; qui appartient à l'Helvétie ou à ses habitants. Le peuple *helvétien*. Les campagnes *helvétiennes*. Les *Helvétiens* furent les premiers peuples de la Gaule que César eut à combattre. En Suisse, on fait également usage de traîneaux, et l'on voit quelquefois de jeunes *Helvétiennes* franchir, comme des traits vigoureusement lancés, des abîmes entr'ouverts au sein des montagnes les plus élevées, pour se rendre à des bals et à des fêtes. (Vernier.) | Dans la haute poésie, on dit toujours les Helvétiens pour les Suisses.

Le jeune *Helvétien*, sans casque et sans armure,
Épuisé par le sang qu'a rendu sa blessure.
(MASSON.)

HELVÉTIQUE, adj. Qui appartient à la nation suisse. Diète *helvétique*. La simplicité du gouvernement *helvétique* est admirable, et toute la machine est mue par un petit nombre de ressorts. (Condillac.) | *République helvétique*, Celle qui fut proclamée en 1798, et que formèrent la plupart des cantons suisses. | *Confession helvétique*. Exposition de foi rédigée par Zwingle, en 1530, et solennellement adoptée en 1634. Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *profession de Bâle*. | Seconde exposition qui eut lieu en 1560. Elle est encore aujourd'hui la règle de foi dans les églises de Suisse. | *Corps helvétique*, *Ligue helvétique*, Confédération de tous les États suisses.

HELVÉTISME, s. m. Gramm. Locution, manière de parler en usage chez les Suisses de la Suisse française. Ces *helvétismes* donnent en quelque sorte à ce livre un nouveau titre de confiance. (Malte-Brun.) Les *helvétismes* abondent dans ses discours.

HELVÉTIUS (ADRIEN). Philosophe français, né à Paris en 1715, mort en 1771. Il obtint, dès l'âge de vint-trois ans, une place de fermier général qui lui valait 100,000 écus de rente. Il s'entoura de gens de lettres et quitta la finance, en 1750, pour se livrer lui-même à la littérature. Son goût pour la philosophie le rapprocha de Voltaire, dont il devint l'ami. Il publia, en 1758, son livre *De l'Esprit*, où il réduit toutes nos facultés à la sensibilité physique, ne reconnaissant entre l'homme et la brute d'autre différence que la conformation des organes, et où il veut prouver que l'homme n'est guidé dans tous ses jugements et dans toute sa conduite que par l'intérêt personnel. Cet ouvrage, qui renverse toutes les idées de morale, donna lieu à de nombreuses réfutations; il fut en outre censuré par la Sorbonne, condamné par l'inquisition de Rome, proscrit par le Parlement, et brûlé par la main du bourreau en 1759, et l'auteur fut forcé de se rétracter; mais le livre *De l'Esprit* n'en fut pas moins traduit dans toutes les langues de l'Europe, et valut à Helvétius une grande réputation. Ce philosophe a laissé plusieurs ouvrages posthumes, dont le principal est intitulé : *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*; il y soutient que toutes les intelligences sont égales, et que la différence entre elles ne provient que de l'éducation. Son poème *Du Bonheur* est un ouvrage froid et médiocre. En dépit de ses doctrines arides et égoïstes, Helvétius avait un caractère noble et même généreux; on cite de lui des traits de bienfaisance qui donnent un éclatant démenti à son système.

HELVIENS (*Helvii*). Géogr. Peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise Ire, au nord; il habitait le pays nommé depuis *Vivarais*. Ce pays forme aujourd'hui la partie sud du département de l'Ardèche.

HEM! Interjection dont on se sert pour appeler. *Hem! hem!*... écoute avec soin, je te prie. (Molière.) | Pour questionner. *Hem!* que dites-vous? milord Monrose condamné! (Voltaire.) | On l'emploie pour se débarrasser la gorge. | S. m. Sa façon de tousser, son *hem!* j'attrape tout. (Hauteroche.)

HÉMADROMOMÈTRE, s. m. (du gr. αἷμα, sang; δρόμος, course; μέτρον, mesure). Phys. Instrument inventé pour évaluer la rapidité du sang dans les gros troncs artériels.

HÉMADYNAMIQUE, s. f. Physiol. Théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMAGOGUE, adj. (du gr. αἷμα, sang; ἄγω, je chasse). Méd. Se dit des médicaments que l'on regarde comme propres à déterminer l'écoulement des menstrues et du flux hémorrhoïdal. | Substantiv. Un *hémagogue*. Les *hémagogues*.

HÉMALOPIE, s. f. Méd. Épanchement de sang dans le globe de l'œil.

HÉMANTHE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; ἄνθος, fleur, ainsi nommée parce qu'on dit que, appliquée sur la peau, elle en fait sortir du sang). Bot. Genre de la famille des narcissoïdes, qui a beaucoup de rapports avec les belladones, et qui comprend une quinzaine d'espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance. Le fruit est une baie ou une capsule ronde, à trois loges, dans chacune desquelles est renfermée une semence angulaire. Les principales espèces sont : l'*hémanthe écarlate* ou *tulipe du Cap*, l'*hémanthe à feuilles de colchique* ou l'*hémanthe ponceau*, deux espèces qui ne peuvent être élevées et conservées dans nos climats que sous châssis ou en serre chaude, et l'*hémanthe nue*. L'ognon de cette dernière renferme un poison actif dans lequel les Hottentots trempent la pointe de leurs flèches.

HÉMASTATIQUE, s. f. Physiol. Doctrine des lois d'équilibre du sang dans les vaisseaux.

HÉMATHÉMÈSE, s. f. (du gr. ἔμεσις, vomissement). Méd. Vomissement de sang, non écumeux, mais le plus généralement noir, grumelé ou combiné aux matières contenues dans l'estomac, précédé de flatuosités, anxiété, douleur à l'épigastre, froid des extrémités, sans fièvre et sans toux, quelquefois accompagné de selles aussi sanguinolentes.

HÉMATIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang). Physiol. Nom donné aux globules ou disques rouges du sang.

HÉMATINE, s. f. Physiol. La matière colorante du sang.

HÉMATIQUE, adj. Chim. *Acide hématique*, Matière que l'on obtient en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude, et traitant ensuite le tout par l'alcool. *L'acide hématique* cristallise par évaporation en cristaux jaunes.

HÉMATITE, s. f. (du gr. αἷμα, sang). Minerai ferrugineux que les anciens ont ainsi nommés, soit à cause de sa couleur, ordinairement d'un rouge obscur, soit pour la propriété qu'il a, lorsqu'il est réduit en poudre, d'arrêter le sang, comme toutes les matières ferrugineuses et astringentes. L'*hématite* proprement dite est ce que nous nommons *sanguine à brunir*; mais les minéralogistes ont étendu cette dénomination à plusieurs variétés d'oxydes de fer qui ont été déposées par les eaux. L'*hématite compacte*, la principale, présente dans sa cassure un tissu fibreux, et les fibres sont en rayons divergents. Les mines de Platten en Bohême, de Rothenberg en Saxe, d'Ianoviz en Moravie et de Somno-Rostro en Biscaye, sont riches en hématite de cette espèce. On en trouve également à Baygorry (Basses-Pyrénées) et à Framont (Vosges.)

HÉMATOCÈLE, s. f. (du gr. κήλη, tumeur). Chirurg. Tumeur sanguine.

HÉMATOCÉPHALE, s. m. (du gr. κεφαλή, tête). Tératol. Nom des monstres chez lesquels un épanchement au cerveau a causé des déformations de la tête.

HÉMATODE, adj. Physiol. Qui est de la nature du sang, qui ressemble à du sang. | Chirurg. *Fongus hématode*, Variétés de cancers dans lesquelles le tissu est mou, fongueux, et produit des hémorrhagies. | Hist. nat. Qui est marqué de taches rouges, semblables à des gouttes de sang.

HÉMATOGRAPHE, s. Auteur d'une hématographie; celui, celle qui a écrit sur le sang.

HÉMATOGRAPHIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; γράφειν, décrire). Physiol. Description du sang.

HÉMATOÏDE, adj. (du gr. αἷμα, sang; εἶδος, forme.) T. de minéral. *Quartz hématoïde*, Variété de quartz d'un rouge sombre.

HÉMATOÏDINE, s. f. Chim. Principe d'un beau rouge de sang qui n'a encore été rencontré dans l'économie qu'au milieu ou dans le voisinage d'épanchements sanguins. On le trouve en cristaux rhomboïdaux obliques, très-purs, microscopiques, ou en fines aiguilles.

HÉMATOLOGIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; λόγος, discours). Didact. Traité, description du sang.

HÉMATOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à l'hématologie.

HÉMATOPHAGE, adj. (du gr. φαγεῖν, manger). Zool. Qui vit de sang. La puce et la punaise sont *hématophages*.

HÉMATOPHOBE, adj. (du gr. φόβος, crainte). Didact. Qui a horreur de la saignée. Médecin *hématophobe*. | Substantiv. Un *hématophobe*.

HÉMATOPHOBIE, s. f. Didact. Horreur du sang, de la saignée. L'*hématophobie* est une dangereuse hérésie, et laquelle laisse bien mourir du monde qui en pourrait échapper. (Guy Patin.)

HÉMATOSE, s. f. (du gr. αἷμα, sang). Physiol. Sanguification, ou changement du chyle en sang et du sang veineux en sang artériel. Cette conversion s'opère par l'absorption de l'oxygène atmosphérique dans l'acte de la respiration.

HÉMATURIE, s. f. Méd. Écoulement du sang par l'urètre, pouvant provenir des reins, des uretères, de la vessie ou du canal même de l'urètre.

HÉMÉRALOPE, adj. Qui est atteint d'une héméralopie. | Substantiv. Un *héméralope*.

HÉMÉRALOPIE, s. f. (du gr. ἡμέρα, jour; ὄπτομαι, voir). Maladie dans laquelle on ne voit que les objets éclairés par le soleil, sans pouvoir les distinguer vers le soir.

HÉMÉROBE, s. m. (du gr. ἡμέρα, jour). Entom. Genre de névroptères, de la famille des planipennes. Le nom d'*hémérobe* a été donné à ce genre, parce que les petits animaux qu'il renferme ne vivent que peu de jours sous la forme d'insecte parfait. Ce sont de fort jolis insectes, ordinairement de couleur verte, dont les ailes ont la finesse et la transparence de la gaze; leur corps qu'on aperçoit au travers, est d'un vert tendre et paraît quelquefois avoir une teinte d'or; leur corselet est de la même couleur; leurs yeux d'une belle couleur de bronze rouge, ont l'éclat du métal le mieux poli. On les trouve fréquemment dans les jardins, où les femelles cherchent à déposer leurs œufs. Les hémérobes ont le vol lourd; quelques espèces marchent assez vite, mais elles sont faciles à saisir. Si ces jolis insectes plaisent aux yeux par leur délicatesse et la beauté de leur couleur, il s'en trouve parmi eux qui répandent une fétide odeur d'excréments. Ils sont très-communs dans les pays tempérés.

HÉMÉROCALLE, s. f. (du gr. ἡμέρα, jour; κάλλος, beauté). Bot. Genre de la famille des narcissoïdes. Parmi les principales espèces on distingue : l'*hémérocalle faure* ou *rougeâtre*, plante originaire de la Chine : on la trouve en Provence et en Suisse; elle est cultivée dans les jardins. Elle réussit dans tous les sols et à toutes les expositions, mais elle est incommode, parce que ses racines s'étendent beaucoup; on la transplante communément en automne. L'*hémérocalle jaune*, qui a une odeur agréable de jonquille, croît naturellement en Hongrie, en Dalmatie et dans la Sibérie. Elle est très-propre à orner les parterres et les appartements. C'est une plante dure qu'on multiplie aisément par les rejetons qu'elle produit en abondance. L'*hémérocalle à feuilles de plantain* a les fleurs bleues,

disposées en grappes au sommet d'une hampe. On cultive les *hémérocalles* en pleine terre dans les jardins, dans nos climats tempérés.

Hémérocalle.

HÉMÉROPATHIE, s. f. (du gr. ἡμέρα, jour; πάθος, maladie). Méd. Nom donné aux maladies qui n'apparaissent que pendant le jour.

HÉMI (du gr. ἥμισυς, demi). Mot grec qui commence une foule de termes de sciences et d'arts et qui signifie *demi*.

HÉMICARPE, s. m. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Moitié d'un fruit qui se partage naturellement en deux.

HÉMICHORE, s. m. Nom donné, chez les anciens, à la division en deux bandes distinctes des chœurs dans certaines pièces dramatiques. Chaque bande prenait le nom d'*hémichore*.

HÉMICRÂNIE, s. f. (du gr. κρανίον, crâne). Méd. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête; migraine. Je souffre cruellement d'une *hémicrânie*.

HÉMICRÂNIQUE, adj. Qui a le caractère de l'hémicrânie.

HÉMICYCLE, s. m. (du gr. ἥμισυς, demi; κύκλος, cercle). Salle demi-circulaire ou demi-cercle en amphithéâtre arrangé pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs. L'*hémicycle* du palais des Beaux-arts. | Antiq. Machine de théâtre, sorte de décoration qui représentait des lointains. | Siége ou banc dont le dossier forme un demi-cercle. | Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. | Le cercle de bois qui sert à bâtir et à conduire les arcs. | *Hémicycle de Bérose*, Espèce de cadran solaire, qu'on croit avoir été un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'hémicycle représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours des mois et les heures de chaque jour.

HÉMIEDRE, adj. (du gr. ἕδρα, face). T. de minéral. *Cristal hémièdre*, Cristal qui ne possède que la moitié de ses faces.

HÉMIÉDRIE, s. f. T. de minéral. État d'un cristal hémiédrique.

HÉMINE, s. f. Antiq. Mesure de capacité chez les Romains, valant deux décilitres et six centilitres.

HÉMIOBOLE, s. m. Antiq. Petite monnaie de cuivre équivalant à la moitié de l'obole, valait 7 centimes 72 millièmes de France. Elle était usitée en Grèce. | C'était aussi un poids de 5 grains.

HÉMIONE, s. m. (du gr. ἡμι, demi; ὄνος, âne). Zool. Espèce du genre cheval, qui offre les parties antérieures du cheval et les parties postérieures de l'âne; ses oreilles tiennent le milieu entre celles de ces animaux; son pelage est ras et lustré, isabelle en dessus, blanc en dessous. La crinière, qui est noirâtre, semble se continuer en une bande de même couleur, le long de la ligne dorsale jusqu'à la naissance de la queue; celle-ci, couverte de poils ras dans sa moitié supérieure, est terminée par un bouquet de crins noirâtres. L'hémione se trouve en grand nombre dans le pays de Katch, au nord de Guzerat (Inde). Sa course est plus rapide que celle des meilleurs chevaux arabes. On s'en est servi à Bombay comme de chevaux de selle et de trait. On a réussi depuis peu à l'acclimater en France.

HÉMIOPIE, s. f. (du gr. ὤψ, œil). Méd. Affection de la vue dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une partie plus ou moins considérable des objets qu'ils regardent.

HÉMIPTÈRE, adj. (du gr. ἡμισυς, demi; πτερόν, aile). Zool. Qui a des demi-ailes, élytres ou nageoires. | S. m. pl. Ordre de la classe des insectes qui comprend tous ceux dont les élytres sont en partie coriaces et en partie membraneux. Quelques hémiptères se trouvent dans les eaux, comme les naucores, les corises, les nèpes, les ranatres, les notonectes; d'autres se tiennent à la surface de l'eau seulement, et semblent la mesurer avec leurs longs pieds : tels sont les gerris et les hydromètres; d'autres vivent de substances végétales, et se tiennent continuellement sur les arbres et sur les plantes pour en sucer la sève : ce sont principalement les cigales, les tettigones, les pucerons, plusieurs géocorises, les punaises, les cochenilles, etc.; d'autres enfin attaquent les animaux : ce sont toutes les espèces aquatiques, de plus les réduves et d'autres géocorises, etc. Cet ordre se divise en deux sections les hétéroptères et les homoptères.

HÉMIPTÉRONOTE, s. m. Genre de poissons, comprenant deux espèces : 1° l'*hémiptéronote cinq-taches*, qu'on trouve dans les fleuves de la Chine, des Moluques et autres îles de la Malaisie. Il y est extrêmement abondant et sa chair est très-agréable au goût. Non-seulement on le mange frais, mais on le fait sécher et saler, pour l'envoyer au loin. Il donne lieu, en Chine, à une branche de commerce analogue à celle de la morue en Europe. 2° L'*hémiptéronote gmelin*, qu'on pêche dans les mers d'Asie.

HÉMISPHÈRE, s. m. (pron. *émisfère*; du gr. ἡμισυς, demi; σφαῖρα, sphère). La moitié d'une sphère. Ces nids sont des *hémisphères* creux, d'environ quatre pouces de diamètre. (Buffon.) | La moitié du globe terrestre ou céleste. L'équateur partage la terre en deux hémisphères, *boréal* et *austral*, et le méridien en deux hémisphères, *oriental* et *occidental*. En astronomie, le plan de l'orbite terrestre partage l'espace en deux hémisphères, l'un *arctique* l'autre *antarctique*. Lorsque Colomb avait promis un nouvel *hémisphère*, on lui avait soutenu que cet *hémisphère* ne pouvait exister; et, quand il l'eut découvert, on prétendit qu'il avait été connu depuis longtemps. (Voltaire.) | Un hémisphère est, en général, la moitié d'une sphère terminée par un plan qui passe par son centre. | Se prend aussi quelquefois pour Tout le monde, du moins tel qu'il était connu des anciens. Et ranger sous vos lois tout ce vaste *hémisphère*. (Boileau.) | Anat. *Les hémisphères du cerveau, du cervelet*, Les deux moitiés latérales du cerveau, du cervelet, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que ce mot indique. | Géogr. Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. Cette projection est appelée plus proprement *planisphère*. | Phys. *Hémisphères de Magdebourg*, Hémisphères concaves en cuivre, inventés par Otto Guerike, vers 1650. Ces deux hémisphères peuvent s'emboîter l'un dans l'autre. Le supérieur est terminé par un anneau, et l'inférieur par un tube à robinet que l'on visse sur la machine pneumatique. Dès qu'on a fait le vide, on ne peut parvenir à soulever l'hémisphère supérieur. En laissant rentrer l'air, on le soulève facilement. Ces instruments servent à démontrer combien est grande la pression de l'atmosphère.

HÉMISPHÉRIQUE, adj. Qui a la forme d'un hémisphère.

HÉMISTICHE, s. m. (du gr. ἡμισυς, moitié; στίχος, vers). La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. Il y a une césure, un repos à la fin du premier hémistiche des grands vers ou vers de douze syllabes. Dans les vers de dix syllabes, le premier hémistiche n'est que de quatre syllabes suivies également d'un repos.

Que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots,
Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
(BOILEAU.)

Observez l'*hémistiche* et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme apporte auprès de lui;
Que votre phrase, heureuse et clairement rendue,
Soit tantôt terminée et tantôt suspendue.
(VOLTAIRE.)

HÉMITRITÉE, adj. f. (du gr. ἡμι, demi; τρίτος, tierce). Méd. *Fièvre hémitritée*, Combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un.

HÉMITROPE, adj. (du gr. τροπή, tour, conversion). T. de minéral. *Cristal hémitrope*, Cristal formé de deux moitiés dont l'une semble avoir fait sur l'autre une demi-révolution.

HÉMITROPIE, s. f. T. de minéral. Sorte d'inversion que présentent certains cristaux, et par laquelle deux moitiés du même cristal se sont accolées, comme si l'une avait fait une demi-révolution pour se placer sur l'autre. Il en résulte que les faces de ces deux moitiés sont placées en sens opposés. On observe l'*hémitropie* dans les cristaux de chaux carbonatée d'amphibole, de feldspath, etc.

HEMLINCK (JEAN). Peintre flamand né vers 1425, à Bruges, mort en 1499, fut l'un des premiers maîtres de l'école flamande. On connaît de lui : *la Nativité de Jésus-Christ*, tableau composé en 1479, pour l'hôpital Saint-Jean de Bruges, où il avait reçu des soins; *le Mariage de sainte Catherine*, *la Châsse de sainte Ursule* et *Saint Cristophe portant l'enfant Jésus*, à Bruges; *la Résurrection*, au Louvre. Ce peintre se distingue par la vérité, l'harmonie, par une touche fine et délicate et par une composition gracieuse.

HÉMOPTYIQUE, adj. Méd. Qui est atteint d'hémoptysie; qui a rapport à l'hémoptysie. | *Crachats hémoptyiques*, Crachats de sang qui sont rejetés pendant l'hémoptysie.

HÉMOPTYSIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; πτύσις, crachement). Méd. Hémorrhagie qui a lieu par la membrane muqueuse des bronches et du larynx, c. à d. hémorrhagie du poumon, ou *crachement de sang*. | Crachement de sang. On peut le distinguer assez facilement du vomissement de sang, en ce que le sang est plus rouge et presque toujours écumeux, et qu'il est accompagné de toux et d'autres symptômes de la poitrine. L'*hémoptysie* peut être accidentelle et dépendre d'un état pléthorique, et n'avoir pas de suite fâcheuse; mais, dans certaines constitutions, elle est souvent un symptôme qui menace de phthisie, si elle n'en indique déjà le premier degré.

HÉMORRHAGIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; ῥήγνυμι, rompre) Méd. Écoulement du sang, et particulièrement toute perte de sang contraire à l'état normal de l'organisme. On appelle *actives*, les *hémorrhagies* qui dépendent d'une exaltation de l'activité des vaisseaux; *passives*, celles qui dépendent de leur manque d'exercice et de leur paralysie; *critiques*, celles qui, ayant lieu par le nez, la matrice ou l'anus, dans les états fébriles, sont suivies d'un changement favorable, ou quand, chez des sujets robustes et pléthoriques et dans des états purement inflammatoires, elles débarrassent de l'excès de sang l'organe où s'était établie une congestion. L'homœopathie oppose toujours, aux *hémorrhagies actives* l'aconit, le safran et la sabine; aux *hémorrhagies par faiblesse*, le china, le fer, l'ipécacuanha et le seigle ergoté, et à celles provenant d'une lésion traumatique, l'arnica à l'intérieur et à l'extérieur. (Freschi.) | *Hémorrhagie pétéchiale*, Maladie très-rare, sporadique et non contagieuse, caractérisée par de petites taches sur la peau, semblables à celles que forme le sang extravasé, accompagnée d'hémorrhagie dans différentes parties du corps. | *Hémorrhagie cérébrale*, C'est la même maladie qu'on appelle *coup de sang* ou *apoplexie sanguine*.

HÉMORRHAGIQUE, adj. Qui est relatif à l'hémorrhagie. Sang *hémorrhagique*.

HÉMORRHOÏDAL, ALE, adj. (du gr. αἷμα, sang; ῥόος, cours). Qui a rapport aux hémorrhoïdes. Flux *hémorrhoïdal*. Tumeurs *hémorrhoïdales*. | Se dit des vaisseaux sanguins de l'anus, qui est le siége des hémorrhoïdes. Artère *hémorrhoïdale*. Vaisseaux *hémorrhoïdaux*. | Se dit également de la maladie elle-même. Affection *hémorrhoïdale*. | Bot. Se dit d'une plante sur laquelle les piqûres d'insectes font naître des tubercules rouges qu'on a comparés à des hémorrhoïdes : telles est la *serratule des champs*. | S. f. Artère hémorrhoïdale. L'*hémorrhoïdale* supérieure. L'*hémorrhoïdale* inférieure. | Bot. Plante dont les racines portent de petits bulbes qui ont quelque rapport avec les hémorrhoïdes enflées.

HÉMORRHOÏDES, s. f. pl. (du gr. αἷμα, sang; ῥέω, je coule). Méd. Dilatation, souvent très-douloureuse, des veines du rectum et de l'anus, accompagnée parfois d'écoulement de sang ou de mucosités. On dit que les *hémorrhoïdes* préservent d'autres maladies plus graves, et c'est vrai; mais elles n'en sont pas moins une affection très-incommode, qu'il est bon de guérir en combattant la maladie chronique, dont elles ne sont qu'un symptôme. Cette maladie est une des dyscrasies que la nouvelle médecine a désignée sous le nom générique de *psore*, qui ne peuvent être guéries que par un traitement spécifique, homœopathique, car la vieille école, qui se dit rationnelle, n'entend rien ni à l'étiologie des *hémorrhoïdes* ni à leur traitement. Elle n'a que

des palliatifs, dont le plus irrationnel et le plus dangereux est l'excision des tumeurs, car non-seulement elles reviennent plus haut dans le rectum, où l'opération ne pourra pas se renouveler, mais il peut s'en suivre des métastases sur des organes plus importants. Le traitement homœopathique est, au contraire, un traitement radical, qui emporte avec les *hémorrhoïdes* le vice psorique dont elles dépendent et qui est le germe de plusieurs autres affections. Par quelques doses d'aconit, toutes les fois qu'il y a inflammation, et ensuite par le soufre et la noix vomique, administrés alternativement pendant quelques semaines, on obtient souvent tout ce qu'on peut désirer pour la guérison de l'affection chronique. Il faut aider ce traitement par l'abstinence des aliments trop excitants et épicés, et surtout des boissons alcooliques, de la bière, du café, du thé, etc. On supprimera le tabac sous toutes ses formes. Le matin, on boira plusieurs verres d'eau et l'on prendra beaucoup d'exercice. (Freschi.)

HÉMOSPASIE, s. f. (du gr. σπάσις, attraction). Méd. Moyen thérapeutique qui consiste à faire le vide sur de larges surfaces du corps, à l'aide d'appareils particuliers; ce qui attire un afflux considérable de sang.

HÉMOSPASIQUE, adj. Qui a rapport à l'hémospasie

HÉMOSTASE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; στάσις, stase) Méd. Stagnation du sang causée par la pléthore. | Chirurg. Opération dont le but est de suspendre l'écoulement du sang.

HÉMOSTATIQUE, adj. Méd. Se dit des remèdes qui arrêtent les hémorrhagies. | Substantiv. Un *hémostatique*.

HEN! interj. Sert pour interroger ou sonder la personne à qui l'on s'adresse; elle marque aussi la satisfaction. *Hen! hen!* quand il y aura des accompagnements là-dessus, nous verrons encore, messieurs de la cabale, si je ne sais ce que je dis. (Beaumarchais.) *Hen!* qu'en dis-tu, compère?

HENDÉCAGONAL, ALE, adj. Qui a onze angles. Champ *hendécagonal*. Figure *hendécagonale*. | *Solide hendécagonal*, Solide dont la base est un hendécagone

HENDÉCAGONE, adj. (du gr. ἕνδεκα, onze; γωνία, angle). Géom. Qui a onze angles et onze côtés Figure *hendécagone*. | Substantiv. Un *hendécagone* régulier.

HENDÉCASYLLABE, adj. (du gr. ἕνδεκα, onze, συλλαβή, syllabe). Qui a onze syllabes. Le vers *hendécasyllabe* n'est pas reçu dans la prosodie française. | Substantiv. Un *hendécasyllabe*.

HENNÉ, s. m. (*h* asp.). Bot. Genre de la famille des calycanthèmes, renferme des arbustes à feuilles

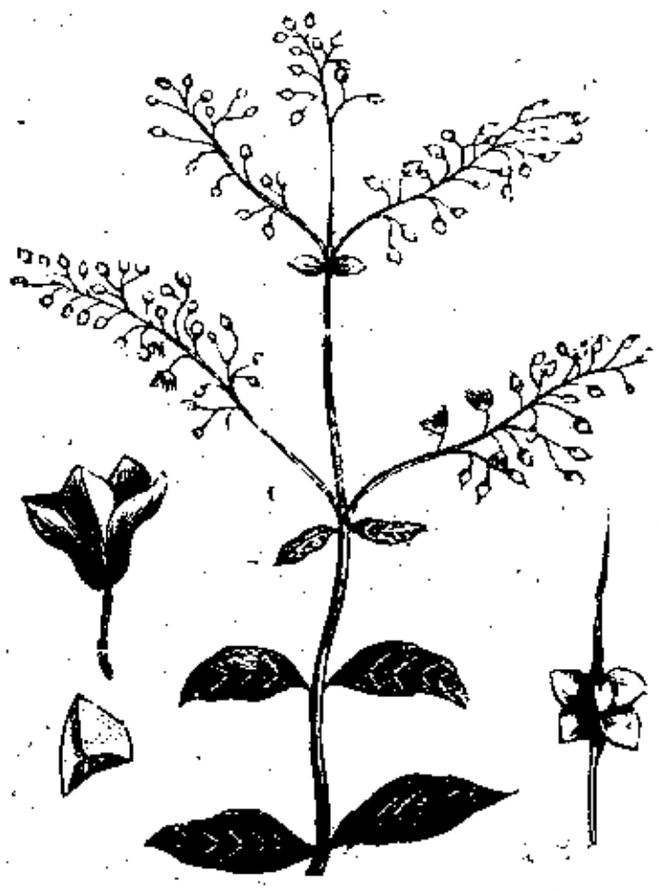

Henné.

opposées, à fleurs formées d'une corolle à quatre pétales, de huit étamines, d'un ovaire supère, et disposées en bouquets lâches. Le fruit est une capsule globuleuse, renfermant des semences nombreuses, petites et roussâtres. On en connaît quatre espèces, parmi lesquelles il en est une qui est, de toute antiquité, célèbre en Afrique et en Asie; c'est le *henné à fleurs blanches*. Desfontaines, dans sa *Flore atlantique*, rapporte que les Maures d'Afrique en cueillent les fleurs au printemps, les font sécher à l'air libre, les réduisent en poudre, et en font un grand commerce, pour être employées à l'usage des femmes qui, dans presque toute l'Asie et une partie de l'Afrique, regardent comme une beauté d'avoir les ongles teints, par leur moyen, en jaune safran; et ce n'est que lorsqu'elles sont en deuil qu'elles se refusent cette parure. Les fleurs du henné exhalent une délicieuse odeur. Une autre espèce, le *henné à fleurs pourpres*, croît dans l'Inde On prépare, avec la décoction de ses feuilles, une boisson qui empêche le sommeil, et qu'on donne dans le cas de léthargie. On fait avec les mêmes feuilles des bains propres à calmer les affections spasmodiques et l'épilepsie. | On écrit aussi *Henneh*.

HENNIN, s. f. (*h* asp.) Coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes portaient dans le XIVe siècle.

HENNIR, v. n. (*h* asp.; pron. *anir*). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri ordinaire. Le cheval de Darius ne fut pas plutôt dans l'endroit où il avait senti la cavale qu'il *hennit*. (Rollin.) On a remarqué que les chevaux qui *hennissent* le plus souvent, surtout d'allégresse et de désir, sont les meilleurs et les plus généreux. (Buffon.) J'entends *hennir* le fier coursier. (C. Delavigne.)

Et son coursier blessé, *hennissant*, furieux,
Se cabre, se tourmente, et l'emporte avec eux.
(MASSON.)

HENNISSANT, ANTE, adj. Qui hennit. Les chevaux *hennissants*. Des cavales *hennissantes*. On entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux *hennissants*, d'hommes qui poussaient des hurlements épouvantables. (Fénelon.)

HENNISSEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *anise-man*; du lat. *hinnitus*, même signif.). Cri ou voix naturelle du cheval. Il consiste en une succession de sons saccadés, d'abord très-aigus, puis graduellement plus graves, mais toujours purs et éclatants. Ils varient avec l'âge, le sexe et les sentiments de l'animal. On peut distinguer dans les chevaux cinq sortes de *hennissements* différents, relatifs à différentes passions. (Buffon.) Le *hennissement* d'allégresse, dans lequel la voix se fait entendre assez longuement, monte et finit à des sons plus aigus. (Id.) Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon, répétée par l'écho des rochers, et les premiers *hennissements* des chevaux. (Chateaubriand.)

HÉNOCH. Le septième chef de famille depuis Adam. Ce fut un prophète élevé vivant au ciel, en esprit et en corps, dans un char de feu, suivant la légende hébraïque, l'an 365 de sa vie, et l'on croit qu'il reviendra à la fin du monde avec Élie. | D'après les rabbins, Hénoch, transporté au ciel, fut reçu au nombre des anges, et c'est lui qui est connu sous le nom de Métraton et de Michel. Les chrétiens orientaux le regardent comme le Mercure trismégiste des Égyptiens. | *Livre d'Hénoch*. Livre de prophéties attribuées à Hénoch, dont saint Jude rapporte un passage dans son épître, et dont plusieurs autres fragments ont été cités par divers auteurs. Il ne reste de ce livre d'Hénoch qu'une version éthiopienne, laquelle a été traduite en anglais et en latin, il y a quelques années. Il existait, du temps de saint Augustin, un livre d'Hénoch, que ce Père considère comme apocryphe.

HÉNOTIQUE, s. m. (du gr. ἑνωτικός, propre à réunir). Édit de l'empereur Zénon, publié en 482, et qui cherchait le moyen de concilier, en blâmant le concile de Chalcédoine, les doctrines des eutychiens avec les exigences des catholiques romains.

HENRI (*h* asp.; pron. *anri*). Nom rendu célèbre par plusieurs princes dans l'histoire du moyen âge et dans l'histoire moderne. | En Allemagne, on distingue *Henri Ier*, surnommé l'*Oiseleur*, né en 876, mort en 936. Duc de Saxe, il fut élu en 919 roi de Germanie. Il soumit la Bavière, la Souabe, enleva la Lorraine à la France, repoussa les Danois, les Slaves, les Hongrois, rendit la Bohême tributaire, créa les margraviats de Slesvig, de Brandebourg, de Misnie, d'Autriche et de Styrie. Il ne voulut jamais se faire sacrer par l'Église, pour ne pas avoir à lui reconnaître un droit de suprématie. | *Henri II*, de Bavière, dit le *Boiteux*, né en 972, mort en 1024. Il succéda à son cousin Othon III en 1002 sur le trône d'Allemagne, et fut couronné empereur à Rome en 1014. Il soumit plusieurs grands vassaux révoltés, réunit la Bohême à l'empire et érigea en royaume la Pologne et la Hongrie, devenues chrétiennes, 1008. Il se fit associer à l'abbaye de Cluny comme moine honoraire, et soutint le pape Benoit VIII contre le peuple romain; aussi l'Église l'a-t-elle canonisé. | *Henri III*, dit le *Noir*, fils et successeur de Conrad II, le Salique, né en 1017, mort en 1056. « Sous le règne de ce prince, trois factions divisaient l'Italie; chacune avait fait son pape, qui lui prêtait le secours de ses anathèmes, et chacun de ces trois papes vivait retiré dans un fort et dissipait les trésors du saint-siége dans les orgies. L'empereur crut devoir arrêter ces désordres; il entra en Italie, fit déposer les trois papes et nommer à leur place Sintger, évêque de Bamberg, et, dans la suite, disposa de la papauté comme d'un simple bénéfice, au profit de ses créatures, Damase II, Léon IX et Victor II. (Encycl.) | *Henri IV*, le plus remarquable de tous les princes de ce nom, né en 1050, mort en 1106. Son règne fut en butte à toutes les intrigues des prêtres et à toutes les trahisons des grands dignitaires. Pendant sa minorité, le pape Nicolas II fit décider, par une assemblée d'évêques italiens, que désormais les cardinaux éliraient les papes, qui seraient ensuite présentés au peuple pour être confirmés. A sa majorité, Alexandre II, successeur de Nicolas, souleva contre lui une guerre civile qui mit l'Allemagne à feu et à sang. Mais ce fut sous le pontificat d'Hildebrand, ou Grégoire VII, qu'eut lieu la grande lutte entre l'empire et la papauté, au sujet du droit suprême d'investiture, tant spirituelle que temporelle, que les papes et les empereurs voulaient exclusivement s'attribuer, les uns au détriment des autres, à leur avénement respectif. Tour à tour excommunié, exalté, détrôné ou vainqueur, durant les pontificats de Grégoire, de Victor III, d'Urbain et de Pascal, cet empereur mourut à Liége en 1106, après cinquante années de règne, au moment où il allait reconquérir son trône, contre son fils que l'ambition des prêtres avait armé pour soutenir une guerre parricide. Généreux, clément et charitable, *Henri IV* d'Allemagne a été le plus calomnié de tous les princes par suite des fables grossières qu'ont inventées sur son compte des moines esclaves ou mercenaires. (Encycl.) | *Henri V*, dit le *Jeune*, né en 1081, mort en 1125. C'est sous le règne de ce prince que l'archevêque de Prague, devenu pape sous le nom de Grégoire VIII, fut traîné à Rome, par son compétiteur Calixte II, sur un chameau dont la queue lui servait de bride, et dans un accoutrement misérable et indécent, pour être jeté en prison, torturé et supplicié. | *Henri VI*, dit le cruel, fils de Frédéric Ier, lui succéda en 1190. Il fit triompher par les armes ses droits sur les Deux-Siciles, pays qu'il réclamait du chef de sa femme, Constance, tante de Guillaume II, dernier roi de ce pays. Ses efforts pour rendre la couronne impériale héréditaire, la captivité qu'il fit subir à Richard *Cœur de lion* et ses cruautés envers les Siciliens, le rendirent odieux. Il mourut en 1197, empoisonné, dit-on, par sa femme. | *Henri VII* de Luxembourg, né en 1282, mort en 1313. Il se fit couronner roi de Lombardie à Milan; il entra de force dans Rome, mais ne put se faire couronner empereur qu'en usant de violence. Il fut empoisonné par un dominicain de Monte-Pulciano, à l'aide d'une hostie de communion. | En Angleterre régnèrent huit princes qui portèrent le nom de Henri. *Henri Ier*, né en 1068, mort en 1135. Il usurpa le trône au préjudice de Robert, son frère aîné, mais il accorda les franchises qui servent encore aujourd'hui de base aux libertés britanniques. | *Henri II*, né en 1133, mort en 1189. Il avait épousé, avant de monter sur le trône, Éléonore de Guienne. Ses possessions en France comprenaient, outre la Normandie, les domaines de son père (Anjou, Touraine, Maine et Berry), ceux de sa femme Éléonore (Guienne, Poitou, Saintonge, Auvergne, Périgord, Angoumois, Limousin), et, de plus, la Bretagne, qu'il acquit en 1166. Son règne fut troublé par une lutte qu'il engagea contre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et contre le clergé d'Angleterre; l'Église l'emporta, mais Th. Becket fut assassiné (1170). Henri II se vit excommunié pour ce meurtre, qu'il avait provoqué, sinon commandé, et fut attaqué par tous ses ennemis, auxquels se joignirent ses propres fils et sa femme Éléonore. Le malheureux roi succomba à l'excès de sa douleur. | *Henri III*, né en 1207, mort en 1272. Il fut battu par saint Louis à Taillebourg; en Angleterre, il fut obligé de signer, sous la pression de ses barons insurgés, une charte que quelques historiens considèrent comme la cause de l'institution des communes et de la puissance du parlement anglais. | *Henri IV*, né en 1367, mort en 1413. Il fit déposer Richard II pour s'emparer de la couronne. Cette usurpation et le meurtre de Richard II excitèrent des révoltes qui furent réprimées par la sanglante bataille de Shrewsburg, en 1403, et suivies de cruelles vengeances. | *Henri V*, né en 1388. Il profita des dissensions qui déchiraient la France, divisée entre les factions des Armagnacs et des Bourguignons, pour lui déclarer la guerre, et remporta en 1415

la victoire d'Azincourt. Allié avec la reine de France, Isabeau de Bavière, et avec le duc de Bourgogne, il obtint, en 1420, le traité de Troyes, qui lui donna pour épouse Catherine, fille de Charles VI, avec le titre de régent du royaume de France, et le désigna pour héritier du trône au préjudice du Dauphin (Charles VII). Il repoussa le Dauphin derrière la Loire et se rendit maître de presque toute la France; mais il mourut au milieu de ses succès à trente-quatre ans, au château de Vincennes, en 1422. | *Henri VI*, né en 1422, fut proclamé à la fois roi d'Angleterre et roi de France, sous la régence de ses oncles, le duc de Bedfort pour la France, et le duc de Glocester pour l'Angleterre. Bedfort le fit sacrer roi de France à Notre-Dame, en 1431; mais son frère Glocester s'étant brouillé avec le duc de Bourgogne, le plus puissant allié de l'Angleterre, le roi de France reprit bientôt l'offensive et parvint en 1435 à chasser presque entièrement les Anglais. Henri VI ne fut pas plus heureux en Angleterre, malgré l'énergie et le courage de sa femme, Marguerite d'Anjou, qu'il épousa en 1445. Sous son règne, en effet, commencèrent les longues et sanglantes querelles des maisons de Lancastre et d'York, ou de la rose blanche et de la rose rouge. Tour à tour vaincu et triomphant, détrôné, puis replacé sur le trône, il fut vaincu de nouveau en 1471, jeté dans une prison, et cessa de vivre peu de jours après. On soupçonna que sa mort était l'effet d'un crime. | *Henri VII*, né en 1458, mort en 1509, le rival et le vainqueur de Richard III, assassin des enfants d'Édouard. | *Henri VIII*, né en 1491, mort en 1547, qui avait eu pour femmes, tour à tour, Catherine d'Aragon, Anne de Boleyn, Catherine Howard, Jeanne Seymour, Anne de Clèves et Catherine Parr, royal Barbe-Bleue qui tuait ses femmes pour ne pas commettre d'adultère, et qui réforma l'Église d'Angleterre pour être pape et divorcer à sa fantaisie. Il s'enrichit en dépouillant les églises et les monastères. | La France a eu sur son trône quatre princes de ce nom : *Henri Ier*, fils de Robert, né en 1005, mort en 1060. Il vainquit sa mère et les grands vassaux qui voulaient donner la couronne à son frère cadet. C'est sous son règne que la dignité de connétable fut instituée. | *Henri II*, né en 1518. Il s'allia aux protestants d'Allemagne insurgés contre Charles-Quint, et persécuta les protestants de France. Il reprit en 1558 sur les Anglais la ville de Calais, et obtint sur les Espagnols de grands succès. Il mourut en 1559 d'une blessure que lui fit dans un tournoi le comte de Montgomery. Sa femme était Catherine de Médicis. | *Henri III*, né en 1551, le roi des mignons, ex-roi de Pologne, assassin du duc de Guise, et mort poignardé en 1589 par Jacques Clément. | *Henri IV*, dit le *Béarnais*, né en 1553. Il triompha de la ligue, mais il ne put entrer dans Paris, dont il avait fait deux fois le siége, qu'après avoir abjuré le calvinisme (1593). Néanmoins, il publia, en 1598, l'*Édit de Nantes*, par lequel il assurait aux calvinistes la liberté religieuse avec d'importants priviléges. Sous son règne, les finances, dirigées par Sully, devinrent prospères; le commerce, l'agriculture, les arts, furent protégés. Il soutint les Pays-Bas insurgés contre l'Espagne. Il avait, assure-t-on, formé le projet d'une espèce de république chrétienne, où les différends auraient été jugés par une diète souveraine, où toutes les religions auraient été mises sur le pied de l'égalité. Henri IV n'est pas moins connu par sa galanterie que par ses qualités politiques et guerrières; il eut plusieurs maîtresses, dont la plus célèbre est Gabrielle d'Estrées. Il armait contre l'Autriche en faveur des héritiers protestants de Juliers, dont les domaines avaient été confisqués, lorsqu'il fut frappé, en 1610, d'un coup de couteau par le fanatique Ravaillac.

HENRIADE (LA), s. f. (*h* asp.). Poème épique de Voltaire, dont Henri IV, roi de Navarre et de France, est le héros. Ce poème, froid et sec, manque de tout ce qui constitue la poésie. C'est une des erreurs du grand philosophe.

HENRICIENS, s. m. pl. Sectateurs de Henri, ermite de Toulouse. Les henriciens furent les précurseurs des albigeois. Leur doctrine rejetait le culte extérieur, les cérémonies de l'Église, la célébration de la messe, la prière pour les morts, et ordonnait de ne conférer le sacrement du baptême qu'aux adultes.

HENRICY (L. CASIMIR). Homme de lettres, né à Saint-Tropez en 1814. Après dix années de navigation qui lui ont fait explorer les cinq parties du monde, il arriva à Paris et devint aussitôt rédacteur du *National*, journal où il a collaboré jusqu'en 1848. Il écrivit aussi dans *la Réforme* et la plupart des autres publications démocratiques de cette époque. Il débuta par des *Souvenirs de voyage* qui furent remarqués, et publia successivement plusieurs romans et nouvelles : *La Perle de Gravelines*, *Juanita*, *Un Oncle régent*, *Deux Corses*, *Aventures de baleiniers*, etc. : une *Histoire de l'Océanie*, une *Histoire de la Belgique*, les *Mœurs et Costumes de tous les peuples*; *Al-Djezair*, études morales, politiques, philosophiques et littéraires; une *Grammaire française*, un *Traité de la réforme de l'orthographe*. Mais son ouvrage le plus important est la *Tribune des linguistes*, publication par laquelle il s'est placé au premier rang dans le monde de la science. Casimir Henricy a pris une part active à la révolution de 1848. C'est lui qui, le 25 février, forma aux Tuileries et sur la place du Carrousel cette formidable colonne qui, marchant à sa suite, envahit l'Hôtel-de-Ville, et ne le quitta qu'après avoir entendu proclamer la République. Il échoua aux élections dans le Var pour l'Assemblée nationale, et fut pendant quelques mois sous-préfet de Brignoles, modestes fonctions qu'il n'avait acceptées que pour rétablir l'ordre dans cet arrondissement, où il eut à déployer une grande énergie. Revenu presque aussitôt à Paris, il y fut poursuivi en 1850 comme chef d'une société secrète, et, après cinq mois de détention préventive à Mazas, il fut condamné à deux ans de prison par la cour d'assises de la Seine. Homme politique, Casimir Henricy se distingue par la fermeté de ses convictions, et des opinions très-avancées mais pratiques; il est, de plus, ardent adepte du spiritisme; comme écrivain, il étonne par la variété de ses connaissances, sa facilité à traiter tous les sujets, et ses idées neuves et hardies, surtout en anthropologie, en histoire, en linguistique et en philosophie.

HÉOROTAIRE, s. m. (*h* asp.). Genre des oiseaux sylvains, de la famille des anthomyzes. Le héorotaire, originaire de l'Australie et de la Polynésie, est assez semblable au grimpereau, oiseau doré, et se distingue en espèces à bec épais à sa base, robuste, très-allongé et très-arqué, et à bec grêle, plus ou moins courbé en arc, quelquefois plus long que la tête. Sa grosseur est à peu près celle du moineau franc; son plumage est des plus variés. Le héorotaire se nourrit de miel et d'insectes.

HÉPAR, s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Anc. chim. Nom donné à des produits résultant de la combinaison du soufre et de l'arsenic, de l'antimoine et de l'alcali, etc., à cause de la couleur rougeâtre et purement accidentelle que forment les diverses dissolutions des sels et des minéraux dont il vient d'être parlé. Autrefois, on disait même *foie de soufre*, *foie d'antimoine*, en traduisant le mot technique d'*hépar* en langue vulgaire. *Hépar* sulfuré. *Hépar* antimonié. Les *hépars* sont des mixtes ou corps du second ordre.

HÉPATE, s. m. Zool. Poisson du genre labre. L'hépate se trouve dans la Méditerranée et dans les rivières affluentes; il est semblable à la perche par sa force et sa couleur; son corps est entouré de plusieurs bandes noirâtres. Il a le museau aigu, la gueule assez fendue, les mâchoires et le haut du palais garnis de petites dents, et le corps couvert de petites écailles fort minces. | Genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures et de la tribu des arqués, qui semble être un intermédiaire entre les crabes et les calopes. On remarque l'*hépate fascié*.

HÉPATIQUE, adj. (du gr. ἡπατικός, même sens). Anat. Qui appartient au foie; qui constitue le foie. Les tissus *hépatiques*. Le conduit *hépatique*. Les artères *hépatiques* concourent à nourrir les membranes et la capsule du foie. (Drake). | Se dit de tout ce qui a rapport au foie, qui provient du foie. Le flux *hépatique*, ou flux du ventre sanguinolent. Obstructions *hépatiques*. | S. f. Bot. Nom vulgaire de l'espèce de lichen plus généralement appelé *pulmonaire de chêne*. | S. f. pl. Plantes qui constituent le troisième ordre de la classe des cotylédones. Fleurs monoïques ou dioïques; organes mâles, granuleux ou folliculaires, gorgés de pollen; organes femelles, nus ou pourvus d'un calice monophylle, sessile. Elles sont parasites ou rampantes.

HÉPATISATION, s. f. Pathol. Altération du tissu pulmonaire par suite de l'obstruction du foie.

HÉPATISER (S'), v. pr. Pathol. Subir l'hépatisation.

HÉPATITE, s. f. (du gr. ἡπατίτη, même sens). Méd. Maladie du foie ordinairement produite par une inflammation, et caractérisée par la tension et la douleur plus ou moins aiguë et plus ou moins profonde de l'hypocondre droit avec fièvre. L'hépatite, en général, est toujours un mal très-dangereux, que l'on distingue principalement en tant qu'elle a son siége dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnaît la première espèce sont : le hoquet, la toux sèche, la respiration gênée, les nausées, la constipation, etc. La plupart de ces symptômes doivent être attribués aux rapports qui existent entre la partie affectée, le diaphragme et l'estomac. Le seconde espèce produit une douleur gravative le long des fausses côtes du côté droit et dans le bas de la poitrine, avec accompagnement de toux, de gêne dans la respiration et de fièvre continue; seulement, l'inflammation peut alors dégénérer en abcès ou en gangrène.

HÉPATOLOGIE, s. f. (du gr. ἧπαρ, foie; λόγος, discours). Méd. Traité sur le foie et ses maladies.

HÉPATOMPHALE, s. f. (du gr. ἧπαρ, foie; ὀμφαλός, ombilic). Méd. Hernie du foie par l'anneau de l'ombilic.

HÉPIALE, s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes. La chenille de l'hépiale vit sous terre; elle a seize pattes, le corps presque lisse, la bouche armée de fortes mâchoires qui lui servent à couper les racines du houblon. Sa métamorphose s'opère vers la fin du printemps. L'hépiale, devenu insecte parfait, est remarquable par la variété des couleurs qui ornent ses ailes. L'*hépiale* du houblon est commun en Belgique et dans le nord de la France.

HEPTACORDE, s. m. (du gr. ἑπτά, sept; χορδή, corde). Mus. Cithare à sept cordes; lyre des anciens. | Adjectiv. Se dit d'un système musical qui se développe sur sept notes, qui ne monte pas jusqu'à l'octave. Gamme *heptacorde*.

HÉPTAÈDRE, s. m. (du gr. ἑπτά, sept; εδρα, face). Géom. Solide de sept faces. Construire un *heptaèdre*.

HEPTAGONAL, ALE, adj. Qui appartient à l'heptagone. | *Solides heptagonaux*, Solides dont la base est un heptagone.

HEPTAGONE, s. m. (du gr. ἑπτά, sept; γωνία, angles). Géom. Figure composée de sept angles et de sept côtés. L'*heptagone* est régulier lorsque tous ses côtés sont égaux. | Fortificat. Ouvrage composé de sept bastions. | Adjectiv. Figure *heptagone*.

HEPTAGYNE, adj. Bot. Qui appartient à l'heptagynie, qui a sept pistils.

HEPTAGYNIE, s. f. (du gr. ἑπταγυνή, sept femmes). Bot. Nom que Linné donne à la sous-division des classes de plantes dont la fleur a sept pistils, ou sept parties femelles.

HEPTAMÉRON, s. m. (du gr. ἑπτά, sept; ἡμέρα, jour). Composition littéraire dont l'intrigue est distribuée en sept journées. L'*heptaméron* de Marguerite de Valois.

HEPTANDRE, adj. Bot. Qui appartient à l'heptandrie, qui a sept étamines.

HEPTANDRIE, s. f. (du gr. ἑπτάνδηρ, sept maris). Nom que donne Linné à la septième classe des plantes dont la fleur possède sept parties mâles ou étamines.

HEPTANGULAIRE, adj. Qui est composé de sept angles. Figure *heptangulaire*.

HEPTAPHYLLE, adj. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. *Feuille heptaphylle*, Feuille pennée qui est formée de sept folioles.

HEPTARCHIE, s. f. (du gr. ἑπτά, sept; ἀρχή, puissance). Fédération de sept gouvernements ou de sept chefs. | Hist. On désigne sous le nom d'heptarchie les sept royaumes créés successivement du Ve au VIe siècle par les Angles et les Saxons dans la Grande-Bretagne. Ces royaumes étaient ceux de *Kent*, de *Sussex*, de *Wessex*, d'*Essex*, de *Northumberland*, d'*Est-Anglie* et de *Mercie*. Ils comprenaient toute l'Angleterre, moins le pays de Galles, et, de plus, la partie méridionale de l'Écosse. Ces petits États, après s'être longtemps combattus, furent réunis de 800 à 827 sous la domination d'un seul maître, Egbert, roi de Sussex, qui prit le nom de roi d'Angleterre.

HEPTARCHIQUE, adj. Qui se rapporte à l'heptarchie. Gouvernement *heptarchique*.

HEPTARQUE, s. m. Chacun des membres d'un pouvoir dirigé par sept personnages. Le gouvernement dirigé par des *heptarques* est oligarchique, tandis que le gouvernement heptarchique est fédératif. (Spiégel.)

HEPTATEUQUE, s. m. (du gr. ἑπτά, sept; τεῦχος, livre). Nom donné à l'ensemble des sept premiers livres de la Bible, comprenant les cinq livres de Moïse ou Pentateuque, le livre de Josué, ainsi que le livre des Juges.

HÉRACLÉE. (du gr. Ἡράκλεια, formé de Ἡρακλῆς, Hercule.) Géogr. anc. Nom porté par un nombre considérable de villes de l'antiquité, qui prétendaient avoir été fondées par Hercule. | *Héraclée du Pont*, en Bithynie, dans l'Asie-Mineure, est la plus célèbre de toutes ces villes. Héraclée était

libre d'origine, et riche en même temps que puissante par ses colonies. Enlevée et presque détruite par les Romains, à la suite des guerres qu'ils eurent avec Mithridate, cette ville passa successivement sous la domination des empereurs romains, grecs, et des sultans turcs. Mahomet II acheva de la saccager. S'il faut en juger par les ruines qui se voyaient encore au bord de la mer au commencement du XVIIIe siècle, elle devait être l'une des plus belles cités de l'Orient. Héraclée, que les Ottomans appellent *Éréli*, n'est plus aujourd'hui qu'un gros bourg maritime situé à 80 kilom. S. O. de Constantinople. | *Héraclée de Lucanie*, aujourd'hui *Policoro*, en Italie, sur la côte de la mer Ionienne, près de Métaponte. C'était une colonie de Tarente et la patrie de Zeuxis. Pyrrhus y battit les Romains l'an 280 av. J. C. | *Héraclée Minoa*, sur la côte méridionale de la Sicile, près d'Agrigente, colonie crétoise, très-grande et très-riche pendant un temps, mais ruinée par les Carthaginois. | *Héraclée Caccabaria*, aujourd'hui Saint-Tropez, ville de la deuxième Narbonnaise. Sous la première république, on avait rendu à la ville de Saint-Tropez son ancien nom d'*Héraclée*.

HÉRACLIDES, s. m. pl. Hist. anc. Descendants d'Hercule. Les Héraclides jouèrent, dans les temps héroïques et fabuleux de la Grèce, les mêmes rôles de prétendants qu'ont joués en France et en Angleterre les héritiers proscrits, seulement avec plus de bonheur et de résolution. Chassés du Péloponèse par leur oncle Eurysthée, qui légua les royaumes de Mycènes et d'Argos aux Pélopides, les descendants d'Hercule firent cinq tentatives armées pour recouvrer leurs trônes perdus, et parvinrent, cent vingt et une années après leur expulsion, à rentrer dans leur patrie, environ 1200 ans av. J. C.

HÉRACLITE. Philosophe né à Éphèse, qui vivait vers l'an 500 avant notre ère. Héraclite est célèbre par son pessimisme et sa tristesse. Son système était une sorte de dualisme fondé sur l'opposition de l'*harmonie* ou *concorde* et de la *discorde*. Il ne reste de lui que quelques fragments. *Héraclite* pleurait sans cesse et Démocrite riait toujours.

HÉRACLIUS. Empereur d'Orient, proclamé successeur de Phocas après une révolution prétorienne. Il occupa le trône de l'empire depuis 610 jusqu'à 641. Il fit la guerre avec succès à Chosroès, roi de Perse. C'est sous le règne d'Héraclius que Mahomet commença ses prédications et fonda la religion de l'islam.

HÉRALDIQUE, adj. Qui a rapport au blason. L'art *héraldique*. | *La science héraldique*, La science des armoiries, signes et emblèmes par lesquels la noblesse distinguait ses membres. V. BLASON.

HÉRAT. Géogr. Capitale du royaume d'Hérat, dans le Khorassan, qui est tributaire du sha de Perse; grande et forte ville qui possède plus de 100,000 habit., et qui est le centre d'un commerce très-étendu. Ses fabriques, nombreuses et florissantes, préparent l'eau de rose la plus estimée de l'Orient, tandis que ses forges travaillent les fameux sabres et les autres aciers dits du Khorassan. Hérat, dont Tamerlan s'était emparé, a servi longtemps de résidence aux sultans descendants de ce conquérant asiatique.

HÉRAULT. Géogr. Rivière de France qui naît dans les Cévennes (départ. du Gard), au pied de la montagne de l'Espérou, baigne le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Méditerranée, près d'Agde, après un cours de 130 kilom. | Département formé aux dépens du Bas-Languedoc, borné au N. par les départ. du Gard et de l'Aveyron; à l'E., par celui du Gard; au S., par celui de l'Aude et la Méditerranée; à l'O., par ceux du Tarn et de l'Aude. 670,935 hect.; 427,245 habit.; chef-lieu, Montpellier. Le sol du départ. de l'Hérault est, en général, gras et riche; il produit peu de blé, mais donne beaucoup de fleurs et de fruits; campagnes couvertes d'oliviers et de muriers, jardins remplis d'orangers, citronniers, grenadiers; prés toujours verts, prairies artificielles, vins excellents (Lunel, Frontignan, Saint-Christophe, Saint-George et autres); plantes médicinales et tinctoriales; moutons nombreux et estimés, vers à soie. Houille, granit, albâtre, plâtre, eaux minérales, marais salants. Draps communs; bonneterie en soie, laine et coton; fabriques de merrain, papier, huile de ricin, acier, verdet, acides minéraux; eaux-de-vie et *trois-six*, confitures, raisins secs, olives confites, bois de construction. Grand commerce maritime. Ce département est divisé en 4 arrondissements (Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons), 36 cantons et 332 communes.

HÉRAUT DE SÉCHELLES. Né à Paris en 1760, mort en 1794. Il était avocat général au Châtelet et commissaire à la cour de cassation avant la proclamation de la République française; dans la suite, il devint représentant du peuple, membre du comité de salut public, président de la Convention nationale. Accusé de reculer, parce qu'il se montrait modéré, Hérault de Séchelles fut arrêté, et, quelques jours après, jugé, condamné et exécuté avec ses amis, Danton, C. Desmoulins, Fabre, etc., le 5 avril 1794. « Ainsi périt un des hommes les plus aimables du dernier siècle, et un des plus purs et des plus généreux de la Révolution. Il avait trente-quatre ans et un rare courage. Il était plus orateur qu'écrivain, et plus instruit, cultivé, gracieux que créateur; il était, par dessus tout, homme d'esprit et de présence d'esprit, analyste fin et net; il avait plus de points de vue droits et préparés d'avance que de pensées nouvelles et de jets vigoureux. Pourtant, sa conversation était tour à tour charmante et haute, suivant les personnes, mais de cette hauteur que donne l'expérience des événements. Nul n'a parlé avec plus de simplicité et de finesse, deux mérites rarement unis. Sa réplique était vive et bienveillante. Ferme quand cela était nécessaire, il présidait la Convention avec dignité, grâce ou vigueur. Séchelles fut adoré par quelques-unes des plus belles femmes de son temps. Il était très-aimé de la foule. » (F. Fayot.)

HÉRAUT, s. m. (*h* asp.; pron. *éro*, du bas lat. *heraldus*). Antiq. Officier public chargé de déclarer la guerre et de faire exécuter les arrêts rendus par les souverains. Plus tard, ils servirent dans les jeux athlétiques à proclamer les statuts, le nom des combattants et des vainqueurs. Dans l'exercice de leurs fonctions, leurs personnes étaient réputées sacrées au nom du droit des gens, comme on le voit dans Homère. « Achille, ce guerrier bouillant et emporté, traita avec le plus grand respect les *hérauts* qu'Agamemnon envoya dans sa tente pour lui enlever Briséis. » Le caducée d'un *héraut*. On envoya un *héraut* pour sommer les habitants de se rendre. (Vaugelas.) Dans les temps modernes, officier de guerre et de cérémonies. On divisait ces officiers en *rois d'armes*, *hérauts* et *poursuivants* : ces derniers étaient les surnuméraires aux charges. Les *hérauts* portaient le nom des provinces de France: au seul *roi d'armes* appartenait le titre de *Montjoie-Saint-Denis*. Leur principal emploi était de dresser les armoiries, généalogies et preuves de noblesse; de publier les joutes et tournois, la célébration des fêtes de chevalerie et de mariages princiers; de déclarer la guerre, de faire les sommations de reddition de places, de crier les victoires, et, sur le champ de bataille, de faire le dénombrement des morts. | En Angleterre, il existe encore *un collége de hérauts d'armes*.

HERBACÉ, ÉE, adj. Qui est de la nature de l'herbe ou des plantes herbacées; qui provient de l'herbe. Plantes *herbacées*. Il y a dans les plantes munies de racines vivaces des espèces *herbacées*. | S. f. S'emploie pour désigner un ordre de plantes dont la tige et les branches, ne produisant pas de bois, périssent après quelques mois de végétation. Les *herbacées* sont très-nombreuses.

HERBAGE, s. m. Nom collectif qui comprend toutes sortes d'herbes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Les *herbages* des jardins cultivés servent à la nourriture de l'homme. C'est la bonne ou mauvaise qualité des *herbages* dont les bestiaux se nourrissent qui fait le bon ou le mauvais lait. | L'herbe des pâturages. La biche qui a perdu son faon dissipe son chagrin en cherchant d'autres *herbages* et d'autres forêts. (P. L. Courier.) | On appelle ainsi certaines prairies qu'on ne fauche jamais, et les terrains en friche dits *Communaux*. Les *herbages* les plus renommés en France sont ceux de la Normandie et de l'Auvergne. On cite aussi ceux de la Hollande et de l'Angleterre. Cet *herbage* est d'un très-grand rapport. Ces *herbages* enrichissent les cultivateurs.

HERBAGER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait métier d'engraisser les bestiaux; celui ou celle qui ramasse et qui vend des herbages.

HERBAGEUX, EUSE, adj. Couvert d'herbages. Les plaines *herbageuses* du Kouban. (Volney.)

HERBE, s. f. (du lat. *herba*, même sens). Nom donné aux plantes dont les tiges périssent en partie tous les ans. Se dit par opposition à plante ligneuse, arbre, arbrisseau ou arbuste. Il y en a de diverses sortes : 1° les *herbes potagères*, qu'on cultive pour l'usage de la cuisine : telles sont celles qu'on appelle *herbes fines*, comme le cerfeuil, le cresson alénois, l'oseille, le persil, etc.; 2° les *herbes odoriférantes*, telles que le basilic, la camomille, le fenouil, le romarin, la sauge, etc.; 3° les *herbes sauvages*, qui sont les plantes médicinales, telles que l'agaric, l'ellébore, la tithymale, etc.; 4° les *mauvaises herbes*, qui enlèvent aux bons grains une partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, telles que la nielle, dont la semence se sépare difficilement du blé et noircit le pain, le ponceau, ou pavot sauvage, qui se multiplie au point d'étouffer le froment, les chardons, le chiendent, etc.; 5° enfin, il y a des herbes dont la racine est vivace, et d'autres qui sont annuelles ou bisannuelles. Les herbes doivent être cueillies lorsqu'elles sont dans leur plus grande vigueur, c. à d. lorsqu'elles sont en pleine fleur ou un peu avant la maturité des premières graines; en outre, il faut les faire sécher suspendues à l'ombre. Celles qui sont aromatiques, comme la plupart des labiées, doivent être enfermées dans des boîtes exactement fermées, afin de conserver leur arome. | *Herbe* entre comme terme générique dans la dénomination vulgaire d'une grande quantité de plantes, et cette dénomination est donnée à ces plantes, soit à cause de leur forme et de leur usage, soit à cause de leurs propriétés réelles ou imaginaires. | *Herbe aux abeilles*, L'almaire à fleurs épanouies. | *Herbe admirable*, L'amarante tricolore, la belle de nuit. | *Herbe des affligés*, Le phyllanthe urinaire, plante médicinale. | *Herbe aigrette*, L'oseille sauvage. | *Herbe à l'ail*, L'alhaire. | *Herbe à l'ambassadeur*, La nicotiane, le tabac, parce que Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne sous Louis XIV, l'avait introduite dans le pays. | *Herbe amère*, La tanaisie. | *Herbe d'amour*, L'Amourette, les brises, l'ornithopode scorpioïde, le réséda odorant, la saxifrage mignonne, le senegon d'Amboine, etc. | *Herbe à l'âne*, Nom vulgaire de l'onagre, plante bisannuelle, apportée de la Virginie en 1614. Elle se trouve aujourd'hui dans les bois et le long des chemins, où elle est très-répandue; elle vient de graine et ne pousse sa tige qu'à la seconde année. | *Herbe apollinaire*, La jusquiame. | *Herbe à l'araignée*, L'anthérie, la phalangère rameuse. | *Herbe barbue*, La molène commune. | *Herbe blanche*, Le pied de chat, le gnaphale maritime et plusieurs autres plantes à duvet cotonneux. Elle est détersive, dessiccative et astringente, et son odeur est un peu aromatique. | *Herbe perlière*, Plante vivace, cotonneuse aussi, qui se plaît sur les collines exposées au vent. Ses fleurs sont employées pour apaiser la toux, faciliter l'expectoration et empêcher l'ulcération des poumons. | *Herbe aux blessures*, La jacée, le plantain. | *Herbe de bouc*, L'eupatoire tomenteuse, l'arroche puante, le salsifis. | *Herbe aux brûlures*, La bacope aquatique. | *Herbe au cancer*, La dentelaire. | *Herbe au cancre*, La turquette. | *Herbe aux charpentiers*, Espèce de velar, qui croît sur le bord des fossés, le long des ruisseaux, et quelquefois dans les champs. Cette plante fleurit en mai; elle est détersive et vulnéraire. On en fait des bouillons ou tisanes utiles dans la colique néphrétique et le scorbut. | *Herbe chaste*, Nom d'un gattilier et de la sensitive. | *Herbe au chat*, La cataire commune. | *Herbe à cinq feuilles*, La potentille rampante. | *Herbe de citron*, La mélisse commune. | *Herbe à cloques*, Nom donné au coqueret. | *Herbe de Clytie*, La morelle ou tournesol. | *Herbe du cœur*, Le baume des jardins, la menthe. On donne également ce nom à la pulmonaire, à l'anémone hépatique, à la germandrée, à la mélisse officinale, etc. | *Herbe à collet*, Espèce de poivre de Saint-Domingue. On fait infuser sa racine à froid, et on en use pour boisson. C'est un très-puissant diurétique. | *Herbe colombine*. C'est, en Italie, la verveine; en France, l'ancholie et un géranium. | *Herbe de coq*, La cretelle, la tanaisie baumière. | *Herbe à cordes*, Espèce de ketmie. | *Herbe de la corneille*, Espèce de fragon. | *Herbe aux cors*, L'orpin et la joubarbe. | *Herbe de cosse*, Espèce de graminée semblable au riz. | *Herbe à coton* ou *cotonnière*, Nom vulgaire des gnaphales. Cette plante est dessiccative et astringente. On la substitue quelquefois au pied de chat pour le crachement de sang. | *Herbe aux coupures*, La grande consoude, l'achillée millefeuilles. | *Herbe aux cousins*, La conyze commune. | *Herbe du carmantin*, Espèce de carmantine dont la racine entre dans un remède composé pour guérir les maux d'estomac. | *Herbe aux crapauds*, Espèce de jonc, le télèphe. | *Herbe de crû*, L'ellébore fétide. | *Herbe aux cuillers*, Cranson officinal ou cochléaria. Elle fleurit en avril. Cette herbe tient le premier rang parmi les spécifiques contre le scorbut de terre; elle est apéritive, détersive, vulnéraire, et très-propre à raffermir les gencives. On en fait prendre le suc ou l'infusion. | *Herbe aux cure-dents*, Visnage, espèce de carotte. | *Herbe aux deniers*, La nummulaire, espèce de lysimachie. | *Herbe du diable*, La stramoine. | *Herbe de Diane*, L'armoise. | *Herbe dorée*, Espèce de doradille, de jacobée ou de verge d'or. | *Herbe doucette*, La mâche et une espèce de boucage. | *Herbe au dragon*, L'estragon. | *Herbe-drogue*, La nigelle des jardins. | *Herbe aux écrouelles*, La scrofu-

laire des bois. | *Herbe des Égyptiens*, Le pied de loup ou lycope. | *Herbe empoisonnée*, L'alkékenge, la belladone. | *Herbe enchanteresse*, La circé pubescente. | *Herbe d'enfer*, Le nénuphar. | *Herbe à enivrer*, La camélée, les phyllanthes, etc. Ces plantes sont employées pour empoisonner les étangs, et prendre ainsi le poisson plus promptement que par les moyens ordinaires de la pêche. | *Herbe aux éperons*, L'ancholie, la dauphinelle. | *Herbe à épervier* ou *épervière*, Genre de plantes, de la division des fleurs semi-flosculeuses, qui a de grands rapports avec le pissenlit, le laiteron, etc. Les *épervières* sont à tige nue ou presque nue et à tige feuillée. On remarque parmi elles l'*épervière pulmonaire des Alpes*. | *Herbe à esquinancie*, La petite garance. | *Herbe à éternuer* ou *ptarmique*, Espèce d'achillée, bouton d'argent. Cette plante croît dans les lieux humides ou marécageux. Sa feuille, mise dans le nez, fait éternuer; mise dans la bouche, elle fait saliver et peut guérir le mal de dents. | *Herbe à l'étoile*, L'alchimille alpine, l'aspérule odorante et quelques potentilles. Ce nom leur est donné à cause de la disposition de leurs feuilles. | *Herbe à la fève*, L'orpin. | *Herbe à la fièvre*, La gratiole officinale, une germandrée, un millepertuis, la petite centaurée, le thlaspi-bourse, etc. | *Herbe flottante*, Espèce de fucus ou d'algue, qui couvre quelquefois des étendues de mer considérables. | *Herbe foireuse*, Le seneçon commun. | *Herbe des foulons*, La gentiane croisette, la saponaire officinale. | *Herbe contre la gale*, L'aunée. | *Herbe à Gérard*, La petite angélique sauvage. | *Herbes grasses*, Plantes qui, comme les crassules, les joubarbes, l'orpin, etc., ont les feuilles charnues et succulentes. | *Herbe aux gueux* ou *viorme des pauvres*, La clématite des haies. Des mendiants se servent de cette plante pour se donner des ulcères, et exciter ainsi la pitié des passants. | *Herbe de Guinée*, Espèce de millet. Cette plante graminée, qui vient d'Afrique, est cultivée à Saint-Domingue et dans certaines parties de l'Europe méridionale, pour servir à la nourriture des chevaux. | *Herbe de Hallot*, L'hépatique de fontaine. | *Herbe aux hémorrhoïdes*, La renoncule ficaire. | *Herbe d'Hermès* ou *de Mercure*, La mercuriale. | *Herbe d'hirondelle*, La chélidoine commune. | *Herbe à la houette*, L'asclépiade de Syrie. | *Herbe hongroise*, La mauve alcée et la ketmie vésiculeuse. | *Herbe immortelle*, La tanaisie commune. | *Herbe impatiente*, La balsamine. | *Herbe inguinale*, Espèce d'aster des zones tempérées. | *Herbe à jaunir*, Le petit genêt et une espèce de réséda, qui sont employés pour la teinture en jaune. | *Herbe aux jointures*, Espèce d'uvette. | *Herbe de Judée*, La douce-amère. | *Herbe julienne*, Espèce de sarriette. | *Herbe aux ladres*, La véronique officinale. | *Herbe à lait*, La glauque maritime, dont on fait manger les sommités aux femmes qui nourrissent pour augmenter leur lait. On donne également ce nom aux euphorbes, au polygala vulgaire et au chardon-marie. | *Herbe de la laque*, Le phytolacca décandre. | *Herbe laurentine*, La bugle pyramydale. | *Herbe du lion*, L'orobanche. | *Herbe à loup*, L'aconit. | *Herbe à madame*, L'agérate conyzoïde. | *Herbe des magiciens*, La stramoine. | *Herbe magique*, La clandestine. | *Herbe aux malingres*, Le bident aquatique. | *Herbe de mallet*, La pivoine. | *Herbe aux mamelles*, La lampsane commune. | *Herbe à la manne*, La fétuque nageante. | *Herbe au mastic*, Sorte de sarriette. | *Herbe mimeuse*, L'acacie sensitive. | *Herbe aux mites*, La molène blattaire, à laquelle on attribue la propriété de détruire les larves des teignes qui rongent les étoffes de laine. | *Herbe à mouche*, Les ophrydes. | *Herbe aux moucherons*, La conyze. | *Herbe à mouton*, La parthénie histérophobe. | *Herbe de muraille*, La pariétaire. | *Herbe musquée*, On appelle ainsi diverses plantes, entre autres la moscatelline et une espèce de géranium. | *Herbe au nombril*, La cynoglosse omphalode. On croit qu'elle peut guérir les hernies ombilicales. | *Herbe de la nuque*, Espèce de campanule, que l'on nomme aussi gantelée et gant de Notre-Dame. | *Herbe aux œufs*, L'aubergine. | *Herbe aux oies*, La potentille anserine. | *Herbe aux oiseaux*, La morgeline, l'anagallide des champs et le plantain, que les oiseaux recherchent. | *Herbe d'or*, L'hélianthème. | *Herbe aux panaris*, La renouée argentée ou panarine. | *Herbe du Paraguay*, Espèce de houx en arbre, que l'on emploie comme le thé, dans une partie de l'Amérique méridionale. | *Herbe à la paralysie*, La primevère. | *Herbe de pâturage*, La génestrole. | *Herbe au pauvre homme*, La gratiole officinale. | *Herbe aux perles*, Le grémil. | *Herbe aux plaies*, Espèce de sauge, la sclarée, nommée aussi *toute-bonne*. | *Herbe aux poireaux*, Le réveille-matin ou tithymale. | *Herbe des potagers*, La bette vulgaire. | *Herbe aux poulets*, La morgeline. | *Herbe aux poumons*, Épervière commune, lichen pulmonaire. | *Herbe aux poux*, La dauphinelle staphisaigre. | *Herbe de la princesse*, La verveine odorante. | *Herbe de Provence*, En Espagne, on donne ce nom à la petite pervenche. | *Herbe puante*, Nom vulgaire de la vulvaire et de l'anagyris. | *Herbe aux puces*, Espèce de plantain. | *Herbe aux punaises*, La vergerette odorante, dont l'odeur chasse les punaises. Se dit aussi de la bardane. | *Herbe à quatre épines*, La barrelière à feuilles de buis et l'azima tetracanthale. | *Herbe de quatre heures*, Le nyctage dichotome, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir. | *Herbe à rat*, Le radis sauvage. | *Herbe de la rogne*, L'euphorbe cyprès. | *Herbe romaine*, La tanaisie baumière. | *Herbe rouge*, La mélampyre des champs. | *Herbe de la sagesse*, Espèce de sisymbre. | *Herbe de Saint-Antoine*, La dentelaire, l'ellébore fétide et une espèce d'épilobe. | *Herbe de Saint-Barthélemy*, Le psoralier glanduleux. | *Herbe de Saint-Christophe*, L'actée en épis. | *Herbe de Saint-Félix*, La scrofulaire des bois. | *Herbe de Saint-Fiacre*, L'héliotrope d'Europe. | *Herbe de Saint-Georges*, La clandestine, la gesse, la valériane grecque et la valériane rouge. | *Herbe de Saint-Guillaume*, L'aigremoine eupatoire. | *Herbe de Saint-Jacques*, La jacobée. | *Herbe de Saint-Jean*, L'armoise et le lierre terrestre. | *Herbe de Saint-Pierre*, Nom vulgaire du perce-pierre ou fenouil marin. | *Herbe de Saint-Zacharie*, Le bluet. | *Herbe de Sainte-Barbe*, La roquette barbarée. | *Herbe de Sainte-Catherine*, En Europe, la balsamine sauvage, et, en Amérique, l'hoitzia mexicana. | *Herbe de Sainte-Marie*, La menthe cultivée, la patience et une espèce de tanaisie. | *Herbe de Sainte-Othilée*, Le pied d'alouette des champs. | *Herbe à Samson*, La parthénie hystérophore. | *Herbe sanguine*, Espèce d'oseille. | *Herbe de Scythie*, La réglisse. | *Herbe à serpent*, La pétivère alliacée des Antilles. | *Herbe aux serpents*, En France, le panicaut plan, et, à Saint-Domingue, l'osmonde cicutaire. | *Herbe du siège*, La scrofulaire aquatique. | *Herbe au soleil*, L'hélianthe annuel. | *Herbe du solstice*, Espèce de centaurée qui fleurit au solstice d'été. | *Herbe stellaire*, L'alchimille et le plantain corne de cerf. | *Herbe du tan*, La bryone. | *Herbe de taureau*, L'orobanche. | *Herbe aux teigneux*, La bardane ordinaire et le tussilage pétasite. | *Herbe terrible*, Le globulaire turbith. | *Herbe des toits*, La vermiculaire brûlante. | *Herbe à tortue*, Dans les colonies, les conferves, les varecs et les ulves, dont les tortues marines se nourrissent. | *Herbe de la Trinité*, L'anémone hépatique et la violette tricolore. | *Herbe turque*, L'herniaire glabre, appelée aussi *turquette* et herbe aux mille graines. | *Herbe aux varices*, Le chardon hémorrhoïdal. | *Herbe au vent*, L'anémone pulsatille. | *Herbe vierge*, La persicaire. | *Herbe vineuse*, L'ambroisie maritime. | *Herbe à Vulcain*, Espèce de renoncule. | *Bouillon d'herbes* ou *aux herbes*, Sorte de bouillon qu'on prend quand on se purge. | Le mot *Herbe* prend encore d'autres dénominations, entièrement étrangères à la partie botanique. | Alchim. *Herbe médicinale*, Mercure hermétique. | *Fête des herbes*, Nom que les anciens donnaient à l'Assomption. | *Oiseau des herbes*, Le tangara bleu. | *Herbe filée*, Espèce d'étoffe lustrée qui se fabrique avec un fil tiré de diverses plantes. | *Herbe lâche*, Étoffe indienne, moitié herbe et moitié coton. | *Herbe de soie*, Tissu léger fait avec une espèce de chanvre de Virginie. | *Taffetas d'herbes*, Taffetas de l'Inde. | *Herbe* s'emploie au singulier dans un sens collectif des herbes qui couvrent les champs, les chemins, les lieux incultes ou peu fréquentés, etc. *Herbe* tendre. *Herbe* touffue. Se coucher sur l'*herbe*. Un brin d'*herbe*. Blé en *herbe*. Mettre un cheval à l'*herbe*. Aux troupeaux l'*herbe* tendre, au pasteur ses amours. (A. Chénier.) J'ai passé comme la fleur, j'ai séché comme l'*herbe* des champs. (Chateaubriand.)

Bientôt l'*herbe* des champs croîtra
Sur ma pierre isolée,
Et pas un pleur ne mouillera
Mon triste mausolée.
(G. VAEZ)

| Se dit aussi pour Gazon, gramen. | *Faire de l'herbe*, Couper de l'herbe. *Faire de l'herbe* pour les lapins. | *Aller à l'herbe*, Ramasser les mauvaises herbes dans les champs et les vignes. | Fig. Ne laissez pas croître l'*herbe* sur le chemin de l'amitié. (Mme Geoffrin.) | Fig. et famil. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, Le supplanter. La duchesse de Hanovre prétendit que M. le prince lui *avait coupé l'herbe sous le pied*. (Saint-Simon.) | *L'herbe croît chez eux*, Ils sont abandonnés, personne ne les visite. | *Sur quelle herbe a-t-il marché aujourd'hui?* Se dit de celui qui est de mauvaise humeur, sans qu'on en connaisse le motif, ou qui est d'une excessive gaieté. | *Mauvaise herbe croît toujours, croît trop vite*, Se dit, en plaisantant, des enfants qui grandissent. | *Un avocat, un officier, un docteur, etc., en herbe*, Celui qui est en voie de devenir avocat, officier, docteur, etc. | Se dit, dans un sens analogue, en mauvaise part.

Au sort d'être cocu son ascendant l'expose,
Et ne l'être qu'en *herbe* est pour lui douce chose.
(MOLIÈRE.)

| *Manger son blé, son bien en herbe*, Se ruiner en dépensant son revenu d'avance. | *En herbe et en gerbes*, En espérance et en réalité. | *A chemin battu il ne croît point d'herbe*, On ne trouve aucun profit à entreprendre un négoce qui est l'objet d'une grande concurrence. | *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve pas de quoi brouter*, Se dit d'un homme habile, industrieux, qui trouve à vivre largement dans un métier où d'autres trouvent à peine à gagner pour subsister. | *En être réduit à manger de l'herbe*, Être dans la dernière misère. Les seules herbes, dans certains moments ont servi à la nourriture de l'homme. « Sire, disait Gaston d'Orléans en s'adressant à son frère Louis XIII, Richelieu dépense en un jour six fois plus dans sa maison que vous ne faites dans la vôtre; et pendant qu'il dévore deux cents millions arrachés au peuple, voyez ce qui se passe dans le royaume : un tiers à peine de vos sujets mange du pain ordinaire; un autre tiers ne vit que de pain noir mêlé d'orge et d'avoine; et le dernier tiers ne se nourrit que de glands, d'*herbes* et de racines, comme les bêtes. J'ai vu ces misères, et j'en ai été effrayé. » En Irlande, on voit, de nos jours, les pauvres se nourrir avec les *herbes* les plus communes de la terre, tandis que des chiens de grands seigneurs, lords ou évêques, sont nourris comme des bourgeois. (P. Mendon.)

HERBEILLER, v. n. T. de chasse. Aller paître l'herbe. Ne se dit qu'en parlant du sanglier.

HERBEILLEUX, EUSE, adj. Celui, celle qui ramasse de l'herbe.

HERBELINE, s. f. Brebis étique, mal venue, qu'on met à l'herbe pour l'engraisser.

HERBER, v. a. Exposer, étendre sur l'herbe. *Herber* de la toile pour la blanchir. Les coiffeurs *herbent* les cheveux pour les rendre blonds. | *Herber un cheval*, Appliquer sur le poitrail d'un cheval des racines d'ellébore ou d'autres plantes curatives dans certaines maladies.

HERBETTE, s. f. (dim. d'*herbe*). Herbe tendre, courte et menue. Ce mot est principalement employé dans le style pastoral, badin et poétique. On dansait sur l'*herbette* tendre et fleurie. Il dormait étendu sur l'*herbette*. Nous batifolions sur l'*herbette*.

Vos pieds dans le satin
N'osent fouler l'*herbette*.
(BÉRANGER.)

HERBEUX, EUSE, adj. Où il croît de l'herbe, abondant en herbe. Champs *herbeux*.

HERBICOLE, adj. (du lat. *herba*, herbe; *colo*, j'habite). Qui aime à vivre, qui vit au milieu des herbes. Insectes *herbicoles*. Tribu *herbicole* de papillons. Les mulots *herbicoles* pullulent dans nos guérets.

HERBIER, s. m. (du lat. *herbarius*, même sens). Recueil de plantes entières ou de parties de plantes desséchées, soit à la presse, soit sans compression, et conservées entre des feuilles de papier. Sans le secours d'un herbier, le botaniste le plus zélé ne parviendra jamais à acquérir une connaissance approfondie des plantes. Leurs descriptions dans les livres, leurs figures gravées, même peintes, la fréquentation habituelle des lieux où elles croissent et des jardins où elles sont cultivées, l'examen suivi des caractères qu'elles présentent à toutes les époques de leur croissance ou après leur complet développement; enfin, la dissection de leurs parties, dans le moment même la plus favorable pour les étudier, ne peuvent pas suffire au botaniste pour garder dans son souvenir les nombreuses plantes qu'il a vues et observées, même avec le plus grand soin, dans le cours de ses excursions et de ses voyages. Comment, à son retour, pourra-t-il, sans le secours d'un herbier, se rappeler leur aspect, les différences qui les caractérisent et les remarques particulières qu'il a faites sur chacune? Comment, surtout, pourra-t-il en faire la comparaison et les classer, s'il ne les a pas toutes sous les yeux? On range les herbiers selon quelque méthode botanique. Plus les plantes se dessèchent promptement, plus elles conservent leurs couleurs naturelles. Celles qui se dessèchent presque subitement à la moindre chaleur ont communément peu de sucs : telles sont la plupart des *gramens*, des *ombellifères*, des *légumineuses*, etc. Celles qui exigent plus de chaleur et un laps de temps de huit à quinze jours pour se dessécher sont des *bryones*, quelques *renoncules* et autres plantes aqueuses. Celles qui ne se dessèchent que difficilement et au bout de quelques mois sont

les *pourpiers*, les *joubarbes*, plusieurs *liliacées*, les plantes marines et autres plantes appelées grasses ou charnues. Il n'est aucune plante qu'on ne soit parvenu à dessécher en employant trois sortes de degrés de chaleur, savoir : celui de la chaleur humaine, pour les premières plantes que nous venons de nommer; celui de la chaleur du soleil, entre trente-cinq et quarante degrés, pour les secondes, et enfin celui du fer chaud ou du four, entre quatre-vingts et cent degrés, pour les plantes charnues. Au reste, de quelque manière qu'on veuille dessécher les plantes, il faut les avoir cueillies dans un temps sec, sans rosée, dans toute leur vigueur; ensuite conserver leurs racines, feuilles, fleurs et fruits ou graines; on les étend et on les dispose de manière à bien développer leur forme, leur position, leurs divers aspects; on supprime les parties trop chargées, et on les place avec soin entre deux feuilles de papier. Quelques personnes ont la mauvaise habitude de coller les petites plantes pour les assujettir; ce moyen empêche de les voir des deux côtés; il suffit de les maintenir à l'aide de minces bandes de papier. Quant aux plantes épaisses et ramassées, il est plus commode de les laisser libres chacune entre les feuilles de papier. Pour conserver un herbier, on doit le garantir de la moisissure et des mites, à l'aide de l'étuve et de la poudre de coloquinte; on peut aussi donner un vernis à la plante. Quelques herbiers, plus complets que d'autres, possèdent des feuilles disséquées, car on est aujourd'hui parvenu à faire avec elles des squelettes des plus parfaits. | Livre qui traite des plantes, et qui donne en même temps leur description et leur figure. | Par extens. Collections d'estampes contenant des dessins des plantes. | S'est dit pour Terrain couvert d'herbes. | Lieu ou l'on conserve l'herbe qui sert à la nourriture des bestiaux. | Anat. Le premier ventricule des animaux, dit vulgairement *Panse*. | Bancs d'herbes qui se forment dans l'eau, et où le poisson se réfugie.

HERBIÈRE, s. f. Revendeuse d'herbes. Les *herbières* de la Halle de Paris. | Celle qui recueille de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIFÈRE, adj. (du lat. *herba*, herbe; *fero*, je porte). Qui produit de l'herbe.

HERBIVORE, adj. et s. (du lat. *herba*, herbe; *voro*, je mange). Qui se nourrit d'herbe. Se dit, en général, des animaux qui se nourrissent de substances végétales; mais ce mot s'applique plus particulièrement aux espèces qui mangent l'herbe des prairies, comme le bœuf, le cheval, le mouton, etc. « La chenille aussi est *herbivore*; le lapin, le lièvre, les rats et les oiseaux, vivant de fruits, de grains, etc., peuvent être considérés également comme plus ou moins *herbivores*. » (Virey.)

HERBON, s. m. Espèce de couteau non tranchant à l'aide duquel le tanneur débourre les peaux.

HERBORISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui herborise, qui fait des herborisations.

HERBORISATION, s. f. (pron. *èrborizasion*). Action d'herboriser. L'*herborisation* est très-dangereuse dans les Alpes. | Promenade faite pour étudier sur place et recueillir des plantes. J'ai suivi M. de Jussieu dans sa dernière *herborisation*. (J. J. Rouss.) L'*herborisation* a lieu le jeudi de chaque semaine.

HERBORISER, v. n. Chercher et cueillir des herbes çà et là, soit pour les étudier, en faire des collections, soit pour les employer comme remèdes. On *herborise* dans la plaine et sur la montagne. Dombey *herborisa* longtemps dans le Pérou. Il manquait à sa classe pour aller *herboriser* à la campagne, et pour étudier la nature au lieu de la langue des anciens Romains. (Fontenelle.)

HERBORISEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui s'amuse à herboriser. Les *herboriseurs* commençaient à arriver à Bagnères-de-Bigorre. | Les *herboriseuses* se répandent sur la colline.

HERBORISTE, s. Celui, celle qui vend des herbes médicinales. Aller chez l'*herboriste* acheter du chiendent. Les *herboristes* sont bien utiles dans nos villes.

HERBORISTERIE, s. f. Commerce des herbes médicinales. | Boutique d'herboriste.

HERBU, UE, adj. Qui est garni, qui est très-couvert d'herbe. Ce lieu est *herbu*. Montagne *herbue*. Nourri dans les vallées *herbues* où dansent les paysannes à la haute coiffure. (Chateaubriand.) | S. f. Terre végétale qu'on lève dans les pâturages, et qui est employée à améliorer le sol d'un vignoble. | Terre légère et peu profonde, qui n'est bonne qu'à faire des pâturages. | Technol. Fondant argileux qu'emploient les fondeurs.

HERCHEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait circuler les wagons chargés de minerai.

HERCOTECTONIQUE, s. f. (du gr. ερκος, rempart; τεκτονική, art de bâtir). Art d'élever les fortifications, de faire des retranchements.

HERCULANUM. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Campanie, sur le bord de la mer, en face du Vésuve, entre Naples et Pompéia. Telle était sa situation, au dire de Pline le jeune, avant l'épouvantable catastrophe qui l'engloutit avec d'autres villes et villages de la Campanie. « En l'an 79 de notre ère, alors que Pline le naturaliste était au cap de Misène en qualité de commandant de la flotte romaine, eut lieu une éruption du Vésuve. Spectateur d'un phénomène inouï et terrible, Pline voulut s'approcher du rivage d'Herculanum pour porter quelques secours à tant de victimes des efforts insensés de la nature : la cendre, les flammes et les pierres calcinées remplissaient l'air, obscurcissaient le soleil, détruisaient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les oiseaux, les poissons. La pluie des cendres et l'épouvante s'étendirent non-seulement dans la Campanie, mais jusqu'à Rome. Enfin, les deux villes d'Herculanum et de Pompéia s'engloutirent avec leurs habitants, ainsi qu'avec l'historien naturaliste de l'univers. » (Vénuti.) On voit que cette ville a péri et disparu de la surface de la terre comme disparurent et périrent Sodome et Gomorrhe, sur les bords de la mer Morte; cependant la légende religieuse, qui aime à faire intervenir un dieu vengeur dans les affaires de ce monde, n'a point osé s'en emparer pour agir sur la crédulité des hommes. C'est en 1720 que les ruines d'Herculanum furent découvertes par un paysan de Portici, à la suite de fouilles qui avaient été commandées par un Français. Ces ruines, enfouies à vingt mètres de profondeur sous la lave du volcan, donnent une juste idée de la magnificence de la civilisation grecque et romaine. Les principaux édifices qu'on a déblayés jusqu'ici sont un théâtre pouvant contenir 8,000 spectateurs, une basilique, avec un portique de douze colonnes, la maison d'Argus, la villa dite des papyrus. On y a trouvé fort peu d'argent et fort peu de cadavres, preuve que les habitants avaient eu presque tous le temps de s'enfuir.

HERCULE (du gr. Ἡρακλῆς). Mythol. Demi-dieu, idéal d'un héros dont la vie entière est consacrée au salut de l'humanité ou à celui d'une nation. Les fables relatives à ce personnage mythique,

Hercule.

telles qu'elles sont rapportées dans les deux poèmes d'Homère et dans les hymnes, sont essentiellement grecques, ainsi que le nom même d'Hercule. En effet, si ces traditions ont quelque fondement historique, le nom du héros peut facilement être dérivé des racines κλέος, gloire, et ἤρα, secours; si, au contraire, la grande figure du fils d'Alcmène est une conception due à quelque poète antérieur à Homère, la même chose a encore lieu, et on trouvera l'étymologie d'Héraclès dans les mêmes mots, ἤρα signifiant aussi Junon, parce que Junon, en lui imposant ses nombreux travaux, fut la principale cause de sa gloire. Hercule, dans la tradition antique, est fils de Jupiter et d'Alcmène, femme d'Amphitryon, roi de Tirynthe, et petit-fils d'Alcée, ce qui le fait appeler Alcide. Il naquit à Thèbes, en Béotie. Hercule est le plus célèbre des guerriers de ces temps héroïques, si féconds en personnages illustres. Doué d'une force prodigieuse et d'un courage à toute épreuve, il poussa parfois la témérité jusqu'à défier les dieux immortels, à la volonté desquels il se soumit cependant durant sa longue vie de souffrances. La haine de Junon, qui le priva du pouvoir souverain auquel Jupiter l'avait appelé, lui suscitant d'interminables persécutions, il dut continuellement errer sur terre et sur mer pour secourir les opprimés et dompter les monstres, au mépris de son repos et de sa propre vie; le cercle de ses pérégrinations ne s'étend cependant pas au delà de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de l'Égypte, de l'Italie et de la Méditerranée. Le dernier de ses hauts faits, qui n'ont pas de nombre déterminé, fut d'arracher Cerbère de l'empire des ombres. Junon s'apaisa enfin à la mort du héros, et Hercule, déposant sa dépouille mortelle, qui alla errer, comme ombre, dans le royaume de Pluton, s'éleva dans l'Olympe, où il s'unit à la jeune Hébé, et siégea au milieu des dieux immortels. Tels sont les traits essentiels de l'histoire mythologique primordiale du héros. On a attribué à Hercule douze travaux célèbres; mais ni Homère, ni les anciens poètes grecs ne parlent de ce nombre déterminé, imaginé par les Alexandrins. Voici, du reste, quels furent ces travaux : 1° *lion de Némée*; 2° *hydre de Lerne*; 3° *biche Cérynitide*; 4° *sanglier d'Érimanthe*; 5° *étables d'Augias*; 6° *oiseaux stymphalides*; 7° *taureau de Crète*; 8° *juments de Diomède*; 9° *baudrier de la reine des Amazones*; 10° *bœufs de Géryon*; 11° *pomme d'or des Hespérides*; 12° *descente aux enfers*. Outre ces douze travaux, il exécuta une foule d'autres exploits : il lutta contre le géant Antée en Égypte, contre le brigand Cacus en Italie, contre les Centaures en Thessalie; il sépara les montagnes de Calpé et d'Abyla, tua le centaure Nessus qui voulait enlever Déjanire, sa femme; délia Prométhée enchaîné sur le Caucase, délivra d'un monstre marin Hésione, fille de Laomédon; tua ce même Laomédon, et prit Troie pour punir ce roi parjure de lui avoir refusé la récompense promise; il s'empara de Pylos, d'Œchalie, etc. Ayant emmené d'Œchalie Jole, fille d'Euryte, il se disposait à épouser cette princesse, quand Déjanire, sa première femme, se voyant délaissée, lui envoya une tunique teinte du sang empoisonné du centaure Nessus, croyant ce présent propre à le ramener à elle. Mais Hercule ne fut pas plus tôt revêtu de cette robe, qu'elle se colla sur sa peau et le déchira cruellement; ne pouvant supporter ses souffrances, il éleva un immense bûcher sur le mont Æta et s'y brûla. Philoctète, son ami, reçut son arc et ses flèches et recueillit ses cendres. Hercule avait été exclu de ses États héréditaires par Eurysthée; après sa mort, les Héraclides, ses descendants, firent de nombreux efforts pour les reconquérir, mais ils ne parvinrent à y rentrer qu'en 1190 av. J. C. L'art plastique a fait d'Hercule l'objet de ses créations les plus riches et les plus variées. Le caractère général des statues d'Hercule exprime une force mâle et presque surhumaine, qui apparaît également dans l'enfance du fils d'Alcmène et dans sa maturité. Celles qui se trouvent à la galerie de Florence, et qui ont subi des restaurations, le représentent tout enfant étouffant dans ses mains les serpents envoyés par Junon pour le dévorer. Ses membres sont vigoureux, ses cheveux courts et bouclés, son cou musculeux et court, les traits expriment la sérénité; enfin, tout en lui annonce le héros destiné à soutenir avec honneur les luttes les plus pénibles. La plus belle représentation que l'antiquité nous ait laissée d'Hercule est l'*Hercule Farnèse*, œuvre de Glycon, actuellement à Naples; le héros est appuyé sur sa massue et tient à la main les pommes d'or du jardin des Hespérides. Les vases offrent fréquemment l'apothéose d'Hercule. Il existe encore un grand nombre de monuments et de peintures représentant les douze travaux, divers épisodes de sa vie, et des scènes comiques avec les satyres et d'autres divinités champêtres.

> Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
> D'un nain faire un Atlas, et d'un lâche un *Hercule*.
> (BOILEAU.)

| Géogr. *Les colonnes d'Hercule*. On donnait ce nom aux deux monts Abyla et Calpé, l'un en Afrique et l'autre en Espagne, qui ne formaient qu'une seule montagne, suivant la légende, et qu'Hercule sépara pour unir la Méditerranée à l'Océan. Les véritables colonnes d'Hercule sont les deux colonnes du temple de Melkart, à Gadès. Les deux colonnes forment un trait particulier à tous les temples phéniciens. | S. m. Fig. Homme très-fort et très-robuste. C'est un *hercule*. Ce jeune homme est taillé en *hercule*. Il y a des hommes beaucoup plus forts que les autres; il y a aussi des *hercules* en fait

de pensées. (Voltaire.) | Personnage des spectacles forains, remarquable par sa force. L'*hercule* de la troupe. | Astron. Constellation de l'hémisphère boréal. | Hist. nat. Espèce de scarabée de Cayenne.

HERCULÉEN, ÉENNE, adj. Très-fort, très-robuste, qui tient de la nature puissante d'Hercule; digne d'Hercule. Force *herculéenne*. Taille *herculéenne*. Des muscles *herculéens*. Travail *herculéen*. Une entreprise *herculéenne*.

HERCYNIE. Géogr. anc. Nom que les Grecs et les Romains avaient donné à la Germanie inconnue qu'ils croyaient toute montagneuse et couverte de bois épais. Selon Diodore de Sicile, l'Hercynie était formée par une forêt et une montagne considérables, où il plaçait la source du Danube et de presque toutes les rivières de la Germanie. Les Grecs la regardaient comme la plus grande chaîne de montagnes de l'Europe, inaccessible à cause de sa forêt vierge. Jules César, qui la nomme *Orcynia*, lui donne, dans ses *Commentaires*, près de soixante journées de longueur. L'expédition de Sigovèse traversa l'*Hercynie*.

HERCYNIEN, IENNE, adj. Qui appartient à l'Hercynie. Les monts *Hercyniens*. La grande forêt *Hercynienne*. La Forêt-Noire, ainsi que les bois qui couvrent les montagnes du Hartz et de l'Erzgebirge, ne sont que des restes de la forêt *Hercynienne*.

HERDER (J. GOTTFRIED). Écrivain, né en 1774, à Mohrungen (Prusse orientale), d'une famille pauvre; mort en 1803. Savant presque universel, il s'exerça dans les genres les plus divers, et laissa une foule d'écrits qui se rattachent, soit à la religion, soit à la philosophie, soit à l'histoire et à l'archéologie, soit à la littérature et aux arts. Le plus célèbre de ses ouvrages est intitulé : *Idées sur l'histoire de l'humanité*. On remarque aussi son *Histoire de la poésie des Hébreux*, et ses *Dissertations sur les rapports de la poésie allemande avec celle des Orientaux; Sur la Théorie du beau dans les arts; Sur les Causes de la décadence du goût*. En philosophie, il combattit Kant et tenta de réhabiliter Spinosa, mais avec peu de succès. Herder est surtout un écrivain éloquent, d'une imagination riche et féconde, d'un esprit plus étendu que profond, animé de pensées nobles et généreuses, mais peu rigoureux et souvent superficiel.

HÈRE, s. m. (*h* asp.; de l'allem. *herr*, maître, seigneur, avec un sens péjoratif). Famil. Ce mot, qui est généralement précédé ou accompagné des adjectifs *pauvre* et *triste*, sert à désigner un homme simple ou malheureux, sans fortune ou sans mérite, et, conséquemment, sans considération. C'est un triste *hère*. Un villageois, un *hère*, un pauvre diable. (La Fontaine.) Je plains le pauvre *hère*. (Molière.) Un pauvre *hère* qui montre la musique à sa pupille. (Beaumarchais.) | T. de chasse. Jeune cerf de six mois à deux ans qui n'a pas encore poussé ses dagues.

HÉRÉDITAIRE, adj. (du lat. *hereditarius*, même sens). Qui se transmet par privilége, par héritage; qui provient d'une succession. Champ *héréditaire*. Part *héréditaire*. Des biens *héréditaires*. | Se dit des charges vénales, titres et fonctions. En Pologne, la royauté n'était pas *héréditaire*. La pairie anglaise est *héréditaire*. L'empire même était regardé comme un bien *héréditaire*. (Bossuet.) | *Maladie héréditaire*, Celle qui est transmise par le père ou la mère. | Fig. Se dit des vertus, des vices, des passions, etc., qui se succèdent dans une famille. La manie d'empoisonner leurs amis et leurs voisins était *héréditaire* chez les Borgia, papes et fils de papes. Patriotisme *héréditaire*. Sa haine *héréditaire* me poursuivra jusqu'au tombeau. (W. Scott.) Le droit à la liberté est *héréditaire* et imprescriptible. (P. M.)

HÉRÉDITAIREMENT, adv. (pron. *éréditèreman*). Par privilége d'héritage. Posséder *héréditairement* un bien, une charge.

HÉRÉDITÉ, s. f. (du lat. *hereditas*, même sens). Qualité d'héritier; droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès. Accepter l'*hérédité*. Renoncer à l'*hérédité*. Les lois de l'*hérédité*. | S'est dit pour Héritage. La loi des Saxons veut que le père et la mère laissent leur *hérédité* à leur fils. (Montesquieu.) | Le droit d'hérédité, en parlant de la succession au trône. Attaquer, défendre le principe d'*hérédité*. | On disait aussi L'*hérédité* de la pairie. L'*hérédité* dans les fonctions publiques est la négation de la souveraineté populaire. (P. M.) | Privilége accordé à un office rendu héréditaire. L'*hérédité* des charges vénales est chez tout peuple libre un privilége monstrueux. (Encycl.) | Physiol. Condition organique qui fait que les manières d'être corporelles et mentales passent des ascendants aux descendants. | *Hérédité originelle* ou *d'incarnation*, Celle où les premières cellules génératrices de l'ovule sont modifiées en bien ou en mal, selon l'état que cet ovule offre lui-même. | *Hérédité directe*, Celle qui provient soit du père, soit de la mère. | *Hérédité indirecte*, Celle où, le type du père ou de la mère n'apparaissant pas, la ressemblance avec d'autres parents de la ligne collatérale vient en prendre la place. | *Hérédité en retour*, Celle où, un degré étant sauté, l'enfant ressemble, non à son père ou à sa mère, mais à son grand-père ou à sa grand'mère, et même plus haut. | Les légistes, qui prennent la défense des priviléges aristocratiques d'une société en décadence, ont dit que l'hérédité était un droit de succession qui conférait à celui qui en était investi le pouvoir de disposer, pour en user et en abuser à sa convenance, des biens meubles et immeubles que possédait un parent décédé, ou mort civilement, ou dont l'absence avait été juridiquement constatée. « Et sans l'hérédité, ont ajouté ces mêmes légistes, la famille ne saurait exister. » Une pareille assertion doit être considérée comme une erreur ou comme un mensonge, car on peut se demander, avec Louis Blanc, « si le pauvre, qui aujourd'hui n'a rien à laisser à ses enfants, peut dire avoir une famille; et s'il en possède une, cette famille, dans l'impur milieu où elle vit, peut donc, jusqu'à un certain point, exister sans hérédité? » L'hérédité n'est donc pas nécessaire à l'existence de la famille, elle n'est donc pas un droit naturel et respectable. En effet, elle vient des hommes, et, comme tout ce qui a été institué par les hommes, elle est destinée à suivre la même pente, qui les conduit à la transformation ou à la mort. La famille est un *fait naturel* qui doit être protégé, tandis que l'hérédité est une *convention sociale*, que les progrès de la société peuvent faire disparaître. Peut-on bien se rendre compte des causes qui ont fait jusqu'ici regarder comme absolument connexes la question de la famille et celle de l'hérédité? Que dans l'ordre social actuel, l'hérédité soit inséparable de la famille, nul doute à cela. Mais changez le milieu où nous vivons; faites que tout individu qui se présente à la société pour la servir soit certain d'y trouver le libre emploi de ses facultés et le moyen d'entrer en participation du travail collectif, la prévoyance paternelle est, dans ce cas, remplacée par la prévoyance sociale, et c'est ce qui doit être, pour l'enfant, la protection de la famille; la protection de la société pour l'homme. » (L. Blanc.) L'intelligence et la raison humaines regardent le principe d'*hérédité* comme un principe contraire aux idées de justice et d'égalité. (P. M.)

HEREFORD. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté d'Hereford; 10,000 habit. | Le comté d'Hereford, situé à l'O., a 60 kilom. sur 53, et 115,000 habit. Ce pays abonde en blé, bois, laine, saumons et cidre. C'est sur son territoire que se trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-hill*, ainsi nommée, parce qu'en 1574 un tremblement de terre détacha près de 10 hect. de terrain et les porta plus loin.

HÉRÉSIARQUE, s. Celui, celle qui est auteur d'une hérésie; chef d'une secte hérétique. Les *hérésiarques* sont nombreux dans toutes les religions. Ont été rangés, par l'Église, parmi les *hérésiarques* : Ébion, Marcion, Manès, Arius, Pélage, Nestorius, Wiclef, Jean Huss, Jérôme de Prague, Luther, Calvin, etc. Comme les *hérésiarques* sont punis en l'autre vie des péchés auxquels ils ont engagé leurs sectateurs dans lesquels leur venin vit encore. (Pascal.) Saint Grégoire de Nazianze ne nous représente pas les *hérésiarques* comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la religion de travers. (Bossuet.) Le supplice de cet *hérésiarque* ne fit que fortifier son hérésie. (Fléchier.)

HÉRÉSIE, s. f. (du gr. αἱρέω, je choisis). Doctrine qui, tout en prétendant garder les principes fondamentaux d'une religion, s'en écarte sur des points que l'autorité compétente regarde comme non moins essentiels que les autres. Créer une *hérésie*. Propager une *hérésie*. Sortir de l'*hérésie*. Abjurer l'*hérésie*. Il ne faut pas croire que les *hérésies* aient toujours pour auteurs des impies ou des libertins qui, de propos délibéré, fassent servir la religion à leurs passions. (Bossuet.) On ne peut que regretter la perte d'une relation que Strategius écrivit sur les *hérésies* par ordre de Constantin. (Voltaire.) Les catholiques distinguent deux sortes d'*hérésies*, l'une *matérielle*, l'autre *formelle*; la première consiste à avancer une opinion contraire, mais sans opiniâtreté et avec une disposition sincère de se soumettre au jugement de l'Église; la seconde a des caractères résolus contre la foi. (Encycl.) | Dans l'Église chrétienne, on voit naître les hérésies dès le Ier siècle; elles se multiplièrent au IIe et au IIIe siècle, et bien plus encore après le triomphe du christianisme, sous Constantin. Les principales hérésies chrétiennes sont celles des *Gnostiques*, *Manichéens*, *Ariens*, *Nestoriens*, *Eutychiens*, *Pélagiens*, *Monothélites*, *Iconoclastes*, *Albigeois*, *Vaudois*, *Wicléfites*, *Luthériens*, *Calvinistes*, *Anabaptistes*, *Anglicans*, *Presbytériens*, *Puritains*, *Quakers*, *Arméniens*, *Jansénistes*, *Méthodistes*, etc. L'Église prémunit les fidèles contre les hérésies en condamnant l'erreur, soit dans un concile œcuménique, comme l'hérésie d'*Arius*, foudroyée au concile de Nicée, soit dans un concile particulier reçu de toute l'Église, comme le concile d'Antioche, qui condamna *Paul de Samosate*, soit par une décision du pape, comme celle de saint Innocent contre *Pélage*, d'Innocent X contre *Jansénius*. L'hérésie est, en outre, punie des plus grandes peines canoniques : pour les clercs, de la déposition; pour tous, de l'excommunication. Quand ces peines spirituelles ne suffisaient pas, le coupable était jadis livré au bras séculier, et puni de la prison, ou de la mort, et même du feu. La plus considérable des hérésies fut, sans contredit, celle qui se produisit au XVIe siècle. En 1517, le pape Léon X ayant besoin de fonds pour subvenir à ses prodigalités et aux dépenses ruineuses de sa cour, envoya des légions de moines dans tous les pays pour vendre des indulgences. Un moine augustin de Wittemberg, Martin Luther, s'éleva avec une extrême violence contre le trafic des indulgences et fut soutenu dans sa lutte contre le pape par les princes allemands. Léon X furieux lança une excommunication contre l'intrépide moine; celui-ci appela du pape au concile et brûla publiquement la bulle du pape devant la porte de Wittemberg, le 10 décembre 1520. Luther ne s'en tint pas à ce premier acte d'hostilité contre l'Église romaine, il nia l'autorité du pape, des conciles et de l'Église, il abolit la messe et les cérémonies du culte; il rétablit le mariage des prêtres comme dans la primitive Église; il supprima les vœux monastiques, etc. Depuis cette époque, l'hérésie luthérienne ou protestantisme a grandi et a enlevé au pape de Rome près de la moitié de l'Europe. Aujourd'hui, le protestantisme subit, à son tour, une évolution bien manifeste qui lui est imposée par le principe du libre examen, qui est l'essence de son dogme. Espérons que, dans un avenir prochain, toutes les hérésies comme toutes les religions, seront amenées à se fusionner dans une seule et même croyance. Chez les Hindous, *Bouddha* fut le chef d'une grande hérésie. Les Musulmans comptent aussi beaucoup d'hérésies : les *Chyites*, les *Ismaéliens*, les *Druses*, etc. Les orthodoxes sont appelés *Sunnites*. | *Hérésie* ne désignait dans l'origine qu'un simple choix d'une secte bonne ou mauvaise. Ainsi on disait : *Hérésie* chrétienne, pharisienne, stoïcienne, etc. | Par extens. et famil. Doctrine, maxime en opposition avec les idées reçues. *Hérésie* en littérature, en médecine. *Hérésie* scientifique. Ce que vous dites là est une *hérésie*. | *Hérésie artistique*, Opinion soutenue, ouvrage conçu et exécuté, contrairement au goût d'une école officielle, sinon dominante. | Faute contre les règles, contre la méthode. Une *hérésie* grammaticale. L'*hérésie* romantique révolutionna toute la littérature académique durant les dernières années de la Restauration. | Philos. Proposition fausse sur toutes les matières; erreur insigne et exploitée contre la raison et l'intelligence humaine. « Les disciples de Loyola ont commis les *hérésies* les plus repoussantes contre la liberté et les droits naturels des peuples. » (Farenthuld.) | Celui qui le premier formule l'*hérésie* est dit *hérésiarque*; ceux qui adhèrent à l'*hérésie* sont des *hérétiques*. Souvent aussi l'on dit *Hétérodoxie*, doctrine *hétérodoxe*, mots auxquels on oppose ceux d'*orthodoxie* et *orthodoxe*.

HÉRÉSIOGRAPHE, s. m. Historien des hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIE, s. f. (du gr. αἵρεσις, hérésie; γράφω, j'écris). Histoire des hérésies.

HÉRÉTICITÉ, s. f. T. dogmatique. Qualité d'une personne qui est dans l'hérésie; qualité de ce qui est entaché d'hérésie. L'*héréticité* d'un auteur. L'*héréticité* d'un livre. | *L'héréticité d'une proposition*, Ce qui la rend hérétique.

HÉRÉTIQUE, adj. Qui appartient à l'hérésie. Dogme *hérétique*. Opinion, doctrine *hérétique*. | Qui professe l'hérésie. Écrivain *hérétique*. C'est un grand mal d'être *hérétique*; mais est-ce un grand bien de soutenir l'orthodoxie par des soldats et par des bourreaux? (Voltaire.) | Par extens. et famil. Se dit de ceux qui ne sont pas d'accord avec le plus grand nombre sur certaines théories. Être *hérétique* en littérature. | Se dit aussi d'un homme incrédule. Tout individu qui fait usage de sa raison devient nécessairement *hérétique*. | Substantiv. Celui, celle qui soutient une opinion condamnée par la religion dite orthodoxe. C'est un *hérétique*. Une jeune *hérétique*. Une assemblée d'*hérétiques*. Autrefois, l'É-

glise ne se contentait pas d'excommunier les *hérétiques*, elle les brûlait. Théodose appuya la religion ; il fit taire les *hérétiques*, il abolit les sacrifices impurs des païens. (Bossuet.) L'*hérétique* Calvin fit aussi brûler des *hérétiques* ses contradicteurs. L'*hérétique* est nécessairement *schismatique*; mais le *schismatique* n'est pas nécessairement *hérétique* ; il suffit qu'il se sépare de la communion d'une Église. Ainsi, par rapport à l'Église romaine, les Grecs sont *schismatiques*, les protestants sont *schismatiques* et *hérétiques*. | Lorsque la société chrétienne se corrompit et devint aussi cruelle et aussi désordonnée que la société païenne ; lorsqu'elle flatta les tyrans et les hommes ambitieux qui opprimaient les autres hommes ; enfin, lorsqu'elle méprisa le droit, la justice et l'égalité, on vit s'élever des hommes énergiques qui protestèrent contre la corruption du clergé et repoussèrent une doctrine qui déclarait le pape infaillible et voulait s'imposer au monde. Ces libres penseurs furent les *hérétiques*, qui cherchèrent vainement à ramener dans la voie de la vérité et du bien cette société aussi orgueilleuse qu'hypocrite. Ils élevèrent donc tour à tour leur voix pour provoquer une réforme dans l'Église et pour défendre la liberté de la conscience humaine ; mais ils furent persécutés d'une manière épouvantable par les sectaires du catholicisme dominant, qui prétendaient enseigner une religion de pardon et de mansuétude, et qui firent périr, à la suite de nombreuses guerres, ou dans les tortures les plus affreuses, des milliers de créatures : « Tuez, disait un abbé de Clairvaux aux soldats qui cherchaient des hérétiques parmi les habitants de Béziers réfugiés dans leur église ; tuez-les tous, et Dieu les choisira ! » L'inquisition et ses odieux tourments, la compagnie de Jésus et ses machiavéliques enseignements, furent créées pour anéantir les hérétiques. Les rois se firent les complices de l'intolérance des catholiques ; François Ier, entre autres, ne cessa pendant tout son règne de poursuivre les malheureuses victimes de la colère du clergé. Par ses ordres, plusieurs citoyens accusés d'avoir parlé irrévérencieusement du saint-sacrement furent condamnés à expirer dans les flammes. Quelques années plus tard, Charles IX s'écriait : « Je veux qu'on tue tous les hérétiques de France, hommes, femmes, enfants, afin qu'il n'en reste pas un seul pour me reprocher la mort des autres ! » Enfin, sous Louis XIV, les malheureux hérétiques des Cévennes étaient traqués comme des bêtes fauves ; réunis pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, vieillards, dans les champs, gardés par les soldats impitoyables du roi, les jésuites allaient au milieu d'eux, les exhortaient à se convertir, et leur donnaient à choisir entre la messe et la mort ; puis ils les séparaient en deux groupes : d'un côté ceux qui consentaient à abjurer leur prétendue hérésie, de l'autre ceux qui persévéraient dans leurs croyances religieuses. Alors les dragons se précipitaient sur ces derniers, les hachaient à coups de sabre, les foulaient aux pieds de leurs chevaux, et ne s'arrêtaient qu'après les avoir tous massacrés jusqu'au dernier !

HÉRIDELLE, s. f. Technol. Espèce d'ardoise qui a peu de largeur. J'ai acheté un millier d'*héridelles*.

HÉRISSÉ, ÉE, part. Dressé en pointe aiguë. L'œil farouche, l'air sombre et le poil *hérissé*. (Racine.) Ses cheveux étaient *hérissés*. (Fénelon.) | Fig. et famil. *C'est un homme hérissé*, C'est un homme difficile avec qui on ne sait comment traiter. | *Style hérissé*, Style rude et déplaisant. Ces vers durs et *hérissés*. (Voltaire.) | Couvert, garni de choses touffues, droites et aiguës. Un rempart *hérissé* de piques. La partie de l'île qui donne son nom à la colonie entière est *hérissée*, dans son centre, de rochers affreux. (Raynal.) | Poétiq. L'hiver *hérissé* de glaçons. | Bot. Couvert de poils rudes et fort apparents. Tige *hérissée*. | Fig. La dame en question passait pour *hérissée* de cette sagesse-là. L'origine de la population de l'Amérique est *hérissée* de difficultés inexplicables. (Raynal.) Si, tout *hérissé* d'algèbre, le compas à la main, vous aviez respecté la poésie qui m'est chère... (Gilbert.) | *Hérissé de grec, de latin*, Qui cite à tout propos du grec, du latin. Allez, grande barbe, pédant *hérissé de grec*; vous perdez le respect qui m'est dû. (Fénelon.) Son précepteur, qui était un homme *hérissé* de latin, citait des passages de Virgile et d'Horace. (Le Sage.) | S. m. Nom spécifique de poissons des genres tétrodon et baliste. | S. f. *Hérissée*, Chenille velue qui se tient sur l'artichaut, et qui est la chenille de la noctuelle.

HÉRISSEMENT, s. m. (*h* asp.; pron. *ériseman*). Mouvement des poils et des plumes qui se dressent ; état de ce qui est hérissé. Le *hérissement* de sa chevelure annonçait l'effroi dont il était saisi.

HÉRISSER, v. a. (*h* asp.). Dresser, en parlant des plumes, des poils ou des cheveux. La fureur *hérisse* le poil du sanglier poursuivi et blessé. Un récit, un spectacle d'horreur fait *hérisser* les cheveux sur le front de l'homme. | Par. anal. et par extens. Se dit de choses aiguës, saillantes, dressées. D'innombrables piques *hérissaient* les remparts. *Hérisser* de pieux un bastion. Des roches aiguës *hérissent* les flancs de la montagne. Le chardon importun *hérissa* les guérets. (Boileau.) | Fig. *Hérisser* son style de grec, de latin, de termes nouveaux. | V. n. Devenir hérissé. Les cheveux lui *hérissèrent* à la tête. (Acad.) | SE HÉRISSER, v. pr. Se dresser. La crinière du lion *se hérisse* à la vue d'un ennemi. Je sentis mon cœur se glacer et mes cheveux *se hérisser* sur ma tête. Des coursiers attentifs le crin *s'est hérissé*. (Racine.) | Dresser son poil, ses plumes. Ce coq est furieux, il *se hérisse*. Un mâtin qui connaît ses forces, *se hérisse*, s'indigne. (Buffon.) | Fig. Vous *vous* en *hérissez* comme d'une proposition qui vous flétrirait. (Saint-Simon.) | Par anal. Les troupes arrivèrent et les rues *se hérissèrent* de baïonnettes. D'arbustes épineux les sillons *se hérissent*. (Delille.)

HÉRISSON, s. m. (*h* asp.). Zool. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores. C'est un animal terrestre, qui fréquente ordinairement les bois, et le seul quadrupède des climats tempérés qui ait reçu de la nature une armure épineuse, avec laquelle il sait se défendre sans combattre et blesser sans attaquer. Il est gros comme un lapin moyen et long de 20 à 25 centimètres ; ses yeux sont petits et saillants ; ses oreilles courtes, larges et arrondies ; ses narines dentelées, et ses mâchoires sont garnies de dents incisives et de dents canines ; il a cinq doigts armés d'ongles à chaque pied, et tout le dessus du corps, qui comprend le dos et les côtés jusqu'au sommet de la tête, est couvert de piquants durs et pointus. Le hérisson lève et abaisse à son gré ses épines. Sa gorge, son ventre, ses pieds et sa queue sont couverts de poils, les uns semblables aux soies du cochon, quoique plus petits et jaunâtres, et les autres frisés, plus courts, plus abondants et plus foncés.

Hérisson.

Quelques-uns de ces animaux ont le museau long, pointu, semblable au groin d'un pourceau, tandis que d'autres l'ont moins long et un peu aplati, comme le museau d'un chien. Le hérisson n'a que peu de force et nulle agilité pour fuir ; mais avec la facilité de contracter ses membres, de se rouler en boule, et de présenter de tous côtés des armes défensives, il arrête, il rebute ses ennemis. Aussi la plupart des chiens, après la première tentative, n'entreprennent pas de le saisir, et se contentent d'aboyer après lui. On peut le prendre à la main, et lorsqu'on veut le faire étendre, on n'a qu'à le plonger dans l'eau. Cet animal ne sort que la nuit ; il se nourrit de scarabées, de hannetons, de grillons, de vers et de quelques racines ; il ne rejette pas la viande crue ou cuite ; enfin, il ne dédaigne pas les fruits tombés à terre, et l'on assure qu'il se roule dessus pour les saisir avec ses piquants, afin de les emporter dans les lieux où il se retire, soit dans les troncs des vieux arbres, soit dans les fentes des rochers ou des vieilles masures. Le hérisson a le sang froid et passe le fort de l'hiver à dormir ; sa chair est astringente, difficile à digérer et peu nourrissante. On ne connaît qu'une espèce de hérisson terrestre ou commun, qui est assez répandue en Europe et dans les autres continents, à l'exception des pays les plus froids. | *Hérisson de Madagascar*, Le tenrec. | *Hérisson de Malacca*, Un porc épic. | *Hérisson blanc*, Larve de coccinelle, sorte de ver, mangeur de pucerons, dont le corps est hérissé de touffes blanches, oblongues, et arrangées comme les piquants d'un hérisson. | *Hérisson de mer*, Oursin. La forme des *hérissons de mer* varie beaucoup. (Bonnet.) | Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre rocher. | Bot. L'enveloppe épineuse de la châtaigne. | Espèce de champignon rarement bon à manger. | Mécan. Roue motrice verticale portant des chevilles ou mentonnets disposés comme les piquants d'un hérisson. | T. de guerre. Barrière faite d'une poutre armée de quantité de pointes de fer qu'on met aux portes des villes et qui tourne sur un pivot pour ouvrir ou fermer le passage. | Assemblage de pointes de fer qu'on met aux grilles pour empêcher les voleurs de les escalader. | Rouleau garni de chevilles, pour écraser les mottes de terre dans les champs labourés. | Tige garnie tout à l'entour de lames de fer longues et un peu flexibles servant à ramoner à la corde les cheminées trop étroites pour que le ramoneur y puisse monter. | Fig. et famil. Personne d'un caractère difficile et susceptible, qui s'offense et s'irrite de tout. C'est un *hérisson*. | Adjectiv. *Hérisson*, *hérissonne*, Fâcheux, difficile, revêche, qu'on ne sait comment prendre. Jamais de la vie je ne vous ai vu si *hérisson*. La madame Gognac a l'humeur *hérissonne*. (Regnard.) La dévote est *hérissonne*, méchante, acariâtre. | S. f. *Hérissonne*, Chenille du genre bombyx.

HÉRISSONNÉ, ÉE, adj. (*h* asp.). Qui est semblable au hérisson, qui est armé de piquants. | Blas. Se dit d'un animal à longs poils lorsqu'il est ramassé et accroupi. | Hist. nat. Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

HÉRISSONNEMENT, s. m. (pron. *érisoneman*). État de ce qui est hérissonné.

HÉRISSONNER (SE), v. pr. Redresser son poil ou ses plumes. Ce faucon *se hérissonne*.

HÉRISTAL. Géogr. Ville de Belgique sur la Meuse ; 6,000 habit. Houillères, acier pour bijouterie, ustensiles de fer. | Nom de famille des rois de France de la seconde race. Pépin d'Héristal, maire du palais sous le roi fainéant Thierry III, était le bisaïeul de Charlemagne ou Karl le Grand.

HÉRITAGE, s. m. Ce qui vient par voie de succession ou d'hérédité. Faire un *héritage*. Recueillir l'*héritage* de ses pères. Je n'ai eu, pour tout *héritage*, qu'une petite maison et quelques meubles. L'habit qu'il eut sur lui fut son seul *héritage*. (Boileau.) Ce qui manque au pauvre, ce n'est plus l'hérédité, c'est l'*héritage*. (Proudhon.) | Le droit à l'héritage est contesté par les écoles socialistes les plus avancées, notamment par les communistes, qui prétendent que la société doit remplir envers chaque individu tous les devoirs attribués aujourd'hui au père de famille, mais que, par contre, elle seule doit recueillir les héritages, c. à d. rentrer en possession des avantages mobiliers ou immobiliers qu'elle avait provisoirement attribués à l'individu. | Par extens. Se dit d'une maison, d'un domaine. Améliorer un *héritage*. | Se dit aussi d'un trône qui passe de rois en rois dans une même famille. Vous lui avez, dites-vous, rendu l'*héritage* de ses pères, comme si les hommes pouvaient être légués et possédés ainsi que des terres et des troupeaux. (Raynal.) | Fig. Ce qui arrive comme arrive un héritage. Un *héritage* de gloire et de vertu. Il a laissé à ses enfants pour *héritage* une bonne renommée et l'exemple de ses vertus. Vous n'avez pas la vie ainsi qu'un *héritage*. (Corneille.)

> Le crime d'une mère est un pesant fardeau ;
> Pour mes tristes enfants quel affreux *héritage* !
> (RACINE.)

| *L'héritage céleste*, Le royaume des cieux. Les méchants n'auront point de part à *l'héritage céleste*, à l'héritage du Seigneur.

HÉRITER, v. n. Recueillir un héritage, une succession. Il *a hérité* de son père, de son oncle. Il *a hérité* d'une grande succession. Ah ! doit-on *hériter* de ceux qu'on assassine ? (Crébillon.) Ses parents seulement étaient affligés, car ils n'*héritaient* pas. (Voltaire.) L'État seul, dans la doctrine communiste, doit *hériter* des citoyens. | Par extens. Gârder, en se l'appropriant, un objet mobilier abandonné, soit après le décès, soit après le départ d'une personne. Ce beau livre appartenait à l'il-

lustre philosophe Lamennais, j'en *ai hérité*. Un de mes amis, étudiant en médecine, a quitté Paris, et j'*ai hérité* de ses cahiers de botanique. | Fig. Hériter des opinions, des vertus, de la gloire de ses pères. Nous devons principalement *hériter* de l'affection que mon père nous portait, pour nous aimer encore plus cordialement s'il est possible. (Pascal.) De votre injuste haine il n'a pas *hérité*. (Racine.) La noblesse manque et s'éteint en nous, dès que nous *héritons* du nom sans hériter des vertus qui l'ont rendu illustre. (Massillon.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'*eussent* pas *hérité* de l'infamie de leurs pères. (Raynal.) | V. a. Recevoir un héritage. Je n'*ai* rien *hérité* de ma famille. Il est peu usité dans ce sens.

HERITIER, ÈRE, s. Celui, celle qui reçoit un héritage ou qui doit le recevoir. *Héritier* naturel, légitime. *Héritier* testamentaire. Se porter *héritier*. Faire acte d'*héritier*. *Héritier* en ligne directe, en ligne collatérale. Une cohorte d'avides *héritiers*. Reconnais l'*héritier* et le vrai fils d'Atrée. (Racine.) L'*héritier* prodigue paye de superbes funérailles et dévore le reste. (La Bruyère.) | *Héritier bénéficiaire*, Celui qui accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. | *Héritier fidéi-commissaire*, Héritier institué pour rendre la succession à une autre personne. La loi d'aujourd'hui règle ainsi l'ordre de succession : « Les héritiers dits légitimes sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt, sous l'obligation d'acquitter toutes les charges de l'héritage; à leur défaut, les enfants naturels, l'époux survivant et l'État sont envoyés en possession. » (Code civil.) « L'influence de la propriété passe du testateur à l'héritier. Un père de famille laisse en mourant sept fils, élevés par lui dans l'antique manoir. Comment s'opérera la transmission de ses biens? Deux systèmes se présentent. Sous le droit d'aînesse, la propriété est dévolue à l'aîné; les six autres frères reçoivent un trousseau et sont expulsés du domaine paternel. Avec l'égalité de partage, tous les enfants sont héritiers. Mais comment posséder à sept ce qui suffisait à un? La licitation a lieu, les héritiers sont dépossédés, et c'est un étranger qui les remplace. Au lieu de patrimoine, chacun d'eux reçoit un peu d'argent, quatre-vingt-dix-neuf chances contre une de n'avoir bientôt plus rien. Supposons qu'au lieu de vendre la succession, les héritiers la divisent; la terre est morcelée, tronquée, échancrée. On plante des bornes, on creuse des fossés, on se barricade, on fait un semis de procès et de haines! » (Proudhon.) | Il se dit par rapport à la chose dont on hérite. *Héritier* d'une grande fortune. Le crime d'en avoir dépouillé l'*héritière*. (Racine.) | Par extens. Se dit pour Enfant, parce que les enfants sont les héritiers naturels. J'ai trois *héritiers*. Mon *héritier* n'est pas sage. Il épouse une riche *héritière*. Ma famille ne craint rien tant que de me voir un petit *héritier*, et je fais tout mon possible pour leur donner ce chagrin-là. (Dancourt.) | Fig. Se montrer le digne *héritier* de la gloire, de la vertu de ses ancêtres. | Adjectiv. Collatéral *héritier*. Famille *héritière*.

HERMADONE, s. m. Astron. Groupe d'étoiles situé à côté du Verseau.

HERMANDAD, s. f. (de l'espagn. *hermano*, frère). Ancienne gendarmerie espagnole. A son origine, vers la fin du XVe siècle, l'*Hermandad* était une confrérie formée par les gens du peuple dans le but de protéger leurs biens et leurs personnes contre les entreprises incessantes des malfaiteurs dont les Espagnes étaient infestées. Dans la suite, cette confrérie fut organisée en milice et fut chargée de faire la police du royaume; mais lorsque l'inquisition devint toute-puissante, elle forma la garde des familiers et mérita ainsi le nom de *Sainte-Hermandad* que le peuple lui avait déjà donné. Membres, archers de la *Sainte-Hermandad*.

HERMANE, s. f. (du lat. *hermania*, même sens). Bot. Genre de la famille des sterculiacées. Les *hermanes*, originaires du cap de Bonne-Espérance, renferment plus de trente espèces. On distingue : l'*hermane à feuilles de guimauve*, l'*hermane vésiculeuse* et l'*hermane lisse*.

HERMANN (ARMINIUS). Héros libérateur de la Germanie, qui détruisit les légions romaines de Varus. | Nom porté par plusieurs princes allemands au moyen âge.

HERMANNSTADT. Géogr. Ville de la Transylvanie, chef-lieu du pays des Saxons et du cercle d'Hermannstadt; 22,000 habit. Aspect gothique, belle place, arsenal. Draps, laines, mousselines, chapeaux, p[illegible]r, poudre, etc. | Le cercle d'Hermannstadt compte environ 320,000 habitants.

HERMAPHRODISME, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Ἀφροδίτη, Vénus). Tératol. Réunion de quelques-uns des caractères des deux sexes dans un seul individu. On a cru longtemps que l'hermaphrodisme véritable ou double sexe, pouvait appartenir aux personnes, parce que la constitution de quelques filles et garçons a, dans certaines occasions, présenté un caractère équivoque; mais il a été constaté que cet état de choses n'avait jamais existé, et que la nature, en produisant un être monstrueux, n'avait pu perfectionner toutes ses parties au point de lui accorder une double faculté reproductive. | Hist. nat. Réunion des deux sexes chez certains animaux des classes inférieures et dans la plupart des plantes. Dans les plantes, les deux sexes peuvent être réunis dans une seule et même fleur (monoclinie) ou contenus dans des fleurs différentes, mais portées par un même individu (diclinie). On trouve des exemples d'hermaphrodisme dans quelques entozoaires, annélides et mollusques. Les fleurs hermaphrodites se fécondent elles-mêmes; la plupart des animaux, malgré leur hermaphrodisme, ont besoin, pour se féconder, du rapprochement des deux individus dont chacun est mâle et femelle, comme les limaces et les escargots.

HERMAPHRODITE. Mythol. Fils de Mercure et de Vénus. Au dire de la fable, ce jeune homme, doué de toutes les grâces, fut éperdument aimé par la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; dans son désespoir, elle invoqua les dieux et leur demanda que leurs deux corps fussent unis à jamais. Sa prière fut écoutée, et par une étrange métamorphose, ils ne formèrent plus qu'un seul et même individu, qui conserva le type des deux sexes. | S. m. Tératol. Androgyne; individu humain qui réunit quelques-uns des caractères des deux sexes. On n'a jamais eu d'exemple de véritable *hermaphrodite* ou d'*hermaphrodite* complet, malgré l'opinion des anciens. | Adjectiv. Hist. nat. Qui a les deux sexes. Une plante *hermaphrodite*. Animaux *hermaphrodites*. La fleur qui renferme les organes des deux sexes, les étamines et le pistil, est une fleur *hermaphrodite*. Pourquoi un autre animal est-il *hermaphrodite*, sans pouvoir néanmoins se féconder lui-même? (Bonnet.)

HERMÉNEUTIQUE, adj. (du gr. ἑρμηνεύω). Qui traduit, qui interprète, qui sait découvrir le véritable sens des Écritures sacrées ou des sources du droit. L'art *herméneutique*. Travail *herméneutique* sur l'Écriture sainte.

HERMÈS (du gr. Ἑρμῆς). Mythol. Nom grec de Mercure, révéré surtout comme dieu de la parole et de l'éloquence. | S. m. Statue de carrefour ou de grand chemin. Les hermès étaient des statues, ou plutôt des blocs de pierre, taillés carrément, sur lesquels on plaçait une tête de Mercure, et même la tête d'un autre dieu ou d'un mortel illustre; dans ce dernier cas, ces pilastres devenaient un composé de deux divinités, des herm'apollon, des herm'anubis, des herm'harpocrate, etc. Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommèrent *termes*, et qu'ils placèrent sur les routes avec des inscriptions indicatives. | Surnom donné à Trismégiste, le philosophe et le législateur de l'Égypte, inventeur de tous les arts et de toutes les sciences, qu'on croit être une personnification de la puissance sacerdotale et de la civilisation égyptiennes. | *L'art d'Hermès*, ainsi dit d'Hermès Trismégiste, La pierre philosophale, l'alchimie. | Astron. L'une des taches de la lune.

HERMÉTICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est clos hermétiquement. L'*hermméticité* complète d'un appareil est nécessaire pour certaines opérations chimiques.

HERMÉTIQUE, adj. Qui a rapport à Hermès. *Colonnes hermétiques*, Colonnes surmontées d'un Hermès ou qui ont une tête d'homme au lieu de chapiteau. | Qui appartient aux doctrines d'Hermès Trismégiste. Science, philosophie *hermétique*. Livres *hermétiques*. | Qui appartient à la science du grand œuvre, à la connaissance de la transmutation des métaux et à la médecine universelle. Les partisans de la science *hermétique*. V. ALCHIMIE. | *Fermeture hermétique*, Fermeture parfaite. | *Appareils hermétiques*, Appareils dont la fermeture est parfaite.

HERMÉTIQUEMENT, adv. (pron. *èrmétikeman*). T. de chim. *Fermer un vase hermétiquement*, Le sceller de sa propre matière, à l'aide du feu, de façon que rien ne puisse en sortir ni s'en dégager. | Par extens. Un vase est *hermétiquement fermé* lorsqu'il est clos de manière à ne pas permettre l'entrée de l'air et à ne rien laisser échapper de ce qu'il contient, même les principes les plus volatils. | Se dit aussi de tout ce qui est bien clos. Une fenêtre *hermétiquement* fermée. | Fig. Jamais rien de si *hermétiquement* bouché que d'Aguesseau en fait de finances, ni de si incapable d'y rien entendre. (Saint-Simon.) Le vieux pape est *hermétiquement* bouché.

HERMINE, s. f. Mamm. Espèce du genre marte et du sous-genre putois, dont le caractère est d'avoir six dents incisives à chaque mâchoire, et d'avoir à chaque pied cinq doigts garnis d'ongles, tous séparés les uns des autres, et dont le pouce est articulé plus haut. Tous les quadrupèdes de cette espèce ont le corps allongé et les jambes courtes; aussi l'hermine semble-t-elle n'être qu'une belette blanche, tant la ressemblance dans la conformation est grande entre ces deux animaux; seulement, l'hermine se distingue de la belette blanche, en ce qu'elle a de tout temps le bout de la queue noir; elle est, en outre, un peu plus grande; tout le reste de son corps est blanc en hiver, tandis que la partie supérieure devient fauve ou rousse en été. Elle prend alors le nom de *roselet*. Cet animal fait sa nourriture de rats et de taupes. L'hermine se rencontre dans les vieilles forêts, et quelquefois, durant la froide saison, dans les champs qui leur sont voisins. Elle est très-commune dans le Nord, surtout en Russie, en Norwége, etc., et très-rare en France, ainsi que dans les pays tempérés. Elle répand une fort mauvaise odeur, mais c'est un joli petit animal dont les yeux sont vifs, la physionomie fine et les mouvements prompts et gracieux. L'hermine est d'un naturel très-sauvage; cependant, on parvient à l'apprivoiser. Sa fourrure est des plus belles, quoiqu'elle prenne une teinte jaunâtre avec le temps; elle est surtout très-estimée dans le commerce de la pelleterie, car elle sert à doubler les manteaux d'apparat, en même temps qu'à faire des manchons, des palatines et des bordures pour les vêtements d'hiver des dames. | Fourrure faite avec la peau d'hermine. Manteau doublé de pourpre et d'*hermine*.

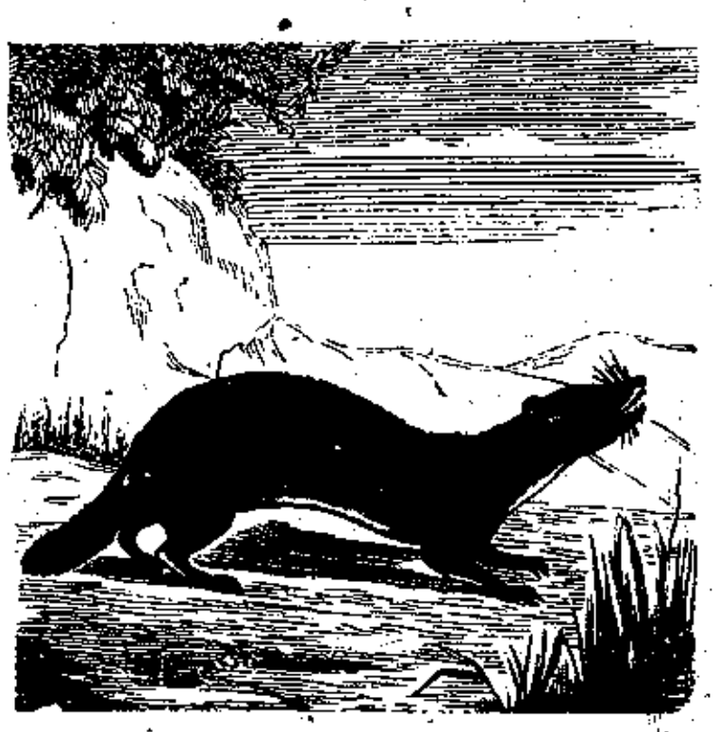

Hermine.

Tour de cou en *hermine*. Leurs robes rouges, leurs *hermines* dont ils s'emmaillottent en chats fourrés. (Pascal.) Endosser l'écarlate et se fourrer d'*hermine*. (Boileau.) | *Ordre de l'Hermine*. Institué en Bretagne par le duc Jean IV, dans le XIVe siècle. | Blas. Une des deux fourrures, comme le vair est l'autre. C'est un champ d'argent semé de petits triangles de sable. Les ducs de Bretagne portaient d'*hermine*. | Fig. *Une robe d'hermine*, Une innocence sans tache. | Se dit aussi de ce qui est d'une blancheur éblouissante.

> Plus blanche que la blanche *hermine*,
> Plus pure qu'un jour de printemps.
> (*Les Huguenots*.)

HERMINÉ, ÉE, part. Fourré d'hermine. Un manteau *herminé*. Une robe *herminée*. | Blas. *Pièces herminées*, Pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir. J'ai pris un lion *herminé*, quand j'ai vu que ce sont nos véritables armes. (Mme de Maintenon.) Il portait un tigre *herminé* sur son blason.

HERMINER, v. a. Fourrer d'hermine. *Herminer* un manteau.

HERMINETTE, s. f. Espèce de petite hache à tranchant en biseau. L'*herminette* sert à aplanir le bois; elle est ou à marteau ou à piochon, et est employée par les charpentiers, les tonneliers et les charrons, dans les ouvrages cintrés. Agricol tenait son *herminette* à la main. On écrit aussi *Erminette*.

HERMIONE. Fille de Ménélas et d'Hélène, fiancée de Pyrrhus, fils d'Achille, et femme d'Oreste. « Avant de partir pour la guerre de Troie, Ménélas avait promis la main d'Hermione à Oreste, ce qui ne l'empêcha pas d'offrir sa fille à Néoptolème, pendant le siége de la ville. Justement irrité, Oreste, après le retour de l'armée grecque, pria son rival de se désister, et, sur son refus, le fit tuer par les Delphiens. Il lui avait déjà enlevé Her-

mione, qui, croyant que le fils d'Achille lui préférait Andromaque, veuve d'Hector, avait formé le dessein d'assassiner cette princesse, ainsi que son enfant, Astyanax. » (Euripide.)

Hermione.

HERMODACTYLE, s. f. Racine bulbeuse de l'iris d'Orient, employée dans la vieille médecine comme purgatif.

HERMOGÈNE. Hérésiarque qui vivait sur la fin du IIe siècle. Il reconnaissait la matière comme principe essentiel de la création, et repoussait le dogme de la Trinité, ainsi que celui de la spiritualité de l'âme.

HERMOSIRIS, s. m. Statue de Mercure et d'Osiris, en Égypte.

HERNIAIRE, adj. (*h* asp.). Qui provient de la hernie; qui appartient à la hernie. | *Sac herniaire*, Portion du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties herniées. | *Chirurgien herniaire*, Chirurgien qui s'occupe du traitement des hernies. | *Bandages herniaires*, Bandages destinés à contenir les hernies.

HERNIE, s. f. (*h* asp.). Chirurg. Tumeur formée par la sortie d'une portion d'intestins à travers les parois de l'abdomen. Souffrir d'une *hernie*. Une *hernie* me tourmentait depuis quelque temps sans que je susse que c'en était une. (J. J. Rousseau.) | *Réduire une hernie*, Faire rentrer, à l'aide du taxis, dans le ventre, les parties sorties. | Selon la place qu'elle occupe, la hernie se distingue en hernie *inguinale*, *crurale*, *ombilicale* et *scrotale*. Des efforts, ou une lésion extérieure, peuvent occasionner une hernie; mais il y a une cause dynamique qui y prédispose, et qui donne à certains sujets une grande facilité à la sortie des hernies, indépendamment de toute violence extérieure. Cette cause est un vice constitutionnel, qui engendre bien d'autres affections chroniques, dont la tendance est de détruire les tissus organiques, et qu'on appelle *psore*. Ce n'est qu'après la découverte des nombreux spécifiques *antipsoriques* qu'on a pu guérir radicalement les hernies. Les médicaments qui se sont montrés les plus efficaces, par la raison qu'ils produisent des symptômes de hernies dans les personnes qui n'en ont pas, sont : l'or, le cocculus, la magnésie, la noix vomique, la silice, la varaire. | *Hernie incarcérée*. Lorsque la hernie se trouve étranglée à l'orifice qui lui donne passage, il survient des hoquets, des vomissements, une constipation opiniâtre, une péritonite et les accidents les plus graves. Dans ce cas, où le médecin allopathe ne voit d'autre indication importante à remplir que l'opération chirurgicale, l'homœopathe, sans contester l'utilité de la présence d'un opérateur, donne la préférence à son procédé curatif dynamique, et rend la plupart du temps inutile l'opération. Tant que l'apparition des symptômes n'indique qu'un état spasmodique, sans inflammation, la noix vomique le plus souvent, et quelquefois l'opium ou la varaire, suffisent pour que, dans l'espace de deux ou trois heures, les accidents cessent, et que la hernie rentre d'elle-même. S'il y a inflammation, l'aconit, répété toutes les heures ou les demi-heures, et ensuite le soufre, si trois doses d'aconit n'ont pas suffi, épargnent ordinairement l'opération, ou rendent plus facile la réduction de la hernie. (Freschi.) | Par extens. Toute tumeur formée par le déplacement d'un viscère, ou d'une portion de viscère qui s'échappe de sa cavité naturelle par une ouverture quelconque. *Hernie* du poumon. *Hernie* du cerveau.

HERNIÉ, ÉE, adj. Sorti par hernie. Une anse d'intestin *herniée*.

HERNIEUX, EUSE, adj. (*h* asp.). Qui a des hernies; qui est sujet aux hernies.

HERNIOLE, s. f. (*h* asp.). Bot. Plante basse, à branches exiguës, qui porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du serpolet, et au sommet de sa tige des fleurs verdâtres, auxquelles succèdent de petits vaisseaux séminaux pleins de graines très-menues. La herniole croît dans les lieux sablonneux, et sa racine s'enfonce profondément dans la terre. Comme plante dessiccative resserrante, elle est d'un bon usage pour les ulcères, les plaies et les hernies. La *herniole* est aussi connue sous le nom de *Turquette*.

HERNIOTOMIE, s. f. (du gr. τομή, incision). Chirurg. Opération de la hernie étranglée.

HERNUTE, s. (*h*. asp.). Nom donné à des sectaires chrétiens qui se distinguent par une grande pureté de mœurs. Les hernutes sont plus connus sous le nom de *Frères moraves*.

HÉRO. Jeune prêtresse de Vénus, à Sestos, ville située sur les bords de l'Hellespont, du côté de l'Europe. « Vis-à-vis de Sestos, sur l'autre rivage de la mer, en Asie, demeurait le jeune Léandre, qui aimait passionnément la prêtresse de Vénus. Comme d'impérieuses raisons l'obligeaient de cacher son amour à ses parents, il était obligé, pour voir la jeune fille à Sestos, de traverser la nuit à la nage le détroit qui les séparait. Or, le trajet était au moins de neuf cents pas, près de sept stades. Héro prenait soin de tenir toutes les nuits un flambeau allumé au haut d'une tour pour lui servir de guide dans sa route. Après diverses entrevues, la mer devint si orageuse, que sept jours s'écoulèrent sans que les deux amants pussent se voir. Enfin, l'impatience de revoir sa maîtresse ne lui permettant pas d'attendre que la mer fût tout à fait calme, Léandre voulut la traverser alors qu'elle

Héro et Léandre.

était encore agitée; mais il manqua de force et se noya malheureusement. Les vagues poussèrent son corps sur le rivage de Sestos. Héro, désespérée de la mort de son amant, dont elle se reconnaissait l'unique cause, ne voulut pas lui survivre, et, choisissant le genre de mort qui l'avait privée de celui qu'elle avait le plus aimé dans le monde, elle se précipita dans la mer. » Les amours de Héro et de Léandre font le sujet d'un poème charmant attribué à Musée le grammairien.

HÉRODE. Nom porté par deux tétrarques de la Galilée, dont l'un, Hérode dit le Grand, fils d'Antipater d'Idumée, prit le titre de roi des Juifs, par suite de la tolérance d'Antoine et de César Auguste. C'est dans la dernière année du règne de cet Hérode que naquit Jésus de Nazareth, et que les catholiques placent le prétendu massacre dit des Innocents, qui n'eut jamais lieu. | *Hérode Antipas*, fils du précédent, qui épousa sa nièce et belle-sœur Hérodiade. Cette horrible femme lui demanda que la tête de Jean-Baptiste lui fût apportée sur un plat, et elle lui perça la langue avec une aiguille d'or. C'est devant Hérode Antipas que Pilate renvoya Jésus, qui était né son sujet.

HÉRODOTE. Le plus célèbre et le plus véridique historien de l'antiquité, qui vivait quatre cents et quelques années avant notre ère. C'est à Hérodote que nous devons le récit des grandes guerres qui eurent lieu entre les Grecs et les Perses, ainsi que les renseignements trop rares que nous avons sur les anciennes monarchies égyptiennes et assyriennes. Hérodote était né à Halicarnasse en Carie.

HÉROÏ-COMIQUE, adj. Qui est à la fois héroïque et comique. Le *Lutrin* est un poème *héroï-comique*. Le genre *héroï-comique* est traité avec un grand succès dans le roman de *Don Quichotte*. | Substantiv. L'*héroï-comique* est devenu grotesque et n'est plus de mode aujourd'hui.

HÉROÏDE, s. f. Petite composition littéraire, le plus souvent en vers, et dans laquelle l'auteur fait parler un personnage fameux. « L'*héroïde* est susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie. L'amour, la haine, la générosité, la fureur, la fermeté, le désespoir, peuvent s'y peindre tour à tour. Ovide fut l'inventeur de ce genre de poésie, qui nous met sous les yeux les situations les plus touchantes, avec la chaleur qu'elles peuvent avoir dans la bouche des personnages intéressés. » (La Harpe.) Les *héroïdes* de Catulle, d'Ovide.

HÉROÏNE, s. f. (du gr. ἡρωΐνη, même sens). Femme remarquable par son courage, par la noblesse et l'élévation de ses sentiments, et dont la conduite et la vertu, dans certaines actions, ont été dignes de la conduite et de la vertu d'un héros. Jeanne Darc et Jeanne Hachette sont des *héroïnes*. Vous pourrez hardiment mépriser la mort à l'exemple de notre *héroïne*. (Bossuet.) | Fig. La femme qui figure comme principal personnage dans un récit, un poème, un roman, une pièce de théâtre. Une *héroïne* imaginaire. Des *héroïnes* de feuilleton. Je n'avais que la cornette qui était sur ma tête, et pas plus de chemises qu'une *héroïne* de roman enlevée. (Staal.) L'*héroïne* s'aperçoit avec surprise qu'elle n'aime plus. (Mme de Genlis.) | Par extens. Femme qui figure dans un événement. L'*héroïne* de votre aventure m'est très-sympathique.

HÉROÏQUE, adj. (du gr. ἡρωϊκός, même sens). Qui tient du héros; qui fait preuve d'héroïsme; qui est à la fois vertueux, courageux et désintéressé. Courage *héroïque*. Action *héroïque*. Constance *héroïque*. Une âme *héroïque*. Cet homme a fait preuve d'une patience *héroïque*. Une *héroïque* ardeur brillait sur son visage. (Racine.) Les uns regardaient ce meurtre comme un acte *héroïque*, les autres comme un forfait. (Barthélemy.) Tant d'*héroïques* facultés ne sont pas anéanties, mais suspendues. (J. J. Rousseau.) | Il se dit des personnes qui montrent de l'héroïsme. Un homme *héroïque*. Une femme *héroïque*. Pour vous, de mes travaux compagnes *héroïques*. (Ducis.)

> Qui nous rendra, dit cet homme *héroïque*,
> Ces paysans, fils de la République?
> (BÉRANGER.)

| Qui appartient aux anciens héros mythologiques, qui est antérieur à la rentrée des Héraclides dans le Péloponèse. Âges *héroïques*. Temps *héroïques*. Le fanatisme usé des siècles *héroïques*. (Voltaire.) | En littérature, Se dit de tout écrit dont le sujet et le langage sont nobles et élevés. Un poème *héroïque* ou épique. Vers *héroïques* ou alexandrins de douze syllabes. | S'emploie, en parlant de traitements et de remèdes, comme synonyme d'énergique, de puissant, dans les cas où une maladie demande à être secourue d'une manière pressante ou décisive. Un médicament *héroïque*. Certaines plantes possèdent des propriétés curatives *héroïques*. Il faut lui couper la jambe; c'est un remède *héroïque*, mais qui seul peut le sauver d'une mort certaine. | Fig. Dans le langage ordinaire, *Un remède héroïque, un parti héroïque*, Une grande résolution qui tranche une situation très-difficile.

HÉROÏQUEMENT, adv. D'une façon héroïque. Se conduire *héroïquement*. Mourir *héroïquement*. Les marins du vaisseau *le Vengeur* s'ensevelirent *héroïquement* dans la mer.

HÉROÏSME, s. m. Ce qui est propre au héros, ce qui constitue le caractère d'un héros; grandeur d'âme peu ordinaire. Un acte, un trait d'*héroïsme*. Les temps précédents avaient inspiré des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'*héroïsme*. (Voltaire.) L'*héroïsme* est le caractère des hommes divins. (Diderot.) Tant d'*héroïsme* joint à tant d'humanité! (Saurin.) | L'héroïsme est cette vertu sublime de l'homme qui multiplie dans son cœur la plus grande somme

d'abnégation par la plus grande somme de courage, soit pour remplir un devoir périlleux, soit pour accomplir un sacrifice. L'*héroïsme* qui s'applique au bien de l'humanité diffère essentiellement de celui qui sacrifie à l'amour de la gloire; il lui est supérieur. | Vertu excessive. *Héroïsme* de fidélité et de résignation. Cet attachement va quelquefois jusqu'à l'*héroïsme*. (Raynal.) | Se dit quelquefois, par exagération et par ironie, en parlant d'une action ordinaire. Il a poussé l'*héroïsme* jusqu'à écouter sans dormir la lecture de la tragédie de *Caligula*.

HÉROLD (FERDINAND). Compositeur français; né à Paris en 1792, mort en 1833. En 1831, il donna l'opéra de *Zampa*, dont le succès fut aussi éclatant qu'incontesté. A dater de ce jour, Hérold fut placé à côté de Weber et de Mozart, et considéré comme l'un des maîtres de la composition moderne. Cette pièce est un chef-d'œuvre dont la renommée n'a pas cédé à celle du *Pré aux Clercs*, qui est un opéra du plus grand mérite, en même temps que son chant d'adieu. Hérold était un musicien de talent, plein de cœur et d'honnêteté.

HÉRON, s. m. (*h* asp.) Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des cultrirostres. Les espèces que contient ce genre habitent dans les marais des deux continents; toutes ou presque toutes

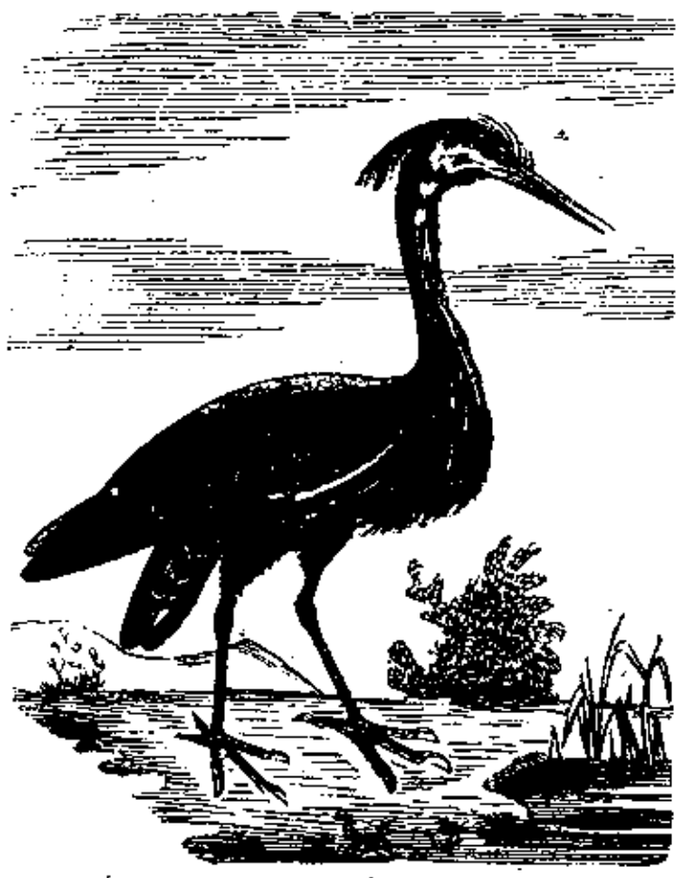

Héron.

sont demi-nocturnes; la plupart nichent sur des arbres et souvent en famille, et se nourrissent en général de poissons et, suivant les lieux et les espèces, de grenouilles et de différents animaux qui vivent dans l'eau ou qui rampent sur la vase. Les hérons, lorsqu'ils veulent choisir une proie aquatique, restent immobiles au bord des eaux, le corps droit, le cou replié sur la poitrine, la tête appuyée sur le dos et presque cachée entre les deux épaules relevées; ils attendent ainsi qu'un poisson passe à leur portée, et ils le saisissent d'un coup de bec dardé comme un trait, à la faveur de leur long cou, qui se déploie subitement. D'autres fois, ils marchent d'un pas mesuré sur le sable et sur la vase, et les sondent avec les pieds pour découvrir les grenouilles et les autres animaux qui peuvent s'y trouver cachés. Ces oiseaux ne sont pas de passage, quoiqu'ils entreprennent et exécutent de longs voyages, car leur arrivée et leur départ ne suivent pas la révolution des saisons, mais dépendent des circonstances du moment, c. à d. de l'abondance ou de la disette des vivres. Leur vol est lent, mais élevé. Le *héron commun*, qu'on trouve en France, est d'un cendré bleuâtre. Le sommet de la tête et le front sont blancs; une huppe noire, très-flexible, orne le dessus de la tête; la partie antérieure du cou est blanche, tachetée de noir; les couvertures des ailes sont grises avec de grandes plumes noires; le bec est jaune verdâtre. La longueur du héron est d'environ un mètre, de l'extrémité du bec à celle de la queue. Le genre héron comprend la *grande aigrette*, la *petite aigrette*, le *crabier*, le *butor*, le *bihoreau*. Le *héron* nous présente l'image de cette vie de souffrance, d'anxiété, d'indigence, n'ayant que l'embuscade pour tout moyen d'industrie. (Buffon.)

Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où
Le *héron* au long bec emmanché d'un long cou.
(LA FONTAINE.)

| *Héron blanc*, Grand héron que l'on trouve sur les côtes de Bretagne. | *Héron*, Plume noire de héron dont les plumassiers font usage. | *Masse de héron*, Amas ou bouquet de plumes de la queue du héron. | *Héron de mer*, Nom donné à l'espadon et à l'héniochus cornu.

HÉRONNEAU, s. m. Petit héron, jeune héron. On tirait quelque produit de ces héronnières par la vente des petits *héronneaux* que l'on savait engraisser. (Buffon.) Le *héronneau* est un excellent gibier.

HÉRONNER, v. n. Poursuivre, chasser le héron avec le faucon.

HÉRONNIER, IÈRE, adj. Qui est dressé à la chasse du héron. Faucon *héronnier*. | *Oiseau héronnier*, Qui est, comme le héron, sec et maigre.

HÉRONNIÈRE, s. f. Endroit où l'on élève les hérons. Bélon parle avec une sorte d'enthousiasme des *héronnières* que François Ier avait fait élever à Fontainebleau. (Buffon.) | Lieu où les hérons ont l'habitude de se retirer et d'y couver. Nous avons découvert une *héronnière*.

HÉROPHILE. Médecin de Chalcédoine, en Bithynie, vivait vers 320 ans av. J. C. Il exerça son art à Alexandrie, sous Ptolémée Lagus. On peut le considérer comme l'inventeur de l'anatomie, car il est le premier qui ait démontré l'usage et la structure des nerfs qui viennent du cerveau et de la moelle épinière. On a accusé Hérophile d'avoir poussé l'amour de la science jusqu'à disséquer vivants des criminels condamnés à mort.

HÉROS, s. m. (*h* asp.; du gr. ἥρως, même sens). Mythol. et antiq. Fils d'une divinité et d'un mortel ou d'une mortelle et d'un dieu; demi-dieu. Les *héros* de la fable. Hercule, Castor et Pollux sont des *héros* divinisés dans la mythologie grecque, soit à cause de leurs grandes actions, soit à cause de leur prétendue origine divine. L'histoire nous dit que les premiers *héros* ont été les destructeurs de bêtes. (Buffon.) | Se dit de celui qui se distingue par une grande valeur, qui accomplit de périlleuses entreprises dans un but d'utilité pour l'humanité; de celui qui fait preuve d'une haute vertu, en même temps qu'il se fait remarquer parmi ses concitoyens par une grande noblesse d'âme et par la fermeté de son caractère. Guillaume Tell, le libérateur de sa patrie; Hoche, le pacificateur de la Vendée, sont des *héros* véritables. C'est un sujet de consolation pour notre pauvre humanité de voir qu'il y a eu de l'homme dans les *héros*. (Balzac.) La tendresse n'est point la vertu des *héros*. (Corneille.) On peut être *héros* sans ravager la terre. (Boileau.) La plupart des *héros* sont comme certains tableaux : pour les estimer, il ne faut pas les regarder de trop près. (La Rochefoucauld.) Il nous a dit qu'un *héros* était un voleur qui fait à la tête d'une armée ce qu'un voleur fait tout seul. (Mme de Maintenon.) Il est assez ordinaire à ces *héros* qui brillent dans les combats et dans les actions guerrières, de paraître très-faibles et très-médiocres dans d'autres temps et par rapport à d'autres objets. (Rollin.) On appelait ces assassins des *héros*; leur brigandage était de la gloire. (Voltaire.) Ils s'empressent de se rendre autour d'un *héros* qui, depuis un si grand nombre d'années, remplissait la terre de son nom. (Barthélemy.) Les voilà, ces *héros* si longtemps invincibles! (C. Delavigne.) | Principal personnage d'une comédie, d'un roman, d'un poème. Achille est le *héros* de l'*Iliade*. Les *héros* des romans sont généralement chimériques. Elle y perdait insensiblement le goût des romans et de leurs fades *héros*. (Bossuet.) | Par extens. *Héros de roman*, Personnage à qui il est arrivé des aventures extraordinaires. | *Le héros d'une aventure*, Celui à qui elle est arrivée. | Pris en mauvaise part. *Héros* de bal masqué. *Héros* de cour d'assises. | Mythol. Les traditions relatives aux héros, étroitement liées à celles qui regardent l'origine, les dispersions et le destin des diverses races, devinrent le sujet des poèmes épiques, dont le rhythme s'appela *héroïque*, et qui formèrent un cycle mythique qui se termina au retour des Héraclides dans le Péloponèse. C'est depuis cette époque, et sans doute par les Doriens, que le *culte des héros* se répandit dans toute la Grèce. Dans le sens le plus restreint, les anciens comprenaient sous ce nom de héros les individus nés d'un dieu et d'une mortelle, comme Hercule, ou d'un mortel et d'une déesse, comme Achille. Dans l'acception la plus large, le nom de héros s'applique à tous les personnages célèbres des temps héroïques, guerriers, bienfaiteurs de l'humanité, divinisés par la reconnaissance des âges suivants. Au nombre des derniers, se trouvaient les chefs de races, de migrations, les fondateurs de villes, les protecteurs des cités, des familles, des corporations. Après leur mort, les héros étaient reçus dans l'Olympe ou dans les îles heureuses. On croyait aussi qu'invisibles aux mortels, ils avaient pour demeures les régions supérieures de l'atmosphère, brillant au milieu des astres dans la voie lactée, ou bien qu'ils habitaient les bois, les autels, les chapelles qui leur étaient consacrées, comme les génies des lieux.

HERPÉ, ÉE, adj. (*h* asp.). Qui a des griffes. Un chien bien *herpé*.

HERPES, s. f. pl. (*h* asp.). Productions maritimes qui sont rejetées naturellement sur le rivage, telles que l'ambre, le corail, les coquillages, etc. | Mar. Pièces de bois recourbées et ordinairement sculptées, qui garnissent la partie supérieure de l'éperon d'un navire. Les *herpes* du navire étaient sculptées et dorées. | Griffes de chien. Chien à bonnes *herpes*.

HERPÈS, s. m. (du gr. ἕρπω, je rampe). Méd. Éruption vésiculeuse caractérisée par de légères élevures transparentes, rassemblées en groupe sur une base enflammée. Les *herpès* nécessitent rarement l'emploi de moyens thérapeutiques; il suffit, pour les faire disparaître, d'émollients ou même de lotions avec l'eau fraîche légèrement alcaline.

HERPÉTIQUE, adj. Méd. Qui a rapport aux dartres et aux herpès ou ulcérations de la peau. Éruption *herpétique*.

HERPYLES, s. m. pl. Erpét. Famille des reptiles ophidiens, qui comprend ceux qui sont de l'espèce des *orvets*.

HERQUE, s. f. (*h* asp.). Râteau qui sert à rassembler et à ramasser le charbon de bois.

HERSAGE, s. m. (*h* asp.). Agric. Action de herser. | Travail fait avec la herse.

HERSCHELL (WILLIAM). Célèbre astronome; né à Hanovre, en 1730; mort en Angleterre en 1822. Avant de se livrer tout entier à l'étude de la science par laquelle il devait s'illustrer, Herschell avait été successivement instructeur du corps de musique d'un régiment anglais, organisé à Halifax et maître de chapelle de Bath. C'est dans cette dernière ville qu'Herschell, entraîné accidentellement à contempler les corps célestes, découvrit, le 13 mars 1781, la planète intermédiaire qui manquait entre Mars et Jupiter, c. à d. Uranus et ses satellites. Les travaux de ce grand homme sont nombreux et très-remarquables. Nos savants consultent encore avec fruit ses travaux insérés dans les *Transactions philosophiques*, ses *Découvertes en optique*, ses *Mémoires*.

HERSE, s. f. (*h* asp.). Agric. Instrument de labourage destiné à unir et à ameublir les terres ensemencées. La *herse* est faite par un assemblage de

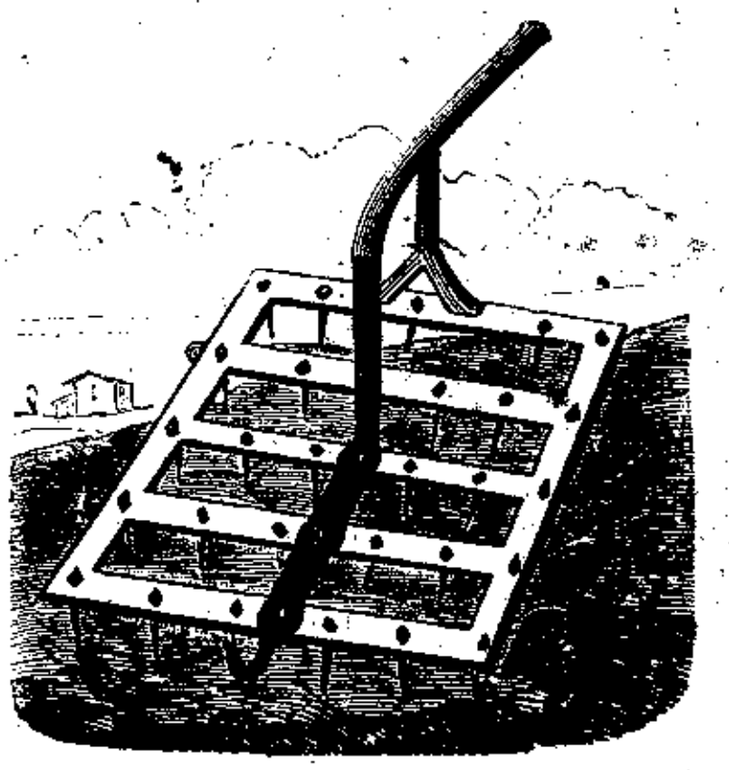

Herse.

pièces de bois, dans une forme carrée ou presque triangulaire, dont le dessous et les côtés sont garnis de dents de fer ou de bois. Il y a des *herses* de grandeurs différentes; elles sont toutes construites en bois pesant, façonnées solidement, et surtout bien ferrées. La *herse* est traînée sur la terre par les bœufs ou par les chevaux. Ses dents doivent être fortes, assez longues, bien attachées, droites, en bois dur, ou mieux en fer, lorsqu'elle est traînante et lorsqu'elle est roulante, courbées et rangées à dix ou quinze centimètres de distance les unes des autres. Il y a aussi des *herses* sans dents, qui sont des espèces de fortes claies avec lesquelles on aplanit les terres sablonneuses et légères. Passer la *herse* sur un champ. | Fortificat. Espèce de porte faite de plusieurs pièces de bois armées dans le bas de pointes de fer, et disposée en forme de treil-

lis, que l'on place ou que l'on suspend en avant ou au-dessus des portes de villes fortifiées. Lâcher la *herse*. Remonter la *herse*. On se sert quelquefois, à défaut de chevaux de frise et pour défendre une brèche, des *herses* ordinaires, dont les pointes sont placées en l'air. (Encyc.) | *Herse d'attrape*, Herse posée les dents en l'air au milieu d'un chemin pour en interdire le passage. | Blas. Meuble d'armoiries,

Herse de Pont-levis.

représentant, soit une *herse sarrasine*, c. à d. une porte en treillis, soit un instrument propre à renverser les terres sur les grains. | Sorte de barrière en forme de palissade qui porte des pieux pointus dans le haut. Ces *herses* sont habituellement placées aux entrées des faubourgs qui ne sont pas gardées par les employés de l'octroi, ainsi qu'aux fausses entrées des parcs, prairies closes et grandes cours de maison. | Mar. Corde qui sert à attacher les poulies, à retenir le gouvernail à l'étambot, etc. | Technol. Grand châssis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, sur lequel on étend les peaux destinées à faire le parchemin.

HERSÉ, ÉE, part. Où l'on a passé la herse. Champ *hersé*. | Garni d'une herse. Porte *hersée*. | Blas. *Château hersé*, Château qu'on représente avec une herse.

HERSEMENT, s. m. (*h* asp.). Action de herser.

HERSER, v. a. (*h* asp.). Passer la herse sur une terre ensemencée ou seulement labourée. Dans toutes les terres moyennes, et surtout dans les terres fortes, il faut *herser* tout labour. On ne doit point *herser* lorsque la terre est trop humide ou trop dure. | Se herser, v. pr. Être hersé. Un champ *se herse* facilement lorsque la terre est essuyée.

HERSEUR, s. m. (*h* asp.). Celui qui herse.

HERSILLON, s. m. (*h* asp.; dim. de *herse*.) Art milit. Petite herse. Le *hersillon* était une longue planche de trois à quatre mètres de longueur, garnie de pointes, qui servait à embarrasser la marche des soldats ennemis lorsqu'ils cherchaient à s'emparer d'une brèche.

HÉRULES, s. m. pl. Ancien peuple, mêlé et confondu avec les Vandales et les Goths, qui renversèrent l'empire romain. On croit que les Hérules étaient originaires de la partie de l'Allemagne qui forme aujourd'hui le Mecklembourg. Lors des irruptions des Vandales et des autres barbares, ils prirent part aux nombreux combats qui furent successivement livrés aux divers peuples du midi de l'Europe, et furent défaits par les Lombards, dans une grande bataille où périt leur roi Rodolphe. Une partie de leur armée d'invasion s'en alla en Illyrie, où elle embrassa le christianisme, tandis que l'autre retourna dans le nord-est, où elle se confondit avec les peuplades slaves. « Les Hérules, dit Procope, dans son *Histoire des Goths*, adoraient plusieurs dieux auxquels ils sacrifiaient des hommes. Il ne leur était pas permis d'être malades ni de vieillir, et lorsque l'un d'eux se trouvait attaqué de maladie sérieuse ou de vieillesse décrépite, il devait prier ses parents de songer à l'ôter du nombre des hommes. Alors ceux-ci dressaient un bûcher, au haut duquel ils le plaçaient, et lui envoyaient un Hérule étranger pour le poignarder. Après sa mort, sa femme était obligée, pour donner des preuves de sa vertu et pour acquérir de la gloire, de s'étrangler sur son tombeau. »

HERZÉGOVINE. Géogr. Contrée comprise dans l'empire ottoman, mais qui est presque indépendante, bornée au N. par la Croatie, au S. par le Monténégro, à l'E. par la Bosnie, au S. O. par la Dalmatie; environ 300,000 habit.; chef-lieu, Trébigne. Pays montagneux, couvert par les ramifications des Alpes dinariques.

HESCHE, s. m. Planche qui sert à garantir du frottement des roues les objets ou les baliots placés sur une charrette.

HÉSIODE. Célèbre poète didactique grec, originaire de Cumes, en Eolie, naquit dans le bourg d'Ascra, en Béotie. Hérodote le fait contemporain d'Homère et place sa vie au commencement du IXe siècle, av. J.-C.; les Alexandrins le font vivre un siècle plus tard qu'Homère. Il avait composé un grand nombre de poèmes, dont il ne nous reste que trois : les *Travaux et les Jours*, germe des *Géorgiques* de Virgile; la *Théogonie* ou généalogie des dieux, source précieuse pour la connaissance de la mythologie; le *Bouclier d'Hercule*, imité par Virgile dans sa description du bouclier d'Énée. Ces poèmes brillent par la simplicité et l'élégance plutôt que par le génie. Hésiode est quelquefois nommé le *Berger de Cithéron*.

HÉSITANT, ANTE, adj. Qui hésite. C'est une femme toujours indécise, toujours *hésitante*. | Qui prononce avec difficulté. Voix *hésitante*. | *Les hésitants*, s. m. pl. On appela de ce nom ceux des eutychiens qui étaient incertains s'ils recevraient ou rejetteraient le concile de Chalcédoine. Les acceptants avaient pris le nom de *synodotins*, les appelants indécis, qui ne s'attachaient ni à la doctrine de Cyrille, ni à celle de Jean d'Antioche, adoptèrent celui d'*hésitants*.

HÉSITATION, s. f. (pron. *ézitasion*). Incertitude de la mémoire dans l'énonciation. A une question précise, dans un examen quelconque, répondez sans *hésitation* si vous voulez donner une bonne opinion de votre savoir. Raconter sans *hésitation*. | Doute, indécision dans ce qu'on doit faire. « L'*hésitation* est la conséquence de déterminations momentanées et contraires. L'âme oscille alors entre des sentiments opposés, l'action demeure suspendue, et il semble qu'il y ait en nous des sensations qui durent, tandis que d'autres, ou disparates ou contraires, viennent à naître. »

HÉSITER, v. n. (du lat. *hæsitare*, même sens). Avoir de l'hésitation en parlant, soit par suite d'un défaut de mémoire, soit par timidité ou par crainte. Ce témoin *hésite* dans sa déposition. *Hésiter* en récitant une leçon. Répondre en *hésitant*. | Être incertain sur la détermination que l'on doit prendre. Quand on a pris une résolution sage, il ne faut jamais *hésiter*. *Hésitez* à confier votre secret. *Hésiter* dans les affaires qui demandent de la promptitude, c'est se perdre. *Hésiteriez*-vous entre la liberté et le despotisme? Il *hésitait* entre le désir et la honte. (Vaugelas.) La plupart des gens sur cette question n'*hésitent* pas beaucoup. (Molière.) Elle flotte, elle *hésite*, en un mot elle est femme. (Racine.) Si, dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous porter à dire ou à faire quelque chose, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement portés ou retenus, nous sommes incertains, nous *hésitons*. » (Diderot.) Le conseil *hésitait* beaucoup d'entrer dans des mesures qui pouvaient être funestes. (Voltaire.) J'ai longtemps *hésité* à te faire cette confidence. (J. J. Rousseau.) Après de telles comparaisons, on n'*hésite* pas sur le choix. (Barthélemy.) | *Sans hésiter*, Sans la moindre tergiversation.

HESPER, s. m. (pron. *espèr*; du gr. εσπερος, le soir). Nom que l'on donne quelquefois à la planète Vénus, lorsqu'elle brille le soir après le coucher du soleil. Quelquefois aussi l'on dit *Vesper* pour *Hesper*.

HESPÉRIDÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dite aussi *Aurantiacées*, à laquelle appartient l'oranger. Elle a été ainsi nommée par allusion au jardin des *Hespérides*, où croissaient les pommes d'or.

HESPÉRIDES. Mythol. Nymphes fameuses, filles d'Hespérus ou d'Atlas, et de sa nièce *Hespérie*. Suivant une tradition, Hespérus était un riche Milésien, qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Hespérides*, qui possédaient de nombreux troupeaux de brebis, appelées *brebis d'or*, à cause de leur beauté et de la valeur de leur produit. Ces nymphes confièrent la garde de leurs brebis à un berger nommé Dracon, mais lorsque Hercule passa dans le pays, il enleva le berger et le troupeau. D'autres traditions changent le berger des Hespérides en jardinier, et leurs brebis en fruits nommés *Pommes d'or*, soit à cause de leur couleur, de leur goût exquis, ou de leur rapport. Diodore hésite entre ces deux opinions, parce que, dit-il, le mot grec μηλα, dont les anciens auteurs se sont servis, peut signifier également des *pommes* ou des *brebis*. | Astron. Un des noms donnés aux *Pléiades*, parce que les poètes les disent filles d'Atlas et d'Hespéris; elles sont aussi appelées *Atlantides*. | Géogr. anc. Iles situées dans la mer Atlantique, que l'on croit être celles qui portent aujourd'hui le nom d'îles du *Cap-Vert*, que Pline appelle *Hesperuceras*.

HESPÉRIDINE, s. f. Chim. Principe découvert dans la partie blanche qui recouvre les fruits des hespéridées.

HESPÉRIE. Géogr. anc. En général, Contrée occidentale. Les Grecs appelèrent de ce nom l'Italie, puis l'Espagne, quand leurs connaissances en géographie s'étendirent plus à l'ouest. | S. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, composé d'insectes en général assez gros, se distinguant des autres lépidoptères diurnes par l'habitude qu'ils ont de ne relever dans le repos que les ailes supérieures. L'*Hespérie sylvaine* a le corps noir, avec des poils fauves en-dessus; les ailes d'un fauve blanc et vif, mais peu développées; elle est assez commune dans les bois humides.

HESPÉRIEN, IENNE, s. Habitant des pays d'Occident, de l'Hespérie; habitant de l'Espagne romaine.

HESPÉRIQUE, adj. Qui appartient à l'Hespérie. | *Péninsule hespérique*, Nom donné par les Grecs, d'abord à l'Italie, puis à l'Espagne. | *Monts hespériques*, Montagnes qui se groupent au centre de l'Espagne.

HESSE (la). Géogr. Électorat et landgraviat qui faisaient autrefois partie de la confédération germanique. La Hesse est située entre la Westphalie, la Franconie, le pays de Brunswick et l'ancienne Thuringe. Elle comprenait trois grandes divisions : 1° la *Hesse-Cassel* ou *Hesse-Électorale*, un des États de l'ancienne confédération germanique, dont la population est de 755,000 habit.; capitale, Cassel. La *Hesse-Cassel* a été conquise et annexée par la Prusse en 1866. 2° La *Hesse-Darmstadt*, qui faisait également partie de la confédération germanique; 800,000 habit.; capitale, Darmstadt. La *Hesse-Darmstadt* a conservé son indépendance et son titre de grand-duché, mais en perdant une portion de son territoire également annexé par la Prusse en 1866. 3° La *Hesse-Hombourg*, qui était aussi un des États de la confédération avec le titre de landgraviat; 25,000 habit.; capitale, Hombourg. Elle est enclavée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. La contrée qui renferme l'ensemble du pays appelée *Hesse* est l'une des plus belles et des mieux situées de l'Allemagne; son territoire, en partie montagneux et boisé, est riche en prairies et en terres labourables.

HESSOIS, OISE, adj. et s. Habitant de la Hesse. Un *Hessois*. Une jolie *Hessoise*. | Qui appartient à la Hesse ou à ses habitants, qui provient de la Hesse. Village *hessois*. Forêt *hessoise*. Les produits *hessois*.

HÉSUS. Mythol. Dieu des combats chez les anciens Gaulois.

HÉSYCHASTES, s. m. pl. (du gr. ἡσυχάζειν, vivre en repos). Moines grecs contemplatifs qui demeuraient dans une constante oisiveté. Ils s'étaient persuadé, à force de contemplation et d'après Palamos, archevêque de Thessalonique, que la lumière vue par les apôtres sur le Thabor était Dieu même, ou du moins qu'elle était incréée.

HÉTAIRE, s. f. (du gr. ἑταῖρα, compagne). Nom donné aux courtisanes de la Grèce ancienne.

HÉTAIRIARQUE, s. m. Antiq. Nom d'un officier de l'empire grec. On distinguait l'hétairiarque simple et le grand hétairiarque. Ces dignitaires, outre les fonctions qu'ils remplissaient à la cour, commandaient les troupes auxiliaires qui servaient sous le drapeau de l'empereur.

HÉTAIRIE, s. f. (du gr. ἑταιρεία, association). Société secrète que formèrent les partisans de Lacédémone pendant la guerre du Péloponèse. | On appelle encore aujourd'hui de ce nom, dans la Turquie d'Europe, les associations secrètes et politiques.

HÉTAIRISTE, s. m. Membre d'une association secrète politique; associé à une hétairie. Le soulèvement de la Grèce, en 1821, fut provoqué par les *hétairistes* moldo-valaques.

HÉTÉRADELPHE, s. m. (du gr. ετερος, différent; ἀδελφός, frère). Tératol. Double corps lié par une seule tête.

HÉTÉRADELPHIE, s. f. Tératol. État d'un monstre hétéradelphe.

HÉTÉROCARPE, adj. et s. m. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Se dit de tout arbre susceptible de produire par la greffe plusieurs sortes de fleurs et plusieurs sortes de fruits. Les *hétérocarpes* peuvent se multiplier par greffe sur les plantes de leur tribu, et donner sur chaque rameau diverses sortes de fruits.

HÉTÉROCLITE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; κλίνω, je décline). Qui est passé de mode; qui s'écarte des règles de l'art; qui est ridicule, irrégulier et bizarre. Se dit des choses et des personnes. Visage *hétéroclite*. Costume *hétéroclite*. Un bâtiment *hétéroclite*. Mon oncle était l'homme le plus bizarre et le plus *hétéroclite* qu'on ait jamais vu. (Dancourt.) Voilà une pensée bien *hétéroclite*. (Marivaux.) Ton drame *hétéroclite*. (Voltaire.) | Gramm. Se dit des noms, adjectifs, verbes, qui s'écartent des règles de l'analogie grammaticale ou de la déclinaison et conjugaison auxquelles ils appartiennent. Il existe plusieurs traités sur les noms *hétéroclites* et les verbes anormaux de la langue française bons à consulter. (Fréville.)

HÉTÉRODACTYLE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; δακτύλος, doigt). Dont les doigts ne sont pas semblables. | Substantiv. Nom donné à certains reptiles de la famille des sauriens et à certains oiseaux de l'ordre des grimpeurs.

HÉTÉRODERME, adj. (du gr. ἕτερος, différent; δέρμα, peau). Dont la peau ne présente pas un aspect uniforme par tout le corps. | S. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens renfermant ceux qui ont des écailles sur le dos et des plaques sous la queue et le ventre.

HÉTÉRODOXE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; δόξα, opinion). Qui est contraire aux sentiments d'une croyance établie. Ce mot est opposé à orthodoxe. Écrivain *hétérodoxe*. Proposition *hétérodoxe*. Chaque secte traite d'*hétérodoxe* celui qui combat ses opinions religieuses ou sociales. | Substantiv. Un *hétérodoxe*. Une *hétérodoxe*.

HÉTÉRODOXIE, s. f. Caractère hétérodoxe; opposition aux sentiments orthodoxes, aux opinions religieuses dominantes. L'*hétérodoxie* d'un livre. Il est convaincu d'*hétérodoxie*. On irrite l'*hétérodoxie* par la persécution. (Diderot.)

HÉTÉROGÈNE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; γένος, genre). Qui est de nature différente. Ce mot est opposé à homogène. Parties et éléments *hétérogènes*. Quelle raison a eue Dieu d'unir deux êtres aussi *hétérogènes*? (Voltaire.) | Gramm. Se dit des noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel. Dans la langue grecque, dans la langue latine, surtout dans la langue italienne, on trouve beaucoup de noms *hétérogènes*. La langue française possède quelques substantifs *hétérogènes*, entre autres le mot *délice*. (E. R. M.) | Arithmét. et géom. Se dit des nombres et des quantités. Les nombres *hétérogènes* sont composés de nombres entiers et de nombres fractionnaires; les quantités *hétérogènes* sont si différentes entre elles qu'elles ne peuvent jamais devenir égales : tels sont, par exemple, le point et la ligne, la surface et le solide, etc. | Méd. S'emploie pour désigner la qualité des humeurs du corps humain qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé. Humeurs *hétérogènes*. | Phys. *Corps hétérogènes*, Corps dont les parties ne sont pas de la même nature. Dans les corps hétérogènes, la densité n'est pas égale partout, et la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie. | *Lumière hétérogène*, Celle qui est composée de rayons qui diffèrent en couleur, et par conséquent en réfrangibilité. | T. de minéral. *Roche hétérogène*, Roche dont les parties constituantes diffèrent entre elles de nature ou d'aspect. | Fig. Cette assemblée politique est composée d'éléments *hétérogènes*.

HÉTÉROGÉNÉITÉ, s. f. Qualité de ce qui est hétérogène. L'*hétérogénéité* de l'air est formée par un fluide respirable et par un autre qui ne l'est pas.

HÉTÉROGÉNÉSIE, s. f. (du gr. γένεσις, production). Méd. Nom collectif de toutes les déviations organiques dans lesquelles il existe une anomalie.

HÉTÉROGÉNIE, s. f. Didact. Production d'êtres vivants par des substances organiques ou inorganiques, sans germes ni ovules, dite aussi *génération spontanée*. L'*hétérogénie* n'est nullement prouvée.

HÉTÉROGONE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; γωνία, angle). Géom. Qui a des angles inégaux. Triangle *hétérogone*.

HÉTÉROGYNE, adj. et s. m. (du gr. γυνή, femelle). Zool. Se dit d'animaux dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres, comme les abeilles et les fourmis.

HÉTÉROMÈRES, s. m. pl. (du gr. μέρος, partie). Entom. Section des insectes coléoptères comprenant ceux dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à toutes les pattes.

HÉTÉROMORPHE, adj. (du gr. μορφή, forme). Hist. nat. Dont la forme présente des différences dans les diverses parties. | Chim. *Corps hétéromorphes*, Corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et dans leurs formes cristallines. | S. m. Zool. Sous-genre dans lequel on range les animaux qui ont une forme irrégulière, tels que les éponges, les infusoires, les corallines, etc.

HÉTÉROMORPHISME, s. m. Qualité de ce qui est hétéromorphe.

HÉTÉRONOME, adj. (du gr. νόμος, loi). T. de minéral. *Cristaux hétéronomes*, Cristaux formés par des lois qu'on ne retrouve point ailleurs.

HÉTÉROPE, adj. (du gr. ἕτερος, différent; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds différents. | S. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés branchiopodes, comprenant ceux dont les quatre derniers pieds, au moins, sont propres à la natation.

HÉTÉROPTÈRES, s. m. pl. (du gr. ἕτερος, différent; πτερόν, aile). Entom. Section de l'ordre des hémiptères, renferme des insectes qui ont les élytres durs et opaques dans la moitié antérieure et transparents dans le reste.

HÉTÉROSCIENS, s. m. pl. (du gr. ἕτερος, différent; σκιά, ombre). Géogr. Habitants des deux zones tempérées dont les ombres méridiennes tendent toujours vers un point opposé. Ainsi les individus qui habitent entre le tropique du Cancer et le cercle polaire arctique, et ceux qui habitent entre le tropique du Capricorne et le cercle polaire antarctique, sont des hétérosciens, car l'ombre des premiers, à midi, est tournée vers le septentrion, tandis qu'en même temps celle des seconds est tournée vers le sud.

HÉTÉROSITE, s. f. T. de minéral. Phosphate de fer dont la substance est d'un éclat gras, et la couleur d'un gris bleuâtre.

HÉTÉROSTOME, adj. (du gr. ἕτερος, différent; στόμα, bouche). Zool. Qui présente une ouverture extraordinaire.

HÉTÉROTAXIE, s. f. (du gr. τάξις, arrangement). Tératol. Irrégularité corporelle qui n'est point apparente à l'extérieur et qui ne produit aucune infirmité grave. L'*hétérotaxie* consiste en des transpositions d'organes, par exemple quand la rate est à droite et le foie à gauche.

HÉTÉROTHÉTIQUE, adj. (du gr. θετικός, qui pose). Philos. Qui est transcendant. Kant s'est occupé de la métaphysique *hétérothétique*, ou science de l'absolu; dans l'étude de cette partie de la philosophie, nul penseur n'a été aussi loin que Spinosa.

HÉTÉROTYPE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; τύπος, type). Tératol. Monstruosité qui provient de la réunion de deux corps développés d'une manière inégale.

HETMAN, s. m. Dignité créée en Pologne, dans le milieu du XVIe siècle, qui répondait à celle de grand général de la couronne. | Titre et grade reconnus, dans l'empire de Russie, qui confèrent au titulaire le commandement en chef sur les Cosaques du Don, du Couban et de l'Ukraine.

HÊTRE, s. m. (*h* asp.) Genre de la famille des amentacées. Le hêtre est l'un des plus grands et des plus beaux arbres des forêts. Quelques auteurs assurent qu'il n'y a qu'une seule espèce de hêtre, d'autres en distinguent deux : le *hêtre blanc*, ou des montagnes, et le *rouge*, ou le hêtre de plaine. Ces derniers se fondent sur la différence de la couleur des écorces, différence sur laquelle on ne peut pas s'appuyer, car cette couleur varie souvent, suivant les positions des arbres et selon que l'air circule plus ou moins favorablement autour de leurs tiges, ou suivant la nature du terrain qui les produit. Le hêtre porte deux sortes de fleurs, mâles et femelles : les fleurs mâles sont composées d'étamines, et forment par leur assemblage un chaton sphérique, qui pend à un pédicule assez long et velu; les fleurs femelles sont réunies par deux dans un involucre épineux et quadrilobé. Le fruit, appelé *faine*, est formé de deux petites noix triangulaires devenues monospermes par avortement. Les feuilles sont pétiolées, ovales, plus petites que celles du cognassier, d'un beau vert très-luisant, minces, douces au toucher, sans dentelures ou peu dentées, légèrement ondées sur les bords, et rangées alternativement sur les branches. L'arbre a une très-belle forme, une tige droite, l'écorce unie, cendrée et blanchâtre; ses branches sont souples, ce qui le rend propre à faire des avenues. Le hêtre aime un sol humide et léger. On le voit même réussir dans les terres pierreuses et glaiseuses, pourvu qu'on le plante en haie, et, malgré la dureté de son bois, il croît cependant plus vite que le chêne, ce qui est digne de remarque, car on a observé en général qu'il y a un rapport constant entre l'accroissement et la dureté du bois. Le bois du hêtre fournit un excellent chauffage. Il peut être employé non seulement pour les ouvrages de charpente ordinaire, mais encore pour les bordages et pour les ponts des navires : divers ouvriers en font des tas, des calandres, des pelles, des pilons, des vases, et surtout des sabots. On en fait aussi des ouvrages d'ébénisterie. Le fruit est très-recherché des porcs et de presque tous les quadrupèdes qu'on mène paître dans les forêts. On en retire une huile qui passe pour la meilleure après l'huile d'olive. Le hêtre

Hêtre.

croît naturellement dans les forêts de l'Europe, et s'élève souvent à trente mètres de hauteur. Quoiqu'il soit assez commun dans les pays plats, il se plaît aussi beaucoup sur le penchant des montagnes. Celles des Alpes et des Pyrénées en sont en partie couvertes. On l'y trouve à la même élévation que le sapin, avec cette différence que le sapin est placé du côté du nord, et le hêtre du côté du midi. Il y a trois variétés de l'espèce : 1° *le hêtre crête de coq*, dont les feuilles sont sessiles, ramassées en paquet et crépues; 2° *le hêtre hétérophyle*, dont la plupart des feuilles sont linéaires, quelques-unes digitées et d'autres entières; 3° *le hêtre pourpre*, qui est remarquable par la couleur singulière de son feuillage. Une bûche de *hêtre*. A l'ombre des *hêtres*. J'ai gravé son beau nom sur l'écorce du *hêtre*. (Segrais.)

HEU! interj. (du lat. *heu*, même sens). On l'employait souvent pour *hélas*. Lorsque cette interjection est répétée, elle exprime le doute. Ce que vous dites là est une chose grave; *heu! heu!* en êtes-vous bien sûr?

HEU, s. m. Mar. Petit navire à fond plat, dont les Anglais et les Hollandais se servent pour le cabotage dans la mer du Nord et la Manche. Il est d'un faible tirant d'eau, et porte un grand mât, une trinquette, un foc, et un petit mât sur son extrémité de derrière.

HEUR, s. m. Bonne fortune, chance heureuse. Vieux mot. *Heur* et malheur. Je n'ai pas eu l'*heur* de vous rencontrer. *Heur* se plaçait où *bonheur* ne saurait entrer; il a fait heureux qui est français et il a cessé de l'être. (La Bruyère.) Ce mot d'*heur*, qui favorisait la versification et qui ne choque point l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue. (Voltaire.) | *Il a plus d'heur que de sagesse, plus d'heur que de science*, Se dit d'un homme qui, malgré son peu d'industrie ou de prudence, ne laisse pas de réussir. | Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, Ce qui fait la fortune des uns cause la ruine des autres; et, plus souvent, Tout dépend de la chance, des circonstances, des événements.

Lorsque dans un haut rang on a l'*heur* de paraître,
Tout ce qu'on fait est bel et bon,
Et, suivant ce qu'on peut être,
Les choses changent de nom.
(MOLIÈRE.)

HEURE, s. f. (du lat. *hora*, même sens). Espace de temps qui mesure la vingt-quatrième partie du jour, c. à d. d'une révolution complète de la terre sur elle-même. L'*heure* se divise en soixante minutes. Une *heure*. Un quart d'*heure*. Une demi-*heure*. Trois quarts d'*heure*. Il y a douze *heures* de jour et douze *heures* de nuit. Il y a une *heure* que je vous écoute. (Molière.) | La division horaire est très-ancienne; les Égyptiens et les Grecs, les Juifs et les Romains la connaissaient. Chez les premiers, les heures formaient la douzième partie du temps compris entre deux levers du soleil; tandis que chez les autres, elles étaient au nombre de vingt-quatre, dont douze pour la nuit, divisée en quatre veilles, et douze pour le jour, divisée en prime, en tierce, en sexte et en none. Ces dernières heures, dites *judaïques* ou *antiques*, étaient le plus souvent inégales, car elles diminuaient ou augmentaient selon que la durée des jours et des nuits était plus ou moins grande entre les deux équinoxes de printemps et d'automne. A ces heures, succédèrent les *babyloniennes*, qui étaient égales et qui se comptaient sans interruption à partir du matin, et les *européennes*, qui se comptent aujourd'hui depuis midi jusqu'à minuit et depuis minuit jusqu'à midi. | *Heures astronomiques*. On les distingue en heures solaires moyennes, en heures solaires vraies et en heures du premier mobile. Les heures solaires moyennes sont toujours égales, uniformes, et donnent les jours moyens; c'est sur ces jours et ces heures que se règlent les calculs et les pendules astronomiques, ainsi que toutes les horloges. Les heures solaires vraies sont celles qui sont marquées par le soleil sur nos méridiennes et sur nos cadrans, mais qui changent tous les jours à cause des variations du mouvement de la terre. Les heures de premier mobile sont celles que l'on compte par la révolution apparente des étoiles fixes, qui mesure la véritable durée de la rotation quotidienne de notre planète, durée toujours égale, qui répond à 23 h. 56′ 4″ du jour moyen. Ainsi les astronomes peuvent calculer l'heure par la hauteur du soleil, d'une étoile, par les hauteurs correspondantes, et par les pendules réglées sur des méridiennes. | Signes placés sur le cadran d'une horloge ou d'une montre, et généralement formés par des chiffres arabes ou romains. Dans les parfaites horloges, l'heure est divisée en soixante minutes, et la minute en soixante secondes, et cette double division est figurée par une aiguille, dite des minutes, qui fait en une heure le tour du cadran en marquant soixante stations, et par l'aiguille dite des secondes, qui parcourt le même cercle et passe sur ces mêmes stations en une minute de temps. | On trouve l'heure, en mer, en mesurant les hauteurs du soleil avec un arc de cercle; alors, la résolution d'un seul triangle sphérique donne l'angle horaire et conséquemment l'heure solaire vraie. | Mar. *Heure de Paris*, Heure que l'on compte à Paris (où passe le premier méridien) à l'instant d'une observation faite à bord. | *Heure de Paris*, Se dit aussi de l'heure telle qu'elle est à Paris et sur laquelle on règle toutes les horloges des chemins de fer. | *Une heure de chemin*, ou simplement *une heure*, L'espace que l'on parcourt en une heure de marche. Nous étions à *huit* heures de Paris. (Mme de Sévigné.) | *Heure de grâce*, *quart d'heure de grâce*, Délai accordé au delà du terme fixé. | *Être à l'heure*, Être employé à tant par heure. | *Prendre un ouvrier, un homme de peine, un fiacre, un cabriolet à l'heure*, S'en servir à tant par heure. | *Être à l'heure*, Avoir l'heure exacte; arriver juste au moment convenu. | Au plur. Dans le langage élevé et poétique, *Les heures*, Le temps, la durée. Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les *heures* et de mesurer notre vie par les jours et par les années. (Bossuet.)

Des moments les *heures* sont nées,
Et les *heures* forment les jours,
Et les jours forment les années
Dont le siècle grossit son cours.
(LAMARTINE.)

| *La fuite des heures*, Le cours rapide du temps. | Se dit des divers moments de la journée ou de la nuit. On demande l'*heure*. Il est une *heure* de l'après-midi. Je dîne à six *heures* du soir. Dans une *heure* avancée de la nuit, à une *heure* indue, nous sommes rentrés chez nous. Demain il faudra vous lever de bonne *heure*, à cinq *heures* du matin. J'aime à vous entretenir à toute *heure*. (Mme de Sévigné.) | Absol. Mesure de temps. Attendez-moi dans trois *heures* je serai chez vous. Je vous demande un quart d'*heure* d'entretien. | Moment de la journée employé à faire certaines choses déterminées à l'avance. L'*heure* de l'atelier vient de sonner. Voici l'*heure* du dîner. *Heure* de bureau ou d'audience. Régler, ménager ses *heures*. Je lirai cet ouvrage à mes *heures* de loisir. | Instant. C'est l'*heure* de se retirer. Choisissez l'*heure* qui vous plaira. *Heure* propice. *Heure* favorable. Minuit est l'*heure* des amours. A quelque *heure* et de quelque côté que viennent les ennemis, soyez prêts à les repousser, à les vaincre.

Là-bas, rien n'est changé : sur le seuil des demeures
Toujours de verts rameaux, toujours de douces *heures*
Dans les champs où je travaillais.
(LOUISE MIR.)

| *D'heure en heure*, D'une heure à l'autre, d'un moment à l'autre; toutes les heures. Prendre une potion *d'heure en heure*. | Fig. *L'heure du berger*, L'heure propice aux amants. | T. de liturgie. *Heures canoniales*, Diverses parties du bréviaire, comme matines, vêpres, etc., qu'on récite aux diverses heures. | *Les Petites Heures*. Prime, tierce, sexte et none. | *Livre d'Heures*, ou simplement *Heures*, Livre où ces prières sont contenues. | *Heure suprême* ou *heure dernière*, Le moment de la mort. Peut-être nous touchons à notre *heure dernière*. (Racine.) Le temps coule, la *dernière heure* sonne. (Voltaire.) Lui annoncer sa *dernière heure*, n'était-ce pas l'avancer? (J. J. Rousseau.) | *Son heure est venue*, Le moment où il doit mourir est arrivé. | *Le quart d'heure de Rabelais*, Le moment où il faut payer. | *A la bonne heure*, Locution qui exprime l'approbation; soit, j'y consens. | *A toute heure*, A chaque instant, continuellement. | *Tout à l'heure*, loc. adv. Dans un moment, il n'y a qu'un moment. Je suis à vous *tout à l'heure*. | *Sur l'heure*, A l'instant même.

Toutes les dignités que tu m'as demandées,
Je te les ai *sur l'heure* et sans peine accordées.
(CORNEILLE.)

HEURES, s. f. pl. Mythol. Filles de Jupiter et de Thémis. On en comptait trois : *Eunomé*, *Dicé* et *Irène*, c. à d. l'*ordre*, la *justice* et la *paix*. D'après Homère, elles étaient chargées d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. La mythologie grecque ne reconnut d'abord que trois heures ou saisons, le printemps, l'été et l'hiver. Plus tard, lorsque les Grecs partagèrent le jour en douze parties égales, les poètes augmentèrent le nombre de ces divinités, les nommèrent les douze sœurs et leur commirent la garde des barrières célestes. Les prêtres athéniens honoraient particulièrement les *heures* et s'adressaient à elles afin d'obtenir le secours des pluies ou de la chaleur au profit des récoltes.

HEUREUSEMENT, adv. (pron. *eureuzeman*). D'une façon heureuse. Vivre *heureusement*. Il allait se noyer, il fut *heureusement* secouru. Cette affaire s'est terminée *heureusement*. Ainsi finit *heureusement* la bataille la plus hasardeuse et la plus disputée qui fût jamais. (Bossuet.) | *Être heureusement né*, Être né avec de bonnes dispositions morales ou intellectuelles. | Par bonheur. Son épée en vos mains *heureusement* laissée. (Racine.) *Heureusement* il y a toujours d'honnêtes gens parmi les monstres, et des gens de goût parmi les sots. (Voltaire.) | Avantageusement. Elle s'est mariée *très-heureusement*. Il n'est point d'État aussi *heureusement* situé pour étendre son commerce. (Raynal.) | Avec succès. On a fait arracher cette plante dans quelques endroits où elle croissait *heureusement*. (Raynal.) Ils combattirent *heureusement*. | T. de littérat. et d'arts. D'une manière habile, originale, d'une façon réussie. Cela est *heureusement* conçu, exprimé. Versifier *heureusement*. Rien n'est plus difficile que de terminer *heureusement* une scène de politique. (Voltaire.)

HEUREUX, EUSE, adj. Qui a de la chance pour réussir; qui est favorisé de la fortune; qui a du bonheur. Un homme *heureux*. Une femme *heureuse*. Des gens *heureux*. Vous êtes une *heureuse* mère. Il est né *heureux*. Être *heureux* au jeu. Être *heureux* en affaires. Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent *heureux*. (La Fontaine.) Il y a une espèce de honte d'être *heureux* à la vue de certaines misères. (La Bruyère.) Quand on dit un *heureux* scélérat, on n'entend par ce mot que son succès. (Voltaire.) Nous sommes trop *heureux*, me disait ma femme, il nous arrivera quelque malheur. (Marmontel.) | « Ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* est l'origine. De là ces anciennes expressions : *A la bonne heure*, *à la male heure*; car nos pères, qui n'avaient pour toute philosophie que des préjugés, admettaient des heures favorables et funestes. Ce qui rend heureux, ce qu'on appelle bonheur, est une idée abstraite, composée de quelques idées de plaisir. Cependant celui qui n'a qu'un moment de plaisir n'est point un être heureux. Aussi, quand on dit : Je suis heureux dans ce moment, on abuse de ce mot, car on a l'intention d'exprimer seulement qu'on éprouve du plaisir; mais quand nos plaisirs sont répétés, on peut, dans cet espace de temps, se dire heureux avec plus de raison; et quand ce bonheur dure longtemps, c'est un état de félicité. L'ancien adage : *On ne doit appeler personne heureux avant sa mort*, semble rouler sur de faux principes; car, d'après cette maxime, il faudrait en induire qu'on ne devrait appeler heureux qu'un homme qui le serait constamment depuis sa naissance jusqu'à son dernier jour. Mais prétendre être toujours heureux est la pierre philosophale de l'âme. Donc, cette maxime philosophique tant rebattue, et que nous venons de citer, paraît absolument fausse; il en est de même du proverbe si connu : *Heureux comme un roi*. » (Voltaire.) | Satisfait. Une famille doit être *heureuse* de son sort, lorsqu'elle peut gagner sa vie en travaillant modérément; elle ne doit rien ambitionner de plus. | Habile. Mazarin demandait un général *houroux* (heureux); il entendait un général habile, car lorsqu'on a eu des succès réitérés, habileté et bonheur sont d'ordinaire synonymes. (Voltaire.) | Qui promet ou qui procure de la bonne chance, du bonheur, du plaisir; dans quoi l'on jouit du bonheur. Un pronostic *heureux*. Un *heureux* accident. *Heureux* hasard. L'âge *heureux* de l'enfance. Invention *heureuse*. Être dans une *heureuse* condition. O destinée *heureuse*! Vivre dans une *heureuse* ignorance des intrigues. C'est un *très-heureux* événement. Mais un *heureux* destin le conduit en ces lieux. (Racine.) Il trouvait dans son champ tout ce qu'il faut pour rendre la vie commode et *heureuse*. Une fortune acquise par d'*heureux* travaux. (Raynal.) | Qui se fait, qui a lieu sans accident. Une navigation *heureuse*. Des couches *heureuses*. | Il se dit des qualités favorables des lieux, des climats. La situation de Tyr est *heureuse* pour le commerce. (Fénelon.) | Il se dit des bonnes qualités tant physiques que morales. Un génie *heureux*. Il a une mémoire *heureuse*. Il y a des tempéraments *heureux* qui se consolent de tout. (Hamilton.) | Fig. Il se dit de ce que l'on compare, dans les choses d'esprit et d'art, au succès de la bonne chance. Un tour *heureux*. Répartie *heureuse*.

Il est un *heureux* choix de mots harmonieux;
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
(BOILEAU.)

| Qui prévient favorablement. Une physionomie *heureuse*. | Locutions. C'est *heureux*. C'est fort *heureux*. Trop *heureux*. *Heureux* mortel. D'*heureuse* mémoire. | Famil. *Avoir la main heureuse*, Réussir en toutes choses. | *Être né sous une heureuse étoile*, Être favorisé de la fortune. | Prov. *Heureux* au jeu, malheureux en femme. | *Plus heureux que sage*, Se dit de celui qui réussit malgré ses imprudences. | Est *heureux* qui croit l'être. | Substantiv. S'emploie en parlant des personnes seulement. Un *heureux* de ce monde. Faites des *heureux*. Il prit rang parmi les *heureux* du jour sans trop s'en prévaloir.

HEURISTIQUE, s. f. (du gr. εὑρίσκω, je trouve). Didact. L'art de faire des découvertes intellectuelles; méthode d'invention philosophique. L'*heuristique*, dans la psychologie, n'a pas fait de progrès depuis bien longtemps. | Adjectiv. La méthode *heuristique*. La science *heuristique* est une science d'analyse lorsqu'elle veut classer nos idées et étudier les facultés de l'âme dans leurs rapports avec ces idées. | On écrit aussi *Hévristique*.

HEURT, s. m. (*h* asp.; de l'ital. *urto*, choc). Choc de deux corps durs qui se rencontrent avec force; coup donné en heurtant contre quelque chose. Cette catastrophe est due au *heurt* de deux locomotives. Un *heurt* survient; adieu le char. (La Fontaine.) Le mot *choc* a remplacé celui de *heurt*, qui est très-peu usité. | L'endroit le plus élevé d'une rue ou d'un pont de pierre, d'où l'on commence à donner de la pente des deux côtés, pour l'écoulement des eaux. | Se dit aussi du point le plus élevé d'une conduite d'eau.

HEURTE, s. f. Amas de matières qui se fait dans les fosses d'aisances, sous le conduit.

HEURTÉ, ÉE, part. Qui a reçu un heurt, un choc. *Heurté* par un passant. Poursuivis, menaçants, l'un par l'autre *heurtés*. (C. Delavigne.) | Fig. *Heurté* par des paroles désobligeantes. | Contrarié. Des préjugés *heurtés* par la philosophie. | T. de peint. Dont les teintes ne sont pas fondues, les contours adoucis. Des tons *heurtés*. Sa touche est lourde, sa manière est pénible et *heurtée*. (Diderot.) Une vapeur particulière, répandue dans les lointains, arrondit les objets et dissimule ce qu'ils pourraient avoir de dur ou de *heurté* dans leurs formes. (Chateaubriand.) | T. de littérat. *Style heurté*, Style dont les pensées ne se suivent pas, ou se lient difficilement, dont les expressions font entre elles des contrastes durs.

HEURTEMENT, s. m. (*h* asp.). Action de heurter. Ce *heurtement* ne vous découragerait pas. (Mirabeau.) | Rencontre de deux voyelles, hiatus. Le

heurtement de deux voyelles est désagréable à l'ouïe. Je fais une grande différence entre le concours des voyelles et le *heurtement* des voyelles ; il y a longtemps que je vous aime : ce *il y a* est fort doux ; *il alla à Arles* est un *heurtement* affreux. (Voltaire.)

HEURTER, v. a. (*h* asp.; du belge *hurten*, même sens). Toucher rudement ; donner un choc par suite d'une rencontre. *Heurter* quelqu'un au passage. Il m'*a heurté* sans y prendre garde. L'un me *heurte* d'un ais dont je suis tout froissé. (Boileau.) | Fig. Il se dit des choses qui se contrarient. Dans la même page, une assertion sensée *est heurtée* par une assertion folle. (Diderot.) | Fig. Blesser, offenser, contrarier. *Heurter* les préjugés, les intérêts d'autrui. *Heurter* la raison. Rien ne nous *heurte* plus rudement que cette doctrine. (Pascal.) On leur reprochait de *heurter* les fondements de la religion chrétienne. (Voltaire.) Il n'osait *heurter* de front mon sentiment. (J. J. Rousseau.) | V. n. Donner un choc. *Heurter* contre quelque chose. *Heurter* de la tête contre une muraille. Il sera une pierre d'achoppement à laquelle plusieurs *heurteront*. (Pascal.) | Particulièrement, Frapper à la porte. *Heurter* à la porte, contre la porte. On *a heurté* deux coups. J'*ai heurté* par trois fois. Et je ne tremble point quand on *heurte* à la porte. (Régnier.)

Je vois briller un feu derrière la fenêtre ;
Heurtons à ce logis ; surtout, *heurtons* en maître,
Si nous ne voulons point coucher sur le pavé.
(LÉRIS.)

| Fig. *Heurter à toutes les portes*, Employer toutes sortes de moyens ; solliciter tout le monde. | SE HEURTER, v. pr. Se donner un coup ; se frapper contre quelque chose. *Se heurter* au front. *Se heurter* le nez contre un arbre. | Fig. *Se heurter la tête contre un mur*, Se dit d'une difficulté que l'on ne peut vaincre, malgré tous les efforts que l'on fait. | Dans les arts et dans la littérature, *se heurter* se dit des couleurs, des expressions qui forment une opposition, un contraste trop brusque. | Se rencontrer en se choquant l'un l'autre. Les combattants des deux partis *se heurtèrent* bientôt au milieu de la lice. (W. Scott.) Les vaisseaux *se heurtent* au milieu de cette pluie de fer et de feu. Des bataillons armés dans les airs *se heurtaient*. (Delille.) | On vit *se heurter* avec le plus grand éclat la puissance civile et la puissance ecclésiastique. (Raynal.)

HEURTOIR, s. m. (*h* asp.). Autrefois, Toute pièce mobile qui venait frapper sur une autre, et, plus particulièrement, battant ou marteau qui servait à frapper une porte quelconque. | Artill. Pièce de bois longue et taillée en carré qui se place au pied de l'épaulement d'une batterie, au devant des plates-formes. | Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte, pour arrêter les battants d'une porte cochère. | *Heurtoir d'écluse*, Forte pièce de bois contre laquelle les portes d'une écluse viennent s'appuyer en se fermant.

HEUSE, s. f. (*h* asp.). Mar. Partie mobile d'une pompe ; piston.

HÉVÉE, s. f. Bot. Arbre de la famille des euphorbiacées, qui fournit le caoutchouc. Il est plus connu sous le nom de *siphonia*.

HÉVÉENNE, s. m. Chim. Matière découverte dans les produits de la distillation du caoutchouc.

HEXACORDE, s. m. (du gr. ἕξ, six ; χορδή, corde). Mus. anc. Instrument à six cordes. | Système musical qui se composait de six notes. | Adjectiv. Instrument *hexacorde*.

HEXACYCLE, adj. (du gr. ἕξ, six ; κύκλος, roue). Qui a six roues.

HEXAÈDRE, s. m. Géom. Corps à six faces. Un *hexaèdre* régulier est un solide à six faces carrées et égales. Un dé à jouer est un *hexaèdre* régulier. | Adjectiv. Solide *hexaèdre*. Prisme *hexaèdre*.

HEXAÉDRIQUE, adj. Qui se rapporte à l'hexaèdre. Figure *hexaédrique*.

HEXAGONAL, ALE, adj. Qui se rapporte à l'hexagone. Forme *hexagonale*. | Il se dit d'un solide dont la base est un hexagone.

HEXAGONE, s. m. Géom. Figure composée de six angles et de six côtés. « Un *hexagone* régulier est celui dont les angles et les côtés sont égaux. Il est démontré que le côté d'un hexagone est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit ; alors on peut former un hexagone régulier en portant six fois le rayon du cercle sur la circonférence. Si l'on veut décrire encore une figure semblable sur une ligne droite, on doit former sur cette ligne un triangle équilatéral dont le sommet deviendra le centre d'un cercle circonscriptible à l'hexagone demandé. » (Encycl.) | Adjectiv. Qui a six angles et six côtés. Un plan *hexagone*. Face *hexagone*. | T. de fortificat. *Citadelle hexagone*, Celle qui présente six bastions.

HEXAGRAMME, s. m. (du gr. ἕξ, six ; γράμμα, lettre). Didact. Assemblage de six caractères ou lettres. Les *hexagrammes* hiéroglyphiques chinois renferment des maximes et des préceptes de la philosophie du céleste empire. (Chambers.)

HEXAMÈTRE, adj. (du gr. ἕξ, six ; μέτρον, mesure). Se dit du vers grec ou latin composé de six pieds. « Les quatre premiers pieds d'un vers *hexamètre* peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée et le pénultième un dactyle. Tel est celui-ci de Virgile :

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

On distingue, dans les vers *hexamètres*, les héroïques, qui doivent être graves et majestueux, et les satiriques, qui sont d'une composition plus libre, comme ceux d'Horace. Les poèmes épiques, les épîtres, les élégies sont des pièces où le vers hexamètre est employé avec succès. Quelques poètes français ont voulu faire des hexamètres en leur langue, mais ils n'ont pu y réussir. Nous citerons ici le distique que fit Jodelle, en 1553, à la louange d'Olivier Magny, et que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre :

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers et ton chef d'ombre, de flamme, de fleurs.

Mais ce genre de poésie ne plut à personne ; d'ailleurs, la langue française est tout à fait impropre à faire des vers dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues et brèves. » (La Harpe.) | S. m. Un *hexamètre*. L'*hexamètre* est à la poésie ancienne, comme l'alexandrin est à la poésie française, le vers majestueux par excellence.

HEXAMILION, s. m. (du gr. ἕξ, six ; μίλιον, mille). Nom d'une muraille célèbre que l'empereur Emmanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe, en 1413, pour mettre le Péloponèse à couvert des incursions des Turcs. Elle avait six milles de longueur. Elle fut démolie en 1424 par le sultan Amurat II, après la levée du siége de Constantinople, rétablie en 1463, par les Vénitiens, dix ans après la chute de l'empire grec, et, enfin, entièrement détruite quelque temps après par les Osmanlis de Begler-Bey.

HEXANDRE, adj. (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, mâle, étamine). Bot. Qui a six étamines.

HEXANDRIE, s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines. Les liliacées, les joncées, etc., appartiennent à l'*hexandrie*.

HEXAPHYLLE, adj. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui a six feuilles ou folioles. Calice *hexaphylle*.

HEXAPLES, s. m. pl. Recueil des six traductions grecques de la version des Septante, mises en ordre par Origène et disposées en colonnes, en regard du texte hébreu.

HEXAPODE, adj. (du gr. ἕξ, six ; πούς, pied). Qui a six pattes. Insectes *hexapodes*. | S. m. pl. Nom donné à un groupe d'insectes aptères.

HEXAPOLE, s. f. (du gr. ἕξ, six ; πόλις, ville). Hist. anc. Confédération dorienne formée par les six villes de Camire, d'Ialise, de Gnide, de Linde, de Cos et d'Halicarnasse. L'*hexapole* dorienne.

HEXASTIQUE, adj. (du gr. ἕξ, six ; στίχος, vers). T. de littérat. Qui est composé de six vers. Pièce *hexastique*. | Substantiv. Un *hexastique* satirique.

HEXASTOME, adj. (du gr. ἕξ, six ; στόμα, bouche). Zool. Qui a six ouvertures, six orifices.

HEXASTYLE, adj. et s. m. (du gr. ἕξ, six ; στῦλος, colonne). Archit. Se dit de tout portique qui présente six colonnes de face. Un *hexastyle* grec. Les petits monuments possédaient des *hexastyles*.

HEXASYLLABE, adj. Gramm. et poésie. Qui renferme six syllabes. Mot *hexasyllabe*. Vers *hexasyllabes*. Les vers hexasyllabes sont ordinairement mêlés aux vers alexandrins et forment le troisième et le dernier vers de la strophe de six, comme dans ce passage des *Voix intérieures* :

L'homme, vers le plaisir se ruant par cent voies,
Ne songe qu'à bien vivre et qu'à chercher des proies ;
L'argent est adoré.
Hélas ! nos passions ont des serres infâmes
Où pend, triste lambeau, tout ce qu'avaient nos âmes
De chaste et de sacré.
(V. HUGO.)

| S. m. Mot ou vers de six syllabes. L'*hexasyllabe* est peu employé dans la poésie soutenue.

HEXATÉTRAÈDRE, adj. T. de minéral. Se dit des cristaux à six faces qui portent une pyramide tétraèdre.

HI. Espèce d'interjection qui exprime également le rire et le pleurer, lorsqu'elle est répétée. *Hi, hi, hi*, comme vous voilà bâti ! (Molière.) De grâce, Monsieur, je vous prie de me laisser rire ; *hi, hi, hi*. (Id.) *Hi, hi, hi*, disait le petit Bizet en pleurant, *hi, hi, hi*, c'est m'sieu Adolphe qui a cassé mon sabre en embrassant Claudine. (P. de Kock.)

HIANG-RING. Géogr. Province de l'empire chinois. Capitale, Ting-yeu-pou.

HIAOY. Géogr. Ville de Chine, située dans la province du Kanzi et dans le gouvernement de Fu-ing.

HIATUS, s. m. (*h* asp.) Mot latin adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'espèce de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs sons qui ne se distinguent l'un de l'autre par aucune articulation. Selon Dumarsais, l'hiatus est un bégaiement ou bâillement du langage ; mais, en général, l'hiatus n'est que le produit de la rencontre de plusieurs voyelles dans la prononciation. La règle, en prosodie, a tenté d'éviter ce défaut au moyen de l'élision de certaines voyelles finales d'un mot devant les voyelles initiales d'un autre. La règle grammaticale et poétique, au sujet de l'hiatus, est très-sévère.

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(BOILEAU.)

Dans certains cas, on ne supprime une cacophonie que pour en amener une autre beaucoup moins douce, le plus souvent ; c'est ce que l'on peut remarquer dans les vers suivants :

Hector tomba sous lui, Troie expira sous vous...
Sa ceinture bleue et blanche...
Le doute de l'esprit, cette plaie effroyable.

Dès lors, la règle a beau faire l'élision de l'*e* muet de *Troie*, de *bleue*, de *plaie* devant les mots *expira*, *et*, *effroyable*, il reste toujours un hiatus, dans *Troi' expira*, *bleu' et blanche*, *plai' effroyable*, encore plus caractéristique que le premier. Conséquemment, cette règle nous paraît arbitraire, inintelligente et remplie de contradictions, puisqu'elle ne peut rien contre l'hiatus naturel renfermé dans un mot à diphtongue dissyllabique, puisqu'elle consacre l'hiatus accidentel dont il vient d'être parlé, même à la suite d'une élision. L'hiatus est quelquefois doux et quelquefois dur à l'oreille. Les Latins, du temps de Cicéron, l'évitaient, même dans le langage familier. Les Grecs n'avaient pas le même scrupule. Pour nous, d'après notre manière de prononcer, nous prenons l'oreille pour arbitre, et comme les accents de la voix, dans la modulation du style, peuvent être tour à tour détachés ou coulés comme ceux de la flûte, comme l'articulation est à l'organe ce que le coup de langue est à l'instrument, il est évident que l'hiatus est quelquefois agréable. Il devrait donc être souvent permis, surtout lorsque le sentiment le choisirait, lorsque l'oreille marquerait sa place. Rien n'est plus doux, en effet, que la rencontre des voyelles, placées au milieu, au commencement ou à la fin des mots, qui produisent une consonnance semblable à celle que l'on remarque dans *Clio*, *Laïs*, *Dea*, *Phaon*, *Actéon*, *Léandre*, *Élia*, etc. Maintenant, nous reconnaissons qu'il existe des voyelles dont l'assemblage déplaît, mais l'on en trouve la cause physique dans le jeu même de l'organe. On ne doit dès lors ni employer indifféremment, ni éviter l'hiatus. « Il était permis anciennement dans les vers ; on l'en a banni par une règle trop sévère ; et, selon ma raison, La Fontaine et bien d'autres ont bien fait de n'en tenir aucun compte. » (Marmontel.) Notre poésie même me paraît ridicule sur ce point ; on rejette : J'ai vu mon père *immolé* à mes yeux ; et on admet : J'ai vu ma mère *immolée* à mes yeux, quoique l'*hiatus* du second vers soit beaucoup plus ridicule. (D'Alembert.) | Fig. Lacune dans un ouvrage. | Endroit d'une pièce de théâtre où la scène reste vide. | Interruption dans une généalogie. | Anat. Nom donné à quelques ouvertures. L'*hiatus* de Winslow. L'*hiatus* de Fallope.

HIBERNACLE, s. m. (du lat. *hibernaculum*, construction pour l'hiver). Néol. Habitation d'hiver ; lieu où l'on passe l'hiver. | Bot. Toute partie servant à envelopper les jeunes pousses et à les garantir du froid.

HIBERNAL, ALE, adj. Qui provient de l'hiver, qui appartient à l'hiver. Les rigueurs *hibernales*. Les plaisirs *hibernaux*. | Hist. nat. Qui a lieu pendant l'hiver. Le repos *hibernal* des plantes.

HIBERNANT, ANTE, adj. Zool. Se dit des animaux qui vivent dans l'engourdissement durant l'hiver. La marmotte est un des animaux *hibernants*.

HIBERNATION, s. f. (pron. *ibèrnasion*). État d'engourdissement, sommeil léthargique de certains animaux pendant l'hiver.

HIBERNER, v. n. Zool. Être dans un état d'engourdissement pendant l'hiver.

HIBERNIE. Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient à l'Irlande, et qu'on lui donne encore dans la poésie et dans le style soutenu. Wilfrid avait reçu le jour dans la belle et verte *Hibernie*. (W. Scott.) | S. f. Genre de lépidoptères nocturnes dont la chenille est très-nuisible aux arbres fruitiers.

HIBERNIEN, IENNE, adj. Qui était de l'Hibernie, qui appartenait à l'Hibernie. Le sol *hibernien*. Une femme de race *hibernienne*. | Substantiv. Un *Hibernien*. Une *Hibernienne*.

HIBERNO-CELTIQUE, adj. Se disait du langage mêlé de celte et d'hibernien. | Substantiv. L'*hiberno-celtique* était parlé dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Sommerset. (Davidson).

HIBISCUS, s. m. Bot. Nom scientifique du genre

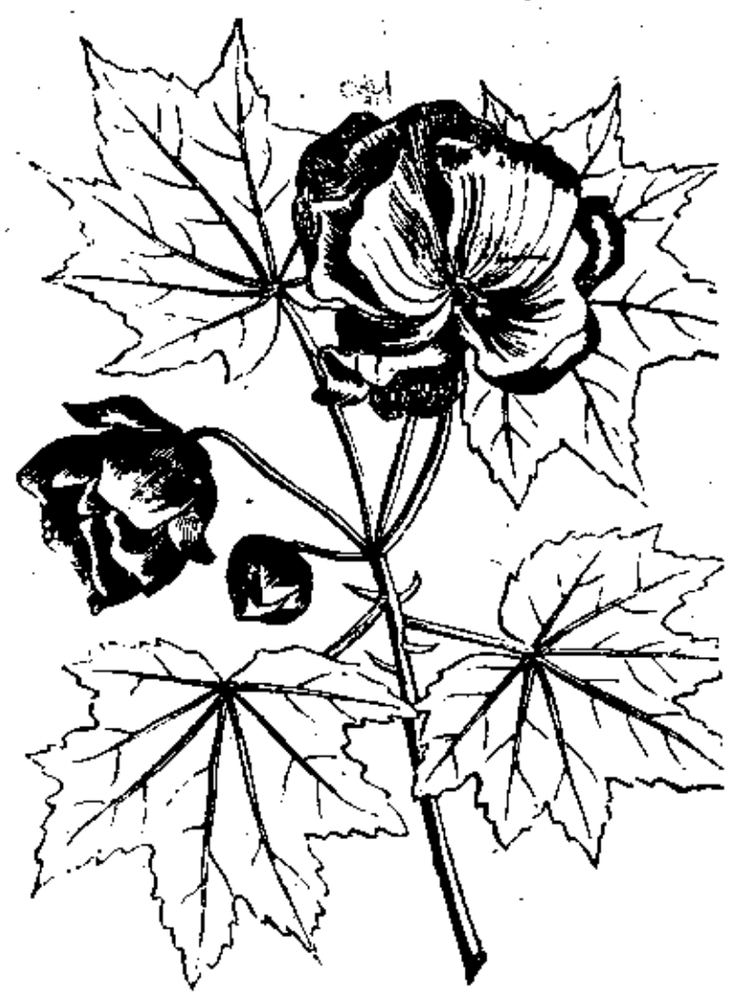

Hibicus.

ketmie, de la famille des malvacées. On distingue particulièrement l'*hibiscus* dit *graine de musc* et *guimauve veloutée*; l'*hibiscus de Syrie*, nommé également *guimauve royale* et *guimauve en arbre*; l'*hibiscus changeant*, à la fleur éphémère, blanche le matin, rose à midi, ponceau le soir; et l'*hibiscus* dit *rose de Chine*, à fleurs rouges. V. KETMIE.

HIBOU, s. m. (*h* asp.). Ornithol. Sous-genre

Hibou.

des chouettes, oiseau de proie nocturne nommé *chat-huant commun*, parce qu'il se nourrit de souris comme les chats, qu'il jette un cri lugubre pendant la nuit et qu'il porte, à chaque côté de la tête, une touffe de plumes en forme de cornes ou d'oreilles. Son bec est court et crochu, incliné et comprimé à sa base; ses narines sont grandes, un peu obliques, recouvertes de poils: sa tête est grosse; ses yeux sont très-grands avec une pupille ronde, qui, comme celle de tous les animaux nocturnes, ne peut supporter la lumière du jour. Ce n'est que la nuit que les hiboux peuvent sortir de leur nid pour chercher leur nourriture. Pendant le jour ils se retirent dans les trous des rochers, dans les creux des arbres ou les vieux édifices. Ils vivent d'insectes, d'oiseaux, de petits animaux. Le genre hibou comprend le *hibou commun* et la *grande chevêche*, mais on donne vulgairement ce nom à beaucoup d'autres oiseaux nocturnes, tels que la *chouette*, le *duc*, la *hulotte*, l'*effraie*, etc. Hier au soir nous vînmes ici gais comme des pinsons; nous y venons aujourd'hui plus tristes que des *hiboux*. (Le Sage.) | Le hibou était, chez les Romains, un oiseau de mauvais augure, tandis qu'il était en grande vénération chez les Athéniens. En effet, ces derniers représentaient la déesse Minerve, leur protectrice, avec un hibou sur la main, comme symbole de la prudence. | Fig. J'ai vu dans ma vie bien des *hiboux* se croire aigles. (Voltaire.) | *C'est une retraite de hibou*, Se dit d'un vieux château inhabité. | Fig. *C'est un hibou*, Se dit d'un homme réservé, qui aime à se tenir à l'écart. Où vas-tu à l'heure qu'il est, *hibou*? (Brueys.) | La mythologie grecque prétend que Nyctimène, fille d'Épopée, fut changée en hibou pour avoir souillé le lit paternel.

HIC, s. m. (*h* asp.; mot lat. qui signifie *ici*). Famil. *Le hic*, Le nœud de la question, la principale difficulté d'une affaire. Voilà le *hic*. C'est là le *hic*. C'était le *hic*; il y topa pourtant. (Grécourt.) Et voilà le *hic*, qui peut-être m'empêchera d'aller en avant. (E. Suë.)

HIDALGO, s. m. Titre de nobles espagnols qui ne sont pas grands d'Espagne, mais se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou maure. Selon quelques auteurs, *hidalgo* vient de *hijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles de ce pays prétendent descendre des Goths; d'autres affirment que ce mot dérive de *hijo d'algo* (fils de quelque chose), de même qu'en France nous disons, dans un sens opposé, *homme de rien*. Un fier *hidalgo*. L'*hidalgo*, malgré son air grave et raide, était assez bonhomme. (Le Sage.) Les *hidalgos* sont passablement ridicules.

HIDEUR, s. f. Aspect de ce qui est hideux. La *hideur* du vice, du despotisme. Vieux mot.

HIDEUSEMENT, adv. (pron. *ideuzeman*). D'une façon hideuse. *Hideusement* contrefait. Elle est *hideusement* défigurée. A Constantinople, le quartier juif est *hideusement* sale. (Tournefort.)

HIDEUX, EUSE, adj. (du lat. *hispidus*, hérissé). Qui a un aspect affreux et repoussant; qui est laid et difforme à l'excès; qui excite l'effroi et le dégoût. Un visage *hideux*. Une femme *hideuse*. Une physionomie *hideuse*. Une chose *hideuse* à voir. La tête *hideuse* de Méduse. Des hommes *hideux* sortant de bouges infects. La mort est déjà si pénible, pourquoi la rendre *hideuse*? Et de son corps *hideux* les membres déchirés. (Racine.) Dieu! quel spectre *hideux* redouble mon effroi! (M. J. Chénier.) | Fig. Ce magistrat de *hideuse* mémoire. (Boileau.) De ses penchants *hideux* une sinistre image. (Lemercier.) Le despotisme est *hideux*, insupportable, abrutissant.

Et ces tristes Césars ..
Qui, tout *hideux* encor de soupçons et de crimes,
Semblent toujours de l'œil designer leurs victimes.
(DELILLE.)

| Horrible, épouvantable. Le *hideux* massacre de la Saint-Barthélemy. L'esclavage est *hideux*. Les *hideuses* transportations de condamnés politiques.

HIDRON, s. m. (du gr. ἱδρώς, sueur). Méd. Vésicule colorée et douloureuse qui vient sur la peau.

HIDRONOSE, s. f. (du gr. ἱδρώς, sueur; νόσος, maladie). Méd. Maladie qui est amenée par une grande éruption de boutons sur la peau; suette.

HIDROTIQUE, adj. Méd. Qui fait suer; sudorifique. Tisane *hidrotique*. | *Fièvre hidrotique*, Fièvre accompagnée de grandes sueurs. | Substantiv. Les *hidrotiques* sont fort employés en médecine.

HIDYPATHIE, s. f. (du gr. ἡδύς, doux; πάθος, passion). Disposition heureuse dans le caractère de l'homme, qui porte à trouver du plaisir partout et en toutes choses.

HIE, s. f. (*h* asp.; du lat. *hiare*, bâiller). Billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre. On élève la *hie* avec un engin, pour la laisser ensuite tomber sur le pilotis. Synonyme de *Mouton*. | Instrument que les paveurs appellent *Demoiselle*, et dont ils se servent pour battre et enfoncer le pavé.

HIÈBLE, s. f. Bot. Espèce du genre sureau, à tige herbacée, à feuilles ailées, à folioles lancéolées, dentées; à fleurs blanches en ombelles, et donnant pour fruits des baies noires et pulpeuses. L'*hièble* croît sur le bord des rivières et dans les terrains humides. Elle exhale une odeur vireuse très-forte. La racine est purgative et diurétique; on en fait un fréquent usage en médecine; les baies s'emploient en teinture, pour colorer les tissus en violet.

HIÉMAL, ALE, adj. (du lat. *hiemalis*, de *hiems*, hiver). Bot. Qui appartient à l'hiver, qui croît en hiver. Plantes *hiémales*.

HIÉMATION, s. f. Didact. Action de passer l'hiver. | Propriété des plantes qui croissent en hiver.

HIÉMENT, s. m. Action d'enfoncer avec la hie. | Bruit que fait une machine à élever des fardeaux. | Mouvement produit dans une construction en charpente par l'effet d'un effort horizontal.

HIER, v. a. Enfoncer les pieux; battre et consolider le pavé avec la hie. *Hier* les pilotis. | V. n. Faire entendre le bruit, le grincement qui provient de la mise en mouvement des machines à élever les fardeaux. La machine *hie* à nous assourdir.

HIER, adv. (pron. *ièr*; du lat. *heri*, même signif.). Il se dit du jour qui précède immédiatement le jour présent, celui où l'on est. *Hier* soir. *Hier* matin. Il est arrivé *hier*. Elle est morte *hier*. Je l'observais *hier*. (Racine.) | *Avant-hier*, La veille d'hier; le jour qui précédait hier. Je vous attendais *avant-hier*. | Fig. Se dit d'un temps indéterminé, mais récent. Votre réputation date à peine d'*hier*. C'est un converti d'*hier*. Le monde est vieux, mais l'histoire est d'*hier*. (Volt.) Je ne suis pas né d'*hier*, et j'ai mes souvenirs. (P. L. Courier.) Il me semble que c'est d'*hier* que nous sommes mariés. (Picard.) | Substant. Vous aviez *hier* tout entier pour vous décider, pour choisir entre les deux partis qui vous étaient proposés.

HIÉRACITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en Égypte, au IIIe siècle, par Hiérax, qui niait la résurrection des corps, désapprouvait le mariage et prétendait que les enfants morts avant l'âge de raison n'étaient pas héritiers de la vie éternelle.

HIÉRANOSE, s. f. (du gr. ἱερός, sacré; νόσος, maladie). Méd. Maladie épileptique, appelée *maladie sacrée* par les anciens. | Danse de Saint-Guy; convulsion.

HIÉRARCHIE, s. f. (*h* asp.; du gr. ἱερός, sacré; ἀρχή, empire). Organisation et distribution de divers pouvoirs sur une échelle de commandement et de subordination; gradation des pouvoirs. Les degrés de la *hiérarchie*. | Nous n'avons pas à blâmer la *hiérarchie* représentant l'ordre du pouvoir, car elle est nécessaire dans toutes les sociétés, même les plus démocratiques; il y aura toujours des citoyens classés pour distribuer l'ordre, en d'autres termes pour commander, et des citoyens classés pour leur obéir; mais, si nous respectons une hiérarchie organisée dans l'intérêt de tous les citoyens, il n'en saurait être de même à l'égard des gouvernements qui prétendent diviser les hommes en créant des castes nobles et roturières, des supérieurs et des inférieurs. Selon nous, une pareille hiérarchie doit être absolument supprimée. En effet, elle n'a aucune espèce de rapport avec la hiérarchie naturelle qui se développe dans la famille, pas plus qu'avec la hiérarchie nécessaire qui constitue les gouvernements démocratiques. « Celui-là qui a le premier compris qu'il fallait diviser les hommes pour régner sur eux a institué la *hiérarchie*, car la *hiérarchie* est la négation de l'égalité. » (P. Mendon.) | *Hiérarchie céleste*. On appelle ainsi les neuf chœurs d'anges chez les catholiques. | Se dit, en général, de tous rangs, autorités, positions, etc., subordonnés les uns aux autres. *Hiérarchie* cléricale, militaire, judiciaire, administrative, etc. | Fig. Subordination de certaines choses les unes aux autres. Deux expressions qui conviennent à la même chose ne conviennent pas au même ordre de choses; et c'est à travers cette *hiérarchie* des styles que le bon goût sait marcher. (Rivarol.)

HIÉRARCHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la hiérarchie. Ordre *hiérarchique*. Organisation *hiérarchique*. Règles *hiérarchiques*.

HIÉRARCHIQUEMENT, adv. D'une façon hiérarchique. Réclamer *hiérarchiquement*.

HIÉRARCHISATION, s. f. Néol. Action de hiérarchiser; résultat de cette action.

HIÉRARCHISER, v. a. Constituer, établir une hiérarchie. *Hiérarchiser* une administration.

HIÉRATIQUE, adj. Qui appartient aux hommes du sacerdoce; qui a rapport aux choses sacrées. Langage *hiératique*. Signes *hiératiques*. | T. de sculpt. et de peint. *Style hiératique*, Style dans lequel la religion impose à l'artiste des formes traditionnelles. | *Écriture hiératique*, Écriture cursive, qui est une abréviation de l'écriture hiéroglyphique et dont les signes sont dérivés des caractères hiéroglyphiques.

HIÉRODRAME, s. m. (du gr. ἱερός, sacré; δρᾶμα, drame). Représentation des actions d'un dieu qui

se donnait dans le temple des païens. | Drame sacré; composition littéraire dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte.

HIÉROGLYPHE, s. m. (du gr. ἱερός, sacré; γλύφω, je grave). Caractère symbolique dont les anciens, les Égyptiens particulièrement, se servaient pour former un langage mystérieux et sacré, qui n'était connu que par les prêtres et par les savants.

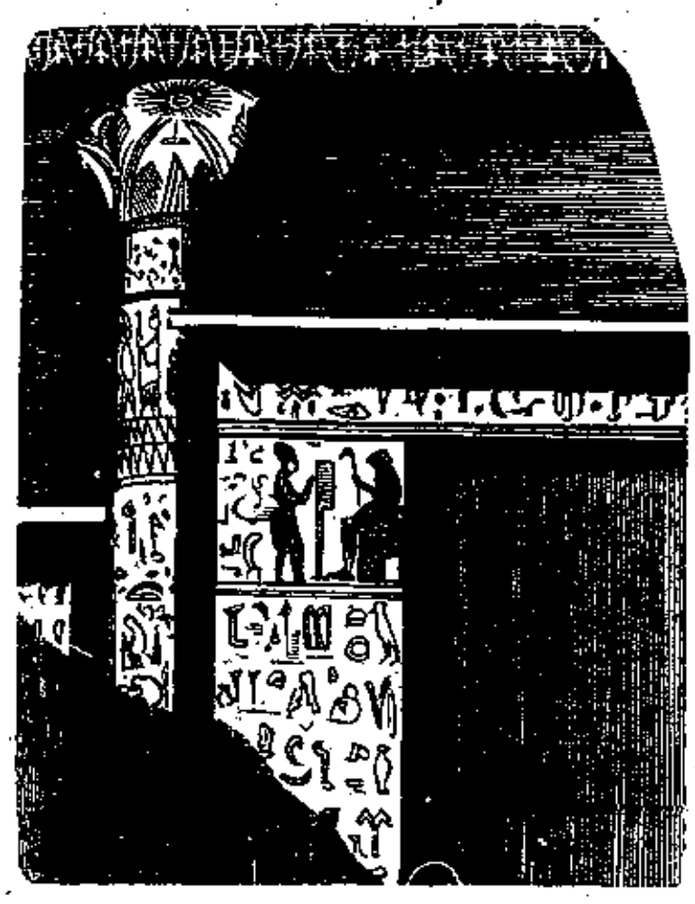

Hiéroglyphes.

La grande Encyclopédie du XVIIIe siècle constate que les hiéroglyphes ont été en usage chez toutes les nations du monde, pour conserver des sentences et des pensées par des figures qui pussent les transmettre à la postérité. Les Chinois en Orient, les Mexicains en Occident, les Scythes dans le Nord, les Indiens, les Phéniciens, les Étruriens, etc., se sont servis de cette manière d'écrire en dessinant des hiéroglyphes; dès lors, les Égyptiens, qui sont les plus habiles dans cet art, n'ont pas eu vraisemblablement une pratique différente des autres peuples. L'Anglais Warburton dit que la nécessité seule avait donné naissance aux hiéroglyphes, mais que les prêtres s'emparèrent dans la suite de cette peinture parlante, lorsqu'elle commença à devenir énigmatique à cause du temps et de l'oubli dans lequel elle était laissée. Champollion jeune a d'abord divisé les hiéroglyphes en *hiératiques* ou sacerdotaux, et en *démotiques* ou populaires, et a déclaré que les uns étaient purement *idéographiques*, ou représentant les idées et non les sons d'une langue, tandis que les autres reproduisaient ou des objets naturels ou des objets artificiels. Ce savant, en essayant de trouver la clé de l'énigme hiéroglyphique, a composé un curieux alphabet gréco-égyptien. Ainsi, les caractères qui représentent un épervier, un moineau, une huppe, un cygne, un œil ouvert, un bras étendu, etc., sont indiqués comme étant des A grecs; ceux qui représentent une lampe allumée, une lampe, un bélier, désignent la lettre B. Quant aux autres lettres, il les explique de la même manière, mais par d'autres caractères. Cette idée de voir dans les hiéroglyphes des lettres alphabétiques, comme chez les Chinois, avait été inspirée à Champollion par les travaux et les comptes-rendus de Zoëga et de Young; elle parut bonne un moment, mais en continuant à étudier les monuments de la vieille Égypte, on dut reconnaître que l'opinion du hiéroglyphiste français était inadmissible, et que tout le monde était en droit de pouvoir se créer un système particulier sur la lecture de ces mystères. C'est du moins l'avis de Klaproth. Les hiéroglyphes, disent la plupart des auteurs, ne sont pas des discours, mais des signes astronomiques qui indiquent la marche des astres et des planètes dans le courant des années solaires et lunaires, et qui annoncent la venue des saisons, des crues périodiques des fleuves et l'approche du temps des labours, des semailles et des récoltes. A cela nous devons répondre que si les hiéroglyphes que l'on voit sur le planisphère de Denderah, sur les divers obélisques, etc., ont la signification qu'on leur donne, il n'en saurait être de même pour les hiéroglyphes, plus nombreux encore, qui sont gravés sur les monuments religieux et sur les tombeaux. Il y a là toute une poésie, tout un chant de douleurs et de larmes, et cependant on y reconnaît des signes semblables à ceux qui figurent sur les édifices les plus prosaïques. En résumé, s'il peut nous être permis de formuler notre opinion à côté des opinions savantes déjà émises sur ce sujet, nous ferons remarquer que nos rébus illustrés, qui sont aujourd'hui si populaires parmi nous, seront peut-être appelés dans un avenir éloigné, si la mode veut bien les utiliser pour dresser des inscriptions, à servir d'hiéroglyphes à ceux de nos descendants qui ne connaîtront plus la langue française, conséquemment nous croyons que les énigmes du désert africain resteront éternellement muettes, parce que la langue qui les a créées est morte, comme le peuple qui la parlait. Le nom d'*hiéroglyphes* ne doit, à la rigueur, être appliqué qu'aux seuls caractères sacrés, sculptés ou peints, représentant des objets naturels dessinés ou sculptés avec soin. (Champollion.) | Fig. *Ce sont des hiéroglyphes pour moi*, C'est une chose à laquelle je ne comprends rien.

HIÉROGLYPHIQUE, adj. Des hiéroglyphes, en hiéroglyphes; qui appartient aux hiéroglyphes. Écriture *hiéroglyphique*. Caractère *hiéroglyphique*. Symbole *hiéroglyphique*. Figures *hiéroglyphiques*. | L'écriture hiéroglyphique ou sacrée des anciens Égyptiens consistait dans l'emploi simultané des trois types distincts : les caractères figuratifs; les caractères symboliques, tropiques ou énigmatiques, et les caractères phonétiques. | Hist. nat. Se dit des corps marqués de lignes sinueuses, qu'on a comparées aux caractères hiéroglyphiques. Coccinelle *hiéroglyphique*. Python *hiéroglyphique*. | S. m. Les parties et les lignes de la paume de la main que l'on consulte dans la chiromancie.

HIÉROGLYPHISTE, adj. et s. Celui, celle qui étudie les hiéroglyphes.

HIÉROGRAMME, s. m. (du gr. ἱερός, sacré; γράμμα, écriture). Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIÉROGRAPHIE, s. f. (du gr. γράφειν, décrire). Description des différentes religions.

HIÉROGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à l'hiérographie.

HIÉROLOGIE, s. f. (du g. ἱερός, sacré; λόγος, doctrine, discours). Étude, connaissance des diverses religions.

HIÉROLOGIQUE, adj. Qui appartient à l'hiérologie.

HIÉRONYMITES, s. m. pl. Nom d'une congrégation religieuse qui, formée en 1370, en Espagne, par Thomas de Sienne, prit saint Jérôme (*Hieronymus*) pour patron, tout en suivant la règle de saint Augustin.

HIÉROPHANTE, s. m. (du gr. ἱερός, sacré; φαίνω, je manifeste). Antiq. Titre du prêtre qui présidait aux mystères, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés.

HIÉROSCOPIE, s. f. (du gr. ἱερός, sacré; σκοπέω, j'examine). Divination par l'examen des entrailles des victimes.

HIGHLANDER, s. m. (de l'angl. *high*, haut; *land*, pays.). Habitant des hauts pays d'Écosse; montagnard. Il y a parmi les *highlanders* moins de mélange d'étrangers que parmi les *lowlanders*, qui habitent le pays plat. Ces Écossais conservent encore, en grande partie, les usages et coutumes de leurs pères. Plusieurs régiments d'highlanders, avec leur ancien costume national, font partie de l'armée anglaise.

HIGHLANDS, s. m. pl. Partie montagneuse de l'Écosse, située dans la zone septentrionale de ce pays. Les *Highlands*.

HILARANT, ANTE, adj. Qui excite la gaieté. | Chim. *Gaz hilarant*, Protoxyde d'azote.

HILARITÉ, s. f. (du lat. *hilaritas*, même signif.). Joie douce et calme. Une physionomie pleine d'*hilarité*. (Acad.) Il nous reçut avec cette *hilarité* gasconne à laquelle contribuait l'aisance d'une fortune honnête. (Marmontel.) | Gaieté subite, inattendue. Cet incident causa un mouvement d'*hilarité* dans l'assemblée. (Acad.)

HILE, s. m. Bot. Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante et recevait les sucs nourriciers. | Anat. Le point généralement déprimé où un viscère parenchymateux reçoit ses vaisseaux. *Hile* du foie, du rein, du poumon, du placenta, etc.

HILIFÈRE, adj. Bot. Qui porte un hile.

HILOIRE, s. f. Mar. Pièces de bois longues et arrondies le plus souvent, qui bordent et soutiennent, en forme de châssis, les caillebotis et écoutilles d'un pont de navire, ainsi que les barrots des dunettes.

HIMALAYA. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Asie centrale, la plus haute du globe, faisant partie du vaste système désigné sous le nom de *Bolor-Himalaya*. Elle commence à la rive gauche de l'Indus par 72°, se termine à peu près au 95° 30' de longitude est. Elle est ainsi au nord la limite naturelle de l'Indoustan, qu'elle sépare de l'empire chinois. Elle a sur son versant septentrional le Thibet, et sur son versant méridional la présidence anglaise d'Agra (Cachemire et Gherwal), le royaume de Népâl, le Boutan et la présidence de Calcutta (Assam), et présente ainsi un développement de 2,500 kilom. Parmi les plus hautes montagnes de l'Himalaya, on cite le *Kunchiginga* (8,588 mèt.), le *Gaouritchanka* (8,836 mèt.), le *Dhawalagiri* (8,187 mèt.), le *Juwahir* (7,824 mèt.), et le *Chamalari* auquel on donne près de 9,000 mètres. Pendant longtemps l'Himalaya, protégé par la supertition des Indous et la barbarie des Ghorkas, peuplade sauvage qui vit à ses pieds, fut impénétrable aux Européens, et il fallait se contenter d'en admirer de loin les sommets gigantesques. Enfin depuis le commencement de ce siècle, des efforts nombreux ont été faits pour explorer de près ces curieuses montagnes.

HIMEROS. Mythol. Le Désir, divinité allégorique, dont Hésiode parle le premier, et qui marche avec Éros (l'Amour), à la suite de Vénus.

HINDOËN. Géogr. La plus considérable des îles norwégiennes de l'océan Glacial Arctique. Elle a 80 kilom. de long sur 40 de large.

HINDOU-KOH. Géogr. Groupe de montagnes situé dans la partie occidentale de l'Himalaya, et connu vulgairement sous le nom de *Caucase indien*. Ses sommets les plus hauts atteignent 7,200 mètres.

HINDOUS, s. m. pl. Géogr. Nom de la race indienne. V. INDE.

HINDOUSTAN, s. m. Géogr. On désigne sous ce nom tantôt toute l'Inde à l'O. du Gange, tantôt seulement la partie septentrionale de cette péninsule, au N. du Dékan. On dit aussi *Hindostan*.

HINDOUSTANI, s. m. Langue dérivée du sanscrit et qui se parle dans les villes principales de l'Inde; elle est aussi employée comme langue littéraire. Étudier, parler l'*hindoustani*.

HIPPARQUE, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; ἀρχών, commandant). Général de la cavalerie dans les armées de Lacédémone et d'Athènes. Il n'y avait qu'un *hipparque* dans les armées de Lacédémone et deux dans celles d'Athènes.

HIPPARQUE. Astronome et mathématicien, né à Nicée. Il découvrit le premier la précession des équinoxes, partagea les cieux en quarante constellations, donna des noms aux astres, découvrit la parallaxe des planètes, détermina la latitude d'un grand nombre de lieux et fixa le premier degré de longitude aux Canaries. Il posa ainsi les fondements de la trigonométrie. Il vivait 150 ans av. J. C.

HIPPIAS. Fils de Pisistrate, lui succéda dans le gouvernement d'Athènes avec son frère Hipparque. Celui-ci ayant été tué, en 514, par Harmodius et Aristogiton, il commit, pour venger cette mort, toutes sortes de cruautés, et se rendit tellement odieux que les Athéniens le chassèrent, l'an 509 av. J. C. Il se retira auprès du roi de Perse, Darius, et le décida à porter la guerre dans l'Attique. Il périt dans les rangs des Perses, à Marathon, 490.

HIPPIÂTRE, s. m. Médecin des chevaux, aujourd'hui vulgairement connu sous le nom de *Vétérinaire*. | Amateur de chevaux. C'est un *hippiâtre*.

HIPPIATRIQUE, s. f. (du gr. ἵππος, cheval; ἰατρική, médecine). Médecine vétérinaire; art de connaître et de traiter les maladies des chevaux en particulier, et celle des autres animaux domestiques ou bestiaux en général. Quoique l'hippiatrique paraisse presque un art nouveau parmi nous, il est certain cependant qu'elle fut cultivée avec soin avant notre ère. Au dire d'Hérodote et de Xénophon, il existait en Grèce des établissements où l'on nourrissait, où l'on dressait, exerçait et soignait une assez grande quantité de chevaux de prix. On trouve dans Varron les mots de *medicus veterinarius*, et dans Valère Maxime ceux de *equarius medicus*. Après l'invasion des Barbares, l'hippiatrique resta dans l'oubli et comme avilie entre les mains de ceux qui ferraient les chevaux, et ne se releva que dans le XVIe siècle, lorsque François Ier chargea l'un de ses médecins de traduire du grec en latin la collection des auteurs vétérinaires anciens, faite, dans le courant du Xe siècle, par les ordres de Constantin Porphyrogénète. Quelques années plus tard, Jean Macé traduisit cette même collection, ainsi que les livres de Végèce, en français, et bientôt l'émulation, au sujet de cet art si utile, se répandant en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne, plusieurs hommes de mérite

écrivirent sur l'hippiatrique, et publièrent des traités estimés, qui ne furent malheureusement appréciés que par un petit nombre d'amateurs. Mais l'impulsion était donnée, et si à cette époque on vit peu de gens sérieux s'appliquer à cette branche intéressante de la médecine, on s'accoutuma dans la suite à croire qu'un médecin de chevaux pouvait mériter l'estime et la considération de ses concitoyens. Aussi l'*hippiatrique* ou *art vétérinaire*, que l'on étudie principalement dans la célèbre école d'Alfort, est-elle en grand honneur aujourd'hui parmi les nations civilisées. | Adjectiv. Qui a rapport à l'hippiatrique. Science *hippiatrique*.

HIPPIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient aux chevaux, à l'équitation. Écrivain *hippique*.

HIPPOBOSQUE, s. f. (du gr. ἵππος, cheval; βόσκειν, faire paître). Entom. Genre de diptères de la famille des pupipares, renferme des insectes de petite taille, à corps ovalaires; tête petite, presque plate; ailes longues recouvrant l'abdomen dans le repos. L'*hippobosque des chevaux*, qui se trouve dans toute l'Europe, tourmente de ses piqûres, pendant l'été, les chevaux, les bœufs et les chiens.

HIPPOCAMPE, s. m. Ichthyol. Poisson du genre syngnathe, vulgairement appelé *Cheval marin*, et remarquable par son tronc comprimé. Les animaux de cette espèce sont caractérisés par une

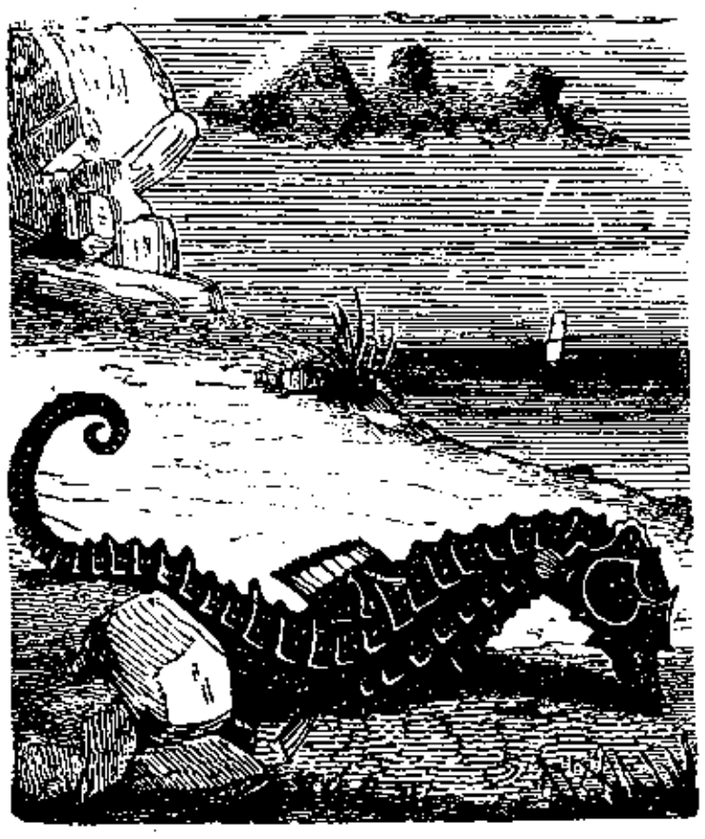

Hippocampe.

nageoire dorsale, une anale et point de caudale. | Anat. *Pieds d'hippocampe, grand et petit hyppocampes* ou *cornes d'Ammon*, Noms donnés à deux prolongements médullaires qui naissent, l'un à droite, l'autre à gauche de la partie postérieure du corps calleux, se recourbent et s'enfoncent dans la partie inférieure des ventricules du cerveau.

HIPPOCAMPE, s. m. Mythol. Cheval marin à

Hippocampe.

queue de poisson. Dès la plus haute antiquité, le cheval fut le symbole du dieu de la mer, qu'Homère représente attelant cet animal à son char pour voler sur les flots. Plus tard, cette tradition s'altéra chez les poètes et les artistes; ils donnèrent des ailes au coursier de Neptune, et, postérieurement encore, une queue de poisson et un corps verdâtre et couvert d'écailles. L'hippocampe n'était pas d'ailleurs l'attribut du seul dieu des mers; on le voit aussi attelé au char de Protée et traînant les Néréides.

HIPPOCASTANÉES, s. f. pl. (du gr. κάστανα, châtaigne). Bot. Famille de plantes dont le type est le marronier d'Inde.

HIPPOCENTAURE, s. m. Mythol. Animal fabuleux, moitié homme et moitié cheval. Ils passent leur vie à chercher la nature et la manquent toujours; leurs héros y sont aussi étrangers que les dragons ailés et les *hippocentaures*. (Montesquieu.) | On dit mieux *Centaure*.

HIPPOCOLLE, s. f. Gélatine qu'on extrait de la peau de cheval ou d'âne, et qui fait la base de plusieurs médicaments.

HIPPOCRATE. Le père de la médecine; né

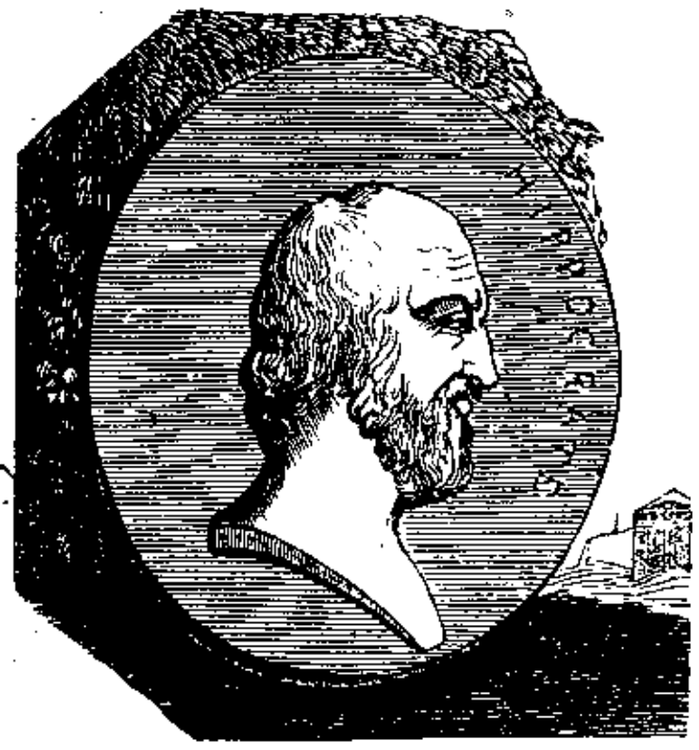

Hippocrate.

l'an 460 av. J. C., dans l'île de Cos, de la famille des Asclépiades, qui, depuis plusieurs siècles, était vouée à l'art de guérir. Il voyagea pour s'instruire en Grèce et dans plusieurs provinces de l'Asie, résida tantôt à Cos, tantôt en Thessalie ou en Thrace, tantôt à Pella, à la cour de Perdiccas, roi de Macédoine, tantôt à Athènes, enseignant et pratiquant la médecine. Il florissait surtout à l'époque de la guerre du Péloponèse. On raconte sur lui plusieurs anecdotes que la critique moderne a mises en doute: ainsi, on prétend qu'il guérit de la peste les Athéniens en allumant de grands feux au milieu de la ville; qu'il repoussa les propositions d'Artaxerce-Longuemain, roi de Perse, qui voulait à force d'or l'enlever de la Grèce. Il mourut à Larisse dans un âge fort avancé, à quatre-vingts ans selon les uns, à cent ans selon les autres. Il offrit, par ses mœurs non moins que par son habileté, le modèle d'un parfait médecin, et mérita le surnom de *divin vieillard*. Avant Hippocrate, la médecine se réduisait presque à des jongleries mystiques et à des pratiques superstitieuses, dont les prêtres avaient le monopole. Le premier, il divulgua les méthodes curatives, qui étaient jusque-là restées secrètes. En outre, il créa l'art d'observer, et sut se garantir des hypothèses auxquelles s'abandonnaient les médecins de son temps; il consigna dans ses écrits le fruit de ses observations, et il le fit avec tant de bonne foi qu'il ne dissimula pas même les erreurs dans lesquelles il avait pu tomber. Les principaux de ces écrits sont les traités : *de la Nature de l'Homme*, où se trouve la théorie célèbre des quatre humeurs (sang, flegme, bile, atrabile); *des Fractures*, *des Airs*, *des Eaux* et *des Lieux*, *des Épidémies*, qui offrent de précieux matériaux pour l'hygiène et la prophylactique; les *Pronostics* et surtout les *Aphorismes*, ouvrage que l'on regarde comme son chef-d'œuvre et qui jouit d'une autorité suprême. | Fig. S. m. *C'est un hippocrate*, C'est un bon médecin.

HIPPOCRATÉE, s. f. Bot. Genre de plantes ainsi nommées à cause des vertus fébrifuges qu'on leur attribue, renferme des arbustes du Mexique et de la Guyane. Presque toutes les espèces d'*hippocratées* donnent des fruits comestibles.

HIPPOCRATIQUE, adj. Méd. Qui appartient, qui a rapport au système d'Hippocrate; qui concerne Hippocrate ou sa doctrine. Opinion *hippocratique*. Système *hippocratique*. | *Médecins hippocratiques*, Ceux qui suivent la doctrine d'Hippocrate.

HIPPOCRATISME, s. m. Philosophie d'Hippocrate appliquée à la médecine, qui en fait le principal objet. Cette doctrine cherchait à prolonger la vie humaine autant qu'elle en était susceptible, en prévenant ou corrigeant les effets des accidents qui tendaient à en abréger le cours.

HIPPOCRATISTE, s. Celui, celle qui est partisan de la doctrine d'Hippocrate.

HIPPOCRÈNE. Mythol. Fontaine du mont Hélicon, en Béotie, consacrée aux Muses, et que Pégase fit jaillir en frappant du pied. Ses eaux, au dire de la Fable, inspiraient les poètes.

HIPPODROME, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; δρόμος, course). Partie du cirque destinée, chez les Grecs, aux courses de chars et de chevaux, tandis que le stade était réservé pour les courses à pied, les luttes, le pugilat, le jeu du ceste. L'*hippodrome d'Olympie* avait 200 mètres de large sur 400 de long. Il était séparé du stade par des portiques immenses, et à l'une de ses extrémités était une borne autour de laquelle devaient tourner les chars, qui ne devaient que l'effleurer dans leurs courses rapides. | Aujourd'hui, Terrain sur lequel se font les courses plates des chevaux. L'*hippodrome* du bois de Boulogne. | Il existait à Paris, aux Champs-Élysées, un immense édifice décoré du nom d'hippodrome. On y exécutait des exercices hippiques.

HIPPOGRIFFE, s. m. Animal fabuleux et poétique, moitié cheval et moitié griffon, possédant des ailes. L'*hippogriffe* a été célébré dans *Roland le Furieux*, par l'Arioste, qui s'en servit pour conduire Astolphe dans la lune.

HIPPOLITHE, s. f. (du gr. λίθος, pierre). Calcul qui se trouve quelquefois dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLOGIE, s. f. (du gr. λόγος, discours, doctrine). Étude, science du cheval.

HIPPOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à l'hippologie. Conférence *hippologique*.

HIPPOLOGUE, s. Celui, celle qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOLYTE. Fils de Thésée et d'Antiope, reine des Amazones. Phèdre, sa belle-mère, éprise pour lui d'une passion criminelle, l'accusa d'avoir voulu lui faire violence; Thésée, irrité, supplia Neptune de punir cet inceste. Hippolyte s'enfuit pour éviter le courroux de son père; mais ses chevaux, effrayés à la vue d'un monstre envoyé par Neptune, s'emportèrent et le précipitèrent au milieu des rochers. On lui éleva des autels et des temples après sa mort, et, à la prière de Diane, Esculape le rendit à la vie. Euripide a fait de ce héros le sujet d'une tragédie, et Racine, après lui, a traité le même sujet dans *Phèdre*.

HIPPONE. Géogr. Aujourd'hui *Bone*, ville de l'Afrique ancienne, dans la Numidie orientale, à l'embouchure de la Seybouse. C'était jadis une des résidences des rois numides. Cette ville eut saint Augustin pour évêque.

HIPPOPHAGE, s. (du gr. ἵππος, cheval; φαγεῖν, manger). Celui, celle qui mange de la viande de cheval. | Adjectiv. Population *hippophage*.

HIPPOPHAGIE, s. f. Alimentation par la viande de cheval. L'*hippophagie* a pris des développements en France dans ces dernières années.

HIPPOPHAGIQUE, adj. Qui a rapport à l'hippophagie. Boucherie *hippophagique*.

HIPPOPOTAME, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; πόταμος, fleuve). Genre de la famille des pachydermes. Connu dès la plus haute antiquité, l'hippopotame est de tous les gros animaux celui dont l'histoire est pourtant encore le moins éclaircie; on ne sait pas positivement s'il en existe plusieurs espèces, et cependant il abonde dans certains parages très-fréquentés de l'Afrique. Maintenant on n'en trouve plus, comme autrefois, au-dessous des cataractes; les fleuves de Guinée, le Zaïre, dans le Congo, et les environs du Cap en sont remplis. L'hippopotame tient du cochon, mais il est presque aussi gros que l'éléphant ou que le rhinocéros; il a seulement les pattes beaucoup plus courtes, de sorte que, son ventre touchant presque à terre et ses mouvements étant embarrassés, il préfère se tenir dans l'eau, où il nage à merveille. Il vient respirer à la surface en se laissant aller au courant; il paît au fond des eaux et s'y promène. Il renverse quelquefois les bateaux qui lui causent de l'ombrage, mais on ne l'a jamais vu faire le moindre mal aux hommes qui les montaient; il ne mange jamais de chair, sa nourriture étant entièrement végétale. L'ivoire de ses dents est d'une blancheur et d'une dureté presque minérales; aussi l'emploie-t-on dans les arts de préférence à tout autre; mais cet ivoire est très-difficile à travailler.

On a proposé récemment d'essayer d'introduire l'hippopotame au nombre des animaux domestiques. Il y a des *hippopotames* fossiles. | Fig. et famil. *C'est un hippopotame*, Se dit d'un homme très-pesant. |

Hippopotame.

Souffler comme un hippopotame, Se dit d'un gros homme qui respire péniblement et bruyamment.

HIPPURATE, s. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide hippurique avec une base.

HIPPURIDE, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe, de la famille des halorragées.

HIPPURIE, s. f. Méd. Présence accidentelle de l'acide hippurique ou des hippurates dans l'urine de l'homme.

HIPPURIQUE, adj. Chim. *Acide hippurique*, Acide de plusieurs sels particuliers de l'urine des mammifères herbivores, et même de l'homme.

HIPPURITE, s. f. Genre de coquilles univalves qui n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile.

HIRAM. Roi de Tyr; régna de 1023 à 985 av. J. C. | Architecte syrien, chargé par Salomon de diriger les travaux lors de la construction du temple de Jérusalem; il périt assassiné par une partie des ouvriers révoltés.

HIRCIN, INE, adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui appartient, qui a rapport au bouc. | Odeur *hircine*. | S. f. Chim. Principe qui est dans les graisses de bouc et de mouton. Il est liquide, très-odorant, assez analogue à l'*oléine*; il fournit par la saponification un acide gras particulier, appelé *Acide hircique* dont on fait grand usage dans certaines industries.

HIRCIQUE, adj. Chim. *Acide hircique*, Produit de la saponification de l'hircine.

HIRCISME, s. m. Odeur forte et particulière qui s'exhale des aisselles chez certains hommes.

HIRONDELLE, s. f. (du lat. *hirundo*, même signif.). Ornithol. Genre de passereaux de la famille

Hirondelle.

des fissirostres. Bec court, triangulaire, large, aplati horizontalement, profondément fendu; mandibule supérieure faiblement recourbée vers sa pointe; pieds courts à quatre doigts grêles, trois antérieurs, un postérieur; queue formée de douze rectrices; ailes allongées, la première rémige la plus longue. Les hirondelles apparaissent en France vers l'équinoxe du printemps, pour disparaître de nouveau vers l'équinoxe d'automne. Oiseaux cosmopolites, leur domaine s'étend partout où le soleil acquiert assez de puissance pour réchauffer la terre glacée; partout où l'air nourrit assez d'insectes pour leur fournir une abondante prise; mais, si l'hirondelle n'a pas de patrie, elle a une famille, une demeure, un *chez elle*, et, dans ces longs voyages qu'elle exécute deux fois l'an, des terres équatoriales aux lignes polaires et des cercles arctiques à l'équateur, elle se choisit toujours deux points de repos, entre lesquels elle partage sa vie. Presque toujours l'hirondelle, qui nous quitte en septembre, revient vers la mi-avril au nid qu'elle s'est bâti, et, ce qui est plus étrange encore, les *jeunes hirondelles* établissent presque toujours leur demeure dans le voisinage du nid qui les a vues naître. Les hirondelles sont monogames; elles défendent en commun leurs foyers envahis par l'ennemi; elles reconstruisent en commun leur demeure renversée ou détruite. Essentiellement insectivores, elles font leur nourriture de cousins, de mouches, de charençons, de tipules surtout, dont elles sont très-friandes. Le genre hirondelle renferme de nombreuses espèces, parmi lesquelles il faut distinguer surtout: l'*hirondelle domestique*, l'*hirondelle des fenêtres*, l'*hirondelle des rivages* et l'*hirondelle salangane*. C'est cette dernière espèce, habitante de la Malaisie, qui construit ces nids gélatineux si estimés dont les Chinois font des potages. Le départ des *hirondelles*. Le retour des *hirondelles*. Une mère *hirondelle*, revenant au nid chargée de provisions, et trouvant la maison où elle l'avait bâti embrâsée, se précipita au travers des flammes pour nourrir et secourir ses petits. (Bonnet.)

Et ce foyer chéri ressemble aux nids déserts
D'où *l'hirondelle* a fui pendant de longs hivers.
(LAMARTINE.)

| *Venir avec les hirondelles*, Venir au printemps. *Partir avec les hirondelles*, Partir en automne. | Prov. *Une hirondelle ne fait pas le printemps*, Il n'y a pas de conséquence à tirer d'un seul cas, d'un fait isolé. | Cet oiseau était consacré à Isis. Selon la Fable, Progné fut changée en hirondelle au moment où Térée, son époux, à qui elle avait servi son propre fils, qu'elle avait coupé en morceaux, se levait de table pour la tuer. Aussi ce nom de *Progné* est-il, chez les poètes, synonyme d'*hirondelle*. | *Hirondelle de mer*, Se dit de certains oiseaux de mer qui ont de la ressemblance avec l'hirondelle. Se dit aussi de quelques poissons volants. | Coquille bivalve du genre avicule.

HIRUDINÉ, ÉE, adj. (du lat. *hirudo*, sangsue). Qui ressemble à une sangsue, | S. f. pl. Famille de la classe des annélides, qui a pour type la sangsue. Ces animaux ont le corps mou, aplati, présentant deux extrémités qui offrent chacune un disque élargi et susceptible de s'appliquer au corps comme une ventouse. C'est au moyen de ces disques que les hirudinées se meuvent, et que plusieurs espèces sucent le sang. La bouche est au centre du disque antérieur. La peau des hirudinées est molle et jouit d'une grande contractilité. Ces animaux sont ovipares. On les rencontre dans les rivières, dans les marais et même dans les eaux de la mer. Certaines espèces se fixent aux animaux qui vivent dans les mêmes eaux ou bien qui viennent s'y désaltérer.

HIRUDINICULTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui s'occupe d'hirudiniculture.

HIRUDINICULTURE, s. f. Art d'élever et de multiplier les sangsues.

HISPANIE. Géogr. Contrée de l'Europe ancienne, aujourd'hui Espagne et Portugal; était bornée, au N., par les Pyrénées; de tous les autres côtés, par l'Océan ou la Méditerranée. Les Romains la divisèrent vaguement, d'abord en deux régions (la Citérieure et l'Ultérieure), puis en trois (Tarraconnaise, Lusitanie, Bétique), puis en cinq (Tarraconnaise, Gallicie, Carthaginoise, Lusitanie, Bétique). L'Hispanie, diocèse de la préfecture des Gaules, compta sept diocèses particuliers (les cinq précédents, plus les îles Baléares et la Mauritanie tingitane). L'Hispanie fut habitée, dès la plus haute antiquité, par des peuples de race ibérienne, parmi lesquels on distingue les Cynètes ou Cynésiens, sur la côte S.-E.; les Tartessiens, près des colonnes d'Hercule, et les Sicanes ou Sicules, près des Pyrénées. Sous l'Empire, l'Hispanie fut très-florissante, et elle donna à Rome des écrivains distingués, les Sénèque, les Lucain, les Martial, et un empereur, Trajan. En 408, les Suèves, les Alains et les Vandales; en 411, les Visigoths s'y établirent, et ces derniers devinrent bientôt maîtres de la Péninsule.

HISPANIOLA. Géogr. Premier nom donné par les Espagnols à Saint-Domingue. V. HAÏTI.

HISPANIQUE, adj. Qui appartient à l'Espagne ou aux Espagnols.

HISPANISME, s. m. Locution propre à la langue espagnole.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Se dit des contrées du nouveau monde qui ont été possédées par les Espagnols. États *hispano-américains*. | Qui concerne ces contrées ou leurs habitants. Nations *hispano-américaines*. | Habitant de ces contrées.

HISPE, s. f. (*h* asp.). Entom. Genre de coléoptères de la famille des cyclides, comprenant des espèces qui font le passage des criocères aux cassides. Les hispes, dont on connaît peu les métamorphoses, se fixent sur différents végétaux dont elles se nourrissent, et se laissent tomber à terre dès

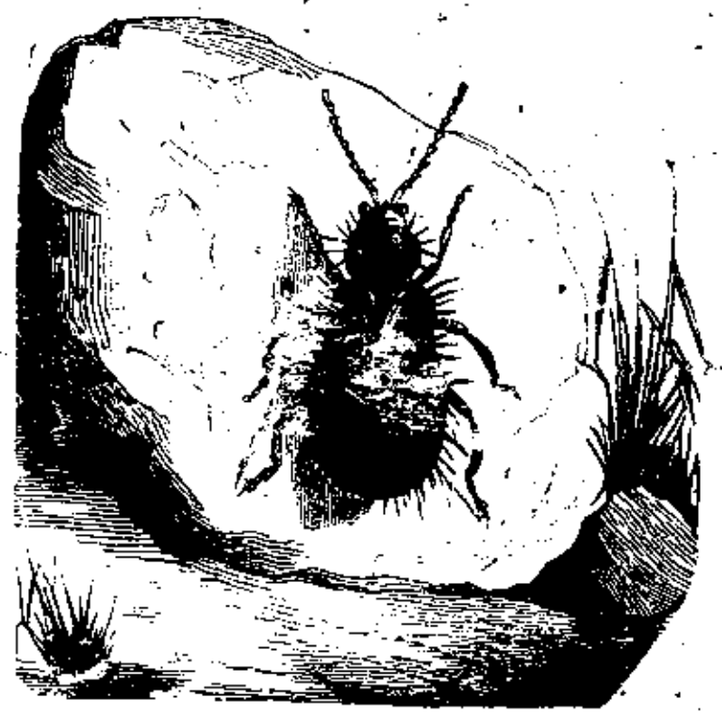

Hispe.

qu'on veut les [illegible]. Elles contractent leurs pattes et ne donnent alors aucun signe de vie. Les espèces les plus remarquables sont la *hispe bordée*, qui se trouve au Brésil; la *hispe sanguinolente*, qui vit aux Antilles; la *hispe âtre*, que l'on rencontre souvent, aux environs de Paris, sur les fleurs des composées et sur le haut des tiges des graminées; enfin, la *hispe testacée*, habitante du midi de la France, de l'Italie, du Levant et de la Barbarie.

HISPIDE, adj. (du lat. *hispidus*, hérissé de poils). Bot. Couvert de poils rudes et épars. Tige *hispide*.

HISPIDITÉ, s. f. Bot. État d'une surface hispide.

HISSAR (c. à d. *château*). Géogr. Ville forte du Turkestan, à 210 kilom. S. E. de Samarcande; chef-lieu du territoire d'Hissar, à l'E. de la Boukharie. | *Hissar-Firozeh*. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), chef-lieu de district, à 145 kilom. N. O. de Delhi. Forteresse importante fondée au XIVe siècle par le sultan Féroug, au milieu d'un terrain aride qu'il fertilisa en y amenant par des canaux les eaux de la Djemmah et du Setledje. Le district d'Hissar s'étend le long de la rive gauche de la Djemmah, et a pour villes principales Hissar, Hansy et Sursutty.

HISSÉ, ÉE, part. Qu'on a élevé en hissant. Pavillon *hissé* au haut de la corne. Les embarcations *hissées*. L'ouvrier *hissé* sur la barricade.

HISSER, v. a. Élever, hausser un pavillon, un canot, une ancre, une vergue, une barrique ou tout autre objet, à une hauteur déterminée, à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan. *Hisser* une voile. On avait *hissé* la vergue. (Barthélemy.) | En général, Tirer en haut. Ce fut un beau spectacle que leur départ et la manière ingénieuse dont ils *furent hissés*, eux et leurs moutons, au haut des montagnes. (Voltaire.) | SE HISSER, v. pr. S'élever, se hausser. *Se hisser* jusqu'à la fenêtre.

HISTIÉOTIDE. Géogr. Contrée de Thessalie, dans l'ancienne Grèce; était bornée, au N., par la Pélagonie; à l'E., par la Perrhébie, et à l'O., par l'Epire. Elle est voisine des monts Olympe et Ossa. Elle s'appelait auparavant *Doride*, du nom de Dorus, un des fils de Deucalion. Les Pélasges, ses premiers habitants, en furent chassés par les Cadméens; ceux-ci le furent, à leur tour, par les Perrhébiens, qui donnèrent à leur nouvelle patrie le nom d'*Histiéotide*, d'Hestiée, ville de l'île d'Eubée, dont ils avaient emmené les enfants.

HISTIODROMIE, s. f. (du gr. ἱστίον, voile de

navire; δρόμος, course). Didact. Art de la navigation à voiles. L'*histiodromie* se perd.

HISTOIRE, s. f. (du gr. ἱστορέω, examiner, explorer). Dans son acception la plus large, ce mot s'applique à tous les faits qui tombent dans le domaine de l'expérience; le présent et le passé, tous les phénomènes qui se produisent dans l'espace, tous les changements qui s'opèrent successivement, chronologiquement, sont du ressort de l'histoire ainsi comprise. | Dans un sens plus restreint, l'histoire n'est que le récit des faits, des événements relatifs aux peuples en particulier et à l'humanité en général. Étudier l'*histoire*. Savoir l'*histoire*. Lire l'*histoire*. Le champ de l'*histoire*. La vraie science de l'*histoire* est de remarquer, dans chaque temps, ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements. (Bossuet.) Tous les peuples ont écrit leur *histoire* quand ils ont pu écrire. (Voltaire.) La véritable *histoire* est celle des mœurs, des lois, des arts et des progrès de l'esprit humain. (Id.) L'*histoire* la plus intéressante est celle où l'on trouve le plus d'exemples de mœurs, de caractères, en un mot le plus d'instruction. (J. J. Rousseau.) C'est là que nous avions tracé, avec le fer et le sang, l'une des plus grandes pages de notre *histoire*. (Ségur.) | *Histoire universelle*, Histoire générale de l'espèce humaine, sous le rapport politique, militaire et religieux. L'*histoire universelle* n'a jamais pu remplir qu'une partie de son programme. | *Histoire sainte, histoire sacrée* ou *histoire du peuple de Dieu*, Celle qui nous expose les traditions judaïques, les légendes chrétiennes et les mystères et cérémonies du mosaïsme et du christianisme. Elle est contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament. | *Histoire profane*, Histoire des peuples païens. Se dit surtout par opposition à *histoire sacrée*. | *Histoire fabuleuse* ou *mythologique*, Histoire de la religion pendant l'âge mythique des peuples et des États. | *Histoire ancienne*, Celle qui embrasse les temps et les peuples les plus anciennement connus, et qui finit à la destruction de l'empire d'Occident, en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395. | *Histoire du moyen âge*. Celle qui a pour point de départ la mort de Théodose, 395, ou la destruction de l'empire romain en Occident, en 476, et qui s'arrête à la découverte de l'Amérique, en 1492, ou à celle de la route par mer aux Indes orientales, en 1498. | *Histoire moderne*, Celle qui s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours. | *Histoire contemporaine*, Histoire des événements dont nous avons été témoins. | *Histoire ecclésiastique*, Histoire dans laquelle on expose l'origine et les progrès du christianisme, des luttes qu'il a soutenues, des schismes qui l'ont déchiré, des hérésies qui ont altéré sa doctrine, des persécutions qu'il a suscitées contre les dissidents, de la fondation des divers ordres monastiques, religieux et militaires. | *Histoire littéraire*, Histoire des différents genres de littérature qui ont été cultivés dans un pays, des écrivains qui se sont illustrés dans chaque genre, des académies, des sociétés savantes qui ont contribué au perfectionnement des connaissances humaines. | Absol. *L'histoire*, Les ouvrages historiques, les faits rapportés par les historiens. Interroger l'*histoire*. Le témoignage de l'*histoire*. Les fastes de l'*histoire*. Ces gens lisent toutes les *histoires* et ignorent l'*histoire*. (La Bruyère.) Pour bien écrire l'*histoire*, il faut être dans un pays libre. (Voltaire.) Dans l'*histoire*, comme dans l'optique, l'éloignement rapproche les objets entre eux. (Duclos.) J'ai pour la mission de l'*histoire* un tel respect, que la crainte d'alléguer un fait inexact me remplit d'une sorte de confusion. (Thiers.) | En parlant de l'auteur d'une histoire, on dit : *l'histoire de Salluste, l'histoire de Tite-Live*, et on entend par là l'histoire écrite par Salluste, par Tite-Live; mais quand on dit : *l'histoire d'Alexandre, l'histoire de Charles XII*, on entend par là le récit des actions mémorables de ces souverains. | Récit quelconque d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. Télémaque lui fit l'*histoire* de son départ de Tyr. (Fénelon.) Quand j'eus satisfait sa curiosité, elle satisfit la mienne, en me faisant le récit de son *histoire*. (Le Sage.) | Narration fabuleuse, mais vraisemblable, ou histoire dans laquelle l'auteur a introduit un mélange de vérité et de fiction. L'*histoire* d'Héliodore. L'*histoire* de la princesse de Clèves. L'*histoire* de Gil Blas. *Histoire* de Cléveland. | Famil. Récit de quelque aventure particulière. Charmé de réjouir la compagnie là-dessus (les effets ridicules de l'amour-propre), je la régalai de l'*histoire* des homélies. (Le Sage). | Famil. *Je sais bien son histoire*, C'est un homme dont la vie et les actions me sont bien connues. | S'emploie quelquefois familièrement dans le sens de Mensonge, récit mensonger.

Monsieur l'abbé vous entame une *histoire*
Qu'il ne croit point, mais qu'il veut faire croire.
(VOLTAIRE.)

| Famil. *C'est une histoire; ce sont des histoires; histoire que tout cela*, C'est un mensonge, je ne crois pas ce que vous dites. | Fig. et famil. *C'est une autre histoire*, C'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. | Ouvrage d'histoire en général. L'*histoire* des malheurs des peuples n'est autre que celle des sottises ou des crimes de leurs chefs. (Boiste.) | Famil. *A ce que dit l'histoire*, A ce que l'on raconte. | Prov. *L'histoire le dit*, C'est le bruit commun. | Se dit absol., par opposition à la fable, aux fictions en général. La seule différence qu'il y ait entre celui qui écrit l'*histoire* et celui qui écrit des romans, c'est que le premier peint les caractères d'après les faits, et que le second imagine les faits d'après des caractères supposés. (Condillac.) | *Peintre d'histoire*, Peintre qui s'attache à représenter des sujets ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés, par opposition aux peintres de portraits, de paysages ou de fleurs. | L'histoire enseigne les temps écoulés, non pas seulement en racontant les événements, mais encore, et surtout lorsqu'elle a été écrite par les contemporains, elle représente l'esprit, la vie morale de chaque époque. L'art historique, comme tous les autres arts, a eu et doit avoir ses phases, déterminées par les phases de la civilisation. De même que les hommes et les peuples n'ont pas toujours pensé et agi avec les mêmes dispositions, de même ils n'ont pas toujours vu les faits sous le même aspect. L'histoire par excellence, la seule, selon un ancien, qui mérite ce nom, c'est l'histoire écrite par les témoins oculaires. Cela est vrai, en ce sens seulement que c'est l'unique témoignage réel qui nous reste. Les générations suivantes peuvent mieux juger les faits, en pénétrer, en développer l'esprit, en connaître les causes, les effets et les rapports; toujours est-il que l'histoire devient plus ou moins leur œuvre; tandis que sa substance essentielle, ses matériaux, sans lesquels elle ne serait pas, ce sont les faits qu'ont transmis par écritures ou traditions ceux qui assistent aux événements. Les premières histoires, comme l'esprit des premières sociétés, furent cosmogoniques, religieuses et poétiques. L'histoire primitive, comme la philosophie primitive, comme toute science primitive, repose dans le sein de la mythologie. L'âge suivant est héroïque et poétique. Les événements deviennent l'œuvre des hommes; le gouvernement direct et exclusif de la Divinité a cessé. Les épopées servent de transition entre les récits cosmogoniques et mystiques, et les récits réels. L'*Iliade* et les autres épopées sont des histoires, mais jetées dans les moules poétiques des récits cosmogoniques. Puis vint la séparation entre le réel et l'idéal, entre la poésie et la prose, entre les jouissances que l'homme accordait à son esprit, et le positif de la vie. A ce moment parut celui qu'on a appelé le père de l'histoire, Hérodote; vraie transition entre l'histoire et l'épopée, il représente toute une époque de l'art. L'histoire suivit à Rome, comme dans la Grèce, la marche de la civilisation; elle fut d'abord renfermée dans les temples et consignée dans les annales pontificales. Ses origines se joignent aussi aux âges héroïques et au gouvernement des dieux. A partir du christianisme, ce n'est plus seulement dans les narrations que doit se chercher l'histoire; les Pères de l'Église, leurs controverses, leurs lettres, leurs livres, sont la source féconde des connaissances. Charlemagne, dont la puissance remplissait toute l'Europe occidentale, ne put donner à l'histoire une durable unité; mais son souvenir s'empara de l'esprit des peuples. Chroniques, anecdotes, traditions populaires, qui par la suite devinrent une histoire pratique, s'animèrent du nom de Charlemagne. Ses *Capitulaires*, ses essais de monarchie, ses tentatives d'administration, ses conquêtes et ses voyages laissèrent de lui des traces profondes. Dans le XVe siècle, on commença à rédiger des histoires de France. A partir du XVIIe siècle, nous sommes en pleine civilisation; il n'y a plus à rechercher les sources de l'histoire. L'art historique peut être considéré dès lors comme une branche de la philosophie; il en est dorénavant inséparable. | *Philosophie de l'histoire*, La partie morale de la philosophie des événements. La succession des événements, durant des siècles nombreux, serait d'un intérêt nul, si les faits se succédaient les uns aux autres sans enchaînement, si leur série ne constituait qu'un ordre de dates. Le charme dramatique attaché à telle ou telle époque qui a son exposition, ses progrès et son dénoûment; la sympathie excitée par les biographies, la réalité conservée dans des mémoires, ne peuvent se retrouver dans une histoire complète. Il faut qu'une pensée, ou du moins une intention générale, préside à sa conception; il faut que l'écrivain nous montre les faits s'avançant vers un but, qu'il nous fasse pressentir les conséquences de chaque pas fait en avant. La raison est aussi exigeante que l'imagination; elle réclame l'unité, et veut qu'on lui produise de même son drame et son épopée, dont le héros est une idée, si l'on peut parler ainsi. C'est ainsi que Bossuet, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*; Vico, dans sa *Science nouvelle*; Montesquieu, dans ses divers écrits sur l'histoire; Michelet, Eugène Suë, Simonde de Sismondi, Henri Martin, B. Sarrans, Louis Blanc, de nos jours, ont fait de la *philosophie de l'histoire*. « Tracer l'histoire universelle éternelle, dit Michelet dans sa traduction abrégée et son analyse précise et bien sentie de Vico, tracer l'histoire universelle éternelle qui se prolonge dans le temps sous la forme des histoires particulières; décrire le cercle idéal dans lequel tourne le monde réel, voilà l'objet de la *Science nouvelle*; elle est tout à la fois la philosophie et l'histoire de l'humanité. » « L'histoire, dit Edg. Quinet dans son introduction aux *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* par Herder, l'histoire, dans son commencement comme dans sa fin, est le spectacle de la liberté, la protestation du genre humain contre le monde qui l'enchaîne, le triomphe de l'infini sur le fini, l'affranchissement de l'esprit, le règne de l'âme : le jour où la liberté manquerait au monde serait celui où l'histoire s'arrêterait. » | Les anciens avaient divinisé l'histoire : ils en faisaient une *Muse*, sous le nom de *Clio*, et la représentaient couronnée de lauriers, une trompette dans la main droite, un manuscrit roulé dans la main gauche. | *Histoire naturelle*, Science dont l'objet est la connaissance des corps, soit bruts, soit organisés, qui composent l'ensemble de notre globe. On la divise généralement en trois grandes parties : 1° la *zoologie*, qui traite des animaux (quelquefois, on donne plus particulièrement à cette étude le nom d'*histoire naturelle*); 2° la *botanique*, qui traite des végétaux; 3° la *minéralogie*, qui étudie et classe les espèces minérales prises isolément; à cette dernière se rattache la *géologie*, qui s'occupe de la distribution des matériaux dont se compose le globe, et du rôle qu'ils ont joué dans la formation de ses diverses couches. Restreinte dans ses plus étroites limites, l'*histoire naturelle* est encore l'une des plus vastes dont l'homme, qui fait partie de son empire, se puisse occuper. La variété des objets de son domaine est infinie. L'*histoire naturelle* n'est point la *nature*, c'est sa connaissance. Confondre ces deux choses, comme l'ont fait jusqu'ici presque tous ceux qui écrivent sur ces matières, ce serait confondre Rome et ses Césars avec les *Annales* de Tacite. L'utilité de l'histoire naturelle est dans l'appui que prête son étude à la raison humaine, pour détruire les honteuses absurdités qui l'obscurcissent depuis longtemps, et dans la recherche des idées justes, qui doivent nécessairement résulter de sa connaissance. L'erreur ne saurait lui résister : elle est la plus importante des sources de vérité. Son avancement a, depuis soixante ans, détruit peut-être plus de préjugés que n'en avaient osé attaquer tous les philosophes. En persévérant, pour l'approfondir, dans les voies où les naturalistes dignes de ce nom dirigent maintenant leurs investigations, le XIXe siècle ne sera pas révolu que les sciences physiques auront fourni les meilleurs moyens de renverser en Europe les dernières barrières que la superstition s'efforce d'opposer encore au développement de la véritable sagesse. L'histoire naturelle n'est devenue réellement une science que dans ces derniers temps; mais on n'en a pas moins imaginé de la faire remonter à la plus haute antiquité. Il ne nous paraît guère démontré qu'Orphée, Linus, ou le centaure Chiron, Démocrite, Héraclite, Thalès, Platon ou autres sages de l'antiquité aient été des naturalistes. Dans les temps reculés, Aristote seul mérita ce titre; il embrassa l'ensemble des connaissances humaines, à la vérité moins étendues de son temps qu'elles ne le sont du nôtre, et l'étude de la nature fut pour lui simplement une des branches de ces connaissances. Les autres philosophes grecs s'occupèrent simplement de quelques-uns de ses rameaux. Pline pourrait à la rigueur être considéré comme le second des naturalistes des temps anciens; mais, bien inférieur à l'illustre précepteur d'Alexandre, il n'observa jamais par lui-même les objets dont il nous entretient : adoptant sans critique les contes populaires les plus niais, compilateur crédule, narrateur prolixe, ses écrits sont plutôt l'histoire des erreurs que l'état des connaissances physiques de son époque. Longtemps après Pline, on ne rencontre guère que des médecins arabes qui, commen-

tant les écrits de l'antiquité, effleurent plus ou moins l'histoire naturelle. Mais, bientôt après, l'Europe accorda une attention toute particulière à cette science; on l'étudia d'abord dans les vieux livres, on médita enfin d'après la nature même; des observateurs saillirent de toute part et lui découvrirent de nouvelles beautés. Linné apparut, compara ce qui s'était fait, osa embrasser l'immensité de cette création dont il s'étonna, en devina les lois, imagina, pour enregistrer les détails, un langage nouveau. Linné, que l'aridité de ses imitateurs fit accuser d'avoir métamorphosé en une science de mots stériles l'étude de la féconde nature, fut cependant le véritable créateur de l'histoire naturelle. Buffon, à son début, osa se déclarer de prime abord l'antagoniste de toute nomenclature systématique; plus tard, et lorsqu'il fut devenu aussi grand naturaliste qu'il était né grand écrivain, il n'en foudroya plus que l'abus; mais il devint aussi, et certainement à son insu, le chef d'une école déplorable où le verbiage ampoulé d'incapables imitateurs fut substitué à l'éloquence du modèle. C'est au génie linnéen, fécondé à la vérité par certaines grandes vues buffoniennes, que l'histoire naturelle doit sa généralisation et brille aujourd'hui d'un vif éclat. Les travaux de Lacépède, de Lamarck, de Cuvier, des deux Geoffroy Saint-Hilaire, des Jussieu, des deux Candolle, des Brongniard, des d'Orbigny, etc., ont réellement fait de l'*histoire naturelle* une des sciences les plus positives et les plus attrayantes; et dans toutes ses branches on trouve des modèles dans la manière de l'écrire, sous le double rapport du style et de la méthode.

HISTOLOGIE, s. f. (du gr. ἱστός, tissu; λόγος, traité). Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIE, s. f. (du gr. ἱστός, tissu; νόμος, loi). Biol. Ensemble des lois qui président à la génération des tissus organiques.

HISTORIÉ, ÉE, part. Enjolivé de petits ornements. | Imprim. *Lettres historiées, vignettes historiées*, Celles qui sont gravées sur du cuivre ou du bois avec quelques ornements qui ont rapport au sujet du livre. | T. de peint. *Un tableau bien historié*, Un tableau où est bien observé tout ce qui regarde l'histoire.

HISTORIEN, IENNE, s. (rad. *histoire*). Celui, celle qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Bon *historien*. *Historien* digne de foi. *Historien* fidèle. Les *historiens* anciens. Les *historiens* modernes. Les *historiens* français. L'*historien* doit être philosophe. (Voltaire.) | Celui, celle qui se borne à raconter des faits sans les accompagner de réflexions. Un froid *historien* d'une fable insipide. (Boileau.) | Au VIe siècle avant notre ère, commencent la certitude historique et les historiens dits profanes. Cadmus de Milet fut un écrivain, et non plus un narrateur populaire et poétique; Hécatée de Milet, Phérécyde, Charon de Lampsaque, vinrent après Cadmus. Leurs écrits subsistaient encore du temps de Denys d'Halicarnasse. Enfin parut Hérodote; naïf et raisonnable, exact et poétique, il réunit, par un lien commun, l'histoire des races helléniques et des nations avec lesquelles elles étaient en contact, et, le premier, donna un caractère de généralité aux récits jusqu'alors propres à chaque cité, ou plutôt à chaque temple. Ses livres portèrent le nom des Muses, ils furent lus aux jeux olympiques; il obtint et mérita une popularité homérique. Un grave citoyen, exilé de sa patrie ingrate, plein d'un sens profond, Thucydide, fit succéder la morale à la séduction pittoresque et poétique. Xénophon s'attacha davantage au récit; il lui donna un caractère vivant et animé. Les événements lui plaisent comme spectacle, et il aime à en reproduire le mouvement. Mais bien qu'il raconte ses propres actions et une expédition qui faisait sa gloire, son langage est grave. Après ces trois maîtres de l'art historique, vint la foule des imitateurs. Au talent succéda le métier, à l'inspiration personnelle les procédés de la copie. Philinthe de Syracuse, Éphore de Cumes, Théopompe de Chio, dont nous n'avons pas les ouvrages, mais que les critiques nous font connaître, sont les historiens les plus notables de cette époque. Polybe, l'élève de Philopœmen, dont l'âme avait puisé la force et la noblesse dans les derniers souvenirs de la liberté grecque, qui avait assisté à l'agonie de la ligue achéenne, fut un historien plein de sens et de vérité. Si son langage n'a point le charme que donne une imagination vive et pittoresque, il est exempt de l'apprêt des rhéteurs et de la recherche des historiens qui l'avaient précédé. L'art historique des Romains ne nous a laissé que des monuments plus ou moins littéraires. De grands modèles cependant furent offerts à l'imitation, et ces modèles étaient variés d'esprit, de style, de distribution. César, Salluste, Tite-Live, Tacite, présentent dans leurs écrits toute la diversité de leur situation et de leur génie. Tite-Live, qui le premier raconta l'histoire générale d'un peuple et remonta à des temps qui lui étaient étrangers par leur antiquité, devait, plus que les autres, devenir un modèle inimitable et classique. Dès ce moment, les historiens se multiplièrent plus que jamais, et l'histoire devint un des premiers intérêts de l'esprit humain. Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Appien, Arrien; après eux, Plutarque et vingt autres, réveillèrent la muse historique en Grèce, tandis qu'à Rome, Cornélius Népos, Suétone, Velléius Paterculus, Trogue-Pompée, Florus, Quinte-Curce, suivirent la trace de Tite-Live et de Salluste. Parmi une foule d'historiens dont les noms sont pour la plupart oubliés, et dont la postérité ne possède pas les ouvrages, il y en eut un cependant qui a pris place parmi les maîtres de l'art historique : c'est Plutarque. Il a une gloire presque populaire. Les autres historiens de cette époque, soit grecs, soit romains, lorsqu'ils racontent les événements contemporains, sont de précieux témoins de la décadence de l'empire et de l'avilissement de la société romaine sous le joug des empereurs. Ces écrivains sont inégaux en vivacité, en jugement, en mérite de style, mais nul n'a laissé une trace profonde, n'est devenu type ni modèle; aucun n'a senti, avec l'énergie de Tacite, les maux et la honte de la tyrannie; aucun n'a jeté sur le cœur humain un regard si triste et si pénétrant. Dion Cassius, Hérodien et Ammien Marcellin ont cependant mérité d'être distingués parmi cette foule. Au commencement du Ve siècle, un disciple de saint Augustin et de saint Jérôme, Orose, donna le premier l'exemple d'une histoire universelle, écrite dans l'unité d'une pensée morale. Rien, dans la Collection byzantine, n'est à remarquer que comme documents historiques Procope, l'historien, ou plutôt l'historiographe de Bélisaire, composa, après la mort de Justinien, une histoire secrète, où il épanche toute l'amertume d'une haine longtemps contenue. Le Goth Jornandès, Isidore de Séville, Agathias, Paul Diacre, ont plus spécialement écrit les annales des royaumes transitoires d'Alaric, d'Alboin, d'Odoacre, de Théodoric. On arrive ainsi jusqu'au premier historien de la France, Grégoire de Tours. Enfin, au XIe siècle, avec les grands événements apparurent les historiens : Orderic Vital, Guillaume de Jumiéges, etc. Désormais la chaîne historique sera rarement interrompue. Chaque siècle n'aura pas toujours un narrateur tel que Villehardouin ou Joinville, mais l'histoire n'aura plus d'espace désert, au moins en France. Hérodote des temps gothiques, Froissart porta dans l'histoire une imagination toute poétique. Sous Louis XI, Comines paraît pour introduire dans l'histoire écrite le bon sens, l'examen, l'intelligence des cœurs, la connaissance raisonnée du caractère des hommes et des peuples. La chronique connue sous le nom du Religieux de Saint-Denis, et qui comprend le règne de Charles VI, est une preuve de la supériorité de raison qui régnait déjà. Quant à la collection des chroniques dites de *Saint-Denis*, elle appartient non pas aux historiens, mais aux historiographes. La littérature classique se fit sentir dans l'art historique au XVIe siècle, et nous a, pour ainsi dire, fait perdre un livre qui n'a pas été ce qu'il aurait pu être. Si de Thou n'eût pas écrit son histoire en latin, elle eût été conçue dans un esprit différent; car le choix du langage est un signe de la disposition de l'auteur. C'est vers la fin de ce siècle que commencèrent les immenses travaux d'érudition historique, qui se continuèrent avec plus d'activité encore pendant tout le cours du siècle suivant : Juste-Lipse, Scaliger, Ducange, Mabillon, Baluze et beaucoup d'autres ont mis en ordre et en lumière presque tout le passé, auparavant épars et confus. Au XVIIe siècle parut la première histoire générale de France qui soit devenue classique, et qui ait rendu familière une certaine connaissance de nos annales. Mézerai ne fut pas historien tendu ni beau diseur, comme quelques-uns de ses contemporains; son langage fut simple et naturel. L'histoire fut pour l'abbé Vertot une composition littéraire, et rien de plus. Le père Daniel fut le premier à écrire une histoire générale de l'ancienne France où l'érudition fut mise à profit. Parmi les historiens les plus remarquables de cette époque, nous devons citer Boulainvilliers et l'abbé Dubos. L'esprit philosophique du XVIIIe siècle ne vit dans les annales de la race humaine qu'un seul fait : le développement et l'émancipation de l'esprit humain. C'est cette idée qui produisit l'histoire générale des temps modernes de Voltaire. Précisément à la même époque, un philosophe resté longtemps inconnu, Vico, donnait à l'histoire le plus grand degré de généralité qui se puisse imaginer. Montesquieu fut plus historien que philosophe. Son imagination vive se plaisait surtout au spectacle des événements et des hommes. Plus vivement qu'aucun historien moderne, il sait s'affliger sur les malheurs ou la honte de l'humanité, s'indigner contre l'oppression des rois et l'iniquité sociale. Dans l'étude de l'histoire, le caractère du XIXe siècle se fait sentir : nulle direction n'est exclusive; nulle forme n'est imposée; il y a liberté et activité d'esprit. Mais, on peut le dire à la louange du temps actuel, presque toujours une pensée, une forte conception générale a présidé aux divers essais qui ont été tentés. Les uns ont saisi l'enchaînement rationnel des faits, et ont cherché ce qu'ils avaient de nécessaire, ce qui les rattachait à des causes générales. D'autres ont, pour ainsi dire, considéré les peuples ou les Etats comme des individus, et nous ont intéressés à leur caractère et à toutes leurs vicissitudes; l'unité de composition s'est attachée au sort de races éteintes qui nous ont été montrées vivantes. Les principaux historiens modernes sont Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*; Monteil, *Histoire des Français des divers États*; Michaud, *Histoire des Croisades*; Lemontey, *Histoire de Louis XIV*; Bazin, *Histoire de Louis XIII*, etc. Parmi les contemporains, nous citerons : Guizot, *Histoire de la Civilisation en Europe*, etc.; Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*; Thiers, *Histoire de la Révolution, Histoire du Consulat et de l'Empire*; Mignet, *Histoire de la Révolution*; Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*; Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*; Michelet, *Histoire de France, Histoire de la Révolution*; Louis Blanc, *Histoire de dix ans, Histoire de la Révolution*; Henri Martin, *Histoire de France*; Lamartine, *Histoire des Girondins*; Vaulabelle, *Histoire de la Restauration*; Alp. Esquiros, *Histoire des Montagnards*; Sarrans, *Histoire de la Révolution de Février* 1848; Maurice La Châtre, *Histoire des Papes, crimes des rois, des reines et des empereurs*; Alfred Delvau, *Histoire de la Révolution de Février* 1848; Labiénus, *Histoire du second Empire*.

HISTORIER, v. a. (rad. *histoire*). Enjoliver de petits ornements. Ce lambris est trop nu, il faudrait un peu le faire *historier*. | T. de peint. Observer tout ce qui regarde l'histoire. | *Historier un portrait*, Le représenter sous un costume emprunté à l'histoire ou à la fable; montrer le personnage qu'il représente occupé à quelque action qui donne de l'intérêt ou du mouvement. | S'HISTORIER, v. pr. Être historié. Ce lambris *s'historie* rapidement.

HISTORIETTE, s. f. (dim. d'*histoire*). Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou anecdote de peu d'importance. C'est grand signe que je vieillis, puisque je deviens conteur d'*historiettes*. (Saint-Évremont.) Ce mot désignait autrefois des narrations plus légères, plus courtes et plus rapides que l'histoire, mais du reste astreintes à la fidélité, à l'exactitude de celle-ci. Aujourd'hui il est accepté généralement comme diminutif de roman.

HISTORIOGRAPHE, s. (du gr. ἱστορία, histoire; γράφω, j'écris). Celui, celle qui est spécialement chargé d'écrire l'histoire du temps. Boileau et Racine furent nommés *historiographes* du règne de Louis XIV. L'*historiographe* tient plus de l'annaliste simple, et l'historien semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence. (Voltaire.) | Au XVIe siècle, il a servi à désigner, et il désigne encore quelquefois aujourd'hui, ceux qui écrivent l'histoire. On appelle communément en France *historiographe*, dit Voltaire, l'homme de lettres pensionné, et, comme on disait autrefois, appointé pour écrire l'histoire. Dans les maisons des grands et riches personnages de l'empire romain, des espèces d'historiographes avaient la charge de noter ce qui s'y passait de mémorable, et de faire lecture de leur relation quand le maître l'ordonnait. Les monarchies de l'Orient présentent des traces de l'existence des historiographes; en Chine, ils sont chargés de recueillir les faits et les documents qui se rattachent à chacune des dynasties impériales. On les trouve dans la plupart des États européens. En France, Éginhard, Nithard, Joinville, Froissard, les religieux de saint Denis, Alain Chartier, Nicole Gilles, Philippe de Comines, ont droit, sous certains rapports, au titre d'historiographes de France. Étienne Pasquier a tracé le portrait de l'historiographe idéal qu'il rêvait. « Je voudrais, dit-il, que les bons princes eussent des historiographes aguerris et aux armes et aux bonnes lettres, mais moyennant qu'il se pût faire que ceux qui toucheraient tels gages d'une main n'engageassent par cette obligation l'autre main plutôt à déguiser par flatterie ses faits qu'à découvrir ses vérités. » Voltaire, qui fut historio-

graphe, a insisté, dans son *Dictionnaire philosophique*, sur la difficulté qu'il y avait pour un historiographe à gages de dire la vérité, et en 1750, dans une lettre adressée de Postdam au maréchal de Richelieu, il s'est écrié : « L'histoire exige une vérité si libre, qu'un historiographe de France ne peut écrire que hors de France. »

HISTORIQUE, adj. (rad. *histoire*). Qui a rapport, qui appartient à l'histoire. Le style *historique*. Narration *historique*. Les erreurs *historiques* séduisent des nations entières. (Voltaire.) L'art historique consiste proprement dans l'arrangement et dans la disposition, afin que les diverses pièces qui entrent dans la composition de l'histoire fassent un tout bien lié et bien entendu. Les principales qualités du style historique sont la clarté et la brièveté. | Propre à l'histoire. La langue française est *historique* et non pittoresque; c'est au génie à la rendre telle. (Arnaud.) | *Nom historique*, Nom qui a quelque célébrité dans l'histoire. Porter un nom *historique*. | *Musée historique*, Celui où tous les objets d'art qu'on y a réunis ont trait à l'histoire. *Musée historique* de Versailles. | *Peinture historique*, Peinture qui représente une action empruntée à l'histoire sacrée ou profane, à la mythologie ou à l'imagination du peintre; l'allégorie fournit également beaucoup de sujets. Les objets de moindre importance, tels que les portraits, les paysages, les animaux, les édifices et les fleurs, peuvent mériter le nom d'*historique*, quand on peut y appliquer jusqu'à un certain point les lois du style. | *Portrait historique*, Portrait où l'individualité à peindre est saisie avec profondeur et d'après le caractère du sujet, et rendue, autant que possible, conformément aux lois de la beauté plastique. | Se dit d'actions, d'événements qui ne sont point imaginaires, de faits qui ont réellement eu lieu. Sujet *historique*. Le fond de ce roman est *historique*. Nous n'admettons pour vérités *historiques* que celles qui sont garanties. (Voltaire.) Dans le journalisme, lorsqu'un fait est peu croyable, on ajoute volontiers à son récit, entre parenthèse : *Historique*. | *Pièce historique, roman historique*, Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'histoire, dont le fond est historique. | *Personnage historique*, Personnage qui a existé réellement. | *Les temps historiques*, Les temps dont l'histoire est certaine. Se dit par opposition à *Temps fabuleux*. | *Age historique*, Époque de l'histoire ancienne où l'histoire commence à devenir certaine. Les uns la font commencer au rétablissement des Olympiades, les autres au retour des Héraclides dans le Péloponèse, cinquante ans avant la ruine de Troie. | Archit. *Colonne historique*, Colonne dont le fût est orné d'un bas-relief, qui monte en ligne spirale, et contient l'histoire d'un homme illustre, quelques-unes des actions qui l'ont rendu célèbre, comme la colonne Trajane à Rome, ou un événement remarquable, comme la colonne de Juillet à Paris. | T. de géol. *Terrains historiques*, Se dit des couches qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe à des époques auxquelles se rapportent les faits connus de l'histoire. Les *terrains historiques* renferment des débris de monuments, des ossements humains. | S. m. Simple narration des faits dans leur ordre et dans leurs circonstances. Croit-on que la véritable connaissance des événements soit séparable de celle des causes, de celle de leurs effets, et que l'*historique* tienne si peu au moral, qu'on puisse connaître l'un sans l'autre? (J. J. Rousseau.) | *Faire l'historique d'une science*, Exposer l'origine et le développement successif de cette science. | *L'historique d'un mot*, La collection d'exemples de ce mot dans les différents siècles de la langue.

HISTORIQUEMENT, adv. (pron. *istorikeman*). D'un style historique; en historien; sans aucun ornement étranger. Raconter un fait *historiquement*. | D'une manière vraie. Suivant la fable reçue, Didon vivait du temps d'Énée, mais à en parler *historiquement*, elle existait deux cents ans avant ce héros. | Suivant les règles de l'histoire. Examiner une question *historiquement*.

HISTRION, s. m. (du lat. *histrio*, même sens). Se disait, chez les Romains, de toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement des pantomimes. Il est comme cet *histrion* qui, jouant devant Auguste, prenait pour lui les applaudissements qu'on prodiguait à l'empereur. (Voltaire.) Il y a des pays où l'on a plus d'égards pour des *histrions* que pour des gens de mérite. (Laveaux.) | Les histrions furent d'abord des baladins, que le sénat fit venir d'Étrurie à Rome, lors de la peste qui ravagea cette ville en 391 de sa fondation. Ces grotesques devinrent plus tard des acteurs, et finirent par jouer de petites pièces appelées *satires*, et accompagnées du son des flûtes. Livius Andronicus, en 514, fit représenter le premier des pièces régulières, et les histrions furent abandonnés. Leur nom devint un terme de mépris, et c'est dans cette acception qu'il est devenu un mot de notre langue. Longtemps, des esprits moroses, de trop sévères moralistes l'appliquèrent avec injustice à la classe badine des comédiens; l'épuration du théâtre, les progrès de la raison publique ont réduit ce terme à sa véritable signification. Le mot *histrion* est aujourd'hui une flétrissure individuelle et exceptionnelle. Cette qualification méprisante, conservée aux comédiens de Rome, ne fut pas sans influence sur l'exclusion que prononça contre eux l'Église primitive, et qui s'est perpétuée jusqu'à nous. | *C'est un histrion politique*, C'est un homme politique sans consistance, sans portée, et vendu à tous les gouvernements.

HISTRIONNAGE, s. m. Par plaisanterie, Métier de comédien. Un peu d'*histrionnage* partage mon temps; nous avons joué une pièce nouvelle.

HISTRIONIE, s. f. Néol. Se dit, par dénigrement, de l'état d'histrion, du métier de comédien. Il y a tel de ces mots qui vient, en droite ligne, du royaume d'*histrionie*. (Montégut.)

HISTRIONIQUE, adj. Qui concerne les histrions, les comédiens. Je crois que l'aréopage *histrionique* n'est pas riche en comédies. (Voltaire.)

HISTRIONNER, v. n. T. de plaisanterie. Jouer la comédie. J'*histrionne* pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre ni caprice à essuyer. (Voltaire.)

HIVER, s. m. (du bas lat. *hibernum*, même sens). Une des quatre saisons de l'année, qui s'étend, pour chaque hémisphère, depuis l'arrivée du soleil au tropique opposé jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids, dans les régions tempérées et glaciales. C'est l'hiver astronomique, qui commence dans l'hémisphère boréal au 22 de décembre et finit au 20 de mars. Le mal est le relief du bien; les pays sans *hiver* n'ont pas de printemps. (Boiste.) | L'*hiver météorologique*, qui commence pour nous à la fin de novembre et se termine en février, et qui est la plus froide des saisons. *Hiver* doux. *Hiver* rigoureux. *Hiver* rude. Passer l'*hiver* à la campagne. Habit d'*hiver*. Les rigueurs de l'*hiver*. Les glaces de l'*hiver*. Je me couchais sans feu dans le cœur de l'*hiver*. (Molière.) Le repos de l'*hiver* pendant lequel la folâtre jeunesse danse auprès du feu. (Fénelon.) Rien ne se passe si insensiblement qu'un *hiver* à la campagne, cela n'est affreux que de loin. (Mme de Sévigné.) L'été n'a point de feux, l'*hiver* n'a point de glace. (Boileau.) Nos étés sont délicieux, mais nos *hivers* sont horribles. (Voltaire.) | Se dit quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait en hiver. Dans le fort de l'*hiver*. Au milieu de l'*hiver*. Les approches de l'*hiver* se font déjà sentir. (J. J. Rousseau.) L'*hiver* était si près de nous qu'il n'avait fallu qu'un coup de vent de quelques minutes pour l'amener âpre, mordant, dominateur. | *L'hiver*, Se dit quelquefois par ellipse pour durant l'hiver, pendant l'hiver. Que ferez-vous cet *hiver*? | *Fruits d'hiver*, Fruits qui n'achèvent de mûrir qu'en hiver; ceux qu'on mange ordinairement en hiver. | *Quartier d'hiver*, Terme militaire presque inusité depuis nos guerres de la Révolution. On disait, avant ce temps, qu'une troupe, qu'une armée avait pris ses *quartiers d'hiver*, pour indiquer qu'elle avait cessé de tenir la campagne, de camper ou de bivouaquer. Les *quartiers d'hiver* avaient pour but de mettre les troupes de toutes armes à l'abri des rigueurs du froid et des entreprises de l'ennemi, et de leur assurer, après une campagne et un long siége, un repos acheté par de nombreuses fatigues et de grandes privations. | Poétiq. et fig. *L'hiver de l'âge, l'hiver de nos ans*, ou absol. *L'hiver*, La vieillesse. *L'hiver de nos années* grave encore plus de rides dans notre esprit que sur notre front. (Senancourt.) | Poétiq. Année, en parlant des personnes d'un âge avancé. Là depuis trente *hivers* un hibou retiré. (Boileau.) Deux fois quarante *hivers* ont suivi ma naissance. (Léonard.) Cinquante *hivers* ont passé sur ta tête. | On s'en sert également pour marquer une époque de tristesse et de deuil.

> Deux *hivers* ont passé; ma harpe, détendue,
> Aux voûtes de Selma se taisait suspendue.
> (FONTANES.)

L'hiver est surtout défavorable, en raison du refroidissement de l'air que nous respirons. Tous les individus débiles ressentent une altération notable, parce qu'ils éprouvent une grande privation de calorique, un des excitants les plus puissants, et indispensable à l'entretien de la vie; les individus doués d'une organisation robuste et d'une vitalité puissante n'éprouvent pas les mêmes effets du froid; il a même des avantages pour eux quand il est modéré, ils éprouvent le bien-être qui résulte de la soustraction d'une excitation énergique. Néanmoins l'hiver, dans nos contrées, n'est pas sans utilité pour l'agriculture; c'est pour la terre une saison de repos. Cette saison rend au sol l'excès d'humidité qu'il a perdu pendant l'été. La neige, en séjournant sur la terre diminue la dissipation de la chaleur et celle des gaz enfermés dans le sol; en général de longues neiges sont le pronostic d'abondantes récoltes. | Le soleil, arrivant sur notre hémisphère le 21 décembre à sa moindre hauteur au-dessus de la terre, ne nous envoie plus que la moitié environ de la chaleur et de la lumière qu'il lançait sur nous au 21 juin. « En été, dans nos contrées, les jours ont une durée de dix-huit heures, et les nuits de six seulement. En hiver, la durée des jours comparée à celle des nuits est précisément l'inverse ou beaucoup plus courte. A la vérité, le soleil est plus près de nous en hiver qu'en été; mais ce n'est pas une compensation suffisante à l'inégalité de durée du soleil sur notre horizon. La chaleur des rayons que le soleil envoie aux différentes planètes qui circulent autour de lui diminue d'intensité proportionnellement au carré de leur distance; mais c'est là une quantité très-petite, et l'influence de cette cause est tout à fait inappréciable. Les véritables causes qui déterminent le degré de chaleur en chaque lieu sont les inégalités dans la longueur des jours, et celles qu'on aperçoit dans les hauteurs du soleil. (Arago.) | On sait que l'hiver, qui est l'époque des fêtes et des bals pour les riches, est, au contraire, une saison où le pauvre est en proie à la misère; une de ses victimes, Hégésippe Moreau, a dépeint cet horrible contraste dans une pièce intitulée *l'Hiver* :

> Adieu donc les beaux jours, le froid noir de novembre
> Condamne le poète à l'exil de la chambre.
> Où riaient tant de fleurs, de soleil, de gaieté,
> Rien, plus rien : tout a fui comme un songe d'été!
> Là-bas, avec sa voix monotone et touchante,
> Le pâtre seul détonne un vieux noël; il chante,
> Et des sons fugitifs le vent capricieux
> M'apporte la moitié; l'autre s'envole aux cieux.
> La femme de la Bible erre pâle et courbée,
> Glanant le long des bois quelque branche tombée
> Pour attiser encor son foyer, pour nourrir
> Encore quelques jours son enfant... et mourir.
> Plus d'amants sous l'ombrage, et la forêt complice
> Gémit sous les frimas comme sous un cilice.
> La forêt, autrefois belle nymphe laissant
> Aller ses cheveux verts au zéphir caressant,
> Maigre et chauve aujourd'hui, sans parfum, sans toilette,
> Sans vie, agite en l'air ses grands os de squelette.
> Un bruit mystérieux par intervalle en sort,
> Semblable à cette voix qui disait : *Pan est mort!*
> Oui, la nature entière agonise à cette heure,
> Et pourtant ce n'est pas de son deuil que je pleure :
> Non, car je me souviens et songe avec effroi
> Que voici la saison de la faim et du froid;
> Que plus d'un malheureux tremble et se dit : Que n'ai-je,
> Pour m'envoler aussi loin de nos champs de neige,
> Les ailes de l'oiseau qui va chercher ailleurs
> Du grain dans les sillons et des nids dans les fleurs,
> Et partout des amours!... Mais captif à sa place,
> Hélas! le pauvre meurt dans sa prison de glace!
> Il meurt, et cependant le riche insoucieux
> De son char voyageur fatigue les esprits [monde,
> Les beaux jours sont passés; qu'importe? Heureux du
> Abandonnez vos parcs au vent qui les émonde;
> Tombez de vos châteaux dans la ville, où toujours
> On peut avec de l'or se créer de beaux jours.
> Dans notre Babylone, hôtellerie immense,
> Pour les élus du sort le grand festin commence,
> Ruez-vous sur Paris comme des conquérants;
> Précipitez sans frein vos caprices errants,
> A vous tous les plaisirs et toutes les merveilles,
> Le pauvre et ses sueurs, le poète et ses veilles,
> Le fruit de tous les arts et de tous les climats;
> Les chants de Rossini, les drames de Dumas :
> A vous les nuits d'amour, la bacchanale immonde,
> A vous pendant six mois Paris, à vous le monde!...
> Ne craignez pas Thémis : devant le rameau d'or,
> Cerbère à triple gueule, elle s'apaise et dort.
> Mais, pour bien savourer ce bonheur solitaire,
> Qu'assaisonne d'avance un jeûne volontaire,
> Ne regardez jamais autour de vous; passez,
> De vos larges manteaux masqués et cuirassés;
> Car si vos yeux tombaient sur les douleurs sans nombre
> Qui rampent à vos pieds et frissonnent dans l'ombre,
> Comme un accès de fièvre à la porte d'un bal,
> La pitié vous prendrait, — et la pitié fait mal.
> Votre face vermeille en deviendrait morose
> Et le soir votre bouche aurait un pli de rose.
> Tremblez, quand le punch-bout dans son cratère ardent,
> Dévorer vers la porte un coup-d'œil imprudent,
> Vos ris évoqueraient un fantôme bizarre,
> Et vous rencontreriez face à face Lazare
> Qui, béant à l'odeur, voudrait et n'ose pas
> Disputer à vos chiens les miettes du repas.
> Éblouissant les yeux de l'or qui le blasonne,
> Quand votre char bondit sur un pont qui résonne,
> Passez vite, de peur d'entendre jusqu'à vous
> Monter le bruit que font ceux qui passent dessous.
> Car voici le moment de la débâcle humaine;
> La Morgue va pêcher les corps que l'eau promène;
> L'égoïsme, en sultan, jouit et règne; il a
> Des crimes à cacher, et son Bosphore est là.

HIVERNAGE, s. m. (rad. *hiver*). Saison pluvieuse des régions équinoxiales, où règnent de nombreuses tempêtes et des maladies mortelles. Bien que l'hivernage n'arrive pas en même temps dans tous les pays voisins de l'équateur, il ne varie guère qu'entre les mois de mai et d'octobre, précisément pendant le printemps et l'été de l'Europe. Les gouvernements ont astreint le commerce à de sévères règlements pour les garantir des dangers de l'*hivernage*. | Mar. Le temps que les navires passent en relâche pendant la mauvaise saison. | Port bien abrité où les navires peuvent relâcher pendant l'hivernage. | Agric. Labour donné pendant l'hiver. | Fourrage pour les chevaux, les bestiaux, en hiver. C'est un mélange de seigle, de froment, d'avoine et d'orge, semé dans les premiers jours d'automne, pour avoir un pâturage d'hiver, ou pour la nourriture de l'hiver. | En Flandre et dans d'autres contrées, on donne ce nom à un mélange de vesces, de seigle ou d'orge, qu'on sème en automne, et que l'on coupe en juillet pour le donner haché aux bestiaux, sans en avoir extrait le grain par le battage. | Régime de la stabulation pour les animaux qui passent l'été et l'automne dans les pâturages.

HIVERNAL, ALE, adj. Qui appartient à l'hiver. Les froids *hivernaux*. | Qui est d'hiver, qui vient en hiver. Plante *hivernale*. Fleur *hivernale*.

HIVERNANT, ANTE, adj. V. HIBERNANT.

HIVERNATION, s. f. Action d'hiverner. | Temps froid pendant l'hiver. | V. HIBERNATION.

HIVERNER, v. n. (rad. *hiver*). Passer l'hiver, la mauvaise saison dans un quartier d'hiver. | Passer le temps de l'hivernage à l'abri dans un endroit sûr. Le navire *hiverna* dans ce port. | Se dit des animaux qui passent l'hiver dans des lieux tempérés. | V. a. Agric. *Hiverner les terres*, Leur donner un dernier labour avant l'hiver. | S'HIVERNER, v. pr. S'exposer aux premiers froids afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible.

HO! interject. (*h* asp.) Elle sert à appeler, à avertir. Holà! *ho!* quelqu'un. (Acad.) Holà! *ho!* descendez, que l'on ne vous le dise. (La Fontaine). | Elle exprime aussi l'étonnement, l'indignation. *Ho!* quel coup! quel homme! Souvent on la redouble. *Ho! ho!* c'est ainsi que vous en usez avec moi! *Ho! ho!* les grands talents que votre esprit possède! (Molière.) *Ho! ho!* quelle égrillarde! (Id.) *Ho! ho!* dit le père, vous commencez à pénétrer, j'en suis ravi. (Pascal.) | *Hô!* commandement des charretiers pour faire arrêter leurs chevaux.

HO. Géogr. Montagne de la Chine, dans la province d'An-hoei, départ. de Lin-tcheou; cette montagne est une des quatre montagnes saintes qui correspondent aux quatre points cardinaux, et sur lesquelles l'empereur va pratiquer diverses cérémonies religieuses; elle correspond au midi.

HOANG-HAI OU **MER JAUNE**. Géogr. Portion de la mer de Chine, entre la Chine propre et la Corée, forme les deux golfes de Pé-tchi-li et de Liao-tong. | *Hoang-hai*, Province de la Corée, bornée à l'O. par la mer Jaune, à l'E. par les provinces de Kiang-yuan et de King-ki; chef-lieu, Hoang-tcheou; beaucoup de montagnes. | *Hoang-ho* ou *fleuve Jaune*, Fleuve immense de l'empire chinois, naît dans les monts de Koukonnoor, traverse la Mongolie, entre en Chine par la province de Kan-sou, puis, après avoir traversé cette province, sort de la Chine, court d'abord au N. E., redescend ensuite au S. O., rentre en Chine, sépare les provinces de Chen-si et de Chan-si, traverse le Honan septentrional, et, se dirigeant tout à coup brusquement vers le sud, arrose l'An-hoei, le Kang-sou, et tombe dans la mer Jaune; cours, 3,000 kilom. environ. Le Hoang-ho est rapide et large, mais peu profond en beaucoup d'endroits, ce qui rend la navigation très-difficile. Il est très-sujet aux débordements; ses eaux coulent sur un terrain argileux qui leur donne une couleur jaunâtre, d'où lui vient le nom de *fleuve Jaune*.

HOBART-TOWN. Géogr. Capitale de la Tasmanie ou île de Van-Diémen; 40,000 habit. Excellent port; beaucoup de commerce.

HOBBES (THOMAS). Un des plus grands philosophes de l'Angleterre, né à Malmesbury en 1588. Il vint en 1640 en France, où il fit paraître, en 1647, son *Traité du Citoyen*. Son *Traité de la nature humaine* lui valut de grandes persécutions. Il mourut en 1679.

HOBBISME, s. m. Système de Th. Hobbes, philosophe anglais du XVIIe siècle, d'après lequel l'état de guerre est l'état naturel à l'homme.

HOBEREAU, s. m. Ornithol. Petit oiseau de proie du genre faucon, qui était surtout employé à la chasse des alouettes. | Fig. et par mépris. Petit gentilhomme campagnard. On donnait ce nom aux petits seigneurs qui tyrannisaient leurs paysans, et surtout aux gentilhommes à lièvre, qui allaient chasser chez leurs voisins sans en être priés, et qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir un faucon ou un épervier, portaient sur le poing un hobereau et s'en servaient pour chasser.

HOC, s. m. Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il a six cartes qui coupent toutes les autres et qui sont *hoc* ou assurées à celui qui les joue. Je ne sais ni le *hoc*, ni la prime, ni le trictrac. (Balzac.) | Se dit, à ce jeu, des quatre rois, de la dame de pique, du valet de carreau, et de toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme des six quand tous les sept sont joués.

HOCCO, s. m. Ornithol. Genre de gallinacés de la famille des nudipèdes, comprenant des espèces intéressantes étrangères à l'Europe et à l'Afrique. On trouve les hoccos depuis le Mexique jusqu'au Paraguay inclusivement. Là, ils remplacent les dindons, qui en habitent la partie septentrionale depuis le Canada jusqu'au Mexique. Les hoccos, oiseaux paisibles, sociables et confiants, vivent en troupes nombreuses dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, et ne deviennent inquiets et farouches près des lieux habités que parce qu'ils sont exposés continuellement aux armes des chasseurs. Ils se tiennent ordinairement sur les montagnes, mais toujours dans les grands bois. Ils cherchent à terre les fruits dont ils se nourrissent, et se perchent sur les arbres les plus élevés, comme les dindons. Les uns nichent sur les fortes branches des

Hocco.

arbres, les autres sur le sol, ce qui dépend des localités. Leur nid est composé de rameaux secs et de brins d'herbes en dehors, de feuilles en dedans. Leur ponte est peu nombreuse : de deux à huit œufs. Leur chair, comme celle de la plupart des gallinacés, est excellente. On s'occupe aujourd'hui de leur domestication.

HOCHE, s. f. Coche faite sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit. | Constr. Petits montants de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des cordeaux qui servent à constater leur épaisseur.

HOCHE (LAZARE). Un des plus illustres généraux de la République française, né à Versailles en 1768. Il était simple sergent dans les gardes françaises lorsqu'arriva la Révolution, qui le fit lieutenant du régiment de Rouergue. Après avoir passé rapidement par les différents grades, il fut nommé, en 1793, général en chef de l'armée de la Moselle. Il délivra Landau, battit les Autrichiens à Weissembourg, et prit Spire et Worms. Sur quelques soupçons, on le retint en prison jusqu'au 9 thermidor. Il fit la guerre contre la Vendée avec succès et pacifia cette contrée. Il tenta en vain l'expédition d'Irlande; mais il vainquit encore les Autrichiens à Neuwied, Ukerath, etc., et mourut en 1798, empoisonné, par les ennemis de la République, selon quelques écrivains, à l'âge de vingt-neuf ans.

HOCHEMENT, s. m. Action de hocher. Les paysans me saluaient d'un *hochement* de tête affectueux. Il me fit un *hochement* de tête pour me saluer.

HOCHE-PIED, s. m. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pèse pour faire entrer l'outil dans les terrains compactes.

HOCHEPOT, s. m. Art. culin. Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot, avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On fait aussi des *hochepots* avec des oies grasses et des canards.

HOCHEQUEUE, s. m. (des deux mots *hocher* et

Hochequeue.

queue). Ornithol. Nom vulgaire de la *bergeronnette*, ainsi dite parce qu'elle remue continuellement la queue. Les *hochequeues* forment dans la famille des *becs-fins* de Cuvier un petit groupe naturel fort remarquable par ses mœurs et ses habitudes. L'espèce type est la *lavandière grise*, qui est assez répandue en France. Elle est cendrée dessus, blanche dessous, avec une calotte à l'occiput, la gorge et la poitrine noires. Les *bergeronnettes* ont l'ongle du pouce allongé et peu arqué; elles accompagnent les troupeaux dans les pâturages pour saisir les insectes ailés attirés par eux, ou peut-être mis en évidence sur le sol par leur marche. L'espèce la plus commune est la *bergeronnette du printemps* qui est cendrée dessus, olive au dos, jaune dessous, avec un sourcil et les deux tiers des pennes latérales de la queue blancs. Les *hochequeues* vivent sur le bord des eaux, particulièrement des abreuvoirs et des étangs, où ils poursuivent les moucherons et autres petits insectes.

HOCHER, v. a. (*h* asp.; de l'angl. *shake*, secouer, ou du lat. *occare*, briser avec la herse). Secouer, ébranler. Ne s'emploie guère que dans le sens suivant : *Hocher* un prunier pour en faire tomber les prunes. | Famil. *Hocher la tête*, La secouer en signe de désapprobation. S'en aller en *hochant la tête*. Vous n'avez que faire de *hocher la tête*. (Molière.) | Manége. *Hocher la bride, le mors*, Les secouer légèrement pour exciter le cheval. | Faire une hoche sur une taille de bois. | T. de couture. Faire de petites entailles au bord d'une étoffe, d'une lisière, soit pour qu'elles godent un peu, soit pour empêcher que le bord ne soit ressorré. *Hocher* une lisière.

HOCHET, s. m. (*h* asp.; de *hocher*, parce que les enfants remuent et secouent sans cesse les hochets). Jouet qu'on donne aux petits enfants, pour qu'ils le pressent entre leurs gencives pendant le travail de la dentition, ce qui est plus nuisible qu'utile. Un *hochet* d'ivoire, de corail, de cristal. Aux enfants tout sert de *hochet*. (Beaumarchais.) Des sceptres étaient mes *hochets*. (Béranger.) | Fig. Chose futile, qui flatte, qui amuse. *Les hochets de la vieillesse*, Les choses futiles dont on amuse les vieillards. Les droits des nations, dans les mains d'un roi, sont des *hochets* que brise un favori. (Malesherbes.) On ne satisfait pas avec les *hochets* de la vanité les âmes dominées par l'ambition de régner sur les esprits. (Condorcet.) Une femme qui n'est que jolie ne peut être qu'un joli *hochet*. (Boiste.)

HODOMÈTRE, s. m. (du gr. ὁδός, chemin; μετρόν, mesure). Nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru par une voiture ou les pas que l'on fait. Les hodomètres sont des instruments en forme de montre; ils se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur des aiguilles sur un cadran gradué. Il y a des hodomètres portatifs, d'autres s'adaptant aux roues d'une voiture. Ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel

agit le mouvement de la roue. | Instrument qui sert à faire compter le nombre de tours de manivelle exécuté par des ouvriers, le nombre de feuilles tirées par les presses mécaniques.

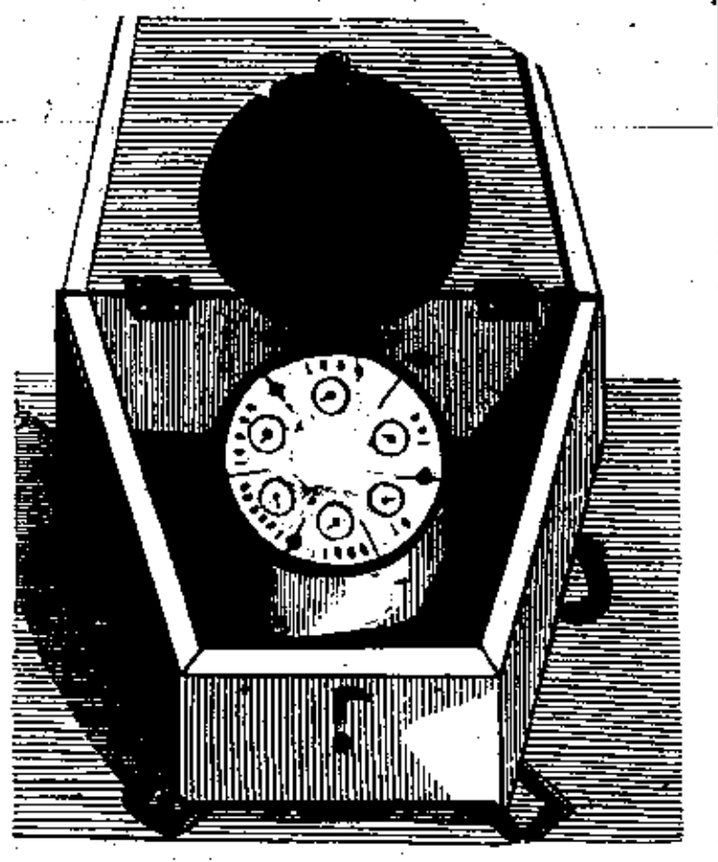

Hodomètre.

HODOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les distances parcourues, de faire des hodomètres.

HODOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'hodomètre ou à son emploi.

HOEMUS (mont). Géogr. Longue et célèbre chaîne de montagnes de Thrace, et que les poètes assurent être ainsi nommée d'un fils de Borée, le vent du nord, roi de ces cimes glacées, et d'Orithye, leur reine. Ces montagnes (appelées aujourd'hui *Balkan*) font partie du système slavo-hellénique ou Alpes orientales, qui s'étendent depuis le golfe Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. Le point culminant de l'Hœmus est d'environ 2,800 mètres. Les pics de ces monts fameux, éblouissants aux rayons du soleil comme du cristal et de l'argent, lui ont fait donner par les Italiens le nom d'Argentaro.

HOFFMANN (WILHELM). Romancier allemand, né à Kœnigsberg en 1776, mort à Berlin en 1822. Hoffmann a créé un genre nouveau dans lequel l'auteur se livre à tous les écarts d'une imagination délirante, et passe sans cesse des idées les plus bouffonnes aux pensées les plus profondes, des scènes les plus gaies aux descriptions les plus horribles. Il allait souvent chercher ses inspirations au cabaret, et jetait sur le papier tout ce qui lui passait par le cerveau quand il était à moitié ivre. Hoffmann avait aussi un talent remarquable comme dessinateur et musicien; il faisait des caricatures dans le genre de Callot; il a composé également des symphonies, des trios, des quatuors.

HOGARTH (WILLIAMS). Peintre et graveur anglais, célèbre par son esprit et son originalité, né à Londres en 1697, mort en 1764, était fils d'un prote d'imprimerie. Il excella surtout dans les scènes populaires; il créa la caricature morale en représentant dans une série de tableaux ou de gravures la suite des aventures d'un même personnage, telles que la *Vie d'une courtisane* (en 6 pl.); la *Vie du libertin* (en 8 pl.); *une Élection parlementaire* (en 4 pl.); *le Travail et la Paresse; la Comédienne ambulante; les Buveurs de punch* (en 12 gr.). On a aussi de cet artiste une *Analyse de la beauté*, traduite en français. Il y donne la *ligne serpentine* comme la base du beau dans les formes.

HOGUE. Géogr. Cap de France situé à l'extrémité N. O. du départ. de la Manche. | La *Hogue*, ou la *Hougue*, fort situé sur la côte E. du départ. de la Manche, à 18 kilom. de Valognes, à l'entrée de la rade de la Hougue. La rade fut le théâtre d'un célèbre combat naval où la flotte française, commandée par Tourville, fut battue et en partie détruite, le 29 mai 1792, par les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande.

HOHENLINDEN. Géogr. Village de Bavière, à 33 kilom. de Munich. | *Bataille de Hohenlinden*, Bataille où les Français, commandés par Moreau, défirent les Autrichiens, commandés par l'archiduc Jean, le 3 décembre 1800.

HOHENLOHE. Géogr. Ancienne principauté de l'Allemagne dans la partie du S. O. du cercle de Franconie, aujourd'hui comprise dans le royaume de Wurtemberg (où elle forme le N. du cercle de l'Iast), à l'exception d'une faible partie comprise dans le cercle bavarois de la Ryat.

HOHENSTAUFEN. Géogr. Bourg de l'ancienne Souabe, dans le royaume de Wurtemberg, à 43 kilom. N. O. d'Ulm; 1,200 habit. Ruines du château des sires de Hohenstaufen. | *Maison de Hohenstaufen*, Illustre famille de Souabe, qui a fourni plusieurs empereurs à l'Allemagne. Les plus anciens membres connus de cette famille sont : Frédéric Buren, dit aussi Staufen; Frédéric, dit l'*Ancien*; Frédéric, dit le *Borgne*; Conrad III. Les membres de la maison Hohenstaufen qui ont porté la couronne impériale sont, après Conrad III, qui régna de 1137 à 1152; Frédéric Ier, dit Barberousse (1152-1190); Henri VI (1190-1197); Frédéric II (1212-1250); Conrad IV (1250-1254). Le dernier de cette famille est l'infortuné Conradin, fils de Conrad IV, qui régna un instant en Sicile; il fut mis à mort (1268) par Charles d'Anjou, à qui le pape avait donné ses États. Après la chute de cette maison, l'Allemagne fut livrée à une longue anarchie, qu'on connaît sous le nom de *grand interrègne* (1254-1274), et qui ne fut terminée que par l'avénement de la maison de Habsbourg.

HOHENZOLLERN. Une des plus anciennes maisons souveraines de l'Allemagne, et qui remonte au xe siècle. Elle doit son nom à un château situé sur le Hollernberg. | *Hohenzollern-Héchingen*, Petit État souverain de l'Allemagne, enclavé dans le royaume de Wurtemberg, et comprenant, outre le comté de Hohenzollern, les seigneuries d'Eischlatt et de Hetter; 26 kilom. de long sur 11 de large; 22,000 habit. Ville principale, Héchingen. | *Hohenzollern-Sigmaringen*, Petit État souverain de l'Allemagne, enclavé dans le royaume de Wurtemberg et touchant, vers le sud, au grand-duché de Bade; il est partagé en deux portions par le Hohenzollern-Héchingen. Il se compose des comtés de Sigmaringen et Vœringen, des seigneuries de Platz et de Benren, et d'une partie des possessions médiates des princes de Furstemberg et de Thurn-et-Taxis; 52,000 habit.

HOIR, s. m. (du lat. *hæres*, même signif.; ou d'*oriri*, naître). T. de pratique. Héritier. Se dit ordinairement des enfants, des héritiers en ligne directe, et ne s'emploie guère qu'au pluriel. *Hoirs* procréés en légitime mariage.

HOIRIE, s. f. (rad. *hoir*, héritage). T. de pratique. Héritage, succession qui appartient à l'héritier. Accepter l'*hoirie*. | Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale. | *Donner en avancement d'hoirie*, Faire une avance à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il en tiendra compte à ses cohéritiers.

Mon oncle, pour ce soir, il me faut, je vous prie,
Cent louis neufs comptant, en avance d'*hoirie*.
(REGNARD.)

HOLÀ, interj. dont on se sert pour appeler. *Holà!* gardes, qu'on vienne. (Racine.) | Se dit aussi pour avertir de ne pas aller si vite, de ne pas s'emporter. *Holà!* ne faites pas tant de bruit. *Holà!* ne pressez pas si fort la cadence. (Molière.) | S. m. Famil. *Mettre le holà*, Rétablir la paix, faire cesser une querelle, une bataille entre gens qui se querellent, qui se battent. Pour *mettre le holà*, je suis vite accouru.

HOLACANTHE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; ἄκανθα, épine). Ichthiol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squammipennes, tribu des chétodons, distingués par un préopercule armé d'une longue épine horizontale qui est pour eux un moyen de défense, indépendamment de ceux que leur fournissent les aiguillons de la dorsale et de l'anale. Les *holacanthes* comptent parmi les poissons les plus beaux et les plus délicats des mers.

HOLBACH (PIERRE-THIRY, d'). Philosophe français, né en 1723, à Hidesheim, dans le Palatinat, d'une famille riche, mort en 1789. Vint à Paris dès sa jeunesse, cultiva avec fruit les sciences naturelles, embrassa avec passion et professa avec ardeur les opinions philosophiques les plus outrées, et fit de sa maison le rendez-vous des esprits les plus hardis. Il eut principalement pour amis Diderot, Grimm, Naigeon et Lagrange, le traducteur de Sénèque, qui fut le précepteur de ses enfants. On a de lui des ouvrages sur la chimie, la minéralogie, la métallurgie, traduits pour la plupart de l'allemand. Mais il est surtout connu par ses écrits philosophiques qui parurent presque tous sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme; il y attaqua avec acharnement, non-seulement la religion établie, mais toute croyance religieuse et prêcha ouvertement l'athéisme. Les principaux sont : *Le christianisme dévoilé*, attribué à Boulanger; *Théologie portative*, sous le nom de l'abbé Bernier; *Le Système de la nature; le Bon sens du curé Meslier; la Morale universelle*. D'Holbach a en outre traduit un grand nombre d'écrits des philosophes anglais, tels que Hobbes, Collins, Toland, Gordon, etc.

HOLBEIN (JEAN). Célèbre peintre né à Bâle, en 1498, mort en 1553. Il devint le premier peintre de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il peignait de la main gauche. Ses principaux ouvrages sont : l'*Adoration des Mages*; la *Danse de village* et une *Danse des morts*. On lui attribue la *Danse macabre* peinte sur les murs d'un des cimetières.

HÔLEMENT, s. m. Cri de la hulotte et autres oiseaux nocturnes. Le cri du chat-huant est plutôt un *hôlement* qu'un grincement. (Buffon.)

HÔLER, v. n. Crier comme la hulotte.

HOLLANDAIS, AISE, adj. et s. (*h* asp.). Habitant de la Hollande, qui est de la Hollande; qui appartient à la Hollande ou à ses habitants. Un *Hollandais*, une *Hollandaise*. | Hist. Les Bataves, que l'on regarde comme la plus ancienne tribu établie dans la contrée désignée sous le nom d'*îles des Bataves* (aujourd'hui *Hollande*), formaient déjà une colonie considérable au temps de César. Le seul événement remarquable de leur histoire, à cette époque, est la guerre qu'ils entreprirent sous la conduite de Civilis, dans les années 70-71 de notre ère, pour s'affranchir de la domination romaine. Trois peuplades distinctes occupaient alors la Hollande : les Bataves, les Frisons et les Bructères. Redevenues indépendantes un instant, après la décadence de l'empire romain, les tribus de la Hollande passèrent bientôt au pouvoir des Francs, après une victoire sanglante que remporta Charles-Martel sur les Frisons, l'an 736. Charlemagne leur imposa le christianisme. Sous les faibles successeurs de ce prince, la Hollande se partagea en plusieurs États gouvernés par des souverains indépendants; tels furent : les comtes de Hollande proprement dits (depuis 863), les ducs de Gueldre, les seigneurs de Frise, les évêques d'Utrecht, etc. En 1433, Philippe de Bourgogne réunit cette contrée à ses vastes domaines par la cession que lui en fit Jacqueline de Bavière. Il en confia le gouvernement à des lieutenants, ou stathouders (elle portait le nom de *Pays-Bas*). Après la mort de Charles le Téméraire (1477), sa fille, Marie de Bourgogne, porta cet héritage dans la maison d'Autriche, et, après Charles-Quint, il devint la propriété de la branche espagnole de la même maison. C'est à cette époque que se développèrent chez les Hollandais le commerce et l'industrie, que favorisèrent, en outre, la découverte du nouveau monde et celle du passage du cap de Bonne-Espérance. Dès 1525, les Hollandais embrassèrent la réforme de Luther. Sous le stathoudérat de Guillaume d'Orange (1559), les principaux seigneurs, alarmés de l'influence du cardinal Granvelle, ministre de Marguerite, duchesse de Parme et sœur de Philippe II, que ce prince avait nommée gouvernante des Pays-Bas (1559), et craignant les malheurs que l'inquisition préparait à leur patrie, se liguèrent entre eux, et déclarèrent ouvertement leur opposition aux édits contre la réforme. Cette ligue fut appelée dès l'origine *fédération des gueux*, et amena l'émancipation du pays. L'arrivée du duc d'Albe (1567), envoyé par Philippe II pour remplacer la gouvernante Marguerite; l'organisation du *conseil des troubles*, dit *tribunal de sang*, qui fit périr plus de 18,000 individus dans l'espace de trois années, excitèrent un soulèvement général contre le gouvernement espagnol; et Guillaume d'Orange parvint, après une lutte héroïque, à affranchir sa patrie. Un nouveau gouvernement fut établi par l'union d'Utrecht (1579), sous le nom de *République des sept Provinces-Unies*. Ces sept provinces étaient : les comtés de Hollande et de Zélande, le duché de Gueldre et les seigneuries d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel et de Groningue. Guillaume d'Orange fut mis à la tête de ce nouvel État avec le titre de stathouder; son autorité demeura toutefois balancée par celle des États-généraux. En 1648, le traité de Westphalie reconnut l'existence de la confédération comme État souverain et indépendant. Deux ans après, le stathoudérat fut aboli, et les Hollandais se constituèrent en république. Ils soutinrent alternativement plusieurs guerres glorieuses contre l'Angleterre et la Suède; puis, ayant conclu, en 1668, avec ces deux puissances un traité connu depuis sous le nom de *triple alliance*, ils essayèrent de s'opposer aux projets ambitieux de Louis XIV. Abandonnés presque aussitôt par leurs alliés, les Hollandais essuyèrent plusieurs défaites; ils crurent alors devoir reconstituer le stathoudérat (1672) en faveur de Guillaume III, prince d'Orange. Des circonstances favorables et surtout l'habileté de l'amiral Ruyter rétablirent la prospérité de l'État, si gravement compromise. Le stathouder, investi de pouvoirs extraordinaires, en profita pour faire déclarer

le stathoudérat héréditaire dans sa maison (1674); mais, après la mort de Guillaume III, le stathoudérat fut aboli de nouveau (1702), pour n'être rétabli qu'en 1747. Toutefois, durant cet intervalle, la Frise et bientôt les provinces de Groningue (1718) et de Gueldre (1722) conservèrent le stathoudérat. Guillaume IV d'Orange, nommé stathouder de toutes les provinces, recouvra, au traité d'Aix-la-Chapelle, tout ce que la république avait perdu; mais il fut obligé de raser ses places fortes. Guillaume V lui succéda en 1751, sous la tutelle de sa mère et de Louis-Ernest, duc de Brunswick. Le commerce et la puissance des Hollandais commencèrent alors à déchoir. Après diverses vicissitudes, ce peuple fut conquis par les français en 1795. La Hollande prit alors le nom de *république Batave*. Cette constitution ne dura que peu de temps. En 1806, la Hollande fut érigée en royaume en faveur de Louis Bonaparte. En 1810, elle fut incorporée à l'empire français; elle y forma les départements des Bouches-de-la-Meuse, des Bouches-de-l'Yssel, de l'Ems occidental, de l'Ems oriental, de la Frise, de l'Yssel supérieur, et du Zuyderzée. En 1814, la Hollande, réunie à la Belgique, forma, sous le nom de *royaume des Pays-Bas*, un nouvel État qui fut donné à Guillaume-Frédéric d'Orange. Une révolution ayant séparé la Belgique en septembre 1830, la Hollande redevint un royaume particulier, mais qui a conservé officiellement le titre de royaume des Pays-Bas. On nomme aussi cet État *monarchie néerlandaise*. | *Langue*, *littérature*, *science* et *arts hollandais*. La langue parlée en Hollande est un dialecte du *tudesque*; on s'y sert aussi du *frison*. Les Hollandais sont fort attachés à leur idiome, qui, en effet, est riche, flexible et aussi propre aux expressions des grandes pensées qu'à celles de la naïveté et de la grâce. La poésie est populaire en Hollande. Cette nation, qu'on suppose flegmatique et exclusivement occupée du soin de s'enrichir, est, jusque dans les classes les moins élevées, sensible à tout ce qui peut émouvoir l'imagination et remuer le cœur. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la supériorité littéraire semble appartenir aux Belges; mais les Hollandais, ayant conquis leur indépendance, l'emportèrent bientôt sur leurs rivaux, qui, placés trop longtemps dans des circonstances moins favorables, n'eurent rien à opposer aux Vandel, aux Kats, aux Hooft, aux Van-Haren, aux Helmers, etc. L'imitation française, une imitation servile et mal entendue, faillit tout perdre, lorsque les grands écrivains qui illustrèrent le XVIIe siècle eurent ébloui le reste de l'Europe de leur renommée; mais enfin on abandonna cette route périlleuse. Un des auteurs qui contribuèrent le plus puissamment à ramener la *littérature hollandaise* à son génie fut Bilderdyk, que ses compatriotes placent sans hésiter à côté de Gœthe et de Byron. De nos jours, se sont distingués comme poètes : Feith, Bellamy, Van-Alphen, Niewland, Élisabeth Wolf, Agate Deken, Tollens, etc.; comme prosateurs : Loosjes, Van Hall, Borger, Van Palm. Les Hollandais sont toujours les grands érudits du passé; ils continuent cette école philologique fondée par les Hemsterhuys, les Ruhnkenius et les Wyttembach, école sage et laborieuse, mais qui, peut-être, s'attache plus à la forme qu'à l'idée. Les universités de la Hollande, surtout celle de Leyde, soutiennent leur ancienne réputation, et ses écoles moyennes et élémentaires, multipliées jusque dans les plus humbles villages, et où l'on suit d'excellentes méthodes, portent même parmi les citoyens les moins fortunés une instruction substantielle. Les Hollandais cultivent les sciences et les arts avec succès. Leurs peintres, si nombreux et si estimés, sont des coloristes incomparables, moins habiles toutefois à rendre les grandes scènes de l'histoire qu'à reproduire avec une vérité minutieuse la nature morte et les détails subalternes ou grotesques de la vie domestique. | L'*architecture*, excepté l'*architecture hydraulique*, ne brille pas chez les Hollandais d'un bien vif éclat. Leurs édifices modernes manquent, en général, de dignité et de grâce. | Quant à la *musique*, on cite peu de compositeurs dignes d'attention, et c'est à peine si, à l'étranger, on en pourrait nommer un seul.

HOLLANDE (*h* asp.). Géogr. Royaume d'Europe. Elle a pour bornes au N. et à l'O., la mer du Nord; au S., le royaume de Belgique; à l'E., le royaume de Prusse; 240 kilom. sur 230; 3,500,000 habit.; capitale, Amsterdam (néanmoins le gouvernement réside à La Haye). La Hollande est actuellement divisée en onze provinces, savoir : Hollande septentrionale, chef-lieu, *Amsterdam*; Hollande méridionale, chef-lieu, *La Haye*; Zélande, chef-lieu, *Middelbourg*; Brabant septentrional, chef-lieu *Bois-le-Duc*; Utrecht, chef-lieu, *Utrecht*; Gueldre, chef-lieu, *Arnheim*; Over-Yssel, chef-lieu, *Zwoll*; Drenthe, chef-lieu, *Assen*; Groningue, chef-lieu, *Groningue*; Frise, chef-lieu, *Leeuwarden*; Limbourg hollandais, chef-lieu, *Maëstricht*. A ces onze provinces, qui forment le royaume de Hollande proprement dit, il faut ajouter le grand-duché de Luxembourg, que gouverne le roi de Hollande à titre de grand-duc; puis les différentes colonies de la Hollande, savoir : dans l'Afrique, Elmina et divers établissements sur la côte d'Or, en Guinée; dans l'Amérique, les îles Curaçao, Saint-Eustache, Saba, la moitié de Saint-Martin; le district de Surinam, dans la Guiane, etc.; dans l'Océanie, Java, Sumatra, Bencoulen, Madoura, Celèbes, Bornéo, les archipels de Sumbawa, de Timor, des Moluques, l'île Riow et une partie de la Nouvelle-Guinée. La population totale de ces colonies s'élève à 16.000,000 d'habit. Le sol de la Hollande est partout plat, et quelquefois même au-dessous du niveau de la mer, et n'est défendu contre les inondations de l'Océan que par un ensemble admirable de digues, un vaste système de canalisation, qui, en donnant aux eaux un libre cours, les empêche de s'étendre en marais. Les principaux fleuves sont : l'Escaut, la Meuse, le Rhin, l'Yssel, l'Amstel, l'Ye, l'Hunse, l'Ems, etc. Parmi les nombreux canaux qui sillonnent la Hollande, on distingue ceux du Nord, de Zuid-Williems-Waast, de l'Ems ou Zuyderzée, etc. Le lac le plus remarquable était la mer de Harlem, formée par une inondation en 1421, et qui vient d'être récemment desséchée. Le Zuyderzée, vaste golfe situé entre la Hollande et la Frise, était un lac avant 1225. Les côtes de la Hollande sont semées d'îles nombreuses qui se partagent entre deux groupes : le groupe septentrional, situé à l'entrée du golfe de Zuyderzée et le long de la Frise (il comprend les îles de Wieringen, Texel, Vlieland, Terschelling, Anseland, etc.); le groupe méridional, comprenant les îles formées par les différents bras de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. La Hollande abonde surtout en pâturages; on y cultive avec succès le blé, le lin, la garance, le tabac, les fruits; l'horticulture y est poussée à un haut degré de perfection. Le climat est brumeux et humide; les habitants des *polders* (ou marais) et des îles sont exposés à des fièvres endémiques; cependant le froid des hivers et les vents d'est corrigent l'insalubrité de l'air. L'industrie est active en Hollande; elle consiste principalement en toiles, blanchisseries, papeteries, draps, étoffes de soie, velours, tanneries, faïence, pipes, produits chimiques, librairie, gravures, taille de diamants, etc.; le commerce, bien que moins étendu qu'autrefois, est encore très-considérable. Les principales importations consistent en grains, sels, vins, bois, etc.; les exportations, en toiles, fromages, beurre, viande et poissons salés, épiceries, garance, etc.; il faut ajouter en outre le commerce de commission, celui des fleurs, le change, la pêche de la baleine et du hareng. Le calvinisme est la religion dominante en Hollande; viennent ensuite les luthériens et les catholiques, les mennonites et les remontrants. Le gouvernement est monarchique constitutionnel. Le roi exerce le pouvoir exécutif et partage le pouvoir législatif avec les États généraux, qui se composent de deux chambres. Le gouvernement des colonies appartient exclusivement au roi. Chaque province a ses États particuliers, composés de membres élus dans les trois ordres de l'État (l'ordre équestre ou des nobles, l'ordre des villes et l'ordre des campagnes). | *Comté de Hollande*, Ancien État souverain, et, depuis, une des sept provinces-unies, équivalait à peu près aux deux provinces actuelles de Hollande septentrionale et Hollande méridionale. Il était borné au N. et à l'O. par la mer du Nord; au S., par la Meuse, le Brabant et l'évêché d'Utrecht; à l'E., par le Zuyderzée, et se divisait en Hollande septentrionale ou West-Frise, qui s'étendait depuis Amsterdam jusqu'à la mer du Nord, et Hollande méridionale, depuis cette ville jusqu'à la Zélande, le Brabant et le pays d'Utrecht. Villes principales : Amsterdam, Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Rotterdam, Gouda, etc. | *Nouvelle Hollande*. V. AUSTRALIE. | *Toile de Hollande*, Toile fine et très-serrée qui se fabrique en Hollande. On dit quelquefois *de la hollande*. | S. f. Espèce de pomme de terre jaune, grosse et farineuse. Vendre de la *hollande* au boisseau. | S. m. On dit aussi, par ellipse, *du hollande*, pour *du fromage de Hollande*.

HOLLANDER, v. a. (*h* asp.). Passer les plumes à écrire dans la cendre chaude ou dans l'eau chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler.

HOLLANDISER, v. a. Donner à quelque chose, à quelqu'un le caractère, les mœurs hollandaises. On n'a pu *hollandiser* la Belgique.

HOLOBRANCHES, s. m. pl. (du gr. ὅλος, tout). Ichthyol. Famille de poissons osseux, comprenant ceux qui ont des branchies complètes, pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostége.

HOLOCAUSTE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; καίω, je brûle). Sorte de sacrifice chez les Juifs, où la victime était entièrement consumée par le feu. L'autel des *holocaustes*. | La victime ainsi sacrifiée. Mettre l'*holocauste* sur l'autel. | Sacrifice en général. Offrir en *holocauste*. | *Fig. S'offrir en holocauste*, Expier une faute pour le coupable.

HOLOCENTRE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; κέντρον, piquant). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, de la famille des percoïdes, comprenant un grand nombre d'espèces, dont les unes ont la nageoire de la queue fourchue et les autres l'ont

Holocentre.

entière. Les principales sont l'*holocentre ioga*, qu'on trouve dans toutes les mers des pays chauds, et qui réunit à la magnificence de ses couleurs une chair très-blanche et d'un goût exquis, et l'*holocentre post*, connu en France sous les noms de *perche goujonnière*, *petite perche*, *gremillet*. Il se nourrit de petits poissons, de vers et d'insectes.

HOLOÈDRE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; ἕδρα, face, pan). T. de minéral. Cristal qui a toutes ses faces, par opposition à hémièdre.

HOLOÉDRIE, s. f. État d'un cristal holoèdre.

HOLOÉDRIQUE, adj. Minéral. Se dit d'un cristal qui réunit toutes les faces susceptibles de se coordonner autour d'un certain système d'arcs.

HOLOGRAPHE, adj. (du gr. ὅλος, entier; γράφειν, écrire). Jurisp. *Testament holographe*, Testament écrit en entier de la main du testateur. On écrit plus ordinairement *olographe*.

HOLOGRAPHIER, v. a. T. de prat. Écrire de sa main un testament.

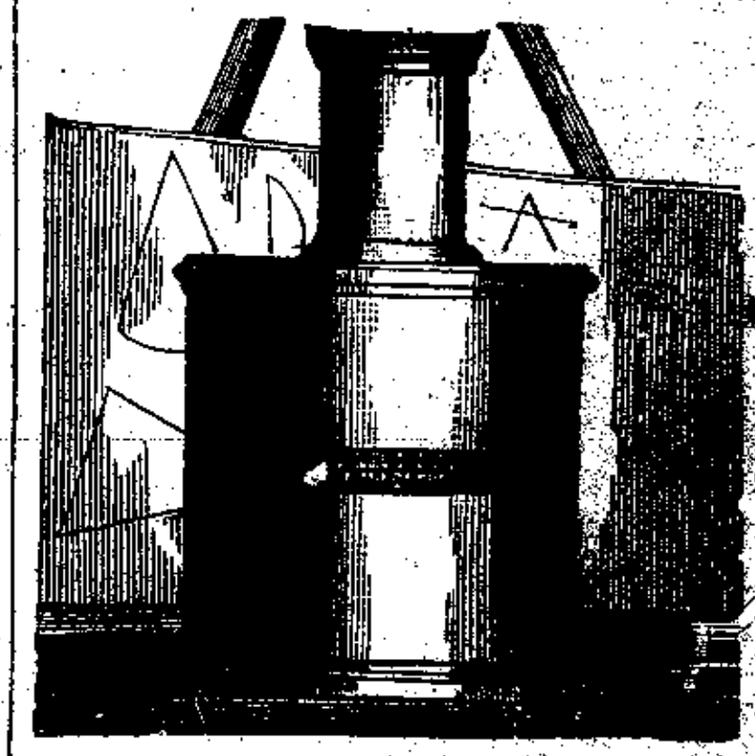

Holomètre.

HOLOMÈTRE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Astron. Instrument qui sert à prendre les hauteurs

angulaires d'un point au-dessus de l'horizon. Il est composé de trois règles mobiles, dont les ouvertures et les positions donnent à la fois les trois angles du triangle.

HOLOPHERNE. Général de Nabuchodonosor Ier. Il envahit la Judée à la tête d'une armée nombreuse et mit le siége devant la ville de Béthulie. Il allait s'emparer de cette ville, réduite aux dernières extrémités, lorsqu'il fut tué traîtreusement par une courtisane juive nommée Judith, pendant son sommeil, l'an 689 av. J. C. Ses troupes furent saisies d'une terreur panique qui facilita aux Juifs le moyen de les tailler en pièces.

HOLOTHURIDES, s. m. pl. Zool. Classe de zoophytes, qui a pour type le genre holothurie.

HOLOTHURIE, s. f. (du gr. ὁλοθούριον, petit trou). Zool. Genre de zoophytes échinodermes, renfermant des animaux au corps allongé, quelquefois vermiforme et plus ou moins mou, garni de nombreux suçoirs, percé à chaque extrémité d'un orifice. Il est plein d'eau en partie, de sorte que les viscères flottent dans ce liquide. Les holothuries se trouvent dans toutes les mers, vivant sur les rochers ou sur le rivage. Leur nourriture consiste en animalcules qu'elles se procurent au moyen des deux

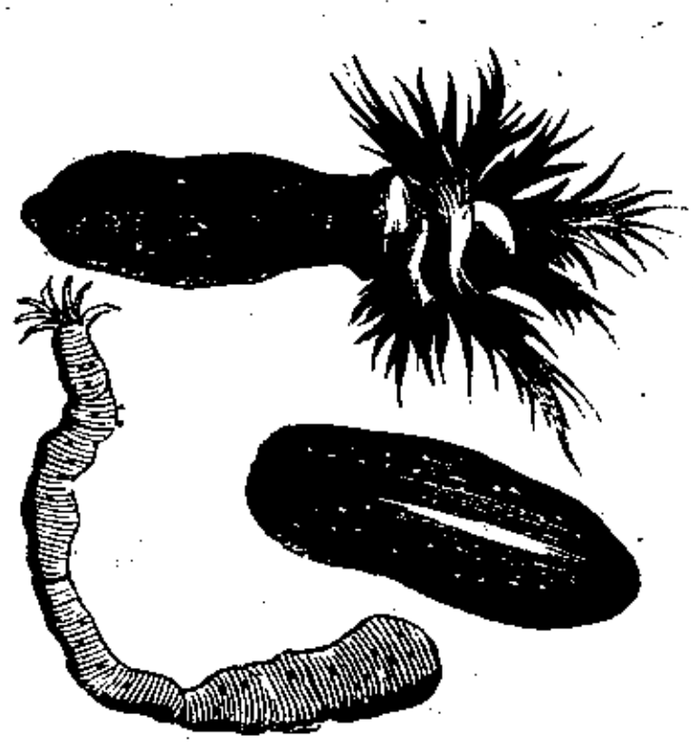

Holothurie.

appendices qui entourent la bouche. Leur taille est souvent considérable. On les mange dans beaucoup de pays. La *pieuvre* est une holothurie.

HOLSTEIN (*h* asp.). Géogr. Ancienne province du Danemark, qui avait le titre de duché et faisait partie de la Confédération germanique. 145 kilom. sur 90; 525,000 habit.; chef-lieu, Glückstadt. Le Holstein avait été à diverses reprises l'objet de vives et longues contestations entre le Danemark et la Confédération germanique; il s'en était même suivi, de 1843 à 1850, une guerre dans laquelle la Prusse et la Confédération avaient été battues. Cette querelle s'étant de nouveau ravivée, les souverains entrèrent en campagne avec leurs armées; la Prusse, l'Autriche et la Confédération germanique, à la suite d'une lutte trop inégale (1864 et 1865), ont enlevé au Danemark le Holstein, que la Prusse a confisqué à son profit. Le Holstein est un pays inégal, fertile sur les côtes, marécageux et couvert de lacs dans l'intérieur. Il produit néanmoins en abondance blé, sarrasin, légumes, pommes de terre; houblon, chanvre, lin, bois, etc. On y élève des bestiaux, et surtout d'excellents chevaux.

HOLYROOD. Géogr. Château de l'Écosse, situé à l'extrémité orientale de la *vieille ville* d'Édimbourg, et résidence des Stuarts, rois d'Écosse. Charles X alla habiter ce château après la révolution de juillet 1830.

HOM! interject. (*h* asp.). Elle exprime le doute, la défiance. *Hom!* Valère est encore bien jeune à mon avis. (Racine.) *Hom!* celle-ci n'a pas tant de goût pour la danse. (Destouches.) *Hom!* le pauvre homme! il me fait grand pitié. (Voltaire.) | Sert à exprimer le mécontentement. *Hom!* la coquette! (Voltaire.) *Hom!* quel curé sacripan!

HOMARD, s. m. (*h* asp.) Zool. Genre de crustacés décapodes, de la famille des macroures. Le homard habite exclusivement la mer et se distingue principalement par un rostre grêle, muni de chaque côté de trois ou quatre épines; par la petitesse de l'appendice lamelleux des antennes externes, qui ressemble à une dent mobile et ne recouvre qu'imparfaitement le pénultième article pédonculaire de ces organes; par la soudure interne du dernier anneau du thorax avec les précédents; par la conformation des branchies qui ressemblent à autant de bras, au nombre de plus de vingt de chaque côté du corps; par des pattes extrêmement grosses, comprimées, ovalaires et inégales, que terminent des pinces d'une grande force. Il est aussi à noter que les yeux sont globuleux, et que le corps est un peu allongé et déjeté en dehors; enfin,

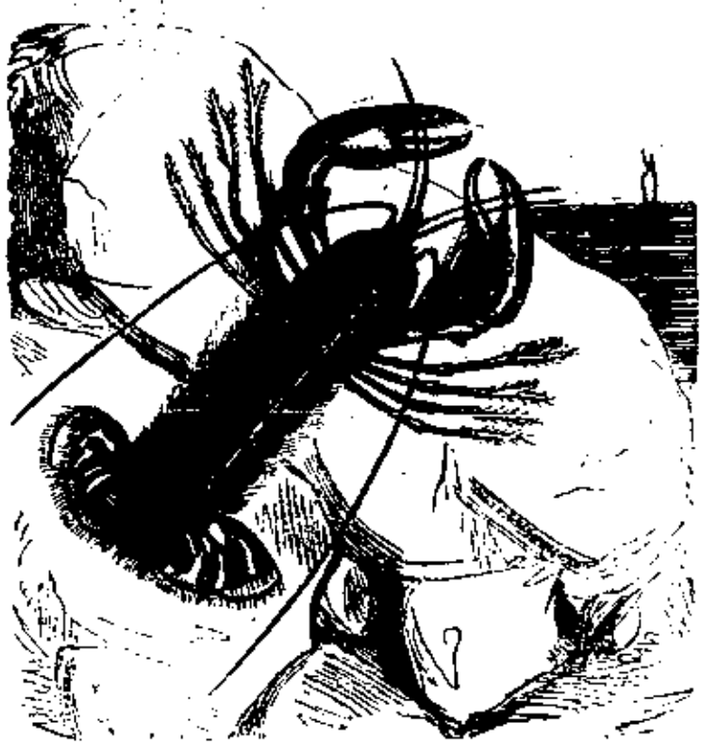

Homard.

la lame médiane de la nageoire caudale est à peine arrondie au bout, et les épines latérales en occupent les angles postérieurs. Les espèces de ce genre habitent la Méditerranée et l'océan Atlantique; on en trouve également une espèce sur les côtes du cap de Bonne-Espérance et de l'île de France. On considère comme le type de ce genre le homard commun. Il est brun verdâtre; cuit, il devient d'un rouge vif. Cette belle espèce, qui se trouve sur les côtes de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée, atteint parfois des dimensions extraordinaires. Elle se tient dans les lieux remplis de roches, à une profondeur peu considérable. La chair du *homard* est très-estimée des gourmets. On confond souvent, à Paris, le *homard* avec la *langouste*; les pattes de celle-ci sont beaucoup moins fortes et sans pinces; ses antennes sont plus grosses, plus longues et plus hérissées. | Famil. *Rouge comme un homard*, Très-rouge d'embarras, de honte.

HOMBRE, s. m. (de l'esp. *hombre*, homme). Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne. Faire une partie d'*hombre*.

HOMÉLIE, s. f. (du gr. ὁμιλέω, Haranguer le peuple). Discours, ou plutôt conférence, dans le but d'expliquer l'Évangile et les dogmes de l'Église. L'*homélie* ne doit pas être confondue avec le *sermon*; la première se faisait familièrement, et nous ne saurions mieux l'assimiler qu'à une conférence, car les pasteurs y interrogeaient les peuples et en étaient interrogés; le sermon, au contraire, se fait solennellement, et celui qui le prononce monte en chaire, à la manière des orateurs anciens. Il nous reste un assez grand nombre d'homélies des Pères grecs et latins; toutes ont été faites par des évêques, parce que, dans les premiers siècles, l'épiscopat seul donnait le droit de prêcher; c'est pour cela que nous n'avons aucune homélie de saint Clément d'Alexandrie, de Tertullien. Ce ne fut que vers le Ve siècle que la faculté de prêcher fut étendue aux prêtres; cependant saint Jean Chrysostome, saint Augustin, font exception à cette règle, et leurs homélies doivent être placées en première ligne de celles qui sont parvenues jusqu'à nous. Aujourd'hui, en France, le nom d'*homélie* est tombé en désuétude; cependant la chose est restée dans nos *prônes*. | Fig. et par dénigrement. Ouvrage ou discours qui cause de l'ennui par sa morale affectée. Ce discours est une véritable *homélie*.

HOMÈRE. Le père de la poésie grecque. La vie d'Homère a été écrite par Hérodote, par Plutarque et par un grand nombre d'auteurs anciens. Rien de moins certain cependant que son histoire; on doute même de l'époque et du lieu de sa naissance. Les uns le font naître vers l'an 168, après la guerre de Troie (1016 av. J. C.). Selon Velléius Paterculus, il florissait 968 av. l'ère chrétienne; mais si l'on en croit Hérodote, il était contemporain d'Hésiode, qui vivait environ 300 ans après la guerre de Troie, c. à d. 884 av. J. C. Sept villes considérables se disputèrent la gloire de lui avoir donné le jour, ce qu'indique le distique suivant:

Smyrna, Chios, Colophon, Salamis, Rhodos, Argos, Athenæ,
Orbis de patriâ certat, Homere, tuâ.

On lui donne pour mère Critheis, jeune fille de Smyrne, restée orpheline et séduite par son tuteur, et pour maître Phémius, qui enseignait à Smyrne les belles-lettres et la musique. Phémius, ayant ressenti de l'amour pour Critheis, l'épousa et adopta son fils, qu'on appelait alors *Mélésigène*, parce que, dit-on, sa mère l'avait mis au monde sur les bords du fleuve Mélée. Après la mort de Phémius et de Critheis, Homère hérita de leurs biens et de l'école de son père adoptif. Un maître de vaisseau, nommé Mentès, s'étant lié avec Homère, lui proposa de quitter sa patrie et de le suivre dans ses voyages. Homère, qui méditait déjà son *Iliade*, fut ravi de pouvoir étudier les mœurs des peuples qui devaient figurer dans son poème, et il s'embarqua avec lui, parcourant l'Asie-Mineure, la Grèce et l'Égypte. De cette contrée, il alla visiter les colonnes d'Hercule, et revint en Grèce par l'île d'Ithaque, où il apprit sur Ulysse quelques particularités dont il profita dans la suite pour l'*Odyssée*. Il arriva peu

Homère.

de temps après à Colophon; c'est là qu'il perdit la vue, ce qui fit changer son premier nom *Mélésigène* en celui d'*Homère* (ὅμηρος; fait de μὴ ὁρᾶν, ne pas voir). Dans sa vieillesse, il tomba dans l'indigence et se vit réduit à errer de ville en ville, récitant ses vers et mendiant son pain. Enfin, il mourut dans la petite île d'Ios, une des Cyclades. On a, sous le nom d'Homère, deux poèmes épiques en vingt-quatre chants chacun: l'*Iliade*, où il chante les effets de la colère d'Achille, les malheurs des Grecs au siége de Troie pendant l'absence du héros, et la vengeance terrible que celui-ci tira du meurtre de Patrocle; et l'*Odyssée*, où il raconte les voyages d'Ulysse, errant de contrée en contrée après la prise de Troie, et le retour de ce prince dans son royaume d'Ithaque; plus, un petit poème héroï-comique, la *Batrachomyomachie*, ou combat des rats et des grenouilles; trente-trois hymnes et quelques épigrammes. Tous ces ouvrages sont écrits dans le dialecte ionien. L'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été de tout temps regardées comme les chefs-d'œuvre de l'épopée. Ces deux poèmes brillent, du reste, par des mérites fort divers: on admire dans l'*Iliade* la grandeur des conceptions, la beauté et la simplicité du plan, la hardiesse de l'imagination, la richesse et la sublimité des images; on trouve dans l'*Odyssée* un plan moins régulier, une imagination moins éclatante, mais on se sent attaché par un vif intérêt et par une séduisante naïveté. Outre leur beauté intrinsèque, l'*Iliade* et l'*Odyssée* avaient pour les anciens le mérite de renfermer les traditions théologiques, les noms et l'origine des peuples, la description et la situation des pays, et ces deux poèmes jouissent, sous ces deux rapports, d'une grande autorité. Les poèmes d'Homère, selon de savants critiques, seraient antérieurs à l'invention de l'écriture, et longtemps ils n'auraient été conservés que par la mémoire; ils furent morcelés et défigurés par les rapsodes, qui en détachaient les épisodes les plus intéressants pour les réciter. Pisistrate, ou, suivant d'autres, Hipparque, son fils, fit recueillir et coordonner avec beaucoup de soin ces divers morceaux; depuis, ces poèmes ont été révisés

par les plus grands critiques de l'antiquité : Aristote, Aristophane de Byzance, Aristarque ; c'est ce dernier qui divisa l'*Iliade* et l'*Odyssée* chacune en vingt-quatre chants, et leur donna la forme sous laquelle nous les possédons. Ces deux poèmes ont été commentés par Didyme et Eustache, etc. Malgré l'admiration universelle dont il a été l'objet, Homère a trouvé quelques détracteurs. On cite surtout Zoïle, dans l'antiquité ; Perrault, Lamothe, chez les modernes. Quelques savants, Wolf entre autres, ont prétendu qu'Homère n'a jamais existé, et que les poèmes que nous avons sous son nom ne sont qu'un recueil de morceaux composés par divers auteurs, qu'il appelle *homérides*, et qui formaient une espèce d'école. Tous ces morceaux auraient été réunis plus tard et groupés en deux grands poèmes ; mais quoiqu'il paraisse être vrai que ces poèmes ont subi des altérations, des interpolations, l'unité du plan et l'ordre qui y règne font justice d'un si hardi paradoxe. D'autres ont prétendu, avec plus de vraisemblance, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont pas du même auteur, et ont regardé l'*Odyssée* comme bien postérieure à l'*Iliade*. Quant à la *Batrachomyomachie* et autres pièces que l'on met d'ordinaire au nombre des poésies homériques, on est assez d'accord pour les regarder comme n'étant pas d'Homère ; elles sont d'ailleurs peu dignes d'un si grand poète. Nous avons une foule de traductions d'Homère ; les meilleures sont : en prose, celles de Mme Dacier, de Bitaubé, de Lebrun, surtout celle de Dugas-Montbel et celle de E. Bareste ; en vers, celles de Rochefort, d'Aignan, de Bignan. Les Anglais estiment les traductions de Pope et de Cowper ; les Allemands, celles de Bodmer, de Stolberg, de Voos ; les Italiens, celles de Salvini et de Monti.

HOMÉRIDE, adj. et s. Descendant d'Homère. D'après les témoignages les plus vraisemblables, les homérides paraissent avoir été une famille ou une école de rapsodes qui chantaient les poésies d'Homère et celles des anciens poètes cycliques. C'est dans l'île de Chio que cette école des homérides paraît avoir fixé son siége ; de là, ils se répandirent dans la Grèce. Le plus célèbre d'entre eux fut Cynéthus, contemporain d'Eschyle. Les homérides n'étaient pas de simples chanteurs, ils ajoutaient aux textes ou ils les altéraient. Pindare montre les homérides faisant longtemps précéder d'un hymne religieux chacun de leurs chants épiques. Les *homérides* se distinguaient des *rapsodes* par une existence sociale et par l'invention poétique. Les *homérides* ne chantaient que les poèmes d'Homère ou leurs propres compositions ; les *rapsodes* chantaient indistinctement tous les genres de poésies.

HOMÉRIQUE, adj. (rad. *Homère*). Qui a rapport à Homère ; qui ressemble à Homère, au style et aux héros d'Homère. Description *homérique*. Montés au même char, comme un couple *homérique*. De même qu'Homère a été appelé le poète par excellence, l'expression de beautés *homériques*, passée en proverbe, est devenue chez tous les peuples lettrés le nom par excellence du grand et du beau poétique. | *Hymnes homériques*, Hymnes à Vénus, à Apollon, etc., que l'on place ordinairement à la suite des poésies d'Homère. | *Sorts homériques*, Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant un poème d'Homère au hasard et en prenant le premier vers comme un oracle. | *Rire homérique*, Rire très-bruyant et de bon cœur, ainsi dit à cause du rire qu'excita parmi les dieux Vulcain le boiteux servant d'échanson. A cette pompeuse déclaration, un *rire homérique* s'empara de tous les assistants. (Ch. de Bernard.) Les *rires homériques* de l'Assemblée.

HOMICIDE, s. (du lat. *homo*, homme ; *cædo*, je tue). Celui, celle qui tue un être humain. C'est un *homicide*. *Homicide* point ne seras. (Décalogue). Tout l'Érèbe entendit cette belle *homicide*. (La Fontaine). Des enfants de son fils détestable *homicide*. (Racine.) Quoi ! Marianne est morte, et j'en suis l'*homicide* ! (Voltaire.) La peine de mort ne devrait punir que les *homicides*, si elle était nécessaire. (Boiste.) | Fig. Celui, celle qui cause la perte de quelqu'un. Malheur à vous, *homicides* des âmes ! (Bourdaloue.) Ces paroles de malignité, de haine, d'amertume qui éteignent en nous l'esprit de charité et nous rendent *homicides* de nos frères. (Massillon.) | *Homicide de soi-même*, Celui qui commet un suicide, qui se tue lui-même ; et, fig., personne qui ne se ménage pas assez et qui ruine sa santé. Je vous avertis que je vous croirai janséniste si vous n'avez plus soin de vous ; il n'y a qu'un hérétique qui puisse être *homicide de soi-même*. (Mme de Maintenon.) | S. m. Meurtre, action de tuer un être humain. Commettre un *homicide*. Se rendre coupable d'*homicide*. Sans que vous donniez la mort à votre ennemi, vous le tuez déjà par votre haine, qui porte toujours dans l'âme une disposition à l'*homicide*. (Bossuet.) Chez les Germains, on expiait l'*homicide* en donnant une certaine quantité de bétail. (Montesquieu.) Connaissez-vous un crime égal à l'*homicide* volontaire ? (J. J. Rousseau.) | La loi française distingue plusieurs espèces d'homicides. L'*homicide* volontaire et avec préméditation s'appelle *assassinat* ; l'*homicide* volontaire sans préméditation prend le nom de *meurtre* ; enfin, il y a l'*homicide* par imprudence. Chez les Romains, l'homicide volontaire était puni de mort ; celui qui avait tué un homme par imprudence immolait un bélier par forme d'expiation. Chez les Francs, le meurtrier pouvait se soustraire à la peine en payant aux parents du défunt une composition qui était ordinairement l'estimation du dommage causé par sa mort. Aujourd'hui, l'homicide prémédité est puni de mort. On observe que c'est dans la période de trente à trente-cinq ans qu'il se rencontre le plus de meurtriers et d'assassins, et que les femmes commettent vingt fois moins d'assassinats que les hommes, mais beaucoup plus d'empoisonnements. L'homicide est fréquent parmi les bergers, les chevriers, charbonniers, etc. ; il est, au contraire, assez rare parmi les populations éclairées des villes. | *Homicide de soi-même*, Se disait autrefois pour *suicide*, mot qui n'existait pas. La religion païenne défendait l'*homicide de soi-même*, ainsi que la chrétienne ; il y avait même des places dans les enfers pour ceux qui s'étaient tués. (Voltaire.) | Adjectiv. Qui tue dans les combats. Vous voyiez devant vous ce vainqueur *homicide*. (Racine.)

Vieillards, femmes, enfants, troupeau faible et timide
Dont n'a point approché cette guerre *homicide*.
(VOLTAIRE.)

| Qui a commis un meurtre. Sur le point d'attaquer cette reine *homicide*. (Racine.) | Se dit de tout ce qui a rapport au meurtre. Un fer *homicide*. Un bras *homicide*. Dessein, complot *homicide*. | Fig. et par exagération. Regard *homicide*. Langue *homicide*.

HOMICIDER, v. a. Tuer, commettre un homicide sur quelqu'un. Vieux mot.

HOMILIAIRE, s. m. T. de liturg. Recueil d'homélies qu'on lit à l'église.

HOMINEM (AD), (pron. *ominème*). Locution latine signifiant *à l'homme*. Ne s'emploie que dans cette expression : *argument ad hominem*, raisonnement qui touche aux intérêts, à la position particulière présente ou passée de la personne avec laquelle on discute. L'argument *ad hominem* ne prouve rien, mais il embarrasse souvent l'adversaire.

HOMINICOLE, adj. et s. (du lat. *homo*, homme ; *colere*, vénérer). Adorateur de l'homme, nom que les apollinaristes donnaient aux catholiques qui soutenaient que Jésus-Christ était homme-Dieu.

HOMMAGE, s. m. (du lat. barb. *hommagium*, même signif. ; fait de *homo*, homme). Féod. Le devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait. | Fig. Soumission, vénération, respect. Rendre *hommage* à Dieu. Il verra le Sénat m'apporter ses *hommages*. (Racine.) A mes attraits chacun rendait *hommage*. (La Fontaine.) L'hypocrisie est un *hommage* que le vice rend à la vertu. (La Rochefoucauld.) Du fond de l'Asie et de l'Europe, tout rendait *hommage* à sa gloire. (Voltaire.) | Au plur., Respects, civilités. *Présenter, offrir, rendre ses hommages à quelqu'un*, Lui adresser de respectueuses civilités. Je saisis cette occasion pour vous renouveler mes *hommages*. (Voltaire.) | Tribut respectueux, offrande. De ses vœux dédaignez-vous l'*hommage* ? (Corneille.) | *Rendre hommage à la vérité*, Dire, déclarer ce qui est vrai.

HOMMAGER, **ÈRE**, s. Féod. Celui, celle qui devait l'hommage à un suzerain.

HOMMASSE, adj. Il se dit d'une femme qui a les traits, la voix, les manières d'un homme.

HOMME, s. m. (du lat. *homo*, le terrestre ; de *humus*, la terre). Animal raisonnable, moral et social, doué d'instinct et d'intelligence. Quelques anthropologistes modernes, détachant l'*homme* du règne animal, forment de ses diverses espèces ou races un règne à part au-dessus de tous les autres, le *règne humain*. Se plaindre de mourir, c'est se plaindre d'être *homme*. (Rotrou.) L'*homme* est, je vous l'avoue, un méchant animal. (Molière.) L'*homme* n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que celui qui veut faire l'ange fait la bête. (Pascal.) De quelque superbe distinction que se flattent les *hommes*, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. (Bossuet.) L'*homme* de la nature est le chef et le roi. (Boileau.) Le premier pas que l'*homme* fait dans le monde est aussi le premier qui l'approche du tombeau. (Massillon.) Sous la forme bipède de l'*homme*, il n'y a aucune bête innocente, malfaisante, dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que vous ne puissiez reconnaître ; il y a l'*homme* loup, l'*homme* tigre, l'*homme* renard, l'*homme* singe, l'*homme* pourceau ; il y a l'*homme* mouton, et celui-ci est le plus commun ; l'*homme* anguille : serrez-le, tant qu'il vous plaira, il trouvera moyen de vous échapper ; l'*homme* serpent, qui se replie en cent façons diverses ; l'*homme* ours, qui ne me déplaît point ; l'*homme* aigle, qui plane au haut des cieux ; l'*homme* corneau, l'*homme* épervier, l'*homme* de proie ; rien de plus rare qu'un *homme* qui soit *homme* de toutes pièces ; aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal. (Diderot.) L'*homme* est le roi de la création.

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'*homme* est un dieu tombé qui se souvient des cieux,
Soit que, déshérité de son antique gloire,
De ses destins perdus il garde la mémoire ;
Soit que de ses désirs l'immense profondeur
Lui présage de loin sa future grandeur.
Imparfait ou déchu, l'*homme* est le grand mystère :
Dans la prison des sens enchaîné sur la terre,
Esclave, il sent un cœur né pour la liberté ;
Malheureux, il aspire à la félicité.
(LAMARTINE.)

| Le corps de l'homme ; les diverses races d'hommes. L'*homme* blanc. L'*homme* jaune. L'*homme* rouge. L'*homme* noir. Les *hommes* du Nord. Les *hommes* du Midi. Toute la race des *hommes*, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même *homme* qui subsiste toujours et apprend continuellement. (Pascal.) | L'espèce humaine en général. Triste condition de l'*homme*, et qui dégoûte de la vie : il faut suer, veiller, fléchir, dépendre pour avoir un peu de fortune, ou le devoir à l'agonie de ses proches. (La Bruyère.) | Se dit de l'homme considéré avec les bonnes ou mauvaises qualités communes à tous. La vraie science et la vraie étude de l'*homme*, c'est l'*homme*. (Charron.) | Se dit par opposition aux êtres d'une nature supérieure. Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu, mais il n'arrive pas à l'oreille de l'*homme*. (Lamennais.) | Se dit quelquefois d'un homme considéré sous un point de vue particulier.

Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un *homme*
Sans qui Rome, aujourd'hui, cesserait d'être Rome.
(CORNEILLE.)

| Un homme quelconque. On abuse du malheur d'un *homme* pour attaquer sa probité. (Duclos.) | Chacun des individus qui font partie d'une société, d'une assemblée. Xerxès amena en Grèce une armée de onze cent mille *hommes*. | Se dit souvent de Jésus-Christ, par allusion au mystère catholique de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'est fait *homme*. Il s'appelle lui-même dans l'Évangile le *Fils de l'homme*. | Dans le style de l'Écriture, *Les enfants des hommes*, Les hommes, surtout ceux qui vivent dans l'iniquité. *Enfants des hommes*, jusques à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes ? (Massillon.) | *Le vieil homme*, Celui qui vit selon des inclinations vicieuses. | *L'homme nouveau*, Celui qui vit selon les maximes de la loi nouvelle. | *Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme*, Se défaire des inclinations de la nature corrompue. | Famil. Renoncer à ses vieilles habitudes. | Se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. Tout *homme* est *homme*, et les moines surtout. (La Fontaine.) | Particulièrement. L'être qui, dans l'espèce humaine, appartient au sexe mâle. L'*homme* et la femme. Un *homme* frais, vigoureux, bien portant. Un *homme* chétif, débile. Un *homme* laborieux, paresseux, avare. Un *homme* endurci au travail. Il y avait dans cette société autant d'*hommes* que de femmes. Chez les anciens, il y avait certaines fêtes publiques où les *hommes* seuls étaient admis. Ayez toujours une fille qui travaille dans votre chambre quand vous êtes avec un *homme* ; défiez-vous des plus sages. (Mme de Maintenon.) Il faut, pour que la nature et l'ordre social se montrent dans toute leur beauté, que l'*homme* soit protecteur et la femme protégée. (Mme de Staël.) | *En homme*, En habits d'homme. A ce voyage, elle était à cheval et en *homme*. (J. J. Rousseau.) | Fig. En parlant d'une femme. Seule tu fus un *homme* et vengeas les humains. (A. Chénier.) | *Jeune homme*, Homme peu avancé en âge. C'est un *jeune homme*.

Ne faites point parler vos acteurs au hasard.
Un vieillard en *jeune homme*, un *jeune homme* en vieillard.
(BOILEAU.)

| *Gens* est quelquefois employé au lieu du pluriel du mot *homme*. On dit : *Un jeune homme*, et, au pluriel, *des jeunes gens*. On dit de même : *Un homme de bien, des gens de bien ; un homme de lettres, des gens de lettres*, etc. | *On ne sait quel homme vous êtes*,

On ne connaît point votre humeur. | *Un homme tout d'une pièce*, Un homme plein de franchise. | *C'est un bon cœur d'homme, une bonne tête d'homme, une bonne pâte d'homme*, Façons de parler familières dont on se sert pour louer quelqu'un de la bonté de son cœur, de la force de son esprit, de la facilité de son humeur. | *Un saint homme*, Un homme dont la piété et la vertu sont exemplaires. | Par plaisanterie. Je rosserai d'importance le *saint homme*.

C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un *saint homme* de chat, bien fourré, gros et gras.
(LA FONTAINE.)

| *C'est un pauvre homme*, Un homme sans capacité. | *C'est le dernier des hommes*, C'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes.

C'est à nous de montrer qui nous sommes,
Et de ne voir en lui que le *dernier des hommes*.
(RACINE.)

| Fig. *Un grand homme*, Un homme distingué par des qualités éminentes et d'éclatantes actions. Dans un méchant homme, il n'y a pas de quoi faire *un grand homme*. (La Bruyère.) | *Un homme nouveau*, Celui qui s'est élevé par ses talents, par son génie, ou par suite de circonstances quelconques, à un certain degré dans la société. Cette expression a été créée par les Romains, et ils l'appliquaient aux plébéiens qui s'élevaient aux dignités. | *Homme honnête*, Celui qui a de la politesse. | *Honnête homme*, Celui qui a de la probité, des mœurs et des vertus. « Être *honnête homme*, c'est, dit Ménage, n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit et le cœur droits; c'est louer avec chaleur son concurrent et son ennemi dans les choses où il est louable; c'est enfin ne pas exagérer le mérite de son ami et ne pas soutenir ses sottises. Tout roule là-dessus, la justice de l'esprit et l'équité du cœur. L'une est une vertu en l'esprit qui combat les erreurs, et l'autre une vertu au cœur qui empêche l'excès des passions, soit en bien, soit en mal. » Le XVIIIe siècle a relevé l'emploi du mot *honnête homme* et l'a rendu synonyme d'*homme de bien*. Déjà Boileau l'avait réhabilité dans ces deux traits, échappés à son indignation vertueuse :

Et l'*honnête homme* à pied du faquin en litière.

L'argent en *honnête homme* érige un scélérat.

| *Homme de lettres*, Désignation d'origine romaine, mais qui a subi de grandes modifications. Les Romains donnaient ce nom à tous ceux qui connaissaient les lettres. C'est aujourd'hui un titre banal dont se décore le plus mince écrivain. Le règne de la force, établi par Rome, eut pour successeur le nouveau règne de la force féodale. On vit les lettres se réfugier dans les couvents et les monastères, ou vivre dans les châteaux pour amuser les loisirs des jouvencelles et des suzeraines, et tenir l'étrier des barons. De là ce caractère théologique ou servile qui se mêle bientôt à la nouvelle littérature de l'Europe. Position sans indépendance et sans honneur, qui se continue à travers les siècles. Les *gens de lettres* appartiennent à ceux qui les nourrissent, comme les anciens esclaves appartenaient à leurs maîtres. Pour qu'un *homme littéraire* comptât dans l'ordre social, il fallait qu'il se rangeât sous la bannière de l'Église; alors le prix qu'il acquérait venait, non pas de lui, mais du corps puissant dont il devenait membre. Sous Louis XIII, on disait encore : *Voiture est à tel seigneur*. Les beaux-esprits vivaient auprès de Richelieu dans une sorte de domesticité. Colbert rendit leur position plus éclatante, mais non plus sûre; et lorsque, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, les *hommes de lettres* s'aperçurent que le peuple les écoutait et les suivait, mais qu'ils n'avaient aucune part au pouvoir et à la richesse publique, ils se courroucèrent; ils demandèrent la Révolution à grands cris. Le tiers-état renforça la population des *gens de lettres*, qui, depuis cette époque, acquit une influence considérable. Tous les citoyens aspirèrent à cette distinction de l'esprit, à cette supériorité des facultés intellectuelles. Il fallait encore des pensions, on avait encore des désirs. Bonaparte tint les *gens de lettres* sous sa main, comme Richelieu les y avait tenus. Depuis, ils s'étaient élevés à la plus complète indépendance; mais ils sont retombés de nouveau, par suite des circonstances politiques, sinon dans une sujétion absolue désormais incompatible avec nos mœurs, du moins dans cet état de malaise et de contrainte qu'amène l'absence de liberté. Nous parlons de ceux chez qui la conscience parle haut et qui ont conservé le sentiment de leur dignité. | *Homme de loi*, Homme instruit dans la jurisprudence. Titre donné, pendant la Révolution, aux jurisconsultes qui défendaient les causes des citoyens devant les tribunaux. On emploie aujourd'hui ce nom comme terme générique pour désigner non-seulement les jurisconsultes, les avocats, les avoués, mais même les officiers ministériels attachés aux cours et aux tribunaux. Dans ce mot *homme de loi*, toutes les idées de chicane, de duplicité, de mauvaise foi, se trouvent résumées. Et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'on tient en suspicion les avocats, les procureurs, etc., ceux qui commentent les lois. Les sarcasmes des plaideurs déboutés, des beaux-esprits, ne leur ont jamais fait défaut. La mauvaise réputation des *hommes de loi* était telle à l'époque de la Révolution que, lorsque la Convention adopta le principe de l'éligibilité par le peuple aux fonctions de juge et de juge de paix, nombre de voix désintéressées s'élevèrent dans son sein pour engager les assemblées primaires à repousser surtout les *hommes de loi*, en qui le métier avait anéanti toute idée de justice. Aujourd'hui, comme autrefois, le talent de l'*homme de loi* est de savoir tellement travailler en tout sens l'esprit et la lettre des articles du code, d'une loi, qu'il semble qu'ils deviennent élastiques entre ses mains et se prêtent à toutes les modifications qu'il doit leur faire subir pour en tirer une interprétation favorable. | *Homme d'affaires*, Se disait autrefois d'un homme employé dans les affaires de finances et dans les fermes du roi; agent d'affaires. Confier le soin de son procès à un *homme d'affaires* intelligent. | Homme qui a soin des affaires domestiques d'un propriétaire, d'une grande maison. Envoyer à quelqu'un son *homme d'affaires*. | *Homme féodal*. Ce mot si noble d'*homme*, qui n'aurait jamais dû descendre de la dignité de sa signification générale et collective que pour exprimer quelques-uns des attributs les plus glorieux de l'humanité, a été, dans le moyen âge, employé à dénoter la sujétion et la servitude féodale. Les divisions et les subdivisions de l'*homme féodal* sont si nombreuses et quelques-unes d'elles sont si humiliantes, qu'elles peuvent être citées comme un des exemples les plus frappants de la dégénération des mots, ou, pour mieux dire, de l'abâtardissement des idées qu'on avait alors sur la dignité humaine. On appelait donc *hommes*, dans les beaux jours de la féodalité, tous les vassaux ou clients qui, en raison des fiefs qu'ils possédaient, avaient promis solennellement à quelque seigneur leur foi, leur service et ces témoignages de respect dont le nom d'*hommage* rappelle encore aujourd'hui l'*homme* qui y était assujetti; et comme il y avait différents degrés de dépendance féodale, on avait graduellement abaissé l'*homme* de telle manière qu'au bas de l'échelle on rencontrait l'esclavage qu'on appelait *de la glèbe*, parce que les malheureux qui s'y trouvaient attachés passaient de maître en maître, ainsi que les bestiaux et les outils de leur ferme. | Loc. J'en demande pardon à Dieu et aux *hommes*. | *Il doit à Dieu et aux hommes*, Il s'est fort endetté. | *Devant Dieu et devant les hommes*, Se dit pour exprimer qu'une chose est claire et certaine, et passera partout pour telle. | Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre* ou *la terre*, Les terres, les fonds de commerce rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède, de l'art de les faire valoir. | *L'homme propose et Dieu dispose*, On fait des projets, mais l'exécution dépend de la volonté de Dieu. | Famil. *C'est un homme sans façon*, C'est un homme aisé à vivre, c'est un homme qui ne se gêne pas avec les autres. | En style d'Église, *L'homme intérieur*, L'homme spirituel, par opposition à l'homme charnel. | Ironiq. Vous êtes un plaisant *homme*, un bel *homme*. Venez çà, *homme* de bien. | Joint à un substantif par la préposition *de*, il sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. *Homme* d'épée. *Homme* d'Église. *Homme* de robe. *Homme* de génie, de goût, etc. Chez nous, le soldat est brave, et l'*homme* de robe est savant; chez les Romains, l'*homme* de robe était brave, et le soldat était savant. (La Bruyère.) | *Homme d'État*, Homme qui régit les affaires publiques. | *Homme d'ordre, de progrès, d'avenir, d'action*, Homme qui est attaché à l'ordre, qui favorise le progrès, qui a de l'avenir et donne des espérances, qui est propre à agir. | *Homme du jour*, Homme à la mode. | *Homme du vieux temps, du temps passé*, Homme qui conserve les idées surannées, les préjugés anciens. Emprisonnés dans une étroite conception des choses, les *hommes du passé* reculent devant cet infini ouvert de tous côtés. (Edg. Quinet.) | *Hommes de couleur*, Les mulâtres, les hommes provenant du mélange de la race blanche et de la race noire. | *Homme de bien*, Homme estimable de tous points, de bonnes mœurs, de bonnes inclinations, juste, probe, attaché à sa parole. Tu n'as fait le devoir que d'un *homme de bien*. (Corneille.) | *Homme du monde*, Homme qui vit dans le prétendu grand monde. Se dit quelquefois par opposition aux artistes, aux savants. | *Un homme de sac et de corde*, Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. | *Homme de rien*, Homme sans importance, sans considération. | *Homme de pied*, Fantassin. Deux mille *hommes de pied*. | *Homme d'armes*, Autrefois, Cavalier armé de toutes pièces. | *Homme de mer*, Se dit, dans le langage usuel, de l'homme, soit officier, soit matelot, dont la profession est de naviguer. | *Homme de qualité*, Homme que le hasard de la naissance et l'éducation ont placé dans une sphère sociale élevée. | *D'homme d'honneur, en homme d'honneur*, Façon de parler dont on se sert en affirmant quelque chose. | *C'est un homme de Dieu, tout en Dieu*, C'est un homme tout confit de dévotion. | *Un homme comme il faut*, Un homme bien élevé, distingué, de bon ton et de bonnes manières. Se dit habituellement, dans un certain monde, d'un individu riche, exerçant une profession libérale ou absolument oisif. | Fig. et famil. *Homme de paille*, Homme de néant, de nulle considération. Se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient aucun intérêt. | Joint à un infinitif ou avec un substantif par la préposition *à*, le mot *homme* sert ordinairement à marquer, en bien ou en mal, de quoi un homme est capable. N'être pas *homme* à souffrir, à endurer un affront. | Avec le même complément, il s'emploie aussi pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal.

Cet importun que tout le monde évite,
Cet *homme* à toujours fuir.
(BOILEAU.)

| Avec les adjectifs possessifs, il signifie un homme propre et convenable à ce qu'on veut, l'homme dont on a affaire, un homme tel qu'il faut. Si vous pensez ainsi, vous êtes mon *homme*. On dit en plaisantant : Vous avez bien trouvé votre *homme*. Il a bien trouvé son *homme*. | Se dit également d'hommes soumis aux ordres d'un autre, et plus particulièrement des soldats et des hommes de peine. Rassembler ses *hommes*. Payer ses *hommes*. | L'homme dont il s'agit, dont on parle. Mon *homme* était déjà parti. | Se dit quelquefois, en parlant de la manière dont certaines personnes traitent quelqu'un, dont certaines choses agissent sur quelqu'un. C'est un habile tireur qui ne manque jamais son *homme*. | Vulg. Mari. J'irai dimanche me promener avec mon *homme*. Mon Dieu! la charmante fille, que je l'aimerai quand je serai son *homme*! (Marivaux.) | *Bons hommes*, Les barons ou vassaux immédiats d'un grand fief. | *Homme du roi*, Autrefois, Celui qui avait quelque commission du roi, soit au dedans du royaume, pour assister à quelque assemblée ou pour quelque autre fonction, soit au dehors auprès de quelque souverain. L'*homme du roi* aux États de Languedoc. | Se disait d'un procureur-général et d'un avocat-général, des procureurs du roi et des bourreaux. | Par extens. *Être l'homme de quelqu'un*, Être présenté, commis, délégué, rétribué par lui. | Absol. Homme de cœur, homme de fermeté. Diogène disait, au retour des jeux olympiques, qu'il venait de voir beaucoup de gens, mais peu d'*hommes*; il entendait par là peu de personnes sages et raisonnables; c'est dans le même sens qu'il allait en plein midi cherchant un *homme* avec sa lanterne. | Par mépris. *Ce n'est pas un homme*, C'est un homme faible, pusillanime, sans énergie. Si vous agissez ainsi, vous *n'êtes pas un homme*. | Celui qui est parvenu à l'âge de virilité. C'est déjà un *homme*. | *N'être pas homme*, Être impuissant, être incapable de procréer des enfants. | S'empl. quelquefois adjectiv. Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que de tous les rois c'est le moins roi et le plus *homme*. (Voltaire.) | Suivant l'Écriture, Dieu créa le premier *homme*, qu'il nomma Adam, et la première femme, qu'il appela Ève, et d'eux est descendue la race humaine. Selon la Fable, Prométhée, fils de Japet et de Clymène, fut le premier qui forma l'homme du limon de la terre, et l'anima avec le feu qu'il déroba au char du soleil. De là les enfants des hommes ont été appelés, par périphrase, *les enfants, les fils d'Adam, les enfants de la terre, les fils ou les enfants de Prométhée et de Japet, la race de Japet*. Un déluge arrivé du temps de Noé, selon les mythologues sacrés, et du temps de Pyrrha et de Deucalion, suivant les mythologues païens, détruisit presque entièrement la race humaine, qui dut sa seconde origine, suivant les différentes versions, à Noé, à Pyrrha ou à Deucalion. On a également dit, pour désigner les hommes, *les fils de Noé, les fils, les enfants, les descendants de Pyrrha ou*

de Deucalion. | *Considérations philosophiques.* L'homme étant, parmi les animaux, le seul créé pour l'exercice de la pensée et de l'industrie, afin de régner sur les autres êtres, l'homme dut recevoir une station droite. C'était le moyen de lui attribuer un cerveau volumineux et la liberté des mains. Ainsi, la nature fit à l'homme trois dons éminents qui lui assurent l'empire, savoir : l'*intelligence* pour inventer, le *langage* pour s'associer, et les *mains* pour exécuter. Ces caractères n'appartiennent dans leur totalité à aucune autre espèce. Par sa conformation physique, il est dans la grande classe des animaux vertébrés à sang chaud ; la femme étant vivipare et allaitant ses enfants, elle se range, comme l'homme, dans l'ordre des mammifères, selon les naturalistes. Placé à la tête du règne animal et revêtu d'une suprême autorité sur tout ce qui respire, c'est à l'homme qu'il appartient de sonder les profondeurs de sa propre nature. Il a été réservé à l'homme seul de mesurer ses devoirs et ses droits sur ce globe, car tout ce qui vit s'ignore soi-même, excepté notre seule espèce. Par le corps, nous sommes classés au rang des animaux ; par la raison et l'âme, nous émanons de l'intelligence suprême. L'homme constitue la création la plus élevée et dominatrice sur la terre, et devient le plus grand sujet d'étonnement de toute la création. Tout dans l'homme manifeste sa destination pour vivre par le cerveau, tandis que les bêtes vivent davantage par le corps. Le système nerveux, plus actif et plus développé chez notre espèce, devient la source des grands biens comme des grands maux qui la distinguent entre tous les êtres. En nous donnant l'existence, le grand arbre de la vie a fleuri, s'est élevé au faîte de sa croissance ; il a produit en nous ses fruits les plus élaborés, si l'on veut considérer toute la série hiérarchique des êtres organisés. Élevés au sommet de leur échelle, c'est à nous que viennent aboutir tous les mouvements qui s'opèrent parmi eux. L'homme est comme la tête, la partie pensante de ces créatures ; elle en représente la fleur la plus délicate et la plus sensible, tandis que les autres espèces en composent le corps ou la masse brute. Ce n'est cependant point l'homme qui règne sur la terre, ce sont les lois de la Divinité, dont il n'est que l'interprète et le dépositaire. Soumis à ces décrets irrévocables de la nature, il en devient le premier esclave. L'homme tient ainsi à tout : il est la chaîne de communication entre tout ce qui existe, l'intermédiaire de la Divinité et des créatures inférieures. L'animal, la plante, demeurent circonscrits dans leur sphère ; la nôtre embrasse l'univers par les différentes nations du globe, et par cette communication universelle, qui s'entretient parmi elles à l'aide des langues, des besoins mutuels, des transactions du commerce, de l'industrie, et la propagation des lumières : nous sommes ainsi devenus l'âme du monde physique. | *De l'organisation de l'homme.* L'homme n'est pourvu d'aucune des armes défensives et offensives que la nature a distribuées à d'autres êtres. Sa peau nue est exposée à l'ardeur brûlante du soleil comme à la froidure rigoureuse des hivers, tandis que la nature a protégé d'une écorce les arbres eux-mêmes. Chaque être fut doué de son instinct, et la Providence a pourvu aux besoins de tous ; l'homme seul ne sait rien, ne peut rien sans l'éducation ; il lui faut péniblement apprendre à vivre, à parler, à bien penser ; il lui faut de longs labeurs pour surmonter tous ses besoins ; la nature ne nous instruit qu'à souffrir la misère, et nos premières voix sont des pleurs. *L'homme né de la femme*, a dit Job, *vit peu de jours, et ses jours sont remplis d'angoisses.* L'homme est destiné à marcher debout, tandis que la brute, penchée sur le sol, ramène ses regards avec ses désirs vers cette fange dont elle est sortie et qui doit un jour l'engloutir. Notre tête demeure ainsi placée en équilibre sur la colonne vertébrale droite. Les mains de l'homme sont évidemment organisées pour la préhension et non pour soutenir le corps dans la marche. De longs doigts divisés et flexibles, un pouce opposé à ces doigts, rendent la main humaine l'instrument par excellence, et celui qui a créé tous les autres. L'homme a le pied solide et aplati, avec un talon saillant et des cuisses fortes pour la marche. Notre bassin est élargi ; l'articulation du fémur avec l'ilion est adaptée au moyen d'un condyle placé obliquement pour élargir encore la base de sustentation du tronc. Des muscles fessiers vigoureux et épais meuvent fortement les cuisses. L'homme seul a des mollets, muscles gastrocnémiens robustes, afin de maintenir les jambes droites ou en extension parfaite sur le terrain, car ils sont attachés moins haut que ceux des singes ; mais, pouvant mieux marcher qu'eux, nous ne grimpons pas aussi facilement. L'homme rassemble pour la pensée, dans son cerveau, presque toute la puissance sensitive, tandis que les brutes la disséminent dans les autres organes du corps. Ainsi, l'homme est destiné à vivre beaucoup par la tête, les bêtes par les membres et la circonférence. Dans l'homme est l'animal intellectuel par excellence, et les autres espèces sont des êtres destinés à une existence sensuelle ou toute physique. Privilégié pour l'esprit, l'homme l'est moins que la plupart des animaux pour les sensations. Enfin, il possède d'autant moins d'instinct naturel qu'il a plus de raison. En effet, diverses espèces offrent un ou plusieurs sens beaucoup plus exaltés que l'homme, mais non pas, en général, aussi délicats, aussi équilibrés entre eux que le sont les nôtres. C'est surtout par rapport au toucher, ce sens positif et philosophe, que l'homme surpasse en délicatesse tous les animaux. L'homme a reçu l'empire par un élément terrible, par le *feu*, instrument universel de domination, qui nous donne le fer et les métaux, agents de production comme de destruction sur le globe. Ce qui prouve que nous sommes destinés à la vie sociale, c'est que la nature, en nous attribuant la parole, l'a refusée aux autres mammifères, jusque-là qu'elle en ôte même la

Homme.

possibilité à l'orang-outang par une structure particulière de son larynx. Par la conformation de ses viscères et de ses organes de mastication, l'homme semble tenir le milieu entre les animaux herbivores (ou frugivores) et les carnivores. Ses dents et son estomac sont analogues à ceux de la famille des singes. La bouche moins grande, les muscles crotaphites et masseters moins robustes, les mâchoires moins allongées, leur articulation moins serrée que chez les carnassiers, montrent que nous ne devons pas vivre uniquement de chair. Aussi nos dents canines sont moins longues, nos molaires antérieures moins tuberculeuses que dans les carnivores. Toutefois, le régime entièrement pythagoricien, ou herbivore, si vanté par des philosophes comme primitif dans notre espèce, pourrait fort bien soutenir la vie, même dans nos contrées froides, ainsi que l'ont démontré les physiologistes. Le régime tout animal devient évidemment malsain, meurtrier et putride sous des cieux brûlants, et l'instinct nous guide admirablement à cet égard. | *Distribution de l'homme en ses espèces ou variétés de races.* Les races humaines semblent être des formes diverses d'une seule et même espèce, formes qui s'unissent ensemble et se propagent par voie de génération. Ici, comme dans toutes les races, il paraît y avoir les aberrations d'un type commun, en partie dues à ce que les variations des produits d'une génération se sont maintenues par l'union constante des formes similaires les unes avec les autres, en partie aussi occasionnées par des influences de climat, soit que l'homme ait paru simultanément sur plusieurs points différents de la terre, soit qu'ayant pris naissance sur un seul, il ait peu à peu envahi tous les autres. Jamais l'expérience ne pourra décider si les races humaines aujourd'hui existantes proviennent d'un seul couple primitif ou de plusieurs ; mais que les individus d'une espèce animale ou végétale aient été créés en petit ou en grand nombre, les conditions d'où dépendent les variétés n'en étaient pas moins là pour exercer leur influence sur les individus. L'histoire démontre que toutes les véritables races, végétales ou animales, peuvent être le résultat de l'influence exercée, pendant un laps de temps considérable, sur les individus d'une espèce, par certaines causes, soit internes, soit externes. Il n'est pas possible d'établir une classification rigoureuse des races humaines, les formes n'ayant pas partout un type également arrêté, et nul principe scientifique certain ne saurait ici présider à la délimitation des groupes. Nous nous contenterons de signaler les principales races humaines, en adoptant la classification de Blumenbach, qui l'emporte encore sur les autres, parce qu'elle est plus commode. 1° *Race caucasienne.* Peau plus ou moins blanche, avec une teinte couleur de chair, plus rarement brunâtre clair ; cheveux plus ou moins ondulés, de teinte claire ou foncée ; visage ovale ; angle facial de 80 à 85 degrés ; nez mince, plus ou moins arqué ou saillant ; dents perpendiculaires, lèvres médiocres, menton proéminent, barbe et chevelure abondantes. Blumenbach rapporte à cette race les Européens (à l'exception des Lapons et des Finnois), les habitants du nord de l'Afrique et ceux des contrées occidentales de l'Asie jusqu'à l'Orbi, au Gange et à la mer Caspienne. 2° *Race mongole.* Peau jaune ; cheveux plats, noirs, rares ; face large et aplatie ; glabelle large et plate ; nez court, large, peu saillant ; paupières fendues obliquement ; yeux très-écartés. A cette race appartiennent tous les autres Asiatiques (à l'exception des Malais) ; en Europe, les Lapons et les Finnois ; dans le nord de l'Amérique, les Esquimaux et les Groënlandais. 3° *Race américaine.* Peau cuivrée ; cheveux noirs, plats et rares ; barbe peu abondante ; nez plus ou moins saillant. Tous les autres caractères qu'on assigne à cette race sont inconstants. Elle comprend le reste des peuples américains. 4° *Race éthiopienne.* Peau noire ou d'un brun tirant sur le noir ; cheveux courts, la plupart du temps épais, noirs, crépus ; crâne étroit et long ; front fuyant en arrière ; mâchoire supérieure saillante ; menton rentré ; dents obliques ; nez petit et écrasé ; angle facial de 70 à 75 degrés ; lèvres épaisses. Cette race se compose des nègres d'Afrique et de ceux de l'Australie et de la Malaisie, appelés aussi Papous. 5° *Race malaise.* Peau brune ; cheveux abondants, noirs, bouclés ; crâne médiocrement étroit ; front bombé ; nez large et camard ; lèvres épaisses ; bouche grande. Cette race comprend les Malais de la presqu'île de Malacca, et les insulaires bruns de la mer du Sud, des Moluques, des Philippines, des îles Mariannes. | *Destinée de l'homme.* Un grand poète, mais un *homme du passé*, l'âme en proie à des lamentations stériles, a peint en ces termes les efforts toujours décevants de l'homme pour réaliser sur la terre ses aspirations vers le bonheur et la justice : « L'homme n'a rien de plus inconnu autour de lui que l'homme même. Les phénomènes de sa pensée, les lois de sa civilisation, les phases de ses progrès ou de ses décadences, sont les mystères qu'il a le moins pénétrés. Il connaît mieux la marche des globes célestes qui roulent à des millions de lieues de la portée de ses faibles sens, qu'il ne connaît les routes terrestres par lesquelles la destinée humaine le conduit à son insu ; il sent qu'il gravite vers quelque chose, mais il ne sait où va son esprit, il ne peut dire à quel point précis de son chemin il se trouve. Jeté loin de la vue des rivages sur l'immensité des mers, le pilote peut prendre hauteur et marquer avec le compas la ligne du globe qu'il traverse ou qu'il suit : l'esprit humain ne le peut pas ; il n'a rien hors de soi-même à quoi il puisse mesurer sa marche, et toutes les fois qu'il dit : Je suis ici, je vais là, j'avance, je recule, je m'arrête, il se trouve qu'il s'est trompé et qu'il a menti à son histoire, histoire qui n'est écrite que bien longtemps après qu'il a passé, qui jalonne ses traces après qu'il les a imprimées sur la terre, mais qui, d'avance, ne peut lui tracer son chemin. Dieu seul connaît le but et la route, l'homme ne sait rien : faux prophète, il prophétise à tout hasard, et quand les choses futures éclosent au rebours de ses prévisions, il n'est plus là pour recevoir le démenti de la destinée : il est couché dans sa nuit et dans son silence ; il dort son sommeil, et d'autres générations écrivent sur sa poussière d'autres rêves aussi vains, aussi fugitifs que les siens. Religions, politique, philosophie, systèmes, l'homme a prononcé sur tout, il s'est trompé sur tout ; il a cru tout définitif, et tout s'est modifié ; tout immortel, et tout a péri ; tout véritable, et tout a menti ! » Quant à nous, sans espérer pour l'homme une complète félicité, sans croire qu'il arrive jamais à la conquête de l'absolu, nous pensons que chaque jour diminue quel-

ques-unes de ses épreuves et que ce n'est pas en vain qu'il a dompté la nature et les animaux, lutté contre les fléaux et la tyrannie. Ainsi, pour ne point remonter plus haut, depuis le XVIe siècle, l'homme n'est pas humble : il est révolutionnaire; il ne veut plus être pauvre d'esprit. Cette disposition incontestable s'affermira de plus en plus; c'est le levier du monde moderne... L'école saint-simonienne nia l'existence du mal et prêcha la réhabilitation de la matière. Y a-t-il du mal? Y a-t-il du bien? Il n'y a pas de mal, s'est écriée l'école : l'homme n'a point à lutter contre une puissance funeste; ce qu'il a pris pour le mal n'est que l'imperfection de sa propre force; mais plus il saura, plus il pourra vouloir et pratiquer ce qu'il aura voulu, plus il verra s'effacer et s'évanouir ce fantôme qui jusqu'à présent a terrifié le genre humain. L'homme n'est pas déchu; la vie ne doit pas être une épreuve lugubre, une expiation funèbre; l'homme est de plus en plus perfectible, pour devenir de plus en plus heureux : plus sa carrière est progressive, plus elle s'embellit et devient riante. Disparaissent à jamais les ténèbres, les terreurs et la nuit du royaume de Satan! L'enfer est un mensonge, le mal est une chimère; l'homme n'a, dans le temps et l'espace, d'autre obstacle que lui-même : ce sont ses propres illusions qu'il doit disperser avec son épée comme des apparitions menteuses. Cette levée de boucliers contre le héros infernal de l'Évangile, du Dante, de Milton et de la mélancolie moderne, est audacieuse et bruyante; on dirait un défi de la force humaine qui s'exalte, jeté à la fatalité qui pèse sur elle : c'est une réclamation énergique contre cette humilité qui fit de la résignation son héroïsme, et mit sa grandeur à courber la tête. Nous donnons la main à cette insurrection, nous la croyons légitime et nous la regardons comme un fruit naturel de la température de notre siècle; seulement il y a des mystères que nous ne savons pas encore. Pourquoi dans l'histoire tant de catastrophes inépuisables? Pourquoi dans l'homme tant d'irrémédiables douleurs? Nous avons toujours été frappé de la tristesse qui nous ronge le cœur, l'homme porte partout avec lui les déchirements d'un mal inconnu, d'un mal incurable; mais n'importe, il doit marcher, il doit agir; mais sa force et sa gloire est de n'en rien dire : c'est l'enfant de Lacédémone expirant en silence sous la morsure du renard. On peut augurer instinctivement que l'énergie de l'homme lui donnera plus tard le secret de l'énigme : il doit vaincre le sphynx pour le pénétrer; donc il est raisonnable de s'élever contre cette partie théologique du christianisme; mais en même temps, il faut scruter et confesser notre naturel. (Melvil-Bloncourt.) « Ce sont la tendance à la recherche absolue des causes premières et divers préjugés religieux qui ont fait admettre la dérivation de toutes les espèces d'un couple unique et repousser les différences spécifiques des hommes, au lieu de les recevoir telles que l'observation les démontre, et ont fait, comme conséquence dernière, supposer des variétés et des races seulement. Mais il y a eu originairement autant d'espèces formées qu'on en voit aujourd'hui, et qu'il y a de milieux plus spécialement habités par chacune d'elles. » (Lyell.) | *Homme des bois*, Nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique aussi à d'autres singes. | *Hommes fossiles*. Le défaut de connaissances en anatomie, et l'amour du merveilleux ont été la cause que souvent on a annoncé à tort avoir reconnu des fossiles qui appartenaient à l'espèce humaine, mais la science ne commet plus de pareilles erreurs aujourd'hui. Des fouilles pratiquées dans différentes parties du sol et l'exploration de nombreuses cavernes ont fait découvrir de véritables débris fossiles humains, qui ne laissent plus aucun doute à cet égard. L'homme fut contemporain, en Europe, de deux espèces d'éléphants, de deux espèces de rhinocéros, d'une espèce d'hippopotame, de l'ours, du lion et de la hyène des cavernes, de plusieurs espèces de bœufs, de chevaux et de cerfs, et de beaucoup de petites espèces de carnassiers, de rongeurs et d'insectivores, tous éteints. L'homme a donc vu plusieurs séries de ces grands cataclysmes qui ont donné aux continents leur relief actuel.

HOMMÉE, s. f. T. rur. Quantité qu'un homme peut labourer en un jour; travail d'une journée.

HOMMELET, s. m. (dim. d'*homme*). S'est dit pour Petit homme. Que devons-nous faire, nous autres *hommelets?* (Montaigne.) | Homme de petite taille, de faible complexion, sans force, sans caractère, sans énergie.

HOMOBRANCHE, adj. (du gr. ὁμός, semblable; et branchie). Zool. Qui a les branchies semblables. | S. m. pl. Ordre de la classe des crustacés comprenant ceux qui ont les branchies en pyramide.

HOMOCENTRE, s. m. Géom. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRIQUE, adj. Géom. Se dit des cercles qui ont un centre commun. On les appelle aussi *Concentriques*. On expliquait autrefois les mouvements des astres, dans le système de Ptolémée, par le moyen de plusieurs cercles *homocentriques*.

HOMOCENTRIQUEMENT, adv. D'une façon homocentrique; sans changer de centre. Se mouvoir *homocentriquement*.

HOMODROME, s. m. (du gr. ὁμός, semblable; δρόμος, course). Mécan. Espèce de levier dans lequel la résistance et la puissance sont toutes deux du même côté du point d'appui. | Adjectiv. Levier *homodrome*.

HOMŒOPATHE, s. Celui, celle qui est partisan de l'homœopathie. | Adjectiv. Médecin *homœopathe*.

HOMŒOPATHIE, s. f. (du gr. ὅμοιος, semblable; πάθος, souffrance). Nom imposé par S. Hahnemann au nouvel art de guérir, qui ressort de la loi ainsi formulée par son immortel auteur : *Les maladies sont dissipées le plus sûrement, le plus promptement et avec le plus de douceur, par les substances qui peuvent produire chez l'homme en santé un ensemble analogue de symptômes.* Déjà Hippocrate, d'abord, et plus tard Paracelse, Van Helmont, Sylvius, Thomas Erastus et Stahl avaient entrevu cette grande vérité; mais il était réservé au sublime génie de Hahnemann de la mettre au grand jour, et de régénérer ainsi la vieille thérapeutique en un art de guérir véritable, pur et certain. *Similia similibus* (les semblables par les semblables), c'est l'opposé du vieux principe *contraria contrariis curantur* (les contraires sont guéris par les contraires), sur lequel, depuis Galien jusqu'à nos jours on a bâti tant de systèmes, qui n'ont pas même le mérite d'être conséquents, puisque la méthode *révulsive*, la méthode *dérivative*, l'emploi de moyens dont l'action n'est ni *contraire*, ni *semblable*, mais *différente* de celle du mal, n'a certainement aucun rapport avec le principe des contraires. Et que dirons-nous de l'acception des spécifiques, qui ne sont et ne pourraient être que des moyens homœopathiques? Ainsi cette vieille médecine, qui suit toutes les méthodes, cette médecine sans unité, assemblage indigeste de faits et de préceptes incohérents, a été distinguée de l'*homœopathie* par le nom d'*allopathie*. Du reste, il faut reconnaître qu'à l'exception de quelques simples aberrations de l'état physiologique, telles que l'insomnie, la constipation, etc., auxquelles on peut opposer comme palliatif, un moyen d'action contraire, un narcotique, un purgatif, etc., toutes les maladies offrent une physionomie qui leur est propre, et dont on peut bien se figurer le semblable ou quelque chose d'approchant, mais dont il est impossible de se représenter le contraire. Quel serait, en effet, le contraire de la goutte, du rhumatisme, de la pneumonie, de la rougeole, etc.? Si l'on réfléchit que le procédé proprement dit allopathique, ou par des moyens dont l'action est *différente* de celle du mal, est, par sa nature même, opposé à toute médication exacte, car le caractère de *différence*, ou *dissemblance*, différemment envisagé, est une source permanente de conflit d'opinions, parmi lesquelles il est impossible d'établir une loi, on sera convaincu que le procédé homœopathique, le seul qui reste, après l'exclusion des autres, doit être le seul vrai et conforme à la nature, si la médecine n'est pas un rêve de l'humanité souffrante. Le principe homœopathique ressort non-seulement de l'observation des faits, mais des plus saines notions de physiologie et de pathologie. En effet, si les symptômes d'une maladie ne représentent, dans la généralité des cas, que la lutte de la force vitale contre les causes morbides, et ses efforts pour rétablir l'harmonie des fonctions, le bon sens veut que, pour guérir, nous donnions des remèdes qui opèrent dans le sens de la nature, pour l'aider à réagir, et non pour la contrarier. Or, c'est ce que fait l'homœopathe en administrant les substances qui produisent sur l'homme sain un état analogue à celui qu'il s'agit de dissiper. Tel est le principe fondamental de la médecine nouvelle, tous les autres points de la doctrine n'en sont que les conséquences naturelles, et ils se réduisent aux suivants : 1° l'expérimentation des remèdes sur l'homme sain, ou l'*expérience pure*; 2° l'emploi d'un seul remède à la fois; 3° l'administration du remède à la plus petite dose possible. Ces trois points ont-ils besoin de commentaires? Puisque la loi homœopathique est fondée sur l'étude comparative des maladies et des effets simples des remèdes, il est évident qu'il faut, avant tout, connaître ces effets, et que, pour les connaître, il faut l'expérience pure. Cette expérience doit être faite sur un seul remède à la fois, et un seul remède à la fois doit être également appliqué aux maladies, car dès que deux ou plusieurs substances médicales seraient mêlées ensemble, on ne saurait plus à laquelle attribuer soit les effets purs, soit les effets curatifs, et on tomberait dans l'empirisme. Enfin, puisque l'homœopathe prescrit des remèdes qui agissent dans le sens des efforts que la nature fait pour guérir, il doit les administrer à la plus petite dose possible, incapable d'aggraver dangereusement la maladie, et toutefois capable de provoquer la réaction vitale dans le foyer du mal. Mais c'est justement de ce côté qu'on attaque l'homœopathie. Les doses infinitésimales, s'écrient les adversaires, n'ont aucune action. — Eh bien! leur disons-nous, si nos petites doses ne sont pas suffisantes, augmentez-les; vous ne sortirez pas pour cela de l'homœopathie; mais l'*expérience* vous conduira bientôt, comme elle a conduit Hahnemann, à l'emploi de ces petites doses que vous taxez d'inertes. Ainsi l'homœopathie, basée sur un principe vrai et immuable comme la nature, ayant pour sanction l'expérience, ne doit pas être confondue avec aucun des systèmes qui se sont tour à tour disputé le domaine médical; elle est une science nouvelle, une découverte immense qui amène avec elle une révolution radicale dans l'art de guérir, et qui, de plus, donne naissance à un art encore plus précieux, à la prophylaxie, c. à d. l'art de prémunir l'homme depuis l'enfance, et même depuis son existence intra-utérine, contre une foule de maladies chroniques qui l'attendent à l'affût sur le chemin de la vie. Peut-on en dire autant de l'allopathie, qui multiplie les souffrances de l'homme bien plus qu'elle n'en guérit? A-t-elle jamais réalisé, comme l'homœopathie le voit se réaliser si souvent, ce beau précepte : *Guérir avec promptitude, sécurité et douceur!* (*Citò, tutò et jucundè sanare!*) Demandez-le aux malades qui ont goûté ces friandises de l'apothicaire, ces jouissances du moxa, des vésicatoires, des sétons, des cautérisations, des évacuations par en haut et par en bas, des saignées, des sangsues, et qui, toutefois, échappés au danger de mourir *rationnellement*, traînent une vie misérable qu'on appelle convalescence, et sont toujours exposés à de fatales rechutes. (Freschi.)

HOMŒOPATHIQUE, adj. Qui a rapport à l'homœopathie. Médecine, traitement *homœopathique*. | S. f. Système de médication basé sur l'analogie des tempéraments, des causes et des symptômes.

HOMŒOPATHIQUEMENT, adv. (pron. *oméopatikeman*). D'une manière homœopathique.

HOMŒOPATHISER, v. n. Mettre en pratique les préceptes de l'homœopathie.

HOMOGAME, adj. (du gr. γάμος, mariage). Bot. Dont toutes les fleurs sont du même sexe. Plante *homogame*. Capitules *homogames*.

HOMOGAMIE, s. f. Bot. État d'une plante homogame.

HOMOGÈNE, adj. (du gr. ὁμός, semblable; γένος, race). Qui est de même nature. Les parties *homogènes*. Formé d'une substance *homogène* à la sienne. (J. J. Rousseau.) | Qui est formé de parties homogènes. Un tout *homogène*. | Mathémat. *Quantités homogènes*, Quantités qui ont la même puissance, la même dimension. | *Équations homogènes*, Équations où les variables et leurs différentielles sont au même degré dans tous les termes. | *Quantités sourdes homogènes*, Quantités qui ont le même radical. | *Homogène de comparaison*, Se disait autrefois du dernier terme de l'équation composé de quantités toutes connues. | Minéral. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la composent sont de même nature et ont le même aspect. | Phys. *Lumière homogène*, Lumière dont les rayons sont également réfrangibles et réflexibles.

HOMOGÉNÉISER, v. a. Rendre homogène.

HOMOGÉNÉITÉ, s. f. Qualité de ce qui est homogène. On peut, sans craindre aucune erreur, admettre l'homogénéité des éléments de la matière, pourvu que l'on entende par masses égales des masses qui, animées de vitesses égales et directement contraires, se font équilibre. (Laplace.) Cela ne détruira-t-il pas à la longue l'*homogénéité* de leur race? (Chateaubriand.)

HOMOGÈNEMENT, adv. (pron. *omojèneman*). D'une manière homogène.

HOMOGÉNIE, s. f. Physiol. Mode de génération d'un être qui est produit par des parents, c. à d. par des êtres de même espèce que lui, par opposition à *Hétérogénie*.

HOMOGRAMME, adj. (du gr. ὁμός, semblable; γράμμα, lettre). Gramm. *Mots homogrammes*, Mots qui, s'écrivant de la même manière, se prononcent différemment; par exemple : *le président* et *ils président, nous portions* et *des portions*.

HOMOGRAPHIE, s. f. (du gr. γράφειν, tracer).

Géom. Dépendance entre deux lignes telle qu'à un point de l'une correspond un point de l'autre. Théorie de l'*homographie*.

HOMOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à l'homographie. Lignes *homographiques*.

HOMOLOGABLE, adj. Qui peut être, qui doit être homologué.

HOMOLOGATIF, IVE, adj. T. de droit. Qui produit une homologation, qui homologue. Arrêt *homologatif*.

HOMOLOGATION, s. f. (pron. *omologasion*). Action d'homologuer; approbation, sanction qu'accorde l'autorité judiciaire à certains actes qui ne peuvent être exécutés sans cette approbation. Ainsi, les délibérations des conseils de famille qui prononcent l'exclusion d'un tuteur; celles qui l'autorisent à aliéner, à hypothéquer les biens de son pupille, à transiger en son nom; celles qui ont pour objet les conventions de mariage d'un interdit; les procès-verbaux des partages faits en justice; les concordats passés entre le débiteur failli et le créancier, doivent avoir l'*homologation* du tribunal. Poursuivre une *homologation*. Jugement d'*homologation*. Le code de commerce s'occupe spécialement de la forme et des effets de l'*homologation* en matière de concordat; le code civil et celui de procédure civile règlent tous les autres cas.

HOMOLOGUE, adj. (du gr. ὁμός, identique; λόγος, discours). Géom. Se dit des côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux. | Chim. *Corps homologues*, Se dit des substances organiques qui remplissent les mêmes fonctions, suivent les mêmes lois de métamorphose. | Anat. *Parties homologues*, Parties qu'on peut considérer comme étant les mêmes d'une espèce à l'autre, quelles que soient d'ailleurs les variétés de forme et de volume.

HOMOLOGUÉ, ÉE, part. Qui a reçu l'homologation. Acte *homologué*.

HOMOLOGUER, v. a. Jurisp. Donner à un acte fait par des citoyens la force d'un acte fait en justice. *Homologuer* un testament.

HOMONOME, adj. (du gr. νόμος, loi). T. de minéral. Se dit des cristaux dans lesquels tous les décroissements naissent sur les angles ou sur les bords, comme dans la *baryte sulfatée homonome*.

HOMONYME, adj. (du gr. ὁμός, semblable; ὄνομα, nom). Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente. | Gramm. *Mots homonymes*, Mots semblables qui expriment des choses différentes, soit qu'ils s'écrivent et se prononcent exactement de la même manière, comme *canon*, *mule*, *son*, dans leurs différentes acceptions; soit qu'ils se prononcent seulement de la même manière, comme *chêne* et *chaîne*, *sain*, *sein*, *saint*, *seing*. | *Rime homonyme*, Rime des mots homonymes entre eux; elle est admise pourvu que ces mots aient une signification et une origine différente, comme dans l'exemple suivant :

Prends-moi le bon parti, laisse-là tous tes *livres*.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils? — Vingt *livres*.
(BOILEAU.)

| S. m. Mot dont la prononciation est identique avec celle d'un autre mot dans une même langue, à la différence des synonymes, qui sont liés entre eux par une ressemblance de signification. Ceux-ci consistent dans le rapport du sens; les autres, dans celui du son. Ainsi, les substantifs *mer*, *mère* et *maire*, sont homonymes. Un traité d'*homonymes*. Les homonymes ne sont pas le moindre obstacle à des oreilles étrangères pour la prompte intelligence des langues. Le mérite des calembours est d'abuser de ces ressemblances de sons avec plus ou moins de succès. | Se dit des personnes qui portent le même nom, sans être parentes. Il est votre *homonyme*. Il ne faut pas confondre cet auteur avec son *homonyme*. Nous avons, parfois, de tristes *homonymes*.

HOMONYMIE, s. f. Qualité de ce qui est homonyme. L'*homonymie* des noms expose à la confusion et à des mécomptes.

HOMOPÉTALE, adj. Bot. Dont les pétales se ressemblent. Corolles *homopétales*.

HOMOPHONE, adj. (du gr. ὁμός, pareil; φωνή, voix, son). Gramm. Qui a le même son, la même articulation. Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur ortographe soit différente. | *Comte* et *compte* sont des mots homophones. | *Hiéroglyphe homophone*, Hiéroglyphe représentant le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé dans la langue vulgaire. | Substantiv. Un *homophone*.

HOMOPHONIE, s. f. Mus. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson. | Gramm. Son semblable de mots qui se prononcent de même. | Qualité d'un signe homophone, dans les hiéroglyphes et les écritures cunéiformes.

HOMOPHONOGRAPHE, adj. (du gr. ὁμός, semblable; φωνή, voix; γράφειν, écrire). *Mots homophonographes*, Mots qui, différant par le sens, ont la même orthographe et une prononciation semblable. *Patience*, vertu; *patience*, plante.

HOMOPTÈRES, s. m. pl. (du gr. πτερόν, aile). Entom. Nom d'une tribu d'hémiptères, composée de ceux de ces insectes dont les élytres ont la même consistance et sont demi-membraneux dans toute leur étendue.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE, adj. T. de minéral. Se dit du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux, système qui a pour type l'octaèdre régulier.

HON! interj. (*h* asp.). Cri d'indignation, de menace. *Hon!* chienne! — Qu'avez-vous? — Moi? Rien; c'est que je tousse. (Molière.) | Quelquefois il se répète et s'emploie pour marquer la surprise, l'irrésolution et la raillerie. *Hon! hon!* vous êtes un méchant diable! (Molière.) *Hon! hon!* il a remis là à payer ses créanciers. (Id.)

HO-NAN, Géogr. Province de Chine entre celles de Pe-tchi-li, au N.; de Hou-pe, au S.; 700 kilom. sur 650; 13,800,000 habit.; chef-lieu, Khaï-foung. Elle forme neuf départements (Khaï-foung, Kouës-te, Chang-te, Onëi-hoeï, Hoaï-king, Ho-nan, Nan-hang, Yu-ming, Tchin-tcheou), et quatre mouvances directes. Climat très-doux, agriculture florissante; on a surnommé cette province le jardin de la Chine. | Ville de Chine, chef-lieu du départ. de Ho-nan, à 200 kilom. S. O. de Khaï-foung, sur un affluent du Hoang-ho, vers le centre de la Chine, et qui la faisait regarder par les Chinois comme le centre du monde.

HONDURAS. Géogr. Contrée d'Amérique, naguère un des États de la confédération de l'Amérique centrale, aujourd'hui État indépendant; elle est bornée au N. par la baie de Honduras, qui la sépare de l'Yucatan; à l'O., par le Guatemala; au S., par l'état de Nicaragua; à l'E., par la mer des Antilles; 480 kilom. de l'E. à l'O., et 420 du N. au S.; 360,000 habit.; chef-lieu, Comayagua. Climat chaud, humide et malsain; belles plaines, sol fertile en grains, fruits et légumes; pâturages; beaucoup de poisson. Mines d'or et d'argent. Le Honduras a été découvert, en 1502, par Christophe Colomb, qui aborda sur la partie de la côte habitée par les Mosquitos; il fut ensuite conquis par un lieutenant de Cortez. Il forma d'abord un gouvernement particulier; mais en 1790, il ne fut plus qu'une intendance. Il a depuis fait partie de la confédération de Guatemala jusqu'en 1839. | *Baie* ou *golfe de Honduras*, Partie de la mer des Antilles comprise entre le cap de Honduras et la presqu'île de Yucatan. Sa largeur est de 360 kilom. et sa profondeur d'autant; cette baie est remplie de bancs de sable et de récifs qui en rendent la navigation très-dangereuse.

HONG-KONG. Géogr. Île de la Chine dans la baie de Canton, à l'E. de Macao. Bon mouillage. Cette île fut cédée aux Anglais en 1842, par le traité de Nankin; elle dépend de la présidence de Calcutta et a pour capitale Victoria. L'île, qui n'avait guère que 5,000 habit. au moment de l'occupation, en compte aujourd'hui environ 120,000, dont un très-petit nombre d'Européens.

HONGS, s. m. pl. Compagnie de marchands chinois à Canton, qui, jusqu'en 1842, eut seule le privilége de commercer avec les Européens.

HONGRE, adj. (*h* asp.). Châtré. Se dit particulièrement des chevaux. Cheval *hongre*. Les chevaux *hongres* sont plus dociles que les chevaux entiers. On en amenait autrefois beaucoup de Hongrie. | Il se dit aussi d'autres animaux. Les chameaux de travail sont ordinairement *hongres*. (Buffon.) | Substantiv. Un beau *hongre*. Un attelage de six *hongres*.

HONGRER, v. a. (*h* asp.). Châtrer. Ne se dit guère qu'en parlant des chevaux. En Perse, en Arabie et dans plusieurs autres lieux de l'Orient, on n'est pas dans l'usage de *hongrer* les chevaux. (Buffon.) En Europe, on *hongre* les chevaux.

HONGRIE. Géogr. Vaste contrée d'Europe, qui fait partie des États autrichiens et porte le titre de royaume. Elle est bornée au N. par les monts Karpaths, qui la séparent de la Galicie; à l'E., par la Transylvanie et la Valachie; au S., par le Danube et la Drave, qui la séparent de la Servie, de l'Esclavonie et de la Croatie; à l'O., par la Styrie et l'archiduché d'Autriche, et au N.-O., par la Moravie. Étendue : 660 kilom. de l'E. à l'O.; 490 kilom. du N. au S.; environ 10,662,680 habit., Madgyars, Slaves, Allemands, Valaques, Grecs, Juifs; capitale, Ofen ou Bude. Le royaume de Hongrie est divisé en cinq cercles (Pesth, Presbourg, Gran-bourg, Kaschau, Gross-Wardein), qui sont subdivisés eux-mêmes en quarante-trois comitats ou comtés. On met d'ordinaire au nombre des annexes de la Hongrie le royaume de Croatie et celui d'Esclavonie, ainsi que quelques districts particuliers, tels que le littoral hongrois, le pays des Jazyges, la Petite et la Grande-Cumanie, le territoire des Haydouks et, en outre, le pays dit des Hongrois, dans la Transylvanie. Deux masses de montagnes s'élèvent en Hongrie : la première, entre les plaines de ce pays, celles de la Moldavie et de la Valachie; la seconde, comprise entre les plaines de la Hongrie et celles de la Moravie. Dans la partie N. E. de cette ceinture de montagnes sont les Karpaths proprement dits. La Hongrie est baignée par un grand nombre de fleuves, de rivières et de lacs. Les rivières les plus remarquables sont : le Danube, la Drave, le Szamosch, le Maros, la Save et la Theiss. Toutes sont très-poissonneuses et presque toutes navigables. Parmi les nombreux lacs, il faut remarquer celui de Balaton, situé entre les comtés de Szalad et de Weszprim, et le lac Neusiedel, entre les comtés d'Œdenbourg et de Wieselbourg. Le climat de la Hongrie est assez variable : dans la plaine, la température est douce, et dans la partie méridionale, la moisson se fait à la fin de juin. La nature a versé à pleines mains ses richesses sur la Hongrie : on y trouve toutes les espèces de minéraux, depuis le granit jusqu'aux opales les plus brillantes; on tire l'or et l'argent des mines de Schemnitz, de Kremnitz, Schmœlnitz, Nagy-Banya; plusieurs rivières charrient du sable aurifère; les mines de cuivre de la Hongrie sont presque inépuisables. Dans aucun pays de l'Europe la nature n'est plus riche et plus variée en végétaux. La plantation des vignes est une source féconde de richesses; on récolte un grand nombre d'espèces de vins blancs et rouges. L'élève du bétail se fait en Hongrie sur une grande échelle : on rencontre souvent des bergers avec des troupeaux de 4 à 5,000 bœufs. Les chevaux hongrois sont généralement de petite taille, mais ils surpassent par l'élégance de leurs formes, leur agilité et leur rapidité, presque tous les chevaux de l'Europe. C'est avec raison que l'on a nommé la Hongrie le *Canaan* de l'Autriche; mais cette terre bénie, qui donne tant de richesses à l'Autriche, qui en fait la force et la grandeur, n'en a trop souvent, jusqu'à ce jour, obtenu en échange que dédain et oppression. Aussi l'industrie et le commerce de la Hongrie sont-ils peu développés. Le commerce est presque exclusivement entre les mains des Allemands, des Grecs et des Juifs. Le gouvernement de la Hongrie est une monarchie tempérée par l'aristocratie. Le pouvoir législatif réside surtout dans la diète, composée de deux chambres : la haute, ou celle des magnats, et la basse, formée de la réunion des prélats, des abbés et des députés des comitats. Le pouvoir exécutif est exercé, au nom de l'empereur d'Autriche, par un comte palatin, ou vice-roi, assisté d'un conseil. L'administration des comitats est tout à fait indépendante de la couronne; tous ont leurs lois et leurs coutumes particulières; ils élisent eux-mêmes leurs gouverneurs. La noblesse, qui se compose ordinairement des magnats et du clergé, et quelquefois de bourgeois auxquels l'empereur a donné des lettres d'anoblissement, jouit d'immenses priviléges. Les bourgeois des villes ont aussi de grandes immunités; mais les paysans sont écrasés de corvées et traités presque comme des esclaves. La Hongrie a obtenu tout récemment une sorte d'autonomie avec un ministère particulier, ce qui en fait comme un corps distinct dans la monarchie autrichienne.

HONGROIS, OISE, adj. et s. (*h* asp.). Qui habite la Hongrie; qui appartient à la Hongrie ou à ses habitants. | Les Madgyars, nom ancien des Hongrois, soumirent la Hongrie en 894, sous la conduite d'Almus, et autorisèrent leur chef à accorder des propriétés, à titre de récompense, à ceux qui s'étaient fait remarquer par leur bravoure. Bientôt ils firent des excursions vers le nord, jusqu'à Brême et Hambourg; à l'ouest, jusque dans la Provence; au sud, jusqu'à Otrante, et à l'est, jusqu'à Constantinople. Henri Ier, empereur d'Allemagne, battit le premier ces terribles ennemis en 933, près de Mersebourg; en 955, ils furent également défaits par le roi des Allemands, Othon Ier. Peu après, ils apprirent l'agriculture et l'industrie. Les Hongrois s'opposèrent d'abord fortement à l'introduction du christianisme dans leur pays. Ce ne fut que sous saint Étienne qu'il prit racine en Hongrie, et en l'année 1000 ce même saint Étienne y fonda la royauté, reçut du pape Sylvestre II une couronne qui est restée célèbre dans l'histoire du

pays, et donna à son peuple une constitution dont les traces se retrouvent encore. Bien des causes, toutefois, et surtout la lutte entre le paganisme et le christianisme, empêchèrent pendant longtemps le développement des forces de la nation hongroise. Ce fut sous Béla III, un de leurs rois, dans le XIIe siècle, que les Hongrois commencèrent peu à peu à abandonner leur vie nomade pour une vie plus sédentaire. Par un second mariage de ce même roi avec la sœur du roi de France, Henri Ier (1178), l'élégance française s'introduisit à la cour de Hongrie, et c'est à cette époque qu'on commença à voir des bandes d'étudiants hongrois à Paris. En 1241, l'invasion des Mongols mit la Hongrie à deux doigts de sa perte. La sagesse de Béla IV y porta remède. Sous le règne de la maison d'Anjou, les Hongrois atteignirent le plus haut degré de leur puissance. Charles Ier, connu également sous le nom de Charles-Robert, entreprit diverses réformes salutaires. Louis Ier familiarisa, par ses voyages et ses campagnes, le peuple hongrois avec la civilisation étrangère. Sous le règne de Sigismond, les Turcs vinrent en Hongrie (1391). Le roi Wladislas Ier périt dans la bataille qui fut livrée près de Varna (1444), et le plan du fameux Jean Huniade, de chasser de l'Europe les Turcs, échoua par la tiédeur des cours chrétiennes et par les intrigues des princes envieux. Le roi Mathias Corvin, fils de Huniade, saisit les rênes du gouvernement d'une main ferme : à la fois diplomate et général, il sut maintenir la paix au dedans et la faire respecter au dehors. La naissance du protestantisme suscita, par les persécutions dont les protestants furent l'objet, de grands troubles dans ce pays. Des guerres et des traités de paix vinrent successivement modifier les destinées des Hongrois. La paix de Belgrade (1739) détermina pour longtemps les limites de la Hongrie et de la Turquie. Charles VI et ensuite Marie-Thérèse firent des améliorations considérables en faveur des Hongrois. Joseph II voulut, avant sa mort, satisfaire les Hongrois ; il rétablit leur constitution telle qu'elle était à son avénement. Sous François Ier, empereur d'Autriche, les Hongrois se montrèrent constamment généreux envers l'Autriche, en n'épargnant aucun sacrifice pour sauver la monarchie menacée de ruine. A l'avénement de Ferdinand IV, les Hongrois demandèrent que, dans les débats, la langue latine fut remplacée par la langue nationale ; ce projet fut réalisé. Une amélioration importante, et tout à l'avantage des paysans, fut le rachat de la corvée moyennant finances. Enfin, une heureuse transformation s'opérait parmi les seigneurs et les grands propriétaires ; tous sentaient la nécessité des réformes et des améliorations. Un parti libéral, national, demandait avec un zèle ardent un nouveau code de lois, le dessèchement des marais, des routes et des canaux, afin d'amener le peuple aux progrès intellectuels par le travail et les intérêts matériels. L'avenir de la Hongrie était beau ; elle était destinée à devenir un jour un des plus riches pays de l'Europe ; enfin, quelques années avant 1848, un parti, puisant sa force dans le droit, ayant à sa tête un des plus grands hommes de notre époque, le célèbre Kossuth, travaillait à séparer la Hongrie de l'Autriche, quand le ban Jellachich, à la tête d'une puissante armée, passa la Drave et marcha contre les Hongrois. Repoussé une première fois, Jellachich revint avec de nouvelles forces encore plus considérables, et, après six mois d'une lutte héroïque, où les Hongrois, ayant à leur tête Dembenski, Bem et Klapka, autant de héros, triomphèrent vingt fois des Autrichiens, commandés par l'implacable Windischgrætz, Welden et le féroce Haynau, la cause du droit et de la nationalité hongroise, trahie par l'infâme Gœrgey, succomba ; mais, dans ces luttes, les Autrichiens avaient été contraints d'appeler à leur secours les armées russes pour écraser la Hongrie. De récentes concessions faites à la nationalité hongroise, et le couronnement de l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie, semblent avoir calmé le ressentiment des Hongrois, et ouvert pour ce peuple une ère de paix et de progrès. | Les Hongrois sont de taille moyenne, mais bien constitués. Leurs épaules sont larges, leurs membres musculeux ; une figure carrée, des traits prononcés, donnent à leur physionomie cette expression qui indique chez l'homme le sentiment de sa dignité morale. Vifs, enjoués, francs, hospitaliers et généreux, leur commerce social est très-attrayant. L'habillement du paysan hongrois, pour l'été, est une chemise en toile à larges manches, qui descend jusqu'aux reins, et un pantalon large de même étoffe, qui tombe par-dessus les bottes. Le vêtement d'hiver est une grande pelisse de peau de mouton ou une espèce de manteau à manches d'un tissu grossier, à longs poils. L'habillement des citoyens riches est très-élégant. | *Langue et littérature hongroises.* Le vocabulaire de la langue hongroise se compose de racines qui se retrouvent en grande partie dans le slave, le grec, le latin, l'allemand, l'italien et le français, sans que l'on soit fondé à soutenir que ce sont véritablement autant d'emprunts faits à ces langues, l'origine pouvant être commune, dans des temps bien antérieurs au rapprochement de ces peuples. D'autres mots hongrois sont particulièrement analogues au sanscrit, au persan, à l'hébreu, aux langues tartare et turque, et surtout au finnois. Le hongrois contient enfin des mots qui ne se retrouvent dans aucune autre langue connue, et de ce nombre sont plusieurs de ceux qui expriment les premiers besoins de la vie, des êtres ou des objets qui touchent l'homme de plus près dans quelque civilisation qu'on puisse le supposer. Les formes grammaticales du hongrois semblent provenir du sud-ouest de l'Asie ; d'autre part, de nombreuses affinités s'y montrent avec les dialectes qu'on appelle *finnois*. Les Hongrois emploient dans leurs écritures les caractères latins ; mais, ayant un plus grand nombre de modifications du grave à l'aigu et d'articulations à préciser, ils ont dû recourir à des accents isolés ou combinés sur nos voyelles, et pareillement à la combinaison de quelques-unes de nos consonnes, qui, en cet état, ne laissent point d'exprimer des articulations simples, et qu'on doit se garder de confondre avec nos articulations doubles ou composées ; celles-ci sont d'un usage fort rare dans le hongrois et indiquent des mots empruntés aux langues étrangères. Les mots, quant aux voyelles des syllabes, sont formés de telle sorte, dans leurs compositions, dérivations et flexions, que, comme dans la langue turque, c'est uniquement là-dessus que se fonde la différence entre les deux seules déclinaisons et conjugaisons. Si la langue hongroise est peu connue, il faut en voir la cause dans les circonstances politiques qui ont suivi l'établissement des Mádgyars en Hongrie. Le latin fut généralement employé par le clergé ; la noblesse et les savants y eurent aussi recours ; il passa dans les comices et dans l'administration. L'idiome madgyare servit seulement pour les relations de la vie vulgaire, de même que le slave et le valaque. La littérature hongroise, peu connue jusqu'à présent à l'étranger, a été appréciée par des nationaux, soit en langue hongroise, par Zpanzar, Bod, Sandor, etc., soit en langue latine, par Czwittinger, Bel, Haner, etc. Le caractère de la nation hongroise s'y réfléchit tout entier. La langue latine eut en Hongrie, comme partout, la suprématie ; mais si, ailleurs, le latin est regardé comme moyen d'érudition, en Hongrie il reste encore aujourd'hui en possession d'une grande préférence, qui a dû être préjudiciable au développement de la littérature nationale. Toutefois, dès le XIe siècle, nous voyons de jeunes Hongrois cultiver avec ardeur toutes les branches des connaissances humaines. Dans le XIIIe siècle, plusieurs d'entre eux vinrent fréquenter l'Université de Paris, non-seulement pour tous les arts, mais même pour la théologie et la jurisprudence. Ce développement intellectuel alla en augmentant par la fondation de plusieurs académies. Il y a un bon nombre de travaux littéraires du plus grand mérite écrits en latin, et dont la majeure partie est restée en manuscrits. Depuis la fin du XVe siècle, les Hongrois se sont distingués dans le genre historique, dans les sciences philosophiques et mathématiques, dans la poésie et l'éloquence. Cependant tous ces trésors, enfouis dans une langue morte, ont exercé peu d'influence sur la nation, et en 1591, sous Wladislas, plusieurs grands dignitaires ne savaient ni lire ni écrire. Si, depuis, le génie de la nation s'est plus développé, c'est qu'on a écrit dans la langue du pays. Au XVIe siècle, vint une période glorieuse pour la littérature nationale ; ce fut un effet des discussions religieuses provoquées par la réformation. Alors on rédigea aussi pour l'usage du peuple des chroniques, des traductions. Cette époque offre de grands orateurs qui peuvent soutenir la comparaison avec les orateurs de l'antiquité. En général, jusqu'à présent, la littérature hongroise est essentiellement lyrique, et, par conséquent, presque intraduisible ; elle n'est point de nature à produire un grand effet hors du pays, où elle vit surtout de patriotisme ; mais le moment viendra sans doute où le génie de ce peuple, animé par de graves intérêts nationaux, dégagé des entraves qui en arrêtent maintenant l'essor, se réveillera pour enfanter de ces compositions qui sont la gloire des nations, et qui contribuent puissamment à entretenir dans leur sein la vie intellectuelle, les sentiments nobles et élevés, les mœurs douces et polies. | *Littoral hongrois*, District particulier des États autrichiens qui appartient au royaume de Hongrie, et est enclavé dans le royaume d'Illyrie et de Dalmatie. Il est situé entre la Carniole au N. ; la Croatie militaire, à l'E. ; le golfe de Quavasarolo, au S., et l'Istrie, à l'O. Ville principale, Fiume. | *Pays des Hongrois*, Contrée des États autrichiens, dans le gouvernement de Transylvanie, dont il occupe toute la partie occidentale ; est bornée au N. et à l'O. par la Hongrie (cercle au delà de la Theiss) ; au S., par la Valachie ; à l'E., par le pays des Saxons. Population, 180,000 habit. ; chef-lieu, Klausenbourg. Il est divisé en onze comitats.

HONGROIERIE, s. f. État, commerce du hongroyeur ; atelier où l'on hongroie.

HONGROYER, v. a. Préparer le cuir de Hongrie. Les tanneurs de Paris savent parfaitement *hongroyer*.

HONGROYEUR, s. m. (*h* asp.). Ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie. Les tanneurs de Paris sont aussi *hongroyeurs*. L'art du hongroyeur consiste à employer l'alun et le suif pour préparer les cuirs suivant la méthode pratiquée depuis plusieurs siècles en Hongrie, d'où elle nous est parvenue. Les cuirs épais sont les meilleurs pour le *hongroyeur*.

HONNÊTE, adj. (du lat. *honestus*, même signif.). Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. Sentiments *honnêtes*. Paroles *honnêtes*. J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des pensées *honnêtes* une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu. (J. J. Rousseau.) Le même moment voit s'accomplir une action *honnête* et une action coupable. (Chateaubriand.) | A l'abri de tout reproche. Une famille *honnête*. Des parents *honnêtes*. *Honnête homme*, Homme de probité. Souvent, pour obtenir le titre d'*honnête homme*, il suffit d'avoir un train nombreux, de superbes équipages, une belle livrée, un nom de terre et beaucoup de suffisance. (La Bruyère.) Être *honnête homme*, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit et le cœur droits ; c'est louer avec chaleur un concurrent et son ennemi dans les choses où il est louable ; c'est le condamner sans aigreur et sans emportement quand il est condamnable ; c'est enfin ne pas exagérer le mérite d'un ami, et ne pas soutenir ses sottises. (Ménage.) L'argent en *honnête homme* érige un scélérat. (Boileau.) | *Honnêtes gens*, Se dit dans tous les sens d'honnête homme. Combien y a-t-il d'*honnêtes gens* qui deviendraient de grands fripons si la fortune les mettait aux mêmes épreuves. (Le Sage.) | Prov. *Il y a des honnêtes gens partout*, Dans tous les pays, dans toutes les professions. | Famil. *Honnête garçon*, Garçon bien élevé, de mœurs douces et honnêtes. | Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes. Un procédé *honnête*. Un maintien *honnête*. Un motif *honnête*. Il n'est pas *honnête* de se louer soi-même. Je leur ai conseillé cette démarche qui m'a paru sage et *honnête*. (Voltaire.) | Spécieux, fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance. Excuse, prétexte, refus *honnête*. | Civil, poli. Il a l'air *honnête*, un accueil *honnête*. En ce sens, il se met toujours après un nom de personne. Un homme *honnête*. C'est une personne fort *honnête*. | Fig. *Prix honnête*, Proportionné à la juste valeur de la chose. | On dit de même, *Récompense honnête*. | *Honnête aisance*, *fortune honnête*, Qui permet de vivre agréablement, et avec une certaine indépendance. Où règne une aisance *honnête*, fruit du travail et de l'industrie, là sont ordinairement les bonnes mœurs. (Raynal.) | S. m. Ce qui est moral, vertueux. Le bon et l'*honnête* ne dépendent point du jugement des hommes, mais de la nature des choses. (J. J. Rousseau.) L'*honnête* est essentiellement distinctif de l'utile. (Cousin.)

HONNÊTEMENT, adv. (pron. *onèteman* ; du lat. *honestè*, même sens). D'une manière conforme à la probité, à l'honnêteté. Vivre, se conduire *honnêtement*. Tout ce qui se dit *honnêtement* n'est pas *honnêtement* pensé. (Boiste.) | D'une manière honorable. Il s'en est tiré très-*honnêtement*. | Avec décence, avec pudeur, sans galanterie. Cette jeune veuve se conduit *honnêtement*. | Poliment. Recevoir quelqu'un fort *honnêtement*. | D'une manière convenable. Être *honnêtement* meublé, vêtu. | Suffisamment, passablement. C'est *honnêtement* vendu. | Ironiq. Beaucoup. Le bon homme vous hait assez *honnêtement*. (Racine.)

HONNÊTETÉ, s. f. Sentiment d'une âme attachée à l'honneur, à la probité, à la vertu. L'*honnêteté* de son cœur, de son âme. L'amour est privé de son plus grand charme quand l'*honnêteté* l'abandonne. (J. J. Rousseau.) La probité s'arrête aux devoirs de la justice, l'*honnêteté* s'étend à tous les services. (Boiste). | Bienséance. Blesser les règles de l'*honnêteté*. | Pudeur, modestie, chasteté. L'*hon-*

nêteté d'une femme n'est pas dans les grimaces. (Molière.) Le latin dans les mots brave l'*honnêteté*. (Boileau.) | Civilité. J'ai à prendre en toute occasion les voies de la douceur et de l'*honnêteté*. (J. J. Rousseau.) | Acte de politesse. Il ne lui a pas fait la moindre *honnêteté*. | Manière d'agir obligeante et officieuse. L'*honnêteté* des manières sans *honnêteté* de mœurs n'est qu'une honnête hypocrisie. (Boiste.) | Présent qu'on fait par reconnaissance. Cela mérite bien une *honnêteté*. | Comme qualité, l'*honnêteté* consiste dans les manières affectueuses, cordiales, et que leur franchise place au-dessus de la politesse, qui est plus froide, plus réservée. La politesse est l'apanage des hommes bien élevés, et trône presque exclusivement dans les grands centres de population, tandis que l'honnêteté, cette habitude de bienveillance, de civilité instinctive, se trouve aussi bien dans la chaumière du pauvre cultivateur; l'honnêteté et la politesse sont donc bien distinctes, et l'on peut faire des impolitesses à force d'honnêteté. Envisagée de plus haut, l'honnêteté consiste dans la pureté des mœurs, dans l'habitude de l'honneur, de la probité, de la vertu, dont elle est le premier élément constitutif. « L'*honnêteté* qui fait qu'un homme est honnête homme, a dit Ménage avec beaucoup de raison, est la justesse de l'esprit et l'équité du cœur. »

HONNEUR, s. m. (du lat. *honor*, même sens). La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les grandes qualités. Acquérir de l'*honneur*. Avoir de l'*honneur*. Type de ce qui est beau, grand, juste et parfait, l'*honneur* peut être comparé à une belle fleur que le moindre souffle impur ternit à l'instant même. Ensemble nous cherchons l'*honneur* d'un beau trépas. (Corneille.) N'allons point à l'*honneur* par de honteuses brigues. (Boileau.) Qu'on mette l'*honneur* à fuir les délices et les richesses. (Fénelon.) Le courage que l'*honneur* inspire. (Voltaire.) L'*honneur* lui est plus cher que la vie. (Montesquieu.) On trahit son devoir et son *honneur* dans toutes les conditions. (Raynal.)

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
(BOILEAU.)

| Gloire qu'on retire de quelque action. Trop peu d'*honneur* suivrait cette victoire. (Corneille.) | Considération que l'usage ou les préjugés attachent à des choses vaines ou même criminelles. Il y a l'*honneur* militaire, l'*honneur* des corps, l'*honneur* des joueurs, etc., et tous ces *honneurs* sont peu d'accord avec la vertu. (Lévis.) | *Être en honneur*, Être honoré, favorisé, protégé. Les fiançailles *étaient* en *honneur* sous l'ancienne alliance. (Chateaubr.) | *Faire honneur à quelqu'un*, *à quelque chose*, Être la cause de l'estime, de la considération qu'on a pour cette personne, pour cette chose. Celui qui sollicite un juge ne lui *fait pas honneur*. (La Bruyère.) | *Faire honneur à son siècle, à son pays, à sa famille*, Lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions. | *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements*, Remplir ses engagements. | *Faire honneur à une lettre de change, à sa signature*. Soutenir l'honneur de sa maison, en payant exactement l'échéance d'un billet, d'une lettre de change. | *Être l'honneur de son siècle, de son pays, de sa famille, de son sexe*, En être l'illustration. Lamennais *sera l'honneur de la France* au XIXe siècle. | *Se faire honneur* de quelque chose, *tenir* quelque chose *à honneur*. On *a honte* du nom du vice, et *on se fait honneur* du vice même. (Massillon.) | L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. L'*honneur* est comme une pierre précieuse, la tache la plus légère en ternit l'éclat, et lui ôte presque tout son prix. (Beauchêne.) L'*honneur* qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.) Je vous sacrifie mon ressentiment, et vous donne cette même Séraphine à qui vous avez sauvé l'*honneur*. (Le Sage.) | *Piquer d'honneur une personne*, Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. Le seul moyen de le plier était de *le piquer d'honneur*. (Voltaire.) | *Se piquer d'honneur*, Montrer dans quelque occasion plus d'habileté, de courage, plus de générosité qu'on a coutume d'en faire paraître. | *Mettre les lettres, les sciences en honneur*, Les protéger, les favoriser. | *Il n'y a ni profit ni honneur à cela*, Cela n'est ni honorable ni utile. C'est dommage qu'il n'y ait pas autant d'*honneur que de profit* et d'agrément. (Le Sage.) | *Champ d'honneur*, Champ de bataille. Être mort au *champ d'honneur*. Richard demeura maître du *champ d'honneur*. (Voltaire) | *Le chemin de l'honneur*, Le moyen que l'on emploie pour acquérir de l'honneur. | *Point d'honneur*, Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur. Il est stupide de se battre pour un *point d'honneur*. | *Affaire d'honneur*, Débat, démêlé, querelle où les parties croient leur honneur compromis; duel, combat singulier. | *Partie d'honneur*, La troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. Gagner la *partie d'honneur*. | Famil. et en plaisanterie. *Ne jouer que pour l'honneur; ne jouer que l'honneur*, Jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps. | Vertu qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales. C'est un homme plein d'*honneur*. Les lois de l'*honneur*. L'*honneur* est un vieux saint que l'on ne chôme plus. (Régnier.) Ce n'est plus avoir de l'*honneur*, que de laisser espérer aux gens qu'on en manquera. (Marivaux.) Une fortune acquise aux dépens de l'*honneur*. (J. B. Rousseau.) | L'honneur est souvent personnifié par les poètes. L'*honneur* parle, il suffit, ce sont là mes oracles. (Racine.) | *Sur mon honneur, sur l'honneur*, Se dit par manière de serment, pour affirmer, pour attester. Je l'atteste *sur l'honneur*. | *Homme d'honneur*, Celui qui résiste à toute séduction, qui est inébranlable dans la voie de la probité. | *En honneur*, Comme homme d'honneur. *En honneur*, je ne le puis. | *Parole d'honneur*, Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur, à laquelle on ne doit pas manquer sans se déshonorer. Donner sa *parole d'honneur*. | *En tout bien et en tout honneur*, ou *en tout bien tout honneur*, A bonne fin, à bonne intention. Voir une fille *en tout bien et en tout honneur*. | Pudicité, chasteté, pureté de mœurs relativement à la galanterie, en parlant des femmes. Une fille qui a perdu son *honneur*. Elle n'a jamais manqué à son *honneur*. Si les femmes n'étaient pas retenues par la dure loi de l'*honneur*, et si les hommes n'avaient pas attaché la gloire et l'*honneur* des femmes à la chasteté, elles porteraient peut-être la licence plus loin qu'eux. (Bayle.) | *Rendre l'honneur à une femme*, L'épouser après l'avoir eue pour maîtresse. | Famil. *Faire faux bond à son honneur, Forfaire à son honneur*, Se dit d'une femme qui manque à la chasteté. | Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un. Il a été reçu avec beaucoup d'*honneur*. On vous a fait des *honneurs* extrêmes. (Mme de Sévigné.)

Elle a répudié son époux et son père,
Pour rendre à d'autres dieux un *honneur* adultère.
(RACINE.)

| *Sans honneur*. En poésie, devient quelquefois synonyme de sans gloire, sans éclat. Et son simple pavois, son glaive *sans honneur*. (Delille.) | Il signifie aussi, Honteusement, ignominieusement.

Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
Et traîné sans *honneur* autour de nos murailles?
(RACINE.)

| *Rendre honneur*, Honorer. En *rendant* à une fausse vertu l'estime et l'*honneur* qui ne sont dus qu'à la vertu véritable. (Massillon.)

Que ma bouche et mon cœur
Rendent *honneur* au Dieu qui m'a donné la vie.
(RACINE.)

| Ironiq. Vous me croyez capable d'une telle action? Vous me faites bien de l'*honneur*; c'est trop d'*honneur* que vous me faites. | *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, Les honneurs qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles. Les *suprêmes honneurs* dignes de sa mémoire. (Baour-Lormian.) | *Obtenir les honneurs de la guerre*, Se dit d'une garnison assiégée qui n'est pas forcée, avant de quitter la place, d'y laisser ses armes. Autrefois, ces honneurs consistaient à sortir par la brèche enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche; maintenant ils consistent à sortir avec armes et bagages, soit en conservant les armes jusqu'aux avant-postes, soit en les déposant sur les glacis. | *Légion d'honneur*, Ordre institué en France, par une loi du 15 mai 1802 pour récompenser, dans l'ordre civil et dans l'armée, les services et les talents distingués. Chevalier de la *Légion d'honneur*. | Famil. *La croix d'honneur*, La croix de la Légion d'honneur. | *Chevalier d'honneur, écuyer d'honneur*, Chevalier, écuyer attachés plus particulièrement à la personne des princesses, des reines; ils les accompagnent presque partout, et sont spécialement chargés de faire les honneurs de leur cour, et de leurs maisons. | *Place d'honneur*, Place réservée dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, etc., à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. | *Garde d'honneur*, Garde placée auprès des princes et des officiers généraux. | *Dame d'honneur, demoiselle d'honneur, fille d'honneur*, Personnes qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse. | *Filles, demoiselles d'honneur*, Demoiselles qui accompagnent une mariée. | *Garçons d'honneur*, Les jeunes gens qui font les honneurs à une noce, qui remplacent le marié auprès des invités. | *Conseillers d'honneur*, Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient *conseillers d'honneur* dans les siéges des lieux de leur résidence. | *Soutenir l'honneur du corps*, Soutenir les prééminences, les priviléges de son corps, de sa compagnie. | *Cour d'honneur*, La principale cour d'un château. | *Armes d'honneur*, Armes qui étaient données, sous la République, aux militaires qui se distinguaient par quelque action d'éclat. | Dans les concours classiques de l'Université, le *prix d'honneur* est remporté par celui des élèves qui, dans le courant de l'année, a obtenu le plus de succès dans ses études et ses compositions. | *Faire les honneurs d'une maison*, Recevoir, selon les règles de politesse établies, ceux qui viennent dans la maison. Je vous vois très-bien *faire les honneurs de votre maison*. (Mme de Sévigné.) Elle *fait les honneurs de la fête* avec autant de grâce que dans sa plus parfaite santé. (J. J. Rousseau.) | *Accorder, donner les honneurs de la séance, admettre aux honneurs de la séance*, Admettre quelqu'un dans une assemblée comme auditeur. | Fig. *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose*, En parler ou en disposer comme d'une personne ou d'une chose qui nous appartient. Je n'ai pas le courage de *faire les honneurs de vous*, ni de parler contre ma conscience. (Mme de Sévigné.) | *A tous seigneurs tous honneurs*, ou *à tout seigneur tout honneur*, Se dit quand on accorde une préférence à quelqu'un par bienséance ou pour tout autre motif. | Vulg. et par civilité. *Sauf votre honneur*, Sauf le respect que je vous dois. | *Votre honneur*, Terme de politesse dont se servent les paysans irlandais. | Famil. *Faire honneur à un repas*, Y bien manger, et témoigner par là qu'on le trouve très-bon. | Joint à un infinitif, et quelquefois à un substantif, par la préposition *de*, il se prend ordinairement dans le sens de grâce, faveur, distinction. Je n'aspire, en effet, qu'à l'*honneur de vous suivre*. (Racine.) | Se dit très-souvent par civilité et par compliment. J'aurai l'*honneur* de vous voir. La lettre que vous m'avez fait l'*honneur* de m'écrire. Faites-moi l'*honneur* de venir dîner chez moi. Si j'avais l'*honneur* d'être connu de vous, vous sauriez que je suis un homme tout à fait sincère. (Molière. | Dignité, charge; et en ce cas, il n'est d'usage qu'au pluriel. Être comblé d'*honneurs*. Briguer les *honneurs*. Aspirer aux *honneurs*. Les races futures disputeront à la plupart des souverains les titres et les *honneurs* que leur siècle leur aura déférés. (Massillon.) Fermer la porte des *honneurs* au simple mérite. (Voltaire.) Il ne te manquait, pour obtenir les *honneurs*, que d'y daigner prétendre. (J. J. Rousseau.) Malheur aux monarchies, lorsque l'honneur est mis en contradiction avec les *honneurs*, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et d'*honneurs*. (Montesquieu.) | *L'honneur du pas*, La préséance. | *A l'honneur de*, loc. adv.

Soudain, au grand *honneur de* l'école païenne,
On entendait prêcher dans la chaire chrétienne...
(BOILEAU.)

| *Pour l'honneur de*, loc. adv. Du moins, *pour mon honneur*, Rodrigue, cache-toi. (Corneille.) | S'emploie en forme d'exclamation. *Honneur* à celui qui se sacrifie pour sa patrie! | Considéré philosophiquement, l'honneur est une qualité qui nous vient d'un sens droit et de la bonté de l'âme, mais qui suppose la préexistence des sociétés. Les idées que ce mot suggère ou représente ne peuvent venir à l'esprit de l'homme de la nature. Elles n'ont pas d'expression dans sa langue; il faut des devoirs établis ou convenus pour qu'il y ait de l'honneur à les suivre et du déshonneur à s'en écarter. C'est alors dans le strict accomplissement de ces devoirs d'homme et de citoyen que l'honneur consiste, et c'est un premier pas vers la corruption que d'estimer un homme par cela seul qu'il n'enfreint pas les obligations communes à tous. Un second pas est d'en venir à le louer, à l'honorer, comme s'il faisait plus qu'il ne doit; et quand on arrive enfin au besoin de le récompenser, la société est bien malade. Les prix Monthyon sont non-seulement la satire la plus amère qu'un bon et honnête homme ait faite de la nation la plus civilisée du monde, c'est encore le signe le plus manifeste de sa décadence. La définition de l'honneur, appliqué à tel individu, varie suivant les lois et les mœurs de son pays; l'appréciation de cette vertu dépend de telle ou telle loi que les hommes se sont faite, de tel ou tel préjugé que le temps a produit. Mais enfin, il

y a longtemps que le monde dure, que les sociétés sont instituées. Chacun connaît ou doit connaître ses devoirs, et celui qui manque à l'honneur ne peut en appeler à son ignorance. L'honneur ne varie pas seulement suivant les lois et les mœurs d'un pays, ses conditions changent avec l'état des personnes, et plus on est grand, plus on a de devoirs à remplir, et, par conséquent, plus il est difficile de se maintenir dans les voies de l'honneur, de conserver intact ce qu'on a justement appelé le bien le plus précieux de l'homme. Oui, c'est à son honneur que l'homme doit attacher le plus de prix. Ce n'est pas tout d'être bien vêtu, bien logé, d'avoir des équipages et des salons dorés. Il faut être estimé, considéré de ses concitoyens, et avoir le cœur haut placé, la conscience pure. De tous les emplois du mot honneur, le plus étrange est de l'invoquer en ôtant la vie à son semblable. Que ce préjugé ait pris naissance chez un peuple barbare, cela se conçoit; mais qu'il ait prévalu, depuis quatorze siècles, sur toutes les idées de raison, de justice, d'humanité, au point de braver les lois et l'échafaud, de soumettre même à ses exigences le plus déterminé de ses antagonistes, avec le mépris public pour auxiliaire, c'est la plus indéfinissable des bizarreries de l'esprit humain. Il en est cependant une qui la lui dispute dans l'histoire de l'honneur, c'est d'attacher celui d'un mari à la bonne conduite de sa femme. La civilisation et la philosophie commencent à en faire justice. On n'est plus déshonoré que lorsqu'on connaît et qu'on souffre l'inconduite de sa femme. Encore ne voudrions-nous pas jurer que si le temps des Montespan et des Dubarry n'était point passé, les maris de ces dames ne vissent affluer dans leur salle de bal ou de concert tous les collets-montés de la haute société de Paris. On dirait d'eux ce qu'on dit de tant d'autres, qu'ils se font honneur de leur fortune. Il suffit pour cela de donner à dîner à des parasites, de faire danser toute une ville, d'avoir un grand train, des chevaux, des loges aux grands spectacles, de jouir enfin de tous les plaisirs de la vie. Que cette fortune soit le produit d'une banqueroute ou de la prostitution, peu importe! dès l'instant que vous la dissipez avec grâce, que vous en jetez les débris à la tête de tout le monde, vous êtes honorable et honoré. Il n'y aura même d'honoré bientôt que la fortune. On a tant dit et redit que les honneurs changeaient les mœurs, qu'on a peur d'avoir même la dignité de son état. Ce n'est pas qu'on les fuie, on les recherche au contraire, mais pour l'argent qu'ils rapportent, et, par une amère dérision, nous appelons cet argent des honoraires, pour bien constater que les appointements d'une place en sont la partie la plus honorable. Dans le naufrage de presque tous les honneurs, dans l'embarras de définir l'honneur lui-même, ayons toujours devant les yeux cette vieille maxime que la sagesse divine ou humaine a placée sous la sauvegarde de l'égoïsme : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait à toi-même. »

HONNI, IE, part. (*h* asp.). Méprisé, conspué. Il est *honni* de tous. Notre famille ne sera point *honnie* pour ce coup. (Mme de Sévigné.) Je suis quelquefois *honni* dans ma patrie; les étrangers me consolent. (Voltaire.) Souvent le jugement est *honni* par l'esprit, et la vertu par le vice. (Boiste.) | *Honni soit qui mal y pense*, Devise de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. Édouard VI, qui institua cet ordre, prit, dit-on, cette devise, parce qu'il prononça ces paroles en ramassant la jarretière de la comtesse de Salisbury, qu'on prétendait être sa maîtresse, dans un bal où il dansait avec elle.

HONNIR, v. a. (*h* asp.; de l'allem. *honen*, se moquer). Couvrir de honte, déshonorer. On le *honnira*, il abandonne son parti. Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. (Laveaux.)

HONNISSEMENT, s. m. Action de honnir, ignominie.

HONOLOULOU. Géogr. Capitale des îles Hawaï ou Sandwich, dans l'île d'Oahou; environ 6 000 habit. Résidence du roi; port fréquenté, surtout des baleiniers; chantiers de construction.

HONORABILITÉ. s. f. Qualité d'une personne honorable. Personne ne met en doute votre *honorabilité*. On a contesté son *honorabilité*.

HONORABLE, adj. (du lat. *honorabilis*, même sens). Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. La condition des comédiens était infâme chez les Romains et *honorable* chez les Grecs. Ce n'est qu'un ennemi sous un nom *honorable*. (Voltaire.) C'est la mollesse qui s'épouvante et n'ose faire l'échange de son repos contre des périls *honorables*. (Raynal.) Titre *honorable*. Emploi *honorable*. | Qui mérite d'être honoré, considéré. Appartenir à une famille *honorable*. Une vieillesse *honorable*. C'est un homme très-*honorable*, fort *honorable*. Être honoré ne signifie pas qu'on soit *honorable*. (Marivaux.) | Convenable. Faire un accueil, une réception très-*honorable*. Il tient une maison *honorable*. Il fait les choses d'une manière *honorable*. | Archit. *Colonne honorable*, Colonne élevée en l'honneur des hommes illustres qui ont rendu des services à la patrie. | *Amende honorable*. V. AMENDE. S'emploie substantiv. dans le langage parlementaire. *Les honorables*, Les membres du Corps législatif, en France, et de la Chambre des communes, en Angleterre. Les *honorables*, les ventrus.

HONORABLEMENT, adv. D'une manière honorable. C'est un homme qui a toujours vécu très-*honorablement*. | D'une manière splendide, magnifique. Être logé très-*honorablement*. | *Parler honorablement de quelqu'un*, En faire une mention honorable.

HONORAIRE, adj. Se dit des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. Conseiller *honoraire*. Président *honoraire*. | Se dit aussi des personnes qui portent un titre honorifique, sans fonctions. *Académicien* honoraire. | *Tuteur honoraire*, Celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, mais qui, à la différence du tuteur ordinaire, ne prend aucune part à l'administration des biens. | Ce mot n'avait plus reçu d'application à la magistrature depuis la nouvelle organisation judiciaire. Les législateurs avaient pensé qu'on ne devait plus porter le titre d'une fonction qu'on avait cessé d'exercer. Il est vrai qu'autrefois le mot *honoraire* n'avait pas, quant aux magistrats, la même application que le mot *émérite* quant aux professeurs de l'Université. Les présidents et conseillers des cours prenaient le titre d'*honoraires* après vingt ans d'exercice, et continuaient de siéger en cette qualité, après avoir vendu leurs charges, mais ils ne pouvaient faire des rapports ni recevoir les épices. Au parlement de Paris, les conseillers honoraires, qu'il ne faut point confondre avec les conseillers d'honneur, prenaient rang après le président. | S. m. Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit un mémoire. S'emploie ordinairement au pluriel. Payer les *honoraires* de son avocat. | Rétribution qu'on donne à quelques autres personnes de professions dites libérales. Les *honoraires* d'un avoué, d'un médecin, d'un architecte, etc.

> Il me vola, pour prix de mon labeur,
> Mon *honoraire*, en me parlant d'honneur.
> (VOLTAIRE.)

| Autrefois, on employait le mot *honoraires* pour les traitements attachés aux plus grandes charges de la couronne et de l'État. Mais, dans l'usage ordinaire, le mot *honoraires* était employé pour les traitements des fonctionnaires d'un ordre élevé. Le chiffre des honoraires des médecins est arbitraire; il l'était également pour les avocats, avant la publication du nouveau code judiciaire et du tarif. Seulement, avant cette époque, les honoraires d'avocat étaient, suivant l'importance de la cause, fixés par le magistrat, et cette somme était *passée en taxe* et par conséquent à la charge de la partie qui succombait. Mais le nouveau tarif a fixé à quinze francs les honoraires de plaidoirie à tous les degrés de juridiction. Ainsi, le plaideur qui a gagné son procès n'est point remboursé des honoraires qu'il a payés à son avocat, et le chiffre admis en taxe par le tarif est toujours inférieur à la somme payée par le plaideur, quelque peu importante que soit sa cause.

HONORARIAT, s. m. La qualité d'honoraire. Plusieurs anciens professeurs de la faculté des lettres ont obtenu l'*honorariat*. | T. de prat. Ce qui est dû pour les honoraires d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier, etc.

HONORÉ, ÉE, part. Estimé. Le talent *honoré*. La vertu *honorée*. Sois plus *honoré* que riche. Une profession *honorée*. A quoi donc sert la vertu si l'on voit tant de méchants *honorés*? (Voltaire.) La pauvreté, un moment *honorée*, commence à retomber dans l'avilissement. (Michaud.) | Titre que l'on donne lorsqu'on veut témoigner de la déférence à quelqu'un, à cause de son âge, de sa science ou de son talent. Mon cher et *honoré* maître. | Titre que se donnent dans les lettres des personnes de la même profession. Mon *honoré* confrère.

HONORER, v. a. (du lat. *honorare*, même sens). Rendre honneur et respect. *Honorer* Dieu. *Honorer* son père et sa mère. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monuments, par des cérémonies. Par de stériles vœux pensez-vous m'*honorer*? (Racine.) Il faut *honorer* la divinité et ne la venger jamais. (Montesquieu.) | Avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un. Vous les *honorerez* en ne les imitant pas, c. à d. en faisant ce qu'ils n'ont pas pu faire. (Edg. Quinet.) | Faire honneur à. Il y a des gens faits pour *honorer* la nation, et d'autres pour l'avilir. (Voltaire.) | Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur, comme une grâce. Votre confiance m'*honore* autant qu'elle m'est chère. (Voltaire.) | *Honorer quelqu'un de son amitié, de sa protection*, Lui faire l'honneur de l'aimer, de le protéger. Cette façon de parler est prétentieuse. Vous m'avez *honoré, seigneur, de votre estime*. (Racine.) | Être un titre de gloire pour quelqu'un; contribuer ou servir à sa gloire. Vos larmes ont assez *honoré* sa mémoire. (Racine.) | S'HONORER, v. pr. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. Il *s'est honoré* par cette action. Si vous voulez qu'on vous honore, commencez par *vous honorer*. (Boiste.) | Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité.

> Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
> Où les rois *s'honoraient* du nom de fainéants.
> (BOILEAU.)

| S'attirer de la considération. De quelques sophismes que les vices puissent s'armer, ils ne parviendront pas à *s'honorer*. (Boiste.) | Être honoré. Le sublime *s'honore* mieux par une admiration muette que par de bruyantes exclamations. (Boiste.)

HONORES (AD) (du lat. *ad honores*, pour les honneurs). Expression latine qui a passé dans notre langue. Elle s'applique, dans ce sens positif, aux fonctionnaires qui exercent leurs charges pour l'honneur seulement et sans recevoir les émoluments qui y sont attachés, ou qui en conservent le titre sans en remplir les devoirs. Une place *ad honores*. | Fig. Se dit de toute action, de tout travail qui ne peuvent avoir de résultat utile pour leur auteur.

HONORIFIQUE, adj. (du lat. *honorificus*, même sens). Qui procure des honneurs, des respects. Les signes *honorifiques* ne servent bien souvent qu'à faire ressortir l'incapacité et la bassesse de celui qui les porte. | Autrefois, *Droits honorifiques*, Droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans leurs églises.

HONORIFIQUEMENT, adv. (pron. *onorifikeman*). D'une manière honorifique.

HONORIUS. L'un des fils de Théodose le Grand. Il eut, dans le partage que ce prince fit de ses États, l'empire d'Occident. Il eut d'abord pour tuteur et pour ministre Stilicon, habile général, qui retarda quelque temps, par ses victoires sur les Barbares, la chute de l'empire, mais il le fit mettre à mort en 408. Peu après, Alaric, roi des Goths, qui déjà avait fait plusieurs incursions en Italie, s'empara de Rome et la mit au pillage (410). Honorius, retiré dans Ravenne, ne dut son salut qu'à la mort imprévue d'Alaric. C'est sous ce prince faible que la Grande-Bretagne, la Gaule et l'Espagne furent envahies par les Barbares. Il mourut en 423, à trente-huit ans. | Quatre papes ont porté ce nom. Le premier succéda à Boniface en 625, et mourut en 637. On l'accusa de monothélisme, dogme répandu par Sergius, patriarche de Constantinople, et il fut anathématisé comme hérétique en 680. | *Honorius II*. Succéda à Calixte II en 1124. Il déclara la guerre à Roger, comte de Sicile, en 1127, et mourut en 1130. | *Honorius III*. Il succéda à Innocent III en 1216, et mourut en 1227. Il arma Louis VIII contre les Albigeois. | *Honorius IV*. Succéda à Martin IV en 1285, et mourut en 1287.

HONTE, s. f. (*h* asp.; du lat. *honestas*, honnêteté, pudeur). Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu, qu'on craint de recevoir ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. La *honte* d'un refus. La *honte* d'une disgrâce. Le crime fait la *honte* et non pas l'échafaud. (Corneille.) | *Avoir honte de quelque chose*, En éprouver de la confusion. L'envie est une passion timide, qui *a honte d'elle-même*, et ne craint rien moins que de paraître. (Bossuet.) | *Avoir honte de quelqu'un*, Craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite, que l'on croit qu'il mérite. | *N'avoir pas honte, n'avoir pas de honte*. On dit, dans un sens déterminé : *Il ne faut pas avoir honte* de faire une bonne action. Mais on dit : *Je n'ai pas de honte* d'avoir fait cela; parce que, dans ce cas, le mot *honte* est susceptible de plus ou de moins; c'est comme s'il y avait : *Je n'ai pas le moindre sentiment de honte*. | *Faire honte à quelqu'un*, Lui causer de la honte. *Vous me faites honte* lorsque je vous vois agir ainsi. J'ai peur qu'elle ne *fasse honte à ses parents*. | Être un sujet de honte pour quelqu'un.

> . . . . . Songez-vous que toute autre alliance
> Fera *honte* aux Césars, auteurs de ma naissance.
> (RACINE.)

| *Faire honte à quelqu'un*, Lui faire des reproches qui lui causent de la honte. Dans ce dernier sens, *honte* est souvent accompagné d'un complément. *Faites-lui honte*, il le mérite bien. | Sentiment pénible et humiliant qui résulte d'un projet avorté, d'une entreprise manquée, d'une bataille perdue, d'une campagne désastreuse, lorsqu'il est reconnu que l'inhabileté, l'inexpérience, l'ignorance, la lâcheté, ont été la cause de ces mauvais succès. Les vaincus se retirèrent accablés de *honte*. | Déshonneur, ignominie, opprobre. Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma *honte*. (Racine.) Il y aurait de la *honte* à m'abandonner. (Fénelon.) Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la *honte* des moyens. (Massillon.) La *honte* est dans l'offense et non pas dans l'excuse. (La Chaussée.) On vit de *honte*, on n'en meurt plus. (Béranger.) | *Être la honte, faire la honte de*, Faire un grand déshonneur. Il est des hommes qui *sont la honte* de l'humanité. | Certain embarras que l'on éprouve devant des personnes pour lesquelles on a beaucoup de respect et de vénération. Une sorte de *honte* les arrêtait sur le seuil de la porte. (Barthélemy.) | S'emploie souvent dans l'exclamation. *Honte* à qui peut agir de la sorte. O *honte*, qui jamais ne peut être effacée. (Racine.) | *A la honte de*, loc. adv. Épargnez-moi des pleurs qui coulent *à ma honte*. (Corneille.) Mille bruits en courent *à ma honte*. (Racine.) | Fig. *Avoir toute honte bue, avoir perdu toute honte, mettre bas toute honte*, Être sans pudeur, être insensible au déshonneur. | *Courte honte*, Insuccès. Pour laisser le marquis avec sa *courte honte*. (Hauteroche.) | *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*, Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire. | *Mauvaise honte*, Fausse honte de ce qui n'est pas blâmable, et quelquefois même de ce qui est louable. La *mauvaise honte* est le mal le plus dangereux et le plus pressé à guérir. (Fénelon.) | *Fausse honte*, Timidité mal placée, honte non justifiée. Je me sens retenu par cette *fausse honte*. (La Chaussée.) | La *honte* est quelquefois la conscience d'une action qui dégrade l'homme dans sa propre estime, elle est aussi la crainte d'entendre l'expression d'un blâme mérité ou non, et par conséquent elle se soumet au joug des préjugés dominants comme aux ordres d'une morale judicieuse, aux conseils de l'honnêteté et des convenances. Ce n'est pas un guide qui arrête sur la bonne voie, mais seulement un obstacle qui ferme quelques-uns des chemins qui n'aboutissent qu'au mal, et quelques autres qui seraient indiqués par la vertu. C'est ainsi qu'une *mauvaise honte* empêche trop souvent de réparer les dommages causés par des propos indiscrets, une démarche imprudente, un abus de pouvoir, une négligence, etc. Tel homme opulent, dit Horace, craignant de passer pour prodigue et dissipateur, refuserait de venir au secours d'un ami qui souffre de la faim et du froid. La *honte* n'est donc pas un frein moral sur lequel on puisse compter dans tous les cas, à quelque degré qu'on la porte et de quelque manière que sa résistance se fasse sentir. L'expression énergique, mais très-juste, *boire sa honte*, devrait avertir le législateur et provoquer ses méditations sur l'inefficacité de l'ignominie considérée comme moyen de répression, et trop prodiguée dans nos codes criminels. On donne quelquefois le nom de *honte* à une timidité qui gêne l'expression de la pensée, parce que les Latins la comprenaient parmi les nombreuses acceptions du mot *pudor*. C'est dans ce sens qu'Horace, en parlant des courtes réponses qu'il fit à Mécène lors de la première entrevue, donne cette raison de l'embarras qu'il éprouvait : Je me taisais, car la *honte* m'empêchait de parler.

HONTEUSEMENT, adv. (*h* asp.; pron. *onteuzeman*). Avec honte, d'une manière honteuse. Se conduire *honteusement*. Vivre *honteusement*. Mourir *honteusement*. Les lois étaient *honteusement* bornées à punir les crimes. (Voltaire.) Celui qui rougit de faire ce que son père a fait honorablement sera bientôt forcé de rougir *honteusement* de lui-même. (Jussieu.) Il a *honteusement* renié son parti.

HONTEUX, EUSE, adj. (*h* asp.). Qui a de la honte, de la confusion. Il est *honteux* de la faute qu'il a commise. De cette faiblesse un grand cœur est *honteux*. (Corneille.) *Honteux* comme un renard qu'une poule aurait pris. (La Fontaine.) L'âme, *honteuse* de sa servitude, vient à considérer pourquoi elle est née. (Bossuet.) | Timide et embarrassé dans la société, qui manque de hardiesse. Cet enfant est *honteux* devant son précepteur. Ne sois donc pas si *honteuse*, Annette, redresse-toi. (Favart.) Naturellement *honteux*, décontenancé, n'ayant jamais vu le monde. (J. J. Rousseau.) Au milieu d'une société d'hommes, une petite fille ira toute *honteuse* se réfugier auprès du plus aimable. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Pauvres honteux*, Pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement. | Se dit de ce qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur. Un trafic *honteux*. Mener une vie *honteuse*. Faire une fin *honteuse*. A ces *honteux* moyens gardez de recourir. (Corneille.) Il se livra au brigandage le plus effréné, et à la plus *honteuse* dissolution. (Raynal.) Jamais déroute ne fut plus prompte, plus complète et plus *honteuse*. (Voltaire.) C'est un *honteux* et vilain mal que la peur. (Jussieu.) | *Être honteux devant quelqu'un, en présence de quelqu'un*, Être intimidé par sa présence.

HOP, interj. qui sert quelquefois à appeler. | *Hop* sert aussi pour faire sauter un enfant, un cheval. *Hop* là!

HÔPITAL, s. m. (autrefois *hospital*; du lat. *hospitalium*, lieu destiné à recevoir des étrangers, *hospites*, les hôtes). Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents. Fonder un *hôpital*. Entrer à l'*hôpital*. Mourir à l'*hôpital*. Il y a un grand nombre d'*hôpitaux* à Paris. Il entra dans les *hôpitaux* où l'on transportait les blessés. (Voltaire.)

. . . . . Du roi la bonté secourable
Va tirer désormais Phébus de l'*hôpital*.
(BOILEAU.)

| *Hôpital militaire*, Établissement où sont reçus et traités les militaires malades. | *Hôpital ambulant*, Réunion de personnes et d'un matériel qui suivent une armée dans ses mouvements pour recevoir et traiter les malades et les blessés qui ne peuvent être transportés dans les hôpitaux fixes. | *Vaisseau hôpital*, Vaisseau des flottes et des escadres, disposé pour recevoir les malades. | Fig. et famil. *Prendre le chemin de l'hôpital, Courir en poste à l'hôpital, Être conduit à l'hôpital*, etc., Se ruiner par les procès, par le luxe, par le jeu et par d'autres folles dépenses. | Par extens. Le monde est un grand *hôpital* de tout le genre humain qui doit exciter votre compassion. (Fénelon.) | Fig. et famil. *Mettre quelqu'un à l'hôpital*, Le réduire à la dernière misère. | Les hôpitaux étaient, dans l'origine, comme l'indique l'étymologie, des lieux destinés à recevoir les étrangers. Les Romains appelaient *hospitale, hospitalia*, les appartements qu'ils réservaient pour leurs hôtes. Pour eux, *hospitium* signifiait, au contraire, le lieu de l'hospitalité et la pratique de cet usage. On croit que les premiers hôpitaux furent fondés à Jérusalem pour recevoir les pèlerins qui venaient visiter la terre sainte. Ils se multiplièrent ensuite dans toute l'Europe, soutenus par des dons et legs ou au moyen de fonds fournis par les rois et les évêques. Tous ces établissements étaient sous la direction du clergé, et le service intérieur était fait par les différents ordres religieux. Le nombre des hôpitaux et leurs ressources diminuèrent à mesure que les dons et legs devinrent moins abondants. Quand le pouvoir se concentra dans les mains du roi, ce fut son gouvernement qui dut protection et secours à tous les citoyens. L'administration des hôpitaux passa d'abord aux parlements; plus tard, en 1544, François Ier chargea le prévôt des marchands et les échevins de Paris de veiller aux besoins des pauvres. Depuis lors, ces magistrats, sous le nom de *grand bureau des pauvres*, eurent l'administration des hôpitaux, à l'exception de l'Hôtel-Dieu, des Petites-Maisons et de la Trinité, régis par des administrations particulières. En 1632, Louis XIII posa la première pierre de la Salpêtrière, et en 1657, on put y faire entrer les pauvres mendiants. On avait, dans le même temps, agrandi et disposé le château de Bicêtre pour qu'il pût servir d'hôpital. Ces deux établissements reçurent sept à huit mille pauvres. Vers la même époque, on parvint à former un établissement pour les *enfants trouvés*. Sous Henri IV et Louis XIII furent encore fondés deux grands hôpitaux, celui de Saint-Louis et la Pitié. Depuis longtemps, les malades n'étaient plus des hôtes considérés comme les maîtres de la maison où on les recevait; les hôpitaux étaient devenus des lieux terribles où les malheureux n'entraient souvent que pour y agoniser et mourir. A l'Hôtel-Dieu, hôpital principal de Paris, les malades ont couché jusqu'à huit dans un lit à deux étages, c. à d. que la moitié de ces malheureux couchaient par terre pendant six heures et faisaient ensuite lever les quatre autres pour prendre leur place. Ce fut seulement dans les dernières années du règne de Louis XVI qu'on donna un lit à chaque malade. Avant Henri IV, les soldats invalides n'avaient d'autre ressource que la charité publique : on leur donna, sous le ministère de Sully, un asile dans une maison située rue de l'Oursine (ancienne école de pharmacie). Louis XIII les fit transférer à Bicêtre, où ils restèrent jusqu'à l'époque où Colbert, sous le règne de Louis XIV, fit construire pour eux le magnifique hôtel des Invalides. Telle était, en général, la situation des établissements publics de charité au moment où survint la révolution de 1792-1793. La Convention s'empara de l'administration des hôpitaux : seize membres de cette assemblée furent choisis pour surveiller les hôpitaux et hospices, et ils commencèrent à donner au service l'uniformité qui existe aujourd'hui. C'est aussi la Convention qui a créé les hôpitaux militaires. Jusqu'à l'époque de la Révolution, tous les asiles publics ouverts aux malades et aux infirmes indigents étaient désignés sous le nom général d'hôpitaux; mais ce nom d'hôpital réveillait chez les citoyens pauvres l'idée d'un lieu si repoussant, d'une pitié si insultante et si cruelle, qu'on lui substitua le nom d'*hospice*. Ces asiles, cependant, sont de deux espèces bien distinctes : dans les uns, on n'admet que des malades et des blessés; on ne les garde qu'un temps limité, ou jusqu'au moment de leur guérison, si on peut l'obtenir; ou, si leur mal est incurable, ils doivent céder leur place à d'autres infortunés, et ils rentrent dans la société, souvent sans secours, sans asile, sans pain. Dans les autres, au contraire, on admet les individus que l'âge ou des infirmités incurables mettent hors d'état de pourvoir à leur existence, et on les garde jusqu'à leur mort. Il était donc convenable de distinguer ces deux sortes d'asiles par des noms différents. Le nom d'*hospice* a été réservé pour ceux-ci, et les premiers ont repris le nom d'*hôpital*, qui ne doit plus inspirer aujourd'hui la même répugnance. Il y a dans le département de la Seine vingt-huit hôpitaux ou hospices. Les principaux hôpitaux sont : l'Hôtel-Dieu, fondé par Louis IX; l'hôpital de la Pitié, fondé sous Louis XIII; l'hôpital de la Charité, fondé dans le XVIe siècle; l'hôpital Saint-Antoine, ouvert en 1795; l'hôpital Beaujon, ouvert aussi en 1795; l'hôpital Cochin, fondé avant la Révolution par le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; l'hôpital Necker, fondé par la femme du ministre; l'hôpital *Lariboisière*, construit depuis quelques années. Dans tous ces établissements, on traite les blessés et les malades, excepté les vénériens, les aliénés, les femmes en couches et ceux qui sont atteints de maladies de la peau. Les autres sont : l'hôpital Saint-Louis, destiné spécialement au traitement des maladies de la peau : on y reçoit aussi des blessés et des fiévreux. C'est Henri IV qui le fonda, en 1607, et Louis XIII l'acheva. L'hôpital des Vénériens, établi en 1784, dans l'ancien couvent des Capucins; l'hôpital des Enfants, qui était autrefois un hospice d'orphelins : depuis 1802, on n'y reçoit que les enfants blessés ou malades, jusqu'à l'âge de quinze ans; la maison d'accouchement, dans laquelle on ne reçoit que les femmes arrivées au terme de leur grossesse; l'hôpital de Charenton, où l'on traite les aliénés qui offrent quelque espoir de guérison; ceux jugés incurables sont envoyés à Bicêtre ou à la Salpêtrière. Avant d'être admis dans aucun de ces hôpitaux, les malades doivent se présenter au bureau central; ils y sont examinés par les médecins et chirurgiens qui leur délivrent un billet d'admission pour l'un des hôpitaux, suivant le genre de leurs maladies. Cependant, en cas d'urgence, les malades ou blessés peuvent être portés directement à un hôpital. Dans tous ceux que nous venons de nommer, le traitement est gratuit; il en est où les malades ne sont reçus qu'en payant : c'est la maison des Vénériens et celle du faubourg Saint-Denis, plus connue sous le nom d'hospice Dubois, du nom de son fondateur. Les hospices sont ceux de la Salpêtrière, de Bicêtre, des Incurables (hommes), des Incurables (femmes), des Enfants-Trouvés, des Orphelines, des Vieillards (à Montrouge), de Sainte-Périne et des Ménages. Il existe, en outre, à Paris, deux hôpitaux spécialement consacrés aux militaires en activité : l'hôpital du Val-de-Grâce, ouvert en 1792; l'hôpital du Gros-Caillou, fondé en 1765, par Biron. Tous ces établissements, dirigés par un même conseil, sont servis et administrés de la même manière; tous sont tenus dans un état d'ordre et de propreté vraiment admirables. L'administration de chaque hôpital est confiée à un économe ou directeur, qui a sous ses ordres tous les employés, excepté les médecins et chirurgiens. Au dernier degré de l'échelle des employés, se trouvent les infirmiers des deux sexes; leurs fonctions sont les plus humbles, mais non les moins importantes pour les malades. On voit qu'aujourd'hui un grand nombre d'asiles, des secours considérables, sont ouverts aux pauvres malades; mais, hélas! insuffisants encore, surtout pendant les époques d'épidémies. Sous le rapport des soins matériels, l'administra-

tion et le service des hôpitaux laissent peu de choses à désirer ; mais il n'en est pas de même sous d'autres rapports. Un point important de l'organisation des hôpitaux à étudier, sont les mesures à prendre pour remplacer les religieuses par des surveillants dans les salles d'hommes et des surveillantes dans les salles de femmes. Ce dernier mode d'organisation des services a déjà été mis en usage dans quelques établissements, comme à l'hôpital du Midi, quand cet hôpital contenait des salles de femmes, et à la Salpêtrière. Il n'est pas douteux, pour tous ceux qui ont vu de près le service des hôpitaux, que la présence de religieuses ne soit contraire à une bonne administration. Ne relevant que de leur ordre, sûres d'être soutenues par le conseil des hospices, elles n'obéissent qu'à leur supérieure, et traitent tout l'hôpital, matériel et personnel, comme une dépendance de leur couvent. Les malades qui affectent de la dévotion sont choyés et comblés de douceurs, mais ceux qui ne montrent pas de sentiments religieux, ou qui n'appartiennent pas au culte catholique, sont négligés et deviennent l'objet de l'animadversion monacale. Le service de la salle et les mille détails, secondaires en apparence, auxquels tiennent souvent le succès du traitement et le bien-être des malades, sont subordonnés à la règle du couvent, et quelquefois au caprice d'une religieuse influente dans sa communauté. Si le chef de service se plaint assez haut pour être entendu de l'administration, on change quelquefois la sœur de salle : c'est là toute sa punition ; elle va continuer à la salle Saint-Paul ce qu'elle faisait à la salle Saint-Pierre, et tout est dit. Le remplacement des religieuses par des surveillantes appartenant à l'ordre civil est une mesure grave autant qu'importante à nos yeux, et présente de grandes difficultés ; aussi n'est-ce pas brusquement qu'elle pourrait avoir lieu, dans l'état actuel des choses. On parviendra sans doute à opérer cette modification profonde dans le service, mais il est douteux que le conseil des hospices, à moins qu'il ne change bien, veuille jamais consentir à toucher à l'arche sainte. Sans doute, il se croit engagé en conscience à laisser les religieuses dans les hôpitaux, comme à faire faire maigre, suivant les prescriptions de l'Église catholique, aux élèves nourris à l'hôpital, sans s'occuper si ces élèves sont philosophes et protestants et suivent ces prescriptions. Nous concluons donc en appelant de tous nos vœux des réformes radicales dans le personnel administratif, aussi bien que dans le personnel religieux et même dans les méthodes médicales surannées qui existent dans nos hôpitaux.

HOPLITE, s. m Soldat pesamment armé dans la milice des anciens Grecs.

HOPLOMACHIE, s. f. (du gr. ὅπλον, arme ; μάχη, combat). Antiq. Action de combattre avec une armure pesante. | Art de combattre avec cette armure ; action de s'y exercer. | Combat de gladiateurs armés de toutes pièces. L'hoplomachie paraît avoir été plus particulièrement en usage chez les Romains. Lorsque cet exercice n'était pratiqué qu'avec des épées obtuses, à peu près telles que celles dont on fait usage sur nos théâtres, il ne devait avoir rien de dangereux, et ses effets sur l'économie animale devaient ressembler beaucoup à ceux que l'on obtient de l'escrime moderne ; mais dans le temps où les Romains, se faisant un féroce plaisir de voir verser le sang humain, ne surent pas se contenter de combats simulés, ces jeux se convertirent en véritables boucheries.

HOPLOMAQUE, s. m. Antiq. Nom des gladiateurs qui combattaient avec une armure pesante.

HOQUET, s. m. (*h* asp. ; par onomatopée). Contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thoracique et abdominale, accompagné d'un bruit rauque tout particulier, et d'un resserrement de la glotte par lequel l'inspiration est interceptée. Avoir le *hoquet*. Faire passer le *hoquet*. Pousser des *hoquets* en guise de soupirs. (Regnard.) Molière avait une volubilité dans la voix et une espèce de *hoquet* qui ne pouvait convenir au genre sérieux, mais qui rendait son jeu comique plus plaisant. (Voltaire.) | *Hoquet de la mort*, Hoquet qui survient ordinairement aux mourants. | Fig. et vulg. *Donner le hoquet*, Causer une confusion, un embarras, qui fait parler en hésitant. | Heurt, pierre qui cause un choc. Au moindre *hoquet* qu'ils trouvent. (La Fontaine.) | Les phénomènes qui constituent le hoquet et les parties qui concourent à sa production ont été et sont encore aujourd'hui le sujet d'une foule d'opinions diverses : les uns ont fixé son point de départ dans l'estomac ; les autres l'ont placé dans le diaphragme ; ceux-là, dans les poumons et dans l'œsophage ; ceux-ci ont regardé ce phénomène nerveux comme étant le résultat d'une expiration forcée et rapide ; enfin, Chaussier et presque tous les physiologistes modernes pensent que le hoquet est la conséquence d'une contraction subite et involontaire du diaphragme, et d'un resserrement de la glotte, qui arrête brusquement l'entrée de l'air dans la trachée. Selon nous, cette sorte d'aberration nerveuse est le résultat de la contraction spasmodique et du relâchement brusque et alternatif du diaphragme, de l'estomac, de l'œsophage, ainsi que de tous les muscles de la respiration. La contraction simultanée de tous ces organes détermine un mouvement rapide d'inspiration, qui, en donnant lieu à l'introduction convulsive de l'air dans la glotte, produit un son vocal inarticulé, qui se trouve subitement interrompu par le relâchement de tous les muscles inspirateurs, mais qui est reproduit aussitôt par de nouvelles contractions. Le traitement du hoquet doit varier selon les causes qui sont supposées l'avoir déterminé : celui qui est léger n'en exige aucun, parce qu'il cesse promptement de lui-même. Dans le cas où il est plus intense, lorsqu'il revient à des époques plus ou moins rapprochées, périodiques ou non, il est souvent difficile de le faire cesser. On doit principalement avoir recours à tous les moyens thérapeutiques indiqués dans le traitement des maladies nerveuses. Dans un grand nombre de cas, il suffit, pour l'arrêter, d'une volonté ferme, de quelques distractions et de mouvements capables de modifier l'innervation.

HOQUETER v. n. (*h* asp.). Avoir le hoquet. | S'est dit pour Ébranler en secouant.

HOQUETON, s. m. (*h* asp.). Tunique d'archer en usage depuis Charles V, ou sorte de sayon d'étoffe ou de cuir, avec des garnitures en métal. | Casaque brodée que portaient les gardes de la manche. | Par extens. Archer qui portait le hoqueton. Le chancelier Séguier se transportait au parlement, précédé d'un parlement et de plusieurs *hoquetons*. (Voltaire.) | Casaque, en général. J'en ai pris le noir *hoqueton*. (Scarron.) Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*. (La Fontaine.)

HORACE (QUINTUS HORATIUS FLACCUS). Poète latin, né à Venouse l'an 64 av. J. C. Fils d'un affranchi, il combattit à Philippes et devint l'ami de Virgile, de Varius, de Tibulle et de Pollion. Mécène, confident d'Auguste, s'attacha le poète. Auguste lui fit rendre son patrimoine, le combla de bienfaits et voulut l'élever aux honneurs. Horace refusa constamment et n'accepta pas même la place de secrétaire de l'empereur. Il passait une grande partie de sa vie à la campagne, dans la Sabine, à sa terre d'*Ustica*, près de Tibur. Horace était aimable, modeste, paisible, sans ambition. Comme philosophe, il était épicurien ; mais, de même qu'Épicure, il faisait consister le bonheur dans l'usage modéré des biens de la vie, et recommandait la pratique des vertus. Ses principaux ouvrages sont les *Odes*, les *Épodes*, les *Épîtres*, les *Satires* et l'*Art poétique*. | Horace a réussi dans tous les genres. Il est le plus merveilleux des conteurs, dans sa fable des *Deux rats*. Il est le plus grand maître dans l'art d'écrire, dans son *Art poétique*. Toutes les règles de l'art, tous les styles, tous les modèles, se trouvent dans cette admirable lettre *aux Pisons*. Mais pourquoi tant d'éloges ? Que veut dire notre admiration superflue ? Notre poète, le poète de tous les honnêtes gens, de toutes les mémoires cultivées, de tous les esprits ingénieux, de toutes les philosophies raisonnables, a-t-il donc tellement besoin d'être loué ?... Horace était petit, délicat ; sa vue était faible ; ses cheveux blanchirent de bonne heure. Il mourut à cinquante-sept ans, et avec lui mourut, sinon le plus grand poète d'un siècle qui fut le siècle de Virgile, du moins le poète le plus utile et le plus populaire de son temps. Bientôt arriva la décadence romaine, puis la barbarie. Horace, oublié dans ces tempêtes, fut remis en lumière à la Renaissance, et il eut bientôt repris toute sa puissance sur les esprits les plus distingués de l'Europe policée. On ne compte plus le nombre des éditions de l'illustre poète, encore moins le nombre de ses commentateurs, encore moins celui de ses traducteurs. Les poésies d'Horace ont été traduites dans toutes les langues du monde moderne, et même dans la vieille langue de Sapho et de Pindare, singulier honneur que n'avait pas rêvé notre poète, sous le portique, à l'Académie, au cap Sunium. (J. J.)

HORACES. Nom de trois Romains, fils du même père, qui, sous Tullus Hostilius, combattirent contre les trois Curiaces (667 ans av. J. C.) pour décider la destinée d'Albe et de Rome. Deux des Horaces ayant été tués, le troisième feignit de fuir, et quand il vit les Curiaces, qui étaient blessés, le suivre à des distances inégales, il fit volte face, les attaqua l'un après l'autre et les tua tous trois. Irrité des reproches que lui adressait sa sœur Camille, qui pleurait un des Curiaces, son fiancé, il la tua dans sa colère. Les juges le condamnèrent à mort ; mais le peuple lui fit grâce en considération de sa victoire. En lisant, dans Tite-Live, l'histoire des Horaces, on croirait lire un chant de l'*Iliade*. Corneille a mis cet événement sur la scène dans sa tragédie d'*Horace*, l'un de ses chefs-d'œuvre.

HORAIRE, adj. (du lat. *hora*, heure). Qui a rapport aux heures. Division *horaire*. | Qui est mesuré par une heure. Les lignes *horaires* d'un cadran. | Qui se fait par heure. Mouvement *horaire*. | Astron. *Cercles horaires*, Cercles de la sphère céleste, qui passent par les pôles et qui, en arrivant au méridien du lieu, marquent les heures du temps vrai. | Cercles qu'en vertu du mouvement diurne de la terre, chaque étoile semble tracer en décrivant soit l'équateur même, soit un cercle plus petit, parallèle à celui-là. | *Angle horaire*, Angle compris entre le plan du cercle horaire et le plan du méridien. | *Mouvement horaire*, Quantité dont un astre varie dans l'espace d'une heure, soit en longitude, soit en latitude. | *Parallaxe horaire*, Celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète. | *Plans horaires*, Plans visuels dont les arcs qu'ils interceptent sur le cercle diurne d'un astre répondent aux heures ou fractions d'heure dans lesquelles on divise la durée de la révolution entière ou du jour sidéral. | Bot. *Fleur horaire*, Fleur qui ne vit guère plus d'une heure.

HORATIUS COCLÈS. Héros des premiers temps de Rome, défendit seul, dit-on, contre l'armée de Porsenna (507 av. J. C.) l'entrée du pont Sublicius, pendant que ses compagnons détruisaient ce pont derrière lui ; quand il fut rompu, il se jeta tout armé dans le fleuve et rentra à la nage dans Rome, sain et sauf. *Coclès* veut dire borgne ; ce surnom avait été donné à Horatius parce qu'il avait perdu un œil dans un combat.

HORDE, s. f. (*h* asp. ; du lat. *orta* ou *orda*, tente, et, par extens., famille). Peuplade errante. On a adopté en Europe le mot *horde* pour désigner toute peuplade tartare qui dépend d'une seule tente, ou *orda*, et du prince qui l'habite, et par la même raison une troupe de Tatars commandés par un chef. Voltaire, dans son *Orphelin de la Chine*, est un des premiers auteurs qui aient employé le mot *horde*, peu usité jusqu'alors. La Tartarie ne renferme plus que des *hordes* misérables qui seraient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civilisé. (Voltaire.) | *Grande horde* ou *horde d'or*, La plus puissante tribu des Mongols. | Par extens. Se dit de toutes les peuplades et tribus de même race et de toute nation barbare ou à demi civilisée qui, réunies sous un seul chef, n'ont point d'habitations fixes et campent sous des tentes et sur des chariots, vivant de brigandages et du produit de leurs troupeaux, et changeant de demeures quand elles ont épuisé les pâturages d'un canton. La *horde* qui survenait chassait ou exterminait celle qui était déjà établie. (Raynal.) Quelques *hordes* de sauvages se soumirent après une légère résistance. (Id.) | Troupe d'hommes indisciplinés et livrés à toute sorte de désordres. Une *horde* de brigands. Une *horde* d'aventuriers. | Se dit, en terme de mépris, de soldats qui envahissent une contrée. Que veut cette *horde* d'esclaves ? (*Marseillaise.*)

HORDÉACÉ, ÉE, adj. (du lat. *hordeum*, orge). Bot. Qui ressemble à un grain ou à un épi d'orge, comme l'épi floral du *chamérops hordéacé*. | S. f. pl. Tribu de la famille des graminées caractérisée par ses épillets multiflores, à deux glumes et à deux paillettes, par ses stigmates sessiles, et son ovaire le plus souvent pileux. Les genres *orge*, *froment*, *seigle*, *ivraie*, font partie de la tribu des *hordéacées*.

HORDÉATION, s. f. Art vétérin. Nom donné à la fourbure produite par l'abus du grain d'orge pris comme aliment.

HORDÉINE, s. f. (du lat. *hordeum*, orge). Chim. Substance particulière, pulvérulente, jaunâtre, insipide, inodore, un peu rude au toucher et semblable à la sciure de bois ; on l'obtient en faisant tomber un filet d'eau sur de la pâte de farine d'orge. L'hordéine et l'amidon se déposent. On traite le précipité par l'eau bouillante, qui dissout l'amidon, et l'hordéine reste pure.

HOREB. Géogr. Célèbre montagne de l'Arabie ancienne, située dans le pays nommé aujourd'hui Hedjaz, à l'O. et non loin du mont Sinaï. C'est là que, d'après la tradition juive, Moïse vit Dieu dans un buisson ardent, et qu'il fit jaillir l'eau d'un rocher. Élie s'y réfugia pour éviter les persécutions de Jézabel.

HORÉES, s. f. pl. Antiq. Sacrifices solennels que l'on offrait au commencement du printemps, de l'été et de l'hiver, aux Heures et aux Saisons, pour obtenir une année heureuse et tempérée.

HORION, s. m. (*h* asp.) Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Recevoir des *horions*. Quoique j'attrapasse force *horions*. (J. J. Rousseau.) L'un garde son soufflet, l'autre ses *horions*. (P. L. Courier.) Le curé a reçu des *horions*.

HORIZON, s. m. (du gr. ὁρίζω, borner). C'est, en chaque point de la surface terrestre, le plan qui est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. Euclide employa le premier le mot *horizon*, ou du moins c'est dans ses ouvrages que nous le rencontrons pour la première fois. L'horizon divise le ciel en deux parties ; l'une est visible, l'autre ne l'est pas. Si l'œil de l'observateur était placé à la surface même de la terre, l'horizon serait un plan tangent à cette surface ; mais à cause de son élévation au-dessus du sol, l'horizon est réellement un cône dont l'œil occupe le sommet, c'est l'*horizon sensible* ; en pleine mer il va toucher la surface des eaux à 4,674 mètres quand l'œil du spectateur est à 1 m. 66 cent. de hauteur. L'*horizon sensible* est ainsi la portion de la surface de la terre que nous pouvons découvrir de nos yeux, et qui est limitée par la ligne où le ciel et la terre semblent se joindre. Un *horizon* borné. Un *horizon* étendu. La lune monte sur l'*horizon*. Le soleil descend sous l'*horizon*. Une forêt se montrait à l'*horizon*. La mort nous paraît toujours comme l'*horizon* qui borne notre vue, s'éloignant de nous à mesure que nous en approchons. (Massillon.) La vue, en parcourant l'*horizon*, se repose sur cette mer. (Barthélemy.) Si, pendant une belle nuit et dans un lieu dont l'*horizon* soit à découvert, on suit avec attention le spectacle du ciel, on le voit changer à chaque instant. (Laplace.)

. . . . . Quand l'astre du jour
Aura sur l'*horizon* fait le tiers de son tour.
(RACINE.)

| *Horizon astronomique*, Plan tangent au lieu où l'on se trouve. Cet horizon et le précédent font entre eux un angle dont la grandeur dépend de la hauteur de l'œil au-dessus de la terre : cet angle donne la *dépression* ; il est le résultat de la forme sphérique de notre globe. | *Horizon rationnel* ou *géométrique*, Horizon qui passe par le centre de la terre. Il est parallèle à l'horizon astronomique, et divise la sphère en deux parties égales : la nécessité où se trouvent les astronomes de rapporter toutes leurs observations au centre du globe l'a fait imaginer. L'horizon joue un grand rôle dans l'astronomie, car les astres ne sont visibles que quand ils se trouvent au-dessus de lui : lorsque la rotation de la terre les amène dans son plan, et qu'ils commencent à poindre, on dit qu'ils se lèvent ; ils se couchent quand, après avoir parcouru la partie visible du ciel, ils disparaissent sous ce même plan. De là cette distinction d'*horizon oriental* et d'*horizon occidental*. Enfin, toutes les positions des astres sont déterminées par leur hauteur au-dessus de l'horizon à un instant quelconque. L'horizon n'a pas moins d'importance pour les marins : quand on approche des côtes après une longue traversée, tout le monde, à bord d'un navire, regarde à l'horizon pour reconnaître la terre ; de là bien de vagues espoirs et de nombreuses déceptions, car souvent la brume y dessine des côtes fantastiques. Le soir, c'est encore l'horizon que le marin interroge, pour savoir si l'on peut se fier aux vents, ou si l'on doit redouter la tempête ; et quand il va chercher ses points de repère dans le ciel, c'est sur l'horizon que reposent toutes ses observations ; les instruments qu'il emploie lui retracent à la fois l'image réfléchie des astres et l'image directe de l'horizon. | *Horizon artificiel*, Glace parfaitement dressée, appuyée sur trois pieds à vis, et armée d'un niveau, à l'aide duquel on s'assure à chaque instant de sa position horizontale. Cette glace donne l'image réfléchie de l'astre ; on mesure l'angle que fait le rayon direct et le rayon ainsi réfléchi, et l'on a le double de la hauteur au-dessus de l'horizon, car les angles d'incidence et de réflexion sont égaux. Cet instrument est incommode pour observer le soleil, à cause des perpétuelles rectifications qu'entraîne l'action de la chaleur sur les vis ; aussi lui préfère-t-on généralement aujourd'hui l'*horizon à mercure* ou à l'*huile*, qui consiste dans une simple cuvette remplie de l'une ou de l'autre de ces substances, et sur laquelle se réfléchit l'image du soleil. Afin de garantir sa surface des ondulations que la brise y pourrait produire, ou pour en écarter la poussière, on le recouvre d'un châssis à glaces de tale très-minces. | T. de peint. Endroit d'un tableau où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre. | Par extens. La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. L'*horizon* est trop haut, trop bas. | Se dit particulièrement de la ligne horizontale dans laquelle est situé le point de vue d'un tableau. L'*horizon* ne doit être mis ni trop haut ni trop bas. | Fig. Bornes du savoir, de la conception. L'*horizon* des connaissances humaines s'étend, s'agrandit de jour en jour.

. . . . . L'espérance, abusant ma raison,
Me montrait le bonheur dans un vague *horizon*.
(LAMARTINE.)

| Fig. L'*horizon politique*, ou, elliptiquement, l'*horizon*, L'état des affaires politiques. L'*horizon* se rembrunit. Dans les révolutions, on voit briller un instant sur l'*horizon*, et disparaître comme des météores, des hommes que l'on croyait des astres. Nous voyons apparaître la République à l'*horizon*.

HORIZONTAL, ALE, adj. Parallèle à l'horizon. Terrains *horizontaux*. Lorsqu'un objet paraît sur l'horizon à une très-grande distance, c'est toujours le point le plus élevé qui s'aperçoit le premier. Si donc l'on suppose un plan qui, touchant la terre à l'endroit où se trouve l'observateur, s'étend à l'horizon, ce plan s'appuiera sur le point observé. Ce sera un *plan horizontal*, et toute ligne conçue sur ce plan ou parallèle à ce plan se nommera *ligne horizontale* ; au contraire, tout plan ou ligne qui lui sera perpendiculaire se nommera *plan vertical*, *ligne verticale*. Si la surface de la terre était plane comme elle le paraît, la ligne horizontale lui serait nécessairement parallèle ; mais étant à peu près sphérique, la surface de la terre s'abaisse de plus en plus à l'égard de la ligne horizontale, à mesure que celle-ci s'approche de l'horizon ; ce qui fait que deux points peuvent paraître dans une ligne horizontale quoiqu'ils soient fort inégalement éloignés de la surface de la terre, et par conséquent du centre de la terre. La rectification de cette différence fait le sujet des nivellements. | *Diamètre horizontal*, Le plus grand diamètre apparent d'un astre. | *Parallaxe horizontale*, La plus grande de toutes les parallaxes. | *Réfraction horizontale*, Réfraction d'environ trente-deux minutes. | *Cadran horizontal*, Cadran sur un plan parallèle à l'horizon. | Famil. *Se mettre dans la position horizontale*, Se coucher. | Bot. Se dit des anthères placées en travers sur le filet, comme dans le lis ; des racines qui courent entre deux terres, parallèlement au plan de l'horizon, comme l'anémone des bois ; des graines attachées par leur bord ou par l'un de leurs bouts, et qui se tiennent dans un plan parallèle à la base du fruit, comme dans le lis. | Géol. *Stratification horizontale*, Celle des massifs dont les couches sont généralement peu inclinées.

HORIZONTALEMENT, adv. Parallèlement à l'horizon. Un cadran placé *horizontalement*. Ce tronc d'arbre pétrifié était couché presque *horizontalement*. (Buffon.)

HORIZONTALITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est horizontal.

HORLOGE, s. f. (du gr. ὥρα, heure ; λογίον, explication). Machine à poids ou à ressort, placée dans un endroit apparent de quelque édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures. Les roues, le balancier, les aiguilles d'une *horloge*. Le mouvement, la sonnerie, le cadran d'une *horloge*. L'*horloge* du palais vint à frapper onze heures. (Régnier.) Le présent que le calife Aaroun-al-Raschid fit à Charlemagne d'une *horloge* sonnante fut regardé comme une merveille. (Voltaire.)

Il fixa sur l'émail de l'*horloge* légère
Des routes du soleil la trace passagère.
(CHÉNEDOLLÉ.)

| *Monter, remonter une horloge*, En baisser les ressorts ou en hausser les poids. | *Démonter une horloge*, En désassembler les pièces. | *Régler une horloge*, La mettre à l'heure d'après le soleil. | *Il est réglé comme une horloge*, *C'est une horloge*, Il est régulier dans ses habitudes. | Quoique l'art de faire des horloges à rouage soit de plusieurs siècles antérieur à celui de fabriquer des montres, ce n'est qu'assez tard qu'il a été connu et pratiqué en Europe. Les historiens parlent, comme d'une merveille unique alors dans son genre, d'une horloge à rouage dont le pape Paul Ier avait fait présent au roi de France Pépin le Bref. Un peu plus tard, au commencement du IXe siècle, Charlemagne reçut du khalife Haroun-al-Raschid une horloge qui fit l'admiration de ceux qui purent la voir. Les Italiens paraissent avoir, les premiers, imité et perfectionné les horloges à rouages ; un de leurs compatriotes, Jean Dondis, en construisit une qui fut établie dans la tour de Padoue, sa ville natale, vers le milieu du XIVe siècle. Elle marquait, indépendamment de l'heure, le cours du soleil et des planètes, aussi bien que pouvaient le permettre les connaissances qu'on avait alors sur le système du monde. L'exemple de ce génie inventif fut bientôt suivi en Italie, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas et ailleurs. Dans toutes les grandes villes on vit paraître des horloges à sonnerie, à carillon, etc. Les horlogers semblaient s'être défiés mutuellement à qui ajouterait le plus de rouages aux horloges qu'ils construisaient, au moyen de nouveaux engrenages ; ils parvinrent à en faire qui présentaient à la vue des tableaux en quelque sorte animés. Tantôt on y montrait un homme qui, chaque fois que l'horloge devait sonner, sortait d'une niche où il était enfermé, et frappait sur une cloche, avec un marteau qu'il tenait à la main, le nombre de coups nécessaires pour annoncer l'heure ou la fraction d'heure qu'il était alors ; tantôt c'étaient les douze apôtres qu'on voyait sortir à midi et ne rentrer ensuite dans leur niche que quand l'horloge avait sonné douze heures ; tantôt c'était encore la Mort poursuivant J. C. quand les quarts d'heure sonnaient, et J. C. la poursuivant à son tour quand sonnait l'heure ; ou enfin quelque autre sujet, mais, en général, tenant à la religion, les églises étant les édifices où il était le plus ordinaire d'établir de ces grandes horloges. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'horloge de Strasbourg et de celle de Lyon, les deux plus célèbres, et la dernière, la plus belle et la plus ancienne que l'on voie en France. Paris posséda, dès la fin du XIVe siècle, une horloge construite à l'imitation de celle de Padoue. Il existait encore, à la fin du XVIIIe siècle, une horloge à carillon dans la capitale ; elle était placée sur la façade de ce qu'on appelait le *château de la Samaritaine*. Elle avait un carillon où sonnaient toutes les heures et les demi-heures. Maintenant, on ne voit à Paris aucune horloge publique soit avec carillon soit avec des sujets animés ; mais ce qui vaut mieux, c'est qu'il n'y a pas un édifice public ou particulier qui ne possède une horloge sonnant au moins les demi-heures et les heures. Dans l'horloge, le moteur est un poids qui descend et qui imprime son action à un barillet, par l'intermédiaire d'une corde à laquelle il est suspendu. Ce moteur présente l'avantage d'avoir une action si régulière, que si les frottements et les autres résistances étaient les mêmes, l'horloge marcherait avec une régularité parfaite, sans appareil de régulation. Cependant, comme les huiles employées pour diminuer les frottements des pivots deviennent moins bonnes à remplir cet objet au fur et à mesure qu'elles ont servi, et aussi comme la température, en changeant à chaque instant les rapports des dimensions des pièces par la dilatation, modifie leur action les unes sur les autres, elles ne peuvent marcher régulièrement qu'avec un régulateur. Aussi le poids est-il le moteur qu'on choisit pour les pièces exécutées avec soin, et dont la marche doit être parfaitement uniforme, quand on n'est pas gêné par le manque de place, et que ces pièces sont destinées à rester immobiles. Dans les horloges communes, le cordon de suspension du poids est passé sur le tambour du barillet, où des pointes grippent sur la corde, à l'aide d'un petit contre-poids attaché à son autre bout. Ces horloges ne vont guère que trente heures, parce que le moteur arrive promptement au terme de sa descente. Pour éviter le contre-poids et les pointes du tambour, ce dernier est traversé par un trou dans lequel on enfile l'extrémité du cordon de suspension que retient un nœud. Ainsi fixé, le cordon recouvre successivement, par ses circonvolutions, le tambour, qui tourne de cette manière en entraînant avec lui le reste du rouage. Le temps pendant lequel l'horloge marche sans avoir besoin d'être remontée est proportionnel à la descente du poids ou à la longueur du cordon. Une partie du cordon pend avec le poids, qui descend à mesure que la machine marche. La descente est d'une circonférence du tambour pour une révolution entière de la roue du barillet : plus cette circonférence est grande, plus le poids moteur descend, et moins il est nécessaire de le rendre considérable pour produire son effet, puisqu'il agit avec un plus grand bras de levier. Si le barillet est petit, le poids descend plus lentement ; mais ce poids doit être plus lourd à proportion. On fixe au tambour un encliquetage et un remontoir à carré, pour relever le poids avec une clé, quand cela est nécessaire ; ou bien lorsqu'il y a un contre-poids, on tire le petit poids en bas pour remonter le moteur, en faisant tourner le tambour en sens contraire. Le *rouage* est la partie la plus compliquée du mécanisme. Il se compose de toutes les pièces animées d'un mouvement circulaire con-

tinu. Dans les horloges qui marquent les secondes, comme il faut une troisième aiguille, il y a trois axes superposés, et la quadrature contient une roue et un pignon de plus. Toutes les pièces du mouvement sont tenues dans des coussinets en cuivre, ajustés sur la cage. C'est d'ailleurs de la perfection de l'ajustement des pièces, du mouvement surtout, que dépend la bonté des horloges. Dans les horloges de prix, les roues sont entièrement en cuivre et les axes en fer ou en acier. Mais dans les horloges de pacotille, elles sont quelquefois de bois, ainsi que les axes. Il n'y a que les dents des roues et des extrémités des axes qui soient en métal. Dans ce cas, la cage, qui est toujours de fer dans les bonnes horloges, est aussi en bois. Ces ouvrages grossiers sont encore très-communs dans les chaumières, à cause de leur bas prix. On les appelle *coucous*, parce que, par un mécanisme particulier et fort simple, l'heure est quelquefois annoncée par le chant d'une figure imitant cet oiseau et son cri ordinaire. L'appareil régulateur des *horloges* est le *pendule*. V. PENDULE. Lorsqu'on a déterminé la durée de ses oscillations, il est très-facile d'en déterminer la longueur, comptée depuis la suspension jusqu'au centre d'oscillation | *Horloge solaire, horloge au soleil*, Cadran solaire. | *Horloge de sable* ou *sablier*, Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées, de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps. | *Horloge d'eau*, Clepsydre, machine qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau. Les anciens se servaient principalement d'*horloges d'eau*. | *Horloge de Flore*, Table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. A trois heures du matin s'épanouissent le *salsifis des prés* et le *liseron de Portugal*; de quatre à cinq, le *liondent*, la *chicorée sauvage*; à cinq heures précises, le *pavot à tige nue*, l'*hémerocalle jaune*; de cinq à six, le *pissenlit*; à six heures, l'*épervière en ombelle*; de six à sept, la *crépide rouge*, le *laiteron des champs*; à sept, le *souci des jardins*, les *nénuphars*, la *laitue*; de sept à huit, plusieurs *ficoïdes*; à huit, le *mouron des champs*; à neuf, le *souci des champs*; de neuf à dix, la *glaciale*; de dix à onze, les *labiées*; à onze, l'*hornithogale*, les *mauves*; à midi, toutes les plantes qui demandent la lumière la plus éclatante du jour pour s'épanouir. Elles en jouissent jusqu'à trois heures; alors elles se ferment toutes ou en partie. A quatre heures s'ouvre la *belle-de-nuit lichotome*; à cinq, plusieurs *belles-de-nuit*; à six, le *géranier*; à sept, le *galant-de-nuit* et le *nyctérion*; à huit, la *ficoïde à fleurs nocturnes*; à neuf, le *nyctanthes*; de neuf à dix, le *cactier à grandes fleurs*. | *Horloge de la mort*, Bruit semblable au tic-tac d'un balancier, qui se fait entendre dans le silence de la nuit dans les bois de lits et autres vieux meubles à de courts intervalles, et qui paraît être produit de la même manière que le cri-cri du grillon. On a attribué ce tic-tac à différents insectes; mais c'est la vrillette ou *anobium*, genre de l'ordre des coléoptères, qui paraît être la vraie coupable. Les battements cessent aussitôt qu'on remue et ne reprennent qu'après le retour du silence. | Astron. Constellation méridionale, située au-dessus de l'Éridan

HORLOGER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait, qui répare les horloges, les pendules, les montres; celui, celle qui, sans travailler à l'horlogerie, fait le commerce des pendules, des montres. Un habile *horloger* Cet *horloger* m'a vendu une bonne montre. L'horloge prouve l'*horloger*. (Voltaire.) Mon père partit pour Constantinople où il était appelé, et devint *horloger* du sérail. (J. J. Rousseau.) | Depuis que les pièces d'horlogerie se fabriquent en manufactures, et que les montres sont vendues à si bas prix, on ne voit plus pour ainsi dire que des commerçants horlogers sans capacité industrielle, aptes seulement à acheter les montres et à les vendre. Ils ont des commis-voyageurs pour étendre leurs relations en province, et tiennent à Paris des boutiques où ils vendent, avec une prétendue garantie, des pendules et des montres dont ils ne comprennent pas même le mécanisme. Un grand nombre de ces marchands patentés ne vivent que de *rhabillages*, c. à d. du prix des réparations qu'ils font faire, par des ouvriers, à des pièces altérées par l'usage. Le XVIIe siècle a été fécond en horlogers habiles, tels que Lebon, Julien Leroy, Gaudron, Enderlin, Thiout, Rivaz, Pierre Leroy, Dutertre, Romilly, Lepante et Ferdinand Berthoud, qui s'illustrèrent non-seulement par la construction de pièces admirables de combinaison et d'exécution, mais encore par des traités d'horlogerie estimés. Vinrent ensuite Rabin, Lépine et Louis Berthoud; ce dernier mérite particulièrement d'être cité par le haut degré de perfection auquel il a porté l'horlogerie de marine; enfin le célèbre Bréguet, dont la réputation est européenne. Dans notre siècle, nous avons Janvier, pour les machines astronomiques; Dubois, pour les montres marines; Bréguet fils, Lépaute, pour l'horlogerie fine; et enfin les Wagner, pour la grosse horlogerie. Ces artistes sont dignes, en tous points, de la réputation de leurs devanciers du siècle dernier.

HORLOGERIE, s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. Les progrès de l'*horlogerie*. | Les ouvrages d'*horlogerie*. Dispersez dans un vaste territoire tous les arts qui concourent à la fabrication de l'*horlogerie*, et vous perdez Genève avec tous les métiers qui la font vivre. (Raynal.) | Commerce d'horlogerie. | L'art de la mesure du temps remonte jusqu'à l'origine des sociétés. On comprend difficilement, en effet, que des hommes, ayant entre eux des rapports journaliers, aient pu se passer de l'appréciation des temps écoulés, soit pour se réunir, soit pour mille autres nécessités de la vie commune. D'abord ils ne fractionnèrent le temps qu'en jours de vingt-quatre heures, divisés en deux parties égales, le jour et la nuit, selon les divisions marquées par les révolutions terrestres; plus tard, ils divisèrent les jours en heures, et il y eut les heures du jour et celles de la nuit. Le jour, ils trouvaient l'heure par la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, et la nuit par la hauteur des étoiles les plus lumineuses. C'était le seul moyen qu'ils eussent de mesurer le temps, et quelque habitude qu'ils en aient eue, ils ne pouvaient obtenir qu'une appréciation approximative. Ce moyen leur manquait d'ailleurs toutes les fois que le ciel était nuageux. C'est évidemment ce dernier inconvénient qui a donné l'idée de la première machine d'horlogerie. La première dont l'histoire fasse mention est la clepsydre simple. C'était tout simplement un vase percé d'un petit trou à sa partie inférieure, et plein d'eau qui, en s'écoulant, indiquait la mesure du temps sur les parois du vase, par l'abaissement de son niveau. Le sablier, qui servait à régler le temps accordé aux orateurs de la Grèce pour porter la parole, et qui a quelquefois emprunté le nom de la clepsydre, est venu après elle. Il en est de même du cadran solaire, dont la construction demandait des connaissances géométriques qui n'existaient pas encore. Cet instrument paraît avoir été inventé seulement à l'époque florissante de l'école d'Alexandrie. La clepsydre simple fut pendant très-longtemps le seul instrument d'horlogerie des anciens. Les clepsydres composées, qui datent de l'année 250 avant notre ère, différaient des clepsydres simples en ce que l'aiguille, au lieu d'y être mise en mouvement par l'action d'un flotteur baissant avec le niveau de l'eau dans un vase percé, y était mue par une roue à palettes ou à augets, sur laquelle tombait, goutte à goutte, l'eau d'un réservoir supérieur. Elles étaient très-répandues en Asie, en Égypte et dans toutes les contrées de l'Europe où la civilisation de la Grèce et de Rome avait pénétré au commencement de notre ère. Les anciens s'appliquèrent aussi à construire des machines qui donnassent à leurs contemporains l'idée des connaissances que l'on possédait de leur temps en astronomie. Ces machines, établies sur le même principe que les clepsydres, faisaient mouvoir le système du monde tel qu'on l'entendait au moment de leur construction. Elles avaient nécessairement un mécanisme plus compliqué que celui des horloges, puisqu'elles faisaient mouvoir un assez grand nombre d'objets de mouvements différents. L'horlogerie est une des branches importantes de la mécanique; et elle en était autrefois le tronc, avant que les progrès si rapides de l'industrie en aient fait un art qui se divise à l'infini. Les principales machines de l'horlogerie sont celles qui servent à mesurer le temps. Ce sont ces dernières qui présentent le plus d'intérêt, à cause de leur usage si répandu et de leur complication. Elles se divisent en trois classes: les *horloges*, dont le moteur est un poids, ce sont celles des plus grandes dimensions; les *pendules*, mues par un ressort spiral, qui sont de dimension moyenne; et les *montres*, mues aussi par un ressort, mais dont les dimensions sont assez petites pour qu'elles puissent être portées commodément. On distingue dans toute pièce d'horlogerie cinq parties principales: le *moteur*, le *mouvement* ou *rouage*, l'*échappement*, le *régulateur*, la *boîte*. La grosse horlogerie, telle que les horloges des monuments publics, est faite par des artistes qui s'occupent le plus souvent uniquement de cette spécialité. Ceux-ci ébauchent et finissent, c. à d. qu'ils font eux-mêmes les pièces de leurs horloges, de même qu'ils les ajustent et qu'ils les montent. Il n'en est pas de même de la fabrication des pendules et des montres: toutes les pièces dont elles se composent sont d'abord ébauchées en fabrique par des ouvriers disséminés dans différentes provinces; l'horloger ne fait que les repasser, les ajuster et les monter. Les mouvements de pendules se fabriquent presque exclusivement en France. Quant aux mouvements de montres, on en tire beaucoup de la Suisse, surtout des villages qui sont aux environs de Genève et de la Chaux-de-Fonds. Toutefois les montres de prix ne sont pas établies de la même manière. Elles sortent toutes faites de l'atelier d'un seul fabricant, qui s'adonne ordinairement à cette spécialité, et qui possède les outils nécessaires à la fabrication de toutes les pièces d'un mouvement d'horlogerie. L'outil le plus curieux d'un atelier d'horlogerie, et celui qui contribue le plus à la perfection de l'exécution, est la machine à tailler les dents de roues. On comprend combien ce travail exigerait de temps et d'adresse s'il fallait l'exécuter à la lime. Il est même probable que cette machine a existé avant les premières montres, car il paraît bien difficile qu'on ait pu construire leurs petites pièces sans elle. Toutefois, ce n'est guère que vers le milieu du siècle dernier qu'on s'en est servi pour tailler les roues des grosses horloges, qui n'ont aussi commencé qu'à cette époque à être exécutées convenablement. Auparavant, leur exécution était abandonnée à la lime du serrurier. Les roues des montres, étant très-minces, se taillent plusieurs à la fois. L'outil le plus important dans l'horlogerie, après la machine à diviser, est le tour, qui est bien connu; viennent ensuite les limes, les burins et un certain nombre d'outils communs à d'autres arts, que l'on ne remarque, dans un atelier de petite horlogerie surtout, qu'à cause de leurs dimensions exiguës. Paris, Genève et Londres sont aujourd'hui les villes les plus renommées pour l'*horlogerie*. L'horlogerie se divise en plusieurs branches spéciales: la *grosse horlogerie*, qui fabrique les horloges pour les monuments publics; l'*horlogerie de précision*, qui produit les montres marines, les pendules astronomiques, et généralement tous les instruments destinés à donner des résultats d'une exactitude rigoureuse; l'*horlogerie de luxe*, qui fournit les régulateurs ordinaires à secondes, les pendules de cheminée, et les montres soignées; et l'*horlogerie ordinaire*, qui construit tous les appareils chronométriques dont la fabrication est peu soignée C'est dans la Forêt Noire et dans la Suisse que l'on fabrique en grand l'*horlogerie* en bois, les *coucous*, les *réveille-matin*, etc.

HORMIN, s. m. (du gr. ὅρμινον). Bot. Espèce de sauge.

HORMINODE, s. m. Pierre précieuse connue des anciens; on croit que c'était une agate qui présentait un cercle de couleur d'or, au centre duquel était une tache verte. On a pensé aussi que ce pouvait être un jaspe.

HORMIS, prép. (formé des mots *hors* et *mis*, comme qui dirait mis hors). Excepté. Il a appelé tous ses frères à sa succession, *hormis* le plus jeune. *Hormis* toi, tout chez toi rencontre un doux accueil. (Boileau.) Je tolère tes défauts, *hormis* celui d'hypocrisie. | Avec un infinitif. Tout, *hormis* l'irriter; tout, *hormis* lui déplaire. (Corneille.) | Adverbial. Je croirai Mme de Miossens comme un article de foi en toutes choses, *hormis* en celles de la religion. (Mme de Maintenon.) | *Hormis que*, loc. conj. Si ce n'est que. Il ressemblait à M. de Beaufort, *hormis qu'il* parlait mieux français. (Mme de Sévigné.)

HORMISDAS. Nom porté par quatre princes de la dynastie des Sassanides, qui régnèrent sur la Perse, le premier en 271-272; le deuxième, de 303 à 311; le troisième, de 457 à 460; il fut détrôné par son frère Perosès, sur lequel il avait usurpé le trône; le quatrième, de 579 à 592. Ce dernier, fils de Chosroès le Grand, fut vaincu par les généraux grecs et par les hordes tartares, perdit les conquêtes que son père avait faites, et mécontenta tellement ses sujets, qu'ils le détrônèrent et le mirent à mort. Le nom perse d'*Hormisdas* est Hormus ou Ormuzd.

HORN (CAP). Géogr. Cap situé à l'extrémité de l'Amérique du Sud, et terminant cette partie du monde ainsi que l'île connue sous le nom de *Terre de feu*. Ce fut le hollandais Cornelis Schouten qui, naviguant avec Jacques Lemaire, découvrit, en 1616, ce cap, que doublent depuis ce temps les navires pour se rendre de l'océan Atlantique dans la mer du Sud, et réciproquement. Schouten donna au cap le nom de sa ville natale, Horn. C'est un rocher noir et stérile, dépourvu de toute végétation, et qui s'avance dans la mer de manière à se détacher à la vue des objets qui l'environnent. Les tempêtes essuyées par quelques navigateurs dans ces parages ont fait croire qu'il est dangereux de

doubler le cap Horn ; cependant il n'y a que les îlots et écueils d'alentour qui soient à craindre ; du moins il ne paraît pas que le cap même soit plus sujet aux tempêtes que d'autres points situés sous la même latitude ; et il y a moins de danger pour les navires à doubler le cap qu'à passer par le détroit de Magellan.

HORNBLENDE, s. f. (de l'allem. *horn*, corne ; *blenden*, éblouir, à cause de sa fausse apparence de corne.) Minéral. Un des noms de l'amphibole, pierre du genre des cornéennes, qui doit son nom à sa ressemblance avec la corne.

HORNOTIN, INE, adj. (du lat. *hornus*, de cette année). Hist. nat. Se dit d'un être organisé dont la naissance date de l'année, par exemple, d'un oiseau qui est sorti de l'œuf dans le cours de l'année.

HORODICTIQUE, adj. (du gr. ὥρα, heure ; δεικτικός, qui montre). Se dit des instruments qui servent à trouver l'heure.

HOROGRAPHIE, s. f. (du gr. ὥρα, heure ; γράφειν, décrire). Art de faire des cadrans. Synonyme de *Gnomonique*.

HOROPTÈRE, s. m. (du gr. ὅρος, limite ; ὀπτήρ, qui voit). T. d'optique. Ligne droite tirée du point où les deux axes optiques concourent, et qui est parallèle à celle qui joint les centres des deux yeux ou des deux pupilles. | *Plan de l'horoptère*, Plan qui, passant par l'horoptère, est perpendiculaire à l'axe optique. Le *plan de l'horoptère* est la limite de la vision distincte.

HOROPTÉRIQUE, adj. Qui appartient à l'horoptère. Surface *horoptérique*.

HOROSCOPE, s. m. (du gr. ὥρα, heure ; σκοπέω, j'examine). Le point de l'écliptique qui se trouve à l'horizon quand un enfant naît. Vénus et Mercure étaient dans l'*horoscope*. | Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. Tirer l'*horoscope*. Charlatans, faiseurs d'*horoscopes*. (La Fontaine.) Je ne veux plus faire de ces actions sans faire tirer l'*horoscope* de ceux pour qui je les fais. (Mme de Sévigné). | Figure ou thème céleste qui contient les douze maisons, c. à d. les douze signes du Zodiaque, dans lesquelles on marque la disposition du ciel et des astres à un certain moment, pour faire des prédictions. | Fig. Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de quelqu'un ou sur le résultat de quelque chose. Dresser l'*horoscope* de quelqu'un. Cette entreprise n'a pas réussi, j'en avais fait l'*horoscope*. Elle a pour votre hymen dressé cet *horoscope*. (La Fontaine.) Il n'est pas difficile de faire l'*horoscope* d'un mari qui a épousé sa femme en dépit d'elle. (Dancourt.) | Il y a entre l'horoscope proprement dit et la divination ordinaire cette différence, que celle-ci tire ses inductions de circonstances plus ou moins bizarres, insignifiantes ou fantastiques, tandis que l'horoscope, plus ambitieux dans ses vues, plus audacieux dans ses moyens, dédaigne les procédés vulgaires, et ne demande ses inspirations qu'au ciel. Il y avait dans cette manière d'opérer je ne sais quel semblant de hauteur et de grandiose qui, pendant longtemps, fascina bien des yeux ; aussi les prêtres chaldéens et égyptiens, pour la plupart tout aussi astrologues qu'astronomes, ont-ils bien su tirer parti de cette disposition admirative des peuples. Il y eut un temps où la manie de tirer les horoscopes dégénéra en une fureur telle qu'Albert le Grand, Cardan et plusieurs autres poussèrent l'extravagance jusqu'à faire celui de Jésus-Christ. Mais, sans aller chercher nos exemples si loin, n'avons-nous pas vu une reine de France et le roi prisonnier de ses propres soupçons à Plessis-les-Tours, s'entourer de sorciers, de magiciens, et demander tous les jours aux astres des illusions de bonheur et de vie ? Comme il n'était pas au pouvoir de tous les citoyens, lorsque régnait cette manie, de se procurer un horoscope spécial, que les astrologues avaient soin de faire toujours bien payer, on imagina d'établir des horoscopes généraux dont chacun pouvait faire son profit. A cet effet, on détermina l'influence que devait exercer sur le caractère et la destinée de l'homme chaque signe du Zodiaque, et les gens nés sous la Balance, le Lion, le Taureau, le Capricorne, etc., purent se donner à bon marché un avant-goût de ce qui les attendait dans la vie. Les gens raisonnables se permirent de faire observer que, d'après ces présages généraux, tous les individus nés sur le même signe devaient donc avoir un sort pareil, et que ni le bonheur ni le malheur ne procédaient ainsi par catégories. *Matthieu Laensberg* et le *Messager Boiteux* n'en ont pas moins perpétué jusqu'à nos jours ces absurdes traditions.

HOROSCOPIE, s. f. Manière de tirer des horoscopes. Traité d'*horoscopie*.

HOROSCOPIQUE, adj. Qui concerne l'horoscope. Calcul *horoscopique*.

HOROTROPE, s. m. (du gr. ὅρος, limite ; τρέπειν, tourner). T. d'optique. Plan courbé ou cercle qui est déterminé par trois points, à savoir les deux yeux et le point où la vision se fixe. Lorsqu'un objet ne se trouve pas placé dans l'*horotrope*, l'image en tombe sur des points différents des deux rétines, au lieu de tomber sur des points correspondants, et il est vu double.

HORREUR, s. f. (du lat. *horror*, même sens). Mouvement de l'âme accompagné de frémissement et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant ou de terrible. Frémir d'*horreur*. Être saisi d'*horreur*. Quel jour mêlé d'*horreur* vient effrayer mon âme ! (Racine.) Ce spectacle nous glaça d'*horreur*. S'exposer aux *horreurs* de la plus affreuse misère. (Raynal.) La pitié, non l'*horreur*, doit régner sur la scène. (Voltaire.) Je vis l'*horreur* se peindre sur son visage au milieu des ombres de la mort.

Il tremble, sa voix meurt, tous ses sens sont glacés.
Et d'*horreur* sur son front ses cheveux sont dressés.
(DELILLE.)

| Famil. *Cela fait horreur, c'est à faire horreur*, Se dit, par exagération, d'une chose extrêmement laide dans un genre, ou faite sans goût, sans habileté. | Famil. *C'est une horreur*, Se dit d'une personne extrêmement laide ou bien d'une chose extrêmement laide ou défectueuse dans son genre. | Famil. *Fi ! l'horreur !* Se dit lorsqu'on veut marquer la répugnance qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose. | Détestation, abomination, haine violente. Sait-il toute l'*horreur* que ce Juif vous inspire ? (Racine.) J'avais *horreur* de la profonde dissimulation des hommes, je ne savais plus à qui me fier. (Fénelon.) A leur vil aspect, je détournai les yeux de dédain, d'*horreur* et de pitié. (J. J. Rousseau). | *Être en horreur à quelqu'un, être l'horreur de quelqu'un*, Lui inspirer une haine mêlée d'horreur. La tyrannie *est en horreur* à toute la terre. | *Prendre quelque chose en horreur*, Éprouver de l'aversion pour cette chose. J'ai *pris* la vie en haine et ma flamme *en horreur*. (Racine.) | Certain saisissement de crainte ou de respect.

Du sein d'un prêtre ému d'une divine *horreur*
Apollon par des vers exhala sa fureur.
(BOILEAU.)

| Ce qu'ont d'horrible, d'effrayant ou de sinistre certains lieux ou certains objets. L'*horreur* d'un cachot. L'*horreur* des combats. L'hiver est ici dans toute son *horreur*. (Mme de Sévigné.) Quoi ! j'ai percé l'*horreur* de cette nuit profonde ! (C. Delavigne).

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'*horreur* du tombeau viendra le replonger.
(RACINE.)

| Fig. Comprendre toute l'*horreur* de sa situation. | *Une belle horreur*, Se dit des choses qui font éprouver un sentiment d'effroi mêlé d'admiration. | Choses horribles ou désastreuses, maux extrêmes, privations cruelles. Les douceurs de la paix, les *horreurs* de la guerre. (J. J. Rousseau.) | *Les horreurs de la mort*, Les angoisses que les esprits faibles éprouvent ordinairement, au moment de mourir. | Les choses mêmes qui sont atroces, infâmes. La vie de la plupart des empereurs romains est un tissu d'*horreurs*. | Choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un. Ces deux gazetiers stipendiés publient des *horreurs* contre le Socialisme. | Énormité d'une mauvaise action, d'une action cruelle, infâme. Un tel excès d'*horreur* rend mon âme interdite. (Racine.) Vous sentez toute l'*horreur* d'une prospérité née de l'injustice. (Massillon.) Il se trame ici quelque *horreur*. (Beaumarchais.) Les *horreurs* qui accompagnèrent la conquête de cet État et la tyrannie qui la suivit en firent un désert. (Raynal.) | *Horreur du vide*, Antipathie que l'on prêtait autrefois à la nature, et par laquelle on expliquait tous les phénomènes qui résultent de la pesanteur de l'air ; ainsi l'on disait que l'eau montait dans les pompes parce que la nature avait *horreur du vide*. Les choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un. On m'a dit des *horreurs* de cet homme-là. | Famil. Injure. Il nous a dit des *horreurs*. | Propos obscènes. Il s'approcha de cette femme et lui débita mille *horreurs*. | *Horreur !* est une expression dont on abuse souvent dans la conversation. Les femmes surtout disent d'une chose tant soit peu difforme, *qu'elle fait horreur, qu'elle est à faire horreur. Je suis coiffée à faire horreur*. Ces sortes d'exagérations dans la langue sont ridicules.

HORRIBLE, adj. (du lat. *horribilis*, même signif.). Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte. Spectre *horrible*. Une *horrible* méchanceté. Supplice *horrible*. Action *horrible*. Laideur *horrible*. Vous ne pensez pas à ces *horribles* profanations. (Bossuet.) Ces *horribles* et lugubres scènes embrasent l'imagination de la multitude. (Raynal.) Je sens défaillir mon âme, à cette idée *horrible*. (J. J. Rousseau.) Il est des hommes qui ont l'*horrible* passion de mer. (Boiste.) | Très-mauvais ; affreux. Un temps *horrible*. Des chemins *horribles*. | Extrême, excessif, en parlant de certaines choses mauvaises ou bonnes, qui excèdent les bornes ordinaires. Il fait un froid *horrible*. Une dépense *horrible*. Pour moi, je te pardonne ma mort ; mais, n'en doute pas, la sienne demandera justice d'un si *horrible* forfait. (Le Sage.) | Substantiv. L'*horrible*, en littérature, me déplaît.

HORRIBLEMENT, adv. D'une manière horrible. Cette femme est *horriblement* laide. Des corps mutilés *horriblement*. | Extrêmement, excessivement. J'ai été si *horriblement* malheureux dans le monde que mon cœur est presque fermé à l'espérance. (Voltaire.) Nous étions *horriblement* cahotés.

HORRIPILATION, s. f. (pron. *oripilasion* ; du lat. *horrere*, se hérisser ; *pilus*, poil). Frémissement accompagné de froid, qui fait hérisser les cheveux. Ce mot, fréquemment employé comme synonyme de *frisson*, spécifie une vive impression produite sur l'organisme qui fait tout à la fois trembler et hérisser les cheveux. La terreur fournit des exemples communs de ce phénomène, causé primitivement par l'irritabilité, dont l'appareil nerveux est la source. Considérée comme le degré le plus intense du frisson, l'*horripilation* offre une importance majeure aux médecins. Quand ils la voient se manifester au début d'une fièvre d'accès, ils doivent s'efforcer d'en prévenir le retour ou d'en diminuer la violence par l'emploi de médicaments homœopathiques ; car, dans cet état, on a vu la mort achever de glacer le malade, ou bien succéder une réaction brûlante, dont l'apoplexie est quelquefois le terme.

HORRIPILER, v. a. Néol. et famil. Causer un sentiment de crainte ou d'irritation comparé à l'horripilation. Ce propos l'*horripile*.

HORS, prép. (*h* asp. ; du lat. *foris*, au dehors). Sert à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu. *Hors* de la maison. *Hors* de la ville. *Hors* de la portée du trait. N'avoir que la tête *hors* de l'eau. *Hors* de danger. Être *hors* de chez soi. Un vêtement *hors* de service. Une marchandise *hors* de prix. Nous voilà *hors* de l'hiver. Qu'à l'instant *hors* du temple elle soit emmenée. (Racine.) | Elliptiq. *Hors d'ici*, Sortez d'ici. | Il s'emploie quelquefois sans la préposition *de*. Mettre vos meubles *hors* et faire place à d'autres. (Molière.) Il y avait *hors* la porte de la cour une terrasse. (J. J. Rousseau.) | *Hors d'école*, Se dit d'un cheval qui n'a pas été exercé depuis longtemps dans un manége. | *Hors la main*, Se dit d'un cheval qui n'obéit pas à la bride. | T. de palais. *Mettre hors de cour, hors la cour et du procès*, Renvoyer les parties ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement, comme n'ayant pas sujet de plaider. | *Mettre hors de cause*, Déclarer qu'une personne ne doit point être partie dans un procès. | *Mettre quelqu'un hors la loi*, Formule qui a été employée dans des actes arbitraires, par laquelle on proscrivait, de telle sorte que les proscrits devaient être envoyés au supplice sans jugement, dès que leur identité avait été reconnue. | Fig. Se placer au-dessus des lois, c'est se *mettre hors la loi*. (Boiste.) | *Hors* s'emploie en parlant de plusieurs choses sans rapport au lieu, mais en indiquant toujours exclusion de la chose indiquée par le complément. Un pas *hors* du devoir peut nous mener bien loin. (Corneille.) Un pas *hors* de la liberté compromet la République. | *Hors de soi*, Se dit d'une personne violemment agitée par quelque passion.

. . . . . Mon cœur, *hors de lui-même*,
S'oublie, et se souvient seulement qu'il vous aime.
(RACINE.)

| *Cela le met hors de lui*, Cela le met fortement en colère. | *Être hors de combat*, N'être plus en état de combattre, et fig., être réduit à l'impossibilité de continuer une lutte, une entreprise. On dit dans les deux sens, *Mettre hors de combat*. | *Être hors de service*, N'être plus en état de servir. Cet habit est tout à fait *hors de service*. | *Hors de doute*, Incontestable. | *Hors d'haleine*, Essoufflé. | Suivi de la préposition *de*, il sert à marquer exclusion du temps. Trop de rigueur serait *hors* de saison. (Boileau.) | Excepté. Nul n'aura de l'esprit, *hors* nous et nos amis. (Molière.) *Hors moi*, je n'ai vu que lui seul de tolérant depuis que j'existe. (J. J. Rousseau.) | S'emploie substantiv. dans les locutions suivantes : *Le hors du montoir*, Le côté droit du cheval. *Le*

hors de cour, Un jugement qui met hors de cour. Prononcer un *hors de cour*.

HORS-D'ŒUVRE, s. m. (*h* asp.). Tout ce qui, dans les compositions littéraires, se trouve en dehors du sujet, et qui pourrait s'en détacher sans nuire à l'ensemble du plan. Tels sont, principalement dans le poème et le roman, les épisodes qui viennent interrompre la narration fondamentale. On peut aussi compter parmi les *hors-d'œuvre* les réflexions que l'auteur jette dans son récit, les comparaisons qu'il lui inspire, les souvenirs qu'il fait naître chez lui. C'est le goût qui doit présider au choix, au nombre, au placement de ces *hors-d'œuvre*. Trop multipliés, ils peuvent embarrasser la marche de l'action et nuire à l'intérêt. Disposés avec une sage mesure, ils donnent à l'ouvrage le charme de la variété, servent à reposer et, par là même, à ranimer l'attention qui pourrait se fatiguer, astreinte à une direction trop constante, maintenue dans une route trop uniforme. Ce sont aussi de véritables *hors-d'œuvre* que ces ingénieux préambules placés par Arioste à la tête de tous les chants de son poème célèbre, et ils n'en sont pas le moindre attrait. Ce genre de *hors-d'œuvre* est moins employé par les romanciers. | Les arts ont aussi leurs *hors-d'œuvre*. Dans l'architecture, on appelle ainsi tout ce qui est accessoire à l'ordonnance générale du bâtiment. C'est par l'application du même principe qu'on peut les reconnaître dans la peinture, la musique, etc. Les fioritures du chant sont, dans ce dernier art, des *hors-d'œuvre* plus ou moins bien placés. | Certains mets qu'on sert après le potage, tels que beurre, radis, anchois, olives, saucisson, etc. Les *hors-d'œuvre* ont pour but d'exciter l'appétit. Les *hors-d'œuvre* dignes de ce nom ont depuis longtemps mérité la censure de l'hygiène, et ont été repoussés des repas de famille. Carême a tellement méprisé les *hors-d'œuvre* dans ses menus de *Dîners parisiens*, qu'il ne les cite pas en leur lieu et les relègue parmi les bordures. | Fig. Choses inutiles. Aux yeux des matérialistes, les corps célestes sont d'inutiles *hors-d'œuvre* dans la création; les planètes suffisaient. (Boiste.)

HORS-FONDS, s. m. Nom que l'on donnait, dans les pays d'État, aux fonds excédant dans la somme que le roi avait demandée à la province. Le *hors-fonds* était censé appliqué aux besoins de la localité.

HORS-OEUVRE, adv. (*h* asp.). Depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre. Cet édifice a vingt mètres *hors-œuvre*.*

HORTENSE (EUGÉNIE de Beauharnais). Née à Paris en 1783, morte en 1837, était fille d'Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice. Elle se vit appelée à jouer un grand rôle après le mariage de sa mère avec Bonaparte. Elle fut mariée en 1802, presque malgré elle, à Louis Bonaparte; mais cette union mal assortie ne fut heureuse ni pour l'un ni pour l'autre des deux époux. Devenue reine par l'élévation de Louis Bonaparte au trône de Hollande (1806), elle ne se rendit qu'avec répugnance dans son royaume, et elle y séjourna le moins qu'elle put. Après l'abdication de Louis (1810), elle obtint de Napoléon sa séparation et vint se fixer à Paris. Elle fut forcée de quitter la France en 1815. Après avoir erré pendant quelque temps en Allemagne, en Suisse et en Italie, elle se retira, en 1819, au château d'Arenenberg, dans le canton de Turgovie, sur les bords du lac de Constance. Elle avait eu pendant son mariage avec Louis, trois enfants : Napoléon-Charles né en 1802), Napoléon-Louis (né en 1804), Charles-Louis-Napoléon (né en 1808). Elle perdit d'abord son fils aîné; le second mourut à la suite d'une blessure qu'il avait reçue en Italie, en combattant dans les rangs des carbonari contre les troupes du pape; le dernier seul a survécu, c'est Napoléon III. Hortense de Beauharnais cultivait avec succès la musique et la poésie. Elle a rédigé des mémoires dont elle fit paraître elle-même quelques extraits en 1834.

HORTENSIA, s. m. (de *Hortense Lepaute*, à qui Commerson dédia cette fleur). Bot. Espèce du genre hydrangée et de la famille des saxifragées. L'*hortensia* est un bel arbrisseau de la Chine et du Japon, qui est cultivé comme plante d'agrément. Il fut apporté à Londres en 1790, et de là il s'est rapidement répandu dans le reste de l'Europe. L'hortensia a une très-belle forme et un superbe feuillage : ses fleurs, de couleur rose et réunies en larges corymbes, conservent longtemps leur éclat et leur fraîcheur, et se succèdent sans interruption depuis le printemps jusqu'à l'automne. Il faut l'élever à l'ombre dans de la terre de bruyère mêlée avec un tiers de bonne terre franche, et l'arroser fréquemment en été. Il est peu sensible au froid et, pour l'en garantir, il suffit de l'abriter sous un châssis pendant l'hiver; il ne donne pas de graines en France, parce que toutes les fleurs des individus que l'on cultive sont avortées; mais on le perpétue avec la plus grande facilité de boutures et de drageons: En le cultivant dans une terre ferrugineuse,

Hortensia.

ou en mêlant à la terre de l'ardoise pilée, ses fleurs deviennent bleues.

HORTICOLE, adj. (du lat. *hortus*, jardin; *colo*, je cultive). Qui a rapport à l'horticulture, qui concerne les jardins. Revue *horticole*. Exposition *horticole*. La science *horticole* était peu avancée chez les anciens. | T. de zool. Qui fréquente les jardins. Les insectes *horticoles*.

HORTICULTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui s'occupe de la culture des jardins. | L'horticulteur ne doit pas craindre la concurrence du grand cultivateur; ses produits sont de nature différente. Il ne peut les obtenir qu'à force de soins, et souvent à l'aide de la science autant que par un travail forcé. Ce sont des légumes, des fruits, des fleurs, des plants d'arbres que l'horticulteur cherche à produire. Toutes ces choses servent à satisfaire une multitude de besoins d'un ordre secondaire à ceux auxquels les grands et les petits cultivateurs ont à pourvoir. La main de l'horticulteur doit sans cesse varier ses applications avec habileté, pour donner aux plantes qu'il cultive des soins minutieux. Sur un petit espace de terrain, il modifiera, de mètre en mètre, la nature du sol par celle des amendements et des engrais, appropriés à chaque espèce de végétal qu'il veut y faire croître. Il plante chaque pied isolément en le taillant avec soin; il le façonne, le dirige, l'abrite du soleil, de la pluie ou de la gelée, selon sa nature; il en récolte isolément les feuilles, les fleurs, les fruits, les racines. Non-seulement l'horticulteur fait croître ses plantes sur son petit champ à des expositions variées, mais encore il donne, pour y parvenir, des degrés d'inclinaison variés à la superficie de son sol. Il le coupe par des murs ou par des haies qui lui procurent des abris; il n'y laisse aucun caillou; il le bêche plusieurs fois dans une année, et à chaque production qu'il lui demande, il lui donne de nouveaux engrais, soit avant de le défoncer, soit pour fumer la superficie du sol qui a déjà reçu les semences ou les plants qu'il lui a confiés. Ce n'est pas l'irrigation par canaux que l'horticulteur emploie, c'est l'arrosement à force de bras, souvent fait isolément sur chaque plant, et quelquefois en évitant d'en mouiller quelques parties. Tantôt il dirige l'eau sur les feuilles, d'autres fois au pied de chaque plante; souvent il en forme une rosée légère, et plus souvent encore c'est en pluie abondante qu'il la déverse sur les planches ou plates-bandes où ses cultures se pratiquent. La chaleur du climat ne suffit pas à un horticulteur habile; il y supplée par des couches qui lui servent à réchauffer le sol, et par des serres dont la température est élevée au degré le plus favorable à la production qu'il se propose d'obtenir. Il recouvre ses plantes de cloches ou de châssis en verre, destinés à laisser arriver la lumière solaire sur les plantes, sans laisser sortir la chaleur concentrée autour d'elles. Si les rayons lumineux arrivent trop fortement, il en affaiblit l'action en employant un verre coloré ou dépoli, en l'ombrageant par une toile, ou en substituant au verre des papiers huilés, qui ne laissent passer qu'une faible quantité de lumière. La serpette et le jonc sont sans cesse dans les mains de l'horticulteur; il s'en sert pour tailler ses plantes, ses arbustes, ses arbres, pour les attacher à des tuteurs ou à des espaliers, pour lier les feuilles des plantes qu'il veut faire blanchir en les privant du soleil. Il obtient encore ce dernier résultat en enterrant les plantes entières, en les enveloppant de paille ou de litière, en les renfermant dans des caves qui lui servent aussi à faire croître des champignons, ainsi qu'à abriter du froid plusieurs racines, et à conserver pendant l'hiver des légumes et des plantes qui craignent la gelée sans avoir besoin de la lumière. L'horticulteur ne se contente pas de cultiver ses plantes dans le sol de son jardin; il lui faut également des pots, des caisses, pour recevoir celles d'entre elles qui doivent être soumises à des soins différents pendant les diverses saisons de l'année. Ainsi, chaque plante peut être transportée dans le lieu qui lui convient le plus ou dans celui où elle convient davantage. On conçoit que tous ces soins minutieux exigent beaucoup plus d'adresse et de temps que de force; ils demandent une étude spéciale qui souvent doit être guidée par la science. Ce n'est pas un apprentissage de quelques jours qui forme un bon horticulteur. Il faut que la pratique de plusieurs années serve chez lui à l'application et au développement de son intelligence. Aussi, pour l'ordinaire, l'horticulteur est-il plus éclairé et raisonne-t-il mieux que le cultivateur.

HORTICULTURAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'horticulture. L'année *horticulturale*. Les procédés *horticulturaux*.

HORTICULTURE, s. f. (du lat. *hortus*, jardin; *cultura*, culture). L'art de cultiver les jardins. S'adonner à l'*horticulture*. Société d'*horticulture*. Exposition d'*horticulture*. | Bien que l'horticulture soit une des branches de la petite culture, elle ne saurait être confondue avec elle, ni sous le rapport de ses produits, ni sous le rapport des avantages qu'elle présente. Tandis que la petite culture n'est, en beaucoup de circonstances, que l'application en petit du travail de l'homme à la production de denrées qu'il obtient plus économiquement par la grande culture, l'horticulture s'applique presque constamment à la production de choses que la grande culture ne saurait nous procurer. Il faut que les jardins soient situés près des lieux où leurs produits se débiteront avec avantage. Le voisinage des grands centres de population, celui des grandes villes, celui des capitales, leur conviennent mieux que tout autre. Les fruits, les légumes doivent être ordinairement consommés dans leur fraîcheur. Un jardin d'agrément serait inutile pour tous ceux qui ne pourraient s'y promener ni en jouir; des plants d'arbres, quoique susceptibles d'être transportés au loin, sont d'un poids qui leur ôterait beaucoup de valeur, si leur emploi ordinaire ne se trouvait pas près des lieux où on les élève. Il faut donc suivre la population, non-seulement pour en obtenir des bras au moment des grands travaux de culture et d'arrosement, mais encore pour trouver facilement et sûrement des consommateurs de ses produits, dont un certain nombre ne peuvent ni attendre, ni être transportés au loin à grands frais. Les produits de l'horticulture sont de diverses natures : les uns, tels que les légumes et les fruits, sont pour nous d'une utilité presque égale à celle des produits de la grande culture; les autres, tels que les fleurs, sont de pur agrément. Mais dans l'état actuel de la vie confortable, les fleurs, ainsi que les jardins d'agrément où on les rassemble, sont pour nous devenus nécessaires. L'avantage de la production des légumes est de fournir une énorme quantité de substance nutritive très-variée sur un petit espace de terrain. Il en est des productions de l'horticulture comme de celle de toutes les industries; c'est le travail, ce sont les soins et les dépenses faites pour les obtenir qui seuls en font le prix. Il faut que l'horticulture évite la concurrence de la grande et de la moyenne culture, toujours prêtes à s'approprier la production des choses à l'usage de la masse de la population. Les fleurs surtout rentrent dans le domaine exclusif de l'horticulture; c'est pour leur agrément qu'elles sont cultivées. On veut qu'elles soient belles et variées; mais malheureusement elles passent vite, et ce n'est qu'en se succédant qu'elles peuvent nous plaire. Il faut donc beaucoup de fleurs pour fournir à des besoins aussi multipliés. Pour faire croître des fleurs, une grande étendue de terre n'est pas nécessaire; mais pour en obtenir de belles, il faut un travail minutieux exécuté par une main habile, que doit souvent guider la science. Les produits de l'horticulture les plus futiles en apparence ne servent pas seulement à ceux qui se plaisent à les rechercher pour eux, mais encore à des populations entières qui se pressent dans les jardins et les parcs publics. L'horticulture

exerce, en outre, une heureuse influence sur l'agriculture et sur la conservation des forêts; elle naturalise, elle propage, elle modifie, elle multiplie sans cesse une foule de végétaux dont les cultivateurs grands et moyens, ainsi que les forestiers, s'emparent ensuite pour rendre le sol de la France de plus en plus productif.

HORUS. Mythol. Divinité égyptienne, que l'on honorait toujours avec Harpocrate, et qui paraît avoir été le type de Castor et de Pollux, et l'origine de la constellation des Gémeaux.

HOSANNA, s. m. (de l'hébreu *hoschiah-na*, protége, je t'en supplie). Formule de bénédiction ou d'heureux souhait. | Prière qu'on récitait chez les Juifs le septième jour de la fête des Tabernacles. | Cette fête elle-même, parce qu'on y répétait souvent ce mot pour demander à Dieu le salut du peuple, le pardon de ses péchés et la bénédiction du ciel pour l'année commencée. Grotius dit que les Juifs ne célébraient pas seulement dans cette fête la mémoire de leur sortie d'Égypte, mais aussi l'attente du Messie. | T. de liturg. Hymne qui se chante le jour des rameaux et qui commence par le mot hosanna. | Par extens. Louange, bénédiction, cri de joie. Les séraphins sont invités à répéter avec le chœur des fidèles l'*hosanna* éternel. (Chateaubriand.) Le matin et le soir lui disent : *hosanna!* (Lamartine.) Ce sera l'*hosanna* de toute créature! (V. Hugo.)

HOSPICE, s. m. (du lat. *hospitium*, même sens; de *hospes*, hôte). Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. L'*hospice* du mont Saint-Bernard. | *Donner l'hospice à quelqu'un*, Se disait pour Le recevoir chez soi. | Se dit aujourd'hui de certaines maisons où l'on nourrit des pauvres, des citoyens indigents hors d'état de gagner leur vie, à cause de leur âge ou de leurs infirmités. *Hospice* de la Vieillesse. *Hospice* des Incurables. *Hospice* des Enfants-Trouvés. *Hospice* des Aliénés. | S'emploie quelquefois pour *Hôpital*. | *Du travail dans les hospices*. Une des questions économiques les plus intéressantes relativement aux hospices est celle de l'organisation du travail des administrés. Dans l'état actuel, un grand nombre de vieillards entrent dans les hospices en conservant un reste de forces intellectuelles et physiques fort utilisables; dans les hôpitaux même, on voit des malades faire un long séjour pour des affections morbides qui ne diminuent que faiblement leur activité : telles sont les maladies de la peau, la syphilis, les scrofules, l'épilepsie, certaines aliénations mentales. Il est tout à la fois moral et économique d'organiser pour ces infortunés des moyens de travail, et de ne pas les abandonner complètement à l'oisiveté et à tous les maux qu'elle engendre. Ces moyens différeront nécessairement suivant l'âge et la position des administrés. Pour les jeunes enfants, il faut pourvoir aux moyens de commencer et de continuer leur éducation morale et professionnelle, et tous les établissements qui en reçoivent un certain nombre, à quelque titre que ce soit, doivent comprendre un instituteur dans leur personnel. Il y a beaucoup de bien à faire en compensant par les bienfaits de l'instruction les infirmités souvent incurables dont ces jeunes êtres sont frappés. On a vu, par de bonnes méthodes, se développer, même chez quelques idiots, des éclairs d'une intelligence jusque-là voilée. On a cherché dans quelques hôpitaux à réunir tous les moyens d'atteindre le but que nous indiquons, et à faire concourir le chant, la gymnastique, la pratique de certaines professions, avec les études ordinaires et les soins médicaux ou hygiéniques, pour transformer des enfants infirmes ou souffreteux en hommes actifs. Les travaux des champs et des jardins paraissent être les plus salutaires et les mieux appropriés à la situation des hommes. Quant aux femmes, on doit les utiliser pour les services qui conviennent à leur sexe : la buanderie, la cuisine, la couture, etc., peuvent occuper un grand nombre d'aliénées. Dans les hospices de vieillards, on voit les administrés rechercher librement au dehors ou au dedans les occupations lucratives auxquelles ils sont encore aptes à se livrer, ou bien l'administration rend le travail obligatoire dans les ateliers qu'elle ouvre à cet effet. Cette organisation offre toutes les difficultés et les inconvénients que l'on sait incomber aux ateliers de charité ou aux travaux des prisons, et il est encore plus difficile d'obliger au travail des vieillards apathiques ou opiniâtres, auxquels leur âge donne le droit d'alléguer une foule d'infirmités vraies ou supposées. Dans tous les cas, il ne faut pas que l'administration s'autorise du droit rigoureux qu'elle aurait de profiter entièrement du produit de leur travail, qui n'aura quelque importance qu'autant qu'elle leur en remettra une partie sous forme de prime. Il faut autant que possible que ce travail s'applique à des objets utilisés pour le service de l'administration elle-même, afin d'éviter d'apporter aucune perturbation sur le marché du travail extérieur. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, le travail des femmes est plus facile à organiser que celui des hommes. On en a fait une heureuse épreuve à l'hospice de la Salpêtrière, où existe un vaste atelier de confection de lingerie et de raccommodages qui suffit au service de tous les établissements hospitaliers de la ville de Paris. Dans le grand hospice de la Vieillesse pour les hommes, à Bicêtre, le travail obligatoire n'est point encore organisé, mais le travail libre s'y exerce sur une assez grande échelle. L'administration occupe pour son compte, dans l'intérieur de la maison, beaucoup de ces vieillards à divers travaux. Enfin, il est une classe des administrés qui mérite aussi quelques considérations à part, sous le rapport du travail auquel elle peut se livrer, c'est celle des aveugles. Chez eux, ce n'est ni la force physique, ni la jeunesse, ni l'intelligence qui manquent ordinairement; mais l'infirmité dont ils sont frappés a suffi pour les rejeter hors des conditions communes de la répartition du travail social. Ceux qui habitent les hospices sont ordinairement des individus qui ont été frappés de cécité à l'âge adulte, ou qui, enfants, n'ont pas reçu l'éducation spéciale qui peut donner aux aveugles les moyens de pourvoir à leur subsistance. Cependant, à l'hospice, leurs forces peuvent et doivent être utilisées. La position des individus reçus dans les hospices soulève à chaque instant les questions économiques et morales les plus difficiles à résoudre, et cette considération doit suffire pour engager les hommes d'État et les administrateurs à étendre le plus possible, par de sages mesures, l'organisation du travail dans ces établissements.

HOSPITALIER, IÈRE, adj. (du lat. *hospitalis*, même sens). Qui a rapport aux soins des malades ou des infirmes dans un établissement, hôpital ou hospice qui leur est ouvert. Les soins *hospitaliers*. Les maisons *hospitalières*. | *Hygiène hospitalière*, Partie de l'hygiène qui traite de la construction, de l'aménagement et du service des hôpitaux et hospices. | Qui exerce volontiers l'hospitalité. C'est un peuple doux et *hospitalier*. Où l'on vit sans luxe, on est *hospitalier*. | Qui prend soin des malades, qui se consacre au service des malades. | Surnom des divinités protectrices des voyageurs. Jupiter *hospitalier*. O dieux *hospitaliers*, que vois-je ici paraître! (La Fontaine.) | Se dit des choses dans le même sens et particulièrement des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge. Demeure *hospitalière*, humble et chaste cabane. (La Fontaine.) Dans ce beau lieu, où de grands pins et de grands peupliers joignent amoureusement leur ombre *hospitalière*. (Mme Dacier.) La décoration soignée, les parures et la bonne intention des petites demeures ont quelque chose d'*hospitalier*. (Mme de Staël.)

Il n'a point oublié les services d'Évandre,
Sa table *hospitalière*, et son accueil si tendre.
(DELILLE.)

| S'est dit de certains ordres militaires, institués originairement pour recevoir les pèlerins. Les chevaliers de Malte étaient religieux *hospitaliers*. | Substantiv. *Les hospitaliers*, Les religieux hospitaliers. | S. f. *Hospitalière*, Nom donné aux filles de la Charité ou sœurs grises. | Se dit en général de toutes les religieuses des ordres charitables. | La première confrérie connue sous le nom d'*hospitaliers*, ou de *frères de l'hôpital*, ne remonte pas au delà du IXe siècle. Le véritable fondateur de l'ordre des hospitaliers fut un habitant de Sienne, nommé Soror, qui brillait par sa bonté vers le milieu du IXe siècle. Il ouvrit aux pèlerins sa petite maison, et se plut à leur prodiguer des secours de toutes sortes. Touchés de son dévouement, ses compatriotes agrandirent sa maison, qui finit par devenir un vaste hôpital. La réputation de l'hôpital de Sienne se répandit bientôt, et de tous côtés on voulut organiser les hôpitaux sur ce modèle. Les congrégations des frères hospitaliers ne tardèrent pas à se multiplier partout. Les plus célèbres furent l'ordre des chevaliers de *Saint-Jean de Jérusalem* et celui des chevaliers *teutoniques*. Ce fut surtout au commencement du XIIe siècle que les mœurs publiques et les malheurs du temps donnèrent naissance à une foule d'ordres hospitaliers. Un des plus importants fut celui d'Aubrac, dans le diocèse de Rodez. Un autre ordre non moins utile, quoique d'une autre manière, fut celui des *pontifices* ou *faiseurs de ponts*. Ces hospitaliers s'établissaient le long des rivières pour transporter gratis et sans danger les voyageurs sur l'autre rive. A la fin du XIIe siècle, Gui de Montpellier fonda, en France, un hôpital qui servit de modèle à plusieurs autres. Les hospitaliers étaient nombreux en Angleterre. Ceux de Saint-Jean-Baptiste, à Coventry, appelés aussi les *croisés*, à cause de la croix noire qu'ils portaient, appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît. Il se forma en Espagne un grand nombre de congrégations pareilles, surtout pendant la guerre des Maures, époque qui vit éclore tant d'ordres de chevalerie. Vers la fin du XIIIe siècle, Gui de Joinville fonda, en France, l'ordre des hospitaliers de la charité. La fin du XVIe siècle vit naître une nouvelle et imposante congrégation du tiers-ordre de Saint-François, fondée par l'espagnol Bernardin Obregon. Les hospitaliers, appelés ordinairement *bons frères* ou *bons fils*, appartenaient également au tiers-ordre de Saint-François. Cette congrégation fut fondée à Armentières, en 1615, par cinq ouvriers qui s'associèrent pour de bonnes œuvres. Les congrégations des sœurs hospitalières n'étaient pas moins répandues. Un des plus anciens hôpitaux de l'Europe, l'Hôtel-Dieu de Paris, fut d'abord confié à des frères et à des sœurs; mais on finit par ne plus y admettre que des sœurs soumises à la règle de Saint-Augustin. On les recevait après un noviciat de douze ans, qui fut réduit à sept ans en 1636. La mère Geneviève Bouquet introduisit dans la congrégation le régime monacal. Les sœurs devaient faire vœu de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, et s'engager, en outre, à consacrer toute leur vie au soulagement des malades. Les sœurs hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem étaient aussi anciennes que les chevaliers et suivaient la même règle. Les chanoinesses hospitalières étaient très-nombreuses en France. Parmi leurs maisons, nous citerons surtout l'hôpital de Sainte-Catherine, à Paris, à la tête duquel était un supérieur choisi parmi les prêtres séculiers. Les sœurs hospitalières de Champeaux dataient du milieu du XIIIe siècle. Elles étaient sous l'autorité immédiate du saint-siége, obéissaient à la règle de Saint-Augustin, et portaient un habit violet. En 1624, Françoise de la Croix fonda, à Paris, la congrégation des sœurs hospitalières de la *charité* (de Notre-Dame de Paris). Ce fut elle qui, la première, établit dans la capitale de la France un hôpital pour les femmes seules. D'autres hospitalières se consacraient seulement à l'éducation des filles, comme la congrégation des sœurs de Saint-Joseph.

HOSPITALIÈREMENT, adv. D'une façon hospitalière; selon les lois de l'hospitalité.

HOSPITALISATION, s. f. T. d'administ. Admission et séjour à l'hôpital.

HOSPITALITÉ, s. f. (du lat. *hospitalitas*, même sens). Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. Exercer l'*hospitalité*. Donner l'*hospitalité* à quelqu'un. Pratiquer l'*hospitalité*. Télémaque lui demanda l'*hospitalité*. (Fénelon.) La sainte *hospitalité*, éteinte partout où la loi et les institutions sociales ont fait des progrès, ne se retrouve plus que chez les nations sauvages. (Raynal.) L'*hospitalité* publique naquit de la religion, à la mort de l'*hospitalité* domestique. (Boiste.) | Chez les anciens, Droit réciproque de loger les uns chez les autres, droit qui s'exerçait non-seulement de particulier à particulier, mais encore de ville à ville. Nous partîmes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avait des liaisons d'*hospitalité* avec celle de Timodène. (Barthélemy.) | *Prendre l'hospitalité chez quelqu'un*, Se disait pour Accepter, demander un gîte. J'allai au-devant de lui et l'invitai à *prendre l'hospitalité* chez moi. | Les mœurs bibliques et homériques présentent les mêmes faits. Le voyageur est non-seulement accueilli, mais on le recherche; il est introduit dans la famille, dont tous les membres s'empressent à le servir; on lave ses pieds, on prépare ce que l'on a de meilleur pour son repas; l'enfant de la maison lui cède sa couche, et il part chargé de bénédictions. Les nations ne donnaient pas de moindres preuves d'hospitalité que les individus : quand les Athéniens abandonnèrent leur ville à l'armée de Xercès, leurs vieillards, leurs femmes, leurs enfants, se retirèrent à Trézène. Après avoir pourvu aux besoins de tous, les habitants de cette ville nommèrent des maîtres d'école chargés d'instruire les jeunes Athéniens. L'hospitalité s'exerce encore parmi les Arabes et les peuples de l'Orient; on la rencontre aussi dans certaines contrées de l'Europe. L'hospitalité prend un caractère particulier dans les pays où le commerce, l'industrie, l'étude des sciences et des arts, agitent la population et la déplacent sans relâche : chez les particuliers, elle ne consiste guère qu'en démonstrations bienveillantes; de la part des gouvernements, elle résulte surtout des intérêts politiques.

HOSPODAR, s. m. (du slave *Hospod*, Dieu.

Tout-Puissant; *dar*, don). Titre des souverains de la Moldavie et de la Valachie. | Au XIVe siècle, les Valaques devinrent tributaires de la Pologne. En 1443, Ladislas III, roi de Pologne, donna de sa main, comme don de Dieu, Élie, fils d'Alexandre, pour souverain de la Valachie, et lui déféra le titre de *hospodar*, c. à d. *donné par Dieu*. Telle est l'origine que les Valaques assignent à ce titre dans leurs chroniques. Les Polonais soutiennent que les rois de Pologne, regardant la Valachie et la Moldavie comme leurs fiefs, nommaient des vice-rois pour gouverner en leur nom ces provinces. La stricte signification du mot *hospodar* sert à appuyer cette assertion. De nos jours, le peuple slave, en parlant de l'empereur de Saint-Pétersbourg, le désigne sous le nom de *hospodar* de toute la Russie.

HOSPODARAT, s. m. Charge, dignité d'hospodar. | Palais de l'hospodar. | Temps que dure le gouvernement de l'hospodar.

HOSTIE, s. f. (du lat. *hostia*, victime; de *hostis*, ennemi). Toute victime que les Juifs offraient et immolaient à Dieu. Immoler des *hosties* à Dieu. Les *hosties* des méchants sont abominables, parce qu'ils les offrent du fruit de leurs crimes. (Bible.) | Victime en général. Se disait autrefois dans tous les sens. Du céleste courroux tous furent des *hosties*. (La Fontaine.) Les peuples sont les *hosties* des tyrans.

Père barbare, achève, achève ton ouvrage,
Cette seconde *hostie* est digne de ta rage.
(CORNEILLE.)

| Hostie ne se dit plus dans le sens de victime; son acception liturgique lui a fait perdre l'autre. | D'après la religion catholique, La personne du Verbe, qui a été immolée comme une hostie sacrifiée à son Père sur l'arbre de la croix, pour les péchés des hommes. | Le corps de J. C., renfermé, d'après les catholiques, sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle hostie dans le sacrifice de la messe. Il prit autant d'*hosties* qu'il y avait de communiants, et les consacra. Le saint ciboire est le vase où l'on garde les *hosties*. | Se dit abusivement du pain sans levain destiné à être consacré. | Chez la plupart des anciens peuples, les prisonniers faits à la guerre étaient voués à la mort. Le mot *hostie*, dérivé de *hostis*, nous rappelle cette coutume barbare. Les traditions et les monuments les plus authentiques nous apprennent que ces sacrifices furent communs à toutes les nations, et c'était une opinion uniforme et qui avait prévalu de toutes parts, que le pardon ne pouvait s'obtenir que par le sang. L'origine du sacrifice est attribuée par les anciens à un commandement divin; mais ils s'accordaient tous à reconnaître que leurs immolations n'étaient que des figures. C'est pour cela qu'on choisissait toujours parmi les animaux les plus précieux par leur utilité, les plus doux, les plus inoffensifs, les plus en rapport avec l'homme par leurs instincts et leurs habitudes. Moïse ne songea pas à détruire l'usage des hosties, si généralement établi, mais il le restreignit beaucoup et l'accommoda à ses desseins. Chez les Juifs, un ordre sévère défendait d'immoler des victimes autre part que dans l'unique temple de l'État, et sous les yeux des prêtres, obligés de suivre les règles tracées dans la loi même. La manière dont on offrait les sacrifices variait suivant les pays et suivant l'objet qu'on se proposait d'obtenir : quelquefois, le prêtre frappait la victime; d'autres fois, c'était le citoyen lui-même. Dans certaines circonstances, l'immolation était secrète; dans d'autres, elle devait se faire en présence des citoyens. Les chrétiens ont consacré le mot *hostie* pour désigner J. C., selon la légende catholique, la victime par excellence, celle dont toutes les autres n'étaient que l'ombre et le type, et qui est venue réconcilier le ciel avec la terre. Les chrétiens prétendent que c'est le sacrifice de Jésus qui a fait disparaître pour jamais du parvis des temples le sang des boucs et des taureaux, et ils croient avoir en lui une hostie vivante, et perpétuellement offerte, qui intercède pour eux auprès de Dieu et mérite leur pardon. Les hosties proprement dites ne furent introduites dans l'Église qu'au XIIe siècle. On employait primitivement au même usage du pain ordinaire, auquel on substitua un pain particulier jusqu'au IVe siècle. Dans l'Église réformée, on fait usage de pain ordinaire, et la communion est considérée comme un symbole.

HOSTILE, adj. Qui est d'un ennemi. Action, entreprise *hostile*. | Qui annonce, qui caractérise un ennemi. Procédés *hostiles*. Projets *hostiles*. | Dans le langage de la politique, Opposé, contraire. L'opinion est *hostile* au ministère. Les journaux *hostiles* au gouvernement.

HOSTILEMENT, adv. D'une manière hostile, en ennemi, en faisant des actes d'ennemi. Il fit entrer *hostilement* ses troupes sur ce territoire.

HOSTILITÉ, s. f. (du lat. *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi. Se dit particulièrement des agressions, des courses de gens de guerre, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre État. Commencer les *hostilités*. Commettre des actes d'*hostilité*. Ses flottes redoutables attendent avec impatience le signal des *hostilités*. (Raynal.) Il y eut beaucoup d'*hostilités* entre les Chinois et les Russes au sujet de ces forts. (Voltaire.) | Disposition à faire des actes d'ennemi. L'*hostilité* de la Russie contre la Turquie. | Sentiment d'opposition hostile, quant à la politique et aux affaires publiques. L'*hostilité* des journaux contre le nouveau ministère.

HÔTE, ESSE, s. (autrefois *hoste*; du lat. *hospes*, même sens). Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie. L'*hôte* et l'*hôtesse* du Cheval-Blanc. Polon, après avoir passé la moitié de la nuit à nous remercier, appela l'*hôte* pour le consulter sur les moyens de se rendre sûrement à Turin. (Le Sage.) | Celui qui vient manger dans un cabaret ou dans une hôtellerie, dans une auberge. Cet aubergiste a en ce moment des *hôtes* qui paient bien. Une vie passée dans les voyages fait connaître beaucoup d'*hôtes* et peu d'amis. (Boiste.) | Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite quelqu'un sans rétribution et par humanité, par amitié, par bienveillance. Nous remerciâmes notre *hôte* de l'accueil qu'il nous avait fait.

Cependant mon hâbleur, avec une voix haute,
Porte à mes compagnons la santé de notre *hôte*.
(BOILEAU.)

| Celui qui est reçu, traité de cette manière. Régaler ses *hôtes*. Avoir dans sa maison des *hôtes* fort aimables. Le fameux Scipion de qui vous fûtes l'*hôte*. (Corneille.) | *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. Vivre à *table d'hôte*. Nous dînâmes à une excellente *table d'hôte*. | Habitant. Et vous, *hôtes* du ciel, saintes légions d'anges. (Rotrou.) | Famil. Les animaux qui fréquentent, habitent la demeure de l'homme. Les rats sont des *hôtes* incommodes. | *Les hôtes des bois*, Les animaux qui les habitent. Vous êtes le phénix des *hôtes de ces bois*. (La Fontaine.) Le divers langage des *hôtes* du désert nous paraît calculé sur la grandeur ou le charme du lieu où ils vivent. (Chateaubriand.) | Prov. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*, Se dit de celui qui fait son compte en l'absence de la personne qui y est intéressée. | *Compter sans son hôte*, Se méprendre, compter sur une chose qui ne se fait pas. Me voilà pris, j'*ai compté sans mon hôte*.

HÔTEL, s. m. (du lat. *hospitalia*, appartement destiné à recevoir les hôtes). On entendait jadis, par cette dénomination, un logis, une maison; plus tard, elle fut appliquée aux vastes et somptueuses habitations des gens riches, des financiers ou des personnes qui possédaient de hautes charges à la cour. Aujourd'hui, ce mot a été resserré par l'usage dans de plus étroites limites. Un *hôtel* magnifique. Son *hôtel* est situé dans l'un des plus beaux quartiers de Paris. Il habite un petit *hôtel* entre cour et jardin. | Une histoire des anciens hôtels de Paris serait chose curieuse sous le point de vue topographique, et comme histoire des arts et des habitudes de nos aïeux. Fortunat, l'ami de Grégoire de Tours, prétend que l'hôtel des Thermes fut la demeure des rois de la première race. Les ducs de Bourgogne de la seconde race logeaient à Paris, au mont Saint-Hilaire, hôtel de Bourgogne, situé entre la rue Chartière, celle des Sept-Voies et le Clos-Bruneau. Le célèbre hôtel du Petit-Musc, plus tard hôtel de Bretagne, après avoir été la propriété de Charles V et de Charles VI, appartint à Diane de Poitiers. Jean, duc de Berry, frère de Charles VI, avait cinq hôtels dans Paris et sept dans les faubourgs : Bicêtre était la plus agréable de ces habitations champêtres. L'hôtel Saint-Paul figure presque à chaque page de notre histoire et même dans notre législation. Il fut construit sous Charles V, qui l'appelait l'*hôtel solennel des grands ébattements*. Les précieuses ridicules se réunissaient à l'hôtel de Rambouillet, célébré par Mlle Scudéri. Nous avons tous entendu parler de l'hôtel de Cluny, de l'hôtel Barbette, enfin de l'hôtel Bullion, qui, des mains d'un riche financier, était tombé entre celles de la compagnie des commissaires priseurs, pour servir de local aux ventes mobilières et au brocantage des tableaux. | Grande auberge. Il est descendu à l'*hôtel de France*. Cet *hôtel* est rempli de voyageurs. | *Hôtel garni*, Maison garnie. Si Francfort-sur-le-Mein, Genève, Bade, etc., brillent par les hôtels (ce mot pris dans le sens d'auberge d'un ordre élevé), Paris et Londres sont les deux grandes villes les plus renommées pour le luxe de leurs principaux hôtels garnis, et la première a l'avantage de rendre ce luxe moins coûteux pour les voyageurs. Les hôtels garnis forment, à Paris, diverses catégories proportionnées à la fortune de leurs habitants. Ils ont aussi une population permanente : les uns y trouvent l'agrément d'une existence plus libre, ou la facilité de varier le choix de leur demeure; d'autres y cherchent un abri contre les impôts directs ou le service de la garde nationale. Enfin, il est des familles peu aisées, des artisans vivant au jour le jour, auxquels leur peu de ressources a interdit l'achat d'un mobilier, et qui se trouvent contraints au séjour, toujours trop cher pour eux, de ceux mêmes de nos hôtels garnis chez lesquels ce titre est le moins justifié. Les hôtels garnis sont sous la surveillance immédiate de la police. C'est surtout dans les grandes villes que sa surveillance est la plus active à cet égard; elle exige une déclaration préalable de la part des personnes qui se proposent de tenir des chambres et des appartements garnis, afin de pouvoir s'assurer de leur moralité. Les maîtres d'hôtels garnis doivent tenir un registre, qu'ils font viser à la police à certaines époques. A Paris, il y a des inspecteurs de police qui ont mission d'aller visiter eux-mêmes les hôtels garnis. | *Hôtel de ville*, L'hôtel, la maison où siége l'autorité municipale. On l'appelait, dans quelques localités, *maison de ville*, *maison de la commune*, *hôtel commun*; à Toulouse, le *Capitole*. Sous la première République, on disait la *commune*. Se dit figurément, dans l'histoire de notre Révolution, pour le pouvoir municipal. Les hôtels de ville de Toulouse et de Lyon sont, en leur genre, les plus beaux de France. On cite aussi le palais des États de Dijon. L'hôtel de ville de Paris est le plus ancien. Il a été entièrement reconstruit dans le XVIe siècle. Le prévôt des marchands et les échevins posèrent la première pierre le 15 juillet 1533. La conservation de cet édifice a une haute importance pour l'histoire de l'art. Il n'a subi de changements que dans quelques parties, mais ces changements n'ont rien ôté à son caractère historique et monumental. La façade, les grandes divisions, les ornements intérieurs, sont encore ce qu'ils étaient dans les siècles précédents; ce qui avait été changé, enlevé, pendant le cours des grands événements de la fin du dernier siècle, a été restauré, rétabli avec la plus heureuse habileté. Depuis l'établissement du Consulat, sa destination a changé, et notre vieil hôtel de ville, dont l'histoire se rattache à tous les événements dont Paris a été le théâtre, n'est plus le siége de l'autorité municipale proprement dite, mais de la préfecture du département de la Seine. Il faut remonter l'échelle des temps antérieurs à la conquête pour trouver l'origine de l'hôtel de ville de Paris, quant aux attributions municipales de la cité. On sait que ce fut à l'hôtel de ville de Paris que, le 25 février 1848, le gouvernement provisoire proclama la république. | *Hôtel abbatial*. Se disait autrefois, dans certains actes, de la maison destinée au logement de l'abbé. | Grand édifice servant à un établissement public. L'*hôtel* des Monnaies. L'*hôtel* des Invalides. L'*hôtel* du ministère de la marine. | *Maître d'hôtel*, Officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un prince ou de riches particuliers, et qui sert ou fait servir sur table. Envoyer son *maître d'hôtel* pour faire préparer le dîner.

HÔTEL-DIEU, s. m. Hôpital principal de plusieurs villes. | L'Hôtel-Dieu de Paris est le plus ancien hôpital de la France. Il fut fondé, en 660, par saint Landry, et avant la Révolution, il était un des plus riches hôpitaux de l'Europe. Les bâtiments n'ont rien de remarquable par eux-mêmes; on leur reproche, à juste titre, leur position sur les deux rives de la Seine et leur élévation à trois étages, non compris les mansardes et le rez-de-chaussée; mais le service y est parfaitement organisé, grâce aux améliorations qu'on y introduit de jour en jour. On y reçoit les personnes des deux sexes attaquées d'affections aiguës, blessées ou atteintes de maladies chirurgicales. Cet *Hôtel-Dieu* est actuellement remplacé par un autre établissement plus vaste et mieux distribué; il est également situé sur les bords de la Seine. Vous avez à Paris un *Hôtel-Dieu* où règne une contagion éternelle, où des malades entassés les uns sur les autres se donnent réciproquement la peste et la mort. (Volt.)

La vertu n'a ni feu ni lieu
Autre part que dans l'*Hôtel-dieu*.
(MAINARD.)

HOTELIER, IÈRE, s. Celui, celle qui tient une

hôtellerie. Ce bon *hôtelier*. L'*hôtelière* est accorte et jolie. | Dans quelques abbayes, religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers.

HÔTELLERIE, s. f. Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent. Il y trouva une assez bonne *hôtellerie*, parce qu'elle était sur le grand chemin. Souvenez-vous que la nature vous donne une *hôtellerie* et non une habitation. (Boiste.) | Ce mot a été remplacé par ceux d'*auberge* et d'*hôtel*, qui sont presque seuls en usage aujourd'hui.

HOTTE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *huten*, couvrir, cacher). Sorte de panier, ordinairement d'osier, qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses. Porter une *hotte*. Porter la *hotte*. La *hotte* d'un chiffonnier. | La partie de la hotte qui correspond au dos est plate, plus élevée que celle de devant, qui est arrondie, et dont la largeur va toujours en diminuant. C'est un peu plus de la moitié d'un cône coupé sur la longueur, et tronqué dans sa partie la plus étroite. Cette manière de porter des fardeaux, du jardinage, de la vendange, de la terre, etc., est très-commode; on s'en sert en Lorraine, en Champagne, en Bourgogne, etc., pour transporter les raisins de la vigne au pressoir, et pour remonter la terre du bas d'une vigne à son sommet. Il y a des hottes poissées qui tiennent le vin ou l'eau comme des futailles, et leur légèreté facilite le transport d'une grande masse de liquide. L'usage des hottes, très-répandu à Paris et dans les environs, est encore inconnu dans une grande partie de la France. | *Hotte de cheminée*, La pente du tuyau de cheminée en forme de hotte renversée, depuis la barre jusqu'au haut du plancher. | Partie inférieure et évasée d'une cheminée, qui recouvre un fourneau de laboratoire, une forge, et qui doit faciliter l'élévation des principes volatils ou gazeux qui s'en échappent.

HOTTÉE, s. f. (*h* asp.). Plein une hotte. Une *hottée* de légumes. Une *hottée* de terre. | Hotte pleine de quelque chose.

HOTTENTOT, OTE, adj. et s. Nom d'un peuple de la partie la plus méridionale de l'Afrique. La

Hottentots.

taille des Hottentots est moyenne; ils ont les pommettes des joues très-saillantes, et leur tête étant très-large, leur visage va toujours en diminuant jusqu'au bout du menton. Ils ont les pieds petits en comparaison des autres parties du corps, la racine du nez très-écrasée, les narines très-ouvertes, le bout du nez aplati, les yeux bien ouverts et inclinant un peu du côté du nez, comme ceux des Chinois. La couleur de la peau du Hottentot est d'un brun jaunâtre; mais cette teinte ne s'étend pas au blanc des yeux. Il n'a pas les lèvres épaisses de ses voisins, les Nègres et les Cafres; sa bouche est grande, ses dents sont très-belles. La laine noire et frisée qui couvre sa tête, sans être fort épaisse, est plus dure que celle des Nègres. Il a peu de barbe. Naturellement timide, le Hottentot est peu entreprenant; son sang-froid et son maintien réfléchi lui donnent un air de réserve qu'il ne quitte pas même dans les moments de sa plus grande joie. Il est enclin à l'inaction et à la paresse; la garde de ses troupeaux et le soin de sa subsistance l'occupent entièrement. La principale nourriture des Hottentots est le lait de vache ou de brebis. Ils se frottent de graisse de la tête aux pieds, et répandent par dessus une poudre composée de feuilles ou d'herbes. Pour se garantir du froid, ils ont une pelisse en peau de mouton, avec le poil en dedans, et portent un bonnet en peau de brebis sur la tête. Les femmes sont vêtues de même; mais leurs habits sont surchargés d'ornements et de verroterie; elles en font des bracelets, des colliers; elles se garnissent les jambes de tissus en guise de brodequins. Leurs habitations sont des huttes extrêmement simples et de forme arrondie, dont la réunion forme un *kraal*. On n'a observé chez eux rien qui ressemble à un gouvernement ou à des lois. Ils sont partagés en plusieurs hordes ou tribus, parlant des dialectes dérivés de la même langue. L'extension des parties postérieures est un des caractères distinctifs de toute la famille hottentote, et notamment chez les femmes des *Boschimans*. | S. m. Langue des Hottentots, remarquable par une grande quantité d'articulations singulières. | *Pays des Hottentots*, Contrée de l'Afrique méridionale, dont une partie appartient à la colonie du cap de Bonne-Espérance et dont le reste est indépendant.

HOTTEUR, EUSE, s. (*h* asp.). Celui, celle qui porte la hotte. En vendanges, le *hotteur* gagne le double des coupeurs, en raison de la grande fatigue. Les *hotteuses* de la halle.

HOTTIER, s. m. Ouvrier qui transporte des fardeaux dans une hotte.

HOTTONIE, s. f. (de Pierre *Hotton*, botaniste). Bot. Genre de la famille des primulacées, renferme des herbes aquatiques de l'ancien et du nouveau monde. Nous n'en possédons en Europe qu'une seule espèce, l'*hottonie des marais*, appelée vulgairement *plume d'eau*, *giroflée d'eau*, *millefeuille aquatique*, etc. C'est une plante à tige droite, fistuleuse; à feuilles grandes, touffues, d'un aspect agréable, et à fleurs blanches ou légèrement purpurines, formant des thyrses élégants au-dessus des étangs où elle croît. On s'en sert pour orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers.

HOUACHE, s. m. (*h* asp.). Mar. Longue trace que laisse derrière lui sur la mer un navire pendant sa marche. | Petit morceau d'étamine passé dans les torons de la ligne de loch, à une distance du bateau du loch égale à la longueur du navire.

HOUAGE, s. m. (*h* asp.). Agric. Action de houer, de travailler à la houe; façon qu'on donne aux terres ensemencées, principalement pour la culture des racines alimentaires. Ce *houage* est bien fait. Le *houage* rentre dans la catégorie des binages.

HOUBLON, s. m. (*h* asp.; du bas lat. *lupulone*, corruption de *lupulus*, houblon). Bot. Plante vivace et traçante de la famille des urticées. Ses nombreux usages économiques, et notamment son emploi dans la fabrication de la bière, donnent à cette plante une grande importance comme objet de culture industrielle. Le houblon est dioïque, c. à d. que les fleurs mâles et les fleurs femelles y sont placées sur des individus distincts. Ses racines sont menues et entrelacées, ses feuilles opposées, pétiolées, palmées, à trois ou cinq lobes; elles ont quelque analogie, par leurs formes, avec celles de la vigne. Ses tiges sont herbacées, creuses, anguleuses, velues, grimpantes, volubiles de gauche à droite, elles sont susceptibles de s'élever à la hauteur de trois à cinq mètres. Les fleurs mâles sont en grappes rameuses, irrégulières, sortant de l'aisselle des feuilles supérieures. Les fleurs femelles forment une espèce de capitule globuleux ayant la grosseur d'un pois. Ses fruits sont de petits cônes membraneux, ovoïdes, allongés, dont les écailles, minces et consistantes, contiennent, chacune à sa base, deux petits akènes environnés d'une poussière jaune, granulée, ayant une saveur amère particulière. Le houblon croît naturellement dans les haies, sur la lisière des bois; on le cultive en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Bohême, en Amérique, en Belgique et en France. Les usages du houblon sont nombreux : il est employé, en médecine, comme tonique et dépuratif; il sert surtout à préparer divers médicaments; quelques médecins prescrivent la sécrétion jaune, qu'ils appellent *lupuline*. En Suède, en Lithuanie, on retire des tiges fibreuses du houblon du fil, qui peut servir à faire des cordes et des toiles grossières. Depuis quelques années, on a recommandé l'emploi des cônes de houblon pour préserver le blé des attaques des insectes. La plus grande quantité des cônes du houblon est consommée par les brasseries; il communique à la bière le goût particulier qui la caractérise, et contribue puissamment à la défendre des altérations qu'éprouvent la plupart des solutions végétales fermentées. La récolte de ce produit se fait de la fin d'août au commencement d'octobre. On doit choisir un temps sec et commencer après que la rosée a été séchée. | *Houblon de montagne*, Ornithogale des Pyrénées.

Houblon.

HOUBLONNER, v. a. (*h* asp.). Mettre du houblon dans une boisson. Il faut *houblonner* sa tisane. Ne *houblonnez* pas trop cette bière.

HOUBLONNIÈRE, s. f. (*h* asp.). Champ planté de houblons. Une grande *houblonnière*. Chaque escadron défila par où il put, à travers les haies, les jardins, les *houblonnières*. (Saint-Simon.) | Nous comptons, en France, un assez grand nombre de houblonnières; mais cette culture n'est pas encore portée au point de perfectionnement qu'elle doit atteindre, et nous sommes les tributaires de l'étranger, qui nous fournit des cônes de houblon en échange de notre numéraire. Cependant, il est reconnu aujourd'hui, et des brasseurs anglais en sont convenus, que notre houblon, cultivé, récolté et conservé d'une manière convenable, vaut mieux que celui qui provient de leur culture. Les brasseurs de Strasbourg repoussent le houblon de France, et ils vont acheter en Allemagne le houblon français qui y a été exporté : forcés de subir les conséquences d'un préjugé à la fois préjudiciable au cultivateur et à celui qui, en définitive, doit l'employer, ils le reçoivent avec confiance sous le nom de *houblon d'Allemagne*. Il faut augmenter nos *houblonnières*.

HOUE, s. f. (*h* asp.). Instrument de fer, large et

Houe.

recourbé, employé dans la petite culture, qui a un manche de bois avec lequel il fait un angle plus ou moins aigu. On s'en sert pour remuer la terre en la tirant vers soi. Quelquefois la lame de la *houe* est divisée en deux parties. | *Houe à cheval*, Espèce de petite charrue tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs triangulaires et à une ou deux roues. La *houe à cheval* est surtout employée pour les binages. | *Houe fourrée*, Houe qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates. Elle sert à labourer et à défoncer les terrains pierreux et trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine. |

Technol. Instrument dont on se sert pour corroyer le mortier. | Ferrements, dits aussi houilles, les uns droits, les autres courbes, avec lesquels les faïenciers remuent la couverte dans les baquets.

HOUER, v. a. (*h* asp.). Labourer la terre avec une houe. Il faut *houer* cette terre, ce jardin. | Absol. Il ne fait que *houer* toute la journée. | T. de foulon. Lâcher un drap à l'eau, et l'en retirer plusieurs fois à petits plis, etc.

HOUERIE, s. f. Agric. Labour à la houe.

HOUETTE, s. f. (dim. de *houe*). Petite houe.

HOUEUR, s. m. Celui qui houe.

HOUGLY. Géogr. Rivière de l'Inde anglaise; elle est formée de la jonction du Cossimbazas et du Djellinghi, les deux bras les plus occidentaux du Gange, et se jette dans le golfe du Bengale au-dessous de Calcutta.

HOUILLE, s. f. (*h* asp.; *ll* mouillées). Roche d'un noir plus ou moins foncé, luisante, terne ou opaque, quelquefois brumeuse et irisée, principalement composée de carbone; nom générique de tous les fossiles appelés improprement *charbons de terre*. Cette substance a une structure schistoïde ou fragmentaire; elle brûle facilement, avec plus ou moins de flamme, donne une fumée noire, à odeur bitumineuse et souvent sulfureuse, en se gonflant et se fondant de manière à ce que les morceaux se collent entre eux. La houille distillée donne des matières bitumineuses, des gaz (hydrogène carboné et ammoniac), de l'eau. Sa pesanteur spécifique varie entre 1,2 et 1,4. Si on arrête la combustion quand elle cesse de flamber, on obtient un charbon dur, spongieux, léger, avec un éclat métallique, appelé *coke*. On a distingué quatre espèces principales de houilles: *houilles grasses et dures*, les plus recherchées pour les travaux métallurgiques, et qui se rapprochent beaucoup de l'anthracite; *houilles grasses maréchales*, employées de préférence pour la forge, et qui contiennent un peu plus d'hydrogène que les précédentes; *houilles à longues flammes*, employées pour obtenir le gaz d'éclairage, et qui sont les plus riches en hydrogène (la houille de Mons); *houilles sèches à longues flammes*, qui contiennent plus d'oxygène que toutes les autres, et se rapprochent beaucoup des lignites. La houille se présente, dans la nature, en couches, en amas, en rognons, en veines et même en petits filons, depuis le terrain devonien jusqu'au terrain tertiaire; mais son principal gisement, celui des bonnes houilles, est le terrain houiller proprement dit, la grande formation houillère. V. HOUILLER. De tous les combustibles minéraux, la houille est celui dont les applications aux arts et aux usages de la vie sont les plus nombreuses. La houille est employée dans les verreries, les salines, les fonderies et les usines en tous genres; elle peut presque toujours suppléer le bois, et elle a même sur lui l'avantage de donner, à poids égal, une chaleur beaucoup plus intense. La houille est employée en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et dans plusieurs parties de la France, au chauffage des appartements; son usage s'étend même chaque jour davantage, à mesure que se détruit le préjugé qui attribue une influence délétère à la légère odeur bitumineuse qu'elle dégage, et qu'il est du reste facile d'empêcher en disposant le foyer convenablement. D'ailleurs cette odeur est plutôt saine que nuisible; on lui attribue même des propriétés salutaires pour les individus qui ont la poitrine faible, comme à la fumée des résines et des baumes. On croit aussi que la fumée de houille arrête la propagation des maladies contagieuses; cette opinion est répandue en Angleterre, et l'on remarque notamment que depuis qu'on a commencé à employer ce combustible à Londres, on a vu disparaître peu à peu les fièvres qui désolaient cette ville. Enfin, chacun sait aujourd'hui que la houille est la substance la plus utile à l'industrie humaine; surtout à l'application de la vapeur aux moyens de circulation. Dans un morceau de houille se trouve renfermé l'agent le plus puissant que l'homme ait jamais eu à sa disposition, le gaz combustible, dont la lumière supplée à celle du soleil, calcine les pierres et vaporise l'eau! Les houilles sont formées de débris de végétaux, surtout des prêles, fougères et lycopodes de grande taille, qui paraissent avoir subi l'action de la chaleur sous une forte pression. Ces fameux amas de *houille*, ressource de l'âge présent et reste des premières richesses végétales qui aient orné la face du globe. (Cuvier.)

HOUILLER, ÈRE, adj. (*h* asp.; *ll* mouillées). Géol. Qui renferme des couches de houille. Gisement *houiller*. Terrains *houillers*. | Qui a rapport à la houille. Industrie *houillère*. | *Formation houillère*, Ensemble des couches qui renferment la houille. Cette formation se divise généralement en deux groupes ou étages, dont le supérieur se compose de diverses qualités de grès qui alternent avec des schistes et avec des lits de houille, tandis que l'inférieur se compose principalement de schiste, d'argile schisteuse, de grès et de calcaire. Les lits de houille de cet étage sont minces, peu nombreux, et fournissent généralement un combustible de mauvaise qualité. La formation houillère occupe ordinairement des bassins circonscrits par des montagnes. Ces bassins sont rarement isolés; ils sont quelquefois d'une grande étendue, mais le plus souvent ils sont petits et d'une forme allongée. Toujours ils sont bornés par des roches plus anciennes qui en forment les bords. On voit fréquemment un certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres, dans une direction à peu près constante; ils forment ce qu'on appelle une *zone houillère*. Cette suite de bassins n'est probablement que le résultat de plusieurs dépôts de parties de matières végétales qui se sont formées çà et là, à la même époque et à l'aide de cours d'eau, dans de longues et larges vallées comprises entre les chaînes longitudinales, ainsi que dans les petites vallées transversales qui y aboutissent, comme dans le centre de la France, ou bien dans de longs détroits, comme entre Édimbourg et Glascow, ou sur les bords du Rhin. En Europe, les dépôts houillers ne se trouvent pas à une grande élévation au-dessus du niveau de la mer; les plus riches dépôts, comme en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France, sont même plutôt au-dessous qu'au-dessus de ce niveau. Cependant ils se montrent par lambeaux, à une hauteur plus ou moins considérable, sur les flancs des vallées dans les Vosges et dans les Alpes; mais dans l'Amérique méridionale ils se rencontrent à une grande hauteur, à plus de deux mille mètres. La formation houillère constitue des dépôts fort inégalement répartis dans les différentes contrées du globe. Jusqu'à présent l'Europe paraît être la plus riche des cinq parties du monde en houille; mais on y remarque une grande inégalité de richesse houillère; la partie septentrionale et la partie méridionale sont moins bien partagées que la partie centrale. Le Danemark est dépourvu de houillères, et la Suède, ainsi que la Norwége, ne possède que quelques exploitations peu susceptibles de développement. Au sud, l'Italie et la Turquie sont très-pauvres en gisements houillers; la Grèce ne présente pas même le terrain qui recèle la houille. Quand à la partie sud-ouest de l'Europe, qui comprend la péninsule hispanique, elle participe de la région occidentale par sa richesse en houille. La Russie a cherché vainement, par des tarifs de douane prohibitifs, à encourager l'industrie houillère sur son immense territoire; elle s'est trouvée arrêtée dans le développement de ses industries par la pénurie du combustible, et a été contrainte d'abaisser ses tarifs et de s'adresser à l'Angleterre et à la Belgique pour se procurer de la houille.

HOUILLÈRE, s. f. (*h* asp.; *ll* mouillées). Mine de houille. Les *houillères* de Belgique, de France, d'Angleterre.

HOUILLEUR, s. m. (*h* asp.; *ll* mouillées). Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

HOUILLEUX, EUSE, adj. (*h* asp.; *ll* mouillées). Géol. Qui contient de la houille. Roche *houilleuse*.

HOULE, s. f. (*h* asp.). Mouvement d'ondulations que les eaux de la mer conservent après une tempête; elle les agite sans bruit et sans former d'écume. Une grosse *houle* venait du couchant, bien que le vent soufflât de l'est. (Chateaubriand.) | Grosses ondes d'une mer agitée par la houle.

HOULETTE, s. f. (*h* asp.; du lat. *agolum*, même sens). Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière pour lever des mottes de terre que les bergers jettent aux moutons qui s'écartent, et afin de les faire revenir. J'aimais souvent à voir un berger appuyé sur sa *houlette*, qui regardait boire son troupeau. | Fig. et poétiq. L'état, la condition de berger. Pour prendre le fer, j'ai quitté la *houlette*. | *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, Depuis les rois jusqu'aux bergers.

> Et le sort prend plaisir d'une chaîne secrète,
> D'allier quelquefois le sceptre et la *houlette*,
> (RÉGNIER.)

| Ustensile qui est fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les ognons de fleurs. | Pelle de fer emmanchée d'un bâton, dont les fondeurs des monnaies se servent pour porter la cuiller pleine de métal fondu. | Pelle de fer à long manche, dont se sert le fabricant de glaces. | Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. | Cuiller avec laquelle le glacier prépare les sorbets et les glaces.

HOULEUX, EUSE, adj. (*h* asp.). Agité par la houle, en parlant de la mer. La mer était *houleuse*, le ciel gris. Les courants de l'Eubée rendaient encore la mer plus *houleuse*. (Chateaubriand.)

HOUNIT, s. m. Grand arbre de Madagascar, dont le bois est d'une belle couleur jaune, et l'écorce jaune. Lorsqu'on l'entaille, il en suinte un suc très-rouge, et cette couleur lessivée donne une teinture de même couleur.

HOUP, interj. Sorte de cri dont on se sert pour appeler quelqu'un. | Sert à exciter un cheval. | S'emploie aussi pour imprimer un mouvement uniforme à des hommes qui soulèvent un fardeau. *Houp! houp! houp!* là! | On dit aussi *hop*.

HOU-NAN (c. à d. au sud du lac). Géogr. Province de la Chine centrale, au S. du lac Thoung-Thing et du Hou-Pé. Environ 18,000,000 d'habit.; chef-lieu, Tchang-Cha.

HOU-PÉ (c. à d. au nord du lac). Géogr. Province de la Chine centrale, située au N. du lac Thoung-Thing, entre les provinces de Ho-nan et d'Anhoeï. 660 kilom. sur 310; 27,000,000 d'habit. chef-lieu, Vou-tchang. Cette province se divise en neuf départements.

HOUPPE, s. f. (*h* asp.; de *huppe*). Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon. La *houppe* d'un bonnet carré. | *Houppe à poudre*, Instrument avec lequel on poudre les cheveux et les perruques. | Blas. Touffe de soie qui termine un cordon de soie entrelacé et pendant du chapeau. Elle sert de timbre au chapeau des cardinaux, archevêques, évêques et protonotaires. | Anat. *Houppes nerveuses*, Petits mamelons nerveux répandus dans le tissu de la peau et qui sont les organes du tact, du goût. | Bot. Petite touffe étalée de poils plus ou moins divergents. Cette graine est surmontée d'une *houppe*. | Zool. Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête. | Petite touffe étalée de poils en quelque partie du corps d'un animal. | Par extens. Chez les hommes, Touffe de cheveux sur le devant de la tête. Riquet à la *houppe*. | *La houppe d'un arbre*, Sa tête, son faîte, sa cime. | Toison lavée et préparée pour être filée. | *Houppe blanche*, Nom qu'on donne à des espèces de champignons de la famille des hérissons. | *Houppe des arbres*, Espèce de champignon qui a la forme d'une houppe à poudrer. On la trouve sur les chênes.

HOUPPÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Mis en houppe. Soie *houppée*. Laine *houppée*. | Garni de houppes. Linge blanc, ceinture *houppée*. (Marot.) | *Graine houppée*, Graine surmontée d'une houppe de poils. | Qui est disposé en façon de houppe.

HOUPPÉE, s. f. Mar. Écume légère qui jaillit des vagues, lorsqu'elles se heurtent l'une contre l'autre, ou lorsque le vent souffle dans une direction contraire à celle de la lame. | *Prendre la houppée*, Saisir le moment où la vague est haute, pour approcher plus près d'un navire, ou pour descendre du navire dans une embarcation.

HOUPPELANDE, s. f. (*h* asp.; de la province d'*Uplande*, d'où nous est venu ce vêtement). Sorte de vêtement large qui se met par dessus l'habit. *Houppelande* de gros drap. Il portait une *houppelande* qui lui descendait jusqu'au talon. | Cape ou manteau de berger, fait de cuir, dont se sont servis ensuite les voyageurs pour se garantir de la pluie. | Habit de femme en forme de manteau, à queue traînante et à grand collet, avec des manches renversées, garnies de fin gris et chargées de jais.

HOUPPER, v. a. (*h* asp.). Faire des houppes. *Houpper* de la soie. | *Houpper de la laine*, La peigner.

HOUPPETTE, s. f. (dim. de *houppe*). Petite houppe. | Espèce de petite houppe qui se plaçait sur le chapeau militaire, pour désigner le bataillon ou la compagnie.

HOUPPIER, s. m. (*h* asp.). Ouvrier qui houppe. | Celui qui vend, prépare ou emploie des toisons appelées *houppes*. | Arbre ébranché, auquel on n'a laissé que sa houppe. | Cette houppe même. | Maladie des arbres qui attaque la houppe.

HOUPPIFÈRE, adj. Qui porte une houppe ou des houppes de poils. | S. m. Ornithol. Genre de l'ordre des gallinacés, de la famille des faisans, renfermant des oiseaux ayant une aigrette sur la tête, et dont le bord supérieur de la peau nue qui recouvre les joues est saillant. Les plumes de la queue sont verticales, et retombent en panache comme celles du coq. Toutes les espèces connues sont de fort beaux oiseaux. | *Houppifère ignicolore*. Il habite les îles de la Sonde. Le mâle a des éperons très-forts au bas des jambes; sa huppe est composée de plumes terminées par de petites barbules formant un large et gracieux éventail, d'un brun noir violet; le cou, le dessus du dos et le

ventre sont de la même couleur, les ailes noires et terminées par une large zone d'un vert doré. Les couvertures supérieures de la queue sont d'une belle couleur de feu; le bec est jaune.

HOUQUE, s. f. Bot. Genre de graminées dont plusieurs espèces sont alimentaires. On y distingue: la *houque sorgho*, appelée vulgairement *grand millet d'Inde, gros millet*. Ses graines fournissent un aliment sain, agréable et de facile digestion pour l'homme; elles font la base de l'alimentation de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Afrique. La *houque saccharine* ou *millet de Cafrerie*, dont la tige peut fournir du sucre; la *houque en épi*, dite aussi *couscou, millet à chandelle*, à panicule serrée; la *houque d'Alep*, qui croît spontanément dans le midi de l'Europe, en Syrie, à Cuba. On écrit aussi *Houlque*.

HOURAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE, s. f. Action de chasser avec des hourets, avec de mauvais chiens.

HOURAILLIS, s. m. (*ll* mouillées). T. de chasse. Meute qui dépérit parce qu'il s'y trouve quantité de mauvais chiens.

HOURDAGE, s. m. (*h* asp.). Maçonnage grossier de moellons ou de plâtras. On dit aussi *Hourdis*. | Première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour faire l'aire d'un plancher.

HOURDÉ, ÉE, part. (*h* asp.). Maçonné grossièrement. Cloison *hourdée*. | S'est dit pour Garni de défenses, de palissades. Les murailles sont *hourdées*, quand elles ont à leur cime un corridor qui déborde dedans et dehors.

HOURDER, v. a. (*h* asp.). Maçonner grossièrement. *Hourder* une cloison. | *Hourder un plancher*, En faire l'aire avec du gros plâtre. | Relier avec le mortier des moellons, des briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs. | Fig. Charger et comme enduire tout autour de quelque chose. *Hourder* ses hôtes de présents. | S'est dit pour Border, doubler, palissader.

HOURET, s. m. (*h* asp.). Mauvais petit chien de chasse. Il n'avait pour chiens de chasse que trois ou quatre *hourets* galeux.

HOURI, s. f. (*h* asp.; de l'arabe *houral-ou-youk*). Nom des vierges divines qui habitent le paradis musulman, et dont l'amour doit récompenser la vertu et la foi des vrais croyants. Elles sont divisées en quatre classes, distinguées par quatre couleurs différentes, le blanc, le vert, le jaune et le rouge, et jouissent d'une jeunesse et d'une beauté éternelles. On pense que Mahomet emprunta l'idée des houris à la mythologie parsi, suivant laquelle l'ange Zangade gardait des vierges aux yeux noirs pour ceux qui obtenaient le paradis. Ils se voient dans le neuvième ciel entre les bras de leurs *houris*. (Voltaire.) | Fig. Femme très-belle et très-attrayante. C'est une *houri*, une véritable *houri*.

HOURQUE, s. f. (*h* asp.). Mar. Sorte de navire hollandais à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis. | Par dénigr. Tout navire mal construit et mauvais marcheur.

HOURRA, s. m. (*h* asp.). Cri de joie que poussent les marins anglais en l'honneur de leur commandant ou de quelque grand personnage qui visite le navire. L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un *hourra* universel. | Cri des troupes russes, et particulièrement des Cosaques marchant à l'ennemi ou courant au pillage. | Par extens. Imprécations, malédictions. Un *hourra* général s'éleva contre lui. | En un sens contraire, Cris d'acclamation. Il fut salué par des *hourras*.

HOURVARI, s. m. (*h* asp.). Cri des chasseurs pour faire revenir les chiens sur leur première voie quand ils sont tombés en défaut. | *Faire un hourvari*, Se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie. | Famil. Grand bruit, grand tumulte. Il y a là un étrange *hourvari*. | Nom donné, dans les Antilles, à un coup de vent violent, accompagné de tonnerre et de pluie, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.

HOUSEAUX, s. m. pl. (*h* asp.; de l'allem. *hosen*, haut-de-chausses). Ancienne chaussure de jambes contre la boue; espèce de guêtre. | Fig. *Laisser ses houseaux quelque part*, Y mourir. Mais le pauvret, ce coup, *y laissa ses houseaux*. (La Fontaine.)

HOUSPILLER, v. a. (*h* asp.). Famil. Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter, pour le tourmenter. On le *houspilla* pendant une demi-heure. En remarquez-vous cinq ou six qui *houspillent* une espèce de manœuvre qui a été emprisonné aujourd'hui? (Le Sage.) Il fut un jour repoussé et *houspillé* par les soldats du roi de Prusse. (Voltaire.) | Maltraiter quelqu'un de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice. *Houspiller* quelqu'un dans un pamphlet. Il se trouva là le marquis de Condorcet, qui l'a surtout *houspillé* de la bonne sorte. (Bachaumont.) Il faut *houspiller* le curé. | Se houspiller, v. pr. Se tourmenter l'un l'autre. Ils *se sont houspillés* vivement.

HOUSSAGE, s. m. (*h* asp.). Action de housser. | *Salpêtre de houssage*, Salpêtre que l'on recueille, dans l'Inde, en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme. | Fermeture d'ais ou de bardeaux à un moulin à vent.

HOUSSAIE, s. f. Lieu garni de plants de houx.

HOUSSE, s. f. (*h* asp.; du lat. *ursa*, ourse). Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe. *Housse* de drap. *Housse* de velours. *Housse* brodée d'or et d'argent. | Peau de mouton passée en mégie et garnie de sa laine, que les bourreliers emploient pour couvrir les colliers des chevaux. | *Housse de pieds, housse en souliers*, Housse qui non-seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier. | *Housse traînante*, Housse de cheval qui pend presque jusqu'à terre par les côtés. Dans les cérémonies de deuil, on couvre les chevaux de carrosse et les chevaux de selle de *housses* de drap noir *traînantes*. | La couverture du siége du cocher. | Couverture d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. *Housse* de fauteuil. *Housse* de canapé.

> Ils n'avaient tapis ni *housse*,
> Mais tous fort bon appétit.
> (La Fontaine.)

HOUSSER, v. a. (*h* asp.). Nettoyer avec un houssoir. *Housser* une tapisserie, un meuble.

HOUSSETTE, s. f. Serrure de coffre qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle.

HOUSSINE, s. f. (*h* asp.; du franç. *houx*). Petite verge, baguette de houx ou de toute essence d'arbre, dont on se sert pour exciter un cheval ou pour battre des habits, des meubles, etc. Petite, longue *houssine*. Donner un coup de *houssine* à un cheval, à sa monture. Battre des habits, un tapis avec une *houssine*. J'ai commencé par les croquignolles, je continuerai par les coups de *houssine*, ensuite viendront les coups de gaule, et je finirai par les coups de bâton. (D'Alembert.)

HOUSSINER, v. a. (*h* asp.; rad. *houx*). Battre avec une houssine. Faire *houssiner* ses habits. *Houssiner* un meuble. | Fig. Battre quelqu'un avec violence. Le drôle a été *houssiné* comme il le méritait.

HOUSSOIR, s. m. (*h* asp.; rad. *houx*). Balai de houx ou d'autre branchage; balai de plumes. Donner un coup de *houssoir* à un tapis. | Bot. *Houssoir de plumes*, Espèce de pissenlit qui se distingue par l'aigrette plumeuse de sa graine.

HOUSSON, s. m. (*h* asp.). Nom vulgaire du petit houx. Il vient naturellement dans les bois; ses feuilles sont pointues et piquantes, et ses racines passent pour être diurétiques et apéritives.

HOUSTONE, s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées renfermant plusieurs espèces des États-Unis. La *houstone* à fleurs bleues.

HOUVET, s. m. (*h* asp.). Nom vulgaire, en Normandie, du crabe tourteau.

HOUX, s. m. (*h* asp.; du gr. ὀξύς, aigu). Bot. Genre de plantes de la famille des ilicinées. Les végétaux qui le composent sont de petits arbres ou des arbrisseaux toujours verts, qui croissent naturellement en Amérique, en Asie, aux Canaries, et dont une espèce se trouve dans les climats tempérés de l'Europe. Leurs feuilles sont alternes, coriaces, et souvent épineuses sur les bords; leurs fleurs sont blanches. L'espèce la plus intéressante est le *houx commun*, qui croît spontanément en Europe. Il forme un petit arbre, qui n'atteint guère que sept à huit mètres de hauteur dans la nature, mais dont les individus cultivés peuvent s'élever beaucoup plus haut et devenir de beaux arbres. On en cite qui ont dépassé vingt-cinq mètres de hauteur. L'écorce du houx est grisâtre, ses feuilles sont ovales, aiguës, ondulées, bordées de grosses dents épineuses, d'un beau vert foncé, luisantes en dessus, et d'un vert blanchâtre en dessous. Son fruit est rouge à sa maturité. Il devient blanc ou jaune dans deux variétés cultivées. Le bois du houx est d'un beau blanc, fort dur et plus dense que l'eau, d'un grain fin et serré, susceptible d'un beau poli, et utile pour la facilité avec laquelle il prend les couleurs, surtout le noir. C'est pour cela qu'il est souvent substitué à l'ébène. On s'en sert avantageusement pour la tabletterie, pour la construction d'instruments de mathématiques, etc. Du liber de cet arbre on retire la glu, qui sert concurremment avec celle qu'on extrait du gui ou d'autres végétaux. Dans plusieurs contrées, en Corse, par exemple, les semences du houx, torréfiées et réduites en poudre, servent à faire une boisson analogue à celle du café. L'analyse chimique a fait reconnaître dans les feuilles du houx de la cire, de la chlorophylle, une matière neutre et incristallisable, de la gomme et des sels à base de potasse et de chaux. Comme ornement, le houx est recherché à cause de son beau feuillage persistant, et il figure très-bien dans les jardins paysagers, particulièrement dans les bosquets d'hiver. Les plus belles variétés, obtenues par

Houx.

la culture, sont celles *à feuilles panachées de blanc* ou de *jaune d'or*, ou *bordées des mêmes couleurs*. Une espèce très-curieuse a reçu le nom vulgaire de *houx hérisson*, à cause des épines qui hérissent toute la surface de ses feuilles; il y en a d'autres qui ont le bord épais, non épineux, etc. Le houx se plaît sous le couvert des grands arbres, mais il redoute l'humidité. On cultive dans les jardins plusieurs espèces exotiques de houx, qui, pour la plupart, passent l'hiver en pleine terre sous le climat de Paris, pour peu qu'on les protége contre un froid très-rigoureux. Parmi les espèces de plaine, on remarque surtout le *houx des Baléares*, le *houx du Japon*, ou *à larges feuilles*; le *houx apalachine*, ou *thé des Apalaches*, dont les feuilles et les fruits sont vomitifs et très-employés par les Indiens du sud des États-Unis. Les feuilles du *houx maté*, qu'on appelle aussi *thé du Paraguay*, ou *herbe du Paraguay*, servent à faire l'infusion théiforme nommée *maté*, dont les habitants de l'Amérique du Sud font un très-grand usage. | *Houx frelon, petit houx*, ou *housson*, Arbrisseau de la famille des liliacées asparagées, dont les feuilles, toujours vertes, sont semblables à celles du myrte; pointues et piquantes, et dont les racines passent pour diurétiques et apéritives. Le *houx frelon* croît naturellement en pleine forêt dans nos contrées.

HOUZURE, s. f. T. de chasse. Espèce de croûte que laisse le sanglier sur les branches auxquelles il se frotte, et qui fait connaître la hauteur de l'animal.

HOWARD (John). L'un des plus célèbres philanthropes de l'Angleterre, né en 1706, mort en 1790. Dans un voyage qu'il fit en France et en Italie, le navire sur lequel il était embarqué fut capturé par un corsaire français. Howard, jeté dans les prisons, fut tellement ému du sort de ses compagnons d'infortune, qu'il résolut de consacrer sa vie au soulagement des prisonniers. Après avoir parcouru toute l'Europe, visitant les prisons et les hôpitaux, soulageant les détenus et les malades, il mourut d'un mal qu'il avait contracté en remplissant la noble mission qu'il s'était imposée. Il a laissé divers ouvrages; les plus estimés sont ceux intitulés: *État des prisons d'Angleterre* (1777), et *Des principaux lazarets de l'Europe* (1779).

HOYAU, s. m. (*h* asp.). Houe à lame forte, aplatie, taillée en biseau; celle qui a deux pointes, deux fourchons. Le *hoyau* est approprié au labourage à la main des terres dures, pierreuses, et aussi de celles qui abondent en racines traçantes. On s'en sert pour remuer le sol autour des arbres, briser les mottes, creuser la terre, etc. Il n'y a d'autre Pomone ni d'autre Vertumne que la bêche et le *hoyau* du jardinier. (Voltaire.)

> . . . . . Il montre en même temps
> Ses taureaux, sa charrue, et ses *hoyaux* pesants.
> (Rosset.)

HOYÉ, ÉE, adj. T. de pêche. Secoué, meurtri. *Poisson hoyé*, Celui qui a été fatigué dans le filet ou attaqué par des poissons voraces.

HUAGE, s. m. (*h* asp.; du v. *huer*). T. de chasse et de pêche. Action de huer, de crier pour effrayer le gibier ou le poisson. | Sous la féodalité, le *huage* était, comme tant d'autres charges, une servitude personnelle imposée par le seigneur au vassal. Celui-ci devait marcher et crier pendant que l'autre se donnait le passe-temps de la chasse.

HUAILLE, s. f. (*h* asp.; rad. *huer*). Cohue, canaille. Laissez passer cette *huaille*. Ne pourriez-vous pas mortifier la *huaille* sacerdotale? (Voltaire.)

HUAMANGA. Géogr. Ville du Pérou, chef-lieu du départ. d'Ayacucho, à 330 kilom. E. S. E. de Lima; 25,000 habit. Évêché, belle cathédrale, collége qui jadis jouissait des priviléges d'université. Fonderie d'argent. Cette ville fut fondée en 1539, par l'Espagnol Pizarre.

HUARD, s. m. (*h* asp.; onomatopée tirée de son cri). Orfraie, aigle de mer. | Nom vulgaire du grand plongeon des mers du Nord.

HUARTE (JEAN). Le seul philosophe espagnol dont la réputation ait franchi les limites de sa patrie. Né, en 1520, à Saint-Jean-Pied-de-Port, mort vers 1590. On a de lui un livre intitulé : *Examen des esprits propres aux sciences*. Il y indique à quels signes on peut reconnaître les dispositions naturelles, mais on y trouve des idées bizarres sur les moyens de procréer les sexes à volonté et de faire naître de grands talents.

HUAU, s. m. (rad. *huer*). T. de chasse. Les deux ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache avec quelques grelots de fauconnerie au bout d'une baguette pour servir d'épouvantail.

HUBERT (SAINT). Évêque de Liége au VIIIe siècle, apôtre des Ardennes, est le seul saint qui ait passé pour guérir de la rage. Il était fils d'un duc d'Aquitaine; il vécut à la cour de Neustrie, en fut chassé, et se retira auprès de Pépin d'Héristal, qui le combla de faveurs. S'il devint moine et ensuite évêque, c'est que, suivant la légende, un cerf lui apparut à la chasse, portant une croix lumineuse, et qu'il se sentit aussitôt dans la résolution de changer de vie. Saint Hubert est le patron des chasseurs. | S. f. *La Saint-Hubert*, La fête du saint. La *Saint-Hubert* est fêtée par les gais compagnons de chasse dans de formidables repas, où l'on boit force rasades et où l'on mange toute sorte de venaison.

HUBLOT, s. m. (*h* asp.). Mar. Petite ouverture carrée, pratiquée dans la paroi d'un navire, pour donner du jour et de l'air à l'entre-pont.

HUCARÉ, s. m. Espèce de gomme fournie par le *spondias purpurea* ou *prunier d'Amérique*, arbre de la famille des térébinthacées. Elle se présente, dans le commerce, en lames allongées, presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord mucilagineuse, puis sucrée, et enfin désagréable, amère et astringente.

HUCHE, s. f. (*h* asp.). Grand coffre de bois, dont on se sert principalement pour pétrir le pain et pour le serrer. Grande *huche*. Petite *huche*. Se niche et se blottit dans une *huche* ouverte. (La Fontaine.) Chez les paysans, la *huche* et le fruitier sont toujours ouverts. (J. J. Rousseau.) | *Huche d'un moulin*, Coffre, caisse où tombe la farine. | Mar. *Navire en huche*, Navire à poupe élevée. | T. de pêche. Caisse couverte d'une trappe fermant à clé, dans laquelle on dépose le poisson que l'on doit consommer. Elle est percée de trous, et on la laisse baigner de toute sa hauteur dans l'eau. | T. de métall. Auge qui reçoit les minerais bocardés.

HUCHER, v. a. (*h* asp.; du lat. barb. *buccinare*, employé dans le même sens). T. de chasse. Appeler à haute voix ou en sifflant.

HUCHET, s. m. (*h* asp.). Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin; petit cor dont on se servait pour chasser le lièvre. Dieu préserve d'un porteur de *huchet* qui mal à propos sonne. (Molière.) | Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

HUCHIER, s. m. Nom, dans le moyen âge, de celui qui travaillait le bois, qui faisait les huches. Comme tous les meubles étaient ornés de sculpture, le *huchier* représentait le sculpteur en bois.

HUDSON (HENRI). Navigateur anglais qui, ayant été chargé, en 1607, par une compagnie de riches négociants de Londres, d'aller découvrir un passage vers le Nord, fit plusieurs voyages dans les mers glaciales, et parvint, après diverses tentatives, à découvrir, à 40° 30', entre deux îles, l'embouchure d'un grand fleuve, auquel il a donné son nom. C'est là que, plus tard, fut bâti New-York. Dans un nouveau voyage, en 1610, après avoir touché le Groënland, il se dirigea vers l'ouest, entra dans un détroit, où il trouva plusieurs îles, et pénétra dans un grand golfe, dont il visita la côte occidentale. On les nomme aujourd'hui *détroit* et *baie d'Hudson*. Il resta six mois dans les glaces, et, au moment où il venait de mettre à la voile pour revenir en Angleterre, son équipage, excité à la révolte par un jeune homme nommé Green, auquel il avait sauvé la vie à Londres, se saisit de lui, de son fils encore enfant, d'un mathématicien qui faisait volontairement le voyage, du charpentier et de cinq matelots restés fidèles, les mit dans une chaloupe et les abandonna à la mer. On n'entendit plus parler de ces infortunés.

HUDSON (baie ou mer d'). Géogr. Portion de l'océan Atlantique qui s'enfonce profondément dans la partie nord de l'Amérique septentrionale, entre la Nouvelle-Galles à l'O., le Canada au S., et le Labrador à l'E. Au N. E., se trouvent la terre de Cumberland et les détroits d'Hudson, de Frobisher et de Cumberland. Cette mer a environ 2,200 kilom. du N. au S., 950 de l'E. à l'O. Plusieurs grands fleuves s'y déchargent. | *Détroit d'Hudson*, Le plus considérable des détroits par lequel la mer d'Hudson communique avec l'océan Atlantique. | *Fleuve d'Hudson*, Fleuve des États-Unis, dans l'État de New-York, dont le cours est de 450 kilom. La ville de New-York est située sur ce fleuve.

HUE, interj. (*h* asp.). Mot que les charretiers crient aux chevaux pour les faire avancer et particulièrement pour les faire tourner à droite. Il est opposé au mot *dia*, employé pour les faire aller à gauche. | Prov. et fig. *L'un tire à hue et l'autre à dia*, Se dit de deux personnes qui, voulant concourir à une même affaire, se contrarient par les moyens qu'elles emploient. | *N'entendre ni à hue ni à dia*, Être ahuri ou avoir l'esprit très-borné.

HUÉ, ÉE, part. Poursuivi à grands cris. Le loup *hué* par les paysans. | T. de pêche. *Poisson hué*, Poisson qu'on a pris en le huant.

HUÉE, s. f. (*h* asp.; onomatopée). T. de chasse. Bruit que des personnes assemblées pour une battue au loup font pour le faire lever ou pour le pousser vers les chasseurs. | Cri que font les chasseurs après que le sanglier est pris. | Cri qu'on était anciennement obligé de faire sur les malfaiteurs pour les faire arrêter. On l'appelait en Normandie *clameur de haro*. | Fig. Cris de dérision qu'une réunion d'individus ou une foule fait entendre contre quelqu'un. Être poursuivi par des *huées*. Le coquin fut accueilli par des *huées*. La pièce excita les *huées* du parterre. C'était un homme qui quitta Paris parce que les petits garçons couraient après lui; il alla à Lyon par la diligence, et, en descendant, il fut salué d'une *huée* de polissons. (Voltaire.) Je me promenais entouré des *huées* de la canaille et quelquefois de ses cailloux. (J. J. Rousseau.)

A ces mots il se fit une telle *huée*
Que le pauvre écourté ne put être entendu.
(LA FONTAINE.)

HUER, v. a. Pousser des cris en faisant une battue. *Huer* le loup. | T. de pêche. Pousser de grands cris pour faire tomber le poisson dans les filets. *Huer* le poisson. | Faire à plusieurs des cris de dérision contre quelqu'un. A peine commença-t-il à ouvrir la bouche qu'on le *hua*. L'orateur s'est fait *huer* de tout l'auditoire. *Huer* un auteur. *Huer* des écrits, une pièce, des vers. Figurez-vous que Zaïre *fut huée* dès le second acte. (Voltaire.)

A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné.
(LA CHAUSSEE.)

| Absol. Il s'est contenté de *huer*. (Mme de Genlis.) | V. n. T. de fauconn. Crier comme le hibou. | SE HUER, v. pr. S'adresser mutuellement des huées. Des deux côtés on s'insultait, on *se huait*.

HUERIE, s. f. Action de huer. Il s'emploie, dans certaines provinces, pour désigner l'action de crier : *le roi boit!* à la fête des Rois.

HUETTE, s. f. Nom vulgaire de la hulotte et du petit duc.

HUEUR, EUSE, adj. et s. En style burlesque, Celui, celle qui hue.

HUGO (VICTOR). Né à Besançon, en 1802. Victor Hugo est une des gloires de la France : c'est un grand poète, et en même temps un grand orateur et un grand citoyen. Il a soulevé autour de lui des tempêtes et s'est créé des inimitiés qui se sont tues forcément devant la sérénité de son génie. Ce qui aurait pu le perdre, ou tout au moins l'amoindrir, ce sont les adulations serviles et les enthousiasmes maladroits dont il a été si souvent l'objet. Mais il avait une volonté robuste comme son intelligence, et lorsque s'est fait l'apaisement de toutes les haines et de toutes les admirations provoquées par son apparition, le poète est resté debout, dans sa splendeur véritable, dans sa gloire incontestable. Il voulait être le Christophe Colomb d'un monde littéraire nouveau : il l'a été. Il a attaché son nom à une grande rénovation qui a retrempé la langue et l'esprit français à des sources vives et généreuses, et leur a fait rompre avec les vieilles traditions, avec le *vieux régime littéraire*. Il a commencé cette révolution par le style, au moyen de l'antithèse des images : ses *Odes* en sont un superbe témoignage; il l'a continuée par la pensée, au moyen de l'antithèse morale. Ses poésies, les *Chants du Crépuscule*, les *Rayons et les Ombres*, les *Orientales*; ses romans, *Bug-Jargal*, *Han d'Islande*, *Notre-Dame de Paris*; ses drames, *Cromwell* (1827), *Hernani* (1829), *Marion Delorme* (1829), *le Roi s'amuse* (1832), *Marie Tudor* (1833), *Lucrèce Borgia* (1833) « la principale date littéraire de sa vie », comme *le Roi s'amuse* « en avait été la première date politique »; *Angelo* (1835), *Ruy Blas* (1838), *les Burgraves* (1843); toutes ses œuvres sont là qui en font foi. Il a pris soin lui-même, répondant aux reproches amers, aux attaques passionnées dont il était l'objet, de dire sans cesse son but et d'expliquer sa manière d'entendre l'art et de comprendre la mission de la poésie. Ses préfaces, et entre autres celle de *Cromwell*, ne sont pas autre chose qu'une profession de foi énergique et éloquente, un plaidoyer admirable de la vérité contre la convention, de l'indépendance littéraire contre la servitude de la tradition. Sa poétique, tant bafouée et tant applaudie, il l'expose à chaque page; il dit : « Il y a deux manières de passionner la foule au théâtre : par le grand et par le vrai. Le grand prend les masses, le vrai saisit l'individu. Le but du poète dramatique, quel que soit d'ailleurs l'ensemble de ses idées sur l'art, doit donc toujours être, avant tout, de chercher le grand, comme Corneille, ou le vrai, comme Molière, ou, mieux encore, et c'est ici le plus haut sommet où puisse monter le génie, d'atteindre tout à la fois le grand et le vrai, le grand dans le vrai, le vrai dans le grand, comme Shakspeare. » Le drame comme le sentait Hugo, comme il l'a créé, c'est le cœur humain, la tête humaine, la passion humaine, la volonté humaine; c'est le passé ressuscité au profit du présent; c'est l'histoire que nos pères ont faite confrontée avec l'histoire que nous faisons; c'est le mélange sur la scène de tout ce qui est mêlé dans la vie; c'est une émeute là et une causerie d'amour ici, et dans la causerie d'amour une leçon pour le peuple, et dans l'émeute un cri pour le cœur; c'est le rire, ce sont les larmes; c'est le bien, le mal, le haut, le bas, la fatalité, la providence, le génie, le hasard, la société, le monde, la nature, la vie, et au-dessus de tout cela on sent planer quelque chose de grand!... A ceux qui lui font un crime d'avoir introduit dans l'art le trivial et le grotesque comme éléments dramatiques, Hugo répond : « C'est une des suprêmes beautés du drame que le grotesque. Il n'en est pas seulement une convenance, il en est souvent une nécessité... Il s'infiltre partout; car, de même que les plus vulgaires ont mainte fois leurs actes de sublime, les plus élevés payent fréquemment tribut au trivial et au ridicule. Aussi, souvent insaisissable, souvent imperceptible, est-il toujours présent sur la scène, même quand il se tait, même quand il se cache. Tantôt il jette du rire, tantôt de l'horreur dans la tragédie. Il fera rencontrer l'apothicaire à Roméo, les trois sorcières à Macbeth, les fossoyeurs à Hamlet... » Que les coteries littéraires, que les traditionnaires de l'école classique, prétendus conservateurs de la saine raison, du seul goût, du seul beau, fassent ce reproche à Victor Hugo, cela n'a rien qui nous étonne. On soulève toujours autour de soi ces clameurs furieuses quand on veut remonter le courant des idées fausses et faire rebrousser chemin à des tendances mesquines et niaises. Pour nous, ce reproche est un éloge. C'est comme si l'on reprochait à Victor Hugo d'être profondément vrai et profondément humain, ces deux côtés précieux de son génie. Il ne laisse échapper aucune occasion de manifester cette tendance de son cerveau et cet appétit de son cœur. Comme il sait que l'antithèse se montre à gorge découverte dans la rue et dans la vie, il s'en sert comme d'un levier puissant pour remuer, impressionner, instruire et moraliser. Il ne craint pas de mener François Ier chez Maguelone, parce qu'il sait que François Ier a été chez des Maguelones plus infâmes que celle-là, et qu'il doit ressortir de ce rapprochement une leçon. Il ne craint pas de permettre à Ruy-Blas d'aimer Maria de Neubourg, parce qu'il sait qu'il y a des reines qui ont aimé de simples gardes du corps, et qui, même, les ont épousés, et qu'en outre il y a là une leçon. Il ne craint pas de mettre

sur le théâtre, de présenter à la foule haletante une Lucrèce Borgia, un monstre qui se sent redevenir mère et que cette maternité absout, parce qu'il sait qu'il y a dans l'histoire et dans la vie des monstres plus épouvantables encore qui ont une fois au moins, à une heure solennelle, éprouvé dans leurs entrailles immondes de chastes tressaillements et de chastes élans. Il ne craint pas de nous montrer une courtisane, comme Marion, qui se prostitue de nouveau pour sauver son Didier qu'elle aime, parce qu'il sait que le cœur des femmes est plein de sophismes étranges et de sublimes folies, et qu'une courtisane peut bien avoir un cœur pour un seul amant quand son corps appartient à tous. La Marion et la Tisbé, la Tisbé surtout, sont deux pauvres créatures perdues que l'amour réhabilite et que la passion purifie. On blâme Victor Hugo d'avoir osé toucher à certaines choses intimes qui, étant du domaine de l'histoire, sont, par conséquent, du domaine du drame et de la poésie. Pourquoi ne montrer l'homme que de profil, parce qu'il est beau ainsi, et non de face, parce qu'il est grotesque et laid? Pourquoi hésiterait-il à nous montrer grotesques, faux, ridicules, horribles et laids, ces personnages que l'histoire nous donne comme tels? Auguste craignait de verser, Caligula faisait son cheval consul, Louis XI obéissait à Tristan, Richelieu à un capucin, Élisabeth jurait comme un muletier, et Socrate interrompait son discours sur l'immortalité de l'âme pour prier ses amis de sacrifier un coq à Esculape. Victor Hugo a raison : « Les hommes de génie, si grands qu'ils soient, ont toujours en eux leur bête qui parodie leur intelligence. C'est par là qu'ils touchent à l'humanité, c'est par là qu'ils sont dramatiques. » Ce qui a conquis au grand écrivain toutes les sympathies, c'est qu'il met toujours au service de l'humanité, de la justice et de la vérité, la haute intelligence que la nature lui a accordée. Il a commencé par le *Dernier jour d'un condamné*, étude psychologique qui est un admirable plaidoyer contre la peine de mort, et qu'on ne peut lire sans terreur et sans tressaillements profonds. Il continue par *Claude Gueux*, qui est une admirable défense de la misère poussée au vice et au crime. Plus tard, Victor Hugo se fait publiciste et orateur. Il publie le *Rhin* et des discours où se révèle la seconde phase de sa pensée. C'est le protestant par excellence. Il sait qu'une nation peut sombrer, parce qu'il y a des influences mauvaises qui sont intéressées à amener ce naufrage, et il proteste alors de toute l'énergie de sa conscience et de toute la puissance de son génie contre tous les envahissements des ténèbres, des corruptions et des oppressions. A la révolution de Février 1848, à l'établissement de la République, son rôle politique se dessine et s'accuse davantage. Le poète s'efface devant l'orateur, le livre fait place à la tribune. Il traverse le grand fleuve de la démocratie, il y retrempe son talent, fortifie son génie et complète pour ainsi dire son cœur. Il appartenait seulement à l'art, autrefois; aujourd'hui, il appartient à l'humanité. (A. D.) Pendant l'exil que s'est imposé l'illustre poète à la suite de l'avénement de Louis-Napoléon à l'Empire, il a composé plusieurs ouvrages d'une haute importance littéraire, les *Misérables*, les *Chansons des rues et des bois*, les *Travailleurs de la Mer*, et *Quatre-vingt-treize*.

HUGONE, s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des hugoniacées. L'espèce la plus connue est l'*hugone de l'Inde*, arbrisseau sarmenteux et épineux, dont l'écorce et la racine ont une odeur qui approche de celle de la violette ou de l'iris de Florence. L'*hugone dentée* croît à l'île Maurice, où elle est connue sous le nom de *Liane à crochets*.

HUGONIACÉES, s. f. pl. Bot. Nom d'une famille de plantes des Indes, à dix étamines, placée entre les malvacées et les byttnériacées.

HUGUENOT, OTE, adj. et s. (*h* asp.) Ce mot fut d'abord synonyme, dans la langue française, de *Calviniste*. Les calvinistes et les luthériens se haïssaient mortellement dans l'origine. Ils différaient essentiellement par leurs opinions tant religieuses que politiques. Depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, les sectaires de ces deux communions, devenus accessibles à la tolérance, se sont fait des concessions mutuelles. Les luthériens s'étant rapprochés de l'opinion des calvinistes sur la présence réelle, ceux-ci ont admis leur dogme de la prédestination. Il existe aujourd'hui peu de différence entre les deux doctrines. Mais longtemps avant que cette fusion ne se fût opérée, et du temps de Calvin même, le nom de *huguenots* s'appliquait indifféremment, par toute la France, à tous les réformés, de quelque communion qu'ils fussent. On ne saurait dire combien de conjectures ont été faites sur l'origine de ce mot, qui, comme toutes les appellations de parti, a été d'abord un terme injurieux, puis a passé dans l'usage comme une dénomination ordinaire. Les uns l'ont fait venir de l'hérésiarque Jean Huss, appelant les disciples de Luther, de Zwingle et de Calvin *guenons de Huss*, d'où *Huguenot*. D'autres l'ont rapporté à Hugues Capet, dont les réformés défendaient la dynastie contre les Guises, successeurs prétendus de Charlemagne, et auraient été nommés pour cela *huguenots*. D'autres ont vu la racine du mot dans le nom d'un roi *Hugon*, être fantastique, qui revenait la nuit et se promenait dans les rues de la ville de Tours. Mais de toutes ces étymologies et des autres, que nous ne mentionnons point, la meilleure, la plus rationnelle assurément, est celle qui fait venir ce mot de *eidgenossen*, nom que se donnaient eux-mêmes les protestants de Genève, et qui, en allemand, signifie *alliés par le serment*, *conjurés*; d'où on a dit par corruption *egnot*, puis *huguenot*. Il est assez curieux de remarquer que, durant les guerres religieuses de France, les trois plus grands adversaires de la réforme avaient épousé des femmes ferventes huguenotes, savoir : le duc de Guise, Anne d'Este; le duc de Montpensier, Jacquette Longwi; et le maréchal de Saint-André, Marguerite Lustrac. Dans ces temps singuliers, un baron Pardaillan, zélé huguenot, était abbé de Cîteaux. Nous avons ici une petite *huguenote*, qui dit que les enfants morts sans baptême vont droit en paradis sur la foi de leurs pères. (Mme de Sévigné.) M. de Sully, tout zélé *huguenot* qu'il était, déclare au roi qu'il tient infaillible qu'on se sauve étant catholique. (Bossuet.) Avez-vous renversé le parti *huguenot*, que j'avais affaibli? (Fénelon.) J'ai établi chez moi cinquante familles *huguenotes*, qui vivent comme frères et sœurs avec les familles papistes. (Voltaire.) | *Les Huguenots*, Opéra très-connu de Meyerbeer. Les mélodies en sont très-dramatiques, et la partition se distingue par sa richesse et par des effets puissants.

HUGUENOTE, s. f. (*h* asp.). Art culin. Petit fourneau de terre ou de fonte, auquel s'adapte une marmite qui se ferme hermétiquement. Il a été ainsi appelé parce que les huguenots s'en servaient pour faire cuire de la viande aux jours défendus dans la secte catholique. | Vase de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

HUGUENOTERIE, s. f. (*h* asp.). Secte, parti des huguenots. Les violences des Guises furent généralement regardées comme la cause de la conjuration d'Amboise, où il n'entra pas moins de mécontentement que de *huguenoterie*. (Bruant.)

HUGUENOTIQUE, adj. (*h* asp.). Qui appartient aux huguenots ou à leur doctrine.

HUGUENOTISME, s. m. (*h* asp.). Doctrine, profession de la religion réformée. Ce mot emportait un sens de mépris et de dénigrement.

HUI, adv. (du lat. *hodiè*, même sens). Sert à marquer le jour présent, le jour où l'on est. Vous serez le parrain dès *hui*, je vous en prie. (La Fontaine.) Il entre dans la composition du mot *aujourd'hui*, et il s'emploie, en style de pratique, dans la locution *ce jour d'hui*. Son usage ne s'étend pas au delà. Autrefois, on disait : *d'hui en un an*, *d'hui en un mois*, pour : *d'aujourd'hui en un an*, *d'aujourd'hui en un mois*.

HUILAGE, s. m. Action d'huiler, d'enduire, de frotter d'huile; résultat de cette action. L'*huilage* d'une machine. L'*huilage* d'une mèche. | T. de teint. Immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. | Chez les fabricants de limes, Trempe des limes dans un bain d'huile.

HUILE, s. f. (du lat. *oleum*, même signif.). Substance grasse, inflammable, qui conserve l'état liquide à la température de quinze à vingt degrés et au-dessous. *Huile* végétale. *Huile* animale. *Huile* d'olive. *Huile* de colza. *Huile* de noix. *Huile* de Sésame. *Huile* d'arachide. *Huile* de ricin. *Huile* d'amandes douces. L'*huile* de lin est siccative. Les *huiles* ne gèlent pas parfaitement, et, au lieu d'augmenter de volume à la gelée, comme l'eau, elles en diminuent lorsqu'elles se figent. (Buffon.) | L'*huile animale* est celle qui se tire des différentes parties des animaux. | L'*huile de poisson* se tire principalement de la baleine. | L'*huile de foie de morue* est un excellent remède contre la phthisie. | L'*huile de scorpion* est de l'huile d'olive dans laquelle on a fait mourir des scorpions. | L'*huile animale de Dippel* est un produit de la distillation à feu nu des matières solides, telles que les os, les cornes, etc. | Autrefois on faisait des huiles empyreumatiques avec des crapauds, des lézards; mais elles ne sont plus employées aujourd'hui. | On appelle *huile minérale* celle qu'on tire de quelque minéral; l'extraction de l'huile de schiste a pris de nos jours un très-grand développement. | *Huile de pétrole*, Sorte d'huile qui coule naturellement de certaines pierres et du sol dans diverses contrées, notamment aux États-Unis. | On divise les huiles en *huiles fixes* et *huiles volatiles*. Les premières, soumises à l'action de la chaleur, fournissent des produits volatils, mais par suite d'une altération de leur constitution; les autres se volatilisent en entier sans altération. Les huiles fixes ont une saveur douce, sont insolubles dans l'eau; l'alcool ne les dissout qu'en proportion extrêmement faible, excepté celle de ricin; exposées à l'action de l'air, elles absorbent l'oxygène et s'épaississent : les unes restent toujours grasses; les autres, au contraire, se dessèchent en un vernis transparent; en raison de cette propriété, ces dernières sont employées pour la peinture; bouillies avec de la litharge, elles deviennent beaucoup plus siccatives. Les huiles fixes sont combustibles, mais ne peuvent brûler par l'approche d'un corps en combustion; elles doivent pour cela être imbibées dans une mèche. Traitées par les alcalis et par l'eau, elles se transforment en acides gras, qui, s'unissant aux oxydes, produisent des savons très-différents sous le rapport de la solidité, suivant les espèces d'huiles employées. Les usages principaux des huiles fixes sont l'éclairage, la fabrication du savon, la nourriture, le travail des laines et la peinture. Pour les fabriquer, on suit en général un certain ordre de procédés : nettoyage au tarare de la graine de colza, par exemple; écrasement aux cylindres; broyage aux meules roulantes ou au pilon; chauffage au mouvet à vapeur; première pression ou froissage; broyage aux meules ou au pilon; chauffage au mouvet à feu nu ou à vapeur; deuxième pression ou rebat. Les *huiles volatiles* sont employées pour les arts et particulièrement pour la préparation d'une foule d'objets de parfumerie. Leur odeur est toujours forte, quelquefois nauséabonde, mais plus souvent très-agréable; elles ont une saveur brûlante et même caustique; elles ne peuvent se saponifier; elles sont très-combustibles, et leur vapeur, répandue dans l'atmosphère, peut s'enflammer très-facilement et produire même des mélanges détonants; elles absorbent beaucoup d'oxygène, et peuvent, par suite de cette propriété, rendre complètement impropre à la respiration l'atmosphère dans laquelle elles se trouvent. D'assez nombreuses asphyxies ont été produites par cette cause. Ces huiles se dissolvent très-bien dans l'alcool. Sous le rapport de la composition, les *huiles volatiles* peuvent être divisées en deux sections : celles qui renferment de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone, et celles qui ne contiennent que ces deux derniers éléments. La plupart des huiles, fixes ou volatiles, sont formées de deux substances différentes, inégalement volatiles. Un certain nombre d'essences, celles surtout qui proviennent des parties les plus chaudes de l'Espagne, fournissent une substance analogue au camphre. Les huiles volatiles se trouvent répandues dans toutes les parties des végétaux, excepté dans les fruits. On les obtient, à quelques exceptions près, au moyen de la distillation avec de l'eau, à laquelle on ajoute souvent quelques sels pour en élever le point d'ébullition. | Les huiles fixes s'appellent aussi *huiles grasses*, *huiles douces*; les huiles volatiles, *huiles essentielles*, ou simplement *essences*. | On désigne particulièrement sous le nom d'*huile siccative* l'huile de lin qui se prépare avec de la litharge, de la céruse calcinée, de la terre d'ombre aussi calcinée et du talc pour la dégraisser. | *Huile de bois*, Huile extraite d'arbres que l'on trouve aux Indes orientales. Cette huile a le grand avantage de donner aux bois des navires qui en font usage un beau vernis. | *Huile de terre*, Sorte de bitume qui, aux Indes orientales, à l'île de Java, etc., sort de terre et surnage sur l'eau d'une fontaine. | On a donné aussi le nom d'*huile* à des sucs qui découlent naturellement des plantes et des arbres. | *Huile à brûler*, Huile provenant, soit de matières minérales, soit de matières végétales, soit de matières animales, et qu'on brûle pour l'éclairage. | Composition que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qui est employée comme médicament ou comme parfum. *Huile* d'absinthe, de camomille. *Huile* de castor. *Huile* de scorpion. *Huile* de rose. *Huile* rosat. *Huile* de marjolaine. | *Huiles butyreuses*, Celles qui ont la consistance du beurre, comme celles de cacao, de coco, de palmier, de bois de laurier, etc. Elles s'obtiennent par la décoction dans l'eau bouillante. | Dans le langage ordinaire, *huile grasse*. Frotter d'*huile*. Tache d'*huile*. Commerce des *huiles*. Mettre de l'*huile*, dans une lampe. | Absol. *Huile* d'olive. De bonne *huile*. D'excellente *huile*. *Huile* fine. *Huile* d'Aix. Baril d'*huile*. Assaisonner la salade avec de l'*huile* et du vinaigre.

Rôti, potage à l'*huile*. Friture à l'*huile*, etc. Vous avez de l'*huile* admirable et d'excellent poisson. (Mme de Sévigné.) N'est-ce pas lui qui a versé de l'*huile* sur vos plaies? (Massillon.) Sur les trépieds ardents l'*huile* à grands flots ruisselle. (C. Delavigne.) | *Huile vierge*, La première huile qui sort du pressoir, avant qu'on ait jeté l'eau bouillante sur les olives. | *Huile échaudée*, La seconde huile qu'on arrache des tourteaux de la première au moyen de quelque chaude ou avec l'eau bouillante. | *Huile grenue*, Huile figée en petits grains. | *Huile d'onction, huile sainte*, Huile dont les Juifs se servaient pour consacrer. Il prit aussi l'*huile d'onction*, dont il mit sur le tabernacle et sur toutes les choses qui servaient à son usage. (Bible.) Le grand prêtre a sur lui répandu l'*huile sainte*. (Racine.) Samuel avait versé de l'*huile* sur la tête de Saül. (Voltaire.) | *Les saintes huiles*, Celles dont on se sert pour le saint chrême et l'extrême onction. Il a reçu *les saintes huiles*. Le cardinal de Rohan envoya chercher *les saintes huiles*. (Saint-Simon.) | Fig. *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter une passion déjà très-violente. | *C'est une tache d'huile*, Se dit d'une mauvaise action qui demeure indélébile, d'un affront qui ne s'efface pas. | *Cet ouvrage sent l'huile*, On a brûlé beaucoup d'huile dans la lampe pour le faire, c. à d., il est très-travaillé, et, quelquefois, trop travaillé. | *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, Se dit d'un homme qui s'éteint de vieillesse. Mon père était mort qu'à peine s'écriait-on qu'il se trouvait mal; *il n'y avait plus d'huile à la lampe*. (Saint-Simon.) | *Remettre de l'huile dans la lampe*, Ranimer une vie qui s'éteint. | *Couleurs à l'huile*, Couleurs broyées à l'huile pour les peintres | *Peindre à l'huile*, Avec des couleurs broyées à l'huile. | *Peinture, tableau à l'huile*, Fait avec des couleurs broyées à l'huile. | *Huile douce du vin*, Liquide oléagineux qui se produit par l'action des acides sur l'alcool et qui rentre dans la classe des éthers. | L'ancienne chimie donnait fort improprement le nom d'*huile* à des liquides doués d'une certaine consistance. *Huile* de tartre. On appelait *huile de vitriol* l'acide sulfurique aqueux, et *huile d'arsenic*, du chlorure d'arsenic distillé. | Alchim. *La vraie huile des philosophes*, Le soufre, le mercure ou la pierre au rouge parfait. | *Huile de talc des philosophes*, L'élixir au blanc parfait et accompli. | Vulg. *De l'huile de cotret*, Des coups de bâton. On l'a frotté d'*huile de cotret*. | *De l'huile de coude*, Le frottage. Ces meubles, Madame, ne veulent pas devenir brillants. — C'est que, ma mie, tu y as sans doute économisé l'*huile de coude*. (Humbert.)

HUILÉ, ÉE, part. Oint d'huile. Papier *huilé*. Machine *huilée*. Les carreaux étaient en papier *huilé*.

HUILER, v. a. Oindre avec de l'huile; frotter avec de l'huile. *Huiler* une serrure, des ressorts. | Imprégner d'huile. *Huiler* du papier à châssis. *Huiler* du papier pour copier un dessin, une estampe. | Oindre pour consacrer. L'évêque les oignait d'huile au front, comme on avait *huilé* autrefois les rois des Juifs. (Voltaire.) | Mettre de l'huile dans ou sur quelque chose. *Huiler* de la pâte, des gâteaux, des sardines, etc. | V. n. Hortic. Se dit d'une plante malade et dont l'affection la fait paraître comme imbibée d'huile. | HUILER (s'), v. pr. Être huilé; se frotter d'huile.

HUILERIE, s. f. Fabrique d'huile. | Cellier, magasin à huile. | Moulin à huile.

HUILEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de l'huile, qui est gras, onctueux. Substance *huileuse*. | Qui est comme frotté ou imbibé d'huile. Avoir les cheveux gras et *huileux*. Teint *huileux*. Peau *huileuse*. Surface *huileuse*. Pauvre, crasseux et *huileux* à merveille. (Saint-Simon.) | Art culin. *Sauce huileuse*, Sauce mal liée et devenue grasse en chauffant. | *Fruits huileux*, Fruits tels que la datte, les noix, l'olive, la farine et la graine de lin, etc.

HUILIER, s. m. Ustensile destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre, que l'on sert sur la table. On fait des huiliers de diverses formes et avec des matières très-variées, en bois, en ivoire, en tôle vernie, en argent, en vermeil, en or, etc.; pourvu que la forme qu'on leur donne soit susceptible de recevoir et de supporter les deux ampoules et souvent aussi une salière et une poivrière, elle peut dépendre du goût et de la fantaisie de ceux qui les fabriquent. Sur les anciens *huiliers*, on rencontre souvent une ornementation remarquable, des ouvrages très-délicats, des ciselures, des compositions en bas-reliefs. Beaucoup de ces objets sont ornés de groupes de figures d'animaux, décorés de nielles ou encore émaillés. | Fabricant d'huile.

HUILIÈRE, s. f. Mar. Vase qui sert à contenir et à conserver l'huile des lampes.

HUIR, v. n. Se dit du cri du milan. Le milan *huit*.

HUIS, s. m. (pron. *ui*; par corruption du lat. *ostium*, porte). Anciennement, Porte. Vous n'en sortirez point que par l'*huis* du tombeau. (Malherbe.) On frappe à l'*huis*. (La Fontaine.) | *Huis coupé*, Porte dont le haut peut s'ouvrir pendant que le bas reste fermé. | S'emploie quelquefois dans la langue poétique actuelle. L'*huis* rustique entr'ouvert d'un modeste jardin. (Latouche.) | Est usité plus souvent dans le style burlesque et marotique. Par l'*huis* secret je dois être introduit. (Voltaire.) | Prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme*, La mauvaise fortune ne dure pas toujours | *C'est l'huis à belle femme*, C'est un endroit où chacun est heureux d'entrer. | *Huis clos*, Porte close. | T. de palais. *A huis clos*, A portes fermées et sans que le public soit admis dans la salle où se juge une affaire. Anciennement, en France, les affaires du criminel s'instruisaient et se jugeaient à huis clos; il en est encore ainsi dans quelques États despotiques; mais depuis longtemps déjà le huis clos ne s'emploie plus chez nous que dans les affaires dont les détails pourraient blesser la décence et les mœurs publiques. *Demander le huis clos*, c'est requérir qu'une affaire soit plaidée et discutée hors de la présence du public; mais le jugement doit toujours être prononcé en audience publique.

HUISSERIE, s. f. (rad. *huis*). Assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte. Poteau d'*huisserie*.

HUISSIER, s. m. (rad. *huis*, porte; parce que primitivement l'huissier était le gardien de la porte). Officier ministériel chargé de faire les citations et les notifications nécessaires, soit pour l'instruction des procès, soit pour l'exécution des jugements, soit pour la conservation des droits des parties. *Huissier* au parlement. *Huissier* près le tribunal de première instance. *Huissier* près la cour impériale. Recourir au ministère d'un *huissier*. Charger un *huissier* d'un protêt. L'*huissier* a saisi les meubles de cette famille. | De tout temps il a fallu aux juges des agents qui portassent leurs ordres et exécutassent leurs commandements. A Rome, dans l'origine, le demandeur appelait lui-même la partie adverse devant le tribunal; il avait le droit de l'y traîner de force, lorsqu'elle ne voulait pas l'y suivre volontairement. Mais peu à peu, la procédure se modifiant, on ne tarda pas à voir apparaître des employés auxiliaires de l'*officium* du juge, et qui, sous les noms divers *d'apparitores, d'executores*, de *statores* et de *viatores*, remplissaient des fonctions analogues à celles de nos huissiers. Ce ne fut qu'au moyen âge, et lorsque l'autorité judiciaire des rois prit de l'extension, que la fonction d'huissier acquit l'importance qui lui est restée, et revêtit ses formes actuelles. La difficulté des communications, les violences que se permettaient les seigneurs, l'ignorance presque générale de la lecture et de l'écriture, exigeaient que les ajournements, les citations et, en général, tous les actes de procédure, fussent entourés d'une sorte de solennité et qu'ils fussent signifiés par des officiers ayant un caractère public, pouvant invoquer la force armée, et imprimant à leurs affirmations le sceau de l'authenticité. De là ces formalités sévères qui furent exigées pour les actes de leur ministère, formalités dont un grand nombre subsistent toujours quoiqu'elles n'aient plus de raison d'être. On distinguait, à cette époque, deux espèces de fonctionnaires de ce genre : les *huissiers* proprement dits, chargés de la garde des portes du tribunal et, en général, de tout ce qui concernait le service des audiences; et les *sergents*, plus spécialement investis du pouvoir de faire les commandements et les significations. Le nom d'*huissiers* prévalut peu à peu pour les uns et pour les autres. Les ordonnances de la troisième race témoignent des efforts que fit le pouvoir royal pour assurer aux huissiers l'accomplissement de leurs fonctions et la protection de leur personne. Au XVe siècle, un seigneur fut pendu pour avoir tué un huissier, et d'autres furent punis pour des faits analogues. Les offices des huissiers devinrent vénaux à la fin du moyen âge, comme la plupart des charges judiciaires. Leurs fonctions, réglées définitivement par diverses ordonnances du XVIe et du XVIIe siècle, différaient peu, avant la première révolution, de ce qu'elles sont aujourd'hui. La vénalité de ces offices fut supprimée par le décret du 29 janvier 1791, et la nomination des huissiers confiée aux tribunaux près desquels ils devaient instrumenter, par la loi du 19 vendémiaire an IV; mais sous le Consulat et l'Empire, le gouvernement s'attribua de nouveau le droit de nommer les huissiers, et la vénalité de leurs offices fut rétablie sous la Restauration, par la loi du 28 avril 1816. La législation actuelle reproduit l'ancienne distinction des *huissiers audienciers* et des *huissiers ordinaires*. Les premiers sont choisis par les tribunaux parmi les huissiers ordinaires pour le service des audiences; ce sont eux qui font l'appel des causes, qui maintiennent le silence dans l'enceinte du tribunal, et qui font les significations d'avoué à avoué. Ils sont renouvelés au mois de novembre de chaque année, mais les membres en exercice peuvent être réélus. La quotité du droit dû aux huissiers pour leurs actes est réglée par la loi. Ils ne peuvent exiger de plus forts droits que ceux qui leur sont attribués par le tarif, sous peine d'amende et même de destitution. La loi met à leur charge les actes nuls et frustratoires. Pour être huissier, il faut être Français, avoir vingt-cinq ans accomplis, avoir travaillé pendant deux ans chez un notaire, avoué, huissier, ou pendant trois ans au greffe d'un tribunal, avoir satisfait à la loi du recrutement et rapporter un certificat de capacité et de bonne conduite. | Sorte d'officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du souverain. *Huissiers* du cabinet. *Huissiers* de la chambre, de l'antichambre, de la salle. | Chacun de ceux qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. *Huissier* au ministère de l'intérieur, de la justice, etc. Se faire annoncer par un *huissier*. | Préposé au service de certains corps, des assemblées délibérantes, d'administrations. *Huissiers* du Sénat, du Corps législatif, etc. | Sorte de bedeau. Valet souple au logis, fier *huissier* à l'église. (Boileau.) | *Huissiers à verge*, Se disait autrefois des sergents royaux reçus au Châtelet.

> Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
> Et suis *huissier à verge* en depit de l'envie.
> (MOLIÈRE.)

| *Huissiers à cheval*, Ceux qui avaient coutume d'exploiter à la campagne. | *Huissiers priseurs*, Huissiers qui faisaient les estimations et présidaient aux ventes, aux enchères publiques, avant l'établissement des commissaires priseurs.

HUIT, adj. (*h* asp.; le *t* se prononce à moins qu'il ne soit suivi d'une consonne autre qu'un *h* muet; du lat. *octo*, même signif.). Au nombre de huit; composé d'autant d'unités qu'il y en a dans le nombre huit. *Huit* hommes. *Huit* chevaux. *Huit* mille hectolitres. *Huit* cent mille habitants. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, et *huit* dans l'ordre dorique. Héliogabale, ce Sardanapale des Romains, invitait quelquefois à sa table *huit* boiteux, *huit* chauves, *huit* borgnes et *huit* bègues, puis il les exposait dans le cirque pour être la pâture des bêtes féroces! (Éphen.) | *D'aujourd'hui en huit*, Dans huit jours. | *De lundi, de mardi en huit*, Du lundi ou du mardi au lundi ou au mardi de la semaine suivante. | Huitième. Page *huit*. Tome *huit*. Section, paragraphe, article *huit*. Henri *huit*, roi d'Angleterre; Charles *huit*, roi de France; le pape Grégoire *huit*; mais on écrit ordinairement *Henri VIII, Charles VIII, Grégoire VIII*. | S'emploie pour huitième dans la composition d'un nombre ordinal. *Huit* centième. *Huit* millième. *Huit* millionième. Les mines les plus profondes ne descendent pas à la *huit* millième partie du diamètre de la terre. (Buffon.) | Il faut remarquer quelques anomalies dans la prononciation de ce mot. Il est aspiré dans les exemples suivants : le *huit*, entre *huit* et neuf, dès *huit* heures, vers les *huit* heures, etc. Il est muet dans *dix-huit, vingt-huit, trente-huit*, etc. Mais il reprend son aspiration dans *quatre-vingt-huit, cent huit*. Malgré la sonorité du *t* dans *huit*, ce mot rime régulièrement avec *conduit, nuit, instruit*, et autres mots semblables.

> Entends-tu murmurer ce savant algébriste,
> Qui d'un calcul aride à peine encore instruit,
> Sait que quatre est à deux comme seize est à *huit*.
> (VOLTAIRE.)

HUIT, s. m. (*h* asp.; pron. *huit*; du lat. *octo*, même signif.). L'avant-dernier des neuf nombres, qui, en commençant par l'unité, s'écrivent par un seul chiffre. Il est pair et composé de quatre fois deux unités. La moitié de ce nombre vaut quatre; le double seize; le quadruple, trente-deux; son carré est soixante-quatre. *Huit* et deux font dix. De *huit* j'ôte trois, reste cinq. *Huit* multiplié par trois donne vingt-quatre. | Le chiffre qui marque huit. Sa figure arabe est 8; romaine, VIII; grecque, η'. Un *huit* de chiffre. Ce *huit* est mal fait. Le nombre *huit cent quatre-vingt-huit* s'écrit par 888. | Chirurg. *Huit de chiffre*, Sorte de bandage fait en forme de huit. Appliquer un *huit de chiffre*. | Technol. Sorte de compas d'épaisseurs ayant la forme d'un huit, et dont se servent les horlogers et les tourneurs. | *Huit de cœur, de trèfle, de pique, de carreau*, Carte sur laquelle sont peints huit cœurs, huit trèfles, huit carreaux. Avoir un brelan de *huit*, les quatre *huit*. | Le

huitième jour. Il est arrivé le *huit* du mois, ou simplement le *huit*. | Prov. *Il y a loin de huit à dix-huit*, Deux choses se ressemblant par certains côtés peuvent être différentes ou même opposées sous d'autres.

HUITAIN, s. m. (*h* asp.; rad. *huit*). Petite pièce de poésie composée de huit vers. Faire un *huitain*. Composer un *huitain*. | Stances de huit vers dans une chanson, une ode ou un plus grand poème.

HUITAINE, s. f. (*h* asp.). Nombre collectif de huit ou environ. Une *huitaine* d'hommes. | Absol. Huit jours. Aller passer une *huitaine* à la campagne. Avoir de l'occupation, du travail pour une *huitaine*. Laisser passer la *huitaine*, une *huitaine* avant de s'en retourner chez soi. Promettre de payer dans la *huitaine*. Le parlement ne fit jamais de représentation que dans la *huitaine*. (Voltaire.) | On dit aussi *Une huitaine de jours*. | T. de pratique. *A huitaine, à la huitaine, dans huitaine*, Dans huit jours. Assigner *à la huitaine*. Remettre une cause *à la huitaine*.

Un aigle, sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait point appeler un aigle *à la huitaine*.
(BOILEAU.)

| Famil. Synonyme de *Semaine*. Bonne *huitaine*. Travailler toute la *huitaine*. | Par extens. L'argent gagné en travaillant pendant la semaine. Ma *huitaine* est de 36 francs. On m'a payé ma *huitaine*.

HUITANTE, adj. et s. Nom de nombre synonyme de *Quatre-vingts*. Le numéro *huitante*. *Huitante* soldats. Elle brillait au premier rang, entourée de *huitante* amazones, s'escrimant de la lance et de l'arquebuse. (Castil-Blaze.) | Ce mot est tombé en désuétude et c'est dommage, car il entrait dans la série : *cinquante, soixante, septante, huitante, nonante*.

HUITIÈME, adj. (*h* asp.). Dont l'ordre, le rang, le degré se détermine par le nombre huit. Le *huitième* siècle. La *huitième* place. Le *huitième* numéro. Le *huitième* jour. Tous les *huitièmes* jours, vous viendrez. | *La huitième partie d'une grandeur ou quantité*, Une partie d'un tout divisé en huit portions égales. | Anc. législat. *Huitième denier*, Droit qu'on faisait payer tous les trente ans aux engagistes des biens aliénés des ecclésiastiques, pour être confirmés dans leur jouissance, ou pour permettre aux bénéficiers d'y rentrer. | S. m. La huitième partie d'un tout. Le *huitième* d'un nombre, d'une somme, d'une longueur, d'une dimension quelconque. Le *huitième* de quarante est de cinq. Être intéressé dans une entreprise pour un *huitième*, pour trois *huitièmes*. Avoir droit à deux *huitièmes* dans le partage de certains bénéfices. | *Droit de huitième*, Droit d'aide qui se levait autrefois sur les vins en détail. | Le huitième jour. Il arrivera le *huitième* du mois. On dit mieux *Le huit*. | Dans les colléges, on dit, pour désigner un enfant qui appartient à la classe de huitième : *Ce petit garçon est un bon huitième*. | S. f. Classe de huitième, la plus basse dans les lycées, colléges et autres latinoirs; est ainsi nommée à cause de son numéro d'ordre. Régent de *huitième*. Écoliers de *huitième*. Être en *huitième*. | Le lieu où la classe de *huitième* est enseignée. La *huitième* est au fond de la cour du lycée. La *huitième* est trop petite pour tant d'élèves. On dira mieux, *La salle de huitième*. | Les matières enseignées à la classe de huitième, le cours de huitième. Ce régent professe la *huitième*. Cet écolier a fait une bonne *huitième*. La *huitième* est faible. | Au jeu de piquet, la réunion des huit cartes d'une même couleur. On dit aussi *Une dix-huitième*.

HUITIÈMEMENT, adv. (*h* asp.). En huitième lieu.

HUIT-PIEDS, s. m. T. de mus. Orgue dont les plus longs tuyaux ont 8 pieds de longueur (2m 66). Des *huit-pieds*.

HUITRE, s. f. (du lat. *ostreum*, même sens). Genre de mollusques acéphales ou privés de tête apparente, de l'ordre des lamellibranches. La forme de leur coquille est ronde, ou ovale, ou allongée, assez régulière, épaisse, nacrée à l'intérieur, grossièrement feuilletée à l'extérieur. On dit, en parlant de l'huître, ce *bivalve*, parce que l'animal est renfermé dans une coquille divisée en deux compartiments qui s'ouvrent et se referment. L'animal qui habite cette coquille est hermaphrodite et vivipare, c. à d. qu'il reproduit ses petits de lui-même sans accouplement. Il est privé de toute locomotion. Il reste fixé aux rochers ou aux racines des arbres au fond de l'eau. Les huîtres fournissent un mets très-agréable, très-nourrissant et de facile digestion. Celles de la Manche sont les meilleures de l'Europe. Celles qu'on estime le plus en France viennent des côtes de la Bretagne et de la Normandie, surtout du rocher de Cancale. Il faut trois ans à une huître pour acquérir la taille de celles qui se vendent sur nos marchés. La pêche des huîtres se fait généralement, en France, du mois de septembre au mois d'avril. C'est alors que les huîtres sont les meilleures; dans les autres mois elles sont plus maigres et moins fraîches. Ces mollusques aiment à vivre sur les côtes, à peu de profondeur, dans une mer tranquille et sans courants. Quand ces circonstances favorables se présentent sur une grande étendue, ils s'y accumulent et forment ce que l'on appelle un *banc d'huîtres*. Il est de ces bancs qui présentent plusieurs kilomètres d'étendue, et qui semblent inépuisables, quoiqu'ils fournissent de ces mollusques, depuis un long temps, à une consommation considérable. La pêche des huîtres s'exécute à la drague, instrument de fer de la forme d'une houe, garni d'une poche en cuir ou d'un filet et que l'on attache au bateau; celui-ci, poussé par le vent, entraîne la drague, qui, agissant comme un râteau, détache les huîtres que reçoit le sac. On en ramasse ainsi jusqu'à un millier à la fois. Cette pêche est sévèrement interdite pendant les mois de

Huître.

mai, juin, juillet et août, temps où les huîtres jettent leur frai. Ces animaux n'acquièrent toute l'excellence de leur qualité qu'après avoir séjourné pendant quelque temps dans un bassin d'eau salée, d'environ 1 mètre de profondeur, et qui communique avec la mer par un canal, ce qui permet de renouveler l'eau. C'est ce qu'on appelle *parquer des huîtres*. Ce parc doit être garni, dans toute son étendue, d'une couche de sable et de petits galets pour que l'eau reste toujours limpide. Un autre résultat qu'on obtient en parquant les huîtres, c'est de les habituer à retenir l'eau qu'elles contiennent, ce qui leur permet de vivre plus longtemps hors de la mer et en facilite le transport au loin. Les parcs les plus connus aujourd'hui sont ceux de *Marennes* (Charente-Inférieure); de *Saint-Wast*, *Saint-Cost*, *Réville* et *Harfleur* (Manche); de *Courseulles* (Calvados), d'*Étretat*, *Fécamp* et *Tréport* (Seine-Inférieure), et de *Dunkerque* (Nord). Les huîtres d'*Ostende* sont beaucoup plus petites que nos huîtres communes. Leur forme est ovale, leurs coquilles sont minces et translucides; elles sont très-pleines. La plus grande partie des huîtres qui se consomment à Paris comme venant d'Ostende sont tirées des parcs de Dunkerque et diffèrent peu de celles de la Belgique. Les *huîtres vertes* anglaises sont de la même espèce que celles d'Ostende. Depuis quelques années, on a transporté des huîtres de la Manche sur trois points du littoral de la Méditerranée, où l'on espère créer des bancs de ces précieux mollusques : à Cette, à Toulon et à Saint-Tropez. Les Athéniens de l'antiquité se nourrissaient des huîtres, et se servaient de leurs écailles pour donner leurs suffrages. Les Romains furent les premiers à les faire venir à grands frais des diverses contrées où elles abondent; c'est à eux qu'on est redevable de l'invention des *parcs aux huîtres*. En médecine, les valves de l'écaille des huîtres sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant. Pêcher des *huîtres*. Manger des *huîtres*. Ouvrir, écailler des *huîtres*. Une douzaine d'*huîtres*. Une cloyère d'*huîtres*. Déjeuner d'*huîtres*. *Huîtres* fraîches *Huîtres* vertes. *Huîtres* marinées. Une *huître* que le flot y venait d'apporter. (La Fontaine.) L'*huître* ouvre son écaille et reçoit, avec l'eau de la mer, des corpuscules et des insectes de différents genres. (Bonnet.) J'arrive du Havre où m'avait appelé la nouvelle de la mort de mon oncle, que j'ai trouvé à déjeuner, mangeant sa *huitième* douzaine d'*huîtres*. (Ch. de Bernard.) Le chanoine dévorait des *huîtres*.

L'*huître* est pour le juge;
Les écailles pour les plaideurs.
(LA FONTAINE.)

| *Huîtres perlières*, Huîtres où l'on trouve des perles. | Fig. et famil. Personne stupide, tout à fait inhabile à faire quelque chose. Quelle *huître*! Cet homme est une *huître*. Le curé est une *huître*, un pingouin. | *Chanter, jouer comme une huître*, Chanter ou jouer mal, sans faire preuve d'aucun talent.

HUITRIER, s. m. (rad. *huître*, parce que cet oiseau s'en nourrit). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Les *huîtriers* habitent, en troupes plus ou moins nombreuses, les plages maritimes désertes et les récifs découverts. Ils se nourrissent de petits animaux marins, d'huîtres, de patelles et d'autres coquillages, qu'ils ramassent principalement dans le sable du rivage au moment du reflux. Ces oiseaux ne font point de nid; ils déposent leurs œufs sur le sable et hors de l'atteinte des eaux. L'*huîtrier pie* ou *pie de mer* est varié de noir et de blanc. L'*huîtrier* n'a son bec en hoche que pour ouvrir les écailles d'entre lesquelles il tire sa pâture. (Buffon.)

HUÎTRIÈRE, s. f. Place de la mer où se trouve un banc d'huîtres. *Huîtrière* naturelle. *Huîtrière* artificielle. | Adjectiv. *L'industrie huîtrière*, Celle qui s'occupe de la pêche, de l'élève et de la vente des huîtres. Cette industrie est en grande voie de progrès.

HULAN, s. m. (*h* asp.). Nom d'une milice, d'origine asiatique, qui vint en Pologne et en Lithuanie à l'époque où des colonies tartares s'établirent dans ces pays. Les souverains de ces contrées accordèrent de grands priviléges à cette cavalerie. Les hulans étaient armés d'un sabre, d'une paire de pistolets et d'une longue lance ornée d'une flamme. Le costume consistait en une veste courte, recouverte d'une sinarre à petits parements, tombant jusqu'au-dessous des genoux, et en un pantalon à la turque. La coiffure était le kartka, ou bonnet polonais. Le maréchal de Saxe voulut introduire les hulans en France, et en 1734 il en forma un régiment de 1,000 hommes, qui fut licencié après sa mort. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des régiments de hulans. | On écrit aussi *Uhlan*.

HULLAH, s. m. Nom par lequel on désigne, en Turquie, celui qui devient pour un jour l'époux d'une femme répudiée, afin que le premier mari puisse légalement la reprendre.

HULOT, s. m. Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour y faire passer un câble, lorsque l'écoutille est fermée. | Ouverture par laquelle on passe le moulinet de la manivelle.

HULOTTE, s. f. (*h* asp.; du lat. *ulula*, même sens). Espèce de hibou. La *hulotte* est la plus grande de toutes les chouettes. (Buffon.) Tout aurait été silence sans le gémissement de la *hulotte*. (Chateaubriand.) Le clocher sert de refuge aux *hulottes*.

HULULER, v. n. (*h* asp.; du lat. *ululare*, hurler). Crier à la manière des oiseaux de nuit, comme la hulotte. Il est peu usité.

HUM! interj. (pron. *ome*). Émission vocale plus ou moins accentuée, suivant la disposition morale de celui qui la profère, et marquant des sens divers, qui correspondent à la pensée actuelle de celui qui parle. Elle exprime tantôt le pressentiment, le soupçon, l'inquiétude, la crainte, tantôt le doute, l'incertitude, l'hésitation, la réticence, l'ironie, le mépris ou l'impatience. *Hum!* je prévois de grands embarras. *Hum!* ce que vous désirez est bien difficile à obtenir. *Hum!* que voulez-vous que l'on y fasse? *Hum!* Il y a ici quelque chose. (Marivaux.)

HUMAIN, AINE, adj. (du lat. *humanus*, même sens). Qui est de l'homme, qui appartient à l'homme en général; qui a le caractère de l'humanité. Le genre *humain*. Le corps *humain*. L'esprit *humain*. L'espèce *humaine*. La sagesse *humaine*. Les misères *humaines*. Les infirmités *humaines*. Les cris que j'entendais ne partaient pas d'une voix *humaine*. L'art imprime à la matière le cachet *humain*. Les choses *humaines* ne sont point parfaites. (Bossuet.) Une considération toute *humaine* les a retenus. (Bourdaloue.) Rien ne montre mieux la faiblesse *humaine* que le pouvoir de l'opinion. (Voltaire.) Ce lieu est charmant, mais agreste et abandonné; je n'y vois point de travail *humain*. (J. J. Rousseau.) | Tout ce qui est propre à l'espèce humaine; tout ce qui est du corps, de l'esprit, de l'âme; tout ce qui fait partie de la vie de l'homme, de la famille, de la nation, de l'humanité, rentre dans cette acception du mot *humain*. Les sentiments, les pensées; les actes, les volontés; les plaisirs, les douleurs; les passions, les vertus; les vices, les crimes; les grandeurs, les petitesses; le bonheur, le malheur; la poésie, les réalités; le chagrin, l'espérance, sont jetés pêle-mêle dans l'abîme de la destinée de l'homme. Sa fidélité envers lui-même, le culte de sa conscience, tel est son meilleur guide. Le plus souvent ses instincts natifs ne sont ni bons ni mau-

vais en eux-mêmes; ils exigent, pour être l'un ou l'autre, que l'homme, dans sa liberté, les mette en action. Sans doute notre nature est à grande distance de l'idéal de perfection que chacun de nous porte en soi. Rien n'est stable, rien n'est tel que nous le désirons; mais cette loi du changement perpétuel qui régit toutes choses ne semble-t-elle pas attester la noblesse et la grandeur de l'homme, qui peut, s'il le veut, rester lui-même en faisant son devoir? Pour que la dose de bonheur possible devienne le partage de notre pauvre espèce, dans la sphère où elle s'agite, il faut que chaque individu puisse répondre de soi et prêter appui à d'autres. Une société forte et fraternelle peut seule donner le bonheur à ses enfants. | Social, de la vie sociale; du monde. Choses *humaines*. | A quoi l'homme est sujet, exposé. Les vicissitudes *humaines*. | Possible à l'homme, à la portée de l'homme; dont les hommes peuvent se servir. Moyens *humains*. Voies *humaines*. Faire des efforts plus qu'*humains*. | Propre à l'homme et indépendant de Dieu. On ne peut se sauver par des moyens purement *humains*, disent les partisans du dogme de la grâce. | Fondé sur l'autorité, la certitude morale. Je n'ajoute qu'une foi *humaine* au récit que je viens de lire. | Fondé sur l'autorité de l'Église, non sur celle de Dieu. On dit dans ce sens *Foi humaine*. | Contraire à la raison, au devoir; conforme à la passion, d'accord avec l'intérêt personnel. Ces sentiments, trop *humains*, se révélèrent dans la conduite égoïste qu'il tint avec nous depuis cette conjoncture. | En parlant des actes, libre, fait avec conscience et liberté. On distingue les *actes humains* et les *actes de l'homme*. Les premiers sont ceux que leur auteur accomplit de son plein gré, sachant ce qu'il fait, pourquoi il le fait, jouissant de l'empire de sa volonté. Les autres sont ceux que l'homme fait sans attention, sans délibération et, partant, sans s'y être déterminé de lui-même. Ainsi, lorsqu'on porte du secours à quelqu'un, ou qu'on sacrifie sa fortune pour une cause juste, il y a *acte humain*; mais il y a seulement *acte de l'homme* si, quand on chancelle et qu'on est en danger de tomber, on étend la jambe ou le bras pour garder l'équilibre et empêcher la chute. | Par opposition à *divin*, qui est de la terre, qui est fait par les hommes; qui ne vient pas de Dieu. Les consolations et les joies *humaines*. La sagesse *humaine*. La science *humaine*. Le droit *humain* et le droit divin. Les lois divines et les lois *humaines*. | Profane, en dehors de la théologie. *Les lettres humaines*, c. à d. la grammaire, la poésie, la rhétorique, l'histoire et la littérature profane. Ce moine n'avait pas autant de goût pour la théologie que pour les *lettres humaines*. | Qui a forme humaine, qui représente la forme humaine. Je distinguai alors un objet *humain* taillé dans le roc. | Fig. et famil. *N'avoir pas figure humaine, forme humaine*, Être difforme ou défiguré, excessivement laid. | T. d'astrol. *Signes humains*, Celles des constellations qui représentent quelque figure humaine, soit dans le Zodiaque, soit au dehors, comme la Vierge, les Gémeaux, Persée, Andromède, Orion. | Qui est sensible qui a de la pitié. Cet homme est très-*humain*. Un vainqueur *humain*. On ne peut être juste si l'on n'est *humain*. (Vauvenargues.) Le peuple est *humain*.

Le ciel les fit *humains*, hospitaliers et bons,
Amis des doux plaisirs, des festins, des chansons.
(A. CHÉNIER.)

| *Avoir, montrer des sentiments humains*, Montrer de la sensibilité, de la bienveillance. | *N'avoir rien d'humain*, Être dur, impitoyable. Si l'on doit le nom d'homme à qui *n'a rien d'humain*. (Corneille.) *Rien d'humain* ne battait sous son épaisse armure. (Lamartine.) | Bienfaisant. Il était *humain*, et il mettait un soin extrême à cacher le bien qu'il faisait. | Doux, affable, gracieux. Hazael, me regardant avec un visage doux et *humain*, me tendit la main et me releva. (Fénelon.) Les mœurs chinoises étaient les plus *humaines* et les plus sages de tout l'Orient. (Volt.) | En parlant d'une femme, ce mot devient quelquefois synonyme de *complaisante, faible*, et se prend en mauvaise part. La belle est plus *humaine*. Il a su la rendre *humaine* en lui faisant des présents.

Ces lieux si décriés que ces femmes *humaines*
Tiennent pour soulager les amoureuses peines
(RÉGNIER.)

| Famil. *Vous n'êtes pas humain*, Vous ne vous laissez pas toucher, vous ne cédez pas facilement à ce qu'on exige de vous; on désire que vous soyez complaisant, et vous ne l'êtes point. | *Il n'a pas figure humaine, il n'a pas forme humaine*, Se dit de quelqu'un qui est horriblement laid ou difforme. | *L'humaine engeance, l'humaine espèce, la gent humaine*, L'homme en général, ou le genre humain. | Cet adjectif peut se placer devant son substantif, surtout en poésie, lorsqu'il signifie qui appartient à l'homme, qui est propre à l'homme, qui concerne l'homme en général. Ainsi on dit : *La folie humaine* ou *l'humaine folie*. *Les vertus humaines* ou *les humaines vertus*. *L'entendement humain* ou l'*humain entendement*. | Cependant, on ne dirait pas l'*humain corps* pour *le corps humain*; *l'humain genre* pour *le genre humain*. | Dans le sens de doux, affable, humain, compatissant, etc., il suit toujours le substantif : Un homme *humain*. Une femme *humaine*. Ces barbares se montrèrent *humains* après la victoire. | Au plur. *Humains* se dit pour hommes dans le style élevé ou poétique. *Le maître des humains*, Dieu. La foule des *humains*. La destinée des *humains*. Minos juge aux enfers tous les pâles *humains*. (Racine.) Faut-il toujours combattre ou tromper les *humains?* (Voltaire.) Je suis le plus malheureux des *humains*, si vous êtes coupable. (J. J. Rousseau.) Le plaisir d'être, de vivre au milieu des *humains*.

Mais plaignons les *humains*, et laissons les tyrans
S'environner d'acier, s'entourer de méchants.
(MASSON.)

| Se dit quelquefois au singulier, dans le style familier ou burlesque. C'était un bon *humain*. C'est le meilleur *humain* que je connaisse.

HUMAINEMENT, adv. (pron. *uméneman*; du lat. *humanè*, même sens). Comme homme, en tant qu'homme; suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. On ne saurait *humainement* faire plus. Cela est *humainement* impossible. J'ai fait *humainement* tout ce que j'ai pu, et quand on en est arrivé aux bornes de son talent, il faut s'en tenir là. (Voltaire.) | *Humainement parlant*, En se rapportant à la nature imparfaite et faillible de l'homme; en parlant selon les idées vulgaires. Cette expression est la formule dont se servent tous ceux qui veulent excuser le vice, la cupidité et une foule de turpitudes, comme des faiblesses pardonnables de notre pauvre nature; alors ces mots *humainement parlant* reçoivent un grand nombre de sens, qui ne se précisent que par les sujets auxquels ils se rapportent dans le discours. *Humainement parlant*, c'est un grand bien d'être riche. *Humainement parlant*, le mal des uns est utile aux autres. *Humainement parlant*, il est plus simple et plus avantageux de travailler chacun pour soi. Ces phrases et mille autres semblables contiennent de secrètes illusions, des laideurs cachées; elles offrent une excuse adroite de mauvais instincts qu'on n'approuverait jamais, si la vérité n'était pas voilée par les termes. | Relativement aux hommes, aux points de vue de l'espèce humaine. Cette mère des empires, à la considérer plus *humainement*, a de grandes utilités. (Bossuet.) | Avec un sentiment humain, avec bonté. Traiter *humainement* les vaincus. | Comme des hommes. Ces esclaves ne sont, en général, ni considérés ni traités *humainement*. | Ironiq. Albéroni lui écrivit *humainement* que les soldats sont faits pour mourir quand cela convient. (Duclos.)

HUMANISANT, ANTE, adj. Qui a pour effet d'humaniser, de civiliser. Quoi de plus naturel que d'appliquer le terme et l'idée d'études pour ainsi dire *humanisantes* à cette éducation par les langues anciennes et par les branches du savoir qui s'y rattachent? (Encycl.) Les arts sont au premier rang parmi les causes *humanisantes*.

HUMANISATION, s. f. Action de rendre humain, plus humain. Tandis que cette amélioration des mœurs des peuples, qui constitue la civilisation, avait une si heureuse influence sur l'*humanisation* des guerres politiques. (Mollien.)

HUMANISÉ, ÉE, part. Qui a pris la nature humaine. Le péché est *humanisé* en lui. (Bossuet.) | Rendu humain, doux, moins sévère. La vertu chez elle est fort *humanisée*. (Molière.)

HUMANISER, v. a. Rendre humain, adoucir. Une longue période de paix *humanisa* les mœurs de la nation. Cet homme était féroce, de bons procédés l'ont *humanisé*. Déjoce fut si occupé à adoucir, à *humaniser* les mœurs de la nation, qu'il n'entreprit jamais rien contre ses voisins. (Rollin.) | Rendre plus conforme aux mœurs humaines, aux façons générales. Nous fîmes de vains efforts pour l'*humaniser*. | *Humanisez votre discours*, Parlez comme les autres hommes. | Civiliser. Le commerce des Européens a *humanisé* de nombreuses populations sauvages ou barbares. La musique *humanise* sensiblement les peuples grossiers. | Famil. Rendre plus favorable, plus traitable. Il ne pouvait vivre avec personne : la société et l'expérience l'ont *humanisé*. Il se montre un adversaire ardent; mais, ne craignez rien, nous avons le moyen de l'*humaniser*. | S'HUMANISER, v. pr. Devenir plus humain, plus traitable. Commencer à *s'humaniser*. Que d'un peu de pitié ton âme *s'humanise*. (Molière.) | Se dépouiller d'une certaine austérité, de certains sentiments et de certaines formes trop rigides. Il s'était séquestré, ne voyait personne; mais il paraît maintenant *s'humaniser*. Si les gens chagrins savaient combien ils sont haïssables, ils tâcheraient de *s'humaniser*. (Bell.) | Par ironie. Être moins sévère, moins difficile. Cette dame *s'humanise* un peu. La belle *s'est humanisée*. | Se conformer, se mettre à la portée des autres. C'est un homme d'une intelligence supérieure; mais il *s'humanise* avec les esprits ordinaires. Les précieuses croiraient s'abaisser, si elles *s'humanisaient* à parler comme les autres. | Agir familièrement avec des personnes qu'on refusait auparavant de voir et d'entendre. Voyez-vous comme ce vieux Crésus *s'humanise* avec vous depuis qu'il y voit son intérêt? | S'abaisser jusqu'à l'homme, en parlant des dieux. | Se faire homme, s'incarner dans un homme. Le Verbe s'est fait chair, *s'est humanisé*. (Fénelon.) Certains esprits demandent à *s'humaniser*.

HUMANISTE, s. Celui, celle qui étudie les humanités, qui fait ses humanités dans un lycée ou collége. | Celui, celle qui sait ou qui enseigne les humanités. Excellent *humaniste*. Médiocre *humaniste*. *Humaniste* rempli d'érudition et de goût. | Les Allemands appellent *humanistes* ceux qui font de l'étude des langues classiques la base de l'enseignement; par opposition à *réalistes*, ceux qui se livrent à l'industrie.

HUMANITAIRE, adj. Qui concerne l'humanité, le genre humain. Théorie *humanitaire*. Philosophie *humanitaire*. La doctrine humanitaire a pour objet d'apprendre aux hommes qu'ils sont tous solidaires dans le passé, le présent et l'avenir. Elle considère l'existence actuelle comme l'un des jours de la grande vie commune; et elle fait vivre chaque homme autant que l'humanité elle-même dans le sein de Dieu. | Qui intéresse l'humanité, qui sert l'humanité. La science, l'art, l'industrie, sont *humanitaires*. | S. Celui, celle qui est partisan des doctrines humanitaires ou de l'humanité considérée comme un grand être collectif. C'est un *humanitaire*. | Adjectiv. Un philosophe *humanitaire*.

HUMANITARISME, s. m. Néol. Système, doctrine humanitaire.

HUMANITÉ, s. f. (du lat. *humanitas*, même sens; de *humus*, terre). Essence de l'homme, ce qu'il y a d'essentiel dans la qualité d'être humain. Cette humanité, proprement dite, constitue l'homme ce qu'il est nécessairement, et elle ne pourrait être modifiée en rien, sans qu'il cessât d'être homme. J'ai pris votre joug sur moi, en me revêtant de votre chair mortelle et de votre *humanité*. (Bourdaloue.) | Nature de l'homme en général, ou ce qui le constitue tel qu'il est dans son espèce. Dans cette acception, l'humanité distingue l'homme de l'animal et le classe dans l'ordre des êtres. Pour moi, j'aime autant perdre aussi l'*humanité*. (Molière.)

Ne cache pas tes pleurs, cesse de t'en défendre,
C'est de l'*humanité* la marque la plus tendre.
(VOLTAIRE.)

| Par un procédé naturel à l'esprit humain, ce mot s'applique souvent aux principaux caractères de la nature humaine, à ce qu'elle présente de plus distinctif et de plus saillant, comme la force, la grandeur, la faiblesse, l'imperfection, mais surtout la bonté, la sensibilité, la compassion. Ainsi l'on dit : *C'est au-dessus de l'humanité*, C'est au-dessus de la force de tout homme; *Payer tribut à l'humanité*, Mourir ou se laisser aller à quelque faiblesse. Mais l'acception la plus ordinaire de ce mot est celle qui en fait presque un synonyme de pitié. Il exprime alors ce sentiment qui nous associe aux souffrances des autres êtres sensibles, même des animaux. C'est par la douleur que ceux-ci ressemblent peut-être le plus à l'homme. Quand la bête gémit, il semble qu'il y ait en elle quelque chose de plus touchant, de plus capable de nous pénétrer. La faculté sympathique, la tendresse expansive, l'instinct secourable, n'est cependant pas l'apanage des animaux. Ils paraissent en être dépourvus ou faiblement dotés. Leur sensibilité se borne à leurs propres souffrances; ils ne connaissent pas l'attendrissement, et ils sont plutôt effrayés que touchés des cris d'un blessé. On les voit, au contraire, jouir souvent des palpitations de leurs victimes, et éprouver ces sentiments atroces qui constituent la férocité. C'est pour cela que la pitié s'appelle humanité; elle est le signe particulier de l'homme. Plus il est bon, sensible, doux, aimant, bienfaisant, plus il est lui-même, plus il se rapproche de sa vraie nature, plus il est dans sa véritable voie. Mais la médaille humaine n'a-t-elle pas deux faces? L'une porte écrits ces mots : *pitié, indulgence, respect de la faiblesse, fraternité, justice et amour*; sur le revers on lit : *cruauté, bassesse, noirceur, lâcheté, crime,*

Seulement la langue préfère avec raison l'élément positif, le vrai côté de l'homme; elle rejette dans l'ombre ce qui doit y demeurer, et n'applique pas le mot humanité à ce qui est destructif de la nature humaine. Lorsqu'elle emploie cette expression, *traiter quelqu'un avec humanité*, il ne saurait jamais venir à la pensée qu'il s'agit de le maudire, de le calomnier, de le trahir, de le tuer, de le traiter comme une bête féroce. L'orsqu'elle se sert de ces mots, *être sans humanité, n'avoir aucun sentiment d'humanité*, elle ne marque pas l'absence de faiblesses, de défauts, de vices, de perversité; mais le manque de cette qualité de cœur et d'âme qui place l'homme si haut, et à laquelle on reconnaît l'enfant de Dieu. J'ai essayé de peindre ce sentiment généreux, cette *humanité*, cette grandeur d'âme qui fait le bien et qui pardonne le mal, ces sentiments recommandés par les sages de l'antiquité, ces lois de la nature toujours si mal suivies. (Voltaire.) Que tant de beaux parleurs seraient confus avec leurs saintes maximes d'*humanité*, si tous les malheureux qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir! (J. J. Rousseau.) Et chacun dit: *Faites cela par humanité.* | L'espèce humaine, le genre humain, les hommes en général. Honorer l'*humanité* par ses vertus. Rendre des services à l'*humanité*. Il serait honteux de taire des vérités importantes à l'*humanité*. Pour le bien de l'*humanité*. Va, va, je te le donne pour l'amour de l'*humanité*. (Molière.) L'amour de l'*humanité* est une passion comme une autre. (Robespierre.) Il s'agit de venger l'*humanité*. (Voltaire.) Tu comptes les maux de l'*humanité*, et tu dis : La vie est un mal. (J. J. Rouss.) Délivrons l'*humanité* des tyrans. Va, fuis, l'*humanité* te rejette loin d'elle. (C. Delavigne.)

. . . . . Servons l'*humanité*;
Après nous rendrons grâce à la divinité.
(M. J. CHÉNIER.)

| Les hommes, la famille humaine considérée collectivement par rapport à sa nature, sa fonction, son but et sa destinée. Pascal a dit : « Toute la suite des hommes, pendant le cours des siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement. » Parmi les préceptes élémentaires de Vico, on trouve ceux-ci : « Le sens commun est un jugement sans réflexion, qui est généralement porté et senti par toute une classe, par tout un peuple, par toute une nation ou par le genre humain tout entier. » Il doit y avoir nécessairement dans la nature des choses humaines une langue mentale commune à toutes les nations; et il ressort de sa doctrine que le monde humain se meut dans un circuit fatal, mais que Dieu tend à absorber l'homme et l'humanité. Selon Herder, l'humanité est le but de la nature humaine, et Dieu, en donnant ce but aux hommes, a placé leur destinée entre leurs mains. Tout le bien qui a été fait dans le cours des âges a été fait pour l'humanité; tout ce qui a été vil, injuste, tyrannique, a été conçu contre elle. Dans tous les établissements civils, dit le grand philosophe allemand, depuis la Chine jusqu'à Rome, dans toutes les révolutions, dans la paix comme dans la guerre, même dans les fautes et les égarements des peuples, se manifeste cette grande loi de la nature : que l'homme soit l'homme !... Depuis le commencement de notre vie, notre âme semble n'avoir qu'une seule mission, celle d'acquérir *une figure interne*, la forme de l'*humanité*, et de se sentir par là entière et heureuse comme le corps dans ce qui lui appartient... A mesure que la véritable humanité s'est développée, les êtres destructeurs de l'espèce humaine ont diminué de puissance et de nombre... L'espèce humaine est destinée à parcourir sa carrière en changeant de culture et de formes; mais son bien-être ne sera permanent qu'autant qu'il sera seulement et essentiellement fondé sur la raison et la justice... Le but de l'existence présente est l'éducation de l'humanité. C'est aussi la théorie de Gœthe, qui l'exprime d'une manière si poétique et si éloquente au commencement du *Faust*. « Ainsi, dit-il, pour te faire plaisir, le poete doit follement et de gaieté de cœur renoncer à son plus beau droit, droit d'homme, qu'il tient de la nature? Par quelle puissance remue-t-il tous les cœurs, par quelle puissance soumet-il les éléments, si ce n'est par l'accord qui remplit son être et reconstruit le monde dans son cœur? Qui appelle l'individu à la considération générale, à la vie puissante, harmonieuse? Qui soulève les orages des passions? Qui fait luire le crépuscule dans la disposition sérieuse? Qui sème toutes les belles fleurs du printemps sur les pas de la bien-aimée? Qui tresse les feuilles vertes, les feuilles insignifiantes, en couronne de gloire à distribuer aux mérites de toute espèce? Qui soutient l'Olympe, assemble les dieux? La force de l'homme, dont le poète est la révélation. » Edgar Quinet s'exprime ainsi sur la marche de l'humanité : « De toutes les volontés intelligentes, l'Être des êtres, lui seul, n'a point d'histoire. Un seul âge, une seule langue, un seul monument. Que l'humanité soit un jour immuable, elle n'est plus ou plutôt elle est tout, perdue et confondue dans la pensée divine. L'ordre des choses la condamnait au changement; mais ces changements sont des progrès, et le même signe exprime sa faiblesse et sa force. Que dès l'origine elle eût possédé l'empire qu'elle acquiert par degré sur le monde aveugle et sans expérience, qui peut dire ce qu'elle eût fait de sa puissance, et jusqu'à quel point elle l'eût tournée contre elle-même? En voyant brusquement par combien de larmes il fallait l'acheter, qui sait si elle n'eût pas refusé d'entrer dans la voie où elle est aujourd'hui et dont nul ne connaît l'issue. Au contraire, par quelle lente éducation la nature a voulu qu'elle s'accoutumât à la force créatrice qui lui a été départie! Il est telle parole de l'homme qui embrasse l'histoire entière des empires. Quand tout ce qui l'entoure, l'astre qui l'éclaire, le flot qui le porte au rivage, connaît dès l'origine son œuvre de chaque jour, sa carrière et son but, lui seul il ne sait pas ce qu'il sera demain; il marche à l'aventure, et chaque siècle lui révèle de nouveaux secrets de son être. Or, cette sublime ignorance où il est de lui-même, et que quelques-uns ont apportée en témoignage de son néant, est ce qui atteste à l'univers sa gloire et son impérissable puissance. De nos temps même, il faut croire, par tout ce qu'il y a d'obscur et d'indéterminé dans le fond de nos âmes, que le développement de l'homme moral est loin d'être achevé. Un jour viendra où ces mystères qui nous troublent à cette heure, et que nous pressentons sans pouvoir les circonscrire par la parole, deviendront une source générale de vertus et de beautés morales, dont nous ne pouvons avoir aucune idée, pas plus que Sapho n'avait l'idée de l'amour d'Héloïse, pas plus que Zénon ou ses disciples n'avaient l'idée de la philosophie de saint Vincent de Paul. Mais, quelles qu'elles puissent être, elles auront leurs fondements dans les temps qui auront précédé; et, sans qu'il nous soit donné de déterminer leurs formes, ce jour que nous voyons, ces mœurs, ces lois qui sont les nôtres, y entreront pour quelque chose. Être véritablement étrange! Quand un seul de sa race survivrait à une destruction générale, il porterait l'empreinte des âges passés, et rappellerait le monde qui ne serait plus; car la nature a fait de chacun des membres de l'humanité à la fois le produit et l'image du tout. Enfin, près de sortir du conflit des choses terrestres, persuadé que les mêmes vérités que l'on a déduites du spectacle et des lois du monde physique se reproduisent dans les consonnances et les harmonies de l'histoire, quand je cherchais dans le chaos apparent des âges la pensée divine, je trouvais avec ravissement que celui qui a revêtu d'or les genêts des prairies et parsemé d'azur l'aile du colibri, n'a point trop négligé la gloire de Babylone, et qu'il a paré d'assez riches habits l'antique Persépolis, Thèbes aux cent portes, Tyr, Memphis et Sidon; elles ne fatiguent pas plus sa main que le nid du rouge-gorge et qu'une palme de fougère, les cités des Chaldéens, des Assyriens, des Mèdes et des Hébreux, et il a pris soin de leur destinée comme il veillait sur la famille de l'oiseau et qu'il déployait sous le chêne des rameaux de l'arbuste. S'il a penché selon de justes lois l'urne des fleuves, s'il a distribué avec ordre les rochers et les vallées, les déserts et les lieux fertiles; s'il a varié jusqu'à l'infini les attitudes des plantes, la voix des animaux et les harmonies qui en résultent, il a de même répandu avec sagesse dans le temps les générations et les familles, les nations et les langues; chaque cité apparaît, quand son jour est venu, sous la forme que le monde réclame. A tout il a donné une forme particulière, une physionomie propre; et certes, si l'on a pu dire, sans paraître insensé, que la voûte des cieux, que l'écho des montagnes, que le bassin des mers, que le mélange de couleurs, de bruits, de parfums, qui vivifient l'espace et amusent nos sens d'une vaine et inconstante joie, sont les expressions de ses idées, c'est une autre poésie, une autre éloquence, qui s'échappent toutes vivantes des harmonies des âges; pour celui qui les a écoutées un seul jour, tous les autres discours semblent frivoles et passagers. Chaque peuple qui tombe dans l'abîme est un accent de sa voix; chaque cité n'est elle-même qu'une note interrompue, qu'une image brisée, qu'un vers inachevé de cet éternel poème que le temps est chargé de dérouler. Entendez-vous cet immense discours qui roule et s'accroît avec les siècles, et qui, toujours repris et toujours suspendu, laisse chaque génération incertaine de la parole qui va suivre? Il a, comme les discours humains, ses circonlocutions, ses exclamations de colère, ses mouvements et ses repos, pendant lesquels on n'entend que les soupirs des peuples haletants et le lourd craquement des empires vieillis. » | Les anciens savaient, comme il apparaît dans Lucrèce, que l'irrévocable loi de la nature ordonne qu'aux êtres vieillis succèdent des êtres nouveaux, et qu'alternativement les uns reçoivent des autres les forces et la vie; que rien ne tombe au néant ni dans le noir gouffre du Tartare, et que la génération présente est la semence des races à venir. Quand l'homme se plaint d'être forcé de quitter la vie, le poète latin fait faire à la nature cette réponse : « Mortel, quelles douleurs causent tes gémissements? pourquoi pleurer à l'aspect de la mort? Si tu as jusqu'ici coulé tes jours dans les délices; si, telle qu'un vase sans fond, ton âme ingrate n'a point laissé échapper les flots du bonheur, convive rassasié, que ne sors-tu satisfait du festin de la vie? Heureux voyageur, que n'acceptes-tu les douceurs du repos? Si, au contraire, tu n'as point cueilli les fruits que je t'ai prodigués, si l'existence t'importune, pourquoi prolongerais-tu donc l'ennui de jours sans plaisirs? Que ne rejettes-tu avec la vie le fardeau de tes peines? *Car je ne peux rien créer de nouveau pour te plaire. Mon ordre est invariable.* Ton corps n'est point encore affaissé par les ans, tes membres ne languissent point de vieillesse; mais les mêmes scènes se renouvelleront sans cesse à tes yeux, quand tu triompherais non-seulement des siècles nombreux, mais quand ta vie s'étendrait à l'éternité. Contemple le long amas des siècles qui nous ont devancés; comme dans un mouvant miroir, il te dévoilera l'image prophétique des temps qui suivront notre vie. Que présagent-ils donc de triste et d'affreux? L'inaltérable calme du plus doux sommeil. » La pensée moderne sur l'humanité est plus profonde, plus vraie, plus consolante et plus religieuse, dans le véritable sens de ce mot. Cette notion s'est de plus en plus précisée et épurée. L'idée chrétienne d'une autre vie, tout en appelant l'attention sur la destinée des hommes, l'a détournée pendant longtemps de leur but terrestre, de cette fonction continue qu'exerce collectivement le genre humain dans la sphère où il est placé. Si l'on considère la vie humaine actuelle comme un temps d'épreuve et d'expiation, comme un lieu d'exil et de misère obligée que l'on doit quitter bientôt, à coup sûr on n'aura pas grande hâte d'y travailler à des choses durables, l'on s'inquiétera peu de l'établissement des générations futures. Mais il n'en sera pas de même si chacun de nous se regarde comme partie impérissable d'un grand tout. Demandons à Pierre Leroux l'interprétation de la doctrine qui consacre cette grande et morale solidarité humaine. « Jordano Bruno, au XVIe siècle, disait cette mémorable parole : « Quand je vois un homme, ce n'est pas un » homme en particulier que je vois, c'est la substance en particulier. » Bruno, prédécesseur de Spinosa et des panthéistes modernes, enseignait à la fois une grande vérité et une grande erreur. Oui, peut-on lui répondre, c'est la substance en général qui vous apparaît dans l'être particulier; mais ce n'en est pas moins un être particulier qui est devant vous. Cet homme, c'est l'être en général; mais pourtant c'est un homme, et c'est tel homme en particulier. Toutes les religions n'ont-elles pas enseigné que Dieu créa l'homme à son image? Donc l'homme, et en général toutes les créatures, sont de nature divine, sont de Dieu. Dieu, ou l'être infini, ne peut créer qu'avec sa propre substance. Donc vous, — comme Spinosa, comme Schelling et Hegel, qui sont venus à votre suite, — avez raison de dire que dans cet homme vous voyez l'être, la substance, Dieu. Mais vous et Spinosa, et Schelling, et Hegel, vous avez tort de dire pour cela que cet être soit Dieu. Il est Dieu en tant qu'il vient de Dieu, qu'il procède de Dieu; mais il n'est pas Dieu pour cela. A l'exemple de Jordano Bruno, je dirais volontiers : Quand je vois un homme, c'est l'humanité que je vois; mais j'ajouterais : Et pourtant, c'est un homme particulier. L'humanité est virtuellement dans chaque homme, mais il n'y a que des hommes particuliers qui aient une existence véritable au sein de l'Être éternel. L'humanité est un être générique ou universel; mais les *universaux*, comme on disait dans l'école, n'ont pas une existence véritable, si l'on entend par là une existence pareille en quelque chose à celle des êtres particuliers. On se fait ordinairement des idées fort légères et très-confuses de ce qu'il faut entendre par l'humanité. On appelle *humanité* l'ensemble des

hommes qui ont paru ou qui paraîtront sur la terre, additionnés pour ainsi dire ensemble ; ou bien l'on s'élève jusqu'à concevoir par humanité une espèce d'être collectif, provenant du jeu et de l'influence réciproque de tous ces hommes les uns sur les autres. Il faut avoir de l'humanité une idée plus nette et plus profonde. L'humanité, c'est chaque homme dans son existence infinie. Nul homme n'existe indépendamment de l'humanité, et néanmoins l'humanité n'est pas un être véritable; l'humanité n'est pas l'homme, c. à d. les hommes, c. à d. des êtres particuliers et individuels. Je dis d'abord que nul homme n'existe indépendamment de l'humanité. En effet, vous est-il possible de vous faire l'idée d'un homme sans avoir en même temps l'idée de l'humanité? Ne commencez-vous pas, au contraire, quand vous parlez d'un pareil être et que vous voulez vous le représenter, par dire que c'est un homme? Et si vous voulez vous en faire une idée plus complète, après l'avoir défini dans son espèce et avoir vu en lui l'humanité, ne le définissez-vous point par son pays et par le temps où il a vécu? C. à d. que, pour le comprendre, vous êtes obligé encore de le comprendre en compagnie d'une multitude d'autres hommes; vous ne le voyez que parce que vous voyez avec lui l'humanité d'un certain temps ou d'un certain pays. Il y a donc un reflet nécessaire de l'être particulier homme dans l'être général humanité, et réciproquement de l'être général ou collectif humanité dans l'être particulier homme, qui fait que vous ne pouvez pas séparer l'être particulier homme de tous ses semblables qui ont vécu, qui vivent ou qui vivront, et que vous voyez réellement ensemble et du même coup l'homme et l'humanité. Ainsi, objectivement, vous ne pouvez pas séparer ces deux termes homme et humanité ; j'entends que quand vous considérez un homme, vous voyez réellement tous les hommes, et que vous ne pouvez pas voir l'individu sans voir l'espèce. Ce que vous ne pouvez pas faire *objectivement* pour les autres, le pouvez-vous faire *subjectivement* pour vous? Rentrez en vous-même et considérez-vous ; cherchez ce que vous êtes ; vous trouverez toujours en vous l'homme, non pas seulement l'être en général, mais l'être sous une condition déterminée, sous la condition humaine. Vous êtes virtuellement un être infini, je l'accorde ; mais je dis que, virtuellement aussi, vous êtes un homme dans toutes les aspirations de votre être. Vous êtes sorti homme du sein de Dieu, et vous embrassez virtuellement l'infini sous cet aspect. Donc l'être particulier homme n'est pas séparable de l'humanité, et on peut dire à l'instar de l'idée de Jordano Bruno : « Quand je vois un homme, c'est l'humanité que je vois. » Et pourtant l'humanité n'est pas un être véritable. Quelle idée, en effet, s'en former à ce titre. Additionner toutes les générations d'hommes les unes au bout des autres, toutes les races, tous les peuples, ne donnera qu'un chiffre et ne donnera pas l'humanité. Considérer que les hommes agissent et réagissent les uns sur les autres, et par suite voir, dans ces générations qui s'ajoutent les unes aux autres, comme une sorte d'être abstrait qui croît et se développe, cela est vrai et juste ; mais pourtant où est l'être, l'être véritable? D'être véritable, je ne vois que les hommes, les individus, les êtres particuliers; je ne vois rien qui ait vie, sentiment, conscience, intelligence, responsabilité dans cet être abstrait que conçoit mon esprit. Qu'est-ce donc, encore une fois, que l'humanité? Je dis que c'est l'homme. C'est l'homme-humanité; c. à d. c'est l'homme ou chaque homme dans son développement infini, dans sa virtualité, qui le rend capable d'embrasser la vie entière de l'humanité et de réaliser en lui cette vie. Le monde intellectuel, dont les anciens ont tant parlé, dit quelque part Leibnitz, est en Dieu et en quelque façon en nous aussi. Je dirai, en répétant cette pensée : L'humanité, portion de ce monde intellectuel et invisible, dont parle ici Leibnitz après les anciens, existe en Dieu et en nous aussi. Je commencerai par démontrer que l'humanité existe en nous, comme l'amour, l'amitié, la haine et toutes nos passions n'ont pas une existence véritable, une existence d'être, et pourtant nous n'existons que par elles. Comment ces passions qui n'existent réellement pas, sont-elles néanmoins cause de notre vie et notre vie même? C'est qu'elles sont en nous, et de plus c'est qu'elles y sont de deux façons, subjectivement et objectivement. Il en est de même de l'humanité, qui est à la fois dans le *moi* et dans le *semblable*, et qui relie ainsi par l'identité le moi au semblable. Cette vérité que nos passions sont en nous et hors de nous, c. à d. qu'elles sont en nous subjectivement et objectivement, se montre manifestement dans toutes les passions énergiques et dans toutes les situations graves de notre âme, aussi bien que dans le langage que ces passions nous inspirent. Dans l'amour, dans l'amitié, dans tous les grands attachements, n'identifions-nous pas notre objet avec nous, et ne sentons-nous pas que l'être aimé est tellement lié à notre vie, qu'il est pour ainsi dire notre vie même? Il est bien vrai que ces passions ont leurs cours et que nous sortons, avec le temps, de ces situations où un seul être semble absorber notre vie tout entière. Mais nous n'en sortons qu'en restant dans une relation pareille, quoique moins intense, avec nos semblables en général ou avec certains de nos semblables ; de sorte que ces passions et situations extrêmes restent toujours type de notre existence. Or, ce que nous sentons et proclamons nous-mêmes dans ces passions extrêmes, pourquoi ne le reconnaîtrions-nous pas de notre existence en général? Et s'il est vrai que lorsque nous nous sentons vivre énergiquement, nous ne vivons qu'unis à un *non-moi* qui est la nature humaine, et, pour ainsi dire, notre propre *moi* hors de nous, pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas que telle est en général et toujours notre destinée, c. à d. que le *moi* ne vit réellement que parce qu'il est uni à un *non-moi* qui est encore en nous?... Donc, en définitive, l'humanité existe en nous de deux façons, subjectivement et objectivement... *L'humanité*, donc, *est un être idéal composé d'une multitude d'êtres réels qui sont eux-mêmes l'humanité en germe, l'humanité à l'état virtuel.* Et réciproquement, *l'homme est un être réel dans lequel vit, à l'état virtuel, l'être idéal appelé l'humanité.* Il y a pénétration de l'être particulier homme et de l'être général humanité. Et la vie résulte de cette pénétration... Les plus grossiers des hommes et les plus intelligents sont également portés, par des motifs différents, à cet orgueil qui les fait se considérer comme existants pour eux-mêmes, indépendamment de l'humanité leur mère. L'ignorant, qui ne considère que ses sens, dit : « Ces sens sont bien à moi, je les possède par moi-même : » et le voilà qui se regarde comme un être entièrement isolé, jeté par la nature au milieu de la masse des animaux, sans avoir plus de relation avec les hommes ses semblables qu'avec les autres êtres, à moins qu'il n'accepte et ne constitue lui-même ces relations. Le savant, à son tour, dit : « Quel rapport entre moi et ce genre humain qui m'est si inférieur? Mon intelligence est bien à moi ; l'élévation de mon âme est à moi. » Non, ni votre intelligence, ni la grandeur de vos sentiments, ni même vos sens et leur pénétration, rien de tout cela n'est à vous ; car vous tenez tout cela de l'humanité. Vous êtes sorti de l'humanité, vous vivez dans l'humanité, vous vivez pour l'humanité. Tes sens, sauvage orgueilleux, qui te les a faits ce qu'ils sont, sinon la longue suite de tes aïeux? Crois-tu que tout animal ait les mêmes sens que toi? Tu as hérité ces sens de tes pères, et tu les transmettras toi-même modifiés à tes fils. Ce qui, à cet égard, t'appartient donc uniquement, c'est la modification que tu apportes à l'humanité. Il en est de même de l'intelligence de l'orgueilleux civilisé, qui croit savoir et sentir par lui-même. Insensé! il n'a de connaissance et de sentiment que par l'humanité et pour l'humanité. Son esprit, dont il est si fier, lui vient des autres ; son âme, dont il s'enorgueillit, c'est l'humanité tout entière qui a contribué à la former. Si ce qu'il tient des autres lui était ôté, au lieu de ce magnifique vêtement de son esprit, dont il se pare et qu'il croit à lui, il resterait nu comme le geai de la fable... *Vivre* (pour l'homme), *c'est en essence être attiré vers l'humanité.* Jésus a dit : « Partout où vous serez deux ou trois unis de cœur et d'esprit, je serai avec vous. » Vivons comme des êtres qui doivent vivre éternellement sur la terre. *To be or not to be, that is the question.* « Être ou n'être pas, dit Hamlet, c'est là la question. » Après notre mort, la nature et la vie continueront d'exister ; le monde, qui est infini et éternel, continuera d'exister, et excepté Dieu, en qui et par qui vit ce monde, il n'y aura pas autre chose d'existant que ce monde, qui est éternel et infini. Il n'y aura rien à part de ce monde, qui contient tout ; rien, ni paradis à part, ni purgatoire à part, ni enfer à part ; paradis, purgatoire, enfer, seront dans ce monde, seront ce monde, qui contient tout. Donc, si nous continuons d'être alors, si nous revenons à la vie, nous serons, comme aujourd'hui, habitants de ce monde, participant, comme aujourd'hui, à la nature et à la vie. Mais *serons-nous alors* et *où serons-nous?* Je dis que *nous serons*, et que nous serons encore, comme aujourd'hui, *unis à l'humanité.* Si quelqu'un ajoutait : Mais où va donc le monde humain? La réponse serait : Il va où il allait quand l'homme sauvage se reconnut dans son ennemi vaincu et ressentit un horrible dégoût à en manger la chair et à en boire le sang. Il va où il allait quand Prométhée déroba le feu à Jupiter ; quand un soc de charrue ouvrit le flanc de la terre pour la féconder ; quand le gland, aliment de l'homme, fit place à l'épi doré. Il va où il allait lorsque le culte de Moloch fut aboli et l'homicide superstition éteinte. Il va où il allait quand la violence fut déclarée impie, la justice fille de Dieu ; quand la science vint parmi les hommes dissiper les ténèbres qui les opprimaient. Après une étape de cent siècles sur cette longue route, où il a lutté victorieusement d'âge en âge, il conçoit, comme dans le passé, des espérances infinies, et touche du pied la limite d'une nouvelle terre promise, dont l'horizon s'ouvre à ses regards étonnés. » (Buchet-Cublize.) Suivant la doctrine spirite, l'*humanité* continue à se recruter d'âmes nouvelles qui s'incarnent dans les corps et des âmes de ceux qui ont déjà vécu et qui se réincarnent dans de nouveaux corps pour compléter les missions qu'ils n'auraient pas achevées dans des existences antérieures, ou pour remplir des missions de dévouement, d'initiation, pour aider au progrès général, ou, enfin, à titre d'expiation ou de réparation pour des fautes commises.

HUMANITÉS, s. f. pl. Ce mot désigne spécialement la classe de seconde, autrement appelée *secunda rhetorices* (de seconde rhétorique) ; mais, comme terme générique, il embrassait au moyen âge, et embrasse encore aujourd'hui, dans son sens large, l'étude des langues classiques, celle de la grammaire, de l'histoire, de la poésie et de la rhétorique. Il a fait ses *humanités*. Il enseigne les *humanités*. Plus anciennement, et chez les Romains-eux-mêmes, tout ce que les humanités expriment pour nous dans cette acception étendue était renfermé dans le nom modeste de *grammaire*. Lorsque le premier empire français rétablit l'Université, il délimita les humanités aux deux années d'études consacrées, dans la division de l'enseignement, aux classes de troisième et de seconde. Les humanités ont pour objet de perfectionner dans le mécanisme des langues les jeunes gens que les années de grammaire y ont initiés ; de leur en révéler le génie, la force, la richesse, la variété, la hardiesse, et toutes les combinaisons. Grammairiens, rhéteurs, historiens, philosophes, tous sont plus ou moins humanistes, tous recherchent plus ou moins la belle élocution, sans laquelle, à vrai dire, il n'y a point d'humanités. | Les Allemands donnent encore ce nom au développement harmonieux de toutes les facultés humaines, l'éducation morale, intellectuelle et esthétique de l'homme. Employé dans cette acception scientifique, le mot *humanités* comprend tout ce qui est humain, tout ce qui forme le caractère fondamental, l'essence de l'homme, digne de ce nom ; en d'autres termes, tout ce qui est opposé à l'animalité. A cette idée fondamentale viennent s'allier les idées accessoires d'amabilité, de politesse, d'affabilité, de sentiments généreux, qualités qui, toutes, doivent être l'apanage de l'homme, mais qui doivent être développées par une éducation conforme à sa destinée.

HUMANTIN, s. m. Ichthyol. Sous-genre de squales, dont une espèce est appelée communément *cochon marin*. Sa chair ne se mange pas ; on se sert de sa peau pour polir les corps durs.

HUMATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide humique avec une base salifiable. | Bot. Genre de fougères.

HUMATILE, adj. (du lat. *humatus*, enseveli sous terre). Géol. Se dit des corps organisés qui ont été ensevelis depuis la dernière retraite des mers, c. à d. aux sub-fossiles, aux demi-fossiles ou aux quasi-fossiles. Couches *humatiles*.

HUMATION, s. f. (pron. *umasion* ; du lat. *humus*, terre). T. d'alchim. L'état du grand œuvre, lorsque, selon les adeptes, l'élément de l'eau, changé par la putréfaction, devient l'élément de la terre.

HUMBERT Ier, dauphin du Viennois, né en 1240, mort en 1307, eut à défendre son héritage contre Robert, duc de Bourgogne, et contre le duc de Savoie. En 1306, il abdiqua et se retira dans un cloître. Il mourut l'année suivante. | *Humbert II*, dernier dauphin du Viennois, né en 1312, succéda en 1333 à son frère Guigues VIII. En 1343, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois, à la condition que le fils aîné du roi de France porterait le nom de dauphin et ajouterait à ses armes celles du Dauphiné. Après s'être croisé en 1349, il prit l'habit religieux, fut nommé patriarche d'Alexandrie en 1352 et mourut en 1355.

HUMBLE, adj. (du lat. *humilis*, même signif. ; de *humi*, à terre). Qui a de l'humilité. Ame *humble*. Cœur *humble*. Personne *humble*. Être doux et

humble. *Humble* dans les grandes choses, grand dans les petites. (Fléchier.) Force gens veulent être dévots, fort peu veulent être *humbles*. (La Rochefoucauld.) | Se dit des choses personnifiées. La science se faisait *humble* et petite pour être accessible à tous. (Edg. Quinet.) | Se dit des sentiments et des pensées. Avoir d'*humbles* sentiments de soi-même. Faire d'*humbles* réflexions sur sa destinée. | Qui s'abaisse trop dans la déférence et le respect. Être *humble* devant les grands, arrogant avec les petits. L'homme orgueilleux dans sa force devient *humble* dans sa faiblesse. (Boiste.)

Peut-être je devrais, plus *humble* en ma misère,
Me souvenir du moins que je parle à son frère.
(RACINE.)

| Est en usage dans quelques formules de politesse. Votre très-*humble* serviteur. Votre très-*humble* servante. Depuis 1789-1792 ces manières de s'exprimer sont devenues de moins en moins fréquentes; elles ont été remplacées par des expressions qui s'accordent mieux avec nos idées démocratiques. | Qui marque du respect et de la déférence. Faire une *humble* prière. L'*humble* aveu de sa faute. Une très-*humble* supplication. Présenter une très-*humble* requête. | Se dit aussi dans certaines formules de civilité. Assurer de ses très-*humbles* respects. Adresser de très-*humbles* remercîments. Rendre de très-*humbles* actions de grâces. | Modeste. Une *humble* vertu. Une *humble* défiance de soi-même. | Dans le style poétique et soutenu, Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. Une *humble* cabane. L'*humble* fougère. Vivre dans une *humble* et paisible obscurité. (Bern. de Saint-Pierre.)

Sages cultivateurs, dans vos *humbles* asiles,
Vos hivers sont remplis, vos loisirs sont utiles.
(DELILLE.)

| Dans l'antiquité, chez les Latins, *humble* était synonyme de *vil* et *méprisable*, lorsqu'il s'appliquait à la condition personnelle de quelqu'un; il signifiait *incapable*, *sans portée*, *sans générosité*, *sans noblesse*, lorsqu'il s'appliquait à son caractère. Ce mot emportait toujours avec lui une dépréciation ou un dénigrement. | Peu élevé de terre, rampant. L'*humble* bruyère. L'*humble* violette. La nature, qui met les fruits rafraîchissants, vineux, aromatiques, sur des arbres, dans la zone torride, les fait croître ailleurs sur des tiges *humbles* et rampantes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Médiocre, peu relevé. Condition *humble*. Remplir les fonctions les plus *humbles*. Son sort fut *humble*, mais heureux. Ma fortune est des plus *humbles*, mais je n'ai jamais envié les richesses. Je vous vis descendue aux plus *humbles* emplois. (Voltaire.) | Simple, en parlant du style. Style *humble* et doux. (Boileau.) | En prose, lorsqu'il se dit des personnes, il suit ordinairement le substantif. Un homme *humble*. Une âme *humble*. Delille a écrit, en poésie, l'*humble* laboureur. Lorsqu'il se dit des choses, il précède souvent le substantif. Une *humble* prière. Une *humble* cabane. | Substantiv. en parlant des personnes. Un vrai *humble* est aussi soigneux à cacher son humilité que toutes ses autres vertus. (Bourdaloue.) Il entend les soupirs de l'*humble* qu'on outrage. (Racine.) Crois que la noble franchise d'une âme droite est préférable à l'orgueil des *humbles*. (J. J. Rousseau.)

HUMBLEMENT, adv. Avec humilité, avec des sentiments d'humilité. Se prosterner *humblement* devant le créateur de l'univers. Recevoir *humblement* un conseil, une réprimande. Souffrir *humblement* des injures, un affront. La miséricorde de Dieu, qu'elle a si sincèrement et si *humblement* réclamée. (Bossuet.) | Avec modestie, avec respect, avec soumission. Répondre *humblement*. S'incliner *humblement*. Supplier très-*humblement*. | Avec bassesse. De bons moines de Saint-Dominique demandaient *humblement* des évêchés. (Le Sage.) | S'emploie dans certaines phrases banales de politesse. Je vous salue très-*humblement*. Je vous demande très-*humblement* pardon. | Avec peu d'élévation, avec peu d'apparence, avec peu d'éclat. La violette croît *humblement* dans le fond des vallées. Vivant très-*humblement* dans un humble manoir.

HUMBOLDT (ALEXANDRE). Savant célèbre par l'universalité de ses connaissances et par ses voyages, né à Berlin en 1769, mort en 1859. Comprenant qu'il y a encore plus à apprendre dans le livre de la nature que dans les écrits des hommes, il parcourut d'abord l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et les deux rives du Rhin. A la suite de ces excursions, il publia, en 1790, son premier ouvrage, sous le titre d'*Observations sur les basaltes du Rhin*, et bientôt après deux autres écrits, l'un sur la végétation qui s'opère dans les cavités où ne pénètre pas le jour, l'autre sur le galvanisme (1796). Humboldt alla en Italie, explora la Suisse et les Alpes, et se rendit, sous la République, à Paris, où il devint le collaborateur et l'ami de nos savants. Vers la fin de 1798, il passa en Espagne, et de là en Amérique, avec Aimé Bonplan. Il arriva dans le nouveau monde au mois de juillet 1799, et il explora d'abord la Nouvelle-Andalousie, la Guyane espagnole et les missions des Caraïbes, portant son attention sur tous les objets et les phénomènes de nature à intéresser la botanique, la minéralogie, la géologie, l'astronomie, la physique générale et l'ethnographie elle-même. En 1801, il se dirigea vers la chaîne des Cordillères, et après des marches longues, difficiles, pénibles et souvent très-périlleuses, il atteignit le Chimborazo, et s'éleva à une hauteur de 6,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. En 1803, Humboldt parcourait dans tous les sens le Mexique. Plus tard, on le vit successivement à la Havane, à Philadelphie et dans les différentes parties de l'Amérique septentrionale. Après six années d'absence, il revint en Europe, avec d'immenses matériaux de tous genres, et se fixa à Paris pour en faire la publication (1805). Il vécut longtemps en France, protégé par le gouvernement, aimé et honoré des savants. Il ne retourna en Prusse que vers la fin de 1826; mais il ne tarda pas à la quitter de nouveau pour visiter l'Asie centrale. En effet, avant la fin de 1829, il entreprit, avec Erhenberg et Gustave Rose, un voyage de 18,000 kilomètres, à l'Oural, à l'Altaï, aux frontières de la Zongarie chinoise et aux bords de la mer Caspienne. C'est dans cette excursion que Humboldt a recueilli les matériaux de ses nombreux mémoires sur l'intérieur du continent asiatique, dont la distribution géographique a été mieux connue depuis. C'est encore à Paris, de 1837 à 1843, que cette publication a eu lieu. Humboldt quitta définitivement la France en 1847 pour retourner à Berlin. Les services que ce savant n'a cessé de rendre à la science, durant sa longue carrière, méritent d'être succinctement énumérés. L'astronomie lui doit des observations sur les distances lunaires, sur les éclipses des satellites de Jupiter, sur l'immersion de Mercure. Ses recherches sur la distribution des plantes, suivant les latitudes et suivant les hauteurs absolues du sol, en ont fait le principal créateur de la géographie botanique. Il a changé la face de la géographie physique par sa découverte des lignes isothermes, par ses recherches sur la position de l'équateur magnétique, par ses innombrables observations barométriques et thermométriques, par les belles cartes qu'il a dressées. Nos cabinets de zoologie, de botanique et de minéralogie ont été enrichis par lui d'une foule d'espèces exotiques. Enfin, l'histoire lui est redevable de nombreux renseignements sur les monuments, les théogonies et la civilisation des Aztèques, des Toltèques et des Péruviens. Comme homme, comme caractère, Humboldt a été des plus honorables. Il a donné souvent, dans le cours de sa vie, des preuves d'un noble désintéressement et d'une disposition constante à faire du bien à ses semblables. Il n'a usé de l'immense crédit dont il a joui que pour servir ses amis, défendre les opprimés et protéger des savants. Quand les Français entrèrent à Berlin, Humboldt accourut, chercha à rendre la victoire moins rigoureuse pour ses compatriotes; lorsque les Prussiens, à Paris, voulurent faire sauter le pont d'Iéna et lever sur la ville une énorme contribution de guerre, Humboldt intervint en faveur de sa patrie d'adoption. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : le *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*; le *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparée*; l'*Essai poétique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*; la *Géographie des plantes*; l'*Essai géognostique sur le gisement des roches dans les deux hémisphères*; le *Tableau de la nature*, et *Cosmos* ou *Description physique du monde*, œuvre dernière, qui prouve que cette haute et vaste intelligence s'est conservée tout entière dans une belle vieillesse. (B. C.) Humboldt est mort à quatre-vingt-dix ans.

HUME (DAVID). Philosophe et historien anglais, né en 1711 à Édimbourg, mort dans la même ville en 1776. On a de lui un *Traité de la nature humaine*, des *Essais moraux politiques et littéraires*, des *Recherches sur les principes de la morale*, une *Histoire naturelle de la religion*, un *Essai sur le suicide et l'immortalité de l'âme*, des *Discours politiques* et une *Histoire d'Angleterre*. Ce dernier ouvrage est devenu classique, même du vivant de l'auteur. Hume fut l'ami de d'Alembert et des autres philosophes encyclopédistes; il eut une querelle avec Rousseau, dont il avait été le bienfaiteur, mais contre lequel il avait eu le tort de publier un pamphlet où il trahissait le secret d'une correspondance privée. Il était sceptique par nature. Son principe favori était que la science n'existe point si les idées qui en sont les éléments n'ont pas le caractère de l'unité et de l'universalité. Hume est une des gloires de l'Angleterre.

HUMECTANT, ANTE, adj. (du lat. *humectans*, même sens). Propre à humecter, à rafraîchir. Aliment *humectant*. Boisson *humectante*. Prescrire un régime *humectant* à un malade; lui ordonner des aliments *humectants*. En général, les fruits sont *humectants*. | Se dit particulièrement, en méd., des boissons qui paraissent avoir la propriété de rendre le sang plus liquide. | Substantiv. Prendre des *humectants*. Ordonner des *humectants*.

HUMECTATION, s. f. (pron. *umektasion*; du lat. *humectare*, humecter). Action d'humecter; résultat de cette action. L'*humectation* d'un corps sec a souvent pour effet de le faire dilater. | Action des médicaments humectants. | État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau, qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée, parce que l'adhésion lui fait perdre une grande partie de sa tension. | Pharm. Préparation d'un médicament qui consiste à le faire tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE, part. et adj. Mouillé, rendu humide. La terre, ainsi rafraîchie et *humectée*, donnait de nouvelles fleurs. | Qui retient l'eau à la surface. Corps *humecté*. | Dans le style poétique, Baigné, arrosé. Les peuples de ces bords par le Rhin *humectés*. (Trévoux.)

HUMECTER, v. a. (du lat. *humectare*, même sens). Mouiller, rendre humide. La rosée *humecte* la terre. Des larmes *humectaient* ses paupières. On pile le grain en l'*humectant*. | Être humectant, produire l'effet d'un humectant. | En parlant d'un pinceau, le mouiller en le portant à ses lèvres et en le serrant un peu avec sa langue. Il *humectait* machinalement son pinceau, en attendant qu'il lui vînt une idée. | Dans le style poétique, Baigner, arroser. Les eaux de ce beau fleuve *humectent* les prairies. | S'HUMECTER, v. pr. Se rafraîchir avec des liquides. *S'humecter* la poitrine avec de la gomme, qu'on laisse fondre dans la bouche, avec des sirops. *S'humecter* les entrailles par des boissons rafraîchissantes. | Être humecté, devenir humide. J'ai vu ses yeux *s'humecter* de larmes, ou simplement *s'humecter*. Les fleurs *s'humectent* de rosée. La terre *s'est* bien *humectée*. | Famil. *S'humecter le gosier*, Boire. Le drôle *s'humectait le gosier* et battait les gens. | On dit, par abus, que certains corps *s'humectent* de mercure, lorsqu'ils en retiennent un peu quand on les y a plongés, car alors il n'y a pas seulement adhésion, mais combinaison. Cette humectation est un commencement d'amalgame.

HUMECTEUR, adj. m. Qui humecte. *Appareil humecteur*, Appareil employé dans la meunerie pour humecter les blés trop secs. | S. m. Ustensile en usage dans les papeteries.

HUMER, v. a. (*h* asp.; du lat. *sumere*, prendre). Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. *Humer* un œuf. *Humer* une tasse de bouillon, de chocolat. | Aspirer. *Humer* l'air. *Humer le vent, humer le brouillard*, signifie S'exposer à ce que l'air, le vent, le brouillard, pénètrent dans les poumons. | On a dit quelquefois *humer l'air*, pour *prendre l'air*. On lui conseilla d'aller *humer l'air* de la campagne. (Mercier.) On dit mieux : *Respirer l'air de la campagne*; l'expression est plus naturelle. *Prendre l'air*, Indique le plus ordinairement une action relative à la santé. | *Humer l'air des mets*, Les flairer avec envie, avec délices. | Fig. Prendre, absorber, recueillir, etc. Le pauvre diable *humait* l'odeur de la cuisine. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu en province, et nos donzelles ridicules en ont aussi *humé* leur bonne part. (Molière.) Les Gaulois *humèrent* la mollesse asiatique. L'âme est contente et *hume* tout l'encens de la flatterie. (Bossuet.) | SE HUMER, v. pr. Être humé. Un œuf frais *se hume* aisément. Il n'est air qui *se hume* si goulûment, qui s'épande et pénètre comme fait la licence. (Montaigne.)

HUMÉRAL, ALE, adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui appartient à l'humérus, qui a rapport au bras, à l'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude. Muscle *huméral*. Artère *humérale*. Les ligaments *huméraux*. | Entom. *Angle huméral*, Angle externe de la base des élytres. | *Cellules humérales*, Celles que les nervures brachiales de l'aile d'un insecte et leurs ramifications forment en s'anastomosant entre elles et avec le cubitus. | Ornithol. *Plumes humérales*, Celles qui garnissent l'humérus. | Se dit des animaux dont la région humérale ou celle qui y correspond présente quelque particularité de forme ou de coloration. Le *mélolonthe huméral* a une tache sur la base externe des élytres. | *Crapaud hu-*

méral, Celui qui a de grosses parotides, en sorte que les épaules paraissent comme renflées. | S. m. Anat. Muscle qui fait mouvoir la partie du bras qui s'étend du coude à l'épaule.

HUMÉRO. Formé du mot *humérus*, entrant dans la composition de certains substantifs et adjectifs.

HUMÉRO-CUBITAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'humérus et au cubitus.

HUMÉRO-MÉTACARPIEN, IENNE, adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus au métacarpe. | S. m. Muscle qui va de la partie inférieure de l'humérus à l'os du métacarpe du doigt indicateur.

HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, IENNE, adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus à l'olécrâne. Muscles *huméro-olécrâniens*.

HUMÉRUS, s. m. (pron. *umérus*; du lat. *humerus*, épaule). Anat. L'os qui forme le bras depuis l'épaule jusqu'au coude. Il est irrégulièrement cylindrique. L'extrémité supérieure, articulée avec l'omoplate, se termine par une éminence arrondie, recouverte d'un cartilage très-poli; on lui donne le nom de *tête*. Au-dessus, l'os est étranglé, et on appelle cet étranglement le *col de l'humérus*. Au-dessous de la tête, on trouve deux tubérosités considérables, dont la plus grosse porte plusieurs empreintes musculaires, et la seconde, plus petite, est plus saillante. Elles sont séparées par une sinuosité, appelée *bicipitale*, parce qu'elle livre passage à l'un des tendons du biceps. L'extrémité inférieure de l'humérus est large, aplatie et un peu courbée en devant, on y remarque deux apophyses, qui portent le nom de *condyles*, dont l'un interne et l'autre externe. L'humérus est formé à ses extrémités d'une matière spongieuse, recouverte d'une petite lame d'une substance compacte, qui livre passage à un grand nombre de petits vaisseaux. Le corps de l'os est formé d'une substance compacte fort épaisse; il est creux dans cette partie, et l'on remarque dans sa cavité de la substance réticulaire pour soutenir la moelle. L'extrémité inférieure s'articule avec l'avant-bras, et cette articulation est fortifiée par un ligament capsulaire et par deux trousseaux de fils ligamenteux ramassés ensemble à leur extrémité, qui s'attache au condyle | Entom. Le troisième article des pattes antérieures, dans les insectes hexapodes.

HUMESCENT, ENTE, adj. (du lat. *humescere*, humecter). Didact. Qui devient humide.

HUMEUR, s. f. (du lat. *humor*, même sens. Ce mot était autrefois du genre masculin comme le mot latin dont il vient). Toute substance fluide dans un corps organisé. *Humeur* épaisse, grossière, visqueuse, subtile, etc. Circulation, mouvement, altération, irritation des *humeurs*. Le mal n'est pas dans le sang, il est dans les *humeurs*. Par l'exercice, on dissipe les *humeurs* superflues. (Fénelon.) Trois *humeurs* de différente densité, logées chacune dans une capsule transparente, partagent l'intérieur du globe de l'œil en trois parties. (Bonnet.) | La physiologie et la médecine sont des sciences dont la langue a souvent varié, et changera toujours à mesure qu'elles feront des progrès et parviendront à expliquer d'une manière certaine des faits auparavant incompris. Il ne faut donc pas s'étonner si la langue usuelle conserve, par la force de l'habitude, des expressions fausses et qui souvent ne sont plus en rapport avec la science. Beaucoup de personnes savent aujourd'hui que tous les liquides de l'économie se réduisent en définitive à un seul, le sang. Incessamment renouvelé par l'alimentation et formé d'abord, dans les organes digestifs, à l'état de chyle, ce liquide acquiert par l'hématose ses caractères définitifs, porte dans tous les organes les éléments de la nutrition, et reçoit dans sa masse les produits de sa résorption. Soumis dans son cours à l'élaboration de plusieurs appareils, il cède au foie la bile; aux glandes salivaires et pancréatiques, à l'estomac, les sucs nécessaires à la digestion; aux glandes lacrymales, les larmes; aux testicules, le sperme; aux glandes mammaires, le lait; aux membranes muqueuses et séreuses, les éléments de leur sécrétion; à la peau, ceux des excrétions normales ou morbides qui se font à sa surface. Dans les reins, il laisse une portion notable des liquides et des sels qui le constituent primitivement. Enfin, sous l'influence d'un travail morbide et dont le mécanisme est inconnu, il se transforme en une substance fluide où le microscope fait reconnaître une organisation qui n'est pas sans analogie avec le liquide primitif. Ainsi les humeurs, quelque variété qu'elles présentent, ne sont toujours que du sang en élaboration, soit pour se former, soit pour se transformer. Elles peuvent se diviser en trois catégories : 1° celles produites par la digestion, savoir le chyme et le chyle; 2° celles qui sont destinées à circuler, ou le sang et la lymphe; 3° celles qui sont sécrétées, comme l'urine, la sueur, la salive, la bile, le lait, le sperme, etc. Les anciens divisaient les humeurs en *primitives* ou *alimentaires*, et en *secondaires* ou *excrémentitielles*. Ils entendaient par humeurs alimentaires celles qu'ils croyaient capables de fournir la nourriture au corps et de réparer les pertes qu'il fait continuellement; tels étaient, pour eux, le chyle, le sang et le suc nourricier. Ces humeurs ne doivent pas être regardées indistinctement comme primitives : le chyle forme le sang, et le sang forme le suc nourricier et les autres humeurs; le chyle est donc la seule humeur première. Par humeurs secondaires ou excrémentitielles, on entendait celles qui sont séparées de la masse du sang, comme incapables de nourrir le corps. On les divisait en *récréments*, en *excréments* et en *excréments-récréments*. Les *récréments* sont des fluides séparés de la masse pour différents usages, ils sont dissolvants, lubrifiants, ou humectants. Les sucs moelleux, la graisse, l'eau du péricarde, etc., appartiennent à cette première catégorie. Les *excréments* sont des humeurs qui deviennent inutiles et même nuisibles après leur séparation, si elles ne sont chassées au dehors; elles ne peuvent refluer vers la masse sans danger; telles sont l'urine, la sueur, etc. Les *excréments-récréments* sont des humeurs qui, séparées de la masse du sang, sont en partie rejetées en dehors, et rentrent partiellement aussi dans la masse sans aucun inconvénient; tels sont la bile, la salive, le suc pancréatique, etc. Les humeurs, considérées par rapport à leur nature, sont : 1° *visqueuses* et *lymphatiques*, elles s'évaporent dans l'homme vivant, le feu et l'esprit-de-vin les coagulent, elles se fixent après la mort; tels sont la lymphe et les sucs albumineux; 2° *simples* et *aqueuses*, elles s'exhalent facilement, comme la transpiration, les larmes, etc.; 3° *lentes* et *muqueuses*, elles ne se durcissent pas autant que les sucs albumineux; de ce nombre sont le mucus, l'humeur des prostates; 4° *susceptibles de se durcir et de devenir inflammables*, comme la bile, la cire des oreilles, la graisse. | Les humeurs deviennent *morbifiques* lorsqu'elles dégénèrent tellement de l'état naturel, qu'elles amènent du désordre dans les fonctions. La dépravation des humeurs est communément désignée sous le nom de *cacochymie*. *Humeur* âcre, maligne. Fondre, évacuer les *humeurs*. C'était une *humeur* qui vous tombait sur la poitrine. (Mme de Sévigné.) Peut-on avoir une *humeur* dartreuse et avoir l'*humeur* si douce? (Voltaire.) | Il fut un temps où l'on disait *les quatre humeurs* pour indiquer les quatre substances liquides qu'on croyait destinées à abreuver le corps des animaux, et qu'on considérait comme les causes des divers tempéraments. Ces humeurs étaient le flegme ou la pituite, le sang, la bile et l'atrabile ou la mélancolie. Il est inutile de dire que cette division n'est plus admise. | *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles; on les appelle ainsi parce qu'elles se forment sans inflammation. Elles ont pour cause le même vice du sang qui produit le rachitisme dans les différentes parties de l'économie. Avoir les *humeurs froides*. Être attaqué, couvert d'*humeurs froides*. Cicatrices d'*humeurs froides*. | Anat. *Humeur aqueuse*, Liquide limpide et très-clair de l'œil, dans lequel l'iris nage, et qui sépare la cornée du cristallin. On l'appelle ainsi parce que sa forme réfringente est à peu près égale à celle de l'eau. | *Humeur vitrée*, Substance claire et d'une consistance gélatineuse renfermée entre le cristallin et le fond de l'œil, dont la force réfringente est à peu près égale à celle du verre. | *Humeur cristalline*, Humeur de l'œil, qui est transparente comme du cristal. | Certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle. *Humeur* noire, mélancolique, atrabilaire. *Humeur* douce, enjouée, complaisante. Être d'une *humeur* égale, inégale, chagrine, agréable, sombre, inquiète, bourrue, etc. Je suis de mauvaise *humeur*. Il n'est pas de bonne *humeur*, attendons à demain pour l'entretenir de nos projets. Il change vingt fois d'*humeur* par jour. A quelque moment que vous vous présentiez à lui, vous le trouvez toujours de la même *humeur*. Je saurai bien rabattre une *humeur* si hautaine. (Corneille.) Il y a plus de défauts dans l'*humeur* que dans l'esprit. (La Rochefoucauld.) De l'*humeur* dont je le connais. (Molière.) Les tempéraments ne sont pas les mêmes, et rien n'est plus difficile que les *humeurs*; il y a des *humeurs* douces et paisibles, et il y en a de violentes et d'impétueuses. (Bourdaloue.) Tout a l'*humeur* gasconne en un auteur gascon. (Boileau.) Des fiers Domitius l'*humeur* triste et sauvage. (Racine.) Ils avaient l'*humeur* libérale et magnifique. (Hamilton.) Le curé avait l'*humeur* violente, le caractère difficile; il n'était pas aimé. L'esprit qui ne nous apprend pas à vaincre notre *humeur* devient inutile. (Mme de Caylus.) Son *humeur* était froide et sévère. (Voltaire.)

Un certain homme avait trois filles,
Toutes trois de contraire *humeur*.
(LA FONTAINE.)

| Disposition du caractère. Ce sont deux *humeurs* bien différentes et tout à fait incompatibles. *Humeur* serrée, avare. *Humeur* violente. *Humeur* bienfaisante. Le bonheur ou le malheur de l'homme ne dépend pas moins de son *humeur* que de sa fortune. (La Rochefoucauld.) | Fig. Le ris sur son visage est en mauvaise *humeur*. (Boiste.) | *Être en humeur de*, Être en disposition de, lorsqu'il s'agit de quelque chose à faire dans le temps où l'on parle. Il *est en humeur de* faire tout ce qu'on veut. *Êtes-vous en humeur de* faire une promenade? Je me sens *en humeur de* travailler. *J'étais* sur le théâtre *en humeur d'*écouter. (Molière.) | *Être d'humeur à*, Être dans la position habituelle de. Ce peuple n'*est* pas *d'humeur à* se laisser tyranniser. Cette soubrette *est d'humeur à* jaser. Les Carthaginois rétablis n'*étaient* pas *d'humeur à* céder. (Bossuet.) | Tour agréable du caractère, esprit de saillies, gaieté spirituelle et satirique. Cette acception, qui avait vieilli, est employée de nouveau. C'est de là que les Anglais ont pris leur *humour*, qui, dans leur langue, signifie *plaisanterie naturelle*. Il est employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille, et dans toutes les comédies françaises antérieures. On continua de dire *belle humeur*. D'Assouci donna un *Ovide en belle humeur*. On ne se servit ensuite de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent par cette expression. *Humeur* aujourd'hui signifie, chez nous, *chagrin*; non-seulement nous avons perdu l'acception de ce mot dans le sens de gaieté, caractère vif et plaisant, mais nous l'avons remplacée par une acception toute contraire. Ce n'est pas tout, quand on emploie le mot *humeur* absolument, cela n'empêche pas de lui adjoindre un adjectif qui ne le détermine pas mieux. Quoique *humeur* ne signifie en soi-même, dans ce sens, qu'une fâcheuse et mauvaise disposition de l'esprit, on dit, sans pléonasme, *fâcheuse et mauvaise humeur*, et enfin, comme si cette valeur n'était point identique, mais amovible et uniquement déterminée par l'attribut, on la change tout à fait en changeant celui-ci : *une belle, une agréable humeur*, ce qui signifie, à l'analyse, *une belle, une agréable disposition chagrine*. (Charles Nodier.) Cela demandait plus d'*humeur*, plus de force. (Diderot.) C'est une sorte d'*humeur* ou de fantaisie qui se joue sur un fond triste. (Sainte-Beuve.) | *Humeur chagrine, mauvaise humeur*, Chagrin momentané, qui vient quelquefois d'une altération dans la constitution physique, quelquefois d'ennui, quelquefois aussi d'un amour-propre délicat, trop humilié d'un mauvais succès ou du sentiment d'une faute commise. Cela lui a donné de l'*humeur*. Il y a de l'*humeur* dans sa réponse. Le général Bonaparte aimait à voir les gens contents, et prenait de l'*humeur* quand on se présentait à lui avec un visage chagrin. (Thiers.) | Mécontentement. On cache sous l'apparence de l'amour naturel et légitime de la liberté l'*humeur* secrète de n'avoir pas d'empire sur les autres. (Condorcet.) | Dépit secret. Répondre avec *humeur*; sans montrer la moindre *humeur*. On n'obtient jamais ce qu'on demande en prenant de l'*humeur* au premier refus. | Fantaisie, caprice. C'est une mauvaise *humeur* qui lui a pris. Essuyer les *humeurs* de quelqu'un. Le brusque philosophe, en ses sombres *humeurs*. (Destouches.) | Famil. *C'est un homme d'humeur*, c. à d. capricieux, de fantaisie et d'humeur inégale. | *C'est un homme qui est sans humeur, qui n'a point d'humeur*, Dont le caractère est très-égal. | *N'avoir ni humeur ni honneur*, N'être plus sensible aux affronts. J'ai lu dans un livre relié que, pour faire fortune dans le monde, il suffit de *n'avoir ni honneur ni humeur*. (Sédaine.) | T. de mégisserie. *Faire prendre l'humeur aux peaux*, Les tirer de la rivière, les mettre dans une cuve sèche et les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux*.

HUMEUX, EUSE, adj. Se dit de certaines pierres qui se forment dans les terres humides.

HUME-VENT, s. Celui, celle qui erre de tous côtés, s'exposant aux intempéries des saisons. Devenu vagabond et *hume-vent*. (Le Sage.)

HUMIDE, adj. (du lat. *humidus*, même signif.). Qui tient de la nature de l'eau, qui est d'une substance aqueuse. Les *humides* contrées de l'air. (Rotrou.) Sur les *humides* bords des royaumes du vent. (La Fontaine.) | Les anciens philosophes regardaient l'eau comme la cause ou le principe de l'humidité des autres corps, qui étaient censés être plus ou moins humides, selon qu'ils tenaient plus ou moins

de cet élément. | En style poétique, *L'humide élément*, l'eau; *l'humide plaine, les humides plaines, l'humide empire, l'humide sein de l'onde*, la mer. | Qui vit au milieu de l'eau, qui règne sur les eaux. Les *humides* naïades. | Qui amène la pluie. L'*humide* Orion. C'est avec la vapeur et sur l'haleine *humide* des vents qu'il faut écrire les serments d'amour. (Trad. de Catulle.) | Mouillé, moite, imprégné d'humidité, chargé de quelque substance ou vapeur aqueuse. Un linge *humide*. La peau *humide* et brûlante du malade. Un lieu, une chambre *humide*. La terre est *humide*. Avoir les yeux *humides* de larmes. Avoir les yeux encore tout *humides*. Air, climat, saison *humide*. En temps de pluie et de dégel, les maisons, les pierres, les vitres deviennent tout *humides* parce qu'elles attirent les vapeurs. Un pays froid et *humide*. La terre, *humide* et fraîche, était couverte d'herbes et de fleurs. (J. J. Rousseau.) | Se dit des corps qui, attirant la vapeur aqueuse, deviennent humides, comme les sels déliquescents. Il existe cependant des corps qui attirent une grande quantité d'eau sans devenir humides; cela dépend de ce qu'ils se combinent intimement avec le liquide, qui, dès lors, n'est plus libre. La chaux vive en offre un exemple. | Marécageux. Pays, contrée *humide*. | Pluvieux. Temps *humide*. Mois *humide*. | Se dit d'un corps à la surface duquel existe de l'humidité. Vase *humide*. Plaque *humide*. | Qui abonde en pituite. Tempérament *humide*. Cerveau *humide*. Cette dernière expression, qui n'est usitée que par suite d'une erreur vulgaire, s'applique à la membrane pituitaire lorsqu'elle abonde en sérosité. Se moucher souvent parce qu'on a le cerveau très-*humide*. | Chim. *Procéder par la voie humide*, Indiquer qu'on se sert, pour une dissolution, d'un menstrue salin dissous dans de l'eau, lorsque la même dissolution peut se pratiquer par l'application du même menstrue sous forme sèche ou concrète. On prépare, par exemple, le kermès minéral par la voie humide ou par la voie sèche, suivant qu'on emploie à cet effet l'alcali dissous dans l'eau, ou l'alcali fixe concret, etc. | S. m. Une des quatre premières qualités, dans la philosophie d'Aristote et dans la scolastique. L'*humide* est opposé au sec. Les anciens regardaient l'eau comme le premier *humide*.

. . . . . Bernier compose et le sec et l'*humide*
Des corps ronds et crochus errant parmi le vide.
(BOILEAU.)

| T. de physiol. *Humide radical*, Humeur lymphatique, douce, onctueuse, balsamique, qu'on supposait abreuver toutes les fibres du corps, et les entretenir dans la souplesse et l'élasticité nécessaire pour faire leurs fonctions. | Fig. Ce qui entretient la vie. Après tant d'évacuations, ma bourse se trouva si débile, qu'on pouvait dire que c'était un corps confisqué, tant il y restait peu d'*humide radical*. (Le Sage.) | Alchim. *Humide radical de la nature*, Le mercure préparé et purifié. | Les *humides*, S'est dit longtemps pour les *humeurs*, les *sérosités*.

HUMIDEMENT, adv. (pron. *umideman*). Dans un lieu humide. Être *humidement* logé.

HUMIDIER, v. a. T. de batteur d'or. Humecter des feuilles de vélin avec une légère couche de vin blanc, afin de dérider et de détendre les feuilles de boyau qu'on met entre elles. | Chez les mégissiers, Humecter les peaux afin de leur donner une préparation.

HUMIDIFIER, v. a. (du lat. *humidus*, humide; *facere*, faire). Rendre humide.

HUMIDIFUGE, adj. (du lat. *humidus*, humide; *fugio*, je fuis). Qui repousse l'humidité, qui a la propriété de ne pas s'imbiber d'eau. Toile, manteau *humidifuge*. Cordes *humidifuges*.

HUMIDITÉ, s. f. (du lat. *humiditas*, même signif.). Qualité de ce qui est humide. L'*humidité* de l'air, de la terre. L'*humidité* du temps, de la saison. | État d'un corps mouillé, imprégné, chargé d'une substance aqueuse. Préserver un corps sec de l'*humidité*. | Moiteur. L'*humidité* de la peau chez un malade est signe de faiblesse. | Absol. *L'humidité*, L'état de moiteur de l'air, du lieu. Qu'il fait ici d'*humidité!* (La Fontaine.) L'excès de l'*humidité* ruine les semences et la sécheresse enfante des maladies dangereuses. (Raynal.) | Aristote définissait l'humidité une qualité passive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ses bornes, encore qu'il le soit aisément dans celles d'un autre; il donnait la même définition à la fluidité. Cependant *fluide* et *humide* ne sont pas synonymes. Le mercure, par exemple, est certainement fluide, mais n'est pas humide par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas. L'humidité n'est qu'un état relatif. L'air est très-sujet à l'humidité par la quantité des vapeurs aqueuses dont il se charge sans cesse, et dont il se décharge ensuite. L'hygrométrie est la science qui a pour objet l'étude des variations atmosphériques au point de vue de l'humidité, et on appelle hygromètre l'instrument de physique dont on se sert pour en mesurer les degrés. Au point de vue de l'hygiène, on recommande avec soin d'éviter l'humidité. Elle est surtout dangereuse lorsque son action est permanente, et lorsqu'elle se joint à d'autres causes morbifiques. Il importe à tous ceux qui ont des occupations sédentaires, d'habiter des locaux exposés au midi, qui soient aussi secs que possible et bien aérés. | *Humidité de tempérament*, Se dit du tempérament où abondent les humeurs. | *Humidité du cerveau*, Abondance pituitaire. | Alchim. *Humidité permanente des sages*, Mercure purifié. | Au plur. *Humidités*, Humeurs, sérosités.

HUMIFUSE, adj. (du lat. *humi*, à terre; *fusus*, couché). Se dit des plantes ou des parties de plantes qui s'étalent et se couchent sur le sol, mais sans y jeter de racines, comme la renouée.

HUMILIANT, ANTE, adj. Qui humilie, qui abaisse, qui mortifie, qui cause de la confusion, de la honte. Cela est *humiliant*. Procédé *humiliant*. Refus *humiliant*. Défaite *humiliante*. Aveu *humiliant*. Démarche *humiliante*. Subir une punition *humiliante*. Ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si *humiliante* pour notre orgueil. (Voltaire.) Tu ne sais pas combien la pauvreté est *humiliante* dans un siècle comme le nôtre, où les égards se mesurent à l'or qu'on possède. (Ancelot.)

HUMILIATION, s. f. (pron. *umiliasion*; du lat. *humiliatio*, même sens). Action par laquelle on est humilié; état d'une personne humiliée. Je les vis dans une grande *humiliation* et j'en eus pitié. Plus l'orgueil est excessif, plus l'*humiliation* est amère. C'est le comble de l'*humiliation*. Tomber dans l'*humiliation*. Ils n'étaient pas fâchés de procurer quelque *humiliation* salutaire aux disciples de saint Ignace. (Voltaire.) | Se dit des empires, des États. Tout le pays est dans l'*humiliation*. La Grèce, après avoir atteint au plus haut degré de la gloire, descendit au terme d'*humiliation* fixé par cette destinée qui agite sans cesse la balance des empires. | Ce qui rend confus, mortifie; affront. Recevoir une *humiliation*. Essuyer des *humiliations*. Éprouver une grande *humiliation*. Il y a des gens qui, pour obtenir ou garder des emplois, subissent de bien cruelles *humiliations*; après un certain temps, il n'est plus possible de les humilier, et il n'est pas de bassesses dont ils ne soient devenus capables. | Événements, choses, pratiques religieuses qui mortifient. Les infirmités humaines sont un grand sujet d'*humiliation*. On se figure qu'après quelques *humiliations* Dieu engloutira dans sa miséricorde toutes les fautes qui échappent à la faiblesse humaine. (Saint-Évremont.)

HUMILIÉ, ÉE, adj. Qui a subi une ou des humiliations; qui a été abaissé, mortifié. Un peuple *humilié*. La vanité *humiliée*. Les hommes qui n'ont que de l'esprit sont les rivaux *humiliés* des hommes de génie et les détestent. (Chateaubriand.) Je me sens affligé, *humilié*, en voyant l'esprit de l'homme si vaste et si stupide. (Sénancour.) | En termes de dévotion, Rendu humble, abaissé, mortifié. Cœur contrit et *humilié*. Vie *humiliée* et anéantie. *Humilié* devant Dieu et arrogant devant les hommes.

HUMILIÉ, s. m. Religieux d'un ordre qui mettait les biens en commun et suivait la règle de Saint-Benoît. L'ordre des *humiliés* fut fondé à Milan en 1134 par saint Jean de Méda. L'ordre ayant dégénéré, le pape Pie V le supprima en 1571.

HUMILIER, v. a. (du lat. *humiliare*, même sens). Abaisser, mortifier, rendre confus. *Humilier* un homme. Dieu *humilie* les superbes. *Humilier* l'orgueil, la fierté, l'audace de quelqu'un. Le roi de Suède ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son allié et *humilié* son ennemi. (Voltaire.) Elle crut qu'il y avait peu d'honneur à *humilier* les faibles. (Id.) N'*humilions* pas l'homme qui nous sert bien, crainte d'en faire un mauvais valet. (Beaumarchais.) N'*humilions* aucun de nos frères.

Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné.
(RACINE.)

| On dit en terme de dévotion : *Humilier* son cœur, son âme devant Dieu. | S'HUMILIER, v. pr. Se rendre humble, s'abaisser. Il *s'est humilié* et a fait des excuses. Vouloir que tout *s'humilie* devant soi. *S'humilier* devant Dieu, devant les décrets de la Providence. Quiconque *s'humilie* sera exalté. Il *s'humilia* sous la main qui s'appesantissait sur lui. Aux pieds de l'Éternel je viens *m'humilier*. (Racine.) | S'infliger des humiliations réciproques. Ces deux rivaux recherchent les occasions de *s'humilier*.

HUMILITÉ, s. f. (du lat. *humilitas*, même sens; rad. *humilis*, humble). Vertu qui réprime en nous l'orgueil; disposition morale qui nous rappelle notre faiblesse sans nous avilir; tendance de notre cœur et de notre esprit à combattre nos sentiments de vanité. Grande *humilité*. Profonde *humilité*. Faire des actes d'*humilité*. Pratiquer l'*humilité*. Souffrir des injures avec *humilité*. Chez beaucoup de faux dévots l'orgueil est le principe de l'*humilité*. L'*humilité* à l'épreuve de la grandeur est le principal ouvrage de la grâce. (Bourdaloue.) Nous nous bornerons à dire que l'*humilité* est la modestie de l'âme. (Voltaire.) | L'*humilité*, en tant que vertu, est, pour ainsi dire, la perfection de la modestie. Celle-ci est une marque de bon goût et de bon sens, une des grâces du langage, du maintien et de la conduite. L'humilité est moins extérieure; c'est, dans notre cœur et dans notre esprit, un acte de haute raison, qui nous élève d'autant plus que notre sentiment et notre jugement sur nous-mêmes sont plus mesurés. On peut avoir des motifs d'intérêt dans la modestie; l'expérience, qui se charge de nous l'apprendre trop souvent à nos dépens, ne nous débarrasse pas toujours de l'orgueil; elle nous fait voir ce qu'on risque à le montrer et ce qu'on gagne à le tenir dans l'ombre. Souvent on raffine d'orgueil en devenant modeste. Quoi de plus habile que de ne pas se louer soi-même, que de paraître ne pas rechercher la louange qu'on attend? Ce rôle suffit à la modestie, mais non à l'humilité. Être humble, ce n'est pas dissimuler son orgueil, c'est le supprimer; c'est se dire : Je ne suis qu'un homme, anneau fragile dans la chaîne des générations. Les Latins n'avaient pas de mot équivalent à *humilité*, employé dans ce sens; ce qu'ils entendaient par *modestie* n'était qu'une modération de désirs, d'affections et d'actions, tandis que l'humilité indique un sentiment de soi-même réglé non-seulement sur la connaissance qu'on a de la faiblesse de l'homme, mais aussi sur celle de la grandeur de Dieu comparée à la nature des choses d'ici-bas. *Humilitas*, chez les Latins, emportait des idées d'avilissement, d'opprobre, de mépris et de bassesse de condition. | Déférence, soumission, abaissement. Prier quelqu'un en toute *humilité*. Confesser avec *humilité* que l'on a eu tort. | Famil. *En toute humilité*, Aussi humblement qu'il est possible. | Chez les anciens, l'*Humilité* est représentée sous la figure d'une femme qui tient dans sa main une corbeille de pain et porte un sac sur ses épaules. Vêtue simplement, elle foule aux pieds des vêtements précieux, un miroir et un paon. | L'art chrétien représente l'*Humilité* par une femme, la tête baissée et les bras croisés. A côté d'elle est un agneau, symbole de la douceur, et sous ses pieds une couronne, pour marquer le peu de cas qu'elle fait des grandeurs.

HUMIQUE, adj. (du lat. *humus*, terre). Qui a rapport à l'humus. Les produits *humiques*. La matière organique ne devient active pour la nitrification qu'après avoir subi la transformation *humique*. (Millon.) | Chim. *Acide humique*, Acide qu'on a cru trouver dans le terreau, et qui, d'ailleurs, s'obtient en traitant du sucre ou des débris végétaux par l'acide chlorhydrique.

HUMITE, s. f. (rad. *Hume*, minéralogiste anglais). Substance pierreuse, de couleur brun foncé, transparente et d'un lustre éclatant.

HUMMA. Dieu suprême des Cafres. C'est lui qui fait le chaud, le froid, la pluie et la sécheresse. Il s'annonce par le tonnerre.

HUMMEL. Célèbre musicien, né à Presbourg, en 1778, mort à Weimar, en 1837. Il reçut de Mozart les premières leçons de piano. A l'âge de neuf ans, il se fit entendre, à Dresde, dans un concert au profit de son illustre maître. Jeune encore, il séjourna deux ans à Londres, où il écrivit son premier œuvre de sonates. Il se fixa ensuite à Vienne, en Autriche, où il approfondit l'art de la composition musicale. Il y a eu peu d'imaginations musicales plus riches et plus abondantes que celle de Hummel. Tout en n'écrivant que pour le piano, il fit rêver un orchestre, des voix, des effets dramatiques; un simple morceau de sa composition sans accompagnement produit souvent des impressions du même genre que celles que fait éprouver une grande symphonie de Beethoven.

HUMORAL, ALE, adj. Méd. Qui a rapport aux humeurs, qui a sa cause dans les humeurs. Vice *humoral*. Maladies *humorales*.

HUMORIQUE, adj. Méd. *Bruit humorique*, Bruit qu'on entend quand on percute un organe rempli de liquide et de gaz.

HUMORISME, s. m. Doctrine des médecins humoristes qui attribuent la maladie aux modifications survenues dans les humeurs.

HUMORISTE, adj. Qui a souvent de l'humeur, qui se montre souvent chagrin sans sujet; qui est

difficile à vivre. C'est un homme *humoriste*. Voilà une femme qui est *humoriste*. Le philosophe Saint-Lambert, naturellement sévère et même un peu *humoriste*. (La Harpe.) | Méd. Qui appartient à un système dans lequel on attribue la cause des maladies à l'altération primitive des humeurs. Les théories *humoristes*. Médecin *humoriste*. | Enclin à une sorte de gaieté railleuse et originale. | *Écrivain humoriste*, Celui qui traite avec gaieté une matière sérieuse; celui qui a de la fantaisie, une vivacité originale. Rabelais est un écrivain *humoriste*. On peut en dire autant de Swift et d'autres chez les Anglais. La littérature anglaise est riche en ce genre, et c'est son cachet particulier; mais la satire et le sarcasme en sont trop souvent la base. | S. Celui, celle qui prend aisément de l'humeur. C'est un *humoriste* insupportable. | Médecin partisan de l'humorisme. | Membre d'une académie littéraire, qui fut fondée, à Rome, aux noces de Laurent Mancini. On improvisa des sonnets, des couplets pour les dames, et il s'ensuivit une réunion de poètes, qui s'appelèrent d'abord *belli humori*, et, dans la suite, *humoristi*, d'où le nom d'humoristes.

HUMORISTIQUE, adj. Qui a rapport à l'humeur. Exemple d'affection *humoristique*. | Où il entre de l'humour. Une boutade *humoristique*. | *Écrivain humoristique*, Synonyme d'*Écrivain humoriste*.

HUMOUR, s. m. (mot anglais qui vient du français *humeur*). Gaieté d'imagination, veine comique; nuance particulière du caractère et de l'esprit anglais. On dit l'*humour britannique*, comme on dit la *gaieté française*. L'humour a sinon de la ressemblance, du moins de l'analogie avec ce que nous appelons la *fantaisie*. Tantôt c'est une mélancolie souriante, une sentimentalité tranquille, plus douce que triste, plus railleuse que pensive; tantôt c'est une ironie amère, désespérée, une verve satirique plus féconde en larmes qu'en sourires; le plus souvent c'est une gaieté sérieuse, calme, flegmatique, qui se sent plus qu'elle ne se voit, et qui réjouit l'esprit d'une manière qui lui est propre. Les vers de Byron, la prose de Sterne, des préfaces de Walter Scott, les romans de Dickens, fournissent abondamment des exemples de cette qualité littéraire. Le véritable humour appartient exclusivement au génie anglais. Toutes les littératures ont quelque chose qui s'en rapproche, mais n'ont rien qui soit identique. L'immortel auteur de *Don Quichotte* a bien su revêtir son intention satirique d'un indéfinissable mélange de gaieté et de mélancolie; Hoffmann a bien su habiller de fantastiques couleurs ses folles imaginations et ses rêves fiévreux; Rabelais a bien su cacher la profonde philosophie de sa pensée sous la joyeuse et franche saillie de son langage; La Fontaine a bien su faire admirer dans ses récits la grâce du sentiment et la force comique de l'expression; mais la dignité espagnole, la rêverie allemande, la raison et la naïveté françaises, ont imprimé leur cachet à toutes ces œuvres caractéristiques; et quand l'Angleterre a produit des œuvres du même genre, *Hudibras*, *le Moine*, *Gulliver*, elle a pu ajouter à ses imitations, non pas ce qui manquait à l'original, mais ce qu'elle n'y trouvait pas, l'*humour*. Les Anglais désignent aussi par ce mot des traits de plaisanterie originale. Parmi leurs écrivains, aucun n'a eu ce genre d'humour à un plus haut degré que Swift, qui, par le tour qu'il savait donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois sur ses compatriotes des effets qu'on n'aurait pu attendre des ouvrages les plus sérieux et les mieux raisonnés. C'est ainsi qu'en conseillant aux Anglais de manger, avec des choux-fleurs, les petits enfants des Irlandais, il fit rentrer en lui-même le gouvernement prêt à ôter à l'Irlande les dernières ressources de commerce qui lui restassent. De ce genre est la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanachs, et qui, le terme étant arrivé, entreprit de lui prouver qu'il était mort réellement, malgré les protestations que Patridge fit du contraire. Swift a beaucoup tiré de Rabelais et de Cyrano de Bergerac. Les orateurs anglais brillent par l'*humour*.

HUMULINE, s. f. V. LUPULINE.

HUMUS, s. m. (pron. *umus*; du lat. *humus*, terre). Terre végétale ou terreau, substance de couleur brune ou noirâtre, formée de la décomposition spontanée des végétaux et des animaux. L'humus est le principe actif de toutes les terres arables, et la seule substance qui, avec l'eau, paraisse fournir un aliment aux végétaux. La connaissance de ce fait démontre l'obligation de fumer les terres arables et de les fumer abondamment. Si on n'augmente ou ne maintient la quantité d'humus que renferme le sol, la condition fertilisante de cet agent étant successivement absorbée par le développement des végétaux, la terre se dépouille de ses principes nutritifs et devient infertile. L'humus est rarement pur; il est allié le plus souvent à des terres argileuses, calcaires ou sableuses; friable et un peu gras, il se gonfle dans l'eau et peut, en quelque sorte, se pétrir; desséché, il est pulvérulent. L'humus forme la couche la plus extérieure de la terre, le sol de toutes les contrées du globe, partout où le globe n'est pas à découvert. Son épaisseur est très-variable. Calciné au feu, sa couleur est blanche, à moins qu'il ne contienne des parties métalliques qui le colorent. Une couche d'*humus*. L'*humus* est moins abondant sur les lieux élevés que dans les vallées, où les eaux ne cessent d'entraîner des corps propres à le former.

HUN, adj. et s. Nom dont les historiens se sont servis, avec fort peu de précision, pour désigner une partie des hordes nomades qui, du nord de l'Asie, pénétrèrent en Europe, depuis le Ve jusqu'au IXe siècle de notre ère. Pour lui donner un sens fixe, il faut remarquer que les écrivains du Bas-Empire appellent d'abord *Huns* des peuples de race jaune situés vers l'embouchure du Volga, et tout à fait différents des populations germaniques ou caucasiennes. Le premier fait constant relatif aux Huns est leur passage de l'est à l'ouest du Don, en 374. Ils avaient alors pour chef le khan Balamir, et ils s'avancèrent jusqu'aux bords de la Vistule, refoulant ou soumettant les diverses populations de l'ancien empire gothique. Cinquante ans après, une partie de leurs hordes prirent possession des contrées qui bordent le Danube dans toute la partie inférieure de son cours. Elles avaient à leur tête *Roas* ou *Roias*, dont l'armée menaça un moment Constantinople. Attila et Bléda, ses neveux, furent ses successeurs. Ces deux chefs paraissent avoir réuni sous leur commandement toutes les populations barbares de l'Europe orientale et des frontières d'Asie jusqu'à la Perse. Ils désolèrent les provinces situées entre la mer Noire et l'Adriatique. L'empereur acheta, à prix d'or, la paix d'Attila, au moment où celui-ci venait d'égorger son rival et son frère. Moins heureux contre les princes d'Occident, le chef hun fut vaincu dans les plaines de Châlons-sur-Marne par les Gaulois, les Francs et les Visigoths, et cette défaite semble avoir été fatale à sa race. En effet, les nations de la Germanie se révoltèrent contre ses enfants après sa mort. Son fils aîné, Ellak, fut vaincu et tué par les rois des Gépides et des Ostrogoths; les deux autres, Dengerik et Ernak, se retirèrent avec leurs hordes sur les côtes de la mer Noire; et, à partir de ce moment, l'empire hun n'exista plus. Cependant, il ne faudrait pas croire que les tribus nomades des Huns fussent absolument détruites ou expulsées. Leur dispersion ne les empêcha point de se perpétuer comme nation particulière et sous des noms différents. Tels furent les Avares et les Madgiares.

HUNE, s. f. (*h* asp.). T. de mar. Sorte de plate-

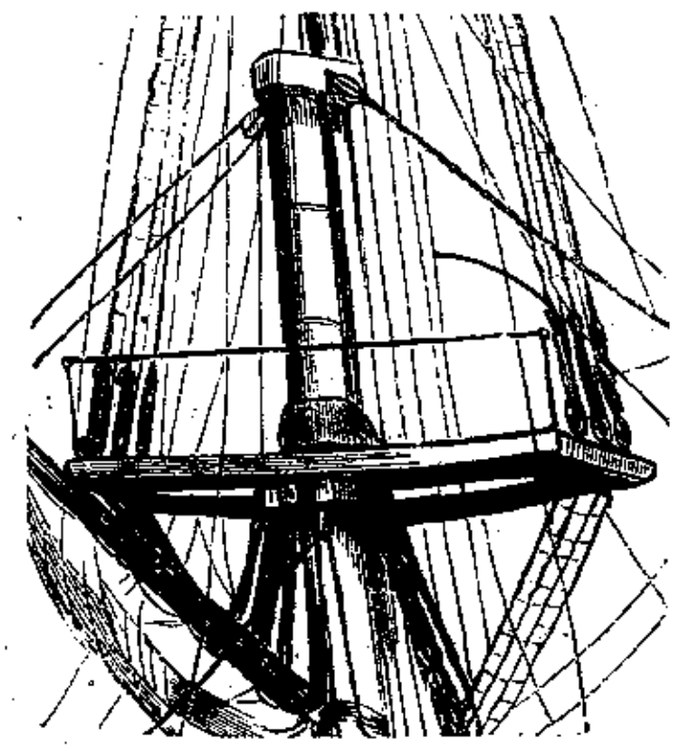

Hune.

forme élevée, qui est en saillie autour de la tête d'un bas mât, et qui a, entre autres usages, celui de servir de point d'appui aux mâts supérieurs. La grande *hune*. La *hune* de misaine. La *hune* d'artimon. A bord des grands navires, chaque *hune* a ses gabiers particuliers. | C'est aux hunes que sont amarrés les étais et les haubans. On en garnit le rebord de peaux de moutons, pour empêcher que les voiles et les cordages, qui donnent contre elles, ne se gâtent. Dans les navires de guerre, on y place parfois des petits canons, des pierriers, des tromblons, etc., très-redoutables et très-gênants pour l'ennemi. | *Mâts de hune*, Les mâts qui surmontent immédiatement les bas mâts.

HUNIADE (JEAN-CORVIN). Vaïvode de Transylvanie, né au commencement du XVe siècle, mort en 1456. Valaque par son père, Grec par sa mère, il commença à se distinguer dans les guerres d'Italie; et Commines, dans ses mémoires, le préconise sous le nom du *chevalier blanc de Valachie*. Huniade brilla surtout en défendant les frontières de la Hongrie contre les Turcs. Après la malheureuse bataille de Varna (1444), où il repoussa l'aile droite de l'armée ottomane, mais où le jeune roi de Hongrie, Ladislas, périt, Huniade fut nommé régent, et, pendant douze années, montra qu'il était aussi habile à gouverner qu'à combattre. En 1448, il soutint pendant trois jours dans les plaines de Cassovie tout l'effort de l'armée ottomane, quatre fois plus nombreuse que la sienne. Le dernier exploit de sa vie fut la belle défense de Belgrade, en 1456, contre Mahomet II. Huniade mourut de ses blessures, un mois après la retraite des Turcs.

HUNIER, s. m. (*h* asp.). Voile qui se place au mât de hune. Grand *hunier*. Petit *hunier*. Hisser, border les *huniers*. Amener les *huniers*. Prendre un ris aux *huniers*. Naviguer sous les *huniers* au bas ris. | On appelle aussi *huniers* les mâts de hune. *Grand hunier* signifie le mât de hune porté par le grand mât; *petit hunier*, celui qui est porté par le mât de misaine. | T. de pêche. Sorte de filet.

HUNINGUE. Géogr. Petite ville du départ. du Haut-Rhin, à 3 kilom. au nord de Bâle. Elle est baignée par le Rhin, et l'on croit qu'elle fut ainsi nommée parce que les Huns y passèrent ce fleuve. Ce n'était qu'un village, lorsqu'en 1650 on y construisit une redoute en maçonnerie. Louis XIV en fit faire une forteresse imposante, par Vauban, en 1668. En 1814, Huningue, défendue par des gardes nationaux, fut assiégée par les alliés, qui ne purent s'en rendre maîtres. Mais, après le traité de Paris et conformément à l'une de ses clauses, les fortifications de cette place furent démolies.

HUNT (HENRI). Orateur démagogue anglais, né en 1773, mort en 1835. Parmi les radicaux qui ont lutté depuis le commencement du siècle contre le torisme en Angleterre, les uns ont été jurisconsultes, métaphysiciens, économistes, et se sont adressés aux esprits sérieux, amis du droit, de l'utilité ou des théories vastes et profondes; les autres ont été publicistes, parlementaires, influant sur l'opinion des classes qui lisent et qui conversent; puis d'autres ont parlé à John Bull la langue qu'il comprend et qu'il aime. Hunt a été de ces derniers. Sa forte voix, ses grosses saillies, sa verve querelleuse et fantasque, son imperturbable aplomb, étaient autant de précieuses qualités pour un tribun; point d'atticisme, point de forme cicéronienne dans ses harangues, mais beaucoup de personnalités et de mouvements passionnés. Hunt allait partout prêchant la réforme universelle et provoquant des rassemblements qui souvent devinrent menaçants; mais, étant parvenu à se faire élire membre de la chambre des communes, il ne joua dans cette assemblée qu'un rôle fort secondaire.

HUPPARD, s. m. Espèce d'aigle d'Afrique.

HUPPE, s. f. (*h* asp.; du lat. *upupa*, ou par onomatopée de son cri, *pupu*). Ornithol. Genre de passereaux de la famille des ténuirostres, renfermant des oiseaux de la grosseur d'un merle, qui ont une touffe de petites plumes sur la tête. La huppe commune a environ trente-trois centimètres depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Sa crête se compose de vingt-quatre ou vingt-six plumes, placées sur deux files, qui s'étendent depuis le bec jusqu'à l'occiput. Le cou est roussâtre, la poitrine est blanche et tachée de noir; les vieux oiseaux de cette espèce n'ont des taches que sur les côtés. La huppe construit son nid dans le creux d'un arbre; sa ponte est de quatre œufs cendrés. Elle ne paraît guère dans nos climats qu'en été; aussitôt qu'elle a fait ses petits, elle s'éloigne vers des régions plus chaudes, où elle se tient durant nos hivers. Sa voix est enrouée; son vol est assez léger; sa chair, peu bonne à manger. Cet oiseau se nourrit de vers, de boutons d'arbres, de chenilles et de petits scarabées. On trouve dans l'île de la Trinité et dans l'île des Rats, en Amérique, des huppes admirablement belles; leur crête est de couleur d'or vif, leur queue noire; le reste du plumage d'un jaune ondoyé de diverses couleurs, le tour des joues rouge comme de l'écarlate. La huppe de montagne est un oiseau solitaire, qui se nourrit de cigales, d'autres petits insectes et de grenouilles. Son plumage est d'un vert foncé; la tête est jaune, marquée de taches bleues; sa huppe emplumée est

semblable à la crinière d'un cheval ; le bec est rouge et les pieds bruns. La huppe était très-révérée dans toute l'Égypte, comme le symbole de la joie et de l'amour filial. | Selon la mythologie, cet oiseau,

Huppe.

c'est Térée, roi de Thrace, époux de Progné. Térée, ayant fait violence à Philomèle, sa belle-sœur, lui coupa la langue, pour lui ôter le moyen de divulguer cet outrage. Cependant son crime fut dévoilé, et Progné, furieuse, fit servir à son coupable époux les membres de son propre fils. Térée, instruit à la fin du repas de l'horrible festin qu'on lui avait préparé, veut tuer les deux princesses ; mais Progné est changée en hirondelle ; Philomèle, en rossignol, et Térée lui-même en huppe. Ce fut sur le tombeau de Térée que la *huppe* parut pour la première fois ; on en conclut que Térée avait été changé en cet oiseau. (Chateaubriand.) | Faisceau de plumes plus longues que les autres, qui sont constamment droites sur la tête, ou pendantes en arrière, ou couchées, mais susceptibles de se redresser à la volonté de l'animal. La *huppe* est toujours plus belle et mieux formée chez le mâle que chez la femelle. | Fig. Coiffures, plumes. Fille à brillante *huppe*.

HUPPÉ, ÉE, adj. (*h* asp.). Ornithol. Qui a une huppe sur la tête. Alouette *huppée*. Le faucon *huppé* des Indes. (Buffon.) | Fig. et famil. Qui a belle apparence, qui est riche, haut placé ; qui est des premiers dans la société où il vit. Il ne s'emploie guère qu'avec le mot *plus*. Nous rencontrâmes en cet endroit plusieurs individus des *plus huppés*. Voici la demoiselle la *plus huppée* de tout le village. Il trouve à se fourrer parmi les *plus huppés*. (Hauteroche.) Ma foi, madame, sans vanité, on en peint tous les jours, et des *plus huppées*, qui ne me valent pas. (Marivaux.) | Prov. *Les plus huppés y sont pris*, Ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

HURA, s. m. Bot. Très-bel arbrisseau de l'Amérique tropicale. | On le nomme aussi *Sablier*.

HURASSE, s. m. (*h* asp.). Métall. Anneau qui supporte le bout du manche du marteau de forge.

Hure.

HURE, s. f. (*h* asp.; du vieux français *hurepé*, qui signifiait *hérissé*). Proprement, Tête de sanglier. Il portait triomphant une *hure* de sanglier. | Se dit aussi de la tête d'autres animaux, surtout quand elle est coupée. La *hure* d'un brochet, d'un saumon, d'un thon, d'un lion. | Fig. et famil. La tête, la figure d'un homme qui est mal peigné, qui a les cheveux hérissés, ou d'un homme à qui ses cheveux et sa barbe donnent un air dur et sauvage. Il a une vilaine *hure*. Vois donc ce curé, quelle *hure* ! | Sorte de brosse garnie de tous côtés et percée en son centre pour y mettre un manche long.

HURHAUT, interj. (*h* asp.). Cri des charretiers pour faire tourner les chevaux à droite. Ils disent aussi simplement *hue*. | Fig. *Tirer à dia et à hurhaut*, Chacun de son côté.

HURLEMENT, s. m. (*h* asp. ; pron. *urleman* ; rad. *hurler*). Cri prolongé que fait le loup, et que le chien fait quelquefois aussi, lorsqu'il éprouve de la douleur ou de l'inquiétude. La faim faisait pousser à une bande de loups, dans la forêt voisine, d'épouvantables *hurlements*. Elles furent effrayées par le *hurlement* continu des chiens durant toute la nuit sous leurs fenêtres. Lorsqu'une personne est sur le point de mourir dans une maison, les gens superstitieux disent que les chiens du voisinage font entendre des *hurlements* sinistres. | Par extens. Se dit d'autres animaux. L'oreille du sauvage, frappée des *hurlements* des animaux féroces, déchirée de sons rauques, affreux, imprévus, ne peut s'attendrir à l'accent mélodieux des instruments. | Par anal. Cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la colère, la douleur, le désespoir, la rage, etc. Cette mère faisait des *hurlements* et accourait désespérée vers le lieu où gisait son fils inanimé. Ces malheureux poussaient des *hurlements* de rage. Les cris, les *hurlements* des blessés s'entendaient au loin.

Des enfants de Lévi la troupe consternée
En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux.
(RACINE.)

HURLER, v. n. (*h* asp. ; du lat. *ululare*, crier comme le hibou). En parlant des loups et des chiens et autres animaux du même genre, Pousser des cris aigus, prolongés et lugubres. Les loups *hurlent*. Le chien *a hurlé* toute la nuit. | Par anal. Pousser des cris aigus et prolongés dans la douleur, le désespoir, la colère, etc. Pendant que les templiers *hurlaient* sur leur bûcher, l'assistance récitait froidement les prières des agonisants. Cette femme *hurle* de rage. Laissons *hurler* là-bas tous ces damnés antiques. (Boileau.) Il a prouvé qu'on pouvait être tragique sans *hurler*. (La Harpe). | Parler très-haut, avec le ton de la fureur ; crier avec emportement. Il *hurlait* plutôt qu'il ne parlait en se défendant. Tandis que la raison parle, le fanatisme *hurle*. (Voltaire.) | Famil. Forcer le ton de la parole dans la conversation. Il ne parle pas, il *hurle*. | Forcer sa voix quand on chante, en rendre le timbre rauque, à force de vouloir l'étendre. Cet artiste *hurle* plutôt qu'il ne chante. | Se dit des choses dont l'assemblage est très-choquant, qui ne peuvent nullement aller ensemble. Des mots qui *hurlent* de se voir accouplés. | Activ. Elle *a hurlé* son grand air. Le ténor *a hurlé* sa partie. Mme de Roquelaure dès la porte se met à *hurler* les reproches les plus amers. (Saint-Simon.) | Dans le style élevé et poétique, il acquiert, au sens actif, de la noblesse et fait parfois heureusement image. Des juges forcenés *hurlaient* des arrêts de mort. *Hurle* son chant barbare aux monts hyperborées. (Delille.)

Les prêtres de Pluton, de Cybèle et de Mars
Hurlent, en chant de mort, leurs funèbres cantiques.
(LEGOUVÉ.)

| Prov. *Il faut hurler avec les loups*, Il faut s'accommoder aux manières, aux opinions des gens avec qui l'on vit. Quand on ne sait pas *hurler avec les loups*, il ne faut pas vivre avec eux. (Mme de Staël.) *Il faut hurler avec les loups*, d'autres disent braire avec les ânes. (P. L. Courier.) | On dit de même : *Apprendre à hurler avec les loups*, Finir par s'accoutumer aux mœurs des gens avec qui on vit. *On apprend à hurler*, dit l'autre, *avec les loups*. (Racine.) Il vaut mieux ne pas *hurler avec les loups*.

HURLERIE, s. f. En style burlesque, Action de hurler ; cris comparés à des hurlements.

HURLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui hurle, qui pousse des cris de colère, de passion. | S. m. Zool. Espèce de singes d'Amérique, qui font retentir les forêts de leur voix forte et éclatante. Ces singes vivent en troupes et se tiennent sur les arbres les plus élevés, d'où ils ne descendent que rarement. Au contraire des autres quadrumanes, ils habitent les bois qui se trouvent dans les environs des grands amas d'eau. Ils se nourrissent de fruits, de feuilles et d'insectes. Ils sont tristes, farouches et s'apprivoisent difficilement. On les trouve au Paraguay, au Brésil, à la Guyane, et en plus grand nombre sur les bords de l'Orénoque.

HURLUBERLU, s. m. Famil. Celui qui agit brusquement et étourdiment, sans examen ni précaution dans ce qu'il fait. C'est un *hurluberlu*. Gardez-vous d'agir en *hurluberlu*. | S'emploie au féminin, mais sans prendre la marque du genre. C'est une vraie *hurluberlu*. | On dit adjectiv. Un homme *hurluberlu*, une femme *hurluberlu*. | Adv. Brusquement, étourdiment, inconsidérément. Entrer *hurluberlu*. Les coiffures *hurluberlu* m'ont fort diverti ; il y en a que l'on voudrait souffleter. (Mme de Sévigné.)

HURON, s. m. Nom que l'on donna aux intrépides citoyens qui composaient la Jacquerie. | Nom des soldats du corps des mineurs dans les anciennes armées françaises.

HURON. Géogr. Lac de l'Amérique septentrionale, situé entre les États-Unis et le Canada. Il a 344 kilom. de longueur et 200 de large. Il communique au N. O. avec le lac Supérieur par le détroit de Sainte-Marie ; à l'O. avec le lac Michigan par celui de Michilimackinac ; à l'E. avec le lac Simcoé, qui communique lui-même avec le lac Ontario ; au S. E. avec le lac Érié par la rivière et le lac Saint-Clair. Il s'y trouve beaucoup d'îles ; de fréquentes tempêtes en rendent la navigation dangereuse. Les bateaux à vapeur traversent le lac *Huron*.

HURON, ONNE, adj. et s. Nom d'une peuplade d'Amérique. Le peuple *huron*. La race *huronne*. Les Hurons occupaient un pays fertile, borné au midi par le lac Érié, à l'occident par le lac Huron, et à l'orient par le lac Ontario. L'air y est sain et les forêts sont remplies de cèdres. Cette peuplade fut autrefois nombreuse et puissante. En 1650, ils furent chassés de leur pays par les Iroquois (Cherokees), et ils allèrent s'établir ou plutôt errer au nord-ouest du lac Érié. C'est là que les missionnaires cherchèrent à les convertir au christianisme. Les Hurons furent les alliés des Français dans toutes les guerres que ceux-ci eurent à soutenir en Amérique, soit contre les sauvages, soit contre les Anglais. Enfin, une dernière victoire des Iroquois les dispersa et anéantit leur nationalité. Un petit nombre d'entre eux se réfugièrent dans le Canada parmi les Français. Les *Hurons* disparaissent peu à peu de l'Amérique. | S. m. Langue parlée par les Hurons.

HURRIAH, s. m. Erpét. Genre de serpents hétérodermes, établi aux dépens des boas.

HURTA, s. m. Ichthyol. Espèce de dorade de la Méditerranée, rangée parmi les spares.

HUSCHENK. Héros fameux de la mythologie persane. Il régna et apprit aux Persans à fouiller les mines et à en tirer les métaux. Il fut aussi le premier conquérant de son époque. Son cheval, né d'un crocodile et d'un hippopotame, avait 3 mètres de haut. Monté sur cet animal, Huschenk terrassait tous les géants et triomphait de tous les peuples. Mais à la fin, il fut abattu par un rocher que les Divs, ses ennemis, lui lancèrent.

HUSS (JEAN). Célèbre réformateur religieux, né en 1373 à Hussinetz, en Bohême. Il devint, en 1409, recteur de l'université de Prague. Les ennemis de la papauté, à cette époque, étaient presque tous des religieux, des théologiens, des hommes de grand savoir, tels que Jean Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, etc. Leurs ouvrages s'étaient répandus de tous côtés, et ceux de Wiclef surtout avaient été portés en Bohême. Ce qui donnait du poids à ces écrits, c'étaient les critiques vraies du clergé, qui était à peu près le même partout, gorgé de richesses, plongé dans l'ignorance, tyrannique, voué à la débauche et aux plus honteux excès. Les livres et les prédications de quelques hommes purent alors mettre en danger ce qui faisait la seule force du clergé, son autorité, dont il abusait si étrangement. Jean Huss, animé par le désir d'une réformation de la discipline ecclésiastique, prêcha contre les richesses, l'ignorance et les vices des prêtres. Il défendit Wiclef, attaqua l'autorité papale avec éloquence, et, pour rassurer les consciences contre la crainte de l'excommunication, il soutint que l'excommunication injuste ne séparait personne de l'Église. Il protesta contre la croisade que Jean XXIII avait décrétée contre Ladislas, roi de Naples, en disant que cette croisade était contraire à la charité évangélique, parce que la guerre entraîne une infinité de désordres et de malheurs ; parce que cette guerre était ordonnée à des chrétiens contre des chrétiens ; parce que ni les simples prêtres, ni les évêques, ni les papes ne devaient jamais faire la guerre, surtout pour des intérêts temporels ; parce que la bulle qui mettait le royaume de Naples en interdit, et qui ordonnait de le ravager, ne protégeait une partie de l'Église qu'en détruisant l'autre, etc. Il concluait que, le pape pouvant abuser de son pouvoir, c'était aux fidèles à juger si ses actes étaient justes ou injustes. Doué d'une grande éloquence et d'une haute raison, soutenu par la régularité de sa

vie et par sa charité profonde, Jean Huss devint bientôt l'oracle d'une grande partie de la population en Bohême. Ses disciples attaquèrent, comme lui, l'abus des indulgences, les vices du clergé, les excommunications, le culte de la Vierge et des saints, la communion sous une seule espèce, etc. On en arrêta quelques-uns, qui eurent la tête tranchée. Les hussites ne firent que se multiplier davantage. Alors Conrad, archevêque de Prague, jeta un interdit sur cette ville et sur tous les lieux où Jean Huss séjournerait. Celui-ci s'en alla de Prague, mais on continua d'y lire ses ouvrages, et les partisans de sa doctrine y devinrent de plus en plus redoutables. Vers ce temps (1414), le concile de Constance s'étant assemblé, un professeur en théologie et un curé de Prague y dénoncèrent Jean Huss. Pour venir s'y défendre, le réformateur obtint un sauf-conduit de l'empereur Sigismond lui-même; mais les Pères du concile le firent arrêter au mépris du droit des gens, puis juger et condamner comme hérétique. Lorsqu'on l'eut dégradé, Sigismond, violant son sauf-conduit, le remit au magistrat, qui le fit brûler vif (1415). Jean Huss mourut comme un héros, comme un philosophe, comme un saint. Æneas Sylvius, qui fut depuis le pape Pie II, atteste lui-même, dans ses écrits, cette belle mort, qui, onze mois après, devait se répéter au même endroit, dans la mort simple et sublime de Jérôme de Prague.

HUSSARD, s. m. (*h* asp.; du hongrois *huszar*, vingt; pron. *houss*; et *are*, solde). Cavalier hongrois. En 1458, Mathias Corvin fit un appel à la

Hussard.

noblesse hongroise, qui équipa un homme pour vingt feux, pour former un corps de cavalerie légère, destinée à combattre les troupes ottomanes. Cette cavalerie légère a été désignée sous le nom de *croates*, depuis la guerre de Trente ans. Les hommes de ce corps hongrois ont pour armes une carabine, des pistolets et un grand sabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux et des courroies. Leur manière la plus ordinaire de combattre est d'envelopper l'ennemi et de le mettre en désordre par leurs mouvements. Ils ont beaucoup d'adresse à manier leurs petits chevaux, qu'ils forcent à courir plus vite que la grosse cavalerie. Leur habillement diffère de celui des autres troupes. Leur costume, que nous avons adopté pour un certain nombre de nos régiments, et qui nous paraît si leste, si brillant, est l'habillement ordinaire des habitants de la Hongrie. Le harnachement des chevaux est celui dont les paysans hongrois couvrent leurs agiles coursiers. En Hongrie, les hussards ne sont qu'une *landwehr* destinée à combattre en fourrageurs. En France, l'arme des hussards est à peu près la même que celle des chasseurs, qui sont plus anciens. Ils font le même service, l'uniforme seul les distingue. La pelisse des chasseurs, le dolman des hussards, sont des vestes rondes, enjolivées, décorées de tresses de laine pour les sous-officiers et soldats, d'argent ou d'or pour les officiers. La pelisse et le dolman, doublés de fourrure, se portent suspendus à l'épaule gauche dans les grandes parades. La *sabretache* (de l'allem. *sœbel tasche*, poche de sabre) est une espèce de gibecière, qu'a fait inventer le défaut de poche dans des vêtements trop courts et trop étroits. Elle est attachée au ceinturon du sabre et pend le long de la jambe. On créa des régiments de hussards en France sous Louis XIV, en 1692. Il y en a aujourd'hui dans notre armée huit régiments à six escadrons chacun. | *Hussards de la mort*. On appela ainsi, sous la République et sous l'Empire, des régiments de cavalerie légère dont l'uniforme était noir et blanc. C'étaient des espèces de corps francs. | Fig. et famil. Un homme ou une femme qui ne craint ni la fatigue, ni les mauvais gîtes, ou qui affecte une tenue ou des goûts militaires. C'est un *hussard*, un vrai *hussard*. Vous vous figurez que je suis une espèce de *hussard* en jupon. (Ch. de Bernard.) On écrit aussi *Houssard*.

HUSSARDE, s. f. Manière des hussards. *A la hussarde*. *Vivre à la hussarde*, Vivre de pillage. | *Couper les crins des chevaux à la hussarde*, Les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête. | Espèce de danse d'origine hongroise.

HUSSEIN. Nom commun à plusieurs personnages musulmans célèbres. | Fils d'Ali et de Fatime, considéré, après la mort de son frère Hassan, comme le chef de la religion. | Un des derniers sophis de Perse, monté sur le trône en 1694, et massacré, avec sa famille, en 1729. | Pacha, favori du sultan Sélim II, né en Circassie vers 1750, et mort en 1803. Il rendit plus puissante la marine turque, fit des réformes utiles, malgré la résistance des janissaires et des ulémas, et commença à discipliner et armer à l'européenne les troupes de l'empire ottoman. | Pacha, dernier dey d'Alger, né en 1773, commença à régner en 1818, s'attira la colère de la France pour une injure grossière faite à son consul, fut pris et détrôné le 5 juillet 1830, et mourut à Alexandrie en 1838.

HUSSITE, adj. et s. Sectateur, disciple de Jean Huss. Pendant que Jean Huss était à Constance, un curé nommé Jacobel prêcha, à Prague, la communion sous les deux espèces. Les hussites, de l'avis de leur chef, l'approuvèrent, et cette doctrine fit de rapides progrès en Bohême et en Moravie. Le clergé chassa Jacobel de sa cure, et poursuivit à main armée d'autres prêtres qui pensaient comme lui. Les partisans de la communion sous les deux espèces se retirèrent sur une montagne voisine du château de Brehin. Là, ils dressèrent une tente en forme de chapelle, où ils officièrent selon leur rite, et ils appelèrent cette montagne *Thabor*, mot qui signifie *tente* dans la langue tschèque. Le supplice de Jean Huss et d'autres violences exaspérèrent les populations et les disposèrent à un schisme. Le pape Martin V envoya en Bohême un légat qui fit élever des échafauds et des bûchers, et amena catholiques et hussites à prendre les armes. Zisca, ardent hussite, courut la campagne, pilla les monastères, s'empara des richesses des églises, et forma le projet de bâtir une ville sur la montagne de Thabor, laquelle serait comme la capitale des hussites. Dès cette époque, les hussites du Thabor adoptèrent les doctrines des vaudois ou de quelques sacramentaires réfugiés chez eux, et prirent le nom de *thaborites*. Les autres disciples de Jean Huss qui s'en tinrent à ses doctrines prirent celui de *calixtins*, parce qu'ils donnaient le calice au peuple. Sigismond voulut empêcher les hussites de s'assembler, et il envoya contre eux des troupes avec lesquelles ils eurent de fréquents combats. Zisca appela tous les hussites aux armes; il les dressa peu à peu à la discipline militaire, entra dans Prague, et vengea sur les sénateurs, les juges et les moines, ses frères décapités. Wenceslas, roi de Bohême, consterné par l'événement, tomba frappé d'apoplexie. Sigismond, occupé en Hongrie contre les Turcs, laissa la Bohême à elle-même. Zisca surprit la nuit deux villes, Aust et Sedlitz, en passa les habitants au fil de l'épée, et en réduisit les maisons en cendres. Les thaborites proposèrent ensuite aux hussites de Prague d'abolir la monarchie et de fonder une république. Les calixtins acceptèrent, et tous ensemble ils assiégèrent la forteresse de Wisrade, séparée de Prague par la Moldaw, et la prirent d'assaut. Des ambassadeurs de Sigismond ayant déterminé les hussites à accepter une trêve, l'empereur en profita pour armer contre eux, et le pape Martin V décréta une croisade pour leur extermination. Les hostilités recommencèrent dans les villes et dans les campagnes (1419). Sigismond mit sur pied une armée de plus de cent mille hommes, qui fut battue. Zisca, maître du pays, ruina tous les monastères, poursuivit les catholiques avec acharnement, et brûla plusieurs villes qui avaient refusé de les chasser. Il défit une seconde et une troisième fois l'armée impériale. Sigismond, voyant que rien ne pouvait arrêter cet homme extraordinaire, qui, bien que aveugle depuis plusieurs années, ne cessait de remporter des victoires, lui fit proposer le gouvernement de la Bohême. Sur ces entrefaites, Zisca mourut de la peste. Son armée se divisa en plusieurs corps, sous le commandement de Procope et d'autres chefs qui opéraient séparément, mais qui, au besoin, s'unissaient pour l'action commune. L'Allemagne leva contre eux une nouvelle armée de cent mille hommes, qui fut encore battue. Cette nouvelle défaite amena de la part de l'empereur et du pape des propositions d'accommodement. Une députation de trois cents hussites se rendit au concile de Bâle, et s'en retourna sans avoir rien obtenu de ce qu'elle avait demandé. Les hostilités, qui continuèrent, furent suivies de revers pour les thaborites. Ils consentirent alors à une transaction, qui les réunissait à l'Église en leur laissant la communion sous les deux espèces. Ainsi finit la guerre des hussites. Allumée par le bûcher qui consuma Jean Huss, elle fit de la Bohême un désert inondé de sang et couvert de ruines.

HUSSITISME, s. m. Doctrine de Jean Huss et des hussites. Elle se trouve exposée dans l'ouvrage intitulé *Traité de l'Église*, publié par Jean Huss en 1413, et qui peut être considéré comme la préface des écrits de Luther et de Calvin. « L'Église, y est-il dit, est un corps mystérieux; Jésus-Christ en est le chef; les justes et les prédestinés en sont les membres; ceux-ci ne peuvent en être séparés par une injuste excommunication. *Leur conscience doit les rassurer contre l'injustice*... Le souverain pontife, les cardinaux, les évêques, appartiennent au corps de l'Église, et *le souverain pontife n'en est point le chef. Quand il n'y aurait ni pape ni cardinaux, l'Église n'en existerait pas moins*. Le pape, les cardinaux, les évêques cessent d'être membres de l'Église s'ils sont en état de péché mortel... *Le pape et les évêques ne lient et ne délient rien par eux-mêmes... on ne leur doit qu'une obéissance raisonnable.* » | Après la mort héroïque de Jean Huss, sa doctrine, qui avait obtenu un nombre immense de partisans en Bohême, fut mêlée à celle de Jacobel, de Misa. Ce docteur croyait avoir découvert dans l'Évangile qu'on ne pouvait, sans sacrilége, priver les laïques du calice dans le sacrement de l'Eucharistie. Cette nouveauté plut aux hussites, qui, dès ce moment, ne voulurent plus communier que sous les deux espèces. C'est le côté puéril et ridicule de ce grand mouvement d'idées qui préparait l'avénement de Luther et de la réforme.

HUSSO, s. m. Grand poisson du Danube, qui est sans écailles et qui n'a point d'os, si ce n'est à la tête. Sa structure est cartilagineuse, et cependant sa chair est bonne à manger. On le pêche à Bude et à Comorn; il s'en est rencontré qui pesaient 200 kilog. C'est un cétacé qui vient de la mer Noire.

HUSTINGS, s. m. pl. (mot angl.). La plus ancienne et la plus élevée des juridictions de Londres. On y portait les appels de la cour du shérif, et l'on y jugeait les actions, tant réelles que personnelles, relatives aux droits existants dans toute l'étendue de la ville. Plus tard, c'est dans la *cour des hustings* que se fit le choix des bourgeois appelés à siéger au parlement pour la ville de Londres. | Aujourd'hui, Assemblée tumultueuse et en plein air dans laquelle les candidats à la chambre des communes viennent haranguer les électeurs. | Lieu où se fait une élection parlementaire en Angleterre. | On donne aussi le nom de *hustings* à une espèce de tribune en planches sur laquelle paraissent les candidats pour faire leur profession de foi et haranguer les électeurs. C'est souvent au son d'une musique brillante que le candidat monte aux *hustings*, décorés d'une bannière déployée en son honneur; c'est souvent aussi au milieu des huées et des projectiles qu'en descend celui qui ne jouit pas de la faveur de l'auditoire. On a vu très-souvent donner l'assaut à ces fragiles forteresses par un parti qui voulait en expulser un orateur soutenu par un parti contraire, et l'édifice s'écrouler sous les pieds des combattants. Autour de ces tribunes en plein vent s'échangent, comme des feux croisés, les quolibets, les saillies bouffonnes et les invectives les plus grossières.

HUTCHESON (FRANCIS). Philosophe irlandais, né en 1694, mort en 1747. Il fut appelé, en 1729, à la chaire de philosophie morale à Glascow. Il peut être considéré comme le véritable fondateur de la philosophie dite *écossaise*. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur l'origine des idées de beauté et de vertu*; *Essai sur les passions*; *Système de philosophie morale*. Hutcheson fait consister la vertu dans la bienveillance et le désintéressement; il distingue le bien de l'utile, et établit l'existence d'un *sens moral* et d'un *sens du beau* qui jugent de la bonté et de la beauté comme le goût physique juge des saveurs.

HUTIN, adj. Vieux mot qui signifiait vif, emporté, querelleur, entêté, opiniâtre, et qui ne s'est conservé que comme surnom d'un roi de France, Louis X, dit *Louis le Hutin*.

HUTINET, s. m. Petit maillet de tonnelier.

HUTTE, s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hütte*, maisonnette). Petite cabane faite avec de la terre, du bois, de la paille, etc. *Hutte* de berger. La *hutte* d'un pauvre paysan. Des *huttes* de sauvages. Leurs *huttes* de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mousse. (Voltaire.)

L'habitant de Terno, dans sa *hutte* enfumé,
Chante aussi son pays dont il est seul charmé.
(LA HARPE.)

| Les huttes varient de forme et de construction suivant les pays où elles se trouvent. La hutte d'un nègre de l'intérieur de l'Afrique ne ressemble pas à celle d'un Samojède, ni celle d'un chingang de la Hongrie à celle d'un peau-rouge d'Amérique. Il y en a qui s'élèvent à une certaine hauteur au-dessus du sol, et sont faites de matériaux plus ou

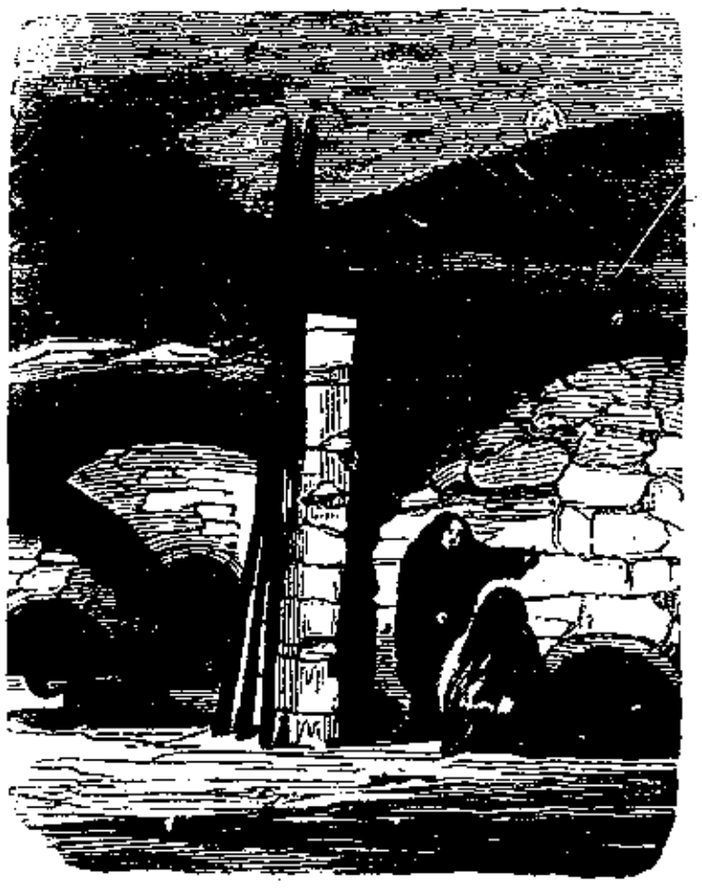

Hutte.

moins solides; d'autres ne sont que des trous creusés dans la terre et recouverts d'une certaine quantité de branches d'arbres. | T. de chasse. Loge, en forme de buisson, dans laquelle se cache l'oiseleur pour la chasse à la pipée. Lorsqu'on la fait au pied d'un arbre, on emploie pour la couvrir les branches qui en sont les plus voisines; et quand on veut pratiquer une cabane ambulante, on entrelace les branches coupées et fraîches de manière à ne pas laisser voir l'oiseleur. Cette hutte peut être employée pour la chasse aux perdrix, aux canards, aux foulques, aux grives, etc.

HUTTER, v. a. Mar. *Hutter les vergues*, Les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix, afin que les voiles prennent moins de vent. | SE HUTTER, v. pr. Faire une hutte pour se loger. *Se hutter* pour la chasse. Les troupes *se huttèrent*. Aujourd'hui, en parlant des soldats, on dit plus ordinairement *Se baraquer*.

HUTTEUR, s. m. Celui qui chasse à la hutte.

HUYGHENS (CHRISTIAN). Savant hollandais, né à la Haye en 1629, mort en 1695, fut un de ces hommes rares qui, des plus subtiles théories, savent faire découler les plus utiles applications, et que d'admirables inventions dans les sciences et dans les arts placent sur la même ligne que les Galilée et les Newton. Il eut pour maître Schooten, et fut, tout jeune encore, remarqué de Descartes. Il se fit recevoir docteur en droit à l'université d'Angers; mais ses goûts l'emportèrent dans une autre direction. Huyghens a été, au XVIIe siècle, à l'époque où Descartes était mort et où Newton n'avait pas encore fait ses découvertes, le premier de tous les savants d'Europe. Le puissant génie des bords de la Tamise n'en parlait qu'avec admiration et ne l'appelait jamais que le grand Huyghens. En effet, on est étonné du nombre et de la variété de ses travaux et de ses découvertes. Il a écrit des *Théorèmes sur la quadrature de l'hyperbole, de l'ellipse et du cercle, en supposant donné le centre de gravité de certaines de leurs parties*; un *Traité sur l'art de conjecturer* (théorie des probabilités), poursuivant en cela les travaux de Pascal et de Fermat; un *Traité sur la dioptrique*; un *Traité sur le mouvement résultant de la percussion*; un *Traité sur la lumière*; un *Traité des couronnes et des parhélies*; un autre *sur la cause de la pesanteur*. Il découvrit, au moyen d'une lunette qu'il avait construite lui-même, le premier satellite de Saturne; il appliqua aux montres la théorie de l'isochronisme des oscillations du pendule; il perfectionna la construction du baromètre; il construisit un automate planétaire, et un niveau à lunette qui porte son nom; il appliqua aux lunettes un diaphragme micrométrique pour mesurer les diamètres des planètes; il découvrit les lois du choc des corps élastiques; il donna la démonstration rigoureuse des principes fondamentaux de la statique, etc. Dans son traité de la lumière, il adopte la théorie des ondulations. Son grand ouvrage, intitulé *Horologium oscillatorium*, suffirait pour faire passer son nom à la postérité. Parmi ses écrits, il en est un qui se fait remarquer par sa singularité : c'est son *Cosmothéoros*, ou conjectures sur la constitution physique des mondes et sur leurs habitants.

HUZZA, interj. Cri de joie en usage parmi le peuple et les matelots anglais. | S'emploie substantiv. Être accueilli par des *huzzas*. Ce fut alors un *huzza* général.

HYACINTHE, adj. Qui est d'un bleu tirant sur le violet. | Se dit d'une espèce de perroquet.

HYACINTHE, s. f. (du gr. ὑάκινθος, jacinthe). Synonyme de *Jacinthe*. Suivant la mythologie, Hyacinthe était un jeune Lacédémonien, fils d'Amyclas, et qu'Apollon, qui l'aimait, tua involontairement en jouant au disque avec lui. Le dieu en fut inconsolable, et le changea en une plante à laquelle il donna son nom. Il voulut aussi tracer sur la fleur des caractères qui attestassent son chagrin; c'est ce qu'Ovide exprime dans les vers suivants :

Ipse suos gemitus foliis inscripsit, et ai, ai,
Flos habet inscriptum.

« *Il traça sur ses pétales sa douleur, et la fleur porte encore les caractères ai, ai* (hélas! hélas!). » D'autres prétendent que ces signes ne sont que la lettre initiale grecque du nom d'Hyacinthe, Υ, répétée. Les anciens regardaient cette fleur comme l'emblème de la mort. A la fête de Cérès Ehthonia, on portait des couronnes formées de hyacinthes et de cosmosandales. Il est probable que l'hyacinthe des poètes de l'antiquité est le lis martagon, marqué intérieurement de taches purpurines. On y trouve des rides colorées qui ressemblent un peu aux caractères indiqués par Ovide. La jacinthe des jardins n'a aucun rapport avec la plante ancienne. | T. de minéral. Pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge. Synonyme de *Zircon orangé*. | T. de joaillier. Se dit de variétés de topaze ou de grenat.

Hyacinthe.

Hyacinthe blanche est synonyme de méionite; *hyacinthe brune des volcans*, d'idocrase; *hyacinthe de Compostelle*, de quartz hématoïde; *hyacinthe la belle*, de grenat; *hyacinthe occidentale*, de topaze miellée ou safranée; *hyacinthe orientale*, de corindon télésie et essonite, etc. Parmi les gemmes de ce nom, il y en avait une que, dans l'antiquité, on considérait superstitieusement comme pouvant préserver de la peste ceux qui la portaient suspendue à leur cou. Elle avait, en outre, la vertu de fortifier le cœur, de garantir de la foudre, d'augmenter les richesses, l'honneur, la prudence et la sagesse. Les pharmaciens ont, dans les temps d'ignorance, confectionné des électuaires où ils faisaient entrer de la poudre de pierre d'hyacinthe. | Adjectiv. Qui est d'un bleu tirant sur le violet. La couleur *hyacinthe*. | Antiq. Étoffe couleur de cette pierre. Ils envelopperont aussi l'autel d'or d'un drap d'*hyacinthe*. Le pontife était revêtu d'une robe *hyacinthe*.

HYACINTHIDES, s. f. pl. Jeunes filles de l'Attique, qu'on immola pour le salut de leur patrie menacée d'une calamité. On les confond quelquefois avec les *Hyades*.

HYACINTHIES, s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait tous les ans, durant trois jours, à Amyclée, en l'honneur d'Apollon et en mémoire de la mort d'Hyacinthe. Elles paraissent avoir eu pour objet la représentation symbolique de la nature à son déclin et à sa renaissance, de la mort et de la résurrection des choses. Le premier jour, on faisait des sacrifices funèbres; les deux autres jours étaient consacrés à des processions joyeuses, qui avaient lieu souvent la nuit, et où paraissaient de jeunes filles montées sur des chars.

HYACINTHIN, INE, adj. Qui a la couleur de l'hyacinthe. | Qui appartient à l'hyacinthe.

HYADES, s. f. pl. (du gr. ὕειν, pleuvoir, parce qu'elles paraissent dans la saison des pluies.) Mythol. Filles d'Atlas, qui pleurèrent tant leur frère Hyas, dévoré par une lionne, que Jupiter les transporta au ciel et les changea en astres. | Astron. Étoiles placées sur le front du Taureau. Elles sont au nombre de sept. Les anciens croyaient que le lever et le coucher des Hyades étaient toujours accompagnés de pluie. | En style poétiq., on disait, dans l'antiquité, *les sombres, les tristes Hyades. Les froides, les pluvieuses Hyades*. Ces images ne seraient plus vraies aujourd'hui pour les Grecs ni pour les Romains, le lever des étoiles arrivant dans d'autres saisons qu'alors.

HYALE, s. f. (du gr. ὑαλος, transparent). Genre de mollusques de la famille des ptéropodes, qui ont une coquille cachée par le manteau. Le corps de l'*hyale* la plus commune est de la grosseur d'une noisette. Il est formé de deux parties séparées par un rétrécissement : l'une comprenant la tête et le thorax; l'autre, l'abdomen. Celui-ci est toujours couvert par une coquille, sorte de gaîne déprimée, mince, de couleur de corne et transparente. La couleur de ces petits animaux est généralement d'un jaune bleuâtre hyalin, plus foncée et d'un beau violet en dessous du corps. On connaît peu leurs mœurs et leurs habitudes. On sait seulement qu'ils nagent beaucoup, avec vitesse, au moyen de leurs pieds convertis en nageoires. Au moindre danger, ils se contractent et tombent au fond de l'eau. Les *hyales* sont très-communes dans les mers du Nord, où elles servent de pâture aux baleines.

HYALIN, INE, adj. (du gr. ὑαλῖνος, vitreux). Qui ressemble à du verre; transparent, diaphane comme le verre. Glaïeul *hyalin*. Pipize *hyaline*. | *Quartz hyalin*, Le cristal de roche.

HYALITHE, s. f. Minéral. Variété de quartz qui ressemble à du verre; elle se trouve à la surface de certains produits volcaniques.

HYALOGRAPHE, s. m. (du gr. ὑαλος, verre; γράφω, j'écris). Instrument propre à dessiner la perspective et à donner des épreuves d'un dessin.

HYALOGRAPHIE, s. f. Peinture à l'aide ou à travers d'un carreau de vitre. | Art de se servir de l'hyalographe.

HYALOÏDE, adj. (du gr. ὑαλος, verre; εἶδος, ressemblance). Didact. Vitré; qui ressemble à du verre. | *Substance* ou *humeur hyaloïde*, L'une des humeurs de l'œil. | S. f. L'humeur vitrée de l'œil. | Pierre précieuse transparente comme du cristal.

HYALOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à l'hyaloïde ou humeur vitrée de l'œil. Canal *hyaloïdien*.

HYALOPTÈRE, adj. (du gr. ὑαλος, verre; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes transparentes comme du verre.

HYALOSIDÉRITE, s. f. Substance minérale qui contient à peu près par tiers de la silice, de la magnésie et du protoxyde de fer, auxquels se joignent quelques parties d'alumine, de potasse et d'oxyde de manganèse. On la trouve dans les roches d'origine volcanique.

HYALOSOME, adj. (du gr. ὑαλος, verre; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est translucide comme du verre.

HYALOTECHNIE, s. f. (du gr. ὑαλος, verre; τέχνη, art). Didact. Art de travailler le verre.

HYALOTECHNIQUE, adj. Qui a rapport à l'hyalotechnie. Procédé *hyalotechnique*.

HYALURGIE, s. f. (du gr. ὑαλος, verre; ἔργω, je travaille). Art de fabriquer le verre.

HYALURGIQUE, adj. Qui a rapport à la fabrication du verre.

HYBLA. Géogr. Montagne de la Sicile qui produisait une grande quantité de fleurs odoriférantes et un miel excellent. Il en est souvent question dans Virgile et dans d'autres poètes de l'antiquité. | Nom de trois villes en Sicile, dont l'une, la plus grande, était près et au midi de l'Etna; la seconde, sur la côte orientale de l'île; et la dernière, dans la partie méridionale au milieu des terres.

HYBOMÈTRE, s. m. (du gr. ὑβός, courbé; μέτρον, mesure). Appareil au moyen duquel on peut mesurer le progrès des changements que les moyens orthopédiques apportent aux difformités de la colonne vertébrale.

HYBOMÉTRER, v. a. Mesurer sur quelqu'un une difformité du rachis à l'aide de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIE, s. f. Mesure des difformités du rachis. | Art de se servir de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'hybomètre ou à l'hybométrie.

HYBRIDATION, s. f. (pron. *ibridasion*; rad. *hybride*). Hist. nat. Production de plantes, d'animaux hybrides. Dans le règne végétal on a nommé *hybridation* la fécondation du pistil d'une plante par le pollen d'une autre plante, que celle-ci appartienne à une autre variété de la même espèce, à une espèce différente ou même à un autre genre. Les plantes provenues de graines dont cette fécondation croisée a amené la formation sont des hybrides, participant des caractères des individus mâle et femelle qui leur ont donné naissance. L'*hybridation* a beaucoup occupé l'attention des physiologistes et des cultivateurs; ceux-ci ont su y trouver l'origine de plantes curieuses ou utiles. Des fécondations croisées s'effectuent spontanément dans la nature entre les plantes. Pour pouvoir se féconder l'une l'autre, deux plantes doivent avoir entre elles une affinité marquée. L'hybridation est généralement facile, ou du moins praticable entre deux variétés d'une même espèce. Elle devient plus difficile, mais elle est encore fréquemment possible entre des espèces d'un même genre; seulement, on observe des différences très-grandes à cet égard entre les genres, les uns permettant facilement entre leurs espèces les unions croisées, qui, pour d'autres, réussissent difficilement ou échouent habituellement. Parmi les genres remarquables par la facilité avec laquelle leurs espèces s'hybrident, on peut citer les digitales, les nicotines, les molènes, les calcéolaires, etc. Les espèces de genres différents, dans une même famille, se fécondent très-difficilement l'une l'autre; cependant on cite des exemples de ces hybridations. Quand l'analogie de famille disparaît, l'union devient impossible, et l'on ne connaît pas d'exemple de plantes de familles différentes qui se soient fécondées. Les plantes hybrides se distinguent de leurs parents par des qualités qui souvent leur donnent beaucoup de mérite. Généralement elles ont une végétation luxuriante ou une tendance marquée à produire en abondance des tiges et des feuilles. Leur floraison est souvent plus hâtive; elles se distinguent par leur fécondité, par l'abondance de leurs fleurs et de leurs fruits. Il arrive même que des espèces, qui restent généralement stériles dans nos climats, deviennent fertiles à la suite de fécondations opérées artificiellement sur elles avec du pollen pris sur d'autres individus. Pendant que plusieurs ont pensé que l'*hybridation* ne pouvait donner naissance à des formes permanentes, quelques-uns ont admis qu'un hybride, agissant par son pollen sur son propre pistil, peut produire des plantes qui lui ressemblent par tous les caractères essentiels pendant une série peut-être indéfinie de générations. (Blanchard.) | Dans le règne animal, le croisement de deux espèces différentes paraît être un fait rare, lorsque les animaux se trouvent dans des circonstances naturelles et livrés à eux-mêmes. Une des premières raisons de ce phénomène, surtout pour les animaux supérieurs, c'est que leur appariation suppose deux conditions préliminaires qui manquent assez ordinairement : d'abord la parfaite concordance des époques de fécondité connues sous le nom de rut, et qui sont rigoureusement limitées pour chaque espèce dans l'état de nature; puis un attrait plus ou moins réciproque, lequel non-seulement n'existe presque jamais quand les animaux sont libres, mais se trouve assez souvent remplacé par l'aversion ou la défiance. La domesticité, en modifiant le naturel de l'animal et en étendant sa sociabilité, en l'habituant à vivre avec d'autres espèces que la sienne, en lui fournissant une nourriture abondante en toute saison, donne aux instincts propagateurs tout ce qu'elle ôte à ceux qui se rattachent à la conservation individuelle. Quelquefois alors l'appariation est spontanée; d'autres fois elle réclame encore quelque artifice de la part des expérimentateurs. Parmi les mammifères, l'âne et la jument produisent le *mulet*; le cheval et l'ânesse, le *bardeau*. On a remarqué aussi des croisements fertiles entre l'âne et le zèbre, l'hémione et l'ânesse, le lion et le tigre, le chien et le loup, le chien et le chacal, et entre des espèces congénères de singes; entre le lièvre et le lapin, le mouton et la chèvre, le chameau et le dromadaire, le lama et la vigogne, le buffle et la vache; et il paraît que le bison s'unit assez facilement à la vache, dans l'Amérique septentrionale. Les oiseaux s'apparient quelquefois en croisant leurs espèces les plus voisines. C'est ce qui arrive pour le serin et le chardonneret, le faisan et la poule, et pour divers canards. On ignore si dans les autres classes du règne animal il existe des croisements féconds. En général, les croisements hybrides chez les animaux sont stériles. Les études faites sur l'*hybridation* concluent en faveur de la fixité de l'espèce en zoologie.

HYBRIDE, adj. (du gr. ὑβρις, métis). Zool. Qui est né, provenu de deux espèces différentes. Le mulet, le bardeau, sont des animaux *hybrides*. | Bot. Se dit d'une plante dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre. Il a été appliqué abusivement à des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré qu'elles en proviennent. Des botanistes ont annoncé que la vertu germinative des semences provenues de plantes hybrides passait rarement la seconde génération, jamais la troisième; la culture a démontré que cette assertion était hasardée. | Substantiv. Il arrive ordinairement que les *hybrides* ne donnent pas de graines fertiles. Chez les animaux, il est rare que les *hybrides* se reproduisent. | Gramm. Se dit des mots formés de radicaux tirés de deux langues différentes, comme *bureaucratie*, qui est composé d'un mot français et d'un mot grec; *choléra-morbus*, d'un mot grec et d'un mot latin; *hydrogère*, d'un mot grec et d'un mot latin, etc. Bien que les mots *hybrides* soient proscrits avec raison par les philologues, il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage. | Logiq. *Raisonnement hybride*, Tout raisonnement qui se compose de plus de trois propositions, ou qui nécessite une quatrième proposition intermédiaire pour se compléter.

HYBRIDER, v. a. (rad. *hybride*). Féconder par l'hybridation. *Hybrider* des variétés de la même espèce. *Hybrider* des espèces différentes. En *hybridant* l'aconit napel avec la dauphinelle élevée, on produit la dauphinelle ambiguë. | Neutral. On n'*hybride* pas toujours avec succès. | S'HYBRIDER, v. pr. Se féconder, en parlant de végétaux et d'animaux qui ne sont pas de la même espèce.

HYBRIDISME, s. m. Qualité de ce qui est hybride. | Gramm. Qualité des mots nouveaux qu'on forme avec des éléments empruntés à plusieurs langues, comme lorsqu'on fait un composé avec un mot grec et un mot latin. *Hyalopenne, aviceptologie*, sont des exemples d'*hybridisme*.

HYBRIDITÉ, s. f. Qualité d'un mot formé d'éléments empruntés à deux ou à plusieurs langues. | Hist. nat. Condition d'un être organisé, qui est le produit de deux espèces différentes. L'*hybridité* est la condition du mulet. | Fig. Il y a plutôt combinaison que mélange dans les cas d'*hybridité* entre des races nativement distinctes. (Cournot.)

HYBRISTIQUES, s. f. pl. (du gr. ὕβρις, injure, honte). Fêtes que l'on célébrait à Argos en l'honneur des femmes qui s'armèrent pour défendre la ville qu'assiégeaient les Lacédémoniens, contre lesquels elles combattirent si vaillamment, qu'ils prirent la fuite. Pendant ces fêtes, les Argiennes revêtaient le costume d'homme.

HYCSOS. Hist. Nom donné par les anciens Égyptiens aux chefs de tribus nomades de pasteurs qui envahirent l'Égypte vers l'an 2310 av. J. C., et qui y formèrent la dix-septième dynastie. Les *Hycsos* occupaient le nord et le centre du pays, et leur capitale était Memphis; ils en furent chassés par les Pharaons Thébains vers 2050.

HYDARTHRE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἄρθρον, articulation). Chirurg. Tumeur blanche, hydropisie des articulations. Elle est constituée par l'accumulation d'une quantité excessive de synovie dans les capsules chargées de la sécrétion de cette humeur naturelle. On l'observe plus souvent dans les articulations ginglymoïdales que dans les orbiculaires. Le genou en est surtout le siége; il n'est pas rare cependant de la voir se développer au coude, au poignet, à l'épaule, au pied, à la hanche. Elle se manifeste ordinairement à la suite de contusions, d'efforts violents, d'entorses négligées; elle peut être causée par une affection rhumatismale, une température froide et humide, la présence de corps étrangers dans l'articulation, et en général par tout ce qui est susceptible de produire l'irritation des membranes synoviales. L'*hydarthre* n'est pas une maladie grave quand elle est récente et peu étendue, lorsqu'elle s'est développée rapidement, et n'est la conséquence d'aucune altération des surfaces articulaires; mais, dans les circonstances opposées, surtout chez les personnes d'un tempérament lymphatique et chez les enfants scrofuleux, à l'hydropisie synoviale viennent se joindre une foule d'altérations bien plus graves que la maladie primitive. Les cartilages se ramollissent et se résorbent en laissant à nu l'extrémité des os; ceux-ci se gonflent, se ramollissent, deviennent fongueux. Du pus succède dans l'articulation à l'humeur synoviale; les ligaments se ramollissent; les parties molles qui entourent l'articulation s'altèrent, et le malade succombe à tous les désordres qu'entraîne cette sorte de tumeur blanche, si la nature, aidée par un bon traitement, n'arrête alors brusquement l'influence du mal, ou si elle ne forme l'ankylose, c. à d. la soudure des surfaces articulaires. | On écrit aussi *Hydarthrose*.

HYDASPE. Géogr. Fleuve de l'Inde occidentale, qui sortait des monts Immaüs et se perdait dans l'Acésine. C'est entre l'Hydaspe et l'Acésine qu'était le royaume de Porus, lieu où Alexandre termina ses conquêtes.

HYDATIDE, s. f. (du gr. ὑδατίς, vessie; rad. ὕδωρ, eau). Genre de vers intestinaux dont la forme ressemble à une petite vessie d'eau. Ils se trouvent dans le corps de certains animaux et même de l'homme. Une de ses espèces produit la ladrerie des cochons; une autre cause le tournis des moutons, et peut-être la folie chez l'homme. Ces vers se rencontrent souvent chez les lièvres, les lapins, etc. | T. de chirurg. Vésicule pleine d'eau qui naît en différentes parties du corps. On donnait autrefois ce nom à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. On l'a donné ensuite à toutes les tumeurs vésiculaires qui se forment ordinairement en assez grand nombre à la fois dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques.

HYDATIDEUX, EUSE, adj. Pathol. Causé par les hydatides. Affection *hydatideuse*.

HYDATIDIQUE, adj. Qui a rapport aux hydatides; qui renferme des hydatides. Poche *hydatidique*.

HYDATIDOCÈLE, s. f. (du gr. ὑδατίς, vessie; κήλη, tumeur). T. de chirurg. Tumeur causée par des hydatides.

HYDATIFORME, adj. (du gr. ὑδατίς, vessie, et du lat. *forma*, forme). En forme de poche ou de vessie.

HYDATIS, s. m. (du gr. ὑδατίς, vessie). Chirurg. Tumeur graisseuse de la paupière supérieure.

HYDATISME, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau). Méd. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès.

HYDATOÏDE, adj. (du gr. ὕδωρ, ὕδατος, eau; εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble à de l'eau. | Anat. *Membrane hydatoïde*, Membrane de l'humeur aqueuse.

HYDATOLOGIE, s. f. Synonyme d'*Hydrologie*.

HYDATOSCOPE, s. (du gr. ὕδωρ, ὕδατος, eau; σκοπέω, j'examine). Celui, celle qui pratique l'hydatoscopie.

HYDATOSCOPIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; σκοπέω, j'observe). Antiq. Prétendue divination au moyen de l'eau.

HYDNE, s. m. (du gr. ὕδνον, truffe). Genre de champignons dont le caractère est d'avoir la partie inférieure du chapeau hérissée de papilles nombreuses. Ils sont très-variables dans leur forme et leur texture. L'espèce principale est l'*hydne rameux*, qui est comestible et très-recherché; on le trouve en France sur les hêtres.

HYDRA. Géogr. Ile de la Grèce, située à peu de distance et en face de l'Argolide; 16 kilom. sur 5; 20,000 habit. Pays montagneux, peu fertile, mais commerçant. Les Hydriotes passent pour les plus habiles et les plus braves marins de la Grèce. Lors de la guerre de l'indépendance, ils furent les plus terribles adversaires de la marine turque. | Chef-lieu de l'île sur la côte N.; environ 15,000 habit.; bon port. La ville d'Hydra possède une école de commerce et de navigation.

HYDRACHNE, s. f. (pron. *idrahne*). Zool. Genre

d'arachnides trachéennes, renferme des araignées très-petites, qui vivent dans les eaux stagnantes. L'*hydrachne* court avec célérité sur l'eau; elle fait la morte lorsqu'on veut la toucher, et elle aime à rester des heures entières à la même place comme endormie. Elle est assez commune dans nos mares.

HYDRACIDE, adj. et s. (du gr. ὕδωρ, humide, et du franç. *acide*). Chim. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène.

HYDRAGOGUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; ἄγω, je conduis, je chasse). Méd. Se dit des médicaments auxquels on a attribué la propriété de faire écouler la sérosité épanchée dans les différentes cavités du corps ou dans le tissu cellulaire. Les sucs de sureau, la racine d'iris, sont des remèdes *hydragogues*. | S. m. Le jalap est un *hydragogue*. Donner des *hydragogues* à un malade.

HYDRALCOOL, s. m. (du gr. ὕδωρ, humide, et du franç. *alcool*). Pharm. Alcool à 22 degrés, ou contenant moitié environ de son volume d'eau, appelé vulgairement eau-de-vie.

HYDRALCOOLATURE, s. f. Pharm. Teinture préparée avec un mélange d'alcool et d'eau.

HYDRALLANTE, s. f. Méd. Hydropisie de l'allantoïde.

HYDRAMNIOS, s. m. Méd. Variété d'hydropisie utérine, caractérisée par l'abondance des eaux de l'amnios.

HYDRANGÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragées, qui se compose d'arbrisseaux fort élégants, à feuilles opposées, pétiolées, ovales ou oblongues, entières ou plus ordinairement dentées, à fleurs blanches ou roses, qui croissent spontanément dans l'Amérique septentrionale, le Népaul et le Japon. Quelques *hydrangées* sont cultivées dans les jardins; de ce nombre est l'*hortensia*.

HYDRANOSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, humide; νόσος, maladie). Pathol. Infiltration ou épanchement des sérosités.

HYDRARGYRE, s. m. (du gr. ὑδράργυρος, vif-argent; rad. ὕδωρ, humide; ἄργυρος, argent). Ancien nom du mercure, ainsi nommé par les Grecs parce qu'il est blanc comme de l'argent et liquide comme de l'eau. | Zool. Genre de poissons osseux gymnopomes, établi pour une espèce des eaux douces de la Caroline. On voit ces poissons par milliers dans les mares, pendant tout l'été; et, comme ces mares sont sujettes à se dessécher, la nature a donné à ce poisson, comme à l'exocet, au moyen d'une membrane qui ferme sa bouche, la faculté de vivre hors de l'eau et de marcher en sautillant pour aller chercher d'autres mares.

HYDRARGYRIDES, s. m. pl. Famille de corps dont l'hydrargyre ou mercure est le type.

HYDRARGYRIE, s. f. Méd. Éruption cutanée produite par l'administration des préparations mercurielles, et caractérisée par de petites vésicules développées sur des surfaces rouges d'une étendue plus ou moins considérable. Des ablutions avec de l'eau fraîche, des bains tempérés, un régime doux, les purgatifs et les préparations opiacées, sont les moyens employés contre cette maladie.

HYDRARGYRIQUE, adj. Qui appartient ou se rapporte à l'hydrargyre ou mercure. | Qui appartient à l'hydrargyrie. Accidents *hydrargyriques*.

HYDRARGYRO-CYANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrocyanique avec une base.

HYDRARGYRO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de mercure avec l'hydrogène.

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE, adj. *Cuve hydrargyro-pneumatique*, Cuve pleine de mercure, dans laquelle est disposée, au-dessous de la surface du métal, une tablette propre à soutenir des cloches sous lesquelles on fait passer, à l'aide d'un tube conducteur, les gaz que l'on veut recueillir.

HYDRARGYROSE, s. f. Méd. Friction mercurielle.

HYDRARGYRURE, s. f. Chim. Amalgame de mercure avec un autre métal.

HYDRATABLE, adj. Chim. Qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec l'eau dans des proportions définies.

HYDRATATION, s. f. Chim. Conversion en hydrate.

HYDRATE, s. m. Chim. Combinaison d'un acide métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide, ou d'un acide et d'eau, dans laquelle celle-ci joue le rôle de base. L'*hydrate* de chaux est la chaux éteinte.

HYDRATÉ, ÉE, part. passé. Qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDRATER (S'), v. pr. Chim. Prendre le caractère des hydrates.

HYDRATIQUE, adj. Chim. Qui a quelques-uns des caractères des hydrates.

HYDRAULICIEN, s. m. Ingénieur qui s'occupe de l'hydraulique.

HYDRAULICITÉ, s. f. Qualité des mortiers hydrauliques. L'*hydraulicité* des ciments.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. Qui élève l'eau par le moyen de l'air.

HYDRAULIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; αὐλός, tuyau). Se dit de la théorie et de l'art de conduire et d'élever les eaux. Science *hydraulique*. Procédés *hydrauliques*. Construction *hydraulique*. | *Architecture hydraulique*, Celle qui a pour objet les constructions dans l'eau ou relatives au mouvement des eaux, comme les ports, les ponts, les digues, les jetées, les murs de quai, les barrages, les écluses, les canaux de navigation, les gares, les bassins, etc. Parmi les pays où il s'est fait de grands travaux hydrauliques, on distingue la Hollande pour les canaux, l'Angleterre pour le même objet, l'Italie pour les digues destinées à maintenir le Pô dans son lit. Il n'est aucun peuple civilisé qui n'ait eu à élever des constructions hydrauliques; les aqueducs des Romains prouvent assez ce que l'antiquité a su faire en ce genre, et les travaux des nations modernes, pour conduire l'eau et s'en servir, effrayent l'imagination de celui qui chercherait à se rendre compte de ce qu'il a fallu dépenser en hommes et en argent pour les accomplir. | *Machine hydraulique*, Machine qui sert à élever l'eau. Il y en a de diverses espèces. | Se dit aussi d'une machine où l'eau est employée comme moteur. Les roues des moulins et usines sont de ce genre. | *Orgue hydraulique*, Celui qui joue par le moyen de l'eau conduite en des tuyaux. | Archit. *Colonne hydraulique*, Colonne dont le fût paraît de cristal, étant formée par des nappes d'eau qui tombent de ceintures de fer ou de bronze, en manière de bandes à égales distances, par le moyen d'un tuyau montant dans son milieu. | C'est aussi une colonne du haut de laquelle sort un jet, à qui le chapiteau sert de coupe, d'où l'eau retombe par une rigole revêtue de glaçons qui tournent en spirale autour du fût. | *Presse hydraulique*, Presse qui fonctionne au moyen de l'eau. V. PRESSE. | *Mortier hydraulique*, Mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau. | *Chaux hydraulique*, Celle produite par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très-divisée. La *chaux hydraulique* est un silicate de chaux susceptible de former une pâte, qui, plongée dans l'eau, s'y durcit à la longue et s'y convertit à la fin en une sorte de pierre. | *Four hydraulique*, Four d'invention récente, et qui permet de substituer la chaleur de l'eau à celle du combustible ordinairement employé pour la cuisson du pain.

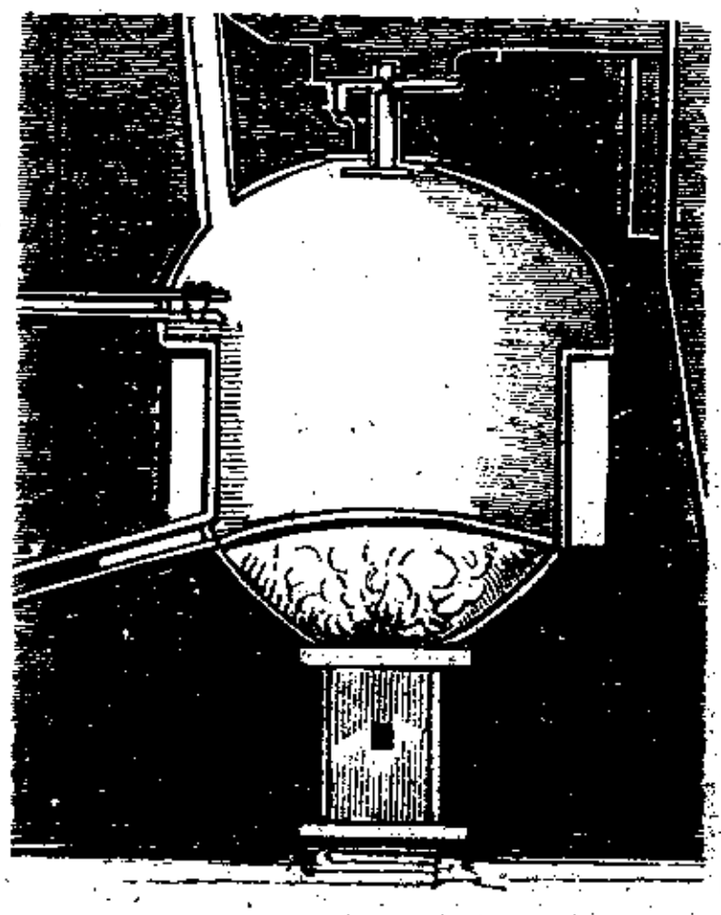

Four hydraulique.

HYDRAULIQUE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; αὐλός, tuyau). Science qui a pour objet l'étude des propriétés des fluides dans les deux états de repos et de mouvement. D'après son étymologie, elle ne devrait traiter que de l'eau; mais comme tous les fluides, liquides ou gaz, ont des propriétés communes, il s'ensuit qu'ils sont les uns et les autres soumis aux lois hydrauliques. On appelle *Hydrostatique* la statique des fluides, qui traite de leur équilibre, et *Hydrodynamique* la dynamique des fluides, qui traite des lois de leurs mouvements. V. HYDROSTATIQUE et HYDRODYNAMIQUE. | Dans une acception plus restreinte, l'hydraulique est la science qui a particulièrement en vue d'indiquer les moyens de diriger, de conduire et d'élever l'eau de la manière la plus convenable à un but proposé. L'eau en mouvement se présente de trois manières différentes: en sortant d'un réservoir, ou en coulant dans un lit, ou dans un état passif, élevée par des machines. Les lois de son mouvement, dans ces trois cas, sont une grande partie de la théorie des moteurs hydrauliques, des canaux, des tuyaux de conduite et des pompes. Dans les problèmes hydrauliques, deux quantités se représentent toujours, le poids spécifique des liquides et la pesanteur. Ces quantités varient très-peu, on les considère, en général, comme invariables: le poids spécifique de l'eau est pris tel qu'il est quand elle est pure et à son maximum de densité, c. à d. de mille kilogrammes par mètre cube, et l'action de la pesanteur est évaluée à $9^m,8088$, nombre qui exprime la vitesse imprimée à un corps par cette force accélératrice, dans une seconde. Cette intensité est ordinairement représentée dans les calculs par g. Si on désigne par V la vitesse d'un corps tombant d'une hauteur H, on a, en se reportant aux lois de la chute des corps graves, la formule $V = \sqrt{2gH}$. C'est l'express on algébrique de la découverte de Torricelli, qui a constaté que la vitesse d'un corps qui obéit à l'action de la pesanteur, en faisant abstraction de tout obstacle et de toute cause de perturbation, mesure exactement la vitesse d'écoulement des liquides. Parmi les expériences les plus concluantes, nous citerons celle-ci. On adapte à un récipient quelconque plein d'eau deux tuyaux ou tubes, dont l'un est placé quatre fois plus profondément que l'autre. L'eau qui s'élève par le premier remplit un vase de la capacité d'un litre, tandis que, dans le même temps, celle qui sort par le tube supérieur ne remplit qu'un vase de la capacité d'un quart de litre. La gravité est la seule force qui agisse sur une masse d'eau abandonnée à elle-même dans un réservoir de figure quelconque. Quand son action sur chaque molécule est détruite, chaque molécule est également pressée dans tous les sens, et alors le fluide est en repos. Mais l'état de repos ne peut se maintenir qu'autant que la surface du fluide est horizontale, parce qu'il se met en mouvement aussitôt qu'elle est inclinée. De là ce principe, que le mouvement d'un cours d'eau ne provient que de la pente de la surface, quelle que soit d'ailleurs la disposition du lit. Les canaux se distinguent des cours d'eau naturels en ce qu'ils ont partout même pente, même section, et qu'ils mènent un même volume d'eau dans toute leur longueur. Leur pente absolue est la différence du niveau entre les deux extrémités, et la *pente* proprement dite la différence de niveau par mètre. La *section* d'un canal est l'aire d'une section faite dans sa masse fluide selon un plan perpendiculaire à l'aire du courant. On appelle *périmètre mouillé* le fond ou la partie des côtés ou *berges* qui se trouvent en dessous du niveau de l'eau. Dans un canal long et régulier, le principe moteur étant une force accélératrice constante, l'eau devrait descendre d'un mouvement uniformément accéléré. Cependant il n'en est pas ainsi. Le mouvement de l'eau est uniforme. L'action accélératrice de la gravité est entièrement détruite à chaque instant par la résistance des parois. Cette résistance est un effet de l'attraction moléculaire de la dernière couche liquide avec la paroi, de cette dernière couche avec celle qui se trouve immédiatement auprès d'elle, et ainsi de suite jusqu'au centre du canal. On peut dire que la résistance éprouvée par l'eau qui se meut dans un canal est proportionnelle au périmètre mouillé, au carré de la vitesse, plus une fraction de la vitesse, et qu'elle est en raison inverse de la section. Pour les rivières, cette résistance est la même.

HYDRE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Mythol. Serpent fabuleux qui avait sept têtes, dont chacune renaissait à mesure qu'on la coupait. Cet animal était d'une grosseur énorme, et habitait un marais, près de Lerne, dans le Péloponèse. L'*hydre de Lerne* était fille de Typhon et d'Échidna ou de Styx et de Pallas. Hercule eut, dans ses douze travaux, à la combattre. Il la vainquit et la tua en abattant ses sept têtes d'un coup. Vous savez que les flèches d'Hercule avait été trempées dans le sang de l'*hydre de Lerne*, et que ce sang empoisonnait ces flèches, en sorte que toutes les blessures qu'elles faisaient étaient incurables. (Fénelon.) | Fig. Mal qu'on s'efforce de détruire et qui augmente ou semble augmenter en proportion des efforts qu'on lui

oppose. L'*hydre* des factions. L'*hydre* de la guerre civile. L'*hydre* du fanatisme, de la superstition. Les Français combattaient dans les alliés une *hydre* toujours renaissante. (Voltaire.) Au lieu de couper les têtes de l'*hydre*, ils se bornent à lui mordre la queue. (Id.) L'*hydre* de l'hérésie fut de nouveau terrassée. (Chateaubriand.) | T. d'alchim. Pierre des sages, dont la vertu, selon les alchimistes, augmente de dix degrés à chaque multiplication. | Astron. *Hydre femelle*, Constellation de l'hémisphère austral, qui a une étoile appelée *le cœur de l'hydre*.

Hydre.

| *Hydre mâle*, Autre constellation, plus méridionale que la précédente, et qui ne paraît jamais dans nos contrées. | Zool. Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. Les *hydres* mangent les petits poissons. | Genre de polypes sans polypiers, de très-petite taille, mais visibles cependant à l'œil nu, qui habitent les eaux douces en Europe. Une des particularités les plus curieuses de ces singuliers animaux est la propriété de se reproduire par bourgeonnement. Chaque partie séparée du tout redevient un animal vivant. Les hydres sont pourvues d'un petit nombre de tentacules et n'ont qu'un seul orifice intestinal, la bouche placée au centre des tentacules et remplissant à la fois les fonctions de bouche et d'anus. Les hydres ne présentent point de système nerveux, ni même d'organes spéciaux, soit pour la reproduction, soit pour les autres fonctions. Ce sont, si l'on en excepte les infusoires, les derniers des animaux, ceux dont l'organisation est la plus simple. Une *hydre* est un composé de plusieurs personnes sur un tronc commun. (Bonnet.) | Bot. Plante du genre cornifle. | Blas. Couleuvre ou serpent d'eau à sept têtes. | Mécan. *Hydre hydraulique*, Machine qui, au moyen d'un puits ou d'une petite source, procure une chute d'eau assez considérable pour être utilisée. | Quelques auteurs ont fait *hydre* du masculin.

HYDRÉLÉON, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange d'eau et d'huile.

HYDRÉMIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; αἷμα, sang). Méd. Prédominance morbide du plasma sanguin sur les globules du sang.

HYDRENCÉPHALE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἐγκέφαλος, cerveau). Méd. Hydrocéphale aiguë des enfants.

HYDRENTÉROCÈLE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἔντερον, intestin; κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRENTÉROMPHALE, s. f. (du gr. ὀμφαλός, ombilic). Chirurg. Hernie ombilicale, avec mais sérosité dans le sac herniaire.

HYDRÉOLE, s. f. Mécan. Sorte de machine hydraulique, qui sert à élever l'eau au-dessus de son niveau. Elle tire sa force de l'emploi combiné de l'eau et de l'air.

HYDRIATRIE, s. f. (du gr. ἰατρεία, médecine). Partie de la thérapeutique qui s'occupe de l'emploi des eaux douces, salées et minérales, en bains, douches, boissons.

HYDRIODATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodique avec une base salifiable.

HYDRIODIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, humide, et du mot *iode*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec l'iode. Libre de toute combinaison, l'acide hydriodique est gazeux, incolore, a une odeur analogue à celle de l'acide hydrochlorique, une saveur très-aigre, et il est impropre à la respiration.

HYDRIOTE, s. Habitant de l'île et de la ville d'Hydra dans l'archipel grec. Les *Hydriotes* se sont distingués dans la guerre de l'indépendance.

HYDRIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau). Chim. Se dit, dans la nomenclature de Berzélius, des composés d'un corps simple ou d'un corps halogène avec l'hydrogène, c. à d. eau; *suroxyde hidrique*, eau oxygénée; *telluride hydrique*, gaz hydrogène telluré; *sulfocyanide hydrique*, acide hydro-sulfocyanique.

HYDRO (du gr. ὑδρός, humide; rad. ὕδωρ, eau). Mot qui n'est usité que dans le langage scientifique et comme élément de composition d'autres mots. En chimie, il indique une combinaison dans laquelle il entre du gaz hydrogène; ailleurs il a des sens divers, mais qui tous ont pour base l'eau, la forme aqueuse, la quantité aquatique, etc.

HYDROAÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑδρός, humide; ἀήρ, air). Bot. Se dit des plantes qui vivent à la fois dans l'air et dans l'eau. | S. f. pl. Classe de cryptogames.

HYDROAÉRIQUE, adj. Méd. Qui tient de l'eau et de l'air. | *Bruit* ou *son hydroaérique*, Celui que donnent, à la percussion ou à l'auscultation, des cavités dans lesquelles se trouvent à la fois de l'air et un liquide séreux ou muqueux.

HYDRO-AÉRO-PYRIQUE, adj. (du gr. ὑδρός, humide; ἀήρ, air; πῦρ, feu). Qui participe de l'eau, de l'air et du feu. Phénomène *hydro-aéro-pyrique*.

HYDRO-ALUMINATE, s. m. (du gr. ὑδρός, humide, et *aluminate*). Alumine qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRO-ALUMINEUX, EUSE, adj. Se dit des minéraux qui contiennent de l'eau et de l'alumine. Plomb *hydro-alumineux*.

HYDRO-ARGILEUX, EUSE, adj. (du gr. ὑδρός, humide, et *argileux*). Qui contient de l'argile délayée dans de l'eau. | *Volcans hydro-argileux*, Les salses, parce qu'elles rejettent de l'argile délayée dans de l'eau.

HYDRO-ARGIRO-CYANIQUE, adj. (du gr. ὑδρός, humide; ἄργυρος, argent; κυάνος, bleu). Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'argent avec l'hydrogène.

HYDRO-AURO-CYANIQE, adj. (rad. gr. ὑδρός, humide; du lat. *aurum*, or; du gr. κύανος, bleu). Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'or avec l'hydrogène.

HYDROBASCULE, s. f. Appareil pour éviter les pertes d'eau occasionnées par le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; βαίνω, je marche). Qui marche dans l'eau. | S. m. Genre d'oiseaux qui a pour type le merle d'eau.

HYDROBATRACIENS, s. m. pl. (du gr. ὕδωρ, eau; βάτραχος, grenouille). Zool. Famille de reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent habituellement dans l'eau ou dans les lieux humides.

HYDROBICARBURE, s. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple. *Hydrobicarbure* de chlore.

HYDROBIE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; βίος, vie). Hist. nat. Qui vit dans l'eau. | S. m. pl. Tribu de la famille des haloragies.

HYDROBISULFATE, s. m. Chim. Hydrosulfate contenant deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBLÉPHARON, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; βλέφαρον, paupière). Méd. Hydropisie des paupières.

HYDROBORIQUE, adj. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore.

HYDROBRANCHE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; βράγχια, branchies). Zool. Qui a des branches propres à respirer l'eau. | S. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes.

HYDROBROMATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrobromique avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du brôme et de l'hydrogène.

HYDROCANTHARES, s. m. pl. (du gr. ὕδωρ, eau; κάνθαρος, scarabée). Entom. Tribu de coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, renferme des insectes de forme elliptique qui vivent dans les eaux stagnantes, et à la surface desquelles ils remontent de temps en temps pour respirer. Leurs pattes postérieures, aplaties en forme de rames, leur permettent de nager avec facilité. Ces insectes sortent de l'eau au coucher du soleil, pour voler d'un étang à un autre. Ils sont très-voraces. Leurs larves vivent également dans l'eau, et n'en sortent que pour se transformer en nymphes dans la terre.

HYDROCARBONATE, s. m. Minéral. Carbonate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique. | Chim. Sel double résultant de la combinaison d'un carbonate avec un hydrate.

HYDROCARBONÉ, ÉE, adj. Qui est composé d'eau et de carbone. | Se dit des matériaux immédiats des végétaux que quelques chimistes appellent neutres, et qu'on peut considérer comme représentés par une molécule d'eau et une de carbone.

HYDROCARBONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un gaz que l'on distille de l'hydrocyanate de potasse. Il est plus léger que l'air.

HYDROCARBURE, s. m. Chim. Composé d'hydrogène carboné et d'un corps simple.

HYDROCÈLE, s. f. (du gr. ὑδρός, d'eau; κήλη, tumeur). Chirurg. Tumeur formée par une accumulation de sérosité dans la membrane qui enveloppe l'organe spécial contenu dans le scrotum. L'hydrocèle se développe lentement et le plus souvent sans causes connues. Elle peut être provoquée par les irritations portées sur le scrotum, sur le cordon et même sur l'urètre, par tous les genres de froissements extérieurs sur les organes qu'elle affecte, par l'équitation et la marche forcée. Elle est plus fréquente dans les pays chauds. Dans sa marche lente, il est rare que l'épanchement mette moins d'un mois ou plus de deux ans à remplir la tunique séreuse. Arrivé à ce degré, il peut rester toujours stationnaire, mais tant que le sac qui le contient est encore flasque, il continue de croître, et finit par envahir, avec tout le scrotum, les organes qui l'avoisinent. L'hydrocèle n'occasionne généralement aucune autre incommodité que celle résultant de son volume, une sensation de poids et de tiraillement très-gênante pour la marche.

HYDROCÉLIQUE, adj. (rad. *hydrocèle*). Qui a rapport à l'hydrocèle; qui est atteint d'hydrocèle. | Substantiv. Un *hydrocélique*.

HYDROCÉPHALE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; κεφαλή, tête). Chirurg. Hydropisie de la tête. *Hydrocéphale* aiguë, chronique. Son siége précis est la cavité de l'arachnoïde, soit dans les ventricules, soit entre les deux lames de cette membrane, à la surface des hémisphères cérébraux. Les causes qu'on assigne à cette maladie, les symptômes sous lesquels on la décrit, la marche, la durée, la terminaison qu'on lui attribue, les lésions qu'elle amène, tout démontre qu'elle n'est qu'une conséquence de l'inflammation de l'arachnoïde. | Des enfants naissent quelquefois avec une hydrocéphale que l'on désigne dans ce cas par l'épithète de *congéniale*. | Adjectiv. Qui est affecté d'une hydrocéphale. Un enfant *hydrocéphale*. | Substantiv. Un *hydrocéphale*.

HYDROCÉPHALIQUE, adj. Qui a rapport à l'hydrocéphale.

HYDROCÉPHALITE, s. f. Pathol. Inflammation du cerveau suivie d'épanchement séreux. | Hydrocéphale aiguë.

HYDROCÉRAME, s. m. (du gr. ὑδρός, humide; κέραμος, pot). Espèce de poterie très-poreuse, au moyen de laquelle on obtient en été de l'eau fraîche, en la soumettant à une évaporation.

HYDROCHARIDÉES, s. m. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédonées aquatiques, voisines des alismacées.

HYDROCHIMIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau, *chimie*). Partie de la chimie qui traite de l'eau. V. OXYGÈNE et HYDROGÈNE.

HYDROCHLORATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide hydrochlorique avec une base. *Hydrochlorate* d'ammoniaque, de morphine, de quinine. Pour que des hydrochlorates puissent se former, il faut, d'une part, que l'affinité du chlore pour les métaux des bases, et, de l'autre, que l'affinité de leur oxygène pour l'hydrogène de l'acide, soient inférieures à la force qui maintient l'union de l'acide hydrochlorique aux bases, à l'état de sel; si le contraire a lieu, on n'a point d'hydrochlorates, mais des chlorures. Il y a des hydrochlorates neutres et des hydrochlorates avec excès de base. Il n'y a qu'un seul hydrochlorate, celui de l'ammoniaque, dont la volatilité soit bien constatée. Tous les hydrochlorates neutres sont solubles dans l'eau. Les oxydes sulfurique, phosphorique, arsénique et en général les acides très-solubles dans l'eau, qui ont la propriété d'être plus fixes que l'acide hydrochlorique, décomposent les hydrochlorates à une température qui varie, mais qui ne s'élève guère au-dessus de 110 degrés. La potasse et la soude décomposent tous les hydrochlorates dissous dans l'eau.

HYDROCHLORIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le chlore. L'acide hydrochlorique est aussi connu sous les noms de *Sel marin*, *Acide marin*, *Acide muriatique*. C'est un gaz incolore et qui a une odeur forte. Il rougit le papier de tournesol et a une très-grande affinité pour l'eau. Il décompose l'acide hydrochlorique; il en résulte de l'acide nitreux, de l'eau et du chlore. Les oxydes de mercure, le protoxyde de plomb, l'oxyde d'argent, la soude, la potasse, décomposent aussi l'acide hydrochlorique à la température ordinaire. L'acide hydrochlorique liquide du commerce, fabriqué en grand, est toujours coloré en jaune par des matières organiques et par du fer. Il ne doit être employé en médecine que pour l'usage externe. Le gaz acide hydrochlorique suffoque immédiatement les animaux qui y sont plongés. Liquide, il a la même action que les autres acides concentrés, le sulfurique et le nitrique; injecté dans les veines, il produit la mort subitement en coagulant le sang; introduit dans l'estomac, il détermine en peu de temps une inflammation des plus intenses, qui cause la mort après de violentes convulsions. L'acide *hydrochlorique* liquide est regardé comme astringent et antiseptique.

HYDRO-CHLORO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de chlore et de cyanogène, qui se produit dans la décomposition de l'argent fulminant par l'acide hydrochlorique.

HYDRO-CHLORO-NITRIQUE, adj. Se dit d'un acide produit par le mélange ou la combinaison de l'acide hydrochlorique et de l'acide nitrique. L'acide *hydro-chloro-nitrique* n'a longtemps été connu que sous le nom vulgaire d'*Eau régale*.

HYDROCIRSOCÈLE, s. f. Chirurg. Complication d'une cirsocèle avec une hydrocèle.

HYDRO-COBALTO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide qui est produit par la combinaison du cyanure de cobalt avec l'hydrogène.

HYDROCORISES, s. f. pl. (du gr. ὕδωρ, eau; κόρις, punaise). Entom. Famille d'hémiptères, section des hétéromères, dont les antennes sont plus courtes que la tête, les yeux saillants, le rostre court mais très-robuste. Ces insectes, appelés aussi *Punaises d'eau*, passent dans ce liquide la plus grande partie de leur vie. Ils sont très-carnassiers et piquent vivement quand on veut les saisir.

HYDROCOTYLE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; κοτύλη, écuelle, parce que ses feuilles sont rondes et creuses). Bot. Genre de plantes ombellifères, dont plusieurs espèces croissent dans les lieux humides ou marécageux.

HYDRO-CUPRO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cuivre avec l'oxygène.

HYDROCYANATE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide hydrocyanique avec une base salifiable. Les hydrocyanates d'ammoniaque, de potasse, de soude, de baryte, de strontiane et de chaux sont toujours alcalins, quelle que soit la quantité d'acide qu'on ait ajoutée à ces bases. Ils ont en outre l'odeur et la saveur de l'acide hydrocyanique. Ils sont incolores et solubles dans l'eau. Les acides les plus faibles, entre autres l'acide carbonique à l'état gazeux, peuvent les décomposer. On les prépare en unissant directement avec les bases l'acide dissous dans l'eau.

HYDROCYANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène, ou par celle de un demi-volume d'azote, un volume de carbone et un demi-volume d'hydrogène. C'est le même que Guyton-Morveau a désigné sous le nom d'*Acide prussique*. Il est liquide jusqu'à 26 degrés 5 au-dessus de zéro, où il commence à entrer en ébullition; il est incolore et s'évapore avec une extrême rapidité. L'acide hydrocyanique a une odeur très-forte, semblable à celle des amandes amères, lorsque la vapeur est disséminée dans un grand volume d'air. Sa saveur, qui est fraîche d'abord, devient bientôt brûlante; mais pour reconnaître ses propriétés, il faut avoir recours à des précautions excessives, car on ne connaît pas de poison qui cause une mort plus prompte que cet acide concentré. Il suffit de toucher la langue d'un chien vigoureux avec un tube de verre légèrement imprégné d'acide hydrocyanique pour que l'animal tombe raide mort presque subitement. Il est peu soluble dans l'eau; il l'est beaucoup dans l'alcool.

HYDRO-CYANO-FERREUX, adj. Se dit d'un des acides produits par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure ferrique.

HYDRO-CYANO-FERRIQUE, adj. Se dit de l'acide qu'on nomme aussi *Cyanure ferrique*.

HYDROCYSTE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; κύστις, vessie). Méd. Kyste qui renferme de la sérosité.

HYDRODERME, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; δέρμα, peau). Pathol. Hydropisie de la peau. Synonyme d'*Anasarque*.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; δύναμις, force). Partie de la physique ou de la mécanique qui a pour objet tout ce qui concerne le mouvement des fluides. Les mouvements des liquides sont soumis à des lois assez simples pour être, en certains cas, vérifiées directement par l'expérience. Les parois des vases qui contiennent des liquides supportent généralement deux pressions opposées : l'une, qui s'exerce de dedans en dehors, et qui repousse la paroi; l'autre, qui s'exerce de dehors en dedans, et qui tend à l'enfoncer. La première est la somme des pressions dues à la colonne liquide qui s'élève au-dessus du point de la paroi que l'on considère, et aux poids que cette colonne elle-même peut supporter à son sommet; la seconde est la pression atmosphérique, ou, plus généralement, la pression du milieu qui enveloppe le vase. Lorsqu'on perce une ouverture, soit dans le fond, soit dans la partie latérale, le liquide contenu dans cette ouverture supporte la même pression que la paroi dont il tient la place; par conséquent, la seule condition nécessaire pour qu'il s'écoule, c'est que la pression intérieure, qui tend à produire l'écoulement, soit plus grande que la pression extérieure, qui tend à l'empêcher. La preuve expérimentale se fait au moyen d'une éprouvette remplie d'eau. On en recouvre l'ouverture avec un disque de papier, on le retourne, et la colonne liquide reste suspendue, parce que la pression de haut en bas, qui est due au poids du liquide, est moindre que celle de bas en haut, qui est due à l'atmosphère. Telle est la condition de l'écoulement des liquides. Lorsque le liquide s'écoule d'un orifice en vertu de l'excès de la pression intérieure, la *dépense*, c. à d. le volume qui s'échappe dans un temps donné, dépend de la section de l'orifice et de la vitesse dont les molécules liquides sont animées au moment où elles la traversent. Cette vitesse dépend à son tour de la densité du liquide, de l'excès de pression qui s'exerce à l'orifice et du frottement que ce liquide peut éprouver, soit contre les parois du verre, soit contre les bords de l'orifice. Les lois de l'écoulement sont comprises dans le théorème suivant, qui est connu sous le nom de théorème de Torricelli : *Les molécules, en sortant de l'orifice, ont la même vitesse que si elles étaient tombées librement dans le vide, d'une hauteur égale à la hauteur du niveau, au-dessus du centre de l'orifice*. La vitesse d'écoulement ne dépend que de la profondeur de l'orifice au-dessous du niveau, et naturellement de la nature du liquide; car tous les corps, en tombant de la même hauteur dans le vide, acquièrent la même vitesse. Pour un même liquide, les vitesses d'écoulement sont comme les racines carrées des profondeurs des orifices au-dessous du niveau; car c'est la loi qui régit les vitesses des corps pesants. Ces principes se vérifient d'une manière simple et rigoureuse : on obtient pour cela une vitesse constante à l'orifice, en maintenant une pression constante sur le liquide, ce à quoi l'on parvient par différents procédés (le *trop plein*, le *flotteur de Prony*, le *vase de Mariotte*). Des expériences comparatives, faites par un grand nombre d'observateurs, conduisent à cette conséquence, qu'à l'orifice même la vitesse effective est seulement des deux tiers environ de la vitesse théorique. Mais cela s'explique par la *contraction de la veine fluide*, phénomène que Savart a très-savamment expliqué. L'hydrodynamique s'occupe des ajutages et de leur influence sur l'écoulement, de l'unité de mesure dans la distribution des eaux, des pressions latérales qu'exercent les liquides en mouvement, de la réaction qui est produite par le mouvement des fluides, du choc d'une veine fluide contre un corps solide, du choc de deux veines fluides opposées, des vases et des orifices égaux ou inégaux, des divers appareils pour le mouvement des liquides, tels que le siphon, la fontaine de compression, la fontaine intermittente, la fontaine de Héron, les diverses sortes de pompes, la presse hydraulique, le bélier hydraulique, etc. Cette science est un sujet sur lequel les mathématiciens les plus éminents ont exercé leur sagacité, et qu'ils ont soumis à des calculs rigoureux. | Adjectiv. Qui a rapport aux lois du mouvement des fluides.

HYDRO-ÉLECTRIQUE, adj. Phys. Se dit de phénomènes électriques qui ne se développent pleinement qu'en présence de l'eau. | Les courants thermo-électriques et hydro-électriques sont soumis à des lois identiques et ne diffèrent que par leur intensité. On le prouve par l'expérience. Un courant thermo-électrique, produit par un élément bismuth et cuivre, donne à la boussole pyrométrique une déviation de 16 degrés, la longueur totale du *circuit* étant équivalente à 50 mètres d'un fil métallique [illegible] mètre de diamètre. Un courant hydro-[illegible] produit par une pile ordinaire de douze [illegible] donne à la même boussole une déviation [illegible]; mais, pour cela, il faut que la longueur totale du circuit soit de 180 mètres du fil de platine. Ces deux courants ayant la même intensité, les sources qui les produisent sont entre elles comme les longueurs des circuits, ces longueurs étant exprimées par le même fil. Or, d'après les conditions de l'expérience, le diamètre du cuivre étant 1 millimètre, et sa conductibilité 6,5, et le diamètre du fil de platine étant 0m,144 et sa conductibilité 1, il s'ensuit que 1 mètre de fil de platine est équivalent à 313 mètres du fil de cuivre, et que 180 mètres équivalent par conséquent à 56,340 mètres. Ainsi la source hydro-électrique vaut onze cent vingt-sept fois la source thermo-électrique. C'est le résultat obtenu avec une pile très-faible.

HYDROFLUATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide *hydrofluorique* avec une base salifiable.

HYDRO-FLUO-BORIQUE, adj. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de bore, ou de fluoride hydrique et de fluoride borique.

HYDROFLUORIQUE, adj. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

HYDRO-FLUO-SILICIQUE, adj. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de silicium, ou de fluoride hydrique et de fluoride silicique.

HYDRO-FLUO-TANTALIQUE, adj. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de tantale, ou de fluoride hydrique et de fluoride tantalique.

HYDRO-FLUO-TITANIQUE, adj. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de titane, ou de fluoride et de fluorure titanique.

HYDROFUGE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *fugio*, je fuis). Se dit des mastics et des enduits qui repoussent l'humidité et qui en préservent. Peinture *hydrofuge*. Agents *hydrofuges*. | Se dit aussi de certaines étoffes imperméables à l'humidité. Manteau *hydrofuge*. Capote *hydrofuge*. | Substantiv. Substance qui repousse l'eau. C'est un bon *hydrofuge*.

HYDROGALE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; γάλα, lait). Mélange de lait et d'eau; lait coupé avec de l'eau. A Paris, nous buvons plus d'*hydrogale* que de lait.

HYDROGÉNATION, s. f. (pron. *idrogénasion*). Chim. État d'un corps qui s'imprègne ou qui est imprégné de mercure.

HYDROGÈNE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; γεννάω, je produis). Chim. Corps simple, qu'on ne connaît encore qu'à l'état gazeux, et ainsi nommé parce que sa combinaison avec l'oxygène produit de l'eau. Il fut, en 1774, distingué des autres gaz par Cavendish, qui reconnut plusieurs de ses propriétés, et le nomma *air* ou *gaz inflammable*. A la création de la nomenclature chimique, il reçut son nom actuel. L'hydrogène est un gaz incolore, inodore à l'état de pureté, et insipide. Il est le plus léger des corps. Sa densité est quatorze fois moins forte que celle de l'air. Cette excessive légèreté a été mise à profit dans les aérostats. Impropre à la combustion, il éteint les corps enflammés; mais il s'allume lui-même, brûle, couche par couche, avec une flamme très-pâle, et se change en vapeur d'eau. Il est également impropre à la respiration et asphyxie promptement les animaux qui le respirent. Il peut être considéré comme insoluble dans l'eau, puisqu'elle en dissout à peine un centième et demi de son volume. A la température ordinaire, l'oxygène est sans action sur l'hydrogène; mais à une température élevée ou sous l'influence de l'étincelle électrique, les deux gaz se combinent avec une forte détonation et un vif dégagement de chaleur et de lumière; il y a formation d'eau. Pour déterminer ce phénomène, il faut, en général, élever de 500 à 600 degrés la température du mélange; mais, sous l'influence de certains corps, les deux gaz peuvent se combiner à des températures beaucoup plus basses. Si on plonge, par exemple, un fil de platine à 70 degrés dans un mélange d'oxygène et d'hydrogène, ce fil devient bientôt incandescent, et la combinaison a lieu avec détonation. On fait brûler, sans explosion, du platine poreux, soumis à un courant d'hydrogène, et c'est sur cette propriété du platine qu'est fondée la construction des *lampes sans flamme*. L'hydrogène est, de tous les gaz, celui qui produit le plus de chaleur en brûlant; celle qui est dégagée par la combustion d'un gramme de ce gaz est suffisante pour faire fondre 313 grammes de glace. L'hydrogène s'obtient ordinairement par la

décomposition de l'eau, soit en mettant celle-ci en contact avec le fer à une température rouge, soit en traitant par l'eau et un acide un métal très-avide d'oxygène, comme le fer ou le zinc. Le métal qui ne peut décomposer l'eau à froid en opère la décomposition en présence de l'acide sulfurique; l'oxygène de l'eau décomposée se porte alors sur le métal et le convertit en oxyde, qui, se combinant avec l'acide, forme un sulfate qui reste en solution dans la portion d'eau non décomposée, tandis que l'hydrogène mis en liberté se dégage à l'état gazeux. On ne rencontre jamais l'hydrogène à l'état de liberté dans la nature, bien qu'il y soit très-répandu; il est toujours uni à d'autres corps; avec l'oxygène, il forme l'eau; il est l'un des éléments des matières organiques, dont le carbone, l'oxygène et l'azote sont les autres, etc. Il peut s'unir à tous les métalloïdes, excepté au bore et à quelques métaux, tels que l'arsenic, le tellure, etc. Des composés auxquels il donne naissance, deux sont des oxydes, sept sont des acides, et les autres sont neutres. L'hydrogène s'emploie pur, dans les laboratoires, pour l'analyse de l'air. On s'en sert aussi comme corps comburant. | Dans le langage ordinaire, Se dit de l'hydrogène bicarboné, dont on se sert pour l'éclairage. | Adjectiv. Gaz *hydrogène*. Eclairage au gaz *hydrogène*.

HYDROGÉNÉ, ÉE, part. Qui est combiné avec l'hydrogène, qui est imprégné d'hydrogène. | *Substances hydrogénées*, Substances organiques dans lesquelles l'hydrogène est prédominant, comme dans les essences, les corps gras, les résines, etc.

HYDROGÉNER, v. a. Chim. Combiner avec l'hydrogène. | HYDROGÉNER (s'), v. pr. Se combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIDES, s. m. pl. Famille de minéraux, formée des corps gazeux qui donnent de l'ammoniaque par la combustion, ou des corps solides qui donnent de l'eau par l'action d'un alliage de potassium.

HYDROGÉNIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γεννάω, je produis) Partie de la science cosmogonique qui traite de l'origine et de la formation des masses d'eau répandues sur le globe terrestre.

HYDROGÉNIFÈRE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; γεννάω, je produis, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient de l'hydrogène. Se dit du soufre sublimé des eaux thermales.

HYDROGÉOLOGIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γῆ, terre; λόγος, discours). Branche de la physique générale qui traite des eaux répandues sur le globe.

HYDROGÈRE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. | *Vaisseaux hydrogères*, Tubes roulés en spirale et pleins de suc à la surface du tube central, dans les trachées des végétaux.

HYDROGLOSSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γλῶσσα, langue). Chirurg. Tuméfaction de la glande sublinguale. Synonyme de *Grenouillette*.

HYDROGNOMONIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γνώμων, indicateur, gnomon). Art de découvrir, au moyen d'une bagnette, les sources cachées à une certaine profondeur sous le sol. Il existe des individus doués de cette faculté; on les nomme *sourciers*, du radical *source*, parce qu'ils découvrent les sources d'eau.

HYDROGNOSIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γνῶσις, connaissance). Étude des eaux répandues sur le globe terrestre.

HYDROGRAPHE, s. Celui, celle qui connaît l'hydrographie; qui s'occupe habituellement de cette science. | Adjectiv. Ingénieur *hydrographe*.

HYDROGRAPHIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γράφω, j'écris). Description des eaux éparses à la surface du globe. | Particulièrement, Science qui a pour objet la connaissance de la distribution des eaux sur le globe terrestre; l'art de représenter graphiquement cette distribution. Dans une acception plus spéciale, c'est l'art de lever le plan des côtes et des mers, d'en dresser les cartes, et d'y marquer, sous leurs vrais relèvements, les îles, rocs, bancs, sondes, et tout ce qu'il y a de remarquable au-dessus et au-dessous de la surface de l'océan. Comme partie de la géographie, l'*hydrographie* se confond en certains points avec l'*hydrologie*. L'eau occupe la plus grande portion de l'hémisphère austral, et couvre aujourd'hui deux tiers environ du globe terrestre. Outre les amas d'eau salée, qu'on appelle *océans* et *mers*, il y a sur les continents et les îles des eaux douces qui distribuent aux parties de la terre sèche un principe de vie et de végétation. Nous réserverons pour l'article OCÉAN l'étude des eaux marines. La pluie, la précipitation des vapeurs atmosphériques condensées autour des sommets des montagnes, le dégagement des vapeurs souterraines, l'infiltration des eaux marines, la fonte des neiges et des glaces, forment des nappes aqueuses qui emplissent les cavités et les intervalles existant entre les divers terrains dont se compose la croûte terrestre. Comme l'eau jouit d'une grande mobilité et qu'elle coule sur les pentes, entraînée par son propre poids, elle éprouve, aussitôt qu'elle a rempli des cavités, une pression qui la porte à remonter vivement par les fentes qu'elle rencontre, comme par des canaux de conduite et suivant les lois d'équilibre qui permettent la construction des jets d'eau. Ainsi s'explique comment les eaux jaillissent et comment on peut forer des puits jaillissants, ou artésiens, dans le voisinage des terres élevées. Les eaux sont froides ou chaudes en raison de la profondeur du point d'où elles sont parties pour arriver à la surface; elles sourdent à toutes les hauteurs, dès qu'elles trouvent un orifice. Les sources et les fontaines arrivent-elles dans une sorte de réservoir ou dans un bassin qui n'ait pas d'inclinaison et qu'elles ne puissent pas remplir, elles restent stagnantes; mais, si elles trouvent une pente, une fente, elles s'y écoulent et donnent naissance à ces cours qui, selon leur volume, leur rapidité, leur longueur, portent différents noms. Le courant d'eau petit et tranquille est un *ruisseau*; s'il se gonfle tout à coup, s'il roule impétueusement ses flots irrités au pied des montagnes, c'est un *torrent*. On nomme *rivières* les cours d'eau d'une étendue médiocre, qu'ils soient flottables ou non, qu'ils soient les affluents d'autres rivières ou de fleuves, ou qu'ils se rendent à la mer. Un *fleuve* est un cours d'eau considérable qui aboutit à la mer. Le fond sur lequel pose le cours d'eau est son lit, qui, ordinairement, est creux et resserré dans les pays montueux, et quelquefois obstrué par des rochers. L'eau, après avoir atteint le faîte de l'obstacle, s'échappe par des cataractes, des cascades ou des rapides, et continue sa course. Parfois aussi le fleuve, trouvant un terrain plus mou au-dessous des rochers, le ronge, l'emporte et se creuse un passage souterrain : c'est ce qu'on nomme une *perte*. Il peut s'ensuivre aussi la formation d'un pont naturel. Dans les vallées et dans les plaines, le lit s'évase et diminue de profondeur en s'élargissant; c'est là qu'on trouve les bas-fonds et les gués. Les deux bords du lit sont des *rives*. Quand les rives sont plates, on les appelle des *grèves*; des *talus*, si elles sont en pente; et *berges*, si elles sont perpendiculaires à l'eau. A la droite du courant est la *rive droite*; à la gauche, la *rive gauche* du ruisseau, de la rivière ou du fleuve. Dans son trajet, le cours d'eau en reçoit d'autres; ceux qui viennent se joindre à lui se nomment ses *affluents*, et la place où leurs eaux se confondent est un *confluent*. Quand le cours d'eau finit à la mer, cet endroit est nommé généralement une *embouchure*; si l'embouchure est assez large pour avoir l'apparence d'une baie, elle est un *estuaire*; mais le fleuve peut se jeter dans l'océan par plusieurs bouches, et ses bras peuvent former un triangle avec le rivage : dans ce cas, il y a un *delta*. Un certain nombre de fleuves sont clos à leur embouchure par des barres de sable plus ou moins mobiles; dans d'autres, une lutte s'établit entre leurs flots et ceux de la marée montante, ce qui produit un phénomène appelé ordinairement *barre d'eau*. Le débit d'un fleuve, ou le volume d'eau qu'il roule par seconde, est soumis à des variations nombreuses. L'étiage est l'époque où les eaux sont le plus basses, ce qui, dans la latitude tempérée, arrive souvent l'été; mais la chute des pluies et la fonte des neiges amènent des crues rapides et considérables. A Lyon, par exemple, le Rhône débite durant l'étiage 250 mètres cubes; dans les eaux moyennes, 2,200, et dans les grandes crues, 6,000. Cette différence dans le volume des eaux fluviales cause des inondations. Les inondations sont périodiques entre les tropiques et suivent la saison des pluies. Dans les régions tempérées, elles sont accidentelles. Pour les cours d'eau qui descendent des hauteurs médiocres, elles ont lieu après les pluies d'automne, et pour ceux qui viennent des montagnes élevées, après la fonte des neiges, au printemps ou dans la canicule. Malgré tous les obstacles qui entravent les lits ou qui naissent de la différence du volume, les rivières et les fleuves sont restés les voies de transport les moins coûteuses. Aussi l'on s'est efforcé de remédier aux inconvénients que présentait la navigation fluviale : on a employé des digues qui empêchent le courant, à la fois, de déborder et de devenir trop peu profond, et des canaux, ou rivières factices, qui longent les rivières naturelles dans leurs portions difficiles, ou les font communiquer entre elles. Quant aux eaux stagnantes ou dormantes, dont les amas ne sont pas dus aux inondations de la mer, on les nomme : *fondrières*, si elles sont recouvertes d'un sol qui, malgré une solide apparence, cède à la pression des corps trop pesants et les engloutit; *marais*, si l'eau est découverte, mais peu profonde, occupant durant la sécheresse beaucoup moins d'étendue qu'aux temps de pluie; *étangs*, si l'amas d'eau situé dans les terres basses n'a pas une grande superficie, manque d'écoulement, ou ne produit que des ruisseaux; *lacs*, s'il est vaste et profond, dans les terres hautes, sur les montagnes, et donne naissance à de grands cours d'eau ou en est traversé. (J. B.) | L'*hydrographie*, dans l'acception de science spéciale et art de dresser des cartes nautiques, a toujours été très-intimement liée à la navigation, à tel point qu'on les a souvent confondues. Quand on étudie l'histoire de cette dernière, on les voit, se tenant, se suivant pas à pas, s'aidant mutuellement de leurs découvertes, arriver en même temps au point de perfection qu'elles ont atteint de nos jours. Toutes deux concourent à fournir au navigateur le moyen de se reconnaître au milieu de l'immensité des mers, de diriger sa route, de se rendre d'un point sur un autre avec une certitude presque mathématique, et d'éviter les écueils sans autre guide que le calcul et l'observation. A cet effet, l'hydrographie lui livre des cartes où sont fidèlement représentés les gisements des côtes avec toutes leurs sinuosités, la position des lieux, leurs distances relatives, la nature des fonds et les dangers connus ou supposés; elle rédige pour son usage des instructions réunissant tous les renseignements recueillis sur la direction des vents et des courants, et en général sur toutes les particularités locales que la pratique a signalées. La navigation lui apprend les secrets du *pilotage*, nom sous lequel on a longtemps désigné l'*hydrographie*, et le fait pénétrer dans ces études complètes auxquelles l'astronomie, les mathématiques, la trigonométrie, la catoptrique, viennent chacune apporter son contingent. L'*hydrographie* a remplacé, par une théorie simple, complète et d'une application facile, le formulaire empirique confus qui faisait jadis du pilotage une science réservée et presque divinatoire. Elle a inventé des procédés qui laissent peu à désirer; mais sa partie graphique lui ouvre un vaste champ d'études; car il s'en faut de beaucoup que tous les rivages aient été explorés. Cette science ne date que du XVe siècle, et elle doit ses premiers pas à l'impulsion extraordinaire que la boussole imprima à la navigation. Ce sont les Portugais qui, les premiers, firent la tentative de rassembler les connaissances acquises et de donner un corps aux études hydrographiques. Leurs doctes, réunis par Jean II vers la fin du XVe siècle, s'occupèrent à tracer fidèlement la mappemonde géographique et hydrographique, et à la graduer justement sur la latitude et la longitude du monde alors connu. Ils dressèrent les *Tables de la déclinaison du soleil*, « anoblirent la navigation et, d'irrégulière, la réduisirent en art libéral très-excellent et fort certain. » Cette certitude n'avait cependant pour base que des connaissances faibles et des procédés inexacts. On ignorait les variations de l'aiguille aimantée; on ne connaissait que les *cartes plates*, dont les erreurs croissent en raison de l'espace embrassé; on n'avait que de fausses notions sur le système planétaire, et l'on ne faisait des observations qu'avec de grossiers instruments. C'est cependant avec de tels moyens, si défectueux, que les Colomb, les Gama, les Pizarre, les Magellan et d'autres, firent leurs audacieux voyages. Parmi les savants français modernes qui ont rendu les plus grands services à la science hydrographique, nous citerons surtout François Arago et Beautemps-Beaupré. Nos principaux ports ont tous aujourd'hui des écoles gratuites d'*hydrographie*.

HYDROGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à l'hydrographie; relatif à l'hydrographie. Description *hydrographique* de l'Europe. | *Carte hydrographique*, Carte marine, relevé des côtes, mouillages, sondages et rumbs de vent. | *Vase hydrographique*. Vase par lequel on explique le flux et le reflux, en voyant reproduire les mêmes mouvements et régularités qu'on a remarqués dans les mers.

HYDROHÉMIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; αἷμα, sang. Chim. Surabondance de sérum dans le sang.

HYDROL, s. m. Pharm. Médicament aqueux composé.

HYDROLAT, s. m. Pharm. Nom donné aux liquides incolores qu'on obtient en distillant de l'eau sur des fleurs odorantes ou sur d'autres substances aromatiques.

HYDROLATURE, s. f. Pharm. Nom donné aux teintures aqueuses, liquides, qui résultent de l'action de l'eau sur des substances végétales ou animales.

HYDROLÉ, s. m. Pharm. Médicament formé par une substance dissoute dans l'eau.

HYDROLITHE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; λίθος,

pierre). Substance minérale, qui renferme une grande quantité d'eau. C'est une espèce de cristal d'un blanc mat, qu'on trouve en Écosse et dans le Vicentin.

HYDROLOGIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'eau en général, de ses différentes espèces, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature. Il entre dans l'objet de cette science d'expliquer tous les phénomènes physiques, chimiques, minéralogiques, mécaniques, etc., de ce corps si abondamment répandu sur le globe et dans l'atmosphère. Ainsi c'est à l'hydrologie qu'il appartient de déterminer les effets produits sur l'eau par la présence ou par l'absence du calorique; de montrer comment elle passe de l'état liquide à celui de glace, de neige, de grêle ou de givre, et réciproquement; de l'état liquide à l'état de vapeur; comment a lieu l'ébullition; comment accroît ou diminue sa densité; de l'étudier, lorsque, emportée sous la forme de vapeurs dans l'atmosphère et traînée par les vents sous celle de nuages, elle va, sur les montagnes, se résoudre en pluie pour alimenter les sources et former les infiltrations qui donnent naissance aux ruisseaux, aux rivières et aux fleuves; de la suivre dans les différentes natures de terrains où elle dissout divers principes salins, et jusque dans les profondeurs du globe, où la chaleur propre de notre planète la vaporise et produit les eaux thermales; d'analyser les eaux communes et celles de la mer; d'expliquer les eaux minérales; d'enseigner l'emploi des eaux chaudes, sulfureuses, gazeuses, acidules ou alcalines; d'analyser chimiquement leur composition et montrer à les former artificiellement; de mesurer le volume des eaux que versent les pluies et celui de toutes les eaux en général; de mesurer la vitesse et la quantité de celles qui s'écoulent dans les conduits, canaux, rivières, ou par des orifices; dans un temps donné, etc. L'hydrologie tient une large place dans les sciences physiques, mathématiques, chimiques, naturelles et géographiques.

HYDROLOGIQUE, adj. Qui concerne l'hydrologie; qui rentre dans le domaine de la connaissance des eaux en général. | *Littérature hydrologique*, Les livres concernant les eaux minérales.

HYDROLOGUE, s. Celui, celle qui sait l'hydrologie; celui, celle qui la professe; celui, celle qui écrit sur cette science. Un savant *hydrologue*.

HYDROLOTIE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; λούω, je lave). Pharm. Solution, infusion, macération ou décoction aqueuse, destinée à l'usage externe ou à être injectée dans des cavités autres que l'estomac.

HYDROLYTE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; λύω, je dissous). Qui se dissout dans l'eau. | S. m. pl. Classe de minéraux comprenant ceux qui sont solubles dans l'eau. Les *hydrolites*.

HYDROMANCIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μαντεία, divination). Art prétendu de dire l'avenir à l'inspection de l'eau et de certaines apparences qu'on y produit.

HYDROMANCIEN, IENNE, s. Celui, celle qui pratique l'hydromancie.

HYDRO-MANGANO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de manganèse.

HYDROMANIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μανία, folie). Pathol. Délire qui pousse le malade à se jeter à l'eau.

HYDROMÉCANIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; μηχανον, machine). Qui fonctionne au moyen de l'eau. | Se dit d'appareils dont le mécanisme est mû par l'eau, ou dans lesquels l'eau est employée comme moyen de transmettre la puissance. Presse *hydromécanique*.

HYDROMEL, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; μέλι, miel). Breuvage fait d'eau et de miel. On donne ce nom à deux préparations distinctes qu'il faut se garder de confondre. L'*hydromel simple* se prépare en faisant dissoudre dans seize parties d'eau tiède une partie de miel épuré; il en résulte une boisson assez fade, dont les propriétés apéritives ont fait un agent thérapeutique utile dans les maladies des enfants. | L'*hydromel vineux*, le μελίκρατον des Grecs, le *merum* des Latins, possède de bien plus précieuses qualités. On le prépare en faisant dissoudre à chaud une partie de miel dans trois parties d'eau, et en prolongeant l'ébullition jusqu'à ce que la dissolution soit assez épaisse pour faire flotter un œuf. La solution, refroidie et filtrée à travers une étamine, est abandonnée, dans un vase ouvert, à la fermentation, qui s'établit au bout de quelques jours, et qui se prolonge pendant deux ou trois mois; il en résulte un liquide transparent, plus ou moins coloré, qui possède plusieurs des qualités des vins d'Espagne. L'usage de cette liqueur paraît avoir été très-répandu parmi les peuples de l'antiquité. Les Celtibères, les Illyriens, les Grecs, les Égyptiens, buvaient largement le mélicraton, et le douzième livre de Columelle l'agronome est, en grande partie, consacré à l'exposition des procédés dont les Romains se servaient pour la préparation de cette boisson favorite. Aujourd'hui encore il se fait une grande consommation d'hydromel en Russie, en Suède, en Pologne et, chose remarquable, en Abyssinie. | On fabrique aussi de l'hydromel vineux en mêlant le sirop de miel épuré avec moitié de son poids d'un vin blanc agréable et un dixième du mélange d'alcool à 36 degrés. On a pu imiter par l'hydromel les meilleurs vins muscats.

HYDROMÉLÉON, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; μέλι, miel). Pharm. Médicament composé d'eau, de miel et de jus de coing.

HYDROMELLÉ, s. m. Pharm. Nom générique des médicaments formés d'hydromel et de parties extractives.

HYDROMÉNINGITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μήνιγξ, méninge). Méd. Inflammation des méninges avec hydropisie.

HYDROMÉTÉORE, s. m. (du gr. ὕδρος, humide; μετέωρος, météore). Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état liquide, solide ou gazeux.

HYDROMÈTRE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année sur la surface de la terre en un lieu donné. | Instrument qui sert à mesurer la vitesse du courant

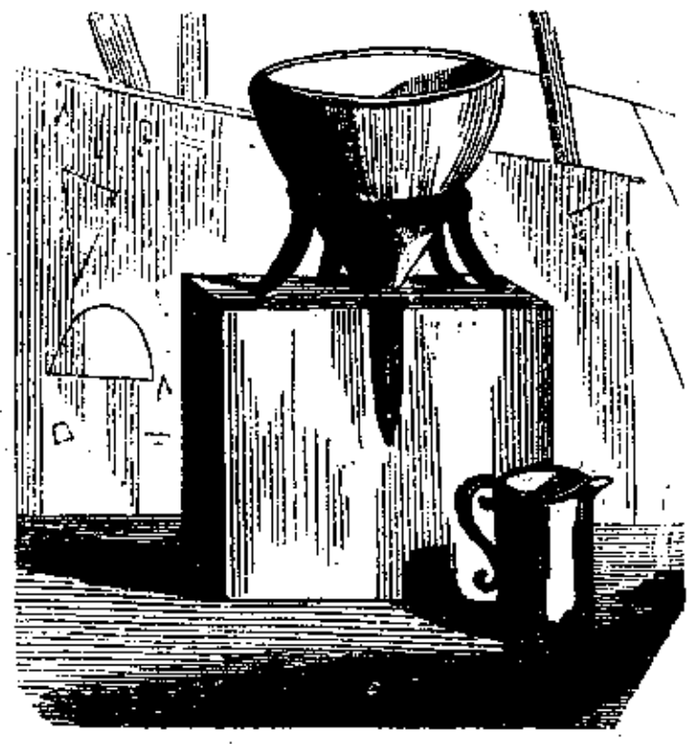

Hydromètre.

des rivières. Il y en a de deux sortes : les uns qui ne peuvent mesurer que la vitesse de la surface, les autres à l'aide desquels on peut mesurer celle du fond et des couches intermédiaires. Le plus simple de ceux de la première catégorie est un flotteur, qu'on place sur l'eau de manière qu'il soit à l'abri du vent, afin qu'il n'obéisse qu'à l'impulsion du courant. Pour cela on choisit ordinairement un morceau de bois de même densité que l'eau. Quand on veut une plus grande exactitude, on se sert de boules de ferblanc ou de cuivre creuses, qu'on a lestées pour qu'elles s'enfoncent presque entièrement dans l'eau. On se sert aussi pour le même objet du *volant hydraulique*, petite roue à cubes, très-légère, qui tourne à frottement très-doux sur ses axes. Le *pendule hydraulique*, propre aussi à mesurer la vitesse de l'eau à sa surface, est moins commode que les précédents. Le plus simple des hydromètres qui servent à mesurer la vitesse au-dessous de la surface est le *tube* de Pitot, ainsi nommé de son inventeur, auquel il a servi à découvrir que la vitesse de l'eau diminue à mesure qu'elle coule plus loin de la surface du courant. Il consiste en un simple tube, recourbé par son extrémité inférieure, qu'on enfonce jusqu'à la profondeur du filet fluide dont on veut mesurer la vitesse, en ayant soin d'opposer son ouverture au mouvement du liquide. L'impulsion du courant presse l'eau dans le tube et la fait monter d'une certaine quantité au-dessus du niveau de la rivière. De tous les hydromètres, le plus employé est celui de *Woltmann*. Cet appareil consiste en un arbre qui porte quatre ailes disposées comme celles d'un moulin à vent, et plusieurs roues et pignons qui donnent, à l'aide d'un repère, le nombre de tours que fait la machine en un temps donné. L'*hydromètre* qui sert à mesurer la densité des liquides se nomme *Aéromètre*.

HYDROMÈTRE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μήτρα, matrice). Méd. Hydropisie de la matrice, collection d'un liquide séreux dans l'utérus.

HYDROMÉTRIE, s. f. Science qui apprend à mesurer la densité, la vitesse, la force des liquides, et, particulièrement, de l'eau. Bologne fonda dans son université, en 1694, une chaire de professeur d'*hydrométrie*; le nom d'*hydrométrie* était nouveau aussi bien que la place. (Fontenelle.)

HYDROMÉTRIQUE, adj. Qui appartient à l'hydrométrie. Procédé *hydrométrique*.

HYDROMPHALE, s. f. (du gr. ὕδωρ eau; ὀμφαλός, nombril). Tumeur pleine de sérosité à l'ombilic. C'est une affection assez grave et fort douloureuse.

HYDROMYE, s. f. (du gr. μυῖα, mouche). Entom. Nom de certains diptères dont les larves vivent dans l'eau.

HYDROMYS, s. m. (du gr. μῦς, rat). Zool. Genre de rongeurs, renfermant des animaux de l'Australie, remarquables par leurs pieds à cinq doigts. Ces doigts, libres aux pieds de devant, sont palmés aux pieds de derrière. L'*hydromys* se rapproche du rat d'eau et du castor par sa manière de vivre.

HYDRO-NIKÉLO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de nickel.

HYDRO-PALLADO-CYANIQUE, adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de palladium.

HYDRONOSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; νόσος, maladie). Pathol. Maladie accompagnée de fortes sueurs, et connue vulgairement sous le nom de *Suette*.

HYDROPATHE, s. Celui, celle qui traite les maladies par l'hydrothérapie. Voici les *hydropathes*, nouvelle invention, école de Priessnitz l'Allemand. (Reybaud.) Les *hydropathes* sont fort nombreux à Paris.

HYDROPATHIE, s. f. Vulg. Traitement dans lequel on combat certaines maladies par l'usage de l'eau. En tombant du haut d'une montagne, mon brave Priessnitz se brise trois côtes, et il invente l'*hydropathie*, c. à d. l'art de guérir les humains avec de l'eau claire. (Reybaud.) V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDROPÉDÈSE, s. f. (du gr. πήδησις, jaillissement). Méd. Sueur excessive.

HYDROPELTIDE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique septentrionale, dont les feuilles présentent la forme d'un bouclier.

HYDROPÉRICARDE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; περικάρδιον, péricarde). Méd. Accumulation morbide de sérosité dans la cavité du péricarde, ou hydropisie de cette membrane. C'est une affection rare. On la rencontre ordinairement comme une complication des affections du cœur et des gros vaisseaux, dans lesquels la circulation veineuse du péricarde, comme celle de tous les autres organes, est plus ou moins troublée. Le liquide de l'hydropéricarde est ordinairement d'une limpidité parfaite; sa couleur est quelquefois celle de l'eau; mais plus ordinairement on la trouve légèrement verdâtre, citrine ou jaunâtre.

HYDROPERSULFATE, s. m. Chim. Hydrosulfate dans lequel la proportion du soufre est quintuple de celle de l'hydrogène.

HYDROPHANE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; φαίνω, je montre). Qui est translucide dans l'eau. Se dit d'une variété de quartz qui acquiert de la transparence dans l'eau. | S. f. Opale ou demi-opale qui devient transparente lorsqu'on la plonge dans l'eau.

HYDROPHILE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; φίλος, ami) Didact. Qui aime l'eau. | Entom. S. m. Genre de coléoptères pentamères de la famille des palpicornes, composé d'insectes aquatiques de grande taille, de forme elliptique, de couleur sombre et à corps bombé. Le type du genre est l'*hydrophile brun*, commun dans les eaux dormantes des environs de Paris. Les femelles filent une coque comme les araignées et y déposent leurs œufs. Leurs larves sont carnassières, tandis que l'animal parfait est herbivore. Les *hydrophiles* sortent de l'eau le soir pour voler d'un étang à l'autre.

HYDROPHOBE, adj. et s. (du gr. ὕδωρ, eau; φοβέω, je crains). Celui, celle qui a l'eau et tous les liquides en aversion, en horreur. Il s'applique surtout au cas spécial où l'horreur des liquides est l'effet de l'empoisonnement par la morsure d'un chien atteint de la rage. Être, devenir *hydrophobe*. Traiter, guérir un *hydrophobe*. Malade *hydrophobe*. La liberté fait sur les âmes esclaves le même effet que l'eau sur les *hydrophobes*. (Mirabeau.) | Par extens. Enragé. *Les hydrophobes de sacristie*, Les jésuites.

HYDROPHOBIE, s. f. (pron. *idrofobi*; du gr. ὕδωρ, eau; φόβος, crainte). Méd. Horreur de l'eau et des liquides. C'est un des symptômes de la rage; mais il se rencontre aussi dans les angines et dans

la frénésie. C'est à son caractère tout à fait distinctif qu'il doit son nom d'*hydrophobie;* les malades ont horreur de l'eau et de tout corps brillant qui lui ressemble. Le seul aspect d'un liquide ou d'une glace les irrite à l'excès, malgré la chaleur intérieure et la soif extrême dont ils sont dévorés. Ce symptôme paraissant dominer tous les autres symptômes que la rage développe, on a appliqué son nom à la rage elle-même. Nous donnons les principaux et les meilleurs moyens qui aient été employés contre cette terrible maladie. Voici ce que dit à ce sujet le docteur Freschi : « Pour guérir les suites fâcheuses de la morsure d'un animal enragé et prévenir le développement de la rage, il y a deux moyens qu'on a jusqu'ici employés avec le plus de succès : l'un, c'est le bain de vapeur; l'autre, l'application de la chaleur sèche à distance; aidés, chacun, par l'administration interne des remèdes homœopathiques. L'emploi du premier n'ayant pas besoin d'explication, nous ne parlerons que du second, suivant le procédé du docteur Hering, de Philadelphie. Tout ce que l'on a sous la main au moment de l'accident, un fer rouge, un charbon ardent, même un cigare allumé, peut être employé; on approche l'objet de la plaie autant que possible, en prenant bien garde de la brûler et de causer une douleur trop vive, car ce serait le moyen de faire absorber le venin, au lieu d'aider la force vitale à le repousser. Dès qu'on peut avoir un petit foyer, on remplace de minute en minute l'instrument rougi au feu, afin de ne laisser jamais la chaleur diminuer d'intensité. Une chose essentielle aussi, c'est que la chaleur n'exerce son influence que sur la plaie et nullement sur les parties environnantes. A cet effet, on les enduit d'un cercle de graisse, d'huile, de savon ou même de salive, qui doit les garantir du rayonnement de la chaleur. On a soin de ne pas souffler sur l'instrument pour ne pas refroidir la plaie, mais d'essuyer tout ce qui en découle. On continue d'appliquer la chaleur ardente à distance, jusqu'à ce que le patient commence à éprouver des frissons et à s'étendre. Si cela avait lieu trop tôt, on ferait bien de continuer l'opération pendant une heure, en la répétant tous les jours trois ou quatre fois, jusqu'à ce que la plaie soit guérie sans laisser de cicatrice colorée. En même temps, le malade prendra tous les cinq ou tous les sept jours, ou aussi souvent qu'une aggravation de la plaie l'exigera, une dose de belladone ou de lachésis, ou même une dose d'hydrophobine jusqu'à la guérison radicale de la plaie. Si, au bout de sept ou huit jours, on découvre chez le malade, avec des mouvements fébriles, une petite vésicule sous la langue, on l'ouvrira avec le bistouri et on lui fera rincer la bouche avec de l'eau salée. Si la rage s'est déclarée avant qu'on ait pu porter secours au malade, les médicaments sur lesquels on peut compter le plus sont la cantharide, le lachésis et la belladone; mais, selon les circonstances, le mercure, l'hyosciame et le stramonium peuvent aussi convenir. » Raspail s'exprime ainsi sur le traitement de la rage : « Attaquer la cause du mal, qu'on la croie animée ou inanimée, dans son lieu d'élection; en poursuivre les ravages et les éteindre, pour ainsi dire, jusque dans les derniers replis de la circulation, voilà la formule générale et en voici les ingrédients. Dès qu'une personne est mordue, on enveloppe la surface entamée d'une compresse imbibée d'une eau sédative forte (mélange d'eau-de-vie et de camphre en dissolution), pendant plusieurs heures; on fait avaler de temps en temps un verre d'eau sucrée avec une cuillerée à café d'eau sédative; la personne gardera constamment dans la bouche un grumeau de camphre; elle mâchera soir et matin un petit fragment d'écorce de grenade, et prendra de l'aloès tous les trois jours avant dîner. Si la rage vient à se déclarer, à l'instant on plongera le malade dans un bain sédatif; on lui arrosera le crâne d'eau sédative; de force ou de gré, on lui introduira dans la bouche une pâtée faite avec une gousse d'ail, une pincée de sel et une pincée de poivre; vingt-cinq centigrammes de camphre et vingt-cinq d'aloès, enfin la poudre d'un gramme d'écorce, non de racine de grenadier, mais de grenade, fruit du grenadier. Au bout d'un quart d'heure, on sortira le malade du bain et on le lotionnera d'eau sédative sur la poitrine, l'estomac, le dos et le crâne, jusqu'à complète guérison, ce qui ne tardera pas à se réaliser. On pourra, pendant quelque temps, lui administrer par intervalles la même pâtée, qu'il se contentera de garder dans la bouche quelques instants sans l'avaler. La cuillère à café d'eau sédative dans un verre d'eau lui sera administrée par intervalles, même après la guérison. Ce remède doit être considéré comme aussi efficace chez les animaux que chez l'homme. » Voici une recette prise dans un recueil de remèdes de Mme Foûquet, de Montpellier, et qui, mise en usage depuis plus de deux siècles, a toujours réussi. Une personne a eu, depuis dix ans, à la préparer plus de vingt fois pour des animaux domestiques, et elle en a constamment obtenu un plein succès. Dès que l'on est mordu par un chien enragé, on lave la plaie et les parties voisines avec du lait de vache bouillant, au moins pendant neuf jours. La cautérisation par le fer chaud ou par le nitrate d'argent n'offre pas de garanties suffisantes, parce qu'elle n'agit que sur la partie blessée, et que la bave déposée autour, s'infiltrant peu à peu, suffit seule pour amener l'hydrophobie. On prendra tous les matins, et encore pendant neuf jours, un verre tiède de la potion suivante : 1° racine d'angélique en poudre, trente grammes; 2° racine de gentiane en poudre, trente grammes; 3° thériaque fine de Venise, trente grammes; 4° *assa fœtida*, bien écrasée, quinze grammes; 5° huître de mer en poudre, quinze grammes; 6° racine d'églantier effilée, quarante grammes; 7° scorsonère, racine, sans ratisser, quarante grammes; 8° rue, tiges fraîches, bonne demi-poignée; 9° sauge, autant, coupée bien menu; 10° sel marin, vingt grammes; 11° une tête d'ail écrasée; 12° trois têtes de poireaux avec leur barbe; 13° deux petits oignons; 14° une bonne pincée de pâquerettes. Il faut faire bouillir le tout avec trois litres de vin rouge, le meilleur qu'on pourra se procurer, dans un pot neuf, bouché, jusqu'à réduction de moitié; le passer par un linge avec expression; on peut le conserver neuf jours dans des bouteilles bouchées. Les tempéraments délicats vomissent quelquefois le remède dès les premiers jours, mais l'estomac s'y habitue et cela n'affaiblit en rien l'efficacité. Au-dessous de l'âge de dix ans, la dose de la potion est d'un demi-verre; de trois quarts de verre jusqu'à vingt ans; d'un verre ordinaire plein au-dessus de cet âge. Ajoutons enfin à ces divers remèdes, dont on a fait un heureux emploi contre l'hydrophobie, un moyen, dont l'efficacité n'a été démentie par aucune exception, d'empêcher les chiens eux-mêmes d'être sujets à cette dangereuse affection, et par conséquent de diminuer ou de faire cesser les accidents de la rage pour l'homme même. Quand un chien est âgé de trois mois environ, on lui met un bâillon, on lui tire la langue, et, par-dessous, près de la naissance, on lui fait une incision longitudinale de deux centimètres à peu près; on aperçoit un tendon qui a la forme d'un ver blanc; avec une aiguille en bois, on le détache doucement et on le coupe aux deux extrémités de l'incision. Cette opération est facile et sans danger; l'animal *écerré* (c'est ainsi qu'on le nomme après l'opération) n'est jamais atteint d'hydrophobie, et, lorsqu'il est mordu par un chien enragé, il meurt, il est vrai, mais d'une simple fièvre ardente. Il est sans exemple que, dans cet état, il ait montré le désir de mordre; il se contente de fuir le toit où il a été nourri, pour aller chercher la fraîcheur. | *Hydrophobie nerveuse.* Elle présente des symptômes analogues à ceux qui succèdent à l'empoisonnement par la morsure d'un chien enragé, mais elle n'offre point les mêmes dangers.

HYDROPHOBINE, s. f. Chim. Virus contenu dans la salive du chien, et qui, dynamisé selon les règles de l'homœopathie, devient un moyen prophylactique contre les suites de la morsure et le développement de l'hydrophobie. (Freschi.)

HYDROPHOBIQUE, adj. Qui a rapport à l'hydrophobie. Virus *hydrophobique.* Les accidents *hydrophobiques* sont encore très-fréquents en France.

HYDROPHORE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; φέρω, je porte). Esclave qui, chez les anciens Grecs, versait l'eau dans les repas. | Bot. Genre de champignons qui naissent sur les matières fécales et les végétaux en putréfaction. | Adj. Anat. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. | *Vaisseaux hydrophores,* Les trachées des plantes. | Phys. et chim. Se dit des substances qui altèrent fortement l'humidité de l'air. Les *hydrophores.*

HYDROPHOSPHATE, s. m. Minéral. Phosphate combiné chimiquement avec de l'eau.

HYDROPHOSPHURE, s. m. Chim. Combinaison d'hydrogène phosphoré avec une base.

HYDROPHRACTIQUE, adj. (du gr. φρακτικός, qui empêche). Didact. Imperméable à l'eau.

HYDROPHTHALMIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ὀφθαλμός, œil). Méd. Hydropisie de l'œil. Cette maladie, comme les autres hydropisies, a pour cause un défaut d'équilibre entre l'exhalation et l'absorption des humeurs de l'œil. Le plus ordinairement elle est locale; quelquefois cependant elle se développe sous l'influence d'une constitution maladive, d'autres hydropisies, de l'anasarque, de l'hydrocéphale, etc. L'hydrophthalmie présente ou une accumulation anormale d'humeur aqueuse, ou une surabondance d'humeur vitrée, ou l'accumulation de ces deux humeurs à la fois. Elle est, en général, très-grave, détruit souvent l'œil qui en est atteint et même entraîne la mort.

HYDROPHYLLACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédonées, propre à quelques contrées de l'Amérique septentrionale.

HYDROPHYLLE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes, type de la famille des hydrophyllacées, renfermant des plantes à feuilles luisantes, palmées ou pinnées, à fleurs formées d'une corolle campanulée. L'*hydrophylle pinnée*, originaire de la Virginie, donne de grosses touffes à tiges basses et des fleurs blanches.

HYDROPHYTES, s. f. pl. (du gr. ὕδωρ, eau; φυτόν, plante). Bot. Classe de plantes aquatiques divisées en six familles. Synonyme d'*Algues.*

HYDROPIQUE, adj. (du gr. ὑδρωπικός, même sens). Qui est atteint d'hydropisie; maladie d'hydropisie. Devenir *hydropique.* Être *hydropique.* Mourir *hydropique.* | Substantiv. Un *hydropique.* Une *hydropique.* Les *hydropiques.*

HYDROPISIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ὄψις, aspect, parce que l'enflure du corps montre qu'il est rempli d'eau). Méd. Accumulation d'une plus ou moins grande quantité d'un liquide ordinairement séreux, quelquefois sanguinolent, soit dans certaines cavités du corps, soit entre les lames du tissu cellulaire. Une modification organique est nécessaire pour que la sérosité soit exhalée en plus ou moins grande abondance à la surface interne d'une membrane séreuse, et cette modification ne peut être qu'un accroissement de la fonction du tissu, effet d'une irritation. L'hydropisie se manifeste par la pâleur de la conjonctive et de toutes les membranes muqueuses apparentes, la sécheresse de la peau, la faiblesse et l'abattement, la diminution de l'appétit, l'empâtement du bas des membres postérieurs et par l'augmentation de volume. Lorsque l'épanchement séreux se fait dans les mailles du tissu cellulaire, la peau se boursoufle et garde pendant un certain temps l'impression du doigt qu'on y enfonce. On appelle cette variété de l'hydropisie, *œdème* ou *anasarque.* L'épanchement séreux qui a lieu dans le cerveau se nomme *hydrocéphale;* dans la poitrine, *hydrothorax;* dans l'abdomen, *ascite;* dans les testicules, *hydrocèle;* dans l'épine dorsale, *hydrorachis;* dans les articulations, *hydrorthie* ou *hydrarthrose.* Les causes les plus fréquentes des affections hydropiques sont les pertes débilitantes, la répercussion d'un exanthème, les fièvres intermittentes, l'abus des boissons spiritueuses et l'abus du mercure. Tomber dans l'*hydropisie.* Être atteint d'*hydropisie.* Vous tomberez de la dyssenterie dans l'*hydropisie*... et de l'*hydropisie* dans la privation de la vie. (Molière.) | *Hydropisie enkystée,* Espèce d'hydropisie où les eaux sont renfermées dans une poche ou sac particulier. | Fig. et vulg. *Une hydropisie de neuf mois,* Une grossesse.

HYDROPISINE, s. f. Chim. Substance organique albuminoïde, qu'on trouve dans les épanchements morbides de la plèvre et du péritoine, et dans la sérosité normale de ces membranes.

HYDROPLEURIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πλεῦρον, côté). Méd. Hydropisie de poitrine.

HYDROPLEURITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πλευρά, plèvre). Méd. Inflammation de la plèvre compliquée d'hydropisie.

HYDROPNEUMATIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air). Chim. Se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz. Il consiste principalement en une cuve remplie d'eau, à la surface de laquelle les gaz se recueillent sous un récipient. Appareil *hydropneumatique.* Cuve *hydropneumatique.*

HYDROPNEUMONIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πνεύμων, poumon). Pathol. Hydropisie du poumon.

HYDROPNEUMOSARQUE, s. f. Méd. Abcès contenant de l'eau, du gaz et une substance semblable à la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX, s. m. Méd. Épanchement de sérosité et de gaz dans la poitrine.

HYDROPYRETE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πυρετός, fièvre). Pathol. Fièvre maligne accompagnée de dissolution des humeurs.

HYDROPYRIQUE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; πῦρ, feu). Géol. Se dit des volcans qui lancent à la fois du feu et de l'eau. | Se dit aussi des fontaines à la surface desquelles flotte une huile inflammable.

HYDRORACHIS, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ῥάχις, épine du dos). Méd. Hydropisie de l'épine dorsale. Elle se reconnaît à une ou plusieurs tumeurs arrondies, d'une grosseur variable, incolores, généralement transparentes, existant vers la région

lombaire et plus rarement aux parties supérieures de l'épine dorsale. La pression exercée sur l'une d'elles, s'il y en a plusieurs, augmente le volume des autres, en même temps qu'elle détermine des symptômes de compression cérébrale. Les membres sont faibles; il y a paralysie ou semi-paralysie du rectum et de la vessie.

HYDRORRHÉE, s. f. (du gr. ῥεῖν, couler). Méd. Tout écoulement lent et chronique d'un liquide aqueux. | Premier état de l'ophthalmie égyptienne, dans lequel il y a un écoulement de larmes.

HYDROSARCOCÈLE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; σάρξ, chair; κηλή, tumeur). Chirurg. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSARQUE, s. f. Chirurg. Tumeur contenant de la sérosité et des excroissances charnues.

HYDROSCOPE, s. Celui, celle qui pratique l'art de rechercher les sources, les eaux souterraines. | Particulièrement, Faculté que certaines gens prétendent avoir de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSÉLÉNIATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base salifiable.

HYDROSÉLÉNIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le sélénium.

HYDROSILICATE, s. m. Minéral. Silicate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROSILICEUX, EUSE, adj. Minéral. Qui contient de l'eau et de la silice. Cuivre *hydrosiliceux*.

HYDROSTATIQUE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; στατικος, en repos). Partie de la mécanique dont l'objet est de déterminer les conditions d'équilibre des liquides, et les pressions qu'ils exercent sur les parois des vases qui les contiennent. Les propriétés des liquides dépendent de deux forces : de la pesanteur qui agit sur eux comme sur tous les corps, et de l'attraction moléculaire qui agit sur eux d'une manière déterminée pour les constituer à l'état liquide. Les liquides sont soumis au *principe d'égalité de pression*, c. à d. qu'ils ont la propriété de transmettre dans tous les sens et également les pressions qu'on exerce à leur surface. Il y a deux conditions pour l'équilibre des liquides : il faut, premièrement, que les molécules supérieures et libres forment une surface perpendiculaire à la force qui les sollicite; et, secondement, que chaque molécule de la masse éprouve dans tous les sens des pressions égales et contraires. Lorsque les masses liquides sont en équilibre, elles exercent sur elles-mêmes et sur tous les corps solides qu'elles touchent, des pressions plus ou moins considérables et dont la valeur peut être déterminée. La pression de haut en bas, qu'un liquide exerce sur le fond du verre qui le contient, est tout à fait indépendante de la forme du vase, et elle est toujours égale au poids d'une colonne du même liquide ayant pour base le fond du vase et pour hauteur la hauteur du niveau. La pression que supporte une paroi latérale est égale au poids d'une colonne liquide qui aurait pour hauteur verticale la profondeur du centre de gravité de la paroi au-dessous du niveau, et pour base horizontale une surface égale à la paroi elle-même. Les pressions latérales se déduisent des pressions horizontales correspondantes au moyen du principe d'égalité de pression. Le point d'application de la résultante de toutes les pressions élémentaires est ce qu'on appelle *le centre de pression*; il est toujours placé plus bas que le centre de gravité. Dans une paroi qui a la forme d'un parallélogramme, le centre de pression est sur la ligne qui divise en deux parties égales les côtés horizontaux, et à un tiers de sa hauteur en partant du fond. Dans une paroi triangulaire, dont la base est au fond, il est au quart d'une ligne analogue; et, au contraire, quand la base est à fleur d'eau, il est à moitié. Lorsque plusieurs vases communiquent entre eux, quels que soient leur nombre et leur forme, les liquides qu'ils contiennent sont, pour l'équilibre, soumis aux mêmes conditions que celles ci-dessus énoncées. Ainsi, quand c'est le même liquide qui remplit tous les vases, il faut, pour la première condition, que toutes les surfaces soient *de niveau*, et, pour la seconde, qu'elles soient *de même niveau*; car, sans cela, les couches de niveau de l'intérieur de la masse ne seraient pas également pressées dans toute leur étendue. Quand les liquides sont différents, il faut que les surfaces aient des niveaux différents. Les principes de l'hydrostatique ne trouvent pas seulement leur application dans les tubes et dans les vases étroits, sur lesquels on peut expérimenter; mais ils s'appliquent pareillement à tous les liquides qui sont répandus dans la nature. C'est par les lois que nous venons d'indiquer que toutes les eaux de la terre sont nivelées dans les bassins profonds de la mer, et que leur vaste surface conserve tout autour du globe une forme permanente; si elle est soulevée par les tempêtes, elle est ramenée par les lois de l'équilibre dans les limites qui lui sont assignées. Si la terre était immobile et formée de couches homogènes, dit Pouillet, la surface des mers serait rigoureusement sphérique; les navigateurs qui passent sous la ligne, ceux qui parcourent des plages inconnues, dans l'un ou l'autre hémisphère, et ceux qui visitent les côtes du Groënland ou les mers encore plus voisines du pôle se trouveraient tous en même temps à la même distance du centre de la terre; les choses seraient ainsi par les lois de l'hydrostatique et par la structure des parties solides du globe qui n'offrent à la surface que des saillies insensibles. De grandes inégalités dans les parties solides troubleraient la sphéricité des surfaces liquides. Une hétérogénéité de substances dans la composition des parties solides du globe peut aussi déterminer des différences de niveau dans la surface des mers. Tous les corps vivants sont composés de leviers, de poulies qui agissent suivant les lois de la mécanique, de liqueurs que les lois de l'*hydrostatique* font perpétuellement circuler. (Voltaire.) | Adjectiv. Qui a rapport à l'hydrostatique. Balance *hydrostatique*. Vraie machine *hydrostatique*, le poisson fait voir mille phénomènes au moyen d'une simple vessie. (Chateaubriand.)

HYDROSULFATE, s. m. Chim. Combinaison saline de l'acide hydrosulfurique avec une base quelconque. Les hydrosulfates connus sont ceux d'ammoniaque, de magnésie, de chaux, de strontiane, de baryte, de soude, de potasse, de protoxyde de fer, d'oxyde vert de manganèse, de protoxyde et de peroxyde d'étain, de zinc, d'oxyde d'antimoine, de la poudre d'Algaroth, de protoxyde de cobalt, et de protoxyde de nickel. Les sept premiers sont solubles, et les cinq derniers sont insolubles dans l'eau. Berzélius réserve le nom d'hydrosulfate pour ceux de ces sels dans lesquels l'hydrogène et le soufre sont dans une proportion égale. | *Hydrosulfate sulfuré*, Composé où il entre plus de soufre que dans l'hydrogène sulfuré, mais dont on ne connaît ni l'état de saturation, ni l'état de sulfuration.

HYDROSULFURE, s. m. Chim. Combinaison d'hydrogène sulfuré avec un autre corps.

HYDROSULFURER, v. a. Chim. Convertir à l'état de sulfure. | Produire de l'hydrogène sulfuré sur un objet.

HYDROSULFURIQUE, adj. Se dit d'un acide qui résulte de la combinaison du soufre avec l'hydrogène. L'acide hydrosulfurique est aussi connu sous les noms d'*air hépatique*, de *gaz hépatique*, de *gaz hydrogène sulfuré*, d'*acide hydrothionique*. Il est gazeux, incolore; il a une odeur et un goût d'œufs pourris. Il se dégage des matières animales en décomposition, se reconnaît à son odeur et à la couleur noire qu'il donne à l'argent et au cuivre, lorsqu'ils sont exposés à ses émanations. On le trouve dans quelques eaux minérales et dans les fosses d'aisances. C'est le même acide qui cause l'asphyxie, si redoutable aux vidangeurs et cureurs d'égouts, et connue sous le nom de *plomb*. On s'en sert, en pharmacie, pour la préparation des eaux minérales artificielles.

HYDROTACHYMÈTRE s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ταχύς, prompt; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la vitesse de l'eau.

HYDROTECHNIQUE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; τέχνη, art). Partie de la mécanique qui a pour objet la direction et l'emploi de l'eau.

HYDROTELLURATE, s. m. Chim. Sel formé de l'union de l'acide hydrotellurique et d'une base salifiable.

HYDROTELLURIQUE, adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène et du tellure.

HYDROTHÉRAPIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; θεραπεύω, je guéris). Méd. Traitement des maladies par l'eau, nouvelle médecine à laquelle on a aussi donné le nom d'*Hydropathie*, *Hydrosudopathie*, *Hydriatrie*, etc. L'emploi de l'eau dans l'art de guérir paraît aussi ancien que cet art lui-même; mais jamais on n'avait appliqué cet agent d'une manière aussi méthodique qu'au XIXe siècle. L'histoire de la médecine prouve que l'emploi hygiénique et thérapeutique de l'eau constituait à lui seul le traitement de plusieurs maladies chez divers peuples de l'antiquité, notamment chez les Grecs, chez les Romains, chez les Hébreux, qui traitaient les lépreux par des ablutions d'eau froide. Hippocrate, Arétée, Galien, Cœlius-Aurélianus et un très-grand nombre de médecins modernes ont préconisé les effets pathologiques de l'eau froide. Cependant, on était toujours demeuré à grande distance d'une méthode curative dont le principal moyen serait l'administration de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur, et qui, mettant en œuvre les principaux agents de l'hygiène, les élèverait au rang des moyens curatifs les plus énergiques. C'est un paysan allemand, nommé Priessnitz, qui inventa l'hydrothérapie. Ayant fait une chute de cheval en 1827, et ayant reçu, selon les médecins, des lésions incurables, il entreprit de se guérir lui-même par des applications d'eau froide, et il y réussit. Le génie exceptionnel de cet homme lui attira promptement un grand concours de malades de tous les points de l'Allemagne et des autres pays de l'Europe. Il forma et dirigea, avec un succès merveilleux, un grand établissement hydrothérapique à Grœnfenberg, où auparavant il était cabaretier. On n'emploie pour les usages de l'hydrothérapie que l'eau de source ordinaire, dont la température peut varier de 6 à 20 degrés centigrades. Elle doit être d'une grande pureté, c. à d. ne point contenir en dissolution des matières organiques décomposées, ni une trop grande quantité de sels à base de chaux. Aussi les eaux provenant des terrains calcaires ne conviennent point au traitement hydrothérapique, pas plus que celles qui jaillissent dans le voisinage des grands centres de population, où le sol est constamment imprégné de détritus organiques. L'eau de source, convenablement choisie, est prise à l'intérieur, souvent à très-hautes doses, soit comme boisson, soit sous forme d'injections de tous genres; à l'extérieur, on l'administre sous forme de bains généraux et partiels, sous forme de douches de toute nature. Le premier effet qui résulte du contact de l'eau froide avec une partie du corps, c'est un resserrement des tissus, un abaissement de température, un ralentissement de la circulation sur le point où s'exerce l'action de l'eau, et enfin une diminution de la sensibilité. Mais à cet effet primitif succède un effet consécutif directement opposé au précédent, et qui consiste en dilatation des tissus, élévation de température, accélération du cours du sang et augmentation de la sensibilité et de l'énergie de tous les actes vitaux qui s'accomplissent dans nos organes. Cette *réaction*, qui est de la plus haute importance dans le traitement hydrothérapique, peut être prévue, augmentée ou diminuée, puisqu'elle dépend de la force de chaque malade, de la température de l'eau mise en usage et de la durée de son application. Les formes de ce traitement varient dans le développement qu'on leur donne et dans l'application, suivant les maladies et la constitution des malades, l'âge, l'irritabilité individuelle, les antécédents, etc. Aucun moyen thérapeutique n'est d'une application plus difficile quand la maladie est grave; aucun ne réclame un tact médical plus exercé, quoique nul ne soit plus simple en apparence. Une nourriture tonique et substantielle, un exercice journalier poussé aussi loin que les forces le permettent ou des exercices gymnastiques, sont les moyens à l'aide desquels on assure le succès de la médication. La liste des maladies contre lesquelles on a employé l'hydrothérapie est fort nombreuse; celles contre lesquelles elle a un succès réel et à peu près constant sont : 1° l'hypocondrie et le nombreux cortége des phénomènes protéiformes qui l'accompagnent; 2° les affections rhumatismales aiguës et chroniques, arthritiques et musculaires; 3° certains dérangements fonctionnels du tube digestif; 4° des fièvres continues avec symptômes encéphaliques ou typhoïques; 5° plusieurs affections cutanées. Elle guérit souvent les engorgements chroniques des viscères abdominaux, de l'utérus; l'ophthalmie, le coriza, la migraine, les hémorrhoïdes, le ténesme de la vessie, la toux, etc. En définitive, l'hydrothérapie, introduite dans nos mœurs et dans notre hygiène domestique, peut exercer une influence très-avantageuse sur la santé publique. On a vu des individus, naguère frileux et malingres, après avoir passé une saison dans un établissement hydrothérapeutique, se baigner intrépidement à la rivière au mois d'avril, dans un climat humide et froid, et acquérir une vigueur qui leur était auparavant inconnue. En thérapeutique, elle est de nature à éclairer les médecins sur les abus qu'ils font des boissons chaudes et des topiques chauds dans des maladies qui réclameraient plutôt une soustraction qu'une accumulation de calorique. | On dit aussi *Hydrothérapeutique*.

HYDROTHERMIQUE, adj. (du gr. θέρμη, chaleur). Qui a rapport à l'eau et à la chaleur. L'origine *hydrothermique* de certaines roches.

HYDRO-THIO-CARBONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du carbone.

HYDRO-THIO-CARBONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du carbone.

HYDROTHIONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothionique avec une base salifiable.

HYDROTHIONEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un acide où il y a moins d'hydrogène que dans l'acide hydrothionique.

HYDROTHIONIQUE, adj. Se dit d'un des acides formés par la combinaison de l'hydrogène et du soufre. On le connaît aussi sous le nom d'*Acide hydrosulfurique*.

HYDROTHORAX, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; θώραξ, poitrine). Méd. Hydropisie de poitrine, ou affection qui résulte de l'accumulation de la sérosité dans la cavité de l'une ou des deux plèvres. L'hydrothorax idiopathique, c. a d. formé spontanément et sans être le résultat d'une maladie antérieure, est une maladie d'une rareté extrême. Dans l'immense majorité des cas, cette affection est la conséquence d'une autre maladie, et a pour cause soit un obstacle à la circulation provenant d'une lésion organique du cœur ou des gros vaisseaux, soit une affection chronique des poumons ou de la plèvre. Lorsque la quantité de sérosité épanchée est très-abondante, elle atteint jusqu'au poids de cinq à six kilogrammes; les poumons sont affaissés et refoulés vers la colonne vertébrale, la respiration est très-gênée, les espaces intercostaux s'élargissent; le malade est en danger de mort.

HYDROTILE, s. f. Minéral. Géode qui contient de l'eau.

HYDROTIMÈTRE, s. m. (du gr. ὑδρότης, humidité; μέτρον, mesure). Instrument servant à l'hydrotimétrie. L'*hydrotimètre* consiste en un flacon gradué de telle sorte qu'on y puisse mesurer exactement le volume de l'eau soumise à l'expérience, et en une burette tubulaire, également graduée, contenant une solution d'un décigramme de savon par litre d'eau distillée.

HYDROTIMÉTRIE, s. f. Emploi de l'hydrotimètre pour déterminer la quantité des sels calcaires ou terreux contenus dans l'eau; emploi qui se fonde sur ce fait que l'eau blanchit lorsqu'on y verse de l'eau de savon sans produire la mousse du blanchissage, tant que le savon n'a pas précipité la totalité des sels calcaires en dissolution.

HYDROTIMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie. Degrés *hydrotimétriques*.

HYDROTITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; οὖς, ὠτός, oreille). Méd. Hydropisie de l'oreille moyenne ou cavité du tympan.

HYDROTOMIE, s. f. (du gr. τομή, dissection). Anat. Procédé par lequel, poussant dans les artères de l'eau qui transsude par pression, on infiltre les tissus, on écarte les fibres, et on sépare les divers organes les uns des autres.

HYDROXYDE, s. m. Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROZOÉ, ÉE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau; ζῶον, animal). Zool. Qui vit dans l'eau à tous les états. | S. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les animaux, tels que les mollusques et les zoophytes, auxquels l'eau est indispensable à tous les âges et dans tous leurs états.

HYDRURE, s. m. Chim. Combinaison de l'hydrogène avec tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'il n'est ni acide ni gazeux; ou, en d'autres termes, combinaison de l'hydrogène avec les corps combustibles, lorsqu'ils ne prennent pas la forme gazeuse. Les *hydrures* sont en petit nombre. L'hydrogène ne s'allie ainsi qu'au soufre, au potassium, à l'arsenic et au tellure. | *Hydrures ammoniacaux*, Composés singuliers d'hydrogène, d'ammoniaque et de mercure, ou d'hydrogène, de mercure et de potassium.

HYÉMAL, ALE, adj. (du lat. *hiems*, hiver). D'hiver; qui végète, qui croît en hiver. Plantes *hyémales*. | Où règne toujours l'hiver. *Montagnes hyémales*, ou montagnes qui, étant couvertes de neige et de glace toute l'année, ont un hiver éternel sur leur sommet. | On écrit aussi *Hiémal*.

HYÈNE, s. f. (du gr. ὕαινα, même sens; de ὗς, porc, parce que cet animal a le dos hérissé de poils comme le porc). Zool. Genre de quadrupèdes digitigrades de l'Asie et de l'Afrique, qu'on a longtemps considéré comme le type de la férocité. Les hyènes n'ont que quatre doigts apparents, dont les ongles, forts et crochus, ne sont point taillés pour déchirer une proie; ce sont seulement leurs dents qui les rendent carnassières: mais, quelque puissantes que puissent être ces dents, il faut pourtant aux hyènes une chair attendrie par la putréfaction; aussi recherchent-elles les charognes et les cadavres corrompus, de préférence à la viande fraîche. De là cette habitude, qui les rend odieuses dans les pays qu'elles habitent, d'entrer la nuit dans les cimetières pour y déterrer les morts. A Gondar, capitale de l'Abyssinie, on jette les corps des suppliciés dans les rues; les hyènes pénètrent la nuit dans la ville, se chargent de la nettoyer en les dévorant, de même que les immondices qui s'y sont accumulées dans le jour. Le corps de l'hyène est rendu oblique par la flexion des membres postérieurs, ce qui fait que l'animal semble boiter en marchant. Le poil du cou est hérissé en forme de crinière. L'hyène peut

Hyène

s'apprivoiser aussi facilement que toute autre bête; il en est même une espèce qui, devenant familière comme le chien domestique, est employée pour la chasse avec succès. L'*hyène des anciens*, dite aussi l'*hyène vulgaire* ou *rayée*, est la plus grande de toutes; sa couleur est d'un gris jaunâtre avec des bandes transversales et une crinière. Les mâles et les femelles ont au-dessous de l'anus une poche d'où transsude une humeur onctueuse fétide. L'*hyène tachetée* est très-connue dans les environs du cap de Bonne-Espérance. L'Amérique n'a pas même l'analogue de cet animal. On trouve dans toutes les parties du monde de nombreux ossements d'*hyènes fossiles* dans les cavernes et même dans certaines brèches osseuses. | *Pierre d'hyène*, Prétendu talisman qui, placé sur la langue, donnait le don de prédire l'avenir.

HYÉNIN, INE, adj. Qui ressemble à une hyène.

HYÈRES. Géogr. Ville du département du Var; 10,662 habit. On y jouit d'une température douce, même en hiver. Huile d'olives, vins, grenades, oranges, etc. Hyères est l'*Olbia* de Strabon, de Pomponius Mélas et de Ptolémée. Elle prit plus tard le nom d'*Areæ*, dont on fit *Érès*, puis *Hyères*. Elle fut détruite par les Sarrasins et reconstruite après leur retraite. Elle était défendue par un château, situé sur la montagne qui la domine, et dont les ruines, restaurées et embellies, offrent aux voyageurs l'un des plus magiques panoramas qui se puissent voir. | *Iles d'Hyères*, Iles de la Méditerranée, sur la côte du départ. du Var. Elles sont au nombre de quatre: Porquerolles, Port-Croz, Bagneaux, l'île du Levant ou Titan; environ 1,000 habit. Les anciens les connaissaient sous le nom d'*Iles d'or*, qui leur venait du grand nombre d'oranges (*mala aurea*, pommes d'or) qu'elles produisaient. Pline les nomme *Stœchades*. La plus grande des îles d'Hyères, Porquerolles, fut dépeuplée par les Sarrasins. En 1774, les Anglais occupèrent la rade d'Hyères. Ils rasèrent les forts de Porquerolles en 1795, lors de l'évacuation de Toulon. Depuis, on a construit de nouvelles fortifications.

HYÉTOMÈTRE, s. m. (du gr. ὑετός, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité d'eau fournie par la pluie. Synonyme de *Pluviomètre*. | On dit aussi *Hyétoscope*.

HYÉTOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer la quantité de pluie qui tombe pendant un temps donné.

HYGIE ou **HYGIÉE** (du gr. ὑγιεία, santé). Mythol. gr. Déesse de la santé. Elle était fille d'Esculape et de Lampétie, ou d'Éros et de Pitho. Elle avait des autels à Athènes, à Argos, Corinthe, Gortyne, Sicyone, etc. Les Romains avaient sa statue dans le temple de la Concorde. Les anciens monuments la représentent comme une jeune fille, vêtue d'une tunique qui laisse voir son sein; elle est ornée au front d'un diadème, et porte à la main tantôt une corne d'abondance, tantôt une coupe où s'abreuve un serpent. | Minerve fut aussi surnommée *Hygie*. Les Romains lui avaient consacré un temple. | Astron. Planète télescopique découverte en 1849.

HYGIÈNE, s. f. (du gr. ὑγιεινή, hygiène; sous-entendu τεχνή, art de la santé; rad. ὑγιεία, santé). Science qui traite des conditions de la santé et des moyens qui sont au pouvoir de l'homme pour la conserver. L'hygiène est intimement liée à la médecine, dont elle forme une branche importante; elle diffère de l'art de guérir proprement dit, en ce qu'elle ne considère l'homme qu'à l'état sain; mais, en traçant la marche à suivre pour le maintenir dans cet état, elle signale les causes des maladies et se rattache ainsi à l'étiologie. Elle fournit d'ailleurs à la médecine prophylactique les moyens les plus puissants, lorsque, par le régime, par la gymnastique, etc., on cherche à prévenir le développement d'une affection; enfin, l'hygiène touche à la thérapeutique en constituant la base du traitement dans certaines maladies. Les préceptes les plus importants de l'hygiène ont été connus et suivis dès l'antiquité la plus reculée. L'Inde et l'Égypte ont donné à la Grèce et au reste du monde ces lois dictées par leurs sages et fondées sur l'observation de la nature. L'abstinence de certains aliments, le régime diététique, certaines pratiques, comme la circoncision, l'usage des lotions, des bains, la combustion ou l'embaumement des corps, étaient, chez les peuples de l'Inde, de l'Arabie, de l'Égypte, non-seulement conseillés, mais prescrits par la loi, et nul ne pouvait s'y soustraire. On peut encore regarder comme mesure d'hygiène le caractère sacré imprimé à certains animaux utiles, au point de vue de la salubrité publique. C'est ainsi que les législateurs éclairés de peuples ignorants avaient su faire passer dans les mœurs des pratiques et une règle de vie qu'ils regardaient, avec raison, comme essentielles au développement physique et à la prospérité de leurs concitoyens. Les Juifs conservèrent avec soin des règles d'hygiène qui leur venaient de la plus haute antiquité. Mahomet trouva établie et conserva chez les Arabes la partie importante de l'hygiène des Juifs: les ablutions, le bain, les abstinences, etc. En Grèce, ce fut surtout à Sparte que régna l'hygiène; elle consista principalement dans la gymnastique, le bain et la sobriété. Son but fut de faire des hommes robustes, des soldats plutôt que des penseurs. Chez les Romains, les soins hygiéniques furent très-remarquables. La propreté la plus scrupuleuse, le bain, les exercices du gymnase, les vêtements amples et bien appropriés au climat; l'activité, qui leur faisait traiter debout, et en parlant, les affaires publiques et privées, telles étaient les bases de l'hygiène chez cet ancien peuple, bien différent de ce peuple abruti par la superstition, qui végète aujourd'hui si tristement sur les bords du Tibre. Dès les premiers siècles de Rome, d'immenses travaux avaient été exécutés dans un but de salubrité publique, et, sous la république, les édiles avaient pour la ville le même soin que tout citoyen prenait de sa personne et de son foyer. Dans les temps modernes, les préceptes de l'hygiène, méconnus des peuples européens, conservèrent plus d'influence sur les Orientaux. La sobriété, le bain, les vêtements appropriés au climat, se maintinrent chez eux sous la sauvegarde des lois religieuses et en vertu de cette immobilité qui caractérise les mœurs asiatiques. Le christianisme n'a point été favorable à l'hygiène. En ordonnant à ses fidèles de mépriser le corps pour ne penser qu'à l'âme, il remplaça par des macérations les habitudes hygiéniques de l'antiquité; le bain et les autres soins du corps furent considérés comme des pratiques de luxe, tenant de près au paganisme, et comme tels abandonnés; la négligence dans les vêtements, la malpropreté, la crasse, devinrent des marques de sainteté. C'est au XVIIIe siècle que l'on commença à secouer les préjugés et les coutumes vicieuses que l'ignorance avait jusque-là respectées comme saintes. Rousseau réforma l'éducation du corps, ou du moins lui fit faire un grand progrès. Les belles découvertes de la physique, de la chimie, de l'anatomie pathologique, vinrent jeter un nouveau jour dans les questions d'hygiène, dont les hommes de savoir finirent par faire un corps de doctrine, que les sciences sont chargées de compléter avec le temps. On s'accorde à diviser l'enseignement de l'hygiène en trois parties principales: 1° *Sujet de l'hygiène*. L'homme sain considéré en société ou dans

ses relations résultant du climat, des lieux, des habitations, du genre de vie, des coutumes, des mœurs, etc., et l'homme considéré individuellement ou dans ses différences relatives aux âges, aux sexes, aux tempéraments, aux habitudes, aux circonstances de la vie : pauvreté, convalescence, voyages, etc. — 2° *Matière de l'hygiène*, comprenant six catégories : 1° *circumfusa*, ou choses environnantes : milieu, air, lumière, etc.; 2° *applicata*, choses appliquées à la surface du corps : vêtements, bains, etc.; 3° *ingesta*, choses introduites par les voies alimentaires; 4° *excreta*, choses rejetées hors de l'économie; 5° *gesta*, actions, mouvements des muscles, des organes, gymnastique, repos, etc.; 6° *percepta*, résultats produits par les perceptions, par la sensibilité nerveuse. — 3° *Moyens de l'hygiène*, ou règles pour la conservation de l'homme : *hygiène publique*, *hygiène privée*. Ce programme, ou plutôt ce plan, peut avoir logiquement pour introduction l'histoire naturelle de l'homme dans les différents climats et dans les différents siècles, et on peut lui donner comme appendice les *conséquences de l'hygiène*, c. à d. ses liaisons avec l'art de guérir. Malgré bien des préjugés, l'importance des mesures dictées par l'*hygiène publique* a fini par être admise. Les gouvernements comprennent de plus en plus l'étendue de leurs devoirs; ils ont commencé à ne plus réserver leurs conseils aux masses pour les temps d'épidémie. Quant à l'*hygiène privée*, elle n'a pas de plus grands ennemis que l'ignorance et la misère, deux fléaux que gouvernements et citoyens doivent combattre sans relâche jusqu'à leur extinction totale. La moralité et la santé sont solidaires, comme tout le reste dans le monde, et il ne faut pas se lasser de répéter et de pratiquer cette belle maxime : *L'esprit est sain dans un corps sain.* | *Hygiène professionnelle*, Celle qui convient à chaque profession. | *Hygiène militaire*, *hygiène navale*, Celle qu'il convient d'appliquer aux troupes de terre pendant la paix et en campagne, et aux marins à bord des navires, dans les navigations, dans les relâches. | *Hygiène rurale*, Conditions de salubrité pour les gens de la campagne, quant à leurs logements, à leurs travaux, aux fumiers, aux eaux, etc. | *Hygiène administrative*, Partie de l'hygiène dont les prescriptions sont soumises à des mesures et à des règlements du domaine de l'administration. | *Hygiène industrielle*, Partie de l'hygiène dite administrative qui concerne les établissements industriels. | *Hygiène cérébrale*, Régime à suivre dans les lectures, les méditations et les divers travaux pour entretenir les facultés intellectuelles dans le meilleur état. | *Hygiène vétérinaire*, L'art de conserver la santé des animaux. Les causes générales qui peuvent altérer la santé des animaux à la campagne sont les chaleurs excessives et prolongées, les froids rigoureux et subits, les brouillards, les frimas, les gelées blanches, les pâturages marécageux, l'air vicié des écuries, les changements brusques de température et de régime, la pénurie ou la mauvaise qualité de l'eau, les fourrages avariés, l'excès de travail et les accidents. Ces causes générales n'affectent pas également les différentes classes d'animaux domestiques : ainsi, l'air vicié des écuries nuit beaucoup plus aux grands animaux qu'aux petites espèces. Les pâturages humides et marécageux sont funestes aux moutons, tandis qu'ils conviennent aux porcs et qu'ils font peu d'effet sur les chevaux et les bœufs. Les excès de chaleur et de froid sont moins sensibles aux chevaux, ânes et mulets, qu'aux bêtes à cornes et à laine. L'espèce du cheval est plus affectée que les autres par les mauvais fourrages et la mauvaise eau. Les premiers soins dont les bestiaux peuvent avoir besoin quand ils tombent malades consistent dans le repos, une situation et des couvertures chaudes, l'usage d'une boisson dégourdie, telle que l'eau de son légèrement salée, des frictions avec l'eau sédative, etc. Dès que les symptômes s'aggravent ou se prolongent, il faut appeler le vétérinaire. L'*hygiène vétérinaire* se distingue de l'*hygiène humaine* d'une manière assez caractéristique. La première n'est pas, comme la seconde, exercée uniquement dans l'intérêt des animaux auxquels elle s'applique. L'animal domestique vit pour l'homme et non pour lui-même; on n'est pas obligé de le maintenir dans la plénitude de la santé, si l'on a intérêt à ce qu'il soit valétudinaire. La vache grande laitière, surabondamment nourrie et qui ne sort jamais de l'étable, jouirait d'une santé beaucoup plus robuste; elle serait moins sujette aux maladies et vivrait plus longtemps, si elle pâturait au grand air et si son lait tarissait après chaque nourrissage. En alimentant le mouton comme il devrait l'être pour l'entretien d'une santé vigoureuse, on verrait bientôt sa toison perdre en blancheur, devenir moins forte et moins fine. Quant aux bêtes à l'engrais, on doit les considérer comme livrées à un état pathologique qui se terminerait ordinairement par la mort naturelle, s'il n'aboutissait pas à la boucherie. Ainsi considérée à ce point de vue, l'*hygiène vétérinaire* est l'art d'entretenir l'animal pour l'intérêt de l'homme. Le plus souvent, il importe de maintenir la santé des animaux pour en obtenir des services; mais on l'altère souvent pour en obtenir des produits. Enfin, l'*hygiène vétérinaire* est aussi l'art d'améliorer les animaux, c. à d. l'art de modifier leurs formes, leurs organes, leur naturel, pour les rendre plus féconds, plus utiles, plus agréables. Ces modifications peuvent être imprimées à l'espèce par transmission et constituer des diversités de race.

HYGIÉNIQUE, adj. D'hygiène. Précepte *hygiénique*. | Relatif à l'hygiène. Doctrine *hygiénique*. | Conforme à l'hygiène. Soins *hygiéniques*.

HYGIÉNIQUEMENT, adv. Selon les principes de l'hygiène. Vivre *hygiéniquement*. | Au point de vue de l'hygiène. *Hygiéniquement* et médicalement, l'hydrothérapie s'est placée bien au-dessus de ce que son origine en avait fait espérer.

HYGIÉNISTE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement d'hygiène. | Adjectiv. Médecin *hygiéniste*.

HYGIOLOGIE, s. f. (du gr. υγιής, sain; λογός, discours). Histoire de la santé, c. à d. des actes normaux de l'économie.

HYGROBLÉPHARIQUE, adj. (du gr. υγρός, humide; βλέφαρον, paupière). Anat. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale et des orifices par lesquels ils versent les larmes au-dessous de la paupière supérieure.

HYGROLOGIE, s. f. (du gr. υγρόν, eau; λογός, traité). Histoire de l'eau; traité sur l'eau et les fluides. Traité d'*hygrologie*.

HYGROMA, s. m. Chirurg. Hydropisie des bourses muqueuses sous-cutanées, particulièrement au genou, devant la rotule.

HYGROMÈTRE, s. m. (du gr. υγρόν, eau; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer l'humidité de l'air et à marquer les variations que subit la quantité de vapeur d'eau qu'il contient. Certains corps changent de dimensions, selon que l'air est plus ou moins sec. Les cordes de chanvre et celles de boyaux, par exemple, se raccourcissent par l'humidité et s'allongent par la sécheresse; et c'est par le moyen de ces dernières que se meuvent les petites figures destinées à annoncer le beau temps et la pluie. Les éponges et d'autres corps augmentent de volume dans tous les sens et éprouvent, en conséquence de la quantité d'eau dont ils se chargent, une augmentation de poids, comme aussi les sels déliquescents. Tels sont les principaux phénomènes sur lesquels repose la construction de l'*hygromètre*. Cette construction a beaucoup varié. Les hygromètres qui ont paru les moins imparfaits sont ceux qu'on a faits avec de la baleine ou des cheveux. Parmi toutes les substances hygrométriques connues, les cheveux et les plaques minces de fanon de baleine, prises dans une direction perpendiculaire à celles des fibres, sont celles qui paraissent convenir le mieux pour les observations hygrométriques; elles s'allongent par l'humidité et se raccourcissent par la sécheresse. L'*hygromètre à cheveu* a été imaginé par Saussure. Pour le construire, on prend un cheveu, qu'on fait bouillir pendant vingt ou trente heures, pour le dégraisser, dans une eau contenant un centième de carbonate de soude; on le lave ensuite et on le fait sécher; par cette opération, il devient doux, transparent et brillant. Ainsi préparé, le cheveu est arrêté à l'une de ses extrémités par une pince, et il est enroulé, par l'autre extrémité, autour de la gorge d'une poulie; un petit poids, de 10 à 20 centigrammes, le tient dans un état permanent de tension. Avec la poulie se meut une aiguille, dont les mouvements sont mesurés sur un arc de cercle gradué. Pour rendre comparables tous les hygromètres construits sur le même principe, on prend deux termes fixes, l'un de l'extrême humidité, l'autre de l'extrême sécheresse. Le premier est déterminé sous un récipient de verre dont les parois sont mouillées; l'air qui y est enfermé le sature d'humidité; l'aiguille monte rapidement et devient stationnaire au bout d'une heure environ; on marque alors 100° au point où elle s'est arrêtée. Pour déterminer le zéro de l'échelle, on met l'instrument sous une cloche remplie d'air, avec une substance avide d'eau et qui absorbe l'humidité du récipient. L'aiguille descend alors rapidement et atteint, après un temps plus ou moins long, une position fixe, qui est le point cherché. On divise ensuite en cent parties égales l'espace compris entre ces deux points extrêmes. Ainsi construit, l'hygromètre, placé dans des circonstances identiques, doit donner les mêmes indications. L'hygromètre de Deluc diffère de celui de Saussure en ce qu'il a substitué le fanon de baleine au cheveu. L'un et l'autre sont fondés sur l'allongement et le raccourcissement de la substance. On a imaginé d'autres appareils, qui ont pour principe l'accroissement et la diminution de volume du corps hygrométrique, ou l'augmentation et la diminution de son poids. Enfin, Daniel et Regnault ont construit des hygromètres fondés sur les principes de la condensation de la vapeur contenue dans l'air.

HYGROMÉTRICITÉ, s. f. Faculté d'être hygrométrique; propriété qu'offrent les solides de s'imbiber, de se pénétrer, molécule à molécule, des liquides avec lesquels ils se trouvent en contact; d'éprouver, par suite, des changements de volume ou de forme plus ou moins manifestes. L'endosmose est un cas particulier de l'*hygrométricité*.

HYGROMÉTRIE, s. f. (du gr. υγρός, humide; μέτρον, mesure). Partie de la physique qui traite des moyens propres à déterminer l'état de l'humidité de l'air. Les principes fondamentaux de l'*hygrométrie* sont les suivants : lorsque l'air est calme, il se loge entre ses molécules autant de vapeur d'eau qu'il en entrerait dans un espace vide d'air et de même volume. Il y a pour chaque température un *maximum de saturation* d'un espace donné, vide ou plein d'air, c. à d. que la force expansive, attribuée à la chaleur correspondant à cette température, ne peut maintenir à l'état gazeux, dans cet espace, qu'un certain nombre de molécules d'eau; alors l'attraction réciproque de ces molécules est en équilibre avec la force expansive. Si on ajoute quelques molécules de plus dans le même espace, ou si on refoule la masse entière sous un moindre volume, le rapprochement des molécules augmentant l'énergie de leur attraction, celle-ci l'emportera sur l'expansion et liquéfiera une partie de la masse d'eau. Le plus léger abaissement de la température produira le même effet. En général, lorsque l'air sera entièrement saturé d'humidité, la moindre force qui viendra diminuer l'expansion, ou ajouter à l'effet de l'attraction, fera précipiter de la vapeur. Les forces perturbatrices les plus communes sont : la diminution de température, qui entraîne une diminution correspondante de force expansive, et l'affinité des substances solides ou liquides pour l'eau. Ainsi, l'introduction d'un peu de chaux ou d'acide sulfurique dans une cloche pleine de vapeur, à l'état de maximum de saturation, détermine aussitôt l'absorption d'un peu d'eau par ces substances, et par suite toute la masse de vapeur, qui continue d'être en équilibre avec l'eau absorbée, perd comme elle de sa force expansive. Les substances, causes de précipitation, agissent également, soit qu'on les place au milieu de l'atmosphère de la cloche, soit qu'on les introduise dans l'eau liquide, qu'on suppose placée au bas de la cloche, pour l'entretenir au maximum de saturation. Au-dessus du maximum, la vapeur peut passer par tous les états de raréfaction, jusqu'à la sécheresse extrême. Plus elle est rare, moins les causes de précipitation produisent d'effet. Plus la température est élevée, plus, dans l'état de maximum, la vapeur d'eau est dense et élastique. | *L'état de l'humidité de l'atmosphère est la quantité de vapeur que cette atmosphère contient, comparée à ce qu'elle peut contenir au maximum, à la même température*. On détermine approximativement ce rapport à l'aide d'instruments qu'on appelle hygromètres. Consultez les traités d'*hygrométrie*.

HYGROMÉTRIQUE, adj. Qui concerne la détermination de la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque. Théorie *hygrométrique*. | Qui sert à mesurer cette même quantité. Instrument *hygrométrique*. Appareil *hygrométrique*. | Qui est de nature à être utilisé pour la détermination du degré d'humidité ou de sécheresse de l'air. Propriété *hygrométrique*. | *État hygrométrique*, Quantité plus ou moins considérable de vapeur d'eau contenue dans un corps à une température donnée. | *Faculté hygrométrique*, Le pouvoir qu'un corps a d'absorber plus ou moins de cette vapeur à une température donnée. | Se dit de certaines substances, de certains corps particulièrement sensibles aux changements accidentels de l'humidité ou de la sécheresse de l'air. Corps *hygrométriques*. Substance *hygrométrique*. Le cheveu est très-*hygrométrique*. | Un certain nombre de plantes sont dites *hygrométriques*, à cause des changements qu'elles subissent sous l'influence atmosphérique. Ainsi, la porlière hygrométrique rapproche ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie; les appendices du péricline du leptéranthe hygrométrique, fortement arqués en dehors pendant

la sécheresse, se redressent quand l'atmosphère devient humide, les lanières de la collerette du géastre hygrométrique, roulées sur elles-mêmes par un temps sec, se déroulent et prennent une position horizontale par l'effet de l'humidité; et les pédicules de la funéraire hygrométrique se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse et se déroulent avec rapidité quand on les mouille. Toutes les plantes sont, en réalité, sensibles à l'humidité ou à la sécheresse de l'air, à des degrés différents.

HYGROMÉTRIQUEMENT, adv. D'une manière hygrométrique.

HYGROSCOPE, s. m. (du gr. σκοπεῖν, examiner). Phys. Instrument propre à faire connaître l'existence de la vapeur d'eau dans l'air.

HYGROSCOPICITÉ, s. f. Propriété d'être hygroscopique, d'indiquer l'humidité.

HYGROSCOPIE, s. f. Emploi de l'hygroscope. Synonyme d'*Hygrométrie*.

HYGROSCOPIQUE, adj. Qui a rapport à l'hygroscopie. Observations *hygroscopiques*.

HYLARCHIQUE, adj. m. (du gr. ὕλη, matière). *Esprit hylarchique*, Esprit universel qui, selon quelques philosophes, régit la matière première.

HYLÉMIDE, adj. (du gr. ὕλη, bois, taillis). Entom. *Insectes hylémides*, Insectes diptères qui vivent dans les taillis et les haies.

HYLÉSINE, s. f. Entom. Coléoptère redoutable par les dégâts considérables qu'il cause dans les bois de pins. Il attaque de préférence les bois abattus ou morts, où il creuse de profondes galeries.

HYKSOS, adj. et s. V. HYCSOS.

HYLOZOÏQUE, adj. Qui a rapport à l'hylozoïsme. Système *hylozoïque*.

HYLOZOÏSME, s. m. (du gr. ὕλη, matière; ζόω, je vis). Doctrine philosophique qui présente la matière comme ayant une existence primitive et la vie comme une de ses propriétés essentielles.

HYMEN, s. m. (pron. *iméne*; du gr. ὑμήν, membrane). Le dieu qui présidait aux noces et aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus, ou d'Apollon et d'une muse. On le représente sous la

Hymen.

figure d'un jeune homme blond, tenant un flambeau à la main et couronné de roses. | Par extens. Dans le langage poétique ou élevé, Le mariage lui-même, la célébration du mariage. Le flambeau de l'*hymen*. Célébrer l'*hymen*. Les chastes feux de l'*hymen*. J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente. (La Fontaine.) L'*hymen* n'est pas toujours entouré de flambeaux. (Racine.) L'*hymen* le plus doux est toujours une chaîne. (Collin d'Harleville.)

Mais si tous les démons contre vous déchaînés
Vous ont, dans leur fureur, à l'*hymen* condamnés.
(CORNEILLE.)

| L'union du mariage. *Hymen* bien assorti. | *Les fruits de l'hymen*, Les enfants. | Fig. Union, accord, harmonie. Il s'applique dans ce sens, et toujours en style poétique, aux êtres moraux, aux objets inanimés même. Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. (Fénelon.) Amitié, nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes. (Chênedollé.) Et la rose et le lis, qu'un doux *hymen* assemble. (Baour Lormian.) La liberté, le devoir forment un heureux *hymen*.

La terre, après tant de désastres,
Forme avec le ciel un *hymen*,
Et la loi qui régit les astres
Donne la paix au genre humain.
(BÉRANGER.)

| Alliance hardie. Des termes rapprochés l'*hymen* inattendu. (A. Chénier.) | Anat. Repli membraneux qui se trouve ordinairement, chez les filles vierges, à l'entrée du vagin, et qui se rompt lors de leur défloraison. La présence de cette membrane n'est pas toujours une preuve de virginité, de même que son absence n'est pas un indice certain d'incontinence. | Bot. Petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs et qui se sépare lors de l'épanouissement. | *Hymen*, ne se dit qu'au singulier, lorsqu'il signifie le dieu du mariage; mais, pris pour le mariage lui-même, il s'emploie aux deux nombres.

HYMÉNÉE, s. m. (du gr. ὑμέναιος). Synonyme d'*Hymen*. | Selon la mythologie, jeune Athénien, d'une grande beauté, mais pauvre et d'une famille obscure. Épris d'une jeune Athénienne de haute naissance, il la suivait partout sans oser lui déclarer son amour. Un jour que les dames d'Athènes célébraient sur le bord de la mer les fêtes de Cérès, il se mêla à elles travesti en fille, et il fut enlevé avec elles par des corsaires qui firent une descente inopinée sur le rivage. Ces brigands s'étant endormis, Hyménée persuada à ses compagnes de les tuer tous. Il les quitta, les priant d'attendre son prochain retour, pour se rendre à Athènes et déclarer devant le peuple assemblé que, si on voulait lui laisser épouser celle des filles qu'il aimait, il procurerait la liberté de toutes les autres. Sa proposition fut acceptée, et les Athéniens instituèrent une fête en son honneur. | Poétiq. et fig. Le mariage. Les autels de l'*hyménée*. Le joug de l'*hyménée*. Heureux *hyménée*. Avant qu'on eut conclu ce fatal *hyménée*. (Racine.)

HYMÉNÉES, s. f. pl. Fêtes en l'honneur du dieu des mariages.

HYMÉNÉLYTRE, adj. et s. (du gr. ὑμήν, membrane; ἔλυτρον, élytre). Entom. Se dit d'insectes qui forment une famille de l'ordre des hémiptères, et qui se caractérisent par des élytres membraneux. Tels sont les pucerons, les cochenilles mâles, les psylles, les kermès.

HYMÉNION, s. m. Bot. Expansion membraneuse qui, dans les champignons, porte les corpuscules reproducteurs, et qui affecte des formes très variées, celle de lames dans les agarics, celle d'épines dans les hydnes, celle de papilles dans les téléphores. On écrit aussi *Hyménium*.

HYMÉNOCARPE, adj. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit membraneux.

HYMÉNOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὑμήν, membrane; γράφω, je décris). Partie de l'anatomie qui décrit les membranes.

HYMÉNOLÉPIDOPTÈRE, adj. et s. (du gr. ὑμήν, membrane; λεπίς, écaille; πτέρον, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont des ailes membraneuses et couvertes d'une poussière écailleuse.

HYMÉNOLOGIE, s. f. (du gr. ὑμήν, membrane; λόγος, discours). Traité des membranes. | Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes. Traité d'*hyménologie*.

HYMÉNOMYCES, s. m. pl. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Classe de champignons comprenant tous ceux qui ont un hyménion.

HYMÉNOPHORE, s. m. Bot. Partie du champignon qui supporte l'hyménion.

HYMÉNOPHYLLE, s. m. (du gr. ὑμήν, membrane; φύλλον, feuille). Bot. Genre de fougères qui renferme plus de quarante espèces, dont deux seulement croissent en Europe et dont toutes les autres sont exotiques. Ce sont, en général, de petites plantes, souvent rampantes, hautes de deux à dix-sept centimètres, et qui se plaisent dans les bois et les fentes des rochers. | Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

HYMÉNOPODE, adj. et s. (du gr. ὑμήν, membrane; πούς, πόδος, pied). Se dit des oiseaux qui ont les doigts à moitié réunis par une membrane.

HYMÉNOPTÈRE, adj. (du gr. ὑμήν, membrane; πτέρον, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont six pattes, quatre ailes nues, à nervures longitudinales, dont les inférieures sont plus courtes et plus étroites que les supérieures, auxquelles elles s'accrochent; une bouche munie de mandibules distinctes, de mâchoires et d'une lèvre formant un suçoir, et cinq articles aux torses. Les abeilles, les guêpes, les fourmis, sont des insectes *hyménoptères*. | S. m. pl. Ordre des insectes hyménoptères. Ces insectes subissent une métamorphose complète. La larve, parfois apode, ressemble à un ver; d'autres fois, pourvue de dix-huit à vingt-deux pattes, dont les six premières sont toujours écailleuses, elle a l'apparence d'une chenille. La nymphe reste sans nourriture dans un repos complet. L'insecte parfait meurt, en général, dans l'année de sa naissance.

HYMÉNOPTÉROLOGIE, s. f. (du gr. λόγος, traité). Partie de l'entomologie qui traite des hyménoptères. Traité d'*hyménoptérologie*.

HYMÉNORRHIZE, adj. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines membraneuses.

HYMÉNOTOMIE, s. f. (du gr. τομή, dissection). Anat. Dissection des membranes.

HYMETTE. Géogr. Une des plus célèbres montagnes de l'Attique, à environ 12 kilom. d'Athènes. C'est de ses carrières de marbre que sont sortis la plupart des matériaux qui ont servi à construire les beaux monuments de cette antique cité. Au rapport de Strabon, on y exploita des mines d'argent. On y recueille, depuis les temps les plus reculés, un miel supérieur à tous les autres miels connus. Cette montagne se nomme aujourd'hui *Trélovounos*.

HYMNE, s. m. (du gr. ὕμνος, chant). Poème en l'honneur de la Divinité. Composer un *hymne*. Chanter un *hymne*. Chantez un *hymne* à la gloire de son nom, et relevez-la par vos louanges. (Bible.) Leurs *hymnes* inspiraient la piété. (Barthélemy.) Les *hymnes* furent dans l'origine l'œuvre de chantres inspirés, de poètes sacrés. (Bouillet.) | On fait remonter l'origine de l'hymne jusqu'à l'enfance du genre humain, et on le considère comme ayant été inspiré par un vif sentiment d'admiration en présence des beautés de l'univers. L'hymne était d'abord exclusivement consacré aux dieux; mais la flatterie, en faisant l'apothéose des princes, même de leur vivant, leur adressa aussi de pareils chants. Ode, cantique et hymne ne sont à l'origine qu'une même chose. Les Grecs lui donnaient différents noms, suivant la dignité à laquelle s'adressait leur hommage. Ils appelaient *pæan*, l'hymne en l'honneur d'Apollon; *dithyrambe*, celui qui se chantait aux fêtes de Bacchus; *métroaque*, celui à Cybèle, la mère des dieux, etc. Ce genre de poésie s'est modifié, selon les temps et les lieux, mais sans perdre le caractère qui lui est propre, et qui se retrouve également dans l'hymne païen, l'hymne hébraïque et l'hymne chrétien. L'hymne, chez les anciens Grecs, était tantôt *mystique* ou d'*initiation*, comme ceux d'Orphée; tantôt *populaire*, comme ceux de Callimaque et de Pindare; tantôt *philosophique*, comme les hymnes de Proclus, le *sæculare carmen* d'Horace, et, par dessus tout, l'*hymne de Cléante*. L'hymne de délivrance, que les Hébreux entonnèrent à la sortie de l'Égypte, est un des plus beaux et des plus anciens que l'on connaisse. *Le choral de Luther : Ein' feste Burg ist unser Gott* (notre Dieu est notre citadelle), a ébranlé l'Allemagne et fait une révolution religieuse. Lorsque la France prit les armes pour la défense de ses droits et de ceux du genre humain tout entier, elle poussa deux cris héroïques, elle fit entendre des Pyrénées au Rhin, de l'Océan aux Alpes, ses deux hymnes sublimes, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Nos soldats animés par leurs refrains entraînants, par leur terrible et magnifique harmonie s'élançaient contre les hordes ennemies, écrasaient de vieilles armées et gagnaient ces mémorables batailles qui assurèrent le succès de la première Révolution française. Les Chénier, les Rouget de l'Isle, les Méhul, attachèrent leurs noms à ces compositions impérissables. | Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelques histoires de leurs dieux et des instructions morales. Tous les matins, au lever de l'aurore, les brahmanes sont obligés de chanter un hymne différent chaque jour, mais qui roule toujours sur une aventure arrivée à un de leurs dévatas, et qui a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de la plupart des maux. Les brahmanes assurent que rémission entière des péchés a été promise par Vichnou pour tous ceux qui chanteront ou réciteront ces hymnes. | Poétiq. Chant, mélodie. Ces bois vont retentir des *hymnes* du matin. (C. Delavigne.) Entonnez le glorieux *hymne* révolutionnaire.

Et du fond des bosquets un *hymne* universel
S'élève dans les airs et monte jusqu'au ciel.
(MICHAUD.)

HYMNE, s. f. T. de liturg. Prière en strophes conformes à la prosodie latine, que l'on chante dans l'église, telle que le *Vexilla regis*, le *Pange lingua*, le *Dies iræ*, etc.; cantique d'église. Entonner une *hymne*. Chanter une *hymne*. Chaque fête a son *hymne* particulière. | Dans la liturgie de l'Église grecque, on distingue quatre sortes d'hymnes : l'*hymne angélique*, le *trisagion*, l'*hymne chérubique* et l'*hymne de victoire et de triomphe*. | Tous les grammairiens s'accordent à attribuer le genre féminin au mot *hymne*, pris dans l'acception du chant d'église, et

le genre masculin dans tous les autres cas; mais rien ne justifie cette distinction.

HYMNIQUE, adj. Qui est du genre de l'hymne; qui a rapport à l'hymne.

HYMNODE, s. (du gr. ὕμνος, hymne; ᾠδός, chanteur). Antiq. Chanteurs d'hymnes, bardes sacrés; ceux qui chantaient les hymnes dans les fêtes de la Grèce. Dans les fêtes de Pallas, les hymnodes étaient trois jeunes filles.

HYMNOGRAPHE, s. (du gr. ὕμνος, hymne; γράφω, j'écris). Celui, celle qui a écrit des hymnes. Les plus anciens hymnographes connus sont, chez les Grecs, Orphée, Homère, Sapho, Anacréon, Simonide, Bacchylide, Tyrtée, Pindare, Callimaque, les tragiques, dont les chœurs sont parfois des hymnes magnifiques; chez les Hébreux, Moïse, la prophétesse Débora, David, Salomon; chez les Latins, Numa, qui composa le *Saliare*, chanté par les Saliens, ou prêtres danseurs de Mars; Horace et l'auteur inconnu du *Pervigilium Veneris*. Parmi les chants chrétiens, le *Gloria in excelsis* est dû à Télesphore, qui existait au IIe siècle de notre ère; le *Te Deum*, à Ambroise, évêque de Milan; le *Pange lingua*, à Fortunat, qui vivait au VIe siècle, et le *Dies iræ*, à Thomas de Célano, minorite du XIIIe siècle. Santeuil, sous Louis XIV, composa un grand nombre d'hymnes d'église. Les vrais hymnographes de l'époque moderne sont les poètes qui, depuis l'ébranlement donné au monde par la philosophie française, ont chanté la liberté, et tour à tour ses luttes, ses triomphes, ses revers et ses espérances. A cette catégorie appartiennent les noms de Marie-Joseph Chénier, Rouget de l'Isle, Béranger, Victor Hugo, etc. L'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne, la Grèce, ont aussi des hymnographes.

HYMNOGRAPHIE, s. f. Genre de poésies qui comprend les hymnes. | Traité des hymnes.

HYO. Abréviation du mot *hyoïde*, et élément de composition dans certains mots anatomiques.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE, adj. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à l'épiglotte.

HYO-GLOSSE, adj. et s. Anat. Se dit de l'un des muscles de la langue.

HYOÏDE, adj. et s. Anat. Se dit de l'os qui est à la racine de la langue. Os *hyoïde*.

HYO-LARYNGIEN, adj. et s. Anat. Se dit d'un muscle qui tient à l'os hyoïde.

HYO-STERNAL, adj. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et au sternum.

HYPALLAGE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; ἀλλαγή, changement). Gramm. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans cependant qu'il soit possible de se méprendre. Souvent la vivacité de l'imagination nous fait parler de manière que, si nous venons ensuite à considérer l'arrangement dans lequel nous avons construit les mots dont nous nous sommes servis, nous trouvons que nous nous sommes écartés de l'ordre naturel et de la manière habituelle dont les autres hommes construisent les mots pour exprimer la même pensée. Cette sorte de transposition des mots, que les anciens ont appelée *hypallage*, se rencontre bien plus fréquemment dans leurs écrits que dans ceux des modernes, où l'exactitude est plus grande. Mais il faut convenir qu'elle ne laisse pas que de produire parfois un bel effet, comme dans ce vers de Boileau :

Trahissant la vertu sur un papier coupable.

L'épithète de coupable attribuée au papier est logiquement absurde, si on ne considère que l'objet matériel en lui-même; mais si on se reporte au mauvais usage qu'on en a pu faire, cette manière de parler tire une certaine grâce même de ce qu'elle est insolite. On lit dans l'*Énéide* : *Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram*; littéralement : *Ils marchaient ténébreux dans la nuit solitaire à travers l'ombre*. Les hypallages des langues anciennes ne seraient pas supportables dans la nôtre. Remarquons que c'est à tort qu'on admet dans certains dictionnaires, entre autres dans celui de l'Académie, comme figures de grammaire, ces phrases : *Mettre ses souliers dans ses pieds. Avoir, enfoncer son chapeau dans sa tête*. Nous ne voyons pas là des tropes, mais seulement des barbarismes. On devra toujours dire, selon nous : *Mettre, avoir ses souliers à ses pieds. Avoir, enfoncer son chapeau sur sa tête*. Enfin, ajoutons qu'il est de règle que l'hypallage n'est admissible que lorsqu'elle n'apporte ni obscurité ni équivoque à la pensée, mais au contraire de la grâce et même de l'énergie.

HYPANTHE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; ἄνθος, fleur). Bot. Partie inférieure du calice. | Nom donné au mode d'inflorescence que présente le figuier.

HYPATE, s. f. (du gr. ὑπάτον, le dernier). Terme de musique par lequel les Grecs distinguaient la corde la plus grave de la lyre et la corde la plus basse des deux plus bas tétracordes.

HYPATHIE. Fille de Théon, célèbre mathématicien d'Alexandrie, née vers la fin du IVe siècle et morte l'an 415. Douée de rares facultés et d'une instruction immense pour son temps, elle fut invitée, par les magistrats de sa patrie, à enseigner publiquement la philosophie; elle succéda ainsi à cette longue liste d'illustres professeurs qui depuis deux siècles avaient rendu l'école d'Alexandrie une des plus célèbres de l'univers. Hypathie avait pour méthode de commencer par l'enseignement des mathématiques, et d'en faire ensuite l'application aux diverses sciences connues sous le nom de philosophie. Son éloquence était douce et persuasive. Elle était vêtue simplement et s'enveloppait d'un manteau à la manière des philosophes. Sa conduite fut toujours irréprochable; mais l'évêque d'Alexandrie, Cyrille, ne voyant en elle qu'un appui du paganisme, la dénonça à la rage des sectaires chrétiens; ceux-ci s'en saisirent, un jour qu'elle se rendait à l'école, l'assommèrent et coupèrent son corps en morceaux, qu'ils promenèrent ensuite dans les rues d'Alexandrie (415 de J. C.). Elle avait écrit plusieurs ouvrages, qui périrent dans l'incendie de la bibliothèque de cette ville.

HYPATOÏDE, s. m. (du gr. ὑπάτος, le dernier; εἶδος, forme). Dans la mélopée grecque, le genre propre à la tragédie. On l'appelait ainsi parce que son exécution exigeait l'emploi fréquent et dominant de la corde la plus basse.

HYPER (du gr. ὑπέρ, au-dessus, au-delà). Préposition grecque, passée dans le français, mais qu'on n'y trouve que comme élément de composition dans certains mots dérivés du grec. Elle emporte avec elle un sens de supraposition, de prédominance, d'augmentation, de superlativisme et, plus généralement encore, d'excès.

HYPERACUSIE, s. f. (du gr. ἀκουσις, action d'entendre). Méd. Exaltation de l'ouie; perception confuse et douloureuse de certains sons, surtout de ceux qui sont élevés et aigus.

HYPERALBUMINOSE, s. f. Méd. Augmentation de la quantité d'albumine du sang.

HYPERBASE, s. f. (du gr. ὑπέρ, au delà; βαίνω, je vais; ou βάσις, marche). Figure d'élocution ou de rhétorique, qui se confond avec la métaphore.

HYPERBATE, s. f. (du gr. ὑπέρ, au delà; βαίνω, je vais). Figure de grammaire ou d'élocution qui consiste à intervertir l'ordre naturel du discours. *Et les hautes vertus, que de vous il hérite*, pour *qu'il hérite de vous*. L'hyperbate diffère de l'inversion en ce que le renversement de l'ordre des mots est plus brusque, moins ordinaire, même en poésie. Cette figure est surtout familière aux langues anciennes. Dans la langue française, elle nuit quelquefois à la clarté, et l'on ne doit en faire usage en prose qu'avec beaucoup de circonspection. Lorsqu'elle est heureusement maniée, elle donne cependant aux phrases beaucoup de rapidité, de grâce et d'énergie. Si un auteur dit : *Cet aigle, dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, prenait déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes*, il n'aura qu'exprimé un fait; mais il fera un vrai tableau en disant : *Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces*.

HYPERBATIQUE, adj. (du gr. ὑπερβατόν, qui prédomine). T. de minéral. Qui a un caractère de prédominance. Se dit d'une variété minéralogique, qui résulte de la combinaison de plusieurs formes, dont l'une est la primitive, et les autres, étant dues à des lois très-simples de décroissement, sont celles que l'on rencontre le plus communément parmi les cristaux de l'espèce. Chaux carbonatée *hyperbatique*.

HYPERBOLE, s. f. (du gr. ὑπερβολή, excès, exagération). Figure de rhétorique par laquelle on augmente ou on diminue les choses avec exagération, de manière à les présenter au-dessus ou au-dessous de ce qu'elles sont, plutôt qu'en employant l'expression exacte de la vérité. Les meilleurs écrivains, en tout temps et chez tous les peuples, ont fait usage de ce trope, qui paraît être la figure favorite de l'imagination, et qui est le fondement d'une foule de métaphores. L'homme féroce est *un tigre*; l'intrépide, *un lion*; l'homme lent, *une tortue*, par métaphore hyperbolique. Une épigramme contre Zoïle n'en fait pas un homme vicieux, mais le *vice* même. *Non vitiosus homo es, Zoïle, sed vitium*. (Martial.) A chaque instant, nous disons d'une personne très-sage, très-vertueuse, *c'est la sagesse, c'est la vertu même*. La conversation fourmille d'hyperboles. Tout sentiment très-vif, toute passion violente a recours à cette figure, dont il est facile de faire abus. Rien n'est plus froid, plus faux qu'une hyperbole outrée, hors de propos et de mesure. C'est ainsi que l'Arioste dépasse toutes les bornes quand, parlant d'un de ses héros, il dit que, dans la chaleur du combat, ne s'étant pas aperçu qu'on l'avait tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il était. L'hyperbole, pour être une beauté, doit se présenter dans la description, jaillir de l'âme comme le langage de la persuasion.

L'*hyperbole* jamais n'espère autant qu'elle ose,
C'est pour être plus vraie, enfin qu'elle en impose.
(F. NEUFCHATEAU.)

Le français étant, de toutes les langues connues, la plus exacte, la plus précise, la plus exigeante sous le rapport de la clarté, de la rectitude, celle où le mot semble avoir acquis le plus d'autorité, parce qu'il s'écarte le moins du fait, doit naturellement être sobre, plus sobre qu'aucune autre, d'expressions hyperboliques. Aussi usons-nous rarement d'hyperboles, si ce n'est dans quelques façons de parler communes et dans les proverbes. Mais nos poètes, à qui notre langue ne fait pas pour cela défaut, quand ils ont à peindre de grands sentiments, des passions violentes, des situations où il est dans la nature que tout soit exagéré, s'élèvent à tous les tons possibles, et trouvent, quand il le faut, le vol de l'aigle et les accents de l'imagination. Discours rempli d'*hyperboles*. Parler sans *hyperbole*. *Hyperbole* un peu forte. L'*hyperbole* exprime au delà de la vérité pour ramener l'esprit à la mieux connaître. (La Bruyère.) L'*hyperbole* est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout. (Condillac.)

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante *hyperbole*.
(BOILEAU.)

| Géom. Courbe résultant de la section d'un cône par un plan moins incliné sur la base que ne le sont les côtés du cône. Elle a été appelée ainsi parce que, dans cette section conique, le carré de l'ordonnée surpasse le produit du paramètre par l'abscisse. Si l'on suppose deux cônes semblables par leurs sommets, le plan coupant étant prolongé produira la même section dans les deux cônes, et les courbes se nommeront *hyperboles conjuguées*. Dans l'hyperbole, les deux sommets sont posés à contre-sens et se présentent leur convexité; des foyers, également à contre-sens, sont en dehors de la courbe; et comme le centre est toujours placé entre les deux foyers, dans l'hyperbole il est aussi hors de la courbe, sur le grand axe, à égale distance des sommets des hyperboles conjuguées. Lorsque, par le sommet d'un cône, on fait passer un plan formant une section triangulaire parallèle à des sections hyperboliques quelconques, les côtés de ces triangles sont les *asymptotes* de ces hyperboles; de même si l'on mène par le sommet d'une hyperbole une ligne droite parallèle aux ordonnées et égale à l'axe conjugué, et qu'on tire du centre deux lignes qui passent par les extrémités de la première, ces lignes sont encore les asymptotes. Le *grand axe* d'une hyperbole se prend depuis son sommet jusqu'au sommet d'une hyperbole qu'on lui suppose opposée ou conjuguée. Lorsque, sur le point de centre, on élève une perpendiculaire au grand axe terminée par des sections d'arcs de cercles décrits des sommets comme centre avec un rayon égal à la distance du centre aux foyers, cette perpendiculaire forme le second axe ou *axe conjugué*. L'hyperbole est dite *circulaire* ou *équilatère* lorsque les axes sont égaux, et par conséquent lorsque les asymptotes forment un angle droit; dans cette hypothèse, le paramètre est égal à l'axe; on la nomme, au contraire, *hyperbole elliptique*, lorsque les axes sont inégaux. Une hyperbole est *inscrite*, quand elle se trouve entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes; telle est celle appelée *apollonienne*, parce qu'on en attribue la découverte à Apollonius de Perge. L'hyperbole a son usage et son application dans la dioptrique et la catoptrique, pour la construction des verres et des miroirs, dans l'architecture et dans différentes sciences exactes.

HYPERBOLIFORME, adj. Géom. Qui se rapproche de l'hyperbole. *Courbes hyperboliformes*, Courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

HYPERBOLIQUE, adj. (rad. *hyperbole*). Qui est exagéré, qui est au delà de la vérité. Langage, discours *hyperbolique*. Le persan est la langue la plus *hyperbolique* des cinq parties du monde; avec elle, ce sont les souris qui font les montagnes. Je dois rejeter tous les doutes de ces jours passés, comme *hyperboliques* et ridicules (Descartes.) Sérieusement, quand ils se seraient défiés tous trois à qui me louerait davantage, ils n'auraient pas employé d'expressions plus *hyperboliques*. (Le Sage.) | Figuré hyperboliquement. Le sens *hyperbolique*

des deux beaux vers qui terminent le tableau de la Saint-Barthélemy dans *la Henriade*, est d'un excellent effet poétique. Voici ces vers :

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

| Qui exagère, qui est sujet à tenir des discours exagérés. Cet homme est fort *hyperbolique*. Vous êtes par trop *hyperbolique* | Géom. Qui a la forme de l'hyperbole. Figure *hyperbolique*. Section *hyperbolique*. | Qui dépend les propriétés de l'hyperbole. Surface *hyperbolique*. Verre *hyperbolique*. Miroir *hyperbolique*. Les verres elliptiques et *hyperboliques* sont les meilleurs de tous pour rassembler les rayons.

HYPERBOLIQUEMENT, adv. Avec exagération. Parler *hyperboliquement*. | Géom. *Couper un cône hyperboliquement*, Le couper de manière à former une hyperbole.

HYPERBOLISER, v. n. Parler par hyperbole. Quand donc finirons-nous de l'entendre *hyperboliser? N'hyperbolisez* pas, de quoi s'agit-il? Savoir si la licence qu'ont ceux-ci de mentir et d'*hyperboliser* les peut égaler aux autres. (Furetière.)

HYPERBOLOÏDE, adj. (du gr. υπέρ, au delà; βάλλω, je jette; εἶδος, forme, image). Qui se rapproche de l'hyperbole, qui a des équations d'une forme analogue à celles d'une hyperbole ordinaire. Courbe *hyperboloïde*. | S. m. Solide formé par la révolution d'une branche d'hyperbole autour de son axe

HYPERBORÉE, adj. (du gr. υπέρ, au delà de; Βορέας, Borée). Qui est situé tout à fait au nord. Peuples *hyperborées*. Nations, régions *hyperborées*. Les mers *hyperborées*. | Géogr. anc. *Mer Hyperborée*, Océan glacial arctique. | Se dit des plantes et des animaux qui occupent les régions voisines du cercle polaire. | *Race hyperborée*, Race humaine qui se trouve dans les régions polaires; elle est caractérisée par le visage plat, court et arrondi, le nez écrasé, les cheveux noirs et courts, la peau brune.

HYPERBORÉEN, ENNE, adj. et s. (du gr. υπέρ, au delà de; Βορέας, Borée, vent du Nord). Synonyme d'*Hyperborée*. On ne comprit plus sous la dénomination de Scythie que les régions *hyperboréennes* situées aux extrémités de l'Europe. (Diderot). | *Plantes hyperboréennes*, Plantes qui croissent dans des lieux très-froids. | *Les Hyperboréens*. Les anciens appelaient ainsi un peuple du nord de l'Europe et de l'Asie, dont ils ignoraient la position précise et sur lequel ils contaient une foule de fables. Selon les uns, les Hyperboréens habitaient une île de l'Océan, vis-à-vis des côtes de la Celtique; suivant les autres, ils vivaient au bord du fleuve Carambucis et dans l'île Élixoa (qu'on a voulu prendre pour l'Obi et la Nouvelle-Zemble); ils étaient les plus justes des hommes, ne connaissaient ni la guerre, ni les procès, ni les chagrins, ni les serments; la vie s'étendait à plusieurs siècles et même à mille ans de durée; le soleil ne se levait et ne se couchait qu'une fois par an sur leur tête. L'antiquité donnait, en général, le nom d'Hyperboréens aux habitants des pays froids. Hésiode est le premier qui ait parlé des Hyperboréens. Il en est aussi question dans le poème des Épigones. Ce peuple, une fois admis dans la tradition, a subi d'étranges déplacements, jusqu'à ce qu'enfin on ait rejeté son existence.

HYPERCATALECTIQUE, adj. et s. (du gr. υπέρ, au delà; καταλέγω, je termine). Se dit, dans la poésie grecque et latine, des vers terminés par une syllabe de trop. L'hexamètre *hypercatalectique* ne supporte cette espèce de licence que si la syllabe superflue se confond, par élision, avec la première syllabe du vers suivant. On dit aussi *Hypercatalecte*.

HYPERCHLORATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base salifiable.

HYPERCHLORIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des oxacides du chlore.

HYPERCINÉSIE, s. f. (du gr. υπέρ, à l'excès; κίνεσις, mouvement). Méd. Irritabilité nerveuse portée à un extrême degré.

HYPERCRINIE, s. f. (du gr. κρίνειν, sécréter, séparer). Méd. Augmentation plus ou moins considérable d'une sécrétion.

HYPERCRISE, s. f. (du gr. υπέρ, au delà; κρίσις, crise). Méd. Crise plus forte que les crises ordinaires.

HYPERCRITIQUE, s. (du gr. υπέρ, à l'excès; κρίνω, je juge). Critique sévère, outré, impitoyable, et qui s'applique à relever les moindres fautes. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire doit vous valoir le nom d'*hypercritique* qu'on donnait à Scaliger. (Voltaire.) Les *hypercritiques* de la presse.

Nosseigneurs les *hypercritiques*,
Souverains arbitres des mots.
(MAGAGE.)

HYPERDRAMATIQUE, adj. (du gr. υπέρ, au-dessus de; δράμα, δράματος, drame). T. de critique littéraire. Qui est hors du domaine scénique; qui dépasse la limite de l'art. | Très-dramatique, dramatique à l'excès.

HYPERDULIE, s. f. (du gr. υπέρ, au-dessus; δουλεία, servitude). Littéral., Hommage supérieur. N'est usité que dans cette expression : *le culte d'hyperdulie*, le culte qu'on rend à la sainte Vierge, par opposition à *dulie*, le culte qu'on rend aux saints.

HYPERDYNAMIE, s. f. (du gr. υπέρ au-dessus; δύναμις, force). Physiol. Force en abondance ou en excès. L'*hyperdynamie* est parfois locale et limitée à quelques organes.

HYPÉRÉMIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang). Méd. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPÉRENCÉPHALE, s. m. (du gr. υπέρ, au-dessus; ἐγκέφαλον, cerveau). Tératol. Nom de monstres qui ont l'encéphale situé en très-grande partie hors de la boîte cérébrale, au-dessus du crâne.

HYPÉRENCÉPHALIE, s. f. Tératol. Anomalie qui caractérise les hypérencéphales.

HYPÉRÉPIDOSE, s. f. (du gr. υπέρ, au-dessus; ἐπίδοσις, addition). Physiol. Accroissement extraordinaire d'une partie quelconque du corps.

HYPÉRÉSIE, s. f. (du gr. υπηρεσία, service, ministère). Physiol. Fonction remplie par un organe ou par un système d'organes.

HYPÉRESTHÉNIE, s. f. (du gr. υπέρ, au delà; σθένος, force, rigidité). Méd. Excès des forces, de la contractilité; sensibilité excessive et par cela même douloureuse.

HYPERGENÈSE, s. f. (du gr. γένεσις, production). Méd. Altération caractérisée par un excès dans la production des parties constituantes du corps.

HYPERGÉNÉTIQUE, adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPÉRICINÉES, s. f. pl. (du gr. υπέρικον, millepertuis). Bot. Famille de plantes dycotylédones polypétales hypogynes, renfermant des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres, qui sont souvent remarquables par les sucs résineux qu'ils renferment. Leurs feuilles, lorsqu'on les regarde contre le jour, paraissent marquées de points translucides qui sont les réservoirs de ces sucs. Le suc des *hypéricinées* est tonique et astringent, quelquefois même légèrement purgatif et fébrifuge. Les *hypéricinées* croissent dans tous les pays tempérés.

HYPÉRIDE. Célèbre orateur athénien. Il étudia la philosophie sous Platon, l'éloquence sous Socrate, composa des plaidoyers, et fut, comme Démosthènes, un des adversaires de Philippe de Macédoine. Il fit partie de l'expédition que les Athéniens envoyèrent au secours de Byzance, sous la conduite de Phocion. A la nouvelle de la bataille de Chéronée (338 ans av. J. C.), il monta à la tribune, et proposa de mettre les femmes et les enfants en sûreté dans le Pirée, de rappeler les exilés, de rendre les droits de citoyen à ceux qui les avaient perdus, de donner la liberté aux esclaves, et d'appeler tous les citoyens aux armes pour la défense du pays. Ces mesures furent adoptées, et la république leur dut une paix honorable. Hypéride résista à l'or d'Harpalus, et fut un des accusateurs de Démosthènes. Il fut à son tour exilé, s'enfuit à Égine, s'y réconcilia avec Démosthènes, et ayant été arraché du temple de Neptune, à Hernima, il fut livré par Archias à Antipater, qui lui fit souffrir d'horribles tortures, lui arracha la langue, puis le fit mettre à mort (322 ans av J. C.).

HYPÉRINOSE, s. f. (du gr. ἰνός, fibre). Méd. Augmentation de la quantité de la fibrine.

HYPÉRIODATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypériodique avec une base salifiable.

HYPÉRIODIQUE, adj. Chim. Se dit de l'un des oxacides de l'iode. Ce composé correspond à l'acide oxychlorique ou hyperchlorique.

HYPÉRION. Mythol. gr. Titan, fils du ciel (Uranus) et de la Terre (Gée). De son union avec sa sœur Thia ou Euryphaessa naquirent l'Aurore, le Soleil et la Lune. | L'un des noms que les poètes donnent au soleil.

HYPERMANGANATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide hypermanganique avec une base salifiable.

HYPERMANGANIQUE, adj. Se dit de l'un des acides manganiques où le manganèse est en excès.

HYPÉROODON, s. m. (du gr. ὀδούς, dent). Zool. Genre de cétacés qui ne renferme qu'une espèce des mers du nord. Cette espèce, voisine des baleines, a le bec des dauphins, une nageoire dorsale, et est remarquable par une crête verticale qu'elle porte aux maxillaires supérieurs. Sa taille atteint dix mètres de longueur.

HYPÉROPIE, s. f. (du gr. ὤψ, vue). Méd. Vision d'un objet au delà de l'accommodation naturelle de l'œil. Synonyme de *Presbytie*.

HYPEROXYDE, s. m. (du gr. υπέρ, au delà; ὀξύς, aigu). Chim. Oxide qui contient un excès d'oxygène. | Adjectiv. Minéral. Qui est pointu ou aigu à l'excès. | Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui offre la combinaison de deux rhomboïdes aigus, mais dont l'un des deux est incomparablement plus aigu que l'autre.

HYPERPHYSIQUE, adj. Qui est au delà de la nature, supérieur à la nature. Il sentit le besoin de s'expliquer sur la nature *hyperphysique* du Sauveur.

HYPERSARCOSE, s. f. (du gr. υπέρ, au-dessus; σάρξ, σαρκός, chair). Méd. Développement excessif du tissu cellulaire sur un point quelconque, et particulièrement sur une partie ulcérée.

HYPERSULFURE, s. m. Chim. Sulfure au maximum de soufre.

HYPERTONIE, s. f. Méd. Excès de ton dans les solides organiques.

HYPERTONIQUE, adj. Méd. Qui a un excès de ton. | Qui procure un excès de ton.

HYPERTROPHIE, s. f. (pron. *ipèrtrofi*; du gr. υπέρ, au delà; τροφή, nourriture). Méd. Accroissement excessif des organes sans dégénération ni transformation. *Hypertrophie* du cœur.

HYPERTROPHIÉ, ÉE, adj. Qui a subi une hypertrophie, qui a pris trop d'accroissement, de volume. Membre *hypertrophié*. Des mamelles *hypertrophiées* annoncent un grand trouble dans l'organisme.

HYPERTROPHIER, v. a. Méd. Causer l'hypertrophie. Les obstacles à la circulation *hypertrophient* le cœur. | S'HYPERTROPHIER, v. pr. Se développer outre mesure, augmenter considérablement de volume par excès d'alimentation. Le cœur *s'hypertrophie* lorsque ses battements persistent à être plus rapides et plus forts qu'ils ne doivent être régulièrement; le malade est alors en danger de mort.

HYPERTROPHIQUE, adj. Qui se rapporte à l'hypertrophie, qui a les caractères de l'hypertrophie. Proportions *hypertrophiques*.

HYPÈTHRE, adj. et s. m. (du gr. υπό, sous; αἰθρα, air). Archit. Édifice, temple antique découvert. Les temples de Jupiter, du Soleil, d'Uranus, étaient *hypèthres*. Construire, élever un *hypèthre*.

HYPHEN, s. m. (du gr. υφέν, mis dessous). Signe grammatical, qui indique la contraction de deux syllabes en une seule, et qui se place au-dessous de la ligne. Sa forme est un petit trait horizontal comme celui-ci —. Dans les manuscrits, l'*hyphen* remplit la fonction opposée à la diastole.

HYPNAGOGIQUE, adj. (du gr. υπνος, sommeil, ἀγωγός, qui amène). Qui conduit au sommeil. | *Hallucinations hypnagogiques*, Visions que l'on a lorsqu'on est moitié éveillé, moitié endormi.

HYPNE, s. m. (du gr. υπνον, mousse). Bot. Genre de la famille des mousses. Le nombre des espèces d'hypnes est de deux cent quarante; la plupart se trouvent en Europe, mais il en existe à peu près dans toutes les contrées du globe. Ces mousses sont généralement les plus grandes de toutes, rameuses, rampantes ou couchées, formant des touffes ou des tapis; les unes se plaisent dans les endroits arides, les autres dans les lieux humides; les bois, les champs, les murailles, les toits, même dans les villes, offrent diverses espèces d'hypnes. Ces plantes, presque toutes vivaces, se propagent très-rapidement. Elles revêtent quelquefois des troncs d'arbres dans une grande partie de leur étendue. En général, les bois ombragés sont les lieux où elles abondent le plus. Ce sont les mousses ordinaires dont on se sert pour les usages domestiques et agricoles.

HYPNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un hypne. | S. f. Genre d'algues marines, renfermant huit espèces, dont la plus commune est le varech spinuleux. | S. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre hypne.

HYPNIÂTRE, s. (du gr. υπνος, sommeil; ἰατρός, médecin). Somnambule qui, dans le sommeil magnétique, prescrit des remèdes à lui-même ou aux autres. Allons consulter les *hypniâtres* sur la maladie.

HYPNIÂTRIE, s. f. Traitement des maladies par un hypniâtre, par un somnambule.

HYPNOBATE, s. (du gr. υπνος, sommeil; βαίνειν, marcher). Synonyme peu usité de *Somnambule*. Il est utile, parfois, de consulter les *hypnobates*.

HYPNOBLEPSIE, s. f. (du gr. υπνος, sommeil; βλέπω, je vois). État lucide chez le somnambule ou chez la personne magnétisée; somnambulisme lucide.

HYPNOGRAPHIE, s. f. (du gr. υπνος, sommeil; γράφειν, décrire). Description du sommeil.

HYPNOLOGIE, s. f. (du gr. υπνος, sommeil;

λόγος, discours). Étude du sommeil; traité sur le sommeil.

HYPNOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à l'hypnologie.

HYPNOPHOBIE, s. f. (du g. ὕπνος, sommeil; φόβος, crainte). Méd. Crainte de dormir; terreur durant le sommeil.

HYPNOPHONE, s. (du gr. ὕπνος, sommeil; φωνή, voix). Celui, celle qui parle dans le sommeil magnétique.

HYPNOS. Mythol. Nom grec du dieu du sommeil.

HYPNOTIQUE, adj. (du gr. ὑπνωτικός de ὑπνόω, endormir). Méd. Qui procure le sommeil. | Subst. Les *hypnotiques*. | Qui a rapport à l'hypnotisme.

HYPNOTISER, v. a. Jeter dans l'hypnotisme.

HYPNOTISME, s. m. Physiol. Sorte de sommeil ou de catalepsie artificielle qu'on obtient en forçant le sujet à fixer ses regards sur un objet brillant.

HYPO (du gr. ὑπό, sous, dessous). Préposition grecque, qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, et qui exprime, en général, la relation de sous-jacence, d'abaissement, de soumission, de diminution.

HYPO-AZOTATE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; *azote*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypo-azotique avec une base.

HYPO-AZOTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'azote.

HYPOBLASTE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; βλαστός, germe). Bot. Corps charnu supportant le blaste.

HYPOBRANCHE, adj. Zool. Qui a les branchies sous le corps.

HYPOCAUSTE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; καίω, je brûle). Antiq. Fourneau souterrain qui chauffait les bains, et qui fournissait de l'air chaud à la partie des thermes où était le laconicum.

HYPOCHLOREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides du chlore.

HYPOCHLORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en décomposant le chlorate de potasse par l'acide sulfurique.

HYPOCHLORITE, s. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide hypochloreux et d'une base. On les appelle aussi *chlorures d'oxydes* ou *chlorures décolorants*. On les obtient, mélangés avec des chlorures proprement dits, en faisant passer du gaz chlore dans la dissolution des alcalis. Les hypochlorites les plus importants sont ceux de chaux, de potasse et de soude. On emploie ces divers composés en arrosements, fumigations ou lotions, comme agents hygiéniques, pour l'assainissement des hôpitaux, des salles de dissection, des mines, des égouts, et, en général, de tous les lieux rendus infects et malsains par la décomposition des matières organiques. Leur emploi est préférable à celui du chlore, leur odeur étant moins vive et moins suffocante. On les applique aussi, surtout le chorure de chaux, au blanchiment du coton, de la toile, du linge, et des chiffons destinés à la fabrication du papier. On s'en sert pour blanchir les vieilles estampes, restaurer les vieux livres et enlever les taches d'encre.

HYPOCISTE, s. f. Bot. Plante parasite de la famille des aristolochiées qui croît sous le ciste, et qui est plus connue sous le nom de *cytinelle*. L'*hypociste* croît dans les régions méditerranéennes. | *Suc d'hypociste*, Suc qu'on extrait des baies de cette plante. On le trouve dans le commerce en masses orbiculaires et noires, enveloppées d'une vessie, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales. Le meilleur extrait d'*hypociste* vient de l'île de Crète.

HYPOCONDRE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; χόνδρον, cartilage). Anat. Parties latérales de la région supérieure du bas-ventre, au-dessous du rebord des fausses côtes, chez les mammifères et les oiseaux. | Homme mélancolique, ainsi nommé, parce que l'hypocondrie était supposée avoir son siége dans les hypocondres. | Adjectiv. Devenir *hypocondre*. | Fig. Fou, extravagant. Cent fois la bête a vu l'homme *hypocondre*. (Boileau.) Est-ce par goût *hypocondre* que cette femme aime un valet. (La Br.)

HYPOCONDRIAQUE, adj. Qui appartient à l'hypocondrie. Affection *hypocondriaque*. | Qui est atteint d'hypocondrie. Un malade *hypocondriaque*. | Substantiv. Un *hypocondriaque*. | Fig. Bizarre, d'humeur inégale, atrabilaire, fou, insensé. Vous avez bien ouï parler de quelques reines *hypocondriaques* qui ont eu de l'amour pour un nain et pour un maure. (Balzac.) Le despote est *hypocondriaque*.

HYPOCONDRIE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; χόνδρος, cartilage). Pathol. Maladie chronique affectant principalement le système nerveux ganglionnaire, surtout de la région abdominale; présentant constamment, comme signes caractéristiques, une grande variabilité de symptômes; la contradiction entre les plaintes du malade et l'état des organes désignés comme le siége des souffrances; une grande impressionnabilité du système nerveux aux influences les plus indifférentes; une concentration perpétuelle de toute son attention à son état, qui va jusqu'à la monomanie, et les anxiétés morales portées au plus haut degré. On dit que les maladies des hypocondriaques sont imaginaires, et c'est vrai dans le sens de la contradiction que nous avons signalée; mais il n'est pas moins vrai que le fond en est une névrose réelle, qui finit par produire des lésions matérielles dans les organes névrosés. L'hypocondrie ne se développe que chez les hommes, et très-rarement avant l'âge viril. Elle atteint de préférence les constitutions bilieuses, lymphatiques et nerveuses. La vie sédentaire, de fortes passions non satisfaites ou trompées, les excès de tout genre, soit d'une vie épicurienne et déréglée, soit d'une vie ascétique et trop sévère; l'onanisme, les maladies épuisantes, les maladies abdominales, l'usage d'aliments indigestes, l'abus des boissons chaudes, surtout du café et du thé, toutes ces causes favorisent le développement de l'hypocondrie. Son traitement n'est guère facile, et son caractère polymorphe rend même souvent impossible un traitement adapté à toutes les souffrances des malades. Il consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales. Une vraie guérison n'est possible qu'à la condition de renoncer à toute mauvaise habitude, de jouir avec modération de ce qui peut satisfaire les besoins physiques et moraux sans dégrader l'homme, faire de la gymnastique et prendre de l'exercice sans trop se fatiguer.

HYPOCOPHOSE, s. f. (du gr. κώφωσις, surdité). Méd. Surdité incomplète, dureté de l'ouïe.

HYPOCRÂNE, s. m. Méd. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRAS, s. m. (pron. *ipokras*; du gr. ὑπό, sous; κρᾶσις, mélange). Sorte de liqueur, qui se préparait avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre et autres substances semblables. Les Latins l'appelaient *vin hippocratique* (*vinum hippocraticum*). On faisait de l'hypocras immédiatement avec de l'eau et des essences; il y avait des hypocras de cidre, de bière; des hypocras rouge, blanc, et des essences d'hypocras. Dans les pharmacies, on le prépare avec des amandes douces concassées, de la cannelle, du sucre, de l'eau-de-vie et du vin de Madère, qu'on laisse macérer pendant quelques jours, et qu'on aromatise ensuite.

HYPOCRISIE, s. f. (du gr. ὑπόκρισις, même sens). Affectation de vertus ou qualités qu'on n'a pas. C'est de tous les vices le plus méprisable, après celui d'égoïsme. Les autres peuvent presque toujours être excusés par l'entraînement de la passion; celui-ci est le plus froid et le plus raisonné, c'est le mensonge continuel de l'âme, et il est d'autant plus odieux qu'il blesse à la fois l'intérêt et l'amour-propre de ceux sur lesquels il s'est exercé. Il faut bien se garder de confondre l'hypocrisie avec la dissimulation ou le manque de franchise. L'homme dissimulé cache sa pensée, retient son secret, obéit souvent à la prudence ou à la nécessité. L'hypocrite pousse la dissimulation jusqu'à faire mentir ses impressions et à tromper par ses paroles et par ses actes, jusqu'à ce qu'un succès obtenu lui permette de lever le masque. L'hypocrisie fut en tout temps un moyen d'acquérir la fortune, les places, la considération, la faveur des puissants; de nuire aux autres en s'élevant soi-même. Elle s'est malheureusement rencontrée partout. C'est contre l'*hypocrisie* que Molière fit son *Tartuffe*. Il prit pour type le dévot, qui ne croit à rien et qui s'arme d'une dévotion affectée pour commettre toutes sortes de scélératesses, parce que, de son temps, c'était le genre d'hypocrisie le plus commun, le plus sûr pour réussir, et le plus difficile à combattre. Dans une société, toute de règle et d'étiquette comme celle de l'époque de Louis XIV, le clergé, riche et puissant, avait ses flatteurs et ses mendiants, qui communiaient, priaient, pratiquaient le plus ostensiblement possible, afin d'être protégés par lui, d'arriver aux emplois, de faire fortune, ou seulement d'avoir le vivre et le couvert, lorsqu'ils ne pouvaient ambitionner davantage. Les faux dévots avaient accès partout, et se montraient d'autant plus audacieux à faire des dupes, qu'ils avaient pour eux la religion, avec laquelle ils ne cessaient de s'identifier, et qu'il n'était pas sans danger de se plaindre de gens qui savaient si bien prendre ou donner l'eau bénite, soupirer et lever les yeux vers le ciel. De nos jours, grâce à Molière et aux philosophes du XVIIIe siècle, ce genre d'hypocrisie n'aurait plus le même succès, il est aussi moins commun. Mais, *autre siècle, autre hypocrisie*. Cherchez où s'est trouvé le pouvoir, l'influence, la richesse depuis le commencement de ce siècle, et demandez-vous si constamment on n'a pas vu, sur le chemin des idoles, une foule de masques nommés et innommés. La science, la philosophie, la finance, la monarchie, l'empire et la démocratie ont eu leurs *Tartuffe* et leurs Robert-Macaire, tout aussi bien que la religion. Mais son fait, croyez-moi, n'est rien qu'*hypocrisie*. (Molière.) Que de conversions fausses! le péché vaut encore mieux que l'*hypocrisie*. (Mme de Maintenon.) L'*hypocrisie* est de toutes les conditions; mais où ce vice doit-il être le plus commun, si ce n'est dans celle où les mauvaises mœurs seraient le plus scandaleuses? (Diderot.) L'*hypocrisie* domine dans le clergé.

> Vois-tu, l'*hypocrisie* est un vice à la mode,
> Et quand de ses couleurs le vice est revêtu,
> Sous l'appui de la mode il passe pour vertu.
> (TH. CORNEILLE.)

| *Hypocrisie de mœurs*, Affectation de s'indigner de tout ce qui semble porter atteinte aux mœurs, à la chasteté. Cette *hypocrisie de mœurs*, vice particulier aux nations modernes de l'Europe et qui a contribué plus qu'on ne croit à détruire l'énergie de caractère qui distingue les nations antiques. (Condorcet.) | Remarquons que la gaieté, la bonhomie, l'affabilité, servent trop souvent de voile à la plus dangereuse hypocrisie, et reconnaissons, selon le mot ingénieux de Voltaire, que si l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, celle-ci doit en faire le sacrifice au bonheur du genre humain.

HYPOCRITE, adj. et s. (du gr. ὑποκριτής, comédien; celui qui joue un personnage qui ne lui appartient pas). Celui, celle qui affecte des apparences de piété, de vertu, de probité, d'honneur, de douceur, de bonté, de générosité, etc. Cet homme est *hypocrite* au dernier point. La femme est encore plus *hypocrite* que l'homme, parce que la société la contraint à la dissimulation. La feinte douceur de cette âme *hypocrite*. (Molière.) Il y a des *hypocrites* qui ont dessein de tromper; il y a des *hypocrites* qui trompent et n'en ont pas précisément le dessein, mais qui agissent par bienséance et ne veulent point donner de scandale. (Bossuet.) J'appelle *hypocrite* quiconque, sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle. (Bourdaloue.) Dès le soir, en soupant, je me parais comme eux d'un dehors sage: cela ne coûte rien; il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'*hypocrites*. (Le Sage.) | Qui annonce l'hypocrisie. Avoir l'air *hypocrite*, la mine *hypocrite*. Une contenance, des dehors *hypocrites*. La gravité *hypocrite* d'un ancien ministre n'était que le voile d'un austère intrigant. | Simulé, factice, faux, trompeur, qui déguise. Un ton *hypocrite*. Une déférence *hypocrite*. Un zèle *hypocrite*. Des pensées *hypocrites*. Des sentiments *hypocrites*. Tu n'as jamais vu de face si *hypocrite*, quoique tu aies resté à l'archevêché. (Le Sage.) | On donne plus particulièrement le nom d'*hypocrite* à l'homme constamment faux et pervers, qui, sans vertu et sans religion, prétend faire respecter en lui-même les plus grandes vertus et l'amour de la religion. Un *hypocrite* a beau prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne. (J. J. Rousseau.)

HYPOCRITEMENT, adv. D'une manière hypocrite. Agir *hypocritement*.

HYPOCYCLOÏDAL, ALE, adj. Qui appartient à l'hypocycloïde. | *Engrenage hypocycloïdal*, Engrenage où une roue dentée armée d'un bouton à manivelle poussant en droite ligne une bielle, roule intérieurement à une roue pareille d'un diamètre double.

HYPOCYCLOÏDE, s. f. Géom. Sorte de courbe transcendante.

HYPODERME, s. m. Entom. Peau qui garnit les élytres des coléoptères. | Adj. Qui vit sous la peau. | S. m. pl. *Les hypodermes*, Les œstres cuticoles.

HYPODERMIEN, ENNE, adj. Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPOGASTRE, s. m. (du gr. ὑπό, sous; γαστήρ, estomac). Anat. La partie inférieure du ventre.

HYPOGASTRIQUE, adj. Qui appartient à l'hypogastre.

HYPOGASTROCÈLE, s. f. (du gr. κήλη, hernie). Chirurg. Hernie formée à la région hypogastrique.

HYPOGÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπό, sous; γῆ, terre). Bot. Qui reste ou se développe sous terre, par opposition à épigé. | *Cotylédons hypogés*, Ceux qui restent sous terre lors de la germination.

HYPOGÉE, s. m. (du gr. ὑπό, sous, dessous; γῆ, terre). Nom donné, par les anciens, aux caveaux où ils enterraient les morts et aux cercueils où ils renfermaient les cadavres. Les Grecs ayant

perdu l'habitude de brûler les morts les enterraient dans des *hypogées*. Les *hypogées* des premiers Romains étaient au rez-de-chaussée, et n'occupaient point autant de profondeur que ceux des Grecs. Dans la suite, les grandes richesses des particuliers les portèrent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, et, bientôt, ils la surpassèrent à tous égards. Non contents de bâtir des tombeaux souterrains composés de plusieurs appartements, dans chacun desquels ils avaient un grand nombre de niches, pour placer des urnes sépulcrales, ils ornèrent encore ces sortes d'appartements de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre et autres décorations d'une richesse et d'une dépense infiniment plus considérables que celles des plus belles sépultures élevées sur terre. C'est ce qu'on a pu vérifier dans les fouilles qui se sont faites en Italie, et particulièrement à Herculanum. On trouve beaucoup d'*hypogées* en Égypte.

HYPOGLOSSE, adj. (du gr. γλῶσσα, langue). Anat. *Le nerf hypoglosse*, et, substantiv. l'*hypoglosse*, Le nerf qui se distribue aux muscles de la langue et du pharynx, et qui préside aux mouvements de ses parties. | Bot. Qui porte une languette sur le milieu de ses feuilles.

HYPOGYNE, adj. (du gr. γυνή, femme, ovaire). Bot. Qui s'insère sous l'ovaire. Corolle *hypogyne*.

HYPOGYNIE, s. f. Bot. État d'une partie de la fleur qui s'insère sous l'ovaire.

HYPOGYNIQUE, adj. Bot. Qui a le caractère de l'hypogynie.

HYPONITREUX, adj. m. Chim. Syn. d'azoteux.

HYPONITRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide, combinaison d'azote et d'oxygène, qui se présente, dans les circonstances ordinaires, sous la forme d'un liquide jaune, très-volatil et fort mobile, répandant d'abondantes fumées rutilantes et délétères. On l'appelle aussi acide *hypoazotique*.

HYPONITRITE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide hyponitreux combiné avec les bases salifiables. On n'a encore obtenu d'une manière bien évidente que les hyponitrites de plomb, d'ammoniaque et de cuivre. Ils sont solubles quand ils sont neutres et se comportent au feu comme les nitrates.

HYPOPÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les plantes s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE, s. f. Bot. État d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire. | Classe de plantes comprenant les dicotylédones polypétales à étamines hypogynes.

HYPOPHOSPHATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphorique avec une base.

HYPOPHOSPHITE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide hypophosphoreux combiné avec une base salifiable. Chauffés à l'air, les *hypophosphites* brûlent avec une flamme jaune, et se changent en phosphates. Chauffés dans des tubes de verre, ils fournissent du gaz hydrogène phosphoré, du phosphore, et il reste un phosphate ou une petite quantité de phosphure. Ces sels sont entièrement solubles dans l'eau. On les prépare par l'union directe, mais ils se forment souvent dans l'action du phosphore sur l'eau et les alcalis.

HYPOPHOSPHOREUX, adj. Chim. Se dit du premier des oxacides du phosphore.

HYPOPHOSPHORIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des oxacides du phosphore.

HYPOPYON, s. m. (du gr. ὑπό, sous; πῦον, pus). Chirurg. Épanchement de pus ou d'une matière puriforme dans les chambres de l'œil. Cette affection est le plus ordinairement la suite d'une inflammation violente des tuniques internes de l'œil et spécialement de la membrane très-fine qui revêt la face postérieure de la cornée et tapisse la chambre antérieure. Elle provient aussi de l'inflammation de l'iris ou de la choroïde. Le liquide épanché, qui forme l'hypopyon, n'est pas le plus souvent du véritable pus : c'est une matière lymphatique, blanchâtre et visqueuse. Les symptômes sont les mêmes que ceux d'une ophthalmie aiguë très-intense : paupières gonflées, rouges, parfois œdémateuses, conjonctive tuméfiée, sentiment douloureux de chaleur et de tension dans le globe de l'œil. La terminaison la plus favorable de l'hypopyon est l'absorption de l'humeur purulente qui le forme.

HYPORCHÈME, s. m. (pron. *iporkème*; du gr. ὑπό, sous; ὄρχημα, danse). Antiq. Pièce de vers gaie et chantante, avec laquelle on avait coutume, chez les anciens Grecs, d'accompagner les danseurs. C'était, pour l'ordinaire, un petit poème composé de diverses sortes de vers fort courts et remplis de pieds pyrrhiques.

HYPOSTASE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; ἵστημι, je place). T. de théol. Substance, suppôt, personne. Il y a en Dieu trois *hypostases* et une seule nature. | Méd. Dépôt, sédiment des urines.

HYPOSTATIQUE, adj. (du gr. ὑπό, sous; ἵσταμαι, je me tiens). T. de théol. Qui a rapport à l'hypostase. Il n'est usité que dans ces deux expressions : *Union hypostatique*, c. à d., en parlant de Jésus-Christ, union du Verbe avec la nature humaine; et *forme hypostatique*, ou ce qui constitue la personnalité de chacune des trois personnes de la Trinité.

HYPOSTATIQUEMENT, adv. D'une manière hypostatique ou substantielle. Le Verbe s'est uni *hypostatiquement* à la nature humaine, c. à d. a revêtu l'humanité dans son entier.

HYPOSTHÉNIE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; σθένος, force). Pathol. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE, adj. Méd. Qui est relatif à l'hyposthénie.

HYPOSTOME, s. m. Entom. Nom donné à la portion de la tête des insectes qui se trouve au-dessus de la lèvre supérieure.

HYPOSULFATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique et d'une base salifiable. Les hyposulfates sont tous solubles dans l'eau et la plupart cristallisables. Une faible chaleur suffit pour les décomposer; il se dégage de l'acide sulfureux et il reste un sel neutre. L'acide sulfurique, étendu d'eau, décompose les hyposulfates sans détruire leur acide; mais si l'acide sulfurique est concentré ou si on emploie la chaleur, il se dégage de l'acide sulfureux. Ces sels n'absorbent point l'oxygène de l'air.

HYPOSULFITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hyposulfureux avec une base salifiable. Les hyposulfites sont cristallisables. On les décompose, par la chaleur, avec des résultats qui varient suivant le genre d'affinité de l'oxyde pour le soufre, l'acide sulfureux ou l'acide sulfurique.

HYPOSULFUREUX, adj. m. Chim. Se dit du premier des oxacides du soufre.

HYPOSULFURIQUE, adj. m. Chim. Se dit du troisième des oxacides du soufre, celui qui est moins oxygéné que l'acide sulfurique.

HYPOTÉNUSE, s. f. (du gr. ὑποτείνουσα, sous-tendante). Géom. Le côté opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. La somme des angles de tout triangle étant égale à deux angles droits, et dans tout triangle le plus grand côté étant opposé au plus grand angle, il s'ensuit que l'hypoténuse est le plus grand des trois côtés du triangle rectangle. Un des théorèmes les plus saillants de toute la géométrie est celui-ci : le carré construit sur l'*hypoténuse* d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. C'est de là que dérivent ces propriétés si fécondes en application du triangle rectangle. Ce théorème est dû à Pythagore.

HYPOTHALASSIQUE, adj. (du gr. θάλασσα, mer). Qui se fait sous l'eau de la mer. Navigation *hypothalassique*.

HYPOTHÉCABLE, adj. Qui peut être hypothéqué, qui est susceptible d'hypothèque. Bien *hypothécable*. Les meubles ne sont pas *hypothécables*. On dit plus souvent : *Bien susceptible d'hypothèque; les meubles ne peuvent pas être hypothéqués*, ou, dans le langage de la jurisprudence, *les meubles n'ont pas de suite par hypothèque*.

HYPOTHÉCAIRE, adj. Jurisp. D'hypothèque. Droit *hypothécaire*. Inscription *hypothécaire*. | Garanti par un droit d'hypothèque. Créance *hypothécaire*. | Relatif aux hypothèques. Législation *hypothécaire*. | Qui a un droit d'hypothèque. Créancier *hypothécaire*. Les créanciers *hypothecaires* d'un débiteur commun sont colloqués, dans l'ordre, après les créanciers privilégiés et avant les créanciers chirographaires. Entre eux, ils prennent rang du jour de l'inscription de leur créance sur le registre du conservateur des hypothèques. | *Caisse hypothécaire*, Caisse fondée pour venir au secours de la propriété foncière, moyennant hypothèque, et procurer ainsi aux capitalistes un placement sûr.

HYPOTHÉCAIREMENT, adv. Par hypothèque, avec hypothèque, en vertu d'une hypothèque. S'obliger *hypothécairement*. | Par rapport à l'hypothèque ou aux hypothèques. L'héritier est tenu des dettes personnelles pour sa part héréditaire, et *hypothécairement* pour le tout.

HYPOTHÉNAR, s. m. (du gr. ὑπό, sous; θέναρ, paume de la main). Anat. Saillie musculaire de la paume de la main sous le petit doigt.

HYPOTHÈQUE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; τίθημι, je place). Jurisp. Droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. En se plaçant au point de vue du régime de la propriété, il est facile de voir que l'institution de l'hypothèque a été un progrès social et qu'elle a rendu d'immenses services au commerce et à l'industrie. Celui qui a besoin de capitaux, et qui possède un immeuble, peut trouver sans peine de l'argent à emprunter, à la condition que son immeuble servira de garantie à l'emprunt. *Concilier le crédit avec la plus grande sûreté*, telle a été la pensée qui a présidé à l'institution du régime hypothécaire, que nous retrouvons chez les Grecs, chez les Romains, et dans toutes les législations modernes. Sous l'ancienne législation française, l'hypothèque n'était pas rendue publique. Il s'ensuivait de graves abus, et le prêteur, auquel il avait été conféré un droit d'hypothèque, n'était jamais légalement certain de n'être pas primé par un créancier hypothécaire antérieur. Beaucoup de nobles, dont la fortune n'était qu'apparente, profitaient de l'ignorance où l'on était de leur véritable situation pour faire des emprunts considérables, et à diverses personnes, au moyen d'hypothèques dérisoires, lorsque depuis longtemps déjà leurs propriétés étaient grevées de dettes supérieures à leur valeur. Ce genre d'escroquerie attira l'attention de Colbert, qui voulut le faire cesser, mais fut obligé, à cause du mécontentement des nobles, de retirer l'ordonnance qu'il avait rendue à cet effet. Ce ne fut qu'en l'an III de la République française que la loi jeta les premiers fondements de la publicité des hypothèques. Voici les principes généraux et succincts qui peuvent servir à l'intelligence de cette matière : *Quiconque s'est obligé personnellement est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens, mobiliers et immobiliers, présents et à venir.* (Code civil, art. 2092.) De là résulte que les biens d'un débiteur sont le gage commun de ses créanciers et que le prix doit s'en distribuer entre eux par contribution, à moins qu'il n'y ait pour certains créanciers *des causes légitimes de préférence*. Ces causes légitimes de préférence sont les *privilèges* et les *hypothèques*. Les créanciers *privilégiés* passent avant les créanciers *hypothécaires*, et les créanciers hypothécaires avant tous les autres, que l'on nomme *chirographaires*. En général, la loi attribue le privilège à la qualité de la créance, qu'elle considère comme devant être favorisée, à raison même de cette qualité. Les priviléges sont *généraux* ou *particuliers*; ils frappent sur les *meubles* et sur les *immeubles*. L'hypothèque est, de sa nature, indivisible, et subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacune et sur chaque partie de ces immeubles. Elle les suit, dans quelques mains qu'ils passent. Elle n'a lieu que dans les cas et suivant les formes déterminées par la loi. Elle ne peut être constituée que sur les biens immobiliers qui sont dans le commerce et leurs accessoires réputés immeubles, sur l'usufruit des mêmes biens et accessoires pendant le temps de la durée. Les meubles n'ont pas de suite par hypothèque. L'hypothèque est *légale*, *judiciaire* ou *conventionnelle*. Elle est légale, quand la loi l'attache à certaines créances, par sa seule autorité, et sans l'intervention d'aucun jugement, ni d'aucune stipulation. L'*hypothèque légale* a lieu, en faveur des femmes mariées, sur les biens de leurs maris; des mineurs et interdits, sur les biens de leurs tuteurs; en faveur de l'État, des communes et des établissements publics, sur les biens des receveurs et administrateurs comptables. Elle frappe sur tous les biens du débiteur présents et à venir, et elle existe de plein droit, indépendamment même de l'inscription. L'*hypothèque judiciaire* résulte des jugements soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les a obtenus. Elle résulte aussi des reconnaissances ou vérifications, faites en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé. Elle peut s'exercer sur les immeubles actuels du débiteur et sur ceux qu'il pourra acquérir. Les décisions arbitrales n'emportent hypothèque qu'autant qu'elles sont revêtues de l'ordonnance judiciaire d'exécution. Les jugements rendus en pays étrangers ne produisent hypothèque qu'autant qu'ils ont été déclarés exécutoires par un tribunal français. Les jugements rendus en pays étranger par des consuls français sont réputés rendus en France. L'hypothèque judiciaire n'existe qu'à partir du moment où elle est prise. Par conséquent, le créancier a le plus grand intérêt à la prendre dès que le jugement est rendu; il n'a même pas besoin d'attendre que le jugement soit signifié; l'inscription peut être prise sur le certificat du greffier du tribunal, constatant que le jugement a été rendu. L'hypothèque frappe alors tous les biens, présents et à venir, sans qu'il soit nécessaire de renouveler l'inscription après la survenance ou l'acquisition de nouveaux biens. L'hypothèque *conventionnelle* est celle qui dépend des conventions et de la forme extérieure des actes et des contrats. Cette espèce d'hypothèque est la plus fréquente, parce que les causes en sont multipliées à l'infini; elle ne peut se constituer que par des actes notariés, ni être consentie que par ceux

qui ont la capacité d'aliéner les immeubles qu'ils y soumettent. L'hypothèque conventionnelle n'est valable qu'autant que la somme pour laquelle elle est consentie est certaine et déterminée par l'acte; si la créance résultant de l'obligation est conditionnelle pour son existence ou indéterminée dans sa valeur, le créancier ne peut requérir l'inscription que jusqu'à concurrence d'une valeur estimative par la loi, déclarée expressément et que le débiteur a le droit de faire réduire, s'il y a lieu. Ceux qui n'ont sur un immeuble qu'un droit suspendu par une condition, ou résoluble dans certains cas, ou sujet à rescision, ne peuvent consentir qu'une hypothèque soumise aux mêmes conditions ou à la même rescision. La femme mariée ne peut hypothéquer ses biens sans le consentement de son mari; toutefois, les femmes marchandes publiques le peuvent sans ce consentement; mais quand elles sont mariées sous le régime dotal, leurs biens stipulés dotaux ne peuvent être hypothéqués que dans les cas déterminés et avec les formes réglées par le code civil (art. 1554 et suiv.). Ceux à qui l'on a donné un conseil judiciaire ne peuvent grever leurs biens d'hypothèques sans le consentement de ce conseil. Les biens des mineurs, des interdits et ceux des absents, tant que la possession n'en est déférée que provisoirement, ne peuvent être hypothéqués que pour les causes et dans les formes établies par la loi ou en vertu de jugements. Il n'y a d'hypothèque conventionnelle valable que celle qui, soit dans le titre authentique constitutif de la créance, soit dans un acte authentique postérieur, déclare spécialement la nature et la situation de chacun des immeubles appartenant au débiteur, sur lesquels il consent l'hypothèque de la créance. Ces dispositions, jointes à celles qui veulent que l'hypothèque n'ait d'effet que du jour de l'inscription prise par les créanciers sur les registres du conservateur, qui sont constamment ouverts au public, constituent les deux principes fondamentaux du régime hypothécaire, la *publicité* et la *spécialité*. L'hypothèque légale ou judiciaire peut frapper les biens à venir; il n'en est pas ainsi de l'hypothèque conventionnelle. Cependant, si les biens présents et libres du débiteur sont insuffisants pour la sûreté de la créance, il peut, en exprimant cette insuffisance, consentir que chacun des biens qu'il acquerra par la suite y demeure affecté à mesure des acquisitions. Pareillement, dans le cas où l'immeuble ou les immeubles présents assujettis à l'hypothèque auraient péri ou éprouvé des dégradations, de manière qu'ils soient devenus insuffisants pour la sûreté du créancier, celui-ci peut poursuivre dès ce moment son remboursement ou obtenir un supplément d'hypothèque. L'hypothèque acquise s'étend à toutes les améliorations survenues à l'immeuble hypothéqué. Entre les créanciers, l'hypothèque, soit légale, soit judiciaire, soit conventionnelle, n'a de rang que du jour de l'inscription prise par les créanciers sur les registres du conservateur. Cependant, l'hypothèque légale existe, indépendamment de toute inscription, au profit des mineurs et interdits, sur les immeubles de leur tuteur, à raison de sa gestion, du jour de l'acceptation de la tutelle; au profit des femmes mariées, pour raison de leur dot et conventions matrimoniales, sur les immeubles de leur mari, et à compter du jour du mariage. Elle prend rang à ces époques, quelle que soit celle où l'inscription en est faite. Les maris ou tuteurs qui auraient consenti ou laissé prendre des hypothèques sur leurs immeubles sans déclarer expressément que lesdits immeubles étaient affectés à l'hypothèque légale des femmes et des mineurs, sont réputés stellionataires et, comme tels, contraignables par corps. Les inscriptions des hypothèques légales peuvent être requises d'office par le ministère public, par les parents ou amis, ou par les femmes ou les mineurs. Elles se font au bureau de conservation des hypothèques dans l'arrondissement duquel sont situés les biens soumis au privilége ou à l'hypothèque. Tous les créanciers inscrits le même jour exercent en concurrence une hypothèque de la même date, sans distinction entre l'inscription du matin et celle du soir. Les inscriptions conservent l'hypothèque et le privilége pendant dix ans, à compter du jour de leur date; leur effet cesse si ces inscriptions n'ont été renouvelées avant l'expiration de ce délai. La radiation a lieu du consentement des parties intéressées et ayant capacité à cet effet, ou en vertu d'un jugement rendu en dernier ressort ou passé en force de chose jugée. Les conservateurs des hypothèques sont tenus de délivrer à tous ceux qui le requièrent copie des actes transcrits sur leurs registres et celle des inscriptions existantes, ou de certifier qu'il n'en existe aucune. Ils sont responsables de l'omission sur leurs registres des transcriptions d'actes de mutation et des inscriptions requises en leurs bureaux, du défaut de mention, dans leurs certificats, d'une ou de plusieurs inscriptions, à moins que l'erreur ne provienne de désignation insuffisante et ne puisse leur être imputée. Les hypothèques s'éteignent : 1° par l'extinction de l'obligation principale; 2° par la renonciation du créancier à l'hypothèque; 3° par l'accomplissement des formalités et conditions prescrites aux tiers détenteurs pour purger les biens par eux acquis; 4° par la prescription. | *Hypothèque légale*, Celle qui frappe sur tous les biens du débiteur, présents et à venir. | *Hypothèque spéciale*, Celle qui n'affecte que l'un des immeubles ou une partie déterminée des immeubles du débiteur. | *Hypothèque privilégiée*, Celle qui donne la préférence sur les autres créanciers hypothécaires. | *Hypothèque tacite*, La même que l'hypothèque légale, parce qu'elle existe indépendamment de l'inscription. Donner *hypothèque*. Avoir une *hypothèque*, un droit d'*hypothèque* sur tel immeuble. Bien grevé d'*hypothèque*, franc, libre d'*hypothèque*. Être premier en *hypothèque*. Prêter sur première, seconde ou troisième *hypothèque*, etc. Éteindre une *hypothèque*, la faire cesser. Purger les *hypothèques*. Conservateur des *hypothèques*. Sur quelle vigne à Reims nous avons *hypothèque*. (Boileau.) | *Donner main-levée d'hypothèque*, Se dit du créancier hypothécaire qui consent à renoncer à son droit d'hypothèque.

HYPOTHÈQUE, s. f. Vulg. Autrefois, Boisson composée avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on buvait après le repas. *Hypothèque* de muscat, de coing. Boire, prendre de l'*hypothèque*.

HYPOTHÉQUÉ, ÉE, part. Grevé d'hypothèque, soumis à une hypothèque. Immeuble *hypothéqué*. | Fig. et famil. Compromis dans sa santé, infirme; qui a des embarras. Il est *hypothéqué*. Il est bien *hypothéqué*. Il est diablement *hypothéqué*.

HYPOTHÉQUER, v. a. Grever d'hypothèque, soumettre à l'hypothèque; affecter à la garantie d'une créance, en parlant d'un immeuble. *Hypothéquer* un immeuble, une maison, une terre. *Hypothéquer* l'universalité de ses biens immeubles. Il n'est pas inouï de voir des États *hypothéquer* leurs fonds pendant la paix même. (Montesquieu.) | Fig. Engager. Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*hypothéquer* qu'aux occasions justes, lesquelles sont en bien petit nombre, si nous jugeons sainement. (Montaigne.) | S'HYPOTHÉQUER, v. pr. Être hypothéqué ou être susceptible d'hypothèque. Ces biens ne *s'hypothèquent* pas.

HYPOTHÈSE, s. f. (du gr. ὑπόθεσις; de ὑπό, sous; θέσις, thèse). T. de philos. Supposition dont on déduit une conséquence. C'est aussi une série de propositions liées, coordonnées entre elles de manière à former un système dont le but est de rendre raison des faits observés. On se sert de l'hypothèse comme d'une conception idéale, dont la vérité n'est ni prouvée ni démontrée, mais qui, supposée vraie, explique rigoureusement ce qui est en question. Dans ce cas, le *Dictionnaire de l'Académie* fait *hypothèse* synonyme de *système*; cependant, à notre avis, il existe entre ces deux mots une certaine différence. Le premier entraîne toujours dans sa signification quelque chose de non vérifié, de supposé, d'imaginaire; le second exprime parfois le résultat d'observations exactes, d'hypothèses réalisées et vérifiées, et se prend plutôt en bonne part. Il existe aussi une distinction à faire entre les mots *hypothèse* et *supposition*. Celui-ci appartient à la langue usuelle ordinaire et familière; celui-là ne se rencontre généralement que dans les mathématiques, l'astronomie, la logique, etc. De plus, l'*hypothèse* semble se rattacher davantage à la théorie, et la *supposition* à la réalité. Un astronome, par exemple, suppose la lune habitée : s'il se borne à déduire les conséquences qui dérivent de sa conception, il fait une *hypothèse*, il n'y a rien à lui dire; mais s'il prétend, en effet, que la lune est habitée et qu'il fasse des inductions en conséquence, c'est une *supposition* qui peut être gratuite, vraie ou fausse. La première est du domaine de la conception, de l'imagination; on ne l'attaque point en elle-même, mais dans ses conséquences et son insuffisance à rendre raison des choses; la seconde est du domaine du jugement ou de la croyance : ce qu'on attaque en elle, c'est ce qui est supposé. Faire une *hypothèse*. Établir une *hypothèse*. Argumenter sur une *hypothèse*. Admettre, rejeter une *hypothèse*. Raisonner, agir dans telle *hypothèse*. Se perdre dans la région des *hypothèses*. Pour ébranler une *hypothèse*, il ne faut quelquefois que la pousser aussi loin qu'elle peut aller. (Diderot.) | Dans l'argumentation et même dans les sciences exactes, on fait souvent de *fausses hypothèses*, afin d'arriver à des démonstrations par l'absurde. | Dans le sens de propositions assemblées pour parvenir à l'explication de certains phénomènes, le mot *hypothèse* est souvent remplacé par celui de *système*. Ainsi, on dit plus fréquemment le *système de Newton, de Ptolémée, de Tycho-Brahé, de Copernic*, etc., que l'*hypothèse de Newton, de Ptolémée*, etc., et il est à remarquer que cette dernière manière de dire emporte avec elle un sens qui paraît se restreindre à celui de la *donnée hypothétique*, la base hypothétique sur laquelle a été édifié le système. | T. de logiq. Proposition particulière comprise sous la thèse générale. Réduire la thèse à l'*hypothèse*. Appliquer la thèse à l'*hypothèse*. | T. d'astron. Théorie de Képler pour le mouvement des planètes dans leurs ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux temps. | L'*hypothèse de Wardus*, ou *hypothèse elliptique simple*, consiste à supposer que les planètes qui tournent dans une ellipse ont une égalité telle que, si la force centrale est à un des foyers de cette ellipse, le mouvement est uniforme par rapport au foyer supérieur. | Lorsque Copernic et, après lui, Galilée, eurent démontré le mouvement de la terre autour du soleil, l'Église ne permit de parler de ce système du mouvement de la terre que sous le nom d'*hypothèse de Copernic*.

HYPOTHÉTIQUE, adj. Fondé sur une hypothèse, sur une supposition. Théorie *hypothétique*. Système, cas, raisonnement *hypothétique*. Tout ce que jusqu'ici nous avons exposé et expliqué sur la lumière, repose sur une donnée *hypothétique*, savoir : qu'elle se communique par ondulations. On est souvent forcé de se contenter de ce qui n'est qu'*hypothétique*. (Bonnet.) | Dans la théorie rationaliste de Kant, *forme hypothétique* est employé pour désigner un raisonnement composé de jugements, dans lesquels l'attribut n'est réuni au sujet que par supposition ou hypothèse; et, dans le même système, *jugement hypothétique* s'applique à deux propositions, dont la dernière est la conséquence logique de la première, qui n'est qu'une proposition hypothétique ou conditionnelle. *Si les corps sont composés, les corps sont divisibles. Si la figure géométrique est un carré, elle peut être divisée en deux triangles égaux.*

HYPOTHÉTIQUEMENT, adv. D'une manière hypothétique; par hypothèse, par supposition. Raisonner *hypothétiquement*.

HYPOTROPHIE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; τροφή, nourriture). Pathol. Nutrition insuffisante.

HYPOTYPOSE, s. f. (du gr. ὑπό, sous; τυπόω, je figure). Rhét. Figure qui consiste à peindre si vivement et si bien par les mots, qu'on croit plutôt voir les objets mêmes dont on parle qu'entendre leur expression. Le procédé par lequel on atteint à un pareil effet dans les vers ou dans la prose est le même que celui par lequel, dans la peinture ou dans la sculpture, l'artiste prend la nature sur le fait. Quand on sait bien ce qui se passe réellement dans une situation à reproduire, lorsqu'on la possède à fond, caractère principal et nuances, les mots jaillissent de l'esprit comme des images vives; il n'en est point d'inutiles, point d'inopportuns; tout ce qui se dit est vrai et ordonné comme la nature elle-même. Vous ferez donc hypotypose toutes les fois que votre phrase fera tableau, que votre discours sera une mise en scène vive et tellement saisissante, que votre auditeur ou votre lecteur en éprouvera un instant d'illusion. On voit que ce trope des anciens rhéteurs n'est pas tombé en désuétude, et que si le mot ne se rencontre guère plus que dans les traités de littérature à l'usage des colléges, la chose se trouve souvent dans les beaux et admirables récits d'une infinité de conteurs, qui en usent sans se préoccuper aucunement des règles d'Aristote, de Quintilien ou de Batteux. Tous nos grands écrivains français offrent çà et là dans leurs ouvrages des exemples d'hypotypose plus ou moins heureux. En voici un tiré de Boileau :

La Molesse, oppressée,
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

| T. de philos. *Hypotyposes pyrrhoniennes*, Titre d'un livre de *Sextus Empiricus*, où il développe la doctrine du scepticisme.

HYPOXYLÉS, s. m. pl. (du gr. ξύλον, bois). Bot. Groupe de champignons se développant spécialement sous l'écorce du bois mort.

HYPOZOÏQUE, adj. (du gr. ὑπό, sous; ζῶον, animal). Géol. Se dit de terrains inférieurs à ceux dans lesquels on rencontre des débris des corps d'animaux.

HYPSIPILE, adj. (du gr. ὕψος, hauteur; πῖλος, feutre). Se dit des insectes qui ont des épines, des poils sur le dos. | S. m. Sorte de papillon.

HYPSISTAIRE, s. m. (du gr. ὕψιστος, très-haut). Nom qu'on donnait à certains hérétiques du IVe siècle, dont la croyance était un mélange bizarre de

judaïsme, de christianisme et de paganisme. Ils observaient le sabbat et d'autres pratiques avec les juifs, adoraient le Très-Haut avec les chrétiens, et révéraient le feu et les éclairs avec les païens, etc.

HYPSOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὕψος, hauteur; γράφω, je décris). Description des lieux élevés, des montagnes, des chaînes de montagnes, etc.

HYPSOMÉRIE, s. f. (du gr. ὕψος, haut; μέρος, partie). T. de mathémat. Manière de délivrer une équation de fractions. Le dénominateur de chaque fraction disparaît par des multiplications.

HYPSOMÈTRE, s. m. (du gr. ὕψος, hauteur; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui fait connaître la hauteur d'un lieu d'après la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

HYPSOMÉTRIE, s. f. (du gr. ὕψος, hauteur; μετρέω, je mesure). Mesure des hauteurs; partie de la physique qui a pour objet d'apprécier l'élévation d'une portion quelconque du sol terrestre au-dessus du niveau de la mer par des nivellements, des opérations trigonométriques et des observations barométriques. Lorsque Pascal eut constaté par l'expérience que la colonne barométrique baisse à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, on pensa à substituer les observations barométriques aux opérations trigonométriques pour déterminer les hauteurs diverses auxquelles on se serait élevé. On chercha la loi de correspondance entre les variations de la colonne mercurielle et la hauteur des lieux. Comme, en raison de la compressibilité de l'air, les couches atmosphériques inférieures, qui supportent le poids des couches supérieures, ont plus de densité que celles-ci, on démontre par le calcul que, quand les hauteurs sont en progression arithmétique, les densités correspondantes sont en progression géométrique. Si donc on exprime les densités par des nombres de millimètres qui les mesurent à partir du niveau, et qu'on représente en mètres les hauteurs auxquelles correspondent les élévations de mercure, on peut considérer les nombres de mètres comme les logarithmes des nombres de millimètres. Une table étant construite d'après ce système, on prendrait, pour mesurer la hauteur d'un lieu, les nombres de millimètres que le baromètre marquerait au point le plus haut et au point le plus bas, puis, cherchant dans la table les nombres de mètres correspondants, la différence entre ces deux derniers nombres donnerait la distance verticale entre les deux stations, ou la hauteur cherchée. On se dispense de construire une pareille table et l'on se sert des logarithmes ordinaires, en trouvant un facteur constant d'une valeur telle que son produit par les logarithmes des tables existantes donne des mesures conformes à l'observation. Cependant, les résultats ainsi obtenus ne sont pas rigoureux, car il n'existe pas un rapport exact et constant entre les densités et les élévations atmosphériques. Il faudrait pour cela que la température de l'air fût uniforme dans ses différentes couches, ce qui n'a pas lieu, puisque la température diminue, en général, avec les hauteurs; en sorte que les densités qui répondent à des hauteurs verticales en progression arithmétique ne sont point exactement en progression géométrique. D'autre part, l'inégalité de température influe aussi sur la longueur de la colonne barométrique. Deluc, Laplace, Biot, Arago et autres se sont occupés de corriger ces anomalies, et on est arrivé à des résultats tels que, sur une hauteur de 2,613 mètres, la mesure barométrique et la mesure géodésique n'offraient pas la différence d'un décimètre.

HYPSOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'hypsométrie.

HYPSOPTÈNE, adj. (du gr. ὕψος, hauteur; πτηνός, qui vole). Ornithol. Se dit des oiseaux qui recherchent les lieux élevés.

HYRCANIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Asie, au sud-est de la mer Caspienne. Elle était bornée par la Médie au midi, et par la Parthie à l'est. C'est aujourd'hui le Mazenderan, qui fait partie de la Perse. Ce pays est coupé de plaines et de montagnes. Le sol des plaines et des vallées est fertile, mais il s'y trouve beaucoup de marais malsains. La population a été de tout temps nomade ou à demi nomade. Sa richesse consiste en troupeaux de bœufs, de chèvres, de chevaux, de chameaux et de moutons. Très-anciennement le transport des marchandises de l'Inde vers le nord de l'Asie et de l'Europe avait lieu sur une route qui passait par l'Hyrcanie.

***HYRCANIEN, IENNE**, adj. et s. Habitant de l'Hyrcanie; qui appartient à l'Hyrcanie. | *Mer hyrcanienne*, Ancien nom de la mer Caspienne.

HYSOPE, s. f. (de l'hébreu *ezob*, plante de bonne odeur). Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des labiées. Les hysopes sont des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à feuilles simples, opposées, et à fleurs verticillées, disposées ordinairement en épi terminal; on n'en connaît que cinq espèces. Il est très-douteux que la plante désignée dans la Bible sous le nom d'*ezob* soit notre *hysope*. Cette espèce paraît avoir été une très-petite plante, puisqu'il est dit dans le livre des Rois, que Salomon a connu toutes les plantes, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope, qui sort de la muraille. Quelques naturalistes ont pensé que l'*ezob* était une mousse, ce qui semble se concilier assez bien avec l'usage que les Hébreux faisaient de leur hysope. Ils employaient cette plante comme aspersoir, dans les purifications. L'hysope a une odeur pénétrante assez agréable; sa saveur est aromatique et un peu âcre. On emploie en médecine ses sommités fleuries, comme excitantes et toniques, dans les affections catarrhales chroniques et dans les débilités de l'estomac. On prépare aussi un sirop et une eau distillée d'hysope, dont on fait usage dans les mêmes cas. L'*hysope officinale* est un joli arbuste, qui fleurit pendant l'été; ses fleurs sont bleues, quelquefois roses ou blanches. | Fig. *Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope* ou *depuis l'hysope jusqu'au cèdre*, Depuis ce qu'il y a de plus grand jusqu'à ce qu'il y a de plus petit. Les comédiens et les auteurs, *depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, sont diablement animés contre lui. (Molière.) | *Il sait tout depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, C'est un homme fort instruit dans les sciences naturelles, connaissant les petites choses comme les grandes. | On écrit aussi *Hyssope*.

HYSOPINE, s. f. Chim. Base salifiable. Sorte d'alcali qui existe dans l'hysope.

HYSTASPE. Prince achéménide, père de Darius Ier, roi de Perse.

HYSTASPIDE, s. m. Descendant d'Hystaspe. Les *Hystaspides* ont été rois de Perse depuis Darius Ier jusqu'au Darius détrôné par Alexandre, et ont régné de 521 à 331.

HYSTÉRALGIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur qui se fait sentir à la matrice.

HYSTÉRANDRIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; ἀνήρ, homme). Bot. Classe de plantes qui ont plus de dix étamines insérées sur un ovaire infère.

HYSTÉRANTHE, adj. (du gr. ὕστερος, dernier; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles, comme dans le tussilage.

HYSTÉRICISME, s. m. Méd. Grande susceptibilité aux attaques d'hystérie.

HYSTÉRIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice). Méd. Affection nerveuse convulsive exclusive au sexe féminin. On connaît aussi cette maladie sous les noms de *passion hystérique*, *suffocation de matrice* et *attaques de nerfs*. Elle se manifeste principalement par la sensation d'une boule qui semble partir de l'utérus, refouler vers l'estomac une chaleur plus ou moins vive ou un froid glacial, et se porter ensuite à la poitrine et au cou, où elle produit une espèce d'étouffement et de strangulation. Les attaques se composent de paroxysmes convulsifs, dont le nombre varie depuis un petit nombre jusqu'à quarante, cinquante et plus. Elles durent parfois un ou plusieurs jours, mais elles présentent des intervalles de repos pendant lesquels les malades reviennent à elles-mêmes, parlent, boivent, et même prennent des aliments. Lorsqu'il y a perte de connaissance, les convulsions sont ordinairement suivies d'une sorte de raideur cataleptique, avec respiration insensible et sortie de la bouche d'une certaine quantité de mousse légère. Généralement, les personnes sujettes à cette maladie sont nerveuses, mobiles, très-susceptibles, d'une imagination vive, faciles à s'inquiéter pour les plus légers motifs, impatientes, irascibles, opiniâtres. La plupart sont habituellement mélancoliques, d'humeur sombre; mais aussi quelques-unes sont d'une gaieté extrême, et rient sans cesse pour des causes légères, et même sans motif. Il en est dont l'embonpoint et la fraîcheur sont remarquables, et chez lesquelles on a peine à comprendre une telle affection. Lorsque les attaques sont fréquentes, chez les jeunes femmes surtout, elles éprouvent des maux de tête continuels et violents, des insomnies opiniâtres; elles sont abattues, tristes et souvent agitées comme s'il y avait commencement d'ivresse; elles éprouvent des bourdonnements d'oreilles, des vertiges, des inquiétudes; sont sujettes à des alternatives de pâleur et de rougeur, de froid glacial et de rougeur brûlante; de sueur et de sécheresse de la peau. A la longue, l'intelligence et la mémoire s'affaiblissent, et quelquefois même on voit se produire une surdité plus ou moins complète ou une diminution de la faculté visuelle. Les circonstances qui prédisposent le plus à l'hystérie sont: une influence héréditaire, une constitution nerveuse, l'âge de douze à trente ans, et surtout la débilitation. Les causes excitantes sont plus particulièrement des affections morales vives, telles que des contrariétés, des chagrins cuisants, des frayeurs, etc. C'est à tort qu'on a considéré la continence comme une de ses causes les plus ordinaires. L'hystérie n'est point mortelle par elle-même, quoiqu'il ne soit pas douteux qu'elle dispose l'organisme aux maladies les plus graves, et que de la sorte elle abrége la vie. On a pourtant cité quelques cas de mort survenus dans une attaque hystérique. Cette affection a été longtemps considérée comme ayant son siége dans la matrice; puis on l'a placé dans certains viscères du ventre, de la poitrine ou de la tête, puis dans le cerveau. En définitive elle paraît avoir son siége dans l'appareil cérébro-spinal. Pour le traitement de cette maladie, les uns emploient les calmants et les antispasmodiques, tels que le castor, l'éther, le succin, le camphre, l'assa-fœtida, le musc, la valériane, la menthe, les eaux spiritueuses, etc. Les autres font usage de bains simples, tièdes et froids, souvent répétés et prolongés pendant plusieurs heures, des boissons mucilagineuses, des pédiluves, des lavements froids, de l'eau pure pour boisson, etc.; d'autres pensent que les distractions, les exercices gymnastiques, les voyages et les moyens moraux sont souvent plus utiles que les ressources de la pharmacie.

HYSTÉRIQUE, adj. Méd. Qui appartient à l'hystérie; qui est causé par l'hystérie. Affection *hystérique*. Vapeurs *hystériques*. Convulsions *hystériques*. Délire *hystérique*. | *Clou hystérique*, Douleur très-vive qui se fait sentir à la tête dans l'hystérie, comme un clou qu'on enfonce. | Se dit d'une personne attaquée d'hystérie. Cette femme est *hystérique*. | Substantiv. Les *hystériques*.

HYSTÉRITE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice). Méd. Inflammation de la matrice.

HYSTÉROCÈLE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie de la matrice, causée par son passage à travers le péritoine.

HYSTÉROCYSTIQUE, adj. (du gr. ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie). Anat. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROGRAPHIE, s. f. (du gr. γράφειν, décrire). Description de la matrice.

HYSTÉROLITHE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; λίθος, pierre). Minéral. Pierre ou pétrification qui a la forme des parties sexuelles de la femme. | Méd. Concrétion calcaire dans les parois de la matrice.

HYSTÉROLOGIE, s. f. (du gr. ὕστερος, postérieur; λόγος, discours). Rhét. Figure de pensée, tour de phrase qui consiste à dire d'abord ce qui logiquement, et suivant l'ordre naturel des idées, ne devrait être dit qu'en dernier lieu, ou bien à mettre à la fin de la phrase ce qui devrait être au commencement, si l'on parlait comme à l'ordinaire. C'est par hystérologie que Virgile s'écrie: *Moriamur, et in media arma ruamus* (Mourons et courons au combat). L'*hystérologie* est d'un emploi rare et suppose toujours un certain désordre d'esprit et de passion chez celui qui parle.

HYSTÉROLOXIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; λοξός, oblique). Chirurg. Obliquité de la matrice, déviation à laquelle cet organe est assez sujet pendant la grossesse, et qui consiste dans une inclinaison de son axe, en avant ou en arrière, à droite ou à gauche. Elle peut rendre l'enfantement difficile.

HYSTÉROMANE, adj. et s. f. Qui est affectée d'hystéromanie.

HYSTÉROMANIE, s. f. (du gr. μανία, folie). Méd. Fureur utérine ou nymphomanie.

HYSTÉROMÈTRE, s. m. Chirurg. Sonde utérine, instrument destiné à sonder l'utérus et à le ramener à sa direction normale, lorsqu'il est divisé.

HYPTÉROPTOSE, s. f. (du gr. πτῶσις, chute). Chirurg. Chute de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; ῥέω, je coule). Méd. Nom donné à l'écoulement qui provient de la matrice.

HYSTÉROSCOPE, s. m. (du gr. ὑστέρα, matrice; σκοπέω, j'examine). Chirurg. Instrument à l'aide duquel la vue peut s'étendre jusqu'au col de la matrice. Synonyme de *Speculum utérin*.

HYSTÉROTOMATOME, s. m. (du gr. ὑστέρα, matrice; στόμα, orifice; τομή, section). Instrument pour pratiquer des incisions dans la matrice.

HYSTÉROTOMIE, s. f. Anat. Dissection de la matrice. | Chirurg. Action d'inciser, d'ouvrir la matrice. | Se dit dans le sens d'opération césarienne.

HYSTÉROTOMOTOCIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; τομή, section; τόκος, accouchement). | Chirurg. Art d'opérer l'accouchement en incisant la matrice. | L'opération elle-même.

HYSTRICIENS, s. m. pl. (du gr. ὗς, porc; τρίξ, poil). Zool. Famille de mammifères rongeurs, dont le type est le genre porc-épic.

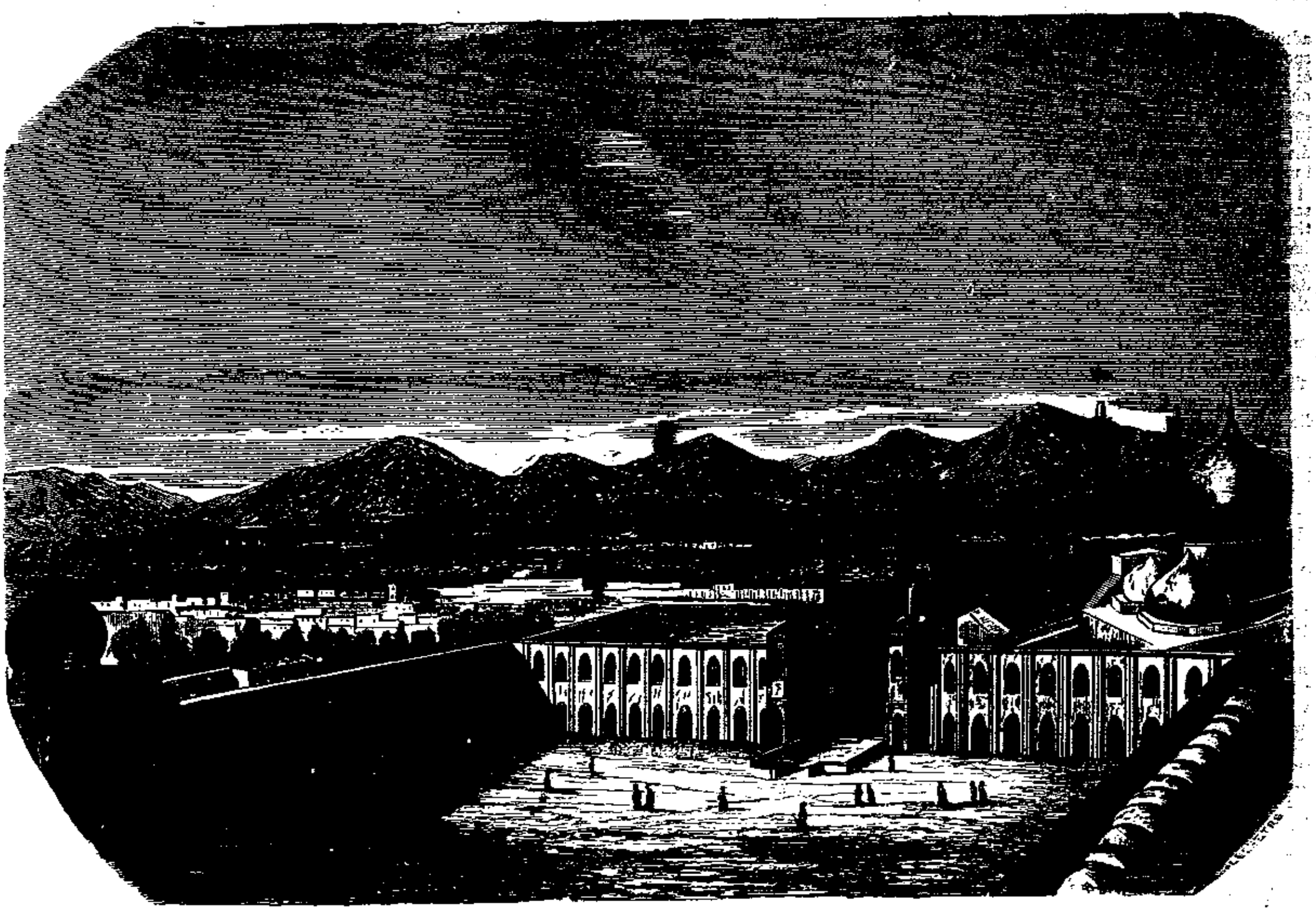

ISPAHAN

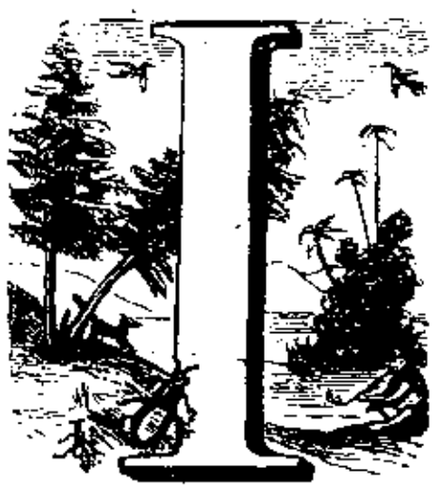

I, s. m. Neuvième caractère et troisième voyelle de l'alphabet. Un *i*. Deux *i*. Un *i* tréma. | L'I correspond au *yod* des Sémites. Le *yod* hébraïque, qui ressemble à une apostrophe inclinée à gauche, ne s'éloigne guère moins que l'*iota* grec, qui n'est, comme notre I, qu'un trait perpendiculaire, de l'hiéroglyphe auquel ils ont succédé. Le *yod* sémitique est essentiellement consonne, selon les orientalistes. Dans bien des cas, cependant, il paraît équivaloir à un *i* long. En grec, l'*iota* n'était jamais qu'une simple voyelle. En latin, l'*i* était considéré tantôt comme une consonne, tantôt comme une voyelle. L'*i* avait aussi autrefois chez nous deux valeurs. Ramus est le premier écrivain qui ait uniformément donné la forme du *j* à l'ancien *i* consonne. C'est le son de l'*i* consonne qui se trouve lié à celui de certaines voyelles dans plusieurs alphabets, tels que le russe. L'*iota* grec n'était jamais placé à la fin d'un mot avec sa valeur naturelle : tantôt il y formait une diphthongue avec la voyelle qui le précédait; tantôt, sous le nom d'*iota souscrit*, il se plaçait au-dessous de celle-ci comme simple signe étymologique. L'*i* final était, au contraire, commun en latin, et il l'est devenu bien davantage encore en italien, où il forme la désinence de tous les pluriels masculins et celle, en outre, d'un certain nombre de singuliers. I sert, dans notre orthographe, à former plusieurs fausses diphthongues, comme dans *j'ai, laid, peine, gain, sein*. La première de ces fausses diphthongues a la valeur d'un *e* fermé, les deux suivantes ont celle d'un *e* ouvert, les deux dernières équivalent à la voyelle nasale *in*. Dans *moi, loi*, l'*i* fait partie d'une diphthongue véritable, mais dans laquelle il représente un tout autre son que le sien, puisque ces mots se prononcent comme s'ils étaient écrits *mouâ, louâ*. Il s'unit également avec *a, e, u*, et *ou* pour former des diphthongues, comme dans : *mail, bataille, pied, premier, nuit, buis, oui*, etc. Cette lettre, après une autre voyelle, reprend, au moyen du tréma, sa valeur naturelle. Le nom que porte l'*i* dans l'alphabet anglais se prononce comme notre mot *ail*. Si cette lettre perd souvent, chez nos voisins d'outre Manche, le son qui lui est attribué chez tous les autres peuples de l'Europe, ce son se trouve, par compensation, représenté souvent dans l'orthographe anglaise par d'autres caractères. L'usage de surmonter d'un point la lettre *i* date du XIVe siècle. Ce point sert à empêcher que l'*i* ne soit pris pour un jambage d'une lettre voisine. | *Droit comme un i*. Très-droit. Malgré son grand âge, cet homme est encore *droit comme un i*. | Fig. *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i*, Il exige une exactitude scrupuleuse, et aussi il importe de prendre avec lui des précautions minutieuses. | *Mettre les points sur les i*, Expliquer les choses dans les détails les plus minutieux; s'expliquer de façon qu'il n'y ait pas d'erreur possible. | Comme abréviation, dans les inscriptions latines, l'*I* est mis pour *idæa, invictus*, etc. Sur les médailles romaines, il représente l'as, comme valeur et comme poids; sur les anciennes monnaies françaises, il désigne celles frappées à Limoges. Signe numéral, l'*iota* grec valait, comme le *yod* sémitique, dix. L'*I* latin vaut un, et par conséquent présente autant d'unités qu'il est répété de fois jusqu'à quatre. Cependant, placé devant V et X, répondant comme chiffres à cinq et à dix, il se retranche de ces nombres. Il s'y ajoute, au contraire, quand il suit les mêmes lettres. Ainsi, IV et IX ne valent que quatre et neuf, tandis que VI et XI valent six et onze. | Mythol. Premier membre de la trinité qui figure en tête des théogonies des sectateurs de Lao-tseu. « Celui que l'on regarde et que l'on ne voit pas, dit le Tao-te-King, se nomme I. Celui que l'on écoute et que l'on n'entend pas se nomme HI. Celui que l'on cherche à toucher et qu'on ne peut saisir se nomme OEI. C'est pourquoi c'est un chaos (*koen*), une confusion, qui ne fait qu'un. C'est ce que l'on appelle la chaîne du Tao. »

IACCHUS, s. m. Zool. Genre de l'ordre des mammifères, établi pour remplacer le ouistiti et les espèces de singes qui s'en rapprochent.

IAHAMIEN, IENNE, adj. et s. Sectaire mahométan qui attribue tous les événements, heureux ou malheureux, à la volonté de Dieu.

IAKOUTES. Peuple de Sibérie, de race turque, établi dans la province d'Iakoutzk, sur les deux rives de la Léna. Les *Iakoutes* sont forts, courageux, la plupart idolâtres, polygames, et très-hospitaliers. Leur principale nourriture consiste en fruits et en poissons.

IAKOUTZK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (Sibérie), chef-lieu de la province d'Iakoutzk, sur la Léna; environ 4,000 habit. Principal entrepôt du commerce avec Okhotzk et le Kamtchatka (pelleteries, rhubarbe, denrées chinoises). | La province d'Iakoutzk est bornée au N. par la mer Glaciale, à l'E. par la province d'Okhotsk, à l'O. par celles d'Iénisseisk et d'Irkoutzk, au S. par la Mongolie; 2,600 kilom. sur 1,700; 200,000 habit. Le climat y est extraordinairement froid et le sol très-peu fertile. La plupart des habitants de cette âpre contrée sont nomades, adonnés à la chasse et à la pêche. Ils pratiquent la polygamie.

IAMBE, s. m. (du gr. ἴαμβος, iambe). L'un des pieds qui entraient dans la composition des vers grecs et latins. Il était formé de deux syllabes, une brève d'abord, puis une longue. La réunion de six pieds semblables constituait le vers *iambique*. Inventé par Archiloque, et d'abord employé dans le genre satirique seulement, il fut ensuite détourné de sa destination première, et consacré exclusivement à la poésie dramatique. Bientôt même ce vers

admit dans plusieurs de ses pieds le dactyle, le spondée, le tribraque, à la place de l'ïambe; celui-ci ne se trouva plus de rigueur qu'au dernier pied, où la règle qui déclare brève ou longue, à la volonté du poète, la dernière syllabe de tout vers, lui donnait encore de grandes facilités. La comédie allongea et défigura le vers ïambique en ajoutant deux nouveaux pieds aux six qu'il avait déjà. | Plur. Dans la littérature française, Pièces de vers satiriques, d'un caractère acerbe, où alternent continuellement le vers de douze syllabes et celui de huit, les grands rimant avec les grands, les petits avec les petits. C'est André Chénier qui le premier a donné le nom d'*ïambes* à ce genre de poésie, imité des *Épodes* d'Horace. Aug. Barbier a suivi cet exemple.

ÏAMBIQUE, adj. et s. Composé d'ïambes. Vers *ïambique*. Les *ïambiques*.

ÏAMBOGRAPHE, s. m. Littérat. anc. Auteur d'ïambes.

IAPYGES, s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de l'Italie méridionale, descendant d'Iapyx, fils de Dédale.

IAPYGIE. Géogr. Partie de l'Italie ancienne qui reçut une colonie de Crétois, dont le chef Iapyx lui donna son nom. Elle formait l'extrémité orientale de la Péninsule italique, entre la mer Ionienne et le golfe de Tarente. Ses principales villes étaient Hydronte, Callipolis, Leuca, Uxente et Tarente.

IAPYX. Mythol. Fils de Dédale et d'une Corinthienne, chef d'une colonie crétoise, qui établit les Iapyges en Italie. | S. m. Vent d'ouest, favorable aux navires qui vont d'Italie en Grèce. C'est le *Caurus* des Grecs et le *maestro ponente* des Italiens modernes.

IARBAS. Roi de Gétulie, qui vendit à Didon le terrain où elle fonda Carthage. Selon les historiens, Didon se donna la mort pour se soustraire à l'union que ce prince lui offrait. Dans l'*Énéide*, Iarbas est fils de Jupiter Ammon et de la nymphe Garamantide, et Didon ne se donne la mort que parce qu'elle se voit abandonnée par Énée, qu'elle préférait à Iarbas.

IAROSLAW. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu d'un gouvernement du même nom, situé sur le Volga; 36,000 habit. Industrie active : toiles, linge de table, soieries, chapeaux de feutre, orfévrerie, etc. | Le gouvernement d'Iaroslaw, borné au N. par celui de Vologda, à l'E. par celui de Kostroma, au S. par celui de Wladimir, à l'O. par ceux de Tver et de Novogorod, a 270 kilom. sur 240, et 950,000 habit. Ce pays est peu fertile, mais assez industrieux. Il possède de grandes fabriques de draps, d'étoffes de laine, et des établissements de métallurgie.

IASSY. Capitale de la Moldavie. 40,000 habit. Résidence de l'hospodar avant la formation de la Roumanie en un seul État par la réunion de la Moldavie à la Valachie.

ÏATRALEPTIQUE, s. f. (du gr. ἰατρική, médecine; ἀλείφειν, frotter). Méthode thérapeutique qui consiste à administrer les médicaments ou à traiter les maladies par la voie de l'absorption cutanée. Ainsi les frictions, les onctions et toute espèce d'application tonique rentrent dans cette médication.

ÏATRIQUE, adj. (du gr. ἰατρικός, médical). Qui concerne l'art du médecin. | Substantiv. *L'ïatrique*, La médecine.

ÏATROCHIMIE, s. f. (du gr. ἰατρός, médecin). Fausse application de la chimie aux phénomènes de l'économie animale, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie; phénomènes dans lesquels les *chimiâtres* ne voulaient voir que fermentations, distillations, effervescences, comme s'il se fût agi d'un alambic ou d'une cornue. On l'appelle aussi *chimiâtrie* et *chimisme*. Le fougueux Paracelse, le mystique Van Helmont, et François Le Boë, dit Sylvius, se montrèrent les défenseurs ardents de cette science. Les idées de Sylvius sur l'*âcreté*, cause prochaine de toutes les maladies, ont servi de base à l'*humorisme*, qui a régné jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Toutefois, la *chimiâtrie* tomba comme secte dans le plus profond oubli à l'époque où parut Boërhaave.

ÏATROCHIMIQUE, adj. Qui appartient à l'ïatrochimie. Doctrine *ïatrochimique*.

ÏATROCHIMISTE, s. Celui, celle qui professe, qui pratique l'ïatrochimie.

ÏATROLOGIE, s. f. (du gr. ἰατρεύω, je guéris; λόγος, discours). Traité sur la guérison des maladies.

ÏATROMATHÉMATICIEN, ENNE, adj. et s. (du gr. ἰατρεύω, je guéris; μάθη, science). Nom que l'on a donné à une secte médicale qui prétendait expliquer tous les phénomènes de l'économie animale, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et qui formulait les lois d'après lesquelles ces phénomènes se produisent sous forme de calculs mathématiques. Cette secte, qui prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle, eut pour fondateur Borelli. Bellini, son disciple, développa la partie systématique de cette doctrine. Le cours du sang, le mécanisme des sécrétions, furent ramenés aux lois de la statique et de l'hydraulique. Sauvages en France, Hoffmann en Allemagne, Boërhaave en Hollande, adoptèrent quelques parties de cette théorie. Cheyne, Picarn, Keille, Bernouilli en Italie, appliquèrent à la physiologie le calcul des logarithmes, le calcul différentiel et intégral; mais les praticiens, goûtant peu les subtilités des mécaniciens, finirent par ne plus donner leur attention à des recherches qui, contenues dans de justes limites, eussent pu avoir une heureuse influence sur les progrès de la science.

ÏATROMATHÉMATIQUE, s. f. Doctrine qui explique tous les phénomènes de l'économie animale par les principes de l'hydraulique et de la mécanique.

ÏATROPHYSICIEN, ENNE, adj. et s. Qui professe les doctrines de la secte ïatrophysique.

ÏATROPHYSIQUE, s. f. (du gr. ἰατρεύω, je guéris; φυσική, physique). Application de la physique à la médecine; physique médicale. | Adj. Qui appartient à la physique envisagée dans ses rapports avec la médecine. Secte *ïatrophysique*.

IAZYGES. Ancien peuple barbare de race sarmate, qui habitait les bords du Tanaïs et du Borystène, et dont une partie s'établit entre la Pannonie et la Dacie trajane. La force principale des Iazyges consistait en cavalerie. | *Pays des Iazyges*, District particulier du royaume de Hongrie, entre les comitats de Pesth, à l'O., et de Hevesch, à l'E. Il a pour chef-lieu Iasz-Bérény et compte 60,000 habit., descendants des anciens Iazyges.

IBARRA (JOACHIM). Né à Saragosse en 1725, mort à Madrid en 1785, il éleva l'art de l'imprimerie à un haut degré de perfection. De ses presses sortirent des éditions de luxe de la *Bible*, du *Missel Mozarabique*, de l'*Histoire d'Espagne*, par Mariana; de la traduction de *Salluste*, par l'infant don Gabriel; de *Don Quichotte*, etc.

IBÈRE, adj. et s. Se dit pour Ibérien. On appelait *Ibères* les anciens habitants de l'Hispanie; leur nom se retrouve dans celui de *Celtibères*. On suppose que les Ibères d'Hispanie sont les restes d'un grand peuple primitivement répandu dans une partie considérable de la Gaule, au midi de la Loire, d'où il aurait été chassé par les Celtes ou Galls. Il est probable que c'est une de leurs colonies qui a donné son nom à l'Ibérie asiatique.

IBÉRIDE, s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, et à fleurs blanches

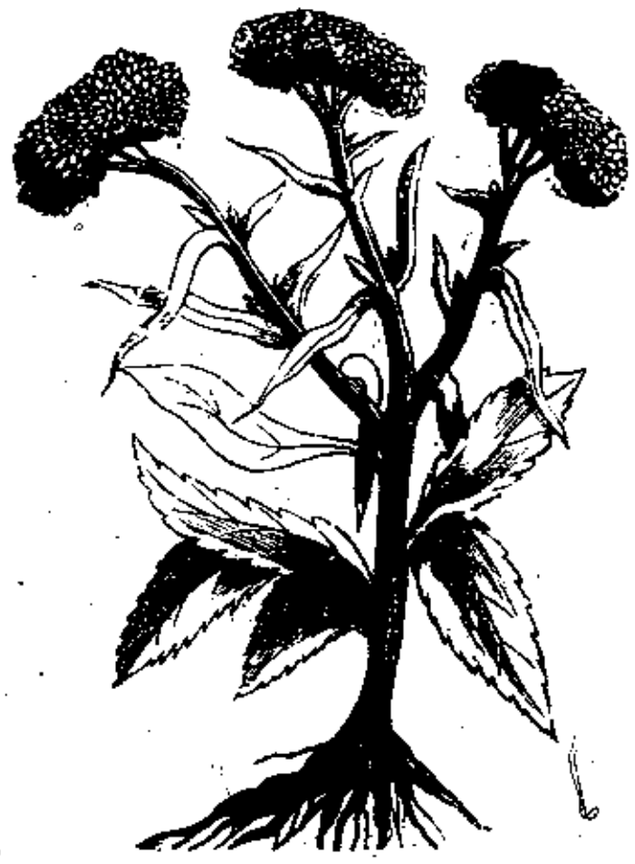

Ibéride

ou purpurines, disposées en grappes. La plupart des espèces sont cultivées dans nos jardins à cause de l'effet charmant de leurs fleurs. L'*ibéride ombellifère* est le *thlaspi* des jardiniers.

IBÉRIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Asie, traversée, dans toute sa longueur, par le fleuve Cyrus. Elle avait pour bornes : au couchant, la Colchide; au S., la Grande-Arménie; au levant, l'Albanie; au N., le mont Caucase et la Sarmatie européenne. L'Ibérie forme aujourd'hui l'Iméréthie, la Géorgie et une partie du Schirwan : elle était subdivisée en Moschica, Sacasène, Cambyzène, Ossarène, Motène, pays des Tusci et pays des Sapires. | Le nom d'Ibérie a été également donné par les anciens à l'Espagne : il dérive ici de la rivière *Iberus*, l'Ebre. Arias, Montanus, Josèphe, Varron, Pline, pensent que ce nom a été donné à la péninsule hispanique par une colonie d'Ibériens asiatiques qui l'auraient occupée avant la fondation de Rome, mais le contraire est beaucoup plus probable. De savants étymologistes ont fait venir le mot *Ibérie* du phénicien. *Éber* signifie, dans cette langue, *passage*, et tout ce qui est *ultérieur*, *au delà*. L'Espagne n'aurait porté ce nom que parce qu'elle était du côté de l'Occident, au bout du monde connu.

IBÉRIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de l'Ibérie; qui appartient à l'Ibérie ou à ses habitants. Peuples *ibériens*. Les *Ibériens*. Mœurs *ibériennes*. | *Monts Ibériens*, Monts situés au centre et à l'est de l'Espagne. Ils commencent vers les sources de l'Ebre et s'étendent du N. au S., partageant le pays en deux versants, celui de la Méditerranée et celui de l'Atlantique. On les appelle aussi *Monts ibériques*.

IBÉRIQUE, adj. Qui appartient à l'Ibérie ou à l'Espagne. Péninsule *ibérique*.

IBERLINE, s. f. Comm. Sorte d'étoffe qu'on appelle aussi *Imberline*.

IBIARE, s. m. Erpét. Serpent d'Amérique, court et très-dangereux.

IBIDEM. Mot latin, en usage dans les citations, pour indiquer que le mot, le passage que l'on cite, se trouve à l'endroit déjà mentionné dans la citation précédente. | En abréviation, *ib.* ou *ibid.*

IBIOCÉPHALE, adj. (du gr. ἶβις, ibis; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a une tête d'ibis.

IBIS, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des longirostres, voisin des

Ibis.

tantales et des courlis, renferme des oiseaux migrateurs dont les espèces se trouvent répandues dans les deux mondes. Les *ibis* volent en étendant horizontalement le cou et les pattes, et en poussant des cris rauques. L'*ibis sacré*, espèce type, est commun en Égypte. On l'a quelquefois confondu avec la cigogne, mais il est plus petit qu'elle, et il a le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre presque par tout le corps; les grandes plumes du bout des ailes sont noires; tout le reste de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée; son bec est gros à son origine, de couleur aurore, et un peu recourbé à son extrémité. Il se nourrit de lézards, de serpents, de grenouilles et d'autres petits animaux. Il y a un ibis noir qui, vu de près, paraît d'un bleu verdâtre, mêlé d'un peu de pourpre, ce qui fait que son plumage chatoie à l'œil. | Cet oiseau était regardé comme sacré par les Égyptiens. On élevait l'ibis dans l'enceinte des temples, et un arrêt de mort était porté contre quiconque aurait osé lui nuire. Son cadavre était embaumé et entouré de bandelettes. Les Égyptiens croyaient que cet oiseau serait mort plutôt que de quitter son pays natal, qu'il défendait de l'approche des serpents par une vertu inhérente à ses plumes. Aussi l'ont-ils représenté sur une foule de monu-

ments. Enfin, l'ibis avait été consacré à Isis-Bubastis, parce que cette déesse, ainsi que Diane ou la lune, a son domicile au Cancer et que les astrologues l'avaient affecté à ce signe. Peut-être aussi serait-ce à cause des vertus morales qu'on attribue à cet oiseau aussi bien qu'à la cigogne, telles que la tempérance, la vigilance, la fidélité conjugale, la piété filiale et paternelle. | Fig. Il n'y a que la philosophie qui puisse triompher du fanatisme; c'est l'*ibis* qui vient casser les œufs du crocodile. (Voltaire.)

IBLE (du lat. *ibilis*, qui équivaut à *abilis*). Désinence d'une classe d'adjectifs français, qui exprime qu'une chose peut subir telle action, être mise dans tel état et marque la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir ce qui est signifié par le radical. *Sensum*, senti; *sensible*, qui peut être senti.

IBN. Même mot que *ebn*, *aben* et *ben*. Fils. La prononciation diffère, parce que dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes et suivant les pays.

IBN-BATOUTA (ABOU-ABDALLAH-MOHAMMED). Savant voyageur arabe, né à Tanger en 1302, mort à Fez en 1377. Il visita l'Égypte, le Zanguebar, l'Arabie, la Perse, la Boukharie, l'Inde, Ceylan, Sumatra et la Chine, de 1325 à 1350. De retour à Tanger, il en repartit bientôt pour parcourir l'Espagne, puis les bords du Niger et l'intérieur de l'Afrique jusqu'à Tombouctou. Le récit de ses voyages, écrit pour le sultan de Maroc, est très-intéressant.

IBRAHIM-PACHA. Fils du vice-roi d'Égypte Méhémet-Ali, né à la Cavale (Roumélie) en 1792, mort en 1848. Vainqueur des Wahabites révoltés, en 1819; des Turcs, en 1832, à Konieh et à Beilan, en 1839, à Nézib, Ibrahim fut arrêté dans sa marche victorieuse par la France, qui le somma de suspendre toutes hostilités, les grandes puissances voulant arranger le différend. Les négociations diplomatiques n'ayant point abouti, une flotte austro-anglaise parut dans l'été de 1840 sur les côtes de Syrie; elle bombarda et prit les villes de Beirouth, Jaffa et Saint-Jean-d'Acre, souleva les populations du Liban, et força Ibrahim à la retraite. On sait que la France eut un instant la velléité de prendre en main la défense de Méhémet-Ali; mais, au moment décisif, au moment où la flotte française de la Méditerranée pouvait anéantir les flottes anglaise et autrichienne, le cœur manqua à nos gouvernants, et notre amiral reçut l'ordre de ramener nos vaisseaux à Toulon. Ce triste épisode eut lieu sous le règne de Louis-Philippe. Ibrahim-Pacha quitta dès lors la vie politique. Il fit, en 1846, un voyage en France, et mourut en 1848, quelques mois avant Méhémet-Ali.

IBYCUS. Poète lyrique grec, né à Rhegium, dans l'Italie inférieure, florissait vers 540 av. J. C. Les anciens mentionnent d'Ibycus sept livres de poésies en dialecte dorique-éolien, qui traitaient des sujets héroï-érotiques. Suivant une tradition antique, il fut attaqué et assassiné dans un de ses voyages par des brigands. La prédiction qu'il avait faite que des grues, qui traversaient l'air au moment de cet attentat, ne tarderaient pas à le venger, reçut son accomplissement à Corinthe. En effet, au moment où une bande de grues passait au-dessus de cette ville, l'un des meurtriers dit à son complice : « Voici les vengeurs d'Ibycus. » Le mot fut entendu et rapporté, et les brigands furent punis. Schiller a traité ce sujet dans sa *Ballade des grues d'Ibycus*.

ICAQUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des drupacées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes et en panicules, originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce principale est le *chrysobalane icaquier*, petit arbre commun aux Antilles et à Cayenne. Son fruit, appelé vulgairement *prune icaque*, *prune des anses* et *prune d'Amérique*, ressemble à notre prune de Damas. La chair de ce fruit est molle, blanche et d'une saveur douce très-agréable. L'écorce, la racine et les fruits, s'emploient comme astringents.

ICARE. Fils de Dédale, périt dans la mer en s'échappant de Crète avec son père, soit que la chaleur du soleil eût fait fondre la cire de ses ailes factices, soit que, pilote inhabile, il n'eût pas su gouverner le vaisseau où son père avait attaché des voiles. Son cadavre, jeté sur l'île Doliché, y fut enseveli par Hercule. | Fig. Personnage hardi, téméraire, à qui de trop hautes prétentions sont funestes. C'est un nouvel *Icare*. | Se dit des aéronautes. Nadar, nouvel *Icare*, traverse l'Europe dans son aérostat *le Géant*.

Ces *Icares* nouveaux étonnent la raison;
Sur le fragile appui d'une barque légère,
Ils semblent s'élever au séjour du tonnerre.
(VERNINAC SAINT-MAUR.)

ICARIE, s. f. Lieu imaginaire où Cabet plaçait la société qu'il avait rêvée pour l'humanité dans ses ouvrages. Depuis, l'intrépide communiste a tenté de réaliser son rêve en fondant la colonie d'Icarie, en Amérique. Comme Th. Morus, Cabet a adopté la forme du roman; elle lui a semblé plus propre que toute autre à populariser ses idées. Il s'agit dans son livre, comme dans celui du chancelier d'Angleterre, d'un voyage à travers un pays imaginaire où la communauté brille dans tout son éclat. « Nous racontons, dit Cabet dans sa préface, nous décrivons, nous montrons une grande nation organisée en communauté; nous la faisons voir en action dans toutes ses situations diverses; nous conduisons nos lecteurs dans ses villes, ses campagnes, ses villages, ses fermes; sur ses routes, ses chemins de fer, ses canaux, ses rivières; dans ses ateliers, ses écoles, ses hospices, ses musées, ses monuments publics, ses théâtres, ses jeux, ses fêtes, ses plaisirs, ses assemblées politiques; nous exposons l'organisation de la nourriture, du vêtement, du logement, de l'ameublement, du mariage, de la famille, de l'éducation, de la médecine, du travail, de l'industrie, de l'agriculture, des beaux-arts, des colonies; nous racontons l'abondance et la richesse, l'élégance et la magnificence, l'ordre et l'union, la concorde et la fraternité, la vertu et le bonheur, qui sont l'infaillible résultat de la communauté.... Autour de la splendide Icara, capitale du pays, se groupent cent villes provinciales, dont chacune est entourée de dix villes communales, placées au centre de territoires égaux. Des établissements agricoles ornent et fécondent les campagnes. Dans ces magnifiques demeures, les Icariens vivent en communauté de biens et de travaux, de droits et de devoirs, de bénéfices et de charges. Ils ne connaissent ni propriété, ni monnaie, ni ventes, ni achats; ils sont égaux en tout, à moins d'une impossibilité absolue. Tous travaillent également pour la république ou la communauté. C'est elle qui recueille les produits de la terre et de l'industrie, et qui les partage également entre les citoyens; c'est elle qui les nourrit, les vêtit, les loge, les instruit, et leur fournit à tous ce dont ils ont besoin, d'abord le nécessaire, ensuite l'utile, et enfin l'agréable, si cela est possible. C'est la république ou la communauté qui, chaque année, détermine tous les objets qu'il est nécessaire de produire ou de fabriquer pour la nourriture, le vêtement, le logement ou l'ameublement du peuple. C'est elle, et elle seule, qui les fait fabriquer par ses ouvriers, dans ses établissements, toutes les industries et toutes les manufactures étant nationales, tous les ouvriers étant nationaux; c'est elle qui fait construire ses ateliers, choisissant toujours les positions les plus convenables et les plans les plus parfaits, organisant des fabriques immenses, réunissant ensemble toutes celles dont la réunion peut être avantageuse, et ne reculant jamais devant aucune dépense indispensable pour obtenir un résultat utile; c'est elle qui choisit les procédés, préférant toujours les meilleurs, et s'empressant toujours de publier toutes les découvertes, toutes les inventions et tous les perfectionnements; c'est elle qui instruit ses nombreux ouvriers, qui leur fournit les matières premières et les outils, et qui leur distribue le travail, le divisant entre eux de la manière la plus productive, et les payant en nature au lieu de les payer en argent; c'est elle enfin qui reçoit tous les objets manufacturés et qui les dépose dans ses immenses magasins, pour les partager ensuite entre tous ses travailleurs ou plutôt tous ses enfants. Et cette république qui veut et dispose ainsi, c'est le comité de l'industrie, c'est la représentation nationale, c'est le peuple lui-même. Arrivons à la constitution politique qui couronne l'organisation économique et sociale de l'Icarie. Une assemblée nationale unique, composée de deux mille membres élus par le suffrage universel et divisée en quinze comités, sous-divisés eux-mêmes en un grand nombre de commissions spéciales, est investie de l'autorité législative, pour tout ce qui concerne l'intérêt général. Chaque province a son assemblée provinciale, délibérant sur ses intérêts spéciaux. Enfin, dans chaque commune, tous les citoyens se réunissent en assemblées primaires, pour discuter les questions d'intérêt local et celles qui sont envoyées par l'assemblée nationale à l'examen du peuple. Le pouvoir exécutif est confié à un *exécutoire national*, composé de quinze ministres et d'un président du conseil. Ces ministres ou exécuteurs généraux sont nommés par le peuple, sur une triple liste de candidats que lui présente l'assemblée nationale. Il y a de même des exécutoires provinciaux et communaux. Les fonctionnaires publics sont nommés, les uns par l'assemblée nationale, les autres par l'exécutoire général. Les directeurs d'ateliers, les collecteurs et les répartiteurs des produits de l'agriculture et de l'industrie, sont élus directement par le peuple, pour une année seulement, à l'expiration de laquelle ils doivent rendre compte de leur administration. Du reste, les fonctionnaires, depuis le dernier d'entre eux jusqu'au plus élevé, n'ont ni gardes, ni liste civile, ni traitement; ce sont des ouvriers qui, souvent, ne sont pas dispensés des travaux de l'atelier. » Icar, dans l'ouvrage de Cabet, soumet à la commission de constitution et au peuple le projet d'une république démocratique destinée à servir de transition à la communauté. Voici ce projet, dans ses principales dispositions : « Les fortunes actuelles seront respectées, quelque inégales qu'elles soient; mais, pour les acquisitions futures, le système de l'inégalité décroissante et de l'égalité progressive servira de transition entre l'ancien système d'inégalité illimitée et le futur système d'égalité parfaite et de communauté. Toutes les lois auront pour but de diminuer le superflu, d'améliorer le sort des pauvres et d'établir progressivement l'égalité en tout. Le budget pourra n'être pas réduit, mais l'assiette et l'emploi en seront différents. La pauvreté, les objets de première nécessité et le travail seront affranchis de tout impôt. La richesse et le superflu seront imposés *progressivement*. Le salaire de l'ouvrier sera réglé, et le prix des objets de première nécessité taxé, de manière que chacun puisse vivre convenablement avec le produit de son travail et de sa propriété. 500 millions au moins seront consacrés chaque année à fournir du travail aux ouvriers et des logements aux pauvres. Le domaine populaire sera transformé en villes, villages ou fermes, et livré aux pauvres; 100 millions seront consacrés annuellement à l'éducation et à l'instruction des générations nouvelles. La peine de mort est abolie. » (Cabet.)

ICARIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à Icare. | Qui appartient à l'Icarie ou au plan d'organisation sociale de Cabet. Les doctrines *icariennes*. | Qui est partisan des doctrines icariennes; habitant de l'Icarie. | Substantiv. Un *icarien*. | *Mer Icarienne*, Partie de la mer Égée, à l'est, vers les côtes de l'Ionie et de la Carie, où périt Icare.

ICE (du lat. *itia*, *itium*). Désinence qui termine un grand nombre de mots de notre langue. Ces mots appartiennent presque tous à la classe des substantifs abstraits, par exemple, *vice*, *justice*, etc.

ICELUI, ICELLE, pr. démonstr. Celui, celle, ou l'objet, la chose dont il vient d'être question. N'est plus guère en usage que dans le jargon de palais. De ma cause et des faits énoncés en *icelle*. (Racine.) Comment Candide fut élevé dans un beau château, et comment il fut chassé d'*icelui*. (Volt.)

Témoins trois procureurs, dont *icelui* Citron
A déchiré la robe. . . . .
(RACINE.)

ICHNEUMON, s. m. (du gr. ἰχνεύω, fureter, suivre la piste; fait de ἴχνος, piste). Zool. Espèce du genre mangouste, de la famille des mammifères digitigrades, vulgairement connu sous le nom de *Rat de Pharaon*. Il a la taille d'un chat et la forme d'une martre; son pelage est d'un brun foncé, tiqueté de blanc sale. C'est un animal craintif et défiant, qui vit au bord des rivières et qui s'apprivoise facilement. Cette espèce, qui habite la Basse-Égypte, est connue depuis l'antiquité la plus reculée et est célèbre par le culte religieux que lui rendaient les Égyptiens, lesquels lui attribuaient l'instinct de détruire les œufs de crocodile. On emploie l'*ichneumon* à détruire les rats et les souris dont les maisons sont infestées; il se nourrit également de serpents, de lézards, de poules, d'oiseaux et d'œufs. | Entom. Genre d'hymenoptères de la famille des pupivores, dont le corps est étroit et linéaire, les ailes très-veinées, le vol très-rapide, et qui a l'abdomen armé d'une longue tarière au moyen de laquelle il perce la peau des chenilles pour y déposer ses œufs. Les larves qui en proviennent vivent aux dépens de la chenille jusqu'au moment de leur transformation en nymphe. A l'état parfait, les ichneumons se trouvent sur les fleurs. Les femelles, constamment occupées à la recherche de leurs victimes, sont dans une agitation continuelle; on les voit toujours voletant, et plus souvent courant avec vivacité, agitant leurs antennes et regardant dans les moindres trous, entre les feuilles, et partout où elles espèrent faire une heureuse rencontre. Le nombre des espèces d'ichneumons est considérable; on en trouve dans tous les pays, et partout ils jouent le même rôle, venant au secours de l'agriculture en détruisant des millions de chenilles qui, sans cela, causeraient de grands dégâts à la végétation.

ICHNEUMONE, adj. f. Entom. Se dit de l'ichneumon insecte. Mouches *ichneumones*. | Substantiv.

L'*ichneumone*. Je renfermai ces coques dans une boîte, et, vers la mi-mai, il en sortit de petites *ichneumones*. (Bonnet.) Les *ichneumones* pullulent en été.

ICHNEUMONIDES, s. m. pl. Entom. Tribu d'hyménoptères, qui a pour type le genre ichneumon.

ICHNOGRAPHE, s. et adj. (pron. *iknografe*). Qui pratique l'ichnographie ; ingénieur.

ICHNOGRAPHIE, s. f. (pron. *iknografi*; du gr. ἴχνος, trace; γράφω, j'écris). Archit. Description ou plan de la fondation d'une maison ou d'un bâtiment quelconque ; plan géométrique d'un édifice ou d'une maison, tracé sur le papier, donnant la description et la forme des différents appartements, chambres, fenêtres, etc. | Fortificat. Plan ou représentation d'une forteresse dont les parties distinctes sont tracées sur le papier. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui représente l'objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon.

ICHNOGRAPHIQUE, adj. Qui est relatif à l'ichnographie. Plan *ichnographique*.

ICHOR, s. m. (pron. *ikor*; du gr. ἰχώρ, humeur). Mythol. Liquide qui coule dans les veines des dieux, suivant Homère ; il est plus pur que le sang des hommes, attendu que les immortels se nourrissent d'ambroisie et autres aliments moins grossiers que les dons de Cérès et de Bacchus. | Méd. Sérosité âcre, pus séreux, fétide et corrosif qui découle des ulcères ou de certaines plaies de mauvais caractère.

ICHOREUX, EUSE, adj. Méd. Qui contient de l'ichor ; qui est de la nature de l'ichor. Pus *ichoreux*.

ICHTHY (pron. *ikti*; abréviation du gr. ἰχθύς, poisson). Cette abréviation entre en composition dans un grand nombre de mots propres aux sciences naturelles, où il représente le mot *Poisson*.

ICHTHYAQUE, adj. Qui a rapport au poisson. La gastronomie analytique a cherché à examiner quels sont les effets du régime *ichthyaque*, et des observations ont démontré qu'il agit fortement sur le génésique, et éveille chez les deux sexes l'instinct de la reproduction. (Brillat-Savarin.) On dit aussi *Ichthyique*.

ICHTHYOCOLLE, s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson ; κόλλα, colle). Colle de poisson fabriquée généralement avec les membranes et la vessie aérienne des esturgeons. On en trouve dans le commerce plusieurs sortes. Elles sont naturellement colorées, mais on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre. L'ichthyocolle forme la base des gelées que préparent les pharmaciens et les cuisiniers ; elle sert à clarifier les vins blancs, à coller des fragments de verre, à lustrer des étoffes, etc.

ICHTHYODONTE, s. m. (du gr. ἰχθύς, poisson ; ὀδούς, dent). Dent de poisson pétrifiée.

ICHTHYOGRAPHE, s. (du gr. ἰχθύς, poisson ; γράφω, je décris). Celui, celle qui écrit sur les poissons. Un savant *ichthyographe*.

ICHTHYOGRAPHIE, s. f. Description des poissons ; traité sur les poissons.

ICHTHYOGRAPHIQUE, adj. Qui concerne l'ichthyographie. Étude *ichthyographique*.

ICHTHYOÏDE, adj. (du gr. ἰχθύς, poisson ; εἶδος, ressemblance). Qui offre de l'analogie, de la ressemblance avec les poissons.

ICHTHYOLITHE, s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson ; λίθος, pierre). Paléontol. Poisson pétrifié ; pierre portant des empreintes de poisson.

ICHTHYOLITHOLOGIE, s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson ; λίθος, pierre, et λόγος, discours). Histoire des poissons fossiles.

ICHTHYOLOGIE, s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson ; λόγος, discours). Branche de l'histoire naturelle qui a pour but l'étude et la connaissance des poissons. L'*ichthyologie*, fondée par Guill. Rondelet, a été ensuite complétée et perfectionnée par Bloch, Artédi, Lacépède, Cuvier, Agassiz, etc. Il a été fait récemment les plus heureuses applications de l'*ichthyologie* à la *pisciculture*. | Ouvrage qui traite de cette branche de la science

ICHTHYOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui est relatif à l'ichthyologie. Traité *ichthyologique*.

ICHTHYOLOGISTE, s. Celui, celle qui se livre à l'étude des poissons. Un savant *ichthyologiste*.

ICHTHYOMORPHE, adj. (du gr. ἰχθύς, poisson ; μορφή, forme). Qui a la forme d'un poisson ; qui porte des empreintes de poissons.

ICHTHYOPHAGE, adj. et s. (pron. *iktiofage*; du gr. ἰχθύς, poisson ; φάγομαι, je mange). Qui se nourrit de poisson. Un peuple, une peuplade *ichthyophage*. Chasseur, *ichthyophage*, frugivore, pasteur, laboureur, selon l'abondance ou la stérilité de la terre. (Raynal.) | Se dit particulièrement des peuplades voisines des bords de la mer ou des lacs, et qui se nourrissent de poisson, soit frais, soit desséché. Les anciens comprenaient sous le nom d'ichthyophages les peuples qui habitaient depuis les Antéens et l'Éthiopie jusqu'à l'Inde, la Gédrosie, la Caramanie, la Perse et toutes les îles de ces contrées. La nourriture des *ichthyophages* entraîne plusieurs maladies, telles que la lèpre, la gale, les dartres. Du reste, on a remarqué que les *ichthyophages* vivent très-longtemps, et c'est une conséquence de la légèreté de cette alimentation, qui durcit moins les organes qu'une nourriture animale plus substantielle. Les *ichthyophages* sont agiles et nerveux.

ICHTHYOPHAGIE, s. f. Habitude de vivre de poisson. L'*ichthyophagie* mérite l'attention du naturaliste sous plus d'un rapport, et a une grande influence sur la santé des hommes soumis à son régime. (Virey.) Le régime de l'*ichthyophagie*.

ICHTHYOPHAGIQUE, adj. Qui est relatif à l'ichthyophagie.

ICHTHYOPHILE, adj. et s. (du gr. ἰχθύς, poisson ; φίλος, ami). Qui a le goût du poisson, de la pêche. Les *ichthyophiles* ne voient jamais paraître le saumon sur la table sans exprimer leur ravissement. (Brillat-Savarin.)

ICHTHYOSAURE, s. m. (du gr. ἰχθύς, poisson ; σαῦρος, lézard). Genre de reptiles fossiles, dont les restes se trouvent particulièrement dans les couches des terrains secondaires que l'on désigne sous le nom de *calcaire jurassique*, en Angleterre, en Allemagne, en France. Rien de plus monstrueusement bizarre que la structure de cet animal. C'était un reptile de six à sept mètres de longueur, portant, à l'extrémité d'une tête de lézard, une mâchoire de dauphin avec des dents de crocodile, et une colonne vertébrale de poisson avec des nageoires de cétacé disposées pour la vie aquatique, quoiqu'on ne puisse dire si l'ichthyosaure vivait dans les eaux douces ou dans la mer.

ICHTHYOSAURIEN, IENNE, adj. et s. Qui ressemble à un ichthyosaure. | S. m. pl. Famille de reptiles de la classe des squamifères, ayant pour type le genre ichthyosaure.

ICHTHYOSE, s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson). Méd. Maladie cutanée, dans laquelle la peau se recouvre d'écailles semblables à celles de certains poissons et comme imbriquées. L'*ichthyose congéniale* est toujours incurable.

ICI, adv. de lieu (du lat. *hic*, même sens). En ce lieu, en cet endroit. Venez *ici*. Sortez d'*ici*. Il a passé par *ici*. Venez jusqu'*ici*. Vous savez quel sujet conduit *ici* leurs pas. (Racine.) Fuyez loin d'*ici*.

> C'est *ici* que j'attends la mort,
> Sans la désirer ni la craindre.
> (MAYNARD.)

| Elliptiq. et famil. en appelant quelqu'un. *Ici*, Venez ici. Valère *ici* ; laissez cette fille, et pour cause (Destouches.) | Se dit aussi et surtout en appelant un chien. *Ici*, Azor. | *D'ici*, De ce lieu-ci, de ce canton-ci, de ce pays-ci. Tous les honnêtes gens *d'ici* sont des fripons. (Regnard.) | *Ici* est souvent opposé à *là*. *Ici* et *là*. *Ici* il y a une forêt, *là* une montagne. | Il est en usage dans les énumérations et au commencement d'une période, pour marquer simplement la différence des lieux ou une circonstance, mais sans aucun rapport aux distances. *Ici* le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante, qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes ; *là*, cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Chateaubriand.) | Passage qu'on désigne dans un discours, dans une narration, dans un livre, etc. *Ici* Bossuet commence à parler des guerres d'Alexandre. Je serais bien aise de faire voir *ici* toute la chaîne des autres vérités que j'ai déduites de ces premières. (Descartes.) | Dans ce pays-ci, par opposition quelquefois à *là-bas*. Le titre de mari d'une jolie femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte *ici* sans inquiétude. (Montesquieu.) | *D'ici-là*, Depuis le moment présent jusqu'à un autre moment. Revenez demain, *d'ici-là* j'aurai arrangé votre affaire. | *Ici-bas*, loc. adv., Dans ce bas monde, sur la terre. Les choses d'*ici-bas*. Les affaires d'*ici-bas*. Les hommes d'*ici-bas* sont fort imparfaits.

> Les Levantins en leur légende
> Disent qu'un certain rat, las des soins d'*ici-bas*,
> (LA FONTAINE.)

| Se joint à *de*, *par*, *près*, *jusque*. *Ici près*, *d'ici*, *par ici*, *jusqu'ici*. | Il est aussi adverbe de temps. *Jusqu'ici*, Jusqu'à présent. Cela ne s'était pas vu jusqu'*ici*. La liberté n'était pas menacée *jusqu'ici* par le prince.

ICIDIEN, s. m. Dénomination sous laquelle les anciens désignaient leurs dieux lares.

ICILIUS. Nom d'une famille plébéienne de Rome, à laquelle appartinrent plusieurs défenseurs de la cause populaire, notamment Spurius Icilius, tribun, l'an 492 av. J. C., lequel fit adopter une loi qui défendait de troubler un tribun dans l'exercice de ses fonctions ; et Lucius Icilius, sous le premier tribunat duquel, l'an 456 av. J. C., les terres du domaine public de l'Aventin furent distribuées au peuple, et qui obtint que les tribuns eussent le droit de convoquer le sénat et de parler dans cette assemblée. Lucius Icilius était le fiancé de Virginie à qui un des décemvirs voulut faire violence, attentat qui occasionna un soulèvement populaire qui mit fin au gouvernement des décemvirs.

ICICANE, s. f. Chim. Corps cristallisable retiré de la résine d'une espèce d'iciquier.

ICIQUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, tribu des burséracées, voisin des balsamiers, renferme des arbres résineux qui croissent dans l'Amérique et l'Asie tropicales. Leurs fleurs sont blanches, petites et disposées en grappes. Leurs fruits, charnus, deviennent coriaces par la dessiccation ; ils renferment de deux à cinq osselets enveloppés d'une pulpe rouge, agréable au goût, douce et rafraîchissante. L'*iciquier*, appelé vulgairement *arbre d'encens*, donne, par incision, un suc clair, transparent, balsamique, que l'on brûle comme de l'encens, et dont l'odeur rappelle celle du citron. Les *iciquiers* du Brésil.

ICOGLAN, s. m. Page du Grand-Seigneur, en Turquie. Les *icoglans* servent le sultan et lui font cortége dans les cérémonies publiques.

ICOLMKILL. Géogr. Petite île du groupe des Hébrides, ainsi appelée d'après le moine irlandais Columban, qui s'y établit dans le VIe siècle, d'où elle fut nommée par la suite *Icolumb-Kill*, c. à d. l'*île, cellule de Columban*. On montre encore les ruines du couvent fondé par Columban. Dans l'église, qui date du XIe siècle, se trouvent les tombeaux de quarante-huit rois d'Écosse, de quatre rois d'Irlande et de huit rois de Norwége.

ICONIQUE, adj. (du gr. εἰκονικός, fait de εἰκών, image). Conforme, semblable. | Antiq. grec. *Statue iconique*, Statue de grandeur naturelle.

ICONIUM. Géogr. Capitale célèbre, dans l'antiquité, de la Lycaonie, province de l'Asie-Mineure, plus célèbre encore au moyen âge, comme siége du sultanat des Seldjoucides, aujourd'hui place très-importante sous le nom de Konieh. Il s'y tint, l'an 235 de notre ère, un concile qui s'occupa de la validité du baptême des hérétiques. Cette ville a pris de nouveau place dans l'histoire par la bataille livrée sous ses murs, le 20 décembre 1832, et dans laquelle Ibrahim-Pacha défit complètement l'armée turque.

ICONOCLASME, s. m. Hist. relig. Doctrine des iconoclastes.

ICONOCLASTE, s. (du gr. εἰκών, image ; κλάζω, je brise). Secte religieuse qui paraît avoir pris naissance vers 485, sous l'empereur Zénon, et qui, regardant comme une idolâtrie l'adoration des images, en poursuivait le culte avec acharnement, non-seulement les exilait des temples, mais encore les brisait. Les iconoclastes trouvèrent un puissant appui, au VIIIe siècle, dans Léon III l'Isaurien, qui les fit approuver par un conciliabule tenu à Constantinople en 730. Les khalifes les favorisèrent ensuite, et bientôt Constantin Copronyme et Léon, fils et petit-fils de l'Isaurien, contribuèrent à la propagation des idées nouvelles. Le second concile de Nicée, septième œcuménique, les condamna, en 787, sous l'empire d'Irène et de son fils Constantin Porphyrogénète. Le concile de Constantinople, tenu sous l'empire de Théodore, en 842, renouvela les sentences portées par celui de Nicée. Plus tard, sous les empereurs grecs, Léon l'Arménien, Michel le Bègue et Théophile, le pouvoir civil se déclara de nouveau leur protecteur. Ce ne fut que peu à peu que les iconoclastes disparurent, pour renaître ensuite dans les vaudois, les albigeois, les hussites, les wiclefites, les calvinistes et les luthériens, qui tous ont adopté, en partie du moins, leurs principes. Les *iconoclastes* ont détruit une foule de monuments religieux et d'objets d'art des plus précieux. Les *iconoclastes* sont détestés comme gens qui, à l'exemple des Sarrasins, accusaient les chrétiens d'idolâtrie. (Bossuet.) | Adj. La persécution *iconoclaste*. | Se dit de tous ceux qui sont ennemis de la représentation des personnes divines. La race des Juifs est en horreur aux Russes, peut-être parce qu'elle est presque *iconoclaste*, tandis que les Moscovites poussent l'adoration des images jusqu'à l'idolâtrie. (Ségur.)

ICONOGRAPHE, s. (du gr. εἰκών, image ; γράφειν, écrire). Celui, celle qui s'occupe d'iconographie ; qui est versé dans la connaissance des tableaux, des images.

ICONOGRAPHIE, s. f. Description des images, des tableaux, monuments tant anciens que modernes ; spécialement, connaissance des statues, bustes, mosaïques, miniatures antiques.

ICONOGRAPHIQUE, adj. Qui est relatif, qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE, s. (du gr. εἰκων, image; λάτρις, serviteur, adorateur). Celui, celle qui adore les images; nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLÂTRIE, s. f. Adoration des images.

ICONOLÂTRIQUE, adj. Qui a rapport aux iconolâtres ou à l'iconolâtrie.

ICONOLOGIE, s. f. (du gr. εἰκων, image; λόγος, discours). Interprétation des monuments tant anciens que modernes, images, statues, tableaux, figures de toutes sortes, et leurs attributs. | Science qui regarde la représentation des dieux et des êtres allégoriques.

ICONOLOGIQUE, adj. Qui est relatif à l'iconologie. Dictionnaire *iconologique*.

ICONOLOGISTE, s. Auteur d'une iconologie. | Celui, celle qui est versé dans la connaissance des monuments antiques. | On dit aussi *Iconologue*.

ICONOMANE, adj. et s. Qui a la manie, le goût, la passion des tableaux, des images.

ICONOMANIE, s. f. Passion, manie des tableaux, des images, des mosaïques antiques, etc.

ICONOMAQUE, adj. et s. (du gr. εἰκων, image; μάχομαι, je combats). Qui combat le culte des images. Ce mot, synonyme d'*Iconoclaste*, a été à peu près exclusivement appliqué, comme surnom, à Léon l'Isaurien, quand il eut fait publier un édit pour ordonner la destruction de toutes les images et de toutes les figures de saints peintes ou sculptées.

ICONOPHILE, s. (du gr. εἰκων, image; φίλος, ami). Celui, celle qui a le goût, la passion des images, des objets antiques.

ICONOSTROPHE, s. m. (du gr. εἰκων, image; στρέφω, je tourne). Instrument d'optique à l'usage

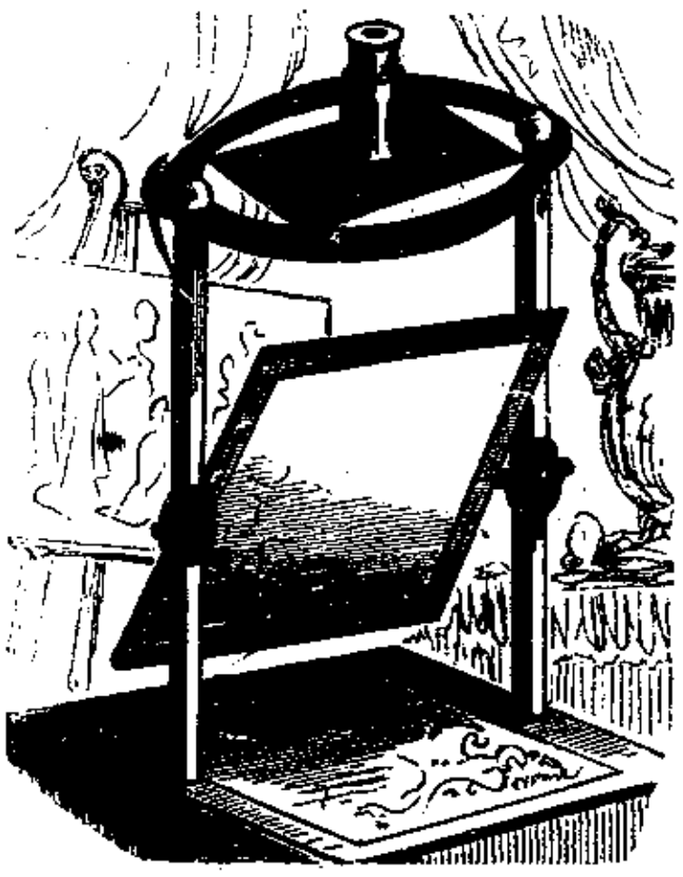

Iconostrophe.

des graveurs, qui a la propriété de renverser les objets à la vue.

ICOSAÈDRE, s. m. (du gr. εἴκοσι, vingt; ἕδρα, siége, base). Géom. Polyèdre terminé par vingt faces régulières ou irrégulières. L'icosaèdre, dont toutes les faces sont égales entre elles, se compose de vingt triangles équilatéraux, lesquels, pris cinq à cinq, forment les angles saillants ou les pointes du polyèdre. L'*icosaèdre régulier* peut être considéré comme un assemblage de vingt pyramides triangulaires, qui ont toutes leur sommet au centre du polyèdre, et qui sont enfin toutes égales entre elles.

ICOSANDRE, adj. (du gr. εἴκοσι, vingt; ἀνήρ, mâle, étamine). Bot. Qui a vingt étamines ou plus insérées sur le calice. | S. f. Genre de la famille des sapotacées. L'*icosandre gutte* croît à Bornéo, et fournit la gutta-percha.

ICOSANDRIE, s. f. Bot. Nom donné dans le système de Linné à une classe et à deux ordres renfermant des plantes qui ont vingt étamines ou plus insérées sur la paroi interne du calice, tandis que dans la polyandrie elles sont insérées sur le réceptacle. Traité de botanique, d'*icosandrie*.

ICOSANDRIQUE, adj. Qui appartient à l'icosandrie.

ICOSIGONE, adj. (du gr. εἴκοσι, vingt; γωνία, angle). Géom. Qui a vingt angles. | S. m. Polygone de vingt côtés.

ICTÈRE, s. f. (du gr. ἴκτις, belette aux yeux jaunes, ou ἴκτερος, loriot). Méd. Maladie caractérisée par une teinte jaune qui se répand sur la peau à la suite de diverses affections, et qui est appelée vulgairement *jaunisse*. Le point de l'organisme d'où provient la jaunisse est le foie. Ordinairement la teinte apparaît d'abord sur le blanc des yeux, vers les angles internes de ces organes, et se prononce ensuite sur toute cette surface. Après les yeux, ce sont les tempes, les pourtours du nez et la bouche, qui se colorent. Finalement toute la peau prend une couleur jaune assez souvent verdâtre; elle devient sèche, raide, et quelquefois prurigineuse. Les urines prennent la couleur du safran, rougissent, s'épaississent, se troublent et déposent considérablement. Les matières excrétées par les selles se décolorent. Divers troubles généraux éclatent en même temps. La teinte disparaît comme elle apparaît : elle a commencé par la région supérieure du corps, c'est par là qu'elle s'efface d'abord. C'est seulement lorsque la jaunisse persiste et qu'elle est accompagnée d'altération dans l'ensemble des fonctions que ce changement doit éveiller la sollicitude. Alors les avis médicaux sont indispensables, et on peut les invoquer avec profit dans un grand nombre de cas. Les progrès de la médecine en France ont beaucoup amélioré le traitement de l'hépatite. En abandonnant tous les prétendus fondants et les purgatifs dont on faisait autrefois usage, en les remplaçant par des sédatifs, on est parvenu à obtenir des cures assez nombreuses pour rassurer les ictériques. | *Ictère grave*, Maladie aiguë caractérisée par la coloration jaune, la fièvre, des symptômes cérébraux et la destruction des cellules hépatiques. | On dit aussi *Ictérie*.

ICTÉRIQUE, adj. et s. Atteint de l'ictère. Pourquoi croit-il que la neige est blanche, encore que six *ictériques* la trouvent jaune? (Pelissier.) | Qui a rapport à l'ictère, qui tient de l'ictère. Symptôme, remède *ictérique*.

ICTÉROCÉPHALE, adj. (du gr. κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête est de couleur jaune.

ICTÉRODE, adj. (du gr. ἰκτεροῶδης, qui ressemble à la jaunisse). Qui a rapport à la jaunisse. Affection *ictérode*. | *Fièvre ictérode, typhus ictérode*. Noms donnés par quelques auteurs à la fièvre jaune.

ID. Abréviation du mot latin *idem*, la même chose. S'emploie fréquemment pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date.

IDA. Géogr. Aujourd'hui *Kas-Dagh*, petite chaîne de montagnes en Asie-Mineure (Mysie). Ce mont, qui fait partie du système tauro-caucasien, se dirige du N. au S. dans les plaines de l'Anatolie, sur 52 kilom. de long et forme un croissant à quatre branches, dont la concavité est tournée vers la mer. C'est dans le sandjakat de Bigha qu'est son plus haut sommet. L'Ida a mérité chez les poètes l'épithète d'*aquosa* (humide) : ses légères couches de neige, ses forêts qui attirent les nuées, donnent naissance à plusieurs fleuves et torrents. Le Simoïs, le Granique, l'Œsepus, le Scamandre, en descendent. L'Ida abrite la magnifique ruine d'Alexandria Troas, l'Ilium d'Alexandre. Des eaux thermales excellentes contre les maladies de la peau filtrent des roches idéennes. La grotte où Pâris jugea les trois grandes déesses; le culte de Cybèle Bérécynthie et ses prêtres, les Corybantes, fameux métallurgistes, ont rendu l'Ida célèbre. | Montagne de l'île de Crête nommée *Psiloriti* ou *Mont-Giove*, mont de Jupiter, parce que ce dieu y fut nourri par la chèvre Amalthée. | Mythol. Fille de Mélisséus à laquelle fut confié Jupiter enfant. | Fille de Corybas et femme de Lycaste, roi de Crête.

IDALIE. Géogr. Ville antique et fameuse de l'île de Chypre. Vénus, qui passait pour être née et sortie de la mer sur une nacre éblouissante dans les parages de cette île, y avait choisi, disent les poètes, trois villes, Amathonte, Paphos et Idalie, pour y remiser ses colombes et son char; cette dernière fut ainsi nommée par les Phéniciens, adorateurs de la Vénus-Astarté, *Idalah* dans leur idiome signifiant *lieu de la déesse*, si l'on n'aime mieux cette étymologie grecque, *idalimos*, humide, à cause des sources de ses bois, où la mère de Cupidon cacha le jeune Ascagne, auquel elle avait substitué son fils, sans carquois et sans ailes, sur les genoux de Didon à Carthage. Idalie ne subsistait déjà plus du temps de Pline. Il existe aujourd'hui dans l'intérieur de l'île de Chypre une ville du nom de *Dalin* : son site riant et enchanteur fait croire que c'est l'antique Idalie qui, relevée par les modernes insulaires, n'a pu quitter ni sa douce appellation, ni son exposition propice à la volupté et aux amours. (Denne-Baron.) | Forêt de l'île de Chypre, que Vénus honorait souvent de sa présence. C'est là que Voltaire a placé le temple de l'Amour.

IDALIEN, IENNE, adj. et s. Habitant d'Idalie. | Qui appartient à la ville d'Idalie ou à ses habitants.

Aux monts *idaliens* un bois délicieux
De ses arbres chenus semble toucher les cieux.
(LA FONTAINE.)

IDE (du lat. *idus*). Finale d'un grand nombre d'adjectifs français. Ces adjectifs sont à base nominale. Ils désignent comme ayant la qualité marquée par leur radical la chose au nom de laquelle ils s'ajoutent. *Lucide*, qui a de la clarté; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigueur.

IDE (du gr. εἶδος, ressemblance). Terminaison d'une classe d'adjectifs français, indiquant la ressemblance, l'analogie, avec la chose désignée par le radical. *Ellipsoïde*, qui ressemble à une ellipse.

IDÉAL, ALE, adj. Qui n'existe qu'en idée, dans l'esprit. Personnage *idéal*. Des êtres *idéaux*. Plus une philosophie est subtile et *idéale*, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent qu'un sens droit pour être connues. (La Bruyère.) Ne voyant rien d'existant qui fût digne de mon délire, je le nourris dans un monde *idéal* que mon imagination eut bientôt peuplé d'êtres selon mon cœur. (J. J. Rousseau.) Dans cette marche ascendante, progressive vers un but *idéal*, vers une perfection *idéale*, dans ces élans impétueux qui honorent l'élite de la société humaine, il est plus d'un écueil à éviter. (Spach.) | Chimérique. Richesses *idéales*. | Par extens. Qui réunit toutes les perfections que l'esprit peut concevoir, indépendamment de la réalité. Cet état *idéal* d'innocence, de tranquillité parfaite, de paix profonde a-t-il jamais existé? (Buffon.) Tout le porte, l'entraîne à son but *idéal*. (A. de Musset.) C'est d'une perfection *idéale*.

Là je retrouverais et l'espoir et l'amour,
Et ce bien *idéal* que toute âme désire.
(LAMARTINE.)

| Dans les beaux-arts, Se dit de cet assemblage abstrait de perfections dont le génie se forme l'idée, mais qui est au-dessus de toute beauté sensible. Il restera toujours un souvenir de ces figures *idéales* sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. (V. Hugo.) | S. m. Dans le sens le plus étendu, ce mot est opposé à *réel* et désigne ce qui n'est conçu que par la pensée, ce que l'on se figure dans l'esprit en opposition à la *réalité*, qui existe en dehors et indépendamment de la pensée. L'*idéal* tombe en poudre au toucher du réel. (V. Hugo.) | Dans un sens plus restreint, on entend par *idéal* un objet réellement conçu par la pensée, qui répond complétement à une idée, à un type, à un modèle. Il y a en général l'*idéal* moral et esthétique; puis, dans les détails, l'*idéal* de la science, l'*idéal* de la sagesse, de la vertu, etc. On se sert aussi du mot *idéal* là où une réalité semble à un haut degré répondre à une idée. Il en est ainsi dans le domaine des arts : l'Apollon du Belvédère, le Jupiter de Phidias, la madone de Raphaël, sont l'idéal de l'art, c. à d. une représentation qui répond à un haut degré aux idées qui servent de base à ces images de divinité. Lorsque des idées ne peuvent pas être exposées de manière à frapper les sens comme dans les arts, et lorsque, ainsi qu'il arrive dans les sciences, il s'agit de les préciser par des pensées, le mot *idée* est souvent employé dans le même sens que le mot *idéal*. Les philosophes sont partagés sur la manière dont l'esprit conçoit l'idéal. Selon les uns, c'est en rassemblant toutes les perfections que nous ont offertes les plus beaux objets de la nature et en élaguant les imperfections qui se rencontrent toujours dans l'objet le plus beau. Selon Platon et ses disciples, il existe éternellement, en dehors de la nature et de notre esprit, certains *types* ou *archétypes de beauté*, dont les objets beaux ne sont sur la terre qu'un pâle reflet; l'âme ayant pu contempler dans une vie antérieure ces types de beauté, la vue des objets beaux qui s'offrent à nos yeux réveille en nous l'image ou le souvenir de la *beauté idéale*, et tout l'effort de l'artiste consiste à conserver cette image toujours présente et à s'en rapprocher le plus possible. La première de ces solutions est celle des empiriques; la deuxième celle des idéalistes. Pris sous le rapport psychologique, l'*idéal* de l'homme se règle en général sur l'élévation de sa culture intellectuelle, de sorte qu'en ce sens l'idéal esthétique, politique, varie à l'infini suivant les siècles, les peuples et les individus.

IDÉALISATION, s. f. (pron. *idéalizasion*.) Action d'idéaliser. C'est par les ressources d'un esprit qui se plaît à l'*idéalisation* qu'un poète créateur nous présente des hommes d'une nature supérieure. | Chose idéalisée. Il est nécessaire que l'artiste aspire à reproduire la beauté idéale; peu importe qu'il ne puisse jamais préciser les contours de ses *idéalisations*.

IDÉALISÉ, ÉE, part. Rendu idéal, élevé à l'idéal. Homme *idéalisé*. Vie *idéalisée*. La beauté *idéalisée* dans les peintures de Raphael.

IDÉALISER, v. a. Rendre idéal, élever à l'idéal; donner aux choses ou aux personnes un caractère idéal. Si le poète créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? (V. Hugo.) | S'IDÉALISER, v. pr. Être idéalisé.

IDÉALISME, s. m. Système philosophique qui considère l'idée comme primitive, comme source originaire de nos connaissances. Il y a trois sortes d'idéalisme. L'un nie absolument la réalité des objets extérieurs, les regardant comme de simples perceptions produites par l'activité du sujet pensant. L'autre, sans la nier, la regarde comme problématique; il prétend que rien ne saurait prouver l'existence réelle du monde extérieur. Enfin le dernier est, en quelque sorte, un terme moyen entre les deux autres, il admet la réalité des objets extérieurs; seulement il prétend que ces objets ne sont que des apparences, des phénomènes; que nous ne pouvons savoir ce qu'ils sont en eux-mêmes, et que nous ne pouvons pas connaître leur nature propre. Il ne faut pas, comme on le fait souvent, confondre le système idéaliste avec le rationalisme et le spiritualisme, qui sont trois ordres d'idées absolument différents. Le premier est opposé au réalisme, ainsi que nous venons de le voir. Quant au rationalisme, c'est la théorie qui veut que la raison puisse produire certaines connaissances de son propre fonds et sans le secours des sensations. Il est opposé au sensualisme, qui regarde les sensations comme les éléments nécessaires, indispensables de toutes connaissances; sans elles, les connaissances seraient impossibles. Le spiritualisme enfin est la doctrine qui place l'esprit à côté et au-dessus de la matière; il est opposé au matérialisme, qui ne voit partout que la matière. L'idéaliste est plus que rationaliste et peut être spiritualiste; mais le spiritualiste peut ne pas être idéaliste. (Schœn.) *Idéalisme* subjectif. *Idéalisme* absolu. Quand le pur *idéalisme* serait rigoureusement démontré, rien ne changerait encore dans l'ordre de nos idées sensibles et dans les jugements que nous portons sur ces idées. (Bonnet.) | T. de littérat. et de beaux-arts. Tendance vers l'idéal, recherche de l'idéal. La mélancolie fut une sorte d'*idéalisme* tourné en religion, exaltant l'âme sans la guider, lui donnant des émotions si prolongées, qu'elles devenaient monotones et semblaient bientôt factices. (Villemain.)

IDÉALISTE, s. Celui, celle qui est partisan de l'idéalisme. On appelle *idéalistes* ces philosophes qui, n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose et considèrent l'idée comme primitive. (Diderot.) Les *idéalistes*, les spirites.

IDÉALITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est idéal. Un esprit habitué à ne chercher dans les choses de la vie que l'*idéalité* court le péril de prendre en pitié le monde réel et ses devoirs. | Disposition de l'esprit à donner aux choses un caractère idéal. | Chimère, rêverie. Se perdre dans les *idéalités*.

IDÉE, s. f. (du gr. ἰδέα, image; formé de εἴδω, je vois). Notion d'un fait; représentation claire et distincte, dans notre esprit, d'un objet quelconque; fait intellectuel qui répond, dans notre esprit, aux objets dont il a pris connaissance. *Idée* simple. L'*idée* du rouge, du blanc, du bleu. L'*idée* d'un arbre, d'une montagne. *Idée* claire, distincte. *Idée* confuse. *Idée* vraie. *Idée* fausse. *Idée* vague. *Idée* complexe. *Idée* générale. *Idée* innée. *Idée* acquise. La génération des *idées*. L'origine de nos *idées*. L'étrange *idée* qu'on leur a donnée de la religion! (Pascal.) Il me serait difficile de te faire sentir ce que c'est, car nous n'en avons point précisément d'*idée*. (Montesquieu.) Avant l'âge de raison, l'enfant ne reçoit pas des *idées*, mais des images. (J. J. Rousseau.) Nous trouverons la source des maladies de notre esprit dans l'habitude où nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons point d'*idées*, ou dont nous n'avons que des *idées* mal déterminées. (Condillac.) La netteté épargne les longueurs et sert de preuve aux *idées*. (Vauvenargues.) Nos *idées* deviennent plus claires en passant sur nos lèvres. (Duclos.) Je crois que nous avons plus d'*idées* que de mots; combien de choses senties et qui ne sont pas nommées. (Diderot.) | Type des choses considérées abstraction faite de leur existence, et d'après lequel elles ont reçu ou doivent recevoir leur existence. Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'*idée* de la forme des temples (Barthélemy.) | Combinaison, série d'idées, système. Débrouiller ses *idées*. Mettre de l'ordre dans ses *idées*. Exposer ses *idées*. Il n'y a personne qui n'ait un système d'*idées* exactes, bien ordonnées. (Condillac.) | Projet, résolution. C'est à lui à voir s'il trouvera mon *idée* praticable. (Voltaire.) Il s'affermissait dans ses *idées* par les obstacles et les murmures. (Raynal.) | Esquisse, ébauche. Il en a jeté l'*idée* sur le papier. | Opinion. Tout ce que je vois me confirme dans l'*idée* où j'ai toujours été de n'être jamais d'aucun corps. (Voltaire.) | Image qui est dans la mémoire ou l'imagination. J'étais rempli de son *idée*. Elle ne se représente plus Dieu sous l'*idée* d'un juge terrible. (Massillon.)

> Mais de ce souvenir mon âme possédée
> A deux fois, en dormant, revu la même *idée*.
> (RACINE.)

| Fig. Vision, chimère. Je vous demande si la supposition d'un amas de dieux injustes et cruels n'est pas la plus extravagante *idée* qui soit jamais tombée dans l'esprit humain. (Barthélemy.) | Sens que l'on attache aux signes naturels ou arbitraires des pensées. Il est essentiel que les paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes *idées*. (Montesquieu.) | *Idée fixe*, Idée qui nous domine, qui nous possède exclusivement. | *N'avoir pas la première idée d'une chose*, Y être tout à fait ignorant. Ils sont pilotes, ils sont manœuvriers, mais ils *n'ont pas la première idée* des évolutions navales. (Raynal.) | *Ne pas se faire d'idée*, Ne pouvoir comprendre. Je *ne me faisais pas d'idée* de l'ennui d'un semblable esclavage. (Mme de Genlis.) | Famil. et par exagérat. *On n'a pas d'idée de cela*, C'est extraordinaire, c'est incroyable. | Esprit, imagination. En ce sens, il ne s'emploie qu'avec la préposition *en*, *dans*, *à*, *de*, etc. Il me revient *à l'idée*, *en idée* que... On ne peut pas lui ôter cela *de l'idée*. J'ai *dans l'idée* qu'il ne viendra pas. Personne n'aspire à l'égalité; cela ne vient pas même *dans l'idée*. (Montesquieu.) | *En idée*, En esprit. Va, triomphe *en idée* avec ta Rodogune. (Corneille.) | *Origine des idées*. C'est à tort que, parmi les philosophes, les uns, tels que Locke et Condillac, ont prétendu rendre compte de toutes les idées à l'aide des sens; les autres, tels que Platon et Descartes, nier l'intervention des sens, et tout expliquer par l'innéité; les plus raisonnables enfin, Kant à leur tête, faire une distinction entre les idées, et expliquer les unes par le rapport des sens, les autres par l'activité de l'entendement. Toutes nos idées, soit intuitions, soit conceptions, proviennent de la même source, l'action simultanée, conjointe, adéquate, et au fond identique, des sens et de l'entendement. Ainsi, toute intuition ou idée sensible, qui est la perception d'une composition, est elle-même une composition : or, toute composition, soit qu'elle existe dans la nature ou qu'elle résulte d'une opération de l'esprit, est le produit d'un mouvement. Si nous n'étions pas nous-mêmes une puissance motrice en même temps qu'une réceptivité, nous ne verrions pas les objets, parce que nous serions incapables de les *parcourir*, d'en *ramener* la diversité à l'unité, comme dit Kant. Toute conception, au contraire, indique une analyse du mouvement, ce qui est encore un mouvement, et que je démontre de la manière suivante : *tout mouvement suppose une direction*. A——> B. Cette proposition est fournie, *à priori*, par la notion même du mouvement. L'idée de *direction*, inhérente à l'idée du mouvement, étant acquise, l'imagination s'en empare et la divise en deux termes : A, côté d'*où vient* le mouvement; B, côté *où il va*. Ces deux termes donnés, l'imagination les précise en ces deux autres, *point de départ* et *point d'arrivée*, autrement dire, *principe* et *but*. Or, l'idée de principe et de but n'est qu'une fiction ou conception de l'imagination; que dis-je? une illusion des sens. Une étude approfondie montre qu'il n'y a ni ne peut y avoir, au mouvement perpétuel qui constitue l'univers, ni principe ni but, ni commencement ni fin. Ces deux idées, de notre part purement spéculatives, n'indiquent dans les choses rien de plus que des relations. Accorder une réalité quelconque à ces notions, c'est se faire une illusion volontaire. De ce double concept, de commencement ou de principe, et de but ou de fin, se déduisent tous les autres. L'*espace* et le *temps* sont deux manières de concevoir l'intervalle qui sépare les deux termes supposés du mouvement, point de départ et point d'arrivée, principe et but, commencement et fin. Considérés en eux-mêmes, le temps et l'espace, notions indifféremment objectives ou subjectives, mais essentiellement analytiques, ne sont, à cause de l'analyse même qui leur donne naissance, rien, moins que rien; ils ne valent que par la somme de mouvement ou d'existence qu'ils sont censés contenir; de telle sorte que, suivant la proportion de mouvement ou d'existence qu'il renferme, un point peut valoir l'infini, et un instant l'éternité. Je traite de même l'idée de cause : c'est encore un produit de l'analyse, qui, après nous avoir fait supposer dans le mouvement un principe et une fin, nous induit à supposer encore, par une nouvelle illusion de l'empirisme, le premier comme *générateur* de la seconde, à peu près comme dans le *père* nous voyons l'auteur ou la cause de ses *enfants*. Mais ce n'est toujours qu'une relation transformée illégitimement en réalité : il n'y a pas, dans l'univers, de cause première, seconde ni dernière; il n'y a qu'un seul et même courant d'existences. Le mouvement est : voilà tout. Ce que nous appelons cause ou force n'est, comme ce que nous nommons principe, auteur ou moteur, qu'une face du mouvement, la face A; tandis que l'effet, le produit, le mobile, le but ou la fin, en est la face B. Dans l'ensemble des existences, cette distinction n'a plus lieu : la somme des causes est identique et adéquate à la somme des effets, ce qui est la négation même des unes et des autres. Le mouvement, ou, comme disent les théologiens, la création, est l'effet naturel de l'univers. De l'idée de mouvement, je déduis encore, et toujours par le même procédé analytique, les concepts d'*unité*, de *pluralité*, de *même*, d'*autre*; lesquels, à leur tour, me conduisent à ceux de *sujet* et d'*objet*, d'*esprit* et de *matière*, etc. C'est ainsi qu'à l'aide d'une seule notion, dont j'avoue au surplus l'impénétrabilité, parce qu'elle est l'existence même et la vie, avec la notion, dis-je, de mouvement et de progrès, je rends compte de la formation des idées, et que je les explique toutes, intuitions et conceptions, celles-là par voie de composition, celles-ci par voie d'analyse. Ce n'est point là, j'imagine, la marche qu'ont suivie jusqu'ici les philosophes qui ont spéculé sur le mouvement : sans cela, il y a longtemps qu'ils auraient fait l'application de leur méthode à la pratique sociale; il y a longtemps qu'ils auraient révolutionné le monde. Car telle est la théorie des idées, telle l'économie du genre humain. (P. J. Proudhon.) | Synonymes IDÉE, PENSÉE. L'*idée* est proprement la représentation d'un objet dans l'esprit; la *pensée* est la considération de cet objet dans l'esprit. L'*idée* est l'élément; la *pensée* est la combinaison de ces éléments.

IDÉEN, ENNE, adj. Qui appartient au mont Ida. Des eaux thermales, excellentes contre les maladies de la peau, filtrent des roches *idéennes*. (Denne-Baron.) | Surnom de Jupiter et de Cybèle.

IDEM. Mot latin qui signifie *le même*, et qu'on emploie pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date, etc.

IDENTIFICATION, s. f. (pron. *idantifikasion*). Action d'identifier, de s'identifier.

IDENTIFIÉ, ÉE, part. Confondu, réuni à une autre chose; rendu identique. La propriété est *identifiée* plus intimement à l'existence de l'homme. (B. Constant.) | Fig. En parlant des personnes, Qui se pénètre complètement de... Un acteur *identifié* avec son rôle. Un spirite *identifié* avec sa doctrine.

IDENTIFIER, v. a. Confondre deux choses sous une même idée, n'en faire qu'une; rendre identique. *Identifier* les noms anciens des localités gauloises avec leurs noms modernes. | S'IDENTIFIER, v. pr. Être identifié. La définition doit *s'identifier* avec le défini. | Confondre son existence avec celle d'un autre. L'auteur dramatique doit *s'identifier* avec les personnages qu'il fait agir et parler. Mon cœur errant d'objet en objet, s'unit, *s'identifie* à ceux qui le flattent. (J. J. Rousseau.) Les pratiques religieuses, en *s'identifiant* avec les notions des hommes, peuvent leur donner de longs et puissants souvenirs. (Beauchêne.) La liberté *s'identifie* avec la République.

IDENTIQUE, adj. Le même, qui reste ce qu'il était; qui est compris sous une même idée, qui ne fait qu'un avec un autre; qui est parfaitement semblable à. Ces deux articles de loi sont *identiques*. Deux et deux sont *identiques* avec quatre. Ces propositions sont *identiques* l'une à l'autre. Quand nous parlons de choses *identiques*, nous voulons marquer qu'il existe entre elles une notable affinité. (Encycl.) | Mathémat. *Équation identique*, Équation dont les membres contiennent les mêmes quantités sous la même forme ou sous des formes différentes. | *Angles identiques*, Angles d'un cristal qui, ayant leurs côtés égaux respectivement, sont du même nombre de degrés et font partie d'angles solides égaux. | *Bords identiques*, Bords d'un cristal qui ont la même longueur ou dont les faces à la jonction desquelles ils sont situés sont également inclinées entre elles. | *Chaux identique*, Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois du décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique.

IDENTIQUEMENT, adv. (pron. *idantikeman*). D'une manière identique. Wiclef soutenait que Jésus-Christ n'était pas *identiquement* dans l'Eucharistie, selon sa propre présence corporelle. (Dupin.)

IDENTITÉ, s. f. Conscience qu'une personne a d'elle-même, qu'elle est toujours elle, et n'a point cessé d'être elle, que le *moi* n'a pas changé dans elle. La mémoire étend le sentiment de l'*identité* sur tous les moments de l'existence de l'individu. (J. J. Rousseau.) | Qualité qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une. L'*identité* de deux propositions. Il a fallu sans doute une longue suite d'observations pour reconnaître l'*identité* de deux astres que l'on voyait le matin et le soir s'éloigner et se rapprocher alternativement. (La Place.) | Ce terme scientifique signifie *même chose*. Il pourrait être rendu en français par *mémeté*. Le sujet est bien plus intéressant qu'on ne pense. On convient qu'on ne doit jamais punir que la personne coupable, le même individu et point un autre. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même individu que l'homme de vingt; il n'a plus aucune des parties qui formaient son corps; et, s'il a perdu la mémoire du passé, il est certain que rien ne lie son existence actuelle à une existence qui est perdue pour lui. Nous sommes, physiquement, comme un fleuve dont toutes les eaux coulent dans un flux perpétuel. C'est le même fleuve par son lit, ses rives, sa source, son embouchure, par tout ce qui n'est pas lui; mais, changeant à tout moment son eau qui constitue son être, il n'y a nulle identité, nulle mêmeté pour ce fleuve. S'il y avait un Xercès, tel que celui qui fouettait l'Hellespont pour lui avoir désobéi, et qui lui envoyait une paire de menottes; si le fils de ce Xercès s'était noyé dans l'Euphrate, et que Xercès voulût punir ce fleuve de la mort de son fils, l'Euphrate aurait raison de lui répondre : Prenez-vous-en aux flots qui roulaient dans le temps que votre fils se baignait; ces flots ne m'appartiennent pas du tout; ils sont allés dans le golfe Persique, une partie s'y est salée, une autre s'est convertie en vapeurs, et s'en est allée dans les Gaules par un vent du sud-est, elle est entrée dans les chicorées et dans les laitues que les Gaulois ont mangées : prenez les coupables où vous les trouverez. (Voltaire.) | Jurisp. Ressemblance parfaite. La cour a, dans ces deux procès, prononcé deux arrêts absolument semblables, à cause de l'*identité* des faits et des motifs applicables. | *Reconnaissance d'identité*, Constatation juridique de l'individualité d'une personne ou d'une chose. Dans les débris de l'incendie, on a retrouvé le cadavre de son père; l'*identité* en a été reconnue. Ce jeune homme a été déclaré membre de cette famille, parce qu'on a constaté son *identité* avec l'enfant abandonné il y a quinze ans. On a constaté l'*identité* du prisonnier. Cette signature était déniée; mais on en a reconnu l'*identité*. | Gramm. *Rapport d'identité*, Celui de deux ou de plusieurs mots qui représentent le même être. C'est le *rapport d'identité* qui sert de fondement à la concordance des mots. | Algèb. Espèce d'équation ou d'égalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes.

IDÉOGÉNIE, s. f. Philos. Science qui s'occupe de l'origine des idées.

IDÉOGÉNIQUE, adj. Qui est relatif à l'idéogénie, à l'origine des idées. Question *idéogénique*.

IDÉOGRAMME, s. m. (du gr. γράμμα, chose écrite). Nom donné aux signes qui n'expriment ni une lettre, ni un son quelconque, mais une idée, abstraction faite du son par lequel cette idée est rendue dans telle ou telle langue. Les chiffres sont des *idéogrammes*.

IDÉOGRAPHIE, s. f. (du gr. ἰδέα, idée; γράφειν, écrire). Expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées. L'*idéographie* diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu. (Bareste.)

IDÉOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à l'idéographie, qui représente une idée, à l'aide de signes graphiques. Les sciences naturelles, avec leurs classifications méthodiques, se prêteraient parfaitement à l'adoption des signes *idéographiques*, qui remplaceraient utilement leur nomenclature. (Bareste.) | Se dit, par opposition au mot *phonétique*, du système d'écriture des Chinois et des Égyptiens.

IDÉOLOGIE, s. f. Partie de la philosophie qui traite des idées, de leurs différentes espèces, de leur formation, de leur génération et de leurs rapports avec l'expression de la pensée ou les langues. Mais ensuite on a donné une extension plus grande à ce mot, et l'on s'en est servi pour désigner la science qui s'occupe d'analyser les faits de l'esprit humain; il est devenu alors le synonyme du mot vieilli de *métaphysique*; et l'idéologie a été regardée comme la science opposée aux sciences physiques, qui traitent de la matière, tandis que celle-ci s'occupe des idées. Dans ce cas, on entend, par *idées*, les faits psychologiques, lesquels ne tombent pas sous l'observation sensible. Mais ce mot *idéologie* a vieilli lui-même, pour faire place au mot *psychologie*, plus large et mieux fait. C'est dans ce dernier sens que l'entendait Napoléon Ier, qui s'était déclaré l'ennemi des idéologues, et qui désignait sous ce nom, auquel il attachait une idée de réprobation, tous les hommes qui s'occupaient de philosophie, c. à d. des idées sur lesquelles reposent les droits des individus et des nations. Il avait oublié sans doute qu'il devait à l'idéologie d'avoir succédé à la vieille monarchie. (C. M. Paffe.)

IDÉOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à l'idéologie. Traité *idéologique*. Vérités *idéologiques*.

IDÉOLOGISTE, s. Synonyme d'*Idéologue*.

IDÉOLOGUE, s. Celui, celle qui se livre à l'idéologie. Un profond *idéologue*. Tel ou tel écrivain sera un subtil *idéologue*. (Chateaubriand.) | Philos. C'est avec le nom d'*idéologues* que Napoléon Ier essaya de flétrir ou de ridiculiser les libres penseurs, qui relevèrent le nom et l'ont glorieusement porté. Les *idéologues* honorent l'humanité, et pallient ses chutes et ses hontes.

IDES, s. f. pl. (du lat. *idus*, dérivé de l'étrusque *iduere*, diviser). Dans le calendrier romain, le quinzième jours de mars, mai, juillet et octobre, et treizième des autres mois. Les ides et les jours suivants formaient la troisième et dernière division du mois. Les *ides* de mars furent marquées par l'assassinat de César.

IDIO-ÉLECTRICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est idio-électrique.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. (du gr. ἴδιος, propre; ἤλεκτρον, ambre). Phys. Se dit des corps qui s'électrisent par le frottement, à la différence des substances électrisables par communication. Il est remarquable que les corps qui garantissent le mieux du froid sont *idio-électriques*. (Virey.)

IDIOGYNE, adj. (du gr. ἴδιος, propre; γυνή, femelle, pistil). Bot. *Plantes idiogynes*, Plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE, s. f. Bot. État des plantes dont les étamines sont idiogynes.

IDIOMATIQUE, adj. Qui est relatif, qui appartient aux idiomes.

IDIOME, s. m. (du gr. ἰδίωμα langage particulier). Langage propre à un pays, à une nation. L'*idiome* que parlaient les Grecs était plus élégant que celui qui était en usage à Rome. Serait-il vrai que ce déclin des *idiomes*, certainement inévitable, soit toujours également rapide, que rien ne puisse retarder la décadence, et qu'elle n'ait pas des stations et des retours. (Villemain.) | Théol. Ce qui est propre à une nature. | *Communication d'idiome*, Attribution des actions d'une des natures de Jésus-Christ à l'autre. | Il n'y a jamais eu de peuple un peu nombreux qui ait parlé absolument et sans mélange le même idiome. Les Grecs en comptaient quatre principaux, sans y comprendre le dialecte macédonien. Du temps des Romains, on parlait grec dans le midi de l'Italie, latin vers le milieu et gaulois au pied des Alpes. L'Italie moderne parle dix espèces d'italien, depuis Naples jusqu'à Venise et Turin. En France, outre la langue nationale, nous avons cinq idiomes principaux : au N., le flamand, et l'allemand grossier qu'on parle en Lorraine et en Alsace; à l'O., le bas-breton; au S., depuis les Alpes jusqu'à la Gironde, le provençal et ses variétés, le languedocien, l'auvergnat, le gascon; dans les Pyrénées, le basque. | Quelques auteurs, s'appuyant sur l'étymologie, écrivent, comme autrefois, *idiôme*, avec un accent circonflexe.

IDIOMÉTALLIQUE, adj. Phys. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux.

IDIOMOGRAPHE, s. (du gr. ἰδίωμα, idiome; γράφω, j'écris). Celui, celle qui décrit, classe les idiomes d'un pays, d'un peuple.

IDIOMOGRAPHIE, s. f. Science qui a pour objet l'étude, la description et la classification des idiomes d'un peuple, d'une langue.

IDIOMOGRAPHIQUE, adj. Qui est relatif à l'idiomographie.

IDIOMORPHES, s. m. pl. (du gr. ἴδιος, propre; μορφή, forme). Fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIOPATHIE, s. f. (du gr. ἴδιος, propre; πάθος, souffrance). Maladie qui existe par elle-même avec son caractère particulier, qui ne dépend pas d'une autre maladie. Les autres maladies sont dites *secondaires* ou *sympathiques*. | Fig. Goût, propension, passion particulière pour une chose.

IDIOPATHIQUE, adj. Méd. Qui a le caractère de l'idiopathie. Migraine *idiopathique*. L'iléus *idiopathique* est une maladie fort rare, et sur l'existence de laquelle quelques auteurs ont élevé des doutes.

IDIOSTHÉNIE, s. f. (du gr. ἴδιος, propre; σθένος, force). Méd. Maladie par excitation, présentant un caractère particulier et spécial.

IDIOSYNCRASIE, s. f. (du gr. ἴδιος, propre; σύν, avec; κρᾶσις, tempérament). Méd. Disposition par laquelle chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière propre d'être influencé par divers agents susceptibles de produire sur nos organes une impression quelconque. Il est des individus qui ne peuvent manger certains mets, sains d'ailleurs, sans en éprouver des accidents graves. L'odeur de la rose donne des convulsions à quelques personnes; la corne brûlée fait les délices de certaines femmes; le tact du velours cause quelquefois des frissons; tous ces phénomènes insolites sont des *idiosyncrasies*. Il est d'autres espèces d'*idiosyncrasies*; ainsi quelques individus sont sujets à des sueurs considérables, d'autres éprouvent des maladies cutanées régulières dans leur retour.

IDIOSYNCRASIQUE, adj. Qui a rapport à l'idiosyncrasie.

IDIOT, OTE, adj. et s. (du gr. ἰδιώτης, qui signifie proprement un homme qui passe sa vie loin des agitations politiques, qui ne se mêle point du gouvernement). Homme simple, ignorant, ne sachant que sa langue naturelle; celui, celle qui manque d'intelligence. Un homme *idiot*. Une femme *idiote*. C'est un pauvre *idiot*. Ils rejetèrent cette friponnerie sur Ésope, ne croyant pas qu'il se pût jamais justifier, tant il était bègue et paraissait *idiot*. (La Fontaine.) Cet *idiot*, qui, de sa vie, n'a fait à propos une démarche pour lui, donnait les meilleurs conseils du monde. (Olivet.) Taisez-vous, *idiote*, lui dit Mme Dutoux, qui vit que j'étais fâchée. (Marivaux.) Synonyme d'*imbécile* et de *stupide*. | Se dit aussi en parlant des choses. Il y a eu plus de cent mille victimes de cette jurisprudence *idiote* et barbare. (Voltaire.) | Nom que l'on donnait autrefois aux frères lais ou convers qui ne savaient pas lire. (Barrière.) | Qui est atteint d'idiotie. En général, la physionomie des *idiots* n'est pas en harmonie avec les circonstances où ils se trouvent; leur démarche est incertaine; leurs fonctions nutritives s'exercent régulièrement. (Virey.)

IDIOTIE, s. f. (rad. *idiot*). Maladie ou imperfection de l'homme, dans laquelle les facultés de l'esprit ne se sont jamais manifestées ou n'ont pu se développer que d'une manière très-imparfaite. Jusqu'ici on a généralement employé dans le même sens *idiotisme*. On doit le reléguer à son sens primitif, et ne s'en servir que pour exprimer une locution particulière au génie de la langue. L'*idiotie* est une maladie que l'individu apporte en naissant, et elle se manifeste au moment où les facultés affectives, morales et intellectuelles devraient commencer à se faire connaître. Elle est toujours accompagnée d'une imperfection plus ou moins grande dans le développement du cerveau, ou d'une altération dans son organisation intime. Les idiots parfaits sont conséquemment incurables, et rien ne peut leur donner de l'aptitude à raisonner ou à saisir les rapports existants entre les objets qui les entourent. Un front court et fuyant, un regard hébété, des lèvres épaisses, la tête immobile et penchée ou se balançant d'un mouvement involontaire et régulier, les mains pendantes, les jambes mal assurées, la démarche gauche et l'air stupide, tels sont, à des degrés différents, les signes extérieurs de l'idiotie. Les fonctions de la vie végétative, chez les idiots, se font ordinairement bien; toutefois il est rare qu'un idiot complet vive au delà de vingt-cinq ans. Les écrivains ont confondu et continuent encore à confondre l'*idiotie* avec la *démence*. Cependant, les faits qui caractérisent l'un et l'autre de ces deux états moraux de l'homme sont très-différents et très-faciles à saisir; en outre, leur distinction est très-importante.

IDIOTIQUE, adj. Spécial, particulier à une chose. Langue *idiotique*. | Gramm. Qui renferme un idiotisme. Tournure *idiotique*. Cette phrase renferme des termes *idiotiques*. | Méd. Qui est relatif à l'idiotie; qui appartient à l'idiot. État *idiotique*.

IDIOTISME, s. m. (du gr. ἰδίωμα, idiome). T. de gramm. Construction, locution contraire aux règles communes et générales, mais propres et particulières à une langue. Chaque langue a des *idiotismes* qui lui appartiennent, des locutions qui lui sont propres, et qu'il est impossible ou du moins difficile de traduire exactement dans une autre langue. Malgré leurs constructions vicieuses et contraires aux plus simples règles de la logique, les idiotismes

contribuent souvent à l'originalité et même à la beauté d'une langue. | Dans le sens moral, Simplicité, naïveté et, par extens., imbécillité. Tel était l'excès de leur *idiotisme*, qu'au crime du monde le plus incertain ils joignaient les peines les plus certaines. (Montesquieu.) Il pense que l'*idiotisme* est l'état d'un idiot, comme le pédantisme est l'état d'un pédant. (Voltaire.) | Synonyme d'*idiotie*. L'*idiotisme* est généralement incurable. (Jourdan.)

IDIOTROPHIE, s. f. (pron. *idiotrofi*; du gr. ἴδιος, propre; τρέφω, je nourris). Tempérament particulier de chaque individu. L'*idiotrophie* du pape. | Synonyme d'*idiosyncrasie*.

IDMON. Mythol. Fils d'Apollon et d'Astérie. Célèbre par son talent prophétique, il accompagna les Argonautes, quoique sachant bien qu'il périrait pendant l'expédition. Il fut tué par un sanglier, ou par un serpent, ou mourut de maladie, en Bithynie. Lors de la fondation d'Héraclée, les Mégariens et les Béotiens reçurent d'Apollon l'ordre de bâtir cette ville autour du tombeau d'Idmon, et d'honorer ce héros comme protecteur de la nouvelle cité.

IDOCRASE, s. f. Pierre précieuse qui se présente ordinairement en cristaux groupés, brillants et nets, dont le facies et surtout la cassure ont quelque analogie avec un corps gras. Leur forme dominante est celle d'un prisme à huit pans, court, obtus. Le brun et le vert sont les couleurs les plus ordinaires que présentent ces cristaux.

IDOINE, adj. (du lat. *idoneus*, apte). Apte, propre à. Les plus obscures familles sont plus *idoines* à falsification. (Montaigne.) Il n'a de prêtre que ce qu'il en faut pour être apte et *idoine* à posséder des bénéfices. (D'Alembert.) | Jurisp. *Témoin idoine*, Celui qui possède la qualité requise par la loi, et dont la déclaration est utile, convenable à la preuve offerte.

IDOLA, s. m. pl. Mot latin, qui signifie *idoles*. Bacon désigne sous ce nom les erreurs et les préjugés de l'esprit humain. Il les divise en quatre classes : 1° *Idola tribus*, préjugés de tribu, de caste, de nation; 2° *idola specus*, erreurs de caverne, erreurs individuelles; 3° *idola theatri*, erreurs de théâtre, erreurs d'école; 4° *idola fori*, erreurs de la place publique, erreurs de langage. Ces divisions et ces dénominations sont restées dans l'histoire de la philosophie.

IDOLÂTRE, adj. et s. (du gr. εἴδωλον, image; λατρεύω, je sers). Qui adore les idoles, ou les créatures. Peuple *idolâtre*. Nation *idolâtre*. Prêcher les *idolâtres*. Les Perses qui adoraient le feu, les Égyptiens qui adoraient les crocodiles, étaient *idolâtres*. Les peuples qui aiment les rois sont *idolâtres*.

. . . . . J'ai vu le sénat, *idolâtre*,
Des crimes de Néron approuver les horreurs.
(RACINE.)

| Se dit du culte lui-même. Culte *idolâtre*. Offrir à Baal un encens *idolâtre*. (Racine.) | Fig. Le Parnasse *idolâtre* adorant de faux dieux. (Gilbert.) | Amoureux de, passionné pour. Quand on est épris d'une belle passion, on est si *idolâtre* de ses fers, qu'on ne peut pas seulement concevoir la pensée de les rompre. (Saint-Évremont.) Cette femme, *idolâtre* d'elle-même et toute occupée des vanités du siècle, a pris le parti de la retraite. (Bourdaloue.) Un avare *idolâtre* et fou de son argent. (Boileau.) Jamais peut-être aucune nation ne fut *idolâtre* de ses préjugés au point où l'étaient alors, où le sont peut-être encore aujourd'hui les Espagnols. (Raynal.) | « Il paraît que jamais il n'y a eu aucun peuple sur la terre qui ait pris ce nom d'*idolâtre*. Ce mot est une injure, un terme outrageant. Si on avait demandé au sénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes : *Êtes-vous idolâtres?* ils auraient à peine entendu cette question. Nul n'aurait répondu : *Nous adorons des images, des idoles*. Quand les capitaines romains et carthaginois faisaient un traité, ils attestaient tous leurs dieux. Or, les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement était très-long, n'étaient pas dans la tente des généraux. Ils regardaient ou feignaient les dieux comme présents aux actions des hommes. Ils voyaient leurs statues du même œil que les catholiques voient leurs images. Les Grecs avaient la statue d'Hercule, et nous celle de saint Christophe; ils avaient Esculape et sa chèvre, et nous saint Roch et son chien, saint Antoine et son cochon; ils avaient Mars et sa lance, et nous saint Antoine de Padoue et saint Jacques de Compostelle. Quand le consul Pline adresse des prières aux dieux immortels, ce n'est pas à des images qu'il les adresse. Ni les derniers temps du paganisme, ni les plus reculés, n'offrent un seul fait qui puisse faire conclure qu'on adorât une idole. Homère ne parle que des dieux qui habitent le haut Olympe. Le palladium, quoique tombé du ciel, n'était qu'un gage sacré de la protection de Pallas; c'était elle qu'on vénérait dans le palladium; c'était notre sainte ampoule. Mais les Romains et les Grecs se mettaient à genoux devant des statues, leur donnaient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenaient en triomphe sur les places publiques. Les catholiques ont sanctifié ces coutumes, et ne se disent point idolâtres. Les femmes, en temps de sécheresse, portaient les statues des dieux après avoir jeûné. Elles marchaient pieds nus, les cheveux épars, et aussitôt il pleuvait à seaux, comme dit Pétrone. N'a-t-on pas consacré cet usage, illégitime chez les Gentils, et légitime parmi les catholiques? Dans combien de villes ne porte-t-on pas nu-pieds des reliques pour obtenir les bénédictions du ciel par leur intercession? Si un Turc, un lettré chinois était témoin de ces cérémonies, il pourrait, par ignorance, accuser les Italiens de mettre leur confiance dans les simulacres qu'ils promènent ainsi en procession. » (Voltaire.)

IDOLÂTRÉ, ÉE, part. Aimé passionnément. Enfant *idolâtré* par sa mère. Femme *idolâtrée*.

IDOLÂTRER, v. n. Adorer les idoles. Peu usité dans ce sens. | Aimer passionnément. *Idolâtrer* un enfant. Il *idolâtre* cette femme. J'aime, que dis-je aimer? j'*idolâtre* Junie. (Racine.) | S'IDOLATRER, v. pr. Être idolâtre de soi-même. Ceux qui *s'idolâtrent* sont rarement idolâtrés. | S'aimer passionnément l'un l'autre. Ces amants *s'idolâtrent*.

IDOLÂTRIE, s. f. (rad. *idole*). Adoration des idoles, culte rendu à une image représentant une divinité ou aux créatures, et, par extension, à tout objet sensible dans lequel l'imagination place quelque faux dieu. Des peuples plongés dans l'*idolâtrie*. Le sens humain, abruti, ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles; et, les hommes ne voulant plus adorer que ce qu'ils voyaient, l'*idolâtrie* se répandit par tout l'univers. (Bossuet.) La plus ancienne et la plus générale *idolâtrie* a été celle qui a eu le soleil et la lune pour objet. (Rollin.) Il y a mille témoignages que les sages abhorraient non-seulement l'*idolâtrie*, mais encore le polythéisme. (Voltaire.) Si les philosophes anciens adoraient les vertus, ce n'était, après tout, qu'une belle *idolâtrie*. (Chateaubriand.) | Amour excessif qu'on a pour une personne ou pour une chose. Il l'aime jusqu'à l'*idolâtrie*. J'aime la République jusqu'à l'*idolâtrie*.

IDOLATRIQUE, adj. Qui a rapport à l'idolâtrie; qui a le caractère de l'idolâtrie. A la Chine, des Colaos égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère Confutzée, des animaux dont on fait ensuite des repas; ces cérémonies sont-elles *idolâtriques?* (Voltaire.)

IDOLE, s. f. (du gr. εἴδωλον, idole; dérivé de εἶδος, forme, figure). Image représentant une divinité et que l'on adore. *Idole* de bois, de pierre. Le culte des *idoles*. Fléchir le genou devant les *idoles*. Adorer de vaines *idoles*. (Racine.) | Objet d'un amour, d'une passion. La mode est la grande *idole* des femmes. (Oxenstiern.) Cet enfant est l'*idole* de sa mère. Il y a longtemps que les hommes, toujours vains, font leur *idole* de la gloire. (Massillon.) | Poétiq. Image vaine. Il poursuit une *idole*.

Et que le sens charmé d'une trompeuse *idole*,
Doute si l'oiseau nage, ou si le poisson vole.
(CRAISI.)

| *Guerre des idoles*, Guerre entreprise par Mahomet contre les Arabes idolâtres, terminée à l'époque connue sous le nom d'année des ambassadeurs. | *Idole des nègres*, Boa devin. | *Idole des Maures*, Poisson du genre chétodon.

IDOMÉNÉE. Roi de Crète, fils de Deucalion, et petit-fils de Minos. Il assistait au siége de Troie. Assailli par une tempête à son retour, il fit vœu, s'il rentrait dans sa patrie sain et sauf, de sacrifier à Neptune le premier être vivant qui se présenterait à lui sur le rivage. Ce fut son fils qu'il aperçut le premier. Les uns disent qu'il remplit son vœu, les autres, que le peuple délivra le jeune prince et chassa Idoménée, qui se retira en Italie et y fonda Salente.

IDONÉITÉ, s. f. Aptitude à quelque chose; qualité d'idoine.

IDRIA. Géogr. Ville de la Carniole, dans le royaume d'Illyrie (Autriche); 5,000 habit.; célèbre par ses riches mines de mercure, découvertes en 1497; située dans une profonde vallée, en forme d'entonnoir, qu'arrose l'Idrizza. Le plus remarquable des minéraux que l'on y trouve est l'*idrialithe*, dans lequel on a découvert un nouvel hydrogène carbonique.

IDRIALINE, s. f. Chim. Carbure d'hydrogène, tiré des minerais de mercure des mines d'Idria.

IDUMÉE. Géogr. Ancienne contrée de la Palestine, située entre la Judée, l'Égypte et l'Arabie Pétrée. Elle perdit son nom à la suite de guerres avec les Juifs. Les poètes nomment fréquemment la Judée *Idumée*.

IDUMÉENS, s. m. pl. Descendants d'Esaü. Ils habitaient l'Idumée, d'où ils avaient expulsé les Horites, c. à d. les habitants des cavernes. Sous Hyrcan, leur pays fut incorporé au royaume des Juifs, auxquels ils donnèrent plus tard, dans la famille d'Hérode, une dynastie de souverains. Après la dernière guerre de Judée, le nom de leur pays se confondit avec celui de l'Arabie.

IDYLLE, s. f. (du gr. εἰδύλλιον, même sens; rad. εἶδος, image, tableau, genre). Petit poème dont le caractère était peu défini dans l'antiquité, et qui, chez nous, affecte de peindre un sujet pastoral ou amoureux. La différence qui existe entre l'idylle et l'églogue, autre poème pastoral, est très-légère et difficile à assigner. Quelquefois l'idylle revêt la forme élégiaque, et elle pourrait être confondue avec ce genre, s'il n'était plus relevé généralement. Les *idylles* de Théocrite. Les *idylles* des poètes latins.

Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle*.
(BOILEAU.)

| Il se dit de petites pièces en prose de même genre. Les *idylles* de Gessner. Les *idylles* de Victor Hugo. | Fig. Ce sujet, ce tableau est une *idylle*.

IDYLLIQUE, adj. Qui appartient à l'idylle. Genre *idyllique*.

IÉKATHÉRINOSLAV. Géogr. Ville de la Russie, sur le Dniéper, chef-lieu d'un gouvernement du même nom; 15,000 habit. Archevêché grec; commerce de laines et de draps. | Le gouvernement d'Iékathérinoslav, situé entre ceux de Poltawa, Kharkhov, Voronèje au N., Kherson à l'O., Tauride et la mer d'Azof au S., les Cosaques du Don à l'E., a 460 kilom. sur 170; 900,000 habit. Sol fertile au N.: grains, fruits, chanvre; sources salées, houille; moutons et haras; abeilles, etc.

IÈME. Désinence particulière à une classe d'adjectifs numéraux. *Dixième*, *vingtième*, etc. | S'ajoute, en arithmétique, aux nombres cardinaux, pour former les nombres ordinaux : *un*, *unième*; *deux*, *deuxième*; *trois*, *troisième*; *quatre*, *quatrième*; *cinq*, *cinquième*, etc.

IEN (du lat. *ianus*). Terminaison d'un grand nombre de mots français. Elle désigne les relations extérieures de temps, comme *ancien*, *quotidien*, et plus fréquemment de lieu, comme *Indien*, *Italien*.

IÉNA. Géogr. Ville du grand-duché de Saxe-Weimar, située dans une vallée profonde et étroite, au confluent de la Leutra et de la Saale. Le 14 octobre 1806, l'armée française remporta sur les Prussiens, près de cette ville, une victoire célèbre et féconde en grands résultats.

IÉNISSÉI. Géogr. Fleuve gigantesque de la Russie d'Asie, tributaire de la mer Glaciale du Nord. Il reçoit, à gauche, le Sym et le Touroukhan; à droite, le Tungouska supérieur ou Angara, le Tungouska moyen et le Tungouska inférieur. Il passe à Krasnoïarsk, Iénisséisk et Touroukhansk. Son cours est de 3,000 kilom. environ. La ville la plus méridionale bâtie sur le Iénisséi est Minousinsk; la plus septentrionale bâtie à son embouchure est Kantaisk.

IÉNISSÉISK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (gouvernement d'Iénisséisk); 6,000 habit. Commerce de transit assez actif. | Le gouvernement d'Iénisséisk, situé entre ceux de Tobolsk et de Tomsk à l'O., d'Iakoutsk et d'Irkoutsk à l'E., la mer Glaciale au N., et la Tartarie au S., a pour chef-lieu Krasnoïarsk; 2,600 kilom. de long sur 1,100 de large; 260,000 habit., en grande partie Samoyèdes, Ostiaks et Tongouses. Ce pays est en grande partie une vaste plaine déserte dans laquelle le terrain, jusqu'à la Lena, est composé de steppes qui, avec le nombre considérable de marais et le froid glacial qu'on rencontre au centre et au N. O. de ce gouvernement, empêchent, pour ainsi dire, toute culture. La pêche et la chasse sont les principales occupations des habitants. Le commerce des fourrures y forme la première branche d'industrie. Les plus importantes places de commerce sont Krasnoïarsk, Iénisséisk et Tourouchansk.

IÉNITE, s. f. Substance minérale, considérée par les uns comme une pierre, et par les autres comme une espèce du genre fer.

IER, IÈRE (du lat. *ari*). Désinence d'une classe d'adjectifs et de substantifs français, qui signifient qui a rapport à la chose marquée par leur radical. | Ces adjectifs et ces substantifs, dans un sens plus restreint, désignent un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son métier. | D'autres mots en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on

réunit les choses exprimées par le radical. *Encrier*, *colombier*. | *Ier* a une signification analogue dans les noms d'arbres, *prunier*, *pommier*, etc. | Les noms ainsi terminés désignent généralement des espèces d'arbres, comme dans les exemples précédents, ou des professions, comme *menuisier*, *cordonnier*, etc. C'est aussi la désinence de quelques adjectifs, *familier*, *régulier*, etc., et de l'infinitif d'un grand nombre de verbes de la première conjugaison.

IEUX (du lat. *osus*). Terminaison qui marque plénitude, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. *Glorieux*, *gracieux*, Plein de gloire, plein de grâce.

IF (du lat. *ivus*). Désinence qui marque la propriété de. C'est une terminaison potentielle et le plus souvent facultative active. Presque toujours elle termine des qualificatifs verbaux et s'ajoute, dans la dérivation, à un supin latin : *Actum*, *activus*, *actif*, etc. *Craintif*, *fugitif*, *oisif*, *plaintif*, etc.

IF, s. m. Bot. Genre de la famille des conifères, tribu des taxinées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, à feuilles linéaires, persistantes ; à fleurs dioïques, les mâles en chatons globuleux, les femelles solitaires et axillaires. Ces plantes se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'*if commun*, type du genre, vient naturellement en Europe dans les lieux âpres et montagneux ; on le cultive pour les bosquets d'hiver et pour les jardins. Cet arbre atteint une hauteur de douze à quinze mètres ; il croît lentement, peut acquérir des proportions énormes, jusqu'à sept mètres de tour. Sa longévité est extraordinaire. Quelques ifs passent pour avoir deux ou même trois mille ans d'existence. Le bois est d'un rouge brun, plus ou moins veiné : c'est le plus compacte et le plus pesant de tous les bois d'Europe, le buis seul excepté. Le fruit est une baie d'un rouge vif, d'une saveur sucrée et en même temps un peu amère et térébinthacée, qui n'est pas désagréable. Ses feuilles sont disposées sur deux rangs, comme les barbes d'une plume. La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes : ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent, mais épargnent les herbivores ruminants (Théophraste) ; leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches (Strabon) ; Cativulcus, roi des Éburons, en but pour se donner la mort (César) ; les émanations de cet arbre en fleurs sont fatales aux abeilles (Virgile) ; et ses fruits donnent des diarrhées colliquatives mortelles (Dioscoride) ; Pline fait de l'if le symbole des plantes vénéneuses, et prétend que le mot grec *toxicon* (poison) descend en ligne directe du nom latin de l'if, *taxus*. L'extrait aqueux et la poudre des feuilles et de l'écorce de l'if, administrés à des doses assez faibles, ont déterminé des vertiges, des vomissements, et même la mort dans certains cas ; il paraît constant aussi que, dans quelques circonstances, encore mal déterminées, l'arbre lui-même émet des exhalaisons narcotiques qui occasionnent tous les phénomènes de l'ivresse et de la léthargie. Néanmoins les propriétés vénéneuses de l'if ont été beaucoup exagérées ; son fruit n'est nullement dangereux, à moins qu'on n'en fasse excès ; on l'emploie comme relâchant et purgatif. Chez tous les peuples, l'if est le symbole de la tristesse, sans doute à cause de la couleur sombre de son feuillage. On le plante autour des tombeaux. On en faisait autrefois grand usage dans les jardins, parce qu'il se prête bien à la taille ; on lui donnait la forme de colonnes, d'arcades, de vis, de vases, etc. Une palissade d'*ifs*. Une allée d'*ifs*. Il n'en coûte pas plus pour planter un jardin bien entendu, que pour tailler ridiculement des *ifs* et en faire des représentations grossières d'animaux. (Voltaire.) | Charpente triangulaire, d'un usage fréquent dans les illuminations publiques, sur laquelle on met des lampions ou des verres dont l'assemblage a la forme d'un if. | Coquille du genre cérite. | Île de la Méditerranée, dans la rade de Marseille. | Château fort construit par François Ier, dans l'île d'If, et où fut enfermé Mirabeau.

IFFLE, s. f. Métall. Réunion de feuilles de tôle destinées à la ferblanterie, et qui viennent d'être ébarbées.

IFINE, s. f. Chim. Principe vénéneux de l'if.

IFURIN. Mythol. Enfer des Gaulois, région ténébreuse, infectée de reptiles, de loups affamés. Les coupables, toujours dévorés, renaissent comme Prométhée pour subir un éternel supplice.

IGASURATE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide igasurique avec une base salifiable.

IGASURIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les végétaux du genre strychnos.

IGNACE DE LOYOLA (SAINT). Fondateur de l'ordre des jésuites, né en 1491, mort en 1556. Voulez-vous acquérir un grand nom, être fondateur, soyez complètement fou, mais d'une folie qui convienne à votre siècle. Ayez dans votre folie un fonds de raison qui puisse servir à vos extravagances, et soyez excessivement opiniâtre. Il pourra arriver que vous soyez pendu ; mais si vous ne l'êtes pas, vous pourrez avoir des autels. En conscience y a-t-il jamais eu un homme plus digne des Petites-Maisons que saint Ignace ou saint Inigo le Biscaïen ; car c'est son véritable nom ? La tête lui tourna à la lecture de la *Légende dorée*, comme elle tourna depuis à don Quichotte de la Manche, pour avoir lu des romans de chevalerie. Voilà mon Biscaïen qui se fait d'abord chevalier de la Vierge et qui fait la veille des armes à l'honneur de sa dame. La sainte Vierge lui apparaît, accepte ses services ; elle revient plusieurs fois, elle lui amène son fils. Le diable, qui est aux aguets, vient faire un vacarme de lutin dans la maison, casse toutes les vitres ; le Biscaïen le chasse avec un signe de croix ; le diable s'enfuit à travers la muraille et y laisse une grande ouverture que l'on montrait encore aux curieux cinquante ans après ce bel événement. Sa famille, voyant le dérangement de son esprit, veut le faire enfermer et le mettre au régime ; il se débarrasse de sa famille ainsi que du diable, et s'enfuit sans savoir où il va. Il rencontre un Maure, et dispute avec lui sur l'immaculée conception. Le Maure, qui le prend pour ce qu'il est, le quitte au plus vite. Le Biscaïen ne sait s'il tuera le Maure, ou s'il priera Dieu pour lui ; il en laisse la décision à son cheval, qui, plus sage que lui, reprit la route de son écurie. Mon homme, après cette aventure, prend le parti d'aller en pèlerinage à Bethléem, en mendiant son pain ; sa folie augmente en chemin ; les dominicains prennent pitié de lui à Manresa, ils le gardent chez eux pendant quelques jours, et le renvoient sans avoir pu le guérir. Il s'embarque à Barcelone, arrive à Venise ; on le chasse de Venise ; il revient à Barcelone, toujours mendiant son pain, toujours ayant des extases, et voyant fréquemment la sainte Vierge et Jésus-Christ. Enfin, on lui fit entendre que, pour aller en terre sainte convertir les Turcs, les chrétiens de l'Église grecque, les Arméniens et les Juifs, il fallait commencer par étudier un peu de théologie. Mon Biscaïen ne demande pas mieux ; mais, pour être théologien, il faut savoir un peu de grammaire et un peu de latin ; cela ne l'embarrasse point : il va au collége à l'âge de trente-trois ans ; on se moque de lui, il n'apprend rien. Il était désespéré de ne pouvoir aller convertir les infidèles : le diable eut pitié de lui cette fois-là ; il lui apparut, et lui jura foi de chrétien que, s'il voulait se donner à lui, il le rendrait le plus savant homme de l'Église de Dieu. Ignace n'eut garde de se mettre sous la discipline d'un tel maître : il retourna en classe ; on lui donna le fouet quelquefois, et il n'en fut pas plus savant. Chassé du collége de Barcelone, persécuté par le diable, qui le punissait de ses refus, abandonné par la Vierge Marie, qui ne se mettait point du tout en peine de secourir son chevalier, il ne se rebute pas ; il se met à courir le pays avec des pèlerins de Saint-Jacques ; il prêche dans les rues de ville en ville. On l'enferme dans les prisons de l'inquisition. Délivré de l'inquisition, on le met en prison dans Alcala ; il s'enfuit après à Salamanque, et on l'y enferme encore. Enfin, voyant qu'il n'était pas prophète dans son pays, Ignace prend la résolution d'aller étudier à Paris ; il fait le voyage à pied, précédé d'un âne qui porte son bagage, ses livres et ses écrits. Don Quichotte, du moins, eut un cheval et un écuyer, mais Ignace n'avait ni l'un ni l'autre. Il essuie à Paris les mêmes avanies qu'en Espagne ; on lui fait mettre culotte bas au collége Sainte-Barbe, et on veut le fouetter en cérémonie. Sa vocation l'appelle ensuite à Rome... Comment s'est-il pu faire qu'un pareil extravagant se soit fait des disciples, et ait été le fondateur d'un ordre puissant ? C'est qu'il était opiniâtre et enthousiaste. Peut-être Mahomet commença-t-il à être aussi fou qu'Ignace dans les premières conversations qu'il eut avec l'ange Gabriel, et peut-être Ignace, à la place de Mahomet, aurait fait d'aussi grandes choses que le prophète, car il était aussi ignorant, et tout aussi visionnaire. (Voltaire.) | Parmi nos lecteurs, quelques-uns pourraient avoir en suspicion le témoignage de Voltaire, élève, mais non pas ami des jésuites. Voici, pour ceux-là, un témoignage qu'ils ne récuseront pas. C'est un portrait du fondateur de l'ordre des jésuites extrait d'une vie des saints, publiée à Paris en 1715, avec approbation du roi. Nous lui empruntons les traits les plus saillants et les plus propres à faire connaître l'homme, traits sur lesquels se modèlent les membres de la fameuse société qu'il fonda. « Ignace avait la réputation d'être honnête homme, quoiqu'il vécût dans tous les déréglements que pouvaient causer en lui la méchante éducation qu'il avait reçue de ses parents et les mauvaises habitudes qu'il avait contractées à la cour et qui se fortifiaient tous les jours avec son âge, parmi la licence des armes. Mais tout mondain et tout débauché qu'il était, il gardait de la bienséance jusque dans ses désordres. Il n'aimait point le scandale, et bien qu'il fût délicat sur le point d'honneur et que sa fierté naturelle le portât à tirer raison de la moindre injure, il pardonnait tout dès que l'on se soumettait. Il ne manquait point d'habileté dans les affaires. Cependant, la vanité occupait tout son esprit, la galanterie et les exercices militaires partageaient sa vie ; il ne suivait dans toutes ses actions que les penchants d'une nature corrompue et de fausses maximes du monde, etc. » Il suffit d'une lecture attentive et réfléchie de ces extraits pour donner la clé du caractère de Loyola et de celui qu'il imprima à la société de Jésus. Ignace avait la réputation d'être honnête homme, et il ne l'était pas ; la première condition de la doctrine des jésuites est d'avoir l'air d'être honnête quand même. Débauché et mondain, Ignace avait de la bienséance jusque dans ses désordres ; les jésuites recommandent la bienséance, le secret dans le désordre, et à ce prix, ils donnent l'absolution. Ignace pardonnait pourvu qu'on se soumît ; les jésuites ne demandent que la soumission. Il était habile dans les affaires ; quel corps est plus habile que celui des jésuites ? Comme on le voit clairement, Ignace de Loyola, hypocrite débauché, hardi capitaine, impérieux spadassin et habile homme d'affaires, imprima, malgré sa conversion, le caractère indélébile de sa personnalité à la compagnie qu'il a fondée. (Eug. Süe.)

IGNACIEN, s. m. Nom donné par dénigrement aux jésuites qui ont pour fondateur saint Ignace. Les *ignaciens* sont les janissaires du pape. (Gui Patin.)

IGNAME, s. f. Bot. Genre de plantes types de la famille des dioscorées. Les espèces de ce genre sont,

Igname.

pour la plupart, à racine tubéreuse. Les *ignames* peuvent remplacer le pain et se cultivent comme des pommes de terre.

IGNARE, adj. (du lat. *ignarus*, fait de *in*, privat. ; *gnarus*, qui sait). Ignorant, qui n'est pas instruit. Des gens *ignares*. | Substantiv. C'est un *ignare*.

IGNATIE, s. f. Bot. Genre de la famille des loganaciées, comprenant des arbres à rameaux épais, à fleurs odorantes et à fruits vénéneux. Le fruit de l'*ignatie officinale* est connu sous le nom de *fève de saint Ignace*.

IGNÉ, ÉE, adj. (du lat. *igneus*, même sens ; de *ignis*, feu). De feu, de la nature du feu. Matière *ignée*. L'existence de cette matière *ignée*, si douteuse et si peu établie. (Pascal.) | Se dit des phénomènes produits par le feu. Fusion *ignée*. Couche de formation *ignée*. Les roches *ignées*.

IGNESCENCE, s. f. Didact. État d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE. adj. Igné. | Qui est en feu, enflammé. Corps *ignescent*.

IGNICOLE, adj. (du lat. *ignis*, feu ; *colo*, j'honore). Adorateur du feu. Les guèbres sont *ignicoles*. Il resta un grand nombre de familles guèbres ou *ignicoles* à Ispahan jusqu'au temps de Sha-Abbas, qui les bannit, comme Isabelle chassa les Juifs

d'Espagne. (Voltaire.) | Substantiv. Là les *ignicoles* prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir de l'onde, et pour adorer dans cet astre le feu éternel. (Bern. de Saint-Pierre.)

IGNIFÈRE, adj. (du lat. *ignis*, feu ; *fero*, je porte). Qui porte, transmet le feu. | Qui brûle, qui est en feu.

IGNITION, s. f. (pron. *ignision*; du lat. *ignis*, feu). État d'un corps combustible saturé de calorique au point de produire de la lumière et d'être visible dans l'obscurité. La température qui produit un certain degré d'ignition est constante et invariable. | Application du feu aux métaux, jusqu'à ce qu'ils deviennent rouges, sans se fondre. L'étain et le plomb ne peuvent souffrir l'*ignition*, parce qu'ils ont trop de facilité à fondre. Un même corps est susceptible d'éprouver divers degrés d'ignition ; le fer, par exemple, qu'on expose à un feu de forge, est d'abord d'un rouge brun ; il prend ensuite la couleur dite *rouge cerise*; enfin il passe au *rouge blanc*, qu'il conserve invariablement, quelque grande que soit la violence du feu.

IGNIVOME, adj. Qui vomit le feu. Se dit des volcans. L'Etna est *ignivome*.

IGNIVORE, adj. et s. (du lat. *ignis*, feu ; *vorare*, dévorer). Didact. Qui dévore ou feint de dévorer des matières enflammées. Se dit des baladins, des charlatans qui, pour amuser le public et lever un impôt sur son imbécillité, introduisent réellement des matières enflammées dans leur bouche sans en éprouver aucune incommodité ; la réussite de ces exercices dépend de l'adresse de celui qui les fait, de la constitution de sa bouche, et bien souvent aussi des essais qui ont été faits pour diminuer la sensibilité de la langue et du palais.

IGNOBILITÉ, s. f. État de ce qui est ignoble. | Chez les Romains, Origine plébéienne.

IGNOBLE, adj. (du lat. *ignobilis*, qui n'est pas noble). Qui est sans noblesse, sans distinction ; vil, bas, misérable. Langage *ignoble*. Physionomie *ignoble*. Des sentiments *ignobles*. Le prince a des goûts *ignobles*, crapuleux. Ce sont là des méditations dignes de l'homme, et dont aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux *ignobles* et vains soucis de l'ambition. | T. de fauconn. Oiseaux de proie qu'on ne peut dresser aux exercices de la chasse.

IGNOBLEMENT, adv. D'une manière ignoble. Le pape s'est conduit *ignoblement* dans cette affaire.

IGNOMINIE, s. f. (du lat. *in* privat. ; *nomen*, nom, réputation). Honte, déshonneur, dégradation. Être couvert d'*ignominie*. C'est une *ignominie* pour sa famille. Le temps n'effacera point l'*ignominie* d'une si lâche action. Je n'ai point de leur joug subi l'*ignominie*. (Racine.) Que l'on est à plaindre, si l'on ne peut se sauver de l'*ignominie* que par un crime ! Se soumettre au despote est une *ignominie*.

IGNOMINIEUSEMENT, adv. Avec ignominie. Traiter quelqu'un *ignominieusement*.

IGNOMINIEUX, EUSE, adj. Qui cause de l'ignominie, honteux, dégradant. Traitement *ignominieux*. Action *ignominieuse*. Il n'y a rien de plus *ignominieux* que le parjure. Il a subi une mort *ignominieuse*. Ils préférèrent une mort volontaire à une vie qu'ils croyaient *ignominieuse*. (Voltaire.)

IGNORABLE, adj. Qui peut être ignoré, qu'il est permis d'ignorer.

IGNORAMMENT, adv. Avec ignorance. Il confond *ignoramment* le vrai et le faux. (Bossuet.) Il parle de tout et sur tout *ignoramment*. Peu usité.

IGNORANCE, s. f. (du lat. *ignorantia*, même sens ; de *in*, privat. ; *gnarus*, qui sait). État de celui qui ignore une chose, qui ne la connaît pas. Nous sommes dans une grande *ignorance* de toutes les affaires publiques. (Mme de Sévigné.) J'ai vécu, depuis deux mois, dans une *ignorance* totale des plaisirs et des sottises de votre grande ville. (Voltaire.) | Défaut de savoir, de connaissance. Grande *ignorance*. *Ignorance* crasse. *Ignorance* profonde. Un péché qu'il déclare avoir commis par *ignorance*. (Pascal.) Nous aimons mieux croupir dans notre *ignorance* que de l'avouer. (Bossuet.) Il y a trois sortes d'*ignorance* : ne rien savoir ; savoir mal ce qu'on sait ; savoir autre chose que ce qu'on doit savoir. (Duclos.) | Avec un complément. De l'*ignorance* de soi-même découlent tous les vices. (Nicole.) | « Ce mot, quant au sens, appartient à tous les idiomes, il n'est pas de ceux qui se perdront : ce qu'il exprime est trop inhérent à la nature humaine. Toutefois, si l'ignorance où l'homme est plongé, et qui le presse de toutes parts comme une atmosphère ténébreuse, ne cesse de le ramener au sentiment de sa faiblesse et de sa misère, il y trouve aussi un indice certain de sa supériorité sur les êtres qui l'environnent ; car, très-différente de celle de la brute, son ignorance n'est pas une simple privation, un état purement négatif ; il sait qu'il ignore, et il ne peut le savoir que par une vue obscure de la vérité qui se dérobe à lui. Infinies dans leur source, finies dans leur développement et leur exercice possible, ses facultés rencontrent partout des bornes qu'elles ne sauraient franchir. Mais ces bornes mêmes l'instruisent de ce qu'il est, de ce que tôt ou tard il doit être, puisqu'il les sent et aspire au delà. Perpétuellement actif, son esprit se meut dans un milieu vague entre la science complète et le néant de la science, milieu que ses efforts tendent sans cesse à élargir. Il ne connaît rien parfaitement, il n'ignore rien entièrement. Étonnant de grandeur, effrayant de petitesse, selon l'aspect sous lequel on le considère, il ressemble à un monde naissant qui, peu à peu se dilatant au sein de l'espace, reçoit des mondes voisins un nombre toujours croissant de rayons directs ou réfléchis, restant néanmoins comme englouti dans l'immensité de l'univers dont il fait partie, et où il disparaît tel qu'un atome imperceptible. Nous apercevons des effets et l'enchaînement de ces effets ; les causes nous sont à jamais cachées. Que de systèmes, inventés pour satisfaire une curiosité également insatiable et vaine, après avoir séduit la raison quelques courts instants, ont ensuite disparu sans retour ! Chaque siècle en voit naître et mourir plusieurs. Un impénétrable mystère enveloppe toutes les origines, celle d'une mousse comme celle d'une planète, et c'est pourquoi Montaigne disait si sensément : « Oh ! le mol et doux chevet et sain, que l'*ignorance* et l'incuriosité, à reposer une tête bien faite ! » Ainsi donc, considérée sous des points de vue divers, notre ignorance, toujours relative, toujours accompagnée de l'instinctif besoin de connaître, révèle une puissance indéfinie de progrès dans la connaissance ; et notre science, toujours limitée, toujours inséparable du sentiment de sa propre imperfection, n'est, en vertu même de ce qu'elle a de réel, qu'une manifestation plus vive de l'étendue de notre ignorance. Ce dernier fait surtout avait frappé Pascal, plus enclin à abaisser l'homme qu'à le relever, et dont le génie amer se plaisait aux contemplations douloureuses. « Les sciences ont, dit-il, deux extrémités qui se touchent ; la première est la pure ignorance naturelle, où se trouvent tous les hommes en naissant. L'autre extrémité est celle où arrivent les grandes âmes, qui, ayant parcouru tout ce que les hommes peuvent savoir, trouvent qu'ils ne savent rien et se rencontrent dans cette même ignorance d'où ils étaient partis. Mais c'est une ignorance savante qui se connaît. Ceux qui sont sortis de l'ignorance naturelle et n'ont pu arriver à l'autre ont quelque teinture de cette science suffisante, et font les entendus. Ceux-là troublent le monde et jugent plus mal de tout que les autres. Le peuple et les habiles composent, pour l'ordinaire, le train du monde. Les autres le méprisent et en sont méprisés. » On ne doit pas conclure de cette remarque, quelque incontestable qu'elle soit d'ailleurs, la nullité de la science, mais sa disproportion avec le vrai, qui est son terme, ou avec l'objet absolu et universel de la connaissance. Parlant ensuite de l'ignorance entretenue par les gouvernements, au sein des peuples, Lamennais dit : « L'introduction pratique, dans les institutions sociales, des éternelles maximes de justice et d'amour, combat tous les intérêts égoïstes, qui, vivant d'arbitraire, de priviléges, de monopoles, divisent le peuple comme en deux portions, l'une exploitante, l'autre exploitée. Ces intérêts privés, forcément ennemis de la liberté et de l'égalité, qui constituent le droit, et de la fraternité, d'où naît le devoir égal pour tous, sont menacés directement par les progrès de l'intelligence, et doivent dès lors tendre à l'arrêter. De là cet effroi des lumières, qui forme un des caractères de la politique de certains États ; de là ces interminables déclamations sur le danger de répandre l'instruction parmi le peuple. On ne saurait longtemps le priver de ses droits qu'en l'empêchant de les connaître. Pour l'abaisser socialement, il est nécessaire de l'abaisser intellectuellement ; il faut l'abrutir pour le traiter et le gouverner comme la brute. Si donc la force commence l'oppression, l'ignorance la prolonge. Aussi voit-on tous les despotismes s'appliquer soigneusement à la maintenir, et pour eux rien de plus sage, car elle est une indispensable condition de leur durée. C'est, parmi tant d'autres, une des choses qui rendent le despotisme détestable ; en opposition absolue avec la nature humaine, destinée à se perfectionner indéfiniment, il doit, pour subsister, repousser la lumière, épaissir les ténèbres, lutter incessamment contre le vrai, contre le bien, contre Dieu. » (Lamenn.)

IGNORANT, ANTE, adj. Qui manque de savoir, d'études, de connaissances. Un homme *ignorant*. Une femme *ignorante*. Il affecte quelquefois de paraître *ignorant*. (Molière.) Puisque vous n'en êtes pas plus grasse pour être *ignorante*. (Mme de Sévigné.) Les habitants de cette ville sont *ignorants* et curieux à l'excès. (Barthélemy.) Sous la constitution la plus libre, un peuple *ignorant* est toujours esclave. (Condorcet.) | Qui n'est pas instruit de certaines choses. *Ignorant* en histoire. *Ignorant* en géographie. Ce sont des gens qui sont *ignorants* des détours de la conscience. (Molière.) Un copiste *ignorant*, qui copie jusqu'aux fautes d'orthographe. (J. J. Rousseau.)

Et sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
(BOILEAU.)

| *Un médecin ignorant*, *un magistrat ignorant*, etc., Médecin, magistrat, etc., qui n'ont pas les connaissances, les lumières exigées par leur profession. | *Frères ignorants*, Nom que l'on donne, en Italie, aux capucins, à cause de leur crasse ignorance. | Substantiv. Un *ignorant*. Une *ignorante*. La religion des *ignorants* et des savants ne peut être la même. (Voltaire.) L'*ignorant*, qui ne prévoit rien, sent peu le prix de la vie, et craint peu de la perdre. (J. J. Rousseau.) | *Faire l'ignorant*, Faire semblant de ne pas savoir, d'ignorer une chose.

IGNORANTIFIANT, ANTE, adj. Famil. Qui rend ignorant. Oui, je te montrerai, par Aristote, que tu es un ignorant, ignorantissime, *ignorantifiant* et ignorantifié, par tous les cas et modes imaginables. (Molière.)

IGNORANTIFIER, v. a. Famil. Rendre ignorant. Il est peu usité.

IGNORANTIN, INE, adj. et s. Ignare. | *Frères ignorantins*, Ordre religieux fondé, en 1495, par saint Jean de Dieu, Portugais, pour servir et secourir les malades, et introduit en France, en 1601, par Marie de Médicis. Les ignorantins s'occupèrent plus tard de l'éducation des enfants du peuple. | On donne quelquefois ce nom, par moquerie, aux frères des écoles chrétiennes.

IGNORANTISME, s. m. Néol. Système de ceux qui prônent les avantages de l'ignorance, ou qui soutiennent que la science est mauvaise en soi.

IGNORANTISSIME, adj. (superl. d'*ignorant*). Famil. Très-ignorant. Mazarin *ignorantissime* en toutes ces matières. (Retz.)

IGNORANTISTE, adj. et s. Partisan du système de l'ignorantisme. Les prêtres espagnols sont ignorants et *ignorantistes*.

IGNORÉ, ÉE, part. Qui n'est pas su. L'histoire *ignorée* de ceux qui devraient la savoir. | Inconnu. Une retraite *ignorée*. Une vie obscure et *ignorée*. Avec un grand mérite et une plus grande modestie, l'on peut être longtemps *ignoré* (La Bruyère.) Sous ces ombrages *ignorés*, la nature avait placé un peuple beau comme le ciel qui l'avait vu naître. Une vertu *ignorée*, un grand caractère méconnu.

Qu'heureux est ce mortel qui, du monde *ignoré*,
Vit content de soi-même en un coin retiré !
(BOILEAU.)

IGNORER, v. a. (du lat. *ignorare*, même sens). Ne pas savoir, ne pas connaître. Il *ignore* les premiers principes de la grammaire. Les hommes ne sont méchants que parce qu'ils *ignorent* l'intérêt qu'ils ont d'être bons. J'*ignore* de quel crime on a pu me noircir. (Racine.) Nous *ignorons* en partie ce qui se trouve au fond des mers. (Buffon.) La bonne comédie *fut ignorée* jusqu'à Molière, comme l'art d'exprimer sur le théâtre des sentiments vrais et délicats *fut ignoré* jusqu'à Racine. (Voltaire.) Elle n'ignorait rien de ce qui se passait entre nous. (J. J. Rousseau.) | Ne pas pratiquer. *Ignorer* le mensonge, la fraude. | Neutral. Elle me déclara ses sentiments en termes formels, afin que je n'en *ignorasse*. (Le Sage.) | S'IGNORER, v. pr. Ne point se connaître soi-même ; n'avoir point une juste opinion de soi-même, de ses forces ; être dans l'ignorance de ses propres sentiments. Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien ; ils ne connaissent ni les biens ni les maux ; ils *s'ignorent* eux-mêmes. (Fénelon.) Je *m'ignorais* moi-même et je me cherche encore. (Racine.) L'envie n'attaqua point un mérite qui *s'ignorait*. (Raynal.)

Dans ces rêves flatteurs que j'ai perdu de jours !
Cherchant à tout savoir et *m'ignorant* toujours.
(L. RACINE.)

IGUANE, s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens, renferme des animaux herbivores assez semblables aux lézards, mais remarquables par le goître énorme qu'ils ont sous le cou, et par une rangée d'écailles pointues qui forment une crête sur le dos et la queue. On en distingue cinq espèces, parmi lesquelles l'iguane ordinaire d'Amérique est la plus commune. Ce reptile habite les bois, sur les lisières des fleuves et des eaux vives ; il fait sa nourriture principale de feuilles, de fruits

et de graines, et se tient d'habitude dans les arbres. Sa morsure, sans être venimeuse, occasionne de vives douleurs. La chair de l'iguane est très-recherchée; aussi fait-on à ces reptiles une guerre acharnée; mais, comme la plupart des animaux à sang froid, ils ont la vie extrêmement dure, et le plomb du fusil glisse sur leur peau flexible, dure et couverte d'une armure d'écailles imbriquées. C'est au lacet qu'on les attrape, et c'est en enfonçant une flèche dans leurs narines qu'on les fait mourir. Les iguanes sont extrêmement agiles, gracieux même. Irrités, ils dardent leur langue comme les serpents; ils gonflent leur gorge et les écailles épineuses de leur longue crête, font briller leurs yeux comme des charbons ardents. On prétend qu'ils se laissent apprivoiser, et que les colons de la Guiane et des Antilles les nourrissent dans leurs jardins pour les besoins de leurs tables.

IL (du lat. *ille*, même sens). Pr. sing. masc. de la 3e pers. Lui, cette personne, cette chose. Ne s'emploie que comme sujet du verbe. *Il* fait *ils* au pluriel, et sert à remplacer un nom déjà exprimé et dont la répétition serait fatiguante. *Il* nous dit, *il* lui parle, *il* ne veut pas. Votre père va venir, *il* est prêt. J'ai lu cet ouvrage, *il* est bien écrit. Ces gens-là sont bien pressés, *ils* courent.

L'histoire est un bon livre; *il* guide sans rudesse;
Il montre, après le crime, un résultat moral.
(A. MONTESQUIOU.)

| Se place après le verbe dans les phrases interrogatives. Que fait-*il?* Que dit-*il?* Où sont-*ils?* Est *il* fou? Le bien est-*il* donc si difficile à faire? Prenons le contre-pied de ce que font les ambitieux et les méchants. (Bern. de Saint-Pierre.) Faut-*il* qu'un deuil se mêle aux plaisirs des mortels! (Mme Tastu.) | Lorsque le verbe se termine par un *a* ou un *e* muet, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom *il* un *t* qu'on fait suivre d'un trait d'union. Croira-t-*il?* Viendra-t-*il?* Aimable fille, Dieu me montre-t-*il* en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Ballanche.) | Absol. et sans relation à un substantif précédemment exprimé. *Il* y a bien peu de gens pour qui la vérité ne soit une injure. (Ségur.) | Sert quelquefois à annoncer le sujet de la phrase. *Il* se trouva là par hasard un jeune homme. (Montesquieu.) *Il* en sortait une fumée noire et épaisse. (Fénelon.) | *Il* se met avec les verbes impersonnels ou employés impersonnellement. *Il* pleut. *Il* neige. *Il* fait mauvais temps. *Il* faut que. *Il* y a des hommes qui. *Il* doit s'y attacher de l'intérêt. *Il* m'en doit bien souvenir, ma foi! (Molière.) J'avouerai qu'*il* a été un temps où j'en aurais porté le même jugement. (Condillac.) | Dans ces constructions, *il* gouverne toujours le verbe au singulier, bien que ce verbe soit suivi d'un nom au pluriel. *Il* est six heures. *Il* est survenu des circonstances fâcheuses.

Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :
Il fut des Juifs, *il* fut une insolente race.
(RACINE.)

| *Il* pour *cela*. *Il* est vrai. | *Ils* se dit quelquefois d'une façon indéterminée, pour indiquer les gens qu'on a dans l'esprit. Voilà comme *ils* sont tous; c'est ainsi qu'*ils* nous aiment; s'*ils* étaient nos ennemis, que feraient-*ils* de plus? (Diderot.) | *Il n'est que de*, La seule chose qui importe, qui soit utile, nécessaire. Ma foi, *il n'est que de* jouer d'adresse en ce monde. (Molière.)

IL. Préfixe négatif qui est pour *in*. Il se met devant un élément commençant par *l*. *Illégal, illettré, illicite.* | *Il, ile.* Désinence particulière à une classe d'adjectifs français, qui se ramène à la désinence *ible, able*, ou à la désinence *al*, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale. *Docile, facile, fragile, juvénile*, etc.

ÎLE, s. f. Géogr. Portion de terre moindre qu'un continent, qui est entourée d'eau de tous les côtés. Les îles diffèrent beaucoup entre elles par leur grandeur et par leurs formes. Il y en a de très-considérables par leur étendue; d'autres, au contraire, en ne parlant que de celles qui sont habitées, sont très-petites. Il en est qui ont une forme arrondie; d'autres sont allongées; d'autres, enfin, sont comme découpées par des baies profondes. Une réunion de plusieurs îles est un archipel. Il y a des îles dans les rivières, dans les lacs, dans la mer. Les premières se forment soit parce que l'eau, coulant dans un bassin large et plat, surtout à l'embouchure des fleuves, se partage en plusieurs bras, soit parce qu'entraînant de grandes portions de rocher ou de tout autre corps solide, qui s'arrêtent au fond de son lit, ces masses servent de point d'appui au sable et aux particules terreuses que la rivière charrie et qui, en s'accumulant, finissent par s'exhausser. On a vu aussi dans les lacs des îles flottantes; c'étaient des portions de terres soutenues par l'entrelacement des racines des arbres et des plantes aquatiques. Les îles maritimes, lorsqu'elles forment des archipels voisins des continents, semblent avoir été produites par une irruption de l'Océan, dont l'action violente a détruit les parties les moins solides qui se trouvaient entre les chaînes des montagnes et les rochers restés en place. La plus grande de toutes les îles est l'Australie, à laquelle on donne aussi le nom de Continent; viennent ensuite Bornéo, Madagascar, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Guinée, Sumatra, Cuba, Haïti, l'Irlande, Java, Luçon, la Sicile, la Sardaigne, etc. Beaucoup d'îles isolées paraissent devoir leur origine à l'action du feu qui les a soulevées au-dessus du niveau de la mer. Les bancs de sable, les bas fonds, les battures, les basses, qui sont des terrains élevés jusqu'à fleur d'eau; enfin, les vigies, qui sont des pointes de rochers cachées sous l'eau et plus ou moins proches de la surface, peuvent être rangés dans la classe des îles maritimes. Certaines îles ont des volcans encore en activité ou éteints, et ces bouches ignivomes y sont proportionnellement bien plus nombreuses que sur les continents. Découvrir une *île*. Habiter une *île*. Laissez-moi le cacher en quelque *île* déserte. (Racine.) L'*île* de Crête ou de Candie est la plus grande de celles qui sont voisines de la Grèce. (Rollin.) La plupart des *îles* ne sont que des groupes et des pointes de montagnes. (Buffon.) La pluie contribue à tempérer le climat des *îles* de l'Amérique. (Raynal.) Du haut de la colline, on découvre une quantité surprenante d'*îles* de toutes grandeurs. (Barthélemy.) | Dans le langage ordinaire, on entend par le mot *îles*, les colonies des Antilles. | Topogr. Nombre de maisons contiguës les unes aux autres et toutes entourées de rues. | On appelle également *îles*, des portions de pays entourées de plusieurs côtés, mais non entièrement, de rivières; ainsi une province de France était nommée *Ile-de-France*. | Les peuples de l'antiquité donnaient souvent le nom d'île aux contrées éloignées et peu connues. L'*île* de Méroé. Les *îles* des Gentils.

ILÉADELPHIE, s. f. Tératol. Difformité que présente un être double, depuis et compris le bassin.

ÎLE-DE-FRANCE. Géogr. Ancienne province et gouvernement français, qui, comme province, avait pour capitale Paris, et comme gouvernement Soissons. En 1790, l'Ile-de-France a cessé d'exister comme division territoriale, et a formé les départements de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de la Seine et de Seine-et-Oise. L'Ile-de-France comprenait, en 1789 : 1° l'Ile-de-France proprement dite, subdivisée en France, Goelle, Parisis; 2° le Laonnais; 3° le Noyonnais; 4° le Soissonnais; 5° le Valois; 6° le Beauvoisis; 7° le Vexin français; 8° le pays de Thimerais, partie du Perche; 9° le Mantois; 10° le Hurepoix; 11° le Gâtinais français; 12° la Brie française. L'Ile-de-France a presque toujours fait partie du domaine de la couronne, excepté à la fin de la dynastie carlovingienne, époque où les ducs de France en possédaient la plus grande partie. Ils l'y firent rentrer par leur avénement à la couronne. Le gouvernement militaire de Paris et celui de l'Ile-de-France étaient anciennement unis et n'en formaient qu'un. Ces deux commandements furent séparés pour la première fois en 1528. Réunis en 1533, ils furent séparés de nouveau par Henri IV, en 1594. | *Ile-de-France.* V. MAURICE.

ILÉITE, s. f. Méd. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

ILÉO. Mot latin, qui signifie intestin. Entre dans la formation d'un certain nombre de mots composés. *Iléo-cæcal, iléo-colique, iléo-lombaire*, etc.

ILÉOGRAPHIE, s. f. Description des intestins; étude, traité sur les intestins.

ILÉON, s. m. (du gr. εἰλεῖν, tourner). Anat. Partie de l'intestin grêle qui s'étend depuis le jéjunum jusqu'au cœcum. | Adjectiv. Intestin *iléon*. | On dit aussi *Iléum*.

ILES, s. m. pl. Anat. Les deux parties inférieures et latérales du bassin. | *Os des iles*, Os larges et plats qui forment les hanches.

ILET, s. m. (dim. d'*île*). Petite île. On dit plus fréquemment *Ilot*.

ILÉUS, s. m. Méd. Affection, nommée aussi *passion iliaque*, que l'on supposait avoir son siége dans l'*intestin iléon*, et qui a reçu également les dénominations de *volvulus* et de *miserere*. L'iléus est caractérisé par des coliques d'une atroce violence, accompagnées d'une constipation opiniâtre et de vomissements qui, d'abord glaireux ou bilieux, deviennent ensuite stercoreux, et peuvent amener la mort en peu de temps. On a attribué l'iléus à une invagination de quelques anses d'intestins; toutefois, il est impossible de rien préciser à cet égard. On le voit survenir à la suite de circonstances fort opposées : un refroidissement des pieds, l'ingestion d'une boisson glacée lorsqu'on est en sueur, un accès de colère ou toute autre émotion vive.

ILIACO-MUSCULAIRE, adj. Anat. Qui appartient aux muscles des iles.

ILIACO-TROCHANTIN, INE, adj. Anat. Se dit du muscle iliaque, à cause de ses attaches, qui se font dans la fosse iliaque, au trochantin.

ILIADE, s. f. (du gr. Ἰλιάς; de Ἴλιον, Troie). Poème d'Homère qui décrit tous les événements de la guerre de Troie. L'*Iliade* est divisée en vingt-quatre chants, et se termine à la mort d'Hector. Voici une analyse rapide de ce poème, le plus beau qui existe. Chrysès, grand-prêtre d'Apollon, vient redemander sa fille captive à Agamemnon. Ce prince, sans respect pour l'âge et pour le ministère du suppliant, lui refuse sa fille et le renvoie en l'outrageant. L'infortuné vieillard invoque le dieu qu'il dessert, et Apollon, pour venger son ministre, répand la peste dans le camp des Grecs. Agamemnon, forcé de rendre Chryséis à son père pour apaiser le dieu, enlève à Achille sa captive Briséis. Achille, furieux, se retire dans sa tente, et jure de ne plus combattre les Troyens. Néanmoins la guerre continue. Des luttes sanglantes s'engagent. A la tête des Grecs, on remarque Agamemnon, Ménélas, Ajax, Diomède, Ulysse. Les plus braves des Troyens sont Hector, qui, Achille excepté, efface les plus vaillants, Énée, Rhésus, Pâris, fatal instrument de la ruine de son pays. L'Olympe se partage. Pallas et Junon sont pour les Grecs, Mars et Vénus pour les Troyens. Mais le sort de Troie est attaché au bras d'Achille. En vain les Grecs font des efforts surhumains; en vain Diomède se montre égal aux dieux et blesse Mars et Vénus : les Troyens sont vainqueurs. Agamemnon fait prier Achille de venir sauver les Grecs. Le héros outragé persévère dans son ressentiment. La lutte s'engage encore une fois. Les Grecs, ranimés par Neptune, s'élancent à de nouveaux combats. Mais Jupiter s'est déclaré pour les Troyens, et les Grecs épouvantés reculent devant Hector. Déjà le T[illegible] s'apprête à porter le fer et la flamme dans [illegible] grecque, lorsque Patrocle, revêtu des armes d'Achille, se présente pour le combattre. Le valeureux Grec succombe, et Hector revêt les armes d'Achille. A cette nouvelle, Achille sort de son repos et vole au combat, brûlant de venger son ami. Tout tremble, tout recule, tout fuit devant lui. Hector, le seul espoir des Troyens, Hector, la terreur des Grecs, tombe et meurt frappé de sa main foudroyante, et, attaché au char du vainqueur, son corps balayant la poussière, tourne trois fois autour de Troie et autour du tombeau de Patrocle. Cependant le père d'Hector, Priam, le malheureux roi des Troyens, vient trouver Achille dans sa tente, embrasse ses genoux, et, la prière à la bouche, les larmes aux yeux, lui redemande le corps de son fils. Achille relève le vieillard, pleure avec lui, et lui rend les restes de son fils. Tel est le sujet de l'*Iliade*. Le poème finit au milieu des gémissements des Troyens, qui déplorent la perte de leur dernier soutien, et parmi les réjouissances des Grecs, qui se félicitent de retrouver Achille, la victoire et l'espoir du retour. Quant aux moyens de développement, rien n'égale la richesse des pensées, des tours et des expressions, si ce n'est la majestueuse simplicité qui règne dans tout le poème. A part quelques défauts relevés par les critiques, comme les vanteries des héros, défaut qu'il faut moins imputer à l'auteur qu'aux mœurs du temps, ce poème est le plus beau en son genre qui soit sorti d'une tête humaine; témoin sa jeunesse toujours fraîche et nouvelle, malgré l'antiquité de son origine. | Fig. et famil. Vous conterez, s'il vous plaît, à la compagnie l'*Iliade* de mes malheurs. (La Fontaine.) La guerre du Mexique, en 1867, fut une *iliade*.

ILIAQUE, adj. (du lat. *ilia*, flancs). Anat. Qui appartient aux flancs. *Os iliaque. Fosse iliaque. Muscle iliaque.* | *Passion iliaque*, synonyme d'*Iléus*. | Qui a rapport à la guerre de Troie ou à l'Iliade. *Table iliaque*, Bas-relief découvert au XVIIIe siècle dans les ruines d'un ancien temple, sur la voie Appienne, ainsi nommé parce qu'on y voit représentés les principaux sujets de la guerre de Troie; le tout est divisé, conformément aux chants de l'*Iliade*, en un certain nombre de compartiments, et, de plus, partagé en trois parties principales par deux colonnes, sur lesquelles sont gravés en petits caractères les passages marquants des poètes d'où les sujets ont été tirés, avec une courte explication de ceux-ci.

ILICINE, s. f. (du lat. *ilex, ilicis,* houx). Chim. Principe amer que l'on retire des feuilles du houx.

ILICINÉES, s. f. pl. (du lat. *ilex, ilicis,* houx). Bot. Famille de plantes dicotylédones, dites aussi *aquifoliacées,* qui a pour type le genre houx. Cette famille renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, ainsi caractérisés : feuilles alternes ou opposées, coriaces, entières ou dentées en épines; fleurs petites et axillaires; calice petit à quatre ou six divisions, persistant; corolle à quatre pétales alternant avec les divisions du calice; drupe monosperme et bacciforme.

ILIO. Abréviation du mot *ilion*. Anat. Qui tient à l'ilion. Entre dans la composition d'un grand nombre de mots. *Ilio*-abdominal, *ilio*-costal, *ilio*-fémoral, *ilio*-lombaire.

ILION, s. m. (du gr. εἰλέω, j'entortille). Anat. La plus grande des pièces osseuses qui forment l'os des hanches ou os iliaque chez le fœtus.

ILION. Géogr. Nom donné à la ville de Troie, dans l'Asie-Mineure, en souvenir d'Ilus, fils de Tros. On l'a aussi appelée *vetus Ilium*, ancienne Ilion, pour la distinguer de la *recens Ilium*, nouvelle Ilion, voisine de la célèbre Troie, située auprès de la jonction de l'Hellespont et de la mer Égée. Elle fut bâtie par Alexandre, ruinée par Sylla, reconstruite par César et, depuis, détruite de nouveau. On en voit les ruines près du village de Tchiblak.

ILLACÉRABLE, adj. Qui ne peut être lacéré.

ILLACÉRÉ, ÉE, adj. Intact, qui n'est point lacéré.

ILLE-ET-VILAINE. Géogr. Département maritime de la région N. O. de la France, formé d'une partie de l'ancienne Bretagne. Baigné au N par la Manche, il a pour limites, à l'O., les Côtes-du-Nord et le Morbihan; au S., la Loire-Inférieure; à l'E., la Mayenne; 672,249 hectares; 592,609 habit ; chef-lieu, Rennes. Climat humide et tempéré; sol peu fertile, couvert en partie de forêts et de landes; châtaigniers et pommiers en grand nombre; blé, lin, chanvre. Moutons, bêtes à cornes et chevaux. Grès, granit, ardoise, terre à crayon, mine de fer et de plomb argentifère. Fabrication de cidre et de liqueurs, filatures, tanneries, métallurgie. Commerce en bestiaux, poulardes, beurre, fromages; armements pour la pêche et pour le commerce. Ce département est divisé en 6 arrondissements (Fougères, Montfort, Redon, Rennes, Saint-Malo, Vitré), 43 cantons, 350 communes. Personnages illustres nés dans l'Ille-et-Vilaine : Jacques Cartier, Savary, La Chalotais, Duguay-Trouin, La Bourdonnais, Gerbier, Lobineau, La Bletterie, Tournemine, Laméthrie, Maupertuis, Sainte-Foix, Vaubau, Chateaubriand, Broussais, Al. Duval, Ginguené, Amaury Duval, Elleviou, Lamennais.

ILLEC, adv. Mot latin inusité aujourd'hui. Là, en cet endroit.

> Et quelque part où fut la terre, *illec*
> Etait le feu, l'air et la mer avec.
>
> (MAROT.)

ILLÉGAL, ALE, adj. (du lat. *in* privat., *legalis*, légal). Qui n'est pas légal, qui est contre la loi. Un acte *illégal*. Une convention *illégale*. Faire un emploi *illégal* de la fortune publique. Se servir de moyens *illégaux*. Les liaisons entre les deux sexes étaient *illégales*. (Raynal.) La fréquente invocation des lois est en raison de la fréquence des actes *illégaux*. (Sallentin.) Tout ce qui n'est pas *légal* est *illégal*, suivant le droit. Les citoyens dans leurs actes privés, comme les gouvernants dans l'exercice ou l'abus de leurs pouvoirs, font un acte illégal toutes les fois qu'ils violent la loi. Les premiers, en arrachant la haie de leur voisin, les seconds, en prenant un arrêté en dehors de leurs attributions, font, les uns comme les autres, des actes *illégaux*. On doit dire que le magistrat qui prononce sans droit une destitution fait plutôt un acte *illégitime* qu'un acte *illégal* ; car, ayant reçu de la loi le pouvoir de destituer un inférieur, il ne viole pas la loi en le destituant injustement; mais il blesse l'équité, il fait un acte illégitime, inique. Le mot *illégal* devrait exclusivement s'appliquer à la forme, à la compétence. *Cette procédure est illégale,* Elle n'est pas conforme à la loi.

ILLÉGALEMENT, adv. D'une manière illégale, sans légalité. Agir *illégalement*. Cet homme a été arrêté *illégalement* et sans aucune formalité.

ILLÉGALITÉ, s. f. Caractère, vice de ce qui est illégal, contre la loi. Convention *illégale*. Formes *illégales*. | Infraction faite aux lois par ceux qui sont chargés de veiller à leur exécution, c. à d. par tous ceux qui participent à l'action gouvernementale. Ainsi, on dira d'un corps constitué qu'il a agi avec *illégalité*, mieux qu'on ne le dirait d'un ou de plusieurs citoyens qui auraient violé la *légalité*. Un ministre commettra un acte d'illégalité quand il sortira du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi. S'il prononce une destitution arbitraire, il aura commis un acte inique, mais non une illégalité. L'illégalité, quand elle est commise chez nous par l'un des pouvoirs de l'État, revêt un caractère grave et s'appelle *inconstitutionnalité*. Les remèdes que nos lois offrent contre les illégalités, de quelque part qu'elles viennent, sont bien faibles, et presque toujours de notre vaste arsenal de législation surgissent quelques vieilles dispositions prêtes à les justifier. La France est encore du nombre de ces pays où la poursuite des illégalités commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves qu'elle devient, la plupart du temps, décourageante et même impossible. Quant aux *inconstitutionnalités*, aucun remède ne se présente dans notre législation pour en garantir le simple citoyen, qui n'a pour lui que son bon droit. | Acte illégal. C'est une *illégalité*. Commettre des *illégalités*.

ILLÉGITIME, adj. Qui n'est point légitime, qui n'a pas les conditions requises par la loi. Mariage *illégitime*. | *Enfant illégitime,* Celui qui est né hors mariage et qui n'a point été légitimé. Dans ce cas, *enfant illégitime* et *enfant naturel* sont synonymes. Les *enfants adultérins* et *incestueux* sont des *enfants illégitimes* ; mais ils diffèrent des *enfants naturels* en ce sens qu'ils ne peuvent point être *légitimés*. | Fig. Injuste, déraisonnable. Prétentions *illégitimes*. Elle en crut faire ailleurs un choix *illégitime*. (Corneille.)

ILLÉGITIMEMENT, adv. D'une manière illégitime, injuste. Celui qui possède *illégitimement* ne peut invoquer la prescription.

ILLÉGITIMITÉ, s. f. Défaut de légitimité. *Illégitimité* d'un enfant.

ILLÉSÉ, ÉE, part. Qui n'est point lésé, blessé. Comment sortir *illésé* de ce mauvais pas?

ILLETTRÉ, ÉE, adj. (du lat. *illitteratus*, même sens). Sans savoir, sans étude. Alors la plus petite lumière éblouissait, et l'on regardait un homme qui n'était pas tout à fait *illettré* comme un prodige. | Substantiv. Les *illettrés* sont nombreux en France.

ILLIBÉRAL, ALE, adj. (du lat. *illiberalis*, même signif.). Qui n'est point libéral; qui est restrictif de la liberté, qui manque de libéralisme. Se dit des hommes et des choses. Homme *illibéral*. Politique *illibérale*. Des sentiments *illibéraux*. Des mesures *illibérales* ont été prises par le gouvernement.

ILLIBÉRALEMENT, adv. D'une manière illibérale; sans libéralité, avec avarice.

ILLIBÉRALISME, s. m. Opinion opposée au libéralisme.

ILLIBÉRALITÉ, s. f. Défaut de libéralité, de générosité; avarice. Selon Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien par pécune, le contraire de laquelle est *illibéralité*. (Amyot.) | Tendance à restreindre la liberté. L'*illibéralité* de ce gouvernement se manifeste dans tous ses actes.

ILLICITE, adj. (du lat. *in* négat., *licitus*, permis). Qui n'est pas licite, qui est défendu par la morale ou par la loi. Action *illicite*. Des plaisirs *illicites*. Des conventions *illicites*. La morale et la loi déclarent nulles les conventions *illicites*. Les lois seraient moins multipliées, si les mœurs étaient moins dépravées, si l'on se livrait moins à des actions *illicites*. (Sallentin.)

ILLICITEMENT, adv. D'une manière illicite. Cela s'est fait *illicitement*.

ILLICO, adv. latin. Famil. Sur-le-champ, incontinent. Il faut faire cela *illico*. | Selon l'ancienne pratique, on devait déclarer appel d'une sentence dès qu'elle était signifiée. Quand on ne l'avait pas fait ainsi, on était obligé de prendre des lettres de chancellerie pour être relevé de l'*illico*, c. à d. de n'avoir pas appelé sur-le-champ.

ILLIMITABLE, adj. Qui ne peut être borné, limité. Ambition *illimitable*.

ILLIMITATION, s. f. (pron. *ilimitasion*). État d'une chose qui n'a point de limites. *Illimitation* de l'espace. *Illimitation* de la liberté.

ILLIMITÉ, ÉE, adj. Qui est sans limites, sans bornes. Espace *illimité*. Pouvoir *illimité*. La liberté de penser fut *illimitée* chez les Romains. (Voltaire.) Toutes les républiques grecques soumettaient les individus à une juridiction sociale presque *illimitée*. (B. Constant.) Liberté *illimitée* de la presse.

ILLINOIS. Géogr. L'un des États de l'union des États-Unis de l'Amérique septentrionale, situé entre l'État de Wisconsin, au N.; ceux d'Iowa et de Missouri, à l'O.; l'État de Tennessée, au S.; les États de Kentucky et d'Indiana et le lac Michigan, à l'E. Superficie d'environ 144,000 kilom. carrés; 1,242,917 habit.; chef-lieu, Springfield. Sol couvert de forêts et de marécages; il produit, dans les parties cultivées, des grains, des plantes oléagineuses, du lin et du tabac. Mines de plomb, de fer et de houille; sources salées. Climat sain et agréable. Ce sont les Français qui se sont établis les premiers dans l'Illinois, en 1693. La France céda ce territoire à la Grande-Bretagne en 1763; mais celle-ci fut obligée de le céder aux États-Unis en 1783. Les Illinois étaient une ancienne peuplade du Canada, appartenant à la famille Lenni-Lenape, et aujourd'hui presque entièrement détruite. | Rivière des États-Unis, naît dans l'État d'Indiana, traverse du N. E. au S. O. l'État d'Illinois, auquel elle donne son nom, et se jette dans le Mississipi, après un cours de 680 kilom.

ILLISIBLE, adj. (de la partic. privat. *in*, et *lisible*). Qui n'est pas lisible, qui ne peut être lu. Cette écriture est *illisible*. Sa main ne forme que des caractères *illisibles*. (Voltaire.) | Dont on ne peut supporter la lecture. Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? (La Harpe.)

ILLISIBILITÉ, s. f. État de ce qui n'est pas lisible. L'*illisibilité* d'une écriture.

ILLITION, s. f. (pron. *ilision*; du lat. *illinire*, oindre). Méd. Onction, action d'oindre.

ILLOGICITÉ, s. f. Philos. Manque, absence de logique; qualité de ce qui est illogique. | Privation d'un sens droit, de logique.

ILLOGIQUE, adj. Philos. Qui n'est pas conforme à la logique. Raisonnement *illogique*.

ILLOGIQUEMENT, adv. D'une manière illogique. C'est fort *illogiquement* que l'on nous accuse de contradiction. (Considerant.)

ILLUMINABLE, adj. Qui peut recevoir les illuminations célestes. Dieu est illuminant, l'âme est *illuminable*.

ILLUMINANT, ANTE, adj. Qui illumine, éclaire. La lumière diminue par tous les obstacles qu'on met entre le corps *illuminant* et le corps illuminé. (Bossuet.) | *Pouvoir illuminant d'un corps lumineux*, La faculté qu'il possède d'éclairer plus ou moins, le degré de clarté qui lui est propre. Le *pouvoir illuminant* d'un bec de gaz, d'un réflecteur.

ILLUMINATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui illumine, qui pratique l'art d'organiser des illuminations. | Fig. Celui, celle qui explique, éclaire.

ILLUMINATIF, IVE, adj. Qui a la faculté d'éclairer. | Fig. T. mystique. Qui illumine. Contemplation *illuminative*.

ILLUMINATION, s. f. (pron. *iluminasion*). Action d'illuminer, d'éclairer; clarté produite et répandue par les corps lumineux; état de ce qui est illuminé, éclairé. L'*illumination* de la terre par le soleil. Il fallait pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette *illumination* par cinq mille fanaux. (Voltaire.) C'est à Louise de Lorraine que nous devons l'origine de l'*illumination* des rues de Paris. (Sallentin.) | Grande quantité de lumières disposées symétriquement à l'occasion d'une fête. Belle *illumination*. Magnifique *illumination*. L'*illumination* d'un jardin, d'un parc, des édifices publics. On vient de m'assurer que l'*illumination* de Versailles est différée de plusieurs jours. (Mme de Sévigné.) L'*illumination*, cachée sous les feuillages, ne donnait que la faible lumière d'un beau clair de lune. (Mme de Genlis.) On pourrait employer l'argent que coûterait cette *illumination* fastueuse à soulager les familles indigentes. (Sallentin.) | Fig. Lumière morale, divine. Par une soudaine *illumination*, elle se sentit éclairée. (Bossuet.) | Inspiration quelconque, trait de génie. Ce fut pour moi une *illumination*.

ILLUMINÉ, ÉE, part. Éclairé; orné d'illuminations. Jardin *illuminé*. Parc *illuminé*. Des édifices *illuminés*. Les rues étaient *illuminées*, et les enfants dansaient sur la place publique. (Chateaubriand.) | Fig. Qui reçoit une lumière céleste, intellectuelle, morale. Un cœur *illuminé* d'une grâce céleste. (Rotrou.) Notre âme *illuminée* par la liberté.

> Mais un esprit solide, *illuminé*,
> Du monde entier semble être ennemi né.
>
> (J. B. ROUSSEAU.)

| Substantiv. et par ironie. Visionnaire, rêveur. Un *illuminé*. Ce savant, que vous nommiez un *illuminé*, est l'un des plus grands génies de notre siècle. Il ne faut pas s'aviser de dire à un homme les dégoûts de sa maîtresse, ni à vos plaideurs le faible de la cause, ni des raisons à un *illuminé*. (Voltaire.) | Nom donné en général à ceux qui se disent éclairés immédiatement d'en haut, comme par les reflets de la sagesse divine. On l'a appliqué particulièrement à certaines sectes mystiques. On trouve le germe de l'illuminisme dans le *gnosticisme* oriental. La plus ancienne secte de ce genre, chez les modernes, est celle de Bœhm, à la fin du XVIe siècle, renouvelée au XVIIIe siècle par Pasqualez et

Saint-Martin. Ensuite viennent les disciples de Swedenborg, visionnaires qui voyaient en effet de leurs yeux les esprits répandus par tout le monde. Il y eut ensuite l'*ordre des Illuminés*, société secrète fondée, en 1776, par Weishaupt, professeur de droit canonique à Ingolstadt. Sa constitution tenait à la fois de celle des Jésuites et de celle des Francs-Maçons. Elle se répandit d'abord d'Ingolstadt, par Munich et Eichstædt, dans toute l'Allemagne catholique, puis dans quelques provinces de l'Allemagne protestante. Au temps de sa plus grande prospérité, elle comptait au delà de 2,000 membres. En 1785, le gouvernement bavarois, après avoir fait arrêter plusieurs de ses membres, ordonna la dissolution immédiate de la société, sous prétexte qu'elle était contraire au bien de l'État. Dès ce moment, la secte des *illuminés* s'éteignit, ou tout au moins se perdit dans la Révolution française. Voici comment Weishaupt expliquait lui-même son idée : « Réunir d'une manière durable, par un seul et même lien, par un puissant intérêt mis en avant, et malgré les passions et les opinions qui nous divisent, les hommes pensants de tous les pays, de toutes les conditions et de toutes les religions, en respectant la liberté de penser de chacun ; exciter leur zèle et leur susceptibilité à ce point, qu'ils agissent par pure conviction et de leur propre mouvement, comme un seul homme, quels qu'aient été leurs devoirs jusque-là, et à quelques distances qu'ils se trouvent : plan qu'on n'a jamais pu réaliser par la contrainte depuis que le monde existe. »

ILLUMINER, v. a. (du lat. *illuminare*, éclairer ; fait de *lumen*, lumière). Éclairer, répandre la lumière sur. La lune *illuminait* la campagne. Mais quel nouveau soleil *illumine* les airs? (Rotrou.) | Fig. L'éclat de telles actions semble *illuminer* un discours. (Bossuet.) | Faire des illuminations. On *illumina* les places et les édifices publics. | Absol. On ordonna d'*illuminer*. | Fig. Éclairer l'esprit de lumières intellectuelles, morales, religieuses. Que Dieu les *illumine!* Un rayon prophétique *illumine* mon âme. (Corneille.) La liberté *illumine* les cœurs.

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous *illumine*.
(MOLIÈRE.)

| S'ILLUMINER, v. pr. Devenir illuminé, éclairé ; être garni d'illuminations. Le sommet des montagnes *s'illuminait* à mesure que le soleil se levait. La nouvelle arrivait à peine que déjà tous les édifices *s'illuminaient*. | Fig. Quand la parole est aux faits, soudain les théories s'élargissent et les voies de la pratique *s'illuminent* à tous les yeux. (Em. Barrault.) Les cœurs *s'illuminent*.

ILLUMINISME, s. m. Opinion des illuminés. | Doctrine d'Adam Weishaupt et de ses adeptes. | Système fondé par Jacob Bœhm, qui prétendait expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de la religion.

ILLUSION, s. f. (pron. *iluzion*; du lat. *illusio*, fait de *illudere*, se jouer). Erreur des sens ou de l'esprit. Être dans l'*illusion*. C'est une *illusion* quand, dans un bateau qui marche rapidement, on croit voir le rivage s'enfuir. La vie humaine n'est qu'une *illusion* perpétuelle. (Pascal.) L'*illusion* des amitiés de la terre, qui s'en vont avec les années et les intérêts. (Bossuet.) Sans les philosophes, les peuples, égarés par de vaines *illusions*, ne connaîtraient pas les lois de la nature. (Bern. de Saint-Pierre.) La révolution diurne du ciel ne fut qu'une *illusion* due à la rotation de la terre. (Laplace.) | Fig. Rêve, chimère. De douces *illusions*. Chacun a ses *illusions*. Les *illusions* de l'amour-propre. C'est un homme plein d'*illusions*, sujet à des *illusions*, qui se repaît d'*illusions*. Flatteuse *illusion*, erreur douce et grossière. (Corneille.) Il était même tenté de croire qu'il ne veillait pas et qu'il était dans l'*illusion* d'un songe. (Fénelon.) Le temps n'en était pas encore venu pour Corinne ; il lui fallait encore des *illusions*, elle voulait encore du bonheur. (Mme de Staël.) N'a pas qui veut des *illusions*, et l'homme le plus heureux est celui qui en a davantage. (Mme Duchâtel.) L'âme à cet âge n'a plus la force de se suspendre aux *illusions*, fils dorés que du haut du ciel l'espérance jette à la jeunesse. (Ch. de Bernard.) | État de l'esprit, du cœur, sous l'empire des illusions.

L'*illusion* féconde habite dans mon sein;
D'une prison sur moi les murs pèsent en vain :
J'ai les ailes de l'espérance.
(A. CHÉNIER.)

| Fantôme, vision. Poètes, que vous font les rois, à vous devant qui les rois ne sont qu'un accident passager de la forme sociale, *illusion* d'un rêve de la nuit, qui se dissout au matin? (Ch. Nodier.) | *Se faire illusion*, Se tromper, s'abuser soi-même. Combien la vanité *se fait-elle* de flatteuses *illusions!* (Nicole.) | Au milieu des réalités souvent trop positives de la sphère dans laquelle l'homme s'agite, de riantes rêveries, de flatteuses espérances se glissent parfois dans son âme et viennent le consoler dans ses douleurs. Ces rêves de l'homme éveillé, ces espérances dont la réalisation lui semble si prochaine, ou, pour nous servir d'une expression devenue familière, ces *châteaux en Espagne* constituent ce qu'on appelle l'*illusion*. L'homme s'acharne avec plus de constance à la poursuite de ses illusions qu'à celle de son bonheur réel. De même qu'il est de douces illusions, il en est aussi de tristes, produites par une imagination mélancolique. Il en est enfin auxquelles ne se rattache aucune idée heureuse ou malheureuse. | *Illusion d'optique*, Erreur du sens de la vue sur l'état des corps, naturelle, comme le mirage, ou artificielle, comme celle que produisent la plupart des instruments d'optique. De tous les sens, il n'y en a pas de plus trompeur que celui de la vue ; les objets dont il nous transmet l'image nous semblent, s'ils sont un peu éloignés, plus petits, conformes, colorés autrement qu'ils ne le sont en réalité ; quelquefois nous les plaçons dans des lieux où ils ne sont pas, et souvent nous croyons mobiles ceux qui sont en repos, et réciproquement. Il arrive quelquefois que les objets que nous regardons nous paraissent doubles : on en donne pour raison le déplacement accidentel ou volontaire de l'un des organes de la vue, ce qui fait que la sensation de l'image de l'objet qui se forme ordinairement dans chacun des yeux ne pouvant plus se confondre en une seule, nous croyons percevoir deux images. Les personnes ivres voient les objets doubles et mobiles, parce qu'elles ne peuvent fixer leurs regards. | Méd. *Illusion morbide* ou *pathologique*, Trouble des sensations dans lequel il y a pour point de départ une impression réelle, mais dans lequel la transmission ou la perception est irrégulière. | Dans les beaux-arts, et spécialement au théâtre, État de l'âme qui fait que nous attribuons une certaine réalité à ce que nous savons n'être pas vrai. Plus d'intérêt sans *illusion*, plus d'*illusion* sans vraisemblance. (Marmontel.)

ILLUSIONNÉ, ÉE, part. Abusé, séduit. Mon esprit *illusionné* se laissait aller avec joie aux douces caresses de ce riant espoir.

ILLUSIONNER, v. a. Séduire, tromper par des illusions. Pourquoi me suis-je laissé *illusionner* au point de croire à ton amour? | S'ILLUSIONNER, v. pr. Se faire des illusions. Mon âme a trop aimé à *s'illusionner*. Le peuple *s'illusionne* facilement.

ILLUSOIRE, adj. Trompeur, d'apparence trompeuse. Le sens de la vue est le moins juste et le plus *illusoire*. (Buffon.) Il affaiblissait par des expériences non moins *illusoires* la lumière du reverbère céleste. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Inutile, vain. Pourquoi m'avoir bercé jusqu'au dernier jour par un espoir *illusoire?* Des promesses *illusoires*. | Jurisp. Se rapporte quelquefois à un acte simulé, quelquefois à un jugement inutile. Contrat *illusoire*. Proposition *illusoire*.

ILLUSOIREMENT, adv. D'une manière illusoire.

ILLUSTRANT, ANTE, adj. Qui illustre.

ILLUSTRATEUR, TRICE, s. Néol. Celui, celle qui donne de l'illustration, de l'éclat.

ILLUSTRATION, s. f. (pron. *ilustrasion*). Action d'illustrer ; gloire, éclat ; état de ce qui est illustre. Née d'un père et d'un aïeul illustres pour avoir fait du bien, la plus belle des *illustrations*. (Voltaire.) Nous nous arrêtâmes à la ville de Philionte, dont les habitants ont acquis de nos jours une *illustration* que les richesses et les conquêtes ne sauraient donner. (Barthélemy.) | Par extens. Personnage célèbre, glorieux pour un pays. Les *illustrations* littéraires de la France. Les *illustrations* de l'époque. | Ornement colorié des anciens manuscrits. | Sujets gravés sur acier ou sur bois, et intercalés dans le texte d'un ouvrage, ou ajoutés à l'ouvrage quoique tirés à part. Les *illustrations* de cet ouvrage sont dues à des artistes éminents.

ILLUSTRE, adj. (du lat. *illustris*, même sens). Célèbre, éclatant par quelque chose de louable et d'extraordinaire. Un homme *illustre*. Une famille *illustre*. Une race *illustre*. L'envie s'attache aux noms *illustres*. Plutarque a écrit la vie des hommes *illustres* grecs et romains. Seul reste du débris d'une *illustre* famille. (Racine.) Les hommes véritablement *illustres* sont ceux dont l'histoire se trouve liée à celle de leur nation. (Duclos.)

Je crains un bonheur dangereux :
S'il est beau d'être *illustre*, il est doux d'être heureux.
(FR. NEUFCHATEAU.)

| Se dit des choses. *Illustre* infortune. *Illustre* exil. Une *illustre* origine. Des faits *illustres*. Cet *illustre* trépas ne peut-il vous calmer ? (Racine.) D'*illustres* attentats ont fait toute leur gloire. (Voltaire.) La froide raison n'a jamais rien fait d'*illustre*. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Un *illustre*, Une personne qui excelle en quelque chose. Il gagna l'amitié de la plupart des *illustres* d'un pays qui en produit tant. (Fontenelle.) | Titre honorifique que l'on donnait aux membres de la première des quatre classes privilégiées, établies à Rome, à partir de Dioclétien. Les consuls, les patriciens, les préfets, les ministres du palais, les commandants généraux étaient décorés du titre d'*illustre*.

ILLUSTRÉ, ÉE, part. Rendu célèbre, éclatant, illustre. Famille *illustrée*. Ville *illustrée* par les grands hommes dont elle a été le berceau. Néron avait envoyé en Judée Vespasien, *illustré* déjà par son expédition en Espagne. (Anquetil.) | Orné d'illustrations, de gravures. Édition *illustrée*. Le *Dictionnaire universel* est *illustré* d'un grand nombre de gravures sur bois, intercalées dans le texte.

ILLUSTRER, v. a. (du lat. *illustrare*, rendre célèbre). Rendre illustre, donner de la gloire. *Illustrer* un nom, une famille. *Illustrer* une ville, un pays. Corneille, Racine et Molière *ont illustré* la scène française. La vérité seule immortalise ceux qui l'ont aimée et *illustre* les chaînes de ceux qui souffrent pour elle. (Massillon.) Ils perfectionnèrent, ils *illustrèrent* la marine anglaise. (Raynal.) Un noir cachot peut *illustrer* mes vers. (Béranger.) | Orner d'illustrations, de gravures. Grandville et Doré ont *illustré* les *Fables* de La Fontaine de la manière la plus piquante et la plus spirituelle. | S'ILLUSTRER, v. pr. Se glorifier. Notre espèce, seule amante de la gloire parmi les animaux, prétend à *s'illustrer* à ses propres regards. (Virey.) | Se parer, s'orner de.

Les défauts que l'on a rendent moins ridicule,
Que les fausses vertus dont on veut *s'illustrer*.
(PANARD.)

ILLUSTRISSIME, adj. (superlat. d'*illustre*). Très-illustre. | Titre d'honneur que l'on donne à certains dignitaires, notamment à des dignitaires ecclésiastiques. L'*illustrissime* évêque Pancrace.

ILLUTATION, s. f. (pron. *ilutasion*). T. d'art. Action d'enduire quelque chose de boue ou de limon. | Méd. Action d'enduire certaines parties du corps de boue prise du limon des sources minérales, pour le traitement de quelques maladies.

ILLUTER, v. a. (du lat. *in*, sur ; *lutum*, boue). Méd. Couvrir du limon des sources minérales, pour le traitement de certaines affections.

ILLYRIE. Géogr. Contrée de l'Europe ancienne. Elle embrassait les contrées montagneuses au N. O. de l'Hellade, selon les Grecs, et selon les Romains, les pays situés à l'E. de l'Italie et de la Rhétie, et au S. du Danube. On la divisait en Illyrie grecque au S., s'étendant de l'Épire au mont Scardus, et Illyrie barbare au N. O., habitée par les Dalmates, les Iapodes, les Liburnes. Cette contrée, conquise par les Romains, l'an 228 av. J. C., chercha plusieurs fois à secouer le joug ; mais battue par César, épuisée par Auguste, Germanicus et Tibère, elle devint une province de l'empire romain. Dans le VIe siècle, des colonies slaves s'y établirent, et s'affranchirent du joug de Byzance. En 1090, les Vénitiens et les Hongrois s'emparèrent de quelques portions du territoire en Illyrie. En 1170, s'éleva le royaume de Rascian, d'où se forma, deux siècles après, la Bosnie. La Dalmatie passa d'abord sous la domination des Vénitiens ; mais, en 1270, la plus grande partie devint la propriété des Hongrois. Ces derniers furent dépossédés par les Turcs, qui ne laissèrent qu'une faible partie de la Dalmatie aux Vénitiens, et seulement l'Esclavonie et la Croatie aux Hongrois. Ces deux dernières provinces passèrent avec la Hongrie sous la domination de l'Autriche en 1558. Cet état de choses dura jusqu'au moment où Napoléon Ier fit revivre le nom d'Illyrie en créant le gouvernement des *Provinces illyriennes* (1809). L'Illyrie forma, depuis 1815, un royaume dépendant de l'Autriche, ainsi que la Dalmatie. En 1825, le cercle de Klagenfurt et toute la Carinthie, ayant été réunis au gouvernement de Laybach, furent incorporés à l'Illyrie. Ce royaume, divisé alors en deux gouvernements, Laybach et Trieste, avait 270 kilom. sur 220, et 1,300,000 habit., Slaves, Wendes, Italiens, Croates et Grecs. Enfin, depuis 1853, le royaume d'Illyrie a perdu son nom et a été partagé en trois provinces, celles de Trieste, de Carniole et de Carinthie. L'Illyrie est traversée par les Alpes Noriques, Juliennes et Carniques ; on y trouve plusieurs lacs importants. Ses principales rivières sont la Drave, la Save, l'Isonzo, etc. Mines d'argent, de mercure, de plomb, de fer, de zinc, de houille, etc. Céréales, vins, fruits, olives, lin ; soie, etc. Industrie active en

toiles, draps, ouvrages de paille et ustensiles de fer. Sur les côtes, on se livre à la pêche et à la construction des navires.

ILLYRIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui appartient à l'Illyrie. Population *illyrienne*. Littérature *illyrienne*. | Substantiv. Habitant de l'Illyrie. | *Provinces Illyriennes*, Division de l'Illyrie, établie le 14 octobre 1809, par Napoléon Ier. Les Provinces Illyriennes comprenaient le cercle de Villach, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le littoral, la Dalmatie et les îles. En 1814, ces provinces rentrèrent sous la domination autrichienne. | *Iles Illyriennes*, Iles situées dans la mer Adriatique, le long des côtes de l'Illyrie et de la Dalmatie. Les plus importantes sont : Véglia, Cherso, Brazza, Lésina, Curzola, Sabioncello, Meleda.

ILLYRIQUE, adj. Qui appartient à l'Illyrie.

ILMEN. Géogr. Lac de Russie (Novogorod); 50 kilom. sur 40; les tempêtes y sont fréquentes. Ce lac, qui a sur la rive N. la ville de Novogorod, communique par la Volkhova avec le lac Ladoga, et forme une importante route fluviale.

ILOT, s. m. Très-petite île. Ils débarquèrent leurs faibles cargaisons à la faveur de quelques *îlots* qui forment un assez bon abri. (Raynal.) Les îles, *îlots* et atterrissements qui se forment dans les lits des fleuves et des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou possession contraire. (Bousquet.)

ILOTES, s. m. pl. Habitants de la ville d'Hélos, dans la Messénie, réduits en esclavage par Agis, roi de Lacédémone. Leur servitude, plus honteuse encore pour leurs tyrans que pour eux, était si avilissante, que le nom d'*ilote* fut, dans la suite, la seule expression qui pût peindre l'abjection physique et morale de l'homme. A des époques fixes, dans l'année, on les fustigeait sans motif, seulement pour qu'ils se remissent en mémoire qu'ils étaient moins libres que des bêtes de somme. On écrasait sur la pierre leurs nouveau-nés, quand leur accroissement donnait des craintes à l'État. Si quelques-uns d'entre eux portaient trop haut la tête, si la nature leur avait fait don de traits tant soit peu nobles, on ordonnait de les tuer; et même si d'autres, par leur embonpoint, une certaine fleur de santé, semblaient accuser l'humanité du maître qu'ils servaient, ils étaient aussitôt retranchés, comme trop heureux, du nombre des vivants. Dans certains jours de fête, on forçait ces misérables à s'enivrer; alors, en cet état, trébuchant, tombant à terre, on les offrait pêle-mêle à la risée et aux insultes des enfants. Les Ilotes étaient beaucoup plus nombreux que les hommes libres; on comptait environ 220,000 Ilotes contre 31,000 citoyens. Donnaient-ils de l'ombrage à la cité par leur accroissement, on en égorgeait un certain nombre; deux mille furent ainsi massacrés en une seule nuit. Vainement ces martyrs de la Grèce, l'an 459 av. J. C., se soulevèrent-ils dans Sparte, qu'un horrible tremblement de terre avait à demi renversée. Eux et les Messéniens, qui s'étaient joints à leur cause, furent réduits de nouveau. Cependant, en de pressants périls, on les employait dans les combats, et s'ils donnaient d'éclatantes preuves de bravoure et de dévouement, alors, éclairée d'un rayon de justice et d'humanité, Sparte affranchissait les Ilotes, et les admettait au nombre de ses citoyens. Lysandre, Callicratidas, Gylippe, furent des Ilotes affranchis. On se demande, avec une certaine indignation, si ce peuple n'avait point, pour se délivrer de ses tyrans, chacun à part, les hoyaux, le fer, le soc, le manche des charrues qu'ils conduisaient si lâchement pour nourrir leurs maîtres, et, à défaut de ces armes rustiques, leurs bras, leurs dents et leurs ongles! On aurait peine à croire à l'*ilotisme*, si nous n'avions eu sous les yeux, en deux vastes parties du monde, l'esclavage des noirs! (Denne-Baron.) | Fig. Celui, celle qui est réduit, dans une société, au dernier état d'abjection ou d'ignorance. | On a écrit *Hilote* et *Hélote*.

ILOTISME, s. m. Condition d'Ilote. | Par extens. État d'ignorance, de misère, d'abjection où quelque partie d'un peuple est réduite par ceux qui la dominent. Les lords anglais et les évêques tenaient les classes pauvres dans un véritable *ilotisme*.

ILYSSUS. Géogr. Petite rivière de l'Attique, qui baignait les murs d'Athènes, et se jetait dans la mer près du Pyrée. | On écrit aussi *Ilissus*.

IMAGE, s. f. (du lat. *imago*, même sens; formé de *imitari*, imiter). Ce qui imite, ce qui ressemble, ressemblance. Cet enfant est l'*image* de son père. Dieu créa l'homme à son *image*. (Bible.) Quoique cette *image* de Dieu soit effacée par le péché. (Bossuet.) Plus il s'avançait vers cette *image* trompeuse du rivage de l'île, plus cette *image* reculait. (Fénelon.) C'est le caractère des barbares, de croire la divinité malfaisante : les hommes font Dieu à leur *image*. (Voltaire.) | Représentation naturelle, objet répété dans un corps poli, soit par réflexion, soit par réfraction. Un ruisseau nous offre l'*image* des arbres qui croissent sur ses bords, du nuage qui obscurcit le ciel, de l'oiseau qui vole dans l'air. (Fauriel.) | T. d'optique. Réunion des faisceaux lumineux qui, émanés d'un corps, sont réfléchis ou réfractés par un autre corps. Les miroirs plans donnent l'*image* des corps avec leurs dimensions naturelles; les miroirs concaves les amplifient, et les miroirs convexes les rapetissent. | Représentation d'un objet, en peinture, gravure, sculpture. De fragiles *images* d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste. (Bossuet.) | Représentation à laquelle on rend un culte religieux. Nous traitons d'idolâtres, d'adorateurs d'*images*, un peuple qui a les *images* en horreur. (Voltaire.) Les Romains plaçaient à la poupe de leurs navires l'*image* d'une divinité qui devenait tutélaire pour le vaisseau. (Denne-Baron.) | Petite figure gravée et ordinairement enluminée. Il y a de belles *images* dans ce livre. On amuse les enfants avec des *images*. | Souvenir d'une personne, d'une chose. J'ai beau vouloir arracher de mon cœur cette *image* trop chère, je l'y sens trop fortement attachée. (J. J. Rousseau.) Amie, ta douce *image* est dans mon cœur.

> Délices de mon cœur! loin de toi mon *image*
> A-t-elle fui, pareille au mobile nuage?
> (MILLEVOYE.)

| Impression vive, pensée. Il expira à la fleur de l'âge, plein des tristes *images* de la confusion qui devait suivre sa mort. (Bossuet.) L'*image* de la caducité sans consolation m'affligeait avant le temps. (J. J. Rousseau.) | Représentation d'une chose par des signes qui en rappellent l'idée. Avoir sous les yeux l'*image* de la mort. Voilà donc ce bonheur dont j'embrassais l'*image*. (Ducis.)

> Le calme inaltérable empreint sur son visage,
> De la paix de son cœur est la tranquille *image*.
> (BÉRANGER.)

| En littérat., Description courte et vive qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit. Opposer l'*image* des combats au tableau de la vie pastorale. | Métaphore qui peint un objet peu connu avec les traits d'un autre mieux connu. Belle *image*. *Image* juste. La nature se peint partout dans ces *images* fortes devenues ordinaires. (Voltaire.) La poésie nous fait admirer des *images* dont la peinture serait insoutenable. (Diderot.) Son idée se traduit constamment sous la forme morale; c'est tout au plus si de loin en loin il la couronne de quelque grande *image* naturelle. (Sainte-Beuve.) | *Adoration des images*, Synonyme d'*Idolâtrie*. | L'Église catholique admet les images, mais à la condition de les honorer, non de les adorer. C'est ce qu'on appelle culte de *dulie*, opposé au culte de *latrie*. L'Église grecque pousse cette vénération au plus haut degré, surtout en Russie. Dès le VIIIe siècle, le culte des images fut très-violemment attaqué dans l'Église par les iconoclastes. Les sectes protestantes rejettent absolument cet usage. L'esprit de l'Église, qui commande aux chrétiens le culte des images, a été clairement exposé dans les décisions du concile de Trente : « On doit révérer les images, non à la manière dont en usent les idolâtres envers les dieux qu'ils se sont fabriqués, mais en rapportant aux sujets que ces images représentent l'honneur et la vénération qui leur sont dus. » Le commerce des images, des petites statuettes en plomb, en bois, en cire, en plâtre, etc., des chapelets, scapulaires, reliques et autres objets du culte catholique, produit des sommes fabuleuses à ceux qui l'exploitent. | Les philosophes doutent avec raison qu'il y ait jamais eu de véritables *adorateurs d'images*, c. à d. des hommes assez stupides pour confondre la représentation avec l'être représenté. Quand le consul Pline adresse ses prières aux dieux immortels dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des *images* qu'il les adresse; ces *images* n'étaient pas immortelles. (Voltaire.) | Jurisp. Le cessionnaire est l'*image* du cédant, c. à d. qu'il représente tellement le cédant, en ce qui concerne les droits transportés, que le débiteur cédé peut lui opposer toutes les exceptions qu'il a à faire valoir.

IMAGÉ, ÉE, part. Représenté par des images. | Adjectiv. Abondant en images. Style *imagé*. Une éloquence *imagée*. Son discours vif, poétique, *imagé*.

IMAGER, v. a. Représenter par des images, des emblèmes. | Orner d'images, de métaphores. *Imager* son style. Il y a plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, parce que l'argot a la propriété de figurer l'expression et d'*imager* le langage. (Ch. Nodier.) Jules Favre *image* ses discours.

IMAGER, ÈRE, s. Celui, celle qui vend des images, des estampes. Les *imagers* formaient une corporation nombreuse. On a dit aussi *Imagier* et *Imagiste*.

IMAGERIE, s. f. Fabrication, commerce d'images. L'*imagerie* religieuse.

IMAGINABLE, adj. Qu'on peut imaginer, concevoir. Tous les malheurs *imaginables* lui sont arrivés. On a fait tous les efforts *imaginables* pour le sauver. Il a pour nous toutes les bontés *imaginables*. (Bossuet.) Sitôt qu'elle m'eut remarqué, elle le quitta d'un air gracieux, vint à moi les bras ouverts, et me fit toutes les amitiés *imaginables*. (Le Sage.) La reine avait tous les goûts *imaginables*.

IMAGINAIRE, adj. Qui n'est que dans l'imagination, qui n'est point réel. Un bonheur *imaginaire*. Maladie *imaginaire*. Nous voulons vivre dans l'idée des autres d'une vie *imaginaire*. (Pascal.) Je préfère la tristesse d'un regret *imaginaire* à l'effroi d'être sans cesse assiégé par le crime. (J. J. Rousseau.) | Qui n'est tel ou tel qu'en imagination, en parlant des personnes. Des vainqueurs *imaginaires*. | *Malade imaginaire*, Personne, la plupart du temps hypocondriaque, qui, éprouvant des souffrances nerveuses très-diverses, les rapporte à toutes sortes de maladies qu'elle n'a pas. | Jurisp. Mensonger. Des manœuvres frauduleuses, l'emploi d'un faux nom, d'une fausse qualité, pour persuader l'existence d'un pouvoir, ou d'un crédit *imaginaire*, constituent le délit d'escroquerie. (Art. 405 C. pén.) | *Espaces imaginaires*, Espaces qui, suivant la physique d'Aristote, placés au delà de la sphère des fixes, n'admettaient absolument rien, pas même le lieu, parce qu'il est la place des corps qui ne pouvaient pas y exister, ni le vide, parce que c'était le lieu qu'un corps avait quitté; et fig., le vague, l'indéfini, l'impossible. | Fig. *Être, voyager, se perdre dans les espaces imaginaires*, Se former des visions, se repaître d'idées imaginaires. | *Nombres imaginaires*, Nombres qui n'ont point de commune mesure avec l'unité. Quand, par exemple, il s'agit d'extraire la racine carrée d'une quantité qui n'est pas un carré, il est alors impossible d'assigner en nombres entiers ou en fractions la racine de cette quantité. Dans ce cas, on fait précéder la quantité du signe radical $\sqrt{\ }$: ainsi, $\sqrt{2}$ signifie la racine carrée du nombre 2. | Substantiv. Ce qui est imaginaire. L'*imaginaire* et le réel.

IMAGINANT, ANTE, adj. Qui imagine. Qui dispense la réputation, qui donne le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands, sinon cette faculté *imaginante*? (Pascal.)

IMAGINATIF, IVE, adj. Qui imagine aisément, qui a une grande puissance d'imagination. Avoir l'esprit *imaginatif*. Une personne *imaginative*. Dieu a voulu pourvoir au besoin de notre vie *imaginative* par la brillante faculté de comparer les sensations et de figurer la parole. (Ch. Nodier.) | Substantiv. Les *imaginatifs* vous éblouissent par la richesse de leurs métaphores. (Cormenin.) | S. f. Faculté d'associer nos idées par la relation de ressemblance ou d'analogie. Parbleu! vivent les gens pleins d'*imaginative*. C'est l'*imaginative* qui fournit au poète le langage métaphorique. (Dugald-Stewart.) Timothée Trimm brille par l'*imaginative*.

> Toi qui parais en tout si légère et si vive,
> Exerce à ce sujet ton *imaginative*.
> (REGNARD.)

IMAGINATION, s. f. (pron. *imajinasion*; du lat. *imaginatio*, fait de *imago*, image; rad. *imitari*, imiter). Faculté qu'a notre esprit de se représenter toutes les choses sensibles. Retz aime à raconter, et souvent son *imagination* lui fournit plus que sa mémoire. (Larochefoucauld.) Le pouvoir de l'*imagination* est sans borne. (Condillac.) | Don de l'esprit, qui consiste à recevoir de vives impressions des objets réels, et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations. Ils veulent avoir comme les autres peuples la liberté de suivre leur *imagination*. (Pascal.) C'est l'*imagination* qui gâte tout à force de tout embellir. (Mme de Maintenon.) Celui qui prend le plus d'images dans le magasin de la mémoire est celui qui a le plus d'*imagination*. (Voltaire.) L'*imagination* étend la mesure du possible. (J. J. Rouss.) Nos romanciers, nos poètes brillent par l'*imagination*.

> A tourmenter les crédules humains,
> L'*imagination* est fort ingénieuse.
> (FORMAGE.)

| Particulièrement, en littérature et dans les beaux-arts, Faculté d'inventer, de concevoir, jointe au talent de rendre vivement les conceptions. Ce poète a beaucoup d'*imagination*. Une *imagination* créatrice. | Se dit aussi des ouvrages. Roman plein d'*imagination*. | Résultat de la faculté d'imaginer,

chose imaginée. Moi, je ne puis pas souffrir la vue ni l'*imagination* d'un précipice. (Mme de Sévigné.) | Chimère, vision. C'est une pure *imagination*. Cette *imagination* d'une terre étroite et plate a longtemps prévalu parmi les chrétiens. (Voltaire.) | Pensée imaginaire, chose imaginaire. Quoi! mes frères, les *imaginations* de vos auteurs passeront pour les vérités de la foi! (Pascal.) | L'*imagination*, considérée en général, est la faculté de retenir l'impression des objets, d'en arranger les images et de les combiner de mille manières. Tous les sens fournissent des secours à l'imagination, mais celui de la vue l'enrichit plus que tous les autres, parce que, rapprochant les distances ou franchissant les intervalles, multipliant nos rapports avec l'extérieur, embrassant presque dans le même moment le ciel et la terre, il nous fait toucher à un plus grand nombre de choses qui se gravent dans notre intérieur et y déposent leur image. Il y a deux sortes d'*imagination*: l'une, qu'on appelle *passive*, reçoit, conserve et reproduit fidèlement les objets sous la forme qui nous a frappés; l'autre, à laquelle on donne le nom d'*active*, quoiqu'elle soit d'abord passive comme la première, puisqu'elle dépend aussi d'une impression venue du dehors, dispose de ses souvenirs en souveraine absolue et les transforme en création. (Tissot.) L'imagination passive ne va pas beaucoup au delà de la mémoire; elle est commune aux hommes et aux animaux. De là vient que le chasseur et ses chiens poursuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit du cor, que l'un crie et l'autre jappe en dormant; les hommes et les bêtes font alors plus que se souvenir, car les songes ne sont jamais des images fidèles. Cette espèce d'imagination compose les objets, mais ce n'est point elle ni l'entendement qui agit, c'est la mémoire qui se méprend. Cette faculté, indépendante de la réflexion, est la source de nos passions et de nos erreurs; loin de dépendre de la volonté, elle la détermine; elle nous pousse vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, selon la manière dont elle les représente; elle produit tous les égarements de la raison humaine, toutes les maladies de l'esprit; l'enthousiasme et le fanatisme sont ses enfants. Cette espèce d'imagination servile, partage du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'imagination forte de certains hommes s'est servie pour dominer. (Voltaire.)

IMAGINÉ, ÉE, part. Inventé, créé; dont on a eu l'idée. Cela est fort bien *imaginé*. Supposons un État entièrement régi par l'amour, tel que celui qui a été *imaginé* sur les bords du Lignon, par l'ingénieux d'Urfé. (Bern. de Saint-Pierre.)

IMAGINER, v. a. Inventer, créer, se représenter dans son esprit une chose, un être, un plan. Il *a imaginé* une machine curieuse. *Imaginer* un expédient. *Avez-vous imaginé* pour notre affaire quelque chose de favorable? (Molière.) La plupart des erreurs des philosophes viennent de ce qu'ils n'ont pas distingué soigneusement ce que l'on *imagine* de ce que l'on conçoit. (Condillac.) Une politique inquiète et cruelle lui fit *imaginer* des moyens d'arriver à son but. (Raynal.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts libéraux, ont prétendu qu'ils avaient *imaginé* les ordres toscan, dorique, ionique et corinthien. (Bern. de Saint-Pierre.) | Avoir l'idée de. Kotzebue *a imaginé* de choisir la mort d'Ugolin pour sujet d'une tragédie. (Mme de Staël.) | Penser, se persuader que. Je *n'imaginerai* jamais que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau. (Voltaire.) | Absol. Concevoir. Quand on *imagine*, on ne fait que voir; quand on conçoit, on compare. (Rivarol.) | S'IMAGINER, v. pr. Être imaginé. | Se représenter, se figurer une personne, une chose. Mon esprit embrassant tout ce qu'il *s'imagine*. (Corneille.) | Croire sans motif. Elles s'étaient malicieusement informées de ses qualités, *s'imaginant* que ce serait un vieux roi qui, ne pouvant mieux, amusait sa femme avec des bijoux.

IMAN, s. m. Prêtre mahométan que les Turcs appellent *uléma*, et qui fait le service divin dans les mosquées. Les *imans* récitent les prières, lisent à haute voix le Coran, font des sermons, assistent les malades et bénissent les mariages. Leur costume est le même que celui des autres musulmans, à l'exception d'un turban un peu plus élevé. Ils reçoivent leurs traitements des mosquées qu'ils desservent. Le sultan porte le nom d'*iman*, comme chef suprême de la religion mahométane. | Titre donné en Arabie à certains chefs qui ont à la fois le pouvoir politique et religieux. L'*iman* de Mascate.

IMANAT, s. m. Dignité, fonction d'iman. | Temps de ces fonctions.

IMARET, s. m. Sorte d'hôtellerie turque où les élèves des différentes écoles vont prendre leurs repas; les pauvres y trouvent aussi gratuitement des vivres. Les *imarets* de Constantinople sont fort mal tenus.

IMATRA (saut d'). Géogr. L'une des plus magnifiques chutes d'eau de la Finlande, située à environ 25 kilom. de Wiborg. C'est à la pointe S. E. du lac Saima que s'élance la Wuoxa, se précipitant au milieu de rochers escarpés, écumante et bruyante, avec un fracas qui s'entend à une grande distance, près du petit village de Sietola, au point de jonction des routes qui unissent Wiborg à Nyslott, et Wilmanstrand à Serdobol. L'impétueuse Wuoxa se précipite sur une étendue de 500 mètres et d'une hauteur de plus de 40 mètres, formant une chute d'eau oblique dans sa direction, et telle que n'en présente aucune autre cataracte du globe, excepté celle du Niagara.

IMAÜS (du sanscrit *hima*, neige). Géogr. anc. Chaîne de montagnes qui séparait la Scythie en deux parties, et qu'on croit être aujourd'hui les monts Bolor et Himalaya.

IMBÉCILE, adj. (du lat. *imbecillis*, même sens; de *in* privat.; *bacillus*, bâton; sans appui). Faible d'esprit et de corps, incapable. Cet homme est *imbécile*. Il n'est rien de plus faible et de plus *imbécile*. (Molière.) C'est un chanoine de l'église de Tolède, le plus *imbécile* mortel qu'il y ait au monde. (Le Sage.) Prêtres audacieux, *imbéciles* soldats. (Voltaire.) | Idiot, stupide; qui n'a plus ses idées, qui est dans l'imbécillité. Le grand âge et les infirmités l'ont rendu *imbécile*.

L'*imbécile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance.
(RACINE.)

| Substantiv. Prononcer l'interdiction d'un *imbécile*. Le défaut des *imbéciles* vient du manque de vivacité, d'activité et de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. (Locke.) Le défaut est certainement dans les organes matériels, puisque l'*imbécile* a son âme comme un autre. (Buffon.)

IMBÉCILEMENT, adv. Avec imbécillité. Des esprits faibles et féroces, *imbécilement* persuadés que Dieu leur ordonnait le meurtre. (Voltaire.)

IMBÉCILLITÉ, s. f. Inaptitude à la manifestation d'une ou de toutes les facultés intellectuelles proprement dites, et par extens., manque de quelques-unes des facultés affectives. État d'*imbécillité*. *Imbécillité* de l'enfance. *Imbécillité* de la vieillesse. Notre *imbécillité*, maîtresse de nos sens. (Corneille.) | Les diverses imbécillités, soit qu'elles affectent toutes les facultés intellectuelles, soit qu'elles n'en affectent que quelques-unes, sont presque incurables, comme l'idiotie de naissance. Certainement, à force d'exercer ces embryons de facultés, on parvient à produire quelque faible manifestation de leur puissance, mais le résultat obtenu est imperceptible. Dès lors on comprendra facilement pourquoi sont si souvent inutiles les soins de l'éducation, quand ils ont pour but de cultiver une faculté ou un talent pour lequel on n'est pas né. Que ne s'occupe-t-on davantage à cultiver et à diriger convenablement les penchants et les sentiments inhérents à notre organisation?

IMBERBE, adj. Qui est sans barbe. Menton *imberbe*. Des hommes *imberbes*. | Par extens. Très-jeune, trop jeune. Un docteur *imberbe*.

IMBIBÉ, ÉE, part. Arrosé, imprégné. Une mèche *imbibée* d'huile. Une compresse *imbibée* d'eau-de-vie. | Le vase est *imbibé*, l'étoffe a pris son pli. (La Fontaine.) | Fig. Cet homme est *imbibé* de la bonne opinion de lui-même. (Saint-Évremont.)

IMBIBER, v. a. Pénétrer, en parlant de l'eau ou de quelque autre liquide. La pluie *a imbibé* la terre. Mes larmes *imbibent* tout, ma main tremble. (Voltaire.) | Faire pénétrer, en parlant d'eau ou de quelque autre liquide. *Imbiber* une mèche. *Imbiber* une compresse, une éponge. | Fig. *Imbiber* l'esprit de sophismes. | S'IMBIBER, v. pr. Devenir imbibé. La terre *s'imbibe* d'eau. | Fig. Être pénétré. Ces épis *s'imbibent* de la chaleur du soleil. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *S'imbiber* de préjugés.

IMBIBITION, s. f. (pron. *inbibision*). Action d'imbiber; résultat de cette action; faculté de s'imbiber. | Bot. Action par laquelle les feuilles des plantes pompent l'humidité de l'air.

IMBOIRE, v. a. (du lat. *in*, dedans; *bibere*, boire). Imbiber, imprégner. *Imboire* un corps d'un liquide. | Fig. Pénétrer. *Imboire* de bons principes. On les *a* toutes *imbues* de cette doctrine. | Se pénétrer de. Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes. (Montaigne.) | S'IMBOIRE, v. pr. Se pénétrer. | Fig. C'est dans l'enfance que nous *nous sommes imbus* des préjugés qui retardent les progrès de nos connaissances. (Condillac.)

IMBRICATION, s. f. (pron. *inbrikasion*). État des choses qui se superposent et se recouvrent en partie comme les tuiles d'un toit.

IMBRIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *imbricatus*, de *imbrex*, tuile). Se dit des choses superposées et se recouvrant en partie à peu près comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux, les squammes ou écailles de certaines plantes, sont *imbriquées*.

IMBROGLIO, s. m. (mot italien). Embrouillement, confusion. Il y a de l'*imbroglio* dans cette affaire. Le détail causerait un *imbroglio* qui ferait tout abandonner. (Bossuet.) | On dit d'une pièce de théâtre, d'un roman dont l'intrigue est complètement désordonnée: C'est là un véritable *imbroglio*. On a aussi donné ce nom, dans le langage dramatique, à des pièces dans lesquelles ce désordre et cette confusion sont jetés à dessein. Les *imbroglios* espagnols et les *imbroglios* italiens sont quelquefois fort divertissants, et rentrent assez dans ce que nous appelons le genre amphigourique. C'est absolument ce qu'on appelle un *imbroglio*, un canevas de l'ancien théâtre. (La Harpe.)

IMBU, UE, part. Pénétré d'un liquide. *Imbu* d'eau. Du papier *imbu* d'huile. | Fig. Des gens *imbus* des plus sots préjugés. Elles sont *imbues* de faux principes. A quelque état que parvienne un homme *imbu* de maximes basses, il est toujours honteux de s'allier avec lui. (J. J. Rousseau.)

IMBUVABLE, adj. Qui n'est pas susceptible d'être bu. Ce vin est *imbuvable*.

IMÉRÉTHIE. Géogr. Province russe, bornée au N. par la Circassie; à l'E., par la Géorgie; au S., par l'Arménie; au S. O. par la Gourie; et à l'O. par la Mingrélie; 140 kilom. sur 110; 80,000 habit.; chef-lieu, Koutaïs. Sol montueux, entrecoupé de riches vallées produisant une végétation variée et abondante au pied des montagnes; couvert, sur le versant, de beaux pâturages, d'épaisses forêts et d'arbres élevés. Horticulture très-avancée, industrie à peu près nulle. Le commerce est tout entier entre les mains des Juifs, des Arméniens et des Grecs, mêlés aux indigènes, et plus actifs, plus habiles, plus industrieux surtout que ces populations indolentes. L'Iméréthie a été réunie à la Russie, en 1810.

IMITABLE, adj. Qu'on peut imiter; qui mérite d'être imité. Cela n'est pas *imitable*. Action *imitable*. La réalité *imitable* et représentable est presque toujours défectueuse. (Proudhon.)

IMITATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui aime, qui cherche à imiter. C'est un *imitateur* des anciens. Cette nouvelle Babylone, *imitatrice* de l'ancienne. (Bossuet.) Des plaisirs de leurs chefs affreux *imitateurs*. (Voltaire.) Le Français est né *imitateur*.

Quelques *imitateurs*, vrai bétail, je l'avoue,
Suivent, en sots moutons, le pasteur de Mantoue.
(LA FONTAINE.)

| Adjectiv. L'esprit *imitateur* trop souvent nous abuse. Une nation *imitatrice*. N'attendez rien de bon du peuple *imitateur*. (La Fontaine.)

IMITATIF, IVE, adj. Qui imite, qui a la faculté d'imiter. Un mot *imitatif*. Le singe est un animal *imitatif*. (Buffon.) | *Harmonie imitative*, Réunion de termes qui affectent l'oreille par des sons conformes à l'expression que produirait sur les sens l'objet représenté, s'il était actuellement présent. | Minéral. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété.

IMITATION, s. f. (pron. *imitasion*). Action d'imiter; résultat de cette action. L'*imitation* de la nature. L'*imitation* des anciens. Ceux qui ne se conduisent pas par raison se laissent conduire par l'*imitation*. (Scudéri.) L'*imitation* est de tous les résultats de la machine animale le plus admirable. (Buffon.) Parmi les hommes, ce sont ordinairement ceux qui réfléchissent le moins qui ont le plus le talent de l'*imitation*. (Id.) Trop d'*imitation* éteint le génie. (Voltaire.) Il marcha sur ses traces par esprit d'*imitation* plutôt que par caractère. (Raynal.) Les signes visibles rendent l'*imitation* plus exacte. (J. J. Rousseau.) | Contrefaçon. La plus belle *imitation* est la contrefaçon des bijoux faux. (Encycl.) | Production littéraire imitée d'une autre. Mon *imitation* n'est point un esclavage. (La Fontaine.) | *A l'imitation*, loc. adv. A l'exemple. | *Imitation de Jésus-Christ*, Livre attribué par les uns à Gerson, par les autres à Thomas A Kempis. Lamennais a traduit une *Imitation de Jésus-Christ* à laquelle il a ajouté des préceptes empreints de la plus sublime philosophie. | « L'imitation a été le premier mobile de tous les arts. La faiblesse humaine se serait arrêtée, après être parvenue à un certain degré de vérité matérielle qu'il ne lui est

pas permis de dépasser, si le génie créateur, dédaignant cette barrière, ne l'avait franchie en arrivant jusqu'à la beauté idéale, dont la reproduction seule constitue l'art. L'observation des choses réelles conduit les esprits élevés à la recherche de leurs principes et de leurs conséquences; c'est cette étude des objets appréciables à l'œil ou à l'oreille, dans leurs rapports entre eux, d'ordre, de grandeur et d'harmonie, qui forme l'imagination poétique, pittoresque et musicale. L'invention poétique, dans toutes ses acceptions, résultant de l'observation des objets matériels, n'est donc, en définitive, qu'une imitation embellie. Mais dans un siècle aussi vieux que le nôtre, où la nature a été observée et décrite sous tous ses aspects, où les sentiments et les passions de l'homme ont été explorés et exprimés, il est, indépendamment de l'imitation des choses réelles et naturelles, une autre imitation, inévitable aujourd'hui, celle des ouvrages antérieurement produits par les génies de l'antiquité et des temps modernes. » (Violet-Leduc.) Le penchant à l'imitation est un des instincts primitifs et essentiels de l'homme. C'est ce penchant qui engendre l'émulation; c'est sur lui que repose toute l'éducabilité. On en trouve des traces chez les animaux de l'ordre le plus élevé, surtout chez le singe. | L'imitation qui consiste à représenter ou reproduire les créations de l'art, de l'industrie, etc., touche de très-près à la contrefaçon; elle est presque toujours une usurpation de la propriété d'autrui. Quand elle consiste dans l'altération, la sophistication d'une substance pour lui donner les apparences d'une chose ou d'une qualité qu'elle n'a pas, elle devient tromperie sur la nature de la marchandise, et les lois ont des dispositions nombreuses pour réprimer l'*imitation* dans des extensions illégitimes. L'*imitation*, la sophistication de certaines denrées alimentaires.

IMITÉ, ÉE, part. Reproduit, contrefait, copié. Un objet parfaitement *imité*. Cette comédie est *imitée* de Plaute. Les vases modernes *imités* des vases étrusques.

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art *imité*, ne puisse plaire aux yeux.
(BOILEAU.)

IMITER, v. a. (du lat. *imitari*, même sens). Faire ou s'efforcer de faire les mêmes gestes, les mêmes actes qu'on a vu faire. Le perroquet *imite* la voix de l'homme. Il crut voir dans leurs protestations cet air de vérité que le mensonge n'*imite* jamais qu'imparfaitement. (Voltaire.) Le singe *imite* l'homme, qu'il craint, et n'*imite* pas les animaux, qu'il méprise. (J. J. Rousseau.) *Imiter* un ingrat, c'est le justifier. (Imbert.) | Prendre la conduite, les actions d'une personne pour modèle. Alexandre affecta d'*imiter* Bacchus. (Vaugelas.) Vous l'*avez imité* en son péché, *imitez*-le donc en sa pénitence. (Fléchier.) *Imitez* sa justice ainsi que sa vaillance. (Voltaire.) | T. de littérat. et de beaux-arts. Prendre pour modèle le style, le genre, la manière d'un autre, ou d'un ouvrage en langue étrangère. Ce tableau *est imité* de Raphaël. Cet ouvrage *est imité* de l'espagnol. Vous croyez *imiter* Cicéron, et vous n'*imitez* que maître Jean. (Voltaire.) | Contrefaire. L'art a trouvé le moyen d'*imiter* en ceci la nature (Buffon.) | Ressembler à. Cette composition *imite* le diamant. Ce papier peint *imite* le velours. Ces baies n'égalent pas en qualité celles dont elles *imitent* les formes et les couleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *Imitez* sa clémence, sa générosité.

Imitez du frelon le volage caprice;
Il va de chaque fleur caresser le calice.
(BERCHOUX.)

| Absol. *Imiter* ainsi, ce n'est point être plagiaire. Celui qui *imite* toujours ne mérite assurément pas d'être *imité*. (Voltaire.) *Imiter* ce n'est point copier. *Imitez* les grands maîtres, les peintres fameux.

Imiter est dans la nature;
Parfois en *imitant* l'ouvrage est embelli.
(RIGAULD.)

| S'IMITER, v. pr. Être imité. | Faire ce qu'on a fait. La nature *s'imite*. (Pascal.) | S'imiter mutuellement. Si l'on devait *s'imiter* constamment les uns les autres, à quoi bon une âme et un esprit pour chacun? (Mme de Staël.) Ils *s'imitent*, se copient.

IMMA, s. m. Ocre rouge et ferrugineuse, pour la teinture et la peinture.

IMMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *immaculatus*, même sens; de *in* privat.; *macula*, tache). Sans tache, sans souillure. L'Espagne porte sur le front l'orgueil *immaculé* du désert. (Edg. Quinet.) | T. de théol. Qui est sans tache de péché. L'*immaculée* et bienheureuse mère de Dieu. (Bourdaloue.) | *L'agneau immaculé*, Jésus-Christ. | *Immaculée Conception*, Miracle en vertu duquel la Vierge a conçu sans péché par l'opération du Saint-Esprit, suivant la tradition catholique. | Dans le langage général, Pur, sans tache. Honneur *immaculé*. Probité *immaculée*. La vertu *immaculée* ne réside pas chez les grands de la terre.

IMMANENT, ENTE, adj. (pron. *imanan*). Qui demeure continu, constant. La gravitation est *immanente* aux particules matérielles. | En t. d'école, par opposition à ce qui est *transcendant*, tout ce qui reste en dedans d'une chose ou d'une idée, et n'en sort jamais. C'est ainsi qu'on distingue les causes extérieures *transcendantes* des causes intérieures *immanentes*; par exemple, celles qui existent dans certaines choses susceptibles par elles-mêmes de modifications, comme la volonté. Dans le spinosisme, Dieu est dit la cause *immanente* des choses. La volonté opère hors du corps; c'est un effort; ses actes ne sont pas *immanents*. (Diderot.) | Kant parle d'un emploi *immanent* de la raison, et par là il entend un emploi de la raison qui ne dépasse pas les limites du monde visible donné, par opposition, à un emploi *transcendant* de cette même raison, c. à d. dépassant précisément ces mêmes limites. C'est de même qu'on dit méthode *immanente*, pour désigner celle qu'on peut déterminer par l'objet même de la recherche; le *développement immanent* d'une science; un *savoir immanent*, qui n'est point extérieur, qui est approfondi dans le sujet même.

IMMANGEABLE, adj. (pron. *einmanjable*). Qui ne peut être mangé: Cela est *immangeable*.

IMMANIABLE, adj Qui n'est pas maniablé. Combien rend l'enfant dur et *immaniable* une molle nourriture qui se nomme indulgence. (Pasquier.)

IMMANQUABLE, adj. (pron. *einmankable*). Qui ne peut manquer d'être, d'arriver. L'effet *immanquable* du despotisme est d'amener les révolutions.

IMMANQUABLEMENT, adv. (pron. *einmankableman*). D'une manière immanquable; infailliblement, certainement. Dans une constitution, tout pouvoir qui n'est pas nécessaire finit *immanquablement* par être dangereux. (Ferrier.)

IMMATÉRIALISER, v. a. Rendre immatériel, supposer immatériel. *Immatérialiser* la création.

IMMATÉRIALISME, s. m. Philos. Système qui suppose que tout esprit et que toutes les sensations sont immatériels.

IMMATÉRIALISTE, s. Celui, celle qui est partisan de l'immatérialisme.

IMMATÉRIALITÉ, s. f. État, qualité, manière d'être de ce qui est immatériel. J'ai vu qu'il ne pouvait distinguer les dimensions d'avec la matière, ni l'*immatérialité* d'avec le néant. (Pascal.)

IMMATÉRIEL, IELLE, adj. Qui n'est pas matériel; qui est sans aucun mélange de matière. Les formes *immatérielles*. Beaucoup d'attributs primordiaux de cet être si peu connu qu'on nomme matière, sont tous *immatériels*. (Voltaire.)

IMMATÉRIELLEMENT, adv. (pron. *imatérièleman*). D'une manière immatérielle, spirituellement.

IMMATRICULATION, s. f. (pron. *imatrikulasion*; du lat. *matricula*, registre où l'on inscrivait les noms des soldats). Action d'immatriculer ou d'inscrire sur un registre public; état de ce qui est immatriculé. L'*immatriculation* des malades à l'hôpital.

IMMATRICULE, s. f. Enregistrement sur un registre public. | Inscription d'un huissier près d'un tribunal. Un exploit d'ajournement doit contenir les noms, demeure et *immatricule* de l'huissier.

IMMATRICULÉ, ÉE, part. Dont l'immatriculation a eu lieu. Des soldats *immatriculés*. A l'œuvre on connaît l'ouvrier, sans qu'il faille pour cela être *immatriculé* dans la profession. (P. L. Courier).

IMMATRICULER, v. a. Inscrire, enregistrer. Il s'est fait *immatriculer*.

IMMATURITÉ, s. f. Défaut de maturité. L'*immaturité* d'un fruit.

IMMÉDIAT, ATE, adj. Qui suit ou précède sans intermédiaire. Cause *immédiate*. L'objet propre et *immédiat* de la vue n'est autre chose que la lumière colorée. (Voltaire.) Le jaspe est un produit *immédiat* du feu primitif. (Buffon.) | *États immédiats*, Classes qui jouissaient, en Allemagne, du privilége de n'être justiciables que du souverain; celles surtout qui, d'après l'ancienne constitution de l'Empire, ne ressortissaient qu'à la juridiction directe de l'empereur, sans être soumises à un pouvoir territorial intermédiaire, soit ecclésiastique, soit temporel. | *Contagion immédiate*, Contagion qui a lieu par le contact de l'individu affecté d'une maladie contagieuse avec le sujet sain. | Bot. *Insertion immédiate*, Insertion qui laisse libre l'organe inséré, dès le point où il commence à paraître. | Anat. générale. *Principes immédiats des végétaux et des animaux*, Les derniers corps solides, liquides ou gazeux auxquels on puisse arriver par la voie anatomique, c. à d. sans décomposition chimique. | *Analyse immédiate*, Séparation des principes immédiats contenus dans une substance organique au moyen de procédés spéciaux. | Vulg. Qui se fait tout de suite. Son départ fut *immédiat*.

IMMÉDIATEMENT, adv. (pron. *imédiateman*). D'une manière immédiate, sans intermédiaire. Le lieutenant est *immédiatement* après le capitaine. La superstition est, *immédiatement* après la peste, le plus horrible fléau du genre humain. (Volt.) | Aussitôt. Il apprit cette nouvelle et partit *immédiatement*. | *Immédiatement après*, Aussitôt après. Ils étaient arrivés à la Louisiane *immédiatement après* la dernière paix. (Raynal.) La République vint *immédiatement après*.

IMMÉDIATETÉ, s. f. Qualité de ce qui est immédiat; dépendance.

IMMÉMORABLE, adj. Qui ne mérite pas d'être rapporté, conservé dans la mémoire.

IMMÉMORANT, ANTE, adj. Qui ne se souvient pas. *Immémorant* de ses devoirs. (Voltaire.)

IMMÉMORIAL, ALE, adj. Dont le souvenir est perdu, qui est oublié. Privilége *immémorial*. Coutume *immémoriale*. | *De temps immémorial*, De toute antiquité, plus anciennement que le souvenir ne peut remonter. C'est ainsi qu'on en usa *de temps immémorial*. (Voltaire.)

IMMÉMORIALEMENT, adj. D'une manière immémoriale; depuis un temps immémorial.

IMMENSE, adj. (du lat. *immensus*, même sens, fait de *in* privat.; *mensura*, mesure). Sans mesure, sans bornes. Dieu est *immense*. L'univers est *immense*. On peut considérer la nature comme une puissance vive, *immense*. (Buffon.) | Par extens. Considérable, très-étendu. Un terrain *immense*. Les rivières vont enfin perdre leurs noms avec leurs eaux dans le sein *immense* de l'océan. (Bossuet.)

Et l'armée orpheline, en sa morne attitude,
Contemplait de la mer l'*immense* solitude.
(MÉRY.)

| Fig. Qui pourrait dire toutes les aventures par lesquelles a passé cette *immense* variété d'espèces? (Virey.) | Il se dit des choses morales. Un pouvoir *immense*. Un savoir *immense*. Une érudition *immense*.

IMMENSÉMENT, adv. (pron. *imanséman*). D'une manière immense. Cet homme est *immensément* riche. Il a perdu *immensément* dans cette entreprise. Il en a coûté *immensément* pour achever cet édifice.

IMMENSITÉ, s. f. Étendue infinie. L'*immensité* de l'univers. L'*immensité* de Dieu. Quand on a le plaisir de se perdre dans l'*immensité*, on ne se soucie guère de ce qui se passe dans les rues de Paris. (Voltaire.) Galilée, Kepler, Newton, ces prophètes du monde moderne, ont lu dans l'*immensité* les lois qui meuvent la société des mondes. (Edg. Quinet.) | En parlant des choses, Qualité de ce qui est grand, au propre et au figuré. L'*immensité* de ses richesses, de sa fortune. L'*immensité* de ses désirs, de son ambition. Tout cela ne peut remplir l'*immensité* de son cœur. (Massillon.) L'*immensité* de son savoir consistait dans des mots. (Voltaire.) L'*immensité* de la miséricorde de Dieu.

Mes spectacles à moi sont un ciel sans nuages,
L'*immensité* des mers, les astres, les orages.
(C. DELAVIGNE.)

IMMENSURABLE, adj. Qui ne peut être mesuré. La hauteur d'une étoile fixe est, si j'ose ainsi parler, *immensurable*. (La Bruyère.)

IMMERGÉ, ÉE, part. Plongé. Le volume du liquide augmente de tout celui du corps *immergé*. Un tuyau *immergé* dans l'eau. | Astron. Il se dit d'un astre qui est plongé dans l'ombre d'un autre, par opposition à *émergé*. | Fig. Nous sommes *immergés* dans une atmosphère de préjugés.

IMMERGER, v. a. (du lat. *immergere*, plonger). Plonger dans un liquide. Les peuples des contrées boréales *immergent* eux et leurs enfants dans la neige et dans les fleuves glacés. | Fig. Le monde se hâte d'*immerger* l'esprit de la jeunesse dans un océan de préjugés et d'erreurs. | S'IMMERGER, v. pr. Être immergé.

IMMÉRITÉ, ÉE, adj. Qui n'est point mérité. Infortune *imméritée*. Honneurs *immérités*.

IMMERSIF, IVE, adj. Phys. Se dit d'une opération qui s'accomplit en plongeant l'objet dans un liquide. Calcination *immersive*.

IMMERSION, s. f. Action par laquelle une chose est plongée dans de l'eau ou tout autre liquide. Les Grecs conservèrent toujours le baptême par *immersion*. (Voltaire.) | Astron. *Immersion* se dit lorsqu'une étoile ou une planète est si près du soleil, quant à nos observations, que nous ne pouvons pas la voir, se trouvant comme enveloppée et cachée dans les rayons de cet astre. | Commencement d'une

éclipse de lune, au moment où la lune commence à devenir sombre et à entrer dans l'ombre de la terre. | Ce terme est fréquemment appliqué aux satellites de Jupiter, et, spécialement, au premier satellite. Par *immersion* de ce satellite, on entend le moment où il semble entrer dans le disque de Jupiter, et son *émersion* est le moment où il paraît en sortir. | T. d'optiq. *Point d'immersion*, Celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

IMMEUBLE, adj. et s. m. (du lat. *immobilis*, immobile). En jurisp. Se dit de tous les biens qui, par leur nature ou par la destination que leur a donnée le propriétaire, ou par l'objet auquel ils s'appliquent, ne peuvent être regardés comme meubles. Grever un *immeuble*. Vendre un *immeuble*. On a saisi tous ses *immeubles*. Obliger tous ses biens meubles et *immeubles*. Ainsi sont immeubles, par leur nature, les fonds de terre, les bâtiments; en vertu de la lettre de la loi, les ustensiles aratoires, les ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une forge, d'une usine, tout ce qui est devenu inhérent au fonds, tout ce qui y a été attaché à perpétuelle demeure. Les animaux qui sont attachés au fonds pour la culture, et que le propriétaire livre comme tels, par l'effet de la convention, à ses fermiers et à ses métayers, sont censés immeubles, tant qu'ils ne sont pas employés à un autre usage; les lapins des garennes, les pigeons des colombiers, les poissons des étangs, sont classés parmi les immeubles, comme accessoires des garennes, des colombiers, des étangs. Sont déclarés *immeubles* les tuyaux servant à conduire l'eau, les tonnes, cuves, chaudières, alambics, pressoirs, le foin et les pailles nécessaires à la nourriture des animaux immobilisés, le fumier qui provient de ces animaux et qui est destiné à être employé comme engrais. Les récoltes pendantes par racines et les coupes réglées non encore faites sont également immeubles, bien que destinées à devenir meubles du moment qu'elles seront faites. Enfin l'article 526 du code civil immobilise des choses qui ne sont ni meubles ni immeubles; tels sont l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ou services fonciers, et enfin les actions tendant à la revendication d'un immeuble.

IMMIGRANT, ANTE, adj. et s. Se dit des étrangers qui viennent s'établir dans un pays.

IMMIGRATION, s. f. (pron. *imigrasion*). Établissement d'étrangers dans un pays. C'est l'opposé d'*émigration*. L'*immigration* est d'autant plus honorable à un État, que l'homme préfère la patrie de son choix. (Destutt de Tracy.)

IMMIGRER, v. n. Venir dans un pays pour s'y fixer. Beaucoup d'Allemands *ont immigré* en France.

IMMINEMMENT, adv. (pron. *iminaman*). D'une manière imminente, urgente.

IMMINENCE, s. f. (pron. *iminanse*). État de ce qui est imminent. L'*imminence* du péril ne trouble pas les habitudes de l'apathique oisiveté. (Necker.) | Méd. *Imminence morbide*, État de l'organisme qui n'est pas la maladie, mais qui la prépare et en est, à vrai dire, le premier degré.

IMMINENT, ENTE, adj. (pron. *iminan*; du lat. *in*, sur; *minari*, menacer). Menaçant, prêt à tomber sur. Péril *imminent*. Une chute *imminente*. Une disgrâce *imminente*. Un danger plus *imminent* mit sa prudence à une plus rude épreuve. (Barthélemy.)

IMMISCÉ, ÉE, part. Mêlé à. Une personne *immiscée* dans cette contestation m'en a parlé.

IMMISCER, v. a. (du lat. *immiscere*, même sens). Mêler dans, entremettre. *Immiscer* tout le monde dans ses affaires. | S'IMMISCER, v. pr. S'entremettre imprudemment dans une affaire; se mêler de quelque chose sans en avoir l'autorisation, le droit. Il *s'est immiscé* mal à propos dans cette querelle. | Jurisp. S'emparer des valeurs d'une succession (qu'on est d'ailleurs appelé à recueillir) sans remplir aucune formalité judiciaire propre à en constater l'importance, et ainsi faire acte d'héritier pur et simple. S'immiscer, c'est se rendre inhabile à répudier la succession ou à ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. | Dans une société commerciale, l'associé commanditaire qui *s'immisce*, c. à d. qui fait un acte de gestion, d'administration, perd sa qualité; il devient associé ordinaire et est tenu solidairement, au delà même de son capital, de toutes les dettes sociales. (B. L.)

IMMISCIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immiscible. L'*immiscibilité* de l'huile.

IMMISCIBLE, adj. Qui ne peut se mélanger. Substances *immiscibles*.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT, adv. Sans miséricorde. Tuez les frelons *immisericordieusement*.

IMMISÉRICORDIEUX, IEUSE, adj. Qui est sans miséricorde, implacable.

IMMIXTION, s. f. Action de mêler deux ou plusieurs substances les unes avec les autres; résultat de cette action. | Jurisp. Action de s'immiscer dans une succession.

IMMOBILE, adj. Qui est sans mouvement. La frayeur le saisit, il reste *immobile*. On a cru longtemps que la terre était *immobile*. Lui, fièrement assis et la tête *immobile*... (Racine.) Dans la langueur et la tristesse tout le cœur reste *immobile*. (Buffon.) Le soleil n'est pas *immobile* dans l'espace.

Le temps, cette image mobile,
De l'*immobile* éternité.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Fig. Constant, ferme, inébranlable. Les stoïciens restaient *immobiles* au milieu des plus grandes douleurs et paraissaient doués d'une énergie surhumaine.

IMMOBILIER, IÈRE, adj. Jurisp. Qui appartient aux immeubles, qui est composé d'immeubles; qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles. Succession *immobilière*. Saisie *immobilière*. Vente *immobilière*. Effets *immobiliers*. | Substantiv. L'*immobilier*, par opposition au *mobilier*.

IMMOBILIÈREMENT, adv. D'une manière immobilière, comme immeuble.

IMMOBILISATION, s. f. (pron. *imobilizasion*). Jurisp. Action d'immobiliser; résultat de cette action. L'*immobilisation* des rentes sur l'État.

IMMOBILISER, v. a. Rendre immobile; convertir une somme d'argent en immeubles. *Immobiliser* sa fortune, c'est placer en immeubles ses capitaux. Par son contrat, la femme a *immobilisé* une partie de sa dot.

IMMOBILISME, s. m. Néol. Disposition à s'attacher aveuglément aux choses anciennes. L'*immobilisme* de certains esprits est une chose inconcevable dans un siècle de progrès.

IMMOBILISTE, adj. Qui ne fait aucun progrès, qui ne change pas. Un peuple *immobiliste*. L'art égyptien, par sa tradition *immobiliste*, était condamné à périr. (Proudhon.)

IMMOBILITÉ, s. f. État de ce qui est immobile, de ce qui ne se meut point. L'*immobilité* d'une statue. La paix universelle semble aujourd'hui aussi impossible que l'*immobilité* de l'Océan. Il a démontré l'*immobilité* du soleil et le cours des planètes. (Voltaire.) | Fig. Faites régner un équilibre parfait dans le monde social, et vous aurez l'*immobilité*. (Castel.) | L'état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement. Être, rester dans l'*immobilité*. Il est dans un état d'*immobilité* complète. | Art vétérin. Maladie du cheval qui ressemble à la catalepsie chez l'homme.

IMMODÉRATION, s. f. (pron. *imodérasion*). Manque de modération; caractère de ce qui est immodéré; ardeur insatiable et sans délicatesse. L'*immodération* de sa langue l'a fait bannir de tous les cercles. Ceux qui, chargés par état de maintenir ce qu'on est convenu d'appeler l'ordre; ceux qui prêchent à l'ouvrier la plus difficile, la plus rare, la plus impossible des vertus : la modération dans les désirs, ceux-là même, ce sont ceux qui donnent à la société tout entière l'exemple de l'*immodération* la plus scandaleuse, c. à. d. la moins digne d'excuse. (Carrel.)

IMMODÉRÉ, ÉE, adj. Excessif, qui est hors de la modération. Luxe *immodéré*. Zèle *immodéré*. Chaleur *immodérée*. Passion *immodérée*. Désirs, sentiments *immodérés*. Elle s'abandonna comme une folle à des rires *immodérés*. (Le Sage.) *Immodéré* dans ses chagrins et dans ses joies. (Vauvenargues.) Les excès sont plus à craindre que la continence, le nombre des hommes *immodérés* est assez grand pour en donner des exemples. (Buffon.)

IMMODÉRÉMENT, adv. D'une manière immodérée, sans modération. Boire *immodérément*.

IMMODESTE, adj. Qui n'est pas modeste, qui n'a pas de pudeur, qui manque aux bienséances. Air *immodeste*. Posture *immodeste*. Regards, discours *immodestes*. Des actions *immodestes*. Ces femmes sont bien *immodestes*.

IMMODESTEMENT, adv. (pron. *imodesteman*). D'une manière immodeste. S'habiller *immodestement*.

IMMODESTIE, s. f. Défaut de modestie; manque de pudeur. L'*immodestie* enlaidit une jeune fille. L'*immodestie* dans les discours. Être vêtu avec *immodestie*. | Action, parole qui blesse les convenances. Vous ne me persuaderez point de souffrir les *immodesties* de cette pièce. (Molière.)

IMMODIFIABLE, adj. Qui n'est pas susceptible d'être modifié. La langue primitive et *immodifiable* des chèvres. (Ch. Nodier.)

IMMOLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui immolait les victimes, sacrificateur. Il y a eu des peuples si aveugles qu'ils étaient les *immolateurs* de leurs propres enfants. (Richelet.)

IMMOLATION, s. f. (pron. *imolasion*). Action d'immoler; résultat de cette action. L'*immolation* des victimes. | Par extens. Mise à mort des hommes. L'*immolation* des hommes sur les champs de bataille doit faire condamner le régime monarchique.

IMMOLÉ, ÉE, part. Égorgé comme victime. Qu'ai-je fait? et quelle est la victime *immolée*? (Voltaire.) | Fig. Sacrifié, foulé aux pieds, mis à l'écart. Vos passions n'y paraissent jamais *immolées*. (Massillon.) La liberté *immolée* par le tyran.

IMMOLER, v. a. (du lat. *immolare*, même sens; fait de *in*, sur; *mola*, gâteau placé sur la tête des victimes qu'on allait égorger). Égorger, offrir en sacrifice. *Immoler* un taureau. Ils *immolèrent* à Saturne deux cents enfants des meilleures familles de Carthage. (Rollin.) | Il se dit du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ. Jésus-Christ, que son amour vient d'*immoler* pour nous. (Massillon.) | Sacrifier à. Le tyran *immolait* les plus innocents à sa vengeance et à ses soupçons. (Bizot.) | Égorger, massacrer. Ils *furent immolés* aux jalousies de Théodoric. (Bossuet.)

. . . . . Courons au Capitole,
C'est là qu'il nous opprime et qu'il faut qu'on l'*immole*.
(VOLTAIRE.)

| Fig. *Immoler* ses intérêts, ses passions. C'est *immoler* la vérité à de très-fausses bienséances. (Voltaire.) J'ai déchiré mon cœur, je le sais; mais je croyais n'*immoler* que moi. (Mme de Staël.) | S'IMMOLER, v. pr. Se sacrifier. Je *me suis immolé* pour elle et non pour vous. (Piron.)

IMMONDE, adj. Impur, sale. Animal *immonde*. Le pourceau était déclaré *immonde* par la loi des Juifs. Une habitation *immonde*. Il était attaqué d'un mal *immonde*. (Voltaire.)

IMMONDICE, s. f. Ordure, saleté. Enlevez ces *immondices*. Les rues de Paris, étroites, mal pavées et couvertes d'*immondices* dégoûtantes, étaient remplies de voleurs. (Voltaire.)

IMMONDICITÉ, s. f. État de ce qui est immonde moralement. *Immondicité* du péché.

IMMORAL, ALE, adj. Qui est sans moralité, sans mœurs. Se dit des personnes et des choses. Être *immoral*. Ouvrage *immoral*. Conduite *immorale*. Des caractères *immoraux*. Entassez des monceaux d'or sur des monceaux d'or, et soyez heureux si l'homme *immoral* peut l'être. (Raynal.)

IMMORALEMENT, adv. (pron. *imoraleman*). D'une manière immorale. Se conduire *immoralement*.

IMMORALITÉ, s. f. Absence complète de morale; ce qui est contraire aux principes de la morale; caractère de l'homme immoral, de la chose immorale. L'*immoralité* d'un livre. Sa conduite est d'une *immoralité* révoltante. | L'homme immoral est l'homme dépouillé de tous les principes moraux que commande, nous ne dirons pas la vertu, mais une certaine pudeur qui porte l'humanité à couvrir d'un voile complaisant ses vices et ses faiblesses. Ce sont toujours les vices les plus bas, les plus honteux, qui entachent un homme de la triste réputation d'*immoralité*. Mais l'*immoralité privée* n'est point la seule : il y a une *immoralité politique* qui, pour être conventionnelle, n'est pas moins odieuse. Aux yeux des partis, quels qu'ils soient d'ailleurs, toute défection, due plutôt à une influence corruptrice qu'à de sincères changements opérés dans la conviction de celui qui abandonne le camp des uns pour passer dans celui des autres, entraîne avec elle une idée d'immoralité. Tout moyen de succès réprouvé par une morale sévère est immoral. Que de fois n'a-t-on pas vu ceux qui, n'étant rien encore, appliquaient cette épithète à des mesures dirigées contre eux employer, quand ils étaient arrivés au pouvoir, les mêmes moyens contre leurs ennemis! (Barrière.) L'*immoralité* du prince est flagrante.

IMMORTALISATION, s. f. (pron. *imortalizasion*). Action d'immortaliser ou de s'immortaliser.

IMMORTALISÉ, ÉE, part. Rendu immortel dans la mémoire des hommes. Des auteurs *immortalisés* par leurs ouvrages. J'ai cultivé les sciences, j'ai mérité d'être *immortalisé* par les gens de lettres. (Fénelon.) Juarez *immortalisé* par le triomphe de la liberté.

IMMORTALISER, v. a. Rendre immortel. Les muses seules peuvent *immortaliser* les grandes actions. (Fénelon.) Quelques strophes passionnées *ont immortalisé* la muse de Lesbos. (Franç. Neufchâteau.) | Absol. Les grands crimes *immortalisent* autant que les grandes vertus. (Mme de Staël.) | S'IMMORTALISER, v. pr. Se rendre immortel dans la mémoire des hommes. Alonzo conçut le dessein d'immortaliser ses ennemis en *s'immortalisant* lui-même. (Voltaire.)

Mourir pour son pays n'est pas un triste sort :
C'est *s'immortaliser* par une belle mort.
(CORNEILLE.)

IMMORTALITÉ, s. f. (du lat. *immortalitas*, même sens; fait de *in* privat., *mortalitas*, mortalité). Privilége d'échapper à la mort; état de ce qui est immortel. L'*immortalité* de l'âme. L'*immortalité* des esprits. Le séjour de l'*immortalité*. Le sapin est regardé chez les Chinois comme le symbole de l'*immortalité*. Le dogme consolant de l'*immortalité*. (Delille.) J'attends le jour sans fin de l'*immortalité*. (Lamartine.) | *L'immortalité de l'âme*. La raison, d'accord avec la révélation qui nous en est faite par les esprits du monde invisible, prouve cette vérité, qui, avec la foi en un Dieu, est la base de toute religion : 1° par la croyance universelle du genre humain; 2° par la nature même de l'âme, qui étant par essence simple et indivisible ne peut être atteinte par la mort; 3° par certains besoins de l'humanité qui, ne pouvant être satisfaits ici-bas, exigent une nouvelle vie dans laquelle ils trouveront leur complète satisfaction : tels sont le besoin de pénétrer les vérités qui nous restent cachées, de se réunir à ceux que l'on a aimés, etc.; 4° par les lois de l'ordre et de la justice, lois qui, en vertu de l'application du principe de mérite et de démérite, exigent que le crime soit puni, que la vertu soit récompensée; ce qui le plus souvent n'a pas lieu en ce monde. Ces deux dernières preuves demandent que l'on ait préalablement établi la justice et la bonté de Dieu, l'intervention divine étant nécessaire soit pour faire jouir l'âme des biens dont elle sent le besoin, soit pour répartir les biens et les maux en proportion des mérites de chacun. Les philosophes ne sont venus que plus tard pour appuyer par le raisonnement la croyance naturelle du genre humain. Platon, dans le *Phédon*, a le premier exposé quelques-uns des arguments philosophiques sur lesquels elle repose. La doctrine spirite vient enfin fournir à son tour les preuves les plus éclatantes de l'*immortalité de l'âme*. | Vie perpétuelle dans le souvenir des hommes. Travailler pour l'*immortalité*. Être digne de l'*immortalité*. Cette *immortalité* que donne un beau trépas. (Corneille.) L'Égypte savait imprimer le caractère de l'*immortalité* à tous ses ouvrages. (Bossuet.) Il n'est point de prince, malgré la bassesse et le déréglement de ses mœurs et de ses penchants, à qui de vaines adulations ne promettent la gloire et l'*immortalité*. (Massillon.) Il n'aspirait point par ses veilles à cette *immortalité* qui nous touche tant et nous appartient si peu. (Fontenelle.) Le nouveau promu à l'*immortalité* fit son entrée dans le bercail académique le mois dernier. (Grimm.) | « On va par mille chemins divers au temple de Mémoire, qui n'est autre chose que ce que nous appelons prosaïquement l'*immortalité*. Achille et Thersite, Socrate et Triboulet, Homère et Zoïle, Cornélie et la Dubarry, Marc-Aurèle et Érostrate, Pénélope et Laïs, Sully et Narcisse, Alexandre et Mandrin, Talma et Bobèche, Washington et Lacenaire, sont également *immortels*; et, si nous persistons dans la manie des exhumations littéraires qui secouent aujourd'hui la poussière de nos bibliothèques, nous ressusciterons tant de noms propres que la mémoire de dix Cuvier ne suffirait pas à les contenir. Ainsi, on s'immortalise par ses vertus et par ses vices, par sa sagesse et par ses folies, par ses talents et par ses ridicules, par ses actions d'éclat et par ses cruautés; on y parvient même par une grande spéculation. Le fameux Hunt aurait dû peut-être à son cirage l'*immortalité* qu'il a gagnée dans les émeutes d'Angleterre. Je ne déciderai point si les victoires de Lucullus l'ont plus aidé à vivre dans la mémoire des hommes que sa goinfrerie et l'honneur d'avoir appor' le premier cerisier en Italie. Nous sommes grands épicuriens, mais nous faisons peu de cas du précepte d'Épicure qui nous engage à *cacher notre vie*. Il est vrai, suivant Montaigne, qu'il le démentit lui-même au lit de mort, en souhaitant qu'on se souvînt de ses discours et de son passage sur la terre. Le mépris de la gloire, tant prêché par Diogène, ne fut jamais une vertu commune, et le même Montaigne a eu raison de dire que, de toutes les rêveries du monde, la plus reçue et la plus universelle était le soin de la réputation. L'essentiel est de la bien soigner : ce n'est pas tout d'être *immortel*, il faut l'être à bon droit, et ne pas traîner dans l'avenir un nom que, pendant sa vie, on n'oserait écrire sur son front. » (Viennet.)

IMMORTEL, ELLE, adj. Qui n'est pas sujet à la mort. Dieu est *immortel*. L'âme est *immortelle*. Quel sera donc ce repos d'aller *immortels* à Jésus-Christ *immortel*? (Bossuet.) Elle ne pouvait se consoler d'être *immortelle*. (Fénelon.) Pour Platon, on voit dans tous ses ouvrages qu'il croit l'âme *immortelle*. (Rollin.) | *Les dieux immortels*, Nom que l'on donnait aux divinités du paganisme. | Qui ne peut pas périr, en parlant des choses. Une gloire *immortelle*. Tes clartés *immortelles*. (Racine.) Nous avons un jour à vivre; passons-le doucement, sans nous quereller pour des difficultés qui seront éclaircies dans la vie *immortelle* qui commencera demain.

Je vais moi-même encore, au pied de ses autels,
La presser d'accomplir ses serments *immortels*.
(RACINE.)

| De longue durée. Il lui a juré une haine *immortelle*. Une guerre *immortelle* et irréconciliable. (Bossuet.) Dans le temps que j'aspire au bonheur *immortel*. (Racine.) Des peintres habiles ont enrichi ce temple de leurs ouvrages *immortels*. (Barthélemy.) Des honneurs *immortels*. (Lamartine.) | Substantiv. Dieu, les dieux. L'apologue est un don qui vient des *immortels*. (La Fontaine.) Virgile nous laisse une faible idée des *immortels*; il les a revêtus de toutes nos faiblesses. (Saint-Évremont.) | On appelle aussi *Immortels*, familièrement ou par ironie, les membres de l'Académie française.

IMMORTELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire appliqué, à cause de la durée de leurs fleurs, à diverses espèces de la famille des synanthérées, qui toutes appartiennent aux genres *xerantemum* et *helichrysum*. L'immortelle jaune, qu'on cultive dans nos jardins d'Europe, et dont les tiges fleuries, tressées en couronnes, sont placées sur les tombes, dans nos cimetières, est une plante originaire d'Afrique. On connaît ses tiges grêles et ligneuses, qui se subdivisent en branches simples, tortueuses, blanchâtres, à feuilles alternes, sessiles et blanchâtres aussi sur leurs deux faces; et ses calathides disposées en corymbes terminaux, et les écailles de leurs involucres arrondies, scarieuses, persistantes, d'un jaune d'or, qui, étant naturellement sèches et colorées, se conservent sans altération pendant un grand nombre d'années. | La fleur même de cette plante. Une couronne d'*immortelles*.

IMMORTELLEMENT, adv. D'une manière immortelle. Est-ce bien toi, grande âme *immortellement* triste? (A. de Musset.)

IMMORTIFICATION, s. f. Dans le style ascétique, État d'une personne qui n'est pas mortifiée. On conserve avec un extérieur réglé et mortifié une très-grande *immortification* intérieure. (Nicole.) L'esprit du monde est un esprit de paresse et d'*immortification*. (Massillon.) | Acte d'immortification. Les femmes connaissent leurs défauts, elles sentent leurs *immortifications*. (Nicole.)

IMMORTIFIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas mortifié, mondain. Détruisons tout ce qu'il y a encore de trop *immortifié*, de trop mondain. (Bossuet.) Combien d'âmes *immortifiées* et impénitentes! (Massillon.) Les excès d'une langue *immortifiée*. (Mme de Sévigné.)

IMMUABILITÉ, s. f. État de ce qui est immuable. L'*immuabilité* des êtres insensibles désespère, lorsqu'on la compare à la fragilité des êtres éphémères que l'on chérit. | On dit plutôt *Immutabilité*.

IMMUABLE, adj. (du lat. *immutabilis*, même sens; fait de *in* privat., et *mutabilis*, inconstant). Qui ne change pas, qui ne peut changer. Un attachement *immuable*. Une volonté *immuable*. Les décrets *immuables* de Dieu. Fais-toi de mon exemple une *immuable* loi. (Corneille.) Dieu est *immuable*; il n'y a pour lui ni passé, ni présent, ni futur. (Raynal.) On reprocha à Anaxagore d'anéantir l'influence des dieux sur la nature en essayant d'assujettir les phénomènes de l'astronomie à des lois *immuables*. (Laplace.) Loin de défaillir, l'homme retombe sur le roc *immuable*, il y puise une force nouvelle. (Edg. Quinet.)

IMMUABLEMENT, adv. D'une manière immuable. La loi française a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette société à deux personnes *immuablement* et indissolublement unies, sauf les cas de divorce. Xénophon et Cicéron remarquent que Lacédémone était la seule ville du monde qui eût conservé *immuablement* sa discipline et ses lois pendant un si grand nombre d'années.

IMMUNITÉ, s. f. Exemption, et, par extension, franchise, liberté. Jouir d'une *immunité*. Afin d'attirer un grand nombre d'ouvriers et de matelots dans la ville, il leur fit accorder des *immunités* particulières. (Rollin.) | Les fonctions, à Rome, étaient appelées *munus*, *munera*, et ceux qui en étaient exemptés étaient dits *immunes*, d'où l'emploi du mot *immunité*. Autrefois, dit Teulet, on joignait ce mot dans tous les actes aux formules générales concernant les franchises, mais il était surtout d'une application fréquente aux affaires de communautés et aux affaires d'église. On tenait pour principe, en féodalité, que toute immunité accordée aux communautés devait émaner du seigneur féodal, parce que la liberté des citoyens était depuis longtemps prescrite. Les immunités religieuses dérivaient du droit divin. La plus importante était le *droit d'asile*, qui suspendait le cours de la justice séculière, en arrachant le coupable à toutes les poursuites, du moment qu'il avait touché le seuil du sacré parvis. C'est la nécessité d'abolir toutes ces immunités qui a été le premier fondement de l'Église gallicane; mais il a fallu des siècles de combats pour parvenir à détruire en France cette opinion ultramontaine, que l'Église a des immunités et des franchises dont le principe est ailleurs que dans l'État. Il n'y a plus guère aujourd'hui que les ambassadeurs et les agents diplomatiques qui jouissent, grâce à leur caractère, de certaines *immunités*, telles que l'*inviolabilité*, le *droit d'asile*, l'*exterritorialité*.

IMMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immuable, de ce qui ne change pas. L'*immutabilité* des décrets de Dieu. O mon Dieu! le torrent des générations et des âges coule devant votre divine *immutabilité*. (Massillon.) L'*immutabilité* n'appartient point aux hommes. (Voltaire.) Imaginez la stupeur, lorsqu'un homme vient annoncer que l'*immutabilité* des cieux est un rêve du paganisme. (Edg. Quinet.) | Attribution de la Divinité fondée sur son absolue perfection. Cette *immutabilité* est double, physique et morale. La première consiste en ce que l'essence divine n'éprouve et ne saurait éprouver aucun changement, et l'immutabilité morale repose sur la perfection de la nature divine, qui tend vers le même but ou vers le meilleur des buts.

IMPACT, s. m. T. de phys. Point où la force projectile agit sur le pendule.

IMPACTION, s. f. (du lat. *impactio*, choc). Chirurg. Fracture avec esquilles du crâne, des côtes, du sternum en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

IMPAIR, AIRE, adj. Arithmét. Se dit des nombres qui ne peuvent se diviser par deux sans donner des fractions. Trois, cinq, sept, neuf, sont des nombres *impairs*. Tout nombre *impair*, exprimé suivant notre système de numération, se termine vers la droite par un chiffre qui est lui-même *impair*, car tous les chiffres des ordres suivants, qu'on trouve en allant vers la gauche, exprimant des dizaines ou des collections de dizaines, sont nécessairement divisibles par deux. | La crédule antiquité attribuait de grandes vertus au nombre impair. Elle croyait, par exemple, qu'il était agréable à la Divinité; ce qu'ils exprimaient ainsi : *Numero Deus impare gaudet*. | Anat. *Organe impair*, Organe qui n'est pas double, qui n'a pas son semblable de l'autre côté du corps. Le foie est un organe *impair*. | Bot. *Foliole impaire*, Foliole unique qui termine la feuille composée. | *Années impaires*, Celles qui sont exprimées par un nombre impair. 1867 est une année *impaire*. | S. m. Se dit, à plusieurs jeux, de l'ensemble des nombres impairs. Jouer l'*impair*. | *Jouer à pair ou impair*, Donner à deviner si des objets qu'on tient dans la main fermée sont en nombre pair ou impair.

IMPAIREMENT, adv. (pron. *einpèreman*). En nombre impair. Distribuer *impairement*.

IMPALPABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est impalpable. | S'est dit des personnes. Vous êtes des *impalpabilités*. (Cormenin.)

IMPALPABLE, adj. Qui ne fait aucune impression sensible au toucher, à cause de sa ténuité. Poudre *impalpable*. Des objets *impalpables*. Les esprits qui apparaissent sont généralement *impalpables*. Non, rien ne périt, tout change; les germes *impalpables* des animaux et des végétaux subsistent, se développent et perpétuent l'espèce. (Voltaire.)

IMPANATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui professe l'impanation. Les *impanateurs* luthériens.

IMPANATION, s. f. Théol. Coexistence du pain avec le corps de Jésus-Christ après la consécration, d'après l'opinion des luthériens. De sorte qu'il se faisait dans l'eucharistie une *impanation* véritable.

IMPANÉ, ÉE, adj. Théol. Changé en pain. Se dit de l'état où se trouve, suivant les luthériens, le corps de Jésus-Christ après la consécration. Assurant que Jésus-Christ était *impané* dans l'eucharistie. (Bossuet.)

IMPARDONNABLE, adj. Qui ne mérite point de pardon, qui ne doit point se pardonner. Se dit des personnes et des choses. Vous êtes *impardonnable* d'avoir agi ainsi. Un affront, un outrage *impardonnable*. Cette faute est *impardonnable*.

IMPARDONNÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été pardonné. Une faute *impardonnée*.

IMPAREIL, EILLE, adj. Qui n'est pas pareil. Des conditions *impareilles*.

IMPAREILLEMENT, adv. (*il* mouillées). D'une manière dissemblable.

IMPARFAIT, AITE, adj. Incomplet, inachevé; qui a des défauts; à quoi il manque quelque chose. Ouvrage *imparfait*. Une guérison *imparfaite*. Une joie *imparfaite*. Un livre est *imparfait* s'il y manque un feuillet. Connaissance *imparfaite*. Je ne suis

qu'une ébauche *imparfaite* et grossière. (Rotrou.) Ma victoire, à vos yeux, semblait-elle imparfaite? (Racine.) Les sciences, encore fort *imparfaites*, n'en étaient pas moins honorées. (Duclos.) Si les systèmes des botanistes sont restés *imparfaits*, c'est qu'ils n'ont pas embrassé en entier ces harmonies. (Bern. de Saint-Pierre.) | T. de mus. *Accord imparfait*, Celui qui porte une dissonnance ou une sixte, et celui qui n'est pas complet. | *Consonnance imparfaite*, Celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce et la sixte. | Bot. *Fleur imparfaite*. Fleur à laquelle il manque quelque partie essentielle de la fructification. | Jurisp. *Acte imparfait*, Celui auquel il manque quelque chose pour sa perfection et sa validité. Certains *actes imparfaits*, c. à d. non complets, non réguliers comme actes authentiques, sont cependant valables s'ils sont revêtus de la signature de toutes les parties. | Arithmét. *Nombres imparfaits*, Nombres dont les parties aliquotes ajoutées ensemble donnent une somme inférieure au nombre dont elles font partie : ainsi 8, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 4, est de ce genre, puisque ses parties aliquotes ne font que 7. | Substantiv. Le mélange du parfait et de l'*imparfait*, qu'on voit dans une âme toute nue, est un contraste qui relève sa beauté. (Fénelon.)

IMPARFAIT, s. m. T. de gramm. Temps des verbes qui sert à marquer le passé en rapport avec le présent. Il fait connaître qu'il s'applique à une époque antérieure au moment où l'on parle. Il est une sorte de présent antérieur. Souvent il ne marque autre chose qu'un passé sans rapport au présent, comme dans cette phrase : *La France était d'abord gouvernée par des rois*, c. à d., *La France fut d'abord*, etc. L'imparfait précédé de *si* ne marque autre chose qu'un rapport au temps présent : *Si je connaissais vos intentions, je m'y conformerais*. L'imparfait de l'indicatif se forme en changeant *ant* en *ais* : *aimer, aimant, j'aimais*. L'imparfait du subjonctif marque ordinairement une chose présente ou à venir, à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précède la conjonction. Il se forme, pour la première conjugaison, du prétérit ou passé de l'indicatif, en changeant *ai* en *asse* : *j'aimai, que j'aimasse*; et pour les autres conjugaisons, en ajoutant *se* au même prétérit de l'indicatif : *je finis, que je finisse*, etc. Dans certains cas, l'imparfait, ou plutôt l'emploi de sa forme, n'est qu'un présent modifié. C'est un *présent relatif*, qu'on a improprement appelé *imparfait*.

IMPARFAITEMENT, adv. D'une manière imparfaite. Il n'est guéri qu'*imparfaitement*. Je ne connais qu'*imparfaitement* cette affaire. Les gens de bien même ne sont parfaits qu'*imparfaitement*.

IMPARI-NERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair.

IMPARI-PENNÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit d'une feuille pennée ou composée dont le pétiole est terminé par une foliole impaire. Les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia, sont *imparipennées*.

IMPARISYLLABE, adj. Syn. d'*Imparisyllabique*.

IMPARISYLLABIQUE, adj. Gramm. Se dit des noms grecs et latins qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif : ὄρνις, ὄρνιθος; *soror, sororis*. | Se dit aussi de la déclinaison de ces noms. Déclinaison *imparisyllabique*.

IMPARITÉ, s. f. État de ce qui est impair.

IMPARTAGÉ, ÉE, adj. Qui n'a point subi de partage. Domaine *impartagé*.

IMPARTAGEABLE, adj. Indivisible, qui n'est pas susceptible de partage.

IMPARTIAL, ALE, adj. (pron. *einparsial*). Exempt de partialité; juste, équitable, qui ne prend pas parti pour l'un plutôt que pour l'autre. Examen *impartial*. Choix *impartial*. Loi *impartiale*. Un historien *impartial*. Des juges *impartiaux*. Le tableau du vice offense en tous lieux un œil *impartial*.

IMPARTIALEMENT, adv. (pron. *einparsialeman*). D'une manière impartiale. Juger *impartialement*.

IMPARTIALITÉ, s. f. (pron. *einparsialité*). Caractère, qualité de celui qui est impartial. | Ce mot est récent; il était encore nouveau au XVIIe siècle. Il est synonyme d'indifférence, absence de parti pris. On demande à tous les citoyens cette qualité impossible, mais inutilement. On l'exige du juge, de l'historien, du critique. Par une singulière méprise, on confond l'impartialité avec la justice. Le juge, quand comparaît à sa barre un grand criminel, peut-il être impartial? Ne doit-il point prendre parti pour la vertu, pour la société? Et le critique n'a-t-il point à faire respecter avec énergie les règles de l'art? L'historien surtout, qu'il raconte les victoires du peuple, les conquêtes de la liberté, ou que sa plume retrace les saturnales du despotisme, peut-il se défendre d'une noble passion, et n'est-ce pas cette passion qui fait l'éloquence? Tacite n'est ni froid, ni impartial, quand il flétrit la Rome impériale : il a pris parti pour le droit, pour la liberté, pour l'humanité. Reprocherons-nous à nos historiens la vigueur de leur talent, quand, emportés par le souffle de l'avenir, ils glorifient la Révolution et maudissent ses ennemis? Reprocherons-nous leur partialité aux conventionnels, ces juges de la royauté, dignes à jamais de notre reconnaissance? Non. C'est la justice qu'il faut demander à l'homme, et s'il aime cette justice avec passion, il faut non l'en blâmer, mais l'en louer.

IMPASSE, s. f. Petite rue qui n'a point d'issue. Il demeure dans une *impasse*. On disait *Cul-de-sac*. | Fig. Situation difficile; entreprise mal conçue; emploi où il n'y a aucun avancement à espérer.

IMPASSIBILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est impassible. N'oublions ni l'*impassibilité* de tant de gens, ni la sensibilité de tant d'autres. (Arnault.)

IMPASSIBLE, adj. Inaccessible ou supérieur à la douleur, à la souffrance, ou à toute émotion. Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état *impassible* et imperturbable. (Bossuet.) S'il ne vous a pas mis en colère, je vous tiens pour un homme *impassible*. (Voltaire.) | Qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière. Un juge *impassible*.

IMPASSIBLEMENT, adv. (pron. *einpasibleman*). D'une manière impassible, inébranlable.

IMPASTATION, s. f. (pron. *einpastasion*). T. de maçonn. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. Le stuc est une *impastation*. | Pharm. Action de faire prendre la consistance d'une pâte à un corps ou à une poudre.

IMPATIEMMENT, adv. (pron. *einpasiaman*). Avec impatience. Souffrir *impatiemment* le joug. L'orgueil des grands, des rois et des prêtres supporte *impatiemment* la raison des petits.

IMPATIENCE, s. f. (pron. *impasianse*). Espèce de vivacité qui tient le milieu entre le calme et la colère. Attendre avec *impatience*. Être agité d'une mortelle *impatience*. Ils ont une grande *impatience* de s'en aller. (Mme de Sévigné.) Un moment d'*impatience* dérangea toutes ses mesures. (Voltaire.) Ce que le désir de la gloire produit dans l'un, l'*impatience* de la misère le fait dans un autre. (Raynal.) Ses yeux pétillaient d'*impatience*. (J. J. Rousseau.) | L'impatience ne saurait être mise au rang des vices; mais elle constitue un défaut qui s'en rapproche beaucoup. L'homme impatient obéit à des mouvements impétueux, qu'il lui est impossible de réprimer quand son impatience devient habituelle; la raison l'abandonne toujours lorsqu'il se livre à ses demi-colères, et elle l'abandonne même dans les plus petites choses. L'impatience est aussi ce sentiment d'inquiétude que l'on éprouve, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente de quelque bien; c'est ainsi que l'on dit : mourir d'*impatience* de voir arriver quelqu'un; souffrir avec *impatience* la maladie. | *Impatiences*, au pluriel, est employé pour désigner certains mouvements nerveux et involontaires que produit l'impatience. Avoir des *impatiences* dans les jambes.

IMPATIENT, ENTE, adj. (pron. *einpasian*). Qui manque de patience, soit dans la souffrance, soit dans l'attente. Un homme *impatient*. Un esprit *impatient*. Une ardeur *impatiente*. *Impatients* désirs d'une illustre vengeance. (Corneille.) L'*impatient* Néron cesse de se contraindre. (Racine.) D'un peuple *impatient* vous entendez la voix. (Id.) | Substantiv. Une assemblée de téméraires qu'il faut retenir, d'*impatients* qu'il faut accoutumer à la constance. (Fléchier.) | Fig. L'épi germe et s'élance, *impatient* d'éclore. (Roucher.) Qui ne peut supporter. Il fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errants et *impatients* du joug. (Voltaire.) *Impatient* du trait dont la pointe l'irrite. (Gaston.) | *Impatient de*, avec un infinitif.

> Tout mon cœur s'enflamme et bouillonne,
> *Impatient* de retenir
> Ce que l'esprit divin m'ordonne
> De révéler à l'avenir.
>
> (L. RACINE.)

IMPATIENTANT, ANTE, adj. (pron. *einpasiantan*). Qui est propre à causer de l'impatience. Cette bavarde est *impatientante*. Des enfants *impatientants*. Rien n'est plus *impatientant* que la sottise, et rien n'est plus sot que cette impatience. (Mme de Maintenon.)

IMPATIENTÉ, ÉE, part. Qui a perdu patience. La dame *impatientée* le repoussa d'un geste impérieux et dur. (J. Janin.) La princesse *impatientée*.

IMPATIENTER, v. a. (pron. *einpasianté*). Faire perdre patience, fatiguer. Tous ces discours m'*impatientaient*. Vous m'*impatientez* avec vos terreurs. (Marivaux.) Éloignez des enfants les domestiques qui les *impatientent*. (J. J. Rousseau.) | S'IMPATIENTER, v. pr. Perdre patience. Le cardinal de Richelieu *s'impatientait* facilement. (Retz.)

IMPATRONISATION, s. f. (pron. *einpatronisasion*). Action d'impatroniser, de s'impatroniser.

IMPATRONISER, v. a. Introduire comme une sorte de patron, de maître. | S'IMPATRONISER, v. pr. S'établir comme chez soi. D'autres se présentèrent qu'on ne demandait pas, et *s'impatronisèrent*. (P. L. Courier). | S'introduire dans une maison et y dominer. Se prend en mauvaise part.

> Certes, c'est une chose aussi qui scandalise,
> De voir qu'un inconnu céans *s'impatronise*.
>
> (MOLIÈRE.)

IMPAYABLE, adj. Famil. Qu'on ne saurait trop payer. Un tableau *impayable*. Un ouvrier *impayable*. Dieu me préserve de vouloir jamais vendre un animal *impayable*. (Voltaire.) Voilà un livre *impayable*.

> Ah! que ce *quoi qu'on dire* est d'un goût admirable!
> C'est, à mon sentiment, un endroit *impayable*.
>
> (MOLIÈRE.)

| Fig. Extraordinaire, très-plaisant, très-bizarre. Cet homme est *impayable* avec ses propositions. Et vous ne trouvez pas l'aventure *impayable*? (Piron.)

IMPAYÉ, ÉE, adj. Dont le payement n'a pas été effectué. La lettre de change demeura *impayée* à son échéance. | A qui l'on n'a pas fait de payement.

IMPECCABILITÉ, s. f. T. de théol. État de celui qui ne peut pécher. | Grâce, principe qui nous met hors d'état de pécher.

IMPECCABLE, adj. T. de théol. Incapable de pécher. Quoique exempt de péché et quoique *impeccable* même. (Bourdaloue.) | Dans le langage général, Qui ne peut faillir. Pour être inviolable, il faut être *impeccable*. (Pétion.)

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. (du lat. *in* privat., *penetrabilis*, pénétrable). État de ce qui est impénétrable. | Phys. Propriété qu'ont les corps de ne point céder à d'autres corps la place qu'ils occupent. Cette propriété est évidemment possédée par les solides. On rencontre cependant certaines pierres qui, sans augmenter sensiblement de volume, admettent de notables quantités d'eau entre leurs molécules. Mais cela prouve uniquement que les particules qui composent ces corps ne se touchent pas toutes immédiatement, et qu'elles laissent entre elles des vides que l'air, l'eau, etc., vont remplir, lorsque les circonstances le permettent. L'impénétrabilité des liquides n'est pas moins incontestable. Cependant, comme ils sont toujours un peu élastiques, ils peuvent céder à un autre corps une partie de la place qu'ils occupent. Mais ils ne le rapetissent qu'en chassant l'air, le calorique, etc., qui sont interposés entre leurs molécules, qui elles-mêmes sont incontestablement parfaitement dures. Les fluides, tels que l'air, les gaz, les vapeurs, ont la propriété d'occuper des espaces plus ou moins resserrés, suivant que la force qui les presse augmente ou diminue; néanmoins, ils sont impénétrables. Si on plonge, en effet, un vase renversé au fond d'un bassin rempli d'eau, on reconnaît, en le retirant, que le liquide n'a pu occuper tout son intérieur, car il est encore sec vers son fond. L'air qu'il contenait s'est opposé à l'introduction de l'eau. | Fig. État de ce qui ne peut être pénétré par l'esprit. L'*impénétrabilité* des secrets de la nature. | Il se dit aussi d'une personne qui ne laisse pas pénétrer ses pensées.

IMPÉNÉTRABLE, adj. Qui ne peut être pénétré, au travers duquel on ne peut passer. Un bois *impénétrable*. Une cuirasse *impénétrable* à la balle. Un asile *impénétrable*. Les feuilles du bananier forment par leurs courbures un berceau charmant, *impénétrable* au soleil et à la pluie. (Bern. de Saint-Pierre.) | T. de phys. Qui a la propriété de l'impénétrabilité. La matière est *impénétrable*. | Profond, inexplicable, mystérieux; que l'on ne peut connaître. Un secret *impénétrable*. Il faut comprendre avant toute chose que Dieu est incompréhensible et *impénétrable*. (Bossuet.) Il faut distinguer entre parler pour tromper et se taire pour être *impénétrable*. (Voltaire.) Un homme est d'autant plus *impénétrable* que tout le monde croit le pénétrer. (Saint-Réal.)

IMPÉNÉTRABLEMENT, adv. D'une manière impénétrable. Garder *impénétrablement* un secret.

IMPÉNITENCE, s. f. (pron. *einpénitance*). Endurcissement, persévérance dans le péché. Vivre, mourir dans l'*impénitence*. Au dernier jour, Dieu confondra votre *impénitence* et vos vaines excuses. (Bossuet.) | Fig. et famil. *Mourir dans l'impénitence finale*, Persister dans les sentiments que l'on a et que l'on présente en plaisantant, comme étant des péchés. J'ai bien peur de *mourir dans l'impénitence finale*, c. à d. plein d'estime et de reconnaissance pour vous. *Je mourrai*, libre penseur, *dans l'impénitence finale*.

IMPÉNITENT, ENTE, adj. Endurci dans le péché; qui ne se repent pas de ses péchés. Tel est le sentiment d'un homme qui vit *impénitent*. (Bourdaloue.) Ville *impénitente*. (Port-Royal.) | *Mourir impénitent*, Mourir après avoir mené une vie scandaleuse, sans donner aucune marque de repentir et de pénitence. | Substantiv. Un *impénitent*.

IMPENSE, s. f. (pron. *einpanse*; du lat. *impendere*, employer, payer). T. de jurisp. Emploi des sommes qui profitent à la chose du propriétaire. On distingue trois sortes d'impenses, qui toutes sont comprises dans cette locution, *impenses d'amélioration* : 1° les *impenses nécessaires*, sans lesquelles la chose aurait péri, et que le propriétaire ne pourrait pas retarder sans encourir le reproche de mauvais administrateur; 2° les *impenses utiles*, qui n'étaient pas nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose; 3° les *impenses voluptuaires*, qui comprennent les travaux d'agrément, qui n'ont plus qu'une utilité relative. A l'égard du possesseur de bonne foi, qui est soumis à l'éviction, on ne tient aucun compte des impenses voluptuaires, tandis qu'on lui rembourse les impenses nécessaires et les impenses utiles.

IMPÉRATIF, IVE, adj. Impérieux. Ton *impératif*. Forme *impérative*. Des aptitudes *impératives*. | *Mandat impératif*, Mandat par lequel des électeurs, en nommant un député, l'astreignent à voter de telle ou telle façon sur telle ou telle question. | Jurisp. Une disposition de la loi est impérative, quand elle ordonne ou défend directement, et veut être obéie, sans laisser au magistrat la faculté de remettre une peine, de valider un acte. La femme mariée *ne pourra* donner, etc. *Sera* déclarée nulle toute convention contraire aux mœurs; *sera* condamné tout individu coupable de... | Gramm. Qui appartient à l'impératif. Le mode *impératif*. | *Proposition impérative*, Celle dont le verbe est à l'impératif. On dit de même : forme, phrase *impérative*.

IMPÉRATIF, s. m. Gramm. Mode des verbes que l'on emploie le plus ordinairement, soit pour donner un avis, soit pour intimer un ordre, soit pour prier, soit pour solliciter. Cette dénomination porte avec elle l'idée du commandement. En français, l'impératif n'a réellement qu'une seule personne au singulier, la seconde, et deux personnes au pluriel, la première et la deuxième. Quant à la troisième personne, au singulier comme au pluriel; on l'exprime par la même formule que le subjonctif. Les Latins avaient deux manières d'exprimer cette troisième personne, l'une, comme en français, par le subjonctif, l'autre par la terminaison *to*. Celle-ci était plus forte, plus impérative que la première. Les Hébreux faisaient usage de la deuxième personne du futur, formule très-pressante. Les législateurs romains employaient l'*impératif* dans la promulgation de leurs lois.

IMPÉRATIVEMENT, adv. (pron. *einpérativeman*). D'une manière impérative. Il m'a parlé *impérativement*. La loi prescrit *impérativement*.

IMPÉRATOIRE, s. f. Bot. Genre de plantes di-

Impératoire.

cotylédones de la famille des ombellifères, renfermant des herbes à racines vivaces, aux fleurs petites, dont la disposition ressemble à un parasol ouvert. Les espèces les plus remarquables sont l'*impératoire verticillée* et l'*impératoire autruche*, vulgairement nommée *benjoin français*.

IMPERATOR, s. m. Hist. rom. Titre qui primitivement était décerné par le sénat, ou par les soldats eux-mêmes, aux chefs des armées qui avaient remporté une victoire et détruit dix mille ennemis. Auguste prit ce titre conjointement avec celui de prince; ses successeurs le portèrent également; mais on les appelait ordinairement *César*. Le titre d'*imperator* était purement militaire et n'avait aucune analogie avec notre mot *empereur*. Le dernier *imperator* fut Junius Blesus, sous Tibère.

IMPÉRATRICE, s. f. Femme d'un empereur, ou princesse qui, de son chef, possède un empire. Faustine et Lucile sont les seules *impératrices* nées de pères empereurs et qui aient fait monter leurs maris sur le trône. Héliogabale, en moins de quatre ans, se maria quatre fois et fit quatre *impératrices*. La fameuse Catherine, *impératrice* de Russie, était de mœurs très-relâchées. | Ironiq. Se dit d'une femme qui affecte des manières hautaines, qui semble regarder du haut de sa grandeur. | Fig. Si l'opinion est la reine du monde, elle est l'*impératrice* de la France. (Voltaire.) | Espèce de prune tardive, violette, tirant au rouge, qui mûrit vers la fin de septembre ou le milieu d'octobre.

IMPERCEPTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est imperceptible, qui échappe à la vue. L'*imperceptibilité* des infiniments petits.

IMPERCEPTIBLE, adj. Qu'on n'aperçoit pas; qu'on ne voit point ou qu'on voit à peine; qui ne peut être perçu par un sens quelconque. Animalcule *imperceptible*. Une odeur si légère, qu'elle est presque *imperceptible*. Nuances *imperceptibles*. Par combien d'*imperceptibles* liens sommes-nous attachés au monde! (Bossuet.) La petite vérole n'a laissé sur ses joues que quelques légères traces presque *imperceptibles*. (J. J. Rousseau.) La nature marche toujours et agit en tout par degrés *imperceptibles* et par nuances. (Buffon.) | Par exagérat. Très-petit ou plus petit qu'à l'ordinaire. Je me mets à vos pieds, madame, tout *imperceptibles* qu'ils sont. (Voltaire.) De tous côtés on m'adressa de petits saluts *imperceptibles*, de doux sourires d'amitié. (Marmontel.) | Fig. L'amour-propre sait si bien se déguiser, qu'il est presque *imperceptible* dans le fond de notre cœur. (Saint-Évremont.) Qui discernera ce bien presque *imperceptible*, au milieu des maux qui l'entourent? (Barthélemy.)

IMPERCEPTIBLEMENT, adv. D'une manière imperceptible, peu à peu, insensiblement. Agir, avancer, s'écouler *imperceptiblement*. | Fig. On se modèle *imperceptiblement* sur ceux que l'on fréquente. Le spiritisme s'infiltre *imperceptiblement* dans le peuple.

IMPERDABLE, adj. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est certain. Un procès, une cause *imperdable*. Partie *imperdable*.

IMPERFECTIBILITÉ, s. f. Caractère, état de l'être imperfectible.

IMPERFECTIBLE, adj. Qu'on ne peut rendre parfait; qui n'est pas susceptible de se perfectionner. L'homme est *imperfectible*. Que l'état de société, sous des dehors brillants, était barbare et *imperfectible!* (Carrel.)

IMPERFECTIBLEMENT, adv. (pron. *einpèrfektibleman*). D'une manière imperfectible.

IMPERFECTION, s. f. (pron. *einpèrfeksion*). État de ce qui n'est point achevé, parfait. L'*imperfection* d'un ouvrage. L'*imperfection* de la nature humaine. N'est-ce pas un argument infaillible et très-certain d'*imperfection* en ma connaissance, de ce qu'elle s'accroît peu à peu et qu'elle s'augmente par degrés? (Descartes.) Défaut; ce qui fait qu'une personne ou une chose n'est pas parfaite. *Imperfection* de corps. *Imperfection* d'esprit. Corriger une *imperfection*. La négligence dans le maintien est une *imperfection*. (Voltaire.) C'est sur les *imperfections* des grands hommes qu'il faut attacher sa critique. (Id.) | S'il est permis de penser qu'à l'origine des choses, des éléments inorganiques et rebelles encore dominaient la nature intellectuelle qui les vivifie, la masse prédominante alors du principe matériel doit finir par être domptée : ainsi, nous voyons s'accomplir, dans le cours des âges, la perfection des races, et, par une longue éducation, la perfectibilité indéfinie de l'humanité se développe et s'agrandit. Sortis de la fange et des imperfections de matériaux grossiers, des monstres informes s'élevèrent sur notre terre dans les siècles antédiluviens. Ensuite, dégrossies et régularisées dans une longue série de générations normales, ces races imparfaites, hideuses, se raffermirent, leurs membres gigantesques se proportionnèrent, leurs formes se perfectionnèrent et s'ennoblirent sans doute par des exercices mieux ordonnés; ces croupes épaisses et brutales, ces chairs et ces entrailles insensibles, ces mœurs stupides et bestiales, peu à peu amoindries, aiguisées, vivifiées par la stimulation de leurs appareils nerveux, ont développé plus de liberté, de souplesse, d'énergie, d'intelligence. Tous les êtres, progressivement élaborés, s'avancent par des structures plus gracieuses, ou gravitent vers l'homme, type de toute intelligence organique et de toute perfection sur notre globe. Ainsi, par cet enchaînement inévitable de métamorphoses successives, les créatures se perfectionnent avec la continuité du mouvement vital; elles dépouillent les vêtements usés d'une antique brutalité, pour atteindre, dans leurs métempsycoses, ces formes éclatantes de beauté physique et de perfection intellectuelle. Ainsi, le papillon sort des langes de sa chrysalide; ainsi, la race humaine s'élance vers le plus glorieux avenir de civilisation ascensionnelle. (Virey.)

IMPERFORATION, s. f. (pron. *einperforasion*). Méd. Vice de conformation, défaut d'ouverture de quelques organes qui devraient naturellement être ouverts. L'*imperforation* de l'anus.

IMPERFORÉ, ÉE, adj. Méd. Qui n'est pas ouvert et qui devrait l'être. Des enfants naissent avec l'anus *imperforé*. Bouche *imperforée*.

IMPÉRIAL, ALE, adj. Qui appartient à l'empereur ou à l'empire. Sceptre *impérial*. Couronne *impériale*. Décrets *impériaux*. | Qui appartient à l'ancien empire d'Allemagne. | *Villes impériales*, Villes libres qui composaient le troisième collége du corps de l'empire d'Allemagne. | *Impériaux*, au plur., s'emploie substantiv. pour désigner les troupes de l'empereur d'Allemagne. Les *impériaux* furent défaits. | *Médailles impériales*, Médailles frappées sous les empereurs romains. | Substantiv. Les *Impériales*.

IMPÉRIALE, s. f. T. de bot. Espèce du genre fritillaire, qui fleurit au printemps. | Modification du jeu de piquet. On joue l'*impériale* avec trente-deux cartes; douze sont distribuées à chaque joueur; la vingt-cinquième, qui est la première du talon, est retournée et détermine l'atout. Celui qui donne gagne un jéton s'il a retourné une des cartes marquantes, qui sont le roi, la dame, le valet, l'as ou le sept. Il n'y a point d'écart. Le premier en cartes annonce immédiatement le nombre de points formé par la réunion des cartes d'une même couleur; à points égaux, celui qui a moins de cartes obtient l'avantage. L'as compte pour onze, bien qu'il soit primé par les figures, et ne l'emporte que sur les basses cartes. Celui qui gagne le point marque un jeton. Ensuite, on montre les impériales, qui sont les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre as ou les quatre sept, ou enfin une quatrième majeure dans l'une des couleurs. Il y a aussi l'impériale de cartes blanches, qui compte double. Chacune de ces impériales, dites *de main*, vaut une fiche ou six points, et l'adversaire démarque les points qu'il a déjà acquis. Les cartes marquantes jouées sans être prises par l'adversaire, et celles qu'on lui enlève par supériorité de figure, comptent chacune pour un point. Il en est de même de chaque levée gagnée en plus. Lorsque l'on a fait six points, on prend une impériale, et l'adversaire démarque. Le capot vaut aussi une impériale. La partie se compose d'un certain nombre de fiches ou impériales convenues d'avance. | *L'impériale d'une diligence, d'une voiture publique*, La partie la plus élevée, située au-dessus du coupé. | Petite touffe de poils qu'on laisse pousser au-dessous de la lèvre inférieure. On nomme indifféremment cette touffe l'impériale, la royale, etc., selon les époques.

IMPÉRIALEMENT, adv. (pron. *einpérialeman*). En empereur, d'une façon impériale. | Fig. Magnifiquement. Le dîner était *impérialement* ordonné.

IMPÉRIALISME, s. m. Doctrine, opinion des impérialistes. L'*impérialisme* a fait son temps.

IMPÉRIALISTE, s. Celui, celle qui est partisan du gouvernement impérial. | Particulièrement, Partisan du régime politique de l'empereur Napoléon Ier et de sa dynastie. | Adjectiv. Le parti *impérialiste*.

IMPÉRIEUSEMENT, adv. (pron. *einpérieuzeman*). Avec orgueil, avec hauteur; superbement. Parler, traiter, commander *impérieusement*, d'un ton impérieux. | Par une nécessité absolue. Cette affaire demande *impérieusement* le concours de plusieurs capitalistes.

IMPÉRIEUX, EUSE, adj. Altier, hautain, qui commande avec orgueil. Homme *impérieux*. Femme *impérieuse*. Ton *impérieux*. Air, geste *impérieux*. Caractère *impérieux*. Manières *impérieuses*. Arrêtez, a-t-il dit d'un ton *impérieux*. (Rotrou.) C'est par impuissance que les êtres faibles sont *impérieux* : voyez les enfants et les femmes. (De Lévis.) | Fig. A quoi on ne peut résister. L'amour est une passion trop *impérieuse* pour céder à nos devoirs.

IMPÉRISSABLE, adj. Qui ne peut périr. L'âme est une substance simple, immatérielle, *impérissable*. | Par hyperbole. Qui doit durer fort longtemps. Souvenir, monument *impérissable*.

IMPÉRISSABLEMENT, adv. (pron. *einpérisableman*). D'une manière impérissable.

IMPÉRITIE, s. f. (pron. *einpérisi*). Incapacité, inhabileté, ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. On l'accuse d'*impéritie*.

IMPERMÉABILISATION, s. f. (pron. *einpèrméabilizasion*). Action d'imperméabiliser.

IMPERMÉABILISER, v. a. Rendre imperméable. *Imperméabiliser* de la toile, du drap.

IMPERMÉABILITÉ, s. f. (du lat. *in*, non; *per*, au travers; *meare*, passer). Qualité de ce qui est imperméable. Se dit des corps qui s'opposent avec plus ou moins de succès au passage des liquides ou des fluides. L'*imperméabilité* du verre. L'*imperméabilité* de la cire, du caoutchouc. | Cette qualité dépend de causes qu'il nous est impossible de signaler exactement, et que nous ne pouvons que soupçonner. Nous savons, par exemple, qu'un vase de cristal contient parfaitement de l'eau, des gaz, tandis que la lumière le traverse avec une facilité étonnante; un vase de bois peut contenir fort bien de l'air ou tout autre gaz et se laisser pénétrer à l'eau. Parmi les liquides, il en est qui s'infiltrent plus facilement à travers le bois, la peau, que d'autres. L'imperméabilité des corps augmente avec leur épaisseur; il doit régner une obscurité entièrement opaque au fond des abîmes de l'océan; si l'on place une suffisante quantité de carreaux de vitre les uns au-dessus des autres, on en forme un faisceau qui n'est plus perméable à la lumière. Par un procédé contraire, on donne un certain degré de transparence au marbre blanc, à certains bois à fibres déliées, en les amincissant. La chaleur est le moyen qu'on emploie le plus souvent pour augmenter la propriété qu'ont certaines substances pour pénétrer dans d'autres corps; de l'eau, de l'huile bouillantes, s'introduisent plus facilement dans le bois et autres matières que lorsque leur température approche de celle qu'indique le 0° de l'échelle thermométrique. Les mordants, tels que certains acides, sont encore des agents dont on fait usage pour faire pénétrer les matières colorantes dans les corps, tels que les bois, l'ivoire, etc., que l'on veut teindre. L'*imperméabilité* des draps s'obtient à l'aide de certains procédés.

IMPERMÉABLE, adj. Qui ne se laisse point traverser par les fluides, notamment par les liquides. Le verre, la terre glaise, la cire, le caoutchouc, la gutta-percha, etc., sont *imperméables* à l'eau. On fabrique, pour les différents usages de l'économie domestique, un grand nombre de tissus *imperméables*.

IMPERMÉABLEMENT, adv. (pron. *einpèrméableman*). D'une manière imperméable.

IMPERMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impermutable.

IMPERMUTABLE, adj. Qui ne peut être échangé contre autre chose; qui ne peut être permuté.

IMPERSONNALITÉ, s. f. Philos. Qualité de ce qui est impersonnel, absence de personnalité. L'*impersonnalité* de la raison. | Gramm. Condition du verbe impersonnel.

IMPERSONNEL, ELLE, adj. Philos. Qui n'appartient pas à une personne en particulier. La loi est *impersonnelle*. | Gramm. *Verbe impersonnel*, dit aussi *unipersonnel*. Se dit de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la troisième personne du singulier, comme *falloir*, *fleurir*, *neiger*, *tonner*, etc.; *il faut*, *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. On dit de même les *modes impersonnels*, les *formes impersonnelles* d'un verbe. | Il y a des verbes passifs, neutres, pronominaux, qui deviennent *impersonnels*; c'est lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases : *Il a été ordonné que. Il est survenu des événements. Depuis lors, il s'est écoulé deux ans.*

IMPERSONNELLEMENT, adv. (pron. *einpèrsonèleman*). D'une manière impersonnelle; avec le caractère impersonnel. La raison décide *impersonnellement*. | Gramm. Se dit des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels. Le verbe *porter* est employé *impersonnellement* dans cette phrase : *Il s'est porté beaucoup de monde sur la place lors du passage de Garibaldi.*

IMPERTINEMMENT, adv. (pron. *einpèrtinaman*). Mal à propos, d'une manière sotte, extravagante. Il vaut mieux se taire que de parler *impertinemment*. | Avec impertinence. Il a répondu *impertinemment* aux questions que lui adressait le Président.

IMPERTINENCE, s. f. (pron. *einpèrtinanse*; du lat. *impertinens*, qui ne convient pas). Caractère de ce qui choque par la déraison ou par l'inconvenance; fatuité outrée, arrogante, et dont la malhonnêteté ironique se gaze à demi sous des formes affectées de bon ton. C'est le bon esprit et un grand usage du monde qui corrigent de l'*impertinence*. Le valet lui faisait comprendre à tous coups l'*impertinence* de ses propositions. (Molière.) C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire; voilà le principe de toute *impertinence*. (La Bruyère.) Je ne veux point essuyer à mon âge les caprices et les *impertinences* de quelques comédiens. (Volt.) Chaque pays a ses *impertinences* légales. Les *impertinences* de la reine d'Espagne ont mécontenté la France.

Ces mots remplis d'*impertinence*
Eurent le sort qu'ils méritaient.
(LA FONTAINE.)

| L'impertinence est bien distincte de l'insolence; cette dernière tient plutôt de la grossièreté. L'impertinence est étudiée, et consiste dans une affectation qui finit par tourner en habitude; l'insolence, au contraire, est rarement étudiée; elle est plus naturelle. L'impertinence pique au vif avec des dehors de légèreté; l'insolence blesse avec des paroles brutales, grossières. | Choses ou paroles qui sont contre la bienséance ou le bon sens. Il m'a fait cent *impertinences*. Les grands discoureurs étaient sujets à dire beaucoup d'*impertinences*. Trêve donc, je vous prie, à vos *impertinences*. (Molière.)

IMPERTINENT, ENTE, adj. Qui parle, qui agit contre les égards, les convenances, la politesse, le bon sens. Un homme *impertinent*. Une femme *impertinente*. Que l'on trouve à Madrid d'*impertinents* menteurs! (Th. Corneille.) Il est fort *impertinent* de prétendre deviner ce que Dieu est, et pourquoi il a fait tout ce qui existe. (Voltaire.)

. . . . . L'*impertinent* auteur!
L'ennuyeux écrivain! le mauvais traducteur!
(BOILEAU.)

| Qui parle, qui agit de manière à nous offenser. Il est assez *impertinent* pour avoir osé cela. | Se dit de ce qui n'appartient pas à la question. Ces raisons-là, *très-impertinentes* pour supprimer un mot, ne laissent pas d'en empêcher l'usage. (Vaugelas). On a déclaré ces faits *impertinents* et inadmissibles. Cette locution n'est plus d'usage; on dit, aujourd'hui, *faits non pertinents*. | Substantiv. C'est un *impertinent*. Le fat est entre l'*impertinent* et le sot.

IMPERTURBABILITÉ, s. f. État de ce qui est imperturbable; état de l'âme tranquille qui est sans trouble. L'*imperturbabilité* de la conscience. Il a conservé cette *imperturbabilité* jusque dans la maladie qui l'a enlevé. (Voltaire.)

IMPERTURBABLE, adj. Qu'on ne peut émouvoir, troubler. Il est *imperturbable* dans ses résolutions. Il faut avoir la raison pour soi, sinon, au lieu d'être *imperturbable*, on est entêté et opiniâtre. (Laveaux.) | Qui ne se trouble jamais. Il est d'un sérieux *imperturbable*, rien ne l'émeut.

IMPERTURBABLEMENT, adv. (pron. *einpèrturbableman*). D'une manière imperturbable, sans pouvoir être troublé. Il a écouté *imperturbablement* le réquisitoire de l'avocat général.

IMPÉTIGINEUX, EUSE, adj. Méd. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui a quelque rapport avec l'impétigo. Sa dartre a un caractère *impétigineux*.

IMPÉTIGO, s. m. (lat. *impetigo*, de *impetere*, attaquer). Méd. Affection cutanée, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou discrètes, dont l'humeur se dessèche en croûtes épaisses. L'*impétigo* occupe le plus souvent la face, surtout les joues.

IMPÉTRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impétrable. L'*impétrabilité* d'un bénéfice.

IMPÉTRABLE, adj. Qui peut être impétré, c. à d. demandé et obtenu. C'est dans ce sens qu'on disait autrefois d'une charge qu'elle était *impétrable*; d'une grâce, qu'elle ne l'était point.

IMPÉTRANT, ANTE, adj. T. de dr. Se dit de celui ou de celle qui obtient de la justice ce qu'il a demandé dans une requête. La partie *impétrante*. Ce mot s'applique également à celui qui, ayant sollicité la remise ou la commutation d'une peine à laquelle il était condamné, obtient l'objet de sa demande. | Subst. L'*impétrant* se présentera devant la cour d'appel, qui entérinera les lettres de grâce.

IMPÉTRATION, s. f. (pron. *einpétrasion*). T. de dr. Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice. L'*impétration* d'un bénéfice, d'une charge. Jargon de palais.

IMPÉTRER, v. a. T. de jurisp. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête.

IMPÉTUEUSEMENT, adv. (pron. *einpétueuzeman*). Avec impétuosité. Ce fleuve coule *impétueusement*. Parler, agir *impétueusement*. Il sort *impétueusement*. (J. J. Rouss.) Il court *impétueusement*.

IMPÉTUEUX, EUSE, adj. Violent, véhément, rapide. Un torrent *impétueux*. Indomptable taureau, dragon *impétueux*. (Racine.) Une troisième cause de changement sur la surface du globe sont les vents *impétueux*. (Buffon.) | Se dit des passions, des mouvements de l'âme. Un amour *impétueux*. Une colère *impétueuse*. Il a quelque chose de brusque et d'*impétueux* qui ne lui attire pas beaucoup d'amis. (Mme de Sévigné.) Que les passions *impétueuses* rendent les hommes enfants! (J. J. Rousseau.) | Se dit, dans le même sens, de l'homme et de ses actions. *Impétueuse*, franche et sensible comme elle est, comment aurait-elle supporté un engagement contraire à son inclination? (Mme de Genlis.)

Au récit imprévu de l'horrible insolence,
Le prélat, hors du lit, *impétueux* s'élance.
(BOILEAU.)

| Substantiv. La vigueur de l'essor et la rapidité de l'action caractérisent l'*impétueux*.

IMPÉTUOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impétueux. L'*impétuosité* du vent, d'un torrent. Un oiseau qui fond avec *impétuosité* sur sa proie. Soutenir l'*impétuosité* d'une attaque. Les bâtiments qui veulent y entrer sont violemment poussés par l'*impétuosité* de la Neva sur les côtes dangereuses de la Finlande. (Raynal.) | Fig. Extrême vivacité. L'*impétuosité* des passions, de la jeunesse. L'*impétuosité* du style, du discours. L'*impétuosité* d'un transport aveugle. Il s'abandonnait à l'*impétuosité* d'une joie effrénée. (Barthélemy.) Je me levai à ces paroles avec *impétuosité*, et je sortis sans répondre. (Mme de Staël.) Athénagore a mis plus d'esprit dans sa défense, mais il n'a ni la manière originale de Justin, ni l'*impétuosité* de l'auteur de l'*Apologétique*. (Chateaubriand.) | Trait, action, parole d'une personne impétueuse. Mademoiselle me gronde de ne l'avoir point vue; j'aime bien à ne pas me mêler dans ses *impétuosités*. (Mme de Sévigné.)

IMPEY, s. m. (du nom de lady *Impey*). Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des gallinacés,

Impey.

ayant pour type le vrai maunaul. L'espèce la plus remarquable est l'*impey resplendissant*.

IMPIE, adj. Qui n'a point de religion, qui méprise Dieu. Homme *impie*. Un esprit *impie*. Un livre *impie*. Des discours *impies*. Des paroles *impies*. Ils conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'*impie* Nicanor. (Bible.) Il est sûr, mon père, que je n'ai rien dit pour soutenir ces propositions *impies*. (Pascal.) Pourquoi me déchirez-vous par vos blasphèmes, nation *impie*? (Bossuet.) | Qui appartient à l'impie. Leur bouche *impie* a vomi ce blasphème. | Substantiv. C'est un *impie*. J'ai vu l'*impie* adoré sur la terre. (Racine.) | Quel est l'*impie*? C'est celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Être des êtres, au grand Démiourgos; mais ce n'est qu'un impie excusable, un pauvre impie, contre lequel on ne doit pas se fâcher. Si même il peint le grand Être incompréhensible porté sur un nuage qui ne peut rien porter; s'il est assez bête pour mettre Dieu dans un brouillard, dans la pluie ou sur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes, je ris et je lui pardonne de bon cœur. L'impie qui attribue à l'Être des êtres des prédictions déraisonnables et des injustices, me fâcherait, si ce grand Être ne m'avait fait présent d'une raison qui réprime ma colère. Ce sot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'est pas à nous de juger de ce qui est raisonnable et juste dans le grand Être, que sa raison n'est pas comme notre raison, que sa justice n'est pas comme notre

justice. Eh! comment veux-tu, mon fou d'énergumène, que je juge autrement de la justice et de la raison que par les notions que j'en ai? L'impie qui suppose le grand Être jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, est plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher sous le même toit avec cet homme. Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit : « Ne vois que par mes yeux, ne pense point; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran; je suis son bien-aimé; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de ses créatures qu'il déteste, pour me réjouir; je serai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes supplices dans l'autre. » Ne vous sentez-vous pas une démangeaison de rosser ce cruel impie? et si vous êtes né doux, ne courez-vous pas de toutes vos forces à l'occident, quand ce barbare débite ses rêveries atroces à l'orient? A l'égard des impies qui manquent de se laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne se mettent pas à genoux devant une procession de capucins à Marseille, ils sont coupables, sans doute, mais je ne crois pas qu'on doive les empaler. (Volt.) Les *impies*, les bonzes imposteurs de Rome.

IMPIÉTÉ, s. f. Mépris pour les choses de la religion. Afficher l'*impiété*. Voilà la mort de Mme Voisin, célèbre par ses crimes et par son *impiété*. (Mme de Sévigné.) Son *impiété* était une sorte de superstition. (Duclos.) | Se dit des actions et des discours impies. Dire, commettre des *impiétés*. Un ouvrage plein d'*impiétés*. Ils ont fabriqué à dessein de certaines propositions pleines d'*impiétés* et de blasphèmes. C'est une *impiété* que de soutenir les jésuites.

IMPITOYABLE, adj. Inaccessible à la pitié, insensible. Un homme *impitoyable*. Un cœur *impitoyable*. Une âme *impitoyable*. Ce cœur *impitoyable* à ma perte s'obstine. (Corneille.) *Impitoyable* Dieu, toi seul as tout conduit. (Racine.) Une douleur insensée rend stupide et *impitoyable*. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses morales. La science positive, sèche, aride, *impitoyable*, que nous appelons la politique, serait forcée de remonter dans le passé pour y chercher des motifs de haine contre le présent. (Basin). La mort est *impitoyable*. | Qui annonce de l'inhumanité. Écouter les plaintes des malheureux d'un air *impitoyable*. | Par exagérat. *Être impitoyable*, Ne rien pardonner, ne rien laisser passer. Le public *est impitoyable* sur la réputation. (Mme de Sévigné.) Elle *est impitoyable* sur les fautes les plus légères. (Massillon.) Les tyrans sont *impitoyables*.

IMPITOYABLEMENT, adv. (pron. *einpitoyableman*). D'une manière impitoyable, sans pitié. Il fut *impitoyablement* massacré. Les usuriers, depuis des siècles, exploitent *impitoyablement* la jeunesse prodigue. Il le raille *impitoyablement* sur le ridicule de son faste. (Saurin.)

IMPLACABILITÉ, s. f. Persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implacable. Ni les larmes, ni les prières ne purent désarmer l'*implacabilité* de son ennemi.

IMPLACABLE, adj. Qui ne peut être apaisé. Se dit de l'homme et des mouvements de son âme. Un homme *implacable*. Une haine *implacable*. Un juge *implacable*. Il fallait s'accommoder d'un maître jaloux, impérieux, *implacable* sur tout ce qui blessait sa jalousie. (Fénelon.) Il passait pour ami fidèle et pour *implacable* ennemi. (Hamilton.) Le parti vaincu jure une vengeance *implacable*, une haine nationale qui vivra dans leur sang et renaîtra de leurs cendres. (Raynal.) | Il se dit aussi des choses. Poursuivi à toute outrance par l'*implacable* malignité de la fortune. (Bossuet.) La victoire est chez vous *implacable*, inhumaine. (Voltaire.)

IMPLACABLEMENT, adv. (pron. *einplakableman*). D'une manière implacable. Haïr, poursuivre *implacablement* le fanatisme, le despotisme.

IMPLANTATION, s. f. (pron. *einplantasion*). Action d'implanter ou de s'implanter; résultat de cette action. L'*implantation* d'un ergot dans la crête d'un coq. L'*implantation* du gui sur le pommier

IMPLANTER, v. a. (du lat. *in*, dans; *plantare*, planter). Planter, insérer une chose dans une autre. La ronce vorace *implantant* ses racines jusque sur le rocher calcaire. | Fig. Le gouvernement qu'on essaya d'*implanter* en ce pays. | Famil. Il lui *implanta* cette idée dans la tête. | S'IMPLANTER, v. pr. Être implanté. Deux grands muscles, partant de sa racine, embrassent le larynx, et, couronnant la tête, vont *s'implanter* dans le front. (Buffon.)

IMPLEXE, adj. (du lat. *implexus*, compliqué). Se dit des poèmes épiques ou dramatiques qui présentent quelque renversement dans la fortune du héros. Il est opposé à simple. L'ouvrage est implexe, si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle était, ou de mauvaise devient bonne.

IMPLICATION, s. f. (pron. *einplikasion*). Jurisp. Action d'engager dans une affaire criminelle | Philos. Contradiction, proposition contradictoire. Il y a *implication* entre ces deux propositions.

IMPLICITE, adj. (du lat. *implicitus*, enveloppé, embrouillé). Qui est contenu dans une proposition, dans un discours, dans une clause, non pas en termes formels, mais qui s'en tire par une conséquence naturelle. Ceci est contenu dans le contrat d'une manière *implicite*. | *Volonté implicite*, Celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances et par des faits.

IMPLICITEMENT, adv. (pron. *einplisiteman*). D'une manière implicite. Cette clause est contenue *implicitement* dans le contrat.

IMPLIQUER, v. a. (du lat. *implicare*, entortiller, entrelacer; formé de *in*, dans; *plicare*, plier). Envelopper, engager dans une affaire fâcheuse. Il est dangereux d'avoir pour amis des personnes qui vous *impliquent* dans les fautes qu'elles commettent. Il n'y a guère eu de procès de sorciers, sans qu'on y ait *impliqué* quelques Juifs. (Voltaire.) | Renfermer, comprendre implicitement. L'idée d'homme *implique* les idées d'intelligence et de volonté. Nécessité *implique* privation, et la privation marche avec le désir. (Chateaubriand.) | *Cela implique contradiction*, Cela renferme contradiction. Se dit des idées incompatibles, dont l'une détruit nécessairement l'autre. Vous dites qu'il est sage, et vous avouez qu'il fait des folies; cela *implique* contradiction.

IMPLORABLE, adj. Que l'on peut implorer.

IMPLORANT, ANTE, adj. Qui implore. Une voix *implorante*.

IMPLORATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui implore.

IMPLORATION, s. i. (pron. *einplorasion*). Action d'implorer; prière, supplication.

IMPLORER, v. a. (du lat. *implorare*; formé de *in*, dans; *plorare*, pleurer). Demander avec ardeur, avec instance, avec humilité. Le Dieu vengeur et le Dieu des méchants, je ne puis le craindre pour moi ni l'*implorer* pour les autres. (J. J. Rousseau.) Les uns briguent son alliance, les autres *implorent* sa protection. (Barthélémy.)

IMPLOREUR, EUSE, s. Celui, celle qui demande comme en implorant. On m'a détaché de temps en temps de petits chercheurs de places, de petits *imploreurs* de recommandations. (J. J. Rousseau.)

IMPOLI, IE, adj. Qui est sans politesse, incivil, malhonnête. On trouve des esprits nés pour tout contester, qui ne donnent qu'un blâme équivoque aux hommes *impolis*, aux caractères incivils. (Laveaux.) | Qui annonce l'impolitesse. Langage *impoli*. Il faut se garder de porter dans ses relations des manières *impolies*.

IMPOLIMENT, adv. (pron. *einpoliman*). Sans politesse, d'une manière impolie. Parler *impoliment*.

IMPOLITESSE, s. f. Ignorance grossière, ou négligence de convention dans la société; manque de politesse. Je suis indigné de son *impolitesse* grossière envers moi. (Voltaire.) | Il se dit aussi des choses. Réponse pleine d'*impolitesse*. | Action, procédé contraire à la politesse. Il m'a fait une *impolitesse*. Je n'ai reçu de lui que des *impolitesses*. | Généralement l'impolitesse est un défaut d'éducation; mais c'est aussi un défaut de goût, car le langage et les manières qui distinguent les hommes polis se révèlent sans étude aux organisations délicates. L'impolitesse, toutefois, peut n'être que l'effet de la distraction. L'incivilité consiste dans l'oubli grossier ou le dédain des égards qui sont de règle dans les relations. Un homme impoli peut n'être qu'un rustre, l'incivil a presque toujours un caractère désagréable, sinon méchant. L'impolitesse tient surtout à l'ignorance des usages du monde, l'incivilité naît plus souvent d'une vanité ombrageuse qui redoute jusqu'aux apparences de la soumission. La paresse, remettant sans cesse au lendemain les devoirs de la bienséance, ou l'orgueil, qui nous fait juger les autres trop peu dignes de notre attention, sont aussi le principe de l'incivilité. L'incivilité semble donc, plus que l'impolitesse, un vice de l'âme; elle blesse davantage, parce qu'elle procède de la volonté.

IMPOLITIQUE, adj. Contraire à la bonne, à la saine politique, soit dans le gouvernement d'un État, soit même dans la conduite privée. Une conduite, une démarche *impolitique*. L'établissement de cet impôt est une mesure *impolitique*. Toute hésitation serait *impolitique* et inconvenante. (Mirab.)

IMPOLITIQUEMENT, adv. (pron. *einpolitikeman*). D'une manière impolitique. C'est agir bien *impolitiquement*.

IMPONDÉRABILITÉ, s. f. Phys. Qualité de ce qui est impondérable. L'*impondérabilité* de la lumière, de l'électricité, du magnétisme.

IMPONDÉRABLE, adj. (du lat. *in*, non; *pondus*, poids). Phys. Se dit des corps dont il est impossible d'évaluer le poids. Parmi les corps impondérables, on compte le calorique, la lumière, les fluides électriques et magnétiques. Les molécules d'une substance impondérable se meuvent en tous sens avec une indifférence absolue; c. à d. qu'un corps lumineux, par exemple, projette des rayons de tous côtés avec la même énergie. Malgré cette propriété des corps dits *impondérables*, il est permis de douter qu'ils soient absolument dépourvus de la faculté de *peser*. Qu'est-ce, en effet, que le poids d'un corps? C'est la tendance plus ou moins forte avec laquelle il se porte vers le centre de la terre, et par laquelle nous jugeons de sa masse ou bien de la quantité de matière qu'il contient sous un volume donné. Or, un rayon lumineux, par exemple, se détourne de sa route lorsqu'il passe dans le voisinage de certains corps, tels que des cristaux, des métaux. Il est donc attiré par ces matières, d'où il suit que si nous pouvions mesurer la force avec laquelle le rayon est détourné, nous aurions en quelque sorte son poids, relativement à la substance qui l'attire.

IMPONDÉRÉ, ÉE, adj. T. de phys. Qu'on n'a point pesé, qu'on ne peut peser.

IMPOPULAIRE, adj. Qui n'est pas populaire; qui n'est pas selon les désirs du peuple; qui n'est pas aimé du peuple. Un prince *impopulaire*. Un ministre *impopulaire*. Lois *impopulaires*. Les mesures *impopulaires* qui tendent à consolider les gouvernements sont souvent la cause de leur ruine.

IMPOPULARITÉ, s. f. État de ce qui est impopulaire. L'*impopularité* d'un impôt, d'une loi. L'*impopularité* des mesures prises par le gouvernement. | Manque d'affection du peuple. L'*impopularité* d'un prince, d'un ministre, d'un roi. | « Les peuples sont comme les individus, ils s'identifient volontiers avec ceux qui comprennent l'étendue de leurs misères et de leurs douleurs, et qui se vouent corps et âme à l'amélioration de leur sort; à ceux qui, sur le champ de bataille, ont défendu avec constance et courage, fût-ce même malheureusement, leur nationalité attaquée, leurs droits mis en question. A eux le triomphe, à eux les ovations populaires, à eux l'estime publique : dans les *vivats* qui les accueillent sur leur passage, leur nom est prononcé avec un respect mêlé d'orgueil, avec un égoïsme tout national. La reconnaissance publique, qui leur est acquise, leur tient compte de tout le bien, de tous les efforts qu'ils ont faits pour la mériter, le succès ne les couronnât-il pas. Le concert d'estime, d'admiration, de louanges, dans presque toutes les bouches, constitue ce qu'on appelle la *popularité*. Mais les nations sont surtout jalouses de leur faveur; elles ne l'accordent souvent qu'après de longues années, et un instant suffit pour la faire perdre. Malheur alors à celui dont l'énergie s'est usée au grand rôle qu'il s'était fait. Car il n'aura même pas la consolation de voir son nom oublié; les malédictions succéderont aux bénédictions, le mépris à l'estime, la haine à l'amour, la froideur à l'enthousiasme. Et pour devenir ainsi l'objet de l'exécration publique, il suffit de céder à des séductions, hélas! trop nombreuses, de modifier insensiblement ses convictions, de se montrer moins hostile à ceux que l'on avait combattus. Il faut moins encore, et, pour voir tomber l'auréole de gloire dont il était entouré, pour voir ses lauriers flétris, noyés dans la fange des rues, l'homme politique n'a qu'à demeurer stationnaire, quand tout avance autour de lui; car les masses, ravivées chaque jour par de nouvelles générations d'adolescents devenus hommes, par de nouveaux besoins, par de nouvelles espérances, exigent dans l'homme qu'elles adoptent des ressorts dont la tension soit incessamment plus énergique. Voilà tout le secret de tant de grandes et malheureuses impopularités. Voilà pourquoi, dans les révolutions, tant d'hommes qui les ont commencées se trouvent dévorés par elles, pour ne s'être pas identifiés avec chacune de leurs phases, pour être demeurés ce qu'ils étaient, quand les circonstances au milieu desquelles ils vivaient ne restaient pas les mêmes. Il est une autre impopularité qu'on pourrait appeler *native* : c'est celle qui, dans ses murmures improbateurs, s'attache avec acharnement à certains noms malheureux, à certains hommes que l'ignominie de leur conduite et la publicité de leurs vices livrent à la censure et à l'animadversion générale. Si l'on doit parfois gémir sur les suites terribles de l'impopularité, ce ne sont certes pas ces hommes-là pour qui la sensibilité doit réserver toutes ses larmes. » (N. Gallois.)

IMPOROSITÉ, s. f. Hist. nat. État de ce qui n'a point de pores.

IMPORTABLE, adj. T. de douanes. Que l'on peut importer, qu'il est permis d'importer. Marchandises *importables*.

IMPORTANCE, s. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable par elle-même ou par ses suites, soit par les circonstances qui l'accompagnent, soit par la valeur que nous y attachons. L'*importance* d'une question, d'une affaire. En toutes choses, il est d'une grande *importance* de bien commencer. Tout ce que vous croirez m'est de peu d'*importance*. (Molière.) Je trouve d'une extrême *importance* de détruire ces fausses impressions. (Pascal.) Le secret se recommandait tout seul par sa propre *importance*. (Bossuet.) En fait d'amour, toute l'*importance* est dans les commencements. (Fontenelle.) Il s'empara en une heure de ce poste peu fortifié, mais de la plus grande *importance*. (Voltaire.) | *Mettre, attacher de l'importance à*, Considérer comme ayant beaucoup d'importance. Il *met*, il *attache de l'importance* aux plus petites choses, à tout ce qu'il fait. | Autorité, crédit. Cette place lui donne beaucoup d'*importance*. | *Homme d'importance*, Homme de qualité, de savoir, de capacité. Pour juger *de l'importance* réelle d'un individu, il faut songer à l'effet que produirait sa mort. (Lévy.) | Se prend en mauvaise part et s'applique à ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité, qui veulent paraître plus considérables qu'ils ne le sont réellement. C'est bien à vous, infâme que vous êtes, à vouloir faire l'*homme d'importance*. (Molière.) | *D'importance*, loc. adv. Très-fort, extrêmement. Il se dit en mauvaise part. Corriger *d'importance*. Si je prends un bâton, je vous rosserai *d'importance*. (Molière.)

IMPORTANT, ANTE, adj. Qui importe, qui est de conséquence, d'un grand intérêt. Un événement *important*. Une affaire *importante*. Une perte *importante*. Il est *important* de se hâter. Cela est *très-important* pour vous. Quel sujet *important* conduit ici vos pas? (Racine.) Léon X l'employa dans plus d'une affaire *importante*. (Voltaire.) Saurai-je remplir dignement le plus grand, le plus *important* devoir de ma vie? (J. J. Rousseau.) Il se présente une considération *importante* et dont la vue est plus étendue. (Buffon.) La première et la plus *importante* qualité d'une femme est la douceur. (J. J. Rousseau.) | En parlant des personnes. Qui est constitué en dignité, qui jouit d'un grand crédit. Cet homme a su se rendre *important*. L'ambition de Duclos était de se rendre *important* dans sa province de Bretagne. (Marmontel.) | Substantiv. C'est un *important*. | *Faire l'important, l'homme d'importance*, Vouloir passer pour un homme de crédit, de mérite, d'autorité. On le dit aussi d'un homme qui affiche de l'orgueil, de la vanité. Je goûte le plaisir d'être mieux logé que les trois quarts de vos *importants*, et d'être entièrement libre. (Voltaire.) Rien n'est plus propre à faire un *important* qu'une bête qui sait se taire. (Lemontey.) | S. m. L'essentiel, la chose importante. En toute affaire, l'*important* est de savoir ce qu'on veut. L'*important* serait de savoir quel talisman vous employez pour dominer tous les esprits. (Beaumarchais.)

IMPORTATEUR, TRICE, adj. Qui fait le commerce d'importation. Un peuple *importateur*. | Substantiv. Les *importateurs* ont réalisé de grands bénéfices après l'abolition des douanes.

IMPORTATION, s. f. (pron. *einportasion*). Action d'importer, d'introduire dans un pays des marchandises, une découverte, etc. L'*importation* de ces marchandises est prohibée. On craint l'exportation du blé et l'*importation* des idées. (Voltaire.) | Produit qu'un peuple libre tire d'un territoire étranger par la voie du commerce. Toute *importation* a pour effet correspondant une exportation; car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. | « L'économie politique donne ce nom à tous les produits qu'un peuple tire d'un territoire étranger par la voie du commerce. Le phénomène de l'*exportation* et de l'*importation* tient uniquement aux divisions politiques qui séparent et tiennent souvent en hostilité les divers peuples qui habitent le globe. Cette réflexion peut simplifier beaucoup les difficultés élevées par les économistes sur la question du commerce extérieur; car, sauf les circonstances politiques, les phénomènes commerciaux sont les mêmes entre deux ou plusieurs nations qu'entre les provinces d'un même territoire ou les communes d'une même province; en sorte qu'au fond, le jour où tous les peuples seraient réunis par les liens de l'association, les questions épineuses de la balance entre la consommation et la production, entre l'importation et l'exportation, reviendraient purement et simplement à la question générale de l'organisation du travail humain. Faute d'avoir jamais considéré les choses d'un point de vue assez élevé, les économistes ont rencontré peu de questions qui les aient aussi longtemps et aussi profondément divisés que celles qui se rattachent au double phénomène dont nous parlons. Ce double phénomène n'est autre que l'achat et la vente pratiqués de peuple à peuple. Or, de même qu'un marchand ne gagne pas toujours à vendre ou à acheter, mais gagne ou perd selon la nature de la vente et de l'achat, de même un peuple ne gagne point et ne perd point par cela seul qu'il importe ou qu'il exporte : son gain ou sa perte dépendent des conditions dans lesquelles il a fait cette double opération. Quand le marchand apporte sa denrée sur un marché qu'il trouve déjà garni de denrées pareilles, en quantité telle qu'elle dépasse les désirs et les facultés d'achat des acheteurs, il est bien forcé ou de garder la marchandise, ou de s'en défaire à perte. En est-il autrement d'une nation qui exporte des denrées fabriquées par elle pour l'usage d'un peuple qui se trouve n'en avoir aucun besoin quand elles lui sont apportées? Et cependant ce marchand et cette nation, qui tous deux ont manqué leur vente, n'en ont pas moins besoin de produits fabriqués peut-être par ceux-là mêmes qui n'ont point voulu des leurs. Au refus qu'on fait de leurs offres, ils ne peuvent pas toujours répondre par un refus pareil, car leur demande, c. à d. leurs besoins, existent indépendamment de leur offre, c. à d. de leurs ressources. Que feront, dans ce cas, le marchand comme la nation? Tous deux achèteront forcément; mais avec quoi payeront-ils? Avec des produits assurément, car toute richesse est un produit, mais avec un produit mis en réserve, avec un produit capitalisé, c. à d. avec un instrument de travail. L'un et l'autre se trouvent dans la position de l'ouvrier qui, faute de travail, et de salaire par conséquent, se voit contraint de vendre ses outils pour se nourrir ou s'habiller, vente ruineuse assurément pour celui qui s'y voit réduit. Dans l'hypothèse où nous nous sommes placés, le chiffre des achats du marchand et des importations de la nation est resté le même que si la vente ou l'exportation eussent été lucratives. Ils ont échangé l'un et l'autre une portion de leur capital, au lieu de céder une partie de leur revenu; mais cette circonstance, si grave qu'elle peut amener leur ruine, ne laisse aucune trace dans le tableau de leurs opérations de vente et d'achat, d'importation et d'exportation : donc ce ne sont point les chiffres seuls qu'il faut consulter pour connaître la prospérité ou la décadence de leurs affaires. Quant aux crises commerciales, il est naturel qu'elles soient plus fréquentes chez les peuples qui font un commerce très-étendu que chez les nations bornées au commerce restreint de leur intérieur; toutefois, la cause de ces crises n'existe point dans le fait de l'échange lui-même, mais seulement dans le mode selon lequel ce fait s'accomplit. Conclure de ces crises que le commerce extérieur soit un fléau dont le chiffre des importations et des exportations constate les ravages, c'est conclure des accidents causés par la vapeur contre l'emploi de la vapeur. Les crises commerciales ont lieu parce que les fabricants et les commerçants, non-seulement du monde entier, mais même d'un seul pays, ne peuvent s'entendre et correspondre entre eux, connaître réciproquement leurs opérations et bien moins encore les besoins qu'ils doivent satisfaire. Une autre cause enfin, et qui n'est ni la moins grave, ni la moins difficile à faire disparaître, c'est l'absence complète de solidarité entre les ouvriers et les chefs des manufactures. Les crises commerciales les plus intenses ne prouvent rien contre le commerce extérieur, mais elles prouvent beaucoup contre le système du *laissez-faire*. De même que, dans l'état normal et prospère, la production et la consommation doivent toujours se tenir dans une certaine relation, et se balancer l'une par l'autre, de même l'importation et l'exportation, qui ne sont qu'une des faces de ces phénomènes plus généraux, doivent toujours se calculer l'une par rapport à l'autre, et voilà pourquoi il est bon que les mandataires d'une nation observent avec soin, non-seulement le chiffre des importations et des exportations, mais encore les conditions dans lesquelles le double phénomène s'accomplit, afin de porter à la connaissance des travailleurs le résultat de leurs observations. Une influence plus active et plus directe du gouvernement sur les travailleurs n'est pas encore désirable, parce que les gouvernements ne sont pas encore assez constitués dans l'intérêt du travail; mais nous hâtons de nos vœux le temps où une organisation plus complète permettra de diriger et de combiner, sans gêner la liberté de leurs mouvements, les efforts des travailleurs de tout ordre. » (Ch. Lemonnier.) | *Importation du règne végétal en France*. Le tableau suivant des importations dont le règne végétal s'est enrichi en France, donne une haute idée de la variété infinie de sol et de climat qui caractérise notre patrie. Le verger de Charlemagne, à Paris, passait pour unique, parce qu'on y voyait des pommiers, des poiriers, des noisetiers, des sorbiers et des chataigners. La pomme de terre, qui nourrit aujourd'hui une si grande partie de la population, ne nous est venue du Pérou qu'à la fin du XVIe siècle. Louis IX nous a apporté la renoncule inodore des plaines de la Syrie. Des ambassadeurs employèrent leur autorité pour procurer à la France la renoncule des jardins. C'est à la croisade du trouvère Thibaut, comte de Champagne et de Brie, que Provins doit ses jardins de roses. Constantinople nous a fourni le marronnier d'Inde au commencement du XVIIe siècle. Nous avons longtemps envié à la Turquie la tulipe, dont nous possédons maintenant neuf cents espèces plus belles que celles des autres pays. L'orme était à peine connu en France avant François Ier, et l'artichaut avant le XVIe siècle. Le mûrier n'a été planté dans nos climats qu'au milieu du XIVe siècle. Fontainebleau est redevable de ses chasselas délicieux à l'île de Chypre. Nous sommes allés chercher le saule pleureur aux environs de Babylone; l'acacia, dans la Virginie; le frêne noir et le thuya, au Canada; la belle de nuit, au Mexique; l'héliotrope, aux Cordillères; le réséda, en Égypte; le millet altier, en Guinée; le ricin et le micocoulier, en Afrique; la grenadille et le topinambour, au Brésil; la gourde et l'agave, en Amérique; le tabac, au Mexique; l'amome, à Madère; l'angélique, aux montagnes de la Laponie; l'hémérocalle jaune, en Sibérie; la balsamine, dans l'Inde; la tubéreuse, dans l'île de Ceylan; l'épine-vinette et le chou-fleur, dans l'Orient; le raifort, à la Chine; la rhubarbe, en Tartarie; le blé sarrasin, en Grèce; le lin de la Nouvelle-Zélande, dans les terres australes. (Michelet.) | Introduction d'une race domestique étrangère dans une localité donnée. | Transport d'une maladie contagieuse d'un pays dans un autre. L'*importation* du choléra en Europe.

IMPORTÉ, ÉE, part. Introduit par importation. Les marchandises *importées*.

IMPORTER, v. a. (du lat. *in*, dans; *portare*, porter). Faire venir du dehors, introduire dans son pays, en parlant des productions, des marchandises, des découvertes étrangères. C'est une denrée que l'on *importe* en grande quantité. Cette industrie *fut importée* en France par un ouvrier. On n'est pas appauvri de tout ce que l'on *importe*. Ils avaient contracté l'habitude de fréter les vaisseaux de ces étrangers, pour *importer* chez eux les productions des plus riches climats de l'Europe. (Raynal.) | Absol. L'expérience prouve que plus la facilité d'*importer* est assurée à un peuple, plus sa production intérieure se développe. (Bareste.) | Fig. Se dit en parlant des termes étrangers empruntés aux langues étrangères. Ne craignez point d'*importer* en notre langue des expressions vigoureuses. (Mercier.) | Il se dit aussi d'une maladie introduite. Les navires *importèrent* la peste en cette ville.

IMPORTER, v. n. impers. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux 3es personnes. Être avantageux, d'importance, de conséquence. Il *importe* peu qu'il arrive ou qu'il n'arrive pas. Cela m'*importe* plus qu'à vous. Tout m'*importe*, et de tout je suis en défiance. (Voltaire.) Le temps, les lieux, les hommes, les choses, tout ce qui est, tout ce qui sera, *importe* à chacun de nous. (J. J. Rousseau.)

Il *importe* si bien, que, de tous vos repas,
Je ne veux en aucune sorte.

| S'emploie dans un grand nombre de phrases, la plupart négatives ou interrogatives, qui servent à marquer l'indifférence que l'on a ou que l'on doit avoir pour quelque chose, le peu de cas que l'on en fait ou que l'on doit en faire. Et qu'*importe* à tous deux de Rome ou de l'État? (Corneille.) Et que m'*importe*, hélas! de ces vains ornements? (Racine.) Tu domines notre âge, ange ou démon, qu'*importe!* (V. Hugo.) Sultan ou pape, qu'*importe* à la France?

IMPORTUN, UNE, adj. Fâcheux, incommode; qui déplaît, qui fatigue par ses assiduités, ses discours, ses demandes. Être *importun*. Devenir *importun*. Se rendre *importun*. La foule *importune*. *Importun* à tout autre, à soi-même incommode. (Boileau.) Je sens que je deviens *importun* à mon tour. (Racine.) Il se croyait utile, et n'était qu'*importun*. (Dorat.) Le despotisme est fatigant, *importun*.

Captive, toujours triste, *importune* à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?
(RACINE.)

| Se dit en parlant des choses qui deviennent incommodes, qui inquiètent, fatiguent. Un zèle im-

portun. Un bruit *importun*. Visite *importune*. Démarches *importunes*. Des plaintes *importunes*. Par des vœux *importuns* nous fatiguons les dieux. (La Fontaine.) Ce sentiment *importun* des sens offensés, c'est ce qui s'appelle douleur. (Bossuet.) Cesse, cesse, et m'épargne un *importun* discours. (Racine.) Ah! chassons cette *importune* idée. (Voltaire.) Mon état présent m'inspire une confiance que d'*importuns* souvenirs voudraient m'ôter. | Substantiv. Celui, celle qui importune. Fuyez les *importuns*. De combien d'*importuns* j'ai la tête étourdie! (Rotrou.) Il fut assiégé d'une foule d'*importuns*. (Barthélemy.) | L'importun est un homme à la fois ennuyé et ennuyeux; il ne sait dépenser son temps qu'au détriment de ses amis ou de ses connaissances, qu'il accable de sa présence. « C'est le rôle d'un sot que d'être importun, dit La Bruyère; un homme d'esprit sent qu'il ennuie. » La Bruyère a tort d'avancer que l'importun ne sent pas qu'il fatigue la société: quoi de plus importun qu'un solliciteur? Et cependant qu'est-ce qu'un solliciteur, sinon un homme qui a l'esprit d'être importun jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce qu'il demande? Le provincial fraîchement débarqué, qui accapare à la fois le logis et les heures de l'habitant de Paris assez malheureux pour être son parent ou son ami; l'auteur qui veut engager un libraire à publier son œuvre; l'écrivain dramatique qui vient de terminer une tragédie ou un drame, et qui réclame le patronage d'un acteur tout-puissant; le poète qui vous oblige à écouter d'un bout à l'autre la lecture de ses essais poétiques, sont autant de types différents de l'importun.

IMPORTUNÉMENT, adv. (pron. *einportunéman*). D'une manière importune. Il revient *importunément* à la charge et nous fatigue de ses réclamations.

IMPORTUNER, v. a. Incommoder, fatiguer, déplaire par ses assiduités, ses discours, ses questions. Cet homme nous *importune*. Vous avancerez plus en m'*importunant* moins. (Corneille.) De ma présence encore j'*importune* vos yeux, ma belle. Ne craignez pas que je vous *importune* encore de mes indiscrètes plaintes. (J. J. Rousseau.)

Cotin, de plats sonnets *importune* les belles,
Parlant, rimant, prêchant sur le ton des ruelles.
(J. CHÉNIER.)

| Se dit aussi des choses qui ennuient, qui incommodent. Le bruit de ces cloches l'*importune*. Le mérite d'autrui nous *importune* et blesse notre modestie. | On dit aussi par civilité: Je crains de vous *importuner* par mes lettres, par mes visites.

IMPORTUNITÉ, s. f. Action d'importuner. Votre *importunité* que j'ose dire extrême. (Corneille.) Ils furent forcés de céder à l'*importunité* des demandes. (Montesquieu.) Ce que le cœur donne vaut mieux que ce qu'arrache l'*importunité*. (J. J. Rousseau). | Caractère de l'importun. On accorde tous les jours à l'*importunité* opiniâtre ce qu'on refuse à la vertu. | Trait d'un importun. Essuyer des *importunités*. Céder aux *importunités*. Mon héros n'a besoin des *importunités* de personne quand il s'agit de faire le bien. (Voltaire.)

IMPOSABLE, adj. Qui doit, qui peut être imposé. Les personnes *imposables*. Les biens *imposables*.

IMPOSANT, ANTE, adj. Qui est capable d'imposer; qui commande, inspire le respect, les égards. Un aspect *imposant*. Une majesté *imposante*. Une figure *imposante*. Les fantômes sont plus *imposants* de loin que de près. Il distinguera dans les ouvrages de Thucydide une mélodie austère, *imposante*, pleine de noblesse. (Barthélemy.) | Se dit aussi des choses qui élèvent l'âme, et qui la remplissent d'une admiration mêlée de respect. L'entrée de la rade de Rio-Janeiro offre le spectacle le plus *imposant* et le plus agréable. (Pessy.) | *Forces imposantes*, Forces militaires considérables. La France peut mettre sur pied des *forces imposantes*.

IMPOSÉ, ÉE, part. Mis dessus. Les mains *imposées* par l'évêque. | Soumis à un impôt. Être *imposé* à tort. | Substantiv. Les plus *imposés* de la commune. | Fig. Un pénible devoir *imposé*. | Commandé. Le silence *imposé* aux partis.

IMPOSER, v. a. (du lat. *in*, sur; *ponere*, mettre). Mettre dessus. Il ne se dit guère en ce sens que dans cette phrase: *Imposer les mains*. Les apôtres donnaient le Saint-Esprit en *imposant les mains*. | T. d'imprim. Mettre dans les garnitures les pages composées et rangées dans l'ordre convenable, qu'on serre avec des coins dans un châssis de fer, pour empêcher qu'il ne tombe aucune lettre. *Imposer* les pages qui sont composées. *Imposer* une feuille. | Charger quelqu'un de faire, de suivre, d'observer, de souffrir quelque chose et lui en faire un devoir. *Imposer* une condition. *Imposer* des lois dures. Puisque Sertorius m'*impose* ce devoir. (Corneille.) Je sentis le fardeau qui m'*était imposé*. (Racine.) Ils ont brisé le joug pour l'*imposer* eux-mêmes. (Voltaire.) Elles remplissent avec une vertueuse intrépidité ce devoir si doux que la nature leur *impose*. (J. J. Rouss.) Le tyran *impose* sa volonté au peuple.

Que prétendez-vous donc? Pensez-vous que ma voix
Ait fait un empereur pour m'en *imposer* trois?
(RACINE.)

| Prélever un impôt sur. *Imposer* un département, une ville. *Imposer* les vins, le sel. | Se dit particulièrement, en ce sens, des tributs dont on charge les peuples, des droits, des contributions que le gouvernement exige des particuliers. Les Phéniciens avaient refusé de payer à Sésostris le tribut qu'il leur *avait imposé* en revenant de ses conquêtes. (Fénelon.) | *Imposer un nom*. Les parents se rassemblent à la cabane de la mère pour *imposer un nom* à l'enfant (Chateaubriand.) | *Imposer silence*, Faire taire. *J'ai imposé silence* à ces flatteuses pensées qui se présentent sans cesse pour enfler nos cœurs. (Bossuet.) | Fig. *Imposer silence aux passions*, Les réprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme. Il faut *imposer silence* au mensonge. (Voltaire.) | *Imposer du respect*, Imprimer du respect. Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses *impose* plus *de respect* que toutes les épithètes. (Voltaire.) | Absol. *Imposer*, Prendre sur quelqu'un, sans intention arrêtée de le tromper par de fausses apparences, un certain ascendant qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il voudrait ou devrait, d'agir comme il voudrait ou devrait agir. Il *imposait* par la taille et par le son de la voix. (Bossuet.) De fort près, c'est moins que rien; de loin, ils *imposent*. (La Bruyère.) La fermeté m'*impose*, et je l'excuse même. (Voltaire.) Je m'étais laissé *imposer* par le discours et la philosophie de Caton. (Vauvenargues.) Ce ton pouvait révolter, mais il *imposait*.

Qui ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage,
Si ce qu'il dit est vrai, n'*imposa* davantage.
(MOLIÈRE.)

| *En imposer*, Prendre sur quelqu'un, en le trompant par de fausses apparences, un certain ascendant qui l'influence et peut le mener à nos fins. Le théâtre doit *en imposer* aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. (Voltaire.) | *En imposer* signifie plus particulièrement, En faire accroire, tromper, mentir. Vous m'*en imposez*. Vous serez indigné, sans doute, qu'on ait osé vous *en imposer* si grossièrement. (Voltaire.) Le discours affectueux de Néron n'*en imposa* point à Sénèque. (Diderot.) | S'IMPOSER, v. pr. Imposer à soi. *S'imposer une tâche, des sacrifices*, Se soumettre à une obligation. | Absol. *S'imposer*, Prélever un impôt sur soi-même, en parlant des provinces, des États. Autoriser une ville, un département à *s'imposer* extraordinairement. | *S'en imposer*. L'homme *s'en impose*, se trompe, se ment à lui-même.

IMPOSITION, s. f. (pron. *einpozision*). Action d'imposer. Il n'est d'usage, au propre, que dans cette phrase: *L'imposition des mains*. Saint Paul, le fervent apôtre, écrivant à son disciple Timothée, l'avertissait et le conjurait de ressusciter dans lui-même la grâce qu'il avait reçue par l'*imposition de ses mains*. (Bourdaloue.) | Fig. Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onéreux, comme une peine, un tribut, un droit, des contributions. L'*imposition* d'une peine, d'une tâche, d'une contribution. | Absol. Droit, contribution sur les choses, sur les personnes. Lever les *impositions*. Payer les *impositions*. Des *impositions* excessives. Ils éprouvèrent que la misère d'un État vient moins des *impositions* que du défaut de circulation. (Duclos.) V. IMPÔT. | T. d'imprim. Arrangement méthodique des pages nécessaires au complément d'une feuille de quelque format que ce soit; arrangement qui doit être tel que, la feuille, étant imprimée et ployée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite. Bonne *imposition*. *Imposition* défectueuse. | Fig. *Imposition de nom*, Action de donner un nom. Le vulgaire, qui dans l'*imposition des noms* se détermine souvent par des rapports superficiels. (Buffon.) Après l'*imposition du nom*, la mère entre dans la cabane. (Chateaubriand.)

IMPOSSESSION, s. f. Condition dans laquelle on ne possède rien. La vente et l'*impossession* sont les deux principaux caractères de tout esclavage.

IMPOSSIBILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est impossible, négation de possibilité. Mettre quelqu'un dans l'*impossibilité* de faire une chose. Il est de toute *impossibilité* que cela soit. Je ne vois que de l'*impossibilité* à votre retour. (Mme de Sévigné.) L'*impossibilité* où ils nous ont mis de nous fier à leurs serments. (Fénelon.) Il est de toute *impossibilité* de reconnaître pour principe de ces effets l'impulsion telle que nous en avons l'idée. (Voltaire.)

L'homme est ainsi bâti; quand un sujet l'enflamme,
L'*impossibilité* disparaît à son âme.
(LA FONTAINE.)

| Chose impossible. Il y a des *impossibilités*, même pour le génie. | *Impossibilité métaphysique*, Ce qui implique contradiction. Il y a *impossibilité métaphysique* qu'un cercle soit carré. | *Impossibilité physique*, Se dit d'une chose qui est impossible selon l'ordre de la nature. Il y a *impossibilité physique* qu'une pierre non soutenue ne tombe pas. | *Impossibilité morale*, Se dit d'une chose qui est vraisemblablement impossible. Il y a *impossibilité morale* qu'un homme de bien fasse une mauvaise action.

IMPOSSIBLE, adj. Qui ne peut être, qui ne peut se faire. Cela est *impossible*. Rien n'est *impossible* à Dieu. A qui sait bien aimer il n'est rien d'*impossible*. (Corneille.) C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses *impossibles*. (Fénelon.) Ils regardent comme *impossible* tout ce qui leur semble extraordinaire. (Fléchier.) Des particuliers avaient des richesses immenses, et il est *impossible* que les richesses ne donnent du pouvoir. (Montesquieu.) Ce qui est *impossible* à ma nature si faible, si bornée, et qui est d'une durée si courte, est-il *impossible* dans d'autres globes, dans d'autres espèces d'êtres? (Voltaire.) Bien des choses ne sont *impossibles* que parce qu'on s'est accoutumé à les regarder comme telles. (Duclos.) *Impossible* est un mot que je ne dis jamais. (Col. d'Harleville.) | Par extens. Il m'est *impossible* d'aller vous voir. | T. de politiq. Qui ne peut être employé dans telle ou telle position, ne peut entrer dans telle ou telle combinaison de gouvernement. Il s'est rendu *impossible*. | S. m. Ce qui ne peut être fait, advenir; chose impossible. On n'exécute rien quand on veut l'*impossible*. Je n'examinais rien, j'espérais l'*impossible*. (Racine.) | Par exagérat. *Je ferais l'impossible pour vous, pour elle*, Il n'y a rien que je ne fisse pour vous obliger, etc. | *Par impossible*, loc. adv. En supposant possible ce qui ne l'est pas. Si, *par impossible*, nos ancêtres pouvaient en être témoins. Prov. *A l'impossible nul n'est tenu*.

IMPOSSIBLEMENT, adv. (pron. *einpossibleman*). D'une manière impossible.

IMPOSTE, s. f. Archit. Assise qui couronne le

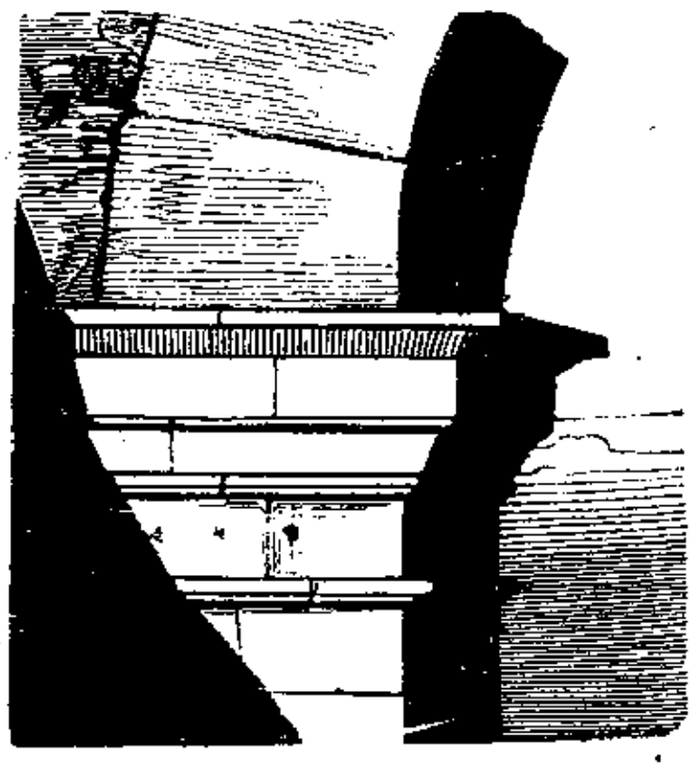

Imposte.

jambage ou pied-droit d'une arcade sur laquelle pose le coussinet. L'*imposte* est ordinairement marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie. | Menuiserie qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. Il s'est introduit dans la chambre par l'*imposte*.

IMPOSTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui en impose, qui trompe par de fausses apparences, par des mensonges; qui abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes pour les tromper. C'est le plus grand *imposteur* du monde. Quelques-uns de ces *imposteurs* se glissent dans les maisons opulentes, et flattent les préjugés des âmes faibles. (Barthélemy.) Un *imposteur* qui prit le nom de Zoroastre déjà révéré dans la Perse. (Diderot.) Des *imposteurs* l'engeance est immortelle. (Parny.) | Celui, celle qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable. C'est un lâche *imposteur*. C'est une *imposteuse*, n'ajoutez pas foi à ce qu'elle dit. Écarte d'un regard le perfide *imposteur*. (Racine.) | Celui, celle qui en impose, qui trompe,

qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire le public. Il ne faut qu'un *imposteur* adroit pour dégrader les idées les plus sublimes. | Adjectiv. Des oracles *imposteurs*. Imposer silence à ce bruit *imposteur*. (Racine.)

IMPOSTURE, s. f. Action de tromper, d'en imposer. Une grossière *imposture*. Que ne publieront point l'envie et l'*imposture?* (Corneille.) Votre bouche, dit-il, est pleine d'*imposture*. (Racine.) L'*imposture* est le masque de la vérité; la dissimulation, une *imposture* réfléchie; la fourberie, une *imposture* qui veut nuire; la duplicité, une *imposture* qui a deux faces. (Vauvenargues.) | Particulièrement. Calomnie dans l'intention de nuire. Il est aisé de détruire cette *imposture*. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs *impostures*. (Molière.) Vous pouvez confondre d'un mot l'*imposture* de ce misérable. Les *impostures* des prêtres contre les philosophes.

Vous les verrez bientôt, féconds en *impostures*,
Amasser contre vous des volumes d'injures.
(BOILEAU.)

| Hypocrisie, déguisement dans sa conduite. Toute sa vie n'a été qu'une *imposture* continuelle. | Action, discours par lequel on trompe, on en impose. Débiter des *impostures*. | Ne se prend pas toujours en mauvaise part. En bonne part, sa signification se rapproche de celle d'illusion, adresse, mensonge. De l'art ingénieux la magique *imposture*. (Dorat.) | L'*imposture* est un mensonge d'importance et d'un certain renom. Le menteur agit sur les individus, l'imposteur travaille plus en grand : il s'adresse aux masses, aux partis, aux peuples, qu'il cherche à séduire par de faux miracles ou par des doctrines erronées. Si le monde avait pris au mot tous ceux qui se sont réciproquement traités d'imposteurs, il est peu de théologiens de toute secte qui eussent échappé à cette qualification injurieuse. « Les imposteurs abondent où la crédulité domine, » a dit Dulaure. Mais quel est le siècle où la crédulité ne domine point? L'histoire des imposteurs serait l'histoire du monde La crédulité ne fait que changer d'objet. Les hommes, dit Vauvenargues, semblent être nés pour faire des dupes et pour l'être eux-mêmes. Saint-Évremont avait dit avant lui qu'un imposteur réussissait mieux dans le monde qu'un honnête homme rustique et sauvage. C'est décourageant pour la vertu, mais c'est vrai, et plusieurs grands hommes de l'antiquité l'ont si bien senti qu'ils se sont appuyés sur l'*imposture* pour faire comprendre aux hommes de leur temps la justice et la vérité. D'autres ont été accusés à tort d'imposture; Socrate croyait au génie familier dont il prétendait recevoir les inspirations; Numa conversait avec un esprit qu'il nommait son Égérie; tous les deux avaient le don de la médianimité, c. à d. de converser avec les esprits du monde invisible. Combien de poisons ne sont-ils pas employés par la pharmacie contre les maladies du corps humain? Mais c'est à forte dose que les imposteurs ont administré leur poison à l'animal prétendu raisonnable supérieur à tous les autres. Le règne des imposteurs n'est pas près de finir; ils continuent à tromper les hommes, à abuser de la crédulité des femmes, à s'imposer aux consciences dans toutes les religions.

IMPÔT, s. m. (rad. *imposer*). Charge publique, droit imposé sur certaines choses pour subvenir aux dépenses de l'État. Mettre un *impôt*. Établir des *impôts*. Lever les *impôts*. Être affranchi de tout *impôt*. Ils déchargèrent le menu peuple de tout *impôt*. (Bossuet.) Je trouve les *impôts* très-justes quoique très-lourds, parce que, dans tout pays, excepté dans celui des chimères, un État ne peut payer ses dettes qu'avec de l'argent. (Voltaire.) Le peuple qu'on accable *d'impôts* finit par n'en plus payer. (Malesherbes). | Absol. Les impôts en général et la manière de les établir. Le vote de l'*impôt*. L'assiette de l'*impôt*. On peut définir l'*impôt* une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. (Raynal.) L'*impôt*, c'est la pétition du peuple. (Drouineau.) | *Refuser l'impôt*, Se dit d'une chambre législative qui n'accorde pas le budget à un gouvernement, ou de particuliers qui, sous prétexte de violation de la constitution, refusent de payer l'impôt. | Fig. Le luxe est un *impôt* que la vanité paye à l'industrie. | *L'impôt du sang*, Se dit souvent pour la conscription militaire. | On distingue les *impôts* en *directs* et *indirects*, suivant leur mode de perception. | *Désignation des impôts directs*. Voici quels sont en France les diverses contributions sous le nom d'impôts directs : 1° les *contributions foncières*, établies sur les propriétés territoriales; 2° les *contributions personnelle et mobilière*, qui pèsent sur tout habitant français ou étranger de tout sexe, jouissant de ses droits et non indigent; 3° la *contribution des portes et fenêtres*, qui a pour but d'atteindre les locataires non propriétaires et qui, dans la grande majorité des habitants des campagnes, écrase les petits propriétaires déjà accablés par l'impôt foncier; à ces trois classes il faut ajouter une foule de moyens fiscaux connus sous le nom de *patentes*, *centimes additionnels*, *facultatifs*, *extraordinaires*, *rétribution* pour la vérification des poids et mesures; des *rétributions* qui atteignent l'exploitation des mines, les propriétaires riverains, les propriétaires et entrepreneurs d'eaux minérales, etc. | *Désignation des impôts indirects*. On appelle *impôts indirects* ceux qui atteignent les objets de consommation en tous genres. Ils se composent maintenant, en France, des droits sur les *boissons*, sur les *voitures publiques*, sur les *voitures de luxe*, les *sels*, les *sucres*, les *cartes*, les *matières d'or* et *d'argent*, les *passages d'eau*, enfin du monopole de la *vente des tabacs* et *de la poudre à feu* et autres taxes accessoires. Il est curieux de noter que quelques-uns de ces droits se multiplient sur le même objet, pour le plus grand avantage du fisc, mais non pour celui du consommateur. Pour ne parler que de l'impôt des boissons, il se subdivise en *droits de circulation*, *droits de consommation*, *droits d'entrée* et *droits de détail*, et ce n'est pas tout, chacun de ces droits se subdivise encore en une série de chapitres fiscaux. V. CONTRIBUTIONS, BUDGET et PERCEPTION. | « L'impôt, dans son essence et sa destination primitive, est la forme de répartition de cette espèce de fonctionnaires qu'Adam Smith a désignés sous le nom d'improductifs, bien qu'il convînt, autant que personne, de l'utilité et même de la nécessité de leur travail dans la société. Par cette qualification d'improductifs, Adam Smith entendait que le produit de ces travailleurs est *négatif*, ce qui est très-différent de *nul*, et qu'en conséquence la répartition suit à leur égard un autre mode que l'échange. Considérons en effet ce qui se passe, au point de vue de la répartition, dans les quatre grandes divisions du travail collectif, *extraction*, *industrie*, *commerce*, *agriculture*. Chaque producteur apporte sur le marché un produit réel dont la quantité peut se mesurer, la qualité s'apprécier, le prix se débattre, et finalement la valeur s'escompter, soit contre d'autres services ou marchandises, soit en numéraire. Pour toutes ces industries, la répartition n'est donc pas autre chose que l'échange mutuel des produits selon la loi de proportionnalité des valeurs. Rien de semblable n'a lieu avec les fonctionnaires dits *publics*. Ceux-ci obtiennent leur droit à la subsistance, non par la production d'utilités réelles, mais par l'improductivité même où ils sont retenus. Pour eux, la loi de proportionnalité est inverse : tandis que la richesse sociale se forme et s'accroît, en raison directe de la quantité, de la variété et de la proportion des produits effectifs fournis par les quatre grandes catégories industrielles; le développement de cette même richesse, le perfectionnement de l'ordre social, supposent au contraire, en ce qui regarde le personnel de la police, une réduction progressive et indéfinie. En un mot, le salaire des employés du gouvernement constitue pour la société un *déficit*; il doit être porté au compte des *pertes*, que le but de l'organisation industrielle doit être d'atténuer sans cesse. « L'impôt, dit très-bien J. Garnier, est une *privation* qu'il faut chercher à diminuer le plus possible, jusqu'à concurrence des besoins de la société. » Le mot *privation* est ici synonyme de *non-production*, et en conséquence ceux au bénéfice desquels l'impôt se recueille sont bien véritablement des *improductifs*. Telle est, dans son exposé le plus succinct, la théorie synthétique de l'impôt, cette cinquième roue du char de l'humanité, qui fait tant de bruit et qu'on appelle en style gouvernemental l'État. L'État, la police ou leur moyen d'existence, l'impôt, c'est le nom officiel de la classe qu'on désigne en économie politique sous le nom d'improductifs. L'idée originaire de l'impôt est celle d'un rachat. L'impôt se présente partout sous la forme d'une dîme ou d'un droit régalien par lequel le propriétaire rachète chaque année du souverain le bénéfice d'exploitation qu'il est censé ne tenir que de lui. L'impôt appartient à cette grande famille d'institutions préventives, coercitives, répressives et vindicatives, que A. Smith désignait sous le nom général de police, et qui n'est que la réaction de la faiblesse contre la force. Tous les impôts se divisent en deux grandes catégories : 1° impôts de répartition ou de privilége, ce sont les plus anciennement établis; 2° impôts de consommation ou de quotité, dont la tendance, en s'assimilant les premiers, est d'égaliser entre tous les charges publiques. La première espèce d'impôts, qui comprend chez nous l'impôt foncier, celui des portes et fenêtres, la contribution personnelle, mobilière et locative, les patentes et licences, les droits de mutation, centièmes deniers, prestations en nature et brevets, est la redevance que le souverain se réserve sur tous les monopoles qu'il concède ou tolère; c'est l'indemnité du pauvre, le laissez-passer accordé à la propriété. Telle a été la forme et l'esprit de l'impôt dans toutes les anciennes monarchies : la féodalité en a été le beau idéal. Sous ce régime, l'impôt n'est qu'un tribut payé par le détenteur au propriétaire ou commanditaire universel, le roi. Lorsque plus tard, par le développement du droit public, la royauté, forme patriarcale de la souveraineté, commence à s'imprégner d'esprit démocratique, l'impôt devient une *cotisation* que tout censitaire doit à la chose publique, et qui, au lieu de tomber dans la main du prince, est reçue dans le trésor de l'État. Dans cette évolution, le principe de l'impôt reste intact : ce n'est pas encore l'institution qui se transforme; c'est le souverain réel qui succède au souverain figuratif. Que l'impôt entre dans le pécule du prince ou qu'il serve à acquitter une dette commune, ce n'est toujours qu'une revendication de la société contre le privilége. La seconde sorte d'impôts comprend en général tous ceux que l'on désigne, par une espèce d'antiphrase, sous le nom de *contributions indirectes*, boissons, sels, tabacs, douane, enfin toutes les taxes qui affectent directement la seule chose qui doive être taxée, le produit. Le principe de cet impôt, dont le nom est un vrai contre-sens, est incontestablement mieux fondé en théorie, et d'une tendance plus équitable que le précédent : car s'il est vrai que la vraie nature de l'impôt soit d'acquitter, d'après un mode particulier de salaire, certains services qui se dérobent à la forme habituelle de l'échange, il s'ensuit que tous les producteurs, quant à l'usage personnel, jouissant également de ces services, doivent contribuer au solde par portions égales. La quotité pour chacun sera donc une fraction de son produit échangeable, ou, en d'autres termes, une retenue sur les valeurs livrées par lui à la consommation. Mais, sous le régime du monopole et avec la perception foncière, le fisc atteint le produit avant qu'il soit entré dans l'échange, avant même qu'il soit produit : circonstance qui a pour effet de faire entrer le montant de la taxe dans les frais de production, par conséquent de la faire supporter par le consommateur et d'affranchir le monopole. Quoi qu'il en soit de la signification de l'impôt de répartition et de l'impôt de quotité, une chose demeure positive, et c'est celle qu'il nous importe surtout de savoir : c'est que, par la proportionnalité de l'impôt, l'intention du souverain a été de faire contribuer les citoyens aux charges publiques, non plus d'après le vieux principe féodal, au moyen d'une capitation, ce qui impliquerait l'idée d'une cotisation calculée en raison du nombre des imposés; non en raison de leurs biens; mais au marc le franc des capitaux, ce qui suppose que les capitaux relèvent d'une autorité supérieure aux capitalistes. Tout le monde, spontanément et d'un accord unanime, trouve une semblable répartition juste. Cela est surtout frappant en Angleterre, où, par une loi spéciale, les propriétaires du sol et les manufacturiers acquittent, au prorata de leurs revenus, un impôt de deux cents millions, qu'on appelle la taxe des pauvres. Or, l'analyse et les faits démontrent : que l'impôt de répartition, l'impôt du monopole, au lieu d'être payé par ceux qui possèdent, l'est presque tout entier par ceux qui ne possèdent pas; que l'impôt de quotité, séparant le producteur du consommateur, frappe uniquement sur ce dernier, ce qui ne laisse au capitaliste que la part qu'il aurait à payer, si les fortunes étaient absolument égales; enfin que l'armée, les tribunaux, la police, les écoles, les hôpitaux, hospices, maisons de refuge et de correction, les emplois publics, la religion elle-même, tout ce que la société crée pour la défense, l'émancipation et le soulagement du prolétaire, est dirigé ensuite contre le prolétaire ou perdu pour lui; en sorte que le prolétariat, qui d'abord ne travaillait que pour la caste qui le dévore, celle des capitalistes, doit travailler encore pour la caste qui le flagelle, celle des improductifs. Dès l'instant que l'impôt eut été conçu comme une revendication, il dut s'établir proportionnellement aux facultés, soit qu'il frappât le capital, soit qu'il affectât plus spécialement le revenu. Or, la répartition au marc le franc de l'impôt étant précisément celle que l'on adopterait dans un pays où toutes les fortunes seraient égales, sauf les différences d'assiette et de recouvrement, le fisc est ce qu'il y a de plus libéral dans notre société, et, sur ce point, nos mœurs sont effectivement en arrière de nos institutions. L'impôt égalitaire écrase le peuple, précisément parce que le peuple n'est point à sa hauteur. Sup-

posons que le revenu brut de la France, pour chaque famille composée de quatre personnes, soit de 1,000 fr.; l'impôt étant aujourd'hui de plus d'un milliard, soit environ du huitième du revenu total, chaque famille gagnant 1,000 fr. par année est imposée de 125 fr. D'après cela, un revenu de 2,000 fr. paye 250 fr.; un revenu de 3,000 fr., 375; un revenu de 4,000 fr., 500, etc. La proportion est rigoureuse et mathématiquement irréprochable; le fisc est sûr, de par l'arithmétique, de ne rien perdre. Mais du côté des contribuables, l'affaire change totalement d'aspect. L'impôt qui, dans la pensée du législateur, devait se proportionner à la fortune, est au contraire progressif dans le sens de la misère, en sorte que, plus le citoyen est pauvre, plus il paye. C'est ce que quelques chiffres vont rendre sensible : d'après l'impôt proportionnel, il est dû au fisc, pour un revenu de 1,000 fr., une contribution de 125; 2,000, 250; 3,000, 375; 4,000, 500; 5,000, 625; 6,000, 750, etc. L'impôt semble donc croître, d'après cette série, proportionnellement au revenu. Mais si l'on réfléchit que chaque somme de revenu se compose de 365 unités, dont chacune représente le revenu journalier du contribuable, on ne trouvera plus que l'impôt est proportionnel; on trouvera qu'il est égal. En effet, si pour un revenu de 1,000 fr. l'État prélève 125 fr. d'impôt, c'est comme s'il enlevait à la famille imposée quarante-cinq journées de subsistances; de même les cotes contributives de 250, 375, 500, 625, 750 fr., répondant à des revenus de 2,000, 3,000, 4,000, 5,000, 6,000 fr., ne font toujours pour chacun des bénéficiaires qu'un impôt de quarante-cinq journées de solde. Or, cette égalité de l'impôt est une inégalité monstrueuse. Transportons notre point de vue du revenu personnel au revenu collectif. Par l'effet du monopole, la richesse sociale abandonnant la classe travailleuse pour se reporter sur la classe capitaliste, le but de l'impôt a été de modérer ce déplacement et de réagir contre l'usurpation, en exerçant sur chaque privilégié une reprise proportionnelle. Mais proportionnelle à quoi? A ce que le privilégié a perçu de trop sans doute, et non pas à la fraction du capital social que son revenu représente. Or, le but de l'impôt est manqué et la loi tournée en dérision, lorsque le fisc, au lieu de prendre son huitième, là où ce huitième existe, le demande précisément à ceux à qui il devrait le restituer. Les économistes ont reconnu que l'impôt proportionnel est inique, et ils ont demandé l'impôt progressif; mais ils ne se sont pas doutés un seul instant que ce qu'ils demandaient sous ce nom était le renversement de toutes les notions économiques. Ainsi ils n'ont pas vu que l'impôt était progressif par cela même qu'il était proportionnel, mais que seulement la progression se trouvait prise au rebours, étant dirigée, non pas dans le sens de la plus grande fortune, mais dans le sens de la plus petite. L'impôt progressif appliqué soit au capital, soit au revenu, est la négation même du monopole, de ce monopole que l'on rencontre partout, sur la route de l'économie sociale; qui est le vrai stimulant de l'industrie, l'espoir de l'épargne, le conservateur et le père de toute richesse. Que l'impôt devienne tout à coup ce qu'il est indubitable qu'il doit être, savoir la contribution proportionnelle ou progressionnelle, c'est la même chose, de chaque producteur aux charges publiques, aussitôt la rente et le bénéfice sont confisqués partout au profit de l'État; le travail est dépouillé du fruit de ses œuvres; chaque individu étant réduit à la portion congrue de 56 cent. et demi, la misère devient générale. On dira peut-être qu'il est aisé d'empêcher l'annihilation absolue des bénéfices du capital, en arrêtant à un moment quelconque l'effet de la progression. Éclectisme, juste milieu, accommodement avec le ciel ou avec la morale : ce sera donc toujours la même philosophie! La vraie science répugne à de pareilles transactions. Essayons de retourner la progression de l'impôt, et de faire qu'au lieu du travailleur ce soit le capitaliste qui rende le plus. D'abord, avec le mode habituel de perception, un tel renversement est impraticable. En effet, si l'impôt frappe sur le capital exploitable, la totalité de cet impôt est comptée parmi les frais de production, et alors, de deux choses l'une : ou le produit, malgré l'augmentation de la valeur vénale, sera acheté par le consommateur, et par conséquent le producteur sera déchargé des frais de la taxe; ou bien ce même produit sera trouvé trop cher, et, dans ce cas, l'impôt agit à la façon d'une dîme qui serait mise sur les semences, il empêche la production. Si, au contraire, l'impôt tombe sur le produit, ce n'est plus qu'un impôt de quotité, que chacun acquitte suivant l'importance de sa consommation, tandis que le capitaliste, qu'il s'agissait d'atteindre, est préservé. D'ailleurs, la supposition d'un impôt progressif ayant pour base soit le produit, soit le capital, est parfaitement absurde. Comment concevoir que le même produit soit frappé d'un droit de 10 pour 100 chez tel débitant, et seulement de 5 chez tel autre? Comment des fonds déjà grevés d'hypothèques, et qui tous les jours changent de maître, comment un capital formé par commandite ou par la seule fortune d'un individu, seront-ils discernés par le cadastre, et taxés, non plus en raison de leur valeur ou de leur rente, mais en raison de la fortune ou des bénéfices présumés du propriétaire?... Reste donc une dernière ressource, c'est d'imposer le revenu net, de quelque manière qu'il se forme, de chaque contribuable. Par exemple, un revenu de 1,000 fr payerait 10 pour 100; un revenu de 2,000 fr., 20 pour 100; un revenu de 3,000 fr., 30 pour 100, etc. Laissons de côté les mille difficultés et vexations du recensement, et supposons l'opération aussi facile qu'on voudra. Eh bien! voilà précisément le système que j'accuse d'hypocrisie, de contradiction et d'injustice. En premier lieu, ce système est hypocrite, parce qu'à moins d'enlever au riche la portion entière de revenu qui dépasse la moyenne du produit national par famille, ce qui est inadmissible, il ne ramène pas la progression de l'impôt, du côté de la richesse, tout au plus il en change la raison proportionnelle. Ainsi la progression actuelle de l'impôt, pour les fortunes de 1,000 fr. de revenu et au-dessous, étant comme celle des chiffres 10, 11, 12, 13, etc.; et pour les fortunes de 1,000 fr. et au-dessus, comme celle des nombres 10, 9, 8, 7, 6, etc., l'impôt augmentant toujours avec la misère et décroissant avec la richesse, si l'on se bornait à dégrever l'impôt indirect, qui frappe surtout la classe pauvre, et qu'on imposât d'autant le revenu de la classe riche, la progression ne serait plus, il est vrai, pour la première, que comme celle des nombres 10, 10 25, 10 50, 10 75, 11, 11 25, etc.; et pour la deuxième, comme 10, 9 75, 9 50, 9 25, 9, 8 75, etc. Mais cette progression, quoique moins rapide des deux côtés, n'en serait pas moins toujours dirigée dans le même sens, toujours au rebours de la justice; c'est toujours, comme dit le proverbe, au pauvre que va la besace. J'ajoute que ce système est contradictoire. En effet, *donner et retenir ne vaut*, disent les jurisconsultes. Pourquoi donc, au lieu de consacrer des monopoles dont le seul bénéfice pour les titulaires serait d'en perdre aussitôt, avec le revenu, toute la jouissance, ne pas décréter tout de suite la loi agraire? Pourquoi mettre dans la constitution que chacun jouit librement du fruit de son travail et de son industrie, lorsque, par le fait ou par la tendance de l'impôt, cette permission n'est accordée que jusqu'à concurrence d'un dividende de 56 cent. et demi par jour, chose, il est vrai, que la loi n'aurait pas prévue, mais qui résulterait nécessairement de la progression? Le législateur, en nous confirmant dans nos monopoles, a voulu favoriser la production, entretenir le feu sacré de l'industrie. Or, quel intérêt aurons-nous à produire, si, n'étant pas encore associés, nous ne produisons pas pour nous seuls? Comment, après nous avoir déclarés libres, peut-on nous imposer des conditions de vente, de louage et d'échange qui annulent notre liberté? Faut-il encore démontrer l'iniquité de l'impôt progressif? L'impôt progressif est impraticable, disais-je, s'il frappe les capitaux et les produits : j'ai supposé en conséquence qu'il frapperait les revenus. Mais qui ne voit que cette distinction purement théorique de *capitaux*, *produits* et *revenus*, tombe devant le fisc, et que les mêmes impossibilités que nous avons signalées reparaissent ici avec leur caractère fatal? L'impôt progressif arrête la formation des capitaux; de plus, il s'oppose à leur circulation. Quiconque, en effet, voudra acquérir un matériel d'exploitation ou un fonds de terre, devra, sous le régime de la progression contributive, considérer non plus la valeur réelle de ce matériel ou de ce fonds, mais bien l'impôt qu'il lui occasionnera. Après avoir froissé tous les intérêts et jeté la perturbation sur le marché par ses catégories, l'impôt progressif arrête le développement de la richesse, et réduit la valeur vénale au-dessous de la valeur réelle; il rapetisse, il pétrifie la société. Aussi, voyons-nous toujours le législateur s'arrêter, dans les lois fiscales, devant les conséquences subversives de l'impôt progressif, et consacrer la nécessité, l'immutabilité de l'impôt proportionnel. L'impôt, dont le but final est la rétribution des improductifs, mais dont la pensée originaire fut une restauration du travailleur, l'impôt, sous le régime du monopole, se réduit donc à une pure et simple protestation, à une sorte d'acte extrajudiciaire dont tout l'effet est d'aggraver la position du salarié, en troublant le monopoliseur dans sa possession. Quant à l'idée de changer l'impôt proportionnel en impôt progressif, ou, pour mieux dire, de retourner la progression de l'impôt, c'est une bévue dont la responsabilité tout entière appartient aux économistes. Hormis le cas où l'organisation industrielle, et par suite la réforme politique, amènerait l'égalité des fortunes, le mal est inhérent aux institutions de police comme la pensée de charité qui leur a donné naissance; enfin que l'État, quelque forme qu'il affecte, aristocratique ou théocratique, monarchique ou républicaine, aussi longtemps qu'il ne sera pas devenu l'organe obéissant et soumis d'une société d'égaux, sera pour le peuple un inévitable enfer, j'ai presque dit une damnation légitime. Mais la menace plane dorénavant sur le privilége. Avec la faculté de modifier la proportionnalité de l'impôt, le gouvernement a sous la main un moyen expéditif et sûr de déposséder, quand il voudra, les détenteurs de capitaux; et c'est chose effrayante que de voir partout cette grande institution, base de la société, objet de tant de controverses, de tant de lois, de tant de cajoleries et de tant de crimes, la propriété, suspendue à l'extrémité d'un fil sur la gueule béante du prolétariat. » (P.-J. Proudhon.)

IMPOTABLE, adj. Qui n'est pas potable. Le vin, quand il prend un goût de fût, devient *impotable*.

IMPOTENCE, s. f. (pron. *einpotanse*). Méd. État de celui qui est impotent.

IMPOTENT, ENTE, adj. (pron. *einpotan*; du lat. *in*, négat.; *potens*, puissant). Estropié, perclus, qui est privé de l'usage d'un membre, soit par vice de nature, soit par accident. *Impotent* du bras droit. Cette attaque de paralysie l'a rendu tout à fait *impotent*. Je travaillerai jusqu'à ce que je devienne tout à fait aveugle et *impotent*, deux bénéfices dont je pourrai bientôt être pourvu. (Voltaire.) | Substantiv. Un *impotent*. | Se dit aussi des membres. Bras *impotent*. Jambe *impotente*.

IMPRATICABILITÉ, s. f. État de ce qui est impraticable. La barbarie de la loi qu'on vous propose est la plus haute preuve de l'*impraticabilité* d'une loi sur l'émigration. (Mirabeau.)

IMPRATICABLE, adj. Qui ne peut se faire, s'exécuter. Ce projet est *impraticable*. L'entreprise fut jugée *impraticable*. (Raynal.) | En parlant des lieux où l'on ne peut passer. Un marais *impraticable*. Les chemins sont *impraticables*. | Fig. Insociable, très-difficile à vivre. Être d'un caractère, d'un esprit *impraticable*. Ce roi toujours caché, toujours *impraticable* comme les rois de l'Orient. (Fénelon.)

IMPRATIQUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas pratiqué; infréquenté. Sentier *impratiqué*. Route *impratiquée*.

IMPRÉCATEUR, TRICE, s. Néol. Celui, celle qui prononce des *imprécations*. Dante, ce grand *imprécateur* à la face sinistre, qui allait en enfer et qui en revenait. (Daniel Stern.) | Adjectiv. A la façon des poètes hébraïques, dont il a le génie *imprécateur*, il veut émouvoir d'une terreur salutaire les âmes endurcies. (Daniel Stern.)

IMPRÉCATION, s. f. (pron. *einprékasion*; du lat. *imprecari*, fait de *in*, contre; *precari*, prier). Certains actes, certaines formules, par lesquels nous appelons la colère divine sur les autres, et quelquefois même sur nous; malédiction, souhait qu'on fait contre quelqu'un. Accabler quelqu'un d'*imprécations*. Il a fait contre moi mille *imprécations*. (Tristan.) C'était une espèce d'*imprécation* parmi les Hébreux, de souhaiter à un homme que le sang d'un autre retombât sur lui. (Bourdaloue.) Ils alléguaient, entre autres raisons, les *imprécations* et les exécrations prononcées par les prêtres contre Alcibiade. (Rollin.) Les *imprécations* d'une mère en fureur. (Voltaire.) Quand elle reprit l'usage de ses sens, elle vomit, sans verser une larme, les plus affreuses *imprécations*. (Barthélemy.) Je vous ferai présent d'un recueil d'*imprécations* et de serments nouvellement inventés par un capitaine de dragons. (Boissy.) L'imprécation avait revêtu, chez les anciens, un caractère religieux. Ils distinguaient les imprécations publiques, les imprécations des particuliers, et les imprécations contre soi-même; ces dernières accompagnaient toujours le sacrifice d'un citoyen qui se dévouait à la chose publique. Les imprécations publiques étaient ordonnées par l'autorité contre les impies, les sacriléges, les oppresseurs. On invoquait les Furies; chez les Gaulois, les druides seuls pouvaient prononcer les imprécations. On peut observer, du reste, que tous les peuples ont employé cet anathème contre les violateurs du sépulcre. | Mythol. *Les imprécations*, Qualification, dans le ciel, des déesses désignées sous les noms de *Furies* sur la terre, et d'*Euménides* aux enfers. | Rhét. Figure par laquelle l'orateur invoque

le ciel et les enfers contre un objet odieux. Habilement manié, ce moyen oratoire est d'un grand effet; mais il ne faut pas le prodiguer.

IMPRÉCATOIRE, adj. Qui se fait avec imprécation, qui a rapport à l'imprécation. Jurement *imprécatoire*. Formules *imprécatoires*.

IMPRÉGNABLE, adj. Qui est susceptible de s'imprégner; qui peut être imprégné. Animal *imprégnable*. Terre *imprégnable*.

IMPRÉGNATION, s. f. Action d'imprégner; résultat de cette action. | Physiol. Fécondation de l'ovule dans le sein de la femelle. Lorsqu'on laisse joindre l'âne et l'ânesse dans d'autres temps, surtout en hiver, il est rare que l'*imprégnation* suive l'accouplement. (Buffon.) Chez plusieurs ovipares, tels que les grenouilles, les poissons, les sèches, etc., l'*imprégnation* se fait hors du corps de la mère. | Par extens. Quelques auteurs appliquent ce mot à tout changement opéré dans l'une des parties du corps, ou dans tout l'organisme par l'absorption d'un fluide étranger, ou seulement par l'impression que produit ce corps. C'est ainsi que l'on dit : *L'imprégnation par le venin, le virus*. | Bot. Action du pollen ou de la matière fécondante de l'organe mâle d'un végétal sur l'ovule. | Phys. Imbibition, pénétration. *L'imprégnation* de l'humidité a beaucoup augmenté le poids de cette soie. D'habiles physiologistes attribuent à l'*imprégnation* de l'air la couleur vermeille du sang. (Bonnet.) | *Imprégnation des bois*, Procédé qui consiste à faire infiltrer dans les arbres divers liquides, soit pour les colorer, soit pour les faire durer plus longtemps. | Pharm. Action par laquelle les sels ou autres particules d'un corps pénètrent un liquide.

IMPRÉGNÉ, ÉE, part. Qui a subi l'imprégnation; qui est fécondé en parlant des femelles, du frai de certains animaux et des ovules des végétaux. On voit les femmes d'une constitution impressionnable être *imprégnées* aux moindres approches. (Jourdan.) | Par extens. Pénétré, imbu. Voyez cette vapeur délicate que la mer doucement touchée du soleil, et comme *imprégnée* de sa chaleur, envoie jour et nuit collectivement d'elle-même vers le ciel. (Bossuet.) Toutes les argiles sont *imprégnées* d'acide vitriolique. (Buffon.) | Fig. *Imprégné* de funestes doctrines. Les sociétés modernes, comme toutes les sociétés du passé, sont *imprégnées* de préjugés.

IMPRÉGNER, v. a. (du lat. *pregnare*, féconder). Féconder, en parlant des animaux qui s'accouplent. Il y a des animaux chez lesquels un simple accouplement *imprégne* la femelle pour quelque temps. (Buffon.) | Imbiber, saturer. *Imprégner* une liqueur de sels. *Imprégner* une étoffe d'une matière colorante. | Fig. *Imprégner* l'imagination d'horreur. *Imprégner* quelqu'un de bons sentiments. | S'IMPRÉGNER, v. pr. Être imprégné, dans tous les sens. Il y a des animaux qui *s'imprègnent* difficilement. Les balles de coton *s'imprègnent* quelquefois de miasmes pestilentiels. Les sociétés *s'imprègnent* de mille erreurs qu'il est très-difficile de détruire. Il *s'est imprégné* de leurs fausses doctrines.

IMPRÉMÉDITATION, s. f. Qualité de ce qui est soudain, sans préméditation. Peu usité.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE, adj. Qui n'est point prémédité; qui est arrivé par hasard. Homicide *impremédité*. Vieux mot.

IMPRÉMÉDITÉMENT, adv. A l'improviste, sans préméditation. Les occasions me surprennent *impremédité*ment. (Montaigne.) Vieux mot.

IMPRENABLE, adj. Qui ne peut être pris ou qui est difficile à prendre. Il ne se dit guère qu'en parlant des villes et des places de guerre. Paris est *imprenable*. On prétend que la forteresse de Gibraltar est *imprenable*. Nulle ville ne paraissait *imprenable* à Philippe de Macédoine, pourvu qu'il y pût faire monter un mulet chargé d'or. (Rollin.) Venise, *imprenable* par sa situation, était redoutable par son opulence. (Voltaire.) | Fig. On dit d'une femme vertueuse, attachée à ses devoirs, *Que son cœur est imprenable*.

IMPRESARIO, s. m. (mot ital., de *impresa*, entreprise). Chef d'une entreprise théâtrale. Un habile *impresario*. Des *impresarios*. | Au féminin on dirait *Impresaria*.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f. T. de droit. Qualité de ce qui est imprescriptible, de ce qui n'est pas soumis à la prescription. L'*imprescriptibilité* de certains droits dotaux est la sauvegarde des familles.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. Qui n'est pas susceptible de prescription. Les droits à la liberté sont *imprescriptibles* et inaliénables; on peut toujours les revendiquer. | Se dit quelquefois dans le langage ordinaire. La loi de la nature, cette loi simple, *imprescriptible*, qui parle au cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.)

IMPRESSE, adj. f. Philos. *Espèces impresses*, Celles qui sont imprimées dans nos sens, qui laissent trace dans notre mémoire.

IMPRESSION, s. f. (du lat. *impressio*, formé de *in*, dans; *premere*, presser). Action d'un corps qui pèse sur un autre. Le coin laissa son *impression* sur la monnaie. Les pas étaient si légers que le sable en recevait à peine l'*impression*. (Acad.) Ce corps ne recevra aucune *impression* vers aucun côté, non plus qu'une girouette entre deux vents égaux. (Pascal.) | Action par laquelle une chose appliquée sur une autre y laisse une empreinte; résultat de cette action. L'*impression* d'un cachet sur la cire. On voit dans les ardoises et dans d'autres matières, à de grandes profondeurs, des *impressions* de poissons et de plantes, dont aucune espèce n'appartient à notre climat. (Buffon.) | Anat. Enfoncements de la surface des os ayant la même apparence que s'ils résultaient d'une impression extérieure. *Impressions* digitales des os du crâne. | *Impressions musculaires*, Enfoncements qu'on aperçoit dans les coquilles bivalves. | Ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur une autre. Il n'a plus de fièvre, mais il lui reste encore une légère *impression* de chaleur. La perception ne vient qu'à la suite des *impressions* qui se font sur les sens. (Condillac.) Dans l'homme et dans les animaux qui lui ressemblent, le diaphragme paraît être le centre du sentiment; c'est sur cette partie nerveuse que portent les *impressions* de la douleur et du plaisir. (Buffon.) | Empreinte, trace plus ou moins profonde, que les objets extérieurs font sur les organes des sens et toutes les parties sensibles. La peau, sens des *impressions* les plus générales, les perçoit différemment si elle est engourdie par le froid, ou, au contraire, raréfiée par une agréable chaleur. | Fig. Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. Il y a de faibles et de légères *impressions*, qui ne font qu'effleurer l'âme et éveiller ses sentiments. (Saint-Évremont.) | Action d'imprimer un livre, une étoffe. *Impression* en taille douce. *Impression* correcte. Diriger, surveiller l'*impression* d'un ouvrage. On obtient les épreuves d'une gravure au moyen de l'*impression*. Ce que vous dites est digne de l'*impression*. Livrez ces manuscrits à l'*impression*.

> Dès que l'*impression* fait éclore un poète,
> Il est esclave né de quiconque l'achète.
> (BOILEAU.)

| *Impression sur papier*, Fabrication qui consiste en l'application sur de grandes surfaces de couleurs en teintes plates et de dessins. Le seul procédé employé maintenant consiste à porter sur le papier, au moyen de planches, chaque couleur avec ses dégradations et ses ombres. | *Impression sur poterie*, Art par lequel on transporte l'épreuve d'une gravure sur la faïence en biscuit, ou sur la couverte, ou sur le vernis de la porcelaine. | *Impression sur crin*, Espèce de gaufrage qui ne dure pas. Les fleurs et arabesques que l'on voit aujourd'hui sur les étoffes de crin sont brochées de la même manière qu'on broche les étoffes de soie, à l'aide du métier à la Jacquart, et ces dessins sont très-solides. | *Peinture d'impression*, Ouvrage des peintres en bâtiments, peinture à couches plates. | *Impression sur étoffes*, Art qui consiste à fixer sur l'une de leurs faces des figures quelconques, diversement coloriées et inaltérables, qui les recouvrent en partie, tandis que le reste conserve sa couleur. Cette impression s'exécute aujourd'hui au moyen de planches ou de cylindres convenablement gravés. L'impression sur les étoffes de matières animales, laine et soie, se fait par l'application des couleurs mêmes, qu'on fixe ensuite par des procédés particuliers. | Fig. *Bonnes impressions*, *mauvaises impressions*, Sentiments favorables, défavorables, qui sont inspirés par une personne ou une chose. Charles XII n'avait encore donné de lui que de *mauvaises impressions*. (Voltaire.) | *Donner une impression*, *donner des impressions*, Faire juger, sentir suivant telle ou telle manière. Ressouvenez-vous des étranges *impressions* qu'on nous *donne* depuis si longtemps des jansénistes. (Pascal.) | *Faire de l'impression*, Agir fortement sur l'esprit. Ce discours ne lui *fit* alors qu'une légère *impression*. (Mme de Sévigné.) Un récit si propre à faire *impression* sur les cœurs. (Massillon.) | *Faire impression*, *beaucoup d'impression*, Se dit d'une personne qui attire sur elle l'attention dans une société. L'un est actuellement ambassadeur de la république à la cour, où il *fera*, dit-on, *beaucoup d'impression*. (Voltaire.)

IMPRESSIONNABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est impressionnable ou susceptible d'impression. C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot du vieux style, qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*impressionnabilité*. L'*impressionnabilité* du système nerveux.

IMPRESSIONNABLE, adj. Néol. Susceptible de recevoir de vives impressions. Un esprit *impressionnable*. Les poètes sont, en général, des natures *impressionnables*. Les femmes sont plus *impressionnables* que les hommes. | Fig. Se dit de la rente, des actions, des valeurs cotées à la Bourse. Cette valeur est *très-impressionnable*.

IMPRESSIONNÉ, ÉE, part. Qui a reçu une impression, une marque. Pierre *impressionnée*. | Qui a reçu une impression morale. Vivement *impressionné* par un tel spectacle.

IMPRESSIONNER, v. a. Produire une impression matérielle. Sous l'influence de la chaleur, on voit les couleurs prendre généralement plus d'intensité, surtout si la lumière *a impressionné* toute l'épaisseur de la couche de chlorure d'argent. (Niepce de Saint-Victor.) | Faire impression sur quelqu'un; causer des impressions, émouvoir. Ce récit nous *impressionna* vivement. Un orateur qui *impressionne* ses auditeurs. Le goût est la propriété qu'a un corps d'*impressionner* l'organe et de faire naître la sensation. (Brillat-Savarin.) | S'IMPRESSIONNER, v. pr. Recevoir une impression morale.

IMPRÉVOYANCE, s. f. Défaut de prévoyance. Les artistes dramatiques, les hommes de lettres, les étudiants, les grisettes de nos grandes villes peuvent être cités comme des modèles d'*imprévoyance*.

> Prélats, qu'avez-vous fait? par quelle *imprévoyance*
> Avez-vous de leur cœur consacré l'alliance?
> (LEMERCIER.)

| Acte d'un homme imprévoyant. Les *imprévoyances* de la jeunesse, les regrets de la vieillesse.

IMPRÉVOYANT, ANTE, adj. Qui manque de prévoyance. La jeunesse est *imprévoyante*. | Substantiv. La classe des *imprévoyants* est nombreuse, et les maux que l'*imprévoyance* passée fait naître sont pour eux une leçon trop souvent inutile.

IMPRÉVU, UE, adj. Qui n'a point été prévu, et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. Un accident *imprévu*. Une mort *imprévue*. Les malheurs *imprévus* nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés. Une résolution souvent aussi *imprévue* de ceux qui la font que de ceux qui la souffrent. (Montesquieu.) De quel prétexte couvrir ce retour *imprévu*? (J.-J. Rousseau.) | *A l'imprévu*, loc. adv. Subitement, sans que l'on soit sur ses gardes. L'ennemi fondit sur nous *à l'imprévu*.

IMPRIMABLE, adj. Qui peut être imprimé. Cet article est *imprimable*. Vous aurez bientôt une lettre ostensible, sur les Sirven, qui peut-être sera *imprimable*, supposé qu'il soit permis d'imprimer des choses utiles. (Voltaire.)

IMPRIMÉ, ÉE, part. Qui a laissé une empreinte. Le sceau *imprimé* sur la cire. Des traces *imprimées* sur le sable. Cette île est remplie de montagnes où l'on voit *imprimées* les traces des volcans éteints. (Raynal.) | Qui a reçu une impression en encre noire ou en couleur. Lithographie *imprimée*. Châle *imprimé*. Mousseline *imprimée*. | Produit par l'imprimerie, publié par la voie de l'impression. Un livre *imprimé*. Il ne veut pas que ses ouvrages soient *imprimés* de son vivant. (Le Sage.) Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont *imprimés*. (Voltaire.)

> Le Jonas inconnu sèche dans la poussière;
> Le David *imprimé* n'a point vu la lumière.
> (BOILEAU.)

| *Un auteur imprimé*, Un auteur dont le livre est imprimé. Je m'imagine que le plaisir est grand de se voir *imprimé*. (Molière.) | Fig. C'était comme un grand commandement de *marche! imprimé* à l'humanité. (Edg. Quinet.) | S. m. Feuille, écrit imprimé. J'ai reçu plusieurs *imprimés*. Je vous enverrai un *imprimé* où sera votre lettre. (Bossuet.) Je suis grand ennemi des manuscrits, mais grand ami des *imprimés*. (Fontenelle.) Je copiai de ce manuscrit ce qui manquait dans les *imprimés*. (P.-L. Courrier.) Il fait des collections d'*imprimés* et de recueils burlesques.

IMPRIMER, v. a. (du lat. *in*, sur; *premere*, presser). Faire ou laisser une empreinte sur quelque chose. *Imprimer* un sceau sur de la cire. A peine il *imprimait* la trace de ses pas sur le sable. (Fénelon.) | Fig. Le peuple *imprima* à cette loi par ses suffrages le sceau de l'autorité. (Barthélemy.) | Plus particulièrement, Porter l'empreinte des lettres, au moyen d'une pression, sur du papier ou de quelque autre matière de nature à la recevoir. Monseigneur, quoique vous ne vouliez pas faire *imprimer* vos homélies, je souhaiterais du moins qu'elles fussent écrites comme cela. (Le Sage.) | Absol. Alors on écrivait des chroniques, on rimait des rondeaux, on dessinait, on *imprimait*, on parlait gothique. (Bazin.) | Appliquer de l'encre, des couleurs sur du papier, de la toile. *Imprimer* des

lithographies, des estampes, des indiennes, des papiers de tenture, etc. | Publier par la voie de l'impression. *Imprimer* une affiche, un mémoire. *Imprimer* une brochure, un livre. *Imprimer* une revue, un journal. Un libraire *imprima* les essais de ma plume. (Boileau.) *Faire imprimer un ouvrage*, Le remettre à l'imprimeur pour qu'il l'imprime. Il a *fait imprimer* un ouvrage moral qui est rare par le ridicule. (La Bruyère.) | Se *faire imprimer*, Mettre au jour quelque ouvrage.

Quel besoin si pressant avez-vous de rimer,
Et qui diantre vous pousse à vous faire *imprimer*?
(MOLIÈRE.)

| *Imprimer un auteur*, Imprimer son ouvrage. | Fig. Faire impression dans l'esprit, dans le cœur. *Imprimer* du respect. Il faut *imprimer* de bonne heure aux enfants les maximes de la sagesse et de la vertu. Une lionne vint, monstre *imprimant* la crainte. (La Fontaine.) | Fig. Le ciel a sur son front *imprimé* sa noblesse. (Racine.) | Communiquer de la vitesse, en parlant de la force et du mouvement. Dieu seul a *imprimé* le mouvement à la matière. L'eau supérieure, pressant l'inférieure, lui *imprime* de la vitesse à raison de sa hauteur. (Fontenelle.) Nous sommes emportés dans le mouvement général *imprimé* par le maître de la nature. (Voltaire.) Il faut *imprimer* un grand mouvement à la circulation. (Montesquieu.) | Fig. Cette découverte *imprimait* aux idées une direction nouvelle. | Donner une préparation nécessaire pour peindre une chose. *Imprimer* une porte, une toile. | S'IMPRIMER, v. pr. Laisser une empreinte. Leurs pas *s'imprimaient* sur la neige. | Être imprimé. Ces feuilles ne peuvent pas *s'imprimer*. | Fig. Le sentiment de l'égalité, sous la bannière de l'Éternel, doit *s'imprimer* d'une manière indestructible dans le cœur de ce peuple, et devenir le fond même de sa nature. (Edg. Quinet.)

IMPRIMERIE, s. f. Art de multiplier l'écriture au moyen d'empreintes provenant de caractères mobiles. Les progrès de l'*imprimerie*. C'est un grand inconvénient attaché au bel art de l'*imprimerie*, que cette facilité malheureuse de publier les impostures et les calomnies. (Voltaire.) L'*imprimerie* est l'artillerie de la pensée. (Rivarol.) | Tout ce qui constitue une imprimerie, comme les caractères, les presses. Une *imprimerie* portative. | Établissement où l'on imprime. Aller à l'*imprimerie*. Diriger une *imprimerie*. | *Imprimerie en taille-douce, imprimerie lithographique*, Lieu où s'impriment les gravures en taille-douce, les lithographies. | Commerce, état, connaissance de l'imprimerie. Connaître l'*imprimerie*. | Il est incontestable que l'art de l'imprimerie prit naissance au XVe siècle; mais les biographes sont peu d'accord sur le lieu où cette invention a été découverte, ainsi que sur le nom de celui à qui on la doit. Les Allemands et les Hollandais se disputent cet honneur. Les premiers sont même partagés entre eux : les uns l'attribuent à la ville de Mayence, les autres à celle de Strasbourg. Les mêmes ténèbres enveloppent le nom de l'inventeur. L'opinion la plus généralement répandue est que les graveurs en bois ont été les inventeurs de l'imprimerie, et l'on sait que les cartes à jouer furent inventées vers l'an 1376, et qu'elles furent gravées en Allemagne au commencement de l'an 1400. Mais on sait aussi que, plusieurs siècles avant l'invention de ce procédé, la Chine faisait usage de planches gravées. Les plus anciens livres, tout à la fois gravés et sculptés, et imprimés en Europe, datent, selon la chronologie établie par Seizius, de 1431. Laurent Janszoon Coster conçut en 1437, à Harlem, l'idée de faire des caractères mobiles en bois, c. à d. des lettres isolées. L'empreinte d'un cachet fut, dit-on, le guide de Coster; elle lui apprit en même temps à former une composition gluante dont la teinte imiterait celle de l'écriture, et dont il pourrait couvrir ses caractères. Mais comment parvenir à imprimer facilement sur l'étendue d'une feuille de papier une réunion de lettres qui, par leur ténuité, prenaient difficilement l'empreinte, et dont le nombre infini exigeait, pour se rendre lisible, l'action d'une force parfaitement égale? Un pressoir attira les regards de Coster : le mouvement de la vis, qui répond à un poids immense, frappa tout à coup son imagination, et victorieux, dans sa pensée, des obstacles qui l'arrêtaient, il conçut l'idée de la première presse. Mais on reconnut l'inconvénient de se servir de lettres mobiles en bois. Les différents morceaux de hêtre se gonflaient ou se contractaient, comme les planches fixes, selon le degré d'humidité ou de sécheresse de l'atmosphère. De là différents inconvénients. La fragilité de ces types en bois obligeait d'ailleurs le graveur d'accoupler ensemble deux, ou un plus grand nombre de minuscules, et de multiplier par conséquent beaucoup le nombre de lettres, ce qui demandait et plus de temps et une plus grande dépense. Comme l'inégalité d'épaisseur de ces caractères ne permettait pas de les unir assez exactement ensemble, quoique serrés avec force dans un châssis de fer, on songea à percer ces lettres vers leur extrémité supérieure, et à passer par ces trous un lien pour les attacher les unes aux autres, ainsi que cela se pratiquait pour les chapelets; mais les compositeurs n'en éprouvaient pas moins un pénible travail, par la grande attention qu'ils devaient avoir de bien joindre les lettres que traversait ce lien, et surtout de bien *justifier* leurs lignes en les assujettissant ensuite par un nœud aux deux extrémités. Il leur fallait, après cela, beaucoup de temps et de soins quand il s'agissait de corriger les épreuves, de *remanier*, de passer de nouveaux liens, et de *serrer* une seconde fois les pages ou la page dans le châssis. On a besoin des témoignages de Schœpflin, Paul Pater, Birckenius et Daniel Speclin, pour croire à cet étrange procédé. Coster avait imprimé l'*Horarium* et *Donat*. Après sa mort, c. à d. après l'an 1440, sortent de l'imprimerie de Harlem : les *Combats d'Alexandre le Grand*, l'*Abrégé de Végèce sur l'art militaire*, le *Livre des Hommes illustres*, de saint Jérôme, les *Œuvres de Thomas A Kempis*. Suivant Junius, Scriverius, Boxhornius, Scaliger et autres écrivains, c'est bien Laurent Janszoon Coster qui jeta les fondements de l'imprimerie; et c'est encore lui qui fit succéder les caractères mobiles en bois aux planches xylographiques. Les écrivains qui se sont déclarés pour l'Allemagne, s'accordent à dire que, vers l'an 1438, Jacques Mantelin conçut l'invention de l'imprimerie à Strasbourg, où se trouvait alors Gutenberg, de Mayence; qu'ils réunirent leurs talents pour arriver à d'heureux résultats; qu'ils firent ensemble de nombreux essais; et que, de retour dans sa patrie, vers l'an 1445, Gutenberg travailla pendant quelques années au perfectionnement de cet art avec Jean Genztleich l'*Ancien*, sans fortune comme lui; qu'enfin il forma, vers l'an 1449, une association de commerce avec Fust, orfèvre de Mayence, fait qui n'est contesté par personne. Arrivée à cette époque, l'histoire de l'imprimerie paraît être dégagée de tous les nuages qui l'entouraient. Gutenberg et Fust substituèrent, aux lettres mobiles en bois, des lettres sculptées en métal; et voilà ce que l'on appelle la seconde époque de l'origine de l'imprimerie. D'autres essais succédèrent, le burin perfectionna l'œil de la lettre, la lime lui donna le degré de hauteur qu'elle devait atteindre. La Bible latine, dite de 1450, fut le premier ouvrage marquant qui sortit des presses de cette association. C'est à l'occasion de cette Bible que Fust fut dénoncé comme magicien au parlement, qui le renvoya absous. Cependant, un jeune apprenti attaché à Fust, Schœffer, avait taillé des pièces d'acier pur et les avait gravées; avec des poinçons, il frappait des matrices d'un métal plus malléable; il avait su placer ces matrices justifiées dans le centre d'un moule, et obtenir des empreintes en relief, au moyen du plomb, de l'étain et du cuivre, qu'il avait mis en fusion dans son creuset. Ainsi, Schœffer, fut le premier qui fondit dans l'airain les signes de la parole, les lettres que l'on pouvait assembler d'une manière indéfinie. C'est d'après ce procédé que l'on appela *types* les caractères destinés à l'impression, et que l'on donna à cet art le nom de *typographie*. A cette version généralement adoptée, on ajoute que Schœffer inventa aussi l'encre propre à imprimer, et que Fust fut si charmé de cette découverte qu'il lui donna sa fille en mariage et l'intéressa dans son entreprise. L'association entre Gutenberg et Fust ne dura que cinq ans. La rupture eut lieu le 6 novembre 1455, par suite d'un procès que Gutenberg perdit contre Fust, auquel il fut obligé d'abandonner tout son matériel d'imprimerie. Selon quelques écrivains, il se retira en Hollande. Le monument typographique (en caractères mobiles en fonte) avec date, le plus ancien, est un annuaire ou calendrier de l'an 1457. La ville de Mayence ayant été emportée et saccagée par Adolphe de Nassau, en 1462, Fust et Schœffer, effrayés, se séparèrent, et leurs ouvriers, possesseurs comme eux du secret de l'imprimerie, se répandirent dans toute l'Europe. C'est là sans doute l'époque où plusieurs villes qui les reçurent se disputèrent l'honneur d'avoir donné naissance à cet art. L'imprimerie fut établie en France sous Louis XI; Guillaume Fischer et Jean la Pierre, docteurs en théologie, firent venir de Mayence à Paris, vers l'an 1470, Ulric Géring, Martin Krantz et Michel Friburger, qui avaient travaillé chez Fust. On leur donna un logement dans le collége de la Sorbonne, et c'est là qu'ils fondèrent leur premier établissement. A cette même époque Westphalie s'était établi à Louvain, Ulric Zell à Cologne, Blaauw à Amsterdam, Martens à Alost, Mathias Moravus à Naples, Jean de Spire et Jean de Cologne à Venise, Bernard Cerminius et son fils Dominique à Florence, Sweinheim, Pannartz et Ulric Han à Rome, Corselis à Londres, où il transporta, dit-on, des ustensiles dérobés à l'imprimerie d'Harlem. Jenson avait déjà préparé les poinçons du caractère *romain* à Venise, et l'illustre Alde Manuce, fixé également en Italie, avait inventé les caractères *italiques*. En 1470, Jason de Tayno faisait fleurir la typographie à Toulouse; en 1497, Vingle publiait à Lyon les *Épîtres d'Œneas Sylvius Piccolomini*, et la *Pratique en médecine*, de Bernard de Gordino. Au commencement du XVIe siècle, les caractères grecs et hébraïques avaient été gravés, et Paris voyait établir une fonderie sous la direction de Tissard. Au milieu de ce même siècle, brillait à Anvers Plantin, à qui Philippe II d'Espagne décerna le titre d'*archi-imprimeur*. Bientôt après, Louis, le premier imprimeur de la famille des Elzévirs, s'établit en Hollande. A la même époque, Paris comptait les Remboldt, les Badius, les Vascosan, les Chevalon, les Colines, les Étienne. Après Robert Étienne, vint Charles, son frère, auquel succéda Henri, fils de Robert, savant qui apporta d'Italie et publia un manuscrit d'Anacréon. Sous Henri IV, paraît Pierre Rocolet; sous Louis XIII, Sébastien Cramoisy, qui dirige l'imprimerie royale établie au Louvre au commencement du règne de Louis XIV, et meurt en 1669. Camusat est choisi, en 1634, par l'Académie, pour son imprimeur; Antoine Vitré, mort en 1673, édita la *Polyglotte*, de Le Jay, un des chefs-d'œuvre de l'imprimerie, et jeta à la fonte les caractères des langues orientales, pour que personne ne pût s'en servir après sa mort. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Baskerville, en Angleterre, et quelques années après, Ibarra, en Espagne, et Bodoni en Italie, élevèrent l'art typographique à un haut degré de perfection; on vit naître alors, en France, les Barbou, les Didot, les Crapelet et quelques autres imprimeurs illustres. L'art de l'*imprimerie* se compose essentiellement de deux éléments bien distincts : la *composition* et le *tirage*. V. TYPOGRAPHIE.

IMPRIMEUR, EUSE, s. Celui, celle qui exerce l'art de l'imprimerie, qui se charge de faire imprimer des livres, des mémoires, etc. par des ouvriers qu'il paye et qu'il dirige, ou qu'il s'associe. *Imprimeur* célèbre. Un habile *imprimeur*. Une bonne *imprimeuse*. | Par extens. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans une imprimerie; mais plus particulièrement celui qui est employé à la presse. Une presse est ordinairement servie par deux *imprimeurs*. | *Imprimeur en taille-douce*, Celui qui imprime ou fait imprimer par ses ouvriers des gravures sur acier ou sur cuivre. | *Imprimeur lithographe*, Qui fait des impressions sur pierres lithographiques. | Adjectiv. Un apprenti *imprimeur*. On compte dans Paris un nombre considérable d'ouvriers *imprimeurs*. V. TYPOGRAPHE. | En 1488, les imprimeurs obtinrent, par lettres patentes de Charles VIII, un rang déterminé dans le cadre de l'organisation industrielle qui existait alors : ils furent assimilés aux libraires et placés, comme ceux-ci, sous la juridiction et la surveillance de l'Université. Les lois qui régirent les imprimeurs pendant tout l'ancien régime furent conformes à ce qu'on peut appeler le droit commun des corporations. Les imprimeurs eurent, comme les autres corps d'état, leurs statuts et leurs syndics particuliers, leurs grades réguliers d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Même au dernier siècle, nul ne pouvait être admis à l'apprentissage s'il n'était « congru en langue latine et s'il ne savait lire le grec. » Avant de devenir maître, il fallait, en outre, subir un examen devant les syndics et adjoints de la communauté. Le nombre des imprimeurs n'était fixé par aucune loi, mais il fallait, après avoir été reçu maître, obtenir des *provisions du roi*. Les imprimeurs étaient soumis à des règlements minutieux et à des lois pénales très-sévères. Ils devaient habiter le quartier de l'Université, ne rien imprimer qui touchât aux *matières d'État*, ne rien imprimer sans permission, à peine du fouet; obtenir, en certains cas, des lettres du grand sceau avant d'imprimer, à peine d'être pendus; enfin, ils pouvaient chaque jour être révoqués, destitués ou interdits, s'il plaisait au roi. Telle était la condition des imprimeurs sous l'ancien régime. Ils profitèrent de la liberté d'industrie, décrétée par l'Assemblée constituante, et en jouirent sans restriction pendant toute la Révolution. Sous le Consulat et l'Empire, ils n'eurent guère d'autre loi que l'arbitraire illimité de la police. La liberté

disparut au moment même où le Consulat fut établi ; mais il s'écoula quelques années avant que le monopole fût institué par la loi elle-même. Un décret impérial, du 5 février 1810, vint, jusqu'à un certain point, régulariser l'arbitraire et fonder l'état de choses qui existe aujourd'hui. La disposition principale de ce décret était celle qui *limitait le nombre* des imprimeurs : c'était une aggravation ajoutée à la législation de l'ancien régime, dont ce décret reproduisait, d'ailleurs, les principales dispositions. La loi du 21 octobre et l'ordonnance du 24 octobre 1814, plus libérales que le décret impérial, ont complété la législation qui a régi en France l'imprimerie. Par cette législation, l'imprimerie se trouvait placée hors du droit commun, qui était la liberté de l'industrie. Le nombre des imprimeurs était limité. Nul ne pouvait être imprimeur, s'il n'était breveté et assermenté. Le brevet pouvait être retiré à tout imprimeur qui aurait été convaincu, par un jugement, de contravention aux lois et règlements. Ainsi, outre le monopole qui résultait de la limitation du nombre des imprimeurs, la législation sur l'imprimerie faisait dépendre l'exercice d'une profession industrielle du bon plaisir de l'administration, et elle consacrait une sorte de possession précaire qui n'avait rien de commun avec la propriété dont elle portait cependant le nom. En France, tout imprimeur est tenu de déclarer, avant l'impression, qu'il se propose de publier tel ou tel ouvrage; tenu de déposer un certain nombre d'exemplaires ; tenu d'imprimer au bas de tout ouvrage sorti de chez lui, ou même de toute feuille volante, ou encore de toute livraison destinée à être vendue isolément quoique faisant partie d'un ouvrage, son nom et sa demeure; tenu d'avoir un registre coté et paraphé où il doit inscrire, par ordre de dates et avec une série de numéros, le titre littéral de tous les ouvrages qu'il se propose d'imprimer, le nombre de feuilles des volumes et des exemplaires, avec le format de l'édition ; tenu de représenter ce livre, à toute réquisition, au commissaire de police. Telles sont les obligations essentielles imposées aux imprimeurs français, sous des peines fort élevées, l'amende et la prison. La législation qui régissait l'imprimerie en France appelait des réformes radicales pour être à la hauteur des besoins intellectuels et des aspirations du pays vers le règne de la liberté, et, pour donner satisfaction à ces aspirations, le gouvernement impérial a présenté et fait adopter une loi qui a rendu la profession d'imprimeur libre et a supprimé les brevets; mais cette loi attend de nouvelles réformes.

IMPRIMURE, s. f. Enduit d'une toile pour servir aux peintres. | Feuille de papier fort sur laquelle le cartier passe plusieurs couches d'une couleur quelconque à l'huile.

IMPROBABILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est improbable Dans ce récit, les mensonges et les *improbabilités* abondent.

IMPROBABLE, adj. Qui n'est pas probable ; invraisemblable. Cette nouvelle était tout à fait *improbable*. Les choses prodigieuses et *improbables* doivent être quelquefois rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine. (Voltaire.)

IMPROBABLEMENT, adv. D'une manière improbable ; avec improbabilité.

IMPROBANCE, s. f. Jurisp. État de ce qui n'est pas probant. L'*improbance* d'un fait.

IMPROBANT, ANTE, adj. Qui n'est pas probant. Témoignage *improbant*.

IMPROBATEUR, TRICE, adj. Qui désapprouve; qui marque l'improbation. Coup d'œil, geste *improbateur*. | Substantiv. Celui, celle qui improuve. L'*improbateur* de vos folies

IMPROBATIF, IVE, adj. Qui improuve. Signe *improbatif*. Une lettre *improbative*.

IMPROBATION, s. f. (pron. *einprobasion*). Action d'improuver; blâme, censure, désapprobation. Il faut se soucier de l'*improbation* des hommes de bien. (Nicole.) Quoiqu'il soit pénétré de son mérite, la plus légère *improbation* l'aigrit. (Vauvenargues.)

IMPROBE, adj. Qui manque de probité. On doit fuir la société des hommes *improbes*.

IMPROBITÉ, s. f. Manque de probité, d'honnêteté, de délicatesse. Son *improbité* est notoire. L'*improbité* est une chose fort commune. Il est très-dangereux de juger de la probité ou de l'*improbité* d'un homme par ses actions. (Charron.)

IMPRODUCTIBLE, adj. Qui ne peut être produit. C'est une œuvre *improductible*.

IMPRODUCTIF, IVE, adj. Qui ne produit pas ; qui ne rapporte rien. Capital *improductif*. Il existe en France beaucoup de terres *improductives*. | Fig. Philosophes et poètes, proclamez que l'amour de l'humanité n'est pas un sentiment *improductif*. (Considérant.) | T. d'écon. politiq. *Consommation improductive*, Consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur. | Substantiv. *Les improductifs*, Ceux qui ne produisent rien, ceux qui ne travaillent pas ou dont le travail n'est pas représenté par des produits. Les soldats et les fonctionnaires publics sont des *improductifs*.

IMPRODUCTIVEMENT, adv. D'une manière improductive. Consommer *improductivement*.

IMPROMPTU, s. m. (du lat. *in*, en, dans; *promptu*, mise dehors). Littérat. Ouvrage fait sur-le-champ et sans préparation, par la force et la vivacité de l'esprit. Il est des personnes qui font passer pour des *impromptus* des pièces qu'elles ont faites à loisir et de sang-froid. Je fais des *impromptus*, rondeaux et bouts rimés. (Scarron.) Il met tous les matins six *impromptus* au net. (Boileau.) L'*impromptu* est justement la pierre de touche de l'esprit. (Molière.) Les *impromptus* lui étaient assez familiers. (Fontenelle.) | Quoique l'impromptu soit plutôt le fruit d'un heureux moment que d'une méditation sérieuse, il doit avoir toujours un air aisé, qui garantisse, pour ainsi dire, qu'il n'a point été fait à loisir. | Tout ce qui se fait sur-le-champ et sans préparation. Ce concert était *impromptu*. Madame, le mariage en *impromptu* étonne l'innocence, mais ne l'afflige pas. (Marivaux.) | Adjectiv. Dîner *impromptu*. Un bal *impromptu*. Des vers *impromptus* ne sont jamais bons que pour celle en l'honneur de qui ils sont faits. (Voltaire.)

Et tout son esprit *impromptu*
Etait un brouillon dans sa poche.
(DELILLE.)

IMPRONONÇABLE, adj. Qu'on ne peut prononcer. Certaines associations de consonnes sont *imprononçables*. Ce signe ne paraît jouer d'autre rôle que celui d'un indice *imprononçable*. (De Saulcy.)

IMPROPRE, adj. Qui n'est pas exact, juste, qui ne convient pas, en parlant du langage. Terme *impropre*. Expressions *impropres*. | Le terme impropre est celui qui n'exprime pas textuellement le sens qu'on a prétendu lui faire signifier.

En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est *impropre* ou le tour vicieux.
(BOILEAU.)

| Quelques grammairiens distinguent des diphthongues propres et impropres, des pronoms propres et impropres. *Eu* et *ou* sont des diphthongues *impropres*, n'étant diphthongues que pour l'œil, et ne faisant entendre le son que d'une voyelle. | Qui n'est pas propre à. Cet homme est *impropre* à l'emploi qu'on lui offre. Un esprit *impropre* aux affaires. Cette eau est *impropre* à la cuisson des légumes.

IMPROPREMENT, adv. D'une manière qui ne convient pas. Se dit exclusivement en parlant du langage. Parler *improprement*.

IMPROPRIÉTÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage. L'*impropriété* d'un terme. L'*impropriété* de ses expressions est choquante. L'*impropriété* d'un mot sauvage et bas. (Molière.) L'*impropriété* des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages. (Voltaire.) | Qualité, état de n'être pas propre à.

IMPROSPÈRE, adj. Qui n'est pas prospère. L'état *improspère* de ses affaires.

IMPROSPÉRITÉ, s. f. Défaut de prospérité; état de ce qui est improspère.

IMPROUVABLE, adj. Qui ne peut pas être prouvé. Crime *improuvable*.

IMPROUVÉ, ÉE, part. Qui est désapprouvé, blâmé. Conduite *improuvée*.

IMPROUVER, v. a. Ne pas approuver, blâmer. Tout le monde *improuve* sa conduite. Ils ont raison d'*improuver* ce sentiment. (Pascal.) Nous *improuvons* le fanatisme. Ils sont indignes de jamais comprendre ces sortes de beautés et sont condamnés au malheur de les *improuver*. (Mme de Sévigné.)

IMPROVISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui improvise, qui a le talent d'improviser, c. à d. qui compose et parle sans préparation. Célèbre *improvisateur*. Les *improvisateurs* sont assez communs en Italie. Eugène de Pradel est l'*improvisateur* le plus brillant que la France ait eu. Corinne, poète, écrivain, *improvisatrice*, et l'une des plus belles personnes de Rome. (Mme de Staël.) Les *improvisateurs* sont aux penseurs profonds ce que les escamoteurs sont aux physiciens. (Noël.) | Il y a, chez l'improvisateur, deux facultés distinctes : le *talent* que donne la nature, et l'*art* qui consiste dans une connaissance approfondie de la langue qu'il doit employer comme un docile instrument. Sans le *talent* naturel, l'*art* ne peut rien, car on peut bien écrire et penser *lentement*; or, pour improviser, il faut être doué de la faculté de penser *vite*. Sans la connaissance du langage, le talent naturel ne suffirait pas, car il est évident qu'avec la meilleure organisation on ne peut pas improviser dans une langue qu'on ne connaît point; il s'ensuit qu'on n'improvise réellement bien que dans une langue dont on a fait une étude sérieuse et profonde. L'être chez lequel la nature a le plus fait a donc besoin de l'étude, et, d'autre part, souvent les gens studieux manquent de la faculté d'organisation. C'est pourquoi si peu d'hommes de lettres improvisent : aux plus laborieux la nature a refusé le talent; chez les mieux organisés, la douce paresse empêche l'étude, et comme il faut l'un et l'autre à la fois, les grands improvisateurs ne se rencontrent guère. Ces deux choses établies, on conviendra que, si le talent naturel est le même chez l'improvisateur orateur, et chez l'improvisateur poète, la seconde partie, qui réside dans la perfection du style, est infiniment plus difficile chez le dernier. Si l'orateur est utile, on lui passe quelquefois d'ennuyer un peu son auditoire; au poète, on ne passe rien, il faut qu'il plaise et amuse toujours. Mais quand l'improvisateur est aussi familier avec la langue poétique qu'avec la langue usuelle, quand il possède supérieurement le mécanisme du vers, ce qui paraît une difficulté de plus devient pour lui un secours salutaire : la nécessité du mètre, le joug de la rime, le pressent et l'excitent comme l'aiguillon aux flancs du coursier; il se meut, se balance dans une sphère d'harmonie qui l'emporte. Un obstacle vient-il à surgir, est-il forcé de redescendre un moment au niveau des règles sévères de la versification, dont il ne s'occupait plus, avec lesquelles il se joue ; alors, sa pensée, qui hésitait, s'indigne, prend un détour, et rejaillit impétueuse et quelquefois plus grande de l'écueil qu'elle a dû franchir ou éviter. (Eugène de Pradel.) | Adjectiv. Talent *improvisateur*.

IMPROVISATION, s. f. (pron. *einprovizasion*). Action d'improviser, de composer sur-le-champ et sans préparation. L'*improvisation* d'un couplet. Les Italiens excellent dans l'art de l'*improvisation*. J'aime surtout l'*improvisation* dans les gens du peuple. (Mme de Staël.) | Produit de l'improvisation. Une *improvisation* brillante, couverte d'applaudissements. | Improviser réellement, c'est voir ses idées en masse, de groupe en groupe, arrêter quelques jalons dans son esprit, et commencer, sans avoir préparé une phrase, un vers ; se livrer aux hasards, aux écueils avec confiance, et compter sur sa bonne fortune : telle est l'improvisation. Avec une instruction variée et la connaissance suffisante de sa langue, qui *veut* peut aborder l'improvisation. La *volonté* est une des conditions essentielles ; mais on veut plus ou moins, et voilà le secret du succès. Des degrés s'établiront, comme dans tous les arts, entre ceux qui parcourront la carrière. Cela doit être : l'un aura plus d'esprit, partant plus de traits heureux, de saillies; l'autre, doué d'une plus vive imagination, colorera mieux son style; celui-ci, riche d'une mémoire sûre, fera d'heureux rapprochements, brillera par des citations opportunes; celui-là, s'il a du génie, embrassera plus d'objets, et se montrera tour à tour simple, élevé, pathétique; il atteindra le sublime; mais tous improviseront, dans des proportions relatives, par la puissance de la volonté et du travail. L'utilité de l'improvisation en prose est incontestable : à une époque où la vie publique s'est infiltrée dans toutes les classes de la société, on ne serait pas fondé à soutenir la thèse contraire. Quant à l'improvisation en vers, comme tous les arts, elle offre une récréation agréable, des émotions vives, profondes; c'est un noble délassement qui plaît en mesure du degré d'intelligence dont on est doué. Mais les esprits bornés n'y voient qu'une pâture à la critique; pour ceux-là, l'improvisation est moins qu'un calembour et qu'une pirouette. Pour les personnes éclairées, c'est un progrès qui procure un plaisir, et elles se gardent bien de mépriser ce qui honore l'intelligence humaine. (Eugène de Pradel). Thiers brille dans les *improvisations*.

IMPROVISÉ, ÉE, part. Qui est le fruit d'une improvisation. Madrigal *improvisé*. Chanson *improvisée*. | Fait à la hâte, sans préparation, d'une manière inopinée. Dîner *improvisé*. Fête *improvisée*.

IMPROVISER, v. n. (de l'ital. *improvisare*, même sens). Faire spontanément et sans préparation un discours, des vers, etc. sur un sujet donné. En Italie, on *improvise* beaucoup. *Improviser* avec facilité. Mirabeau possédait au plus haut degré le talent d'*improviser*. (Noël.) | V. a. Faire quelque chose sans préparation et sur-le-champ. *Improviser* un couplet, une chanson. *Improviser* un discours. *Improviser* un bal, une fête, une partie de plaisir. Tous disaient qu'on n'avait jamais écrit ni *improvisé* d'aussi beaux vers. (Mme de Staël.) | Composer et exécuter de

suite un morceau de musique. *Improviser* un air sur le piano. | *Improviser un système, une explication*, Les donner, les exposer sans préparation. | Fig. La nature *improvise* les grands hommes comme le génie les grandes pensées. (Beaumarchais.) | S'IMPROVISER, v. pr. Être improvisé. Une pareille fête ne *s'improvise* pas.

IMPROVISTE (A L'), loc. adv. Tout à coup, subitement. Attaquer une personne *à l'improviste*. Il est survenu *à l'improviste*. Tout l'alarme : son ombre seule, vue *à l'improviste*, est capable de l'agiter. (Marivaux.) Garibaldi s'empara de Rome *à l'improviste*.

Souvent des immortels la justice implacable
Confond *à l'improviste* un fortuné coupable.
(ROCHEFORT.)

IMPRUDEMMENT, adv. (pron. *einprudaman*). Avec imprudence. Parler et agir *imprudemment*.

IMPRUDENCE, s. f. (pron. *einprudanse*). Défaut de prudence, de réflexion, de prévoyance, soit dans la conduite, soit dans le discours. Une *imprudence* impardonnable. Je veux bien excuser une heureuse *imprudence*. (Racine.) Quelle *imprudence* aux grisettes de s'attacher aux enfants de famille dont les pères ont de l'autorité! (Le Sage.) On disait qu'il avait reconnu l'*imprudence* de cette entreprise. (Thiers.) Les *imprudences* du ministre sont fatales au pays.

L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
Elle est dans un projet faux et mal concerté.
(CRÉBILLON.)

| « L'imprudence, apanage ordinaire de l'humanité, est si souvent la cause de ses malheurs, que le cardinal de Richelieu avait coutume de dire qu'imprudence et misère étaient deux termes synonymes. Il est du moins certain que les imprudences consécutivement répétées sont de très-grandes fautes, qu'elles soient publiques ou privées, et qu'elles conduisent aux désastres les gouvernements et les particuliers. » (Jaucourt.) | Action contraire à la prudence. Commettre une *imprudence*. Combien est malheureuse la femme délicate et sensible qui commet une grande *imprudence!* (Mme de Staël.)

IMPRUDENT, ENTE, adj. Qui manque de prudence. Un homme *imprudent*. Un *imprudent* ami. Est-elle *imprudente* la jeune fille qui écoute les propos d'amour? Il y a des extrémités où il faut donner beaucoup à la fortune et où l'on peut être *imprudent*, même du consentement de la prudence. (Balzac.) | Qui est contraire à la prudence. Un discours *imprudent*. Une conduite *imprudente*. Un moment a vaincu mon audace *imprudente*. (Racine.) Un zèle *imprudent* abolit avec le temps ce que la sagesse avait établi. (Voltaire.) | Substantiv. Celui, celle qui manque de prudence. Une jeune *imprudente*. Vous êtes un *imprudent* de parler ainsi. Ce qui perd l'*imprudent* serait utile au sage. (Lemontey.) Les *imprudents* abondent à la cour des princes.

IMPUBÈRE, adj. Qui n'a pas atteint l'âge de puberté, c. à d. l'âge de pouvoir contracter un mariage. Un garçon *impubère*. Une fille *impubère*. Le voleur était seulement battu de verges s'il était *impubère*. (Montesquieu.) | L'âge des filles et des garçons impubères est réglé par les lois des diverses nations. En France et dans la plupart des pays européens, cet âge est fixé à dix-huit ans pour les enfants du sexe masculin, et à quinze pour les enfants du sexe féminin; tandis que dans les pays orientaux et du Midi, il est fixé à quatorze et à douze ans pour les enfants de l'un et de l'autre sexe, comme il l'était par le droit romain et par les coutumes du moyen âge. | Substantiv. Un *impubère*. La plupart des législateurs ont mis les *impubères* hors de la loi commune. Les *impubères* présentent des phénomènes physiologiques et pathologiques qui leur sont propres. (Marjol.)

IMPUBERTÉ, s. f. (du lat. *in* privat.; *pubis*, poil). Age qui précède la puberté; enfance. | Absence de puberté. Son *impuberté* a été reconnue.

IMPUDEMMENT, adv. (pron. *einpudaman*). D'une façon impudente, avec effronterie. Parler *impudemment*. Il a produit *impudemment* un faux titre. Je déclare qu'ils ont menti très-*impudemment*. (Pascal.) Il me nia *impudemment* que les Caraïbes fussent nés rouges. (Voltaire.)

IMPUDENCE, s. f. (pron. *einpudanse*). Manque de pudeur pour soi-même et de respect pour les autres. Rien n'égale son *impudence*. Mentir avec *impudence*. Du nom de fierté noble on orna l'*impudence*. (Boileau.) Ah! que ton *impudence* excite mon courroux! (Racine.) Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve *impudence* pour réussir. (La Bruyère.) L'*impudence* brutale donne de l'indignation. (Fénelon.) Le mensonge n'a jamais parlé avec tant d'*impudence*. (Voltaire.)

J'ai vu que l'*impudence* est la reine du monde,
Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un front d'airain.
(LA CHAUSSÉE.)

« L'impudence est une hardiesse insolente, une effronterie à plusieurs degrés et de nuances différentes, selon le caractère des individus et des peuples. Il semble que l'impudence d'un Français brave tout avec des traits qui font rire et qui indignent en même temps; l'impudence d'un Italien est affectueuse et grimacière; celle d'un Anglais est hautaine et chagrine; celle d'un Écossais est avide, et celle d'un Irlandais est légère et grotesque. Mais, sous quelque aspect que l'impudence se manifeste, c'est toujours un vice qui part d'une mauvaise éducation, et plus encore d'un caractère sans pudeur. » (Addison.) | Au plur. Se dit en parlant des actions et des paroles impudentes. On châtiera vos *impudences*. | Divinité de la mythologie grecque. « Les Athéniens, en élevant un temple à l'*impudence* et à l'injure, ne voulurent pas honorer ces deux vices; comme leurs voisins, qui sacrifiaient à la peur, à la fièvre, à la tempête, aux dieux infernaux, etc., ils n'invoquèrent les divinités nuisibles dont il vient d'être parlé que pour les détourner de nuire. » (Genson.) Brisons les autels de l'*Impudence* et de l'Orgueil.

IMPUDENT, ENTE, adj. (du lat. *in* privat., *pudor*, pudeur). Hardi, effronté, insolent, qui manque de pudeur pour soi-même et de respect pour les autres. Un homme *impudent*. Une femme *impudente*. Un *impudent* menteur. Un faussaire *impudent*. Voilà un *impudent* personnage. (Voltaire.) | Qui blesse la pudeur. Se dit des choses. Conduite *impudente*. C'est un langage bien *impudent*. Je sais que vous êtes dur, que votre esprit est rebelle et votre front *impudent*. (Pascal.) D'où lui vient, cher ami, cette *impudente* audace? (Racine.) | Substantiv. C'est une *impudente*. Fuyez les *impudents*. Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un *impudent*. (Molière.) Chassez de céans les *impudents* et les *impudentes*.

IMPUDEUR, s. f. Manque de pudeur. Discours plein d'*impudeur*. L'*impudeur* des gestes, de l'attitude. Une fille qui regarde hardiment les hommes a de l'*effronterie*; celle qui supporte leurs regards sans baisser la vue n'a que de l'*impudeur*. (Noël.) | Effronterie, défaut de retenue. Il y a des hommes qui ont eu l'*impudeur* de demander une récompense pour des actions que réprouve la morale universelle. Gorgés de biens, ils osent avec *impudeur* solliciter de nouveaux dons. (Acad.) Vous aurez l'*impudeur* de conclure un mariage abominable. (Beaumarchais.) L'*impudeur* des courtisans, des favoris des rois.

IMPUDICITÉ, s. f. Absence de retenue dans tout ce qui se rapporte à la pudeur, à la chasteté et à la décence. Être plongé dans l'*impudicité*. Quelle *impudicité!* | Amour effréné des plaisirs lubriques. L'*impudicité* de Messaline. L'*impudicité* déshonore celui qui s'y livre; elle abrutit l'âme, détruit le corps. (Barrère.) Actes impudiques. On rougit de ces *impudicités*. Un prêtre que son confesseur même envoie de ses *impudicités* à l'autel. (Pascal.) Après avoir éteint les flambeaux, ils commettaient les plus énormes *impudicités*. (Voltaire.)

IMPUDIQUE, adj. Qui fait des actes contraires à la pudicité. Homme *impudique*. Femme *impudique*. Qui te rend tout ensemble *impudique* et perfide. (Mairet.) La foi ne tarde pas à être renversée dans le cœur du pécheur *impudique*. (Massillon.) | Se dit des choses qui blessent la pudeur, la chasteté. Posture *impudique*. Regards *impudiques*. Gestes *impudiques*. Chansons *impudiques*. Phèdre seule charmait tes *impudiques* yeux. (Racine.) | Substantiv. En Asie, une *impudique* est quelquefois punie de mort. En France, les *impudiques* se font prêtresses de Vénus. Où est l'*impudique* qui ne met pas son bonheur dans ses infâmes voluptés? (Bourdaloue.) La grande *impudique*, la Rome papale.

IMPUDIQUEMENT, adv. (pron. *einpudikeman*). D'une manière impudique. Il l'embrassa *impudiquement* sur la bouche et sur les yeux.

IMPUGNATION, s. f. Anc. jurisp. Action de débattre, discuter, contester un compte en justice.

IMPUGNER, v. a. (du lat. *impugnare*, combattre). Attaquer, combattre une proposition, un droit. Ici notre auteur promet de n'*impugner* les opinions de personne, mais seulement de répondre aux questions. (Descartes.) En confirmant les faits que quelques critiques *ont impugnés* et niés mal à propos. (Buffon.) Les jésuites *impugnent* les libres penseurs.

IMPUISSANCE, s. f. Manque de force, de puissance, de moyens pour faire quelque chose. Il est dans l'*impuissance* de faire ce que vous lui demandez. Je suis dans l'*impuissance* de m'acquitter de tant de bienfaits. Ma sœur, l'*impuissance* excuse le devoir. (Rotrou.) Les ayant réduits à l'*impuissance* de répondre. (Pascal.) Seigneur, de mes efforts je connais l'*impuissance*. (Racine.) Il voyait clairement l'*impuissance* des Suédois de garder ces places. (Voltaire.) La colère d'un auteur est un soupçon de son *impuissance* à répondre. (Saint-Évremont.) L'activité poussée jusqu'à l'*impuissance* du repos. (Am. Thierry.) | Particulièrement, Inhabileté de l'homme à se reproduire par l'acte de la génération, causée par un vice de conformation ou par quelque accident. *Impuissance* absolue. *Impuissance* déclarée. Être frappé d'*impuissance*. Déterminer l'*impuissance*. *Impuissance* par épuisement. *Impuissance* passagère. Les méditations profondes et soutenues peuvent causer l'*impuissance*. (Virey.) Un extrême respect pour la personne aimée, la timidité, la pudeur, peuvent amener une *impuissance* passagère. L'*impuissance* du roi d'Espagne est connue de tous.

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'*impuissance*,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
(BOILEAU.)

| « Je commence par cette question en faveur des pauvres impuissants : Y a-t-il un médecin, une matrone experte, qui puisse assurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait pas d'enfants à sa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? La nature se tait; mais, certainement, les hommes n'en savent rien. Si donc il est impossible de décider que le mariage ne sera pas consommé, pourquoi le dissoudre? On attendait deux ans chez les Romains. Justinien, dans ses *Novelles*, veut qu'on attende trois ans. Mais si on accorde trois ans à la nature pour se guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt? On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embrassements de leurs maris sans aucune sensibilité, et qui ensuite ont éprouvé les stimulations les plus violentes. Il peut se trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples. Ceux qu'on appelait les *maléficiés* étaient souvent réputés ensorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité; il en était de contraires pour la leur rendre. Dans Pétrone, Chrysis croit que Polyénos, qui n'a pu jouir de Circé, a succombé sous les enchantements des magiciennes appelées *manicæ*, et une vieille veut le guérir par d'autres sortiléges. Cette illusion se perpétua longtemps parmi nous; on exorcisa au lieu de désenchanter; et quand l'exorcisme ne réussissait pas, on démariait. On admire avec quelle sagacité les canonistes, et surtout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les mystères de la jouissance. Il n'y a point de singularité qu'ils n'aient dessinée. Ils ont discuté tous les cas où un homme peut être impuissant dans une situation et opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination peut inventer pour favoriser la nature; et, dans l'intention d'éclaircir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le secret des nuits. Sanchez surtout a recueilli et mis au grand jour tous ces cas de conscience, que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougissant à la matrone la plus discrète. Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par nos théologiens; et les causes d'impuissance n'ont commencé que du temps de Théodose. Ce n'est que dans la religion chrétienne que les tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies et les maris honteux. Le mariage ayant été, dans la suite des temps, élevé à la dignité de sacrement, les ecclésiastiques devinrent insensiblement les juges de tout ce qui se passait entre mari et femme, et même de tout ce qui ne s'y passait pas. Les femmes eurent la liberté de présenter requête pour être *embesognées*; c'était le mot dont elles se servaient dans notre gaulois. Des clercs plaidaient, des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils? Des objets qu'ils devaient ignorer, et les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer. Les procès roulèrent toujours sur ces deux objets : sorciers qui empêchaient un homme de consommer un mariage, femmes qui voulaient se remarier. La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accusés d'impuissance a été le congrès. Le président Bouhier prétend que ce combat en champ clos fut imaginé en France au XIVe siècle. Il est sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France. Cette épreuve, dont on a fait tant de bruit, n'était point ce qu'on imagine. On se persuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial sous les yeux des médecins, chirurgiens et sages-femmes; mais non : ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés; les inspecteurs, retirés dans un cabinet voisin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainsi, ce n'était, au fond, qu'une visite de la femme au moment le plus propre à juger l'état de la ques-

tion. Il est vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre et vaincre en présence de témoins. Mais peu avaient ce courage. La grand' chambre abolit le congrès, en 1659, et il ne resta plus, pour juger de l'impuissance du mari, que l'ancienne cérémonie de la visite des experts, épreuve fautive à tous égards; car une femme peut avoir été déflorée sans qu'il y paraisse, et elle peut avoir sa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les jurisconsultes ont jugé pendant quatorze cents ans des pucelages, comme ils ont jugé des sortiléges, et de tant d'autres cas, sans y rien connaître. Ces procès ne sont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris et indignes des juges. Le mieux était de ne pas les souffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas de lignée! Le grand malheur! Tandis que vous avez en Europe trois cent mille moines et quatre vingt-mille nonnes qui étouffent leur postérité! » (Voltaire.)

IMPUISSANT, ANTE, adj. Qui a peu ou qui n'a pas de puissance, de force. Un ennemi *impuissant*. La tyrannie est *impuissante* contre les progrès de la démocratie. Les démons qui sont *impuissants* pour le bien. (Pascal.) Ne craignez ni les cris ni la foule *impuissante*. (Racine.) *Impuissante* créature, tu as oublié en quels lieux tu étais. (X. Marmier.) | Incapable de produire son effet. Une haine *impuissante*. Colère *impuissante*. Après force vœux *impuissants*. (La Fontaine.) Tu ne sais comment assouvir ta rage *impuissante*. (Bossuet.) Son bras est *impuissant* à venger sa querelle. (Aignan.) Une témérité qui nous porte au delà de nos forces les rend *impuissantes*. (J. J. Rousseau.)

En efforts *impuissants* leur maître se consume;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume.
(RACINE.)

| Qui est affecté d'impuissance, incapable d'engendrer. Un homme qui avait épousé une riche héritière se trouvait *impuissant*. (Fénelon.) L'archevêque et son parti déclarèrent le roi *impuissant* dans le temps qu'il était entouré de maîtresses. (Voltaire.) Les eunuques sont stériles, il est vrai, mais non toujours *impuissants* en amour. (Virey.) | Fig. Il se dit d'un auteur qui ne peut inventer, créer. Les critiques sont souvent *impuissants*. | Substantiv. C'est un *impuissant*.

Ah! doyen des ingrats, ce triste et froid discours
Est d'un vieux *impuissant* qui médit des amours.
(VOLTAIRE.)

IMPULSER, v. a. Donner l'impulsion. Le seul homme, dans la révolution, dont le génie pût diriger des hommes et *impulser* une assemblée. (Mme Roland.) Robespierre *impulsait* le club des Jacobins.

IMPULSEUR, EUSE, s. Néol. Celui, celle qui donne une impulsion. | Adj. Génie *impulseur*.

IMPULSIF, IVE, adj. Qui donne une impulsion, qui agit par impulsion. Augmenter l'irritabilité du cœur, c'est augmenter sa force *impulsive*. (Bonnet.) | Jurisp. Qui détermine. La cause *impulsive* d'un acte est le motif qui a porté à le faire.

IMPULSION, s. f. (du lat. *in*, dans; *pulsare*, pousser). Phys. Action par laquelle un corps est mis en mouvement. La plus légère *impulsion* suffit pour mettre cette machine en mouvement. La force d'*impulsion*. Nous ne pouvons guère former de raisonnements sur les causes du mouvement d'*impulsion* des comètes. (Buffon.) En levant les yeux au ciel, Newton vit dans la chute des corps sur la terre, il vit entre les mouvements des astres des rapports qui supposaient un principe universel différent de l'*impulsion*, seule cause visible de tous les mouvements. (Raynal.) | Fig. Action d'exciter, d'encourager quelqu'un à faire quelque chose. Obéir à une *impulsion* irrésistible. Céder aux *impulsions* d'une volonté étrangère. L'*impulsion* du cœur est plus aveugle, mais elle est plus invincible. (J. J. Rousseau.) M. de Maurepas ne fit qu'obéir un des premiers à une *impulsion* qui commençait dès lors à entraîner les esprits, et qui, depuis, a produit une révolution presque générale. (Condorcet.) Je seconderai Marseille de tous mes efforts dans la grande *impulsion* qu'elle va donner. (Mirabeau.)

IMPUNÉMENT, adv. (pron. *einpunéman*). Avec impunité. Offenser *impunément*. On croit pouvoir attaquer *impunément* la démocratie. Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre *impunément* l'injustice. (Rollin.) Il ne faut pas faire tout ce qu'on peut faire *impunément*. (Saint-Évremont.) Il y a des temps où l'on peut *impunément* faire les choses les plus hardies; il y en a d'autres où ce qu'il y a de plus simple et de plus innocent devient criminel. (Voltaire.) | Fig. Sans dommage pour soi, sans inconvénient. Rien ne se dit *impunément* devant les enfants. (Rollin.) C'est le privilége du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire *impunément* de grandes fautes. (Voltaire.) | Sans en tirer vengeance. Néron *impunément* ne sera point jaloux. (Racine.)

IMPUNI, IE, adj. Qui n'est pas puni. Se dit des personnes et des choses. Crime *impuni*. Offense, faute *impunie*. Faut-il laisser un affront *impuni*? (Corneille.) Il ne voulait pas laisser son ingratitude entièrement *impunie*. (Bossuet.) Redemander Hélène aux Troyens *impunis*. (Racine.) Une faute *impunie* en fait commettre deux. (Boursault.) Je dirais un scélérat *impuni* aussi bien qu'un crime *impuni*; et à plus forte raison. (Geoffroy.)

IMPUNITÉ, s. f. Absence de punition; pardon blâmable pour les fautes, crimes et délits qui devraient être sévèrement punis. L'*impunité* du crime. Être assuré de l'*impunité*. Avec de l'or, ils achètent à la fois le droit du crime et de l'*impunité*. (Raynal.) La licence assurée de l'*impunité* est une bassesse qui rend méprisables et le particulier qui en est coupable, et l'État qui la tolère. (Barthélemy.) L'*impunité* commence par rendre les lois inutiles, et finit par les rendre ridicules. (Noël.) | « Il y a impunité lorsque la loi n'a point châtié un coupable, ou lorsque ce coupable a réussi à se soustraire au châtiment; ce qui arrive toutes les fois qu'un juge se laisse éblouir par les prérogatives de l'état, du rang, du crédit, de la fortune, de la naissance, etc., qui appartiennent à celui qui est hors la loi, c. à d. toutes les fois qu'il oublie ses devoirs et qu'il devient prévaricateur. Avec de pareils juges, l'impunité devient assez commune, surtout en politique, car elle encourage le crime. » | Tolérance qui accueille certains défauts.

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité
Peut juger de travers avec *impunité*.
(BOILEAU.)

IMPUR, URE, adj. Qui n'est pas pur. Des métaux *impurs*. | Qui est altéré. Se baigner dans des eaux *impures*. | Fig. D'*impurs* ruisseaux gonflés par nos orages. (Béranger.) | Qui a une impureté morale. Reste *impur* des brigands dont j'ai purgé la terre. (Racine.) Quel chemin peut conduire à cette cour *impure*? (Voltaire.) Qu'un sang *impur* abreuve nos sillons. (Rouget de l'Isle. | *Les esprits impurs*, Les démons. | Qui est contraire à la chasteté, à la pudeur. Mœurs *impures*. Mener une vie *impure*. Pensées *impures*. Les étincelles *impures* qui allumèrent son cœur. (Massillon.) | Substantiv. Femme de mœurs faciles. Les *impures* de l'Opéra. | Homme corrompu. Les roués et les *impurs* de la cour du Régent.

Exprimez vos détours burlesquement pieux
Pour disculper l'*impur*, le gourmand, l'envieux.
(BOILEAU.)

IMPUREMENT, adv. (pron. *einpuréman*). D'une manière impure. Vivre *impurement*.

IMPURETÉ, s. f. Caractère de ce qui est impur. L'*impureté* d'un métal. L'*impureté* des eaux. L'*impureté* de l'air produit les maladies épidémiques. Les *impuretés* du corps humain sont le plus souvent la suite ou le résidu d'une mauvaise digestion. | Impudicité. Vivre dans l'*impureté*. Dans ce sens, le mot impureté est un terme générique qui comprend tous les dérèglements dans lesquels un homme et une femme peuvent tomber lorsqu'il existe entre eux des relations amoureuses. « La fornication, l'adultère, l'inceste, les péchés contre nature, les regards lascifs, les attouchements impudiques sur soi ou sur les autres, les pensées sales, les discours obscènes, etc., sont des impuretés. Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre ces actions réprouvées par la morale. Au reste, nous ne prétendons pas suivre l'impureté dans toutes ses routes, ni entrer, à l'exemple des théologiens et des jésuites, dans des détails que la décence ordonne de supprimer; nous laissons cette œuvre aux Filliutius, aux Escobar et aux saints casuistes de la compagnie de Jésus. » (D. J.) | *Impureté légale*, Souillure que contractent les juifs et les mahométans en faisant certaines choses défendues par leur foi religieuse. | S. f. pl. Choses obscènes. Ce livre est plein d'*impuretés*.

IMPUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est imputable. L'*imputabilité* d'un fait.

IMPUTABLE, adj. Qui peut, qui doit être imputé. Ces abus sont *imputables* à une mauvaise administration. Le vol est *imputable* à la misère et à l'ignorance. | T. de finance et de jurisp. Qui doit être imputé sur une somme, sur un compte. Une somme *imputable* sur tel ou tel exercice du budget.

IMPUTATIF, IVE, adj. Qui impute. | Théol. Qui est relatif à l'application des mérites de Jésus-Christ. | *Justice imputative*. Selon les protestants, Addition par laquelle les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués pour compenser l'imputation du péché originel. Pour la justification, Calvin s'attacha, autant pour le moins que Luther, à la *justice imputative*, comme au fondement commun de toute la nouvelle réforme. (Bossuet.)

IMPUTATION, s. f. (pron. *einputasion*). Action d'imputer à quelqu'un une chose digne de blâme; accusation peu fondée, et, le plus souvent, calomnieuse. L'imputation est une espèce de jugement par lequel on déclare, à tort ou à raison, qu'une personne étant l'auteur ou la cause, malgré d'une action commandée ou défendue par les lois, les effets bons ou mauvais qui s'ensuivent doivent actuellement lui être attribués, et qu'en conséquence, elle est responsable, car elle doit en être louée ou blâmée, récompensée ou punie. Être en butte à des *imputations* calomnieuses. Vous verrez dans Minutius Félix les *imputations* abominables dont les païens chargeaient les mystères chrétiens. (Voltaire.) | Théol. Application des mérites de Jésus-Christ. Les protestants assurent que nous ne sommes justifiés que par l'*imputation* des mérites de Jésus-Christ. (Acad.) | Finance et jurisp. Action d'imputer sur une somme, sur un compte; application d'une somme ou d'une chose comptée ou livrée en déduction de sommes ou de choses que l'on devait. En général, on a le tort de confondre l'*imputation* avec la *compensation*. La compensation, c'est la rencontre de *deux dettes* qui existent séparément et simultanément, et s'effacent, se *compensent*, c. à d. servent respectivement à s'éteindre l'une l'autre, quand leur liquidité et leur exigibilité viennent à concourir; tandis que l'imputation, c'est le payement fait par le débiteur, en à-compte sur ce qu'il doit isolément.

IMPUTÉ, ÉE, part. T. de finance. Appliqué à un certain objet. Somme *imputée* sur tel exercice du budget. | Attribué à. Les amours *imputés* aux dieux ne furent point un objet d'adoration. (Voltaire.) | Mis à charge comme digne de blâme. Une faute grave *imputée* à cet homme. | Fig. *Action imputée*, Action dont nous avons la responsabilité en bien ou en mal. Dans tous les systèmes, une *action* qui n'est pas volontaire n'est pas libre, et conséquemment ne peut être *imputée*. (Bonnet.)

IMPUTER, v. a. Attribuer quelque chose à quelqu'un. S'emploie en bonne et en mauvaise part. Ils voudraient *imputer* à leur mérite ce qu'ils doivent à l'assistance de leur ami. (Malherbe.) On nous *imputerait* ce mauvais artifice. (Corneille.) Il ne faut point *imputer* à ses fautes, quoiqu'il en ait fait de grandes, la chute de sa famille. (Bossuet.) Lorsqu'il était vaincu, on ne pouvait en *imputer* la faute qu'à la fortune. (Fléchier.) Je ne veux pas vous *imputer* mon malheur, et je n'en accuse que moi. (Le Sage.) Il y a longtemps que l'on m'*impute* des ouvrages que je n'ai jamais vus. (Voltaire.)

Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes.
(RACINE.)

| T. de finance et de jurisp. Porter en compte; appliquer un payement à une dette. *Imputer* des intérêts sur un capital. L'avancement d'hoirie doit être *imputé* sur la quotité disponible. | Fig. Mettre au compte moral d'une personne. Il ne faut point *imputer* les conséquences à qui les nie. (Bossuet.) | Imputer à. *Imputer à* crime, *à* blâme, *à* déshonneur. | Imputer de. On lui *impute d'*avoir voulu corrompre les témoins. (Acad.) | S'IMPUTER, v. pr. Être imputé. Cette faute ne peut *s'imputer* qu'à votre imprudence. | Imputer à soi. Il *s'impute* à péché la moindre bagatelle. (Molière.)

IMPUTRESCIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est imputrescible.

IMPUTRESCIBLE, adj. Qui ne peut se putréfier. Un cuir *imputrescible* et imperméable.

IN. Préposition latine, qui signifie *dans* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français, tantôt dans le sens qui lui est propre, tantôt dans un sens privatif. | Ce mot a des prononciations diverses: *in* se prononce comme le *in* latin (*iné*) dans les mots composés, alors qu'il précède des voyelles ou la lettre *h* ou la lettre *n*; tandis qu'il se prononce avec un son nasal devant les autres consonnes.

INABORDABLE, adj. Qu'on ne peut aborder. Cette côte est *inabordable*. Il s'était emparé de quelques petites îles qui ne sont que des rochers *inabordables*. (Voltaire.) | Qui est d'un accès difficile, dont on ne peut approcher. Forteresse *inabordable*. Ces bureaux étaient *inabordables*, tant la foule était grande. | Fig. Se dit des personnes d'un accès difficile. Un ministre *inabordable*.

INABORDÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été abordé. Rivage *inabordé*. Rochers *inabordés*.

INABRITÉ, adj. Qui n'est point protégé par un abri. Port *inabrité*.

INABROGÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été abrogé. Une loi *inabrogée*.

INACCEPTABLE, adj. Qui ne peut être accepté. Cette proposition est *inacceptable*.

INACCEPTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été accepté. Offre *inacceptée*.

INACCESSIBILITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est inaccessible.

INACCESSIBLE, adj. (du lat. *in* privat.; *accessus*, accès). Qui n'est pas accessible. Sur les rivages de la Norwége s'élèvent des rochers *inaccessibles*. Ils gagnent les sommets des montagnes les plus *inaccessibles*. (Buffon.) | Se dit des lieux dont l'approche est difficile. Des palais *inaccessibles*. Il avait rendu Pétersbourg *inaccessible* aux efforts des ennemis. (Voltaire.) | Fig. Votre esprit plane sur les hauteurs *inaccessibles* de la science. Si la lumière est *inaccessible* à l'orgueil, elle ne l'est pas à la pureté du cœur. (Bourdaloue.) L'enchaînement des vérités conduit à des résultats qui paraissaient *inaccessibles* quand le principe dont ils dépendent était inconnu. (Laplace.) | Auprès de qui on ne peut trouver d'accès, à qui il est très-difficile de parler. Ce ministre est *inaccessible*. C'est être faible et timide que d'être *inaccessible* et fier. (Massillon.) | Qui est à l'abri. Être *inaccessible* à l'amour. Toujours *inaccessible* aux vains attraits du monde. (Voltaire.) Cette sagesse qui le rendait *inaccessible* à l'esprit de système. (Condorcet.)

INACCLIMATABLE, adj. Qui ne peut s'acclimater. Certaines races européennes sont *inacclimatables* dans l'Inde.

INACCOMMODABLE, adj. Qui ne peut pas s'accommoder, s'arranger, se concilier. Une querelle *inaccommodable*.

INACCOMPLISSEMENT, s. m. Manque d'accomplissement. J'ai soutenu qu'on marchait vers l'*inaccomplissement* des engagements. (Thiers.)

INACCORD, s. m. T. de gramm. Défaut d'accord. L'*inaccord* de deux termes.

INACCORDABLE, adj. Se dit d'une chose qui ne peut pas être accordée. Faveur *inaccordable*. | Qu'on ne peut pas mettre d'accord. Opinions *inaccordables*, causes de disputes sans fin.

INACCOSTABLE, adj. Qui ne peut pas être accosté; inabordable. C'est un homme *inaccostable*. On dit mieux *inabordable*.

INACCOUTUMÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas habituel, qui n'est pas dans la coutume; insolite, extraordinaire. Un spectacle *inaccoutumé*. Cérémonies *inaccoutumées*.

INACHEVÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas achevé, fini. Œuvre *inachevée*.

INACHUS. Fondateur du royaume d'Argos. Selon l'opinion vulgaire, il était originaire de Phénicie, et, selon quelques auteurs, de la race des Pélasges. Après avoir séjourné quelque temps en Égypte, il vint, vers 1986 ou 1850 av. J. C., à la tête d'une troupe de pasteurs phéniciens, égyptiens et arabes, s'établir dans la partie du Péloponèse nommée depuis Argolide, et y régna 60 ans. Il fut père de Phoronée, qui lui succéda, ainsi que d'Io et Égialée. La fable lui donne pour père l'Océan, sans doute parce qu'il était venu par mer.

INACQUÉRABLE, adj. Qui ne peut être acquis. Cette faculté mystérieuse *inacquérable*, le génie.

INACTIF, IVE, adj. Qui n'est pas actif; qui est indolent, paresseux. Rester *inactif*. Un esprit *inactif*. Des facultés *inactives*.

INACTION, s. f. (pron. *i-naksion*). Suspension, cessation de toute action; état d'indolence et de paresse; état de repos et d'indifférence. Être dans l'*inaction*. L'*inaction* est une variété de la paresse. Les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. L'*inaction*, la contrainte où l'on retient les membres d'un enfant, ne peuvent que gêner la circulation du sang. (J. J. Rousseau.) Il aurait préféré la mort à une *inaction* un peu longue. (Bonnet.) | Jurisp. C'est le défaut de mise en activité d'un droit, d'une action que l'on tient de la loi. L'*inaction* prolongée pendant un temps déterminé conduit à la perte du droit.

INACTIVEMENT, adv. D'une façon inactive.

INACTIVITÉ, s. f. Absence d'activité; disposition à l'inaction. Son *inactivité* m'impatiente. L'*inactivité* des chanoines et des employés des ministères est proverbiale.

INADÉQUAT, ATE, adj. (pron. *inadékoua*). Qui est incomplet. En philosophie, toute proposition *inadéquate* n'est pas acceptée.

INADHÉRENT, ENTE, adj. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules *inadhérentes*.

INADMISSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui n'est pas admissible. *Inadmissibilité* d'un témoignage. *Inadmissibilité* d'un candidat.

INADMISSIBLE, adj. Qui ne peut pas être admis. Preuve *inadmissible*. Ce candidat est *inadmissible*. Conditions *inadmissibles*.

INADMISSION, s. f. Refus d'admettre.

INADVERTAMMENT, adv. Avec inadvertance. S'il se trouve chose dite par moi ignoramment ou *inadvertamment*. (Montaigne.)

INADVERTANCE, (du lat. *in* privat; *advertere*, remarquer). Manque d'attention; faute commise par défaut d'application ou de réflexion. Il faut être indulgent pour les *inadvertances*, car chacun en a commis. En général, l'*inadvertance* est le défaut de l'enfance; elle est l'effet de la légèreté et de l'inexpérience. Pécher par *inadvertance*. C'est une cruauté de prendre avantage de l'*inadvertance* ou peu de soin d'autrui. (Patru.) Il était sujet aux distractions et aux *inadvertances*. (Hamilton.) | Négligence de style. On remarque dans ce livre quelques légères *inadvertances*.

INADVERTANT, ANTE, adj. Qui a de l'inadvertance. Les hommes sont, parfois, imprudents et *inadvertants*. C'est son organisation qui le rend *inadvertant* sur les subsistances dont il se nourrit.

INAGUERRI, IE, adj. Qui n'est point aguerri. Des soldats *inaguerris*.

INAJOURNABLE, adj. Qui ne peut être ajourné. Avoir un titre pressant et manifeste à une délibération soudaine et *inajournable*. (Daunou.)

INALBUMINÉ, ÉE, adj. Bot. *Embryon inalbuminé*, Celui qui n'a point d'albumen ou d'endosperme.

INALIÉNABILITÉ, s. f. Impossibilité légale de transférer une propriété à autrui, d'aliéner un droit, un immeuble; qualité de ce qui est inaliénable. Le principe de l'*inaliénabilité* des domaines du roi n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'État. (Voltaire.) | L'Assemblée constituante, dans son immortelle déclaration des droits de l'homme, a solennellement déclaré l'inaliénabilité des droits naturels « S'il n'est pas permis de se tuer, parce qu'on se dérobe à sa patrie, il n'est pas plus permis de se vendre : la liberté de chaque citoyen est une partie de la liberté publique. Cette qualité, dans un État populaire, est même une partie de la souveraineté d'autrui. » (Montesquieu.) | *Inaliénabilité de la dot*. « Les immeubles constitués en dot, sous le régime dotal, ne peuvent être aliénés ou hypothéqués pendant le mariage, ni par le mari, ni par la femme, ni par les deux conjointement, sauf les exceptions qui suivent : pour l'établissement des enfants, pour retirer de prison le mari ou la femme, pour fournir des aliments à la famille, pour payer certaines dettes de la femme et de ceux qui ont constitué la dot, et pour faire de grosses réparations nécessaires à la conservation de l'immeuble dotal. » (Code civil.)

INALIÉNABLE, adj. Se dit des choses qui ne peuvent être aliénées, c. à d. cédées ou vendues. Les domaines de l'État sont *inaliénables*. La souveraineté du peuple et la liberté de l'homme sont absolument *inaliénables*. | Fig. L'honneur est un bien *inaliénable* dont chacun se doit répondre à soi-même. (Bourdaloue.)

INALIÉNATION, s. f. État de ce qui n'est pas aliéné. L'*inaliénation* de la liberté.

INALIÉNÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été aliéné, distrait par vente ou donation. Un domaine *inaliéné*.

INALLIABILITÉ, s. f. Qualité des choses inalliables. L'*inalliabilité* de certaines substances.

INALLIABLE, adj. Qui ne peut s'allier, se combiner. Certains métaux sont *inalliables*. | Fig. Les idées du parti du progrès et celles du parti de la résistance sont *inalliables*.

INALTÉRABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui n'est pas altérable. *Inaltérabilité* des graines soustraites à l'action de l'atmosphère. Les trois propriétés communes à l'or et à l'argent sont la ductilité, la fixité au feu, et l'*inaltérabilité* à l'air et dans l'eau. (Buffon.)

INALTÉRABLE, adj. Qui ne peut s'altérer ou être altéré. Métal *inaltérable*. Substance *inaltérable*. « Il n'y a rien dans la nature qui soit absolument *inaltérable* : le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, etc., sont des causes d'altération qui agissent sans cesse. » | Par extens. *Une santé inaltérable*, Une santé que rien ne trouble. | Fig. Gaieté *inaltérable*. Douceur *inaltérable*. Tranquillité *inaltérable*. Amitié *inaltérable*. Placez le stoïcien dans la *prospérité*, placez-le dans la disgrâce, sa grande âme demeurera *inaltérable*. (Encycl.) J'ai toujours été pénétré pour lui de la reconnaissance la plus *inaltérable*. (Voltaire.) Désirer un bonheur *inaltérable* et sans amertume, c'est désirer ce qui ne peut pas exister. (Barthélemy.) Sa tranquillité d'esprit était *inaltérable*.

INALTÉRATION, s. f. Absence d'altération; état de ce qui n'est pas altéré. Cela rendait illusoire toute garantie fondée sur l'*inaltération* apparente de la vignette intérieure. (Sanguin.)

INALTÉRÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas subi d'altération, de changement en pis. Produits *inaltérés*.

INAMISSIBILITÉ, s. f. Théol. Qualité de ce qui est inamissible. C'est ce dogme qui est appelé l'*inamissibilité* de la justice. (Bossuet.)

INAMISSIBLE, adj. Théol. Qui ne peut se perdre. Marie possédait une grâce inaltérable et *inamissible*. (Bourdaloue.) La foi *inamissible* ne se trouve que dans les élus. (Fénelon.)

INAMODIÉ, ÉE, adj. Jurisp. Se dit de ce qui n'est pas affermé. Un bien *inamodié*.

INAMOVIBILITÉ, s. f. (du lat. *in* privat., *amoveri*, être détourné). Qualité de ce qui est inamovible. Caractère de durée d'une fonction publique, judiciaire, etc.; privilége qui protége un employé du gouvernement contre la destitution. L'*inamovibilité* des magistrats. L'*inamovibilité* d'un emploi, d'une charge. Ceux qui jouissent de l'*inamovibilité* ne peuvent en être dépouillés que par leur consentement ou par un jugement qui les condamne pour forfaiture et prévarication. « Les archontes furent, dans les temps anciens, des magistrats nommés à vie; mais les mœurs démocratiques des Athéniens, en éveillant la jalousie naturelle de l'indépendance, ne leur permirent pas de consacrer longtemps par l'inamovibilité une autorité qui, à cause de sa durée, pouvait devenir dangereuse pour la liberté publique. » L'ordonnance la plus ancienne sur ce privilége a été rendue par Louis XI, le 21 octobre 1467. La démocratie a toujours considéré l'inamovibilité comme un principe aristocratique étroitement lié au principe de l'hérédité monarchique.

INAMOVIBLE, adj. Qui ne peut être ôté d'un poste, destitué d'une fonction arbitrairement. Les conseillers de la cour de cassation et de la cour des comptes, les conseillers des cours d'appel et les juges des tribunaux de première instance sont *inamovibles*. | Qui possède un emploi à vie. Les pairs d'Angleterre sont *inamovibles*. | Il se dit également des emplois à vie. Cette place est *inamovible*. | Fig. La vérité, dont nous nous regardons comme les possesseurs *inamovibles*. (Mirabeau.)

INAMUSABLE, adj. Que l'on ne peut amuser ou distraire. Quel supplice d'avoir à amuser un homme *inamusable*! (Mme de Maintenon.)

INAMUSANT, ANTE, adj. Qui n'est pas amusant. Il se peut qu'il y ait une nuance entre *inamusant* et ennuyeux. (La Harpe.)

INANIMABLE, adj. Qui ne peut être animé, à qui l'on ne peut donner de l'âme. Ce rôle demanderait un jeu animé, mais l'acteur paraît *inanimable*. C'est un homme paresseux, langoureux, *inanimable*.

INANIMATION, s. f. (pron. *i-nanimasion*). Manque d'animation. | État des êtres inanimés.

INANIMÉ, ÉE, adj. Qui est sans vie, qui n'est pas animé. Se dit des choses et des personnes. Corps *inanimé*. Êtres *inanimés*. La matière *inanimée* n'a ni sentiment, ni sensation, ni conscience d'existence. (Buffon.) Tout ce que vous voyez n'est pas la nature végétale et *inanimée*. (J. J. Rousseau.) | Fig. Sans vivacité, sans expression. Un visage *inanimé*. Un style *inanimé*. | Se dit des choses morales. Son intelligence est *inanimée* comme son cœur. Une vertu fausse, superficielle, *inanimée*. (Massil.)

INANITÉ, s. f. (du lat. *inanitas*, même sens). Le vide d'une chose; état de ce qui est vide. | Chronol. *Temps d'inanité*, Années du monde qui se sont écoulées avant la loi de Moïse. | Inutilité, futilité. Combien est grande l'*inanité* des plaisirs frivoles. L'*inanité* de nos efforts. Quelle vanité et sotte *inanité* en nos désirs et souhaits! (Charron.) Ces entretiens du siècle ont trop d'*inanité*. (Corneille.)

INANITION, s. f. (pron. *i-nanision*). État d'épuisement, extrême degré de faiblesse résultant du défaut de nourriture ou d'une nourriture insuffisante. L'inanition, en général, est produite par la faim; quelquefois aussi elle est amenée par une cause interne qui empêche que l'ingestion ou que la digestion des aliments ait lieu. Tomber d'*inanition*. Mourir d'*inanition*. Beaucoup de malheureux meurent d'*inanition* dans les pays les plus civilisés. Les hommes de l'état mitoyen, auxquels l'*inanition* et les excès sont également inconnus. (Buffon.) Plusieurs, dans une ivresse qu'augmente l'*inanition*, sont tombés près des flammes qui les atteignent et les tuent. (Ségur.)

INAPAISABLE, adj. Qui ne peut être apaisé. Ressentiments *inapaisables*.

INAPAISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point apaisé. Courroux *inapaisé*. La colère *inapaisée* de l'évêque de Rome.

. . . . . Et leurs augustes mânes
Erraient *inapaisés* autour de vos cabanes.
(DELILLE.)

INAPAISEMENT, s. m. (pron. *i-napèzeman*). État d'une âme qui n'est pas apaisée.

INAPERCEVABLE, adj. Qui ne peut être aperçu. Un détail *inapercevable*. Reprises *inapercevables*.

INAPERÇU, UE, adj. Qui n'est pas aperçu. Passer *inaperçu* dans la foule. Combien de mauvaises actions qui se commettent en plein jour et qui restent *inaperçues*. | Caché, retiré loin du monde. Sa vertu est *inaperçue*. Les gens *inaperçus* au milieu de la société sont les plus heureux.

INAPPARENT, ENTE, adj. Qui n'est point apparent. Organe *inapparent*.

INAPPÉTENCE, s. f. T. de méd. Défaut d'appétit, de goût pour les aliments.

INAPPLICABILITÉ, s. f. Didact. et jurisp. Défaut de ce qui ne peut être appliqué. L'*inapplicabilité* d'un exemple. L'*inapplicabilité* de cette loi est flagrante, on doit la supprimer.

INAPPLICABLE, adj. Qui ne saurait être appliqué. Cet exemple est *inapplicable* au fait dont il s'agit. Certaines lois sont *inapplicables*.

INAPPLICATION, s. f. (pron. *i-naplikasion*). Manque, défaut d'application, de soin. Cet enfant se fait remarquer par son *inapplication*. Son *inapplication* le rend incapable de suivre une affaire. Les inclinations des mauvais rois pour les hommes lâches et flatteurs, leur *inapplication*, leur mollesse. (Fénelon.) La paresse, l'*inapplication* du prince.

INAPPLIQUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas appliqué, qui n'a pas d'application, d'attention, pour faire une chose. Élève *inappliqué*. Des esprits légers et *inappliqués*. Quoi! plus le péril vous frappe et vous épouvante, plus il vous rendrait indolent et *inappliqué*? (Massillon.) Il suffit d'un prince faible et *inappliqué*, et d'un sujet puissant et entreprenant pour plonger un royaume entier dans cet abîme de désastres. (Voltaire.) | Que l'on n'a pas cherché à appliquer. Invention, découverte *inappliquée*.

INAPPRÉCIABLE, adj. Qui ne peut pas être apprécié; qui est indéterminé. Nombre *inappréciable*. La différence entre ces deux objets est *inappréciable*. | Qui ne saurait être apprécié, estimé, c. à d. qui est hors de prix, qui est d'un grand prix. Bonheur *inappréciable*. Tableau *inappréciable*. Serviteur *inappréciable*. C'est une distinction *inappréciable*.

INAPPRÉCIABLEMENT, adv. (pron. *i-naprésiableman*). D'une façon inappréciable.

INAPPRÉCIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas apprécié, estimé. Mérite *inapprécié*. Valeur *inappréciée*. Les objets les plus rares, *inappréciés* par leurs possesseurs, sont vendus à vil prix. (Ségur.)

INAPPRENABLE, adj. Qu'on ne peut apprendre. Une langue *inapprenable*. (Trévoux.)

INAPPRÊTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point apprêté. Les mets *inapprêtés* qui forment leur repas. (Delille.)

INAPPRIVOISABLE, adj. Qu'on ne peut apprivoiser. L'oiseau solitaire, *inapprivoisable*, commence son chant, fait retentir le bocage et rompt mélodieusement le silence et les ténèbres de la nuit. (Diderot.) Les hirondelles sont *inapprivoisables*.

INAPPRIVOISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point apprivoisé, sauvage. Des animaux *inapprivoisés*.

INAPTE, adj. Qui n'est pas apte, disposé à faire quelque chose; qui manque d'aptitude. Il est *inapte* à ce travail. Devenu *inapte* aux affaires, il en a jeté le fardeau sur des mercenaires, et les mercenaires l'ont trompé. (Voltaire.)

INAPTITUDE, s. f. Manque, défaut d'aptitude, de bonne disposition pour bien faire; incapacité, inhabileté. *Inaptitude* à la science politique. *Inaptitude* aux affaires. Que pouvais-je espérer de moi, qui sentais si bien mon *inaptitude* à m'exprimer impromptu. (J. J. Rousseau.)

INARTICULABLE, adj. Qu'on ne peut articuler. Des mots *inarticulables*.

INARTICULATION, s. f. (pron. *i-nartikulasion*). Défaut d'articulation. La jambe est raide, il y a là un cas d'*inarticulation*. | Impuissance d'articuler les sons.

INARTICULÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas articulé, qui est à peine articulé. Se dit des sons, des syllabes ou des mots qui ne sont pas prononcés distinctement. Il parle vite, les mots sont *inarticulés*. | Qui est sans articulations. Plante *inarticulée*.

INASSERVI, IE, adj. Qui n'a pas subi l'asservissement. Les Indiens *inasservis*.

INASSIDUITÉ, s. f. Défaut d'assiduité. Examens ajournés par suite d'*inassiduité* aux classes.

INASSIÉGEABLE, adj. Qui ne peut être assiégé. Paris est une ville *inassiégeable*.

INASSIMILABLE, adj. Qui ne peut être assimilé, qui n'est pas susceptible d'assimilation.

INASSOCIABLE, adj. Que l'on ne peut associer, concilier. Des idées *inassociables*.

INASSORTI, IE, adj. Qui n'est point assorti. Un composé de choses *inassorties*. (La Harpe.)

INASSORTISSABLE, adj. Qui ne peut être assorti, dont on ne peut trouver le pareil ou les pareils pour compléter un assortiment. Vase *inassortissable*. Ces diamants sont *inassortissables*.

INASSOUVI, IE, adj. Qui n'est pas assouvi, satisfait. Rage *inassouvie*. Pressé entre la férocité encore *inassouvie* des barbares et la décrépitude vexatoire du despotisme. (Montalembert.)

INATTAQUABLE, adj. Qui ne peut être attaqué, qu'on ne peut attaquer avec succès. Ce bastion est *inattaquable*. Une ville *inattaquable*. | Fig. Titre, droit *inattaquable*. Vertu *inattaquable*. | *Un homme inattaquable*, Un homme qui se défend par son crédit, par sa position, par sa réputation.

INATTENDU, UE, adj. Qui n'est pas attendu, qu'on n'attend pas. Revers *inattendu*. Il fut d'autant plus sensible à sa disgrâce qu'elle était plus *inattendue*. Une épithète bien choisie vaut quelquefois mieux qu'une phrase entière, et produit une impression aussi vive qu'*inattendue*. Il arrive dans la vie des choses extraordinaires et *inattendues*, et il serait fâcheux que cela fût autrement. Sa visite *inattendue* produisit de l'agitation dans la classe.

INATTENTIF, IVE, adj. Qui n'est pas attentif, qui est sans attention. Esprit *inattentif*. Enfant *inattentif*. Ne soyez jamais *inattentif* lorsqu'un sage vous parle. Son âme *inattentive*. (Delille.)

INATTENTION, s. f. (pron. *i-natansion*). Manque d'attention, inadvertance. C'est pure *inattention* de sa part. | *Faute d'inattention*. Quelques grammairiens prétendent que l'on doit se servir de la locution ci-dessus; d'autres soutiennent que l'on doit dire *faute d'attention*. Selon ces derniers, *faute* signifie défaut, et *inattention*, défaut d'attention, c. à d. *défaut de défaut d'attention*. D'après les premiers, une *faute* ne veut pas dire un *défaut*, mais un *manquement*, et, conséquemment, une *faute d'inattention* est une erreur ayant pour cause l'*inattention*. Voltaire partage cette dernière opinion.

INATTRACTION, s. f. Défaut d'attraction. S'il n'y a pas répulsion, il y a au moins *inattraction*.

INAUGURAL, ALE, adj. Qui se rapporte à l'inauguration; qui appartient à l'inauguration. Concert *inaugural*. Scène *inaugurale*. Cérémonie *inaugurale*. | *Discours inaugural*, Discours que prononce un professeur prenant possession de sa chaire.

INAUGURATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui inaugure. L'*inaugurateur* d'un système. Les Celtes de l'archéologie (ceux que connaît l'histoire et non pas ceux qu'on place dans l'âge de pierre) sont les *inaugurateurs* de l'âge de bronze en Europe. (Broca.)

INAUGURATION, s. f. (pron. *i-nogurasion*; du lat. *inaugurare*, consulter les autres). Consécration d'un monument civil, d'un arc de triomphe, d'une statue, d'un théâtre, etc. L'*inauguration* est, selon les temps et les gouvernements, tantôt une fête populaire, tantôt une cérémonie religieuse. | Dédicace, bénédiction. Le mot *inauguration* s'applique, par extens., à la cérémonie qui a lieu le jour de l'ouverture d'un édifice ou le jour de l'installation d'un haut dignitaire. | *Discours d'inauguration*, Discours inaugural d'un professeur. Le *discours d'inauguration* de la République a été sublime. | Chez les Romains, l'*inauguration* était l'action de consulter les augures, lorsqu'un prêtre nouveau était introduit dans un temple.

INAUGURER, v. a. Procéder à l'inauguration de quelqu'un ou de quelque chose. *Inaugurer* un temple, un monument, une statue. Soliman s'était fait reconnaître et *inaugurer* roi dans Bagdad. (Voltaire.) | Fig. Commencer, être l'origine de. La mort de Lucrèce *inaugura* la liberté chez les Romains. | Consulter les augures, dans les temps anciens.

INAVOUABLE, adj. Qui ne peut être avoué. La peur est un sentiment *inavouable*. Ils étaient animés d'intentions *inavouables*.

INCA, s. m. Titre des souverains qui régnèrent au Pérou jusqu'à la conquête de Pizarre (1525). La chronique du Pérou rapporte ainsi l'origine des Incas. Le Pérou fut longtemps un théâtre de toutes sortes de guerres, de crimes, de dissensions et de désordres les plus abominables, jusqu'à ce qu'enfin parurent deux frères, dont l'un se nommait Manco-Capac; les Indiens font sur celui-ci des récits merveilleux. Il bâtit la ville de Cusco, il fit des lois et des règlements; et lui et ses descendants prirent le nom d'*Inca*, qui signifie roi ou grand seigneur. Ils devinrent si puissants qu'ils se rendirent maîtres de tout le pays qui s'étend depuis Paita jusqu'au Chili, et ils le possédèrent jusqu'aux divisions qui survinrent entre Guascar et Atahualpa; car les Espagnols en ayant profité, ils se rendirent maîtres de leurs États et détruisirent l'empire des Incas. Leurs sujets avaient pour eux une extrême vénération, les regardaient comme les fils du Soleil, et les croyaient infaillibles.

INCALCINABLE, adj. Qui ne peut être calciné. Substances *incalcinables*. L'amiante est *incalcinable*.

INCALCULABLE, adj. Qui ne peut être calculé. Nombres, quantités *incalculables*. Le nombre des étoiles est *incalculable*. | Qui ne peut être supputé. Les phénomènes *incalculables* auxquels donne lieu l'existence d'un être. | Par exagérat. Très-nombreux, très-considérable. Une perte *incalculable*. Il est d'une difficulté *incalculable* d'établir les dépenses d'un pays à l'aide d'une armée. Les maux qu'entraîne la guerre sont *incalculables*.

INCAMÉRATION, s. f. (pron. *einkamérasion*). Action d'incamérer; union de quelque terre ou maison au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCAMÉRER, v. a. (de l'ital. *camera*, chambre). Unir une terre, un revenu, au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE, s. f. (pron. *einkandèssanse*; du lat. *incandescere*, devenir blanc; rad. *candor*, blancheur). État d'un corps qui, naturellement opaque, devient lumineux dans un lieu plus ou moins obscur, lorsqu'il est porté à une température plus ou moins haute. En général, la durée de l'incandescence est proportionnelle à l'épaisseur de la masse du corps chauffé. On voit, dans un boulet rougi au feu, l'incandescence se conserver dans les parties voisines du centre longtemps après que la surface a perdu cet état d'incandescence et de rougeur. D'après cela, si l'on considère la terre comme un soleil encroûté, il est présumable que malgré l'opacité de sa surface, l'intérieur est encore dans un état complet d'incandescence. Du reste, cette présomption est justifiée par les calculs de la géologie, qui démontrent que la température augmente rapidement à mesure qu'on descend plus avant dans les entrailles de la terre. État d'*incandescence*. Dans les temps de l'*incandescence* du globe. (Buffon.) | Fig. Violente excitation. L'*incandescence* des esprits.

INCANDESCENT, ENTE, adj. Qui est rouge-blanc à force de chaleur. Tous les corps qui à la température ordinaire passent à l'état solide, sont susceptibles de devenir *incandescents*. Une masse de fer *incandescente*. | Fig. Enflammé, embrasé, exalté par la passion. Caractère *incandescent*. On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes *incandescentes*, mais rarement des têtes froides sous des cœurs *incandescents*. (Boiste.)

INCANTATION, s. f. (pron. *einkantasion*; du lat. *incantatio*, même sens). Enchantement, sortilége; emploi de paroles magiques. La vieille sorcière psalmodiait ses *incantations* en tournant autour du cadavre. Un rituel extravagant d'exorcismes, d'*incantations*, d'évocations et d'opérations nocturnes, superstitieuses, souterraines et magiques. (Diderot.) Synonyme d'*Enchantement*.

INCAPABLE, adj. (du lat. *in* privat.; *capax*, qui contient). Qui n'est pas capable; qui n'est pas en état de faire une chose. A un an, l'enfant est encore *incapable* de marcher. Un cheval est *incapable* de porter ce qu'un homme peut traîner. | Qui n'a pas le goût, l'aptitude nécessaire pour une chose. Celui qui est *incapable* d'admirer ce qui est grand est *incapable* de le produire. J'ai vu des hommes *incapables* de sciences, je n'en ai jamais vu *incapables* de vertus. (Voltaire.) | Qui ne peut pas se permettre une chose mauvaise. Je vous crois *incapable* de manquer à votre parole. Il est *incapable* de mentir. D'un si noble dessein mon âme est *incapable*. (Corneille.) | En parlant des choses. Qui n'a pas les qualités, les conditions requises pour. Un sol sans humus est *incapable* de produire. | Dans le sens juridique. Qui n'a pas les qualités ou l'âge exigé par la loi pour accomplir certains actes de la vie civile. Les mineurs sont *incapables* de tester, *incapables* de remplir des fonctions publiques. A l'âge où les jeunes hommes sont encore *incapables* d'aucun acte civil, Alexandre prenait Thèbes et Charles XII commandait ses armées. | Employé absolument, *incapable* signifie Sans moyens, sans intelligence, sans talent, et se rapporte toujours au défaut de facultés intellectuelles. Un homme *incapable*. Les gouvernements *incapables* font le malheur des peuples. | Substantiv. Donner des places aux *incapables*. Les *incapables* pullulent dans les administrations.

INCAPACITÉ, s. f. Défaut de capacité, inhabileté, en parlant des personnes. Son *incapacité* est notoire. Une si forte envie d'être heureux, une si grande *incapacité* de l'être. (Fontenelle.) Le premier consul fut frappé de l'*incapacité* du prince, qui, lorsqu'il était à la Malmaison, [illegible]

vrait, dans le salon des aides de camp, à des jeux dignes tout au plus d'un adolescent. (Thiers.) | Il ne faudrait pas prendre pour signe d'incapacité, comme le font certains maîtres, la lenteur du développement cérébral chez quelques écoliers, ni pour preuve de capacité un esprit trop hâtif ou précoce. Quintilien se défiait de ces derniers, car la plupart avortent, tandis que les autres mûrissent bien mieux à loisir. Un air vif et pur, des nourritures substantielles, faciles à bien digérer, des exercices de corps et d'esprit qui fortifient les organes de la sensibilité et de la pensée, sollicitent mieux l'évolution de l'encéphale, ou du moins pourront procurer une intelligence ordinaire. Il faut aussi, pour les enfants, éviter les chutes, les commotions, et surtout ces compressions si nuisibles, si maladroites, que certaines nourrices ou autres femmes font subir à la tête encore molle des enfants à la mamelle. Cette pernicieuse habitude a pour but, disent-elles, de faire dormir les nourrissons, c. à d. qu'elles produisent un *coma somnolent*, un commencement d'apoplexie, en empêchant ainsi le sang de circuler librement dans la cervelle si délicate et si tendre de ces jeunes êtres. On peut produire l'incapacité intellectuelle à l'aide de certains narcotiques pris à doses répétées, comme on voit s'abrutir les ivrognes et buveurs d'eau-de-vie, et les *theriakis*, ou mangeurs d'opium, dans l'Orient. En général, toutes les fonctions qui contrarient l'exercice de la pensée rendent l'esprit incapable à la longue : ainsi, les gros mangeurs *gastrolâtres* de Rabelais deviennent à peu près stupides ; les forts des halles, les malheureux prolétaires qui marchent constamment courbés sous les plus lourds fardeaux, ne peuvent soutenir quelques minutes de méditation, ni comprendre même un raisonnement abstrait ou compliqué ; souvent le soldat n'entend pas d'autre raison que celle du sabre. C'est ce qu'on observe encore dans les manufactures, en Angleterre et ailleurs, chez les enfants réduits à tourner la manivelle. Mais c'est principalement l'énervation génitale qui produit la plus profonde, la plus radicale incapacité, qui atrophie l'encéphale, arrête la croissance à l'époque de la puberté. Il est remarquable que les crétins s'abandonnent à la plus dégoûtante lubricité. Malheur aux jeunes amants des chastes Muses livrés avec fureur à ces jouissances solitaires, à cette *Circé* funeste, qui transforme en porcs ignobles les compagnons du sage Ulysse. Jamais plus belle allégorie ne signala mieux les tristes résultats de ces voluptés. Par elles l'homme devient, en effet, doublement malheureux ; il se précipite dans l'impuissance et l'incapacité. | Il y a, toutefois, des incapacités ou plutôt des inaptitudes pour telles facultés qui deviennent des causes de supériorité en d'autres parties. On a vu des esprits tout à fait incapables de la moindre combinaison mathématique devenir de sublimes génies poétiques, ou peintres, ou musiciens et réciproquement. | Jurisp. Défaut de qualité pour faire, donner, recevoir, transmettre ou recueillir quelque chose. Les incapacités sont fondées sur l'intérêt général de la société. Mais par cela même qu'elles sont des exceptions, il est de règle en jurisprudence qu'elles sont de droit étroit, et qu'elles ne sauraient être suppléées. Elles sont relatives ou absolues, et cessent souvent avec les causes qui les ont produites.

INCARCÉRABLE, adj. Qui peut être incarcéré. Nous étions la gent corvéable, taillable et tuable à volonté ; nous ne sommes plus qu'*incarcérables*. (P.-L. Courrier.) Les débiteurs ne sont plus *incarcérables*.

INCARCÉRATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait incarcérer, mettre en prison.

INCARCÉRATION, s. f. (pron. *einkarsérasion*). Action d'incarcérer, de mettre en prison ; état de celui qui est incarcéré. Rarement l'âme résiste à une longue *incarcération*.

INCARCÉRER, v. a. (du lat. *carcer*, prison). Mettre en prison. On ne peut plus faire *incarcérer* son débiteur depuis la promulgation de la loi de 1867.

INCARNADIN, INE, adj. Qui tire sur l'incarnat ; d'un incarnat faible. Fleur *incarnadine*. Moire *incarnadine*. | Substantiv. Ce ruban est d'un très-bel *incarnadin*. | S. f. *Incarnadine*, Espèce d'anémone.

INCARNAT, ATE, adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). Qui est d'un rose tirant sur la couleur de chair. Une robe de velours *incarnat*. Des fleurs *incarnates*. Le bec est *incarnat* et les pieds sont cendrés. (Buffon.) | S. m. La couleur incarnate. L'*incarnat* de la rose. L'*incarnat* des joues d'une jeune fille. L'éclat de la pourpre de Tyr n'était pas plus brillant que l'*incarnat* qui ombrait cette blancheur. (Voltaire.) L'*incarnat* de son teint.

INCARNATIF, IVE, adj. Méd. Se disait autrefois des remèdes ou moyens thérapeutiques auxquels on attribuait la propriété de régénérer les chairs. Il ne peut y avoir de remèdes *incarnatifs*, attendu que la régénération des chairs est impossible dans l'homme. | Substantiv. Les *incarnatifs*. | Chirurg. *Bandage incarnatif*, Bandage qui sert à procurer la réunion des lèvres d'une plaie.

INCARNATION, s. f. (pron. *einkarnasion* ; du lat. *in*, dans ; *caro, carnis*, chair). Acte par lequel ce qui n'était pas chair devient chair, ou ce qui était pur esprit prend un corps. Les *incarnations* successives d'un esprit. Le nombre des *incarnations* d'un esprit est d'autant plus considérable que ses progrès moraux et intellectuels sont plus lents. | Union de la nature divine avec la nature humaine ; action de la Divinité qui s'incarne ; résultat de cette action ; plus particulièrement, mystère chrétien à l'aide duquel le Verbe éternel s'est fait homme pour opérer la rédemption universelle. Le mystère de l'*Incarnation*. L'*Incarnation* du fils de Dieu. L'*incarnation* n'étant autre chose que deux natures unies en la même personne divine, pour peu que l'on divise la personne, ou que l'on confonde les natures, le nom même d'*incarnation* ne subsiste plus. (Bossuet.) Le plus grand obstacle au dessein de l'*incarnation* divine fut l'impureté de notre nature. (Bourdaloue.) | Les incarnations diverses que les mythologies orientales nous ont fait connaître ont été très-utiles à l'établissement de certaines religions. En Égypte, l'Osiris et l'Anubis sacrés se produisirent souvent sous des formes mortelles ; en Grèce, le Jupiter et les autres dieux de l'Olympe opérèrent de nombreuses métamorphoses, et de nos jours encore, Wischnou, la seconde personne de la trinité indoue, si célèbre par ses dix incarnations, est vénéré par des millions de sectateurs comme le dieu par excellence. Quant au Verbe, qui se révéla en l'année 753 de la fondation de Rome, voici ce que raconte la tradition catholique : « Sous le règne de César Auguste, pendant les heures fortunées de la paix, une immense préoccupation s'emparait des esprits, un malaise contagieux gagnait les peuples. On assiégeait les astrologues, on fatiguait les oracles ; les hommes, enfin, s'agitaient émus dans l'attente unanime d'un grand événement. Vers ce temps-là, un ange, quittant les cieux et se dirigeant vers la Galilée, descendit dans une ville appelée Nazareth, et apparut à une vierge de la maison de David. Aussitot, il la salua, disant : *Marie, pleine de grâce, vous enfanterez un fils ; le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* Ce fut alors que la Vierge conçut miraculeusement le fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, consubstantiel au Père, vrai Dieu comme lui, et que le Verbe fut fait chair. L'effet de cette incarnation a été tel, que l'homme s'est vu, dans J. C., élevé jusqu'à Dieu, et que Dieu s'est vu réduit à la forme d'un homme. » Au sujet de cette dernière incarnation que la doctrine apostolique considère comme un dogme fondamental, nous devons constater la diversité des opinions qui se sont produites au sein du christianisme lui-même. Des évêques et des philosophes illustres dans la religion nazaréenne, entre autres Cérinthe, Arius, Socin, ont soutenu que Jésus était un pur mortel. Dans un sens opposé, les gnostiques, les platoniciens, les nestoriens, les eutychiens, ont prétendu qu'on dégradait le caractère divin en supposant le Verbe substantiellement uni à l'humanité. | *Ordre de l'Incarnation*, Congrégation religieuse de femmes. | *Ère de l'Incarnation*, Ère suivant laquelle les chrétiens comptaient leurs années en les datant de la conception de J. C. | Anc. chirurg. Régénération des chairs, production de chair en réparation d'une plaie. L'*incarnation* a cessé d'être admise dans la médecine.

INCARNÉ, ÉE, part. Qui s'est fait chair ; revêtu de la forme humaine ou de tout autre corps charnel. Verbe *incarné*. Les hommes sont des esprits *incarnés*. D'après la métempsycose, interprétation erronée du dogme druidique de la transmigration des âmes, les esprits peuvent être *incarnés* dans des corps d'animaux. | Fig. et famil. *C'est un diable incarné, un démon incarné*, Se dit d'une personne très-méchante. | Se dit de qualifications bonnes ou mauvaises qu'on attribue avec force à quelqu'un. Malice *incarnée*. Sagesse *incarnée*. C'est la douceur *incarnée*. | Chirurg. *Ongle incarné*, Ongle entré dans les chairs. | S. Les *incarnés*, Les hommes. Un *incarné*, une *incarnée*. Les *incarnés* ont une âme, un périsprit et un corps matériel.

INCARNER, v. a. Faire prendre un corps charnel ; particulièrement, donner à la Divinité et aux esprits la chair de l'homme. *Incarner* des esprits en vue d'une expiation, d'une épreuve ou d'une mission. Malebranche répondra : Dieu n'a point fait *incarner* son fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes qu'à cause de son fils qu'il voulait *incarner*. (Fénelon.) | Absol. Prendre un corps charnel, la forme humaine. Les esprits *incarneront* d'autant plus souvent qu'ils feront moins de progrès. | S'INCARNER, v. pr. Devenir chair, se faire homme. Les esprits ne *s'incarnent* que pour se perfectionner ou travailler au perfectionnement de l'humanité. Le Verbe *s'est incarné*. Presque tous les dieux de l'Orient *s'incarnèrent*, suivant les mythologies religieuses, pour combattre l'erreur et enseigner la vérité. Ce dogme est enseigné dans la plupart des religions. | Chirurg. Reprendre des chairs nouvelles. La plaie *s'incarne*. | *L'ongle s'incarne*, Il entre dans les chairs.

INCARTADE, s. f. Action blâmable faite inconsidérément ; parole brusque qui a quelque chose de blessant pour celui qui en est l'objet. Commettre une *incartade*. Vous payerez cher votre *incartade*. Je lui sais mauvais gré d'une telle *incartade*. (Molière.) Il faut que je commence par faire quelque *incartade* aux gens qui sont ici. (Dancourt.) Qui peut m'attirer cette sotte *incartade* ? (Destouches.) | Folies, extravagances. Ce jeune homme a fait des *incartades*. Je t'en crois sans jurer avec tes *incartades*. (Corneille.) Réprimons les *incartades* du clergé.

INCENDIAIRE, adj. Qui communique le feu, l'incendie. Projectiles *incendiaires*. Matières *incendiaires*. | S. Celui, celle qui est auteur ou complice d'un incendie. « Quiconque aura volontairement mis le feu à des édifices, navires, bateaux, magasins, chantiers, quand ils sont habités ou servent à l'habitation, qu'ils appartiennent ou n'appartiennent pas à l'auteur du crime, sera puni de mort. » (C. pén. art. 434.) L'*incendiaire* est puni des travaux forcés, lorsque les bâtiments incendiés ne servent pas à l'habitation. | Fig. S'emploie pour Séditieux. Ce journaliste est un *incendiaire*. | Adjectiv. Article *incendiaire*. Proclamation *incendiaire*. | Je trouve vos principes terriblement *incendiaires*. (Voltaire.) L'accord était conclu et juré, quand un ennemi de la paix est venu le rompre par une motion *incendiaire*. (Mirabeau.) | Qui enflamme les sens. Regards *incendiaires*.

INCENDIE, s. m. (du lat. *in*, en ; *cinis, cineris*, cendre). Embrasement de matières combustibles ; feu violent et considérable qui consume des édifices, des maisons, des hameaux, des bois, etc. Allumer, causer un *incendie*. Éteindre un *incendie*. Un horrible *incendie*. Combattre l'*incendie*. L'*incendie* par imprudence ou par négligence entraîne des dommages-intérêts, plus une amende de 50 à 500 fr. ; la menace d'*incendie* entraîne un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 25 à 600 fr. ; la loi du 28 avril 1832 étend ces peines et même celle des travaux forcés, à ceux qui *incendient* leurs propres biens, après les avoir fait assurer. Les grands *incendies* des forêts produisent une quantité considérable de matière ferrugineuse et magnétique. (Buffon.) | L'*incendie*, le plus terrible des sinistres, est causé souvent par une seule étincelle ; une imprudence, quelques allumettes ou un cigare insoucieusement jetés sur des matières inflammables, etc., peuvent l'occasionner. Le feu gagne de proche en proche, s'accroît et lance des flammes ondoyantes par les ouvertures des bâtiments embrasés, par les crevasses qu'il a faites aux murailles, en les calcinant, dévorant tout ce qui peut l'alimenter, au milieu du craquement des poutres, des toitures, qui s'écroulent, au milieu des cris de désespoir qui retentissent. Tel est le tableau de dévastation et de deuil que nous représente un incendie. Les vices de construction, les habitations en bois, le défaut de prévoyance et de secours sont les causes ordinaires des incendies. C'est surtout dans l'Orient, dans les pays du Nord et dans l'Amérique que les incendies sont le plus fréquents et le plus terribles. Depuis la fin du siècle dernier, les secours contre les incendies ont été organisés en France avec beaucoup de sollicitude et d'intelligence. Toutes les communes ont été pourvues de pompes à incendie, de seaux en cuir ou en toile imperméable. On a formé des compagnies de *Sapeurs-pompiers*, et une foule de *Compagnies d'assurances* se sont établies de toutes parts pour réparer les pertes résultant de ces sinistres. | Fig. Troubles excités dans un pays par les factions, par la colère des partis ; grande guerre. La démocratie a éteint l'*incendie* que tentait d'allumer de nouveau le fanatisme religieux. Aucun de nous ne veut allumer l'*incendie* dont les matériaux sont si notoirement prêts d'une extrémité du royaume à l'autre. (Mirabeau.) | Irritation des passions. L'*incendie* de l'amour charnel est dans son cœur. | *Assurances contre l'incendie*. V. ASSURANCE. | M. A. C. I. Signifie, par abréviation, *Maison assurée contre l'incendie*.

INCENDIÉ, ÉE, part. Mis en feu ; brûlé. Palais *incendié*. Ville *incendiée*. Les forêts *incendiées*.

| Dont la maison, les propriétés ont été incendiées. Les habitants *incendiés* sont totalement ruinés. | Substantiv. Les *incendiés*. Faire une quête au profit des *incendiés*. Les *incendiés* sont bien à plaindre.

INCENDIER, v. a. Mettre le feu; brûler quelque chose par malveillance. *Incendier* une grange, une maison, un village. *Incendier* une forêt. *Incendier* les villes et piller les trésors de civilisation qu'elles renfermaient, tel était le but des incursions des Barbares. Au milieu des cris et du tumulte d'une populace dont sa maison est entourée et qui menace de l'*incendier*. (Raynal.) | Fig. Pousser à la guerre; exciter à la discorde, agiter par des doctrines réactionnaires. Combien de fois l'intolérance religieuse n'*incendia*-t-elle pas la France?

INCERTAIN, AINE, adj. Qui n'a pas de certitude, d'assurance; qui n'est pas évident. Se dit en parlant des personnes et des choses. L'avenir est *incertain*. Nouvelle *incertaine*. La victoire demeura *incertaine*. Être *incertain* de la détermination que l'on doit prendre, c'est être faible ou incapable. Je ne puis m'empêcher de vous dire que la chose est *incertaine*. (Le Sage.) | Variable, peu sûr. Le temps est *incertain*. La faveur des rois est *incertaine*. | Qui n'est pas bien déterminé, assuré; qui est peu éclatant. L'heure *incertaine* de la mort. La clarté *incertaine* du crépuscule. Toutes les autres parties du corps, encore faibles et délicates, n'ont que des mouvements *incertains* et mal assurés. (Buffon.) | Jurispr. Non suffisamment désigné. Un legs est nul quand il s'adresse à une personne *incertaine*, c. à d. non nommée ou insuffisamment désignée. | S. m. Ce qui est peu certain, douteux. Il ne faut jamais quitter le certain pour l'*incertain*. Saint Augustin a vu qu'on travaille pour l'*incertain*, en mer, en bataille... (Pascal.)

INCERTAINEMENT, adv. Avec doute et incertitude. Il hasarde certainement l'infini, pour gagner *incertainement* le fini. (Pascal.)

INCERTITUDE, s. f. État d'indécision d'une personne; attente de ce qui doit arriver. Être dans l'*incertitude* la plus cruelle. L'*incertitude* vous empêche de bien agir. En présence des événements qu'on appréhende, l'*incertitude* grandit. Nous nageons dans l'*incertitude*. (Voltaire.) | Se dit de l'esprit, du caractère, etc., d'un homme irrésolu. L'*incertitude* de ses opinions politiques est déplorable. | En parlant de choses, Manque de certitude, qualité de ce qui est incertain. L'*incertitude* d'une doctrine, d'un système. L'*incertitude* des anciennes histoires. Comment trouver la vérité au milieu de ces *incertitudes*? (Buffon.) | *Incertitude du temps, de l'atmosphère*, État variable du temps qui n'est ni beau ni pluvieux.

INCESSAMMENT, adv. Sans aucun délai, au plus tôt. *Incessamment* la clôture définitive et sans remise. *Incessamment* j'en dirai ma pensée. (Diderot.) | Sans cesse, continuellement. Courir *incessamment*. Nous sommes *incessamment* troublés par les bruits de guerre. La vieillesse chagrine *incessamment* amasse. (Boileau.)

Tes yeux, sur ma conduite, *incessamment* ouverts,
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts.
(RACINE.)

INCESSANT, ANTE, adj. Qui ne cesse jamais; qui ne s'interrompt pas. Douleur, plainte *incessante*. Cris *incessants*. Il était assiégé par la pensée vague, confuse, mais *incessante*, d'un grand danger. (Thiers.)

INCESSIBILITÉ, s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est incessible. *Incessibilité* d'un droit.

INCESSIBLE, adj. Jurispr. Qui ne peut être cédé par une personne à une autre. Pension viagère *incessible* et insaisissable. Les droits et priviléges personnels sont *incessibles*.

INCESTE, s. m. (du lat. *in* privat.; *castus*, chaste). Conjonction illicite entre parents ou entre des personnes alliées au degré prohibé par la loi. Commettre un *inceste*. De peur d'un parricide et de peur d'un *inceste*. (Corneille.) Je respire à la fois l'*inceste* et l'imposture. (Racine.) Par là il donna le premier l'exemple de ces *incestes* qui fut suivi de la plupart des successeurs de Cambyse. (Rollin.) Caligula publiait hautement que sa mère était née de l'*inceste* d'Auguste et de Julie; c'est ce que dit Suétone dans la vie de Caligula. (Voltaire.) | Les unions entre parents de premier et de deuxième degré ont été défendues, comme des incestes, par les lois de tous les pays civilisés, afin de sauvegarder la pudeur et l'honnêteté des enfants et des personnes de sexe différent, issus du même sang, qui espéreraient légitimer un jour par le mariage les faciles débauches auxquelles elles peuvent se livrer à cause de leurs rapports de famille. Ainsi, le fils et la mère, le père et la fille, les frères et les sœurs, les aïeux, aïeules et leurs petits-enfants, consanguins, utérins ou alliés, ne peuvent pas se marier. Des dispenses sont même nécessaires pour la conclusion des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, tantes et neveux, oncles et nièces. Quelques auteurs pensent que, dans les temps anciens et avant Moïse, on ne regardait pas comme un inceste l'union des proches parents. Ainsi, les enfants d'Adam et d'Ève, du patriarche Noé, ont dû se marier entre eux, en admettant comme véridique la version de la Bible sur la création, le déluge et les époques patriarcales. Abraham prit pour épouse Sarah sa sœur, Loth se maria avec ses deux filles, et beaucoup d'autres à leur exemple; les Perses suivaient les mêmes usages: la réprobation contre l'inceste est donc plutôt dans les habitudes que dans la nature. La législation française qui nous régit se montre insouciante contre l'inceste: elle indique une pénalité très-légère pour l'inceste entre ascendants et descendants et ne s'occupe même pas de l'inceste entre frère et sœur; elle n'est réellement rigoureuse qu'à l'égard des enfants qui en proviennent, en s'opposant à leur légitimation, à leur reconnaissance, et en ne leur accordant que des aliments. | *Inceste spirituel*, Commerce criminel entre le confesseur et sa pénitente. Les règles canoniques donnent aussi ce nom à la conjonction illicite entre personnes qui ont contracté quelque alliance ou affinité spirituelle. Les parrains, marraines et les filleuls, filleules, les parrains et les mères, les marraines et les pères du baptisé, etc., commettent un inceste spirituel, en se mariant sans avoir obtenu les dispenses de l'Église. | S. m. et f. Celui, celle qui est coupable d'inceste. Autrefois les *incestes* étaient punis de mort. Les *incestes* échappent à la vindicte des lois.

Et je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste, parricide, et pourtant vertueux.
(VOLTAIRE.)

| Adjectiv. Incestueux. Désir *inceste*. Jouissances *incestes*. Regards et attouchements *incestes*. Le ciel vous destinant à des flammes *incestes*. (Corneille.) *Inceste* en cet emploi, soit comme substantif, soit comme adjectif, tombe en désuétude.

INCESTUEUSEMENT, adv. (pron. *einsèstueuzeman*). Dans l'inceste; d'une manière incestueuse. Vivre *incestueusement*.

INCESTUEUX, EUSE, adj. Qui vit dans l'inceste; coupable d'inceste. Œdipe était un fils *incestueux*. Femme *incestueuse*. Alexandre Borgia, le pape *incestueux*. De son maître offensé rival *incestueux*. (Corneille. | Où il y a inceste; qui appartient à l'inceste. Lit *incestueux*. Union *incestueuse*. Flamme *incestueuse*. Des mains *incestueuses*. René jetait sur sa sœur des regards *incestueux*. L'amour *incestueux* d'Auguste et de Julie. (Voltaire.) | Substantiv. Un *incestueux*. Autrefois, les *incestueux* étaient punis de mort. On sait que saint Paul excommunia l'*incestueux* de Corinthe. (Voltaire.)

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un perfide assassin, un lâche *incestueux*.
(RACINE.)

| Nom donné à certains hérétiques du XIe siècle qui croyaient le mariage permis au quatrième degré, malgré la défense de l'Église. Ils furent condamnés en 1065 par un concile.

INCHAVIRABLE, adj. Qui ne peut chavirer. Bateau insubmersible et *inchavirable*.

INCHOATIF, IVE, adj. (pron. *einkoatif*; du lat. *inchoare*, commencer). Gramm. Qui commence, qui progresse. Se dit des verbes qui expriment une progression graduelle, soit en diminution, soit en augmentation. Ainsi, *blanchir*, *jaunir*, *grandir*, *vieillir*, *rajeunir*, *fleurir*, etc., sont des verbes *inchoatifs*. Conjugaison *inchoative*. | S'emploie quelquefois pour Initial. Gamme *inchoative*. | Substantiv. *Un inchoatif*, Un verbe inchoatif.

INCHOATION, s. f. (pron. *einkoasion*; du lat. *inchoatio*, même signif.). Philos. Commencement. L'habitude d'une vertu préexiste à l'acte, dont elle est comme une *inchoation*.

INCICATRISABLE, adj. Chirurg. Qui ne peut être cicatrisé. Ulcère *incicatrisable*.

INCIDEMMENT, adv. (pron. *einsidaman*). D'une manière incidente; par incident, par occasion. Parler *incidemment*. M. Leibnitz n'entre dans la querelle qu'à cette occasion et très-*incidemment*. (Fontenelle.)

INCIDENCE, s. f. (pron. *einsidanse*; du lat. *in*, sur; *cadere*, tomber). Phys. et géom. Direction suivant laquelle un corps en rencontre un autre; rencontre d'une surface ou d'une ligne avec une autre surface ou une autre ligne. Newton ayant démontré que les rayons de la lumière ne sont pas tous également réfrangibles, on n'a pu déterminer avec justesse les proportions des *incidences*. Il y en a quelques-unes de couleurs changeantes, et qui ont différents reflets selon les différentes *incidences* de la lumière. (Buffon.) | Optiq. *Angle d'incidence*, Angle compris entre un rayon incident sur un plan, et la perpendiculaire tirée sur le plan au point d'incidence. | Dans la théorie des corps élastiques, on appelle aussi *angle d'incidence* l'angle compris entre la ligne formée par le corps qui heurte sur un plan et la perpendiculaire tirée sur le plan au point où il a heurté. En général, l'*angle d'incidence* est égal à l'angle de réflexion, quand il s'agit de corps parfaitement élastiques. | *Axe d'incidence*, Ligne perpendiculaire tirée du point d'incidence sur une surface réfléchissante. | *Ligne d'incidence*, Ligne droite qui dirige la lumière qui vient du point rayonnant sur un point d'une surface réfléchissante. | *Point d'incidence*, Point sur lequel tombe le rayon ou la ligne de lumière. | Rhét. Proposition accessoire. | Gramm. Qualité, nature d'une proposition incidente. Il ne faut pas confondre l'*incidence* avec la subordination.

INCIDENT, ENTE, adj. (du lat. *incidere*, tomber dans). Didact. Qui tombe dans, qui survient. Questions principales et questions *incidentes*. | Phys. et optiq. *Rayons incidents*, Rayons de lumière qui tombent sur une surface. | Fig. Il se dit de certains cas qui surviennent dans les affaires, et il s'emploie principalement dans le style de pratique. Demande *incidente*. Contestation *incidente*. L'appel *incident* peut être fait par l'intimé en tout état de cause sur l'appel principal. Cette nouvelle difficulté, qu'on veut suivre, produit aussi sa difficulté *incidente*, et on se trouve engagé dans un labyrinthe. (Fontenelle.) | Gramm. *Proposition incidente*, Celle qui est insérée dans une proposition principale, et qui se lie à un de ses mots. Par exemple, lorsqu'on dit: *La liberté, qui est un droit naturel, est une base essentielle de la démocratie*, on forme une proposition totale, qui renferme la proposition incidente, *qui est un droit naturel*, liée au mot *liberté*. On connaît deux espèces de propositions incidentes, l'une est explicative et sert à développer et à faire comprendre l'idée du mot auquel elle se lie; l'autre est déterminative, et ajoute, à l'idée du mot en question, une idée particulière qui la circonscrit dans un sens moins étendu. La première de ces deux propositions peut se retrancher de la principale; la seconde ne saurait l'être, car elle altérerait le sens de la phrase entière par la suppression de l'idée incidente.

INCIDENT, s. m. (pron. *einsidan*). Événement fortuit et inattendu qui se produit au milieu d'une action, d'une affaire, d'une entreprise, etc.; circonstance accessoire, particulière. Fâcheux *incident*. C'est un *incident* très-heureux. Un *incident* dérangea tous ses projets. Il arriva un *incident* qui fit remettre le jugement. (Pascal.) On pourrait ajouter aux causes de la ruine de Rome beaucoup d'*incidents* particuliers. (Bossuet.) L'allégresse régnait partout, quand elle fut tout à coup troublée par un *incident* qui m'alarma. (Le Sage.) | Dans une œuvre dramatique, dans un poème, l'*incident* est une action particulière liée à l'action principale, ou qui est indépendante; en d'autres termes, l'*incident* est un épisode. Une bonne pièce, comédie ou drame, doit comprendre d'agréables incidents, des détails bien sentis, qui puissent intriguer et attacher les spectateurs. Cependant ces incidents ne doivent pas être nombreux au point de faire oublier le fond de la mise en scène. N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé. (Boileau.) Les *incidents* ne sont un mérite que quand ils sont naturels. (Voltaire.) | En jurisprudence, les *incidents* sont très-importants; une affaire simple et sans importance peut devenir, par des incidents, interminable, et enrichir les avoués en ruinant les infortunés plaideurs. Les *incidents*, appelés aussi demandes incidentes, sont des contestations accessoires qui surviennent pendant l'instruction ou l'instance de l'affaire principale. Ils sont réglés par les art. 337, 338, du code de procédure, et jugés par préalable, s'il y a lieu; mais dans les causes sur lesquelles il aura été ordonné une instruction par écrit, ils sont portés à l'audience. La *demande de délai* pour appeler en garantie, l'*opposition faite après l'expiration du délai*, l'*intervention*, la *demande de prorogation*, l'*inscription de faux*, la *proposition d'incompétence*, l'*opposition*, la *tierce-opposition*, etc., sont des incidents de procédure. Il y a encore l'*incident* à une *poursuite en saisie immobilière*, l'*appel incident* et la *requête civile*. On divise les incidents en déclinatoires et de renvoi, sur lesquels il faut statuer, et en accessoires, qui se jugent en même temps que la demande principale.

INCIDENTER, v. a. Jurisp. Susciter, soulever un incident, pendant le cours d'un débat ou d'une action. *Incidenter* un procès. | V. n. Un incident rait sur la manière de nous juger. (Retz.) | Chicanerait

ner, élever de mauvaises contestations. On *a* beaucoup *incidenté* sur certaines doctrines politiques.

INCINÉRATION, s. f. (pron. *einsinérasion*). Action de réduire en cendres; résultat de cette action. L'*incinération* des cadavres était en usage chez les Grecs et chez les Romains. | Chim. Action d'incinérer; état de ce qui est incinéré. L'*incinération* est la combustion complète des matières organiques dans le but d'en utiliser les cendres. L'*incinération* s'exécute en grand sur certains végétaux dont on extrait de la potasse et de la soude. | Dans quelques pays des Landes en France, aux colonies, et notamment en Algérie, on met le feu aux bruyères, avec certaines précautions, pour renouveler le pacage. Cette opération, qu'il ne faut pas confondre avec l'incendie, se nomme *Incinération*.

INCINÉRER, v. a. (du lat. *in*, dans; *cinis, cineris*, cendre). Chim. Réduire en cendres les matières végétales ou animales. *Incinérer* des plantes marines pour en faire de la soude.

INCIRCONCIS, ISE, adj. Qui n'est point circoncis. Enfant *incirconcis*. Nation *incirconcise*. Si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme *incirconcis*. (Évangile.) Nous voilà donc tous ensemble et tous tant que nous sommes de fidèles, bénis dans Abraham, *incirconcis*. (Bossuet.) | Se disait, chez les Juifs, de ceux qui n'étaient pas de leur nation. Étant Gentils par votre origine et du nombre de ceux qu'on appelle *incirconcis*. (Saint Paul.) | Fig. Dans le style de l'Écriture et de la chaire, Immortifié. Hommes durs et inflexibles, *incirconcis* du cœur. (Bourdaloue.) | Substantiv. Les *incirconcis*. Les Juifs ne pouvaient s'allier avec les *incirconcis*. Judas, qui était la terreur des *incirconcis*. (Massillon.)

INCIRCONCISION, s. f. État de celui qui est incirconcis. | Fig. *L'incirconcision des cœurs*, L'état de celui qui n'est pas mortifié.

INCIRCONSCRIPTIBLE, adj. Qui ne peut être circonscrit, enfermé dans des limites. La puissance de Dieu est *incirconscriptible*. | Géom. Qui ne peut être circonscrit à. Un polygone à angles rentrants est *incirconscriptible* au cercle.

INCIRCONSCRIT, ITE, adj. Qui n'est pas circonscrit. Dieu est *incirconscrit*.

INCISE, s. f. (du lat. *incisus*, coupé). Gramm. Petite phrase qui forme un sens partiel et qui entre dans le sens de la période dont elle fait partie. Il ne faut pas multiplier les *incises*.

INCISÉ, ÉE, part. Qui a subi une entaille. La tumeur *incisée* par le chirurgien. | Bot. Se dit des feuilles, des pétales et des fleurs qui présentent des découpures plus profondes que celles auxquelles on donne le nom de dents ou de crénelures. Corolle profondément *incisée*.

INCISER, v. a. (du lat. *incidere*, couper). Fendre, diviser avec quelque chose de tranchant. Le castor n'*incise* point l'arbre du côté de la terre, mais du côté de l'eau, pour qu'il tombe sur le courant. (Chateaubriand.) | Se dit principalement en parlant des incisions, des entailles que les chirurgiens font sur les chairs. *Inciser* une tumeur, une jambe. | Particulièrement, Faire des taillades, des fentes dans un arbre. On greffe en *incisant*. Il faut *inciser* un pin pour en faire couler la résine. | T. de verrier. Couper le verre encore chaud, en se servant d'un instrument mouillé ou très-froid. | Fig. Anc. méd. Diviser, dissoudre les sucs gastriques ou les humeurs. Médicament propre à *inciser* la bile. | S'INCISER, v. pr. Être incisé. La vigne *s'incise* à la floraison. | Se faire une entaille. Les Indiens se tatouent et *s'incisent* les chairs.

INCISIF, IVE, adj. Qui tranche, qui divise. | *Dents incisives*, Dents au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, situées à la partie antérieure de la bouche et au milieu des autres. Ces dents, plus courtes et plus tranchantes que leurs voisines, sont plantées dans leurs alvéoles par des racines simples et pointues; elles servent à inciser les viandes. | *Conduit incisif*, Orifice du canal situé dans la partie postérieure des deux premières dents incisives et formé par les os maxillaires. | *Muscles incisifs*. On distingue le *grand incisif*, le *petit incisif* de la lèvre supérieure et le *petit incisif* de la lèvre inférieure. Le premier de ces muscles s'attache à l'orbiculaire au-dessus des dents incisives; le second se termine aux ailes nasales, et le troisième s'adapte au-dessous des dents incisives, près de la peau du menton. | Anc. méd. *Médicaments incisifs*, Ceux qui peuvent diviser, dissoudre les humeurs visqueuses, épaisses, etc. | Fig. Mordant, tranchant, très-vif. Discours *incisif*. Paroles *incisives*. Un orateur *incisif*. Le style de Proudhon est *incisif*, profond et railleur. | Substantiv. *Les incisives*, Se dit pour Dents incisives. Le cheval lui brisa les *incisives* d'un coup de pied.

INCISION, s. f. Coupure en long, taillade. Se faire des *incisions* sur le corps. Ils se faisaient à eux-mêmes, par un zèle superstitieux et pour honorer leur dieu, de douloureuses *incisions*, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang. (Bourdaloue.) | Chirurg. Division des chairs, entaille faite à l'aide d'un instrument tranchant appelé *bistouri*. Les incisions sont pratiquées pour amener l'évacuation du pus d'un abcès, pour agrandir les plaies, pour extirper les callosités des ulcères, des fistules, etc. Elles diffèrent entre elles par leur forme, par leur situation et par la nature des parties qu'on doit diviser. Les unes sont longitudinales, obliques et transversales; les autres sont circulaires, cruciales et triangulaires. | Entaille faite à un arbre, soit pour le greffer, soit pour faire couler la résine ou la gomme qu'il renferme. | Hortic. *Incision annulaire*, Opération qui consiste à enlever un anneau circulaire d'écorce et qui est pratiquée afin de faire mettre à fruit des branches gourmandes ou de modérer l'activité trop grande de la végétation.

INCISIVEMENT, adv. D'une manière incisive, mordante. Répondre *incisivement*.

INCISURE, s. f. Hist. nat. Nom donné à des découpures de certains organes.

INCITABILITÉ, s. f. Physiol. Faculté, aptitude à subir l'action des stimulants.

INCITABLE, adj. Physiol. Qui peut être incité, stimulé. Organe *incitable*.

INCITANT, ANTE, adj. Méd. Qui incite, qui augmente la vitalité. Remèdes *incitants*. | Substantiv. Les *incitants*.

INCITATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui incite, qui excite.

INCITATIF, IVE, adj. Qui est propre à inciter, à exciter.

INCITATION, s. f. (pron. *einsitasion*). Action d'inciter, excitation, instigation. *Incitation* au crime, à la débauche. *Incitation* à la piété, à la vertu. | Agir par *incitation*. Sans l'*incitation* d'un méchant suborneur. (Molière.) | Physiol. *Incitation motrice*, L'action nerveuse qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs du mouvement. | Méd. Action de donner du ton aux organes, d'augmenter la vitalité; résultat de cette action.

INCITÉ, ÉE, part. Poussé à. Homme *incité* au crime. *Incité* par les bons exemples. *Incité* par le plaisir que j'avais senti. (Buffon.)

INCITEMENT, s. m. Action d'inciter. Synonyme peu usité d'*Excitation*.

INCITER, v. a. (du lat. *incitare*, pousser à). Exciter, pousser à faire quelque chose. *Inciter* à bien ou à mal agir. *Inciter* le peuple à la révolte. N'*incitez* pas les hommes à satisfaire leurs passions; ils n'y sont que trop disposés. Il n'avait pas besoin d'*inciter* un homme dont la résolution était si bien prise. (Bossuet.) | S'INCITER, v. pr. Se donner l'un à l'autre des incitations. Ils *s'incitaient* au mal.

INCIVIL, ILE, adj. (du lat. *incivilis*, même sens). Qui n'est pas civil, qui n'est pas bien élevé. Un enfant *incivil*. Une personne *incivile*. J'aime mieux être *incivil* qu'importun. (Molière.) | Se dit des choses qui sont contraires à la bienséance et au savoir-vivre. Un procédé *incivil*. Réponse *incivile*. Paroles *inciviles*. Jeux *incivils*. La prière, dit-il, n'en est pas *incivile*. (La Fontaine.) | Jurisp. *Clause incivile*, Clause illégale.

INCIVILEMENT, adv. D'une façon incivile, malhonnête. Parler, agir *incivilement*.

INCIVILISABLE, adj. Qui ne peut être civilisé. Populations *incivilisables*.

INCIVILISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point civilisé. Les peuples *incivilisés*.

INCIVILITÉ, s. f. Défaut de civilité, manque de politesse. Cet homme est d'une *incivilité* choquante. La sincérité passe pour *incivilité* et pour rudesse. (Fléchier.) L'*incivilité* n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sotte vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie. (La Bruyère.) | Action, langage, attitude, etc., contraire à la civilité. Commettre une *incivilité*. Les *incivilités* sont des insultes tacites.

INCIVIQUE, adj. Qui n'est point civique, en parlant des choses. Une conduite *incivique*. Une proposition *incivique*.

INCIVISME, s. m. Manque de civisme; sentiments, conduite opposés à ceux d'un bon citoyen. Acte d'*incivisme*. Être soupçonné d'*incivisme*. Chez les nations enthousiastes et légères, l'*incivisme* est grand, et l'idée monarchique y trouve son profit. (Artis-Bégoust.) L'*incivisme* du clergé est notoire.

INCLASSABLE, adj. Qui ne peut être classé. Un monument sans style et *inclassable*. Nature déclassée et *inclassable*. (G. Sand.)

INCLÉMENCE, s. f. (pron. *einklémanse*). Défaut de clémence, d'indulgence; sévérité, en parlant des dieux, du ciel, du sort. Craignez l'*inclémence* des dieux. (Fénelon.) | Par extens. *L'inclémence du parterre, de la critique*, etc., Leur rigueur à l'égard des pièces de théâtre, des livres. | Se dit particulièrement en parlant du temps, et signifie Rigueur. L'*inclémence* des saisons. L'*inclémence* des hivers de la Sibérie.

> En vain les noirs autans sifflaient avec furie;
> Sourde à leurs cris aigus, ma sombre rêverie
> S'égarait, oubliant l'*inclémence* des airs.
> (LEBRUN.)

INCLÉMENT, ENTE, adj. Qui manque de clémence, qui est trop rigoureux. Des dieux *incléments*. | Poétiq. Des cieux *incléments*.

INCLINAISON, s. f. (pron. *einklinèzon*; du lat. *inclinatio*, même sens). État de ce qui est incliné; pente, obliquité. L'*inclinaison* d'une montagne. Le courant des eaux est en rapport avec l'*inclinaison* des terrains. | *Inclinaison géométrique*, Situation naturelle de deux lignes ou de deux plans formant, au point de leur rencontre, un angle aigu ou obtus. L'*inclinaison* d'un plan est l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan et l'horizon. (Encycl.) | *Inclinaison astronomique*, Angle que forme le plan de l'orbite planétaire avec le plan de l'écliptique. Toutes les planètes décrivent des orbites ou cercles autour d'un centre commun, le soleil. Les plans de ces orbites forment une inclinaison plus ou moins grande avec le plan de l'orbite de la terre, c. à d. avec l'écliptique. Les *inclinaisons* des planètes, ainsi que les *variations* de ces inclinaisons, produites par les attractions réciproques des corps célestes, ont été déterminées par Lalande. « L'inclinaison de l'axe de la terre est le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle compris entre le plan de l'équateur et celui de l'écliptique, qui est d'environ 23° 1/2. » | *Inclinaison magnétique*, Angle que décrit l'aiguille aimantée avec le plan de l'horizon. | *Boussole d'inclinaison*, Instrument servant à mesurer l'inclinaison de l'aiguille aimantée. | Anat. *Inclinaison du bassin*, L'angle que cette cage osseuse fait avec un plan horizontal sur lequel on la pose.

INCLINANT, ANTE, adj. T. de gnom. *Cadran inclinant*, Cadran solaire tracé sur un plan qui n'est pas perpendiculaire à l'horizon, mais qui incline du côté du midi.

INCLINATION, s. f. (pron. *einklinasion*). Action d'incliner la tête ou le corps en signe de salut, d'acquiescement, etc. La religion ne consiste ni dans les *inclinations* du corps, ni dans la modestie des yeux. (Bourdaloue.) Il répondit à la profonde révérence que je lui fis par une très-légère *inclination* de tête. (C. Bernard.) | Penchant, disposition de l'âme. « L'*inclination* est une pente de la volonté qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres d'une manière assez égale et assez tranquille pour ne pas la troubler dans ses opérations. Elle naît du mécanisme particulier de nos organes et recherche le bonheur dans les sensations agréables et dans la continuation de ces sensations. On ne doit pas confondre les *inclinations*, ou penchants, avec les appétits naturels, avec les passions et avec l'instinct. » (D. J.) Pour satisfaire l'*inclination* naturelle qu'on a à la vanité. (Pascal.) L'*inclination* rend le vice aimable, l'habitude le rend nécessaire. (Bossuet.) Grâce à ses heureuses *inclinations*, il vécut honoré. (L. Schmitt.) | Affection, amitié, amour. Ressentir de l'*inclination* pour une personne. Avoir fait un mariage d'*inclination*. Je ne veux point forcer ton *inclination*. (Molière.) | Tendance, vocation. Ce jeune homme n'a pas la moindre *inclination* pour le métier des armes. Entrer au séminaire contre son *inclination*. | Famil. La personne ou la chose qu'on aime. Cette jeune fille est son *inclination*. Le jeu est l'*inclination* dominante des mauvais sujets. | Chim. Action d'incliner doucement un vaisseau pour en faire couler un liquide.

INCLINÉ, ÉE, part. Qui est penché, courbé vers la terre, en parlant du corps ou de parties du corps. Je contemplais la tête *inclinée* et méditative de Tell, le vaillant chasseur. (Schiller.) Me voici, sous vos coups humblement *inclinée*. (Ducis.)

> Ainsi pleure *incliné* le saule d'Orient,
> Consacré par l'amour à la mélancolie.
> (DELILLE.)

| Qui fait un angle par rapport à une certaine direction. Un toit *incliné*. Cette ligne, qui fait le milieu de la bande du nouveau continent, est *inclinée* à l'équateur d'environ 30 degrés. (Buffon.) | Mécan. *Plan incliné*, Celui qui fait un angle aigu avec un plan horizontal. « Il est démontré qu'un corps qui s'appuie sur un plan *incliné* perd toujours une partie de sa pesanteur, et que la force nécessaire pour le soutenir dans une direction parallèle au plan est

à cette pesanteur comme la hauteur du plan est à sa longueur. » | Géol. *Stratification inclinée*, Celle des massifs dont les couches sont fort obliques ou presque verticales. | Bot. *Urne inclinée*, Urne des mousses se penchant vers la terre par l'effet de la flexion du pédicule.

INCLINER, v. a. (du lat. *inclinare*, même sens). Pencher, mettre quelque chose dans une position oblique. *Incliner* une barrique, un vase. | Baisser, courber. *Incliner* respectueusement son front. Cours au pied d'un despote *incliner* ton turban. (Ducis.) | Fig. Porter à, disposer à. Nos besoins nous *inclinent* à adhérer à ce qui est bon. (Bossuet.) Ces penchants heureux qui *inclinent* notre âme à la miséricorde. (Massillon.) | Absol. Le vent berçait et *inclinait* à rêver. (Diderot.) | V. n. Être penché. La mâture d'un bâtiment fin voilier doit *incliner* un peu vers l'arrière. | Fig. La victoire *incline* de ce côté. | Avoir de l'inclination, de la prédilection pour quelque chose, être porté à quelque chose. De quelque côté qu'il *incline*, c'est sa volonté qui l'y porte. (Pascal.) | S'INCLINER, v. pr. Se trouver dans une position oblique par rapport à un plan, à une ligne. Toute ligne droite qui *s'incline* sur le milieu d'une autre forme, avec celle-ci, deux angles adjacents et inégaux. | Se courber. Un mur qui *s'incline* La tête du vieillard *s'inclina* sur sa poitrine, et deux grosses larmes roulèrent sur ses joues amaigries. (Latouche.) | Absol. Se prosterner par crainte ou par respect. L'homme *s'incline* devant la majestueuse puissance de la nature. On doit toujours *s'incliner* devant un homme vertueux.

Libre à la cour des rois, soumis, mais sans bassesse,
Devant eux il *s'incline* et jamais ne s'abaisse.
(MILLEVOYE.)

INCLURE, v. a. (du lat. *includere*, même signif.). Renfermer. *Inclure* un billet dans une lettre. | Insérer. Vous ferez l'acte sans y *inclure* cette clause.

INCLUS, USE, part. Enfermé. Quand dans la tombe un pauvre homme est *inclus*. (Voltaire.) | Qui est contenu dans. Le mémoire *ci-inclus*. La lettre *ci-incluse*. | Lorsque ce participe est employé devant un substantif déterminé par l'article, il en prend le genre et le nombre; dans le cas contraire, il est invariable. Vous trouverez *ci-incluse* la copie de ma lettre. Vous trouverez *ci-inclus* copie de ma lettre. | S. f. *L'incluse*, La lettre enfermée dans un paquet. L'*incluse* vous sera apportée sous enveloppe.

INCLUSIF, IVE, adj. Qui enferme, comprend. Se dit par opposition à *Exclusif*. Ces deux propositions sont *inclusives* l'une de l'autre.

INCLUSION, s. f. État d'une chose incluse; action d'inclure, de comprendre. | Tératol. *Monstruosité par inclusion*, Celle dans laquelle un ou plusieurs organes d'un fœtus sont enfermés dans le corps d'un autre individu.

INCLUSIVEMENT, adv. (pron. *einkluziveman*). Y compris, en y comprenant. Compter jusqu'à cent *inclusivement*. Depuis tel lieu jusqu'à tel autre *inclusivement*. Cet adverbe est l'opposé d'*exclusivement*.

INCOAGULABLE, adj. Qui ne se coagule pas. Substances *incoagulables*.

INCOERCIBILITÉ, s. f. T. de phys. Qualité, état de ce qui est incoercible.

INCOERCIBLE, adj. (du lat. *in* négat.; *coercere*, contenir). Qu'on ne peut retenir, arrêter. Voyez cette foule d'esprits *incoercibles* et véloces sortis de la tête de Bouchardon. (Diderot.) La muse, souffle *incoercible*. (Proudhon.) La liberté de penser est *incoercible*. | Phys. Qui n'est pas coercible, qu'on ne peut maîtriser. Gaz *incoercible*. Fluides *incoercibles*.

INCOGNITO, adv. (mot. ital. adopté par notre langue, et dérivé du lat. *incognitus*, inconnu). En restant inconnu; de manière à ne pas être connu. | Se dit particulièrement des hauts personnages politiques, des princes, etc., qui voyagent et qui désirent rester inconnus. Ce monarque voyage *incognito*. De nuit, *incognito*, je rends quelques visites. (Corneille.) Pour aller *incognito* dans des lieux de débauche. (Pascal.) Paix, ne fais pas semblant de me voir; je suis ici *incognito*. (Dancourt.)

Heureux l'auteur marqué du sceau de coteries!
Cent bouches vont prônant ses froides rêveries;
De journal en journal son nom roule en écho:
Il est, de son vivant, grand homme... *incognito*.
(CHAMSSARD.)

| Sans être aperçu, sans que la chose soit su. Je ris *incognito* d'abord que je le vois. (Boursault.) Nous disons bien des sottises qui passent *incognito*. (Montesquieu.) | Substantiv. L'*incognito*. Trahir son *incognito*. Garder le plus sévère *incognito*. Je veux vous devoir tout le plaisir de l'*incognito*, et tout le succès du théâtre et de l'impression. (Voltaire.)

INCOHÉRENCE, s. f. (pron. *einkoérance*). Qualité de ce qui est incohérent. L'*incohérence* des parties de certaines matières. | Fig. Discordance. L'*incohérence* des pensées, des idées. L'*incohérence* des religions est un sujet d'étude pour le libre penseur.

INCOHÉRENT, ENTE, adj. (du lat. *in* privat.; *cohærere*, être uni). Phys. Qui manque de cohérence, qui est sans liaison, sans accord. Les parties de l'air sont *incohérentes*. | Fig. Langage *incohérent*. Idées *incohérentes*. Quoique les figures soient *incohérentes*, on y trouve du sublime. (Voltaire.)

INCOLORE, adj. Qui est sans couleur, qui ne peut être coloré. « Toute substance matérielle qui ne peut réfléchir aucun des sept rayons du spectre solaire est *incolore*. L'eau pure, plusieurs cristaux sont *incolores*. » | Fig. *Style incolore*, Style sans éclat, sans rien de brillant ou de lumineux.

INCOMBER, v. n. (du lat. *incumbere*, peser sur). Venir à l'appui. Témoignage qui *incombe* à la déclaration d'un accusé. | Être imposé. C'est à son père que ce triste devoir *incombe*.

INCOMBUSTIBILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est incombustible, de ce qui ne peut pas être brûlé. L'*incombustibilité* de l'amiante.

INCOMBUSTIBLE, adj. Qui ne peut pas être brûlé. L'amiante est *incombustible*. On croyait autrefois qu'il se trouvait en Italie et en Espagne des arbres dont le bois était *incombustible*. Certains jongleurs se sont prétendus *incombustibles*. « La chimie étant parvenue à décomposer les substances qui passaient pour *incombustibles*, telles que l'eau, les terres, les alcalis, etc., on a reconnu qu'elles étaient formées d'éléments qui avaient la propriété de se combiner avec l'oxygène, et qu'en leur enlevant ce dernier principe, elles devenaient *combustibles*. La chimie appelle *corps brûlés* les composés que le vulgaire considère comme *incombustibles*. »

INCOME-TAX, s. m. (de l'angl. *income*, revenu; *tax*, impôt). Impôt sur le revenu en Angleterre. C'est au moyen de l'*income-tax* qu'on est parvenu à équilibrer le budget anglais.

INCOMMENSURABILITÉ, s. f. Arithmét. et géom. État, caractère de ce qui est incommensurable. L'*incommensurabilité* de la diagonale du carré avec le côté. (Buffon.) | Qualité de ce qui est au delà de toute mesure. L'*incommensurabilité* de l'espace.

INCOMMENSURABLE, adj. (du lat. *in*, privat.; *cum*, avec; *mensura*, mesure). Mathémat. Se dit des quantités qui n'ont point de commune mesure. La circonférence d'un cercle est *incommensurable* avec son diamètre. Le côté d'un carré est *incommensurable* avec sa diagonale; mais le carré de l'un est commensurable avec le carré de l'autre. | Qui ne peut pas être mesuré. La puissance de la nature est *incommensurable*. Dieu est *incommensurable*. | S. f. *Les incommensurables*, Les racines qui ne peuvent être extraites exactement.

INCOMMODANT, ANTE, adj. Qui incommode. Bruit *incommodant*. Des enfants *très-incommodants*.

INCOMMODE, adj. Qui n'offre pas de commodité; dont on ne se sert pas avec aisance. Porte *incommode*. Fusil *incommode*. Logement *incommode*. | Où l'on ne se trouve pas bien. Lit *incommode*. Cuisine *incommode*. Habits *incommodes*. | Importun, ennuyeux. Se dit des personnes. Voisin *incommode*. Société *incommode*. Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis *incommode*? (Molière.) Sa vertu l'avait rendu *incommode* à Idoménée. (Fénelon.) | Se dit des animaux. Moustiques *incommodes*. | Qui cause du malaise, de la gêne. Une chaleur *incommode*. | Jurisp. Désagréable, quant au voisinage. Cette usine doit être rangée dans la troisième classe des établissements *incommodes*.

INCOMMODÉ, ÉE, part. Qui éprouve de l'incommodité. Je suis *incommodé* par le tapage que fait le chaudronnier. | Qui est un peu souffrant. Être légèrement *incommodé*. Le pape est fort *incommodé* et obligé de garder le lit. | *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, N'en avoir pas l'usage. | *Incommodé dans ses affaires*, Qui est mal dans ses affaires. | Mar. *Navire incommodé*, Navire avarié ou désemparé.

INCOMMODÉMENT, adv. (pron. *einkomodéman*). D'une façon incommode, avec incommodité. Être couché *incommodément*. Être logé *incommodément*.

INCOMMODER, v. a. (du lat. *incommodare*, même sens). Occasionner quelque incommodité; causer du mal, de la gêne. *Incommoder* quelqu'un. Ce payement l'*incommode* beaucoup. La batterie de terre *incommodait* la marche de la flotte. On *incommode* souvent les autres quand on croit ne les pouvoir jamais *incommoder*. (La Rochefoucauld.) Dans le travail des mines de charbon de terre, l'on est toujours plus ou moins *incommodé* par les eaux. (Buffon.) Je ne viens pas ici pour vous *incommoder*. (Molière.) | Offusquer. Le mérite d'autrui *incommode* les gens vaniteux. (Nicole.) | Rendre légèrement malade. Le vin que l'on boit en dehors de ses besoins *incommode* toujours. | S'INCOMMODER, v. pr. S'embarrasser, se gêner. Je ne puis vous céder ma chambre sans m'*incommoder*. Heureux ceux qui peuvent faire le bien sans s'*incommoder*, mais plus heureux encore ceux qui le font en ne craignant pas de s'*incommoder*! (Schmitt.)

INCOMMODITÉ, s. f. Gêne, malaise, ennui causé par quelque chose d'incommode. L'*incommodité* de la chaleur. L'*incommodité* des chemins. L'*incommodité* du mauvais temps. Il ne faut pas causer de l'*incommodité* à autrui. Les *incommodités* et les périls d'une navigation difficile. (Fléchier.) | Embarras d'affaires, d'argent. Pour payer un billet, on éprouve souvent de grandes *incommodités*. | Légère maladie, infirmité. L'*incommodité* d'une mauvaise digestion. Ressentir les *incommodités* de la vieillesse. Il était sujet à de fréquentes *incommodités*. | Mar. *Signal d'incommodité*, Signal de détresse.

INCOMMODO, s. m. Mot latin employé dans cette phrase légale : Ordonner une enquête *de commodo et incommodo*, sur les avantages et les inconvénients de tels travaux publics, de tel établissement privé, de l'ouverture d'un chemin, de la suppression d'une voie, d'un pont, etc.

INCOMMUABLE, adj. Qui ne peut être commué, en parlant de choses qui ne peuvent changer l'une dans l'autre. Les éléments chimiques sont de leur nature *incommuables*.

INCOMMUNIANT, ANTE, adj. Qui ne communie pas. Parle-t-il avec discrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles dont la vie est si pure et si austère, quand il les appelle légères, mondaines, impénitentes, *incommuniantes*? (Pascal.)

INCOMMUNICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

INCOMMUNICABLE, adj. Qui n'est pas communicable. Un des caractères les plus *incommunicables* de la divinité est la connaissance de l'avenir. (Rollin.) Le peuple même ne peut, quand il le voudrait, se dépouiller de ce droit *incommunicable*. (J.-J. Rousseau.) Chaque animal a la science *incommunicable* de ce qui lui est propre. (Bern. de Saint-Pierre.)

INCOMMUTABILITÉ, s. f. Jurisp. Caractère de ce qui est incommutable. L'*incommutabilité* d'une possession.

INCOMMUTABLE, adj. Jurisp. Qui ne peut plus être changé, troublé. Se dit des choses et des personnes. Son droit est *incommutable*. Propriété *incommutable*. L'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et *incommutable*, est négligé et à l'abandon. (Bossuet.) Un possesseur *incommutable* est celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypothèque, ou autre action. (A.)

INCOMMUTABLEMENT, adj. (pron. *einkomutableman*). Jurisp. D'une manière incommutable, irrévocable.

INCOMPARABILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est incomparable.

INCOMPARABLE, adj. A qui ou à quoi rien ne saurait être comparé. Une vertu *incomparable*. Femme *incomparable*. L'*incomparable* Raphaël. La beauté de cette jeune fille est *incomparable*. Quel *incomparable* génie! Des terres d'une fertilité *incomparable*. Épuisez vos trésors et votre industrie sur cet ouvrage *incomparable*. (La Bruyère.) | Qui n'a pas de terme de comparaison. Ce qui est absolument *incomparable* est entièrement incompréhensible. (Buffon.) | Se dit, par ironie et familièrement, d'un homme qui parle ou qui agit d'une façon extraordinaire, ridicule. Il est *incomparable*. Ce drôle est *incomparable*. C'est un jésuite *incomparable*.

INCOMPARABLEMENT, adv. (pron. *einkomparableman*). D'une façon incomparable, sans comparaison. Ne s'emploie qu'avec des adverbes de comparaison. Cet homme est *incomparablement* plus capable que son rival. Il parle *incomparablement* mieux que son frère. Des parties *incomparablement* plus petites. (Pascal.) La terre est un globe dont le rayon n'est pas de sept millions de mètres. Le soleil est *incomparablement* plus gros. (La Place.)

INCOMPATIBILITÉ, s. f. État de ce qui ne peut s'accorder, exister en même temps. *Incompatibilité* d'humeur. *Incompatibilité* d'idées, d'opinions. Il y a, entre ces deux hommes, une grande *incompatibilité* de caractère. Le divorce se fait par un consentement mutuel à l'occasion d'une *incompatibilité* mutuelle. (Montesquieu.) Je vous dirai une foule d'*incompatibilités* que je ne puis concilier. (Voltaire.) | *Incompatibilité de fonctions*, Impossibilité légale d'exercer à la fois plusieurs fonctions, charges et offices. L'*incompatibilité* des trois emplois judiciaires, administratifs, etc., avec certaines autres de l'ordre législatif, administratif, etc., définition fondée sur l'[illegible]

patibilité que les deux frères soient juges au même tribunal ou figurent comme membres du même jury.

INCOMPATIBLE, adj. Qui n'est pas compatible; qui ne peut s'associer, s'accorder. Le froid et le chaud sont *incompatibles* dans le même sujet. Le mouvement et le repos sont *incompatibles* dans le même corps. Certains caractères sont *incompatibles*. Des hommes *incompatibles*. Des sectes *incompatibles*. Ta vie avec la sienne est trop *incompatible*. (Corneille.) Le plaisir et la gloire dans cette vie sont *incompatibles*. (Bourdaloue.) Oserai-je dire que le cœur seul concilie les choses contraires et admet les *incompatibles*? (La Bruyère.) La raison et la liberté sont *incompatibles* avec la faiblesse. (Vauvenargues.) | Se dit des fonctions qui ne peuvent pas être exercées par une même personne. Dignités *incompatibles*. Les places de préfet et de député sont *incompatibles*. Le droit canon déclare *incompatibles* les bénéfices qui sont sous un même toit, deux bénéfices à charge d'âmes, une abbaye et un prieuré, etc. | Se dit aussi, dans les contrats, des conventions ou des conditions qui ne peuvent pas s'harmonier, se concilier dans l'exécution.

INCOMPATIBLEMENT, adv. (pron. *einkonpatibleman*). D'une manière incompatible.

INCOMPENSABLE, adj. Qui ne peut être compensé. Des frais *incompensables*.

INCOMPÉTEMMENT, adv. (pron. *einkonpétaman*). Jurisp. D'une manière incompétente; par un juge incompétent. Ce jugement a été *incompétemment* rendu et sera réformé.

INCOMPÉTENCE, s. f. (pron. *einkonpétanse*). Jurisp. Défaut de pouvoir ou de juridiction, chez un juge ou dans un tribunal, pour connaître d'une affaire qui n'est pas dans ses attributions. « La demande d'incompétence devra être faite préalablement à toutes autres exceptions et défenses. Si, néanmoins, l'incompétence était déclarée à raison de la matière, le renvoi pourrait être demandé en tout état de cause. » (Code civil.) Les déclinatoires sur *incompétence* doivent être communiqués au ministère public. | Par extens. Défaut de connaissance, de savoir, pour parler sur une chose. *Incompétence* en peinture, en littérature. Reconnaître son *incompétence*. L'*incompétence* des théoriciens dans les questions de pratique.

INCOMPÉTENT, ENTE, adj. Qui n'est pas compétent; qui n'a pas le pouvoir de juger. Un juge *incompétent*. Se déclarer *incompétent*. Les tribunaux correctionnels sont *incompétents* pour connaître d'une affaire de coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt et un jours. | Qui est sans connaissances spéciales, relativement à une chose. Beaucoup de gens sont *incompétents* en musique. Il est fort *incompétent* en histoire naturelle. Les spécialistes sont *incompétents* dans les questions qui touchent à l'ensemble des connaissances humaines.

INCOMPLET, ÈTE, adj. Qui n'est pas complet, fini. Un recueil *incomplet*. Toutes les encyclopédies sont *incomplètes*. Cet ouvrage sera *incomplet*. Des idées *incomplètes*. | *Homme incomplet*, Homme à qui il manque une chose quelconque pour être tout ce qu'il devrait être. On dit de même un *esprit incomplet*. | Fig. Bonheur *incomplet*. Durant ce beau jour, votre joie sera donc *incomplète*, puisque vos enfants sont loin de vous. (F. Soulié.) | Bot. *Fleur incomplète*, Celle qui est dépourvue de son enveloppe florale ou d'un organe quelconque. | Entom. *Nymphe incomplète*, Celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile. | S. m. T. d'administr. milit. L'*incomplet*, Ce qui manque à l'effectif.

INCOMPLÈTEMENT, adv. (pron. *einkonplèteman*). D'une manière incomplète. Les communes avaient une existence précaire et *incomplètement* reconnue. (De Barante.)

INCOMPLEXE, adj. Qui n'est pas composé; qui n'est pas complexe; simple. | Gramm. et logiq. Proposition *incomplexe*. On appelle syllogismes *incomplexes*, ceux dont les propositions sont simples. (Encycl.) | Mathémat. *Quantité incomplexe*, Celle qui est représentée par un seul terme. | *Nombre incomplexe*, Nombre abstrait ou concret qui ne comprend pas plusieurs espèces réductibles à une seule.

INCOMPLEXITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est incomplexe. L'*incomplexité* d'un syllogisme.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, s. f. État de ce qui est incompréhensible. L'*incompréhensibilité* de Dieu. L'*incompréhensibilité* de l'infini. Je ne vois qu'*incompréhensibilité* dans l'univers et dans votre système. (Voltaire.) | Chose incompréhensible. Le monde est trop éclairé pour se repaître plus longtemps d'*incompréhensibilités* qui répugnent à la raison. (Raynal.) Les *incompréhensibilités* de la religion catholique.

INCOMPRÉHENSIBLE, adj. Qui ne peut pas être compris; qui est au-dessus de notre intelligence. Dieu est *incompréhensible*. Les voies de Dieu sont *incompréhensibles*. Des mystères *incompréhensibles*. Tout ce qui est *incompréhensible* ne laisse pas d'être. (Pascal.) Cette félicité *incompréhensible* dont jouiront les saints dans le ciel. (Bourdaloue.) J'abuserais trop de ma faible raison, si je cherchais à comprendre pleinement l'être qui, par sa nature et par la mienne, doit m'être *incompréhensible*. (Voltaire.) Toutes les religions s'appuient sur des mystères *incompréhensibles*, et prétendent enseigner la vérité. (Farenthuld.) | Substantiv. De quelque côté que je tourne mon esprit, je ne vois que l'*incompréhensible*. (Voltaire.) | Famil. Se dit d'une personne dont les actions et le langage sont bizarres et inexplicables. Cette femme est *incompréhensible*. Quel caractère *incompréhensible!* Rabelais surtout est *incompréhensible*; son livre est une énigme. (La Bruyère.) | Se dit aussi d'une chose surprenante, que l'on ne peut concevoir. Attitude *incompréhensible*. Mener une conduite *incompréhensible*. C'est *incompréhensible*. Il a un procédé qui m'est entièrement *incompréhensible*. (Mme de Sévigné.)

INCOMPRÉHENSIBLEMENT, adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRESSIBILITÉ, s. f. Phys. Qualité de ce qui est incompressible. L'*incompressibilité* de l'eau n'est pas absolue. L'*incompressibilité* du fluide magnétique. | Fig. Condition de ce qui échappe à la compression politique ou morale. L'*incompressibilité* d'un sentiment. L'*incompressibilité* du libre examen.

INCOMPRESSIBLE, adj. (du lat. *in* privat.; *comprimere*, comprimer). Phys. Qui ne peut pas être comprimé; qui n'est pas compressible. A proprement parler, il n'y a pas de corps incompressibles; les liquides, que l'on avait regardés longtemps comme *incompressibles*, sont aujourd'hui rangés dans la classe des corps compressibles, seulement, ils le sont à un degré bien inférieur à d'autres substances, aux gaz par exemple, qui sont les plus compressibles de tous les corps. | Fig. Le libre examen est devenu *incompressible*. La liberté est *incompressible* en France, elle éclate et foudroie ceux qui veulent la comprimer.

INCOMPRIS, ISE, adj. Qui n'est pas compris. Livre *incompris*. Système *incompris*. Ma parole est *incomprise* au milieu de la foule. Par ton épouse un jour tu peux être *incompris*. (Léris.) | Particulièrement, Qui n'est pas apprécié à sa juste valeur ou comme il croit le mériter. Talent, génie *incompris*. Un dévouement *incompris*. | *Un homme incompris, une femme incomprise*, Se dit, ironiquement, d'un homme, d'une femme qui se croient des talents, des qualités, des sentiments auxquels le monde ne rend pas justice. Le rêve le plus cher d'une femme qui, à tort ou à raison, se trouve malheureuse et *incomprise*, est de rencontrer un cœur qui la console, une intelligence qui la devine. (Ch. de Bernard.) | Substantiv. Un *incompris*. Les *incomprises* sont, d'ordinaire, des femmes légères et prétentieuses.

INCONCESSIBLE, adj. Que l'on ne peut concéder. Grâce *inconcessible*.

INCONCEVABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui n'est pas concevable; chose inconcevable. Il fut un temps où l'idée des antipodes était une *inconcevabilité*. (Littré.)

INCONCEVABLE, adj. Qui ne peut pas se concevoir; qui n'est pas explicable; dont on ne peut aisément se rendre raison. La grandeur de Dieu est *inconcevable*. Il est *inconcevable* que cet abus ne soit pas réformé. O doux amusement! ô charme *inconcevable!* (J. B. Rousseau.) Sa conduite, il est vrai, paraît *inconcevable*. (Voltaire.) C'est dans la succession, dans le renouvellement et dans la durée des espèces, que la nature paraît tout à fait *inconcevable*. (Buffon.) « Si un homme commet une action qui le déshonore, qui le ruine, qui soit contraire à ses penchants, dans laquelle on n'aperçoive rien qui puisse l'expliquer, on dit que cette action est *inconcevable*. » (Encycl.) | Par exagérat. Qui est surprenant, extraordinaire. Certains poètes ont une facilité *inconcevable* à faire des vers. Courage *inconcevable*. Patience *inconcevable*. L'*inconcevable* lâcheté des peuples esclaves ferait désespérer du progrès.

INCONCEVABLEMENT, adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE, adj. Qui ne peut pas se concilier, s'accorder, en parlant des choses. Idées *inconciliables*. Certaines opinions sont *inconciliables* entre elles. Voilà les excès où l'on tombe quand on veut concilier ce qui est *inconciliable*. (Voltaire.) | Qui n'est pas conciliable; qui ne veut pas entendre raison, en parlant des personnes. Époux *inconciliables*. La plupart des plaideurs sont *inconciliables*.

INCONCILIABLEMENT, adv. (pron. *einkonciliableman*). D'une façon inconciliable.

INCONDUITE, s. f. Défaut de conduite; conduite mauvaise et condamnable; dérèglement dans les mœurs. L'*inconduite* mène au crime. L'*inconduite* déshonore ceux qu'elle ne perd pas. Se ruiner par son *inconduite*. Je traitai ses revers d'*inconduite*; on me crut. (Col. d'Harleville.)

INCONFIANCE, s. f. Défaut de confiance. Il est assez connu que la population de Paris passe rapidement de l'*inconfiance* à la défiance, de la défiance à la désaffection, de la désaffection à l'hostilité et de l'hostilité aux voies de fait. (Carrel.)

INCONFIANT, ANTE, adj. Qui manque de confiance. Des populations *inconfiantes*.

INCONGELABLE, adj. Qui ne peut être congelé, qui ne peut passer à l'état de glace. L'alcool est *incongelable*.

INCONGRU, UE, adj. Gramm. Qui est contraire aux règles de la syntaxe. Diction *incongrue*. | Inconvenant. Un fait *incongru*. Votre question est *incongrue*. | Se dit des personnes qui manquent à la bienséance. Personnage *incongru*. Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait *incongrus* en galanterie. (Molière.)

INCONGRUITÉ, s. f. Qualité de ce qui est incongru. | Gramm. Faute contre les règles de la syntaxe. Les écrits des auteurs du XVIIIe siècle renferment des *incongruités*. | Famil. Tout ce qui, en actions et en paroles, est en dehors du savoir-vivre et de la politesse. On doit craindre les *incongruités* des gens sans éducation. | En particulier, Chose qui dégoûte, qui est sale et honteuse. Commettre une *incongruité*. Le curé commettait des *incongruités*.

INCONGRÛMENT, adv. (pron. *einkongruman*). D'une façon incongrue. Se conduire *incongrûment*.

INCONNEXE, adj. Qui n'a pas de connexité avec une chose.

INCONNEXION, s. f. Défaut de connexion.

INCONNEXITÉ, s. f. Défaut de connexité.

INCONNU, UE, adj. Qui n'est pas connu. Monde *inconnu*. Race *inconnue*. Mérite *inconnu*. La cause de cet effet est *inconnue*. Les moyens qu'ils ont employés sont *inconnus*. Que de conseils te seraient nécessaires dans ce monde *inconnu* où tu vas t'engager! (J. J. Rousseau.) | *Inconnu à*. Ces choses que je suppose n'être point, parce qu'elles me sont *inconnues*. (Descartes.) L'ennui qui dévore les autres hommes au milieu même des délices est *inconnu à* ceux qui savent s'occuper. (Fénelon.) | Obscur, sans renommée. Cet auteur est *inconnu*.

> Quel mortel est le moins à plaindre?
> C'est celui qui ne sait rien craindre,
> Qui vit et qui meurt *inconnu*.
>
> (VOLTAIRE.)

| Qu'on n'a pas encore éprouvé. Douleur, tristesse *inconnue*. Lorsque la jeune fille se présenta, mon cœur ressentit une sensation *inconnue* et indéfinissable. (Souza.) | Méprisé, méconnu. Les droits de l'homme sont encore *inconnus* dans beaucoup de pays. | *Dieu inconnu*, Nom d'une divinité que l'on honorait à Athènes sans en déterminer aucunement les attributs. | Mathémat. *Quantité inconnue*, ou, substantiv. l'*inconnue*, La quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. | *Dégager l'inconnue*, La faire sortir des combinaisons algébriques où elle est engagée. | Substantiv. Se dit des personnes que l'on ne connaît pas, ou que l'on connaît très-peu. Être accosté par un *inconnu*. De tout *inconnu* le sage se méfie. (La Fontaine.) Il était plus occupé de son *inconnue* que de la philosophie d'Aristote. (Le Sage.) Le grand monde, comme un industriel qui dirige un bal public, reçoit, dans ses salons, les amis, les connaissances et les *inconnus*. (Raban.) | Ce que l'on ignore. La métaphysique va du connu à l'*inconnu*. | Jurisp. Le ministère public fait une procédure contre un *inconnu*, lorsqu'il y a un corps de délit certain, et que cependant l'auteur en est inconnu. On dit aussi procéder contre *quidam*.

INCONSCIENCE, s. f. Psychol. Défaut de conscience, de perception de certains actes intellectuels ou moraux.

INCONSCIENT, ENTE, adj. Psychol. Qui n'a pas conscience de soi-même. Le sentiment est par lui-même vague, obscur, *inconscient*. Il y a dans le sommeil des actions *inconscientes*.

INCONSÉQUEMMENT, adv. D'une manière inconséquente. Agir *inconséquemment*.

INCONSÉQUENCE, s. f. (pron. *einkonsékanse*). Manque de conséquence; défaut d'accord dans les pensées, dans les paroles et dans la conduite. Il y a de l'*inconséquence* dans ses procédés. Il y a mille fois plus d'*inconséquence* encore dans la vie que dans les jugements. (Encycl.) Tout peut se soutenir, excepté l'*inconséquence*. (Mirabeau.) Il y a *inconséquence* dans les idées, lorsqu'un homme s'imagine qu'une chose est mauvaise dans la pratique, quoi-

que parfaite en théorie. Il y a *inconséquence* dans les paroles, lorsqu'une personne prêche aux autres un exemple qu'elle ne donne pas. On trouve encore beaucoup d'*inconséquences* dans plusieurs institutions peu en rapport avec les droits et les besoins de l'homme, et c'est peut-être de l'*inconséquence* que dérivent les plaies les plus graves de la société moderne. (Bradi.) | Étourderie, légèreté. Ce mot se dit par politesse, en parlant des femmes dont la conduite laisse à désirer, pour leur épargner un mot plus dur. L'*inconséquence* d'une femme fait souvent le malheur d'une famille. Il faut lui pardonner ses *inconséquences*, ses légèretés. | Défaut de réflexion. Cet enfant vous a mal parlé, mais c'est par *inconséquence*.

INCONSÉQUENT, ENTE, adj. Qui n'est pas conséquent, qui parle et qui se conduit contre ses idées, ses principes. Se montrer *inconséquent*. Un homme qui tremble dans les ténèbres et qui croit aux revenants n'est pas *inconséquent*, car sa frayeur n'est pas libre. (Encycl.) Les hommes ne sont *inconséquents* dans leurs actions que parce qu'ils sont inconstants ou vacillants dans leurs principes. (Duclos.) La plupart des caractères vrais sont *inconséquents*. (Mme de Staël.) « Un dévot qui prête à usure, qui s'adonne à la gourmandise, qui veut nuire à ses ennemis, est le plus *inconséquent* de tous les hommes. Un ministre est *inconséquent* lorsqu'il annonce à la tribune une économie dans les dépenses, et que ses comptes augmentent le budget. Un général est *inconséquent* lorsque, après avoir proclamé la discipline de son armée, il livre une ville ou le pays ennemi au pillage. Tous les hommes sont plus ou moins *inconséquents* par nature, car il en est très-peu qui osent professer l'amour du mal, bien qu'ils le commettent. » (Bradi.) | *Femme inconséquente*, Femme qui oublie ses devoirs, qui n'a pas la réserve et la retenue qu'on doit attendre d'elle. | En parlant des choses, Se dit de ce qui est contradictoire. Discours *inconséquents*. Lois *inconséquentes*. | Substantiv. Un jeune *inconséquent*. C'est une *inconséquente*. Les *inconséquents* du sénat.

INCONSERVABLE, adj. Que l'on ne saurait conserver. Le raisin est *inconservable*.

INCONSIDÉRATION, s. f. (pron. *einkonsidérasion*). Manque de considération, d'estime. Rentrez dans les voies de l'honneur, si vous ne voulez pas tomber dans l'*inconsidération* publique. | Légèreté dans les actions, dans les discours. On ne doit jamais parler et agir avec *inconsidération*. | Défaut d'attention qui vient de ce qu'on ne considère pas assez les choses. La vérité ne me permet pas de profiter ou de l'ignorance ou de l'*inconsidération* de mon adversaire. (Bossuet.)

INCONSIDÉRÉ, ÉE, adj. Léger, imprudent, étourdi, qui ne considère pas, n'examine pas. Celui qui s'occupe d'une femme *inconsidérée*, est *inconsidéré* lui-même. Il ne faut pas compter sur la parole des jeunes gens *inconsidérés*. | Se dit aussi des choses. On se perd par un propos *inconsidéré*. On s'embarrasse par une promesse *inconsidérée*. On se ruine par un luxe *inconsidéré*. Elle rougissait d'apprendre à celui qui ne l'aimait peut-être plus la démarche *inconsidérée* qu'elle avait faite pour lui. (Mme de Staël.) | Substantiv. C'est un *inconsidéré*.

INCONSIDÉRÉMENT, adv. (pron. *einkonsidéréman*.) D'une façon inconsidérée, légère, étourdie. Raisonner *inconsidérément*. Il a parlé *inconsidérément* devant le peuple et a été hué par l'assemblée.

INCONSISTANCE, s. f. Défaut de consistance, de suite, d'ensemble. L'*inconsistance* du caractère. L'*inconsistance* des idées, des projets était le caractère distinctif des Stuarts.

INCONSISTANT, ANTE, adj. Qui manque de consistance morale. Un homme *inconsistant*. Une conduite *inconsistante*.

INCONSOLABLE, adj. Qui ne peut pas se consoler, qui ne peut pas être consolé. Combien peu de femmes sont *inconsolables* de la perte de leurs amants. Ma douleur est *inconsolable*. Une affliction *inconsolable*. Je suis *inconsolable* de cette séparation. (Mme de Sévigné.) L'Égypte parut *inconsolable* de cette perte. (Fénelon.)

INCONSOLABLEMENT, adv. (pron. *einkonsolableman*). De façon à ne pouvoir être consolé.

INCONSOLÉ, ÉE, adj. Qui n'est point consolé; qui ne se console pas. Une veuve *inconsolée*. Cette femme, abandonnée de tout le monde, gémit *inconsolée* dans la retraite sacrée où les malheurs l'ont forcée de se cacher. (La Harpe.)

INCONSTAMMENT, adv. Avec inconstance. Ces esprits faibles et chancelants qui se laissent aller *inconstamment* à pratiquer comme bonnes les choses qu'ils jugent après être mauvaises. (Descartes.)

INCONSTANCE, s. f. (du lat. *inconstantia*, même sens). Défaut de constance; amour du changement; versatilité; dégoût d'un objet qui nous plaisait; abandon d'une affection amoureuse. Il avoue son *inconstance*. L'*inconstance* d'un amant. L'*inconstance* forme le fond de son caractère. L'*inconstance* jamais n'a de mauvaise excuse. (Corneille.) Je te parlais l'autre jour de l'*inconstance* prodigieuse des Français sur leurs modes. (Montesquieu.) | L'inconstance provient ou du caprice, ou du dégoût, ou de l'indifférence. C'est elle qui constitue la mode, et qui fait le désespoir de l'amour vrai; c'est elle qui s'ingénie à inventer les futilités qui flattent le goût et les sens, à créer des jouissances nouvelles. C'est elle, enfin, qui pousse l'homme à faire, du jour au lendemain, les choses les plus contradictoires. En politique, comme en amitié, l'inconstance est une lâcheté du cœur; si elle n'est pas l'indice de la corruption, elle l'est du moins de la faiblesse du caractère. L'inconstance en amour n'implique pas en elle-même un vice ou un manque de cœur, c'est tout simplement un état particulier à certaines natures. | Mobilité, instabilité, en parlant des choses. L'*inconstance* de la fortune. L'*inconstance* des vents et des mers. L'*inconstance* des opinions. L'*inconstance* des choses humaines.

INCONSTANT, ANTE, adj. Qui n'est pas constant; qui aime à changer; volage. Esprit *inconstant*. Cœur *inconstant*. La femme est *inconstante* parce qu'elle est très-impressionnable. Jeune homme *inconstant*. Un caractère *inconstant* est méprisable. Ne soyez pas *inconstant* dans vos affections et dans vos opinions. Je n'étais qu'infidèle, je devins *inconstant*. (Duclos.) | Changeant, en parlant des choses. Un temps *inconstant*. Les saisons sont *inconstantes*. La loi de la mode est *inconstante* et ruineuse. (J. J. Rousseau.) Les vents sont *inconstants*.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve *inconstant*
Le nid d'une blanche colombe.
(V. HUGO.)

| Substantiv. Un *inconstant*. Une *inconstante*. O femmes! les *inconstants* en amour ont le don de vous plaire et de vous subjuguer. (Byron.)

INCONSTITUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas constitué. Comme si ce n'était pas par l'Assemblée nationale que les Français, jusqu'alors agrégation *inconstituée* de peuples désunis, sont véritablement devenus une nation! (Mirabeau.)

INCONSTITUTIONNALITÉ, s. f. Caractère de ce qui est opposé à la constitution d'un pays. L'*inconstitutionnalité* d'un acte, d'une opinion.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. Qui est contraire à la constitution d'un État. Ce mot est exclusivement employé dans le langage politique. Loi *inconstitutionnelle*. Faire un acte *inconstitutionnel*. Les ordonnances de Charles X, en juillet 1830, étaient *inconstitutionnelles*.

INCONSTITUTIONNELLEMENT, adv. (pron. *einkonstitusionèleman*). D'une façon inconstitutionnelle. Bonaparte, au 18 brumaire, agit *inconstitutionnellement* à l'égard des assemblées de la République. (Hist. de France.)

INCONTESTABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui n'est pas contestable.

INCONTESTABLE, adj. Qui ne saurait être contesté. Droit, titre *incontestable*. Principe *incontestable*. Fait *incontestable*. Vérité *incontestable*. Autorité *incontestable*. Preuve *incontestable*. Posons pour maxime *incontestable* que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. (J. J. Rousseau.) La légitimité de l'enfant né pendant le mariage et en dehors de toute séparation des époux est *incontestable* en droit. (Chauveau.) | Certain, adj. impers. Il est *incontestable* que les Grecs reconnaissaient un Dieu suprême. (Voltaire.)

INCONTESTABLEMENT, adv. D'une façon incontestable, assurée; sans conteste. Cette proposition est *incontestablement* vraie. Cela est *incontestablement* prouvé.

INCONTESTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas contesté. La supériorité de l'art français est *incontestée*. Des maximes *incontestées*.

INCONTINEMMENT, adv. D'une manière incontinente, impudique.

INCONTINENCE, s. f. (pron. *einkontinanse*; du lat. *incontinentia*, même sens). Manque de continence; vice opposé à la chasteté. Abus des plaisirs. S'abandonner à l'incontinence. Vivre dans l'*incontinence*. Ils paraissent épuisés de leurs *incontinences*. (Vauvenargues.) Oserez-vous exiger que Dieu vous fit vivre sans douleurs des idoles entières, pour prix de votre gourmandise, de votre ivrognerie, de votre *incontinence*? (Voltaire.) L'*incontinence* accompagne toujours les civilisations en décadence: elle viole les lois de la nature, elle aime les conversations licencieuses, les images obscènes, et se plaît à ridiculiser tout ce qui est chaste et modeste; elle est ce dérèglement dans la recherche des jouissances amoureuses qui engendre la corruption morale et physique. Ainsi, à Rome, après la chute de la République et sous le règne des empereurs, on ne craignit pas d'afficher la plus honteuse incontinence. Ce vice frappe les hommes les plus forts et les plus beaux, et les fait périr d'épuisement ou de langueur; ses effets sont héréditaires, car on a vu beaucoup d'enfants porter dans leur sang les germes de maladies graves et incurables, par suite de l'incontinence de leurs pères. | *Incontinence de langue*, Propension trop grande à parler. | *Incontinence d'urine*, Maladie ou incommodité causée par le relâchement ou par la paralysie des organes. « Cette maladie, sans cause manifeste, est commune aux enfants et aux vieillards: elle n'a lieu chez les premiers que pendant le sommeil, mais les vieillards y sont exposés dans tous les temps. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, les chutes, le trop long séjour dans l'eau froide, les affections soporeuses, peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine, ou *incontinence*. L'âge et l'éducation délivrent les enfants de cette affection; mais dans les autres cas il faut suivre un traitement pour obtenir une guérison. » Le pape est affecté d'une *incontinence* d'urine.

INCONTINENT, ENTE, adj. (pron. *einkontinan*). Qui n'est pas continent, qui s'adonne à l'incontinence. Celui qui est *incontinent* ne peut manquer de souffrir cruellement dans sa vieillesse. Une femme *incontinente*.

INCONTINENT, adv. (pron. *einkontinan*). Aussitôt, sur l'heure, immédiatement. Prendre son parti *incontinent*. Se mettre *incontinent* à la poursuite de l'ennemi. | Jurisp. Divers actes notariés doivent, à peine de nullité, être commencés et terminés *incontinent*, c. à d. sans divertir à autre acte, en un seul contexte, tout d'un trait de temps.

INCONTINGENT, ENTE, adj. Philos. Qui n'est pas contingent.

INCONTINUITÉ, s. f. Défaut de continuité, qualité de ce qui est incontinu.

INCONTRADICTION, s. f. Absence de contradiction. Ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'*incontradiction* n'est marque de vérité.

INCONTRIT, ITE, adj. Qui n'a pas fait acte de contrition, qui n'est point contrit. Un pécheur *incontrit* reçoit le *decampativos* de son curé.

INCONTRÔLABLE, adj. Que l'on ne peut soumettre à aucun contrôle. Les assertions de ce voyageur sont *incontrôlables*.

INCONTRÔLÉ, ÉE, adj. Qui n'a subi aucun contrôle. Une administration *incontrôlée*.

INCONTROVERSÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été controversé. Nous reviendrons sur les questions *incontroversées*.

INCONVENABLE, adj. Qui n'est pas convenable. Procédé *inconvenable*. Demande *inconvenable*. Des plaisirs *inconvenables*. Il ne disait rien qui fût précisément *inconvenable*, mais il froissait toujours les sentiments délicats d'Oswald, en parlant trop fort ou trop légèrement sur ce qui l'intéressait. (Mme de Staël.) Ses gestes, ses allures sont *inconvenables*.

INCONVENABLEMENT, adv. D'une manière inconvenable. Agir, parler *inconvenablement*. Un auteur peut rendre à jamais ridicule une expression dont il s'est *inconvenablement* servi. (Mme de Staël.)

INCONVENANCE, s. f. (pron. *einkonvenanse*). Qualité de ce qui est inconvenant, contraire aux usages reçus. L'*inconvenance* d'une proposition, d'une parole. Certains procédés sont d'une *inconvenance* inqualifiable. | Absol. Action qui blesse les convenances. Les *inconvenances* doivent être sévèrement réprimandées.

INCONVENANT, ANTE, adj. Qui ne convient pas, qui blesse les convenances. Homme *inconvenant*. Action *inconvenante*. Cela est *inconvenant*.

INCONVÉNIENT, s. m. (pron. *einkonvénian*; du lat. *in* privat., *convenire*, s'accorder). Se dit de tout obstacle qui se présente dans la conduite d'une affaire, et de toutes les suites fâcheuses qui naissent de sa conclusion. Les philosophes doivent chercher à instruire les peuples superstitieux et ignorants, malgré les *inconvénients* qui peuvent en résulter pour eux. Que d'*inconvénients* surgissent d'un pareil cas! On devait tomber dans un autre *inconvénient*. (Bossuet.) Y a-t-il quelque bien dans le monde qui soit sans *inconvénient*? (Diderot.) Les *inconvénients* sont attachés à une chose, nécessaires qu'elle doit produire. Toutes ses habitudes en ont quelques-uns. Les *inconvénients* de la grandeur sont des plus fâcheux. On remédie difficilement aux *inconvénients* qui proviennent de l'abus des plaisirs. Il faut choisir entre les *inconvénients* le moins grand. (Fénelon.)

mot est généralement usité au pluriel dans ce sens. Il y a en tout des avantages et des *inconvénients*.

INCONVERSIBLE, adj. Logiq. *Proposition inconversible*, Proposition qui ne peut avoir de converse, c. à d. où l'on ne peut changer l'attribut en sujet et le sujet en attribut, sans qu'elle cesse d'être vraie.

INCONVERTIBLE, adj. Qui ne peut être changé, immuable. Tertullien soutint contre Hermogène que, si la matière est éternelle, elle est immuable et *inconvertible*. (Bossuet.) | T. de finance. Qui ne peut être converti, qui n'est pas sujet à conversion ; qui ne peut être changé en. Ce titre est *inconvertible*. Tout papier-monnaie *inconvertible* en espèces est un mensonge. (Michel Chevalier.) | Qu'on ne peut convertir, ramener à la religion. Des libertins *inconvertibles*. Avec une fausse conscience, on est incorrigible et *inconvertible*. (Bourdaloue.)

INCOORDINATION, s. f. (pron. *einkoordinasion*). Absence de coordination. L'*incoordination* des idées. | Pathol. *Incoordination des mouvements musculaires*, État dû à certaines maladies des centres nerveux, dans lequel le malade ne peut coordonner les mouvements musculaires pour courir, marcher, fermer la main, saisir un objet, etc.

INCORPORABLE, adj. Qui peut être incorporé. Ces hommes ne sont pas *incorporables* dans votre régiment, par défaut de taille.

INCORPORABILITÉ, s. f. T. dogmat. État, qualité des êtres incorporels. Je les entends crier tout le jour et parler d'idées et d'*incorporabilité*. (D'Ablancourt.) L'*incorporabilité* des esprits.

INCORPORANT, ANTE, adj. Qui incorpore. *Langues incorporantes*, Langues dans lesquelles les mots s'incorporent les uns dans les autres de manière à former des membres de phrase et même des phrases. Le basque et l'esquimau sont des *langues incorporantes*.

INCORPORATION, s. f. (pron. *einkorporasion* ; du lat. *incorporatio*, même sens). Union, mélange d'un corps avec un autre ; action d'incorporer ; état de ce qui est incorporé. Ce mot est spécialement employé dans le langage politique et administratif. L'*incorporation* d'une colonie à un peuple. L'*incorporation* des conscrits dans un régiment. | En droit, l'*incorporation* est un mode d'acquérir la propriété, et se dit d'une chose qui s'unit à une autre d'une façon tellement complète qu'elle ne saurait plus en être séparée. « La propriété s'acquiert par *incorporation* ou accession. Tout ce qui s'unit et s'incorpore à la chose possédée appartient au propriétaire. » (Code civil, art. 712, 551.)

INCORPORÉ, ÉE, part. Réuni en un seul corps. Une substance *incorporée* dans une autre. Ces coquilles *incorporées* et pétrifiées dans les marbres et dans les rochers des plus hautes montagnes. (Buffon.) | Compris dans un corps, réuni à un tout. Les soldats nouvellement *incorporés* dans les bandes insurgées se battaient comme des lions. Une province *incorporée* à l'État. Albe fut vaincue et ruinée ; ses citoyens, *incorporés* à la ville victorieuse, l'agrandirent et la fortifièrent. (Bossuet.) Ceux-ci se figuraient un Dieu *incorporé* avec tout l'univers.

INCORPORÉITÉ, s. f. Qualité de ce qui n'a pas de corps. L'*incorporéité* des esprits est un des dogmes du spiritisme. C'est en réalisant nos spectres autour de nous par des noms vides de sens, que nous est venue l'idée d'*incorporéité*. (Diderot.)

INCORPOREL, ELLE, adj. Qui n'a point de corps. L'âme de l'homme est *incorporelle*. Les esprits *incorporels*. « Les pensées sont indépendantes du corps, elles sont *incorporelles*. Ces mêmes pensées nous découvrent la nature de notre âme, qui reçoit ce qui est *incorporel*, et qui le reçoit au dedans de soi d'une manière *incorporelle*. » (Diderot.) | Jurisp. Se dit des choses qui ne sont pas matérielles et que l'on ne peut toucher corporellement. Les droits et les actions sont des propriétés *incorporelles*.

INCORPORER, v. a. (du lat. *incorporari*, même sens ; de *in*, dans ; *corpus*, corps). Unir un corps à un autre. *Incorporer* une matière avec une autre. Nous négligeons souvent les hommes qui sont ceux qu'il faut attacher et comme *incorporer* à nous. (Vauvenargues.) | Pharm. Lier et donner une certaine consistance à un corps pulvérulent, pour en former un remède interne ou externe sous forme solide. | Réunir, en parlant d'un corps politique, militaire, etc. *Incorporer* de nouvelles recrues dans une compagnie. Les vaincus *furent incorporés* dans les régiments des Russes. *Incorporer* un territoire dans un empire. | Fig. *Incorporer* les lois anciennes dans les nouvelles. | S'INCORPORER, v. pr. Être incorporé, s'unir. Le dessous d'une propriété *s'incorpore* au dessus, sauf les exceptions relatives aux concessions de mines et houilles. Certaines substances *s'incorporent* facilement les unes avec les autres. La lumière *s'incorpore*, s'amortit et s'éteint dans tous les corps qui ne la réfléchissent pas, ou qui ne la laissent pas passer librement. (Buffon.) | Fig. Lorsque le vice *s'incorpore* à l'homme, il devient difficile de l'en extraire.

INCORRECT, ECTE, adj. qui n'est pas correct. Style *incorrect*. Diction *incorrecte*. Travail *incorrect*. Cette édition est fort *incorrecte*. | Se dit des personnes. Un écrivain *incorrect*. Un dessinateur *incorrect* peut être un très-habile coloriste.

INCORRECTEMENT, adv. (pron. *einkorèkteman*). D'une façon incorrecte. Écrire *incorrectement*.

INCORRECTION, s. f. (pron. *einkorèksion*.) Défaut de correction. *Incorrection* de style. Il y a beaucoup d'*incorrection* dans ce dessin. | Endroit incorrect, défectueux, dans un ouvrage d'esprit ou d'art. Faire disparaître une *incorrection*. Livre, tableau rempli d'*incorrections*.

INCORRIGIBILITÉ, s. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

INCORRIGIBLE, adj. Qui ne peut être corrigé. Esprit, caractère *incorrigible*. Enfant *incorrigible*. L'imbécillité, l'opiniâtreté sont des défauts *incorrigibles* chez beaucoup d'hommes. Un joueur *incorrigible*. Sans la philosophie, quoique souvent et sévèrement châtiés par le malheur, nous demeurons *incorrigibles*. (Boiste.)

INCORROMPU, UE, adj. Qui n'est point corrompu. Les uns considèrent la nature comme *incorrompue*. (Pascal.)

INCORRUPTIBILITÉ, s. f. (du lat. *incorruptibilitas*, même sens). Qualité de ce qui ne peut pas être corrompu. On parlait en Égypte de l'*incorruptibilité* de certaines momies. Il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'*incorruptibilité*. (S. Paul.) | Fig. Probité invariable, intégrité d'un homme incapable de se laisser corrompre. L'*incorruptibilité* de ce démocrate est bien connue. Les intrigants font peu de cas de l'*incorruptibilité*.

INCORRUPTIBLE, adj. Qui ne peut pas être corrompu. Rien dans la nature n'est *incorruptible*. C'est à tort que les anciens croyaient que certaines substances animales et végétales étaient *incorruptibles* ; les sels se décomposent, les pierres se brisent et tombent en poudre, les métaux se réduisent, etc. Il n'y a que les substances spirituelles qui soient *incorruptibles*. (Acad.) | Par extens. Qui ne subit pas d'altérations, de modifications. Ceux qui savent pêcher en eau trouble n'approuveront point un système *incorruptible* qui doit couper la racine à toutes les pilleries. (Vauban.) | Fig. Qui est incapable de se laisser corrompre, séduire, pour agir contre son devoir. Magistrat *incorruptible*. Que sont devenus les journalistes *incorruptibles* d'autrefois ? Un homme *incorruptible* est celui qui n'a jamais fait plier ses idées ou ses opinions aux caprices des gouvernants, ni pour servir ses intérêts. Notre âme *incorruptible* étonne ses desseins. (Voltaire.) Son caractère était doux et gai, plein de candeur et d'une égalité parfaite, *incorruptible* dans ses mœurs, et toujours semblable à lui-même. (Marmontel.) Maximilien Robespierre l'*incorruptible*. | Dans le style élevé et poétique, ce mot s'applique souvent aux choses morales. Mon amour, ô Juliette, est *incorruptible* comme la beauté de ton âme. (Renzi.)

J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'*incorruptible* avenir.
(GILBERT.)

| S. m. pl. Les *incorruptibles* étaient des sectateurs eutychiens qui disaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible et exempt de tout besoin et de toute passion.

INCORRUPTIBLEMENT, adv. D'une manière incorruptible.

INCORRUPTION, s. f. État, qualité des choses qui ne peuvent se corrompre. L'esprit, source d'*incorruption* ; la chair, source de corruption. (Nicole.)

INCRASSANT, ANTE, adj. (du lat. *incrassans*, part. prés. du verbe *incrassare*, épaissir). Méd. Qui épaissit. En général, on donne ce nom à des aliments purs, doux, de facile digestion et abondants en matière nutritive, qui sont employés comme remèdes pour rendre la santé aux personnes sèches, exténuées, épuisées par le travail ou par les jouissances amoureuses, à celles qui sont phthisiques ou attaquées de toux opiniâtres et qui souffrent d'un écoulement d'humeurs ; enfin à celles qui sont atteintes par le scorbut, par un flux de ventre, par des sueurs abondantes, et par une fièvre putride. Les aliments ou remèdes incrassants sont la plupart des substances muqueuses, végétales et animales. Ainsi, les émulsions ordinaires sucrées, le suc et les décoctions de citrouille, de carouge, d'orge, de riz, d'avoine, de presque tous les farineux et de racine de guimauve, le lait d'amandes, les châtaignes, le chocolat dit de santé, sans arome, les sucs gélatineux des jeunes animaux, les bouillons légers de viandes blanches, les œufs, le laitage, etc., possèdent des vertus incrassantes. A cause de la fermentation des substances introduites dans le corps des animaux et de l'homme, on ne peut que très-mal évaluer l'opération des aliments *incrassants* sur les humeurs trop fluides. | Substantiv. Les *incrassants* sont les opposés des incisifs.

INCRASSER, v. a. Méd. Rendre épais. *Incrasser* le sang, les humeurs. Peu usité.

INCRÉABLE, adj. Qui ne peut être créé. La matière est *incréable*, par conséquent incréée, par conséquent éternelle. (D'Alembert.)

INCRÉDIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est incroyable. L'*incrédibilité* d'un fait. | Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose, ce qui la rend incroyable. Motifs d'*incrédibilité*.

INCRÉDULE, adj. Qui n'est pas crédule, qui ne croit pas, qui ne veut pas croire. Homme *incrédule*. Femme *incrédule*. Cet enfant est *incrédule* comme un vieillard. Son esprit est des plus *incrédules*. | Particulièrement, Qui n'a pas la foi théologique, qui ne croit pas aux mystères de la religion. Un auteur *incrédule*. En France, beaucoup de gens sont *incrédules* en matière de foi. La majeure partie des hommes, et surtout des femmes, dont l'imagination est double, ne saurait être *incrédule*. (Galiani.) Racine, *incrédule*, n'eût jamais fait Athalie. (Dutheil.) | Substantiv. Un *incrédule*. Il manque un sens aux *incrédules* comme à l'aveugle ; et, ce sens, c'est Dieu qui le donne. (Bossuet.) J'ai passé ma vie parmi les *incrédules* sans me laisser ébranler. (J. J. Rouss.) Les *incrédules*, les réfractaires au spiritisme.

INCRÉDULITÉ, s. f. (du lat. *incredulitas*, même sens ; fait de *in* privat. et de *credere*, croire). Répugnance à croire ; disposition d'esprit qui nous fait repousser comme faux ce qui n'est pas bien démontré ; plus particulièrement, défaut de croyance religieuse. Funeste *incredulité*. *Incrédulité* opiniâtre. Elle gémissait dans son *incrédulité*, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. (Bossuet.) Le parti de l'*incrédulité*, loin d'être le parti de la force et de la raison, est celui de l'égarement et de la faiblesse. (Massillon.) Les grands coupables cherchent un asile contre les remords et la peur dans les bras de l'*incrédulité*. (Boiste.) Il ne se commet pas un seul crime dont nous n'ayons le droit de demander compte à l'*incrédulité*. (Lamennais.) | En présence des exigences hautaines et intolérantes de ceux qui veulent assujettir les hommes à l'aide d'une théocratie despotique, une certaine incrédulité a pu être nécessaire pour défendre l'indépendance de l'esprit humain, et pour assurer l'exercice de ce droit naturel à chaque individu d'examiner et de choisir dans sa croyance ce qui convient à sa raison. Jusqu'à ce jour, les intéressés du parti dévot ont hypocritement confondu l'incrédulité philosophique avec l'athéisme, afin de se donner comme les seuls défenseurs du système et de la morale qui reconnaissent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. C'est une erreur qu'ils aiment à propager, et qui doit être combattue. L'incrédulité voltairienne, intelligente, libérale, l'incrédulité démocratique et raisonnable, ne s'attaque nullement au Dieu juste, paternel, bienfaisant, qui veut que tous les hommes soient frères, c. à d. égaux, et entièrement libres ; elle ne s'attaque pas non plus à cette idée consolante qui soutient les pauvres et les malheureux d'ici-bas, et qui leur offre l'espérance d'une vie meilleure, dans un monde où les tyrans et les exploiteurs ne pourront plus les atteindre. Elle nie seulement la vérité de mystères et de dogmes qui servent à éblouir la foule et à tenir la majorité des hommes sous la dépendance. Il y a deux sortes d'incrédulité, l'une réelle, l'autre simulée. La première ne peut être dominée que par une raison supérieure à celle qui s'oppose dans notre intelligence à la croyance proposée ; cette incrédulité est respectable. La seconde est celle des hypocrites, des marchands du temple, des pharisiens, qui affectent de ne pas croire au progrès, à la raison de l'homme, à l'avenir de la démocratie et à la légitimité des droits naturels de la créature en face du créateur.

INCRÉÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été créé ; qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin. Les anciens philosophes ont cru que la matière était *incréée*. Les chrétiens croient qu'il n'y a que Dieu qui soit *incréé*. Ce Verbe *incréé*, mais fait homme, pour sauver les hommes. (Bourdaloue.) Créateur *incréé* de la nature entière. (Voltaire.) Le Chinois prétend que la matière est éternelle, infinie, *incréée*. (Diderot.) | Chez les chrétiens, *La sagesse incréée*, Jésus-Christ. | Substantiv. *L'incréé*, Dieu. | Ce qui n'est pas créé. Un degré de perfection acquis con-

duira par lui-même à un autre degré, et, parce que la différence du créé à l'*incréé*, du fini à l'infini est infinie, ils tendront continuellement vers la suprême perfection sans jamais y atteindre. (Bor. Ant.)

INCRÉMENT, s. m. Algèb. La quantité infiniment petite dont croît une quantité. L'*incrément* naissant d'une quantité mathématique est moindre que la plus petite assignable. (Voltaire.) On dit mieux *Différentielle*.

INCRIMINABLE, adj. Jurisp. Que l'on peut incriminer, accuser. Conduite *incriminable*.

INCRIMINATION, s. f. (pron. *einkriminasion*). Jurisp. Action d'incriminer, d'accuser, de soumettre à des poursuites criminelles; état de la personne incriminée.

INCRIMINÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une incrimination. Les actes *incriminés*. Les personnes *incriminées*. Ses actions *incriminées* par ses ennemis. | Substantiv. L'*incriminé*. | *Pièce, signature incriminée*, Celles qui sont suspectes de faux, et soumises, même par la voie civile, à une vérification, pour en constater la vérité.

INCRIMINER, v. a. (du lat. *in*, sur; *crimen, criminis*, crime). Accuser, reprocher un crime à quelqu'un; imputer à crime. *Incriminer* quelqu'un. On *incriminera* sa conduite. N'*incriminez* jamais à tort les actions de vos frères. (Davidson.)

INCRISTALLISABLE, adj. Phys. Qui n'est pas susceptible de cristalliser. Le sucre de raisin est *incristallisable*.

INCROCHETABLE, adj. Qui ne peut être crocheté. Serrure *incrochetable*.

INCROYABLE, adj. Qui ne nous paraît pas croyable. Ce fait est *incroyable*. Une aventure *incroyable*. Tout ce que tu me dis, Euphorbe, est *incroyable*. (Corneille.) Il faut toujours, avec le vulgaire, prendre le parti le plus *incroyable*. (Voltaire.) Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* est un homme sans expérience et sans jugement. (Encycl.) « Avant de dire qu'un fait est croyable ou *incroyable*, il faut avoir égard aux circonstances, au cours ordinaire des choses, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils événements ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux passions, à l'impossibilité physique, aux mouvements, à l'histoire, aux témoins, à leur caractère, enfin à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité. » (Diderot.) | Dans certains cas, le mot incroyable est hyperbolique. Douleur *incroyable*. On assure que la Russie peut lever une multitude *incroyable* de Cosaques. Le goût fait chaque jour des progrès *incroyables*. (Gresset.) | Dans un sens impersonnel. Il est *incroyable* que Dieu s'amuse à faire des miracles stériles, lorsque tant de créatures meurent de faim ou de douleur. (P. M.) | Substantiv. Nul n'est tenu de croire à l'*incroyable*. | Nom donné aux petits-maîtres, sous le Directoire, parce qu'on les entendait s'écrier à tous propos : *C'est incroyable! c'est vraiment incroyable!* et parce que leur costume était tellement exagéré, qu'il dépassait la croyance commune. Un *incroyable*. | Il s'est dit aussi des femmes d'une élégance outrée. Une *incroyable*.

INCROYABLEMENT, adv. D'une façon incroyable; excessivement. Elle prit à son insu une pose *incroyablement* gracieuse. (G. Sand.)

INCRUSTANT, ANTE, adj. Qui couvre un corps d'une croûte plus ou moins épaisse. Il y a des sources *incrustantes*.

INCRUSTATION, s. f. (pron. *einkrustasion*; du lat. *incrustatio*, même sens). Action d'incruster; résultat de cette action; état de ce qui est incrusté. En technol., l'incrustation est l'art d'introduire et de fixer, dans des creux pratiqués sur la surface des meubles et d'autres ouvrages, des découpures de bois précieux, d'ivoire, de métaux, etc., pour les ornementer. Cet art est des plus anciens. Les Romains distinguaient quatre espèces d'incrustations : 1° celle qui se faisait à l'aide d'un simple enduit de mortier, nommé *albarium opus*, qui servait à enduire les murs, les pavés, les toits et les colonnes de leurs plus beaux édifices; 2° celle qui s'exécutait avec des feuilles de marbre appliquées sur la surface des murs; ces marbres ouvrés, les plus beaux que fournissaient la Numidie et la Phrygie, étaient dorés, ou marqu[illegible], diaprés et jaspés de couleurs purpurines; 3° [illegible] qui se pratiquait par la découpure de simples [illegible]ès d'or et d'argent battu, et dont les Romains décoraient leurs maisons intérieurement et extérieurement; 4° celle, enfin, qui consistait en ouvrages de marqueterie et de mosaïque. L'art de l'incrustation fut aussi pratiqué avec beaucoup de succès dans le siècle de la Renaissance; il s'est élevé aujourd'hui à son dernier degré de perfectionnement entre les mains des artistes français. Les mosaïques se font par *incrustation*. Les *incrustations* d'un coffret. Les *incrustations* qui sont faites dans les ateliers de Paris sont supérieures aux plus fines *incrustations* chinoises. | Minéral. Croûte ou enveloppe pierreuse qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné pendant quelque temps dans certaines eaux. « L'incrustation ne doit pas être confondue avec la pétrification; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connaître la manière dont elle s'opère. Les incrustations varient avec la nature de la terre qui a été dissoute, ou du moins divisée, par les eaux; mais les incrustations les plus ordinaires sont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui soit plus disposée à être mise en dissolution que la terre calcaire. Il y a des incrustations ochracées, parce que la terre dont les eaux étaient chargées était mêlée de parties ferrugineuses qui se sont déposées avec elle sur les corps qui séjournent dans ces eaux; elles sont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Il y a aussi des incrustations métalliques qui forment sur les pierres un enduit de pyrite ou de cuivre, et des incrustations stalactites qui se forment peu à peu sur les parois des cavernes, et qui doivent leur origine au suintement des eaux chargées de sucs lapidifiques. » (D. J.) | Pathol. Dépôt calcaire qui se forme dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE, part. Orné d'incrustations; garni d'objets d'ornements qui sont engagés dans la surface. Une boîte d'écaille *incrustée* d'or. Table *incrustée* d'argent. Un parquet *incrusté* en mosaïque. | S. m. Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation. Un bel *incrusté*. | Engagé en forme d'incrustation dans une surface. L'argent de première formation est ordinairement *incrusté* dans le quartz. (Buffon.) | Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, lorsqu'ils sont unis l'un à l'autre.

INCRUSTER, v. a. Appliquer une chose sur une autre, soit par la pression, soit au moyen d'un mastic, pour l'orner en formant des dessins. *Incruster* d'ivoire un meuble. *Incruster* un pilastre, un portique. | Engager dans une surface des objets d'ornement. *Incruster* une mosaïque dans le pavé d'un temple. | Former une croûte, couvrir d'une surface pierreuse. Les coquilles ne sont pas seulement développées dans les sables mobiles, mais les pierres les plus dures les *incrustent* souvent et en sont pénétrées de toute part. (Cuvier.) | S'INCRUSTER, v. pr. Être incrusté. L'acier *s'incruste* facilement sur la laque. | Se couvrir d'un enduit pierreux. Les dents *s'incrustent* de tartre. Les tuyaux qui portent les eaux d'Arcueil à Paris *s'incrustent* promptement de croûtes calcaires. | Se dit en parlant des choses qui s'unissent fortement à d'autres.

INCUBATION, s. f. (pron. *einkubasion*; du lat. *in*, sur; *cubare*, se coucher). Action de couver, acte par lequel les volatiles font éclore leurs petits, en excitant le principe vital du germe de l'œuf au moyen de la chaleur de leur corps. Le principe de l'incubation, comme celui de la gestation, est un mystère pour la science. Haller, qui a observé avec soin cette intéressante opération, nous donne un aperçu de ce qui se produit jour par jour dans l'œuf soumis à l'incubation. « Au bout de douze heures, on reconnaît un commencement d'organisation dans la tache gélatineuse appelée germe, laquelle occupe toujours la partie supérieure du jaune, quelle que soit la position de l'œuf; à la fin du premier jour, on distingue la tête et l'épine dorsale; à la fin du second, on reconnaît les vertèbres et le cœur; le troisième fournit au développement du cœur et de la poitrine; le quatrième, à celui des yeux et du foie; le cinquième rend sensibles l'estomac et les reins; le sixième, le poumon et la peau; le septième, les intestins et le bec; le huitième, la vésicule du fiel et les ventricules du cerveau; le neuvième, les ailes et les cuisses; le dixième, toutes les parties qui constituent l'animal sont à leur place; les jours suivants, elles se développent et prennent enfin l'accroissement qui leur est propre. » Tels sont les phénomènes que l'on observe pendant l'incubation d'un œuf de poule. Dans les derniers jours de cette incubation, le jeune sujet grossit à vue d'œil et commence à respirer, car la poche des eaux s'est brisée et l'air s'est introduit dans le vide de la coque. La durée de l'incubation n'est pas égale chez tous les volatiles : celle du pigeon est de dix-huit jours, celle de la poule de vingt, celle du faisan de vingt-quatre, celle de la pintade de vingt-huit, celle de la cane de vingt-neuf, celle de l'oie de trente et un, celle de la dinde de trente-deux, celle du paon de trente-cinq environ, etc. Jamais le rossignol ne chante avec plus de force et de continuité que quand il voit sa femelle travaillée par les douleurs de la ponte, et ennuyée d'une longue et continuelle *incubation*. (Buffon.) Tout œuf, pour être utilement soumis à l'*incubation*, doit avoir été fécondé par le mâle. (Teyssèdre.) | *Incubation artificielle*, Procédé à l'aide duquel on fait éclore des œufs en entretenant une chaleur pareille à celle que donne la couveuse. A Pâle Lacon, l'*incubation artificielle* s'opère au moyen d'hommes qui se couchent eux-mêmes sur les œufs. | *Four d'incubation*, Four dans lequel on opère l'incubation artificielle. De temps immémorial les [illegible] usités en Égypte, pays où les [illegible] pas. | Méd. Le temps qui s'écoule [illegible] d'une cause morbifique sur l'économie [illegible] l'invasion de la maladie. L'*incubation* de la petite vérole, de la vaccine, de la rage. | *Période d'incubation*, Le temps qui s'écoule entre le moment où le germe d'une maladie est reçu et celui où elle commence effectivement.

INCUBE, s. m. (du lat. *in*, sur; *cubare*, se coucher). Nom que les théologiens catholiques, entre autres saint Justin, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Augustin, saint Jérôme, etc., donnent aux démons lorsqu'ils empruntent la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme, car les théologiens ont pensé, non-seulement que ces démons existaient, mais qu'ils pouvaient avoir des relations intimes avec les femmes. Ils reconnaissent aussi les *succubes*, ou démons femelles, qui provoquaient les caresses des hommes. Y a-t-il eu des *incubes* et des succubes? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres. (Voltaire.)

INCUISABLE, adj. Qui ne peut être cuit, ou qui est très-difficile à faire cuire. Des haricots *incuisables* ont été mis dans le pot au feu.

INCUIT, ITE, adj. Qui n'est pas bien cuit. Pain, gigot *incuit*. | S. m. La partie d'une viande qui n'est pas bien cuite. Voulez-vous de l'*incuit*?

INCULPABLE, adj. Qui peut être inculpé, mis en accusation.

INCULPATION, s. f. (pron. *einkulpasion*). Action d'inculper, d'accuser quelqu'un. Chacun doit tenir à se justifier des *inculpations* les plus légères. *Inculpation* hasardée. *Inculpation* fondée.

INCULPÉ, ÉE, part. Accusé qui est sous le coup d'une inculpation. Un homme *inculpé* à tort. Une personne *inculpée*. | Substantiv. *L'inculpé, l'inculpée*, Celui, celle qu'on soupçonne d'un délit, d'un crime. Les *inculpés* ont été absous par le tribunal.

INCULPER, v. a. (du lat. *in*, sur; *culpa*, faute). Accuser, charger quelqu'un d'une faute. *Inculper* sans preuve un homme de bien. Vous n'avez pas craint de m'*inculper* moi-même dans ces mensonges. (Mme de Genlis.) | S'INCULPER, v. pr. S'attribuer une faute; s'accuser mutuellement.

INCULQUÉ, ÉE, part. Qu'on a introduit dans l'esprit en le répétant. Une maxime *inculquée*.

INCULQUER, v. a. (du lat. *in*, sur; *calcare*, presser). Faire entrer une chose dans la mémoire de quelqu'un à force de la redire; apprendre. *Inculquez* dans l'esprit de vos enfants les principes de la fraternité. On parviendra difficilement à lui *inculquer* les mathématiques. Obligé de parler plusieurs fois d'une doctrine pour l'*inculquer*. (Fénelon.) | S'INCULQUER, v. pr. S'apprendre. Être inculqué. Les bonnes maximes *s'inculquent* facilement dans l'esprit des enfants.

INCULTE, adj. (du lat. *in* privat., *cultus*, cultivé). Qui est sans culture, qui n'a pas été cultivé. Jardin *inculte*. Terre *inculte*. Territoire *inculte*. Lieux *incultes*. Pays *inculte*. Une partie considérable du sol de la France est encore *inculte*. Combien il faut accuser notre négligence s'il reste en France des terres *incultes*! (Voltaire.) La campagne de Rome a ses marais Pontins, et plus de champs *incultes* que de cultivés. (C. Fée.) | Par extens. Se dit d'une barbe, d'une chevelure négligée. | Fig. Qui n'a pas reçu de culture intellectuelle et morale. Esprit *inculte*. Naturel *inculte*. Peuples *incultes*. Mœurs *incultes*. De l'homme *inculte* il adoucit la vie. (Béranger.) C'est un sujet grossier, *inculte*.

INCULTIVABLE, adj. Qui ne peut être cultivé, qui n'est pas susceptible de culture. Une partie du sol de cette contrée est *incultivable*. Quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et *incultivables*? (Volt.) Les landes de Gascogne ne sont pas *incultivables*.

INCULTURE, s. f. Absence de culture; état de ce qui est inculte. L'*inculture* d'un pays. On ne doit pas confondre l'*inculture* des terres avec la jachère. | Fig. Absence de culture intellectuelle et morale. L'*inculture* des esprits doit être imputée aux gouvernements.

INCURABILITÉ, s. f. État de ce qui est incurable; caractère des maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison. L'*incurabilité* de certaines maladies. | Fig. Il se dit des mauvaises dispositions morales. Le ton plaisant, déjà usé, est en bien mauvaise manière le dernier symptôme d'*incurabilité*. (Duclos.)

INCUNABLE, adj. (du lat. *incunabula*, berceau). Bibliog. Se dit d'une édition qui date du commencement de l'imprimerie. Les éditions *incunables* sont rares. | Substantiv. Les *incunables* de l'imprimerie.

INCURABLE, adj. (du lat. *in* privat. ; *curare*, guérir). Qui ne peut pas être guéri. Maladie *incurable*. Plaie *incurable*. Les affections *incurables* peuvent exister longtemps sans détruire le corps de l'homme. | Fig. La passion du jeu est *incurable*. Vice *incurable*. D'un *incurable* amour remèdes impuissants. (Racine.) O mes enfants, quelle maladie *incurable* que celle de l'ambition! (Marmontel.) | Substantiv. Un *incurable*. Traiter un *incurable*. | S. m. pl. *Les Incurables*. Maison destinée à recevoir les malades pauvres dont la guérison est désespérée. Les sociétés modernes, qui n'adoptent pas les établissements permanents fondés pour la distribution de secours passagers, conviennent néanmoins de la nécessité des maisons publiques hospitalières, qui doivent être particulièrement affectées au traitement des malades nécessiteux. Comme dans les nombreuses maladies qui affligent l'espèce humaine, il y en a que l'art ne peut guérir et qui sont de nature à devenir contagieuses ou à subsister très-longtemps, on a cru utile, dans la plupart des pays policés, d'établir des hospices d'*incurables* et de leur donner tous les soins que réclame leur état. C'est le libraire Thomas Guy qui a fondé les *Incurables* à Londres. A Paris, les *Incurables* (hospice de femmes) ont été établis en 1637. | SYNONYMES : *Inguérissable*, *incurable*. *Inguérissable* se dit par rapport à la nature, et *incurable* par rapport à l'art. On peut vivre avec une maladie *incurable*, on meurt lorsqu'on est atteint d'une maladie *inguérissable*.

INCURABLEMENT, adv. D'une façon incurable. Être atteint *incurablement* d'une affection cruelle.

INCURIE, s. f. (du lat. *in* privat. ; *cura*, soin). Manque de soin ; extrême négligence. Coupable *incurie*. Une femme ruine sa maison par son *incurie*. Je me livrai pleinement à l'*incurie*, et au repos d'esprit qui fit toujours mon goût le plus dominant. (J. J. Rousseau.) | Fig. Personnification de l'incurie.

Pour gérer les deniers de ma pauvre patrie,
Le roi mit au pouvoir l'usure et l'*incurie*.
(P. MENDON.)

INCURIEUSEMENT, adv. D'une façon incurieuse ; négligemment. Combien de gens reçoivent *incurieusement* leur bonne fortune! (Montaigu.)

INCURIEUX, EUSE, adj. Qui n'a point de curiosité, de soin ; qui ne se soucie pas de. Un esprit *incurieux*. *Incurieux* d'accroître sa fortune. Combien se trouvent plus dociles et aisés à mener les esprits simples et *incurieux*! (Montaigne.)

INCURIOSITÉ, s. f. Insouciance ; indifférence d'apprendre ce que l'on ignore. L'*incuriosité* des Orientaux. L'ignorance et l'*incuriosité* sont deux oreillers fort doux. (Diderot.) L'*incuriosité* de cette nation empêche ses progrès dans les sciences et dans les arts. (Laveaux.)

INCURSION, s. f. (du lat. *incursio*, même sens ; de *cursare*, courir sur). Invasion subite et momentanée de gens de guerre ou de maraudeurs sur un territoire étranger. L'empire romain a beaucoup souffert des *incursions* des Barbares. La Turquie est incessamment exposée aux *incursions* des Cosaques. | Par extens. Voyage dans un pays peu connu pour l'explorer. Les *incursions* scientifiques dans les terres polaires. | Fig. Étude, travail dans quelque partie des lettres, des sciences dont on ne s'occupe pas habituellement. Ce savant a fait une *incursion* dans le domaine de la poésie. Quel est le romancier qui n'a pas essayé de faire une *incursion* dans le domaine du théâtre? | SYNONYMES : *Invasion*, *irruption*. L'*incursion* est l'action de faire une course ; c'est une action brusque et passagère, un coup de main après lequel on se retire aussitôt. L'*irruption* est l'action de fondre sur quelque chose ; c'est une vive attaque, un acte de violence soutenue, fait dans un esprit de destruction ou de conquête. L'*invasion* exprime une action générale par laquelle on se rend maître de tout un pays.

INCURVATION, s. f. Didact. Action d'incurver ; résultat de cette action. L'*incurvation* de l'épine dorsale était considérable chez Ésope.

INCURVER, v. a. Donner une courbure de dehors en dedans. Une ligne *incurvée*.

INCUSE, adj. et s. f. Numismat. Se dit d'une médaille lorsqu'elle se trouve sans revers, ou lorsqu'elle porte en creux, d'un côté, la tête qui est en bosse du côté opposé. Le défaut d'une telle pièce est dû à la position dans laquelle elle a été placée, par mégarde, entre la médaille précédemment frappée et l'un des carrés. Dans les antiques consulaires, on rencontre souvent des médailles *incuses*.

INDAR, s. m. Sorte de houe qui sert à couper les bruyères. Elle est tranchante de la pointe et des côtés jusqu'à une certaine hauteur.

Indar.

INDE (du lat. *India* ; fait du sanscrit *hind*, couleur bleue). Géogr. En général, on comprend sous le nom classique de l'*Inde* trois grandes régions de l'Asie. La première, qui est l'*Inde proprement dite*, est arrosée par l'Indus et par le Gange, et embrasse les pays de Lahore-Kachemir, les principautés du Sindhy, les États de Bahoulpour et l'Indoustan, dans le sens le plus réduit. La seconde, qui est l'*Inde méridionale*, est formée par le Dekhan, ou terre du midi, improprement appelée a presqu'île en deçà du Gange, par l'île de Ceylan et par les Maldives. La troisième, située à l'orient des monts Kamti, porte le nom d'*Inde extérieure*, au delà du Gange, ou *Indo-Chine*, et renferme l'empire des Birmans, les royaumes d'An-nam et de Siam, et les États indépendants de Malacca. Les limites naturelles de cette vaste contrée sont, au N., l'empire chinois et les montagnes du Thibet ; à l'O., la chaîne du Kouth-Souleïman et la mer d'Oman ; au S., l'Océan, et, à l'E., la mer de Chine. L'étendue superficielle de l'Inde entière n'est pas exactement connue, parce que les mesures itinéraires changent dans chaque pays, dans chaque province. Le système de montagnes, que les géographes appellent *himalayen*, et que l'on voit dans l'Inde, descend vers le midi et sépare les vallées du Gorval, du Neypâl, etc., de celles du Thibet, et le bassin de l'Indus de celui du Gange. La principale branche de ce système, après avoir couru du côté du S., tourne du côté de l'E., à la hauteur de Hurdwar, prend successivement les noms de *Katlas*, *Gortha* et *Kamti*, s'élève entre la vallée du Gange et celle de l'Iraouaddy, environne le royaume d'Assam, en traversant le cours du Brahmapoutre, et étend ses ramifications jusqu'au cap Negros, c. à d. jusqu'aux limites de l'empire des Birmans. Cette branche constitue l'*Himalaya*, dans le sens le plus usité, qui était l'*Hémaor* des anciens, et renferme les parties les plus élevées de notre globe. Du côté occidental de l'Inde, on rencontre les monts *Bolor*, qui suivent le cours de l'Indus et qui se réunissent au Caucase indien, *Hindou-Kouch*, qui sépare la grande Boukharie du royaume de Kaboul. Vers le S., s'élève un autre système de montagnes, qui est celui des *Ghattes*, que l'on distingue en Ghattes d'orient et d'occident ; cette dernière chaîne s'étend le long de la côte, en face de la mer d'Oman, sur une longueur de 1,460 kilom., et forme le grand promontoire de l'Inde, connu sous le nom de *cap Comorin*. Ce vaste pays doit en grande partie la fertilité de son sol à la quantité de fleuves et de rivières qui l'arrosent. Parmi ces grands cours d'eau, on remarque le *Sind* ou *Indus*, qui prend sa source dans le petit Thibet et qui se jette dans la mer d'Oman, après un parcours de 2,400 kilom. dans la partie N. O. du pays qui lui doit son nom ; la *Nerbouddah*, qui sépare le Dekhan de l'Indoustan ; le *Tapti* ; le *Gange*, le principal fleuve indien, dont les eaux sont regardées comme sacrées, qui traverse la grande plaine de l'Indoustan, et qui forme, en se jetant dans la mer du Bengale, un delta immense, composé d'un grand nombre de branches : on estime à 5,600 mètres cubes environ la quantité moyenne d'eau que le Gange porte par seconde à la mer ; le *Brahmapoutre*, qui arrose le royaume d'Assam et le Bengale oriental, et qui se réunit au Gange à quelques kilomètres de son embouchure ; le *Krichna*, le fleuve des diamants et des pierres précieuses, qui prend sa source dans les Ghattes ; le *Godaveri* ; le *Kavari* ; le *Mâhânada* ; l'*Iraouaddy*, le plus important des fleuves de l'Indo-Chine, qui vient du Thibet et qui se jette dans le golfe de Martaban, après avoir arrosé près de 2,800 kilom. de terres ; le *Zittang* ; le *Than-louen* ; le *Mé-non* ; et enfin le *Sangkoï*, qui arrose le Ton-king. L'Inde ne connaît que deux saisons, la saison sèche et la saison pluvieuse, produites par les moussons du N. E. et du S. O., car son climat est celui d'une contrée qui est située principalement dans la zone torride, et qui est en même temps limitrophe d'une région de montagnes et de neiges. Dans ce pays, la force vitale se développe et s'use vite. Les maladies aiguës, les choléras, par exemple, y enlèvent subitement de nombreuses victimes ; les fièvres des montagnes y sont très-pernicieuses, et les maladies lépreuses y présentent un caractère effrayant. Néanmoins, l'Inde offre, dans ses parties cultivées, les climats les plus salubres de toute l'Asie. La fertilité du sol est magnifique ; on voit sur le territoire indien de belles prairies, de gras pâturages, des champs couverts de riches moissons, qui se renouvellent deux fois par an, et des vallées remplies de tout ce que la végétation a de plus brillant et de plus utile. Le riz y abonde, ainsi que le froment, l'orge, le maïs, les pois, le murrhus, le tanna, les melons, les ananas, l'igname, etc. ; la canne à sucre, les palmiers, cocotiers, arbres à fruits de tous les autres pays, le grand figuier, les bananiers, l'arbre à pain, etc., y prospèrent en grand nombre ; l'indigo croît naturellement dans le Goudjérate ; les chênes, les peupliers, le myrthe, le cyprès, le tamarinier, le sandal, l'ébène, les gommiers, les lauriers, le bambou, etc., se retrouvent dans ses diverses régions ; enfin, d'autres arbres, arbustes et plantes aromatiques, médicinales et utiles aux arts, parfument les forêts et les ornent de leurs fleurs éclatantes. Nulle part les pierres précieuses ne sont aussi belles et aussi fines que dans l'Inde, qui fournit aussi le cristal de roche, le lapis-lazuli, l'onyx, le marbre, l'albâtre, le sel gemme, le salpêtre, le naphthe, le soufre, le charbon de terre et autres matières inflammables. Le règne animal n'est pas moins riche que le règne minéral, car on trouve dans l'Inde les éléphants, les tigres de grande race, les rhinocéros, qui habitent les grandes forêts et les régions marécageuses ; les lions de l'Indoustan, les panthères, les hyènes, les ours du Coromandel et d'Aoudh, le serval, le loup, le lynx, le renard, les martres, les ichneumons, les écureuils, les singes gibons et macaques, les grandes chauves-souris, les serpents, etc., qui peuplent toutes les solitudes ; quelques chevaux, beaucoup de chiens de chasse, des chameaux à deux bosses, la brebis à laine soyeuse, les chèvres fines de Kachemir, le bœuf, le buffle, les porcs, les sangliers, les daims, etc., qui sont domestiqués et qui servent aux besoins de l'homme ; enfin, d'énormes crocodiles, des tortues et une innombrable quantité de poissons. Quant aux oiseaux et aux insectes, on trouve dans l'Inde les plus grandes et les plus belles espèces de presque tous les genres. | L'Inde en deçà du Gange, c. à d. l'Inde véritable, en y comprenant le Dekhan, a plus de 3,000 kilom. du N. au S., et 2,500 kilom. de l'E. à l'O. ; sa surface excède 3,160,000 kilom. carrés ; ce vaste et riche pays a environ 200 millions d'habitants. | La partie occidentale de l'Inde ne fut connue par les anciens qu'à l'époque des conquêtes d'Alexandre ; tandis que la partie orientale, l'Indo-Chine, resta longtemps dans l'ombre, sous le nom de Chersonèse d'or, ou pays des Sines. Deux cents ans avant l'ère chrétienne, la première fut envahie par les Scythes et par les Parthes, et, au commencement du XVIIIe siècle, par les mahométans, qui s'y établirent. En 1525, le pays connu sous le nom d'Indoustan passa sous la domination des empereurs mongols, et forma, sous Aureng-Zeb, l'un deux, un État des plus florissants, jusqu'au jour où, affaibli par des troubles intérieurs et attaqué par les Européens, il fut partagé par les étrangers et par les princes indiens qui se disputaient la succession de la dynastie mongole. Pendant que ces divers événements s'accomplissaient dans l'Inde proprement dite et dans le Dekhan, l'Inde extérieure était en proie aux guerres intestines que se livraient successivement les Péguans, les Birmans et les Siamois. Les gouvernements des différents États de l'Inde sont despotiques. Dans l'Indoustan, dans les États du nord et dans le Dekhan, deux langues principales sont en usage : ce sont le sanscrit et l'indou vulgaire, qui se divisent en un grand nombre d'idiomes. Le brahma-

nisme y est la religion la plus répandue; cependant le bouddhisme, l'islamisme et la croyance des Seicks y comptent beaucoup de sectateurs. L'esclavage domestique y est maintenu rigoureusement, et les castes privilégiées y peuvent seules étudier les sciences et les belles-lettres. Dans l'Indo-Chine, on compte sept langues et plusieurs dialectes. Le brahmanisme et le bouddhisme y sont aussi les religions dominantes, mais on ne connaît pas, comme dans la partie voisine, le régime qui régit les castes. En général, les arts et les manufactures sont partout dans un état florissant et alimentent le commerce extérieur; mais le défaut de communications faciles s'oppose au développement de celui de l'intérieur. | *Inde proprement dite.* Cette contrée est la plus remarquable des trois grandes divisions de l'Inde. Elle comprend les provinces de l'Indus supérieur et inférieur, c. à d. la confédération des *Seicks*, les royaumes de *Lahore* et de *Kachemir*, les principautés du *Sindhy*, les États de *Bahoulpour*, le *Neypâl* et le *Gorvai*; elle comprend, en outre, l'Indoustan, qui renferme le *Maldah*; l'*Adjymir*, le *Delhi*, l'*Aoudh*, l'*Agrah*, le *Bahar* et le *Bengale*. Les principales villes de l'Inde proprement dite sont : Kachemir, Lahore, Moultan, Haïder-Abad, capitale du Sindhy; Baroda; Djeypour; Odeypour la belle; Akbar-Abad, l'une des plus anciennes villes de l'Inde; Indra-Delhi, la capitale, résidence des grands mongols; Patna, la ville aux Pagodes; Benarès la magnifique, la ville savante des Indous, que les Anglais nomment l'Athènes indienne; Calcutta la grande, qui abrite dans son centre et dans ses faubourgs une population de 2,300,000 habitants, et Gor, dans l'Himalaya. | *Inde méridionale* ou *Dekhan.* Cette partie comprend l'île de Ceylan et les îles Maldives; ses principales provinces et villes sont : le *Kandez*, le *Daoulet-Abad*, le *Visapour*, dont la capitale était appelée la Palmyre du Dekhan; l'ancien *Telingana*, qui renfermait Golconde et son petit royaume; le *Bérar*, des Mahrattes, le *Gandouana*, l'*Orissa*, le *Karnatik* ou *Coromandel*, dont les villes principales sont Madras et Pondichéry; le *Kourdah*, sur le territoire duquel on trouve la ville sacrée de l'Inde, la cité forte de Djaguernat; le *Mysore*, avec la ville de Séringapatam, qui fut la résidence d'Hider-Ali et de Tippoo-Saïb; le *Sircar de Brouch* et la ville si commerçante de Surate; les districts de *Bombay*, de *Salsette*, de *Goa*; le *Kanara* et le *Malabar*. | *Inde extérieure* ou *Indo-Chine.* Sa superficie est de 1,648,000 kilom. carrés, et sa population de 29,300,000 habitants. Elle renferme l'empire des *Birmans* et des *Péguans*, le royaume de *Siam*, la province indépendante de *Malacca*, l'*Assam*, le *Djintiah*, le *Katchar*, l'*Arakan*; enfin, le royaume d'*Annam*, qui comprend la *Cochinchine*, le *Ton-kin*, le *Tsiampa* et l'archipel de *Nikobar* et d'*Andamar*. Ava, Pégu, Martaban, Malacca, Singapour, Siam, Hué, Cambodje, etc., sont les villes principales de l'Indo-Chine. | L'Inde se divise aussi en Inde anglaise, française, portugaise, et en Inde indépendante; cette dernière est formée par les États de la confédération des Seicks, par le Sindhy, le Neypâl, les Maldives, l'empire des Birmans, le Siam, l'An-nam et une partie du Malacca. | *Inde anglaise* ou *empire indo-britannique.* A la fin du XVIIe siècle, les Anglais s'emparèrent de quelques villes indiennes et obtinrent plusieurs priviléges de l'empereur mongol, qui ne conservait plus sur les autres princes, ses vassaux, qu'une autorité nominale. A cette époque, les Portugais et les Hollandais, dont l'importance politique déclinait, ne pouvaient déjà plus lutter avec les nouveaux maîtres de l'Inde, et les Français, qui arrivaient à peine dans le pays, étaient les seuls rivaux sérieux qui osaient disputer aux Anglais le magnifique héritage des successeurs d'Aureng-Zeb. La guerre dura plus d'un siècle entre les deux puissances européennes ennemies, et ne prit fin qu'à la suite des traités de 1815. Dès lors les Anglais, soit par surprise, soit par la force, ne tardèrent pas à se rendre maîtres de presque toute l'Inde proprement dite, qu'ils possèdent, soit comme provinces immédiates, soit comme fiefs placés sous leur protection. Cependant l'inique annexion du royaume d'Aoudh, opérée en 1856, jointe à diverses causes d'un mécontentement longtemps contenu, occasionna en 1857 la révolte des Cipayes et une insurrection formidable. Le signal fut donné à Meerout, dans le Bengale, par un régiment de cavalerie indigène; les insurgés furent bientôt maîtres de Delhi et de Lucknow, qui devinrent leurs principales places d'armes. Après deux ans de lutte, les Anglais finirent par comprimer la révolte et réussirent même à étendre leurs conquêtes et à asseoir leur domination plus solidement que jamais. A la suite de cette insurrection, la Compagnie des Indes fut abolie et le gouvernement de ce vaste pays réuni à la couronne (1858). Aujourd'hui l'Inde anglaise comprend donc la plus grande partie de l'Inde proprement dite, le Dekhan et quelques provinces de l'Indo-Chine. Les possessions immédiates ont été longtemps divisées en trois grandes présidences : Calcutta, Madras et Bombay. En 1859, on a formé une nouvelle présidence avec le Pendjab et l'ancien territoire de Delhi, Meerout, Rohilkand, Agra, etc. Cette quatrième présidence a pour chef-lieu Lahore. Les Anglais ne possèdent encore qu'une partie de l'Inde extérieure ou au delà du Gange. Leurs possessions sur ce point comprenant les royaumes d'Assam et d'Aracan, le Pégu, les provinces de Martaban, de Malacca, etc., et l'île du Prince-de-Galles et celle de Singapour. En 1862, ces pays ont été organisés en une nouvelle présidence. | *Inde française.* Elle a 1,120 kilom. carrés de superficie; 200,000 habitants; villes principales, Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé. C'est en 1674 que les Français fondèrent à Surate leur premier établissement indien; quelques années plus tard, ils s'établirent à Pondichéry. | *Inde portugaise.* Elle a 10,240 kilom. carrés; 500,000 habit.; villes principales, Goa, Diu et Daman. Ce sont les Portugais qui découvrirent l'Inde, en 1498, sous la conduite de Vasco de Gama. | *Compagnies de l'Inde.* Lorsque la conquête de l'Inde par les Européens fut consommée, il se forma, sous la protection des divers gouvernements européens, plusieurs sociétés commerciales destinées à défendre dans le pays conquis les intérêts nationaux. Les plus importantes furent la Compagnie française et la Compagnie anglaise. | La *Compagnie française* fondée en 1664 par Colbert, avait son siége à Lorient. Elle essaya vainement de coloniser Madagascar et fonda Pondichéry en 1679. Après une série de luttes contre les Anglais et des alternatives de succès et de revers, elle fut dissoute en 1769. | La *Compagnie anglaise*, créée en 1560 par quelques marchands de Londres, n'avait en 1634 que quatre comptoirs dans l'Inde, lorsqu'elle obtint du Parlement le monopole du commerce avec cette contrée, monopole qui, réglementé, puis restreint, n'a été complétement aboli qu'en 1814. A partir de 1773, elle avait été transformée en association politique chargée du gouvernement des Indes, sous la suzeraineté de la couronne d'Angleterre. Elle avait un *gouverneur général*, résidant à Calcutta et chargé du pouvoir exécutif, et une *Cour des Directeurs*, composée de douze membres résidant à Londres, et dont les décisions, pour être exécutoires, devaient être soumises à un *Bureau du contrôle*, représentant la Couronne et le Parlement. Ainsi organisée, la *Compagnie des Indes*, dont le pouvoir était du reste absolu, acquit en peu de temps une puissance colossale. En moins d'un siècle, une série de guerres heureuses lui avait fait acquérir presque toute l'Inde et une partie de l'Indo-Chine, lorsqu'elle fut abolie en 1858, à la suite de l'insurrection des Cipayes. Aujourd'hui, le gouvernement de l'Inde est exercé directement par la Couronne. | *Mer des Indes*, dite aussi *Océan Indien.* Division du Grand-Océan comprise entre les deux péninsules de l'Inde, la Perse, l'Arabie, l'Afrique, l'Australie et la Malaisie. | *Indes occidentales.* Dénomination appliquée souvent à l'Amérique, à cause de la position de ce continent à l'ouest de l'Europe, et par opposition à l'Inde propre, appelée ordinairement *Indes orientales* et *Grandes Indes.*

INDE, s. m. Couleur bleue que l'on tire de l'indigotier. L'*inde* est une fécule que l'on obtient en n'employant exactement que les feuilles de la plante; au lieu que, pour la préparation de l'indigo, on emploie les feuilles et la tige. | *Inde* ou *bois d'Inde*, Nom donné quelquefois au bois de campêche qui fournit une couleur rouge.

INDÉBROUILLABLE, adj. Qui ne peut être débrouillé. La question du bien et du mal devient un chaos *indébrouillable* pour ceux qui cherchent de bonne foi. (Voltaire.)

INDÉCACHETABLE, adj. Qui ne peut être décacheté. Enveloppe *indécachetable.*

INDÉCEMMENT, adv. (pron. *eindésaman*). D'une façon indécente, malhonnête. S'habiller *indécemment.* Se découvrir *indécemment.* Il se comporte *indécemment.* | Incivilement, d'une manière inconvenante. Répondre *indécemment.* Louvois fut accusé de s'être réjoui *indécemment* de la mort de Turenne. (Voltaire.) Il se conduit *indécemment.*

INDÉCENCE, s. f. (pron. *eindésanse*). Défaut de décence; vice contraire à la bienséance et à l'honnêteté. Il y a de l'*indécence* à se vêtir ainsi. De leurs jeux effrontés déployant l'*indécence.* (Legouvé.) L'indécence se répand surtout sur les actions, sur les paroles, sur les écrits, sur les gestes et sur le maintien. On la pardonne quelquefois aux hommes, quand elle est accompagnée d'une certaine originalité de caractère; elle est insupportable chez les femmes. L'indécence est ou particulière et domestique, ou générale, ou publique. Ce défaut, ce vice, si l'on veut, disparaît presque dans le paroxysme des passions et dans l'exaltation des suprêmes douleurs : ainsi, une mère qui vient de perdre son fils, une femme qui voit mourir celui qu'elle aime, peuvent sans indécence ne pas s'apercevoir du désordre de leurs vêtements et de l'incohérence de leurs paroles. | Manque de respect, de civilité. En général, les parvenus se font remarquer dans le monde par l'*indécence* de leur conduite et la grossièreté de leurs manières. L'abbé de Polignac s'était brouillé avec la reine de Pologne jusqu'aux éclats et à l'*indécence.* (Saint-Simon.) | Action, parole indécente. Dire ou faire des *indécences.* Le sexe s'avilissant par des *indécences* dont les siècles de nos pères auraient rougi. (Massillon.) | Chose obscène. Un roman rempli d'*indécences.* Les *indécences*, les drôleries de la Bible.

INDÉCENT, ENTE, adj. Qui est contraire à la décence, à l'honnêteté. Acte *indécent.* Spectacle *indécent.* Attitude *indécente.* Gravures *indécentes.* Paroles *indécentes.* Cette femme est bien *indécente.* L'anatomiste, le médecin, la sage-femme, ne doivent pas être *indécents* dans l'exercice de leurs fonctions. Ses mœurs, sans être pures, ne sont pas *indécentes.* (Barthélemy.) La reine Margot était fort *indécente.* | Qui est contraire à la civilité. Il est *indécent* de railler les honnêtes gens. La fausse nouvelle de la mort de Guillaume III fut reçue à Paris avec une joie *indécente* et honteuse. (Voltaire.)

INDÉCHIFFRABLE, adj. Qu'on ne peut pas déchiffrer, deviner. Un logogriphe est souvent *indéchiffrable.* | En parlant de la musique, de l'écriture, Ce qui est difficile à lire. Manuscrit *indéchiffrable.* Cet air est *indéchiffrable.* | Embrouillé, obscur, comme sens. Voilà un *indéchiffrable* raisonnement. L'Égypte était devenue une énigme *indéchiffrable* pour l'Égyptien même. (Diderot.) Pourquoi se consumer sur des chicanes de temps aussi arides qu'*indéchiffrables?* (Chateaubriand.) | Fig. Se dit d'une personne dont la conduite est mystérieuse, ou de cette conduite elle-même. Homme *indéchiffrable.* Ses allures mystérieuses, ses sorties nocturnes, sa conduite *indéchiffrable*, nous donnent à penser. Le roi était *indéchiffrable* même pour ses amis.

INDÉCHIFFRABLEMENT, adv. D'une façon indéchiffrable, incompréhensible.

INDÉCIS, ISE, adj. Qui n'est pas décidé, qui est incertain, en parlant des choses. Ce point de controverse est resté *indécis.* Victoire *indécise.* On laisse en philosophie et en théologie beaucoup de questions *indécises.* (Laveaux.) | Vague, difficile à déterminer, à limiter. La lumière *indécise* du crépuscule. Sur le soir, les lignes du paysage sont *indécises.* Elle est comme rayée de bandes *indécises* de brun et de fauve. (Buffon.)

> Les lois de nos aïeux, auprès du trône assises,
> Resserraient du pouvoir les bornes *indécises.*
> (C. DELAVIGNE.)

| Qui est irrésolu, en parlant des personnes. Un homme *indécis.* Quelle femme *indécise!* On peut être *indécis* par excès de lumières ou d'ignorance, par sensibilité comme par froideur. (Boiste.) « Il y a des citoyens *indécis* sur lesquels il ne faut jamais compter. Les meilleures raisons ne peuvent les convaincre; les inconvénients les plus réels et les plus légers les frappent également; ils tremblent toujours de faire un faux pas; enfin, les seules circonstances peuvent les déterminer. Ces citoyens *indécis* sont les éternelles dupes des ambitieux et des escrocs politiques. » (P. M.)

INDÉCISION, s. f. Défaut de décision; état, caractère d'une personne indécise. Être dans l'*indécision.* Flotter dans l'*indécision.* L'*indécision*, chez un homme politique, est une marque de faiblesse ou d'incapacité. Une piété faible qui jette l'*indécision* dans leurs entreprises. (Massillon.) L'*indécision* est le partage de la médiocrité. (De Lévis.) | Administrat. et comm. Partie indécise dans un compte. Nous allons régler les *indécisions* de la quinzaine. | Ce qu'il y a de non déterminé, de non limité dans une chose. L'*indécision* des nuances.

INDÉCLINABILITÉ, s. f. Gramm. Qualité des mots indéclinables. | Qualité de ce qui est inévitable. L'*indéclinabilité* d'une mission.

INDÉCLINABLE, adj. Gramm. Qui ne se décline pas, qui ne peut être décliné. Les mots *indéclinables*, en quelque langue que ce soit, gardent dans le discours une forme invariable, parce que l'idée principale de leur signification y est tou-

jours envisagée sous le même aspect : ainsi, les mots *indéclinables* sont les adverbes, les conjonctions, les interjections et les prépositions. Particules *indéclinables*. | S. m. *Un indéclinable*, Un mot qui ne se décline pas. On confond quelquefois, mais abusivement, les *indéclinables* avec les *invariables*, relativement aux mots français qui ne prennent ni le genre ni le nombre. | Qui ne peut être décliné, évité. Une mission *indéclinable*. Le plaisir indélibéré produira, dans l'homme un bon vouloir d'une manière invincible, *indéclinable* et toute-puissante. (Fénelon.)

INDÉCOMPOSABLE, adj. Qui ne peut pas être décomposé. Matière *indécomposable*. Toutes ces parties *indécomposables* à jamais sont des éléments.

INDÉCOMPOSÉ, EE, adj. Qui n'est pas décomposé. *Corps indécomposé, substance indécomposée*, Tout corps, toute substance qui paraît simple, c. à d. formée d'une seule nature de molécules.

INDÉCROTTABLE, adj. Que l'on ne peut pas décrotter. Des souliers *indécrottables*. | Fig. et famil. Se dit d'une personne dont l'humeur est insupportable, et avec laquelle il est très-difficile de vivre. Vous êtes *indécrottable*. Le paresseux est un être *indécrottable*. Ces docteurs ennemis des grâces qui se définissent eux-mêmes animaux *indécrottables*. (Balzac.) Le curé était un sujet *indécrottable*.

INDÉFECTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indéfectible, de ce qui ne fait jamais défaut. Je crois que la lecture des *Provinciales* vous amuserait bien autant que l'*indéfectibilité* de la matière. (Mme de Sévigné.) Forcée à reconnaître la perpétuelle visibilité de l'Église dans l'*indéfectibilité* du ministère. (Bossuet.)

INDÉFECTIBLE, adj. T. dogmat. Qui ne peut défaillir, qui ne peut cesser d'être. Les théologiens assurent que l'Église est *indéfectible*, mais les philosophes n'admettent pas cela.

INDÉFENDABLE, adj. Qui ne peut être défendu contre l'ennemi, contre un adversaire, contre la critique. Un poste *indéfendable*. Système, opinion *indéfendable*. Cette partie d'échecs est *indéfendable*. Cette pièce, à la bien prendre, est tout à fait *indéfendable*. (Molière.) La cause du pape est *indéfendable*.

INDÉFENSABLE, adj. T. forestier. Se dit des bois qui ne sont pas défensables.

INDÉFINI, IE, adj. Qui n'est pas limité, dont nous n'apercevons pas la limite. Temps *indéfini*. Espace *indéfini*. Ligne *indéfinie*. | Se dit par opposition à *infini*, par lequel nous affirmons l'impossibilité de la limite. Je les appelle *indéfinies* et non pas infinies, parce que de toutes parts elles ne sont pas sans fin ni sans limites. (Descartes.) | S. m. Philos. L'*indéfini* n'est point l'infini. L'époque incertaine de la mort est un *indéfini* dans le temps qui tient quelque chose de l'infini. (La Bruyère.) | Qui manque de définition, indéterminé. Une idée *indéfinie*. | Gramm. Qui exprime une idée vague ou générale qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé. Sens *indéfini*. Temps *indéfini*. Pronom *indéfini*. *Un* est article *indéfini*. *On, quelque, quiconque* sont des mots *indéfinis*. Quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espèce, mais indéfini relativement à toute l'espèce, ou à un individu de l'espèce; ainsi, le sens reste encore indéfini à quelques égards, quoi qu'il soit déterminé en partie. | *Mode indéfini*, Désigne quelquefois l'infinitif du verbe. | Logiq. *Proposition indéfinie*, Proposition générale. | Chim. *Combinaisons indéfinies*, Combinaisons dont les proportions sont indéterminées. | Bot. Se dit des parties de plantes dont on ne cherche pas à déterminer le nombre. Les étamines de certaines fleurs sont *indéfinies*. | *Tiges* ou *rameaux indéfinis*, Ceux dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment. | *Inflorescence indéfinie* ou *axilloire*, Celle où les fleurs naissent de l'aisselle des feuilles florales ou des bractées, de telle sorte que, toutes étant latérales, l'axe peut croître indéfiniment.

INDÉFINIMENT, adv. (pron. *eindéfiniman*). D'une façon indéfinie. Ajourner *indéfiniment* une affaire. La liberté ne saurait être *indéfiniment* ajournée. Un espace *indéfiniment* étendu. (Descartes.) | Gramm. Dans un sens indéfini. Ce mot est pris *indéfiniment*.

INDÉFINISSABLE, adj. Qu'on ne saurait définir. Termes et propositions *indéfinissables*. | Fig. Émotion *indéfinissable*. Le trouble que j'éprouve est *indéfinissable*. | Qu'on ne peut pénétrer, expliquer, en parlant des personnes. Ce caractère, cet homme est *indéfinissable*.

INDÉFRICHABLE, adj. Qui ne peut pas être défriché. Une lande, un terrain *indéfrichable*. | Fig. Souvent le champ de la composition dramatique est *indéfrichable* pour les meilleurs esprits.

INDÉHISCENCE, s. f. Bot. Privation de la faculté de s'ouvrir spontanément. L'*indéhiscence* d'un péricarpe, à l'époque de la maturité de la graine.

INDÉHISCENT, ENTE, adj. bot. *Péricarpe indéhiscent*, Péricarpe qui ne s'ouvre pas de soi-même à l'époque de la maturité pour donner issue aux graines qu'il contient.

INDÉLÉBILE, adj. (du lat. *in*-privat., *delere*, effacer). Qui ne peut pas être effacé. L'encre *indélébile*. Cette tache est *indélébile*. | Fig. Affront *indélébile*. Au dire des prêtres, le baptême imprime un caractère *indélébile*. Il se dépouillait parfaitement avec les dames du caractère de savant et de philosophe, caractère cependant presque *indélébile*. (Fontenelle.) La tache *indélébile* d'une condamnation.

INDÉLÉBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indélébile. *Indélébilité* de l'encre. | Fig. L'*indélébilité* d'une condamnation infamante.

INDÉLÉGABLE, adj. Qu'on ne peut pas déléguer. Pouvoirs *indélégables*.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE, adj. Qui est fait sans délibération, sans réflexion. Propos *indélibéré*. Mouvement *indélibéré*. Les premiers mouvements de la douleur et de l'indignation sont presque entièrement innocents, parce qu'ils sont presque entièrement *indélibérés*. (Lemaître.)

INDÉLIBÉRÉMENT, adv. D'une manière indélibérée. Agir *indélibérément*.

INDÉLICAT, ATE, adj. Qui n'a pas de délicatesse dans les sentiments. Jeune homme *indélicat*. Femme *indélicate*. | Se dit des choses. Façons *indélicates*. Procédé *indélicat*.

INDÉLICATEMENT, adv. (pron. *eindélikateman*). Sans délicatesse, d'une manière indélicate. Parler et agir *indélicatement*.

INDÉLICATESSE, s. f. Manque de délicatesse dans le sentiment. Cet homme est connu pour son *indélicatesse*. | Acte indélicat. *Commettre une indélicatesse*, C'est faire une vilaine action.

INDEMNE, adj. Jurisp. Qui n'a pas éprouvé de perte; qui est dédommagé, indemnisé. Rendre quelqu'un *indemne*. Sortir *indemne* d'une affaire.

INDEMNISATION, s. f. (pron. *eindèmnizasion*). Action d'indemniser; fixation d'une indemnité.

INDEMNISER, v. a. Dédommager, payer à quelqu'un le dommage qu'il a souffert. *Indemniser* quelqu'un de ses pertes. *Indemniser* un propriétaire. Il est convenu d'*indemniser* son fermier, dans certains cas convenus au bail. | Fig. Ses succès vous *indemnisent* des soins que vous avez pris pour son éducation. | S'INDEMNISER, v. pr. Se dédommager. Nous *nous indemniserons* sur son héritage.

INDEMNITAIRE, s. Celui, celle qui a droit à une indemnité. Désintéresser les *indemnitaires*. | Particulièrement, Émigré français qui a eu part à l'indemnité allouée, sous la Restauration, aux émigrés dont les biens avaient été confisqués.

INDEMNITÉ, s. f. (du lat. *in* privat., *damnum*, dommage). Réparation d'un dommage, compensation pécuniaire accordée à celui qui a éprouvé une perte. Avoir droit à une *indemnité*. Demander, obtenir une *indemnité*. | Féod. Droit attribué aux seigneurs sur certains établissements religieux qui se trouvaient sur leur domaine, afin de les dédommager des redevances qu'ils auraient dû recevoir ultérieurement à chaque mutation, si le fonds acquis par les clercs n'était pas devenu inaliénable. | Acte de transaction civile par lequel un homme s'oblige à dédommager un tiers du préjudice qu'il pourrait éprouver, à la suite d'une garantie qui aurait été consentie. | Remise sur le prix d'un bail, en cas de sinistres ou de non-jouissance. | Droit de recours établi en faveur de la femme sur les biens de son mari, pour lui faciliter ses reprises dotales. | Somme allouée par le gouvernement à ceux dont la propriété a été enlevée pour cause d'utilité publique. | Traitement que recevaient, sous la constitution de l'an III, les membres du Corps législatif et ceux du Directoire. | *Milliard de l'indemnité*, Somme qui fut votée, en 1825, par les députés, pour indemniser les émigrés de la perte des biens qui leur avaient été confisqués pendant la Révolution. La même année, une indemnité de 150 millions fut stipulée en faveur des anciens colons de Saint-Domingue, mais il n'a été payé que de faibles à-compte. En 1849, une indemnité fut allouée aux propriétaires des colonies françaises dont les esclaves venaient d'être affranchis. | *Indemnité de logement*, Somme allouée à des employés qui ont droit à un logement et à qui l'administration n'en peut donner un. | *Indemnité de route*, Somme allouée à tout militaire voyageant isolément et par ordre, dans l'intérieur de la France. Le secours accordé par l'autorité civile aux indigents en marche porte le même nom. | *Bill d'indemnité*, Acte par lequel le corps législatif d'Angleterre absout les ministres d'une mesure extra-légale. Se dit, en français, de tout ce qui absout de quelque acte plus ou moins entaché d'illégalité ou de reproche.

INDÉMONTRABLE, adj. Que l'on ne peut démontrer. Des propositions *indémontrables*.

INDÉNIABLE, adj. Que l'on ne peut dénier ou réfuter.

INDÉPENDAMMENT, adv. (pron. *eindépandaman*). D'une manière indépendante; sans dépendance. Ce mot s'emploie avec un régime précédé de la préposition *de*. Dieu existe *indépendamment* de tout être. Aux événements de la guerre il faut agir *indépendamment* dans de certaines occasions. (Hamilton.) | Sans réflexion. *Indépendamment* de ce qui peut être fait. | En dehors, outre. *Indépendamment* des espèces déjà nommées, le genre en question offre d'autres espèces moins répandues.

INDÉPENDANCE, s. f. (pron. *eindépandanse*). Absence de dépendance; état d'une personne libre de toute dépendance. Jouir d'une grande *indépendance*. Vivre dans une entière *indépendance*. Ils iraient chercher une entière *indépendance* et un repos funeste dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme. (Bossuet.) Jouissez de votre considération personnelle et de votre noble *indépendance*. (Voltaire.) Il lui faisait sentir qu'il n'existe de véritable élévation, d'entière *indépendance*, que dans une âme vertueuse. (Barthélemy.) On y jouit d'une parfaite *indépendance* sociale. (Mme de Staël.) | Il se dit aussi par rapport à la fortune. Il s'est acquis une honnête *indépendance*. | Condition d'un État, d'un pouvoir qui ne relève pas d'un autre. Combattre, mourir pour l'*indépendance* de son pays. Ce peuple a su conquérir son *indépendance*. | « Toutes les définitions de l'indépendance, données jusqu'à ce jour, la font tellement semblable à la liberté, qu'il est permis de les croire identiques, et de considérer ces deux mots comme des synonymes parfaits. En effet, toutes deux dérivent également de cette idée de libre arbitre, de ce pouvoir de faire et de ne pas faire, qui a été donné à l'homme. Mais est-ce à dire pour cela que les nuances qui séparent l'indépendance de la liberté ne donnent pas à celle-ci un caractère tout à fait distinct, une physionomie toute particulière, qu'il est très-important de signaler ici? La liberté est le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais il y a dans l'indépendance quelque chose de plus réfléchi et de moins instinctif; il y a une idée de volonté unie à une idée de pouvoir; aussi dirons-nous que l'homme qui vise à l'indépendance est celui qui a la volonté de profiter de cette faculté, l'usage lui en fût-il même ravi momentanément. Il n'y a donc pas pléonasme, comme on serait tenté de le supposer, à dire d'un individu qu'il est libre et indépendant. Cette distinction une fois établie, nous l'appliquerons aux nations aussi bien qu'aux particuliers. L'indépendance de l'homme, dans l'état de la société, est le résultat, soit de son caractère, soit de sa position sociale : elle consiste à se passer de tout secours étranger dans tous les cas possibles, à se mettre au-dessus de certains préjugés, de certaines nécessités, qu'un homme d'une trempe moins énergique, ou dominé par ses besoins, subirait machinalement. Celui donc qui peut se passer des autres hommes, aller où il lui plaît, vivre comme bon lui semble, refuser ce dont beaucoup sont envieux, peut se proclamer homme d'indépendance, à la face de l'univers. L'indépendance des peuples réside dans la force nationale. Ils en jouissent, s'ils peuvent se régir librement, choisir le mode de gouvernement qui leur semble le meilleur, et faire respecter leurs frontières et leurs institutions par leurs voisins ambitieux. » (Napoléon Gallois.) | *Guerre de l'Indépendance*. On a donné ce nom à la guerre que les Américains, aidés par la France, soutinrent contre les Anglais pour amener une émancipation à laquelle tendaient leurs vœux et leurs efforts. A la suite de cette guerre, l'indépendance de la république des États-Unis d'Amérique fut proclamée. | Absence de relations, de rapports entre les choses.

INDÉPENDANT, ANTE, adj. Qui est libre de toute dépendance. Se dit également des choses et des personnes. « Si le philosophe est plus indépendant que le reste des hommes, c'est qu'il se forge dans l'esprit le moins de chaînes vaniteuses. La médiocrité de ses désirs le délivre d'une foule de besoins auxquels la cupidité assujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il se détache par raison de ce que la malignité des hommes pourrait lui enlever. Content de son obscurité, il ne va pas, pour en sortir, ramper à la porte des grands, et chercher des mépris qu'il ne veut rendre

à personne. » (Diderot.) Un homme *indépendant*. Une existence *indépendante*. Heureux celui dont la vie est libre et *indépendante*. Un peuple *indépendant* est toujours un grand peuple. Ces peuplades sont *indépendantes* les unes des autres. Jouis d'une position *indépendante*. Il n'y a rien de plus libre ni de plus *indépendant* qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la libéralité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et son travail. (Bossuet.) Je sentis alors qu'il n'est pas toujours facile d'être pauvre et *indépendant*. (J. J. Rousseau.) Voltaire voulut devenir riche pour être *indépendant*. (Condorcet.) Sa fortune est tout à fait *indépendante*, et son âme encore plus. (Mme de Staël.)

Aux tyranniques lois d'un monde que j'oublie
Je ne soumettrai plus mes goûts *indépendants*.
(PARNY.)

| Qui ne se laisse dominer par personne. Le démocrate doit être *indépendant*. Toujours *indépendant* et toujours citoyen. (Voltaire.) | Se dit des choses qui n'ont aucune espèce de rapport avec d'autres. On commet souvent des actions répréhensibles qui sont tout à fait *indépendantes* de la volonté. Votre projet est *indépendant* de la question qui s'agite.

INDÉPENDANT, ANTE, s. Nom que l'on donne à quelques presbytériens dissidents d'Écosse et de Hollande. Les *indépendants* prétendent que chaque église, que chaque secte doit être entièrement libre. | Membre d'un parti religieux et politique qui se forma en Angleterre, vers l'année 1644, sous la direction de Vane et de Cromwell. Du sein même de la secte puritaine, sous le règne de Charles Stuart Ier, naquit la secte des indépendants, qui fut non-seulement ennemie du roi, mais de la royauté, qu'elle entreprit d'abolir tout à fait pour fonder une république, au gouvernement de laquelle chacun pût participer. Elle fit, en outre, profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les puritains. Elle ne voulut point d'évêques, elle rejeta les synodes même, car elle prétendit que chaque assemblée devait se gouverner elle-même indépendamment de toute autre, et fit consister en cela la liberté des enfants de Dieu sur la terre. A cette époque, un chrétien réformé, Morel, voulut introduire cette doctrine en France, mais les synodes de la Rochelle et Charenton, dirigés par Théodore de Bèze, la repoussèrent.

INDÉPENDANTISME, s. m. Doctrine politique et religieuse de la secte des indépendants. L'*indépendantisme* subsiste encore en Angleterre, en Hollande et dans les États d'Amérique.

INDÉRACINABLE, adj. Qu'on ne peut déraciner, faire disparaître. Un sentiment *indéracinable*.

INDESCRIPTIBLE, adj. Qui ne peut pas être décrit. Amour *indescriptible*. Le point de vue qui s'offre au spectateur, sur le mont Bonlgourou, est *indescriptible*. Un enthousiasme *indescriptible*.

INDESCRIPTIBLEMENT, adv. D'une manière indescriptible.

INDESTRUCTIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est indestructible. Mon hypothèse sur l'*indestructibilité* des germes de nos animalcules des infusions. (Bonnet.)

INDESTRUCTIBLE, adj. Qui ne peut pas être détruit. A vrai dire, il n'y a pas dans la nature de corps *indestructible*. Un mal *indestructible*. Des insectes *indestructibles* ont dévoré tout ce qu'on pouvait se promettre d'un sol fertile et bien cultivé. (Raynal.) | Fig. Une haine atroce et *indestructible* s'invétéra entre eux et leurs maîtres, et fut une seconde nature. (Voltaire.)

INDESTRUCTIBLEMENT, adv. D'une manière indestructible.

INDÉTERMINABLE, adj. Qu'on ne saurait déterminer. Limites *indéterminables*.

INDÉTERMINATION, s. f. Défaut de détermination, de volonté. Je ne suis point capable d'une si parfaite *indétermination*, j'ai besoin de croire. (Fontenelle.) | Philos. Absence de conditions qui déterminent, qui règlent. C'est l'*indétermination* de ces rapports qui a fait imaginer que le beau était plutôt une affaire de sentiment que de raison. (Diderot.) | Algèbre. État de ce qui est indéterminé. L'*indétermination* d'un problème, d'une formule.

INDÉTERMINÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas déterminé; qui n'est pas borné. Nombre *indéterminé*. Surface *indéterminée*. Temps *indéterminé*. Ce mot de vexations est si *indéterminé*, qu'il ne se trouve chez aucun criminaliste. (Voltaire.) | Qui n'est pas déterminé, résolu, en parlant des personnes. Ils ressemblent à ceux qui entrent dans les magasins, *indéterminés* sur le choix des étoffes qu'ils veulent acheter. (La Bruyère.) | Mathémat. *Quantité indéterminée*, Celle qui peut changer en plus ou en moins, et qui n'a point de bornes certaines et prescrites. Un *problème indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. On demande, par exemple, un nombre qui soit le multiple de 4 et de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, etc., à l'infini, c. à d. indéterminé. Souvent dans les équations l'analyse est *indéterminée*. Dans la division du nombre 10 par le nombre 3, on obtiendra des fractions continues ou indéterminées au quotient. | Substantiv. Le premier auteur qui ait donné un ouvrage sur les *indéterminés algébriques* est Diophante, mathématicien de l'école d'Alexandrie. Cette partie de l'analyse fit peu de progrès jusqu'au moment où Fermat, Descartes, Bachet-Méziriac, en France, et Walis, en Angleterre, se furent proposé réciproquement plusieurs problèmes de cette espèce. Plus tard, Euler, qui a travaillé avec soin toutes les parties des mathématiques, reprit la question par des démonstrations générales de problèmes qu'on n'avait, avant lui, trouvées que par induction. Enfin Lagrange, en s'occupant du même sujet, trouva une méthode de solution plus directe et plus analytique.

INDÉTERMINÉMENT, adv. D'une manière indéterminée. Un mot employé *indéterminément*.

INDÉVIDABLE, adj. Qu'on ne peut dévider. Des cocons *indévidables*.

INDÉVOT, OTE, adj. Qui n'a point de dévotion; qui ne professe aucun respect pour les pratiques religieuses. Homme *indévot*. Femme *indévote*. | Se dit des actions, des paroles et des manières. Afficher un air *indévot*. Tenir des discours *indévots*. | Substantiv. Un *indévot*. Une *indévote*. Laissez-la, croyez-moi, gronder les *indévots*. (Boileau.)

INDÉVOTEMENT, adv. D'une façon indévote. Assister *indévotement* aux offices.

INDÉVOTION, s. f. (pron. *eindévosion*). Manque de dévotion. Se piquer d'*indévotion*. Passer de l'*indévotion* à l'impiété. (Balzac.) Il est rare que la tiédeur n'enfante pas l'*indévotion*. (Marivaux.) Le relâchement et l'*indévotion* des peuples.

INDEX, s. m. (du lat. *index*, *icis*, fait de *indicare*, indiquer). Table des matières d'un livre. *Index* de droit romain. Il faut chercher dans l'*index*. | *Index* se dit surtout des nomenclatures et des tables analytiques qui se trouvent à la suite des ouvrages latins. Les *index* des éditions dites *variorum* sont précieux. | Catalogue des livres suspects de mauvaise doctrine dont le saint-siége interdit la lecture, quoiqu'ils ne soient pas condamnés juridiquement. Ce livre est à l'*index*. Ce qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du Parlement fut mis à l'*index* de Rome. (Voltaire.) L'*index* est purgatoire ou expurgatoire; dans ce dernier cas, il désigne le catalogue des livres dont la publication n'est défendue que provisoirement, c. à d. jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés. | *Congrégation de l'index*, Celle qui, à Rome, est chargée d'examiner les livres nouveaux, et d'en prohiber, s'il y a lieu, la lecture et la vente, soit absolument, soit à correction. Cette institution, qui était la même que celle du saint-office, fut établie par le pape Paul IV en 1559. Voici comment Diderot s'exprime à son sujet : « Je ne sais si nous n'avons pas le sens commun, en France, ou si la congrégation de l'*index* en manque, mais il est sûr qu'il n'y a presque pas un seul bon livre de littérature, de science et de morale, dans notre langue, qu'elle n'ait proscrit. » | Fig. *Mettre une chose à l'index*, La prohiber, la signaler au public comme défendue. Combien de gouvernements mettent à l'*index* les ouvrages des libres penseurs. | Anat. Le premier doigt de la main, après le pouce, chez l'homme, parce que c'est le doigt dont on se sert pour indiquer, montrer. | Aiguille qui se meut sur un pivot, et dont l'extrémité parcourt un cercle divisé.

INDEXTÉRITÉ, s. f. Manque de dextérité. N'imitons ni sa violence, ni son *indextérité*. (Mirabeau.)

INDIANA. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par le Michigan; à l'O., par l'Illinois; au S., par le Kentucky, et à l'E., par l'Ohio; 270 kilom. sur 240; 1,149,606 habit; chef-lieu, Indianopolis. Dans sa partie septentrionale, le sol de l'Indiana est entre-coupé par un grand nombre de petits lacs; dans la partie opposée, depuis les cataractes de l'Ohio jusqu'à la Wabash, s'élèvent des collines de 160 à 200 mètres de hauteur, qui sont connues sous le nom de Knobs, et dans le centre s'étend une grande plaine à demi boisée. Sur les bords de la plupart des rivières de ce pays, on rencontre des dépôts de terre d'alluvion très-fertiles, ainsi que des prairies disposées en pente douce, qui s'élèvent, à partir du niveau de l'eau, jusqu'à une hauteur de 40 mètres, et qui sont couvertes de taillis et de jolis arbustes. La douceur du climat de l'Indiana est remarquable; la belle saison y dure neuf mois au moins. Ses habitants s'adonnent principalement à la culture de l'avoine, du blé, du maïs, du seigle, de la pomme de terre, du melon, du chanvre, du cotonnier, du tabac, etc. Mines de houille, de fer et de cuivre; pierre à chaux et marbre. Commerce intérieur très-actif. Les premiers Européens qui s'établirent dans l'Indiana furent des Français; leur arrivée eut lieu en 1673. Cet État fut, dans la suite, cédé à l'Angleterre, qui le conserva jusqu'au jour où éclata la guerre de l'indépendance américaine; en 1801, il prit le titre de territoire d'Indiana, et en 1816, il fut érigé en État.

INDIANISME, s. m. Caractère indien; études indiennes.

INDIANISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de l'étude du sanscrit et de l'histoire de l'Inde.

INDICATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui indique, qui dénonce. Un esclave, à Rome, pouvait être l'*indicateur* de son maître, mais il ne pouvait servir de témoin. Dans ce sens, ce mot n'est plus usité. | On donne ce nom à deux pièces mobiles qui sont placées à l'extrémité du fléau d'un télégraphe. | Ce qui indique quelque chose; espèce d'enseigne. | Adjectiv. Poteau *indicateur*. Écriteau *indicateur*. | Anat. Synonyme d'*Index*. Perdre l'*indicateur* et le pouce par suite d'un coup de feu. | Adjectiv. Le doigt *indicateur*.

INDICATIF, IVE, adj. Qui indique. État *indicatif*. Symptôme *indicatif*. Caractère *indicatif*. Formule *indicative*. Les signes *indicatifs* d'une maladie. | *Colonnes indicatives*, Celles qui servent à indiquer la marée sur les côtes de l'Océan.

INDICATIF, s. m. Gramm. Mode personnel du verbe, qui exprime directement et purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut. Comme ce mode est destiné à être adapté à tous les sujets déterminés dont il peut être question dans le discours, il reçoit toutes les inflexions personnelles et numériques. Nous avons dit qu'il exprimait directement et purement l'existence du sujet : en effet, il exprime directement, parce qu'il sert à constituer la proposition principale; ainsi, dans cette proposition : *J'agis en bon démocrate*, *j'agis* énonce directement et immédiatement le jugement principal que l'on veut faire connaître. Il exprime purement aussi, pour indiquer qu'il exclut toute autre idée accessoire, qui n'est pas nécessairement comprise dans la signification essentielle du verbe; c'est ce qui distingue ce mode de tout autre mode direct. Il est, en outre, le seul qui admette toute espèce de temps autorisés dans une langue. | S'emploie adjectiv. Le mode *indicatif*.

INDICATION, s. f. (pron. *eindikasion*). Action d'indiquer, renseignement. Grâce à votre *indication*, j'ai pu retrouver mon chemin. Fausse *indication*. | Jurisp. Déclaration. Faire l'*indication* de ses immeubles à un créancier.

INDICE, s. m. (du lat. *indicium*, même sens). Signe apparent et probable qu'une chose existe; sorte de révélation. Léger *indice*. Faible *indice*. De simples *indices*. Des *indices* trompeurs. De graves *indices*. Les *indices* d'un crime. Avoir fourni des *indices*. La médisance est l'*indice* d'un mauvais cœur. Il n'avait point fait arrêter ceux qu'il soupçonnait, qu'il n'y eût été forcé par des *indices* évidents. (Vaugelas.) Cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouse firent périr sur les *indices* les plus faibles. (Voltaire.) Cette contrée offre en plusieurs endroits des *indices* certains de mines de fer. (Buffon.) Les *indices* sont sûrs et nous révèlent l'approche de la terre, par la couleur des eaux de la mer. (Marryat.) | En jurisp., ce mot s'emploie plus particulièrement au pluriel. « Les *indices* sont des circonstances qui font supposer qu'un homme est coupable du crime ou du délit dont il est prévenu; par exemple, s'il change de visage, s'il se trouble quand on l'interroge, s'il fuit lorsqu'on le rencontre, si des taches de sang se trouvent sur ses habits, ou si des armes cachées dans son domicile ont servi depuis peu, ce sont là autant d'indices qui peuvent faire croire à la culpabilité de cet homme. Cependant, les indices ne doivent pas former des preuves suffisantes pour amener la condamnation d'un accusé, car les indices les plus forts sont bien souvent trompeurs. » | T. d'optiq. *Indice de réfraction*, Le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction.

INDICIBLE, adj. (du lat. *in* privat., *dicere*, dire). Qu'on ne peut pas exprimer. Plaisir *indicible*. Une satisfaction *indicible*. La joie du proscrit qui revoit sa patrie est *indicible*. Le patient souffrait des tourments *indicibles*. (Rollin.) L'âme ne se regarde plus qu'avec des horreurs *indicibles*. (Massillon.) Cette

bouche entr'ouverte, ces bras tendus, ce corps un peu penché sont d'une expression *indicible*. (Diderot.) | Ce mot est synonyme d'*Ineffable*, d'*Inénarrable* et d'*Inexprimable*.

INDICIBLEMENT, adv. (pron. *eindisibleman*). D'une manière indicible. Souffrir *indiciblement*.

INDICTION, s. f. (pron. *eindiksion*; du lat. *indictio*, de *indicere*, annoncer). Convocation d'une grande assemblée à jour fixe. *Indiction* d'un concile. Bulle d'*indiction*. | Époque chronologique; période de quinze années. L'*indiction* est un des trois cycles qui entrent dans la période julienne. L'indiction, dans son origine, désignait le temps où l'on avertissait le peuple romain de payer un certain tribut, et ce temps était compris entre la fin de septembre et le commencement d'octobre, parce qu'alors, la récolte étant faite, le peuple était plus à même de payer ce qu'on exigeait de lui. Lorsque l'État romain changea de face sous les derniers empereurs, le terme *indiction* fut conservé, mais il fut simplement employé pour marquer une période de quinze ans. On chercherait inutilement l'époque où l'on commença à se servir du mot dans ce dernier sens, car les auteurs qui prétendent que Constantin, après avoir aboli les jeux séculaires, introduisit le temps de l'indiction au mois de septembre 312, n'en donnent point la preuve. On n'a pas mieux démêlé l'origine de l'indiction romaine, dite pontificale. On sait seulement que les papes, après que Charlemagne les eut rendus souverains, commencèrent à dater leurs actes par l'*année de l'indiction*, qui fut fixée au 1er janvier 313 de l'ère chrétienne. Si l'on veut connaître le nombre de l'indiction romaine, qui répond à une année choisie, on doit ajouter le nombre 3 au nombre de l'année en question, et diviser cette somme par 15; ce qui restera, après que la division aura été faite, sera le nombre de l'indiction cherchée.

INDIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de l'Inde;

Indien.

qui est de l'Inde; qui appartient, qui a rapport à l'Inde et à ses habitants. Un *Indien*. Une *Indienne*. Territoire *indien*. Philosophie *indienne*. Usages *indiens*. | Ce nom, qui devrait appartenir exclusivement à l'habitant de l'Inde proprement dite, fut donné, par suite d'un abus qu'il n'est plus possible de corriger, aux sauvages des deux Amériques. Conséquemment nous n'avons à nous occuper ici que de l'Indien asiatique, vulgairement appelé *Hindou*. Le caractère de ce peuple est en général doux, timide et contemplatif, et son habileté dans les arts mécaniques est extrêmement remarquable. L'Indien sait peindre et dorer sur le verre; il façonne des vases propres à rafraîchir l'eau, qui ont à peine une épaisseur de trois ou quatre feuilles de papier collées ensemble; comme orfèvre, il travaille en filigrane avec une délicatesse infinie; il teint les étoffes qu'il fabrique avec des couleurs qui résistent aux plus fortes lessives; il fait artistement des pierres à émoudre avec de la laque et de l'émeri, des ciments plus durs que le tuf avec de la brique pilée et de la chaux de coquillages; et, plus artistement encore, il tisse les châles les plus beaux et les toiles les plus fines. C'est accroupi au milieu d'une cour, ou sur le bord des chemins, que l'Indien travaille à ces magnifiques produits, si recherchés dans l'Europe civilisée. « Nourris des productions de leur terre, vêtus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, instruits même par leurs anciennes fables, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, nous devons aux *Indiens* des sentiments d'intérêt, d'amour et de reconnaissance. » (Voltaire.) | Substantiv. L'*indien* se dit par excellence du sanscrit. Des livres écrits en *indien*. | S. m. Astron. Constellation australe, située au-dessus du Sagittaire. La principale étoile de l'*Indien* est de troisième grandeur.

INDIENNE, s. f. Étoffe de coton peinte qui se fabrique dans l'Inde. L'*indienne* était autrefois un objet de luxe. | Par extens. Imitation de l'étoffe de l'Inde, fabriquée en Europe. *Indienne* de Jouy. Une belle *indienne*. Une robe d'*indienne*. M. Fazy avait là une fabrique d'*indiennes*. (J. J. Rousseau.)

INDIFFÉREMMENT, adv. (pron. *eindiféraman*). D'une manière indifférente, froide. Accueillez *indifféremment* l'annonce d'un succès, et vous ferez preuve de philosophie. L'homme dissimulé ne parle point *indifféremment*. (La Bruyère.) | Sans faire de différence, sans distinguer, sans préférer. Manger *indifféremment* de bons et de mauvais fruits. Les Turcs appellent *indifféremment* les chrétiens infidèles et chiens. (Voltaire.) Le phoque ne craint ni le froid ni le chaud, il vit *indifféremment* d'herbe, de chair ou de poisson. (Buffon.)

INDIFFÉRENCE, s. f. (pron. *eindiféranse*). État tranquille de l'âme qui n'éprouve ni désir ni répulsion vis-à-vis des choses et des personnes, et qui ne s'affecte de rien en bien ou en mal, parce que rien ne l'intéresse. Être dans l'*indifférence*. Vivre dans l'*indifférence*. Ils tiennent le passé dans quelque *indifférence*. (Corneille.) L'*indifférence* qu'ils ont pour la vérité fait que non-seulement ils ne prennent aucune part à sa défense, mais qu'ils voient même avec peine qu'on s'efforce de détruire le mensonge. (Pascal.) On s'élève à la ville dans une *indifférence* grossière des choses rurales et champêtres. (La Bruyère.) Avec le mépris de l'or, ils avaient pour toutes les commodités que la nature ne leur fournissait pas, une *indifférence* qui eût fait honneur à des peuples vertueux. (Raynal.) D'un œil d'*indifférence* il a vu le supplice. (Voltaire.) Avec tant d'*indifférence* pour toute chose, on ne réussit jamais à rien. (J. J. Rousseau.) L'*indifférence* peut naître de trois sources, la nature, la raison et la foi; et l'on peut la diviser en *indifférence naturelle*, qui est l'effet d'un tempérament froid; en *indifférence philosophique*, qui s'attache à mépriser les avantages de la gloire et de la fortune, et en *indifférence religieuse* ou fausse sagesse de dévot, qu'il ne faut pas confondre avec l'indifférence en matière de religion ou sagesse de libre penseur. L'illustre Lamennais a écrit sur cette matière un ouvrage des plus éloquents. « Regardez maintenant autour de vous, et répondez. Vous n'apercevez de toutes parts qu'une indifférence profonde sur les devoirs et sur les croyances, avec un amour effréné des plaisirs et de l'or, au moyen duquel il n'est rien qu'on ne puisse obtenir. Tout s'achète, parce que tout se vend, conscience, honneur, religion, opinions, dignités, pouvoir, considération, respect même: vaste naufrage de toutes les vérités et de toutes les vertus. Avec l'indifférence, plus de contentions, plus de querelles; on dirait une paix parfaite: paix lugubre, paix désolante, paix mille fois plus destructive que la guerre qui l'a précédée. L'indifférence, en effet, est le sommeil volontaire de l'âme, et rien n'est plus funeste, puisqu'elle énerve et détruit insensiblement toutes les forces morales. » (Lamennais.) | Particulièrement, Froideur, insensibilité vis-à-vis de l'amour. Voir une femme avec *indifférence*. Vaincre l'*indifférence* d'une maîtresse. L'*indifférence* est le sommeil de l'âme. (Favart.)

L'*indifférence* est pour les cœurs
Ce que l'hiver est pour la terre.
(DESHOULIÈRES.)

| Chim. État d'un corps dont les affinités chimiques sont satisfaites, et qui n'a plus de tendance à se combiner à d'autres éléments.

INDIFFÉRENT, ENTE, adj. (pron. *indiféran*). Se dit des choses qui n'offrent en elles-mêmes aucun motif de préférence. Le choix entre ces projets est *indifférent*. Les actions sont *indifférentes* lorsqu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises. Ils tenaient la religion pour fort *indifférente*. (Bossuet.) Il est *indifférent* que ce soient les chrétiens ou les musulmans qui souffrent; il n'y a que l'homme qui soit digne d'intéresser l'homme. (Raynal.) | Dont on ne se soucie point. Les bonnes grâces des femmes coquettes doivent nous trouver *indifférents*. | Qui est sans importance. Ceux qui parlent de choses *indifférentes* perdent leur temps. Il ne rapporta de ses voyages que beaucoup de fausses notions et quelques vérités *indifférentes*. (Voltaire.) | *Cela n'est pas indifférent*, Se dit de choses qui ne sont pas sans importance. Non, non, monsieur, lui répondis-je, *ceci n'est pas* aussi *indifférent* que vous le croyez. (Marivaux.) | Qui éprouve de l'indifférence, qui ne prend point d'intérêt à quelqu'un ou à quelque chose. Un citoyen ne doit pas rester *indifférent* à tout ce qui se passe dans le domaine politique et social. | Dans ce sens, on dit aussi: *Esprit indifférent*, *humeur indifférente*. | Absol. Qui est insensible. Rien ne peut émouvoir cet homme *indifférent*. | Qui est sans amour. Un mari *indifférent*. Les femmes *indifférentes* ne sont point rares. D'un œil *indifférent* j'ai regardé ses charmes. (Voltaire.) | Substantiv. Celui, celle qui demeure sans penchant pour ceci ou cela, ou qui est insensible à l'amour. Faire l'*indifférent*. Une jeune et belle *indifférente*. Les *indifférents* jugent au moins avec impartialité. Je n'aime point votre Alexandre qui s'en va de la Grèce en Cilicie, en Égypte, au mont Caucase, et de là jusqu'au Gange, toujours tuant tout ce qu'il rencontre, ennemis, *indifférents* et amis. (Voltaire.) | Chim. *Corps indifférents*, Corps composés qui n'exercent plus de réactions électro-chimiques, et qui ne se combinent point avec d'autres corps.

INDIFFÉRENTISME, s. m. Doctrine des indifférents en matière de religion. On dit qu'en permettant toutes les religions on jettera les hommes dans l'*indifférentisme* religieux. (Mirabeau.) | *Indifférentisme*, Opinion perverse d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce fût, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes. (Grégoire XVI.)

INDIFFÉRENTISTE, s. Celui, celle qui est indifférent au dogme religieux, qui croit qu'on peut faire son salut dans toutes les religions.

INDIGÉNAT, s. m. Qualité d'indigène. | Droit qui appartient aux citoyens d'un État.

INDIGENCE, s. f. (pron. *eindijanse*; du lat. *indigentia*, même sens). Misère, pauvreté excessive; manque du nécessaire, grande privation. Tomber dans l'*indigence*. Vivre dans l'*indigence*. *Indigence* affreuse. Une honorable *indigence*. Tirer quelqu'un de l'*indigence*. S'il est hors de doute que le déclassement des individus, les fluctuations du travail et une trop inégale distribution des richesses sociales sont autant de causes d'*indigence*, il n'est pas moins certain que la paresse, l'ivrognerie, la passion du jeu et la débauche réduisent de même à l'*indigence* un grand nombre de familles. Des hommes corrompus qui abusaient des lois, et auprès desquels l'*indigence* était le seul crime auquel on ne faisait point de grâce. (Massillon.) Je ne pouvais plus, comme autrefois, envisager l'*indigence* en philosophe cynique. (Lesage.) Des hommes avilis par l'*indigence*. (Raynal.) Ses talents le tireront de l'extrême *indigence*. (Voltaire.) Le plus grand malheur de l'*indigence* est de faire ressortir les vices, et de ne pouvoir les faire pardonner. (Barthélemy.) | « Dans l'état sauvage, l'homme trouve facilement à satisfaire ses plus pressants besoins. Il est rare que la terre ne puisse pas fournir à celui qui l'arrose de quoi apaiser le cri de la faim. La vie, d'ailleurs, s'y réduit à des éléments purement matériels; elle ne se complique d'aucun de ces besoins que la civilisation et les rapports sociaux produisent toujours. Dans l'état sauvage, donc, l'*indigence* doit être à peu près inconnue. La raison en est simple, c'est que la privation de telle ou telle chose qui, dans un état de société avancé, est regardée comme un besoin, ne devient pas ici un *élément d'indigence*, car ce n'est que dans les pays civilisés à l'excès, que l'homme étend le cercle de ses besoins avec le cercle de ses jouissances. Une des suites les plus fâcheuses de la mauvaise administration d'une société, c'est de diviser les hommes en deux classes, dont les uns sont dans l'opulence, et les autres dans la misère. L'*indigence* n'est pas un vice, c'est pis: on accueille et on flatte le favori de la fortune; on méprise et on fuit la victime de l'*indigence*. » (Encycl.) | Absol. Les indigents, les pauvres. Aider à l'*indigence*. Venir au secours de l'*indigence*. | Fig. Manque, en parlant de choses intellectuelles ou morales. *Indigence* de cœur et d'esprit. L'*indigence* des idées. La moquerie est souvent *indigence* d'esprit. (La Bruyère.)

INDIGÈNE, adj. Qui est du pays, qui en est originaire. Plante *indigène*. Animaux *indigènes*. Productions *indigènes*. | Particulièrement, Qui est établi de tout temps en un pays, en parlant des nations. On appelait *indigènes*, chez les anciens, les premiers habitants d'un pays que l'on supposait y être nés. Ce mot, en effet, est formé, en latin, d'*indo*, employé quelquefois pour *in*, et de *gino*, d'où proviennent *genus* et *genitus*; tandis qu'en grec, il s'ex-

prime par αἰγενές, *qui a été engendré là*. « Les anciens, ignorant leur première origine, se figurèrent que les premiers hommes avaient été engendrés par la terre; en conséquence, ils se regardèrent comme une production de cette terre qu'ils habitaient. Les Germains ne donnaient, par exemple, à leur dieu Tuiscon, père de Mannus, l'un et l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts, et les Athéniens, quoiqu'ils affectassent de se dire αὐτοχθονές, ou *nés d'eux-mêmes*, avaient, relativement à leur commencement, une croyance analogue. Mais, sans nous arrêter à réfuter ces erreurs, nous dirons que, par le mot *indigène*, nous entendons distinguer le naturel d'un pays, celui qui y est né, de celui qui vient ensuite s'y établir. » Les sauvages américains étaient *indigènes* par rapport aux Européens qui se sont établis dans le nouveau monde. Il y a grande apparence que les Lapons sont *indigènes*, comme leurs animaux sont une production de leur pays, que la nature les a faits les uns pour les autres. (Voltaire.) Sont-ils *indigènes*? Ont-ils été transplantés? (Raynal.) | Ce mot s'oppose souvent au mot *exotique*, particulièrement dans le langage des naturalistes. L'un des plus grands bienfaits de la civilisation, et le but constant de ses efforts, est de chercher à naturaliser les productions exotiques en les rendant *indigènes*. (Teulet.) | S'emploie substantiv. en parlant des personnes. Les *indigènes* de l'Australie. La civilisation des États-Unis refoule et détruit les *indigènes* de l'Amérique. | Famil et par plaisanterie. Un habitant d'une localité, d'un village, etc. Voici venir un *indigène* qui nous renseignera. Un *indigène* de Pontoise égaré au bal de l'Opéra.

INDIGÉNÉITÉ, s. f. Qualité, état d'indigène. Synonyme d'*Indigénat*.

INDIGENT, ENTE, adj. (du lat. *indigens*, fait de *indigere*, avoir besoin). Qui est dans l'indigence, dans la misère; qui est privé des choses nécessaires. Un homme *indigent*. Une famille *indigente*. Secourir ses compatriotes *indigents*. Le ministre d'un Dieu qui vécut *indigent*. (M. J. Chénier.) L'homme riche qui ne voit pas des créanciers dans ses frères *indigents* trompe la Providence. (Boiste.) | Fig. Le pauvre d'esprit, l'homme *indigent* par l'intelligence, doit s'enrichir en écoutant parler les gens de savoir et en lisant leurs œuvres. *Indigents* de vertus, de mœurs et d'innocence. (Lebrun.) | Se dit des choses. Une langue *indigente* et rude. Une traduction sèche et *indigente*. (Voltaire.) | Substantiv. Un *indigent*. Une *indigente*. Distribuer des secours aux *indigents*. L'*indigent* invalide a droit à l'assistance. Je dis au riche avare : Assiste l'*indigent*. (Voltaire.)

Si pauvre et généreux, son cœur vient de souffrir
Aux cris d'un *indigent* qu'il n'a pu secourir.
(A. CHENIER.)

INDIGÉRER (S'), v. pr. Se donner une indigestion. Ceux qui s'enivrent ou qui *s'indigèrent* ne savent ni boire ni manger. (Brillat-Savarin.)

INDIGESTE, adj. Qui n'est pas facile à digérer, qui reste longtemps dans l'estomac sans se convertir en chyme. Viande *indigeste*. Le melon est *indigeste*. Les moules passent pour *indigestes*. Les aliments graisseux sont *indigestes*. Ce qui est *indigeste* pour certains estomacs ne l'est pas pour d'autres. Il est des substances *indigestes* par elles-mêmes; ce sont les purgatifs et les vomitifs. (Rattier.) | Qui n'a pas été digéré. Dans certaines maladies, on vomit les choses *indigestes* qu'on a mangées. | Fig. Qui est confus, embrouillé, sans ordre. Se dit particulièrement en parlant des œuvres de l'esprit. Des ouvrages *indigestes*. Une compilation *indigeste*. Pensées *indigestes*. Ces fragments ne sont qu'un recueil *indigeste*. (Rollin.) Les sermons *indigestes* du curé.

INDIGESTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indigestible.

INDIGESTIBLE, adj. Qui ne peut être digéré. La jeune fille désirera des substances indigestes ou même totalement *indigestibles*. (Rostan.)

INDIGESTION, s. f. (pron. *eindigésion*). Mauvaise digestion; trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une affection morale. Avoir une *indigestion*. Légère *indigestion*. *Indigestion* grave. Diogène mangea un pied de bœuf cru qui lui causa une si grande *indigestion* qu'il en mourut. (Fénelon.) Il en fut quitte pour une espèce d'*indigestion* qui ne dura qu'un quart d'heure. (Buffon.) | L'indigestion s'annonce, en général, par un sentiment de pesanteur au-dessus des intestins, par des renvois chargés du goût et de l'odeur des aliments qui ne sont pas encore décomposés, par une gêne souvent considérable dans la respiration, enfin, par des nausées et des vomissements. S'il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, avec rapports, ballonnement du ventre, on rétablit la régularité de la digestion, soit en prenant une faible quantité de liqueur spiritueuse, eau-de-vie, rhum, etc., soit au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes de fleurs d'oranger. Si les vomissements surviennent, il faut les aider en avalant de l'eau tiède; les infusions sont également bonnes après, pour remettre l'estomac de la secousse qu'il vient d'éprouver. Enfin, s'ils se font trop attendre, que le malade reste longtemps avec du malaise, de la pesanteur de tête et des envies de vomir, il faut provoquer le vomissement en titillant la luette avec une barbe de plume ou quelque autre moyen analogue; ou bien prendre 5 ou 10 centigrammes d'émétique. On peut boire aussi, pour rétablir la digestion, une cuillerée à café de l'eau merveilleuse de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un résultat satisfaisant. » V. EAU MERVEILLEUSE. | Fig. Je n'ose vous parler des magnificences de Rennes de peur de vous donner une *indigestion*. (Mme de Sévigné.) L'amour ne meurt jamais de faim, mais souvent d'*indigestion*. (Ninon de Lenclos.) Apporter dans un écrit la crudité et l'*indigestion* des lectures faites. (Bayle.)

INDIGÈTE, adj. Mythol. *Dieux indigètes*, Héros divinisés, qui devenaient les protecteurs des lieux qui les avaient vus naître. Faune, Énée, Romulus, à Rome, et Hercule, en Grèce, étaient les *dieux indigètes* les plus populaires.

INDIGNATION, s. f. (pron. *eindignasion*; du lat. *indignatio*, même sens). Sentiment mêlé de mépris et de colère qu'excite une personne ou une chose indigne, une injustice, une injure, une action honteuse. Vive, profonde *indignation*. Ressentir de l'*indignation*. Être rempli d'*indignation*. Spectacle qui soulève l'*indignation*. Au début de son règne, Domitien espérait calmer l'*indignation* publique en donnant des fêtes. L'*indignation* et la fureur sont encore peintes sur son visage. (Fénelon.) Ils dénoncèrent leur chef à l'*indignation* publique. (Raynal.) Il m'en a écrit plusieurs fois avec la plus violente *indignation*. (Voltaire.) L'*indignation* est plus réfléchie que la colère; elle approuve la vengeance, mais elle n'y conduit pas. L'*indignation* est muette; c'est moins par les propos que par les mouvements qu'elle se montre. Elle ne transporte pas, elle gonfle le cœur; il est rare qu'elle soit injuste.

INDIGNE, adj. Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. Un homme *indigne*. Ce n'est pas notre faute si ces Allemands se rendent *indignes* d'être nos ennemis. (Mme de Sévigné.) Quoi! la peur a glacé mes *indignes* soldats! (Racine.) C'est la honte de l'Église d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils sont élevés. (Trévoux.) C'est lui qui pour jamais est *indigne* de moi. (Voltaire.) Périsse l'homme *indigne* qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire. (J. J. Rousseau.) Les hommes *indignes* d'être libres veulent que chacun soit esclave. (Marmontel.) « Ce qui n'est pas *indigne* d'un père qui a une femme et des enfants, d'un époux qui est sensible à la misère de celle qu'il aime, d'un ami qui parle pour son ami, serait quelquefois *indigne* d'un homme libre. » (Encycl.) | Se dit en parlant des choses. Commettre un crime *indigne* de pardon. L'histoire de France, par le jésuite Loriquet, est un livre *indigne*. | Qui n'est pas convenable. Paroles et actions *indignes* d'un galant homme. | Dans un sens absolu, en parlant des choses. Odieux, méprisable. Un acte *indigne*. La conduite de cet homme est *indigne*. Cette voie est basse, *indigne*. (Pascal.) Rebuté de tant d'*indignes* traitements. (Bossuet.) | Épithète que l'on se donne quelquefois par humilité. Je suis votre serviteur *indigne*. J'osai, moi *indigne*, retoucher son ouvrage. | Ce mot, en termes de jurisprudence, désigne celui qui est exclu par la loi du bénéfice d'une succession. L'art. 727 du code civil déclare *indignes* de succéder : 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse; 3° le parent majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aura pas dénoncé à la justice. | Substantiv. Personne méprisable. C'est un *indigne*. C'est une *indigne*. Un bienfait qui tombe sur un *indigne*. (La Bruyère.)

INDIGNÉ, ÉE, part. Qui a conçu de l'indignation. Esprit *indigné*. La foule *indignée*. Je crains que l'ombre de Brutus ne soit *indignée*. (Fénelon.) La colère peut être folle et absurde; on peut être irrité à tort; on n'est *indigné* que lorsqu'on a raison au fond par quelque côté. (V. Hugo.)

INDIGNEMENT, adv. D'une façon indigne. On l'a traité *indignement*. S'allier *indignement*. S'acquitter *indignement* de sa charge.

INDIGNER, v. a. Exciter l'indignation. Ces procédés *indignent* tout le monde. Je sens que ma faiblesse et t'*indigne* et t'outrage. (Voltaire.) | *Être indigné*, Éprouver de l'indignation. Je *suis indigné* de tout ce que je vois. | S'INDIGNER, v. pr. Être indigné, éprouver de l'indignation. Sans jamais savoir gré de la complaisance, il *s'indigne* de toute opposition. (J. J. Rousseau.) « Une âme délicate *s'indigne* quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui prête, des récompenses qu'on lui promet, des préférences même qu'on lui accorde, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter. » (Diderot.)

Vous pleurez; malgré vous, la nature outragée,
Déchire, en *s'indignant*, votre âme partagée.
(VOLTAIRE.)

INDIGNITÉ, s. f. Qualité odieuse qui s'attache à la personne de celui qui est réputé indigne. L'*indignité* d'un criminel. Il se vit exclu de la société pour cause d'*indignité*. | Particulièrement, Caractère de celui que la loi a déclaré indigne d'une succession. « En droit, l'*indignité* est une incapacité réelle qui frappe une personne, à titre de peine, en punition d'une faute commise. L'indignité est un motif d'exclusion; elle s'applique aux avantages qui ont été faits en considération de la personne, et qui se trouvent révoqués par l'effet de l'ingratitude de celui à qui ils étaient destinés. L'*indignité* entraîne donc l'application d'une pénalité réelle, et, sous ce rapport, il a fallu une loi précise pour déterminer quels sont les faits qui peuvent autoriser à déclarer indignes ceux à qui ils sont reprochés. Dans le langage de notre législation actuelle, le mot *indignité* ne s'applique plus, comme autrefois, aux donations entre vifs; elle s'occupe seulement des avantages qui n'ont pas encore été recueillis, et spécialement des successions. » (Teulet.) | Qualité qui rend indigne, c. à d. odieux ou méprisable, en parlant des choses. L'*indignité* d'une action, d'un procédé. L'*indignité* de sa conduite souleva tout le monde contre lui. | Acte indigne, condamnable. Se rendre coupable d'une *indignité*. Quelle *indignité*! | Injure, outrage. Traiter quelqu'un avec *indignité*. Souffrir des *indignités* sans se plaindre. De ces *indignités* vos juges sont capables. (Corneille.) Les agents du tyran me firent souffrir mille *indignités*.

J'ose dire pourtant que je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette *indignité*.
(RACINE.)

INDIGO, s. m. (du lat. *indicum*, indien). Substance colorante bleue qui sert aux teinturiers, aux peintres, etc., et que l'on retire des tiges et des feuilles de l'indigotier. Les procédés les plus ordinairement employés pour fabriquer l'indigo sont la fermentation et le battage. A l'aide de la fermentation, on détache des feuilles de l'indigotier les molécules colorantes; à l'aide du battage, on les rassemble pour former le grain qui est l'élément de la fécule. Lorsque la plante a acquis son degré de maturité, on la coupe et on la place dans une cuve nommée *trempoire* ou *pourriture*, où elle doit se macérer et fermenter dans une eau bien claire et bien pure. Lorsque la fermentation est parfaite, on ouvre les robinets de la trempoire, et on laisse couler l'eau chargée des parties colorantes de la plante dans une seconde cuve placée immédiatement au-dessous de la première et nommée *la batterie*; ensuite on bat cette eau avec des moulins à mulets, à chevaux et à vapeur. Lorsque l'on croit que l'eau est assez battue, on la fait écouler dans une troisième cuve appelée *reposoir*, et, après trois ou quatre heures de repos dans cette cuve, on fait perdre cette eau dans la campagne, afin qu'elle ne puisse se mêler à aucune autre eau, tant elle est malsaine, et on ramasse la fécule dans le *bassinot* ou *diablotin*, petit vaisseau rond, ovale et muni d'un rebord. Comme la fécule qui vient d'être ramassée est encore humide, on la retire de ce vaisseau pour la mettre à s'égoutter dans des sacs d'une bonne toile commune et pas trop serrée. Après cette opération, on l'expose en plein air dans des caisses, pour amener sa dessiccation, la polir et la diviser. L'indigo livré au commerce est dur, cassant, friable, de couleur bleue, violette ou cuivrée. Dans la peinture en détrempe, on le mêle à d'autres couleurs, car, employé pur, il offre une teinte noirâtre. Dans les blanchisseries, on s'en sert pour donner au linge une couleur bleuâtre. Mais son emploi le plus général est dans la teinture des étoffes. On distingue plusieurs espèces d'indigos : l'*indigo du Bengale*, l'*indigo de la Caroline*, l'*indigo de*

Saint-Domingue, l'*indigo de Guatémala* ou *de Flore*, qui est le plus beau ; enfin les *indigos de la Jamaïque*, *de Java*, et le *sarqueuse*. | La plante même qui fournit l'indigo. La culture de l'*indigo*. | Nom d'une des sept couleurs du spectre solaire. | *Indigo bâtard* ou *faux indigo*, Un des noms vulgaires de l'*amorphe fruticuleuse* et de plusieurs espèces du genre galéga.

INDIGOCARMINE, s. f. Chim. Substance pourpre que produit l'indigo altéré.

INDIGOFÈRE, adj. Se dit des plantes qui fournissent l'indigo, ou une substance semblable à l'indigo. On dit aussi *Indigotifère*.

INDIGOTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base.

INDIGOTERIE, s. f. Lieu où l'on fabrique l'indigo. Le quartier contient vingt-quatre caféyères, trois cotonneries, soixante-six *indigoteries*. (Raynal.)

INDIGOTIER, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, dans lequel on compte aujourd'hui quatre-vingts et quelques espèces, toutes exotiques, et dont plusieurs fournissent la substance

Indigotier.

colorante que le commerce vend sous le nom d'indigo. Ce sont des plantes herbacées, frutescentes ou sous-frutescentes, à feuilles pennées, à fleurs axillaires, composées d'un calice à cinq divisions, d'une corolle à étendard réfléchi et à carène bosselée ou éperonnée. Parmi les espèces de l'indigotier, il en est une qui paraît pouvoir croître en dehors de la température tropicale qui lui est propre, et être cultivée en pleine terre dans les départements méridionaux de la France : c'est l'indigotier *anil*, qui est le plus répandu et le plus intéressant. L'*indigotier*, en général, croît naturellement aux Indes orientales, et se cultive avec succès dans certaines parties de l'Amérique et de l'Afrique. La hauteur de cet arbuste varie de 80 cent. à 1 mèt. 40 cent. On distingue parmi les espèces, l'*indigotier franc*, l'*indigotier bâtard*, l'*indigotier glauque* et l'*indigotier de Guatémala*.

INDIGOTIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la préparation de l'indigo.

INDIGOTIFÈRE, adj. V. INDIGOFÈRE.

INDIGOTINE, s. f. Chim. Principe immédiat qu'on retire de l'indigo. Il est bleu, cristallisable, insoluble dans l'eau et les acides.

INDIGOTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

INDIQUÉ, ÉE, part. Qu'on a fait connaître par une désignation. La maison *indiquée*. | Assigné. Au lieu *indiqué*. A l'heure *indiquée*. | Marqué par quelques traits, sans dessin complet ou achevé. La forme n'est qu'*indiquée*.

INDIQUER, v. a. (du lat. *indicare*, même sens). Montrer, désigner, faire connaître quelqu'un ou quelque chose. *Indiquer un temps et un lieu*, c'est le donner et le fixer ; *indiquer une chose et une personne*, c'est la faire connaître et la désigner. *Indiquez*-moi le plus jeune de ces trois hommes. L'aiguille du cadran *indiquait* trois heures. *Indiquer* le chemin à quelqu'un. Le baromètre *indique* les variations du temps. Voici les raisons d'analogie sur lesquelles sont fondées les présomptions que je viens d'*indiquer*. (Buffon.) Le temps où l'on doit sevrer les enfants *est indiqué* par l'éruption des dents. (J. J. Rousseau.) | Enseigner. Cette observation, curieuse en elle-même, pourrait devenir utile, en nous *indiquant* peut-être quelque moyen de conserver la vie aux enfants venus avant terme. (Buffon.) | Assigner, déterminer. *Indiquer* la différence qui existe entre deux choses. | Servir d'indice. La fumée *indique* le feu. | Esquisser. *Indiquer* un sujet de peinture en donnant quelques coups de pinceau. | Se dit, en littérature, au figuré et par analogie. Cet auteur *a indiqué* à peine le caractère du principal personnage du roman.

INDIRECT, ECTE, adj. Qui n'est pas direct. Chemin *indirect*. Ligne *indirecte*. Un contact *indirect*. | Fig. Qui suit une voie détournée. Avis *indirect*. Moyens *indirects*. Demande *indirecte*. Louanges *indirectes*. J'ai tenté cette voie *indirecte*, je ne désespère pas du succès. (J. J. Rousseau.) « On a quelquefois confondu le mot *indirect* avec le mot oblique, quoiqu'il n'existe aucun rapport entre eux, car ce dernier se prend toujours en mauvaise part, tandis que l'autre n'a aucune acception mauvaise ou bonne. Ainsi, entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'est pas y entrer par des voies obliques ou illicites. » | *Compliment indirect, critique indirecte*, Compliment, critique que l'on fait avec adresse et sans dessein apparent. | On distinguait autrefois, en logique, des modes *indirects* de syllogisme. | Gramm. *Régime* ou *complément indirect*, Celui qui ne complète la signification du verbe que d'une manière indirecte, c. à d. au moyen d'un mot intermédiaire. Dans ces phrases : *Causer avec un ami*, *nuire aux intérêts de la démocratie*, on se demande causer avec qui? nuire à qui? et on répond : avec un ami, aux intérêts de la démocratie ; conséquemment ces deux derniers termes sont les *régimes indirects* des verbes *causer* et *nuire*. | Jurisp. *Avantage indirect*, Avantage caché. | Se dit de ce qui est détourné de son sens véritable, déguisé sous des formes étrangères. Les moyens indirects, simulés, ne sont repoussés que lorsqu'ils ont pour but de frauder la loi. Les avantages indirects, c. à d. prohibés ou excessifs, doivent être annulés, ou réduits, malgré l'apparence sérieuse des actes sous la forme desquels ils se déguisent | *Contribution indirecte*. V. CONTRIBUTION et IMPÔT.

INDIRECTEMENT, adv. D'une manière indirecte, détournée. Défions-nous des nouvelles qui nous arrivent *indirectement*. Louer quelqu'un *indirectement*. Ce discours s'adressait *indirectement* à nous. Attaquons les préjugés *indirectement*.

INDISCERNABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est indiscernable. L'*indiscernabilité* de deux objets. (Voltaire.) L'*indiscernabilité* du bien et du mal.

INDISCERNABLE, adj. Qu'on ne peut discerner d'une autre chose de même espèce. On ne put jamais trouver deux feuilles *indiscernables*. Selon Leibnitz, si les monades étaient radicalement *indiscernables*, elles se confondraient en une seule.

INDISCERNEMENT, s. m. Manque de discernement ; sans discernement.

INDISCIPLINABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est indisciplinable.

INDISCIPLINABLE, adj. Qui ne peut être discipliné. Bande *indisciplinable*. Soldats *indisciplinables*. Une armée *indisciplinable*. | Par extens. Rebelle, indocile. Plus d'un grand homme a été un écolier *indisciplinable*. L'amour est un petit dieu *indisciplinable*. | Fig. Solon peignit d'un seul trait l'*indisciplinable* caractère des Athéniens. (Barthélemy.)

INDISCIPLINE, s. f. Manque de discipline. L'*indiscipline* des soldats ne saurait toujours être compensée par leur courage. L'*indiscipline* d'une armée de Cosaques. L'*indiscipline* et la terreur firent tout dans cette journée. (Voltaire.)

INDISCIPLINÉ, ÉE, adj. Qui n'a pu se plier au joug de la discipline. Écoliers *indisciplinés*. Des esprits *indisciplinés*. Des troupes *indisciplinées*. On voit dans les rangs de l'armée turque beaucoup de soldats *indisciplinés*.

INDISCRET, ÈTE, adj. Qui n'est pas discret, qui manque de retenue, de discrétion. Un homme *indiscret*. Il faut que cette femme soit bien *indiscrète* pour se permettre une pareille démarche. Il y a des gens vains et *indiscrets* qui appauvrissent leurs maisons pour enrichir les couvents. (Fléchier.) | Qui ne sait garder aucun secret. Les gens malheureux et les enfants sont, en général, très-*indiscrets*. L'amant qui divulgue les faveurs qu'il a reçu de sa maîtresse est un amant *indiscret*. Cette femme est intelligente et fidèle, mais *indiscrète* et babillarde. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses contraires à la retenue que les bienséances imposent. Le zèle *indiscret* de certains fonctionnaires. Une démarche *indiscrète*. La curiosité est *indiscrète*. | Se dit aussi des choses qui aident à révéler un secret. Soupir *indiscret*. Langue *indiscrète*. | S'emploie substantiv. Celui, celle qui manque de discrétion. Fuyez les *indiscrets*. Une jeune *indiscrète*.

INDISCRÈTEMENT, adv. D'une façon indiscrète, sans retenue. Parler *indiscrètement*. Il en a usé bien *indiscrètement* avec vous, ma belle enfant.

INDISCRÉTION, s. f. (pron. *eindiskrésion*). Manque de discrétion, de retenue. On appelle ainsi le peu de tact et de mesure de certaines personnes qui ne savent pas mettre de bornes à leur familiarité dans les relations du monde. La personne coupable d'*indiscrétion* abuse toujours de la politesse, de la bonté, de l'amitié qu'on lui témoigne. La réserve modeste est la qualité opposée à l'*indiscrétion*. Ne serait-ce point une *indiscrétion* de vous demander quelle peut être votre affaire? (Molière.) | Manque de secret, intempérance de langue. Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes *indiscrétions* que les petites infidélités. (La Rochefoucauld.) « L'*indiscrétion* est surtout répréhensible quand elle a pour objet la révélation d'un secret confié. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis les intérêts des peuples et l'honneur des personnes ! » | Action, parole indiscrète. Commettre une *indiscrétion*. Il lui échappe à tout moment des *indiscrétions*. Son *indiscrétion* de sa perte fut cause. (La Fontaine.) Les *indiscrétions* du couvent ont tout gâté.

INDISCUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui ne peut être soumis à la discussion. Comme les ministres étaient alors responsables et très-discutés, l'*indiscutabilité* du prince n'empêchait pas que son gouvernement ne fût sans cesse discuté. (Saint-Marc-Girardin.) L'*indiscutabilité* du droit de réunion.

INDISCUTABLE, adj. Qui ne peut pas être discuté, qui ne saurait soutenir la discussion. Un projet, une proposition *indiscutable*.

INDISCUTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été discuté, soumis à la discussion.

INDISERT, ERTE, adj. Néol. Qui n'est pas disert ; qui est sans éloquence.

INDISPENSABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est indispensable. L'*indispensabilité* de cette étude est généralement reconnue.

INDISPENSABLE, adj. Dont on ne peut se dispenser. Devoir *indispensable*. Engagement *indispensable*. Affaire *indispensable*. Loi *indispensable*. Il est *indispensable* que vous veniez causer avec moi de votre affaire. Il y a des dépenses publiques nécessaires, *indispensables*, et auxquelles, par conséquent, les citoyens doivent contribuer. (Condillac.) | Qui est très-nécessaire. Objet *indispensable*. La science des mots est *indispensable* à l'art de penser. (Boiste.) | S. m. Espèce de petit sac dans lequel les femmes portaient leur bourse, leur mouchoir, etc. | Ce qui est rigoureusement nécessaire. Il est loin d'être riche, mais il a l'*indispensable*. N'emportez pas tant d'effets, ne prenez avec vous que l'*indispensable*.

INDISPENSABLEMENT, adv. D'une manière indispensable ; par nécessité. Il est engagé *indispensablement*. Il est retenu *indispensablement* au service. Tous les hommes doivent savoir qu'ils sont *indispensablement* obligés d'aimer Dieu. (Fénelon.)

INDISPONIBILITÉ, s. f. État, qualité d'une chose dont on ne peut disposer.

INDISPONIBLE, adj. Jurisp. Se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit. Portion, héritage *indisponible*.

INDISPOS, OSE, adj. Vieux mot. Qui n'est pas dispos. Synonyme d'*Indisposé*. Il faut autre régime et manière de vivre à un corps malade et *indispos* qu'à un homme bon et sain. (Machiavel.)

INDISPOSÉ, ÉE, part. Qui a une légère incommodité, qui a quelque altération dans sa santé. Je me sens *indisposé*. Votre père est *indisposé*. Elle vint hier pour me voir ; mais j'étais *indisposée* et ne recevais personne. (Marivaux.) | Fig. Qui éprouve de la contrariété, et qui, par conséquent, répugne à faire ce que nous désirons de lui. Il m'a paru *indisposé* contre vous.

INDISPOSER, v. a. Rendre légèrement malade. Un excès de table *indispose* toujours un homme, lorsqu'il ne le rend pas malade. La chaleur *indispose* certaines personnes. | Mettre quelqu'un dans une disposition peu bienveillante. Cette affaire l'a *indisposé* contre vous. Leurs manières impérieuses *avaient* généralement *indisposé* les esprits. (Rollin.) Certaines remontrances, au lieu de rendre les personnes meilleures, ne servent qu'à les *indisposer*. (Encycl.) | S'INDISPOSER, v. pr. Être indisposé ; se fâcher. Il *s'indisposa* contre moi sans aucun motif avouable et usa de mauvais procédés à mon égard.

INDISPOSITION, s. f. (pron. *eindispozision*). Léger dérangement dans la santé, incommodité qui n'a pas de suites. Il s'est remis de son *indisposition*. Il ne faut pas négliger les *indispositions*. La sensi-

bilité nerveuse portée à l'excès est la cause la plus active des *indispositions*. (Anquetin.) | Légère répulsion pour quelqu'un ou pour quelque chose. Avoir de l'*indisposition* contre une personne. Peu usité dans ce dernier sens.

INDISPUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indisputable. L'*indisputabilité* d'un droit.

INDISPUTABLE, adj. Qui ne peut devenir l'objet d'une dispute, d'une contestation. Cette opinion n'est pas *indisputable*. Nous nous bornerons aux faits *indisputables*. (Voltaire.)

INDISPUTABLEMENT, adv. D'une manière indisputable.

INDISSOLUBILITÉ, s. f. Chim. Propriété d'un corps qui ne peut se dissoudre dans tel ou tel menstrue. L'*indissolubilité* de l'or dans l'acide nitrique. | Fig. Qualité de ce qui ne peut se dissoudre, se défaire, se détruire. L'*indissolubilité* d'un contrat, d'un engagement. Justinien avait eu en vue l'*indissolubilité* du mariage. (Montesquieu.) Nous l'aurions vu soutenir le droit d'aubaine, l'*indissolubilité* des grands fiefs. (Diderot.)

INDISSOLUBLE, adj. Qui ne peut pas être dissous. L'or est *indissoluble* dans l'acide nitrique. | Fig. Qui ne peut être défait, rompu. Attachement *indissoluble*. Union *indissoluble*. Des liens *indissolubles*. L'homme sage frémit à l'idée seule d'un engagement *indissoluble*. (Encycl.)

INDISSOLUBLEMENT, adv. D'une façon indissoluble. Ils sont unis *indissolublement*.

INDISSOUS, OUTE, adj. Chim. Qui n'est pas dissous, liquéfié.

INDISTINCT, INCTE. adj. Qui n'est pas distinct. Nous n'apercevons les objets qui sont dans un grand éloignement que d'une manière *indistincte*. Lorsqu'on jette les yeux sur un objet trop éclatant ou qu'on les arrête trop longtemps sur le même objet, l'organe en est blessé et fatigué, la vision devient *indistincte*. (Buffon.) | Par extens. Mal perçu, mal défini. Une idée *indistincte*. Des sons *indistincts*. La mémoire ne nous laisse quelquefois des choses du passé que des notions *indistinctes*. (Encycl.) Des voix *indistinctes* et confuses s'élevèrent tout à coup à côté de notre tente. (Chateaubriand.)

INDISTINCTEMENT, adv. (pron. *eindistinkteman*). D'une manière indistincte, confuse. Parler *indistinctement*. On entendait *indistinctement* gronder le canon sur la droite de notre corps d'armée. (Jomini.) Ce souvenir s'offrait à ma pensée *très-indistinctement*. | Sans distinguer, sans faire aucune différence. Il les fit tous appeler *indistinctement*. La loi n'est rien, si son glaive ne plane *indistinctement* sur toutes les têtes. (Raynal.)

INDIVIDU, s. m. Se dit de chacun des êtres organisés qui appartiennent au règne animal ou au règne végétal. L'*individu* est un tout particulier qu'il faut considérer seul et abstractivement. Il n'y a réellement dans la nature que des *individus*; les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination. (Buffon.) Les *individus* ne sont rien, et les espèces sont éternelles. (Voltaire.) | Se dit particulièrement des personnes. Il est absurde de mettre un *individu* au-dessus d'une nation. Les droits de l'*individu* à l'égard de la société; ceux de la société sur l'*individu*. Chaque *individu* est obligé de coordonner à l'état social sa liberté. (Mirabeau.) | Celui que l'on ne connaît pas, ou que l'on ne veut pas nommer. Voilà un singulier *individu*. Je n'aime pas cet *individu*. | Famil. *Soigner son individu*, Avoir soin de sa personne. | Il n'existe pas de féminin pour le mot *individu*, et cependant la logique voudrait que le mot *individue*, s. f., fût employé pour désigner une femme dans tous les cas où le mot *individu* sert à désigner un homme.

INDIVIDUALISATION, s. f. (pron. *eindividualizasion*). Action d'individualiser; résultat de cette action; état de l'objet individualisé. Les êtres ont acquis un caractère de plus haute *individualisation*, c. à d. des formes plus nettement déterminées et un plus haut degré de fini. (Fonvielle.)

INDIVIDUALISÉ, ÉE, part. Rendu individuel, séparé, abstrait de l'espèce. Les êtres *individualisés*.

INDIVIDUALISER, v. a. Considérer, présenter une chose quelconque individuellement, abstractivement; faire que cette chose ait un caractère particulier, qui la distingue de toutes les autres. A cette distance, les caractères qui *individualisent* les objets ne se font plus distinguer. (Diderot.) Obermann a *individualisé* ses doutes. (Sainte-Beuve.)

INDIVIDUALISME, s. m. Système d'isolement dans la manière de vivre, dans les études et dans le travail. L'*individualisme* a créé l'esprit de concurrence. | Théorie qui fait prévaloir les droits de l'individu sur ceux de la société.

INDIVIDUALISTE, adj. Qui appartient à l'individualisme. Systèmes *individualistes*. | S. Celui, celle qui est partisan de l'individualisme.

INDIVIDUALITE, s. f. (du lat. *in* privat.; *dividere*, diviser). Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il a une existence distincte; plus particulièrement, dans le langage philosophique, ce qui ne peut être divisé sans perdre son nom et ses qualités distinctives, parce que l'on ne saurait, en le partageant, faire que les parties fussent de la même nature que le tout. Un être qui connaît son *individualité*. L'existence de deux ou de plusieurs cerveaux distincts sur le même tronc produit deux ou plusieurs *individualités* personnelles entées sur un tronc commun. (Bonnet.) J'ai dû faire comprendre que ce livre différait de ses aînés par un caractère d'*individualité* qui lui prêtera un intérêt de plus. (Nodier.) | « Dans un animal, dans une plante, on distingue sans peine plusieurs parties; toutes ces parties peuvent être séparées les unes des autres, mais alors l'animal ou la plante seront complètement détruits, et les parties elles-mêmes ne tarderont pas à se dissoudre. Il en est tout autrement d'une pierre ou d'un morceau de métal, car chacune des molécules dont ces corps se composent est exactement de la même nature, et peut avoir la même durée que le tout. Ce que nous disons de la plante et de l'animal s'applique à plus forte raison à l'homme, chez qui l'on trouve, indépendamment de l'organisation et de la vie, la sensibilité et l'intelligence. Le partage d'un être sensible et intelligent en plusieurs autres espèces de la même nature se conçoit encore bien moins que celui d'un corps organisé et vivant. Ce n'est donc qu'à ces trois degrés supérieurs de l'existence, l'organisme, la vie et la pensée, qu'on rencontre l'individualité par excellence; la nature brute n'offre que des échantillons. Mais chacun de ces trois caractères, tout indivisible qu'il est dans un certain être, est cependant commun à plusieurs êtres, et même à plusieurs espèces, à plusieurs genres à la fois. Il nous faut donc quelque chose de plus, par quoi nous puissions distinguer les unes des autres les individualités semblables. En d'autres termes, l'organisme, la vie et la pensée nous représentent à merveille les conditions générales de l'individualité, ou les limites hors desquelles nulle existence individuelle n'est possible; mais il nous reste encore à chercher ce que c'est que l'individualité elle-même, ce qui fait qu'un animal, qu'une plante d'une certaine espèce se distingue de tous les animaux, de toutes les plantes de la même espèce; ce qui fait qu'un homme, un être pensant placé sous l'empire des lois générales de l'intelligence, se distingue intérieurement de tous les êtres du même ordre. Il n'y a de véritable individualité, comme il n'y a de véritable identité en ce monde que chez l'homme, ou plutôt dans l'âme humaine, et notre individualité est en même temps la substance et le fond de notre être; elle ne dépend d'aucune circonstance extérieure. Il n'en est pas ainsi des êtres, c. à d. des corps organisés, qui ne possèdent que la vie sans l'intelligence et sans la liberté. D'abord l'organisation et la vie ne sont que des phénomènes, et des phénomènes multiples et composés. Leur individualité dépend, non pas du corps dans lequel elles nous apparaissent, puisque ce corps se renouvelle sans cesse, mais du point qu'elles occupent dans l'espace et de l'instant où elles ont commencé dans la durée, deux circonstances purement extérieures. Ces deux circonstances, comme Locke l'a parfaitement démontré, constituent le véritable principe de l'individualité pour les choses physiques. » (Franck.) | Se dit quelquefois pour individu, personnalité. Les *individualités* ambitieuses aiment à entrer en lutte, lorsqu'il s'agit de conquérir le pouvoir. | Une des facultés du système crâniologique de Spurzheim. | Gramm. *Nom d'individualité*, Celui qui indique un ensemble ou une collection de plusieurs parties homogènes.

INDIVIDUATION, s. f. (pron. *eindividuasion*). Se disait autrefois de l'ensemble des qualités particulières qui constituent un individu. | *Problème d'individuation*, Discussion que l'école scolastique ouvrait sur la question de savoir en quoi l'idée particulière d'*homme* est distincte de l'idée générale d'*humanité*.

INDIVIDUEL, ELLE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'individu. Caractère *individuel*. Qualité *individuelle*. Nos premières idées sont d'abord *individuelles*. (Condillac.) La différence de grandeur n'indique qu'une variété d'âge ou de sexe, ou peut-être une variété *individuelle*. (Buffon.) | Qui concerne chaque personne. Offrir une garantie *individuelle*. Les forces *individuelles* des grands vassaux du moyen âge ont tenu en échec l'autorité des princes suzerains. | S. m. Transporter le raisonnement de l'*individuel* au collectif, de l'homme au peuple. (Chateaubriand.)

INDIVIDUELLEMENT, adv. (pron. *eindividuelleman*). D'une façon individuelle. Considérer les objets *individuellement*. | En particulier. Dans cette affaire, chacun de nous s'est engagé *individuellement* pour une somme minime.

INDIVIS, ISE, adj. Qui ne se divise pas. La clause est une et *indivise*. (Patru.) Ces sensations sont, pour ainsi dire, *indivises* les unes avec les autres. (Buffon.) | T. de prat. Qui n'est pas divisé. Un bien *indivis*. Une succession *indivise*. | Quelquefois, par le terme d'*indivis* simplement, on entend l'état d'indivision dans lequel les co-possesseurs d'un bien sont obligés de rester. En ce sens, on dit que plusieurs personnes jouissent *par indivis*, pour dirent qu'elles possèdent en commun. Pour sortir de l'état d'*indivis*, aujourd'hui, il y a deux moyens reconnus par la loi, le partage et la licitation.

INDIVISÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été divisé. Les éléments sont des corps divisibles, mais *indivisés*. (Volt.) Les grandes propriétés demeurent *indivisées*.

INDIVISÉMENT, adv. (pron. *eindivisémen*). T. de prat. Par indivis. Posséder une maison *indivisément*. Nous possédions une grande propriété *indivisément*.

INDIVISIBILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est indivisible. L'*indivisibilité* d'un atome. | Fig. L'*indivisibilité* d'une nation.

INDIVISIBLE, adj. Qui ne peut être divisé. Un atome *indivisible*. Un point est *indivisible*, en géométrie. Nous devons en conclure que l'attraction du soleil se communique dans un instant presque *indivisible* aux extrémités du système solaire. (Laplace.) | Fig. La vérité est simple et *indivisible*. Lorsque la France se fut émancipée, en 1792, elle voulut centraliser et concentrer énergiquement ses forces, pour défendre ses libertés; en conséquence, elle proclama la République une et *indivisible*. | Jurisp. Qu'on ne peut pas diviser en nature, commodément, et sans perdre de valeur. Cette maison est *indivisible*, il faut la liciter.

INDIVISIBLEMENT, adv. (pron. *eindivisibleman*). D'une manière indivisible. Tous les départements français sont *indivisiblement* unis.

INDIVISION, s. f. T. de prat. État d'une personne qui possède une chose par indivis; état de la chose possédée par indivis. Nul ne peut être contraint à rester dans l'*indivision*.

IN-DIX-HUIT, adj. invar. Se dit du livre où la feuille est pliée en dix-huit feuillets. | Une édition *in-dix-huit*. | Substantiv. Des *in-dix-huit*.

INDO. Géogr. Mot invariable qui se dit pour *Inde* ou *Indien*, et qui entre dans la formation de plusieurs mots composés, tels que *Indo-Chine*, ou Inde extérieure; *Indo-Chinois*, habitant de l'Indo-Chine; *indo-européen*, *indo-germanique*, *indo-hellénique*, qui se dit des langues que l'on croit dérivées du sanscrit; *Indo-Scythe*, qui se dit d'un peuple qui habitait sur les bords de l'Indus supérieur.

INDO-CHINE. Géogr. Grande péninsule de l'Asie méridionale, appelée aussi *Inde au delà du Gange*, bornée au S. et à l'E. par la mer des Indes, au N. par la Chine, à l'O. par l'Indoustan et le golfe du Bengale. | V. INDE.

INDOCILE, adj. Qui n'est pas docile; qui est difficile à instruire, à gouverner. L'être qui se refuse à l'instruction, ou qui plus généralement suit la liberté que la nature lui a donnée, est un être *indocile*. L'enfant est naturellement *indocile*. Des esprits *indociles*. Un caractère *indocile*. *Indocile* à la flatterie, il en craignait jusqu'à l'apparence. (Boe.)

INDOCILEMENT, adv. D'une manière indocile.

INDOCILITÉ, s. f. Manque de docilité; caractère de celui qui est indocile. L'*indocilité* d'un enfant. L'*indocilité* d'un animal. L'*indocilité*, lorsqu'il ne s'agit pas de civisme, naît ou de l'orgueil ou de la sottise; c'est un vice de l'esprit qui n'aperçoit pas l'avantage de l'instruction. La sottise des maîtres fait souvent l'*indocilité* des enfants. (Laveaux.)

INDOLEMMENT, adv. (pron. *eindolaman*). Avec indolence. Frère Thiriot reste *indolemment* au coin de son feu, ayant devant lui un broc de vin.

INDOLENCE, s. f. (du lat. *in* privat.; *dolere*, sentir de la peine). Privation de sensibilité morale; sorte d'apathie. Vivre dans l'*indolence*. Se laisser aller à l'*indolence*. Votre *indolence* est coupable. L'état d'*indolence* est l'état naturel de l'homme sauvage. J'eus le temps de déplorer ma timidité, ma faiblesse et mon *indolence*. (J. J. Rousseau.)

> Et douze fois par jour, dans leur molle *indolence*,
> Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance.
> (BOILEAU.)

| Paresse, nonchalance amoureuse des aises. Avez-vous remarqué cette lâche *indolence* de certains parvenus? L'*indolence* des femmes dites du monde est

marque d'égoïsme. | Méd. État d'une maladie indolente, privation de sensibilité physique.

INDOLENT, ENTE, adj. (pron. *eindolan*). Qui a de l'indolence, sur qui rien ne fait impression. Esprit *indolent*. Caractère *indolent*. Un homme *indolent*. Une femme *indolente*. On n'a aucune prise sur les naturels *indolents*. (Fénelon.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent
Promenaient dans Paris le monarque *indolent*.
(BOILEAU.)

| « L'homme *indolent* n'est touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du sang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, etc.; il jouit de son repos, qu'il aime, et c'est ce qui le distingue de l'indifférent, qui peut encore avoir de l'inquiétude et de l'ennui. » (Encycl.) | Paresseux, nonchalant. Écolier *indolent*. Elle est trop *indolente* pour travailler sérieusement. Prince sans mérite, mais bon homme, plutôt *indolent* que paisible. (Voltaire.) Une *indolente* oisiveté. (J. J. Rousseau.) Ils vivent du maïs ou des légumes qu'ils cultivent et vendent le superflu de ces productions à leur *indolent* voisin. (Raynal.) Les peuples *indolents* sont facilement rusés. (Mme de Staël.) | Méd. Se dit d'une maladie, d'une affection qui ne cause aucune douleur. Tumeur *indolente*. Turgot est toujours affecté d'une goutte *indolente*, héréditaire dans la famille.

INDOLORE, adj. Méd. Qui ne cause point de douleur. Enflure *indolore*.

INDOMINATION, s. f. Action de faire entrer une propriété dans le domaine de l'État.

INDOMPTABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est indomptable.

INDOMPTABLE, adj. Qu'on ne peut dompter. Se dit, en général, des animaux qui, quelques moyens qu'on emploie, refusent absolument d'obéir à l'homme. Il est rare que l'on ne vienne pas à bout d'un animal *indomptable* par la privation du sommeil et par le besoin. *Indomptable* taureau, dragon impétueux. (Racine.) Un aigle adulte est non-seulement indocile, mais *indomptable*. (Buffon.) | Qui ne peut pas être asservi. Homme *indomptable*. Caractère *indomptable*. Naturel *indomptable*. Un orgueil *indomptable*. Un peuple *indomptable*. Sa valeur est *indomptable*. Ainsi finit la lutte d'un cœur *indomptable* et d'un esprit inflexible. (Diderot.)

INDOMPTABLEMENT, adv. (pron. *indontableman*). D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas dompté; qui est sauvage. Rendre docile au joug un taureau *indompté*. On attacha la reine Brunehaut à la queue d'un cheval *indompté*. | Fig. Qui n'a pas été asservi; qui ne peut être contenu. Un orgueil *indompté*. Une ambition *indomptée*. Des peuples *indomptés*. Mettre un frein à ses passions *indomptées*, éclairer ses erreurs. (Massillon.) La nation arabe est *indomptée*.

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros ou les grands criminels.
(VOLTAIRE.)

INDORE. Géogr. Ville de l'Inde, dans l'ancienne province du Malwa, située à 310 kilom. au N. E. de Surate; 90,000 habit. Cette ville est grande et fortifiée, mais mal bâtie. Jadis capitale de l'État d'Holkar, annexé aux possessions anglaises en 1857.

INDOU, s. m. Indien, habitant de l'Inde asiatique. Le caractère des *Indous* est contemplatif. | Langue des Indoux. On prétend à tort que les langues européennes dérivent de l'*indou*.

INDOUSTAN. Géogr. Nom par lequel on a désigné, jusqu'à ces derniers temps, toute la presqu'île en deça du Gange, comprise entre le Sind, le Gange, les monts Himalaya et la mer des Indes. Sa superficie était de 2,560,000 kilom. carrés, et sa population de près de 150 millions d'âmes. Il se divisait en deux grandes parties, l'*Indoustan proprement dit* et le *Dekkan*. La première renfermait les provinces de *Bengale*, de *Bahar*, d'*Allahabad*, d'*Agrah*, de *Délhi*, de *Gorval*, de *Koutche*, appartenant aux Anglais; la province de *Sindhi*, le royaume de *Lahore* et le pays des *Seiks*, indépendants; les provinces du *Neipaul*, de *Malvah*, aussi indépendantes, et appartenant au radjah maratte *Sindyah*; les provinces de *Guzarate*, d'*Adjemir* et d'*Aoude*, sous la protection des Anglais. Le Dekkan comprenait les provinces d'*Oriza*, de *Bérar*, de *Khandeich*, d'*Aurengabad*, de *Visapour*, de *Malabar*, etc., appartenant aux Anglais ou placées sous leur protection. | Aujourd'hui, on ne comprend, sous la dénomination d'*Indoustan*, que le territoire de cette presqu'île qui est au nord du Dekhan. On dit aussi *Indostan* et *Hindoustan*. V. INDE.

INDOUSTANIQUE, adj. Qui a rapport à l'Indoustan. Dialecte *indoustanique*.

IN-DOUZE, adj. invar. Se dit du format et du livre où la feuille est pliée en douze feuillets. Belle édition *in-douze*. | Substantiv. Des *in-douze*.

INDRA. Mythol. ind. Le premier des huit Vaçous dans la religion de Brahma, est le dieu de l'éther et du jour, le roi des bons génies, le maître des nuages, de la foudre et de la pluie. On le représente assis sur un éléphant, avec quatre bras, et tenant dans une de ses mains une fleur de lotus.

Indra.

INDRE. Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de la Creuse près de Boussac, et qui, après avoir traversé les villes de la Châtre, de Châteauroux, de Buzançais, de Loches, de Montbazon, etc., se jette dans la Loire entre les embouchures du Cher et de la Vienne. Cette rivière, dont le cours est de 250 kilom., donne son nom à deux départements. | *Département de l'Indre*. Il est borné au N. par le départ. de Loir-et-Cher; à l'E., par celui du Cher; au S., par ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne; et à l'O., par ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire; 701,661 hect.; 277,860 habit; chef-lieu : Châteauroux. Ce département est formé par une partie du Berri, de l'Orléanais et de la Marche. Son territoire est inégalement coupé par des plaines, par des montagnes boisées, et par des marais et des étangs assez poissonneux. Après l'Indre, ses principales rivières sont : l'Anglin, la Claise et la Creuse. Il possède des mines de fer, une mine de plomb fort riche et une mine de cuivre; une carrière de beau marbre statuaire; quelques manufactures d'étoffes de laine, de toile, etc., et produit en assez grande quantité des grains, des châtaignes, du chanvre, du lin, des bestiaux et des volailles. L'Indre se divise en 4 arrondissements (Le Blanc, Châteauroux, La Châtre et Issoudun), subdivisés en 23 cantons et 245 communes. | *Département d'Indre-et-Loire*. Ce départ. est borné au N. E. par celui de Loir-et-Cher; au S. E., par celui de l'Indre; au S. O., par celui de la Vienne; à l'O., par celui de Maine-et-Loire; au N. O., par celui de la Sarthe; 610,697 hect.; 325,193 habit.; chef-lieu : Tours. La Touraine et une partie de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais, ont formé ce département. Son territoire est des plus fertiles et produit des plantes potagères, d'excellents fruits, du maïs, du millet, du vin, etc. Il possède de magnifiques prairies et quelques belles forêts. On fait dans l'Indre-et-Loire l'éducation des bestiaux, des abeilles et des vers à soie; on y trouve de nombreuses fabriques de toile, rubans, passementeries, quelques filatures de laine et de coton, des manufactures de grosses draperies et de soieries pour meubles, des raffineries de sucre, des distilleries, des brasseries, des tanneries, des poteries et des papeteries. Son commerce en pruneaux, en légumes et fruits secs, en miel, en cire, en huile de noix, etc., est considérable. Ce département se divise en 3 arrondissements (Chinon, Loches et Tours), en 24 cantons et 281 communes.

INDRET. Géogr. Île de la Loire appartenant au département de la Loire-Inférieure, à 12 kilom. O. de Nantes; 2,000 habit. Cette île possède un vaste établissement de la marine militaire pour la confection des machines et des navires à vapeur. On y voyait jadis une fonderie de canons qui a été transférée à Brest en 1828.

INDU, UE, adj. Qui est opposé à la raison, à l'usage, à la règle. Une réclamation *indue*. | Se dit particulièrement en parlant de l'heure. Une heure *indue*. Se retirer à une heure *indue*. Venir dans leur appartement à l'heure *indue* qu'il était. | T. de droit. Qu'on ne doit pas. | S. m. L'*indu*, Ce qu'on ne doit pas. Le payement de l'*indu* fait par erreur.

INDUBITABLE, adj. (du lat. *in* privat.; *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter. Une nouvelle *indubitable*. Votre témoignage est *indubitable*. La perte de ta vie était *indubitable*. (Mairet.) Comme il est *indubitable* que l'intérêt emporte les cœurs. (Bourdaloue.) Le droit triomphera, c'est *indubitable*.

INDUBITABLEMENT, adv. A n'en pouvoir douter, d'une manière indubitable. Cela doit arriver *indubitablement*. Il marcha à sa perte *indubitablement*. Le tyran succombera *indubitablement* sous nos coups.

Oui, je vous tromperais de parler autrement,
Tôt ou tard nous romprons *indubitablement*.
(MOLIÈRE.)

INDUCTEUR, adj. m. Phys. *Circuit inducteur*, Circuit qui fait l'induction. | *Muscle inducteur*, Muscle qui produit une contraction induite.

INDUCTIF, IVE, adj. Qui induit à. Des conseils *inductifs* à mal. | Qui se rapporte à l'induction, qui procède par induction. La méthode *inductive* est opposée à la méthode déductive. | Phys. *Capacité inductive*, Facilité plus ou moins grande avec laquelle l'électricité neutre se décompose et se recompose dans l'intérieur d'une même molécule; par opposition à la *conductibilité*, qui consiste dans la facilité plus ou moins grande avec laquelle l'électricité d'une molécule se transmet aux molécules suivantes.

INDUCTILE, adj. Phys. Qui manque de ductilité. Un métal *inductile*.

INDUCTILITÉ, s. f. Qualité des corps inductiles; manque de ductilité.

INDUCTION, s. f. (pron. *eindukssion*; du lat. *inductio*, même sens). Action d'induire, de mener vers; impulsion, instigation. Agir par l'*induction* de quelqu'un. Peu usité en ce sens. | Manière de raisonner par laquelle on tire une conclusion générale et conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers. Elle est fondée sur ce principe, reçu en logique : « Ce qui peut s'affirmer ou se nier de chaque individu d'une espèce ou de chaque espèce d'un genre peut être affirmé ou nié de toute l'espèce et de tout le genre. » Dans le langage ordinaire, et même souvent en logique, l'on confond *l'induction* et l'*analogie*; mais on doit les distinguer, car l'analogie n'est qu'une *induction incomplète*. Cependant l'induction elle-même, comme l'analogie, ne repose en général que sur des probabilités, puisqu'il ne lui est pas permis d'étudier tous les individus sans exception; d'embrasser tous les cas possibles, sans en omettre un seul. En philosophie, lorsqu'on veut prouver l'existence des autres hommes, on raisonne de la manière suivante : Je sens que je pense; je vois que je suis un corps étendu et animé; ensuite, je remarque hors de moi des corps semblables au mien; je leur trouve les mêmes organes, du sentiment, des mouvements comme à moi : je vis, ils vivent; je me meus, ils se meuvent; je parle, ils parlent : dès lors, je conclus, par induction, qu'ils sont comme moi des êtres étendus et animés, etc., des hommes en un mot. Il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par *induction* sur celles qu'il voit. (J. J. Rousseau.) Les vérités d'existence appartiennent aux sens, celles d'*induction* à la raison. (Diderot.) | En physique, toutes nos connaissances sont fondées sur l'induction : si la ressemblance des effets ne nous mettait pas en droit de conclure à la ressemblance des causes, que deviendrait cette science? Faudrait-il chercher la cause de tous ces phénomènes sans exception? Cela serait-il possible? Que deviendrait la médecine, par exemple, sans ce principe d'induction? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettaient pas d'espérer les mêmes succès, comment s'y prendre pour la guérison des maladies? Enfin, l'usage de l'induction est encore plus sensible dans les sciences qui dépendent uniquement de la volonté et de l'institution de l'homme. Toute la révolution opérée par Bacon dans la philosophie repose sur ce principe qu'il adopta, et d'où les sciences qui procèdent d'après la méthode baconienne, ou expérimentale, sont aussi appelées sciences de déduction. | Dans la grammaire, malgré la différence et la bizarrerie des langues, on remarque entre elles une grande analogie. En toutes choses, l'induction est utile pour découvrir les vérités qui peuvent se démontrer dans la suite, ou pour établir des vraisemblances telles qu'on ne saurait les nier sans être déraisonnable. | Conclusion. Souvent, dans le langage ordinaire, la con-

clusion seule s'appelle *induction*. (Diderot.) | T. de phys. Pouvoir qu'a un aimant ou un courant électrique d'exciter instantanément dans les corps susceptibles d'être aimantés des courants électriques, dits *courants d'induction*. Le *courant d'induction* ou *induit* est toujours de sens contraire au *courant inducteur*. Ce courant ne dure qu'un instant et change de sens dès que le courant inducteur cesse d'agir. Pour ces expériences, le courant électrique est développé à travers un fil de cuivre d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, ou enduit d'une couche de gutta percha et enroulé autour d'une bobine, dite *bobine d'induction*.

INDUIRE, v. a. (du lat. *in*, dans; *ducere*, conduire). Pousser quelqu'un à faire quelque chose. *Induire* à mal faire. Ne nous *induisez* pas en tentation. Est-ce *induire* à mépriser cette science que de montrer où elle est toujours? (Bossuet.) Je suis *induit* à ce sentiment par le succès de certaines gens. Il *induisait* son fils à combattre le despotisme.

C'est au chemin du ciel qu'il prétend nous conduire.
Et mon fils à l'aimer vous devrait tous *induire*.
(MOLIÈRE.)

| *Induire en erreur*, Faire tomber dans une erreur. La petite *erreur* dans laquelle vous m'*avez induit* sert à déployer votre profonde érudition. (Voltaire.) | *Induire en erreur* a souvent le sens de Tromper à dessein. Il voulait m'*induire en erreur*. | Conclure, tirer une conséquence. Après avoir observé la pesanteur de l'or et de l'argent, on peut en *induire* que tous les métaux sont pesants. | S'INDUIRE, v. pr. Être induit, être conclu. Cela *s'induit* facilement des prémisses. Se pousser mutuellement à faire ou à ne pas faire. Laissez vivre ensemble deux enfants mal élevés, ils *s'induiront* bientôt à mal faire. Les jésuites *s'induisent* à la dénonciation réciproque.

INDUIT, ITE, part. Poussé à. *Induit* à mal. | Tiré comme conséquence. Principe *induit* de bonnes observations. | T. de phys. *Fil induit*, Fil de cuivre isolé par un fil de soie qui le recouvre, et servant à la production des courants d'induction. | *Contraction induite*, Contraction produite par un muscle qui se contracte et sur lequel repose un autre muscle.

INDULGEMMENT, adv. (pron. *einduljaman*). Avec indulgence. Il m'a passé *indulgemment* cette faute.

INDULGENCE, s. f. (pron. *einduljanse*; du lat. *indulgentia*, même sens). Facilité à excuser, à atténuer les torts et les défauts des personnes. Avoir de l'*indulgence*. Une extrême *indulgence*. L'*indulgence* est une qualité opposée à la sévérité. User d'*indulgence* à l'égard de quelqu'un. L'*indulgence* est quelquefois coupable, mais tout ce qui part du cœur a des droits à l'*indulgence*. Après tant d'*indulgence* il a de la justice. (Corneille.) La mollesse ou l'*indulgence* pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un seul et même vice. (La Bruyère.) Je vous demande votre *indulgence* pour la tragédie des Scythes. (Voltaire.) Croyez que tout mortel a besoin d'*indulgence*. (M. J. Chénier.) | T. de relig. cathol. Rémission donnée par les papes de tout ou partie de la peine due au péché, sous certaines conditions prescrites. *Indulgence* plénière. Donner, gagner les *indulgences*. | On doit à la publication des indulgences l'institution du protestantisme. Le pape Léon X, après avoir publié une croisade contre les Turcs, afin de lever les décimes nécessaires au payement de ses dettes, comprit que ce moyen était usé, et qu'il devait trouver un nouvel expédient pour accélérer les rentrées d'argent; ce qui devenait d'autant plus urgent que ses créanciers menaçaient de faire du scandale. C'est alors qu'il organisa sur une vaste échelle l'exploitation des *indulgences*, et qu'il nomma des fermiers généraux qui tenaient leurs comptoirs dans les églises ou dans les monastères, en vendant ces indulgences pour les vivants et pour les trépassés, avec une formule d'absolution. Nous donnons ici la teneur de l'une de ces singulières formules, délivrée en Saxe par le fermier ecclésiastique Arcemboldi : « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous absolve par les mérites de sa passion; moi, par son autorité et par celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul et par celle de notre saint-père, je vous absous des censures ecclésiastiques que vous pouvez avoir encourues, de tous les péchés, délits et excès que vous avez commis ou que vous commettrez par la suite, quelque énormes qu'ils puissent être. » Et, au dire des chroniqueurs et des historiens, le viol, l'adultère, l'inceste, la sodomie, la bestialité, l'assassinat et même le parricide étaient compris dans les excès en question. Jean Tetzel, un autre revendeur d'indulgences, qui opérait également en Saxe, poussait l'impudence jusqu'à répandre des circulaires obscènes, où il enchérissait sur ses collègues, afin d'accaparer les dupes. Il entrait, en effet, dans les détails les plus cyniques sur les forfaits qu'il prétendait pouvoir absoudre, et terminait par cette singulière allocution : « Oui, mes frères, sa sainteté m'a conféré un pouvoir si grand que les portes du ciel s'ouvriraient à ma voix, même devant un pécheur qui aurait violé la sainte Vierge et qui l'aurait rendue mère. » Ce misérable accordait des indulgences appelées *personnelles*, moyennant lesquelles un chrétien pouvait mériter quatre-vingt-dix-neuf fois par an la rémission des crimes de dix personnes à son choix. Il vendait, en outre, la faculté de pouvoir délivrer autant d'âmes du purgatoire qu'on pouvait entrer ou sortir de fois d'une église pendant les vingt-quatre heures qui s'écoulaient entre le premier et le second jour du mois d'août de chaque année; enfin, il vendait pour une somme plus élevée le pouvoir de contraindre la mère de Jésus de Nazareth à venir en personne annoncer aux fidèles le jour et l'heure de leur mort. Mais ce qui, sans contredit, rapportait le plus d'argent au saint-siége, c'était une bulle en vertu de laquelle Léon X avait décrété que les bandits pourraient s'arranger avec les fermiers pontificaux en donnant une partie de leurs vols, afin d'obtenir l'autorisation de jouir en repos du fruit de leurs rapines; le pape n'avait excepté de l'absolution que les vols commis à son préjudice. Voici comment Olivier Maillard, un fervent catholique, traitait les vendeurs d'indulgences : « Ces courtiers d'absolutions, de reliques et de rogations, sont des hâbleurs et des fripons qui flattent les dupes pour voler leurs bourses, et qui dépouillent les simples jusqu'à la chemise. Je les ai entendus se vanter d'avoir tiré des plus mauvais bourgs jusqu'à 1,000 écus pour les indulgences, sans compter 100 écus de pots-de-vin qu'ils avaient payés au curé. » Cependant, la mesure du scandale fut comblée; un cri universel d'indignation se fit entendre contre le saint-siége; de tous les côtés, on attaqua le colosse aux pieds d'argile; des hommes courageux crièrent aux peuples : « Arrachez-vous à la domination des marchands d'indulgences, de ces larrons éhontés qui ont fait du temple du Christ une caverne de voleurs. » Alors les réformateurs s'élevèrent, et l'un d'eux, Luther, fit éclater le schisme qui devait disputer un jour l'empire du monde à la papauté. Les *indulgences* sont, de nos jours encore, trafiquées par la cour de Rome. Elles sont, ou *plénières*, c. à d. bonnes pour obtenir la rémission de toute la peine temporelle due au péché, soit en cette vie, soit dans l'autre; ou *partielles*, qui remettent une partie de la peine; ou *temporelles*, qui n'ont de valeur que pour un temps déterminé; ou *indéfinies*, qui sont accordées sans détermination de temps; ou *perpétuelles*, etc. | Fig. et famil. *Gagner, mériter les indulgences*, Se dit, en plaisantant, d'une personne qui fait une chose méritoire, difficile, désagréable.

INDULGENT, ENTE, adj. Qui a de l'indulgence, qui excuse facilement les torts ou les erreurs de quelqu'un. Un père *indulgent*. Soyez toujours *indulgent* pour vos semblables. Chacun pour soi-même est toujours *indulgent*. (Boileau.) | Se dit aussi des choses. Amitié *indulgente*. La critique littéraire devrait être *indulgente*. Mœurs *indulgentes*.

INDULT, s. m. (du lat. *indultum*, privilége, concession). Droit accordé par le pape. Les indults sont *actifs* ou *passifs*. On appelle *indult actif*, le droit conféré aux cardinaux et à quelques autres collateurs ordinaires de pouvoir conférer certains bénéfices et certaines charges. Les *indults passifs* sont des droits accordés à quelques personnes et qui leur permettent d'être pourvues des charges et des bénéfices dont les grands personnages peuvent disposer, ou de présenter des tiers à leur place. | *Indult du roi*, Droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices ecclésiastiques en pays d'obédience. | *Indult de messieurs du parlement*, Droit qu'avaient les membres du parlement de requérir sur un évêché ou sur une abbaye un privilége vacant. François Ier obtint du pape l'*indult* du chancelier et des membres du parlement. (Voltaire.)

INDULTAIRE, s. Celui, celle qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

INDUMENT, adv. D'une manière indue, contre la règle. Payer *indument* les frais d'un procès.

INDURATION, s. f. (pron. *einduraasion*). Méd. Endurcissement d'un tissu sans altération visible dans sa texture. | Partie indurée. Il y a des *indurations* dans le ventre.

INDURER, v. a. Méd. Rendre dur. L'inflammation chronique *indure* quelquefois les parties. | S'INDURER, v. pr. Devenir dur. Une glande qui *s'indure* doit être traitée avec des fondants ou mieux par l'homœopathie.

INDUS. Géogr. anc. Fleuve d'Asie qui prenait sa source dans les monts Émodes et qui se jetait dans la mer Érythrée. On présume que ce fleuve a donné son nom à l'Inde. On l'appelait aussi *Sindus*, d'où lui vient son nom actuel, le *Sind*.

INDUSIE, s. f. Bot. Membrane qui recouvre les groupes de corps reproducteurs des fougères. | Paléontol. Corps fossiles qui présentent la forme d'un tube de six à dix millimètres de diamètre et de six à huit centimètres de longueur, ouverts d'un côté et fermés de l'autre; la formation en paraît due à un insecte aquatique du genre frigane, qui n'existe plus. Les *indusies* sont si abondantes dans certaines parties de l'Auvergne qu'on en ferre les chemins.

INDUSTRIALISME, s. m. Goût pour l'industrie; préférence donnée au monde industriel. | Système politique qui regarde l'industrie comme le pivot des sociétés. | Prépondérance politique des industriels, puissance de l'industrie. L'*industrialisme* domine en Angleterre.

INDUSTRIALISTE, adj. Qui appartient à l'industrialisme. | S. Partisan de l'industrialisme.

INDUSTRIE, s. f. (du lat. *industria*, même sens). Mise en œuvre des forces physiques et intellectuelles de l'homme, considérées dans la variété infinie de leurs applications; réunion de toutes les branches de l'activité productive d'une société, comprenant les travaux agricoles, domestiques, manufacturiers, commerciaux, l'éducation, les sciences et les beaux-arts. Esprit d'*industrie*. Développer l'*industrie*. Mettre des entraves à l'*industrie*. Exposition des produits de l'*industrie*. Les sociétés s'enrichissent par l'*industrie*. Nulle *industrie* ne secondait dans ces climats heureux les présents de la nature. (Voltaire.) | Autrefois, la signification de ce mot était plus restreinte, mais elle a dû s'étendre graduellement à mesure qu'on a mieux compris l'importance des phénomènes qu'il rappelle, le mérite des inventions, et la liaison des divers travaux accomplis. Cependant, il faut reconnaître que ce mot présente encore aujourd'hui trois actions distinctes. Deux appartiennent au langage vulgaire; une seule appartient au langage politico-économique. Avec les deux premières, le mot *industrie* désigne plus particulièrement l'industrie manufacturière, qui a pour objet exclusif de transformer en les façonnant les produits bruts de la nature, ou forme, en considérant tous les travaux matériels d'une manière générale, une antithèse avec tous les travaux dont s'occupent les professions dites libérales. Avec la dernière, le sens du mot s'est agrandi, car on a compris que la distinction que l'on cherchait à établir entre les différents états, métiers, etc., était aussi injuste que fausse, puisque tous les travaux se lient, s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui. C'est ainsi qu'on est arrivé peu à peu à comprendre sous le nom général d'industrie l'ensemble des professions qui contribuent directement ou indirectement à la satisfaction des besoins de tous. A l'origine des sociétés, les occupations si nombreuses et si variées qui, de nos jours, s'exercent séparément et donnent lieu à tant de carrières diverses, étaient en quelque sorte mêlées et confondues, en ce sens qu'elles étaient remplies tour à tour par les mêmes individus; de nos jours, l'industrie, malgré ses développements et malgré l'état avancé de notre civilisation, est encore livrée à l'arbitraire et au caprice des individus qui se combattent avec fureur, dans le champ de la concurrence anarchique. | *Classification des industries*. « Il n'y a qu'une seule industrie, dit J. B. Say, si l'on considère son but et ses résultats généraux; et il y en a mille si l'on considère la variété de leurs procédés et des matières sur lesquelles elles agissent. En d'autres termes, il n'y a qu'une seule industrie et une multitude d'arts différents. Cependant on a trouvé commode, pour étudier l'action industrielle, de classer ses opérations, de réunir en un même groupe toutes celles qui ont quelque analogie entre elles. De là, cette division en industrie agricole, commerciale et manufacturière. » La classification de l'économiste Say a pu être la plus généralement adoptée il y a de cela quelques années, mais elle est insuffisante et incomplète; d'une part, elle comprend sous une dénomination plusieurs sortes de travaux qui diffèrent assurément à bien des titres; d'autre part, elle laisse en dehors un grand nombre d'autres branches de l'activité humaine; en effet, le mineur qui fouille dans les entrailles de la terre, le chasseur et le pêcheur qui parcourent le monde à la recherche des bêtes et des animaux de grande race, ne peuvent pas être évidemment classés parmi les industriels agriculteurs, commerciaux et manufacturiers; il en est de même des inventeurs, professeurs, médecins, avocats, etc. Conséquemment, nous croyons devoir signaler une classification plus ingénieuse, plus régulière et plus scientifique, qui a été donnée par

l'une des écoles socialistes de notre époque. « Les industries se divisent en deux catégories ou en deux ordres, en comprenant dans la première catégorie celles qui agissent sur les choses, et, dans la seconde, celles qui agissent sur les personnes. Les industries qui agissent sur les choses sont : 1° l'*industrie extractive*, c. à d. celle qui arrache à la nature les produits spontanés, et dans laquelle il faut comprendre la pêche, la chasse et l'exploitation des mines ; 2° l'*industrie de transport* ou *commerciale* ; 3° l'*industrie manufacturière* ou *de fabrication* ; 4° et enfin l'*industrie agricole*. Les industries qui agissent sur les hommes sont : 1° celles qui s'occupent du perfectionnement de notre nature physique ; 2° celles qui ont spécialement pour objet la culture de notre imagination et de nos sentiments ; 3° celles qui se chargent de l'éducation de notre intelligence ; 4° celles enfin qui travaillent au perfectionnement de nos habitudes morales. » | *Les grandes industries*, Celles qui travaillent et produisent en grand. | *Les petites industries*, Celles qui travaillent et produisent en petit. | Absol. Dextérité, adresse à faire une chose, habileté à exécuter un travail manuel. Avoir de l'*industrie*. Une dangereuse *industrie*. | Fig. Invention, savoir-faire. Homme d'*industrie*, de beaucoup d'*industrie*. Se livrer à une coupable *industrie*. Je vous défie, avec toute votre *industrie*, de trouver à regratter là-dessus. (Mme de Sévigné.) Il a mille *industries* pour faire plaisir à son voisin. (Fénelon.) | *Vivre d'industrie*, Trouver moyen de subsister par son adresse et par son savoir-faire. Ne se dit qu'en mauvaise part. | Métier, profession manuelle ou mercantile que l'on exerce pour vivre. Cette petite *industrie* lui donne de quoi subsister. | « On dit communément le *commerce* et l'*industrie*, quand on veut opposer la boutique à l'atelier, le magasin à la manufacture. On dit également l'*agriculture* et l'*industrie*, quand on veut opposer les exploitations rurales aux exploitations urbaines. » (Ch. Coquelin.) | *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit de tours d'adresse, d'expédients, d'escroqueries.

INDUSTRIEL, ELLE, adj. Qui appartient à l'industrie, qui provient de l'industrie. La science *industrielle*. Les arts *industriels*. Les professions *industrielles*. Les beaux produits *industriels* de la France et de l'Angleterre. | *Écoles industrielles*, Écoles annexées à des lycées ou colléges, et où l'on fait des études non latines. | *Centre industriel*, Grande ville où il y a beaucoup de fabriques. | *Féodalité industrielle*, Sert à désigner l'aristocratie capitaliste, les gros industriels qui ont accaparé les fabriques, usines, manufactures, chemins de fer, canaux, entreprises de toute nature. Selon Fourier, la *féodalité industrielle* est un des caractères de la caducité de notre civilisation. | Substantiv. *Un industriel*, *une industrielle*, Celui, celle qui s'adonne à l'industrie. C'est un *industriel* fort entendu dans sa partie. L'intérêt des *industriels*.

INDUSTRIELLEMENT, adv. D'une manière industrielle, d'une manière qui se rapporte à l'industrie.

INDUSTRIER (S'), v. pr. Employer son industrie, chercher à la faire valoir, s'ingénier.

INDUSTRIEUSEMENT, adv. (pron. *eindustrieuzeman*). D'une manière industrieuse, avec goût, avec adresse. Travaillez *industrieusement*. Les fausses couleurs, quelque *industrieusement* qu'on les applique, ne tiennent pas. (Bossuet.)

INDUSTRIEUX, EUSE, adj. Qui a de l'industrie, de l'habileté. Ouvrier *industrieux*. Ces femmes sont *industrieuses*. Des peuples *industrieux*. Quand le terrain est fertile et la nation *industrieuse*, tout se répare à la longue. (Voltaire.) | Se dit des animaux. L'*industrieux* castor. L'abeille *industrieuse*. Partout où l'on voit subsister des espèces faibles, non protégées par l'homme, il y a à parier que ce sont des espèces *industrieuses*. (Buffon.) | Se dit aussi des choses. Un pinceau *industrieux*. Une main *industrieuse*. Sa prévoyance *industrieuse* ne se borne pas à la sûreté, elle s'étend encore à la commodité. (Buffon.) | Où l'industrie fleurit et se développe. Une cité *industrieuse*. Les solitudes américaines, devenues des campagnes labourées, voient s'élever des villes commerçantes et *industrieuses*. (Virey.)

INDUT, s. m. (du lat. *indutus*, habillé). Nom donné aux ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INÉBRANLABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inébranlable.

INÉBRANLABLE, adj. Qui ne peut pas être ébranlé. Un rocher *inébranlable*. Une fortification *inébranlable*. Le bataillon *inébranlable* des Marseillais culbuta l'ennemi, qui gardait la tête du pont, et le repoussa sur la rive opposée. (Menou.) | Fig. Ferme, constant, qui ne se laisse point abattre. Un cœur *inébranlable*. Son courage est *inébranlable* et à toute épreuve. Le caractère du vrai philosophe reste *inébranlable* au milieu des plus grandes infortunes. Soyons *inébranlables* dans nos opinions politiques. Protésilas a vu que j'étais *inébranlable* dans ces maximes. (Fénelon.)

La mer change son lit, son flux et son rivage :
Tandis que l'Eternel, le souverain des temps,
Demeure *inébranlable* en ces grands changements.
(VOLTAIRE.)

INEBRANLABLEMENT, adv. (pron. *inébranlableman*). Avec fermeté, d'une manière inébranlable. C'est un homme *inébranlablement* attaché à son devoir et aux principes démocratiques.

INÉBRANLÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas ébranlé. Un homme *inébranlé*. | Fig. Résolution *inébranlée*.

INÉCHANGEABLE, adj. Qui ne peut pas être échangé. Des valeurs *inéchangeables*.

INÉCLAIRCI, IE, adj. Qui n'a point été éclairci ; qui n'est pas rendu clair. Un fait *inéclairci*. La question reste *inéclaircie*.

INÉDIT, ITE, adj. (du lat. *in* privat., *editus*, édité). Qui n'a pas été édité, publié. Un roman *inédit*. Œuvres *inédites*. | Se dit des animaux et des plantes dont la description n'a pas été publiée. Espèces rares et *inédites*. | Par extens. Se dit d'un auteur inconnu. Un poète *inédit*.

INEFFABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est ineffable. L'*ineffabilité* des grandeurs de Dieu.

INEFFABLE, adj. (*in* négat. ; *fari*, parler). Dont on ne peut rien dire ; qui ne peut être exprimé par aucune parole. Se dit surtout des attributs de Dieu, des mystères des religions, des charmes et des douleurs de la vie future et de la vie présente, etc. Joie *ineffable*. Des charmes *ineffables*. Le mystère *ineffable* de la création. Les grâces sublimes et *ineffables* d'une âme pure. De vos regards divins l'*ineffable* douceur. (Molière.) Cette *ineffable* paix que donne la vertu. (C. Delavigne.) Vos sens inondés d'*ineffables* délices. (Id.)

INEFFABLEMENT, adv. D'une manière ineffable.

INEFFAÇABLE, adj. Qui ne peut être effacé. Marque *ineffaçable*. Caractères *ineffaçables*. Cette montagne porte l'empreinte *ineffaçable* d'un ancien volcan. (Raynal.) | Fig. Souvenir *ineffaçable*. Jeter sur la réputation d'un homme le caractère *ineffaçable* du ridicule. Les grandes impressions du cœur sont *ineffaçables*. (Mlle de Scudéri.)

Et, d'un être adoré, les sourires aimables,
Se gravent dans le cœur en traits *ineffaçables*.
(LÉRIS.)

INEFFAÇABLEMENT, adv. (pron. *i-néfasableman*). D'une manière ineffaçable.

INEFFACÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été effacé. Des traits *ineffacés*.

INEFFECTIF, IVE, adj. Qui est sans effet. Projet *ineffectif*. Résolution *ineffective*. Promesses *ineffectives*. Dieu veut des œuvres, et il ne se paye ni de simples désirs, ni des volontés *ineffectives*. (Rancé.)

INEFFECTUÉ, ÉE, adj. Qui ne s'est point effectué. Promesses *ineffectuées*.

INEFFICACE, adj. Qui est sans efficacité. Secours *inefficace*. Protection *inefficace*. Conseils *inefficaces*. Il est faux de dire que contre la phthisie tous les remèdes sont *inefficaces*. Ce ne sera qu'une résolution *inefficace*. (Bourdaloue.)

INEFFICACEMENT, adv. (pron. *i-néfikaseman*). D'une façon inefficace. Après le saccagement de Rome, *inefficacement* secourue par les Français. (Vol.)

INEFFICACITÉ, s. f. Manque d'efficacité ; qualité de ce qui est inefficace. L'*inefficacité* d'un moyen, d'un remède. L'*inefficacité* d'un conseil. L'*inefficacité* d'une protection.

INÉGAL, ALE, adj. Qui n'est pas égal ; qui n'est pas de même valeur, de même étendue, de même durée, etc. Tours *inégales* en hauteur. Se battre à forces *inégales*. Deux personnes de condition *inégale*. Des mouvements *inégaux*. | Se dit d'une surface raboteuse, qui n'est pas unie. Parcourir un sol *inégal*. Ce plancher est *inégal*. D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement *inégal*. (Raynal.) | Qui n'est pas régulier, uniforme. Pouls *inégal*. Respiration *inégale*. Marcher d'un pas *inégal* et agité. La démarche d'un homme ivre est *très-inégale*. Le vol du pinson est *inégal*. (Buffon.) | Fig. Mêlé de bon et de mauvais. Un écrivain *inégal*. Conduite *inégale*. Le jeu de cet acteur est fort *inégal*. | Capricieux, changeant, fantasque, qui offre de grandes et subites variations d'humeur. Un homme *inégal*. Un esprit *inégal*. Rien n'est plus *inégal* et moins suivi que ce qui se passe en si peu de temps dans leur cœur et dans leur esprit. (La Bruyère.) Je crois qu'il passe sa vie, comme moi, à être malade ; cela le rend un peu *inégal* dans les devoirs de l'amitié. (Voltaire.) Le commerce des gens qui ont le caractère *inégal* est très-incommode, car on se tourmente à chercher en soi le motif du changement qu'on aperçoit en eux. Les vieilles filles et les dévotes ont le caractère *inégal*.

INÉGALEMENT, adv. (pron. *i-négaleman*). D'une manière inégale. Les biens de ce monde sont *très-inégalement* et très-injustement répartis.

INÉGALITÉ, s. f. Défaut d'égalité ; qualité de ce qui est inégal. L'*inégalité* de deux lignes. L'*inégalité* des forces. | Défaut de niveau ; état d'une surface qui n'est pas plane, unie, qui est raboteuse. L'*inégalité d'un chemin*. Les plus grandes *inégalités* du globe doivent se trouver et se trouvent en effet voisines de l'équateur. (Buffon.) | Irrégularité. L'*inégalité* du pouls. L'*inégalité* du cours d'un fleuve. L'*inégalité* des mouvements. | Fig. Se dit en parlant des choses morales. L'*inégalité* des conditions. L'*inégalité* des intelligences. L'*inégalité* des ressources. Les *inégalités* morales et intellectuelles sont plus grandes encore que les *inégalités* physiques. Quelque apparente *inégalité* que la fortune ait mise entre nous, la nature n'a pas voulu qu'il y eût grande différence d'un homme à un autre. (Bossuet.) Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'*inégalités* : l'une que j'appelle *naturelle* ou *physique*, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme ; l'autre qu'on peut appeler *inégalité morale* ou *politique*, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention et qu'elle est établie ou du moins autorisée par le consentement des hommes. (J. J. Rousseau.) L'*inégalité* des caractères répond à l'*inégalité* des intelligences. (P. Mendon.) | *Les inégalités sociales*, L'inégalité qui est entre les diverses classes de la société. Les *inégalités sociales* résultent autant de la diversité des aptitudes que des institutions. | Défaut d'uniformité, en parlant des personnes. *Inégalité* d'humeur. | Traits d'un caractère inégal. Sachons supporter les *inégalités* de nos amis. | Irrégularité dans le talent, le style, le jeu, etc. L'*inégalité* du style est remarquable chez certains auteurs. L'*inégalité* du jeu d'un acteur. | *Inégalité astronomique*. Le terme est fort en usage pour désigner plusieurs irrégularités qu'on a observées dans les mouvements des planètes, et principalement dans les mouvements des satellites de Jupiter. C'est une chose bien admirable d'être parvenu à reconnaître les *inégalités* que l'attraction des grosses planètes opère sur la route des comètes. (Volt.)

INÉLASTIQUE, adj. Qui est dépourvu d'élasticité. Il se perd beaucoup de mouvement dans le choc des corps *inélastiques*. (Voltaire.)

INÉLÉGAMMENT, adv. D'une manière dépourvue d'élégance. Écrire *inélégamment*.

INÉLÉGANCE, s. f. Défaut d'élégance. Je ne signalerai pas l'*inélégance* et l'irrégularité du langage. (Bossuet.) L'*inélégance* d'un costume.

INÉLÉGANT, ANTE, adj. Qui n'est pas élégant. Qu'ils sont lourds ces arbres épais, négligés, *inélégants*, maussades. (Diderot.) Le style est inégal, incorrect, *inélégant*. (La Harpe.)

INÉLIGIBILITÉ, s. f. Qualité de celui qui est inéligible. L'*inéligibilité* d'un candidat.

INÉLIGIBLE, adj. Qui n'a pas les qualités requises pour se faire élire. Un candidat *inéligible*. L'élection est nulle quand elle tombe sur un sujet *inéligible* pour une cause quelconque.

INÉLOQUENT, ENTE, adj. Qui est sans éloquence. Un avocat *inéloquent*.

INÉLUCTABLE, adj. Inévitable, fatal, contre quoi on ne peut lutter. Un destin *inéluctable*. La mort *inéluctable*.

INÉLUDABLE, adj. Qui ne peut être éludé, évité. Demande *inéludable*.

INEMBRYONNÉ, ÉE, adj. (pron. *i-nanbrioné*). Bot. Qui est privé d'embryon. Les plantes cryptogames sont *inembryonnées*.

INEMPLOYÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas d'emploi. Forces *inemployées*.

INÉNARRABLE, adj. Qui ne peut être raconté. La légende raconte que saint Paul, transporté au troisième ciel, vit des choses *inénarrables*. Oh ! pour moi quelle joie *inénarrable* et pure ! (Senecé.)

INÉNARRABLEMENT, adv. D'une manière inénarrable.

INENGENDRÉ, ÉE, adj. Qui n'est point engendré. Dieu tout-puissant, *inengendré*, inaccessible. (Voltaire.) Dieu seul est *inengendré*.

INENTENDU, UE, adj. Qui n'a pas été entendu. Il répond d'une voix *inentendue* et vaine. (A. Chénier.) Ses cris, ses soupirs *inentendus* se perdent dans l'air.

INENVIÉ, ÉE, adj. Qui n'excite pas l'envie. Position *inenviée*. Les couronnes *inenviées* du vieux monde.

INÉPROUVÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été mis à l'épreuve. Des courages *inéprouvés*. | Que l'on n'a pas encore éprouvé. Un bonheur *inéprouvé*.

INEPTE, adj. Qui est sans aptitude ; qui est incapable, inhabile. Un homme *inepte*. Être *inepte* en affaires. | Qui annonce l'ineptie. Sa conduite est *inepte*. Les raisons qu'il en donne sont *ineptes*. | Substantiv. L'*inepte* est souvent ridicule.

INEPTEMENT, adv. (pron. *i-nèpteman*). D'une manière inepte, avec ineptie. Se conduire *ineptement*. Le curé répondit *ineptement* à l'évêque.

INEPTIE, s. f. (pron. *i-nepsi*; du lat. *ineptia*, sottise). Caractère d'un homme inepte ; qualité de ce qui est inepte, absurde, stupide. Une grande *ineptie*. L'*ineptie* de sa conduite a passé toutes les bornes. L'*ineptie* qu'il a montrée dans cette affaire est inconcevable. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'*ineptie*. (Voltaire.) | Actions, paroles, idées, etc., sottes ou absurdes. Ce projet est une *ineptie*. Les livres du P. Loriquet sont remplis d'*inepties*. Toute chose dont on a beaucoup parlé a fait dire beaucoup d'*inepties*. (Buffon.) Le sermon du cardinal abondait en *inepties*.

INÉPUISABLE, adj. Qu'on ne peut épuiser, mettre à sec. Cette source d'eau est *inépuisable*. | Par extens. Bourse *inépuisable*. Trésor *inépuisable*. | Fig. Se dit des qualités de l'homme. Tendresse *inépuisable*. La verve gauloise est *inépuisable*. La nature et le cœur sont *inépuisables*. (Bern. de Saint-Pierre.) L'amour est *inépuisable*, il vit et renaît de lui-même. (Lamennais.)

INÉPUISABLEMENT, adv. (pron. *i-népuizableman*). D'une façon, d'une manière inépuisable.

INÉPUISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point épuisé. Un sujet *inépuisé*.

INÉPURÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été épuré, purifié. Substances *inépurées*.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables.

INÉQUIANGLE, adj. Qui a des angles inégaux. Figure *inéquiangle*.

INÉQUILATÉRAL, ALE, adj. Minér. et bot. Dont les deux côtés ne sont pas égaux. Les feuilles de l'orme sont *inéquilatérales*. On dit aussi *inéquilatère*.

INÉQUITABLE, adj. Qui manque d'équité.

INÉQUITABLEMENT, adv. D'une façon, d'une manière inéquitable.

INÉQUIVALVE, adj. Hist. nat. Qui présente deux valves inégales. Les huîtres sont *inéquivalves*. | S. m. pl. Famille de l'ordre des brachiopodes pédonculés.

INERME, adj. Hist. nat. Qui n'a ni cornes, ni aiguillons, ni piquants, ni épines, etc., par opposition à armé. La tige de cette plante est *inerme*.

INERTE, adj. (du lat. *in*, privat. ; *ars*, art). Qui est sans activité, sans ressort. Une masse *inerte*. Les minéraux sont des corps *inertes*. | Fig. Qui est sans énergie, qui n'a point d'activité intellectuelle ou morale. La vieillesse est *inerte* comme l'enfance. Un esprit *inerte* et sans vertu. A cette foule de malheurs, il ne peut opposer qu'une résistance *inerte*. La pauvre fille *inerte* ne put échapper au danger.

INERTIE, s. f. (pron. *i-nersi*). État de ce qui est inerte ; défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. L'*inertie* de la matière. | Phys. Propriété qu'ont les corps de ne pouvoir modifier l'état de mouvement ou de repos dans lequel ils sont. Tout corps, étant indifférent de lui-même au repos et au mouvement, et ayant cette *inertie*, qui est un attribut de la matière, suit nécessairement la ligne dans laquelle il est mû. (Voltaire.) L'*inertie* est la première loi du mouvement des corps. (La Place.) | *Force d'inertie*, Résistance qu'un corps oppose à la puissance qui tend à le faire mouvoir lorsqu'il est au repos, ou qui tend à le mettre en repos lorsqu'il est en mouvement. « Un corps conservera constamment un état de repos ou de mouvement et sa forme tant que des agents quelconques ne viendront pas les modifier. Ces vérités sont, métaphysiquement parlant, incontestables ; mais il en est tout autrement lorsqu'on examine la nature des corps : alors on est presque forcé de convenir qu'il n'existe pas de substance matérielle qui soit tout à fait privée de sentiments attractifs. L'eau monte spontanément dans un tube capillaire ; elle refuse de monter dans ce même tube si son intérieur est recouvert d'huile ou de graisse. Deux marbres polis avec soin, et qu'on applique l'un contre l'autre, exigent un certain effort pour être séparés. Dans une foule d'expériences chimiques, on rencontre plusieurs éléments qui ont plus d'attraction pour tel corps simple que pour tel autre. Les particules matérielles qui s'agglomèrent autour du germe d'une plante pour accélérer son développement sont douées à coup sûr d'une sorte de vitalité. Enfin, les sphères qui se meuvent dans les espaces éthérés s'attirent réciproquement, ce qui ne contrarie nullement l'opinion que nous avons de l'inertie de la matière, lorsque nous considérons la matière en métaphysicien. » (Teyssèdre.) | Fig. *Force d'inertie*, Résistance passive qui consiste principalement à ne pas obéir aux ordres qui prescrivent une action. Il rencontra dans la nation une *force d'inertie* qui arrêta toutes ses mesures. | Méd. *Inertie de la matrice*, État de cet organe qui, après l'expulsion du fœtus, ne revient pas sur lui-même, et ne resserre ni ne rapproche ses parois. | Manque d'activité intellectuelle ou morale. Vivre dans la paresse et l'*inertie*. Tomber, languir dans l'*inertie*. L'application de l'esprit est une force qui se déploie sur les organes et en surmonte l'*inertie*. (Bonnet.) Il retombe promptement dans son *inertie* naturelle. (Mme de Genlis.)

INÈS DE CASTRO. Jeune Espagnole, célèbre par sa beauté et par ses malheurs. Inès naquit en 1334. Agée de seize ans à peine, elle entra comme dame d'honneur au service de la belle-fille d'Alphonse IV, roi de Portugal. Après la mort de cette princesse, son mari, don Pèdro, épousa secrètement Inès, dont il avait déjà eu plusieurs enfants, mais le roi, qui était altier et cruel, ayant été instruit du mariage, fit décapiter la nouvelle épousée. Quelques années plus tard, don Pèdro, monté sur le trône, mit à mort tous les complices de l'assassinat d'Inès, et fit rendre à son cadavre les honneurs royaux.

INESPÉRABLE, adj. Qu'on ne peut espérer. Une fortune *inespérable*.

INESPÉRÉ, ÉE, adj. Imprévu, inopiné ; qu'on n'espérait point. Un bonheur *inespéré*. Un coup *inespéré*. Un événement *inespéré*. A Denain, les Français remportèrent une victoire *inespérée*. Les biens *inespérés* que le ciel vous envoie. (Corneille.)

INESPÉRÉMENT, adv. D'une manière inespérée. Il lui est survenu *inespérément* une succession qui a rétabli ses affaires.

INESTIMABLE, adj. Qu'on ne saurait trop estimer, qui est au-dessus de toute estimation, en parlant des choses. Ce mot n'est pas l'opposé du mot estimable, qui se dit des choses et des personnes. L'amitié est un trésor *inestimable*. Cette peinture est d'un prix *inestimable*. Talent *inestimable*. Un diamant *inestimable*. Un travail bien fait, *inestimable*. A quel prix *inestimable* ai-je toujours mis les moindres marques de votre amitié. (Mme de Sévigné.)

INESTIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point apprécié, estimé. Art *inestimé*.

INÉVITABILITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est inévitable.

INÉVITABLE, adj. Que l'on ne peut pas éviter ; dont on ne peut se garantir. C'est un malheur *inévitable*. Un piége imprévu et *inévitable*. Une légèreté de nature pour qui la nouveauté a des charmes *inévitables*. (Massillon.) Les causes de notre destruction sont nécessaires, et la mort est *inévitable*. (Buffon.) Il y a des temps malheureux où les fautes sont *inévitables*. (Voltaire.) Un avenir qui semble impossible, lors même qu'on le sait *inévitable*. (Mme de Staël.) La chute du pape est *inévitable*.

Le penchant fut toujours un mal *inévitable* :
S'il entraîne le cœur, le sort en est coupable.
(CORNEILLE.)

INÉVITABLEMENT, adv. Sans qu'on puisse l'éviter ; d'une manière inévitable. Chacun de nous est *inévitablement* condamné à mourir, pour revivre sous une autre forme. Il s'exposait à être *inévitablement* défait, si les troupes eussent été droit à lui. (La Rochefoucauld.)

INEXACT, ACTE, adj. Qui manque d'exactitude. Votre copie est *inexacte*. Ce calcul est *inexact*. | Se dit des personnes. Cet ouvrier est *très-inexact*.

INEXACTEMENT, adv. D'une manière inexacte. Rapporter un fait *inexactement*.

INEXACTITUDE, s. f. Manque d'exactitude. Il est d'une grande *inexactitude* à remplir ses devoirs. | Erreur, faute. L'*inexactitude* d'un calcul. Cet ouvrage est plein d'*inexactitudes*.

INEXAUCÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été exaucé. Prières *inexaucées*.

INEXCITABLE, adj. Physiol. Qui ne peut être excité. Sur des animaux récemment tués, la substance propre de la moelle allongée est *inexcitable*. (Chauveau.)

INEXCUSABLE, adj. Qui ne peut être excusé. Se dit des personnes et des choses. Un crime *inexcusable*. Cet enfant a commis une faute *inexcusable*. L'ingratitude est *inexcusable*. On est *inexcusable* de ne pas profiter de l'expérience et de l'exemple des autres. Cette disconvenance, très-blâmable partout, est *inexcusable* au théâtre. Marot et Rabelais sont *inexcusables* d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits. (La Bruyère.) Le pape est *inexcusable*.

INEXCUSABLEMENT, adv. D'une façon, d'une manière inexcusable. La paresse qui m'a empêché si *inexcusablement* de répondre à la dernière lettre que j'avais reçue de vous. (Bayle.)

INEXÉCUTABLE, adj. Qui ne peut être exécuté. Votre projet est *inexécutable*. Des lois *inexécutables*. Quelques-uns des siens s'étonnèrent d'entendre des ordres si *inexécutables*. (Ségur.)

INEXÉCUTABLEMENT, adv. D'une manière inexécutable. Cette sonate est doigtée *inexécutablement*, il faut la réformer et la transposer.

INEXÉCUTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été exécuté. Des ordres *inexécutés*.

INEXÉCUTION, s. f. Manque d'exécution. L'*inexécution* d'un traité, d'un contrat, d'une clause. L'*inexécution* d'un projet. L'*inexécution* des lois.

INEXERCÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas exercé ; qui n'est pas habile. Des troupes *inexercées*. Une main *inexercée* a tracé ces lignes informes.

INEXIGÉ, ÉE, adj. Qui n'est point exigé, qui n'a pas été exigé.

INEXIGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inexigible. L'*inexigibilité* d'une dette.

INEXIGIBLE, adj. Qui n'est point exigible ; qui ne peut être exigé. Dette *inexigible*. Des conditions *inexigibles*.

INEXISTENCE, s. f. Défaut d'existence. L'*inexistence* d'un testament. L'*inexistence* des registres publics.

INEXORABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est inexorable ; défaut de l'homme inexorable.

INEXORABLE, adj. Qui ne peut être attendri, apaisé par les supplications. Se dit des personnes et des choses. Il est *inexorable*. Un juge *inexorable*. Quel cœur *inexorable* ! La loi est *inexorable* comme la mort. Le dieu des Juifs est un dieu *inexorable*. Mon père et mon devoir étaient *inexorables*. (Corneille.) Tu connais comme moi ce prince *inexorable*.

Les pères ne sont pas toujours *inexorables* ;
Un fils au désespoir en peut tout espérer.
(LA CHAUSSÉE.)

INEXORABLEMENT, adv. (pron. *i-negzorableman*). D'une manière inexorable. Il refusa *inexorablement* la grâce qu'on lui demandait.

INEXPÉRIENCE, s. f. (pron. *i-negspériance*). Manque d'expérience. Préviens le repentir de l'*inexpérience*. (Pythagore.) L'*inexpérience* est l'écueil de la jeunesse. Votre *inexpérience* du monde et des affaires vous perdra.

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE, adj. Qui est sans expérience. Jeune homme *inexpérimenté*. Chirurgien *inexpérimenté*. C'étaient des gens *inexpérimentés*. Lorsqu'un événement inattendu fit passer le sceptre dans tes mains *inexpérimentées*. (Raynal.) | Dont on n'a pas fait l'expérience. Une substance encore *inexpérimentée*.

INEXPERT, ERTE, adj. Qui n'est pas expert, qui est inhabile.

INEXPIABLE, adj. Qui ne peut être expié. Un forfait, un crime *inexpiable*.

INEXPIÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été expié. Des fautes *inexpiées*.

INEXPLICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inexplicable.

INEXPLICABLE, adj. Qui ne saurait être expliqué. Un fait *inexplicable*. Ces mystères sont *inexplicables*. Une énigme *inexplicable*. Ils se perdent eux-mêmes et s'égarent dans des embarras *inexplicables*. (Pascal.) Il n'y a point d'insecte qui ne soit une merveille *inexplicable*. (Voltaire.) | Incompréhensible. Le caractère de cet homme est *inexplicable*. La confiance comme la crainte sont *inexplicables* dans les affections vives. (Mme de Staël.)

INEXPLICABLEMENT, adv. (pron. *i-negsplikableman*). D'une manière inexplicable.

INEXPLICITE, adj. Qui n'est pas explicite, qui est difficile à comprendre.

INEXPLICITEMENT, adv. (pron. *i-negsplisiteman*). D'une manière inexplicite, obscure.

INEXPLIQUÉ, ÉE, adj. Qui attend une solution, qui n'est pas encore éclairci, expliqué. Un fait *inexpliqué*. Les caractères encore *inexpliqués* de l'écriture assyrienne.

INEXPLOITABLE, adj. Qui ne peut pas être exploité. Une mine *inexploitable*.

INEXPLOITÉ, ÉE, adj. Qui n'est point exploité. Sol *inexploité*. L'Afrique centrale renferme des mines d'or *inexploitées*. Des ressources *inexploitées*.

INEXPLORABLE, adj. Qu'il n'est pas possible d'explorer. Ce pays est presque *inexplorable*.

INEXPLORÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été exploré, reconnu. Pays *inexploré*. Mer *inexplorée*. Parmi les terres découvertes combien sont encore *inexplorées*? L'Afrique et l'Amérique sont encore *inexplorées*.

INEXPLOSIBLE, adj. Qui ne peut pas faire explosion. Mélange *inexplosible*. Cette machine à vapeur est *inexplosible*. Bateau *inexplosible*. | Substantiv. *Les inexplosibles de la Loire*, Bateaux à vapeur qui étaient réputés à tort inexplosibles.

INEXPRESSIF, IVE, adj. Qui n'est pas expressif. Une physionomie *inexpressive*.

INEXPRIMABLE, adj. Que l'on ne saurait exprimer par la parole. La joie, comme la douleur, peut être *inexprimable*. Sentiments *inexprimables*. L'*inexprimable* horreur où toi seul m'as livré. (Voltaire.) Le charme *inexprimable* de la vertu. (J. J. Rouss.) Sa bonté, sa douceur *inexprimables* ravissaient les cœurs.

INEXPRIMABLEMENT, adv. D'une manière inexprimable.

INEXPUGNABLE, adj. Qui ne peut être pris d'assaut, forcé; qui est imprenable, inattaquable. Fort *inexpugnable*. Ville, forteresses *inexpugnables*. | Fig. Qui résiste à toutes les attaques. La vertu d'un stoïcien est *inexpugnable*.

INEXTENSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui ne peut pas être étendu.

INEXTENSIBLE, adj. Qui ne peut être étendu. Un corps *inextensible*.

INEXTINGUIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inextinguible, de ce qu'on ne peut éteindre.

INEXTINGUIBLE, adj. Qu'on ne peut éteindre. Un feu *inextinguible*. Nous disons que l'âme de l'homme est un feu *inextinguible* et perpétuel. (Balzac.) Peu usité dans le sens propre. | Fig. Qu'on ne peut apaiser, calmer. Ma soif est *inextinguible*. L'ardeur *inextinguible* de la haine. En étouffant de ce rire *inextinguible* qui, selon Homère, est le partage des dieux. (Voltaire.) Cris du sang, voix des morts, plaintes *inextinguibles*. (Lamartine.)

INEXTIRPABILITÉ, s. f. État de ce qui est inextirpable. L'*inextirpabilité* de certaines racines.

INEXTIRPABLE, adj. Qu'on ne peut extirper. Racines *inextirpables*. | Fig. En Espagne, le fanatisme est un fléau *inextirpable* par les moyens ordinaires, il faut une révolution. Abus, erreurs *inextirpables*.

INEXTRICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE, adj. Qui ne finit pas; dont on ne peut se tirer, se démêler. Embarras *inextricable*. Procédure *inextricable*. Si vous suiviez le sceptique, il vous égarerait dans des ténèbres *inextricables*.

INEXTRICABLEMENT, adv. (pron. *i-negstrikableman*). D'une manière inextricable.

INFAILLIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est infaillible, de ce qui ne peut manquer d'arriver. L'*infaillibilité* d'un succès. | Qualité de ce qui ne peut faillir, commettre une faute, se tromper. Les prétentions de la Justice à l'*infaillibilité* seraient ridicules, si elles étaient sérieuses. L'*infaillibilité* est de l'essence de Dieu et dans la nature de Dieu. L'*infaillibilité* ne convient qu'à Dieu. | Par extens. Prétendue impossibilité de se tromper, d'être trompé. Ceux qui contestent l'*infaillibilité* d'autrui se croient eux-mêmes infaillibles. (Boiste.) | Particulièrement, Qualité de ne point faillir, de ne point errer en matière de foi, qui, suivant les catholiques, appartient à l'Église, aux conciles et au pape. Les théologiens distinguent deux sortes d'infaillibilité : l'une passive, qui fait que toute la société des fidèles ne peut jamais tomber dans l'erreur; l'autre active, accordée, selon les gallicans, à tous les pasteurs de l'Église pris collectivement; selon les ultramontains, au pape seul, et en vertu de laquelle les pasteurs ou le pape décident, sans pouvoir jamais se tromper, tous les points qui concernent la morale et la foi. Les protestants reconnaissent la première sorte d'infaillibilité et rejettent absolument la seconde. Les théologiens ajoutent encore que l'infaillibilité s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c. à d. à l'attribution de tel ou tel sens à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives disputes au sujet du livre de Jansénius. Quelque inadmissible que nous paraisse cette doctrine de l'*infaillibilité* des papes ou des conciles, elle était absolument nécessaire pour étouffer les germes, les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Église. En face de l'*infaillibilité* de Rome, surgit l'*infaillibilité* des lois canoniques de l'univers. (Edg. Quinet.) | Ce qui est absolument certain, démontré. L'*infaillibilité* des règles mathématiques. | Ce qui inspire une entière confiance. Croire à l'*infaillibilité* d'une promesse, d'un engagement, d'un remède.

INFAILLIBLE, adj. (du lat. *in* négat.; *fallere*, tromper). Qui ne peut faillir, se tromper. Le plus sûr moyen de se tromper est de se croire *infaillible*. La seule différence qu'il y ait entre deux sectes religieuses, c'est que l'une se croit *infaillible*, et que l'autre croit n'avoir jamais tort. Dieu seul est *infaillible*. | Particulièrement, chez les catholiques, Qui ne peut errer en matière de foi. L'Église se prétend *infaillible*. Le pape et les conciles sont réputés *infaillibles*. Le célèbre André Duval, docteur de Sorbonne, à qui les ultramontains s'étaient remis de la défense de leur cause, a décidé que la doctrine qui nie le pape *infaillible* n'est pas absolument contre la foi. (Bossuet.)

Quand la troupe écarlate, à Rome, fait un choix,
L'élu, fût-il un sot, est dès lors *infaillible*.
(VOLTAIRE.)

| Qui démontre jusqu'à l'évidence. La proposition géométrique qui affirme que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre est une proposition *infaillible*. | Qui ne peut manquer d'arriver, de réussir; qui inspire une grande confiance. Votre succès est *infaillible*. Cela est *infaillible*. Une recette, un secret, un remède *infaillible*. Mon entreprise est sûre et sa perte *infaillible*. (Corneille.) A-t-elle de son cœur quelque gage *infaillible*? (Racine.) | Qui ne peut commettre de mauvaise action. Cependant moi qu'environnaient les occasions de faillir, je n'étais rien moins qu'*infaillible*. (Marmontel.) Le pape n'est pas *infaillible*, c'est un homme.

INFAILLIBLEMENT, adv. Avec certitude, assurément. Cela arrivera *infailliblement*. Il court *infailliblement* à sa perte. L'argent tue l'amour *infailliblement*. (J. J. Rousseau.)

INFAISABLE, adj. (pron. *einfèzable*). Qui ne peut être fait. La chose est *infaisable*.

INFAMANT, ANTE, adj. Qui rend infâme; qui porte infamie. Bruits *infamants*. Conduite *infamante*. Supplice *infamant*. La liste *infamante* des condamnations que les Jésuites ont subies. (Diderot.) | *Peines infamantes*. Les peines infamantes prononcées par la loi française sont la mort, les travaux forcés à perpétuité et à temps, la déportation, la détention, la réclusion, qui sont en même temps afflictives, et le bannissement avec la dégradation civique. Le tyran est condamné à une peine *infamante*.

INFÂME, adj. (du lat. *in* privat; *fama*, réputation). Qui est diffamé, qui est flétri par l'opinion publique, par la loi. C'est un homme *infâme*. Ceux qui sont réputés *infâmes* par la loi ne peuvent être admis en témoignage devant les tribunaux. Qui peut vivre *infâme* est indigne du jour. (Corneille.) Les *infâmes* courtisans du plus *infâme* des princes. (Diderot.) Les *infâmes* de la cour et du clergé.

Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'*infâme*?
Dans mon coffre, tout plein de rares qualités,
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés.
(BOILEAU.)

| Se dit des choses qui dénotent une âme basse et méchante, qui entraînent la flétrissure morale. Une action *infâme*. Une conduite *infâme*. Cette profession est *infâme*. Le sénat abolit la mémoire d'un si *infâme* jugement. (Bossuet.) J'ai su qu'il a mené une vie *infâme*; mais pourquoi as-tu négligé son éducation? (Fénelon.) J'espère qu'enfin cette *infâme* persécution cessera. (Voltaire.) Je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'*infâme* honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Le Sage.)

Ses muscles, énervés par l'*infâme* mollesse,
Prirent dans le travail une heureuse vigueur.
(VOLTAIRE.)

| Par exagérat. Malpropre, sale. Loger dans un *infâme* taudis. | Substantiv. Celui, celle qui a fait des choses flétries par la loi ou par la morale. Vous êtes un *infâme*. Ne me parlez jamais en faveur d'un *infâme*. (Corneille.) En sortant des bras d'une *infâme*, on allait voir une bête féroce boire du sang humain. (Chateaubriand.)

INFAMER, v. a. Rendre infâme, déshonorer. *Infamer* quelqu'un par un jugement. Il fallait aux Anglais une rétractation de Jeanne Darc qui *infamât* le roi Charles. (Michelet.)

INFAMIE, s. f. Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, au nom d'une personne. Encourir l'*infamie*. Il s'est couvert d'*infamie*. Vivre dans l'*infamie*. L'*infamie* de sa conduite. Tu parais dans ces lieux pleins de ton *infamie*. (Racine.) Je préfère toujours la condition d'un malheureux avec courage à celle d'un heureux avec *infamie*. (J. J. Rousseau.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas hérité de l'*infamie* de leurs pères. (Raynal.) Le décret qui les couvrit d'*infamie* fut gravé sur une colonne de bronze. (Barthélemy.) | On distingue l'*infamie de fait* et l'*infamie de droit*. La première est celle qui provient d'une action déshonorante par elle-même, et qui, dans l'opinion de tous les honnêtes gens, perd de réputation celui qui en est l'auteur, sans l'intervention de la loi; elle frappe particulièrement ceux qui mènent une vie scandaleuse, qui prêtent à usure, qui trahissent leur parti, etc. L'*infamie de droit* est celle qui provient de la condamnation pour crime, lorsque cette condamnation est afflictive et infamante; elle rend ceux qu'elle a atteints incapables de témoignage, de tutelle, de curatelle, leur interdit l'exercice de toute fonction publique, et les dégrade civilement. | Action infâme. Commettre des *infamies*. La conduite de Néron n'est qu'un tissu d'*infamies*. C'est une *infamie* de manquer à sa parole. Après cette *infamie*, es-tu digne de vivre? (Corneille.) | Action indécente, parole injurieuse. Cet homme a fait des *infamies*. On lui a dit toutes les *infamies* imaginables.

INFANT, ANTE, s. (du lat. *infans*, petit enfant). Titre honorifique que l'on donne, en Espagne et en Portugal, aux princes de la famille régnante. Ce titre s'est introduit en Espagne, disent certains auteurs, à l'occasion du mariage d'Éléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II, roi de Castille, ce prince l'ayant donné pour la première fois à Sanche, son fils; toutefois Pélage, évêque d'Oviédo, qui vivait en l'an 1100, nous apprend, dans une de ses lettres, que, dès le règne d'Évremond II, le titre d'*infant* et d'*infante* était déjà usité en Espagne. (Trévoux.) | Par ironie, en parlant d'une fille discréditée. Vous épousez cette *infante*. Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces *infantes*. (Le Sage.)

INFANTERIE, s. f. (du celtique *fantais*, marcheur). Ensemble des troupes qui combattent constamment à pied. Une bonne *infanterie*. Une solide *infanterie*. L'*infanterie* française. L'*infanterie* anglaise. *Infanterie* de ligne. *Infanterie* légère. L'*infanterie* constitue la principale force des armées modernes. Un régiment, un bataillon, une compagnie d'*infanterie*. Une colonne, un détachement d'*infanterie*. Colonel, officier, soldat d'*infanterie*. Manœuvres d'*infanterie*. L'*infanterie* ennemie fut taillée en pièces. Ce fut Condé qui, avec de la cavalerie, attaqua cette *infanterie* espagnole jusque-là invincible. (Voltaire.) L'*infanterie* moscovite sortait de ses lignes et s'avançait en bataille dans la plaine. (Id.) | La force des anciennes armées, des armées grecques et romaines particulièrement, résidait dans l'*infanterie*. C'est en organisant les premiers fortement leur *infanterie* que les Grecs triomphèrent des masses confuses que l'Orient leur opposait. Suivant la plupart des tacticiens, la *grande phalange* ou *tétraphalangarchie* des Grecs, c. à d. l'armée entière, était composée de trente-deux mille soldats, dont vingt-huit mille appartenaient à l'infanterie. Dans cette arme on distinguait : 1° les *hoplites*, ou fantassins pesamment armés; 2° les *psilites*, ou fantassins légers; 3° et les *peltastes*, ou fantassins mixtes qui tenaient le milieu entre les deux précédentes divisions. Cette infanterie était partagée en quatre parties égales, correspondantes aux quatre phalanges élémentaires qui composaient la grande phalange. A Rome, la légion était de cinq mille hommes, et se composait ainsi qu'il suit : quatre mille sept cents fantassins et trois cents chevaliers. Lors du recrutement de la légion, on choisissait le cinquième du personnel pour en former un corps d'élite, c. à d. des *élus*, qui était placé sous les ordres immédiats du consul; le reste était classé plus tard. On n'était admis à l'honneur de servir la république qu'alors que l'on avait atteint sa dix-septième année et qu'on ne dépassait pas sa quarante-cinquième. Dans le nouveau choix, on prenait les plus jeunes pour en faire des *vélites* et des *hastaires*, les plus vigoureux pour en faire des *princes*, et ceux qui se distinguaient par d'anciens services ou d'honorables blessures pour en faire des *triaires*. Tous ces soldats appartenaient à l'infanterie, et avaient pour armes offensives l'épée, qui était l'arme commune, le javelot et la demi-pique; et pour armes défensives, le bouclier, le garde-cœur, le casque et l'ocréa, ou bottine garnie de fer. L'infanterie des légions romaines formait toujours le centre de l'armée. Maintenant, si nous considérons les armées des Barbares et des peuplades qui s'établirent dans la Gaule, nous les verrons entièrement composées d'infanterie. Tacite et Grégoire de Tours s'accordent sur ce sujet, et ce dernier nous donne même la nomenclature des différentes armes du fantassin, à propos de la revue que passa Clovis après la bataille de Soissons. C'est le chef qui parle : « Il n'y a personne ici, dit-il au soldat qui lui avait refusé une partie de son butin, dont les armes soient en désordre comme les vôtres; ni le javelot, ni l'épée, ni la hache, ne sont en état de vous servir. » Mais

lorsque les territoires conquis par les destructeurs de l'empire romain se divisèrent en duchés, en comtés, en baronnies, etc., c. à d. lorsque le régime féodal se fut établi, la cavalerie se multiplia dans les armées, et l'infanterie fut méprisée. On traitait les gens à pied de cette époque, de *marauts*, de *bellistres* et de *mal armez*; car, au dire de Brantôme, la prouesse avait alors remplacé la tactique. Sur la fin de cette période du moyen âge, les suisses réhabilitèrent l'infanterie, qui est l'arme du peuple, et donnèrent ainsi un exemple d'habileté militaire qui fut plus tard imité par les Flamands, par les Espagnols, par les Allemands, par les Italiens et par les Français. Sous Charles VII, les *francs-archers* et les *piquiers* d'infanterie devinrent célèbres. Sous François Ier, les *légions* remplacèrent les *bandes* et reçurent dans leurs rangs un tiers d'*arquebusiers*. Sous Charles IX, les légions pédestres prirent pour la première fois le nom de régiments. Enfin, sous Louis XIII et sous Louis XIV, l'infanterie s'organisa d'une manière remarquable en régiments, en bataillons et en compagnies, formés par des piquiers, des mousquetaires et des grenadiers qui lançaient des grenades dans les chemins couverts ou sur les brèches, et étaient commandés par des mestrés de camps, des colonels, des lieutenants-colonels, des capitaines, des officiers subalternes et des sous-officiers. Dans l'ordre de revue ou de bataille, les fantassins se rangeaient sur huit ou sur six rangs, les piquiers au centre, les mousquetaires sur les ailes, et les grenadiers sur la droite de leurs bataillons respectifs, en corps détachés. En 1703, une grande réforme fut introduite dans l'infanterie en général; les piques furent mises entièrement de côté et remplacées par le fusil, avec la baïonnette à douille; c'est à la suite de cette innovation, à la bataille de Spire, qu'eut lieu le premier essai de l'attaque en colonne et à la baïonnette. Sous les divers règnes dont nous venons de parler, les infanteries allemande, suédoise, anglaise, espagnole, etc., composées à peu de chose près comme l'infanterie française, s'étaient améliorées et métamorphosées de la même manière, sans trop se distinguer les unes des autres par une supériorité hors ligne; mais il n'en fut pas de même pendant le laps de temps qui s'écoula entre la mort de Louis XIV et l'avénement de la Révolution française. A cette époque, l'infanterie prussienne se fit remarquer par son organisation et par sa tactique, et domina sur les champs de bataille de l'Europe. Après elle, et lorsque la République française eut été constituée, l'infanterie nationale, entraînée par l'enthousiasme de son brûlant patriotisme, par son amour pour la liberté, montra pendant longtemps aux nombreux bataillons qui défendaient les vieilles royautés que la savante tactique des généraux de la vieille école était impuissante contre la *furie française*. Jusqu'en 1808, l'organisation de l'infanterie resta la même. Alors chaque régiment reçut cinq bataillons, dont un de dépôt. Chaque bataillon de guerre fut composé de six compagnies; le régiment comprenait trois mille neuf cent soixante-dix hommes. En 1815, les régiments furent remplacés par des légions départementales; en 1820, l'infanterie fut de nouveau réorganisée, et fut remaniée en 1830. La distinction d'*infanterie de ligne* et d'*infanterie légère*, qui n'était plus que nominale a été supprimée en 1854. Aujourd'hui la France compte 100 régiments d'infanterie de ligne, sans y comprendre 21 bataillons de chasseurs à pied, 3 régiments de zouaves, 1 régiment de tirailleurs indigènes d'Afrique, 3 bataillons des mêmes troupes, 6 compagnies de vétérans et 12 compagnies de discipline. En outre, la garde impériale comprend 4 régiments d'infanterie (2 de grenadiers et 2 de voltigeurs), 1 régiment de chasseurs à pied et 1 régiment de zouaves. L'arme principale de l'infanterie était le fusil à percussion à baïonnette, avec le sabre-poignard, ou, dans les bataillons de chasseurs, le sabre-baïonnette; ces bataillons avaient une carabine rayée qui avait plus de portée et de justesse que le fusil ordinaire de l'infanterie. En 1867, on a remplacé les fusils à percussion pour toute l'infanterie par le fusil à aiguille, dit *fusil Chassepot*, remarquable par la portée, la rapidité et la justesse de son tir. | *Infanterie de marine*, Corps affecté à la garde des arsenaux et au service des colonies. Il comprend 3 régiments.

INFANTICIDE, adj. Qui est coupable du meurtre d'un ou de plusieurs enfants. Père *infanticide*. Jeune fille *infanticide*. | Substantiv. Celui, celle qui a commis le crime d'infanticide. Le jury a admis des circonstances atténuantes pour cette *infanticide*. Le désespoir, la misère, la honte surtout, poussent le plus souvent la main de l'*infanticide*.

INFANTICIDE, s. m. (du lat. *infans*, petit enfant; *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant nouveau-né. Commettre un *infanticide*. Cette fille est accusée d'*infanticide*. | L'infanticide n'est pas, comme on le croit communément, le meurtre d'un enfant *près de naître*; car il y aurait dans ce cas *avortement* et non *infanticide*. Ce n'est pas non plus le meurtre commis, par le père ou la mère, sur leur enfant. Ces relations de parenté n'ont pas été considérées par le législateur. C'est le crime commis *par un individu quelconque*, père ou étranger, sur un enfant *nouveau-né*. Cette circonstance que l'enfant est *nouveau-né* constitue seule le crime spécial. De telle sorte que l'individu qui donne la mort à un *enfant nouveau-né*, dont il n'est pas le père, commet un *infanticide*, et il est puni de mort comme *infanticide*; tandis que le père ou la mère qui tuent leur enfant ne sont pas *infanticides* si l'enfant n'est pas *nouveau-né*; et les arrêts enseignent que l'enfant n'est pas *nouveau-né* s'il a quelques jours d'existence. Cette définition, rapprochée de celle du parricide, peut paraître vicieuse; mais elle appartient directement au législateur français. Le malheureux empire du préjugé, qui nous aveugle sur la nature des passions, nous exagère toutes celles qu'il est impossible de couvrir du manteau de la vertu officielle. Nous réservons l'infamie à la faiblesse d'un moment, et nous frappons avec la dernière rigueur les personnes que la crainte de cette infamie a rendues criminelles; pourtant, nous devrions nous rappeler que la société est loin d'avoir employé, pour prévenir ce crime, tous les moyens dont elle peut disposer. « La mère ne tue pas l'enfant qu'elle a une fois allaité. Ces idées de meurtre sur le fruit de ses amours n'arrivent jamais qu'à la mère délaissée; voyez-la, toute souffrante, dévorer des yeux et du cœur son premier né, tant que près de son berceau elle aperçoit le père; c'est qu'alors, si elle doit rougir, elle a du moins sur la terre quelqu'un pour la protéger contre la honte et la vergogne, contre la société qui flétrit et abandonne, après avoir corrompu. C'est donc la honte qui dicte l'infanticide. Mais la honte suppose la dérision de la société; la société est donc ici la seule coupable. Pourquoi, en effet, exigez-vous d'un être faible et désarmé qu'il préfère vos sarcasmes et vos malédictions à tous les moyens qui peuvent s'offrir pour parvenir à s'y soustraire? Pourquoi exigez-vous que la créature malheureuse et abandonnée vous conserve un enfant dévoué toute sa vie à porter le sceau de la réprobation sur son front d'*enfant illégitime, incestueux, adultère, de bâtard?*... Pensez-vous qu'il y aurait trop d'exagération à dire que c'est souvent à un sentiment mal entendu de tendresse maternelle qu'il faut attribuer la barbarie de la mère vis-à-vis de l'enfant qu'elle met au monde? Faites passer dans nos mœurs que la mère qui élève son enfant a racheté les erreurs de l'amante, que la honte n'est pas pour celle qui le nourrit, mais pour celle qui le délaisse; et vous n'aurez plus à punir le crime odieux de l'infanticide, que notre civilisation seule fait commettre. » On distingue l'*infanticide par omission* et l'*infanticide par commission*. Dans le premier cas, l'enfant a été victime de l'omission volontaire des premiers soins nécessaires à son existence : exposition du nouveau-né à une température trop froide, inanition, asphyxie causée par une position qui ne permet point à la respiration de s'exercer, hémorragie par le cordon ombilical. Dans le second cas, le nouveau-né a succombé à des violences extérieures : coups et blessures, strangulation, submersion, etc. La loi ne distingue pas si l'infanticide a été ou non commis avec préméditation; il suffit pour la condamnation que la mort ait été donnée volontairement à un enfant nouveau-né. | La législation de la plupart des peuples, anciens et modernes, a prononcé la peine de mort contre l'infanticide. La loi de Moïse distinguait entre la femme qui se faisait avorter, alors que l'enfant était formé et vivant, et celle qui se délivrait alors qu'il ne l'était pas. Aucune peine n'était prononcée contre la dernière. Les Romains faisaient une autre distinction entre celles qui détruisaient leur fruit après s'être laissé corrompre par des héritiers intéressés, et celles qui commettaient le crime par haine et par aversion contre leur mari. Enfin, la doctrine chrétienne, chez les catholiques, chez les Grecs orthodoxes, comme chez les réformés, a toujours tenu pour homicide la femme qui détruit le fœtus à peine formé, aussi bien que celle qui tue l'enfant après l'avoir mis au jour. Dans tous les cas d'infanticide, la justice doit faire constater légalement : 1° si l'enfant était mort ou vivant avant l'accouchement; 2° s'il est né viable et s'il a vécu; et 3° quelles sont les causes de sa mort avant ou après le travail de la délivrance. | Fig. Action d'anéantir une œuvre qu'on vient de faire. Déchirez la tragédie que vous venez de commettre, ô jeune poète! et nous vous pardonnerons cet *infanticide* littéraire.

INFATIGABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est infatigable. L'*infatigabilité* de son esprit, de son zèle. Voyez la fourmi; quelle prévoyance, quelle *infatigabilité!* (Saint-Évremont.)

INFATIGABLE, adj. (du lat. *in* privat., *fatigatus*, fatigué). Qui ne peut pas être fatigué, qui ne peut être lassé par le travail, par la peine. Un homme *infatigable*. Un cheval *infatigable*. Cette personne est *infatigable*. Mon fils est *infatigable*, il lit cinq heures de suite si on veut. (Mme de Sévigné.) Également actif et *infatigable* dans la paix et dans la guerre. (Bossuet.) Tous deux étaient *infatigables* dans le travail, simples et austères dans leur vie privée. (Condorcet.) | Il se dit des choses. Un zèle *infatigable*. Une ardeur *infatigable*. Son travail *infatigable* abrégea ses jours. (Voltaire.) L'amour est *infatigable*, il ne se lasse jamais. (Lamennais.)

Souvent j'admire en vous ce cœur *infatigable*,
Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable.
(RACINE.)

INFATIGABLEMENT, adv. D'une manière, d'une façon infatigable. Appliqué *infatigablement* à son travail. Il faut nettoyer *infatigablement* le miroir de la vérité. (Boiste.)

INFATUATION, s. f. Excessive et ridicule prévention en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Son *infatuation* passa toutes les bornes. Il est dans une grande *infatuation* de sa noblesse et de son mérite. Je considérais le changement si subit qu'opère un excès de colère et un comble d'*infatuation*. L'*infatuation* des nobles d'Espagne est bien ridicule.

INFATUÉ, ÉE, part. Qui est dans l'infatuation. Il est *infatué* de sa personne, de son mérite. Une femme *infatuée* de sa beauté. On voit tant de gens *infatués* des folies de l'astrologie judiciaire. (Port-Royal.) *Infatué* de sa nouvelle grandeur, il ne se connaît plus lui-même. (Bourdaloue.) Je ne suis pas assez *infatué* d'un grand nom, pour croire que tous les égards lui soient dus. (Marivaux.)

INFATUER, v. a. Prévenir follement en faveur d'une personne ou d'une chose. Qui vous a *infatué* de cet homme? Salomon succomba-t-il à cette aveugle passion qui l'*infatua* dans la suite jusqu'à lui faire adorer les dieux de ses concubines? (Bourdaloue.) Nous sommes *infatués* du monde comme s'il ne devait jamais finir. (Fénelon.) | S'INFATUER, v. pr. Devenir infatué. Des scolastiques *s'infatuèrent* de la philosophie d'Aristote. (Montesquieu.)

INFAVORABLE, adj. Qui n'est pas favorable. La personne *infavorable* reste neutre, celle qui est défavorable agit contre. (Legouvant.)

INFÉCOND, ONDE, adj. Qui n'est pas fécond, qui ne produit pas ou presque pas. Sol *infécond*. Terre *inféconde*. Des champs *inféconds*. Il y a, dans certaines races, des mâles stériles et des femelles *infécondes*. (Buffon.) | Il se dit des œufs, des germes. Un œuf *infécond* n'est pas privé de germe; mais le germe invisible qu'il renferme ne se développera jamais, parce qu'il a manqué d'une condition nécessaire au développement : il n'a pas été fécondé. (Bonnet.) Un génie *infécond*. Esprit *infécond*. Simple, sans passions, en désirs *inféconde*. (La Fontaine.)

INFÉCONDITÉ, s. f. Manque de fécondité. Le défaut de culture est souvent la cause de l'*infécondité* du sol. Une longue *infécondité* dégénère en stérilité. L'*infécondité* qui commence à se manifester ici, dès le second degré (chez les hybrides), doit être plus marquée au troisième. (Buffon.) | Fig. L'*infécondité* d'un auteur.

INFECT, ECTE, adj. Qui répand des exhalaisons d'une odeur de corruption et malfaisantes. Air *infect*. Une mare *infecte*. Une haleine *infecte*. Des vapeurs *infectes*. Vespasien ne trouvait pas que l'argent de l'impôt levé sur les immondices de Rome eût rien d'*infect*. (Duclos.) La chair la plus *infecte* ne dégoûte pas les chacals. (Buffon.) « Introduites dans les corps animés, les émanations *infectes* agissent comme des germes d'une inflammation plus ou moins active, dont la gangrène est souvent le terme; cependant toutes les odeurs *infectes* ne sont pas également nuisibles à la santé de l'homme. » (Paris.) | Qui excite un dégoût moral en parlant des personnes et des choses. Tout cela est *infect*. Des vices *infects*. Que mes sens corrompus sont devenus *infects*. (Desportes.)

INFECTANT, ANTE, adj. Qui infecte. Gaz *infectant*. Substance *infectante*.

INFECTÉ, ÉE, part. Rendu infect. Air *infecté*. Source *infectée*. | Rendu malfaisant par l'infection. Lieux *infectés* de la peste. Fuir les pays *infectés*. | Fig. Ce sont les plus *infectés* d'ignorance et d'erreurs. (Bossuet.) Jamais l'air de la cour et son souffle *infecté*... (Voltaire.) Le palais du prince est *infecté*.

INFECTER, v. a. (du lat. *inficere*, corrompre). Empuantir, incommoder par des exhalaisons mauvaises. Les vapeurs qui s'élèvent sur les marécages *infectent* l'air. Ces immondices vous *infecteront*. Cette charogne *infecte* tout le voisinage. Son *haleine* vous *infecte*. Un sang corrompu *infectait* l'air. (Fénelon.) Les débris d'animaux *infectent* les rues de Rome.

Ils font les dieux (les rois) dans le monde chrétien,
Mais ils n'auront sur toi que le triste avantage
D'*infecter* un tombeau plus riche que le tien.
(MAYNARD.)

| Fig. *Infecter* l'esprit du peuple avec les superstitions. Le vil amour du gain *infecta* tous les cœurs. (Boileau.) Une extravagance pareille a *infecté* la morale. (Voltaire.) | Absol. Répandre une odeur infecte. Cet ivrogne *infecte*. Leur cuisine *infecte*. | S'INFECTER, v. pr. Être infecté. *S'infecter* d'une mauvaise odeur. | Fig. *S'infecter* de sottise en fréquentant les sots.

INFECTIEUX, EUSE, adj. Méd. Qui communique des maladies putrides. | *Maladies infectieuses*, Affections générales qui sont dues à l'influence virulente ou miasmatique des liquides ou des tissus infectieux.

INFECTION, s. f. (pron. *einfeksion*). Action des émanations fétides sur le sens de l'odorat; puanteur excessive. Répandre l'*infection*. L'odeur de cet égout est une *infection*. Les cadavres répandaient l'*infection* dans tous les environs. L'odeur de ma plaie, son *infection* et la violence de mes cris troublaient l'armée. (Fénelon.) | L'*infection* du champ de bataille en éloigne bientôt le duc de Chartres. (Saint-Simon.) | Corruption produite dans un corps par les substances ou miasmes délétères qui s'y introduisent. L'*infection* de l'air. L'*infection* d'un hôpital. L'infection est en général répandue par plusieurs produits végétaux, l'assa fétida entre autres, par les substances animales en putréfaction, par l'haleine, la sueur de certains individus, par les excréments, enfin par les émanations de l'homme dans diverses maladies. « L'*infection*, ou l'imprégnation des matières infectes, est souvent confondue avec la contagion, dont elle ne diffère que par des modifications plus subtiles que rationnelles. L'eau contribue puissamment à élever dans l'air les exhalaisons infectes. C'est par l'action des vaisseaux absorbants distribués sur le corps des animaux que l'infection s'opère. Ainsi, il est difficile d'éviter les causes délétères disséminées dans l'air que nous respirons et qui nous presse de toutes parts. Chez l'homme, en général, l'âge favorise l'action de l'infection ainsi que l'affaiblissement de la vitalité; certains métiers la favorisent aussi. Si l'on ne peut pas toujours écarter les agents nuisibles de cette puanteur, on peut du moins les invalider en différents cas. Ainsi, un régime fortifiant, la propreté, l'énergie morale, les précautions hygiéniques sont des moyens puissants de se soustraire à l'infection. » (Charbonnier.) | L'*infection* se distingue de la *contagion* en ce que celle-ci ne se propage que par le contact d'un individu sain avec un individu malade, tandis que l'infection n'agit que par l'intermédiaire de l'air ambiant altéré. | *Foyer d'infection*, Hôpital, prison ou tout autre lieu encombré et qui cause des maladies infectieuses. | *Infection purulente*, Maladie fébrile très-grave, caractérisée par la formation d'abcès en différents organes et qu'on a supposé causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires. | Fig. L'*infection* la plus rapide est celle des erreurs, des préjugés, des maximes égoïstes et des mauvaises mœurs.

INFÉLICITÉ, s. f. Absence de félicité, manque de bonheur. Selon le dire d'Euripide, l'*infélicité* est la fin d'une bouche sans retenue, aussi bien que de la folie et de la méchanceté. (D'Ablancourt.) « *Infélicité* n'est ni malheur ni disgrâce, c'est une négation qui n'a point d'extrêmes, et voilà pourquoi elle est très-peu usitée, car il n'y a personne qui ne se croie heureux ou malheureux à demi. » (Ch. Nodier.) L'*infélicité* est le partage de notre triste humanité.

INFÉODATION, s. f. (pron. *einféodasion*: du lat. *in*, dans; *fides*, foi). Jurisp. féod. Action de mettre en fief une chose qui ne l'était pas, moyennant la promesse de rendre foi et hommage au seigneur suzerain du fief. L'usage des inféodations, qui a disparu pendant la révolution de 1789-1792, remontait à cette époque de confusion où les grands officiers de la couronne, après s'être rendus maîtres des terres dont ils n'avaient que l'administration, furent contraints par les rois de faire l'aveu et le dénombrement des possessions usurpées, et de solliciter un acte de concession. A peu près dans le même temps, ces grands vassaux établirent à leur tour des *sous-inféodations* au profit des petits seigneurs. Depuis on inféoda et on sous-inféoda les domaines et les droits réels, et même les offices, charges, rentes, dîmes et hypothèques.

INFÉODÉ, ÉE, part. Donné par inféodation, pour être tenu en fief. Un domaine *inféodé*. | *Dîmes inféodées*, Dîmes aliénées par l'Église et possédées par des laïques. | Fig. Attaché, comme par un vasselage, à un homme, à un parti, à un gouvernement. Un cafard *inféodé* à la compagnie de Jésus.

INFÉODER, v. a. Jurisp. féod. Donner une terre, un revenu pour être tenu en fief. Autrefois, le clergé *inféodait* ses dîmes. | S'INFÉODER, v. pr. Être inféodé. Dans certains pays, les biens *s'inféodent* encore. | Fig. Se rendre maître d'une chose ou d'une personne. *S'inféoder* un homme, un territoire. | *S'inféoder à*, Se lier à. *S'inféoder à* une coterie.

INFÈRE, adj. (du lat. *inferus*, inférieur). Bot. Qui est placé au-dessous. Se dit par opposition à *supère*. Un calice *infère* est celui qui s'insère au-dessous d'un ovaire avec lequel il n'a aucune adhérence, comme le calice du lis. Ovaire *infère*. Radicule *infère*.

INFÉRÉ, ÉE, part. Déduit, qu'on fait découler de. Proposition *inférée* à tort des prémisses posées.

INFÉRER, v. a. Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait. Que peut-on *inférer* de ce fait? A la suite de votre témoignage, j'*infère* que l'accusé n'est pas coupable. Je ne voulais pas *inférer* de toutes ces choses que le monde ait été créé en la façon que je proposais. (Descartes.) J'*infère* de cette proposition que souvent l'esprit se hâte d'*inférer* une chose d'une autre, avant que d'avoir aperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (Condillac.) J'*infère* du despotisme que les peuples sont stupides | Absol. Son âme pense, raisonne, *infère*. (La Bruyère.)

INFÉRIEUR, EURE, adj. (du lat. *inferior*, même sens). Qui est placé au-dessous, en bas, par opposition à supérieur. La région *inférieure* de l'air. La partie *inférieure* du visage, du corps. La partie *inférieure* d'un édifice, d'un tableau. La mâchoire *inférieure* est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans les animaux. (Buffon.) Elles versent leurs eaux superflues dans les vallées *inférieures*. (Id.) | Géogr. Se dit des territoires et des fleuves qui sont dans les parties basses du globe, c. à d. rapprochés des grandes masses d'eau. Égypte *inférieure*, Seine *inférieure*, Loire *inférieure*, Danube *inférieur*, Gange *inférieur*, etc. | Astron. *Planètes inférieures*, Celles qui, comparées à la Terre, sont plus voisines du soleil. Mercure et Vénus sont les deux planètes *inférieures*. | Qui est au-dessous d'un autre, qui vaut moins que lui. *Inférieur* en science. *Inférieur* en intelligence. *Inférieur* en forces. C'est pour avoir ignoré l'art de bien conduire les affaires des hommes, que Lucain est si *inférieur* à Virgile. (Voltaire.) | En ce sens, il se prend quelquefois substantivement. François Ier fut toujours dupe de Charles-Quint et son *inférieur* en tout, excepté en valeur. (Voltaire.) | Il se dit aussi des choses qui valent moins que d'autres. Cette marchandise est d'une qualité *inférieure*. Pour le coloris, ce tableau est *inférieur* à tel autre. | Philos. *La partie inférieure*, Ceux des penchants, des instincts qui se rapportent spécialement aux besoins du corps. C'est un mouvement de *la partie inférieure*. (Bossuet.) | *Les classes inférieures de la société*, Celles des paysans et des ouvriers, d'après les aristocrates. | *Tribunal inférieur*, Celui dont il y a appel. On dit, dans le même sens : *Juges inférieurs*. | Dans un collége ou lycée, *Classes inférieures*, Celles par où commence le cours des études, où l'on enseigne les éléments du latin, etc. On dit plus souvent : *Basses classes*. | Zool. *Animaux inférieurs*, Ceux qui occupent le bas de l'échelle zoologique, et dont l'organisation est la moins compliquée, et les fonctions les moins étendues. | Jurisp. A titre de servitude légale, les fonds *inférieurs* sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement, sans que la main de l'homme y ait contribué. Et, par extension, on dit : *le propriétaire inférieur*, *le propriétaire supérieur*. | S. Celui, celle qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination et dépendance. Il en use bien avec ses *inférieurs*. Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses *inférieurs*, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruyère.)

INFÉRIEUREMENT, adv. (pron. *einférieureman*). Au-dessous; par la partie inférieure. | D'une manière inférieure.

INFÉRIORITÉ, s. f. Situation d'une chose au-dessous d'une autre. | Qualité de ce qui est inférieur. *Infériorité* morale et physique. Il est sage de reconnaître l'*infériorité* de ses talents par rapport à un autre homme. L'*infériorité* des forces.

INFERMENTESCIBLE, adj. Qui n'est pas susceptible de fermenter. Substance *infermentescible*.

INFERNAL, ALE, adj. (du lat. *infernalis*, même sens). Qui provient de l'enfer, qui appartient à l'enfer. Esprit *infernal*. Puissances *infernales*. Pluton, Proserpine, Caron, les Parques, les Furies, la Mort, la Nuit, le Chaos etc., sont les divinités *infernales*. Où me cacher? fuyons dans la nuit *infernale*. (Racine.) | Fig. Digne de l'enfer; horrible; méchant, cruel. Rage *infernale*. Cœur *infernal*. Quel *infernal* génie! Nos fils détesteront les trames *infernales*. (M. J. Chénier.) | *Bruit infernal*, Grand vacarme. | *Machine infernale*, Instrument terrible de destruction combiné ordinairement pour faire périr un souverain et établi dans les endroits où il doit passer avec son escorte. Ces machines, en général, sont destinées à produire une explosion aussi violente qu'inattendue. | Fig. et famil. Qui cause autant d'ennui, de trouble que les choses d'enfer. Quelle musique *infernale!* | Chim. *Pierre infernale*, Nitrate d'argent dépouillé de toute son eau de cristallisation, et coulé dans de petits moules de cuivre. La pierre infernale n'a qu'une action lente sur la peau, qu'elle colore en violet foncé, mais elle agit rapidement sur les chairs vives en y déterminant une eschare mince, sèche et grisâtre, qui n'occasionne qu'une irritation légère et de peu de durée. Cette substance est le plus puissant cathérétique.

INFERNALEMENT, adv. D'une manière infernale. Il s'est conduit *infernalement*.

INFERTILE, adj. Qui n'est pas fertile, qui ne rapporte rien. Une partie de la Sologne est *infertile*. Ne me refusez pas, dans ces vastes pays, quelque coin de terre *infertile*. (Fénelon.)

Il ente un arbrisseau trop longtemps *infertile*,
Et plie en espalier son branchage inutile.
(DELILLE.)

| Fig. La verve *infertile* d'un écrivain. Et comme mes soupirs ma peine est *infertile*. (Régnier.) | *Sujet, matière infertile*, Sujet, matière qui fournit peu de chose à dire.

INFERTILEMENT, adv. (pron. *einfèrtilemon*). D'une manière infertile.

INFERTILISABLE, adj. Qui ne peut être fertilisé. Sol *infertilisable*.

INFERTILITÉ, s. f. Manque de fertilité; état de ce qui est infertile.

INFESTATION, s. f. Action d'infester; état de ce qui est infesté. *Infestation* d'une contrée.

INFESTER, v. a. (du lat. *infestare*, outrager). Ravager, piller; nuire par des incursions violentes, par des actes de brigandage. Les pirates algériens ont longtemps *infesté* les mers. | Par extens. Se dit des animaux et des plantes nuisibles. Les rats *infestent* les grands établissements. Les mauvaises herbes *infesteront* nos champs.

INFIBULATION, s. f. (pron. *einfibulasion*). Action d'entraver, à l'aide d'une boucle ou de tout autre obstacle mécanique, les parties qui servent à la reproduction. L'*infibulation*, moins barbare que la castration, n'est plus en usage que pour empêcher les animaux épuisés d'agir avec leurs femelles. L'*infibulation* était pratiquée, chez les Romains, sur les femmes et sur les chanteurs.

INFIBULÉ, ÉE, part. Sur qui on a opéré l'infibulation. Une femelle *infibulée*.

INFIBULER, v. a. Pratiquer l'infibulation. Les Romains *infibulaient* leurs chanteurs. (Virey.)

INFIDÈLE, adj. (du lat. *in* privat.; *fidelis*, fidèle). Qui manque de fidélité dans l'amour ou le mariage. Un homme *infidèle*. Une femme *infidèle*. Des amants *infidèles*. La femme *infidèle* s'avilit, parce qu'elle ne peut manquer de foi sans outrager la pudeur. J'eus beau crier pour rappeler mon époux; aveuglé par sa colère, il s'éloigna de moi comme d'une femme *infidèle*. (Le Sage.)

Quoi donc! as-tu pensé qu'Andromaque, *infidèle*,
Pût trahir un époux qui croit revivre en elle!
(RACINE.)

« Au tribunal de l'amour, le mari infidèle est le plus coupable, parce qu'il a plus de force pour réprimer ses passions; mais, relativement à l'ordre du mariage, les fautes de la femme infidèle sont plus graves, à cause des conséquences. » | Qui manque à l'amitié, à la probité; qui ne remplit point ses devoirs, ses engagements. Un ami *infidèle*. Un ministre, un caissier *infidèle*. Un domestique *infidèle*. Une ville *infidèle* aux traités. Une complaisance vous rendait *infidèle* au devoir. (Massillon.) | Qui offense la vérité. Se dit des personnes et des choses. Narrateur *infidèle*. C'est un interprète *infidèle*. Qui peut vous avoir fait ce récit *infidèle*? (Racine.) | Qui est faible, qui se souvient à peine. Votre mémoire est *infidèle*. Vos souvenirs sont *in-*

fidèles. | Fig. La fortune lui devient *infidèle.* Le destin des combats peut vous être *infidèle.* (C. Delavigne.) | Qui n'a pas la vraie foi. Une race *infidèle.* Convertir des peuples *infidèles.* Elle fit d'un prince *infidèle* un illustre protecteur du peuple de Dieu. (Bossuet.) | Substantiv. Celui, celle qui manque à la fidélité, à la foi jurée. Il regrette son *infidèle.* Les *infidèles* en amour sont nombreux. Jeunes filles, ne courez pas après un *infidèle.* Vulcain travailla pour son *infidèle* quand il voulut lui faire oublier le cruel affront qu'il lui fit devant les dieux. (Montesquieu.) | Théol. Celui qui n'est pas baptisé; qui a renié sa foi religieuse. Les *infidèles* sont *négatifs* ou *positifs.* Les premiers sont ceux qui n'ont jamais entendu les prédications de l'Évangile; les autres sont ceux qui ont refusé de croire à la doctrine de l'Évangile : parmi les chrétiens eux-mêmes, ces derniers sont très-nombreux. Prêcher l'Évangile aux *infidèles.* Combattre les *infidèles*, l'armée des *infidèles.* | *Se croiser contre les infidèles*, Se disait autrefois lorsqu'on allait combattre les Turcs.

C'est lui qui, de canons couvrant les Dardanelles,
A tuer les chrétiens instruit les *infidèles.*
(VOLTAIRE.)

INFIDÈLEMENT, adv. D'une manière infidèle, malhonnête. | Par extens. D'une manière inexacte.

INFIDÉLITÉ, s. f. Manque de fidélité. L'*infidélité* d'un ami, d'un dépositaire. En politique, l'*infidélité* est impardonnable alors qu'on a pris des engagements vis-à-vis d'un parti. L'*infidélité* d'un amant, d'une maîtresse. Pardonner l'*infidélité* en amour. L'*infidélité* d'un mari, d'une femme. A l'*infidélité* l'indulgence encourage. (Voltaire.) | Action contraire à la fidélité. Faire des *infidélités* à sa maîtresse. | Trait d'improbité. Les *infidélités* d'un caissier, d'un commis. | Inexactitude. L'*infidélité* d'une histoire. L'*infidélité* d'un traducteur. | Défaut de mémoire. L'*infidélité* des souvenirs. | Fig. Craignez les *infidélités* de la fortune. | État de ceux qui ne sont pas dans la religion réputée vraie. Ces filles de Tyr vivant dans l'*infidélité.* (Massillon.)

INFILTRATION, s. f. (pron. *einfiltrasion*; du lat. *in*, dans; *filtrum*, filtre). Mouvement d'un fluide qui passe au travers d'un tissu, d'une membrane, ou qui s'insinue entre les molécules d'un corps solide. Ces marbres sont diversement colorés par les terres métalliques que les eaux pluviales introduisent dans les couches par *infiltration*, après les avoir détachées des autres couches supérieures. (Buffon.) « L'infiltration des eaux dans les terres peut les rendre fécondes; ce sont elles qui vont alimenter les réservoirs et les conduits qui donnent naissance aux sources, tandis que les infiltrations des eaux dans les voûtes, dans les murailles, en hâtent souvent la destruction. » | Méd. Issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux. Elle diffère de l'épanchement en ce sens que les liquides extravasés imbibent les tissus cellulaires, et que dans l'épanchement ces liquides forment une masse, à la suite de la rupture ou de l'écartement des parties solides. Il y a des hydropisies par infiltration. Toute bouffissure sur la partie du corps est en général le résultat de l'infiltration; elle est souvent le symptôme d'un abcès.

INFILTRÉ, ÉE, part. Qui a passé comme à travers un filtre. Toutes les fontaines proviennent des eaux pluviales *infiltrées* et rassemblées sur la terre glaise. | Méd. Se dit des humeurs, des sérosités, etc., et des parties où l'infiltration a lieu. Tissu cellulaire *infiltré.* | Fig. Des idées de progrès *infiltrées* dans les masses.

INFILTRER (S'), v. pr. Passer à travers. L'eau *s'infiltre* dans le bois le plus dur. Lorsque la circulation du sang devient plus lente, les sucs lymphatiques *s'infiltrent* dans les tissus adipeux. (Encycl.) | Fig. Cette opinion commence à *s'infiltrer* dans les esprits, elle détruira le pouvoir du clergé.

INFIME, adj. (du lat. *infimus*, dernier). Placé le plus bas, en parlant d'une hiérarchie. Les rangs *infimes* de la société. Secourez les plus *infimes* de vos frères. Les insectes, qu'on doit regarder comme les espèces *infimes* de la nature. (Buffon.) | Substantiv. *Les infimes*, Ceux qui occupent le plus bas rang dans un ordre quelconque.

INFIMITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est infime. Il est peu usité.

INFINI, IE, adj. (du lat. *infinitus*, sans fin). Qui est sans limites. Les attributs de Dieu sont *infinis.* Les hommes vont tous se confondre dans ce gouffre *infini* du néant. (Bossuet.) Ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que Dieu est *infini*, et que l'esprit de l'homme est bien borné. (Voltaire.) | « Toute existence émane de l'Être éternel, *infini*, et l'univers entier avec ses soleils et ses mondes, qui portent en soi des myriades de mondes et de soleils, n'est que l'auréole de ce grand Être. » (Lamennais.) | Dont on ne peut assigner les bornes, le terme. Un espace *infini.* Une durée *infinie.* | Par exagérat. Qui est très-grand, considérable. Les étoiles sont placées à une distance *infinie.* Les dépenses et les exactions étaient *infinies.* (Bossuet.) | Fig. Éprouver une joie *infinie.* Combattu par ces agitations *infinies* qui partagent le cœur au moment d'un changement. (Massillon.) Je te sais un gré *infini* de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (J. J. Rousseau.) J'éprouve une satisfaction *infinie.*

Quand mes yeux, éclairés du feu de son génie,
Le virent s'élever dans sa course *infinie.*
(VOLTAIRE.)

| Innombrable. Une quantité *infinie* d'arbres, de plantes, de fleurs et de fruits sont répandus sur toute la terre. L'inquisition a fait mourir, dans les tourments les plus atroces, un nombre *infini* de personnes, femmes, enfants et vieillards. | S. m. Ce qui n'a pas de bornes et ne peut en recevoir. Mon entendement, qui est fini, ne peut comprendre l'*infini.* (Descartes.) Ainsi se fait une espèce d'*infini* et d'éternel. (Pascal.) Je ne puis comprendre qu'un *infini* réel hors de moi ait pu imprimer en moi, qui suis borné, une image ressemblante à la nature infinie. (Fénelon.) L'*infini* en durée est lié d'une chaîne non interrompue; cet *infini* se perpétue dans l'instant même où je dis qu'il est passé; le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est infinie. (Volt.) Qui peut comprendre, expliquer l'*infini?*

Et devant l'*infini*, pour qui tout est pareil,
Il est donc aussi grand d'être homme que soleil?
(LAMARTINE.)

| L'infini, considéré dans le grand ensemble universel, en étendue et en durée, ne peut pas être nié, parce qu'on ne saurait lui assigner une limite quelconque. L'infini est le principe de toutes choses : c'est Dieu. Il se révèle à l'humanité par la raison, qui ne peut l'apercevoir, il est vrai, mais qui le conçoit comme une nécessité et comme une vérité. « Quelques philosophes disent : l'infini n'est rien de réel, sinon une notion de notre esprit, impuissant à concevoir la totalité indéfinie et non connue de ces vastes globes, de ces lointains espaces qui échappent à notre compréhension. Cependant il est évident, il est manifeste que l'étendue, la durée, la quantité, etc., sont incommensurables et doivent s'abîmer dans un éternel infini. Ainsi ont pensé tous les esprits sérieux et éclairés. Parmi les écoles philosophiques de l'antiquité, qui ont voulu pénétrer dans l'essence de cette cause première, de ce principe mystérieux, l'école ionienne enseigna que l'infini n'était qu'un mélange de toutes choses où tous les éléments sont confondus, et que le monde actuel ne devait son existence qu'à la réunion des homogènes et qu'à la séparation des contraires. D'autres écoles, dont la doctrine était plus positive, ont dit que l'infini était la matière elle-même, car autrement il n'aurait pu produire les éléments matériels dont se compose l'univers. L'école moderne s'est partagée entre deux systèmes, le matérialisme et le spiritualisme. A la tête de la première se place Hobbes. Le philosophe anglais a soutenu qu'il existe une substance unique, tout à fait matérielle et intelligente; que la pensée et le mouvement sont inséparables de la matière; que Dieu est le tout, et que le tout est Dieu; en dernière analyse, que la nature est le grand tout infini. La doctrine spiritualiste reconnaît que la matière n'est composée que d'éléments propres à construire les mondes; que la pensée, la puissance organisatrice, ne sont les attributs que d'un être infini, libre, indépendant, agissant par sa propre volonté, remplissant l'espace et le temps, non pas comme les corps, mais comme une essence immatérielle. L'être ainsi défini, c'est Dieu; de ce principe intelligent, la matière inerte, passive de sa nature, reçoit l'organisation, la pensée et le mouvement. Telles sont les principales idées émises sur l'infini par les deux grandes écoles qui se disputent encore sur le terrain philosophique, pour établir leur prééminence. » | L'idée des choses infinies, de Dieu, de l'univers illimité. Qui me donnera une idée nette de l'*infini*? (Voltaire.) Pauvre nature humaine! nous ne connaissons l'*infini* que par la douleur. (Mme de Staël). L'*infini* absorbe ma pensée.

Et l'âme infatigable est lasse d'y monter! [l'homme
Oh! que les cieux sont grands! et que l'esprit de
Plie et tombe de haut, mon Dieu, quand il te nomme!
Quand, descendant du dôme où s'égaraient ses yeux,
Atome, il se mesure à l'*infini* des cieux.
(LAMARTINE.)

| Mathémat. Ce terme appliqué aux quantités désigne celles qui sont plus grandes que toutes quantités assignables ou pour lesquelles il n'existe pas de rapports avec les quantités finies. Dès les premiers pas qu'on fait en géométrie on trouve l'infini, et dès les temps les plus reculés, des géomètres l'ont entrevu. (Buffon.) | *Le calcul de l'infini, la géométrie de l'infini*, Nom donné autrefois à ce qu'on nomme aujourd'hui Calcul différentiel et intégral. | *A l'infini*, loc. adv. Sans fin, sans borne, sans mesure. S'étendre *à l'infini.* Multiplier *à l'infini.* Lorsqu'on dit que la matière est divisible *à l'infini*, on ne veut pas faire croire que cela existe réellement, mais qu'on peut toujours se figurer une molécule matérielle plus petite que telle autre molécule de même espèce.

INFINIMENT, adv. (pron. *einfiniman*). Sans limite et sans mesure; d'une manière infinie. Dieu est *infiniment* bon. L'espace, le temps étendu *infiniment.* Notre globe est *infiniment* moins qu'un grain de sable en comparaison de ces millions de milliards d'univers devant lesquels nous disparaissons. (Voltaire.) | Par extens. Extrêmement. Je vous suis *infiniment* obligé. C'est une femme *infiniment* heureuse. La conversation l'intéressait *infiniment.* (Barthélemy.) | Beaucoup. Il vaut *infiniment* mieux vivre dans la médiocrité que dans la poursuite des honneurs. | *Infiniment de.* Cet homme a *infiniment d'*esprit. | *Infiniment petit, infiniment grand.* « La science découvre dans l'*infiniment petit* autant de mystères, d'abîmes et de puissance que dans l'*infiniment grand.* » (Edg. Quinet.) | Mathémat. *Infiniment petit*, Se dit pour désigner les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur assignable. | S. m. pl. Phys. *Les infiniment petits*, Molécules organiques, principes des corps.

INFINITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est infini. L'*infinité* de la puissance de Dieu. L'*infinité* de l'univers Je ne vois que des *infinités* de toutes parts, qui m'enferment comme un atome, et comme une ombre qui ne dure qu'un instant sans retour. (Pascal.) L'auteur de la nature a marqué du sceau de son *infinité* ses moindres productions. (Bossuet.) | Par extens. Grand nombre. Une *infinité* de gens s'imaginent que la richesse donne le bonheur. Alléguer une *infinité* de raisons. Une *infinité* d'accidents. Mon fils, les lettres ont consolé une *infinité* d'hommes plus malheureux que vous. (Bern. de St-Pierre.) Il y a, en France, une *infinité* de spirites.

INFINITÉSIMAL, ALE, adj. Qui s'applique aux nombres infiniment petits. Le calcul *infinitésimal* est ou différentiel ou intégral.

INFINITIF, s. m. Gramm. Nom donné à un mode des verbes, qui est d'une nature différente des autres modes, en ce qu'il ne se lie point comme eux d'une manière déterminée avec l'une ou l'autre des personnes, et qu'il s'étend, sans changer de forme, à tous les nombres et à tous les temps. En effet, on peut dire, avec les trois personnes, *je veux combattre, tu veux combattre, il veut combattre*; avec les deux nombres, *je veux combattre, nous voulons combattre*; avec les trois temps, *je veux combattre; je voulus combattre, je voudrai combattre*; et l'infinitif *combattre* se prêtera à toutes ces combinaisons sans changer de terminaison. Ce mode est donc abstrait et indéfini. L'infinitif est propre à figurer comme nom dans certains cas, et ce nom peut être appelé verbal, pour le distinguer du nom proprement dit. Le *boire* est un infinitif employé comme substantif. | L'infinitif peut être sujet d'une proposition. *Dormir répare les forces. Mourir n'est rien.* | S'emploie comme complément d'une proposition. *A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Donnez-lui le temps de manger.* | Sert aussi de complément direct à un verbe. *Je voudrais inspirer la haine de la tyrannie.* | Il y a dans notre langue quelques verbes dont les infinitifs sont devenus de véritables substantifs, susceptibles de genres, de nombres et de cas, et qui ont l'avantage de représenter en action l'idée du substantif qu'ils remplacent; tels sont *le rire* et *les rires*, *le dire* et *les dires*, *le pouvoir* et *les pouvoirs*, etc.

J'aurai beau protester, mon *dire* et mes raisons
Iront aux Petites-Maisons.
(LA FONTAINE.)

| On doit éviter l'emploi de plusieurs infinitifs de suite, compléments l'un de l'autre, comme dans cette phrase : *Je pense pouvoir aller demander une chose ou une personne.* | Il est dans le génie de la langue française de préférer l'infinitif à tout autre mode; même lorsqu'il ne se rapporte pas au sujet de la proposition principale. *Le ciel, pour les punir, voulut les exaucer.* | Après deux infinitifs, employés comme sujets, le verbe peut se mettre indifféremment au singulier ou au pluriel. Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation. (La Ro-

chefoucauld.) *Produire et conserver* sont *l'acte perpétuel de la puissance*. (J. J. Rousseau.) | En bonne poésie, l'infinitif ne rime bien qu'avec un autre infinitif. En effet, les substantifs et les adjectifs *mer*, *amer*, *cher*, etc, ne se prononcent pas comme les verbes *aimer*, *blâmer*, *approcher*, etc. Ces rimes sont donc vicieuses et doivent être écartées. | Adjectiv. Le mode *infinitif*.

INFINITOVISTE, s. Physiologiste qui pense que tous les germes sont emboîtés à l'infini les uns dans les autres, et que la génération ne fait que retirer l'un après l'autre les germes de leur emboîtement.

INFINITUDE, s. f. Celle des qualités de Dieu par laquelle il est infini.

INFIRMABLE, adj. Que l'on peut infirmer. Témoignage *infirmable*.

INFIRMATIF, IVE, adj. Jurisp. Qui infirme, qui rend nul, qui réforme en tout ou en partie. Arrêt *infirmatif*. Sentence *infirmative*.

INFIRMATION, s. f. (pron. *einfirmasion*). Jurisp. Action d'infirmer, d'anéantir. L'*infirmation* d'un contrat peut être ordonnée par le tribunal.

INFIRME, adj. (du lat. *in* privat.; *firmus*, ferme). Qui est atteint d'une infirmité, qui est perclus. Un homme *infirme*. Une femme *infirme*. Un vieillard *infirme*. Une vieillesse très-*infirme* m'a seule empêché d'être témoin de ces magnifiques fêtes. (Voltaire.) A l'indigence *infirme* ouvrir de doux hospices. | Qui n'a pas la force de bien faire. Le vice rend l'homme *infirme*. | Se dit des choses morales. L'âme *infirme*. Esprit *infirme*. Jugement *infirme*. | Substantiv. Celui, celle qui est infirme. Les malades et les *infirmes* sont à plaindre. La loi de Moïse excluait du sacerdoce les *infirmes*. (Percy.)

INFIRMÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une infirmation. Sentence *infirmée*.

INFIRMER, v. a. Jurisp. Annuler, casser un jugement, une donation, etc. *Infirmer* une pièce, un acte. La cour *a infirmé* cet arrêt. « Les tribunaux et les cours de justice ordinaires *infirment* un appel ou une sentence, en se prononçant sur le bien ou le mal jugé, tandis que les cours souveraines *infirment* en mettant la sentence et l'appellation au néant. » | Démontrer la faiblesse d'un témoignage, d'une preuve, etc. On ne peut pas toujours *infirmer* les raisonnements d'un sophiste. | Ôter force, créance. Nous nous faisons de fausses raisons pour en *infirmer* la vérité. (Massillon.)

INFIRMERIE, s. f. Établissement où sont admis et secourus les infirmes et les malades. Il est à l'*infirmerie*. On l'a transporté à l'*infirmerie*. Dans les lieux habités par un grand nombre de personnes, on réserve ordinairement un endroit isolé du mouvement et du bruit, où celui qui souffre est assuré de trouver des soins et du repos. Cet endroit est une *infirmerie*, c. à d. un hôpital en miniature. Les infirmeries sont donc des institutions philanthropiques élevées soit dans les colléges et lycées, dans les grandes manufactures, dans les casernes, dans les prisons, etc. Une infirmerie doit être composée d'un nombre assez considérable de pièces, ayant un dégagement facile; elle doit être située en bon air, au milieu d'un jardin, s'il est possible, et ses ouvertures faisant face à l'est et au midi; elle doit, en outre, avoir en abondance de l'eau à sa portée et, enfin, être pourvue d'une salle de bains, d'une cuisine et d'un petit laboratoire de pharmacie. | Endroit d'un navire destiné aux malades. | Local disposé pour des chevaux, pour des chiens et autres animaux malades. | Partie de serre destinée aux plantes étiolées et languissantes. | Fig. et famil. Maison dans laquelle se trouvent plusieurs malades. Cette maison ressemble à une *infirmerie*. Votre appartement est une véritable *infirmerie*.

INFIRMIER, IÈRE, s. Employé, garde-malade dans les infirmeries et dans les hôpitaux. Un bon *infirmier*. Une *infirmière* intelligente. Les *infirmiers* sont, en général, les exécuteurs des prescriptions qui sont faites par les médecins. Dans les hôpitaux militaires, les fonctions d'*infirmiers* sont remplies par des soldats organisés par compagnies. | Adjectiv. Un soldat *infirmier*. Un aide *infirmier*.

INFIRMITÉ, s. f. État de souffrance ou de malaise habituel; cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé. La surdité, la cécité, le bégaiement, la claudication, etc., sont des *infirmités*. Souffrir d'une *infirmité*. Être sujet à des *infirmités*. J'ai toutes les *infirmités* de la vieillesse. (Voltaire.) Il n'est pas étonnant que nous soyons plus que les animaux sujets à des *infirmités*, puisque nous ne sentons pas aussi bien qu'eux ce qui nous est bon ou mauvais. (Buffon.) En général, on peut dire que l'*infirmité* est une maladie que l'on désespère de guérir, mais avec laquelle on peut vivre, pourvu toutefois qu'elle n'empêche pas le malade de suivre à peu près son genre de vie ordinaire. Il existe des infirmités physiques, morales et intellectuelles. Les déviations de la colonne vertébrale, la surdité, etc., sont des infirmités physiques; le défaut de courage ou de prudence constitue une infirmité morale; le manque de mémoire ou de jugement est une infirmité intellectuelle. Ces trois espèces d'infirmités peuvent être congénitales ou accidentelles, c. à d. dépendre de la constitution même de l'individu ou être le résultat d'une maladie : ainsi, la cécité, la poltronnerie, le manque de mémoire, sont des infirmités qui résultent souvent d'un vice d'organisation; tandis que ce n'est qu'à la suite d'une fracture de la jambe qu'un homme devient boiteux, ou, après la guérison incomplète d'une paralysie ou lésion du cerveau, qu'il se voit privé du libre exercice de ses facultés morales ou intellectuelles. Le temps seul est lui-même une grande cause d'infirmités : il affaiblit nos organes d'une manière lente et insensible, mais sûre; aussi, il est bien rare qu'à l'âge de soixante-dix ans, par exemple, l'homme n'ait pas perdu une grande partie de ses forces. Les infirmités sont plus ou moins graves; il en est qui méritent à peine ce nom; d'autres sont très-caractérisées et très-incommodes. | Fig. Faiblesse morale, fragilité pour le bien. L'*infirmité* humaine. Il faut supporter les *infirmités* de son prochain. Tout pontife choisi parmi les hommes est sujet à toutes les *infirmités* humaines. (Saint Paul.) Combien y en a-t-il dont elle soutient tous les jours la fragilité naturelle et l'*infirmité* contre les plus violentes tentations! (Bourdaloue.) La peur est l'*infirmité* du pape.

Misérables jouets de notre vanité,
Faisons au moins l'aveu de notre *infirmité*.
(BOILEAU.)

INFLAMMABILITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est inflammable. L'*inflammabilité* de l'esprit-de-vin, du pétrole, de la benzine, etc.

INFLAMMABLE, adj. (du lat. *in*, dans; *flamma*, flamme). Qui s'enflamme aisément. Le soufre, le camphre, sont des matières fort *inflammables*. | Chim. *Air inflammable*, Se dit du gaz hydrogène. | Fig. Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer. Un homme, une femme *inflammable*. Un caractère *inflammable*. On aime peu à discuter avec les personnes *inflammables*.

INFLAMMATION, s. f. (pron. *einflamasion*; du lat. *inflammatio*, même sens; rad. *flamma*, flamme). Action par laquelle une matière combustible s'enflamme. Ce phénomène a lieu quand un corps donne de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est lui-même volatil, soit parce que les combinaisons qu'il produit sous l'influence de la chaleur jouissent de cette propriété. | Résultat de cette action. Le feu prit aux poudres, et l'*inflammation* fut si prompte, qu'elle fit un ravage affreux. (Acad.) | Pathol. L'*inflammation* est une anomalie du travail de nutrition, un surcroît de vie et de plasticité dans une partie, représenté par un accroissement de l'irritabilité et de l'activité dans les vaisseaux, de la sensibilité dans les nerfs et de la plasticité dans le sang. Ses phénomènes sont : pulsation des vaisseaux enflammés plus rapide et plus forte que dans l'état de santé; congestion du sang vers l'organe enflammé; accroissement de la *rougeur* et de la *chaleur* de cet organe. Ajoutons à cela la *douleur*, et, selon la nature du tissu, l'*enflure* et la *dureté*. Ce qui caractérise et distingue l'*inflammation* d'un état simplement spasmodique, c'est la continuité de ces phénomènes, surtout de la fièvre, et l'urine rouge. L'intermittence des phénomènes et l'urine pâle et aqueuse indiquent le spasme. L'*inflammation* de la gorge, des poumons, etc. Il y a de l'*inflammation* à cette plaie. *Inflammation* locale. *Inflammation* générale. Il est mort d'une *inflammation* des intestins. Synonyme de *phlegmasie*. | La guérison des phlegmasies s'opère par l'homœopathie, si facilement, si promptement et si sûrement, qu'à peine l'homœopathe a-t-il besoin, pour l'accomplir, d'un nombre de jours égal à celui des semaines qu'emploie l'allopathe avec la saignée ou ses moyens antiphlogistiques. L'homœopathie compte une foule d'antiphlogistiques; mais le principal de tous, celui qui surpasse de beaucoup en efficacité la saignée des anciennes écoles, est l'*aconit*. En sa qualité d'antiphlogistique général, il occupe le premier rang parmi tous les moyens connus, dans la première période de l'inflammation. Après l'*aconit*, viennent les suivants, dont l'action antiphlogistique est plus spéciale : la *belladone*, la *bryone*, le *chanvre*, les *cantharides*, la *pulsatille*, la *noix vomique*, l'*ignatie*, le *squille*, le *phosphore*, le *soufre*, l'*éponge*, la *digitale*, l'*arnica*, l'*arsenic*, le *licopode*, l'*aza*, le *china*, la *douce-amère*, la *camomille*, etc., etc. L'inflammation, abandonnée à elle-même, se termine rarement par *résolution*, mais le plus souvent par la *suppuration*, par l'*induration*, par l'*adhérence*, et, ce qui est plus fâcheux, par la *gangrène*. (Freschi.) | Fig. Colère, irritation. Mais qui cause, seigneur, votre *inflammation*? (Molière.)

INFLAMMATOIRE, adj. Qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation. Maladie, symptôme *inflammatoire*.

INFLÉCHI, IE, part. Qui est courbé en dedans. Avoir les jambes *infléchies*. | Optique. Se dit pour exprimer l'opposé de *réfléchi*. Rayons *infléchis*.

INFLÉCHIR, v. a. Fléchir de manière à former un coude. En *infléchissant* les rayons du soleil, l'atmosphère nous fait ainsi jouir plus longtemps de sa présence. (Laplace.) | S'INFLÉCHIR, v. pr. Être infléchi. Le point où des rayons lumineux *s'infléchissent*.

INFLÉCHISSABLE, adj. Qui ne peut être fléchi. Ne se dit qu'au propre.

INFLEXIBILITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est inflexible. L'*inflexibilité* absolue n'existe dans aucun corps. | Fig. Qualité de celui qui ne plie pas, ne cède pas. L'*inflexibilité* était le caractère des vertus stoïques. Vos habitudes invétérées, votre *inflexibilité* dans le mal. (Bossuet.) Voilà ce qui m'a lié avec des personnes de mérite, qui peut-être ont trop d'*inflexibilité* dans l'esprit. (Voltaire.) | Particulièrement, Caractère de celui qui ne se laisse pas attendrir. L'*inflexibilité* d'un juge. J'aime mieux avoir à me reprocher mon indulgence qu'une *inflexibilité* dont tu ne profiterais pas, et dont les suites seraient peut-être encore plus tristes. (Mariv.)

INFLEXIBLE, adj. Qu'on ne peut fléchir, plier, courber. Aucun métal n'est absolument *inflexible*. | Fig. Qui ne se laisse ébranler par aucune considération, qui demeure invariable dans ses volontés, dans ses résolutions. Esprit, âme, caractère *inflexible*. Vertu *inflexible*. Tant que vous serez *inflexibles* pour vos frères, n'espérez pas que Dieu jamais se laisse fléchir en votre faveur. (Bourdaloue.) Ma haine est *inflexible* ainsi que sa colère. (Voltaire.) Ainsi l'ordonne l'*inflexible* devoir. (J. J. Rousseau.) L'amour-propre est ce qu'il y a de plus *inflexible*. (Mme de Staël.) Les protestants, conspués, pillés, proscrits, torturés, montrèrent à l'Europe étonnée un courage *inflexible*. (Morel.)

Un sage ami, toujours rigoureux, *inflexible*,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.
(BOILEAU.)

INFLEXIBLEMENT, adv. (pron *einfleksibleman*). D'une manière inflexible. Il est *inflexiblement* attaché à ses opinions. Ces hommes ont résisté *inflexiblement* aux menaces.

INFLEXION, s. f. (pron. *einfleksion*). Action de fléchir, de plier, d'incliner. *Inflexion* naturelle. Le plus ordinairement, les hommes se saluent entre eux en faisant une légère *inflexion* de corps. | Optique. Déviation que subissent les rayons lumineux lorsqu'ils rasent la surface d'un corps. | *Inflexion de voix*, Changement de la voix lorsqu'on passe d'un ton à un autre. *Inflexions* justes, agréables. *Inflexions* fausses. La sévérité de notre goût ne permet à la voix que des *inflexions* qui peuvent lui donner plus de charme. | Par anal. Facilité qu'on a à passer d'un ton à un autre: Un homme qui n'a pas d'*inflexions* dans la voix ne saurait bien chanter. | Gramm. Se dit de la partie qui sépare le radical et la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer. Il ne faut point confondre les mots *inflexion* et *terminaison*. *Chant*, par exemple, est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *chanter*. Dans *je chanterai, tu chanteras, il chantera, nous chanterons, vous chanterez*, la terminaison est *ai, as, a, ons, ez*; l'*inflexion* est *er*. | Géom. Déviation d'une ligne. | *Point d'inflexion*, Point où une courbe devient convexe, de concave qu'elle était.

INFLEXIOSCOPE, s. m. Phys. Instrument propre à faire reconnaître les phénomènes de l'inflexion de la lumière.

INFLICTIF, IVE, adj. Jurisp. Qui est relatif à l'infliction. Peines *inflictives*.

INFLICTION, s. f. Action d'infliger. L'*infliction* de certaines privations comme pénitence. | Jurisp. Action d'infliger une peine corporelle et afflictive.

INFLIGER, v. a. Prononcer une peine contre quelqu'un; lui imposer une punition pour quelque transgression, quelque crime, quelque faute. *Infliger* un supplice. Le juge prononce les peines que

la loi *inflige*. (Montesquieu.) Il ne faut jamais *infliger* aux enfants le châtiment comme châtiment; mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. (J. J. Rousseau.) | S'INFLIGER, v. pr. Infliger à soi. *S'infliger* des privations. | Être infligé. La peine la plus sensible qui puisse *s'infliger* à l'humanité, c'est la délaigneuse attention. (Boiste.)

INFLORESCENCE, s. f. (pron. *einflorèsanse*; du lat. *flos*, fleur). Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte: ensemble ou disposition des organes et des opérations qui préparent ou effectuent la floraison. *Inflorescence* simple. *Inflorescence* composée. *Inflorescence* en épis, en grappe, en ombelle, etc.

INFLOTTÉ, ÉE, adj. Comm. Qui n'a point été flotté. Le bois *inflotté* est préférable au bois flotté pour combustible.

INFLUENCE, s. f. (pron. *einfluanse*; du lat. *influentia*, même sens; formé de *in*, dans; *fluere*, couler). S'est dit primitivement dans le même sens que *influx* ou *influxion*. Qualité qu'on disait s'échapper du corps des astres et s'écouler sur les corps sublunaires ayant pour effet de déterminer les événements qui arrivaient sur la terre. Convaincus que le soleil avait la propriété de développer, par sa lumière et sa chaleur, une foule de phénomènes qu'on ne pouvait attribuer à d'autres causes, les astrologues étendirent cette action à la lune et aux autres corps célestes, auxquels on attribua d'abord la propriété de produire les maladies ou de conserver la santé, suivant leurs différents mouvements et leurs différents aspects. Bientôt après on leur attribua le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, la fortune des hommes, et de présider enfin à tous les événements qu'on crut pouvoir prédire par la connaissance de leurs mouvements. L'*influence* des astres, de la lune, d'une étoile. Des astres malins corriger l'*influence*. (Boileau.) Tout se réglait en Perse par les *influences* des astres, comme chez les anciens Romains par le vol des oiseaux et l'appétit des poulets sacrés. (Volt.)

D'un astre envenimé la maligne *influence*
A semé le trépas dans mes nombreux essaims.
(DELILLE.)

| Action à distance d'un corps sur un autre. L'*influence* du soleil sur la terre. L'*influence* de la lumière sur les plantes, sur la surface des corps organiques et inorganiques. L'*influence* de la chaleur sur les métaux. L'*influence* de la vapeur mercurielle sur les matières organiques, sur les personnes qui y sont exposées. *Influence* rapide, lente, graduelle. *Influence* directe ou indirecte, utile ou nuisible, etc. Dans la nature, les *influences* s'exercent à l'infini, à petite et à grande distance. | Action à distance d'un organe, d'une partie quelconque sur d'autres, dans les corps vivants. *Influences* sympathiques des êtres vivants les uns sur les autres. S'il était besoin de prouver par l'exemple des animaux, moins sujets que nous à se laisser séduire par l'imagination, la réalité des *influences* physiques, nous en pourrions rapporter une foule de témoignages. (Virey.) | Se dit des choses morales. *Influence* des mœurs, des lois. *Influence* de la vertu, de l'opinion, de la religion. *Influence* du talent, de l'enseignement, de la philosophie. *Influence* de l'imprimerie, des livres, des journaux, des arts, des lettres, du théâtre. *Influence* de l'industrie, du libre échange, de la paix, de la guerre, de la liberté, etc. Douce *influence*. *Influence* bonne, mauvaise, heureuse, malheureuse, dangereuse, éphémère, durable, etc. | On dit l'*influence d'un homme*, pour dire l'*influence de ses œuvres, de ses écrits*. Il est impossible de nier que, de tous les hommes qui ont écrit, Voltaire est celui qui a eu l'*influence* la plus marquée. (La Harpe.) L'*influence* des femmes embrasse la vie entière. (Id.) | En général, Action d'une cause qui aide à produire un effet. La régularité de la vie a une grande *influence* sur la santé. L'*influence* accélératrice du brôme sur les plaques photographiques. L'*influence* du travail sur la moralité de l'homme. Les éléments, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur nous de continuelles *influences*. (Voltaire.) Il faut peu de chose pour modifier l'*influence* du climat. (Barthélemy.) L'*influence* de l'homme sur la nature s'étend loin au delà de ce qu'on imagine. (Buffon.) | Fig. Autorité, ascendant, crédit, puissance. Avoir de l'*influence*. Jouir de beaucoup d'*influence*. Exercer une grande *influence*. C'est un homme sans *influence*. Lorsque le méchant a de l'*influence*, il ne s'en sert que pour nuire aux autres, à moins que son propre intérêt ne le porte à agir autrement. Perdre son *influence*. Avoir perdu toute *influence*. Il renonça à toute *influence* dans le choix des officiers civils ou militaires. (Raynal.) | Pathol. Nom donné, à diverses époques, à des affections catarrhales épidémiques, qu'on a aussi appelées *Grippe*, *Follette*.

INFLUENCÉ, ÉE, part. Qui a subi ou qui subit une influence. Un homme *influencé*. Une personne *influencée*. Les gens *influencés* par vos promesses.

INFLUENCER, v. a. (On met une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o*. *J'influençais*, *nous influençons*, etc.). Exercer une influence quelconque. | Au propre, Avoir une grande part aux délibérations d'autrui par l'ascendant qu'on exerce. *Influencer* une personne. *Influencer* les électeurs. *Influencer* un parti. *Influencer* les esprits, les opinions. | S'INFLUENCER, v. pr. Exercer une influence l'un sur l'autre. Ils *s'influençaient* les uns les autres.

INFLUENT, ENTE, adj. (pron. *influan*). Qui a de l'influence, du crédit. Homme *influent*. Député *influent*. Journaliste *influent*. La démocratie devient *très-influente* en Europe.

INFLUER, v. n. (du lat. *in*, sur; *fluere*, couler). Exercer sur une chose une action qui tend à la modifier; communiquer par une vertu secrète. La lune *influe* sur les marées. Le climat *influe* sur la disposition habituelle des corps, et, par conséquent, sur les caractères. (Condillac.) Le soleil *influe* particulièrement sur les arbres, les quadrupèdes et les tempéraments bilieux. (Bern. de Saint-Pierre). | Agir, déterminer. L'électricité *influe* sur la végétation. Tout ce qui vous entoure *influe* sur vous, en physique et en morale. (Voltaire.) | Se dit, au sens moral, des personnes et des choses. *Influer* par son crédit, sa fortune, son patriotisme. On a vu souvent des écrivains sans conscience *influer* d'une manière déplorable sur le gouvernement. Les premières démarches qu'on fait dans le monde *influent* souvent sur le reste de la vie. A Rome, les affranchis eurent bien quelque part à la législation, mais ils n'*influaient* presque point dans les résolutions qu'on pouvait prendre. (Montesquieu.)

INFLUX, s. m. Didact. Écoulement sur, dans. Les péripatéticiens disent que, s'il y avait en effet un vide, les *influx* célestes, n'étant que des accidents, ne pourraient se transmettre à travers, ce qui causerait sans doute un grand dommage aux corps sublunaires. (Jullien.) | Anat. S'est dit autrefois de la propulsion du sang par le cœur. | *Influx nerveux*, Prétendu mode d'action spécial du système nerveux.

INFLUXION, s. f. Synonyme d'*Influx*.

IN-FOLIO, s. m. (du lat. *in*, en; *folium*, feuille). Format d'un livre dont chacune des feuilles qui le composent est pliée en deux et forme quatre pages. Un *in-folio*. Des *in-folio*. La religion fut attaquée avec toutes les armes, depuis le pamphlet jusqu'à l'*in-folio*, depuis l'épigramme jusqu'au sophisme. (Chateaubriand.) | Livre imprimé dans ce format. Bayle avait coutume de dire que s'il n'avait écrit que pour lui, il n'aurait pas composé plus d'un *in-folio*. | Adjectiv. Format *in-folio*.

INFONDRE, v. a. (du lat. *in*, dans; *fundere*, fondre). Insinuer, introduire, mêler une chose avec une autre. C'est à l'âme, aux plaisirs qui lui sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. (Montaigne.) Ce mot est peu usité.

INFORÇABLE, adj. Qui ne peut être forcé, enlevé d'assaut. Port, ville, redoute *inforçable*.

INFORMATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui prend des informations, qui est chargé d'informer sur un fait. L'*informateur* doit avoir de l'adresse, de la discrétion et surtout de l'impartialité. Le magistrat *informateur*.

INFORMATIF, IVE, adj. Qui sert à représenter. Rapport *informatif*. Enquête *informative*.

INFORMATION, s. f. (pron. *einformasion*; du lat. *in*, dans; *forma*, forme). Jurisp. Acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi par la justice. | S'entend particulièrement des renseignements recueillis et constatés dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit, par les différents officiers de police judiciaire désignés par le code d'instruction criminelle. L'information des officiers de police judiciaire est préalable; elle cesse lorsque le juge d'instruction est saisi. Les juges qui travaillèrent à son procès furent bien surpris de voir, par l'*information* qu'ils en firent, l'innocence de ce bonhomme et les superstitions de ses paroissiens. (Pascal.) | Dans le langage général, *Aller aux informations*, *prendre des informations*, Se dit des recherches auxquelles on se livre afin de découvrir la vérité d'un fait, d'un bruit qui court, ou pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne. Quelque favorables que soient les apparences, il faut toujours en venir aux *informations*. Elle résolut d'aller elle-même prendre des *informations* à Versailles. (Voltaire.) J'ai été aux *informations*, et j'ai su que le nombre de ses partisans est en effet considérable. (D'Alembert.) | *Information de commodo et incommodo*, Enquête administrative qui se fait, par voie de publicité, pour connaître les avantages et les inconvénients de quelque mesure projetée, d'un établissement, de l'ouverture d'une rue, etc. Les *informations* sont faites à la diligence du préfet.

INFORME, adj. (du lat. *in*, sans; *forma*, forme). Qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir, et qu'exigent les règles de l'art ou de la nature, qui est imparfait. Se dit au propre et au figuré. Un bloc *informe*. Une masse, un animal *informe*. Une pensée *informe*. Ce poème est encore *informe*. Il a couru des épîtres *très-informes* sous mon nom. (Voltaire.) Si le hasard présidait à l'univers, il serait comblé d'essais *informes*, de monstrueuses ébauches. (Boiste.) | Jurisp. Qui n'est pas revêtu des formes prescrites. Cet acte est *informe*. | Astron. *Étoiles informes*, Celles qui n'appartiennent à aucune constellation.

INFORMÉ, ÉE, part. Qui est instruit, renseigné. Un homme bien *informé*. On confia l'affaire à des juges mal *informés*. Il a tort, dites-vous? Point! vous êtes mal *informé*. Et voilà comme les curieux sont toujours les plus mal *informés*! (Mme de Maintenon.) Séjan, pour un ministre, est bien mal *informé*. (M. J. Chénier.) | S. m. Jurisp. Information. Quand les juges ne trouvent pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il y a fortement lieu de croire que l'accusé s'est rendu coupable du crime qu'on lui impute, on conclut à un plus ample *informé*, c. à d. à de nouvelles informations. | Fig. Je traçai le plan d'un projet de fuite en désignant, sauf un plus ample *informé*, le point sur lequel nous nous cacherions à tous les yeux. (M. Masson.)

INFORMER, v. n. Faire une information. On *informe* contre les auteurs du vol. Le chef de la conjuration étant mort, ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'*informer* contre ses partisans, de peur de rencontrer un trop grand nombre de criminels. (Vertot.) | V. a. Instruire, avertir. *Informer* quelqu'un d'un fait, d'un événement. On m'a *informé* de ce qui se passe. | S'INFORMER, v. pr. Prendre des renseignements, des informations. *S'informer* de la vérité d'un fait. *S'informer* d'une chose. *S'informer* de la santé de quelqu'un. Avant de donner ma fille, je *m'informerai* de la conduite et du caractère du prétendant. (Roy.) *Informez-vous* des voisins avant de prendre une maison, et des compagnons avant de faire route.

INFORMITÉ, s. f. État de ce qui n'a pas de forme. Ce mélange confus de toute chose, cette *informité* de la terre vide et stérile. (Bossuet.)

INFORTIAT, s. m. Nom de la seconde partie du Digeste. La Glose dit que ce mot est un terme barbare, qu'on ignore d'où il vient, et pour quelle raison on a ainsi appelé cette partie du Digeste.

A ces mots, il saisit un vieil *Infortiat*,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.
(BOILEAU.)

INFORTUNE, s. f. (du lat. *in*, sans; *fortuna*, fortune). Suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné occasion, et au milieu desquels il n'a point de reproches à se faire. Grande *infortune*. Tomber dans l'*infortune*. Causer l'*infortune* de quelqu'un. La véritable vertu éclate dans l'*infortune*. Ce contre-temps aggravait encore son *infortune*. (Voltaire.) L'*infortune* tombe sur nous; nous attirons quelquefois le malheur. (Laveaux.) On ne soulage pas son *infortune* en la faisant partager aux autres. (Boiste.) Une grande, une illustre *infortune*.

Unis par la naissance, unis par l'*infortune*,
Nos maux seront communs, notre gloire commune!
(DELILLE.)

| État d'adversité, malheurs particuliers qui causent l'infortune. Faire le récit de ses *infortunes*. La constance que certains philosophes affectent dans les *infortunes* est un masque de fermeté qu'ils prennent pour tromper les autres. (La Bruyère.) La mort termine ses *infortunes*. (Barthélemy.)

INFORTUNÉ, ÉE, adj. Qui a contre soi la fortune. Homme *infortuné*. Femme *infortunée*. Le cardinal Richelieu prétendait qu'*infortuné* et imprudent étaient synonymes. Cesser de tourmenter une âme *infortunée*. (Racine.) Cependant la mère *infortunée* de l'*infortunée* Aimerose voyait d'heure en heure mourir sa fille. (Voltaire.)

Ah! pleure, fille *infortunée*,
Ta jeunesse va se flétrir
Dans sa fleur trop tôt moissonnée.
Adieu, beau ciel, il faut mourir!
(C. DELAVIGNE.)

| Se dit des choses. Cette heure *infortunée*. Ses ar-

mes *infortunées*. Le sort de cet *infortuné* pays ne devait pas changer. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Un *infortuné*. Une *infortunée*. Il est bien de secourir les *infortunés*. Un ingrat nuit à tous les *infortunés*. (P. Syrus.) Qu'allez-vous devenir, belles *infortunées?* (Mme Deshoulières.)

INFRACTEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui enfreint un traité, une loi, une coutume, une ordonnance, etc. *Infracteur* des traités. *Infracteur* de la paix. Punir les *infracteurs* des lois. Quelques femmes, *infractrices* des devoirs que Dieu et la société leur imposent, semblent ne point appartenir à leur sexe. Je veux le faire saisir où je le trouverai, comme déserteur de la médecine et *infracteur* de mes ordonnances. (Molière.)

INFRACTION, s. f. (pron. *einfraksion;* du lat. *in*, dans; *frangere*, briser). Action d'enfreindre, violation. Se dit de toutes les actions qui, du plus au moins, troublent l'ordre social. S'applique également à la transgression d'une loi, d'un traité, d'une coutume, etc. Comme si ce n'était pas assez du crime de l'*infraction*, on y ajoute celui du scandale. (Massillon.) Quelle a été la suite de cette *infraction* au droit général? (Raynal.) Pierre Ier se plaignait de plusieurs *infractions* de la part des Suédois. (Voltaire.) | Jurisp. L'article Ier du code pénal déclare que les *infractions* punies par la loi de peines criminelles sont des crimes; les *infractions* punies de peines correctionnelles, des délits; celles qui sont punies de peines de simple police, des contraventions.

INFRAGILE, adj. du lat. *in* privat., *frangere*, rompre). Qui n'est point fragile. On avait trouvé, dit-on, et l'on a perdu le secret de rendre le verre *infragile*. (Mercier.)

INFRAJURASSIQUE, adj. Géol. Se dit des terrains situés au-dessous des terrains jurassiques.

INFRALAPSAIRE, s. m. (du lat. *infra*, au-dessous, après; *lapsus*, chute). Théologien qui croit que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver, quand même ils le voudraient. « Les infralapsaires ne soutiennent pas tous cette doctrine de la même manière, et leur secte est comme divisée en deux branches. Les uns disent que Dieu, indépendamment de tout et antécédemment à toute connaissance ou prévision de la chute du premier homme, a résolu de manifester sa miséricorde et sa justice; sa miséricorde, en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité, et sa justice, en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement. D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel, et de la prévision de ce péché qu'il a vu de toute éternité qu'Adam commettrait; car, disent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la justice originelle et la grâce, il ne mérite plus que des châtiments; tout le genre humain n'est plus qu'une masse de corruption que Dieu peut punir et abandonner aux supplices éternels sans blesser la justice. Cependant, pour ne pas faire éclater seulement sa justice, mais aussi sa miséricorde, il a résolu d'en tirer quelques-uns de cette masse pour les sanctifier et les rendre heureux. » De toutes les théories en matière de religion, celle-là nous paraît être la plus injurieuse à la Divinité. | Adjectiv. Théologien *infralapsaire*.

INFRANCHI, IE, adj. Qui n'a point été franchi. Barrière *infranchie*.

INFRANCHISSABLE, adj. Que l'on ne peut franchir. Limite *infranchissable*. Distances *infranchissables*. | Fig. Difficulté *infranchissable*.

INFRANGIBLE, adj. Qui ne peut être brisé.

INFRATERNEL, ELLE, adj. Qui n'a point un caractère fraternel.

INFRÉQUEMMENT, adv. (pron. *einfrékaman*). Peu fréquemment, rarement. Ce mot est peu usité.

INFRÉQUENT, ENTE, adj. Qui n'est pas fréquent, qui n'a pas lieu fréquemment.

INFRÉQUENTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas fréquenté. Lieux *infréquentés*. Des mers *infréquentées*. Nous allions, chaque soir, promener nos rêveries dans ces bois *infréquentés*. (Besson.) Est-ce le hasard qui inspire aux bêtes malfaisantes la résolution d'errer solitaires dans les lieux *infréquentés?*

INFRUCTUEUSEMENT, adv. (pron. *einfruktueuzeman*). D'une manière infructueuse, sans profit, sans utilité. Il a travaillé *infructueusement*. Ce qui me dégoûterait le plus de leurs discours, c'est qu'on en a les oreilles *infructueusement* étourdies.

INFRUCTUEUX, EUSE, adj. Qui ne produit point de fruits, ou qui n'en produit que très-peu. Un sol *infructueux*. Une année *infructueuse*. Frappez l'arbre *infructueux* qui n'est plus bon que pour le feu. (Bossuet.) | Fig. Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité. Emploi *infructueux*. Démarche *infructueuse*. Soins *infructueux*. Veilles *infructueuses*. Se livrer à des recherches *infructueuses*. Ils manquaient de subsistances; ce point essentiel est ce qui rend la plupart des invasions *infructueuses*. (Voltaire.) | Jurisp. Un *commandement infructueux* est celui qui n'a pas amené l'obéissance réclamée pour un titre, pour un jugement.

INFRUCTUOSITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est infructueux. L'*infructuosité* d'un champ. | Fig. L'*infructuosité* des travaux, des veilles, d'un établissement industriel ou commercial, etc. Dégoûtés de l'expérience, de son incertitude, de son *infructuosité*.

INFULE, s. f. (du lat. *infula*, même sens). Autrefois un des ornements des pontifes. C'était une bandelette ou bande de laine qui couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient de chaque côté deux cordons pour la lier. L'*infule* était aux prêtres ce qu'était le *diadême* aux rois, la marque de leur dignité et de leur autorité. La différence entre le diadême et l'infule est que le diadême était plat et large et l'infule entortillée et ronde.

INFULMINABILITÉ, s. f. Propriété qui fait qu'un corps ne peut être foudroyé. On parle de l'*infulminabilité* du hêtre.

INFUNDIBULIFÈRE, adj. (pron. *einfondibulifère;* du lat. *infundibulum*, entonnoir; *fero*, je porte). Qui porte un appendice en forme d'entonnoir.

INFUNDIBULIFORME, adj. Qui a la forme d'un entonnoir. Se dit, en botanique, de toutes les parties florales qui peuvent affecter la forme d'un entonnoir. Corolle *infundibuliforme*.

INFUNDIBULUM, s. m. (du lat *infundibulum*, entonnoir). Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau.

INFUS, USE, adj. (du lat. *in*, dans; *fundere*, verser). Qu'on a acquis sans travail; qui est versé dans l'âme comme naturellement. Science *infuse*. Sagesse *infuse*. Cet homme croit avoir la science *infuse*. Cette bonne grâce qui reluit dans tout ce qu'il fait est *infuse* dans des qualités solides. (Balzac.) Toutes les langues et toutes les sciences lui sont *infuses*. (Mme de Sévigné.) La bonté lui est *infuse*.

INFUSÉ, ÉE, part. Qu'on a fait pénétrer sous forme liquide. Une liqueur *infusée* dans les veines. | Qui a trempé dans un liquide. Substance *infusée*. De la camomille *infusée* dans de l'eau.

INFUSER, v. a. (du lat. *in*, dans; *fundere*, verser). Verser dans, faire pénétrer un liquide dans quelque chose. La Fable raconte que Médée *infusa* un sang nouveau dans le corps de Jason. | Fig. Pénétrer de *Infuser* dans toute la nation l'âme des confédérés. (J. J. Rousseau.) En réchauffant leur âme aux rayons du divin génie de leur maître, n'*infusaient-ils* pas dans le corps des malades cette vigueur céleste dont ils étaient remplis? (Virey.) | Faire tremper une substance dans quelque liqueur, afin que cette liqueur en tire le suc. *Infuser* des fleurs de tilleul dans de l'eau bouillante. *Infuser* de la cannelle dans de l'eau-de-vie. | Absol. *Infuser* à froid. *Infuser* à l'eau chaude. | S'INFUSER, v. pr. Être infusé. Il faut donner à cette plante le temps de *s'infuser* pour avoir de la teinture mère.

INFUSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est infusible. L'*infusibilité* de certains corps.

INFUSIBLE, adj. Se dit d'un corps qui ne peut fondre. Métal *infusible*. Le fer en état de parfaite ductilité est presque *infusible*. (Buffon.)

INFUSION, s. f. (pron. *einfuzion;* du lat. *in*, dans; *fundere*, verser). Action d'infuser, opération qui consiste à laisser séjourner des substances dans une liqueur; liquide dans lequel ces substances ont séjourné. L'infusion se fait dans les liqueurs aqueuses, spiritueuses, huileuses, acides ou alcalines, suivant la nature des matières qu'on y soumet et celle des principes qu'on en veut extraire; elle ne se pratique guère néanmoins que sur des matières végétales, et presque toujours pour en préparer des médicaments, auxquels on donne aussi le nom d'infusion. *Infusion* de tilleul. Une *infusion* de camomille. Les animalcules des *infusions* sont soumis aux mêmes lois que tous les êtres animés: leurs générations spontanées sont de pures visions. (Boiste.) | Fig. Manière dont les facultés surnaturelles sont infusées dans l'âme. Les apôtres avaient le don des langues, au dire de l'Écriture, par l'*infusion* du Saint-Esprit.

INFUSOIR, s. m. Instrument propre à faire entrer du liquide dans les veines, et dont on a fait usage pour tenter des expériences physiologiques sur les animaux, ou même pour remplir des indications thérapeutiques chez l'homme. Faire usage de l'*infusoir*. On a fait des expériences avec l'*infusoir*.

INFUSOIRE, adj. Qui se développe dans les infusions, dans les eaux croupies. Vers *infusoires*. Animalcules *infusoires*. Se dit d'une classe d'animaux microscopiques que Leuwenhoeck et Muller observèrent pour la première fois dans les infusions de diverses plantes, dans les eaux plus ou moins corrompues. Ces êtres ont pris place dans nos systèmes d'histoire naturelle à l'une des extrémités de la série des animaux, dont ils diffèrent particulièrement en ce qu'ils n'ont point de bouche distincte, et en ce qu'ils ne présentent aucun organe constant et déterminable. Ils sont gélatineux, transparents, polymorphes, contractiles. Leur génération est fissipare; ils composent la première classe des animaux sans vertèbres de Lamark, la quatrième famille des animaux invertébrés zoophytes de Duméril, et la cinquième de Cuvier.

INGAGNABLE, adj. Qui n'est pas susceptible d'être gagné. N'essayez pas de le corrompre: c'est un homme *ingagnable*. Il a gagné, ma foi, un procès *ingagnable*. (Beaumarchais.)

INGAMBE, adj. Léger, dispos, alerte. Homme *ingambe*. Femme *ingambe*. Le monde fut étonné de voir presque tout à coup un cul-de-jatte *ingambe*. (Saint-Simon.) Comme il ne voulait pas s'exposer lui-même et qu'il n'était pas fort *ingambe*, il me choisit pour cette expédition. (J. J. Rousseau.)

INGARANTI, IE, adj. Qui n'est point garanti. Se dit des personnes et des choses. Marchandises *ingaranties*. Il ne peut réclamer aucune indemnité pour les avaries, car il était *ingaranti*.

INGARANTIE, s. f. Défaut de garantie. Eu égard à l'*ingarantie*, il obtiendra sans doute des conditions plus favorables.

INGÉNÉRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui ne peut être engendré, de ce qui est ingénérable.

INGÉNÉRABLE, adj. Qui ne peut être produit, engendré. Nature *ingénérable*. Le diamant est *ingénérable*. Parce que Dieu est *ingénérable*, *ex.* à d. éternel, il est aussi inaltérable. (Bossuet.) Certaines natures simples sont également indestructibles et *ingénérables*. (Pluche.)

INGÉNÉRATIF, IVE, adj. Qui n'a pas la faculté génératrice; qui ne peut pas engendrer, reproduire. Tout mulet est *ingénératif*.

INGÉNÉREUX, EUSE, adj. Qui n'a pas de générosité. Caractère *ingénéreux*. Ame *ingénéreuse*.

INGÉNIER (S'), v. pr. Famil. Chercher, tâcher de trouver dans son génie, dans son esprit, quelque moyen pour réussir. C'est surtout à la guerre qu'il faut *s'ingénier*: la routine coûte trop cher. (Boiste.) Chacun *s'ingénie* dans ce monde: l'un est à la tête d'une manufacture d'étoffes; l'autre, de porcelaines; un autre entreprend l'Opéra. (Voltaire.)

INGÉNIEUR, EUSE, (du lat. *in*, dans; *genium*, génie, invention). Celui, celle qui trace des projections mathématiques pour les constructions civiles ou militaires, qui en dirige et conduit les travaux. Pour compléter cette définition, nous emprunterons à Molet les réflexions qui suivent: « Attendu l'extension qu'a reçue aujourd'hui la fonction d'ingénieur, il devient difficile de donner de cette profession une définition exacte et qui en comprenne toutes les branches. On peut dire cependant que la fonction de l'ingénieur est caractérisée: 1° par la mission de concevoir et de diriger les travaux d'utilité publique; 2° par celle de perfectionner les diverses branches de l'industrie générale et d'y introduire les améliorations résultant de nouvelles applications des sciences ou d'heureuses inventions industrielles. » *Ingénieur* de l'État. *Ingénieur* civil. Un habile *ingénieur*. Les *ingénieurs* ont fait faire dans ces dernières années de grands progrès à l'architecture navale et à la construction des machines. | *Ingénieurs géographes*, Ingénieurs chargés des opérations géodésiques. La véritable topographie, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'a guère commencé que sous Colbert, pendant le règne de Louis XIV. On en doit les premiers essais à Sébastien Beaulieu. Dans le siècle suivant, la famille des Cassini conçut et termina le plus beau monument de topographie dans sa *Description géométrique de la France*, en 182 feuilles. Les changements survenus depuis le milieu du XVIIIe siècle, et les perfectionnements apportés aux méthodes géodésiques, nécessitaient une nouvelle description de la France, plus détaillée, plus rigoureuse et surtout plus complète. Ce grand travail fut entrepris en 1818, sur la proposition de Laplace, et il se continue sur les bases qu'il avait indiquées. La carte-minute de la France est dressée sur l'échelle de 1 à 40,000, et les cartes gravées qui la composent, au nombre de 250, sont publiées à l'échelle de 1 à 80,000. Ces cartes donnent la situation de tous les objets par longitude et latitude, c. à d. par leurs

distances à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Paris; de plus, les formes du terrain y sont indiquées par des courbes horizontales, espacées de dix en dix mètres. Depuis 1811, le corps des ingénieurs géographes a été réuni à celui des officiers d'état-major. | *Ingénieurs hydrographes.* Les ingénieurs hydrographes sont spécialement affectés aux levées topographiques des côtes, ports, rades et îles, et complètent, pour le littoral, les travaux des ingénieurs géographes pour l'intérieur. Ces ingénieurs, dont les travaux délicats et difficiles exigent des connaissances nombreuses, sont pris exclusivement parmi les élèves de l'École polytechnique. | *Ingénieurs de la marine.* Ils président aux détails de la construction des navires de l'État, ainsi qu'aux réparations, refontes et radoubs de ces navires; ils forment le corps du *Génie maritime.* | *Ingénieurs du cadastre.* Ces ingénieurs sont, pour les communes, ce que les *ingénieurs géographes* sont pour les États. Ils dressent les plans et composent les cartes du territoire communal; ils lèvent le plan parcellaire de chaque propriété particulière, en distinguant les diverses natures de culture, et des experts complètent ce travail en y ajoutant l'évaluation de chaque espèce de terrain. | *Ingénieurs minéralogistes* ou *géologues.* Ingénieurs chargés de faire la description des richesses minérales d'un pays. L'administration des mines confia, il y a plusieurs années, à deux ingénieurs, Dufresnoy et Élie de Beaumont, le soin d'explorer tout le territoire et de recueillir les matériaux et documents nécessaires à la confection de la carte géologique de la France. | *Ingénieur des mines*, Celui dont les travaux spéciaux ont pour objet l'excavation des mines et l'extraction des minéraux. Il existe, à Saint-Étienne, une École nationale des mines. | *Ingénieurs des ponts et chaussées*, Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des routes, chemins de fer ou de terre, rues, quais, boulevards, ponts, fontaines, égouts, places publiques, etc. | *Ingénieur civil*, Celui dont les travaux ont spécialement pour objet la construction et l'entretien des halles, greniers publics, hôpitaux, églises, palais, monuments publics, etc. | *Ingénieur militaire*, Celui qui s'occupe des constructions relatives à l'art de la guerre. Ce corps doit son établissement au maréchal Vauban. Les ingénieurs militaires sont recrutés exclusivement parmi les élèves de l'École polytechnique, et ils achèvent leur instruction spéciale dans l'École d'application de Metz. | *Ingénieur mécanicien, ingénieuse mécanicienne*, Celui, celle qui s'occupe spécialement de la construction des machines. | *Ingénieur opticien, ingénieuse opticienne*, Celui, celle qui fait des instruments d'optique.

INGÉNIEUSEMENT, adv. (pron. *einjénieuzeman*). Avec esprit, d'une manière ingénieuse. Il a répondu fort *ingénieusement*. Les plans sont *ingénieusement* tracés. Le dénoûment de cette pièce est *ingénieusement* imaginé.

INGÉNIEUX, EUSE, adj. Plein d'esprit, de sagacité, d'invention, d'adresse. Un poète *ingénieux*. Une femme *ingénieuse*. Un ouvrier, un machiniste *ingénieux*. Andromaque trompa l'*ingénieux* Ulysse. (Racine.) Et toi, vierge du Pinde, fille *ingénieuse* de la Grèce, descends à ton tour du sommet de l'Hélicon. (Chateaubriand.) | Fig. Se dit des sentiments et des passions. La plus *ingénieuse* des passions est celle de l'or. (Saumaise.) L'amour est bien plus *ingénieux* et plus hardi dans une jeune fille que l'amitié ne l'est dans un vieux prieur. (Voltaire.) | En parlant des êtres métaphysiques. Subterfuge, expédient *ingénieux*. Détour *ingénieux*. Ressource *ingénieuse*. Une douleur *ingénieuse*. Les poètes s'imaginent qu'un trait *ingénieux* excuse leurs libertés les plus audacieuses. (Saint-Évremont.) Quand vous voyez les enfants disposés à vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient *ingénieuses* et innocentes. (Fénelon.)

Le règne des Tarquins, agité, malheureux,
N'en vit pas moins fleurir un art *ingénieux*.
(SERCHOUX.)

| S'applique également aux choses. Ouvrage *ingénieux*. Poème *ingénieux*. Machine *ingénieuse*. Rien de plus délicat que l'entremets; rien de plus brillant et de plus *ingénieux* que le dessert. (Voltaire.) | Qui s'applique à faire une chose. Commençons par excepter ces âmes nobles et courageuses, *ingénieuses* à faire du bien. (La Bruyère.) | Par anal. *Ingénieux* à se tourmenter. *Ingénieux* à trouver des fautes. Vous êtes *ingénieuse* à vous chercher des embarras. (Bossuet.) Sa défiance, *ingénieuse* à me trouver des crimes, rendait ma contrainte inutile. (Le Sage.) | Gramm. « Les choses *ingénieuses* déparent les grandes choses; si elles sont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles sont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles consistent dans des rapports fins, délicats et petits, qui échappent aux hommes de sens, dont l'attention se porte sur les masses. Homère, Virgile, Milton, le Tasse, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine, ne sont point des poètes *ingénieux*. »

INGÉNIOSITÉ, s. f. Néol. Adresse, artifice, habileté. Qualité de l'homme ingénieux, de ce qui est ingénieux. Nos romanciers, pour la plupart, manquent d'*ingéniosité*. Rien n'égale l'*ingéniosité* de la nature. (Encycl.) Elle avait l'esprit délié; on prenait son *ingéniosité* pour du génie. (Chateaubriand.)

INGÉNU, UE, adj. (du lat. *in*, sans; *genium*, génie). Qui est sans adresse, sans détour, sans finesse; qui est simple, naïf, sincère. Homme *ingénu*. Esprit *ingénu*. Jeune fille *ingénue*. Voilà un garçon bien *ingénu*. (Regnard.) Je suis *ingénue* et franche, je ne veux rien vous dissimuler. (J. J. Rousseau.) Il est difficile de se fâcher longtemps contre les personnes *ingénues* : elles désarment. (Diderot.) « On est tenté de supposer toutes les vertus dans les personnes *ingénues*. Si elles ont parlé, on sent qu'elles devaient dire ce qu'elles ont dit. Leur âme vient se peindre sur leurs lèvres, dans leurs yeux et dans leur expression. On leur découvre son cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elle l'avouent d'une manière qui ferait presque regretter qu'elles ne l'eussent pas commise; elles paraissent innocentes. » | Fig. Air, esprit, discours *ingénu*. Franchise *ingénue*. Déclaration *ingénue*. Des danses *ingénues*. Elle me répondit d'un air *ingénu* qu'elle n'y comprenait rien. (Le Sage.)

Doux anges de beauté, dont le rire *ingénu*
Affronte innocemment l'avenir inconnu.
(VOLNEY.)

| Substantiv. Nom qu'on donne sur la scène aux personnages simples et niais. Jouer les *ingénus*, les *ingénues*. Les rôles d'*ingénues* sont difficiles à bien tenir, ils exigent beaucoup de naturel. | Signifiait, chez les Romains, Celui qui était né libre. C'était aussi l'affranchi auquel le prince conférait l'ingénuité en lui donnant le droit de porter un anneau d'or, ou en le réhabilitant du vice de sa naissance. Les *ingénus* pouvaient posséder des emplois et donner leurs suffrages; priviléges dont les affranchis étaient exclus. | Dans ce sens et adjectiv. Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles *ingénues*; mais il ne leur était pas permis de s'allier avec celles des sénateurs. (Montesquieu.) Il épousa une fille riche et *ingénue*.

INGÉNUITÉ, s. f. Qualité d'une âme innocente qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à se cacher. Répondre avec *ingénuité*. Un air d'*ingénuité*. Jugez par mon *ingénuité* combien j'ai l'âme sincère. (Scarron.) Une noble *ingénuité* tenait lieu d'art et de finesse. (Massillon.) L'*ingénuité* est sœur de l'indiscrétion; mais plus dangereuse qu'elle, parce qu'elle est aimable. (Boiste.) La pauvre fille était d'une extrême *ingénuité*.

Cet âge est innocent, son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité.
(RACINE.)

L'innocence produit l'*ingénuité*, et l'*ingénuité*, la franchise. L'*ingénuité* a peu pensé, n'est pas assez instruite; l'*ingénuité* avoue, révèle, manque de secret; elle semble exclure la réflexion; elle n'est point d'habitude sans un peu de bêtise. On aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait espérer de la candeur; on l'excuse dans la jeunesse; dans l'âge mûr, on la méprise. | Se dit quelquefois en mauvaise part; alors il signifie Simplicité puérile, naïveté sotte. Une *ingénuité* trop grande n'a plus de charme. Voilà une *ingénuité* à laquelle on ne s'attendait pas. L'air d'inquiétude d'Adèle en me disant ces paroles, et l'*ingénuité* de la question même me firent sourire. (Mme de Genlis.) | T. de théâtre. *Les ingénuités*, Les rôles de jeunes filles naïves. Pour une femme qui, pendant vingt ans de sa vie, a fait les amoureuses et les *ingénuités*, c'est avoir l'humeur bien revêche et bien acariâtre. (Picard.) | Jurisp. anc. État de l'*ingénu*, de celui qui est né libre ou à qui on a conféré les droits de l'ingénu.

INGÉNUMENT, adv. D'une manière ingénue; sincèrement, franchement. Parler *ingénument*. Il a avoué *ingénument* sa faute. Là se montrent *ingénument* la grossièreté et la franchise. (La Bruyère.)

INGÉRÉ, ÉE, part. Absorbé, introduit dans l'estomac. Poison *ingéré*. Matières *ingérées*.

INGÉRENCE, s. f. Action de s'ingérer. L'*ingérence* toujours fâcheuse de l'État dans la gestion des propriétés privées.

INGÉRER, v. a. (du lat. *in*, dans; *gerere*, porter). Introduire dans la bouche, dans l'estomac. Il faut *ingérer* le contre-poison de gré ou de force. | S'INGÉRER, v. pr. Être ingéré. Ces médicaments doivent *s'ingérer* avec la plus grande précaution. | Fig. Se mêler de quelque chose sans en être requis, sans en avoir le droit. Vous êtes un impertinent de vous *ingérer* des affaires d'autrui. (Molière.) Aucun ne doit *s'ingérer* dans la prêtrise, si dans les saints ministères, s'il n'y est dûment appelé. (Fléchier.) Pourquoi *s'ingère*-t-il de mes affaires, je ne m'ingère point des siennes? (Capelle.) *S'ingérer*, c'est faire le métier d'importun avec audace, ou de fripon avec esprit. (Noël.) Il *s'ingère* dans les affaires du pape.

INGESTA, s. m. pl. (du lat. *ingesta*, les choses ingérées). T. d'hygiène. Nom donné à toutes les substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

INGESTION, s. f. (pron. *einjèstion*). T. de physiol. Introduction des aliments ou des boissons, par la bouche dans l'estomac. | Méd. Se dit aussi de l'absorption des remèdes et des poisons.

IN GLOBO, adv. (pron. *ine glôbô*; du lat. *in*, en; *globo*, globe, ensemble, masse). Sans détails, sans circonstances particulières. Dans le style très-familier, on dit : « *En masse*, » pour : « *In globo*. » Dites-nous, *in globo*, ce que vous avez appris. Quand le parlement condamne un ouvrage, c'est presque toujours *in globo*, comme contenant des maximes séditieuses, dangereuses, contraires aux libertés, aux maximes du royaume. (Trévoux.) J'ai acheté tous ces meubles *in globo*, de sorte que je ne puis assigner un prix particulier à l'un ou à l'autre. (Laveaux.) Nous condamnons tous les rois *in globo*.

INGLORIEUSEMENT, adv. Sans gloire, d'une manière inglorieuse. Tous terminèrent *inglorieusement* leur carrière.

INGLORIEUX, EUSE, adj. Qui n'a pas de gloire; qui n'est pas glorieux. S'applique également aux personnes et aux choses. Il s'en revint, *inglorieux* et sans honneur.

Trop heureux de cacher dans un asile sûr
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur.
(DELILLE.)

INGLORIFIÉ, ÉE, adj. Qui n'est point glorifié, célébré. Combien d'actes de foi, de courage et de résignation sont restés *inglorifiés*. (Maury.)

INGOUVERNABLE, adj. Qui ne peut être gouverné, réprimé. Homme, femme *ingouvernable*. Les Français sont réputés à tort *ingouvernables*. Cet esprit fier et presque *ingouvernable*. (Le Laboureur.) | Par anal. Qu'on ne peut diriger, conduire. Nos vaisseaux étaient *ingouvernables* par ce grand temps.

INGOUVERNÉ, ÉE, adj. Non gouverné, qui n'est point conduit, dirigé. Esprit *ingouverné*. Imagination *ingouvernée*. Nation *ingouvernée*.

INGRAT, ATE, adj. (du lat. *in* privat.; *gratus*, reconnaissant). Qui manque de reconnaissance, qui ne tient aucun compte des bienfaits qu'il a reçus. Homme, ami, serviteur *ingrat*. Femme *ingrate*. Il a été *ingrat* envers son bienfaiteur. (Acad.) Justinien fut *ingrat* envers ses amis. (Bossuet.) Tout *ingrate* qu'elle est je crains de lui déplaire. (Racine.) Je serais un homme bien *ingrat*, si, en arrivant à Paris, je ne commençais par vous remercier de toutes vos bontés. (Voltaire.) | Par anal. Cœur *ingrat*. Ame *ingrate*. Je n'ai point les sentiments *ingrats*. (Corneille.) | Diffic. gramm. *Ingrat à* ne s'emploie qu'avec un nom de chose. *Ingrat envers* s'emploie avec un nom de personne.

. . . . . Ces mêmes dignités
Ont rendu Bérénice *ingrate* à vos bontés.
(RACINE.)

| « Aujourd'hui que la langue commence à se corrompre, dit Voltaire, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on se sert du mot impropre *vis-à-vis* après *ingrat* : Plusieurs ont été ingrats *vis-à-vis de moi*; il faut dire : *envers moi*. (Laveaux.) | Se dit des choses dont on ne retire guère d'utilité à proportion du travail ou de la dépense. Un sol *ingrat*. Un travail *ingrat*. Une entreprise *ingrate*. Il renonce aux causes *ingrates*. (La Fontaine.) Il habite malheureusement un coin de terre dont le sol est aussi *ingrat* que l'aspect en est riant. (Voltaire.) Avec un soc usé, traçant d'*ingrats* sillons. (Masson.) | Fig. En travaillant pour la, mauvaise, vous avez semé dans une terre *ingrate*. (Bourdaloue.) | *Un instrument ingrat*, Un instrument de musique dont il est difficile de tirer bon parti. C'est le seul qui de la guitare ait pu faire quelque chose; mais sa composition était si gracieuse et si tendre, qu'il aurait donné de l'harmonie au plus *ingrat* de tous les instruments. (Hamilton.) | Se dit aussi des choses

qui ne fournissent rien à l'esprit et qui ne répondent point à la peine qu'elles donnent. Le sujet de cette pièce est vraiment *ingrat*. On lui a donné une matière *ingrate* à traiter. Ce sont les sujets les plus *ingrats* et les plus *impraticables*. (Voltaire.) Tout est *ingrat* pour une tête stérile. (Diderot.) | Désagréable, qui déplaît. La forme de ce tableau est *ingrate*. (Id.) | Peu attirant, qui inspire peu de confiance. Visage *ingrat*. Figure *ingrate*. | Substantiv. Celui, celle qui manque de reconnaissance. Un *ingrat*. Une *ingrate*. Allez, vous êtes une *ingrate*. (La Fontaine.) Dans un moment leur gloire passera à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des *ingrats*. (Bossuet.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a fait bien voir que je n'oblige pas un *ingrat*. (Mme de Sévigné.) Il vaut mieux s'exposer à trouver des *ingrats* que de manquer aux misérables. (La Bruyère.) Tout le monde déteste l'*ingrat*; chacun se croit offensé par sa conduite, parce qu'il tend à refroidir la générosité. (Cicéron.) D'Alembert ne se croyait pas malheureux d'avoir fait cent *ingrats* pour acquérir un ami. (Condorcet.) | *Vous n'aurez pas affaire à un ingrat*, Vous serez largement récompensé. Le galant, ravi d'entendre ces paroles, remercia la soubrette de sa bonne volonté, et l'assura que, si elle pouvait en venir à bout, elle *n'aurait pas affaire à un ingrat*. (Le Sage.)

INGRATEMENT, adv. Avec ingratitude, sans reconnaissance.

INGRATITUDE, s. f. Oubli ou plutôt méconnaissance des bienfaits reçus, vice des ingrats. Un trait d'*ingratitude*. Une noire *ingratitude*. Payer quelqu'un d'*ingratitude*. Il y a une espèce d'*ingratitude* assez commune; elle est fondée sur l'opinion de notre mérite; nous nous imaginons qu'une grâce qu'on nous fait est une justice qu'on nous rend. (Saint-Évremont.) L'*ingratitude* était aussi grande que les services. (Voltaire.) L'excès de leur bassesse ne m'annonça que l'excès de leur *ingratitude*. (Barthélemy.) L'*ingratitude*, fille de l'intérêt et de la vanité, est le vice d'un petit esprit. (Boiste.) Je ne tardai pas à être puni de mon *ingratitude*. (Chateaubriand.) | « Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, remarquait Duclos, on s'apercevra, qu'outre l'insensibilité dont il émane si souvent, il découle encore de l'orgueil et de l'intérêt. La première espèce d'*ingratitude*, dit-il, est celle des âmes faibles, légères et sans consistance. Affligées par le besoin présent, sans vue sur l'avenir, elles ne gardent aucune mémoire du passé : elles demandent sans peine, reçoivent sans pudeur, et oublient sans remords. Dignes de mépris, ou tout au plus de compassion, on peut les obliger par pitié et par grandeur d'âme. Mais rien ne peut sauver de l'indignation celui qui, ne pouvant se dissimuler les bienfaits qu'il a reçus, cherche cependant à méconnaître son bienfaiteur. Souvent, après avoir réclamé les secours avec bassesse, son orgueil se révolte contre tous les actes de reconnaissance qui peuvent lui rappeler une situation humiliante; il rougit du malheur et jamais du vice. A l'égard de ces hommes moins haïssables que ceux que l'orgueil rend injustes, et plus méprisables encore que les âmes légères et sans principes dont nous avons parlé d'abord, ils font de la reconnaissance un commerce intéressé; ils croient pouvoir soumettre à un calcul arithmétique les services qu'ils ont reçus; ils ignorent qu'il n'y a point d'équation pour les sentiments, et que l'avantage du bienfaiteur sur celui qu'il a prévenu par ses services est en quelque sorte inappréciable. » (Duclos.) | Au pl. Actes qui proviennent de ce vice. Repasse mes bontés et tes *ingratitudes*. (Corneille.) | En jurisprudence, l'*ingratitude* du *donataire* envers le *donateur* est une juste cause pour révoquer une donation entre vifs, quoique de sa nature elle soit irrévocable. Le donataire est coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu et outragé; qu'il lui a causé, de dessein prémédité, la perte de ses biens; s'il a refusé des aliments au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à sa vie ou y a fait attenter par d'autres; enfin, s'il a persisté dans un refus opiniâtre de satisfaire aux clauses de la donation. Ce droit de révoquer une donation pour cause d'*ingratitude* ne passe pas à l'héritier du donateur, si lui-même, ayant connu l'ingratitude, l'a dissimulée, et n'a point agi en justice pour faire révoquer la donation. | État d'un cœur qui ne répond pas à l'amour. C'est cet amour payé de tant d'*ingratitude*. (Racine.) | Qualité de ce qui ne répond pas à la peine qu'on prend. L'*ingratitude* d'un sol qui ne lui fournit rien de ce qu'exige le besoin absolu de tous les jours. (Raynal.)

INGRAVISSABLE, adj. Qui ne peut être gravi. Toutes ces hauteurs, jadis *ingravissables*, ont été franchies par son zèle infatigable pour la science.

INGRÉDIENT, s. m. (pron. *eingrédian*). Ce qui entre dans la composition d'un breuvage, d'un médicament, d'une boisson, d'un mets ou de quelque autre mélange. Bons, mauvais *ingrédients*. Il entre beaucoup d'*ingrédients* dans la composition de la thériaque. Les *ingrédients* avec lesquels on fait l'encre, le cirage, etc. Je le trouvai d'un goût exquis, soit que la faim m'en fît juger trop favorablement, soit que ce fût un effet des *ingrédients* du cuisinier. (Le Sage.) Trouvant que le maléfice était gâté par un *ingrédient* qui n'y convenait apparemment pas. (Hamilton.) Il entre dans ce mets mille *ingrédients*.

INGRES (JEAN-AUGUSTE-DOMINIQUE). Né à Montauban, en 1780, mort en 1867. Ce peintre a, pendant une cinquantaine d'années, soulevé, autour de son nom et de ses œuvres, des tempêtes d'écoles, des controverses ardentes, des luttes passionnées. Il a été tour à tour l'objet des enthousiasmes les plus exagérés et des critiques les plus outrées. Nous croyons qu'il ne mérite « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. » Sa vie aura été longue et son œuvre incomplète. A voir les diverses transformations que son talent a subies, on aurait pu espérer que la dernière et la meilleure se serait enfin accomplie; il n'en a pourtant rien été. Ingres, élève de David, représente, selon nous, l'immobilisme en art, l'indifférence en matière de progrès. Pour lui, l'art s'arrête à Raphaël, son *divin maître*. Pour lui, la ligne, c. à d. le dessin, est tout. Il fait profession du plus grand dédain à l'endroit de la couleur, chose secondaire, à son sens. Depuis sa première œuvre sérieuse, *Œdipe* (1808), jusqu'à sa dernière, son *Apothéose de Napoléon* pour l'Hôtel de Ville (1854), en passant par la *Chapelle sixtine*, les *Deux Odalisques*, la *Françoise de Rimini*, la *Mort de Léonard de Vinci*, *Henri IV en famille*, le *Vœu de Louis XIII*, l'*Apothéose d'Homère*, la *Stratonice*, le *Saint Symphorien*, le *Portrait de Chérubini*, etc., on le voit résolûment poursuivre le but qu'il s'est tracé. Partout, malgré les transformations qu'il tente, on sent l'inflexible parti pris de lumières froides, de formes maigres, d'ombres blondes, de contours secs, de couleurs éteintes. Emporté par son amour du correct et sa haine de l'outré, il a été, par delà Raphaël, vers le Pérugin, Ghirlandajo, Pietro de Cortone, Cimabué. Nous reconnaissons volontiers que Ingres possède à un haut degré la science de la composition, la noblesse du style, la rigueur du dessin, la passion de l'idéal; mais cela ne suffit pas, croyons-nous. Si son pinceau habile eût pu servir à illustrer les murs du Pœcilé à Athènes ou les frises d'un tépidarium à Pompéia, il devenait inutile en face des aspirations immenses d'une époque comme la nôtre, qui porte dans ses flancs une société, un art, une littérature différents de ceux de l'époque où s'est attachée la pensée de Ingres, où son talent s'est épuisé sans rien féconder. Les chemins nouveaux ouverts par Prudhon et Géricault sont battus maintenant par une foule d'élite, à la tête de laquelle marchait E. Delacroix. Ingres a préféré la route solitaire qui n'aboutit nulle part, et son école est tombée en discrédit. (A. D.)

INGRESSION, s. f. (du lat. *ingressio*, même sens; fait de *gradus*, pas). Anc. astron. Entrée d'une planète, d'un corps céleste dans un signe, dans une constellation.

INGUÉABLE, adj. Qui n'est pas guéable, qu'on ne peut passer à pied. Cette rivière est *inguéable*.

INGUÉRISSABLE, adj. Qui ne peut être guéri; qui ne laisse pas d'espoir de guérison. Maladie *inguérissable*. Cette jeune femme mourra bientôt, car elle est atteinte d'un mal *inguérissable*. Votre lettre m'a bien consolé, mais ne m'a pas guéri, par la raison qu'à soixante et dix-neuf ans je suis *inguérissable*. (Voltaire.) | Fig. Esprit, cœur *inguérissable*. Les maux de l'âme sont souvent plus *inguérissables* que ceux du corps. (Boiste.)

INGUINAL, ALE, adj. (du lat. *inguina*, aine). Anat. Qui appartient ou qui a rapport à l'aine. Hernie *inguinale*. Glande *inguinale*. Bandage *inguinal*.

INGURGITATION, s. f. (pron. *eingurjitasion*; du lat. *in*, dans; *gurges*, gorge). Action d'introduire un liquide ou une substance quelconque. « Abandonnez du sucre à une atmosphère un peu humide, et il tombera peu à peu en déliquescence. C'est là l'explication la plus naturelle de tous les accidents inflammatoires qui accompagnent cette fâcheuse *ingurgitation* de sucreries par laquelle les femmes et les enfants saluent le premier jour de l'an. » (Raspail.)

INGURGITÉ, ÉE, part. Qui est bu avec avidité. L'eau *ingurgitée*. Vingt brocs de bière *ingurgités*.

INGURGITER, v. a. Famil. Avaler avec avidité; engloutir. *Ingurgiter* de la bière. Le vieil ivrogne *ingurgita* tout d'abord un litre d'eau-de-vie.

INHABILE, adj. Qui n'est pas habile, qui manque d'habileté. Homme *inhabile*. Femme *inhabile*. Artiste, ouvrière *inhabile*. *Inhabiles* à tout, vides de sens commun. (Molière.) | Poétiq.

> Celui-là, mes amis, *inhabile* à jouir,
> Peut-être ne sent pas tout le prix du plaisir.
> (SEECHOUX.)

| Par extens. Incapable, qui n'est pas apte à. Une ombre, un vain fantôme, *inhabile* à l'empire. (Ducis.) Les vieillards fort âgés sont *inhabiles* à la génération. (Buffon.) | Jurisp. Qui n'a point de titres pour hériter, contracter, tester, etc. On peut être *inhabile* à posséder un bénéfice sans être incapable d'en remplir les obligations. Un mineur est *inhabile* à gouverner son bien. (Acad.)

INHABILEMENT, adv. (pron. *i-nabileman*). D'une manière inhabile. Travailler, se conduire *inhabilement*. Il gouverne fort *inhabilement* le pays.

INHABILETÉ, s. f. Manque d'habileté. L'*inhabileté* de ce général lui a fait perdre la bataille. (Acad.) Cet ouvrage a été manqué par l'*inhabileté* de l'ouvrier. (Id.) L'*inhabileté* de nos gouvernants.

INHABILITÉ, s. f. Jurisp. Incapacité, état de celui qui est inhabile. L'*inhabilité* à hériter se prouve par le défaut de titres. La condamnation à une peine infamante perpétuelle emporte *inhabilité* à recueillir aucune succession. (Code pénal.)

INHABITABLE, adj. Qui ne peut être habité. Pays *inhabitable*. Maison *inhabitable*. La peste a rendu cette contrée *inhabitable*.

INHABITATION, s. f. (pron. *i-nabitasion*). Cessation, absence d'habitation. L'*inhabitation* prolongée d'un bâtiment contribue pour beaucoup à sa dégradation. (Dutoy.) L'*inhabitation* de ces lieux pendant un si long intervalle en a complètement changé l'aspect. (Moreau.)

INHABITÉ, ÉE. adj. Où il n'y a pas d'habitant, qui est désert. Palais *inhabité*. Maison *inhabitée*. Sur une terre aride, inculte, *inhabitée*. (Ducis.) L'imagination s'égare, le cœur se serre et soupire dans ces lieux jadis si populeux et maintenant *inhabités*. (Boiste.) L'Espagne est presque *inhabitée*.

INHABITUDE, s. f. Défaut d'habitude. L'*inhabitude* de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie. (J. J. Rousseau.) L'*inhabitude* de réfléchir nous laisse à la vie animale ou automatique. (Boiste.)

INHABITUÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas l'habitude, qui n'est point habitué. Ne laissez point *inhabitués* au travail, à la fatigue, ceux que vous voulez rendre forts et patients. (Cuvier.)

INHABITUEL, ELLE, adj. Qui n'est point habituel. Travail *inhabituel*.

INHALANT, ANTE, adj. T. d'anat. et de physiol. Qui aspire, qui absorbe. Les petites racines se terminent par des bouches ou suçoirs *inhalants*. (Richard.) La pieuvre a mille bouches *inhalantes*.

INHALATION, s. f. (pron. *i-nalasion*; du lat. *in*, dans; *halatio*, *halatus*, souffle, haleine). Action d'inhaler. | Absorption, par respiration, soit des vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilité, soit d'eaux minérales dans quelques maladies des voies respiratoires. Salle d'*inhalation*. | Bot. Action organique des plantes, par laquelle elles se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent.

INHALER, v. a. Aspirer, absorber par inspiration. *Inhaler* du chloroforme. Les végétaux *inhalent* l'air et les fluides par des organes spéciaux.

INHARMONIE, s. f. Défaut, manque d'harmonie. Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*inharmonie* des chants. (La Harpe.)

INHARMONIEUSEMENT, adv. Sans harmonie, d'une manière dépourvue d'harmonie.

INHARMONIEUX, EUSE, adj. Qui est privé d'harmonie. Chant *inharmonieux*. Phrase *inharmonieuse*. Les sons de sa lyre étaient devenus *inharmonieux* et discords. (La Harpe.) | Fig. Les couleurs mariées sans goût, *inharmonieuses*, n'offraient que des tons brusques et heurtés. (Bailly.)

INHÉRENCE, s. f. (pron. *i-néranse*; du lat. *inhærentia*, même sens). Qualité de ce qui est inhérent; jonction des choses inséparables par leur nature, ou qui ne peuvent être séparées que mentalement et par abstraction. L'*inhérence* de l'étendue à tous les corps est la première considération que prend le géomètre. (Condorcet.) | Fig. Ils tenaient leur force de l'*inhérence* de leurs doctrines. (Fonfrède.) La force, l'*inhérence* des idées démocratiques.

INHÉRENT, ENTE, adj. Qui, par sa nature, est joint inséparablement à un sujet. Qualité *inhérente*. L'impénétrabilité est une propriété *inhérente* à la matière. | Fig. Les hommes ont tous un droit *inhérent* et naturel à tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. (Fénelon.) L'erreur et telle-

ment *inhérents* à l'esprit de l'homme, que les fous se croient sages, et les sages sont réputés fous. (Boiste.)

INHIBER, v. a. T. de prat. Défendre, faire inhibition, mettre opposition à.

INHIBITION, s. f. (pron. *i-nibision*). Jurisp. Défense, interdiction, prohibition. Il s'emploie d'ordinaire avec le mot *Défense*, et le plus souvent au pluriel. L'arrêt fait *inhibitions* et *défenses*.

INHIBITOIRE, adj. Jurisp. Qui défend, prohibe, exclut. Clause, jugement, sentence *inhibitoire*.

INHONORÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas reçu les honneurs auxquels il a droit. Mémoire *inhonorée*. Combien de nos valeureux citoyens sont restés *inhonorés*. (Carnot.) | Particulièr. Privé des honneurs de la sépulture. Sa cendre *inhonorée* repose dans quelque endroit peut-être inconnu. (Raynal.)

INHOSPITALIER, IÈRE, adj. Qui n'est point hospitalier, qui refuse l'hospitalité. Peuple *inhospitalier*. Nation *inhospitalière*. Les Juifs prirent des Égyptiens cette coutume *inhospitalière* et barbare. (Voltaire.) | Par extens. et au fig. Qui manque de sentiment. Cœur, esprit *inhospitalier*. Ame *inhospitalière*. L'égoïste bannit tous les amours de son âme *inhospitalière*. (Boiste.)

L'oiseau quitte son nid, le monstre sa tanière,
Et tout fuit de ce bois l'ombre *inhospitalière*.
(SAGOR-LORMIAN.)

| En parlant des choses. Où il est dangereux de séjourner, qui ne peut servir de refuge. Pays *inhospitalier*. Terre *inhospitalière*. Des mers *inhospitalières*. | Fig. Nous agissons dans un milieu troublé, bruyant, anarchique, dans un milieu armé et hostile, et fort *inhospitalier* à la vérité.

INHOSPITALIÈREMENT, adv. D'une manière inhospitalière. Recevoir, traiter *inhospitalièrement*.

INHOSPITALITÉ, s. f. (du lat. *in* privat.; *hospitalitas*, hospitalité). Refus de recevoir les étrangers; manque d'hospitalité. L'*inhospitalité* de ces peuples éloigne les étrangers de leur pays. (Laveaux.) Nous restâmes exposés à l'*inhospitalité* d'une tribu sauvage et cruelle. (Moreau.)

INHUMAIN, AINE, adj. Cruel, sans pitié, sans humanité. Se dit des personnes et des choses. Un maître *inhumain*. Une action *inhumaine*. Cœur *inhumain*. Ame *inhumaine*. Faire subir à quelqu'un un traitement *inhumain*. Cette nation avait la coutume *inhumaine* d'immoler des enfants à ses dieux. Ces barbares réduisent toute l'humanité à n'être pas *inhumains*. (Bouhours.) Il n'y a guère de peuple dont la religion n'ait été *inhumaine* et sanglante. (Volt.)

Le ciel s'est fait sans doute une joie *inhumaine*
De rassembler sur moi tous les traits de sa haine.
(RACINE.)

| Dans le langage des amants et des poètes, *inhumaine* se dit d'une femme de mœurs sévères et qui ne répond point à la passion de son amant. Une femme *inhumaine*. Une beauté *inhumaine*. | Substantiv. dans le même sens. Il s'est ruiné pour une *inhumaine*. J'ai de l'amour encor pour la belle *inhumaine*. (Molière.) L'amour me fait ici chercher une *inhumaine*. (Racine.) Aujourd'hui on ne le dit plus, soit adjectivement, soit substantivement, qu'avec une nuance de plaisanterie. | Famil. *Cette femme n'est pas inhumaine*. Elle écoute facilement les amants. Quoique Mme de Sénantes ne fût pas plus *inhumaine* qu'une autre. Lise n'est point *inhumaine*. (Béranger.) Les belles filles de Paris ne sont pas *inhumaines*.

INHUMAINEMENT, adv. (pron. *inumèneman*). Cruellement, d'une manière inhumaine. Agir, traiter *inhumainement*. On égorgea *inhumainement* tous les prisonniers. Pourquoi sévir *inhumainement* contre des malheureux que le sort a déjà brisés? (Mauguin.) Narvaez traita les prisonniers *inhumainement*.

INHUMANISER, v. a. Rendre inhumain. C'est *inhumaniser* le peuple que de lui offrir l'affreux spectacle des exécutions sanglantes.

INHUMANITÉ, s. f. Défaut d'humanité; manque absolu de pitié, cruauté. L'*inhumanité* est la sœur de la barbarie. C'est un vice qui nous porte à faire le malheur d'autrui, à ne point compatir à ses peines, à lui causer sans nécessité une vive douleur. Suivant le caractère de l'individu, l'inhumanité est froide, brutale, féroce; c'est une question de tempérament. Acte d'*inhumanité*. Traiter, agir avec *inhumanité*. Quelle *inhumanité* de l'avoir exilée! (Corneille.) Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*inhumanité* celui de fermeté. (La Bruyère.) Telle personne se vante d'être sensible, dont la conduite n'est qu'une longue suite d'*inhumanités*. (Boiste.)

INHUMATION, s. f. (pron. *i-numasion*; du lat. *in*, dans; *humatum*, supin de *humare*, enterrer). Enterrement, action de porter, de mettre les corps en terre. Procéder à l'*inhumation*. Frais d'*inhumation*. Aucune *inhumation* ne peut être faite sans une autorisation de l'État civil. (Code.) On a vu des refus de sacrements, d'*inhumation*, sous prétexte d'hérésie : barbarie dont les païens même auraient eu horreur. (Voltaire.) Les Romains ne souffraient point d'*inhumations* dans l'intérieur des villes. (Méry). | « *Mort certaine, mort incertaine*, a dit un des plus illustres anatomistes du dernier siècle, Jacques Winslow. La mort est certaine, puisqu'elle est inévitable; elle ne l'est pas, puisqu'il est quelquefois incertain qu'on soit mort. Chacun sait que beaucoup de personnes, tenues pour mortes, sont sorties de leurs suaires, de leurs cercueils et même de leurs tombeaux. Il est également certain que des personnes enterrées avec trop de précipitation ont trouvé dans la tombe une mort dont les horreurs surpassent celles de la corde et de la roue. » Quand il n'y aurait qu'un seul cas d'enterrement prématuré en mille ans, remarque le célèbre docteur Louis, cette probabilité terrible devrait nous engager à prendre les précautions les plus minutieuses. Or certainement ces cas-là ont été très-fréquents en France, et le sont encore malheureusement de nos jours. Il suffit pour cela de réfléchir : 1° que la mort n'est constatée par des médecins qu'à Paris et dans les principales villes; car dans les villages, la plupart des maires se contentent de la déclaration de décès des parents, sans aucun examen, pour ordonner l'inhumation; 2° que jusqu'à ce jour on n'a pas attaché à l'auscultation du cœur l'importance qu'elle mérite; 3° que la douleur des familles constitue un obstacle à un examen sérieux de l'état du corps, que l'on se contente d'examiner superficiellement, de crainte de provoquer une explosion de larmes; 4° que l'habitude de constater des milliers de morts bien réelles finit par agir sur le médecin et le distraire de l'idée d'une léthargie possible. Un docteur en médecine, Jean Jacques Bruhier, a enrichi la thèse de Winslow de notes volumineuses, qui ne contiennent pas moins de cent quatre-vingt-un cas d'inhumations précipitées, qu'on peut répartir ainsi : quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par les chirurgiens qui en firent prématurément l'autopsie : soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état de léthargie; cinquante-trois furent enterrées et sortirent vivantes de la tombe; cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre. On connaît l'histoire de cette dame d'Orléans qui, enterrée avec une bague, fut ramenée à la vie par un domestique qui lui coupa le doigt pour s'approprier la bague. Trois faits semblables sont arrivés, l'un à Poitiers, l'autre à Toulouse, et le dernier à Cologne. Tout récemment, en 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après avoir été saigné deux fois. On l'exhuma quelques jours plus tard. Ses traits convulsés, ses membres crispés, le sang qui avait baigné son cercueil, tout prouve qu'on l'avait enterré vivant. On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Le seul signe évident et incontesté jusqu'à présent de la mort est la putréfaction du cadavre. Nous conseillons de ne s'en rapporter qu'à lui. La putréfaction commence par la peau du ventre. Une coloration d'un vert bleuâtre apparaît sur les cadavres qui ne sont pas dans une atmosphère glacée, et d'autant plus vite que l'air est plus chaud et plus humide. Ce signe, nous le répétons, doit être, jusqu'à nouvel ordre, regardé comme *le seul* infaillible. Le premier qui appliqua un miroir sur les lèvres d'un mourant crut avoir découvert un signe certain de la mort; il avait fait une observation utile à son époque, mais il est actuellement reconnu que ce signe est sans aucune valeur. La crémation, comme elle était usitée chez les anciens, devrait être substituée à l'*inhumation* actuelle qui offre tant de dangers pour la salubrité publique et fait courir à chacun de nous le risque du supplice effroyable d'être enterré vivant. En certaines villes d'Allemagne, il existe des *maisons mortuaires* où les morts sont exposés jusqu'à ce que la décomposition putride se manifeste. Berlin est une de ces villes. Or, on cite un document d'après lequel, dans cette ville seule, en l'espace de deux ans et demi, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie. En France, elles eussent été enterrées. Pour prévenir les dangers des inhumations précipitées, le docteur Mure propose les moyens suivants : « Il faudrait, dit-il, que le décès, après avoir été constaté provisoirement au domicile, le fût ensuite au cimetière par un comité spécial, composé de trois membres, qui y siégeraient en permanence. Ce comité ne pourrait ordonner l'enterrement définitif qu'après l'apparition de la putréfaction. A cet effet, des maisons mortuaires seraient établies dans chaque cimetière et serviraient de séjour d'attente aux cadavres jusqu'à ce qu'ils donnassent des preuves évidentes de décomposition. Si ces moyens étaient adoptés, alors on pourrait dire avec certitude que personne ne serait enterré vivant. »

INHUMÉ, ÉE, part. Enterré, mis en terre ou dans un tombeau. Personne *inhumée*. Les corps *inhumés*. Ces pyramides étaient des tombeaux, encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être *inhumés*, et ils n'ont pas pour de leur sépulcre. (Bossuet.) La populace va déterrer le corps de Concini, *inhumé* à Saint-Germain l'Auxerrois. (Voltaire.)

INHUMECTATION, s. f. (pron. *i-numektasion*). Défaut, manque d'humectation. L'*inhumectation* du sol est presque constante dans ce pays, où les pluies sont rares et où les cours d'eau le sont encore davantage. (Bossuet.)

INHUMECTÉ, ÉE, part. Qui n'est point humecté, qui est sans humectation, privé d'humidité. Ma langue *inhumectée* s'attachait à mon palais. Le sol *inhumecté* ne produisait plus rien. (Esménard.)

INHUMER, v. a. Enterrer; donner la sépulture. Se dit particulièrement en parlant des cérémonies religieuses qui accompagnent la sépulture des corps. On *enterre* en tous lieux, on *inhume* en terre sainte ou dans les lieux consacrés à cet usage. Il demanda qu'on l'*inhumât* dans le caveau de sa famille. Il défend d'*inhumer* le corps de Polynice. (Rotrou.) Louis XI mourut le samedi 30 d'août, et, huit jours après, il fut *inhumé* à Cléry. (Duclos.) Les ministres de la religion *inhument* les fidèles; un assassin enterre le cadavre de la personne qu'il a tuée. (Laveaux.) | Fig. *Inhumer* son âme dans un bon livre, c'est s'assurer l'immortalité. (Boiste.) | S'INHUMER, v. pr. Être inhumé. Tous les morts *s'inhumaient* avec une grande pompe. | Fig. Se renfermer. Elle *s'inhuma* toute vivante dans sa retraite, et ne reparut plus dans le monde. (Bescherelle.)

INIMAGINABLE, adj. Qui ne peut être imaginé. Aventure *inimaginable*. Cette méprise est *inimaginable*. Il a l'esprit plein de ruses *inimaginables*. L'histoire des guerres est pleine de faits inouïs, *inimaginables*, révoltants. La mythologie païenne est hideuse par le tableau des amours monstrueux et *inimaginables* qu'elle raconte et dans lesquels on dirait qu'elle se complaît. (D'Ablancourt.)

INIMAGINÉ, ÉE, adj. Qui n'a point encore été imaginé. Son style offre une foule de figures et de comparaisons *inimaginées*.

INIMITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inimitable. L'*inimitabilité* de ce chef-d'œuvre.

INIMITABLE, adj. Qui ne peut être imité, qu'on ne saurait imiter. Ouvrage, style, talent *inimitable*. Personne *inimitable*. La nature a une beauté *inimitable*. Les *inimitables* tragédies de Racine ont toutes été critiquées. (Voltaire.) Ce sont les auteurs *inimitables* que les écrivains médiocres s'efforcent d'imiter. (Diderot.) Tout ce qui porte un caractère de génie ou d'originalité est *inimitable*. (Laveaux.)

INIMITABLEMENT, adv. D'une manière inimitable, qui ne peut être imitée.

INIMITÉ, ÉE, adj. Que l'on n'a point encore imité. Des chefs-d'œuvre *inimités*.

INIMITIÉ, s. f. (du lat. *in*, non; *amicitia*, amitié). Antipathie, aversion, sentiment de malveillance, de haine que l'on éprouve pour d'autres. Avoir de l'*inimitié* contre quelqu'un. Il règne entre eux une ancienne *inimitié*. L'*inimitié* succède à l'amitié trahie. (Racine.) On a vu les sentiments être héréditaires et l'*inimitié* se perpétuer dans les familles. (Cabanis.) Les *inimitiés* sont très-dangereuses chez un peuple libre. (Montesquieu.) Les plus grandes *inimitiés* produisent moins de crimes que le fanatisme. (Voltaire.) | L'inimitié paraît toujours ouvertement. Les mauvais services et les discours désobligeants l'entretiennent. Elle ne finit que lorsque, fatigué de chercher à nuire, on se raccommode, ou que, persuadé par des amis communs, on se réconcilie. L'inimitié n'empêche pas toujours d'estimer son ennemi ni de lui rendre justice; mais elle empêche de lui faire bon accueil et de lui faire du bien, autrement que par certains mouvements d'honneur et de grandeur d'âme, auxquels on sacrifie quelquefois sa vengeance. | Par extens. Antipathie qui existe entre certains animaux. Il y a une *inimitié* naturelle entre le lièvre et le lapin.

INIMPORTANT, ANTE, adj. Qui est sans importance. Fait *inimportant*. Nouvelle *inimportante*. Laissez les faits *inimportants* qui fatiguent l'attention et nuisent à l'intérêt du sujet. (Marmontel.)

INIMPRIMABLE, adj. Qui ne peut être, qui ne doit pas être imprimé. Écrit *inimprimable*.

INIMPRIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point imprimé, qui n'a point été livré à l'impression. Ouvrage *inimprimé*. On doit regretter que les notes marginales soient restées *inimprimées*. (Condorcet.)

ININDUSTRIEUX, EUSE, adj. Non industrieux. Les habitants sont inactifs et *ininduslrieux*.

ININFLAMMABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est ininflammable.

ININFLAMMABLE, adj. Qui n'est point susceptible de prendre feu. Sels employés pour rendre *ininflammable* la fibre végétale.

ININFLAMMATION, s. f. Défaut, manque d'inflammation. L'*ininflammation* d'une partie de la poudre a fait manquer le feu d'artifice.

ININSCRIPTION, s. f. Défaut, manque d'inscription. L'*ininscription* des voyageurs sur le registre.

ININSTRUCTIF, IVE, adj. Qui n'est point instructif, qui ne donne aucune instruction. Travail *ininstructif*. Œuvre *ininstructive*. Son travail est obscur, vague, décoloré et *ininstructif*. (Régnier.)

ININSTRUCTION, s. f. (pron. *i-ninstruksion*). Défaut, manque d'instruction. Il fut congédié pour son inexactitude et son *ininstruction*. (Lamarque.)

ININSTRUIT, ITE, adj. Qui n'est point instruit, qui manque d'instruction. Les jeunes gens, pour la plupart, sortent du collége complètement *ininstruits* sur ce qu'ils devraient connaître. (Lacroix.) Les prêtres espagnols sont grossiers, *ininstruits*.

ININTELLIGEMMENT, adv. D'une manière inintelligente.

ININTELLIGENCE, s. f. (pron. *i-nintèlijanse*). Défaut, manque d'intelligence. Agir avec *inintelligence*. Les ministres se conduisirent dans cette occasion avec la plus grande *inintelligence*. (Maury.)

ININTELLIGENT, ENTE, adj. Qui manque d'intelligence. Homme *inintelligent*. Femme *inintelligente*. On ne reste pas longtemps *inintelligent* de ses propres intérêts. (Bailly.)

ININTELLIGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inintelligible. La dernière question proposée par l'Académie de Berlin m'a paru bien étrange par son *inintelligibilité*. (D'Alembert.) La prétendue *inintelligibilité* que M. Solignac a la bonhomie d'appeler un entortillage à double sens. (Mirabeau.)

ININTELLIGIBLE, adj. Qui n'est pas intelligible; qui ne peut être compris, expliqué. Phrase, discours, pensée *inintelligible*. Raisonnement, doctrine, conduite *inintelligible*. Les athées sont si peu fondés dans le malheureux parti qu'ils ont adopté, que, dès qu'on les prie de rendre compte de leurs opinions, ils ne tiennent que des propos vagues et *inintelligibles*. (Beauzée.) Cet oracle parut encore plus *inintelligible* que l'autre. (Voltaire.) Les explications d'un mystère sont plus *inintelligibles* que le mystère même. (Castel.) | Synonymes : ININTELLIGIBLE, INCONCEVABLE, INCOMPRÉHENSIBLE. Ces trois mots marquent également ce qui n'est pas à la portée de l'intelligence humaine, mais ils le marquent avec des nuances différentes. *Inintelligible* se dit par rapport à l'expression; *inconcevable*, par rapport à l'imagination; *incompréhensible*, par rapport à la nature de l'esprit humain. Ce qui est *inintelligible* est vicieux, il faut l'éviter; ce qui est *inconcevable* est surprenant, il faut s'en défier; ce qui est *incompréhensible* est sublime, il faut le respecter sans renoncer à le définir.

ININTELLIGIBLEMENT, adv. D'une manière inintelligible. Parler, écrire *ininteliigiblement*.

ININTENTIONNELLEMENT, adv. (pron. *i-neintansionèleman*). Sans intention. Je demande que l'histoire veuille bien ne pas me confondre avec mes meilleurs amis, tous *inintentionnellement* usurpateurs de la souveraineté du peuple. (Cormenin.)

ININTERPRÉTABLE, adj. Qui ne peut être interprété. Acte, discours, parole *ininterprétable*. L'Apocalypse est *ininterprétable*.

ININTERPRÉTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point interprété, qui n'a point d'interprétation. La femme, comme la nature, a des secrets *ininterprétés*, parce qu'ils sont ininterprétables. (Balzac.)

ININTERROMPU, UE, adj. Non interrompu. Période de temps *ininterrompue*. Expériences *ininterrompues*. Il pouvait d'un seul trait *ininterrompu* suivre une figure de la tête aux pieds.

ININTERRUPTION, s. f. Non-interruption, continuité. L'*ininterruption* des expériences leur a permis d'arriver à des résultats.

ININVENTIF, IVE, adj. Qui n'est point inventif, qui n'est point capable d'invention. Son esprit *ininventif* le condamne à suivre les chemins battus et, comme on dit, les ornières de la routine. (A. Bureau). Le cerveau *ininventif* des prêtres de Rome.

INIQUE, adj. (du lat. *in*, non; *æquus*, équitable). Qui est contraire à l'équité; injuste à l'excès. Des juges *iniques*. Une sentence *inique*. Vous faites là, monsieur, une action *inique*. (Regnard.) Un jugement *inique* a poursuivi ton sang. (Voltaire.)

INIQUEMENT, adv. (pron. *i-nikeman*). D'une manière inique. Juger *iniquement*. Il a agi *iniquement*.

INIQUITÉ, s. f. (du lat. *in*, sans; *æquitas*, équité). Vice de ce qui est inique. Action contraire à la justice, à la probité; injustice excessive; méchanceté. *Iniquité* manifeste. Grande *iniquité*. Commettre une *iniquité*, des *iniquités*. L'*iniquité* évidente d'un arrêt. La plus profonde *iniquité* est celle qui se couvre du voile de la piété. (Bossuet.) C'est là qu'on s'instruit par quelles *iniquités* secrètes le puissant et le riche arrachent un reste de pain noir à l'opprimé qu'ils feignent de plaindre en public. (J. J. Rousseau.) Tout jugement prononcé par passion est une *iniquité*, fût-il juste. (Boiste.) Cette *iniquité* flagrante me donna courage, et je trouvai que ces hommes qui s'abaissaient jusqu'à craindre mon enfance m'élevaient à une dignité de martyr précoce. (P. Chasles.) | *Les iniquités sociales*, Les lois contraires à une bonne organisation des sociétés. | Par anal. Corruption des mœurs, débordement. Jésus-Christ a souffert pour les *iniquités* des hommes. (Évangile.) L'homme fut laissé à lui-même; ses inclinations se corrompirent; ses débordements allèrent à l'excès, et l'*iniquité* couvrit toute la surface de la terre. (Bossuet.) Il ne se laissa point ébranler par l'*iniquité* du temps. (Barthélemy.) Je tombai à ses genoux, je lui fis la confession des *iniquités* de ma vie. (Chateaubriand.)

INITIAL, ALE, adj. (pron. *i-nisial*; du lat. *initium*, commencement). Qui est au commencement. La marche *initiale* des phénomènes. | Mécan. *Vitesse initiale d'un boulet*, Celle de ce projectile pendant le temps que, au sortir de la pièce, il parcourt une ligne sensiblement droite. Le temps pendant lequel il aura agi sera proportionné à cette *vitesse initiale*. (Voltaire.) | T. de calligr. et d'imprim. *Lettre initiale, lettres initiales*. Les grandes lettres qu'on met à la tête des chapitres, des alinéas, des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes, de fleuves, de rivières, de montagnes, de sciences, d'arts, etc., etc., sont des *lettres initiales*. | S. f. Une *initiale*. Les *initiales* sont des voiles transparents sous lesquels, tantôt on cache à demi son nom, tantôt ceux que l'on veut faire deviner aux lecteurs. (Ourry.) | Gramm. *Particule initiale*, Particule ou préposition mise devant les radicaux pour en modifier la valeur.

INITIALEMENT, adv. (pron. *i-nisialeman*). En initiale, au commencement. Une grande lettre placée *initialement* produit un bon effet.

INITIATEUR, TRICE, s. (pron. *i-nisiateur*). Qui initie. On le mit en face de l'*initiateur*. (Aubry.) Orphée, Homère, Hésiode, ont été les premiers *initiateurs* de la Grèce, dans le culte, dans l'histoire, dans la poésie et dans la morale. (Bignan.)

INITIATIF, IVE, adj. (pron. *i-nisiatif*). Qui donne, qui laisse l'initiative.

INITIATION, s. f. (pron. *i-nisiasion*). Action d'initier ou d'être initié; cérémonie par laquelle on est initié à la connaissance, à la participation de certaines choses, d'un complot, par exemple, ou d'une société secrète. Être admis à l'*initiation*. Les conjurés procédèrent à l'*initiation* des néophytes. | Par anal. Introduction, premières connaissances. La statistique de Pardiès est un petit chef-d'œuvre; ce n'est pourtant qu'une *initiation* à cette science. (Trévoux.) C'est la société des cœurs qui lie en ce lieu celle de la table; elle est une sorte d'*initiation* à l'intimité et jamais il ne s'y rassemble que des gens qui ne voudraient plus être séparés. (J. J. Rousseau.) | Hist. anc. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance et à la participation de certains mystères et fêtes consacrés à Cérès, à Éleusis. Les fêtes et les *initiations grecques* ayant été établies sur le modèle des fêtes et des *initiations égyptiennes*, les initiés s'engagèrent pareillement à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites qu'on exigeait d'eux. Tous se faisaient du secret une loi inviolable. Ils se regardaient au milieu de leur patrie comme un peuple séparé par la convenance de leur culte, et comme un peuple choisi qui devait tout attendre de la protection de Dieu. Chaque secte exigeait de nouvelles vertus, et recommandait à ses pénitents une nouvelle vie, *initium novæ vitæ*, et de là le mot *initiation*. (Voltaire.) Néron n'ose se présenter à l'*initiation* des mystères d'Éleusis. (Diderot.) | Comme les sociétés secrètes chez les anciens, la franc-maçonnerie a, de nos jours, ses mystères, et elle procède par *initiation*.

INITIATIVE, s. f. (pron. *i-nisiative*). Liberté, droit de choisir; faculté de faire, de commencer. Avoir l'*initiative*. Donner, prendre l'*initiative*. Il fallait agir; la France prit l'*initiative*. L'athéisme et le fatalisme dogmatique ont fait place à un doute universel, à une *initiative* de liberté qui met en nous-mêmes la cause principale du bonheur ou du malheur. (Sainte-Beuve.)

INITIÉ, ÉE, part. Qui a connaissance de, qui est admis à la connaissance de certains mystères; qui est introduit dans les sociétés, dans les affaires secrètes. *Initié* aux mystères d'Éleusis. *Initié* dans les secrets de l'État. Je fus aussi *initié* dans les maisons honnêtes et même distinguées. (Duclos.) | Fig. Il est *initié* à cette science. | Substantiv. Un secret absolu était imposé aux *initiés*. Moins il y a d'*initiés*, plus les mystères sont sacrés. (Voltaire.) Les *initiés* s'engageaient à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites qu'on exigeait d'eux. (Laveaux.) Les *initiés* de la Marianne.

INITIER, v. a. Révéler à quelqu'un les mystères d'un culte, d'une association; le recevoir au nombre des adeptes; l'admettre à la participation de certaines cérémonies secrètes. *Initier* une personne aux mystères. On se fait souvent *initier* dans les mystères, non pour y croire, mais pour duper. (Boiste.) | Fig. Enseigner une chose, un art, une industrie; en donner les premières connaissances, les premières teintures. *Initier* quelqu'un à la philosophie, aux mathématiques, à la politique, etc. Si j'étais *initié* dans les mystères de l'art, je saurais peut-être jusqu'où l'artiste doit s'assujettir aux proportions reçues. (Diderot.) Le comte de Broglio m'*initia* dans les mystères de ses négociations secrètes. (Marmontel.) | S'INITIER, v. pr. Initier soi. *S'initier dans, s'initier à*. Les esprits faux et les mauvais cœurs *s'initient* aisément *dans* les mystères de l'iniquité. (Boiste.)

INJECTÉ, ÉE, part. Se dit du liquide qu'on a injecté ou du corps qui a reçu l'injection. Une liqueur *injectée*. | Méd. *Face injectée*, Face colorée par l'afflux du sang dans les capillaires veineux. | *Yeux injectés*, Yeux où se dessinent de petites veines pleines de sang. Les *yeux* jaunes et *injectés*, les paupières affaissées, la pâleur et les taches du visage, le goût dépravé. (Buffon.)

INJECTER, v. a. (du lat. *in*, dans; *jactum*, supin de *jacere*, jeter). Jeter, introduire un liquide quelconque à l'aide d'un tube dans la bouche, les oreilles, les parties génitales, etc. *Injecter* dans l'oreille une décoction. *Injecter* du lait. *Injecter* une liqueur. Il *injectait* dans les vaisseaux une matière colorée. (Fontenelle.) | Anat. *Injecter un cadavre*, Remplir les veines d'une liqueur qui empêche la putréfaction. | *Injecter une plaie*, Injecter des liqueurs dans une plaie pour la nettoyer ou la rafraîchir. | S'INJECTER, v. pr. Injecter soi. *S'injecter* du lait dans l'oreille. | Méd. Recevoir un excès de sang dans les vaisseaux capillaires. Ses yeux *s'injectent*, sa colère éclate en paroles violentes.

INJECTEUR, TRICE, adj. et s. Qui sert à injecter. Tube *injecteur*. Des *injecteurs*.

INJECTION, s. f. (pron. *einjeksion*). Action d'injecter. Faire une *injection*. Subir une *injection*. | Résultat de cette action. On conserve les cadavres par l'*injection*. | Le liquide injecté. *Injection* tiède, froide, aromatique. *Injection* émolliente. *Injection* détersive, etc. C'est au moyen d'une *injection* de sulfate d'alumine que Gannal conserve les corps. | Art d'injecter.

INJONCTION, s. f. (pron. *einjonksion*). Action d'enjoindre; commandement, ordre exprès. Faire *injonction*. Recevoir *injonction*. *Injonction* formelle. On a fait *injonction* à ce corps de se trouver dans telle ville à cette époque. (Acad.)

INJOUABLE, adj. Qui ne peut, ne doit pas être joué. Une comédie, un drame *injouable*. La pièce est *injouable* avec les acteurs que nous avons. (Volt.)

INJUDICIAIRE, adj. Non judiciaire; qui n'a point le caractère, les formes judiciaires.

INJUDICIAIREMENT, adv. Non judiciairement. Procéder *injudiciairement*.

INJUDICIEUSEMENT, adv. Non judicieusement. Agir *injudicieusement*.

INJUDICIEUX, EUSE, adj. Non judicieux, sans jugement exact. Homme, esprit *injudicieux*.

INJUGÉ, ÉE, adj. Qui n'est point jugé. Accusé *injugé*. On appela toutes les causes qui étaient restées *injugées*.

INJURE, s. f. (du lat. *injuria*, même sens). Tort, outrage, ou par paroles, ou par écrit, ou par voies de fait. Les *injures par paroles* se commettent lorsqu'en présence de quelqu'un ou en son absence on profère des paroles injurieuses contre lui, lorsqu'on lui fait quelques reproches outrageants, et encore si l'on fait des chansons qui l'outragent, ou si on lui fait quelques menaces de le frapper, soit en sa personne, ou en ses biens, ou en son honneur. Les *injures* qui se commettent *par écrit* consistent à composer ou à distribuer des chansons, pamphlets et libelles diffamatoires contre quelqu'un; on peut mettre dans la même classe les peintures injurieuses, qui sont une autre manière de divulguer les faits. On commet des *injures par effet* de deux ma-

nières : par gestes et autres actions, sans frapper la personne et sans la toucher, ou bien en la frappant de soufflets, de coups de bâton, d'épée ou autrement. Par ce faux soupçon vous lui faites *injure*. (Corneille.) Elle aimait à prévenir les *injures* par sa bonté, vive à les sentir, facile à les pardonner. (Bossuet.) Ses caresses n'ont point effacé cette *injure*. (Racine.) Si l'*injure* qu'on fait aux vivants est plus nuisible, celle qu'on fait aux morts est plus lâche. (Diderot.) | Fig. *Faire injure à*, Flétrir; soupçonner injustement. A l'éclat de son nom *faire* une telle *injure!* (Corneille.) A ma fidélité ne *faites* point d'*injure*. (Id.) | Particulièrement, Reproche qui n'est point fondé; parole qui, sans motif légitime, blesse la réputation, l'honneur, attaque le crédit; insulte, invective, propos outrageant, etc. Dire, adresser, écrire des *injures*. Faire une *injure*, des *injures*. Vomir des *injures*. Un homme sage est au-dessus de toutes les *injures* qu'on peut lui dire. (Molière.) Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas, c'est leur dire impunément des *injures*. (La Rochefoucauld.) Sa fureur contre vous se répand en *injures*. (Racine.) Je ne m'offense point des *injures* des femmes. (Destouches.) Si l'on doit laisser tomber les *injures*, il faut relever les faits. (Voltaire.)

Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas.
(MOLIÈRE.)

| Par extens. et fig. Sa conduite dissolue est une outrageante *injure* à la mémoire de son père. (Moreau.) C'est une *injure* gratuite au zèle qu'il a montré, que de lui reprocher amèrement les fautes qu'il a laissé échapper. (Barthélemy.)

Et son nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle *injure*.
(RACINE.)

| Fig. Effets nuisibles produits par les saisons, l'âge, le temps, etc. Une amitié si bien conditionnée ne craint pas les *injures* du temps. (Mme de Sévigné.) Il commençait à sentir les *injures* de la froide vieillesse. (Fénelon.) L'église métropolitaine de Paris, Notre-Dame, a beaucoup souffert des *injures* de l'air et du temps. (Martin.)

En ces lieux découverts, notre bergère, assise,
Aux *injures* du hâle exposait ses attraits.
(LA FONTAINE.)

| *Les injures du sort*, Les revers, les malheurs extraordinaires et non mérités. Si pour lui *du sort* ils ont craint *les injures*. (Delille.)

INJURIÉ, ÉE, part. A qui on a fait une injure. S'ils prenaient les arguments invincibles pour des injures, ils devaient se sentir fort *injuriés*. (J. J. Rousseau.) Les prêtres furent hués, *injuriés*, frappés.

INJURIER, v. a. Dire des injures, offenser par des paroles blessantes. *Injurier* quelqu'un. Il *injurie* tout le monde. On vient m'*injurier*, puis soudain on m'apaise. (Tristan.) Vous *injuriez* toujours notre pauvre siècle. (Beaumarchais.) Il est certains journalistes qui ont pour spécialité celle d'*injurier* chaque matin leurs adversaires. (Lévy.) Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous *injurie* : il vous sert en vous avertissant de vos défauts. (Boiste.) | Fig. *Injurier* la vérité. *Injurier* le gouvernement. *Injurier* la mémoire des morts. | S'INJURIER, v. pr. Se dire mutuellement des injures. Dans le paroxysme de leur colère, ils *s'injuriaient* indignement. Les journalistes *s'injurient*.

INJURIEUSEMENT, adv. (pron. *einjurieuseman*). D'une manière injurieuse. Traiter *injurieusement* une personne. Il a parlé très-*injurieusement* de vous. Je vous conseille de ne jamais traiter *injurieusement* un homme aussi digne d'être respecté de tous les siècles que Cicéron. (Racine.)

INJURIEUX, EUSE, adj. Qui fait injure, outrage, déshonneur, offense; qui porte en soi l'injure, qui la répand. Discours *injurieux*. Parole *injurieuse*. Soupçons *injurieux*. Sentence *injurieuse*. L'*injurieux* aveu d'une coupable flamme. (Molière.) J'avouerai les rumeurs les plus *injurieuses*. (Racine.) Du sérail des soudans gardes *injurieux*. (Voltaire.) | Se construit tantôt avec la préposition *à*, tantôt avec la préposition *pour*. | Fig. et poétiq. *La fortune injurieuse, le sort*, le *destin injurieux*, pour Fortune, sort, destin injuste.

INJUSTE, adj. Qui n'est point juste, qui ne suit point les lois de la justice, qui s'en écarte, qui est contraire au droit, à l'équité. Homme, femme *injuste*. Magistrat *injuste*. Sentence, arrêt *injuste*. Les hommes sont si *injustes*, qu'à leurs yeux être malheureux c'est avoir tort. A-t-il plié sous la grandeur, lorsqu'elle s'est trouvée *injuste*. (Fléchier.) Il n'a jamais eu l'honnêteté de détourner ces *injustes* soupçons. (Voltaire.) | Fig. et par anal. Ame, sentiment *injuste*. On ne voit presque rien d'*injuste* ou de juste qui ne change de qualité en changeant de climat. (Pascal.) De votre *injuste* haine il n'a point hérité. (Racine.) La manière dont on le traite est bien *injuste* et bien dure. (Voltaire.) | Déraisonnable et mal fondé. Des prétentions *injustes*. | Substantiv. Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible. (Boileau.) | Par extens. Ce qui est injuste. Nous ne naissons point avec le sentiment du juste et de l'*injuste*, mais avec l'aptitude à acquérir ce sentiment. (Dupuy.) Je me prononce contre l'*injuste*.

INJUSTEMENT, adv. (pron. *einjusteman*). D'une manière injuste; d'une manière mal fondée. Accuser, condamner *injustement*. Traiter, proscrire *injustement*. Lorsque nous sommes accusés *injustement*, nous avons de la peine à nous modérer. (Vauvenargues.) Combien de républicains austères ont été *injustement* accusés! (Cormenin.) Celui qui ne sait pas donner demande *injustement*. (Syrus.)

INJUSTICE, s. f. (du lat. *in*, sans; *justitia*, justice). Manque, défaut de justice. Grande *injustice*. Criante *injustice*. Punir, venger, souffrir une *injustice*. Le mot d'*injustice* ne se prononce jamais dans un conseil d'État où l'on propose le meurtre le plus injuste. (Voltaire.) Je connais les jugements des hommes, je suis accoutumé à leur *injustice*. (J. J. Rousseau.) En politique, l'*injustice* est dangereuse pour elle-même. (Ferrand.) On supporte la rigueur, on se révolte contre l'*injustice*. (Lévy.) | Action contraire au droit, à l'équité. Commettre une *injustice*. Souffrir, pardonner une *injustice*. Faire une *injustice*, c'est être impie. (Marc-Aurèle.) Une *injustice* faite à un seul est une menace faite à tous. L'*injustice* est commune dans les conseils des princes.

INJUSTIFIABLE, adj. Qui ne peut être justifié. Procédé *injustifiable*. Soupçon, conduite *injustifiable*. Ces prétentions sont *injustifiables*.

INJUSTIFICATION, s. f. Défaut, manque de justification.

INJUSTIFIÉ, ÉE, adj. Qui n'a point reçu de justification. La loi réputé *injustifiés* tous ceux qui n'ont point produit leurs titres de justification. Les prêtres demeurent *injustifiés* devant la raison.

INKERMANN. Géogr. Bourg et port de la Russie d'Europe (Tauride), en Crimée, près de l'embouchure de la Tchernaïa. Les Russes furent battus à Inkermann le 5 novembre 1854 par l'armée anglo-française. La bataille d'*Inkermann*.

INLISIBLE, adj. Dont les caractères ne sauraient être lus. Lettre *inlisible*. Sa main ne forma que des caractères *inlisibles*. (Voltaire.)

INNATUREL, ELLE, adj. Qui n'est pas naturel. Une chaleur *innaturelle*.

INNAVIGABILITÉ, s. f. État d'un endroit ou d'un cours d'eau innavigable. L'*innavigabilité* de cette mer semée d'écueils. L'*innavigabilité* de la Loire en été. | État d'un navire qui, par suite d'avaries, ne peut plus tenir la mer. Le délaissement des objets assurés peut être fait, en cas d'*innavigabilité* par fortune de mer. (Code de commerce.)

INNAVIGABLE, adj. Où l'on ne peut naviguer. Au delà d'un point donné, les mers sont *innavigables* à cause des glaces. Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable*. (Delille.) | Jurisp. Se dit d'un navire qui ne peut plus naviguer. Si le navire a été déclaré *innavigable*, l'assuré sur le chargement est tenu de... (Code de commerce.)

INNÉ, ÉE, adj. Qui naît avec nous, que nous apportons en naissant. Maladies *innées*. Qualités *innées*. | *Idées innées*. Descartes le premier a nommé ainsi des idées qui sont naturellement dans l'esprit, et dont la présence ne peut s'expliquer ni par les perceptions des sens, ni par le travail de l'imagination : telles sont les idées de Dieu, de l'infini, du parfait, du juste. Il oppose les idées *innées* aux idées *adventices*, acquises par l'expérience, et aux idées *factices*, produit de l'imagination. Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz, d'Aguesseau, Kant, sont pour les idées *innées*, quoique chacun les conçoive à sa manière; Hobbes, Locke, Hume, Condillac et la plupart des philosophes du XVIIIe siècle les rejettent comme une supposition gratuite et inutile. | « Il n'y a d'inné que la faculté de sentir et de penser, tout le reste est acquis. Supprimez l'œil, et vous supprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à la vue; supprimez le nez, et vous supprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; et ainsi du goût, de l'ouïe et du toucher. Or, toutes ces idées et tous ces sens supprimés, il ne reste aucune notion abstraite, car c'est par le sensible que nous sommes conduits à l'abstrait. Mais, après avoir procédé par voie de suppression, suivons la méthode contraire; supposons une masse informe, mais sensible, elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher; perfectionnons son organisation, développons cette masse, et en même temps nous ouvrirons la porte aux sensations et aux connaissances. C'est par l'une et par l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huître, et élever l'huître à la condition de l'homme. » (Diderot.) | Si, par *idées innées*, on doit entendre des espèces d'entités qui résideraient dans l'esprit, il est évident qu'on ne peut les admettre, et tous aujourd'hui s'accordent à rejeter de telles entités; mais on n'en reconnaît pas moins qu'il existe des idées inexplicables par les sens, et on les rapporte à une faculté spéciale, la *raison*. (Bouillet.) Les spiritualistes, élargissant l'horizon des philosophes, croient non-seulement aux *idées innées*, mais encore à des *connaissances innées*, qu'ils expliquent naturellement comme des réminiscences et les résultats de l'étude et du travail de l'esprit dans une série d'*incarnations* ou d'existences antérieures. (Casimir Henricy.) | S'emploie dans le langage ordinaire. Nous avons tous le désir *inné* du bien-être. (J. J. Rousseau.) L'ingratitude me paraît *innée* dans le genre humain, bien plus que les idées métaphysiques dont parlent Descartes et Malebranche. (Voltaire.)

INNÉGOCIABLE, adj. T. de banq. et de comm. Qui ne peut être négocié. Effet *innégociable*.

INNÉITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inné. *Innéité* des maladies. L'*innéité* des idées. A part quelques grands sentiments dont l'*innéité* est frappante, la mesure des actes humains varie de peuple à peuple, de zone à zone, et la civilisation seule, l'éducation progressive des races, pourront conduire à une morale universelle. (L. Raybaud.) | Physiol. Dispositions propres à l'individu, par opposition à hérédité. L'*innéité* est antagoniste de l'hérédité : dans le sein des diverses familles, elle produit des individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral. L'*innéité* est expliquée par la doctrine spirite.

INNERVABLE, adj. Physiol. Qui est doué de l'innervation, en parlant des éléments nerveux, par opposition aux autres éléments qui ne sont pas doués de cette propriété.

INNERVATION, s. f. (pron. *i-nèrvasion*). Physiol. Mode spécial d'activité inhérente aux éléments anatomiques nerveux, et, par suite, aux tissus nerveux central et périphérique. État d'un corps caractérisé par des nervures. L'*innervation* des feuilles.

INNOCEMMENT, adv. (pron. *i-nosaman*). Avec innocence, sans aucune intention de mal faire ou de nuire à qui que ce soit. Il s'est conduit fort *innocemment*. Il a tenu ce propos *innocemment* et sans dessein de vous offenser. | Sans causer de danger, sans faire de mal. Ils jouent *innocemment* et aussi lestement que de petits chats. (Buffon.)

Sur la tête d'Ascagne une flamme rayonne,
Tourne autour de son front en brillante couronne,
Et d'un léger éclair l'effleurant mollement,
Autour de ses cheveux se joue *innocemment*.
(DELILLE.)

| Sottement, niaisement. Il raconta tout *innocemment* la sottise qu'il avait faite. Il tombe encore *innocemment* dans la même faute. (Descartes.)

INNOCENCE, s. f. (pron. *i-nosanse*; du lat. *innocentia*, même sens). Qualité de ce qui ne nuit point, douceur inoffensive. Avoir l'*innocence* d'un enfant. Votre âge, vos beautés, votre aimable *innocence*. (Voltaire.) | État de ce qui est innocent, non coupable. Son *innocence* fut reconnue. Le prix à l'*innocence* et le supplice au crime. (Rotrou.) Socrate se défendit pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'*innocence* et la dignité de la vertu. (Barthélemy.) Eh! que sont vos malheurs? vous avez l'*innocence*. (Briffaut.) | *L'innocence de la vie*, Manière de vivre dans laquelle on garde des mœurs pures. | *L'innocence des mœurs*, Chasteté, continence. *L'innocence des mœurs* a sa volupté qui vaut bien l'autre. (J. J. Rousseau.) | État de pureté qui appartient à l'ignorance du mal. Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*. (Boileau.) L'*innocence* est une santé précieuse de l'âme; c'est une ressource et une consolation dans les plus affreuses douleurs. (Fénelon.) Je suis morte au bonheur, à la paix, à l'*innocence*. (J. J. Rousseau.) | *L'âge d'innocence*, L'enfance. | La virginité. Perdre son *innocence*. | Se dit des choses qui n'ont rien de blâmable. L'*innocence* de sa démarche. | Trop grande simplicité. Quelle *innocence!* Avec une *innocence* à nulle autre pareille. (Molière.) | « L'innocence est l'assemblage de toutes les vertus, l'exclusion de tous les vices. Le crime résiste à l'aspect du juge; il brave la terreur des tourments; le charme de l'*innocence* le trouble, le désarme et le confond; c'est le moment de sa confrontation avec elle qu'il redoute; il ne peut supporter son regard; il ne peut

entendre sa voix ; plusieurs fois, il s'est perdu lui-même pour la sauver. » (Diderot.)

INNOCENT, ENTE, adj. (rad. *innocence*). Qui n'est point coupable d'un crime, d'un délit. Un homme *innocent*. Prendre la défense des gens *innocents*. On l'accuse à tort, il est complètement *innocent*. Qui peut être *innocent*, s'il suffit d'être accusé? (Bruix.) Mon cœur est *innocent*, mais ma main est coupable. (Voltaire.) | Pur, candide, exempt de toute malice, de tout vice. Un cœur *innocent*. Une vie *innocente*. Une jeune fille *innocente*. Des mœurs douces et *innocentes*. Il est *innocent* comme l'enfant qui vient de naître. J'aime mieux être ton esclave et vivre *innocente*, que d'acheter ta dépendance au prix de mon déshonneur. (J. J. Rousseau.) | Se dit, par analogie, de la conduite, des actions, des paroles, etc. Plaisirs *innocents*. Jeu *innocent*. Plaisanterie *innocente*. L'*innocente* joie aime à s'évaporer au grand jour, mais le vice est ami des ténèbres. (Voltaire.) Il fait, dit-on, de petits vers *innocents*. (D'Alembert.) Les joies *innocentes* de la jeunesse.

Puissent jusques aux cieux vos soupirs *innocents*
Monter comme l'odeur d'un agréable encens.
(RACINE.)

| Qui ne vient point d'une mauvaise intention. Propos *innocent*. Action *innocente*. Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un badinage *innocent*. (Voltaire.) | Simple, crédule, imbécile, idiot. Qu'il est *innocent* ! il croit tout ce qu'on lui dit. | Qui n'est point malfaisant, dangereux, qui ne nuit point. Remède, breuvage *innocent*. Plaisanterie *innocente*. | Famil. *Jeux innocents*, Petits jeux de société. Rien n'est moins *innocent* que les jeux *innocents*. | S. Celui, celle qui n'est point coupable. Défendre, protéger les *innocents*. Opprimer, persécuter les *innocents*. Il vaut mieux sauver un coupable que condamner un *innocent*. Dans des fleuves de sang tant d'*innocents* plongés. (Voltaire.) | Se dit d'une personne exempte de toute malice, de tout vice. Un jeune *innocent*. La pauvre *innocente* ne soupçonne pas le piége qu'on lui tend. Quoi! pour une *innocente* un esprit si présent! (Molière.) | Par extens. Personne simple, crédule, idiote. C'est un grand *innocent*. Comment avez-vous pu si bien contrefaire l'*innocente*, ayant autant d'esprit que vous en avez? (Destouches.) | Se dit des enfants au-dessous de l'âge de sept à huit ans. Le soldat n'eut aucune pitié de ces petits *innocents* et les massacra sous les yeux de leur mère. | S. m. pl. *Les Innocents*, *les saints Innocents*, Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger, d'après la légende chrétienne. Le massacre des *Innocents*. La fête des *Innocents*. | S. f. Espèce de robe très-simple que les femmes portaient au XVIIe siècle.

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage,
Est nommée *innocente*, et c'est de bel usage.
(BOURSAULT.)

INNOCENT. Nom porté par treize papes. | *Innocent Ier* (saint) régna de 402 à 417. Lorsque Rome eut été prise et dévastée par Alaric, il s'appliqua à réparer le mal. Il condamna la doctrine de Pélage. | *Innocent II*, pape de 1130 à 1143. Forcé par son rival Anaclet de sortir de Rome, il se réfugia auprès du roi de France, Louis le Gros. Il fit condamner les doctrines d'Abeilard et celles d'Arnauld de Brescia au concile de Latran. | *Innocent III*, de 1198 à 1216. Il agrandit les domaines de l'Église, mit la France en interdit, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge et prit une part active aux démêlés de l'Allemagne après la mort de l'empereur Henri VI. C'est lui qui fit prêcher la quatrième croisade contre les Sarrasins, ainsi que la croisade contre les Albigeois, et qui nomma les premiers inquisiteurs. | *Innocent IV*, de 1243 à 1254. Il excommunia l'empereur Frédéric II et le déclara déchu. Il eut aussi des démêlés avec le Danemark, la Suède, la Russie, l'Espagne et le Portugal. | *Innocent VIII*, de 1484 à 1492. Il excommunia Ferdinand, roi de Naples, et offrit son royaume à Charles VIII, roi de France. | *Innocent X*, de 1676 à 1689. Il eut des démêlés avec la France au sujet de la *régale*, des quatre articles arrêtés par l'assemblée du clergé de France et rédigés par Bossuet, en 1682, et du droit de franchise des ambassadeurs français à Rome. | *Innocent XII*, de 1691 à 1700. Il arrangea, après quelques concessions faites par Louis XIV, les différends qui s'étaient élevés entre la France et le Saint-Siége et menaçaient d'amener une rupture entre les deux États (1693).

INNOCENTÉ, ÉE, part. Absous, déclaré innocent. Une femme *innocentée* par le jury.

INNOCENTER, v. a. Absoudre, déclarer innocent. Le jugement les *innocente* et les rend à la liberté. Non-seulement il l'interprète, mais il le justifie et l'*innocente* en bien des choses. (Michelet.)

INNOCUITÉ, s. f. (du lat. *innocuitas*, même sens). Qualité de ce qui n'est pas nuisible. L'*innocuité* d'une potion, d'un breuvage.

INNOMBRABLE, adj. (du lat. *in* négat., et de *nombre*). Qui ne peut se nombrer. Les étoiles sont *innombrables*. Une multitude *innombrable* d'ennemis. Pour un sauvage qui ne peut pas compter au delà de cinquante, ce qui est *innombrable* commence au delà de ce nombre. | Par exagérat. Très-nombreux. Les conversions étaient *innombrables*. (Bossuet.) Je leur parlai des calamités et des crimes *innombrables* qui couvrent cet excellent monde. (Voltaire.) Les blés ont des rapports *innombrables* avec les besoins de l'homme et de ses animaux domestiques. (Bern. de Saint-Pierre.)

INNOMBRABLEMENT, adv. (pron. *i-nonbrableman*). D'une manière innombrable, sans nombre.

INNOMINÉ, ÉE, adj. T. d'anat. Qui n'a point de nom. | *Os innominés*, Os qui forment le bassin. | *Vésicule innominée*, Glande lacrymale.

INNOMMABLE, adj. Qui ne peut pas être nommé ; pour qui l'on ne saurait trouver un nom. Ce qui ne peut être conçu est *innommable*. Quoique la cause première, qui ne peut être conçue par l'homme, soit par conséquent *innommable*, elle a toutefois reçu un nom dans chaque langue.

INNOMMÉ, ÉE, adj. Qui n'a point reçu de dénomination particulière. Il est encore, dans les créations de la nature, bien des espèces *innommées*. | Dans le droit ancien, les contrats avaient chacun sa dénomination, comme les actions, et cela avait quelque importance. Cependant quelques conventions, ne pouvant se ranger sous une des dénominations connues, on les qualifiait de contrats *innommés* : par exemple, la permutation et la transaction. On ne fait plus de conventions *innommées*.

INNOVATEUR, TRICE, adj. Qui tend à innover. Cet homme a l'esprit *innovateur*. | Substantiv. Celui, celle qui innove. Les sots craignent les *innovateurs*. | On dit mieux *novateur*.

INNOVATION, s. f. (pron. *i-novasion*; du lat. *innovatio*, même sens ; on fait sonner les deux *n*). Action d'innover ; résultat de cette action ; introduction de quelque nouveauté dans une coutume, dans un usage, dans une doctrine, etc. Faire des *innovations* en politique, en littérature, en médecine. Il est un genre d'*innovation* tout aussi dangereux que les autres : c'est le renouvellement des choses surannées. Le peuple s'apaisera bientôt quand il verra d'une manière à n'en pouvoir douter que cette *innovation* a pour but principal et très-certain de le rendre plus heureux qu'il n'est. (Vauban.) Les *innovations* peu importantes ne sont pas toujours celles qui soulèvent le moins les ennemis de la nouveauté. (Condorcet.) Les *innovations* font peur à la nation française ; toutefois, quand elle les accepte, elle les pousse plus loin qu'aucun autre peuple.

INNOVÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une innovation. Les institutions *innovées*. Les lois sur la presse sont *innovées*. Il n'est rien *innové* en tel point.

INNOVER, v. n. (du lat. *innovare*, même sens). Introduire des nouveautés, des changements. N'*innover* en rien, c'est perdre le fruit de l'expérience. Il arrive quelquefois qu'ils *innovent* pour le plaisir d'*innover*. (La Bruyère.) | V. a. Changer par esprit et désir de nouveauté. Il ne veut rien *innover*. Ne rien changer, ne rien *innover*, sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger. Je me contente de donner ce mot d'avis touchant ce qui *a été innové*. (Corneille.) | Jurisp. Faire des novations, des dérogations, des changements exprès ou tacites dans la position que l'on a résultant d'un contrat, d'un titre quelconque. En recevant sous réserves, il a *innové* à son titre. Cette loi n'a en rien *innové* aux règlements antérieurs.

INOBSERVABLE, adj. Que l'on ne saurait observer. Phénomènes *inobservables*. | Fig. Préceptes *inobservables*. Le repos du dimanche est *inobservable*.

INOBSERVANCE, s. f. Inobservation, manque à observer les prescriptions religieuses ou morales ou hygiéniques, etc. L'*inobservance* d'un régime, d'une pratique religieuse. Il n'est que l'impossibilité qui puisse en justifier l'*inobservance*. (Massillon.)

INOBSERVATION, s. f. (pron. *i-nobservasion*). Manque d'obéissance aux lois, inexécution des promesses. L'*inobservation* de cette clause a rompu le contrat. L'*inobservation* des traités a amené la guerre. Il compte parmi les crimes de lèse-majesté divine au second chef l'*inobservation* des fêtes et des dimanches. (Voltaire.)

INOBSERVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été observé. Que de faits inconnus, *inobservés* ! Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors *inobservées*, désormais contagieuses et mortelles. (George Sand.)

INOCARPE, s. m. (du gr. ἶς, fibre ; καρπός, fruit). Bot. Arbre de la famille des sapotées, à feuilles alternes, oblongues, un peu en cœur, très-entières, à fleurs portées sur des épis axillaires, et

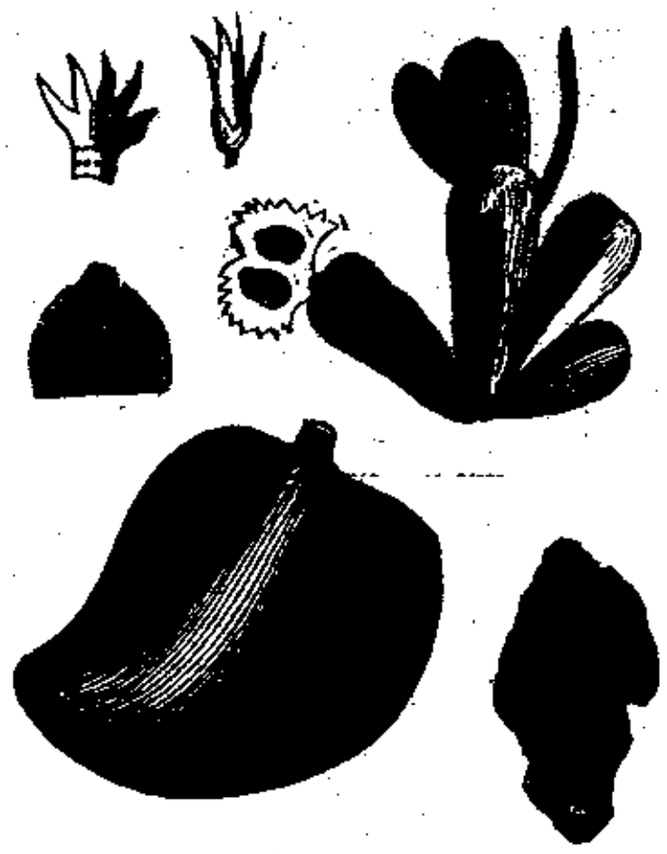

Inocarpe.

accompagnées de petites bractées. L'inocarpe croît naturellement dans les îles de la mer du Sud, et principalement à Taïti, où l'on en mange les fruits comme en Europe les châtaignes, dont ils ont le goût, quoique moins agréables et plus durs. L'écorce de l'inocarpe est astringente ; on en tire un suc glutineux qui sert aux sauvages à affermir les liens des pointes qui terminent leurs flèches.

INOCCUPATION, s. f. (pron. *i-nokupasion*). État d'une personne, d'une chose inoccupée. L'*inoccupation* est pour l'homme le plus grand des maux. L'homme est tellement fait pour le travail, que lorsqu'il se trouve dans un état trop prolongé d'*inoccupation*, il tombe dans le marasme, languit et meurt. L'*inoccupation* conduit les femmes à la débauche.

INOCCUPÉ, ÉE adj. Qui n'a pas d'occupation. Un homme *inoccupé* s'ennuie toujours. Redoutez la société des gens *inoccupés*. | Fig. Vie *inoccupée*. | En parlant des choses, Qui n'est pas occupé. Fort *inoccupé*. Place *inoccupée*.

IN-OCTAVO, s. m. (du lat. *in*, en ; *octavo*, huit). Se dit d'un livre dont chaque feuille est pliée en huit feuillets et forme seize pages. Un *in-octavo*. Des *in-octavo*. | Adjectiv. Un volume *in-octavo*. Nous publierons *l'Histoire des papes et les Crimes des rois, des reines et des empereurs*, en format *in-octavo*.

INOCULABILITÉ, s. f. Méd. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées d'être inoculées, de transmettre à d'autres par inoculation l'état dans lequel elles se trouvent.

INOCULABLE, adj. Qui est susceptible d'être inoculé. *Maladies inoculables*, Les maladies virulentes. La petite vérole, la rougeole sont *inoculables*.

INOCULAIRE, adj. Entom. Qui s'insère dans l'angle des yeux. Antennes *inoculaires*.

INOCULATEUR, TRICE, s. Méd. Celui, celle qui pratique l'inoculation. Aucun *inoculateur*, en Europe, n'était plus célèbre, aucun n'avait été si heureux. (Condorcet.) | Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'inoculation. Chirurgien *inoculateur*. Instrument *inoculateur*.

INOCULATION, s. f. (pron. *i-nokulasion*; du lat. *in*, dans ; *oculus*, œil, écusson, bouton de végétal). Action de communiquer artificiellement un virus afin de préserver de la maladie qui le produit. *Inoculation* de la variole, de la rougeole, du claveau, de la peste, de la morve, du virus rabique, etc. La reine d'Angleterre fit essayer l'*inoculation* de la petite vérole sur quatre criminels. (Voltaire.) | Absol. Communication du virus variolique dans le but de prévenir les dangers de la petite vérole contractée naturellement. Pratiquer l'*inoculation*. L'*inoculation*, qui était fort utile, a été abandonnée pour la vaccine, plus sûre et moins dangereuse. Le médecin Mead fit en Angleterre les premières expériences de l'*inoculation*. (Voltaire.) L'usage de l'*inoculation*, si nécessaire pour conserver la beauté, est ancien et pratiqué avec

succès en Arabie. (Buffon.) Que dites-vous de ce bel arrêt du Parlement de Paris pour consulter la Faculté de théologie sur l'*inoculation*, cette même Faculté qu'il a déclarée ne pouvoir être juge en matière de sacrement? (D'Alembert.) ¶ On a attribué l'invention de cette pratique aux Arméniens, qui, faisant le honteux commerce des femmes de Géorgie et de Circassie, avaient, pour conserver la vie et la beauté de cette marchandise, fixé leur attention sur une heureuse expérience due au hasard. L'esprit de calcul, toujours ingénieux, trouvait cette fois son compte à faire le bien. On a cru aussi que les médecins arabes en étaient les premiers inventeurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage d'inoculer subsiste de temps immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne, et particulièrement en Circassie. De là il est passé en Grèce et en Dalmatie. On ignore à quelle époque il a commencé d'exister en Afrique, dans l'Algérie, au Sénégal, de même qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulièrement au Bengale et à la Chine. L'inoculation a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe; dans la principauté de Galles, en Angleterre; dans le duché de Clèves, en Westphalie, et en France, dans le Périgord. Au commencement du XVIIIe siècle, une femme de Thessalonique se rendit célèbre en inoculant à Constantinople plusieurs milliers de personnes. Deux médecins italiens, Timoni et Pilarini, témoins de ses succès, firent l'application de son procédé et contribuèrent à le répandre dans le reste de l'Europe. En 1717, lady Wortley-Montaigu, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, fit pratiquer l'inoculation sur un de ses enfants, ce qui fut la cause que ce moyen préservateur fut adopté quelque temps après par les Anglais. Ce ne fut qu'en 1756 qu'il devint l'objet d'une attention particulière dans notre patrie. On a dit d'abord indifféremment *inoculation*, *insertion*, *transplantation de la petite vérole*. Le premier de ces trois mots a fini par prévaloir. L'inoculation se pratique soit par l'*insertion*, soit par l'*application* du virus variolique. Dans le premier cas, on fait une incision sur une partie du corps, et l'on y dépose le virus extrait d'un sujet infecté; dans le second cas, on se sert d'un vésicatoire, au moyen duquel on fait absorber le virus. Le procédé par l'insertion est préférable et celui qui est le plus généralement suivi; il a beaucoup de rapports avec la greffe des arbres, qui se nomme en latin *inoculatio*. Il est admis en France depuis plus d'un demi-siècle par l'immense majorité des médecins que la communication de la variole rend le sujet inoculé moins exposé à la contracter et surtout en diminue les dangers, si elle vient à se déclarer. Cette doctrine est appuyée sur les résultats obtenus par la vaccination, dont l'usage est devenu de plus en plus général, et par des expériences faites sur des animaux auxquels on a inoculé d'autres espèces de virus. On a ainsi constaté que le virus rabique communiqué à des chiens ou à des chevaux, les préservait des dangers de l'hydrophobie. | Fig. Transmission, propagation d'idées, d'opinions. L'*inoculation* des doctrines hérétiques fut très-prompte au XVIe siècle. L'*inoculation* des principes spirites.

INOCULÉ, ÉE, part. Transmis par inoculation. Virus *inoculé*. La petite vérole *inoculée*. | Fig. Des vices *inoculés*. | Qui a subi l'inoculation. Enfant *inoculé*. Les personnes *inoculées*.

INOCULER, v. a. Transmettre par inoculation un virus ou principe matériel de maladie. *Inoculer* le virus variolique. | Absol. *Inoculer* la petite vérole. | Communiquer la petite vérole à quelqu'un par la voie de l'inoculation. On devrait forcer toutes les mères de famille à faire *inoculer* leurs enfants. En homœopathie, on *inocule* par la prophylaxie, afin de prévenir une foule de maladies qui se développeraient dans l'âge mûr. Ils apprirent aux Français, en se faisant *inoculer*, à braver le danger pour éviter la mort. (Voltaire.) | Fig. Les mauvais livres *inoculent* les mauvaises doctrines. Il est plus facile d'*inoculer* un vice qu'une vertu. (Abras.) L'homme de la nature est toujours préparé; laissons-le *inoculer* par ce maître, il choisira mieux le moment que nous. (J. J. Rousseau.) | S'INOCULER, v. pr. Être inoculé, transmis par inoculation. Le vaccin *s'inocule* de bras à bras. L'endroit du corps où le mal *s'est inoculé*. (Acad.) | Se faire à soi-même l'opération de l'inoculation. Il prit du virus et s'inocula le principe rabique pour faire une expérimentation.

INODORE, adj. (du lat. *in*, sans; *odor*, odeur). Qui est sans odeur, qui n'a pas d'odeur. Corps *inodore*. Liquide *inodore*. Gaz *inodore*. Il y a un certain nombre de plantes, de fleurs *inodores*. La tulipe est *inodore*. | Qui ne communique point de mauvaise odeur. | *Procédé inodore*, Celui par lequel on évite la mauvaise odeur, à laquelle on est exposé dans la manutention ou la fabrication d'un produit industriel. | Se dit particulièrement des lieux et fosses d'aisances disposés de telle sorte que les gaz qui s'exhalent des matières fécales ne se fassent point sentir. Lieux d'aisances *inodores*. Fosses d'aisances *inodores*. | *Fosses inodores mobiles*, Tonneaux qui se placent dans les lieux d'aisances et qui servent de fosses. | *Vidange inodore*, Vidange pratiquée par un procédé désinfectant.

INODULAIRE, adj. Anat. pathol. *Tissu inodulaire*, Tissu fibreux accidentel qui, se développant dans les plaies en suppuration, dans les arbres et dans les plantes, forme le tissu des cicatrices.

INOFFENSANT, ANTE, adj. Qui n'offense pas. Paroles *inoffensantes*. Procédés *inoffensants*.

INOFFENSÉ, ÉE, adj. Qui n'est point offensé, qui n'est point attaqué. Vertu farouche, *inoffensée*.

Mais la superbe tour qui domine la place,
Encore *inoffensée*, insulte à leur audace.
(SAOUR-LORMIAN.)

INOFFENSIF, IVE, adj. Qui n'est pas capable d'offenser, de nuire. Un homme, un esprit *inoffensif*. Un animal *inoffensif*. Une plaisanterie *inoffensive*. La gaieté vraiment *inoffensive* est celle qui appartient seulement à l'imagination. (Mme de Staël.)

INOFFENSIVEMENT, adv. (pron. *i-nofansiveman*). D'une manière inoffensive. Parler *inoffensivement*. Agir *inoffensivement*.

INOFFICIEUX, EUSE, adj. T. de jurisp. *Testament inofficieux*, Celui où l'héritier légitime est destitué sans cause par le testateur. | *Donation inofficieuse*, Celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitimité des autres.

INOFFICIOSITÉ, s. f. Jurisp. Qualité d'un acte inofficieux. | *Action d'inofficiosité*, Action intentée contre un testament inofficieux, une donation inofficieuse, etc. | *Querelle d'inofficiosité*, Plainte de testament inofficieux. Ce mot n'a pas de pluriel.

INONDATION, s. f. (pron. *i-nondasion*). Débordement d'eaux qui sortent de leur lit et submergent une contrée. La plupart des pays arrosés par de grands fleuves sont sujets à des *inondations*. Les *inondations* du Nil et du Gange sont périodiques. Les *inondations* du Rhône, de la Loire causent fréquemment de grands désastres. L'*inondation* ne commence en Égypte que vers le 17 de juin. (Buffon.) La France a été souvent ravagée par ce terrible fléau. Nous citerons quelques dates : en 1280, 1296 et 1376, il y eut à Paris des désastres extraordinaires, on ne put pénétrer dans la ville qu'en bateau. Les deux ponts furent emportés. En 1499, le pont Notre-Dame fut emporté avec soixante maisons; en 1657, on navigua dans plusieurs rues de la capitale. « Des assemblées furent tenues pour délibérer sur les moyens de conjurer le retour du fléau. On y proposa, dit Guy Patin, de détourner la Seine avant son entrée à Paris... D'autres conseillèrent d'ouvrir un grand fossé devers Saint-Maur, qui passât au travers de la plaine Saint-Denis et se vînt décharger dans la Seine, entre Saint-Ouen et Saint-Denis, etc. » En 1750, nouvelle inondation : c'est la plus forte des temps modernes. Elle sert encore aujourd'hui de point de comparaison, et son niveau est marqué à l'échelle du pont Royal, où les eaux atteignirent 8m,33. Enfin, nous citerons les inondations du Rhône et de la Saône en 1840, et celles de la Loire en 1846 et en 1866. Toutes ces inondations ont fait de nombreuses victimes et causé des pertes immenses. Les seuls remèdes sérieux aux inondations sont le creusement du lit des rivières et le reboisement des montagnes. | Les eaux débordées. L'*inondation* couvrait une grande étendue de pays. | Fig. Envahissement d'un pays par une grande multitude de peuples. On ne connaît plus ces grandes *inondations* de peuples qui étaient si fréquentes du temps des Goths, des Huns, des Vandales, etc. Serions-nous menacés d'une nouvelle *inondation* de barbares? | Afflux de choses, quelles qu'elles soient. Une *inondation* de paroles. Une *inondation* de maux, de misères. Une *inondation* d'écrits, de brochures. (Acad.) Dès là l'*inondation* des vices a commencé. (Bourdaloue.) Il y eut alors une *inondation* de brochures et autant d'injures de part et d'autre qu'il y avait de jésuites en France. (Voltaire.)

INONDÉ, ÉE, adj. Couvert d'eau. Pays *inondé*. Plaine *inondée*. | Fig. Ne sens-tu pas ton charmant visage *inondé* de pleurs? (J. J. Rousseau.) | Rempli, couvert. Son oreiller *inondé* par sa chevelure. L'Angleterre se voit *inondée* par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres. (Bossuet.) D'armes et d'ennemis ces champs sont *inondés*. (Voltaire.) A vos sens *inondés* d'ineffables délices. (C. Delavigne.) | Substantiv. Celui, celle qui a souffert d'une inondation. Quêter pour les *inondés*. Souscrire pour les *inondés*. | S. m. Ornithol. Espèce du genre des queues-aiguës. Cet oiseau se distingue de ses congénères par sa couleur, qui est roussâtre dans les parties supérieures, jaune clair à la gorge, blanchâtre au-dessous. On le rencontre sautillant sur

Inondé.

les buissons et les plantes aquatiques, où il se tient toujours caché.

INONDER, v. a. Submerger, couvrir un terrain, un pays, par un débordement d'eau; pratiquer une inondation. On ouvrit les écluses et on *inonda* la prairie. Sans les digues, la mer *inonderait* la Hollande. Les pluies surabondantes *inondent* les plaines. (Raynal.) | Par exagérat. Mouiller beaucoup. J'ai reçu l'averse, j'*ai été inondé*. La sueur l'*inondait*. Ses pleurs l'*inondaient*, et sa voix ne laissait échapper que des mots entrecoupés. (Chateaubriand.) | *Inonder de sang*, Faire périr beaucoup de personnes.

Thèbes, avec raison, craint le règne d'un prince
Qui de fleuves de sang *inonde* sa province.
(RACINE.)

| Fig. et par anal. Se dit de l'action d'une multitude de peuples qui envahissent un pays. Les Gaulois *inondèrent* l'Italie. On avait vu des troupes *inonder* tout à coup le pays voisin, et se retirer après des hostilités et des cruautés passagères. (Barthélemy.) | Se dit d'une foule quelconque. Je découvrais la multitude qui *inondait* la place, et j'étais à portée d'entendre la lecture de la bulle. (Duclos.) | Se dit aussi, au propre et au figuré, de toute chose qui, affluant, couvre et envahit. On *inonde* la France de mauvais livres et de romans remplis d'ineptie. L'idolâtrie qui *inondait* tout le genre humain. (Bossuet.) Veut-on placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur qui *inonde* les cours, la chapelle, etc. (La Bruyère.) Tout cela s'engloutit dans le torrent des sottises dont on *est inondé*. (Voltaire.) C'est à vous à m'*inonder* de nouvelles. (Id.) Conçois-tu quelle ivresse *inondera* mes sens? (C. Delavigne.) D'où me vient, ô mon Dieu! cette paix qui m'*inonde*? (Lamartine.) | S'INONDER, v. pr. Faire tomber sur soi une grande quantité d'eau. | Fig. S'abreuver. Les bons curés buvaient, *s'inondaient*.

Et chacun tour à tour *s'inondent* de ce jus,
Célébrer, en buvant, Gilotin et Bacchus.
(BOILEAU.)

INOPÉRABLE, adj. Que l'on ne peut opérer. Cancer *inopérable*.

INOPINÉ, ÉE, adj. Imprévu, qui surprend, à quoi l'on ne s'attendait pas. Accident *inopiné*. Bonheur *inopiné*. Une affaire *inopinée*. La mort, qui s'avançait pas à pas, arrive, imprévue, *inopinée*. (Bossuet.) Des malheurs *inopinés* nous accablent.

INOPINÉMENT, adv. (pron. *i-nopinéman*). D'une manière inopinée, imprévue. Il est arrivé *inopinément*. Cette contestation survint *inopinément*.

INOPPORTUN, UNE, adj. Qui n'est pas opportun, qui n'est plus opportun. Moment *inopportun*. Mesure *inopportune*.

INOPPORTUNÉMENT, adv. (pron. *i-noporteunéman*). D'une manière inopportune. Survenir *inopportunément*. Il parle *inopportunément*.

INOPPORTUNITÉ, s. f. Qualité de ce qui est défavorable; occasion défavorable. L'*inopportunité* de cette demande l'a fait rejeter. L'*inopportunité* d'une démarche, d'une loi.

INOPSIS, s. m. (du gr. *ios*, violette; *opsis*, vue). Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs

incomplètes, de la famille des orchidées. L'*inopsis* croît naturellement dans les îles des Indes. On mange sa racine et les bulbes qui se trouvent à l'aisselle de ses feuilles. L'inopsis se fait remarquer par l'élégance de ses fleurs, qui se développent sur

Inopsis.

des tiges acaules. Ses fleurs poussent à la base, où elles croissent très-épaisses.

INORGANIQUE, adj. Hist. nat. Qui n'a point d'organes, qui n'a point d'instruments particuliers d'action. Se dit des corps, tels que les minéraux, qui ne peuvent s'accroître que par des rapports d'adhérence. Matière *inorganique*. Corps *inorganiques*. Nous pouvons supposer avec vraisemblance qu'il est deux genres d'éléments : les éléments premiers ou *inorganiques*; les éléments seconds ou *organiques*. (Bonnet.) | Se dit particulièrement de tous les corps qui n'ont en général point de vie propre et ne sont composés que de molécules similaires juxtaposées, comme les parties intégrantes d'une pierre, d'un métal, d'un sel. Les corps organisés sont donc formés de tissus quelconques, fibreux, lamelleux ou celluleux, plus ou moins traversés de vaisseaux remplis de fluides; tandis qu'il existe, dans l'état ordinaire de la vie, un concours d'actions de diverses parties pour faire subsister le tout, pour le réparer par la nourriture ou le multiplier par la génération, toutes choses qu'on n'observe jamais dans les matériaux purement *inorganiques*. Ceux-ci sont ou tout solides ou tout liquides, communément. Ils n'ont point de parties spécialement construites pour des actes déterminés ou des fonctions; il n'y a pas une conspiration de l'ensemble à un but, mais chacune des parties est indépendante du tout et peut en être séparée sans inconvénient. Il n'y a donc point d'organes, lesquels exigent un appareil de pièces et un jeu simultané, ou un concert d'actions pour un but quelconque. Le caillou, le métal, la terre, l'eau, l'air, n'ont aucune fonction; leurs parties intégrantes, en quelque ordre qu'on les suppose, comme dans les sels les mieux cristallisés, dans les pierres les mieux configurées, n'ont point un objet déterminé à remplir comme en a la fleur, la patte ou l'aile d'un insecte, l'estomac d'un quadrupède. (Virey.) Les corps *inorganiques* sont ceux dont chaque molécule représente un individu complet, et où toutes les conditions d'existence sont uniquement soumises à des lois mécaniques, physiques et chimiques. | *Règne inorganique*, Ensemble des corps bruts ou dépourvus d'organisation, qu'on appelle des minéraux. | Gramm. *Lettre, signe inorganique*, Lettre, signe qui n'appartiennent pas à la constitution essentielle et primitive du mot. N'employez pas de *signes inorganiques*.

INORGANISABLE, adj. Qui ne peut être organisé. C'est une partie *inorganisable*.

INOUBLIABLE, adj. Qui ne peut être oublié. Au milieu de l'enthousiasme *inoubliable* qui saluait son avénement. (Montalembert.)

INOUÏ, ÏE, adj. (du lat. *in* négat., *audire*, entendre). Qui est tel que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable. Un fait *inouï*. Un crime *inouï*. Des actions *inouies*. Il est beau de tenter des choses *inouies*. (Corneille.) Leurs exploits étaient *inouïs*, leurs cruautés aussi. (Voltaire.)

Ce miracle *inouï* me fit tourner les yeux
Vers la Divinité qu'on adore en ces lieux.
(RACINE.)

| Par extens. Qui est étrange, singulier. Il est *inouï* qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un. (Beaumarchais.) Il est *inouï* que cette petite fille ait pris l'alarme sur un mot que je lui ai dit en passant. (Mme de Genlis.)

INOXYDABLE, adj. Qui n'est pas sujet à s'oxyder. Métal *inoxydable*.

IN PACE. Locution latine qui signifiait *en paix*. | Hist. Prison dans laquelle on renfermait les membres d'une communauté religieuse qui avaient commis certaines fautes graves contre la discipline de leur ordre. On murait quelquefois la prison après y avoir fait entrer le condamné. Les *in pace* étaient une sorte de sépulcres où l'on descendait les religieux ou les pauvres nonnes, et où ils étaient laissés en paix, oubliés de tous les hommes, condamnés à mourir de faim!

IN PARTIBUS. Mots latins passés dans notre langue. On sous-entend toujours *infidelium*. *In partibus infidelium*, signifie *dans les contrées des infidèles*. S'applique principalement aux membres du clergé. | *Évêque in partibus*, Évêque qui est nommé à un évêché illusoire dans un pays occupé par les infidèles. L'*Évêque* de Chalcédoine *in partibus*.

IN PETTO. Expression empruntée de l'italien. Elle signifie *Intérieurement*, *dans le cœur*. Chacun riait *in petto* de la sottise du narrateur. (Lévy.)

La sottise du prince était d'un tel mérite,
Qu'il fut fait *in petto* confrère de Vulcain.
(LA FONTAINE.)

IN-PLANO, s. m. Mots latins spécialement employés dans le langage d'imprimerie et de librairie, désignant le format ou la feuille imprimée. La feuille ne contient qu'une page de chaque côté. Un *in-plano*. Des *in-plano*. | Adjectiv. Un format *in-plano*. Des formats *in-plano*.

IN-PROMPTU, s. m. Voyez IMPROMPTU.

INQUALIFIABLE, adj. Qu'on ne saurait qualifier. Se prend toujours en mauvaise part. Procédé *inqualifiable*. Conduite *inqualifiable*.

IN-QUARANTE-HUIT, adj. Se dit d'un livre dont les feuilles sont pliées en quarante-huit feuillets et contiennent quatre-vingt-seize pages. Un volume *in-quarante-huit*. Des volumes *in-quarante-huit*. | Substantiv. Un *in-quarante-huit*.

INQUART, s. m. Chim. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent trois fois plus grande que la quantité d'or pur contenue dans l'alliage. | On dit aussi *Inquartation*.

INQUARTER, v. a. Chim. Ajouter à l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent trois fois plus grande.

IN-QUARTO, adj. Se dit d'un livre dont la feuille est pliée en quatre et forme conséquemment huit pages. Un volume *in-quarto*. | Substantiv. Un *in-quarto*. Des *in-quarto*.

INQUERESSE, s. f. Femme qui enfile les harengs dans les brochettes pour les faire sécher.

INQUIET, IÈTE, adj. (du lat. *in*, sans; *quies*, repos). Qui a l'esprit troublé, agité, soit par crainte, soit par irrésolution ou incertitude. Il est *inquiet* sur le résultat de son entreprise. Ce départ la rend *inquiète*. C'est un homme *inquiet* par caractère. L'on voit des gens brusques, *inquiets*, suffisants, qui, bien que oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient pour ainsi dire en peu de paroles, et ne songent qu'à se dégager de vous. (La Bruyère.) Il parut *inquiet* et soucieux, mais il reprit bientôt son air serein. (Barthélemy.) | *Cheval inquiet*, Cheval qui, par trop d'ardeur, ne peut tenir en place, qui se tourmente et tourmente son cavalier. | Se dit des passions et des mouvements de l'âme. L'amour-propre est *inquiet*. La jalousie est une passion *inquiète*. Leur *inquiète* activité continuera à faire répandre des torrents de sang. (Raynal.)

Son chagrin *inquiet* l'arrache de son lit;
Elle veut voir le jour, et sa douleur profonde
M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde.
(RACINE.)

| Par anal. Des regards *inquiets*. Un air *inquiet*. | Qui n'est jamais content de l'état où il se trouve, qui désire toujours quelque changement, et qui, par l'agitation de son esprit, ne saurait demeurer en place. Il est d'un caractère *inquiet*. Avoir l'humeur *inquiète*. Toute âme *inquiète* et ambitieuse est incapable de règle. (Bossuet.) Plus il est difficile de se distinguer parmi les nations policées, plus la vanité y devient *inquiète* et capable des plus grands excès. (Barthélemy.) | Pathol. *Malade inquiet*, Que la souffrance met dans une agitation continuelle. | *Sommeil inquiet*, Qui est fréquemment interrompu ou troublé soit par quelque peine de l'esprit, soit par une fâcheuse disposition physique de celui qui dort. Si vous mangez le soir, votre *sommeil* sera *inquiet*.

INQUIÉTANT, ANTE, adj. (rad. *inquiet*). Qui cause ou doit causer de l'inquiétude. Voisinage *inquiétant*. Une affaire *très-inquiétante*. L'ambition de la Russie est *inquiétante* pour les autres États de l'Europe. La maladie de cet homme est *inquiétante*.

INQUIÉTÉ, ÉE, part. Qui est rendu inquiet, qui éprouve quelque agitation d'esprit par crainte et souci. Il est *inquiété* par ces nouvelles. Personne *inquiétée*. La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*. (Racine.) | Privé de repos, de quiétude. *Inquiété* toute la nuit par les piqûres des cousins. | Qui est en butte à des attaques, troublé dans la possession de quelque bien. Un propriétaire *inquiété*. Les Français franchirent le Rhin sans être *inquiétés* par l'ennemi. A l'exception de quelques frontières *inquiétées* quelquefois par les voisins. (Bossuet.)

INQUIÉTER, v. a. Rendre inquiet, causer de l'inquiétude. La santé de son fils l'*inquiète*. Cette lettre nous a beaucoup *inquiétés*. Cette nouvelle *inquiéta* toute l'Europe. L'avenir l'*inquiète* et le présent le frappe. (Racine.) | Troubler quelqu'un dans la possession de quelque bien. Il jouissait de ce domaine depuis vingt ans, lorsque les enfants du vendeur s'avisèrent de l'*inquiéter*. | Troubler, causer de l'embarras, de la peine, en quelque chose que ce soit. *Inquiéter* l'ennemi par de fausses attaques. Les Espagnols ne *furent* pas *inquiétés* dans leur première conquête. (Raynal.) Les Turcs étaient toujours maîtres de la Hongrie jusqu'à Bude et *inquiétaient* le reste. (Voltaire.) C'est en vain que je réclame pour mon travail un peu de tranquillité; on m'interrompt, on m'*inquiète* à chaque instant. (Lévy.) | S'INQUIÉTER, v. pr. Avoir de l'inquiétude. Cet homme *s'inquiète* de tout. La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme, et *s'en inquiète*. (J. J. Rousseau.)

INQUIÉTUDE, s. f. (du lat. *in*, sans; *quies*, repos). Manque de quiétude, de calme, de tranquillité, en parlant de l'âme. L'*inquiétude* est une agitation de l'âme : plusieurs causes la provoquent. Quand elle est devenue habituelle, l'inquiétude se trouve ordinairement dans les hommes dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'instinct, les goûts, les talents. Ils sentent fréquemment le besoin de faire autre chose que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'inquiétude est presque toujours l'effet du mécontentement de soi-même, du doute de soi-même, et du prix extrême qu'on attache à la possession de sa maîtresse, d'une place, de son ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude* qui n'est qu'un effet de l'ennui, du besoin, des passions, du dégoût. Il y a l'inquiétude du remords. Vive *inquiétude*. *Inquiétude* mortelle. Vous pouvez juger de son horrible *inquiétude*. (Mme de Sévigné.) C'est par *inquiétude* que vous avez désiré le repos. (Fénelon.) Locke est le premier qui ait remarqué que l'*inquiétude* causée par la privation d'un objet est le principe de nos déterminations. (Condillac.) L'*inquiétude* que l'on cause à un homme dépend entièrement du degré de sa sensibilité. (Montesquieu.) C'est une triste époque que la nôtre, en vérité : la défiance et l'*inquiétude* tiennent en suspens tous les esprits. (Voltaire.) Pour la première fois de ma vie, je connus l'*inquiétude* et la tristesse. (J. J. Rousseau.) Une *inquiétude* ardente et sauvage les a toujours dégoûtés de leurs déserts pauvres et incultes. (Raynal.) | Pathol. Agitation, trouble causé par quelque indisposition. Ce malade a passé la nuit dans une grande *inquiétude*. | *Inquiétudes*, Douleurs vagues qui affectent principalement les jambes, et qui donnent au sujet beaucoup d'impatience et d'agitation.

INQUISITEUR, TRICE, s. (rad. *inquisition*). Celui, celle qui se livre à des recherches minutieuses, à des inquisitions. Pontchartrain était d'une curiosité insupportable, grand fureteur et *inquisiteur*. (Saint-Simon.) L'abbesse était sévère et *inquisitrice*. | Juge de l'inquisition. *Inquisiteur* de la foi. | Hist. ecclés. Officier du tribunal de l'inquisition. Il y avait des inquisiteurs généraux et des inquisiteurs particuliers. Saint Dominique fut le premier inquisiteur général, commis par Innocent III et par Honoré III contre les Albigeois. Le grand inquisiteur d'Espagne était nommé par le roi d'Espagne et confirmé par le pape. Il jugeait en dernier ressort à Rome. V. INQUISITION. | Adjectiv. Et vous, rois de l'Europe, princes souverains, souvenez-vous à jamais que les moines *inquisiteurs* se sont intitulés *inquisiteurs* par la grâce de Dieu. (Voltaire.) | *Inquisiteur d'État*, Membre d'un tribunal qui fonctionnait à Venise sous le nom de *tribunal des inquisiteurs d'État*. C'était le pouvoir le plus formidable

qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il était composé de trois membres, deux sénateurs du conseil des Dix et un des conseils du doge. Ces trois juges exerçaient un pouvoir absolu sur la vie de tous les sujets de l'État, et sur celle des nobles eux-mêmes, après avoir entendu leur justification ; ils ne devaient compte à personne de leur conduite, ni ne communiquaient avec aucun conseil, s'ils se trouvaient tous trois du même avis. Les exécutions étaient tenues secrètes. Venise se servait de ce terrible moyen pour la conservation de la république. On a supprimé, heureusement, les *inquisiteurs*.

INQUISITIF, IVE, adj. Qui s'enquiert; qui a le caractère de l'inquisition. La police survint et fit chez moi une visite *inquisitive*. | *Regard inquisitif*, Regard d'inquisiteur, regard scrutateur.

INQUISITION, s. f. (pron. *einkizision*). Juridiction ecclésiastique érigée par le siége de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour *supprimer* les juifs, les Maures, les infidèles et les hérétiques. Cette juridiction, après avoir pris naissance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV étendit son empire, en 1251, dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entièrement soumise en 1248. Le Portugal l'adopta sous Jean III (1557), conformément au mode adopté en Espagne. Douze ans auparavant (1545), Paul III avait formé la congrégation de ce tribunal sous le nom du *saint-office*, et Sixte V confirma cette congrégation en 1588. Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, vers l'an 1200, que le pape Innocent III érigea ce terrible tribunal qui jugeait les hommes sur leurs pensées. La cour de Rome commit à des dominicains et à des cordeliers la décision de ces procès de doctrine. Ces premiers inquisiteurs avaient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui exterminerait les condamnés, de réconcilier à l'Église, de taxer les pénitents et de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir. Le premier siége stable de l'inquisition fut dans le Toulousain. L'inquisiteur de Toulouse en demeura le chef suprême dans tout le royaume. Mais elle s'établit difficilement en France. Les peuples se soulevèrent contre elle; on chassa ses membres ou on les égorgea, en représailles de l'atrocité de ses actes : ce fut une guerre réciproque qui dura un siècle. En Espagne, elle prospéra étrangement et devint un objet d'épouvante pour les peuples. Torquemada, dominicain, cardinal et grand inquisiteur sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle, alluma une multitude de bûchers qui ne s'éteignirent qu'au XIXe siècle. Il exerça ses fonctions avec tant de barbarie, il multiplia à tel point les condamnations en tous genres, que sous sa dictature on compta plus de *cent quatorze mille* victimes des rigueurs de cet odieux tribunal. La *justice* était expéditive. « On ne confronte point les accusés aux délateurs, et il n'y a point de délateur qui ne soit écouté. Un criminel flétri par la justice, un enfant, une courtisane, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son père, la femme contre son époux, le frère contre son frère. Enfin, l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner et d'avouer le délit qu'on lui suppose et que souvent il ignore. Cette procédure, inouïe jusqu'alors, fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara des esprits; il n'y eut plus d'amis, plus de société; le frère craignit son frère, le père son fils, l'épouse son époux; les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'inquisition, sous le nom de ses *familiers*, aimant mieux être satellites que de s'exposer aux supplices. » (Voltaire.) Peu à peu cependant la conscience publique se souleva contre le tribunal du *saint-office*. Dans le XVIIIe siècle, le progrès des lumières, s'étendant jusque dans l'Espagne, fit déchoir l'inquisition. Philippe V, voulant donner une juste satisfaction à l'opinion publique, fit arrêter le grand inquisiteur Mendoza. Depuis lors, l'inquisition renonça aux auto-da-fé; mais elle végéta encore jusqu'à l'époque de l'entrée des Français en Espagne. Le 4 novembre 1808, Napoléon, maître de l'Espagne, abolit le saint-office. Ferdinand VII le rétablit en 1814, mais il tomba définitivement en 1820. « Dans la monarchie, le *tribunal de l'inquisition* ne peut faire que des hypocrites, des délateurs et des traîtres. Dans les républiques, il ne peut former que de malhonnêtes gens. Dans l'État despotique, il est destructeur comme lui. Il n'a servi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de sa couronne, les Provinces-Unies, et à brûler ailleurs, aussi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux. » De quel attentat était-il accusé, pour qu'on le mît à l'*inquisition*? (Hamilton.) Nous devons au code des Visigoths toutes les maximes, tous les principes et toutes les vues de l'*inquisition* d'aujourd'hui. (Montesquieu.) Le cabaretier pâlit, et répondit d'une voix tremblante qu'il ne croyait pas avoir donné sujet à la sainte *inquisition* de se plaindre de lui. (Le Sage.) L'*inquisition* vient d'être anéantie en Espagne; il n'en reste plus que le nom; c'est un serpent dont on a empaillé la peau. (Voltaire.) | Recherche, enquête. Faire une *inquisition* sommaire du jour et du vrai temps de la mort d'une personne. (Patru.) | Recherche, perquisition rigoureuse où il se mêle de l'arbitraire. Nul n'est à l'abri des *inquisitions* de la police. L'*inquisition* est devenue formidable en France contre les bons livres. (Bayle.) Le magistrat porte une *inquisition* sur un genre d'action où elle n'est pas nécessaire. (Montesquieu.) S'il y avait eu une *inquisition* littéraire à Rome, nous n'aurions aujourd'hui ni Horace, ni Juvénal, ni les œuvres philosophiques de Cicéron. (Voltaire.) | *Inquisition de l'État*, Tribunal secret et d'un pouvoir illimité, dans l'ancienne république de Venise.

INQUISITORIAL, IALE, adj. D'inquisiteur; qui appartient à un inquisiteur. Pouvoir *inquisitorial*. Visites *inquisitoriales*.

INRACINABLE, adj. Hortic. Qui ne peut prendre racine par bouture ou marcotte.

INRI. Abréviation qu'on voit ordinairement au-dessus de la tête d'un christ, et qui représente, par les initiales, *Jesus Nazarænus rex Judæorum*, Jésus Nazaréen roi des Juifs.

INRUINABLE, adj. Qui ne peut être ruiné. L'abbé Perrin s'associa avec un marquis de Sourdiac, grand machiniste, qui se ruina dans cette entreprise (de jouer l'opéra); l'abbé Perrin, *inruinable*, se consola dans Paris à faire des élégies et des sonnets. (Voltaire.)

INSAISISSABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est insaisissable. L'*insaisissabilité* des pensions militaires, des pensions de retraite pour la vieillesse.

INSAISISSABLE, adj. Qui ne peut être saisi. Objet *insaisissable*. Corps *insaisissable*. Ce malfaiteur est resté longtemps *insaisissable* à la justice. | Par analogie. Que les sens ne peuvent saisir. Des sons faibles et *insaisissables* à l'oreille. | Dont on ne peut comprendre les pensées, les desseins; qui ne peut être pénétré, compris. C'est un homme *insaisissable*; quand on croit le deviner, il vous échappe par un détour des plus adroits. Le sens de ce mot est *insaisissable*. Différence *insaisissable*. Abstraction *insaisissable*. | Jurisp. Qu'on ne peut valablement saisir. La loi déclare *insaisissable* la pension viagère faite aux retraités et aux déposants de la Caisse de la Vieillesse. Biens *insaisissables*.

INSAISISSABLEMENT, adv. D'une manière insaisissable. Des nuances *insaisissablement* ménagées.

INSALIVATION, s. f. (pron. *einsalivasion*). Physiol. Imprégnation des aliments par la salive.

INSALUBRE, adj. Mal sain, qui nuit à la santé. Climat *insalubre*. Logement *insalubre*. Nourriture *insalubre*. Exposition *insalubre*. | *Arts insalubres*, Arts qui compromettent la santé des ouvriers, ou celle du voisinage. | Fig. L'air qu'on respire à la cour est *insalubre*. (Saint-Simon.) | Jurisp. *Établissements insalubres*, Ceux dont le voisinage peut nuire à la santé des voisins et qui, pour cette raison, se trouvent soumis à certaines prescriptions de police. Les amidonneries sont des établissements *insalubres*.

INSALUBREMENT, adv. (pron. *einsalubreman*). D'une manière insalubre. Être logé *insalubrement*.

INSALUBRITÉ, s. f. (du lat. *in* négat., *salubritas*, salubrité). Qualité de ce qui est insalubre, de ce qui nuit à la santé. L'*insalubrité* d'un pays, d'un climat. L'*insalubrité* de certains aliments. L'*insalubrité* de l'air détermine le plus souvent des maladies endémiques.

INSANITÉ, s. f. Privation de la raison, état d'un esprit malade. L'*insanité* du jugement. Ils ont eu l'*insanité* de discuter quand il fallait combattre. Les plus grands esprits ont ressenti plus ou moins, pendant nos révolutions populaires, le contact de l'*insanité* publique. (Cuvillier-Fleury.) | Acte d'insanité. | Jurisp. Privation de la santé, de la raison. L'*insanité* d'esprit est une cause de nullité des donations et testaments.

INSAPIDE, adj. Qui n'est pas sapide. Une eau fraîche en été, et en outre inodore, *insapide*, aérée, est de très-bonne qualité. (Chevreul.)

INSAPIDITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est insapide. L'*insapidité* de certains aliments.

INSAPONIFIABLE, adj. Qui n'est pas saponifiable, qui ne peut être transformé en savon.

INSATIABILITÉ, s. f. (pron. *einsasiabilité*). Avidité de manger qui ne se peut rassasier; qualité de celui dont on ne peut rassasier la faim. L'*insatiabilité* d'un convive. Le loup a une *insatiabilité* qu'on ne peut contenter. | Fig. L'*insatiabilité* de l'or. L'*insatiabilité* des honneurs, des dignités. L'*insatiabilité* des passions. Mon *insatiabilité* de nouvelles est une de ces maladies opiniâtres contre lesquelles tous les remèdes blanchissent. (Bayle.) L'humeur a l'*insatiabilité* de l'ambition; plus on lui donne, plus elle exige. (S. Dubay.) L'*insatiabilité* des plaisirs, des richesses.

INSATIABLE, adj. Qui ne peut être assouvi, rassasié. Il se dit au physique et au moral. Il y a des maladies où l'on est tourmenté d'une faim *insatiable*. Une avarice *insatiable*. L'ambition est *insatiable*. *Insatiable* de louanges. Une curiosité *insatiable*. Je suis, comme les courtisans, *insatiable* de nouveaux bienfaits. (Voltaire.)

INSATIABLEMENT, adv. (pron. *einsasiableman*). D'une manière insatiable. Cet homme est *insatiablement* avide d'honneurs.

INSATURABLE, adj. Qui ne peut être saturé. | Fig. Une activité *insaturable* de détails. (Mollien.)

INSCIEMMENT, adv. (pron. *einsiaman*). Involontairement, sans le savoir. Il a mal agi, mais c'est *insciemment*, il doit être excusé.

INSCIENCE, s. f. Manque de science. L'innocence et l'*inscience* gardent les mœurs plus sûrement que des préceptes et des controverses. (Raynal.) Cette *inscience* meurtrière qui désenchante la vie ou la précipite dans les plus brutales intempérances. (Virey.) L'*inscience* des pauvres sauvages.

INSCIENT, ENTE, adj. Qui n'a pas conscience de; qui est fait insciemment.

INSCRIPTIBLE, adj. (du lat. *in*, dans; *scribere*, écrire). Géom. Qui peut être inscrit dans un cercle, dans une sphère. Tous les triangles sont *inscriptibles*, c'est un axiome de géométrie.

INSCRIPTION, s. f. (pron. *einskripsion*; du lat. *inscriptio*, même sens). Caractères gravés sur le cuivre, le marbre, le bronze ou la pierre, pour perpétuer à la postérité la mémoire d'une personne ou de quelque événement, pour indiquer la destination d'un édifice, etc. Composer une *inscription*. Déchiffrer une *inscription*. Monument chargé d'*inscriptions*. Une *inscription* hiéroglyphique. Cette pierre est chargée d'*inscriptions* cunéiformes. Hérodote a vu dans l'Asie-Mineure, d'une mer à l'autre, les monuments de ses victoires, avec les superbes *inscriptions* de Sésostris. (Bossuet.) Il travaille aux *inscriptions* des arcs et des pyramides qui doivent orner la ville capitale un jour d'entrée. (La Bruyère.) Une *inscription* latine me déplaît parce que je suis bon Français; je trouve ridicule que nos jetons, nos médailles et nos louis soient latins. (Voltaire.) | La manière la plus ordinaire chez les anciens peuples, pour conserver le souvenir des faits qu'ils regardaient comme mémorables, était l'usage des monuments matériels. On se contenta, dans les siècles grossiers, pour y parvenir, de dresser en colonnades des monceaux de pierres. Plus tard, on fit parler ces pierres en les ornant de figures qui représentaient des dieux, des hommes, des batailles, et en y gravant des caractères ou des lettres qui contenaient des inscriptions de noms. On fit plus, le progrès aidant : on écrivit sur des colonnes et des tables les lois religieuses et les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le *Décalogue* et le *Deutéronome* furent inscrits sur des pierres enduites de chaux. Cette coutume prit faveur chez tous les peuples de la Grèce, excepté les Lacédémoniens, chez lesquels Lycurgue n'avait pas voulu permettre qu'on écrivît ses lois, afin que l'on fût contraint de les apprendre par cœur. Enfin, l'on grava sur le marbre, le bronze, le cuivre et le bois, l'histoire du pays, le culte des dieux, les principes des sciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, tous les faits mémorables et instructifs. Le nombre des inscriptions de la Grèce et de Rome sur des colonnes, sur des pierres, sur des médailles, sur des monnaies, sur des tables de bois et d'airain, est presque infini, et l'on ne peut douter que ce ne soient les plus certains et les plus fidèles monuments de leur histoire. Aussi, parmi toutes les inscriptions qui sont parvenues jusqu'à nous, ce sont celles de ces deux peuples qui nous intéressent le plus. Mais outre que ces inscriptions sont autant de monuments qui répandent la plus grande lumière sur leur histoire, la noblesse des pensées, la pureté du style, la brièveté, la simplicité, le caractère qui y règnent, concourent encore à nous les rendre précieuses, car c'est dans ce goût que les inscriptions doivent être faites. La pompe et la multitude des paroles y seraient employées richement. Les Romains élevèrent une statue de bronze à Cornélie, sur laquelle était cette inscription : CORNÉLIE, MÈRE DES GRACQUES. On ne pouvait

faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie et l'éloge des Gracques. Nos inscriptions funéraires ne sont chargées, le plus souvent, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la basse flatterie. On doit aux inscriptions une foule de connaissances sur la chronologie, la biographie, la généalogie, la linguistique, sur l'administration, sur l'état social et sur la vie intime des peuples de l'antiquité et du moyen âge. Parmi les inscriptions dont les noms sont populaires, on cite surtout les *marbres d'Arundel* ou *de Paros*, l'*inscription de Rosette*, l'*inscription d'Ancyre*, les *Tables eugubines*, et enfin les *inscriptions de Ninive*, en caractères cunéiformes, nouvellement découvertes. | Courte indication, avis succinct qu'on place en un lieu apparent pour servir d'instruction, de renseignement. Les *inscriptions* placées sur des poteaux, dans une forêt, indiquent au voyageur les directions. | Enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit ou de quelque autre chose sur des registres établis *ad hoc*; résultat de cette action. *Inscription* d'un acte de naissance, de baptême, de décès. Requérir son *inscription* sur les listes électorales. | Particul. Inscription d'un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Prendre sa première, sa seconde, sa troisième *inscription*. | *Inscription sur le grand livre de la dette publique*, Titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. Il a 20,000 francs de rente 3 0/0 en *inscriptions* sur le grand livre. | Jurisp. *Inscription au rôle*, Annotation, sur le registre d'un tribunal, d'une cause à instruire. | *Inscription de faux*, Déclaration faite en justice, que l'on argue de faux une pièce produite. Cette attaque constitue, dans les procès civils, un incident qui, pour cette raison, est nommé *faux incident civil*. | *Inscription hypothécaire*, Déclaration faite par un créancier, sur un registre public, de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur. L'inscription a pour objet la manifestation de l'hypothèque aux yeux des tiers; elle conserve cette hypothèque pendant dix ans. Prendre, requérir une *inscription hypothécaire*. | *Inscription d'office*, Inscription que le conservateur des hypothèques est tenu de prendre dans certains cas déterminés, indépendamment de toute réquisition. | Mar. *Inscription maritime*, Mode particulier de recrutement pour la marine de l'Etat. C'est l'enregistrement aux bureaux des classes des individus qui peuvent être requis pour le service maritime. Ce mode de recrutement est l'objet de justes critiques. | *Académie des inscriptions et belles-lettres*. V. ACADÉMIE.

INSCRIRE, v. a. (du lat. *in*, sur; *scribere*, écrire). Écrire le nom de quelqu'un, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste. *Inscrire* quelqu'un sur la liste des contribuables, des votants, des candidats, etc. *Inscrire* un nom sur des tablettes. *Inscrire* un bordereau, une créance hypothécaire. *Inscrire* une rente au grand livre. *Inscrire* une maxime sur un monument. Ils *inscrivirent* leurs noms sur l'écorce des arbres. Il *inscrit*, jour pour jour, sur un registre, toutes ses opérations commerciales. Ces deux noms *sont inscrits* sur la liste enlevée. (Legouvé.) Vous devez consolider la dette publique et *inscrire* sur le grand livre. (Cambon.) | Fig. *Inscrire son nom au temple de mémoire, dans les fastes de la gloire*, Se rendre célèbre par ses écrits, par des exploits guerriers. | Mathémat. *Inscrire une figure dans une autre*, Tracer une figure en dedans d'une autre. *Inscrire* un triangle dans un cercle. *Inscrire* un cercle dans un carré. | S'INSCRIRE, v. pr. Inscrire ou faire inscrire son nom sur un registre, sur une liste. *S'inscrire* sur les registres d'une faculté. Cent mille personnes *s'inscrivirent* sur la liste des souscripteurs. | Jurisp. *S'inscrire en faux*, Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. Les enfants de Malbot *s'inscrivirent en faux* contre le testament que présentait l'héritier. (Sirey.) | Prendre une inscription hypothécaire pour assurer le rang de sa créance. | On dit aussi, par extens., lorsqu'on veut nier une proposition qu'une personne allègue, Qu'on *s'inscrit en faux* contre ce qu'elle dit.

INSCRIT, ITE, adj. Mentionné sur une liste ou sur un registre. Dette *inscrite*. Hypothèque *inscrite*. | Par extens. Orateurs *inscrits*. Créancier *inscrit*. | Géom. *Figure inscrite dans une autre*, Celle dont tous les angles touchent la circonférence de l'autre. Ces lames sont autant de petits cônes *inscrits* les uns dans les autres, et dont le nombre est indéfini. (Bonnet.) | S. m. Marin qui fait partie de l'inscription maritime.

INSCRUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce que l'on ne peut scruter. L'*inscrutabilité* des desseins de Dieu.

INSCRUTABLE, adj. Qui ne peut être scruté; impénétrable. Les desseins de Dieu sont *inscrutables*.

INSÉCABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est insécable. L'*insécabilité* d'un atome, d'un point.

INSÉCABLE, adj. (du lat. *in* négat., *secare*, couper). Qu'on ne peut partager, couper. Un point *insécable*. Une ligne *insécable*. Newton croyait aux atomes *insécables*, indestructibles, ainsi que Gassendi et Boerhaave. (Voltaire.)

INSECOUABLE, adj. Qu'on ne peut secouer, dont on ne peut se débarrasser. Despotisme *insecouable*. Il vint un Grégoire IX, ennemi des empereurs et des rois, qui fit du mariage un joug *insecouable* en repoussant le divorce. (Voltaire.)

INSECOURABLE, adj. Qui ne peut être secouru. Malheur, infortune *insecourable*.

INSECOURU, UE, adj. Laissé sans secours. Combien de poètes, glorifiés après coup, sont morts pauvres, délaissés, *insecourus*!

INSECTE, s. m. (du lat. *secare*, couper, parce que le corps de ces animaux est, en général, divisé

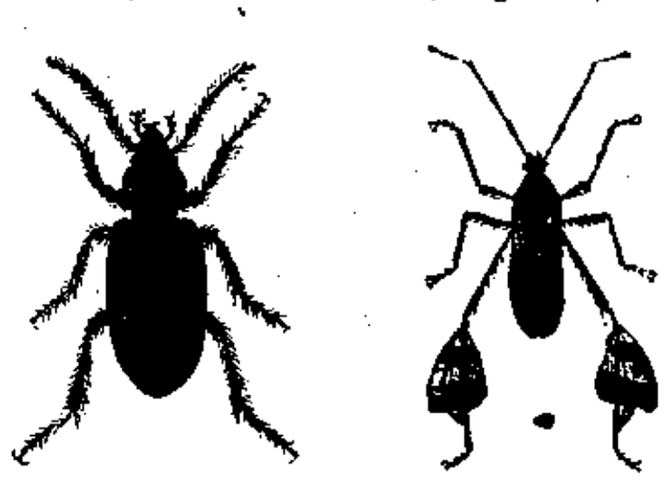

Insectes.

par étranglements ou par anneaux). Entom. Animal plus ou moins petit de la classe des invertébrés. Les *insectes* se distinguent des autres animaux par l'ensemble des caractères suivants : ils n'ont point de cœur, et une liqueur froide, lymphatique et transparente, remplace le sang; leur corps, divisé en plusieurs segments ou annelé, est recouvert d'une peau dure, écailleuse, sous laquelle les muscles sont attachés, et qui fait l'office de

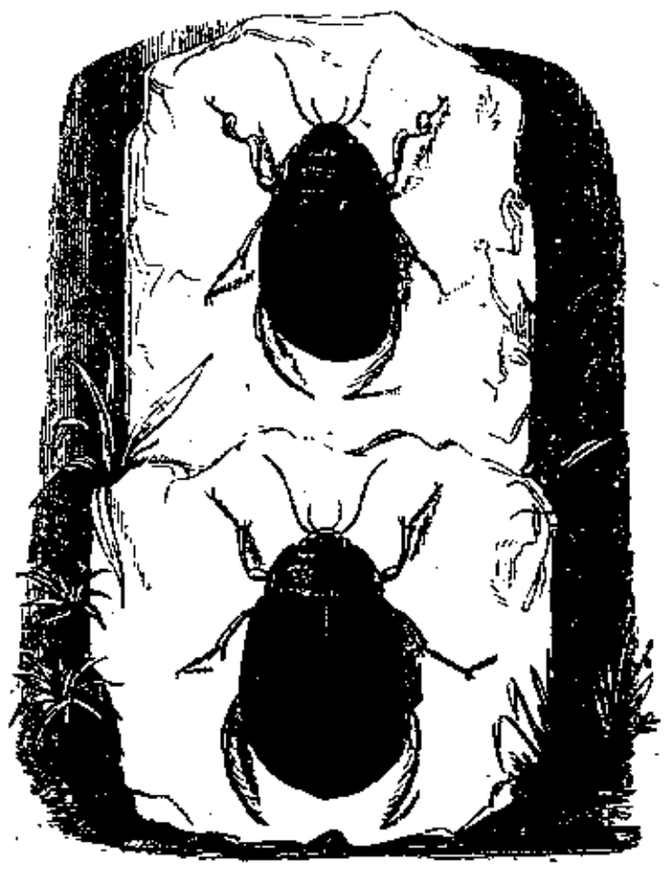

Insectes (acilie).

squelette; tous ont une tête distincte, portant deux yeux composés, toujours immobiles; deux antennes, une bouche, généralement formée de six pièces disposées par paires et opposées et des ouvertures pour l'entrée de l'air, nommées stigmates, et situées de chaque côté, dans toute la longueur du corps. On compte dans quelques-uns vingt-quatre pattes, et au delà; mais le plus grand nombre n'en a que six, et la plupart de ceux-ci offrent des ailes. Ils sont tous sujets à des mues complètes ou à des changements de peau, le plus souvent fort extraordinaires, connus sous le nom de métamorphoses, et qui développent de nouvelles parties, les ailes particulièrement, et dans plusieurs les pieds. Les individus sont mâles ou femelles, et les organes de la génération sont uniques. L'accouplement est nécessaire; les femelles, qui ne font ordinairement qu'une seule ponte, sont ovipares ou ovovivipares, et, le plus souvent, meurent, ainsi que les mâles, peu de temps après leur arrivée à l'état d'adultes. Ces animaux n'ont ni ouvertures nasales, ni d'organes pour la voix. De toutes les classes de la zoologie, celle des insectes est, d'un aveu unanime, la plus étendue et la plus variée; on pourrait même ajouter la plus intéressante. Elle ne le cède point à la botanique sous le rapport du nombre des espèces, car, malgré l'imperfection de nos recherches, nous en connaissons plus de trente mille. La prodigieuse variété de leurs formes dans les différents ordres ou les différents genres offre un grand spectacle à qui sait les considérer. Quelle variété dans le moule de leurs corps, dans la figure et la structure des organes du mouvement, de ceux de la manducation et de la génération, enfin dans toutes les parties extérieures! On a dit, avec une sorte de fondement, que l'étude des insectes aurait pu seule nous apprendre plusieurs arts utiles. Ainsi, les guêpes composaient leurs nids d'une sorte de papier, longtemps avant qu'on eût pensé à avoir des papeteries; les tenthrèdes scisient pour ainsi dire les branches de différents arbres bien longtemps avant que nous eussions inventé la scie; la xylocope violette perçait ou creusait de la manière la plus simple de vieux troncs d'arbres; les ichneumons introduisaient leurs aiguillons à travers les parois des nids des guêpes de muraille, formés d'une matière très-dure, longtemps avant que nous connussions la tarière, la sonde et d'autres instruments qui nous servent aux mêmes usages; les termes, de la grosseur de nos fourmis, bâtissaient avec une promptitude incroyable, en Afrique et en Asie, des nids de la hauteur de trois mètres à trois mètres et demi, sur lesquels la pioche n'a aucune prise, lorsque l'art de la maçonnerie n'existait point encore chez nous. Ce n'est guère qu'à leur dernière transformation que ces animaux portent, pour le vulgaire, le nom d'insectes. C'est aussi à ce dernier état qu'ils jouissent de toutes leurs facultés. Mais cet état ne dure que peu de temps. A peine transformés en insectes parfaits, ils se hâtent de propager leur race et meurent bientôt après. Mais plus la durée de cette métamorphose est courte, plus le nombre des œufs est grand, plus la pullulation est considérable, surtout dans les petites espèces. Les femelles et les neutres paraissent avoir, sous leur dernière forme, une carrière plus longue. Les insectes ont un grand nombre d'ennemis. Sans parler de ceux de leur propre classe qui leur font la guerre, beaucoup d'oiseaux, les chauves-souris, les lézards, les reptiles batraciens, les poissons, etc., en détruisent une grande quantité. Livrés par leur faiblesse à leurs ennemis, ils essayent toutefois de se soustraire aux dangers qui les menacent : les uns par la retraite ou l'inaction, quelquefois même par la ruse, en se laissant tomber, en feignant d'être morts, en se mettant en boule; d'autres s'échappent par la rapidité de leur course ou en sautant; d'autres encore trompent les regards de leurs adversaires soit par des formes singulières, soit par des couleurs tantôt semblables à celles des objets sur lesquels ils sont placés, tantôt éclatantes et très-variées. Il en est qui emploient dans cette lutte ou des armes ordinaires, comme leurs mandibules, ou des moyens spéciaux que la nature leur a donnés, tels que des pinces, un aiguillon, des tentacules rétractiles, des excrétions d'humeurs; quelques-uns se garantissent au moyen de l'odeur repoussante qu'ils répandent; enfin, plusieurs trouvent leur salut dans l'espèce de cuirasse dure et écailleuse, souvent même hérissée de piquants ou d'aspérités, qui protége leur corps. L'homme a, dans les insectes, des ennemis redoutables de ses travaux; aussi, la diminution, sinon la destruction de certaines espèces l'intéresse souverainement. L'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes, une extrême vigilance, soutenue par quelques sacrifices, voilà les seules armes qu'il puisse employer contre tant d'insectes destructeurs. Du reste, il n'est pas en son pouvoir de détruire entièrement une espèce, quelque nuisible qu'elle soit; il lui est seulement donné de la restreindre. Exécuteurs des ordres de la Providence, les insectes contribuent à maintenir l'équilibre général qu'elle a établi parmi les corps organisés. L'existence de plusieurs de ces petits animaux est même pour nous un bienfait de l'Être suprême, qui doit exciter notre gratitude : tels sont les insectes carnassiers et ceux qui se nourrissent de matières cadavéreuses, excrémentitielles ou putrides. Quelques-uns, mais en petit nombre, sont employés en médecine; d'autres, dans les arts et l'économie domestique; il en est même qui, dans certaines circonstances, deviennent des moyens météorologiques. L'étude des insectes est assez difficile. Tous les grands natura-

listes se sont appliqués à porter de la méthode et de la clarté dans leur classification. On estime les méthodes de Linné, de Geoffroy, de Degéer, de l'abbé Olivier, de Lamark, de Cuvier. Voici celle de ce dernier, qui comprend neuf ordres : 1° *crustacés, millepieds, arachnoïdes* et *phytéréides*; 2° *névroptères*; 3° *hyménoptères*; 4° *coléoptères*; 5° *orthoptères*; 6° *hémiptères*; 7° *lépidoptères*; 8° *diptères*; 9° *puces, poux, mites*. Étudier les *insectes*. Une collection d'*insectes*. Les *insectes* ne sont nulle part aussi grands que dans le nouveau monde; les plus grosses araignées, les plus grands scarabées, les chenilles les plus longues, les papillons les plus étendus se trouvent au Brésil, à Cayenne et dans les autres provinces de l'Amérique méridionale. (Buffon.) Les *insectes* sont ordinairement mieux caractérisés aux yeux de la plupart des hommes par les dommages qu'ils causent, qu'ils ne le seraient par une description exacte. (Bonnet.) | Fig. Être vil, misérable, sans importance. Ces *insectes* de la société qui ne sont aperçus que parce qu'ils piquent. (Volt.) Les prêtres espagnols, *insectes* malfaisants.

INSECTICIDE, adj. Qui détruit, qui tue les insectes. Poudre *insecticide*.

INSECTIER, s. m. Casier préparé pour conserver les insectes.

INSECTIFÈRE, adj. Minéral. Qui renferme des insectes fossiles.

INSECTIVORE, adj. et s. (du lat. *insectum*, insecte; *voro*, je dévore). Zool. Qui dévore des insectes; qui se nourrit d'insectes. Animal *insectivore*. Les oiseaux *insectivores* peuvent être regardés comme des oiseaux de petite proie. (Buffon.) | S. m. pl. *Les insectivores*, Troisième subdivision de l'ordre des mammifères carnassiers, comprenant les genres hérisson, musaraigne, desman, salope, chrysochlore, tenrec et taupe. | Ordre d'oiseaux qui comprend les gobe-mouches, les becs-fins, les merles, les piesgrièches, les bergeronnettes, etc.

INSECTOLOGIE, s. f. Hist. nat. Étude des insectes. Traité d'*insectologie*. Société d'*insectologie*. Tout ce qui tient à l'industrie des insectes est bien plus propre à piquer la curiosité d'un amateur que toute autre particularité de l'*insectologie*. (Bonnet.) On dit mieux *Entomologie*.

INSECTOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'insectologie. Synonyme d'*Entomologique*.

INSECTOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de l'étude des insectes. Synonyme d'*Entomologiste*.

INSÉCURITÉ, s. f. Absence, manque de sécurité. L'*insécurité* des communications. L'absence ou la mobilité des lois cause l'*insécurité* de l'état social. (Boiste.) Tant d'*insécurité*, tant de violences devaient répandre dans la population des semences de haine. (Sismondi.) Dans les affaires, les intérêts sont gros en raison de l'*insécurité* du capital. (Lagardie.) L'*insécurité* est à l'état normal en Espagne.

IN-SEIZE, adj. invar. Se dit des livres où la feuille est pliée en seize feuillets ou trente-deux pages. Volume *in-seize*. Format *in-seize*. | Substantiv. Un *in-seize*. Des *in-seize*.

INSENSÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas sensé, qui a l'esprit aliéné. Des gens *insensés*. Une personne *insensée*. Ah! fallait-il en croire une amante *insensée*? (Racine.) Sages seulement dans les discours, *insensés* dans les œuvres. (Massillon.) | Se dit des choses qui sont contre la raison, contre le bon sens. Discours *insensé*. Action, conduite *insensée*. Amour *insensé*. Maximes, paroles *insensées*. Dans nos *insensés* établissements, la vie de l'honnête femme est un combat perpétuel contre elle-même. (J. J. Rouss.)

Le ciel connaît, seigneur, le fond de ma pensée;
Je ne me flatte point d'une gloire *insensée*.
(RACINE.)

| S. Celui, celle qui a perdu le sens. C'est un *insensé*. Il se conduit comme un *insensé*. Je me joins avec vous contre cet *insensé*. (Corneille.) Se régler par l'autorité et par l'exemple du commun des hommes, c'est le partage des *insensés*. (Fénelon.) | Synonymes : INSENSÉ, FOU, EXTRAVAGANT, IMBÉCILE. Le *fou* manque par la raison; l'*extravagant* manque par la règle et suit ses caprices; l'*insensé* manque par l'esprit et marche sans lumière; l'*imbécile* manque par les organes et va par le mouvement d'autrui sans aucun discernement. Les *fous* ont l'imagination forte; les *extravagants* ont les idées singulières; les *insensés* ont des idées bornées; les *imbéciles* n'en ont point de leur propre fonds.

INSENSIBILITÉ, s. f. (du lat. *in*, sans; *sensibilitas*, même sens). Perte ou absence de sensibilité physique. Plusieurs maladies causent de l'*insensibilité* dans les organes. L'*insensibilité* peut s'étendre à toutes les parties de l'organisme. Le chloroforme et l'éther produisent l'*insensibilité*. J'étais dans cet état de faiblesse et d'*insensibilité* entre la mort et la vie. (Voltaire.) | Manque de sensibilité morale. Il faudrait avoir beaucoup d'*insensibilité* pour n'être pas touché d'un tel malheur. L'*insensibilité* aux reproches est moins la marque de l'innocence que celle de l'endurcissement. (Acad.) L'*insensibilité* des gens du monde est moins barbare que leur commisération. (J. J. Rousseau.) « L'insensibilité est à l'âme ce que la léthargie est au corps. Elle ferme les cœurs à l'amitié, à la reconnaissance, à tous les sentiments les plus justes et les plus légitimes. L'indifférence fait des sages et l'insensibilité fait des monstres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puisqu'il est essentiel à un être animé d'avoir du sentiment; mais elle peut en saisir quelques endroits; et ce sont ordinairement ceux qui regardent la société : car pour ce qui nous touche personnellement, nous conservons toujours notre sensibilité; et même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'est une vérité dont les riches se chargent souvent de nous instruire. Quelque vent contraire s'élève-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux, qui semblent avoir des yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, et la vertu peut-être leurs supérieurs. » (D'Alemb.)

INSENSIBLE, adj. Qui est privé de sensibilité physique, qui n'éprouve point de sensation. Les végétaux, quoique pourvus d'organes, paraissent *insensibles*. Les stoïciens affectaient de paraître *insensibles* à la douleur. Sur la pierre *insensible* où mes pleurs ont coulé. (M. J. Chénier.) Ossements desséchés, *insensible* poussière. (Lamartine.) | Par extens. Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression qu'un objet doit faire sur les sens. Être *insensible* au froid, au chaud. Rien n'est *insensible* dans la nature. (A. Martin.) | Qui est dépourvu de sensibilité morale. Avoir l'âme *insensible*. Être *insensible* aux douleurs, aux misères d'autrui. Être *insensible* à l'amour, à l'amitié. Il est *insensible* aux reproches. Une femme *insensible* est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer. (La Bruyère.) Il faut s'armer de patience dans cette vie, et tâcher d'être *insensible* aux traverses. (Fénelon.) | Qui est imperceptible, qui échappe à l'appréciation des sens, ou dont on ne s'aperçoit que très-difficilement. Quoique l'accroissement des plantes soit continuel, il se fait d'une manière *insensible*. (Buffon.) Une partie des aliments se dissipe par la transpiration *insensible*. Le mouvement de la terre est *insensible*. | Se dit quelquefois substantiv., et d'ordinaire en parlant d'une personne qui n'est point sensible à l'amour. C'est un *insensible*. Il se ruine pour une *insensible*. Les *insensibles* n'abondent pas à la cour.

INSENSIBLEMENT, adv. (pron. *einsansibleman*). Peu à peu, d'une manière insensible, peu perceptible. Le temps passe *insensiblement*. L'eau creuse *insensiblement* les pierres. Les abus se glissent *insensiblement* dans les grandes administrations. Il sut gagner *insensiblement* mon cœur et attirer ma confiance. (Fénelon.) La démocratie gagnera *insensiblement* toute l'Europe. (Lamennais.)

INSÉPARABILITÉ, s. f. État de ce qui est inséparable.

INSÉPARABLE, adj. Qui ne peut être séparé. La pensée est *inséparable* de l'esprit. L'ombre est *inséparable* du corps. L'orgueil est presque *inséparable* de la faveur. Les noms sont *inséparables* des choses. (Pascal.) La sottise et la vanité sont compagnes *inséparables*. (Beaumarchais.) | Se dit des personnes qui ne se quittent presque jamais. Ces deux amis sont *inséparables*. | Substantiv. et famil. Ce sont des *inséparables*. Les *inséparables* se sont brouillés.

INSÉPARABLEMENT, adv. (pron. *einséparableman*). D'une manière à ne pouvoir être séparé. La chaleur est *inséparablement* attachée au feu. Le même crime les unit *inséparablement*.

INSÉRABLE, adj. Qui peut être inséré. Cet article nous paraît *insérable*.

INSÉRÉ, ÉE, part. Introduit, ajouté, mis dans ou parmi. Le vaccin *inséré* sous l'épiderme. Feuillet *inséré* dans un livre. Réclame *insérée* dans un journal. Les Othons firent diverses constitutions générales qu'on trouve *insérées* aux lois des Lombards. | Bot. Étamines *insérées* sur l'ovaire.

INSÉRER, v. a. (du lat. *in*, dans; *serere*, attacher; rad. gr. ἐρω, je noue). Mettre dans, parmi, ajouter, faire entrer. *Insérer* une greffe sous l'écorce. *Insérer* un feuillet, un cahier dans un livre. On remarque plusieurs feuillets que Gonzague avait artificieusement *insérés* dans le registre des familles nobles. *Insérer* le virus sous la peau. | Par extens. Se dit des ouvrages d'esprit, des actes, des contrats et de certaines publications. *Insérer* une clause dans un contrat, dans un testament. *Insérer* un article, des annonces dans un journal. Il *insère* un conte dans son plaidoyer pour divertir les juges. | S'INSÉRER, v. pr. Être inséré, et, particulièrement dans le langage de l'histoire naturelle et de l'anatomie, être attaché à, sur. Le canal a une vésicule de fiel, et son canal, qui se trouve avec le canal hépatique, va *s'insérer* plus haut que celui-ci dans le duodénum. (Buffon.)

INSERMENTÉ, adj. m. *Prêtre insermenté*. Prêtre qui refusa de prêter le serment civique lorsque la constitution civile du clergé fut proclamée en 1790.

INSERTION, s. f. (pron. *einsersion*; du lat. *insertio*, même sens). Action par laquelle on insère; résultat de cette action. *Insertion* d'une note. *Insertion* d'une annonce. *Insertion* d'une clause dans un contrat. L'*insertion* d'un feuillet dans un livre. | Anat. et hist. nat. Attache d'une partie sur une autre. Les insertions se font principalement sur les os, les cartilages et les organes fibreux. L'*insertion* des muscles. L'*insertion* des étamines, de la corolle. L'*insertion* des fibres ligneuses. | Pathol. L'action d'inoculer, d'introduire un virus dans le corps. L'*insertion* du virus de la vaccine.

INSERVILITÉ, s. f. Absence de servilité. Montesquieu voyait çà et là, dans notre histoire, des choses nobles et fières, un fonds d'*inservilité*, des saillies de caractère. (Dupont-White.)

INSERVIABLE, adj. Qui n'aime pas à rendre service, qui n'est point serviable. C'est l'individu le plus *inserviable* que je connaisse.

INSESSION, s. f. Méd. Bain de vapeur que l'on prend assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a placé un vase rempli de la décoction chaude de quelque plante. On prescrit l'*insession* pour les affections des reins, de la vessie, de la matrice, du fondement, du bas-ventre, lorsque les malades ne peuvent supporter le bain entier.

INSEXÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Dépourvu d'organes sexuels, neutre. Les ouvrières chez les abeilles sont *insexées*.

INSIDIEUSEMENT, adv. (pron. *einsidieuzeman*). D'une manière insidieuse et qui tend à surprendre. L'hypocrite, *insidieusement* déguisé sous les traits de la vertu, est l'être le plus dangereux et le plus odieux de la société. (S. Dubay.)

INSIDIEUX, EUSE, adj. Qui tend à surprendre quelqu'un; qui est plein d'embûches, qui a le caractère de l'embûche. Un discours *insidieux*. Des présents *insidieux*. Des caresses *insidieuses*. Des offres *insidieuses*. C'est une *insidieuse* façon de nuire en sorte qu'on en soit remercié. (Malherbe.) Vous sentez, mon cher maître, tout ce qu'il y a d'*insidieux* dans ce projet. (D'Alembert.) Ce nectar de l'amour ministre *insidieux*. (A. Chénier.) | Méd. *Fièvre insidieuse*, Fièvre qui, sous une bénignité apparente, cache un grand danger. Les fièvres *insidieuses* appartiennent aux fièvres pernicieuses.

INSIGNE, adj. (du lat. *in*, sur; *signum*, signe). Signalé, qui se fait remarquer par quelque qualité peu commune. Il se dit des personnes et des choses, et se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Honneur *insigne*. Une *insigne* faveur. Arrogance *insigne*. Un *insigne* fripon. Sully rendit à la nation un service *insigne*, par le bon ordre qu'il introduisit dans les finances. On a inventé contre les démocrates d'*insignes* calomnies dont le temps fera justice. S'il a cette vertu, cette valeur *insigne*. (Corneille.) Où ne célèbre-t-on pas ces *insignes* corrupteurs de la pudeur, qui font gloire de tendre des piéges si sûrs que nulle vertu n'échappe à leurs mains impures? (Bossuet.)

INSIGNE, s. m. Marque extérieure et apparente d'une dignité, d'une fonction. On avait placé sur le cercueil les *insignes* du défunt. | Les insignes de l'autorité diffèrent suivant le pays et suivant les époques. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne, par exemple, sont devenus les insignes de la royauté. Le manteau teint de pourpre chez les anciens, et chez nous doublé d'hermine et tour à tour parsemé d'étoiles, ou de fleurs de lis, ou d'abeilles, dont se couvrent les rois et les empereurs, est encore un insigne du pouvoir. Les différents costumes des membres du clergé, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme de l'armée, sont des insignes de profession. Dans ce dernier cas, les galons ou les épaulettes sont les insignes du grade.

INSIGNIFIANCE, s. f. Qualité de ce qui est insignifiant; manque de toute importance. Son discours est d'une *insignifiance* absolue. L'*insignifiance* de cet homme, de cet événement.

INSIGNIFIANT, ANTE, adj. Qui ne signifie rien. Une phrase *insignifiante*. Il commença la con-

versation, en se rassurant lui-même, par des paroles *insignifiantes*. (Mme de Staël.) | Par extens. Qui est sans importance. Se dit également des personnes et des choses. C'est un homme *insignifiant*. Un propos *insignifiant*. Une femme *insignifiante*.

INSINUANT, ANTE, adj. Qui s'insinue, qui pénètre doucement. L'eau si fluide, si *insinuante*, si propre à échapper. (Fénelon.) | Fig. Qui sait convaincre les esprits et faire agréer ce qu'il propose. Un homme *insinuant*. Des manières *insinuantes*. L'homme *insinuant* a une éloquence qui lui est propre. Les cours ne sauraient se passer d'une certaine espèce de courtisans, hommes flatteurs, complaisants, *insinuants*. (La Bruyère.) Elle avait tous les agréments de l'insinuation sans paraître *insinuante*. (Marivaux.) Un homme est doux et facile, on le trouve *insinuant*. (Vauvenargues.) Le ciel ne fit pas les femmes *insinuantes* et persuasives pour devenir acariâtres. (J. J. Rousseau.) | « Méfiez-vous de l'homme *insinuant*; il frappe doucement sur notre poitrine, et il a l'oreille ouverte pour saisir le son qu'elle rend. Il entrera dans votre maison en esclave, mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez sans cesse les volontés pour les vôtres. » (Jaucourt.) Molière a tracé de main de maître, dans sa comédie de *Tartuffe*, le portrait de l'*insinuant*.

INSINUATIF, IVE, adj. Qui insinue, qui fait pénétrer. Un petit clystère *insinuatif*, préparatif et émollient. (Molière.)

INSINUATION, s. f. (pron. *einsinuasion*; du lat. *insinuatio*, même sens). Action de pénétrer, d'insinuer, d'introduire délicatement quelque chose. L'*insinuation* d'une sonde dans une plaie. Combien est lente et insensible l'*insinuation* de l'aliment dans les parties qui le reçoivent. (Bossuet.) | Fig. Adresse de manière, de langage, par laquelle on insinue quelque chose, ou par laquelle on s'insinue auprès de quelqu'un, on capte sa faveur. L'*insinuation* est l'art de saisir nos faiblesses, de nous en créer; il est possédé par les courtisans et les hypocrites. Vous avez de la tête, du discernement, de l'*insinuation*. (Mme de Sévigné.) La valeur n'était pas la seule qualité de Scipion; il avait une merveilleuse dextérité à manier les esprits, et à les amener à son but par la voie de l'*insinuation*. (Rollin.) | Paroles dites par insinuation, avec insinuation. Ses *insinuations* prévalurent plus que jamais auprès de ce prince. (Voltaire.) Le bien qu'on en disait était altéré par des *insinuations* adroites et perfides. (Marmontel.) | Littérat. Tour d'éloquence qui consiste à présenter à l'auditoire, au lieu de l'objet qu'on se propose, et pour lequel on sait qu'il a de la répugnance ou de l'éloignement, un autre objet qui l'intéresse et qui, par ses rapports avec l'objet dont il s'agit, dispose d'abord les esprits à ne pas en être blessés, et les amène insensiblement à le voir d'un œil favorable. L'insinuation s'emploie de même à rejeter sur l'adversaire ce que la cause a d'odieux, et à détourner d'une partie à l'autre l'indignation de l'auditoire. Mais il faut y mettre beaucoup de prudence et d'adresse, paraître ne vouloir que se justifier soi-même, et n'attaquer qu'avec beaucoup de précaution ceux à qui l'auditoire paraît s'intéresser. | Anc. jurisp. Transcription ou enregistrement sur un registre public des actes contenant certaines dispositions entre vifs, à titre gratuit et autres motifs qui devaient être rendus publics. On ne procède plus par *insinuation*.

INSINUER, v. a. (du lat. *insinuare*, même sens; fait de *in*, dans; *sinus*, sein). Introduire doucement, couler adroitement quelque chose. *Insinuer* la sonde dans la vessie. Le chirurgien *insinua* le doigt dans la plaie. | Fig. Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit, dans le cœur, gagner avec adresse. *Insinuer* une idée, une opinion. On ne doit *insinuer* à la jeunesse que de bons principes. Il leur *insinua* ses erreurs. Il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût *insinuer* plus doucement l'utilité. (Corneille.) Elle craignait que cet amusement ne leur *insinuât* des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer. (Mme de Caylus.) Lui *insinuant* que quelques personnages lui rendaient de mauvais offices. (Rollin.) Il *insinue* parmi nous les sentiments de Locke. (Voltaire.) | S'INSINUER, v. pr. Pénétrer. L'air *s'insinue* dans le bois. Le vent *s'insinue* par les fentes de la cloison. L'air *s'insinue* dans les corps. | Fig. Le doux sommeil *s'était insinué* dans ses membres. (Fénelon.) La douleur ne remplit jamais si bien le cœur, qu'il n'y reste un petit vide où la flatterie *s'insinue*. (Moore.) La vanité *s'insinue* aisément dans l'esprit, et la volupté dans le cœur. L'art de *s'insinuer* dans le cœur par l'amour-propre est peu connu. (Mme de Staël.) | *S'insinuer dans l'esprit de quelqu'un, dans ses bonnes grâces*, Gagner adroitement sa bienveillance. Personne ne connut mieux que lui l'art de flatter les passions du peuple et de *s'insinuer dans ses bonnes grâces* pour l'amener à se laisser ravir la liberté.

INSIPIDE, adj. Qui manque de saveur, de goût. Mets *insipide*. Breuvage, liqueur *insipide*. | Fig. Qui est sans agrément, qui n'a rien de flatteur, de piquant, qui est privé de toute saveur intellectuelle ou morale. Cet homme est d'un commerce *insipide*. Une épigramme, un conte, un livre *insipide*. Un poème *insipide*. Toute ma grandeur me devient *insipide*. (Racine.) Rien ne serait plus *insipide*, si l'on ne faisait que s'entr'aimer. (Fontenelle.) Cette passion rend *insipides* toutes les choses du ciel. (Massillon.) Les vers médiocres sont ce qu'il y a de plus *insipide* au monde. (Voltaire.) | Qui n'a aucun agrément, en parlant des personnes. Un harangueur *insipide*. Un railleur froid et *insipide*. S'il est défendu à un auteur d'être *insipide*, c'est au poète. Vous trouverez cette histoire plus exacte, plus profonde et plus intéressante que celle de notre *insipide* Daniel. (Voltaire.) C'est bien la plus *insipide* petite créature que vous ayez jamais vue. (Mme de Genlis.)

INSIPIDEMENT, adv. D'une manière insipide. On se fatigue à l'entendre, tant il raconte *insipidement*. Il bredouille, il parle *insipidement*.

INSIPIDITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est insipide. Il se dit au propre et au figuré. L'*insipidité* d'une liqueur, d'un mets. L'*insipidité* d'un livre. L'*insipidité* ne se pardonne en rien, mais elle choque surtout dans les choses dont le caractère est d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, etc. (Diderot.) L'ennui et l'*insipidité* sont un poison froid. (Voltaire.)

INSISTANCE, s. f. Action d'insister. Il sollicite avec tant d'*insistance* qu'il obtiendra ce qu'il demande. | Figure de rhétorique, nommée autrement *Épimone*; espèce d'amplification par laquelle l'orateur insiste sur ce qu'il vient de dire. On a cité comme exemple d'insistance ou d'épimone, ce passage de Saint-Évremont : « Du latin! de mon temps, du latin! un gentilhomme en eût été déshonoré. Je connais les grandes qualités de M. le Prince, et je suis son serviteur; mais je vous dirai que le dernier connétable de Montmorency a su maintenir son crédit dans les provinces et sa considération à la cour sans savoir lire. *Peu de latin, vous dis-je, et de bon français.* »

INSISTER, v. n. (du lat. *insistere*, même sens). Faire insistance, persister à demander une chose. Vous me refusez, je n'*insiste* pas. Elle *insista* fort pour me faire avoir le gouvernement du Havre. (La Rochefoucauld.) L'injustice me révolte, elle ne me décourage pas; donc, monsieur, déchirez ma requête, j'*insisterai* près le parlement. (Beaumarchais.) | S'arrêter avec force sur quelque chose, y appuyer. *Insister* sur une preuve, sur une clause. L'avocat *insista* principalement sur ce moyen.

INSOCIABILITÉ, s. f. État, caractère d'une personne insociable. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'*insociabilité* des hommes. (Montesquieu.) Le progrès des lumières autorise à penser que cette *insociabilité* aura un terme. (Raynal.) Ce mal, c'est, selon moi, le refroidissement, la paralysie du cœur, qui fait l'*insociabilité*. (Michelet.) L'*insociabilité* des membres du clergé catholique.

INSOCIABLE, adj. [illegible], incommode, avec qui l'on ne peut avoir de société, avec qui l'on ne peut vivre, qui se refuse à tout ce qui lie les hommes entre eux. Personne *insociable*. Caractère, esprit *insociable*. On trouve partout des hommes *insociables* avec qui il faut vivre. La société dépend des femmes; tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont *insociables*. (Voltaire.)

INSOCIABLEMENT, adv. D'une manière insociable. Il vécut *insociablement*.

INSOLATION, s. f. (pron. *einsolasion*; du lat. *in*, sur, dans; *sol*, soleil; d'où *insolare*, exposer au soleil). Action de la lumière et de la chaleur solaire sur une substance organique ou inorganique. Les rayons lumineux sont ou chimiques, ou calorifiques, ou colorants. Tout faisceau lumineux contient ces trois sortes de rayons, qui exercent sur les corps une action distincte. L'action chimique se manifeste par de légères altérations à la surface d'un certain nombre de substances; elle est très-sensible, particulièrement sur celles dont on se sert dans les expériences photographiques, telles que l'iode, le brôme, etc. L'exposition à la lumière solaire est en principe utile aux plantes et aux animaux. Mais appliquée sans mesure, elle peut susciter des désordres divers dans l'économie. L'*insolation* produit sur la peau la coloration brune, remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement. Elle produit parfois, et surtout à l'époque du printemps, une affection érysipélateuse tout à fait analogue au premier degré de la brûlure, et qu'on appelle vulgairement *coup de soleil*. | Méd. Exposition d'un malade aux rayons du soleil, dans l'intention de ranimer chez lui les forces languissantes de la vie, ou de produire une excitation sur la peau. Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'*insolation* comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés. Elle est *totale* ou *partielle*, suivant que tout le corps, ou seulement une partie du corps reçoit directement la lumière solaire. L'insolation partielle se pratique dans beaucoup de cas avec succès et très-utilement. On dirige des rayons solaires concentrés avec une lentille, sur des tumeurs, sur des ulcères chroniques, etc., et l'on parvient à en accélérer très-sensiblement la résolution. | Quantité de chaleur solaire versée sur la terre. L'*insolation* au Sénégal est excessive.

INSOLÉ, ÉE, part. Qui a reçu l'action du soleil. Du foin *insolé*. Épreuve photographique *insolée*.

INSOLEMMENT, adv. (pron. *einsolaman*). Avec insolence. Parler, répondre, écrire *insolemment*. Jamais l'histoire n'eut plus besoin de preuves authentiques que dans nos jours, où l'on trafique si *insolemment* du mensonge. (Voltaire.)

INSOLENCE, s. f. (pron. *einsolanse*.) Effronterie, hardiesse excessive, manque de respect. Il y a l'*insolence* financière, militaire, magistrale; l'*insolence* de la grandeur; l'*insolence* littéraire, etc. Toutes consistent à exagérer les avantages de son état, et à les faire valoir d'une manière outrageante pour les autres. L'*insolence* d'un laquais. L'*insolence* des parvenus. L'*insolence* est l'apanage des sots. (Moore.) Ce n'est pas tant l'élévation en dignité que le pouvoir de nuire impunément qui, dans les âmes basses, produit l'*insolence*. Ces profits multipliés les mettent en état de se procurer des profusions, de vivre dans un luxe révoltant, et de joindre l'*insolence* des prétentions à la bassesse des sentiments. (Barthélemy.) L'*insolence* des nobles, des princes, des évêques

> Elle me quitte, et moi, dans un lâche silence,
> Je semble de sa fuite approuver l'*insolence*.
> (RACINE.)

| Par extens. Paroles, actions où il y a de l'insolence. Il a dit, il a commis mille *insolences*. Vous aurez entendu ces petits pages qui se battent et se disent des *insolences* au pied de l'escalier. (Vitet.)

INSOLENT, ENTE, adj. Effronté, orgueilleux; qui perd le respect, qui blesse la modestie; qui se croit et ne cache point qu'il se croit plus grand, plus important que les autres. Homme *insolent*. Personne *insolente*. Tout vainqueur *insolent* à sa perte travaille. (La Fontaine.) Les gens vertueux ne peuvent pas être *insolents*. (Mme Lespinasse.) Les âmes basses sont *insolentes*, tyranniques, cruelles dans l'exercice du pouvoir. (Fielding.) | Se dit de l'air, des manières, des discours, etc. Un ton *insolent*. Discours *insolent*. Question, réponse *insolente*. Elle entendait presque leurs cris et leurs menaces *insolentes*. (Bossuet.) Dans ses yeux *insolents* je vois ma perte écrite. (Racine.) Ils avaient passé rapidement de la consternation la plus profonde à la plus *insolente* présomption. (Barthélemy.)

> Pour éblouir les yeux la fortune arrogante
> Affecta d'étaler une pompe *insolente*.
> (BOILEAU.)

| Fig. Extraordinaire, inouï, immérité. Bonheur *insolent*. Fortune *insolente*. | Substantiv. C'est un *insolent*, une *insolente*. L'*insolente* n'a pu dissimuler sa joie. (Rotrou.) Quel est cet *insolent* qui pense me braver? (Voltaire.) « L'*insolent* est celui qui s'estime au-dessus des autres par ses meubles, ses équipages, ses biens, son nom; qui ne voit les autres qu'à une distance infinie, et manque d'égards à tout le monde. » (Sainte-Foix.)

INSOLENTER, v. a. Traiter avec insolence. Il ne sera pas dit que nous nous laissions *insolenter*. (Dancourt.) Peu usité.

INSOLER, v. a. Exposer au soleil; faire subir l'insolation. *Insoler* un corps. | S'INSOLER, v. pr. S'exposer aux rayons du soleil.

INSOLIDARITÉ, s. f. Manque de solidarité. Pour qui considère nos habitudes de licence, nos goûts de calomnie, notre esprit d'*insolidarité*, notre insouciance du bien public. (Proudhon.)

INSOLIDE, adj. Qui manque de solidité.

INSOLIDEMENT, adv. D'une manière insolide. Maison *insolidement* construite.

INSOLIDITÉ, s. f. État de ce qui n'est pas solide. L'*insolidité* des fondations. | Fig. L'*insolidité* d'un argument.

INSOLITE, adj. (du lat. *in* négat., *solitus*, ordinaire, accoutumé). Qui est contre l'usage, contre

les règles. Procédé *insolite*. Une clause, une procédure *insolite*. Ils prirent une voie *insolite*.

INSOLITEMENT, adv. D'une manière insolite.

INSOLUBILITÉ, s. f. (du lat. *in* négat., *solubilis*, de *solvere*, délier, dissoudre). Chim. Propriété et état d'un corps solide qui ne peut se dissoudre, c.-à d. dont les molécules résistent complètement ou à peu près à l'action chimique des molécules d'un liquide dans lequel il est plongé. L'*insolubilité* d'une substance dans un liquide qui est le médium de l'action chimique a une influence sur cette action, en quelque sorte semblable à celle de la cohésion, par rapport au liquide dans lequel elle est exercée. Si des substances, dans leur état liquide, sont faites pour agir l'une sur l'autre, leur action n'éprouvera que peu de résistance étrangère, et sera en grande partie proportionnée à leur affinité et à leur quantité; mais, si l'une d'elles est solide et, de plus, insoluble dans le fluide qui est le médium de l'action, la matière insoluble n'offrira comparativement que peu de points de contact; il faut toujours la retirer de la sphère d'action. | Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc. L'*insolubilité* d'un problème, d'une difficulté.

INSOLUBLE, adj. Qui ne peut se dissoudre. La résine est *insoluble* dans l'eau. | Fig. Qu'on ne peut expliquer, qu'on ne peut résoudre. Argument, problème *insoluble*. Les philosophes ont souvent perdu à examiner des questions *insolubles* un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles.

INSOLUBLEMENT, adv. D'une manière insoluble. Le curé pérorait, argumentait *insolublement*.

INSOLVABILITÉ, s. f. (du lat. *in* négat., *solvere*, payer). Impuissance de payer ses dettes. L'*insolvabilité* d'un débiteur. « L'*insolvabilité notoire* d'une personne la rend incapable de devenir adjudicataire des biens qui sont vendus en justice. » (Cod. civ.) « Dans les successions, en cas d'*insolvabilité* d'un des cohéritiers ou successeurs à titre universel, sa part, dans la dette hypothécaire, est répartie sur tous les autres, au marc le franc. » (Cod. civ.) | L'*insolvabilité* ne doit pas être confondue avec la *cessation de payements*, qui entraîne la faillite. Celle-ci ne suppose pas nécessairement que le débiteur est entièrement ruiné et dans l'impossibilité complète de payer aucune de ses dettes; celle-là emporte avec elle, au contraire, cette idée, que toutes ses ressources sont épuisées et qu'il ne lui reste en propre aucun bien meuble ou immeuble sur lequel on puisse efficacement exercer une action. Il y a cependant des *insolvabilités* qui ne sont qu'apparentes. Les lois des hommes n'ont pas encore pu empêcher la fraude, et l'on est souvent victime de l'affreuse habileté de gens qui se sont enrichis par des faillites, et qui possèdent des fortunes inattaquables sous le nom et en la personne d'autrui. Les amendes prononcées en faveur de l'État par des condamnations judiciaires sont remplacées par la prison, lorsque celui qui les a encourues ne peut les acquitter, vu son *insolvabilité*, ce qui est contraire à l'équité. Dans l'antiquité, chez les Égyptiens, l'*insolvabilité* entraînait une sorte d'infamie; la loi défendait l'inhumation de ceux qui étaient morts dans l'impuissance de payer leurs dettes. La crainte de manquer de sépulture après leur décès finit par rendre très-rares les débiteurs insolvables. | Se dit de la personne même qui ne peut payer ses dettes. N'être plus qu'une *insolvabilité*. Être relégué au nombre des *insolvabilités*. C'est une *insolvabilité* notoire.

INSOLVABLE, adj. Qui est dans l'impuissance de payer ses dettes. Débiteur *insolvable*. Devenir *insolvable*. Mourir *insolvable*. Les personnes notoirement *insolvables* ne peuvent devenir adjudicataires des biens vendus en justice. | Fig. Que d'âmes sans mémoire et de cœurs *insolvables!* (Delille.) Celui qui se dévoue à sa patrie doit la trouver *insolvable*, car ce qu'il expose pour elle est sans prix. (Marmontel.) | Substantiv. Les *insolvables*.

INSOMNIE, s. f. (du lat. *insomnia*, même signif.). Absence de sommeil causée par quelque affection physique ou morale. Les causes qui déterminent l'*insomnie* sont les travaux immodérés de l'esprit, les veilles prolongées, les chagrins, les passions, telles que l'amour et la jalousie, les digestions laborieuses. Longue, pénible, cruelle *insomnie*. *Insomnie* fébrile. Il est sujet à des *insomnies*. Ce sont des *insomnies* qui passent les bornes. (Mme de Sévigné.) Des *insomnies* presque continuelles m'annoncent une disposition inflammatoire qui terminera vraisemblablement par me faire prendre congé de ce meilleur des mondes possibles. (D'Alembert.)

Exhalant en soupirs sa tristesse farouche.
De sa longue *insomnie* il tourmente sa couche.
(DELILLE.)

INSONDABLE, adj. Qui ne peut être sondé. Un précipice *insondable*. Les grandes profondeurs de l'océan sont *insondables*. | Fig. Cœur *insondable*. Qui peut sonder de Dieu l'*insondable* pensée? (Lamartine.) Les cœurs *insondables*, pervers des tyrans.

INSONDÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été sondé. Détroit *insondé*. Baie *insondée*. Mer *insondée*.

INSONORE, adj. Qui n'est point sonore, qui ne rend pas de son. L'asphalte comprimé ne présente ni boue ni poussière; il est *insonore*. (G. Maurice.)

INSONORITÉ, s. f. État de ce qui n'est point sonore. L'*insonorité* d'une chambre, d'un caveau.

INSOUCI, s. m. Absence de souci. Sa dépendance de l'étranger, son *insouci* de l'honneur national, son ignorance de la vraie politique du pays. (Carrel.) L'*insouci* de la plupart des hommes à l'endroit de cette science d'eux-mêmes a droit de confondre. L'*insouci* est signe d'un petit jugement.

INSOUCIAMMENT, adv. (pron. *einsousiaman*). D'une manière insouciante. Perdre *insouciamment* les fruits d'une victoire.

INSOUCIANCE, s. f. (de *in* négat., *souci*, d'où *se soucier*). État de celui qui est insouciant; caractère de celui qui ne se soucie, ne s'affecte de rien. Vivre dans l'*insouciance*. Grande, coupable *insouciance*. Affecter une souveraine *insouciance*. Il est là-dessus d'une grande *insouciance*. Telle était l'*insouciance* qui résultait de cette multiplicité d'événements et de malheurs sur lesquels on était comme blasé. L'*insouciance* est sœur de l'égoïsme et de la paresse.

Du doge rassuré par mon *insouciance*
Rien ne peut ébranler l'aveugle confiance.
(ANCELOT.)

| L'*insouciance* est un défaut; elle suppose qu'on ne se préoccupe pas assez de ce qui mérite notre attention ou nos soins. Elle est parfois dans l'esprit, mais bien plus dans le cœur, dans le caractère; elle fait négliger ou le devoir, ou les affections, ou les intérêts. L'*insouciance* d'une femme la rend paresseuse; celle d'un négociant lui fait oublier des précautions qu'exige son commerce; celle de l'artiste ou du poète, le positivisme de la vie. Danton, Kléber, Gœthe et beaucoup d'autres hommes illustres ont eu de l'*insouciance* à divers degrés. | Absence de souci, d'inquiétude sur quelque chose. L'*insouciance* du danger, de la mort.

INSOUCIANT, ANTE, adj. Qui ne se soucie, ne s'affecte de rien. C'est un homme fort *insouciant*. Être *insouciant* du lendemain. Il est tout à fait *insouciant* de ses affaires. On verra dans le monde des maris *insouciants* qui savent tout et ne se fâchent de rien. (Mme de Genlis.) La vieillesse inspire un scepticisme *insouciant* qui désenchante la vie. (Boiste.) | Substantiv. Un *insouciant*. Une *insouciante*. Les *insouciants*, les égoïstes, les paresseux.

INSOUCIEUSEMENT, adv. (pron. *einsousieuzeman*). D'une manière insoucieuse. Dormir *insoucieusement*. Il conduit ses affaires *insoucieusement*.

INSOUCIEUX, EUSE, adj. Qui n'est point soucieux, qui ne se soucie pas de. On le voyait toujours gai, rieur, *insoucieux*. (La Harpe.)

Le gai Napolitain
Près d'un balcon fleuri chante la sérénade,
Prie un saint et s'endort sous une colonnade,
Insoucieux du lendemain.
(MÉRY.)

INSOUDABLE, adj. Qu'on ne peut souder. Pièces *insoudables*. Les deux pièces étaient *insoudables*.

INSOUMETTABLE, adj. Qui ne peut être soumis. Des peuples *insoumettables*.

INSOUMIS, ISE, adj. Non soumis. Peuple *insoumis*. Ville *insoumise*. La colonne expéditionnaire fit une razzia sur toutes les tribus *insoumises* de la Kabylie. (Daumas.) | Substantiv. Jeune soldat qui, ayant reçu une feuille de route, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé. Les *insoumis* relèvent de la juridiction militaire et sont traduits devant un conseil de guerre. | On nomme *filles insoumises*, les infortunées qui, après s'être fait inscrire au bureau des mœurs, ne se soumettent pas aux règlements et exercent la prostitution en toute liberté.

INSOUMISSION, s. f. Caractère, état de ce qui n'est pas soumis.

INSOUTENABLE, adj. Qui ne peut être soutenu, justifié. Une proposition *insoutenable*. Cet avocat vient de plaider une cause *insoutenable*. Des opinions *insoutenables*. Des erreurs si *insoutenables* et si visiblement opposées à la pureté de l'Évangile. (Pascal.) Il est *insoutenable* d'admettre une succession d'êtres matériels pensants par eux-mêmes. (Voltaire.) | Qui choque, qu'on ne peut supporter. Humeur, vanité *insoutenable*. Manières *insoutenables*. Personne *insoutenable*. C'est un homme d'un commerce très-difficile; il est *insoutenable*. N'est-ce pas dans un père une témérité *insoutenable* de vouloir se rendre maître des vocations et des états de sa famille? (Bourdaloue.) Comme il y a plus de cœurs pusillanimes que d'âmes fortes, l'idée de la mort se trouve toujours exagérée, ses approches trop redoutées, et son aspect *insoutenable*. (Buffon.)

INSPECTER, v. a. (du lat. *in*, dans; *spectare*, regarder). Examiner avec autorité ou avec une mission spéciale d'une autorité compétente. *Inspecter* des travaux, des magasins. *Inspecter* des troupes, un régiment. *Inspecter* des écoles, des salles d'asile.

INSPECTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui a mission d'examiner un travail; celui, celle qui inspecte des troupes et le personnel qui y est attaché, qui doit faire connaître à l'autorité compétente le résultat de son examen. *Inspecteur* des études, des écoles. *Inspecteur* d'Académie. *Inspecteur* de l'enseignement supérieur. *Inspectrice* des pensions de jeunes filles. *Inspecteur* des prisons. *Inspecteur* d'infanterie, de cavalerie. | *Inspecteur général*, Celui qui a l'inspection sur toute une branche du service public. | *Inspectrice*, La femme d'un inspecteur. | Hist. *Inspecteurs de la salle*, Députés, au nombre de cinq, chargés de la police des conseils, sous le Directoire. La commission des *inspecteurs de la salle*, qui était en quelque sorte le pouvoir exécutif des conseils, se renouvelait tous les mois.

INSPECTIF, IVE, adj. T. de scolast. S'est dit de la partie de la philosophie qui concerne les choses invisibles. Saint Isidore divisa la philosophie en *inspective* et actuelle.

INSPECTION, s. f. (pron. *einspekssion*; du lat. *inspectio*, même sens). Action par laquelle on regarde, on considère, on examine quelque chose. On reconnaît la fausseté du titre par l'*inspection* seule de la pièce. Chez les anciens, les augures prédisaient l'avenir par l'*inspection* des entrailles des victimes. Les disciples de Gall et de Lavater jugent le caractère de l'homme par l'*inspection* des bosses de sa tête ou des lignes de son visage. Les Arabes, habitant sous des tentes, étant continuellement à portée d'observer les astres, furent peut-être les premiers qui réglèrent leurs années par l'*inspection* du ciel. (Voltaire.) | Soin de veiller à quelque chose, de prendre garde aux actions, au travail de quelqu'un. On lui a confié l'*inspection* du matériel, des finances, des postes, etc. L'*inspection* des travaux. *Inspection* des écoles. Il a droit d'*inspection* sur les ouvriers. Les officiers de police ont *inspection* sur les boucheries. Des magistrats qui eussent *inspection* sur la conduite des femmes. (Montesquieu.) | Emploi d'inspecteur. Il obtint une *inspection* dans les ponts et chaussées. On lui a remis le soin du château, et une *inspection* sur la recette. (J. J. Rousseau.) | Division ecclésiastique dans les pays protestants; c'est une réunion de cinq églises consistoriales, formant un arrondissement ecclésiastique.

INSPIRANT, ANTE, adj. Qui est propre à inspirer, inspirateur. Les circonstances où il écrivait n'avaient rien de bien *inspirant*. (Cuvier.) Le spectacle *inspirant* de la nature. (Chateaubriand.)

INSPIRATEUR, TRICE, adj. (du lat. *inspirator*, même sens). Qui inspire, qui agit comme un souffle sur l'âme, sur l'esprit. Génie *inspirateur*. Les anciens croyaient à des divinités *inspiratrices*. Ce calme *inspirateur* que le poète implore. (M. J. Chénier.) Amélie, tu as été l'*inspiratrice* de ce livre.

Que dis-je! autour de lui, tandis que tout sommeille,
La lampe *inspiratrice* éclaire encor sa veille.
(DELILLE.)

| Physiol. Qui sert à l'inspiration. Mouvements *inspirateurs*. | Anat. *Muscles inspirateurs*, Muscles qui, par leur contraction, déterminent l'ampliation du thorax et produisent ainsi l'inspiration. | Substantiv. Par ses relations avec les dilettanti, il se faisait passer en Italie et dans toute l'Europe pour l'*inspirateur* des beaux-arts. (Marmontel.) O toi, l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants. (Delille.) J'ai choisi Richardson comme *inspirateur* de Rousseau et comme premier modèle du pathétique familier, exagéré par Diderot. (Villemain.)

INSPIRATION, s. f. (pron. *einspirasion*; du lat. *inspiratio*, même sens). Action par laquelle l'air entre dans les poumons; c'est le mouvement opposé à l'*expiration*. Faire une profonde *inspiration*. Immédiatement après que l'air, chargé d'exhalaisons nuisibles, a été chassé au dehors par l'expiration, l'*inspiration* introduit dans le poumon un nouvel air, et avec lui bien des principes qui influent plus ou moins sur la sanguification. (Bonnet.) Lorsqu'on vient à penser tout à coup à quelque chose qu'on désire ardemment ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou un serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les élève et occasionne une *inspiration*

vive et prompte qui forme le soupir. (Buffon.) Il paraît certain que les chiens et les loups ne hurlent que par *inspiration*. (Id.) | Fig. et au moral. Conseil, suggestion. Il n'agit que par l'*inspiration* de sa méchante femme. | La chose inspirée. Il écoute trop les *inspirations* de sa paresse. C'est dans le sentiment démocratique que Victor Hugo a puisé ses plus belles *inspirations*. | Sentiment, pensée qui surgit en nous spontanément, et nous suggère des déterminations ou des jugements qui semblent provenir d'un accroissement subit de notre intelligence. *Inspiration* du génie. *Inspiration* divine. Si nous examinons l'*inspiration* sans prévention, nous verrons qu'elle est le résultat des idées que nous acquérons par les organes des sens internes et externes. (Encycl.) Notre France a un vieux génie dont les *inspirations* sommeillent souvent, mais souvent se réveillent avec un éclat sublime. (Barrault.) | Absol. Enthousiasme dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. « L'*inspiration* est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui... Elle doit venir à l'homme du dehors, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut, et qui peut lui être tout à coup retirée. » (Ourry.) Ces vers sont faits d'*inspiration*. Vous ferez votre tragédie quand votre enthousiasme vous commandera; car vous savez qu'il faut recevoir l'*inspiration*, et ne la jamais chercher. (Voltaire.) Une *inspiration* céleste animant dans ce moment la physionomie de Corinne. (Mme de Staël.)

De l'*inspiration* les sublimes transports
Échauffent son génie et dictent ses accords.
(DELILLE.)

INSPIRATOIRE, adj. Physiol. Qui sert, qui a rapport à l'inspiration. Mouvement *inspiratoire*.

INSPIRÉ, ÉE, part. Introduit par insufflation ou inspiration. L'air *inspiré*. | Qui est suscité dans l'esprit ou dans le cœur; qui a reçu l'inspiration divine ou poétique; qui est saisi d'enthousiasme. Poète *inspiré*. Ame *inspirée*. Les païens prétendaient que leurs prêtres et leurs sibylles étaient divinement *inspirés*, lorsqu'ils rendaient leurs oracles. Les poètes, pour paraître *inspirés*, invoquent Apollon et les Muses lorsqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. | Qui reçoit conseil, direction. Le prince *inspiré* par son ministre. | Famil. *Être bien inspiré*, Être bien avisé. | Substantiv. *Un inspiré, une inspirée*, Personne qui est ou qui se croit sous l'influence de l'inspiration divine. Tantôt l'*inspiree* devinait le passé, tantôt l'avenir. (Voltaire.)

INSPIRER, v. a. (du lat. *in*, dans; *spirare*, souffler). Physiol. Attirer et recevoir l'air dans les poumons, faire l'acte de l'inspiration. *Inspirer* l'air dans les poumons. | Fig. et au sens moral. Faire naître dans le cœur, dans l'esprit quelque mouvement, quelque dessein, quelque pensée. *Inspirer* le goût de l'étude. *Inspirer* le sentiment de la fraternité. *Inspirer* de nobles et généreuses pensées. Les poètes disent que les Muses les *inspirent*. Il serait plus utile d'*inspirer* aux hommes le sentiment du devoir que la passion de la gloire. Le courage qu'*inspirait* à nos troupes le besoin pressant de l'État. (Bossuet.) Sait-il toute l'horreur que ce juif vous *inspire*? (Racine.) Votre exemple m'a *inspiré* le faste. (Fénelon.) Ses regards *inspiraient* le respect et la crainte. (Voltaire.) La fausse bonté et la crainte du blâme *inspirent* plus de mauvaises actions que de bonnes. (J. J. Rousseau.) Ce qu'il y a de plus ridicule dans l'amour, chez les vieillards, c'est le désir de l'*inspirer*. (Bugny.) Il ne faut pas *inspirer* aux enfants le luxe des aliments, non plus que celui des habits et des meubles. (Bern. de Saint-Pierre.)

Ne sachant où porter et mon trouble et ma plainte,
J'*inspirais* la pitié, mais la pitié contrainte.
(BELLOI.)

| S'INSPIRER, v. pr. Recevoir l'inspiration. Les sages et les fous *s'inspirent* des idées sages et folles. (Boiste.) | Être inspiré. L'amour *s'inspire* et ne se commande pas. La confiance se mérite, *s'inspire*.

INSPRUCK. Géogr. Ville des États autrichiens, capitale du Tyrol, bâtie au confluent de la Sill et de l'Inn; 15,000 habit. Soieries, gants, draps, cotonnades, rubans de fil, etc.

INSTABILITÉ, s. f. Manque, défaut de stabilité. L'*instabilité* d'un équilibre. | Fig. L'*instabilité* de la fortune. L'*instabilité* des choses humaines. L'*instabilité* des trônes. L'*instabilité* des sentiments, des passions. Xercès ne put refuser des larmes à l'*instabilité* des choses humaines. (Rollin.) S'alarmer de la répugnance des penchants, de la médiocrité des forces, de l'*instabilité* des goûts. (Massillon.) L'avarice est une extrême défiance des événements qui cherche à s'assurer contre les *instabilités* de la fortune par une excessive prévoyance. (Vauv.)

Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre!
Toute votre félicité
Sujette à l'*instabilité*
En moins de rien tombe par terre.
(CORNEILLE.)

INSTABLE, adj. Qui manque de stabilité. Équilibre *instable*. Ainsi pour lors était la terre *instable*. (Marot.) | Fig. Un caractère *instable*. Comparez-lui la tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, *instable*. (Montaigne.) Tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est *instable* comme elles. (Marmontel.) Les trônes, les fortunes sont *instables*.

INSTABLEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas stable.

INSTALLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui installe quelqu'un dans un emploi. L'*installateur* du ministère. L'*installatrice* des nouvelles élèves.

INSTALLATION, s. f. (pron. *einstalasion*). Action d'installer; action par laquelle une personne est mise en possession de sa dignité, de sa charge, de ses droits. L'*installation* d'un évêque. L'*installation* du président d'un tribunal. S'opposer à l'*installation* d'un juge. L'*installation* doit être faite dans les formes. (Patru.) Qui que ce soit n'est revêtu de la moindre charge, que son *installation* ne soit accompagnée de compliments sur sa grande capacité. (Duclos.) | Mar. Action de mettre dans une disposition convenable tous les objets qui se trouvent à bord d'un navire, et qui composent sa mâture, son gréement, sa voilure, son artillerie, etc. L'*installation* des navires de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. | Par extens. Arrangement intérieur dans un logement, dans une maison. Venez nous voir, notre *installation* est complète, nous pouvons vous offrir à dîner.

INSTALLÉ, ÉE, part. Mis en possession. Le nouveau président n'est pas encore *installé*. Personne *installée*. Je fus reçu très-gracieusement et *installé* dans l'emploi de l'intendant qui avait été congédié. (Le Sage.) Me voilà joliment *installé*. (Piron.) | Placé d'une manière stable, assurée. J'offre un bon prix et m'y voilà *installé*. (Bern. de St-Pierre.) | Qui s'est logé tant bien que mal. Cette famille *installée* provisoirement dans une auberge. Me voilà *installé* à la campagne pour tout l'été. | Mar. Dont l'installation est faite. Ce navire est très-bien *installé*.

INSTALLER, v. a. (du lat. *in*, dans, sur; *stallus*, siége, place). Mettre quelqu'un en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. Le premier président fut *installé* en grande pompe. Théodora et Marozie gouvernèrent Rome; on *installa* des papes de douze ans, de dix-huit ans. (Voltaire.) | Établir quelqu'un dans un endroit. Nous l'*avons installé* dans son nouveau logement. | Mar. Disposer chaque objet à la place qui lui convient. | S'INSTALLER, v. pr. S'établir à quelque endroit. *S'installer* dans un fauteuil. Les petits marchands forains *s'installent* dans leurs pauvres baraques, chaque année, sur les places et les boulevards, durant la quinzaine qui précède le jour de l'an.

INSTAMMENT, adv. (pron. *einstaman*). Avec instance, d'une manière pressante. Prier, demander *instamment*. Je vous prie *instamment* de partir d'ici.

INSTANCE, s. f. Sollicitation pressante. Dans ce sens il s'emploie surtout au pluriel. Nous l'engageons avec de vives *instances*. Faire de grandes, de pressantes *instances*. L'amitié ne fait ni ne souffre d'*instances*, elle offre et accepte sans contrainte. Il voulut d'abord faire des façons, mais enfin il se rendit à mes *instances*. (Le Sage.) | Jurisp. Action intentée devant un tribunal civil. L'instance commence au moment où est donnée la première assignation qui somme le défendeur de comparaître devant le juge. Former, suivre une *instance*. | *Tribunal de première instance*, Tribunal inférieur qui connaît de toutes les contestations en matière civile à partir d'une certaine somme. Les tribunaux de première *instance* prononcent, en certains cas, en dernier ressort. | Anc. jurisp. *Instances sommaires*, Procès qui s'instruisait par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. On instruisait par *instances sommaires* les affaires de peu d'importance et celles qui requéraient célérité. | Scholast. Nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier argument.

INSTANT, ANTE, adj. Pressant. D'*instantes* sollicitations. D'*instantes* prières. | Imminent, urgent. Besoin *instant*. Le péril est *instant*. Pourquoi vos palais sont-ils environnés de gardes? C'est que la menace toujours *instante* de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes exigent ces précautions. (Raynal.)

INSTANT, s. m. Moment très-court, le plus petit espace de temps. Attendez-moi donc un *instant*. Il lui a suffi d'un *instant* pour commettre ce crime. *Instant* favorable. Un *instant* de délire, d'illusion, d'enchantement. Dans le même *instant*. Un *instant* a souvent changé la face des choses. (Rotrou.) Ses yeux se couvrirent à l'*instant* d'un épais nuage semblable à celui de la mort. (Fénelon.) Nous mourons tous les jours, chaque *instant* nous dérobe une portion de notre vie. (Massillon.) Un *instant* nous élève, un *instant* nous détruit. (Destouches.) Tout ce qui préoccupe fortement l'âme empêche de compter les *instants*. (Chateaubriand.) | Ellipt. et famil. *Un instant*, Arrêtez; attendez *un instant*. | *A chaque instant, à tout instant*, loc. adv. Continuellement, sans cesse. Il le répète *à tout instant*. Les connaissances s'augmentent *à chaque instant*. | *A l'instant, dans l'instant*, loc. adv. Aussitôt, à l'heure même, tout à l'heure. Il partit *à l'instant*. Je suis à vous *dans l'instant*, nous commencerons la barricade.

INSTANTANÉ, ÉE, adj. Qui ne dure qu'un instant. Des mouvements *instantanés*. Une douleur *instantanée*. Longtemps on pensa que la lumière était *instantanée*.

INSTANTANÉITÉ, s. f. (rad. *instant*). Qualité de ce qui est instantané. L'*instantanéité* des effets de la sensibilité et de l'activité prouve au moins la prodigieuse mobilité de l'organe immédiat des opérations de notre âme. (Bonnet.)

INSTANTANÉMENT, adv. (pron. *einstantanéman*). D'une manière instantanée, soudaine. Il le fit *instantanément*, le regret vint plus tard.

INSTAR (À L') (loc. prépos. empruntée du lat.). A la manière, à l'exemple de, de même que. On créa de nouveaux officiers *à l'instar* des anciens. Modes *à l'instar* de Paris. L'empereur Julien essaya, *à l'instar* du culte évangélique, d'unir la morale à la religion, en faisant prononcer des espèces de sermons dans les temples. (Chateaubriand.)

INSTAURATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui instaure. L'*instaurateur* d'un culte.

INSTAURATION, s. f. (pron. *einstorasion*). Établissement. L'*instauration* des jeux olympiques. L'*instauration* d'un temple, d'une religion.

INSTAURER, v. a. Donner l'instauration, établir, fonder. *Instaurer* une religion.

INSTIGATEUR, TRICE, adj. Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose. Il se prend le plus souvent en mauvaise part. Il fut l'*instigateur* de la révolte. Elle est l'*instigatrice* de cette mauvaise action. Le diable, cet esprit superbe et jaloux de l'homme, fut l'*instigateur* des Juifs, comme il l'avait été de Caïn. (Bossuet.) L'infâme Claudius, du crime *instigateur*. (Ducis.) Ainsi la nature, ayant fait de l'amour le lien de tous les êtres, l'a rendu l'*instigateur* de nos lumières et de nos plaisirs. (Bern. de Saint-Pierre.) | Anc. jurisp. Dénonciateur. Lorsqu'un accusé était absous, il avait le droit d'obliger le procureur à lui nommer son *instigateur*.

INSTIGATION, s. f. (pron. *einstigasion*). Incitation, suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose. Il se prend le plus souvent en mauvaise part. Il a commis ce crime à l'*instigation* de perfides amis. Il leur demanda, à l'*instigation* de Perdiccas, quels étaient les auteurs de la sédition. (Vaugelas.) On impute aux Jésuites beaucoup de choses dont on n'a aucune preuve, mais que l'on croit facilement à l'*instigation* des préjugés. (Bayle.)

INSTIGUER, v. a. Exciter, pousser une personne à faire quelque action. Il s'est laissé *instiguer* par une poignée d'intrigants. Peu usité.

INSTILLATION, s. f. (pron. *einstilasion*). Action d'instiller, de verser un liquide goutte à goutte. Verser par *instillation*. L'*instillation* est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer un médicament doué d'une grande activité. (Orfila.)

INSTILLER, v. a. (du latin *in*, en; *stilla*, goutte). Faire couler, verser goutte à goutte. *Instiller* quelques gouttes d'essence dans une plaie.

INSTINCT, s. m. (pron. *einstein*; du lat. *instinctus*, de *instinguere*, pousser, exciter; rad. gr. ἐν, dans; στίζω, je pique). Dans son sens le plus général, Impulsion naturelle qui porte les êtres organisés à se conserver, se développer et se reproduire, et à faire les actes propres à remplir ce triple but. C'est, dit très-judicieusement Bory de Saint-Vincent, la première conséquence vitale de l'organisation, et, pour ainsi dire, l'essence de l'individualité animale ou végétale. | *Instinct des plantes*. Chez les végétaux, l'instinct se manifeste par cette faculté qu'ils ont d'appéter, de chercher les choses dont dépend leur conservation, comme la lumière ou l'ombre, la chaleur ou la fraîcheur;

d'étendre leurs branches ou leurs racines dans des directions de choix, de se développer dans un sens plutôt que dans un autre, etc. La graine semée dirige constamment sa plumule en haut, sa radicule en bas. Son feuillage recherche la lumière; sa racine, les bonnes veines de terrain; ses fleurs s'ouvrent ou se ferment selon les circonstances, le soleil ou la pluie; il est des plantes qui sommeillent la nuit, d'autres le jour. Plusieurs sont douées d'irritabilité, surtout dans leurs organes de fécondation, et les merveilles de leur reproduction dans les espèces dioïques ou les autres attestent la profonde sagesse qui coordonne toutes ces créations. | *Instinct des animaux*. Si l'on passe au règne animal, on ne découvre pas moins de prodiges. Des zoophytes, une simple gelée vivante, des polypes, des actinies, se dirigent, soit vers le jour, soit vers leur pâture, qu'ils savent reconnaître, arrêter sans le secours d'aucun œil. La fabrication étonnante des coraux, des madrépores, des lithophytes et des cératophytes, avec des formes si élégantes et si variées, leur multiplication par bouture, sont encore moins extraordinaires que les industries des insectes. C'est là surtout que la nature s'élève, par le ministère de ces petits animaux, à des pratiques tellement surprenantes, qu'elles manqueraient de croyance si nos yeux ne nous en rendaient pas constamment les témoins. Les manœuvres des coléoptères qui dévorent les arbres, ou celles des teignes qui se pratiquent des fourreaux dans nos vêtements ne sont-elles pas inexplicables dans des animalcules auxquels nous n'accordons aucune lueur d'intelligence? En s'élevant vers des êtres plus compliqués, des poissons et des reptiles aux oiseaux et aux quadrupèdes, on observe toujours des industries spontanées, mais on rencontre aussi des signes d'intellect et de raisonnement. Plusieurs de ces êtres sont capables de s'apprivoiser, de recevoir, à un certain degré, des communications intellectuelles. Tels sont les chiens, les singes, l'éléphant, etc. L'instinct est-il une force qui produit des résultats semblables à ceux qui, dans les matières inorganiques ou minérales, ont pour cause l'attraction moléculaire? Les molécules des cristaux, par exemple, se groupent et se cristallisent suivant certaines lois d'accroissement et de décroissement, selon que leurs surfaces se prêtent plus ou moins à ces appositions. Les actes instinctifs, chez l'être vivant, sont-ils déterminés par une force de même nature ou analogue à celle qui régit le mouvement moléculaire? Non, évidemment non. Un système d'organes profondément enlacé et combiné avec prévoyance est déterminé à des actes conservateurs, soit pour l'espèce, soit pour l'individu Parmi ces actes, il en est d'essentiellement mécaniques, surtout chez les végétaux et les animaux dans le sommeil; telles sont, en particulier, les fonctions de nutrition, l'absorption, la circulation, la respiration, l'assimilation, etc Mais il faut bien se garder de les confondre avec le pur automatisme de l'art humain. Une horloge indique les heures, les minutes, même les jours, par le mouvement de ses rouages; qu'une de ses parties se brise, la voilà arrêtée. Dans le mécanisme vital, mille moyens industrieux sont mis d'eux seuls en jeu, soit pour écarter un obstacle, soit pour guérir une blessure ou réparer une perte. Ce principe directeur et créateur dans les corps organisés paraîtra plus manifeste encore, si on l'observe avant qu'il ait parachevé l'organisation. Ce ne sont pas, comme le soutiennent les anatomistes, les dents, les cornes qui ont inspiré à l'animal la faculté d'en faire usage; un *instinct primitif* le leur indique d'avance. Voyez ce jeune taureau sans cornes, ce petit chien presque sans dents encore; ils ne laissent pas, l'un de frapper de la tête, l'autre d'essayer ses faibles mâchoires, et pour ainsi dire, d'accélérer la sortie trop lente à leur gré de ces armes naturelles. L'on a dit : L'instinct naît de la forme de l'organisation; mais, au contraire, il la précède et l'élabore Avant que les organes génitaux eussent acquis leur perfection à l'époque de la puberté, un instinct secret s'élevait au fond des cœurs et disait à chaque sexe qu'il existait un nouveau genre de bonheur pour lui, une source mystérieuse de volupté et d'amour. C'est l'instinct qui dirige les ressorts des fonctions vitales, qui fait mouvoir le cœur, qui pousse le sang réparateur dans toutes les parties de l'organisme; qui force notre pupille à se contracter à la lumière, à se dilater dans les ténèbres, sans notre volonté, ou même malgré elle. C'est lui qui soulève l'estomac contre une matière putride, l'ouvre, au contraire, avec appétit vers l'aliment. C'est lui qui enseigne aux vaisseaux chylifères à démêler le suc nourricier parmi les matières excrémentitielles des intestins. De tels actes ne s'opèrent pas sans une sorte d'élection et de raison sage; mais le raisonnement et la volonté intellectuelle n'y participent aucunement. Il n'y a point de déduction d'argument dans l'intérieur de l'organisme, et pourtant on ne saurait dire qu'aucune de ces opérations naturelles n'ait un but très-sagement déterminé pour la conservation de la vie. Voilà donc une sorte d'intelligence totalement séparée de celle du cerveau, puisqu'elle se trouve jusque dans les animaux sans cerveau et chez les plantes elles-mêmes. Elle agit fort bien pendant le sommeil, et souvent notre volonté contrarie et détériore ses opérations. Cet instinct irréfléchi, involontaire, est incorporé dans chacune de nos fibres, pour la diriger selon le plaisir ou la douleur. On dit : « C'est la nature. » La suprême sagesse a donné à l'universalité des êtres des facultés propres à chaque espèce pour qu'elle parvienne à remplir son but et ses destinées, suivant l'ordre convenable au système dans lequel elle fut placée. Ainsi, l'homme, les quadrupèdes furent constitués pour vivre sur le sol, les oiseaux pour fendre les airs, les poissons pour traverser les ondes. Chaque espèce a dû concourir à un résultat conforme et à l'utilité de l'individu et à l'utilité universelle. Ainsi, chaque animal jouit d'une *nature* ou d'un ordre particulier de mouvements qui façonne ses membres, qui s'ouvre des voies et des vaisseaux, compose, assimile, distribue les muscles, les nerfs, rejette, arrange des éléments dans leur situation, leur connexion, leurs rapports, leurs articulations, avec une prévoyance et une sagesse incompréhensibles, pour former un tout organisé, vivant, bien coordonné selon le rang et la destination qui lui sont réservés. De même, la plante, l'arbre, poussent leurs bourgeons, leurs feuilles, leurs fleurs, produisent des fruits, répandent leurs semences avec la plus merveilleuse industrie, les protégent, les disposent, les multiplient d'eux-mêmes, tout comme si ces végétaux agissaient avec la plus parfaite science. L'instinct n'est qu'une suite de la constitution de l'ordre universel, il est tracé dans les viscères mêmes de l'animal à sa naissance. Il y a deux degrés d'instinct : 1° celui des fonctions intérieures ou du mécanisme de l'organisation; 2° celui des impulsions spontanées qui se manifestent au dehors sans l'intervention de l'intelligence, non plus que le premier. Cette distinction est d'autant plus nécessaire, que l'instinct n'est pas une branche égarée de l'intelligence, une ébauche plus ou moins avancée de la pensée humaine dans les brutes. Si l'enfant, l'homme inhabile, s'instruisent et étudient à l'aide d'expériences, font d'abord mal, puis mieux, l'animal, l'insecte, par exemple, n'a pas besoin de ces tâtonnements, bien qu'il naisse solitaire, souvent séquestré ou plutôt orphelin de tous ses parents. Il ne lui faut ni méditation, ni réflexion; il va au but tout de suite, invariablement, par une illumination intime, supérieure à notre faible lueur de raisonnement. S'il ne se perfectionne jamais, s'il n'arrive à aucune découverte nouvelle, il n'a point de temps d'ignorance ou de dégénération, comme notre espèce; s'il n'y a point de siècle de gloire et de splendeur littéraire chez les abeilles et les fourmis, on n'y voit point non plus des âges d'abrutissement, de barbarie et d'obscurité. L'instinct n'invente rien, il est vrai, mais il ne copie rien; tous ses actes sont originaux. L'hirondelle n'a point appris de nos maçons à bâtir son nid, et, quoique les guêpes et les bourdons forment des cellules régulières, ces insectes n'ont pas besoin de règles ni de compas. Ces petites créatures, dont l'existence est de si courte durée, n'auraient eu ni le temps ni les moyens d'acquérir, à la manière de l'enfant, une intelligence par l'éducation ou l'habitude, et d'accomplir ainsi leurs destinées. Mais l'homme et les grandes espèces d'animaux, qui subsistent plus longtemps, qui ont reçu des organes, des sens plus développés, un cerveau plus remarquable et des fonctions moins limitées, devaient plus ou moins participer à la liberté, à des connaissances d'acquisition, à une intelligence apprise. Alors l'*instinct* devint chez ceux-ci d'autant plus secondaire que les facultés intellectuelles étaient plus éminentes et pouvaient mieux le remplacer. Pour bien faire la distinction de l'*instinct* et de l'*intelligence*, il faut se rappeler celle du *système nerveux intérieur* ou *ganglionique* et du *système nerveux spino-cérébral*. Le premier, destiné à concourir perpétuellement aux fonctions nutritives et reproductives, est le siége exclusif de l'instinct; de lui émanent les impulsions spontanées, les affections du cœur, les passions qui portent l'homme et l'animal aux actes irréfléchis. Il veille sans cesse à la conservation de l'individu, même dans le sommeil, dans le délire, dans les maladies; il préside à la perpétuité des espèces, à l'amour, à la fécondation des germes, des œufs ou fœtus. Le second est l'organe exclusif des facultés intellectuelles ou de la sensibilité externe. Il donne l'action aux nerfs de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et des autres sens; il met l'animal en rapport avec les objets du monde extérieur; et, au moyen des sensations que le cerveau perçoit, l'animal, instruit, éclairé par la connaissance, la science de ce qui lui cause du plaisir ou de la douleur, se conduit selon son libre arbitre, choisit ou rejette. Lorsque le système nerveux a dépensé au dehors ses facultés de sentir et d'agir, il est fatigué, il a besoin de repos, de sommeil, pendant lequel son action demeure interrompue; ce qui n'arrive jamais au système nerveux ganglionique, qui ne se repose non plus que le cœur et les viscères, qu'il fait mouvoir constamment pendant toute l'existence. Les vertébrés, ayant un système nerveux cérébral, outre leur système nerveux ganglionique, sont susceptibles d'acquérir des degrés plus ou moins parfaits d'intelligence, selon qu'ils possèdent un cerveau plus ou moins développé. A mesure que cet organe a plus d'activité, que les facultés obtiennent plus d'extension, les impulsions spontanées deviennent moins nécessaires à l'individu. De là vient que l'instinct est plus actif dans l'enfance, dans les animaux les plus bruts ou qui jouissent le moins des facultés extérieures. Les mollusques, les insectes, les vers, et surtout les animaux sans tête, comme les coquillages bivalves, les ascidies et les zoophytes, ne peuvent être pourvus que de l'instinct le plus naïf et le moins susceptible d'altération. Il y a donc deux sources d'action chez les animaux et deux ordres de système nerveux; mais ceux qui ne possèdent que le système nerveux ganglionique ne peuvent avoir qu'une manière pour agir, l'instinct pur, sans intelligence. Samuel Reimar, Condillac, etc., ont défendu, à divers degrés, les animaux contre ceux qui prétendaient les réduire au rôle de purs automates. Mais l'étude positive des instincts et de l'intelligence des animaux a été commencée par Buffon et par Réaumur, et elle n'a peut-être été indiquée pour la première fois comme une science propre que par G. Leroy. Est venu ensuite Frédéric Cuvier, qui a cherché les limites qui séparent l'intelligence des différentes espèces, les limites qui séparent l'instinct de l'intelligence de l'homme et de celle des animaux. C'est dans les *rongeurs* que l'intelligence se montre au plus bas degré; elle est plus développée dans les *ruminants*; beaucoup plus dans les *pachydermes*, à la tête desquels il faut placer l'éléphant et le cheval; plus encore dans les *carnassiers*, à la tête desquels il faut placer le chien; et dans les *quadrumanes*, à la tête desquels se placent l'orang-outang et le chimpanzé. Ce fait de l'intelligence graduée des mammifères, que donne, d'un côté, l'observation directe, la physiologie et l'anatomie le confirment de l'autre. Frédéric Cuvier a constaté, par l'expérience, que l'opposition la plus complète sépare l'instinct de l'intelligence; que tout, dans l'instinct, est aveugle, nécessaire et invariable; que tout, dans l'intelligence, est électif, conditionnel et modifiable; que le castor qui se bâtit une cabane, l'oiseau qui se construit un nid, n'agissent que par instinct; que le chien, le cheval, qui apprennent jusqu'à la signification de plusieurs de nos mots et qui nous obéissent, le font par intelligence, etc. Les animaux reçoivent par leurs sens des impressions semblables à celles que nous recevons par les nôtres; ils conservent, comme nous, la trace de ces impressions; ces impressions conservées forment pour eux, comme pour nous, des associations nombreuses et variées; ils les combinent et en tirent des rapports, ils en déduisent des jugements; ils ont donc de l'intelligence, mais toute leur intelligence se réduit là. Cette intelligence qu'ils ont ne se considère pas elle-même, ne se voit pas, ne se connaît pas. « Ils n'ont pas de réflexion, dit Flourens, cette faculté suprême qu'a l'esprit de l'homme de se replier sur lui-même et d'étudier l'esprit. » Presque tous les quadrupèdes et les reptiles même perfectionnent, en vieillissant, leur *instinct* jusqu'aux bornes prescrites : les fouines, les renards, les loups en sont une preuve évidente; un vieux loup et sa compagne font toujours mieux la guerre que les jeunes. (Voltaire.) Peu de gens distinguent nettement les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'*instinct*. (Buffon.) L'éléphant, le castor et le singe sont, de tous les êtres animés, ceux dont l'*instinct* est le plus admirable. (Id.) L'*instinct* est inné, antérieur à toute éducation, aveugle, uniforme, invariable et limité à un ordre spécial de faits. (Bouillet.) | *Instinct chez l'homme.*

L'enfant, sortant du sein maternel, éternue au moment où sa poitrine s'ouvre à l'air pour la première fois. S'il est libre de tous ses langes, quoique non guidé, il se tourne de lui-même vers le sein, saisit le mamelon, et ses lèvres savent, sans apprentissage, faire le vide et aspirer le lait; tous les muscles de la déglutition et du pharynx, tendus de concert, jouent parfaitement sans y avoir été habitués. On peut suivre ainsi longtemps la vie instinctive de l'enfant. Mais, avec l'âge et l'expérience, l'intelligence naît, s'accroît, et au contraire l'instinct diminue. L'homme est un par le cœur, multiple par l'esprit. On trouve chez les peuplades les plus barbares les mêmes sentiments naturels que chez les peuples les plus civilisés. L'instinct limite ses opérations à la conservation soit de l'espèce, soit de l'individu; voilà pourquoi les actes qui n'ont point un rapport immédiat avec ce but peuvent être libres. Combien la nature a sagement fait de confier au seul instinct les actes les plus importants de l'économie! Quels abus l'homme aurait pu commettre, s'il eût été le maître de diriger les impulsions naturelles à son gré! Tout sentiment est *instinct;* une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre *instinct*. (Voltaire.) L'*instinct* paraît être plus constant, plus uniforme, plus régulier, moins capricieux, moins sujet à l'erreur que ne l'est la raison. (Buffon.) J'essayais de prouver que l'*instinct* n'est en général que le résultat des impressions des objets sur la machine, et que la portée de l'instinct est en raison directe du nombre, de l'espèce et de l'intensité des sensations. (Bonnet.) Chez les hommes, l'*instinct* s'affaiblit fatalement à mesure que la raison grandit; cette prédominance de la raison sur l'*instinct* est, à proprement parler, ce qui distingue les peuples civilisés des sauvages. (Cas. Henricy.) | Dans le langage ordinaire, *instinct* exprime improprement l'intelligence même d'un animal; on dit souvent : Ce chien a beaucoup d'*instinct*, ce chien a beaucoup d'intelligence. | Ce mot signifie aussi tantôt un sentiment, une détermination spontanée, un mouvement involontaire et irréfléchi; tantôt une propension, un penchant irrésistible à faire quelque chose; tantôt enfin l'aptitude particulière à faire la chose vers laquelle la propension existe. Agir d'*instinct*, par *instinct*. Se conduire par un pur *instinct*. Être poussé par un secret *instinct*. Agir par *instinct* plutôt que par raison. Avoir de l'*instinct*. Avoir beaucoup d'*instinct*. Bon, mauvais *instinct*. L'*instinct* du crime, du meurtre, du vol, de la guerre. Les *instincts* du cœur. Nous n'écoutons d'*instincts* que ceux qui sont les nôtres. (La Fontaine.) Cet âge où l'on ne suit que les premiers *instincts* de la liberté. (Fléchier.) Ce n'était que par *instinct* que j'agissais ainsi, et l'*instinct* ne débrouille rien. (Marivaux.) C'est à un *instinct* mécanique, qui est chez la plupart des hommes, que nous devons la plupart des arts, et nullement à la saine philosophie. (Voltaire.) Conscience, *instinct* divin, immortelle et céleste voix. (J. J. Rousseau.) Sa santé, qu'il avait toujours ménagée, s'altéra l'hiver dernier; il sentit, par cet *instinct* que la nature nous a donné, que sa fin était prochaine. (Condorcet.) On a remarqué ces cruels *instincts* chez des hommes de caractères très-différents, et l'histoire les a qualifiés d'*instincts* pervers; il serait plus juste de les qualifier d'*instincts* pervertis. (G. Sand.) Quel est cet étrange *instinct* qui pousse Voltaire à être partout sensible et présent dans le passé? (Edg. Quinet.) | En ce sens il se dit aussi des animaux. Son éléphant, par un *instinct* de vengeance, fit un carnage des ennemis. (Vaugelas.)

INSTINCTIF, IVE, adj. Qui appartient à l'instinct, qui naît de l'instinct. Sentiment, mouvement *instinctif*. Facultés *instinctives*. Malheur à celui qui cherche à éteindre ce sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cette morale *instinctive* du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions! (Robespierre.) « Le poulet qui brise sa coque, la tortue marine qui se dirige en droite ligne vers l'élément qu'elle doit habiter, le fœtus qui dans le sein de sa mère prend la position la plus favorable, obéissent tous à des mouvements instinctifs. » (Guérin.)

INSTINCTIVEMENT, adv. (pron. *einsteinktiveman*). Par instinct, d'une manière instinctive. Les animaux agissent *instinctivement*. Elles sentaient *instinctivement* qu'elles avaient besoin de toutes leurs forces pour soutenir le coup qui les menaçait.

INSTINCTIVITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est instinctif.

INSTINCTUEL, ELLE, adj. Qui appartient à l'instinct. Les lois *instinctuelles*.

INSTINCTUELLEMENT, adv. (pron. *einsteinktuèleman*). D'une manière instinctuelle. *Instinctuellement*.

INSTITOIRE, adj. Dr. rom. *Action institoire*, Action donnée contre un marchand pour ce qui s'est fait en son nom par son commis ou son facteur.

INSTITUÉ, ÉE, part. Les honneurs sont *institués* pour récompenser le mérite. (Fléchier.) | Établi en une charge, en une fonction. Des fonctionnaires *institués* avec précipitation. | *Héritier institué*, Celui qui a été nommé héritier par testament.

INSTITUER, v. a. (du lat. *instituere*, même sens). Établir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose. *Instituer* une fête. *Instituer* des jeux. *Instituer* des tribunaux. Moïse *institua* les cérémonies de l'ancienne loi. Jésus-Christ *a institué* le baptême. Édouard III *institua* l'ordre de la Jarretière; Philippe le Bel, duc de Bourgogne, celui de la Toison d'Or. Napoléon *institua* l'ordre de la Légion d'honneur. Il *institua* l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. (Voltaire.) | Jurisp. *Instituer un héritier*, *instituer héritier*, Nommer, faire quelqu'un son héritier par testament. | Établir en charge, en fonction. *Instituer* un juge, un avoué, un notaire. | S'INSTITUER, v. pr. Établir soi. Il *s'institua* chef du pouvoir.

INSTITUT, s. m. Constitution d'un ordre religieux; règle de vie qui est prescrite à cet ordre au temps de son établissement. Les communautés qui s'appliquent, selon leur *institut*, à élever des filles, pourraient entrer dans ces vues. (Fénelon.) | Se dit de l'ordre même. Ignace brûlait de l'ambition de devenir chef d'*institut*. (Voltaire.) | Nom donné quelquefois à une fondation quelconque. Il serait à désirer qu'il y eût des retraites douces pour la vieillesse; mais ce seul *institut* nécessaire est le seul qui ait été oublié. (Voltaire.) | Nom de certaines sociétés savantes, littéraires ou artistiques. *Institut* de Grenoble, de Bologne, etc. L'*Institut* historique. L'*Institut* homœopathique. | *Institut national de France*, ou simplement *Institut*. Nom sous lequel on désigne la première société savante de France, établie à Paris, et composée de cinq académies, savoir : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques. Par une loi du 8 août 1793, la Convention avait prononcé la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation. La Constitution de l'an III (1794) ordonna la fondation d'un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. Une loi de 1795 ordonna l'organisation de cet Institut, qui fut profondément modifié par Bonaparte. Depuis 1832, l'Institut se compose de cinq académies. Chacune d'elles a son régime indépendant et la libre disposition des fonds qui lui sont affectés. Toutefois l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les autres collections de l'Institut sont communs aux cinq académies. Les cinq académies de l'Institut tiennent annuellement une séance publique commune. Elles ont, en outre, une séance publique annuelle particulière à chacune d'elles. Les académies élisent aux places vacantes dans leur sein. Leur choix est confirmé par le chef de l'État. Être reçu à l'*Institut*. Entrer à l'*Institut*. Frapper aux portes de l'*Institut*. Les membres de l'*Institut*. On arrive plus sûrement à l'*Institut* par la faveur ou la camaraderie que par le mérite. | Malgré l'opinion généralement accréditée, on peut être de l'*Institut* sans être savant : il suffit d'être un spécialiste plus ou moins remarqué dans un art ou dans une branche quelconque des connaissances humaines, ce qui est bien différent; un véritable savant, c. à d. une vaste intelligence synthétique, un esprit généralisateur de premier ordre, en raison même du caractère d'universalité de son savoir, n'aura aucun titre valable pour faire partie de l'*Institut*, réunion d'esprits débiles parqués par catégories dans d'étroits domaines sans horizon; en d'autres termes, l'ignorant qui aura surpris dans ses loisirs une particularité des mœurs de tel ou tel scarabée, découvert par hasard un nouveau diptère jusque-là inconnu, ou trouvé, à sa grande surprise, au fond d'un creuset, une combinaison chimique que nul ne soupçonnait, celui-là, disons-nous, sera nécessairement préféré au savant capable de redresser les voies de l'esprit humain. (Cas. Henricy.) V. ACADÉMIE. | Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. Aller à l'*Institut*.

INSTITUTES, s. f. pl. Terme tiré du mot latin *institutiones*, par lequel on désignait les traités de certains jurisconsultes exposant les principes du droit. Tels sont, chez les Romains, les *Institutes* de Justinien, d'Ulpien, de Gaïus, et chez nous les *Institutes coutumières* de Loysel.

INSTITUTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui institue, qui établit, qui fonde quelque chose. L'*instituteur* d'un ordre religieux, d'un ordre de chevalerie, etc. *Institutrice* d'une communauté religieuse. Raymond Dupuy, premier grand-maître et *instituteur* de la milice des hospitaliers. (Voltaire.) Tel nous paraît être le but le plus important qu'une académie de médecine puisse se proposer; tel a été l'espoir de ses *instituteurs*. (Condorcet.) | Celui, celle qui est chargé d'instruire un ou plusieurs enfants. Un bon *instituteur*. Un *instituteur* savant, capable. Une habile *institutrice*. | Celui ou celle qui tient une pension, une école, une maison d'éducation. Avant d'établir une école de citoyens, on devrait établir une école d'*instituteurs*. (Bern. de Saint-Pierre.) Le principal défaut de tous les *instituteurs* est, comme l'observe Rousseau, de s'attacher moins à former leurs élèves qu'à les faire briller. (Mme de Genlis.) | Dans un sens plus restreint, Maître d'école. *Instituteur* primaire. *Instituteur* communal. Aujourd'hui, *instituteur* ne se dit même plus que du *maître d'école;* quand on veut parler de celui qui tient une pension, une maison d'éducation, on dit *chef d'institution*. | « Ne vous y trompez pas, bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. L'instituteur primaire doit être élevé au rang qui lui appartient, celui de fonctionnaire de l'État. Tous les soins, tous les sacrifices seraient inutiles si l'on ne parvenait à procurer à l'école publique un maître capable, digne de la noble mission d'instituteur du peuple. On ne saurait trop le répéter, autant vaut le maître, autant vaut l'école elle-même. Et quel heureux ensemble de qualités ne faut-il pas pour faire un bon maître d'école? Un bon maître d'école est un homme qui doit savoir beaucoup plus de choses qu'il n'en enseigne; qui doit vivre dans une humble sphère, et qui pourtant doit avoir l'âme élevée pour conserver cette dignité de sentiments et même de manières sans laquelle il n'obtiendra jamais le respect et la confiance des familles; qui doit posséder un rare mélange de douceur et de fermeté; n'ignorant pas ses droits, pensant à ses devoirs; donnant à tous l'exemple, servant à tous de conseiller; content de sa situation parce qu'il y fait du bien; décidé à vivre et à mourir dans le sein de l'école, au service de l'instruction primaire, qui est pour lui le service de la démocratie. » (Guizot.) | Fig. Se dit des choses. Les premiers et les plus sûrs *instituteurs* de l'homme sont la douleur et le plaisir. (Boiste.) L'expérience est la seule *institutrice* de la raison humaine. (Garat.) La misère est une sévère *institutrice*.

INSTITUTION, s. f. (pron. *einstitusion*). Actions par laquelle on institue, on établit. *Institution* d'un ordre religieux. *Institution* du sénat. *Institution* d'un corps. Tout ce qui est d'*institution* humaine est sujet au changement. (Acad.) | La chose instituée. Bonne, sage, louable, mauvaise *institution*. *Institutions* religieuses, politiques, nationales, etc. Les hôpitaux, les écoles, les caisses d'épargne, sont des *institutions* utiles. Avant que les préjugés et les *institutions* humaines aient altéré nos penchants naturels, le bonheur des enfants, ainsi que des hommes, consiste dans l'usage de leur liberté. (J. J. Rousseau.) | *Ramener une chose à son institution*, En faire revivre les principes. | Dans le langage de la politique. *Les institutions*, Les lois fondamentales qui régissent un État. | École, maison d'éducation. Tenir, ouvrir, diriger une *institution*. | L'*institution* est d'un degré au-dessus de la *pension* : pour qu'une institution atteigne convenablement son but, il faut que les avantages de l'instruction publique et ceux de l'éducation privée s'y trouvent combinés de telle sorte qu'elle puisse, si cela est nécessaire, remplacer à la fois le collége et la famille. | *Chef d'institution*, Directeur d'une école, maître de pension. | Dr. canon. Se prend dans un sens générique et dans un sens particulier. Dans le premier cas, il signifie un bénéfice ou une provision quelconque; dans le second, il exprime la concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation du patron. | Jurisp. *Institution d'héritier*, Nomination d'un héritier. L'*institution d'héritier* est, en droit, comme la pierre fondamentale du testament. (Patru.) | *Institution contractuelle*, Don de succession fait par contrat de mariage au profit d'un des deux conjoints ou des enfants à naître. | Au plur. et en jurisp. Recueil des principes généraux du droit, ou traité spécial sur une matière. Nous avons les *Institutions de l'avocat*, par Claude Jésu; les *Institutions du droit français*, par François d'Argon.

INSTRUCTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui instruit. Toujours un mari désire être l'*instructeur* de

sa femme. C'est l'*instructrice* des jeunes ouvrières. | Particulièrement, Officier ou sous-officier chargé d'enseigner aux recrues l'exercice et le maniement des armes. Bon, mauvais *instructeur*. | Adjectiv. Sergent, caporal, lieutenant *instructeur*. | Jurisp. *Juge instructeur*, Juge chargé d'instruire un procès. On dit mieux *Juge d'instruction*.

INSTRUCTIF, IVE, adj. Qui instruit, en parlant des choses. Livre *instructif*. Lecture, méthode *instructive*. L'*Histoire de la poésie italienne*, par Crescimbeni, m'a paru un ouvrage assez *instructif*. (Voltaire.) | Philos. Se dit des sens de la vue, du toucher et de l'ouïe, par opposition au goût et à l'odorat, qui sont seulement affectifs. Sens *instructif*. Perceptions *instructives*.

INSTRUCTION, s. f. (pron. *einstruksion*; du lat. *instructio*, même sens). En général, Tout ce qui peut donner quelque connaissance d'une chose que l'on ignore; tout ce qui peut nous donner des éclaircissements sur quelque objet que ce soit; particulièrement, Action d'instruire, de dresser à quelque chose, d'enseigner diverses connaissances à la jeunesse. Travailler à l'*instruction* de quelqu'un. Se consacrer à l'*instruction*. *Instruction* secondaire. *Instruction* professionnelle. Répandre le bienfait de l'*instruction*. L'*instruction* a pour objet principal d'enrichir les facultés intellectuelles. (Matter.) Toujours la bonne *instruction* prévient les vices du jeune âge. (Haumont.) | *Instruction obligatoire et gratuite*, Système de distribution de l'instruction, dans lequel on oblige tous les enfants à fréquenter l'école, les dispensant de toute rétribution. | Connaissances, savoir, notions acquises. Avoir de l'*instruction*. Manquer d'*instruction*. L'homme sans *instruction* n'a pas atteint le complément de sa nature. Princes sans *instruction*, vampires des peuples.

> L'*instruction* fait tout; et la main de nos pères
> Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères
> Que l'exemple et le temps nous viennent retracer,
> Et que peut-être en nous Dieu seul peut effacer.
> (VOLTAIRE.)

| Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages, de certaine méthode qu'il ignore. Je vous dis cela pour votre *instruction*. Rédiger un mémoire pour l'*instruction* de quelqu'un. *Instruction* pour le service de l'intendance, de la cavalerie, de l'artillerie, etc. | *Instruction pastorale*, Mandement d'un évêque sur quelque point de doctrine. | Particulièrement, Se dit de tous préceptes, enseignements, ordres donnés, soit verbalement, soit par écrit, par des supérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une chose. Ces instructions peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier. | *Instructions générales*, Celles données par le chef de l'État, ou ses ministres, aux fonctionnaires, magistrats, officiers ministériels, concernant telle partie de l'administration. | *Instructions secrètes*, Celles dont on ne doit rendre compte qu'à la personne qui les donne. | Comm., ou de particulier à particulier, Celles que les marchands, négociants, banquiers, etc., donnent par écrit ou de vive voix à leurs commis, courtiers, correspondants, relativement à leur commerce. | *Instruction publique*, Tout l'enseignement donné ou surveillé par l'État. C'est l'opposé d'instruction domestique. L'instruction publique se divise, en France, en trois grandes branches: l'enseignement, l'inspection, l'administration. L'enseignement a trois degrés: il est primaire, secondaire ou supérieur. L'*enseignement primaire* se divise en deux degrés: élémentaire et supérieur. *Élémentaire*, il embrasse tout ce qu'il est indispensable de savoir dans toutes les classes de la société; *supérieur*, il comprend les connaissances nécessaires au bourgeois, à l'artisan, à l'ouvrier qui se livre à l'industrie, c. à d. toutes les notions usuelles sur les sciences mathématiques et physiques. Dans chaque département, il existe une commission d'examen, présidée par un recteur ou un inspecteur d'Académie, pour délivrer les brevets d'instruction primaire. L'*enseignement secondaire* se divise également en deux degrés, dont l'un procure l'instruction générale, celle qui est nécessaire pour toutes les professions lettrées; l'autre, l'instruction spéciale de chacune de ces carrières. Les lycées, les colléges, les institutions et les pensions, sont des établissements consacrés à l'instruction générale; les écoles forestière, militaire, de marine, etc., donnent et complètent l'instruction spéciale. Les gouvernements qui se sont succédé, en France, n'ont pas accordé à l'instruction publique une importance égale à l'influence qu'elle exerce sur le caractère d'une nation. A cette cause, peut-être, l'histoire attribuera-t-elle leur instabilité? Dès qu'un peuple connaît ses droits, il n'y a plus qu'un moyen de le gouverner, c'est de l'instruire. Ce qu'il faut donc à tout gouvernement qui prend naissance dans l'élection, c'est un vaste système d'enseignement général, gradué, spécial, professionnel, commun, gratuit et obligatoire, qui porte la lumière au sein de l'obscurité des masses, qui remplace toutes les démarcations arbitraires, qui assigne à chaque profession son rang, à chaque homme sa place. Tout gouvernement fondé sur le double principe de l'égalité des droits civils et de l'élection sera toujours anarchique et chancelant, si un système d'éducation qui lui soit propre n'établit la hiérarchie des intelligences et ne fournit pas un contingent d'hommes éclairés suffisant pour recruter l'administration municipale, le jury, l'électorat, l'éligibilité. Le mal de notre époque, c'est l'ignorance générale perpétuant la centralisation administrative et la rendant nécessaire. Il faut donc combattre l'ignorance générale par un meilleur système d'instruction publique. Que produit l'instruction primaire avec une dotation annuelle insuffisante? L'appauvrissement de l'agriculture, l'encombrement de l'industrie. L'expérience démontre que si l'instruction élémentaire est le privilége de quelques-uns et non l'obligation de tous, elle ne fait que des victimes. Un enfant, par exception, a-t-il appris à lire et à écrire; dès qu'il possède cet avantage sur son père, il conclut que la profession paternelle est incompatible avec le savoir; la vanité l'abuse sur sa vocation et lui fait abandonner la commune pour la ville; de bon cultivateur qu'il eût été, en état de substituer avec discernement quelques procédés perfectionnés à des pratiques défectueuses, il va augmenter le nombre des artisans sans ouvrage. Voilà, sans amplification, ce que produit l'instruction élémentaire inégalement et parcimonieusement départie; voilà pourquoi nous voudrions que la loi fît d'une instruction convenue une obligation commune, afin que, dans un temps prévu, savoir lire et écrire cessât d'être un privilége social, et que ne savoir pas lire et écrire devînt une incapacité politique. En France, disons-le à la honte du pays, les instituteurs de la jeunesse n'occupent pas, dans la hiérarchie administrative et sociale, la place que leur assigne l'importance de leur mission. De là l'une des plus graves difficultés que rencontre l'établissement de l'ordre moral. C'est moins par des lois, presque toujours exclusivement motivées sur des circonstances passagères et sur des intérêts mobiles, que les mœurs d'un peuple s'améliorent, que par une instruction convenablement appropriée à la constitution qui le régit ou doit le régir. Un gouvernement ne se fonde, ne se consolide, ne se perpétue que par un système d'instruction publique mis en harmonie avec ses principes fondamentaux; ainsi, dans un gouvernement dont la base est l'élection populaire, tout doit tendre essentiellement à préparer la jeunesse, par des études spéciales, à l'exercice des droits qu'elle est appelée à exercer et à la pratique des devoirs que l'intérêt commun lui imposera. Chez un peuple dont le code prescrit l'égalité des partages de succession, et tend conséquemment à la division indéfinie des fortunes les plus compactes; chez un peuple dont l'esprit en est venu à ce point de ne plus admettre aucune idée de priviléges héréditaires, l'instruction publique ne doit pas rester ce qu'elle était à l'époque où les fortunes étaient substituées, les carrières obligées, les vocations contraintes, où certaines classes étaient privilégiées à l'exclusion des autres; l'instruction doit alors cesser d'être uniforme, pour devenir aussi variée que la diversité des professions; elle doit surtout devenir professionnelle; car plus les fortunes se diviseront, plus l'obligation de spécialiser l'instruction deviendra rigoureuse. « Expéditive et économique, professionnelle et parlementaire, disait en 1838 un éminent publiciste, telle doit être désormais l'instruction publique, pour l'accorder avec nos institutions. Ce qui manque principalement à la consolidation du gouvernement représentatif en France, c'est un corps de quarante mille instituteurs mieux instruits et mieux payés, une concordance mieux établie entre l'enseignement public, le régime municipal et le gouvernement représentatif. Défaut d'instruction générale et élémentaire parmi les classes inférieures et laborieuses, défaut d'instruction spéciale et politique parmi les classes supérieures, telles sont en résumé les deux causes capitales de l'instabilité des gouvernements. » (E. G.) | Se dit, absol., du ministère de l'instruction publique. Aller à l'*instruction publique*. Employé à l'*instruction publique*. Le budget de l'*instruction publique*. | Jurisp. *Instruction d'un procès, d'une affaire*, Procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé. Se dit particulièrement en matière criminelle. | *Instruction criminelle*. On appelle ainsi les investigations auxquelles il faut se livrer, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on emploie pour rechercher et convaincre l'auteur d'une action coupable et réprimée par la loi. Les magistrats chargés de diriger cette procédure se nomment *juges d'instruction*; ils délivrent des mandats de comparution, de dépôt, d'amener et les mandats d'arrêt. C'est d'après leur décision que l'affaire suit son cours. Leur pouvoir est excessif, et il pourrait y être apporté de nombreuses restrictions sans dommage pour la justice.

INSTRUIRE, v. a. Enseigner quelqu'un, lui apprendre quelque chose, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science, etc. Il est utile d'*instruire* le peuple, de l'éclairer sur ses droits et sur ses devoirs. *Instruire* les enfants. Vous êtes jeune encore, et l'on peut vous *instruire*. (Racine.) La meilleure manière d'*instruire* les autres, c'est de les conduire par la route qu'on a dû tenir pour s'*instruire* soi-même. (Condillac.) Tu ravages le monde et tu prétends l'*instruire*. (Voltaire.) On *instruit* toujours mal le lecteur lorsqu'on le fait bâiller. (Frédéric.) | Fig. Se dit avec un nom de chose pour sujet. Les exemples *instruisent* mieux que tous les préceptes. Les bonnes actions *instruisent*.

> La nature, *instruisant* ses disciples fidèles,
> Leur présente partout d'admirables modèles.
> (SALLENT.)

| Se dit, par extens., pour Dresser, en parlant des animaux. On *instruit* les singes à danser. *Instruire* un perroquet à parler. | Informer, avertir, donner connaissance de quelque chose. Il faut l'*instruire* de la résolution que l'on a prise. Est-il *instruit* du malheur qui le frappe? | T. de procédure. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. | *Instruire le procès à quelqu'un*, Lui faire son procès en matière criminelle. | S'INSTRUIRE, v. pr. Instruire soi. Chercher à *s'instruire*. Je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait n'avoir fait autre profit, en tâchant de *m'instruire*, sinon que j'avais découvert de plus en plus mon ignorance. (Descartes.) | Se donner l'un à l'autre de l'instruction, des informations. Aujourd'hui que les enfants mêmes peuvent *s'instruire* mutuellement, les ténèbres de l'ignorance ne peuvent plus recouvrir la terre. (Boiste.)

INSTRUISABLE, adj. Qui est susceptible d'être instruit. Il est sinon instruit, du moins *instruisable*. (J. J. Rouss.) Les sourds-muets sont *instruisables*.

INSTRUISANT, ANTE, adj. Qui donne de l'instruction. Dieu étant caché, toute religion qui ne dit pas que Dieu est caché n'est pas véritable; et toute religion qui n'en rend pas la raison n'est pas *instruisante*. Parabole ingénieuse, *instruisante*.

INSTRUIT, ITE, part. Enseigné. Le plus décidant personnage n'est pas toujours le mieux *instruit*. (Vauvenargues.) | Informé. C'est un général habile, toujours parfaitement *instruit* des mouvements de l'ennemi. | Qui a reçu de l'instruction. Il ne fut pas, comme Moïse, *instruit* dans les sciences et la sagesse des Égyptiens. (Massillon.) *Instruit* par le malheur, ce grand maître de l'homme. (Voltaire.) | Absol. Qui a beaucoup de connaissances, d'instruction. Un homme *instruit*. Cette femme est fort *instruite*. Le sot a un grand avantage sur l'homme *instruit*; il est toujours content de lui-même. On n'est curieux qu'à proportion qu'on est *instruit*. (J. J. Rousseau.) | Jurisp. Qui est en état d'être jugé. Un procès *instruit*. L'affaire est suffisamment *instruite*, on peut commencer le procès. (Acad.)

INSTRUMENT, s. m. (pron. *einstruman*; du lat. *instrumentum*, formé de *in*, dans; *struere*, construire). En général, Objet dont on se sert pour exécuter, pour opérer, pour construire quelque chose; outil, machine, appareil, arme, etc. Le mot instrument, pris dans un sens moins large, signifie appareil, dont les arts et les sciences se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur. Le grand point est de se familiariser avec les *instruments*; il faut instruire ses mains. (Voltaire.) Les travaux des hommes ont toujours été proportionnés à leurs forces et aux *instruments* dont ils se servaient. (Raynal.) L'un des plus grands moyens d'avancer les sciences, c'est d'en perfectionner les *instruments*. (Buffon.) | *Instruments de physique*, Machines et appareils construits pour faire des expériences propres à constater les différentes lois qui régissent les propriétés générales des corps, tels que le pendule, le baromètre, le thermomètre, les pompes, l'hygromètre, le manomètre, la machine électrique, la pile voltaïque, le prisme, la chambre noire, etc., etc. | *Instruments de chimie*, Ceux qui sont destinés à servir aux expériences propres à constater les lois qui régissent la constitution mo-

léculaire des corps simples ou composés, comme les appareils de distillation, les fourneaux, cornues, récipients, cuves, creusets, etc., etc. | *Instruments de mathématiques*, Ceux dont on se sert pour tracer, avec précision, des figures, mesurer des distances, calculer les mouvements des astres, etc., tels que la règle, l'équerre, le compas, le quart de cercle, la lunette, le télescope, etc., etc. On dit, suivant les cas, *instruments de géométrie*, *instruments d'hydrographie* ou *de navigation*, *instruments d'astronomie*. | *Instruments de chirurgie*, Ceux dont se servent les chirurgiens pour opérer, tels que la lancette, le bistouri, la scie, le forceps, la sonde, etc. | *Instruments d'agriculture*, Parmi les nombreux instruments, machines et outils compris sous cette dénomination, on distingue : 1° ceux qui sont employés à la préparation du sol : charrue, extirpateur, scarificateur, herse, rouleaux ; 2° ceux qui servent à faire les ensemencements : les semoirs ; 3° ceux dont on fait usage pour la culture des plantes pendant leur végétation : houe à cheval, butteurs, etc. ; 4° ceux à l'aide desquels on opère les diverses récoltes : serpe, faux, faucille, machine à moissonner, machine à faner, etc. ; 5° ceux qui sont nécessaires à la préparation des produits agricoles : fléau, rouleau à dépiquer, machine à battre, tarare, crible, baratte, etc. ; 6° les machines de transport : charrettes, chariots, tombereaux, traîneaux, civières, etc. ; 7° les machines dont on fait usage pour préparer la nourriture des animaux : coupe-racines, hache-paille, moulin à broyer les graines, appareil pour la cuisson des aliments. | *Instruments aratoires*, Ceux qui servent aux travaux de l'agriculture proprement dite. | *Instruments de musique*, Ceux dont on se sert pour exécuter ou accompagner des chants. Ils sont de trois sortes : 1° les *instruments à cordes* ; 2° les *instruments à vent* ; 3° les *instruments à percussion*. | *Instruments à cordes*. Les lois principales auxquelles sont soumis tous les instruments à cordes peuvent être ainsi résumées : toute corde tendue, qu'une cause quelconque a écartée de sa position, oscille autour de cette position, et les oscillations diminuent peu à peu d'étendue jusqu'à ce que la résistance de l'air, les frottements des points d'appui et les résistances opposées par les dérangements qu'éprouve la disposition moléculaire des corps, aient usé la force première. Les cordes de même matière, de même diamètre et également tendues, oscillent ou vibrent avec une rapidité inverse de leur longueur. Les cordes de même matière, de même diamètre et de même longueur vibrent avec une rapidité proportionnelle à la racine carrée de leur tension. Les cordes de même matière et de même longueur, également tendues, vibrent avec une rapidité inverse de leur diamètre. Les cordes de même diamètre, de même longueur, également tendues, mais de matières différentes, vibrent avec une rapidité inverse de la racine carrée de leur densité. La rapidité plus ou moins grande des vibrations constitue le ton de la note rendue ; mais l'intensité du son, l'expression plus ou moins puissante dépend de l'étendue, de l'amplitude des mouvements oscillatoires. On peut écarter plus ou moins la corde de sa position de repos sans faire varier sensiblement sa tension, et, par suite, sans changer ni la rapidité des vibrations, ni le ton ; or, ces mouvements plus larges seront partagés par l'air, qui viendra aussi frapper le tympan de l'oreille avec plus de puissance. La corde étant abandonnée à elle-même, l'intensité des sons diminue avec l'amplitude des oscillations ; c'est là un écueil capital à éviter dans l'exécution de la musique ; car si l'on ne peut soutenir l'intensité de son produit, il n'y a pas de chant proprement dit possible. On comprend dès lors l'infériorité des instruments dont les cordes sont pincées, comme la harpe, la guitare, ou dont les cordes sont frappées, comme le piano, à ceux dont les cordes peuvent être maintenues dans un état constant de vibration par le frottement d'un archet, comme le violon, la basse et autres instruments du même genre. Ajoutons que ce frottement de l'archet peut être modéré et dans sa vitesse et dans sa pression sur la corde, au gré de l'exécutant, et que par là l'expression devient complète. Malheureusement, le frottement de l'archet, même dans la plupart des mains habiles, donne au son quelque chose de désagréable ou du moins d'irritant pour certaines organisations musicales. Il y a quatre classes d'instruments à cordes : 1° *les instruments à cordes dont les sons se trouvent en nombre illimité*, tels que violon, alto, violoncelle, contre-basse ; sous ces noms divers, la science acoustique ne voit que des variétés d'un même instrument, lesquelles diffèrent par les dimensions, le nombre et la nature des cordes et surtout par l'expression musicale, mais qui sont composés des mêmes éléments. Ce sont dans tous des cordes tendues, dont on raccourcit à volonté la partie vibrante, en appuyant les doigts sur un de leurs points, et en les pressant sur un manche résistant ; dans tous, une caisse ou corps formé de lames minces d'un bois élastique, qui entre en vibration avec les cordes, ou renforce le son et en modifie les qualités ; dans tous, l'air est contenu dans le corps, air qui vibre avec le corps lui-même et communique avec l'atmosphère environnante par des ouïes ou *S*, ainsi appelées de la forme qu'on leur donne généralement ; dans tous, un chevalet, pièce délicate, porte les cordes ; des clés, adaptées au manche, servent à les tendre, et le frottement d'un archet sert à les ébranler De tous ces instruments, le plus petit est celui qu'on nomme violon. L'alto, qu'on appelle aussi quinte ou altoviole, a des dimensions un peu plus grandes ; puis vient le violoncelle, ou basse, d'une taille au moins deux fois plus considérable, et qui, rendant des sons plus graves, est propre à accompagner toute musique d'orchestre, mais qui peut aussi s'élever aux sons aigus et rivaliser en quelque sorte avec le violon pour le chant, la variété et la rapidité des traits. La contre-basse, de dimension beaucoup plus grande et garnie de cordes très-massives, ne sert qu'à la production des notes graves qui soutiennent la masse de l'harmonie. Le violon, l'alto et le violoncelle ont quatre cordes ; la contre-basse n'en a que trois. 2° *Les instruments à cordes et à manche dont les sons se trouvent en nombre limité*, tels que la guitare et la mandoline. La guitare porte cinq ou six cordes à sons fixes tendues sur une caisse sonore. Cette caisse ou boîte, d'une forme ovale, a, comme le violon, deux dépressions latérales, mais sans angles, et le côté qui est le plus près du manche est le plus petit des deux. Une ouverture est pratiquée à la table supérieure pour permettre à l'air de propager les vibrations au dehors ; mais cette ouverture, à laquelle on donne le nom de rose, est unique et a une forme circulaire. Le manche de la guitare se fait sans crosse à volutes ; il porte la touche, pièce oblongue sur laquelle les doigts pressent les cordes pour faire varier leurs longueurs. Des sillets transversaux divisent la longueur de cette touche et s'avancent même jusque sous la table supérieure. C'est sur ces sillets saillants que viennent appuyer les cordes abaissées par les doigts. Les cordes sont attachées d'un côté à des chevilles implantées dans le manche ; de l'autre, elles vont, après avoir passé sur un chevalet, se fixer dans des trous à l'aide de chevilles. Malgré la maigreur de ses sons et la faiblesse de ses ressources, la guitare est encore un instrument assez répandu. On en joue tant bien que mal après quelques mois d'exercice ; de plus elle donne des accompagnements en arpéges très-faciles ; c'est là le secret de sa popularité. On en a attribué l'invention aux Arabes ; ce qu'il y a de certain, c'est que cet instrument ou son analogue existait dès le 1er siècle de notre ère. Dans le 11e siècle, il s'appelait *guiterne*, changé en celui de guitare quatre cents ans plus tard. La guitare a donné naissance à la grande et à la petite mandoline et à plusieurs autres instruments, dont quelques-uns portaient des cordes métalliques, et qui pour la plupart ont été abandonnés depuis fort longtemps. Dans les instruments à sons fixes, tels que les guitares, les divisions des manches doivent généralement être espacées de telle sorte que les notes rendues soient distantes du douzième d'octave. 3° *Instruments à cordes pincées et sans manches, à sons fixes*, tels que les harpes. Ici la variation des longueurs des cordes, qui, dans la guitare, s'obtient à l'aide de la pression sur un manche garni de sillets, est produite par des tiges métalliques que des pédales font appuyer contre les cordes, à de faibles distances de l'une de leurs extrémités. Les harpes n'avaient pas anciennement ce mécanisme, inventé par Dixi et perfectionné par Érard. Les sons de la harpe sont dus à la fois aux vibrations des cordes seules et à celles d'une caisse longue et oblique, sur laquelle les cordes s'attachent par une extrémité. Le nombre des cordes est ordinairement de quarante-trois. Comme elles sont en boyau, et dès lors sujettes à l'action hygrométrique de l'air, leur grand nombre est une cause de perte d'accords plus fréquente que celles auxquelles sont exposés les violons et les guitares. 4° *Instruments à cordes frappées et dont les sons se trouvent en nombre limité*, comme les pianos. Les pianos ont remplacé les épinettes et les clavecins depuis le commencement du XIXe siècle. Dans cette espèce d'instrument, des cordes métalliques sont frappées par de petits marteaux, auxquels on imprime un mouvement de bascule, au moyen de touches rangées parallèlement et dont l'ensemble forme ce qu'on appelle un clavier. Le mouvement de bascule qu'exécutent les touches, sous l'action des doigts, se transmet aux marteaux, au moyen de petits leviers en bois sec et léger. Dans la plupart des pianos, les cordes sont tendues horizontalement. Dans les pianos dits à queue, elles s'allongent perpendiculairement au clavier ; dans les pianos carrés, elles lui sont parallèles. Pour diminuer le volume de l'instrument, on a imaginé de placer les cordes dans un plan vertical, de sorte que la caisse est verticale elle-même et ne prend pas cinquante centimètres d'épaisseur horizontale. Pour en augmenter la sonorité, on place dans l'intérieur de la caisse une planche mince, qui règne dans toute son étendue et qu'on appelle table d'harmonie. Elle est placée près des cordes parallèlement à elles et porte le chevalet. | *Instruments à vent*. La théorie des instruments à vent est due au géomètre Daniel Bernouilli. Pour qu'un instrument à vent résonne, il ne faut pas seulement diriger un courant d'air dans son intérieur, il faut encore que le vent fasse vibrer la colonne d'air qui le remplit. Ce résultat peut être obtenu en employant : 1° un corps élastique facile à ébranler, tel que des lames minces de métal ou de roseau, que le vent fera vibrer et qui communiquera ses vibrations à la colonne d'air, tel est le cas des instruments à anches ; 2° le brisement du courant d'air insufflé sur quelque arête située à l'embouchure de l'instrument, tel est le cas de la flûte et des tuyaux d'orgue à bouche ; 3° la vibration des lèvres elle-même, comme dans le cor de chasse, les trompettes, le cornet à piston, etc. Il se présente trois cas suivant la forme des tuyaux, qui sont ou cylindriques ouverts ou cylindriques fermés, ou en forme évasée. Si, par un moyen quelconque, on fait vibrer l'air à l'orifice ouvert d'un tuyau fermé par l'autre bout, les oscillations aériennes, se communiquant à l'air du tuyau, produiront un mouvement général de cette colonne d'air, qui sera poussée vers le fond fermé du tuyau. Les mouvements de va-et-vient ne pouvant se communiquer à toute la masse de la colonne sans avoir à vaincre l'inertie de chacune de ses molécules, il naîtra de cette résistance une compression momentanée des couches infiniment minces, en lesquelles on peut, par la pensée, décomposer cette colonne. A la compression succédera nécessairement l'écartement des molécules d'air, produit par leur élasticité, chaque fois que la portion d'air mise en vibration à l'embouchure s'écartera en oscillant de cette embouchure. Dans ce mouvement oscillatoire, dans cette série de condensations et d'expansions, les molécules du fond du tuyau devront sensiblement rester immobiles, arrêtées qu'elles sont par le fond ; les autres oscilleront avec d'autant plus de liberté et d'amplitude, qu'elles seront plus près de l'ouverture ; là, elles sortiront et rentreront alternativement ; par contre, ces dernières molécules conserveront sensiblement la même densité que l'air extérieur, tandis que celles de l'intérieur passeront par des accroissements et des diminutions de densité d'autant plus sensibles qu'elles seront plus près du fond. Les oscillations ou vibrations des couches diverses formant la longueur de la colonne d'air du tuyau s'exécuteront toutes ensemble, de manière à être, avec une vitesse toujours égale, concordantes et permanentes pour la production du son. La valeur diatonique de la note produite varie avec la longueur du tuyau. Plus ce dernier est court, moins il faut de temps à l'effet de condensation pour se propager jusqu'au fond ; moins aussi cette condensation de chaque couche, l'expansion qui la suit et les mouvements d'aller et de retour prennent de temps pour s'accomplir. D'après la théorie, la vitesse de vibration devrait être précisément en raison inverse de la longueur du tuyau, c'est-à-dire que dans un tuyau de deux mètres la vibration devrait être deux fois plus lente que dans un tuyau d'un mètre ; que la première donnerait l'octave de la seconde. Mais l'expérience apprend qu'un tuyau à air donne toujours un son plus grave que celui qu'indique la théorie. Cela vient de ce que la première couche d'air voisine de l'ouverture est dans un état exceptionnel et de ce que la longueur de la colonne d'air agissante est réellement plus grande que celle du tuyau. On explique les vibrations d'un tuyau ouvert par les deux bouts, en se représentant ce dernier comme formé par la réunion de deux tuyaux fermés par un bout, dont les deux fonds seraient appliqués l'un sur l'autre, puis anéantis. Si l'on faisait vibrer séparément ces deux tuyaux, ils donneraient la même note ; en anéantissant les fonds juxtaposés, les deux colonnes d'air s'appuyant l'une contre l'autre, la résistance de chacune tiendra lieu de fond à l'autre, et, par conséquent, la note

sera encore la même qu'auparavant. Si, enfin, on ne fait vibrer ce tuyau qu'à une extrémité, chaque moitié vibrera encore de la même manière. Il suit de là qu'un tuyau ouvert de deux mètres devrait donner la même note qu'un tuyau fermé d'un mètre, mais à cause de l'état exceptionnel de la couche d'air voisine des ouvertures les deux tuyaux ne sont plus la moitié l'un de l'autre, et lorsque les gens de l'art disent que le deux-mètres ouvert tonne comme le un-mètre bouché, ils sous-entendent la correction. Comment un même tuyau, soit fermé par un bout, soit ouvert à ses deux extrémités, peut-il donner une série de notes diverses harmoniques les unes des autres, lorsque l'on fait vibrer plus ou moins rapidement les molécules d'air à l'embouchure? Soit un tuyau de un mètre, fermé par un bout ou bien ouvert par ses deux extrémités; on suppose, par la pensée, son volume divisé en trois parties égales et un fond idéal à la partie voisine de son embouchure. Le premier tiers pourra vibrer comme un tuyau bouché par un bout; le second, adossé au premier par le fond, vibrera en même temps comme les deux moitiés en lesquelles on a divisé plus haut les tuyaux ouverts par les deux bouts, pour expliquer leur son; enfin, le dernier tiers vibrera comme un seul tuyau fermé par un bout; à l'endroit de la deuxième division, les molécules d'air voisines du second comme du troisième tiers oscilleront, appuyées, celles du second contre celles du troisième, comme si elles étaient chacune appuyées sur l'air extérieur lui-même. On aura donc comme trois tuyaux fermés par un bout, vibrant séparément, trois fois plus vite que ne le ferait le tuyau tout entier, et donnant par conséquent l'octave de la quinte de la note rendue par ce tuyau. On explique la production d'autres sons harmoniques, en formant, par la pensée, une division du tuyau, fermé par un bout, en cinq, sept parties égales, et toujours en nombre impair. Les tuyaux, ouverts aux deux extrémités, rendent tous les harmoniques représentés par les nombres pairs et impairs. Dans cette subdivision, les endroits où seraient les fonds supposés, et où l'air est immobile, reçoivent le nom de nœuds; les autres bouts de ces tuyaux imaginaires, bouts par lesquels ils sont censés appuyer contre l'air extérieur, et où ont lieu les plus grandes oscillations, sont appelés ventres. Quant aux tuyaux qui vont s'élargissant, comme ceux des cors, des haut-bois, etc., la théorie prouve que les vibrations aériennes, transmises de couche en couche, sont de moins en moins étendues, à mesure qu'elles se propagent vers la partie la plus large du tuyau; mais la distance des nœuds des ventres et la vitesse des vibrations sont les mêmes que dans un tuyau cylindrique; aussi les notes rendues peuvent-elles être les mêmes. La flûte et tous les instruments à vent dont la paroi est percée de trous, que l'exécutant débouche à volonté, fournissent des applications du principe qui vient d'être énoncé. Ces instruments ne sont en effet que des tuyaux ouverts par les deux bouts, où l'on détermine un fractionnement donné de la colonne d'air. La courbure des tuyaux, pratiquée dans les cors, les cornets à pistons, les serpents, les ophicléides, etc., dont le but est de rendre ces instruments plus portatifs, ne change rien à la série des sons rendus. L'orgue est le roi des instruments à vent. Il l'emporte sur tous par la richesse, la puissance et la variété de ses moyens. | *Instruments à percussion.* Ce sont ceux desquels on tire des sons en les frappant soit avec la main, soit avec un autre corps quelconque. Il est vraisemblable que ce sont les instruments de cette sorte qui furent inventés les premiers. Le tambour, la grosse-caisse, le tam-tam, les cymbales, le tambour de basque, le triangle, le chapeau chinois, la caisse roulante, l'harmonica, etc., sont autant d'instruments à percussion. | Se dit de la voix. La voix est le plus beau de tous les *instruments*. Il signifie, dans ce cas, ou l'appareil vocal dans l'homme ou le résultat obtenu par cet appareil. | Fig. Tout ce qui sert à une cause pour produire un effet, pour parvenir à quelque fin. Se dit en parlant des personnes ou des choses physiques ou morales. Vous avez été l'*instrument* de votre malheur. J'ai reconnu le fer *instrument* de sa rage. (Racine.) Il brise l'*instrument* dont il n'a plus besoin. (Rotrou.) Nous sommes de leur gloire un *instrument* servile. (Voltaire.) Cette force qui agit sur la masse, qui fait la pesanteur, et qui est le principal *instrument* de la nature. (Buffon.) Les peuples et les sociétés ne sont que les *instruments* des hommes de génie. (Raynal.) La jeunesse du sage est le temps de ses expériences; ses passions en sont les *instruments*. (J. J. Rousseau.) La main est le premier et le principal *instrument* du chirurgien. (Ratier.) Chacun de nos organes est un *instrument* admirablement approprié à sa destination. (Duperray.) La langue est un *instrument* dont il ne faut pas faire crier les ressorts. (Rivarol.) | *Être l'instrument de quelqu'un, lui servir d'instrument,* Agir sciemment ou insciemment de manière à atteindre le but qu'il se propose; le plus souvent, favoriser les projets cachés d'une personne en croyant agir pour soi-même. C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts; nous en faisons les *instruments* de notre fortune. La méthode est le plus puissant *instrument* de l'esprit. | En termes de diplomatie. Acte, et dans une acception moins étendue, titre propre à faire valoir des droits en justice, tels que contrats, conventions, traités, actes publics, traités de paix, traités de commerce, etc. Le 4 germinal an X (25 mars 1802) au soir, la paix avec la Grande-Bretagne fut signée, sur un *instrument* surchargé de corrections de tous genres. (Thiers.) | Écon. politique, Les matières et les forces que la nature fournit gratuitement à l'homme, et dont il se sert pour créer des produits utiles. La chaleur, l'eau, la force du vent, sont des *instruments* naturels et gratuits de l'industrie. Les terres cultivables, les cours d'eau sont des *instruments* naturels appropriés. Les économistes considèrent les *instruments* naturels par opposition aux *instruments* artificiels ou capitaux. | Archit. *instruments de sacrifices,* Objets servant chez les anciens à des usages sacrés et dont la représentation forme des ornements d'architecture. | Jurispr. Le contrat est la convention qui se forme par le concours de la volonté des parties, et qui peut exister sans le secours de l'écriture. L'acte public ou privé, rédigé pour constater l'existence de ce contrat, de cette convention en est l'instrument. S'il est vrai qu'on ne dise pas, en parlant d'un acte notarié, voilà un instrument authentique, il est certain que ce mot trouve très-bien sa place dans la polémique judiciaire, quand on veut distinguer le contrat de l'acte. On dira donc très-régulièrement : « La convention serait valable si l'instrument était légalement fait; mais le vice de l'instrument laisse sans soutien la convention. » (B. L.)

INSTRUMENTAIRE, adj. Jurisp. Se dit du témoin dont la présence dans certains actes notariés est nécessaire. Un témoin *instrumentaire*.

INSTRUMENTAL, ALE, adj. Qui sert d'instrument. La cause *instrumentale*. | Mus. Qui a rapport aux instruments, qui s'obtient au moyen d'instruments. Concert *instrumental*. Musique *instrumentale*. Style *instrumental*. La partie *instrumentale* de cet opéra est difficile. | Qui compose pour les instruments. Le *compositeur instrumental* compose la musique qu'exécute l'instrumentiste. | *Chant instrumental,* Les parties de chant réservées aux instruments, pour laisser reposer le chanteur et remplir les intervalles destinés aux jeux de la scène ou varier le discours par des solos contrastés. Le chant vocal exprime les passions; le chant *instrumental* se réserve l'action. (Castil-Blaze.)

INSTRUMENTALEMENT, adv. D'une manière instrumentale.

INSTRUMENTATION, s. f. (pron. *einstrumantasion;* rad. *instrument*). Mus. Art d'employer les instruments de musique de manière à produire le meilleur effet possible. Il suppose la connaissance de tous les instruments, de leur sonorité, de leurs effets, de leurs ressources et de leurs difficultés. On peut acquérir cette science par l'étude et par l'expérience; mais elle ne saurait constituer à elle seule le grand harmoniste. Il en est une autre, qui n'est pas moins indispensable, et que les vrais compositeurs tiennent de la nature. C'est celle qui consiste à entendre et comprendre à la fois toutes les parties dont la réunion forme un morceau d'ensemble. Grétry composait séparément le chant et l'harmonie; c'était un défaut et une faiblesse. Mozart, Beethoven, Rossini, ont composé leur ensemble tout d'une pièce. L'instrumentation à grand orchestre se compose de vingt-six ou vingt-sept parties, distribuées entre les différents instruments. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui aurent tirer parti de l'instrumentation, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. | Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée. L'*instrumentation* de ce chœur est fort savante. Lorsque Rameau donna son premier opéra en 1733, l'*instrumentation* avait fait de grands progrès. (Adam.)

INSTRUMENTER, v. n. Jurisp. Dresser des actes, des contrats, des procès-verbaux, des exploits et autres actes publics. Les officiers ministériels ne peuvent pas *instrumenter* hors du territoire qui leur a été assigné. Cet huissier *instrumente* beaucoup. Le parlement eut alors liberté tout entière d'*instrumenter* contre les habitués, vicaires, curés, porte-Dieu, qui refusaient d'administrer les mourants. (Volt.) | Mus. Composer la musique instrumentale, composer pour chaque instrument les parties qui, dans l'exécution d'une œuvre, forment l'harmonie. Ce compositeur *instrumente* savamment, hardiment. *Instrumenter* la partition d'un opéra.

INSTRUMENTISTE, s. Musicien, musicienne qui joue d'un ou de plusieurs instruments. Un habile *instrumentiste*. Quelque talent qu'il ait, jamais l'*instrumentiste* ne produit l'enthousiasme que fait naître le chanteur. Une bonne *instrumentiste*.

INSU, s. m. Ignorance d'un fait, d'une chose. Ne s'emploie que dans les locutions prépositives ou adverbiales. A l'*insu* de. A notre *insu*. Cela s'est fait à votre *insu*. Nous sommes souvent dirigés par nos passions à notre *insu*. Sinon contre mon gré, du moins à mon *insu*. (J. J. Rousseau.)

INSUAVE, adj. Qui n'est point suave. Odeur *insuave*.

INSUAVITÉ, s. f. Défaut de suavité. L'*insuavité* d'une odeur.

INSUBMERSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est insubmersible. L'*insubmersibilité* d'un bateau.

INSUBMERSIBLE, adj. Qui ne peut être submergé. Bateau, navire *insubmersible*.

INSUBORDINATION, s. f. (pron. *einsubordinasion*). Défaut de subordination, manquement à la subordination. Esprit d'*insubordination*. Acte d'*insubordination*. Réprimer sévèrement l'*insubordination*. Ce qui n'est dans les hommes de l'état civil que l'effet ordinaire de leur libre arbitre devient, dans l'état militaire, un acte d'*insubordination*. (Sicard.) L'esprit d'*insubordination* gagne l'armée.

INSUBORDONNÉ, ÉE, adj. Qui manque fréquemment à la subordination, qui a l'esprit d'insubordination. Soldat *insubordonné*. Élève *insubordonné*. Troupe *insubordonnée*.

INSUBRES, s. m. pl. Nation puissante de la Gaule cisalpine, qui habitait au nord du Pô, entre l'Adda, le Tésin et les Alpes, dans le pays qui correspond à la province actuelle de Milan. Mediolanum était leur capitale. Les Insubres étaient originaires du pays des Éduens (Gaule lyonnaise), d'où ils étaient partis sous la conduite de Bellovèse. Ils luttèrent longtemps contre Rome et ne furent complètement subjugués qu'en 195 av. J. C.

INSUBSTANTIEL, ELLE, adj. Qui n'est pas substantiel; qui manque de consistance, de solidité; qui ne tombe pas sous le sens.

INSUCCÈS, s. m. Manque, défaut de succès. Fatal, malheureux *insuccès*. L'*insuccès* est plus souvent causé par l'imprudence, l'impéritie ou l'imprévoyance, que par l'infortune. (Boiste.) L'*insuccès* est un crime aux yeux du vulgaire. (Id.)

INSUCCESSIF, IVE, adj. Qui n'a pas lieu d'une manière successive.

INSUFFISAMMENT, adv. (pron. *einsufizaman*). D'une manière insuffisante. Les ouvriers ne peuvent pourvoir que bien *insuffisamment* aux besoins de leur famille, par suite de la cherté des vivres.

INSUFFISANCE, s. f. Manque de suffisance; état de ce qui est insuffisant. L'*insuffisance* des capitaux. L'*insuffisance* des moyens. L'*insuffisance* des récoltes jette l'État dans des embarras continuels. (Raynal.) | Incapacité; état d'un esprit qui n'est pas capable d'une certaine besogne, d'une certaine tâche. Il ne conviendra jamais de son *insuffisance*. Quand l'*insuffisance* de ces gens-là est si notoire, il y aurait du danger à ne pas y remédier.

On s'enferme avec art dans un noble silence :
La dignité, souvent, marque l'*insuffisance*.
(VOLTAIRE.)

INSUFFISANT, ANTE, adj. Qui ne suffit pas. Moyen *insuffisant*. Raison *insuffisante*. Une somme *insuffisante*. La loi fut trouvée *insuffisante*; il fallut en faire une autre. Les idées trop sublimes et trop basses sont également *insuffisantes* et ne peuvent s'associer; il faut une raison à la portée du sexe et de l'âge. (J. J. Rousseau.)

INSUFFLATEUR, s. m. Instrument destiné à porter les remèdes pulvérulents dans le larynx ou dans les fosses nasales.

INSUFFLATION, s. f. (pron. *einsuflasion;* du lat. *insufflatio*, même sens) Action de souffler, d'introduire, à l'aide du soufflet, un gaz, une vapeur, une matière pulvérulente dans quelque cavité du corps. L'*insufflation* d'une poudre dans l'œil. L'*insufflation* de l'air dans la poitrine d'un noyé. Des observations nombreuses et très-concluantes ont prouvé que l'*insufflation* pulmonaire a été utile dans toute sorte d'asphyxie. (Virey.) | Action de gonfler en soufflant dedans. L'*insufflation* d'un ballon à jouer.

INSUFFLÉ, ÉE, part. Introduit par insufflation.

Gaz *insufflé*. Vapeur *insufflée*. | Gonflé par insufflation. Ballon *insufflé*. Le Géant, le roi des aérostats *insufflé*.

INSUFFLER, v. a. (du lat. *in*, dans; *sufflare*, souffler). Souffler, introduire, à l'aide du soufflet, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. Il faut, avant tout, *insuffler* de l'air dans les poumons des asphyxiés. | Gonfler par insufflation. *Insuffler* une vessie.

INSULAIRE, adj. et s. (du lat. *insula*, île). Habitant, habitante d'une île. Peuple, nation *insulaire*. Les *insulaires* de la mer Pacifique. Les peuples *insulaires* sont ordinairement plus propres à la navigation que les autres. Colomb ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les *insulaires*. (Raynal.) Tant que l'art de la navigation fut dans l'enfance, les peuples insulaires furent condamnés à un état prolongé de barbarie, par l'isolement où les retenait leur position géographique; au contraire, lorsque la navigation leur permit de s'aventurer sur les mers, leur développement intellectuel et moral dépassa rapidement celui des peuples continentaux. Car la mer fut alors pour les hommes un moyen de communication plus commode que celui de la terre ferme. C'est à l'insularité de leur position que les Anglais ont dû toute leur puissance dans les deux siècles derniers et dans le commencement de ce siècle.

INSULARITÉ, s. f. État d'un pays composé d'une ou de plusieurs îles. L'*insularité* des États Britanniques. L'*insularité* permit à la Crète de vivre longtemps heureuse à l'abri des lois de Minos.

INSULÉ, ÉE, adj. (du lat. *insula*, île). Hist. nat. Qui offre des espaces comparables à des îles.

INSULTABLE, adj. Susceptible d'être attaqué, qu'on peut insulter, attaquer. Une place *insultable*. Cela arriva aussitôt après à Bruxelles, qu'on crut *insultable* et dégarni de troupes. (Saint-Simon.)

INSULTANT, ANTE, adj. Offensant, qui insulte. Ne se dit que des choses. Procédé, discours *insultant*. Paroles, manières *insultantes*. Cette amère et *insultante* dérision. (Bossuet.) Cet orgueil *insultant* de ta fausse vertu. (Voltaire.)

Dont la morgue *insultante*, à quiconque l'écoute,
Interdit la réplique et s'indigne d'un doute.
(CHABANON.)

INSULTE, s. f. Injure, outrage, mauvais traitement de fait ou de parole avec dessein d'offenser. Grave, cruelle, impardonnable *insulte*. Faire une *insulte*. On ne doit jamais s'exposer aux *insultes*. Avoir recours à l'*insulte*. Tous ceux qui l'encensaient, le voyant sans ressource, changèrent leur flatterie en des *insultes* sans pitié. (Fénelon.) La raillerie, l'injure, l'*insulte*, leur découlent des lèvres comme leur salive. (La Bruyère.) | Outrage qu'on fait à quelque sentiment. Le mot : *Tout est bien*, pris dans un sens absolu et sans l'espérance d'un avenir, n'est qu'une *insulte* aux douleurs de notre vie. (Voltaire.) | T. de guerre. Coup de main, attaque brusque et vive. Être exposé aux *insultes* de l'ennemi. Il serait sage de mettre nos ports marchands à l'abri de toute *insulte*. Un endroit si escarpé paraissait hors d'*insulte*. (Vertot.)

INSULTÉ, ÉE, part. Qui a reçu une insulte. Un homme *insulté*. Des passants *insultés* par une poissarde. Mme de Montespan ayant été *insultée* en public, le roi lui donna des gardes. (Mme de Genlis.) Et je n'ai pu venger ta mémoire *insultée!* (Briffaut.)

INSULTER, v. a. Maltraiter, outrager quelqu'un, de fait ou de parole, de propos délibéré. *Insulter* une personne. Il *insulta* publiquement ce journaliste. Rien n'est sacré pour lui, sa plume est trempée dans le fiel, et chaque jour il *insulte* tout ce qui est honnête, tout ce qui est beau. Connaissez qui je suis et qui vous *insultez*. (Voltaire.)

Lorsqu'un lâche des morts ose *insulter* la cendre,
Quels respects les vivants peuvent-ils en attendre?
(LE BAILLY.)

| Manquer à ce que l'on doit aux personnes ou aux choses. Dans ce sens il s'emploie avec la préposition *à*. *Insulter à* la raison, au bon sens, au bon goût. Mon fils audacieux *insulte à* ma ruine. (Racine.) Elle regarda le ciel avec mépris et arrogance comme pour *insulter aux* dieux. (Fénelon.) Combien de gens *insultent au* devoir par la manière dont ils le défendent. (Boiste.) Le luxe du riche *insulte* à la faim du pauvre. (Id.) | Art milit. Attaquer par un coup de main. *Insulter* une forteresse. *Insulter* une place, des fortifications, etc. Il était nécessaire d'y entretenir une flotte, pour empêcher les vaisseaux suédois d'*insulter* la province. (Voltaire.) D'abord il *insulta* la Jamaïque, où tout fut mis à feu et à sang. (Raynal.) | S'INSULTER, v. pr. Se maltraiter, s'outrager l'un l'autre de fait ou de parole. Ils *s'insultèrent* publiquement.

INSULTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui insulte habituellement. *Un insulteur public*. Se dit d'un écrivain qui s'évertue à insulter les gloires du parti opposé à celui qui le paye.

INSUPPORTABLE, adj. Intolérable; qui ne peut être souffert, qu'on ne peut supporter. Ce joug est *insupportable*. Une fatigue *insupportable*. Des douleurs *insupportables*. Il y a de certaines choses dont la médiocrité est *insupportable*. (La Bruyère.) Un poids *insupportable* me tomba tout à coup sur le cœur. (J. J. Rousseau.) | Qui est extrêmement fâcheux, désagréable. Caractère, humeur, conduite *insupportable*. Ce bavard est *insupportable*. Mlle du Plessis, qui est *insupportable* de vanité. (Mme de Sévigné.) Le vilain bailli et son *insupportable* fils ne troublaient point cette scène touchante. (Voltaire.)

INSUPPORTABLEMENT, adv. (pron. *einsuportableman*). D'une manière insupportable. Tout deviendra *insupportablement* si cher à Paris, qu'il n'y aura plus de moyen d'y demeurer. (Gui Patin.)

INSURGÉ, ÉE, part. Qui s'est mis en insurrection. Peuple *insurgé*. Ville *insurgée*. Des provinces *insurgées*. | Substantiv. Un parti, une troupe d'*insurgés*. Une poignée d'*insurgés* soutint héroïquement les efforts de toute une armée dans la terrible bataille de 1832. « Heur et malheur. » Tout se réduit à ces deux mots. Les mêmes hommes qui ont été glorifiés ainsi que des héros pour avoir renversé la monarchie du droit divin auraient été fusillés comme des *insurgés* si la victoire leur avait fait défaut. » (Dutoy.)

INSURGENCE, s. f. (pron. *einsurjanse*). Néol. État d'insurgé. Le droit suffit pour assurer la république contre l'*insurgence* des petits et l'usurpation des grands. (Proudhon.)

INSURGENTS, s. m. pl. Nom qu'on donnait autrefois en Hongrie à des troupes levées extraordinairement pour la défense du pays. | Nom donné aussi, lors de la guerre pour l'indépendance des États-Unis, aux Américains soulevés. Nous sommes ici fort occupés des *insurgents*, et fort impatients de voir quel sera le succès de la campagne décisive qui va s'ouvrir. (D'Alembert.)

INSURGER, v. a. (du lat. *in*, contre; *surgere*, se lever). Soulever contre le gouvernement. *Insurger* un peuple. Ces taxes odieuses *insurgèrent* les campagnes. *Insurger* une nation. Kossuth *insurgea* la Hongrie en arborant le drapeau de la liberté. | S'INSURGER, v. pr. Se soulever contre. Dès que les ordonnances eurent paru, Paris tout entier *s'insurgea* contre le gouvernement de Charles X. Les provinces *s'insurgèrent*. | Par extens. Vous *vous insurgez* contre le bon sens, contre la nécessité. L'esprit *s'insurge* contre les prescriptions arbitraires du gouvernement et les décrets du prince.

INSURMONTABLE, adj. Qu'on ne peut surmonter. Obstacle *insurmontable*. Difficultés *insurmontables*. Avoir un assoupissement *insurmontable*. Cette jeune fille a un désir *insurmontable* de revoir son pays. Les héros en tout genre sortent tout formés des mains de la nature et avec des qualités *insurmontables*. (Fontenelle.) La gloire ne voit point d'obstacles *insurmontables*. (Delille.)

INSURMONTABLEMENT, adv. (pron. *einsurmontableman*). D'une manière insurmontable.

INSURPASSABLE, adj. Qui ne peut être surpassé. Un talent *insurpassable*.

INSURRECTEUR, TRICE, adj. Qui s'insurge; qui excite une insurrection. Les ordres du comité *insurrecteur* furent exécutés.

INSURRECTION, s. f. (pron. *einsureksion*; du lat. *in*, contre; *surgere*, se lever) Action de s'insurger, soulèvement contre le gouvernement. On attache le plus ordinairement à ce mot une idée de droit et de justice; dans le cas contraire, on dit *révolte*. Il y a eu constamment des *insurrections* depuis l'organisation des hommes en société; il y en aura toujours. L'*insurrection* des Grecs. L'*insurrection* des Américains. Grande, terrible *insurrection*. Il n'est pas une seule de nos libertés que nos pères n'aient été forcés de conquérir par l'*insurrection*. (Eugène Süe.) | La Convention déclara que « lorsque le corps social, ou lorsqu'un des membres du corps social était opprimé, l'*insurrection* était pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. » L'*insurrection* deviendra révolution.

INSURRECTIONNEL, ELLE, adj. Qui tient de l'insurrection. Mouvement *insurrectionnel*. Esprit *insurrectionnel*.

INSURRECTIONNELLEMENT, adv. (pron. *einsureksionèleman*). Par l'insurrection, d'une manière insurrectionnelle. Procéder *insurrectionnellement*.

INTACT, ACTE, adj. (on pron. le *c* et le *t*; du lat. *in* négat.; *tactus*, touché). A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché. Le cachet est *intact*. Il m'a remis la somme *intacte*. Le dépôt s'est trouvé *intact*. | Fig. Elle sortit, au milieu de la nuit, de ce bosquet et des bras de son ami aussi *intacte*, aussi pure de corps et de cœur qu'elle y était entrée. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Sain, entier, qui n'a point souffert d'altération. La majeure partie des monuments construits à Paris, à l'époque de la Renaissance, sont demeurés *intacts*. | Fig. Qui n'a souffert de dommage ni par soupçon, ni par reproche. Honneur *intact*. Réputation *intacte*. Probité, vertu *intacte*. | *C'est un homme intact*, Se dit d'un homme à qui l'on ne peut rien reprocher de contraire à la probité.

INTACTILE, adj. T. de phys. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact. La lumière est *intactile*.

INTACTILITÉ, s. f. T. de phys. Qualité de ce qui ne se peut toucher, de ce qui est intactile.

INTAILLE, s. f. T. de beaux-arts. Gravure en creux sur une pierre précieuse.

INTANGIBILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est intangible.

INTANGIBLE, adj. Qui échappe au sens du toucher. Si dans l'animal raisonnable, appelé homme, Dieu avait mis une étincelle invisible, impalpable, un élément, quelque chose de plus *intangible* qu'un atome d'élément, ce que les philosophes grecs appellent une monade. (Voltaire.) L'idée que nous nous formons de l'âme est celle d'une collection d'effets que nous attribuons à une cause invisible et *intangible*. (Bonnet.)

INTARISSABLE, adj. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. Se dit proprement des eaux. Source, fontaine *intarissable*. | Par extens. Des pleurs, des larmes *intarissables*. (Acad.) | Par anal. Une carrière, une mine *intarissable*. | Fig. Qui ne s'épuise point. Imagination, érudition *intarissable*. Le babil de cette femme est *intarissable*. L'esprit s'épuise, mais le langage du cœur est *intarissable*. (Mme de Staël.) La bienfaisance et l'étude sont des sources *intarissables* de jouissances. (Boiste.)

INTARISSABLEMENT, adv. (pron. *eintarisableman*). D'une manière intarissable.

INTÉGRABLE, adj. Mathémat. Qui peut être intégré. Ces fonctions deviennent *intégrables* algébriquement, bien que chacune d'elles en particulier ne le soit pas. (Condorcet.)

INTÉGRAL, ALE, adj. (du lat. *integer*, entier). Entier, qui n'éprouve aucune diminution. Payement *intégral*. Restitution *intégrale*. | Mathémat. *Calcul intégral*, Calcul par lequel on trouve une quantité finie dont on connaît la partie infiniment petite. Le *calcul intégral* est l'inverse du calcul différentiel. | S. f. *L'intégrale d'une quantité différentielle*, La quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit. V. CALCUL.

INTÉGRALEMENT, adv. (pron. *eintégraleman*). En totalité, d'une manière intégrale. Il a été payé *intégralement* de ce qui lui était dû par moi.

INTÉGRALITÉ, s. f. (rad. *intégral*). État d'une chose entière, complète. Il reconnut l'*intégralité* de la somme qui lui avait été volée.

INTÉGRANT, ANTE, adj. Ne se dit que dans cette locution : *Partie intégrante*, Chacune des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout à la différence des parties qui en constituent l'essence. Les bras, les jambes font *partie intégrante* du corps humain. | Fig. La vertu est une *partie intégrante* du bonheur. | Phys. *Parties intégrantes*, Celles qui constituent les corps simples ou composés et qui sont semblables à la masse. Dans le marbre, qui est de la chaux carbonatée, les molécules élémentaires sont le calcium, le carbone et l'oxygène; les molécules *intégrantes* sont le carbonate de chaux.

INTÉGRATION, s. f. (pron. *eintégrasion*). Mathémat. Action d'intégrer.

INTÈGRE, adj. Qui est d'une probité scrupuleuse, incorruptible. Un homme *intègre*. Une vertu *intègre*. Je crois que vous avez affaire à des juges *intègres*. (Voltaire.) Chacun doit aimer son pays, être *intègre* et courageux, tenir sa foi, même aux dépens de sa vie. (J. J. Rousseau.)

INTÈGREMENT, adv. D'une manière intègre. Se conduire *intègrement*.

INTÉGRER, v. a. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle.

INTÉGRITÉ, s. f. L'état d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties. Il a remis le dépôt dans toute son *intégrité*. Conserver l'*intégrité* d'un territoire. La cathédrale de Paris est encore dans toute son *intégrité*. | Par extens. État d'une chose saine et sans altération. Garder des fruits, des fleurs dans leur *intégrité*. On réussit difficilement à conserver

les substances alimentaires dans leur *intégrité*. | Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre. L'*intégrité* d'un juge. Tenter, corrompre l'*intégrité* d'un juge, d'un magistrat. Cet homme a toujours vécu dans une grande *intégrité* de mœurs. Les sollicitations devraient être sévèrement défendues, parce que souvent elles corrompent l'*intégrité* de la justice. Ne cherchez pas l'*intégrité* chez les juges, en Espagne. | Jurisp. Se dit de l'état entier dans lequel un individu laisse ses droits. Par sa mort avant toute condamnation, l'accusé décède dans toute l'*intégrité* de ses droits.

INTELLECT, s. m. (on pron. le *c* et le *t*). L'esprit en tant qu'il conçoit, la faculté de l'âme qu'on nomme aussi entendement. Il y a cette différence entre l'*intellect* de l'homme et celui de la bête, que l'*intellect* de la bête est borné et que celui de l'homme ne l'est pas. (Diderot.) | T. de scolast. *Intellect-agent*, Faculté intellectuelle qui s'approprie activement les espèces. | *Intellect-patient*, Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs. | Chez Abailard, *Théorie des intellects ou concepts ou idées générales*, Étude des universaux pris et envisagés dans notre entendement.

INTELLECTIF, IVE, adj. Appartenant à l'intellect. Ne s'emploie guère qu'au féminin et dans ces locutions : *La faculté, la puissance intellective*.

INTELLECTION, s. f. (pron. *eintèlèksion*). Philos. Action de comprendre, de concevoir. Je remarque la différence qui est entre l'imagination et la pure *intellection* ou conception. (Descartes.)

INTELLECTUALISER, v. a. Philos. Élever au rang des choses intellectuelles. *Intellectualiser* un sujet. Les scolastiques ont purifié, ennobli et *intellectualisé* l'idée de l'Être suprême. (Villers.)

INTELLECTUALITÉ, s. f. Philos. Qualité des choses intellectuelles.

INTELLECTUEL, ELLE, adj. (rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect ; qui est dans l'entendement. Objet *intellectuel*. Vérité *intellectuelle*. Phénomènes *intellectuels*. L'espérance et la foi sont des vertus *intellectuelles*. Préparer les esprits des lecteurs à considérer les choses *intellectuelles*, et à les distinguer des corporelles. (Descartes.) Il est intéressant de suivre ainsi dans les phénomènes de la nature les vérités *intellectuelles* de l'analyse. (Laplace.) La faculté *intellectuelle* est d'un ordre supérieur à la faculté sensitive. (Bern. de Saint-Pierre.) | Signifie aussi *spirituel*, par opposition à *matériel*. L'âme est une substance *intellectuelle*. | Philos. *Sens intellectuel*. Se dit quelquefois de la vue, du toucher et de l'ouïe, par lesquels notre intelligence recueille plus de notions qu'elle n'en obtient par le goût et l'odorat. Ces derniers s'appellent, par opposition, *sens affectifs*. Le *sens intellectuel* par excellence est la vue, qui ne nous donne ni plaisir ni peine physiques, mais seulement des notions des objets. | *Sensibilité intellectuelle*. Capacité que nous avons d'être affectés de plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence. La curiosité, l'ennui sont des phénomènes qui résultent de notre sensibilité intellectuelle. La *sensibilité intellectuelle*, produite par les notions acquises, est une des nuances de la sensibilité externe. (Glaire.) | *Facultés intellectuelles*. Les faits par lesquels se manifeste l'intelligence, réunis par un commun caractère qui permet de les réduire en un genre, de les appeler du même nom et de les attribuer à une faculté unique, sont cependant de diverses sortes. Nous trouvons en nous plusieurs espèces de pensées, et autant il y en a, autant il faut reconnaître de façons diverses d'opérer pour l'esprit, ou, en d'autres termes, de *facultés intellectuelles*. Séparées dans nos classifications, ces facultés concourent presque toujours dans le travail de l'esprit. Il n'y en a pas une seule qui ne suppose toutes les autres, et l'une d'elles supprimée, toutes s'arrêteraient. Telle est l'admirable économie de notre constitution intelligente : tout s'y tient comme dans une machine bien construite ; il n'y a rien de trop, et rien n'y manque, et chaque ressort, en même temps qu'il a sa fin spéciale, est nécessaire à tous les autres et sert à tout. Liées entre elles dans la similitude de la vie et par une continuelle réciprocité de services, nos facultés intellectuelles ne se confondent pas cependant. Bien qu'elles ne soient que les manifestations variées d'une faculté unique et féconde, la diversité réelle de leurs objets, de leurs opérations et de leurs produits, exige qu'on les décrive chacune à part. Il ne s'agit ici que d'en mentionner les principales : la *conception*, la *mémoire*, l'*imagination*, l'*induction*, l'*abstraction*, la *généralisation*, le *jugement*. Quant à la *conscience*, son domaine est égal en étendue à celui de toutes les facultés intellectuelles prises ensemble ; ses objets sont les objets de toutes et de chacune ; l'expérience a le présent, la mémoire a le passé, et l'induction, l'avenir ; les sens connaissent la matière, et la raison va à Dieu ; la conscience a tout cela, embrasse tous ces objets, connaît tout ce qui est connaissable. Elle est la pensée même, saisissant tantôt l'être borné, tantôt l'être infini ; ici les qualités et les phénomènes, là les causes et les lois. Tout acte d'intelligence est une modification de la conscience, et la conscience est le terme général que désigne l'ensemble de nos forces intellectuelles.

INTELLECTUELLEMENT, adv. (pron. *eintèlèktuèleman*). D'une manière intellectuelle. Améliorer matériellement, améliorer *intellectuellement*, améliorer socialement, c'est servir le mouvement que la Providence a mis dans les êtres et dans la nature. (Blanqui.)

INTELLIGEMMENT, adv. (pron. *eintèlijaman*). Avec intelligence, d'une manière intelligente. Il s'est conduit dans toute cette affaire fort *intelligemment*. | Avec connaissance. Cette jeune fille parle fort *intelligemment* de l'astronomie.

INTELLIGENCE, s. f. (pron. *eintèlijanse*; du lat. *intelligentia*, même sens). Faculté de connaître, de comprendre ; qualité de ce qui est intelligent. Une vigoureuse, une remarquable *intelligence*. Un homme de beaucoup d'*intelligence*. Cela surpasse mon *intelligence*. Avoir l'*intelligence* vive, prompte. Ce livre est à la portée de toutes les *intelligences*. Il semble que les Égyptiens furent les premiers qui distinguèrent l'*intelligence* et l'âme. (Voltaire.) Cette *intelligence* dans l'homme et dans les animaux est-elle distinguée de la matière, ou n'est-elle qu'une propriété dépendante de l'organisation ? (D'Alembert.) L'élan, l'aspiration vers le vrai n'est rien autre chose que la prière de l'*intelligence*. (Edg. Quinet.) | Parmi les faits de la vie humaine que la psychologie prend pour objet d'étude et qu'on appelle phénomènes de conscience, en raison de la manière dont ils nous sont révélés, on en distingue qui ont pour caractère d'être représentatifs, c. à d. de nous faire connaître les choses. Compris tous sous la dénomination d'*idées*, ils se divisent cependant en phénomènes particuliers, mais toujours analogues entre eux, comme les pensées, les notions, les conceptions, les souvenirs, les jugements. Qu'il se passe en nous de tels phénomènes en grand nombre et à chaque instant, c'est ce dont chacun peut se convaincre en s'interrogeant lui-même ; chacun trouve au dedans de lui les idées de ciel, de terre, d'arbre, de fleuve, de maison ; chacun se rappelle ce qu'il a fait ou vu faire antérieurement ; chacun croit à certaines choses comme à des vérités. Ces faits ont été les premiers à frapper les yeux des philosophes, et il n'est venu à l'esprit d'aucun d'en nier l'existence. Or, on appelle *intelligence*, le pouvoir dont notre âme doit être douée pour produire ces phénomènes. Indépendamment des *idées*, les psychologues s'accordent généralement à n'admettre que deux ordres de phénomènes de conscience, savoir : d'une part, les *sensations*, comprenant les sentiments, les affections, les émotions, les désirs, les passions ; et de l'autre, les *volitions*, ou actes de volonté, les résolutions, les déterminations. En conséquence, ils ne reconnaissent à l'âme, avec l'intelligence, que deux facultés principales, la sensibilité et la volonté. Cependant beaucoup de philosophes ont nié qu'entre l'idée et la sensation il y ait une différence essentielle, et qu'il soit nécessaire pour les produire que l'âme possède deux facultés. Condillac et son école partageaient cet avis, puisqu'ils enseignaient la transformation de la sensation en idée, et faisaient sortir celle-ci de celle-là. Les adversaires du condillacisme se sont appliqués surtout à mettre une ligne de démarcation profonde entre ces deux phénomènes, et à rendre à chacune des deux facultés l'existence distincte qui lui appartient. La vérité exige que l'on assigne à l'intelligence un domaine, sinon toujours indépendant, du moins séparé et distinct de celui de la sensibilité. Quant à la volonté, il est bien moins à craindre qu'on ne tente d'y ramener l'intelligence, tant sont grandes et notables les différences entre les phénomènes qui se rapportent à ces deux facultés comme à leurs causes. Autre chose est connaître, autre chose vouloir ; autre chose est la sorte de prise que nous exerçons sur les objets par l'intelligence, et autre chose celle par laquelle nous nous les approprions, en leur faisant subir quelque modification, par laquelle enfin nous mettons en dehors quelque chose de nous, une partie de notre force. L'intelligence n'est ni une faculté imaginaire, ni une faculté de second ordre qui se puisse résoudre dans une faculté supérieure. C'est une des forces principales et les plus intéressantes sous lesquelles se montre et ait été étudiée la nature humaine. Lorsque nous voulons savoir en quoi consiste l'acte propre de l'une de nos facultés, la sensibilité, l'intelligence, la volonté, cela revient à demander quel rôle joue l'agent spirituel, ou l'âme, dans la relation où il se montre avec cette faculté. Relativement à l'acte de connaître en particulier, nous saurions ce que c'est, si nous pouvions découvrir la manière dont se comporte le moi ou le sujet par rapport au non-moi ou à l'objet dans la *relation intellectuelle*, c. à d. que, en tant que connaissant, il entre en rapport avec les réalités objectives. Or, quoique nous distinguions sans peine les trois phénomènes, sensation, idée, volition, nous sommes incapables de déterminer ce que fait ce moi dans la relation sensible, qu'il ne fasse pas dans la relation intellectuelle ou dans la relation volontaire, et réciproquement ; incapables par conséquent de définir en eux-mêmes et l'acte de sentir, et l'acte de connaître, et l'acte de vouloir. Mais si nous ignorons la nature de la part d'action de l'âme dans les trois relations où elle apparaît avec les trois facultés, nous pouvons au moins en estimer le degré et les rapports de force avec l'action des réalités objectives. Quand s'opère le phénomène de la sensation, l'objet ou le non-moi agit beaucoup plus que le sujet et le moi ; c'est des réalités extérieures que part le mouvement pour aboutir au moi, et, si celui-ci n'est pas complètement passif, son action n'est qu'une action incomparablement plus faible que l'action qui la provoque. Les rôles changent dans la relation volontaire : c'est alors le moi qui commence le mouvement et le non-moi qui le subit. Relativement au moi seul, le premier phénomène, la sensation, est une modification, et le second, le vouloir, est un acte. Dans la relation intellectuelle, on ne peut déterminer aussi nettement la quantité d'action des deux facteurs ; là, il semble que notre moi n'agit pas et que l'objet n'agit pas non plus, ou, si l'un et l'autre agissent, c'est sans prédominance de l'un sur l'autre ; de sorte qu'on ne peut pas dire avec assurance que l'idée soit par rapport à l'âme une simple modification, de même que la sensation, ni un acte véritable, de même que le vouloir. Mais le fait de la connaissance a des variétés importantes ; il se passe dans des circonstances notablement diverses qui demandent à être signalées ; car selon que ces circonstances sont telles ou telles, on donne des noms différents aux phénomènes intellectuels et à l'intelligence elle-même dont les aspects varient d'une infinité de manières, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

I. Idées.

Formation.	*Transformation.*
Perception. Attention.	Abstraction.
Conscience. Réflexion.	Comparaison.
Conception.	Généralisation.

II. Souvenirs.

Mémoire. Réminiscence. Association des idées.	Imagination.

III. Jugements.

Raison.	Raisonnement.

S'ensuit-il de ce tableau que l'intelligence, comme on le dit communément, se divise en plusieurs facultés particulières ? A la rigueur, non. Ce sont là des divisions factices à l'usage de la science et qu'il faut bien se garder de transporter à la réalité. En soi, l'intelligence est un des points de vue sous lesquels nous envisageons l'activité de notre âme, et, quoique nous lui donnions différents noms suivant les circonstances, il reste le même dans toutes les positions. Quand la psychologie étudie la sensibilité, l'intelligence, la volonté, elle étudie notre âme en tant que sensible, intelligente, volontaire, sans la partager effectivement ; de même ensuite notre âme, en tant qu'intelligente, peut être considérée sous beaucoup d'aspects accessoires, recevoir même, pour la commodité de la science, différents noms, ainsi que ses produits, sans subir elle-même aucune décomposition réelle, et sans que l'acte de connaître dans tous ces états cesse au fond d'être le même. Or, le fait de la connaissance se passe dans trois circonstances principales et qui diffèrent tellement, que ses produits prennent alors trois noms particuliers, celui d'*idée*, celui de *souvenir* et celui de *jugement*. Ce sont là les trois modes les plus importants de la faculté cognitive. L'intelligence est donc la faculté des idées, des souvenirs et du jugement, c. à d. que notre âme, en tant qu'intelligente, arrive à ces trois sortes de résultats. Mais une chose à remarquer ensuite, c'est qu'à l'égard des idées, des souvenirs et des jugements, elle peut se trouver dans des positions distinctes. Ou elle les forme ou elle les transforme ; ou elle ac-

quiert des idées, reproduit des souvenirs, porte des jugements, ou elle fait ce qu'exprime très-bien dans notre langue le mot *penser*, en opposition au mot *connaître*; c. à d. qu'elle travaille ses idées, ses souvenirs et ses jugements, les modifie, les décompose et les combine de manière à obtenir des produits nouveaux, au moins quant à la forme. | L'*échelle* des différents degrés d'intelligence parmi les hommes qui composent une nation civilisée offre effectivement un grand nombre de conséquences graves, sans lesquelles beaucoup d'actions humaines ne sauraient être expliquées. Nous n'en indiquerons que les suivantes : 1° l'infériorité d'intelligence des individus qui forment la trop grande majorité d'une population rend ces individus incapables de reconnaître leurs intérêts généraux, leurs droits naturels, et les met constamment à la merci de ceux qui sont plus adroits, ainsi que des intérêts personnels des puissants. On les mène et on les satisfait aisément avec des mots, des prestiges et des préventions adroitement entretenues. 2° Le degré de l'échelle auquel un individu appartient, d'après l'état de ses facultés intellectuelles, c. à d. d'après celui de ses connaissances, le nombre de ses idées, etc., le met hors d'état de saisir et d'apprécier les pensées, les raisonnements, ainsi que les conséquences de ceux qui, appartenant à des degrés supérieurs de la même échelle, ont pu embrasser un ensemble de rapports qu'il n'est pas au pouvoir de l'individu dont il s'agit de rassembler. De là, l'impossibilité de réunir les opinions sur toute question considérée, celle même de faire reconnaître la vérité partout où on la découvre. 3° Un individu très-exercé sur un sujet quelconque, sur un sujet vaste même, mais circonscrit, peut donner, dans les jugements qu'il porte sur ce sujet, la preuve de son habileté et de son savoir dans les détails de la partie qui a fait l'objet de ses observations et de ses études. Cependant, s'il a peu varié ses idées et ses connaissances, s'il est resté étranger à la plupart de celles que l'homme a pu acquérir ailleurs, il n'occupera seulement qu'un degré d'une élévation médiocre dans l'échelle dont il vient d'être question; son jugement, hors des objets qui ont uniquement attiré son attention, sera en général de peu de valeur, il liera mal ses connaissances avec celles qui appartiennent à des sujets différents, et sera même hors d'état de reconnaître ou de fonder la vraie philosophie de la science qu'il cultive. 4° Dans toute réunion, toute assemblée délibérante, comme ceux qui la composent présentent entre eux, nécessairement, une portion de l'échelle, relativement au développement de leur intelligence, c'est presque toujours dans une minorité de cette réunion ou assemblée que se trouvent le plus de sagesse, les vues les plus profondes, les pensées les plus justes, les jugements les plus solides. Quelque relevées et admirables que soient les facultés dont la réunion constitue l'*intelligence*; quelque éminence qu'elles puissent acquérir dans les hommes qui les possèdent à un haut degré; quelque avantageux, importants même, que puissent être alors leurs résultats, ceux-ci, néanmoins, n'auront jamais une influence aussi étendue qu'il semblerait qu'on dût le supposer. Les facultés dont il est question ne se développant et n'obtenant de valeur qu'à mesure qu'elles sont plus exercées, c. à d. que par une grande habitude d'observer, de comparer, de juger, de méditer sur tout ce que les faits, attentivement suivis, ont pu faire connaître; ces facultés, disons-nous, ne peuvent être et ne seront toujours le partage que d'un petit nombre d'individus, relativement à la masse de ceux qui composent l'espèce humaine. Il s'ensuit nécessairement que ce petit nombre ne peut et ne pourra, dans tous les temps, opposer un obstacle suffisant aux maux de toutes sortes qu'entraîne à sa suite l'ignorance, mais qu'aggravent encore ceux qui, trouvant leur intérêt à les entretenir, emploient à cet effet et les moyens que leur donne l'avantage de leur situation, et ceux que leur fournissent indirectement les lumières elles-mêmes. Aussi, dans tout pays civilisé, l'immense majorité des habitants sera-t-elle toujours à la merci d'une minorité dominante qui, selon ses sentiments, ses penchants ou ses passions, mettra tout en usage pour en tirer le parti le plus convenable à ses intérêts. On peut donc conclure de tout ceci que les lumières, n'étant que l'apanage d'un petit nombre, n'empêcheront jamais l'existence de l'état de choses qui vient d'être mentionné; mais, en même temps, on est fondé à reconnaître que le progrès de ces lumières, au moyen de son influence sur l'opinion, peut avoir du moins l'avantage considérable de retenir ceux d'entre les hommes qui, par une suite des penchants que la nature a donnés également à tous, pourraient être tentés d'abuser d'une manière excessive du pouvoir dont ils seraient possesseurs. On doit aussi espérer que le progrès des esprits, qui consiste tout à la fois dans le développement de l'intelligence et de la moralité, fera disparaître peu à peu les inconvénients qui résultent actuellement de cette trop grande inégalité dans les intelligences, ce progrès, lent mais continu, devant inévitablement transformer à la longue les puissants, aujourd'hui exploiteurs ou oppresseurs, en guides ou en soutiens des faibles. | Substance spirituelle, considérée en tant qu'intelligente. Dieu est la suprême *intelligence*. Les *intelligences* célestes. Anaxagore passait pour avoir attribué le premier les événements humains et le gouvernement du monde, non à une aveugle fortune ni à une fatale nécessité, mais à une *intelligence* supérieure qui réglait et conduisait tout avec sagesse. (Rollin.) Si une horloge prouve un horloger, si un palais annonce un architecte, comment en effet l'univers ne démontre-t-il pas une *intelligence* suprême? (Voltaire.) | Par extens. Connaissance approfondie, compréhension nette et facile. Ce négociant a une grande *intelligence* des affaires. Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage, au lieu d'en donner l'*intelligence*. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'*intelligence* des passions. (Voltaire.) | Se dit, par analog., en parlant des animaux. L'*intelligence* du chien est passée à l'état de proverbe. (Buffon.) L'éléphant a beaucoup d'*intelligence*. | Adresse, habileté, heureux choix de moyens employés pour obtenir un résultat. Ce commis a fait preuve de beaucoup d'*intelligence*. Barras s'acquitta de sa mission auprès de ses collègues avec une grande *intelligence*. (Dutoy.) Quand on a de l'*intelligence* et de la bonne volonté, on tire parti de tout. (Jussieu.) | Amitié réciproque, union de sentiments; concert, accord. Vivre en bonne *intelligence*. Nous mangeons ensemble, nous sommes dans une parfaite *intelligence*. (Mme de Sévigné.) D'Assur et d'Azéma je romps l'*intelligence*. (Voltaire.) | Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre. Les débats ont prouvé que les accusés étaient d'*intelligence*. Ils sont d'*intelligence* pour vous tromper. (Acad.) Je remarquai entre eux des signes d'*intelligence*. (J. J. Rousseau.) Quel enchantement que cette première lueur d'*intelligence* avec ce qu'on aime! (Mme de Staël.) | *Être d'intelligence*, Se dit aussi des choses. Comment ne pus succomber lorsque l'esprit et le cœur *sont d'intelligence*, Vos désirs et les miens *seront d'intelligence*. (Corneille.) Les sens et le cœur *étaient d'intelligence*.

> Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense!
> Que la bouche et le cœur *sont* peu *d'intelligence!*
>
> (RACINE.)

| *Avoir, entretenir des intelligences dans une place, dans une ville*, Avoir des gens gagnés qui secondent ou doivent seconder vos desseins. Ses compatriotes l'accusent d'*avoir des intelligences* avec l'ennemi. Sans les *intelligences qu'on entretenait* dans la place, on ne s'en fût pas rendu maître sitôt. Il *avait des intelligences* secrètes pour entrer la nuit dans la tente du roi. (Fénelon.)

INTELLIGENT, ENTE, adj. Pourvu de la faculté intellectuelle; capable de concevoir et de raisonner. L'homme est un être *intelligent*. La nature *intelligente* aspire à être heureuse, elle a l'idée du bonheur, elle le cherche; elle a l'idée du malheur, elle l'évite. (Bossuet.) Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir *intelligent* et suprême (Voltaire.) Des cieux *intelligents*. (Béranger.)

> Tout obéit dans une machine
> A ce principe *intelligent*.
>
> (LA FONTAINE.)

| Qui a beaucoup d'intelligence; qui conçoit facilement. Il passe pour un homme fort *intelligent*. Cet enfant est très-*intelligent*. | Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. Un ouvrier, un commis fort *intelligent*. Le succès qu'il vient d'obtenir prouve ce que peut un homme *intelligent* et ferme. | Se dit, quelquefois, en parlant des animaux. Ce chien est très-*intelligent*. Le castor est un animal fort *intelligent*.

INTELLIGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intelligible, clair, compréhensible. L'*intelligibilité* manque aux mystères.

INTELLIGIBLE, adj. Qui peut être entendu facilement et distinctement. Publier à haute et *intelligible* voix. | Aisé à comprendre. Langage *intelligible*. Parler d'une manière *intelligible*. On n'est pas entendu seulement à cause qu'on s'entend soi-même, mais parce qu'on est en effet *intelligible*. (La Bruyère.) Ayons plus de soin de nous rendre *intelligibles* que de paraître douter. (Saint-Évremont.) | Philos. Qui appartient à l'ordre de l'intelligence. Notre intelligence tient dans l'ordre des choses *intelligibles* le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature. (Pascal.) | Qui ne subsiste que dans l'entendement. Les catégories sont purement *intelligibles*.

INTELLIGIBLEMENT, adv. (pron. *eintèligibleman*). D'une manière intelligible, facile à comprendre. Cela est *intelligiblement* expliqué. Prononcer *intelligiblement*. Écrire *intelligiblement*. Il parlait français fort *intelligiblement*. (Voltaire.) | D'une façon appartenant à l'ordre de l'intelligence. Par la grandeur et la beauté de la créature, on pouvait voir et connaître *intelligiblement* le créateur. (Boss.)

INTEMPÉRAMMENT, adv. D'une manière intempérante. Boire *intempéramment*.

INTEMPÉRANCE, s. f. Vice opposé à la tempérance, à la sobriété, à la modération. C'est un mot générique qui se prend pour tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels. Son *intempérance* a ruiné sa santé. L'*intempérance* des hommes change en poisons mortels les aliments destinés à conserver la vie (Fénelon.) Nous sacrifions plus encore à notre *intempérance* que nous ne donnons à nos besoins. (Buffon.) Tous les jours il se signale par son *intempérance* et ses débauches. (Barthélemy.) | Se dit, par extens., de toute espèce d'excès. *Intempérance* d'étude. *Intempérance* de travail. | *Intempérance de langue*, Trop grande liberté qu'on se donne de parler. Cette femme a une rare *intempérance de langue*. Une *intempérance de langue* difficile à pardonner. (Diderot.)

INTEMPÉRANT, ANTE, adj Déréglé dans ses passions. C'est un homme *intempérant* et débauché. | Qui ne sait point se contenir. L'esprit *intempérant* dans le désir de tout savoir va chercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature. (Saint-Évremont.) | Qui manque de réserve, de retenue. Sa langue *intempérante* ne ménage rien. | Substantiv. Personne intempérante. L'*intempérant* ruine sa santé.

INTEMPÉRÉ, ÉE, adj. Déréglé, en qui le juste tempérament n'existe pas. Des passions *intempérées*. La jeunesse *intempérée* dans ses désirs. C'est un homme *intempéré* en toute chose. (Acad.)

INTEMPÉRIE, s. f. (du lat. *in* privat., *tempero*, je règle). Déréglement. Ne se dit plus guère que de l'air, des saisons, etc. Ne laissez pas ces fleurs exposées aux *intempéries*. Endurcissez vos corps aux *intempéries* des saisons, des climats, des éléments. (J. J. Rousseau.) La seule cause qu'on puisse s'imaginer, c'est quelque *intempérie* dans le climat qu'habitent ces oiseaux. (Buffon.) | Fig. Quel transport, quelle *intempérie* a causé ces violences et ces agitations? (Bossuet.)

INTEMPESTIF, IVE, adj. (du lat. *in* privat., *tempus*, temps). Qui n'est pas fait à propos; qu'il n'est pas à propos de faire pour le moment. Projet *intempestif*. Démarche *intempestive*. Demande *intempestive*. Cette lettre *intempestive* a tout remis en question.

INTEMPESTIVEMENT, adv. (pron. *eintanpèstiveman*). D'une manière intempestive; mal à propos; hors de propos. Il ne pouvait arriver plus *intempestivement*; sa présence a fait éclater l'orage.

INTEMPESTIVITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intempestif. L'*intempestivité* d'une réclamation.

INTENABLE, adj. Qui n'est pas tenable; qui ne peut être gardé, défendu. Une place *intenable*. L'armée dut abandonner cette position *intenable*.

INTENDANCE, s. f. Direction, administration, surveillance. Il lui a donné l'*intendance* de sa maison, de ses finances. (Acad.) Le roi de Rome commandait les armées, et avait l'*intendance* des sacrifices. (Montesquieu.) Je confesse que je ne vois nulle impossibilité dans l'existence de plusieurs êtres prodigieusement supérieurs à nous, lesquels auraient l'*intendance* d'un globe céleste. (Voltaire.) | Se dit particulièrement de certaines charges, de certaines fonctions publiques ou autres, dont quelques-unes sont actuellement abolies. L'*intendance* des bâtiments. L'*intendance* des menus plaisirs. L'*intendance* de la liste civile. | *Intendance militaire*, Corps des intendants militaires, partie de l'état-major qui veille aux divers besoins de l'armée. | Par extens. Le temps que dure l'administration d'un intendant. Pendant son *intendance* on en usait ainsi. (Acad.) | Se disait, également autrefois, du district où s'étendait le pouvoir d'un intendant de province. Cela est de son *intendance*. | Maison où sont les bureaux d'un intendant. Aller à l'*intendance*. Les soldats qui voyagent isolément sont tenus, quand ils arrivent à leur destination, de se présenter à l'*intendance*.

INTENDANT, ANTE, s Celui, celle qui est chargé de régir les biens, de conduire et de surveiller les affaires d'une maison. Prendre, choisir un *intendant*. Donner des ordres à son *intendant*. Il a un *intendant* qui le vole. Je devins l'*intendant* de la maison; c'était moi qui réglais tout. (Le Sage.)

Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose?
Je définis cet être, un animal,
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble,
Et plus le bien de son maître s'en va,
Plus le sien croît, plus son profit redouble.
(LA FONTAINE.)

| Nom donné à certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. *Intendant* des bâtiments. Il y avait autrefois des *intendants* de la marine. | *Intendants militaires*, Fonctionnaires qui veillent aux divers besoins de l'armée; ils ont sous leurs ordres les sous-intendants et les adjoints. Ils ont remplacé les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres. | Les intendants militaires, sous-intendants et adjoints sont les délégués du ministre de la guerre pour ce qui concerne l'administration de l'armée. Ils sont chargés de la promulgation des lois et règlements militaires. | Autrefois, Fonctionnaires qui étaient à la tête de l'administration des provinces, ou qui avaient des fonctions relatives aux finances du royaume. Ces intendants répondaient aux anciens *missi* que les rois déléguaient dans les provinces pour la surveillance de la justice, de la police et des finances. | S. f. Femme d'un intendant; femme qui remplit des fonctions analogues à celles d'un intendant. *Madame l'intendante.* | Titre que portait la supérieure dans certains ordres monastiques. La sœur Aloysia *intendante* des ursulines. | Fig. L'*intendante* des eaux, la lune au front humide.

INTENSE, adj. (pron. *eintanse*). Qui a de la tension; grand, fort, vif. Un feu *intense*. Une chaleur, un froid *intense*. Le son devient plus *intense*. Une rougeur *intense*. | Par extens. Un amour *intense*. | Méd. *Maladie intense*, Maladie dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSIF, IVE, adj. Didact. Qui a le caractère de l'intensité. | Agric. *Culture plus ou moins intensive*, Culture exigeant plus ou moins de travail et de capital. Vieux dans ce sens.

INTENSITÉ, s. f. (rad. *intense*). Degré de force ou d'activité. L'*intensité* du froid, de la chaleur. L'*intensité* électrique, magnétique. L'*intensité* de la lumière, du son. La lumière de la lune a moins d'*intensité* que celle du soleil. J'ai fait voir qu'à égale *intensité* de lumière, un grand foyer brûle beaucoup plus qu'un petit. (Buffon.) | Fig. Quand on parle d'amour, on peut dire que la durée est en raison inverse de l'*intensité*.

INTENSIVEMENT, adv. (pron. *eintansiveman*). A un haut degré, avec intensité.

INTENTER, v. a. (du lat. *intendere*, même sens). T. de jurisp. *Intenter une action, un procès, une accusation*, Faire un procès; former une accusation. On va juger incessamment le *procès* que la pauvre famille de Calas *intente* à leurs juges. (Voltaire.)

INTENTION, s. f. (pron. *eintansion*). Acte intérieur, acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre. Bonne *intention*. Mauvaise *intention*. *Intention* pure, louable, honnête. Je vous sais gré de vos *intentions*. Je vous excusai fort sur votre *intention*. (Molière.) Peut-être connaissez-vous le chagrin d'avoir de bonnes *intentions* sans les exécuter. (Mme de Sévigné.) Pourquoi juger si mal de son *intention?* (Racine.) Ne savent-ils pas justifier les mauvais succès par les bonnes *intentions?* (La Bruyère.) Expliquez-moi, je vous prie, toutes vos *intentions*. (Voltaire.) L'*intention* doit au moins faire excuser l'action. (D'Alembert.) | Il peut y avoir intention sans action, et, dans quelques circonstances, action sans intention. L'intention constitue la moralité de l'action, son mérite et son démérite. Un fait change de caractère suivant l'intention qui l'a produit. Ainsi, un homicide commis avec préméditation est un crime; sans préméditation, c'est simplement un meurtre; involontaire, il n'est pas un délit; commandé par la loi, il est légal; commis par contrainte, sans le savoir, sans le vouloir, ce n'est plus un acte moral. Non-seulement la nature du fait, mais encore les circonstances relatives à l'agent, qui le précèdent ou l'accompagnent, en déterminent la moralité. A une bonne action on ne peut généralement supposer qu'une intention louable, quoique, dans quelques cas, une action méritoire puisse cesser de l'être, si on en dévoilait le motif. Jamais, au contraire, il n'est raisonnable de supposer qu'une action évidemment mauvaise de sa nature, réprouvée par la morale, soit le produit d'une intention louable. Cependant une action criminelle peut être le résultat d'une intention bonne en elle-même; l'agent n'est coupable qu'en raison du choix des moyens qu'il a mis en œuvre pour arriver à son but. Le fanatisme religieux ou politique, n'apercevant, ne discernant que la fin qu'il se propose, se fait un devoir de conscience de défendre, à tout prix, une cause sacrée à ses yeux, et quelquefois même légitime de sa nature. Sa culpabilité est établie sur ce principe de la stricte morale, qui défend de faire le mal avec l'intention, et même avec la certitude qu'il en résultera un bien. L'intention ne justifie pas, dans ce cas, l'action, bien que certains docteurs de morale aient soutenu la proposition contraire. L'intention, retranchée dans le for de la conscience humaine, se dérobe, par sa nature, aux regards de qui veut la pénétrer, pour discerner la moralité du fait et de l'agent. Elle n'est que du ressort de la justice divine. Le cœur de l'homme n'est ouvert que pour l'Être qui l'a créé, et dont la justice sévère et éclairée lui demande compte même de la pensée du crime, lorsqu'il n'a pas été consommé. | T. de jurisp. Esprit dans lequel une chose est faite. On doit dans les conventions rechercher quelle a été la commune *intention* des parties contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. (C. civ.) L'*intention*, c. à d. la volonté méchante de commettre une action défendue, est l'un des éléments constitutifs du délit ou du crime, le fait matériel complète le crime ou le délit. Dans la simple contravention, le fait suffit, sans que le magistrat puisse rechercher quelle a été l'intention du contrevenant. | Volonté, surtout quand il s'agit de celui qui a supériorité, autorité. Mon *intention* est que vous fassiez cette chose. L'*intention* de votre père est que vous partiez. | *Faire une chose à l'intention de quelqu'un*, La faire à sa considération. J'ai obéi *à votre seule intention*. C'est *à votre intention* que j'ai invité cet artiste. Chez les Sibériens, on tue les prêtres pour les envoyer prier dans l'autre monde *à l'intention* du peuple. (Voltaire.) *Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe*, etc., *à l'intention de quelqu'un*, Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. Je m'en vais *dire la messe à son intention*. (Bossuet.) | *A bonne intention*, Avec l'intention d'être utile, de plaire, etc. | *A mauvaise intention*, Avec l'intention de nuire. | Prov. *L'enfer est pavé de bonnes intentions*, C. à d. qu'il y a beaucoup de bonnes intentions qui deviennent inutiles et sans mérite devant Dieu, parce qu'on ne les mène pas à fin, par faiblesse de caractère. | *L'intention est réputée pour le fait*, En certains cas, avoir voulu faire une chose vaut autant, en bien ou en mal, que l'avoir faite.

INTENTIONNÉ, ÉE, adj. Qui a certaine intention. Bien ou mal *intentionné*. Il faut des fripons auprès des ministres même les mieux *intentionnés*. (La Bruyère.) C'est un homme très-bien *intentionné* pour la bonne cause, mais il la sert bien mal en croyant lui faire du bien. (Voltaire.)

INTENTIONNEL, ELLE, adj. Qui appartient à l'intention. Le caractère *intentionnel* de l'acte commis. | Jurisp. *Question intentionnelle*, Question relative à l'intention de l'accusé.

INTENTIONNELLEMENT, adv. (pron. *eintansionèleman*). En intention, d'intention. L'homme arrêté dans l'exécution de son crime par un obstacle indépendant de sa volonté, est coupable *intentionnellement* et mérite un châtiment.

INTERARTICULAIRE, adj. Anat. Situé entre les articulations. Ligaments *interarticulaires*.

INTERCADENCE, s. f. (pron. *eintèrkadanse*). Méd. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, lorsqu'il se présente par intervalles une pulsation surnuméraire. Le médecin a remarqué une grande *intercadence* de pouls. | Fig. Inégalité, inconstance. Les *intercadences* de son humeur.

INTERCADENT, ENTE, adj. Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il offre des intercadences. | Fig. Inconstant, irrégulier. L'humeur bizarre a quelque chose de si *intercadent*, inégal et peu concerté, qu'elle approche fort de la folie. (Romey.)

INTERCALAIRE, adj. Ajouté et inséré. Se dit proprement du jour que l'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles. | *Lune intercalaire*, La treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. | Chronol. *Mois intercalaire*, Celui que l'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires. | *Année intercalaire*, Se dit, en général, des années civiles auxquelles on ajoute un ou plusieurs jours pour les maintenir d'accord avec l'ordre des saisons. | Hist. *Premières intercalaires* et *intercalaires postérieures*, Calendes, nones et ides de deux mois que Jules César intercala avant le mois de décembre, en l'an de Rome 707, lorsqu'il réforma le calendrier. | Littérat. *Vers intercalaire*, Vers répété comme une espèce de refrain. Le vers de la huitième églogue de Virgile, *Incipe, Mænalon*, etc., est un vers *intercalaire*. | Méd. *Jours intercalaires*, Jours qui viennent dans l'intervalle des crises. On a appelé *intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCALATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait des intercalations. Ces *intercalateurs* sont des faussaires qui font des prophéties après l'événement.

INTERCALATION, s. f. (pron. *eintèrkalasion*). Action d'intercaler; résultat de cette action | Chronol. Addition de jours faite dans chaque année ou dans une année déterminée périodiquement, pour corriger quelque erreur du calendrier et faire concorder l'année lunaire ou l'année civile avec l'année solaire. A Rome, jusqu'à la réforme julienne, les *intercalations* étaient réglées, pour chaque année, par le collége des pontifes. | Par extens. Mot, article, passage inséré après coup dans le texte d'un écrit. La critique moderne n'a pas pu distinguer dans le texte de la Bible toutes les *intercalations* des copistes.

INTERCALÉ, ÉE, part. Inséré après coup. Des phrases *intercalées* dans un acte. Un seul mot *intercalé* peut changer le sens d'une phrase. | Par extens. Il y a des ouï-dire *intercalés* dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (Malte-Brun.)

INTERCALER, v. a. Insérer. Se dit proprement en parlant du jour que l'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles, afin que la manière de compter cadre exactement avec le cours du soleil. | Par extens. Se dit en parlant d'écrits auxquels on ajoute quelque chose après coup. *Intercaler* un mot, une ligne dans un acte. *Intercaler* une phrase dans un article, un passage dans un texte.

INTERCÉDENT, ENTE, adj. Méd. *Pouls intercédent*, Pouls qui, étant mal réglé, semble disparaître par intervalles.

INTERCÉDER, v. a. Prier, solliciter en faveur de quelqu'un, afin de lui procurer quelque chose d'avantageux, ou de le garantir de quelque mal. Si cette dame *intercède* auprès du ministre, elle obtiendra sa grâce. Il a promis d'*intercéder* pour nous. On vit, lors de la Saint-Barthélemy, les assassins poursuivre les proscrits jusque sous les lits et dans les bras des princesses, qui *intercédaient* vainement pour les défendre. (Voltaire.)

INTERCELLULAIRE, adj. Hist. nat. Qui est placé entre les cellules. | Bot. *Méats intercellulaires* ou *espaces intercellulaires*, Lacunes ou cavités aériennes qui, laissées par les cellules, et n'étant pas remplies par la substance intercellulaire, ne renferment que des gaz. | *Substance intercellulaire* ou *unissante*, Matière amorphe interposée aux cellules végétales, là où il n'y a pas de méats intercellulaires.

INTERCEPTÉ, ÉE, part. Arrêté. Des lettres *interceptées* découvrirent l'intrigue.

INTERCEPTER, v. a. Arrêter, interrompre le cours direct de quelque chose. Les nuages *interceptent* les rayons du soleil. *Intercepter* les communications. Les courtisans sont postés entre la vérité et les rois pour *intercepter* toute communication entre eux. J'*interceptais* par ce moyen le cours de la séve qui devait passer par l'écorce et entre l'écorce et le bois. (Buffon.) | Particulièrement. S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. On *intercepte* une lettre, une nouvelle, un courrier, un convoi.

INTERCEPTION, s. f. (pron. *eintersepsion*). *Interception* du son. *Interception* des rayons de la lumière. | Action de surprendre, d'intercepter. Le projet de l'ennemi fut découvert par l'*interception* des dépêches adressées au général.

INTERCESSEUR, EUSE, s. (rad. *intercéder*). Qui intercède. Il fut mon *intercesseur* auprès des juges. Marie, douce *intercesseuse* des coupables.

INTERCESSION, s. f. Action d'intercéder; prière par laquelle on intercède. Puissante, faible *intercession*. On a besoin d'*intercession* et de faveur à la cour même pour obtenir justice.

INTERCLAVICULAIRE, adj. Anat. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre.

INTERCOMMUNICATION, s. f. Communication réciproque, de l'un à l'autre. Le procédé qui développe les sciences est un procédé de subdivision perpétuelle et d'*intercommunication* des divisions et subdivisions.

INTERCONTINENTAL, ALE, adj. Qui a lieu entre deux continents, et, particulièrement, entre l'Europe et l'Amérique. Relations *intercontinentales*.

INTERCOSTAL, ALE, adj. Anat. Qui occupe les intervalles des côtes. Artères, veines *intercostales*. Muscles *intercostaux*.

INTERCOURSE, s. f. L'ensemble des communications commerciales entre deux pays.

INTERCURRENT, ENTE, adj. (du lat. *inter*, entre; *currere*, courir). Qui se met entre. Cet événement *intercurrent* déjoua leurs projets. | *Maladies intercurrentes*, Celles qui surviennent à différents

temps de l'année. | *Pouls intercurrent*, Pouls qui d'intervalle en intervalle devient plus précipité.

INTERDICTION, s. f. (pron. *einterdiksion*). Action d'interdire, d'empêcher, de prohiber; défense, prohibition. L'*interdiction* d'un genre de commerce. Frapper d'*interdiction*. On eut recours à la funeste voie des *interdictions*. (Raynal.) | Défense temporelle ou perpétuelle de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par décision d'une autorité supérieure. L'*interdiction* d'un fonctionnaire public. Le tribunal a prononcé dans la même année l'*interdiction* de dix notaires convaincus d'abus de confiance. (Dutoy.) | Jurisp. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens et même de sa personne. On prononce l'interdiction contre un individu pour cause de démence ou de prodigalité; il faut, en ce cas, une délibération du conseil de famille et une sentence du juge qui prononce l'interdiction et nomme un curateur à l'interdit. L'effet de ce jugement est que l'interdit se trouve dépouillé de l'administration de ses biens : il ne peut les vendre ni les engager, ni hypothéquer, ni en disposer, soit entre vifs ou par testament, ni contracter aucune obligation jusqu'à ce que l'interdiction soit levée; il y a chez les notaires un tableau des interdits de l'arrondissement avec lesquels on ne doit pas contracter. | *Interdiction légale*, Celle qui résulte de certaines condamnations pénales et qui frappe de déchéance totale ou partielle de ses droits civiques celui contre qui elle est prononcée.

INTERDIGITAL, ALE, adj. Zool. Qui est placé entre les doigts. *Membrane interdigitale*, Celle qui existe entre les doigts des animaux à pieds palmés.

INTERDIRE, v. a. Défendre quelque chose à quelqu'un, empêcher d'user de. *Interdire* la parole. On lui *interdit* l'entrée de la ville. Le docteur *a interdit* formellement toute espèce de travail. Ils n'ont qu'à m'*interdire* un reste d'espérances. (Racine.) Je vous *interdis* ma maison et vous défends de paraître jamais devant moi. (Le Sage.) Qu'il ne cherche point à *interdire* à personne la liberté d'une juste défense. (Volt.) Le prince veut *interdire* le droit de réunion.

Et depuis quand, seigneur, entre-t-on dans ces lieux
Dont l'accès même *était interdit* à nos yeux?
(RACINE.)

| Fig. Se dit en parlant des choses à l'égard desquelles on se trouve dans une sorte d'impossibilité. Une affaire imprévue m'*interdit* ce plaisir. | Particulièrement. Se dit d'une sentence par laquelle on défend à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés, ou à tout ecclésiastique la célébration des sacrements et du service divin dans les lieux marqués par la sentence. L'évêque *a interdit* ce prêtre. On *a interdit* cette église. | Jurisp. Oter à quelqu'un la libre disposition de ses biens et même de sa personne. C'est un fou, il faut le faire *interdire*. | Fig Oter l'usage de la raison, étonner, troubler. Ce brusque discours a de quoi m'*interdire*. (Regnard.) Le passé m'*interdit* et le présent m'accable. (Voltaire.) Son audace m'étonne, m'*interdit*.

INTERDIT, ITE, part. En parlant des personnes, Étonné, troublé, qui ne peut répondre ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. Notre abord le rend tout *interdit*. (Corneille.) Vous changez de couleur et semblez *interdit*. (Racine.) Ils jetèrent tous les yeux sur Pauline, qui parut assez *interdite*. (Fontenelle.) Je suis si *interdit*, si tremblant, que je ne saurais parler. (Marivaux.) Il demeura tout *interdit* en face de son accusateur. (Thiers.) | En parlant des choses, Refusé, défendu. Un ouvrage *interdit* en France. Ces libertés nous sont *interdites*. La confiance est *interdite* aux malheureux. (Lucain.) La poésie a réuni à son domaine quantité de mots *interdits* à la prose. (Barthélemy.) | Substantiv. Jurisp. Celui, celle contre lequel une interdiction a été prononcée. Le tableau des *interdits* d'un arrondissement doit se trouver chez les notaires. Les *interdits* ne peuvent pas disposer de leurs biens.

INTERDIT, s. m. Sentence ecclésiastique qui défend aux prêtres l'exercice des ordres sacrés, et la célébration des sacrements dans les lieux soumis à l'interdit. Mettre une église, une ville, un royaume en *interdit*. Innocent III mit, sous Philippe-Auguste, toute la France en *interdit*. | *Interdit local*, Celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume. | *Interdit personnel*, Celui qui s'applique à une ou à plusieurs personnes. | *Interdit mixte*, Celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances. | L'*interdit local* fut une des armes les plus puissantes de la papauté. Le royaume frappé d'interdit se retirait du souverain comme d'un lépreux. Aussi, force restait à la cour de Rome. Toutes les puissances s'humiliaient devant cette seule menace. Mais le temps a modifié les croyances; les foudres du Vatican n'épouvantent plus personne. Aussi, l'*interdit local* n'est-il actuellement en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies.

INTERDITS, s. m. pl. Dr. rom. Certaines formules à l'aide desquelles le préteur ordonnait ou défendait quelque chose dans la matière possessoire. Il y avait des *interdits* prohibitoires, exhibitoires, etc.

INTÉRESSANT, ANTE, adj. Qui intéresse, qui fixe l'attention, excite la curiosité. Ouvrage *intéressant*. Histoire *intéressante*. Figure, physionomie *intéressante*. Vous avez trouvé le secret de rendre la vérité aussi *intéressante* qu'un roman. (Voltaire.) | Se dit des personnes dont la position, les qualités excitent l'intérêt. C'est un homme *intéressant*. Elle a su se rendre *intéressante*. | *Position intéressante*, Se dit de la situation d'une femme enceinte. Cette expression nous vient de l'Angleterre, où la pruderie ne permettrait pas de prononcer le mot enceinte, et encore moins de dire qu'une femme est grosse. La reine est dans une position *intéressante*.

INTÉRESSÉ, ÉE, adj. Qui a un intérêt matériel. Il est *intéressé* dans cette entreprise. Parties *intéressées*. L'affaire a été conclue à la satisfaction des parties *intéressées*. | Qui a intérêt à. Tous les citoyens sont *intéressés* au bonheur de l'État et à la moralité des gouvernements. Chacun est *intéressé* à le tromper. (Fénelon.)

A l'honneur d'un époux vous-même *intéressée*,
Madame, vous devez approuver ma pensée.
(RACINE.)

| A qui il importe. Très-*intéressé* à savoir ce qui se passait. Tous sont *intéressés* à le trouver coupable. (Voltaire.) | Il se dit aussi des choses, dans un sens analogue. L'industrie *intéressée* aux découvertes de la science. | Substantiv. *Les intéressés*, Ceux à qui la chose importe. *Les intéressés* se sont réunis. Que doivent penser *les intéressés* de l'opiniâtreté avec laquelle on les laisse dans l'ignorance de leur situation? (Raynal.) | Qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. Il ne fera rien pour rien, car il est fort *intéressé*. C'est la femme du monde la plus *intéressée*. Étant devenus avares, *intéressés* jusqu'à ne trouver aucun gain sordide. (Rollin.) | Se dit aussi, dans ce sens, des sentiments et des actions. Un service *intéressé*. Des motifs *intéressés*. Des politesses *intéressées*. Des vues *intéressées*. Mon amitié pour lui n'est point *intéressée*. Son amour est *intéressé* et manque de sincérité.

INTÉRESSER, v. a. (du lat. *interesse*, formé de *inter*, entre; *esse*, être). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. Ce commis *a été intéressé* dans la maison de commerce de son patron. | Engager, attirer quelqu'un à son parti, se le concilier. Cette république *intéresse* tous les citoyens à sa défense. | Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire, à une entreprise. On a corrompu ce magistrat, on l'*a intéressé* par des présents. | Être de quelque importance pour quelqu'un. Vous savez à quel point l'affaire m'*intéresse*. (Corneille.) Le blé est sans contredit de toutes les plantes celle qui nous *intéresse* davantage. (Bern. de Saint-Pierre.) | Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion. Ce jeune homme m'*intéresse*. | Fixer l'attention, toucher, émouvoir, captiver l'esprit, piquer la curiosité. Ce récit m'*a* vivement *intéressé*. Personne n'a mieux connu l'art sublime et délicieux d'*intéresser* et d'attendrir. (Barthélemy.) Ce livre m'*intéresse*.

Voulez-vous longtemps plaire, et jamais ne lasser,
Faites choix d'un héros propre à m'*intéresser*.
(BOILEAU.)

| Absol. Sa physionomie *intéresse*. Cette jeune femme *intéresse*. | *Intéresser le jeu*, Le rendre plus attachant par l'appât du gain. | Chirurg. Atteindre, blesser. On doit prendre garde, en faisant cette incision, d'*intéresser* les parties voisines. | S'INTÉRESSER, v. pr. Prendre part dans une affaire. Il *s'est intéressé* dans cette entreprise. | Entrer dans les intérêts de quelqu'un. Je *m'intéresse* à cette affaire comme si c'était la mienne. | Éprouver de l'intérêt, de la sympathie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Enfin je *me suis intéressé* pour vous comme je le devais pour un fils. (Le Sage.)

INTÉRÊT, s. m. (du lat. *interesse*, importer; formé de *inter*, entre; *esse*, être). Ce qui importe, ce qui convient, en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur ou à l'utilité de quelqu'un. L'*intérêt* d'un individu. L'*intérêt* d'une nation. L'*intérêt* personnel. L'*intérêt* d'une maison. Je parle dans votre *intérêt*. A me tant tourmenter quel *intérêt* m'oblige? (La Fontaine.) Vous avez cherché à vous persuader ce que vous aviez un si grand *intérêt* de croire. (Massillon.) Les faibles *intérêts* doivent peu nous frapper. (Voltaire.) En occupant les gens de leur propre *intérêt*, on les empêche de nuire à l'*intérêt* d'autrui. (Beaumarchais.) C'est encore une chose fort difficile à décider que de savoir dans quelle hypothèse politique les *intérêts* des peuples ont été jusqu'ici le mieux garantis. (Nodier.) | L'*intérêt particulier*, ou *privé*, ou *personnel*, L'avantage d'une personne. L'*intérêt particulier* se fait toujours le législateur de l'ordre public. (Duclos.) Quelle sympathie, quelle émotion, quel enthousiasme pourrait jamais résulter de l'*intérêt personnel*? (Mme de Staël.) | *L'intérêt public*, L'avantage de l'État, de la société. | *Avoir intérêt à*, Trouver qu'il nous importe de. Ils *ont* trop d'*intérêt à* me justifier. (Racine.) L'*intérêt* que *j'ai à* croire une chose n'est pas une preuve de l'existence de cette chose. (Voltaire.) | Se dit particulièrement de ce qui concerne l'argent et le gain. Le joueur trahirait son meilleur ami pour le plus mince *intérêt* présent. C'est l'*intérêt* seul qui nous fait agir dans les choses mêmes où nous paraissons le moins intéressés. (Saint-Évremont.) | Se dit aussi en parlant des choses. L'*intérêt* de ses passions est la seule règle de sa conduite. (Raynal.) | Affection, bienveillance, sentiment d'attachement qu'on a pour une personne; la part que l'on prend à ce qui lui arrive de fâcheux ou d'agréable. Il y a des témoignages d'*intérêt* et de bienveillance qui font plus d'effet et sont réellement plus utiles que tous les dons. (J. J. Rousseau.) | *Prendre intérêt à une affaire*, Désirer qu'elle réussisse; travailler à la faire réussir. C'est une affaire à laquelle je *prends intérêt*. | *Chose digne d'intérêt*, Chose digne de considération, chose grave, importante. Cette observation m'a mis sur la voie d'une autre que je crois plus *digne d'intérêt*. | Jurisp. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*, Indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice, pour le dommage qu'on lui a causé. A peine de tous dépens, *dommages et intérêts*. | *Intérêts civils*, Dédommagement que l'on adjuge, en matière criminelle, à celui qui a été lésé dans sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. | Plaisir que nous éprouvons à être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon *intérêt* croissait avec ma surprise. (Barthélemy.) | Dans les œuvres de l'esprit, Attrait qui attache invinciblement le spectateur à ce qu'il voit, le lecteur à ce qu'il lit, l'auditeur à ce qu'il entend. Aussi, l'intérêt peut-il se présenter sous diverses formes et résulter de divers éléments. Il est dans l'exécution aussi bien que dans la pensée, dans l'exécution aussi bien que dans le plan, dans la forme aussi bien que dans le fond. Néanmoins, l'intérêt ne se prend pas ordinairement dans un sens aussi général. Il se dit surtout du plaisir que prend l'esprit à voir des choses inconnues. Ainsi, une science est intéressante quand elle est féconde en notions curieuses, en résultats imprévus. L'histoire est la plus intéressante des sciences, et l'intérêt d'une œuvre historique consiste dans les aperçus neufs et ingénieux dont l'auteur a su illustrer son esprit. De notre temps, on désigne plus particulièrement encore par cette dénomination la curiosité, la terreur, la pitié, l'admiration produite, dans le drame ou dans le récit, par une intrigue attachante, par des caractères bien dessinés, par des situations posées fortement, par des scènes nouées avec art. Dans ce sens, on peut dire que l'intérêt est d'invention moderne. Il n'y a nulle lecture où je puisse prendre plus d'*intérêt*. (Mme de Sévigné.) Si vous mêlez plusieurs *intérêts* ensemble il n'y a plus d'*intérêt*. (Voltaire.) | Dans le langage du droit et du commerce, Profit que l'on retire d'une somme d'argent aliénée, à titre de prêt, pour un temps déterminé, ou accordée par justice à un créancier contre son débiteur en retard de payement. Ce profit retiré de l'argent varie suivant qu'il est conventionnel ou judiciaire. Quand c'est la justice seule qui est appelée à le régler, le prix de l'argent est toujours fixe et uniforme, tel que la loi elle-même l'a proclamé en créant un taux légal. Il est de 6 pour 100 en matière de commerce, et de 5 pour 100 en matière civile. En Algérie, il est de 12 et de 10 pour 100. | *Règle d'intérêt*, Règle d'arithmétique ou d'algèbre par laquelle, étant donnés un capital et le taux de son placement, on trouve l'intérêt qu'il produit pour un temps quelconque, ou par laquelle, étant donnés l'intérêt et le capital, on trouve le taux; ou bien encore, étant donnés l'intérêt et le taux, on trouve le capital, etc. | Au moyen âge, l'autorité

civile et l'autorité religieuse s'accordèrent à prohiber le *prêt à intérêt*. Cette interdiction, déjà écrite dans les Capitulaires d'Aix-la-Chapelle, en 789, s'est perpétuée dans la loi française jusqu'en 1789; mais, pendant ce long millénaire, l'observation du précepte légal a été transgressée. On a eu recours, pour l'éluder, à des subtilités sans nombre : la lettre de change d'abord, et ensuite la constitution de rente, en ont fourni les moyens les plus simples comme les plus usités. Plus tard, on est venu à tolérer le *prêt par billet*, l'*escompte* et toute espèce de négociation entre commerçants. La faculté du *prêt d'argent à un intérêt libre* finit par être convertie en un droit positif (art. 1907 du code civil, promulgué le 19 mars 1804, en ces termes : « L'*intérêt* est *légal* ou *conventionnel*. L'*intérêt légal* est fixé par la loi; l'*intérêt conventionnel* peut excéder celui de la loi, toutes les fois que la loi ne le prohibe pas »). Une loi spéciale du 3 septembre 1807 a prononcé la prohibition dont l'art. 1907 du code civil avait fait la réserve, elle a qualifié d'*usure* et a déféré à la police correctionnelle toute *exigence des prêteurs* qui excédait le taux légal de 5 pour 100 en matière civile ou de 6 pour 100 en matière de commerce. C'est avec les entraves de ce système prohibitif que toutes les négociations se traitent encore maintenant en France. On n'y admet guère, par tolérance, que deux exceptions : 1° pour les contrats de *prêt à la grosse aventure*; 2° pour le cas où il s'agit d'opérations de crédit en commerce, par *achat* ou *escompte du papier* de circulation, *lettres de change*, *billets à ordre* ou *effets au porteur*. Les plus grands esprits, ceux qui ont le plus honoré l'humanité, ont flétri le *prêt à intérêt*. Voici ce que dit Aristote : « L'acquisition de biens étant double, c. à d. à la fois commerciale et domestique, celle-ci nécessaire et estimée à bon droit, celle-là méprisée non moins justement comme n'étant pas naturelle et ne résultant pas du colportage des objets, on a surtout raison d'exécrer l'*usure*, parce qu'elle est un mode d'acquisition né de l'argent lui-même, et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on l'avait créé. L'argent ne devrait servir qu'à l'échange, et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque. Les parents sont ici absolument semblables aux enfants : l'intérêt est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. » Dans un traité dirigé contre le *prêt à intérêt*, un autre moraliste grec, Plutarque, s'écrie : « Quoi! vous êtes hommes; vous avez des pieds, des mains, une voix, et vous dites que vous ne savez de quoi vous nourrir! Les fourmis ne *prêtent* ni n'*empruntent*; elles n'ont cependant ni mains, ni arts, ni raison, mais elles vivent de leur travail, parce qu'elles se contentent du nécessaire. Si l'on voulait se contenter du nécessaire, il n'y aurait pas plus d'usuriers que de centaures. » Maintenant, voici venir les Pères de l'Église : « Les *prêteurs*, dit saint Basile, s'enrichissent des misères d'autrui; ils tirent avantage de la faim et de la nudité du pauvre... Faire l'*usure*, c'est recueillir où l'on n'a rien semé. » Saint Chrysostome, insistant sur cet argument, s'écrie : « Quoi de plus déraisonnable que de semer sans terre, sans pluie, sans charrue? Tous ceux qui s'adonnent à cette damnable agriculture n'en moissonnent que de l'ivraie... Retranchons donc ces enfants monstrueux de l'*or* et de l'*argent*; étouffons cette exécrable fécondité. » Saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme tiennent le même langage. Voici un dilemme de ce dernier : « Avez-vous *prêté* à celui qui avait ou à celui qui n'avait pas? S'il avait, pourquoi lui *prêter*? S'il n'avait pas, pourquoi lui en demandez-vous davantage, comme s'il avait? » L'Église condamnait aussi les *ventes à terme*, en tant qu'un *intérêt moratoire* s'y trouvait stipulé. C'était, suivant la scolastique, « *vendre le temps*, qui ne peut être vendu, puisque Dieu l'a rendu commun à tous. » Mais personne n'a poussé plus loin que l'instigateur de la réforme religieuse, le docteur Luther, l'exécration du *prêt à intérêt*, flétri depuis le IXe siècle du nom d'*usure*. Voici comment il s'en explique dans ses *Propos de table*. « Les lois civiles elles-mêmes prohibent l'intérêt. Échanger quelque chose avec quelqu'un en gagnant sur l'échange, ce n'est pas faire œuvre charitable, c'est voler. Tout usurier est un voleur digne du gibet. J'appelle *usuriers* ceux qui prêtent à 5 et 10 pour 100. Aujourd'hui, à Leipsig, celui qui prête 100 florins en exige 40 au bout d'une seule année pour l'intérêt de son argent. Croyez-vous que Dieu tolère semblable chose? Il n'y a rien sous le soleil que je haïsse autant que cette ville de Leipsig, tant il y a là d'usure, d'avarice, d'insolence, de supercherie et de rapacité. » Plus conséquents que les canonistes, les socialistes prohibent la *vente de la terre* aussi bien que l'*intérêt de l'argent*. Pour eux, la productivité du capital est une pure fiction. Un des plus implacables ennemis du *prêt à intérêt*, P. J. Proudhon, s'exprime ainsi : « Paul échange avec Pierre dix pièces de 50 centimes contre 100 sous : voilà le troc pour le troc, l'échange de propriété contre propriété. Mais Pierre dit à Paul : « Tu me donneras les dix pièces de 10 sous actuellement, et moi, je te donnerai la pièce de 100 sous dans un an. » Voilà un service nouveau et d'une autre espèce que Pierre demande à Paul. — Mais quelle est la nature de ce service? Pierre demande-t-il à Paul de lui céder la propriété d'une nouvelle somme, quelle qu'elle soit? Non, mais simplement de lui laisser l'*usage* de celle-ci pendant un an. Or, puisque tout service doit être payé par un service équivalent, un service d'*usage* doit être échangé contre un service d'*usage*; rien de moins, rien de plus. — Pierre dira à Paul : « Tu me donnes l'usage de dix pièces de 10 sous pendant un an; je te devrais donc en retour le même service, c. à d. l'*usage* de dix pièces de 10 sous pendant un an aussi. Est-ce juste, oui ou non? Un homme échange un navire contre une maison : voilà le troc pour le troc, l'échange de la propriété contre propriété. — Mais l'armateur veut, en outre, avoir l'usage de la maison pendant un an, avant de livrer son navire. Le propriétaire lui dit : « C'est un service nouveau que vous me demandez; j'ai droit de vous refuser ou de vous demander en compensation un service équivalent. — Évidemment, répond l'armateur, vous me donnez, une année durant, l'*usage* d'une valeur de 20,000 fr., je suppose; je vous devrais donc en échange l'*usage* d'une égale valeur de 20,000 fr. Rien de plus juste; mais comme je paye votre propriété par celle de mon navire, ce n'est pas une propriété nouvelle, mais un simple *usage* que vous me concédez. Je ne dois donc vous concéder aussi que l'*usage* d'une même valeur et pour un temps égal. Les services échangés se valent; exiger plus serait un vol. » Mathurin prête un sac de blé à Jérôme, qui promet de rendre, au bout de l'an, un sac de blé de même qualité, de même poids, sans qu'il en manque un seul grain. — Mathurin voudrait, en outre, cinq litres de blé en sus de l'hectolitre pour le service qu'il rend à Jérôme. — « Non, reprend celui-ci, ce serait une injustice et une spoliation; tu ne me donnes la propriété de rien, car, au bout de l'an, je dois te remettre la valeur exacte de ce que tu me concèdes aujourd'hui. Ce que tu me concèdes, c'est l'*usage* pendant un an de ton sac de blé; tu as donc droit à l'*usage* de la même valeur pendant une année aussi. Rien au delà; sinon, il n'y aurait plus mutualité, réciprocité, équivalence des services. » De son côté, Mathurin, qui est quelque peu clerc, fait ce raisonnement : Ce que m'objecte Jérôme est incontestable; et, en effet, si, au bout de l'an, il me rentrait cinq litres de blé en sus de cent hectolitres que je viens de prêter, et que, dans quelque temps, je puisse prêter deux sacs de blé, puis trois, puis quatre; lorsque j'en aurai placé un assez grand nombre pour vivre sur la somme de ces rétributions, je pourrai manger en ne faisant rien et sans jamais dépenser mon avoir. Or, ce que je mangerai, ce sera pourtant quelqu'un qui l'aura produit. Ce quelqu'un n'étant pas moi, mais autrui, je vivrai donc aux dépens d'autrui, ce qui est un vol. Et cela se comprend, car le service que j'ai rendu n'est qu'un *prêt* ou l'*usage* d'une valeur, tandis que le service qu'on m'aurait remis en échange serait un *don* ou la *propriété* d'une chose. Il n'y a donc pas justice, égalité, équivalence de services dans le sens où l'entend Jérôme. Valère veut occuper, un an durant, la maison de Mondor. Il sera tenu de se soumettre à trois conditions : la première, de déguerpir au bout de l'an et de rendre la maison en bon état, sauf les dégradations inévitables qui résultent de la seule durée; la seconde, de rembourser à Mondor les 300 fr. que celui-ci paye annuellement à l'architecte pour réparer les outrages du temps, car, ces outrages survenant pendant que la maison est au service de Valère, il est de toute justice qu'il en supporte les conséquences; la troisième, c'est de rendre à Mondor un service équivalent à celui qu'il en reçoit. Or, ce service est l'*usage* d'une maison pendant un an. Valère devra donc à Mondor l'*usage* de la même valeur pendant le même laps de temps; cette valeur devra être librement débattue entre les deux contractants. Jacques vient d'achever la confection d'un rabot. Guillaume dit à Jacques : « Il faut que tu me rendes un service. — Lequel? — Prête-moi ce rabot pour un an. — Y penses-tu, Guillaume! Et, si je te rends ce service, quel service me rendras-tu de ton côté? — Le même, bien entendu. — Et, si tu me *prêtes* une valeur de 20 fr. pour un an, je devrai te *prêter*, à mon tour, la même valeur pendant une égale durée. — D'abord, dans un an, il faudra mettre le rabot au rebut; il ne sera plus bon à rien. Il est donc juste que tu m'en rendes un autre exactement semblable, ou que tu me donnes assez d'argent pour le réparer, ou que tu me remplaces les deux journées que je devrai consacrer à le refaire : de manière ou d'autre, il faut que le rabot me revienne en bon état, comme je te le livre. — C'est trop juste, je me soumets à cette condition; je m'engage à te rendre ou un rabot semblable ou sa valeur. Indépendamment de la restitution intégrale déjà stipulée, il faut que tu me rendes un service que nous allons débattre. Ce service est bien simple : de même que, pour ton rabot cédé, je dois te rendre un rabot pareil ou une égale valeur en argent, de même pour l'*usage* de cette valeur pendant un an, je te dois l'*usage* de pareille somme pendant un an aussi. Dans l'un comme dans l'autre cas, les services échangés se valent. » Cela posé, voici, ce me semble, une série de conséquences dont il est impossible de contester la justesse. Si l'usage paye l'usage, et si la cession purement temporaire par l'emprunteur de l'usage d'une valeur égale est une rétribution naturelle, équitable, juste prix d'un service d'*usage*, nous pouvons en conclure, en généralisant, qu'il est contraire à la nature du capital de produire un intérêt. En effet, il est bien clair qu'après l'usage réciproque des deux services échangés, chaque propriétaire n'étant rentré que dans la valeur exacte de ce qu'il possédait auparavant, il n'y a *intérêt* ou *productivité du capital* ni pour l'un ni pour l'autre; et il n'en saurait être autrement, puisque le prêteur ne pourrait tirer un intérêt de la valeur prêtée qu'autant que l'emprunteur ne tirerait lui-même aucun intérêt de la valeur rendue; qu'ainsi l'*intérêt du capital* est la négation de lui-même, et qu'il n'existe pour Paul, Mathurin, Mondor et Jacques qu'à la condition d'être supprimé pour Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume. Toutes choses étant, en réalité, instruments de production au même titre, les premiers ne peuvent prélever l'intérêt de la valeur prêtée qu'autant que les seconds prélèvent en retour l'intérêt de la valeur remise en échange, ce qui détruit l'*intérêt du capital* par lui-même, et le réduit à un simple droit d'usage contre l'usage. Vouloir échanger l'usage contre la propriété, c'est dépouiller, spolier l'un au profit de l'autre; c'est légaliser, organiser, systématiser l'injustice elle-même. Posons donc en fait que l'intérêt est illégitime, inique et spoliateur. Une seconde conséquence, non moins remarquable que la première, c'est que l'intérêt nuit à l'emprunteur, au prêteur lui-même et à la société tout entière. Il nuit à l'emprunteur et le spolie, car il est évident que, si Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume doivent rendre une valeur plus grande que celle qu'ils ont reçue, il n'y a pas équivalence de services, et que la valeur qu'ils rendent en plus étant produite par eux et prélevée par d'autres, ils sont spoliés d'autant. Il nuit au prêteur, parce que l'*intérêt* ou la *rente*, augmentant considérablement le prix de revient de tous les produits, chaque consommateur se trouve spolié d'autant sur tout ce qu'il achète; que les travailleurs, ne pouvant plus racheter leurs produits au prix de leur salaire, sont forcés de réduire leur consommation; que cette réduction de consommation amène le chômage; que ce chômage entraîne une réduction nouvelle de consommation, et qu'il exige le don improductif de sommes énormes englouties par l'assistance publique ou privée, et la répression des crimes toujours croissants enfantés par le manque de travail et la misère : d'où une perturbation effroyable dans la loi de l'offre et de la demande et dans tous les rapports d'économie sociale; un obstacle infranchissable à la formation, à la multiplication, à l'abondance des capitaux; l'autocratie absolue du capital, la servitude radicale des travailleurs, l'oppression partout, la liberté nulle part. Que la société comprenne donc le dommage qu'elle s'inflige quand elle proclame la légitimité de l'intérêt. Les anecdotes que nous avons racontées mettent aussi sur la voie d'expliquer ce qu'a de monstrueux ce phénomène de la pérennité, ou la perpétuité de l'intérêt. Dès qu'infidèles au principe de l'équivalence des services, Paul, Mathurin, Mondor et Jacques veulent échanger, non plus l'usage contre l'usage, mais l'usage contre la propriété, il arrive qu'en quatorze ans environ, ils ont reçu la valeur de leur bien, en un siècle dix fois cette valeur, et que, le prêtant ainsi indéfiniment, ils en recevront mille, cent mille, un million de fois la valeur, sans jamais cesser d'en être *propriétaires*. De sorte que le simple *usage* du sac

de blé, de la maison, du rabot, équivaudra à la *propriété*, non pas d'un, mais d'un million, d'un milliard, et ainsi de suite, de sacs de blé, de maisons, de rabots. C'est la faculté de vendre toujours le même objet et d'en recevoir toujours de nouveau le prix, sans jamais céder la propriété de ce qu'on vend. Les valeurs échangées sont-elles égales? Les services réciproques se valent-ils? Car, remarquez bien ceci, les instruments de production sont un service pour les prêteurs comme pour les emprunteurs, et si Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume ont reçu un service qui consiste dans l'*usage* d'une pièce de 100 sous, d'un sac de blé, d'une maison, d'un rabot, ils ont rendu en échange un service qui consiste dans la *propriété* d'un milliard de pièces de 100 sous, de sacs de blé, de maisons, de rabots. Or, à moins de démontrer que l'*usage* de 5 fr. égale la *propriété* de 5 milliards, il faut reconnaître que l'*intérêt du capital* est un vol. Dès que, par l'*intérêt* ou la *rente*, un individu ou une succession d'individus peuvent échanger 5 fr., un sac de blé, une maison, un rabot, contre un milliard et plus de pièces de 5 fr., de sacs de blé, de maisons, de rabots, il y a un homme dans le monde qui reçoit 1 milliard de plus qu'il n'a produit. Or, ce milliard, c'est la subsistance de cent, de mille autres, et, en supposant que le salaire qui reste à ces mille spoliés suffise encore à les nourrir en travaillant jusqu'à leur dernière heure, c'est le loisir de mille individus qu'un seul engloutit, c. à d. leur vie morale et intellectuelle. Ces hommes auxquels on enlève ainsi, au profit d'un seul, toute vie de l'âme et de la pensée, fussent peut-être devenus des Newton, des Fénelon, des Pascal, réalisant de merveilleuses découvertes dans les sciences et dans les arts, en avançant d'un siècle les progrès de l'humanité; mais non, grâce à la *rente* et à sa monstrueuse pérennité, le loisir est interdit précisément à tous ceux qui travaillent, du berceau jusqu'à la tombe, et devient le privilége exclusif de quelques oisifs qui, par l'*intérêt du capital*, s'approprient sans rien faire le fruit du labeur accablant des travailleurs. La presque totalité de l'humanité est réduite à croupir dans la vie végétative et stationnaire, dans l'ignorance éternelle, par suite de cette spoliation de la *rente*, qui lui enlève la subsistance d'abord et le loisir ensuite. Sans la *rente*, au contraire, personne ne recevant exactement que ce qu'il produit, un nombre immense d'hommes, maintenant oisifs ou livrés à un travail improductif et souvent destructeur, seraient contraints de travailler, ce qui augmenterait d'autant la somme de la richesse générale ou du loisir possible, et ce loisir appartient toujours à ceux qui l'ont réellement acquis par leur propre travail ou par celui de leurs pères. Mais, dit-on, si le *capital* ne doit plus produire d'*intérêt*, qui voudra créer les instruments de travail, les matériaux et les instruments de toute espèce dont il se compose? Chacun les consommera à mesure, et l'humanité ne fera jamais un pas en avant. Le *capital* ne se formera plus, puisqu'il n'y aura plus aucun *intérêt* à le former. Singulière équivoque, en vérité! Est-ce que le laboureur n'a pas avantage à produire le plus possible, bien qu'il n'échange sa récolte au marché que contre une valeur égale une fois payée, sans aucune *rente* ou *intérêt du capital*? Est-ce que l'industriel n'a pas avantage à doubler et à tripler ses produits, bien qu'il ne les vende que pour une somme équivalente une seule fois donnée, sans aucun *intérêt du capital*? Est-ce que 100,000 fr. écus cesseront de valoir 100,000 fr. parce qu'ils ne produiront plus *intérêt*? Est-ce que 500,000 fr. en terres, en maisons, en machines ou autrement, cesseront d'être 500,000 fr. parce que l'on n'en tirera plus la *rente*? Enfin, est-ce que la richesse acquise, sous quelque forme et de quelque manière qu'elle le soit, ne sera plus une richesse parce que je ne pourrai m'en servir pour spolier autrui? Qui voudra créer la richesse? Mais tous ceux qui désireront être riches. Qui épargnera? Mais tous ceux qui voudront vivre le lendemain sur le travail de la veille. Quel intérêt y aura-t-il former le *capital*? L'intérêt de posséder 10,000 fr. quand on aura produit 10,000 fr.; d'en posséder 100,000 quand on en aura produit 100,000, et ainsi de suite. La loi, dites-vous, nous ravira la perspective d'amasser peu de biens, puisqu'elle nous interdira d'en tirer aucun parti. Tout au contraire, la loi assurera à tous la perspective d'amasser autant de richesses qu'ils auront produit de travail, en interdisant à chacun de spolier son voisin du fruit de ses labeurs, et en voulant que les services échangés se vaillent: *usage* contre *usage* et *propriété* contre *propriété*. Elle détruira en nous, ajoutez-vous, et le stimulant de l'épargne dans le présent et l'espérance du repos dans l'avenir. Nous aurons beau nous exténuer de fatigue, il faut renoncer à transmettre à nos fils et à nos filles un petit pécule, puisque la science moderne le frappe de stérilité, puisque nous deviendrions des exploiteurs d'hommes, si nous prêtions *à intérêt*. Tout au contraire, l'abolition de l'*intérêt du capital* ravive en vous le stimulant de l'épargne dans le présent et vous assure l'espérance du repos dans l'avenir, puisqu'elle vous empêche, vous, travailleurs, d'être dépouillés par la rente de la plus grande part du fruit de votre travail, et qu'en vous obligeant à ne pouvoir dépenser que la somme exacte de ce que vous avez gagné, elle rend l'épargne encore plus indispensable à tous, riches ou pauvres. Non-seulement vous pourrez transmettre à vos fils et à vos filles un petit pécule, sans devenir exploiteurs d'hommes, mais ce pécule, vous l'obtiendrez avec bien moins de fatigues qu'aujourd'hui; car, si vous gagnez 10 fr. par jour et en dépensiez 5, les 5 autres vous seront actuellement enlevés par toutes les formes de la *rente* et de l'*intérêt du capital*, vous n'avez, après quarante années des plus rudes travaux, pas une obole à laisser à vos enfants, tandis que, la rente abolie, vous aurez plus de 60,000 fr. à leur léguer. Tous les sophismes économiques, à l'endroit de l'*intérêt du capital*, tiennent uniquement à ce qu'on se borne toujours à prendre la question par un seul côté, au lieu de l'envisager sous deux faces réciproques. On démontre à merveille que la valeur prêtée est un service, un moyen de travail et de production pour l'emprunteur; mais on oublie que la valeur rendue est également un service, un moyen de travail et de production au même titre que le prêteur, et qu'ainsi l'usage du même service se balançant dans un temps donné, l'*intérêt du capital* est une absurdité, non moins qu'une spoliation. On énumère avec pompe les bénéfices d'une épargne qui, en se multipliant indéfiniment par la rente, produit l'opulence scandaleuse de quelques oisifs; mais on oublie que ces bénéfices, prélevés par celui qui ne fait rien sur celui qui travaille, produisent la misère effroyable des masses, auxquelles il enlève souvent la subsistance, toujours au moins l'épargne, le loisir et la possibilité de laisser quelque chose à leurs fils. On proclame à grands frais la nécessité de la formation des capitaux, et l'on ne voit pas que l'intérêt restreint cette formation en un nombre presque imperceptible de mains, tandis que l'abolition de la rente y appellerait tout le monde sans exception, et que les capitaux se multiplieraient dans une proportion d'autant plus grande que chacun devrait compenser par le chiffre de la valeur du fonds l'intérêt supprimé. Dire que l'intérêt s'anéantira, c'est donc dire qu'il y aura un motif de plus d'épargner, de se priver, de former de nouveaux capitaux et de conserver les anciens, puisque d'abord toute richesse acquise restera toujours une richesse; qu'ensuite chacun pouvant toujours s'enrichir en proportion exacte de son travail et de son épargne, nul ne sera conduit par l'opulence et la misère excessives à la dissipation et à l'imprévoyance; qu'enfin tous vivant, non plus sur l'intérêt, mais sur le fonds, il faudra nécessairement que l'importance du capital compense le chiffre de la rente abolie. Tout le monde sait que le zéro, bien que n'ayant par lui-même aucune valeur intrinsèque et absolue, a cependant une valeur de service et d'usage dans la numération ou la multiplication des valeurs, puisque chaque nombre s'accroît d'une dizaine selon les zéros qui le suivent. Dire que le taux naturel et vrai de l'intérêt est zéro, c'est donc dire simplement que l'usage ne peut s'échanger que contre l'usage, et jamais contre la propriété. De même qu'une paire de bas se paye sa valeur, soit 2 fr., par exemple, de même l'usage d'une valeur ne doit se payer que par l'usage, pendant le même temps, d'une valeur égale. C'est là sans doute empêcher la spoliation de la propriété par la propriété; mais, à coup sûr, ce n'est pas la rendre acéphale. Vous voulez l'épargne, qui constitue la formation des capitaux; supprimez donc la rente, qui enlève l'épargne des travailleurs, rend l'épargne superflue au riche, qui retrouve toujours dans le revenu la richesse qu'il dépense toujours, et impossible au pauvre, dont le salaire ne dépasse jamais, s'il égale, les besoins de sa subsistance. Vous voulez l'abondance des capitaux; supprimez donc la rente, qui empêche les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des travailleurs de pouvoir jamais acquérir et conserver le capital de la richesse. Vous voulez la conciliation du capital et du travail; supprimez donc la rente, qui éternise l'antagonisme de ces deux choses, en détruisant l'équivalence et la réciprocité des services et en amenant une exploitation du travail par le capital, telle qu'en un temps donné le premier paye au second 5 milliards pour l'usage d'une seule pièce de 100 sous, comme nous l'avons montré plus haut. Vous voulez l'harmonie des classes; supprimez donc la rente, afin que, les services s'échangeant sans cesse contre des services égaux et de même nature, chacun reste toujours possesseur de la somme exacte de son travail, et qu'ainsi il ne puisse plus y avoir ni exploitants ni exploités, ni maîtres ni esclaves. Alors la sécurité sera partout, parce que l'injustice ne sera nulle part; alors les travailleurs seront les premiers à se porter les gardiens naturels de cette société, dont ils ne conspirent aujourd'hui la ruine que parce qu'elle réalise la leur; alors on ne parlera plus d'organisation artificielle du travail, parce qu'on aura l'organisation naturelle et vraie; alors on repoussera les arrangements de la contrainte, parce qu'on possédera ceux de la liberté; alors tomberont, comme d'elles-mêmes, les jalousies des classes, les malveillances, les haines sans fondement, les défiances injustes; car la parfaite égalité de l'échange, l'incontestable équivalence des services sera susceptible d'être rigoureusement, mathématiquement démontrée, et la justice absolue qu'elle consacrera n'en sera pas moins sublime, parce qu'elle satisfera autant l'intelligence que le sentiment. »

INTERFÉRENCE, s. f. (pron. *einterféranse*; de l'angl. *to interfecere*, se rencontrer). Phys. Phénomènes que la lumière présente en s'infléchissant vers les extrémités des corps, et qui s'expliquent par la rencontre des rayons lumineux dont, par le résultat même de leur coïncidence, les effets se détruisent naturellement.

INTERFÉRENT, ENTE, adj. Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence. Rayons *interférents*.

INTERFÉRER, v. n. Phys. Produire une interférence. Deux rayons de lumière qui *interfèrent*.

INTERFOLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERFOLIER, v. a. (du lat. *inter*, entre; *folium*, feuille, feuillet). Brocher ou relier un livre manuscrit ou imprimé, en insérant des feuilles blanches entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. Faire *interfolier* un livre où l'on veut écrire des notes ou insérer des articles complémentaires.

INTERFRONTAL, ALE, adj. Qui se développe entre les os frontaux. | *Interfrontaux*, s. m. pl. Pièces plus ou moins développées, qu'on remarque à la partie antérieure du front, et qui parviennent à s'interposer entre les frontaux dans toute leur longueur. Les *interfrontaux*.

INTERGÉRION, s. m. (du lat. *intergerium*, ce qu'on met entre deux). Cloison en manière d'arête ou de carène, et quelquefois saillante supérieurement, que la languette paraît former derrière le menton, dans les piméliaires et dans beaucoup de coléoptères lamelliformes.

INTÉRIEUR, EURE, adj. (du lat. *interior*, même sens; rad. *intus*, en dedans). Qui est en dedans, ou qui a rapport au dedans. C'est l'opposé d'extérieur. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est intérieur et extérieur. Ce qui appartient à cette surface, et tout ce qui est placé au delà vers celui qui regarde ou touche ce corps, est extérieur; tout ce qui est au delà de la surface, dans la profondeur du corps, est intérieur. L'*intérieur* de la terre. L'*intérieur* d'une maison. Les parties *intérieures* du corps. Il sent un feu *intérieur* qui le consume. La conformation *intérieure* du corps humain. Les feux *intérieurs*, dont l'explosion fait les tremblements de terre et les volcans. (Buffon.) Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie *intérieure*. (Barthélemy.) | Se dit particulièrement en parlant de l'âme. Le for *intérieur*. Notre sens *intérieur*, notre âme a-t-elle rien de semblable, rien qui lui soit commun avec la nature des organes *extérieurs*? (Buffon.) | *Voix intérieures*, Voix entendues au dedans d'eux-mêmes par ceux qui croient recevoir les communications de la Divinité, des anges, des saints, des esprits. Les *voix intérieures* de Jeanne Darc. | T. mystique. *Vie intérieure*, Commerce spirituel et réciproque qui se fait au dedans de l'âme, entre le Créateur et la créature, par les opérations de Dieu dans l'âme et la coopération de l'âme avec Dieu. | *Voies intérieures*, Certaines dispositions pour parvenir à une grande perfection religieuse. | *L'homme intérieur*, L'homme spirituel, opposé à l'homme charnel. | *Mer intérieure*, Celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée ou entre des continents, comme la mer Caspienne, la mer Noire, la Méditerranée.

INTÉRIEUR, s. m. Ce qui est au dedans de quelque chose, au delà de la surface. L'*intérieur* de la terre. L'*intérieur* du corps. L'*intérieur* d'une mai-

son. L'*intérieur* d'un pays. L'*intérieur* des terres. L'*intérieur* de l'Afrique nous est inconnu presque autant qu'il l'était aux anciens. (Buffon.) L'*intérieur* du pays n'est qu'un désert. (Raynal.) Ce n'est pas seulement dans l'*intérieur* de son palais, c'est à la face des nations qu'il dégrade la majesté de l'homme. (Barthélemy.) Toutes les maisons ouvertes laissent voir un *intérieur* d'une propreté charmante. (Mme de Genlis.) | Absol. Se dit de l'intérieur du pays, surtout en termes de commerce et d'administration. Tous ces produits se consomment à l'*intérieur*, dans l'*intérieur*. | *L'intérieur d'une personne*, L'intérieur de sa maison, sa vie domestique, son foyer. L'*intérieur* des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent et nous y font supposer une paix qui n'y est point. (La Bruyère.) Il ne s'occupe que des choses qui ne le touchent point; pour moi, mon *intérieur* me suffit. (Barthélemy.) | Fig. Ce qu'il y a de plus caché dans une chose; s'applique particulièrement aux secrets de la vie privée. Ce misérable s'introduisit dans l'*intérieur* de cette famille. Vous ne pouvez imaginer à quel point je suis malheureuse dans mon *intérieur*. (Mme de Genlis.) Sa tristesse la plongeait elle-même dans une rêverie continuelle, et leur *intérieur* était très-silencieux. (Mme de Staël.) | T. de dévotion. Se dit des pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme. La grâce de Dieu agit dans l'*intérieur*. | T. de peint. *Tableau d'intérieur*, ou simplement, *Intérieur*, Tableau de genre, qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices, ou bien encore, Tableau qui représente quelque scène de la vie domestique, dans l'intérieur d'une maison. | Partie d'une diligence qui est après le coupé. Prendre une place d'*intérieur*. | *Ministère de l'intérieur*, ou, absolument, *L'intérieur*, Ministère qui dirige les affaires administratives du pays; les bureaux mêmes de ce ministère. Ministre de l'*intérieur*. Aller à l'*intérieur*. Il est employé à l'*intérieur*. Le ministère de l'*intérieur* dont les attributions ont fréquemment varié, et dont les grandes divisions ont souvent été remaniées, comprend aujourd'hui : 1° la *Direction générale de l'Administration départementale et communale* (trois divisions : administration générale et départementale; administration communale et hospitalière; comptabilité); 2° la *Direction générale du personnel et du cabinet* (cabinet, secrétariat, prisons et établissements pénitentiaires); 3° la *Direction générale de l'imprimerie et de la librairie* (presse et colportage; imprimerie, librairie et propriété littéraire); 4° la *Direction générale de la sûreté publique* (ancien ministère de la police); 5° la *Direction générale des lignes télégraphiques*. Le département de l'intérieur renfermait autrefois les attributions du ministère de l'*agriculture, du commerce et des travaux publics*, ainsi que celles du ministère de l'*instruction publique et des cultes*.

INTÉRIEUREMENT, adv. (pron. *eintérieureman*; rad. *intérieur*). Dans l'intérieur, au dedans. Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté *intérieurement*. Un remède que l'on prend *intérieurement*. | Au dedans de l'âme, de l'esprit, de la conscience. La grâce de Dieu agit *intérieurement*. La politesse fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être *intérieurement*. (La Bruyère.) Vivez cent ans, et moquez-vous *intérieurement* des médecins, ainsi que du reste du monde. (Voltaire.)

INTÉRIM, s. m. Mot latin passé dans notre langue et qui signifie l'Entre-temps. Ne s'emploie généralement qu'en parlant des fonctionnaires appelés à remplir provisoirement et pendant un laps de temps assez court les fonctions d'un autre qui ne peut les remplir au moment où il le supplée. Le préfet est absent, un conseiller fait l'*intérim*, est chargé de l'*intérim*. | *Par intérim*, loc. adv. En attendant, provisoirement. Administrer par *intérim*. | *Intérim* ou *Intérim d'Augsbourg*, Formulaire ou concordat dressé par Charles-Quint, en 1548, pour apaiser les troubles religieux de l'Allemagne, et auquel on donna le nom d'*Intérim*, parce que son autorité ne devait exister que jusqu'à la décision d'un concile général convoqué à Trente, à l'effet de prendre une décision définitive sur les matières dont traitaient les articles de ce formulaire. L'*intérim* permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

INTÉRIMAIRE, adj. (rad. *intérim*). Qui a rapport à un intérim; qui n'existe que par intérim. Ministre *intérimaire*. Fonctions *intérimaires*. | S. Celui, celle qui exerce par intérim. L'*intérimaire*.

INTÉRIMAT, s. m. (rad. *intérim*). État d'un fonctionnaire exerçant par intérim.

INTÉRIORITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intérieur. La notion d'*intériorité* et d'extériorité tient à celle du moi et du non-moi.

INTERJECTIF, IVE, adj. Gramm. Qui exprime l'interjection. Particule *interjective*. Locutions *interjectives*. Il se sert d'expressions *interjectives*.

INTERJECTION, s. f. (pron. *einterjeksion*; du lat. *inter*, entre, au milieu; *jacere*, jeter). Mot qui a pour objet d'exprimer l'exclamation, qui peint d'un seul trait les affections subites de l'âme, et qui équivaut à une phrase entière. Tels sont : *ah! aïe! oh! hélas!* Les interjections et les exclamations, qui sont le langage de la passion, furent les premiers éléments du langage. C'est par ces cris expressifs, accompagnés de gestes, que les hommes s'efforçaient de se communiquer leurs sensations. Il y a autant d'interjections qu'il y a de passions différentes. Les interjections qui marquent l'étonnement, l'admiration, sont : *ah! ho! oh! ô! hai! euh! eh! hé!* etc. Les interjections qui expriment la douleur, l'affliction, sont : *ah! oh! eh! ouf! aïe! ahi! aye! hélas! holà!* Les interjections qui marquent la dérision, la défiance, l'ironie, sont : *oui-dà! ah! hom! hom! ouais!* etc. Les interjections qui expriment le mépris, l'aversion, sont : *pouah! baste! hou! zeste!* etc. Les interjections qui servent à appeler, à questionner, à sonder, sont : *hé! hem! hein! ho! holà! heim! pst!* Les interjections destinées à imposer silence, sont : *chut! paix!* Indépendamment des interjections proprement dites, l'homme agité d'une émotion violente, pénétré d'une idée vive, a eu recours à des signes de langage analytique, qu'il a un peu détournés de leur signification primitive, pour les rendre propres à exprimer ses affections avec rapidité et concision. Les expressions interjectives sont en général des membres de propositions elliptiques. *Miracle!* c. à d., voilà un miracle, venez voir un miracle. *Miséricorde!* c. à d., j'implore miséricorde. *Patience! silence!* c. à d., prenez patience, faites silence, etc. Il est une foule de mots qui, prononcés dans certains mouvements subits de l'âme, ont la force de l'interjection. C'est le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. *Jour de Dieu! Mort de ma vie! Par mon chef!* | T. de prat. *Interjection d'appel*, Déclaration par laquelle on appelle de quelque sentence.

INTERJECTIVEMENT, adv. (rad. *interjection*). Avec interjection, d'une manière interjective.

INTERJETER, v. a. (du lat. *inter*, entre; *jacio*, je jette). Jeter, mettre parmi. Lorsqu'on *interjette* dans une phrase un des temps du verbe *dire*, *répondre*, etc., les pronoms personnels se transportent après ces mêmes verbes. Je veux, *dit-il*, voir quel animal c'est qu'un tyran. (Chateaubriand.) | T. de jurisp. *Interjeter appel, un appel*, Porter, après qu'une décision judiciaire a été rendue en premier ressort, la cause devant une juridiction supérieure, afin que la décision rendue ne soit pas exécutée dans le délai où elle pourrait l'être si l'appelant y eût acquiescé, et pour qu'elle soit infirmée. Synonyme de *Former appel*.

INTERLIGNE, s. m. (du lat. *inter*, entre, et du franç. *ligne*). L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Écrire dans l'*interligne*. De larges *interlignes*. Les actes doivent être inscrits sur les répertoires sans blanc ni *interligne*. J'ai écrit dans les *interlignes* de si horribles galimatias. (Voltaire.) | S. f. Imprim. Lame de métal qu'on met entre les lignes pour les séparer et les maintenir.

INTERLIGNÉ, ÉE, part. Qui est écrit dans l'interligne, en interligne. Mot *interligné*. Phrase *interlignée*. Dans les actes des notaires les mots *interlignés* sont nuls. Le notaire qui a fait l'acte dans lequel il y a des mots *interlignés* est passible d'une amende de 10 francs, et, dans le cas de fraude, de destitution. | Imprim. Qui est séparé par des interlignes. Une composition *interlignée* est plus facile à lire en épreuve.

INTERLIGNER, v. a. T. de typogr. Séparer les lignes par des lames de métal appelées *interlignes*. *Interlignez* convenablement cette composition. | Absol. Il n'est pas nécessaire d'*interligner*. | S'INTERLIGNER, v. pr. Être interligné. La composition du *Dictionnaire universel* ne *s'interligne* pas.

INTERLINÉAIRE, adj. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes; qui est imprimé en langue différente dans les interlignes. Glose *interlinéaire*. Traduction *interlinéaire*.

INTERLINÉER, v. a. (du lat. *inter*, entre; *linea*, ligne). Écrire entre les lignes.

INTERLOBULAIRE, adj. Qui est entre les lobes ou les lobules d'un organe. | *Tissu interlobulaire*, Substance cellulaire qui environne les lobes du poumon, et en remplit les interstices.

INTERLOCUTEUR, TRICE, s. (du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Se dit proprement des personnes que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caractères différents à ses *interlocuteurs*. Les deux *interlocutrices* de ce dialogue sont deux femmes frivoles et ridicules. (Linguet.) | Par extens. Toute personne qui converse avec une autre. Un ennuyeux *interlocuteur*. L'entretien des aveugles est empreint d'une capacité qui leur est propre, et au moyen de laquelle ils savent pénétrer jusqu'au fond de l'âme de leur *interlocuteur*. (Dufau.) Je plantai là mon insipide *interlocuteur*.

INTERLOCUTION, s. f. (pron. *einterlokusion*; du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Discours que se font les unes aux autres les personnes qu'on introduit dans un dialogue. | Jurisp. *Arrêt d'interlocution*, Arrêt qui intervient pendant les débats et avant de juger le fond.

INTERLOCUTOIRE, adj. (du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). T. de prat. *Jugement interlocutoire*, Décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, et en tout état de cause, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production des pièces, une vérification, une preuve de tel ou tel acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause. | Se disait autrefois de la preuve ordonnée. | S. m. Un *interlocutoire*. Ordonner un *interlocutoire*. Rapports d'experts, transports, trois *interlocutoires*. (Racine.)

INTERLOPE, adj. Qui trafique en fraude; qui introduit dans un pays des marchandises prohibées ou sujettes aux droits sans payer ces droits. Navire *interlope*. Commerce *interlope*. L'île manquait alors souvent des choses les plus nécessaires, et il fallait bien qu'elle les demandât à ceux de ses voisins avec qui elle avait formé des liaisons *interlopes*. (Raynal.) | S. Celui, celle qui se livre au commerce interlope; navire qui trafique en fraude. | | *Faire l'interlope*, Faire le commerce interlope, faire la fraude sur les côtes et dans les îles. | Fig. Je me suis toujours déclaré l'implacable ennemi de ces *interlopes* qui sont l'opprobre de la littérature. (Volt.) Les cocottes, les *interlopes* du demi-monde.

INTERLOQUÉ, ÉE, part. Sur quoi ou contre qui on a porté une sentence interlocutoire. Un chef *interloqué*. On plaide, et je me trouve enfin *interloquée*. (Regnard.) | Famil. Qui est embarrassé, étourdi, interdit. Il est *interloqué*. *Interloquée* par une plaisanterie, je demeurai bouche béante.

INTERLOQUER, v. a. (du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). T. de prat. Ordonner un interlocutoire. On *a interloqué* cette affaire. | Absol. Les juges n'ont pas voulu juger définitivement : ils *ont interloqué*. | Famil. Embarrasser, étourdir, interdire. Cette question m'*a interloqué*. Il suffit d'une plaisanterie pour l'*interloquer*. | S'INTERLOQUER, v. pr. S'embarrasser, devenir interdit, déconcerté. On l'arrêta court et il *s'interloqua*.

INTERLUNAIRE, adj. (pron. *eintèrlunère*). Qui a rapport à l'interlune.

INTERLUNE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *luna*, lune). Astron. Temps qui s'écoule entre le moment où la lune décroissante cesse d'être visible, et celui où elle reparaît. On dit aussi *Interlunium*.

INTERMAXILLAIRE, adj. Anat. Qui est entre les os maxillaires. Os, ligament *intermaxillaire*.

INTERMÈDE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *medius*, milieu). Nom donné à de courtes compositions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes aux spectateurs entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. Jouer un *intermède*. Composer un *intermède*. Les comédiens ont fait un petit *intermède* de la réception d'un médecin, avec des danses et de la musique. (Molière.) | Dans le théâtre ancien, l'intermède avait un but : c'était, pour la plupart du temps, une espèce de récitatif mêlé à la tragédie, et qui avertissait, d'une manière détournée et prophétique, des événements qui devaient succéder à ceux déjà développés dans le drame. De nos jours, l'intermède a abdiqué toute prétention à l'utilité, si ce n'est peut-être dans les grands opéras : il est d'usage, pour reposer l'attention des spectateurs, d'introduire au deuxième et au quatrième acte, des divertissements de danse, qui donnent ainsi, tout à la fois, quelque relâche aux oreilles des spectateurs et aux gosiers des chanteurs. Dans ce cas-là, l'intermède doit être lié à l'action d'une manière plus ou moins vraisemblable; il doit être amené par quelque fête, par quelque solennité politique, de manière que, l'intermède fini, la pièce puisse reprendre sans aucune interruption. Dans tous les autres cas, les théâtres

nous donnent sous ce nom d'intermède tout ce qui sort du genre qu'ils jouent habituellement. Un chanteur doit-il paraître aux Variétés, c'est un *intermède*. Un faiseur de tours doit-il donner au Vaudeville une représentation de son savoir-faire, c'est un *intermède*. Les joueurs d'instruments, les montreurs d'animaux, ne sont admis sur les théâtres qu'à titre d'*intermèdes*. | Ce qui, placé entre deux choses, conduit l'action de l'une sur l'autre. Les nerfs sont, pour ainsi dire, l'*intermède* qui unit l'âme au corps, et par lequel elle agit sur les différentes parties de son corps. (Bonnet.) C'est par l'*intermède* de l'eau que s'opèrent les concrétions secondaires et les pétrifications vitreuses et calcaires. (Buffon.) | Chim. Corps au moyen duquel on peut séparer un autre corps d'un troisième, auquel il est uni. La potasse décompose le platine par l'*intermède* de l'eau. | Corps qui sert à opérer la combinaison d'un second corps avec un troisième, auquel ce second corps, à l'état de liberté, ne serait pas uni. | Corps interposé entre le feu et la matière sur laquelle on fait l'opération. Ainsi, l'on dit : appliquer le feu à une cornue chargée de quelque matière que ce soit, par l'*intermède* des cendres, de la limaille, de l'eau, etc., c. à d. exposer ce vaisseau à la chaleur du bain de cendres, du bain de sable, du bain-marie. | Pharm. Substance que l'on prescrit, dans une formule de médicament, dans le seul but de faciliter la mixtion des autres substances. L'*intermède* est choisi parmi les substances inertes.

INTERMÉDIAIRE, adj. (du lat. *inter*, entre; *medius*, milieu). Qui est entre deux. Temps *intermédiaire*. Espace *intermédiaire*. Idées *intermédiaires*. Il faut qu'il y ait entre les objets et nous un fluide *intermédiaire* qui nous les fasse apercevoir, ou qui nous les fasse toucher des yeux. Une des premières idées des hommes a toujours été de placer des êtres *intermédiaires* entre la divinité et nous. (Voltaire.) Sa position ne fut jamais qu'un état *intermédiaire* entre l'esclavage et la liberté originaire. (Raynal.) Le génie du paysage se révèle à chaque pas dans les récits d'Oberman ; c'est quelque chose d'*intermédiaire* entre les prés verdoyants de Ruysdaël et le blanchâtre escarpement de Salvator Rosa. (Sainte-Beuve.) | Géol. *Terrains intermédiaires*, Qui ressemblent aux terrains primordiaux, tant par la nature que par la structure des roches qui les composent, mais contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés. Ce sont, en quelque sorte les restes de formation primitive, avec les premiers dépôts des formations subséquentes. | Entom. *Aréole intermédiaire*, Partie de l'aile située entre l'aréole centrale et la nervure interno-médiale, dans les insectes diptères. | Bot. *Stipules intermédiaires*, Qui naissent sur la tige, entre des feuilles opposées, mais à la même hauteur qu'elles. | *Commerce intermédiaire*, Qui consiste à faire venir, pour son propre compte, des marchandises d'un pays étranger, afin de les vendre avec avantage dans un autre pays. Le *commerce intermédiaire* a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe. | S. m. Ce qui est placé entre. Adoucir par un *intermédiaire* deux couleurs tranchantes. Passer brusquement d'une idée à une autre sans *intermédiaire*. | Entremise, moyen, voie. Je me suis procuré cela par l'*intermédiaire* d'un tel. | La personne entremise, interposée. Il fut leur *intermédiaire* dans cette négociation. Vous avez été pour moi un *intermédiaire* précieux. | S. f. Nous trouvâmes en elle une *intermédiaire* complaisante.

INTERMÉDIAIREMENT, adv. (rad. *intermédiaire*). Par intermédiaire, dans une position intermédiaire. Il agit *intermédiairement*.

INTERMÉDIARITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est intermédiaire.

INTERMÉDIAT, adj. (du lat. *inter*, entre; *medius*, milieu). *Temps intermédiat*, Intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. | *Congrégation intermédiate*, Dans les sociétés religieuses, Assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux. | S. m. *Lettres d'intermédiat*, Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire, jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il en eût pris possession.

INTERMINABLE, adj. (du lat. *in* négat., *terminus*, terme, fin). Qui ne saurait être terminé, qui dure très-longtemps. Procès *interminable*. Discours *interminable*. Difficultés *interminables*.

INTERMISSION, s. f. (du lat. *inter*, entre; *missus*, part. passé de *mittere*, envoyer). Action de mettre un intervalle; interruption, discontinuation. Il travaille sans *intermission*. La tristesse est le relâchement de la douleur, sorte d'*intermission* de la fièvre de l'âme qui conduit à la guérison ou à la mort. (Chateaubriand.) | Méd. Intervalle qui sépare les accès d'une affection intermittente.

INTERMITTENCE, s. f. (du lat. *inter*, entre; *mittere*, envoyer). Caractère, qualité de ce qui est intermittent. L'*intermittence* d'une source. | *Sans intermittence*, Sans intermission, sans discontinuation. | Méd. Espace intermittent. *Intermittence* du pouls, de la fièvre. On dit qu'il y a *intermittence* dans le pouls quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou deux.

INTERMITTENT, ENTE, adj. (du lat. *intermittens*; fait de *intermittere*, interrompre). Qui discontinue et reprend par intervalle. | *Fontaines intermittentes*, Sources qui, de temps en temps et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court, puis recommencent à couler. | Phys. *Fontaine intermittente*, Appareil formé d'un réservoir qui laisse échapper un liquide ou qui l'arrête, selon que le tuyau qui lui apporte de l'air est ouvert ou bouché. | Méd. *Fièvres intermittentes*, Fièvres qui présentent des intermittences et qui varient beaucoup par les différences qu'on observe dans leurs intermissions et par le caractère de l'accès. Les fièvres intermittentes sont appelées *quotidiennes* quand les accès reviennent tous les jours, aux mêmes heures, et qu'ils ne présentent, dans leur intensité et leur durée, aucune différence sensible; *tierces*, quand les accès reviennent de deux jours l'un; *quartes*, quand les accès reviennent dans les trois jours, c. à d. quand il y a deux jours d'apyrexie entre deux accès. Les fièvres intermittentes sont nommées *pernicieuses*, quand elles sont accompagnées de quelques symptômes graves, soit gastriques, soit adynamiques, soit ataxiques. Les fièvres *intermittentes* sont souvent épidémiques. | *Pouls intermittent*, Pouls dont les battements cessent par des intervalles inégaux.

INTERMONDE, adj. et s. Espace qui existe entre les mondes répandus dans l'immensité des cieux. J'étais plongé dans ces idées, quand un de ces génies qui remplissent les *intermondes* descendit vers moi. (Voltaire.) | Les physiciens et les astronomes se sont occupés des espaces intermondes pour tâcher de se rendre compte de leurs propriétés. Ces milieux sont-ils vides ou remplis de fluides? On croit généralement que l'espace où roulent tant d'astres est rempli d'un fluide impondérable qu'on nomme éther.

INTERMUSCULAIRE, adj. Anat. Qui est placé entre les muscles. Aponévroses *intermusculaires*.

INTERNAT, s. m. Pension où résident les élèves. Fonder un *internat* de jeunes garçons, de jeunes filles. Les *internats* sont plus favorables à l'instruction que les externats, mais beaucoup moins à l'éducation. | L'état de celui qui est interne. | L'ensemble des internes. Un *internat* nombreux. | Fonctions que remplissent les élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils. Concourir pour l'*internat*. C'est dans l'*internat* que l'éducation praticienne s'acquiert véritablement. | Durée de ces fonctions. L'*internat* est de quatre ans à Paris. Cet étudiant a beaucoup travaillé pendant son *internat*.

INTERNATION, s. f. Action d'interner, de faire passer dans l'intérieur ; résultat de cette action.

INTERNATIONAL, ALE, adj. Qui a lieu de nation à nation. Commerce *international*. | *Droit international*, Droit des gens, droit de la paix et de la guerre. Le *droit international* a été violé par l'Angleterre.

INTERNE, adj. Qui est au dedans, qui appartient au dedans. Qualité *interne*. Vice *interne*. Les causes externes et les causes *internes*. La face *interne* du crâne. Les angles *internes* d'un polygone. | Anat. Qui est disposé du côté du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques. | Dont le siége est dans un organe interne; qui dépend d'une cause intérieure. Affection *interne*. Douleur *interne*. | Philos. Se dit de ce qui, en nous, est identique au sujet pensant. L'*observation interne* est l'étude faite par l'âme de tous les faits qui se passent en elle-même; les *faits internes* sont ceux qui se passent dans l'âme, et le *sentiment interne* est la faculté que l'âme possède de s'observer elle-même, d'avoir conscience de ses actes. Cette faveur du public, nullement briguée et pour un auteur inconnu, me donne la première assurance véritable de mon talent, dont, malgré le *sentiment interne*, j'avais toujours douté jusqu'alors. (J. J. Rousseau.) | Géom. *Angles internes*, Ceux qui sont formés intérieurement par deux parallèles coupées par une ligne. La somme de ces deux angles est égale à deux angles droits. | Dans les lycées, colléges et pensions, *élève interne*, ou, substantiv., *interne*, élève qui habite dans la maison. Ce lycée a peu d'*internes*. | S. m. Étudiants en médecine attachés au service des hôpitaux civils, où ils font les pansements et pratiquent les opérations de la petite chirurgie. Les *internes* sont chargés de suivre la visite des médecins et des chirurgiens, afin d'enregistrer leurs prescriptions d'aliments, de médicaments, et leurs observations relatives aux maladies. Ces places s'acquièrent au concours et sont très-recherchées des candidats.

INTERNÉ, ÉE, part. Renfermé dans l'intérieur du pays. Se dit de celui, de celle qui, pour cause politique, est confiné dans une résidence à l'intérieur, sans pouvoir en sortir. Être *interné* à Caen, à Montargis. Dans ces dernières années, on a vu même des femmes être *internées*. | Substantiv. Les *internés*.

INTERNEMENT, s. m. (pron. *einterneman*). Action d'interner un condamné politique, de l'obliger à habiter un certain pays où l'on suppose qu'il ne pourra avoir aucune relation avec des hommes politiques. | Cette peine même. Être soumis à l'*internement*. Subir son *internement* à Troyes, à Clermont. Il a vu commuer sa transportation en un *internement* dans le midi de la France.

INTERNER, v. n. (du lat. *internus*, interne). Politiq. Entrer dans l'intérieur, aller habiter dans l'intérieur d'un pays. Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'*interner*. | V. a. Obliger quelqu'un à fixer sa résidence dans un certain pays désigné par le gouvernement, dans le but de l'éloigner de ses relations et de le soumettre à la surveillance de la haute police. On *interna* un grand nombre de condamnés politiques. | Comm. Faire entrer dans l'intérieur. *Interner* des marchandises.

INTERNISSABLE, adj. Qui ne peut être terni, au propre et au figuré. Un éclat *internissable*. Une réputation *internissable* est celle de Raphaël.

INTERNONCE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *nuntius*, nonce). Envoyé du pape dans une cour étrangère, soit en attendant qu'il y ait un nonce, soit qu'il n'y ait jamais de nonce. | *Internonce autrichien*. Ministre chargé des affaires de l'Autriche auprès du sultan, en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

INTERNONCIATURE, s. f. Charge ou dignité d'un internonce.

INTEROCÉANIQUE, adj. Qui fait communiquer deux océans, par exemple l'océan Atlantique et la mer Pacifique. Transit *interocéanique*.

INTEROCULAIRE, adj. Zool. Qui est placé entre les deux yeux.

INTEROSSEUX, EUSE, adj. Anat. Qui est placé entre les os. Muscles *interosseux*. Artères, veines *interosseuses*. Il a les *muscles interosseux* perforés par la balle. | *Ligaments interosseux*, Ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement.

INTERPARIÉTAL, ALE, adj. Anat. *Os interpariétal*, Os pair du crâne qui, chez les mammifères, est placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur.

INTERPÉTIOLAIRE, adj. Bot. *Pédicelles interpétiolaires*, Pédicelles terminaux naissant entre deux feuilles opposées.

INTERPELLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui interpelle, qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION, s. f. (pron. *einterpèlasion*). Action d'interpeller. Cette brusque *interpellation* le troubla. | Dans le langage parlementaire, Action de poser des questions à un ministre, de lui demander des explications sur un fait, sur ses actes. Un député adressa des *interpellations* au ministre. | T. de prat. Sommation, réquisition faite par un juge, un huissier, un notaire, de déclarer quelque chose. Il ne répondit à aucune des *interpellations* qui lui furent adressées.

INTERPELLÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une interpellation. Ministre *interpellé*. *Interpellés* de produire les originaux. (Bossuet.)

INTERPELLER, v. a. (du lat. *inter*, entre; *appellare*, appeler). Sommer de faire, de dire une chose; sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait. J'*interpellai* un des assistants. *Interpeller* un ministre sur les actes de son administration. Saint-Simon *interpella* la compagnie qui fut là-dessus d'un avis unanime. (Duclos.) | T. de palais. Requérir, sommer. Il fut sommé et *interpellé* de répondre. L'huissier l'ayant *interpellé* de signer, il déclara ne savoir.

INTERPINNÉ, ÉE, adj. (du lat. *inter*, entre; *pinnatus*, crénelé). Bot. Se dit des feuilles qui ont de petites folioles entre leurs folioles principales.

INTERPOLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui interpole. Un *interpolateur* maladroit.

INTERPOLATION, s. f. (pron. *einterpolasion*, du lat. *inter*, entre; *polio*, je polis). Littérat. Action d'interpoler; résultat de cette action, changement ou addition postérieure qu'on a fait subir à un manuscrit ancien. Reconnaître les *interpolations* est une des tâches les plus difficiles de la critique. Les livres sacrés contiennent un grand nombre d'*in-*

terpolations. Il y a des omissions considérables, des *interpolations*, des fautes en très-grand nombre dans ces éditions. (Voltaire.) | Astron. Opération qui sert à lier les observations faites isolément sur des faits qui n'ont pas une marche régulière, et les calculs auxquels ont donné lieu ces observations. L'interpolation fait connaître les résultats qu'on aurait trouvés, si on avait étudié le fait entre des observations consécutives. | Mathémat. et phys. Méthode pour trouver une loi qui lie ensemble plusieurs faits, une suite d'observations, etc.

INTERPOLER, v. a. Insérer dans un texte des mots ou des phrases, soit pour éclaircir, soit pour compléter, soit pour dénaturer le sens. Il est avéré aujourd'hui que les cinq ou six lignes qu'on attribue à Josèphe sur Jésus *ont été interpolées* par une fraude très-maladroite. (Volt.) | Lier ensemble, par une même loi, une suite de faits, d'observations, etc. Nous *interpolerons* les faits saillants de ce siècle.

INTERPONCTUATION, s. f. (pron. *einterponktuasion*). Suite de points, intercalés dans le discours, qui servent à exprimer des réticences, des temps d'arrêt, etc. C'est une espèce de parade en style burlesquement tragique, où l'on emploie les tournures, les expressions, le galimatias, l'*interponctuation* extravagante, la pantomime puérile de tous les mauvais drames. (La Harpe.)

INTERPOSÉ, ÉE, part. Placé entre deux choses. Un corps *interposé*. Sur ces trois grands plans, des figures *interposées* ont aussi leur place. (Diderot.) | Par extens. Se dit des personnes de l'entremise desquelles on se sert pour quelque chose. | Jurisp. *Personne interposée*, Celle dont on se sert ou que l'on désigne pour en remplacer une autre ostensiblement, et éluder ainsi une prohibition de la loi.

INTERPOSEMENT, s. m. (pron. *einterpozeman*). Action d'interposer; résultat de cette action.

INTERPOSER, v. a. (du lat. *interponere*, poser entre). Mettre une chose entre deux autres. La révolution de la lune *interpose* ce satellite entre le soleil et la terre. | Fig. *Interposer* son autorité. *Interposer* sa médiation, son crédit pour faire réussir une affaire. Elle le pria d'*interposer* son crédit pour engager le Huron à se faire baptiser de la même manière que les Bretons. (Voltaire.) | S'INTERPOSER, v. pr. Se placer entre. Quand la lune vient à *s'interposer* entre le soleil et la terre, il y a éclipse de soleil. | Fig. O nature, ô ma mère, me voici sous ta seule garde; il n'y a point ici d'homme adroit et fourbe qui *s'interpose* entre toi et moi. (J. J. Rousseau.) | Intervenir comme médiateur. Des amis communs *se sont interposés* pour les réconcilier et ils ont réussi dans leur mission.

INTERPOSITIF, IVE, adj. Bot. Qui est situé entre. Se dit des *étamines* situées entre les divisions d'une corolle ou d'un périanthe; des *cloisons* qui naissent entre des feuilles opposées et alternent avec elles, et des *pétales* qui alternent avec les divisions du calice.

INTERPOSITION, s. f. (pron. *einterpozision*). Situation d'un corps placé entre deux autres. L'*interposition* de la lune entre le soleil et la terre produit une éclipse. Mon but, dans ces expériences, était de m'instruire de la différence que l'*interposition* de l'eau mettrait dans les résultats. (Bonnet.) | Fig. Intervention d'une autorité supérieure. | Jurisp. *Interposition de personne*. C'est le fait et le résultat de l'action d'interposer quelqu'un dans une libéralité, une vente, etc., contre la volonté de la loi. | *Interposition de décret*, Jugement qui, après sommation faite à la partie saisie dans ses immeubles de produire ses moyens de défense, ordonne que les immeubles soient adjugés par décret.

INTERPRÉTABLE, adj. Que l'on peut interpréter, qui est susceptible d'interprétation.

INTERPRÉTATEUR, TRICE, adj. et s. Qui interprète le sens, la pensée. Un fidèle *interprétateur*. Un *interprétateur* éclairé.

INTERPRÉTATIF, IVE, adj. Qui sert à l'interprétation. Une déclaration *interprétative*.

INTERPRÉTATION, s. f. (pron. *einterprétasion*). Action d'interpréter; explication, éclaircissement d'une chose obscure et ambiguë. L'*interprétation* des dogmes de la religion, de la loi. L'*interprétation* jésuitique a réponse à tout; elle n'est ébranlée ni par le sens évident des mots, ni par l'esprit qui en a dicté l'emploi. L'*interprétation* judaïque se renferme exclusivement dans le sens du mot, elle ne va pas plus loin. Les Caraïtes rejettent les *interprétations* cabalistiques, mystiques et allégoriques, comme n'ayant aucun fondement dans la loi. (Diderot.) | Traduction d'une langue dans une autre. L'*interprétation* d'un texte. Une *interprétation* littéraire. | Action de tirer d'une chose quelque induction. L'interprétation des songes formait, chez les anciens et chez les Juifs, une grande science, et les interprètes jouissaient d'un crédit immense. On voulait voir dans les songes un avertissement du ciel sur les événements futurs. Ce fut à l'interprétation des songes que Joseph dut l'origine de sa puissance en Égypte. | Exposition ou explication des termes et de l'esprit d'une loi, d'un texte sacré. L'interprétation des lois se trouve dans le texte même, et les tribunaux sont chargés de déterminer le véritable sens de la loi. Selon les catholiques, l'interprétation des textes sacrés et des livres saints n'est permise à aucun homme; le pape seul a le droit d'interpréter les canons. Les protestants, au contraire, et c'est le point capital qui divise les deux Églises, concèdent à chacun le droit d'interpréter les livres saints selon sa raison. | Dans le langage ordinaire, Opinion que l'on se forme d'un discours ou d'une action. Donner à un acte une mauvaise *interprétation*. Cela souffre diverses *interprétations*. Quelle liberté s'est-elle donnée qui pût souffrir une mauvaise *interprétation*? (Fléchier.) | T. de théâtre. Manière dont une pièce est jouée. L'*interprétation* de ce drame par la nouvelle troupe ne me satisfait point.

INTERPRÉTATIVEMENT, adv. D'une manière interprétative.

INTERPRÈTE, s. (du lat. *interpres*, même signif.). Traducteur, traductrice, celui, celle qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue. Horace a eu de nombreux *interprètes*. | Par anal., Celui, celle qui éclaircit, qui rend intelligible le sens d'un auteur, d'un discours, d'un passage, d'un texte, d'une loi. Les *interprètes* de Platon. Ce docteur est un savant *interprète* des textes sacrés. Nous ne sommes ici que les *interprètes* de la foi et de la doctrine de l'Église. (Massillon.) | Littérat. Celui, celle qui rend le caractère d'un personnage historique. Donnez Racine pour *interprète* à Héloïse, et le tableau de ses souffrances va mille fois effacer celui des malheurs de Didon. (Chateaubriand.) | Celui, celle qui se charge de mettre en relation deux personnes qui ne parlent pas la même langue. Presque toutes les affaires entre nations différentes se traitent par *interprètes*, en attendant l'usage d'une langue universelle ou unitaire. *Interprète* assermenté. Se parler, conclure un traité par *interprète*. Dans les causes criminelles, il est nécessaire de nommer un *interprète* toutes les fois que l'accusé ou l'un des témoins ne parlent pas la langue commune. | Celui, celle qui est chargé de faire connaître les intentions, les sentiments, les volontés d'un autre. Les augures étaient regardés, chez les païens, comme les *interprètes* de la volonté des dieux. A leur exemple, les prêtres modernes se considèrent comme les seuls *interprètes* de la Divinité. Cintagdre auprès de vous me fait son *interprète*. (Molière.) | Celui, celle qui explique ce qu'une chose présage. Les *interprètes* du vol des oiseaux. Les *interprètes* des songes étaient révérés, chez les anciens, à l'égal des dieux, dont ils semblaient partager la puissance. | Fig. Ce qui sert à faire connaître d'une façon ou d'une autre ce qui est caché, à faire découvrir les passions, les mouvements secrets de l'âme. La voix et la langue sont les *interprètes* de nos pensées. Les fleurs sont souvent les *interprètes* de nos sentiments. Les yeux sont les *interprètes* du cœur. (Pascal.) Toujours de mon cœur ma bouche est l'*interprète*. (Racine.) L'art, des transports de l'âme est un faible *interprète*. (A. Chénier.) | *Les muets interprètes*, Les yeux, les regards, les œillades. Tant que vous vous tiendrez aux *muets interprètes*. (Molière.) | Hist. rom. A l'époque de la décadence, Individus qui étaient employés par les candidats pour marchander les suffrages du peuple. Le prix convenu par les interprètes se déposait entre les mains des séquestres.

INTERPRÉTÉ, ÉE, part. Qui a été transmis, traduit; qui a fait l'objet d'une interprétation. Auteur *interprété*. Passage *interprété*. La Bible *interprétée* par les Septante. Un songe *interprété*. Une action mal *interprétée*. Des sentiments *interprétés*.

INTERPRÉTER, v. a. Traduire d'une langue dans une autre. *Interpréter* un auteur. Les Septante ont *interprété* l'Ancien Testament. Le discours fut *interprété* en français. | Expliquer ce qu'il y a d'obscur, d'ambigu dans un texte, dans une loi, dans un acte, dans un discours, etc. *Interpréter* un passage d'un livre de philosophie. C'est au législateur qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi. | Expliquer par induction, tirer d'une chose quelque présage, qui que induction. *Interpréter* les songes. *Interpréter* le vol des oiseaux. *Interpréter* la pensée d'une personne. Son silence fut mal *interprété*. Il n'y a personne qu'on ne puisse perdre en *interprétant* ses paroles. (Voltaire.) | T. de théâtre. Rendre, dans un rôle, les intentions de l'auteur. Cet acteur *interprète* bien, *interprète* mal le Tartuffe. | S'INTERPRÉTER, v. pr. Être interprété. C'est en contraire sens qu'un songe *s'interprète*. (Corneille.) Et c'est souvent à mal que le bien *s'interprète* (Molière.) Ce qui est ambigu dans les conventions *s'interprète* par ce qui est d'usage dans le pays où le contrat est passé. (Code civil.)

INTERRÈGNE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *regnum*, règne). Temps pendant lequel un royaume se trouve sans roi, sans souverain. L'*interrègne*, après la mort du doge de Venise. Du temps des juges d'Israël, il y eut de longs *interrègnes*. L'*interrègne* a également lieu à Rome à chaque vacance du siége pontifical. | Il n'y a eu que trois interrègnes pendant tout le cours de la monarchie française : le premier, après la mort de Childéric; le deuxième, après celle de Henri II, et le troisième, après celle de Louis le Hutin. | Absol. Se dit, dans l'histoire romaine, de l'année qui s'écoula après la mort de Romulus, sans que le trône fût occupé, et dans l'histoire du moyen âge, de l'intervalle compris entre la mort de Conrad IV, empereur d'Allemagne, et l'élection de Rodolphe Ier, comte de Habsbourg, de 1254 à 1273. | Fig. Le directeur fait rompre les femmes avec leurs galants; il les brouille et les réconcilie avec leurs maris, et il profite des *interrègnes*. (La Bruyère.)

INTERROGANT, ANTE, adj. (pron. *einterogan*). Qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse. Voilà un jeune drôle bien *interrogant*, à ce qu'il me semble. (Dancourt.) L'*interrogant* bailli, qui jusque-là s'était défié du personnage, conçut pour lui le plus grand respect. (Voltaire.) Peu usité. | Gramm. Qui marque l'interrogation. Point *interrogant*. Le censeur médiocre ne voit qu'à demi la beauté du plan général; j'aimerais autant le voir occupé de l'orthographe, des points *interrogants* et des virgules. (Fénelon.) On dit plus ordinairement : *Point d'interrogation*.

INTERROGAT, s. m. T. de jurisp. Questions, demandes que l'on adresse en justice à l'une des parties. Il a le même sens que le mot *interrogation*. | Famil. On disait autrefois d'un homme qui fatigue par des questions continuelles : On n'a que faire de tous ses *interrogats*. (Acad.) Et c'est aussi pousser l'*interrogat* trop loin. (Piron.)

INTERROGATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui interroge. L'*interrogateur* était pressant. | Adj. Qui sert à interroger. Un geste *interrogateur*. Une œillade *interrogatrice*. | Examinateur. Ses *interrogateurs* furent satisfaits de lui.

INTERROGATIF, IVE, adj. Qui sert à interroger; qui marque, qui exprime l'interrogation. Un sens *interrogatif*. Particule *interrogative*. Se servir de termes *interrogatifs*. | Une phrase est interrogative, lorsqu'elle indique, de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion. On met ordinairement à la fin de cette phrase un point dit *interrogatif* ou *d'interrogation*. Par exemple :

> Fortune dont la main couronne
> Les forfaits les plus inouïs,
> Du faux éclat qui t'environne
> Serons-nous toujours éblouis?
>
> (J. B. ROUSSEAU.)

Il n'y a dans la langue française aucun terme qui soit purement interrogatif, c. à d. qui désigne essentiellement l'interrogation, les mêmes mots que l'on emploie dans l'interrogation servant également dans les expressions les plus positives. Ainsi nous disons : *Combien coûte ce livre?* avec interrogation, et, *je sais combien coûte ce livre*, avec affirmation. Il en est de même des autres termes dits *interrogatifs*. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours qui donnent à une phrase le sens interrogatif, et comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est le point *d'interrogation* qui y décide le sens de la phrase.

INTERROGATION, s. f. (pron. *einterogasion*). Action d'interroger, question, demande qu'on fait à quelqu'un. Répondre à toutes les *interrogations*. Les *interrogations* qu'on lui fit le troublèrent. | Gramm. Proposition tournée de manière qu'elle indique l'ignorance ou l'incertitude de celui qui parle, et le désir qu'il a d'être instruit à cet égard. *Viendrez-vous avec moi? Avez-vous visité l'exposition? Aurez-vous terminé votre travail au jour convenu?* | *Point d'interrogation*, Point dont on se sert pour marquer l'interrogation (?). | Rhét. Figure par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'interrogation donne plus de poids et de véhémence au discours. L'orateur l'emploie avec avantage quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, comme ne pouvant souffrir aucun doute, quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberait en entreprenant de combattre ses sentiments,

quand il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire, et quand, pressé lui-même, il veut à son tour presser son antagoniste. L'interrogation est particulièrement propre à peindre les passions vives, surtout l'indignation, la douleur, la crainte, l'étonnement; elle anime le discours, tient l'auditeur en haleine et le force à recevoir l'impression. Les interrogations accumulées expriment l'émotion de l'orateur, et la font passer dans le cœur de ceux qui l'écoutent; elles sont comme une explosion des foudres de l'éloquence. *Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? Jusques à quand supporterons-nous la tyrannie?*

Pourquoi l'assassiner? qu'a-t-il fait? à quel titre?
Qui te l'a dit?
(RACINE.)

INTERROGATOIRE, s. m. T. de prat. Ensemble de questions qu'un juge fait subir à un accusé, et des réponses de cet accusé. Subir un *interrogatoire*. Cet *interrogatoire* a duré deux heures. (Mme de Sévigné.) Les papiers sont saisis et elle subit un *interrogatoire* devant le chancelier. (Voltaire.) | En matière civile, l'interrogatoire a lieu en présence d'un président ou d'un juge par lui commis, et même par le président du tribunal dans le ressort duquel la partie réside, ou le juge de paix du canton de cette résidence. L'*interrogatoire sur faits et articles* est celui que subit devant le juge l'une des parties sur des faits précis et déterminés, qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision à rendre. | En matière criminelle, le but de l'interrogatoire est d'obtenir, de la bouche même de l'accusé, l'aveu du crime qui lui est imputé. Le code d'instruction criminelle règle la manière de procéder à cet interrogatoire. | Procès-verbal qui contient les questions faites par un juge à un accusé, et les réponses que ce dernier a faites au juge. Consultez l'*interrogatoire* avant de juger.

INTERROGÉ, ÉE, part. A qui on a fait des questions; qui a subi un interrogatoire. Accusé *interrogé*. Personne *interrogée*. La nature *interrogée* lui a découvert une infinité de secrets, dont toutes les sciences sont enrichies. (Raynal.) | Substantiv. L'*interrogé*. L'*interrogée*. Les *interrogés*.

INTERROGER, v. a. Questionner une personne, lui faire une ou plusieurs questions. On *interroge* un candidat pour s'assurer s'il a bien appris certaines choses, s'il possède bien certaines connaissances. Un juge *interroge* un accusé ou des témoins pour tirer de leurs réponses l'éclaircissement de la vérité sur un fait. Le candidat *a été interrogé* sur la géométrie et l'algèbre. Oubliez-vous ici qui vous *interrogez?* (Racine.) Vous voyez des gens qui vous *interrogent* sans vous regarder. (La Bruyère.) L'art d'*interroger* n'est pas si facile qu'on pense. (J. J. Rousseau.) Je l'*interrogeais*, je l'écoutais avec transport. (Barthélemy.) | Fig. En parlant des choses. Consulter, éprouver, examiner, tenter. *Interroger* la nature. *Interroger* l'histoire. *Interroger* les faits. Ses regards *interrogeaient* ces lieux funestes. J'*interroge* mon cœur; j'*interroge* ma vie. (Ducis.) Pénétrer dans le passé, *interroger* le cœur humain à travers les siècles. (Mme de Staël.) Des pieds des voyageurs j'*interrogeais* la trace. (C. Delavigne.) | *Interroger les auteurs*, Les consulter pour savoir ce qu'ils ont dit. Il a pour cela fidèlement *interrogé* les auteurs anciens, et n'a point adopté les livres des modernes. (Desfontaines.) | S'INTERROGER, v. pr. S'examiner, se consulter soi-même. | Se faire mutuellement des questions, soit pour éclaircir un fait, une vérité, soit pour se préparer à passer un examen. Nous *nous interrogions* les uns les autres

INTERROI, s. m. (du lat. *inter*, entre; *rex*, roi). Hist. Magistrat à qui les Romains confiaient le gouvernement de l'État après la mort du roi. Un sénateur seul pouvait remplir cette fonction, et celui qui en était revêtu ne pouvait l'exercer que pendant cinq jours, après lesquels on en nommait un autre, si le cas l'exigeait. Sous les consuls, on nommait de même des *interrois* lorsque les magistrats étaient absents ou morts, qu'ils avaient abdiqué, etc. | En Pologne, le titre d'*interroi* était pris par l'archevêque primat, qui devait gouverner jusqu'à l'élection d'un nouveau souverain, lorsque la mort du roi avait laissé le trône vacant.

INTERROMPRE, v. a. Couper, rompre la continuité d'une chose, suspendre sa continuation. *Interrompre* le cours d'un fleuve par des canaux, par des digues. *Interrompre* une route par un fossé. *Interrompre* un discours. *Interrompre* une discussion. *Interrompre* le sommeil d'une personne. Les autels ne se plaindront pas que leur sacrifice *soit interrompu* par un entretien profane. (Bossuet.) Son sommeil *était* souvent *interrompu* par les avis qu'il recevait. (Fénelon.) Votre vie n'a-t-elle pas été assez criminelle pour *interrompre* enfin une si affreuse carrière? (Massillon.) Les combats ont été sanglants, et n'*ont* guère *été interrompus* que par des trêves plus ou moins courtes. (Raynal.) Une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'*interrompit* pas le spectacle. (Volt.) Le bal *fut interrompu* par une fusillade.

Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours;
D'aucun mot, d'aucun cri, n'en *interromps* le cours.
(CORNEILLE.)

| Se dit aussi en parlant des personnes. *Interrompre* un orateur au milieu de son discours. Ah! surtout ne m'*interrompez* point. (Molière.) Mais pourquoi ce souvenir vient-il m'*interrompre?* (Bossuet.) Pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous *interrompt*, entame un autre sujet... (La Bruyère.) Il écoutait tous mes récits, il ne m'*interrompait* jamais. (Picard.) | Jurisp. *Interrompre* le cours d'une possession, d'une prescription, d'une péremption; c'est empêcher que la possession, la prescription, la péremption, ne se continuent et ne se complètent. | S'INTERROMPRE, v. pr. Cesser de faire une chose. Cincinnatus labourait; il *s'interrompit* en voyant l'envoyé du sénat. | Se dit surtout d'une personne qui s'arrête au milieu d'un discours, d'une lecture, d'une correspondance. Tout à coup, elle *s'interrompait* elle-même. (Fénelon.)

INTERROMPU, UE, part. Qui est arrêté, dont la continuation est empêchée, suspendue. Se dit au propre et au figuré. Des travaux *interrompus*. Un discours *interrompu*. Un orateur *interrompu* par de vives acclamations. Des occupations *interrompues*. Il a eu une conversation *interrompue* et des distractions fréquentes. (La Bruyère.) Dans cette longue suite à peine *interrompue* de guerres sanglantes que se font les princes chrétiens, les anciens intérêts, qui tous ont changé, sont effacés par les nouveaux. (Voltaire.) Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non *interrompue*. (Code civil.) | *Propos interrompus*, Discours, conversation sans suite, sans liaison; et, par analogie, Petit jeu de société dans lequel on tient des propos interrompus. | Bot. Se dit de divers corps dont les parties composantes sont entre-coupées par des espaces vides ou par d'autres parties plus petites. Un épi est *interrompu*, lorsqu'il est composé de plusieurs faisceaux de groupes qui ne se joignent pas. Il y a dans ces blés beaucoup d'épis *interrompus*.

INTERRUPTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui interrompt une personne qui parle. Ses *interrupteurs* furent réduits au silence. Certains députés ne sont connus que comme *interrupteurs*. | Adjectiv. Qui interrompt, qui cause une interruption. Des murmures *interrupteurs*. Une voix *interruptrice*. | Phys. *Marteau interrupteur*, ou substantiv., *Interrupteur*, Appareil destiné à interrompre, à volonté, un courant électrique.

INTERRUPTION, s. f. (pron. *eintèrupsion*). Action d'interrompre, de suspendre, de faire cesser. L'*interruption* des travaux. L'*interruption* de la paix. L'*interruption* du commerce désespère tout le monde. (Voltaire.) | État de ce qui est interrompu; temps pendant lequel une chose est interrompue. Éprouver des *interruptions*. Il profita de cette *interruption* pour quitter la séance. On ne peut voir nulle part une image aussi frappante de l'*interruption* subite de la vie. (Mme de Staël.) | Particulièrement. Action d'interrompre une personne qui parle; paroles prononcées pour interrompre. Une *interruption* qui trouble un orateur. Des *interruptions* partirent de tous les points de la salle. | Dans la conversation, si une personne qui vous entretient est interrompue par quelque incident, dès qu'aura cessé la cause d'interruption, vous n'attendrez point qu'elle reprenne son discours d'elle-même; mais, avec un sourire de bienveillance, un geste engageant, vous l'inviterez à poursuivre. Si l'on est obligé d'atténuer ainsi une interruption étrangère, à plus forte raison ne doit-on jamais s'en permettre soi-même. Cela est tellement de rigueur, que si, dans la chaleur de la conversation, les deux interlocuteurs commencent tous deux à parler, tous deux doivent s'interrompre tout à coup, dès qu'ils s'en aperçoivent, et, tout en s'excusant, se défendre de continuer. La pire de toutes les interruptions est celle que dicte l'orgueil. Mais l'interruption est pardonnable, s'il s'agit de prouver ou d'éclaircir un fait en faveur d'un absent, et lorsqu'on vous accuse, vous pouvez, à la rigueur, interrompre par une exclamation, et surtout par un geste. | Rhét. Figure dans laquelle l'orateur, ou distrait par un sentiment plus violent qui s'élève subitement au fond de son âme, ou honteux de ce qu'il lui reste à dire, s'interrompt lui-même et se livre à d'autres idées.

Si sous mes lois, Amour, tu pouvais l'engager,
S'il voulait... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Cette figure est particulièrement propre au dialogue dramatique; elle consiste à arrêter la continuation d'un discours commencé par un acteur, en transportant subitement la parole à un autre, de manière que le commencement déjà entendu jette les spectateurs dans l'incertitude ou même dans l'erreur, et que l'acteur même, par trop de précipitation, perde des lumières qui auraient influé sur sa conduite. | Jurisp. Tout ce qui trouble une possession, empêche la continuation d'un fait ou d'une procédure, aboutissant à un résultat prévu par la loi. *Interruption* de péremption, d'instance. *Interruption* de prescription. L'*interruption de fait* résulte d'un acte matériel qui cause une solution de continuité dans la possession: par exemple, l'enlèvement d'une barrière. L'*interruption de droit* ou *interruption civile*, est celle qui résulte d'une sommation signifiée, d'une assignation en justice, etc. L'*interruption d'instance* est en Belgique, et était dans certaines provinces de France, la cessation d'une poursuite, qui, prolongée pendant un certain temps, la faisait tomber de plein droit en péremption. Chez nous, maintenant, l'interruption de fait des poursuites pendant trois ans peut conduire à la péremption d'instance; mais il faut que cette péremption soit demandée, et elle peut être couverte par tout acte utile qui se produit avant la demande en péremption. L'*interruption*, ou l'*action d'interruption* en matière d'hypothèque, était l'action que le créancier intentait contre le tiers détenteur en déclaration de l'existence sur le bien de son hypothèque. Cette espèce a été complètement abandonnée.

INTERSCAPULAIRE, adj. Anat. Qui est situé entre les épaules. La région *interscapulaire*.

INTERSECTION, s. f. (pron. *eintèrsèksion*; fait du lat. *inter*, entre; *secare*, couper). Géom. Lieu où deux ou plusieurs lignes se coupent. L'*intersection* de deux lignes. Pour les lignes, on dit le *point d'intersection*; pour les surfaces, on se sert de l'expression *ligne d'intersection*, et cette ligne est celle où deux surfaces se coupent; l'*intersection* de deux plans est une ligne droite, celle de deux solides est un plan. On sait assez que les équations indéterminées expriment des courbes, et que les déterminées se résolvent par des *intersections* de courbes, ce qui fait le grand et important commerce de l'algèbre et de la géométrie. (Fontenelle.) | Anat. *Intersections* ou *énervations tendineuses*, Lignes plus ou moins prononcées de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle. Elles servent à diminuer la longueur des fibres motrices, à multiplier leurs points d'intersection, et par là à rendre leur action plus énergique.

INTERSTELLAIRE, adj. Qui est situé entre les étoiles. Les espaces *interstellaires*

INTERSTICE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *sisto*, ou *sto*, je suis placé). Phys. Petits espaces qui se trouvent entre les molécules d'un corps. Les *interstices* contiennent de l'air ou un autre fluide. Ce sont les *interstices* que l'on appelle *pores*. | Par extens. On ne peut du dehors découvrir l'*interstice*. (Lamartine.) | Anat. Intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête osseuse. La crête iliaque offre deux lèvres et un *interstice* qui donne attache au muscle ilio-abdominal. | Liturg. Intervalle de temps qui, selon les lois de l'Église, doit se trouver entre la réception d'un ordre et celle d'un autre ordre supérieur. Le pape s'est réservé de dispenser des *interstices*.

INTERSTITIEL, ELLE, adj. Qui est dans les interstices d'un organe. Substance *interstitielle*.

INTERSTRATIFIÉ, ÉE, adj. Géol. Qui est stratifié intermédiairement à d'autres couches.

INTERTRIGINEUX, EUSE, adj. Qui a le caractère de l'intertrigo.

INTERTRIGO, s. m. Méd. Blessure ou inflammation érysipélateuse, causée par le frottement d'une partie contre l'autre. | Excoriation de la peau par l'âcreté de la sueur ou de l'urine.

INTERTROPICAL, ALE, adj. Qui est situé entre les tropiques. L'Amérique *intertropicale*. Les pays *intertropicaux*. Régions *intertropicales*. | Qui appartient aux régions intertropicales. | Qui croît entre les tropiques. Plantes *intertropicales*. Végétaux *intertropicaux*.

INTERVALLAIRE, adj. Bot. Qui est situé dans les intervalles. Folioles *intervallaires*.

INTERVALLE, s. m. (du lat. *inter*, entre; *vallum*, palissade). Nom donné par les Romains à l'espace compris entre deux palissades, et, par suite, à toute espèce de grandeur. | Distance, espace qui se trouve entre deux extrémités de temps ou de lieux. Cette comète ne reparaît qu'à de longs *intervalles*. Il y a trois mètres d'*intervalle* entre ce fossé et ce mur. Franchir un *intervalle*. Vous y gagnerez du temps; eh! que sait-on ce qui peut arri-

ver dans l'*intervalle!* (Marivaux.) Le plus dangereux *intervalle* de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans. (J. J. Rousseau.) | *Par intervalles*, De temps en temps. | *Sans intervalle*, Sans interruption, sans relâche. Frappe *sans intervalle* un coup sûr et rapide. (Voltaire.) | Art milit. Espace qui est entre deux lignes de troupe, soit en bataille, soit dans le camp. | Mus. La quantité dont un son s'élève ou s'abaisse par rapport à un autre. Les musiciens nomment une *seconde*, une *tierce*, une *quarte*, une *quinte*, une *sixte*, une *septième*, une *octave*, les intervalles de *do* aux notes suivantes de la gamme. L'intervalle des notes ne dépend que du rapport de leurs vibrations, car d'un côté les intervalles qui correspondent au même rapport de vibrations nous paraissent égaux, et, de l'autre, ils nous paraissent d'autant plus grands que ce rapport est plus considérable. | Fig. Inégalité d'intelligence, de savoir, de condition sociale, etc. Tant de vertus, sans aucun mélange de faiblesse, ont rapproché l'*intervalle* qui nous sépare. Quel petit *intervalle* sépare le pauvre du riche.

INTERVALVAIRE, adj. Bot. Se dit d'une cloison lorsqu'elle opère, par son interposition, la commissure des valves d'un fruit, de sorte qu'elle devient libre par la déhiscence du péricarpe.

INTERVENANT, ANTE, adj. Qui intervient, qui arrive au milieu de. Les difficultés *intervenantes* peuvent rarement être prévues. | T. de prat. Qui intervient; qui a la qualité pour intervenir. Il est partie *intervenante* dans ce procès, au procès. | Substantiv. L'*intervenant* a été condamné. | Comm. Tiers qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures portées sur un billet de commerce, sur une lettre de change.

INTERVENIR, v. n. Dans le sens général, Entrer dans une affaire pour quelque intérêt que ce soit. *Intervenir* dans un contrat. *Intervenir* dans une négociation. | Il se dit des choses dans un sens analogue. Une bataille *intervint* et changea la situation des belligérants. | T. de prat. Se rendre partie dans une contestation déjà pendante. | On dit aussi, *jugement à intervenir*, en parlant du jugement qui sera rendu. Ordonner que le *jugement à intervenir* sera exécutoire par provision, nonobstant l'appel. | Arriver, être rendu pendant le cours d'un procès, pendant la durée d'une affaire. Plusieurs incidents *intervinrent* avant l'issue de cette affaire. | S'emploie aussi en ce sens impersonnellement. Il *intervint* un tiers. Il *intervint* un arrêt. | Se rendre médiateur dans une affaire, dans une contestation. | Imposer son autorité; employer la voie des négociations ou des armes dans un différend, dans un conflit entre puissances étrangères. Le tribun *intervint* et fit cesser l'émeute. Pour faire cesser la dispute, la force dut *intervenir*. La France aurait dû *intervenir* en faveur de la Pologne et du Danemark, comme en faveur de la Crète contre leurs oppresseurs.

INTERVENTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui intervient. Le gouvernement français *interventeur* en Italie. | Adjectiv. Peuple *interventeur*. Puissance *interventrice*. L'inquisition *interventrice*.

INTERVENTIF, IVE, adj. Qui appartient à l'intervention. Système *interventif*. Démarche *interventive* en faveur des héroïques Polonais.

INTERVENTION, s. f. (pron. *einterванsion*). T. de jurisp. L'action par laquelle on intervient dans un procès et dans un contrat, et les suites de cette action. Cette *intervention* est recevable. L'*intervention* est à l'instruction. L'*intervention* du vrai propriétaire dans la quittance a validé la vente, l'a ratifiée. | *Intervention à protêt*. Lors du protêt faute d'acceptation ou de payement, la lettre de change peut être acceptée ou payée par l'intervention d'un tiers pour compte du tireur, ou de l'endosseur, ou de l'un d'eux. (Code de comm.) | Action de se rendre médiateur soit par voie de conciliation, soit en employant l'autorité. L'*intervention* de la force armée. | Il se dit des choses dans un sens analogue. L'*intervention* de la philosophie dans la conduite de la vie. | En polit., Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. *Intervention* pacifique. *Intervention* armée. Droit d'*intervention*. L'*intervention* de la France et de l'Angleterre dans la guerre de la Turquie contre les Russes. | *Non-intervention*, Système de politique internationale dans lequel on prétend que les gouvernements n'ont pas le droit d'intervenir à main armée dans les affaires et les troubles les uns des autres. C'est le système de *non-intervention* proclamé par Lamartine qui a perdu la République de 1848. L'Amérique est fidèle au principe de *non-intervention*.

INTERVENTIVEMENT, adv. (pron. *einterванtiveman*). Par intervention, d'une manière interventive. La France procéda *interventivement* au Mexique.

INTERVENU, UE, part. Qui s'est produit par intervention; qui résulte d'une intervention. L'arrêt, le jugement *intervenu*. Le traité *intervenu* a réglé les prétentions des parties belligérantes.

INTERVERSION, s. f. Renversement, dérangement d'ordre; état de ce qui est interverti. L'*interversion* des idées. L'*interversion* des saisons. | Jurisp. *Interversion de titre*, Changement qui s'opère dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet à la prescription de courir à son profit.

INTERVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. *Tissu intervertébral*, Tissu fibreux pourvu, au centre, d'une substance molle analogue au cartilage, et placé entre les corps des vertèbres. | *Trous intervertébraux*, Ouvertures arrondies que forment, en se réunissant deux à deux, les échancrures des apophyses transverses des vertèbres; ces trous donnent passage aux nerfs spinaux.

INTERVERTI, IE, part. Dont l'ordre a été renversé. Des objets classés, puis *intervertis*. Des situations *interverties*. Par la défaite de Waterloo, les situations furent *interverties*. | Chim. *Sucre interverti*, Sucre incristallisable qui est produit par la levûre mise dans le sucre de canne, et dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif.

INTERVERTIR, v. a. (du lat. *intervertere*, même sens; de *inter*, entre; *vertere*, tourner). Déranger, renverser l'ordre. *Intervertir* l'ordre des créanciers. *Intervertir* l'ordre des mots.

> Est-ce que d'un péril Dieu veut nous avertir,
> En troublant les saisons qu'il semble *intervertir?*
> (LEMIÈRE.)

| Jurisp. Changer son titre, changer l'ordre légal des successions. Nul ne peut, par ses dispositions, *intervertir* l'ordre de succession.

INTERVERTISSEMENT, s. m. (pron. *einterverti-seman*). Action d'intervertir; état de ce qui est interverti. L'*intervertissement* de l'ordre établi.

INTESTABLE, adj. Dr. rom. Qui ne peut pas servir de témoin, à cause de quelque défaut qui lui ôte ce droit. | Qui est privé du droit de tester. On ne pouvait toucher le criminel sans être souillé ou *intestable*. (Montesquieu.)

INTESTAT, adj. invar. (du lat. *in*, sans; *testor*, je teste). T. de jurisp. Qui n'a pas fait de testament. *Mourir*, *décéder intestat*, Sans avoir fait de testament. Ne voulant pas aussi *décéder intestat*. (Regnard.) Tous ses domestiques, s'imaginant qu'il était *mort intestat*, le pleurèrent amèrement. Pourquoi ce mot n'aurait-il pas de féminin ni de pluriel? N'est-il pas choquant de dire : *une femme meurt intestat*, et *nos parents meurent intestat?* Nous proposons de dire *intestat*, *intestate*, et, au pluriel, *intestats*, *intestates*. | *Héritier ab intestat*, Celui qui prend la succession à défaut de testament. | Substantiv. Dans le droit moderne, la succession d'un *intestat* est conférée aux ascendants ou aux frères, sœurs, ou à leurs descendants.

INTESTIN, INE, adj. (du lat. *intestinus*, intérieur). Qui existe, qui se passe au dedans du corps. Douleur *intestine*. Le mouvement *intestin* est l'agitation intérieure des différentes parties d'un corps. | Fig. Qui est dans l'intérieur du corps social, d'un État. Querelles *intestines*. Fureurs *intestines*. Quelle guerre *intestine* avons-nous allumée? (Racine.) Les scandales et les troubles *intestins* affligèrent Rome et son Église. (Voltaire.)

INTESTIN, s. m. Anat. Long conduit ou tube musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus. Ce tube est partagé, chez l'homme, d'après la différence de son calibre, en *intestins grêles* et en *gros intestins*. Les *intestins grêles* sont subdivisés en plusieurs parties : celle qui succède immédiatement à l'estomac et qui est le commencement du tube intestinal est appelée *duodénum*; c'est dans cette partie que descendent les substances destinées à la nutrition et que sont versés la bile et le fluide pancréatique; la seconde partie est le *jéjunum*; la troisième, l'*iléon*. Les *gros intestins* succèdent aux intestins grêles; le premier est le *cæcum*; le deuxième, le *colon*, dans l'intérieur duquel s'opère la dessiccation; le troisième, le *rectum*, qui s'ouvre au dehors pour l'exonération du résidu de la digestion. Douleur des *intestins*. Avoir une inflammation d'*intestins*. | Quand on considère le canal intestinal d'une manière générale, dans ses fonctions et dans sa structure, il est aisé de voir que ce n'est autre chose qu'un repli plus ou moins profond de l'enveloppe extérieure de l'animal, dans lequel, au moyen de certaines modifications de ses parties composantes, la faculté absorbante devient plus développée au contraire de la faculté sensitive et locomotive, mais qui, du reste, offre tout à fait la même composition anatomique. Si cette rentrée est peu profonde, irrégulière, c'est ce qu'on peut nommer faux estomac, comme dans les éponges; si elle s'enfonce profondément, c'est un estomac proprement dit; enfin, si cette rentrée traverse entièrement le corps de l'animal, quelque forme, quelque étendue qu'il ait, on lui donne le nom générique d'*intestins*. D'après cela, le mot *intestins*, qui, selon son étymologie, devrait désigner tout ce qui est intérieur à l'animal, a été restreint à signifier la partie du canal alimentaire comprise entre l'estomac simple ou complexe et l'anus. Pour énumérer et définir successivement chacune des parties du canal alimentaire intestinal ou tube intestinal, disons que le point de rencontre de l'enveloppe extérieure à l'intérieure est la *bouche*; la jonction autour de laquelle se développe l'appareil masticateur et salivaire est la *cavité buccale*; celle dans laquelle se trouve communément la distinction de l'appareil respiratoire et du canal digestif est le *pharynx*; la portion intermédiaire à ce point et au premier lieu de dépôt de la masse alimentaire est l'*œsophage*; après lui vient l'*estomac*,

Intestins.

simple ou composé, armé ou non; puis les *intestins* proprement dits dont la terminaison à l'extérieur se nomme *anus*, ou orifice de déjection, comme la bouche est celui d'introduction. Les intestins offrent des différences notables pour la disposition générale, la longueur relative, la grosseur ou diamètre dans divers points de cette longueur, et enfin la position des parties qui présentent ces différences. Chez le nègre, par exemple, le tube intestinal est plus court que chez le blanc. D'après une observation généralement admise, qu'une substance animale contient sous un volume donné plus de matière alimentaire que la substance végétale sous le même volume, on est arrivé à donner une raison plausible à la différence qui existe dans la longueur et le diamètre des intestins parmi les animaux, et spécialement entre les carnivores et les herbivores. En thèse générale, tout le canal intestinal est plus long, plus développé dans celui-ci que dans ceux-là; c'est même visible à l'extérieur par la grosseur relative du ventre : un bœuf, un cheval ont le ventre bien plus gros qu'un lion, qu'un tigre, relativement à leur masse totale. Une autre observation, c'est que le défaut du système dentaire est compensé plus ou moins complétement, chez les mammifères, par une plus grande complication du canal intestinal.

INTESTINAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient aux intestins. Le canal, le tube *intestinal*. | Qui a son siége dans les intestins. Maladies *intestinales*. Affections *intestinales*. | *Vers intestinaux*, Nom donné à diverses classes de vers, dont l'organisation est encore peu connue, et qui ne se développent que dans le corps des animaux vivants. Plusieurs ont des nerfs; on a vu des œufs en très-grand nombre dans le corps de quelques-uns, mais on croit que leurs germes ne peuvent se développer que dans le corps des animaux. On considère les vers intestinaux, non comme une production fortuite, mais comme engendrés et organisés à la manière des autres animaux. Il en est qui vivent aussi bien hors du corps où on les trouve et qui se modifient selon le milieu dans lequel ils se rencontrent. Quelle que

soit d'ailleurs la manière dont ils se produisent, il est constant qu'ils abondent partout où les territoires sont humides, profonds, et où les eaux sont malsaines, limoneuses. Il est constant aussi que les ovules de ces parasites se développent mieux dans les individus chez lesquels l'assimilation des aliments se fait difficilement, comme chez les enfants, les femmes, les personnes lymphatiques ou muqueuses, pâles, cacochymes, débiles. On les rencontre très-souvent chez les poissons et animaux aquatiques, rarement chez les bêtes féroces terrestres et chez les animaux vivant dans les lieux secs. On trouve ces vers dans toutes les parties du corps; on les distingue en vers aplatis, comme les *douves*, les *ténias*, les *ligules*, les *linguatules*; en vers arrondis ou vésiculeux, qui sont en beaucoup plus grand nombre, comme les *acarides*, les *strongles*, les *crinons*, les *échinorhynques*, etc. Le ver commun des enfants et le ver solitaire sont des vers intestinaux. C'est un préjugé de croire que certains vers que l'on peut avaler soit en mangeant des fruits véreux, soit tout autrement, peuvent vivre et se multiplier dans notre estomac. A peine y sont-ils tombés qu'ils y meurent et qu'on les digère.

INTIMATION, s. f. (pron. *eintimasion*). Action d'intimer, de signifier avec autorité. N'ayant pas vingt-quatre heures depuis l'*intimation* de l'ordre pour me préparer au départ. (J. J. Rousseau.) | Jurisp. Exploit qu'un appelant fait donner à son adversaire pour comparaître devant le degré supérieur, et voir réformer la sentence d'un premier juge. | Toute sommation d'avoir à se présenter quelque part pour assister à une enquête, à une expertise, etc. | Autrefois, l'appel était dirigé contre le juge auteur de la sentence, et on donnait *intimation* à la partie pour la voir réformer. | *Folle intimation*, Celle qui a été adressée à une personne étrangère au procès.

INTIME, adj. (du lat. *intimus*, intérieur; fait de *intus*, au dedans). Intérieur, profond, qui est le plus au dedans et le plus essentiel. Se dit surtout, au propre, de ce qui constitue l'essence d'une chose, ou de ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. La nature *intime* d'une chose. Une connexion *intime* lie toutes ces parties. Les causes premières et la nature *intime* des choses nous seront éternellement inconnues. (Laplace.) | Fig. Qui existe au fond de l'âme. Persuasion *intime*. Le sentiment *intime* de la conscience. Ses sentiments les plus *intimes* et ses intérêts les plus chers. (Marmontel.) | S'emploie en parlant d'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. Union *intime*. Avoir des relations *intimes* avec quelqu'un. Le bonheur n'était pour elle que dans la paix, l'indépendance et dans le charme d'une société *intime*. (Mme de Genlis.) | Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte. Un ami *intime*. Un confident *intime*. Il trouvera à Paris des soupers, des plaisanteries, des amis *intimes* d'un quart d'heure, des espérances trompeuses et du temps perdu. (Voltaire.) | Substantiv. Ami très-cher. Il court chez son *intime*, éveille les valets. (La Fontaine.) C'est mon *intime* et sa gloire est la mienne. (Molière.) Ce sont deux amis, deux *intimes*.

INTIMÉ, ÉE, part. Prescrit avec autorité. L'ordre *intimé* ne souffrait point de désobéissance. | Jurisp. Qui a reçu l'intimation de la part de l'appelant. | Substantiv. L'*intimé*. Il y a, dans toute cause d'appel, au moins deux parties : l'appelant et l'*intimé*. Les *intimés* ont fait défaut.

INTIMEMENT, adv. (pron. *eintimeman*). Étroitement, fortement, d'une manière intime. Deux parties *intimement* liées. La plus excellente forme de gouvernement est celle où l'intérêt particulier se trouve le plus *intimement* lié à l'intérêt général. (Moore.) | Fig. Avec une affection intime. Deux amis *intimement* liés. | Intérieurement, dans le fond de l'âme. Être *intimement* persuadé de la vérité d'un fait. Je suis *intimement* convaincu de son innocence.

INTIMER, v. a. (du lat. *intimare*, enjoindre). Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. On lui *intima* l'ordre d'évacuer la ville, de sortir de France. Voilà, mes frères, disait ce grand apôtre, ce que j'ai à vous *intimer* de la part de Dieu. (Bourdaloue.) | T. de pratique. Faire une signification légale. Se dit particulièrement en parlant d'une assignation pour procéder sur un appel.

INTIMIDABLE, adj. Qui peut être intimidé; qui est susceptible de se laisser intimider. Des ennemis *intimidables*. La France républicaine n'était pas *intimidable*.

INTIMIDANT, ANTE, adj. Qui intimide. Prescriptions vexatoires et *intimidantes*. Les lois contre les suspects sont toujours *intimidantes*.

INTIMIDATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui intimide; partisan d'un système d'intimidation. Nous attendions ces ovations des prétendus *intimidateurs* de la presse, pour relever toutes les félicitations qu'on s'est efforcé de rendre injurieuses pour nous. (Carrel.) | Adj. Qui intimide, qui sert à intimider. Les mesures *intimidatrices* ne servent que chez les peuples lâches; elles révoltent une nation soucieuse de sa dignité.

INTIMIDATION, s. f. (pron. *eintimidasion*). Action d'intimider; effet de cette action. | Système de politique qui repose sur des mesures de rigueur. Dans certains pays, on ne gouverne que par *intimidation*. L'*intimidation* est une violence exercée sur l'âme dans le but de la contraindre. Elle est, de toutes les violences, la plus coupable. On intimide par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On intimide aisément des âmes faibles. Il n'est guère moins facile de jeter la frayeur dans le cœur de ceux qui ont l'imagination vive. Toutefois, s'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur âme se rassure, et ils n'en sont que plus fermes dans leur résistance ou dans leurs résolutions.

INTIMIDÉ, ÉE, part. Qui est sous l'influence de l'intimidation. Un homme *intimidé*. Cette femme paraît *intimidée*. Des populations *intimidées* par des mesures de rigueur. Mes soldats presque nus, dans l'ombre *intimidés*. (Racine.) Elle approche à pas lents, l'air sombre, *intimidé*. (Voltaire.)

INTIMIDER, v. a. (du lat. *in*, dans; *timor*, crainte). Faire naître la crainte dans le cœur de quelqu'un; donner de la timidité; agir par l'intimidation. Se laisser *intimider* par le monde. N'*intimidez* pas les enfants par des menaces. Ces mesures rigoureuses *intimident* les populations. Ce mot déjà vous *intimide*. (Corneille.) Il commença d'abord par nier tout, mais faiblement, et de manière qu'on vit bien que, pour peu qu'on l'*intimidât*, il découvrirait tout ce que l'on voulait savoir. (Rollin.) Le président le Maître prit la place de Brisson, sans *être intimidé* par la catastrophe de son prédécesseur. (Voltaire.) Lord Nelvil avait une dignité dans les manières qui *intimidait* Corinne. (Mme de Staël.)

Tu me parles toujours comme un juge implacable
Qui sur son tribunal *intimide* un coupable.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Les commentateurs *intimident* l'amour-propre des lecteurs en taxant d'ignorance ceux qui ne sentent pas comme eux les beautés qu'ils exagèrent. (Lamotte.) | S'INTIMIDER, v. pr. Prendre peur. Ce sont des gens qui *s'intimident* facilement. Par les peines d'un autre aucun ne *s'intimide*. (Corneille.) Les républicains ne *s'intimidaient* pas et mouraient en combattant.

INTIMITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intime, de ce qui constitue l'essence d'une chose, ou de ce qui lie d'une manière intime certaines choses entre elles. Il n'y a pas d'*intimité* entre ces substances. | Fig. Le fond de l'âme, de la conscience. | Liaison intime. Vivre dans la plus grande *intimité*. Le loisir et la solitude devaient naturellement resserrer notre *intimité*. (J. J. Rouss.) Il y a entre nous une grande *intimité*.

INTINCTION, s. f. (pron. *einteinksion*; du lat. *in*, dans; *tingere*, tremper). Mélange qui se fait à la messe, entre la consécration et la communion, d'une partie de l'hostie consacrée avec le vin du ciboire. Le curé en est à l'*intinction*.

INTITULATION, s. f. (pron. *eintitulasion*). Inscription, titre et nom qu'on donne à un livre.

INTITULÉ, ÉE, adj. Qui a un titre, dont le titre est. | S. m. *L'intitulé de tel livre, de telle ordonnance*, Son titre ou sa désignation. | Jurisp. L'*intitulé d'une loi, d'un jugement, d'un contrat public*, La formule exécutoire mise en tête de l'acte au nom du chef du gouvernement, et qui commande obéissance aux citoyens en réclamant l'appui de la force publique. | L'*intitulé d'inventaire* est l'extrait, d'un inventaire, contenant les noms et qualités des parties, avec les explications qui lui ont servi de préambule.

INTITULER, v. a. (du lat. *intitulare*, même sens; fait de *in*, sur; *titulus*, titre). Donner un titre à un livre, à une pièce de théâtre, à un ouvrage d'esprit. J'*intitulerai* mon prochain ouvrage : De la meilleure Répartition des Richesses sociales. | Jurisp. Mettre la formule en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement, etc. | S'INTITULER, v. pr. Se dit, familièrement et en mauvaise part, pour se donner un titre qu'on n'a pas. Il *s'intitule* comte de... Pour les Arcadiens, qui se croyaient plus anciens que la lune, il me semble qu'ils ressemblaient à ces rois d'Orient qui *s'intitulaient* cousins du soleil. (Voltaire). Je *m'intitule* démocrate et socialiste.

INTOLÉRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intolérable.

INTOLÉRABLE, adj. Qui ne peut se supporter. Des douleurs *intolérables*. La durée des maux les rend *intolérables*. | Fig. Qu'on ne peut tolérer. Une injure *intolérable*. Un gouvernement *intolérable*. | Il se dit aussi des personnes. Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni *intolérables*. (Voltaire.)

INTOLÉRABLEMENT, adv. D'une manière intolérable. Le clergé se conduit *intolérablement*.

INTOLÉRAMMENT, adv. (pron. *eintoléraman*). D'une manière intolérante.

INTOLÉRANCE, s. f. Manque de tolérance, disposition à haïr et à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinion. Se dit surtout en matière de religion. L'*intolérance* de l'Église catholique a été imitée par les sectes réformatrices. Si je faisais une religion, je mettrais l'*intolérance* au rang des sept péchés mortels. (Voltaire.) La raison n'est-elle pas le préservatif de l'*intolérance* et du fanatisme? (J. J. Rousseau.) Il y a dans les choses de goût, ainsi que dans les choses religieuses, une espèce d'*intolérance* que je blâme. (Diderot.) | A l'intolérance de l'Église, qui a versé tant de sang, allumé tant de bûchers, il est curieux d'opposer le langage qu'elle-même tenait aux idolâtres qui la persécutaient à son origine : « Il est impie, disaient les premiers chrétiens, d'exposer une religion aux imputations odieuses de tyrannie, de dureté, d'injustice, d'insociabilité, même dans le dessein d'y ramener ceux qui s'en seraient écartés : l'esprit ne peut acquiescer qu'à ce qui lui paraît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui paraît bon. La violence fera d'un homme un hypocrite, s'il est faible, un martyr, s'il est courageux. Faible ou courageux, il sentira l'injustice de la persécution et s'en indignera. Le raisonnement, voilà le seul moyen légitime d'étendre une religion. Tout moyen qui excite la haine, l'indignation et le mépris est impie. Tout moyen qui réveille les passions et qui tient à des vues intéressées est impie. Il est impie de vouloir imposer des lois à la conscience, règle universelle des actions. Il faut l'éclairer et non la contraindre. Les hommes qui se trompent sont à plaindre, jamais à punir. Si l'on persécute celui que l'on appelle impie, il faudra bientôt persécuter celui qui est avare, impudique, ambitieux, colère, vicieux. Si on peut arracher un cheveu à celui qui pense autrement que nous, on pourra bientôt disposer de sa tête, parce qu'il n'y a pas de limites à l'injustice. »

INTOLÉRANT, ANTE, adj. Qui manque de tolérance, qui ne veut souffrir d'autre opinion que la sienne. Un prêtre *intolérant*. Une doctrine *intolérante*. Une religion *intolérante*. Des hommes *intolérants*. | Substantiv. Les philosophes doivent vous chérir, et les *intolérants* même doivent vous estimer. (Voltaire.) Les prêtres, les dévots, les *intolérants*.

INTOLÉRANTISME, s. m. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur. L'*intolérantisme* est le caractère essentiel de toutes les religions dominantes.

INTONATION, s. f. (pron. *eintonasion*; du lat. *in*, dans, et du gr. τόνος, ton). T. de musique. Action par laquelle on commence un air, un chant. L'*intonation* est juste ou fausse, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop faible, suivant qu'elle se rapproche plus ou moins du véritable ton. L'air était une espèce de récitatif très-élevé dans l'*intonation*, et descendant aux notes les plus graves à la chute du vers. (Chateaubriand.) | Par extens. Divers tons que l'on donne aux syllabes en parlant ou en lisant. Varier ses *intonations* en lisant une tragédie. La connaissance de la vraie *intonation* constitue le véritable orateur. C'est par là qu'ont brillé Démosthènes, Cicéron, Mirabeau, et que brillent encore nos grands orateurs. L'étude de l'*intonation* est une des plus essentielles dans l'art de la déclamation. En général, le choix de l'intonation le plus naturel et le plus vrai dépend de l'intelligence. C'est presque toujours faute de saisir profondément le caractère d'une idée qu'on la transmet d'une manière défectueuse. La justesse de l'intonation une fois choisie dépend de la voix et de l'oreille. Il faut étudier la voix humaine dans l'expression si variée des idées et des sentiments, et arriver à faire passer à volonté dans son organe, assoupli par des exercices fréquemment répétés, les innombrables modulations qu'elle emploie d'elle-même, et sans effort, pour faire valoir la pensée et le sentiment. Il est surtout important de connaître les défauts physiques ou intellectuels qui se rattachent aux inflexions vocales, afin de pouvoir les éviter. On peut distinguer, en général, quatre sources d'intonations vicieuses. Dans la première espèce sont celles qui n'expriment rien; elles résultent de l'ignorance ou de l'insensibilité. Dans la deuxième catégorie sont les intonations qui expriment à faux; elles proviennent du mauvais goût

ou du manque d'intelligence. Dans la troisième sont celles qui expriment trop ou plutôt qui veulent trop exprimer; elles dérivent d'une sensibilité trop vive ou d'une analyse trop minutieuse. Enfin, le quatrième ordre d'intonations défectueuses se compose de celles qui expriment désagréablement; elles proviennent d'un vice de l'organe vocal.

INTORSION, s. f. Bot. Contorsion, flexion ou volubilité quelconque qui donne à certaines parties de plantes une direction différente de celle qu'elles suivraient naturellement. Ce phénomène est offert par les plantes qui, pour s'élever, serrent étroitement les végétaux placés dans leur voisinage, en roulant autour d'eux leurs tiges flexibles. Si on roule ces plantes dans la direction qui ne leur est pas naturelle, elles languissent comme des animaux contrariés dans leurs habitudes; aussitôt qu'on leur rend la liberté, elles rebroussent chemin pour reprendre la direction qui leur est propre.

INTOXICANT, ANTE, adj. (du lat. *in*, dans; *toxicum*, poison). Qui produit l'empoisonnement; qui contient du poison. Substance *intoxicante*.

INTOXICATION, s. f. (pron. *eintoksikasion*). Méd. Empoisonnement, introduction d'une substance toxique dans l'économie vivante. L'*intoxication* paludéenne. L'*intoxication* par l'arsenic. | *Intoxication saturnine*, Effets toxiques produits par l'action prolongée des préparations de plomb.

INTOXIQUER, v. a. Imprégner l'économie de substances toxiques.

INTRACRÂNIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à l'intérieur du crâne.

INTRADERMIQUE, adj. Anat. et pathol. Qui est dans l'épaisseur de la peau. Taches *intradermiques*.

INTRADOS, s. m. Archit. Surface intérieure d'une voûte, le dessous d'une voûte, la partie intérieure d'un cintre. Il est opposé à *Extrados*.

INTRADUISIBLE, adj. Qui ne peut être traduit. Ce passage est *intraduisible*. Cette finesse, cette beauté de style est *intraduisible*.

INTRAITABLE, adj. Qui est d'un caractère difficile, avec qui on ne peut traiter. Un homme *intraitable*. La souffrance le rend *intraitable*. Des gens *intraitables*. | S'applique également aux choses. Un esprit, un caractère *intraitable*. | A qui l'on ne peut faire entendre raison sur une chose. Il est *intraitable* sur cet article.

INTRA-MÉDULLAIRE, adj. Anat. Qui est au dedans de la moelle nerveuse.

INTRA-MUROS, loc. adv. (mots latins qui signifient *Dans l'enceinte des murs*). Dans l'enceinte, dans l'intérieur de la ville. Habiter *intra-muros*.

INTRANSITIF, IVE, adj. (du lat. *in* négat., *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes neutres, parce qu'ils expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet. *Dîner, parler, dormir*, sont des verbes *intransitifs*. Les verbes actifs, employés dans un sens absolu, prennent une signification *intransitive*. Dans *il faut manger pour vivre*, manger est employé avec une signification intransitive.

INTRANSMUABLE, adj. (du lat. *in*, sans; *transmutare*, changer). Qui n'est pas susceptible de transmutation; qui ne subit point de métamorphose. Se dit des insectes qui ne changent point de forme, comme les aranéides, les cloportes. | On dit aussi *Intransmutable*.

INTRANSPORTABLE, adj. Qui ne peut être transporté. Les blessés étaient *intransportables*.

INTRANT, s. m. Celui qui était choisi par sa nation, dans l'université de Paris, pour nommer le recteur. De même qu'il y avait quatre nations dans l'Université, il y avait aussi quatre *intrants* qui nommaient le recteur.

INTRA-UTÉRIN, INE, adj. Méd. Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus. Grossesse *intra-utérine*.

INTRAVERSABLE, adj. Qu'on ne peut traverser. Les corsaires avaient rendu le commerce impossible, la mer *intraversable*. (Michelet.)

IN-TRENTE-DEUX, adj. et s. Typogr. Dont la feuille est pliée en trente-deux feuillets. Un volume *in-trente-deux*. Un *in-trente-deux*.

IN-TRENTE-SIX, adj. et s. Typogr. Dans lequel la feuille d'impression est pliée en trente-six feuillets. Un volume *in-trente-six*. Un *in-trente-six*.

INTRÉPIDE, adj. (du lat. *in* négat., *trepidus*, tremblant). Qui ne craint pas le danger. Se dit en parlant des personnes et des choses. Des hommes *intrépides*. Un courage *intrépide*. On ne trouve pas de gens *intrépides* dans ceux qui ont à perdre. Elle, toujours *intrépide* autant que les vagues étaient émues, rassurait tout le monde par sa fermeté. (Bossuet.) La valeur de Charles XII était *intrépide* et opiniâtre. (Voltaire.) | Se dit famil. d'une personne qui s'obstine à quelque chose, qui ne se laisse pas rebuter par les désagréments, par les refus, par les obstacles. Un solliciteur *intrépide*. | Substantiv. Celui, celle qui affronte les dangers, les obstacles. C'est un *intrépide*. Les *intrépides*, les vaillants.

INTRÉPIDEMENT, adv. (pron. *eintrépideman*). D'une manière intrépide, avec intrépidité.

INTRÉPIDITÉ, s. f. Faculté extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des émotions qu'elle pourrait ressentir à la vue de grands périls; qualité de l'intrépide. Ces hommes sont doués d'une *intrépidité* héroïque. S'élancer avec *intrépidité* au-devant du danger. Montrer de l'*intrépidité* dans le crime. Conserver son *intrépidité*. Par un mélange singulier de sentiments qui semblaient se combattre, on la vit regretter la vie et regarder la mort avec *intrépidité*. (Voltaire.) | L'*intrépidité* est une force extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des troubles, des désordres et des émotions que la vue des grands périls pourrait exciter en elle, et c'est par cette force que les grands citoyens se maintiennent en un état paisible et conservent l'usage libre de leur raison dans les accidents les plus surprenants et les plus terribles.

INTRIGAILLER, v. n. Famil. S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui intrigaille.

INTRIGANT, ANTE, adj. (pron. *eintrigan*). Qui s'occupe d'intrigues, qui emploie en dessous tous les moyens nécessaires pour arriver à son but. Se prend toujours en mauvaise part. C'est un homme *intrigant*. L'un était aumônier de la reine, jésuite *intrigant* et grand faiseur de mariages. (Hamilton.) Je n'ai jamais vu une seule personne *intrigante* sur l'amitié de laquelle on dût raisonnablement compter. (Mme de Genlis.) | S. Celui, celle qui vit d'intrigues, qui consume son existence en intrigues. Un *intrigant*. Une *intrigante*. L'*intrigant* brigue la fortune, les places et les prétendus honneurs sans être arrêté par le choix des moyens pour arriver. Habile en tous métiers, *intrigante* parfaite. (Regnard.)

INTRIGUE, s. f. (du lat. *intricare*, embarrasser; fait de *trica*, entraves). Réunion d'événements ou de circonstances qui se rencontrent dans une affaire, et qui embarrassent ceux qui y sont intéressés; combinaison et série de pratiques secrètes pour faire réussir une affaire. Conduire, mener une *intrigue*. Démêler une *intrigue*. Basse *intrigue*. Vile *intrigue*. *Intrigue* politique. Le fond d'une *intrigue*. Vivre d'*intrigue*. Un homme d'*intrigue*. Il perçait dans tous les cœurs, démêlait toutes les *intrigues*. (Bossuet.) Ne descendons jamais dans ces lâches *intrigues*. (Boileau.) L'*intrigue* est plus puissante à la cour que les liaisons du sang. (Mme de Maintenon.) Un homme qui a vécu dans l'*intrigue* un certain temps ne peut plus s'en passer. (La Bruyère.) Ce qu'un savant gagne en *intrigues*, il le perd en génie; de même que, dans la mécanique, ce qu'on gagne en temps on le perd en forces. (Voltaire.) Dans le vaste champ de l'*intrigue*, il faut savoir tout cultiver, jusqu'à la vanité d'un sot. (Beaumarchais.) Il aimait l'*intrigue* comme un jeu, même quand le but ne l'intéressait pas. (Mme de Staël.) | En littérature, l'*intrigue* est le nœud ou la conduite d'une pièce dramatique ou d'un roman, le plus haut point d'embarras où se trouvent les principaux personnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines personnes et par la rencontre de plusieurs événements fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. Dans la tragédie, la comédie et le poème épique, il y a toujours deux desseins : le premier et le principal est celui du héros, le second comprend tous les desseins de ceux qui s'opposent à ses prétentions. Ces causes opposées produisent aussi des effets opposés : les efforts du héros pour l'exécution de son dessein, et les efforts de ceux qui lui sont contraires. Ces causes et ces desseins sont le commencement de l'action, les efforts contraires en sont le milieu, et le dénoûment commence lorsque l'on voit cette difficulté levée et les doutes éclaircis. Le choix de l'intrigue et la manière d'en faire le dénoûment doivent naître naturellement du fond et du sujet du poème. Dans le poème dramatique, l'intrigue consiste à jeter les spectateurs dans l'incertitude sur le sort qu'auront les principaux personnages de la pièce. Elle doit être naturelle, vraisemblable et prise autant que possible dans le fond même du sujet. Dans Corneille et dans Racine, l'*intrigue* est toujours simple; elle est aussi simple dans son principe que féconde dans ses suites. | Se dit quelquefois dans le sens d'embarras, d'incident fâcheux. Se tirer d'*intrigue*. Être hors d'*intrigue*. | Commerce secret de galanterie. Avoir une *intrigue* galante avec une actrice. Cette femme a eu plusieurs *intrigues*. Catherine de Médicis fut accusée d'avoir eu des *intrigues* avec le vidame de Chartres, mort à la Bastille, et avec un gentilhomme breton nommé Mosconët. (Volt.) Les *intrigues* de la reine d'Espagne.

INTRIGUÉ, ÉE, part. Embarrassé, qui est en souci. Cet homme fut fort *intrigué* dans cette affaire. Ma pauvre mademoiselle Lisette, je suis furieusement *intriguée*. (Dancourt.) Il est un peu *intrigué*, ainsi que tous les autres bourdons de la ruche de Genève; ils ont tous les ans des tracasseries pour étrennes au sujet des élections. (Voltaire.) | Littérat. Dont l'intrigue est bien ou mal conduite. Un acte bien *intrigué*. On ne peut refuser son estime à un roman bien *intrigué*, où les passions sont peintes avec leurs vraies couleurs. (Desfontaines.) | Famil. Qui est l'objet d'une intrigue. Au dernier bal de l'Opéra, j'ai été *intrigué* par un domino bleu qui a fini par se démasquer.

INTRIGUER, v. a. Embarrasser, inquiéter, donner à penser. Cela m'*intrigue* beaucoup. Ces nouvelles l'*intriguent*. | *Intriguer quelqu'un*, Exciter vivement, sans se faire connaître, la curiosité de quelqu'un. Un masque l'*intrigua* toute la nuit au bal de l'Opéra. | *Intriguer une pièce*, Y mettre une intrigue bien nouée. | V. n. Faire des intrigues. Le duc *intrigua* pour devenir grand chambellan. Pour qu'il ne prenne aucun ombrage et vous croie plus pressé de dormir que d'*intriguer* chez lui. (Beaumarchais.) Allez vous divertir, je vais *intriguer* pour vous. (Picard.) | S'INTRIGUER, v. pr. Se donner de la peine pour faire réussir une affaire.

INTRIGUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui intrigue, qui facilite des intrigues galantes.

INTRINSÈQUE, adj. (du lat. *intrinsecus*, au dedans, intérieurement). Qui est au dedans de quelque chose et qui lui est propre et essentiel. Qualités *intrinsèques*. La contexture *intrinsèque* des corps. (Mairan.) | Il s'emploie, dans un sens plus déterminé, quand on le dit de la valeur des objets, indépendamment de toute convention, et dans ce sens il s'applique particulièrement à la valeur des pièces de monnaie, par rapport à leur poids et à leur titre. | Méd. S'est dit autrefois des maladies internes. | Anat. Se dit aussi de divers faisceaux musculaires à fibres en partie transversales et en partie longitudinales qui concourent à former la langue. | Jurisp. La validité des actes résulte de la combinaison de conditions *intrinsèques*, c. à d. à eux propres, intérieures; et de conditions extérieures, *extrinsèques* et générales à tous les actes du même genre. Ce testament, qui est régulier en la forme, a été annulé pour un vice *intrinsèque*. (B. L.)

INTRINSÈQUEMENT, adv. (pron. *eintrinsèkeman*). D'une manière intrinsèque.

INTRODUCTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui introduit, qui fait entrer. Soyez mon *introducteur*, mon *introductrice*. Nous conclurons cette affaire en présence de la dame chez laquelle vous serez mon *introducteur*. (Balzac.) | *Introducteur des ambassadeurs*, Celui dont la fonction est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience d'un souverain. | Fig. Celui, celle qui le premier amène quelque chose dans un pays, dans une ville, etc. Le menuet dont il fut l'*introducteur* en Angleterre. (Hamilton.)

INTRODUCTIF, IVE, adj. Qui sert de commencement, d'entrée à quelque chose. Une réflexion *introductive*. | S'emploie surtout en jurisprudence. Un exploit *introductif*. Une requête *introductive*.

INTRODUCTION, s. f. (pron. *eintrodukcion*). Action d'introduire quelqu'un, de le faire entrer. L'*introduction* d'un ambassadeur auprès d'un souverain. L'*introduction* d'une personne dans une société. | Ce qui sert de préparation à une science, ce qui lui sert de prélude, d'acheminement. *Introduction* aux sciences physiques. | Littérat. Sorte de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage et qui explique le but du livre, où il met le lecteur au courant de certains faits qui en facilitent l'intelligence. Ce livre est précédé d'une *introduction* remarquable. | Action de faire entrer une chose dans une autre. L'*introduction* d'une substance dans le corps. L'*introduction* d'une sonde dans la vessie. L'*introduction* du café, de la vanille en France. L'*introduction* de ces marchandises est prohibée. | Fig. Dans le même sens. L'*introduction* d'une mode, d'un usage, d'une coutume. L'*introduction* du choléra en Europe. L'*introduction* des jésuites en France ne servit pas à éteindre les feux que la religion avait allumés. (Voltaire.) | T. de procédure. L'*introduction d'une instance*, Le commencement d'une procédure à quelque tribunal. | Mus. Commencement d'un opéra dans lequel la musique n'est pas interrompue et qui renferme quelquefois plusieurs scènes et plusieurs morceaux. | Mouvement lent et assez court par lequel on commence une ouverture, un quatuor, une symphonie, etc., et qui est immédiatement suivi d'un allégro.

INTRODUIRE, v. a. Faire entrer, conduire dans

un lieu. On l'*introduisit* dans son cabinet. Il *introduisit* par trahison les ennemis dans la place qu'il était chargé de défendre. Dans ce lieu redoutable oses-tu m'*introduire?* (Racine.) Le valet étonné *introduisit* les deux voyageurs. (Voltaire.) | Particul. Procurer l'admission d'une personne dans une cour, dans une société, dans une maison; donner accès auprès de quelqu'un. | Faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce; faire entrer dans un ouvrage de l'art une partie qui n'y tient pas essentiellement. *Introduire* des interlocuteurs dans un dialogue. *Introduire* quelques épisodes dans un roman. | Faire entrer une chose dans une autre. *Introduire* la main dans une ouverture. *Introduire* des marchandises dans un pays. | Fig. Faire connaître, mettre en usage, en pratique. *Introduire* un nouvel usage, un nouveau système, une mode. Cette réforme que Cicéron voulait *introduire* en sa conduite. (Racine.) | Amener, déterminer. L'arrivée des irréguliers *introduisit* le désordre parmi les troupes. | S'INTRODUIRE, v. pr. Être introduit. | Pénétrer dans. Il *s'est introduit* chez sa belle par la fenêtre. Né avec de la souplesse dans le caractère, le goût de l'intrigue et de l'ambition, il sut *s'introduire* à la cour. (Mme de Genlis.)

INTRODUIT, ITE, part. Qu'on a fait entrer dans, qui a été reçu dans. *Introduit* dans un salon. Il ne put retirer sa main *introduite* dans la fente. | Fig. Amené, établi. Il faut du temps pour corriger un abus *introduit* par le temps. (Voltaire.)

INTROÏT, s. m. (du lat. *introitus*, entrée, exorde). Liturg. Nom donné au commencement de la messe, qui consiste dans une antienne composée de quelques versets d'un psaume.

INTROMISSION, s. f. (du lat. *intromissio*, fait de *intermittere*, introduire, placer dedans). Introduction d'une substance dans une autre; action par laquelle un corps, soit solide, soit fluide, s'introduit dans un autre. L'*intromission* de l'air dans l'eau.

INTRÔNER, v. a. Néol. Mettre sur le trône, à la place de celui qui l'occupait. Ils croient follement qu'on a envoyé Louis XVI au Temple pour les *intrôner* eux-mêmes aux Tuileries. (Vergniaud.)

INTRONISATION, s. f. (pron. *eintronizasion*). Action par laquelle on intronise; installation d'un prélat sur son siége épiscopal. | Se dit aussi d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain. On n'ouvrit les portes au peuple qu'après l'*intronisation*. (Duclos.) | Fig. Avénement d'une doctrine, d'une religion, etc. L'*intronisation* de la philosophie de Descartes. L'*intronisation* du spiritisme.

INTRONISER, v. a. (du lat. *in*, sur, et du franç. *trône*). Placer en cérémonie un évêque sur son siége épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église. | Fig. Donner la place souveraine. Voltaire s'efforçait d'*introniser* le bon sens; on *intronise* aujourd'hui le mauvais goût et les vices les plus abjects.

INTRORSE, adj. (du lat. *introrsus*, en dedans). Bot. Se dit des étamines dont la face des anthères est tournée vers le centre de la fleur.

INTROSPECTIF, IVE, adj. Didact. Qui examine l'intérieur. Coup d'œil *introspectif*. | *Étude introspective*, Étude de soi-même.

INTROSPECTION, s. f. (pron. *eintrospeksion*). Didact. Examen de l'intérieur.

INTROUVABLE, adj. Qu'on ne peut trouver. Ce livre est *introuvable*. Le plaisir que la réimpression des pièces *introuvables* a la coutume de donner. (Bayle.) On a beau vous chercher, vous êtes *introuvable*. (Destouches.) | Hist. *Chambre introuvable*, Nom donné à la chambre des députés de 1815, qui se signala par son exagération royaliste.

INTRUS, USE, part. (rad. *intrure*, verbe aujourd'hui inusité). Introduit, établi par force, par ruse, ou contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique. Un évêque *intrus*. Une abbesse *intruse*. Une nation superstitieuse où l'on croyait abominables les fonctions qu'avait pu faire un patriarche qu'on croyait *intrus*. (Montesquieu.) | Par extens. Se dit d'une personne qui est entrée dans une place, dans un emploi, sans y être appelée. | Substantiv. C'est un *intrus*. Nous étions réunis pour délibérer lorsqu'on nous annonça un *intrus*. La main invisible de Dieu vous repoussera comme un *intrus* et un profanateur. (Massillon.)

INTRUSION, s. f. (pron. *eintruzion*). Action par laquelle on s'introduit, contre le droit et la forme, dans quelque dignité, et, par extens., dans quelque charge, dans quelque société ou dans une compagnie. *Intrusion* scandaleuse. Après son *intrusion*, Il se rendit en Italie pour prévenir ceux qui n'étaient pas encore informés de sa vie scandaleuse et de son *intrusion* à l'épiscopat. (Fléchier.)

INTSIE, s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer un arbre de Madagascar, qui paraît être le caïn-bessi. Les caractères de ce genre sont : calice campanulé à quatre lobes; corolle d'un seul pétale onguiculé; neuf filaments inégaux, dont trois inclinés et plus longs portant seuls des anthères; ovaire supérieur, à style à un stygmate; gousse oblongue, comprimée, contenant trois ou quatre

Intsie.

semences environnées de pulpes | Nom d'une espèce d'acacia.

INTUITIF, IVE, adj. (du lat. *intueri*, regarder, considérer). Qui concerne l'intuition; qui admet l'intuition comme moyen de connaissance; qui se perçoit par l'esprit comme par une vue immédiate. Vision *intuitive*. Connaissance *intuitive*. Être et penser sont pour nous la même chose; cette vérité est intime et plus qu'*intuitive*. (Buffon.) | *L'école intuitive* des Arabes fut fondée, au milieu du XIIe siècle, par Ebn Baja et continuée par Tophaïl de Cordoue. La *philosophie intuitive* fut introduite en France par Gerson, au XVe siècle, et elle opéra une réaction contre les subtilités dialectiques des réalistes et des nominaux. | Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose.

INTUITION, s. f. (pron. *eintuision*; du lat. *intuitio*, même sens; de *intueri*, regarder, fixer). T. de théol. Vision de Dieu, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel. | Philos. Connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin du raisonnement. On oppose la connaissance *intuitive* à la connaissance ou à l'évidence *discursive*, c. à d. celle qui résulte d'une aperception immédiate de la vérité à celle qui résulte d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues et à laquelle on n'arrive, pour ainsi parler, qu'à force de discourir. Locke et son école font dériver de l'intuition les connaissances et vérités que notre esprit saisit par une comparaison d'idées entre lesquelles il voit tout à coup une convenance ou une disconvenance; d'autres lui attribuent des croyances, des convictions naturelles impliquées dans une foule de raisonnements, qu'on ne pose presque jamais sous forme de propositions, dont la vérité guide plutôt qu'elle ne frappe, et qui ne supposent aucune comparaison d'idées : telle est la croyance de chaque homme à son identité personnelle, la croyance à la constance des lois de la nature, etc | Synonyme d'observation interne. En ce sens, c'est par intuition que nous nous connaissons nous-mêmes et que nous acquérons des principes moraux. | Source de connaissances mystérieuses que l'on attribue à quelques êtres privilégiés. Le don de prophétie est une espèce d'*intuition*. | Par extens. Connaissance des choses ordinaires comparée à l'intuition philosophique. Il a eu l'*intuition* des événements qui se préparaient. | Se dit aussi de toute étude qui coûte peu de peine et d'efforts. Il a appris les mathématiques, la musique par *intuition*. | En mathématiques, et particulièrement en géométrie, on dit qu'on aperçoit par intuition la vérité d'une proposition, quand on l'aperçoit à la seule inspection de la figure destinée à la rendre sensible. Ainsi, on voit par intuition ou intuitivement que, dans un triangle, l'un des côtés est plus petit que la somme des deux autres, avant que le raisonnement l'ait fait voir *discursivement* ou *déductivement*. | *Intuition*, dans le système philosophique de Kant, est une idée telle qu'elle résulte de la manifestation des réalités à notre esprit, et avant qu'il ne l'ait travaillée par l'abstraction et la généralisation. Dans ce sens, ce mot est opposé à *concept*. Des auteurs allemands opposent la *philosophie intuitive* ou l'*intuition* à celle de l'abstraction et de la réflexion. | L'histoire de la philosophie présente encore le mot *intuition* dans un sens qui se rapproche de l'acception théologique primitive. Des philosophes, principalement dans l'école d'Alexandrie, se sont attribué un don d'intuition, ou la faculté de recevoir des révélations directes et particulières sur les choses divines et humaines. De nos jours, enfin, le mot a été employé pour désigner le sens spécial de ceux qui, sous l'influence du magnétisme, voient à distance, entendent et sentent ce qu'on ne peut ni voir, ni entendre, ni sentir à l'état ordinaire.

INTUITIVEMENT, adv. (pron. *eintuitiveman*). Par intuition; d'une manière intuitive; par la vision intuitive. On aperçoit *intuitivement* la vérité d'un théorème quand on l'aperçoit à la seule inspection de la figure destinée à la rendre sensible. Tout homme est *intuitivement* convaincu de la vérité de cette proposition. (Boulainvilliers.)

INTUMESCENCE, s. f. (du lat. *in*, dans; *tumescere*, enfler). Didact. Action par laquelle une chose s'enfle. L'*intumescence* des mers par l'action combinée du soleil et de la lune. | Géol. *Mouvement d'intumescence de la croûte terrestre*, Mouvement présidant à l'édification des masses continentales, et s'exerçant non sur une ligne, mais sur une grande surface. | Physiol. et méd. Toute augmentation de volume du corps ou de quelques-unes de ses parties. L'*intumescence* d'un tissu détermine parfois de graves lésions. L'*intumescence* de la rate.

INTUSSUSCEPTION, s. f. pron. *eintussusepsion*). Physiol. Mode d'accroissement particulier aux végétaux et aux animaux, qui a lieu par le développement et l'allongement intérieur de leurs vaisseaux et de leurs fibres, qui portent à leurs extrémités la matière organique propre à leur accroissement. Les minéraux, au contraire, ne croissent que par *juxtaposition* ou *apposition*. Les êtres vivants se nourrissent par *intussusception*. Toutes les parties du corps se développent par cette *intussusception* des molécules qui leur sont analogues. (Buffon.) Nous ignorons encore par quels degrés la nature s'élève du minéral au végétal, et quel est le lien qui unit l'accroissement par apposition à l'accroissement par *intussusception*. (Bonnet.) | Chirurg. Entrée d'une portion d'intestin dans une autre. C'est un accident très-grave.

INULE, s. f. Bot. Genre de la famille des com-

Inule.

posées, comprenant des espèces herbacées à fleurs jaunes, radiées, munies de rayons nombreux, parmi lesquelles on distingue surtout l'*inule officinale* ou *aunée*. Cette grande et belle plante se couronne de fleurs jaunes en juillet et en août. On la trouve dans les lieux humides. Elle est cultivée pour son port agréable et ses belles fleurs. Sa racine est tonique et stomachique, d'odeur aromatique, de saveur amère.

INULINE, s. f. Chim. Principe végétal décou-

vert dans les racines d'une espèce d'inule connue vulgairement sous le nom d'*aunée*. L'*inuline* est une poudre blanche, soluble dans l'eau bouillante, se précipitant sans altération par le refroidissement, insoluble dans l'alcool, donnant de l'acide oxalique par l'acide nitrique. L'*inuline* existe aussi dans la racine du colchique, du dahlia, de l'angélique, du topinambour et de la chicorée sauvage.

INUSABLE, adj. Qu'on ne peut user. Une étoffe *inusable*. Il portait des souliers ferrés, *inusables*.

INUSITÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas ou qui n'est plus usité. Un mot *inusité*. Une chose *inusitée*. Une locution, une expression *inusitée*. Il y a plusieurs coutumes en Orient qui sont *inusitées* parmi nous. Cicéron dit à Quintus son frère : Ses lettres sont absurdes et d'un style *inusité*. (Voltaire.)

INUTILE, adj. Qui n'est d'aucune utilité; qui ne peut être employé avec utilité; qui ne rapporte aucun profit. Se dit, au physique et au moral, des personnes et des choses. Un vase *inutile*. Un travail *inutile*. Un serviteur *inutile*. Il n'est rien d'*inutile* aux personnes de sens. (La Fontaine.) Mais que peuvent pour lui vos *inutiles* soins? (Racine.) La vertu sans argent est un meuble *inutile*. (Boileau.) Tout l'esprit qui est au monde est *inutile* à celui qui n'en a point. (La Bruyère.) Sans fatiguer le ciel par des vœux *inutiles*. (Massillon.) Personne n'aime à prendre une peine *inutile*. (J. J. Rousseau.) Sa mort fut *inutile* au bonheur des humains. (Voltaire.) Les lois *inutiles* affaiblissent les lois nécessaires. (Montesquieu.) | Substantiv. Un *inutile*. Les *inutiles* sont les oisifs. Fi! que cela est vilain d'être une grande *inutile* dans le monde! (Regnard.)

INUTILEMENT, adv. (pron *i-nutileman*). Sans utilité, en vain, sans profit. Travailler *inutilement*. Faire *inutilement* des démarches auprès de quelqu'un. Vous vous tourmentez *inutilement*.

INUTILISABLE, adj. Qui ne peut être utilisé, dont on ne peut tirer aucune utilité. Objet, homme *inutilisable*. Richesse perdue, *inutilisable*.

INUTILISÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas utilisé, qui demeure inutile. Sol *inutilisé*. Richesse *inutilisée*.

INUTILITÉ, s. f. Manque d'utilité. Reconnaître l'*inutilité* d'une chose. Reconnaître l'*inutilité* de pareilles démarches. Tout ce qui est un éternel sujet de dispute est d'une *inutilité* éternelle. (Voltaire.) | Défaut d'emploi, ou d'occasion de servir. Laisser un serviteur dans l'*inutilité*. L'*inutilité* de la vie des femmes est la source de la coquetterie. Au lieu de goûter la liberté dans la retraite, il est à craindre que l'*inutilité* du repos ne jette dans l'ennui. | Se dit des personnes. Voyez ces brillantes *inutilités* se promener sur le boulevard de Gand, ce sont les petits crevés, les beaux fils du jour. | Chose inutile, superflue. Un discours rempli d'*inutilités*. Voilà, ma bonne, toutes les *inutilités* que je puis vous mander aujourd'hui. (Mme de Sévigné.)

INVAGINANT, ANTE, adj. Chirurg. Qui sert à l'invagination. | Qui reçoit l'intestin invaginé. L'anse *invaginante* et la portion invaginée.

INVAGINATION, s. f. (pron. *einvajinasion*; du lat. *invaginare*, engaîner). Chirurg. Chute, introduction d'une portion d'intestin dans l'intérieur d'une autre portion. | Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin divisé, afin de rétablir la continuité du canal intestinal.

INVAGINÉ, ÉE, part. Qui présente le cas d'invagination. Intestin *invaginé*. | *Anse invaginée*, Anse d'intestin qui rentre dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

INVAGINER, v. a. Chirurg. Faire l'opération de l'invagination. | **S'INVAGINER**, v. pr. Se dit des intestins dont une partie s'introduit dans une autre.

INVAINCU, UE, adj. Qui n'a jamais été vaincu. Corneille est le premier qui se soit servi de ce mot. Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible. (Corneille.) Ce bonheur a suivi leur courage *invaincu*. (Id.) Montrer en lui l'athlète vaillant au combat de la vie qui lutte et grandit jusqu'au bout de ses forces, et quitte l'arène, blessé à mort, mais *invaincu*. La vérité est persécutée, mais toujours *invaincue*.

Que mes braves guerriers et vos Grecs *invaincus*
Une seconde fois fassent trembler l'Euphrate.
(VOLTAIRE.)

INVALIDATION, s. f. Action d'invalider. L'*invalidation* d'un acte, d'une sentence.

INVALIDE, adj. (du lat. *invalidus*, faible, mal portant, infirme). Qui n'a plus la force nécessaire pour travailler ni gagner sa vie; infirme, privé de l'usage d'un ou de plusieurs membres. Être *invalide*. On a mis dans cette forteresse, pour la défendre, tous les hommes d'alentour, valides ou *invalides*. Être *invalide* des deux bras, des deux jambes. Elle est blessée à un point qu'on la croit *invalide*. (Mme de Sévigné). | Il se dit particulièrement des gens de guerre que les blessures ou l'âge ont rendus incapables de servir. Officier, soldat *invalide*. | Fig. Nul, sans effet, qui n'a point les conditions requises par la loi pour produire son effet. Acte *invalide*. Testament *invalide*. Mariage *invalide*. | S. En général, Celui, celle qui n'a plus la force nécessaire pour remplir sa fonction, exercer sa profession ou son métier. Un *invalide*, une *invalide*. | La vieillesse, les infirmités, les maladies, telles sont les causes qui placent diversement l'homme dans cet état d'impuissance où il a besoin alors d'être secouru et abrité. | Particulièrement, Homme de guerre qui, soit à cause de son âge, soit à cause de ses infirmités, n'est plus admissible à servir et que l'État nourrit et loge dans un édifice. | S. m. pl. *Les Invalides*, ou *Hôtel des Invalides*, Hôtel destiné à recevoir les vieux militaires. La France est le pays qui, le premier, a senti qu'une dette sacrée était contractée par l'État envers les guerriers qui lui consacrent leur existence et combattent pour son salut. On parle, il est vrai, de ces vieux soldats d'Athènes que Pisistrate faisait nourrir aux frais du trésor; de ces colonies romaines, de ces dotations terriennes qui assuraient l'avenir des vétérans des légions; mais ces récompenses n'émanaient pas de lois stables et constamment suivies. Elles étaient accordées par faveur,

Invalide.

par le bon plaisir des généraux, qui en usaient toujours dans l'intérêt de leur ambition personnelle. Les bénéfices, les fiefs des premières races de la monarchie française furent des rémunérations militaires, mais au profit des chefs; des emplois de domesticité étaient accordés à quelques-uns parmi les subalternes; le reste n'avait de ressource que dans une vie d'aventures, c. à d. de brigandage. Le moyen âge vit ensuite s'établir, depuis Charlemagne, les oblats, moines laïques, qui passaient du métier des armes à celui de sonneurs de cloches, de chantres, de balayeurs d'églises et qui même n'obtenaient ces emplois que par une rare faveur. La mendicité pourvoyait aux besoins des invalides que le sort abandonnait à eux-mêmes, et il n'y a pas plus d'un siècle que, dans un pays voisin, une médaille accordée aux militaires invalides les autorisait à demander leur pain sur la voie publique. Au système des oblats succéda celui des mortes-payes, espèces de vétérans, auxquels était laissée la garde de nombreux châteaux. Les Quinze-Vingts revenus de la Palestine, les maladreries, les sanitas, créés par Louis IX, furent un essai d'hôtels d'invalides. Philippe-Auguste avait projeté, auparavant, de fonder un asile central pour les vieux soldats; mais il prétendit les soustraire à la juridiction que les évêques exerçaient sur les moines laïques; le pape Innocent III se refusa d'y consentir, et cette résistance fit avorter les bonnes intentions du roi de France. Henri IV ouvrit à de vieux officiers, la plupart protestants, un refuge rue Saint-Marcel. Ils passèrent ensuite de la rue de Lourcine à Bicêtre; mais Louis XIII ne permit d'y admettre que des catholiques, ce qui fut une entrave de plus à une institution permanente et qui n'était pas d'ailleurs ouverte aux simples soldats. Colbert fonda en 1664 et ouvrit en 1670 le magnifique palais des Invalides. A la fin du règne de Louis XIV, dix mille invalides de tout rang animaient ce somptueux édifice. Sous le règne de Louis XV il s'introduisit de graves abus; il y avait dans l'hôtel quantité d'invalides de faveur. C'étaient d'anciens laquais ou coureurs de grands seigneurs, que le crédit de leurs maîtres faisait admettre aux Invalides quoiqu'ils n'eussent jamais fait partie de l'armée. En 1792, les invalides propres à rendre quelques services militaires commencèrent à être détachés de l'hôtel sous le nom de *compagnies de vétérans*. En cette même année, l'état-major richement émolumenté, et qui occupait le quart de l'hôtel, cessa d'absorber en grande partie les fonds d'un revenu considérable dont il avait joui presque sans contrôle jusqu'alors. Sous la première République, en l'an II, l'État dut subvenir aux dépenses des Invalides qu'un budget ne commença à régulariser qu'en l'an VI. Au commencement du Consulat, une succursale était établie à Versailles; deux autres le furent bientôt à Avignon et à Louvain. Le nombre des invalides était de vingt-six mille en 1813. Dès 1811, Napoléon avait fait revivre l'ancien faste d'un état-major surabondant. En outre de sinécures militaires sans nombre, il s'y voyait des nuées d'employés civils, et un maréchal de France y jouissait d'une brillante retraite. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis, si ce n'est pendant la courte période républicaine qui a suivi la révolution de 1848. | *Hôtel des invalides civils*, Nom donné, pendant la République, en 1848, au palais des Tuileries, qui fut désigné pour servir de résidence aux invalides non militaires. Il est évident qu'un très-grand nombre de travailleurs ont été, pendant toute une vie de labeurs, bien autrement utiles à la société, que des soldats improductifs qui ont végété sous les drapeaux. Cependant que reste-t-il aux ouvriers incapables de continuer leur travail, soit pour cause d'infirmités, soit pour cause de vieillesse? quelle ressource ont-ils pour subsister? La charité publique distribuant aux indigents six centimes par jour! (Buchet-Cublize.) | Dans toute société, les hommes se divisent en deux grandes classes, ceux qui peuvent subvenir à leurs besoins par le travail, ce sont les *valides*, et ceux qui sont incapables de travailler, les *invalides*. Par une conséquence toute naturelle du mot, nous rangeons sous le nom d'*invalides* ceux qui ne peuvent point encore travailler, ceux qui ne le peuvent point momentanément, ceux qui ne le pourront jamais, savoir : les enfants, les malades, les infirmes, les vieillards. Si l'on se demande quelle est la condition des invalides de tout genre dans notre société et ce qu'elle a été jusqu'à ce jour dans les sociétés qui se sont succédé sur la terre, on est effrayé en même temps qu'indigné de l'incurie et de la barbare insouciance des gouvernements. En effet, partout l'enfant, l'infirme, le malade, le vieillard, sont livrés à eux-mêmes ou se trouvent à la charge d'une famille le plus souvent représentée par un seul individu valide qui se débat lui-même contre les étreintes de la misère. Dans les campagnes comme dans les villes, un ouvrier valide se trouve chargé seul du soin de nourrir, de loger, de vêtir lui-même ses vieux parents, sa femme et plusieurs enfants. Quand cet homme travaille, tout le monde vit à peine d'un chétif salaire; mais si, par malheur, le travail manque ou si le chef de famille exténué tombe malade, la famille entière est condamnée à mourir de faim. Cependant, à côté de ces douleurs immenses, de cette misère atroce, se présente un tableau charmant de grâce et de gaîté, c'est celui d'une famille riche où l'homme, près d'une femme sensible et belle, voit grandir de beaux enfants, sa joie et son orgueil, sous l'œil vigilant des auteurs de ses jours, dont la sérénité présage une longue et heureuse carrière. Rapprochons ces deux tableaux : pourquoi ici les jouissances infinies, et là les angoisses terribles? Pourquoi une si choquante inégalité entre deux familles de frères? Le manque d'intelligence, sinon de bonne volonté dans les gouvernements, est la cause de cette iniquité sociale. La société est une armée de combattants qui lutte contre la nature pour lui ravir tout ce qui est nécessaire aux besoins de nos corps et aux aspirations de nos âmes, nos enfants sont les enfants de troupe de cette armée, nos malades en sont les estropiés, et nos vieillards, les invalides. C'est donc l'intérêt, le devoir de cette grande armée de nourrir, de loger, de vêtir ses enfants de troupe, ses estropiés, ses invalides. Les socialistes de toutes les écoles ont fait de cette question de haute justice et d'humanité, une des données fondamentales de leurs doctrines. Tous l'ont résolue dans ce sens, que l'invalide de tout âge et de toute condition doit être placé sous la protection de la société et non abandonné à l'impuissance et aux hasards de la famille. Ils ont dit au père de famille : Ton travail suffit à tes besoins et au delà, mais il peut ne pas suffire à ceux de tes

enfants et de tes vieux parents; il faut donc que la société te soulage d'un fardeau au-dessus de tes forces et fonde des hôtels pour les malades, des écoles professionnelles pour les enfants, des maisons de retraite pour les vieillards. | *Invalides de la marine*, Établissement fondé, en 1674, par Colbert, et destiné à donner des secours, en France, aux invalides tirés de la classe des marins. Cette institution est constituée par trois caisses distinctes : 1° la *Caisse des Invalides*, alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur la solde de tout marin de l'État; 2° la *Caisse des prises*, alimentée en temps de guerre par le produit des prises faites par les navires de l'État et les corsaires; en temps de paix, par le produit de diverses amendes; 3° la *Caisse des gens de mer*, qui recueille et conserve le pécule des familles de marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs; espèce de caisse d'épargne qui s'augmente d'une partie du traitement que chaque marin abandonne à l'administration au moment du départ, et qui sert à nourrir leurs femmes et leurs enfants. Ces caisses sont administrées par le *Trésorier général de la marine*. Il existe en outre dans les ports de France des *Trésoriers particuliers des invalides de la marine*, chargés du recouvrement de tous les revenus qui composent la dotation de la *Caisse des Invalides*, et du payement des pensions, demi-soldes, traitements de réforme et autres dépenses. | Traitement que reçoivent les soldats et les marins invalides. Recevoir *ses invalides*. Payer les *invalides*. | Fig. *Avoir ses invalides*, Recevoir une retraite honorable, une récompense qui couronne de longs services. Je n'approuve nullement que le duc de Bordeaux *ait ses invalides* avant de sortir du maillot. (P. L. Courier.)

INVALIDÉ, ÉE, part. Jurisp. Qui n'a plus de validité. Un acte *invalidé*. Un testament *invalidé*. Une donation *invalidée*.

INVALIDEMENT, adv. (pron. *einvalideman*). D'une manière nulle, sans validité, sans effet. Un acte *invalidement* conclu.

INVALIDER, v. a. Jurisp. Oter la validité à un acte. *Invalider* un testament. Son mariage a *invalidé* cette donation. S'il se trouve des opposants, leur opposition n'*invalide* pas le contrat. (J. J. Rousseau.) Nous *invalidons* l'octroi des pensions aux courtisans.

INVALIDITÉ, s. f. Jurisp. Manque de validité; qualité de ce qui n'est pas valide. L'*invalidité* d'un contrat. L'*invalidité* d'un mariage. L'*invalidité* de ses titres a fait repousser sa demande.

INVARIABILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est invariable, au physique et au moral. L'*invariabilité* du cours des astres. L'*invariabilité* des principes. L'*invariabilité* des opinions, des sentiments. L'*invariabilité* des méridiennes a été confirmée par celle que Cassini a tirée, en 1655, dans l'église de Sainte-Pétrone, à Bologne. (Fontenelle.) Laplace est parvenu à reconnaître le grand principe de ce qu'on a nommé l'*invariabilité* des grands axes planétaires. (Pontécoulant.) | Rigoureusement parlant, il n'y a point d'invariabilité dans la nature, tout y est changeant. L'invariabilité absolue ne convient qu'à Dieu et à la matière en général, si toutefois il y a quelque chose de réel à quoi ce mot abstrait puisse convenir. Le changement paraît être la loi la plus générale des êtres animés, elle constitue pour ainsi dire la vie. L'homme d'aujourd'hui n'est plus l'homme d'hier, ni au physique ni au moral; ceux qui parlent de constance dans les idées, dans les institutions civiles ou religieuses, nient que l'eau coule, et que l'enfant devient homme; l'invariabilité, c'est le néant; le changement, c'est la marche en avant, c'est le progrès.

INVARIABLE, adj. Qui n'est pas variable, qui ne change pas. L'ordre *invariable* des saisons. C'est une règle *invariable*. Être *invariable* dans ses principes. Des arrêts du destin l'ordre est *invariable*. (Corneille.) Simple dans ses discours, mais ferme, *invariable*, (Voltaire.) Si j'ose encore en appeler à l'ascendant que j'avais sur toi, ne prononce pas un mot sur une résolution *invariable*. (Mme de Staël.) Il n'y a rien d'*invariable* dans la nature, si ce n'est Dieu. (Laveaux.) | Phys. *Couche invariable*, Partie du sol souterrain où la température est constante. | Gramm. Dont la terminaison n'éprouve pas de changement. La préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection, sont des mots *invariables*. Le participe présent est également *invariable*. Il y a des substantifs et des adjectifs qui sont *invariables* au pluriel; tels sont les mots terminés par *s*, *z*, *x*.

INVARIABLEMENT, adv. (pron. *einvariableman*). D'une manière invariable. Être *invariablement* attaché à son devoir.

INVASIF, IVE, adj. Qui appartient à l'invasion. Le caractère *invasif* de ces guerres.

INVASION, s. f. (pron. *einvazion*; du lat. *invasio*, fait de *invadere*, qui est formé lui-même de *in*, dans; *vadere*, aller). Action d'envahir, de pénétrer militairement dans un pays. Faire une *invasion*. L'armée d'*invasion*. Prévenir les *invasions*. Garantir un pays des *invasions*. Il y a très-peu de traces de l'*invasion* des Barbares en Italie. (Mme de Staël.) | Parmi les invasions les plus célèbres on cite : celle des Hyesos en Égypte (vers 2310 av. J. C.); celle des Gaulois en Italie et dans le bassin du Danube, sous la république romaine (521 à 389); la *Grande invasion* des Barbares dans l'empire romain au IVe siècle; celle des Normands, au IXe siècle, dans l'ouest de l'Europe; celle des Arabes, dans l'Espagne et la France méridionale, du VIIe au Xe siècle; celle des Mongols et des Tartares, du XIIIe au XIVe siècle; et enfin, sous l'empire français, en 1813 et 1814, l'invasion des peuples de l'Europe ligués contre la France. | Fig. Tout ce qui se répand, déborde, s'empare d'une chose. L'*invasion* des préjugés, des mauvaises doctrines. L'*invasion* du mauvais goût. Une *invasion* de rats, de sauterelles. L'*invasion* de la ville par les eaux débordées. La bande joyeuse fit *invasion* dans le jardin. A peine le voyageur a-t-il senti la douce *invasion* du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui. (Kératry.) | Méd. Début d'une maladie, symptômes par lesquels elle se déclare. | Se dit surtout en parlant d'une maladie contagieuse, d'une épidémie qui se déclare dans un pays. L'*invasion* du choléra. L'*invasion* du typhus.

INVECTIVE, s. f. (du lat. *in*, sur; *vehor*, je me porte). Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelqu'un ou contre quelque chose. Recourir à l'*invective*. S'emporter en *invectives* contre quelqu'un. Il ne faut pas user d'*invectives* contre les absents. Tout doux : vous allez d'abord aux *invectives*; est-ce que nous ne pouvons pas raisonner ensemble sans nous emporter? (Molière.) Clodius, si connu par les *invectives* de Cicéron, son ennemi, n'est guère mieux traité par les historiens. (Rollin.) Le torrent de ses *invectives* ne peut être arrêté. (D'Olivet.) On n'a recours aux *invectives* que quand on manque de preuves. (Diderot.)

INVECTIVER, v. n. Dire des invectives. *Invectiver* contre quelqu'un. *Invectiver* contre quelque chose. Les écrivains réactionnaires *invectivent* contre la démocratie. Il *invective* et se déclare en quelques endroits contre les médecins de Montpellier. (Guy Patin.) Des hommes qui *invectivaient* contre le libertinage de la cour. (Bourdaloue.)

INVENDABLE, adj. Qu'on ne peut vendre. Ces marchandises sont *invendables*.

INVENDU, UE, adj. Qui n'a pas été vendu. Des coupes de bois *invendues*. Ces étoffes sont restées *invendues*. Quelques marchandises qui restaient *invendues* dans ses magasins. (Raynal.)

INVENTAIRE, s. m. (pron. *einvantère*; du lat. *inventarium*, de *invenire*, trouver, découvrir). Jurisp. Description, état et dénombrement que l'on fait par écrit des meubles, papiers et autres biens trouvés dans un lieu au moment où une visite y a été faite. Dresser l'*inventaire*. Faire l'*inventaire* d'une succession. Mettre, coucher une chose dans l'*inventaire*, sur l'*inventaire*. L'inventaire a pour objet d'assurer les droits des tiers, en mettant obstacle à la fraude. Il y a lieu à inventaire toutes les fois que des intérêts sont mis en commun. Les notaires seuls ont le droit de faire les *inventaires* après décès. Vous croyez que c'est pour en jouir pendant sa vie? Vous vous trompez, c'est uniquement pour en parer son *inventaire*. (Le Sage.) | L'inventaire peut être requis par ceux qui ont droit de requérir la levée du scellé. Il doit être fait en présence du conjoint survivant, des héritiers présomptifs, de l'exécuteur testamentaire, des donataires et légataires universels ou à titre universel. L'inventaire contiendra, outre les formalités communes à tous les actes notariés, 1° les noms, profession et demeure des requérants et des absents, s'ils sont connus du notaire appelé pour les représenter, des commissaires-priseurs et experts, et la mention de l'ordonnance qui commet le notaire pour les absents et défaillants; 2° l'indication des lieux où l'inventaire est fait; 3° la description et estimation des effets, laquelle sera faite à juste valeur et sans crue; 4° la désignation des qualités, poids et titre de l'argenterie; 5° la désignation des espèces en numéraire; 6° les papiers seront cotés par première et dernière; ils seront paraphés de la main d'un des notaires; s'il y a des livres et registres de commerce, l'état en sera constaté, les feuillets en seront pareillement cotés et paraphés, s'ils ne le sont; s'il y a des blancs dans les pages écrites, ils seront bâtonnés; 7° la déclaration des titres actifs et passifs; 8° la mention du serment prêté, lors de la clôture de l'inventaire, par ceux qui ont été en possession des objets avant l'inventaire, ou qui ont habité la maison dans laquelle sont lesdits objets, qu'ils n'en ont détourné, vu détourner, ni su qu'il en ait été détourné aucun; et 9° enfin la remise des effets et papiers, s'il y a lieu, entre les mains de la personne dont on conviendra ou qui, à défaut, sera nommée par le président du tribunal. | *Récolement d'inventaire*, Représentation d'objets meubles que l'on compare avec l'inventaire. | *Bénéfice d'inventaire*, Faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qui lui est échue. Acceptation sous *bénéfice d'inventaire*. Héritier sous *bénéfice d'inventaire*. Renoncer au *bénéfice d'inventaire*. | Comm. Évaluation, au prix courant, de toutes les marchandises qui restent en magasin, de toutes les valeurs, objets, effets, que possède un fabricant ou un marchand, et qui a pour but de constater la perte ou le gain de l'année. Tout négociant est tenu de faire tous les ans son inventaire, et de le copier, année par année, sur un registre nommé *registre des inventaires*. | Peint. Les peintres en émail et en porcelaine appellent *inventaire* des essais de leurs couleurs, rangés l'un auprès de l'autre par ordre de tons sur une petite plaque d'émail ou de porcelaine et passés au feu. Cet inventaire sert à prévoir l'effet que feront, après la cuisson, les couleurs employées, et dont chacune est la même qui a été couchée sur l'inventaire.

INVENTÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une invention. Un procédé *inventé*. Une machine *inventée*.

INVENTER, v. a. (du lat. *invenire*, trouver; formé de *in*, dans; *venire*, venir). Trouver quelque chose d'ingénieux par la force de son imagination, de son esprit, à la suite d'études, de recherches, d'expériences. *Inventer* une science, un art. *Inventer* une machine, un instrument. *Inventer* un procédé, une méthode. *Inventer* une malice. *Inventer* des raisons. Comme il était naturel que le temps fît *inventer* beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres. (Bossuet.) Il faut peut-être moins d'effort d'esprit pour *inventer* que pour perfectionner les choses. (Fontenelle.) Personne n'*inventa* l'art entier : les architectes ne sont venus que des milliers de siècles après les huttes et les cavernes. (Voltaire.) | Fig. *Il n'a pas inventé la poudre*, Se dit d'un homme peu intelligent. | Absol. Il n'est pas si difficile d'*inventer* que d'ajouter aux inventions des autres. (Rollin.) Jadis on *inventait*, *inventons* aujourd'hui. (Lamothe.) | Imaginer. Que pourrais-je *inventer* pour ce coup nécessaire? (Molière.) | Supposer, controuver. *Inventer* une fausseté. *Inventer* un fait. *Inventer* une histoire. Elle me l'a dit; c'est un fait constant; je n'*invente* rien, moi. (Le Sage.) | Synonymes : INVENTER, TROUVER. On *invente* de nouvelles choses, de nouveaux instruments, de nouveaux procédés, par la force de l'imagination; on *trouve* des choses cachées par la recherche et par l'étude.

INVENTEUR, TRICE, s. (du lat. *inventor*, *inventrix*, de *invenire*, trouver). Celui, celle qui a fait une invention, une découverte. L'*inventeur* d'une théorie, d'un système, d'un art. *Inventeur* d'une science, d'un théorème de géométrie. *Inventeur* d'un instrument, d'un procédé, d'un moyen, d'une machine, d'un alphabet, d'un genre poétique. *Inventeur* de la boussole, de la poudre à canon, de l'imprimerie, des lunettes, du thermomètre. *Inventeur* de la locomotion par la vapeur, des aérostats, de la photographie, du télégraphe électrique, de la lithographie. Accorder un brevet à un *inventeur*. Les poètes ont regardé Cérès comme l'*inventrice* du labourage. Les *inventeurs* de choses utiles recevaient, et de leur vivant et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. (Bossuet.) C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, et la plupart par des *inventeurs* ignorés. (Voltaire.)

L'esclave imitateur naît et s'évanouit;
Ce n'est qu'aux *inventeurs* que la vie est promise.
(A. CHÉNIER.)

| Adjectiv. Des esprits *inventeurs*. | A toutes les époques de la vie de l'humanité, il s'est trouvé des intelligences fortes et courageuses qui, du milieu où elles vivaient, ont cherché, soit dans la sphère des idées philosophiques, soit dans le champ des faits matériels, soit dans le domaine de l'art, des ressources nouvelles, propres à satisfaire des besoins ou à procurer des jouissances. C'est ainsi que s'est produit le développement graduel de la civilisation. Chaque génération a laissé à la génération suivante un héritage de choses apprises ou inventées; et toutes les générations n'ont pas été également heureuses à l'accroître ni même à le conserver; mais il ne s'en est pas moins opéré un progrès immense, dû entièrement aux efforts de l'esprit humain. Ces efforts ne doivent pas être attribués uniquement à

ces héros de l'humanité, à ces inventeurs dont les noms brillent dans l'histoire ou dans les mythologies; la masse y participe; il existe toujours un fonds commun d'idées, résultat d'une immense élaboration antérieure, et sans lequel nul inventeur, quelle que fût la puissance de son génie, ne saurait faire un seul pas vers l'inconnu. Primitivement, alors que tout était à créer dans le domaine de l'intelligence, l'instinct seul, commun aussi à tous les hommes, suffit à pousser l'esprit aux premières découvertes. Le rôle de l'inventeur, c'est la production légitime d'une combinaison nouvelle, en laquelle la société humaine fait une conquête, grande ou petite. Pour que cette conquête se réalise, il faut qu'elle soit conçue et exprimée; et celui qui a fonction de la penser et de la dire aux autres hommes n'échappe pas à cette loi si pleine de mystère, la loi de douleur, qui préside à tout enfantement. Rien n'est plus attristant que la profonde misère de ces grands hommes, qui ont servi d'éclaireurs à l'humanité. On dirait que plus leur parole devait être féconde et bienfaisante, plus aussi leur destinée a dû être affectée de souffrance et de martyre. Était-ce qu'ils avaient à expier ainsi, par leurs infortunes mêmes, leur gloire future associée à la vérité nouvelle; ou bien faut-il voir, dans cette fatalité apparente qui frappe à l'ordinaire les vrais initiateurs, une harmonie intime, l'une des significations profondes de la vie, un sublime enseignement qui nous dit : « La vérité est au-dessus des sacrifices; il est bon que les générations sachent à quel prix on peut porter le flambeau de la science dans la région des ténèbres. Oui, Prométhée peut dérober le feu à Jupiter, mais un roc, des chaînes et un affreux vautour l'attendent. Et cependant le feu sera dérobé. » On est bien loin de connaître les noms de tous les plus grands inventeurs. Ceux des temps primitifs sont tous demeurés dans l'oubli; car ce que nous avons coutume d'appeler l'antiquité n'est qu'un âge moderne. Ceux qui ont surgi durant les quarante derniers siècles forment, sans doute, une pléiade nombreuse; mais combien sont demeurés inconnus? Ce ne sont pas non plus toujours les vrais inventeurs qui donnent leur nom à leurs découvertes. Ce n'est pas Colomb qui a nommé l'Amérique; et dans notre siècle, si fécond en progrès industriels, c'est quelquefois un modeste ouvrier qui imagine et un maître ambitieux qui s'attribue le mérite de la découverte. L'histoire des *inventeurs* est le martyrologe des grands génies de tous les siècles. | Celui, celle qui trouve un trésor, une médaille dans la terre, un monument enfoui, etc. D'après la jurisprudence, le trésor appartient pour moitié à l'*inventeur*, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds dans lequel il a été trouvé. | Par extens. Celui, celle qui imagine. Ces avis merveilleux dont je suis l'*inventeur*. (Molière.) Démocrite, l'*inventeur* de la philosophie des atomes. Les *inventrices* de la crinoline, des chapeaux modernes.

INVENTIF, IVE, adj. Qui a la faculté d'inventer, qui est apte à inventer. Un esprit *inventif*. Homme *inventif*. Femme *inventive*. Les Égyptiens avaient l'esprit *inventif*. (Bossuet.) | Qui est habile à imaginer. Soyez amant, vous serez *inventif*. (La Fontaine.) *Inventif* et industrieux pour trouver de nouveaux moyens de leur plaire. (Fénelon.) De cette manière, le raisonneur le plus exact, s'il n'est *inventif*, doit rester court. (J. J. Rousseau.)

INVENTION, s. f. (pron. *einvansion*; du lat. *inventio*, même sens; de *invenire*, trouver). Faculté d'inventer; disposition de l'esprit à inventer. Avoir de l'*invention*. Joindre à un bon caractère de l'esprit et de l'*invention*. Le génie de l'*invention*, naturellement subtil, hardi, et quelquefois présomptueux, avait en lui toute la solidité, toute la retenue et même toute la défiance nécessaire. (Fontenelle.) | Cette faculté est la puissance dont est doué l'homme de combiner d'une manière nouvelle les idées qu'il s'est déjà faites ou qu'il a reçues d'autrui. | Action d'inventer. La nécessité est la mère de l'*invention*. Il y a des gens dont la basse jalousie rejette la vérité seulement parce qu'elle n'est pas de leur *invention*. (Balzac.) L'*invention* des arts qui fait la douceur de la vie. (Diderot.) | La chose inventée. *Invention* bonne, mauvaise, ingénieuse. L'*invention* de l'imprimerie. L'*invention* de la boussole. L'*invention* de la poudre à canon. La grossièreté des premières *inventions*. Syracuse ne put se défendre ni par ses fortifications, ni par les *inventions* d'Archimède. (Bossuet.) Ce que les hommes appellent *invention* n'est souvent que transmission ou renouvellement. (Duclos.) | T. de jurisp. Découverte. L'*invention* d'un trésor. | Action d'imaginer; résultat de cette action. Voilà ce que m'a prêté l'histoire; le reste est de mon *invention*. (Corneille.) La doctrine du probabilisme est d'*invention* jésuitique. (Diderot.) | Moyens ingénieux, procédés habiles. Il me faut trouver tous les jours mille *inventions* pour jouir de quelques instants de liberté. | Fig. Vivre d'*inventions*, Vivre d'artifices, d'expédients, d'escroqueries. | T. de littérat. Action d'imaginer des sujets convenables, d'y voir et d'y exprimer des choses neuves; de choisir, entre les pensées qui se présentent, celles qui conviennent le mieux au sujet; d'écarter, de retrancher celles qui ne lui conviennent point. Les rhéteurs appellent *invention* la première partie de la rhétorique, celle qui enseigne à trouver les moyens propres à persuader. Ils enseignent, en même temps, que, pour persuader les hommes, il faut prouver, plaire ou toucher, et souvent réunir ces trois moyens. On prouve par les *arguments*, on plaît par les *mœurs*, on touche par les *passions*; de là une triple division dans l'*invention*, partie de la rhétorique. Mais tous les préceptes à cet égard reviennent à cette triple recommandation : soyez judicieux, vertueux et sensible. En cela, comme en tout, l'art est utile; mais la nature est le grand maître. | T. de peint. Partie de la composition qui consiste dans le choix des objets et des moyens que le peintre emploie pour représenter son sujet et rendre sa pensée. Un artiste a d'autant plus d'*invention* qu'il imagine avec plus de justesse et de goût des moyens propres à produire un grand effet et surtout un effet vrai. | Hist. ecclésiast. Une des quatre fêtes que les religieuses de l'Annonciade célèbrent en l'honneur de la mère du Christ. | Découverte de certaines reliques, et, par extens., Fête célébrée en l'honneur de cette découverte. L'*invention* du corps d'un saint. *Invention* de la croix. | Tableau représentant ou cette découverte, ou le cérémonial de la fête célébrée en son honneur. Il possède une *invention* de la croix par un peintre de l'école flamande. | Le mot *invention* est synonyme de *création*; mais il faudrait bien se garder de lui donner le sens absolu de ce dernier. L'homme ne sait, ne peut rien créer, dans ce sens que créer signifie faire passer quelque chose du néant à l'être. Créer n'est pas seulement au-dessus de ses forces, mais encore au-dessus de son intelligence; il ne connaît point les substances, mais seulement leurs manières d'être telles qu'elles lui apparaissent. La création, en poésie, en musique, dans la peinture, n'est donc qu'une combinaison des éléments de chacun de ces actes, plus ou moins propre à celui qui la tente, et qu'il a trouvée avec plus ou moins de bonheur, en *venant* dans son sujet, en sondant les ressources, en choisissant parmi elles, c'est-à-dire en *inventant*. Cette vue supérieure, cette découverte de tout ce qu'un sujet renferme, est le trait caractéristique du génie, qui cependant demeurerait brut et incomplet, s'il ne savait choisir ce qui convient selon les temps et les lieux. Il ne suffit pas de découvrir ce qui est caché, ignoré, d'imaginer des combinaisons et formes nouvelles, il faut encore qu'elles soient présentées avec art. | Les inventions et les découvertes de tous les genres se tiennent si intimement qu'on ne saurait plus aujourd'hui les classer comme on prétendait le faire autrefois, suivant qu'elles servaient aux sciences, aux arts et aux métiers. A chaque pas que fait la science, à chaque découverte qu'y fait le génie de l'homme, naît ou un art ou un métier nouveau, ou bien un perfectionnement, une invention dans plusieurs métiers et plusieurs arts. Tous ces travaux s'aident, se poussent, se facilitent les uns les autres. A certaines époques, ils se croisent et se fécondent à tel point, qu'ils changent toute la face de la civilisation. Il est des siècles où l'esprit humain est livré à ce mouvement, qui est une sorte d'improvisation dans la science et dans les arts, comme à d'autres époques il est absorbé ou du moins préoccupé par les travaux de méditation, qui sont une sorte de voyage de découverte dans le monde moral. Quand se présentent ces époques d'inventions et de découvertes, il en résulte toujours des changements profonds dans l'état général de la société; car tantôt elles font d'une nation agricole un peuple industriel, tantôt d'une nation commerçante un peuple navigateur. D'autres fois, par la richesse qu'elles donnent et le luxe qu'elles enfantent, elles en altèrent profondément les institutions et les habitudes. D'un autre côté, les mœurs et les lois elles-mêmes, jointes au climat et à la position d'un pays, exercent sur les inventions une influence majeure. L'histoire bien faite des découvertes et des inventions serait celle de l'esprit humain et presque celle de l'humanité. En général, ce ne sont point les philosophes ni les savants qui font les découvertes; ce sont presque toujours des artisans, des hommes simples, possédant le génie inventif. Presque toujours, aussi, les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité sont restés inconnus, et cela par une ingratitude qu'on a peine à comprendre, quand on considère l'importance du bien dont les sociétés leur sont redevables. Peut-être, pour disculper l'humanité du reproche d'une telle injustice, peut-on dire avec raison que souvent les inventions n'ont été que peu connues à leur début, et qu'elles ont acquis toute leur publicité sous le nom de ceux qui les ont perfectionnées. En général, l'industrie hâte l'éclosion des inventions; une découverte en amène d'autres et perfectionne celles du même genre qui l'ont précédée; celles même qui n'ont point d'analogie ne sont pas stériles en conséquences, parce qu'elles multiplient les secours et se reproduisent sous mille formes qui abrègent les travaux de l'homme et étendent ses facultés. | Brevets d'*invention*, Titres délivrés par l'administration aux auteurs de découvertes industrielles, et qui sont destinés à leur garantir temporairement le monopole ou l'exploitation exclusive de leurs inventions. Les Anglais ont des brevets d'invention depuis l'année 1623. En France, leur création fut décrétée, sur la proposition de Boufflers, le 7 janvier 1791. Les brevets d'invention se délivrent pour cinq, dix ou quinze ans, au choix de l'inventeur. Le meilleur système d'encouragement pour les brevets d'invention est celui de la Belgique, qu'on peut regarder comme le plus libéral de l'Europe.

INVENTORIÉ, ÉE, adj. Jurisp. Qui a été porté dans un inventaire. Pièce *inventoriée*. Meuble *inventorié*. Une bibliothèque *inventoriée*. *Papier inventorié*, Papier sur le dos duquel l'officier chargé de faire un inventaire a mis un numéro d'ordre avec son paraphe, pour indiquer qu'il a été compris dans cet inventaire et dans quel ordre.

INVENTORIER, v. a. Mettre, inscrire dans un inventaire. *Inventorier* un mobilier. *Inventorier* des papiers. *Inventorier* les pièces d'un procès. | Fig. Ils rassemblent et *inventorient* leurs richesses et leurs forces. (Turgot.)

INVERNESS. Géogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du comté de même nom, sur la Ness; 20,000 habit. Port sûr et commode; industrie développée : toiles, lainages, cotons, cuirs; commerce actif. Cette ville, dit-on, était jadis la capitale des rois pictes. | Le comté d'*Inverness*, entre ceux de Ross au N., de Perth et d'Argyle au S., de Nairn, de Murray et d'Aberdeen à l'E. et l'Océan à l'O., a 7,000 kilom. carrés, en y comprenant plusieurs îles qui en dépendent, et 105,000 habit. Beaucoup de montagnes; climat humide et froid; landes, bruyères, quelques terres fertiles, surtout en céréales; gibier abondant; cristal de roche.

INVERSABLE, adj. Qui ne peut verser. Il n'existe pas de voitures *inversables*.

INVERSE, adj. (du lat. *inversus*, part. passé de *invertere*, retourner, mettre à l'envers). Opposé, renversé par rapport à l'ordre, au sens, à la direction naturelle des choses. Disposer des tableaux, des livres dans un ordre *inverse*. Être placé en sens, en ordre *inverse*. L'eau et les miroirs réfléchissent les objets en sens *inverse*. | Gramm. Se dit d'une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet et l'attribut d'une proposition. La vérité d'une proposition directe n'emporte pas toujours celle de l'*inverse*. | Mathémat. Se dit de la variation d'une quantité augmentant à mesure qu'une quantité dont elle dépend diminue, ou diminuant quand cette autre augmente. Trois est à six, comme six est à douze (3 : 6 :: 6 : 12), est la proposition inverse de six est à douze comme trois est à six (6 : 12 :: 3 : 6). L'*inverse* d'une proposition est toujours aussi exactement vraie que la proposition même. | Phys. État actuel ou loi de variation d'une chose qui augmente ou qui diminue, à mesure qu'une autre dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente. Raison *inverse*. Rapport *inverse*. L'intensité de la lumière est en raison *inverse* des carrés de la distance des corps lumineux. Le soleil attire ces globes en raison *inverse* du carré de leurs distances. (Voltaire.) | Fig. Il y a une estime publique attachée aux différents arts en raison *inverse* de leur utilité réelle. (J. J. Rousseau.) | Phylol. Se dit d'une des sortes de caractères de l'écriture chinoise. Les caractères *inverses* sont ceux qui, écrits au rebours ou renversés, ont une signification correspondante à la signification primitive, mais en quelque sorte opposée à celle-ci. | S. m. Ce qui est dans un ordre inverse. La philosophie de Rousseau est presque l'*inverse* de celle de Hobbes. (Diderot.) | *Prendre l'inverse, faire l'inverse d'une chose*, Reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens opposé; faire le contraire de ce qu'on devrait faire, de ce qui était prescrit. *Prenons l'inverse* de la première supposition. (Bonnet.)

INVERSEMENT, adv. Dans une situation inverse.

INVERSIF, IVE, adj. Gramm. Qui use de l'inversion. Langues *inversives*.

INVERSION, s. f. (du lat. *inversio*, renversement). Action d'invertir, de renverser l'ordre, de mettre dans un sens ce qui était dans un autre. | Gramm. Construction, transposition de mots contraire à l'ordre des idées ou à l'ordre analytique. Elle est propre à la poésie comme à la prose, mais la poésie admet des inversions qui lui sont particulières et qui sont interdites à la prose; elles établissent entre les deux styles une différence essentielle et produisent des effets admirables. Un de nos grammairiens, Dessiaux, a analysé, dans un traité de versification, toutes les inversions qui se rencontrent dans nos meilleurs poètes, et qui ne sont pas autorisées en prose. Il en énumère dix, savoir : 1° Inversion du complément déterminatif du sujet : *De son généreux sang* la trace nous conduit. (Racine.) 2° Inversion analogue pour le déterminatif du régime : *Du palais*, à ces mots, il fait ouvrir *les portes*. (Racine.) *D'embellir* la beauté vous obtenez *la grâce*. (Delille.) 3° Inversion du déterminatif du régime indirect : Je n'ai pu *de mon fils* consentir *à la mort*. (Voltaire.) 4° Inversion du complément de l'adjectif : *Aux larmes* de sa mère il a paru *sensible*. (Racine.) 5° Inversion du complément du participe passif (adjectif verbal) : Maître corbeau *sur un arbre* perché. (La Fontaine.) 6° Inversion du sujet du verbe : Déjà *fuit* son *bonheur* avec son innocence. (Fontanes.) 7° Inversion du régime indirect du verbe : *A de plus hauts partis* Rodrigue *peut prétendre*. (Corneille.) 8° Inversion du régime direct : L'aigle et le chat-huant *leurs querelles* cessèrent. (La Fontaine.) 9° Inversion du circonstanciel et de l'adverbial : Le bonheur des méchants *comme* un torrent *s'écoule*. (Racine.) 10° Inversion avec le que déterminatif ou corrélatif : Je ne pourrais d'autrui *que* troubler le plaisir. (Collin Harleville.) | L'inversion est très-propre à augmenter la force des contrastes, et par là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée et la fait ressortir davantage. Quand Mme de Sévigné dit : *Je n'en ai reçu que trois, de ces lettres aimables qui me pénètrent le cœur*, elle fait sentir combien elle trouvait de charme à lire ces lettres et combien elle en avait l'esprit préoccupé. Qu'on retranche le pronom *en*, la pensée sera la même, mais l'expression sera affaiblie. Autrefois les poètes se permettaient l'inversion du participe, non-seulement avec l'auxiliaire *être*, mais encore avec l'auxiliaire *avoir*.

O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées,
Ont aux vaines fureurs les armes *arrachées*.
(MALHERBE.)

. . . . Les tièdes zephirs *ont* l'herbe *rajeunie*.
(LA FONTAINE.)

Cette inversion était d'une grande commodité pour la rime, parce qu'elle rend le participe déclinable, au lieu qu'étant mis avant son régime, il ne se décline jamais. Quoi qu'il en soit de ces tournures poétiques plus ou moins hasardées et plus ou moins heureuses, nous le répétons, la prose française repousse l'inversion. La syntaxe de la langue française, toujours uniforme, et qui n'admet point d'*inversions*, est encore une facilité que n'ont guère les autres langues; c'est une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. (Voltaire.) Un autre désavantage des langues à *inversion*, c'est d'exiger soit du lecteur, soit de l'auditeur, de la contention et de la mémoire. (Diderot.) | Mus. Espèce d'imitation qui consiste à reproduire un trait de mélodie en prenant les notes dans un ordre renversé, ou différent de celui où ce trait a été proposé. | T. milit. Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux. | Mar. Évolution par laquelle les navires qui étaient en tête se trouvent en dernière ligne.

INVERTÉBRÉ, ÉE, adj. (du lat. *in*, particule négative, et *vertebra*, vertèbre). Zool. Se dit des animaux qui n'ont point d'échine ou de colonne formée de vertèbres. | S. m. pl. Division du règne animal qui comprend tous les animaux sans vertèbres, tels que les mollusques, les vers, les crustacés, les insectes et les zoophytes. Parmi les *invertébrés*, il en est qui n'ont pas de parties solides et d'autres qui ont des espèces de croûtes, de coquilles, de tests ou d'écailles terreuses ou cornées; tantôt leur corps est muni, tantôt il est privé de parties ou d'appendices articulés. Quand ils ont une moelle nerveuse, elle est libre ou flottante; le nombre de leurs sens varie; ils ont au moins six membres articulés, lorsqu'ils en sont doués, et si leur corps est soutenu par des parties dures, elles lui servent d'enveloppe et sont toujours à l'extérieur.

INVERTI, IE, part. Qui est renversé symétriquement. Comme ces objets dont on fait voir les images *inverties* dans les eaux. (Chateaubriand.)

INVERTIR, v. a. Didact. Renverser symétriquement. L'impression *invertit* le dessin. Les miroirs *invertissent* les images. | T. milit. Placer une troupe, un corps d'armée en inversion.

INVESTI, IE, part. Revêtu, mis en possession. *Investi* d'un fief. *Investi* d'une dignité, d'une charge. | Cerné, entouré, dont les communications sont coupées. *Investi* par l'ennemi. La ville se trouve *investie* des deux côtés de la rivière; nul secours n'y peut plus entrer. (Voltaire.) | Fig. Racine représente Néron, après son crime, *investi* de la haine publique. (Mercure.) Si toutes nos voies sont semées d'écueils et *investies* d'ennemis invisibles. (Massillon.) Les soldats étaient *investis* par les insurgés.

INVESTIGATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait des recherches, des investigations. Un habile, un zélé *investigateur*. Les *investigateurs* de l'entreprise. Le sage, le savant, l'*investigateur* du siècle. (Massillon.) Les *investigatrices* du bureau de douane. | Adjectiv. Un génie *investigateur*. Porter des regards *investigateurs* Une curiosité *investigatrice*.

INVESTIGATION, s. f. (pron. *einvestigasion*; du lat. *in*, sur; *vestigium*, vestige, trace). Recherche suivie sur quelque objet. L'*investigation* de la vérité. Je me suis livré à des *investigations* sur la conduite de cet homme. Les *investigations* de la justice ont réussi. Que de dangers, que de fausses routes dans l'*investigation* des sciences! (J. J. Rousseau.) | Gramm. *Investigation du thème*, Recherche analytique du radical d'un verbe. | L'*investigation de la racine* est, dans la grammaire hébraïque, la manière de trouver le mot radical ou primitif d'où est dérivé celui qui donne lieu à cette recherche.

INVESTIR, v. a. (du lat. *investire*; fait de *in*, sur; *vestis*, vêtement). Donner ou ratifier avec certaines formalités, avec certain cérémonial, le titre d'un fief, d'une dignité ecclésiastique. Les princes *investissaient* les évêques en leur donnant la crosse et l'anneau. | Par extens. Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. *Investir* du souverain pouvoir. *Investir* un général de la dictature. | Art milit. Cerner, entourer avec des troupes, une citadelle, une ville, une place, environner de gardes une maison de manière à en empêcher l'entrée et la sortie. *Investir* une place. *Investir* l'ennemi dans son camp. On commençait à *investir* l'aile droite où était Alexandre. (Vaugelas.) | Par extens. Environner une personne, empêcher que d'autres ne l'approchent. | Fig. *Investir* de haine. Stanislas est livré seul à lui-même; la Moscovie l'*investit* de sa haine, l'accable de sa puissance. (La Rivière.) | S'INVESTIR, v. pr. Se donner à soi-même un droit, une autorité.

INVESTISSEMENT, s. m. (pron. *einvestiseman*). Action d'envelopper avec des troupes une place, une ville, une maison. Prim *investit* Barcelone avec les insurgés. Les investissements sont *complets* ou *incomplets*, suivant qu'ils interceptent ou non toute communication entre les assiégés et l'extérieur.

INVESTITURE, s. f. (du lat. *investire*, revêtir). Mise en possession d'un fief ou d'un bénéfice. Donner l'*investiture*. Lettres d'*investiture*. Vous aviez promis de donner l'*investiture* du duché de Milan au plus jeune de mes trois fils. (Fénelon.) Les papes n'avaient plus guère d'autre droit que de donner les *investitures* des royaumes. (Voltaire.) | La translation de la propriété fut, chez tous les peuples, entourée de pratiques symboliques, de formalités solennelles. Pour valider une aliénation, on avait recours à des signes extérieurs destinés à annoncer, de la part de celui qui aliénait, l'intention de se démettre de son droit de propriétaire, et chez celui auquel la cession était faite, la volonté de devenir propriétaire. Ces signes furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes; en général, on choisit les symboles qui eurent le plus de rapports avec la chose transmise : la translation d'un champ, par exemple, fut indiquée par la remise d'une motte de terre, par celle d'une touffe de gazon, prise dans ce champ, aux mains de l'acquéreur; et, pour exprimer que ce n'était pas le sol tout nu qui était ainsi aliéné, on ajoutait aux premiers symboles une branche d'arbre pour exprimer les produits de la terre, un bâton pour marquer l'autorité du maître; on ajouta quelquefois la remise d'un couteau, afin d'indiquer le pouvoir de couper, de disjoindre, etc. (*jus utendi et abutendi*). Il y avait une foule d'autres formes d'investiture. Ducange et Carpentier donnent des exemples de cent deux manières différentes, suivant la nature de la chose transférée, du droit cédé; et disons en passant que la propriété a subi, depuis 1789, des modifications qui ont rendu absolument inutiles ou impossibles ces vieilles formes. L'investiture s'effectuait par le glaive, par l'anneau, par la bannière, par la crosse, par les cordes des cloches, etc. Les symboles de transmission étaient soigneusement conservés par les parties mises en possession; on les annexait parfois aux actes et contrats, afin de rendre les conventions plus sacrées, plus difficiles à rompre. On brisait aussi les symboles pour indiquer la ferme résolution de ne jamais revenir sur ce qui avait été fait. Au moyen âge, les investitures des bénéfices ecclésiastiques et des fiefs laïques jouent un grand rôle dans le droit public. | *Querelle des investitures*. Les investitures ecclésiastiques furent le sujet d'une longue et sanglante querelle entre les papes et les empereurs d'Allemagne. L'ancien usage de ce pays était d'investir d'un fief par l'anneau ou par le bâton, et quelquefois par les deux ensemble. Les premiers empereurs y donnaient aux évêques l'investiture par la crosse et par l'anneau. Malgré un long usage, et le droit accordé aux empereurs par un concile d'investir les évêques et même d'élire les papes, Grégoire VII et ses successeurs mirent tout en œuvre pour leur retirer ce droit. Les papes, d'un côté, se donnaient l'apparence de défendre les intérêts du clergé; de l'autre, ils prétendaient que la crosse étant le symbole du soin pastoral confié aux évêques, et l'anneau l'emblème du mariage spirituel que les prêtres contractaient avec l'Église, les princes séculiers ne pouvaient distribuer ces marques de dignité à leurs vassaux. Un concordat conclu en 1122 régla que l'investiture aurait lieu à l'avenir par le sceptre; mais on ne tarda pas à la faire simplement de vive voix ou par écrit. Le caractère de cette lutte entre la papauté et les souverains temporels, à propos de l'investiture, est fermement tracé dans l'*Histoire des papes*.

INVÉTÉRÉ, ÉE, adj. Devenu ancien et difficile à guérir. Une maladie *invétérée*. Une haine *invétérée*. C'est un mal *invétéré* auquel il n'est pas facile de remédier. (Vauban.) Une longue sécurité, le mauvais ordre des finances et la négligence *invétérée* du gouvernement avaient presque anéanti les fortifications les plus indispensables. (Fontenelle.) | Par extens. Se dit des usages, des coutumes qui ont tellement pris racine chez un peuple, dans une nation, dans une société, qu'on ne peut les extirper. Une coutume *invétérée*. Les abus *invétérés* ne se corrigent qu'avec le temps. (Voltaire.)

INVÉTÉRER (S'), v. pr. (du lat. *invetero*; fait de *vetus*, vieux). Devenir ancien, difficile à guérir. Se dit au propre des maladies, et au figuré en parlant des choses morales. Un mal qui *s'est invétéré*. Une erreur qui *s'est invétérée* dans l'esprit du peuple. Je ne voyais pas que le mal *s'invétérât* par ma négligence. (J. J. Rousseau.) | S'emploie aussi dans ce sens avec ellipse du pronom. Un mal, une erreur qu'on a laissé *invétérer*.

INVINCIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est invincible.

INVINCIBLE, adj. Qu'on ne saurait vaincre. Un peuple *invincible*. Une armée, un héros *invincible*. Ton bras est invaincu, mais non pas *invincible*. (Corneille.) Mépriser les bourreaux, c'est se rendre *invincible*. (Lemercier.) | Fig. Qu'on ne peut surmonter. Un obstacle, un argument *invincible*. Une difficulté *invincible*. Je sais qu'à cet égard il y a quelque chose d'*invincible* dans mon sort. (Mme de Staël.) | *Argument invincible, raison invincible, raisonnement invincible*. Argument, raison, raisonnement auquel il n'y a point de bonne réplique. | Qui est plus fort que la volonté. J'eus pour vous de tout temps une haine *invincible*. (Th. Corneille.)

INVINCIBLEMENT, adv. (pron. *einveinsibleman*). D'une manière invincible, d'une manière à laquelle on ne peut résister. Je sens *invinciblement* que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens. (Voltaire.) Je me sentais *invinciblement* porté à le croire tel qu'il s'annonçait. (Marmontel.) | D'une manière à laquelle on ne peut répliquer. Il a *invinciblement* prouvé sa proposition.

IN-VINGT-QUATRE, adj. et s. m. Se dit du format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 24 feuillets et donnent 48 pages chacune. Format *in-vingt-quatre*. Un *in-vingt-quatre*.

INVIOLABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inviolable. L'*inviolabilité* d'un serment. L'*inviolabilité* du droit des gens. L'*inviolabilité* des ambassadeurs. | Qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites la personne qui est investie de cette prérogative. L'*inviolabilité* du souverain n'a pas toujours été respectée. L'*inviolabilité* de Charles Ier, roi d'Angleterre, et de Louis XVI, roi de France, ne les a pas garantis du dernier supplice. | Fig. *L'inviolabilité de la couronne*, La prérogative attachée à la

personne du souverain de ne pouvoir être recherché pour les actes de son gouvernement. La Constituante avait proclamé ce principe, et Louis XVI n'en fut pas moins décapité. La charte de 1814 avait aussi consacré l'inviolabilité de la couronne, et cependant la déchéance de Charles X et de sa maison n'en eut pas moins lieu en 1830. Louis-Philippe s'était fait déclarer inviolable, et le peuple de Paris le chassa en 1848. | S'étend aux lieux habités par une personne inviolable, ou que les lois, la religion, l'opinion publique mettent à l'abri des poursuites, des violences. Les couvents, les églises et les palais des princes jouissaient autrefois du privilége d'*inviolabilité*; on ne pouvait en arracher les coupables qui s'y étaient réfugiés.

INVIOLABLE, adj. Qu'on ne peut violer, qu'on ne doit pas violer. Un droit *inviolable*. Les droits de l'amitié sont *inviolables*. Un serment *inviolable*. Avec tous les serments qui peuvent rendre la vérité sainte et *inviolable*. (Balzac.) Leur fidélité fut *inviolable*. (Bossuet.) | Qui est placé hors de toute atteinte, de toute violation; qui est soustrait à toutes les poursuites. Un ambassadeur est *inviolable*. Les tribuns du peuple à Rome étaient *inviolables*. Quoi qu'il ait fait ou fasse il est *inviolable*. (Corneille.) | Se dit aussi des lieux qui sont mis à l'abri des violences par la loi, par la religion, par l'opinion publique. Laissez-moi ce refuge, il est *inviolable*. (Voltaire.) Chez les anciens, non-seulement les temples des dieux étaient inviolables, mais encore les districts entiers qui étaient placés sous la protection d'une divinité. En France, les églises, certains couvents, les palais des princes étaient des asiles inviolables pour les malfaiteurs, avant la révolution de 1789-1792.

INVIOLABLEMENT, adv. (pron. *einviolableman*). D'une manière inviolable. Je ne sais si jamais le secret a été gardé plus *inviolablement*. (Rollin.) L'ordre du roi portait que l'étiquette suivante serait *inviolablement* observée. (Voltaire.)

INVIOLÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été violé, enfreint, forcé. Secret *inviolé*. Asile *inviolé*.

INVISCANT, ANTE, adj. Technol. Qui invisque, qui rend visqueux. La propriété *inviscante* d'un mucilage.

INVISCATION, s. f. (pron. *einviskasion*). Physiol. Action physique de la salive imbibant les aliments pendant la mastication.

INVISIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est invisible. L'*invisibilité* de Dieu. L'*invisibilité* des fluides, des atomes. Un philosophe argumentera-t-il de l'*invisibilité* à la non-existence? (Bonnet.)

INVISIBLE, adj. Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse, sa position, ou par son éloignement. Dieu est *invisible*. L'âme, les anges sont *invisibles*. Une comète *invisible* à l'œil nu. Des atomes *invisibles*. L'anneau de Gygès rendait *invisible* celui qui le portait à son doigt. Élevant son esprit aux choses *invisibles* de Dieu par les merveilles visibles de la nature. (Fléchier.) Le culte des êtres *invisibles* que l'imagination suppose cachés dans les instruments du mal. (Raynal.) | Fig. Qui ne se laisse point voir, qui se cache; qu'on ne peut pas trouver. Un homme *invisible*. Des magistrats *invisibles*. Les francs juges décidaient du sort de ceux qui leur étaient désignés, mais ils demeuraient *invisibles*, et leurs jugements étaient exécutés par des bourreaux également *invisibles*. | Qui est caché, qu'on ne peut découvrir. Un avenir *invisible*. | *Devenir invisible*, Disparaître subitement, sans que personne s'en aperçoive. Je me perds dans la foule et *deviens invisible*. | Subst. Les *invisibles*.

INVISIBLEMENT, adv. D'une manière invisible. Agir *invisiblement*.

INVISQUER, v. a. Didact. Enduire de viscosités. *Invisquer* une substance.

INVITATIF, IVE, adj. Qui a la propriété d'inviter. Appel *invitatif*. On arrêta une proclamation *invitative* à la paix.

INVITATION, s. f. (pron. *einvitasion*). Action d'inviter; résultat de cette action. Faire les *invitations* d'une noce, d'un festin. Recevoir une *invitation* à dîner. | Action d'engager à, d'exciter à. Des *invitations* secrètes le poussaient à se déclarer. En fait de changement de religion, les *invitations* sont plus fortes que les peines. (Montesquieu.)

INVITATOIRE, s. m. (du lat. *invitare*, inviter). Liturg. Se dit de l'antienne qui se chante avec le *Venite, exultemus*. L'*invitatoire* change suivant la qualité des jours et des fêtes.

INVITE, s. f. T. du whist et du boston. Carte que l'on joue pour faire connaître son jeu au partenaire, et qui a pour but de l'engager, s'il fait la levée, à jouer dans la même couleur. Jouer l'*invite*. Répondre à une *invite*. Comment, monsieur, je renonce à cœur, je l'indique clairement, et vous ne rentrez pas une seule fois dans mon *invite*! (Scribe.) Locution : *Faire invite*, pour jouer.

INVITÉ, ÉE, part. Engagé, qui a reçu une invitation. Être *invité* à une noce, à un bal, à une fête. Être *invité* chez le maire. Les personnes *invitées*. | Substantiv. Celui, celle qui est invité, qui a reçu une invitation. Réunir les *invités*. Les *invités* étaient présents. Nous avons des *invités* à dîner.

INVITER, v. a. Engager quelqu'un à une fête, à une cérémonie, à un repas. *Inviter* un ami à dîner. | Fig. Exciter, solliciter, exhorter à faire une chose. Qui pardonne aisément *invite* à l'offenser. (Corneille.) | Se dit des choses. Des pelouses verdoyantes nous *invitaient* au repos. Le beau temps *invite* à la promenade. Le langage de l'amour n'étant pas, comme aujourd'hui, le sujet de toutes les conversations, les poètes en étaient moins *invités* à traiter cette passion. (Voltaire.) Les rivières, par la fertilité qu'elles répandent sur leurs bords, *invitent* à y établir des peuplades. (Raynal.) | S'INVITER, v. pr. Arriver dans un repas, dans une fête, dans une cérémonie sans y être invité. Les pique-assiettes *s'invitent* à tous les dîners qu'ils flairent.

INVOCATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui invoque. *L'invocateur* fit sa prière à Dieu.

INVOCATION, s. f. (pron. *einvokasion*). Action par laquelle on appelle à son secours une divinité, une puissance surnaturelle. L'*invocation* du Saint-Esprit. L'*invocation* des démons. L'*invocation* des saints. Hélas! est-il une *invocation* à la pitié céleste qui ne convienne pas également à tous les hommes? (Mme de Staël.) L'*invocation* était en usage chez les païens dans leurs mystères, leurs sacrifices, leurs hymnes, leurs chœurs dramatiques. | *Sous l'invocation de*, Dédié à. *Cette chapelle est consacrée sous l'invocation de saint Antoine*, C. à d. est dédiée à saint Antoine. | Prière que le poète adresse à une muse, à un génie, à quelque divinité pour lui demander son secours. L'*invocation* est propre au poème épique. Quand on faisait des poèmes épiques, on regardait l'*invocation* comme absolument nécessaire, parce que le poète était censé dire des choses qu'il ne pouvait savoir que d'après des révélations mystérieuses des muses.

INVOCATOIRE, adj. Qui contient une invocation. Formule *invocatoire*. Prière *invocatoire*.

INVOLONTAIRE, adj. Qui n'a pas été voulu, consenti; à quoi la volonté n'a point eu de part. Mouvement *involontaire*. Une action *involontaire*. Des larmes *involontaires*. Cette altération de la couleur du visage est absolument *involontaire*; elle manifeste l'état de l'âme sans son consentement. (Buffon.) Arrache de nos vœux l'hommage *involontaire*. (Voltaire.) Une erreur *involontaire* se pardonne et s'oublie aisément. (J. J. Rousseau.) | Physiol. *Muscles et nerfs involontaires*, Muscles et nerfs qui appartiennent à la vie végétative, et qui sont indépendants de la volonté.

INVOLONTAIREMENT, adv. (pron. *einvolontèreman*). Sans le vouloir, contre sa volonté. C'est *involontairement* que j'ai agi ainsi.

INVOLUCELLE, s. f. Bot. Involucre particulier ou secondaire des ombelles composées qui accompagnent les ombellules.

INVOLUCRE, s. m. Bot. Réunion de plusieurs folioles étroites, allongées, souvent simples, quelquefois pinnatifides, qui sont à la base des ombelles. On considère, dans les ombellifères, deux sortes d'*involucres* : celui qui accompagne l'ombelle générale est appelé *involucre général* ou *universel*; celui qui est à la base de l'ombelle secondaire ou particulière est appelé *involucelle* ou *involucre particulier*. L'involucre des carottes est remarquable. Il y a des ombellifères dont les divisions ne sont jamais garnies d'involucre à leur base, tels sont les genres boucage, cervi, persil, fenouil, panais; d'autres ont les ombelles nues, mais les involucelles existent à la base des ombellules, comme le séseli, l'impératoire, le cerfeuil, la coriandre; d'autres ont à la fois un involucre et une involucelle, tels sont les genres œnanthe, cumin, berle, angélique, laser, férule, ciguë, carotte.

INVOLUCRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une gemmation où les rudiments des feuilles sont roulés en dedans. Pétales *involutés*.

INVOLUTIF, IVE, adj. Bot. Qui se roule de dehors en dedans. Feuilles *involutives*.

INVOLUTION, s. f. (pron. *einvolusion*; du lat. *involutio*, entortillement, fait de *involutus*, roulé). Bot. État de ce qui est involuté. L'*involution* des pétales. | Assemblage d'embarras, de difficultés, de procédures. Une grande *involution* de circonstances. Quelle *involution* d'affaires épineuses! (Bossuet.) Rhét. Style embarrassé, entortillé.

INVOQUÉ, ÉE, part. Dont on a fait l'invocation. Dieu *invoqué*. L'assistance des saints *invoquée*.

INVOQUER, v. a. (du lat. *invocare*, même sens, fait de *in*, dans; *vocare*, appeler). Appeler dans soi-même, ou à son secours, une puissance divine ou surnaturelle. *Invoquer* Dieu, le Saint-Esprit, les saints. Marchons, en *invoquant* l'arbitre des combats. (Racine.) | T. de l'Écriture. *Invoquer le nom de Dieu, du Seigneur*, Faire, en l'adorant, un acte de religion. | S'applique aussi aux choses qu'on vénère. Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux! c'est vous que *j'invoque*, c'est à vous que j'adresse ma prière. (Volney.) | Dans un sens plus étendu. *Invoquer* la ruse, la haine. C'est ici que les Polonais *invoquèrent* le désespoir, souvent plus actif que la gloire même. | En poésie, S'adresser à quelque divinité, vraie ou fausse, pour lui demander son secours, afin de bien traiter le poème que l'on entreprend. | Fig. Demander quelque chose comme par une sorte d'invocation. *Invoquer* le secours de ses amis, la clémence du prince. Ils moururent en *invoquant* en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs. (Voltaire.) | Prat. Réclamer l'autorité d'un principe, d'une loi. Pour décider cette question, il suffit d'*invoquer* des principes élémentaires et que personne n'ignore, en matière d'institution contractuelle.

INVRAISEMBLABLE, adj. Qui n'est pas vraisemblable. Un fait *invraisemblable*. Une nouvelle *invraisemblable*.

INVRAISEMBLABLEMENT, adv. (pron. *einvrèsanblableman*). D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE, s. f. Défaut, manque de vraisemblance. *Invraisemblance* d'un fait, d'un récit. | Chose invraisemblable. Une *invraisemblance* choquante. Ce roman est rempli d'*invraisemblances*.

INVULNÉRABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est invulnérable. L'*invulnérabilité* d'Achille. L'*invulnérabilité* des navires cuirassés a fait penser à employer le choc de leur masse. (Paris.)

INVULNÉRABLE, adj. Qui n'est pas vulnérable, qui ne peut être blessé. Achille était *invulnérable*, excepté au talon. | Fig. Se dit au moral. Être *invulnérable* aux traits de la médisance. Les philosophes, les libres penseurs, les spirites ont l'âme *invulnérable*.

IO. Mythol. Fille d'Inachus le Phénicien, fondateur et roi d'Argos. Jupiter, épris de ses charmes, l'enleva, et pour dérober aux yeux de Junon son infidélité, il enveloppa ses amours d'un nuage ténébreux. Ce nuage parut suspect à l'épouse du maître des dieux, elle le dissipa d'un souffle et trouva sur les lieux Jupiter à côté d'une génisse blanche qui n'était autre que la malheureuse Io changée ainsi par son amant. Cette génisse fut livrée à Junon, qui la confia au pâtre Argus, pour surveiller tous ses mouvements. Jupiter, touché du malheur de son amante, envoya Mercure pour tuer Argus et délivrer Io. Mais Junon, l'implacable, fit d'Argus un oiseau-dieu sous la forme du paon, et suscita un taon, ou une furie, à la poursuite d'Io, qui la rendit folle et vagabonde par toute la terre. Elle traversa ainsi la mer à laquelle elle a donné son nom (*mer Ionienne*), franchit l'Hœmus, descendit dans la Thrace, et arriva vers le Caucase. De là elle traversa le détroit de la Thrace, qu'elle a consacré par son passage (le *Bosphore*, passage du bœuf), atteignit l'Asie, traversa l'Afrique, redescendit le Nil jusqu'au Delta, où, Jupiter lui ayant rendu la forme de femme, elle mit au jour le noir Épaphus, qui régna en Égypte. Peu de temps après, Io mourut respectée et honorée des Égyptiens, qui la divinisèrent sous le nom d'Isis. | Entom. Espèce de papillon très-joli, de la tribu des nymphales, noir en dessous, rougeâtre en dessus, avec une grande tache arrondie en forme d'œil. On l'appelle vulgairement *Œil de paon*. Il provient d'une chenille noire, épineuse, avec des petits points blancs, qui vit en société sur l'ortie et le houblon.

IODAGE, s. m. T. de photogr. Action d'ioder une plaque ou un corps quelconque. L'iodage des plaques ou des feuilles de papier préparées pour la reproduction des ouvrages photographiques exige beaucoup de précautions. La perfection consiste dans l'exactitude avec laquelle celui qui opère saisit le moment précis où l'émission de la vapeur d'iode s'est effectuée ni en trop petite ni en trop grande quantité. De l'*iodage* dépend toujours la beauté, sinon le succès d'une épreuve.

IODATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide iodique avec une base.

IODE, s. m. (du gr. ἰώδης, violacé). Chim. Corps simple, que ses analogies chimiques placent dans le groupe des métalloïdes. Doué d'affinités

moins énergiques que le chlore et le brôme, il présente cependant dans les réactions la plupart des caractères qui distinguent ces deux substances. Il est solide à la température ordinaire, mais fusible et volatile à des températures peu élevées. A 107 degrés il se convertit en un liquide d'un brun foncé, et vers 180 degrés il entre en ébullition. La vapeur qu'il émet est d'un violet foncé, d'où il a tiré son nom. On trouve l'iode dans le commerce en petites paillettes cristallines, qui sont remarquables par leur éclat métallique. Elles forment sur la peau, quand on les manie, une tache brunâtre ou jaunâtre peu persistante. A la température ordinaire, elles laissent échapper des vapeurs dont l'odeur a quelque analogie avec celle du chlore. En le chauffant à 50 ou 60 degrés, le développement des vapeurs violettes est visible; il est bien plus prononcé si on projette la matière sur des charbons ardents. Très-peu soluble dans l'eau pure, l'iode se dissout en quantité notable dans l'eau chargée d'acide iodhydrique ou d'iodures. Sa densité est égale à 4,95; la vapeur d'iode est un des gaz les plus pesants. Ce corps ne se trouve pas à l'état naturel. On le prépare dans les laboratoires, soit en décomposant l'iodure de sodium, en présence du peroxyde de manganèse, par l'acide sulfurique; soit en traitant par le chlore la dissolution d'iodure de potassium. Mais l'iode du commerce s'obtient autrement. On utilise pour cette fabrication les résidus de la préparation des soudes de varech, lesquelles soudes ne sont autre chose que le produit de la lixiviation des cendres de diverses plantes marines. Après avoir formé ces lessives par le lavage des cendres de varech, on les évapore jusqu'à cristallisation, et par une suite d'évaporations et de cristallisations successives, on en retire d'abord les sels étrangers, puis le carbonate de soude; les eaux-mères, qui ne donnent plus de cristaux, contiennent encore de l'iodure de sodium, d'où on l'extrait. L'iode fut découvert en 1812 par Courtois, fabricant, et décrit pour la première fois par Gay-Lussac. L'*iode* est employé en médecine pour la guérison du goître et des scrofules; il exerce une action remarquable sur toutes les glandes. Pris à forte dose, il agit comme un poison corrosif sur l'estomac et les voies digestives. Les chimistes emploient l'iode pour découvrir dans les plantes l'amidon, qu'il colore en bleu foncé, pour analyser les eaux sulfureuses au moyen du *sulfhydromètre*, etc. La sensibilité considérable de ce corps et les modifications qu'il éprouve lorsqu'il est soumis à l'action de la lumière en ont fait un agent important dans l'art de la photographie. C'est lui qui a servi de premier élément aux expériences et aux découvertes de Niepce et de Daguerre. On expose une plaque d'argent poli à la vapeur d'iode; il se forme un composé d'iode et d'argent à la surface de la plaque; ce composé est d'une très-vive impressionnabilité; car si on l'expose, dans la chambre noire, à l'action des rayons lumineux réfléchis d'une surface quelconque, il acquiert la singulière propriété de reproduire, au moyen de la vapeur mercurielle, les images des objets dont la lumière réfléchie est venue le frapper. Sa sensibilité est encore accrue par l'emploi du chlore et du brôme. V. DAGUERRÉOTYPIE et PHOTOGRAPHIE.

IODÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'iode. Éther *iodé*. | Exposé à la vapeur de l'iode. Plaque *iodée*. Nadar excelle dans la préparation des plaques *iodées*.

IODER, v. a. Exposer à la vapeur d'iode. Se dit des plaques photographiques ou des gravures et dessins qu'on veut reproduire par des procédés photographiques. *Ioder* une plaque.

IODEUX, EUSE, adj. Chim. Qui tient de l'iode. | Se dit de l'un des deux acides que l'iode produit en se combinant avec l'oxygène.

IODHYDRATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODHYDRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'iode et de l'hydrogène. L'iode a, comme le chlore et le brôme, de l'affinité pour l'hydrogène, mais à un degré bien moindre, puisque la combinaison entre ces deux corps ne peut s'opérer directement, même à l'aide de la chaleur. L'acide iodhydrique est un gaz incolore, extrêmement soluble dans l'eau, et répandant, comme tous les hydrides du même groupe, des fumées abondantes dues à la condensation de la vapeur aqueuse. La dissolution qu'il forme avec l'eau est peu stable et se décompose spontanément à l'air. Quand on l'abandonne à elle-même dans un flacon mal bouché, elle ne tarde pas à se colorer par suite d'une décomposition graduelle; c'est l'oxygène de l'air qui enlève l'hydrogène à l'acide iodhydrique, et l'iode, devenu libre, se dissolvant dans l'acide non décomposé, donne lieu à la coloration.

IODIDE, s. m. Chim. Combinaison de l'iode avec un corps moins électro-négatif que lui, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

IODIQUE, adj. m. Chim. *Acide iodique*, Acide formé par la combinaison de l'oxygène avec l'iode. Il est solide, blanc, demi-transparent, inodore, plus pesant que l'acide sulfurique, et doué d'une saveur aigre et astringente.

IODISME, s. m. Méd. Action morbifique que l'usage prolongé de l'iode produit sur l'économie. | Espèce d'ivresse que produisent l'iode et ses préparations ingérées à haute dose.

IODO-BORIQUE, adj. m. *Acide iodo-borique*, Acide résultant de la combinaison de l'acide iodique et de l'acide borique.

IODO-CHLORURE, s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un iodure avec un chlorure, ou de l'iode avec un chlorure.

IODOMÉTRIE, s. f. Chim. Méthode de dosage de la quantité d'iode contenue dans un liquide.

IODOPHTHISIE, s. f. Méd. Diminution des chairs et des forces, produite par un abus de l'iode.

IODURE, s. m. (rad. *iode*). Chim. Sel formé d'iode et d'un autre corps. On reconnaît un iodure par la séparation de l'iode, qu'on obtient au moyen du chlore et de l'amidon. Les espèces les plus remarquables sont : l'*iodure de potassium*, qui est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, et qu'on emploie en médecine; l'*iodure de sodium*, qui se trouve dans les eaux-mères des soudes de varech, et fournit tous les composés iodés par l'iode qu'on en extrait; l'*iodure de magnésium*, qu'on ne connaît qu'à l'état d'hydrate, qui est très-déliquescent, et qui, chauffé, donne de l'acide iodhydrique et de la magnésie; l'*iodure de plomb*, remarquable par son jaune brillant, et qui se prépare en versant de l'iodure de potassium dans une dissolution de plomb; l'*iodure de mercure*, qui est de plusieurs espèces, parmi lesquelles se remarque un biiodure, dont la belle couleur rouge est comparable à celle du vermillon; et enfin l'*iodure d'argent*, qui se prépare en versant de l'iodure de potassium dans une dissolution d'azotate d'argent. Il est jaune pâle, assez semblable au chlorure d'argent, mais il s'en distingue en ce qu'il est très-peu soluble dans l'ammoniaque. Il est facile à fondre; à l'état liquide il est d'un rouge foncé, il redevient jaune en se solidifiant. Il est altérable, comme le chlorure d'argent, par l'action de la lumière, mais à un moindre degré. C'est cette dernière propriété qui a servi de base aux découvertes photographiques de Niepce et de Daguerre.

ION. Mythol. Fils de Xuthus et de Créuse, frère d'Achæus. Chassé de la Thessalie, son père se réfugia à Égialée, sur la côte nord du Péloponèse, et y mourut. Ion s'acquit l'amitié du roi du pays, qui lui donna sa fille Sélinonte en mariage. Il hérita de la souveraineté, et donna le nom d'Ioniens aux Égialéens. Nommé commandant de l'armée athénienne dans la guerre d'Éleusis, il battit Eumolpe, obtint le pouvoir souverain à Athènes et partagea les habitants en quatre classes. Il mourut en Attique.

IONIE (aujourd'hui les côtes de *Sivas*, *Saroukan* et *Aidin*). Géogr. anc. Partie du littoral de l'Asie-Mineure qui s'étendait de Phocée à Milet, entre le Méandre et l'Hermus, et qui était comprise dans la Lydie. On la nommait ainsi à cause des nombreuses cités grecques, d'origine ionienne, qui s'y trouvaient. Parmi ces villes, on en remarquait douze principales formant une confédération; c'étaient, sur le continent : Phocée, Smyrne, Clazomène, Érythrée, Téos, Lebedos, Colophon, Éphèse, Priène, Milet; dans les îles voisines, Chio et Samos. L'Ionie fut célèbre par son commerce, sa navigation, ses colonies, ses richesses, son luxe, et par le développement des beaux-arts. Elle a produit : Homère, Archiloque, Anacréon, Pythagore, Thalès de Milet, Héraclite, Bias, Parrhasius, Aspasie, etc.

IONIEN, IENNE, adj. Habitant, habitante de l'Ionie; qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. Langue *ionienne*. Poésie *ionienne*. Philosophie *ionienne*. Architecture *ionienne*. Mœurs *ioniennes*. Les femmes *ioniennes*. Les *Ioniens*. | *Dialecte ionien*, Dialecte grec en usage chez les Ioniens, caractérisé par sa douceur, sa mollesse et son euphonie. Il emploie plus de voyelles que les autres dialectes grecs; préfère certaines voyelles à d'autres, et change des consonnes trop dures en d'autres consonnes qui le sont moins. Ainsi, les Ioniens, se distinguant des Attiques, disaient : μουσάων, au lieu de μουσῶν; λύρης, au lieu de λύρας; πολύφλοισβοιο, au lieu de πολύφλοισβου; ποταμοῖσι, au lieu de ποταμοῖς; δίχα, au lieu de δίσσα; ἀειδεῖν, au lieu de ἄδειν; ἄειδον, au lieu de ᾖειδον; κεκλύθι, au lieu de κλύθι, etc., etc. | Ce peuple se faisait remarquer par sa politesse asiatique, qui le portait à employer l'infinitif au lieu de l'impératif. Si quelqu'un excitait une jeune fille à chanter, il lui disait avec réserve : αἰδεῖν, κούρη, ce qui signifie littéralement : *chanter, jeune fille*. Trois écrivains de premier ordre, dans l'antiquité, ont écrit leurs ouvrages en dialecte ionien, ce sont Homère, Hérodote et Hippocrate. | *Mode ionien*, Mode particulier de la musique grecque. La musique des Ioniens dut nécessairement suivre les intonations molles et sonores de leur langue; elle était la plus efféminée de toutes. La musique des Grecs s'échelonnait d'abord par trois modes principaux : le *dorien*, qui était le plus grave; le *phrygien*, qui tenait le milieu, et le *lydien*, qui était le plus aigu. Les fondamentales de ces trois modes étaient à un ton de distance l'une de l'autre; on partagea chacun de ces tons en deux intervalles, et l'on fit ainsi place à deux autres modes, l'*ionien* et l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le phrygien et le dorien. | *Alphabet ionien*, L'alphabet grec, porté à vingt-quatre lettres par Simonide de Céos. | *Ionien, pied ionien*, Dans l'ancienne littérature, sorte de pied composé. Il y avait le *grand ionien* et le *petit ionien*. Le grand était composé d'un spondée et d'un pyrrhique, et le petit, d'un pyrrhique et d'un spondée. | *Philosophes ioniens*, Philosophes de l'école ionique ou d'Ionie. | *Mer Ionienne*, Partie de la mer Méditerranée située entre l'Italie, à l'O., et la Turquie d'Europe et la Grèce, à l'E. Elle continue la mer Adriatique. Cette mer, ainsi nommée d'Io, qui l'avait traversée, contient les îles Ioniennes et plusieurs autres îles moins importantes. | Les Ioniens formaient une des quatre divisions originaires du peuple hellène. Ils descendaient d'Ion, fils de Xuthus. Vers 1440, les Ioniens envahirent l'Ogygie occidentale et l'Égiale, et donnèrent à ces deux contrées, qui furent depuis l'Attique et l'Achaïe, le nom d'Ionie; mais ces deux Ionies n'en restèrent pas moins étrangères l'une à l'autre. Lors de l'invasion des Doriens dans le Péloponèse (1190), les Ioniens de l'Égiale, chassés par les Achéens, se réfugièrent chez leurs frères de l'Attique; mais l'Attique était déjà encombrée d'Éoliens, de Corinthiens et d'Épidauriens; les Ioniens durent chercher bientôt un autre séjour. Vers 1140, sous Nélée et d'autres fils de Codrus, ils allèrent, en grand nombre, fonder des colonies dans les Cyclades et sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, ainsi que dans les îles voisines. Ils y bâtirent les douze villes d'Ionie, et, de plus, enlevèrent aux Éoliens Magnésie et Smyrne. De tous les Hellènes, les Ioniens furent, sans contredit, les plus prompts à se civiliser. La vie élégante, la poésie, la philosophie, les beaux-arts naquirent chez eux dès le IXe siècle av. J. C.

IONIENNES (ILES). Géogr. Groupe d'îles situées dans la mer Ionienne, au S. O. de la Turquie d'Europe, le long des côtes de l'Albanie et de la Grèce, et appartenant aujourd'hui au royaume de Grèce. Il y en a sept principales : Corfou (Corcyre), Paxo (Éricusa), Téaki (Ithaque), Cérigo (Cythère), Céphalonie, Zante (Zacynthe), et Sainte-Maure (Leucade), qui ont pour chefs-lieux Corfou, siége du gouvernement, Porthogayo, Vathi, Capsali, Argostoli, Zante et Amaxichi. On y comprend quelques petites îles et îlots sans importance. 3,500 kilom. carrés environ; 225,000 habit. Le climat est très-doux, le sol montagneux; raisins, huiles, coton; peu de céréales. Les îles Ioniennes furent célèbres dans l'antiquité; elles jouèrent un rôle important dans la guerre du Péloponèse. Soumises par Alexandre, puis par les Romains, elles devinrent en dernier lieu province de l'empire d'Orient. Les empereurs byzantins les ayant négligées, Corfou tomba au pouvoir des rois normands de Naples; mais, en 1386, les Vénitiens devinrent maîtres de cette île, puis ils étendirent leur domination sur les autres, et, malgré les efforts des Musulmans, ils en restèrent possesseurs jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1797, les Français, déjà maîtres de Venise, s'emparèrent des îles Ioniennes; en 1799, les Russes et les Turcs réunis les leur enlevèrent, et les constituèrent en un État indépendant, sous le nom de *République des sept îles unies*, et sous la protection de la Porte et de la Russie. Le traité de Tilsitt (1807) les avait restituées à la France; mais les Anglais s'en emparèrent dès 1809. En 1815, elles reçurent, avec la dénomination d'*États-Unis des îles Ioniennes*, la forme d'une république, sous la protection de l'Angleterre, qui avait le droit de mettre garnison dans les places et de commander les troupes. Un lord haut-commissaire anglais dirigeait les affaires de concert avec le président du sénat. Ce sénat représentait le pouvoir exécutif; il était élu, tous les cinq ans, par des députés envoyés par chacune des sept îles, et se composait d'un

président, d'un secrétaire d'État et de cinq sénateurs. Mais les îles Ioniennes supportant impatiemment le protectorat de l'Angleterre, celle-ci y renonça en 1863, et ces îles votèrent aussitôt leur annexion au royaume de Grèce.

IONIQUE, adj. Qui appartient à l'Ionie ou aux Ioniens. | Qui est imité des Ioniens. On dit aussi *Ionien*. Le dialecte *ionique*, le mode *ionique*. | Littérat. *Vers ionique*, Vers latin composé de trois mesures, dont chacune est de deux brèves et de deux longues. | Archit. *Ordre ionique*, Nom sous lequel on désigne le troisième ordre d'architecture et les divers membres d'architecture suivant cet ordre.

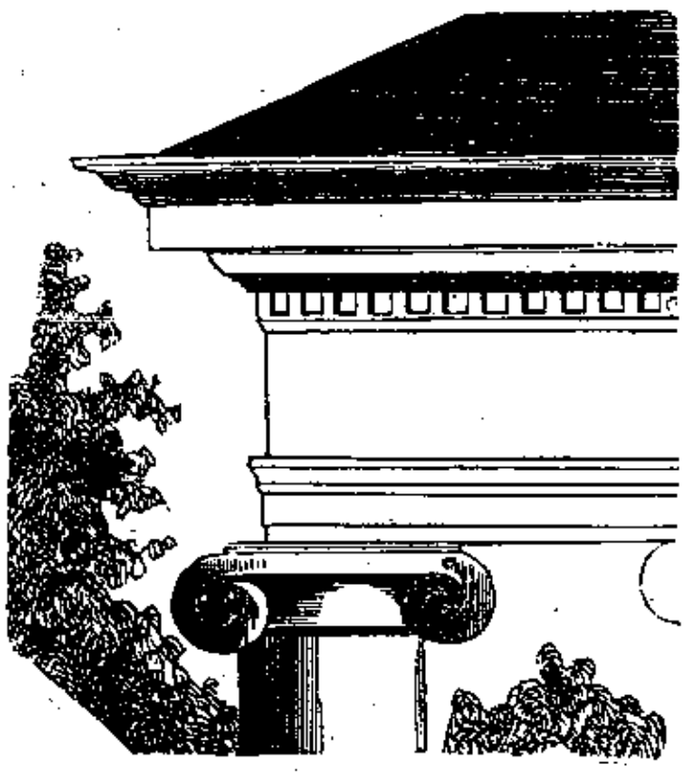

Ionique.

Colonne *ionique*. Corniche *ionique*. Chapiteau *ionique*. L'ordre ionique est moins riche que le corinthien, et plus élégant que le dorique. Son chapiteau est à double volute, et son entablement est composé d'une architrave et d'une frise séparées par trois bandeaux superposés en apparence. | *École ionique*, Secte de philosophes grecs qui prit naissance en Ionie. Elle fut fondée par Thalès, et se divisa en un grand nombre de sectes. Le caractère de cette école est de chercher l'explication de l'univers dans un principe unique matériel, soit dans l'eau, comme Thalès, soit dans l'air, comme Anaximène. Anaximandre, Anaxagore, Archélaüs, étaient aussi les principaux chefs de cette école, qui se fondit dans celle de Démocrite et d'Épicure.

IOTA, s. m. La neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure est la plus simple de toutes. C'est notre voyelle *i*. | Fig. Pas la moindre chose, rien. Il n'y manque pas un *iota*. Médecin qui, quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un *iota* des règles des anciens. (Molière.) Un seul *iota* ne sera pas changé à sa loi. (Massillon.)

IOTACISME, s. m. (du gr. ἰωτα, d'où ἰωτακισμός, emploi fréquent de l'iota). Attribution du son *i* à plusieurs voyelles ou diphthongues dans le grec moderne. Les Grecs prononcent avec le son de notre *i* français : 1° leur ι ; 2° leur η ; 3° leur υ ; 4° la diphthongue ει ; 5° la diphthongue οι : ce qui leur donne cinq manières d'écrire le même son, et ce qui constitue l'iotacisme. Ainsi, ils disent : *I Athinéi* (οἱ Ἀθηναῖοι), les Athéniens ; *kalin himéran*, *kyrie* (κάλεν ἡμέραν, κύριε), bonjour, monsieur ; *minin aïdé* (Μῆνιν ἄειδε), chante la colère, etc. Cette prononciation est fort ancienne et remonte au moins aux premiers siècles de notre ère. Mais il y a tout lieu de penser que, dans l'origine, ces signes, aujourd'hui confondus, avaient une valeur particulière, sans laquelle il eût été inutile de les créer. L'ancienne prononciation s'est évidemment altérée, comme il est arrivé pour beaucoup de langues. | Faute d'orthographe résultant de cette confusion.

IOULER, v. n. Mus. Onomatopée dont on se sert pour signifier Chanter à la manière des Tyroliens et d'autres peuples montagnards, avec des coups de gosier très-rapides du grave à l'aigu.

IOURTE, s. f. Cabane, hutte servant de demeure aux Lapons et aux peuples samoyèdes. Le Samoyède vit heureux et content sous sa *iourte* enfumée.

IOWA. Géogr. L'un des États qui composent les États-Unis de l'Amérique du Nord, entre ceux de Wisconsin et d'Illinois à l'E., de Missouri au S., et des districts des Mandanes et des Osages au N. et à l'O. ; 235,000 kilom. carrés ; 250,000 habit. ; chef-lieu, Iowa-City. Il est arrosé par le Mississipi, le Missouri et leurs affluents, l'Iowa, qui lui donne son nom, etc. Grandes richesses minérales ; sol fertile et bien cultivé, mais seulement vers le sud ; vastes prairies ; céréales, plantes oléagineuses, sucre, tabac, etc. L'industrie et le commerce y sont encore peu avancés. L'Iowa, d'abord simple district du Missouri, puis du Wisconsin, érigé en territoire en 1838, n'a été admis au rang d'État qu'en 1846. *Iowa-City*, fondée en 1839, a environ 10,000 habit.

IPÉCACUANHA, s. m. Bot. Nom donné aux racines de plusieurs plantes de la famille des rubiacées, qui croissent au Brésil et au Pérou. On connaît dans le commerce trois sortes d'ipécacuanha : le *gris annelé officinal*, qui est fourni par une espèce du genre *callicocca* ; le *brun noir* ou *strié*, donné par une espèce du genre *psychotria*, et enfin le *blanc* ou *ondulé*, qui est produit par une plante de la famille des violariées. Le plus usité est l'ipécacuanha gris. Il nous arrive sous forme de racines allongées, de la grosseur d'une plume, irrégulièrement contournées et coudées, simples ou rameuses, offrant de petits anneaux saillants, inégaux, très-rapprochés, séparés par des enfoncements moins larges. Ces racines sont compactes, lourdes, cassantes ; elles ont une saveur herbacée, un peu amère, assez âcre, une odeur faible et cependant nauséabonde, surtout quand elles sont pulvérisées. Le principe actif de l'ipécacuanha réside surtout dans la partie corticale de la racine ; sa propriété est de faire vomir. L'ipécacuanha brun est le plus estimé ; il nous vient du Brésil. Ce furent les Portugais qui l'apportèrent d'abord en Europe. On en fit peu usage jusqu'en 1686, époque où un marchand étranger, nommé Garnier, en apporta de nouveau ; comme il en vantait extraordinairement les vertus, Adrien Helvétius, médecin de Reims, l'essaya et en obtint les plus heureux succès. C'est de lui que Louis XIV l'acheta pour en rendre l'usage public. L'ipécacuanha gris vient du Pérou. D'autres espèces sont fournies par différents végétaux, tels que les euphorbes, les cynanques. L'*ipécacuanha* s'administre en poudre et quelquefois en pastilles à la place de l'émétique ; ses effets sont moins violents. On désigne sous le nom d'*ipécacuanha* diverses racines qui jouissent de propriétés émétiques ; néanmoins, lorsqu'on l'emploie absolument, on entend toujours la racine du *cephælis ipecacuanha*, plante de la famille des cinchonacées. La racine du *psychotria emetica* appartient à la même famille ; la racine de l'*iodinium ipecacuanha*, de la famille des violariées, est désignée sous le nom d'*ipécacuanha blanc* ; celle du *boheraavia procumbans* (nyctaginées), sous le nom d'*ipécacuanha de la Guyane* ; celle du *sarcostemma glaucum* (asclépiadées), sous le nom d'*ipécacuanha de Vénézuela* ; celle de l'*asclepias curassiva*, de la même famille, sous le nom d'*ipécacuanha sauvage des Indes occidentales* ; enfin une espèce d'euphorbe.

IPHICRATE. Général athénien, fils d'un cordonnier. Dès son adolescence il contribua puissamment à délivrer sa patrie du joug des trente tyrans (403 ans av. J. C.). Il fit la guerre aux Thraces, aux Spartiates et aux Égyptiens, qu'il vainquit. Iphicrate est également célèbre par les réformes importantes qu'il introduisit dans l'armure des soldats athéniens. | Malgré ses services, il fut exilé pour avoir montré de la faiblesse dans l'attaque de Byzance ; il mourut obscurément en Thrace.

IPHIGÉNIE (pron. *Ifijéni*). Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, que les mythologues modernes confondent avec Iphianasse. Il n'est point question, dans Homère, d'Iphigénie. Sophocle la fait apparaître nominalement à côté d'Électre, d'Iphianasse et de Chrysométhémis, et Euripide la substitue à Iphianasse. Voici la légende qui se rapporte à Iphigénie. Un calme opiniâtre arrêtait l'armée des Grecs dans l'Aulide. Calchas, consulté, leur apprit que Diane, irritée contre Agamemnon, leur refusait un vent favorable et ne pouvait être apaisée que par le sang d'une princesse de sa famille. On disposa tout pour le sacrifice, et Iphigénie allait être immolée ; mais Diane, apaisée par cette soumission, mit à la place d'Iphigénie une biche, et transporta la jeune fille dans la Tauride, pour en faire sa prêtresse. Oreste, son frère, que la tempête avait porté sur ces côtes, faillit être immolé par elle à la déesse ; mais il se fit reconnaître de sa sœur, et, l'ayant enlevée, il quitta avec elle ce pays inhospitalier.

IPOMÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, voisin des liserons, renfermant des plantes herbacées, à feuilles alternes et entières, à fleurs quelquefois très-grandes et de couleurs éclatantes, dont la corolle tubulense est en forme d'entonnoir. L'*ipomée quamoclit* est originaire de l'Inde et de l'Amérique, et produit des fleurs rouges nommées *fleurs de cardinal*. | S. f. pl. Section de la famille des convolvulacées, comprenant les plantes de cette famille qui n'ont qu'un seul style.

IPS, s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des omaloïdes ou planiformes, comprenant les petites espèces des coléoptères qui se rencontrent sous les écorces d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes.

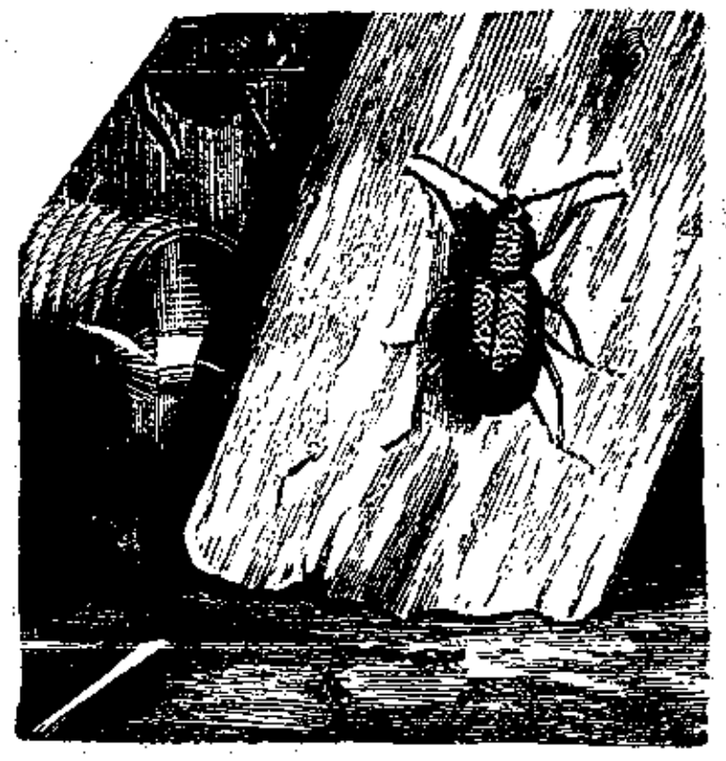

Ips.

IPSO FACTO. Expression adverbiale empruntée du latin, qui se dit de tout ce qui résulte infailliblement et immédiatement de quelque fait, et qu'on emploie surtout en parlant d'une excommunication encourue par le seul fait. Celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*.

IPSUS. Géogr. Bourg de la Phrygie Salutaire, célèbre par la victoire que Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre y remportèrent sur Antigone et Démétrius, son fils, l'an 301 av. J. C. Antigone y perdit la vie, et les vainqueurs partagèrent l'empire d'Alexandre en quatre grandes monarchies, la Macédoine (avec la Grèce), la Thrace, l'Égypte et la Syrie.

IR. Préfixe qui est le représentant euphonique de *in* négatif : *irréprochable*, pour *in-réprochable*.

IRAK-ADJEMI (en turc, *pays barbare*). Géogr. Province de la Perse, qui comprend la plus grande partie de l'ancienne Médie. 900 kilom. sur 400 ; 2,600,000 habit. ; chef-lieu, Téhéran ; villes principales, Ispahan, Cachan, Hamadan, Casbin, Sultanieh. Sol élevé et montueux ; vastes plaines sablonneuses où vont se perdre la plupart des cours d'eau qui arrosent la contrée ; climat sain, tempéré ; chameaux et bestiaux en quantité ; chevaux estimés ; industrie florissante : maroquin, verrerie, faïence. La civilisation est fort arriérée dans cette contrée.

IRAK-ARABI. Géogr. Contrée de la Turquie d'Asie, comprenant l'ancienne Babylonie, et faisant partie du pachalik de Bassora. Elle est traversée par le Tigre et par l'Euphrate, qui se réunissent sous le nom de Chat-el-Arab, et n'est guère qu'une vaste plaine sèche et aride. C'est là que s'élevaient autrefois les villes de Babylone, de Séleucie et de Ctésiphon ; on y trouve encore Bagdad.

IRAN. Géogr. Nom donné à la Perse par les anciens écrivains orientaux et par les habitants de ce pays. *Iran*, le poétique *Iran*, le pays des merveilles.

Iran! Iran! doux pays où les femmes
Sont pareilles aux fleurs.
(BYRON.)

IRANIEN, IENNE, adj. et s. Qui est de l'Iran ou de la Perse ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Les *Iraniennes* sont voluptueuses et même libertines. | *Langues iraniennes*, Le zend, le pehlvi, l'arménien, et le parsis, qui a produit le persan moderne.

IRAOUADDY. Géogr. Grand fleuve de l'Asie qui prend sa source dans le Thibet occidental, traverse cette contrée de l'O. à l'E., franchit l'Hymalaya par le défilé de Singhian-kiaï, parcourt dans toute sa longueur l'ancien empire birman, arrose en passant une province de la Chine (Yun-nan), et se jette, par plusieurs bouches, dans la mer des Indes, au golfe de Martaban, après un cours de 3,200 kilom.

IRASCIBILITÉ, s. f. Disposition à la colère ; défaut d'une personne, d'un caractère irascible. Il est d'une grande *irascibilité*. Des hommes qui substituent l'*irascibilité* de l'amour-propre au culte de la patrie. (Mirabeau.)

IRASCIBLE, adj. (du lat. *ira*, colère). Qui est disposé à la colère, qui s'irrite facilement. Un homme *irascible*. Une femme *irascible*. Un caractère *irascible*. Un tempérament *irascible*. | Pour trouver encore dans ma destinée du goût à quelque amuse-

ment, il faut assurément avoir un naturel bien épuré de toutes passions *irascibles*. (J. J. Rousseau). Que de faiblesse, de petitesse et de misère dans cette vivacité inquiète, ombrageuse, *irascible* et vindicative! (Marmontel.) Un tyran morose, *irascible*.

IRATO (AB), loc. adv. (du lat. *ab*, par; *irato*, un homme en colère). Terme de droit qui répond littéralement à celui-ci, *par un homme en colère*. On l'applique aux actes de libéralité dont la colère ou la haine ont été le principe générateur. On nomme action *ab irato*, celle qui a pour objet de faire annuler de pareils actes. A prendre les termes à la lettre, l'action *ab irato* ne pourrait jamais porter que sur des faits de colère, c'est-à-dire sur des faits qui annoncent dans l'âme une espèce d'orage. Il n'en est point ainsi, et la haine proprement dite doit être assimilée à la colère. Effectivement, la haine, moins subite, moins impétueuse, mais plus opiniâtre et plus tenace que la colère, jette dans l'âme des racines encore plus profondes; le temps, qui détruit tout ou diminue toutes les autres passions, l'augmente et la fortifie; ses effets sont moins prompts que ceux de la colère, mais ils sont plus médités et plus dangereux. Si l'action *ab irato*, dont on a fait un déplorable abus sous l'ancienne jurisprudence, n'est pas absolument proscrite par le code civil, elle ne doit être admise que dans le cas où la colère et la haine seraient parvenues chez le donateur à un tel degré de violence, qu'elles auraient occasionné l'aliénation ou le dérangement de ses facultés intellectuelles. Pour tarir la source des procès ruineux et scandaleux auxquels l'action *ab irato* donnait lieu, le code civil, avec sa réserve légale, aurait pu rejeter la nullité fondée sur la colère et la haine, mais la fraude et les passions auraient cru avoir dans la loi même un titre d'impunité. C'est à la sagesse des tribunaux à apprécier les faits et les circonstances, et à tenir la balance entre la foi due aux actes et l'intérêt des familles; ils empêcheront qu'elles ne soient dépouillées par des gens avides qui subjuguent les mourants, ou par l'effet d'une haine que la raison et la nature condamnent. (A. Caumont.) | S'emploie dans le langage ordinaire. Écrire une satire, un pamphlet *ab irato*.

IRE, s. f. (du lat. *ira*, colère). Vieux mot, synonyme de *Colère*, *Courroux*, qui n'est plus guère usité que dans la haute poésie et dans le style soutenu, et qu'on emploie quelquefois dans le style marotique et badin. Ils ont amassé un trésor d'*ire* pour le jour terrible du jugement. (Maucroix.) Le vieillard me paraît un peu sujet à l'*ire*. (Regnard.) La punition exemplaire de ce prince, qui seule peut apaiser l'*ire* de Dieu. (Bossuet.) L'*ire* du Seigneur, rude, mais salutaire. (Lamartine.)

Vous pouvez avec lui braver en assurance
Tous les maux que sur nous l'*ire* du ciel répand.
(MOLIÈRE.)

IRÉNARQUE, s. m. (du gr. εἰρήνη, paix; ἄρχω, commander). Hist. Officier de l'empire grec, chargé de maintenir la tranquillité dans les provinces.

IRÈNE (du gr. εἰρήνη, paix). Mythol. Déesse de la paix, fille de Jupiter et de Thémis. Elle était au nombre des Heures, chargée du service de Jupiter et de Junon. Elle était assise, calme et sereine, au pied du trône du roi des cieux. On lui donne pour symbole un rameau d'olivier. | Impératrice de Constantinople, contemporaine de Charlemagne et d'Haroun-al-Raschid. Née à Athènes de parents obscurs, elle dut à son extrême beauté et à son intelligence supérieure de devenir la femme de Léon IV. Elle prit un grand ascendant sur son époux, et gouverna sous son nom. Après lui, Irène continua de régner comme tutrice de son fils, et déploya une grande habileté. Elle vainquit les Sarrasins, mais fut vaincue par Haroun-al-Raschid, qui lui imposa une paix onéreuse. Reléguée par son fils dans un fort, elle reparut enfin à la cour, et pour s'assurer désormais le pouvoir, elle détrôna son fils et lui fit crever les yeux. Elle s'efforça de faire oublier ce crime par de grandes actions, mais elle fut elle-même précipitée du trône par Nicéphore, son grand trésorier. Exilée dans l'île de Lesbos, elle se vit réduite à filer du lin pour gagner sa vie. Elle y mourut en 803. Épouse infidèle et mère dénaturée, Irène est honorée par l'Église grecque comme une sainte, parce qu'elle assembla en 787, à Nicée, un concile qui rétablit le culte des images. On célèbre sa fête le 15 août. | Planète télescopique découverte en 1851.

IRIDATION, s. f. (prou. *iridasion*). Propriété qu'ont certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression des couleurs de l'iris. Ce phénomène est dû soit à une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à la surface du minerai, soit à quelque altération survenue dans la structure du minéral.

IRIDECTOMIE, s. f. (du gr. ἐκτομή, ablation). Chirurg. Excision d'une partie de l'iris pour produire une pupille artificielle.

IRIDÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones, dont le genre iris est le type, et qui est caractérisée par des feuilles alternes, plates, ensiformes; par un calice coloré, à six divisions profondes, trois étamines, un style, trois stigmates et une capsule à trois loges. Les *iridées* ont une tige ordinairement comprimée, à laquelle les feuilles sont souvent parallèles par leur plan; elles comprennent les genres iris, ixiès, glaïeul, qui se font remarquer par la beauté de leurs fleurs; leurs racines, tubéreuses et charnues, portent une odeur fort suave, comme l'*iris de Florence*, dont on se sert pour parfumer les cheveux. On dit aussi *Iridacées*.

IRIDESCENT, ENTE, adj. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de l'iridium et des sels qu'il produit.

IRIDIQUE, adj. Chim. *Oxyde iridique*, L'un des oxydes de l'iridium.

IRIDIUM, s. m. (rad. *iris*, arc-en-ciel). Chim. Métal découvert, en 1803, dans une mine de platine, cassant, non volatil, difficilement oxydable par l'action du feu seul, et s'oxydant facilement par le concours des alcalis. Il est très-réductible et donne à ses dissolutions différentes nuances de couleur qui lui ont fait appliquer le nom d'*iridium*.

IRIDOCÈLE, s. f. (du gr. κήλη hernie). Chirurg. Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

IRIDOSMINE, s. f. Minéral. Alliage naturel d'iridium et d'osmium, qui se présente en grains bleus, quelquefois en petites lames hexagones, et d'autres fois sous la forme d'une poudre noire.

IRIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à l'iris. | Anat. *Artères iriennes*, Branches ciliaires longues fournies par l'ophthalmique.

IRIS, s. f. Mythol. Fille de Thaumas, qui devint la messagère des dieux, et particulièrement celle de Junon, comme Mercure était le messager de Jupiter. Assise auprès du trône de la fille de Saturne et de Rhéa, elle attendait le premier signe de ses ordres pour les porter au bout du monde; alors, volant d'une aile légère, elle fendait les espaces immenses des airs, laissant après elle une longue trace de lumière qui peignait les images de mille couleurs aussi variées que brillantes, et que les yeux des hommes connaissaient sous le nom d'*arc-en-ciel*. C'est au nom de Junon, reine des airs, que, parée d'une robe d'azur, elle venait apprendre à la terre la fin des tempêtes et le retour du beau temps. C'est elle qui avait soin des appartements de la souveraine des cieux et de ses magnifiques parures. Lorsque la déesse revenait des enfers dans l'Olympe, c'est Iris qui la purifiait avec les parfums les plus exquis. Cependant le principal emploi d'Iris était le soin de couper le cheveu fatal des femmes agonisantes. C'est ainsi que, dans Virgile, Junon, voyant Didon lutter contre la mort, après s'être poignardée, dépêche Iris du haut du ciel pour dégager son âme de ses liens terrestres, en lui coupant le cheveu, dont Proserpine semblait refuser l'emploi, parce que la mort de l'infortunée n'était pas naturelle. | Astron. Planète télescopique découverte en 1847. | Fig. Femme aimée ou qu'on prétend aimer; messagère quelconque. Un baiser ravi sur les lèvres d'*Iris*. (J. B. Rousseau.) Il me semble qu'elle est votre *Iris*, et que c'est comme un arc-en-ciel qui paraît après l'orage. (Voltaire.)

Faudra-t-il, de sang-froid et sans être amoureux,
Pour quelque *Iris* en l'air faire le langoureux?
(BOILEAU.)

IRIS, s. m. (du gr. ἶρις, arc-en-ciel, fait de ἐρέω, parler, annoncer, parce que ce météore annonce la pluie). Nom poétique de l'arc-en-ciel. L'*iris* se forme dans les gouttes de pluie par les rayons du soleil rompus et réfléchis. | Optiq. Couleurs changeantes qui paraissent quelquefois sur les verres des télescopes et des microscopes, et qu'on a nommées ainsi à cause de leur ressemblance avec l'arc-en-ciel. | Spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille lorsqu'on l'expose, sous un angle convenable, aux rayons du soleil. | Reflets imitant la beauté et la vivacité des couleurs de l'arc-en-ciel. L'*iris* de certains papillons, de certaines coquilles. L'arc-en-ciel est le plus parfait modèle de tous les *iris* de la nature. Les couleurs de l'*iris* sont dues à un phénomène qui tient à la décomposition de la lumière et à la production du spectre solaire. | Anat. Membrane circulaire, nuancée de différentes couleurs, qu'on voit au travers de la cornée transparente. Elle est placée verticalement dans la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse, et qui forme une sorte de cloison circulaire et aplatie, laquelle sépare la chambre antérieure de l'œil de la postérieure. L'*iris* est percé, dans sa partie moyenne, d'une ouverture arrondie, appelée *pupille* ou *prunelle*. Les yeux bleus, les yeux noirs sont ceux dont l'*iris* est bleu, est noir. | Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des iridées, comprenant des espèces caractérisées par une sorte de spathe ou de membrane sèche et grise qui sert d'enveloppe à une ou plusieurs fleurs dépourvues de calice proprement dit. Ces fleurs sont d'une seule pièce, ordinairement colorée, mais si profondément découpée, qu'elle semble composée de six pétales, dont trois redressées et trois tombant en forme de langues. Les étamines sont au nombre de trois. Les feuilles sont par faisceaux, plates, pointues et coupantes, en forme de lames de sabre, au milieu desquelles s'élèvent des tiges droites et charnues qui se terminent par des fleurs. On compte une soixantaine d'espèces d'iris, la plupart très-agréables et qui sont cultivées dans nos jardins, dont elles font l'ornement. Presque toutes sont de pleine terre, quelques-unes sont d'orangerie. Elles ont des racines tubéreuses, bulbeuses. On les divise en fleurs barbues et non barbues. Elles se multiplient facilement par la séparation de leurs bulbes ou tubercules et par graines. Les iris les plus remarquables

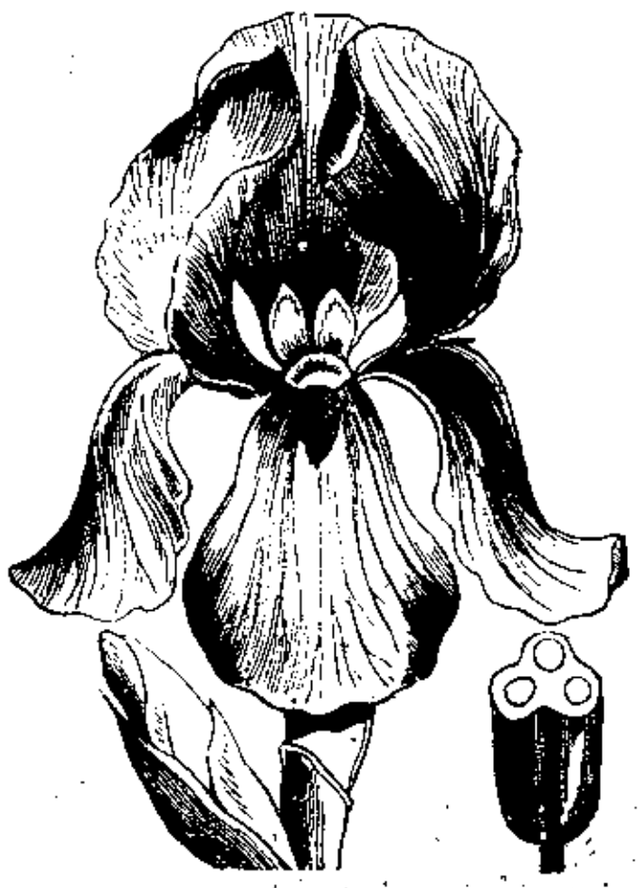

Iris.

et les plus répandus sont : l'*iris d'Allemagne*, l'espèce la plus ancienne et la plus communément cultivée; l'*iris de Florence*, l'*iris de Suse* ou *tigré*, fort belle espèce; l'*iris panaché*, l'*iris nain*; l'*iris de marais*, propre à l'ornement des pièces d'eau; l'*iris fétide*, l'*iris spatulé*, l'*iris de Sibérie*, et l'*iris de Perse*, cultivé en pots sous châssis ou en pleine terre à bonne exposition. | Le nom d'*iris* s'applique également aux racines d'une espèce d'iris, dite *iris de Florence*, qui croît en abondance aux environs de cette ville. Cette racine est blanche, de la grosseur du pouce, très-noduleuse et contournée, très-odorante; elle conserve sa douce odeur de violette après avoir été desséchée, et sert dans cet état à faire les pois à cautère, à préparer quelques parfums et des liniments pour des maux d'yeux. On se sert aussi de cette racine pour parfumer les lessives et pour donner aux vins médiocres le bouquet particulier aux vins de Bordeaux. La *poudre d'iris* s'emploie pour nettoyer la tête et la rafraîchir en en absorbant les particules graisseuses qui suintent du cuir chevelu. | *Vert d'iris*, Couleur des plus tendres et qui, faisant un beau vert, sert pour la miniature et pour la gouache. Elle est faite avec de la chaux et des pétales de l'*iris d'Allemagne*. | Minéral. Nom donné aux cristaux de roches irisés, qu'on emploie en bijouterie et qui ont de la valeur lorsque les nuances sont bien tranchées. | Pierre orientale de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste. Dans ce dernier sens, le mot *iris* est du féminin. L'*iris* chalcédonienne citrine produit un effet charmant dans les parures.

IRISATION, s. f. V. IRIDATION.

IRISÉ, ÉE, adj. Qui présente des reflets comparables aux couleurs de l'arc-en-ciel. Plante *irisée*. Feuille *irisée*. Pierre *irisée*. La plupart des corps

transparents d'une grande densité deviennent *irisés*. Les bulles de savon, l'eau réduite en pluie fine et frappée par les rayons du soleil, deviennent immédiatement *irisées*. Nuances vives, ou plutôt reflets de couleurs *irisées*, comme cela se voit sur toutes les substances demi-transparentes et très-minces. (Buffon.) Cueillir la fleur, coupe *irisée*. (V. Hugo.)

IRISER, v. a. Donner les couleurs de l'iris, produire l'iridation. | S'**IRISER**, v. pr. Devenir irisé. Le quartz, le cristal de roche et tous les autres verres produits par la nature, se ternissent, *s'irisent* et se décomposent à la surface par la seule impression de l'air humide. (Buffon.)

IRITIS, s. f. (du mot *iris* et de la terminaison *itis*, qui désigne une inflammation). T. de méd. Inflammation de l'iris.

IRKOUTSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du gouvernement d'Irkoutsk, au confluent de l'Irkoutsk et de l'Angara; 20,000 habit. Archevêché; gymnase, séminaire, école de navigation, école japonaise. Draps, toiles; maroquins; savons, chandelles; eau-de-vie, etc. Commerce avec la Chine et l'intérieur de la Russie, surtout en fourrures. | Le *gouvernement d'Irkoutsk*, une des huit grandes divisions de la Sibérie, a pour bornes à l'E. la province d'Iakoutsk, à l'O. et au N. le gouvernement de Tomsk, au S. la Mongolie. Très-vastes forêts, quelques districts fertiles, mines d'argent et de plomb. Il renferme le lac Baïkal. Il est habité par les Mongols-Khalkas, les Toungouses et les Bouriates.

IRLANDAIS, AISE, s. Celui, celle qui est né en Irlande, qui habite l'Irlande. Un *Irlandais*. Une *Irlandaise*. | Adj. Qui appartient, qui est propre à l'Irlande ou aux Irlandais. Le costume *irlandais*. Langue *irlandaise*. On est fondé à croire que les peuples primitifs qui habitaient l'Irlande étaient celtes. Cinq siècles avant l'ère chrétienne, une colonie scythe, arrivée par l'Espagne, s'y établit, dit-on, et y introduisit la langue phénicienne et l'usage des lettres; mais cela est évidemment une histoire inventée pour expliquer certaines ressemblances philologiques, qui s'expliquent d'elles-mêmes de la manière la plus naturelle du monde, pour qui veut bien reconnaître que les *Phéniciens* (c'est le même mot que *Venètes* et *Vénitiens*) ou *Tyriens* (Touriens) étaient une colonie celtique partie de Vannes et de Tours. Cette sorte de civilisation ne s'accorde guère, d'ailleurs, avec ce qu'en rapporte Strabon, qui vivait sous Auguste. Ce géographe peint les Irlandais sous des couleurs peu favorables : selon lui, ils étaient anthropophages et regardaient comme une action louable de manger les cadavres de leurs parents; les unions généralement condamnées par d'autres peuples, celles du frère et de la sœur, celles des fils et de la mère, n'étaient point entachées de réprobation parmi eux, assertions que l'on peut fort bien regarder comme autant de calomnies. Dans les traditions nationales de l'Irlande, un peuple appelé *Bolg*, venu du voisinage du Rhin, aurait conquis la partie méridionale de l'Irlande, où il se serait établi. Ce nom de Bolg annonce une colonie de *Belges-Kimris*. Saint Patrick introduisit le christianisme parmi les Irlandais. Ils sont restés attachés à l'Église de Rome par haine pour l'Angleterre protestante. Cette haine héréditaire a retardé l'essor civilisateur de l'Irlande, en la faisant écraser par sa rivale. Les Irlandais sont inférieurs aux Anglais, et surtout aux Écossais, sous le rapport de l'instruction. Ce qui les distingue même des autres peuples, en général, c'est le genre d'instruction qu'ils reçoivent. La grande majorité du peuple, dirigée par un clergé catholique pauvre, ignorant et rempli de préjugés, est entretenue dans une superstition affligeante. Les Irlandais ne sont pas moins inférieurs aux Anglais, sous le rapport de l'industrie, du commerce et surtout de l'agriculture. Pour les avantages physiques, les Irlandais ne le cèdent à aucun peuple. On dirait que l'humidité de l'atmosphère, qui entretient en Irlande une végétation si fraîche, y contribue aussi à la beauté du sang. Les Irlandais sont réellement beaux. Sous les haillons de la misère, on trouve dans les campagnes des hommes grands et vigoureux et des femmes dont les traits réguliers, dont les grâces et la fraîcheur font l'admiration des voyageurs. La noblesse irlandaise, dédaignant généralement les occupations productives, aime le luxe et la dépense; mais la partie la plus riche de la nation est celle qui se compose des nombreuses familles anglaises et écossaises appartenant principalement à la classe industrielle; elle habite les côtes orientales et septentrionales de l'île. La population irlandaise se compose donc de la grande masse des prolétaires indigènes, séparés du reste des habitants par leur manière de vivre, leur langage, leur abrutissement, et façonnés aux humiliations des propriétaires; de riches Irlandais, dont les mœurs et le langage ne diffèrent pas de celui des Anglais; de presbytériens écossais descendant de ceux qui, fuyant la persécution sous le règne de Jacques Ier et de ses successeurs, s'établirent avec leur industrie sur les côtes septentrionales de l'île, et de négociants anglais. Les Irlandais ont toujours lutté et luttent encore pour s'affranchir de la domination de l'Angleterre; celle-ci, à son tour, n'a rien épargné pour les écraser. Aujourd'hui, elle suspend ses rigueurs et semble vouloir convier l'Irlande à participer à sa prospérité. Mais, avant qu'elle parvienne à éteindre les haines héréditaires, elle a bien des abus à réformer, des améliorations à introduire, des charges à diminuer. Tant que les ministres du culte anglican ne résideront pas en Irlande, tant qu'ils surchargeront le peuple du pesant fardeau de la dîme, tant que la justice sera livrée à la rapacité des gens de loi; tant que des taxes, hors de proportion avec les ressources des contribuables, pèseront sur le pays, les Irlandais ne cesseront de troubler le repos de l'Angleterre ou d'émigrer. | *Langue irlandaise*. La langue parlée par le peuple irlandais porte le nom de *irish*. C'est la même que la langue *erse* connue des philologues, ou l'un des dialectes de la langue celtique. L'autre dialecte, appelé gaélique, est parlé par les Écossais. Ces deux idiomes dérivent tous deux de l'ancienne langue bretonne, en usage en Angleterre avant la domination romaine. Une singularité caractérise le dialecte irlandais et les noms irlandais, c'est l'emploi fréquent de la voyelle *o* et de la syllabe *mac*, qui signifient *fils* et *petit-fils*. C'est la marque de la noblesse. Jadis, il n'y avait que les chefs et ceux qui faisaient remonter leur origine à une grande antiquité qui pouvaient faire usage de cette distinction. Les hautes classes parlent anglais. C'est aussi en anglais que sont écrits les ouvrages des auteurs remarquables que l'Irlande a produits. Ce ne fut qu'au XVIIe siècle que l'on vit apparaître en Irlande de grands écrivains, de libres penseurs. Boyle, qui agrandit la sphère des sciences physiques; Steele, qui associa sa plume à celle d'Addison; Congrève, qui enrichit le répertoire théâtral de plusieurs comédies piquantes; Swift, le fameux pamphlétaire, l'immortel auteur de *Gulliver*; Swift, qui mérita de Voltaire le surnom de Rabelais de bonne compagnie; Berkley, profond philosophe; Sterne, qui, par l'originalité qui distingue ses romans, est connu de toute l'Europe; Nell, charmant poète; Goldsmith, littérateur, historien, naturaliste, auteur du *Vicaire de Wakefield*; les orateurs Burke, Sheridan, Flood, O'Connell, et le poète Moore.

IRLANDE (en angl. *Ireland*, et en irland. *Erin*, verdure; en lat. *Hibernia, Ibernia, Invernia*). Géogr. Une des îles britanniques et l'un des trois royaumes qui composent le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. L'Irlande est située à l'O. de la Grande-Bretagne, dont elle est séparée par le canal de Saint-Georges. Elle a 450 kilom. du N. au S., sur 280 de l'E. à l'O.; 5,764,000 habit. (on en comptait plus de 9,000,000 en 1841); capitale, Dublin. Ce pays est divisé en quatre grandes provinces, savoir : Leinster ou Léganie, Ulster ou Ultonie, Connaught ou Connacie, et Munster ou Momonie. Ces provinces se subdivisent en trente-deux comtés. L'Irlande est une contrée généralement plate; des fleuves nombreux l'arrosent; le climat est tempéré, mais humide et variable. On y trouve d'excellents pâturages, où errent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes et des chevaux petits, mais estimés. La culture du sol donne principalement de l'avoine, de l'orge et surtout des pommes de terre; l'industrie, peu développée, a pour objet les toiles, les mousselines, les tissus de coton, l'eau-de-vie, la bière, etc. On y exploite quelques mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de cobalt et des carrières de granit, de pierres calcaires et d'ardoises. Le gouvernement de l'Irlande est confié à un vice-roi, ou lord-lieutenant, nommé par le souverain de la Grande-Bretagne. Elle est représentée au parlement anglais par trente-deux pairs pour la chambre des lords, et cent cinq députés pour la chambre des communes. La religion de l'État est celle de l'Église anglicane; mais les sept huitièmes de la population professent la religion catholique. L'histoire primitive de l'Irlande est entourée de fables; on sait seulement que ce pays fut peuplé par les Celtes ou Gaëls et par les Ibères; qu'il ne fut jamais compris dans l'empire romain; qu'une de ses peuplades, les Scots, envahit de bonne heure la Calédonie, à laquelle elle donna son nom et où elle fut sans cesse en lutte avec les Pictes; enfin, que le druidisme y régna jusqu'au IVe siècle, époque à laquelle saint Patrick y introduisit le christianisme. L'Irlande était alors divisée entre plusieurs rois indépendants. Aux VIIIe et IXe siècles, les Danois s'emparèrent de presque toutes les côtes. Vers 1002, Brien-Boron, roi de Munster, devint maître de la plus grande partie de l'île; il vainquit les Danois à Clontarf en 1014. L'Irlande, par sa situation géographique, était destinée à devenir province anglaise. Si elle eût été habitée par un peuple souple et servile, sa soumission à l'Angleterre l'eût peut-être fait admettre au partage des prospérités de sa rivale; mais les Irlandais ont toujours protesté contre cette soumission, et surtout contre l'annexion, d'où proviennent tous ses malheurs. Fils de la race celtique, amoureux comme elle de liberté, les Irlandais vivaient à l'abri des incursions romaines, scottiques, danoises, saxonnes et enfin normandes, auxquelles l'Angleterre était en butte tour à tour; mais aussi elle n'était pas ralliée comme celle-ci au continent par ses malheurs, tandis que l'Angleterre se mêlait, avec la race normande, des affaires de France, et croissait en civilisation et en puissance. Dans le XIIe siècle, Henri II, roi d'Angleterre, se fit donner cette île, jusque-là indépendante, par une simple bulle du pape, comme son aïeul, Guillaume le Normand, s'était fait donner l'Angleterre. Dès lors, la violence étant sanctionnée, l'Irlande fut condamnée à devenir la proie de l'Angleterre. Henri II en soumit une partie et lui imposa son fils Jean pour roi. Le reste résista jusqu'en 1361, c. à d. deux cents ans. Alors le mariage du fils d'Édouard III avec l'héritière des rois d'Ulster acheva la soumission. Les Anglais, qui se sentaient détestés, se mirent dès ce moment à faire peser sur l'Irlande le joug tyrannique qui dure encore, et contre lequel ce malheureux pays n'a jamais cessé de protester. L'Angleterre chassait-elle ses rois, l'Irlande prenait parti pour les rois contre l'Angleterre. Changeait-elle de culte religieux, l'Irlande prenait parti contre elle pour le culte proscrit. De là des guerres atroces, et le sang de l'Irlande fut versé à flots sous Henri VIII, sous Élisabeth, sous Jacques Ier, sous Cromwell, sous Guillaume d'Orange. Lasse de lutter, l'Angleterre accorda aux Irlandais un parlement indépendant, qu'elle leur ravit en 1800, pour les punir d'avoir fait cause commune avec la République française. L'Angleterre décréta aussi en 1800 l'union définitive de l'Irlande avec le royaume de la Grande-Bretagne, et abolit ainsi tout à fait la nationalité de l'Irlande. On laissa, il est vrai, aux Irlandais la faculté d'envoyer des députés au parlement de Londres; mais cette faculté était illusoire, puisque les protestants seuls avaient le droit d'élection et de représentation, et que l'Irlande était catholique aux sept huitièmes! Depuis cette époque, l'Irlande a constamment réclamé l'émancipation des catholiques et le rappel de l'union. Sous le ministère de Robert Peel, en 1829, elle a obtenu la revendication de ces droits; mais la lutte persiste pour le triomphe du rappel de l'union et durera jusqu'au jour du triomphe. L'histoire de cette dernière lutte et de cette revendication partielle des droits de l'Irlande fait ressortir un grand nom, celui d'O'Connell, l'orateur chéri du peuple irlandais et qui faillit être son libérateur. En 1825 il fut envoyé devant le parlement anglais, qui se livrait à une enquête sur l'état de l'Irlande, et y plaida énergiquement la cause de ses compatriotes. En 1828, il fut élu membre du parlement, refusa de prêter le serment protestant, vit deux fois son élection annulée. Enfin, en 1829, il obtint le bill d'émancipation. Mais O'Connell ne se trouva pas satisfait de cette première conquête, il voulut une justice complète et n'oublia rien pour l'obtenir par les moyens légaux. Il l'exigea même impérieusement, tenant toujours suspendue sur la tête de l'Angleterre une terrible menace. O'Connell mourut, pour le malheur de sa patrie, sans avoir affranchi l'Irlande. La République française, au 24 février 1848, fit naître pour elle, comme pour tous les peuples opprimés, une lueur d'espoir, hélas! fugitive et trompeuse. La malheureuse Irlande est plongée dans une misère sans nom et sans exemple, et cette misère, qui date de loin, et dont les conséquences naturelles sont la dégradation et l'abrutissement absolus, l'Irlande la doit au gouvernement tyrannique de l'Angleterre, à l'excessive avarice des propriétaires fonciers, à l'énormité des impôts et au manque absolu d'instruction. L'Irlande, quoique catholique, est distribuée en 1556 cures protestantes du rite anglican. Les desservants de ces nombreuses cures, la plupart sans ouailles, prélèvent sur les Irlandais catholiques des revenus de 400,000 f., de 300,000 f., de 200,000 f., de 100,000 f., de 50,000 f., de 30,000 f., de 25,000 f., de 20,000 f., etc., chacun, de manière à atteindre le chiffre énorme

de 18 millions par an! Sur 2,384 paroisses, 155 n'ont ni église ni un seul habitant protestant; 895 paroisses ont chacune moins de 50 ouailles, hommes, femmes et enfants compris; il en est de même pour 1,385 bénéfices. Sur 300 prélats et prébendiers, 57 n'ont aucun devoir à remplir, et 96 sont de purs sinécuristes; par exemple, le doyen de Raphoë reçoit 37,295 fr.; le grand-chantre de Lismore, 11,200 fr.; l'archidiacre de Meath, 18,275 fr., et ces heureux dignitaires n'ont absolument rien à faire, car ils n'ont pas une seule ouaille à soigner! Quel spectacle plus révoltant que celui qu'offrent ces prêtres, serviteurs du Christ, gras et frais, richement entretenus, avec leurs femmes et leurs enfants, aux dépens d'un peuple qui les maudit et qui meurt de misère et de faim! A une telle situation il n'y a qu'un remède, c'est la désertion, l'abandon de la patrie, l'émigration vers une terre libre et hospitalière. Le peuple irlandais l'a compris; aussi émigre-t-il par masses en Amérique, et là, à l'abri de la liberté, il retrouve l'aisance, la santé, l'intelligence, la moralité, la dignité, tous les dons de l'humanité, dont le despotisme l'avait privé dans le pays natal. (B. Barbé.) | *Mer d'Irlande*. Partie de l'océan Atlantique située entre l'Angleterre et l'Irlande. Elle communique avec l'Atlantique au N. par le canal du Nord, entre l'Écosse et l'Irlande, et au S. par le canal de Saint-Georges; elle renferme les îles d'Anglesey et de Man. | *Nouvelle-Irlande*. Île du grand océan Equinoxial, dans l'Océanie, au N. E. de la Nouvelle-Bretagne et au S. E. du Nouveau-Hanovre. C'est une île longue et étroite (350 kilom. sur 35). Elle est montagneuse et couverte de cocotiers et de muscadiers. Les naturels, moins noirs que les nègres d'Afrique, ont de longs cheveux laineux et sont très-laids. Au moral, ils sont doux, sobres et hospitaliers, mais méfiants; ils confectionnent avec beaucoup d'adresse leurs armes et leurs instruments pour la pêche et la chasse.

IRMINSUL (du saxon *Irmin*, en allem. *Hermann*, en lat. *Arminius*; *saul*, colonne; littéralement, colonne d'Irmin). Mythol. Dieu des anciens Saxons, dont le temple s'élevait dans la ville d'Ehresburg. Il était représenté sous la forme d'un homme armé, tenant un étendard d'une main et une lance de l'autre. Ses prêtres occupaient un rang éminent dans la nation. Ils administraient la justice en temps de guerre; ils portaient à l'armée la statue de leur dieu, auquel ils immolaient les prisonniers. Les fêtes d'Irminsul attiraient une foule immense à Ehresburg, et l'on voyait les principaux du pays, armés comme pour la bataille, exécuter des cavalcades autour de la statue. Son culte subsista jusqu'à la fin du VIIIe siècle, époque à laquelle Charlemagne s'empara de la ville, pilla le temple, le rasa, massacra à la fois les prêtres et les habitants de la ville. Louis le Débonnaire fit enlever la colonne que surmontait la statue du dieu.

IRONIE, s. f. (du gr. εἰρωνεία, dissimulation). Raillerie particulière par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit. Employer l'*ironie*. Se servir de l'*ironie*. *Ironie* légère. Ce compliment n'est qu'une *ironie*. Dans les premières paroles que Dieu a dites à l'homme depuis sa chute, on trouve un discours de moquerie et une *ironie* piquante selon les Pères. (Pascal.) Il a une facilité merveilleuse à manier l'*ironie*. (Boileau.) Point d'injures, beaucoup d'*ironie* et de gaieté; les injures révoltent, l'*ironie* fait rentrer les gens en eux-mêmes, la gaieté désarme. (Voltaire.) Le roi le lui fit sentir froidement avec une nuance d'*ironie*. (Mme de Genlis.) Toujours son *ironie*; inféconde et morose. (V. Hugo.) Les Français manient l'*ironie* mieux que les autres peuples. | Dans l'ironie, il est essentiel que chaque mot soit pris dans sa signification propre; autrement, ce ne serait plus une ironie, une moquerie, une plaisanterie. Boileau, voulant donner Quinault pour un mauvais poète, s'exprime ainsi :

> Puisque vous le voulez, je vais changer de style;
> Je le déclare donc, *Quinault est un Virgile*.

Cette figure est l'expression favorite de l'enjouement, du mépris, de la colère; elle est la dernière ressource de la fureur et du désespoir. C'est ainsi qu'Oreste, apprenant qu'Hermione n'a pu survivre à Pyrrhus, qu'il vient lui-même d'immoler, s'écrie :

> Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espérance;
> Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance!

Et il finit cette affreuse ironie par ce vers si terrible, qui, dans la situation d'Oreste, est le sublime de la rage : Eh bien! je suis content, et mon sort est rempli! | Socrate faisait habituellement usage de l'ironie; il feignait de vouloir s'instruire par des questions; il louait les réponses qu'on lui faisait; puis, sous prétexte de les approfondir pour sa propre instruction, il amenait ceux mêmes qui les avaient faites à en reconnaître la fausseté. Aussi appelle-t-on cette manière de discuter l'*ironie socratique*. | Fig. *L'ironie du sort*, Événement malheureux qui semble être une moquerie du destin. Cette amère *ironie* du malheur. (Mme de Staël.)

IRONIQUE, adj. Où il y a de l'ironie. Discours *ironique*. Employer un ton *ironique*. Réponse *ironique*. On lui faisait sentir sa folie bien plus vivement par cette expression *ironique* que par une expression sérieuse. (Pascal.) Un refus *ironique* et d'insolents mépris. (Arnault.) | Fig. Une amère et *ironique* distribution des dons de la fortune. (Chateaubriand.) Il répondit par un consentement *ironique*.

IRONIQUEMENT, adv. (pron. *ironikeman*). D'une manière ironique, par ironie, avec ironie. Parler *ironiquement*. C'était *ironiquement* que Pascal faisait le rôle de disciple avec le jésuite dont il parle dans ses premières *Lettres provinciales*; il y imite finement et d'une manière agréable l'ironie de Socrate. Il nous répondit *ironiquement* et quitta la salle.

IROQUOIS, OISE, adj. et s. Nom qu'on donne à des Indiens confédérés de l'Amérique du Nord qui habitent, partie dans les États-Unis, partie dans le Canada. Ils sont au nombre de six peuplades diverses; aussi les appelle-t-on encore les *Six-Nations*. Ce sont : les Mohawks, les Onéidas, les Onondagas, les Sénécas, les Cayugas et les Tuscaroras. En 1613, lorsque les Français arrivèrent au Canada, les Iroquois formaient une ligue puissante, alors en guerre avec les Adiroudaks. Ceux-ci invoquèrent le secours des Français, et, conduits par Champlain, défirent complètement les Iroquois. Plus tard, dans les guerres entre les Français et les Anglais, ces sauvages se partagèrent et servirent alternativement les deux peuples. Dans la guerre de l'Indépendance, ils servirent la Grande-Bretagne et se firent détruire par les Américains. Aujourd'hui, les Iroquois ne comptent guère que 12,000 individus; encore leur nombre diminue-t-il sensiblement. Ils sont fiers, guerriers, courageux, hospitaliers, amis fidèles et d'une imagination mélancolique. Ils sont passionnés pour le jeu et les liqueurs fortes; et l'abus de ces spiritueux, dont ils ne connaissaient pas l'usage avant l'arrivée des Européens, leur fait perdre chaque jour de leurs qualités natives et les abrutit. | Fig. et famil. Celui, celle dont la conduite ou les paroles sont peu conformes au bon sens ou au bon usage. C'est un *Iroquois*. Quel *Iroquois!* | S. m. L'*iroquois*, La langue des Iroquois. | Fig. *C'est de l'iroquois*, On n'y comprend rien.

IRRACCOMMODABLE, adj. Qu'on ne peut raccommoder, réparer. Un meuble *irraccommodable*. Le chirurgien dentiste du feu roi de Pologne a bien voulu venir raccommoder les dents *irraccommodables* de Mme Denis. (Voltaire.)

IRRACHETABLE, adj. Qu'on ne peut racheter. Il n'y a pas de rentes *irrachetables*. | Fig. On commet souvent en politique des fautes *irrachetables*.

IRRADIATION, s. f. (pron. *iradiasion*; du lat. *irradiare*, éclairer de ses rayons). Phys. Émission des rayons d'un corps lumineux. L'*irradiation* du soleil à travers les nuages. L'*irradiation* d'un objet brillant varie en sens inverse de l'illumination du champ qui l'entoure. (Faye.) | Diffusion opérée dans les images des corps lumineux et par laquelle le diamètre apparent en est agrandi. C'est par l'effet de l'*irradiation* que les astres nous paraissent plus grands qu'ils ne devraient paraître. Newton a proposé un moyen fort simple pour dépouiller les diamètres apparents de l'effet de l'*irradiation*. (Laplace.) | Anat. *Irradiation des fibres* ou *des vaisseaux*, Disposition que les fibres ou les vaisseaux offrent lorsqu'à partir d'un centre commun, ils sont dirigés, sous forme de rayon, vers une partie périphérique plus ou moins étendue. | Physiol. Tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence, chez un être organisé.

IRRADIER, v. n. Diverger, se développer, s'étendre de l'intérieur à l'extérieur, ou d'un point quelconque vers les parties environnantes. C'est de là que la lumière *irradie*. Les artères *irradient*. La douleur *irradie* du point lésé.

IRRAISONNABLE, adj. Qui n'est pas doué de raison, qui est privé de raison. Animal *irraisonnable*. L'âme se divise en raisonnable et *irraisonnable*, et l'*irraisonnable* est irascible et concupiscible.

IRRAISONNABLEMENT, adv. D'une manière privée de raison. Parler *irraisonnablement*.

IRRAISONNÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas raisonné. Ceux qui vouent un culte *irraisonné* à certains hommes sont dignes de pitié.

IRRASSASIABLE, adj. Qu'on ne peut rassasier. Un animal *irrassasiable*. Une faim *irrassasiable*. | Fig. Désir *irrassasiable*. Ambition *irrassasiable*.

IRRATIFIABLE, adj. Que l'on ne peut ratifier. Traité *irratifiable*. Convention *irratifiable*.

IRRATIONNEL, ELLE, adj. Qui n'est pas rationnel. Cette mesure est *irrationnelle* | Mathémat. Qui ne peut être représenté ni par des nombres ni par des fractions. | Se dit des lignes qui n'ont aucun rapport entre elles et des quantités qui n'ont aucune connexion même avec l'unité.

IRRATIONNELLEMENT, adv. (pron. *irasionéleman*). D'une manière qui n'est pas rationnelle.

IRRÉALISABLE, adj. Qui ne peut être réalisé. Un projet *irréalisable*. Une espérance *irréalisable*.

IRRECEVABLE, adj. Qui n'est pas recevable, qui ne peut être admis. Une pièce *irrecevable*. | Non recevable. Un témoignage *irrecevable*. | *Demandeur irrecevable*, Demandeur auquel on oppose des fins de non-recevoir.

IRRECHERCHABLE, adj. Que l'on ne peut poursuivre, ni rechercher. Un agent *irrecherchable*.

IRRÉCONCILIABLE, adj. Qu'on ne peut réconcilier. Se dit des personnes et des choses. Deux ennemis *irréconciliables*. Une haine *irréconciliable*. Les deux peuples demeurèrent ennemis *irréconciliables*. (Bossuet.) Il y a de certaines familles qui, par les lois du monde, ou ce qu'on appelle de la bienséance, doivent être *irréconciliables*. (La Bruyère.)

IRRÉCONCILIABLEMENT, adv. (pron. *irékonsiliableman*). D'une manière irréconciliable. Mme de Longueville savait que le coadjuteur l'avait brouillée *irréconciliablement* avec son mari. (La Rochefoucauld.) Deux prêtres *irréconciliablement* divisés.

IRRECOUVRABLE, adj. Qui ne peut être recouvré. Taxes, cotes *irrecouvrables*.

IRRÉCUPÉRABLE, adj. Qu'on ne peut recouvrer; qu'on ne saurait réparer. Une perte *irrécupérable*. Des villes qui lui étaient *irrécupérables* par force. (Commines.)

IRRÉCUSABLE, adj. Qu'on ne peut récuser. Un juge *irrécusable*. Un témoin *irrécusable*. Des témoignages *irrécusables*.

IRRÉCUSABLEMENT, adv. D'une manière *irrécusable*.

IRRÉDUCTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréductible. L'*irréductibilité* d'une fraction.

IRRÉDUCTIBLE, adj. Qu'on ne peut réduire. | Chim. Se dit d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal. | Chirurg. Se dit des fractures, des luxations, des hernies que l'art ne saurait guérir, ou pour lesquelles on est obligé d'employer des procédés opératoires autres que l'extension et la contre-extension ordinaire, et le taxis. | Mathémat. Qui ne peut être réduit sous une autre forme plus simple. Terme *irréductible*. Le cas *irréductible* du troisième degré.

IRRÉFLÉCHI, IE, adj. Qu'on dit sans réflexion, sur quoi on n'a pas réfléchi. Un propos *irréfléchi*. Une réponse *irréfléchie*. Des actions *irréfléchies*. Quand on a surmonté ces sensations *irréfléchies*, le pays et les habitants offrent à l'observation quelque chose d'intéressant. (Mme de Staël.) | En parlant des personnes, Qui n'est pas réfléchi, qui parle ou agit sans réflexion. Un homme *irréfléchi*.

IRRÉFLEXION, s. f. Défaut, manque de réflexion. L'*irréflexion* est le défaut des esprits légers.

IRRÉFORMABILITÉ, s. f. Qualité de ce qu'on ne peut réformer. L'*irréformabilité* des abus est le vice des monarchies. (Mercier.)

IRRÉFORMABLE, adj. Qui ne peut être réformé. Jugement *irréformable*. | Qui n'est pas susceptible de réformation, de correction. Non-seulement cet abus paraissait à tout le monde *irréformable*, mais utile. (Voltaire.)

IRRÉFRAGABLE, adj. (du lat. *in*, dans; *refragor*, je résiste). Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser. Autorité *irréfragable*. Des témoignages *irréfragables*.

IRRÉFRAGABLEMENT, adv. D'une manière irréfragable, sans contradiction.

IRRÉFUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréfutable. Discours *irréfutable*. Sieyès pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'*irréfutabilité* des oracles. (Lamartine.)

IRRÉFUTABLE, adj. Qui n'est pas susceptible de réfutation. Argument *irréfutable*. Un ouvrage *irréfutable*. Une opinion *irréfutable*.

IRRÉGÉNÉRABLE, adj. Qu'on ne peut régénérer. Race *irrégénérable*.

IRRÉGULARITÉ, s. f. Manque de régularité; qualité, état de ce qui est irrégulier. L'*irrégularité* d'un édifice. L'*irrégularité* des saisons. Les *irrégularités* de son style et les *irrégularités* de ses pensées. (Bossuet.) Les *irrégularités* du mouvement de

la lune viennent de l'attraction du soleil. (Buffon.) | Défaut contre les règles. Partout où il y a un système de règles qu'il importe de suivre, il peut y avoir écart de ces règles et par conséquent *irrégularité*. (Diderot.) | Dr. canon. Empêchement de recevoir licitement les ordres, ou de faire les fonctions de ceux qu'on a reçus.

IRRÉGULIER, IÈRE, adj. Qui n'est pas régulier, qui n'est pas symétrique, uniforme. Un corps de figure *irrégulière*. Des mouvements *irréguliers*. Une marche *irrégulière*. Avoir des traits *irréguliers*. Je vous fais d'abord mes excuses de tout ce que mes discours ont pu avoir d'*irrégulier* dans nos entretiens. (Marivaux.) | Qui ne peut s'assujettir aux règles. Esprit *irrégulier*. Génie *irrégulier*. | Capricieux. Croyez que je ne suis point *irrégulière* pour vous et que je vous aime très-fort? (Mme de Sévigné.) | Se dit au moral. Avoir une conduite *irrégulière*. Mener une vie *irrégulière*. Des mœurs *irrégulières*. | *Troupes irrégulières*, Corps militaires qui n'appartiennent pas à l'armée de ligne. La campagne, à droite et à gauche, était livrée à la fureur des *troupes irrégulières*, au saccagement et à la dévastation. (Voltaire.) | Gramm. Qui s'écarte des règles, qui ne suit pas l'analogie. Les verbes *irréguliers* sont ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. | Archit. Qui n'est pas suivant les règles et les proportions usitées; qui n'est pas symétrique. Bâtiment *irrégulier*. Un *plan* est *irrégulier* lorsque les angles ou les côtés ne sont pas égaux. Une *élévation* est *irrégulière* lorsque les pleins et les vides ne sont pas entre eux de même largeur ou de même hauteur. Une *colonne* est *irrégulière* quand elle n'a pas les proportions voulues par l'ordre auquel elle appartient. | Mus. *Tons irréguliers*, Nom donné, dans le plain-chant, à un morceau dont le chant participe de plusieurs tons à la fois. | Bot. Se dit de toute partie dont les divisions sont inégales et dissemblables. La fleur ou la corolle *irrégulière* est celle dont le limbe est inégalement prolongé d'un seul côté, soit de deux côtés opposés, de manière que ses incisions n'arrivent pas à égale distance du point central de l'orifice du tube ou du fond de la fleur, comme dans les fleurs labiées ou en gueule. Le calice est *irrégulier* quand sa courbure ou la flexion des étamines est vers un même côté. | Pathol. Se dit du pouls dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni régulières dans leurs inégalités. | Dr. canon. Il se dit de celui qui, ayant encouru l'irrégularité, est devenu incapable de recevoir les ordres, ou de faire les fonctions ecclésiastiques, s'il les a reçus, ou d'être pourvu d'un bénéfice. L'évêque de Beauvais se servit d'une massue dans une bataille, disant qu'il serait *irrégulier* s'il versait le sang humain. (Voltaire.) | S. m. pl. *Irréguliers*, Soldats qui, servant volontairement, ne sont pas soumis à toutes les lois militaires. Se dit particulièrement de quelques troupes indigènes qui servent dans l'armée française en Algérie.

IRRÉGULIÈREMENT, adv. (pron. *irégulièreman*). D'une manière irrégulière, avec irrégularité.

IRRÉLIGIEUSEMENT, adv. Avec irréligion. Vivre *irréligieusement*.

IRRÉLIGIEUX, EUSE, adj. Qui est contraire à la religion. Principe *irréligieux*. Morale *irréligieuse*. Sentiments, discours *irréligieux*. Le dix-huitième siècle fut un siècle *irréligieux*. Les impostures si hardies d'une compagnie répandue par toute la terre, et qui sous des habits religieux couvre des âmes si *irréligieuses*. (Pascal.) | Qui ne respecte pas la religion. Écrivain *irréligieux*. | Qui n'a point de religion. Homme *irréligieux*. Un peuple *irréligieux*. | Substantiv. Les *irréligieux* sont en grand nombre.

IRRÉLIGION, s. f. Manque de religion, mépris de la religion. Son *irréligion* lui a attiré des persécutions. Cette négligence mène à l'impiété et à l'*irréligion*. (Arnauld.) Partout la piété des justes est blessée par les discours de l'*irréligion*. L'*irréligion* ainsi que la superstition a son fanatisme.

IRRÉLIGIOSITÉ, s. f. Absence de dispositions religieuses.

IRREMBOURSABLE, adj. Qui ne peut être remboursé. Dette *irremboursable*.

IRRÉMÉDIABLE, adj. Qui est sans remède, à quoi on ne peut remédier. Maladie *irrémédiable*. Un mal *irrémédiable*. | Fig. A quoi on ne peut apporter aucune ressource. Depuis lui on ne vit que troubles sanglants, que divisions *irrémédiables*. (Bossuet.) Cette mort dont le coup est *irrémédiable*. (Bourdaloue.) Ils ne lui parlaient que de difficultés, de contre-temps, de dangers, d'inconvénients, de fautes *irrémédiables*. (Fénelon.)

IRRÉMÉDIABLEMENT, adv. D'une manière irrémédiable. Être ruiné *irrémédiablement*.

IRRÉMISSIBLE, adj. Qui ne mérite pas de rémission, de pardon. Un crime *irrémissible*. Nulle faute n'est *irrémissible* aux yeux de Dieu, quoi qu'en disent les catholiques. Il lui fait un crime *irrémissible* d'avoir dit que Bayle est un grand homme. (Volt.)

IRRÉMISSIBLEMENT, adv. (pron. *irémissibleman*). Sans rémission. Il est condamné *irrémissiblement*. Ma déclaration pour la reine m'eût perdu *irrémissiblement* dans le parlement. (Retz.)

IRRÉMISSION, s. f. Défaut de rémission.

IRRÉPARABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréparable. L'*irréparabilité* d'une faute.

IRRÉPARABLE, adj. Qui ne peut être réparé. Une perte *irréparable*. L'*irréparable* outrage des ans. Une injure, une sottise *irréparable*. Un affront *irréparable*. L'éternel repentir d'un crime *irréparable*.

IRRÉPARABLEMENT, adv. (pron. *iréparableman*). D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été réparé. Une faute *irréparée*.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrépréhensible.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adj. Qui ne peut être repris, blâmé, qui n'est point répréhensible. Se dit des personnes et des choses. Une personne *irrépréhensible*. Une action *irrépréhensible*. Il est *irrépréhensible* dans ses mœurs. Ce qui est nécessaire est toujours *irrépréhensible*.

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT, adv. D'une manière irrépréhensible. Agir *irrépréhensiblement*.

IRRÉPRESSIBLE, adj. Qu'on ne peut réprimer, contenir. Les grandes masses d'hommes, plus encore les grands courants de passions humaines sont plus *irrépressibles* que les forces matérielles.

IRRÉPROCHABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréprochable. L'*irréprochabilité* d'une personne.

IRRÉPROCHABLE, adj. Qui ne mérite point de reproche. Un homme *irréprochable*. Une conduite, une vie *irréprochable*. Il faut des mœurs *irréprochables* à des hommes destinés à gouverner les autres. | Jurisp. *Témoin irréprochable*, Celui contre lequel on ne peut exercer de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT, adv. (pron. *iréprochableman*). D'une manière irréprochable. Vivre, se conduire *irréprochablement*.

IRRÉSISTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrésistible. L'*irrésistibilité* d'une attaque.

IRRÉSISTIBLE, adj. A quoi on ne peut résister; contre qui on ne peut se défendre. Penchant *irrésistible*. Un regard *irrésistible*. Charme *irrésistible*. Attraits *irrésistibles*. Une attaque *irrésistible*. C'est un homme *irrésistible*. Ce diable d'homme a ses poches pleines d'arguments *irrésistibles*.

IRRÉSISTIBLEMENT, adv. (pron. *irézistibleman*). D'une manière irrésistible. On l'entraîne *irrésistiblement* à sa perte. Partout où l'industrie de l'homme n'a pas su les fixer, ces dunes avancent dans les terres aussi *irrésistiblement* que les alluvions des fleuves avancent dans la mer. (Cuvier.)

IRRÉSOLU, UE, adj. Qui a peine à se résoudre, à prendre une résolution. Un homme *irrésolu*. Un esprit *irrésolu*. O rigoureux combat d'un cœur *irrésolu!* (Corneille.) Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*. (Racine.) « Le commerce des gens *irrésolus* est ennuyeux, et ils attirent sur eux à peu près autant de maux que les étourdis et les obstinés; car s'ils échappent à quelques périls, ils ne saisissent jamais les occasions propres à leur gloire, à leur fortune. » (Mme Bradi.) | Qui n'a pas reçu de solution. Un problème *irrésolu*. C'est une question encore *irrésolue*. | Substantiv. L'*irrésolu* n'est pas fait pour des professions dans lesquelles on est fréquemment obligé de se porter subitement à l'action, de partir, pour ainsi dire, de la main, comme dans les armes. | Synonymes : IRRÉSOLU, INDÉCIS. On est *irrésolu* dans les matières où l'on se détermine par goût, par sentiment, et l'on est *indécis* dans celles où l'on se décide par raison ou par discussion.

IRRÉSOLUMENT, adv. D'une manière irrésolue; sans résolution. Agir *irrésolument*. Flotter *irrésolument* entre les partis.

IRRÉSOLUTION, s. f. (pron. *irézolusion*). Incertitude, état de celui qui est irrésolu. Cet homme est toujours dans l'*irrésolution*. Les Spartiates punissaient sévèrement l'*irrésolution*. Il est difficile de décider si l'*irrésolution* rend l'homme plus malheureux que méprisable. (La Bruyère.) Il ne fit voir qu'incertitude et *irrésolution* dans sa conduite. (Voltaire.) L'*irrésolution* et la faiblesse aggravent tous les maux. (Mme de Genlis.) L'*irrésolution* de l'assemblée. | Synonymes : IRRÉSOLUTION, INDÉCISION. Dans l'*irrésolution*, l'âme n'est affectée d'aucun objet assez fortement pour se porter vers lui de préférence; dans l'*indécision*, l'esprit ne voit dans aucun objet des motifs assez puissants pour fixer son choix.

IRRESPECTUEUSEMENT, adv. D'une manière dépourvue de respect. Parler *irrespectueusement*.

IRRESPECTUEUX, EUSE, adj. Qui manque de respect. Un propos *irrespectueux*. Une conduite *irrespectueuse*. Des manières *irrespectueuses*. Être *irrespectueux* envers un vieillard. Autant ma pensée était *irrespectueuse* et triviale, autant mes paroles se produisirent humbles et châtiées. (Ch. de Bernard.)

IRRESPIRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrespirable. L'*irrespirabilité* du gaz acide carbonique.

IRRESPIRABLE, adj. Qui ne peut servir à la respiration, qu'on ne peut respirer. Un air, un gaz *irrespirable*. Il y a des gaz *irrespirables*.

IRRESPONSABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irresponsable. L'*irresponsabilité* des ministres doit être admise dans les pays où toute direction émane du souverain. L'*irresponsabilité* du souverain est une fiction qu'on a rarement respectée.

IRRESPONSABLE, adj. Qui n'est point responsable de ses actes. Agent *irresponsable*. Une personne *irresponsable* de ses actes. D'après les idées modernes, un souverain qui gouverne ne peut avoir la prétention d'être *irresponsable*.

IRRESPONSABLEMENT, adv. D'une manière irresponsable. Un monarque véritablement constitutionnel règne *irresponsablement*, couvert par la responsabilité de ses ministres.

IRRÉTRACTABLE, adj. Que l'on ne peut rétracter. Erreur *irrétractable*. Comme dit Tertullien, la règle de la foi est immobile et *irrétractable*.

IRRÉVÉRENCE, s. f. Manque de respect, de révérence. Coupable *irrévérence*. Il reconnaît son orgueil, son *irrévérence*, son obstination. (Fléchier.) | Paroles, actions irrévérentes, contraires au respect. Dire, commettre des *irrévérences*. Les suites funestes des profanations et des *irrévérences*.

IRRÉVÉRENCIEUSEMENT, adv. (pron. *irévéransieuzeman*). D'une manière irrévérencieuse. Il en a parlé assez *irrévérencieusement*.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE, adj. Qui manque de respect. Personne *irrévérencieuse*. Ses paroles ont été fort *irrévérencieuses*.

IRRÉVÉRENT, ENTE, adj. Qui manque au respect; qui est contraire au respect. Manières *irrévérentes*. Des discours *irrévérents*.

IRRÉVOCABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrévocable. L'*irrévocabilité* des décrets de Dieu.

IRRÉVOCABLE, adj. Qui ne peut être révoqué. Parole *irrévocable*. Loi, décret *irrévocable*. Vous avez prononcé d'*irrévocables* vœux. (Voltaire.)

IRRÉVOCABLEMENT, adv. D'une manière irrévocable. Être *irrévocablement* décidé à faire une chose. J'ai pris mon parti *irrévocablement*.

IRRÉVOQUÉ, EE, adj. Qui n'a pas été révoqué, abrogé. Toute loi *irrévoquée* exige l'obéissance.

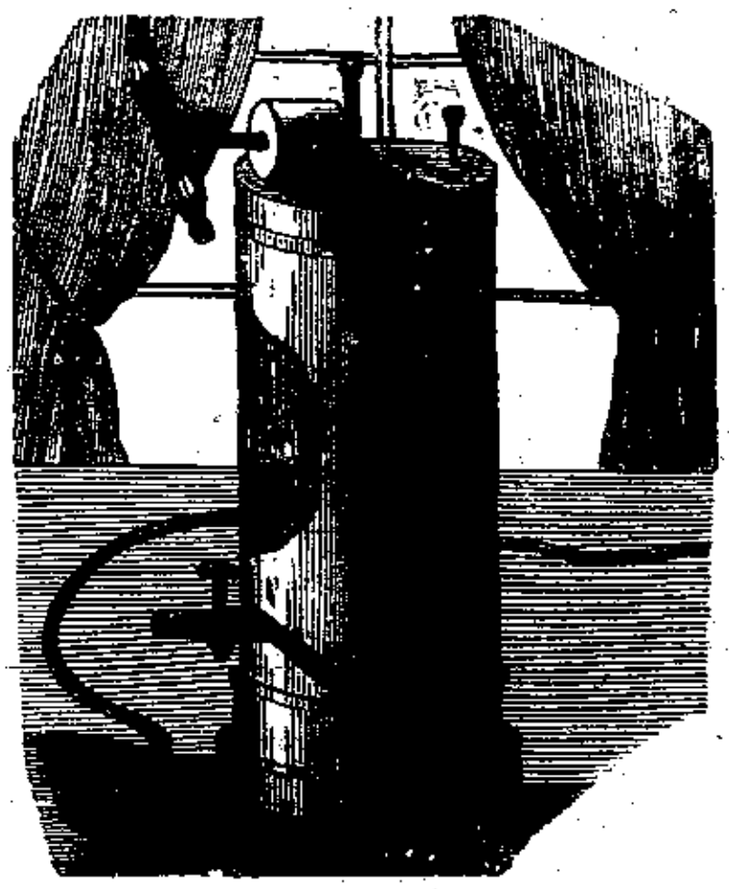

Irrigateur.

IRRIGATEUR, s. m. Instrument propre à l'arrosement des allées, des jardins, des pelouses, des trottoirs, etc. | Instrument à injection à jet continu, dans lequel le liquide est mû par un corps de pompe que fait jouer la main, ou par un ressort, ou par

son propre poids, et qui sert aux lavements, douches ascendantes, etc.

IRRIGATION, s. f. (pron. *irigasion*; du lat. *irrigatio*, arrosement). Agric. Action d'arroser les terres, les prés, à l'aide de constructions et de travaux convenables pour amener l'eau sur de grands espaces de terrains. Système d'*irrigation*. Travail d'*irrigation*. Pratique des *irrigations*. Utilité des *irrigations*. Tout le talent d'arroser une étendue de terre est de jeter subitement et en grande masse l'eau destinée à compléter l'*irrigation*. (Morogues.) | L'irrigation suppose deux choses : la facilité de se procurer beaucoup d'eau et une certaine pente dans le terrain qui doit être soumis à l'irrigation ; cette dernière condition n'est plus essentielle depuis que l'on emploie les tuyaux pour la conduite des eaux d'arrosement. De tous les moyens dont la main de l'homme peut favoriser l'agriculture, il n'en est pas d'aussi fécond en bons résultats, d'aussi puissamment efficace que celui des irrigations. Cette vérité fut connue dès l'origine de la civilisation : d'anciens vestiges attestent partout leur emploi dans les lieux qui furent le berceau du genre humain. Le terme le moins favorable pour exprimer le bénéfice de l'irrigation est de porter le terrain arrosé au quadruple de celui qui ne l'est pas. Généralement les productions du sol sont plus que quadruplées par la seule faculté de l'arrosement. | *Théorie générale des irrigations*. Cette théorie est simple et peut s'exprimer en peu de mots. On dirige l'eau dans le champ de manière qu'elle soit toujours courante, mais pas avec assez de rapidité pour raviner le sol ; en même temps, il est indispensable qu'elle puisse s'en écouler complètement, et de manière à ne rester stagnante nulle part ; et, pour parvenir à ce résultat, il faut donner à la surface du sol une disposition convenable, afin que les eaux y arrivent et en sortent à volonté. L'eau agit principalement par le dépôt qu'elle laisse sur le sol, et peut-être par quelques-uns des principes chimiques qu'elle contient. Toutes les eaux ne conviennent pas pour les irrigations. Autant les eaux qui tiennent en suspension ou en dissolution des particules de gypse, de sélénites et de minéraux sont nuisibles à la végétation, autant celles qui ont longtemps circulé à l'air libre, et qui charrient des molécules d'argile et d'humus, sont favorables. Les unes bouchent les pores, obstruent les racines et font périr les plantes ; les autres portent dans ces mêmes racines les sucs qui forment la partie essentielle de la nourriture. En général, l'eau d'irrigation apporte au sol des substances qui l'enrichissent ; cela est évident, lorsque le sol est arrosé par des eaux qui laissent après elles un riche limon ou d'autres substances. Lorsque l'eau tient en solution de la marne ou d'autres matières calcaires, elle est très-fertilisante. Les eaux qui traversent les terres fertiles apportent aussi avec elles d'autres matières solubles et nutritives. L'irrigation favorise toute espèce de culture. Elle a été et elle est encore, dans divers pays, appliquée fort utilement à la culture des céréales ; elle est employée avec succès pour favoriser la croissance des arbres ; elle peut se ployer avantageusement aux cultures moins étendues, telles que celles des jardins. Mais c'est surtout à la culture des prairies qu'elle est particulièrement applicable. C'est là que l'industrieux agriculteur peut en déployer les inépuisables ressources ; c'est là surtout qu'elle produit des résultats souvent prodigieux. Ici, les produits et la valeur foncière des sols, souvent doublés et quadruplés, se sont quelquefois élevés jusqu'au décuple de leur taux primitif, sans que la dépense ait, à beaucoup près, suivi une progression comparable. Quoique les irrigations puissent être appliquées avec profit à toutes les espèces de sols, c'est principalement aux terrains sablonneux et graveleux qu'elles procurent la plus grande amélioration, surtout lorsque ces sortes de terrains peuvent être arrosés par des eaux chargées de limon, dont le sédiment corrige les excès de porosité. Les eaux riches et échauffées qui se sont imprégnées de limon en traversant un canton bas, fertile et populeux, et qui contiennent en solution des matières animales et végétales, peuvent convertir presque toute espèce de sol en riches prairies. | *Canaux d'irrigation*. Les canaux d'irrigation auxquels il faut recourir dans le plus grand nombre de cas, sont les suivants : le *principal canal d'arrosement*, qui fournit l'eau à la contrée où l'on veut établir des arrosements de diverses espèces, et qui maintient cette eau à l'élévation convenable ; les *canaux secondaires d'arrosement*, qui, prenant l'eau dans le canal principal, ou dans quelque autre fossé, la conduisent dans les places qu'on a l'intention d'arroser ; les *raies d'arrosement*, qui laissent échapper l'eau sur quelque partie du sol qu'on arrose, lors même que ces raies sont une continuation du canal secondaire ; les *ouvertures*, saignées faites aux raies d'arrosement pour la distribution de l'eau, et enfin les *rigoles*, qui l'étendent sur la superficie du pré. Les travaux d'irrigation appartiennent à l'irrigation proprement dite, savoir : par *inondation* ou *submersion*, et par *infiltration*. L'arrosement par inondation ou submersion exige que, par nature ou par art, le sol qui doit le recevoir soit entouré, tout au moins de trois côtés, d'une petite digue qui retienne l'eau sur la place inondée. Ce mode d'irrigation convient surtout en hiver, tandis que l'irrigation proprement dite convient en toute saison. L'arrosement par infiltration consiste à faire refluer l'eau dans les tranchées sans la répandre à la surface du sol, afin qu'elle s'infiltre dans le sous-sol. Dans quelques pays où manque l'eau courante en été et où elle abonde en hiver, on s'est imaginé de former de grands réservoirs où l'on reçoit les eaux pluviales pour les distribuer au besoin. L'Italie et l'Espagne présentent au voyageur de curieuses constructions en ce genre, quelques-unes, remarquables par leurs proportions gigantesques. Cependant, quelque naturelle que paraisse cette idée, et quelque facile que l'on en puisse juger l'application, on ne voit pas que ce genre d'industrie rurale soit aussi répandu qu'il devrait l'être pour le bien privé et public : des provinces entières de France et même d'Italie paraissent absolument l'ignorer, quoique se trouvant dans le cas d'en avoir absolument besoin, faute d'eaux courantes. Les travaux prodigieux exécutés par les Chinois font l'admiration des voyageurs. Ceux dont les Maures ont doté l'Espagne au moyen âge ont également acquis une grande célébrité. On distingue trois systèmes principaux d'irrigations. L'*irrigation par submersion* s'applique ordinairement aux vallons à pente faible et à fond plat, qui sont parcourus par un cours d'eau. A cet effet, on retient les eaux au moyen d'un barrage construit en travers et muni d'une vanne. L'étendue de terres que l'on peut couvrir d'eau est déterminée par la hauteur de l'obstacle. Ce procédé convient aux prairies, aux fourrages et aux céréales, surtout au riz. C'est le plus économique quand la disposition des lieux le permet, mais il a l'inconvénient de dépenser beaucoup d'eau. L'*irrigation par infiltration* se pratique en conduisant l'eau sur le terrain à l'aide d'un petit canal appelé *canal d'amenée*, d'où on la fait refluer dans des rigoles horizontales, très-rapprochées et sans issue, dans lesquelles elle séjourne jusqu'à ce qu'elle se soit peu à près infiltrée dans le sol. Ce mode d'irrigation s'applique spécialement aux jardins maraîchers, ainsi qu'aux prés naturels et terrains plats et tourbeux. Il a l'avantage de consommer peu d'eau, mais il exige des travaux assez coûteux. L'*irrigation par ruissellement* ou *déversement*, consiste aussi à amener l'eau sur le terrain au moyen de tuyaux et de rigoles ; mais, au lieu de séjourner, comme dans les systèmes précédents, dans les excavations destinées à le recevoir, le liquide ne cesse jamais de s'écouler. Elle s'applique de trois manières différentes, suivant la nature et le relief du sol, et la quantité d'eau dont on peut disposer. Les *irrigations* sont régies en France par les lois des 29 avril et 11 juillet 1847. | On s'occupe ardemment aujourd'hui de tout ce qui concerne les progrès de l'agriculture en particulier, et la question de l'engrais et de l'arrosage est considérée comme une haute question d'utilité publique. On a fait une découverte précieuse, on a trouvé que les sécrétions humaines étaient le plus puissant de tous les engrais. Les urines, particulièrement, mêlées en proportions voulues avec l'eau d'arrosement, donnent des produits fabuleux. On a calculé que les urines et autres sécrétions de cinq ou six personnes qui peuplent une ferme suffisent presque pour l'engraissage des terres de cette ferme. Aussi, quand on considère l'énorme quantité d'urines qui se perdent dans une ville comme Paris, on est effrayé de l'insouciance des hommes, et l'on ne s'étonne plus de leur misère. | Chirurg. Arrosement d'une partie malade à l'aide d'un tuyau. *Irrigation* continue.

IRRIGATOIRE, adj. Qui est propre à l'irrigation. Machine *irrigatoire*.

IRRIGUER, v. a. Fertiliser par des irrigations. Il faut *irriguer* ces prairies.

IRRITABILITÉ, s. f. Disposition à s'irriter. Il est d'une grande *irritabilité*. L'*irritabilité* du caractère. | Propriété qu'ont les personnes nerveuses d'éprouver des impressions vives au physique et au moral. | Physiol. Action de se contracter ; nom donné aux divers degrés de l'activité vitale. Certains physiologistes ont remplacé ce mot par celui de *contractilité* ; l'*irritabilité* des muscles est appelée *myotilité* par certains autres. Le phénomène de l'*irritabilité* est caractéristique du corps animal, exclusif pour tous les autres, essentiellement distinct de la sensibilité physique, et donne lieu à des mouvements de certaines des parties de ce corps auxquels l'être entier ne participe pas et même qu'il ne ressent pas. Ce phénomène paraît résulter d'un galvanisme particulier et local, dû à la composition chimique des parties qui peuvent l'offrir et qui produit certains mouvements dans ces parties à chaque provocation d'une cause excitante. Ces mouvements sont subits, plus ou moins remarquables, et s'exécutent localement dans les parties molles. Ils n'exigent aucun organe particulier pour leur production et se manifestent jusque dans les animaux tellement imparfaits qu'ils ne possèdent aucun organe. Le phénomène de l'irritabilité est tout à fait indépendant de celui qui constitue la sensibilité, puisque sa source est différente, qu'il n'est point le produit d'une fonction organique et qu'il n'exige aucun organe particulier pour sa production. D'ailleurs, la sensibilité se trouve anéantie en même temps que la vie, tandis que l'irritabilité subsiste encore quelque temps après la mort. Enfin, l'irritabilité est tellement exclusive aux animaux que c'est sur ce caractère essentiel que l'on pourrait baser la définition de cette classe d'êtres ; c'est sur ce caractère du moins que Lamark s'est fondé pour définir les animaux lorsqu'il a dit : « Les animaux sont des corps vivants doués de parties irritables, contractiles instantanément et itérativement sur elles-mêmes ; ce qui leur donne à tous la faculté d'agir et à la plupart celle de se déplacer. » Ce qu'il y a de certain, c'est que les animaux sont les seuls corps connus qui se meuvent par excitation, et que cette excitation serait de nul effet sans l'irritabilité de celles de leurs parties qui sont contractiles ; que, dans les uns, la cause excitatrice de leurs mouvements leur vient du dehors, et que cette cause, dans les autres, prend sa source au dedans ; d'où l'on peut conclure que l'irritabilité et la faculté d'agir par excitation sont les caractères éminemment distinctifs des animaux. | Bot. Par extens. *Irritabilité des plantes*, Propriété qu'ont certaines plantes, ou certaines parties des plantes, de se contracter, soit d'elles-mêmes soit seulement lorsqu'on les touche.

IRRITABLE, adj. Qui s'irrite facilement. Un homme *irritable*. Un esprit *irritable*. | Se dit, tant au physique qu'au moral, des personnes nerveuses qui sont vivement affectées par les impressions qu'elles reçoivent. Tempérament *irritable*. Il a le système nerveux très-*irritable*. | Physiol. Qui est doué d'irritabilité, de la propriété de se contracter, de subir une excitation vitale qui augmente son intensité. Toutes les parties vivantes sont *irritables*. | Bot. Qui exécute divers mouvements de contractilité par le fait même de la végétation ou par le contact de certains stimulants. Quelques plantes ont certaines parties irritables : telles sont presque toutes les parties de la fleur du vinetier ou épine-vinette, les étamines de la pariétaire, les feuilles de la dionée attrape-mouche.

IRRITANT, ANTE, adj. Qui irrite, qui cause de la colère. Un embarras *irritant*. Cette personne est *irritante*. Prononcer des paroles *irritantes*. Il se plaignit bientôt de ce qu'une guerre *irritante* de partisans voltigeait autour de lui. (Ségur.) | Qui produit de l'irritation, qui détermine une irritation. Médicaments *irritants*. Par le sel *irritant* la soif est allumée. (Boileau.) | Substantiv. Tout stimulant assez énergique pour produire de la douleur, de la tension et de la chaleur. Certains physiologistes divisent les *irritants* : 1° en *mécaniques*, ce sont les piqûres, les coupures, les tractions, l'étincelle électrique, etc. ; 2° en *chimiques*, les alcalins, les acides, les dissolutions métalliques, etc. ; 3° en *spécifiques*, ces derniers sont ceux dont le mode d'action est particulier et ne peut être rapporté ni à l'une ni à l'autre des précédentes divisions : tels sont les virus, les venins des animaux, les cantharides, les poisons. | Jurisp. Qui casse, qui annule ; se dit surtout des conditions et des clauses qui sont tellement essentielles à la validité d'un acte, que l'acte serait nul si elles n'étaient pas accomplies. | *Décret irritant*, Clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et emporte nullité.

IRRITATIF, IVE, adj. Méd. Qui a la faculté d'irriter. Le travail *irritatif* produit par les trichines dans les muscles. Une diathèse *irritative*.

IRRITATION, s. f. (pron. *iritasion*). Action d'irriter, action de ce qui irrite ; résultat de cette action. Un vésicatoire détermine une *irritation* très-vive de la peau. | État des parties irritées. Il y a *irritation* dans une partie quand sa sensibilité et son action organique sont augmentées. | *Pouls d'ir-*

ritation, Celui qui est vif et fréquent. | *Toux d'irritation*, Toux provenant d'excitations nerveuses. | Fig. État d'une personne exaspérée, émue par des contrariétés, et dont toutes les forces de l'âme sont mises en éveil. Calmer l'*irritation* des esprits. Dans son *irritation* il a prononcé des paroles compromettantes. | Effervescence de l'âme, agitation qui résulte d'impressions vives. Son *irritation* est excessive. | Philos. Certaine stimulation nécessaire pour la production de phénomènes de la conscience, et surtout pour les phénomènes sensibles.

IRRITÉ, ÉE, part. Excité, aigri, mis en colère par des contrariétés, des refus, etc. Un amant *irrité*. Une personne *irritée*. Être *irrité* par un refus. Il ne gagnera rien sur ce juge *irrité*. (Boileau.) Pour mieux apaiser ses mânes *irrités*. (Racine.) Ce n'est pas un Dieu *irrité* qui nous envoie. (Massillon.) | Fig. et poétiq. Se dit aussi des choses inanimées. Une mer *irritée*. Il vit sans inquiétude frémir à l'entour les flots *irrités*. (Bossuet.) | Méd. Qui a subi une irritation. Les poumons *irrités* par un air froid et piquant.

IRRITER, v. a. (du lat. *irritare*, même sens; fait de *ira*, colère). Mettre en colère. *Irriter* une personne. *Irriter* un taureau, un lion. On l'*a irrité* contre moi. Vous *irritez* le plus patient des hommes. (Bossuet.) A-t-il craint d'*irriter* les puissants quand il a pu secourir les faibles? (Fléchier.) Mes attentions l'*irritent*; ma froide tristesse l'aigrit. (J. J. Rousseau.) | Aigrir, exciter, accroître, augmenter, en parlant des choses. *Irriter* les souffrances, les douleurs d'un malade. *Irriter* les passions. *Irriter* un mal. Ses efforts inutiles *irritent* sa blessure. | Fig. Causer l'irritation. Les moindres retardements *irritaient* son naturel ardent. (Fénelon.) Le machiavélisme *irrite* le peuple pour avoir le prétexte de l'enchaîner. (Boiste.) | Méd. Déterminer l'irritation, la tension d'un organe dans un tissu quelconque; causer une excitation sur les nerfs. La fumée *irrite* l'œil. Les orties *irritent* la peau. *Irriter* la membrane pituitaire par des sternutatoires. | S'IRRITER, v. pr. Se courroucer, se fâcher. S'*irriter* contre une personne. S'*irriter* contre les abus, contre les mauvaises lois. Mais ce n'est pas assez, amis, de s'*irriter*. (Corneille). Qu'un jeune homme ne s'*irrite* jamais contre un vieillard, qu'il ne le menace jamais. (Diderot.) | Être irrité, augmenté. La soif des désirs s'*irrite* à mesure qu'on la satisfait. | Méd. Contracter une irritation. Sa gorge s'*irrite* à force de parler.

IRRORATION, s. f. (pron. *irorâsion*; du lat. *irroratus*, humide de rosée; fait de *irroro*, j'arrose). Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement en forme de rosée. Bain par *irroration*.

IRRUPTION, s. f. (pron. *irupsion*; du lat. *irruptio*, même sens; fait de *irrumpo*, j'entre brusquement). Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays pour le ravager. Une sanglante *irruption*. Ils firent *irruption* dans la Thessalie et la Macédoine. (Fléchier.) Je fus touché d'un sensible déplaisir en apprenant l'*irruption* qui se faisait au Palatinat. (Bayle.) Les féroces habitants du Nord ont fait dans tous les temps des *irruptions* dans les contrées du Midi. (Voltaire.) | Entrée de force dans un lieu. La foule fit *irruption* dans l'enceinte. | Par extens. Débordement des eaux, envahissement d'un fleuve. Les *irruptions* de l'Océan. L'*irruption* de la mer. L'*irruption* des eaux de la Loire. On peut croire que toutes les îles orientales ont été séparées des continents par une *irruption* de l'Océan. (Buffon.) | Fig. Débordement, envahissement. L'esprit d'égalité a fait *irruption* dans toutes les classes inférieures. (Virey.)

ISAAC. Fils d'Abraham et de Sara, né à Hébron, l'an 1892 av. J. C. Son père avait cent ans et sa mère quatre-vingt-dix lorsque, selon la Bible, le Seigneur leur accorda ce fils, dont le nom signifie *ris* en hébreu, et qu'ils appelèrent ainsi à cause de la joie que leur causa sa naissance. Abraham, à une époque où il croyait Sara stérile à tout jamais, avait fait venir une esclave nommée Agar, et en avait eu un fils, Ismaël, qui, portant ombrage à Sara et voulant prendre, en sa qualité d'aîné, une certaine autorité à l'égard d'Isaac, fut éloigné et relégué avec sa mère au désert. C'est ce même Ismaël que les musulmans reconnaissent pour leur patriarche; ils lui attribuent toutes les bénédictions dont le Dieu des Juifs favorisa Isaac, et ils le nomment toujours avant ce dernier, dont ils font cependant descendre tous les prophètes, à la réserve de Jéthro, de Job et de Mahomet. Il arriva un jour, suivant la légende, que le Seigneur ordonna à Abraham de lui immoler son fils Isaac. Celui-ci, qui était alors âgé de vingt ans, porta lui-même sur ses épaules le bois pour l'holocauste jusque sur la montagne de Moriah, où fut érigé depuis le temple de Jérusalem. Au moment où le patriarche levait le bras pour frapper son fils, le Seigneur, satisfait de sa résolution et de sa soumission, révoqua son ordre et substitua une autre victime. Isaac épousa, à l'âge de quarante ans, Rébecca, fille de Bathuel, neveu d'Abraham, dont il eut deux enfants, Ésaü et Jacob. Il aimait davantage Ésaü, l'aîné, parce que celui-ci flattait sa gloutonnerie en lui apportant souvent du gibier; mais Rébecca préférait Jacob, et elle parvint artificieusement à lui faire transférer les droits de primogéniture. L'Écriture dit naïvement qu'elle couvrit les bras et les mains de Jacob d'une peau de chevreau, pour qu'en le touchant et en lui donnant sa bénédiction comme à son premier-né, Isaac, devenu aveugle, crût avoir affaire à Ésaü, qui était velu et plus robuste. De notre temps, une pareille supercherie mènerait en cours d'assises Rébecca et son complice pour crime de supposition de personnes; mais à cette époque patriarcale, l'acte sacramentel était tout, et l'intention ne comptait pour rien. Isaac, chassé par la famine, quitta son pays et se rendit à Gérare, où il fit passer Rébecca pour sa sœur, afin d'éviter des dangers qu'il redoutait, si elle venait à s'attirer les regards du roi ou de quelque habitant de cette ville barbare. Le roi de Gérare, instruit de ce stratagème, lui en fit des reproches et décréta la peine de mort contre quiconque toucherait à la femme de l'étranger. Mais Isaac se rendit odieux à cause de sa cupidité insatiable, qui lui avait fait entasser d'immenses richesses; on le chassa de la ville. Il mourut à Mambré à l'âge de cent quatre-vingts ans.

ISABELLE, adj. Qui est d'une couleur jaune clair. Un serin *isabelle*. Il y a des chattes *isabelles*. Une porcelaine, un squale *isabelle*. Ta cavale *isabelle* hennit sous tes balcons. La plus grande partie du corps de l'animal est d'un brun rougeâtre tirant sur le vineux, et le reste est de couleur *isabelle*. (Buffon.) | Se dit surtout en parlant du poil des chevaux. Cheval *isabelle*. | S. m. *Un isabelle*, Un cheval de couleur isabelle. *Un isabelle* clair, foncé. | S. f. Coquille du genre porcelaine. | Espèce de libellule du genre agrion.

ISABELLE. Nom qu'ont porté dans l'histoire trois reines, l'une d'Angleterre, l'autre de France, et la troisième d'Espagne. | *Isabelle de France*, fille de Philippe le Bel, reine d'Angleterre, née en 1292, morte en 1358. Fiancée dès son enfance à Édouard II, elle devint reine en 1318. Son mari, prince faible, se laissa dominer par des mignons; elle fut traitée par eux de telle sorte qu'elle dut chercher à revenir en France, où elle fut accompagnée par de nombreux mécontents. Parmi ces derniers était Roger Mortimer, baron, qui devint pour elle l'objet d'une passion très-vive et qu'elle ne prit pas la peine de dissimuler. Elle refusa d'obéir à Édouard, qui lui ordonnait de retourner en Angleterre, tant que son favori Spencer serait ministre; puis, se sentant appuyée par la noblesse, elle descendit sur les côtes de Suffolk, où vinrent se joindre à elle de nombreux partisans, parmi lesquels le frère du roi lui-même. Édouard s'enfuit de Londres. Isabelle le poursuivit, le fit prisonnier, et fit prononcer sa déchéance. Peu de temps après, elle lui ôta la vie par un épouvantable supplice. On lui introduisit, par le fondement, un fer rouge dans les entrailles. Le fils d'Édouard II et de la reine Isabelle, Édouard III, au nom duquel elle exerçait la régence, vengea son père en faisant pendre Roger Mortimer et renfermer sa mère au château de Rising, où elle vécut encore vingt-huit ans. C'est du chef de cette femme que les rois d'Angleterre prétendaient avoir un droit à la couronne de France. | *Isabelle* ou *Isabeau de Bavière*, reine de France, fille d'Étienne II, duc de Bavière, et de Tadée Visconti de Milan, naquit en 1371. Charles VI, âgé de dix-sept ans, l'épousa, à Amiens, en 1385. On fit, à l'occasion de son arrivée à Paris, des fêtes solennelles qui furent marquées par une espèce de saturnale nocturne, où toute la cour se masqua et où, dit la *Chronique de Saint-Denis*, il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque, ne se livrât à la licence et au scandale. Isabeau, douée de beauté et d'esprit, se montra violente, avide; elle ne fit servir ses talents et ses grâces qu'à aggraver les maux d'un pays divisé par les factions et menacé de l'étranger. Charles VI tomba en démence. La garde de sa personne fut confiée à la reine, et le gouvernement de l'État au duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Mais le pouvoir était disputé par un puissant rival, le duc d'Orléans, qui était l'amant de la reine. Lorsque le duc de Bourgogne eut fait assassiner ce prince (1407), au sein même de Paris, Isabeau s'éloigna de la capitale, mais y revint bientôt avec une armée et se déclara gouvernante du royaume pendant la maladie du roi. Jean sans Peur marcha à son tour sur Paris et força la reine à se réfugier avec le roi et les princes en Touraine. Trois partis agitaient alors la France : celui du duc de Bourgogne, celui du duc d'Orléans et celui de l'héritier présomptif. Le comte d'Armagnac, chef ambitieux de la faction d'Orléans, ennemi de la reine, profita d'un des moments de lucidité du roi pour lui apprendre que sa femme avait pour amant son grand maître d'hôtel Boisbourdon. Celui-ci, jeune et brave officier, fut arrêté, mis à la torture et précipité ensuite dans la Seine, pendant la nuit, enveloppé dans un sac de cuir, avec cette inscription : *Laissez passer la justice du roi*. Isabeau, reléguée à Tours, irritée contre son fils, s'allia au duc de Bourgogne; délivrée par lui, elle devint sa maîtresse, et se fit déclarer, par un parlement qu'elle avait créé, *reine de France, ayant, pour l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration du royaume*. Elle établit sa cour à Troyes, et rentra triomphalement dans Paris, après un horrible massacre des armagnacs par la faction de Bourgogne. Fortifiés l'un par l'autre, Jean sans Peur et Isabelle ne gardèrent plus de mesure. Mais le duc de Bourgogne fut bientôt assassiné sur le pont de Montereau, et ce fut pour la troisième fois qu'Isabeau se vit enlever, par un assassinat public, l'objet de ses affections. Sa fureur fut au comble. Elle se joignit au fils de Jean sans Peur pour venger son père, et traita, conjointement avec lui, dans les intérêts de Henri V, roi d'Angleterre, pour lui livrer la France. Ce fut à Troyes, en 1420, que se signa ce fameux traité par lequel on régla qu'Henri V épouserait Catherine, fille de Charles VI et d'Isabelle; qu'après la mort du roi il succéderait à la couronne, et qu'en attendant il gouvernerait en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles. Après ce traité, Isabeau fut pour toute la France un suprême objet d'horreur. Abandonnée de tout le monde, insultée par les Anglais, qui lui disaient ouvertement que Charles VII n'était qu'un bâtard, elle traîna dans la misère une vieillesse languissante et déshonorée. Elle mourut à l'hôtel Saint-Pol, dix jours après le traité d'Arras, qui réconciliait Charles VII et le duc de Bourgogne. On l'enterra, la nuit, sans aucune pompe. | *Isabelle de Castille*, reine d'Espagne, épousa, en 1469, Ferdinand V, roi d'Aragon. Elle fit régner dans ses États la justice, que des guerres perpétuelles avaient presque anéantie, enleva aux Maures tout ce qu'ils possédaient encore en Espagne, mit fin à leur empire par la prise de Grenade, en 1492, et procura à Christophe Colomb les moyens de découvrir l'Amérique, en lui fournissant une petite flottille, que lui avaient tour à tour refusée tous les princes de l'Europe. Au milieu de tant de prospérités, le bonheur d'Isabelle fut troublé par de grands chagrins domestiques. Elle mourut en 1504, laissant à sa fille, Jeanne la Folle, les États de Castille.

ISADELPHE, adj. (du gr. ἴσος, égal; ἀδελφός, frère). Bot. Qui a les étamines réunies en deux faisceaux égaux. | Tératol. Qui présente la monstruosité de l'isadelphie. Les frères Siamois qu'on a vus à Paris étaient *isadelphes*.

ISADELPHIE, s. f. Bot. État des plantes isadelphes. | Tératol. État des monstres doubles composés de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance.

ISAÏE. Le premier des quatre grands prophètes juifs. Il eut pour père Amos, frère d'Amasias, roi de Juda, et prophétisa sous les règnes de Joathan, d'Achaz et d'Ézéchias, pendant soixante-deux ans. On ne sait à peu près rien de bien certain sur sa vie. Il fut mis à mort et scié en deux par ordre de Manassès, fils d'Ézéchias, vers 694 av. J. C.; on croit qu'il avait alors plus de cent ans. Les prophéties qu'on attribue à Isaïe sont divisées en soixante-six chapitres. Elles forment deux catégories, dont la première traite, principalement, de la captivité de Babylone, et la seconde, de l'avénement du Messie. La précision de quelques-unes de ces prophéties et l'examen philosophique du texte hébreu ont donné lieu de penser que non-seulement elles n'avaient pu être l'ouvrage d'Isaïe, mais encore qu'elles avaient été écrites à une époque postérieure aux événements qu'elles sont censées avoir prédits. Du reste, le style de cet écrivain, dans les morceaux qui lui appartiennent, est remarquable par l'inspiration, l'énergie, le coloris et le sublime. Nulle part la langue hébraïque n'est plus ornée et plus grave en même temps, nulle part elle ne réunit à un plus haut degré l'abondance, la force, la richesse et la majesté.

ISANTHE, adj. (du gr. ἴσος, égal; ἄνθος, fleur).

Bot. Dont toutes les fleurs se ressemblent. | S. m. Genre de la famille des labiées, qui ne contient qu'une espèce. C'est une plante annuelle à feuilles opposées, ovales, lancéolées, à trois nervures, ciliées en leurs bords, à fleurs bleuâtres, solitaires. On la

Isanthe.

trouve à la Caroline et dans plusieurs contrées de l'Amérique. Quelques naturalistes l'appellent *Sarriette*.

ISARD, s. m. Zool. Nom du chamois des Pyrénées. Chasser l'*isard*. Un quartier d'*isard* est excellent.

ISATIDÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des crucifères, renfermant des espèces nombreuses, dont le type est le genre *isatis* ou *pastel*.

ISATINE, s. f. (du gr. ἰσατις, pastel). Chim. Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, en le chauffant avec de l'acide nitrique faible.

ISATIS, s. m. Bot. Nom scientifique de la plante plus connue sous le nom de *Pastel*. | Zool. Renard bleu. On organisa une chasse aux *isatis*.

ISAURE (CLÉMENCE). Illustre et riche dame de Toulouse, qui vivait au XVe siècle. Elle se distingua par son amour pour la poésie, et institua, en 1490, les *jeux Floraux*. Elle mourut vers l'an 1513, à l'âge de cinquante ans, laissant à la ville de Toulouse des revenus considérables pour fournir aux frais des concours de poésie. Les *jeux Floraux* n'étaient, du reste, qu'une imitation de l'établissement qui avait existé dans la même ville au XIIIe siècle, sous le nom de *collége de la gaie science*. Ce qu'on a raconté des amours de Clémence Isaure n'est qu'un roman; car sa vie, en dehors de ce qui vient d'être dit, est entièrement ignorée.

ISCARIOTE, adj. et s. m. Surnom donné à cause d'Iscarioth, son pays natal, à Judas, apôtre de Jésus qui trahit son maître. | Fig. et ironiq. Celui qui trahit. Il y a des *iscariotes* dans toutes les conspirations, dans tous les complots, et dans les conseils des princes. Les *iscariotes* du Vatican.

ISCARIOTISME, s. m. Doctrine de certains sectaires qui vénéraient, comme patrons, les auteurs du mal sur la terre, certains criminels tels que Caïn, Judas Iscariote. Ces sectaires s'appelaient *Iscariotistes*.

ISCHÉMIE, s. f. (du gr. ἴσχειν, arrêter; αἷμα, sang). Pathol. Arrêt de la circulation artérielle; état des parties où il n'arrive plus de sang.

ISCHÉMIQUE, adj. Méd. Qui arrête le mouvement du sang dans les vaisseaux. | Qui dépend de l'ischémie. Les étourdissements *ischémiques*.

ISCHIAGRE, s. f. (pron. *iskiagre*; du gr. ἰσχίον, la hanche). Méd. Goutte fixée sur la hanche. | On a également donné ce nom à la *sciatique*.

ISCHIAL, ALE, adj. (pron. *iskial*). Anat. Qui appartient à l'ischion. L'ischion est souvent appelé la *portion ischiale de l'os coxal*.

ISCHIATIQUE, adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'os ischion ou à la hanche. Il est affecté d'une carie *ischiatique*. L'*artère ischiatique* provient de la partie inférieure de l'hypogastrique.

ISCHIO (pron. *iskio*). Mot grec dérivé de ἰσχίον, hanche, et qui sert à composer un grand nombre de mots qui désignent un muscle ou une partie appartenant à l'os ischion et à un autre muscle ou partie de muscle. Tels sont ceux de *ischio-caverneux*, *ischio-coccygien*, *ischio-fémoral*, *ischio-prétibial*, *ischio-prostatique*, etc.

ISCHIOCÈLE, s. f. (pron. *iskiosèle*; du gr. ἰσχίον, la hanche; κήλη, hernie). Chirurg. Hernie des viscères abdominaux à travers l'échancrure ischiatique, nommée aussi *Hernie dorsale*, parce que le sac herniaire fait saillie à la partie postérieure-inférieure du tronc.

ISCHION, s. m. (pron. *iskion*; du gr. ἰσχίον, la hanche; formé de ἴσχω, j'arrête, je retiens, cet os servant de point fixe à une des plus grandes articulations). Pièce inférieure de l'os innomé ou coxal dans le fœtus; région inférieure de ce même os dans l'adulte, à laquelle on remarque une épine et une tubérosité ischiatique. | Entom. Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes.

ISCHNOPHONIE, s. f. (pron. *isknofoni*; du gr. ἰσχνὸς, faible; φωνή, voix). Méd. Faiblesse de la voix. Ugalde est affectée d'une *ischnophonie*.

ISCHURÉTIQUE, adj. et s. m. Méd. Se dit des remèdes propres à guérir ou à modérer l'ischurie.

ISCHURIE, s. f. (pron. *iskuri*; du gr. ἴσχω, j'arrête; οὖρον, urine). Méd. Rétention d'urine, impossibilité d'uriner. L'*ischurie vraie* est celle dans laquelle l'urine, étant accumulée dans la vessie, le malade ne peut la rendre, malgré les envies d'uriner qu'il éprouve continuellement; l'*ischurie fausse* est celle dans laquelle il existe une lésion particulière des reins ou des artères, qui empêche l'urine d'arriver à la vessie. Selon la cause qui détermine l'*ischurie*, elle est appelée *urétrale*, *vésicale*, *urétérique*, *rénale*, *calculeuse*, *syphilitique*.

ISÉLASTIQUE, adj. m. Antiq. Nom donné, chez les anciens Grecs, aux grands jeux où les athlètes vainqueurs acquéraient, par leurs victoires, le droit d'entrer en triomphe, par une brèche, dans leur ville natale.

ISÈRE. Géogr. Rivière de France qui a donné son nom au département qu'elle arrose et dont la source est au pied du mont Iseran, en Savoie. Elle passe à Grenoble, et se jette dans le Rhône à 9 kilom. au-dessous de Valence (Drôme), après un cours de 300 kilom. | *Département de l'Isère*, Département de la France orientale, formé d'une partie de l'ancien Dauphiné et dont les limites sont, au N., le départ. de l'Ain; à l'O., ceux du Rhône et de la Loire; au S., celui de la Drôme; au S. E., celui des Hautes-Alpes, et à l'E., celui de la Savoie; 841,250 hectares; 581,386 habit.; chef-lieu, Grenoble. La surface du département est plate au N. O., un peu montagneuse près de l'Isère, qui traverse sa partie centrale, et couverte de hautes montagnes depuis cette rivière jusqu'aux Alpes de la Savoie. Dans cette dernière partie on remarque de larges et fertiles vallées comme celle de Grésivaudan; des vallées étroites, couvertes de gras pâturages, des rochers arides et de vastes glaciers, au-dessus desquels s'élèvent en pics ou en aiguilles les sommités des montagnes. Le plus élevé de ces sommets est l'Ollan, qui a 3,860 mètres. Le climat de l'Isère est vif et pur, mais très-variable. Le sol est fertile dans la vallée de Grésivaudan et dans quelques autres. Au N. O., il est sec et aride. On cultive, dans les montagnes, le seigle, l'orge, le chou et quelques légumes, et les fourrages y croissent en abondance. Les vins du département sont assez estimés, entre autres ceux de l'Ermitage, de la côte Rôtie, de Seyssuel et de Château-Grillet. Les fromages de Sassenage sont renommés, ainsi que ceux de Chevrière et de Saint-Marcellin. Le mûrier est très-cultivé, et l'éducation des vers à soie est fort importante. L'Isère nourrit un grand nombre de moutons dont la laine est fine et moelleuse, beaucoup de chevaux et d'ânes de petite taille, de porcs et de chèvres. Le gibier y est en grande quantité, le poisson abonde dans les rivières, les lacs et les étangs. On trouve dans le sol de l'or, de l'argent, du plomb, du cuivre, du fer, de l'antimoine, du charbon de terre, du cristal de roche et du marbre. L'industrie consiste surtout dans la fabrication de toiles fines, de drap, de mégisserie, de ganterie, de liqueurs, de papeterie, de filatures de soie et de tannerie. Le départ. de l'Isère est divisé en 4 arrondissements (Grenoble, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin et Vienne), subdivisés en 45 cantons et 552 communes.

ISÉRINE, s. f. Minerai de fer nommé aussi *fer titané menakanite*, qu'on trouve dans le sable de l'Isère. On a expédié un chargement d'*isérine*.

ISIAQUE, adj. Qui appartient à Isis, qui a rapport à Isis. | *Table isiaque*, Un des monuments les plus considérables que l'antiquité nous ait transmis, et sur laquelle se trouvent représentés la figure et les mystères d'Isis, avec un grand nombre d'actes de la religion égyptienne. On y voit aussi presque tous les dieux de l'Égypte accomplissant plusieurs actions distinctes. Cette table fut trouvée au sac de Rome, en 1525.

ISIS. Mythol. Divinité des Égyptiens dont le culte s'est répandu chez les nations auxquelles le vieux peuple a ouvert la route de la civilisation. Selon Plutarque et Diodore de Sicile, Isis était mariée à Osiris, et régnait sur les bords du Nil, en-

Isis.

seignant tous deux à leurs sujets les premiers éléments de l'agriculture. Osiris, à son retour de l'Inde, fut fait prisonnier par Typhon, son beau-frère, qui le fit noyer dans le fleuve. Son corps fut retrouvé en Phénicie, et Isis, pour venger ce crime, envoya Horus, son fils, contre Typhon, qui fut vaincu dans deux batailles. Isis mourut peu de temps après, et les Égyptiens la placèrent, ainsi que son époux, au rang des dieux. On leur consacra le bœuf et la vache, qui devinrent leurs symboles. Le culte d'Isis fut bientôt corrompu, et on ne tarda pas à introduire ces processions où l'on portait en pompe le phallus, comme pour indiquer la passion d'Isis pour son époux. Isis représentait la lune, et Osiris, le soleil; elle présidait aux accouchements. Les mystères d'Isis jouissaient en Égypte d'une grande célébrité, et ce qui explique l'universalité de son culte, c'est qu'elle était considérée comme le génie du Nil. On la représente ordinairement sous les traits d'une femme avec les cornes d'une vache, tenant un sistre d'une main et un vase de l'autre.

ISIS, s. f. Zool. Genre de zoophytes de la famille des coralligènes ou céritophytes, comprenant des animaux qui semblent former le passage avec les coraux entre les deux dernières familles des animaux. Les isis sont formées de portions calcaires disposées par anneaux striés à leur surface, et réunis d'espace en espace par une tige de substance cartilagineuse très-solide.

ISLAM ou **ISLAMISME**, s. m. (de l'arabe *islâm*, résignation, soumission à la volonté de Dieu). La religion des sectateurs de Mahomet. Cette religion a pour principe et pour dogme fondamental la résignation absolue. Ce dogme implique immédiatement l'idée de fatalité, comme cause ou raison de la soumission illimitée à Dieu et au pouvoir gouvernemental. Au point de vue théologique, l'islamisme proclame l'unité absolue de Dieu; il nie sans réserve la Trinité, et, par elle, la divinité du Christ. Le nom de *mahométan* n'est pas en usage parmi les sectateurs de Mahomet. Ils s'appliquent celui de *mouslim*, *musulman*, c. à d. croyant de l'islam; selon les musulmans, le nom du révélateur ne doit point donner sa forme à la dénomination religieuse de la foi islamique; le révélateur n'est qu'un moyen de communication avec les autres hommes. Ils appellent les chrétiens *Naçara*, c. à d. les Nazaréens. Le point culminant dans la doctrine islamique, c'est le dogme de l'unité. Cette foi est la proclamation du principe même qui constituait le schisme d'Arius et qui tourmentait l'Église chrétienne depuis trois siècles à l'apparition du mahométisme. Ce principe n'était que l'émanation et la suite du sabellianisme, du monothéisme, du monophysisme, et avait suscité la naissance du nestorianisme. Mahomet avait souvent visité la Syrie, encore toute retentissante des cris des hérésies; l'arianisme y était plein de vie, et sa proposition

principale, la négation de la divinité du Christ, était plus accréditée en Orient que le dogme de la Trinité. Mahomet, en homme habile, prit la voix de la masse comme voix rationnelle; il aperçut que toutes ces agitations de principes pouvaient, étant maniées adroitement et appuyées vigoureusement par un esprit résolu, donner lieu à une grande révolution, dans laquelle se trouvait un immense avantage pour sa nation, celui de relier tous les arabes, toutes ces tribus perpétuellement en rivalité et en lutte. Il songea donc à former une société nouvelle et un empire nouveau. L'islamisme ne se présente point comme une religion nouvelle proprement dite, mais comme le complément, le dernier développement des révélations précédentes, données au monde depuis Adam, Noé, Abraham, Moïse, David et Jésus; car tous ces prophètes, tous ces messies, comme dit le Coran, ont reçu des commandements qui leur furent apportés écrits du ciel. Seulement il se prétendit la plus parfaite de ces révélations et la dernière qui devait être communiquée au monde, ou le dernier mot de Dieu. En conséquence, les musulmans se croient le peuple élu. L'ensemble de leur dogme se compose de cinquante-huit articles, amalgame incohérent, hétérogène de solutions scolastiques, métaphysiques, théosophiques, physiques, et même de solutions indifférentes, le tout accompagné d'immenses précautions, d'encouragements, de menaces, comme en un code de discipline militaire. Voici quelques-uns des articles de ce dogme : « On arrive à la certitude par trois méthodes : les sens, la tradition, la raison. L'inspiration n'entre pas dans les voies de certitude. — Dieu a créé le monde, Dieu n'a ni limites, ni parties; il est éternel; il est hors du temps et de l'espace; la parole est dans son essence éternelle, sans lettres, ni sens. — Le Coran est la parole de Dieu incréée, éternelle, existant par elle-même. » Le Coran étant une émanation divine, il n'y a plus à discuter ce qu'il contient; dès lors, « l'homme ne doit jamais s'éloigner du sens propre de ce qui est dans le livre divin, pour préférer un sens figuré, que peut donner l'esprit ou la contemplation. » — « Les élus verront Dieu éternellement, sans lieu, sans distance, sans côté ni face. — Dieu rémunère les actions, — des supplices attendent les mécréants et les croyants qui meurent coupables de péché. — Les délices spirituelles seront le partage des croyants. — L'éternité des peines n'est point pour les vrais croyants. — Le sort des croyants et des mécréants n'en est pas moins prévu de toute éternité dans les décrets de Dieu; parce que l'avenir est immuable dans l'essence et l'omniscience divine. » Ensuite, après avoir déclaré la nécessité de la foi en la mission et la suprématie absolue de Mahomet, les doctrines musulmanes décrètent des articles tels que ceux-ci : « Le pont de l'enfer est une vérité. — Le bassin des eaux éternelles existe réellement. — Chaque homme doit subir, dans son tombeau, un examen fait par les deux anges Monkir et Nékir, avant l'interrogatoire que Dieu lui-même fera subir. — Regarder la divination de l'avenir comme une science est faire acte de mécréant, etc., etc. » Le dogme islamique établit aussi des maximes d'ordre civil; il domine l'ordre politique et gouvernemental. « La religion doit tout régler puisqu'elle est la volonté, la parole textuelle de Dieu. Pour les croyants, les deux pouvoirs spirituel et temporel sont inséparables. » L'islamisme n'a qu'une loi. Elle comprend toutes les dispositions qui règlent et gouvernent, toujours au nom de Dieu, la vie entière de l'homme, les actes et devoirs spirituels et temporels. Elle est à la fois religieuse et civile. Le culte des musulmans se divise en quatre rites, qui diffèrent les uns des autres et qui tirent leur nom des docteurs qui les ont élaborés : le rite *hanafite* ou de *Hanaf*; le rite *malekite* ou de *Mâlek*; le rite *chaféite* ou de *Châfei*; le rite *hanbalite* ou de *Hanbal*. Le premier est le plus suivi. Chaque musulman doit s'attacher à l'un de ces quatre rites et le suivre comme direction. Il est d'obligation indispensable pour lui de faire cinq prières par jour à heures fixes. Il doit aussi faire des jeûnes et le pèlerinage de la Mecque. Le culte islamique est simple et grave; les mosquées sont peu ornées; elles portent sur leurs murs des inscriptions tirées des versets du Coran. L'islamisme a été, comme toutes les autres religions, sujet à des schismes et à des querelles sans fin. Après les quatre premiers khalifes se forma la division des *sunnites* et des *chiites*, qui a subsisté jusqu'à nos jours et qui sépare les Turcs des Persans. Ce ne fut point par les armes que l'*islamisme* s'établit dans plus de la moitié de notre hémisphère, ce fut par l'enthousiasme, par la persuasion. (Voltaire.) V. MAHOMÉTISME. | L'ensemble des pays où règne cette religion, dans le même sens que chrétienté par rapport aux pays chrétiens. L'*islam* est en décadence.

ISLAMIQUE, adj. Qui appartient à l'islam ou islamisme. La civilisation *islamique* se trouve aujourd'hui, comme au moyen âge, en face de la civilisation européenne; mais, loin de se combattre comme alors, elles sont prêtes à se fusionner.

ISLAMISME, s. m. Nom qu'on donne particulièrement au mahométisme lorsqu'on le considère comme religion qui conseille la résignation absolue à la volonté de Dieu. V. ISLAM et MAHOMÉTISME.

ISLAMISTE, adj. et s. Qui professe l'islam ou l'islamisme. Il s'arrêta quelque temps au Caire pour y entendre Étartose, célèbre théologien *islamisté*. (Diderot.) Les *islamistes* sont intolérants, fanatiques.

ISLANDAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante de l'Islande; qui appartient à l'Islande ou à ses habitants. Les Islandais sont de taille moyenne et peu vigoureux; ils sont probes, fidèles, hospitaliers et tiennent extrêmement à leur patrie; ils ont peu d'industrie et ne savent que fabriquer des étoffes grossières et préparer les cuirs. Ils confectionnent eux-mêmes presque tout ce qui sert dans leur ménage; la plupart sont à la fois charpentiers, menuisiers, constructeurs de bateaux, forgerons, orfèvres. Ils ont peu de manufactures. Les Islandais parlent un dialecte norwégien, l'ancienne langue des Scandinaves, qu'ils ont conservée dans sa pureté; ils ont une poésie assez riche : l'*Edda* et plusieurs des *Sagas* ont été rédigés chez eux. Ils professent la religion réformée.

ISLANDE (dans les langues du Nord, *Iceland*, terre de glace; fait de *ice*, glace; *land*, terre). Géogr. Grande île de l'océan Arctique, qui appartient au Danemark; située entre l'Europe et l'Amérique, par 64° lat. N. et 24 long. O., à 700 kilom. de l'Écosse, et 270 du Groënland; 390 kilom. de l'E. à l'O., 310 du N. au S; capitale, Reykiavig. L'Islande paraît être d'origine volcanique; on y compte dix volcans en activité, dont le plus connu est l'Hékla (1,736 mèt.), et le plus élevé le Jokul (2,080 mèt.); elle est parsemée en grande partie de rochers nus, dont quelques-uns sont couverts de neiges et de glaces perpétuelles; d'autres, également stériles, sont composés de sables et de roches. Quelques-uns offrent, le long des côtes, de larges portions de terrain couvertes d'une belle verdure. Ces terrains, avec celui des vallées et des plaines étroites situées au pied des rochers, sont seuls cultivables. La constitution physique de l'Islande a fréquemment éprouvé des changements funestes, par suite des éruptions volcaniques et des tremblements de terre. Les plus désastreux de ces derniers phénomènes sont ceux des années 1755, 1783, 1784; ce dernier mit à sec une rivière et convertit en désert aride la plus riche partie de l'île. On rencontre dans diverses localités des sources d'eau thermale d'un goût minéral et assez chaudes pour cuire les aliments. L'une des principales sources, nommée Grand-Geyser, jaillit périodiquement avec une force considérable et atteint parfois une élévation de plus de 25 mètres. Des rivières nombreuses, rapides et poissonneuses arrosent l'île, coulant la plupart dans la direction du nord et du sud-ouest. Les lacs, nombreux aussi, abondent en poissons. La température y est douce relativement à la latitude; elle est, en moyenne, de 1° en hiver et de 10° 1/2 en été. Il est intéressant de connaître quelle est la race humaine qui vit dans cette île, triste, isolée, malheureuse; quels sont ses moyens d'existence, ses occupations, son industrie, son commerce, ses arts, son gouvernement. Ces insulaires descendent de colonies irlandaises et norwégiennes que l'amour de la liberté et la haine du despotisme chassèrent d'un climat plus heureux pour les pousser, durant la seconde moitié du IXe siècle, sur cette terre inhospitalière, jusqu'alors déserte. Le Christianisme y fut introduit en 996. Régis par le gouvernement républicain, les Islandais virent leur naissante colonie croître et prospérer. Les bœufs, les brebis, les chevaux trouvèrent dans les vallées et dans les plaines qui bordent la mer une abondante nourriture; la mer, les lacs, les rivières fournirent le poisson en quantité; si le sol leur refusait le bois nécessaire pour les constructions et le chauffage, les courants maritimes en apportaient régulièrement une quantité suffisante sur le rivage pour tous les usages de la vie. Si quelque chose leur manquait, ils allaient le demander, sur leurs propres navires, à la Norwége, à la Suède, au Danemark, en échange de ce que leur industrie avait pu tirer du sol de l'Islande ou de ses eaux, comme du seigle, de l'orge, des poissons secs, des laines, des peaux d'agneau, de renard, de chien de mer, de l'édredon et des plumes de cygne. Une langue douce et harmonieuse, une littérature originale, une poésie suave et mélancolique, suffisaient pour charmer les ennuis de leur immense solitude et leurs longues soirées d'hiver. Quel Islandais ne savait par cœur les Sagas et les deux Eddas? Quel Islandais, en les entendant, n'aimait par-dessus tout sa triste patrie? L'époque de leur plus grande prospérité et de leur splendeur nationale fut le XIIIe siècle, âge d'indépendance. Depuis, les hommes et les choses s'unirent pour les opprimer. La Norwége, qui les soumit en 1264, et le Danemark en 1376, les écrasèrent sous leur administration tyrannique. A ces fléaux se joignirent les bouleversements du sol par suite des éruptions volcaniques et des tremblements de terre, et les ravages de l'épidémie et de l'épizootie. De 200,000 insulaires intelligents et hardis qu'ils étaient au XIIIe siècle, ils se trouvent aujourd'hui réduits à 60,000 hommes timorés et paisibles, mais toujours bons, toujours aimant la poésie et la patrie. Sous le rapport administratif, l'Islande est divisée en trois *amter*, ou préfectures. Le chef de l'une de ces préfectures porte le titre de *stiftamtmand*; il administre l'île en général, préside la cour supérieure et exerce d'autres fonctions judiciaires. Trois écoles célèbres sont établies à Skalholt, à Holum, à Reykiavig. Les jeunes Islandais reçoivent, en général, de leurs familles, les premiers éléments de l'éducation. Ils fréquentent ensuite les écoles savantes; quelques-uns vont terminer leurs études à Copenhague, où ils jouissent de nombreux priviléges. (Benj. Barbé.)

ISLY. Géogr. Petite rivière du Maroc, qui a sa source au S. d'Ouchda, près des limites de l'Algérie, et se jette dans la Tafna, après un cours de 100 kilom. environ. Elle est devenue célèbre par la victoire qu'y remportèrent les Français sur les troupes marocaines (14 août 1844) près d'Ouchda.

ISMAEL. Fils d'Abraham, né du commerce de ce patriarche avec Agar, esclave égyptienne, vint au monde 1910 ans av. J. C., fut chassé de la maison paternelle, avec sa mère, sur les instances de Sara, femme légitime d'Abraham. Les deux proscrits s'arrêtèrent au désert de Pharus. Ismaël épousa une Égyptienne, dont il eut un grand nombre d'enfants. Les Arabes le regardent comme le père de leur nation et l'auteur de leur langue; il mourut l'an 1873 av. J. C. Ses descendants portèrent le nom d'*ismaélites* et formèrent douze tribus. | *Ismaël*. Fils de l'iman Giafar-el-Sadik et 6e descendant d'Ali, mort vers 750, a donné son nom à la secte musulmane des *ismaéliens*. | *Ismaël* (Chah Ismaël), petit-fils d'Usum-Cassan. Il rétablit l'empire persan, se disant descendu d'Ali, gendre de Mahomet.

ISMAÉLIENS, s. m. pl. Secte musulmane dont l'origine remonte au IIe siècle de l'ère musulmane, et qui s'est détachée des Chyites ou partisans d'Ali. Ils prétendent qu'à la mort d'Ismaël, fils aîné de Giafar-el-Sadik, c'est à tort que l'on transféra la qualité d'iman à Mouça, frère cadet d'Ismaël, et que cette dignité appartenait de droit à Mohammed, fils d'Ismaël. Ce Mohammed ayant disparu fort jeune, les Ismaéliens ne voulurent point croire à sa mort, mais ils prétendirent que sa race s'était conservée et qu'elle se perpétuait par une filiation secrète jusqu'à l'arrivée d'un dernier iman, sorte de Messie qui ferait triompher leur secte. Les Ismaéliens professaient une doctrine mystérieuse qui expliquait par des allégories les dogmes de l'Islamisme, et qui, dispensant ses adeptes de toute obligation, était également contraire à la morale et à la religion. Les Ismaéliens jouent un grand rôle dans l'histoire de l'Orient du VIIIe au XIIe siècle. C'est de cette secte que sont sortis les Karmathes, qui ravagèrent la Perse et la Syrie au VIIIe siècle; les califes fatimites, qui régnèrent sur l'Égypte de l'an 909 à 1174; les Assassins, dits aussi *Ismaéliens de l'Est*, qui, pendant près de 200 ans (de 1090 à 1260), répandirent la terreur dans tout l'Orient; les Druses, qui sont encore nombreux en Syrie. On en fait aussi dériver les Nozaïris et les Wahabites.

ISMAÉLITE, s. Nom sous lequel on désigne quelquefois les Arabes, comme descendants d'Ismaël.

ISO, radical d'un grand nombre de mots scientifiques, où il exprime l'idée d'égalité.

ISOBAROMÉTRIQUE, adj. du (gr. ἴσος, égal; βαρόμετρον, baromètre). Phys. Dont les hauteurs barométriques sont les mêmes. Se dit particulièrement des lignes réunissant tous les points de la surface du globe, dans lesquelles l'oscillation barométrique moyenne et mensuelle est la même. Les lignes *isobarométriques*, qui n'ont pas encore été tracées sur une carte, méritent d'être étudiées, car on a encore peu de données pour lier entre eux les phénomènes que présentent les variations du baromètre, phénomènes qui peuvent seuls faire connaître les déplacements des masses d'air dans les différentes saisons. Notez les variations *isobarométriques*.

ISOCÈLE, adj. Géom. Se dit d'un triangle qui a deux de ses côtés égaux. Triangle *isocèle*. Dans un triangle *isocèle*, la ligne abaissée du sommet au milieu de la base est perpendiculaire à cette base et divise le triangle *isocèle* en deux triangles égaux.

ISOCHILE, s. m. Bot. Genre de la famille des orchidées, comprenant des plantes parasites de l'Amérique. On distingue parmi ces diverses espèces l'*isochile* à feuilles de gramen et l'*isochile* prolipère.

ISOCHIMÈNE, adj. (du gr. χειμαίνειν, avoir une température d'hiver). Météorol. *Ligne isochimène*, Ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en hiver.

ISOCHRONE, adj. (pron. *izokrone*; du gr. ἴσος, pareil; χρόνος, temps). Mécan. et physiol. Il se dit des mouvements qui se font en temps égaux. Les battements des artères sont *isochrones*. Les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations auraient lieu dans des temps égaux.

ISOCHRONIQUEMENT, adv. (pron. *izokronikeman*). D'une manière isochrone.

ISOCHRONISME, s. m. Mécan. Égalité de durée dans les mouvements d'un corps. L'*isochronisme* des oscillations du pendule. | Physiol. Simultanéité d'action entre des organes qui se correspondent ou qui dépendent l'un de l'autre.

ISODACTYLE, adj. (du gr. ἴσος, égal; δάκτυλος, doigt.) Qui a les pieds ou les tarses égaux ou en nombre égal; particulièrement, qui a quatre doigts bien fendus, dont deux en avant, deux en arrière. Classe d'oiseaux caractérisés ainsi par leur nom.

ISODONTE, adj. (du gr. ἴσος, égal; ὀδοῦς, ὀδόντος, dent.) Zool. Dont les dents sont égales.

ISODYNAMIQUE, adj. (du gr. ἴσος, égal; δύναμις, force). Phys. Qui a une force égale à une autre force. Se dit particulièrement des lignes qui joignent, sur le globe terrestre, tous les points dans lesquels l'observation a fait reconnaître que l'intensité magnétique est la même. Les lignes *isodynamiques* diffèrent autant des parallèles à l'équateur terrestre, que les méridiens magnétiques diffèrent des méridiens terrestres.

ISOÉDRIQUE, adj. (du gr. ἴσος, égal; ἕδρα, base). Minéral. Qui a des bases égales. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des bords semblablement situés, qui sont remplacés chacun par une facette, est égal à celui des angles semblablement situés, dont chacun est remplacé par une facette.

ISOLABLE, adj. Qui peut, qui doit être isolé. | Qui peut être séparé de toute connexité.

ISOLANT, ANTE, adj. Phys. Qui ne transmet pas librement l'électricité. *Corps isolants*, Ceux qui, employés comme supports, isolent les autres de toute communication avec des conducteurs qui pourraient leur soutirer l'électricité. L'air sec est un *corps isolant*. | *Tabouret isolant*, Tabouret qui est muni de pieds en verre, pour le séparer du réservoir commun, et à la surface duquel on place les corps bruts ou animés qu'on veut électriser.

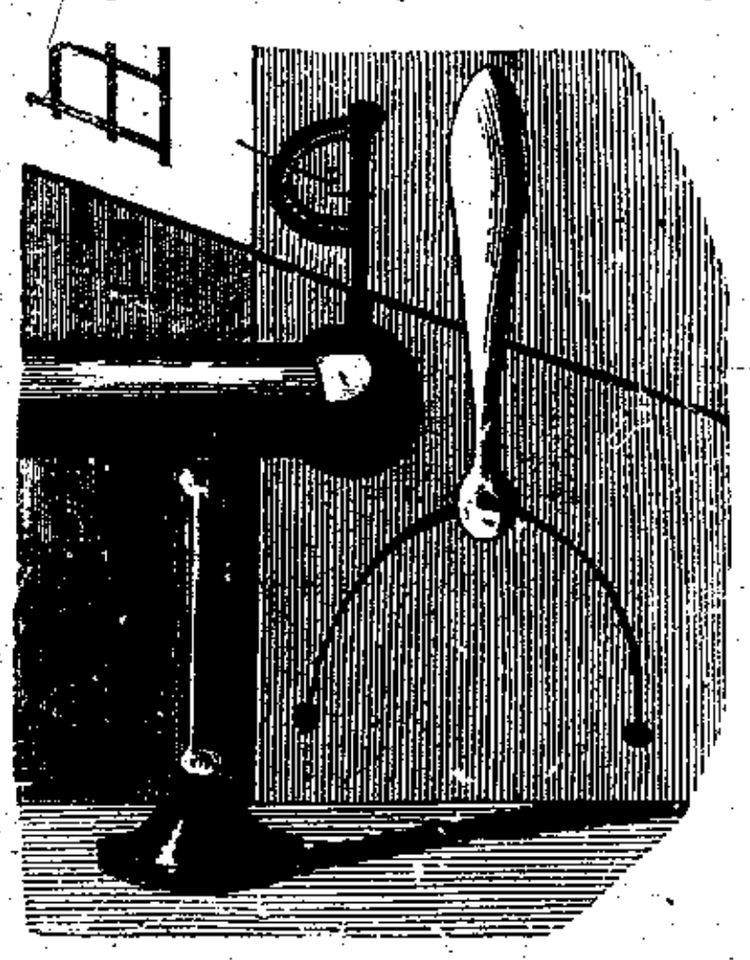

Isolateur.

ISOLATEUR, s. m. Phys. Appareil consistant en un tabouret ou support de bois garni de pieds de verre, sur lequel on place les corps auxquels on veut communiquer de l'électricité. Tout corps mauvais conducteur de l'électricité peut servir à former les *isolateurs*. C'est le verre et la gomme-résine que l'on emploie pour *isolateurs*. On dit aussi *Isoloir*.

ISOLATION, s. f. (pron. *izolasion*). Phys. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser. L'*isolation* d'un fil télégraphique.

ISOLÉ, ÉE, part. Qui ne tient à rien; séparé de tout ce qui est voisin. Mur *isolé*. Colonne *isolée*. En voyant un champ de blé s'étendre par longs sillons, comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe *isolée*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Qui est solitaire. Un endroit *isolé*. | Fig. Réduit à l'isolement. On se trouve bien *isolé* après la perte de ses enfants. La nature n'a point fait l'homme pour être *isolé*. On a comparé les hommes *isolés* à des ressorts épars. (Raynal.) | Qui est libre. Le favori n'a point de suite; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas; il est détaché de tout et comme *isolé*. (La Bruyère.) | A qui personne ne s'intéresse. Vivre *isolé*. Être *isolé* dans la foule. On ne vient à bout de rien, à Paris, quand on y est *isolé*. | Art milit. Qui n'appartient momentanément à aucun corps. Homme *isolé*. Soldat *isolé*.

ISOLEMENT, s. m. (pron. *izoleman*; rad. *isoler*). État d'une personne ou d'une chose qui est isolée. Vivre dans l'*isolement*. L'*isolement* est un état anormal dans lequel l'homme tombe, soit par misanthropie, soit par penchant vers les idées religieuses, ou bien par suite de malheurs. Le plus cruel *isolement* est celui du cœur. (Boiste.) | T. de police sanitaire. Action d'isoler; mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion. | Archit. Distance entre deux parties de construction. *Isolement* d'un pilastre, d'une colonne. | Phys. Séparation opérée par des milieux non conducteurs, entre un corps qu'on électrise et les corps environnants, qui pourraient lui enlever son électricité. Procédons à l'*isolement* de la machine électrique.

ISOLÉMENT, adv. (pron. *izoléman*). D'une manière isolée. Vivre *isolément*. | A part, séparément. Chacun de ces objets considérés *isolément*.

ISOLER, v. a. Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. *Isoler* une maison. *Isoler* un édifice. | Fig. Oter à quelqu'un ses relations. Les maires du palais *isolaient* les rois francs de leurs sujets. L'égoïsme *isole* l'homme. (Boiste.) | Phys. Faire en sorte que le corps qu'on veut électriser ne soit en contact avec aucun de ceux qui pourraient lui enlever son électricité. Pour isoler un corps qu'on veut électriser par communication, il faut le soutenir sur des supports soit de verre, de soie, de crin, de soufre, de résine, de poix, de cire d'Espagne, de cire d'abeilles, ou de toute autre matière qui ne s'électrise point ou très-peu par communication. Si ce qu'on veut isoler est fort léger ou d'un petit volume, on peut le placer sur un guéridon en verre bien sec. (Brisson.) | S'ISOLER, v. pr. Être isolé. | Fig. Se séparer de la société. Cet homme *s'isole* trop. (Acad.) Le plus méchant des hommes est celui qui *s'isole* le plus. (J. J. Rousseau.) | S'isoler de. Un gouvernement qui entre dans la voie du despotisme marche à sa ruine, car *s'isolant de* tous, tous *s'isolent de* lui. (Bescherelle.) | On dit, en magnétisme, qu'un sujet *s'isole*, lorsqu'il s'abstrait et devient complètement étranger à ce qui se passe près de lui, en dehors du magnétisme.

ISOLOIR, s. m. V. ISOLATEUR.

ISOMÈRE, adj. (du gr. ἴσος, égal; μέρος, partie). Minéral. Qui est formé de parties semblables. | Chim. *Corps isomères*, Corps composés des mêmes éléments et en même nombre, et dont pourtant les propriétés physiques et chimiques diffèrent essentiellement. Le sucre de raisin et l'acide acétique sont des *corps isomères*; car malgré la différence de leurs propriétés, ils contiennent exactement les mêmes proportions de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. On attribue la différence de propriétés des *corps isomères* à la différence de disposition ou de groupement de leurs atomes. Naguère les chimistes admettaient comme un axiome que les mêmes éléments réunis entre eux dans la même proportion pondérale, formaient dans toutes les circonstances une combinaison douée des mêmes propriétés. Mais une observation plus exacte a montré que beaucoup de corps, très-différents par leurs propriétés, ont identiquement la même composition. Ce fait, qui semble au premier abord une anomalie, résulte cependant naturellement de la théorie atomique. En effet, toute molécule étant formée par un groupe d'atomes, ceux-ci peuvent différer, non-seulement par la qualité et par le nombre, mais encore par la manière dont ils sont disposés dans la molécule. On nomme *isomères* les corps qui ont une composition identique, mais qui jouissent de propriétés différentes. Ainsi, par exemple, l'acide lactique, l'acide acétique et le sucre de raisin donnent à l'analyse exactement les mêmes proportions de carbone, d'hydrogène et d'oxygène; le gaz de l'éclairage, l'essence de roses et plusieurs huiles grasses, renferment les mêmes proportions de carbone et d'hydrogène. Dans la théorie atomique, l'*isomérie* peut résulter de deux causes. Tantôt les molécules isomères renferment le même nombre d'atomes, mais groupés dans un ordre différent : alors elles sont *métamères*; tantôt les molécules isomères ne contiennent pas le même nombre d'atomes, et, dans ce cas, l'une ne renferme que la moitié, le tiers ou le quart de la somme des atomes de l'autre : dans ce cas, on les nomme *polymères*.

ISOMÉRIE, s. f. Chim. Qualité, état des corps isomères, c. à d. des substances dont les parties composantes sont les mêmes chimiquement, mais non essentiellement. L'*isomérie* de l'essence de citron et de l'essence de térébenthine. Les cas d'*isomérie* sont nombreux en chimie organique. Le charbon et le diamant sont tous les deux du carbone; mais la molécule de l'un renferme ou plus d'atomes que l'autre, ou le même nombre d'atomes différemment groupés.

ISOMÉRIQUE, adj. Qui appartient à l'isomérie; qui présente le phénomène de l'isomérie. La composition *isomérique* de deux substances.

ISOMORPHE, adj. (du gr. ἴσος, semblable; μορφή, forme). Chim. On dit que deux corps différents sont isomorphes l'un à l'autre lorsque, ayant même type et même formule de composition atomique, ils ont en outre des formes cristallines très-sensiblement égales, en sorte qu'ils cristallisent non-seulement dans le même système, mais encore sous des formes dont les angles sont très-peu différents. Le soufre, le sélénium, le chlore et le fluor, etc., sont *isomorphes*.

ISOMORPHISME, s. m. Chim. (pron. *izomorfisme*). État, qualité de ce qui est isomorphe, c. à d. des corps qui, ayant une composition chimique différente, affectent la même forme cristalline. Il y a *isomorphisme* entre l'antimoine, l'arsenic et le tellure; entre le cuivre et l'argent, etc.

ISONOME, adj. (du gr. ἴσος, égal; νόμος, loi). Minéral. *Cristaux isonomes*, Cristaux dont les décroissements sont égaux sur les bords aussi bien que ceux qui se font sur les angles.

ISONOMIE, s. f. Minéral. État des cristaux qui sont isonomes, c. à d. construits suivant la même loi.

ISOPODE, adj. et s. (du gr. ἴσος, égal; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes égales. | S. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, renfermant des animaux à abdomen très-développé, à corps déprimé, ordinairement ovalaire. La tête est petite, les yeux sont placés sur les côtés de la face supérieure, et les antennes en occupent la partie antérieure; les pattes, presque toujours au nombre de sept paires, sont terminées par un ongle plus ou moins acéré,

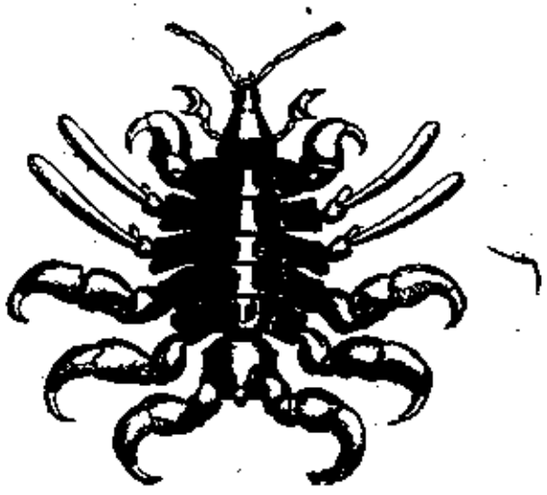

Isopode.

et souvent elles sont préhensibles; les fausses pattes des cinq premières paires sont suspendues sous l'abdomen et servent évidemment à la respiration; celles de la sixième paire forment presque toujours une sorte de queue styliforme. Les organes sexuels masculins sont doubles et placés sous les premiers feuillets de la queue, où ils s'annoncent par des filets ou crochets. Les femelles portent leurs œufs sur la poitrine, entre des écailles ou dans une poche qu'elles ouvrent afin de livrer passage aux petits, qui naissent avec la forme propre à leur espèce et ne font que changer de peau en grandissant. L'ordre des *isopodes* comprend les *cloportes*, les *cymothoadées*, les *asellotes*, etc. On le divise aussi en trois classes : 1° *isopodes marcheurs*, qui se retirent sous les pierres, dans les creux des arbres ou sous les écorces, dans les fentes des murs et particulièrement aux lieux sombres et humides, où ils rongent

les matières animales et végétales ; 2° *isopodes nageurs* ; 3° *isopodes sédentaires*, qui s'attachent aux crustacés, à divers poissons, pour sucer leur sang, ou se tiennent cachés dans les plantes du rivage.

ISOPOGONE, s. f. Bot. Genre de la famille des protées, comprenant une douzaine d'espèces. Les caractères de l'*isopogone* consistent en une corolle

Isopogone.

à quatre divisions longues, rapprochées et persistantes. Elle n'a point d'écailles autour de l'ovaire ; son style est caduc et à stigmate fusiforme.

ISOTHÈRE, adj. (du gr. ἴσος, égal ; θέρος, été). Météorol. *Ligne isothère*, Ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en été.

ISOTHERME, adj. (du gr. θερμός, chaud). Phys. Qui est égal en température. Certaines villes d'Europe, d'Asie et d'Amérique sont *isothermes*. | Météorol. *Lignes isothermes*, Lignes qui passent par tous les lieux du globe où la température moyenne de l'année est la même.

ISPAHAN. Géogr. Ville de Perse ; jadis la capitale de l'empire persan et très-florissante, elle n'est plus aujourd'hui qu'une ville de second ordre, et ne compte que 100,000 habit. Dans l'antiquité, Ispahan fut peu importante ; mais, sous les khalifes de Bagdad, elle devint la capitale de l'Irak-Adjémi, et prit alors un immense accroissement. Prise et reprise par Tamerlan, elle se releva peu à peu sous les sophis. Chah-Abbas Ier en fit la capitale de toute la Perse, l'embellit d'édifices magnifiques, y attira les négociants, les ouvriers, les artistes, et elle devint l'entrepôt le plus considérable du commerce de l'Orient. Chardin, qui la visita sous le règne d'Abbas II, en évaluait la population à 600,000 habit. La description qu'il fait de cette ville en donne une idée merveilleuse. Quand on parcourt ce qu'il dit du Maydan, ou marché royal, quand on lit sa description du palais de l'empereur, qui avait plus de 4 kilom. de circuit, la magnificence de sa cour, de ses sérails, de ses écuries, du nombre de ses chevaux, couverts de riches brocarts, de leurs harnais brillants de pierreries, des quatre mille vases d'or qui servaient pour sa table, on croit lire un roman, un conte de fées. Mais cette prospérité ne fut qu'éphémère. Dans le XVIIIe siècle, la Perse entière fut désolée et bouleversée, pendant trente années consécutives, par tous ses voisins ; la célèbre, la riche et superbe Ispahan fut pillée, saccagée, ruinée ; son commerce anéanti et ses habitants détruits presque tous ou par la famine ou par le fer. Ispahan fut relevée en 1798, et reprend un peu de son ancienne prospérité.

ISRAËL. Nom donné, suivant la Bible, à Jacob, après sa lutte avec l'ange. | *Royaume d'Israël*, Un des royaumes qui se formèrent en Judée après la mort de Salomon (962) ; était opposé au royaume de Juda ; il dura deux cent quarante-quatre ans, fut détruit par Salmanasar, l'an 718 av. J. C. Il se composait de toutes les tribus, excepté celles de Benjamin et de Juda. Son premier roi fut Jéroboam Ier (962-943), et son dernier Osée (726-718). | Quelquefois le nom de *royaume d'Israël* se donne à toute la Judée, sous Saül, David, et même sous Salomon. | Nom collectif des Israélites. Tout *Israël* se lèvera comme un seul homme. Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'*Israël* ? (Fléchier.) Des tyrans d'*Israël* les célèbres disgrâces. (Racine.) *Israël* est dans la désolation.

ISRAÉLITE, s. Descendant d'Israël. Les *Israélites* sont nombreux en France. | Adj. Qui appartient au peuple d'Israël, aux Juifs. Culte *israélite*. Consistoire *israélite*. | Il se dit pour *Hébreu* et pour *Juif*. V. JUIF.

ISSACHAR (pron. *isakar*). Cinquième fils de Jacob et de Lia. | *Tribu d'Issachar*, Une des douze divisions de la Palestine, entre la mer et le Jourdain ; chef-lieu, Jezraël.

ISSANT, ANTE, adj. Blas. *Animaux issants*, Animaux qui se mettent au haut de l'écu, et dont il ne paraît que la tête.

ISSIR, v. n. (du lat. *exire*, sortir). Vieux verbe, qui a signifié Sortir, et dont il ne nous reste plus que le participe passé, *issu*.

ISSOIRE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme), sur l'Allier ; 6,063 habit. Chaudronnerie, ustensiles de cuivre, instruments aratoires, meules de moulin, fabrication d'étoffes ; commerce de bestiaux, d'huile de noix, de chanvre et de vin. Du temps des Romains, cette ville avait une école et un temple célèbre.

ISSOUDUN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Indre) ; 13,757 habit. Rues étroites et irrégulièrement bâties ; fabriques de draps, bas, parchemins, huile et cuirs ; commerce de blé, vins, laine, bétail, fer et bois. Ruines d'un château fort. La Tour d'*Issoudun* a joué un rôle important dans les guerres de religion.

ISSU, UE, part. Qui sort de, qui descend de. *Issu* d'une famille gauloise. *Issu* d'aïeux illustres. *Issu* d'une race perverse. De ce mariage sont *issus* tant d'enfants. Et malgré le héros de Jupiter *issu*. (La Fontaine.) Alors soyez *issu* des plus fameux monarques. (Boileau.) | *Cousins issus de germains*, Enfants de deux cousins germains. Vous dites que vous n'approuvez point un mariage entre personnes qui sont *issues de germains*, mais croyez-vous que ce puisse être un obstacle à la tendresse ? (Fonten.)

ISSUE, s. f. (rad. *issir*). Sortie, lieu par où l'on sort. Cette maison a plusieurs *issues*. Cette ville a sous terre une secrète *issue*. (Corneille.) | Ouverture par laquelle une chose peut sortir. L'eau n'a point d'*issue*. Donner *issue* à la fumée. | Par extens. Ce qui environne, ce qui est dans les environs. Les *issues* d'une ville, d'une maison. Un peuple immense encombrait toutes les *issues*. (Thiers.) | Fig. Résultat final. Bonne, heureuse *issue*. Triste, mauvaise *issue*. L'*issue* d'une affaire, d'une guerre. Les tentatives qu'on hasardera auront une *issue* funeste. (Raynal.) Telle fut l'*issue* de cette fameuse conférence. (Barthélemy.) | Expédient pour se tirer d'affaire. Il faut se défier, en politique, des gens qui flattent tous les partis et se ménagent des *issues*. | Extrémités et entrailles de quelques animaux, comme les pieds, la tête et la queue, le cœur, le foie, etc. Une *issue* d'agneau. | Au plur. Ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la recoupe, etc. Des *issues* de blé. | *A l'issue de*, loc. prépos. A la sortie de. *A l'issue du* conseil. Je voulais avoir, *à l'issue de* son dîner, une conversation avec l'aimable Lucile. (Poinsinet.)

ISSUS (aujourd'hui *Aiazzo*). Géogr. Ville de Cilicie, sur la mer, au fond du golfe du même nom, célèbre par trois victoires remportées dans les environs, l'une par Alexandre, sur Darius, l'an 333 av. J. C. ; l'autre par Septime-Sévère, sur Pescennius Niger, l'an 190 après J. C. ; la troisième par Héraclius, sur Chosroès, en 622.

ISTHME, s. m. (pron. *isme* ; du gr. ἰσθμός, même sens). Géogr. Langue de terre entre deux mers ou deux golfes, laquelle joint une presqu'île au continent ou un continent à un autre continent. Les isthmes les plus considérables sont : l'*isthme de Corinthe*, qui réunit vers le N. la Morée à la Grèce (plusieurs empereurs romains entreprirent de percer cet isthme, qui n'a que six milles de large, mais on ne put jamais en venir à bout, ce qui donna lieu au proverbe : *Fodere isthmum* (percer l'isthme), pour dire entreprendre une chose impossible) ; l'*isthme de Malacca*, qui joint la presqu'île de ce nom au royaume de Siam, entre le détroit de Malaca et le golfe de Siam ; l'*isthme de Panama*, entre l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale ; l'*isthme de Suez*, qui joint l'Afrique et l'Asie, entre la Méditerranée et la mer Rouge, et dont le percement est dû à l'initiative d'un Français, Ferdinand Lesseps. Les *isthmes* gênent beaucoup la navigation ; il serait très-avantageux de les percer tous. Les Vénitiens, aussi intéressés que l'Égypte à traverser les progrès du Portugal, avaient proposé à ce soudan de couper l'*isthme* de Suez à leurs dépens, et de creuser un canal qui eût joint le Nil à la mer Rouge. (Voltaire.) Le bien général des nations, l'utilité du commerce exigent que l'*isthme* de Panama, que l'*isthme* de Suez, ouverts à la navigation, rapprochent les limites du monde. L'*isthme* de Suez est percé et ouvert à la navigation. | Anat. Nom donné à certaines parties étroites ou resserrées. L'*isthme* du gosier. | Bot. Étranglement qui sépare deux loges ou articles dans un fruit articulé.

ISTHMIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à un isthme, qui provient d'un isthme. Synonyme d'*Isthmique*. | S. f. pl. *Les Isthmiennes*, Odes que Pindare composa à la louange des vainqueurs dans les jeux *Isthmiens* ou *Isthmiques*.

ISTHMIQUE, adj. Qui appartient à un isthme. | Particulièrement, Qui appartient à l'isthme de Corinthe. | *Jeux isthmiques*, Un des quatre jeux solennels célébrés par la Grèce dans l'antiquité, ainsi nommés de l'isthme de Corinthe, où ils se tenaient. Selon les uns, ils se renouvelaient tous les trois ans, et selon d'autres, tous les quatre ans. On y disputait, comme aux jeux Olympiques, les prix de la lutte, de la course, du saut, du disque, du javelot, de la musique et de la poésie. Le concours des peuples était si grand à ces jeux, qu'il n'y avait que les principaux membres des villes de la Grèce qui pussent y être placés. Quoique Athènes y tînt le premier rang, elle ne pouvait occuper d'espace qu'autant que la voile du navire qu'elle envoyait à l'isthme pouvait en couvrir. Les Romains, qui y furent reçus après leurs victoires, élevèrent la magnificence de ces jeux au plus haut degré de splendeur. Ces jeux furent abolis l'an 130, sous Adrien. Ce fut alors que pour la première fois que les Corinthiens déclarèrent par un décret public les Romains seraient admis à la célébration des *jeux Isthmiques* comme les Grecs. (Rollin.)

ISTRIE (du lat. *Histria*). Géogr. Province des États autrichiens (Illyrie), formant un cercle du gouvernement de Trieste, se compose d'une péninsule située au fond de l'Adriatique ; 135 kilom. sur 100 ; 235,000 habit. ; chef-lieu, Pisino ; autres villes, Capo-d'Istria, Rovigno, Pirano, etc. L'air y est malsain, mais le sol est fertile : vin, huile, blé, miel, fruits. Mines de houille et d'alun ; carrières de marbre. En 1805, l'Istrie tout entière fut comprise dans les provinces Illyriennes et réunie à la France ; elle fut rendue à l'Autriche en 1814.

ITAGUE, s. f. Mar. Cordage portant à l'une de ses extrémités une vergue ou tout autre poids, qu'il doit hisser à l'aide d'un palan ou d'une drisse fixée à l'autre de ses extrémités. Les *itagues* des huniers. | *Fausse itague*, Itague supplémentaire.

ITALIANISÉ, ÉE, part. A qui l'on a donné une terminaison ou une tournure italienne. Fiore, piazza, Rinaldi, Grimaldi, Garibaldi, etc., sont les mots ou noms français fleur, place, Renaud, Grimaud, Garibaud *italianisés*. Les neuf dixièmes des mots de la langue italienne, de l'aveu même des linguistes italiens les plus éminents, ne sont que des mots gaulois, provençaux ou français *italianisés*. | Qui contient des locutions empruntées à la langue italienne. | Qui affecte le langage, les mœurs, les manières des Italiens. Rien de plus affreux que le récitatif français *italianisé*.

ITALIANISER, v. n. Se servir, dans le discours, d'expressions ou de locutions empruntées à la langue italienne ; affecter une prononciation italienne. | V. a. Donner une terminaison italienne. *Italianiser* un nom propre. | S'ITALIANISER, v. pr. Prendre les mœurs, les coutumes, les idées des Italiens. La plupart des habitants du bassin du Pô, toujours Gaulois cisalpins, n'ont pu *s'italianiser* encore, surtout dans les campagnes ; ils ont conservé dans leurs patois notre *u* et toutes nos voyelles nasales, marques caractéristiques du gaulois ; ils disent toujours, *un*, *luna*, *pan*, *vin*, etc., au lieu de *uno*, *luna (ouno, louna)*, *pane*, *vino*. (C. Henricy.)

ITALIANISME, s. m. Manière de parler propre à la langue italienne ; idiotisme italien. Quoique cet Italien habite la France depuis longtemps, il lui échappe toujours des *italianismes*.

ITALIE (en lat. et en ital. *Italia*). Géogr. Une des plus célèbres contrées d'Europe, renfermant environ 25,000,000 d'habit. Jusqu'à 1860, l'Italie n'a été considérée par la diplomatie que comme une expression géographique. Elle renfermait onze États, savoir : au nord, le royaume sarde, la principauté de Monaco, le royaume Lombard-Vénitien (à l'Autriche) ; au centre, les duchés de Modène, de Parme, de Lucques, de Massa-Carrara, le grand-duché de Toscane, les États de l'Église, la petite république de Saint-Marin ; au sud, le royaume des Deux-Siciles (Naples). Elle forme aujourd'hui un royaume unique et indépendant, dont la capitale est Florence, en attendant le jour prochain où Rome sera enlevée au pape pour être rendue à l'Italie. |

Bornée de trois côtés par la mer et de l'autre par la haute barrière des Alpes, l'Italie forme, entre l'Adriatique et la mer de Toscane, une presqu'île de 800 kilom. environ d'étendue; mais qui s'élargit au nord en un vaste demi-cercle dont la chaîne supérieure des Alpes trace la circonférence. De cette chaîne descendent, en nombre infini, de grandes vallées dont le fond est occupé par un torrent qui vient se perdre dans le Pô ou ses affluents. Ce fleuve, qui sort du mont Viso, traverse de l'ouest à l'est toute l'Italie supérieure, et reçoit, dans son cours de 480 kilom., trente rivières presque toutes navigables. L'Adige, qui est le plus grand fleuve d'Italie après le Pô, descend des Alpes dans l'Adriatique. Les Apennins commencent où finissent les Alpes, près de Savone, longent la côte de Ligurie, puis traversent toute la péninsule jusqu'à l'Apulie, où ils se partagent, à la hauteur de Venouse, en deux rameaux qui vont mourir, l'un à l'extrémité du Brutium, l'autre dans le pays des Salentins. Plus rapprochés de l'Adriatique que de la mer de Toscane, les Apennins couvrent la côte orientale de collines boisées que sillonnent de nombreux torrents, et dont les sauvages habitants vivent de leur pêche ou de leurs troupeaux. A l'ouest, au contraire, s'étendent, entre la mer et le pied des monts, de grandes et fertiles campagnes, arrosées par des fleuves plus tranquilles, mais brulées par le vent du midi et incessamment menacées par des volcans ou rendues insalubres par des marais pestilentiels. Les fleuves principaux de l'Italie péninsulaire sont l'Arno, le Tibre, le Garigliano et le Vulturno. L'Apennin projetant vers l'ouest tous ses contre-forts, et venant lui-même mourir au sud, c'est aussi à l'ouest et au sud que se trouvent les promontoires et les îles. Les côtes de la mer de Toscane et de la mer Ionienne sont, en effet, découpées par de vastes golfes et des ports naturels qui appellent le commerce et la navigation. Enfin, au large, s'étend une ceinture d'îles placées comme en face de chaque grand promontoire. La rive italienne de l'Adriatique, au contraire, est unie et sans ports, et le navigateur, fuyant les pirates illyriens et l'inextricable labyrinthe de leurs îles, ne trouvait de refuge le long de cette côte inhospitalière qu'au fond de l'Adriatique, dans les lagunes de Venise. De là, trois populations distinctes et ennemies : à l'ouest et au sud, les marchands sur la côte et les laboureurs dans les plaines; à l'est, les pâtres dans les montagnes, ou, pour nous servir des noms historiques, les Grecs et les Étrusques, Rome et les Latins, les Sabins et les Samnites. Comment s'étonner que le morcellement politique, ou, pour l'appeler par son nom italien, le régime municipal, ait toujours existé sur ce sol que la nature elle-même a tant divisé; que toute ville ait été un État, là où chaque vallée renferme un peuple? (V. Duruy.) Si l'Italie n'eût pas été ainsi morcelée, si elle n'avait pas eu des maîtres étrangers dont l'oppression, trop longtemps soufferte, faisait sa ruine et son déshonneur, elle aurait été depuis longtemps une des plus heureuses contrées de la terre. Depuis la Lombardie jusqu'aux Calabres, elle offre le spectacle des productions les plus riches et les plus variées. On y recueille le riz, l'olive, toute espèce de fruits et de céréales. On y cultive le coton et surtout la soie. Chaque partie de l'Italie a ses productions particulières : le Piémont produit du riz; la Lombardie du blé; elle fabrique des fromages dont elle fait un grand commerce; l'olivier croît à Gênes et en Toscane; le blé, l'orge, le maïs, se cultivent dans les États romains; la culture du safran est générale; le chanvre, le lin, le tabac, sont particuliers à quelques cantons; dans les provinces maritimes, on récolte beaucoup de soude; l'oranger, le citronnier, le grenadier, le figuier, le pistachier, l'amandier, le châtaignier, le laurier et le myrte y croissent en plein vent; on voit, dans les États romains, de superbes forêts de chêne, et à Terracine, le liége, si rare en Italie. Dans les Deux-Siciles, on cultive le blé en grande abondance, ainsi que le riz, l'orge, le maïs, etc. L'air, dans toutes les saisons, est embaumé du parfum des fleurs. De nombreux troupeaux de chèvres et de moutons couvrent les pâturages de l'Italie; les mulets y sont très-communs, mais on n'élève des chevaux que dans quelques parties de l'ancien royaume de Naples. Les rivières, les côtes et les lacs sont très-poissonneux. Les montagnes de l'intérieur ne présentent guère qu'une masse de pierre calcaire. Sur les frontières d'Allemagne, sur les territoires de Venise et de Gênes, et dans la Toscane, on trouve des carrières du plus beau marbre, du porphyre et du lapis-lazuli; les Apennins recèlent l'albâtre, la serpentine, le jaspe, l'agate, la chrysolithe et autres pierres précieuses; les montagnes renferment beaucoup de matières volcaniques, telles que basalte, pouzzolane, soufre; on trouve aussi des mines d'alun, de cuivre et de fer. C'est en Piémont qu'il existe le plus de richesses minérales; la Sardaigne est connue par ses mines d'argent. | *Histoire.* L'histoire de l'Italie ancienne se confond avec celle du peuple romain. Celle de l'Italie moderne se divise en plusieurs périodes. La première commence à la chute de l'empire d'Occident, et s'étend depuis Odoacre jusqu'à Alboin (476-568); elle embrasse la domination des Hérules et des Rugiens (476-493), celle des Ostrogoths (493-553); puis la réunion de l'Italie à l'empire grec d'Orient jusqu'à l'arrivée des Lombards. La deuxième période ou *période lombarde,* comprend deux siècles, depuis Alboin jusqu'à Charlemagne (568-774); la troisième période, de Charlemagne à Othon le Grand, est celle des Carlovingiens et de l'interrègne (774-961). Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, l'Italie était une partie intégrante de la monarchie franque. Après le traité de Verdun (843), elle échut, avec la Gaule orientale, à l'empereur Lothaire Ier. Charles le Chauve, roi de France (875); Carloman, roi de Bavière (877); Charles le Gros, roi de Souabe (880), s'en emparèrent successivement. Après la déposition de ce dernier prince et le démembrement définitif de l'empire de Charlemagne (887), l'anarchie la plus complète régna dans la péninsule. Aux désastres de la guerre intestine, vinrent se joindre les dévastations des Sarrasins et des Hongrois. La papauté, enrichie par les donations de Charlemagne, se déshonora au xe siècle par toutes sortes d'abus et de turpitudes. La quatrième période, depuis Othon le Grand jusqu'à Grégoire VII (962-1073), est remplie par la domination des empereurs et rois d'Allemagne. La cinquième, de Grégoire VII jusqu'à la chute de la maison de Souabe (1073-1268), embrasse la lutte des papes contre les empereurs, des guelfes contre les gibelins; c'est le temps de la ligue lombarde. La sixième période s'étend depuis la chute de la maison de Souabe jusqu'à la fondation des États modernes (1269-1530). Au xvie siècle, la péninsule, ravagée par les Français et les Espagnols, perdit la liberté politique et l'indépendance nationale. Charles-Quint fut le véritable maître de l'Italie. Après avoir chassé les Français, il asservit le pape. Possesseur du royaume de Naples et du Milanais, suzerain de tout le reste, il établit à Florence la domination héréditaire des Médicis. « A partir de ce moment, il n'existe plus une ombre de politique nationale dans toute la péninsule, et l'histoire d'Italie elle-même perd son point central avec Florence, dont les destinées se rattachent désormais à celles d'une maison vassale indirecte de l'Empire ou de l'Espagne. » La septième période (1530-1789) est marquée par le développement successif de la maison de Lorraine en Toscane, et des Bourbons dans les Deux-Siciles. Vers le milieu du xviiie siècle, les maisons de Lorraine, de Bourbon et de Savoie occupaient à peu près toute l'Italie, à l'exception des États de l'Église, du duché de Modène et des républiques de Venise et de Gênes, qui survivaient à leur gloire. Pendant la période révolutionnaire, l'Italie fut le théâtre des plus brillants triomphes remportés par les armées françaises. Le roi de Sardaigne et les Autrichiens ne tinrent pas longtemps contre les soldats de la liberté. Le traité de Campo-Formio constitua la république cisalpine, composée : 1° des possessions autrichiennes à l'O. de l'Adige; 2° des territoires de Modène et de Massa-Carrara; 3° des trois Légations; 4° des territoires vénitiens à l'O. de l'Adige; 5° de la Valteline, etc. Venise fut prise par les Autrichiens en 1798. Gênes perdit, la même année, son indépendance. Après l'assassinat du général Duphot, à Rome, les Français occupèrent le château Saint-Ange. Aussitôt les révolutionnaires romains abolirent le gouvernement pontifical et proclamèrent la république. Le roi des Deux-Siciles eut son tour après le pape. Championnet, maître de Naples, institua la république parthénopéenne. Enfin, Charles-Emmanuel abandonna le Piémont aux Français, et Florence fut occupée par le général Gauthier. La Révolution vit interrompre le cours de son succès; mais le retour de Bonaparte changea la face des choses et répara les revers du Directoire. En 1801, la Savoie et le Piémont furent réunis à la France. Le Milanais, enlevé à l'Autriche, forma la république cisalpine; malheureusement, l'Autriche fut indemnisée par la cession de Venise et de ses États de terre-ferme. Un prince d'Espagne reçut le royaume d'Étrurie. Après la bataille d'Austerlitz, Venise et la terre-ferme furent réunies à la république cisalpine, qui prit le nom de royaume d'Italie; Gênes fut incorporée à l'empire français; le royaume de Naples fut donné d'abord à Joseph, frère de Napoléon (1806), puis à Murat (1808). La reine d'Étrurie abdiqua (1807), et la Toscane fut réunie à l'Empire, ainsi que Rome et une partie de l'État romain. Le reste vint accroître le royaume d'Italie, qui s'agrandit encore du Tyrol méridional (1809). Ainsi, hormis la Sicile, où régnaient encore les Bourbons de Naples, et la Sardaigne, qui restait à la maison de Savoie, toute l'Italie appartint directement ou indirectement à Napoléon. Tout le nord-ouest, jusqu'au Garigliano (moins la principauté de Lucques et de Piombino, qu'il avait donnée à sa sœur Élisa), fit partie de l'empire français; tout l'est et les Légations formèrent le royaume d'Italie, administré par le prince Eugène en qualité de vice-roi; Murat gouverna le sud. Les traités de 1815 modifièrent profondément la condition de l'Italie, et les délimitations qu'ils établirent ont subsisté jusqu'à nos jours. La prépondérance de l'Autriche succéda à celle de la France, la nationalité italienne ne fut point délivrée du joug étranger, et les patriotes, après la chute de Napoléon et de Murat, ne virent réaliser aucune de leurs espérances les plus légitimes. Les martyrs ne manquèrent pas à la cause de l'indépendance et de la liberté. Plusieurs insurrections, cruellement réprimées, attestèrent le courage et l'opiniâtreté du parti national. Enfin éclata la révolution de 1848. L'heure de la délivrance semblait être venue. Le peuple italien étonna le monde par son héroïsme; Milan, Venise, chassèrent les Autrichiens; Florence se constitua en république. Rome, secouant l'autorité papale, proclama la souveraineté du peuple. Naples imposa une constitution à son roi; la Sicile fut libre; et la monarchie du Piémont mit son épée au service du droit. Mais le droit fut bientôt trahi par la fortune. Quand la Révolution succomba en France et en Allemagne, la nationalité italienne ne put résister aux attaques furieuses de la réaction. La domination étrangère et le despotisme prirent une horrible revanche de leurs défaites. Haynau, Radestki, Ferdinand, de Naples, l'Autriche et les Bourbons, par leurs vengeances, soulevèrent l'indignation de toutes les nations civilisées. Enfin, le gouvernement français intervint, lui aussi, pour rétablir à Rome l'autorité temporelle du pape. Voici en quels termes on parlait, vers cette époque, de l'Italie : « La singulière destinée de l'Italie est d'exciter la cupidité des uns, la sympathie des autres. Fille privilégiée du soleil, terre des arts, objet sacré pour tout ce qui aime le génie et la douleur, l'Italie, cette Niobé éternelle, semble condamnée à des larmes sans consolation. Ses enfants sont morts, car ils sont esclaves. Mais c'est là un de ces tombeaux magnanimes qu'habitent d'héroïques souvenirs et que viennent souvent encore visiter de généreuses espérances. Les nations aiment à nourrir ce rêve d'une Italie régénérée; et chaque tressaillement de la vie qui se réveille, chaque palpitation de ce noble cœur qui veut battre encore, excite une joie indicible dans toutes les âmes. » La patrie de Mazzini, de Garibaldi, de Manin, est sortie de son sépulcre, comme Lazare. Après le triomphe de la réaction, le précédent état de choses avait été rétabli partout en Italie, si ce n'est que les États sardes conservaient leur constitution et leur gouvernement parlementaire. La paix semblait assurée, lorsque l'Autriche, alarmée de l'influence toujours croissante des États sardes sur les esprits, envahit brusquement le Piémont en 1859; mais une puissante armée française franchit aussitôt les Alpes, et l'Autriche, battue à Montebello, à Palestro, à Magenta et à Solferino, perdit la Lombardie, et vit expulser d'Italie tous les princes qui avaient embrassé sa cause. La France donna au royaume de Sardaigne la Lombardie, que l'Autriche lui avait cédée, et obtint de son côté la Savoie et le comté de Nice, ancien démembrement de la France. Après une vaine tentative de confédération, proposée dans les traités de Villafranca et de Zurich, et après la prodigieuse révolution opérée dans le royaume de Naples par le général Garibaldi, tous les États de l'Italie (sauf la Vénétie, laissée à l'Autriche, et Rome avec les provinces, où la France maintenait l'autorité du pape), s'unirent, en 1860, pour former un seul royaume. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, fut proclamé *roi d'Italie* en 1861. Le nouveau royaume avait été provisoirement divisé en 10 régions : Piémont, Ligurie, Sardaigne, Lombardie, Parmesan, Modenais, Romagne, Toscane, Naples, Sicile; en 1864, on le divisa en 59 provinces. L'année suivante, par suite d'une convention avec la France, Turin perdit son titre de capitale du royaume d'Italie, qui fut transféré à Florence. Enfin, en 1866, l'Italie, dans le but d'arracher à l'Autriche la Vénétie,

s'allia à la Prusse contre l'Autriche. Les Italiens furent battus sur terre et sur mer; mais le triomphe inespéré des armes de la Prusse les sauva. Comme précédemment, l'Autriche jugea à propos de céder la Vénétie à la France, qui la rétrocéda immédiatement à l'Italie, après avoir consulté les populations intéressées. L'Italie est donc entièrement constituée et définitivement entrée, comme puissance indépendante, dans la grande famille des nations européennes. Mais il lui reste encore deux conquêtes à faire, la partie du Tyrol qui a été conservée par l'Autriche et qui dépendait de l'Italie, et Rome avec le patrimoine de saint Pierre, que détient la papauté; Rome, qui est la véritable capitale de l'Italie!

ITALIEN, IENNE, adj. (rad. *Italie*). Habitant, habitante de l'Italie. Un *Italien*, une *Italienne*. | Qui appartient à l'Italie ou à ses habitants. Mœurs *italiennes*. Coutumes *italiennes*. | L'Italien est naturellement artiste, et il conserve cette disposition primitive jusque dans les travaux mécaniques. En thèse générale, on peut affirmer que l'Italien n'aime point une application uniforme; son esprit vif, mobile, inquiet, ne se fixe guère sur un seul objet. L'Italien est né commerçant, et cet esprit de négoce trouve un point d'appui dans la configuration du sol, et un aliment dans les événements de l'histoire. Les croisades amenèrent les rapports avec l'Orient, dont les Vénitiens, les Génois et les Pisans s'établirent les fauteurs. Les Italiens sont les inventeurs de la lettre de change et de la banque; ce sont eux qui ont donné au commerce son langage de convention. Au moyen âge, toutes les affaires d'argent passaient entre les mains des juifs et des Lombards. Si la découverte de l'Amérique et la route autour du Cap arrachèrent aux Vénitiens et aux Génois le sceptre du commerce, pour le transporter sur les côtes occidentales de l'Europe, l'esprit de négoce ne s'éteignit point dans la nation; encore aujourd'hui, on trouve des négociants italiens dans toutes les grandes villes d'Europe. Dans certaines branches industrielles, surtout pour la fabrication de quelques objets de luxe, les Italiens conservent leur ancienne réputation. On estime toujours leurs soieries massives, leurs tissus de paille fine (Toscane), leurs fleurs artificielles, la bijouterie et l'orfévrerie de Gênes, la verroterie de Venise. Mais, au total, l'industrie italienne ne saurait être comparée à celle de la Grande-Bretagne, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse. Le clergé italien, qui est ignorant, dissolu, nombreux et riche, cherche, par ses aumônes, à abrutir le peuple, et par là à perpétuer son règne en favorisant la paresse naturelle aux hommes du Midi. A Naples, 230,000 individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population, se trouvent sans occupation fixe et positive, et à Rome les mendiants forment une espèce de corporation. Il faut convenir, d'un autre côté, que le contraste entre la richesse et la pauvreté est moins choquant en Italie que dans les autres pays de l'Europe : l'Italien est tempérant, il vit sous un beau ciel; les objets de première nécessité se vendent à vil prix; sans contredit, le lazzarone en guenilles, et vivant au jour le jour, est moins à plaindre que l'ouvrier anglais jeté sur le pavé par la fermeture d'une fabrique. Aussi, quoiqu'il n'y ait point de classe moyenne forte et compacte en Italie, quoique la noblesse y soit nombreuse, et en grande partie propriétaire du sol, il n'existe point entre le riche et le pauvre cet abîme qui les sépare dans le Nord et en fait presque deux races distinctes. La haine n'entre point dans le cœur du prolétaire italien, parce qu'il n'endure point de privations insupportables, et que les jouissances de la vanité sont recherchées avec moins de fureur et d'avidité dans une organisation sociale plus grossière. Si vous examinez le développement intellectuel de ce peuple, vous y trouverez aussi, entre les classes favorisées par le sort et les pauvres, une distance moins grande qu'en France et en Angleterre. Le noble, en Italie, reçoit une éducation très-superficielle, tandis que le pauvre des villes fréquente régulièrement des espèces d'écoles primaires, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et même la musique. Dans beaucoup de villes d'Italie, il existe de temps immémorial des écoles d'enfants, écoles médiocres, sans doute, mais suffisantes pour arracher le prolétaire à l'abrutissement. D'ailleurs, l'Italien de toutes les classes aime à s'instruire par la conversation, par la vie pratique, plutôt que par l'étude; et ce genre d'instruction, étant à la portée de tous, doit établir une certaine égalité dans le royaume de l'intelligence. Le clergé enseigne librement, parce qu'on est sûr de lui; on n'établit point d'écoles normales pour avoir de bons maîtres qui pourraient éclairer les masses. Dans les hautes écoles, l'enseignement roule aujourd'hui, comme autrefois, sur le latin; on y étudie un peu le grec; du reste, peu ou point l'histoire naturelle. Dans beaucoup d'établissements de jésuites prédomine l'ancienne méthode scolastique. En considérant le peu d'extension des écoles primaires et secondaires, peut-être trouvera-t-on le nombre des universités encore trop grand. Il existe 20 institutions de ce genre en Italie. Il y a six siècles, Bologne à elle seule, dit-on, voyait affluer dans ses murs jusqu'à 10,000 étudiants. Les universités de Padoue, Arezzo, Vicence, Naples, étaient aussi fréquentées; c'étaient alors des universités modèles, et, après Paris, les premières de l'Europe; aujourd'hui elles sont stationnaires. Beaucoup de cours se font en latin; les professeurs sont médiocrement instruits; la philosophie et l'histoire sont mal enseignées; pour le droit public et le droit des gens, pour l'économie politique, il n'existe point de chaires. Les *Italiens* passent pour être dissimulés, défiants, indolents et superstitieux. Les papes sont presque toujours des *Italiens*. (Voltaire.) | *Langue italienne*. A l'époque de l'invasion des peuples du Nord, le latin, qui s'était déjà corrompu depuis longtemps par diverses causes, et qui n'était pas d'ailleurs la langue vulgaire ou la langue du peuple, scheva de se dénaturer, et finit par n'être plus le latin, parce que les conquérants, tout en sentant la nécessité d'apprendre la langue des vaincus, y introduisirent, avec leur prononciation, beaucoup de termes et de tournures de leurs propres idiomes. C'est ainsi qu'un grand nombre de radicaux gothiques et lombards furent naturalisés en Italie, où dominaient déjà, surtout dans le Nord, plusieurs dialectes gaulois; c'est ainsi encore que l'article s'introduisit, que l'emploi des prépositions se substitua aux dissonnances des déclinaisons, et que le verbe auxiliaire domina la conjugaison. Il faut voir dans l'italien, moins le latin classique décomposé au contact des barbares, que les langues de ceux-ci fondues dans le latin rustique ou vulgaire. Le plus ancien spécimen authentique de la langue italienne date de la fin du XIIe siècle. C'est une chanson composée, vers 1195, par Ciullo dal Camo, natif de Sicile. Dans la première partie du XIIIe siècle, l'italien, à l'exemple du provençal, qui l'avait devancé, fit de rapides progrès en flexibilité et en élégance; dans la seconde moitié, il en fit, en régularité, de non moins notables; vers le milieu du XVIe siècle, il était, sous le rapport de la grammaire, comme sous celui du vocabulaire, presque identiquement tel qu'il existe aujourd'hui. Nul ne contribua plus que Dante à fixer l'italien. Ce fut son génie qui donna, pour ainsi dire, droit de bourgeoisie aux nombreuses importations exotiques, et légitima les emprunts de divers genres dont la langue s'était formée. Aussi a-t-on pu lui donner avec justice le titre de créateur de l'italien écrit. Toutefois, l'œuvre de Dante devait être popularisée; c'est la tâche qu'accomplirent ses successeurs, Pétrarque et Boccace. Machiavel créa la prose italienne comme Dante avait créé la poésie. Au XVIIIe siècle, on vit la syntaxe italienne accepter les constructions françaises. Ce fut surtout Algarotti qui engagea les Italiens dans cette nouvelle voie. Dans ces derniers temps, Monti et Perticari s'élevèrent contre l'influence française et prêchèrent avec succès le retour aux grands modèles italiens du XIVe siècle, qui ont ainsi repris, comme législateurs de la langue nationale, leur autorité momentanément méconnue. De toutes les langues de l'Europe, aucune n'a, dans sa prononciation, plus de douceur et de charme que l'italien. Sauf un nombre d'exceptions tout à fait insignifiant, tous les mots s'y terminent par des voyelles. Les finales claires et sonores sont principalement les sons *a*, *e* et *i*. La seconde de ces voyelles représente généralement toutes les désinences latines en *us* et en *um*. La seule articulation particulière que l'on ait à signaler dans la prononciation italienne est celle que l'on rencontre dans la syllabe *gli*. Cette articulation correspond à notre *l* dite mouillée. L'accent italien est fortement marqué, et il produit sur l'oreille un effet d'autant plus agréable que sa place varie, suivant les mots, de la dernière syllabe à la quatrième, à compter de la fin. Il en résulte une prosodie singulièrement musicale, et qui permet de composer des vers hexamètres ou pentamètres au moyen d'une combinaison de syllabes accentuées et de non accentuées correspondant à celles des longues et des brèves du latin. La rime n'est qu'un accessoire dans la poésie italienne. On peut s'en passer ou l'employer. Quand on l'emploie, elle offre cela de particulier qu'elle part de la syllabe qui a l'accent prosodique, et que deux mots, tels que *ridere* et *leggere*, par exemple, ne peuvent régulièrement rimer ensemble, parce qu'ils n'ont pas l'accent placé sur la même syllabe, le premier l'ayant sur la pénultième et l'autre sur l'antépénultième. La possibilité d'employer substantivement tous les verbes à l'infinitif, l'usage de joindre le pronom régime au verbe, de manière à ne faire qu'un mot avec lui, et celui d'élider les voyelles finales dans certains cas, donnent souvent à la phrase italienne un caractère remarquable de concision. Le langage de la poésie diffère de celui de la prose, plus en italien que dans aucune autre langue, non-seulement par le nombre des licences que l'usage a autorisées et qui consistent dans le changement, l'addition ou le retranchement de certaines lettres, mais encore par l'emploi d'une multitude de termes inconnus dans le langage ordinaire. Le domaine de la langue italienne, outre l'Italie continentale et les trois grandes îles de la Méditerranée, la Sicile, la Sardaigne et la Corse, comprend encore le canton suisse du Tésin, une partie de celui des Grisons et le Tyrol méridional. Il est de plus parlé dans les villes de l'Istrie et de la Dalmatie et dans les îles Ioniennes; enfin, il est comme la langue commune des navigateurs de la Méditerranée et des commerçants du Levant. Il ne faut pas croire que l'italien, tel que nous le trouvons chez les écrivains classiques, règne comme langue du peuple dans toute la péninsule. Il n'y est pas parlé par la douzième partie peut-être de la population. Une foule de dialectes populaires, sortes de patois, se partagent toujours ce pays, et ces dialectes diffèrent de la langue de Dante autant au moins que celle-ci peut différer de l'espagnol. L'italien propre, que Dante nomme le *parlare illustre, cardinale, aulico e cortigiano*, est, selon lui, une langue commune à toutes les cités italiennes, tout en n'étant particulière à aucune, ou plutôt c'est une langue dont les éléments se retrouvent séparément dans tous les dialectes provinciaux, mais dont l'ensemble n'existe guère que dans les grands écrivains nationaux. | *Littérature italienne*. Elle se rallia, dès le principe, au christianisme, à la philosophie et à l'antiquité classique. La poésie provençale se répandit, peu de temps après sa naissance, dans le Piémont et dans la Lombardie. Beaucoup d'Italiens la cultivèrent, entre autres le mystérieux Sordello de Mantoue, chevalier-troubadour qui attira sur lui l'attention de tous ses contemporains (1280). La poésie sicilienne se propagea sous la domination des Normands. Cette double impulsion, venue du dehors, porta surtout de beaux fruits à Bologne et à Florence, où elle fit naître l'ancienne école italienne. Les divisions et les guerres intestines qui désolaient l'Italie avaient exercé sur les esprits une influence favorable à la poésie. Fatigués du monde réel, qui ne leur offrait que des scènes de meurtre et de pillage, ils se plongeaient avec délices dans les rêves d'un monde idéal, et envisageaient les sciences et la philosophie du point de vue chrétien. A Florence, trois grands hommes, Dante, Pétrarque et Boccace, se firent les interprètes de cette tendance des esprits, et fixèrent les lois qui devaient régir la littérature nationale. Les *canzone* et les *sonnets* de Dante Alighieri (1265-1321) témoignèrent de sa sensibilité. La *Vita nuova*, en prose, peint d'une manière symbolique les progrès de son amour pour Béatrix; et le *Convito* (banquet), son aspiration vers l'idéal, vers l'inconnu. L'amour platonique de Pétrarque (1304-1474) pour Laure, épouse de Hugo Sade, lui inspira ses admirables *sonnets*, en quatorze vers et avec quatre ou cinq rimes au plus. Ses *odes*, ses *ballades*, ses *madrigaux*, sont presque tous d'une contexture parfaite, et ne sortent pas du cercle que le poète s'était tracé. Boccace (1313-1375) publia des poésies imitées des anciens : l'*Amorosa Visione*, *Teseide*, *Filostrato*. Son roman *Fiametta* est un tableau du cœur humain; *Filicopo* intéresse par la variété des événements, et *il Labirinto d'amore*, par des vues neuves. Sa *Vie de Dante*, ses *Lettres* sont remarquables. Cependant, Boccace ne serait pas un auteur de premier ordre s'il n'avait publié une collection de *cent Nouvelles*, nommée plus tard *il Decamerone*. Après ce triumvirat, il y eut un temps d'arrêt; il fallait que la foule des imitateurs eût son tour. Une nouvelle ère commença dans la seconde moitié du XVe siècle. Beaucoup de princes, parmi lesquels Lorenzo de' Medici (1448-1492) mérite d'être cité en premier, protégeaient et cultivaient les arts avec ferveur. Les jeux mimiques improvisés, que l'antiquité avait légués à l'Italie, et peut-être aussi les mystères, firent naître les comédies improvisées. La prose italienne fut cultivée avec la poésie. Les historiens Malespini (1281), Compagni (1323), Villani (1348) et autres, écrivirent des ouvrages dans un style pur, mais décoloré; ce furent surtout les nouvelles et les romans qui donnèrent de la consistance à la prose. Cependant, la poésie con-

tinuait jusqu'à la fin du XVIe siècle à se développer et à porter de beaux fruits. Vers la fin du XVe siècle, beaucoup de poètes avaient repris avec succès le genre de Pétrarque. Pulci et Bojardo s'étaient lancés dans l'épopée romantique, voie nouvelle, qui convenait si bien au génie de la nation italienne. Deux grands maîtres, Arioste et le Tasse, éclipsèrent leurs devanciers. Ludovico Ariosto (1474-1533) termina, au bout de dix ans, les quarante-six chants de son *Orlando furioso*, labyrinthe féerique d'aventures étranges, de souvenirs historiques, d'allusions satiriques et de tableaux voluptueux. Outre ce grand poème, qui est écrit en octaves, Arioste nous a laissé des poésies lyriques et cinq comédies, imitées des auteurs latins. Torquato Tasso (1544-1595) provoqua l'admiration et l'enthousiasme par la publication de sa *Gierusalemme liberata*, en vingt chants. Le poète y chante la délivrance du Saint-Sépulcre des mains des infidèles. Les caractères y sont tracés avec vigueur, les descriptions fidèles, le rhythme et le langage à la fois corrects et d'une beauté merveilleuse. Outre sa *Gierusalemme conquista*, qui est de beaucoup inférieure à son premier travail, le Tasse fit la pastorale d'*Aminta*, l'une de ses plus importantes poésies; ses œuvres lyriques sont également très-belles, et ses madrigaux n'ont jamais été surpassés. Le bénédictin Folengo (1544) porta au plus haut degré la poésie macaronique, inventée, dit-on, par Tifi degli Odasj. Les facéties nationales, d'un caractère satirique et sensuel, furent surtout cultivées par Fr. Berni, qui leur imprima son nom. La satire savante fut cultivée par Bentivoglio, Paterno, et avec le plus de bonheur par P. Nelli, leur contemporain. Vers la fin du XVIe siècle, la décadence de la poésie est visible. G. Guarini (1537-1612), presque seul, acquit une réputation brillante. Son *Pastor fido* a été traduit dans toutes les langues européennes, et ses poésies lyriques sont fort belles. La satire, cependant, reçut de grands développements, et perdit de son acrimonie et de son cynisme. Parmi ceux qui l'illustrèrent, citons : Tassoni, Lippi, le peintre Salvator Rosa et Menzini, estimé également comme poète didactique. Dans la poésie lyrique, Chiabrera (1552-1637), se réglant sur Pindare et Anacréon, donna au langage poétique une élévation et une harmonie admirables. Au XVIIIe siècle, l'amour de la poésie ne fit que s'accroître. On remarqua surtout le prélat romain, N. Fortiguerra (1674-1755), traducteur de Térence, qui renouvela l'épopée romantique par son *Ricciardetto*, en trente chants. Metastasio (1698-1782), surpassa tous ses devanciers dans la lyrique musicale, et n'a été jusqu'à présent égalé par personne. Passeroni (1714-1803), auteur de *Cicerone*, en cent et un chants, est estimé comme poète lyrique et comme fabuliste L'improvisation, devenue un art vers la fin du XVe siècle, fut cultivée surtout à Florence et à Rome. Après les travaux préparatoires de ce siècle, se présentent comme les plus anciennes comédies : *la Calandra*, du cardinal Bern. Divizio (1470-1520), et la *Cassaria* de l'Arioste, toutes deux écrites en prose. Machiavel composa plusieurs comédies, parmi lesquelles nous citerons *Mandragola*. Vers la fin du XVIe siècle, Borghini, Sforza d'Addi et della Porta introduisirent sur la scène italienne le genre espagnol, que parodièrent d'une manière caustique le Tasse et Errico. A la fin du XVIIe siècle, le génie de Molière porta les auteurs italiens à introduire sur la scène la simplicité et la régularité des pièces françaises. Un heureux succès s'attacha aux réformes tentées par Liveri, Nota, et surtout à celles de Goldoni (1707-1793). Cet auteur fertile (150 pièces) sut satisfaire entièrement les exigences de son époque; ses peintures de mœurs sont d'une grande vérité, ses scènes bien dialoguées. Cependant, Riccoboni (1677-1753) avait essayé de faire revivre l'ancienne comédie nationale, et il y aurait réussi s'il n'avait voulu corriger d'une manière trop brusque le goût de la nation. Gozzi (1718-1802), doué d'un esprit plus facile et plus brillant, sut éviter adroitement les écueils contre lesquels Riccoboni avait échoué, et devint le favori de ses compatriotes. Parmi les auteurs modernes, Nota (1775), le plus remarquable de tous, excelle à dessiner les caractères. Les auteurs du jour ne méritent pas une mention particulière : presque toutes leurs comédies sont traduites ou imitées du français. Quant aux tragédies italiennes, les plus anciennes sont imitées de l'antiquité. Telles sont : la *Sofonisbe* de Trissino, l'*Antigone* d'Alemani, et la plupart des pièces de Dolce, d'Antonio et d'Andrea dell' Anguillaro. Au XVIIe siècle, l'imitation des Français n'eut aucun succès. Le plus célèbre des imitateurs, Maffei (1755), auteur de *Mérope*, manque de chaleur. Parmi les tragiques modernes, Alfieri (1749-1805) mérite d'être cité le premier. Ses vingt et une tragédies ont une grande portée politique et morale, et se distinguent par la pureté du langage; mais il est plus orateur qu'il n'est poète. A côté de lui brille Monti (1751-1828); son *Aristodemo* et son *Manfredi* passent pour des chefs-d'œuvre. On fait un grand cas de Pindemonte et de Ugo Foscolo (1773-1827), auteur des *Lettres de Jacopo Ortis*. Manzoni, dont le *Conte di Carmagnole* excita l'enthousiasme, partage ses lauriers avec Sylvio Pellico, l'auteur de *Francesca de Rimini*. Son amour de la patrie lui attira les persécutions et les souffrances qu'il a racontées dans *le Miei Prigioni*, auxquelles son ami Maroncelli a ajouté des *Addizioni*. Mais revenons aux prosateurs. Le XVIe siècle en a produit de fort remarquables. Le célèbre peintre Léonard de Vinci (1452-1519) nous a légué des ouvrages scientifiques remplis d'idées, et que Bacon, Kepler et Castelli ont développés plus tard. Machiavel (1479-1527) est un modèle de prose didactique et historique, dans ses *Discours sur la première décade de Tite Live*, dans son *Art de la guerre*, et dans le *Prince*. Machiavel nous a, en outre, laissé d'excellentes nouvelles, des lettres et plusieurs comédies. Guicciardini (1482-1540) écrivit l'*Histoire d'Italie depuis* 1493 *jusqu'en* 1532, en vingt livres remplis de l'esprit classique. Le grand artiste Benvenuto Cellini (1500-1570), outre plusieurs ouvrages techniques, a écrit son *Autobiographie*, traduite en allemand par Gœthe. Au XVIIe siècle, la prose perdit de sa pureté. Surchargée de termes pompeux, destinés à cacher la pauvreté des idées, elle est plate et sans force. Cependant, nous devons citer Sarpi (1552-1623), homme d'un génie supérieur, précurseur en philosophie de Bacon et de Locke; en magnétisme, de Gilbert; en médecine, de Harvey, auteur d'une excellente *Histoire du concile de Trente*. L'immortel Galilée (1564-1642) donna à la prose scientifique une perfection et une clarté remarquables. Au XVIIIe siècle, la prose prit un caractère de plus en plus scientifique. Beaucoup d'historiens modernes affectent le style du XVIe siècle, et élargissent ainsi l'abîme qui s'est creusé entre la vie scientifique et la vie réelle. Les prosateurs les plus distingués de ce siècle sont : le jurisconsulte Gravina (1664-1718), qui exposa avec une franchise qui lui coûta la liberté l'*Histoire civile et religieuse de Naples*, et Vico (1670-1744), le profond réformateur des sciences politiques. Le type français se retrouve dans les savants ouvrages historiques de Muratori et de Maffei; le pur toscan, dans ceux de V. Martinelli (1758). Le spirituel Algarotti (1712-1764) eut surtout le mérite de populariser la science; son style se ressent de ses lectures françaises. Un esprit philosophique et un savoir profond se révèlent dans les écrits de Galliani (1728-1787), qui traita avec distinction les questions d'économie politique; de Filangieri (1752-1788); de Pagano (1799), et de Beccaria, qui s'occupèrent des questions de droit. Les historiens modernes qui méritent notre attention sont : Micali, versé dans l'histoire primitive de son pays; Carlo Batto (1766-1837), esprit mélancolique, dont l'*Histoire d'Italie* est un monument élevé à la gloire et aux revers de son pays natal. Depuis, le philologue et poète Léopardi marcha sur les traces de Botta. L'école romantique alla puiser ses sujets dans le moyen âge et propagea des idées religieuses souvent portées à l'excès. Cette tendance fit naître une foule d'odes et d'hymnes de Manzoni, de Mamiami della Rovera, de Vittorelli et autres. Une fraction cependant, s'appuyant sur Byron et Foscolo, donna à ses héros quelque chose de colossal et de surhumain. A cette fraction appartiennent surtout Guerazzi et Guarlandi; enfin, une troisième, qui s'efforce de combiner les bonnes qualités de l'école classique et de l'école romantique, a pour chef Niccolini, dont les tragédies font les délices de la nation italienne.

Arts. Le fanatisme chrétien mit fin à l'art païen de la décadence : le zèle, plus éclairé, remonta aux sources antiques et y puisa ses inspirations. Le christianisme était trop jeune, trop controversé dans ses doctrines pour se formuler nettement par des types qui lui fussent propres. Aussi les sculptures et les sarcophages de Juvius Bassus, de Probus Anicius et d'Olybrius, tous de la fin du IVe et du commencement de Ve siècle, rappellent-ils, dans la composition, dans l'ajustement, dans la pose et l'expression générale des figures, les sculpteurs du bon temps de l'art romain. C'est aussi vers le commencement du Ve siècle qu'on peut placer l'exécution d'une partie des catacombes. Le luxe croissant de l'Église leur fit, dès cette époque, préférer à la peinture l'emploi de la mosaïque. Aussi toutes les églises s'ornèrent bientôt de mosaïques. Les plus anciennes furent celles de Sainte-Marie Majeure, de l'arc de triomphe de Saint-Paul, du baptistère de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Agathe. C'étaient, pour la plupart, des artistes grecs qui les exécutaient. Dans ces mosaïques, deux styles se trouvaient en présence : le style latin, s'inspirant des peintures des catacombes, énergique, sombre, aux formes rudes, aux grands mouvements, et le style grec, plus élevé, plus calme, plus sobre de gestes, moins expressif peut-être, mais plus élancé de formes. Durant les premiers siècles, la sculpture n'avait guère franchi l'intérieur des basiliques; l'antique simplicité régnait encore à l'extérieur. Quelques figures en mosaïque ornaient seules les façades des églises. L'alliance de l'élément latin et de l'élément byzantin donna naissance à un nouveau style, qui tempéra le caractère grave, austère de l'art latin par un reflet de l'élégance et de la richesse d'ornementation de l'art néo-grec. Que cet art s'appelle *roman, lombard de la seconde époque*, peu importe; toujours est-il qu'il fut *italien* et qu'il dota l'Italie de monuments multipliés, admirables et admirés jusqu'à ce jour. Il serait trop long de citer toutes les belles églises qui s'élevèrent du Xe au XIIIe siècle. L'architecture civile ne resta pas en arrière de l'architecture religieuse. Dans toutes les villes, on vit s'élever des palais publics qui, comme les édifices religieux de l'époque, ont un double caractère de force et d'élégance. A la fin du XIIIe siècle, un nouveau style tend à s'introduire : c'est le *style* nommé *gothique* par les Italiens, mot qui pour eux signifiait *allemand* ou *barbare*. Deux édifices seuls en Italie sont conçus et exécutés dans le style purement gothique, ou du moins à peu de chose près; ce sont : l'église supérieure de Saint-François à Assise et le dôme de Milan. Après ces deux églises, il faut citer Saint-Paterne de Bologne, le Campo-Santo et la petite église de Sainte-Marie della Spina, à Pise, exemples de style ogival mélangé au style italien, mais où l'ogive domine. Dans les monuments de la Sicile, comme dans ceux de Venise, l'ogive n'est pas une importation du Nord, c'est un des éléments constitutifs du style arabe ou oriental adopté dans ces deux pays. A la suite des transformations que l'architecture avait subies, les arts plastiques de la peinture et de la sculpture reprirent une grande importance dans la décoration des édifices religieux; mais, au XIIIe siècle, parut un homme qui devait régénérer complètement l'art plastique en Italie, et tracer une nouvelle direction aux études artistiques. Cet homme fut Nicolas de Pise, sculpteur et architecte. Cimabué fut en peinture ce que Nicolas avait été en sculpture; il surpassa tous les peintres de son temps, non-seulement par son style original, s'éloignant du style traditionnel, mais encore par la puissance de ses conceptions. Son élève, Giotto, trouvant la voie du progrès ouverte, s'y avança hardiment, guidé par un génie plein d'énergie et de grâce. André Orcagna, venu un peu plus tard, fut un grand artiste original, peintre de la sublime fresque de la *Vie humaine*, du *Triomphe de la mort* et du *Jugement dernier*, dans le Campo-Santo de Pise. Ce Campo-Santo est un monument unique de peintures à fresque. Les plus grands artistes du XIVe siècle y déployèrent à l'envi leur talent. L'école de Giotto prospéra non-seulement en Toscane et à Rome, mais encore dans la Lombardie. Avec le XVe siècle s'ouvre une voie nouvelle pour l'art italien. Tous les artistes se tournèrent vers l'étude de l'antique. On rechercha les chefs-d'œuvre anciens; on les imita, non pas servilement, mais avec cette originalité qu'ils réveillaient et dirigeaient. Ce retour vers le passé, cette séparation de tout élément barbare, furent regardés comme la régénération de l'esprit humain; ce fut l'époque de la Renaissance. L'architecture de la Renaissance fut moins un système nouveau d'architecture qu'un mode de décoration, de revêtement, pour ainsi dire. C'est Brunelleschi de Florence qui en fut le père. De la Toscane, le style de la Renaissance se répandit dans toute l'Italie. Venise surtout, centre de grande puissance et de grandes richesses, l'adopta avec le plus d'empressement. Cependant, un architecte protestait vers ce même temps, en Lombardie, contre cette exubérance d'imagination : c'était Bramante. C'est lui qui marque l'apogée du style de la Renaissance, en tant que sobriété, rationalité et beauté vraiment architecturale. Michel-Ange (1494-1564) fut celui qui, peintre, sculpteur, architecte, mais par-dessus tout peintre par essence, admit avec le plus de hardiesse l'élément pittoresque en architecture. Saint-Pierre de Rome et son immense coupole, la décoration extérieure du Capitole, le cloître de Sainte-Marie-des-Anges, la bibliothèque Laurentienne à Florence, tels sont les principaux ouvrages de Michel-Ange. Mais un artiste tout à la fois orfèvre, sculpteur, peintre, architecte, allait surpasser les sculpteurs venus avant et ceux qui

devaient le suivre, par la réunion des qualités diverses qui constituent les grands artistes : cet homme fut Laurent Ghiberti (1378-1455). Les principaux ouvrages de ce grand artiste furent les *portes du baptistère* de Florence. A côté de Ghiberti, se place Donato ou Donatello, de Florence (1383-1466). Ce fut lui qui imprima à l'école florentine et à toute l'école italienne un caractère qu'elles ne perdirent plus, celui de naturalisme. Lucas de la Robbia occupe une place à part. D'abord orfèvre, il sculpta plus tard la pierre, coula le bronze et inventa finalement une sculpture en terre cuite et vernissée qui ressemble à la faïence. Les progrès de la sculpture avaient été bien plus lents dans l'Italie septentrionale qu'en Toscane. La Renaissance se leva aussi pour cette partie de l'Italie. Cependant, à l'époque de la transition, une famille de sculpteurs brilla à Venise, la famille des Bon : Jean, Pantaléon et Barthélemy. Ce dernier fut le plus célèbre. Les sculptures des Lombardi, au contraire, marquent l'avénement de la Renaissance. Après eux, il faut encore citer comme ornemanistes célèbres, Riccio Briosco et Alexandre Leopardi. Les artistes de l'Italie septentrionale s'illustrèrent, dès le commencement de la Renaissance, dans une branche de l'art tout à fait oubliée; ce furent eux qui, les premiers, s'occupèrent de la sculpture en médaille. Vers la fin du XVe siècle, on s'occupa aussi de la gravure sur pierres dures. Valerio Vicentino (1478-1546) fut le premier qui réhabilita ce genre. L'orfévrerie prit aussi à cette époque une importance fort grande. Leonardo di Ser Giovanni, Bartoluccio Ghiberti, et plus tard Verrochio et Benvenuto Cellini, la portèrent à un haut degré de perfection. Les œuvres de Michel-Ange en sculpture sont nombreuses, si on considère les autres grands travaux qu'il exécuta en peinture et en architecture civile et militaire. Les plus célèbres sont : les statues du tombeau des Médicis, le *Matin*, le *Midi*, le *Soir* et la *Nuit*. Les deux élèves les plus illustres de ce grand artiste furent Montorsoli et Montelupo. Ils l'aidèrent dans ses travaux et soutinrent, après lui, l'éclat de son école par leur talent modelé sur le génie du maître. Baccio Bandinelli (1487-1559), le contemporain du maître, fut celui qui, par la fausse grandeur, l'enflure de son style, le nombre et l'importance de ses ouvrages, contribua le plus à la perte de la sculpture italienne. Trois peintres, qui tous trois vécurent au commencement du XVe siècle, eurent la plus grande influence sur le développement de la peinture dans le sens du naturalisme; ce furent Paolo Ucello, Masolino et Masaccio. Ce dernier, le plus grand des trois, fut l'un des plus illustres artistes dont s'honore l'Italie. Fra Felippo Lippi, le moine défroqué, fut celui de ses élèves dont le talent original, plein de hardiesse et d'énergie, mis au service de l'individualisme, poussa l'école le plus fortement dans cette fausse route. A cette époque, le Vatican et surtout la chapelle Sixtine, bâtie par Sixte IV, furent pour la peinture ce qu'avaient été, au XIe siècle et au XIVe siècle, Saint-François d'Assise, le Campo-Santo de Pise et l'église de Mezzarela, à Bologne. Les plus illustres peintres de la Toscane et de l'Ombrie y travaillèrent tour à tour. Ce furent Roselli, Pierre de Cosimo, son élève, Boticelli, Ghirlandajo et Perugino. Ghirlandajo fut un dessinateur habile et vrai; la nature fut son étude constante; la fécondité de son imagination égala sa facilité à exécuter. Le défaut capital des tableaux du Pérugin est une grande monotonie de composition; mais l'expression pieuse et douce de ses figures, le style de ses ajustements, son exécution fine et savante, font de lui un peintre illustre. Vers cette même époque, la voix éloquente de Savonarole avait ressuscité la peinture religieuse à Florence. Après les prédications du martyr, on vit paraître quelques artistes qui s'inspirèrent des traditions et produisirent des œuvres vraiment chrétiennes. Bartolomée fut le plus remarquable de ces artistes. L'énergie et la sublimité de son style font de lui l'un des plus grands maîtres de la peinture. Vers la moitié du XVe siècle, une découverte importante, la gravure en taille-douce, fut faite à Florence par Maso Finiguerra. Il était orfèvre et sculpteur, élève de Masaccio et de Ghiberti. La peinture avait adopté dans l'Italie septentrionale un tout autre caractère qu'à Florence ou en Ombrie : l'antiquité était représentée par des statues moulées sur les originaux, conséquemment plus sèches que les modèles, et principalement par des médailles ou des pierres gravées. L'étude approfondie de cette dernière branche de l'art exerça une grande influence sur la peinture des Lombards et des Vénitiens. De là vinrent sans doute le contour précis, arrêté, les formes un peu maigres qui caractérisèrent, au XVe siècle, les premiers peintres de ce pays. Le siége d'une de ces écoles s'établit à Padoue. Mantegna (1431-1506) en fut le plus illustre représentant. Ce grand artiste, admirateur passionné de l'antiquité, s'efforça de concilier dans ses œuvres le naturalisme avec l'élévation du style. Les artistes vénitiens s'élevèrent dès le principe, et jusqu'à la fin, par la beauté de leur couleur. Jean Belin (1426-1515), contemporain de Mantegna, fit pâlir comme coloriste tous les peintres qui l'avaient précédé, et il brilla au milieu de la génération de coloristes célèbres qui le suivit et dont il fut le maître. Quelque progrès que les peintres des écoles de Florence, d'Ombrie, de Venise eussent fait faire à l'art, quelque illustres que ces peintres se fussent rendus, ils furent tous effacés par six artistes qui, nés tous les six dans la seconde moitié ou plutôt vers la fin du XVe siècle, furent, non pas seulement les plus grands artistes de l'Italie, mais les plus grands peintres qui aient existé. Ces six hommes portèrent les différentes parties de la peinture à un degré de perfection que les autres arts n'atteignirent jamais. Ce furent Léonard de Vinci, Michel-Ange, Corrége, Giorgione, Titien et celui en qui se résumèrent toutes les qualités des cinq autres, Raphaël, que l'on a surnommé *le Divin*.

Danse italienne.

Un peintre qui, moins extraordinaire qu'eux, occupe cependant une place à part, est André Vanucchi, dit *del Sarto* (1488-1530). Deux peintres célèbres furent les élèves directs de Michel-Ange : Daniel de Volterre et Sébastien *del Piombo*. Après ces deux peintres, trop éminents eux-mêmes pour imiter les défauts du maître, l'école de Michel-Ange tomba dans l'exagération et la manière. Corrége n'ouvrit pas d'école. Léonard fut chef de l'école milanaise. A Venise, Giorgione et Titien furent les chefs d'une nombreuse école de coloristes qui conserva longtemps intacte la manière de ses maîtres. Palma Vecchio fut une des lumières de cette glorieuse phalange. Jacopo Robusti, dit *Tintoret* (1512-1594), occupa une place éminente parmi les Vénitiens, et comme coloriste original, et comme artiste d'une imagination féconde. C'est le caractère pompeux de son époque que Paul Véronèse (1528) peignit si admirablement dans ses tableaux, qu'il y exprima par un coloris si brillant et une disposition si grandiose. Raphaël laissa aussi après lui une école nombreuse, qui fut appelée l'*école romaine*, parce que c'était à Rome que le maître avait prêché d'exemple et de leçons. Le plus célèbre de ses élèves fut Jules Romain, talent plein d'invention, de fougue et d'énergie. Avec le XVIe siècle s'ouvre l'ère néfaste pour l'art italien : c'est l'époque de la vanité sans consistance, du sensualisme sans passion; époque menteuse, cachant sous une décoration apparente l'inanité du cœur et de l'esprit. Aussi, avant la fin du siècle, l'architecture, la sculpture, la peinture, avaient-elles atteint la décadence complète. Cependant, même alors, l'art italien conserva encore cette grandeur monumentale qui l'avait jadis signalé. Trois peintres, trois frères, tentèrent de remédier à ce désordre : ce furent Louis, Annibal et Augustin Carrache. Ils ne firent que prêter à la peinture un souffle de vie factice, qui s'éteignit bientôt faute d'alimentation. Louis Carrache se distingua surtout par une suavité de manière que prirent de lui Dominiquin, Albani et Guido. Cependant, la puissance du coloris de Caravage, l'énergie de son dessin, l'entente parfaite de ses effets de lumière, lui valurent un succès qui contre-balança presque celui des Carrache. Ici s'arrête l'histoire des arts de ce grand pays. Ce que produit le XVIIIe siècle ne mérite plus le nom d'art, ou du moins d'art italien; car dès ce moment les artistes italiens, dont les prédécesseurs avaient fait la loi à l'Europe, se traînent dans l'ornière de l'imitation étrangère : les œuvres de Canova ne sont qu'une pâle contrefaçon de l'antique, sans énergie, sans vérité, dans laquelle une grâce efféminée et coquette remplace la beauté. De nos jours, l'art dort avec le génie italien, mais il est impossible qu'il ne se réveille pas bientôt sous le souffle puissant de la liberté et de l'indépendance. Déjà l'on a remarqué à l'exposition universelle de 1867 des sculptures italiennes d'un mérite hors ligne. | S. f. *Italienne*, espèce de sauce. | Sorte de danse en usage dans les campagnes en Italie, moins vive que le fandango espagnol. C'est ce qu'on nomme à Naples *saltarelle*. | *A l'italienne*, loc. adv., A la manière des Italiens. Parler *à l'italienne*. | *Théâtre-Italien* et absol. *les Italiens*, Théâtre de Paris où l'on joue des opéras italiens. On le nomme également *les Bouffes*.

ITALIOTE, adj. et s. Se dit quelquefois, dans les provinces du midi de l'Italie (ancienne Grande-Grèce), des Italiens aborigènes, par opposition aux descendants des colonies grecques.

ITALIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Italie, surtout à l'ancienne Italie. Race *italique*. Les champs *italiques*. Après les trois Othon, ce combat de la domination allemande et de la liberté *italiqué* resta longtemps dans les mêmes termes. (Voltaire.) | *Philosophie italique*, Philosophie de Pythagore, ainsi nommée parce que ce philosophe résida longtemps dans la partie de l'Italie dite Grande-Grèce. Il y a une célèbre division de la philosophie en ionique et *italique*; Thalès de Milet a été chef de la secte ionique, et Pythagore de la secte *italique*. (Fénelon.) | Typogr. *Caractère italique*, Caractère d'imprimerie qui se distingue des autres en ce que sa forme est inclinée de droite à gauche. Le *caractère italique* avait, dès son origine, ses majuscules, minuscules et chiffres penchés, et, sous Fournier jeune, on l'avait pourvu de ses méduscules. (Frey.) | Substantiv. Le caractère italique. Composer en *italique*. On se sert de l'*italique* dans cet ouvrage pour distinguer les exemples du reste du discours, et plus particulièrement certains mots cités.

ITE. Finale masculine qui répond à la finale grecque ίτης, et qui est employée en minéralogie dans la définition des roches et des fossiles : *granite*, *syénite*, *dendrite*, etc. | Finale masculine employée en chimie pour exprimer les sels dont l'acide est terminé en *eux*. | Finale féminine qui répond à la finale grecque ιτις, et qui, dans le langage médical, désigne les maladies de nature inflammatoire : *bronchite*, *gastrite*, etc.

ITÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragées, ne comprenant qu'une espèce originaire de la Virginie. C'est un arbrisseau d'ornement, qui se dépouille de son feuillage aux approches de l'hiver; ses fleurs, blanches, nombreuses et rapprochées

Itée.

en grappes à l'extrémité des rameaux, s'épanouissent au milieu de l'été. On cultive l'*itée* dans un terrain frais, léger et ombragé; elle réussit surtout fort bien dans la terre de bruyère; ses graines, qui sont très-petites, lèvent difficilement; elles mûrissent en automne.

ITEM, adv. Mot latin qui signifie *de plus*. On s'en sert dans les comptes, dans les états que l'on dresse. Il y a 30 francs pour le drap; *item*, pour les doublures, 3 francs. *Item*, un coup de pied, plus, les noms qu'il me donne. (Racine.) | Substantiv. Article. Voilà bien de petits *item*. (Acad.) | Famil. *Voilà l'item*, Voilà de quoi il s'agit, le nœud de la difficulté. Il faut conquérir la liberté, *voilà l'item*.

ITÉRATIF, IVE, adj. (du lat. *iterum*, de nouveau). Qui se renouvelle, qui est fait une seconde, une troisième, une quatrième fois. On a procédé à la saisie de l'immeuble après un commandement *itératif*. Cela vaut bien les *itératives* remontrances des parlements qui font tant de bruit chez les Velches. (Voltaire.) Obéissez à mes ordres *itératifs*.

ITÉRATION, s. f. (du lat. *iterum*, de nouveau). Action de recommencer, de répéter, etc.

ITÉRATIVEMENT, adv. D'une manière itérative, deux ou plusieurs fois successivement. La Chambre somma *itérativement* le ministère de respecter la constitution.

ITÉRER, v. a. Faire une seconde fois, une troisième fois, etc. On a beau dire : réjouissez-vous; eût-on *itéré* mille fois ce commandement, la joie ne vient pas. (Bossuet.)

ITHAQUE. Géogr. Aujourd'hui *Théaki*. Une des sept îles Ioniennes, entre Céphalonie et Sainte-Maure. Population, 8,000 habit. Lieu principal, Vathi, port excellent sur la côte S. E. Ithaque formait jadis, avec Dulichium, le royaume d'Ulysse. On reconnaît encore aujourd'hui plusieurs des sites décrits par Homère dans son *Odyssée*.

ITHOME. Géogr. Montagne et forteresse de Messénie, au N. O. de Messène, qui furent longtemps le théâtre de la vigoureuse résistance des Messéniens contre les Lacédémoniens, et qui enfin furent prises l'an 724 av. J. C., ce qui mit fin à la première guerre de Messénie.

ITHOS, s. m. (du gr. ἦθος, les mœurs, prononcé d'après l'usage des Grecs modernes). Anc. rhét. Partie de la rhétorique qui traite des mœurs; par opposition au *pathos*, expression des passions. On voit partout chez vous l'*ithos* et le pathos. (Molière.) | Ce mot ne se prend guère chez nous, comme pathos, que pour un discours affecté, prétentieux et souvent inintelligible. J'ai parcouru ces jours derniers une grosse apologie des jésuites, pleine d'*ithos* et de pathos. (Voltaire.)

ITHYPHALLE, s. m. (du gr. ἰθύφαλλος, de ἰθύς, droit; φάλλος, phallus). Antiq. Amulette en forme de phallus en érection qui figurait dans certaines fêtes de Bacchus.

ITHYPHALLIQUE, adj. Antiq. Qui a rapport à l'ithyphalle. Culte *ithyphallique*.

ITINÉRAIRE, adj. (du lat. *iter, itineris*, chemin). Qui a rapport aux routes, aux chemins. Vous me promettez de me donner de vos nouvelles et de m'instruire de vos directions *itinéraires*. (J. J. Rousseau.) | *Mesures itinéraires*, Celles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur de chemin d'un lieu à un autre. Les *mesures itinéraires* en France sont aujourd'hui le kilomètre et le myriamètre. | *Colonnes, poteaux itinéraires*, Colonnes, poteaux qui se placent dans les carrefours avec des inscriptions qui enseignent les divers chemins. | S. m. Description que fait un voyageur de son voyage, et des singularités qu'il a observées dans les lieux où il a passé. *Itinéraire* fidèle, infidèle, utile, précieux, etc. L'*itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins de l'empire et toutes les stations des armées romaines. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par Chateaubriand. | Écrit dans lequel on a indiqué la route à suivre dans un voyage et les lieux par lesquels il faut passer. On vient de publier un *itinéraire* qui nous sera d'un grand secours. | Se dit de certaines prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. L'*itinéraire* est à la fin du bréviaire. | Jurisp. L'*itinéraire* est, sur le passe-port d'un condamné à la surveillance de la police, l'indication de localités par lesquelles il doit passer pour se rendre au lieu qu'il doit habiter. Quand le condamné s'écarte de l'*itinéraire*, il est en rupture de ban. | Indication portée sur les feuilles de route des militaires, des marins et des indigents qui reçoivent un passe-port gratuit avec secours de voyage. | En France, avant l'établissement du système métrique, la *mesure itinéraire* généralement adoptée portait le nom de *Lieue*, mais sa longueur variait suivant les provinces. Cependant la *Lieue de poste*, qui valait 3,898 mètres, était usitée dans tout le royaume. En outre, les géographes et les savants employaient la *Lieue de 15 au degré* = 7408 m., la *L. de 18 au degré* = 6173 m., la *L. de 25 au degré* = 4445 m. Quant aux marins, ils se servaient du *Mille marin* ou *Mille géographique* de 60 au degré = 1852 m., et de la *Lieue marine* ou *géographique de 20 au degré* = 3 milles marins = 5556 m. Enfin, dans la marine, on fait encore usage du *Nœud* = 15 m. 433, et de l'*Encâblure*, dont il y a deux espèces, l'encâbl. *ancienne* de 100 toises = 194 m. 904, et l'encâbl. *nouvelle* = 200 m. | Mesures itinéraires usitées chez les principaux peuples modernes, évaluées en mètres et en nombres ronds. — Allemagne. Anhalt : Mille = 7532. Autriche : *Autriche propr. dite* : Mille de poste = 7586; Mille marin = 1852. *Bohême* : Mille = 7484. Bade : Lieue = 4444; Mille = 2 lieues : 8888. Bavière : Lieue = 3704; Mille = 7408. Brunswick : Mille = 7416. Hambourg : Mille = 7538. Hanovre : Mille = 7425. Hesse-Cassel : Mille = 7480. Hesse-Darmstadt : Mille = 7500. Lubeck : Mille = 1854. Mecklembourg (les deux) : Mille = 7532. Oldenbourg : Mille = 9869. Prusse : Mille du Rhin ou de Prusse = 7532; Mille de Silésie = 6552. Saxe Royale : Mille ancien de poste et de police = 9063; Mille nouveau (depuis 1840) = 7500. Saxe-Altembourg : Mille = 9081. Saxe-Weimar : Mille = 7359. Wurtemberg : Lieue = 3724; Mille = 7407. — Belgique : Kilomètre = 1000; Lieue de Brabant = 5556; Lieue de Flandre = 6277. — Danemark : Mille = 7532. — Espagne : Kilomètre = 1000; Lieue de 5000 varas = 4177; Lieue commune = 5572; Lieue royale (depuis 1766) = 6680; Mille marin = 5555. — Grande-Bretagne : Mille légal (*Statute mile*) = 1609; Mille de Londres (*London mile*), dit impropr. Mille d'Angleterre = 1524; Lieue légale = 3 milles légaux = 4827; Lieue de Londres = 3 milles de Londres = 4572; Mille marin ou géograph. = 1864; Lieue marine = 3 milles marins = 5502. On se sert encore en Écosse, dans les transactions non officielles, du Mille d'Écosse = 1814, et en Irlande, du mille d'Irlande = 2048. — Grèce : Stadion royal = 1000; Mille = 10 stadions = 10000. — Hollande : Mille légal (depuis 1821) = 1000; Lieue hollandaise = 6216; Mille marin = 5556; Mille de 15 au degré = 7408. — Hongrie : Mille ancien = 8371; Mille nouveau = 7586. — Italie. Deux-Siciles : Mille métrique = 1000; Mille de Naples = 1852; Mille de Sicile = 1847. États de l'Église : Mille métrique = 1000; Mille romain = 1489; Mille géographique = 1852. Vénétie : Mille métrique = 1000; Mille d'Italie = 1852. Sardes (États) : Mille métrique (depuis 1850) = 1000; Mille de Piémont = 2466; Mille de Gênes = 2534. Toscane : Mille toscan = 1654. — Pologne : Mille ancien = 5556; Mille nouveau = 8 verstes = 8534. — Portugal : Petit mille = 2060; Lieue commune ou Grand mille = 3 petits milles = 6180; Mille marin = 1852; Lieue marine = 5556. — Russie : Verste = 1067; Mille = 10 verstes = 10670; Mille de Lithuanie = 8954. — Suède : Mille = 10688. Norwége : Mille = 11295. — Suisse : Lieue = 4800. — Turquie : Berri = 1476; Agalsch = 5333; Mille marin = 1312. Valachie : Mille = 7924. — Asie. Arabie : Mille = 1964. Chine : Li = 577. Inde anglaise : Coss ou Mille du Bengale = 1789. Perse : Parsang = 5565. Siam : Roëneng = 3844. — Amérique. Les mesures itinéraires usitées dans les États civilisés du nouveau continent sont celles de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, suivant que les pays sont occupés par des colons d'origine anglaise, espagnole ou portugaise. | Mesures itinéraires des peuples de l'antiquité. Leur évaluation a donné lieu à plusieurs opinions contradictoires, parce qu'on a toujours voulu les ramener à des rapports simples avec les degrés du méridien terrestre. « Or, dit Saigey, en imaginant leurs mesures itinéraires, les anciens n'avaient nullement songé à les mettre d'accord avec les dimensions du globe. Elles devaient comprendre et comprenaient, en effet, des nombres ronds de petites mesures d'un usage familier; tellement qu'on peut admettre, en règle générale, que toute mesure itinéraire est cent fois, mille fois ou dix mille fois une autre petite mesure en usage chez le peuple qui l'a imaginée. Et, si l'un de ces rapports simples n'existait pas, on en pourrait conclure que la mesure itinéraire en question était imitée d'un autre peuple. » Suivant le même métrologiste, les différentes mesures itinéraires des anciens seraient dérivées de trois mesures primordiales : le *Stade* = 130 m.; le *Mille* = 1472,5 m., et la *Parasange* = 5250 m. | On n'a de notion sur les mesures de l'ancienne Égypte qu'à partir de la domination des Lagides, c. à d. après l'établissement du système philétérien. On se servit alors du *Stade d'Alexandrie* ou *Stade philétérien* = 600 pieds philétériens = 216 m.; du *Mille égyptien* = 7 stades 1/2 philétériens = 1620 m., et de la *Parasange d'Égypte* = 30 stades philétériens = 6480 m. Quant au *Schœne égyptien*, dont il est si souvent question dans Hérodote, cet historien l'estime au double de la *parasange primitive*, dont il fixe la valeur à 10000 coudées royales égyptiennes ou 5250 m.; mais, au temps de l'astronome Ptolémée et de Héron d'Alexandrie, on confondait cette mesure avec la parasange philétérienne. — Les Hébreux, à leur sortie d'Égypte, conservèrent les mesures de ce pays. Moïse parle toujours dans le système de la coudée. Après la création du système philétérien, ils firent un *Mille* de 4000 pieds philétériens = 1440 m., et adoptèrent les mesures égyptiennes de ce système. — Ces dernières mesures pénétrèrent également en Syrie, de sorte que le *Stade syrien* et la *Parasange syrienne* ne sont en réalité que le stade d'Alexandrie et la parasange d'Égypte désignés sous des noms différents. On se servait aussi en Syrie d'une autre mesure appelée *Dolichos*, qui, au témoignage de saint Épiphane, valait 12 stades philétériens = 2592 m. — La *Parasange primitive* des Chaldéens et des Persans était, ainsi que nous l'avons vu, égale à 5250 m., et valait 10000 coudées égyptiennes. Plus tard, elle valut 5760 m. Le *Stathme persan*, qui représentait la distance d'un relais à l'autre, équivalait à 4 parasanges primitives ou à 21000 m. — En Arménie et dans une partie de l'Asie-Mineure, on employait le *Mille arménien*, qui était de 1000 pas, chacun de 6 pieds philétériens, et valait 2160 m. Cette mesure elle-même équivalait à 10 *Asparez* ou à 7 *Grands asparez*. Par conséquent, l'*Asparez* était un véritable stade philétérien = 216 m., et le *Grand asparez* = 308 m. 6, représentait exactement 1000 pieds olympiques. La *Parasange arménienne* n'était autre que la parasange d'Égypte et de Syrie. Au temps des Romains, le *Stathme* ou relais, dans l'Asie-Mineure et dans la Syrie, fut fixé à 6 mille égyptiens, ou 9720 m. — Parmi les autres mesures itinéraires usitées en Asie, nous citerons le *Mille arabe*, qui valait 1000 pas, chacun de 3 coudées hachémiques, ou 1920 m. Almamoun en établit plus tard un autre, de 4000 *coudées noires*, qui était identique avec le mille arménien, et, par conséquent, correspondait à 2160 m. La *Parasange arabe* n'était autre chose que la parasange persane; elle représentait 3 milles arabes ou 5760 m. Les Indiens se servaient d'une mesure appelée *Cos*, qui paraît avoir valu primitivement 5250 m., et qui, au temps des Mongols, renfermait 8000 coudées hachémiques, ou 5120 m. Quatre cos formaient un *Yojana* = 20480 m. | En Grèce, le *Stade primitif* valait 600 pieds, ou 400 coudées, ou 100 orgyies, ou 6 plèthres; mais le pied n'étant pas le même chez toutes les populations helléniques, il y avait des stades de diverses longueurs. Le plus usité était le *Stade olympique* ou stade grec par excellence, qui valait 184 m. 8, c. à d. 4 m. 8 de plus que la mesure primitive de même nom. Au-dessus du stade, les Grecs connaissaient le *Diaule* ou double stade, et le *Dolichos*, dont nous avons déjà parlé. Sous la domination romaine, les distances furent indiquées sur les routes au moyen de bornes ou pierres milliaires éloignées les unes des autres de 1000 pas, ou 5000 pieds italiques, ce qui donna lieu au *Mille grec* de 1500 m. | A Rome, la mesure itinéraire usitée était le *Mille* ou *Milliaire*, qui contenait 1000 pas ou 5000 pieds romains, et correspondait à 1472 m. 5, ou à peu près au tiers de la lieue commune de 25 au degré. Cette mesure fut successivement introduite dans les divers pays sur lesquels Rome étendit son empire. Néanmoins, dans plusieurs de ces pays, les populations continuèrent à se servir, dans leurs relations ordinaires, de leurs mesures nationales. Nous citerons seulement la *Leuca* des Gaulois = 2218 m., qui représentait à peu près 1 mille romain 1/2, et le *Rats* des Germains, qui valait 2 lieues gauloises, ou 4418 m. (Vorepierre.)

ITURBIDE (don AUGUSTIN). Général mexicain, né en 1784 à Valladolid (Mexique), d'une famille d'hidalgos, basque d'origine, combattit d'abord pour le gouvernement espagnol contre les indépendants et fut chargé du commandement en chef de l'armée du Nord (1818); en 1820, il se mit à la tête du parti des indépendants, prit Mexico, et se fit bientôt proclamer empereur du Mexique. Sa puissance fut de courte durée; tombé en 1823, il se réfugia en Italie, puis à Londres. Ayant osé reparaître incognito en 1824 au Mexique, dans l'espoir de ressaisir la couronne, il fut arrêté et fusillé à San-Antonio-de-Padilla.

IULE, s. m. Entom. Genre de l'ordre des myriapodes et de la famille des chilognathes. Le corps

des *iules* est fort allongé, cylindrique, composé d'un grand nombre d'anneaux courts, d'une substance dure, un peu calcaire et unie. On les trouve sous les pierres, dans le tan des vieilles souches, sous les écorces des arbres, la mousse, etc. Il y a des espèces très-nuisibles à l'agriculture. C'est toujours au commencement de l'hiver et même à la fin de l'automne que le *iule* attaque les blés et qu'il en détruit les germes; mais la plante se maintient verte et conserve une apparence de santé jusqu'au mois de mars, où elle meurt sans qu'on puisse en assigner la cause, puisqu'à cette époque le *iule* a

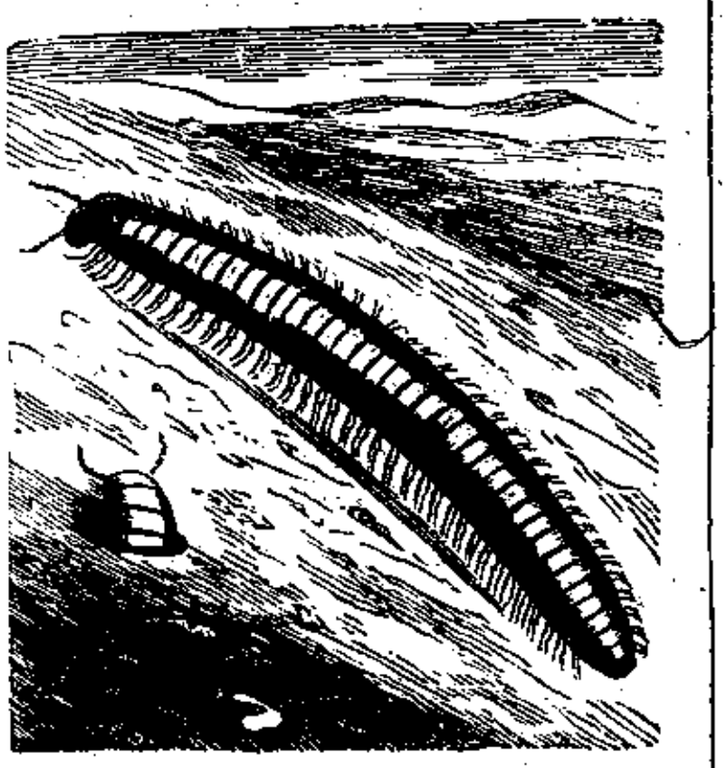

Iule.

complètement disparu. Les *iules*, à la fin de l'été, se tiennent attachés à tous les débris des végétaux qui demeurent épars dans les champs. En brûlant ces débris, on les détruit presque radicalement. L'usage fréquent de la herse est aussi un excellent moyen de détruire ces insectes. | Les iules se nomment aussi *Mille-pattes*.

IVAN. Nom qu'ont porté six souverains de Russie. *Ivan Ier* succéda, en 1328, à Alexandre II dans les principautés de Vladimir, de Moscou et de Novogorod, et régna douze ans, sous le titre de *grand-duc de Moscou*. | *Ivan II* régna de 1353 à 1359, sans avoir rien fait de remarquable. | *Ivan III* monta sur le trône de Russie en 1462, délivra son pays du joug des Tartares, réunit sous son pouvoir toutes les parties de ces vastes contrées, et y introduisit la civilisation. On l'a surnommé *le Grand*, mais il méritait plutôt le titre de *féroce* et de brutal, car il n'est pas d'actes inhumains qu'il n'ait commis. Il tua le second de ses fils, et plongea l'aîné dans un cachot. | *Ivan IV* se distingua, comme Ivan III, par ses atrocités, de 1544 à 1584, et se fit donner le surnom de *Terrible*. C'est le premier tzar. | *Ivan V*, aveugle et muet, régna de nom avec son frère, Pierre Ier. | *Ivan VI* succéda à sa tante Anne Ivanowna, en 1740, à l'âge de trois mois, sous la régence de Biren; un an après, il fut détrôné, mis en prison, et à l'âge de vingt-deux ans, massacré par ses gardiens, sous le règne de Catherine II, à qui sa mort fut imputée.

IVE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant des herbes et des arbrisseaux de l'Amérique septentrionale. L'*ive frutescente* passe pour fébrifuge.

IVETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de germandrée.

IVIÇA (du lat. *Ebusus*, en esp. *Ibiza*). Géogr. Ile de la Méditerranée, la plus occidentale des Baléares; 40 kilom. sur 17; 22,000 habit.; chef-lieu, Iviça. Cette île est couverte de montagnes et de bois et arrosée par un grand nombre de ruisseaux. Climat doux et sain; sol fertile: blé, vin, huile, lin, chanvre, coton, figues, amandes, caroubes, oranges et joncs. Salines considérables. Iviça suivit le sort des autres Baléares; les Espagnols l'enlevèrent aux Maures en 1494; les Anglais l'occupèrent un instant en 1706.

IVOIRE, s. m. (pron. *ivoare*). Substance blanche, dure, de la même nature que les os, et qui constitue ces énormes dents connues dans le commerce sous le nom de défenses d'éléphant. Un morceau d'*ivoire*. Une bille d'*ivoire*. Un peigne d'*ivoire*. Travailler l'*ivoire*. Un éventail, une statuette d'*ivoire*. L'*ivoire* qu'on trouve en Sibérie et au Canada est certainement de l'*ivoire* d'éléphant, et non pas de l'*ivoire* de morse ou de vache marine, comme quelques voyageurs l'ont prétendu. (Buffon.) Il ne paraît pas qu'Homère, qui parle de l'*ivoire*, connut l'animal qui le porte. (Id.) La chaise curule des Romains était en *ivoire*, ou plutôt ornée d'*ivoire*. (Bouillet.) Qui n'a du crucifix baisé le jaune *ivoire*? (Sainte-Beuve.) | L'ivoire possède des qualités qui le rendent précieux pour les arts. Plus dur et d'un grain plus serré que l'os, dont on le distingue facilement par les aréoles rhomboïdales ou le tissu de losanges que présente sa coupe transversale, il est susceptible de recevoir le plus beau poli, et se rapproche, par la facilité et la netteté de sa coupe, des métaux les plus ductiles; aussi les arts mécaniques, et particulièrement celui du tourneur, façonnent avec cette substance des pièces dont la délicatesse surpasse tout ce qu'on peut imaginer. Cette industrie est depuis fort longtemps une des spécialités de la ville de Dieppe. On fait une distinction entre l'ivoire qui provient des éléphants d'Afrique et celui des éléphants indiens; le premier est préférable: il est plus dur, d'un grain plus serré, et les défenses sont plus grosses. Les dents d'hippopotame fournissent une sorte particulière d'ivoire qui surpasse en finesse et en dureté celui qui provient des éléphants. Mais comme ces dents sont fort creuses, on ne peut en faire que de petits ouvrages; elles sont particulièrement employées par les dentistes pour les râteliers ou pièces artificielles. On emploie l'ivoire en feuilles minces pour la peinture à l'aquarelle et pour la marqueterie. On peut teindre l'ivoire en différentes couleurs; mais pour que la teinture se fasse solidement, il faut laisser tremper les ouvrages que l'on veut colorer six ou huit heures dans une dissolution d'alun ou d'acide acétique (vinaigre). Lorsque l'ivoire est exposé à l'air, il devient jaunâtre. En sciant une défense, on trouve son intérieur teint de diverses nuances, ce qui a fait distinguer parmi les ouvriers diverses espèces d'ivoire. Celui qui a une nuance verdâtre ou olivâtre s'appelle *ivoire vert*, et c'est le plus estimé, car on prétend qu'il jaunit moins à l'air que les autres. L'*ivoire vert* ne se trouve que dans les défenses enlevées depuis peu de temps à l'éléphant, car, en se desséchant ensuite, il prend une teinte blanche et mate, surtout lorsqu'il est exposé à l'air ou à la lumière du soleil. L'*ivoire blanc* est donc plus sec que l'olivâtre, mais son état blanc est voisin de son état jaune, qui est un commencement de décomposition de la matière gélatineuse de l'ivoire par sa combinaison avec l'air. On remarque dans cette substance des fibres qu'on nomme le *grain*; il est quelquefois très-apparent. Les fibres de l'ivoire forment des losanges par l'entre-croisement des lignes; celles-ci se ramifient à mesure qu'elles approchent de la circonférence de la défense. Les coupes longitudinales montrent moins de grains que les coupes transversales. Les défenses d'éléphant n'ont pas de véritable émail comme les dents; de là vient que l'ivoire n'est pas aussi dur qu'elles et s'altère bien plus facilement. On remplace l'ivoire pour faire des dents artificielles avec les grosses dents canines des hippopotames, qui donnent une espèce d'ivoire très-blanc, très-dur, et qui ne jaunit pas. Les défenses de la vache marine ou du morse sont aussi très-estimées pour cet emploi. Il se fait un grand commerce d'ivoire sur presque toutes les côtes d'Afrique et dans les Indes, où les indigènes font aux éléphants une guerre d'extermination pour vendre leurs défenses aux Européens, sous le nom de *morfil*. | Objets en ivoire. L'*ivoire* (peigne) trop hâté deux fois rompt sur sa tête. (Boileau.) Elle promène l'*ivoire* dans la chevelure de son enfant.

> Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
> Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi.
> (DELILLE.)

| *Blanc comme l'ivoire*, D'un blanc qui a une couleur de carnation. Le peu qu'on voit de son cou est *blanc comme l'ivoire*. (Marmontel.) | Fig. et poétiq. Blancheur indiquant la carnation. Un sein d'*ivoire*. L'*ivoire* de son cou. Peut-on assez vanter l'*ivoire* de son front? (Malherbe.) Ses bras sont aussi de cet *ivoire* et ils sont faits au tour. (Marmontel.) | Anat. La partie dure de la dent, partie qui est revêtue, mais à la couronne seulement, d'une autre partie dite émail. | *Ivoire végétal*, Substance blanche et dure provenant de la concrétion d'un liquide contenu dans le fruit du *phytelephas* ou noix de *corozos*. On la substitue à l'ivoire depuis quelques années pour de petits ouvrages; on en fait à Paris une foule d'objets élégants. | *Ivoire artificiel*, Composition récemment inventée et sur laquelle on a obtenu de belles épreuves photographiques. | *Noir d'ivoire*. On prépare le *noir d'ivoire* en brûlant cette substance dans des vaisseaux fermés qu'on fait rougir au feu. On en retire l'ivoire qui est noir et friable; on le broie à l'eau sur un porphyre, et il sert de couleur noire fort belle et veloutée en peinture, soit à l'huile, soit en détrempe. La corne de cerf brûlée, et même les os de mouton et de plusieurs autres animaux, donnent aussi une couleur noire lorsqu'on les fait calciner dans des vases clos; c'est ce qu'on nomme *noir animal*.

IVOIRERIE, s. f. L'art, le métier de l'ivoirier. | Objets d'ivoire sculptés. L'*ivoirerie* de la renaissance est très-estimée.

IVOIRIER, IÈRE, s. Celui, celle qui travaille à la sculpture en ivoire. Les *ivoiriers* de Dieppe sont fort habiles. La corporation des *ivoiriers*.

IVRAIE, s. f. (pron. *ivré*). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des hordéacées, renfermant des plantes herbacées à fleurs disposées en

Ivraie.

épis. Les épillets sont solitaires, multiflores, et insérés chacun dans une excavation du rachis. On en connaît plusieurs espèces. L'*ivraie enivrante* croît dans les champs avec le blé et l'orge; ses racines sont fibrées et poussent des tiges ou tuyaux de 1 mèt. à 1 mèt. 20 cent., semblables à ceux du blé, ayant quatre ou cinq nœuds, de chacun desquels naît une feuille longue, étroite, verte, grasse, cannelée, enveloppant la tige par sa base. Cette plante fait le désespoir des cultivateurs. C'est la seule graminée indigène dont les graines soient nuisibles à la santé. Le pain et la bière où il est entré beaucoup d'ivraie enivrent et causent des maux de tête, des éblouissements et des assoupissements. Cette plante, appliquée extérieurement, est détersive, résolutive, et résiste à la pourriture. La dégénération du blé en *ivraie* est regardée comme certaine par plusieurs cultivateurs, et elle semble confirmée par l'observation du célèbre naturaliste Bonnet. (Bernardin.) | *Ivraie sauvage*, Plante qui croît dans les champs, le long des chemins et sur les toits des bâtiments. Ses racines sont nouées et fibreuses. | Fig. *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, Séparer la mauvaise doctrine de la bonne ou les méchants d'avec les bons. Le despotisme, c'est l'*ivraie* qu'il faut extirper.

IVRE, adj. (du lat. *ebrius*, dérivé de *bria*, vase à boire). Qui a le cerveau troublé par les fumées de quelque boisson fermentée ou alcoolique. Homme *ivre*. Le curé est *ivre*. Femme *ivre*. Regardez cet homme: il paraît triste, soucieux; vous croyez sans doute qu'il se préoccupe des intérêts qui lui sont confiés? Non, il est *ivre*. C'est un objet bien odieux qu'une femme *ivre*. (J. J. Rousseau.) Quand Auguste buvait, la Pologne était *ivre*. (Andrieux.)

> Le portier, qui les voit *ivres*,
> Leur demande où sont les vivres?
> Bah! dit l'autre, avec ses livres,
> Nous prend-il pour des savants?
> (Chonson.)

| *Ivre-mort*, Ivre au point d'avoir perdu complètement le sentiment de l'existence. | Fig. *Ivre de sang, de carnage*, Qui s'est plu à répandre le sang, à commettre beaucoup de meurtres. Toujours *ivre de sang* et toujours altéré. (L. Racine.) | Qui a l'esprit troublé par une passion, transporté, aveuglé. *Ivre* d'orgueil. *Ivre* de gloire, d'orgueil, de joie, d'amour, d'espérance, de volupté. Cassandre, *ivre* d'amour, de douleur et de rage. (Voltaire.) *Ivre* de bon-

heur. Le vaisseau de l'État court des dangers lorsque l'équipage est *ivre* de passions. (Boiste.)

IVRESSE, s. f. (rad. *ivre*). Exaltation passagère des facultés intellectuelles produite par l'excès du vin et des liqueurs spiritueuses, dans laquelle la volonté a perdu plus ou moins complètement ses droits ; état d'une personne ivre. Le tabac et l'opium produisent également l'*ivresse*. Être plongé dans l'*ivresse*. L'homme est mort dans l'*ivresse* du vin ; il est furieux dans celle de l'amour. (Pythagore.) Les gardes, assoupis dans leur infâme *ivresse*. (Voltaire.) A travers son *ivresse* on voit qu'il ne manque ni d'esprit, ni d'une certaine éducation. (Marivaux.) | Fig. De l'*ivresse* du carnage on passe à celle de la débauche. (Raynal.) | Trouble produit dans l'âme par une passion, par une possession. Une amoureuse *ivresse*. Une *ivresse* brûlante. L'*ivresse* de la gloire, des succès. L'*ivresse* des passions est comme celle des liqueurs : plus on boit, plus on a soif, et l'on finit par s'empoisonner. Le libertinage des mœurs ne se soutient que par une *ivresse* qui ne dure pas. (Massillon.) Je l'ai vu des plaisirs chercher la folle *ivresse*. (Voltaire.) L'enthousiasme et l'*ivresse* étaient au dernier degré. (D'Alembert.) De cette noble ardeur que j'aime à voir l'*ivresse* ! (Ducis.) Je commence à sentir l'*ivresse* où cette vie agitée et tumultueuse plonge ceux qui la mènent. (J. J. Rousseau.) Les splendeurs de la cour et sa bruyante *ivresse*. (C. Delavigne.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'*ivresse*,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
(RACINE.)

| On dit de même : l'*ivresse* des sens. Les princes s'abrutissent dans l'*ivresse* des sens. | S'emploie au pluriel. Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*. (J. B. Rousseau.) On dit : *Il est sujet à de grandes colères;* pourquoi ne dirait-on pas : *Dans ses fréquentes ivresses il ne connaît plus personne ?* (Laveaux.)

IVROGNE, adj. (rad. *ivre*.) Qui est sujet à s'enivrer. Homme, femme *ivrogne*. Bien qu'il prêchât la tempérance, notre docteur était affreusement *ivrogne*. (Lévy.) Que vous dirai-je de plus ? dans cette cour de France, depuis que le cardinal Dubois donne le ton, les maîtres sont plus *ivrognes* que les valets. (Rogier.) | « Être *ivrogne*, c'est renoncer à exercer aucun droit dans sa patrie, c'est se démettre de la puissance paternelle, abjurer le respect filial, insulter à toutes les affections que l'on peut inspirer ; c'est dégrader la plus magnifique des créations du Tout-Puissant. » (Mme Bradi.) | S. m. Un grand *ivrogne*. C'est temps perdu que de prêcher un *ivrogne*. Et tu prétends, *ivrogne*, que les choses aillent toujours de même ! (Molière.) L'*ivrogne* fournit quelques scènes à un farceur ; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique. (La Br. ère.)

IVROGNER, v. n. Boire avec excès, et souvent, se livrer à l'ivrognerie. Ce vieux chantre et son digne curé ne font qu'*ivrogner*. Cela est-il beau d'aller *ivrogner* toute la nuit ? (Molière.)

IVROGNERIE, s. f. Habitude de s'enivrer. Le vice de l'*ivrognerie*. L'*ivrognerie* est dangereuse ; elle a perdu Antoine, un des triumvirs. (Lemaître.) Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*ivrognerie*. (Voltaire.) Triste et affligeante dans le jeune homme, l'*ivrognerie* devient hideuse dans les vieillards et dans les femmes. (Mme Bradi.) | Au plur. Action de s'enivrer. Cette femme a beaucoup à souffrir des *ivrogneries* de son mari. (Acad.) | Les poètes, qui sont quelquefois de mauvais éducateurs des peuples, ont essayé d'ennoblir l'*ivrognerie* et d'en faire un vice aimable. Ils y ont souvent réussi, grâce à la magie de leurs incitations et un peu aussi aux provocations de ce vice lui-même. De grands philosophes et de grands moralistes ont cru devoir se montrer tolérants à cet endroit et couvrir d'un voile de pardon toutes les excentricités fâcheuses, tous les excès pernicieux qui en sont la conséquence la plus ordinaire. Cette morale facile sied bien, sans doute, aux indifférents, aux sceptiques et aux millionnaires, aux jouisseurs élégants qui font profession d'oisiveté et qui mènent la vie comme une maîtresse. Horace et Anacréon, Lafare et Chaulieu, esprits charmants, génies frivoles, ont eu beau jeter le voile charmant de leur épicuréisme sur les taches de lie répandues dans leurs livres, le voile a disparu, la lie est restée, et le vice, dépouillé de son prestige et de sa poésie, est redevenu ce qu'il ne peut cesser d'être, un vice odieux et méprisable, pour tous les hommes qui ont quelque souci des destinées humaines et quelque respect d'eux-mêmes et des autres. Il nous importe peu que l'antiquité ait eu ses dionysies immondes, et ses festins de Trimalcyon, et qu'elle ait amnistié des vices et divinisé des débauches. C'était à déplorer ; notre rôle est différent. Les sociétés ne se succèdent pas pour s'atteler les unes aux autres et traîner les mêmes fardeaux de monstruosités, de vices et d'erreurs. Elles se transforment sans cesse, et elles s'épurent. L'humanité est en voyage vers un meilleur avenir ; il ne faut pas permettre que sa marche, déjà lente et pénible, soit encore ralentie et assombrie par les spectacles hideux donnés par l'étalement des passions brutales et grossières. Il nous importe à tous, que parmi ceux qui sont nos compagnons de route, il n'y en ait pas qui abdiquent ainsi, en faveur d'une passion brutale, leur intelligence, leur dignité, leur cœur et leur raison, submergés dans le vin, sombrés dans l'ivresse. Pour absoudre l'ivrognerie, il faut n'avoir jamais assisté à ses débordements affligeants, à ses écarts déplorables. Il faut n'avoir jamais vu les spectacles abjects présentés par elle, n'avoir jamais rencontré dans nos rues et sur nos places, abrutis par l'ivresse, des hommes et des femmes, des femmes ! des mères peut-être !... Nous savons bien ce qui pousse ainsi à ce suicide moral de tous les jours ; nous savons bien que pour beaucoup de créatures qui souffrent des misères sans fin ni trêve, c'est presque une nécessité fatale d'aller « boire l'oubli des douleurs. » Mais quoique, devant ces lamentables infortunes, nous ne nous sentions pas le courage de condamner, nous n'aurons pas, non plus, la faiblesse d'absoudre. En face des périls dont les vices menacent la cité nouvelle que les hommes de foi veulent édifier, il ne faut pas craindre de porter une main ferme sur ces hydres aux têtes renaissantes et d'extirper des âmes ces passions honteuses qui conduisent les hommes à l'abrutissement et les nations à l'esclavage. On ne marche pas à l'émancipation, en chancelant, couronné de pampres et barbouillé de lie, comme aux saturnales antiques, au cri de : *Ohé ! Evohé !* On y va d'un pas que rien n'arrête, d'un œil que rien ne trouble, d'un front que rien n'émeut, avec l'austérité et le recueillement qui conviennent aux grands actes et aux grandes choses. (Alfred Delvau.)

IVROGNESSE, s. f. Femme sujette à s'enivrer. C'est une *ivrognesse*. Une vieille *ivrognesse*. | Adjectiv. Une pauvre bourgeoise, ivrogne ou *ivrognesse*, meurt d'apoplexie. (Voltaire.)

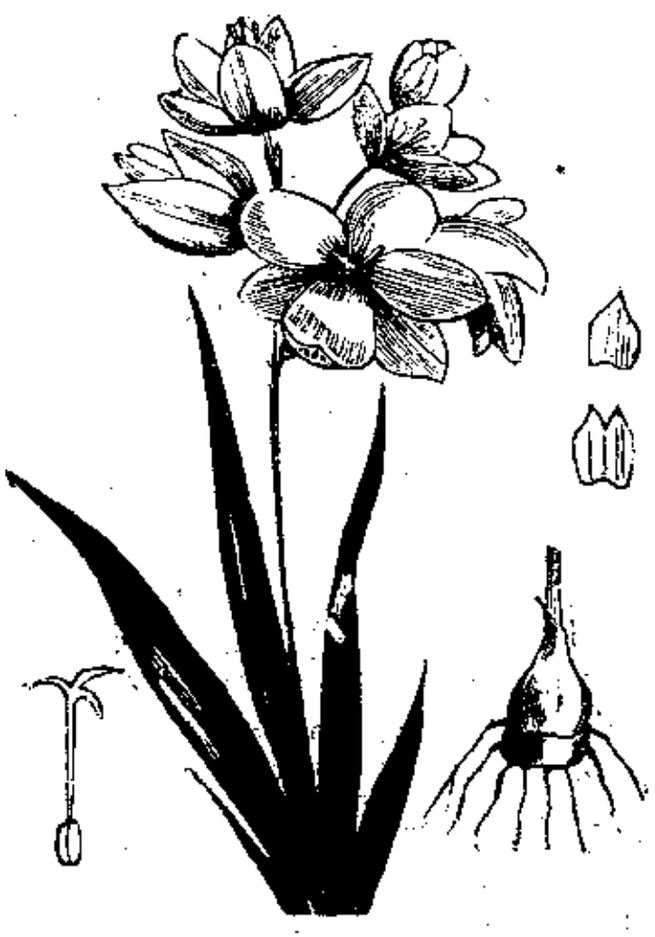

Ixie.

IXIE, s. m. (par allusion à la roue d'Ixion à laquelle ressemble sa fleur). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des iridées et dont on connaît une vingtaine d'espèces, toutes, moins une, originaires du Cap. Leurs fleurs, à six pétales, ressemblent à une roue ; leurs feuilles sont linéaires ou gladiées, et leurs tiges, grêles, varient de hauteur, depuis vingt centimètres jusqu'à un mètre. Les fleurs de l'*ixie*, variables de grandeur et de couleur, sont quelquefois odorantes et toujours fort jolies. On plante les ixies en octobre dans des pots au fond desquels on a mis deux doigts de gravier, puis de la terre de bruyère sableuse et finement tamisée. On enfonce les bulbes de 10 centimètres, on arrose modérément et en pluie très-fine, et l'on remue la terre de temps en temps. Ces plantes se multiplient de caïeux qui fleurissent en partie la deuxième année. Plusieurs espèces donnent des graines qui servent aussi à les multiplier et qui présentent de belles variétés. Le plant qui provient de graine fleurit ordinairement la troisième année. C'est une plante qui produit un bel effet dans les parterres.

IXION. Mythol. Roi des Lapithes qui fit périr par surprise Déioné, son beau-père, et fut pour ce crime chassé de ses États. Personne ne voulut le purifier, et il ne trouva d'hospitalité qu'à la cour de Jupiter. Mais là encore il commit un nouveau crime : il tenta de séduire Junon ; Jupiter substitua à sa femme une nuée, à laquelle il donna, afin d'éprouver Ixion, la forme de cette déesse. Il eut commerce avec cette nuée, de laquelle naquit le premier centaure, puis il se glorifia d'avoir obtenu les faveurs de la reine des cieux. Alors Jupiter le précipita dans le Tartare, le fit enchaîner par Mercure sur une roue ardente avec des liens d'airain ou des serpents. Cette roue était garnie d'ailes et tournait continuellement dans le vide du Tartare. | Astron. On donne le nom d'Ixion à la constellation d'Hercule et à celle de la couronne australe.

IXODE, s. m. Entom. Genre d'arachnides de l'ordre des trachéennes, famille des holètres, tribu des acarides, division des tiques. Le nom vulgaire de quelques espèces d'*ixodes* est *tique*. Il y en a deux surtout qui sont plus particulièrement connues : l'une tourmente quelquefois les chiens de chasse, et les piqueurs la nomment *louvette*, *tique des chiens ;* l'autre nuit beaucoup aux bœufs, aux moutons, si on la laisse multiplier ; c'est le *reduvius* de quelques auteurs. Nous ne saurions trop recommander aux agriculteurs, aux éleveurs et aux chefs d'établissements hippiatriques de détruire les ixodes. Les ixodes ont le corps presque orbiculaire ou ovale très-plat, lorsque l'insecte n'a pas pris depuis longtemps de nourriture ; pourvu d'un petit bec, obtus en devant et de chaque côté, de quatre pattes courtes et souvent recoquillées. La peau est assez ferme et ne présente aucune distinction d'anneaux. Les ixodes marchent lentement et avec pesanteur, mais ils ont une grande facilité à s'attacher, avec leurs pattes, aux objets qu'ils rencontrent. Ils ont la vie très-dure, leur peau coriace les défend ; ils donnent même des signes d'existence longtemps après être privés des parties qui semblent former leur tête.

IXORE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées offrant, pour caractères, des feuilles simples, opposées, accompagnées de stipules à fleurs terminales disposées en cime ombelliforme et ordinairement très-colorées. La seule espèce qui soit cultivée dans les jardins de Paris est l'*ixore à fleurs écarlates* dont les feuilles sont ovales, en cœur, presque amplexicaules, les fleurs en faisceaux et les découpures de la corolle lancéolées. C'est un très-bel arbuste lorsqu'il est en fleur, et qui n'y reste pas fort longtemps. L'*ixore d'Amérique* est appelée par certains nomenclateurs *café d'Occident*. On la cultive dans les serres.

IYNX, s. m. Petit oiseau que les Grecs invoquaient dans leurs cérémonies magiques.

IZEDS, s. m. pl. Mythol. pers. Génies bienfaisants dans la religion de Zoroastre, opposés aux *devs* ou génies du mal. Les *izeds* ont été créés par Ormuzd et sont au nombre de vingt-huit. Ils viennent immédiatement après les sept amchaspands, auxquels ils servent de ministres.

IZEMIEN, IENNE, adj. (du gr. ἴζημα, action d'aller au fond). Géol. *Terrains izémiens*, Terrains qui sont formés par voie de sédiment.

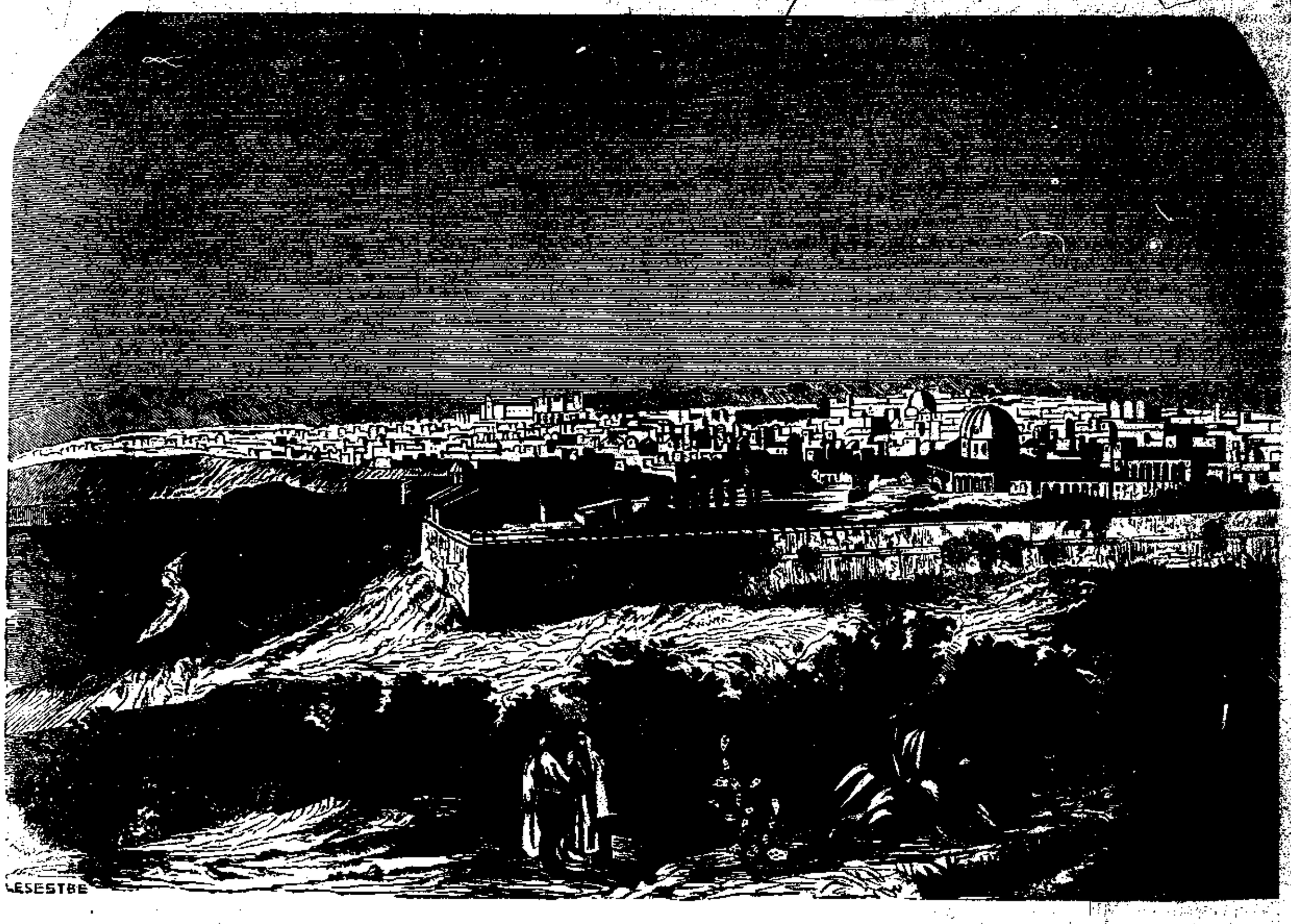

JÉRUSALEM

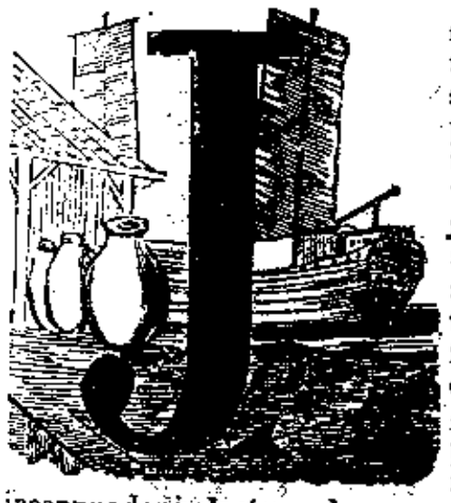

s. m. Dixième lettre et septième consonne de notre alphabet. Ce caractère se nomme *ji* vulgairement, ou *je* dans l'épellation actuelle. Il représente une articulation linguale, sifflante et faible, comprise entre le *ch* et le *z*, d'un emploi fréquent dans notre langue, mais inconnue dans plusieurs langues européennes. Cette articulation est avec *ch* dans le même rapport que *b* avec *p*, que *d* avec *t*, que *v* avec *f*, etc. : *Japon*, *j'ose*, *chapon*, *chose*. Il est difficile de dire de quelle source dérive, pour la langue française, la valeur phonétique représentée par *j*. Elle paraît avoir été inconnue aux Gaulois, à en juger d'après le provençal, qui ne la possède pas, et aussi d'après le dialecte celto-breton, où le *j*, de même que le *ch*, ne se rencontre que dans des mots d'importation moderne. Elle n'existe pas davantage dans le dialecte celtibérien des Basques, et l'on peut regarder comme démontré que les Romains ne la connaissaient pas. Cependant cette articulation est si fréquente dans le patois roman des Auvergnats et elle y paraît si naturelle, qu'il ne serait pas impossible qu'on la dût aux Arvernes. Nous la trouvons chez les Portugais, chez les Anglais, chez les Polonais, les Bohèmes, les Serves, les Russes, les Arméniens, les Persans, mais figurée par d'autres caractères. La même articulation de notre *j* est inconnue aux Espagnols, aux Italiens, aux Grecs, aux Allemands, etc. Néanmoins, dans les langues parlées par plusieurs de ces peuples, l'articulation de notre *j* entre comme deuxième élément d'une consonne double, dont le premier élément est uniformément l'articulation *d*. Telle est la lettre *djâ*, dans le sanscrit, le *djim* dans l'arabe, le *j* des Provençaux et des Anglais et le *g* des Italiens. Le caractère *j* est d'introduction assez moderne dans notre langue. Deux grammairiens français du XVIe siècle, Jacques Pelletier et Ramus, furent les premiers à réclamer l'emploi de cette lettre pour l'une des deux valeurs assumées jusque-là par le caractère *i*, et comme ce fut chez les Hollandais qu'il devint d'un usage général dans l'impression, le *j* porta longtemps, parmi nos typographes, le nom d'*i* de Hollande, comme *y* celui de *i* grec. Chez les Italiens, le *j* fait le rôle de double *ii* ; chez les Espagnols, il représente une aspiration gutturale, analogue au *ch* allemand, et remplace, dans leur langue, le *x*, qui rendait autrefois cette articulation : *baxo* (au-dessous), *xabone* (savon), *Don Quixote*, s'écrivent aujourd'hui *bajo*, *jabone*, *Don Quijote*. Les peuples qui n'ont pas notre articulation ont peine à se faire à sa prononciation. Tels sont les Allemands. Il n'est pas rare d'entendre un habitant d'outre-Rhin vous dire *che ne chuche chamais*, pour *je ne juge jamais*. Les enfants même, chez nous, éprouvent certaines difficultés à bien articuler le *j*. Cette difficulté les porte à le remplacer par un *z* ; c'est ainsi qu'on entend quelques-uns dire : *zouons à un zoli zeu*, pour *jouons à un joli jeu*. On met un point sur le *j*, excepté lorsqu'il est majuscule, Jérusalem, *Jason*. Le *j* ne se redouble jamais ; il ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore*, *j'irai*. | Au point de vue de l'étude épigraphique, la lettre *j* est sans importance. Elle ne se trouve que dans une abréviation, J.-C. (Jésus-Christ) ; cela vient de ce que les Latins écrivaient par un *i* les mots de cette langue que nous écrivons par un *j*. *Iupiter*, *Iuno*, *Ianus*, *iam*, s'écrivaient chez eux *Iupiter*, *Iuno*, *Ianus*, *iam*.

JA, adv. (du lat. *jam*, dont les Italiens ont fait *gia*, déjà). S'employait autrefois pour Déjà et certes, et s'emploie encore dans le style badin. Je l'ai *jà* dit d'autre façon. (La Fontaine.) *Jà* ne plaise à votre seigneurie. (Id.) Les yeux du peuple français, *jà* bandés du voile d'ignorance. (Muret). *Jà* n'est besoin de conter sa vaillance. (Chaulieu.) S'il en fut ri et brocardé, il n'est *jà* besoin de le dire. (P.-L. Courier.) L'inquisition est *jà* détruite pour le bonheur des peuples.

Et *jà*, la belle Aurore, au visage de roses,
Les barrières du ciel partout avait déclouses.
(RONSARD.)

JABIRU, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des échassiers, de la famille des hérodions. Les *jabirus* ont beaucoup de rapport avec les cigognes. Comme elles et comme les hérons, ils ont la faculté de se percher ; ils sont monogames, construisent leur nid sur les arbres élevés, nourrissent leurs petits dans leur berceau, et ceux-ci ne les quittent que lorsqu'ils sont en état de voler. Les *jabirus* s'élèvent dans les airs ; leur vol est lent, mais soutenu et de longue durée. Ils se nourrissent de poissons et de reptiles ; ils sont très-voraces et il leur faut une grande quantité de nourriture pour se rassasier. Ils ont le bec comprimé, la tête et le cou tantôt nus, tantôt emplumés. Le *jabiru du Sénégal* a le bec rouge à la pointe, noir au milieu, deux petites pendéloques charnues à la base, les jambes vertes, les articulations roses, le plumage blanc, la tête et le cou noirs. Le *jabiru d'Amérique* est blanc, avec rémiges et rectrices d'un noir pourpre ; tête et cou noirs. A l'âge adulte, les *jabirus* égalent le cygne en grosseur. On en rencontre beaucoup dans les vastes savanes de la Guiane. Ils sont connus sous le nom vulgaire de *youyou*. On se croit transporté au milieu des déserts de l'Arabie, et l'on distingue, à travers les sifflements des reptiles, la voix de l'onocrotale et le cri du *jabiru*. (P. L. Courier.)

JABLE, s. m. Tonnell. Entaille ou réunure pratiquée aux douves, près de leurs extrémités, pour recevoir les fonds. | Partie des douves qui excède les fonds des deux côtés des tonneaux, et qui forme, en quelque façon, la circonférence extérieure de

chacune de ses extrémités. | T. de verrier. Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

JABLER, v. a. Tonnell. Faire le jable des douves. L'ouvrier a fini de *jabler* ces douves.

JABLIÈRE, s. f. Synonyme de *jabloire*.

JABLOIRE, s. f. (rad. *jable*). Techn. Outil dont les tonneliers se servent pour jabler, c'est-à-dire pour former dans les douves la rainure appelée *jable*. Il est fait comme un couteau à gaîne, à l'exception que la lame peut s'allonger et se raccourcir au besoin. Les *jabloires* ont un manche en corne.

JABOT, s. m. Poche membraneuse, que les oiseaux, surtout les granivores, ont sous la gorge, et dans laquelle la nourriture qu'ils prennent est d'abord reçue et séjourne quelque temps avant de passer dans l'estomac. *Jabot* plein, vide, enflé. Cet oiseau n'a rien dans le *jabot*. Les moineaux cherchent le grain jusque dans le jabot des jeunes oiseaux. (Buffon.) | Fig. et fam. *Se remplir le jabot*, Manger beaucoup. | Dentelle, mousseline, etc., qu'on attache, par ornement, à l'ouverture de la chemise des hommes, devant la poitrine. Attacher un *jabot* à une chemise. La mode n'est plus aujourd'hui de porter des chemises à *jabot*. Il joue d'une main avec son *jabot*, et se caresse de l'autre. (Boissy.) | Fam. *Faire jabot*, Tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade. | Fig. Se rengorger, se donner des airs avantageux. | Le *jabot* est une dilatation de l'œsophage des oiseaux, qui leur sert de premier estomac. Cette poche est placée à l'entrée de la poitrine, au devant du sternum. Elle est intérieurement parsemée d'une foule de glandes miliaires qui sécrètent une humeur lympathique. Les semences déposées dans cette cavité y sont ramollies et macérées par cette humeur, qui les rend plus propres à être broyées dans le gésier et plus susceptibles d'être digérées. Aussi les oiseaux carnivores ou rapaces n'ont pas de jabot proprement dit, parce que leur nourriture n'a pas besoin de cette préparation préliminaire. Chez les pigeons, les poules, les faisans, et une foule d'autres oiseaux, soit gallinacés, soit échassiers, le *jabot* est très-dilatable, ce qui est nécessaire, puisque les graines se gonflent beaucoup pendant cette macération; elles y éprouvent même quelquefois une sorte de fermentation acidule qui les convertit en bouillie. Telle est la pâtée que les pigeons dégorgent à leurs pigeonneaux. Ce dégorgement est comparable à l'allaitement chez les quadrupèdes. | Art. vétérin. Dilatation anormale de l'œsophage du cheval, qui est située en avant du diaphragme et qui a la forme d'un sac. Cette affection n'est pas dangereuse et se guérit facilement.

JABOTAGE, s. m. (rad. *jabot*). Action de jaboter, de babiller; résultat de cette action. Ses discours sont purs *jabotages*. Cessez vos caquets, vos *jabotages*

JABOTER, v. n. Famil. Caqueter, babiller, parler beaucoup, d'une voix peu élevée et de choses peu importantes. Ces femmes ne font que *jaboter*. Les jeunes filles ennuyées d'une conversation qu'elles n'aiment pas s'en vont tout doucement *jaboter* dans un coin. | Se dit en parlant de certains oiseaux. Ces perruches font grand bruit sur les arbres, en criant, piailant et *jabotant* plusieurs ensemble, et, si elles entendent des voix d'hommes ou d'animaux, elles n'en crient que plus fort. (Buffon.) | Activ. J'ai ouï *jaboter* quelque chose d'un certain savant qui doit venir voir aujourd'hui monsieur votre père. (Ghérardi.)

JABOTEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui jabote. Ces petits *jaboteurs* m'étourdissent. Cessez de parler, petite *jaboteuse*. | S. m. Merle d'Afrique.

JABOTIÈRE, s. f. Ornithol. Espèce de cygne de Guinée, dont la gorge est renflée et pendante en manière de poche. On l'appelle aussi *Oie de Guinée*.

JACAMAR, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, renfermant plusieurs espèces habitantes de l'Amérique méridionale, où la plupart vivent isolées dans les vastes forêts de la Guiane et du Brésil. Les *jacamars* vivent d'insectes, et sont remarquables par la beauté de leur plumage.

JACANA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des macronychès. Les *janacas* se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Le nom qu'on leur a conservé est celui qu'ils portent au Brésil. Ils se rapprochent des gallinules par leur naturel, leurs habitudes, la forme raccourcie de leur corps, la figure du bec et la petitesse de la tête. Ce sont des oiseaux criards et querelleurs qui vivent dans les marais des pays chauds, et qui marchent aisément sur les herbes au moyen de leurs longs doigts; mais ils n'ont pas le pouvoir de nager. Seulement ils s'enfoncent dans l'eau jusqu'au genou, et marchent avec légèreté sur les nénuphars et les autres plantes aquatiques à larges feuilles; ils ne se cachent jamais, marchent plus durant le jour que le soir et le matin, volent mieux que les poules d'eau et plus souvent, mais droit et horizontalement. Ils sont monogames, nichent à terre, pondent quatre ou cinq œufs, et se font suivre par leurs petits dès qu'ils sont nés. Ils sont rusés et difficiles à tuer.

JACAPA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricalles, division des tangaras, et renfermant deux espèces qui se trouvent en Amérique, sous la zone torride. Ce sont le *jacapa bec d'argent* et le *jacapa écarlate*.

JACARANDE, s. f. Bot. Genre de la famille des bignonées. Les *jacarandes* sont des arbres à feuilles opposées et à fleurs disposées en panicule, remarquables par l'élégance de leur feuillage et la beauté

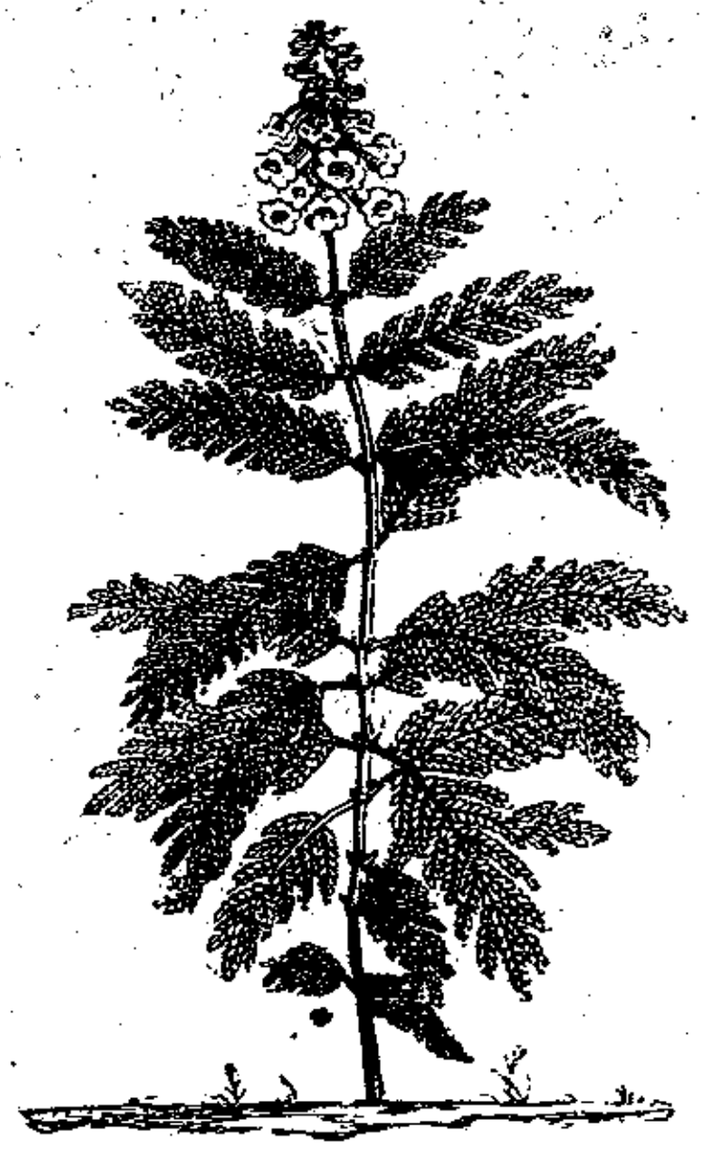

Jacarande.

de leurs fleurs. On les trouve sous les tropiques, dans les deux hémisphères, et surtout en Amérique. On en cultive quelques espèces dans nos jardins. La *jacarande à feuilles de mimosa* est un arbuste de 4 mètres de haut à l'état sauvage. Son port est élégant, et son feuillage léger ressemble à celui des acacias. Ses fleurs sont bleues, nombreuses et disposées en panicules terminales, ayant quelque analogie avec celles du paulownia impérial. Dans la serre tempérée, il offre l'avantage de fleurir très-jeune; alors il ne dépasse pas la hauteur de 15 à 20 centimètres. Le nom de cette belle plante, encore rare, est celui que lui donnent les naturels du Brésil. Les Brésiliens la cultivent dans leurs jardins.

JACASSER, v. a. Se dit, au propre, du cri de la pie. Les pies *jacassent*. | Fig. et famil. Babiller, parler de tout à tort et à travers.

JACASSERIE, s. f. Famil. Bavardage. Toutes ces *jacasseries* me fatiguent.

JACÉE, s. f. Bot. Espèce du genre centaurée. Sa racine est épaisse et fibreuse; sa tige anguleuse et cannelée, remplie de moelle, rameuse, haute de 66 centimètres; ses feuilles alternes, semées, dentées, velues, les radicales pétiolées, les caulinaires sessiles; ses fleurs, grandes et purpurines, sont solitaires à l'extrémité des rameaux. La *jacée* croît abondamment par toute l'Europe dans les prés secs, dans les bois peu fourrés, le long des chemins, enfin partout, excepté dans les marais et les sables les plus arides. Elle fournit un fourrage de bonne qualité, lorsqu'il est fauché hâtivement. On extrait de la *jacée*, pour la teinture, une belle couleur jaune analogue à celle de la sarrette. | *Petite jacée*, Nom vulgaire de la pensée sauvage. | *Jacée des jardiniers*, La lychnide dioïque.

JACÉINÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des composées, qui a pour type la jacée.

JACENT, ENTE, adj. T. de palais. Se dit d'un bien qui n'a point de propriétaire connu, des successions auxquelles personne n'a droit. Biens *jacents*. Succession *jacente*.

JACHÈRE, s. f. (du lat. *jacere*, se reposer). État d'une terre labourable qu'on laisse ordinairement reposer plusieurs années pour être ensuite cultivée et ensemencée de nouveau. Laisser une terre en *jachère*. *Jachère d'été*. *Jachère d'hiver*. Recourir aux *jachères*. Supprimer les *jachères*. Le système des *jachères* n'est plus tolérable, et ne peut être appuyé d'aucune bonne raison. (Chaptal.) « On donne le nom de *jachères* aux terres qu'on laisse en repos ou sans les ensemencer, quoiqu'on les laboure. Suivant les localités et les usages introduits dans la culture, les jachères ont lieu tous les deux, trois, quatre, cinq ou six ans, selon que les *assolements* durent ce nombre d'années. Dans d'autres pays, les jachères, au lieu de durer une année seulement, se continuent deux ans et même plus longtemps, c. à d. que les champs restent plusieurs années sans être ensemencés. Les terres, après avoir rapporté quelques fruits, sont alors laissées en friche ou abandonnées à leurs ressources naturelles; dans cet état, on peut encore en tirer parti pour des parcours, ou les convertir en prairies. Enfin, dans certains endroits, il n'existe d'autres jachères que celles du labour, parce que les champs donnent toutes les années une ou deux récoltes. On appelle *jachères mortes* celles qui ne produisent rien. C'est pendant ce temps de non-rapport que l'on a l'habitude de labourer les terres plusieurs fois, pour les nettoyer de toutes les plantes étrangères, les ameublir ou les diviser, et les tenir ainsi ouvertes aux influences de l'atmosphère, en attendant les semailles d'automne. A ces semailles improductives, l'art des assolements (V. ASSOLEMENT) substitue la culture des racines, du maïs, des plantes légumineuses, des prairies artificielles, etc., et, dans les lieux où les bonnes cultures alternes sont plus développées que dans d'autres, les jachères n'existent plus, c. à d. que tous les champs qui, autrefois, ne produisaient rien la troisième année de l'assolement, donnent aujourd'hui des récoltes très-productives, et souvent d'une valeur plus grande que celle de la sole, qui a été ensemencée au printemps. Ces exemples méritent d'être suivis et propagés. » | La terre elle-même, quand elle repose. C'est une *jachère*. Labourer des *jachères*. On trouve le motteux assez souvent dans les *jachères* et les friches, où il voie de pierre en pierre. (Buffon.)

JACHÉRER, v. a. Agric. Labourer des jachères, des terres qu'on a laissé reposer.

JACINTHE, s. f. Bot. Genre de la famille des liliacées, renfermant des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon; les feuilles, longues et presque linéaires, sortent de terre sous la forme d'une gerbe, au milieu de laquelle s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs

Jacinthe.

simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est divisé en six parties frisées. On en compte dix espèces, parmi lesquelles la *jacinthe orientale* tient le premier rang. Elle paraît être originaire du Levant. Les Hollandais, qui l'ont naturalisée dans leur pays, en ont obtenu plus de deux mille variétés, et, dans ce nombre, on en distingue facilement quatre ou cinq cents. La *jacinthe* se multiplie de semences et de caïeux; par les semences on se procure de nouvelles variétés, que l'on propage par les

caïeux. Quelques variétés peuvent se mettre sur des carafes remplies d'eau, au mois de septembre; pour cela, on jette dans l'eau quelques grains de sel, et on pose l'ognon sur la carafe, de manière que la couronne du bulbe seulement soit plongée dans l'eau. Les Hollandais ont trouvé dans leur semis une jacinthe qu'ils ont nommée *Diane d'Éphèse*. Elle donne sur le même pédicule deux ou trois fleurs doubles bien distinctes, pendant que les autres n'en ont qu'une, ce qui la ferait prendre pour une espèce particulière. Aux environs de Paris, les jardiniers font des planches entières de jacinthes simples, qu'ils nomment *passe-partout*. Ils emploient communément les variétés appelées *blanc de montagne, blanc de Vitry, jacinthe de mai*. Parmi les autres espèces, il faut distinguer la *jacinthe étalée* d'Europe et la *jacinthe améthyste* des Pyrénées. En Hollande, on regarde les mois d'octobre et de novembre comme la saison la plus convenable pour planter les jacinthes. En France, on met les ognons en terre dans les mois d'août et de septembre, et l'on forme une pépinière de petits caïeux que l'on place à 10 centimètres de distance et qu'on recouvre d'un peu de terre. Les ognons de jacinthe sont très-sujets à pourrir. La tige est succulente et faible; elle ne peut résister aux grands vents. Pour l'assurer contre leur violence, on lui donne un soutien. Si l'on veut jouir pendant assez longtemps des belles couleurs qu'offrent les jacinthes, il faut garantir ces fleurs de la trop grande ardeur du soleil; autrement, elles pâliraient et passeraient bien vite. On range les variétés de jacinthes en trois classes : dans la première sont comprises les variétés à fleurs simples; dans la deuxième, celles à fleurs doubles; et dans la troisième, celles à fleurs pleines. Dans ces dernières les étamines et les pistils se sont transformés en pétales; aussi sont-elles stériles, et ne se multiplient-elles que par caïeux. Ce sont les jacinthes pleines qui sont les plus recherchées et les plus estimées. C'est la Hollande, et surtout Harlem, qui approvisionne de jacinthes les marchés de l'Europe. | Par extens. La fleur de cette plante. Cueillir une *jacinthe*. Un bouquet de *jacinthes*. Dans le langage des fleurs, la *jacinthe* est le symbole de la douleur et de la délicatesse. | On dit aussi *Hyacinthe*. V. ce mot. | Sorte de prune longue et violette.

JACO, s. m. Ornithol. Espèce du sous-genre cacatoès, renfermant des perroquets à queue courte,

Jaco.

très-connus. Les *jacos* nous sont apportés d'Afrique; il y en a deux variétés principales : l'une, très-foncée, est d'un gris d'ardoise, l'autre d'un gris blanchâtre. Ils sont doux, dociles, attachés à leur maître et apprennent facilement à parler.

JACOB (littéralement *supplanteur*). Patriarche hébreu, fils d'Isaac et de Rébecca, naquit vers l'an 1836 av. J. C. Il acheta d'Ésaü, pour un plat de lentilles, son droit d'aînesse, et lui enleva par fourberie la bénédiction paternelle. Obligé de fuir la colère de son frère, il se réfugia en Mésopotamie auprès de Laban, son oncle, dont il épousa successivement les deux filles, Lia et Rachel. Quatorze ans après, il retourna dans son pays malgré les vives instances de son beau-père. Durant la route il rencontra, dit l'Écriture, un ange sous forme humaine, lutta avec lui et triompha. Depuis ce temps, Jacob porta le nom d'*Israël* (fort contre Dieu). Peu après, ayant appris que son frère Ésaü venait l'attaquer à la tête de ses troupes, il alla au-devant de lui et l'apaisa par sa soumission et ses présents. Il se fixa à Béthel, où il eut la douleur de se voir enlever son fils Joseph, que ses frères vendirent par jalousie. Plus tard, il apprit que Joseph vivait en Égypte, et il se rendit auprès de lui. Pharaon lui donna la terre de Gessen, où il s'établit avec ses douze enfants et où il mourut à l'âge de cent quarante-sept ans. Dix de ses enfants donnèrent leur nom à dix des douze tribus hébraïques; les deux fils de Joseph, Éphraïm et Manassé, devinrent chefs des deux autres tribus. Quant à Lévi, il fut le chef des *Lévites*, qui étaient voués au culte et répartis dans tout le territoire. | Nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif. Ne dis plus, ô *Jacob*, que ton Seigneur sommeille. (Racine.) | Astron. *Le bâton de Jacob*, Le baudrier d'Orion.

JACOBÉE, s. f. Bot. Espèce du genre séneçon, vulgairement connue sous le nom d'*herbe de Saint-Jacques*. C'est une grande plante vivace, dont la tige, haute d'un mètre, se termine par un corymbe de capitules jaunes, rayonnées; elle est commune dans les prairies, les fossés, le long des bois. | *Jacobée maritime*, Un des noms vulgaires de la cinéraire maritime.

JACOBIN, INE, adj. et s. Autrefois, en France, Religieux et religieuses qui suivaient la règle de Saint-Dominique, ainsi appelés à cause de l'église de Saint-Jacques qu'on leur donna et près de laquelle ils bâtirent leur couvent. Ce nom n'était que du langage familier; dans le style grave, on disait *dominicain* et *fille de Saint-Dominique*. | Art culin. *Soupe à la jacobine*, Sorte de potage fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage. | Hist. S'est dit du parti qui se forma en 1789 au club des Jacobins. Le parti jacobin se composa originairement des partisans du gouvernement constitutionnel; mais ceux-ci s'en détachèrent en 1791 après la fuite du roi, et il n'y resta plus que des républicains. « Le club s'installa dans un couvent qu'avaient habité des moines *jacobins*, et qui était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché Saint-Honoré. Ce club devint le centre d'un mouvement considérable; des sociétés nombreuses organisées pour la défense des mêmes principes se rattachèrent à lui de tous les points de la France. Toutes les questions débattues à la tribune nationale recevaient, dans ses séances, de nouveaux développements qui ne s'arrêtaient devant aucune considération. Les actes du pouvoir, les opinions des représentants du peuple y étaient commentés, applaudis ou blâmés avec enthousiasme; ce n'était plus un reflet de l'Assemblée nationale où les députés venaient s'éclairer mutuellement et se préparer aux luttes de la tribune : c'était un flot poussé par une force mystérieuse et qui menaçait d'envahir les pouvoirs constitués. Sous la Convention, commença la lutte sanglante entre les influences rivales qui allaient se disputer le pouvoir. Les girondins montèrent les premiers à la brèche. On sait quelles furent leurs erreurs et leurs faiblesses dans cette lutte, où le pouvoir devait rester non-seulement aux plus forts et aux plus habiles, mais surtout aux plus capables de diriger le pays et de le sauver de l'invasion étrangère. Les jacobins triomphèrent. Dès ce moment, le gouvernement énergique du comité de salut public fut organisé, et toutes les grandes et terribles mesures que les circonstances avaient rendues nécessaires assurèrent au gouvernement républicain plus d'unité, plus de force d'action que n'en eurent jamais les gouvernements monarchiques les plus absolus. Les décrets contre l'accaparement, contre les suspects, contre l'importation des marchandises anglaises, ceux qui modifiaient la propriété, ceux qui mettaient à la disposition de l'État les biens des émigrés, reçurent une application rigoureuse. La réquisition, les levées en masse poussaient à la frontière l'élite de la nation; le comité de salut public ne perdit pas un seul instant de vue les ennemis du dedans et ceux du dehors; car ce fut aussi bien contre les émigrés que contre les fédéralistes qu'il dirigea ses coups. Il fallait que la France fût sauvée, non-seulement de la royauté, qui entraînait avec elle l'invasion étrangère, mais encore d'un républicanisme mal entendu, de ceux qui voulaient morceler le territoire et diviser le pouvoir; c'était l'*unité* et l'*indivisibilité* de la France qu'il fallait assurer à tout prix; et c'est ce qu'accomplit glorieusement le club des Jacobins, qu'animait l'esprit puissant de Robespierre. Il est de mode dans un certain monde d'insulter la Révolution et de calomnier à plaisir les révolutionnaires. On a prétendu faire de l'histoire, et on a chargé les jacobins de tous les crimes, de toutes les horreurs : il nous paraît convenable de rappeler ici ces paroles de Chateaubriand : « On a beaucoup parlé des jacobins, et peu de gens les ont connus. La plupart se jettent dans des déclamations, et publient les crimes de cette société, sans nous apprendre le principe général qui en dirigeait les vues. Il consistait, ce principe, dans le système de perfection vers lequel le premier pas à faire était la restauration des lois de Lycurgue... Que si, par ailleurs, on considère que ce sont les jacobins qui ont donné à la France des armées nombreuses, braves et disciplinées; que ce sont eux qui ont trouvé moyen de les payer, d'approvisionner un grand pays sans ressources et entouré d'ennemis; que ce furent eux qui créèrent une marine comme par miracle, et conservèrent, par intrigue et par argent, la neutralité de quelques puissances; que c'est sous leur règne que les grandes découvertes en histoire naturelle se sont faites et les grands généraux se sont formés; qu'enfin, ils avaient donné de la vigueur à un corps épuisé, et organisé pour ainsi dire l'anarchie; il faut nécessairement convenir qu'ils avaient du talent. » Ainsi parlait Chateaubriand en 1797; nous ajouterons avec un historien moderne : « Les jacobins ont été les successeurs directs de Richelieu; ils ont continué et achevé l'œuvre immense que le terrible cardinal avait entreprise, et on peut dire que la même hache a frappé, à deux siècles de distance, la féodalité et la monarchie. » | Par anal. Nom donné aux partisans des idées démocratiques ardentes. C'est un *jacobin*. Les *jacobins* de l'Europe. Les *jacobines* de Paris. | Adjectiv. Le parti *jacobin*. Opinions *jacobines*.

JACOBINIÈRE, s. f. Le club des jacobins, et, plus tard, par extension, toute réunion de démocrates ardents. On discute sensément dans les *jacobinières*.

JACOBINISER, v. a. Donner les opinions jacobines. | V. n. Imiter les jacobins.

JACOBINISME, s. m. Système des jacobins; idées, parti des jacobins. Prêcher le *jacobinisme*. Faire du *jacobinisme*. Malgré le manteau de Charlemagne dont Napoléon couvrait sa casaque de plébéien, il fut toujours la Révolution incarnée et le *jacobinisme* mis sur le trône. (Th. Lavallée.) Le *jacobinisme* a été la grande école unitaire de la Révolution; c'est contre sa logique inflexible que sont venues se briser toutes les tentatives de morcellement, toutes les attaques du fédéralisme et de la contre-révolution. On a peint avec de sombres couleurs, on a fait ressortir certains faits que le nom des jacobins résume encore aujourd'hui pour bien des gens. Il est temps d'échapper au vide et à la partialité de semblables déclamations; il est temps de chercher quel a été, au milieu de la tourmente, le rôle providentiel, non-seulement de la nation française, mais aussi de tous les éléments qui ont concouru à former le nouvel ordre social. De ces éléments, le plus puissant, le plus actif a été le jacobinisme. C'est lui qui a soutenu, ranimé l'énergie des hommes qui sauvèrent la France des attaques de l'Europe; c'est lui qui a fait proclamer et défendre cette admirable unité qui fait aujourd'hui notre force et notre grandeur; et quand, sur les débris du Directoire, Bonaparte établit le gouvernement qui nous régit encore aujourd'hui, il ne fut, malgré tous ses efforts, que le successeur du jacobinisme, l'apôtre de l'unité nationale.

JACOBITE, s. m. Membre d'une secte autychéenne qui tirait son nom d'un moine nommé Jacob Zanzale, mort évêque d'Édesse en 578. Les *jacobites* n'admettaient qu'une seule nature en Jésus-Christ. | Hist. politiq. Nom qui fut donné, en Angleterre, aux partisans de Jacques II, après la déchéance de ce prince (1689). Les *jacobites* furent violemment persécutés sous Guillaume III. Le parti des *jacobites* s'est fondu dans la faction des torys, les conservateurs des priviléges.

JACOBUS, s. m. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre.

JACONAS, s. m. Comm. Étoffe fine en coton d'un tissu peu serré, entre la mousseline et la percale. Robe de *jaconas*. Bonnet, manchettes, col de *jaconas*. La gentille ouvrière portait une robe de *jaconas*.

JACOTOT (JOSEPH). Instituteur, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1840. Jacotot est l'inventeur de la méthode enseignante dite *Enseignement universel*, et qui porte son nom. Élève de l'abbé Bertrand, qui passe pour avoir, le premier, lancé des aérostats, il acquit fort jeune la science d'observation et d'analyse qui, plus tard, entoura son nom d'une célébrité fort honorable. Capitaine d'artillerie avant 1789, il devint professeur de mathématiques transcendantes, à la création de l'École normale. Jusque-là, Jacotot n'avait jamais exercé le professorat; mais à une intelligence sérieuse il joignait une volonté puissante; il accepta la chaire qu'on lui offrait et se prépara à son cours pendant les deux ou trois mois qui lui restaient. Il remplit

ensuite, avec succès, une chaire de langue orientale, puis une chaire de droit. La conquête de ces connaissances diverses et difficiles lui coûta des efforts, car il l'entreprit seul, et s'il réussit, il le dut à une opiniâtreté et à une énergie de volonté qu'on rencontre rarement à un aussi haut degré chez les hommes. Ce fut en Belgique qu'il fonda sa réputation, en publiant, en 1818, l'*Enseignement universel*. Les formules, bases de sa doctrine, étaient celles-ci : *Qui veut, peut. L'âme humaine est capable de s'instruire seule et sans le secours de maîtres explicateurs. Apprendre ou savoir quelque chose et y rapporter tout le reste. Tout est dans tout. Toutes les intelligences sont égales. On peut enseigner ce qu'on ignore.* Quelque singulières qu'elles paraissent, ces maximes laconiques sont vraies généralement, et il n'en est pas une qui, prise isolément, n'ait une haute portée philosophique. Pour beaucoup de gens, elles avaient un côté paradoxal ou seulement banal, qui fut saisi et qui valut à Jacotot bien des attaques et bien des épigrammes. Il est certain, par exemple, qu'on ne peut soutenir sérieusement l'égalité des intelligences, car c'est précisément dans le monde des intelligences que les plus grandes inégalités existent. Mais les épigrammes s'émoussèrent. La méthode de Jacotot résista, et de nombreux exemples ont prouvé tout le parti qu'on en pouvait tirer dans l'éducation publique et surtout dans l'éducation privée. Elle justifia son titre d'*Enseignement universel*, puisqu'elle s'appliquait à toutes les branches des connaissances humaines, et toujours de la même manière. L'on voit des mères de famille, initiées à la pensée de cet enseignement et pénétrées de l'esprit de cette méthode, enseigner à leurs enfants l'italien, l'anglais ou d'autres langues, parfaitement ignorées d'elles. Répétition continuelle des mêmes faits pour les graver dans la mémoire d'une manière ineffaçable ; exercice continuel du jugement pour comparer les faits entre eux, les analyser et les synthétiser successivement, voilà le secret de cette méthode. Aujourd'hui, Jacotot est mort, et les attaques violentes contre son enseignement ont cessé. Mais, malgré les préventions défavorables qu'on a cherché à accréditer contre elle, la méthode Jacotot, après avoir eu le sort de toutes les innovations utiles, a obtenu une place au grand soleil de la justice; J. Jacotot est regardé, à juste titre, comme l'un des bienfaiteurs de l'humanité, non-seulement à cause de sa méthode, mais aussi pour le dévouement et le désintéressement qu'il mit à la propager. (A. D.)

JACQUART (JOSEPH-MARIE). Mécanicien de

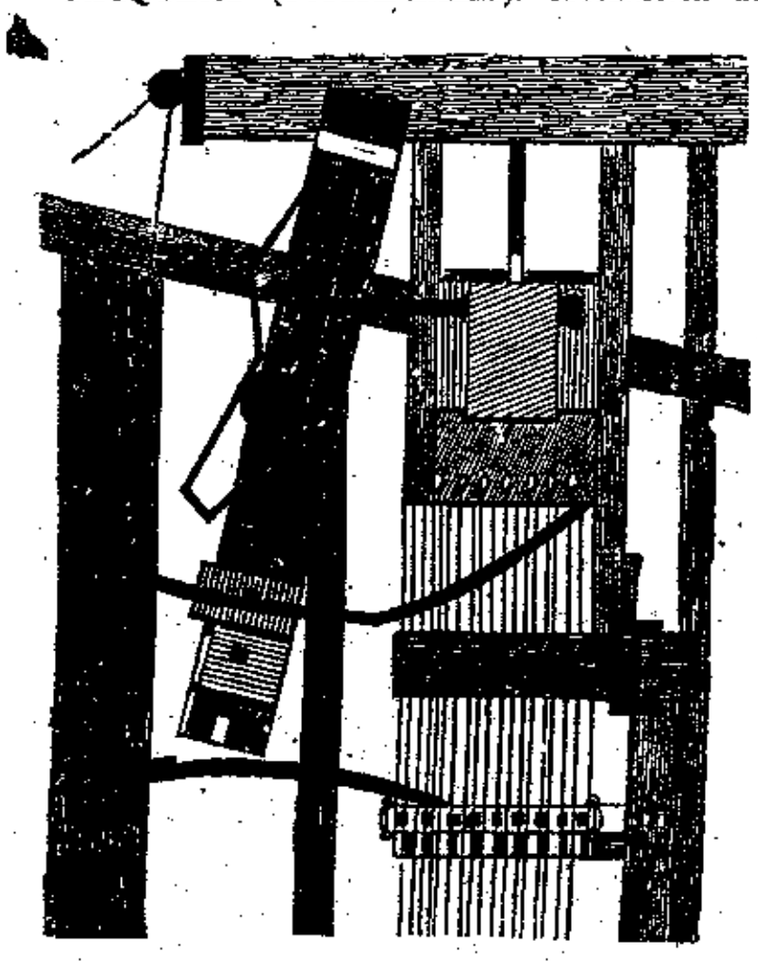

Métier à la Jacquart.

Lyon, né en 1752, mort en 1834. Jacquart a révolutionné l'industrie du tissage en simplifiant les machines et, par conséquent, en simplifiant le labeur des ouvriers. Avant l'invention du métier auquel il a donné son nom, et qui est maintenant employé dans toutes les villes industrielles, le *métier à la Jacquart*, les machines, chargées de cordes, de pédales, etc., etc., rendaient nécessaire au tisserand l'adjonction d'ouvriers servants. Cette invention l'en affranchit, lui permit de suffire seul au rouage et diminua les causes de fatigue excessive et d'insalubrité. Mais elle ne s'établit pas sans obstacle, les ouvriers n'y voyant d'abord qu'un moyen de leur enlever leur travail ; ce fut seulement en 1812 que l'usage en devint à peu près général à Lyon. Depuis, son mérite a été reconnu par toutes les villes manufacturières de France. La place de Jacquart est une des plus méritées dans le Panthéon des hommes utiles. La ville de Lyon, reconnaissante, lui a élevé, en 1840, une statue. (A. D.)

JACQUERIE, s. f. Nom que porte dans l'histoire de France la plus formidable des insurrections qui ont éclaté en ce pays, avant 1789-1793, contre la noblesse. La *Jacquerie* eut lieu au XIVe siècle. Elle eut pour cause l'excessive tyrannie de la noblesse. En effet, pendant l'anarchie à laquelle la captivité du roi Jean avait livré la France, les ravages des nobles et des brigands avaient porté la misère à son comble. « On n'osait plus, dit Michelet, sonner dans les églises, si ce n'est à l'heure du couvre-feu, de crainte que le bruit des cloches n'empêchât les habitants, en sentinelle sur les murailles, d'entendre venir l'ennemi. Combien la terreur n'était-elle pas plus grande dans les campagnes! Les paysans ne dormaient plus. Ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. En Picardie, les populations creusaient la terre et s'y réfugiaient. Les familles s'entassaient dans des souterrains à l'approche de l'ennemi. Les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois entiers, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne. Mais ils ne s'en allaient pas toujours assez vite, pour que les pauvres gens pussent semer et récolter. Ils avaient beau se réfugier sous la terre, la faim les y atteignait. Dans la Brie et le Beauvoisis surtout, il n'y avait plus de ressources; tout était gâté, détruit. Il ne restait plus rien que dans les châteaux. On appelait par dérision *Jacques Bonhomme*, le paysan. Qui aurait craint de maltraiter des gens qui portaient si gauchement les armes? C'était un dicton entre les nobles : *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra*. Cependant la souffrance exalta enfin ces vilains qui se laissaient frapper; le jour de la vengeance arriva, et les paysans payèrent à leurs seigneurs un arriéré de plusieurs siècles. En 1358, le 28 mai, les habitants de quelques villages des environs de Clermont en Beauvoisis s'assemblèrent et firent le serment de détruire tous les nobles de France. Ils prirent pour chef un paysan nommé Guillaume Caillet ou Jacques Bonhomme. Armés seulement de bâtons ferrés, ils forcèrent un château voisin, et massacrèrent le châtelain, sa femme et ses enfants. Ce fut le signal de l'insurrection et des massacres. » Tous les paysans prirent leurs couteaux, leurs cognées, leurs socs de charrues, coupèrent des bâtons dans les bois pour en faire des piques et coururent sus aux nobles, assaillant hardiment ces châteaux devant lesquels ils avaient si longtemps tremblé, les emportant d'assaut, tuant tout ce qu'ils y trouvaient et y mettant le feu. En peu de jours, l'insurrection se répandit dans tous les sens comme l'incendie qui court sur une campagne couverte d'herbes sèches. Nulle part les nobles n'essayaient de se défendre. Partout ils fuyaient ou étaient massacrés. Aucune insurrection dans les temps modernes n'eut jamais un caractère aussi terrible. Les jacques n'avaient pas l'exaltation religieuse des pastoureaux; ils n'attendaient pas le Saint-Esprit et le règne de la justice. Ils combattaient pour rendre tortures pour tortures, outrages pour outrages, « afin de vider en quelques jours cet horrible trésor de haine et de vengeance que les générations s'étaient transmises d'âge en âge, en expirant sur la glèbe. » Cette haute exécution ne dura que six semaines. Les nobles, revenus de leur stupeur, servis par le captal de Buch, Gaston Phœbus et le roi de Navarre, Charles le Mauvais, reprirent l'offensive, avec d'autant plus de succès qu'ils étaient aidés par les bourgeois des villes; les paysans furent battus et exterminés à leur tour, et quand tout fut achevé, l'Ile-de-France « se trouva presque absolument sans habitants. » Si quelques hasards n'avaient tourné au détriment des insurgés, la révolte aurait pu s'étendre à toute la France et amener dès cette époque un changement radical dans la constitution de notre nationalité. | Par extens. Toute insurrection des paysans et des classes inférieures. Quand, en 1815, on proposa à Napoléon d'appeler le peuple aux armes, il répondit qu'il ne voulait pas être le chef d'une *jacquerie*.

JACQUES, s. m. Nom propre qui est la forme vulgaire de Jacob. | Nom donné aux paysans qui prirent part à la guerre de la jacquerie. Les *jacques* se livrèrent envers les nobles à de sanglantes représailles. | *Maître Jacques*, Homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison, par allusion au maître Jacques de l'*Avare* de Molière, qui est à la fois cocher et cuisinier. Ce vieux serviteur était une espèce de *maître Jacques*. Je suis le *maître Jacques* du domaine.

JACQUES BONHOMME. Nom que les seigneurs donnèrent par dérision aux paysans, à la population des campagnes, lors de l'insurrection du XIVe siècle dite jacquerie. *Jacques Bonhomme* souffrit longtemps sans se plaindre ; mais un jour il s'arma de bâtons, de fourches et de faux, et il tua sans merci ni pitié ceux qui l'avaient conspué, volé, torturé. Jacques, qui, depuis cette guerre, porta le surnom de *Jacques Bonhomme*, se rétablit de ses blessures et paya comme ci-devant. (Aug. Thierry.) | S'emploie quelquefois aujourd'hui pour désigner le peuple français, comme *John Bull* désigne le peuple anglais et *frère Jonathan* le peuple américain des États-Unis.

JACQUES (saint), dit le *Majeur*, un des douze apôtres, frère de Jean l'Évangéliste, était d'abord pêcheur ; il quitta Jérusalem lors de l'arrestation de Jésus-Christ ; il y revint après la mort du Maître, et prêcha la foi avec tant de zèle, qu'Hérode Agrippa le fit mettre à mort (44). Les habitants de Compostelle (Gallicie) l'ont en grande considération, et prétendent posséder son corps, qu'ils conservent dans leur cathédrale. On le connaît plus généralement, en Espagne, sous le nom de *saint Jacques de Compostelle*. | *Jacques* (saint), dit le *Mineur*, le premier évêque de Jérusalem. Fut assassiné par le peuple (62), à l'instigation du grand-prêtre des Juifs. Il était cousin-germain de Jésus, ce qui le fait quelquefois appeler, dans le Nouveau-Testament, frère du Seigneur. | *Ordre de Saint-Jacques*, Nom de plusieurs anciens ordres de chevalerie. | *Saint-Jacques du Haut-Pas*, Ordre de religieux hospitaliers appelés aussi *pontifices* ou faiseurs de ponts, dont le principal institut était de faciliter aux pèlerins le passage des rivières en faisant eux-mêmes des ponts et des bacs pour cet usage. | *Chemin de Saint-Jacques*, Nom populaire de la voie lactée.

JACQUES. Six rois d'Écosse ont porté ce nom : *Jacques Ier*, né en 1391 ; il mourut assassiné par les Anglais en 1437. | *Jacques II*, son fils et son successeur, fut tué au siége de Roxburgh, dans la guerre qu'il faisait aux Anglais (1463). | *Jacques III*, son fils et son successeur, fut tué par les seigneurs (1488). | *Jacques IV*, son fils et son successeur, envahit l'Angleterre, et fut tué à la bataille de Flowden (1513). | *Jacques V*, son fils, lui succéda à un an et demi, épousa Madeleine, fille de François Ier, et mourut en 1542. | *Jacques VI*, fils de Henri Stuart et de Marie Stuart, né en 1566, succéda à son père et fut appelé au trône d'Angleterre en 1603. | Trois rois en Angleterre ont aussi porté ce nom : *Jacques Ier*, roi d'Angleterre, né en 1566, fils de Marie Stuart, régna d'abord en Écosse sous le nom de *Jacques VI*, et fut proclamé roi presque en naissant, par suite de l'abdication forcée de sa mère (1567). L'Écosse fut gouvernée, pendant sa minorité, par son oncle, le comte Murray, et son grand-père, le comte Lennox. *Jacques* avait des droits sur la couronne d'Angleterre par le mariage de Marguerite, fille de Henri VII, avec *Jacques IV*, un de ses ancêtres, et fut, en conséquence, reconnu pour roi, par les Anglais, à la mort d'Élisabeth (1603). Il prit le titre de roi de la Grande-Bretagne et fit tous ses efforts pour opérer la réunion définitive des deux royaumes. Il se montra peu favorable aux catholiques, et ceux-ci formèrent contre lui, en 1605, le complot dit *conspiration des poudres*, qui faillit le faire périr avec le parlement tout entier. Il bannit, par suite de cet événement, les jésuites, et fit décréter par le parlement la formule du *serment d'allégeance*, qui refusait au pape tout droit de déposer les rois et de délier les sujets du serment de fidélité. D'une humeur très-pacifique, il laissa l'Autriche dépouiller de ses États son gendre, Frédéric V (1621). Il maria son fils aîné, Charles Ier, avec Henriette de France, fille de Henri IV (1635), et mourut peu après. Ce prince eut d'indignes favoris, parmi lesquels on cite Robert Carr, duc de Somerset, et Villiers, duc de Buckingham, qui prirent sur lui le plus funeste ascendant. Il prétendit au pouvoir absolu, et, au mépris de la constitution, voulut gouverner sans le parlement ; il prépara ainsi la révolution qui éclata sous son successeur. Il était très-versé dans la théologie, et aimait beaucoup trop la controverse. Il possédait une grande instruction, ce qui le fit surnommer par ses flatteurs le *Salomon de l'Angleterre*. Il a laissé quelques écrits, entre autres le *Basilicon dâron* ou *Dôn royal*, et un *Commentaire sur l'Apocalypse*. | *Jacques II* (*Jacques VII* en Écosse), roi d'Angleterre, deuxième fils de Charles Ier. Il fut d'abord connu sous le nom de duc d'York, et fut appelé, malgré une longue et vive opposition, à succéder à Charles II, son frère aîné (1685). Il était catholique, et, quoiqu'il eût juré en montant sur le trône de ne rien

entreprendre contre la religion de l'État, il fut accusé de partialité pour le catholicisme, ce qui excita un mécontentement universel. Plusieurs conspirations éclatèrent contre lui; il vainquit et fit périr le duc de Monmouth et le comte d'Argyle, qui s'étaient mis à la tête des rebelles (1685); mais quelques années après, il fut détrôné par son gendre, Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Hollande, que les mécontents avaient appelé en Angleterre (1688). Battu sur terre à la Boyne, en Irlande, et sur mer à la Hogue, il fut, malgré les secours de Louis XIV, forcé de quitter l'Angleterre; sa famille tenta depuis vainement de remonter sur le trône. *Jacques* vint se fixer à Saint-Germain, près de Paris; il y tint une petite cour et y mourut en 1701. | *Jacques III*. On donne parfois ce nom au prétendant, fils de *Jacques II*, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-George; il n'a jamais régné. (Bouillet.)

JACQUET. Diminutif de Jacques, employé dans quelques phrases proverbiales. *Tu dis vrai, Jacquet*, Raillerie pour se moquer de ce qu'une autre personne dit. | *Suis-moi, Jacquet, je te ferai du bien*, Façon de parler vulgaire, pour dire que l'on vous suive. | *Il s'est levé dès le patron Jacquet*, Il s'est levé de bonne heure.

JACQUET, s. m. Espèce de jeu qui appartient à la catégorie des jeux mixtes. Il a une grande analogie avec le *trictrac*, et on pourrait croire que, comme ce dernier, il était connu et pratiqué par les Athéniens, d'après la description faite par Anacharsis. Le *jacquet* n'est plus de mode aujourd'hui.

JACQUINIER, s. m. Bot. Genre de la famille des sapotées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'un bel aspect, originaires de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le *jacquinier aux fleurs orangées*, arbrisseau haut d'environ 1 mètre et demi, aux fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules, et rangées en grappes. Le *jacquinier à bracelets*, haut de plus de 2 mètres, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes, et exhalant une odeur de jasmin très-prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies d'un beau rouge.

JACTANCE, s. f. (du lat. *jactantia*, même sens). Vanterie, louange de soi-même faite par vanité. La jactance est un ridicule plutôt qu'un vice. Elle consiste à répéter à tout propos, à faire briller, pour ainsi dire, à tout moment, ses qualités, ses prouesses, ses avantages aux yeux des autres. Boiste disait avec raison : « Il y a dans la jactance un défaut de jugement et de délicatesse qui fait haïr et mépriser celui qui en a. » Parler avec *jactance*, sans *jactance*. Cet homme a beaucoup de *jactance*. Jamais peut-être il n'y a eu un plus triste exemple de la *jactance* et de la légèreté françaises. (D'Alembert.) | Orgueil, vanité, ostentation. La *jactance* des Gascons est proverbiale. Les législateurs voulaient arrêter cette *jactance* espagnole uniquement portée à faire des libéralités excessives. (Montesquieu.)

JACTANCIEUX, EUSE, adj. (rad. *jactance*). Néol. Qui a de la jactance. Le Gascon est *jactancieux*. La jeunesse est *jactancieuse*.

JACTATION, s. f. (pron. *jaktasion*). Méd. Agitation continuelle qui, dans certaines maladies, occasionne au patient de grandes inquiétudes et l'oblige à changer de position dans son lit. La *jactation* est toujours un mauvais signe dans les maladies, surtout lorsqu'elle survient après une grande prostration, et qu'elle est suivie de sueurs et de froid aux extrémités.

JACULATEUR, adj. m. Ichthyol. *Labre jaculateur*, Labre qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau pour les faire tomber dans la mer et s'en saisir.

JACULATION, s. f. (pron. *jakulasion* ; du lat. *jaculatio*, même sens). Antiq. Exercice qui consistait anciennement à lancer un projectile au moyen d'un arc, d'une fronde ou d'une baliste, ou avec la main seule. Il brillait dans la *jaculation*.

JACULATOIRE, adj. (du lat. *jaculare*, lancer). T. de dévotion. *Oraison jaculatoire*, Prière courte, fervente, et qui part du cœur. Les prières *jaculatoires* sont certaines paroles vives et affectueuses par où l'âme s'élance vers Dieu. (Bourdaloue.) | Hydraulique. *Fontaine jaculatoire*, Fontaine qui lance un jet d'eau à une grande hauteur par la force d'une pression. Fontaine *jaculatoire* de salon.

JADE, s. m. Minéral. Nom que portent diverses substances minérales, amorphes, compactes, qui jouissent d'une grande ténacité, dont les couleurs sont le vert et ses nuances, qui font feu au briquet, et qui, à la flamme du chalumeau, se fondent plus ou moins facilement en un émail blanc, ou gris, ou noir. Les *jades* ont la cassure conchoïde ou inégale et écailleuse; ils ont un aspect gras et onctueux particulier qui les fait distinguer; ils ont aussi une demi-transparence nébuleuse qui leur est propre. Le *jade* est un composé de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. Il tient de l'agate, mais il ne peut recevoir un beau poli, étant rude et grenu. Cette pierre est si dure qu'on a de la peine à la travailler, même avec la poudre de diamant. On en fait, en Turquie et dans d'autres pays, des poignées de sabre, des manches de couteaux, et aussi des vases et des ouvrages d'ornement. Le *jade* blanc vient de la Chine, le vert de l'Indostan, et l'olivâtre de l'Amérique méridionale. (Buffon.) | Matière argileuse qui provient de la Nouvelle-Zélande, et qui est d'une grande dureté.

JADIS, adv. Autrefois, au temps passé; il y a longtemps. *Jadis* les choses se passaient autrement. Dans Florence *jadis* vivait un médecin. (Boileau.) Son rabat *jadis* blanc, et sa perruque antique. (Id.) Ici fleurit *jadis* une ville opulente; ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

. . . . . N'est-ce pas cette même Agrippine
Que mon père épousa *jadis* pour ma ruine?
(RACINE.)

| S'empl. quelquefois adjectiv. et substantiv. On faisait ainsi au temps *jadis*. On brûlait les libres penseurs au temps *jadis*. On n'aime plus, disent nos grand'mères, comme on aimait au temps *jadis*. Le bonhomme *Jadis*.

JAEMTLAND. Géogr. Gouvernement de Suède, qui fait partie de la Laponie; 120,000 habit.; chef-lieu, Œstersund. Montagnes couvertes de forêts magnifiques; les bois en sont très-propres à la construction des navires.

JAEN. Géogr. Ville d'Espagne (Andalousie), chef-lieu de l'intendance de même nom, sur une montagne; 19,000 habit. Évêché, château-fort, cathédrale; environs très-agréables. | *L'intendance de Jaen*, entre celles de Ciudadréal, de Grenade et de Cordoue, a 130 kilom. sur 110, et 300,000 habit. Ce pays, partie de l'ancienne *Bétique*, fut érigé en royaume lors du démembrement du califat de Cordoue, et fut possédé par les Maures jusqu'au XIIIe siècle; il passa alors sous la domination des rois de Castille. Mines nombreuses, mais peu exploitées; pâturages magnifiques; grandes forêts; industrie presque nulle. Population abrutie par les prêtres.

JAFFA. Géogr. Ville et port de la Syrie, sur la Méditerranée; 6,000 habit. Jaffa est bâtie en amphithéâtre sur une langue de terre qui s'avance dans la mer. Elle est dominée par une citadelle en ruines. Rues étroites et malpropres. Son port est le rendez-vous des pèlerins qui vont à Jérusalem. Jaffa est une ville très-ancienne. Elle eut à subir des siéges nombreux; dans l'antiquité, elle fut prise et reprise par les Égyptiens et les Assyriens; Judas Machabée la brûla; le général romain Certius la détruisit ensuite, et Vespasien la ravagea. Au VIIe siècle, les croisés la prirent d'assaut et en firent un comté que posséda Gauthier de Brienne; mais bientôt elle devint la proie des soudans d'Égypte, auxquels les Turcs l'enlevèrent. De ce moment, sa décadence commença. En 1799, les Français, commandés par Bonaparte, s'emparèrent de la ville, après un long siége et une résistance acharnée. En 1837, un tremblement de terre détruisit la plus grande partie de la ville et fit périr 13,000 habit.

JAGELLONS, s. m. Hist. Nom d'une ancienne dynastie du grand-duché de Lithuanie, qui a régné sur la Lithuanie et la Pologne. Le chef de cette dynastie est le grand-duc Jagellon, qui, après avoir épousé (1386) Hedwige, fille de Louis, roi de Hongrie et de Pologne, se convertit au christianisme, et devint lui-même roi de Pologne, sous le nom de Wladislas V. | *Alexandre Jagellon* réunit, en 1501, les deux couronnes de Lithuanie et de Pologne. La dynastie des Jagellons s'éteignit, en 1572, par la mort de Sigismond II, qui ne laissait point d'enfants. A partir de cette époque, le trône de Pologne devint purement électif. | Plusieurs membres de la famille des Jagellons ont été souverains de la Hongrie et de la Bohême.

JAGUAR, s. m. Zool. Quadrupède du genre des chats, à pelage moucheté comme les léopards et les panthères, mais qui est particulier aux régions chaudes de l'Amérique. Il est surtout commun au Mexique et à la Plata. Le jaguar est le plus grand de tous les chats, après le lion et le tigre, et il se distingue par le petit nombre et l'étendue de ses taches. « Cet animal, dit Sonnini, n'est pas aussi timide et aussi indolent que quelques voyageurs le prétendent. Il se jette sur tous les chiens qu'il rencontre, loin d'en avoir peur; il fait beaucoup de dégât dans les troupeaux; il est quelquefois dangereux pour l'homme même. Il est d'une agilité singulière; il grimpe avec facilité sur les arbres les plus élevés. » La femelle du jaguar fait ordinairement deux petits, dont le poil est moins lisse et moins beau que celui des adultes. La mère les cache dès qu'ils peuvent la suivre, les protége et les défend, en attaquant, même sans calculer le péril. Les jaguars fréquentent surtout les endroits marécageux et les grandes forêts, en préférant le voisinage des grandes rivières, qu'ils traversent en nageant avec facilité. Ils donnent la chasse aux veaux, aux génisses, aux vaches et même aux taureaux de quatre ans, aux ânes, aux chevaux, aux mulets, aux chiens ou à de moindres animaux, et ils les

Jaguar.

tuent d'une manière curieuse. Le jaguar, en effet, saute au cou de sa victime, lui pose une patte de devant sur l'occiput, une autre sur le museau, lui lève la tête et lui brise la nuque en un moment. La peau du *jaguar* est très-recherchée comme fourrure et comme tapis.

JAÏET, s. m. Synonyme de *Jais*. V. JAIS.

JAILLIR, v. n. (on mouille les *ll*). Sortir impétueusement. Il ne se dit proprement que de l'eau, du vin, du sang, du lait ou de quelque autre fluide. L'eau *jaillissait* du rocher. On voyait le sang *jaillir* de la plaie. Faire *jaillir* le lait du sein d'une nourrice. Du pied des montagnes *jaillissent* des sources d'une eau pure comme le cristal. (Barthélemy.)

J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, s'échappe et *jaillit*, avec force élancée.
(DELILLE.)

| Se dit aussi de la lumière, des étincelles. Une vive lumière *jaillit* à nos yeux. La lumière qui *jaillit* en torrents de ces soleils. (Voltaire.)

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant.
(BOILEAU.)

| Fig. Du choc des discussions doit *jaillir* la lumière. Les traits brillants qui *jaillissent* de l'imagination d'un écrivain. La vérité *jaillit* du plus léger indice. (C. Delavigne.)

JAILLISSANT, ANTE, adj. Qui jaillit. Fontaine *jaillissante*. Des eaux, des sources *jaillissantes*. Les puits artésiens sont *jaillissants*.

JAILLISSEMENT, s. m. (*ll* mouillées; pron. *jaillisman*). Action de jaillir. Le *jaillissement* du sang, des eaux, du bitume, etc. | Endroit où une source jaillit. Ce sont de nombreuses sources qui n'ont pas leur *jaillissement* à fleur de terre et qui minent le sol en filtrant par dessous. (G. Sand.)

JAIS, s. m. (pron. *jè*). Le plus compacte et le plus solide de tous les charbons de terre. Il est sec, s'enflamme aisément, et donne une flamme blanche avec une fumée noire et une odeur âcre et désagréable. Le jais, quoique compacte, est léger; il nage sur l'eau. Il ne se colle ni ne se bourrouffle jamais. Il est assez solide pour être travaillé sur le tour et recevoir un poli vif et luisant; il est noir et quelquefois brun de bistre; la cassure est d'un grain serré. On le trouve par couches inclinées, comme le charbon de terre, et à des profondeurs assez considérables. La couche qui le revêt immédiatement est presque toujours recouverte d'une efflorescence vitriolique, quelquefois accompagnée de pyrites ou de soufre. Le jais se trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, notamment en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et en France,

surtout dans le Dauphiné et dans les Pyrénées. La masse est toujours enveloppée d'une terre argileuse, noirâtre. Le jais provient sans doute de bois extrêmement résineux, qui ont été enfouis dans le sein de la terre par des révolutions du globe. On fait avec le jais un grand nombre de bijoux et d'ornements, comme des boîtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles et des boutons. On le taille pour ces usages comme on ferait des pierres. Une parure de *jais*. Garnir un mantelet de *jais*. La mode délaisse et reprend tour à tour le *jais*. Elle portait un long collier de *jais*. | *Jais artificiel*, Verre noir dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe, que l'on enfile les uns après les autres, et qui sert aux mêmes usages que le *jais naturel*.

JALAP, s. m. (de *Jalapa*, ville du Mexique, aux environs de laquelle on trouve cette plante). Bot. Espèce du genre convolvulus, qu'on trouve dans toute l'Amérique septentrionale. C'est une herbe vivace, à tige volubile, à feuilles ovales, velues en dessous; à fleurs grandes, violettes en dedans, lilas pâle en dehors; à étamines cotonneuses et à graines noires, couvertes d'un poil soyeux et roussâtre. | Racine de cette plante, fort employée en médecine. Elle est grosse, d'une forme ovale ou oblongue, compacte, jaunâtre en dehors, blanche en dedans, et remplie d'un suc laiteux. Séchée, elle est d'une

Jalap.

couleur grise, inodore et d'une saveur âcre. Le *jalap* est un des meilleurs purgatifs connus; plus doux que la plupart des autres, il peut les remplacer tous; il agit à petite dose, n'a point d'odeur et n'est point désagréable à prendre. On l'administre en poudre, en sirop, en teinture, etc. On m'a purgé avec du *jalap*. | *Faux jalap*, Belle-de-nuit. Dans le commerce, on falsifie souvent le jalap avec la racine du *faux jalap* et avec celle de la bryone.

JALAPINE, s. f. Chim. Résine principale du jalap dont l'emploi est fort restreint.

JALE, s. f. Sorte de grande jatte qui a presque la forme d'un baquet.

JALÉE, s. f. Le contenu d'une jale. Une *jalée* d'eau. Une *jalée* de lait.

JALET, s. m. Vieux mot. Caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. | *Arbalète à jalet*, *arc à jalet*, Arbalète, arc avec lesquels on lançait des cailloux ou des balles.

JALEUSE, s. f. Nom donné, avant la révolution de 1789, aux quarante femmes chargées de mesurer les grains et les farines qu'on vendait dans les différentes halles de Paris.

JALLOT, s. m. Technol. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié par l'acide sulfurique.

JALON, s. m. Perche, ou grand bâton ferré, surmonté d'un rectangle de carton, de linge, de papier, etc., qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans le métrage. Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. Préparer des *jalons*. On plante des *jalons* tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain. | T. milit. Poteaux que les armées laissent sur leur route pour diriger les troupes qui marchent après elles. | Fig. Idées préliminaires ou principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc. Les maximes morales sont, dans la mémoire, comme des *jalons* placés sur la route de la vie. (Boiste.) | On dit aussi *planter un jalon*, dans le sens de faire une démarche pour préparer les voies à des sollicitations qu'on se propose de faire dans un but intéressé, ou pour préparer une opération.

JALONNÉ, ÉE, part. Où l'on a planté des jalons. Ligne *jalonnée*. Le chemin était tout entier *jalonné*.

JALONNEMENT, s. m. (pron. *jaloneman*). Action de jalonner. Il faut procéder au *jalonnement*. | T. milit. Action de placer des jalons pour déterminer un alignement.

JALONNER, v. a. Planter des jalons de distance en distance. *Jalonner* un terrain. *Jalonner* une allée. *Jalonner* une route. | T. milit. *Jalonner une ligne*, ou simplement *jalonner*, Placer des jalonneurs, ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction. | Fig. Les savants *ont jalonné* la route de la science pour ceux qui viendront après eux. | Absol. On *jalonne* sur les bords de la rivière.

JALONNEUR, s. m. T. milit. Homme qui sert de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement. Établir des *jalonneurs*. Placer des *jalonneurs*. | Homme chargé de placer les jalons destinés, soit à un alignement, soit à la détermination des différents points d'un plan. | Au fém. *Jalonneuse*.

JALOUSÉ, ÉE, part. Envié, qui excite la jalousie. Un auteur *jalousé*. Une nation *jalousée*.

JALOUSEMENT, adv. (pron. *jalouzeman*). Avec jalousie, par jalousie. Agir *jalousement*.

JALOUSER, v. a. (rad. *jalousie*). Avoir de la jalousie contre quelqu'un. *Jalouser* ses concurrents. On ne *jalouse* que ses supérieurs. (Duclos.) | SE JALOUSER, v. pr. Se porter mutuellement envie. Tous les ministres *se jalousaient*. Dans le monde, les jeunes personnes se caressent et *se jalousent*.

JALOUSIE, s. f. (pron. *jalouzi*). Chagrin, dépit qu'on ressent de l'avantage qu'un autre a sur nous. « La jalousie est un mouvement violent, et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle; elle va même jusqu'à nier la vertu dans les sujets où elle existe; ou, forcée de la reconnaître, elle lui refuse les éloges ou lui envie les récompenses; passion stérile, qui laisse l'homme dans l'état où elle le trouve; qui le remplit de lui-même, de l'idée de sa réputation; qui le rend froid et sec sur les actions ou sur les ouvrages d'autrui; qui fait qu'il s'étonne de voir dans le monde d'autres talents que les siens, ou d'autres hommes avec les mêmes talents dont il se pique; vice honteux, qui, par son excès, rentre toujours dans la vanité et dans la présomption, et qui ne persuade pas tant, à celui qui en est blessé, qu'il a plus d'esprit et de mérite que les autres, qu'il lui fait croire qu'il a lui seul de l'esprit et du mérite. » (La Bruyère.) Exciter la *jalousie*. Inspirer de la *jalousie*. Éprouver de la *jalousie*. La *jalousie* est un fiel qui corrompt tout le miel de notre vie. (Charron.) Des maladies de l'esprit, la *jalousie* est celle à qui plus de choses servent d'aliments, et moins de choses de remèdes. La *jalousie* se mit entre les deux ordres. (Bossuet.) Dans la *jalousie*, l'envie, la malice, les sourcils descendent et se froncent, les paupières s'élèvent et les prunelles s'abaissent. (Buffon.) L'éclat de son opulence et de son mérite excitait la *jalousie*. Dans l'armée beaucoup d'officiers ressentent de la *jalousie*.

Fuyez, fuyez surtout ces basses *jalousies*,
Des vulgaires esprits malignes frénésies.
(BOILEAU.)

| Sentiment qui naît dans l'amour, et qui est produit par la crainte que la personne aimée ne préfère quelque autre. Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique que la jalousie qui naît d'un amour extrême. Peu d'hommes et peu de femmes sont exempts de *jalousie*. Sa femme lui donne beaucoup de *jalousie*. Le tempérament a beaucoup de part à la *jalousie*, et elle ne suppose pas toujours une grande passion. (La Bruyère.) Il arrive souvent que l'on souffre tout seul de la délicatesse; l'on souffre de la *jalousie*, et l'on fait souffrir les autres. (La Bruyère.) La *jalousie* est le plus grand de tous les maux, et celui qui fait le moins de pitié aux personnes qui le causent. (La Rochefoucauld.) La *jalousie*, Éraste, est le sel de l'amour. (Boissy.) Rien ne fatigue plus que la *jalousie* d'une ancienne maîtresse. (Mme de Genlis.) Qui peut avec excès aimer sans *jalousie?* (C. Delavigne.) | Délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, la fortune, etc. Vous trouverez partout des intérêts cachés, des *jalousies* délicates, qui causent une extrême sensibilité. (Bossuet.) | Se dit quelquefois de la crainte, de l'inquiétude, de l'ombrage qu'un prince, qu'un État donne à d'autres par sa puissance, par ses forces. Ils entrèrent en *jalousie* contre les Carthaginois. (Bossuet.) La conquête de l'Italie avait paru pour la France et pour son chef quelque chose de si grand, que la *jalousie* britannique en avait été vivement irritée. (Thiers.) | Rivalité. *Jalousie* de métier. | Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. Nous les vîmes au travers de la *jalousie*. Ceci doit vous apprendre à ne jamais ouvrir de *jalousies* sur la rue. (Beaumarchais.) On se parle au couvent à travers des *jalousies*.

Anne ne craignait rien; des saules la couvraient
Comme eût fait une *jalousie*.
(LA FONTAINE.)

| Espèce de contrevent formé de planchettes minces, assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon ou par un ressort, et qui servent souvent à garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Mettre des *jalousies* aux fenêtres. Lever, baisser la *jalousie*. | Hortic. Excellente variété de poire d'automne, assez grosse, fondante et sucrée. | Antiq. judaïque. *Eau de jalousie*, Eau consacrée, dans laquelle on avait mis infuser certaines herbes, et qu'on faisait boire, en prononçant des paroles de malédiction, à une femme soupçonnée d'infidélité envers son mari. L'*eau de jalousie* devait causer la mort de l'infidèle.

JALOUX, OUSE, adj. Qui a de la jalousie, envieux. Ils étaient trop *jaloux* des peuples qu'ils voyaient s'élever au-dessus d'eux. (Bossuet.) Ne soyez point *jaloux* du succès des autres. (Fénelon.) Les grandes actrices sont ordinairement *jalouses*; elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent. (Le Sage.) Je ne suis point surpris qu'une cabale *jalouse* ait voulu le perdre. (Voltaire.) | *Jaloux sur une chose*, Qui la dispute par jalousie. | Il se dit des choses dans le même sens. Mais pouvaient-ils tromper tant de *jaloux* regards? (Racine.) | Il s'emploie dans ce sens comme substantif. L'éclat de son grand nom lui fait peu de *jaloux*. (Corneille.) Ce garçon-là fera bien des *jaloux*. (Mme de Sévigné.) | Se dit particulièrement en parlant de la jalousie que cause l'amour. Cet homme est *très-jaloux* de sa femme. L'orgueil et la vanité rendent autant de personnes *jalouses* que l'amour. C'est aimer froidement que n'être point *jaloux*. (Molière.) | *Être jaloux comme un tigre*, Être excessivement jaloux. | Se dit également des choses. Soupçons *jaloux*. Transports *jaloux*. Rage *jalouse*. Conçois-tu bien l'excès de mes fureurs *jalouses?* (Voltaire.) | Fig. et poétiq. Qui fait obstacle aux désirs. Un voile *jaloux* dérobe ses traits à tous les regards. | Qui tient beaucoup, qui est fort attaché à quelque chose. Être *jaloux* de son honneur, de sa réputation. Se montrer *jaloux* de ses droits. | Par extens. Qui est désireux d'obtenir quelque chose. L'honnête homme se montre constamment *jaloux* d'acquérir l'estime de ses concitoyens. Cette femme est *jalouse* de vous plaire. Un peuple *jaloux* de sa liberté. (Bossuet.) Il se montrait *jaloux* de mon estime et de mon amitié. (Barthélemy.) | Mar. Se dit, dans la Méditerranée, d'un petit navire, d'une barque, etc., qui incline facilement, qui roule beaucoup. | Se dit également des berlines et autres voitures semblables, quand elles sont sujettes à pencher d'un côté ou de l'autre. | S. Celui, celle qui éprouve de la jalousie, envieux. C'est un *jaloux*. Vous êtes une *jalouse*. La langue du *jaloux* flétrit tout ce qu'elle touche. (Bossuet.) | En parlant de la jalousie causée par l'amour. L'amour des *jaloux* est fait comme la haine. (Molière.) La fureur des soupçons, ce tourment des *jaloux*. (Voltaire.)

Et tu ne seras point de ces *jaloux* affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux.
(BOILEAU.)

JAMAÏQUE (LA). Géogr. L'une des grandes Antilles, appartenant à l'Angleterre; 260 kilom. sur 50; 400,000 habit. La capitale est Kingston, mais le siége du gouvernement est Spanish-Town, appelée aussi Santiago-de-la-Vega. L'île est divisée en trois comtés: Cornwall, Surrey, Middlesex. L'aspect de la Jamaïque est très-pittoresque; les montagnes Bleues, dont la plus élevée a 2,133 mètres au-dessus du niveau de la mer, la traversent de l'E. à l'O. Environ quarante petites rivières, divisées en canaux, l'arrosent sur tous les points et mettent en mouvement de nombreuses usines. Cette île est sujette aux tremblements de terre et aux ouragans qui déracinent les plus gros arbres, renversent les maisons. Ses habitants sont décimés par la fièvre jaune, le typhus, les fièvres bilieuses et intermittentes, les dysenteries, les obstructions du foie, les pleurésies. L'ébénisterie, la teinturerie, les chantiers de construction s'enrichissent des arbres des nombreuses forêts de l'île. La médecine en tire le gaïac et l'huile de ricin. D'autres végétaux précieux, l'ébénier, le bois amer, le cotonnier, le

cocotier, le caféier, le piment, le bambou, le chou palmiste, croissent à la Jamaïque. Le cèdre, l'acajou, le cotonnier y atteignent des dimensions énormes; on y recueille l'indigo, l'arrow-root, du sucre, du coton, des figues, des ananas, des oranges, des new-berries, des grenadilles, sapotilles, bananes, melons d'eau, citrons et légumes nutritifs, tels que patates, pommes de terre, etc. Mais les légumes et les fruits d'Europe sont fort rares. Une multitude d'oiseaux remarquables par la variété de leur plumage ou la mélodie de leur chant, les colibris, les perroquets et les rossignols, se plaisent dans cette île, que des vautours noirs délivrent des substances animales corrompues. Le gibier abonde, surtout les pluviers, les bécassines et les ortolans. Les mers et les rivières sont peuplées d'une immense variété de poissons; on y voit plusieurs espèces de serpents jaunes ou bruns. Quelques rivières nourrissent des caïmans ou alligators; des tortues vertes viennent se faire prendre sur les côtes. Les principaux objets d'exportation consistent en sucre, rhum, café, mélasse, indigo, piment et poivre. | Hist. La Jamaïque fut découverte par Christophe Colomb, lors de son second voyage en Amérique (1494). Elle appartint d'abord aux Espagnols; des flibustiers anglais s'en emparèrent en 1655, et, malgré les diverses insurrections des esclaves, l'Angleterre y a maintenu sa domination; elle lui a donné des lois, une constitution particulière, et y a aboli l'esclavage. Du gouvernement de la Jamaïque dépendent administrativement les Lucayes et le Honduras.

JAMAIS, adv. (pron. *jamé*). En un temps quelconque, en aucun temps. On n'a *jamais* rien vu de pareil. C'est un homme qui ne se détourne *jamais* de ses devoirs. Elle ne m'a *jamais* été plus chère. Nous ne vivons *jamais*, mais nous espérons de vivre. (Pascal.) Il n'y aurait *jamais* de révolutions, si les hommes étaient libres et les peuples heureux. Il est impossible que l'ordre de la nature soit *jamais* suspendu. (Encycl.) | S'emploie quelquefois sans négation. C'est ce qu'on peut *jamais* dire de mieux, de plus fort. S'il peut *jamais* être permis de tromper le peuple, ce ne peut être que pour alléger ses maux. T'ai-je *jamais* caché mon cœur et mes désirs? (Racine.) La littérature m'est plus chère que *jamais*. (Voltaire.) | *A jamais*, loc. adv. Toujours. Combien d'artistes morts dont les noms seront célèbres *à jamais*. Enfin, j'arrive à toi, terre *à jamais* féconde. (Delille.) | *A tout jamais*, A toujours. Le dégoût la prit; elle renonça *à tout jamais* aux bals, aux spectacles. | *Pour jamais*, Pour toujours. Je souhaite de vous dire adieu *pour jamais*. (Mme de Sévigné.) Adieu *pour jamais* au despotisme.

La raison outragée, enfin ouvrant les yeux,
La chassa *pour jamais* des discours sérieux.
(BOILEAU.)

| S'emploie quelquefois substantivement et signifie Un temps sans fin. Au *grand jamais*, je ne pardonnerai aux hommes qui déshonorent la France. Au *grand jamais*, je n'y vais toute seule. (Mme de Genlis.)

JAMBAGE, s. m. Archit. Chaîne de pierres de taille ou de maçonnerie qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres. Cette poutre est posée sur un *jambage* de briques, de pierre dure. | Assises en pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée, l'arcade d'une porte, d'une fenêtre, etc. Un *jambage* de cheminée. Un *jambage* de porte. | Technol. *Jambages d'un tour*, Pièces de bois d'équarrissage posées à plomb sur des jumelles et assujetties par des liens; dans ces jambages sont emboîtées deux autres longues pièces de bois parallèles à l'horizon, et appelées les jumelles, entre lesquelles sont placées les poupées. | Calligraphie. Lignes droites de l'*m*, de l'*n* et de l'*u*. *Jambages* trop pleins, trop maigres, etc. | Féod. *Droit de jambage*, Droit odieux que possédaient certains seigneurs de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale et de la déflorer.

JAMBE, s. f. (de l'ital. *gamba*, formé du lat. barbare *campa*, même signif.; dérivé du gr. καμπή, courbure; κάμπτω, je courbe). Partie du corps humain, depuis le genou jusqu'au pied. La *jambe* droite. La *jambe* gauche. La *jambe* d'un homme, d'une femme. Belle, jolie *jambe*. Longue, grosse *jambe*. *Jambe* courte, fine, maigre, fluette, sèche, enflée, droite, tortue. Être haut des *jambes*, haut sur *jambes*. Le gras de la *jambe*. Avoir mal à la *jambe*. S'être blessé à la *jambe*. Il ne tient pas sur ses *jambes*. Quand je l'ai aperçu, les *jambes* m'ont tremblé et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. (Mme de Sévigné.) Je suis si faible, que j'ai toutes les peines du monde à me tenir sur mes *jambes*. (Dancourt.) | Partie du corps de certains animaux qui répond à la jambe dans l'homme. Les *jambes* d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien. Les *jambes* d'une autruche. Les *jambes* de derrière des quadrupèdes forment un arc-boutant en avant. (Bern. de Saint-Pierre.) | Dans les ruminants et solipèdes, la région comprise entre le jarret et le sabot, c à d. le métatarse et une portion des phalanges. | Les hippiatres appellent *jambe* la troisième partie des membres postérieurs, bornée supérieurement par la cuisse et inférieurement par le jarret, et composée de trois os, le tibia, le péroné et la rotule. | Quelques-uns donnent aussi le même nom à la région des membres antérieurs, que d'autres nomment l'avant-bras, et qui n'est formée que du cubitus. | Dans le langage commun, La totalité du membre postérieur, et même du membre antérieur des quadrupèdes, ce qui le rend synonyme de *Patte*. | Dans les crustacés, La quatrième pièce des pattes simples; et, dans les insectes, le troisième article principal. C'est la pièce unique de la patte qui suit la cuisse et précède le tarse. | Chez les oiseaux, la jambe est la seconde partie du pied, qui, d'un bout, est articulée avec la cuisse, et, de l'autre, avec le tarse; elle est charnue entièrement ou seulement à la base, totalement couverte chez les oiseaux accipitres, sylvains, gallinacés, et nue sur la partie inférieure chez les échassiers et les nageurs. | T. de vénerie. La partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots, qu'on appelle les os. Quand il y a beaucoup de distance d'un os à l'autre, on dit que c'est une *jambe large*; et, quand il n'y en a pas, on dit que c'est une *jambe serrée* ou *rétrécie*. | Pour les bêtes noires, la jambe est la partie qui s'étend depuis les talons jusqu'aux gardes. | *Jambe ravalée*, Se dit quand les os sont fort rabaissés vers le talon. | Technol. Branches d'un compas; règles mobiles d'un compas de proportion, etc. | Escrime. *Avoir des jambes*, Être toujours prêt à partir; être stable et ferme sur le pied gauche, qui ne doit pas bouger. | Constr. *Jambes de force*, Deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. Apprends à poser un faîte, à l'affermir de *jambes de force*. (J. J. Rousseau.) | *Jambe boutisse*, Pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend. | *Jambe d'encoignure*, Pilier à l'angle d'un mur. | *Jambe sous poutre*, Chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour supporter la poutre. | *Jambe étrière*, Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen. | Mar. *Jambe de chien*. Autrefois, Montants verticaux placés sous la poulaine des navires. | *Jambe de hune*, dit aussi *Gambe de hune*, Cordage accroché par sa tête à la queue de fer d'un cap de mouton placé sur le bord d'une hune, et fixé par son extrémité inférieure à un des haubans du bas mât. | Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir. | Pêche. *Jambe d'une maille*, Fil qui forme un de ses côtés. | *Jambes de filets*, Ailes qu'on ajoute aux côtés des filets à manche. | Loc. adv. *Jambe de çà, jambe de là*, A califourchon. | *A mi-jambe*, Jusqu'à la moitié de la jambe. L'eau lui venait *à mi-jambe*. | Méd. *Jambes des Barbades*, Nom qu'on donne, aux Antilles, à l'éléphantiasis des Arabes. | *Jambe de bois*, Morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. Porter une *jambe de bois*. Cet invalide a une *jambe de bois*. | Par extens. Celui qui porte une jambe de bois. C'est un vieux invalide, une *jambe de bois*. | T. de manége. *Un cheval a bien de la jambe*, Quand il a les jambes fines. | *Il n'a point de jambes*, Il bronche fréquemment. | On dit qu'*un cheval a des jambes de cerf*, quand il les a maigres et menues. | *Chercher sa cinquième jambe*, Se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur la bride. | *Un cheval va à trois jambes*, quand il boîte bas d'une jambe. | *Ce cheval sent très-bien les jambes*, Il est sensible aux aides de ces parties. | *Prendre les aides des jambes, répondre aux jambes, obéir aux jambes*, Suivre les mouvements du cavalier. | Loc. famil. *Être fort sur ses jambes*, Pouvoir supporter un lourd fardeau sans ployer les jambes. | Fig. Être fort, solide. Ils montent à cheval, dit Montaigne, en parlant des auteurs qui ont substitué l'affectation et la recherche au bon esprit du siècle d'Auguste, parce qu'ils ne *sont* pas assez *forts sur leurs jambes*. | *Avoir de bonnes jambes, les jambes bonnes*, Être en état de bien marcher, de marcher longtemps. | *N'avoir plus de jambes*, N'avoir plus la force de marcher. | *Aller, courir à toutes jambes*, Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. | Par menace et par exagérat. *Je vous romprai bras et jambes*, Je vous rouerai de coups. | *Prendre ses jambes à son cou*, Partir sur l'heure, s'enfuir. Il *a pris ses jambes à son cou*, et ne savait où donner de la tête. (Mme de Genlis.) | On dit, dans le même sens, *Jouer des jambes*. | *Avoir ses jambes de quinze ans*, Se dit d'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. | *Renouveler des jambes*, Recommencer à marcher avec de nouvelles forces; reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe. | Prov. *Le lit est l'écharpe de la jambe*, Le lit est pour la jambe malade ou blessée ce que l'écharpe est pour le bras cassé. | *Tricoter des jambes*, Marcher vite. | *Cela ne lui rend pas la jambe mieux faite*, Cela ne lui apporte aucun avantage; il n'en retire aucune utilité. En aurai-je *la jambe mieux faite?* Vous n'en aurez pas *la jambe mieux faite*. | Par ironie. *Cela lui fait une belle jambe*, Cela ne lui est nullement utile. | *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un*, Lui susciter malignement un embarras; rejeter la faute sur lui. | *Jouer quelqu'un par-dessous jambe* ou *par-dessous la jambe*, Le surpasser, le vaincre sans peine. Il les a tous *joués par-dessous jambe*. | *Traiter quelqu'un par-dessous la jambe*, Le traiter comme une personne de peu de conséquence. | On dit d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué : *Il a la jambe tout d'une venue, comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Il a la jambe tout d'une venue*.

JAMBÉ, ÉE, adj. Qui a la jambe faite d'une certaine façon. Il est bien *jambé*, mal *jambé*.

JAMBETTE, s. f. Petite jambe. | Charpent. Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou les chevrons. | Comm. Seconde espèce de pelleterie que les Turcs tirent de la peau des martres zibelines; elle est fort inférieure à la martre proprement dite. | Mar. Montants et bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un bâtiment, et qui sont dégagés des bastingages. | Petit couteau de poche pliant, ainsi dit de sa forme.

JAMBIER, IÈRE, adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la jambe. | *Aponévrose jambière*, Aponévrose qui enveloppe les muscles de la jambe. | *Les muscles jambiers*, ou substantiv. *Les jambiers*, Nom de muscles de la jambe. Le *jambier* antérieur. Le *jambier* postérieur. Le jambier *grêle* ou *plantaire*. Les *jambiers* participent au mouvement du tarse sur la jambe. | s. m. Technol. Chacune des deux parties dont se compose l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds. | Morceau de bois courbe qui sert à maintenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, tandis que le boucher l'habille. | S. f. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes. | Aujourd'hui, Espèce de guêtre dont on s'enveloppe les jambes. Mettez vos *jambières*.

JAMBLIQUE. Philosophe néoplatonicien, né à la fin du IIIe siècle, à Chalcis en Cœlesyrie, mort en 333, était disciple de Porphyre, et enseignait à Alexandrie. Outre les trois *hypostases* divines admises par ses prédécesseurs, il admit une foule de *triades* secondaires, naissant les unes des autres. Il renouvela aussi la théorie des nombres de Pythagore, en y rattachant sa propre doctrine. Ce qui le caractérise surtout, c'est qu'il professa une philosophie mystique à laquelle il mêlait la magie et la théurgie; il enseigna les moyens de communiquer avec la divinité ou avec les démons, êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, prétendit faire lui-même des miracles, et fut un des plus dangereux ennemis du christianisme.

JAMBOLIER, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées, renfermant des arbres originaires de l'Indo-Chine. On en connaît trois espèces : le *jambolier pédonculé*, le *jambolier odorant* et le *jambolier résineux*, qui croissent à la Cochinchine. On mange les baies du premier, on emploie comme aromate les feuilles du second, et la décoction des racines du troisième sert à goudronner les filets des pêcheurs et autres objets que l'on veut garantir de la pourriture. C'est un arbre paysager.

JAMBON, s. m. La cuisse ou l'épaule d'un porc ou d'un sanglier, qui a été salée. *Jambon* de Bayonne. *Jambon* d'York. *Jambon* de Westphalie. *Jambon* cuit. *Jambon* cru. *Jambon* salé. *Jambon* fumé. Manger une tranche de *jambon*. Le *jambon* est indigeste.

D'un *jambon* que j'allai déterrer,
Je coupai bravement deux tranches succulentes,
Dont je sus fort bien me bourrer.
(MOLIÈRE.)

| On prépare ainsi, le plus ordinairement, les jambons de Mayence, qui sont fort recherchés : on les sale avec du salpêtre; on les met en presse pendant huit ou dix jours; on les fait tremper dans de l'eau de genièvre, et ensuite on les fait sécher à la fumée du bois de genévrier. Voici la méthode donnée par Parmentier pour préparer les *jambons*. « On prend d'un bon cochon cuisse et épaule; on les frotte fortement, du côté de la couenne et du côté de la chair, avec du sel marin séché et pul-

vérisé; on met dans un sac cette épaule, et on l'enterre dans un trou creusé au terrain sec d'une cave ou d'un cellier, en ayant soin de mettre de la paille au-dessous, et au bout d'une semaine on retire le jambon. Après avoir ôté le sel demi-fondu dont il est humecté, on le frotte de nouveau sel sec et fin et on le remet en terre dans un sac comme précédemment. Tous les sept jours on fait la même opération pendant environ un mois. Enfin on le déterre, et durant un jour entier on le soumet à la presse ayant soin de ne pas trop le presser, pour ne pas lui faire perdre son suc. Au sortir de la presse, on le lave, on le fait bien sécher enveloppé de foin, et pour qu'il prenne un peu le goût de la fumée, on le suspend quelques jours dans une cheminée. » Beaucoup de personnes sont dans l'habitude de garder leurs *jambons* suspendus aux plafonds, sans être enveloppés, ils sont alors exposés aux insectes. La méthode infaillible pour les conserver en bon état, c'est de les mettre dans un sac d'un tissu bien serré, pour les enfermer dans un lieu frais, sec et privé de lumière. | Jambon se dit aussi en parlant d'autres animaux. *Jambon* d'ours. | *Foire aux jambons*, Foire qui a lieu à Paris et dans beaucoup de localités, à l'époque de la semaine sainte. A Paris, elle a lieu le mardi, le mercredi et le jeudi saints, et se tient, de temps immémorial, sur le boulevard Bourdon, à côté de la place de la Bastille. Les foires aux jambons sont de très-vieille date. Dans le XIIIe siècle, au temps de Pâques, on se décarêmait avec un jambon, et c'était la friandise par excellence. La religion s'était prêtée même à sanctifier en quelque sorte le mets principal de ces petites agapes privées. Le jambon et le lard qu'on y destinait étaient bénits à l'église. On trouve dans les anciens rituels l'oraison particulière employée pour la bénédiction des jambons.

JAMBONNEAU, s. m. (pron. *janbono*; dimin. de *jambon*). Petit jambon. Acheter un *jambonneau*. Manger une tranche de *jambonneau*. | Hist. nat. Nom vulgaire du genre pinne.

JAMBOSIER, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées qui a de grands rapports avec les myrtes proprement dits et avec les girofliers, et qui comprend des arbres et des arbrisseaux exotiques dont les feuilles sont entières et opposées et dont les pédoncules axillaires ou terminaux portent une ou plusieurs fleurs. On compte près de quatre-vingts espèces de *jambosiers*. Plusieurs sont remarquables par la beauté de leurs fleurs et la bonté de leurs fruits. Le *jambosier domestique*, originaire de l'Inde, se cultive en Amérique et particulièrement à Saint-Domingue. C'est un arbre de troisième grandeur, qui a un port élégant et un beau feuillage. Il est presque toujours chargé de fleurs et de fruits; ces derniers, d'un blanc jaunâtre, ont l'odeur de la rose, aussi portent-ils le nom de *pommes-roses*. On fait avec leur suc une limonade délicieuse et très-rafraîchissante. Les habitants de Malabar ont une grande vénération pour cet arbre, parce qu'ils prétendent que leur Dieu Vichnou est né sous son ombrage.

JAN, s. m. T. de jeu. Les deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie; l'autre est le *grand jan*. | Il est synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac. | *Faire son petit jan, son grand jan*, Remplir toutes les cases de l'une des deux tables. | *Faire son jan de retour*, Revenir dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. | *Jan de courtes chaussés*, Se dit quand, dans le jan de retour, le jeu est tellement disposé qu'un coup de dés peut mettre hors d'état de remplir. | *Jan de Mézéas*, Coup qui se fait quand, au commencement d'une partie, on se saisit de son coin de repos, sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. | *Jan qui ne peut*, Celui qui se fait lorsque les nombres des points qu'on amène tombent sur une dame découverte de l'adversaire, et que les cases forment les passages. | *Jan de deux tables*, Coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues vient à battre les deux coins. | *Jan de trois coups* ou *jan de six tables*, Se dit d'une position telle, qu'en commençant la partie, on peut mettre en trois coups une dame sur chacune des six premières flèches. | *Jan de récompense*, Se dit lorsque le passage est ouvert et qu'il y a une case vide pour passer à une dame seule et la battre. | *Jan de rencontre*, Second coup de la partie semblable au premier.

JANICULE, s. m. (du lat. *Janiculum*, même sens). L'une des sept collines de Rome, sur la droite du Tibre, ainsi dite du dieu Janus. C'était le lieu le plus élevé de Rome, mais le moins habité parce qu'on y respirait un air trop vif.

JANINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Albanie), chef-lieu du sandjakat de même nom, dans l'eyalet de Roumélie; 12,500 habit. (elle en eut jusqu'à 40,000 sous Ali-Pacha). Cette ville est dans une belle situation, sur les bords d'un lac, qui est l'Acherusia des anciens; mais elle est sans importance aujourd'hui. Elle fut prise par les Turcs en 1425, et depuis elle leur est restée. Janina fut l'un des foyers de la culture intellectuelle des Grecs modernes. Elle fut détruite en partie lors du bombardement ordonné, en 1820, par Ali-Pacha. Elle est surtout connue par le long séjour de cet implacable fonctionnaire, et par ses atrocités, qui eurent un grand retentissement en Europe.

JANISSAIRE, s. m. Soldat d'une ancienne milice turque consacrée à la garde du trône et à la défense des frontières. Elle fut créée par Amurat (1362), selon quelques historiens; par Bajazet (1389), selon les autres; elle se composait de soldats d'infanterie qu'on recrutait principalement parmi les jeunes captifs chrétiens élevés dans l'islamisme. Cette milice d'élite, parfaitement disciplinée, rendit d'abord de grands services; mais bientôt, devenue trop puissante, elle se montra redoutable par son insubordination, fit ou déposa à son gré les sultans, et résista opiniâtrément à toutes les tentatives de réformes. En 1826 ils firent à Constantinople une dernière insurrection. Le sultan Mahmoud II prononça leur dissolution; la plupart furent massacrés à Constantinople même, les autres furent poursuivis dans les provinces et également exterminés. Les deys d'Alger avaient également une milice de janissaires. A Alger, aussi bien qu'à Constantinople, les janissaires déposaient à leur gré le chef qu'ils avaient élu. Il se rend accessible à tous les *janissaires*. (Racine.) Il en avait coûté la vie au grand sultan Osman, pour avoir voulu réformer les *janissaires*. (Voltaire.) | Fig. Il se dit, en mauvaise part, des satellites d'un tyran, ou même d'une autorité quelconque. Gui Patin appelle les jésuites les *janissaires* du pape. Les *janissaires* du tyran veillent à sa porte.

JANOTISME, s. m. Défaut de langage qui consiste à intervertir les membres d'une phrase, de manière à la rendre presque inintelligible. Nous citerons ces exemples : *J'ai cassé les vitres d'un homme, qui étaient de papier. Je viens chercher une médecine pour ma fille qui est malade, dans une petite bouteille*, etc., etc. Sans être un janot, qui n'a pas, dans la conversation, commis quelque *janotisme?* (Ourry.)

JANSÉNISME, s. m. Doctrine professée par Jansénius sur la grâce et la prédestination. V. JANSÉNIUS. Les disputes du *jansénisme* nous paraissent aujourd'hui puériles. Qu'est-ce que le *jansénisme?* disait le P. Letellier : C'est la bouteille à l'encre dont nous noircissons les ennemis des jésuites. Pourquoi ne vous laverez-vous pas aussi bien du soupçon de *jansénisme?* (Mme de Maintenon.) Le *jansénisme* inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. (Voltaire.) Les plus célèbres partisans du *jansénisme* vivaient à l'abbaye du Port-Royal des Champs, ce berceau de la première philosophie et de la littérature. (Diderot.)

JANSÉNISTE, s. Partisan de la doctrine de Jansénius. Arnault, Pascal, étaient des *jansénistes*. Les *jansénistes* étaient le gagne-pain des jésuites. (L. Racine.) Mazarin n'aimait pas les *jansénistes*, et il haïssait avec raison les factions. (Voltaire.) Les *jansénistes*, que la destruction des jésuites avait déjà rendus insolents, et qu'elle rendrait dangereux, si la raison ne se pressait de les remettre à leur place. (D'Alembert.)

JANSÉNIUS (CORNÉLIUS). Évêque d'Ipres, né en 1583 en Hollande, mort en 1638. Jansénius publia de son vivant quelques écrits théologiques. Le plus célèbre de ses ouvrages est un traité intitulé *Augustinus*, qui ne parut qu'après la mort de l'auteur (1640). Jansénius y exposait les opinions de saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. Il y combattit le jésuite Molina et établit une doctrine peu favorable à la liberté de l'homme et à la bonté de Dieu. Cet ouvrage fit grand bruit et divisa les théologiens en deux partis : les *jansénistes* et les *molinistes*. On en tira cinq propositions, qui furent condamnées par le pape Innocent X (1653) et par Alexandre VII (1656). L'abbé de Saint-Cyran, Pascal, Arnault, Nicole et un grand nombre de théologiens érudits défendirent l'ouvrage incriminé et nièrent que les propositions condamnées s'y trouvassent. Alexandre VII, inspiré par les jésuites, voulut forcer les jansénistes à adhérer à leur condamnation (1665); ceux d'entre eux qui refusèrent furent impitoyablement proscrits par le roi, qui s'était fait l'instrument servile de la société de Jésus. Au commencement du XVIIIe siècle, la querelle fut ranimée par un ouvrage du Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, dans lequel on prétendait retrouver les principes de Jansénius, et qui fut condamné par le pape Clément XI (1713) dans la fameuse bulle *Unigenitus*. Cette bulle ne fut admise en France qu'après une assez longue opposition, et elle devint l'occasion de nouvelles persécutions contre ceux des jansénistes qui ne voulurent pas y souscrire. On nomma ceux-ci *appelants*, parce qu'ils en appelaient au futur concile de la décision du pape. Dans leur exaltation, ceux-ci se crurent honorés du martyre. Ils prétendirent qu'un des leurs, le diacre Pâris, mort en odeur de sainteté, faisait des miracles, et ils accoururent en foule autour de son tombeau (1727). Ces folies les couvrirent de ridicule; on les oublia. On s'étonne de ce que les jansénistes, illustrés sous Louis XIV par leurs talents, leurs persécutions, leur courage à les supporter, par les Arnault, les Pascal, les Racine, etc., aient, sous Louis XV, délaissé les nobles armes de ces derniers, pour employer celles de la faiblesse, de la fraude et du fanatisme. Diverses circonstances produisirent cette dégénération. Ce parti avait vieilli, il se trouvait sous un règne où l'intrigue obtenait seule le succès. La paix dont il avait joui pendant la Régence affaiblit son énergie, et lorsque, après ce temps, une nouvelle persécution s'éleva contre lui, il n'eut à opposer à ses ennemis que des armes indignes de ses prédécesseurs.

JANTE, s. f. Pièce de bois courbée, qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc. Les *jantes* portent les rais et les serrent contre le moyeu. Réparer les *jantes* d'une roue. On établit aussi des *jantes* en fer.

JANTHINE, s. f. Hist. nat. Coquille globuleuse, diaphane, habitée par un gastéropode à tête claviforme, coloré en bleu par une liqueur qu'il sécrète à volonté pour troubler l'eau à une certaine distance lorsqu'il veut échapper à quelque ennemi. Lorsque la mer est calme, on aperçoit les janthines, souvent en très-grandes bandes, nager, la coquille renversée, sur la surface de l'eau, au moyen de vésicules aériennes qu'elles possèdent. On ne les rencontre que dans la haute mer. Elles sont éminemment phosphoriques pendant la nuit, et leur marche offre quelquefois un spectacle brillant. Leurs ennemis sont nombreux, non-seulement parmi les poissons, mais encore parmi les oiseaux, qui les enlèvent avec une grande dextérité. La couleur que fournissent les janthines est fort voisine de la pourpre et pourrait être utilisée dans les arts du teinturier. Cette couleur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et revient au bleu par les alcalis. Par l'oxalate d'ammoniaque, elle donne un précipité bleu foncé.

JANTIÈRE, s. f. Technol. Machine pour assembler les jantes d'une roue.

JANTILLE, s. f. Gros ais qu'on applique autour des jantes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chute de l'eau et accélérer son mouvement. On doit réparer la *jantille*. | On emploie aussi des jantilles pour élever les eaux à l'aide de roues disposées à cet effet. On dit plutôt *Aube* ou *Palette*.

JANTILLER, v. a. Appliquer des jantilles à une roue de moulin, ou à une roue qui sert à élever les eaux. *Jantillez* la roue de notre moulin.

JANUALES, s. f. pl. Fêtes de Janus qu'on célébrait à Rome, le premier janvier de chaque année, par des réjouissances publiques. Ce jour-là les citoyens, revêtus de leurs plus beaux habits, les consuls en robe de cérémonie, allaient au Capitole offrir des sacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on se faisait des présents et d'heureux souhaits, et l'on avait grande attention à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour le reste de l'année. On offrait à Janus des figues, des dattes et du miel, la douceur de ces fruits étant regardée comme le symbole de présages favorables.

JANUS. Mythol. Le plus ancien roi d'Italie, était, suivant la Fable, fils d'Apollon et de Créuse, fille du roi d'Athènes Érechthée. Il vint s'établir dans le Latium avec une colonie et bâtit sur les bords du Tibre et sur une colline une ville qui prit de lui le nom de *Janicule*. Il reçut dans ses États Saturne, qui avait été chassé du ciel. Après sa mort, il fut mis au rang des dieux par son peuple, dont il avait adouci les mœurs sauvages. Son règne fut si paisible qu'on fit de lui le dieu de la paix. On le représente avec une baguette dans une main, parce qu'il présidait aux grands chemins, et une clé dans l'autre main, parce qu'il ouvrait l'année. Il a donné son nom au mois de janvier, parce qu'il présidait également à l'année. On le représente avec une tête à deux faces adossées l'une à l'autre, dont l'une regarde en avant dans l'avenir, l'autre en arrière dans le passé. Numa Pompilius lui fit bâtir un temple, qu'on tenait ouvert pendant la guerre et fermé pendant la paix. Il ne fut fermé que deux fois avant l'empire, la première sous le règne de Numa, et la seconde après la première guerre punique. Auguste

le ferma après la bataille d'Actium. Quoique rien ne soit plus hypothétique, et même plus invraisemblable que ce règne de Janus, les chronologistes le placent au XVe siècle avant J. C. (de 1451 à 1415).

Janus.

JANVIER, s. m. (pron. *janvié*; du lat. *januarius*, même sens, formé de *Janus*, à qui ce mois était consacré). Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. Il commence huit ou neuf jours après le solstice d'hiver et a trente et un jours. Chez les Romains, ce fut Numa Pompilius qui ajouta janvier et février à l'année, qui, sous Romulus, commençait par le mois de mars. Il n'y a pas longtemps que chez nous aussi l'année commençait à Pâques ou à Noël. Ce fut Charles IX qui ordonna, par un édit de 1564, qu'on commencerait l'année par le 1er janvier. Affronter en plein champ les fureurs de *janvier*. (Boileau.) Les armées russes et suédoises furent quelques semaines dans l'inaction, tant le froid fut violent au mois de *janvier* 1709. (Voltaire.) *Janvier* a ses beautés, et la neige est superbe. (Collin d'Harleville.) | Antiq. rom. *Calendes de janvier*, Se dit des saturnales que les Romains célébraient chaque année, à la fin de décembre. | Hist. *Édit de janvier*, Celui que Catherine de Médicis publia en 1562, et par lequel elle accorda aux calvinistes l'exercice public de leur religion hors de l'enceinte des villes. Le parlement n'enregistra l'*édit de janvier* qu'après trois jussions. | Prov. *C'est un soleil de janvier*, Se dit d'une personne sans caractère et sans crédit. | On dit que *janvier a trois bonnets*, pour dire qu'il fait froid en ce temps-là, et qu'il faut bien se couvrir la tête. | *Janvier et février comblent ou vident le grenier*. | On dit *le trois janvier*, et *le troisième jour de janvier*, ou *le troisième jour du mois de janvier*. La première manière est plus du style familier; la seconde, du style relevé. Le *trois janvier* on partira pour Rome.

JAPET. Mythol. gr. Le fils de Cœlus et de la Terre, et père de Prométhée, d'Atlas et d'Épiméthée. Il régna, dit-on, dans la Thessalie, comme fils du Ciel et de la Terre; il est pris pour le père de tous les hommes : *Audax Japeti genus*, dit Horace.

Des enfants de *Japet* toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre.
(LA FONTAINE.)

| Astron. Le premier satellite qui fut découvert autour de Saturne par Huyghens; c'est le plus brillant et le plus considérable des six que l'on connaît aujourd'hui. Une éclipse de *Japet*.

JAPHET (pron. *Jafèt*). Un des fils de Noé, d'après la Bible. Il peupla, dit-on, l'Europe et une partie de l'Asie. Il est assez probable que ce personnage fabuleux est le même que le Japet des Grecs; mais il ne s'ensuit pas de cela qu'il soit fils de Noé, surtout si l'on veut voir en lui la souche des Européens. L'anthropologie, l'ethnographie et l'histoire protestent hautement contre cette filiation et cette descendance. Physiologiquement et psychologiquement, les peuples européens et les peuples sémites appartiennent à des espèces fort différentes; il s'en faut même de beaucoup que les Européens aient tous une origine commune. Nous repoussons en conséquence de toutes nos forces les divagations généalogiques de la Bible, et l'application déraisonnable qu'on nous en fait depuis si longtemps. Moïse a trouvé chez les Égyptiens des traditions plus ou moins vraies, plus ou moins accréditées, touchant certaines origines, et il a jugé à propos, dans un but politique facile à comprendre, de les faire irradier de son petit peuple naissant. Voilà ce que doivent admettre aujourd'hui les hommes réfléchis de l'occident, hommes qui n'ont pas, Dieu merci! de sang asiatique dans les veines. Laissons donc en repos, dans leur poussière vénérée, ces contes à dormir debout, au moyen desquels on nous berce depuis si longtemps, et qui ne peuvent qu'égarer l'esprit humain. Quant à nous, hypothèse pour hypothèse, nous préférons celle qui nous fait enfants du Ciel et de la Terre; nous la trouvons à la fois plus grande, plus poétique et plus philosophique; et l'idée que nous pouvons compter parmi nos ancêtres Saturne, Neptune, Atlas et autres héros atlantes divinisés par la reconnaissance des peuples, cette idée nous flatte bien plus que celle de descendre des patriarches sémites. (Casimir Henricy.) Les descendants de *Japhet*.

JAPON. Géogr. Vaste empire situé à l'extrémité orientale de l'Asie; il est séparé de la Chine par un bras de mer. Cet empire se compose de quatre îles principales : *Nipon* ou *Niphon*, *Yéso* ou *Matsmaï*, *Ximo* ou *Kiousou*, et *Xicoco* ou *Sikokf*, de la même étendue à peu près que les îles Britanniques; et d'un groupe considérable d'autres îles; environ 40 millions d'habitants; capitale, Yeddo; villes principales, Miako, Mara, Osaka, Nangasaki, Matsmaï, etc. L'archipel japonais est environné de côtes hérissées de rochers, et d'une mer fertile en tempêtes. Depuis plus de deux siècles, l'entrée de ses ports était défendue aux Européens et aux étrangers, si l'on en excepte les Hollandais et les Chinois, qui payaient ce privilége par des conditions dures et humiliantes. Ils ne pouvaient aborder que dans un seul port et ne pénétrer dans l'intérieur sans encourir la confiscation de leurs biens et souvent la mort. L'empire se divise en soixante-douze provinces, subdivisées en six cent quatre arrondissements. Le Japon est traversé par plusieurs montagnes; les plus célèbres sont celles de Fieri, que la neige couvre dans toutes les saisons, et celle de Taconi, qui entoure un lac. Quelques-unes renferment des volcans. Les rivières, assez larges et assez rapides, n'ont pas un long cours; tels sont le Fusigawa, l'Ojingawa et le Jedogawa. Le Japon renferme plusieurs lacs; l'atmosphère est très-variable; le chaud et le froid y sont extrêmes; les tempêtes le désolent fréquemment, et le tonnerre y gronde presque chaque nuit. Il est riche en mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, d'étain, etc. Par des traités récents, le Japon a ouvert de nouveaux ports au commerce étranger, et l'on peut espérer voir entrer bientôt ce pays dans le grand mouvement humanitaire. | *Histoire*. Dès le XIIIe siècle, le moine Rubruquis et l'illustre Marco Polo nous avaient donné quelques renseignements sur le Japon. Vers le XVIe siècle, des jésuites portugais parvinrent à s'y introduire et convertirent au christianisme un grand nombre de Japonais. Des marchands portugais s'y marièrent, et l'Europe semblait devoir envahir ce nouvel empire, quand les habitants se soulevèrent contre l'Église naissante; de là de terribles persécutions; on n'épargnait pas même les enfants en bas âge. En 1639, il fut ordonné par une loi que les Portugais, leurs femmes, les enfants, les nourrices, seraient déportés à Macao, en Chine, ainsi que tous ceux qui leur seraient alliés. Les chrétiens, désespérés, se fortifièrent et résistèrent; mais ils furent exterminés par l'empereur, aidé par des Hollandais. Les annales du pays portent à 40,000 le nombre des chrétiens qui périrent. Les tentatives postérieures n'ont point réussi aux Portugais qui ont cherché à aborder dans le Japon. Un pilote anglais, nommé Adam, jeté par une tempête dans les îles japonaises, retenu par l'affection du souverain, y introduisit les Hollandais de Batavia (1613). L'influence du favori servit beaucoup aux protégés, qui eurent la permission d'établir un comptoir à Fierando. Après la mort d'Adam, ils furent relégués à Nangasaki. Depuis ils avaient su se conserver toujours les faveurs des empereurs. Ils n'en devaient, du reste, la continuation qu'à leur tolérance et au flegme impassible avec lequel ils subissaient les humiliations auxquelles on les soumettait. Malgré leurs démarches multipliées, les Anglais n'avaient pu établir aucune relation avec le Japon. Les Américains n'avaient pas été plus heureux. Un ambassadeur russe avait aussi échoué en 1803. Engelbert Kempfer, qui visita Yeddo en 1690, Thunberg en 1772, et Siebold, qui, de 1825 à 1830, a séjourné dans le pays, ont publié, ainsi que Charlevoix, le capitaine Golowin et le docteur Parker, de curieuses relations sur cet empire. Les Japonais, mieux inspirés de nos jours, ont consenti à ouvrir quelques-uns de leurs ports aux étrangers. Ils ont fait avec les États-Unis et la plupart des nations européennes des traités qu'ils paraissent vouloir exécuter sérieusement. | *Administr*. Des ordonnances règlent les costumes; chacun s'habille suivant sa religion, son rang, sa profession, et a des armoiries qui indiquent son nom, son domicile et celui de sa famille. Il serait difficile d'imaginer une administration plus uniforme, plus minutieuse que celle du Japon; la liberté individuelle est entièrement subordonnée à l'ordre public; les moindres détails de la vie privée sont réglés par des lois; chaque rue et chaque ville a son commissaire particulier, ses gardes de nuit, ses soldats, ses agents, son maire, son juge de paix; le chef de la rue est élu par ses concitoyens, et connaît jusqu'à leurs moindres actions. Chez les Japonais, changer de costume, c'est changer de religion. Leur police générale est supérieure à celle des peuples européens. L'instruction est généralement répandue; il y a pour les classes pauvres de nombreuses écoles. | *Agriculture, commerce*. Les Japonais s'adonnent à l'agriculture, et les campagnes offrent l'apparence d'une fertilité peu commune. On s'applique à y répandre des matières propres à les fertiliser. Les productions du sol suffisent aux besoins des Japonais. Il y a beaucoup de rizières, et ce riz est le meilleur de l'Asie. Le prix des céréales est indiqué par des journaux publics. Les articles d'exportation sont le thé, le tabac, le riz, le sel, le coton, la soie, le gingembre, l'opium, le cuivre et l'acier, qui sont d'une qualité supérieure; la porcelaine, la laque et le camphre. On élève au Japon des bestiaux et des chevaux. On y trouve du gibier, de la volaille, du poisson; il y a aussi des ours, des renards, des élans, des lions, des tigres, etc. | S. m. Porcelaine du Japon. Ces tasses et cette théière sont d'ancien *japon*. La courtisane prenait ses repas dans du *japon*.

JAPONAIS, AISE, adj. Qui appartient au Japon; qui est du Japon. Type *japonais*. Mélange de la race mongole et de la race malaise, la race *japonaise* participe de l'une et de l'autre. (Eyriès.) Armée, marine *japonaise*. Les chefs *japonais* les plus puissants,

Japonais.

les princes, les grands vassaux n'appartiennent ni à la race jaune ni à la race malaise; ils sont blancs, et prétendent descendre d'envahisseurs blancs, venus de fort loin, qui auraient fait la conquête du Japon à une époque très-reculée. (C. H.) | S. Habitant du Japon. Les Japonais ont, en général, la tête grosse, le cou court, les cheveux noirs, le nez gros, les yeux obliques, le teint jaunâtre; ils sont fiers, vindicatifs, hardis, robustes et fort délicats sur le point d'honneur; ils aiment la musique, cultivent les sciences, s'appliquent à l'astronomie, à la géographie, aux mathématiques, et même à l'art dramatique; seulement ils sont forcés d'emprunter à l'histoire ancienne nationale les sujets de leurs pièces. Les Japonais sont curieux, d'où l'on peut conclure que, sans l'égoïsme de la politique du gouvernement, leur orgueil patriotique et leur défiance contre les idées qui froissent leurs traditions, on les verrait bientôt se lier avec les autres peuples et briser les barrières qui les séparent du reste du monde. Il est à souhaiter que les traités nouvellement conclus les arrachent à cette réclusion, qui est une anomalie dans l'espèce humaine, puisqu'elle viole la grande loi de l'association, base de l'harmonie entre les peuples.

JAPONIQUE, adj. Chim. *Acide japonique*, Acide obtenu en traitant la catéchine par les alcalis.

JAPONNER, v. a. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines pour leur faire prendre un air de porcelaine du Japon. Ce n'est que de la porcelaine *japonnée*. Il faut *japonner* votre porcelaine.

JAPPANT, ANTE, adj. Qui jappe ; qui consiste en jappements. Une troupe *jappante*.

JAPPEMENT, s. m. (pron. *japeman*). Action de japper. Il ne se dit que des petits chiens. Les *jappements* d'un basset, d'un roquet. Les *jappements* des chiens m'empêchent de dormir.

JAPPER, v. n. Aboyer d'un aboyement plus clair que l'aboi ordinaire. Tous les hôtes du chenil *jappaient* à la fois. Les chiens *jappent* souvent en dormant. (Buffon.) | Se dit particulièrement du cri des petits chiens. Ce roquet ne fait que *japper*.

> Laissez cette bête importune
> Tout son saoul *japper* à la lune;
> Cela n'arrête point son cours.
> (DASSOUCY.)

| Fig. Crailler. On ne peut guère fermer la gueule à ces roquets-là (la canaille littéraire), parce qu'ils *jappent* pour gagner un sou. (Voltaire.) | Activem. Dire d'une façon bruyante, en imitant le cri des petits chiens. Le curé *jappe* un ennuyeux sermon.

> Monsieur l'abbé, vif comme un papillon,
> *Jappe* des vers qu'il prit à la pipée.
> (J. B. ROUSSEAU.)

JAQUE, s. m. Le fruit du jaquier.

JAQUELINE, s. f. Espèce de vase, de bouteille de grès à large ventre, fort en usage en Flandre.

JAQUEMART, s. m. Figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. On voit un petit *jaquemart* sur le clocher de notre église. | Par dérision, *Être armé comme un jaquemart*, Se dit d'un homme armé de pied en cap, sans avoir l'air ni bien belliqueux ni bien terrible. | T. de monnayeur. Ressort qui fait lever la vis du balancier, quand elle a produit son effort pour l'empreinte.

JAQUETTE, s. f. Sorte d'habillement qui vient jusqu'aux genoux et quelquefois plus bas. C'était, autrefois, l'habillement des gens du peuple des villes et de la campagne. Porter une *jaquette*. Et toi, qui es-tu avec ta *jaquette* noire? (Champfort.) | Robe que portent les petits garçons avant qu'on leur mette la culotte. C'était un superbe enfant, rose et blond, coquettement vêtu d'une *jaquette* écossaise. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de tenir les enfants en *jaquette* aussi longtemps qu'il est possible. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Trousser la jaquette à un enfant*, Le fouetter. *Troussons la jaquette* de Victoire.

JAQUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des urticées artocarpées, dont une des espèces est très-connue sous le nom d'arbre à pain. Les *jaquiers*, au nombre de six espèces principales, sont des arbres lactescents à rameaux terminés par un bourgeon pointu, formé de deux grandes écailles ou stipules caduques, dont les feuilles sont simples, alternes, entières ou découpées, à fruits d'un volume considérable et situés ordinairement sur les grosses branches. L'espèce la plus intéressante est, sans contredit, le *jaquier découpé* (*artocarpus incisa*), dont les feuilles sont ovales, très-profondément découpées et velues. Il croît naturellement dans la Polynésie et une partie de la Malaisie. Il est actuellement cultivé à la Réunion, à l'île Maurice et dans les Antilles. Cet arbre fournit le *fruit à pain*. Il s'élève à 6 ou 8 mètres de hauteur, sur un tronc droit et de la grosseur d'un homme; sa cime est ample, arrondie, en demi-sphère et composée de branches rameuses; le fruit est rond et globuleux, gros au moins comme les deux poings d'un homme, et souvent comme la tête, verdâtre, raboteux à l'extérieur. Il contient, sous une peau épaisse, une pulpe qui d'abord est très-blanche, et un peu fibreuse, mais qui dans la maturité devient jaunâtre et succulente, ou d'une consistance gélatineuse et d'une saveur douceâtre. Dans cet état, il se corrompt facilement; sa chair est ferme, comme farineuse, et c'est alors qu'on le mange ordinairement. Toute la préparation qu'on lui donne consiste à le faire rôtir ou griller sur des charbons ardents, ou bien à le faire cuire en entier dans un four ou dans l'eau. Alors on le ratisse et on mange le dedans, qui est blanc et tendre comme de la mie de pain frais, et qui constitue un aliment sain et agréable. La saveur de cet aliment approche de celle du pain de froment avec un léger mélange de goût de châtaigne et de topinambour; mais il n'est véritablement bon que dans les îles dont le jaquier est originaire. Les Polynésiens jouissent de ce fruit frais pendant huit mois consécutifs, et, pendant les quatre mois où ils en sont privés, ils mangent une pâte fermentée et acide qu'ils préparent avec sa pulpe, et qu'ils conservent pour la faire cuire à mesure de leurs besoins. Heureux les peuples à qui la nature a donné un tel arbre! Le jaquier n'est pas seulement précieux à l'homme pour ses fruits, il n'est pas une seule de ses parties qui ne soit un bienfait : son bois sert à construire les maisons, les bateaux; son écorce, des vêtements; ses chatons tiennent lieu d'amadou; ses feuilles, de nappes, de serviettes, d'enveloppes; enfin son suc laiteux, épaissi, fournit une excellente glu pour prendre les oiseaux. Deux ou trois de ces arbres suffisent pour nourrir un

Jaquier.

homme pendant l'année entière, et sa culture se réduit, comme celle de nos pommiers, presque à rien. On cherche à acclimater le *jaquier* en Algérie.

JAR, s. m. Huitième mois de l'année civile, et le deuxième de l'année sainte chez les Hébreux. Il répondait au mois d'avril. | Prov. et trivial. *Il entend bien le jar*, Se dit pour exprimer qu'un homme est fin, qu'il n'est pas aisé de lui en faire accroire. « L'origine de cette expression, dit Bescherelle, vient sans doute de ce qu'il n'y avait que les gens les plus instruits qui entendissent la matière du calendrier. » | Ce mot fait également partie du vocabulaire des malfaiteurs. Le *jar* est, pour eux, synonyme d'*argot*. *Parler, dévider le jar*, c'est, dans le langage des filous et des assassins, parler cette langue particulière qu'on nomme l'argot.

JARDIN, s. m. (du celte *ward*, *gard*, garder; lieu gardé, enclos). Lieu découvert, clos de murailles, de haies, ou défendu par des fossés, ordinairement contigu aux maisons, dans lequel on cultive des fleurs, des arbres, des légumes, etc. Beau *jardin*. *Jardin* spacieux. *Jardin* bien planté. *Jardin* d'agrément. *Jardin* potager. Le *jardin* des Tuileries. Le *Jardin* des Plantes. Les fruits d'un *jardin*. Bêcher un *jardin*. Cultiver un *jardin*. On embellit les *jardins* de terrasses, d'allées, de bosquets, de jets d'eau, de statues de boulingrins. C'est donc ici d'Esther le superbe *jardin*. (Racine.) L'art des *jardins* a été créé et perfectionné par Le Nostre pour l'agréable et par La Quintinie pour l'utile. (Voltaire.) Nous passâmes dans un petit *jardin* que Philotème cultivait lui-même, et qui lui fournissait des fruits et des légumes en abondance. (Barthélemy.) | Prov. et famil. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, En disposer en maître. Il semble que cela soit à vous, vous en *faites comme des choux de votre jardin*. | *Jeter une pierre dans le jardin de quelqu'un*, Faire, dans un discours ou dans une conversation, des allusions mordantes contre quelqu'un. Vous *jetez des pierres dans mon jardin*. | S'emploie aussi, au figuré, pour désigner un point plantureux. La Touraine est le *jardin* de la France. La France est le *jardin* de l'Europe. | Malgré les envahissements incessants de l'industrie, qui s'empare de tout le sol et le couvre de ses ateliers, de ses usines et de ses chantiers; malgré la fureur de bâtir qui domine la génération actuelle, il existe encore en France des coins de terre consacrés à la culture des fleurs et aux délassements de l'esprit. On tient au jardin, par amour ou par vanité, qu'il ait l'étendue d'un parc ou qu'il soit circonscrit par les barreaux d'une fenêtre. Le jardin fait en quelque sorte partie intégrante de l'existence; c'est la récompense du labeur, la joie des yeux et de l'âme. L'homme, mis en contact quotidien avec des spectacles qui le froissent et qui le blessent, a besoin de communier avec la nature dans ses plus humbles comme dans ses plus superbes manifestations. Le paradis, dans la plupart des religions du globe, n'est autre chose qu'un jardin. L'Éden est un jardin délicieux. C'est dans un jardin rempli de fleurs et de houris que Mahomet reçoit ses élus. Ce sont d'immenses savanes qui attendent les âmes des Delawares et des Canadiens. Ce mot jardin réveille de grandes idées : on se rappelle les jardins d'Alcinoüs, chantés par Homère. C'est dans les jardins que les sages de la Grèce venaient remuer les cœurs et les intelligences, et qu'ils s'inspiraient des émanations de la nature pour remonter jusqu'à ses créateurs divins. Dioclétien, fatigué du stérile honneur de gouverner les hommes, venait dans son jardin arroser ses laitues de la même main qui avait tenu le sceptre. C'est un goût universel, mais diversement manifesté. En Angleterre et en Allemagne, *on plante un jardin* (*to plant a garden*). Chez les Romains, on le *bâtissait*, témoin ce passage d'une lettre de Cicéron à son ami Atticus : *Hortos ædificavi pulcherrimos* (j'ai édifié les plus beaux jardins). Les Romains, en effet, ne dessinaient pas leurs jardins, ils les construisaient, ils les plantaient, pour ainsi dire, de colonnades, de statues, de terrasses à degrés de pentélique, à vases de porphyre et d'obélisques. L'Italie moderne a hérité de ce style architectural, et dans les jardins qu'elle édifie, la nature ne joue qu'un rôle secondaire. En France, autrefois, si on ne *construisait* pas un jardin, on le dessinait, ce qui implique une idée de symétrie p[illegible] : en rapport avec les fantaisies, les exigences, le désordre de la nature. De nos jours, on *plante* sérieusement des jardins en France, en Angleterre et en Allemagne. Les vrais jardins sont les *jardins* dits *anglais*, quoiqu'ils soient d'invention française, qu'on appelle *jardins paysagistes* ou *paysages* (*landscape garden*), et on les rencontre partout où il y a du goût, de l'esprit et de la poésie, ainsi qu'une entente sagace des plaisirs des yeux. Il est inutile de dire que dans ces jardins irréguliers, où l'art s'efforce de faire croire à la nature, il y a le moins possible de ponts suspendus, de pigeonniers, de rochers en meulière, de kiosques, de vérandas et autres chinoiseries qui témoignent d'un amour du grotesque et non d'un amour du beau. Toutefois, nous n'anathématisons point les parcs à l'italienne, que les artistes du XVe siècle ont semés de merveilles. Nous citerons, comme modèles en ce genre, les jardins des îles Borromées, ceux de Bologni, ceux de la villa Médicis. Après eux, viennent les jardins de Versailles, peignés, attifés et parés, avec leur population de faunes et de nymphes de marbre blanc. Cette symétrie des jardins, tracés par Le Nostre, offre, cependant, dans quelques-uns d'entre eux, une sorte de grandeur qui rappelle un siècle d'ordre, d'étiquette et d'asservissement. Les Tuileries et Versailles sont des souvenirs historiques, mais non des jardins. Parmi les parcs célèbres, nous citerons Chantilly, Ermenonville, Saint-Ouen, Villeneuve-l'Étang; celui de Girardin, à Aulnay; celui de Maisons, tout peuplé de villas. En Espagne, les jardins ne présentent pas le même aspect. Heureusement qu'ils sont servis par une nature exceptionnelle qui permet de remplacer les beaux ombrages par un beau soleil. Les parcs à l'anglaise y sont rares. Les quinconces réguliers y sont en honneur. Il y a beaucoup de cascades. Tels sont les jardins de la Granja, d'Aranjuez, ceux de Grenade. En Pologne, ils sont distribués en masses italiennes, et leurs bouleaux blancs se marient avec des divinités grecques et romaines. En Russie, il y a un mélange de tous les styles. Les *jardins suspendus* de Babylone ont leurs analogues à Limerick, en Irlande. Les véritables jardins sont, décidément, ceux que la nature, en merveilleuse artiste, plante elle-même çà et là, sur quelques coins du sol, avec une apparente confusion pleine d'harmonie. | En dehors des jardins pittoresques, dits *jardins paysages*, il y en a trois autres classes : les *jardins potagers*, qui sont une étendue de terrain affectant diverses formes. On enclôt ces jardins de murs ou de haies d'aubépines, pour les abriter et les défendre. Les *jardins fleuristes*, qui sont des pensionnats de plantes et d'arbustes, car c'est là qu'on élève, avec les plus grands soins, dans des serres, dans des caisses, dans des pots, cette multitude infinie et variée de fleurs et d'arbrisseaux, qui, suffisamment forts et beaux, viennent prendre place dans les marchés, pour, de là, être portés dans nos maisons, nos cours et nos chambres. Les *jardins botaniques*, qui ressemblent un peu aux précédents,

avec cette différence, toutefois, qu'ils sont affectés à la science et à l'étude, et qu'on y soigne les plantes indigènes et exotiques d'après la méthode de Linné ou celle de Jussieu. Parmi ces derniers, on remarque surtout le *Jardin des Plantes*, à Paris. Ce jardin, comme toutes les choses éminemment utiles, a eu les commencements les plus modestes, et l'histoire de ses métamorphoses successives est une des plus intéressantes. A l'origine, c. à d. en 1636, c'était un terrain de 24 arpents (8 hectares) tout nu et environné de marais. Depuis ce temps, les flores de toutes les parties du monde et les échantillons vivants et inanimés des richesses du globe y ont été accumulés. Tout, en effet, a été mis en réquisition par l'homme dans la nature pour apporter là des spécimens de chacune des parties de la création, depuis la pierre extraite des terrains primitifs qui sert de fondement à la vieille Cybèle, jusqu'à l'humble lichen des hautes montagnes, depuis les infusoires jusqu'à l'homme, en passant par toutes les nuances intermédiaires de la formation, par toutes les gammes ascendantes du clavier panthéistique. Gui de La Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, eut, le premier, l'idée de cette œuvre utile et qu'on peut appeler nationale. Un édit de ce monarque, du 15 mai 1635, permit la réalisation de cette idée féconde, et Gui de La Brosse prit possession du bâtiment et des 24 arpents achetés dans le faubourg Saint-Victor, près de ces réceptacles impurs appelés les *Copeaux* et les *Bouchers*, et les fit disposer pour leur destination nouvelle, qui était de réunir des échantillons de toutes les plantes, en vue de l'étude de la pharmacie. A Gui de La Brosse succéda, en 1643, Fagon, son neveu, qui, jugeant son emploi de médecin du roi incompatible avec celui de surintendant du Jardin des Plantes, se fit remplacer dans cette dernière charge par Tournefort, un des créateurs de la botanique. Après Tournefort, qui légua au Jardin le fruit de ses méditations, de ses recherches et de ses voyages, c. à d. sa méthode, qui comprend 10,146 espèces, rapportées à 693 genres, vint Sébastien Vaillant, dont l'herbier a formé la base du grand herbier du Muséum. A Vaillant succédèrent tour à tour Antoine et Bernard de Jussieu, Chirac et Chicoisneau, puis François du Fay, puis enfin Buffon. C'est de ce dernier que datent les premiers agrandissements du Jardin des Plantes. Jusqu'à lui, cet établissement se réduisait à un cabinet composé de deux petites salles pour les curiosités naturelles, et à des terrains mal plantés. Par ses soins, les collections occupèrent deux grandes salles des galeries actuelles, les terrains vagues disparurent, et des plantations surgirent. L'enseignement, un peu négligé jusque-là, devint aussi l'objet de sa sollicitude; toutes les chaires furent occupées par des hommes d'élite : Daubenton, Bernard et Laurent de Jussieu, Rouelle, Winslow, Portal, Fourcroy, Brongniart, Antoine Petit et Vicq d'Azir. Ce fut l'époque florissante et glorieuse du Jardin des Plantes. Les découvertes faites dans toutes les parties du monde y aboutissaient. A cette époque aussi, cet établissement doubla d'étendue par des échanges de terrain avec les religieux de l'abbaye Saint-Victor et par l'achat des chantiers environnants. A Buffon succéda Bernardin de Saint-Pierre, et à Bernardin de Saint-Pierre la Convention, qui, par un décret du 23 juin 1793, changea la dénomination de *Jardin du Roi* en celle de *Muséum d'histoire naturelle*, et y institua les cours de chimie générale, de minéralogie, des arts chimiques, de botanique rurale, de culture, de zoologie, d'anatomie humaine, d'anatomie des animaux, de géologie et d'iconographie naturelle. Une bibliothèque y fut, de plus, créée. Puis, peu à peu, la ménagerie d'animaux vivants s'accrut de hôtes nouveaux, dus aux conquêtes de la République et de l'Empire, et à partir de cette époque, les agencements et les embellissements du Jardin des Plantes allèrent toujours en augmentant. Aujourd'hui, cet immense musée de la nature est arrivé au plus haut point de gloire et de succès. Il est l'orgueil de notre pays et l'admiration des étrangers qui viennent à Paris. | *Jardin des racines grecques*, Nom donné par les grammairiens de Port-Royal au recueil qu'ils avaient fait des racines grecques.

JARDINAGE, s. m. Action de jardiner; art de cultiver les jardins; travail qu'on fait aux jardins. Le *jardinage* est une innocente distraction. Il entend à merveille le *jardinage*. Les produits du *jardinage*. C'est dans le *jardinage* qu'on fait la plus belle application des principes généraux de l'agriculture. Milton, dans sa description de l'Éden, devance, pour ainsi dire, le *jardinage* moderne. (Spach.) Synonyme *d'Horticulture*. | Nom collectif indiquant les parties du sol qui sont cultivées en jardins. Cet emplacement est occupé aux deux tiers par des maisons, le reste est en *jardinage*. | Plantes potagères que produit un jardin. J'ai mené une voiture de *jardinage* à la ville. | T. d'eaux et forêts. Mode d'exploitation des bois, dans lequel on choisit, pour les couper, les arbres qui dépérissent, ou ceux qui ont acquis le volume que l'on recherche. | T. de lapidaire. Taches qui se trouvent dans le diamant, et qui viennent ou de matières étrangères qui y sont infiltrées, ou de coups qui le fêlent.

JARDINER, v. n. Travailler au jardin, en parlant de personnes pour qui ce genre de travail est un amusement. Mon voisin se plaît à *jardiner*. Il *jardine* volontiers. *Jardiner* est le bonheur des jeunes filles. L'enfant n'aura pas vu deux fois labourer un jardin, semer, lever, croître des légumes, qu'il voudra *jardiner* à son tour. (J. J. Rousseau.) | T. d'eaux et forêts. *Jardiner un bois*, L'exploiter par la méthode de jardinage.

JARDINET, s. m. (dim. de *jardin*). Petit jardin. Votre jardin n'est qu'un *jardinet*.

JARDINEUX, EUSE, adj. T. de joaillier. Se dit d'une émeraude qui est d'une nuance sombre. Il y a dans cette émeraude des endroits *jardineux*. Émeraude *jardineuse*.

JARDINIER, IÈRE, s. Celui, celle dont le métier est de travailler aux jardins, de les soigner et de les embellir. C'est un excellent *jardinier*. Vous m'enverrez votre *jardinier*. *Jardinier* fleuriste. *Jardinier* pépiniériste. Je me souvins de la remarque des *jardiniers*, qui, la première année, n'attendent rien d'un jardin neuf. (Buffon.) | Le métier de jardinier a maintenant un sens beaucoup plus large qu'autrefois. Ce n'est pas seulement un ouvrier qui, pendant les dix mois dont se compose l'année horticulturale, se livre aux opérations connues des fumiers et des amendements, prépare les composts, fume le sol, bêche, ensemence, serfouit, sarcle, arrose, taille, arrache, éclaircit, transplante, fait une guerre aux plantes nuisibles, aux insectes destructeurs, etc., etc. Il ne faut pas seulement qu'il connaisse et détermine les époques précises des ensemencements et des opérations variées du jardinage. Il faut encore qu'il joigne aux connaissances ordinaires et indispensables d'horticulture, une intelligence et un goût véritables. Aussi le métier du jardinier est-il devenu un art, et un art beaucoup plus difficile à exercer qu'on ne serait généralement tenté de le supposer. Les bons jardiniers, ceux qu'on peut appeler les *jardiniers paysagistes*, sont assez rares. Cela vient, sans doute, de l'aptitude particulière qu'il faut se sentir et révéler dans l'exercice de cet art intéressant, qui ne consiste pas seulement à greffer, à faire des boutures, des semis, des greffes, à chercher, à obtenir des camélias bleus ou des roses noires, ou des fruits plus ou moins étranges, ou des légumes plus ou moins extravagants. Il ne s'agit pas, pour le jardinier paysagiste, de tout bouleverser et de tout recréer, d'élever des montagnes dans les plaines, ou de creuser des vallées dans le flanc des montagnes, de fabriquer une nature nouvelle. Mais celle qui existe étant donnée, il s'agit pour lui d'étudier le paysage qu'elle présente et de le perfectionner, en profitant des points de vue qu'offre ce paysage, en disposant avec art les groupes d'arbres et les massifs de fleurs. Il n'a qu'à aider la nature, qui ne demande pas mieux de se prêter aux fantaisies intelligentes et de collaborer fraternellement avec l'homme. | Synonyme d'*Horticulteur*. | S. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse ou qui est doublé de zinc pour recevoir de la terre et des fleurs, et que l'on place dans les appartements. Une *jardinière* en bois des îles. La mode des *jardinières* nous vient du XVIIIe siècle. Une *jardinière* est un jardin portatif. | Art culin. Mets composé de divers légumes. Servir une *jardinière* pour entremets. Côtelette à la *jardinière*. | T. de couture. Petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise ou aux épaules d'une blouse. | Insecte de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, qu'on nomme aussi *Courtilière* ou *Taupe-grillon*. De tous les insectes, il n'en est pas de plus nuisible à l'agriculture. On les trouve dans les quatre parties du monde. Les contrées septentrionales de l'Europe sont peut-être les seules qui aient l'avantage de n'avoir pas à se plaindre de leurs funestes dégâts. Les ravages de ces insectes ne sont que trop signalés. Ces grandes places jaunes et dont la végétation est éteinte, que nous remarquons dans nos champs, dans nos prés et nos potagers sont le plus souvent leur ouvrage. Mais leur unique but, dans ce travail, est de se faire des galeries souterraines aboutissant à leur domicile; car ils ne se nourrissent point de végétaux. Ils détruisent au contraire beaucoup d'insectes qui sont nuisibles à nos jardins, et c'est pour cela qu'ils ont reçu le nom de *Jardinières*. | Adj. Qui appartient aux jardins. Plantes *jardinières*. Les cultures *jardinières*. Il s'occupe de cultures *jardinières*, de plantes *jardinières* ou *exploitation jardinière*. Le jardinage des bois.

JARDINISTE, s. Néol. Celui, celle qui donne des préceptes sur l'art des jardins, ou qui dessine, qui crée des jardins. Un habile *jardiniste*.

JARDON, s. m. Art vétérin. Tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

JARGON, s. m. Langage corrompu, tel qu'on le parle dans certains villages et même dans certaines corporations dites libérales. *Jargon* villageois. *Jargon* provincial. Le *jargon* des avocats, des notaires, des médecins. Mais je ne saurais, moi, parler votre *jargon*. (Molière.) Vingt *jargons* barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas. (Voltaire.) | Langue factice dont quelques personnes se servent pour se parler entre elles sans être comprises des auditeurs étrangers. Les filoux ont un *jargon* qui leur est propre, c'est l'argot. Les joueurs de profession, c. à d. ceux qui trichent et volent au jeu, ont, pour se comprendre, des signes d'un *jargon* particulier. | Se dit d'un certain ramage de société qui a quelquefois son agrément et sa grâce, et qui supplée à l'esprit véritable, au bon sens, à la raison et au jugement. Ce jargon consiste dans des tours de phrase particuliers, dans un usage singulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expression recherchée. « Plus un peuple est futile et corrompu, plus il y a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage si opposée à la naïveté, à la vérité, au bon goût, dont la nation étant infectée et que Molière décria en une soirée, fut une espèce de *jargon*. On a beau corriger ce mot de *jargon* par les épithètes de joli, d'obligeant, de délicat, d'ingénieux; il emporte toujours avec lui une idée de frivolité. » (Diderot.) Avec ce *jargon* un homme se croit grand philosophe, et méprise le vulgaire. (Fénelon.) Chaque science, chaque étude a son *jargon* inintelligible, qui semble n'être inventé que pour en défendre les approches. (Voltaire.) Le *jargon* fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple. (J. J. Rousseau.) | T. de joaillier. Espèce de diamant jaune moins dur que le diamant blanc, et qui vient de Ceylan. | *Jargon d'Auvergne*, Cristallisations d'un rouge jaunâtre qui imitent un peu les hyacinthes et qu'on trouve en Auvergne. On en rencontre aussi dans plusieurs provinces d'Espagne.

JARGONNER, v. n. Parler un langage barbare, corrompu, que l'on ne comprend pas. Ils n'ont fait que *jargonner* dans un coin. C'est un remède à bien des maux qu'un ami qui entend la langue qu'on parle; car il ne faut que *jargonner* presque avec tout ce qu'on rencontre de gens. (Mme de Sévigné.) | Activ. Que vous *jargonnait-il?* Quelques écrivains *jargonnent* l'esprit sans en avoir. (Boiste.)

JARGONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jargonne, qui s'exprime dans un jargon quelconque. Quel affreux *jargonneur!* C'est un *jargonneur* insipide. On a donné ce nom à ceux qui forgeaient des mots nouveaux. Montaigne est un *jargonneur* pour le temps même dans lequel il écrit. (Trublet.)

JARNAC. Géogr. Chef-lieu de canton (Charente). Population de 2,500 habit. Commerce de vin, eau-de-vie, bétail, cuirs, etc. Célèbre par la victoire que le duc d'Anjou, frère de Charles IX, et depuis Henri III, y remporta sur les calvinistes (16 mars 1569). Le prince de Condé, frère du roi de Navarre, père de Henri IV, qui commandait ces derniers, fut fait prisonnier et assassiné indignement après la bataille par Montesquiou.

JARNAC (GUI CHABOT, seigneur DE). Beau-frère de la duchesse d'Étampes, gentilhomme de la chambre du roi sous François Ier et l'un des favoris du roi Henri II, eut une querelle d'honneur avec un autre courtisan nommé La Châtaigneraie et obtint du roi la permission de se battre en champ clos avec son adversaire (10 juillet 1547). Le choix des armes se fit selon les rites de l'ancienne chevalerie. Jarnac avait affaire à l'un des plus redoutables duellistes de l'époque, mais il lui porta si dextrement un coup inattendu qu'il lui coupa le jarret. C'est de là qu'est venue cette expression proverbiale : *Donner un coup de Jarnac*, c. à d. frapper à l'improviste son adversaire, ou, figurément, lui rendre un mauvais service dont il ne pouvait se défier.

JARNI, exclamat. Sorte de jurement qui est une corruption des mots *Je renie*, et qu'on employait fréquemment autrefois; on y ajoutait souvent un autre mot : *Jarnidieu*, signifiait *Je renie Dieu*. Souvent aussi on l'employait seul. Ah! *jarni!* je voudrais

être bien loin. (Molière.) Oh! *jarnil* ne vous y frottez pas. (Hauteroche.) *Jarnil* prenez garde à vos oreilles!

JARNICOTON, exclamat. Elle fut presque particulière au roi Henri IV. Ce roi avait l'habitude de dire à tout moment *Jarnidieu!* c. à d. *Je renie Dieu*. Le père Coton, son confesseur, lui fit sentir l'indécence de cette expression dans la bouche d'un prince catholique. Le roi lui répondit qu'il n'était pas de nom qui lui fût aussi familier que celui de Dieu, excepté peut-être celui du père Coton. « Eh bien! sire, repartit le confesseur, dites *jarnicoton*, et vous ne serez point damné. »

JARRE, s. f. (de l'espagn. *jarro*, pot). Grand vaisseau de terre cuite, renflé au milieu, dans lequel on met des liquides. Grande, petite *jarre*. On fait un grand usage des *jarres* en Provence et en Grèce. | Le contenu d'une jarre. Une *jarre* de vin.

Jarres.

Une *jarre* d'huile. | Se dit également des fontaines en terre cuite dont on se sert dans les maisons. | Dans un moulin, Futaille où tombe le son. | Phys. *Jarre électrique*, Grand bocal de verre garni intérieurement de deux feuilles d'étain qui en font une grande bouteille de Leyde.

JARRE, s. m. Poils longs, durs et luisants qui dépareraient les pelleteries et dont l'enlèvement laisse à découvert un duvet soyeux qui fait tout le prix de la fourrure. Les chapeliers retirent le *jarre* de certaines peaux et de toisons communes comme étant impropre au feutrage.

JARRET, s. m. Partie du corps humain qui est derrière le genou et qui lui est opposée. Tendre, plier le *jarret*. Avoir le *jarret* souple. Un seul d'entre eux formait des pas avec agilité, la tête haute, le regard assuré, les bras étendus, le corps, le *jarret* ferme. (Voltaire.) Le *jarret* est aux danseurs ce qu'est la science aux historiens, l'éloquence aux orateurs, et le génie aux poètes. (Noël.) | Se dit, en parlant des quadrupèdes, de l'endroit où se plient leurs jambes de derrière. *Jarrets* larges, souples, nerveux. Couper les *jarrets* aux bœufs. Faire bouillir des *jarrets* de veau. | Fig. et famil. *Être ferme sur ses jarrets*, Faire bonne contenance. | *Avoir bon jarret*, *du jarret*, Se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point. | Archit. Espèce de saillie ou de bosse qui est une défectuosité. Cette voûte a plusieurs *jarrets*. | Hydrauliq. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite non rectiligne. | Bot. Branche d'arbre très-longue, dépouillée de toutes ses ramilles, et à laquelle on ne laisse que celles qui viennent à son extrémité. | T. de menuis. Le *jarret* est le défaut opposé à la flache; c'est une saillie, une bosse qui dérange l'uniformité de la courbure, du contour, etc. Une pièce de bois est régulière, lorsqu'elle est sans *jarret* et sans flache.

JARRETÉ, ÉE, adj. Qui a, qui porte des jarretières. Il est bien mal *jarreté*. Jambe bien *jarretée*. | Archit. Se dit d'une surface qui a un jarret. Pilastre *jarreté*. Voûte *jarretée*. | Art vétérin. Qui a les jambes de derrière tournées en dedans, de telle sorte que les jarrets de l'animal se touchent presque lorsqu'il marche. Ce cheval est *jarreté*.

JARRETER, v. a. Mettre des jarretières. Rien de laid comme des bas qui tombent sur les talons; les mères devraient toujours *jarreter* leurs enfants. | V. n. Archit. Se dit d'une ligne, d'une surface, d'une voûte qui forme un angle ou une bosse. Cette voute *jarrète*. | Se jarreter, v. pr. Attacher ses bas avec des jarretières. Les femmes *se jarrètent* presque toutes au-dessus du genou.

JARRETIER, IÈRE, adj. Anat. Qui appartient au jarret. Muscle *jarretier*. Veine *jarretière*. | Hippiatrie. *Cheval jarretier*, Cheval qui a les jarrets trop rapprochés l'un de l'autre. | S. m. Muscle du jarret. | S. f. Sorte de ruban, de courroie, de tissu dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. Attacher, détacher, agrafer, dégrafer, nouer, dénouer une *jarretière*, des *jarretières*, *ses jarretières*. Une belle jambe bien tournée, couverte d'un bas de soie couleur de rose, avec une *jarretière* d'argent. (Le Sage.) | *Jarretière de la mariée*, Jarretière que les garçons de noce dérobaient autrefois et dérobent encore dans quelques provinces à la mariée. Et la *jarretière de la mariée*, l'aurons-nous? (Beaumarchais.) | Méd. Dartre simple, farineuse, sèche, qui affecte la partie de la jambe à l'endroit où l'on noue la jarretière. | Fig. et famil. *Donner des jarretières à quelqu'un*, Lui donner des coups de sangle, de cravache ou de houssine sur les jambes. | Hist. *Ordre de la Jarretière*, Ordre de chevalerie institué vers l'an 1350 par Édouard III, roi d'Angleterre. Selon l'opinion la plus commune, mais qui n'est appuyée d'aucune autorité contemporaine, cet ordre fut institué à l'occasion de la jarretière que la comtesse de Salisbury laissa tomber en dansant, et qu'Édouard III, amant de cette dame, s'empressa de relever. Le roi, en la ramassant, aperçut quelques courtisans qui souriaient. Alors il dit, comme pour indiquer qu'il ne voulait pas que cette aventure prêtât à la malignité: « Honni soit qui mal y pense. » Ces mots furent la devise de l'ordre nouveau. D'autres auteurs pensent que l'ordre de la *Jarretière* fut établi en mémoire de la bataille de Crécy, où l'on avait donné pour mot d'ordre *garter*, mot anglais qui signifie *jarretière*. La fameuse devise serait une allusion aux prétentions du roi d'Angleterre au trône de France. L'ordre de la *Jarretière* n'a que vingt-cinq chevaliers, outre le roi, qui en est le grand-maître, et trois officiers, qui sont: l'évêque de Winchester, le chancelier et le greffier (le doyen de Windsor); ils portent une jarretière de velours bleu à la jambe gauche, sur laquelle est gravée la devise, un ruban bleu en écharpe de gauche à droite, au bas duquel pend une médaille d'or de saint George. C'est une vieille défroque royaliste.

JARREUX, EUSE, adj. Se dit de la laine qui contient du jarre. Toisons *jarreuses*.

JARS, s. m. Le mâle de l'oie domestique. Un bon, un beau *jars*. V. oie.

JAS, s. m. Premier réservoir des marais salins, qui n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre sèche. | Mar. Grosse et forte traverse en bois de chêne, faite de deux pièces réunies et contenues à la tête de la verge de l'ancre, au moyen de plusieurs liens de fer. Lorsqu'on jette l'ancre le *jas* sert à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou becs morde sur le fond. Les marins disent plus ordinairement *Jouail*.

JASEMENT, s. m. (pron. *jazeman*). Action de jaser.

JASER, v. n. (du celte *geiz*, *gai*, gazouiller). Causer, babiller. Cet enfant *jase* trop. Cette femme ne fait que *jaser*. Caquet bon bec alors de *jaser* au plus dru. (La Fontaine.) Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser*. (Molière.) On sentait qu'elle ne *jasait* tant que parce qu'elle avait l'innocente faiblesse d'aimer à parler. (Marivaux.) Deux hommes qui *jasent* sont moins suspects qu'un seul qui se promène; ayons l'air de *jaser*. (Beaumarchais.) | Famil. Révéler des choses qu'on devrait tenir secrètes. Le juge le fit si bien *jaser* qu'il connut toute la vérité. Un peu de discrétion est bien rare aujourd'hui; les gens crèveraient plutôt que de ne point *jaser*, et vous tout le premier. (P. L. Courier.) | Faire des remarques malignes plus ou moins médisantes. Quel scandale! comme on va *jaser* dans le quartier! (Picard.)

JASERAN, s. m. Espèce de cotte de mailles. Porter, revêtir un *jaseran*. | Collier d'or formé de mailles, bracelet en forme de chaîne que les dames portaient anciennement. | Aujourdhui, Espèce de chaîne que les femmes portent au cou et qu'on appelle, par corruption, *Jaseron* ou *Chaîne de jaseron*. | Bot. Excellente espèce de champignon.

JASERIE, s. f. Babil. Une *jaserie* continuelle.

JASEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jase, qui babille. C'est un grand *jaseur* qui jamais ne dit rien de sérieux. Çà, ma mie, vous êtes une fieffée *jaseuse*. (Brueys.) | Celui, celle qui est sujet à redire ce qu'il entend. Méfiez-vous de cet homme, c'est un *jaseur*. Est-ce que vous me prenez pour une *jaseuse*? (Dancourt.) | S. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, tribu des cotingas. Des deux espèces que nous connaissons, l'une habite l'Europe, et l'autre, l'Amérique septentrionale. Les *jaseurs* sont des oiseaux erratiques qui voyagent par bandes nombreuses, comme les sansonnets, et qui ne se tiennent par paires que pendant les couvées. Ils aiment tellement la société de leurs semblables, que dès que les jeunes peuvent se suffire à eux-mêmes, tous ceux du même canton se réunissent et forment des volées assez considérables. Ils font entendre un gazouillement perpétuel qui leur a valu leur nom. Ce sont des oiseaux baccivores; toutes les baies leur conviennent, mais ils accordent la préférence aux fruits fondants et qui abondent en suc. Quand ces aliments sont rares, ils vivent d'insectes. Ils nichent sur les arbres et pondent ordinairement quatre ou cinq œufs. | S. f. Espèce de perruche à queue courte.

JASMÉLÉE, s. f. Huile médicinale que les pharmaciens préparent avec l'huile de sésame et les fleurs blanches de violette.

JASMIN, s. m. (du persan *jasmin*, même sens).

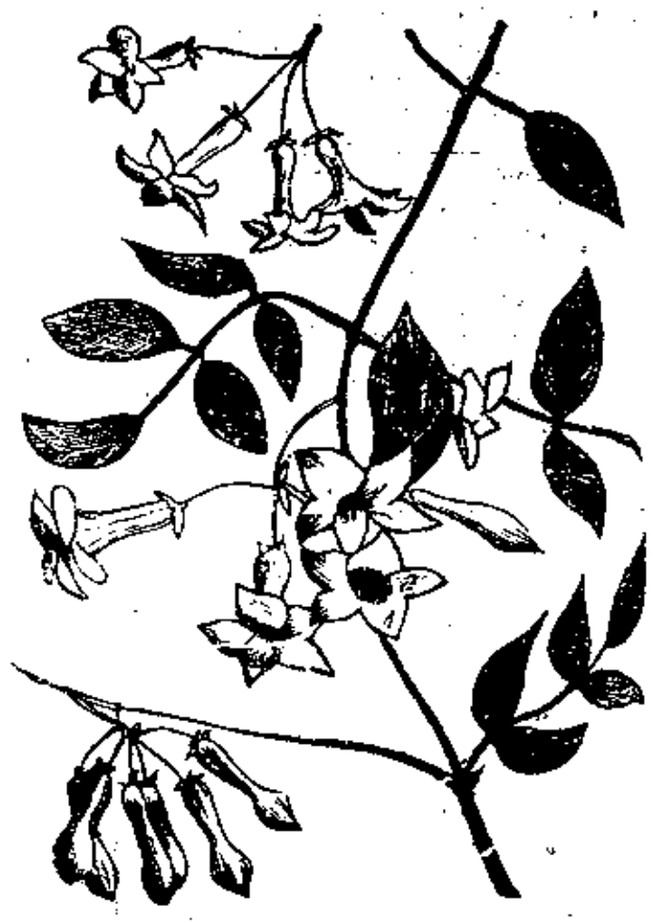

Jasmin.

Bot. Genre de la famille des jasminées, à laquelle il donne son nom. On compte quarante-cinq à cinquante espèces de jasmin. Ce sont des arbrisseaux ou arbustes, les uns grimpants et les autres droits, presque tous remarquables par l'odeur suave de leurs fleurs et dont plusieurs se cultivent en pleine terre sous le climat de Paris. Le *jasmin commun*, ou *jasmin blanc*, paraît être originaire de l'Inde. On le cultive depuis longtemps dans nos jardins, où il s'élève à 3 mètres et fleurit au milieu de l'été. L'élégance des feuilles de cet arbrisseau, la disposition agréable et l'excellente odeur de ses fleurs le rendent très-propre à embellir les jardins, où l'on en forme des berceaux, des guirlandes, des touffes, qui ont un arbre pour centre, et où surtout on le palissade contre les murs qu'on désire cacher à la vue. L'odeur des fleurs de jasmin, si recherchée en parfumerie, ne passe point avec l'eau dans la distillation, et l'essence, qu'on emploie comme parfum, n'est que de l'huile de ben aromatisée avec leurs fleurs. A Grasse, en Provence, on parfume la pommade dans des tiroirs recouverts d'une glace; on met des fleurs de jasmin dans les tiroirs, et l'odeur pénètre la graisse et s'y incorpore. *Jasmin* double. *Jasmin* d'Espagne. Un bereeau de *jasmin*. Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de *jasmins* et d'autres arbres toujours fleuris. (Fénelon.) | La fleur du *jasmin*. Bouquet de *jasmin*. | *Jasmin* est aussi le nom qu'on a donné à d'autres plantes: le *jasmin d'Afrique* est le lycier; le *jasmin d'Arabie*, le mogori; le *jasmin du Cap*, une gardenie; le *jasmin rouge de l'Inde*, une ipomée; le *jasmin de Virginie*, une bignone. | *Jasmin de mer*, Espèce de millépore tronqué.

JASMIN (Jacques). Poète gascon, né en 1797, mort en 1864. Fils d'un pauvre tailleur d'Agen, il apprit à lire à l'école gratuite, entra au séminaire, mais renonça à la prêtrise, à laquelle on le destinait, pour tenter les hasards d'une vie libre. Il embrassa l'état de perruquier et s'y fit remarquer par son esprit et son goût. Les pratiques devinrent nombreuses; Jasmin prospérait. Mais le soir, quand il avait fini de coiffer les Agenaises, il montait à sa chambre, et, à la lueur de sa lampe, jusqu'au milieu de la nuit, il écrivait des vers dans la langue du pays. Il y avait dans ce perruquier l'âme d'un

vrai poète ; lui-même en avait conscience ; il osa se faire imprimer. Le succès fut très-grand, et bientôt, de sa ville natale, son nom se répandit dans tout le Midi. La fortune, qui vint avec la renommée, ne lui fit pas abandonner sa modeste profession. Depuis, sans cesser d'être perruquier, il a joui dans tout le Midi, et même à Paris, de la gloire due aux poètes. Il a été couronné à Toulouse, à Bordeaux, à la manière des poètes antiques ou des poètes du moyen âge. C'est qu'il y a un vrai mérite dans les vers de Jasmin, il manie avec correction et pureté l'idiome d'Agen, un des plus purs des dialectes provençaux ; il y a de l'originalité et de la grâce dans l'expression ; il compose ses récits et ses chansons avec art ; il mêle à cet art une naïveté charmante et sait varier les sujets de ses compositions. Ses principaux ouvrages sont le *Charivari*, *las Papillotas* (les Papillotes) ; *Mous soubenis* (Mes souvenirs) ; *l'Abugle* (l'Aveugle) ; *Françounetto* (Françon).

JASMINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes à laquelle le jasmin sert de type, dans laquelle se rangent en outre les genres chionanthe, olivier, filaria, troène, mogori, lilas, frêne et fantanésie.

JASON. Mythol. (pron. *Jason*). Héros célèbre, fils d'Éson et d'Alcimède. Son père, roi d'Iolchos, avait été détrôné par Pélias, son beau-frère. Dans la crainte que son fils ne fût aussi l'objet des persécutions de l'usurpateur, il publia, quelque temps après la naissance du jeune prince, qu'il avait succombé à une maladie aiguë. Cependant, sa mère le porta secrètement à Chiron, qui prit soin de son enfance et lui apprit la médecine. Ses grands progrès dans cette science lui firent donner le nom de Jason (du gr. ἰᾶσθαι, guérir), au lieu de celui de Diomède, qu'il avait reçu à sa naissance. A l'âge de vingt ans, Jason quitta son précepteur et retourna dans sa patrie. Il se fit reconnaître pour fils d'Éson, et redemanda fièrement à Pélias l'héritage de son père. Pélias agit de ruse, et proposa à Jason d'aller reprendre en Colchide le bélier à toison d'or. Jason saisit avec avidité l'occasion de se couvrir de gloire : il fit annoncer son expédition dans toutes les villes de la Grèce, et l'élite de la jeunesse se rassembla autour de lui. V. ARGONAUTES. Des difficultés presque insurmontables s'opposaient à la conquête de la toison d'or ; il fallait, et cela en un jour, dompter deux taureaux aux pieds et aux cornes d'airain et à gueules enflammées, les atteler à une charrue de diamant et leur faire labourer un champ consacré à Mars, y semer les dents d'un dragon, qui devaient produire des hommes armés, les détruire jusqu'au dernier, et enfin tuer le dragon qui veillait à la garde de la toison. Telles étaient les conditions auxquelles Eétès, roi de Colchide, consentait à remettre à Jason la toison d'or, dont il était venu tenter la conquête. Or, Eétès avait pour fille Médée, savante dans l'art des enchantements. Médée devint éprise de Jason, ils se rencontrèrent dans le temple d'Hécate et jurèrent, en prenant les dieux à témoin, Jason, qu'il épouserait Médée ; Médée, qu'elle ferait triompher son amant. Tous les obstacles furent aplanis par l'enchanteresse, et le fils d'Éson retourna dans sa patrie. Pélias refusant de restituer le trône, Médée le fit empoisonner. Cependant Jason, chassé d'Iolchos, devenu amoureux de Créuse, fille du roi de Corinthe, l'épousa et répudia la fille d'Eétès. Médée assassina sa rivale et ses enfants, puis elle s'enfuit. Après cet événement, Jason mena une vie errante et ne put se fixer en aucun lieu, selon les uns ; selon les autres, il s'empara de Colchos et y vécut paisiblement. | Hist. *Jason*, tyran de Thessalie, natif de Phérès, usurpa l'autorité dans sa ville natale (375 ans av. J. C.), puis soumit presque toute la Thessalie ; vainquit les Dolopes, les Phocéens, et avait conçu une expédition contre la Perse lorsqu'il fut assassiné à Delphes, par ordre des prêtres, qui le soupçonnaient de vouloir enlever leurs trésors (371 ans av. J. C.). Il aimait les lettres et cultivait avec succès l'art oratoire ; il avait contracté une étroite amitié avec Timothée, fils de Conon, et vint lui-même à Athènes pour le sauver d'une accusation capitale. Il fut l'ami d'Épaminondas et de Pélopidas.

JASPE, s. m. Espèce de quartz très-répandue dans la nature et très-employée dans les arts, en certaines contrées de l'Europe. L'opacité parfaite, l'infusibilité et la propriété de faire feu sous le briquet, sont trois caractères essentiels qui distinguent le *jaspe* des autres substances terreuses ou pierreuses, qui, comme lui, se rencontrent dans la nature en masses, et non pas cristallisées. Le *jaspe* constitue un groupe artificiel dont on forme quatre divisions principales, savoir : 1° jaspe proprement dit ; 2° jaspe égyptien ; 3° jaspe porcelaine ; 4° jaspe schisteux. | *Jaspes proprement dits*. Leur couleur la plus ordinaire est le rouge et le vert, dont ils offrent toutes les nuances depuis les plus claires jusqu'aux plus foncées. Les jaspes jaunes ne sont pas rares ainsi que les gris et les bruns ; les bleus, les blancs sont moins communs, et le noir est le plus rare de tous. Les jaspes sont d'une seule couleur ou, le plus souvent, versicolores. C'est d'après ce caractère qu'on les distingue en *jaspe d'une seule couleur* ; *jaspes rubanés*, à couleurs distribuées par bandes ; *jaspes sanguins*, à couleurs distribuées par pointillures ; *jaspes fleuris*, à couleurs panachées ; *jaspes œillés* ou *onyx*, à couleurs disposées par cercles concentriques. Quand le jaspe est pur, il est très-dur et très-cassant. Son analyse donne 75 parties de silice, 20 d'albumine, 5 d'oxyde de fer. | *Jaspe égyptien*. Il est très-aisé à distinguer des précédents par ses couleurs et les dessins qu'elles présentent. Ses couleurs sont le châtain et le fauve, ou le brun en teintes claires ; sur ces fonds sont des lignes ou raies brunes et concentriques, onduleuses, mêlées et semblables à des fils embronillés entre lesquels sont de petites dendrites noires qui imitent la mousse, ou de petits arbres, ou des rochers. L'imagination se plaît à chercher, dans les dessins qui forment toutes ces lignes, des paysages, des figures qui donnent du prix à ce jaspe. | *Jaspe porcelaine*. Sa couleur est le bleu plus ou moins voisin de celui de la fleur de lavande et le gris perlé. Il y en a aussi de jaune, de vert, de rouge et même de noir. En général, il est unicolore ; cependant il y en a de rayé, de gris et de rouge. | *Jaspe schisteux*. Il est noir de fumée, gris brun, gris noir, brun rougeâtre, rouge de chair, rouge-cerise. Quelquefois ces couleurs forment des raies, des flammes ou des nuages ; mais les teintes ordinaires sont le noir et le gris. | Le *jaspe* est très-abondamment répandu dans la nature, et l'homme en tire profit pour son utilité ou son agrément. Tous les *jaspes* sont employés à la décoration intérieure, et plus particulièrement à la fabrication de petits objets d'ameublement, comme socles, serre-papiers, coupes, vases, cartels de pendule, etc. Cent idoles de *jaspe* à têtes de taureaux. (V. Hugo.) | Le relieur appelle jaspe les couleurs dont il marbre la tranche des livres.

JASPÉ, ÉE, part. Qui a les nuances du jaspe ; peint et bigarré d'une manière qui imite le jaspe. Livre à tranche *jaspée*. Plâtre *jaspé*. Marbre *jaspé*. La couleur grisâtre de ce petit maki est comme *jaspée* de fauve pâle. (Buffon.) Je vis sur le sable un serpent jaune et vert, *jaspé* de taches noires. (V. Hugo.) | Bot. *Fleurs jaspées*, Fleurs dont les panaches sont de différentes couleurs. Œillet *jaspé*. Tulipe *jaspée*. | Comm. *Étoffe jaspée*, Celle dont les couleurs mélangées entre elles présentent une sorte de piqûre et rendent son endroit comme marqueté. Drap *jaspé*. Elle portait une robe de satin *jaspé*.

JASPER, v. a. Bigarrer de diverses couleurs en imitant le jaspe. *Jasper* du drap. *Jasper* la tranche d'un livre. *Jasper* du plâtre.

JASPINER, v. a. T. d'argot. Causer, bavarder, jaser. Il aime à *jaspiner*. Elle *jaspine* avec le Chourineur.

JASPIQUE, adj. Minéral. Qui est formé de jaspe, qui est composé de noyaux d'agate ou de silex engagés dans une pâte de jaspe.

JASPURE, s. f. Action de jasper ; résultat de cette action. La *jaspure* d'un livre. Les couleurs les plus usitées pour la *jaspure* des tranches sont le rose tendre, le jaune, le bleu clair, le vert pâle et le gris. (Lenormand.) La *jaspure* d'une étoffe.

JATTE, s. f. Espèce de vase de bois, de faïence, de porcelaine, etc., qui est rond, tout d'une pièce et sans rebord. On l'emploie à contenir les liquides. Grande *jatte*. Moyenne, petite *jatte*. | Se dit pour *Jattée*, le contenu d'une jatte. Une *jatte* d'eau, de lait. Une *jatte* d'huile, de vin. | Fig. et famil. *Cul-de-jatte*. Se dit d'une personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher. V. CUL. | Pyrotech. Pièce d'artifice du genre des girandoles. | *Jatte d'eau*, Espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau. | Technol. Sébile de bois percée de trous dont se servent les passementiers pour fabriquer les gros cordons de soie qui servent à suspendre les lustres, et dont on fait les guides des chevaux et différentes pièces.

JATTÉE, s. f. (rad. *jatte*). Ce que contient ou peut contenir une jatte. Une *jattée* de lait nous attendait chez ma mère. Une *jattée* d'eau.

JAUGE, s. f. La juste mesure que doit avoir un vaisseau pour contenir ou des vins, ou des liqueurs, ou des grains. Ce tonneau n'a pas la *jauge*. Cet hectolitre n'est pas de *jauge*. | Verge de bois ou de fer avec laquelle on mesure la capacité des futailles. Mesurer avec une *jauge*. Les douaniers s'approchèrent, leur *jauge* à la main, pour jauger nos barriques. Il y a deux sortes de jauges : la *jauge brisée*, qu'on passe obliquement dans la barrique par la bonde, et la *jauge à crochet*, qui porte trois tabelles. | Futaille qui sert d'étalon pour ajuster et étalonner les autres. | Métier et exercice de jauger ; jaugeage. | Absol. Se dit de tout instrument qui sert à déterminer la capacité d'un corps de figure quelconque. | *Être de jauge*. Se dit d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient la mesure voulue par les usages. | Boîte percée de plusieurs trous qui sert aux fontainiers à mesurer la quantité d'eau fournie par une source. | On dit pareillement, dans les arts, de divers instruments qui servent à prendre des mesures. | Bot. Fente tranchée longitudinale dont trois parois sont presque perpendiculaires et la quatrième inclinée. Les *jauges* sont aux labours de la bêche et aux défonçages ce que les sillons momentanés sont aux labours faits à la charrue. (Thouin.) | Distance que le laboureur à la bêche laisse entre chaque pelletée de terre. | Mar. *Navire de 100 tonneaux de jauge*, Navire de la contenance de 100 tonneaux.

JEAUGEAGE, s. m. (rad. *jauge*). Opération par laquelle on mesure, sans l'en extraire, la quantité de liquide que contient un vaisseau. Faire le *jaugeage* d'un tonneau. | Droit qu'on payait aux jaugeurs. Il y a tant pour le *jaugeage* de ces futailles. | Mar. Mesure de la capacité d'un navire ou d'une embarcation quelconque, c. à d. le volume qu'offre ce navire ou cette embarcation sous le rapport de sa longueur, de sa largeur et de sa hauteur ; c'est donc la mesure cubique. | Synonyme de *Port*, *Contenance*. Si tous les navires avaient présenté dans leur coupe et dans leur ensemble un solide parfait, nul doute que toutes les nations maritimes n'eussent adopté une méthode uniforme de *jaugeage*. (Francœur.)

JAUGER, v. a. Mesurer avec la jauge un tonneau, une futaille, et en général un vase quelconque, pour s'assurer qu'il contient la mesure légale. On *a jaugé* tous ces tonneaux. | Particulièrement. Mesurer un navire pour en connaître la capacité. | *Jauger une source, une pompe*, etc., Mesurer la quantité d'eau fournie par une source, par une pompe, etc., dans un temps déterminé. | Se dit d'un navire, en parlant de sa capacité. Ce trois-mâts *jauge* 500 tonneaux. | Archit. Rendre parallèles les arêtes, les surfaces. | Fig. Mesurer la capacité, l'intelligence d'un individu. Le P. Auger, confesseur de Henri III, avait bien tâté le pouls et *jaugé* profondément la conscience du prince. (Passerat.)

JAUGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jauge. Les *jaugeurs* de la douane. | Fig. Éternel *jaugeur* du mérite d'autrui, tu seras jaugé à ton tour. (Mercier.)

JAUMIÈRE, s. f. Mar. Trou pratiqué à la voûte du navire pour l'introduction de la tête du gouvernail. La *jaumière* du navire a été mal percée.

JAUNÂTRE, adj. Qui tire sur le jaune, qui est d'un jaune pâle. Couleur *jaunâtre*. Une robe *jaunâtre*. La mousse *jaunâtre* des vieux chênes. (Sainte-Foix.) | *Le jaunâtre*, C. à d. la couleur jaunâtre.

JAUNE, adj. (pron. *jône*). Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. Couleur *jaune*. Fleur *jaune*. Drap *jaune*. Porter des gants *jaunes*. Dans les Alpes, les éboniers aux fleurs *jaunes* forment des berceaux ravissants autour des sapins. Le bouton d'or aux couleurs *jaunes*. C'est un homme qui a une large barbe noire, et qui porte une fraise avec un habit *jaune* et vert. (Molière.) | Famil. *Être jaune comme un coing*, *comme safran*, etc., Avoir le teint fort jaune. | Hist. nat. *Race jaune*, Une des trois divisions arbitraires du genre humain. Les peuples du N. E. de l'Asie appartiennent à la race *jaune* ou mongolique. | Géogr. *Mer Jaune*, Partie du grand Océan entre la Chine et la Corée. | *Fleuve Jaune* (ou *Hoang-Ho*), Fleuve immense de l'empire chinois ; naît dans les montagnes du Koukounoor, traverse la Mongolie, la Chine, le Honan septentrional, arrose le Kiangsou et tombe dans la mer Jaune. Son cours est de 3,000 kilom. environ. Il est rapide et large, mais peu profond en beaucoup d'endroits, ce qui rend la navigation très-difficile. Il est très-sujet aux débordements ; ses eaux coulent sur un terrain argileux qui leur donne une couleur jaunâtre, d'où le nom de *fleuve Jaune*. | Méd. *Fièvre jaune*, ou *typhus d'Amérique*, Affection aiguë très-grave, endémique et fort commune dans les pays chauds, où elle fait de grands ravages. La peau des malades devient jaune. | *Le nain jaune*, Sorte de jeu de cartes. | Adverbialement et famil. *Rire jaune*, Avoir, malgré le rire, l'air du mécontentement. | S. m. La couleur jaune. *Jaune* pâle. *Jaune* doré, citron. *Jaune* de brique. *Jaune* de paille. Le *jaune* est une des sept couleurs primitives, et la troisième couleur du spectre solaire placée entre l'orangé et le vert. | Le même nom s'applique à la même couleur devenue plus ou moins foncée. Le *jaune* du souci est entre le *jaune* et l'orangé. Le *jaune-serin* est un

jaune tirant sur le blanc. Le *jaune* feuille morte est presque brun. | *Jaune d'œuf*, Partie de l'intérieur de l'œuf qui est jaune. Les œufs qui n'ont point été fécondés ont un *jaune* qui ne diffère point de celui qu'on trouve dans les œufs fécondés. (Bonnet.) | Minéral. *Jaune de montagne*, Ocre ou argile de couleur jaune, chargée d'oxyde de fer, que l'on emploie, soit en peinture, soit pour colorer les peaux chamoisées. | Peint. *Jaune de Naples*, Matière jaune qui a une apparence terreuse. On l'emploie dans la peinture en émail et sur les porcelaines de Sèvres.

JAUNET, ETTE, adj. Qui est un peu jaune. | S. m. Petite fleur jaune des champs. Cueillir des

Jaunet.

jaunets, un bouquet de *jaunets*. | *Jaunet d'eau*, Espèce de nénuphar qu'on voit à la surface des étangs. | Famil. et trivial. Pièce d'or. Avoir des *jaunets*. Compter des *jaunets*. Il contemplait ses *jaunets*.

JAUNI, IE, part. Rendu, devenu jaune. Étoffe *jaunie*. Fruits *jaunis*. Arbres *jaunis*, je viens vous voir encore. (Béranger.) La lune *jaunie* éclairait la campagne.

Le fermier, inquiet, tantôt porte les yeux
Sur les coteaux *jaunis* et tantôt vers les cieux.
(SAINT-LAMBERT.)

JAUNIR, v. a. Rendre jaune; peindre ou teindre en jaune. *Jaunir* une étoffe. *Jaunir* un mur. Le soleil *jaunit* les moissons. | V. n. Devenir jaune. Les fruits commencent à *jaunir*. Les épis *jaunissent* dans les sillons. Son enfant *jaunit* à vue d'œil.

JAUNISSANT, ANTE, adj. Qui devient jaune. Les épis *jaunissants*. La moisson *jaunissante*. D'un front ridé les replis *jaunissants*. (Corneille.) Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes*. (Racine.) Feuillages *jaunissants* sur les gazons épars. (Lamartine.) Les forêts *jaunissantes* annoncent l'automne.

JAUNISSE, s. f. Maladie qui survient le plus souvent à la suite d'une émotion vive, d'une grande frayeur; elle dure le plus ordinairement de quatre à six semaines Son principal phénomène est la coloration totale ou partielle des téguments en jaune. On attribue cette coloration de la peau à la présence de la bile dans le sang. Les médecins donnent le nom d'*ictère* à cette maladie. Avoir la *jaunisse*. La *jaunisse* jette les sujets qui en sont atteints dans une grande mélancolie. Un homme qui a la *jaunisse* croit que tous ceux qu'il voit sont jaunes. (Fénelon.) | Fig. O gens de parti! gens attaqués de la *jaunisse*, vous verrez toujours tout jaune. (Voltaire.) | Agric. Maladie des arbres dont les feuilles jaunissent avant la saison.

JAUNISSEMENT, s. m. (pron. *joniseman*). Action de rendre jaune ou de devenir jaune.

JAVA (île de). Géogr. L'une des îles de la Sonde (Malaisie), baignée au N. par la mer de Java; au S., par l'océan Indien; à l'O., par le détroit de la Sonde, qui la sépare de Sumatra; à l'E., par celui de Bali, qui la sépare de l'île de ce nom; enfin, au N. E., par le détroit de Madura; environ 1,000 kilom. de long, sur une largeur qui varie de 60 à 200 kilom.; 10,000,000 d'habit.; capitale de l'île et de toutes les autres possessions hollandaises de la Malaisie, Batavia. Java est divisée en seize résidences; elle est traversée dans le sens de sa largeur par plusieurs petites chaînes parallèles et liées entre elles par des plateaux élevés. Partout un manteau de verdure recouvre l'île. | Agric. comm. Quoique, pour l'étendue, Java ne vienne, dans la Malaisie, qu'après Bornéo et Sumatra, cependant, pour l'industrie, le commerce, les produits, le nombre des habitants et la civilisation, elle n'a pas de rivale dans l'Océanie entière. On y trouve du porphyre, de l'agate, du cristal de roche, du jaspe commun, de maigres et improductives mines d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb et de houille. Des mines de sel et de soufre sont seules exploitées. Ses richesses végétales sont immenses; celles qui alimentent le plus particulièrement le commerce sont : le café, le riz, le sucre, le maïs, le poivre, le coton, l'indigo et le bois de teck. Au nombre des végétaux de l'île figure le terrible *pohon upas*, arbre à poison. | Hist. Les traditions écrites les plus anciennes relatent des faits contemporains du premier siècle de l'ère chrétienne. Pour ne parler que d'une époque plus rapprochée, nous dirons seulement que les Hollandais s'y établirent en 1595. Leur colonie y prit un tel accroissement, qu'aujourd'hui il n'est pas dans le monde une colonie aussi riche; elle fut réunie à la France sous Napoléon Ier. Les Anglais s'en emparèrent presque aussitôt (1811); mais ils la restituèrent aux Hollandais en 1814. | Le climat de l'île de Java est très-chaud et très-malsain, des fièvres endémiques décèlent fréquemment la population. On rencontre dans l'île le tigre, le léopard, le rhinocéros bicorne. Les serpents y fourmillent; les marais et les rivières sont infestés de crocodiles. | *Mer de Java*, Partie de l'Océan comprise entre l'île de Bornéo, celle de Célèbes, l'île de Java et celle de Sumatra.

JAVANAIS, AISE, adj. et s. Habitant de l'île de Java; qui appartient à Java ou à ses habitants. Un *Javanais*. Une *Javanaise*. Les usages *javanais*. Les mœurs *javanaises*. | Les Javanais sont le peuple le plus industrieux de la Malaisie; ils excellent dans toutes les professions manuelles. La plupart sont agriculteurs. Ils sont sobres, fidèles, aimants, hospitaliers, portés à fuir le tumulte et l'agitation, ennemis des querelles, crédules et rusés tout à la fois, amateurs du merveilleux. On les dit mauvais mahométans, peu attachés aux pratiques du culte. Ils ont une littérature qui se compose en grande partie de traductions d'ouvrages indous. Les caractères de leur écriture dérivent de ceux des Arabes, et ils ont plusieurs dialectes. (Virieu.)

JAVART, s. m. Art vétérin. Tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux et des bœufs. | *Javart simple*, Celui qui est dans le tissu cellulaire sous-cutané | *Javart nerveux*, Celui qui occupe la gaîne du tendon. | *Javart encorné*, Celui dans lequel le pus parvient au commencement du sabot, c'est le plus grave des différents javarts.

JAVEAU, s. m. T. d'eaux et forêts. Île récemment formée au milieu d'un fleuve, d'une rivière, par alluvion ou amas de limon et de sable.

JAVELAGE, s. m. Action de javeler; résultat de cette action. « Le javelage tel qu'on le pratique communément n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, commencement de fermentation qui va, parfois, jusqu'à la germination, après des pluies abondantes. » (Vivien.) | Prix que l'on donne pour javeler.

JAVELÉ, ÉE, part. Mis, réuni en javelles. Blé *javelé*. Avoine *javelée*. | Particulièrement. *Avoines javelées*, Celles dont le grain est devenu noir et pesant par l'action de la pluie, tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELER, v. a. Agric. Mettre les blés par petites poignées et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes. Il faut *javeler* les blés. | V. n. Se dit du blé qui, étendu sur le sillon, sèche et jaunit. Le blé *javelle* déjà. Cette avoine commence à *javeler*.

JAVELEUR, EUSE, s. Celui, celle qui javelle. Les *javeleurs* sont aux champs depuis le matin.

JAVELINE, s. f. Espèce de dard long et menu dont les soldats se servaient autrefois, et qu'ils lançaient à la main. La lance a remplacé la *javeline*.

JAVELLE, s. f. Agric. Poignées de blé scié qui demeurent droites ou couchées sur le sillon, jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. Mettre du blé, de l'avoine en *javelle*. Amasser les *javelles*. Relever les *javelles*. La *javelle* à plein poing tombe sous la faucille. (Racan.) Suivre les moissonneurs et lier la *javelle*. (A. Chénier.) Espacez convenablement les *javelles*.

Cependant les épis au soleil étalés
Sont par des nœuds de saule en *javelle* assemblés.
(ROSSET.)

| Petits faisceaux de sarments. Faire, vendre, acheter des *javelles*. Brûler des *javelles*. | Botte d'échalas ou de lattes. | *Eau de javelle*, Solution de chlorure de potasse dans l'eau, ainsi dite du moulin de Javelle, près Paris, où cette eau se fabriquait primitivement. On s'en sert, spécialement à Paris, pour le blanchissage du linge, qu'elle brûle insensiblement. L'*eau de javelle* détruit notre linge.

JAVELOT, s. m. (du lat. *jaculum*, trait). Espèce de dard, arme de trait. Les Romains avaient deux sortes de javelots : l'un, qu'ils nommaient *hasta* ou *telum*, était un dard assez semblable à une flèche, dont le bois avait environ un mètre de longueur. La pointe en était si mince qu'au premier coup elle

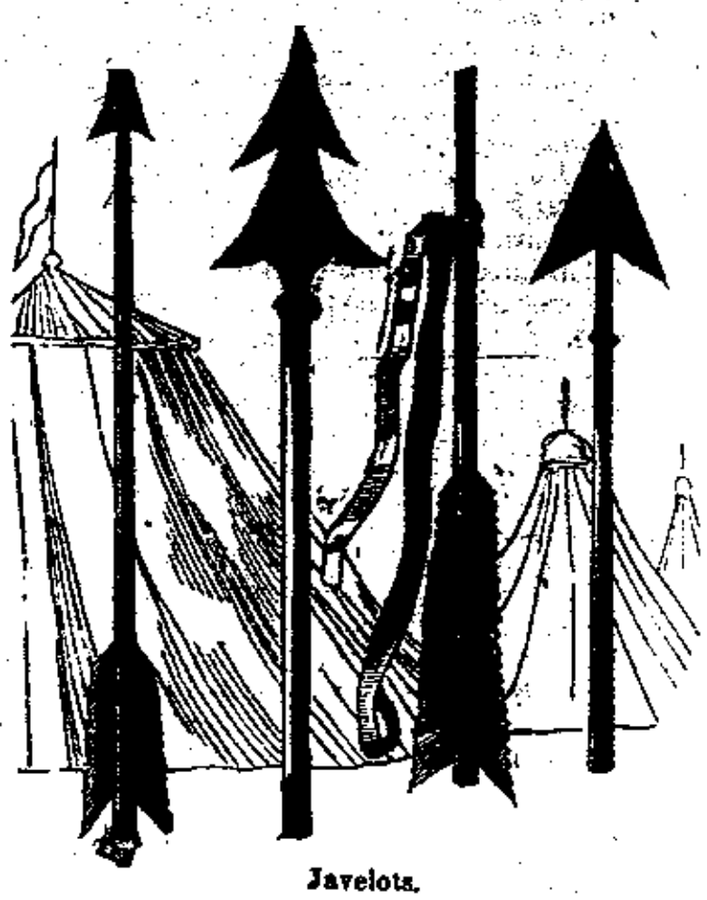

Javelots.

se brisait, de sorte que les ennemis ne pouvaient pas les renvoyer. Les vélites, ou troupes légères, s'en servaient particulièrement. L'autre espèce, *pilum*, qui est proprement le javelot, était plus grosse et plus forte, et appartenait plus particulièrement aux soldats romains. Lancer un *javelot*. Les Lapons moscovites lancent un *javelot* avec tant de force et de dextérité, qu'ils sont sûrs de le mettre à vingt pas dans un blanc large comme un écu. (Buffon.) Les Chinois sont fort habiles à lancer le *javelot*. Comme un soldat vaincu brise ses *javelots*. (A. de Musset.) Les Romains excellaient à lancer le *javelot*.

Ne pourrai-je, en fuyant un indigne repos,
D'un sang plus généreux teindre mes *javelots*?
(RACINE.)

JAVOTTE, s. f. Masse de fer coulé dans laquelle l'enclume d'une grosse forge est solidement encastrée. | Femme ou fille bavarde, peu soignée dans sa mise et d'un goût borné. Laissons là cette *javotte*. | Halles. Femme chargée de distribuer des numéros aux gens qui viennent s'approvisionner aux halles. Allons, *javotte*, donne-moi un numéro!

JE, pronom de la première personne du singulier, des deux genres, dont *nous* est le pluriel; il est toujours le sujet de la proposition. *Je* marche, *je* travaille, *je* me suis instruite, etc. *Je* puis faire les rois, *je* puis les déposer. (Racine.) | Il se met après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union, dans les phrases interrogatives. Que deviendrai-*je*? Que ferai-*je*? Me laisserai-*je* éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants? Que déciderai-*je* dans cette pénible occurrence?

Mais j'aperçois l'hiver au front couvert de neige,
Pourrai-*je* résister? Printemps, te reverrai-*je*!
(SOUMET.)

| Il se place également après le verbe dans les phrases où on exprime un souhait ou un doute en forme d'exclamation. Suis-*je* malheureux! En croirai-*je* mes yeux? Oh! pourquoi n'ai-*je* pas de mère! (Soumet.) | Se place encore après le verbe, lorsqu'il est précédé de la conjonction *aussi*, ou enfin lorsque le verbe se trouve dans une parenthèse : (lui répondis-*je*, aussi le ferai-*je*). | Quelquefois, *je*, mis après un verbe, produit un son dur et désagréable qu'il faut avoir soin d'éviter. Ainsi, au lieu de dire : *Dors-je? mens-je? sens-je?* on dit alors *est-ce que je dors? est-ce que je mens? est-ce que je sens?* Si le verbe est terminé par un *e* muet, cet *e* se change en *é* fermé, *aimé-je? dussé-je?* | Le pronom *je*, et en général les pronoms de la première et de la seconde personne, qui sont sujets de la proposition, se répètent devant les verbes qui sont à des temps différents, et lorsqu'il y a dans la phrase une sorte d'opposition. *Je* dis et *je* dirai

toujours que vous avez tort. *Je* vous corrige, parce que *je* vous aime. *Je* frappe le tyran de mon poignard.

Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont *je suis* descendue!
(RACINE.)

Mais les poètes ne s'astreignent pas toujours à ces règles. *J'aurai* vécu sans soin et *mourrai* sans remords. (La Fontaine.) *J'ai trompé* les mortels et ne *puis* me tromper. (Voltaire.) Quand j'accuse quelqu'un, *je le dois* et *me nomme*. (Gresset.) | Quand les verbes sont au même temps, et qu'il n'y a point d'opposition, on est libre de répéter ou de ne pas répéter le pronom. (Laveaux.)

JEAN (de l'hébr. *Iohannès*, d'où nous avons fait *Johan*, *Jehan* et enfin *Jean*). Nom propre qui a été porté par des saints, des papes, des rois du Portugal, de France, d'Angleterre, de Pologne; des ducs de Bourgogne, etc. Nous ne ferons connaître que les principaux personnages. SAINTS. *Saint Jean-Baptiste*, fils de Zacharie et d'Élisabeth, de la tribu de Lévi, fut le précurseur du Christ; il naquit, peu de temps avant lui, à Hébron, ville de Juda. Accoutumé dès son enfance à une vie sauvage et indépendante, Jean se retira dans le désert, où il se couvrit d'un vêtement de poil de chameau, serré autour du corps par une ceinture de cuir. Sa nourriture habituelle se composait du miel que renfermait le creux des rochers ou des sauterelles qu'il trouvait presque partout. Ce fut dans ce désert que l'esprit de Dieu descendit sur Jean et lui ordonna de parcourir les montagnes de Judée et les rives du Jourdain, annonçant la rémission des péchés par le baptême, qu'il donnait à ses disciples dans les eaux de ce fleuve. Une foule considérable le suivait pour entendre sa parole, et des gens de tous états se faisaient ses disciples. Lorsque Jésus, encore inconnu, se présenta à Jean pour lui demander le baptême, il s'y refusa d'abord, et Jésus insistant, il répandit sur lui l'onde régénératrice, et proclama sa mission divine. Plus tard, ayant encouru la haine d'Hérodiade, belle-sœur d'Hérode Antipas, par les représentations sévères qu'il fit à ce prince sur les désordres de sa vie, ce dernier céda aux sollicitations de cette femme et aux suggestions de sa rancune : saint Jean-Baptiste fut décapité l'an 32 de l'ère chrétienne, et sa tête fut présentée à la courtisane royale, qui lui perça la langue avec une épingle d'or. | *Saint Jean l'Évangéliste*. Le principal des quatre évangélistes, fils de Zébédée et de Salomé, et frère de Jacques le Majeur, était pêcheur à Bethsaïde, en Galilée. D'abord disciple de Jean-Baptiste, il fut envoyé par lui auprès du Christ, dont il devint un des douze apôtres, et dont il resta le disciple bien-aimé, fidèle et tendre. Chargé par son divin maître de préparer le dernier repas de Pâques, qui précéda la passion, il l'accompagna au jardin des Oliviers, et ne le quitta, sur le Calvaire, que lorsqu'il eut rendu le dernier soupir. Il fut le premier des apôtres qui reconnut le Christ sur les bords du lac de Génésareth, après la résurrection, selon la légende catholique. Peu de temps après (vers l'an 51), Jean commença à prêcher l'Évangile et à répandre la doctrine divine, de concert avec saint Pierre. Il fut le premier évêque d'Éphèse, et il fonda, dans l'Asie-Mineure, les églises de Smyrne, Pergame, Sardes, Thyatire, Philadelphie et Laodicée. Vers l'an 95, conduit à Rome par l'ordre de Domitien et soumis à la torture, il fut relégué dans l'île de Pathmos, l'une des Sporades, où il écrivit son *Apocalypse*, celui de tous les livres sacrés qui a le plus exercé et tourmenté l'esprit et la patience des commentateurs. Saint Jean survécut à tous les autres apôtres, et mourut à Éphèse, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, sous l'empereur Trajan, l'an 101 de l'ère chrétienne. | PAPES. Le nom de Jean a été porté par vingt-trois papes qui ont régné dans l'ordre suivant :

Jean I.	523-526	Jean XIII.	965-972
Jean II.	533-535	Jean XIV.	983-985
Jean III.	560-573	Jean XV.	985
Jean IV.	640-642	Jean XVI.	985-996
Jean V.	685-686	Jean XVI (anti-p.).	997
Jean VI.	701-705	Jean XVII.	1003
Jean VII.	705-707	Jean XVIII.	1003-1009
Jean VIII.	872-882	Jean XIX.	1024-1033
Jean IX.	898-900	Jean XX.	1045-1046
Jean X.	914-928	Jean XXI.	1276-1277
Jean XI.	931-936	Jean XXII.	1316-1334
Jean XII.	956-963	Jean XXIII.	1410-1415

Voici ceux de ces papes qui se sont le plus fait connaître soit par leurs crimes, soit par leurs vertus. | *Jean Ier*, 55e pape, fils de Constantin, surnommé Catelin le Toscan, qui régna deux ans et neuf mois. C'était à l'époque des persécutions de l'empereur Justin contre les hérétiques et les ariens. Théodoric, irrité du mépris que l'on témoignait en Orient pour sa médiation, fit venir Jean à sa cour, et lui ordonna de se rendre comme ambassadeur à Constantinople, pour faire révoquer les ordres de Justin. Jean fit quelques miracles pendant son voyage, à ce que raconte la légende. L'empereur Justin repoussa les envoyés de Théodoric, et au retour de son ambassade, Jean fut arrêté à Ravenne, avec les sénateurs qui l'avaient accompagné. Il fut condamné à finir ses jours dans un cachot, où il mourut le 27 mai 526. | *Jean II*, surnommé *Mercure*, 58e pape, né à Rome, fils de Projectus. La corruption était parvenue à un si haut degré à Rome, que le saint-siége se trouvant à l'encan, en 533, Jean II put, à l'aide de sommes énormes payées à ses compétiteurs, obtenir la tiare pontificale. Il fut ordonné le 22 janvier 533. Il lança des anathèmes contre les religieux grecs qui étaient venus à Rome défendre leur doctrine. En humiliant les nestoriens, Jean relevait les acéphales, protégés par l'impératrice, et faisait ainsi comprendre que le saint-siége n'était pas inflexible, et qu'avec de l'or on pouvait obtenir la rétractation d'un premier jugement. Il mourut le 26 avril 535. | *Jean VIII* succéda à Adrien II en 872. Il couronna empereur Charles le Chauve (876), en lui disant ces paroles : « N'oubliez jamais, prince, que les papes ont le droit de créer les empereurs. » Et depuis ce temps l'empire n'a plus été qu'un fief ou bénéfice du saint-siége, et l'on comptait les années du règne d'un empereur du jour seulement où un pape l'avait confirmé. Jean VIII se mêla activement aux intrigues politiques et aux brigandages princiers de son temps; il se vengea souvent et cruellement des atteintes portées à sa souveraineté. Il fit crever les yeux à Sergius, duc de Naples, qui avait méprisé son excommunication, et après avoir commis ce crime pour punir Sergius de son alliance avec les Sarrasins, il traita lui-même avec les infidèles, et s'engagea à leur payer 20,000 marcs d'or chaque année pour racheter les domaines de l'Église. Il mourut en 882. | *Jean XII*, pape, fils d'Albéric, patrice de Rome, s'empara du trône pontifical à dix-huit ans, en 956. Bérenger Ier, roi d'Italie, s'étant déclaré contre le saint-siége, Jean XII implora le secours d'Othon Ier, roi de Germanie, auquel il conféra la souveraineté de l'Italie. Après plusieurs vicissitudes, qui l'avaient forcé à sortir de Rome, le fougueux pontife rentra dans cette capitale, où il mourut en 964. Jean XII est le premier pape qui ait changé son nom en parvenant sur le trône pontifical. | *Jean XIX*. Élevé sur le saint-siége, en 1024, par la faction de son frère Albéric, il succéda à Benoît VIII, son frère. Jean XIX, par ses exactions, ses débauches et sa tyrannie, se rendit tellement odieux aux Romains, qu'une conjuration se forma contre sa vie; mais comme il ne lui arrivait jamais de sortir qu'entouré de ses satellites, les conjurés résolurent d'agir à main armée; ils se rassemblèrent sur les places publiques, soulevèrent le peuple, et firent le siége du palais de Latran. Le saint-père parvint à s'échapper de Rome, et reconquit son trône à la pointe de l'épée. Il mourut le 8 novembre 1033. | *Jean XX*. Consacré pape par l'infâme Benoît IX (1045), qui lui vendit la tiare comme marchandise vénale, et qui, voulant la lui reprendre pour la vendre une seconde fois, leva des bandes de mercenaires, rentra de vive force dans le palais de Latran, et chassa Jean XX. On vit alors trois papes dans Rome, l'un siégeant à Saint-Jean de Latran, l'autre à Saint-Pierre et le troisième à Sainte-Marie Majeure, et comme si le scandale n'eût pas encore été porté à son comble, ces prêtres firent entre eux un pacte abominable pour se partager la dépouille du peuple et le patrimoine des pauvres. | *Jean XXII*. Jacques d'Ossa, fils d'un chaussetier de Cahors, avait soixante-dix ans lorsqu'il parvint à la chaire de Saint-Pierre (1316). D'intelligent et de doux qu'il était avant son élévation, Jean changea subitement de caractère lorsqu'il fut parvenu au pontificat, comme s'il eût suffi du contact de la tiare pour transformer un saint cardinal en un tigre à face humaine. Jean se montra plus fourbe, plus avide et plus orgueilleux que ses prédécesseurs, et il grossit les revenus ordinaires et extraordinaires de l'Église en exploitant la corruption humaine, en vendant publiquement l'absolution du parricide, du meurtre, du vol, de l'inceste, de l'adultère, de la sodomie et de la bestialité. Enfin, après des exactions, des persécutions et des crimes sans nombre, ce vieillard implacable mourut en 1334. | ROIS. *Jean Ier*, roi de Portugal, fils de Pierre le Cruel et de Térésa Lorenzo, succéda, en 1383, à Ferdinand Ier, son frère. Après plusieurs expéditions contre les Maures d'Afrique, sur lesquels il prit Ceuta, il mourut, en 1433, avec les surnoms de *Grand* et de *Père du peuple*. Ce fut sous le règne de ce prince que les Portugais, qui commencaient à s'adonner à la navigation, firent, dans l'Océan Atlantique, plusieurs découvertes qui préparèrent celle du nouveau monde, telles que celles de l'île de Madère, en 1418, et des Açores, en 1432. | *Jean II*, roi de Portugal, fils d'Alphonse V, auquel il succéda, en 1481. Jean II favorisa, comme le précédent prince, les expéditions maritimes des Portugais dans l'océan Atlantique, et ce fut sous son règne que Barthélemy Diaz, et ensuite Vasco de Gama (1486), en cherchant un passage vers l'Inde, atteignirent le cap des Tempêtes, auquel il donna le nom de *cap de Bonne-Espérance*. Ce prince, auquel Christophe Colomb s'était d'abord adressé inutilement pour obtenir les moyens de découvrir le nouveau monde, mourut en 1495, inconsolable, dit-on, d'avoir rejeté les offres de ce grand navigateur. | *Jean II*, bien à tort surnommé *le Bon*, roi de France, né en 1319. Fils de Philippe de Valois, il lui succéda en 1350. Orgueilleux et cruel, il débuta par l'assassinat du comte d'Eu et de Guines, dont le favori royal, Charles d'Espagne, devint immédiatement le successeur. Jean II eut à lutter contre Charles le Mauvais, roi de Navarre, et contre la bourgeoisie, qui profita des troubles auxquels le royaume était en proie pour s'émanciper. Il fit décapiter les principaux barons, et le roi de Navarre fut jeté en prison. Mais les Anglais vinrent ravager l'Auvergne, le Poitou, le Limousin et le Berri, et défirent, près de Poitiers, le 19 septembre 1356, l'armée indisciplinée de Jean II, qui fut pris et emmené prisonnier en Angleterre. Pendant quatre ans que dura sa captivité, le dauphin régna, et la *Jacquerie* éclata. Les États généraux, assemblés par le régent, songeaient déjà à établir un gouvernement démocratique, lorsque Charles le Mauvais, rendu à la liberté, lança ses Anglais et ses Gascons sur Paris. Le dauphin maintint son pouvoir par des supplices, et quand Jean II rentra en France, ce beau royaume était ravagé par les nobles, les compagnies d'aventure et les Anglais, et, avec ces fléaux, par la famine et la peste. Le duc d'Anjou, son frère, était resté en otage. Jean II retourna en Angleterre, où il mourut presque subitement, le 8 avril 1364. | *Jean Lackland*, plus connu sous le nom de *Jean sans Terre*, troisième fils de Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine, né en 1166, ainsi surnommé parce que son père ne lui assigna pas d'apanage. Après la mort de son frère Richard Cœur de lion, à qui il succéda comme roi d'Angleterre et duc de Normandie et d'Aquitaine (1199), il forma le projet de réunir à ses États d'outre-mer la Bretagne, le Maine et l'Anjou, qui appartenaient à son neveu Arthur, qu'il attira dans un piége et qu'il assassina (1214). Cité pour ce meurtre devant la cour des barons de France, par Philippe-Auguste, il refusa de comparaître, fut déclaré coupable de félonie, dépouillé de ses États de Normandie, et excommunié par Innocent III. Les barons anglais appelèrent alors au trône le fils aîné de Philippe-Auguste, qui fut depuis Louis VIII, et peu s'en fallut que la Grande-Bretagne ne passât encore une fois sous la domination d'un prince français; mais la mort de Jean sans Terre changea les dispositions des barons; ils appelèrent son fils à lui succéder. Le règne de ce prince est surtout remarquable, dans l'histoire d'Angleterre, par l'établissement de la grande charte. | *Jean III Sobieski*, roi de Pologne, né en 1629, l'un des plus grands capitaines du XVIIe siècle. Il voyagea en Europe, dont il parlait presque toutes les langues, et vint à Paris, où il entra dans la maison militaire de Louis XIV; mais bientôt rappelé en Pologne par les dangers de sa patrie, alors menacée d'une invasion des Cosaques, son courage et ses connaissances spéciales le firent élever à la dignité de grand maréchal de la couronne, par le roi Jean-Casimir II. En 1673, il remporta sur les Turcs l'éclatante victoire de Chocziim, et le lendemain même de cette victoire, la mort de Michel Koribut, successeur de Jean-Casimir, ayant laissé le trône vacant, Jean Sobieski y fut appelé unanimement par les Polonais. En 1683, il remporta une nouvelle victoire, plus éclatante encore, sur les musulmans, qu'il défit sous les murs de Vienne, assiégée par trois cent mille hommes, commandés par le grand-visir Kara-Mustapha. Léopold Ier, dont il venait de sauver l'empire, le congédia presque honteusement. Il revint en Pologne. Mais les discordes qui divisaient son royaume et troublaient sa propre famille, ne lui permirent pas de retirer aucun fruit des succès qu'il avait obtenus. Il mourut en 1696, après vingt-trois ans d'un règne glorieux, mais agité, laissant la Pologne en proie à de nouveaux germes de divisions et de malheurs. | DUCS et AUTRES : Jean

sans Peur, Duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, seigneur de Salins et de Malines, troisième fils de Philippe le Hardi, né en 1371. Il hérita de la haine de son père contre les ducs d'Orléans; il la compléta même, pour ainsi dire; car le jour où Louis d'Orléans, protégé par Isabeau, manifesta trop hardiment ses prétentions à la couronne des Valois, Jean sans Peur le fit assassiner à Paris, en pleine rue (1407). Ce meurtre souleva quelques réprobations et provoqua des plaintes auprès de Charles VI; mais Charles VI était fou, et Jean sans Peur était devenu très-puissant et très-redouté. Ce meurtre fut oublié. Il avait feint d'embrasser la défense du peuple, et sa lutte avec la maison royale s'était mêlée à la querelle de la démocratie naissante contre l'aristocratie; mais il ne tarda pas à jeter le masque, et montra l'ambition d'un soldat féroce. La nation se partagea alors en deux camps, en deux nations qui ravagèrent les campagnes et ensanglantèrent les villes: les bourguignons et les armagnacs. Pendant cette lutte terrible, Jean sans Peur fut plusieurs fois à la veille de s'emparer de la couronne, sur laquelle veillaient le dauphin, le duc de Guyenne, le duc de Bretagne et leurs partisans. Enfin, après bien des vicissitudes et des chances diverses, il fut attiré par le dauphin sur le pont de Montereau, sous prétexte d'une nouvelle réconciliation avec Isabeau; il y fut traîtreusement assassiné d'un coup de hache, le 10 septembre 1419, par Tanneguy-Duchâtel. | *Jean de Bruges*. Peintre flamand; né à Maeseyk, près de Maëstricht, en 1370. Son vrai nom est *Jean Van Eyck*. On lui fait honneur de l'invention de la peinture à l'huile, que d'autres écrivains attribuent à Théophile, peintre du XIIe siècle. Jean de Bruges avait des qualités de coloriste fort remarquables, que le temps n'a point amoindries et qu'on retrouve dans presque toutes ses œuvres. Les tableaux peints par lui et son frère, Hubert Van Eyck, qui travaillait souvent avec lui, sont, entre autres: *les Vieillards et les Vierges de l'Apocalypse adorant l'Agneau*, tableau qui renferme plus de trois cents figures, de 33 à 36 centimètres; une *Vierge allaitant*, une *Adoration des Mages*, la *Vierge couronnée par un ange*, et les *Noces de Cana*. Le musée de Paris possède plusieurs tableaux de ce peintre, qui mourut à Bruges en 1450. | *Jean de Meung*. Poète français, surnommé *Clopinel*, à cause d'une claudication très-apparente; né vers 1260, à Meung-sur-Loire, près d'Orléans; mort à Paris vers 1320. Il est, pour une bonne partie, l'auteur du célèbre *Roman de la Rose*, commencé par Guillaume de Lorris, et qu'il continua, à la demande de Philippe le Bel. Les chants qui lui appartiennent contiennent 18,000 vers. Son style est libre et naïf; il attaque souvent les prêtres et les femmes. Ses contemporains l'appelèrent le *Père de l'éloquence*, et Marot le surnomma l'*Ennius français*. | Loc. prov. et famil. *C'est un saint Jean bouche d'or*, C'est un homme qui parle très-bien, par allusion à saint Jean Chrisostome, dont le nom grec signifie bouche d'or; et aussi, c'est un flatteur ou un prometteur. | *Le feu de la Saint-Jean*, Celui qu'on fait la veille de la Saint-Jean. Tous ces vains discours d'appareil, qui ne contiennent que des phrases, sont comme *le feu de la Saint-Jean*, allumé le jour de l'année où l'on a le moins besoin de se chauffer. (Voltaire.) | *Il est redevenu Gros-Jean comme devant*, Se dit d'un homme qui, après avoir été favorisé de la fortune, est retombé dans sa condition première. *Je suis Gros-Jean comme devant*. (La Fontaine.) | *C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à son curé*, Se dit de celui qui veut enseigner à plus savant que lui. | *Jean de Paris*, Personnage légendaire qu'on suppose fils d'un roi de France, et semant l'or et l'argent sur son passage. | *Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Nom que porta, dans l'origine, l'ordre religieux et militaire dont les membres furent, depuis, appelés *Chevaliers de Rhodes*, et enfin *Chevaliers de Malte*. V. MALTE. Il prit le nom d'*Ordre de Saint-Jean*, parce que, selon l'*Art de vérifier les dates*, le premier hospice de l'ordre fut fondé, sous l'invocation de *saint Jean l'Aumônier*, vers le milieu du Xe siècle. | *Ordre de Saint-Jean et de Saint-Thomas*, Ordre militaire établi autrefois à Saint-Jean-d'Acre, en Palestine. | *Ordre de Saint-Jean-Baptiste*, Nom d'un ordre de chanoines hospitaliers qui existait en Angleterre au XIIe siècle et au XIIIe. | *Bataille du Mont-Saint-Jean*. V. WATERLOO.

JEAN-GUÊTRÉ, s. m. Nom générique sous lequel on désignait les gens de la campagne, qui, presque tous, portaient des *guêtres*.

JEAN-LE-BLANC, s. m. Ornithol. Nom vulgaire de la *pigargue*. V. PIGARGUE.

JEANNE. Nom propre de femme. On écrivait autrefois *Johanne*, puis *Jehanne*. Quelques femmes, pour donner à leur nom de *Jeanne* une physionomie aristocratique, vieillissent l'orthographe et écrivent, comme au moyen âge, *Jehanne*. Ce petit travers est un indice certain d'une grande vanité.

JEANNE Ire. Reine de Naples, succéda, en 1343, à Robert d'Anjou, son aïeul, et épousa André de Hongrie, son cousin, qu'elle fit assassiner deux ans après, pour se marier avec Louis de Tarente, son amant, complice présumé de ce meurtre. Attaquée, en 1347, par Louis, roi de Hongrie, frère d'André, elle s'enfuit dans la Provence, qui lui appartenait, et ne put revenir dans ses États d'Italie qu'après le jugement du pape, qui la déclara innocente, moyennant la cession du comtat Venaissin et le don d'une grosse somme d'argent. Après la mort de Louis de Tarente (1362), elle se remaria avec Jacques III, roi de Majorque. N'ayant aucun enfant de ses diverses unions, elle adopta son cousin Charles de Duras, qui, frustré par un nouveau mariage, se joignit à ses ennemis pour lui faire la guerre, et, s'étant emparé de sa personne, la fit étouffer (1382) à l'âge de soixante-sept ans. C'est à la cour élégante et voluptueuse de cette princesse que se produisit Boccace.

JEANNE D'ALBRET. Fille unique de Henri II d'Albret et de Marguerite de Valois, née en 1528, héritière de la principauté de Béarn et du royaume de Navarre. Elle fut demandée en mariage par Charles-Quint, pour son fils, Philippe II, et elle épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qu'elle rendit père de Henri IV. On sait qu'en mettant ce prince au monde, elle chanta une chanson béarnaise. Devenue reine de Navarre, en 1555, Jeanne d'Albret embrassa le calvinisme, que, onze ans plus tard, elle établit, par édit, dans son royaume. Venue à Paris, en 1572, pour la conclusion du mariage de son fils avec Marguerite de Valois, elle y mourut presque subitement, empoisonnée au moyen de gants parfumés que lui avait fait remettre Catherine de Médicis.

JEANNE DARC, surnommée la Pucelle d'Orléans, naquit en 1410, à Domrémi, près de Vaucouleurs, en Lorraine, d'un paysan appelé Jacques

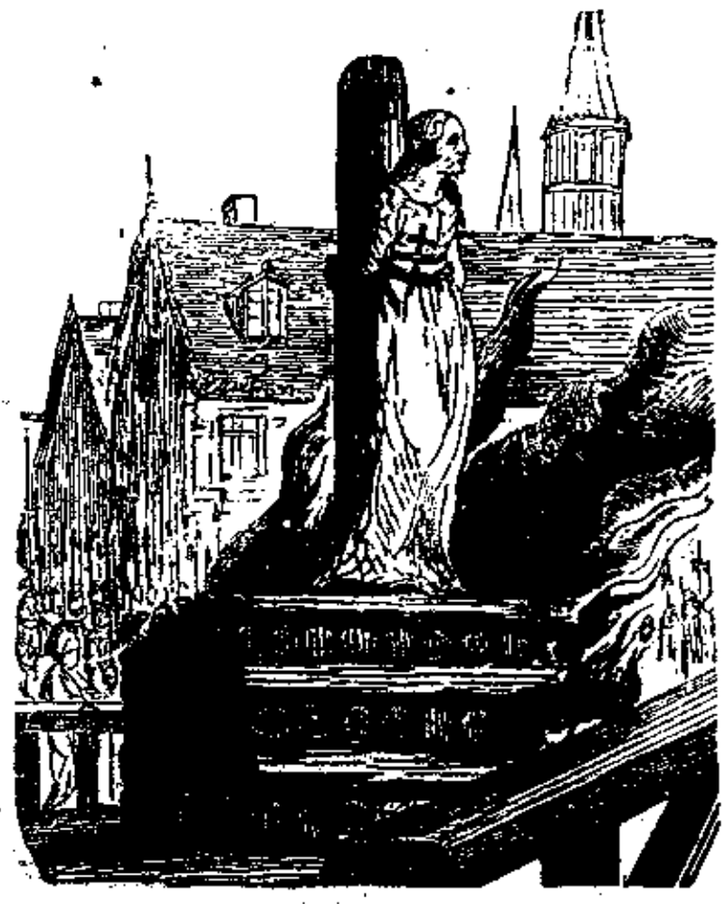

Jeanne Darc.

Darc, et fut bergère jusqu'à l'âge de dix-sept ans. A cet âge, Jeanne, touchée des malheurs de la France, désolée par des factions intérieures, et que les armées anglaises achevaient de conquérir; frappée, en outre, de plusieurs visions surnaturelles, qui lui imposaient la mission de sauver la patrie, Jeanne partit de son hameau et vint, à travers mille périls, trouver Charles VII dans sa petite cour de Chinon. Elle fut, après bien des refus, introduite auprès de lui et réussit à le convaincre de sa mission divine. Cependant, le roi ne lui confia le commandement que d'une petite troupe de soldats. Elle se mit aussitôt en route et réussit, en huit jours, à délivrer la ville d'Orléans, alors assiégée par une forte armée anglaise, et qui était la seule place importante qui restât au roi de France (8 mai 1429). Ayant ainsi rendu la confiance à l'armée et excité son enthousiasme, Jeanne conduisit Charles VII à Reims, à travers un pays occupé par les ennemis, après avoir pris plusieurs places sur son passage et vaincu Talbot, général des Anglais, à la bataille de Patay. Elle fit sacrer le roi (17 juillet 1429), puis voulut se retirer, disant que sa mission était remplie; mais elle céda malheureusement aux prières du roi. En 1430, elle se jeta dans Compiègne, qu'assiégeaient les Bourguignons et les Anglais; mais elle fut trahie et faite prisonnière par les Bourguignons dans une sortie. Les prêtres et les évêques, acharnés à sa mort, la firent condamner comme sorcière par un tribunal inique, que présidait Cauchon, évêque de Beauvais, créature du roi Henri V d'Angleterre, et elle fut brûlée vive à Rouen (31 mai 1431). Un de nos grands historiens, Michelet, a résumé en quelques lignes cette vie glorieuse: « La vérité, la foi et la patrie ont eu leurs martyrs, et en foule. Les héros eurent leurs dévouements, les saints, leur Passion. Le monde a admiré et l'Église a prié. Ici, c'est autre chose. Nulle canonisation, ni culte, ni autel. On n'a pas prié, mais on pleure. L'histoire est telle. Une enfant de douze ans, une toute jeune fille, confondant la voix de son cœur avec la voix du ciel, conçoit l'idée étrange, improbable, absurde, si l'on veut, d'exécuter la chose que les hommes ne peuvent plus faire, de sauver son pays. Elle couve cette idée pendant six ans sans la confier à personne; elle n'en dit rien même à sa mère, rien à son confesseur. Sans nul appui de prêtre ni de parents, elle marche tout ce temps seule avec Dieu dans la solitude de son grand dessein. Elle attend qu'elle ait dix-huit ans, et alors, immuable, elle l'exécute malgré les siens et malgré tout le monde. Elle traverse la France ravagée et déserte, les routes infestées de brigands; elle s'impose à la cour de Charles VII, se jette dans la guerre; et dans les camps qu'elle n'a jamais vus, dans les combats, rien ne l'étonne; elle plonge intrépide au milieu des épées; blessée toujours, découragée jamais, elle rassure les vieux soldats, entraîne tout le peuple, qui devient soldat avec elle, et personne n'ose plus avoir peur de rien. Tout est sauvé! La pauvre fille, de sa chair pure et sainte, de ce corps délicat et tendre, a émoussé le fer, brisé l'épée ennemie, couvert de son sein le sein de la France. La récompense, la voici: livrée en trahison, outragée des barbares, tentée des pharisiens, qui essayent en vain de la prendre par ses paroles, elle résiste à tout dans ce dernier combat; elle monte au-dessus d'elle-même, éclate en paroles sublimes qui feront pleurer éternellement. Abandonnée et de son roi et du peuple qu'elle a sauvés, par le cruel chemin des flammes elle revient dans le sein de Dieu. Elle n'en fonde pas moins sur l'échafaud le droit de la conscience, l'autorité de la voix intérieure... Souvenons-nous toujours, Français, que la patrie chez nous est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, du sang qu'elle a donné pour nous. »

JEANNE LA FOLLE. Fille unique de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, épousa, en 1499, Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, et fut mère de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, empereurs d'Allemagne. La faiblesse de son esprit, jointe à l'excessive sensibilité de son cœur, ne lui permit pas de supporter courageusement le coup que lui fit éprouver la mort prématurée de Philippe le Beau, qu'elle adorait. Sa raison, violemment atteinte, en fut altérée, et elle passa le reste de sa vie dans la contemplation incessante du cadavre embaumé de son époux, dont elle attendait le réveil. Elle mourut en 1555, à Tordesillas, où elle avait passé quarante ans sans sortir de son palais, à l'âge de soixante-treize ans.

JEANNE LA PAPESSE. La plupart des chroniqueurs s'accordent à reconnaître qu'après le pape Léon IV (855) et avant l'avénement de Benoît III, le siége pontifical fut occupé pendant deux ans par une femme; quelques écrivains catholiques ont essayé de contredire ce qu'ils ont appelé une fable absurde; mais des preuves irrécusables établissent victorieusement l'existence de Jeanne et son intronisation, et des témoignages authentiques constatent qu'elle illustra son règne par l'éclat de ses lumières et par la pratique des vertus chrétiennes. L'histoire, dont les vues morales s'élèvent au-dessus des intérêts des sectes religieuses, nous apprend que Jeanne naquit au commencement du IXe siècle, à Mayence. Conduite, d'aventures en aventures, à endosser le froc monacal, elle vint en France, où, grâce à ce déguisement, elle put disputer avec des docteurs et exciter des admirations. Puis elle alla à Rome, où, par son prodigieux savoir, elle conquit les sympathies d'un immense auditoire, et où se forma bientôt en sa faveur un parti puissant, qui publia hautement, lors de la maladie de Léon IV, qu'elle seule était digne d'occuper le trône de saint Pierre. En effet, après la mort du pape, les cardinaux, les diacres, le clergé et le peuple l'élurent à

l'unanimité pour gouverner l'Église de Rome ; elle fut ordonnée en présence des commissaires de l'empereur, dans la basilique de Saint-Pierre, par trois évêques ; ensuite, revêtue des ornements pontificaux, elle se rendit, accompagnée d'un cortége immense, au palais patriarcal, et s'assit dans la chaire apostolique. Nous comprenons les anathèmes et le mépris dont les ultramontains ont couvert la mémoire de Jeanne, mais nous ne comprenons pas leur répudiation, en présence des témoignages éclatants recueillis dès cette époque, et depuis lors, sur le passage aux affaires politiques de la papesse Jeanne. Si les uns prétendent « que l'Église doit éprouver une grande douleur et une grande humiliation d'avoir été gouvernée par une femme, » d'autres soutiennent, au contraire, « que son élévation sur le saint-siége, loin d'être un scandale, devait être glorifiée comme un miracle de Dieu, qui avait permis que les Romains procédassent à son élection pour marquer qu'ils avaient été entraînés par la prémotion merveilleuse du Saint-Esprit. » Jeanne ne devait pas s'imposer longtemps au monde. Pape, elle fut énergique et habile ; femme, elle fut faible et imprévoyante. Elle eut un amant et devint enceinte, et un jour de cérémonie, en présence d'une foule immense, la papesse Jeanne accoucha !... La confusion et le désordre que cette aventure scandaleuse causèrent parmi le peuple exaspérant les prêtres, non-seulement ils empêchèrent qu'on lui portât le moindre secours, mais encore, sans égard pour les souffrances atroces qu'elle éprouvait, ils l'entourèrent, comme pour la cacher à tous les regards, et la menacèrent de leur vengeance. Jeanne, ne pouvant supporter l'excès de son humiliation et la honte d'avoir été vue par tout un peuple dans une position aussi terrible, recueillit ses forces pour dire un dernier adieu au prêtre-cardinal, son amant, qui la soutenait dans ses bras, et son âme s'envola. Son enfant fut étouffé par les prêtres qui l'entouraient. Ainsi mourut la papesse Jeanne, le jour des Rogations, en 855, après avoir gouverné l'Église de Rome pendant deux ans.

JEANNETTE, s. f. Ornement porté par les filles de la campagne, et appelé ainsi à cause du nom de *Jeannette* fréquent dans les villages. C'est une croix d'or surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue à leur cou avec un ruban de velours, et que les dames ont également portée à leur imitation. On dit aussi : *Une croix à la Jeannette*.

JEANNOT, s. m. Nom propre dérivé de Jean, qui sert à désigner un niais. C'est un *Jeannot*.

JECTISSE, adj. (rad. *jet*). Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. Il ne faut point bâtir sur ce fonds, ce sont des terres *jectisses*. | *Pierres jectisses*, Pierres qui peuvent se poser dans toutes sortes de constructions.

JEFFERSON (THOMAS). Troisième président des États-Unis, né en 1743, à Shadwell (Virginie). Il commença sa réputation au barreau, entra fort jeune dans la législature de la Virgine, prit une part glorieuse à l'insurrection des colonies contre la métropole, rédigea la déclaration d'indépendance en 1776, fut envoyé en France en 1784, comme adjoint à Franklin, devint vice-président de la république en 1797, président en 1801 ; fut réélu en 1805, et resta ainsi huit ans à la tête de l'administration. Il se retira ensuite en refusant une continuation de pouvoirs qui eût été contraire aux lois de son pays. Il employa les dernières années de sa vie à faire fleurir une université qu'il avait fondée, et mourut pauvre en 1826. A la fois diplomate, législateur, philosophe, financier et grand homme d'État, Jefferson a laissé de chers souvenirs à la démocratie américaine. C'est lui qui réunit la Louisiane aux États-Unis. Il a publié plusieurs ouvrages philosophiques et politiques, entre autres *Notes sur la Virginie* (1781) ; *Mélanges*.

JÉHOVAH. Nom ineffable de Dieu chez les Hébreux. Composé de quatre voyelles dans la langue hébraïque, il est une combinaison du verbe *hatah* (il a été) ; son expression est : Celui qui fut, est et sera. Ce nom mystérieux fut, d'après la tradition mosaïque et chrétienne, révélé à Moïse par celui qui mit sur la langue du premier homme la merveilleuse puissance d'exprimer ses idées les plus abstraites. Les patriarches, Adam lui-même, ignoraient ce nom, jusqu'alors connu des seuls séraphins ; s'il se trouve quelquefois dans la Genèse, c'est par anticipation que Moïse, son auteur, le fait entrer dans son récit. L'époque où ce mot tout céleste prit place dans l'idiome hébraïque est clairement spécifiée dans ce passage de l'Exode : « Lorsque je dirai aux enfants d'Israël, répondit Moïse : Le Dieu de vos frères m'envoie vers vous, s'ils me demandent votre nom, que leur répondrai-je? *Je suis*, dit le Seigneur, *celui qui est*. » Nos poètes l'ont rendu par l'adjectif substantif l'*Éternel*, traduction incomplète. La manière d'énoncer le nom du Dieu des Juifs, qu'ils ne prononçaient jamais, si ce n'est une fois l'année par la bouche du grand-prêtre dans le saint des saints, est très-variable depuis Jésus-Christ. Composé de trois voyelles et d'une voyelle diphthongue, ce mot, en français, s'écrivait ainsi : *iaié*. Il est tracé en caractères hébraïques dans ces triangles, symbole de la Trinité, dont l'architecture a orné les autels et les frontispices des temples chrétiens. Les Juifs d'aujourd'hui s'abstiennent toujours de prononcer ce nom redoutable, qui, transmis par la voix, dit saint Clément d'Alexandrie, pouvait frapper un homme de mort. Saint Jérôme, dans sa *Vulgate*, craint d'écrire même le nom de *Jéhovah*, il lui substitue celui d'Adonaï, selon l'usage des Juifs d'alors. Dans les exemplaires si peu nombreux de leur Bible, ils laissaient le nom de Jéhovah écrit en caractères anciens samaritains, au lieu de l'écrire en caractères chaldéens ou hébreux communs, tant était grande leur vénération pour le Dieu de leurs pères. Toutefois ce nom de Jéhovah, grammaticalement divin, était trop abstrait pour l'esprit grossier du peuple hébreu. Les prophètes et les psalmistes le revêtirent d'un corps, de vêtements, et l'enveloppèrent mystérieusement dans une nuée, pour rendre Dieu palpable à ces âmes abruties par le culte des idoles et des lieux hauts. David lui donne un trône, une droite puissante, un visage éblouissant ; il met un nuage obscur sous ses pieds ; il l'assied sur les ailes des chérubins. Dans le désert, Moïse transforma Jéhovah en colonne tour à tour ténébreuse et lumineuse. Isaïe lui donna une robe immense dont le bas remplit tout le temple. Job le plaça au centre d'un tourbillon au milieu duquel tonnait sa voix redoutable. *Jehovah !* Dieu redoutable des Hébreux.

JÉHOVISTE, adj. T. de critique biblique. *Fragments jéhovistes*, Nom donné par quelques érudits à des portions du Pentateuque où Dieu est toujours nommé Jéhovah, et qu'ils croient d'une époque et d'une source distinctes des fragments dits par eux *élohistes*, où Dieu est nommé non pas *Jéhovah*, mais *Élohim*. Les *fragments jéhovistes* du Pentateuque.

JÉHU. Roi d'Israël (876-848 av. J. C.), était d'abord officier de Joram. Par ordre d'Élisée, il monta sur le trône de l'impie Joram, après avoir tué ce prince d'un coup de flèche. Il fit aussi périr Ochosias, roi de Juda, Jézabel, tous les princes de la maison royale et les prêtres de Baal. S'étant plus tard écarté du vrai culte, il fut battu par Hazaël, roi de Syrie. Il eut pour successeur son fils Joachaz.

JÉHU (Compagnies de). Nom donné pendant la Révolution à des bandes réactionnaires et royalistes qui, après le 9 thermidor an II (1794), exercèrent de sanglantes représailles contre les Terroristes. Elles avaient pris ce nom par allusion au roi Jéhu, qui avait reçu d'Élisée la mission de punir par l'extermination les crimes de la maison d'Achab.

JÉJUNUM, s. m. (pron. *jéjunomé*; du lat. *jejunum*, vide, à jeun). Anat. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle a été ainsi nommée parce qu'on la trouve presque toujours vide dans les cadavres. V. INTESTIN.

JEK, s. m. Hist. nat. Serpent aquatique du Brésil, si visqueux, que les animaux qui le touchent se collent après sa peau, et que l'homme même qui voudrait le saisir avec les mains se trouverait dans l'impossibilité de les en détacher.

JEMMAPES. Géogr. Village de Belgique, dans la province de Hainaut, à 5 kilomètres de Mons, sur la Haine ; 2,900 habitants. Commerce considérable de houille. Le village de Jemmapes, comme beaucoup d'autres villages de Belgique voisins de la France, a été illustré par une bataille qui est le pendant de la bataille de Valmy. Celle-ci avait sauvé la Champagne et Paris de l'invasion des Prussiens et des vengeances des émigrés. Mais les armées autrichiennes menaçaient la Flandre, et Dumouriez n'avait rempli que la moitié de sa tâche. Son armée était forte de cent mille hommes. Albert de Saxe-Teschen était retranché à Mons. Dumouriez marcha vers lui. Il divisa son armée en quatre corps. Vingt mille hommes, commandés par La Bourdonnaye, avancèrent contre les divisions du général autrichien qui défendait les approches de Tournai. Vingt mille hommes se portèrent sur la Sambre, avec le général Valence, pour fermer les routes de Namur au corps de Clairfayt. Harville, à la tête de douze mille autres, déboucha par Maubeuge, et quarante mille, commandés par Dumouriez lui-même, franchirent Quiévrain, précédés de trois bataillons de Belges, impatients de délivrer leur patrie. Les villages de Boussu et de Thulin furent emportés à la baïonnette ; la forêt de Sars fut franchie, et Dumouriez parut le 5 novembre 1792 devant les positions formidables de Jemmapes. La gauche de l'armée républicaine était commandée par le général Ferrand, la droite par Dampierre, le centre par Dumouriez, dont un des aides de camp était le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe Ier. Les abords de Jemmapes étaient bien défendus, ils furent vigoureusement attaqués. L'armée républicaine fit des prodiges. Un instant repoussée, elle fut ramenée au centre même de l'action par l'exemple de ses généraux et par son propre enthousiasme. L'action fut chaude, les pertes furent considérables de part et d'autre. Mais enfin les Autrichiens furent contraints d'abandonner Jemmapes. Cette victoire amena la conquête de la Belgique.

JENNER (ÉDOUARD). Célèbre médecin anglais, né en 1749, à Berkeley (Glocester), est compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité, pour avoir découvert et propagé la vaccine. Il avait fait sa découverte dès 1776, à Berkeley, où il exerçait son art, mais il ne la rendit publique qu'en 1796, et après l'avoir confirmée par vingt années d'observations et de recherches. Combattue d'abord par les préjugés, de même que toutes les idées nouvelles, elle fut bientôt appréciée comme elle le méritait, et se répandit rapidement en Angleterre, en France et sur tout le continent.

JENNY, s. f. Machine à filer le coton en gros ou en doux, portant un grand nombre de fuseaux, et inventée par Hargreaves. On dit aussi *Mull-Jenny*.

JEPHTÉ. Juge des Hébreux, de 1243 à 1237 avant J. C., sous lequel ils secouèrent le joug des Ammonites. Au moment de livrer aux Ammonites un combat décisif, il fit l'horrible vœu, s'il était vainqueur, de sacrifier à Dieu le premier être vivant qu'il verrait sortir de sa maison ; il remporta la victoire, mais en approchant de sa maison il en vit sortir sa fille Seila, qui venait le complimenter ; esclave de son serment, il la sacrifia par excès de fanatisme.

JÉRÉMIADE, s. f. Lamentation, plainte fréquente et importune, exprimée d'une voix larmoyante. Ce mot dérive de Jérémie, le prophète hébreu. Vous êtes vraiment insupportable, avec vos *jérémiades*. Mon cher ami, cette lettre est une *jérémiade*, je pleure sur les hommes. (Voltaire.)

JÉRÉMIE. L'un des quatre grands prophètes des Juifs, né vers l'an 630 av. J. C. Il se dit inspiré dès l'âge de quatorze ans, commença à prophétiser la treizième année du règne de Josias, et continua son apostolat pendant quarante-cinq ans. Ses prédictions néfastes, entre autres celles de la captivité de Babylone et de la ruine de Jérusalem, le mirent en butte à la haine de ses concitoyens. Il se retira en Égypte avec les Juifs qui fuyaient la colère du roi de Babylone. C'est là qu'il mourut, dit-on, l'an 590 av. J. C. On lui attribue le fameux psaume : *Super flumina Babylonis*, qui déborde de poésie. Ses autres ouvrages sont les *Prophéties*, divisées en cinquante-deux chapitres, et ses *Lamentations*, poème admirable, dans lequel il déplore les malheurs de sa patrie. On croit que les prophéties de Jérémie ont été écrites en partie par Baruch, qui lui servait de secrétaire.

JÉRÉMIES, s. f. pl. T. de liturg. Leçons de l'office de la semaine sainte. Plusieurs compositeurs ont écrit des *jérémies*.

JÉRICHO (pron. *Jériko*). Géogr. Ancienne ville de la tribu de Benjamin, N. E. de Jérusalem, dans une plaine au pied d'une montagne sèche et aride. C'est la première ville qu'attaquèrent les Israélites après le passage du Jourdain. Josué fit faire six fois le tour de la ville par l'armée en six jours différents, les prêtres portant l'arche et sonnant de la trompette. Le septième jour, les murailles de la ville tombèrent d'elles-mêmes.

JÉROBOAM Ier. Fils de Nabath et de Serva, de la tribu d'Éphraïm. Après la mort de Salomon, Roboam, son fils, s'étant rendu odieux, dix tribus se séparèrent de lui, formèrent le royaume d'Israël et élurent Jéroboam pour roi, l'an 962 av. J. C. Ce prince, au lieu de suivre la loi de Moïse, adora des veaux d'or, et mourut dans son impiété, 942. | *Jéroboam II*. Fils de Joas, roi d'Israël, lui succéda, 821 ans av. J. C. Son règne fut heureux. Il rendit à la Judée son ancienne splendeur et mourut en 780.

JÉRÔME (saint). L'un des Pères de l'Église, né, vers 331, à Stridon, en Pannonie. Étudia à Rome sous le grammairien Donat, parcourut, en prêchant le christianisme, la Thrace, la Bithynie, le Pont, la Cappadoce ; se retira dans un désert de la Syrie, revint à Rome en 381, fut secrétaire du pape Damase, et mourut à Bethléem en 420.

JÉRÔME DE PRAGUE. Protestant, disciple de

Jean Huss. Il soutenait que les biens de la terre devaient être communs à tous les hommes. Plus savant et plus subtil que son maître, il vint au concile de Constance pour le défendre, et fut emprisonné comme lui. Il abjura ses erreurs par la crainte des supplices, mais ayant ensuite rétracté son abjuration, il fut brûlé à Constance comme hérétique. Honte et exécration sur ses bourreaux !

JÉROSOLYMITAIN, AINE, adj. et s. Habitant, habitante de Jérusalem; qui appartient à Jérusalem ou à ses habitants. Les *Jérosolymitains*.

JERSEY (en lat. *Cæsarea*). Géogr. Ile de la Manche, près les côtes de France; 22 kilom. sur 15; 60,000 habit.; chef-lieu, Saint-Hélier, ville de 16,000 habit., avec un port sur la côte méridionale. Cette île, jadis comprise dans le duché de Normandie, appartient à l'Angleterre depuis le règne de Henri Ier. Quoique régie par un gouverneur anglais, elle forme une sorte de république qui a sa législation propre; toutes les marchandises entrent chez elle libres de droits. Ses lois ne peuvent y être en vigueur qu'après avoir reçu la sanction de l'assemblée des États, formée de douze baillis qui gouvernent les douze paroisses de l'île, des membres de la cour de justice et du corps des ecclésiastiques. On parle français à Jersey. Cette île est montagneuse et environnée de rochers qui en rendent l'accès difficile. Climat doux et tempéré, sol fertile dans les parties basses et les vallées. On y cultive les grains et les légumes. Les côtes produisent du varech en abondance. On y trouve une grande quantité de poissons, huîtres, homards, moules, etc. Cidre, bétail, pommes de terre, etc. La reine et les chambres d'Angleterre ne se reconnaissent d'autre droit sur Jersey que celui d'occupation militaire en cas de guerre contre la Grande-Bretagne. Jersey est devenu, à la suite des événements de décembre 1851, le refuge hospitalier d'un grand nombre de proscrits, entre autres de Victor Hugo, notre immortel poète.

JERSEY (NEW-). Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par l'État de New-York, à l'E. par l'Océan et la rivière d'Hudson, au S. par la baie de Delaware, à l'O. par l'État de Pensylvanie; 260 kilom. sur 90; 400,000 habit.; chef-lieu, Trenton. Pays montagneux au N., entrecoupé de vallées et de collines au centre, plat au S. Climat tempéré et sain; grains, pommes de terre, légumes et fruits; nombreuses mines de fer. Forges, fonderies, usines à fer, tanneries, cordonneries, etc.

JÉRUSALEM (en hébr. *Jérouchalaïm*, possession de la paix, d'où les Grecs et les Latins firent *Hierosolyma*, et nous, *Jérusalem*). Géogr. Ancienne capitale de la Palestine, et ville sainte, non-seulement pour les juifs, mais aussi pour les chrétiens et même pour les musulmans, et dans laquelle se sont accomplis les principaux événements que le catholicisme reconnaît comme divins. David en chassa les Jébuséens, et y établit le siége de son royaume. Salomon y bâtit le temple fameux, et ses successeurs l'embellirent ou la fortifièrent. Détruite par Titus, en 70, elle fut rebâtie par l'empereur Adrien, sous le nom d'*Ælia Capitolina*, qui ne put prévaloir sur son nom primitif. Les Sarrasins s'en emparèrent en 636. Prise par les croisés en 1099, elle fut reprise par les Sarrasins en 1187, et tomba au pouvoir des Turcs en 1517. Elle appartient au Grand-Seigneur, après avoir été, de 1832 à 1840, sous la domination du pacha d'Égypte, et sa population, de 20,000 âmes, est composée de juifs, de chrétiens, de Grecs, de Turcs et d'Arabes. | Fig. Retraite spirituelle, l'opposé du monde. Charles-Quint, fatigué des grandeurs, se créa une *Jérusalem* dans le couvent de Saint-Just. | Se prend aussi pour l'Église. Le pape domine la *Jérusalem* catholique. | *Jérusalem céleste, Jérusalem nouvelle*, Le ciel, les cieux. | Hist. *Royaume de Jérusalem*, Celui auquel la conquête d'une grande partie de la Palestine par les chrétiens donna naissance (1099), et dont le premier roi fut Godefroi de Bouillon. Le royaume de Jérusalem fut, dès l'origine, partagé en quatre parties, savoir : la seigneurie de Jérusalem resta au roi, comme la principale; les trois autres en relevaient à la manière des grands fiefs de France. Plusieurs écrivains du temps prétendent que Godefroi refusa de prendre le titre de roi et qu'il se contenta de celui d'*aroué*. Démembré en 1187, après la prise de Jérusalem par Saladin, le royaume fut définitivement détruit en 1291, époque à laquelle Saint-Jean-d'Acre, dernière place des chrétiens en Palestine, tomba au pouvoir des Khovaresmiens. Le royaume de Jérusalem avait été réuni à celui de Chypre, en 1197, Lusignan ayant épousé Isabelle, fille d'Amauri Ier, roi de Jérusalem. Le roi de Sardaigne prenait encore le vain titre de roi de Chypre et de Jérusalem *in partibus*. | *La Jérusalem délivrée*, Titre d'un poème célèbre du Tasse, où il chante la prise de la ville sainte par les croisés.

JÉSUITE, s. m. (du nom d'une église de Rome qui s'appelait *il Gesu*, et qui fut donnée dans le principe à l'institution des jésuites). Membre d'un ordre religieux, fondé, en 1534, par Ignace de Loyola, et approuvé, en 1540, par le pape Paul III. | *Les jésuites*. Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les jésuites en sont les fauteurs les plus abjects dans l'État. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve à leurs souverains; aux rois, le mépris des constitutions et l'obéissance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité et la domination universelle, afin que, maîtres d'un seul, ils arrivent à dominer partout. Le jésuite doit être aux mains de son supérieur *perindè ac cadaver* (comme un cadavre). Les jésuites ont résolu de faire de cette *passivité de la mort* un moyen de dompter tous les hommes au profit de leur puissance; c'est pourquoi on les voit de tout temps si jaloux d'accaparer l'éducation des enfants dans chaque pays. Ils hébètent l'homme pour le dominer, dessèchent son cerveau, tuent son intelligence au profit de la foi aveugle, de la superstition, afin qu'il soit humble devant toute espèce de tyrannie, comme le mouton devant le chien de berger. « Ils s'appellent aussi *pères de la foi*; dites plutôt *pères de la ruse*, » s'écrie Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*. L'histoire des jésuites est l'histoire du crime en permanence, selon la teneur de l'arrêt du parlement de Paris, 6 août 1762, qui supprima cet ordre comme une secte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de faussaires, etc., commandés par un chef étranger et machiavéliste par institut. Dès 1547, Bobadilla, ami de saint Ignace, fut chassé d'Allemagne à cause de ses ignobles intrigues. En 1578, les jésuites d'Anvers furent bannis pour avoir entretenu les troubles de Gand. En 1588, ils excitèrent des discordes au sein de la Ligue. La même année, Molina publia ses pernicieuses rêveries sur la concorde de la grâce et du libre arbitre. En 1594, les jésuites furent chassés de France, comme complices de Jean Châtel, assassin de Henri III. En 1597, Clément VIII fulmina contre eux cet anathème : « Brouillons, c'est vous qui troublez l'Église. » En 1598, ils firent assassiner Maurice de Nassau, et furent chassés de la Hollande. En 1604, le cardinal Frédéric Borromée les chassa du collége de Braida pour des crimes qui auraient dû les conduire au bûcher. En 1605, les jésuites Oldecorn et Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, furent abandonnés au supplice. En 1606, rebelles aux décrets du sénat de Venise, on fut obligé de les chasser de la ville et de l'État. En 1610, Ravaillac assassina Henri IV; il fut poussé à ce crime par les jésuites. En 1618, les jésuites furent chassés de Bohême comme fauteurs de discorde. En 1631, leurs cabales soulevèrent le Japon, où tout fut mis à feu et à sang. En 1641, ils allumèrent en Europe la querelle absurde du jansénisme, qui coûta la vie à tant de pauvres fanatiques. En 1643, Malte, indignée de leur dépravation et de leur rapacité, les rejeta loin d'elle. En 1646, ils firent à Séville une banqueroute qui précipita dans la misère plusieurs milliers de citoyens. En 1709, leur basse jalousie détruisit Port-Royal, ouvrit les tombeaux des morts et dispersa leurs os. En 1713, ils apportèrent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, entre autres vingt mille lettres de cachet décernées contre les meilleurs citoyens. En 1723, Pierre le Grand ne trouva de sûreté pour sa personne et de moyen de tranquilliser ses États que dans le bannissement des jésuites. En 1728, Berruyer, jésuite, travestit en roman l'histoire de Moïse et fit parler aux patriarches la langue de la galanterie et du libertinage. En 1755, les jésuites excitèrent la guerre au Paraguay. En 1759, ils furent chassés des pays soumis aux Portugais. En 1761, le Père La Valette fit banqueroute, ruina des centaines de familles et enrichit la société. Mais la justice des tribunaux sévit, et la société fut déclarée solidaire du Père La Valette. En 1767, ils furent chassés d'Espagne et, en 1769, de Russie. Enfin, la compagnie tout entière fut supprimée par un bref de Clément XIV, le 21 juillet 1773, pour cause d'abus et de désobéissance au saint-siége. Cependant les jésuites continuèrent de subsister sous des noms déguisés. La Russie leur donna un asile, où, dès l'an 1801, Pie VII reconnut son vicaire général. L'an 1804, il rétablit l'ordre pour la Sicile; l'an 1814 (14 août), pour toute la chrétienté. Sous la Restauration, ils rentrèrent en France sous le nom de *pères de la foi*. L'évêque de Beauvais, Feutrier, ministre de l'instruction publique, fit acte d'énergie en signant contre eux, en 1828, l'ordonnance de renvoi. Il tomba dans la disgrâce de Charles X, et mourut de chagrin, suivant les uns; des suites d'un empoisonnement, suivant les autres. Depuis la révolution de juillet 1830, on a exécuté avec plus de rigueur les lois qui les concernent. En 1845, ils essayèrent de se montrer dans la querelle touchant le projet de réforme sur l'instruction publique, mais ils furent obligés de quitter le pays, ou du moins de ne plus s'y montrer en corps. Le collége de France défendit avec une grande dignité la cause de la philosophie. C'est à cette occasion que Michelet et Quinet lancèrent leur admirable livre, intitulé *les Jésuites*, qui porta un si rude coup au parti ultramontain. Les jésuites sont condamnés à rester les plus dangereux ennemis de la société, rien qu'à en juger par leur devise : *sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas); c. à d. qu'ils restent ce qu'ils ont toujours été, des espions de la conscience, des prôneurs d'inquisition, des fauteurs de trouble et les plus perfides intrigants. Mignet les a admirablement peints d'un seul trait : *Pour réussir, les jésuites osèrent tout, même le bien*. Le prototype du jésuite a été retracé d'une façon inimitable par Eugène Suë, dans le personnage de Rodin du *Juif Errant*. « On les avait bannis, ils ont rompu leur ban; ils sont là, au milieu de la société, prêts à se venger d'elle; insolents, impudents, l'œil en feu, la menace et l'anathème à la bouche. Ils prêchent à Paris, par toute la France; ils envahissent les salons, les cathédrales et jusqu'aux chapelles des colléges; ils sont propriétaires, grands propriétaires à Lyon, à Paris, à Toulouse, Grenoble, Strasbourg, Avignon, en Picardie, dans le Mans, au Nord, au Midi, partout et encore ailleurs; ils s'appellent capucins, sulpiciens, dominicains, lazaristes, pères de la foi, bénédictins, jésuites même. Ils glissent, ils rampent, ils escaladent. Où la séduction ne peut atteindre, ils triomphent par l'audace. Ils jouent tous les rôles; ils se renient et ils se proclament. Ils sèment avec succès le doute et la conviction, la terreur et la joie, la défiance et la sécurité : toutes les intrigues sont à leur usage, toutes les classes sont par eux assiégées en même temps. Aux gens du monde, ils offrent des concerts dans les églises; bientôt ils y donneront le bal. Aux ouvriers et aux paysans, de fausses reliques, des cantiques, des médailles miraculeuses... Sauf la véritable piété, ils emploient tout, et tout leur réussit. Les confréries s'étendent, se multiplient comme un vaste filet. » (Génin.) | *Jésuite de robe courte*, Laïque affilié à la société de Jésus. | Par extension, le nom de *jésuite* est devenu, dans le langage vulgaire, une sorte d'outrage, et synonyme d'hypocrite, intrigant, roué, déloyal. C'est surtout depuis que Pascal, dans ses *Lettres provinciales*, eut attaqué la morale de l'ordre et eut vulgarisé ses attaques, que cette expression est devenue populaire dans ce sens. | Nom donné, dans quelques provinces, au dindon, qu'on croit, à tort, avoir été introduit par les jésuites en Europe. | Les jésuites peuvent être et sont réellement en dehors de la société, et c'est au nom de la société, au nom de l'ordre suprême, appelé par eux religion, qu'ils prétendent combattre et vaincre la Révolution : or, ce n'est pas seulement à la Révolution, c'est à l'humanité qu'ils s'attaquent... Ils sont bien en dehors de la société, ces orgueilleux sophistes; mais comment prétendraient-ils se mettre en dehors de l'humanité?... L'humanité a des lois qui se chargent de les ramener, de gré ou de force, au vrai sens des choses. Le dernier mot des jésuites a été prononcé par le Père Roothaan, *général des jésuites*, à la conférence de Chiéri; que ceux qui doutent encore de la folie furieuse de leurs projets, lisent et se pénètrent des paroles qui suivent : « Vraiment, notre siècle est étrangement délicat. S'imagine-t-il donc que la cendre des bûchers soit totalement éteinte? qu'il n'en soit pas resté le plus petit tison pour allumer une seule torche? Les insensés! en nous appelant jésuites, ils croient nous couvrir d'opprobre! Mais ces jésuites leur réservent la censure, un bâillon et du feu... Et, un jour, *ils seront les maîtres de leurs maîtres*. » (A. W.)

JÉSUITESSE, s. f. Religieuse d'un ordre qui suivait la règle des jésuites. L'*ordre des jésuitesses* fut fondé en 1534, par deux Anglaises, Wartha et Tuittia. Elles faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, mais ne gardaient point le cloître et prêchaient dans les églises. Cet ordre fut aboli en 1621 par Urbain VIII.

JÉSUITIQUE, adj. Qui est dans l'habitude des jésuites; qui appartient, qui est propre aux jésuites. Ne se dit qu'en mauvaise part. Craignons les menées *jésuitiques*. A travers le patelinage *jésuitique*, je le vis suivre assez fidèlement une des grandes maxi-

mes de la société. (J. J. Rousseau.) Il faut dire, pour être juste, que ce qu'on appelle jésuitisme, ou esprit *jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme. (Matter.) L'esprit *jésuitique*, dans la manière d'enseigner la religion, est assez bien représenté par la définition que l'abbé Boileau donnait de ces Pères. « Ce sont, disait-il, des gens qui allongent le symbole et raccourcissent le Décalogue. » (D'Alembert.)

JÉSUITIQUEMENT, adv. D'une manière jésuitique, en employant l'équivoque, les détours, la dissimulation. Se conduire *jésuitiquement*.

JÉSUITISER, v. n. (rad. *jésuite*). Faire le jésuite; escobarder, tromper en employant les manières et le langage de l'hypocrisie.

JÉSUITISME, s. m. Morale, système de conduite à l'usage des jésuites. Le *jésuitisme* a fait trembler les rois; il doit encore plus faire trembler les peuples. Le *jésuitisme* est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout. (Foy.) | Par extens. Synonyme d'hypocrisie. Le *jésuitisme* existe en politique comme en religion. | Conduite empreinte de méchanceté hypocrite. C'est du *jésuitisme* tout pur.

JÉSUS (en hébr. *Iehosuah*, sauveur). Nom, assez répandu chez les Juifs, qui a été porté par neuf personnages différents qui figurent dans la Bible, et que l'on distingue par le nom de leur père. Parmi eux, on distingue *Jésus*, fils de Josedech, premier grand-prêtre des Juifs après la captivité de Babylone, et *Jésus*, fils de Sirach, homme célèbre par sa sagesse et auteur de l'*Ecclésiastique*.

JÉSUS-CHRIST. Fondateur de la religion chrétienne. Selon les chrétiens, fils de Dieu et Dieu lui-même; médiateur entre Dieu et les hommes, rédempteur du genre humain, né d'une vierge nommée Marie, à Bethléem, l'an 4004 de la création du monde, sous le règne d'Auguste, à Rome, et d'Hérode, chez les Juifs. Voici, d'après les Évangiles, le résumé de la vie de Jésus. Quatre mages, ou philosophes d'Orient, vinrent, à sa naissance, l'adorer dans son berceau. Pour le soustraire à la colère d'Hérode, qui voulait le faire mourir, Marie s'enfuit avec Joseph, son mari, en Égypte, où elle resta avec l'enfant jusqu'à la mort du roi. Ils revinrent ensuite dans la Galilée et s'établirent à Nazareth. A douze ans, Jésus alla à Jérusalem avec ses parents: il se rendit au temple, s'assit au milieu des docteurs, et fit admirer la sagesse de ses réponses par tous ceux qui l'écoutaient. Il exerça ensuite la profession de charpentier avec son père. A trente ans, il sortit de Nazareth et alla sur les bords du Jourdain, où il se fit baptiser par Jean, son précurseur. Bientôt après, ses dogmes soulevèrent contre lui les pharisiens et les princes des prêtres. Ils résolurent de le faire mourir; ils séduisirent Judas, un de ses disciples, qui le leur livra moyennant 30 deniers. Alors ils le menèrent devant Ponce-Pilate, qui gouvernait la Judée pour les Romains, et l'accusèrent de vouloir renverser le gouvernement établi. Ayant été déclaré digne de mort, il fut fouetté, couronné d'épines; on lui fit éprouver les plus sanglants outrages, et on le conduisit au Calvaire, où il fut mis en croix entre deux voleurs. A la neuvième heure du jour, il rendit l'âme, à l'âge de trente-trois ans, en priant pour ses juges et ses bourreaux. Il ressuscita le troisième jour; ensuite, quarante jours après sa résurrection, suivant les évangélistes, il monta au ciel en présence de ses disciples. (A. W.) La philosophie a exercé sa critique sur l'existence et les actions de Jésus-Christ; voici les principales objections qu'elle y fait. Clément d'Alexandrie dit que, dans ce temps, on appelait *fils de Dieu* quiconque faisait profession de sagesse et enseignait la philosophie à des disciples. La venue du Christ a été prédite, affirment les catholiques, par la Bible; mais il faut reconnaître que la plupart des prophéties sur lesquelles ils s'appuient sont vagues et obscures, et qu'il est facile d'en faire ressortir à peu près tous les sens qu'on voudra y trouver. Par exemple, pour ce qui concerne la passion de Jésus-Christ, on a relevé tous les passages où un personnage quelconque parle de ses souffrances, de ses douleurs, de sa puissance. Job dit qu'il est « percé d'un glaive de douleur; » on applique ces paroles à Jésus-Christ. Joseph est en prison; il représente Jésus-Christ. David est puissant; il représente encore Jésus-Christ, quoique l'un ait pardonné à ses ennemis, tandis que l'autre les a maudits, même à son lit de mort. En suivant une telle méthode, il suffirait d'ouvrir l'histoire pour trouver que tel personnage moderne a été annoncé il y a cent ans, il y a mille ans : Alexandre, Annibal, Charlemagne, seraient, à ce compte, les types de Napoléon Ier. Il suffit d'examiner quelques pages des psaumes pour y trouver à sa disposition toutes sortes de prophéties. Si Jésus n'eût pas souffert une mort violente, on aurait cité des passages qui prédisent une mort douce et naturelle. S'il eût été poignardé, on aurait relevé ces paroles du psaume 71 : « Parce que tes flèches se sont fixées dans moi; » ou psaume 119 : « Les flèches aiguës du puissant... » S'il eût été noyé, psaume 41 : « Tes flots ont passé sur moi... » Et psaume 21, s'il eût été dévoré par des bêtes féroces : « Arrache ma vie à la dent des lions..., » etc., etc. On dit que la venue du Messie a été prédite. Le titre de *messie* a été donné à Jésus par les chrétiens; mais le mot hébreu s'appliquait généralement aux rois, aux pontifes et à tous ceux qui prétendaient avoir une mission divine; ainsi on a appelé une multitude de personnages *messies* ou *christs*, c'est-à-dire *oints*. Dieu recommande de ne pas toucher à ses *christs* : *Nolite tangere christos meos*. Les Évangiles ne nous disent rien de Jésus-Christ depuis son enfance jusqu'à l'époque de sa prédication. A-t-il voyagé pendant ce temps-là et s'est-il initié dans les sciences, qui ne jetaient encore qu'une bien faible lumière et qui, le plus souvent, se transmettaient de vive voix? C'est ce que plusieurs personnes ont affirmé résolûment. Un succès suffit quelquefois pour créer une grande réputation; on attribue souvent à un seul personnage ce qui appartenait à plusieurs; c'est ainsi que de plusieurs Hercules on en a fait un seul; toutes les

Jésus-Christ.

traditions se sont résumées en une pour la formation de certaines histoires. « Les chrétiens, comme l'observe Potter, avaient d'abord tenu secrets les divers évangiles qu'avaient enfantés l'ignorance et la pieuse fraude des fidèles, et que l'obscurité seule et le secret avaient pu soustraire au ridicule pendant deux siècles. Chaque petit troupeau avait, sans opposition, vénéré le code auquel il avait foi comme lui étant propre, et n'avait ainsi accordé d'autorité qu'à ce que les années et les préjugés de son enfance avaient sanctionné à ses yeux; mais ces différents évangiles étaient aussi manifestement en contradiction les uns avec les autres qu'ils étaient le plus souvent puérils et incohérents en eux-mêmes. Cela se démontre par le scrupule avec lequel les Pères d'abord, et les conciles dans la suite, procédèrent au triage de ce qu'ils honorèrent du titre d'*écrits authentiques*, en les séparant des livres qu'il leur fut impossible de ne pas condamner comme apocryphes et faux. » Le docteur Strauss a essayé d'expliquer le Nouveau-Testament par le système des mythes. Selon lui, Jésus était un grand magnétiseur, et ses miracles, des effets du magnétisme. Il s'en réfère partout à la constatation de cet acte : *Imposuit manus* (il imposa les mains), qu'on retrouve à chaque récit de miracle dans l'Evangile. Voici, au sujet des miracles, un aveu remarquable du jésuite Diesbach, dans un ouvrage publié par la Société des bons livres : « Il y a des miracles qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui les ont inventés et de ceux qui les ont crus; ce sont des miracles souvent supposés par l'imposture et plus souvent encore par l'ignorance, accrédités par des auteurs pieux, mais sans discernement, et adoptés par des hommes crédules et simples. Le faux merveilleux, les anachronismes ou d'autres circonstances, réclament contre leur existence. La simplicité seule de ceux qui les ont inventés peut, en quelque sorte, les excuser. » (*Chrét. cath.*, page 110.) Righellini soutient que le Nouveau-Testament est l'histoire travestie des zélateurs qui figurèrent dans les soulèvements contre les Romains. L'allégorie était nécessaire à ces christs qui voulaient soulever la multitude; ils s'exprimaient en paraboles. Ils pouvaient parler de ressusciter les morts, mais au figuré, pour engager le peuple à secouer son esclavage. Lorsque Jésus-Christ est transfiguré sur le Thabor, il s'entretient de la résurrection des morts, et il est accompagné de trois personnages, Pierre, Jean et Jacques, dont les noms se retrouvent dans l'histoire de la révolte des Juifs. La croix était l'emblème de l'épée, car elle en avait la forme. *Prenez votre croix*, pouvait signifier : Armez-vous. Jésus (Luc, XXII) dit : « Que celui qui n'a point d'épée vende sa robe et achète une épée. » Et Matthieu, X : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix, mais l'épée. » Luc, XIX, avait dit dans une parabole : « Amenez ici ces ennemis qui ne veulent pas que je règne sur eux, et tuez-les devant moi. » Jésus-Christ a été appelé *Libérateur*. Cependant, on ne saurait lui contester sa douceur, sa grandeur d'âme, son amour pour la justice. Il résume à lui seul tous les philosophes anciens en les épurant; il dit avec Thalès et Socrate : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » On voit l'homme percer dans une foule de propositions : « On donnera à celui qui a, et quant à celui qui n'a rien, on lui ôtera même ce qu'il a. — Celui qui arrive tard à la vigne a le même salaire. » | *Bon Jésus! doux Jésus! Jésus, Maria!* Exclamations d'admiration, de crainte, de joie, etc. Ces expressions sont surtout fréquentes dans le midi de la France. | *Dévotion au cœur de Jésus, à l'enfant Jésus*, Image qui représente un cœur ou un enfant Jésus entouré d'une auréole. | *Ordre de la croix de Jésus-Christ*, Ordre militaire et chevaleresque qui fut, dit-on, institué par les inquisiteurs, mais qui paraît être le même que celui de la milice de Jésus-Christ. | *Chevalier de la foi de Jésus-Christ*, Congrégation de gentilshommes qui s'engageaient au service de l'inquisition. | *Ordre de Jésus-Christ*, Ordre de chevalerie institué par le pape Jean XXII. On dit aussi *ordre du Christ*. | *Ordre ou société de Jésus*, Ordre de chevalerie institué par Pie II en 1459. | *Chevalier de Jésus et Marie*, Membre d'un ordre de chevalerie institué à Rome l'an 1615, sous le pontificat de Paul V. | *Compagnie ou société de Jésus*, Nom de l'ordre fondé par Ignace de Loyola. V. JÉSUITE. | *Congrégation du Bon-Jésus*, Congrégation religieuse établie en 1326, à Ravenne, par le chanoine Séraphin de Fermo. | *Filles de l'Enfant Jésus*, Congrégation fondée à Rome en 1661, par Anne Moroni. Les *filles de l'Enfant Jésus* ne doivent pas être plus de trente-trois, en mémoire des trente-trois années que Jésus-Christ a vécu sur terre. On les nomme aussi *filles de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. | Hist. *Congrégation de Jésus-Christ*, Association que fondèrent les réformateurs en Écosse, vers le commencement de la seconde moitié du XVIe siècle, et à la tête de laquelle étaient les comtes d'Argyle et de Morton. Elle fut ainsi appelée par opposition à l'Église catholique, que ces réformateurs appelaient la *congrégation de Satan*.

JÉSUS, s. m. Nom donné à une sorte de papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format, et pour l'impression des gravures. On l'appelait aussi autrefois *papier nom de Jésus*, parce qu'il portait pour marque le nom de Jésus (I. H. S.). Ouvrage imprimé sur *jésus*. | Adjectiv. Papier *jésus*. Le format in-octavo *jésus*. Des volumes in-octavo *jésus*.

JET, s. m. (du lat. *jactus*, fait de *jacere*, *jacio*, jeter, lancer, darder; on écrivait anciennement *ject*). L'action de lancer un corps; mouvement qu'on lui imprime en le jetant avec le bras ou avec un instrument. Le *jet* d'une pierre. | *Arme de jet*, Toute arme propre à lancer des corps avec force, comme une fronde, une arbalète, etc. | *Jet de lumière*, Rayon de lumière qui paraît subitement.

Autour d'elle le feu jaillit en longs éclairs,
La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs.
(DELILLE.)

| *Jet de bombes*, L'art de lancer les bombes. | *Jet de pierre*, Espace que peut parcourir une pierre lancée de toute la force d'un homme. | *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche. | Hortic. Dans le sens de rejeton, pousse d'un arbre, d'une vigne, etc. Ces fuchsias ont donné de beaux *jets* cette année. | Rameau accidentel ou adventif développé sur un tronc, sur une grosse branche. | Tige secondaire partant du collet de la racine. | *Canne d'un seul jet*, Canne sans nœuds, comme la canne de jonc, par exemple. | Fauconn. Menue courroie

qu'on met à la jambe de l'oiseau. Enserrer un oiseau dans les *jets*. | Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule quand elle est en fusion. Statue fondue d'un seul *jet*. | *Jet d'eau*, Eau qui jaillit d'une fontaine, d'un tuyau, et qui s'élève. Les *jets d'eau* du parc de Versailles. | Jaillissement d'un liquide, d'un fluide. Un *jet* plus gros que le bras. Un *jet* de vapeur. La saignée donna un *jet* fort et continu. | Législat. anc. Petite corde que l'exécuteur mettait au cou du patient pour le conduire au supplice. | Mar. *Jet de marchandises*, Action de jeter à la mer, pour alléger le navire, une partie des marchandises dont il est chargé. | *Faire le jet*, Jeter les marchandises à la mer. | *Jet de contribution*, Perte que doivent supporter les marchands quand on a été forcé de faire le jet. | Pêche. *Jet de l'épervier, jet du filet*, Se dit d'un épervier ou d'un filet que l'on jette pour prendre du poisson. | Peint. *Jet de draperies*, La manière dont les plis, les mouvements d'une draperie sont rendus dans un tableau. *Des draperies* d'un beau *jet*. | Fig. En littérature et dans les arts, on dit d'une composition qui a été faite avec rapidité et sans y revenir plusieurs fois, qu'elle a été faite d'*un seul jet*. | *Le premier jet*, Résultat de la première inspiration d'un écrivain ou d'un artiste, sur le papier ou sur une toile. *Le premier jet d'un ouvrage*, L'esquisse qui en a été faite. | Loc. adv. *Du premier jet*, Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. Ces vers me sont venus *du premier jet*.

JETAGE, s. m. Action de jeter. Le *jetage* d'un pont sur une rivière. | Art vétérin. Écoulement, par les naseaux du cheval, d'un mucus plus ou moins abondant et de qualités variables.

JETÉ, ÉE, part. Qui est lancé avec plus ou moins de force. Un objet *jeté* par la fenêtre. Il a été atteint par quelques-unes des pierres *jetées*. La tête d'Asdrubal, *jetée* dans le camp des Carthaginois, apprit à leur chef le funeste sort de son frère. (Rollin.) Déjà les grappins sont *jetés*, mais l'amiral Howe craint d'éprouver corps à corps la valeur française. (Ed. Monnais.) | Fig. et famil. *Jeté au panier, aux ordures*, Tenu à mépris. | Placé, mis. *Jeté* faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction inévitable. (Cuvier.) | Fig. *Le sort en est jeté*, C'est décidé; le parti en est pris. | On dit de même : *Le dé en est jeté*. | Fig. Un cri *jeté*. Sur une parole *jetée* en l'air.

JETÉ, s. m. Pas de danse. Un *jeté* battu. Le *jeté* fait partie d'un autre pas. Un seul *jeté* ne peut remplir la mesure; il en faut deux de suite pour l'équivalent d'un autre pas.

JETÉE, s. f. Amas de matériaux jetés à côté d'un canal qui forme l'entrée d'un port, liés fortement et ordinairement soutenus de pilotis, pour rompre l'impétuosité des vagues. La *jetée* d'un port. Allons sur la *jetée* voir la mer rouler ses vagues menaçantes. On fait aussi des *jetées* pour redresser un cours d'eau.

JETER, v. a. (anciennem. *jecter*; du lat. *jactare*, même signif.). Lancer au loin, avec la main ou de quelque autre manière. *Jeter* des pierres. *Jeter* des objets par la fenêtre. Je me sentis extrêmement tentée de lui *jeter* un livre à la tête. (Mme de Sévigné.) Les femmes, parées magnifiquement, étaient aux fenêtres et *jetaient* des fleurs et des parfums aux vainqueurs. (Raynal.) | Pousser avec violence, renverser, au propre et au figuré. Le vent *a jeté* ce mur par terre. | Répandre, semer, faire tomber. Le dieu, la secouant, *jeta* les œufs à bas. (La Fontaine.) | Pousser, lancer hors de soi. Le crapaud *jette* son venin. | En parlant d'une plaie, d'un abcès. Cet abcès *jette* du pus. | Absol. Sa plaie commence à *jeter*. | Fig. Jeter les soupirs. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils me fermèrent le passage en jetant de grands éclats de rire. (Chateaubriand.) | Répandre. Le peuple *jetait* des rameaux et des fleurs sur le passage du Christ. | Mettre, poser. *Jeter* les fondements d'une nation, d'une ville. *Jeter* un pont sur une rivière. | Pousser, en parlant des plantes. Cet arbre *a jeté* de beaux scions. | Fig. L'exemple du mal *a jeté* de profondes racines dans le cœur de cet enfant. | Se dit des abeilles qui produisent un nouvel essaim. Cette ruche n'*a* pas encore *jeté*. | Au sens physique et au sens moral, Mettre, placer, diriger, envoyer, etc., et souvent avec l'idée d'une certaine violence, d'une certaine rapidité ou soudaineté dans l'action. Tous les forçats *ont été jetés* à Cayenne. | Fig. Qui donc *a jeté* les hommes sur cette terre? *Jeter* des regards. *Jeter* l'effroi. *Jeter* l'épouvante. *Jeter* des idées sur le papier. *Jeter* de la lumière sur une affaire. | Mettre, livrer à... faire tomber dans... *Jeter* dans un cachot, dans l'esclavage. *Jeter* dans l'erreur ou dans l'embarras. | Couvrir de. *Jeter* de l'opprobre, de l'infâmie, du ridicule sur quelqu'un. | T. de brasserie. *Jeter les secondes*, Après avoir tiré les premiers métiers, jeter de l'eau une seconde fois sur la drége. | Bross. *Jeter sur le pied*, Rouler, en le prenant sous le pied, le chiendent, pour le dépouiller de son écorce et le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages. | T. de cirier. Enduire de cire les mèches de la seconde couche. | *Jeter de la chandelle*, Fabriquer de la chandelle moulée. | *Jeter le faucon*, Le laisser partir pour le vol. | Fonderie. Faire couler du métal fondu dans un moule, afin d'en tirer une figure. *Jeter* une statue. | *Jeter l'or, l'argent, le cuivre en lames*, Remplir de ces métaux, quand ils sont en bain, les moules ou châssis qui ont été préparés. | Guerre. *Jeter des hommes, des troupes, des munitions dans une place*, Les y faire entrer inopinément. | Imprim. *Jeter un blanc*, Ménager, laisser un blanc. On dit, à peu près dans le même sens, *Jeter une espace, une interligne*. | Jurisp. *Jeter un dévolu*, Impétrer, en cour de Rome, la provision d'un bénéfice qu'on prétend vaquer par l'incapacité de la personne ou la nullité du titre du titulaire. | *Jeter une excommunication*, La publier, la fulminer. | *Jeter des lots*, Voir, par le sort, à qui chacun des lots d'un partage qu'on a fait doit échoir. | Jeux de cartes. *Jeter ses cartes*, Les jouer. | *Jeter les cartes*, Cesser la partie. | Mar. *Jeter l'ancre*, La faire tomber dans la mer pour arrêter le vaisseau. | Fig. *Jetons l'ancre* dans ce village.

> Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
> *Jeter* l'ancre un seul jour?
> (LAMARTINE.)

| *Jeter le plomb, la sonde*, Laisser tomber la sonde pour connaître la profondeur de la mer ou la qualité du fond. | *Jeter à la bande*, Rassembler sur un seul point, pour faire contre-poids, les marchandises qui étaient éparses. | Passement. *Jeter en soie*, Couvrir un bouton de soie tournée sur la bobine. | Peint. *Jeter une draperie*, Donner aux plis de la draperie dont on revêt une figure une certaine disposition. Ce peintre sait bien *jeter une draperie*. | Plomb. *Jeter le plomb sur la toile*, Se servir d'une forme ou d'un moule couvert d'un drap de laine, et doublé par dessus, pour jeter le plomb en lames très-minces. | Poter. *Jeter sur la pièce*, Ajouter une anse ou une pièce sur un vase par le moyen d'un moule. | Vénerie. *Ce cerf jette sa tête*, Il quitte son bois. | *Jeter sa gourme*. Cet enfant *jette sa gourme*. Se dit aussi du cheval qui a un écoulement par les naseaux. | Fig. *Il faut laisser ce jeune homme jeter sa gourme*, Il faut le laisser s'émanciper, jeter ses premiers feux. | *Jeter un manteau, un châle, une pelisse sur les épaules*, Mettre à la hâte un de ces objets. | Fig. *Jeter un voile sur quelque chose*, Le passer sous silence. *Jetons un voile sur le passé*. | *Jeter des propos*, Avancer des propos qui vont directement à insinuer ou à découvrir quelque chose. Ce ministre *a jeté* des propos de guerre, de paix. | *Jeter au sort*, Décider quelque chose par la voie du sort. | *Jeter feu et flamme*, Se livrer à de grands emportements. | Fig. et famil. *Jeter une marchandise à la tête*, L'offrir à vil prix. | *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, La lui offrir sans qu'il la demande. | *Jeter de la poudre aux yeux*, Surprendre, éblouir par de faux brillants. | *Jeter son plomb sur quelque chose*, Porter ses vues sur quelque chose. | *Jeter le grappin sur quelqu'un*, Se rendre maître de son esprit. | *Jeter le froc aux orties*, Renoncer à la profession ecclésiastique. Se dit, par extension, de toute personne qui, par inconstance, renonce à quelque profession que ce soit. | *Jeter son bonnet par dessus les moulins*, Braver l'opinion publique, les bienséances. | *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose*, Fixer son choix, arrêter ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose. | *Jeter les hauts cris*, Se plaindre hautement. | Prov. et fig. *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter une passion déjà vive, violente; aigrir les esprits qui le sont déjà trop. | *Jeter son bien par les fenêtres*, Le prodiguer. | *Jeter le manche après la cognée*, Se décourager, abandonner une chose, une entreprise par dégoût, par chagrin, par découragement. | *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner quelque chose. Il m'est impossible de deviner cette charade, *je donne ma langue aux chiens*. | *N'être pas bon à jeter aux chiens*, Ne rien valoir aux yeux des autres. | *Jeter un os à quelqu'un*, Lui donner une part dans les profits d'une entreprise pour se le rendre favorable. | *Jeter la pierre à*, Accuser. Il n'est personne qui ne se soit cru obligé en conscience de *jeter la pierre* à ce siècle adultère. (Edg. Quinet.) | SE JETER, v. pr. S'élancer, se précipiter. Sur le mulet du fisc une troupe *se jette*. (La Fontaine.) | *Se jeter à la côte*, Se dit d'un navire qui fait naufrage. | Fig. Se livrer à, s'occuper uniquement de, s'engager inconsidérément dans. Nous *nous jetons*, pauvres gens que nous sommes, dans les procès. (La Fontaine.) | Fleuve qui passe à un autre. Le Cher *se jette* dans la Loire. | Se porter avidement sur. Tous les invités *se jetèrent* sur le buffet et sur les rafraîchissements. | Fig. et famil. *Se jeter à la tête des gens*, Les fatiguer de ses assiduités. | *Cela ne se jette pas en moule*, Ne peut se faire qu'avec du soin et du temps. | Entrer, se réfugier précipitamment. Il *se jeta* dans le plus épais du bois. | *Se jeter dans un couvent*, S'y retirer. | Être jeté. L'enveloppe des fruits du cocotier *se jette*.

JETON, s. m. Pièce ronde, de métal, d'ivoire, etc., dont on se sert pour marquer et payer au jeu. Chaque coup est marqué par un *jeton*. | *Faites vos jetons*, Se dit souvent pour *Faites votre jeu*. Les rois font de leurs sujets comme les *jetons*; ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (Charron.) | Les anciens faisaient des *calculi*, petites pierres ou coquillages, le même usage pour compter, que nous faisons des jetons. | *Jeton de présence*, Jeton que l'on donne aux membres d'une compagnie ou société administrative présents à une séance, comme cela se pratique à l'Académie ou dans les administrations de chemins de fer. | Technol. Petit instrument mince, de cuivre ou de fer, dont les fondeurs en caractères se servent pour voir si les caractères imprimés sont bien de niveau. | Fig. et famil. *Être faux comme un jeton*, Avoir un caractère très-faux; locution prise de ce que les jetons ne sont pas en un métal précieux, et de ce qu'ils le simulent plus ou moins. | *Cet homme ménage bien ses jetons*, Il est parcimonieux; il ne jette pas son argent par les fenêtres.

JETTATOR, s. m. Mot italien, signifiant Jeteur de sort, celui qui est doué du mauvais œil. Superstition généralement admise en Italie, même parmi les gens des classes aisées, que certains individus ont le regard fatal et peuvent attirer sur vous des malheurs en vous regardant; aussi un grand nombre d'Italiens portent-ils, pour s'en garantir, de petites amulettes en corail représentant une main ayant un doigt développé, ou deux doigts, l'indicateur et le petit doigt, pour crever le mauvais œil.

JETTATURA, s. f. Mot italien signifiant Pouvoir d'attirer le malheur, des désastres financiers, les maladies sur les gens que regardent ceux qui sont doués de cette faculté, selon la croyance des Italiens.

JEU, s. m. (du lat. *jocus*, même signif.). Divertissement, récréation, amusement. *Jeu* d'enfant. Jouer à de petits *jeux*. Il ne fait pas cela sérieusement, ce n'est qu'un *jeu*. Le tumulte, les *jeux* bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour. (J. J. Rousseau.) La géométrie spéculative a ses *jeux*, ses inutilités, comme les autres sciences. (Chateaubriand.) | Fig. Tu railles, mais bientôt nous verrons d'autres *jeux*. (Corneille.) | Absol. Le *jeu*. Habitude de jouer à des jeux de hasard. Le *jeu* est très en usage en Europe. (Montesquieu.) | Passion du jeu. Cet homme aime le *jeu*. Le *jeu* est un gouffre qui n'a ni fond ni rivage. (Thompson.) | Le jeu est une des plus fatales passions qu'ait engendrées la société; l'homme qui s'y adonne sans mesure ne connaît plus ni frein, ni lois, ni conscience, ni morale. On a vu des pères de famille jouer jusqu'au dernier morceau de pain de leurs enfants et n'avoir plus d'autre ressource que le suicide pour échapper au déshonneur. George Sand, dans son beau livre de *Leone Leoni*, fait expliquer par un de ses personnages, joueur effréné, le bonheur vertigineux qu'il éprouve à exposer son or sur le tapis vert; mais nous n'avons pas à répéter ici ce morceau, qui, détaché de l'ensemble du roman, ressemblerait à un plaidoyer en faveur du jeu. Le joueur en question tombe d'abîme en abîme; il commet toutes sortes de mauvaises actions et finit par le crime et par l'assassinat. Victor Ducange, dans son drame de *Trente ans, ou la Vie d'un joueur*, nous peint également sous des couleurs sombres et terribles la fatale destinée de celui qui est dominé par la passion du jeu. | *Tenir un jeu*, Donner à jouer chez soi. | *Tenir le jeu de quelqu'un*, Jouer pour lui. | *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer à jouer malgré la perte. | Fig. et famil. Ne pas être découragé par les obstacles. | Fig. et famil. *Bon jeu, bon argent*, Tout de bon, sérieusement. Il y va *bon jeu, bon argent*. | Fig. et famil. *Mettre quelqu'un en jeu*, Le mêler à son insu à une affaire. | Règle du jeu. C'est le *jeu*. | Cartes qui viennent, points qu'on amène en jouant. Il lui est venu bien du *jeu*. | *Donner beau jeu*, Donner de bonnes cartes. | Fig. Donner l'occasion de réussir. | Prov. et fig. *Si on le fâche, on verra beau jeu*, On éprouvera les effets de sa colère. Toute sa cour *verra beau jeu*. (La Fontaine.) | Fig. et famil. *Jouer bien son jeu*, Agir avec une grande adresse. | *Cacher son jeu*, Cacher ses desseins. | Ce que l'on met au jeu. *Jouer gros jeu*, Beaucoup d'argent. Il n'est pas si facile qu'on pense d'être fort

honnête homme et de *jouer gros jeu.* (Mme Deshoulières.) | Fig. Hasarder ses intérêts, sa réputation. | Trois espèces de jeux principales se partagent ceux qui recherchent ce dangereux plaisir : les jeux de hasard pur, ceux de pure combinaison, et ceux où le hasard et l'habileté mélangés décident de la perte et du gain. *Pair ou non*, les *osselets*, les *dés*, passent pour les plus anciens *jeux de hasard* ; les *échecs*, pour les premiers des *jeux de combinaison*; le *trictrac*, pour le premier des *jeux mixtes*. Il y a aussi des *jeux d'adresse*, tels que le jeu de bague, le jeu de paume, le jeu de billard, etc. | En France, la passion du jeu, trop souvent dominante, provoqua la répression des lois. Il en fut de même dans l'antiquité. Les Corinthiens étaient passionnés pour le jeu en général ; les Lacédémoniens le bannirent absolument de leur république. Les jeux de hasard étaient prohibés et les joueurs d'habitude réputés infâmes chez les Romains, qui ne s'en livraient pas moins avec fureur à cette passion. Auguste aimait à jouer ; Claude jouait même en voiture. Juvénal a plus d'une fois stigmatisé cette passion dans ses satires. Les Germains jouaient jusqu'à leur liberté. Les Chinois jouent sur un coup de cartes leurs propriétés, et même leurs enfants et leurs femmes. Chez nous, la rage du jeu est arrivée plus d'une fois à son comble. Charlemagne fut obligé de défendre non-seulement les jeux de hasard, mais encore d'ajouter l'exclusion de la communion des fidèles. Charles IV, Charles VII, Charles IX, Louis XIII et Louis XVI essayèrent en vain d'enchaîner cette passion. C'est, du reste, dans un palais que Jacquemin Gringonneur fabriquait des cartes pour distraire le roi Charles VI. Le jeu est né en grande partie de l'ennui des cours. | *Maisons de jeux*, Établissements spéciaux ouverts aux joueurs. Dès 1789, un sieur Azon, inventeur du *trente et un*, commença à attirer quelques curieux dans des salons où il finit par faire jouer. Sous le Directoire, plusieurs maisons du Palais-Royal, reconnaissables à leurs numéros de feu, furent publiquement ouvertes et exploitèrent de concert la cupidité des joueurs. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre. A eux est due l'organisation fixe et régulière des jeux autorisés. Sous leur administration, on créa des roulettes, des passe-dix dans les bals publics, et jusque dans le foyer du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Outre les maisons du Palais-Royal, il s'établit des succursales dans différentes rues de Paris. Les frères Perrin se retirèrent avec une fortune colossale, et à l'expiration du bail de leur successeur, en 1816 ou 1817, la *ferme des jeux* fut publiquement mise en adjudication. En retour du privilége exclusivement concédé, une somme de six millions fut assurée à la ville de Paris, plus les deux tiers des bénéfices de l'entrepreneur. Le 18 juillet 1836, la chambre des députés, sur la proposition de La Rochefoucauld, décida la suppression des jeux publics à partir du 1er janvier 1838. Elle avait déjà aboli la loterie, autre jeu d'une influence pernicieuse sur la moralité publique. (V. Ratier.) | Le jeu est quelquefois la dernière ressource des âmes dégradées. Qui ne connaît ce mot honteux, bien digne d'un roi qui a abusé de tout ? « Qui veut jouer, disait un jour Charles II à ses compagnons de débauche, qui veut jouer mon âme contre une orange ?... — Sire, répondit Rochester, pair d'Angleterre, la partie est peu égale, mais je la tiens. » | *Jeu de bourse*, Agiotage qui se pratique à la bourse, trafic sur les fonds publics. Aux jeux publics ont succédé des jeux non moins scandaleux qui méritent d'être flétris, car trop souvent ils causent la ruine des familles et ils aboutissent pour beaucoup d'industriels au déshonneur et au suicide. En France, on n'est pas encore persuadé de cette vérité, que l'argent employé au trafic est une somme importante de vitabilité enlevée à l'industrie et, conséquemment, doublement *improductive*. Ce trafic sert à augmenter la fortune de quelques traitants, tandis qu'employé dans l'industrie, cet argent alimenterait des usines, des ateliers, occuperait des bras et multiplierait la production. | *Petits jeux, jeux innocents, jeux de société*, Jeux que les enfants pourraient réclamer, que les jeunes gens recherchent, que les grandes personnes ne dédaignent pas toujours ; ce sont : le *colin-maillard*, le *furet*, *cache-cache*, etc. Ceux qui ont commis une infraction à la règle du jeu donnent un gage qu'on ne peut retirer qu'en se soumettant à une pénitence qui, la plupart du temps, est charmante. | *Jeux d'esprit*, Jeux qui ne méritent pas toujours ce nom, mais qui demandent quelque ingéniosité d'esprit et d'imagination. On a appliqué ce mot à certaines fantaisies de la pensée, telles que l'*Éloge de la folie*, par Érasme, ou à celui du *pou*, par Heinsius ; mais il est plus particulièrement appliqué à ce que les anciens appelaient *difficiles bagatelles*, ou à ce que nous nommons aujourd'hui des rébus, des charades, des acrostiches, etc., enfin, à toutes les fantaisies de la littérature et de la poésie. | Ironiq. La guerre, les batailles, le pillage. Ce sont là *jeux* de prince. (Andrieux.) | *Les jeux de la fortune*, Ses vicissitudes | Poétiq. et fig. *Les jeux sanglants de Mars*, Les combats. Il a lui-même triomphé dans les *jeux* sanglants du dieu de la guerre. (Chateaubriand.) | Au plur. Divinités allégoriques qui président à la gaîté. Les *Jeux*, les Ris et les Grâces. | *Jeux de mots*, Espèce d'allusion fondée sur la ressemblance. Ce n'est que *jeux de mots*, qu'affectation pure. (Molière.) Les *jeux de mots*, la pire espèce du faux bel esprit. (Voltaire.) | On dit d'une chose facile : Ce n'est qu'un *jeu*. | *Ce n'est pas un jeu d'enfant*, L'affaire est grave, sérieuse. | *Se faire un jeu de quelque chose*, Y prendre plaisir. Les dieux *se font un jeu de* tromper l'espoir des humains. | Fig. et famil. *Être à deux de jeu*, Dans la même position vis-à-vis l'un de l'autre. | Par extens. Lieu où l'on joue. Un *jeu* de paume. Un *jeu* de boule. | Ce qui sert à jouer. Un *jeu* d'échecs. Un *jeu* de cartes. | T. de mar. *Un jeu de voiles, un jeu d'avirons*, Toutes les voiles d'un navire, le nombre d'avirons nécessaires pour un canot. | Mus. Manière de jouer d'un instrument. Avoir le *jeu* brillant, vif, hardi. | *Jeu d'orgues*, L'ensemble d'un instrument qu'on appelle *orgue*. | *Plein jeu*, *demi-jeu*, Sons plus ou moins forts qu'on tire d'un instrument. | *Jeu céleste*, Son très-agréable que l'on obtient par une des pédales du piano. Le mélodium est un *jeu* céleste. | Peint. *Le jeu d'une composition*, Mouvement et variété d'aspects d'un tableau. | Phys. *Jeu de piston*, Espace que parcourt, à chaque coup, le piston dans son corps de pompe. | *Jeu de la nature*, La nature s'accusant fortement dans un de ses aspects. Les cristallisations sont des *jeux* de la nature. | *Les jeux de la scene*, Représentations théâtrales. Les *jeux* de Thalie, de Melpomène, de Terpsichore. | Fig. Pour désigner la comédie, la tragédie, la danse. | *Le jeu d'amour*, Mimique de l'amour. Se dit aussi pour le plaisir. Au *jeu d'amour* le muletier fait rage. (La Fontaine.) | *Les jeux*, Spectacles publics des anciens. *Les jeux* olympiques. *Les jeux* séculaires. Il n'y avait rien de plus délicieux à voir que leur ville, où les fêtes et *les jeux* étaient perpétuels. (Bossuet.) Il faut des *jeux* au peuple ; aux dieux, des sacrifices. (Alex. Soumet.) | *Jeux floraux*, Académie de Toulouse, ainsi nommée parce qu'on y décerne, aux compositions littéraires les plus appréciées, des prix représentant des fleurs d'or ou d'argent. | *Jeux oratoires*, Exercices littéraires des sociétés connues en Flandre sous le nom de *chambres de rhétorique*. | *Jeux militaires*, Exercices gymnastiques institués par Henri l'Oiseleur et qui différaient des tournois sous quelques rapports. | Façon d'escrimer. Je connais son *jeu*, je l'ai étudié. | Action régulière et combinée des diverses parties d'une machine. Le *jeu* d'une machine hydraulique. | Fig. Le *jeu* de la machine politique. Le grand intérêt du théâtre dépend du *jeu* des passions. (Marmontel.) | Manière de remplir un rôle. Elle fait par son *jeu* les beaux jours du public. (C. Delavigne.) | *Jeu de théâtre*, Certains effets de scène produits par une attitude, un geste ou une expression. Le jeu muet est un des *jeux de théâtre* qui produisent le plus d'effet. | *Jeu d'eau*, Diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau en variant celle des ajutages. | Fig. *A jeu découvert*, Ouvertement, sans cacher ses desseins. | Prov. et fig. *Le jeu n'en vaut pas la chandelle*, Se donner plus de peine qu'une chose n'en vaut ; dépenser pour une entreprise plus qu'elle ne rapporte. | *A beau jeu beau retour*, Pour dire qu'on saura bien rendre la pareille, ou qu'on l'a déjà rendue. | *Faire voir beau jeu à quelqu'un*, L'emporter sur quelqu'un par un coup imprévu. Sur ce pied-là, l'homme qui pensera beaucoup donnera souvent *beau jeu* à ceux qui s'acharnent sur le style. (Marivaux.) | *Si on le fâche, on verra beau jeu*, Donne à entendre qu'on ne peut s'attaquer à quelqu'un sans éprouver les effets de son ressentiment. | *On verra beau jeu si la corde se rompt*, Se dit en parlant d'une entreprise téméraire. | *Tirer son épingle du jeu*, Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. | *Jeux de mains, jeux de vilains*, Il ne convient qu'aux gens mal élevés de se frapper en jouant. | *Jeux antiques*, Les jeux et les combats faisaient partie de la religion et entraient dans presque toutes les fêtes des anciens, qui les célébraient avec beaucoup de magnificence. Pour en sanctifier l'observance, ils en attribuaient l'institution aux héros qui faisaient la gloire de leur histoire poétique. Hercule, Thésée et les Dioscures devaient, suivant la croyance générale, avoir célébré les premiers les *jeux olympiques*. Les *jeux pythiques* étaient consacrés à Apollon. Les *jeux néméens*, comptés entre les plus fameux de la Grèce, furent institués par Hercule, après qu'il eut tué le lion de Némée, et en mémoire de sa victoire. On les célébrait tous les trois ans. Les *jeux isthmiques* ou *isthmiens*, institués par Thésée en l'honneur de Neptune, étaient plus fameux encore. Le concours y était si grand, que les principaux des villes de la Grèce pouvaient seuls y avoir place. Les Romains y furent admis dans la suite. Les jeux de l'antiquité avaient une véritable portée sociale et même un caractère populaire. Pendant qu'ils duraient, les hostilités cessaient dans toute la Grèce. Les vainqueurs ne recevaient qu'une couronne d'olivier, de laurier ou d'ache, mais ils étaient entretenus pendant le reste de leur vie aux frais de l'État. Les premières places leur étaient réservées dans les assemblées publiques et dans les spectacles ; ils recevaient des présents considérables, et le jour de leur triomphe, ils rentraient dans leur patrie par une brèche, et portés sur un char magnifique. Les différents exercices pratiqués dans ces jeux étaient le saut, la course, le disque, le ceste et le pugilat. On les réunissait sous le nom de pentathle. Les Romains avaient un très-grand nombre de jeux, les uns périodiques, les autres *votifs* et *extraordinaires*. Parmi les premiers, les plus célèbres étaient ceux qu'ils appelaient, par excellence, les *grands jeux*, ou *jeux romains*. La dépense qu'on faisait pour ces jeux était exorbitante. Les édiles amassaient de l'argent dans les provinces pour contribuer à leur magnificence. D'autres jeux plus célèbres encore parmi les *fixes* étaient les *jeux séculaires*, qui ne se célébraient que tous les cent ou cent dix ans, pour le salut de l'État. Les *jeux votifs* étaient ceux que l'on avait promis de faire célébrer quand on avait réussi dans quelque entreprise ou qu'on était délivré de quelque calamité. Les jeux extraordinaires étaient célébrés par les magistrats qui entraient en charge, par les empereurs partant pour quelque expédition. Enfin, les *jeux funèbres* étaient ceux que l'on célébrait à la mort de quelque personnage important.

JEUDI, s. m. (du lat. *Jovis*, Jupiter ; *dies*, jour). Cinquième jour de la semaine, qui est entre le mercredi et le vendredi. Je vous attendrai *jeudi*. | *Jeudi-saint*, Jeudi de la semaine sainte, qu'on appelait autrefois *jeudi absolu*, parce que ce jour-là le prêtre absolvait les pénitents publics.

L'autre, encore agité de vapeurs plus funèbres,
Pense être au *jeudi saint*, croit que l'on dit ténèbres.
(BOILEAU.)

| *Jeudi gras*, Jeudi qui précède le mardi gras. On dit, par plaisanterie, *la semaine des trois jeudis*, pour *jamais*, parce qu'en effet il ne peut pas se trouver une semaine qui ait plus d'un jeudi. La semaine tant renommée par les annales, qu'on nomme *la semaine des trois jeudis*. (Rabelais.)

JEUMERANTE, s. m. Technol. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUN (**À**), loc. adv. (du lat. *jejunus*, vide). Sans avoir mangé de la journée. Nous sommes encore *à jeun*. Il lui fallut *à jeun* retourner au logis.

. . . . . Et la moindre disgrâce,
Lorsque je suis *à jeun*, me saisit, me terrasse.
(MOLIÈRE.)

JEUNE, adj. (du lat. *juvenis*, même signif. ; de *juvare*, aider). Qui n'est guère avancé en âge. Un *jeune* garçon. Une *jeune* fille. Charmant, *jeune*, traînant tous les cœurs après soi. (Racine.) | Qui est propre à une personne jeune. Les premiers accents de la liberté électrisaient leurs *jeunes* cœurs. | Se dit des animaux par rapport à l'âge qu'ils ont coutume de vivre. Un *jeune* chat. Une *jeune* panthère. | Se dit aussi des plantes. Arbre trop *jeune* pour être transplanté. | Qui a encore de la verdeur. Il est encore *jeune*, malgré ses cheveux blancs. | *Avoir les goûts jeunes*, Conserver, dans un âge avancé, les goûts de la jeunesse. | *Le jeune âge*, Le temps où l'on est jeune. | Poétiq. J'ai perdu, dans la fleur de leur *jeune* saison, deux frères. (Racine.) | Qui n'a pas l'esprit mûr ; étourdi. Mon Dieu, qu'il est *jeune !* | Se dit quelquefois par rapport aux emplois, aux dignités, qu'on ne donne ordinairement qu'à des hommes faits ou à des personnes déjà avancées en âge. Un *jeune* député. Un *jeune* prud'homme. | Se dit, par extens., de celui qui a encore quelque chose de l'ardeur, de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse. Ces hommes paraissent encore *jeunes*, quoique sénateurs. Vous n'avez de votre vie été si *jeune* que vous êtes, et je vois des gens de vingt-cinq ans qui sont plus vieux que moi. (Molière.) | Qui n'est pas assez mûr. Rhulières demandait à une religieuse : « Y a-t-il longtemps, madame, que vous avez prononcé vos vœux ? — Il y

a un an, monsieur, j'avais seize ans, j'étais bien *jeune* alors. » | Fig. et famil. *Une jeune barbe,* Se dit d'un jeune homme présomptueux. | Qui n'est pas approprié à l'âge de la personne qui les porte. Cette coiffure est trop *jeune* pour vous. Une mode *jeune.* Une couleur *jeune.* | S. m. *Les jeunes,* Les hommes peu avancés en âge. Tu murmures, vieillard! Vois ces *jeunes* mourir. (La Fontaine.) | Prov. *Aussitôt meurent jeunes que vieux,* Qui peut compter sur une longue vie? | *Jeune chair et vieux poisson,* La viande des jeunes animaux est aussi délicate que la chair des vieux poissons. | *Jeune* se dit particulièrement pour cadet, par opposition à aîné. Il se dit aussi par opposition à ancien, pour distinguer certains personnages historiques. Louis le *Jeune.* Robespierre *jeune.* | *Jeune Europe.* Après l'avortement de son expédition de Savoie, Mazzini voulut créer un centre révolutionnaire. A côté d'une *jeune Italie,* se formèrent, au printemps de 1834, une *jeune Pologne* et une *jeune Allemagne.* Le 15 avril 1834, ces trois associations se constituèrent en *jeune Europe,* par un acte de fraternisation rédigé dans les langues des trois nations, adoptant pour devise ces mots : Liberté, égalité, humanité. L'activité de la *jeune Europe* fut dirigée vers la création d'autres associations de même nature, en France, et parmi les autres nations partageant les idées démocratiques. C'est ainsi qu'une adresse aux patriotes suisses les engageait à former une *jeune Suisse.* | Il y eut aussi la *jeune Angleterre,* qui est aujourd'hui fusionnée avec le parti des chartistes. Elle avait son organe, *Northern Stear* (l'Étoile du Nord), dirigé par Julien Harney.

JEÛNE, s. m. (du lat. *jejunium,* de *jejunus,* vide). Abstinence d'aliments; abstinence de viande, en ne faisant qu'un repas dans la journée. Le *jeûne* ordinaire consiste à ne pas manger avant midi. Ses jours de *jeûne* étaient des noces. (La Fontaine.) | Le *jeûne* prescrit par l'Église catholique consiste dans l'abstinence de certains aliments, dans la diminution de sa nourriture ordinaire, et dans la privation de toute nourriture pendant certaine mesure de temps; il n'est obligatoire que pour ceux et celles qui ont vingt et un ans accomplis. | Absol. Toute abstinence d'aliments. Un *jeûne* trop long fatigue l'estomac. | Fig. et famil. Abstinence de jouissance et de plaisirs. Je n'ai pas entendu de musique depuis un mois; c'est un trop long *jeûne.* | Prov. et fig. *Il a fait des jeûnes qui ne sont pas de commandement,* Il a jeûné bien souvent parce qu'il n'avait pas de quoi manger. | *Double jeûne, double morceau,* Plus une chose est défendue, plus elle est désirée, et plus on éprouve de plaisir à la faire. | *Long comme un jour de jeûne,* Qui n'en finit pas, comme tout ce qui est ennui et privation. | On trouve le *jeûne* à l'état de loi religieuse chez tous les peuples de l'antiquité, qui attribuaient à sa pratique une vertu spéciale. Les prêtres égyptiens, pour se prémunir contre le danger de l'intempérance, s'abstenaient de chair, d'œufs, de lait et de vin; ils ne mangeaient que du riz et des légumes préparés avec de l'huile. Les Phéniciens, les Assyriens, avaient aussi leurs jeûnes sacrés. Chez les Perses, les mages de la classe la plus savante ne mangeaient que des légumes et de la farine. Chez les Indiens, les gymnosophistes, les brahmanes ordinairement ne se nourrissaient qu'avec les fruits des arbres qui croissaient sur les bords du Gange, ou avec du riz et de la farine apprêtée. En Crète, les prêtres de Jupiter s'abstenaient de la chair, du lait et de tout ce qui était préparé au feu. Chez les Grecs, les prêtres de Cérès s'abstenaient de chair et de fruits. Chez les Romains, Numa observait des *jeûnes* périodiques. Il y avait aussi à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter. Les Chinois ont aussi observé dans tous les temps divers *jeûnes* pour préserver leur pays des stérilités, des inondations, des tremblements de terre et autres malheurs. Dans plusieurs contrées, les prêtres des idoles n'offraient de sacrifices qu'après s'y être préparés par la continence et par le *jeûne.* En général, les païens jeûnaient avant de consulter les idoles. La veille du sacrifice que l'on offrait à Cérès, personne ne mangeait qu'après le coucher du soleil. Ceux qui voulaient être initiés aux mystères d'Isis s'abstenaient pendant dix jours de chair et de vin. Les mahométans ont aussi le *jeûne* du Ramazan, qui est, dans certaines années, de vingt-neuf jours, et dans d'autres, de trente jours. Ils ne mangent rien depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Ils y sont tous soumis, quels que soient d'ailleurs leur âge, leur sexe et leur rang; mais, par contre, ils mangent pendant la nuit. Les malades, lorsqu'ils sont guéris, sont obligés de le faire aussitôt après leur rétablissement. L'obligation du *jeûne* est à chaque instant enseignée dans l'Ancien-Testament, de même dans le nouveau. Tous les prophètes jeûnèrent avant d'entreprendre une mission. L'Évangile raconte que le Christ jeûna quarante jours et quarante nuits dans le désert, pour se tenir à l'abri des tentations. Cet exemple devint une loi pour les apôtres, leurs disciples et pour les Pères de l'Église. Les anachorètes abusèrent tellement du *jeûne* qu'ils arrivèrent la plupart à rester sous le coup de leurs hallucinations, car un *jeûne* produit l'hallucination, et à prendre leurs délires pour des visions ou des révélations. Calvin reconnaît, dans ses *Institutions,* que l'Église a le droit d'établir des *jeûnes.* Un grand nombre de sectes protestantes admettent et observent le *jeûne.* Les protestants de l'Amérique observent le *jeûne.*

JEUNEMENT, adv. (pron. *jeuneman;* du lat. *juveniliter,* même signif.). T. de vénerie. Nouvellement. *Cerf de dix cors jeunement,* Qui a pris nouvellement des cors de dix andouillers chacun.

JEÛNER, v. n. (du lat. *jejunare,* même sens; de *jejunus,* vide). Ne point prendre d'aliments, manger peu; observer les jeûnes ordonnés par l'Église. Par toute l'île on *jeûnera.* Il n'a *jeûné* que pendant la semaine sainte. | Manger peu, ou même moins qu'il ne faut, par le manque de vivres. La garnison dût *jeûner.* Les marins *jeûnent* souvent. | Garder la diète. Les homœopathes défendent aux malades de *jeûner.* | S'abstenir d'un plaisir ou d'une jouissance. J'ai *jeûné* de bals tout cet hiver. | Prov. *Jeûne bien qui ne mange rien,* Se dit d'une pauvre créature tombée dans la dernière misère.

JEUNESSE, s. f. (du lat. *juventa,* même sens). Partie de la vie humaine entre l'enfance et l'âge viril. Il était encore dans toute la vigueur de la *jeunesse.* (Fénelon.) Ce touchant spectacle lui rappelait vivement les premiers temps de sa *jeunesse.* (J. J. Rousseau.) La *jeunesse* de Néron, de César.

Dans les forêts mon oisive *jeunesse*
Sur de vils ennemis a montré son adresse.
(RACINE.)

| Par extens. *Homme doué de jeunesse,* Qui a les caractères de cette période de la vie peu rigoureusement déterminée, c'est-à-dire une certaine souplesse unie à la vigueur de la santé et du tempérament. | La *jeunesse* s'entend quelquefois même de l'enfance. Elle comprend, dans le sens le plus communément admis, l'intervalle qui sépare le dernier progrès de l'adolescence du terme de la virilité croissante. Ainsi, la *jeunesse,* qui chez l'homme commence vers dix-huit ans, ne se prolonge que rarement au delà de trente ans. (Rullier.) Chez la femme, elle commence à quatorze et finit à vingt-cinq ans. | Se dit aussi des arbres et des animaux. Ce cheval manque de *jeunesse.* L'arbre le plus caduc porte à la fois la vieillesse dans son cœur et la *jeunesse* sur sa tête. (Bern. de Saint-Pierre.) | Poétiq. Le jeune âge. La belle saison. Le printemps de la vie. Le père et la mère, avec un sourire d'attendrissement, regardaient ces scènes naïves et l'intéressant contraste de la gracieuse *jeunesse* de leurs enfants et de la vieillesse chenue de leurs hôtes. (Chateaubriand.) | Collectiv. Les jeunes gens, ceux qui sont dans la jeunesse. La *jeunesse* est présomptueuse. (La Rochefoucauld.) L'aurore de 1789 fut saluée par une partie de la *jeunesse* française. | S'entend quelquefois du sexe masculin seulement. Toute la *jeunesse* de la ville de Senlis savait tirer de l'arc. | Air juvénil qui se conserve dans les hommes malgré l'âge. Déjazet à cinquante ans paraissait encore pleine de *jeunesse.* Avoir un air de *jeunesse.* Voltaire, en dépit de ses soixante-dix ans et malgré sa figure grimaçante, avait encore des airs de verte *jeunesse.* | Vulg. Personne jeune, et surtout jeune fille. C'est une *jeunesse.* Ne tourmentez donc pas cette *jeunesse.* | Mythol. Déesse qui, chez les Romains, était regardée comme la protectrice des enfants lorsqu'ils quittaient la robe prétexte. Elle était honorée par les Grecs sous le nom d'Hébé. | *Escompter sa jeunesse,* Manger son blé en herbe, abuser de sa jeunesse, mener la vie courte et bonne. | *La jeunesse revient de loin,* Les personnes jeunes échappent souvent aux maladies les plus dangereuses. Au figuré, signifie aussi que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs. | *Il faut que jeunesse se passe,* Il faut que les jeunes gens jettent leur gourme, ou bien encore, il faut être indulgent pour les fautes de la jeunesse. | *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait,* Si la jeunesse avait l'expérience de la vieillesse, et que la vieillesse eût la force de la jeunesse pour recommencer la vie et éviter les piéges qu'elle n'a connus que trop tard. | *Péchés de jeunesse,* Fautes que l'on a commises étant jeune; conséquence de ces fautes. | *Seconde jeunesse,* On dit, par flatterie, à une femme, qu'elle entre dans sa seconde jeunesse lorsqu'elle a de trente à quarante ans et qu'elle a conservé ses attraits. La *seconde jeunesse* est aussi ce qu'on appelle l'*été de la Saint-Martin.* | *De jeunesse,* Dès la jeunesse. En Perse, on exerce les loups, de *jeunesse,* à la danse. (Buffon.) Il savait cela de *jeunesse.*

JEUNET, ETTE, adj. et s. (dim. de *jeune*). Famil. Très-jeune, fort jeune. Il n'est guère usité qu'au féminin. Il est tout *jeunet.* Elle est bien *jeunette* pour prendre un mari. Elle est encore toute *jeunette.*

JEÛNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jeûne, qui est dans l'habitude de jeûner ou qui aime à jeûner. C'est un *jeûneur.* Un grand *jeûneur.* Les Orientaux sont de grands *jeûneurs.* Le *jeûneur* maudit son sort. Les trapistes sont *jeûneurs* et les curés buveurs.

JEU-PARTI, s. m. Convention entre des associés à un même navire, en vertu de laquelle, l'un venant à se retirer, le total appartient à celui qui fait aux autres les meilleures conditions.

JÉZABEL. Fille d'Ichobaal, roi de Sidon, et femme d'Achab, roi d'Israël. Elle porta son époux à détruire dans ses États le culte du dieu des Juifs pour lui substituer celui de Baal. Lorsque Jéhu devint roi d'Israël, il la fit précipiter par une fenêtre de son palais, et les chiens dévorèrent son corps, l'an 884 av. J. C. C'est ce sujet qui a inspiré à Racine le *songe d'Athalie.*

Ma mère *Jézabel* à mes yeux s'est montrée
Comme aux jours de sa mort pompeusement parée.

JOAB. Général des armées de David et neveu de ce prince. Il assassina lâchement Abner, général de Saül, qui avait tué dans un combat son frère Azaël, et exécuta les ordres de David en faisant périr le brave Urie, dont le vieux débauché David avait pris la femme. Il tua lui-même, d'un coup de lance, Absalon, fils de David, qui s'était révolté. Ayant embrassé le parti d'Adonias contre Salomon, celui-ci le fit mettre à mort l'an 1014 av. J. C.

JOAILLERIE, s. f. Art, métier, ouvrage, marchandise, commerce du joaillier. Vendre de la *joaillerie.* | Joyaux, bijoux, pierreries. Voici de belle *joaillerie.* Un chargement de *joaillerie.*

JOAILLIER, IÈRE, s. (du teut. *jeweell,* ou de l'angl. *jewell,* même sens). Qui travaille en joyaux ou qui en vend. Ce nom s'étend à celui qui s'occupe des ouvrages les plus délicats de l'orfévrerie. Cet habile *joaillier* marche sur les traces de Benvenuto Cellini. | Celui, celle qui fait le commerce des diamants et autres pierres précieuses naturelles, montés ou *sur le papier,* c. à d. taillés, et non montés. L'art du *joaillier* se divise en deux branches, la *joaillerie simple* et la *joaillerie en faux.* Celle-ci s'occupe de la fabrication des pièces artificielles imitant la nature. On appelle *metteur en œuvre* l'ouvrier qui monte les pierres. | Adj. Un marchand *joaillier.*

JOAS. Le plus jeune des fils d'Ochosias, roi de Juda, né l'an 871 av. J. C. Josabeth, sa tante, le déroba aux coups des sicaires d'Athalie, sa grand'-mère, qui, pour monter sur le trône, avait fait égorger tous les princes de la maison royale de David. Joad, grand-prêtre des Juifs et mari de Josabeth, le fit élever dans le temple jusqu'à l'âge de sept ans et le proclama roi l'an 864 av. J. C. Il régna d'abord avec justice; mais les conseils des courtisans l'entraînèrent au culte des idoles. Il fit assassiner Zacharie, fils de Joad, qui lui reprochait ses impiétés, et fut tué dans son lit (831 av. J. C.).

JOB. Patriarche juif, célèbre par la patience qu'il montra dans le malheur. Il demeurait dans la terre de Hus, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie, et possédait des richesses considérables. Il perdit sept filles, trois fils et tous ses biens. Les ulcères qui couvraient son corps le réduisirent à s'asseoir sur un fumier. Les reproches de sa femme et de ses amis, et toutes ces infortunes ne lui arrachèrent aucun murmure. A chaque nouveau malheur qui fondait sur lui, il s'écriait : « Seigneur, que votre volonté soit faite! » Le livre qui contient l'histoire de Job est le vingt-quatrième de l'Ancien-Testament et contient quarante-deux chapitres. On a formé une infinité de conjectures diverses sur ce livre et son auteur : les uns ont cru que Job l'avait écrit lui-même en syriaque ou en arabe, et qu'ensuite quelque autre Israélite l'avait mis en hébreu; d'autres l'ont attribué à Éliu, l'un des amis de Job, ou à ses autres amis, ou à Salomon, ou à Isaïe, ou à quelque écrivain encore plus récent. Il est certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve décisive pour en reconnaître l'auteur. Ce qui paraît incontestable, c'est que celui qui l'a composé était juif de religion et postérieur au temps de Job, qu'on croit avoir été contemporain de Moïse. Il y fait de trop fréquentes allusions aux expressions de l'Écriture pour penser qu'elle ne lui ait pas été familière. La langue originale du livre de Job est l'hébraïque, mais mêlée de plusieurs expressions arabes et chaldéennes, ce qui rend cet ouvrage obscur et difficile à comprendre. Il est écrit en vers libres quant à

la mesure et à la cadence, vers dont la principale beauté consiste dans la grandeur de l'expression, dans la hardiesse et la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvements, dans l'énergie des peintures et dans la variété des caractères, qualités qui s'y trouvent toutes réunies au plus haut degré. | Prov. *Pauvre comme Job*, Excessivement pauvre, comme Job après ses malheurs. | *C'est la femme de Job*, C'est une femme acariâtre et querelleuse. | *Les amis de Job*, Ceux qui adressent des reproches à un homme malheureux. | Méd. *Eau-de Job*, Eau minérale que l'on trouve dans un village de ce nom, en Auvergne et qui possède des vertus médicinales.

JOBARD, s. m. Trivial. et famil. Homme niais et crédule, sans ressort contre la duperie. C'est un *jobard*, un vrai *jobard*. Les *jobards* sont encore très-nombreux dans tous les pays.

JOBARDER, v. a. Se moquer de quelqu'un. Nous avons *jobardé*, turlupiné ce fat présomptueux.

JOBARDERIE, s. f. Le fait d'un niais, d'un homme qui est jobard. La *jobarderie* du public est incroyable. Il nous ennuie avec ses *jobarderies*.

JOBELIN, s. m. Sot, nigaud, niais; jeune jobard, petit jobard. | Adjectiv. *L'argot jobelin*, dont on se servait au XVIe siècle, était le langage des charlatans du Pont-Neuf, des turlupins, des gens qui fréquentaient la cour des Miracles, et même des étudiants. Certaines pièces grivoises et les *Repues franches*, de Villon, sont écrites entièrement en argot jobelin. | On dit aussi *Jobelot*.

JOBET, s. m. T. de fonderie. Fil de fer qui tient la matrice. Ces caractères d'imprimerie portent la marque du *jobet*.

JOCASTE. Mythol. Aussi nommée Épicaste, fille de Créon, roi de Thèbes, et femme de Laïus; fut mère d'Œdipe, qu'elle épousa sans savoir qu'il fût son fils. Elle en eut deux fils, Étéocle et Polynice, et deux filles, Antigone et Ismène. Son histoire a été différemment racontée par les poètes et par les historiens qui en ont parlé. Selon Sophocle, elle se pendit aussitôt qu'elle eut découvert son inceste. Euripide et Stace la font survivre à sa douleur et demeurer à Thèbes, après l'exil volontaire de son époux. Après avoir inutilement tenté de réconcilier ses deux fils, et avoir été témoin de leur fin tragique, elle se perça de l'épée d'Étéocle, et tomba morte sur le corps de son fils. Selon Pausanias et Homère, l'inceste, découvert au moment de se commettre, ne fut pas accompli.

JOCKEY, s. m. (mot anglais). Très-jeune domestique, principalement chargé de conduire la voiture en postillon. | Particulièrement. Ceux qui montent les chevaux dans les courses. Les *jockeys*.

JOCKEY-CLUB, s. m. (mot anglais; littéral. *réunion de jockeys*). Société formée pour l'amélioration de la race chevaline. Les membres du *Jockey-Club*. Si quelques-uns des membres du Jockey sont des hommes sérieux, instruits et distingués, il en est d'autres qui sont des nullités de premier ordre, ne s'occupant que de chevaux, de chiens et de lorettes. Les brillantes inutilités du *Jockey-club*.

Jocko.

JOCKO, s. m. Zool. Singe de l'espèce qui ressemble le plus à l'homme. On le nomme aussi *Pongo*. | Espèce d'orang-outang. Les *jockos* de l'île de Java.

JOCRISSE, s. m. Caractère scénique, personnification de la gaucherie confiante et naïve et de la bêtise franche. Brunet a excellé comme comédien dans ce rôle. Le caractère de Jocrisse a été exploité pendant longtemps par les auteurs de pièces comiques, et a fourni le sujet d'un grand nombre de comédies et de vaudevilles, tels que *Jocrisse dans l'embarras*, *le Mariage de Jocrisse*, *la Sœur de Jocrisse*. La plus célèbre est *le Désespoir de Jocrisse*, dans laquelle se trouve cette expression proverbiale si connue : Jocrisse qui mène les poules pisser et les ramène sans boire. Le type de Jocrisse descend en droite ligne du type plus vieux de Gribouille. *Gribouille qui s' jette dans l'eau d' peur qu'i s' mouille.* Gribouille, père de Jocrisse, est un personnage de foire qui date de la fin du XVIe siècle. | T. injurieux. Benêt se laissant gouverner, ou s'occupant des soins du ménage qui conviennent le moins à l'homme. C'est un *Jocrisse*. Je ne l'aimerais point, s'il faisait le *Jocrisse*. (Molière.) | Valet niais et maladroit. Le prince était entouré de *Jocrisses*.

JOGHIS, s. m. pl. Mendiants indiens qui se vouent aux pénitences les plus extraordinaires et poussent jusqu'à l'absurdité l'austérité de la vie monacale. Ils vivent d'aumônes, se tiennent sur les places et aux portes des pagodes, importunant les passants de leur voix monotone, et cachent, sous une apparence de dévotion, leur fainéantise et leur lâcheté. Quelques-uns, véritablement possédés par un esprit de démence, restent des mois entiers au même lieu sans changer de position; leur barbe, leurs cheveux et leurs ongles atteignent des dimensions démesurées, leurs membres se raidissent, leurs nerfs s'ossifient, sans qu'ils enfreignent le vœu qu'ils ont une fois prononcé.

JOHANNISBERG. Géogr. Village du duché de Nassau, assis sur une montagne, près de la rive droite du Rhin; environ 700 habit. Il doit sa célébrité au vin qu'on recueille dans les environs, et qui est le meilleur de tous ceux qu'on récolte sur les bords du Rhin. Les vignobles appartiennent, pour la plupart, au prince de Metternich.

JOHN BULL (littéral. *Jean Taureau*). Mot par lequel les Anglais des classes aristocratiques caractérisent ironiquement le peuple anglais. Les caricaturistes, toutes les fois qu'ils veulent peindre John Bull, le représentent sous les traits d'un *cotchman* (cocher), haut en couleur, la figure décorée d'une paire de favoris en côtelettes et surmontée d'un chapeau en toile cirée. Il est invariablement vêtu d'un épais carrick ouvert sur le devant et laissant voir des breloques qui descendent sur un gros abdomen. John Bull est le prototype du béotisme anglais. La plupart du temps il porte un pantalon de nankin trop court, qui vient assez mal s'ajuster sur des bas en tricot bleu. On sait que les Anglais ont un profond dédain pour les bas bleus. *John Bull* tient beaucoup plus à la liberté qu'à l'égalité. *John Bull* fera sa révolution sociale par la coopération.

JOIE, s. f. (du lat. *gaudium*, même sens; de *gaudere*, se réjouir). Mouvement vif et agréable que ressent l'âme dans la possession d'un bien réel ou imaginaire; plaisir de l'âme causé par la possession assurée, présente ou future, d'un bien; satisfaction, contentement. Éprouver une grande *joie*, une *joie* extraordinaire. Être transporté de *joie*. Cette nouvelle nous remplit de *joie*. La véritable *joie* est plus sérieuse que bruyante. A ces mots, le corbeau ne se sent pas de *joie*. (La Fontaine.) Il trépigne de *joie*, il pleure de tendresse. (Boileau.)

Et dans la douce ivresse où son âme se noie,
Il exhale en ces mots le transport de sa *joie*.
(DELILLE.)

| *Avoir joie*, Être joyeux. *J'aurai joie* à courir lui dire cette affaire. (Molière.) | *Être à la joie de son cœur*, Être transporté de joie. | *S'en donner à cœur-joie*, Jouir pleinement d'une chose. | *Feu de joie*, Feu qu'on allume dans la rue et sur les places publiques en signe de réjouissance. | *Fille de joie*, Ribaude, prostituée. | *Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer*, Entendre le bruit d'un divertissement sans pouvoir y participer. | *Les quinze joies du mariage*, Les contrariétés particulières à l'état du mariage. | *Ce sont joies de mariage*, Ce sont plaisirs qui durent peu. | Mythol. Divinité des Romains. On la trouve souvent personnifiée sur les médailles : c'est une femme qui porte une corne d'abondance; à ses côtés, sont deux petits enfants, dont celui qui est à sa droite tient une branche de palmier, vers laquelle la femme étend la main. | Synonymes : JOIE, GAIETÉ. La *joie* est dans le cœur; la *gaieté* dans les manières. L'une consiste dans un doux sentiment de l'âme; l'autre, dans une heureuse situation de l'esprit.

JOIGNANT, ANTE, adj. Contigu, en parlant des maisons, des terres, des jardins. Je cultive une ferme *joignante* à un jardin. Les mains *joignantes* ont été brûlées. | *Joignant*, prép. Attenant, près, tout contre. Tout *joignant* cette pierre. (La Font.)

JOIGNEAUX (PIERRE). Ancien représentant du peuple, né à Varennes, commune de Ruffey, près Beaune, Côte-d'Or, le 23 décembre 1815. A dix-sept ans, élève de l'École centrale, qu'il fut obligé de quitter pour avoir assisté en uniforme au convoi de Dulong, puis apprenti et homme de peine chez le peintre en porcelaine Clément, ensuite étudiant en médecine, il se lança, encouragé par Lamennais, dans la voie indépendante et périlleuse de la presse. Il conquit péniblement et laborieusement la popularité dont il jouit plus tard. Il débuta, à l'âge de vingt et un ans, par des *Essais historiques sur la ville de Beaune*. Introduit dans la riche et précieuse bibliothèque du colonel Maurin, bibliothèque que la France a laissé acquérir récemment par l'Angleterre, Joigneaux mit à profit mille documents inconnus, et entreprit une publication de l'*Histoire de la Bastille*. Cette œuvre n'était pas à moitié publiée qu'il fut arrêté, le 29 septembre 1838, sous la prévention de publication clandestine. Après huit mois et demi de prévention, la cour d'assises de la Seine le condamna à cinq années d'emprisonnement pour publication d'un article dans l'*Homme libre*, et non dans le *Moniteur républicain*, comme ses adversaires politiques se sont plu à le dire. Ce qui facilite cette confusion, c'est que l'*Homme libre* et le *Moniteur républicain* furent jugés le même jour, et côte à côte. Dans le cours de sa détention, Joigneaux fit paraître, sous ce titre : *Prisons de Paris*, par un ancien détenu, un volume d'études de mœurs sur les prisonniers. Retiré à Beaune après sa libération, il fonda la *Chronique de Bourgogne*, journal littéraire, et publia sa *Chimie agricole*. A côté de la théorie, pour appliquer et réaliser, il fonda à cette même époque, à un kilomètre de Beaune, une fabrique d'engrais appropriés aux divers sols et aux diverses plantes. C'est depuis 1848 que s'est manifesté le talent de vulgarisateur dont était doué Joigneaux. Nul ne fut plus actif dans la tâche qu'il s'était imposée : instruire le peuple, l'initier à son rôle nouveau. Il créa une langue à l'usage du paysan, et lança sur nos campagnes la *Feuille du village*. Joigneaux a été exilé à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851; il résidait à Saint-Hubert (Belgique); mais depuis il est rentré en France. Il a publié *les Champs et les Prés, les Vignes et les Vins, la Culture des arbres fruitiers*, et, en collaboration avec le docteur Ch. Moreau, un *Dictionnaire d'agriculture*. (Dumez.)

JOINDRE, v. a. Approcher, faire que deux choses se touchent. *Joindre* les mains. Ma mère, pour prier, *joignait* nos jeunes mains. (C. Delavigne.) | Fig. Unir. De l'amour qui nous *joint* vous avez d'autres nœuds. (Racine.) | Ajouter, mettre ensemble. On est tenu de *joindre* à sa réclamation toutes les pièces à l'appui. *Joignez* mes prières aux siennes. | Allier, unir. *Joindre* l'utile à l'agréable. Au sentiment de sa faiblesse, l'homme *joint* le sentiment de ses besoins. (Montesquieu.) | T. de procédure. *Joindre* deux instances, deux causes. *Joindre* le profit au défaut. *Joindre* un incident à l'instance principale. | Gramm. *Joindre un mot à un autre* ou *avec un autre*, Les mettre en rapport. | Se réunir à. Les troupes anglaises ont *joint* le corps d'armée française à Gallipoli. | *Joindre quelqu'un*, L'atteindre, l'attraper. Nos chiens ont fini par *joindre* le terrier. | Se rencontrer avec quelqu'un, parvenir à le trouver, à lui parler. Allons vite *joindre* notre provincial, tandis que de votre côté vous nous tiendrez prêts, au besoin, les autres acteurs de la comédie. (Molière.) | Prov. et fig. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts*, Mettre difficilement d'accord son doit et son avoir. | Absol. Faire *joindre* deux planches. Ces deux ais ne *joignent* plus. | SE JOINDRE, v. pr. S'unir à. Cette escadre a dû *se joindre* à l'escadre alliée. | S'ajouter. Aux premières difficultés *se joint* une difficulté plus grave. | Être joint. Les portes *se joignent* bien avec les charnières. | Se rencontrer. Napoléon ne *s'était* pas *joint* avec Alexandre depuis la conférence de Tilsitt. | Synonymes : JOINDRE, ACCOSTER, ABORDER. On *joint* la compagnie dont on s'était écarté; on *accoste* le passant; on *aborde* les gens de connaissance.

JOINT, JOINTE, part. Approché, uni. Le travail, *joint* à la gaieté, souffre et surmonte bien des choses. Sauter un fossé à pieds *joints*. | *Ci-joint*, *ici joint* ou *joint à ceci*. Je vous renvoie *ci-jointe* la lettre de votre ami. (J. J. Rousseau.) | Ci-joint reste invariable lorsqu'il commence la phrase ou qu'il est suivi d'un substantif employé sans article. *Ci-joint* copie de l'original. | *Joint que*, loc. conj. Outre que. On dit plus souvent *Joint à ce que*, *à cela que*.

JOINT, s. m. Articulation des os: Il s'est cassé

le poignet au-dessus du *joint*. | Point de contact, de jonction. Remplir les *joints* des pierres. | Fig. et famil. *Trouver le joint*, La meilleure façon de prendre une affaire. | Archit. *Angles à joints*, Assemblage de pièces qui viennent s'équarrir l'une sur l'autre. | *Joints*, Se dit des faces par lesquelles deux pierres viennent s'ajuster. | Mécan. *Joints sphériques, coniques*, etc., Articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre l'une par rapport à l'autre un certain mouvement, sans cesser d'être solidaires. | *Joint brisé* ou *universel*, Axes qui se croisent à angles droits, ne formant qu'une seule pièce, et autour desquels se meuvent deux arcades ou demi-anneaux, adaptés à des tiges qui communiquent avec d'autres organes mobiles quelconques. Ces axes, qui sont en croix, ont pour but de transmettre le mouvement dans toute espèce de mécanisme. | *Joint de douelle*, Point apparent d'une voûte dans le sens de sa longueur. *Joint de lit*, Celui sur lequel une pierre repose. | *Joint en coupe*, Celui sur lequel s'appuie une pierre. | *Joint de recouvrement*, Celui qui se fait en croisant les dalles. | *Joint feuillé*, Celui qui se pratique en diminuant l'épaisseur des pierres. | *Joint gras*, Celui qui est plus ouvert que l'angle droit. | *Joint maigre*, Celui qui est moins ouvert que l'angle droit. | *Joint incertain*, Celui des pierres taillées en polygones irréguliers. | *Joint ouvert*, Celui qui est maintenu large par les cales posées entre les pierres. | *Joint refait*, Joint retaillé.

JOINTE, s. f. Paturon; partie de la jambe du cheval entre le boulet et la couronne. | Manuf. Partie d'organsin destinée à nouer les fils qui cassent.

JOINTÉ, ÉE, adj. T. de manége. *Cheval long-jointé, court-jointé*, Dont le paturon est trop court ou trop long. Cette jument est *jointée* dans les proportions voulues. Les chevaux *court-jointés* deviennent aisément bouletés et droits sur leurs membres; les chevaux *long-jointés* ont rarement de la force, et ne réussissent pas au travail.

JOINTÉE, s. f. Mesure de ce que les deux mains jointes peuvent contenir. Une *jointée* de cerises. Une *jointée* de noisettes.

JOINTEUR, s. m. Technol. Outil qui sert à joindre les douves d'un tonneau.

JOINTIF, IVE, adj. Archit. et menuis. Qui peut être joint. Ces lattes ne sont pas *jointives*. Toutes les pièces de cette carène sont on ne peut plus *jointives*.

JOINTOIEMENT, s. m. T. de maçonn. Action d'ajouter, de jointoyer. Le *jointoiement* de ces pierres de taille est bien indiqué par l'architecte.

JOINTOYER, v. a. Maçonn. Remplir les joints des pierres avec du mortier, du plâtre. Il faut *jointoyer* l'intérieur de ces murs.

JOINTURE, s. f. Le joint. Il ne se dit guère que de l'articulation des os. L'ankylose n'est autre chose que la soudure alcaline de toutes les *jointures* des membres. | On dit quelquefois les *jointures* d'un parquet, les *jointures* des briques, etc. | Fig. et au moral. La vanité est au cœur de l'homme ce que les *jointures* sont à l'armure du combattant. (Bogaerts.)

JOINVILLE. Géogr. Sur la rive gauche de la Marne, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, à 10 kilom. de Vassy. Population, 4,500 habit. Cette ville est située dans un bassin agréable, au pied d'une haute montagne, au sommet de laquelle s'élevait jadis un château fort, bâti dans le XIe siècle et détruit à l'époque de la Révolution. Ce château avait appartenu à la maison de Guise; le fameux cardinal de Lorraine y naquit en 1525. Avant d'être une possession des Guises, le château de Joinville avait eu des seigneurs du nom de Joinville. La ville est très-ancienne. Elle fut détruite par Charles-Quint en 1544, et rebâtie par les soins de Claude de Lorraine, baron de Joinville. Henri II l'érigea en principauté (1552) en faveur du duc de Guise. Cette principauté a depuis passé à la maison d'Orléans; un des fils de Louis-Philippe portait le titre de prince de Joinville. | Hist. *Traité de Joinville*, Qui fut conclu en 1584, entre les ligueurs et l'Espagne, et dans lequel le roi d'Espagne prend le titre de *protecteur du royaume de France*. Le cardinal de Bourbon était désigné comme successeur de Henri III.

JOINVILLE (JEAN, sire DE). Sénéchal de Champagne, fils de Simon, sire de Joinville, et de Béatrix, fille d'Étienne III, comte de Bourgogne. Il accompagna Louis IX dans toutes ses expéditions et fut son ami. Il écrivit l'histoire de ce prince, qui est remplie de détails intéressants et naïfs, et mourut, vers 1318, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. L'édition de ses *Mémoires* regardée comme la plus authentique est celle de 1761, réimprimée en 1822.

JOLI, IE, adj. Gentil, gracieux, agréable. Il ne se dit guère que de ce qui est petit en son espèce et qui plaît plutôt par la gentillesse que par la beauté. Un *joli* enfant. Une *jolie* fille. Les jeunes chats sont gais, vifs, *jolis*. (Buffon.) | Élégant, séduisant, mignon. Dieu, la *jolie* femme! Certain ajustement, dites-vous, rend *jolie*. (La Fontaine.) | Dans un sens ironique, Qui déplaît, blâmable. Voilà un *joli* gars! Ses affaires sont dans un *joli* état! | Fig. *C'est un joli sujet*, C'est un jeune homme estimable. | Famil. *Le tour est joli*, Plaisant. | Famil. Avantageux. On lui donne une belle ferme en dot, cela est fort *joli*. | *Faire le joli cœur*, Faire le galant, faire sa cour à toutes les femmes. | Prov. et famil. *Joli à croquer*, Joli au possible. Cet enfant est *joli à croquer*. | Substantiv. Ce qui est joli. Cela passe le *joli*. | Famil. *Le joli de l'affaire est que...*, Le plaisant, le plus piquant de l'affaire est que...

JOLIET, ETTE, adj. (dim. de *joli*). Ne s'emploie guère qu'au féminin et familièrement. Cette jeune fille est *joliette*. Et pour charmer la nymphe *joliette*. (La Fontaine.) Victoire est *joliette*, pimpante.

JOLIÈTE, s. f. Planche couverte de potée d'étain pour polir.

JOLIMENT, adv. D'une façon jolie, très-bien. Il dessine fort *joliment*. C'est *joliment* tourné. | Ironiq. et famil. Il s'est *joliment* fourvoyé. | Beaucoup. Nous sommes timides, mais nous savons fort *joliment* dissimuler. (Mme de Genlis.)

JOLIVETÉ, s. f. Il se dit des babioles, des bijoux et de certains petits ouvrages qui n'ont pas ou qui ont peu d'utilité, et ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les élèves du Sacré-Cœur n'apprennent que des *jolivetés*. | Il se dit aussi des gentillesses d'un enfant. Le bambin me fit mille *jolivetés*. La fillette gambadait, dansait, racontait des *jolivetés*. Il est vieux.

JONAS. Fils d'Amathi, le cinquième des petits prophètes, était d'Opher, en Galilée. Il commença à prophétiser dans les dernières années du règne de Joas, roi d'Israël, père de Jéroboam II. Ayant été choisi du Seigneur pour aller prêcher la pénitence aux Ninivites, il voulut s'enfuir; mais une tempête ayant assailli le vaisseau qui le portait, et le sort ayant désigné Jonas comme celui qui en était la cause, Jonas fut jeté à la mer et englouti par une baleine, dans le ventre de laquelle il resta trois jours et trois nuits. Rejeté ensuite sur le bord de la mer, il se rendit à Ninive, où il remplit sa mission, s'il faut en croire la légende biblique. | *Eau de Jonas*, Source d'eau minérale froide que l'on trouve au sud-ouest de Bourbon-l'Archambault, et que l'on regarde comme apéritive et tonique.

JONATHAS. Fils de Saül, célèbre par sa valeur et l'amitié qu'il porta à David contre les intérêts de sa maison. Il défit deux fois les Philistins, et eût été mis à mort pour avoir, contre l'édit de son père, mangé un rayon de miel, si le peuple ne s'y fût opposé. Les Philistins ayant de nouveau rallumé la guerre, Jonathas périt, l'an 1055 av. J. C., dans une bataille près du mont Gelboé. David le pleura et composa en son honneur un cantique funèbre. | *Jonathas*, surnommé *Apphus*, fils de Mathathias et frère de Judas Machabée, fut un des plus habiles généraux juifs.

JONC, s. m. (du lat. *juncus*, même signif.; dérivé du gr. ζυγῶ, joindre). Bot. Plante marécageuse à tige droite et flexible. Il se cacha dans les *joncs*, dans les roseaux. (La Fontaine.) | Absol. Canne de *jonc*. Se dit quelquefois pour la canne elle-même. Frais ganté, appuyé sur un *jonc* à pomme d'or. (E. Suë.) | *Être droit comme un jonc*, Être droit et élancé. | Espèce de bague dont le cercle est partout de même largeur. Un *jonc* d'émeraude et de turquoises. *Jonc* de rubis. | *Jonc de pierre*, Pierre formée par des tubipores fossiles. | Paléogr. *Papier de jonc*, Nom par lequel on désigne le papyrus ou papier d'Égypte. | Genre de plantes de la famille des joncacées, qui renferme plus de soixante espèces, dont les tiges sont graminées, feuillées, sans feuilles et sans nœuds; les feuilles radicales sont courtes et cylindriques ou noueuses; celles de la tige, engaînantes dans les nœuds; les fleurs sont terminales ou latérales et disposées en corymbe ou en panicule. La plupart des joncs sont vivaces et propres à l'Europe. On trouve généralement les joncs dans les marais, les lieux humides, sur le bord des fossés. Une espèce de jonc des champs est très-commune dans les prés secs, sur les pelouses des montagnes, le long des chemins. C'est une des premières plantes qui entrent en fleur au printemps. Le jonc des jardiniers est d'un grand usage pour lier la vigne, pour fabriquer des paniers, des corbeilles, etc. Le jonc épars renferme une moelle blanche et légère qui, séchée, peut servir de mèche aux lampes, surtout aux veilleuses. | Le nom de jonc ne s'applique en botanique qu'aux plantes du genre dont nous venons de parler; mais il était et est encore vulgairement donné à de nombreux végétaux appartenant à d'autres genres et même à d'autres familles. Citons entre autres: le *jonc des chaisiers*, qui est le scirpe des lacs, dont les tiges longues, lisses, tenaces, sont employées à couvrir les chaises; le *jonc épineux*, qui est le genêt épineux ou l'ulex européen, dont on se sert en divers pays pour former des clôtures; le *jonc d'Espagne*, espèce de genêt, arbuste élégant, cultivé dans les jardins, où il se fait remarquer par ses belles fleurs d'un jaune de soufre; le *jonc fleuri*, espèce de butome, qui croît sur le bord des eaux et porte des ombelles de fleurs blanches ou roses; le *jonc des Indes*, ou absol., *jonc*, petit palmier appelé *rotin*, *rotaing* ou *rotang*, avec lequel on fait des cannes; le *jonc odorant*, qui est un schœnanthe et un œnanthe.

Jonc.

JONCACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédonées, formée d'une des sections du groupe des joncs. Ces plantes sont des herbes annuelles ou vivaces, à tiges nues ou feuillées, à feuilles embrassant généralement la tige, planes ou cylindriques, aux fleurs écailleuses, petites, disposées en grappes.

JONCAGINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes, une des huit entre lesquelles ont été répartis les joncs. Elle se compose de trois genres, le *triglochin*, le *scheuchzeria* et le *lilæa*.

JONCÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre jonc. Les *joncées* sont herbacées, annuelles ou vivaces, nues ou feuillées, ayant en général les feuilles engaînantes, planes ou cylindriques. Jussieu avait réuni dans cette famille un grand nombre de genres fort différents; on les en a détachés depuis, et aujourd'hui elle ne se compose plus que du genre jonc. | On dit aussi *Joncoïdes*.

JONCHE, s. f. T. de pêche. Ganse de corde qui sert à joindre les pièces de filets.

JONCHÉ, ÉE, part. Parsemé. Un sol *jonché* de fleurs. Du lieu saint, à pas lents, je montais les degrés encore *jonchés* de fleurs. (C. Delavigne.) | Absol. La terre ne présente que des ossements, des cailloux *jonchés*. (Buffon.)

JONCHÉE, s. f. Fleurs, herbes, branchages répandus sur un chemin, dans les rues, aux jours des cérémonies. Pour rafraîchir une salle en été, on y répand des joncs frais coupés, et cela s'appelle proprement *jonchée*. | Par extens. Abatis, carnage. Les soldats étaient par *jonchées* dans les rues de Paris.

La principale *jonchée*.
Fut donc des principaux rats.
(LA FONTAINE.)

| *A jonchées*, loc. adv. A pleines mains. Il nous jeta des fraises *à jonchées*. | Petit fromage fait dans un panier de jonc. On donne de la *jonchée* aux petits oiseaux pour les nourrir dans le premier âge.

JONCHEMENT, adv. Action de joncher.

JONCHER, v. a. (rad. *jonc*). Parsemer de jonc, et, par extension, d'herbes, de fleurs, etc., pour une cérémonie. *Joncher* la terre de fleurs. On *joncha* les rues d'herbes et de branches. | Étendre çà et là sur le sol en grande quantité. Les débris dont l'ouragan *avait jonché* le sol. Le champ de bataille *était jonché* de près de trente mille morts ou mourants. (Voltaire.) | SE JONCHER, v. pr. Être jonché. La neige *se jonchait* de cadavres à Eylau.

JONCHÈRE, s. f. Lieu couvert de joncs. Il y a beaucoup de *jonchères* en Sologne. | Touffes de joncs qui se forment dans les étangs, dans les marais, et deviennent quelquefois des îles flottantes.

JONCHETS, s. m. pl. Petits bâtons menus d'ivoire, de bois, d'os, qui servent de jouets aux enfants. On les jette en poignée les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. Jouer aux *jonchets*. Ce nom vient de ce que, dans l'origine, on jouait à ce jeu avec des brins de jonc. Jouons donc aux *jonchets*.

JONCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jonche.

JONCINELLE, s. f. Bot. Genre de la famille des joncacées, renfermant trente espèces, toutes vivaces, la plupart à tiges simples, et portant une seule tête de fleurs. Les *joncinelles* sont toutes des plantes des pays chauds et tempérés de l'Amérique.

JONCTION, s. f. (pron. *jonksion*; du lat. *junctio*, même signif.). Action de joindre; résultat de cette action; union, réunion, assemblage. La *jonction* de deux mers produit des tourbillons très-dangereux pour les vaisseaux. Les deux flottes ont opéré leur *jonction*. *Jonction* de l'Europe et de l'Amérique par le câble transatlantique. | Synonymes: JONCTION, UNION. L'*union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble; la *jonction* regarde proprement deux choses éloignées qui se rapprochent l'une de l'autre. On dit l'*union* des couleurs et la *jonction* des armées; l'*union* de deux voisins et la *jonction* de deux rivières. | Jurisp. *Jonction du ministère public*, Intervention du ministère public dans une affaire criminelle où il y avait partie civile. | *Jonction d'instance*, Action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexité; action de réunir une demande principale, pour que la cour statue sur le tout par un seul et même jugement.

JONÈSE, s. f. Bot. Genre de plantes dycotylé-

Jonèse.

dones, de la famille des légumineuses, à fleurs monopétales. Les *jonèses* ont pour type un arbre des Indes de grandeur médiocre.

JONGERMANNIE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques. Les *jongermannies* sont toutes terrestres ou parasites. Leurs expansions sont tantôt simples, monophylles, diversement découpées, florifères à leur surface ou sur leurs bords. Quelques espèces ont l'aspect des lichens, d'autres de certaines mousses. Elles préfèrent les bois frais et humides et fleurissent généralement pendant l'hiver. On en compte près de cent espèces, presque toutes d'Europe.

JONGLER, v. n. (du lat. *joculari*, jouer, plaisanter). Faire des tours de passe-passe et de prestige. | Particulièrement. Recevoir alternativement, et sans perdre l'équilibre, des anneaux et des billes qu'on jette en l'air d'une main, par trois, quatre, cinq, six et même sept, et qu'on reçoit de l'autre avec moins de temps qu'il n'en faut pour suivre des yeux cet exercice. Les Indiens sont très-habiles dans l'art de *jongler*. Ils se servent, la plupart du temps, de poignards, de boules et de bouteilles qui s'entre-croisent, en passant en même temps d'une main dans l'autre. | Fig. *Jongler avec les mots, jongler avec les idées*, Se faire un jeu des uns et des autres. Se jouer sans conscience avec les espèces sacrées de l'idée, c'est *jongler* avec le sacrilége.

JONGLERIE, s. f. (du lat. *joculatio*, action de plaisanter). Charlatanerie, tour de passe-passe et de prestige. | Fig. Toute fausse apparence par laquelle une personne cherche à tromper, à en imposer. Je ne suis pas dupe de ses *jongleries*.

JONGLEUR, s. m. (du lat. *joculator*, rieur, bouffon; de *jocus*, jeu). Il se disait autrefois des poètes, des troubadours qui parcouraient les cours des princes, les châteaux, les villes, et chantaient des tensons, des fabliaux. Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre, honora les *jongleurs* de son amitié. (Mervesin.) | Aujourd'hui, Joueur de tours de passe-passe, bateleur, charlatan. | Fig. et famil. Tout homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences. Les *jongleurs* politiques sont très-nombreux. | Chez les sauvages de l'Amérique, Espèce de magiciens qui font surtout profession de guérir les maladies, d'expliquer les présages et les songes. Chactas apprit à René que le principal *jongleur* était un prêtre avide. (Chateaubriand.) | S. f. *Jongleuse*, Femme de bateleur, de jongleur, qui paraît sur la scène et se mêle à ses exercices.

JONQUE, s. f. Grand navire en usage dans la

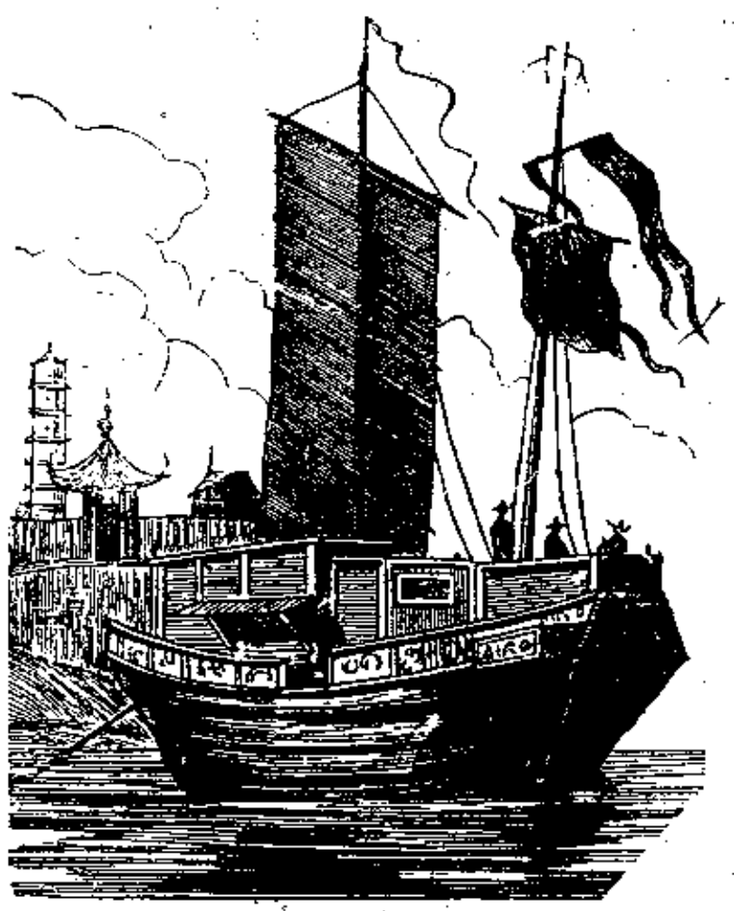

Jonque.

Chine, l'Indo-Chine et le Japon, recourbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue, portant trois mâts et deux voiles rectangulaires formées de nattes réunies par bandes. Ses mâts et ses flèches sont couverts de pavillons, de banderoles de toutes couleurs. Une *jonque* chinoise. Il y a des *jonques* de guerre et des *jonques* marchandes. Les jonques, quoique très-lourdes, font le commerce des îles de la Malaisie, et elles naviguent assez bien vent arrière et grand largue.

Jonquille.

JONQUILLE, s. f. Bot. Espèce du genre des narcisses, que l'on cultive dans les jardins à raison de l'agréable odeur de ses fleurs. On distingue plusieurs variétés de jonquilles. La première est la *jonquille à grandes fleurs*: sa racine est bulbeuse, blanche, couverte d'une membrane noire; elle pousse des feuilles longues, étroites, fort douces au toucher, flexibles et ressemblant à celles du jonc. Il s'élève d'entre elles une tige qui, au printemps, porte en son sommet des fleurs semblables à celles du narcisse ordinaire, mais plus petites, jaunes partout. La *jonquille à petites fleurs* ne diffère de la première qu'en ce que toutes ses parties sont plus petites. La *jonquille à fleur double* jette de nombreuses fleurs doubles qui ressemblent à celles de l'anémone. On fait, à Grasse, avec les fleurs de jonquille, des parfums et des pommades. On aime encore assez dans le Midi les bouquets où domine cette fleur. Les jonquilles, en général, se perpétuent de semence, mais plus promptement par les ognons, qu'on couvre d'une terre légère à la hauteur de 30 centimètres. On les arrose modérément. On les élève au mois de septembre, et on coupe les filets et les cheveux. Les blanches et les jaunes doubles viennent mieux dans des pots qu'en planche. | La fleur de cette plante. Un bouquet de *jonquilles*. | S. m. T. de peint. et de doreur. *Le jonquille*, Couleur secondaire que l'on compose avec du blanc et du jaune. Il est d'un beau *jonquille*. | Adjectiv. *Ruban jonquille*, Ruban couleur de jonquille.

JORAM. Roi d'Israël, fils d'Achab, succéda à son frère Ochosias l'an 896 avant J. C. Il vainquit les Moabites et fut assiégé dans Samarie par Benadad, roi de Syrie. Plus tard, il fut blessé dans une bataille contre Hazaël, successeur de Benadad, et fut tué par Jéhu, qui fit jeter son corps dans le champ de Naboth, l'an 884 avant J. C. | Un autre Joram, roi de Juda, succéda à son père Josaphat l'an 889 avant J. C. Il mourut l'an 881 avant J. C.

JOSAPHAT. Géogr. anc. Vallée de Judée, entre Jérusalem et le mont des Oliviers. Elle est longue, mais peu large, et arrosée par le Cédron. Comme son nom signifie, en hébreu, *jugement de Dieu*, les chrétiens croient, d'après un passage d'un prophète, que c'est là que doivent se réunir tous les hommes au jour du jugement dernier.

JOSEPH. Fils de Jacob et de Rachel, né à Haran, en Mésopotamie, 1743 ans av. J. C., mort en 1635. Ses frères, envieux de la prédilection que son père avait pour lui, résolurent de le tuer, mais ils furent détournés de ce projet par Ruben, et le vendirent à des marchands, qui le revendirent à Putiphar, capitaine des gardes de Pharaon. Ayant refusé de répondre à la passion de la femme de son maître, et accusé par elle d'avoir attenté à son honneur, Joseph fut emprisonné. Tiré du cachot et amené devant Pharaon, il expliqua plusieurs songes que ce prince avait eus. Pharaon le fit sortir de prison, l'attacha à sa personne et lui donna le rang de premier ministre. Une famine, dans laquelle les fils de Jacob vinrent en Égypte pour avoir du blé, fournit à Joseph l'occasion de se faire reconnaître d'eux. Il fit venir auprès de lui son père Jacob, et mourut l'an 1635 av. J. C., à l'âge de cent dix ans. Il eut d'Aseneth, fille de Putiphar, grand-prêtre d'Héliopolis, Manassès et Éphraïm, qui formèrent deux demi-tribus.

JOSEPH (saint). Époux de la vierge Marie. Fils de Jacob et petit-fils de Mathan, de la tribu de Juda et de la maison de David, il vivait à Nazareth dans la pauvreté. Il épousa Marie, mère de Jésus-Christ, et, après la naissance du Sauveur, il s'enfuit en Égypte avec Marie et son fils, et ne retourna à Nazareth qu'après la mort d'Hérode. Cette prétendue fuite en Égypte n'est nullement prouvée, et elle est généralement considérée comme de pure invention, ainsi que le massacre des innocents. L'Église célèbre sa fête le 19 mars, et les charpentiers l'ont pris pour patron.

JOSEPH. On compte deux empereurs d'Allemagne de ce nom. | *Joseph Ier*. Fils de Léopold d'Autriche, succéda à son père sur le trône impérial en 1705. Il soutint les prétentions de l'archiduc Charles au trône d'Espagne, et mourut en 1711. Il était né en 1676, avait été couronné roi de Hongrie en 1687 et roi des Romains en 1690. | *Joseph II*. Fils de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1741, fut élu roi des Romains en 1764 et empereur en 1765. Il parcourut tous ses États et l'Europe sous le nom de Falkenstein. Animé des intentions les plus libérales, mais ne consultant ni l'esprit de son temps, ni l'esprit de sa nation, il essaya, sans y réussir, de réprimer une foule d'abus et d'établir les réformes les plus utiles. Il mourut en 1790. | *Joseph Bonaparte*. Frère aîné de Napoléon Ier, né à Ajaccio en 1768. Destiné d'abord au barreau, puis, lorsque Paoli livra la Corse aux Anglais, jeté hors de son pays natal, Joseph subit la

destinée que d'autres lui firent et non celle qu'il avait rêvée. Son frère lui donna la couronne de Naples, puis, plus tard, la couronne d'Espagne. Après la chute de Napoléon, Joseph perdit son trône, et alla successivement en Amérique, puis en Angleterre, où il mourut en 1844. | *Joseph-Emmanuel.* Roi de Portugal, né en 1715, mort en 1777. Succéda à Jean V, son père. Il suivit les conseils de Sébastien-Joseph Carvalho, et réforma le gouvernement et les lois. Le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, la conspiration de 1758, où ce prince fut attaqué près d'une de ses maisons de plaisance et sauvé par le courage de son cocher, l'expulsion des jésuites et la confiscation de leurs biens, et la diminution du pouvoir de l'inquisition, furent les événements les plus remarquables de son règne. De plus, il régénéra l'académie de Coïmbre et enleva à l'inquisition la censure des livres. Il laissa le trône, en mourant, à sa femme, Marie-Anne-Victoire d'Espagne.

JOSEPH, adj. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent. Une feuille de papier *joseph.* | Comm. *Coton joseph*, Espèce de coton filé.

JOSÈPHE (FLAVIUS). Célèbre historien et général juif, né à Jérusalem l'an 37 de J. C. Il défendit pendant quarante jours la ville de Jotapa contre Vespasien et Titus, avant de se rendre. Il suivit le vainqueur à Rome, et il y jouit de l'estime de l'empereur et de ses deux fils, Titus et Domitien, après y avoir obtenu droit de cité. Il écrivit en syriaque l'*Histoire des guerres des Juifs*, et la traduisit ensuite en grec. Il mourut l'an 93 de J. C. Ses autres ouvrages sont les *Antiquités judaïques*, l'*Antiquité du peuple juif*, et sa vie écrite par lui-même.

JOSÉPHINE (TASCHER DE LA PAGERIE). Née à Saint-Pierre de la Martinique en 1761, morte en 1814 à la Malmaison. Elle épousa Alexandre Beauharnais, qui périt sur l'échafaud, et dont elle eut deux enfants, Eugène et Hortense. Après la mort de son mari, elle fut incarcérée et dut sa délivrance à Tallien. Bonaparte, alors général, sollicita sa main, et leur mariage eut lieu sous les auspices de Barras, qui fit donner à Bonaparte le commandement de l'armée d'Italie (1796). Couronnée impératrice en 1804, elle se distingua par sa bienfaisance. Napoléon, qui n'en avait point eu d'enfants, divorça avec elle en 1809.

JOSUÉ. Chef du peuple hébreu, fils de Nun, de la tribu d'Éphraïm, succéda à Moïse, l'an 1605 av. J. C., dans le gouvernement des Israélites. Il avait été l'un des douze envoyés de Moïse pour examiner la terre promise. Il assiégea et prit Jéricho, défit complètement l'armée d'Adonisedech, roi de Jérusalem, qui assiégeait les Gabaonites, ses alliés, ordonna au soleil de s'arrêter pour lui donner le temps d'achever le carnage qu'il faisait des ennemis, et prit en six années toutes les villes des Chananéens. Il distribua les terres aux Israélites, plaça l'arche dans la ville de Silo, et mourut l'an 1595 av. J. C., à l'âge de cent dix ans. La découverte de Galilée, qui a prouvé que la terre tourne autour du soleil immobile, a singulièrement ébranlé la créance à cette partie des Écritures. | *Le Livre de Josué.* Un des livres de l'Ancien-Testament, qui renferme l'histoire de Josué, et qu'on lui attribue sans en avoir aucune preuve.

JOTA, s. f. Lettre espagnole qui a la forme d'un *j* français, mais qui a la valeur d'une gutturale fortement aspirée, analogue au *ch* des peuples du Nord. | Nom d'une danse des paysans du royaume d'Aragon: La *jota* aragonaise.

JOTTEREAUX, s. m. pl. Mar. Courbes clouées latéralement de chaque côté de la tête d'un bas mât, à peu près à la naissance du ton.

JOUABLE, adj. Qui peut être joué au théâtre. Certaines pièces du vieux répertoire ne sont plus *jouables*. La pièce est vraiment *jouable*. | On dit d'un morceau de musique qu'*il n'est pas jouable*, quand il présente des difficultés qu'on ne peut surmonter.

JOUAILLER, v. n. Famil. Jouer petit jeu, ou seulement pour s'amuser Il ne fait que *jouailler*. | Jouer médiocrement de quelque instrument de musique. Elle *jouaille* du clavecin et de la harpe assez gauchement, à ce qu'il m'a paru. (Mme de Genlis.)

JOUBARBE, s. f. Bot. Genre de la famille des crassulacées, renfermant des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles éparses ou imbriquées. On en compte une quinzaine d'espèces, la plupart d'Europe, et les autres des Canaries. Les plus remarquables sont la *joubarbe en arbre*, d'Europe, que l'on cultive dans les jardins à raison de son aspect remarquable, et la *joubarbe des toits* ou *artichaut sauvage*, qui croît sur les toits de chaume, les vieux murs, les endroits pierreux. Ses feuilles sont rafraîchissantes, un peu astringentes et très-anodines; on les applique à l'extérieur; leur suc se donne dans les fièvres intermittentes et dans toutes celles qui sont accompagnées d'une grande chaleur. | *Petite joubarbe*, Nom vulgaire de l'*Orpin blanc*. | *Joubarbe des vignes*, Un des noms vulgaires de l'*Orpin reprise*.

Joubarbe.

JOUE, s. f. (du gr. ζυγός, employé pour désigner l'os qui forme la joue, parce qu'il se compose de deux os qui se joignent). Partie latérale du visage, qui s'étend du nez jusqu'à l'oreille et depuis la tempe jusqu'au menton. La *joue* droite. La *joue* gauche. *Joues* pleines. *Joues* creuses. Viens baiser cette *joue*. (Corneille.) Vous savez ce qu'est un soufflet, lorsqu'il se donne à main ouverte sur le beau milieu de la *joue*. (Molière.) Une pâleur affreuse ternit ses *joues*. (Fénelon.) Ses traits sont beaux et réguliers; ses *joues* larges et pleines annoncent la santé. (Diderot.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma *joue* n'eussent forcé les miennes de s'y confondre. (J. J. Rousseau.) | Anat. Les joues sont formées chacune par le buccinateur, le masséter, le grand et le petit zygomatiques et une portion du peaucier, et par un tissu cellulaire graisseux abondant; leur face interne, contiguë aux dents et aux gencives, est tapissée par la membrane muqueuse; elle présente, vis-à-vis l'intervalle de la seconde et de la troisième dent molaire supérieure, l'orifice du conduit salivaire de Stenon et l'orifice excréteur des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la carotide externe, et leurs nerfs des nerfs maxillaires supérieur et inférieur et du facial. | *Coucher, mettre en joue*, Ajuster un fusil pour tirer. Dès que je l'eus *mis en joue*, je fus sûr de mon coup. | Par extens. Il me semble toujours que je vois une douzaine de lavements qui me *couchent en joue*. (Molière.) | Fig. *Coucher en joue*, Ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. Il *couche en joue* cette héritière. Il *coucha en joue* le gouvernement de la Sicile, lequel était sur le point de vaquer. (Le Sage.) | Commandement militaire. *En joue! feu!* | *Donner sur la joue*, Colaphiser, donner un soufflet. | *Tendre la joue*, Présenter la joue. | Partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. | Se dit aussi de la partie analogue chez les autres animaux. | Mar. Partie arrondie de la coque d'un navire qui est comprise entre le mât de misaine et l'étrave. | *Les joue d'une poulie*, Les deux côtés de sa caisse. | Art milit. Il se dit des deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure. | Archit. *Joue de solive*, Côté d'une solive considérée par l'entrevoux. | Technol. *Joues de peson*, Petites plaques qui terminent les broches du peson. | Les deux côtés de la lumière d'un rabot, d'une varlope. | T. de chem. de fer. *Joues de coussinet*, Les parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. | Dans les arbres de machines, les *joues* sont les deux parties du coussinet que l'on réunit et que l'on serre au moyen de boulons.

JOUÉ, ÉE, part. Qui est fait en parlant d'un jeu, d'une partie, d'un coup. Un coup *joué*. Une partie heureusement *jouée*. | Au jeu de dames, *Dame touchée, dame jouée*, Lorsqu'on a touché une dame on est obligé de la jouer. | Hasardé au jeu. De grosses sommes *jouées*. | Par extens. Exécuté avec adresse. Un tour bien *joué*. | Exécuté sur un instrument. Une sonate *jouée* sur le piano. | Représenté sur un théâtre. La pièce nouvelle *jouée* aux Français. | Il se dit d'un rôle, d'un personnage. Si ce personnage d'amant malheureux n'eût duré que peu de temps, on l'aurait cru *joué*. (Marmontel.) | Feint, simulé. La bonté *jouée* dégénère en politesse contrainte. (Duclos.) | *C'est un jeu joué*, C'est une feinte concertée. | Moqué, trompé. Je n'avais pas été insensible à la manière dont j'avais été *joué* la veille. (Regnard.) Le peuple français fut *joué* par le roi.

JOUÉE, s. f. Archit. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une fenêtre, d'une porte, etc. La *jouée* d'une lucarne, d'une fenêtre.

JOUER, v. n. (du lat. *jocari*, badiner, plaisanter). Se livrer à un amusement; s'amuser avec des jouets; se divertir, folâtrer. Veux-tu *jouer*? Laissez ces enfants *jouer* ensemble. Un petit garçon qui *joue* avec un cheval de bois. Une petite fille qui *joue* avec sa poupée. Ce grand garçon *joue* comme un enfant. *Jouer* à colin-maillard, à la main chaude. *Jouer* aux échecs, aux dames, aux boules, au billard, etc. Laissez donc *jouer* un enfant et mêlez l'instruction avec le jeu. (Fénelon.) | *Jouer sur les mots*, Équivoquer. Il *jouait* avec les mots, avec les phrases d'une façon très-ingénieuse. (Mme de Staël.) | Fig. S'exposer. Savez-vous bien, monsieur, que vous *jouiez* là à nous faire tordre le cou! (Regnard.) | S'amuser à un jeu. Mon heureux protégé *joue* avec monseigneur. (C. Delavigne.) | Absol. Avoir l'habitude de jouer à des jeux de hasard. Il se prend en mauvaise part. Quiconque *a joué*, toujours *joue* et *jouera*. (Regnard.) On commence à *jouer* par amusement, et l'on finit par *jouer* avec passion. | *Jouer de son reste*, Recourir à un moyen extrême; risquer ce qui nous reste. | Se servir d'un instrument pour tel ou tel jeu. *Jouer* du battoir. | *Jouer de l'espadon, du bâton*, Les manier adroitement. | Par extens. On vous laisse seule toute la journée, réduite à *jouer* de l'éventail pour toute conversation. (Boissy.) | Fig. et vulg. *Jouer des jambes*, Courir. | Par extens. Tirer des sons d'un instrument de musique. *Jouer* du violon, du piano. Il chante et sait *jouer* de divers instruments. (La Fontaine.) | T. de mécan. Se mouvoir aisément. Cette serrure ne *joue* pas bien. | Fig. *Faire jouer toutes sortes de ressorts*, Employer tous les moyens dont on peut disposer. | *Faire jouer les eaux*, Les faire jaillir. | *Faire jouer une pompe*, La faire aller. | *Faire jouer une mine*, La faire sauter. | Fig. et famil. *Jouer de bonheur*, Réussir dans ses entreprises. | Dans un sens contraire. *Jouer de malheur*. Comme je disais que, dans sa carrière, il *avait joué de malheur*. (Scribe.) | *Jouer à qui perd gagne*, Se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel. | *Jouer au plus fin*, A qui sera le plus habile. | *Jouer à quitte ou double, jouer quitte ou double*, Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire. | *Jouer au roi dépouillé*, Se dit quand plusieurs personnes sont auprès de quelqu'un pour l'aider à dilapider sa fortune. | *Jouer à coup sûr*, Être sûr de gagner en jouant. | *Jouer de la prunelle*, Jeter des œillades, faire des signes d'intelligence. Les Espagnoles *jouent de l'œil* à l'aide de leur éventail. | *Jouer des couteaux*, Se battre à l'épée. | *Jouer du pouce*, Compter de l'argent pour payer. | *Jouer aux plus grands coups*, Au mail, Jouer à qui poussera le mail le plus loin. | Prov. *Jouer aux pots cassés*, S'exposer à faire des pertes considérables, risquer tout son bien. | Fig. Agir de manière à causer, de part ou d'autre, de grandes pertes. | *Jouer à la fausse compagnie*, Abandonner ses associés. | Vulg. *Jouer de l'épée à deux mains*, Ramer aux galères. | Mar. Le navire *joue sur son ancre*, quand il est agité par le vent et en même temps retenu par son ancre. Le gouvernail *joue* quand il est en mouvement. | Se prend substantiv. dans cette locution : *Ouvrir le jouer*. Au lansquenet, Proposer aux autres joueurs une somme quelconque. | V. a. Faire une partie de jeu. *Jouer* au piquet, à l'écarté. | *Jouer une carte*, La jeter. | *Jouer une balle*, La pousser. | *Jouer le jeu*, Suivant les règles du jeu. | Hasarder au jeu. *Jouer* un jeu d'enfer. Dès qu'il a de l'argent, il va le *jouer*. | Fig. *Jouer sa vie*, S'exposer témérairement. | Famil. *Jouer quelqu'un par-dessous jambe, par-dessous la jambe*, Avoir facilement le dessus *Je les aurais joués* tous deux *par-dessous la jambe*. (Molière.) | Fig. *Jouer quelqu'un*, Le tromper, l'abuser. Il voit quand on le *joue* et quand on dissimule. (Corneille.) Tel vous semble applaudir qui vous raille et vous *joue*. Les prêtres espagnols vous *jouent*; soyez sur vos gardes.

Chacun suit dans le monde une route incertaine,
Selon que son humeur le *joue* et le promène.

| *Jouer une pièce, un tour à quelqu'un*, Lui faire un tour ou malin ou méchant. | Exécuter un morceau de musique. *Jouer* un solo. *Jouer* un air sur le violon, le piano. *Jouer* une ouverture à grand orchestre. | Représenter une pièce de théâtre, remplir un

rôle. *Jouer* une comédie. *Jouer* les amoureux. Songe à bien *jouer* ton rôle. (Regnard.) | Fig. Ceux qui n'ont aucun caractère excellent à les *jouer* tous. (Diderot.) | Absol. Paris est-il content? avons-nous bien *joué*? (C. Delavigne.) | *Jouer la comédie*, Exercer la profession de comédien. | Fig. Feindre les sentiments qu'on n'a pas. Il est impossible de vivre dans le monde sans *jouer* de temps en temps *la comédie*. (Chamfort.) | Fig. *Jouer un rôle*, Figurer dans une affaire. Il *joua un* grand *rôle* dans ces événements. Monsieur, à mon avis, *joue un* singulier *rôle*. (C. Delavigne.) | *Jouer un grand rôle*, Faire une grande figure. | Dans le sens contraire. *Jouer* un petit, un triste personnage. | Ironiq. Vous *jouerez* un brillant personnage. (C. Delavigne.) | Tourner en ridicule sur la scène. Ma conduite ne tend nullement à *jouer* les choses qu'on doit révérer. (Molière.) | Avoir l'apparence. Ce papier *joue* le velours. | SE JOUER, v. pr. S'ébattre, folâtrer. On voyait même dans les pâturages les loups *se jouer* au milieu des moutons. (Fénelon.) Des écureuils noirs *se jouent* dans l'épaisseur des feuillages. (Chateaubriand.) | Poétiq. En parlant des choses. Un ruisseau qui *se joue* dans la prairie. Un zéphyr léger *se joue* dans nos voiles. (Fénelon.) | Fig. *Faire quelque chose en se jouant*, Sans peine. Un Luxembourg qui semblait *se jouer* de la victoire. (Massillon.) | *Il se joue de toutes les difficultés*, Il les surmonte facilement. | Fig. *Se jouer de quelque chose*, En faire peu de cas, s'en moquer, la traiter d'une manière dérisoire. Mes pères, c'est *se jouer* des paroles. (Pascal.) Ils *se jouaient* tous deux de ma crédulité. (Racine.) Le despotisme *se joue* de la raison et des hommes. (Ségur.) | Décevoir. Souvent de notre espoir la fortune *se joue*. (Corneille.) | Fig. *Se jouer de quelqu'un*, L'attaquer inconsidérément. Va, va, je sais à qui je *me joue*. (Dest.) | Se tromper mutuellement. Ces deux hommes *se jouent*. | Être joué, en parlant d'un jeu. Le whist *se joue* à quatre. | Se dit aussi d'un instrument de musique, d'un morceau de musique. Ceci *se joue* à quatre mains. Cet instrument *se joue* avec la bouche. | Être représenté, en parlant d'une pièce de théâtre. Le Tartuffe *se jouera* longtemps encore.

JOUET, s. m. (du lat. *jocus*, jeu). Bagatelle qu'on donne aux enfants pour les amuser et avec laquelle ils jouent. Les enfants aiment à briser leurs *jouets*. | Par extens. Choses avec lesquelles jouent les animaux. Cette noix sert de *jouet* au petit chat. | Fig. Ce nom, brillant *jouet* de la postérité. (Lamartine.) | Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. Notre vaisseau fut le *jouet* de la tempête. Un prince, *jouet* de ses passions, est dupe de ses vertus mêmes. (Montesquieu.) | Personne ou chose dont on se joue, dont on se moque. Pensez-vous qu'il consente à être votre *jouet*? Ma patience sert de *jouet* à leur injustice. (Bossuet.) Il est le *jouet* d'une femme sans pudeur. (Fénelon.) | T. de manége. Petite chaînette suspendue à la brisure de canon qui ferme l'embouchure. | Mar. Plaque de métal qui garnit le bois traversé par un essieu, pour empêcher que le trou dans lequel celui-ci tourne ne s'accroisse par le frottement. | Technol. *Jouets de pompe*, Les plaques de fer clouées aux côtés des fourches de la potence d'une pompe, au travers de laquelle on fait passer des chevilles qui servent à tenir la brimbale.

JOUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui joue, qui folâtre, qui prend un divertissement avec d'autres personnes. Cet enfant est très-*joueur*. Quel *joueur* infatigable! | Qui fait une partie de jeu. Combien sont-ils de *joueurs*? | *Beau, bon joueur*, Qui est d'une humeur égale, qu'il gagne ou qu'il perde. Il sera *beau joueur*. (C. Delavigne.) | Par opposition. Mauvais *joueur*. | Celui, celle qui joue de l'argent à un jeu quelconque. La fortune des *joueuses* est sujette à de petites révolutions quelquefois. (Dancourt.) | Absol. Qui a la passion du jeu. C'est un *joueur* déterminé. Brégi se trouvait avec Roquelaure dans une maison où s'étaient rassemblés de gros *joueurs*. (Mme de Genlis.) La destinée du *joueur* est écrite sur les portes de l'enfer. (V. Ducange.) | *Joueur d'instrument*, Celui qui joue de la flûte, de la harpe, du violon, etc. | *Joueur de gobelets, de marionnettes, de tours de passe-passe*, Faiseur de tours qui amuse le public sur les places et dans les carrefours. | Prov. *La balle va au joueur*, Se dit quand l'occasion du jeu se présente au meilleur joueur.

JOUFFLU, UE, adj. Qui a de grosses joues. Un homme *joufflu*. Une femme *joufflue*. Je rencontrai un homme *joufflu* et vermeil dans un carrosse à six chevaux. (Voltaire.) | Substantiv. Un gros *joufflu*. Une grosse *joufflue*. Ce petit *joufflu*-là montre avoir de l'esprit. (Regnard.)

JOUG, s. m. (du lat. *jugum*, ou du gr. ζυγόν, même sens). Pièce de bois pour atteler et conduire les bœufs. Ne saurait-on ranger ces *jougs* et ces colliers? (La Fontaine.) Il fallait mettre au *joug* deux taureaux furieux. (Corneille.) | Hist. rom. Pique attachée en travers au bout de deux autres, et sous laquelle on faisait passer les vaincus. L'armée romaine passa sous le *joug* aux Fourches-Caudines. Cette condition était ignominieuse. Dans les jugements civils, celui qui était condamné à cette peine était contraint de passer entre deux poteaux au-dessus desquels on avait dressé une espèce de linteau qui formait une porte. | Technol. Sommet du fléau d'une balance. | Fig. Sujétion qu'impose un vainqueur ou une autorité oppressive. Mettre sous le *joug*. Tenir sous le *joug*. Porter le *joug*. Subir le *joug*. S'affranchir du *joug*. Le *joug* s'appesantit de plus en plus sur ce peuple malheureux. J'ai brisé le *joug* du roi de Babylone. (Bossuet.) Au *joug* depuis longtemps ils se sont façonnés. (Racine.) On peut dire que ce fut la bataille de Chéronée qui mit la Grèce sous le *joug*. (Rollin.) | Il se dit de l'empire de l'amour. Je suis vaincu, je suis au *joug* d'une cruelle. (A. Chénier.) | Il se dit aussi du lien du mariage. Le *joug* du mariage. Au *joug* d'un autre hymen sans amour destinée. (Racine.)

Qui, déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton *joug* l'instrument authentique.
(BOILEAU.)

| Contrainte morale, sujétion. Mon âme a secoué le *joug* de cent remords. (Corneille.) Il est terrible de porter un *joug* auquel on ne s'est pas soi-même condamné. (Massillon.) Qui sent le *joug* le porte avec murmure. (Voltaire.) Le *joug* des passions.

JOUI, s. m. Espèce de liqueur nourrissante et fortifiante que font les Japonais et dont ils tiennent la composition secrète; ils la vendent fort cher aux Chinois et aux autres Orientaux, qui en font grand cas et la regardent comme un puissant restaurant. Cette liqueur ressemble à du bouillon épais, et en effet elle a pour base du jus de bœuf exprimé après qu'il a été rôti. Il se conserve pendant plusieurs années. Il a l'odeur d'ambre et la propriété d'exciter l'appétit et de pousser à l'embonpoint.

JOUIÈRES, s. f. pl. Murs à plomb d'une écluse auxquels sont attachées les coulisses des vannes. | On écrit aussi *Jouillères*.

JOUIR, v. n. (du lat. *gaudere*, même signif.). Avoir l'usage, la possession actuelle de quelque chose et en tirer tous les fruits, tous les émoluments, tous les avantages, etc. *Jouir* des droits civils. *Jouir* d'une honnête aisance, d'une bonne réputation. L'heureux vieillard *jouit* jusqu'à la fin des tendresses de sa famille. (Bossuet.) Hâtons-nous aujourd'hui de *jouir* de la vie. (Racine.) | Absol. Sur le point de *jouir*, tout s'enfuit de nos mains. (La Fontaine.) Cependant *jouissons*; l'âge nous y convie. (A. Chénier.) | Par extens. Se dit de tout ce qui procure du bien-être. *Jouir* d'une bonne santé. | En parlant des animaux et des choses. Certains animaux *jouissent* de la faculté de voir dans l'obscurité. Cette contrée *jouit* d'un printemps perpétuel. La réputation dont cet ouvrage a si longtemps *joui*. | Profiter de ce qu'on a, goûter tous les agréments. Il sait *jouir* de la vie. *Jouir* des plaisirs de la campagne. | *Jouir de l'embarras d'un ennemi, de sa détresse*, etc., Éprouver du plaisir à le savoir embarrassé, malheureux, etc. | *Jouir d'une femme*, Être en relations intimes avec elle. Ce terme est fort libre. | Chasse. Les chiens courants *jouissent*, lorsqu'après avoir chassé ils prennent l'animal et font curée. Pour avoir de bons chiens, il faut les faire *jouir* souvent. (Baudrillart.) | Famil. *On ne peut pas jouir de cet enfant*, Il n'est pas sage; il ne procure pas de satisfaction à ses parents. | Ce verbe ne se prend qu'en bonne part; on ne doit donc pas dire : *Jouir d'une mauvaise santé, d'une mauvaise réputation, d'un mauvais gouvernement*, etc.

JOUISSANCE, s. f. Usage et possession de quelque chose. La *jouissance* d'un privilége, d'un droit. Il n'a point la propriété de cette terre, il n'en a que la *jouissance*. Défendons-lui la *jouissance* du repos qu'il nous a donné. (Malherbes.) | *Entrer en jouissance*, Entrer en possession. Maison à louer pour *entrer en jouissance* de suite. | Volupté, plaisir charnel, et fig. Les *jouissances* attachées aux travaux de l'esprit. (Cuvier.) Tout chef-d'œuvre est une *jouissance*. (La Harpe.) | Finances. *Jouissance de telle époque*, Se dit en parlant de l'époque de l'année où le Trésor public paye les intérêts d'une rente inscrite au grand-livre. | On dit, par abréviation, *Jouissance du Nord*; *jouissance des quatre-canaux*, Jouissance des actions du Nord, des quatre-canaux. | Famil. *Avoir la jouissance d'une femme*, Avoir avec elle des relations intimes. (Terme libre.)

JOUISSANT, ANTE, adj. T. de jurisp. Qui jouit. Fille usante et *jouissante* de ses droits. | Qui a la satisfaction de son amour. Bien qu'il fût *jouissant*, il se croyait malheureux. (La Fontaine.)

JOUISSEUR, EUSE, adj. et s. Famil. Celui, celle qui jouit, qui ne songe qu'à jouir. Les *jouisseurs*, les parasites, les frelons de la société.

JOUJOU, s. m. (du lat. *jocus*, jeu). Famil. Nom général donné aux jouets des enfants. *Joujoux* d'Allemagne, *joujoux* de Paris. On amuse les enfants avec des *joujoux*.

JOUR, s. m. (du bas lat. *diurnum*, formé de *dies*, jour). Clarté, lumière du soleil. Je m'en irai sitôt qu'il fera *jour*. (Régnier.) Quoi! Rodrigue, en plein *jour*! d'où te vient cette audace? (Corneille.) Le *jour* n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (Racine.) | Temps pendant lequel la lumière solaire éclaire l'horizon; espace de vingt-quatre heures; la journée. L'on ouvre et l'on étale tous les matins pour tromper son monde, et l'on ferme le soir après avoir trompé tout le *jour*. (La Bruyère.) | On distingue quatre sortes de jours : le *jour naturel*, le *jour astronomique*, le *jour civil* et le *jour artificiel*. Le *jour naturel*, ou *solaire*, est la durée de vingt-quatre heures, pendant laquelle le soleil fait une révolution apparente autour de la terre. Le *jour artificiel* est l'espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. La durée de ce jour varie selon la latitude; le *minimum* de cette durée est de douze heures pour les peuples de l'équateur; aux pôles, où elle est *maximum*, elle est de six mois. Le *jour civil* est celui que détermine l'usage commun d'une nation; il est de vingt-quatre heures. Le jour civil commence pour nous à minuit et finit à l'autre minuit; celui des Juifs commence à la tombée de la nuit, au soir, et finit à l'autre soir. Les Chaldéens le commençaient au lever du soleil; les Italiens modernes suivent la même coutume que les Juifs. Le *jour astronomique* est le temps que, dans son mouvement diurne ou apparent, le soleil emploie pour revenir à un même méridien. La longueur de ce jour varie. | L'opposé de la nuit. Et *jour* et nuit pour Dieu pleine d'activité. (Boileau.) | Par extens. Court espace de temps. Ce changement n'est pas l'ouvrage d'un *jour*. (Bourdaloue.) Nous n'expérimentons que depuis un *jour*, et pourtant, combien ce *jour* nous a-t-il déjà valu de vérités imprévues! Un *jour* suffit pour abattre un trône.

Et les soins de la guerre auraient-ils en un *jour*
Éteint dans tous les cœurs la tendresse et l'amour?
(RACINE.)

| Le moment, le temps présent. Des intrigues du *jour* composant son destin. (Voltaire.) | Temps assigné. Donner, prendre un *jour*. | *Prendre le jour de quelqu'un*, Le temps qui lui convient. | *Beau comme le jour*, Très-beau. Cet enfant est *beau comme le jour*. Il a une fille *belle comme le jour*. | *Clair comme le jour*, Facile à comprendre. | Peint. *Demi-jour*, Demi-teinte. | *Cette maison est tout à jour*, Elle n'a ni portes, ni fenêtres. | Existence, vie. Et qui peut vivre infâme est indigne du *jour*. (Corneille.) | *Mettre au jour*, Donner la naissance. | Fig. *Mettre au jour*, Publier. L'étrange embarras qu'un livre à *mettre au jour*. (Molière.) | Faire connaître, divulguer. J'y ai inséré tout ce qui pouvait *mettre au jour* les mœurs et les sentiments de ce prince. (Racine.) | *Perdre le jour*, Perdre la vie, mourir. | Toute autre clarté que celle du soleil. Le *jour* que donne le gaz, une bougie. | Fig. Il va répandre un terrible *jour* sur mes adversaires. (Beaumarchais.) | Manière dont un objet est frappé par la lumière. Mettre une chose à un *jour* convenable. | *Faux jour*, Lumière qui gêne et trompe la vue en lui présentant les objets autrement qu'ils ne sont. Ce tableau est placé dans un *faux jour*. | *Demi-jour*, Clarté faible. Les petites-maîtresses préfèrent le *demi-jour* d'un boudoir à la clarté du soleil. | Fig. Apparence sous laquelle s'offrent les choses. Le cardinal de Retz sait donner un beau *jour* à ses défauts. (La Rochefoucauld.) | *Mettre quelque chose dans son jour*, Le placer de manière qu'on puisse bien le voir. | Peint. Touches les plus claires. Les *jours* sont bien ménagés dans ce tableau. | Fenêtre, ouverture par où vient le jour. On a multiplié les *jours*. | *Jour de servitude*, Ouverture faite en vertu d'une convention particulière. | *Jour de souffrance*, Fenêtre, ouverture donnant sur la propriété d'un voisin. | Ouverture par où le jour, l'air peut passer. Il y a du *jour* entre ces fenêtres. | Passage. Il s'est fait *jour* à travers les ennemis. | Fig. Tôt ou tard la vérité se fait *jour*. | Moyen de succès. Si je vois *jour* à cette affaire. | *Voir le jour*, Se dit de choses qu'on tire de l'obscurité. Il y a bien longtemps que ces médailles n'*avaient vu le jour*. | Se dit de la publication des ouvrages d'esprit. Ce livre n'*a vu le jour* qu'après la mort de son auteur. | Fig. *Faire du jour la nuit et de la nuit le jour*, Veiller la nuit et

dormir le jour. | Famil. *C'est la nuit et le jour*, Deux choses ou deux personnes qui diffèrent extrêmement entre elles. Elles ne se ressemblent pas plus que *le jour et la nuit*. | *Un beau jour, un grand jour*, Un jour de grande fête. | Famil. *C'est aujourd'hui son mauvais jour*, Il a un accès de maladie, de mauvaise humeur, etc. | *Jour critique*, Où il arrive souvent quelque crise. | *Vivre au jour le jour*, Subsister de ce qu'on gagne dans sa journée ; vivre, comme un Bohême, d'imprévu. Ils se bornent à *vivre au jour le jour*, sans autre soin que celui d'apaiser la faim du moment. (H. Passy.) | Fig. *Le goût du jour*, Le goût qui règne et domine. | Dans le même sens, *Un homme du jour*. | *Être à son dernier jour*, A l'article de la mort. | *Ton jour viendra* (C. Delavigne.), Ton dernier jour. | *Tous les jours*, De jour en jour. Il devient *tous les jours* plus intraitable. | *De tous les jours*, Qui est ordinaire, habituel. J'aime les maisons où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit *de tous les jours*. (Montesquieu.) | *Un jour*, Se dit d'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. *Un jour* que je me promenais. Le chêne *un jour* dit au roseau. (La Fontaine.) Ils sont réservés à servir *un jour* d'exemple aux jugements terribles de Dieu sur les hommes. (Massillon.) | Famil. *Un beau jour*, Un certain jour. | Fig. Temps plus ou moins long qui s'écoule ou s'est écoulé rapidement. Ce bonheur n'a duré qu'*un jour*. | Dans un sens analogue, Mais ce n'est point, Arbate, un secret de *deux jours*. (Racine.) | *Beaux jours*, La jeunesse, le temps de la prospérité. | Le *jour de Pâques*, le *jour de la Pentecôte*, les *jours gras*, le *jour de Noël*, pour la *fête de...* | *Jour de barbe*, Jour où l'on se fait raser. | *Jour de congé*, Jour consacré aux sorties des élèves dans les pensions. | *Jour de médecine*, Jour où l'on prend médecine. | *Jour mondain*, Selon les traditions étrusques, division de la durée du monde formée de dix siècles. | *Jours complémentaires*, Dans le calendrier républicain, les cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou 366 jours. | *Mourir plein de jours*, Mourir très-vieux.

Qu'ils meurent *pleins de jours*, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux.
(GILBERT.)

| *Les beaux jours*, La belle saison, le beau temps. | *L'astre du jour, le dieu du jour*, Le soleil. | *L'ancien des jours*, Dans l'Écriture sainte, on désigne ainsi Dieu. | *Jours*, au plur., Époque, durée. Aux premiers *jours* du monde. Les *jours* de notre enfance. | La vie, l'existence. Que pouvons-nous tous deux lorsqu'on tranche nos *jours?* (Corneille.) En ce malheur, je tremblai pour ses *jours*. (Racine.) Les *jours* du méchant sont remplis d'alarmes. (Diderot.) | *Bon jour, bonne œuvre*, Se dit d'une bonne action faite en un jour solennel. | Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, Les choses ne sont pas toujours dans le même état d'un jour à l'autre. | *Cela est long comme un jour sans pain*, Se dit d'une chose qui ennuie et qui dure trop. | *A chaque jour suffit sa peine*, Chaque jour a sa part de chagrin, de manière que nous ne tombions pas écrasés sous le fardeau. | Liturg. *Jours de l'Église*, Dans les grandes fêtes, le jour commence aussitôt après les vêpres de la veille. | Hist. *Grands jours de Champagne et de Brie*, Cour de justice de Champagne, sous l'administration de ses comtes. Les grands jours se tenaient à Troyes deux fois l'année, conformément au règlement de Philippe le Bel, de l'an 1302. | *Grands jours de Venise*, Jours où la cour de justice de Venise tenait ses assises. | *Jours généraux*, Jours où se réunissait l'assemblée des Etats d'une province. | *Hauts jours*, Se disait, dans la coutume de Normandie, de l'époque où les maîtres des eaux et forêts tenaient leurs assises. | *Jours des barons*, Assemblées des barons pour juger les causes de leurs domaines. | *Jour servant*, Jour où une affaire religieuse doit être appelée. | Jurisp. *Jours francs*, Jours de délai. | *Jours de grâce*, Jours qu'il est d'usage d'accorder au débiteur après l'expiration du terme, pour accepter une lettre de change. | Se dit aussi d'un homme arrivé à la caducité. Chacun de ses jours est un *jour de grâce*. | *Jours de planche*, Séjour que le maître d'un bâtiment frété par des marchands est tenu, selon l'usage, de faire dans le lieu de sa destination, sans exiger d'indemnité. | *Jours utiles*, Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement. | Peint. *Jour d'atelier*, Jour d'un tableau ménagé avec un soin particulier et quelquefois excessif, comme celui qui éclaire ordinairement les ateliers des peintres. Rembrandt et le Caravage ont des *jours d'atelier*. | *Jour accidentel*, Celui que donnent accidentellement les rayons du soleil entre des nuages, celui d'une lampe, d'une petite fenêtre, etc. | *A jour*, En laissant passer le jour à travers. Cette cloison est *à jour*. | On dit, dans un sens analogue, broderie *à jour*, points *à jour*. | *Percé à jour*, Percé de part en part, en sorte qu'on voit le jour au travers. Et, le *perçant à jour* de deux coups d'estocade. (Corneille.) | Fig. *Percé à jour*, Se dit de quelqu'un ou de quelque chose qui est dévoilé. C'est un fourbe, on le connaît maintenant, il est *percé à jour*. Son secret est *percé à jour*. | T. de joaill. *Monter à jour une pierre*, La monter de telle sorte que le bord seul étant entouré par la monture, elle reste transparente. | *De jour à autre*, loc. adv., Peu à peu. | *D'un jour à l'autre*, loc. adv., Du jour au lendemain. | Synonymes : JOUR, JOURNÉE. Il en est de la synonymie de ces deux mots comme de celle d'*an* et d'*année*. *Jour* marque une époque déterminée ; *journée*, au contraire, est envisagée comme une durée quasi indéterminée, mais qui peut être divisée en plusieurs parties.

JOURDAIN (en arabe, *Bahr-el-Arden*). Géogr. Fleuve de la Palestine sortant des montagnes de l'Anti-Liban. Il traverse les lacs de Houlé et de Tabarié, et se jette dans la mer Morte après un cours de 160 kilom. Ses rives sont couvertes de roseaux, de saules et autres arbustes, qui servent de retraite aux sangliers, aux chacals, aux lièvres et aux oiseaux. Dans l'hiver, principalement vers l'équinoxe du printemps, la fonte des neiges le fait sortir de son lit étroit, et il se répand au loin sur les deux rives. Le Jourdain a une grande célébrité dans l'histoire sainte : les Hébreux, sous Josué, le passèrent à pied sec. Jésus fut baptisé dans ses eaux par saint Jean. Les eaux du Jourdain sont remarquablement pesantes ; elles donnent un dépôt bitumineux. | Fig. La nationalité est ce baptême mystérieux que reçoit chaque peuple au bord d'un *Jourdain* inconnu en entrant dans la vie. (Edg. Quinet.) | Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

JOURNAL, adj. Comm. Qui est relatif à chaque jour. Ne s'emploie que dans la locution suivante : *livre-journal*, ou substantiv., *journal*, Registre où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu, etc.

JOURNAL, s. m. (du lat. *diurnum*, dérivé de *dies*, jour ; d'où nous avons fait *diurnal*, puis *journal*). Relation écrite jour par jour de ce qui s'est passé en quelque pays, en quelque endroit, sur quelque affaire que ce soit. *Journal* d'un voyage. *Journal* d'un siége. *Journal* d'une campagne. *Journal* des audiences. *Journal* d'un navire. Néarque et Onésicrite ont fait le *journal* de cette navigation. (Montesquieu.) La chose que je regrette est de n'avoir pas fait de *journaux* de mes voyages. (J. J. Rousseau.) | Mémoire, mémorial. Notre envoyé cependant tenait compte de chaque hymen en *journaux* différents. | Ancienne mesure de terre. Le *journal* variait en étendue suivant les pays ; en général, il équivalait à 31 ares 93 centiares. Ce champ est de quatre *journaux*. | *Journal*, Registre où l'on inscrit, dans le commerce, la vente, la recette et la dépense de chaque jour. | Spécialement, Écrit périodique qui se publie par feuilles et par numéros, et qui paraît jour par jour, ou chaque semaine, ou par mois, consacré à des discussions politiques, scientifiques ou littéraires, aux nouvelles et aux annonces. Fonder un *journal*. Diriger un *journal*. Le bureau d'un *journal*. Les rédacteurs d'un *journal*. Grand *journal*. Petit *journal*. *Journal* mensuel. *Journal* hebdomadaire. *Journal* quotidien. Tout faiseur de *journal* doit tribut au malin. (La Fontaine.) Vanté dans les *journaux*, dont il savait gagner ou payer la faveur. (Marmontel.) C'est l'imprimerie qui met le monde à mal ; c'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine depuis la création ; et Caïn lisait les *journaux*. (P. L. Courier.) | Le besoin de savoir ce qui se passe est aussi ancien que le monde, car il repose sur la curiosité, l'éternel aiguillon de l'intelligence humaine. Les rapsodes qui parcouraient les pays de la Grèce en chantant les grands événements et les hauts faits des héros, les bardes des nations du Nord ne sont-ils pas les précurseurs du journal moderne ? On a découvert, chez les Romains, les vestiges de publications semblables à nos journaux. Les Romains avaient leurs *diaria*, leurs *diurna* ; mais ces espèces d'annales n'étaient guère qu'une simple et sèche énumération de faits. Les troubadours du Midi, les trouvères du Nord, qui parcouraient les châteaux en chantant des récits rimés, des *fabliaux*, des *ballades*, des *lais*, des *tensons*, des *virelais*, peuvent être comptés parmi les ancêtres de la presse périodique. Durant tout le moyen âge, jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, il n'est question nulle part de journaux ; la plupart du temps, ce sont les récits oraux qui viennent satisfaire la curiosité. Ce ne fut qu'au milieu du XVIe siècle, en 1563, que les Vénitiens eurent l'idée de publier les nouvelles les plus récentes du théâtre de la guerre. Les sermons de la Ligue devancèrent les pamphlets, comme les pamphlets devancèrent eux-mêmes les journaux. *Le Journal de l'Estoile*, *la Satire Ménippée*, les *Lettres provinciales*, sont autant d'acheminements vers la presse périodique. C'est qu'il fallait au journal autre chose encore que l'imprimerie pour entrer dans les véritables conditions de son existence ; il fallait un régime de publicité, de discussion et de contrôle. On ne trouve donc le journal élevé à sa plus haute expression, que dans les temps modernes, et dans trois pays particulièrement, la France, l'Angleterre et l'Amérique. C'est en 1631 que parut en France le premier journal. Le célèbre généalogiste d'Hozier était obligé, par la nature même de ses fonctions, d'entretenir une correspondance fort active, tant avec l'intérieur du royaume qu'avec les pays étrangers. Il communiquait les nouvelles qui lui parvenaient ainsi à son ami Théophraste Renaudot, médecin du roi et maître général des *bureaux d'adresse* (sorte de cabinet d'affaires), et celui-ci les transcrivait pour en amuser ses malades. Ces *nouvelles à la main* eurent tant de vogue, que Renaudot, ne pouvant suffire aux demandes qui lui en étaient faites, songea à les faire imprimer et à les vendre à ceux qui se portaient bien. Il sollicita donc l'autorisation nécessaire ; et Richelieu, qui comprit bien vite de quelle importance serait pour le gouvernement une feuille racontant les événements sous la dictée et dans le sens du pouvoir, s'empressa d'accorder le privilége demandé. Le premier des journaux fut donc un recueil de faits, nouvelles et documents, qui racontait avec permission et pensait par ordre. Le premier numéro parut le 1er avril 1631, sous le titre de *Gazette*, nom emprunté à une feuille de même nature qui se publiait à Venise depuis le commencement du siècle, et qui vient de *gazetta*, petite pièce de monnaie de la valeur de deux liards, que l'on payait pour lire cette feuille. Selon d'autres étymologistes, la *Gazette* aurait emprunté son nom à celui d'un oiseau babillard, la pie, *gazza*. En 1650, parut *la Gazette burlesque*, rédigée en vers par Loret, puis *le Mercure galant*, pour lequel La Bruyère s'est montré si sévère. « *Le Mercure galant*, dit La Bruyère, est immédiatement au-dessous de rien ; il y a bien d'autres ouvrages qui lui ressemblent. Il y a autant d'invention à s'enrichir par un sot livre, qu'il y a de sottise à l'acheter ; c'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises. » *Le Mercure de France*, *l'Année littéraire*, par Fréron, si vilipendé par Voltaire, *le Journal des Savants* et *le Journal de Trévoux* suivirent bientôt. Dès lors un nouveau centre d'opinion fut créé en France. *La Gazette de France*, *le Mercure* et *le Journal de Paris* formèrent à peu près tout le bilan de la presse avant la Révolution. Après ces feuilles, on n'a guère à nommer que *les Annales politiques et littéraires*, de Linguet ; *le Journal du lycée de Londres*, de Brissot-Warville ; *le Journal historique et politique*, fondé à Genève par Mallet Du Pan, etc. Il y avait encore des *Nouvelles à la main*, chroniques scandaleuses émanant d'un cercle de nouvellistes qui se tenait chez Mme Doublet, et dont les principaux membres étaient l'abbé Legendre, Piron, les deux frères Lacurne Sainte-Palaye, Mirabeau, Falconet, Voisenon, etc., et Bachaumont, sous le nom duquel on a publié des *Mémoires secrets*. Tels furent les faibles commencements de la presse périodique qui allait devenir plus tard une formidable puissance. C'est que la liberté de la presse n'était pas encore passée dans le journal en ce temps-là ; c'est qu'alors il y avait le plus puissant, le plus impérieux, le plus sceptique, le plus moqueur, le plus démoliseur, le plus français des journaux, la correspondance de Voltaire ; c'est que le style du journal, cette improvisation de toutes les minutes, n'était pas encore arrêté ; c'est que la vocation n'était pas comprise ; c'est que l'opposition au pouvoir, cette condition première de la presse, n'était pas dans le journal : elle était dans les livres, elle était dans *l'Encyclopédie*, aux discours de J. J. Rousseau, aux tragédies de Voltaire ; elle était partout, excepté au journal. La Révolution la lui fit passer tout entière. | *Journaux sous la première Révolution et sous l'Empire* (1789-1815). La révolution de 1789 proclama solennellement la liberté de la pensée et, par conséquent, l'expression libre de cette pensée. Il est indispensable de montrer ici comment l'envisageait alors un des plus grands publicistes, l'abbé Siéyès. Voici comment il s'exprimait à l'Assemblée, le 20 janvier 1790 : « L'imprimerie a changé le sort de l'Europe, elle changera la face du monde. Je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme : par elle, la liberté cesse d'être resserrée dans de petites agrégations répu-

blicaines; elle se répand sur des royaumes, sur des empires. L'imprimerie est pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome. Par elle, la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux, elle frappe pour ainsi dire l'oreille de l'espèce humaine entière. Partout le désir secret de la liberté, qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de l'homme, recueille cette pensée avec amour et l'embrasse quelquefois avec fureur. Elle se mêle, elle confond tous les sentiments. Eh! que ne peut pas un tel mobile agissant à la fois sur des millions d'âmes? Les philosophes et les publiscites se sont trop hâtés de nous décourager en prononçant que la liberté ne pouvait appartenir qu'à de petits peuples; ils n'ont pu lire l'avenir que dans le passé; et lorsqu'une nouvelle cause de perfectibilité jetée sur la terre leur présageait des changements prodigieux parmi les hommes, ce n'est jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu regarder ce qui pouvait être, ce qui devait être... Vous ne réduirez donc pas, citoyens, les moyens de communication entre les hommes. L'instruction et les vérités nouvelles ressemblent à tous les genres de produit; elles sont dues au travail. Or, on sait que dans tout travail, c'est la liberté de faire et la facilité du débit qui soutiennent, excitent et multiplient la production. Ainsi, gêner mal à propos la liberté de la presse, ce serait attaquer le fruit du génie jusque dans son germe, ce serait anéantir une partie des lumières qui doivent faire la gloire et les richesses de notre postérité. » Parmi les journaux qui, à cette époque, soutinrent avec plus ou moins d'énergie la cause révolutionnaire, il y en a quatre surtout qui occupent un rang remarquable, autant par l'influence qu'ils exercèrent que par le talent qui les distingua : *le Journal de Paris*, par Garat et Condorcet; *les Révolutions de France*, par Camille Desmoulins; *le Patriote français*, par Brissot-Warville; et *les Révolutions de Paris*, par Prud'homme, Loustalot et Tournon. L'épigraphe de Prud'homme est tout son recueil; elle est bien célèbre : *Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux; levons-nous!* Les royalistes se montraient les plus acharnés. Chaque jour Montjoie, dans son journal des *Amis du roi*, Peltier, Parisot, Gauthier, Suleau, Rivarol, Rozoy, se livraient à des imprécations si furieuses, à une rage si naïve, qu'ils ont condamné plus tard les organes de tous les pouvoirs contre-révolutionnaires à se répéter les uns les autres dans l'expression de leur haine contre les soutiens de la Révolution. Il y avait environ 60 journaux principaux en 1789, parmi lesquels *le Courrier de Provence*, par Mirabeau; *le Point du jour*, par Barrère; *les Écangélistes du jour*, par Dulaure; *le Courrier de Versailles à Paris*, par Gorsas; *le Publiciste parisien*, journal libre et impartial, par Marat; *l'Ami du peuple*; *les Annales patriotiques et littéraires*, par Carra et Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*; *l'Orateur du peuple*, par Fréron; *la Bouche de fer*, par l'abbé Fauchet; *la Feuille villageoise*, par Cerutti, Rabaut Saint-Étienne, Grouvelle et Ginguené. On compta encore 85 feuilles nouvelles en 1791; on n'en compta plus que 60 en 1792, et environ 50 en 1793; 40, en 1794; 35, en 1795, et autant en 1796. Il y eut une sorte de recrudescence en 1797; le nombre des nouvelles publications périodiques écloses pendant cette année s'éleva à 85 environ. Mais, en 1798, il ne fut plus que de 17. L'année 1799 en vit naître 26, et l'année 1800, 7 seulement. Pendant les années suivantes, le mouvement de la presse fut tout à fait insignifiant. Il se fit une grande dépense de bon sens et d'esprit sous la Révolution. Un journal paraissait sous cette épigraphe : « Si notre père Adam eût eu le bon esprit d'acheter une savonnette à vilain, nous serions tous nobles. » Qui ne connaît *le Père Duchesne*, dont le nom est devenu proverbial, et ses *grandes joies*, et ses *grandes colères*, et ses *bons avis*, et ses *grandes motions*? C'était là un homme ordurier et mal embouché, mais il s'entendait à remuer la fibre populaire. Aussi son succès fut-il immense : en quelques mois, le vieux marchand de fourneaux avait débité un million de ses sermons patriotiques à deux sous, et réalisé plus de 50,000 liv. de bénéfices. Nous parlons du *véritable père Duchesne*, de celui qui portait cette singulière épigraphe : *Memento mori*, de celui d'Hébert, enfin. Hébert avait été précédé dans la carrière par Lemaire qui, dès 1790, avait commencé la publication de ses *Lettres b... patriotiques*, auxquelles il avait donné pour épigraphe ce distique : *Castigat bibendo mores* (il châtie les mœurs en buvant). Lemaire publia encore, de 1792 à 1793, *la Trompette du père Duchesne*, dont le rédacteur se reconnaît suffisamment à l'épigraphe : *In vino veritas* (la vérité dans le vin). Le Directoire, attaqué par la presse, se déclara son ennemi. Sous le Consulat, un arrêté du 17 janvier 1800 réduisit à 13 le nombre des journaux politiques. Sous l'Empire, le rôle de la presse fut entièrement effacé; la politique de ce temps-là ne se discutait point; il n'y avait qu'un homme qui eût le droit d'écrire les premiers-Paris, c'était Napoléon Ier. Réduits à se faire l'écho du *Moniteur officiel*, les journalistes, qui comprenaient qu'un journal n'était possible qu'à la condition de pouvoir discuter librement, se mirent à parler de la seule chose dont on pût s'occuper encore, de la littérature; le feuilleton fut créé, et la liberté, qui n'existait plus au premier étage du journalisme, se réfugia dans le rez-de-chaussée. On sait quelle vogue eut le feuilleton du *Journal des Débats*, qui, devenu *Journal de l'Empire*, compta, dit-on, jusqu'à trente-deux mille abonnés. Il fallait que la France, réduite à ce grand silence, se sentît un immense besoin de s'entendre, même à demi-voix, pour s'être mise à lire un journal qui parlait plus souvent de prose et de vers que de gouvernement et de batailles, plus souvent de Racine et de Boileau que de Napoléon et de l'empereur d'Autriche. (E. Hatin.) | On commença à respirer à la rentrée de Louis XVIII : une foule d'écrits, qui n'attendaient qu'un moment de liberté pour se montrer, firent gémir les presses et inondèrent le public. | *Les journaux sous la Restauration.* Le gouvernement de la Restauration reconnut implicitement la liberté des journaux dans la charte de Saint-Ouen. Le premier essai d'opposition sérieuse fut fait par deux élèves de la philosophie du XVIIIe siècle, Comte et Dunoyer; le premier, légiste habile et publiciste; le second, économiste et métaphysicien. Ils déposèrent, dans *le Censeur*, les premiers germes de doctrines répandues plus tard, doctrines insuffisantes, sans doute, puisqu'elles se circonscrivaient dans la *légalité* d'alors, mais qui devaient servir, toutefois, à réclamer une légalité différente. Le plus populaire des journaux fut *l'Indépendant*, devenu plus tard *le Constitutionnel*, organe du libéralisme, ennemi déclaré des jésuites, qui rallia tous les mécontents et disposa les premières lignes de bataille contre la monarchie des Bourbons. Thiers et Mignet y firent leur début. Un des journaux les plus sérieux du moment était *le Globe*, berceau du saint-simonisme : Pierre Leroux en était le penseur radical, Dubois, le publiciste éloquent; Jouffroy, l'innocent philosophe; Sainte-Beuve, l'artiste; Rémusat, le théologien, et Renouard, l'avocat. Duchâtel y apprenait le français en étudiant les finances. (A. Marrast.) Il y eut encore *les Tablettes universelles* (1820-1824), par Cauchois-Lemaire, Mahul, Rémusat, Dumon; *la Revue française*, où s'exerçaient Guizot, Cousin, Villemain, Salvandy, etc.; *le Courrier français*, écrit avec verve et indépendance par Châtelain; *la Quotidienne*, *le Drapeau blanc* et *la Gazette de France*, lutteurs obstinés du royalisme; *le Journal des Débats*, qui poursuivait le cours de ses variations; *la Minerve*, de Benjamin Constant; *le Figaro*, journal satirique, rédigé avec beaucoup d'éclat et d'esprit par Henri Latouche; le mordant *Corsaire*, *le Miroir*, *la Pandore*, *le Journal de Paris*, de Léon Pillet et d'Achille Roche; *la Tribune des départements*, journal républicain, dirigé par Auguste et Victorin Fabre, sans compter une foule de petits journaux, depuis *le Nain Jaune* (1815) jusqu'à *l'Album* (1828), qui protestaient contre les doctrines de la réaction monarchique et religieuse. C'est dans *le Conservateur*, fondé sous le ministère Decazes, lors du rétablissement de la censure, qu'il faut chercher la politique royaliste pendant cette sorte d'interrègne de la liberté de la presse; c'est là que transportèrent leur drapeau les hommes intelligents et puissants des *Débats*, Chateaubriand, J. Polignac, Fiévée, Lamennais, Bonald, etc. *Le National*, fondé au commencement de 1830 par Thiers, Mignet et les autres rédacteurs les plus avancés du *Constitutionnel*, fut celui qui contribua le plus au renversement des Bourbons de la branche aînée. C'est dans ses bureaux que fut signée la célèbre protestation des journalistes contre les ordonnances de Charles X. | *Journaux depuis* 1830. La révolution de juillet 1830 produisit un mouvement nouveau dans la presse. Nous nous bornerons à citer les journaux par ordre de parti. Dans le parti conservateur ultra, ceux qui soutenaient le gouvernement de Louis-Philippe : *le Journal des Débats*, *la Presse* et *l'Époque*, qui poussa jusqu'au scandale sa politique à outrance. Dans le parti légitimiste : *la Gazette de France*, *l'Écho français*, *la Quotidienne*, *la France*, *la Mode*. Dans le parti de l'opposition parlementaire : *le Constitutionnel*, inspiré par Thiers; *le Courrier français*, *le Siècle*, *l'Esprit public*, *le Commerce*, qui fut un instant bonapartiste; *l'Univers*, journal du parti jésuitique, *la Démocratie pacifique*, organe des fouriéristes. | *Journaux satiriques* : *le Charivari*, républicain, et *le Corsaire-Satan*, légitimiste. Dans le parti bonapartiste : *la Révolution de* 1830, *le Capitole*, qui n'eurent qu'une durée éphémère, et pendant un moment *le Commerce*. Dans le parti démocratique : *la Tribune*, rédigée par A. Marrast, Sarrut, Godefroid Cavaignac, etc.; *le National*, qui eut d'abord pour rédacteur en chef A. Carrel, puis A. Marrast, et dans lequel écrivirent tous les hommes les plus marquants du parti républicain; *la Réforme*, organe de la fraction la plus impatiente de ce parti; *le Réformateur*, par Raspail; *le Bon Sens*, fondé par Cauchois-Lemaire, auquel avait succédé Louis Blanc; *le Monde*, par Lamennais; *le Journal du Peuple*, dirigé par Dupoty; *le Populaire*, par Cabet, journal communiste. Parmi les revues : *la Revue de Paris*, purement littéraire; *la Revue des Deux-Mondes*, qui s'est toujours tenue dans un esprit de juste milieu; *la Nouvelle Minerve*, devenue ensuite *la Revue républicaine*, qui publia des travaux très-remarquables. *La Revue du Progrès*, dirigée par Louis Blanc, lui succéda après les lois de septembre, qui interdisaient l'appellation *républicaine*. Le travail opéré par la presse sous la dernière partie du règne de Louis-Philippe fut terrible pour la royauté. Les journaux de l'opposition, s'emparant de tous les actes de corruption reprochés souvent avec raison à ce gouvernement, finirent par le rendre méprisable aux yeux de l'opinion publique, et la question de la *réforme électorale*, si habilement mise en avant et exploitée par *le National*, finit par le renverser. | La révolution de 1848 fit éclore une multitude de journaux dont l'existence fut, pour la plupart, éphémère. Nous avons relevé jusqu'à deux mille titres de journaux, rien que pour Paris, depuis le mois de février jusqu'au mois de juillet, journaux morts uniquement parce qu'ils n'étaient pas nés viables. Un décret rendu par le général Cavaignac suspendit les principaux organes de l'opposition après les sanglantes journées de juin. Depuis cette époque, la liberté de la presse a été de plus en plus restreinte. L'interdiction du journal *le Peuple*, de Proudhon, le seul organe influent fondé sous la dernière république, a été le signal d'une réaction qui dura pendant une période de plusieurs années. Après le coup d'État de 1852, un décret supprima *le National*, *la Réforme* et *la Démocratie pacifique*. Jusqu'à l'année 1867, l'existence des journaux politiques n'était que tolérée; leur rédacteur en chef devait être agréé par le gouvernement, et après deux avertissements, ou après une condamnation, une feuille pouvait être supprimée. Les journaux ne pouvaient donc pas être complètement indépendants en France. Une nouvelle loi sur la presse a rendu une sorte de liberté aux journaux en supprimant l'autorisation préalable, c. à d. en déclarant que tout citoyen avait le droit de fonder un journal en France, mais les amendes excessives édictées contre les rédacteurs coupables d'abus en matière de presse ont créé de nouveaux embarras qui arrêtent encor l'essor des journaux en France. | En Angleterre, le journal quotidien est un instrument de publicité politique, un papier-nouvelle et une affiche circulante. On attache une assez médiocre importance à sa partie politique, qui est presque toujours vénale. Aussi, les hommes un peu considérables se cachent-ils en Angleterre pour concourir à la rédaction d'un journal quotidien et ne lui accordent-ils leur collaboration qu'à condition qu'elle restera secrète, tandis qu'ils concourent ouvertement aux revues. Il n'en a pas été de même en France, ni pendant la Révolution, ni pendant la Restauration, ni depuis 1830. Le journal quotidien est donc français, mais la revue est anglaise. Ce fut le malheureux et illustre Foë qui l'inaugura en prison. Steele, Addison, Swift et les esprits les plus remarquables de l'Angleterre, pendant le XVIIIe siècle, lui donnèrent un éclat qu'elle conserva depuis. Cela tient peut-être à la différence qui existe entre le génie français et le génie anglais. L'un, plus vif, plus ardent, aime à se poser sur les questions sans s'y appesantir; l'autre, plus grave et plus réfléchi, a besoin de les creuser davantage et les saisit moins bien à première vue. Le génie américain, n'étant qu'un rameau détaché du génie anglais, une partie de nos réflexions s'applique également au journal américain qui, cependant, est conçu matériellement dans des proportions quasi colossales, tant pour son format gigantesque que par l'énormité du chiffre de sa publicité. Il faut dire aussi que ces journaux font des frais considérables pour distancer leurs concurrents et avoir les nouvelles les premiers; il y en a qui frètent des bateaux à vapeur pour être le plus tôt informés d'un fait que le public désire connaître. Après cela, si nous comparons l'importance de la presse anglaise et américaine à l'importance actuelle de la presse

française, nous ferons sur nous-mêmes un triste retour, et nous souhaiterons à la liberté de la presse un meilleur temps. (A. Watripon.) | Comment se fait un journal? Étrange question! Depuis soixante-cinq ans environ que l'immortelle Assemblée de 1789 inscrivit dans nos codes le principe de la liberté de la presse, le journal est si bien devenu un besoin de la vie publique et de la vie privée, qu'il semble impossible de comprendre aujourd'hui la disparition complète des organes de la publicité quotidienne. Que ce soit par désœuvrement, par sympathie ou par curiosité, chacun lit au moins un journal. Ceux mêmes qui ont imputé à la presse tous les méfaits contemporains, ceux qui l'ont chargée des plus graves et des plus injustes reproches, ceux qui ont le plus vivement applaudi, sous tous les régimes, aux rigueurs de la législation, tous aiment à consulter un journal, à le parcourir, à savoir de lui les événements, les révolutions qui s'accomplissent, ne fût-ce que dans le paisible et éphémère royaume de la mode. Chaque jour, c'est par centaines de mille que les feuilles quotidiennes de Paris et des départements se répandent sur le monde, et ce ne sont pas les enfants seulement, ce sont des hommes à large barbe, des femmes instruites, qui, dans un salon, dans un cercle, lancent à bout portant cette question innocente : Comment se fait un journal? Journalistes, ne soyons pas trop humiliés! Il y a encore bien plus de gens qui mangent du pain qu'il n'y en a qui lisent les journaux, et un très-grand nombre ignorent comment se fait le pain. Comment se fait un journal? C'était à la campagne, en pleine vallée de Montmorency, par une de ces tristes soirées de juin où nous sommes obligés de nous serrer autour d'un feu pétillant, comme si nous étions en automne, que cette question nous fut adressée, et nous répondions à peu près en ces termes : Faire un journal, c'est faire trois cent soixante fois par an un tour de force auprès duquel les tours de force les plus prodigieux ne sont que des jeux d'enfant. Plus la législation qui régit la presse est sévère, plus le tour de force est difficile et périlleux, et le public ne tient compte ni de la difficulté vaincue ni du péril bravé. N'importe! chaque matin, à heure fixe, le prodige est accompli, vous recevez votre journal, et loin de crier bravo! ingrats que vous êtes, vous parcourez négligemment la feuille encore humide, vous la rejetez avec dédain sans vous douter des efforts inouïs que nécessite cette création quotidienne. Ne parlons pas des efforts d'esprit, de la verve permanente, de l'à-propos, du savoir, de la mémoire des choses, de la connaissance approfondie des événements, des faits et des hommes contemporains qu'exige la rédaction d'un journal. Ne parlons d'abord que du côté matériel de l'entreprise. J'ai dit le mot. Un journal est une entreprise industrielle greffée sur une idée, sur une passion, sur un intérêt ou un but politiques quelconques. Autour de cette idée et de ce but, des capitaux sont venus se grouper pour courir les chances les plus incertaines qui se puissent imaginer, car avant d'avoir conquis un seul abonné, la moitié, les trois quarts du capital auront été engloutis. Le capital sait cela, il s'y attend, il s'attend même à une débâcle complète, il ne recule pas : il attend bravement l'issue de la bataille. Avant de savoir si l'on aura ou si l'on n'aura pas d'abonnés, il faut dépenser l'argent à pleines mains. A tout seigneur tout honneur! Songeons au fisc avant tout. Il lui faut un cautionnement de 30, 40, 50, 100,000 fr. quelquefois, suivant la volonté du législateur, et ce cautionnement est déjà à lui seul un sombre prélude. Le cautionnement est là pour garantir le payement des amendes auxquelles le journal pourra être condamné. Aimable perspective! Les capitalistes de journaux, qui sont évidemment les plus braves et les plus intrépides des capitalistes, se jettent tête baissée sous le feu de l'ennemi. Le cautionnement est déposé. Il faut maintenant une vaste maison, des bureaux, des administrateurs, des commis, un personnel nombreux prêt à recevoir l'abonné qui ne viendra peut-être pas! Il faut une grande salle pour la rédaction, une pièce pour le rédacteur en chef, un vaste atelier pour les compositeurs, une machine à vapeur, des mécaniques pour l'impression, ou le tirage, des magasins pour le papier, de la place pour les plieuses; il faut acheter un matériel typographique immense. Et l'abonné peut-être ne viendra pas! Ce n'est rien encore que ces avances de fonds, si considérables qu'elles soient. Pour séduire l'abonné, pour attirer dans les filets du journal cet être mystérieux qui est partout et nulle part, il a fallu traiter avec les romanciers en renom, payer au poids de l'or et comptant des chefs-d'œuvre qui auront ou n'auront pas de succès; il a fallu réunir des écrivains et les échelonner dans toutes les spécialités du journal : celui-ci à la haute politique du premier-Paris, celui-là à la politique extérieure, cet autre aux finances, etc. Quand toutes ces dispositions sont prises, on lance le premier numéro du journal, et ici encore le fisc arrive : chaque feuille doit être timbrée; puis vient le tour de la poste. Nous supposons, — ce qui arrive si rarement, — le succès du journal parfaitement établi; l'abonnement a donné, le capital a des dividendes en perspective pour prix de son courage. Vous avez reçu de très-bonne heure, au coin de votre feu ou dans votre lit, l'exemplaire quotidien. Pendant que vous le parcourez nonchalamment, d'autres sont à l'œuvre pour que l'exemplaire du lendemain vous arrive à la même heure, avec la même ponctualité. Dès le matin, le tapis vert du bureau de rédaction est chargé de journaux venus de tous les points du monde, journaux qu'il faut lire et dépouiller avec soin pour que rien n'échappe de ce qui peut vous intéresser, depuis la grande nouvelle politique qui fera hausser ou baisser la bourse, jusqu'aux plus menus événements de la chronique scandaleuse. Les rédacteurs se réunissent autour du rédacteur en chef, échangent, discutent leurs impressions, se distribuent la besogne, et aussitôt se mettent à l'œuvre. Les plumes grincent sur le papier; le chroniqueur écrit à la hâte son bulletin; le diplomate, — on appelle ainsi, dans les journaux, le rédacteur des affaires étrangères, — dépouille les correspondances et lance sur le monde la paix ou la guerre. La cheville ouvrière du journal, l'homme intelligent et modeste chargé du rude labeur de la classification des matériaux quotidiens et de l'arrangement des faits-Paris, est armé d'une longue paire de ciseaux et coupe dans les feuilles qu'il a sous la main tout ce qui lui paraît intéressant ou de nature à piquer la curiosité du lecteur. Pendant ce temps, les ouvriers typographes distribuent le journal de la veille ou de l'avant-veille, c. à d. qu'ils remettent un à un, dans les casses d'imprimerie, les petits caractères de plomb qui, réunis, ont formé le journal que vous avez sous les yeux. Cette distribution à peine faite, la composition du nouveau journal est commencée. Les articles, après avoir été lus par le rédacteur en chef, auquel incombe la responsabilité morale et matérielle de l'entreprise, — puisqu'un mot imprudent peut suffire à compromettre, à ruiner l'existence du journal, — les articles sont remis au metteur en pages, qui les coupe en petites languettes de huit à dix lignes chacune, les numérote et les distribue aux ouvriers typographes. Ces fragments sont ensuite rassemblés en paquets fortement liés, et posés sur une grande table de marbre. A l'aide d'un petit rouleau, on passe une couche d'encre sur chaque paquet, on y pose ensuite une feuille de papier humide, et, en frappant légèrement ce papier avec une brosse épaisse, on obtient une épreuve. Un correcteur lit cette épreuve, indique sur la marge les fautes qu'il y trouve; l'ouvrier prend alors le paquet, le délie avec soin, enlève, ajoute des caractères, conformément aux instructions du correcteur; puis il lie de nouveau le paquet, et en fait, par le procédé que nous avons indiqué déjà, une seconde épreuve qui est remise à l'auteur. Nouvelles corrections, nouveaux remaniements, et remarquez que tout cela doit se faire en quelques heures! Enfin, le rédacteur en chef ordonne la mise en pages, c. à d. qu'il détermine l'ordre dans lequel les articles seront placés. Cet ordre est transmis à la cheville ouvrière, à la paire de ciseaux, au collectionneur des faits-Paris, qui aussitôt se rend auprès du metteur en pages. Les quatre pages du journal sont successivement encadrées dans un châssis de fer, et fortement serrées à l'aide de petits coins en bois, qui servent à maintenir ensemble ces milliers de petits morceaux de plomb qui forment les lettres, les points, les virgules, les interlignes, les filets, etc. Avec le rouleau et la brosse on fait épreuve de chaque page séparément, et les dernières corrections y sont indiquées. L'ouvrier typographe enlève les coins, afin de laisser un peu de jeu aux caractères mobiles, il suit les indications du correcteur; puis le châssis est de nouveau serré. La machine impatiente attend; les pressiers s'emparent des châssis, les placent sous la presse; les larges feuilles de papier timbré sont disposées. En un instant le signal est donné : « Roulez! » A ce mot, la mécanique est en mouvement. Mais n'allez pas croire que ce soit fini : quarante, cinquante, cent exemplaires quelquefois sortent horriblement maculés, illisibles; c'est que tel châssis est trop haut ou trop bas, tel écrou est trop serré ou ne l'est pas assez; cette mise en train est quelquefois très-longue. Après ces tâtonnements, une feuille arrive enfin, elle est lisible, celle qui la suit l'est aussi. Ces deux premiers exemplaires, conformément au vœu de la loi, sont aussitôt expédiés au parquet du procureur impérial. Le tirage continue. Trente plieuses, assises autour d'une table immense, attendent les feuilles imprimées; chacune d'elles a reçu d'avance un certain nombre de bandes portant le nom et l'adresse de l'abonné. Avec une rapidité prodigieuse, elles plient les feuilles, puis elles collent les bandes. Il est alors cinq heures au plus, et à six heures, ces milliers de journaux seront emportés par les chemins de fer sur tous les points du territoire. Il ne s'agit encore que des départements. A six heures, huit ou dix mille exemplaires sont portés à la poste et affranchis. Les plieuses ne s'arrêtent pas un instant. A neuf heures du soir, le tirage est suspendu; il faut mettre dans le journal les nouvelles survenues dans la soirée, et ce n'est pas petite affaire. Les lourds châssis sont enlevés, replacés sur la table de marbre; les coins sont chassés à coups de marteau; les typographes ont composé les nouvelles; on supprime ceci, on ajoute cela : c'est ce qu'on appelle l'édition du matin ou de Paris. Cette opération terminée, la presse recommence son œuvre après une autre mise en train. Les plieuses plient, collent jusqu'à deux ou trois heures du matin. Alors arrivent les porteurs, qui, se divisant par quartiers, s'emparent des journaux et vont, à l'heure où vous dormez paisiblement, les glisser dans votre boîte ou sous votre porte. Et ainsi de suite, tous les jours, sans relâche; c'est le tonneau des Danaïdes! Et Danaüs n'avait que cinquante filles. Un journal alimente vingt industries et fait vivre des milliers de familles. La fabrication de notre papier, à elle seule, constitue une des richesses industrielles de la France. Les fondeurs, les fabricants d'encre, les constructeurs de machines trouvent dans l'existence d'un journal un aliment toujours nouveau. Ici ce sont des brigades d'ouvriers typographes; là trente mères de famille qui passent toutes leurs nuits au pliage; soixante porteurs qui ne vivent que du journal; des commis, des caissiers, des contrôleurs en grand nombre, des rédacteurs, des correspondants partout. Et pour diriger cet immense personnel, pour gérer cette grande affaire, pour maintenir l'ordre dans ce mouvement quotidien, pour que le tirage commence et finisse à heure fixe, pour que les exemplaires arrivent à la poste exactement, que de soins, quelle sollicitude incessante de la part du directeur! quel concours de dévoûments est nécessaire! Vient maintenant la série des grands et des petits malheurs. C'est un châssis qui tombe, se rompt et met en pâte cette multitude de petits morceaux de plomb; c'est un des cordons de la mécanique qui casse tout à coup et rend le tirage impossible; ce sont des milliers d'accidents inévitables dans cet engrenage d'opérations, de manutentions toutes plus délicates les unes que les autres; c'est une faute typographique inaperçue qui change le sens d'une phrase; c'est une dépêche qui arrive le soir et rend inutile un article écrit le matin et qu'il faut immédiatement remplacer par une autre improvisation; c'est un mot malheureux, échappé à la précipitation du travail, qui demain va éveiller les susceptibilités de l'administration ou celles du parquet; c'est un avertissement, c'est un procès, c'est l'amende, la prison; c'est la crainte incessante des sévérités de la loi sans cesse suspendues, comme une épée de Damoclès, sur la tête des malheureux journalistes. Et ce n'est pas tout encore! Nous avons écrit un article avec tout notre esprit et notre cœur, nous avons fait des efforts surhumains pour donner à notre pensée une forme convenable. Cet article va réjouir les uns, blesser les autres; ce sont alors des myriades de lettres plus ou moins anonymes, des menaces, des sottises! Puis viennent les sollicitations, les inventeurs méconnus, les faiseurs de systèmes, les gens qui nous portent des élucubrations absurdes et qui se fâchent tout rouge si nous n'insérons pas leur prose dans le journal. N'allez pas conclure de là que nous sommes des gens fort à plaindre. Non! si ingrat, si rude qu'il soit, notre état nous plaît, nous l'aimons, nous le faisons avec passion, même au milieu des rigueurs législatives qui nous environnent, même à travers la gêne qu'elles nous imposent. Nous ne prenons jamais la plume sans avoir la conscience que nous concourons à une œuvre utile, que nous répandons chaque jour quelques grains de la vérité éternelle, grains que le vent emporte et qui germeront nous ne savons où. Tâche ingrate! avons-nous dit. Qu'importe! Il s'est trouvé des hommes qui ont abusé de la presse, qui en ont fait métier et marchandise, qui ont passé sans vergogne d'un camp à l'autre, porté toutes les cocardes, salué tous les drapeaux. L'opinion injuste a fait rejaillir sur tous la honte de quelques-uns, comme si

dans toutes les carrières, dans toutes les agrégations d'hommes, il n'y avait pas des transfuges et des misérables! Il n'est pas un nom en évidence, et nous n'en exceptons pas un seul, qui n'ait dû à la presse son retentissement, qui n'ait sollicité la faveur de la publicité. Il n'est pas une idée juste qui n'ait eu la presse pour véhicule et pour appui. Que ceux qui reprochent le plus amèrement à la presse le mal qu'elle a fait aient la justice de mettre dans l'autre plateau de la balance les services publics qu'elle a rendus, et ils verront si celui-ci ne l'emporte pas de beaucoup. (Louis Jourdan.)

JOURNALIER, IÈRE, adj. De chaque jour; quotidien; qui se fait chaque jour. Travail *journalier*. Gain *journalier*. Ma tâche est *journalière*. Il faut compter sur ce qui est réel et *journalier*, qui est que chaque nation cherche à prévaloir sur toutes les autres. (Fénelon.) | Inégal, sujet à changer. La fortune est souvent *journalière*. (Th. Corneille.) Est-ce que tu ne saurais te consoler d'avoir été vaincu? ce n'est pas ta faute; les armes sont *journalières*. (Fénelon.) | Se dit, dans ce sens, des personnes. Il est plus *journalier* mille fois qu'une femme. (Regnard.) Je suis *journalier*; j'ai des jours où je ne me ressemble guère. (Lamotte.) | Il se dit aussi des animaux. Ces chiens ne chassent pas toujours de même force, ils sont *journaliers*. | Substantiv. Homme qui travaille à la journée. Être obligé de se faire *journalier* pour gagner sa vie.

JOURNALISME, s. m. Fonction, système des journalistes, leur influence sur l'opinion; état de journaliste. Il s'est jeté dans le *journalisme*. Le *journalisme* est une grande catapulte mise en mouvement par de petites haines. (H. Balzac.) | L'idée généralisée des journaux. Le *journalisme* français.

Les trois grandes formes du style qui devaient naturellement prédominer dans la langue du journalisme ont été d'avance indiquées par trois des plus puissants journalistes qui se soient jamais rencontrés: Voltaire, Beaumarchais et Mirabeau. Voltaire, dans sa *Correspondance*, qui est le véritable journal de ce temps, avait tracé un modèle de ce style d'affaires, simple, naturel, vif, spirituel et prime-sautier, qui court au but sans s'arrêter sur la route, et qui glisse sur les idées sans trop s'attacher à les approfondir. Les mémoires que Beaumarchais fit paraître, dans son célèbre procès contre Goesman, sont le type de la seconde forme de style: c'est le ton d'une invective caustique, acérée, impitoyable, qui fait jaillir le ridicule de tout ce qu'elle touche, et qui traduit en comédie tous les sujets. On sait que ces mémoires eurent toute la fortune d'un journal accrédité. C'était la nouvelle du jour; l'imprimeur était plus lent à multiplier les éditions que le public à les enlever. Mirabeau, dans ses brochures et dans ses mémoires, qu'il publia à l'occasion de son procès avec la comtesse Mirabeau, inaugura la troisième forme de style qui devait trouver place dans le journalisme, le style véhément, passionné, excessif, qui remue les esprits, qui enflamme les passions, qui sème des tempêtes. Voltaire discute et ébranle, Beaumarchais raille et déchire, Mirabeau foudroie et écrase. Pour que tous ces éléments vinssent à se réunir, et que, de ces matières incandescentes, le journalisme sortît tout armé, que fallait-il de plus? Une situation forte et la liberté de la presse. La révolution de 1789 vint offrir l'une et l'autre de ces deux conditions. Aujourd'hui rien n'est plus précaire que la situation du journalisme en France. Il a perdu sa dignité, sa moralité, en perdant son indépendance; et le talent lui fait défaut comme tout le reste. Il a enfin cessé d'être une œuvre de foi et de propagande, un apostolat, pour devenir une industrie vulgaire, plus ou moins lucrative, au service d'intérêts mesquins, aux gages de la féodalité industrielle.

JOURNALISTE, s. Celui, celle qui rédige un journal, qui travaille comme rédacteur à un journal. Une *journaliste* de talent. Les *journalistes* de l'opposition signèrent une protestation contre les ordonnances de juillet 1830. La France a eu des *journalistes* remarquables éclipsant par leur verve, leur talent et la force de leurs convictions tous les *journalistes* des autres pays, mais ce temps est passé. C'est à peine si les *journalistes* d'aujourd'hui savent aligner quelques phrases plates et incolores d'un français douteux. Il répond à des *journalistes*, dont il n'était pas content; ce sont des espèces de juges fort sujets à être pris à partie. (Fontenelle.) | Les journalistes *faiseurs* trouveront toujours un thème à développer dans l'œuvre qu'ils analysent. Ainsi fait, ce métier convient aux esprits paresseux, aux gens dépourvus de la faculté sublime d'imaginer, ou qui, la possédant, n'ont pas le courage de la cultiver. Toute pièce de théâtre, tout livre devient, sous leur plume, un sujet qui ne coûte aucun effort à leur imagination, et dont le compte rendu s'écrit, ou moqueur ou sérieux, au gré des passions du moment. La conscience est si peu consultée, ces bravi tiennent si peu à leur avis, qu'ils vantent dans un foyer de théâtre l'œuvre qu'ils déchirent dans leurs articles. On en a vu passant, au besoin, d'un journal à un autre, sans prendre la peine d'objecter que les opinions du nouveau feuilleton dussent être diamétralement opposées à celles de l'ancien. L'autre journalisme est tout une autre science. Il exige une compréhension complète des œuvres, une vue lucide sur les tendances de l'époque, l'adoption d'un système, une foi dans certains principes; c. à d. une jurisprudence, un rapport, un arrêt. Ce journaliste devient alors le magistrat des idées, le censeur de son temps, il exerce un sacerdoce; tandis que l'autre est un acrobate qui fait des tours pour gagner sa vie tant qu'il a des jambes. (Balzac.) | La Harpe dit, à propos des journalistes, dans *le Mémorial historique* : « Le gouvernement se plaint sans cesse des journalistes, comme s'ils faisaient beaucoup de mal. Je crois qu'il se trompe, et qu'en cela il n'entend pas mieux ses intérêts qu'en tout le reste. Le plus souvent, les journalistes emploient le ridicule et font rire les gouvernés aux dépens des gouvernants, quoique les gouvernés n'aient pas, d'ordinaire, fort envie de rire. Mais le Français n'est-il pas un peu comme le Baliveau de *la Métromanie* : *J'ai ri, me voilà désarmé?* Combien de fois j'ai vu une bonne plaisanterie, une bonne épigramme, un bon couplet dérider tout à coup, dans un cercle, les fronts qui étaient auparavant sombres, soucieux, menaçants! Il semblait que tout le monde fût vengé. On ne disait plus à celui qui entrait : « Avez-vous rien vu de plus horrible que ce que l'on vient de faire? » — On disait : « Savez-vous la chanson? avez-vous lu le journal? C'est excellent. Oh! ils sont bien enragés! » Il me semblait entendre Pourceaugnac : « Il m'a donné un soufflet, mais je lui ai bien dit son fait. » Et souvent il y avait pis qu'un soufflet. »

JOURNÉE, s. f. Espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à l'heure où l'on se couche. Heureuse *journée*. Belle *journée*. Mauvaise *journée*. Il a passé tristement sa *journée*. On a bien employé sa *journée* lorsqu'on a fait une bonne action. Je jurais qu'il voyait sa dernière *journée*. (Racine.) Le travail, entre autres avantages, a celui de raccourcir les *journées* et d'étendre la vie. (Diderot.) La *journée* se passe en futilités (Voltaire.) | Travail d'un ouvrier pendant un jour. Il travaille à la *journée*. Il a fait sa *journée*. Il n'a fait qu'une *demi-journée*. Il leur faut un grand nombre d'ouvriers à la *journée*. (J. J. Rousseau.) | Salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un ou plusieurs jours. Il faut lui payer sa *journée*. On lui doit quinze *journées*. Une *journée* de travail. On gagne de bonnes *journées* dans cette industrie. Le prix de la *journée* dans toutes les professions a beaucoup augmenté depuis quelques années. | *Un homme de journée*, Ouvrier qu'on paye à la journée. | Chemin qu'on fait en un jour. Il s'avançait à grandes *journées*. Il marchait à petites *journées*. Il y a une *journée* de chemin de ce lieu-là à cet autre. Je m'en irai clopin, clopant, à petites *journées* jusqu'à Paris. (Mme de Sévigné.) | Jour de bataille, ou la bataille même. La *journée* mémorable de Fontenoy. Les glorieuses *journées* de juillet 1830. Cette *journée* fut une des plus meurtrières qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. (Voltaire.) | Jour signalé par quelque événement mémorable. La *journée* des semelles. La *journée* des dupes. La *journée* des Barricades. Les *journées* de la Saint-Jean. | *Tenir la journée*, Se disait d'une espèce de capitulation par laquelle une place assiégée s'engageait à se rendre, dans un temps donné, si un secours ne lui arrivait pas. | Fig. *Faire tant par ses journées que...*, Expression vieillie, qui se prenait ironiquement ou en mauvaise part. Il a tant *fait par ses journées* qu'on l'a mis à la porte. | *Mentir à la journée*, Mentir à chaque instant. | Congrès, assemblée. Et qu'une *journée* se tinct en Piedmont. (Comines.) | Littérat. Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol. Comédies en trois *journées*. Chaque journée était un acte et comprenait plusieurs scènes. Quelques dramaturges français ont essayé de la division par journées. | Anc. pratiq. Vacation. | *Journée bourgeoise*, Journée d'un travail ordinaire. | *Journée du roi*, Journée dont le prix n'est pas rigoureusement fixé. Les honoraires d'un architecte ou d'un artiste se payent *à la journée du roi*, c. à d. largement, ce qui est contraire à l'équité.

JOURNELLEMENT, adv. (pron. *journèleman*). Chaque jour. S'occuper *journellement* d'une chose.

JOUTE, s. f. (du lat. *juxtà*, près, auprès, par allusion à la place qu'occupent les jouteurs vis-à-vis l'un de l'autre). Combat à cheval, d'homme à homme, avec la lance. Les *joutes* et tournois. Une *joute* à lances brisées, à fer émoulu. | *Joute sur l'eau*, Lutte dans laquelle deux hommes, placés chacun sur une plate-forme à l'arrière d'un bateau, cherchent à se faire tomber dans l'eau en se poussant avec de longues lances, au moment où les bateaux courant en sens inverse se croisent. Ce divertissement fait partie du programme des fêtes publiques. | Combats de certains animaux. Les *joutes* de certains coqs de bruyère sont usitées chez les Anglais. | Lieu où se tient la joute. Entrez dans la *joute*. | Fig. Toute espèce de lutte ou de rivalité. Les *joutes* du barreau. Les *joutes* de la parole. D'autres fois Psyché se divertissait à entendre un défi de rossignols, ou à voir un combat naval de cygnes, des tournois et des *joutes* de poissons.

JOUTER, v. n. Combattre à cheval, avec des lances, l'un contre l'autre. Il n'était pas permis à un écuyer de *jouter* contre un chevalier. (Voltaire.) | Il se dit aussi de la joute de certains animaux. Faire *jouter* des coqs. | Fig. Discuter, lutter. Il s'indigne que son maître ose *jouter* de ruse avec lui. Les orateurs républicains *joutèrent* avec le ministre.

JOUTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui joute. | *C'est un rude jouteur*, Il ne fait pas bon se mesurer avec lui. | Fig. Proudhon et Bastiat étaient de rudes *jouteurs*, ainsi qu'il parut dans leur discussion sur l'intérêt.

JOUVENCE, s. f. (pron. *jouvanse*; du lat. *juventus*, jeunesse). Jeunesse. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Fontaine de Jouvence*. | Famil. *Vous sortez de la fontaine de Jouvence*, Vous sortez de chez le barbier. | Fig. *Il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence*, Il paraît rajeuni. | Fig. Il n'y a, mademoiselle, que le plaisir de vous voir et de vous entendre qui puisse me ranimer; vous serez ma *fontaine de Jouvence*. (Voltaire.) | *Fontaine de Jouvence*, Fontaine merveilleuse, qui, suivant une croyance générale au moyen âge, avait la propriété de rendre la jeunesse, la beauté et la fraîcheur aux vieillards courbés par l'âge. « Elle venait, dit l'auteur d'*Huon de Bordeaux*, du Nil et du paradis terrestre, et avait une telle vertu que, si un homme malade en buvait et en lavait ses mains, il était aussitôt sain et guéri, et, s'il était vieux et décrépit, il revenait à l'âge de trente ans, et une femme était aussi fraîche qu'une vierge. » Cette tradition, qui a son origine dans l'antiquité, et à laquelle nos fabliaux donnèrent une grande vogue, subsista longtemps. C'était l'opinion générale, en Espagne, au commencement du XVIe siècle, qu'il y avait dans quelque lieu de la partie septentrionale du nouveau monde, une fontaine merveilleuse, dont les eaux s'épanchaient sur un sol étincelant de pierreries et d'or, et donnaient une jeunesse perpétuelle au mortel assez fortuné pour y tremper ses lèvres. L'équipage de Ponce de Léon, qui quitta Porto-Rico pour un voyage d'exploration, en 1512, fut très-désappointé de ne pas rencontrer la source merveilleuse qui devait dédommager les marins de leur pénible voyage, et Fernand de Soto la chercha encore vingt ans plus tard. La mort est la véritable *fontaine de Jouvence*.

JOUVENCEAU, ELLE, s. Adolescent, adolescente. Il ne se dit que par plaisanterie. Un aimable *jouvenceau*. Une charmante *jouvencelle*. Trois *jouvenceaux*, enfants du voisinage. (La Fontaine.) Un troupeau de *jouvencelles*. (Opéra comique.)

JOVE (PAUL). Historien célèbre, né à Côme.

JOVIAL, ALE, adj. Gai, joyeux, d'une humeur enjouée. Esprit *jovial*. Face *joviale*. Humeur *joviale*. Être de complexion *joviale*. Il est gai, *jovial*, familier. (La Bruyère.) Et moi, jeune et *jovial* encore, je puis dire qu'à ces soupers j'étais le héros de la table. (Marmontel.) | S. f. Assemblée du jeudi. | Hist. littér. Nom d'une académie que la reine Christine établit à Stockholm, et qui s'assemblait le jeudi.

JOVIALEMENT, adv. D'une manière joviale.

JOVIALITÉ, s. f. Humeur joviale, disposition à la gaîté. La *jovialité* est souvent le résultat d'un caractère sans tenue et sans profondeur.

JOVICENTRIQUE, adj. (du lat. *Jovis*, Jupiter). Astron. Qui se rapporte au centre de la planète de Jupiter. Le mouvement *jovicentrique* du premier satellite de Jupiter.

JOVIEN (CLAUDIUS FLAVIANUS JOVIANUS). Né à Singidon, en Pannonie, l'an 331, était primicère lorsque Julien mourut. Les légions de l'armée d'Orient l'élevèrent pour empereur (363). Il conclut un traité honteux avec les Perses, et mourut en 364, étouffé par les vapeurs du charbon ou empoisonné.

JOVIEN, IENNE, adj. (du lat. *Jovis*, Jupiter). Voué à Jupiter. | *Poème jovien*, Poème dédié au maître des dieux. | *Joviens*, s. m. pl. Nom donné par Dioclétien aux soldats qui formaient la garde de l'empereur, et qui remplacèrent les cohortes urbaines et prétoriennes.

JOVILABE, s. m. Astron. Instrument destiné à donner les situations apparentes des satellites de Jupiter. Arago a fait construire un excellent *jovilabe* à l'Observatoire de Paris.

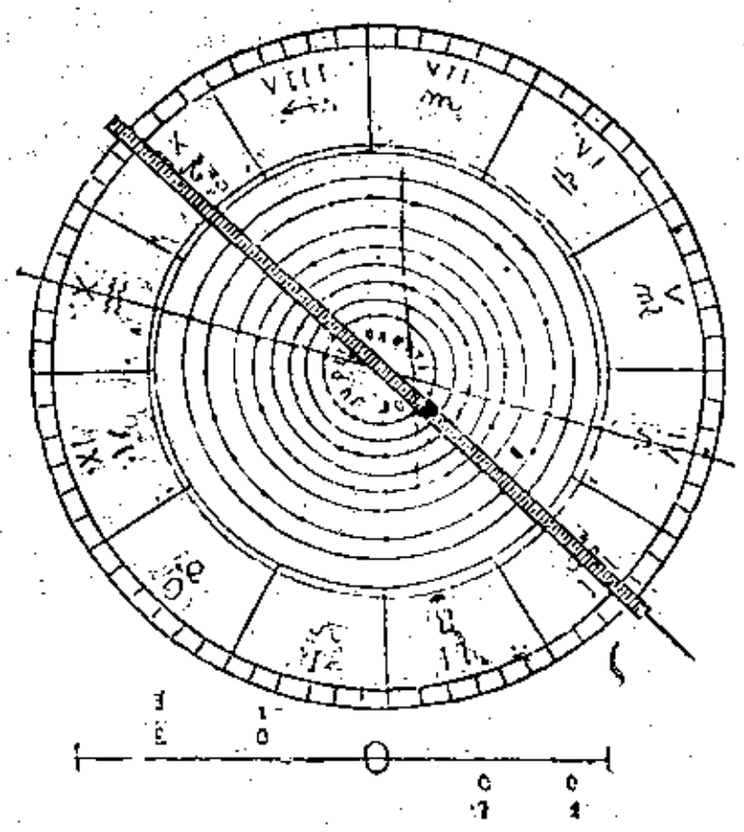

Jovilabe.

JOVINIEN. Moine de Milan, hérésiarque du IVe siècle. Il prétendait que tous les baptisés qui conserveraient le baptême auraient une même récompense dans le ciel; que la virginité n'était pas préférable au mariage, et que Marie n'était pas demeurée vierge; que la chair de Jésus-Christ n'était que fantastique; que l'abstinence n'était d'aucun mérite, non plus que les autres pénitences. Condamné au concile de Milan, en 390, Jovinien fut relégué dans une île, où il mourut (412).

JOYAU, s. m. (du lat. *jocalia*, même signif.). Ornement de prix qui sert à parer les femmes; bracelets, pendants d'oreilles, etc. | Jurisp. *Bagues et joyaux*, Les pierreries, perles, chaînes et parures de métaux précieux et autres semblables objets de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. Allouer tant à une veuve pour ses *bagues et joyaux*. Les *joyaux*, les robes de prix. (La Fontaine.) | *Les joyaux de la couronne*, Qui sont du domaine de la couronne. | Synonymes : JOYAU, BIJOU. Les *joyaux* sont plus beaux, plus précieux; les *bijoux* sont plus jolis, plus curieux. Dans le *bijou*, c'est surtout la façon que l'on considère; dans le *joyau*, c'est la matière. On dit : Les *joyaux* de la couronne : Les *bijoux* d'une femme

JOYEUSEMENT, adv. Avec joie, gaîment. Une partie de la nuit se passa *joyeusement* à table.

JOYEUSETÉ. s. f. Mot pour rire, plaisanterie. Marguerite, sœur de François Ier, aimait à dire confidentiellement à Marot et à Despériers toutes sortes *joyeusetés*. (Mém. hist.) Je n'ai garde de reprocher au préopinant sa *joyeuseté* dans des circonstances qui n'appellent que trop de tristes réflexions. (Mirabeau.) Les *joyeusetés* des coulisses de l'Opéra.

JOYEUX, EUSE, adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie; qui donne de la joie. Un homme *joyeux*, bien *joyeux*. Cela l'a rendu plus *joyeux*. Des cris *joyeux*. Figure *joyeuse*. Nouvelle *joyeuse*. Les oiseaux remplissent l'air de chants *joyeux*. | *Mener joyeuse vie*, Vivre dans la joie et dans le plaisir. | Famil. *Bande joyeuse*, Réunion de personnes gaies et folâtres. La *bande joyeuse* étant en train, on se mit à danser la sarabande. | *Le droit de joyeux avénement*, Impôt qu'on payait autrefois au roi de France lors de son avénement au trône. Louis XVI fit remise du *droit de joyeux avénement*. | S. f. *Joyeuse*, Nom de l'épée de Charlemagne. On l'a dit aussi de l'épée de quelques autres grands capitaines. | *Joyeuse entrée*, en flamand *blyde inkomst*, Nom qu'on donnait aux importants priviléges des États du Brabant (y compris Anvers) et du Limbourg, dont les ducs devaient jurer le maintien avant leur entrée dans leur résidence. L'article le plus précieux était celui qui déliait les sujets de toute obligation d'obéissance dès que le duc voulait tenter de détruire un seul de leurs priviléges.

JUAN (don). Type de beauté et de séduction, qui a été pris sans doute sur don Juan d'Autriche, et grandi par l'imagination des poètes. « Il avoit bien aussy, dit Brantôme, bonne et belle grâce parmy les dames, desquelles il estoit fort doucement regardé et bienvenu. » Les auteurs du théâtre espagnol ont usé et abusé de don Juan. Molière s'en est emparé dans une de ses comédies et l'a mis en présence de M. Dimanche. Il a inspiré à lord Byron un de ses magnifiques poèmes et à Mozart un célèbre opéra. | S. m. Fig. Séducteur. Faire le *don Juan*. C'est un *don Juan* de village.

JUAN D'AUTRICHE (don). L'un des plus grands capitaines du XVIe siècle, né en 1547, mort en 1578. Il était fils naturel de Charles-Quint et de Barbe Blomberg. Philippe II, son frère, l'envoya, en 1570, contre les Maures du royaume de Grenade. Don Juan les battit et les expulsa du pays. L'année suivante (1571), il gagna la célèbre bataille navale de Lépante, où les Turcs perdirent 25,000 hommes. Deux ans après (1573), il prit Tunis, et, en 1576, il fut fait gouverneur des Pays-Bas. Il se rendit maître de Namur, et gagna sur les alliés la bataille de Gembloux. Il était franc, humain, généreux. Il disait souvent qu'il se tuerait s'il voyait quelqu'un aimer la gloire plus que lui. Il était aussi très-remarquable par sa beauté physique et par l'élégance de ses manières. Son type a inspiré à Casimir Delavigne un de ses meilleurs ouvrages dramatiques, *Don Juan d'Autriche*.

JUBA. Roi de Numidie, fils d'Hiempsal, succéda à ce prince vers 50 av. J. C. Il embrassa le parti de Pompée, accueillit, après la bataille de Pharsale, les restes de l'armée vaincue, secourut Caton qui s'était enfermé dans Utique, perdit avec Q. Métellus Scipion la bataille de Thaspe, et se fit tuer par Pétréius, son compagnon d'infortune, en 46.

JUBABA, s. f. Écorce d'un arbuste de l'Inde, peu connu, d'une odeur et d'une saveur de vanille. | On écrit aussi *Jubabe*.

JUBARTE, s. f. Zool. Espèce de baleine, tribu des baléinoptères, et aussi longue, mais plus grêle que la baleine franche. Elle se distingue en outre par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, et par les rides profondes qui sillonnent la partie inférieure de son cou; la peau du dos et des flancs est d'un noir bleuâtre, qui perd de sa teinte foncée à mesure qu'on approche du ventre. La couche de lard que recouvre la peau est assez mince et rend peu d'huile; aussi est-elle moins recherchée que la baleine franche. Sa vigueur et son agilité sont extrêmes. Loin de fuir quand on l'attaque, elle s'avance droit aux chaloupes, qu'elle brise souvent d'un coup de queue. On trouve cet animal dans les mers du Nord, et, particulièrement, au delà des bancs de Terre-Neuve.

JUBE, s. f. (du lat. *juba*; du gr. φόβη, crinière). Crinière du lion, crinière des chevaux, plumes du cou du coq, etc. Un lion sans *jube* est comme un roi sans couronne. | Cimier d'un casque.

JUBÉ, s. m. (du lat. *jube*, ordonne.) Lieu élevé dans quelques églises, qui fait la séparation du chœur et de la nef, et où l'on dit l'évangile des messes solennelles. C'était la même chose que l'ambon, où se faisaient toutes les lectures publiques dans l'église, pendant les offices divins du jour et de la nuit. Comme le lecteur, avant de commencer, demandait la bénédiction au célébrant en ces termes : *Jube, domne, benedicere*, on appela *jubé* le lieu où le lecteur se plaçait. La formule *jube, domne, benedicere*, signifie : *Veuillez, Seigneur, me bénir*. *Jube* est ici pour *velis*, et *domne* pour *domine*. On lisait autrefois les lettres de paix dans les *jubés*. (Thiers.) | Parmi les jubés les plus remarquables qui existent en France, il faut citer celui de Saint-Étienne du Mont, à Paris, dont les deux escaliers s'élèvent, chacun en contournant le fût d'une colonne, jusqu'aux galeries supérieures. La voûte, très-surbaissée, est d'une hardiesse extraordinaire. Il date de 1600. | Fig. *Venir à jubé*, Venir demander grâce; se soumettre à la volonté d'un autre, lui dire *ordonnez*, disposez de moi comme il vous plaira. Ah! je vous permets de faire l'esprit fort, tant que vous n'aurez qu'une Colombine en tête; mais quand vous verrez à vos pieds quelque échantillon de César, quand l'amour vous lâchera quelqu'un de ses plumets flamboyants, oh! pour lors, vous *viendrez à jubé* comme les autres. (Ghérardi.)

JUBILAIRE, adj. Qui appartient au jubilé. | *Année jubilaire*, Année de la célébration d'un jubilé. | Il se dit de ceux qui ont exercé toutes les pratiques religieuses indiquées pour gagner les indulgences d'un jubilé. | Religieux qui a cinquante ans de profession, et bénéficier qui exerce ses fonctions depuis cinquante ans. Docteur *jubilaire*.

JUBILANT, ANTE, adj. Qui est gai, joyeux. Leur bouche avait quelque chose de *jubilant* qui ressemblait à un demi-sourire. (Brillat-Savarin.)

JUBILATION, s. f. (pron. *jubilasion*; rad. *jubilé*). Réjouissance, joie expansive, bonne chère. La maison est en *jubilation*. Vous avez un visage de *jubilation*. Or çà, qu'on s'émeuve et que la *jubilation* commence. (Vieille chron.) Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaieté et son visage de *jubilation*. (Mme de Sévigné.) Vous avez un air de *jubilation*.

JUBILÉ, adj. m. Se disait, autrefois, d'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui avait exercé pendant quinze ou dix-huit ans. Un docteur *jubilé*. | S'applique, par extens., à toute personne qui a exercé la même profession pendant cinquante ans. Benserade était devenu un auteur *jubilé*.

JUBILÉ, s. m. (de l'hébreu *iobel*, corne de bélier, dont on se servait en guise de trompette pour annoncer l'année sainte; d'où les mots latins *jubileum, jubilare, jubilatio, jubilatus*). Chez les Juifs, Solennité publique qui se célébrait de cinquante en cinquante ans, et à propos de laquelle toutes les dettes étaient remises, tous les héritages restitués, tous les esclaves libérés. Les Juifs ne vendaient pas leurs biens et leurs terres à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du *jubilé*. | Chez les catholiques, Indulgence plénière et solennelle accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions. Grand *jubilé*. *Jubilé* universel. Publier le *jubilé* Ouvrir le *jubilé*. Les stations, les prières du *jubilé*. Les papes donnent communément un *jubilé* extraordinaire à leur avénement. Votre mandement pour le *jubilé* sera certainement lu; mettez-y des vérités fortes et touchantes. (Mme de Maintenon.) Le *jubilé* fini, gagné ou non gagné, il fut question de savoir si Mme de Montespan reviendrait à la cour. (Mme de Caylus.) Le grand *jubilé* attirait à Rome une si prodigieuse foule, qu'en 1350, on y compta deux cent mille pèlerins. (Voltaire.) | Il se dit aussi à l'occasion de la cinquantième année d'un mariage. Ils ont célébré leur *jubilé*. On dit mieux et plus souvent, ils ont célébré leur *cinquantaine*. Mariage de *jubilé*. | *Faire son jubilé*. Faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé. | T. de jeu. *Faire jubilé*, Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants. | Relig. mexic. Fête solennelle que les Mexicains célébraient de quatre ans en quatre ans, et pendant laquelle ils s'imaginaient recevoir le pardon général de tous leurs péchés. | Relig. ind. Les habitants du royaume de Lahore, en Asie, ont un jubilé tous les ans, au mois d'avril, durant lequel les prêtres distribuent des indulgences plénières. | Le jubilé est l'octroi d'une indulgence solennelle dont on fixe le premier établissement à l'an 1300, temps auquel le pape Boniface VIII publia la bulle *Antiquorum*, où il est dit que des indulgences plénières seront accordées à tous ceux qui, étant vraiment repentants et s'étant confessés, visiteront respectueusement les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul durant l'année 1300 et toutes les centièmes années suivantes. Clément VI réduisit cette indulgence, que la bulle de Boniface VIII n'avait pas encore appelée *jubilé*, à tous les cinquante ans. Mais, avant que les cinquante ans fussent révolus, Urbain VI restreignit ce temps à trente-trois ans, en 1389, à cause du nombre d'années que Jésus-Christ a vécu sur la terre, et ordonna que le jubilé serait célébré l'année suivante (1390); mais cette institution ne subsista que pendant le schisme. L'Église de Rome revint aux cinquante ans de Clément VI. En 1468, Paul réduisit encore le jubilé à vingt-cinq ans; ce qui fut confirmé par Sixte IV, en 1478. Enfin, Sixte V l'étendit à toutes les Églises du monde catholique; en sorte qu'il n'est plus besoin, pour gagner ces indulgences, de se rendre à Rome.

JUBILER, v. n. Famil. Éprouver une satisfaction vive et se manifestant au dehors.

JUBIS, s. m. Comm. Nom donné aux raisins secs de Provence, que l'on envoie encaissés dans tous les pays, comme aliments de dessert et comme ingrédients de tisanes pectorales.

JUC, s. m. (du lat. *jugum*, joug, perche mise en travers, ou de *jacere*, reposer). Bâton que l'on place dans les juchoirs, pour que les poules puissent percher, se jucher. Il usait quelquefois de si rudes termes, que les poules s'en fussent levées au *juc*. (Despérien.) Faites élever un *juc* près du jardin.

JUCHÉ, ÉE, part. Perché sur le juchoir. Des poules *juchées*. | Par extens. Il est *juché* sur le faîte de la maison. Ils m'ont trouvé *juché* sur de grands arbres. (J. J. Rousseau.) Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner les provinciaux *juchés* sur les hautes banquettes de la salle. (Cormenin.) | Art vétérin. Cheval *juché*. Cheval dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince. C'est un cheval *juché*. On dit mieux *Bouleté* pour les pieds de devant.

JUCHER, v. n. Se dit des poules et de quelques autres animaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. Synonyme de *Percher*. Les poules *juchent*, au nombre de quatre ou cinq,

sur le même bâton. Les faisans *juchent* sur les arbres. | Fig. et famil. Se loger aux derniers étages d'une maison; se placer dans un lieu élevé. Il est allé *jucher* au cinquième étage. Où *jucherez-vous* au terme prochain? J'étais *juché* sur l'impériale de la voiture. | V. a. Placer quelqu'un ou quelque chose sur un lieu élevé. On le *jucha* sur l'estrade. | SE JUCHER, v. pr. Se percher sur un juchoir ou dans un lieu élevé. Voici l'heure où les poules *se juchent*.

JUCHOIR, s. m. (rad. *juc*). Endroit et assemblage de pièces de bois étroites ou de perches, élevé dans l'intérieur du poulailler, où les poules, les dindons, etc., vont se placer pour la nuit. Je vais établir un *juchoir* au fond du jardin.

JUDA. Patriarche, quatrième fils de Jacob et de Lia, né vers 1755 av. J. C. Il épousa la fille d'un Chananéen, nommé Sué, et en eut trois fils, Ber, Onan et Séla. Il eut aussi de Thamar, sa belle-fille, qui avait épousé successivement Ber et Onan, Pharès et Zara. C'est lui qui donna son nom à la Judée Jacob, mourant, lui annonça que la royauté resterait dans sa famille jusqu'à la venue du Messie, et, dans la forme symbolique de ses prédictions, le compara au lion qui est dans sa force. Il mourut vers l'an 1644 av. J. C. | *Tribu de Juda*. Une des douze divisions de la Judée. Cette tribu était la plus puissante et la plus nombreuse. Elle avait pour villes principales Hébron, Bethléem, Engaddi, Cadès-Barné, Séboïm, Églon, etc. Après le schisme de Jéroboam, elle resta fidèle au fils de Salomon, et donna son nom à un royaume. | *Royaume de Juda*. Formé après le schisme de Jéroboam, en 962, il se composait de deux tribus, Juda et Benjamin, et avait pour capitale Jérusalem. Il ne comprenait guère que la sixième partie de la Judée, et était beaucoup moins étendu que le royaume d'Israël, mais la population de ces deux tribus égalait celle des dix autres. Aussi se soutint-il avec éclat contre la puissance des rois d'Israël. Après la dispersion et la destruction de ce dernier royaume, celui de Juda subsista et se maintint même quelque temps pendant la captivité de Babylone. En 587, Nabuchodonosor emmena en captivité le dernier roi de Juda, Sédécias. V. JUIFS.

JUDAÏQUE, adj. Qui appartient aux Juifs. La loi *judaïque*. Le sacerdoce *judaïque*. Les cérémonies *judaïques*. Les antiquités *judaïques*. | Fig. Trop étroitement asservi à la règle. Des observances *judaïques*. | *Interprétation judaïque*, Interprétation qui s'attache à la lettre, lorsque le sens évident est autre ou plus étendu. | Hist. nat. *Pierres judaïques*, Nom donné à des pointes d'oursins fossiles, ainsi qu'à des articles de crinoïdes également fossiles, qu'on trouve en Judée, en Silésie, etc.

JUDAÏQUEMENT, adv. D'une manière judaïque.

JUDAÏSANT, ANTE, adj. et s. Qui suit les pratiques, les croyances des Juifs. L'Église chrétienne était partagée en société *judaïsante* et société non *judaïsante*. (Voltaire.) | Il se dit aussi des Juifs convertis au christianisme, puis relaps. Les *Judaïsants* sont peu nombreux.

JUDAÏSER, v. n. Suivre et pratiquer en tout ou en partie la loi judaïque. C'est *judaïser* que d'observer ou garder le jour du sabbat. Ces hérétiques *judaïsaient* en s'abstenant de manger de la chair de porc. | Fig. Donner aux choses, aux mots une interprétation judaïque. Il faut entrer dans le sens de celui qui parle : autrement ce serait *judaïser*, et juger selon la lettre, non selon l'esprit. | Famil. Se conduire ou vivre en juif; tromper, vendre très-cher de mauvaises marchandises, des choses falsifiées. Vous, monsieur le marchand, tout bon catholique que vous vous dites, vous *judaïsez*. (Vieux cont.) Ils *judaïsent*, ils trompent leurs clients.

JUDAÏSME, s. m. (du lat. *judaïsmus*, rad. *Juda*). La religion, la loi des Juifs. Faire profession de *judaïsme*. Le *judaïsme* est maintenant de toutes les religions du monde celle qui est le plus rarement abjurée; et c'est en partie le fruit des persécutions qu'elle a souffertes. (Voltaire.) Les Juifs modernes divisent leurs lois et cérémonies en trois ordres : le premier comprend les préceptes de la loi écrite dans le Pentateuque; le second, les préceptes de la loi orale, les gloses que les rabbins ont faites sur ce livre et un nombre infini de constitutions recueillies dans le Talmud; le troisième, les rites ou coutumes que l'usage a autorisés en divers lieux et à différentes époques. La croyance des juifs diffère de celle des chrétiens en ce qu'ils croient qu'il y a eu et qu'il peut encore y avoir des prophètes, et qu'il viendra un Messie dont la puissance sera supérieure à celle de tous les monarques de la terre. Le *judaïsme* a enfanté le christianisme.

JUDAÏTE, adj. et s. Par opposition à Israélite. Habitant du royaume de Juda. | Nom d'une secte juive qui eut pour chef un certain Juda, du temps de Ponce-Pilate. Ces *judaïtes* regardaient comme un grand péché d'obéir aux Romains; ils excitèrent une sédition furieuse contre ce Pilate. (Voltaire.)

JUDAS dit **MACCHABÉE**. Troisième fils de Mathathias, de la famille des Asmonéens, succéda à son père dans la dignité de général des Juifs, l'an 167 av. J. C., et s'illustra dans plusieurs batailles contre les armées envoyées en Judée par Antiochus. Il fut tué, l'an 161, dans une mêlée désespérée, en exhortant ses soldats, inférieurs en nombre aux troupes de Démétrius, à mourir courageusement. Simon et Jonathas, ses frères, enlevèrent son corps et le firent porter à Modin, où il fut enterré avec magnificence dans le sépulcre de son père. *Judas* était un grand capitaine.

JUDAS ISCARIOTE. Nom du disciple qui trahit Jésus-Christ. Le crime et le vice ont leur immortalité comme le génie et la vertu. Il y a des noms qui sont destinés à surnager sur « l'océan des âges, » et qui sont voués pour toujours à l'exécration, à la haine et au mépris. Le nom de Judas Iscariote est de ce nombre. Depuis dix-huit cents ans, chaque génération qui naît vient le souffleter de son mépris et de son indignation. Judas était fils de Siméon et surnommé Iscariote, du lieu de sa naissance. Choisi par Jésus-Christ pour être l'un de ses apôtres, il répondit mal aux bontés de l'Homme-Dieu. Son avarice lui fit censurer l'action de Madeleine qui répandait des parfums précieux sur les pieds du Sauveur, et lui fit livrer son maître pour trente deniers. Cet argent lui brûla les mains et la conscience; sa trahison lui apparut dans toute son horreur, et il jeta ses trente deniers dans le temple, puis il se pendit de désespoir. | Fig. Un traître. C'est un *Judas*. | *Baiser de Judas*, Baiser perfide, caresse que l'on fait à quelqu'un pour le trahir. | S. m. Petite ouverture avec trappe, pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous. Ouvrir le *judas*. Fermer le *judas*. Regarder, écouter par le *judas*.

JUDE (saint). Apôtre, frère de Jacques le Mineur, de saint Simon, de Jérusalem, et d'un nommé Joseph, qui sont appelés les frères de Jésus-Christ. On lui donna le surnom de *Thadée*, pour le distinguer de Judas Iscariote. Ses frères et lui étaient fils de Cléophas et de Marie, sœur de la Vierge. Comme saint Jean, il fut un apôtre cher au Sauveur. Il alla prêcher dans la Judée, la Samarie, l'Idumée, la Syrie et surtout dans la Mésopotamie. De cette dernière contrée, il passa en Perse, où il souffrit le martyre, vers l'an 80. Les Arméniens honorent saint Jude d'un culte particulier et le révèrent, ainsi que saint Barthélemy, comme leur premier apôtre.

JUDÉE. Géogr. anc. Nom donné tantôt à la Palestine entière, tantôt seulement à celle des quatre divisions de la Palestine qui était la plus avancée au S. O. Elle tirait son nom de la tribu de Juda, qui y joua toujours le principal rôle. Hérode, Archélaüs, son fils et Hérode Agrippa y régnèrent; Ponce-Pilate en fut procurateur. Réunie à l'empire romain l'an 44 de J. C., elle forma, sous Constantin, avec la Samarie, la Palestine première. V. PALESTINE. | Minéral. *Bitume de Judée*, Espèce d'asphalte qu'on trouve sur les eaux de la mer Morte. | Bot. *Arbre de Judée*, Bel arbre à fleurs roses qui s'introduit maintenant dans tous les jardins et se couvre de fleurs avant de porter des feuilles. On le nomme *gainier*.

JUDELLE, s. f. Hist. nat. Sorte d'oiseau aquatique. C'est la *foulque*.

JUDÉO-CHRÉTIEN, IENNE, s. Celui, celle qui suivait le judéo-christianisme.

JUDÉO-CHRISTIANISME, s. m. Opinion de ceux qui, parmi les premiers chrétiens, enfermaient le christianisme dans le cadre du judaïsme, et qui pensaient que l'accès n'en était permis aux païens qu'autant qu'ils s'étaient fait d'abord agréger à la famille d'Israël.

JUDICANDE, s. f. T. de logique. Sujet d'une proposition, ce dont on juge.

JUDICAT, s. m. T. de logique. Attribut d'une proposition, ce que l'on juge convenir ou ne pas convenir au sujet.

JUDICATEUR, s. m. T. de logique. Copule, lien d'une proposition, verbe qui exprime le jugement.

JUDICATIF, adj. et s. m. Gramm. Nom donné quelquefois au mode appelé indicatif.

JUDICATION, s. f. Philos. Opération de l'esprit qui consiste à porter un jugement, à faire usage de la faculté judiciaire. Peu usité.

JUDICATUM SOLVI. Expression latine employée au palais dans cette locution : *caution judicatum solvi*. Caution qu'on peut obliger à fournir tout étranger qui veut intenter une action contre un Français devant les tribunaux. La caution *judicatum solvi* est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu contre un étranger.

JUDICATURE, s. f. (du lat. *judicare*, juger, faire la fonction de juge, rendre un jugement). État, condition, profession de juge. Lamoignon savait que la *judicature* est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel. (Fléchier.) | La dignité de juge chez les Hébreux. Samuel fut le dernier qui exerça la *judicature*.

JUDICIAIRE, adj. (du lat. *judicari*, juger). Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. Les membres de l'ordre *judiciaire*. Police *judiciaire*. Autorité *judiciaire*. Organisation *judiciaire*. Institution *judiciaire*. | *Témoin judiciaire*, Toute personne appelée à déposer en justice. | Qui se fait en justice, par autorité de justice. Une caution *judiciaire*. | Rhét. *Genre judiciaire*, Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. | *Astrologie judiciaire*, L'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres. On était très-entêté, à la cour, de l'*astrologie judiciaire*. (Voltaire.) | *Pouvoir judiciaire*, Autorité revêtue du droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits. C'est ce que Montesquieu appelle la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit civil, par opposition à la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens. Toutes deux, avec la puissance législative, constituent les trois sortes de pouvoirs existant dans chaque État. Dans un État bien organisé, il faut que ces pouvoirs restent rigoureusement renfermés dans leurs sphères respectives, et il est indispensable que les constitutions soient combinées de telle sorte que l'envahissement de l'un sur l'autre devienne impossible. Dans les États vraiment démocratiques, le pouvoir judiciaire découle de l'élection, comme toutes les autres fonctions publiques. En France, pendant la Révolution, les juges étaient nommés par le peuple pour un temps déterminé, car l'inamovibilité ne peut jamais être donnée à des fonctions qui proviennent de l'élection. Le pouvoir judiciaire réside, dans les monarchies, entre les mains des magistrats nommés et institués par le monarque, au nom duquel ils rendent la justice. Seulement, pour offrir le plus possible les garanties que le droit sacré de juger doit comporter, on a souvent rendu les juges inamovibles. Les jurés, dans les gouvernements qui ont adopté cette institution, participent aussi à l'exercice du pouvoir judiciaire. | *Faculté judiciaire*, Faculté par laquelle on juge, on apprécie. Pour avoir commencé tard à mettre en exercice ma *faculté judiciaire*, je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu de sa vigueur. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. La *judiciaire*. Cet homme a une bonne *judiciaire*. Quelle netteté de *judiciaire* enfantine! (J. J. Rousseau.) L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non-vrai et le vrai, fausse leur *judiciaire*. (Corneille.)

> Le voilà cet homme au-dessus du vulgaire,
> Dont vous vantiez l'esprit et la *judiciaire*.
> (PIRON.)

JUDICIAIREMENT, adv. (pron. *judisièremman*). Suivant les formes judiciaires.

JUDICIEUSEMENT, adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse. Vous avez agi fort *judicieusement* en cette affaire. Il a trop d'imagination pour écrire *judicieusement*. Cela est *judicieusement* pensé.

JUDICIEUX, EUSE, adj. (du lat. *judicium*, jugement) Qui a le jugement sain et bon, qui sait comparer et apprécier. Homme *judicieux*. Femme *judicieuse*. Cicéron est un écrivain *judicieux*, mais d'une éloquence froide. (A. D.) Deux fois le *judicieux* favori sut céder au temps. (Bossuet.) La grande vanité de ceux qui n'imaginent pas est de se croire seuls *judicieux*. (Vauvenargues.) | Qui a la marque d'un bon jugement; fait avec jugement. Esprit *judicieux*. Critique *judicieuse*. Conduite *judicieuse*. Voilà un discours *judicieux*. Exercez votre élève à cet esprit de critique *judicieuse* qui ne s'en laisse imposer qu'à bonnes enseignes. (J. J. Rouss.)

JUDITH. Veuve de Manassé, riche citoyen de la tribu de Ruben. Béthulie était assiégée par Holopherne, général des troupes de Nabuchodonosor (659 ans av. J. C.). Judith, enflammée par l'idée de délivrer sa patrie, compte sur sa beauté et sur son courage; elle sort pendant la nuit de la ville assiégée, suivie d'une de ses femmes, et se rend au camp du général assyrien; les soldats, frappés de sa beauté, la conduisent à Holopherne, qui se sent pris d'une violente passion pour elle. Il la fait souper avec lui, s'enivre de vin et de volupté, et s'endort dans ses bras. Alors Judith se lève, s'empare

de l'épée de l'Assyrien, lui tranche la tête, la met dans un sac porté par sa suivante, et toutes deux reprennent le chemin de Béthulie. Le lendemain, on suspendit la tête d'Holopherne sur les remparts de la ville assiégée; l'armée ennemie, frappée d'épouvante à cette vue, s'enfuit en désordre. Les Hébreux poursuivirent les Assyriens et en firent un grand carnage. | *Livre de Judith*, Livre canonique de l'Écriture, dans lequel se trouve le récit de la mort d'Holopherne. Les protestants le regardent comme apocryphe.

JUGAL, ALE, adj. T. d'anat. Qui joint, qui unit. *Os jugal*, Os de la pommette. Synonyme de *Zygomatique*. | *Suture jugale*, Celle qui unit le zygoma à la mâchoire supérieure. | S. m. *Le jugal*, Os qui, chez les poissons, termine le temporal vers le bas, et fournit l'articulation à la mâchoire inférieure.

JUGE, s. m. (du lat. *judex*, même sens; de *jus dicere*, rendre justice). Celui qui juge, qui a le droit de juger. Dieu est le suprême et le souverain *juge*. Les jurés ne sont *juges* que du fait. Vous avez pour *juge* un père qui vous aime. (Racine.) Tu me parles toujours comme un *juge* implacable. (Voltaire.) Je ne veux plus être *juge* en ma propre cause. (J. J. Rousseau.) | Celui qui est préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice. *Juge* équitable. *Juge* intègre. *Juge* inflexible. Mauvais *juge*. *Juge* prévenu. *Juge* corrompu. *Juge* civil. *Juge* criminel. *Juge* compétent, incompétent. *Juge* inférieur. *Juge* souverain. Récuser un *juge*. Prendre un *juge* à partie. L'ambition a fait trouver ces dangereux expédients où, semblable à un sépulcre blanchi, un *juge* artificieux ne garde que les apparences de la justice. (Bossuet.) Il disait ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un *juge* méchant et un *juge* ignorant. (Fléchier.) Celui qui sollicite son *juge* ne lui fait pas honneur. (La Bruyère.) Il craignait avec grande raison que la justice ne fût d'une part et les *juges* de l'autre. (Le Sage.) Les larmes de son époux la dérobèrent à peine à la sévérité des *juges*. (Barthélemy.) Les tyrans seront encensés par les *juges*.

> Le *juge* prétendait qu'a tort et à travers
> On ne saurait manquer, condamnant un pervers.
> (LA FONTAINE.)

| Enfermé dans des cases ridiculement étroites, sans majesté d'architecture, et où l'air est promptement vicié, le *juge* parisien prend forcément un visage refrogné, grimé par l'attention, attristé par l'ennui; son teint s'étiole, contracte des teintes ou verdâtres ou terreuses, suivant le tempérament de l'individu. Enfin, dans un temps donné, le plus florissant jeune homme devient une pâle machine à *considérants*, une mécanique appliquant le code sur tous cas, avec le flegme des volants d'une horloge. (H. Balzac.) Entre la conscience et le fait, il est un abîme de raisons déterminantes qui sont inconnues au *juge*, et qui condamnent ou légitiment un fait. Un *juge* n'est pas Dieu, son devoir est d'adapter les faits aux principes, de juger des espèces variées à l'infini, en se servant d'une mesure déterminée. Si le *juge* avait le pouvoir de lire dans la conscience et de démêler les motifs afin de rendre d'équitables arrêts, chaque *juge* serait un grand homme. La France a besoin de six mille *juges*, aucune génération n'a six mille grands hommes à son service, à plus forte raison ne peut-elle les trouver dans sa magistrature. (H. Balzac.) | Ce mot est quelquefois employé collectivement et absolument pour désigner les tribunaux en général. On dit, en ce sens, que tel point est laissé à la prudence du *juge*. Enfin, dans une signification restreinte, la dénomination de *juge* ne se donne qu'aux juges de paix et aux membres des tribunaux de première instance. Les magistrats de la cour d'appel et de la cour de cassation ont le titre de *conseillers*. On nomme *juge commissaire*, celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque, par exemple, une enquête, un ordre; *juge d'instruction*, celui qui, dans chaque tribunal de première instance, est chargé d'instruire les affaires criminelles; *juge suppléant*, celui qui, sans avoir de fonctions habituelles, remplace momentanément le juge en cas d'empêchement; *juge rapporteur*, celui qui est chargé de faire au tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui est confié. Les *juges naturels* d'une personne sont ceux que la loi lui donne. C'est une règle de notre droit public que nul ne peut être distrait de ses juges naturels. Les juges se divisent, par rapport à l'étendue de leurs pouvoirs, en juges ordinaires et extraordinaires; par rapport aux matières dont ils connaissent, en juges civils et criminels. Les *juges ordinaires* sont ceux qui connaissent de toutes les matières qui n'ont pas été expressément attribuées à d'autres juges; et les *juges extraordinaires*, ceux qui ne connaissent que de certaines matières, lesquelles ont été distraites de la juridiction ordinaire par une loi formelle. De ces deux espèces de juridiction, l'une est universelle, l'autre est de pure exception. Les tribunaux d'arrondissement forment la première classe; la seconde renferme les tribunaux de paix, de police, de commerce. Les *juges civils* sont ceux qui connaissent des matières civiles, à la différence des *juges criminels*, qui ne connaissent que des matières criminelles. Les *juges de première instance* sont ceux qui prononcent seulement en premier ressort; et les *juges d'appel*, ceux devant lesquels est porté l'appel d'un jugement rendu en première instance. En France, les juges nommés par l'État sont inamovibles, à l'exception des juges de paix. Les juges des tribunaux de commerce sont élus par les notables commerçants; le chef de l'État leur confère seulement l'institution. Pour être nommé juge dans un tribunal civil de première instance, il faut être âgé de vingt-cinq ans, être licencié en droit et avoir suivi le barreau pendant deux ans, après avoir prêté serment devant une cour d'appel. Pour être nommé président, il faut être âgé de vingt-sept ans et réunir les autres conditions qui viennent d'être indiquées. A l'exception des juges de paix, qui ne connaissent que des affaires d'une faible importance, le pouvoir de juger n'est point exercé par un seul homme, il est partagé par plusieurs, et tout jugement ou arrêt doit être rendu par le nombre de juges fixé par la loi. Toutes les fois que les juges sont compétents et qu'ils ne se trouvent point dans un des cas d'exception, ils sont tenus de statuer sur la cause portée devant eux. S'ils refusent de juger sous prétexte du silence de la loi, ils peuvent être poursuivis comme coupables de déni de justice. Ils doivent en outre se borner à rendre une décision sur l'affaire qui leur est soumise, sans pouvoir prononcer par voie de disposition générale et réglementaire. Les principales prérogatives des juges sont : l'inviolabilité dans l'exercice de leurs fonctions; le droit de commander, au nom de la loi, à tous les citoyens; la préséance sur les justiciables dans les actes et dans les cérémonies publiques; enfin, le droit d'imprimer l'authenticité aux actes émanés d'eux. Ils rendent la justice gratuitement; mais ils reçoivent de l'État un traitement qui est porté au budget de chaque année. Des motifs de haute convenance ont fait interdire aux juges certains actes. C'est ainsi qu'ils ne peuvent se charger de la défense des parties, et qu'il leur est défendu de devenir cessionnaires de procès ou de droits litigieux et de se rendre adjudicataires des biens dont la vente se poursuit et se fait devant leur tribunal. Sous l'ancien régime, on nommait *juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*, ceux qui étaient établis par le roi pour rendre la justice en son nom. Dans quelques provinces du midi de la France, on appelait *juge-mage* ou *mage*, et dans certaines localités, *grand juge*, le premier juge du tribunal. Dans le Languedoc, le titre de juge-mage était donné au lieutenant du sénéchal. Le *juge d'armes* était un officier royal chargé de connaître des différends relatifs au blason, et de tenir registre des noms et des armes des personnes nobles ou autres qui avaient le droit de porter des armoiries. | *Juge de paix*, Magistrat spécialement chargé, comme l'indique son titre, de maintenir la paix parmi les citoyens, soit en décidant sommairement, sans frais et sans le ministère des avoués, les contestations de peu d'importance, soit en essayant de concilier les parties qui sont sur le point de comparaître devant les tribunaux civils, soit en les invitant, en cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres. Ils sont en outre appelés à la présidence des tribunaux de simple police, et chargés des fonctions d'officiers de police judiciaire. Diverses lois leur ont aussi donné de nouvelles attributions dans des matières non contentieuses. | Mythol. *Juges des enfers*. La Fable en nomme trois : Minos, Eaque et Rhadamanthe; suivant Platon, quand Jupiter, Neptune et Pluton eurent partagé le royaume de leur père, ils ordonnèrent que les hommes prêts à quitter la vie fussent jugés pour recevoir la récompense ou le châtiment de leurs bonnes ou mauvaises actions; mais, comme ce jugement se rendait à l'instant qui précédait la mort, il était sujet à de grandes injustices. Les princes fastueux, guerriers, despotiques, paraissaient devant leurs juges avec toute la pompe et tout l'appareil de leur puissance, les éblouissaient et se faisaient encore redouter. Les gens de bien, au contraire, pauvres et sans appui, étaient de nouveau exposés à la calomnie, et quelquefois condamnés comme coupables. Sur les plaintes réitérées qu'en reçut Jupiter, il changea la forme de ces jugements; le temps en fut fixé au moment même qui suit la mort. Rhadamanthe et Eaque, ses fils, furent établis juges, le premier pour les Africains et les Asiatiques, le second pour les Européens; et Minos, son troisième fils, était au-dessus d'eux, pour décider souverainement en cas d'incertitude. | Fig. Toute personne ou ensemble de personnes choisies pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion desquelles on s'en rapporte sur quelque chose. Je fais M. de Grignan *juge* de ce que je dis. (Mme de Sévigné.) Je ne prends point pour *juge* un peuple téméraire. (Racine.) Les nations les ont pris pour *juges* de leurs différends. (Fénelon.) La confiance avec laquelle il a fait l'univers *juge* de sa conduite prouve assez qu'il ne se reprochait rien. (Fontenelle.) Ne soyez jamais *juge* entre ceux qui s'aiment. (Boiste.) | Par extens. Celui qui est capable de juger d'une chose. Il n'y a que les maîtres de l'art qui soient bons *juges* du dessin; tout le monde peut juger de la couleur. (Diderot.) | Dans le sens le plus étendu, Celui qui porte un jugement. La postérité est un *juge* impartial. (Boiste.) | Fig. En parlant des sens, de la conscience. Les sens sont quelquefois des *juges* trompeurs. La conscience est le meilleur de tous les *juges*. | *Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose*, S'arroger le droit de juger, se croire capable de juger. Malheur aux vaincus dont les vainqueurs *se font* les historiens ou les *juges*. | Titre des magistrats suprêmes qui gouvernèrent le peuple juif depuis Josué jusqu'à Samuel. | *Le livre des Juges*, ou simplement *les Juges*, Le septième livre de l'Ancien-Testament, contenant l'histoire des Juifs sous le gouvernement des juges.

JUGÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'un jugement. Les voleurs *jugés* et condamnés. La cause est *jugée*. Affaire *jugée* en première instance. | Jurisp. *Jugement passé en force de chose jugée*, Jugement qui ne peut être réformé. | *Chose jugée*, Point de contestation qui a été jugé par les tribunaux. En ses moindres actes, M. Grandet avait pour lui l'autorité de la *chose jugée*. (H. Balzac.) | Fig. *C'est un homme jugé*, Se dit d'un homme dont on connaît le peu de valeur intellectuelle et morale. | *Bien jugé, mal appelé; mal jugé, bien appelé*, Formules employées dans les arrêts quand un juge supérieur confirme ou casse la sentence d'un juge subalterne. | S. m. Se dit d'un jugement. *Le bien jugé*, Jugement bien rendu. Maintenir *le bien jugé*. | *Le mal jugé*. Jugement défectueux. *Le mal jugé* n'est pas un moyen de cassation.

JUGEABLE, adj. Qui peut être mis en jugement. Aucun des membres de l'Assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré *jugeable*. (Mirabeau.) | Sur quoi on peut porter un jugement. Une théorie historique qui n'est pleinement *jugeable* que dans son ensemble. (A. Comte.)

JUGEMENT, s. m. (pron. *jujeman*; du lat. *judicium*; formé de *jus*, droit; *dicere*, dire). Faculté de l'entendement qui compare et qui juge. *Jugement* bon, solide, sain, net. Cet homme a beaucoup de *jugement*. Manquer de *jugement*. Il a le *jugement* troublé. Il est dénué, dépourvu de *jugement*. Il faut de bonne heure cultiver le *jugement* des jeunes gens. Elle montre en cela qu'elle a du *jugement*. (Mairet.) Il avait trop de *jugement* pour croire vos impostures. (Pascal.) Les hommes ne méritent certainement pas qu'on se livre à leur *jugement*, et qu'on fasse dépendre son bonheur de leur manière de penser. (Voltaire.) Le bon et l'honnête ne dépendent point du *jugement* des hommes, mais de la nature des choses. (J. J. Rousseau.) | T. de logiq. Opération de l'esprit qui consiste à rapprocher deux idées pour en déterminer le rapport. On ajoute d'ordinaire que le rapport aperçu est, selon les cas, de convenance ou de disconvenance; s'il est de convenance, on affirme l'une des deux idées de l'autre, et le jugement s'exprime par une proposition affirmative; s'il est de disconvenance, l'une des deux idées est niée de l'autre, et la proposition est négative. Le jugement se compose essentiellement de deux termes, dont l'un est invariablement une conception générale, dont l'autre peut être indifféremment ou un objet d'expérience, ou une chose conçue, ou l'idée d'une espèce. Entre ces deux termes est instituée une comparaison assez souvent volontaire, mais qui peut aussi s'établir spontanément en vertu d'une sorte d'affinité naturelle entre les idées qui ont une partie commune; l'aperception du rapport des deux termes est le jugement, qui, exprimé, devient la proposition. Le jugement suppose, comme on le voit, l'abstraction et la généralisation, puisqu'il consiste précisément à aller des individus ou des espèces aux genres, pour fixer la nature de ce qui est donné, en l'attachant à une notion commune. Celle-ci doit être claire, distincte, s'il se peut, et en tout cas plus connue que celle qu'on y réduit;

elle permet d'en découvrir aussitôt ce que nous avons le plus d'intérêt à en savoir, et d'en transmettre l'idée par la parole. Juger, c'est donc faire usage des acquisitions antérieures de l'entendement. Sauf le travail intermittent de la formation des idées nouvelles, nous sommes sans cesse occupés à juger; penser, dans l'habitude de la vie intellectuelle, n'est guère que cela : c'est essentiellement assembler des conceptions, les subordonner les unes aux autres, réduire par subsomption les individus à leurs espèces déterminées à l'avance, les espèces à leur genre, ou, au contraire, développer les conceptions générales, en extrayant de la somme confuse des caractères qui y sont analysés ceux qui se recommandent, selon le cas, à une considération spéciale, descendre par division du genre aux espèces, ou des espèces aux individus. Nos discours se réduisent tous à une série de propositions qui expriment une suite de jugements. La logique, qui compare les opérations intellectuelles relativement à la forme, distingue, sous ce rapport, diverses espèces de jugements. Les idées constituent la matière ou le contenu du jugement; le rapport déterminé qu'ils soutiennent mutuellement, ou l'espèce de liaison qui les unit en constitue la forme. Or, relativement à la forme, on peut considérer les jugements sous trois points de vue : 1° Par rapport à l'extension, selon le nombre des objets compris sous une idée donnée à laquelle s'étend une autre idée : c'est le point de vue de la *quantité*. A cet égard les jugements sont *généraux*, si le prédicat s'applique à toute l'étendue du jugement, ou *particuliers*, s'il s'applique seulement à une partie du sujet, ou enfin *individuel*, s'il ne s'applique qu'à un objet individuel compris dans la sphère du sujet. 2° Par rapport à la compréhension, selon que plusieurs idées peuvent ou ne peuvent pas être unies : c'est le point de vue de *qualité* : à cet égard, il y a des jugements *affirmatifs*, *négatifs*, et *limitatifs*, ou *indéterminés*. 3° En ce qui regarde les rapports mutuels des idées unies, c'est le point de vue de la *relation*. A cet égard on distingue des jugements par exemple, où la relation de l'espèce est subordonnée à celle du genre, jugements *catégoriques*; des jugements dans lesquels une assertion n'est avancée que sous certaines conditions, jugements *hypothétiques*; des jugements dans lesquels un tout est présenté sous des rapports à ses parties qui s'excluent réciproquement, jugements *disjonctifs*. Enfin un quatrième point de vue, qui n'est plus purement formel, celui de la modalité, c. à d. du rapport du jugement avec la faculté de connaître en général, donne le jugement *problématique*, si l'on présente une proposition comme purement conçue ou concevable; *assertoire*, si l'on énonce simplement en matière d'assertion; *apodictique*, si l'on indique en même temps que l'on peut énoncer les raisons de l'assertion. Un *jugement* n'est que le rapport aperçu entre les idées qui s'offrent en même temps à l'esprit. (Condillac.) | *Jugement analytique*, Celui dans lequel on développe le contenu d'un concept, affirmant pour une chose explicitement des attributs qui étaient déjà partie du concept, et dont l'esprit peut acquérir la notion distincte par la simple analyse du concept. | *Jugement synthétique*, Celui qui, pour une chose, affirme des attributs qui n'étaient pas dans le concept, et que par conséquent nous ne jugeons ni ne pouvons juger être une partie du concept, reconnaissant seulement qu'ils sont conjoints en fait avec les attributs qui composent le concept. | Dans la philosophie de Kant, outre le sens général de ce mot, le *jugement*, ou la faculté de juger, est le lien entre la raison théorique et la raison pratique. | *Critique du jugement*, Partie du système de Kant, qui s'occupe du jugement dans l'acception précédente. | *Formes du jugement*, Les modes et les catégories dans lesquelles s'encadrent les idées pour former les jugements, comme les intuitions s'encadrent dans les notions de temps et d'espace. | Jurisp. Action de juger, de prononcer une décision; décision prononcée en justice. Dans son sens général, il indique toute espèce de décision rendue par un tribunal sur un différend qui lui est soumis. Dans le langage légal de la France, le *jugement* ne s'entend que des décisions rendues par les tribunaux inférieurs, les décisions des cours souveraines étant appelées *arrêts*. Le code de procédure civile, titre II, livre VII (art. 116-148) contient les dispositions substantielles qui concernent les jugements en France. Elles consistent principalement dans les formalités suivantes : Les jugements doivent être rendus à la pluralité des voix; ils doivent contenir les noms des juges, du ministère public, s'il a été entendu, ainsi que des avoués, les noms, professions et demeures des parties, leurs conclusions, l'exposition sommaire des points de fait et de droit, les *motifs* et le *dispositif*. La rédaction est faite sur les *qualités* signifiées par les parties. La minute doit être signée par le président et le greffier. Il y a plusieurs espèces de jugements; les principales sont : le jugement *préparatoire*, c. à d. celui qui prescrit une opération destinée à éclairer le juge, sans toutefois que cette opération puisse préjuger le fond; si le résultat de l'opération ordonnée doit au contraire le préjuger, le jugement alors s'appelle *interlocutoire*; le jugement *provisoire*, par lequel on ordonne des mesures propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du laps de temps pendant lequel l'instruction du procès se suit; le jugement *définitif*, qui statue sur toute cause et la termine; le jugement *convenu*, appelé aussi *expédient*, qui consiste dans une espèce de transaction arrêtée entre les parties, sous la forme de jugement, présentée au juge et acceptée par lui; le *jugement par défaut*, c. à d. rendu contre une partie qui n'a pas constitué un avoué; le jugement *contradictoire*, rendu au contraire sur la défense de toutes les parties qui se trouvaient en cause. Pour les jugements en *premier ressort*, en *dernier ressort*, V. APPEL. Les jugements doivent être l'expression la plus nette de la conviction des juges. Il faut qu'ils statuent sur tous les chefs de conclusions, prises par les parties. Les *motifs* sont principalement destinés à exposer les raisons de fait et de droit qui servent de base à la déclaration du tribunal. L'équité doit s'y combiner autant que possible avec le droit. La plus rigoureuse impartialité doit y présider, et il faut que l'antique maxime : *La chose jugée doit être regardée comme la vérité*, loin d'être une pure fiction, soit au contraire l'expression de la réalité. *Jugement* d'un procès. Rendre un *jugement*. Prononcer un *jugement*. Donner, confirmer, infirmer, casser un *jugement*. Déclarer nul un *jugement*. Appeler d'un *jugement*. Subir un *jugement*. Exécuter un *jugement*. Il rendit un *jugement* injuste contre le fils de Jonathas. La justice était administrée avec un désintéressement qui garantissait l'équité des *jugements*. (Raynal.) Un *jugement* inique a poursuivi ton sang. (Voltaire.) | *Mettre quelqu'un en jugement*, Lui faire un procès criminel. | *Ester en jugement*, Être partie dans un procès. La femme ne peut *ester en jugement* sans l'autorisation de son mari. (Code civil.) | *En jugement*, Séance tenante, sur-le-champ. Un délit commis à l'audience se condamne *en jugement*. | Avis, sentiment, opinion. La postérité réformera bien des *jugements* regardés de nos jours comme l'expression de la raison pure. Les *jugements* que je porte, l'expérience les confirme ou les corrige. (Condillac.) Vous savez quelle déférence il a toujours eu pour vos *jugements*. (Voltaire.) | L'approbation ou la condamnation de quelques actions morales. Éviter de juger sans réflexion et sans preuves la conduite du prochain, car votre *jugement* peut être téméraire. Je vous demande en grâce de ne point précipiter votre *jugement*. (D'Alembert.) | *Jugement téméraire*, Pensée mal fondée et précipitamment prise touchant une personne ou une action dont on juge trop légèrement. C'est des soupçons et des défiances que naissent les *jugements téméraires* et les aversions. (Bourdaloue.) | *Jugement décisif*, Celui que rend un pape, un concile, un évêque, sur un livre ou sur une proposition hostile au catholicisme. | *Jugement doctrinal*, L'opinion motivée des personnes doctes et respectables qui n'ont point d'autorité absolue. | *Jugement de Dieu*, Dessein, décret de la Providence. Les *jugements de Dieu* sont impénétrables. | Particulièrement, *Jugement de Dieu*, Les preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait pour décider certaines contestations lorsque les preuves matérielles manquaient. Les preuves se divisaient en deux genres, *canonique* et *vulgaire*; celle-ci consistait dans les épreuves inventées par l'ignorance et la superstition du peuple, celle-là dans le serment ordonné par les canons, et c'est elle qu'on peut appeler d'abord *jugement de Dieu*; car cette manière de juger une accusation paraît antérieure à toutes les autres dans les monuments du moyen âge. Mais il est plus commun de trouver cette expression employée pour le *duel judiciaire*, soit dans les codes, soit dans les histoires de ces temps barbares. Quelquefois aussi, dans les constitutions anglo-saxonnes et normandes, le *jugement de Dieu* est autre chose qu'un duel judiciaire, et signifie une épreuve par l'eau ou le fer incandescent. Enfin, on a même appelé d'un nom commun, *jugement*, toutes les épreuves imaginées pour tenter la justice du ciel. Que Dieu protége l'innocence, c'est une idée consolante; mais c'est une témérité de penser qu'on verra sans cesse un miracle éclater en sa faveur. Néanmoins, l'un voulut subir l'*épreuve du feu*; il mit sa main dans un brasier; il marcha pieds nus sur des charbons ardents ou parcourut à pas comptés l'étroit espace entre deux bûchers d'épines allumées. Un autre fut soumis à l'épreuve *du fer chaud*. On fit rougir au feu, tantôt neuf ou douze socs, suivant la gravité du crime et le poids des soupçons; tantôt un gantelet d'armes, où l'accusé dut plonger sa main; tantôt une barre de fer. Le patient fut souvent un de ces hommes qui faisait métier de subir les épreuves; c'était l'*avoué*, suivant le langage du temps. Il courait, avec l'accusé, les chances extrêmes du procès. Ailleurs, la foule se presse dans une église, où deux accusés vont subir deux ordalies différentes. D'un côté, l'eau bouillonne dans une chaudière sur un feu ardent; d'un autre, on la verse froide à grands seaux dans une cuve. Les deux accusés ont payé au fisc de l'Église le droit exigé pour l'épreuve. L'un est un paysan; *l'eau froide* est réservée aux gens de sa condition. L'autre est une femme libre, car son sexe, les vieillards, les clercs et tous ceux que des infirmités empêchent de relever le gant de l'accusateur en champ clos, sont justifiés par l'*eau bouillante* et le fer chaud. Si l'accusation est simple, elle mettra sa main dans l'eau brûlante jusqu'au poignet, et si elle est triple, l'accusée doit y plonger son bras jusqu'au coude. Ailleurs, la loi est plus sévère : il faut, dans l'un ou l'autre cas, retirer de la chaudière un caillou suspendu, soit à une palme, soit à une aune de profondeur. Ensuite, comme dans l'épreuve du fer chaud, le juge mettra son sceau sur la main enveloppée; et le troisième jour, vérification faite, l'absence ou la présence d'une brûlure décidera si l'accusée est innocente ou coupable. Le paysan s'est préparé comme elle à son épreuve par le jeûne, la prière, la messe et la communion. On bénit l'eau; il baise la croix et l'Évangile; il déclare à haute voix son innocence. Alors il est enlevé par deux serfs de l'Église, qui le jettent, pieds et mains liés, dans le bassin. S'il enfonce, il est innocent... Mais il surnage! c'est un criminel! Pourquoi? Écoutez Hincmar, archevêque de Reims au IXe siècle : « Parce que la nature de l'eau, qui est pure, ne reconnaissant plus la nature de l'homme, que le baptême avait purifié, et que le mensonge a souillé de nouveau, la rejette comme incompatible. » *Le jugement de l'Eucharistie* était spécialement destiné à la justification des ecclésiastiques. Toute la communauté s'approchait de l'autel, et chaque moine, en recevant l'Eucharistie, confessait son innocence et disait hautement ces paroles : *Que le corps du Seigneur serve aujourd'hui à ma justification*. Maintenant, nous voyons en face d'un autel deux champions debout, immobiles, les pieds joints, les bras étendus dans l'attitude d'un crucifié; on célèbre la messe devant eux, ou ce sont les psaumes qu'on lit, ou c'est l'évangile de la Passion qu'on récite. Si, vaincu par la fatigue, l'un d'eux fait un mouvement, il perd sa cause. Tel est le *jugement de la croix*. Ajoutons qu'on distinguait aussi le *jugement du corsned*, mot anglo-saxon, écrit dans la loi d'Édouard III. C'était une épreuve faite avec un morceau de pain ou de fromage. Qu'y a-t-il là de commun avec les enquêtes de la justice? On bénit cet aliment, il est consacré avec certaines formules, on fait sur lui un signe de croix. Si l'accusé est coupable, ses dents ne réussiront point à le broyer, ou ses entrailles seront dévorées par un feu intérieur; il éprouvera tous les effets de l'oraison sacramentelle : *Faites, Seigneur, que le coupable qui goûte ceci soit dévoré dans ses entrailles*. C'est ainsi que la justice de ces temps était un jeu de hasard, qui se joua souvent avec des dés pipés, et qui laissa dans l'esprit du peuple une impression si profonde, qu'il est resté dans son langage des locutions fréquemment usitées : *Se battre par procureur. Que ce vin me serve de poison; que ce morceau de pain m'étrangle, si je n'ai pas dit la vérité; j'en mettrais ma main au feu.* | *Jugement particulier*, Le jugement par lequel Dieu, d'après la plupart des religions, juge les âmes aussitôt après la mort. | *Jugement dernier*, Jugement solennel et général que, suivant la doctrine chrétienne, Dieu doit faire des vivants et des morts, au dernier jour, à la consommation des siècles. Outre la rémunération des bons et des méchants, qui a lieu immédiatement après la mort, l'Évangile parle aussi d'un jugement spécial et solennel qui aura lieu à une certaine époque. Cette grande manifestation de la justice de Dieu y est désignée par les mots de *jugement*, *jour du jugement*, *jugement du grand jour*, *jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu*. Selon l'Écriture, ce jugement se fera à une époque que Dieu a déterminée, mais dont il n'a donné la connaissance à personne; il coïncidera avec le retour de J. C. sur la terre, et suivra la résurrection des morts. J. C., revêtu

de sa majesté divine, jugera lui-même les hommes, comme messie et en vertu des pouvoirs qu'il a reçus de Dieu. Ce jugement s'étendra sur tous les hommes sans exception, et même sur les mauvais anges; il embrassera toutes les actions des hommes pendant leur vie terrestre, avec une justice et une impartialité rigoureuses; il prononcera une éternelle séparation entre les bons et les méchants, et aura pour résultat que les uns seront reçus dans le royaume de Dieu pour y être éternellement heureux, et que les autres en seront exclus pour être éternellement malheureux. Les diverses Églises chrétiennes admettent généralement ce dogme au nombre des articles de leur foi, et sur les points essentiels elles s'accordent dans leur manière de l'expliquer. Quant à nous, nous croyons que cette conception du *jugement dernier* n'est qu'un mythe produit par l'idée de justice. En effet, comment, au spectacle navrant des faits de l'histoire, du crime glorifié et adulé, du droit écrasé, du vice honoré et de la vertu honnie, ne pas désirer, par la main de Dieu, le châtiment du pervers et la récompense du juste? Que la trompette du *jugement dernier* sonne quand elle voudra; je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. (J. J. Rousseau.) | *Jugement dernier*, Tableau qui représente le jugement dernier. Il y a des *jugements derniers* de différents peintres, mais le plus célèbre est celui de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine à Rome.

JUGEOLINE, s. f. Bot Nom vulgaire des sésames. | Digitale des Indes. | On écrit aussi *Jugoline*.

JUGEOTE, s. f. Expression familière, très-usitée pour signifier jugement. *Cet homme manque complètement de jugeote*, Il a peu de raison; il ne réfléchit pas beaucoup.

JUGEOTEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui juge présomptueusement, et à tout propos, sans raison et sans esprit. C'est un *jugeoteur*. Il croit être un critiqueur de goût; il n'est qu'un *jugeoteur* vulgaire. Fussiez-vous un Chénier, un Monge, un David, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les *jugeoteurs* les plus obscurs du Luxembourg. (Cormenin.) C'est une *jugeoteuse* fort inconsidérée.

JUGER, v. a. et n. (du lat. *judicare*, rendre la justice; formé de *jus*, droit; *dicere*, dire). Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. Mets-toi à ma place et *juge*. (Grimm.) | Décider une affaire, un différend en qualité de juge. *Juger* un procès. Quand il *jugeait* une affaire, ce n'était pas lui qui *jugeait*, c'était la loi. (Voltaire.) | *Juger une personne*, Juger son procès. Il nous veut tous *juger* les uns après les autres. (Racine.) Il *fut jugé* à mort unanimement, sans que l'arrêt prononçât le genre du supplice. (Voltaire.) On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait *juger* son semblable comme l'on va à la foire. (Jussieu.) | Dans un sens analogue. Dieu viendra *juger* les vivants et les morts. Le peuple les *jugera* dans ses grandes assises. | Décider comme arbitre et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. Parbleu, tu *jugeras* toi-même si j'ai tort. (Molière.)

Et quant à cet amour qui nous a séparés,
Je vous fais notre arbitre, et vous en *jugerez*.
(RACINE).

| Se former, avoir, énoncer une opinion, un avis sur une personne ou une chose. *Juger* un livre, une pièce de théâtre. Vous *jugez* cet homme bien sévèrement. Les préventions nous empêchent de *juger* sainement. Il ne faut pas *juger* les gens sur l'apparence. (La Fontaine.) On *juge* ces personnes défavorablement, lorsqu'on ne les connaît pas. (Buffon.) J'ai tâché d'écrire en sage, je crains que des fous ne me *jugent*. (Voltaire.) Et l'on vous *jugera*, vous qui *jugez* les autres. (M. J. Chénier.) | *Juger un homme*, Apprécier sa valeur intellectuelle ou morale. | Absol. Ne *jugez* point si vous ne voulez être *jugé*. Il ne faut pas toujours *juger* sur ce qu'on voit. (Molière.) | Avec la préposition *de* ou un équivalent. C'est mal *juger* dans bien des cas que *de juger* toujours d'après soi. (Condillac.) | *Juger de*, Apprécier, se faire une opinion sur. Je ne pouvais pas bien *juger de* la distance. Saint Augustin voulait qu'on *jugeât des* personnes par la foi et non de la foi par les personnes. (Bourdaloue.) Il ne faut pas *juger des* hommes comme d'un tableau ou d'une figure, sur une seule et première vue; il y a un intérieur et un cœur qu'il faut approfondir. (La Bruyère.) Si le ciel veut d'un meurtre, est-ce à moi d'en *juger*? (Voltaire.) | Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. Tel excelle à rimer qui *juge* sottement. (Boileau.) | Conjecturer. Je *jugeai* par là que le public est une bonne vache à lait qui se laisse aisément traire. (Le Sage.) | Croire, estimer que, être d'avis, d'opinion que. Et sur quoi *jugez-vous que* j'en perds la mémoire? (Racine.) | Se figurer, s'imaginer. Il est aisé de *juger* d'où cela part. Il est facile de *juger* que le despotisme a fait son temps.

J'entrevois vos mépris et *juge* à vos discours
Combien j'achèterais vos superbes secours.
(RACINE).

| *Juger la balle*, Prévoir, au jeu de paume, l'endroit où elle doit tomber. | T. de chasse. *Tirer au juger*, Tirer sans voir distinctement la bête, et en jugeant qu'elle est en tel endroit. | *Juger des coups*, Regarder les joueurs et apprécier en quoi ils jouent bien ou mal. | Fig. *Juger des coups*, Être simple spectateur des événements, et n'avoir qu'à les blâmer ou à les louer. | SE JUGER, v. pr. Juger soi. Qui ne *s'est* pas *jugé* doit-il juger autrui?

JUGERIE, s. f. Anc. jurisp. Ressort, juridiction d'un juge. | Territoire sur lequel s'étend cette juridiction. | Néol. Manie de juger; suite de critiques mal fondées. Cette coterie émet des *jugeries*, non des jugements. (A. D.) Les *jugeries* sont communes dans les journaux de science et d'art. (Id.) | Ironiq. Fonctions de juge. Le discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses *jugeries*, au ministère.

JUGEUR, EUSE, s. T. de dénigrement. Celui, celle qui juge. Ces choses qui peuvent attirer un déluge de malheurs, et qui ne seront jamais utiles qu'à l'orgueil ou à la vengeance des *jugeurs*. (Mirabeau.) | Homme qui a la manie de juger, de s'ériger en juge. Les *jugeurs* sont d'ordinaire impuissants à créer. Ce terme, qui ne passerait aujourd'hui que dans la conversation, était la qualification donnée, dans l'institution du parlement, aux conseillers qui n'avaient soin que de juger. Par l'ordonnance de Philippe Valois de 1344, s'est évanouie la différence des *jugeurs* et rapporteurs. (Pasquier.)

JUGLANDÉES, s. f. pl. (du lat. *juglans*, noyer). Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales diclines, composée de grands arbres à feuilles alternes et pennées, exhalant une odeur aromatique. Le fruit est une noix; il est recouvert d'une couche charnue appelée brou. Les espèces sont communes en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Nord. Dans un grand nombre le fruit se mange, et fournit une huile comestible et siccative. Le genre noyer est le type de cette famille.

JUGLANDINE, s. f. Chim. Principe amer du brou de noix vert.

JUGLANDICOLE, adj. (du lat. *juglans*, noyer; *colo*, j'habite). Qui vit, qui croît sur le noyer.

JUGULAIRE, adj. (du lat. *jugularis*, même signif.; formé de *jugulum*, gorge). Anat. Qui appartient à la gorge. | *Veines jugulaires*, ou substantiv. les *jugulaires*, Quatre veines placées aux parties latérales du cou, deux à droite et deux à gauche; on les distingue de chaque côté en *interne* et *externe*. Les *jugulaires interne* et *externe* aboutissent aux sous-clavières. Saigner à la *jugulaire*. | *Fosses jugulaires*, Deux petites cavités qui se trouvent entre les apophyses styloïdes et condyloïdes de la surface inférieure et externe du crâne. | S. f. pl. T. milit. Courroies de cuir, couvertes ou non couvertes de lames de métal, qui servent à attacher sous le menton les schakos ou les casques. Baisser, relever les *jugulaires* d'un schako.

JUGULATEUR, TRICE, adj. et s. Famil. Ennuyeux. Cet homme est mon *jugulateur*.

JUGULÉ, ÉE, part. Égorgé. Personne *jugulée*. | Fig. *C'est une assemblée jugulée*, c. à d. fatiguée d'entendre un discours ennuyeux.

JUGULER, v. a. Égorger. Il a voulu le *juguler* sans y réussir. | Fig. et famil. Tourmenter, presser quelqu'un pour en avoir de l'argent; exiger quelque chose avec obstination. Vous me *jugulez* avec vos phrases. Le curé nous *jugulait* avec ses sermons.

JUGURTHA. Célèbre roi de Numidie, fils naturel de Mastanabal et petit-fils de Massinissa. A la mort de Micipsa, son oncle, qui l'avait fait élever avec autant de soin que ses propres enfants, mais qui, cependant, redoutait son génie ambitieux, Jugurtha fit tuer Hiempsal et Adherbal, ses cousins, et s'empara de leurs États. Menacé par une armée romaine commandée par Cœcilius Métellus, il se rendit à Rome, osa y faire assassiner son compétiteur Massiva, et corrompit les principaux sénateurs, qui le renvoyèrent absous de son double crime. Le Numide, en quittant Rome, exprima le mépris qu'elle lui inspirait par ces mots : « Ville à vendre! » De retour en Afrique, il déclara la guerre aux Romains l'an 110 av. J. C., et, après des chances diverses, il fut vaincu. Bocchus, roi de Mauritanie, son beau-père, le livra à Marius, dont il orna le char de triomphe. Il fut jeté dans un cachot, où il mourut de faim (105). La capitale de Jugurtha, en Afrique, était Cirtha, aujourd'hui Constantine.

JUIF, IVE, adj. (du lat. *Judæus*, même sens). Qui est né dans la Judée. Homme *juif*. Femme *juive*. Prêtres *juifs*. Armée *juive*. | Qui descend des habitants de ce pays. Les femmes *juives*, malgré la différence des climats qu'elles habitent, conservent partout le type de leur race. | Qui appartient à la Judée ou à ses habitants. Les villes *juives*. Les mœurs *juives*. Les traditions *juives*. | Substantiv. Un *Juif*. Une *Juive*. Les *Juifs* sont réputés un des peuples les plus anciens du monde. Ils portèrent d'abord le nom d'Hébreux, puis celui d'Israélites, et enfin ils prirent celui de *Juifs* après la captivité de Babylone. L'histoire des Juifs est rapportée dans la Bible. Après le déluge, suivant ce livre, Dieu voulut se choisir un peuple dans le sein duquel se conserverait le véritable culte jusqu'à la naissance du Messie promis. Abraham, tige de ce peuple, vint de Chaldée, par ordre de Dieu, s'établir dans le pays de Chanaan. Jacob, son petit-fils, fut le père de douze enfants, d'où sortirent les douze tribus de la Judée. L'un de ses enfants, Joseph, devenu ministre du roi d'Égypte, appela sa famille dans ce pays, et l'établit dans la terre de Gessen. Pendant deux siècles entiers, les descendants de Jacob habitèrent cette terre, et s'accrurent tellement qu'ils donnèrent de l'ombrage aux Égyptiens, qui les réduisirent en servitude. Moïse les délivra de cet esclavage et leur fit passer la mer Rouge. Il demeura quarante ans

Juif.

avec eux dans le désert, et leur donna une législation complète, un code de fer, qui trahit plus l'intelligence grandiose de son auteur que la collaboration divine à laquelle Moïse fit sans cesse allusion, pour donner plus d'autorité à son œuvre. Pendant quarante ans, il leur fit espérer une terre de promission, une contrée bénie; mais ce fut son successeur, Josué, qui la leur donna. Après la mort de Josué commença le gouvernement des juges, qui dura trois cents ans. Samuel fut le dernier. Aux juges succédèrent les rois : Saül fut le premier (1095). Après David et Salomon, sous lesquels la civilisation juive avait atteint à son apogée, l'État se divisa. Il y eut un royaume d'Israël, composé de dix tribus, et les deux autres tribus formèrent le royaume de Juda. Salmanasar, roi d'Assyrie, détruisit le premier et dispersa les Israélites dans les diverses parties de l'Asie. Nabuchodonosor détruisit le royaume de Juda (605-587), et entraîna les habitants en captivité à Babylone. Cette captivité dura soixante-dix ans. Revenus en Judée, sous le règne de Cyrus, les Israélites se gouvernèrent par leurs propres lois, quoique soumis aux Perses. La puissance appartenait aux grands-prêtres. Après Alexandre, ils furent tour à tour tributaires des rois d'Égypte et de Syrie. L'an 160 av. J. C., les Macchabées rétablirent l'indépendance de la nation juive, et leurs successeurs prirent le titre de rois de Judée. L'un d'eux, Hircan II, en guerre avec ses frères, appela les Romains à son secours. Pompée vint et rendit les Juifs tributaires de Rome, en leur laissant, toutefois, leurs lois et leur mode de gouvernement. Le royaume de Judée fut détruit par les Romains l'an 70 de J. C. Depuis cette époque, les Juifs, dispersés et persécutés, se sont répandus sur toute la surface du globe. « La religion juive, dit Montesquieu, est un vieux

tronc qui a produit deux branches qui ont couvert la terre, le mahométisme et le christianisme, ou plutôt c'est une mère qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies. » L'histoire de la nation juive est une des plus lamentables, la réprobation attachée à son nom date de la mort du Christ. « Lorsque Jésus annonça du haut de son Golgotha, à l'univers sauvé par lui, le grand et éternel accomplissement de la loi éternelle : *Consummatum est!* alors aussi, comme l'écrit si éloquemment Lamennais, tout fut *consommé* pour le Juif. Un sceau fut mis sur son cœur. Son existence tout entière n'avait été qu'un long prodige; un nouveau miracle commence, miracle toujours le même, miracle universel, perpétuel, et qui manifestera jusqu'aux derniers jours l'inexorable justice et la sainteté du jeune maître de Nazareth, que ce peuple osa renier. Sans principe de vie apparente, il vivra, rien ne pourra le détruire, ni la captivité, ni le glaive, ni le temps même. Isolé au milieu des nations qui le repoussent, nulle part il ne trouve un lieu de repos. Une force invincible le presse, l'agite et ne lui permet pas de se fixer. Il porte en ses mains un flambeau qui éclaire le monde entier, et lui-même est dans les ténèbres. Il attend ce qui est venu; il lit ses prophètes et ne les comprend pas; sa sentence, écrite à chaque page des livres qu'il a l'ordre de garder fait sa joie. Tel que ces grands coupables dont nous parle l'antiquité, il a perdu l'intelligence; le crime a troublé sa raison. Partout opprimé, il est partout. Au mépris, à l'outrage, il oppose une stupide insensibilité; rien ne le blesse, rien ne l'étonne; il se sent fait pour le châtiment; la souffrance et l'ignominie sont devenues sa nature... Tous les peuples l'ont vu passer; tous ont été saisis d'horreur à son aspect : il était marqué d'un signe plus terrible que celui de Caïn : sur son front une main de fer avait écrit : *Maudit!...* » Quoi qu'il en soit de cette légende et de cette malédiction, il est hors de doute que la race juive a inspiré de tout temps et dès son origine, bien moins ancienne qu'on ne le suppose, une antipathie pour ainsi dire insurmontable au reste de l'humanité. Or il n'y a pas d'effet sans cause. D'après la Bible, les Juifs avaient beaucoup de vices, et ils y joignaient la superstition, le penchant à l'idolâtrie, l'esprit de discorde et de révolte. En outre, comme membres de la grande famille humaine, ils se sont montrés éminemment insociables. S'ils avaient eu la force, ils auraient exterminé tous les autres peuples; faibles et opprimés, ils se contentèrent de donner carrière à leurs instincts de cupidité. Malgré Jéhova, les Juifs ont toujours adoré le veau d'or. Ils se sont mêlés aux autres peuples, non pour se fusionner dans la grande famille humaine, non pour prendre part à ses douleurs et à ses joies, à ses espérances; mais pour les exploiter à leur profit exclusif. Les Juifs se sont mêlés aux autres peuples sans se confondre avec eux. C'est assez pour le peuple juif d'avoir eu cette destinée étrange et lamentable; d'avoir été, pendant tant de siècles, le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités et de toutes les malédictions, d'avoir éprouvé pendant cette longue succession de siècles toutes les vicissitudes et toutes les misères qui peuvent fondre sur les sociétés humaines, et d'avoir été tour à tour mépriseur et méprisé, haïsseur et haï, esclave et maître, soumis et triomphant, persécuteur et persécuté, dispersé aux quatre vents du ciel et aux quatre coins du monde et rendu au sol de ses aïeux, plein de grandeur et plein d'abjection. Si, depuis Jésus-Christ, les Juifs ne forment plus, comme avant lui, un corps de nation; s'ils n'ont plus ni territoire, ni autorité publique, ni lois politiques et civiles en vigueur, ils forment toujours ce qu'on pourrait appeler un corps de religion, et ils conservent immuablement la foi de leurs pères. Leur Dieu est encore aujourd'hui, comme au temps d'Abraham, un Dieu unique, immatériel, éternel, infini, tout-puissant créateur de l'univers. Aujourd'hui encore, les rites extérieurs de leur culte, leurs coutumes, leurs mœurs sont les mêmes que dans les premiers âges de leur existence. C'est toujours un peuple exceptionnel; c'est toujours Israël dans l'attente du Messie annoncé par ses prophètes, et fatalement puni pour avoir immolé le rédempteur que le monde chrétien attendait par suite des mêmes promesses diversement interprétées. Mais, en France, les persécutions contre les Juifs ont cessé; ils ont pris dans nos mœurs et dans nos lois la place qui appartient à tous. Ils ne sont plus isolés de la grande famille; ils lui appartiennent à un égal titre et à un égal droit que les autres membres. Les Juifs sont relevés de leur déchéance morale. Aujourd'hui, ils se trouvent mêlés à la vie publique; ils s'illustrent dans les arts, dans la politique, dans la littérature, dans la philosophie, grâce au progrès des lumières; grâce à l'immortelle révolution de 1793, ils sont devenus citoyens. Mais cette situation des Juifs est loin d'être partout aussi heureuse, surtout à Rome, sous les papes. Dans tous les temps, les papes ont porté contre eux des décrets aussi absurdes que cruels. Pie VI renchérit sur ses prédécesseurs; il assigna aux Juifs un quartier infect, appelé le Ghetto; leur défendit, sous peine de mort, de passer la nuit hors de leur prison; leur enjoignit, sous peine des galères, de s'approcher du couvent des Annonciades et de ne pas se laisser voir près des églises, des monastères ou des hôpitaux de Rome. Il leur interdit de faire aucun commerce avec les chrétiens et de prendre à leur service des domestiques catholiques, et les força, pour être reconnus, de porter des habits jaunes avec un signe vert. La plupart de ces mesures odieuses sont encore aujourd'hui en pleine vigueur dans différents pays. La plupart des États de l'Europe, suivant l'exemple de la France, ont considérablement adouci le sort des Juifs. Les Juifs sont actuellement répandus dans toutes les parties du monde, mais c'est surtout en Allemagne, en Pologne et dans le nord de l'Afrique qu'ils sont le plus nombreux; on évalue à 4 millions leur nombre total. Ils ont conservé partout un certain type national, dont les traits les plus saillants sont des cheveux roux et un nez aquilin. | Jusqu'à la séparation des 10 tribus, la religion juive resta une et sans altération; mais alors éclata un schisme qui dura jusqu'à la captivité. De retour, les Samaritains corrompirent la religion par un mélange de superstitions assyriennes, ce qui les sépara profondément du reste des Juifs. La scission fut consommée par la fondation d'un temple distinct de celui de Jérusalem, que les Samaritains élevèrent à Garizim (435 ans av. J. C.) Après la dispersion des Juifs, sous Adrien (135), les principaux docteurs se réunirent à Tibériade, où ils formèrent un grand conseil nommé *sanhédrin*, et y élevèrent une école qui devint la pépinière de leurs rabbins. Ceux-ci composèrent, sous le nom de Talmud, un ouvrage destiné à contenir la loi orale et les traditions des Juifs. Cet ouvrage, terminé l'an 500 de notre ère, devint pour la plupart des Juifs la base de la foi. Cependant tous ne consentirent pas à l'accepter. De là la division des Juifs en sectes rivales, les *Talmudistes* ou *Rabbinistes*, qui suivent le Talmud, et les *Caraites*, qui s'attachent à la lettre de la Bible. D'autres sectes moins importantes divisaient encore les Juifs; une des principales est celle des *Réchabites*. | *Être riche comme un juif*, Être fort riche. Un marchand nouvellement arrivé et plus riche qu'un *juif*. (Le Sage.) | Fig. et famil. Celui qui prête à usure ou qui vend extrêmement cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens sordides. C'est un *juif* que cet homme. On ne peut pas être plus *juif* que vous ne l'êtes. C'est l'usurier le plus *juif*. (Le Sage.) | Adv. *A la juive*, A la manière des Juifs, quant aux mœurs et aux coutumes. On dit mieux *A la judaïque*, en parlant de coutumes religieuses.

JUIF, s. m. Ornithol. Les oiseleurs de Paris désignent par ce nom le bruant des roseaux. C'est aussi un des noms vulgaires du martinet noir. | On appelle encore *juif* le squale marteau et un autre poisson d'Afrique, dont on ne connaît pas le genre, mais dont la chair est excellente.

JUIF ERRANT (LE). Personnage légendaire, mystérieux et fatal, qui a donné lieu et prétexte à une quantité innombrable d'explications, de gloses et de commentaires. Chacun est libre, en effet, d'y voir ce qui lui plaît et d'interpréter à sa guise cette page de l'histoire douloureuse du Christ. Les textes sont obscurs à cet endroit, les traditions vagues et contradictoires. L'esprit plonge au hasard dans ces ténèbres où il ne trouve pas de fond et d'où il ne rapporte que l'incertitude. Le *Juif errant* est un mythe, un symbole, et il renferme un sens profond. L'humble savetier de la tribu de Nephtali, qui alla dénoncer à Hérode la naissance du Christ, et qui le repoussa plus tard avec dureté lorsque, gravissant son calvaire et succombant sous sa croix, il voulut se reposer devant son échoppe; cet homme du peuple, qui insulte ainsi au malheur, et qui, en châtiment de sa cruauté, est condamné à marcher éternellement et à ne jamais se reposer, avec cinq sous pour toute fortune; cet Ashavérus maudit et anathématisé, symbolise l'humanité souffrante, entachée du vice originel, qui est la douleur, et condamnée à rouler à travers les âges, les espaces, les mondes, sans fin ni trêve, ballottée, insultée, reniée, maudite. Cette course haletante à travers les générations, c'est la mission de l'humanité, c'est le devoir de l'homme se perpétuant dans un seul but, qui est le bonheur. Le Juif errant n'est pas près de s'arrêter. (A. D.) | Ce personnage légendaire a fourni à Edgar Quinet le sujet d'un beau livre et d'un beau poëme, et à Eugène Sue le sujet d'un magnifique roman, qui est plus qu'un roman, qui est une continuation dramatisée de la légende populaire où se trouvent exposés et résolus les problèmes sociaux.

JUILLET, s. m. (du lat. *Julius*, Jules). Septième mois de l'année. Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *quintilis*, parce qu'il était le cinquième mois de l'année, reçut, sous le consulat de Marc-Antoine, le nom de *Julius*, en l'honneur de Jules César. Il est né en *juillet*. Le mois de *juillet*. La *mi-juillet*. Le mois de juillet a trente et un jours, et c'est au vingt-troisième que le soleil entre dans le signe du Lion. | *Ordonnances de juillet*, Trois ordonnances dirigées par le gouvernement de Charles X contre la liberté de la presse, la chambre des députés et la loi électorale, et qui provoquèrent la révolution de 1830. | *Les journées de juillet*, La lutte des 27, 28 et 29 juillet 1830. | *Gouvernement de juillet*, Gouvernement parlementaire qui succéda à cette révolution. On dit, dans le même sens : La dynastie de *juillet*, les événements de *juillet*, etc. *Juillet* est pour la France le mois des révolutions heureuses. Le signe du Lion paraît manifester son influence généreuse sur les événements humains.

Oh! ne méprisons pas le vieux culte des mages;
Sans doute le soleil mérita leurs hommages;
En voyant aujourd'hui ce qu'il a fait pour nous,
On devient idolâtre et l'on tombe à genoux!...
C'est l'astre intelligent, à l'ardente pensée;
C'est le foyer qui verse aux peuples abattus
Le germe chaleureux des sublimes vertus :
La terre est son épouse, elle en reçoit la vie,
Six mille ans de baisers ne l'ont point assouvie...
Oh! si nous avons vu naître de leur hymen
Les perles du Bengale et l'encens d'Iémen;
Si les rayons du ciel condensés en filières
Sèment d'argent et d'or le flanc des Cordillères,
Il est un fruit plus beau que l'époux a porté,
Un fruit que le soleil mûrit... la LIBERTÉ!
O fille du soleil, immortelle Androgyne,
Qui pourrait aujourd'hui nier ton origine?
Ton acte de baptême, éclatant désaveu,
Est sur le zodiaque écrit en traits de feu :
Le peuple peut dormir onze mois de l'année;
Mais quand de chauds rayons sa tête est couronnée,
Quand les feux du soleil entrent dans ce Lion,
Sublime de vengeance et de rébellion,
Il agite ses crins ondoyants de colère,
Écarte sur le sol sa griffe musculaire,
Raidit son cou nerveux, fait palpiter les monts
Sous le tonnerre sourd de ses rauques poumons,
Et près de se jeter dans l'orageuse lice,
Il cherche et trouve au ciel son lumineux complice,
. . . . . Vieillards, mourez contents,
Vous avez vu deux fois ce jour en quarante ans!
Nous aussi, pleins du feu qu'un grand souvenir laisse,
Nous aurons comme vous une chaude vieillesse.
Quand au banc des Nestors, à notre tour assis,
A vos faits glorieux nous joindrons nos récits,
Nos enfants rassemblés en cercle de famille
Compareront souvent le Louvre et la Bastille;
Et si ce double exemple embrase leur désir,
Entre les deux juillets ils auront à choisir.
Et si jamais un jour ce fragile colosse
Que le peuple deux fois a jeté dans la fosse,
Si le noir despotisme, en ses bras étouffants,
Revient de son tombeau ressaisir nos enfants...
Aussitôt que juillet dardera du zénith
Sur nos dignes enfants la flamme qui brunit,
Dans la lice où des rois seront leurs adversaires,
Quand ils viendront guidés par deux anniversaires;
Quand l'astre paternel, comme un toréador,
Piquera ces taureaux de son aiguillon d'or,
Alors, ressuscitant nos héroïques fêtes,
Aux glaives ennemis montrant leurs larges têtes,
La sueur au poitrail et la flamme aux naseaux,
Des vivaces tyrans ils briseront les os.
Glorieux supplément de nos éphémérides!
Ce jour de leur triomphe effacera nos rides,
Et de ces jeunes fronts les rayons réfléchis
Retomberont encor sur nos cheveux blanchis!

(BARTHÉLEMY.)

| Le 14 juillet 1789 est une date glorieuse qui vit dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs. Ce fut le jour qui vit la prise de la Bastille. Paris s'était soulevé, la révolution était commencée déjà, mais la prise de la Bastille en est la première étape sérieuse, parce qu'elle est la première manifestation matérielle de la volonté populaire : c'est un acte de prise de possession de sa souveraineté; tout à l'heure il la proclamera plus hautement encore. La Bastille tombée, la royauté va tomber aussi. La pioche et le marteau révolutionnaires sont levés sur tous les monuments qui attestent la tyrannie; lorsqu'ils se reposeront, il n'y aura plus que des débris. La France monarchique sera républicaine. | *Les journées de juillet*. Les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 sont une date historique et une date nationale. C'est une date émancipatrice. Le peuple, auquel trois gouvernements avaient ravi sa liberté, la reconquiert en trois jours. Patient jusque-là, il éclate parce que la mesure est comble, parce qu'il ne veut pas que la France du XIXe siècle refasse

tout d'un coup en arrière les pas de géant qu'elle doit faire en avant. Charles X est roi de France, roi bigot et faible, qui se laisse aller aux inspirations de sa faiblesse et aux suggestions de son entourage. Il signe des ordonnances qui suppriment la liberté de la presse et, partant, toutes les libertés. Ces ordonnances paraissent le 25; Paris entier les accueille avec une morne stupeur et un calme effrayant. La ville s'émeut, cependant; des protestations s'élèvent de toutes parts. Les personnages politiques appartenant à l'opposition protestent avec la plume; le peuple proteste avec le fusil. Les députés les moins timides parlent de faire des représentations au roi Charles X, à l'effet de le faire rentrer *dans de meilleures voies*, et pendant qu'ils délibèrent le peuple agit. Des engagements ont lieu, le sang coule, et, après trois jours d'une lutte acharnée, la victoire reste enfin au droit sur la force. Charles X, détrôné, se retire à Rambouillet, croyant que de là encore il pourra régner. Mais son heure a sonné. Il n'est plus roi. Pendant que le peuple, dans la joie de son triomphe, s'embrasse et chante des hymnes à la liberté, à la fraternité, à l'égalité universelles, des gens, qui se sont improvisés ses amis, lui improvisent aussi un autre roi. Lafayette, avec son cheval blanc, a provoqué tous les enthousiasmes. On a confiance en lui parce qu'il revient d'Amérique, où il y a une république. On le porte en triomphe à l'Hôtel de Ville, dont les portes s'ouvrent bientôt aussi devant le duc d'Orléans, qui sera tout à l'heure Louis-Philippe Ier. Ce nouveau roi, pour ne pas effrayer les susceptibilités bien excusables de la nation, prend le titre de lieutenant général du royaume; il a l'air de partager le pouvoir avec Lafayette, Laffitte et Béranger, trois noms populaires qui aideront à sa popularité. La république, promise par les grands agitateurs des trois journées aux combattants héroïques de ces journées, se change en royauté populaire, en royauté citoyenne. Le roi de France est roi des Français seulement. Il présente sa famille à la foule en mettant la main sur son cœur, il chante la *Marseillaise* et s'habille comme le premier citoyen venu, et promet du bonheur à son peuple qui l'écoute, un peu attendri, car il a besoin de croire aux promesses. On crie : *Vive le roi citoyen!* ne pouvant crier : *Vive la République!* Pendant ce temps, Charles X, roi débonnaire et aveugle, s'achemine vers l'exil, d'où il ne reviendra pas vivant, et les Tuileries reprennent leur physionomie ordinaire, ainsi que les affaires. Seulement cet escamotage, pour habile qu'il a été, a froissé trop de consciences et déchiré trop d'espérances. Il en sortira fatalement des ressentiments, des mécontentements et des colères légitimes. La France recommencera son rêve de liberté... Voilà, en très-peu de mots, la signification des *journées de juillet* et l'importance de cette date historique. Juillet fut un mirage, le mirage du passé et de l'avenir. Il disparut pour reparaître dix-huit ans après. (A. D.) *Les hommes de juillet*, Ceux qui ont joué un rôle dans cette révolution. | *Colonne de juillet*, Monument élevé sur la place de la Bastille en mémoire de la révolution de juillet. | *Ordre de juillet*, Ordre institué en 1830 et qui fut donné à ceux qui avaient pris une part active dans la révolution.

JUIN, s. m. (du lat. *junius*, que quelques-uns font dériver du nom de la déesse Junon; Ovide est de ce nombre; d'autres, parmi lesquels Macrobe, le font venir de *à junioribus* (des jeunes gens), prétendant qu'il fut ainsi nommé par les Romains, en l'honneur de la jeunesse (*in honorem juniorum*), c. à d. de la jeunesse qui servait à la guerre; d'autres, enfin, de *Junius* Brutus, qui chassa les rois de Rome. Sixième mois de l'année. C'est le 20 ou le 21 juin que le printemps finit et que commence l'été, le soleil entrant dans le signe de l'Écrevisse. | *Événements de juin*. Si le mois de juillet est un mois heureux et glorieux de notre histoire contemporaine, le mois de juin est un mois néfaste. L'histoire romaine avait ses ides de mars; l'histoire moderne aura eu ses ides de juin. *Les 5 et 6 juin* 1832 sont une date mémorable et funèbre. Le général Lamarque venait de mourir dans tout l'éclat de sa popularité. « Les funérailles de Casimir Périer avaient fourni au gouvernement l'occasion d'un dénombrement injurieux, dit Louis Blanc dans son *Histoire de Dix Ans*; les partis, à leur tour, brûlaient de se compter. Légitimistes, bonapartistes et républicains résolurent de manifester leurs haines respectives contre l'usurpation de juillet. Le 5, de bonne heure, tout Paris fut en mouvement. On voyait rouler pêle-mêle, le long de la rue Saint-Honoré, gardes en uniforme, ouvriers, artilleurs, étudiants, anciens soldats; sur la place Louis XV, les élèves en droit et en médecine, mêlés aux membres de la *Société des Amis du Peuple*, se formaient en pelotons et se choisissaient des chefs; cent bannières de forme et de couleur diverses flottaient dans les airs; ceux-ci portaient des flammes tricolores, ceux-là des rameaux de verdure, quelques-uns montraient leurs armes avec menace. Mais un même sentiment perçait à travers cette infinie variété d'attitudes et de mouvements. Chose étrange! de toutes parts on se rendait à des funérailles, et c'étaient des pensées de guerre qui éclataient dans tous ces regards inquiets, sur tous ces visages pâles d'émotion... Chacun sentait bien de quelle maladie était travaillée la société française, société si pleine, en effet, de trouble et de désordre, qu'il suffisait, hélas! d'en rapprocher tous les éléments pour faire jaillir de leur contact une effroyable catastrophe!.... Le cortége se mit en marche. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par le général Lafayette, le maréchal Clauzel, Laffitte et Mauguin. Des jeunes gens traînaient le char funèbre, que suivaient des proscrits venus de tous les points de l'Europe... » En route, il y eut des manifestations hostiles et des cris de *vive la république!* Des charges de cavalerie eurent lieu; l'insurrection commença. Pendant deux jours les républicains tinrent tête à une armée considérable, sur quelques points de Paris, dans le quartier Saint-Merry entre autres, où l'on vit soixante citoyens défier un gouvernement, tenir en échec une armée, parlementer, livrer bataille. Le cloître Saint-Merry fit une défense héroïque; il restera immortel comme le passage des Thermopyles de la République. Mais l'émeute fut comprimée. Les représailles sanglantes commencèrent. *L'ordre régna à Paris*, comme à Varsovie!... » | *Les journées des 23 et 24 juin* 1848 ont été plus lamentables et plus funèbres encore. Pendant trois jours, la capitale du monde civilisé se hérissa de barricades et se changea en une immense arène. Le sang coula à torrents dans cette lutte fratricide. Paris se couvrit d'un long voile de deuil; on ne se battait pas, on s'égorgeait. La moitié des habitants, engagée contre l'autre, poussait la haine jusqu'à l'exécration, la fureur jusqu'au délire. Ce vaste champ de bataille retentit pendant trois jours de clameurs frénétiques, de bruits terribles, de malédictions acharnées, de blasphèmes horribles. Dieu se voila la face, sans doute; il laissa faire, voulant peut-être donner une leçon solennelle, et la mort se promena pendant trois jours en souveraine dans cette ville changée en un immense cimetière. Cette fois encore la force légale triompha. La bataille terminée, les proscriptions commencèrent. Les maisons se dépeuplèrent et les prisons s'emplirent. Pour les uns, les casemates; pour les autres, les pontons; pour la patrie, un long deuil que beaucoup de citoyens portent encore aujourd'hui dans leur cœur.

JUIVERIE, s. f. Quartier d'une ville habité spécialement par les Juifs. A Paris, l'ancien quartier Saint-Avoie a été une *juiverie*. C'est le Ghetto de Londres, de Rome et de Venise. La *juiverie* de Metz, de Melun. Ce que vient de déposer le véridique Gaspard suffirait pour faire brûler toute une *juiverie*. (Le Sage.) | Fig. et famil. Marché usuraire; demeure d'un usurier. Mais c'est une *juiverie* que vous me faites là! Il m'a fait une vraie *juiverie*. N'allez pas dans cette *juiverie*.

JUJUBE, s. f. Fruit du jujubier, qui consiste en un noyau et une enveloppe pulpeuse. Les jujubes sont d'une belle couleur rousse à l'extérieur dans leur maturité, mais la chair en est verte. Elles ont à peu près la forme et la grosseur d'une olive. On en compose des tisanes et des pâtes pectorales. Cueillir des *jujubes*. Voilà de belles *jujubes*. | S. m. *Le jujube*, Le suc extrait de la jujube. Je vous conseille de prendre du *jujube*, de la pâte de *jujube*. Achetez une boîte de *jujubes*.

JUJUBIER, s. m. Bot. Genre de la famille des rhamnées, comprenant des arbrisseaux et des arbres épineux, à feuilles simples et alternes, et à fleurs planes et axillaires. Il renferme une vingtaine d'espèces. Les plus intéressantes sont : le *jujubier commun* et le *jujubier soporifère*. Le *jujubier commun* est un grand arbrisseau dont la tige est tortueuse et l'écorce rude et gercée. Les jeunes branches sont pliantes et garnies, à leur insertion, de deux aiguillons durs presque égaux; les feuilles sont pétiolées, ovales, oblongues, simples, dentées en scie, luisantes et unies. Les fleurs s'épanouissent en juin; elles sont jaunes, et les fruits qui leur succèdent sont d'un beau roux dans leur maturité; ils ont à peu près la forme et la grosseur d'une olive et portent le nom de jujubes. Ils sont nourrissants et agréables, quoique un peu fades. Le jujubier croît naturellement dans la Provence et le Languedoc et, en général, dans le midi de l'Europe, en Syrie et en Barbarie. On le cultive pour son fruit, qu'on sert en hiver sur les tables et qui est employé en médecine. Le lotus des anciens paraît être une espèce de *jujubier*. | Le *jujubier soporifère* se trouve en Chine; c'est un puissant narcotique dont les médecins font fréquemment usage, ce que nous ne saurions blâmer trop sévèrement.

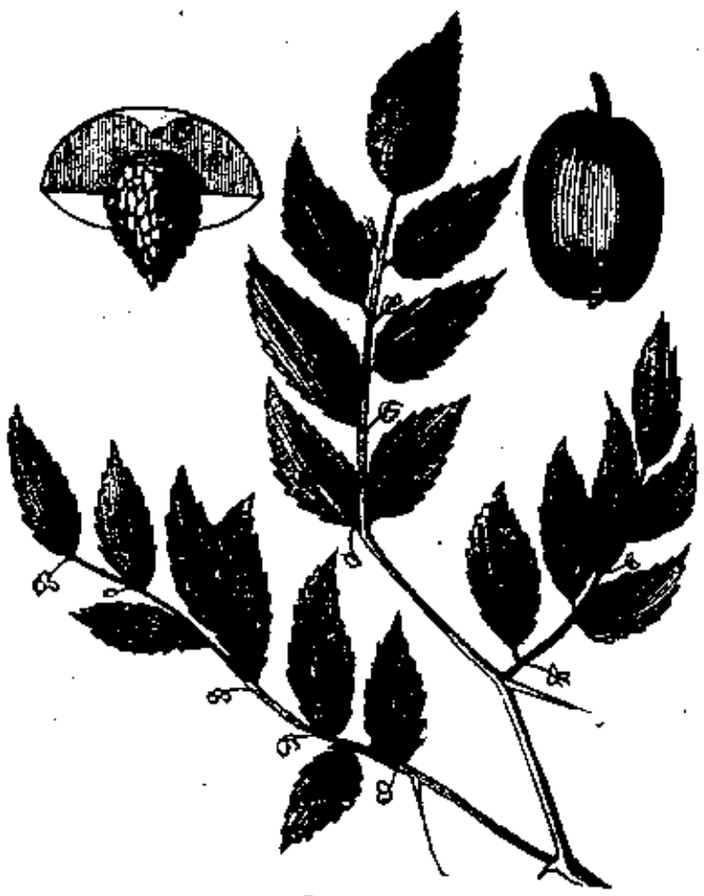

Jujubier.

JUJUY. Géogr. Petit État qui fait partie de la confédération du Rio de la Plata. | Capitale de cet État; 3,000 habit.

JUKHNEH, s. m. Mythol. égypt. Oiseau fabuleux qui, au dire des rabbins, doit servir au festin des élus à la fin du monde. Cet oiseau est si puissant d'envergure que, s'il étend ses ailes, il offusque l'air et le soleil. « Un jour, disent-ils, un de ses œufs tomba de son nid, renversa et brisa trois cents cèdres du Liban, et, s'étant cassé lui-même par le poids de sa chute, renversa cinquante gros villages et les noya. »

JULEP, s. m. (du persan *djulab*). Pharm. Potion adoucissante ou calmante, d'un goût agréable, ordinairement composée d'eau distillée et de sirop, auxquels on joint une légère dose d'opium ou de quelque autre substance calmante. Les propriétés médicinales des *juleps* varient suivant celles des substances qui les composent. On les administre le plus souvent comme somnifères.

JULES. Il y eut trois papes de ce nom. Saint Jules est le premier; il était Romain, et succéda au pape saint Marc, le 4 février 337. Il défendit saint Athanase avec un grand zèle, et mourut le 12 avril 352. | *Jules II*. Julien de La Rovère, du bourg d'Albizola, près de Savone, eut successivement les évêchés de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Bologne, d'Avignon. Sixte IV, son oncle, le fit cardinal en 1471. Il prit la conduite des troupes ecclésiastiques, et défit les rebelles d'Ombrie. Il éleva au trône pontifical Pie III, à la mort d'Alexandre VI, et succéda à Pie, qui ne régna que vingt-sept jours, en 1503. Il jeta les premiers fondements de l'église de Saint-Pierre, en 1506. Il forma une ligue redoutable contre les Vénitiens, qui refusaient de rendre les villes qu'Alexandre VI leur avait enlevées et qu'ils avaient reprises. Cette ligue, connue sous le nom de *ligue de Cambrai*, où entrèrent les principaux souverains de l'Europe, est un chef-d'œuvre de politique. Leurs armes, les excommunications du pontife forcèrent les Vénitiens à subir la loi de Jules. Il voulait chasser les Français d'Italie, après en avoir tiré les secours dont il avait besoin, et, pour avoir prétexte de leur faire la guerre, il demanda à Louis XII quelques villes sur lesquelles il prétendait avoir des droits. Louis refusa; Jules l'excommunia; la guerre fut déclarée. Le pape assiégea la Mirandole en personne, le casque en tête, l'épée à la main, et entra par la brèche en vainqueur; mais Trivulce, à la tête de l'armée française, défit son armée et celle de ses alliés. Louis XII provoqua à Pise un concile qui déclara Jules suspendu de ses fonctions. La mort le délivra des embarras qui allaient lui être suscités, le 21 février 1513. | *Jules III*. Jean-Marie Dumont d'Arezzo, homme savant. Cardinal en 1536, il fut fait pape en 1550; mais, autant il avait témoigné de sévérité et de rigorisme à l'endroit des mœurs, autant, à partir de son élévation, il se montra dissolu. Il fit continuer le concile de Trente et mourut en faisant la guerre, avec l'empereur, au duc de Parme, en 1555.

JULES ROMAIN (GIUGLIO LIPPI). Né à Rome en 1492. Fut le plus célèbre des élèves de Raphaël et de l'école romaine. Il eut de la fougue, de l'entrain, de l'énergie, que contint l'autorité de son maître. Son style devint plus châtié, plus sobre, et ce qu'il perdit en originalité il le regagna en correction. Appelé à Mantoue, il y bâtit des palais, qu'il décora ensuite de fresques imitées des bas-reliefs antiques. Il secoua l'espèce de joug que lui imposait le *faire* de Raphaël, et se mit à imiter celui de Michel-Ange, qui allait mieux à son tempérament; mais, si l'imitation de Michel-Ange était aisée en architecture, il n'en était pas de même en peinture, et Jules Romain, en voulant atteindre la grandeur, tomba dans l'extravagance et le maniéré. En France, où il vint avec Primatice et Niccolo dell' Abate, qui l'avaient aidé dans ses travaux de Mantoue, il apporta le même style et la même extravagance. Son talent, néanmoins, subsistait toujours, et il resta le plus digne héritier de Raphaël Il mourut à Bologne en 1546. Son chef-d'œuvre est le *Martyre de saint Étienne*. Le musée du Louvre possède cinq de ses tableaux.

JULIE. Nom de plusieurs Romaines célèbres. *Julie*. Fille de César et de Cornélie; fiancée d'abord à Cornélius Cæpion, donnée en mariage à Pompée, que son père avait intérêt à ménager. C'était une des femmes les plus belles et les plus vertueuses de son temps. Elle mourut dans les douleurs de l'enfantement, l'an 55 av. J. C., et sa mort fut comme le signal des divisions qui éclatèrent entre son père et son mari, et qui ne se terminèrent que par la défaite de Pompée et la ruine de la république. | *Julie*. Princesse célèbre par ses débauches et par les malheurs qui en furent la suite ; née en l'an de Rome 713, elle était fille d'Auguste et de Scribonie. On la maria à son cousin Marcellus; mais cette union fut vite troublée par les déréglements de la jeune épouse, qui, après la mort de Marcellus, fut de nouveau mariée à Agrippa, puis à Tibère, qui se vengea de ses infidélités, lorsqu'il fut empereur, en la laissant mourir de faim. Elle fut mère d'Agrippine. Les médailles de Julie sont très-rares ; elles sont grecques. | *Julie*. Fille de l'empereur Titus et de Marcia Furnilla. D'abord destinée à son oncle Domitien, qui refusa de l'épouser, elle fut mariée à Flavius Sabinus ; puis elle inspira au même Domitien la passion la plus vive, et finit par se livrer avec lui aux plus honteuses débauches. Quand il fut empereur, il fit périr Sabinus, et Julie vécut dans son palais, comme si elle avait été sa femme. Il la plaça au rang des dieux après sa mort, et il fit frapper des médailles où elle est appelée *diva*. *Julia diva*.

JULIEN (FLAVIUS-CLAUDIUS). Empereur romain, fils de Jules Constance et neveu de Constantin; né à Constantinople en 331 ; fut nommé en 355 gouverneur des Gaules, avec titre de *césar*, par Constance Ier, et fixa son séjour à Lutèce (Paris); parvint à l'empire en 361. Alors il renonça ouvertement au christianisme, ce qui le fit surnommer l'*Apostat*. Blessé mortellement dans un combat livré contre les Perses, il expira en 363. Voltaire a osé le premier rendre une justice entière à Julien, l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais occupé le trône. Chargé très-jeune, et au sortir de l'école des philosophes, du gouvernement des Gaules, il les défendit avec un égal courage contre les Germains et contre les exacteurs qui les ravageaient au nom de Constance. Sa vie privée était celle d'un sage. Général habile et actif pendant la campagne, il devenait pendant l'hiver un magistrat appliqué, juste et humain. Constance voulait le rappeler; l'armée se souleva et le força d'adopter le titre d'*auguste*. Les détails de cet événement, transmis par l'histoire, nous y montrent Julien aussi irréprochable que dans le reste de sa vie. Il fallait qu'il choisît entre la mort et un tyran souillé de sang et de rapines, avili par la superstition et la mollesse, et qui avait résolu sa perte. Son droit était le même que celui de Constantin, qui n'avait pas, à beaucoup près, des excuses aussi légitimes. Tandis que son armée, conduite par ses généraux, marche en Grèce en traversant les Alpes et le nord de l'Italie, Julien, à la tête d'un corps de cavalerie d'élite, passe le Rhin, traverse la Germanie et la Pannonie, partie sur les terres de l'empire, partie sur celles des Barbares, et on le voit descendre des montagnes de Macédoine lorsqu'on le croyait encore dans les Gaules. Cette marche, unique dans l'histoire, est à peine connue; car la haine des prêtres a envié à Julien jusqu'à sa gloire militaire. En seize mois de règne, il assura toutes les frontières de l'empire, fit respecter partout sa justice et sa clémence, étouffa les querelles des chrétiens, qui commençaient à troubler l'empire, et ne répondit à leurs injures, ne combattit leurs intrigues et leurs complots que par des raisonnements et des plaisanteries. Il fit enfin contre les Parthes cette guerre dont l'unique objet était d'assurer aux provinces de l'Orient une barrière qui les mît à l'abri de toute incursion. Jamais un règne si court n'a mérité autant de gloire. La *Satire des Césars* est un ouvrage rempli de finesse et de philosophie. Le jugement sévère, mais juste, porté sur ces tyrans par un de leurs successeurs est un monument unique dans l'histoire. Dans ses lettres à des philosophes, dans son *Discours aux Athéniens*, il se montra supérieur en esprit et en talent à Marc-Antonin, son modèle. Pour bien juger les écrits philosophiques de Julien et son livre contre les chrétiens, il faut le comparer, non aux ouvrages des philosophes modernes, mais à ceux des philosophes grecs, des savants de son siècle, des Pères de l'Église; alors on trouvera peu d'hommes qu'on puisse comparer à ce philosophe, mort à trente-deux ans, après avoir gagné des batailles sur le Rhin et sur l'Euphrate. Il mourut au sein de la victoire, comme Épaminondas, et conversant principalement avec les savants qui l'avaient suivi à l'armée. Des fanatiques avaient prédit sa mort, et les Perses, loin de s'en vanter, en accusèrent les Romains. On fut obligé d'employer des précautions extraordinaires pour empêcher les chrétiens de déchirer son corps et de profaner son tombeau. Hélas ! le fanatisme religieux est de tous les temps. Terminons par ces réflexions de Voltaire : « Si Julien eût vécu seulement dix ans de plus, il y a grande apparence qu'il eût donné une tout autre forme à l'Europe que celle qu'elle a aujourd'hui. Le triomphe de la religion chrétienne a dépendu de sa vie. » (Melvil-Bloncourt.)

JULIEN, IENNE, adj. Chronol. Qui appartient à Jules César, qui a été institué par lui. Ce terme n'est employé que dans les phrases suivantes : *Calendrier julien, correction julienne, ère julienne, période julienne, année julienne*. L'*année julienne* est l'année commune de 365 jours, ou bissextile, de 366. | L'*ère julienne*, qui précède de 45 ans notre ère vulgaire, a pour époque la réformation du calendrier romain, faite par Jules César. | *Période julienne*, Espace de temps résultant de la multiplication des trois cycles ordinaires, c. à d. le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction, qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans. C'est Scaliger qui est l'inventeur de la *période julienne*.

JULIENNE, s. f. Bot. Genre de la famille des

Julienne.

crucifères Les juliennes sont des plantes herbacées, à feuilles alternes et simples, à racine annuelle, bisannuelle ou vivace. On en compte plus de cinquante espèces, parmi lesquelles on distingue comme plantes utiles ou d'agrément : la *julienne des jardins*, la *julienne à fleurs brunes*, originaire de Hongrie et d'Autriche ; la *julienne à fleurs étroites*, qui croît en Languedoc, en Provence, en Espagne et en Italie ; la *julienne alliaire*, qui répand une odeur d'ail et qu'on trouve dans toute l'Europe, dans les haies et sur le bord des fossés. La *julienne des jardins*, originaire des parties méridionales de l'Europe, est sauvage ou cultivée. Ses fleurs, simples ou doubles, blanches ou purpurines, exhalent, surtout le soir, un parfum agréable. On la multiplie de boutures en éclatant les pieds, ou communément de graines semées en automne. | Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes de légumes coupés menu. Manger une *julienne*. Potage à la *julienne*.

JULIERS. Géogr. Ville des États prussiens (province Rhénane); 4,500 habit. ; draps, savon, coutellerie, vinaigre, etc. Elle devint, au XIIe siècle, la résidence des comtes de Juliers. Comprise dans l'ancien empire français, elle était alors chef-lieu d'un canton du départ. de la Roër. | *Duché de Juliers*. Ancienne principauté de l'empire d'Allemagne, entre la Meuse et le Rhin. Ce duché a formé sous l'empire français une partie du départ. de la Roër. Il appartient aujourd'hui à la Prusse et est compris tout entier dans la province Rhénane. Il avait pour villes principales : Aix-la-Chapelle, Duren, Aldenhoven, Zulpich, etc., et comptait environ 300,000 habitants.

JUMAR, s. m. (du lat. barb. *jumardus* ; fait de *geminus*, double, de deux natures). Nom que l'on donne au prétendu mulet du taureau et de la jument, ou du taureau et de l'ânesse, ou de l'âne et de la vache. La plupart des naturalistes regardent les jumars comme des êtres imaginaires, ou du moins prétendent que ceux que l'on a considérés comme répondant à la définition que nous venons de donner, n'étaient que des mulets provenant du cheval et de l'ânesse ou peut-être des variétés individuelles dans le genre des bœufs. Quoi qu'il en soit, voici les principaux témoignages rapportés en preuve de la réalité d'une sorte de mulets fort extraordinaires. Le docteur Shaw dit avoir vu en Barbarie une espèce de mulet qui se nomme *kumrab*, et qui est le fruit de l'accouplement de l'âne et de la vache. Léger, dans son *Histoire des vallées du Piémont*, rapporte que l'on nomme *bif* le mulet né d'un taureau et d'une ânesse, et *baf*, celui qui est engendré par un taureau et une jument. On cite la Suisse, l'Espagne, le Dauphiné, le Vivarais, la Provence et la Navarre, pour la patrie des jumars; mais Buffon a reconnu des bardeaux dans ceux qu'on lui envoya de ces pays. On parle de deux jumars qui étaient nourris, en 1767, à l'École vétérinaire d'Alfort; un autre, âgé de trente-sept ans, se trouvait à celle de Lyon. Surcey-Jutières, très-habile agronome, s'est servi longtemps d'un jumar. Au reste, on attribue à ces animaux une force et un courage extraordinaires, mais en même temps beaucoup de méchanceté. On n'a pas suffisamment étudié la question des *jumards*. | On écrit aussi *Jumart*.

JUMEAU, JUMELLE, adj. et s. (du lat. *gemellus*, *gemella*, né par couple. Aussi a-t-on dit d'abord *gémeau*, *gémelle*, d'où il nous reste encore les gémeaux, pour désigner le troisième signe du zodiaque). Se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'un même accouchement. Deux frères *jumeaux*. Sœurs *jumelles*. | On le dit aussi des animaux. Chiens *jumeaux*. | Substantiv. C'est un *jumeau*, une *jumelle*. Elle accoucha de deux, de trois *jumeaux*. Ces *jumelles* se ressemblent singulièrement. Une femme de Charlestown accoucha, en 1714, de deux *jumeaux* qui vinrent au monde tout de suite, l'un après l'autre ; il se trouva que l'un était un enfant nègre et l'autre un enfant blanc, ce qui surprit beaucoup les assistants. Une femme accoucha à Barcelone de quatre *jumelles*. | Qui appartient aux jumeaux.

Au même jour conçus et nés le même jour,
D'une mère chérie et la joie et l'amour,
Leurs traits *jumeaux* s'offrant à sa vue indécise,
Lui causèrent souvent une douce méprise.
(BAOUR-LORMIAN.)

| Fig. Se dit des fruits qui se trouvent joints. Une pomme *jumelle*. Des abricots *jumeaux*. Des cerises *jumelles*. | Il se dit de deux objets qui se ressemblent et qui sont disposés semblablement. Des seins *jumeaux*. Des tours *jumelles*. J'aime à la folie présentement les jardins à l'anglaise, et j'ai un profond mépris pour les lignes droites, les allées *jumelles*. (Voltaire.) | *Lits jumeaux*, Deux lits placés parallèlement dans la même pièce. | Anat. *Muscles jumeaux*, ou substantiv. *les jumeaux*, Les muscles pairs qui concourent au mouvement de la cuisse. | Technol. *Alambics jumeaux*, Alambics dont le bec de chacun entre dans le ventre de l'autre et qui servent ainsi à distiller par circulation. | Il y a des familles humaines gémellipares ou qui produisent souvent des jumeaux. On compte au moins un accouchement de jumeaux sur cinq cents. En divers pays, les jumeaux sont beaucoup plus communs qu'en d'autres; Brignoles, en France, est très-remarquable sous ce rapport. Cette plus grande fécondité a été attribuée, en Égypte, à l'eau du Nil ; dans l'Inde, à celle du Gange; en d'autres lieux, à l'humidité jointe à une douce chaleur. Les quadrupèdes unipares, la vache, la brebis, deviennent également gémellipares. Peut-être même que la nature, dans toute sa force, n'avait pas destiné la femme et d'autres mammifères à être seulement unipares; en effet, il y a toujours deux mamelles, deux ovaires

chez ces êtres ; il semble donc qu'il soit naturel de produire deux fœtus, au moins. Quelquefois les jumeaux viennent au monde attachés par un organe spécial. Ainsi l'on a vu deux frères siamois qui

Les jumeaux siamois.

étaient attachés l'un à l'autre par une membrane musculaire qui allait de la poitrine de l'un à celle de l'autre. | S. m. pl. Bot. Famille de champignons, dans laquelle on a réuni deux espèces d'agarics, l'un le *chapeau blanc*, et l'autre, le *nombril blanc*.

JUMELÉ, ÉE, part. Fortifié par des jumelles. Mât *jumelé*. Vergue *jumelée*. *Pièces jumelées*.

JUMELER, v. a. Accoupler deux objets semblables: *Jumeler* deux sapines. | Mar. Fortifier, soutenir quelque chose au moyen de jumelles. *Jumeler* un mât, un ban qui a craqué. *Jumeler* une vergue.

JUMELLES, s. f. pl. En t. de charpent. ou de serrur. Deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil. *Jumelles* d'un pressoir. *Jumelles* d'un étau. | Mar. Longues pièces de bois de sapin, arrondies et creusées, que l'on attache autour d'un mât avec des cordes, quand il est nécessaire de le renforcer. | Métall. Montants ou poteaux de bocard. | Imprim. *Jumelles de presse*, Deux pièces de bois posées d'aplomb vis-à-vis l'une de l'autre et qui font partie d'une presse. | Les tourneurs appellent jumelles deux longues pièces de bois placées horizontalement, entre lesquelles ils mettent les poupées à pointes ou à lunettes, qui soutiennent les mandrins pendant qu'ils travaillent. | Artif. Deux fusées adossées sur une baguette commune. | Blas. Deux faces parallèles qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire. | Artill. au sing. Ancienne pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière. | Optiq. Double lorgnette dont on se sert au spectacle.

Jument poulinière.

JUMENT, s. f. (pron. *juman*; du lat. *jumentum*, signifiant, en général, bête de somme; de *jungere*, joindre, parce qu'on joint ces animaux en les attelant à la charrue; ou de *juvare*, aider, parce qu'on en tire beaucoup d'aide). Cavale, la femelle du cheval. Bonne, mauvaise *jument*. Petite, grande, vieille *jument*. Monter une *jument*, sur une *jument*. Cette *jument* porte de magnifiques poulains. Votre *jument* est pleine. La reine montait une *jument* mal harnachée.

Montant superbement sa *jument* poulinière,
Qu'il honorait du nom de sa bonne *jument*.
(MOLIÈRE.)

Il y a eu des juments célèbres dans l'histoire, entre autres la jument de Roland, qui avait toutes les qualités, sauf qu'elle était morte. | Anc. technol. Machine dont on se servait pour battre la monnaie et qui était mue par un cheval. | Prov. *Jamais coup de jument ne fit mal à cheval*, Un galant homme ne s'offense point d'une injure de femme.

JUMENTERIE, s. f. Haras où l'on produit des étalons. Les *jumenteries* et les haras du gouvernement.

JUMENTEUX, EUSE, adj. Méd. Se dit d'une urine colorée, trouble et sédimenteuse comme celle de la jument.

JUNCACÉES et **JUNCAGINÉES**, s. f. pl. Bot. V. JONCACÉES et JONCAGINÉES.

JUNG-FRAU, s. f. (la *jeune fille*). Géogr. Montagne des Alpes Bernoises (Suisse), sur les limites des cantons de Berne et de Valais ; 4,180 mètres de hauteur. La *Jung-Frau* ne peut être escaladée en hiver.

JUNGLE, s. f. (pron. *jongle*; du sanscrit *jangala*, désert). Dans les Indes orientales et dans la Malaisie, Plaine fourrée et couverte de roseaux. S'égarer dans les *jungles*. | *Fièvre des jungles*, Fièvre dangereuse de nature paludéenne, à forme rémittente, que l'on gagne dans les jungles.

JUNIA. Nom donné à plusieurs lois romaines, et dont la première, décrétée l'an 492 av. J. C., sous les auspices de Junius Brutus, premier tribun du peuple, ordonnait que la personne des tribuns serait inviolable et sacrée.

JUNIA, s. m. Hortic. Raisin précoce à grains pointus, mou et verdâtre.

JUNIPÉRACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre junipère.

JUNIPÈRE, s. m. Bot. Arbre à encens d'Arabie. | C'est aussi le nom du genévrier.

JUNIUS. Nom d'une famille romaine qui prétendait descendre d'un des compagnons d'Enée. Marcus Junius, gendre de Tarquin l'Ancien, fut le père de Junius Brutus.

JUNIUS (Lettres de). Pamphlet politique, écrit sous forme de lettres, qui parut en Angleterre au siècle dernier et dont on ne connaît pas l'auteur. Ces lettres ont eu un retentissement immense, et on les a tour à tour attribuées aux personnages les plus éminents et les plus divers de la politique et de la littérature, sans jamais pouvoir en découvrir le véritable auteur, qui, pour tout le monde, restera inconnu. Cette fameuse correspondance, qui excita tant d'intérêt et provoqua tant d'alarmes, a eu pour parrains successifs : le duc de Portland, Glover, lord Chatam, Burke, Hamilton, Boyd et beaucoup d'autres un peu moins illustres, et aucun de ceux appelés à recueillir ces lauriers dangereux, mais honorables et glorieux, n'a voulu en accepter le fardeau. Les *Lettres de Junius* parurent, sous ce pseudonyme, pendant cinq années, de 1767 à 1772. Un profond amour de la liberté et une grande fermeté républicaine, une concision pittoresque, épigrammatique, un caractère admirable d'élévation, un langage ferme, logique et vigoureux, voilà ce qui fait de ces lettres le plus beau monument peut-être de la littérature anglaise.

JUNNER. Mythol. scandin. Géant qui, selon l'Edda, est le principe de la matière.

JUNON (Hera, Juno). Mythol. Fille aînée de Saturne et de Rhée et sœur de Jupiter. Argos et Samos se disputaient l'honneur de l'avoir vu naître. Avalée par son père, ainsi que ses frères, celui-ci la rendit au moyen du vomitif que Métis lui administra, et la jeune déesse, arrachée à la mort, fut confiée aux soins de l'Océan et de Téthys. D'autres disent qu'elle fut élevée par les Heures, ou par les trois filles du fleuve Astérion, ou enfin par l'Arcadien Téménès, fils de Pélasgus. Séduite par son frère Jupiter elle l'épousa à l'insu de ses parents et en eut Vulcain et Hébé. Elle était aussi mère de Mars, mais elle le conçut seule, piquée de ce que Jupiter avait seul produit Minerve. Ce furent les Grâces ou Iris qui préparèrent la couche nuptiale des divins époux, auxquels chacun des dieux fit un présent de noce. Celui de la Terre fut le merveilleux arbre aux fruits d'or, confié aux Hespérides. Par son mariage avec Jupiter, Junon devint la femme du roi des dieux, mais non la reine des dieux, comme la représentent les traditions postérieures à l'époque homérique. Soumise, ainsi que les autres habitants de l'Olympe, à la puissance du fils de Saturne, qui, suivant Homère, appesantit quelquefois sa main sur elle, les traits saillants de son caractère sont un penchant très-prononcé à la jalousie, à l'orgueil, à l'opiniâtreté, aux haines implacables; son humeur querelleuse trouble la paix du ménage divin. Irritée de ce que le berger Pâris lui avait préféré Vénus, en adjugeant à celle-ci la pomme d'or, elle excita la guerre de Troie, et s'acharna à la perte de cette malheureuse ville. Elle persécuta continuellement les nombreuses maîtresses de son époux, Io, Latone, Callisto, Sémelé, Alcmène, ainsi que les fruits de leurs amours, surtout Hercule. Du reste, essentiellement chaste et pudique, Junon est la seule des déesses de l'Olympe qui, suivant les légendes primitives, n'ait jamais été infidèle à son époux. Comme femme du maître des dieux, elle jouissait de priviléges spéciaux. Homère la représente habitant une chambre que son fils Vulcain lui a construite, et dont les portes sont munies d'une serrure cachée qu'aucune autre divinité qu'elle ne peut ouvrir. Elle a pour parure une robe tissue et brodée par Minerve, une ceinture ornée de mille franges, des boucles d'oreilles garnies de trois pierres qui brillent comme des yeux, un beau voile et de magnifiques chaussures. Hébé et les Heures ont soin de son char, dans lequel elle traverse les nues, emportée par deux rapides coursiers, ou par un lion, ou par deux paons. On agrandit peu à peu son pouvoir, aux dépens de celui de Jupiter, et l'on en fit une parèdre du fils de Saturne. Le culte de Junon était l'un des plus répandus et avait couvert la Grèce de temples qui lui étaient communs avec Jupiter. On l'invoquait surtout à Mycènes, à Sparte et à Argos ; son temple le plus célèbre était situé entre Argos et Mycènes, dans la vallée du mont Eubée. Le culte de Junon n'était pas moins répandu en Italie, où les traditions grecques se mêlaient aux légendes relatives à la déesse étrusque Cupra. Son culte fut transporté de Veïes à Rome, où on l'adora d'abord sous l'Aventin. Le mois de juin et les calendes de chaque mois lui étaient consacrés. C'est, dit-on, Polyclète qui créa l'idéal de cette déesse, que les anciens représentaient comme une femme d'une haute stature et d'une beauté remarquable, aux yeux bien fendus et très-ouverts, aux traits majestueux et imposants. Sa chevelure épaisse supporte tantôt le *stéphanos* (large bandeau orné de reliefs), tantôt la *stéphane* (diadème en forme de visière relevée). Ses attributs sont le voile, le diadème, le sceptre, le paon, le coucou. La Junon romaine est proprement la Juno Sospita des habitants de Lavinium, qui figuraient cette déesse sous une forme guerrière. (Jacobi.) | *Oiseau de Junon*, Le paon. | Astron. Une des petites planètes dont l'orbite se trouve entre celles de Mars et de Jupiter. Elle tourne sur elle-même en 27 heures et fait sa révolution autour du soleil en 1592 jours 3/4. Elle a été découverte par Harding en 1804.

JUNTE, s. f. (de l'espagn. *junta*, dérivé du lat. *junctio*, union). Autrefois, Assemblée choisie par le roi d'Espagne, sorte de parlement. | Conseil de régence. | Se dit aujourd'hui, en Espagne et en Portugal, de différentes assemblées. La *junte* sanitaire. La *junte* suprême. La *junte* d'insurrection.

JUNTES, s. m. pl. Famille et société de libraires, à Venise, dont les éditions sont très-recherchées. J'ai acheté une magnifique bible des *Juntes*.

JUPE, s. f. (de l'arabe *djoubbah*, tunique). Partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture aux pieds. *Jupe* de dessous. *Jupe* de dessus. *Jupe* de satin, de soie, de coton, de laine. Elle a porté des *jupes* tout l'été. *Jupe* ample. *Jupe* étroite. Retrousser sa *jupe*. La pauvre enfant avait des *jupes* trop courtes. | T. de tailleurs. Partie de la redingote, du paletot, qui couvre les cuisses de l'homme.

JUPIN. Mythol. Synonyme familier de Jupiter. Épouse de *Jupin*, contente ma colère ! (Rotrou.)

JUPITER (Zeus) (du gr. Ζεὺς πατήρ, dieu le père). Mythol. Le dieu suprême, le père et le maître des dieux et des hommes, dans la religion des Grecs et des Romains. Rien de plus discordant et de plus hétérogène que les traditions relatives à ce dieu, telles que nous les ont léguées les mythographes grecs et romains. Altérées d'âge en âge par les fictions des poètes et le mélange des légendes étrangères à la Grèce primordiale, elles ont fini par former un amas confus qui a donné beau jeu aux exhéméristes et aux syncrétistes. Ainsi Varron imagine trois cents Jupiters, tandis que Cicéron en admet trois seulement. Le premier, dit-il, naquit de l'Éther, c'est l'Uranus des vieilles théogonies; le second était fils d'Uranus, et par conséquent le même que Saturne; le troisième, né dans l'île de Crète, était fils de Kronos (Saturne). Au-

jourd'hui, la science mythologique distingue le *Jupiter d'Homère*, celui d'*Hésiode*, le *Jupiter arcadien*, celui de *Dodone*, le *crétois* et le *romain*. Nous nous contenterons de faire connaître le Jupiter d'Homère, comme étant celui que l'on admet le plus généralement en littérature. Fils aîné de Saturne et de Rhée et frère-époux de Junon, Jupiter est le père et le maître des dieux et des hommes. Il a pour frères Neptune et Pluton, avec lesquels il partagea l'empire : le sort donna la mer à Neptune, à Pluton échurent les enfers, et Jupiter eut pour lui toute l'étendue du ciel, les nuées et les plaines de l'air; la terre et l'Olympe demeurèrent en commun. Dieu suprême, dieu olympien, Jupiter se fait obéir des dieux comme des hommes; c'est lui qui gouverne tout par sa suprême sagesse; il est le fondateur des empires; le protecteur de l'ordre, le régulateur divin qui préside aux assemblées et aux conseils populaires. Sa protection s'étend aussi sur les familles; les demeures sont sous sa sauvegarde. Juge suprême du serment, il punit le parjure, protége l'exilé et l'hôte suppliant. C'est de sa main terrible que les méchants reçoivent leur punition; car il est le Voyant, qui ouvre un œil éternel sur le monde, et de qui proviennent et le bien dont il se plaît à combler les mortels, et le mal dont il les frappe quand ils l'ont mérité. Toute divination émane de lui. Sa demeure est dans l'Olympe, montagne divine qui s'élève jusqu'aux cieux; il y habite dans un palais somptueux. Ses armes sont l'éclair et le tonnerre, et quand il agite l'égide il appelle les tempêtes et fait gronder le tonnerre. Époux de Junon, dont le caractère ambitieux et inquiet trouble souvent l'exercice de son pouvoir, et qui osa même conspirer contre lui, Jupiter la traite comme une déesse qui lui est soumise, et nullement comme son égale. Il lui fait de nombreuses infidélités, et lui avoue même son commerce avec Dia, dont il eut Pirithoüs; avec Danaé, qui le rendit père de Persée, ainsi qu'avec Sémélé, Europe, Cérès et Latone. Postérieurement à Homère, les poètes ont agrandi le cercle des amours du roi des dieux. Les plus célèbres de ses nombreux enfants sont Vulcain, Hébé et Mars, nés de Junon, et Minerve, qu'il fit jaillir de son cerveau. Lors de la guerre de Troie, il accorda la victoire aux Troyens, sur la demande de Thétis, jusqu'à ce qu'Achille se fut laissé fléchir par les prières des Grecs. Lui seul, parmi les dieux qui se passionnent pour tel ou tel de leurs favoris, reste immuable dans sa volonté, et prend plaisir à voir les immortels descendre de leur rôle divin pour se livrer aux grossièretés qui agitent les cœurs des hommes. Le culte de Jupiter était répandu dans le monde entier. On célébrait en l'honneur de ce dieu un grand nombre de fêtes, parmi lesquelles il faut distinguer la Panégyrique d'Olympie, les Lycées d'Arcadie, les Diasies athéniennes, les Stinéaies d'Argos. L'aigle, le chêne et les cèdres des montagnes lui étaient consacrés. Ses attributs les plus ordinaires sont l'aigle, le sceptre, la foudre, la patère, la victoire, la corne d'abondance. Le Jupiter olympien porte une couronne d'olivier; celui de Dodone, une couronne de feuilles de chêne. L'art plastique a représenté Jupiter comme le roi et le père des dieux et des hommes. C'est surtout Phidias qui, dans la fameuse statue du dieu à Olympie, a su réaliser cette belle conception. Les traits caractéristiques des images de Jupiter sont la touffe de cheveux qui, s'élevant du milieu du front, retombe de chaque côté de la tête, la courbure de la partie inférieure du front, la grandeur des yeux et l'ampleur de la barbe, qui descend sur la poitrine en flots épais. Quelquefois le dieu apparaît avec des yeux moins austères; d'autres fois la colère enflamme son visage terrible. Mais le plus habituellement, tout l'ensemble du dieu respire un calme majestueux, et fait reconnaître à tous le maître puissant qui se repose dans sa sérénité. Il est tantôt assis, tantôt debout. Fréquemment, Jupiter apparaît aussi, dans les grandes compositions, avec la chèvre Amalthée, Rhée ou les Curètes, combattant les géants, ou avec ses maîtresses Io, Europe, Léda, ou enfin avec les Heures, les Parques, Junon, Minerve et Ganymède. (Jacobi.) | Astron. La plus grosse et la plus brillante des planètes de notre système, dont l'orbite est entre celles de Pallas et de Saturne; elle est d'un beau bleu argentin. Jupiter est 1400 fois plus gros que la Terre, et il met à faire sa révolution autour du soleil 4,332 j. 14 h. 3 m. Il tourne sur lui-même avec une rapidité prodigieuse; il accomplit sa rotation diurne, sur un axe incliné de 86° 47' sur son orbite, dans l'espace de 9 h. 55' 50". Ce globe s'écartant peu de l'écliptique, ses saisons, sa température, quoique glacée par rapport à la terre, si toutefois elle n'est point considérablement élevée par une chaleur centrale ou d'autres phénomènes inconnus, doivent être très-peu variables; et la nuit, qui est presque égale au jour, pâle lueur, dont le plus long est de cinq heures seulement, doit y partager bien autrement que chez nous les occupations de ses habitants. Nos astronomes ont acquis la certitude de ce mouvement par l'observation des taches qui obscurcissent la surface de cette planète, malgré leur mobilité, leur variation et leur oscillation. On suppose que Jupiter est enveloppé d'une atmosphère profonde, frappée d'une continuelle agitation par des vents sans cesse déchaînés et furieux, particulièrement sous son équateur, et qui y voiturent des nuages épais et indissolubles. On doit à Galilée la découverte, en 1610, des quatre satellites ou lunes qui gravitent autour de cette vaste planète, petits corps lumineux, eu égard à son volume, que l'attraction enchaîne aux lois du mouvement de cette masse prodigieuse dans l'espace. Elle les occulte de son immense diamètre, quand elle se trouve entre eux et le soleil. Ces quatre satellites, portés à différentes distances de Jupiter, sont aussi, à différentes périodes, ensevelis dans les ténèbres du long cône d'ombre que projette ce globe, d'une si grande capacité; à leur émersion du cône d'ombre, ils sortent, à une longue distance, du disque planétaire.

Jupiter.

Le premier satellite de Jupiter est éloigné de lui de 384,620 kilom. : sa rotation sur son axe est de 1 j. 18 h. 28' 35"; le deuxième, de 612,348 kilom. : sa rotation est de 3 j. 13 h. 17' 53"; le troisième, de 976,448 kilom. : sa rotation est de 7 j. 3 h. 59' 35"; le quatrième, de 1,717,228 kilom. : sa rotation est de 16 j. 18 h. 5' 7". Jupiter reste successivement une année entière dans l'un des douze signes du zodiaque, en le parcourant, puisqu'il décrit ce cercle dans sa révolution autour du soleil. Les irrégularités des aphélies de ce globe sont causées par l'action qu'exerce sur lui Saturne, planète dans l'orbite de laquelle il est enfermé. Jupiter, ainsi que la terre, est sensiblement aplati sur ses pôles. Bien que beaucoup plus gros que Vénus, qui a ses phases comme la lune, Jupiter n'en a pas pour nous, parce qu'elles s'effacent à mesure qu'une planète s'éloigne de l'astre solaire, et l'immense distance de Jupiter le met dans cette circonstance. Comme toutes les planètes, Jupiter tourne d'orient en occident; sa marche nous semble rétrograde. Vénus et Mercure, à raison de leur petitesse respective, ne pourraient sans doute être aperçues, malgré leur irradiation et leur splendeur, d'un observateur placé sur Jupiter, éloigné du soleil de 720 millions de kilom.; le disque de cet astre ne lui paraîtrait avoir que le vingt-septième de la surface qu'il nous présente : en conséquence, la lumière et la chaleur y conservent, dans la même proportion, très-peu d'intensité; elles doivent être vingt-sept fois moindres que sur notre globe, à moins qu'elles ne soient pas absolument ou dans tous les cas en sens inverse de la distance, ce qui est fort possible et même probable. La planète de *Jupiter* est connue de toute antiquité.

Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière,
A suivre *Jupiter* passé la nuit entière.
(BOILEAU.)

| Fig. Ils ne sont pas les satellites de *Jupiter*, je veux dire ceux qui pressent et qui entourent le prince. (La Bruyère.) | Anc. chim. Nom de l'étain. | *Sel de Jupiter*, Le chlorhydrate d'étain.

JUPON, s. m. (rad. *jupe*). Jupe courte que les femmes mettent sous les autres jupes ou sous leur robe. *Jupon* de toile, de calicot, de basin, etc. *Jupon* piqué. On dépose aux pieds de la femme les divers présents du mari et de la famille, savoir : une parure complète, le *jupon* d'écorce de mûrier, etc. (Chateaubriand.) Le *jupon* de Frétillon.

. . . . . Et son petit *jupon*
Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine
(VOLTAIRE.)

JURA. Géogr. Grande chaîne de montagnes s'étendant à près de 310 kilom., depuis le canton suisse de Schaffhouse jusqu'à la Savoie, le canton de Bâle et les départements français du Doubs, du Jura et de l'Ain. Elle a environ 65 kilom. de largeur. D'un côté, elle apparaît en quelque sorte comme une ligne parallèle aux Alpes, puis elle ondule, elle s'incline graduellement, et ses derniers plateaux s'effacent peu à peu dans les plaines de la Bourgogne. Elle forme, par ses ramifications, un grand nombre de vallées, dont les principales sont celles de Joux, de Moutiers, de Travers, de Valangin, du Doubs, de l'Ain, du Rhône, etc. Ses plus hauts sommets sont le Reculet, 1732 mètres; le mont Tendre, 1724 mètres; la Dôle, 1690 mètres. | *Département du Jura*. Il est borné au N. par celui de la Haute-Saône; à l'O., par ceux de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or; au S., par celui de l'Ain; à l'E., par celui du Doubs et par la Suisse; 503,364 hect.; 298,477 habit.; chef-lieu, Lons-le-Saulnier. Montagnes, surtout vers l'est et le sud; beaucoup de rivières; canal du Rhône au Rhin; grands marais. Salines, houille, albâtre, etc. Plantes employées en médecine et en teinture; navette, chanvre, maïs, orge, avoine et seigle. Bons vignobles, belles masses de forêts et beaux pâturages. Bestiaux, chevaux, porcs, gibier. Horlogerie, ustensiles en fer, articles en bois, écaille, corne. Bons fromages. Commerce actif, émigrations annuelles. Ce département a 4 arrondissements (Dôle, Lons-le-Saulnier, Poligny et Saint-Claude); 32 cantons et 583 communes. Voilà pour la topographie et la statistique du Jura; mais ce pays a une autre importance historique. Son souvenir se mêle à quelques-uns de nos souvenirs nationaux. Vincingétorix a combattu sur ce sol pour l'indépendance de la Gaule contre la domination romaine. Ce pays est resté indépendant malgré les divers conquérants qui s'y sont succédé. Tour à tour autrichien, espagnol, bourguignon, il est resté libre en devenant français. Boyvin, historien de l'époque, nous a transmis le récit dramatique du siége de Dôle en 1636 par la puissante armée de Condé, sous Louis XIII. Les citoyens se défendirent avec un tel courage, une telle énergie, aidés, dans cette vaillante défense, par leurs femmes et leurs enfants, que l'armée assiégeante fut forcée de se retirer, après deux mois et demi de travaux et de luttes. Ce pays ne fut conquis que plus tard, sous Louis XIV, et sa réunion à la France fut confirmée par le traité de Nimègue (17 septembre 1678). Dans tous les temps, on a respiré là un parfum d'indépendance, une haine des prêtres et de l'oppression fort remarquables. Ce dernier sentiment, profond et vivace, s'explique d'ailleurs par l'origine celte des habitants du Jura, et aussi par les persécutions dont ils furent l'objet à différentes époques, et notamment à celle de la révocation de l'édit de Nantes. Le Jura, comme presque toute la Franche-Comté, était en grande partie peuplé de protestants, et les dragonnades de Louis XIV aidèrent malheureusement trop à sa dépopulation. Toutefois, ce qui resta suffit à reconstituer le caractère indépendant de cette province, foyer des sentiments patriotiques, du culte de la liberté, patrie des dévouements et des grandes actions.

JURANDE, s. f. (du lat. *jurare*, jurer, à cause du serment que les jurés prêtaient en entrant en fonctions). On appelait ainsi, sous le régime des communautés d'arts et métiers, la charge et le corps des jurés qui devaient veiller à l'exécution des règlements et à la conservation des intérêts communs. La *jurande* était assemblée. Il est bien clair que toutes ces maîtrises et toutes ces *jurandes* n'ont été inventées que pour tirer de l'argent des pauvres ouvriers, pour enrichir des traitants, et pour écraser la nation. (Voltaire). | Pour comprendre le but et l'importance de ces fonctions, il

faut se reporter à l'époque où l'industrie gémissait sous les entraves du monopole. Le privilége d'exploiter les différentes branches d'industrie y était conféré à des corporations qui avaient leurs lois, leurs franchises et leur hiérarchie : d'abord les maîtres, qui, seuls, pouvaient fabriquer pour leur compte ; ensuite les compagnons, qui ne parvenaient à la maîtrise qu'à force d'argent et après un long exercice ; puis enfin les apprentis, qui payaient aussi pour arriver au compagnonnage, et n'y étaient reçus qu'en justifiant de leur capacité par de nombreuses années d'un travail gratuit. Les femmes étaient exclues des communautés. Outre ces entraves, qui rendaient la maîtrise presque inaccessible au pauvre, le nombre des apprentis était borné, et l'entrée dans la communauté était une grâce qu'il fallait acheter bien souvent, et qu'on réservait ordinairement aux fils de maîtres et de compagnons. Ces obstacles pesaient directement sur les personnes ; mais ce n'étaient pas les seuls inconvénients du monopole. Libres du débit, les corporations n'amélioraient pas leur produit, et, maîtresses du prix, elles réglaient elles-mêmes le taux du salaire et le profit des capitaux. Il en résultait un immense détriment pour le consommateur et surtout pour l'habitant des campagnes, car celui-ci achetait ses produits au profit du monopole, et vendait les siens au prix fixé par la concurrence des acheteurs. Les règlements fixaient scrupuleusement la nature et la dimension des matières et jusqu'aux procédés de fabrication. Les maîtres-gardes, ou jurés, étaient chargés de veiller au maintien de ces tyranniques précautions. A cet effet, les portes de chaque atelier leur étaient ouvertes à toute heure, et, pour rendre la surveillance plus facile, elles ne devaient être fermées qu'au loquet. Tout n'était que gêne et entraves, et les progrès de l'industrie avaient encore ajouté au mal. Les professions, d'abord peu nombreuses et facilement circonscrites dans leur objet, devinrent insuffisantes quand de nouveaux besoins firent naître de nouveaux produits. L'on vit les corporations se disputer entre elles avec acharnement la fabrication exclusive d'un nouvel objet : l'une la revendiqua parce qu'il y entrait du cuivre ; l'autre, parce qu'il y entrait du bois. Les règlements ne statuaient rien là-dessus, et les tribunaux n'avaient aucune raison pour décider pour ou contre. Il s'ensuivait des rivalités et des haines qui ensanglantèrent souvent la place publique. Cet état de choses dura jusqu'en 1776, où le mal devint si grand et si apparent que l'illustre Turgot, alors ministre, proposa au roi l'abolition complète des maîtrises et des *jurandes*. Il faut voir, dans le tableau qui précède l'ordonnance, la peinture des calamités produites par ce monopole. Le ministre, dans d'éloquentes et énergiques paroles, plaide la cause de la liberté de l'industrie, et pose le principe, alors nouveau et contesté, « *que le droit de travailler est la propriété sacrée et imprescriptible du pauvre*, et que ce n'est que par le renversement de tous les principes qu'on avait soutenu que *c'était un droit royal que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter.* » Tout ce rapport est admirable de précision et de force. Jamais peut-être les plaies sociales n'avaient été ainsi mises à nu pour le bien de tous, et l'on conçoit, après l'avoir lu, ce mot de Louis XVI : « *Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple.* » Les vieux abus trouvent toujours des défenseurs, à plus forte raison lorsque leur abolition attaque autant d'intérêts qu'en froissait l'ordonnance de Turgot. Son exécution souleva de si terribles oppositions que le roi eut peur et rétablit l'ancien ordre de choses. Cela dura jusqu'en 1789, où la Constituante proclama le grand principe de la liberté de l'industrie. Les *jurandes* ont complètement disparu de nos lois.

JURASSIEN, JENNE, adj. et s. Habitant, habitante des montagnes du Jura ou du départ. du Jura ; qui appartient au Jura ou à ses habitants. Un *Jurassien*. Une *Jurassienne*. Les patriotes, les démocrates, les socialistes *jurassiens*. Les mœurs *jurassiennes*.

JURASSIQUE, adj. Géol. *Terrain jurassique*, Terrain secondaire dont le type est très-développé dans les montagnes du Jura.

JURAT, s. m. Nom que l'on donnait, avant la Révolution de 1793, à divers magistrats du midi de la France, aux consuls, aux échevins, aux membres d'une jurande, etc. Ce nom de *jurat* n'est qu'une autre forme de celui de *juré*. Les attributions des *jurats* qui administraient les villes étaient assez mal définies, et le nombre de ces magistrats a beaucoup varié selon les temps. A Bordeaux, par exemple, après avoir été successivement fixé à cinquante, à trente, à douze, il se trouvait réduit à six, sans compter le maire, quand la création des municipalités renversa cette institution. Les *jurats* étaient élus par leurs concitoyens ou nommés par l'autorité supérieure. Les *jurats* de Lyon, de Marseille.

JURATOIRE, adj. Jurisp. Il n'est usité que dans cette locution : *Caution juratoire*, Serment que l'on fait en justice de représenter sa personne ou de rapporter une chose dont on est chargé. On a élargi le prisonnier sous caution *juratoire*.

JURÉ, ÉE, part. Assuré par serment, déclaré d'une manière formelle. La foi *jurée*. Vous le savez, la paix n'est pas encore *jurée*. (Crébillon.) | Autrefois, dans les corporations, Qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. Chirurgien, écrivain *juré*. Lingère *jurée*. | *Médecins jurés*, Médecins qui étaient établis dans les villes pour faire en justice les rapports. | *Écolier juré*, Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université, et qui en avait le certificat pour être reçu maître ès-arts. | *Grammairiens jurés*, Nom donné par plaisanterie aux membres de l'Académie française. *Grammairiens jurés*, immortels par brevet. (Gilbert.) | Se disait, dans le corps d'artisans, des hommes qui étaient préposés pour faire observer les statuts et règlements de leur métier. Les maîtres *jurés*. | Fig. Allons, que l'on détale de chez moi, maître *juré* filou, vrai gibier de potence. (Molière.) | Substantiv. Le *juré* d'une communauté. | S. m. Autrefois. Échevin, membre du conseil de la commune. Il y avait dans notre compagnie un *juré* de la ville de Nuits. (Marchangy.) | Aujourd'hui, Chacun des citoyens appelés, dans les assises, à prononcer sur l'existence d'un crime, d'un délit et sur la part qu'y a prise l'accusé. La liste des *jurés*. Les *jurés* n'auraient jamais fait rouer Calas. (Voltaire.) « Les *jurés* sont des citoyens appelés, à l'occasion d'un délit, pour examiner le fait allégué contre le prévenu ou l'accusé, et décider, d'après leurs connaissances personnelles et les preuves qui leur sont fournies, si le délit existe et quel est le coupable. Leur mission n'a pas pour objet la poursuite des délits ; ils ne sont chargés que de décider si l'accusé est coupable ou non. » (*Constituante* de 1789.) V. JURY. | *Juré en matière d'expropriation*, Membre d'un jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique. | *Haut juré*, Juré qui faisait partie de la haute cour instituée par la constitution de 1791 et par celle de 1848.

JURÉE, s. f. Féod. Droit que payaient au roi, dans quelques provinces, ceux qui se soumettaient à sa juridiction par un aveu de bourgeoisie. Ces sortes d'aveux furent un des moyens les plus efficaces dont usa la royauté pour saper le pouvoir des seigneurs. Il suffisait à toute personne libre, habitant les terres d'un seigneur, de s'avouer bourgeois du roi pour échapper à la juridiction seigneuriale. Ainsi, en facilitant ces aveux, le roi acquérait des justiciables dans les domaines de ses vassaux ; c'était prendre pied chez eux : de là à leur spoliation complète, il n'y avait qu'un pas. Les bourgeois, de leur côté, pensaient ne pouvoir payer trop cher une justice ordinairement plus équitable, une protection plus efficace. Le *droit de jurée* variait selon les localités.

JUREMENT, s. m. (pron. *jureman*, du lat. *juramentum*, même signif.) Serment qu'on fait en vain, sans nécessité, sans obligation. On ne vous croira pas malgré tous vos *jurements*. | Action de jurer, de faire un serment. Les Manichéens croyaient tout *jurement* défendu. (Bossuet.) | Se prend le plus souvent pour Blasphème, imprécation, exécration. Il proféra un *jurement affreux*. Le roi a fait commandement à l'abbé Bois-Robert de sortir de Paris pour divers *jurements* qu'il avait proférés du nom de Dieu, après avoir perdu son argent contre les nièces de son Eminence. (Guy Patin.) Des querelles, des clameurs, dont le bruit se joint aux roulements des tambours, aux *jurements* des charretiers, au bruit des caissons et des canons. (Ségur.) | Autrefois, Serment fait en justice. | *Jurement assertoire*, Serment qui affirme une chose présente ou passée. | *Jurement promissoire*, Serment qui garantit l'effet d'une promesse pour l'avenir. | Quelques-uns des anciens rois de France, les seigneurs et quelques particuliers ont affecté d'avoir un *jurement* qui leur fût propre, comme si c'eût été une devise : Robert jurait *par la foi du Seigneur* ; Louis VII, *par les saints de Bethléem* ; Louis IX, dans les commencements de son règne, *par les saints de céans* ; Philippe le Hardi, *par Dieu qui me fit*. La Trémouille jurait *par la vraie-corps-Dieu* ; Charles de Bourbon, *par sainte Barbe* ; La Roche du Maine, *par tête-Dieu pleine de reliques* ; le capitaine Bayard, *par fête-Dieu*. Brantôme nous a conservé, dans ces quatre vers, les *jurements* de quatre rois :

Quand la *Pasque-Dieu* décéda. . . (Louis XI.)
Par le Jour-Dieu lui succéda . . . . (Charles VIII.)
Le diable m'emporte ! s'en teint près. (Louis XII.)
Foi de gentilhomme ! vint après . . . (François Ier.)

Le *jurement* de Charles V était *foi d'homme de bien* ; celui de Henri IV, *ventre saint-gris* ; celui de Sully, *j'adore Dieu* ; celui de Charles IX, *par le sang-Dieu ! par la mort-Dieu !* ou plutôt il jurait de toutes les manières, et « tel qu'un sergent qui mène pendre un homme, » suivant l'expression de Brantôme. Louis XIV jurait aussi dans sa jeunesse, à l'exemple de ses courtisans ; mais il rougit de cette habitude grossière et parvint à la surmonter. On jurait au XIIIe siècle : *par Dieu ! par la mort-Dieu ! par le corps-Dieu ! par la tête-Dieu ! par le sang-Dieu ! par le ventre du pape ! par le nombril de Satan !* Ducange nous apprend que l'on jurait aussi *par la gorge de Dieu ! par sa langue, par sa dent, par sa chair, par sa figure, par la poitrine du Dieu sanglant*. Ce à quoi Scarron fait allusion dans ces vers :

Il jura, sans honte et remords,
Par tous les membres de son corps,
Plus de cent fois *le dieu de l'onde*,
Au grand scandale de son monde.

Tous ces *jurements* et ceux dont le pape Innocent III fait mention, qualifiés, au XIIIe siècle, de *vilains serments*, furent sévèrement prohibés par Louis IX, et tombèrent dans la suite en désuétude, soit par l'effet des châtiments rigoureux que ce roi infligeait à ceux qui les proféraient, soit par les progrès de la civilisation. Louis XII prescrivit, par une ordonnance du 9 mars 1510, « que ceux qui blasphémeraient le nom de Dieu fussent condamnés pour la première fois à une amende arbitraire, et doublant toujours jusqu'à la quatrième fois inclusivement ; qu'à la cinquième, outre l'amende, ils fussent mis au carcan ; qu'à la sixième, ils eussent la lèvre supérieure brûlée d'un fer chaud et qu'ils fussent menés au pilori ; qu'à la septième, la lèvre inférieure leur fût coupée, et enfin la langue à la huitième. » Plusieurs ordonnances relatives à ce délit furent rendues dans le courant du XVIe et du XVIIe siècle. Louis XIV donna, le 7 décembre 1651, une déclaration confirmative de l'ordonnance de Louis XII, et défendit, par une autre ordonnance de 1681, « à tous soldats de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu et de la sainte Vierge et des saints, à peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud. » Ces dispositions furent d'ailleurs renouvelées par une ordonnance de l'année 1727. Ainsi, un bourgeois accusé d'avoir blasphémé contre le saint nom de Dieu, l'Eucharistie et la sainte Vierge, fut condamné, en 1748, par arrêt du parlement de Paris, « à faire amende honorable, à avoir la langue coupée et à être ensuite pendu, » ce qui fut exécuté à Abbeville. On substitua au mot *Dieu* les syllabes *di*, *die*, *dienne*, *bleu*, *guien*, etc. Au lieu de dire : *De par-Dieu*, *mort-Dieu*, *tête-Dieu*, *ventre-Dieu*, *sang-Dieu*, etc., on dit : *pardié*, *pardi*, *pardienne*, *morbleu*, *mordienne*, *tête-bleu*, *cap-dedis*, *ventre-bleu*, *sang-bleu*, *sang-dis*. Dans les conversations familières, au XIIIe siècle, le *jurement* des femmes était *dira* (déesse), et celui des hommes, *par l'âme de mon père*, ou *foi que je dois à l'âme de mon père*, ou *foi que je dois à tel saint*, et même *par la foi de mon corps*. On jure encore dans quelques départements *par mon âme*, et dans presque toute la France, *par ma foi* ; mais ces *jurements* et ceux dont on use aujourd'hui sont innocents, si on les compare à ceux qu'on proférait aux XIIe et XIIIe siècles. En fait de *jurements grossiers* et *sacrilèges*, nos bons aïeux sont incontestablement nos maîtres. Les *jurements* ne sont guère en usage de nos jours et sont presque toujours la preuve d'une mauvaise éducation. Ils se bornent du reste à trois : *b....., f.....*, et le *nom de Dieu !*

JURER, v. a. (du lat. *jurare*, même sens ; de *jus*, *juris*, droit). Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin. *Jurer* sa foi. Le Dieu que j'*ai juré* connaît tout, entend tout. (Corneille.) Je *jure* le ciel que je le défendrai ici contre qui que ce soit. (Molière.) *Jurer ses grands dieux*, Affirmer de la façon la plus formelle. Temple assura qu'elle ne regardait plus Rochester que comme un monstre de perfidie, et *jura ses grands dieux* qu'elle ne l'écouterait de sa vie. (Hamilton.) Assurer, certifier une chose. Je vous *jure* qu'il n'en est rien. Ma bouche mille fois lui *jura* le contraire. (Racine.) | Confirmer, ratifier une chose par serment. *Jurer* fidélité au souverain. Il *a juré* de dire la vérité. *Jurons* de défendre nos principes jusqu'à notre dernier souffle. Idoménée et les autres rois *jurent* la paix. (Fénelon.) | Promettre fortement, avec ou sans serment. Je lui ai *juré* une haine éternelle. | Résoudre fermement une chose. Je sais bien qu'Amurat *a juré* ma ruine. (Racine.) | Proférer un jurement, un blasphème. Il ne fait que *jurer* le nom de Dieu, que *jurer* Dieu. | V. n. Faire serment. *Jurer* par son Dieu. *Jurer* sur sa foi, sur son honneur. Quiconque *jure* par le temple et par celui qui

y habite. (Bible.) J'en *jure* par les ondes du Styx. Il me fit *jurer* sur les autels à l'âge de neuf ans que je serais jusqu'à la mort ennemi des Romains. Je *jure* de combattre les despotes partout et toujours.

Jurez donc avec moi, *jurez* sur cette épée,
Par le sang de Caton, par celui de Pompée.
(VOLTAIRE.)

| Affirmer comme par une espèce de serment. Sa haine *a juré* de nous troubler sans cesse. (Racine.)

De fort savants esprits *jurent* sur leur salut
Que vous êtes sur terre un fils de Belzébut.
(VOLTAIRE.)

| *Je ne jurerais pas, je ne voudrais pas jurer*, Je n'affirmerais pas. Malgré tout cela, *je ne voudrais pas jurer* que ma discrète mère n'eut point un troisième galant de race roturière. (Le Sage.) | *On jurerait*, On affirmerait, on se persuaderait. *On aurait juré* que c'était une terre véritable. (Bern. de Saint-Pierre.) | Blasphémer. *Jurer* comme un païen, comme un charretier embourbé. | Faire des serments sans nécessité et par mauvaise habitude. On ne croit pas ceux qui *jurent* tant. | Fig. Se dit des choses dont l'union est choquante. Des manières de Céladon *jurent* avec des cheveux gris. Rien ne marche dans un système politique où les mots *jurent* avec les choses. | Par imitation, on dit qu'un violon ou un autre instrument jure quand il rend un son aigu. Un violon qui *jure* sous l'archet. (Acad.) | Prov. *Il ne faut jurer de rien*, Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera ni de ce qui peut arriver. | *Jurer sur la parole du maître*, Adopter aveuglément et soutenir les opinions d'un homme à qui l'on a, pour ainsi dire, soumis sa raison. | SE JURER, v. pr. Se promettre quelque chose par serment. Ils *se sont juré* une amitié éternelle.

JUREUR, EUSE, s. Droit cont. Celui, celle qui prêtait serment; celui, celle qui se purgeait par serment d'une accusation. Le *jureur* comparut.

On le crut; car qui ne croirait
Un *jureur* qui si bien jurait?
(SCARRON.)

| Pendant la Révolution française, Prêtre qui se soumettait à la constitution civile du clergé et prêtait serment. | Celui, celle qui jure beaucoup, par mauvaise habitude, par colère ou grossièreté. C'est un *jureur*. C'est une *jureuse*, une femme mal élevée.

JURIDICTION, s. f. (pron. *juridiksion*; du lat. *juridictio*, administration de la justice; formé de *jus, juris*, droit; *dicere*, dire). Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. Exercer la *juridiction*. Usurper la *juridiction*. *Juridiction* ordinaire. *Juridiction* militaire. *Juridiction* ecclésiastique. Élisabeth n'avait d'autre *juridiction* sur Marie que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux (Voltaire.) Le tribunal infaillible des actions humaines, c'est la conscience; mais la *juridiction* en est souvent déclinée par la passion. (S. Dubay.) | Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. La *juridiction* de cette cour est fort étendue. | Le corps même de judicature. Ce juge appartient à la *juridiction* du tribunal de la Seine. | *Degré de juridiction*, Chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Ce procès a passé par tous les degrés de *juridiction*. | *Juridiction contentieuse*, Celle qui s'exerce entre plusieurs parties dont les prétentions se combattent. | *Juridiction gracieuse* ou *volontaire*, Celle que le juge exerce pour des objets qui n'offrent rien de contentieux. | Fig. et famil. *Cela n'est point de votre juridiction*, Se dit à quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il ne connaît pas. | Par ses principes généraux, par ses règles suprêmes, la juridiction touche au droit public; par ses détails, elle tombe dans la procédure. La connaissance, la décision d'une affaire n'est pas toujours confiée à un tribunal unique. C'est là, au contraire, le cas exceptionnel. Pour donner aux citoyens la garantie de plus de lumière dans le juge, ou d'une indépendance plus grande, le législateur leur permet, en général, de soumettre la décision d'un tribunal à l'examen d'un autre d'un rang plus élevé. C'est ce qui fait distinguer plusieurs degrés dans la juridiction. L'étendue et la limite de chaque juridiction ne se trouvent que dans la loi, puisque le pur droit judiciaire est une dépendance, un attribut spécial de la souveraineté. Cette distinction est tellement capitale en matière de juridiction, qu'on distingue les juges en juges ordinaires et en juges d'attribution et d'exception; les premiers connaissent, en général, de toutes espèces de causes, tandis que les autres ne connaissent que de celles-là seulement que la loi leur assigne d'une manière expresse. Les Français plaident tous en la même forme et devant les mêmes juges, dans les mêmes cas. Sauf les cas où la loi ne détermine qu'un seul degré, il y a généralement deux degrés de juridiction. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels. Seul, par conséquent, le législateur, c. à d. la réunion des pouvoirs, a le droit de délivrer des commissions, des attributions, des évocations extraordinaires. La partie assignée devant un juge qui n'est pas le sien peut, conséquemment au principe posé ci-dessus, demander son renvoi par l'exception déclinatoire. Enfin, un juge n'a pas le droit de déléguer à un autre la décision que la loi lui attribue sur une contestation. Les tribunaux ne peuvent empiéter sur l'exercice du pouvoir législatif et de l'autorité administrative : d'où il suit, comme conséquence, que le juge ne peut donner de décision générale et réglementaire; qu'il ne peut ni citer les administrateurs à raison de leurs fonctions, ni connaître de quelque fait d'administration que ce soit. La *juridiction* séculière, la *juridiction* ecclésiastique.

JURIDICTIONNEL, ELLE, adj. Qui est relatif à la juridiction. Droit, pouvoir *juridictionnel*.

JURIDIQUE, adj. Qui se fait en justice, qui est dans les formes de la justice. Intenter contre quelqu'un une action *juridique*. Un acte *juridique*. Procédure, sentence *juridique*. Assassinat *juridique*. On a continué ces massacres *juridiques* chez les Français. Les fusillades *juridiques* recommencèrent à Paris.

JURIDIQUEMENT, adv. D'une manière juridique. Procéder *juridiquement*. Cette sentence fut prononcée *juridiquement*.

JURISCONSULTE, s. (du lat. *jurisconsultus*; formé de *juris*, droit, et de *consultus*, savant expert, qui a longtemps médité). Celui, celle qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. Un habile *jurisconsulte*. Les *jurisconsultes* français. Avant M. Le Tellier, pour obtenir les priviléges des *jurisconsultes*, il suffisait d'avoir de quoi les acheter. (Fléchier.) Rome a produit de savants *jurisconsultes*; Sparte n'avait que des soldats ignorants. (Fénelon.) | Le titre de *jurisconsulte* ne doit pas se donner trop facilement. On peut être un bon praticien, un habile homme d'affaires sans être cependant un jurisconsulte. « Un jurisconsulte, dit Henrion de Pansey, est l'homme rare, l'homme doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'une ardeur infatigable pour la méditation et l'étude, qui, planant sur la sphère des lois, en éclaire les points obscurs et fait briller d'un nouvel éclat les vérités connues; qui non-seulement aplanit les avenues de la science, mais en recule les bornes; qui indique aux législateurs ce qu'ils ont à faire, et laisse à ceux qui voudront marcher sur ses traces un fil qui les conduit savamment dans cette vaste et pénible carrière. » A Rome, dans l'origine, les jurisconsultes formaient une classe particulière de citoyens, dont l'occupation était d'interpréter les lois et de donner des avis. Ces avis (*responsa prudentium*), adoptés et confirmés par l'usage, contribuèrent à former cette partie du droit civil que l'on nommait *jus non scriptum*. Pour expliquer ainsi les principes et les règles du droit, et résoudre les difficultés que les textes pouvaient faire naître, il ne fallait d'abord aucune permission spéciale. Mais, sous Auguste, cette liberté fut restreinte, et ce prince accorda à certains jurisconsultes d'un mérite éminent le privilége d'interpréter les lois. Les jurisconsultes préposés à cette fonction eurent donc une sorte de caractère public, et leurs réponses acquirent une plus grande importance. Suivant Gaïus, un rescrit d'Adrien détermina d'une manière plus précise le degré d'autorité que ces décisions devaient avoir, en ordonnant que, si les avis des jurisconsultes étaient unanimes, ils auraient force de loi, et seraient suivis par les juges; mais que, dans le cas contraire, les juges embrasseraient l'opinion qui leur paraîtrait la plus équitable. Le *Digeste* de Justinien est composé de fragments empruntés aux écrits de trente-neuf anciens jurisconsultes. Un des plus remarquables jurisconsultes de notre époque est, sans contredit, Ledru-Rollin. Dans sa savante introduction au *Répertoire général du Journal du Palais*, il a écrit ces lignes pleines de vérité et de patriotisme : « La supériorité pratique, voilà ce que les docteurs d'outre-Rhin veulent bien concéder au jurisconsulte français; mais pour ce qui est de la conception théorique, de la science des principes, ils se posent en maîtres, et ne parlent qu'avec un superbe dédain des noms les plus illustres de l'école française. A leurs yeux, Montesquieu est un esprit étroit et incomplet, et les rédacteurs du code ne sont que d'infimes greffiers. L'habileté dans la pratique ne serait pas, après tout, un mérite à dédaigner, car la science pratique est le signe d'une saine logique, la pratique exacte n'étant qu'une déduction rigoureuse de la théorie. Nous irions même jusqu'à penser qu'une bonne application du droit vaudrait mieux, pour le bien-être des peuples, qu'un ambitieux enseignement. » Jules Favre, Berryer sont des *jurisconsultes*.

JURISPRUDENCE, s. f. (pron. *jurisprudanse*; du lat. *jurisprudentia*, formé de *jus, juris*, et de *prudentia*, science, connaissance). La science du droit et des lois. Il est savant en *jurisprudence*. Termes de *jurisprudence*. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la *jurisprudence*; un méridien décide de la vérité. (Pascal.) L'esprit de routine abuse trop souvent des armes que fournit la *jurisprudence*, et beaucoup d'avocats semblent ne lutter qu'à coups d'arrêts dans les débats judiciaires. (Voltaire.) | Particulièrement, L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque matière. La *jurisprudence* romaine. La *jurisprudence* française. La *jurisprudence* criminelle de France tend des piéges continuels aux accusés; il semble que Pussort et le chancelier Boucherat aient été les ennemis des hommes. (Voltaire.) | La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. La *jurisprudence* de la cour de cassation. Cela fait *jurisprudence*. Souvent, quand la *jurisprudence* varie, ce n'est pas parce que les juges croient mieux faire, mais parce qu'ils manquent de fermeté ou de courage. | *Jurisprudence canonique*, Règles contenues dans les lois ecclésiastiques. | *Jurisprudence bénéficiale*, Usage que l'on suit dans les questions qui concernent les bénéfices. | *Jurisprudence féodale*, Celle qui est relative aux fiefs. | *Jurisprudence médicale*, La connaissance des lois et règlements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine. | *Jurisprudence naturelle*, Ensemble d'observations et de recherches sur les lois de la nature et leur application. | La jurisprudence est le complément de la loi, car elle étend et explique ses dispositions. Le soin de fixer et de maintenir la jurisprudence en France appartient à la cour de cassation; c'est elle qui rappelle les tribunaux à l'observation des lois, et qui veille à ce que les juridictions n'empiètent pas les unes sur les autres. Toutefois, l'autorité de la cour de cassation n'est pas absolue, ses arrêts n'ont pas, vis-à-vis des autres tribunaux, force de lois; elle ne décide jamais définitivement les affaires qui lui sont soumises; elle pèse les principes qui lui paraissent justes, et renvoie pour l'application devant un autre tribunal que celui qui a prononcé en premier lieu. L'autorité de la cour de cassation sur la jurisprudence est purement morale, elle n'enchaîne pas au même titre que la loi. Il arrive même que cette cour ne persiste pas dans une première jurisprudence et qu'elle détruit des principes qu'elle avait établis par une suite nombreuse d'arrêts. Toutefois, bien que l'autorité de la cour suprême ne soit pas forcée, elle a toujours une grande influence sur la jurisprudence des tribunaux. La jurisprudence est fille de la législation, elle embrasse les mêmes objets; mais il y a entre elles deux la même différence qu'entre la cause et l'effet. La science du droit positif qui s'exprime surtout par des textes, tout en se distinguant de la législation même, est pour elle un support nécessaire. D'abord elle l'applique, puis elle lui donne les moyens de se corriger et de se perfectionner. Une jurisprudence forte et savante n'est pas seulement une distraction d'érudit, mais un élément nécessaire de la vie d'un peuple. Il importe également aux législateurs et aux publicistes de connaître le mécanisme et l'anatomie de la science même du droit. Si Montesquieu eût étudié davantage le droit civil de Rome, il eût pénétré plus avant encore dans l'esprit de sa constitution politique. Jean-Jacques n'aperçut dans la jurisprudence et dans le livre de Grotius qu'une superfétation arbitraire. L'art de rédiger les lois a été aussi trop souvent méconnu par les assemblées délibérantes; et c'est un grand inconvénient que d'écrire les prescriptions sociales dans un style prolixe et sans dignité. L'unité de la jurisprudence européenne, depuis le XIIe siècle, nous semble incontestable. Reflet harmonique du génie occidental, elle est une induction puissante au progrès dans l'action comme dans la pensée; elle doit être, pour le publiciste et l'historien des législations, le véritable point de départ. La jurisprudence théorique ne se borne pas à un pays, à un peuple, mais s'alimente des travaux et des efforts de tout ce qui pense chez toute nation; ainsi la science du droit, depuis le XIIe siècle, s'est formée et enrichie des élaborations les plus diverses, les plus disparates, et venant des points les plus opposés; les gloses des premiers interprètes, les travaux philologiques et les institutions *cujaciennes* du XVIe siècle, puis des essais de méthodes et de dogmatisme, la tradition juridique du parlement, les études historiques de l'Allemagne et de la Hollande, les réformes législatives de L'Hopital, de Lamoignon, de d'Aguesseau et des rédacteurs de

nos codes modernes, les théories politiques de Bodin, de Montesquieu, de Filangieri et de Bentham, de Vico et de Kant, ont ensemble concouru à former le grand fleuve de la jurisprudence européenne.

JURISTE, s. (du lat. *juris*, génit. de *jus*, droit). Terme nouveau par lequel on désigne généralement toute personne qui s'occupe de droit, surtout en théorie, au lieu que la qualification de jurisconsulte n'appartient qu'à une personne déjà savante en matière de droit. Le juriste est à la théorie ce que l'homme de loi est à la pratique. Un *juriste* consommé. Une *juriste*.

JURON, s. m. Façon particulière de jurer, dont une personne se sert habituellement. C'est son *juron*, son grand *juron*. Ventre-saint-gris était le *juron* de Henri IV. | Toute espèce de jurement. Les *jurons* des charretiers. Le prince, grossier comme un vieux caporal, lâche à chaque instant des *jurons*.

Et de sa bouche à grands flots sont sortis
Tous les jurons connus de l'Atlantide.
(BAOUR-LORMIAN.)

JURY, s. m. Mot anglais passé dans notre langue depuis 1791. Il se dit soit de tous les citoyens qui peuvent être jurés, soit de tous les jurés désignés pour une session, ou seulement de douze jurés auxquels une affaire est soumise. Dresser la liste du *jury*. Faire partie du *jury*. Le chef du *jury*. La déclaration, la décision, le verdict du *jury*. L'esprit humain a fait trois conquêtes importantes : le *jury*, l'égalité de l'impôt, la liberté de conscience. (Bonaparte.) On a soustrait au *jury* la connaissance des délits de presse. | Se dit, d'une manière générale, de la disposition législative qui a fait prononcer sur les faits criminels par le jury. L'institution du *jury*. | Les peuples de l'antiquité ont eu des précédents analogues à l'institution du jury. Chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, on trouve des traces évidentes de la participation du peuple aux affaires judiciaires. Il y avait un juge par 10 hommes selon la loi de Moïse; ce qui, au total, ne faisait pas moins de 60,000 juges. Athènes n'avait pas moins de 6,000 juges : c'étaient de véritables jurés répartis par le sort entre les divers tribunaux, après avoir été désignés par tous les citoyens. Rome avait évidemment des jurys, dont les magistrats n'étaient que les instructeurs et les guides. Les juges ou jurés étaient pris d'abord dans l'ordre des sénateurs, puis on les choisit dans celui des chevaliers, et enfin, les plébéiens furent également admis à cette espèce de magistrature. Depuis fort longtemps, le jury est organisé en Angleterre et en Allemagne. Pour la France, cette institution fut une création nouvelle : conséquence de la liberté politique, il fut donné à la nation presque sans aucune restriction; et l'on pourrait dire, du moins pour ce qui concerne le jury d'accusation, qu'il fut institué d'abord avec plus d'engouement que de réflexion. L'expérience ne tarda pas à le prouver, et l'on renonça à ce dernier jury. On trouve, au titre II du code d'instruction criminelle, les incompatibilités dont il nous est impossible de charger cet article; nous ne dirons rien non plus de la manière de juger les réclamations auxquelles donne lieu l'inscription sur les listes ou la rectification de ces listes. Le préfet transmet au premier président de la cour d'appel, et au procureur général, ainsi qu'au ministre, un extrait de la liste générale destinée à pourvoir au service de l'année suivante. Composé du quart de la liste générale, cet extrait ne doit pas renfermer plus de trois cents noms, si ce n'est dans le département de la Seine. Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, le premier président, en audience publique de la première chambre de la cour, tire au sort trente-six noms et quatre suppléants, dont les noms sont pris dans une autre urne qui ne renferme que les noms des habitants du chef-lieu. Il suffit qu'au jour du jugement il se présente trente jurés, y compris les suppléants; mais ceux-ci n'entrent pas en fonctions tant que la liste principale n'est pas réduite au-dessous de trente. Si les jurés et les suppléants ne vont pas à trente, le président des assises procède au tirage de suppléants en présence des accusés, auxquels la liste de la session a été notifiée la veille. Quant au tirage des jurés de l'affaire, il a lieu hors de la présence du public. Les récusations ne sont pas motivées; elles appartiennent pour la moitié au ministère public et à l'accusé, de manière cependant que le total des récusations ne puisse entamer le nombre de douze, qui est nécessaire à la composition du jury. Si les jurés sont en nombre impair, l'accusé exerce une récusation de plus que le ministère public. Le code statue des peines pécuniaires contre les jurés qui, sans excuse valable, ne répondent pas à l'appel; mais il est bien rare que ces sortes de condamnations soient maintenues, la peine de 500 fr. d'amende étant trop forte pour que l'on se montre rigoureux sur les excuses présentées. Retirés dans leur chambre, les jurés, avant d'entrer en délibération, choisissent eux-mêmes leur *chef*, quand celui que le sort a désigné le premier ne veut pas remplir les fonctions. Les jurés prêtent serment au commencement de l'affaire; on leur fait jurer de ne communiquer avec personne avant leur déclaration; mais la liberté qui leur est laissée rend souvent cette mesure inefficace. Leurs décisions se prennent aujourd'hui à la simple majorité; mais sous l'empire de la loi du 23 avril 1832, il fallait plus de sept voix sans qu'il fût permis de dire de combien de voix cette majorité se composait, et cela sous peine de nullité. Autrefois une décision rendue à la simple majorité pouvait être complétée par l'adjonction de la majorité de la cour; aujourd'hui, dans ce même cas, elle peut être annulée par deux voix seulement sur les trois de la cour, et l'unanimité des juges, qui ne compte pas plus de trois suffrages, peut anéantir aussi l'unanimité des jurés quand ils ont déclaré l'accusé coupable. La charte de 1830 a regardé l'application de l'institution du jury aux délits de la presse ou aux délits politiques comme une garantie nécessaire des libertés publiques. A partir de 1831, la monarchie de Juillet ne s'occupa guère qu'à fausser, par la législation et la pratique, l'institution du jury. L'attentat Fieschi servit de prétexte aux lois de septembre 1835, qui instituèrent le scrutin secret et la formation du verdict à la majorité des suffrages. La loi du 13 mai 1836 détermina le mode de vote du jury au scrutin secret. On alla plus loin encore dans la pratique. La liste annuelle du jury fut triée avec un soin tellement minutieux, que des réclamations s'élevèrent de toutes parts contre le zèle des préfets; les jurés *probes* et *libres* aux yeux d'une administration corruptrice furent divulgués au sein même du parlement, et l'intervention des conseils généraux, produit de l'élection, fut sollicitée comme un remède nécessaire à la fâcheuse influence du pouvoir. Le mépris public a fait justice de ces tendances déloyales et liberticides, et la chute de la dynastie d'Orléans a répondu aux efforts qu'elle faisait pour pervertir les institutions nationales et corrompre jusqu'au jury, la plus pure source de la justice! Il appartenait au gouvernement républicain d'asseoir le jury sur les bases les plus larges et les plus libérales. L'adoption du suffrage universel dans les élections politiques entraînait après elle l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions de jurés. C'est aussi ce que porte le décret de l'Assemblée nationale, promulgué le 12 août 1848. Les Anglais n'ont pas fait de ce droit une protection exclusive pour l'accusé, ils ont étendu cette garantie à la société, contre les mauvais acquittements. En France, le jury ne juge jamais les questions de droit : le fait seul est soumis à son appréciation, et sa décision, complexe de sa nature, n'influe en rien sur le droit de l'action civile, laquelle peut être accueillie, même en cas d'acquittement et en toute matière. Gans, un célèbre jurisconsulte allemand, a expliqué d'une façon fort judicieuse le sens philosophique du jury : « La conscience, dans nos sociétés modernes, dit-il, a été particulièrement satisfaite par l'institution du jury, dont l'origine est germanique. La distinction du fait et du droit est juste, mais elle n'explique pas assez profondément la nécessité du jury. La procédure criminelle doit être la conséquence naturelle de la pénalité même. Or, la peine a pour objet de faire disparaître le crime dans la conscience du coupable; en ce sens, le criminel a droit à la peine. Dès lors, il a le droit de coopérer lui-même à la distribution de cette peine. Or, le jury fait pour lui et avec lui, pour ainsi dire, l'aveu qu'il ne ferait pas seul; non-seulement il prononce, mais il avoue pour le coupable; il est, pour ainsi dire, sa conscience, réalisée et mise en dehors, en même temps il est juge et donne satisfaction aux principes mêmes du droit. C'est dans ce mélange de juridiction et d'aveu pour l'accusé que réside l'esprit du jury, et voilà pourquoi le jugement et la preuve ne sont pas séparés. » « L'institution du jury, dit aussi Lherminier, doit s'agrandir avec la conscience des droits et de la nature de l'homme. Le jury, c'est la liberté. Si on pouvait en douter, on s'en convaincrait entièrement par la répugnance que cette institution a toujours inspirée aux ennemis du peuple. » Depuis le rétablissement de l'empire, les attributions du *jury* ont été considérablement restreintes en France. | Nom de certaines commissions chargées d'un examen particulier, de refuser ou d'admettre dans certains concours. Le *jury* de peinture. Le *jury* d'agrégation. Le *jury* de l'Exposition. | *Jury central des produits de l'industrie*. Jury chargé d'apprécier les mérites relatifs de produits exposés, les travaux personnels des fabricants, les services des contre-maîtres et des ouvriers, de signaler les inventions, les perfectionnements, les procédés et les ouvrages les plus remarquables; enfin, de récompenser par des distinctions honorifiques graduées les personnes qu'il en juge dignes. Aucune loi ni ordonnance n'a réglé l'organisation et les attributions de ce jury, appelé d'abord *jury national*, et, depuis 1819, *jury central*. Ses membres ont toujours été nommés par le ministre qui est chargé du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Leur nombre a augmenté en raison de l'accroissement du nombre des exposants. A toutes les époques, le jury central a compté dans son sein les hommes les plus distingués dans les sciences, les arts et l'industrie : Monge, Arago, Biot, Prony, Chaptal, Berthollet, Gay-Lussac, Thénard, Chevreul, Brongniart, Montgolfier, Paul Delaroche, etc. Les rapports du jury étaient, dans les premiers temps, de simples procès-verbaux, ils forment, depuis 1806, l'histoire du progrès de l'industrie. Un corps comme le jury central doit avoir autre chose à faire que l'examen exclusivement technologique des produits exposés; les connaissances, l'expérience, les moyens d'enquête multipliés que possèdent les membres les rendent aptes à donner d'utiles avis sur les questions de salaires, de capital, de douanes, de réglementation et de transports. | *Jury international*, Jury qui a rempli à l'Exposition universelle de Londres et à l'Exposition universelle de Paris (1867) les fonctions qu'exerce le jury central aux expositions quinquennales françaises. Juge du mérite de produits exposés par toutes les nations du globe, il comptait dans son sein des représentants des principaux États. | *Jury d'expropriation*, Jury qui statue sur les indemnités à accorder en cas d'expropriation.

JUS, s. m. (du lat. *jus*, sauce, bouillon). Suc tiré par pression, par préparation, soit des végétaux et de leurs fruits, soit de certaines chairs succulentes. *Jus* de citron, d'orange. *Jus* d'herbes. *Jus* de viande. Le *jus* d'un gigot. Le *jus* de veau. Exprimer le *jus* de quelque chose. Des œufs au *jus*. Des épinards au *jus*. Le *jus* est nourrissant et sain. Le *jus* et les sauces lui dégouttent du menton et de la barbe. (La Bruyère.) | *Jus de réglisse*, Le jus de la racine de réglisse préparé, soit en blanc, soit en noir. Un bâton de *jus de réglisse* anisé. Vous plaît-il un morceau de ce *jus de réglisse?* (Molière.) En général, on emploie mieux *suc*, et plus fréquemment *jus*. | *Le jus de la treille, le jus de la vigne, le jus de bois tortu, le jus d'octobre*, ou simplement *le jus*, avec une épithète caractéristique, Le vin. L'odeur d'un *jus* si doux lui rend le faix moins rude. (Boil.) | Prov. *C'est jus vert ou vert jus*, C'est la même chose. On les trouva tous deux encore sur le même lit, couchés ou assis, je n'en sais rien, mais c'est *jus vert ou vert jus*. (Le Sage.)

Et les nymphes des forêts
D'un *jus* pétillant et frais
Arrosent le vieux Silène.
(J. B. ROUSSEAU.)

JUSANT, s. m. Reflux de la marée. Les navires attendent le *jusant* pour sortir du port. Défiez-vous des *jusants*. | *Flot et jusant*, Flux et reflux.

JUSÉE, s. f. T. de tann. Liqueur acide que l'on emploie pour tanner promptement le cuir. La *jusée* a une couleur roussâtre, telle que celle qu'on voit s'écouler des fumiers.

JUSQUE, prép. (du lat. *usque*, même signif.). L'*e* s'élide devant une voyelle. Cette préposition met en rapport un membre de phrase avec un autre qui marque un certain terme où l'on s'arrête, au-delà duquel on ne passe point. *Jusqu'à* présent. Il est monté *jusque* sur les toits. Il a de l'eau *jusque* par-dessus la tête. Depuis Orléans *jusqu'à* Tours. Depuis Rouen *jusqu'à* la mer. Depuis janvier *jusqu'à* la Saint-Sylvestre. Je suis venu *jusqu'ici*. Je vais *jusqu'au* bureau, et je reviens. *Jusqu'à* quand les peuples se détruiront-ils par la guerre? La chaîne des volcans de l'Italie s'étend *jusqu'en* Sicile. (Buffon.) *Jusque*-là j'avais été bon, dès lors je devins vertueux, ou du moins enivré de la vertu. (J. J. Rousseau.) *Jusque*-là nous verrons encore ces deux principes de lutte, le présent et l'avenir. (G. Sand.) S'il avait été honnête *jusque*-là, c'était par instinct, peut-être par hasard. (Id.) | Jusque marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au-delà de l'ordinaire, tant en bien qu'en mal. Voyez *jusqu'à* quel point je vous aime, je vous quitte. Il n'est pas *jusqu'aux* valets qui s'en mêlent. | En poésie, on écrit souvent *jusques* avec un *s* à la fin quand une voyelle suit. *Jusques* à quand, Cinna. J'irai *jusques* au ciel. Alors *jusques* à vous je descendrai.

JUSQUIAME, s. f. (du gr. ὑοσκύαμος, de ὕς, ὑός, porc; κύαμος, fève; fève de pourceau). Bot. Genre de la famille des solanées. L'espèce la plus commune est la *jusquiame noire*, plante herbacée qui croît dans toute l'Europe, le long des chemins, dans les lieux incultes, parmi les décombres, et qui est, dans toutes ses parties, un des poisons végétaux les plus redoutables pour l'homme. La tige de la jusquiame est cylindrique, rameuse, molle, visqueuse, velue. Les feuilles sont alternes, sessiles, cotonneuses, d'un vert pâle, sinuées et profondément découpées; molles, visqueuses et velues. Comme la tige, la racine est épaisse, fusiforme, blanchâtre. Les fleurs, presque sessiles, sont disposées en épi terminal, jaunâtre, avec des veines pourpres. Le fruit est une sorte de capsule appelée *pyxide*. Les semences sont nombreuses, inodores, etc. Tels sont les principaux caractères de cette plante, dont l'odeur fétide, la saveur âcre et visqueuse, l'aspect triste, avertissent suffisamment du danger qu'il y aurait de l'employer sans précaution. Ses effets sont dus à un alcaloïde appelé *hyoscyamine*, puissant narcotique dont les seules émanations, respirées un peu trop longtemps, peuvent produire la stupeur, des tremblements convulsifs, un assoupissement léthargique, le délire, etc. Ses feuilles, ses jeunes pousses et sa racine, prises pour d'autres plantes et mangées par erreur, ont produit maintes fois la gêne de la respiration, la dilatation de la pupille, la paralysie des membres, la suspension de l'action des sens, ou même un délire furieux. Dans les cas d'empoisonnement par la jusquiame, il faut immédiatement administrer des vomitifs d'émétique ou d'ipécacuanha, faire avaler au malade une grande quantité d'eau tiède, puis faire prendre des laxatifs et des acides végétaux. En médecine, on fait avec les feuilles et les tiges de la jusquiame, lorsqu'elles sont fraîches, des cataplasmes qu'on applique à l'extérieur dans les douleurs de goutte, dans l'engorgement et l'inflammation des mamelles, les contusions, les entorses, etc. On en retire une huile qui s'emploie dans les mêmes cas, ainsi que dans les névralgies et dans les inflammations des oreilles. La fumée de ses graines brûlées peut aussi calmer les douleurs de dents. On compte à peu près douze espèces de *jusquiames*; les principales sont la *jusquiame noire* ou *hanebane*, aux fleurs jaunes, avec des veines d'un pourpre foncé; la *jusquiame blanche*, aux fleurs blanches; la *jusquiame dorée*, aux fleurs jaunes; la *jusquiame physaloïde* et la *jusquiame datura*.

JUSSIÉE, s. f. (du botan. de Jussieu). Bot. Genre de cryptogames de la famille des onagrariées, se compose de plantes herbacées, vivant dans les marais, à tige élevée, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, ornées de belles couleurs. On les trouve en Amérique, à la Caroline, au Pérou, dans la Colombie.

JUSSIEU (ANTOINE DE). Naturaliste, né à Lyon en 1686, mort en 1758, était fils d'un apothicaire, et manifesta fort jeune un penchant invincible pour l'étude de la botanique. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Montpellier, il vint à Paris en 1708, et fut bientôt après professeur de botanique au Jardin du Roi, en remplacement de Tournefort, et membre de l'Académie des sciences. Il fit de savantes excursions dans la France méridionale, l'Espagne, le Portugal, et publia les résultats de ses travaux dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* et quelques petits ouvrages. | *Bernard de Jussieu*. Frère du précédent, né à Lyon en 1699, mort à Paris en 1777, fut également un botaniste distingué. Il avait accompagné Antoine dans son voyage scientifique en Espagne et en Portugal. Il succéda à Vaillant dans les fonctions de démonstrateur au Jardin du Roi, et fut aussi admis à l'Académie des sciences. Il se borna à donner quelques mémoires. Chargé, en 1758, de diriger la plantation d'un jardin botanique à Trianon, au lieu de suivre pour cette opération le système de Linné, presque exclusivement adopté à cette époque, il distribua les plantes suivant une méthode *naturelle*, basée sur l'ensemble de leurs rapports. Cette méthode est la première esquisse de celle qu'Antoine Laurent, son neveu, publia par la suite. On remarque au Jardin des Plantes un *cèdre du Liban* que Bernard de Jussieu apporta dans son chapeau en 1734, et qui est devenu le plus grand arbre du jardin. | *Joseph de Jussieu*. Frère des précédents, né à Lyon en 1704, mort en 1779. A la fois ingénieur, naturaliste et médecin, il accompagna, en qualité de botaniste, les astronomes qui allèrent en 1735 au Pérou, mesurer un arc du méridien. Après que ses collègues furent repartis pour l'Europe, il continua de parcourir l'Amérique méridionale pour y poursuivre ses recherches d'histoire naturelle, et ne revint en France qu'en 1761, après trente-six ans d'absence. Mais sa santé avait reçu de profondes atteintes, et il mourut sans avoir pu rédiger les mémoires de ses voyages. | *Ant. Laurent de Jussieu*. Neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort en 1836. Il vint à Paris, en 1765, pour terminer ses études sous la direction de son oncle Bernard, y prit, en 1770, le grade de docteur en médecine, suppléa quelque temps Lemonnier dans sa chaire de botanique au Jardin du Roi, et fut nommé, en 1777, démonstrateur dans le même établissement, à la place de son oncle. Il était déjà de l'Académie des sciences. En 1789, il publia le *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, livre admirable « qui fait, dit Cuvier, dans les sciences d'observation, une époque peut-être aussi importante que la chimie de Lavoisier dans les sciences d'expérience. » Il y applique à tout le règne végétal la méthode de classification naturelle. En 1804, il fut nommé professeur à la Faculté de médecine de Paris; mais, en 1822, il se vit arbitrairement privé de cette chaire. En 1826, l'affaiblissement de sa santé et de sa vue l'engagea à se démettre de ses fonctions de professeur au Muséum. | *Adrien de Jussieu*. Fils de Laurent, né à Paris en 1797, mort en 1853, continua l'illustration de cette famille. Il remplaça son père dans sa chaire de botanique au Muséum en 1826, et fut admis en 1831 à l'Académie des sciences. En 1842, il suppléa à la Sorbonne Aug. de Saint-Hilaire comme professeur d'organographie végétale; il continua ce cours jusqu'à sa mort avec un succès remarquable. Ses principaux ouvrages sont : sa *Thèse sur la famille des euphorbiacées*; une *Monographie des rutacées*; un *Mémoire sur le groupe des méliacées*; la *Monographie des malpighiacées*, œuvre capitale à laquelle il avait travaillé quatorze ans, et un *Traité élémentaire de botanique*.

JUSSION, s. f. (du lat. *jussio*, ordre). Commandement. | *Lettres de jussion*. Lettres scellées, adressées par le roi aux autorités supérieures, pour leur enjoindre de faire une chose qu'elles avaient refusé de faire. Le roi envoyait des *lettres de jussion* au parlement, lorsqu'il refusait d'enregistrer un édit.

JUST (SAINT-). Représentant du peuple à la Convention nationale, né à Decize, dans le Nivernais, en 1768. Saint-Just avait adopté pour règle de sa conduite un adage digne d'être rapporté : *Les gens qui font des révolutions à demi ne parviennent qu'à se creuser un tombeau*. Il l'appliqua en prenant une part active et puissante à toutes les grandes choses de son temps. Saint-Just croyait à la vertu, à la justice, à l'humanité. « Ce jeune homme, muet comme un oracle et sentencieux comme un axiome, semblait avoir dépouillé toute sensibilité humaine pour personnifier en lui la haute intelligence et la froide nécessité de la Révolution. Il n'avait ni regards, ni oreilles, ni cœur pour tout ce qui lui paraissait faire obstacle à l'établissement de la république universelle. Rois, trônes, femmes, enfants, tout ce qui se rencontrait entre ce but et lui disparaissait ou devait disparaître. Lorsqu'il se montrait à la tribune, immobile, froid comme une idée, ses longs cheveux blonds tombant des deux côtés sur son cou, le calme de la conviction absolue répandu sur ses traits purs et presque féminins, on voyait la Convention le contempler avec une fascination inquiète. » Condamné à mort avec son ami Robespierre par les conspirateurs du 9 thermidor 1794, Saint-Just subit sa condamnation avec un courage héroïque. « Vêtu avec décence, les cheveux coupés, le visage pâle mais serein, il n'affectait dans son attitude ni humiliation, ni fierté. On voyait, à l'élévation de son regard, que son œil portait au delà du temps et de l'échafaud; qu'il suivait sa pensée au supplice comme il l'aurait suivie au triomphe, sachant pourquoi il allait mourir, et ne reprochant rien à la destinée, puisqu'il mourait pour sa fidélité à ses principes et à la mission qu'il s'était donnée. Il parut ainsi debout, au sommet de l'échafaud : grand, mince, la tête inclinée, les bras liés, les pieds dans le sang de Robespierre, dessinant sa haute stature sur le ciel éclairé du dernier crépuscule, et mourut sans ouvrir les lèvres, emportant sa protestation dans la mort. Il avait vingt-six ans et deux jours. » (Lamartine.)

JUSTAUCORPS, s. m. Vêtement de dessus, fort à la mode autrefois, qui se boutonnait par devant jusqu'à la ceinture, et descendait jusqu'aux genoux; il avait des manches et des poches. Ce misérable poète, à qui vous donnâtes ce vieux *justaucorps* qui vous avait tant servi à la chasse. (Dancourt.) | Vêtement de femme, qui fait ressortir la finesse de la taille, et qui remplace le corps de la robe.

JUSTE, adj. (du lat. *justus*, de *jus*, droit). Qui est conforme à la justice, qui est équitable. Cet arrêt est *juste*. Action *juste*. Cela est *juste*. *Juste* récompense. *Juste* punition. Tout ce qui est *juste* est utile et bienfaisant. Leur trahison est *juste*, et le ciel l'autorise. (Corneille.) On ne voit presque rien de *juste* ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. (Pascal.) Il n'est pas *juste* qu'Idoménée puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas *juste* aussi que ses voisins puissent entrer dans les siennes. (Fénelon.) | Se dit des personnes qui jugent et qui agissent selon les principes de l'équité. Un homme *juste*. Darius, qui régnait en Perse, était *juste*, vaillant, généreux. (Bossuet.) Les dieux ne seraient pas *justes*, s'ils ne les punissaient après leur mort. (Fénelon.) Comment pourriez-vous être *juste*, si Dieu ne l'était pas? et comment pourrait-il l'être, s'il ne savait ni punir, ni récompenser? (Voltaire.) Il voulait être *juste*, et sans l'oubli de toutes les considérations personnelles on ne l'est point. (Raynal.) | S. m. Celui qui pratique la justice. Le *juste* demeurera toujours ferme dans sa voie. (Bible.) Il n'y aura jamais qu'un petit nombre de philosophes et de *justes* sur la terre. (Voltaire.) | Vertueux. Aristide fut intègre et *juste*. | Pieux. Le patriarche Job était *juste*, et aimait Dieu. | Substantiv. Celui, celle qui est sans péché, ou celui, celle qui est justifié. Dieu est le protecteur du *juste*. Dieu a fait luire le soleil sur les *justes* et sur les pécheurs. Le *juste* agit par la foi dans les moindres choses. (Pascal.) La conscience du *juste* lui tient lieu des louanges de l'univers. (J. J. Rousseau.) | *Le séjour des justes, la demeure des justes*, Le paradis. | Qui sait apprécier, qui juge bien les choses. Vous avez le coup d'œil *juste*. Il a l'oreille *juste*. C'est un esprit *juste*. | Qui a le caractère de la justesse et du bon sens. Voilà une remarque très-*juste*. | Légitime, fondé. Mes soupçons étaient *justes*. | Comm. Ce qui est en équilibre, ce qui ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, ce qui mesure bien. Lorsqu'on veut peser *juste*, on ne doit pas donner de trait; on pèse ainsi l'argent, l'or et le diamant. | Qui est exact, précis. Se dit en peinture, en architecture, en parlant de plans et de dessins. | Se dit aussi d'une arme de jet qui porte droit au but. Votre fusil est-il *juste*? | Qui est étroit, court, petit. Le tailleur m'a fait un habit trop *juste*. Ces souliers sont bien *justes*. Il n'y a qu'une ouverture vers le haut, *juste*, étroite, et qui suffit à peine pour passer. (Buffon.) | *Montre juste*, Qui marque l'heure avec exactitude. | Adv. Parfaitement, comme il faut, dans la juste proportion. Vous chantez *juste*. Peu de gens raisonnent *juste*. | Précisément. Le parasite arrive toujours *juste* au moment où l'on se met à table. | *Au juste*, loc. adv. Avec précision, en parlant de nombres, de poids, de mesures, de valeur. Savez-vous *au juste* l'heure qu'il est? Que le bien et le mal y sont prisés *au juste*. (Boileau.) Il faut commencer par connaître *au juste* la distance de la lune à la terre. (Voltaire.) | S. m. Ce qui est juste; conforme à la justice. Distinguer le *juste* de l'injuste. Encore qu'on ne puisse assigner le *juste*, on voit bien ce qui ne l'est pas. (Pascal.) | « Qui nous a donné le sentiment du *juste* et de l'injuste? Dieu, qui nous a donné un cerveau et un cœur. Mais quand votre raison vous apprend-elle qu'il y a vice et vertu? Quand elle nous apprend que deux et deux font quatre. Dieu nous fait naître avec des organes qui, à mesure qu'ils croissent, nous font comprendre tout ce que notre espèce doit sentir pour la conservation de cette espèce. Comment ce mystère continuel s'opère-t-il? Dites-le-moi, jaunes habitants des îles de la Sonde, noirs Africains, imberbes Canadiens, et vous, Platon, Cicéron, Épictète. Vous sentez tous également qu'il est mieux de donner le superflu de votre pain, de votre riz et de votre manioc au pauvre qui vous le demande humblement, que de le tuer ou de lui crever les deux yeux. Il est évident à toute la terre qu'un bienfait est plus honnête qu'un outrage, que la douceur est préférable à l'emportement. Il ne s'agit donc plus que de vous servir de votre raison pour discerner les nuances de l'honnête et du déshonnête. Le bien et le mal sont souvent voisins; nos passions les confondent; qui nous éclairera? Nous-mêmes, quand nous sommes tranquilles. Quiconque a écrit sur nos devoirs a bien écrit dans tous les pays du monde, parce qu'il n'a écrit qu'avec sa raison. Ils ont tous dit la même chose; Socrate et Épicure, Confutzée et Cicéron, Marc-Antoine et Amurat II ont eu la même morale. Redisons tous les jours à tous les hommes : La morale est une, elle vient de Dieu; les dogmes sont différents, ils viennent de nous. Jésus n'enseigna aucun dogme métaphysique; il n'écrivit point de cahiers théologiques; il ne dit point : Je suis consubstantiel, j'ai deux volontés et deux natures dans une seule personne; il laisse aux cordeliers et aux jacobins, qui devaient venir douze cents ans après lui, le soin d'argumenter pour savoir si sa mère a été conçue dans le péché originel; il n'a jamais dit que le mariage est le signe visible

d'une chose invisible; il n'a pas dit un mot de la grâce concomitante; il n'a institué ni moines ni inquisiteurs; il n'a rien ordonné de ce que nous voyons aujourd'hui. Dieu avait donné la connaissance du *juste* et de l'injuste dans tous les temps qui précédèrent le christianisme. Dieu n'a point changé et ne peut changer; le fond de notre âme, nos principes de raison et de morale seront éternellement les mêmes. De quoi servent à la vertu des distinctions théologiques, des dogmes fondés sur ces distinctions, des persécutions fondées sur ces dogmes? La nature, effrayée et soulevée avec horreur contre toutes ces inventions barbares, crie à tous les hommes : Soyez justes, et non des sophistes persécuteurs. Vous lisez dans le *Sadder*, qui est l'abrégé des lois de Zoroastre, cette sage maxime : « Quand il est incertain qu'une action qu'on te propose est juste ou injuste, abstiens-toi. » Qui jamais a donné une règle plus admirable? Quel législateur a mieux parlé? Ce n'est pas là le système des opinions probables, inventé par des gens qui s'appellent la *société de Jésus*. » Je suis admirateur du *juste*, du vrai, du beau.

JUSTE, s. m. Sorte de veste très-élégante, qui s'agrafe ou se lace devant ou derrière, et que portent les paysannes de certaines contrées. Cet habillement féminin, qui est plus connu sous le nom de *Corsage*, est aujourd'hui très à la mode dans les villes.

JUSTEMENT, adv. D'une manière juste, avec justice. Les prévaricateurs et les traîtres politiques seront toujours *justement* méprisés. Ma raison *justement* condamne ma colère. (Rotrou.) J'ai tué *justement* un injuste adversaire. (Voltaire.) Vous détestez *justement* le despotisme. | Précisément. Voilà *justement* ce qu'il me fallait. J'ai reçu votre lettre *justement* comme j'allais à Vitré. (Mme de Sévigné.)

JUSTE-MILIEU, s. m. Équilibre. Les gens prudents assurent qu'en toutes choses il faut savoir garder un *juste-milieu*. | En politique, ce mot est devenu très-célèbre; il a été appliqué au gouvernement de Louis-Philippe, gouvernement qui prétendait concilier toutes les opinions en créant un système de bascule entre l'idée révolutionnaire et l'idée aristocratique. « Ce qui distinguait le *juste-milieu*, ou doctrinarisme, était un caractère sophistique et arbitraire; son idée vraie était qu'à la société il appartenait de se régir elle-même, d'être sa providence et son Dieu. La loi pour lui était le produit pur de la pensée gouvernementale, par conséquent éminemment subjective. Le *juste-milieu* s'adressait de préférence à la bourgeoisie, hostile à la noblesse et au clergé, mais qui répugnait aux tendances radicales, et ne cessait de lui dire : « Laissez donc faire, laissez passer tout le monde et toutes les choses, et contentez-vous d'essuyer vos éclaboussures. Ni chrétien, ni juif; ni royaliste, ni démocrate; ni académicien, ni romantique; restez indifférent devant tout et tous; chacun chez soi, chacun pour soi. » Avec cette propagande, le *juste-milieu* s'efforçait d'enrayer le char révolutionnaire, et réussissait seulement à le précipiter; il faisait, enfin, consister la sagesse à tenir la balance égale, autant que possible, entre l'autorité et la liberté; sans jamais comprendre que l'autorité engendre fatalement la révolution, que la philosophie est le produit inévitable de la religion, que la monarchie se transforme continuellement en démocratie, et, conséquemment, que le dernier terme du progrès est celui où, par la succession des réformes, l'intérêt individuel est identique à l'intérêt général, et la liberté synonyme d'ordre. Voilà la ligne inflexible, providentielle, que traçait à son fondateur le système du juste-milieu. Produit d'une série révolutionnaire, ce juste-milieu était comme un jugement de Némésis, nous condamnant à boire la ciguë. Louis-Philippe n'a fait autre chose que de nous présenter la coupe; jadis le rôle de bourreau faisait partie des prérogatives royales. Le *juste-milieu* n'était, en un mot, que l'hypocrisie du progrès. » (Proudhon.) Le *juste-milieu* a été vaincu en 1848.

JUSTESSE, s. f. En général, Exactitude, précision, régularité; qualité des choses qui s'adaptent ou se rapportent exactement; manière de faire une chose avec exactitude, précision; exacte convenance. La *justesse* d'une vis et de l'écrou dans lequel elle entre. La *justesse* de ce tir est remarquable. La *justesse* des sons. La *justesse* de la voix de cette cantatrice est remarquable. Une balance d'une grande *justesse*. La *justesse* du coup d'œil. Il joue du violon, il chante avec *justesse*. Cette bourrée, dansée, sautée, coulée naturellement et dans une *justesse* surprenante, vous divertirait assurément. (Mme de Sévigné.) C'est ce qui résulte d'une observation attentive d'un homme de goût, qui joint la *justesse* de l'oreille aux lumières de l'esprit. (Buffon.) | Fig. Exacte convenance, en matière de langage, de pensées, d'esprit, de goût, de sentiment, etc. La *justesse* de cette réponse est sensible. (Condillac.) Il me semble que personne ne pense ni avec tant de profondeur, ni avec tant de *justesse* que vous. (Voltaire.) Il avait dans l'esprit plus de *justesse* et de dignité que de saillies. (Id.) La justesse du langage consiste à s'exprimer en termes propres, choisis, liés ensemble, qui ne disent ni trop, ni peu. Cette justesse extrême dans le choix, l'union et l'arrangement des paroles est essentielle aux sciences exactes; mais dans le domaine de l'imagination, cette justesse trop rigoureuse affaiblit les pensées, amortit le feu de l'esprit et paralyse les effets du discours. Il faut oser à propos, en poésie surtout, et savoir s'affranchir d'une règle trop scrupuleuse, qui, par attachement à la justesse servile, ne laisse rien de libre, de naturel et de brillant. *Je l'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle!* est une inexactitude de langage à laquelle Racine devait se livrer. La justesse de la pensée s'établit par sa vérité et par son parfait accord avec le sujet; c'est elle qui fait la solide beauté du discours. En général, une pensée d'une grande justesse est une pensée vraie sous tous les rapports. La justesse de l'esprit nous apprend à connaître s'il y a ou s'il n'y a pas une entière convenance entre les choses ou entre les personnes. Enfin la justesse de goût et de sentiment nous fait distinguer tout ce qu'il y a de beau, de bien et de délicat dans tout ce qui se meut autour de nous.

JUSTICE, s. f. (du lat. *justitia*, même signif.). Vertu morale, sentiment d'équité, qui porte l'homme à rendre à l'Être suprême, aux autres et à lui-même, ce qui leur est dû. Avoir le sentiment de la *justice*. Marcher dans les voies de la *justice*. Persévérer dans la *justice*. La *justice* descendra du ciel comme une rosée. L'affection ou la haine changent la *justice* de face. (Pascal.) Non, non, ne le croyez pas, que la *justice* habite jamais dans les âmes où l'ambition domine. (Bossuet.) Les règles de la *justice* humaine nous peuvent aider à entrer dans les profondeurs de la *justice* divine. (Id.) Il n'y aurait en aucune société, si les hommes n'avaient conçu l'idée de quelque *justice* qui est le lien de toute société. (Voltaire.) La *justice* est entre l'excès de la clémence et la cruauté. (Diderot.) Ce mot est pris ici dans le sens philosophique. L'antiquité faisait de la justice l'idée même de la société. A ses yeux, la justice comprenait tous les rapports humains, politiques et civils, et constituait l'harmonie universelle du monde moral; aussi la science de cette justice était-elle la connaissance de toutes choses, en tant qu'elles étaient équitables. Maintenant, si l'on cherche quel est l'artisan et le dispensateur de la justice, on verra que c'est l'homme. Mais ici-bas, l'homme n'est pas solitaire; il a des semblables. Intelligent, il rencontre sur son passage des êtres intelligents; libre, il rencontre des hommes libres. Or, il reconnaît qu'il a le devoir de les respecter et le droit d'en être respecté lui-même, et ce rapport de l'homme avec l'homme constitue la justice. Mais ce rapport, qui puise sa raison d'être dans la nature de l'homme, se conçoit par l'intelligence et se réalise par la liberté. En effet, l'homme est libre, il doit rester et se maintenir libre; il est donc sacré, et la justice se traduit en obligation; d'un autre côté, lorsque l'homme est obligé, il devient responsable; ses actions pourront être réputées bonnes ou mauvaises, on lui imputera le bien ou le mal. Conséquemment la science de la justice aura à établir l'harmonie des rapports obligatoires que les hommes doivent entretenir entre eux. Pour nous résumer, nous dirons que la justice est née du commerce de l'homme avec l'homme et du contact de l'homme avec les choses; qu'elle est le produit de l'existence humaine, de la société, ou plutôt qu'elle est la société même, car l'homme ne peut toucher à son frère, et modifier, maîtriser, posséder les choses, sans voir intervenir la justice qui règle ses actes envers ses semblables, et sa dictature sur l'univers. Considérée ainsi, la justice est l'obligation et la défense de l'homme; elle ne lui impose pas seulement le devoir de faire aux autres ce qu'il voudrait qu'on lui fît, elle lui accorde encore le droit de se défendre contre les débordements et les erreurs de son prochain, c. à d. le droit à l'insurrection contre les tyrannies. En effet, le premier et le plus légitime des besoins de l'homme est de ne point souffrir le mal; la justice exige impérieusement qu'il le repousse à l'aide de tous les moyens dont il peut disposer. Aussi, ce droit sacré, qui fut entièrement méconnu par l'antiquité et par le moyen âge, est-il hautement revendiqué par la démocratie. | Prise dans le sens économique et politique, la *justice* est la représentation de l'autorité de l'homme; elle a pour objet de comparer les objets et les choses, de distribuer les récompenses et les peines, enfin de rendre à chacun ce qui lui appartient, dans une juste proportion. La *justice* doit être attachée aux règles, ferme et constante; autrement elle est inégale dans sa conduite, et, plus bizarre que réglée, elle va suivant l'humeur qui la domine. (Bossuet.) Dans les commencements de la société, la justice était exercée sans aucun appareil par chaque père de famille sur ses femmes, ses enfants, ses petits-enfants et ses serviteurs. Lui seul avait sur eux le pouvoir de correction, et ce pouvoir allait jusqu'au droit de vie et de mort. Chaque famille formait ainsi un petit peuple dont le chef était à la fois le père et le juge. Mais bientôt les familles s'étant réunies, on éleva une autorité souveraine au-dessus de celle des pères, qui cessèrent alors d'être juges absolus, comme ils l'étaient auparavant, sur les personnes et sur les choses. Néanmoins, en présence de la justice publique même, ils purent encore exercer une justice particulière ou domestique, qui était plus ou moins étendue, selon les usages de chaque peuple. Le gouvernement des familles ne fut donc, dans le principe, que l'administration de la justice. Si nous remontons aux sources de l'histoire pour redescendre jusqu'au temps présent, nous voyons que parmi les Hébreux, Moïse fut le premier qui ordonna la justice parmi les Juifs. Après lui vinrent les juges ou chefs de nation, qui étaient élus par tous les citoyens, et qui jouissaient de l'autorité souveraine, temporaire ou à vie, sans avoir toutefois le droit de percevoir l'impôt et de créer des lois nouvelles. La justice fut établie en Égypte par Ménès, qui en devint le premier roi; en Grèce, les premiers qui gouvernèrent furent les législateurs, plus connus sous le nom de prytanes et de nomophylaques, ou protecteurs des lois; enfin, à Rome, ceux qui appliquaient la justice étaient des rois et des sénateurs, qui déléguèrent, dans la suite, leur autorité à des proconsuls, à des préteurs, à des préfets du prétoire, à des patrices, à des ducs, des comtes, des centeniers, etc. « La justice, dit Proudhon, a commencé comme l'ordre, par la force. Loi du prince à l'origine, non de la conscience; obéie par crainte, non par amour, elle s'impose plutôt qu'elle ne s'expose; comme le gouvernement, elle n'est que la distribution plus ou moins raisonnée de l'arbitraire. Sans remonter plus haut que notre histoire, la justice était, au moyen âge, une propriété seigneuriale, dont l'exploitation tantôt se faisait par le maître en personne, tantôt était confiée à des fermiers ou intendants. On était justiciable du seigneur comme on était corvéable, comme on est encore aujourd'hui contribuable. On payait pour se faire juger, comme pour moudre son blé et cuire son pain; bien entendu que celui qui payait le mieux avait aussi plus de chances d'avoir raison. Deux paysans convaincus de s'être arrangés devant un arbitre auraient été traités de rebelles, l'arbitre poursuivi comme usurpateur. Rendre la justice d'autrui! quel crime abominable!... Peu à peu, le pays, se groupant autour du premier baron, qui était le roi de France, toute justice fut censée en relever, soit comme concession de la couronne aux feudataires, soit comme délégation à des compagnies justicières, dont les membres payaient leurs charges à beaux deniers comptants. Enfin, depuis 1789, la justice est exercée directement par l'État, qui seul rend des jugements exécutoires. Qu'a gagné le peuple à ce changement? Rien. La justice est restée ce qu'elle était auparavant, une émanation de l'autorité, c. à d. une formule de coercition. » (Proudhon.) Après avoir cherché comment la justice a été instituée et administrée, dans le passé et dans le présent, nous avons à nous demander : Que devrait-elle être? quel est son domaine réel? quelles sont ses limites, dans la science de l'économie politique? où s'arrêteront, par suite, les attributions des législateurs? Nous n'hésiterons pas à répondre que la justice devrait être la force commune organisée pour faire obstacle à l'injustice, car l'homme ne doit pas souffrir le mal; qu'il n'est pas vrai qu'elle puisse avoir sur les personnes et sur les choses une puissance absolue, puisque ces choses et ces personnes existaient avant que cette justice eût été consentie, et que d'ailleurs son œuvre est de les protéger; enfin, que la justice ne saurait avoir pour mission de régir nos consciences, nos idées, nos volontés, notre instruction, nos travaux, nos échanges, nos jouissances, c. à d. tout ce qui nous est personnel, puisqu'elle a le devoir d'empêcher qu'en aucune de ces matières le droit des uns n'usurpe le droit des autres. La justice est faite pour protéger, et non pour opprimer. « Jetez les yeux sur le globe. Quels sont les peuples les plus heureux, les plus moraux, les plus paisibles? Ceux où la justice intervient le moins dans l'activité personnelle; où l'autorité se fait le moins sentir; où l'individu a le plus de ressort, et l'opinion publique le plus d'influence; où les rouages

administratifs sont les moins nombreux, et les impôts les moins lourds et les moins inégaux; où les associations, les conventions et les transactions sont le moins entravées; ceux enfin qui approchent le plus de cette solution, dans les limites du droit : Tout par la libre et perfectible spontanéité de l'homme; rien par la force! » | *Justice d'apanage*, Justice royale qui s'exerçait dans l'étendue de l'apanage d'un fils ou d'un petit-fils de souverain. | *Justice d'attribution*, Celle qui n'est établie que pour connaître d'une affaire dont la nature est particulière. | *Justice bailliagère*, Celle qui appartenait au bailli, et qui s'étendait sur le bailliage. | La *justice basse* remplissait autrefois, auprès des petits plaideurs, le même rôle que remplit aujourd'hui la justice de paix ou de simple police. La *justice capitale* ou *supérieure* était, dans une province, une sorte de cour d'appel. | *Justice civile*, Celle qui s'occupe spécialement des contestations qui peuvent s'élever sur la nature, le partage ou la possession des choses; elle est, en général, appliquée par les tribunaux de première instance, et, en particulier, par les cours d'appel. | La *justice commutative* a pour objet de rendre à chaque individu ce qui lui appartient, dans une juste proportion; elle opère principalement dans les affaires d'intérêts privés. La *justice criminelle* est chargée de prendre connaissance des crimes et délits qui se commettent; d'instruire contre les personnes, et d'appliquer les peines prononcées par la loi; les cours d'assises sont les interprètes de cette justice, la plus terrible de toutes, dont les dispositions sont contenues dans les codes d'instruction criminelle et pénal. La *justice* est *distributive*, lorsqu'elle fait, à chacun et selon son mérite, une équitable répartition de peines ou de grâces. | La *justice domestique* n'est autre chose que la puissance déterminée que les pères ont sur leurs enfants, les maris sur leurs femmes, etc. | *Justice féodale* ou *seigneuriale*, Celle qui s'attache à un fief, à une seigneurie. Une justice pareille est inconnue dans les pays libres. | *Justice fiscale*, Justice du fisc, celle qui ordonne les poursuites pour le recouvrement de l'impôt. | *Justice du glaive*. On donnait ce nom à quelques juridictions ecclésiastiques. Par le terme de glaive on entendait le glaive spirituel de l'excommunication ou du retranchement de la communion, et le glaive matériel, qui était souvent manié par un prêtre bourreau. | La *haute justice* était exercée par le roi et par les seigneurs suzerains. | *Justice militaire*, Celle qui est attribuée aux conseils de guerre pour juger les soldats indisciplinés ou coupables de méfaits. En tout temps, la justice militaire a été très-douce vis-à-vis des gens qui appartiennent à l'armée, alors même qu'ils étaient convaincus d'outrages et de violences envers des citoyens inoffensifs, tandis qu'elle s'est montrée plus que sévère à l'égard des citoyens qui lui ont été déférés. | *Justice municipale*, Celle qu'exercent les maires et les commissaires de police. | Sous le règne du bon plaisir, le signe extérieur de la puissance était appelé *justice patibulaire* : on la représentait ordinairement par un pilier d'exposition ou par une potence. | La *justice populaire*, qui est la justice parfaite, la justice par excellence, est exercée par les citoyens élus, qui représentent le peuple. La *justice privilégiée* est la justice opposée à la justice populaire; elle est établie pour prononcer sur les actes des personnes qui se croient au-dessus de la loi commune. | *Justice de ressort* ou *d'appel*, Celle qui décide si un tribunal inférieur a bien ou mal jugé. | La *justice sommaire* expédie les petites affaires et les causes dont l'instruction est faite brièvement. | *Justice souveraine*, Celle qui est rendue ou par le peuple ou par le tribunal suprême qu'il a librement constitué : ce fut la justice souveraine qui frappa Louis XVI. | Enfin, les théologiens appellent *justice temporelle*, celle qui connaît des matières autres que les matières ecclésiastiques. | *Rendre la justice*, Exercer le pouvoir judiciaire. Ici le droit de *rendre la justice* s'achète comme une métairie. (Voltaire.) | Action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir sa plainte, etc. Obtenir *justice*. Soyez certain que *justice* vous sera faite. | Raison, bon droit. Il comptait sur la *justice* de sa cause. J'ai pour moi la *justice* et je perds mon procès. (Molière.) | *Sans justice*, Sans raison. | *Avec justice*, Avec raison, avec droit. Je suis surpris, sans doute, et c'est *avec justice*. (Racine.) | *En bonne justice*, Selon ce qui est de droit. *En bonne justice*, ne devrait-on pas suivre les sentiments de son cœur? (Mme de Sévigné.) | Par extens. Les tribunaux, les magistrats chargés d'administrer la justice. Un repris de *justice*. La *justice* est à la recherche d'un employé concussionnaire. Dieu vous garde de tomber entre les mains de la *justice*. On crie à la *justice*, la justice vient, elle enfonce la porte, elle entre, et trouve deux de ces bretteurs étendus sur le plancher. (Le Sage.) Une descente de *justice*.

Si la *justice* vient à connaître du fait,
Elle est un peu brutale et saisit au collet.
(REGNARD.)

| *La Justice*, Le ministère chargé des sceaux en France. Employé à *la Justice*. Bureaux de *la Justice*. | *Déni de justice*, Refus de juger, injustice. | *Gens de justice*, Les procureurs généraux, procureurs, greffiers, juges et autres bas employés de justice; se dit aussi des exécuteurs des hautes et des petites œuvres, c. à d. des bourreaux, huissiers, gendarmes, etc. | *Faire justice de quelqu'un*, Châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite. On fera bonne et sévère *justice* des prévaricateurs et des traîtres. | Fig. En parlant des choses. La satire et la caricature font *justice* des ridicules de la société. | *Se faire justice*, Se venger soi-même. | *Rendre justice à quelqu'un*, L'estimer, l'apprécier à sa juste valeur. On dit aussi *Rendre justice au talent, au mérite de quelqu'un*. | *Se rendre justice*, Se juger soi-même. | *Se brouiller avec la justice*, S'exposer aux poursuites de la justice. | Mythol. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. Elle est représentée ordinairement sous la figure d'une belle jeune fille, tenant d'une main une balance égale des deux côtés; et de l'autre une épée nue.

Justice.

Quelquefois, pour montrer combien son impartialité doit être rigoureuse, on lui place un bandeau sur les yeux. La *Justice* et l'Amour sont aveugles.

JUSTICIABILITÉ, s. f. Condition de celui, de celle qui est justiciable. Ce n'est plus parmi vous un sentiment qui puisse souffrir partage, que celui de la supériorité des peuples sur les rois, et de la *justiciabilité* des rois devant le tribunal du peuple. (Bayle.)

JUSTICIABLE, adj. Qui est soumis à une juridiction. Bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas *justiciable* de la compagnie. (Retz.) Chacun est, en général, *justiciable* du tribunal dans le ressort duquel est situé son domicile; cependant, en matière de simple police, correctionnelle et criminelle, on est *justiciable* du juge ou du tribunal dans le ressort duquel les contraventions, les crimes ou les délits ont été commis. Il n'en est pas de même en matière civile. | Substantiv. Je ne suis pas votre *justiciable*. Les négociants sont les *justiciables* du tribunal de commerce, en tant que débiteurs ou créanciers. | Fig. Un auteur est le *justiciable* de la critique. Les rois sont *justiciables* de l'opinion publique.

JUSTICIE, s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées et de bractéoles. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, entre autres la *justicie carmantine*.

JUSTICIER, v. a. Punir quelqu'un d'une peine en exécution d'une sentence, d'un jugement. *Justicier* un condamné. On fit *justicier* ces voleurs. On *justicia* tous ces grands coupables de la monarchie. Ce verbe est de quatre syllabes et prend deux *i* dans certains cas. *Je justiciais, nous justicions, vous justiciiez*.

JUSTICIER, IÈRE, s. Celui, celle qui a droit de justice; celui, celle qui est délégué pour rendre la justice. Le président des États d'Aragon, depuis que ce royaume fut séparé de la Navarre, en 1035, jusqu'en 1478, porta le titre de *justicier*. Les nobles avaient resserré l'autorité du roi dans des limites très-étroites, et lui faisaient dire à son couronnement, par l'intermédiaire du *justicier* : « Nous, qui sommes autant que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos lois et nos priviléges; sinon, non. » En conséquence, ce justicier prétendait avoir le droit d'accuser et de juger le roi. Avant la Révolution, le chef de l'État s'adressait, pour faire exécuter un arrêt, à ses amés et féaux conseillers, lieutenants civils et autres *justiciers*. Le parlement de Dijon s'est avisé de faire pendre, ou à peu près, un pauvre diable de Suisse, pour me faire payer la procédure, en qualité de *haut-justicier*; je suis tout ébahi d'être *haut-justicier*, et de faire pendre des Suisses en mon nom. (Voltaire.) | Adjectiv. Autrefois, il y avait, en France, des seigneurs *justiciers*, qui rendaient la haute, la moyenne et la basse justice sur leurs terres.

JUSTIFIABLE, adj. Qui peut être justifié. Cette action est peu *justifiable*. La tyrannie n'est pas *justifiable*.

JUSTIFIABLEMENT, adv. D'une manière justifiable. Procéder *justifiablement*.

JUSTIFICATEUR, TRICE, adj. Néol. Qui justifie, qui tend à justifier. Une plaidoirie *justificatrice*. | S. m. Ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres d'imprimerie. | Instrument dont se sert l'ouvrier pour faire cette opération. | Le *justificateur* est composé de deux pièces principales de 60 centimètres de longueur chacune, et servant à contenir une rangée de caractères d'imprimerie. On porte cet outil dans un instrument appelé *coupoir*, où, les deux jumelles étant fortement serrées, on fait agir le rabot qui enlève les superfluités du corps des lettres, et on les rend toutes d'une égale hauteur, ce qui s'appelle *justifier*. On nomme également cet instrument *justifieur*.

JUSTIFICATIF, IVE, adj. Qui sert à justifier quelqu'un, à donner une preuve. Moyens *justificatifs*. Publier un mémoire *justificatif*. Ouvrage accompagné de pièces *justificatives*.

JUSTIFICATION, s. f. (pron. *justifikasion*). Action de justifier quelqu'un ou de se justifier. Certains hommes politiques ne parviendront jamais à présenter la *justification* de leur conduite. Une *justification* si évidente ne fut point reçue du cardinal, son ennemi personnel. (Voltaire.) Elle commença d'un ton plus sérieux à entrer dans sa propre *justification*. (J. J. Rousseau.) | Preuve. La *justification* d'un fait. | T. de théol. Rétablissement d'un pécheur dans la grâce. Les catholiques et les protestants sont inconciliables sur la doctrine de la *justification*. | Typogr. La longueur des lignes, qui est déterminée, par le compositeur, dans une même et juste égalité. Grande et petite *justification*. Adoptez cette *justification*. | Action de mesurer les matrices qui servent à fondre les lettres.

JUSTIFIÉ, ÉE, part. Qui est mis hors d'inculpation. Il n'a pas besoin d'être *justifié* de ce reproche. (Bossuet.) Un accusé *justifié*. | Prouvé, vrai, juste. Une prophétie *justifiée* par l'événement.

JUSTIFIER, v. a. Démontrer, prouver l'innocence d'une personne vis-à-vis d'un blâme ou d'un châtiment. Je vous aiderai à vous *justifier*. Celui qui *a été justifié* du crime dont il était accusé devant un tribunal, ne l'est pas toujours devant l'opinion. Ce n'est qu'en m'imitant que l'on me *justifie*. (Corneille.) Avant la fin du jour vous me *justifierez*. (Racine.) L'honnêteté de ses démarches suffisait pour la *justifier* à ses propres yeux. (J. J. Rousseau.) | Se dit en parlant des choses. Il *a justifié* sa conduite. *Justifier* un fait. La pauvreté de Robespierre *a justifié* sa mémoire. Je parle d'un homme sage, en qui il n'y a point eu d'erreur à plaindre ni de faute à *justifier*. (Fléchier.) Je me crois moins coupable en me reprochant mes fautes, qu'en cherchant à les *justifier*. (J. J. Rousseau.) Que ne *justifie*-t-on pas quand on le veut? (D'Alembert.) | Montrer la vérité d'une chose. *Justifier* un récit, une aventure. | Répondre aux espérances conçues, satisfaire. Ce citoyen *a justifié* la confiance qu'on lui avait accordée. L'événement *justifia* leur politique. (Raynal.) | Donner raison. L'intérêt public et la morale ne *justifieront* jamais la violation des lois librement consenties par un peuple. | Jurisp. *Justifier de*, Faire preuve de. *Justifier* de sa qualité. Ce plaideur devra *justifier* du dépôt d'une caution. | Imprim. Donner à une ligne la longueur exigée par les règles de la typographie. Un ouvrier compositeur doit toujours *justifier* avec la plus grande exactitude. | Faire la justification du caractère nouvellement fondu en le comparant avec la lettre modèle. | SE JUSTIFIER, v. pr. Prouver son innocence en présence d'une accusation. Le trop

grand désir de *se justifier* nuit souvent plus qu'il ne sert. Viens mourir avec moi pour *te justifier*. (Corneille.) | Être justifié. La tyrannie ne peut jamais *se justifier* et s'imposer comme mesure de salut public.

JUSTIN. Deux empereurs d'Orient ont porté ce nom. *Justin Ier*, dit *le Vieux*, né en 450, en Thrace, d'un pauvre cultivateur, parvint, de l'état de simple soldat, au grade de tribun et de général. Il fut élevé à l'empire en 518 par les cohortes prétoriennes après la mort d'Anastase. Il rappela les évêques catholiques que les ariens avaient fait exiler, publia plusieurs édits contre cette secte, et mourut en 537. | *Justin II, le Jeune*, surnommé *Curopalate* (maître du palais), fils de Dulcissimus et de Vigilantia, succéda à son oncle maternel Justinien Ier en 565. Il se laissa gouverner par l'impératrice Sophie, dont l'influence fut la cause de la perte de l'Italie, sacrifia ses trésors pour fléchir le roi de Perse Chosroës, abdiqua en 574 et mourut en 578.

JUSTIN (MARCUS-JUSTINUS-FRONTINUS). Historien latin du XIe siècle, est regardé comme l'abréviateur de Trogue Pompée. Son ouvrage est un extrait en quarante-quatre livres de la grande histoire de cet écrivain, depuis l'origine du monde jusqu'à César Auguste.

JUSTINIEN. Empereur d'Orient et jurisconsulte. Ce prince était né dans un village de la Dardanie, de parents qui vivaient du travail de leurs mains. Son oncle Justin, qui gouvernait l'Orient, l'avait désigné pour être son successeur; cependant, quelques-uns de ses contemporains lui ont reproché de n'être monté sur le trône qu'à la suite de l'assassinat qu'il avait fait commettre sur la personne du césar Vitellien. Pendant les premières années de son règne, Justinien eut le bonheur d'être défendu par des généraux habiles, Narsès et Bélisaire, entre autres, qui le firent triompher en Italie, en Asie et en Afrique, tant contre les Goths et les Vandales, que contre les Perses. Après avoir réduit ses ennemis par la valeur de ses généraux, Justinien voulut se donner la satisfaction de faire de la législation en exploitant la science des jurisconsultes de son empire. Les lois étaient alors sans force et sans vigueur, parce qu'elles étaient ignorées; par son ordre, dix hommes de lois furent chargés de les tirer de la confusion où elles étaient tombées. Ce fut le savant Tribonien qui dut présider à ce travail long, difficile, et qui composa le Digeste, les Pandectes et les Institutes dites de Justinien. L'empereur mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après un règne de trente-deux ans; il avait épousé Théodora, la comédienne, qui s'était rendue célèbre par ses mœurs infâmes. | *Justinien II*, dit Nez-Coupé. Cet empereur monta sur le trône en 685. Ses sujets, exaspérés par ses cruautés, s'insurgèrent contre lui, s'emparèrent de sa personne, lui coupèrent le nez, et l'exilèrent dans la Chersonèse, où il resta dix ans. Replacé sur le trône en 705 par Tribellius, roi des Bulgares, il périt assassiné en 711.

JUTES, s. m. pl. (du lat. *Iutes*). Géogr. Nom d'un peuple germain ou scandinave, de la famille gothique, qui alla s'établir dans la presqu'île danoise, à laquelle il donna son nom.

JUTEUX, EUSE, adj. Qui renferme beaucoup de jus. Melon *juteux*. Pêche *juteuse*. Poire *juteuse*. Les fruits *juteux* sont les meilleurs.

JUTLAND (du lat. *Jutia*; du danois *Jylland*, *Norre Jylland*). Géogr. Presqu'île du Danemark, bornée au N. par le Skager-Rak; au N. E., par le Cattégat; à l'O., par la mer du Nord, et au S., par le Schleswig; 280 kilom. sur 200; 640,000 habit. Le Jutland forme les districts d'Aalborg, Vitorb, Aarhuus et Ribe. Ce pays était l'ancienne Chersonèse cimbrique, que Malte-Brun croit être la vraie Thulé. Quelques auteurs étendent le nom de Jutland au Schleswig, et prolongent la péninsule jusqu'à l'Eider. Son climat est rude, froid, humide; le sol est marécageux ou sablonneux. Dans sa partie septentrionale on voit un grand golfe appelé Limfiord. Dans le Jutland, on s'occupe surtout de l'éducation des chevaux, de la pêche, de l'exploitation des mines de houille et de tourbières. L'industrie manufacturière y est peu développée; il existe cependant auprès des grands centres quelques fabriques de draps, de toiles, de mouchoirs, etc., qui forment l'unique commerce du pays. Ses villes principales sont Aalborg, Aarhuus, Frederikshavn, dont le port peut contenir cent navires, Ribe ou Ripen, Horsens et Viborg. Les indigènes ne parlent que la langue danoise et professent généralement la religion luthérienne.

JUTLANDAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante du Jutland; qui appartient au Jutland ou à ses habitants. Costume *jutlandais*. Une *Jutlandaise*. Les *Jutlandais*. Les mœurs *jutlandaises*.

JUVEIGNEUR, s. m. Féod. Cadet apanagé. Selon la coutume de cette province, tous les *juveigneurs* de Rohan devaient être hommes-liges du duc de Bretagne. (Saint-Simon.)

JUVENTA, Mythol. Déesse de la jeunesse. Les Romains l'invoquaient lorsque leurs enfants quittaient la robe prétexte. Elle présidait à l'intervalle qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à l'âge viril. On la représentait sous les traits d'une belle nymphe. On l'appelait aussi *Juventus*.

JUVÉNAL (DÉCIMUS-JUNIUS). Célèbre poète latin, né à Aquinum en Italie, en l'an 42 de l'ère chrétienne, et mort en 122. Juvénal vint à Rome, avec l'intention d'embrasser la profession de légiste, pour étudier la déclamation et l'éloquence. Il fréquenta l'école jusqu'à l'âge de quarante ans, sous le patronage du grammairien Fronton et de Quintilien. Mais bientôt, emporté par sa vive imagination, il abandonna le barreau pour s'adonner à la poésie, et composa ses immortelles satires, sous le règne du tyran Domitien. Comme il craignait le ressentiment et la cruauté de ce prince, Juvénal continua à travailler en silence, et ne produisit ses œuvres en public que longtemps après, lorsque le pouvoir fut passé entre les mains de Trajan et d'Adrien. Il nous reste de ce poète seize satires, dont les plus remarquables sont : la troisième, sur les embarras de Rome; la quatrième, sur Domitien; la sixième, contre les courtisanes; la septième, contre les histrions, et la huitième, sur la noblesse. Ce fut la septième satire qui provoqua la colère d'un favori d'Adrien et qui amena la disgrâce de son auteur. Juvénal fut en effet exilé à Syène (Égypte), avec le titre de chef de légion. Un caractère probe, austère et plein de franchise, un génie éloquent et énergique, distinguent ce poète; sa colère contre le vice est naturelle, et son langage est à la fois simple, triste et sévère. C'est à tort qu'on a comparé Juvénal à Horace, car le rire satirique de l'un n'a rien de commun avec l'indignation vengeresse de l'autre. On trouve dans toutes les bibliothèques de l'Europe de bonnes éditions des œuvres de Juvénal.

JUVÉNAL (*Jouvenel des Ursins*) (JEAN). Célèbre magistrat français, né à Troyes vers 1350. Charles VI le créa prévôt des marchands, et en 1410 il fut nommé avocat général au parlement de Paris. Il montra la plus grande fermeté, et réduisit le duc de Lorraine à implorer la clémence du roi. Il fut emprisonné avec le roi, la reine, le dauphin, par les partisans de Jean sans Peur. Charles VII, dauphin, le nomma chancelier. Un de ses fils, *Guillaume Jouvenel des Ursins*, fut fait chancelier en 1445, destitué par Louis XI et rétabli en 1465; il mourut en 1472.

JUVÉNILE, adj. Qui appartient à la jeunesse. Ardeur *juvénile*. Les grâces *juvéniles*.

JUVÉNILEMENT, adv. D'une manière juvénile.

JUVÉNILITÉ, s. f. Caractère, état de ce qui est jeune, juvénile. La *juvénilité* des formes, de l'esprit. Dans le monde, que reste-t-il pour jouer les grands rôles de la vie à tous ces beaux fils dont la *juvénilité* est tout le talent? (Stahl.)

JUXTAPOSÉ, ÉE, part. Se dit d'objets posés l'un à côté de l'autre. Molécules *juxtaposées*.

JUXTAPOSER, v. a. (du lat. *juxta*, à côté, et poser). Poser quelque chose à côté d'une autre chose. *Juxtaposer* des objets. | SE JUXTAPOSER, v. pr. Se joindre. Un minéral croît par l'agrégation successive des molécules qui *se juxtaposent*.

JUXTAPOSITION, s. f. Action de juxtaposer des objets. La *juxtaposition* des pierres. Cette communication des organes entre eux vient-elle à cesser, l'unité formelle à s'évanouir, et les parties contiguës n'appartenir plus l'une à l'autre que par *juxtaposition*, l'homme est mort. (J. J. Rousseau.) Nous savons que la société humaine, cette société que l'on appelle un peuple, n'est pas une simple *juxtaposition* d'existences isolées et passagères. (Guizot.) | Phys. Agrégation de molécules; modes d'accroissement des corps inorganiques. Les cristaux se forment à l'aide de la *juxtaposition*.

JUZGHAT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Sivas), chef-lieu de Sandjank; 16,000 habit. Murailles en briques; mosquée sur le modèle de la Sainte-Sophie de Constantinople.

JUZOM, s. m. Méd. Nom arabe, au moyen âge, de l'éléphantiasis ou de la lèpre tuberculeuse.

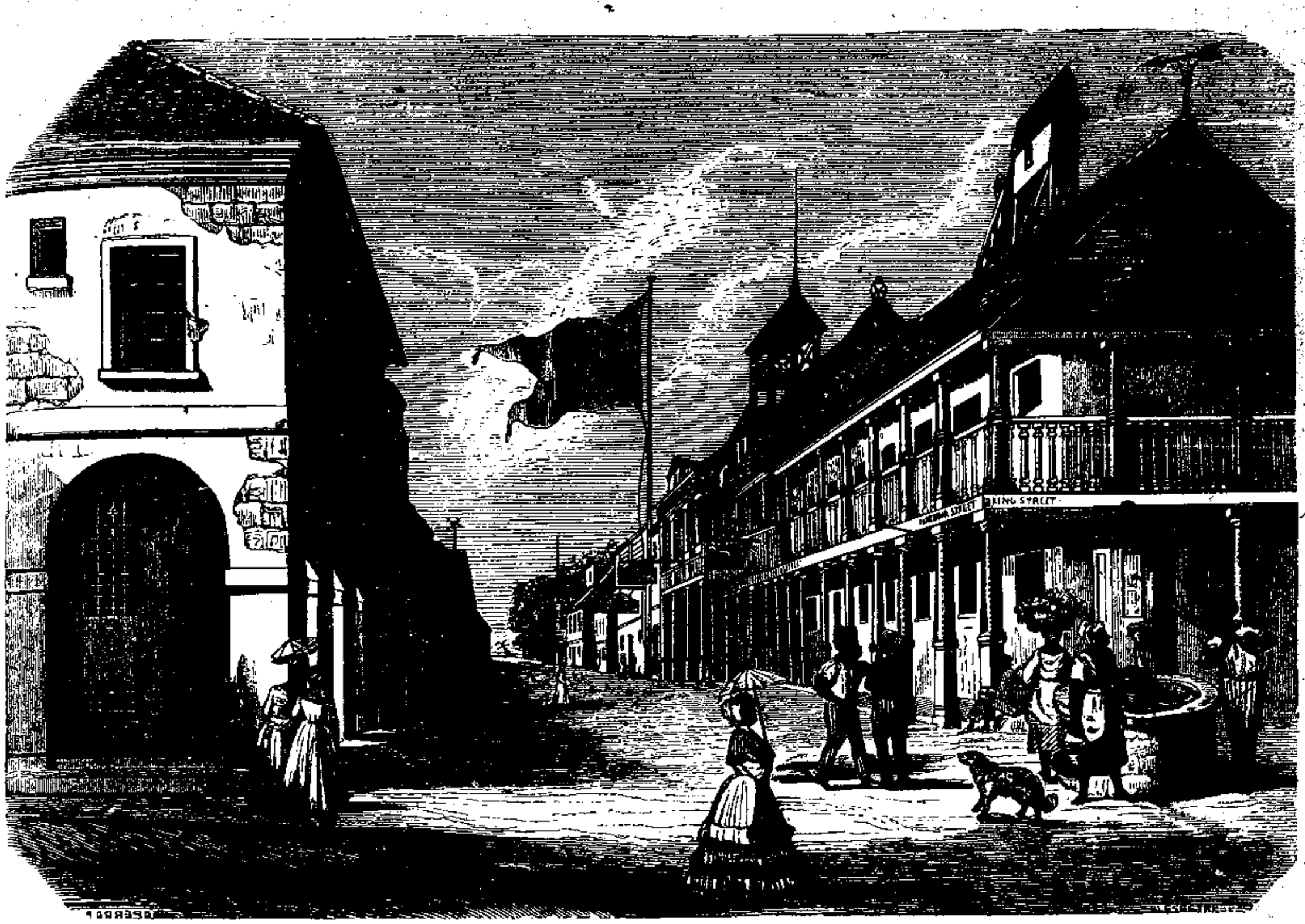

KINGSTON

(JAMAÏQUE)

s, m. Onzième lettre et huitième consonne de notre alphabet. Traditionnellement, elle se prononce *ka*, et sa valeur phonétique est semblable à celle des consonnes *q* et *c*. Les grammairiens modernes ont changé cette prononciation en *ke*. Le *k* a beaucoup d'analogie avec le *kaf* des Hébreux et des Phéniciens, mais il dérive plus immédiatement du *kappa* grec, dont il a conservé la forme. L'usage de cette lettre est aujourd'hui fort commun dans les langues slaves et germaniques, qui l'emploient à la place du *c*, lettre sifflante chez eux, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, et qui, n'ayant alors que la valeur de notre *s*, ne fait pas double emploi avec le *k*, comme dans beaucoup d'autres langues. Plusieurs auteurs ont remarqué que cette lettre n'appartient pas toujours, comme initiale, à la racine de certains mots, et qu'elle ne représente le plus souvent qu'une simple aspiration : ainsi *k* est muet dans tous les mots anglais, tels que *knap*, *knit*, *knoll*, etc., alors qu'il est accompagné d'un *n*. Si l'on examine les écrits des vieux auteurs français, on rencontre fréquemment le *k* employé à la place du *c*, par exemple, dans les mots *Karle*, *kalendrier*, etc. ; mais aujourd'hui notre orthographe n'admet cette lettre que dans les mots dérivés des langues étrangères et dans certains noms propres appartenant à ces mêmes langues. Un grand *K*. Un petit *k*. Le *k* est la lettre dont nous nous servons le moins et dont nous devrions faire le plus d'usage, attendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieux. (Duclos.) | On a souvent discuté si le *k* avait ou n'avait pas fait partie des plus anciens alphabets romains. L'opinion la plus généralement admise est que l'on doit à l'historien Salluste son introduction dans l'alphabet romain, car il est constaté qu'après lui seulement parut la prescription légale d'après laquelle tout calomniateur devait être marqué au front d'un fer rouge portant la lettre *k*. On reconnaît, dans un grand nombre de médailles antiques, le *k* comme initiale des mots grecs : ΚΑΙΣΑΡ, César ; ΚΛΑΥΔΙΟΣ, Claude ; ΚΟΛΩΝΙΑ, colonie ; ΚΟΡΗ, vierge, etc. | A titre de lettre numérale, le *k* grec représentait le nombre vingt, et le nombre vingt mille avec un trait perpendiculaire au-dessous. Le *k* latin valait deux cent cinquante, et deux cent cinquante mille avec une barre horizontale au-dessus. | Le *K* est la marque des monnaies qui étaient frappées à Bordeaux. | *K* se met très-souvent pour *kilogramme*, *kilomètre*, etc. | Dans les formules chimiques, *K* signifie *potassium* (en latin *kalium*).

KAAB. Poète arabe qui vivait du temps de Mahomet. Il a publié, en l'honneur du législateur oriental, un beau poème qui est au nombre des sept *moallaks* ou *ghazels* sacrés suspendus au temple de la Mecque.

KAARTA. Géogr. État de la Sénégambie, sur la rive droite du Sénégal, entre ceux de Ludamar, de Fouladou, de Bambarra et de Kassou. Villes principales : Kogué-Médiné et Élimané. Ce pays appartient aux Mandingues. Commerce de poudre d'or et d'ivoire.

KABAK, s. m. On appelle ainsi, en Russie, les lieux publics où se vendent la bière, l'eau-de-vie, le vin, le tabac, les cartes à jouer et autres marchandises de consommation monopolisées par le gouvernement. Il y a plusieurs sortes de *kabaks* : ceux où se vendent les marchandises en gros, et ceux où se vendent les marchandises en détail, et même les endroits où elles se consomment.

KABANI, s. m. Fonctionnaire public qui remplit, en Orient, la charge de notaire.

KABARDAH. Géogr. Contrée d'Asie qui appartient à la Russie, et qui est située dans la région caucasienne. Le Kabardah forme la Circassie proprement dite ; elle est bornée au N. par la Malka et par le Terek ; à l'O., par l'Acbazie, et au S., par le pays des Ossètes. On la divise en grande et en petite Kabardah. Le sol en est fertile et le climat doux, mais les habitants sont peu industrieux et négligent l'agriculture ; ils préfèrent la vie nomade et même le brigandage.

KABBADE, s. m. Habit militaire des Grecs modernes. Ce costume se porte sous un autre habit ; il est court, serré, sans plis, ne descendant qu'au joint de la jambe et ne se boutonnant qu'au bas de la poitrine, avec de gros boutons. Le *kabbade* est maintenu par une ceinture.

KABESQUE, s. m. Monnaie d'argent persane. | Petite pièce de cuivre du même pays qui vaut un peu plus de 2 centimes.

KABIN, s. m. Mariage contracté chez les mahométans, particulièrement chez les Persans, pour un temps limité. Le kabin se fait devant le kadi, en présence duquel l'homme épouse sa femme, à la condition de lui payer une certaine somme lorsqu'il la quittera. | Somme d'argent que le mari est tenu de payer à la femme qu'il répudie. | On donnait autrefois ce nom aux mariages temporaires contractés par des marins provençaux avec des femmes grecques, dans l'Archipel.

KABOU. Géogr. Contrée de la Sénégambie, située entre la Gambie et le rio de Géba ; capitale, Sumakonda. Climat chaud, humide et malsain. Végétation luxuriante. Riz, céréales, indigo et coton. Poudre d'or, ivoire et argent.

KABOUL. Géogr. Rivière d'Asie qui prend sa source sur les frontières du Khorassan, et qui se jette dans le Sind, après un cours de 370 lieues. | Ville capitale du royaume de Kaboul et [illegible] l'Afghanistan, sur la rivière de ce nom, au pied de la chaîne du Caucase indien, dont les pics neigeux la dominent au nord ; sa population est de 80,000 habit. Kaboul jouit du climat le plus agréa-

ble, et la beauté de ses environs, couverts de jardins et d'arbres fruitiers, contribue encore à augmenter l'agrément qu'offre son séjour. Cette belle ville est placée à 2,009 mètres au-dessus du niveau de la mer. | La province de Kaboul a 200 kilom. sur 90. Peu de rivières, déserts immenses, vastes plaines, quelques vallées fertiles. Mines d'or, d'argent, de fer, à peine exploitées; tissus de coton, tapis, cuirs. Commerce par caravanes. Le royaume qui porte ce nom est un des principaux démembrements de l'empire des Afghans, qui est aujourd'hui divisé en quatre États indépendants : Hérat, Kandahar, Peschawer et Kaboul. Le nom de ce dernier, quoique limité au territoire assez étendu qui en dépend, est souvent appliqué, par les Européens, à tout l'ancien Afghanistan. Ce pays est très-important au point de vue politique et commercial, grâce à sa situation favorable entre l'Inde et la Perse. C'est la clé de l'Inde du côté de la Tartarie.

KABR-IBRAHIM. Géogr. Ville de Syrie, près de la mer Morte, l'une des plus anciennes villes du monde; 5,600 habit. C'est l'*Hébron* israélite. On montre, dans sa mosquée principale, de prétendus tombeaux du patriarche Abraham, de Sara, et de leurs descendants jusqu'à Joseph, fils de Jacob. Kabr-Ibrahim signifie sépulcre d'Abraham.

KABYLES, adj. et s. Géogr. Les Kabyles sont les principaux représentants de la race berbère (V. BERBÈRE), que l'on trouve dès la plus haute antiquité occupant le nord de l'Afrique. Les invasions successives des peuples conquérants les ont refoulés dans les lieux de l'accès le plus difficile, sur les hautes montagnes de l'Atlas, dans les vallées abruptes, où, jusqu'à la conquête de l'Algérie par la France, ils avaient échappé à toute domination étrangère. Chassés des plaines, resserrés sur d'étroites surfaces, les Kabyles se sont fait des mœurs en harmonie avec les conditions matérielles de leur existence. La tente du nomade s'est convertie en *gourbi*, cabane construite en pisé ou en pierre, le *mopalia* des Romains; la réunion sur un même point de plusieurs gourbis appartenant à une même tribu a constitué le *khebila*, ou tribu. Des jardins et des champs cultivés avec soin ont fourni l'alimentation qu'on ne pouvait demander à de vastes espaces; fixé au sol par la maison, le Kabyle a pu s'y fixer encore par des plantations; de beaux arbres, taillés, greffés, souvent même plantés de sa main, lui ont créé une patrie locale, des intérêts, des habitudes, des affections sédentaires, comme aux populations d'Europe. Des villages et des petites villes se sont fondés, image exacte, par leur défaut d'alignement, leur saleté, leur incommodité, le type brut de leur architecture, des premiers villages et des premières villes des pays aujourd'hui les plus civilisés. Dans ses étroites limites, pressé par le besoin, le Kabyle est devenu industriel, forgeron, chaudronnier, maçon, taillandier, armurier, fabricant de monnaie, même de fausse monnaie. Entouré de mines et de chutes d'eau, il a su en tirer parti pour son bien-être. Dans ses habitudes laborieuses, son caractère tout entier s'est empreint d'un cachet spécial : l'homme est devenu pratique, positif, en restant simple et brut comme l'artisan sans éducation intellectuelle. Doué, par une tradition héréditaire qui est passée dans le sang, les muscles et l'esprit de sa race, du don de l'imitation et de l'habileté des doigts et des mains, le Kabyle n'attend, pour devenir mécanicien habile, que des maîtres et des modèles. La France, qui a pénétré dans ses montagnes, tantôt à la suite de soumissions volontaires des tribus, tantôt par la force des armes, lui donnera les uns et les autres, et se fera de lui un habile auxiliaire. Quand la terre natale ne peut suffire à tous ses fils, alors en Kabylie, comme en tout pays trop pauvre pour nourrir ses habitants, quelque enfant de la maison émigre pour une saison, pour des années. Il descend dans la plaine, et loue ses bras pour la récolte; il pénètre dans les villes et devient manœuvre. Dans cette phase nouvelle, et toujours transitoire, de son existence, il reproduit les mœurs et les qualités des Auvergnats et des Savoyards, dont il est le type africain. On le trouve dans toutes les villes de l'Algérie, coudoyant ses cousins du Maroc et du Sahara, et grossissant par une sobriété à toute épreuve, par un labeur infatigable, par la plus sévère épargne, par une probité devenue proverbiale, le petit trésor qui lui permettra de revenir un jour au village de ses pères, et d'y acheter un fusil, une femme, une maison, un champ ou un jardin. Quant au cheval, il s'en passe : fils de la montagne, le Kabyle est fantassin, tandis que l'Arabe, fils de la plaine, est cavalier, contraste d'où naît tout un système différent d'existence personnelle et d'organisation sociale. Celle-ci fournit un des exemples les plus parfaits, sur une petite échelle, de la démocratie se gouvernant elle-même. Le peuple assemblé élit, au suffrage universel, ses chefs politiques ou *amins*, toujours révocables par le peuple pour cause d'inconduite. Les affaires publiques sont réglées dans des assemblées d'amins, obligées de respecter la loi kabyle, non écrite, mais conservée et observée traditionnellement depuis deux mille ans. La même loi s'impose à tout chef, qui ne peut se permettre aucun acte arbitraire sans se heurter promptement à un refus d'obéissance exprimé en ces termes : *Esta cheick, ana cheick* (toi chef, moi chef), protestation qui suffit à maintenir la liberté. Nulle administration n'a charge de régler la conduite des citoyens, nulle force publique n'existe pour imposer les volontés des chefs; il n'y a de pouvoir que dans la mesure du consentement de chacun. Aussi l'autorité toute morale des marabouts, personnages investis de la confiance populaire à raison de leur caractère religieux, l'emporte-t-elle de beaucoup sur l'autorité politique des amins. Le signe suprême de cette souveraineté de l'individu, se réglant et se limitant elle-même, est l'*anaya* (de *ana*, moi, émanation de moi), donné par un Kabyle à un autre Kabyle ou à un étranger, gage qui, mieux qu'un passe-port ou un sauf-conduit, protége celui qui le porte dans toute l'étendue de la Kabylie. Chaque citoyen a droit de donner l'anaya, et toute tribu, même en état de guerre, respecte l'anaya de tout Kabyle : institution véritablement sublime, dont l'analogue ne se trouve dans aucune société ancienne ou moderne, et qui restera, même dans les temps à venir, comme le sceau le plus parfait de la souveraineté individuelle consacrée par le respect social. Un autre signe de progrès humain chez les Kabyles s'observe dans la condition de la femme, qui jouit d'une plus grande liberté, exerce un rôle plus important que chez les Arabes. C'est la femme kabyle qui se rend au marché, et non l'homme; elle s'assied où elle veut, cause, chante à son gré, prend ses repas avec son mari et sa famille, même lorsqu'il y a des hôtes; divorcée, elle jouit d'une entière liberté de conduite. Bien plus propre que la femme arabe, elle fait deux toilettes par jour, et peut se faire un renom par sa beauté et sa rare distinction de formes, dont un tyran jaloux ne se réserve pas le secret enseveli sous un voile, car la femme kabyle, et c'est un trait bien remarquable de l'élasticité du Coran, ne se voile pas la figure même devant les étrangers. Elle peut aussi aspirer aux pouvoirs et aux honneurs dévolus à la sainteté. En résumé, les femmes kabyles sont plus libres, plus considérées, plus influentes que les femmes arabes, et que la généralité des femmes musulmanes. Par ce trait distinctif, la société kabyle doit se placer, dans l'échelle des périodes historiques, entre le patriarcat et la civilisation, à ce degré que Fourier, forcé d'adopter la langue usuelle, appelle *barbarie*, altération du vrai nom *berbérie*, qui serait encore aujourd'hui exact. Ce simple classement suffit pour expliquer l'affinité qui existe entre les Français conquérants de l'Algérie et les Kabyles, affinité qui permet d'espérer, dans un avenir prochain, l'association des deux races dans la colonisation. Les convenances supérieures de l'unité et de la sécurité ne permettaient pas de laisser indéfiniment les Kabyles en possession d'une indépendance politique, qui offrait asile aux malfaiteurs et aux fauteurs d'insurrection, qui s'opposait à l'établissement des routes, à la canalisation des rivières, à l'exploitation des richesses industrielles du sol, travaux d'ordre supérieur, qui sont le devoir et le droit de l'humanité en tout pays du globe; mais aujourd'hui que la soumission est opérée, on peut être certain que les Kabyles ne tarderont pas à devenir les plus précieux auxiliaires du génie colonisateur de la France, surtout après la suppression du régime militaire.

KABYLIE. Géogr. Toute contrée habitée par les Kabyles. Dans un sens général, il y a autant de Kabylies que de groupes kabyles, dans le Maroc, en Algérie, en Tunisie. Dans l'histoire, ce nom n'apparaît qu'après l'invasion des Arabes, dont la langue a dû, par suite, fournir l'étymologie. *Khebila*, en effet, veut dire, en arabe, tribu fédérée, et s'applique parfaitement aux groupes d'habitants indigènes, tels qu'ils se présentèrent en face de l'invasion. Les Kabylies de l'Algérie ont presque seules conservé ce nom, qui s'applique à tous les massifs montagneux de ce pays, dont les principaux sont : la chaîne des Traras, dans la province d'Oran; le Dahra, le Zakkar, le petit Atlas, l'Ouarensenis, le Djebel-Amour, le Djurjura, dans la province du centre; l'Aurès et la Kabylie proprement dite, dans la province de Constantine. Celle-ci se divise en grande Kabylie et en petite Kabylie. La première comprend le vaste quadrilatère, d'environ 1,600 kilom. carrés de surface, qui s'étend entre Dellys, Aumale, Sétif et [illegible]. La petite Kabylie part de la limite [illegible] de la précédente, suivant une ligne de Sétif à [illegible] et comprend le reste du pays montagneux à l'est, dont les ports principaux sont Djigelly et Kollo. Les différentes Kabylies n'ont entre elles aucun lien politique; chacune même ne constitue qu'une sorte de fédération [illegible] où figurent, comme autant d'unités indépendantes, des tribus riches ou pauvres, faibles ou puissantes, religieuses ou guerrières, et subdivisées, à leur tour, en fractions, en villages également libres : la communauté de religion (elles sont toutes musulmanes), une grande analogie de mœurs, sont les seuls liens qui les rapprochent, y ajoutant l'unité de langue, le berbère, qui se retrouve chez tous les rameaux de l'antique race berbère, sous les noms de *zenatia*, *chellaiya*, *chaouïa*, *zouaïa*, simples dialectes d'une même langue. La Kabylie proprement dite repoussa tous les efforts des deys d'Alger et refusa de reconnaître l'autorité d'Abd-el-Kader. Ce fut aussi la partie de l'Algérie soumise la dernière à notre domination. La vallée de Séfsaf fut occupée en 1844. Nos soldats parcoururent en vainqueurs la grande Kabylie en 1847. La partie de la petite Kabylie qui s'étend entre Kollo et Djigelly fut soumise en quelques semaines en 1851; la soumission du reste du pays, fort avancée de 1852 à 1854, n'a été complétée qu'en 1857. C'est le couronnement nécessaire de l'œuvre de civilisation entreprise dans l'intérêt général de l'humanité, bien que pour l'avantage propre d'un seul pays. La colonisation y trouvera les plus précieux éléments de travail industriel et agricole. Des mines inépuisables de tous les métaux, surtout de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine, d'argent; des forces motrices multipliées à chaque pas dans les innombrables courants qui descendent des hautes montagnes sur des plans fortement inclinés, de magnifiques forêts de chênes, de pins, de châtaigniers, d'oliviers surtout, source d'une production illimitée d'huile d'olive; des carrières vierges des plus beaux marbres et des plus belles pierres de construction, des prairies couvertes d'herbages au fond des vallées et sur tous les flancs des montagnes jusqu'à leurs plus hauts sommets; telles sont quelques-unes des ressources qu'offre la Kabylie à la colonisation européenne, et cela au sein du plus riant climat, au milieu d'une population fière, sans doute, mais honnête et laborieuse, parfaitement disposée à mettre son travail au service des vainqueurs, à la condition que ceux-ci pratiqueront à son égard la justice et respecteront sa liberté de mœurs et de religion. On peut donc, à juste titre, considérer la Kabylie comme une des plus précieuses annexes que la conquête de l'Algérie ait ajoutées au domaine agricole et industriel de la France. (J. D.)

KACHAN. Géogr. Ville de Perse (Irak-Adjémi); 30,000 habit.; elle en avait jadis 150,000. Mur en briques, tours; soieries, tapis, brocarts d'or et d'argent, velours, châles, tissus de coton, ustensiles en cuivre. On récolte en abondance, dans ses environs, d'excellents fruits, des céréales, du riz, de l'orge, du maïs, du sarrasin, etc. Cette ville fut fondée à la fin du VIIIe siècle par Zobéidah, femme d'Haroun-al-Raschid. Sous Kérim-Khan (XVIIIe siècle), elle fut en partie détruite par un tremblement de terre.

KACHEMYR. Géogr. Pays d'Asie, situé dans la partie la plus reculée de l'Inde, au nord, au milieu des gorges de l'Himalaya. La vallée de Kachemyr, dont le climat doux et tempéré contraste avec le climat des autres parties de l'Inde, est arrosée par le Djélam, l'*Hydaspe* des Grecs, qui est l'une des cinq rivières du royaume de Lahore; elle jouit d'un printemps perpétuel. C'est sur les bords de ses lacs et auprès de leurs cascades que les souverains mongols, fuyant les plaines brûlantes de Dehli et d'Agra, venaient déployer toutes les merveilles du luxe asiatique et chercher le repos sous de frais ombrages. « Sa nature, d'une richesse peu commune, offre un aspect européen. Le peuplier d'Italie et le platane colossal dominent dans le paysage; la vigne est gigantesque; les forêts sont composées de cèdres, de noyers, de palmiers, de pins, de sapins et de bouleaux, qui ne diffèrent pas des nôtres. Le moindre labour suffit pour couvrir le sol des plus riches et des plus abondantes moissons de froment, d'orge, de sarrasin, de maïs, de riz et de safran. On cultive dans ses jardins tous les légumes de nos contrées, et les abricotiers, pêchers, cerisiers, etc., plient sous le poids de leurs fruits. » Cependant, cette belle vallée n'est plus dans un état aussi florissant et prospère : autrefois, elle envoyait partout son merveilleux papier, ses armes si finement travaillées, ses belles laques

vernies; elle n'a plus aujourd'hui, pour soutenir sa vieille réputation, que la fabrication des magnifiques tissus qui portent son nom, qu'elle doit à l'industrie patiente de ses plus pauvres habitants. La capitale de ce pays, qui était l'ancienne *Grinagar*, est aussi appelée Kachemyr. Elle est bâtie sur les bords d'un lac, et ses maisons, aux toits couverts de terre et parés de fleurs, ressemblent assez à des jardins suspendus. La population de cette magnifique contrée est évaluée à plus de 600,000 habitants. | On écrit aussi *Kaschmir*.

KADARI, s. m. Membre d'une secte de l'islamisme, qui nie la doctrine de la prédestination de l'homme, qu'il regarde comme un agent libre.

KADI, s. m. Juge, chez les Arabes. | Chez les Turcs. Juge et directeur d'une kasa, ou division de l'empire. On écrit aussi *Cadi*.

KADICHAH. Première femme de Mahomet, mère de Fatime. Elle naquit en 561, et mourut en 628 de l'ère vulgaire, vingt-quatre ans après son mariage. Elle était déjà veuve de deux maris, et avait quarante ans, lorsqu'elle prit à son service, comme facteur ou intendant, Mahomet, alors âgé de vingt-cinq ans, qui lui inspira les sentiments les plus vifs d'amour et d'admiration.

KADINE, s. f. Mot turc qui sert à désigner une *dame*, et particulièrement une *dame du palais*. Il sert, dans le sérail, à distinguer les femmes non reconnues du Grand-Seigneur. Les kadines, au nombre de sept seulement, sont, à vrai dire, les femmes légitimes du sultan, puisque leurs enfants sont aptes à succéder à leur père; mais leur état n'est pas déterminé, comme pour les sultanes, par un acte, ni par la célébration du mariage. Ce sont ordinairement de belles esclaves, achetées ou reçues en présent. Les *kadines* ont le droit de prendre le titre de sultanes lorsque l'un de leurs fils monte sur le trône. Les *kadines* du sultan Mahmoud.

KADJARS (dynastie des) Dynastie turcomane qui règne actuellement en Perse. Elle a pour chef Mohammed-Haçan, fils d'un gouverneur du Mazandéran, qui se rendit indépendant vers 1748, à la mort de Thamasp Kouli-Khan. Après avoir régné seulement sur les provinces du Nord (Mazandéran, Ghilan, Astérabad), et avoir eu à combattre divers compétiteurs, notamment Kérim-Khan, les Kadjars s'établirent définitivement sur le trône de Perse en 1794. Le nom de *Kadjars*, qui signifie en turc *fugitifs*, fut d'abord appliqué à des déserteurs de l'armée ottomane auxquels Abbas Ier donna asile à la fin du XVIe siècle; ils s'établirent en assez grand nombre dans le Mazandéran pour y former une tribu importante.

KADOCHE, s. m. (de l'hébreu *kadash*, sacré). Grade élevé dans la franc-maçonnerie; le vingt-huitième degré parmi les affiliés du rite écossais.

KADRI, s. m. Derviche turc qui pratique de grandes austérités. Les *kadris* sont à peine vêtus et marchent en tenant les mains jointes; ils dansent en tournant un temps assez considérable sans se reposer, en répétant toujours le mot *heu! heu! heu!* qui désigne le Seigneur-Dieu, et qui signifie *lui*, jusqu'au moment où ils tombent à terre, épuisés de fatigue. Le grand-vizir Kuproli fit supprimer cette secte de derviches tourneurs, comme indécente et déshonorante pour l'islamisme; mais après sa mort elle reparut, et aujourd'hui encore on voit des *kadris* dans tout l'Orient.

KÆMPFER (ENGELBERT). Voyageur et médecin, né à Lemgo (Westphalie) en 1651, mort en 1716. Il accompagna un ambassadeur de Suède à Moscou et à Ispahan; puis s'embarqua comme médecin sur un navire hollandais et visita l'Inde, les îles hollandaises de la Malaisie, la Chine et le Japon. De retour dans sa patrie, il y publia, sous le titre d'*Amœnitates exoticæ*, un livre rempli de détails intéressants sur les pays qu'il avait parcourus, notamment sur le Japon. C'est Kæmpfer qui introduisit l'acupuncture en Europe.

KÆMPFÉRIE, s. f. (du médecin Kæmpfer). Bot. Genre de la famille des amomées, tribu des zingibéracées, renferme des plantes herbacées, à racines tuberculeuses, à fleurs radicales, accompagnées de bractées, et à périanthe double formé de trois folioles externes soudées et de trois folioles internes distinctes les unes des autres. L'intérieur de chaque fleur présente en outre trois lames pétaloïdes de couleur brillante, provenant de la transformation en pétales de la plupart des étamines. Les *kæmpféries* sont originaires de l'Inde. Les tubercules de plusieurs espèces, charnus, féculents et très-aromatiques, fournissent la *racine de Zédoaire*, employée en médecine comme stimulant.

KAHER-BILLAH. Khalife abbaside, succéda en 932 à son frère Moktader, et se rendit odieux par sa cruauté et son avarice. Ses sujets se révoltèrent (934), le surprirent pendant son sommeil, lui crevèrent les yeux et le jetèrent dans une prison, d'où il ne sortit que pour aller mendier pendant le reste de ses jours. Sous le règne de Kaher-Billah, les Bouïdes formèrent un empire dans la Mésopotamie, et Mohammed-Ikchid se rendit indépendant en Égypte.

KAHOUANNE, s. f. Tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marqueterie.

KAÏANIENS ou **KAÏANIDES**. Antique dynastie de la Perse, succéda à celle des Pichdadiens. Le premier des Kaïanides fut Kai-Kobad (probablement le Déjocès des Grecs, qui régnait vers 733 av. J. C.). Les Persans nomment parmi ses successeurs : Kai-Kaous (Astyage); Kai-Kosrou (Cyrus), 536; Lohrasp (Cambyse), 530; Gouchtasp (Darius, fils d'Hystaspe), 521; Xercès, 486; Ardechir-Diraz-Dest (Artaxercès-Longue-main), 471; Xercès II, Sogdian et Darab (Darius Nothus), 424; Artaxercès-Mnémon, 404; Artaxercès Ochus, 362; Arsès, 338; Darab II (Darius Codoman), 336, détrôné par Alexandre en 331, et en qui finit la dynastie.

KAÏD, s. m. Fonctionnaire chargé, en Algérie, de l'administration d'un district. Les *kaïds* sont nommés par l'administration française. On écrit aussi *Caïd*.

KAÏDAT, s. m. Dignité, fonction de kaïd; durée de ces fonctions. On écrit aussi *Caïdat*.

KAÏK, s. m. Sorte de petit canot à fond plat. V. CAÏC.

KAKA-TODALI, s. m. Bot. Arbuste des Indes orientales, dont les feuilles, bouillies dans l'eau, servent, dans la médecine, à préparer un bain excellent contre les tumeurs et les sérosités.

KAKATOÈS, s. m. Ornithol. Genre de la famille des psittacidés. | Particulièrement, Sorte de perroquet remarquable par une huppe formée de longues plumes, jaunes ou rouges, ou blanches, qui se couchent et se redressent au gré de l'oiseau. L'Amérique est la patrie des *kakatoès*. V. CACATOIS.

KAKERLAK, s. m. Entom. Insecte orthoptère de la famille des anomides et du genre des blattes. C'est le *Ravet* commun d'Amérique, qui infeste les maisons et les navires. On le nomme aussi *Kancrelat*. Cet insecte a la taille du hanneton, mais le corps est plus long et plus aplati. Le *kakerlak* s'introduit et se glisse rapidement partout; il porte la dévastation dans les coffres, armoires, magasins, etc, n'épargnant ni habits, ni linge, pas plus que les souliers, les livres, les boiseries, le pain, les viandes, etc., car son appétit ne fait aucune différence dans ce qui lui sert de pâture : il ronge comme le rat. Cet insecte court facilement sur les murs, sur les tables, sur les plafonds et, pendant la nuit, sur les lits et sur le visage de ceux qui dorment, en répandant une odeur infecte. La femelle du kakerlak multiplie beaucoup; heureusement, quelques guêpes de la grosse espèce, les grandes araignées et beaucoup d'oiseaux, notamment les volailles, sont fort avides de cet insecte dévastateur et en détruisent d'énormes quantités.

KAKODYLE, s. m. Chim. Radical composé, qui est un liquide incolore, très-réfringent, dont l'odeur est forte et désagréable.

KALAGES, s. m. pl. En Provence, on appelle ainsi les coques fraîches des amandes, avec lesquelles on engraisse les bœufs et les mulets. Les paysans provençaux ont introduit ce mot dans un proverbe très-répandu et assez frondeur : Si l'on n'engraissait les procureurs et les prêtres qu'avec des *kalages*, les pauvres vivraient un peu plus.

KALAN, s. m. Coquille dont les anciens se servaient pour fabriquer la couleur pourpre.

KALI, s. m. (nom arabe de la potasse, d'où le mot alcali). Bot. Espèce de soude à feuilles épineuses qui croît abondamment et sans culture sur les bords de la mer dans toute l'Europe. On récolte beaucoup de *kali* dans les environs de Marseille. | Chim. La potasse.

KALIDASA. Célèbre poète indien que l'on fait vivre vers le Ier ou le IIe siècle de notre ère. Il a composé en langue sanscrite des poèmes historiques et mythologiques, et des drames dont le plus connu est la *Reconnaissance de Sacountala, ou l'Anneau fatal*.

KALIUM, s. m. Chim. V. POTASSIUM.

KALKATRICI, s. m. Erpét. Serpent aquatique fort commun dans les rivières et les étangs de la Nubie et de la Nigritie.

KALMIE, s. f. Bot. Genre de la famille des ericinées, comprenant plusieurs espèces d'arbustes originaires de l'Amérique septentrionale. Les *kalmies* passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses; toutefois les chèvres et les cerfs les mangent sans inconvénient. On en fait usage en médecine pour certaines affections.

KALMOUK, E, s. Habitant, habitante de la Kalmoukie. Les Kalmouks, qui forment la branche la plus remarquable de la race mongole, sont divisés en quatre hordes : les Derbets, les Dzoungars, les Khochouts et les Torgouts. Ils ont les yeux noirs, le nez plat, les oreilles grandes, le teint olivâtre et la tête large; ils sont d'une constitution physique très-robuste, quoique d'une taille moyenne. Leurs femmes sont sveltes; mais leurs traits, quoique plus délicats que ceux des hommes, n'en sont pas beaucoup plus gracieux dans l'ensemble. Les Kalmouks, tantôt sobres, chastes, sans ambition, ressemblant à des patriarches; tantôt intempérants, débauchés, avides de conquêtes et de sang, ils offrent tous les caractères des êtres vicieux et passionnés; ils possèdent d'ailleurs beaucoup de finesse, d'astuce et de pénétration. Ils sont nomades, même en hiver, et changent continuellement le lieu de leur demeure. Leurs huttes sont rondes et construites avec des perches, qu'ils unissent ensemble à l'aide de lanières de cuir, et sur lesquelles ils placent un feutre épais. La vie d'un peuple nomade ne saurait se concilier avec l'agriculture, aussi les Kalmouks sont-ils tous pasteurs et vivent-ils uniquement du produit de leurs troupeaux. Les bœufs, les brebis, les chèvres, avec le cheval, l'âne et le chameau, peuplent leurs pâturages et remplissent leurs parcs de campement. On retrouve parmi eux tous les degrés du régime féodal, chassé à jamais des régions occidentales du vieux monde. Leur nation est divisée

Kalmouk.

en trois classes bien distinctes : la noblesse, le clergé et le peuple. Outre leur *khan*, ou chef élu, qui est aujourd'hui tributaire de la Russie, ils ont des *nojones*, chefs de peuplades, et des *saisangs*, nobles héréditaires, qui les gouvernent. « Le langage des Kalmouks est rauque et guttural; on dirait qu'ils menacent lorsqu'ils parlent. Toujours à cheval, même dans l'enfance, ils ont souvent les jambes cambrées et les pieds tournés en dedans; rarement ils se servent d'étriers. Comme les anciens Scythes, dont ils sont les descendants, plusieurs conservent encore un arc et des flèches, qu'ils lancent en fuyant; toutefois, aujourd'hui, la plupart sont armés de carabines, de lances, d'un cimeterre recourbé et de pistolets. L'antique usage de cottes de mailles en fer et d'un casque d'acier en pointe, costume guerrier des Huns d'Attila, se perd insensiblement. Ils s'avancent de nuit en hordes nomades dans leurs expéditions, font la guerre de surprise, tombent à l'improviste sur l'ennemi, enlèvent le butin et s'embarrassent rarement des prisonniers; cependant, ils sont en général hospitaliers et généreux. On rencontre parmi eux quelques médecins et beaucoup de prêtres astrologues, qui desservent une religion absurde, dans laquelle le bouddhisme, le lamaïsme, l'islamisme et la doctrine de l'Église gréco-russe sont pêle-mêle confondus. Leurs lois sont peu sévères, puisque le meurtre et le viol s'expient par des amendes; mais l'opinion publique et les mœurs générales suppléent à ce manque de sévérité. La polygamie leur est permise, et en fait de mariage, la parenté, hormis celle qui lie les pères et les enfants, est comptée pour rien, comme à l'époque biblique. Les Kalmouks sont les vrais types des Mongols-Mandchoux, des Huns primitifs, des Scythes indomptés. Leur

teint tanné, sous un climat froid, la précocité de leur puberté, leur vieillesse prématurée, le peu d'ardeur amoureuse des deux sexes, sont encore autant de traits distinctifs d'une race qui n'a jamais pu s'élever à une haute civilisation, et qui a toujours conservé ou établi le despotisme civil et religieux. On a beaucoup parlé de la poésie des Kalmouks; cependant cette poésie n'a produit aucune œuvre remarquable, et cela se conçoit, car il est très-difficile qu'un peuple errant puisse se livrer à l'étude et à la méditation. Quant à leurs usages, on a surtout remarqué la manière dont ils distribuent le temps. Leur année est lunaire, et tous les trois ans ils ont un mois intercalaire de plus à mettre sur le calendrier; ils ne comptent pas par jours, mais par nuits, et les heures ne sont point fixes et invariables. » | Adjectiv. Qui appartient au peuple kalmouk. Cheval *kalmouk*.

KALMOUKIE. Géogr. Partie de la Mongolie située à l'O., entre la Dzoungarie chinoise, la Boukharie et le pays des Kirghizes. Les steppes de la Kalmoukie s'étendaient autrefois depuis les bords de l'Emba jusqu'à l'Oural et l'Iaïk.

KALOUGA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Oka; 37,000 habit. Archevêché; école pour les enfants nobles pauvres. Toiles à voiles, tissus de coton, draps, chapeaux, savons, raffinerie de sucre, etc. Grand commerce de céréales, de lin, de peaux, etc. Chef-lieu d'un gouvernement auquel elle donne son nom. | *Gouvernement de Kalouga*. Il est limité au N. E. par celui de Moscou, au N. O. par celui de Smolensk, au S. et au S. O. par celui d'Orel, et à l'E. par celui de Toula. Il a été détaché de celui de Moscou en 1776. 270 kilom. sur 130; 1,250,000 habitants.

KALPA, s. m. Nom sous lequel les Indous désignent la grande période de temps qui a commencé à la création du monde, et qui doit finir à son anéantissement. Le *kalpa* ne représente que la durée d'un jour et d'une nuit du dieu Brahmâ.

KALPAK, s. m. Sorte de bonnet de fourrure usité en Orient. Les *kalpaks* des Orientaux sont disgracieux.

KAMA, s. f. Géogr. Grande rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans les monts Ourals, coule à l'O., puis au S. et au S. O., arrose les gouvernements de Perm, de Viatka, d'Orenbourg et de Kazan, et se jette dans le Volga, au-dessous de Kazan, après un cours de 1,500 kilomètres.

KAMACITE, s. f Minéral. Combinaison ferrugineuse qui se trouve dans le fer météorique et qui en fait la charpente.

KAMADEVA. Mythol. Divinité de l'Inde qui correspond au Cupidon de la mythologie grecque.

KAMICHI, s. m. Ornithol. Genre d'échassiers,

Kamichi.

de la famille des macrodactyles, qui renferme une espèce remarquable par la corne grêle, cylindrique et perpendiculaire qui s'élève sur sa tête, et par les deux éperons ou ergots qu'il a sur le devant de ses ailes, lesquels ergots sont des apophyses de l'os de la troisième partie de l'aile. Le *kamichi* a à peu près le port et la taille du dindon.

KAMINIEZ Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Podolie; 16,000 habitants. Archevêché grec, évêché catholique. Commerce de pelleteries. Cette ville, défendue par une forteresse assise sur un rocher, servit longtemps de boulevard à la Pologne du côté de la Turquie.

KAMIS, s. m. pl. Mythol. Divinités indigènes du Japon, appartenant au culte appelé sintisme. Elles ne sont autres que des hommes divinisés et paraissent analogues aux héros demi-dieux des Grecs et des Romains et aux saints du catholicisme.

KAMTSCHADALE, adj. et s. Habitant, habitante du Kamtschatka; qui appartient, qui est propre au Kamtschatka ou à ses habitants. Les mœurs *kamtschadales*. Les *Kamtschadales* ont les traits principaux de la race mongole et semblent cependant appartenir à la race des Esquimaux. Ils sont laids et malpropres, mais intelligents et adroits; ils vivent de chasse et de pêche. L'abus des spiritueux les décime tous les jours et les fera bientôt complètement disparaître.

KAMTSCHATKA. Géogr. Grande péninsule asiatique appartenant à la Russie et située à l'orient de la Sibérie, entre la mer d'Okhotsk, l'océan Glacial et la mer de Kamtschatka. Ce pays, dernière limite septentrionale de l'ancien monde, a 1,350 kilom. de long sur 400 de large; chef-lieu, Pétropawlosk. Le Kamtschatka est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes granitiques et volcaniques. Son climat est sain quoique rigoureux; son territoire, peu fertile, pourrait produire néanmoins de quoi fournir aux besoins de ses habitants, s'il était plus cultivé; il est vrai qu'on y trouve en abondance du gibier, des poissons. Ce pays est arrosé par un fleuve appelé aussi Kamtschatka, qui se jette dans l'Océan, après un cours de 500 kilom. Il se fait au Kamtschatka un grand commerce de fourrures précieuses, zibelines, castors, renards, etc. Ses habitants sont divisés en trois tribus distinctes par le langage et les qualités physiques: les Kamtschadales, les Koriaks et les Kourils; ces derniers habitent la partie méridionale. Le Kamtschatka n'était guère connu avant 1690. Il appartient à la Russie depuis 1706. Compris d'abord dans le gouvernement d'Irkoutsk, il forme aujourd'hui une des divisions de la Sibérie.

KAN, s. m. Nom donné en Orient aux stations pour les caravanes dans les villes ou sur les routes.

KANAKS, s. m. pl. Nom que les Américains donnent aux insulaires de la Polynésie.

KANARA. Géogr. Province de l'Inde anglaise, en deçà du Gange, dans la présidence de Madras; bornée par le territoire de Goa, par le Bedjapour, le Maïssour, le Malabar et la mer d'Oman; 400 kilom. sur 100; 700,000 habitants; chef-lieu, Mangalore. Le Kanara est traversé par les Ghattes occidentales, et arrosé par un grand nombre de petites rivières. Sol fertile: riz, poivre, cardamone, bois de sandal et de tek, noix de bétel. Éléphants et animaux sauvages. Commerce actif.

KANASTER, s. m. Grand panier de jonc ou de canne, dont les commerçants se servent pour expédier leurs marchandises. | *Tabac de kanaster*, Tabac envoyé d'Amérique dans ces sortes de paniers.

KANDAHAR. Géogr. Ville capitale de la province qui porte le même nom, et qui est située dans l'Afghanistan. Cette ville, l'une des plus belles et des plus industrieuses de l'Asie, a été pendant un certain temps la capitale du Kaboul. Population, 100,000 habitants. | *Province de Kandahar*. Elle est limitée par le royaume d'Hérat, par le Beloutchistan, par les provinces de Ferrah, de Gazna et de Siwi; 1,500,000 habitants.

KANGIAR, s. m. (de l'arabe *khandjar*, coutelas). Poignard oriental à lame large et tranchante des deux côtés. On écrit aussi *kandjiar*.

KANGOUROU, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des marsupiaux, renfermant des quadrupèdes herbivores qui appartiennent exclusivement à l'Océanie, surtout à l'Australie et à la Tasmanie. Les *kangourous* ont la tête allongée, les oreilles grandes, droites et assez pointues; les soies des moustaches très-faibles et courtes; les yeux grands, le pelage doux au toucher et comme laineux. Ils ont quelque chose de l'aspect du lapin; leurs jambes de derrière sont très-longues et celles de devant très-courtes, ce qui fait qu'ils sautent comme les gerboises. Ils ont aussi de grands rapports avec les sarigues; la femelle du kangourou, comme la sarigue, porte ses petits dans une poche qu'elle a sous le ventre. Les kangourous vivent en troupes composées d'une douzaine d'individus environ, et conduites par les vieux mâles; ils se tiennent dans les endroits boisés et paraissent suivre des sentiers qu'ils se sont tracés. Une espèce, de petite taille, vit isolément et se prépare, dans les buissons épineux et serrés, des galeries nombreuses qui lui servent pour échapper à ses ennemis. Les femelles ne font qu'un ou deux petits qui naissent presque à l'état de fœtus et sont de suite placés dans la poche sans qu'on sache comment ils y sont conduits; dans les plus grandes espèces, dont le poids égale celui d'un homme, les petits, en naissant, n'ont que 2 à 3 centim. de longueur. Les kangourous sont très-remarquables par leurs moyens de locomotion et par leur queue. Quand ils sont poursuivis ou effrayés, ils font des sauts de 8 à 9 mètres d'étendue. La grandeur et le poids de leur queue prouvent qu'elle leur sert à la fois d'arme offensive et d'arme défensive. Il semble même que la nature ne les ait munis d'aucun autre moyen de défense. La gueule et en général la tête de ces animaux sont trop petites proportionnellement à leur corps, et les pattes de devant leur servent pour porter leur nourriture à la bouche, comme font les écureuils. La chair des kangourous est un excellent manger, et leur peau compose presque uniquement les vêtements des sau-

Kangourou.

vages de l'Australie et de la Tasmanie. On pourrait assez facilement acclimater en Europe ces animaux, dont la chair serait un utile produit et dont le poil pourrait être employé dans la chapellerie, étant fort doux, très-touffu et très-feutré. Les *kangourous* du Jardin d'acclimatation. | On écrit aussi *Kanguroo*.

KANGOUROUS (île des). Géogr. Île du Grand Océan, sur la côte S. de l'Australie; 140 kilom. sur 30 On y trouve de nombreux kangourous. Cette île n'est découverte que depuis 1802.

KANO. Géogr. Ville de Nigritie, capitale de l'État de Haoussa, dans l'empire des Fellatahs. Cette ville, à l'aspect mauresque, entourée par une muraille de 20 kilom., est regardée comme le marché, l'entrepôt de commerce le plus important de l'Afrique centrale. Ses bazars sont pourvus d'articles d'Europe. 40,000 habitants.

KAN-SOU. Géogr. Vaste province chinoise, située au N. O. et formée par une partie de la petite Boukharie et du Chen-si occidental; 2,000 kilom. sur 900; 16,000,000 d'habitants; chef-lieu, Lan-tcheou. Le Kan-sou se divise en neuf départements; il renferme des mines d'or, de mercure, de marbre, de sel, etc. Sol peu fertile. Le Hoang-ho, ou fleuve jaune, traverse cette province du S. O. au N. E.

KANT (EMMANUEL). Philosophe allemand, né à Kœnigsberg en 1724, mort dans cette ville en 1804, était fils d'un sellier. Il fut d'abord élevé dans une école de charité, puis placé dans un collége. Grâce à la générosité de l'un de ses oncles, qui était cordonnier, il put ensuite continuer ses études à l'université de sa ville natale, où, après avoir été quinze ans répétiteur, il obtint en 1770 la chaire de logique et de métaphysique. Il devint recteur de cette université en 1786. « Kant avait contracté, dès son enfance, dans la société de ses parents, le goût de cette inflexible probité qu'on retrouve partout dans sa conduite et dans ses écrits; il avait, en outre, reçu de la nature une organisation telle, qu'il put, en quelques années seulement, suffire à des travaux qui lui firent embrasser la connaissance de tous les systèmes de métaphysique qui avaient paru avant lui, en même temps qu'il s'occupait aussi des langues, de l'histoire, des mathématiques, et en général de toutes les sciences. » Kant est l'auteur d'un système qui a opéré en philosophie une sorte de révolution, quoique sa terminologie soit barbare et son langage tellement obscur, que ses disciples en tirent les conséquences les plus di-

verses. Ses principaux ouvrages sont : *Pensées sur la véritable évaluation des forces vitales ; Base d'une métaphysique des mœurs ; Principes métaphysiques de la nature; Histoire naturelle de l'univers; Critique de la raison pratique; Critique du jugement; Principes métaphysiques de la science du droit ; Essai d'anthropologie; l'Homme considéré in concreto et in abstracto ; l'Unique Base possible à une démonstration de l'existence de Dieu.*

KANTISME, s. m. Philosophie de Kant. Le *kantisme* a cherché à donner à la philosophie le degré de certitude et d'évidence qu'on trouve dans les sciences exactes, en prenant le *moi* pour point de départ et en renversant jusqu'aux derniers fondements la logique humaine, afin que ce *moi*, seul en face de lui-même, fût obligé de conclure qu'il ne pouvait avoir d'autre certitude que celle de sa propre existence et de sa raison personnelle. « J'existe et je pense, disait Kant, je ne puis donc connaître que ma pensée et mon existence; je reconnais cependant qu'il existe aussi des idées *à priori*, idées générales et nécessaires que l'expérience ne saurait fournir ; mais ces idées ne sont que des formes de la pensée et n'ont aucune influence sur les objets extérieurs. Seulement, comme nous attribuons à ces objets les propriétés de notre propre esprit, les idées *à priori* sont toutes *subjectives*, c. à d. elles proviennent du sujet pensant et sont nécessaires pour que l'expérience puisse s'exercer ; mais au fond elles n'ont aucune valeur *objective*, c. à d. elles ne nous apprennent rien relativement aux objets de l'expérience. Les idées *à priori* sont celles qui accompagnent toute perception sensible ; ce sont celles d'espace et de temps, car tout objet est dans un lieu, tout événement arrive dans un temps. Le temps et l'espace, voilà donc les conditions de toutes nos perceptions sensibles ; mais le temps et l'espace ne sont pas des réalités hors de nous, et ne sont pas non plus des produits de l'expérience ; ils ne sont, en effet, que les formes mêmes de notre esprit. Sur ces notions premières viennent s'appuyer celles qui se rattachent à la faculté de juger ; or, cette faculté est faite pour résumer sous une unité plusieurs perceptions multiples, comme le moule est fait pour donner la même forme à toutes les matières qu'il reçoit. » Le *kantisme* s'est révélé dans un ouvrage intitulé *Critiques*. La première partie comprend la critique de la raison pure : elle représente la théorie du système ; la seconde partie s'appelle la critique de la raison pratique : c'est l'analyse de la raison en tant qu'elle dirige la volonté et les actions de l'homme ; enfin, la troisième et dernière nous donne la faculté de juger. La critique de la raison pure contenait déjà l'*idéalisme absolu*, mais il ne s'y trouvait pour ainsi dire qu'en germe et d'une manière vague, confuse. Fichte s'empara de l'idée du philosophe de Kœnigsberg et la rendit plus explicite, sans pouvoir toutefois aller plus loin que la subjectivité. Après lui, Schelling avança l'œuvre en concevant l'absolu, en démontrant que le monde moral et le monde naturel ne sont que l'expression de la pensée ou la pensée, et Hégel la consomma en démontrant dans le *moi*, dans l'absolu, l'identité du *subjectif* et de l'*objectif*, c. à d. en démontrant que le monde moral et le monde naturel ne sont que l'expression de la pensée ou la pensée elle-même. En matière sociale, le *kantisme* s'est prononcé hautement en faveur de l'autonomie de l'homme, qui doit être pour ainsi dire son propre législateur : « La volonté de chaque être pensant doit être telle que l'on puisse l'ériger en loi générale ; » ou bien encore : « L'existence est le but, la cause finale à laquelle l'homme doit soumettre la nature entière ; aussi doit-il briser toutes les entraves qui peuvent contrarier les développements de cette existence. » En matière religieuse, le *kantisme* déclare que l'Être suprême est conçu comme intelligence législatrice, non-seulement pour la nature, mais encore pour le monde moral et intelligible ; il repousse toute espèce de révélation. Le *kantisme* a exercé et exerce encore une grande influence sur la théorie du droit et de la morale ; il domine surtout en Allemagne, où il a laissé à deux écoles rivales le soin de défendre son système rationaliste ; l'une est celle de Schelling, qui dirige le parti joséphite et conservateur ; l'autre est celle de Hégel, qui est placée à la tête de l'opposition libérale et révolutionnaire. | Il est hors de doute qu'il y a dans la philosophie de Kant quelques idées neuves, quelques théories qui méritent d'être discutées ou dont l'application serait à désirer ; mais on y trouve aussi une logique boiteuse, qui ne se soutient qu'au moyen d'un emploi vicieux des termes, par exemple, forme pour conception ; une appropriation constante à l'esprit humain de choses qui en sont entièrement indépendantes, comme l'espace et le temps ; la négation, en tant que réalité, de tout ce qui ne tombe pas sous les sens physiques, c. à d. des choses les plus réelles, selon le spiritisme, des seules choses qui ne passent pas, au dire de saint Paul ; on y trouve, enfin, les contradictions les plus choquantes, une obscurité prodigieuse, que beaucoup de gens, ainsi que cela arrive généralement en pareil cas, ont prise pour de la profondeur, et d'où s'exhale une odeur nauséabonde de matérialisme. (C. Henricy.)

KANZAS. Géogr. Rivière des États-Unis, un des plus grands affluents du Missouri. Elle prend sa source sur le versant E. des montagnes Rocheuses, coule à l'E., traverse l'État auquel elle donne son nom, et se jette dans le Missouri, après un cours d'environ 1,200 kilom. | *État du Kanzas.* Il est situé entre le territoire de Nébraska au N., l'État de Missouri à l'E., l'Utah à l'O., et le Nouveau-Mexique au S. ; chef-lieu, Lawrence. Climat tempéré, sol coupé par de nombreux cours d'eau et généralement fertile, sauf dans les parties montagneuses ; grains, légumes, fruits de toute sorte ; vastes forêts, abondantes en gibier (daims, opossums, lapins, perdrix, faisans) ; buffles et chevaux sauvages ; immenses pâturages dans l'O. Le Kanzas renferme encore plusieurs tribus indiennes, dont les plus importantes sont celles des Pawnees, des Ottoes, des Osages. Cette contrée n'a été colonisée que récemment ; plusieurs missions catholiques s'y établirent de 1847 à 1850. Le Kanzas fut érigé en territoire en 1854, et en État en 1860. Son organisation a donné lieu à de sanglants conflits entre les partisans de l'esclavage et leurs adversaires. Heureusement l'esclavage a disparu de la République.

KAOLIN, s. m. (mot chinois). Terre qui entre dans la composition de la porcelaine. C'est le feldspath argiliforme des modernes, ou plutôt le feldspath décomposé. Le kaolin est une roche mal caractérisée par ses caractères pétrographiques, qui se présentent à l'étude de l'observateur dans des circonstances géognostiques assez singulières. La masse rocheuse qui contient le kaolin est ordinairement d'un blanc parfait, ou un peu rosâtre, et quelquefois jaunâtre ; sa texture est molle, terreuse, souvent grenue ; sa base est un minéral argiloïde. Pour retirer le kaolin de cette base composée de feldspath, de mica, de quartz, on a recours au lavage, après lequel on obtient le précieux produit qui sert à composer la porcelaine, et qui donne à l'analyse chimique une moyenne de 42 de silice, de 34 d'alumine, une quantité variable de chaux et de magnésie, avec un résidu non argileux de 24 pour 100. « Toutes les roches feldspathiques ont donné du kaolin par leur décomposition ; mais le plus beau, presque le seul qui soit employé pour la fabrication de la porcelaine, provient des pegmatites, roches composées de quartz et de feldspath laminaire, appartenant à la formation granitique, mais qui poussent des ramifications jusque dans le terrain schisteux de transition ; c'est dans ces roches que l'on peut surtout suivre la dégradation successive du feldspath laminaire et solide, souvent transparent, au feldspath blanc, opaque et friable, enfin au kaolin terreux et montrant encore quelquefois la structure laminaire de la roche. Parmi les preuves de cette transformation, il en est une, citée par Brongniart, qui paraît sans réplique : c'est un morceau de quartz, provenant des mines de Saxe, offrant des cavités qui présentent exactement la forme des cristaux de feldspath, et dont plusieurs sont remplies d'un kaolin rosâtre pulvérulent. » On rencontre particulièrement le *kaolin* en Chine, au Japon, en Saxe, près de Schneeberg, en France, aux environs de Saint-Yrieix, près de Limoges. On fait également entrer le kaolin dans la composition du papier, mais en petite quantité.

KAOLINISATION, s. f. (pron. *kaolinization*). Transformation en kaolin. L'oligoclase, minéral très-sujet à la *kaolinisation*. (Fournet.)

KAOLINISER, v. a. Transformer en kaolin. *Kaoliniser* du feldspath. | SE KAOLINISER, v. pr. Être transformé en kaolin. L'oligoclase est un minéral qui *se kaolinise* facilement.

KAPIDJI-BACHI, s. m. pl. Chambellans du Grand-Seigneur. De tous les agents du gouvernement turc, les *kapidji-bachi* sont ceux dont le rôle est le plus difficile, dont les fonctions reçoivent le plus d'extension, et supposent un esprit fin, délié, fécond en ressources, ainsi qu'un courage à toute épreuve. Ce sont ces fonctionnaires que le sultan envoie ordinairement au-devant des ambassadeurs, ministres et princes étrangers, afin de pourvoir à tout ce qui est nécessaire à leur voyage.

KAPOU-AGHASI, s. m. Chef des eunuques blancs que le sultan possède, à la honte de la civilisation, et gouverneur des *itch-oglani*, ou petits pages du Grand-Seigneur. C'est le gardien supérieur de la porte particulière et intérieure du harem impérial.

KARA. Géogr. Fleuve de la Russie qui prend sa source dans les monts Ourals, sépare l'Europe de l'Asie, et se jette dans un golfe de l'océan Glacial arctique, dit golfe de Kara, entre la Nouvelle-Zemble et une presqu'île du gouvernement de Tobolsk, après un cours de 240 kilomètres.

KARABÉ, s. m. Un des noms de l'ambre jaune. On écrit aussi *Carabé*.

KARABOULAKS, s. m. pl. Peuples pasteurs habitant la région caucasienne.

KARA-HISSAR (CHATEAU NOIR). Géogr. Sandjak de la Turquie d'Asie (Anatolie), entre ceux d'Angora, Hamid, Kutaieh et la Caramanie ; 200 kilom. sur 80 ; chef-lieu, Afioum-Kara-Hissar. Belles vallées produisant toute espèce de fruits, plaines fertiles, surtout en pavots et en tabac.

KARATAS, s. m. Bot. Espèce du genre bromélie. C'est une grande plante vivace, aux fleurs peu brillantes, mais qui est remarquable par ses feuilles radicales, épaisses, coriaces, et par son port, analogue à celui des aloès. Elle croît dans l'Amérique tropicale. Les fibres que l'on retire de ses feuilles servent à faire de la toile, des filets, etc. Une autre espèce de *karatas*, fort commune aux Antilles, produit un fruit assez semblable à la prune, d'un goût aigre-doux, et dont on fait un sirop agréable.

KARIKAL. Géogr. Ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, à 120 kilomètres de Pondichéry ; 51,000 habitants. Karikal est un comptoir français. Elle renferme de vastes magasins et de grandes fabriques de coton. Le commerce de bétel, d'indigo, de menus grains, de riz, est surtout très-considérable. Les navires mouillent devant la ville, car le port est obstrué par un banc de sable. On a établi, dans les environs de Karikal, de vastes salines.

KARNATIC (PAYS NOIR). Géogr. Province de l'Inde anglaise (Madras) qui s'étend le long de la côte de Coromandel, depuis sa pointe jusqu'au cap Gontour ; 1,050 kilom. sur 200 ; 5,000,000 d'habit. ; capitale, Madras. Ce pays est traversé par les Ghattes et arrosé par un grand nombre de rivières. Il est fertile et commerçant. Le nom de Karnatic s'étendait jadis à un pays beaucoup plus vaste qui comprenait presque tout le Dékan méridional. | On donne aussi le nom de karnatic au dialecte écrit en caractère *télingua*, qui approche assez du *tamoul*.

KAROLINGIEN, IENNE, adj. Qui descend de Charles, qui appartient à la race de Charles ou Charlemagne. Quelques historiens modernes substituent ce mot à celui de *Carlovingien*, comme plus conforme à l'étymologie franque. La race *karolingienne*. La dynastie *karolingienne*. | Substantiv. Les *Karolingiens* succédèrent aux *Mérovingiens*.

KARTHOUM. Géogr. Ville du Sennaar, capitale de la vaste province de création moderne appelée Soudan d'Égypte ; 23,000 habitants.

KASBAH, s. f. Nom que l'on donne, en Afrique, aux citadelles des villes. Parmi les kasbahs, celle d'Alger est devenue célèbre en Europe depuis que les Français se sont rendus maîtres de l'Algérie et du riche trésor que le dey d'Alger y avait accumulé. Voici la description de ce qu'elle était lors de la prise d'Alger. C'était une enceinte informe, fermée par de hautes murailles crénelées à la mauresque et d'où s'échappaient, par de profondes embrasures, de longs canons à l'embouchure peinte en rouge. Deux ruelles étroites et tortueuses conduisaient à l'entrée principale de cette espèce de citadelle. Un porche fermé, du côté de la ville, par une porte à deux battants, au-dessus de laquelle étaient peints deux lions, emblèmes de la puissance d'Alger, en formait l'entrée ; c'était dans l'intérieur de ce porche que se tenaient les nègres, garde fidèle du dey ; sous la voûte, on voyait une fontaine jaillissante qui retombait dans une vasque de marbre ; à droite du jet d'eau, on apercevait, dans un réduit obscur, plusieurs monceaux de têtes, empilées les unes sur les autres comme des boulets de canon ; il s'en exhalait une odeur repoussante. Après avoir franchi ce porche, on parvenait à une allée découverte qui conduisait au palais du dey et aux batteries de la forteresse ; à gauche était la poudrière dont la voûte avait été mise à l'épreuve de la bombe par une double couche de terre et de balles de laine ; sur la droite s'ouvrait une cour assez spacieuse, dallée en marbre, où se trouvaient un jet d'eau et quelques citronniers ; c'était dans cette cour que les négociants étaient obligés de venir déposer la cargaison de leurs navires, afin que le dey pût prélever la part qui lui revenait sur les marchandises importées. Le premier étage se composait de quatre galeries, dans l'une desquelles était placé une espèce de palanquin où le dey venait entendre la musique et donner ses ordres à la milice. Au-dessus était l'appartement du dey, com-

posé de cinq petites pièces; la partie inférieure des murs était recouverte en faïence, la partie supérieure blanchie à la chaux ou ornée de dessins grossiers. Le salon où le dey donnait ses audiences était seul richement orné : on y trouvait des fusils d'un travail curieux, des sabres de Damas, des yatagans, des pelisses doublées de martre zibeline, des brides couvertes de nacre et d'or. A côté se trouvait le harem, ou appartement des femmes. Cet appartement n'était guère mieux meublé que le reste; seulement on y trouva, confondus sans ordre, des tapis, des étoffes de soie, des robes et des voiles ornés de riches broderies, des coffres en bois de rose, des lits à colonnes auxquels étaient attachés des moustiquaires. L'enceinte de la kasbah renfermait d'autres bâtiments moins importants : une mosquée d'une belle ordonnance architecturale, des magasins pleins de richesses, des écuries vides, des cabanons infects où des tigres et des lions se débattaient contre la faim et la vermine, des salles d'armes, une boulangerie. A cette description, on reconnaît, non un palais, mais une prison où le tyran

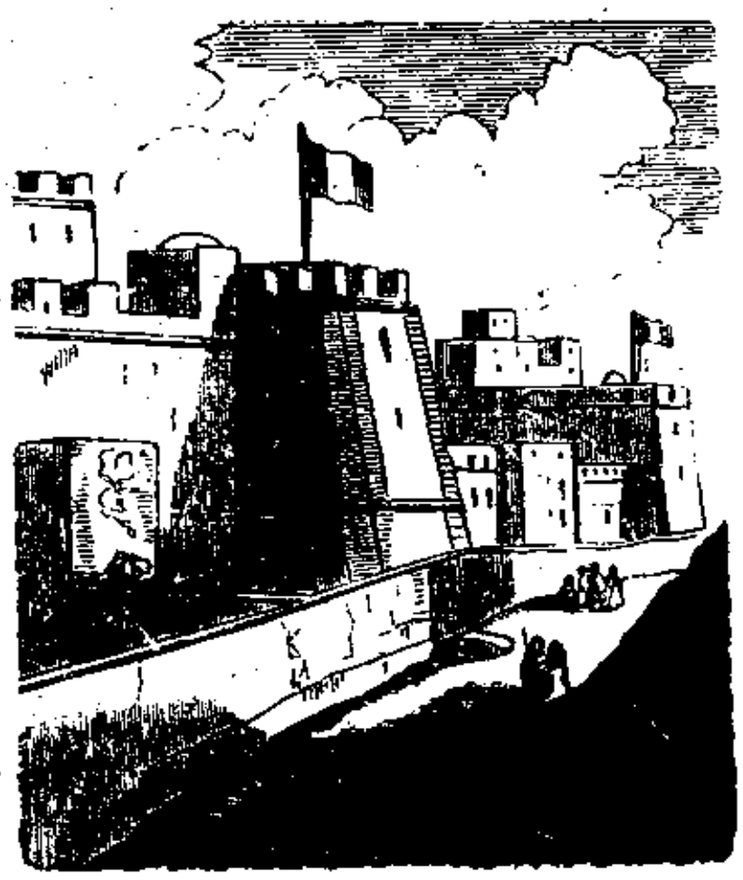

Kasbah.

se renfermait pour échapper au poignard de ses janissaires. Les *kasbahs* étaient les citadelles du despotisme oriental.

KASCHAU. Géogr. Ville de la Hongrie, chef-lieu du comitat d'Abaïjvar; 15,000 habit. Évêché, académie, université, école normale; arsenal, fonderie de canons; moulins à poudre; draps, tabac, poterie de grès, tanneries. Commerce considérable. On dit aussi *Cassorie*.

KASCHMIR. Géogr. Vaste contrée d'Asie. V. KACHEMYR.

KATCHAR. Géogr. Pays de l'Inde au delà du Gange, borné au N. par l'Assam, dont le sépare le Brahmapoutre, à l'O. par le Bengale; 250 kilom. sur 180; 500,000 habit. : capitale, Kospour. Ce pays est très-montueux, mais boisé et fertile, bien arrosé par des affluents du Brahmapoutre. Il est riche en mines de fer et de cuivre, en soie, en coton, en cire, en bois de construction, etc. La race qui habite le Katchar est d'origine chinoise.

KAT'IVÈ, s. m. Nom donné aux deux premiers livres de l'islamisme, regardés comme primitifs et fondamentaux. Le code de Mahomet est appuyé sur quatre livres ou quatre preuves démonstratives de la religion du prophète : le *Coran*, le *Hadiss* ou *Sunneth*, l'*Idjhma* et le *Mâkoul*. Comme les deux premiers renferment les principes, ils sont consacrés sous le nom de *Kat'ivé*, qui signifie *livres de commencement*. Les mahométans ont une grande vénération pour ces livres.

KATTAH, s. m. Espèce de brosse dont les Arabes se servent pour lisser le poil de leurs chevaux. L'usage du *kattah* a été introduit en France.

KAURIS, s. m. Petite coquille du genre des porcelaines, que l'on pêche dans la mer des Indes. Les *kauris* servent de monnaie aux Maldives et aux nègres de la côte orientale d'Afrique, et donnent lieu, dans ces parages, à un commerce assez important. On écrit aussi *Cauris*.

KAVA, s. f. Boisson enivrante en usage dans les îles de la Polynésie. Cette liqueur, forte et amère, est extraite d'une racine qui porte le même nom, *kawa*, et qui appartient à une espèce de poivrier, le *piper methysticum*. Les Polynésiens fabriquent le *kava* de la façon la plus primitive, en mâchant les racines et en les jetant dans un vase rempli d'eau. Tous les assistants prennent part à l'envi à ce travail. Le kava agit au bout de vingt minutes de fermentation, et son effet se fait sentir de deux à six heures; il produit une sorte de torpeur, de calme, de bien-être et parfois des visions érotiques. La racine de kava constitue un puissant sudorifique. Elle a une influence heureuse sur les affections catarrhales et la blennorrhagie en particulier. C'est dans une résine âcre et aromatique que résident surtout les propriétés médicinales du kava.

KAWI, s. m. Ancienne langue des Javanais, parlée aujourd'hui par les seuls prêtres et savants. Le *kawi* est du sanscrit presque sans altération. | Alphabet particulier à l'aide duquel on écrit le kawi. | S'emploie adjectiv. Langage *kawi*.

KAZAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Kazan, près du confluent du Volga et de la Kazanka, à 1,656 kilom. de Saint-Pétersbourg et à 900 kilom. de Moscou; 40,000 habit. Archevêché, université, observatoire; entrepôt du commerce entre la Sibérie, la Boukharie et la Russie d'Europe, et centre d'une assez grande industrie : chantiers de construction; draps, cuirs, ancres, toiles, objets en fer et en acier. | *Gouvernement de Kazan*. L'un des gouvernements orientaux de la Russie européenne, borné par ceux de Novogorod, Orenbourg, Penza, Simbirsk et Wiatka; 57,461 kilom. carrés; 1,370,000 habit. Sol fertile en grains, légumes, chanvre, houblon, fruits, etc.; mines de fer et de cuivre; albâtre, etc.

KÉABE, s. m. Lieu saint, point central du culte mahométan, vers lequel tous les fidèles répandus sur la terre doivent diriger leurs prières et leurs adorations. Le *kéabé* est le sanctuaire par excellence placé dans le temple de la Mecque. Il ne s'ouvre que six fois par an, trois jours pour les hommes, trois jours pour les femmes; encore les uns et les autres n'y font-ils leurs prières qu'en particulier, car les prières en commun ne se font qu'en dehors du kéabé, à cause des rixes qui résultaient autrefois de la réunion des fidèles des quatre rites orthodoxes de l'islamisme. Au dire de la légende orientale, le kéabé fut fondé par Seth, fils d'Adam, sur le lieu même où, à la prière d'Adam, les anges avaient dressé la tente céleste consacrée à l'adoration de l'Éternel; après le déluge, il fut relevé par le patriarche Abraham, et destiné par lui, comme l'ancien tabernacle, à l'adoration de tous les peuples du monde. Depuis les derniers patriarches jusqu'à Mahomet, le kéabé, ayant été souillé par la présence de certaines idoles, fut purifié par le prophète, consacré à Dieu et restitué au culte des patriarches. Le pèlerinage au kéabé de la Mecque est obligatoire pour tous les musulmans de l'un et de l'autre sexe une fois dans le cours de leur vie.

KÉBIR, s. m. (le grand). Mot arabe qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms de villes, de rivières, de professions, et aussi dans la composition des noms d'hommes. *Oued-el-Kébir*, *Mers el-Kébir*.

KÉCHO. Géogr. Ville et port de l'empire d'Annam, chef-lieu du Tonquin et résidence du vice-roi, à 670 kilom. N. de Hué; 80,000 habit. Beau palais, avec jardins, canaux, etc. Soieries, porcelaine, ouvrages en laque, etc.

KEEPSAKE, s. m. (de l'anglais *keep*, garder; *sake*, affection; pron. *kip-séke*). T. récemment emprunté à la langue anglaise, qui signifie Gage affectueux, souvenir, et qui sert à désigner ces livres d'étrennes que recommandent la richesse et la beauté des dessins, la perfection de l'exécution typographique et le luxe des reliures. Les *keepsakes* sont délaissés pour les ouvrages plus sérieux, plus utiles.

KEHL. Géogr. Ville du duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, en face de Strasbourg, à laquelle elle est reliée par un magnifique pont en fer et en pierre; 3,800 habit. Elle a été prise, possédée et reprise par les Français et les Allemands, qui l'ont détruite et relevée plusieurs fois. C'est sous le feu de ses canons que Moreau, général français républicain, opéra, en 1796, le passage du Rhin sur un pont de bateaux.

KÉLIN, s. m. Bot. Plante rampante de l'Inde, à tige carrée, dont les feuilles sont ovales, opposées et surmontées de petites fleurs; ses racines tuberculeuses servent à la nourriture des tribus nomades.

KÉLOÏDE, s. f. (du gr. κήλη, tumeur; εἶδος, forme). Pathol. Tumeur irrégulière, qui ressemble assez à un cancer. Elle a le plus souvent son siége sur la partie antérieure de la poitrine; tantôt ovale, tantôt aplatie ou déprimée à son centre, dure et résistante au toucher, elle est recouverte d'un épiderme luisant, amoindri et un peu ridé. Cette tumeur débute sans que le malade s'en aperçoive; elle reste souvent stationnaire pendant un temps considérable, et si elle vient à disparaître elle laisse toujours après elle une sorte de cicatrice. Souvent indolente, elle occasionne parfois des douleurs aiguës, lancinantes, surtout dans les changements de temps. Jusqu'ici aucun traitement n'a réussi contre cette singulière maladie; extirpée, la kéloïde reparaît avec une merveilleuse promptitude. Du reste, elle n'est nullement dangereuse; elle ne s'ulcère pas et constitue plutôt une difformité qu'une maladie.

KÉLOTOMIE, s. f. (du gr. κήλη, tumeur; τομή, action de couper). Chirurg. Opération qui a pour but d'obtenir, dans la hernie inguinale et au niveau de l'ouverture du sac herniaire, la formation d'adhérences solides destinées à maintenir les viscères qui cherchent à s'échapper à travers l'anneau.

KENNÉDIE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour placer des glycines qui diffèrent des autres par leur fruit multiloculaire et par leur carène, dont le sommet est repoussé par l'étendard. Ce genre renferme trois espèces, dont deux ont les feuilles ternées et la troisième les a simples. Toutes sont des arbrisseaux grimpants, à

Kennédie.

fleurs vivement colorées, originaires de la Nouvelle-Galles; on les cultive dans nos jardins, principalement l'espèce appelée *kennédie rubiconde*.

KENT. Géogr. Comté d'Angleterre, dans le sud-est. Son territoire est borné au N. par la Tamise, à l'E. par la mer du Nord, au S. E. par le Pas-de-Calais, au S. par le comté de Sussex, et à l'O. par le comté de Surrey; 105 kilom. sur 44; 600,000 habit.; chef-lieu Cantorbéry; villes principales, Maidstone, Douvres, Rochester, Greenwich, etc. Ce pays offre quelques marais du côté de la Tamise, des bois vers le sud, des terres fertiles et des prairies dans son centre; il est peu industrieux. Le comté de Kent a formé, de 455 à 823, un des royaumes de l'heptarchie saxonne.

KENTUCKY. Géogr. Rivière des États-Unis d'Amérique, qui donne son nom à l'un de ces États. Son parcours, dont la moitié est navigable, est de 400 kilom.; elle va se perdre dans l'Ohio. | *État de Kentucky*. Il est situé entre les États d'Indiana, d'Illinois, de Missouri, d'Ohio, de Tennessée et de Virginie; 650 kilom. sur 250; 1,036,857 habit.; chef-lieu, Frankfort; autres villes principales, Lexington et Louisville. Le sol du Kentucky est un peu inégal, son climat est délicieux, et sa fertilité en grains et en tabac est prodigieuse; arbres forestiers; sources salées. Industrie très-développée. Le Kentucky, autrefois compris dans la Virginie, a été admis comme État dans l'Union en 1792.

KÉPI, s. m. Coiffure militaire, espèce de casquette que portent certains corps de troupes françaises, surtout en Algérie. | Coiffure de la plupart des jeunes garçons dans les lycées, colléges, pensions, etc. Les *képis* de nos collégiens sont élégants.

KÉPLER (JEAN). Un des plus grands astronomes des temps modernes, né en 1571, près de Weil (Wurtemberg), mort en 1630 à Ratisbonne. Képler est le premier qui ait appliqué à la détermination des phénomènes astronomiques la formule générale des sciences telles que le progrès les conçoit : *Le monde est le domaine de l'homme*. Son courage et sa foi étaient indomptables en présence de l'avenir; rien ne pouvait le décourager. Pendant vingt-deux années il prépara les voies nouvelles de la cosmographie, en cherchant à prouver : 1° que *les carrés des*

temps de révolutions planétaires étaient proportionnels aux cubes des distances ; 2° que *les orbites décrits par les planètes n'étaient pas des cercles dont le soleil occupait le centre, mais des ellipses dont le soleil occupait l'un des foyers ;* 3° que *le temps employé par une planète à décrire une partie de son orbite était proportionnel à la surface de l'air décrite pendant ce temps par son rayon vecteur.* Pour obtenir la démonstration mathématique des hardies propositions qu'il venait d'avancer, sans respect pour l'autorité de l'enseignement officiel, Képler dut poser les premières bases du calcul infinitésimal, car Descartes n'avait pas encore inventé l'application de l'algèbre à la géométrie. Après avoir soulevé et résolu ces questions capitales, on le vit se livrer à des travaux incessants, afin de prouver que la matière était essentiellement inerte, que le mouvement rectiligne était le seul naturel, que le mouvement curviligne des planètes résultait d'une modification imprimée au mouvement rectiligne primitif par l'attraction magnétique du soleil, enfin que l'attraction que les corps célestes exerçaient l'un sur l'autre était proportionnelle à leurs masses respectives. Il pressentit la rotation du soleil sur son axe, ainsi que la giration des étoiles fixes; il écrivit une théorie complète des éclipses, et calcula l'époque exacte du passage de Mercure et de Vénus sur le disque du soleil. En outre, ses découvertes en géométrie, en physique, etc., ne furent pas moins belles et moins importantes que ses découvertes astronomiques. Les principaux ouvrages de Képler sont : *le Prodromus ; l'Astronomie optique*, et *la Physique céleste*.

KÉPLÉRIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Képler, au système de Képler. Les trois lois *képériennes* qui ont précédé la découverte de la gravitation.

KÉRATECTOMIE, s. f. (du gr. κέρας, corne; ἐκτομή, excision). Chirurg. Opération de pupille artificielle par excision d'une portion de la cornée.

KÉRATINE, s. f. Chim. Substance organique qui se trouve dans la corne, l'épiderme et les ongles. La *kératine* est insoluble dans la potasse, à l'inverse de toutes les autres substances organiques. La substance organique propre des cheveux et des poils diffère peu de la *kératine*.

KÉRATITE, s. f. (du gr. κέρας, corne). Pathol. Inflammation de la cornée transparente. « La *kératite* a été longtemps confondue avec les autres phlegmasies oculaires sous le nom général d'ophthalmie; en effet, elle accompagne toutes les inflammations qui s'étendent au delà de la conjonctive. Elle est aiguë ou chronique, interne ou externe ; de là des différences essentielles dans sa marche ainsi que dans les moyens thérapeutiques à employer pour la guérir. » Le pape est affecté d'une *kératite*.

KÉRATOCÈLE, s. f. (du gr. κέρας, corne; κήλη, hernie). Chirurg. Hernie de la cornée, petite tumeur formée tantôt par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une ulcération de la cornée transparente, tantôt par une dilatation des lames superficielles de la cornée.

KÉRATOGÈNE, adj. Anat. *Appareil kératogène,* Ensemble des parties du derme qui sécrètent la corne.

KÉRATOME, s. m. Tumeur provenant du tissu de la cornée dont elle conserve en partie la transparence. Le cardinal est affecté d'un *kératome*.

KÉRATOTOME, s. m. (du gr. κέρας, κέρατος, cornée ; τομή, incision). Chirurg. Instrument dont on se sert pour inciser la cornée dans l'extraction de la cataracte. C'est un couteau de petite dimension dont la forme est telle que sa lame doit remplir complètement la plaie et s'opposer à l'écoulement de l'humeur aqueuse, jusqu'au moment où la section est terminée.

KÉRATOTOMIE, s. f. Chirurg. Incision de la cornée transparente ; opération de la cataracte par extraction.

KÉRAUNOGRAPHIQUE, adj. (du gr. κεραυνός, foudre ; γράφειν, tracer, figurer). Phys. *Empreintes kéraunographiques,* Les empreintes d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

KERMAN. Géogr. Province méridionale de la Perse, limitée au N. par le Khouzistan, à l'E. par le Sedjistan et le Mékran, et au S. par le golfe Persique et la mer d'Oman ; 665 kilom. sur 600 ; 600,000 habitants; chef-lieu, Kerman; villes principales, Bender-Abassi, Minab, Ormuz. Cette vaste contrée n'est qu'un désert au nord et dans le centre. Le reste produit : blé, raisins, dattes en abondance ; beaucoup de moutons. Grand commerce de laine ; fabriques de châles de poil de chameau et de poil de chèvres. La partie occidentale du Kerman appartient seule à la Perse ; les côtes sont sous la domination de l'iman de Mascate ; le reste du pays est partagé entre des chefs indépendants.

KERMÈS, s. m. Hist. nat. Insecte de l'ordre des hémiptères, famille des gallinsectes, qui a beaucoup de rapports avec la cochenille. Le mâle du kermès a deux ailes ; la femelle n'en a pas. La forme de celle-ci est sphéroïde, et sa couleur, qui est d'abord d'un rouge luisant, passe plus tard au rouge brun. Cette femelle, après avoir été fécondée, se fixe sur les feuilles d'une petite espèce de chêne, et prend un développement considérable ; c'est à ce moment, sur la fin du printemps, que doit s'opérer la récolte du kermès. Lorsque l'insecte est desséché, il a la forme et la grosseur d'un gros cloporte à demi roulé, et renferme dans l'intérieur de son corps une poudre d'un brun rougeâtre très-estimée dans le commerce. Le kermès animal se trouve dans la Provence, en Espagne, en Italie, dans le Maroc et dans tout le Levant. Avant la découverte de la cochenille mexicaine, on en faisait un grand usage sous le nom de graine d'écarlate, pour obtenir la couleur rouge. Aujourd'hui, son emploi comme substance tinctoriale est encore très-important. On le fait entrer aussi dans quelques compositions pharmaceutiques et dans certaines liqueurs de luxe. Le *kermès,* comme produit commercial, paye des droits d'entrée très-minimes et des droits de sortie considérables. | *Kermès végétal.* « On a quelquefois nommé ainsi la substance d'un rouge brun formée par le *coccus iliciis,* parce qu'on le croyait d'une nature végétale. C'était une erreur. » (Payen.) | *Kermès,* ou *poudre des Chartreux.* « On désigne sous ce nom une couleur mise en vogue en 1714, et dont la préparation était connue du seul Laligerie, chirurgien. En 1720, le gouvernement acheta le secret du procédé et le rendit public. Le kermès s'obtient en traitant le sulfure d'antimoine par une dissolution bouillante de carbonate de potasse ou de soude. C'est du moins le procédé que les pharmaciens suivent de préférence, parce qu'il donne le plus beau produit. Le kermès, ainsi préparé, est léger, velouté, d'un rouge pourpre foncé, brillant au soleil et d'apparence cristalline. » Le *kermès minéral* et le *kermès végétal.*

KERMESSE, s. f. (du holland. *kerk-messe,* fête). Nom que l'on donne, en Hollande et en Belgique, particulièrement dans la Flandre, à des foires annuelles

Kermesse.

qui sont accompagnées de danses, de mascarades, de processions et de régals. La *kermesse* a lieu ordinairement le jour de la fête du saint titulaire de la principale église. | Tableau représentant une kermesse. Voici une *kermesse* de Rubens.

KÉRODON, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, qui est très-commun dans l'Amérique méridionale. Le *kérodon* a beaucoup de rapport avec le *cochon d'Inde,* surtout pour le système dentaire ; seulement, il est un peu plus grand que lui, et son pelage est doux et abondant comme celui de l'écureuil.

KÉRONE, s. m. Zool. Genre d'infusoires de la famille des trichodiens. Ces animalcules ont un corps ovale-oblong, déprimé, sans tégument résistant, long de 12 à 30 centièmes de millimètres.

KERRIE, s. f. (de *Ker,* botan. anglais). Bot. Arbuste du Japon appartenant à un genre de la famille des rosacées. On le cultive dans les jardins d'acclimatation. On l'appelle aussi *Chanoro* et *Ronce du Japon.*

KERRY. Géogr. Comté d'Irlande (Munster), borné à l'O. et au S. par l'Océan, à l'E. par les comtés de Cork et de Limerick, au N. par celui de Clare ; 105 kilom. sur 45 ; 318,000 habitants ; chef-lieu, Tralee. Pays montagneux ; sources minérales ; agriculture arriérée. Usines à fer.

KERTCH. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Crimée), sur le détroit d'Iénikaleh ; 20,000 habitants. Beau port, citadelle. Commerce de sel, de caviar, de peaux de moutons d'Astrakan, de chevaux de Perse, de pelleteries, etc. Cette ville est fort ancienne ; elle était autrefois la capitale du royaume de Bosphore, qui était fort important, et avait alors 100,000 habitants. Elle portait dans l'antiquité les noms de *Panticapée* et *Bosphore.*

KESROUAN. Géogr. Territoire montagneux de Syrie, dans le S. de l'eyalet de Beyrouth. Il est habité par les Maronites et les Druses.

KETCH, s. m. Navire anglais de 100 à 200 tonneaux, portant un grand mât, un mât d'artimon et des voiles gréées sur des cornes, avec deux grands focs sur le beaupré.

KETMIE, s. f. Bot. Genre de la famille des mal-

Ketmie.

vacées, type de la tribu des hibiscées, renfermant des herbes et des arbrisseaux exotiques qui se distinguent par la grandeur et la beauté de leurs fleurs. On en connaît un grand nombre d'espèces. Parmi ces espèces, on distingue la *ketmie comestible,* ou *gombaud,* plante annuelle originaire de l'Amérique méridionale, où on la cultive comme plante potagère et dont on mange les fruits, très-recherchés par les gourmets créoles. La *ketmie musquée,* qui croît aux Indes, fournit l'*ambrette,* employée dans les parfums à cause de son odeur de musc tempérée. On remarque aussi la *ketmie des jardins,* ou *mauve en arbre,* connue également sous le nom de *ketmie d'Orient* ou *de Syrie,* très-répandue aujourd'hui en Europe, qui atteint la taille de deux ou trois mètres. On la recherche pour son beau feuillage et ses jolies fleurs roses. Ses fleurs sont adoucissantes, comme celles des autres malvacées. Cet arbrisseau se reproduit par les graines, par les drageons et par les boutures.

KEUPRIQUE, adj. (de l'allem. *keuper,* même signif.). Géol. *Formation keuprique, terrains keupriques,* Formation, terrains qui comprennent les marnes irisées.

KEVEL, s. m. Zool. Espèce de gazelle africaine. Cet animal, très-commun dans la Sénégambie, vit en société. Il est doux, s'accoutume aisément à la domesticité, et offre au chasseur une chair excellente. Le *kevel* ne diffère de la *gazelle commune* que par sa taille, qui est un peu plus petite ; par ses yeux, qui sont plus grands, et par ses cornes, qui, au lieu d'être rondes, sont aplaties sur les côtés. Il en diffère aussi par le plus grand nombre d'anneaux qui marquent ses cornes, car on en compte quatorze et quelquefois dix-huit ou vingt.

KHAF, s. m. Plante de senteur que les Musulmans mêlent souvent avec le tabac à fumer.

KHALIFAT, s. m. Dignité de Khalife. Le *khalifat,* institué par Mahomet, était la plus haute expression du sacerdoce musulman. Le prophète oriental avait écrit : « Le *khalifat* sera de quarante années ; après ce terme, il n'y aura qu'une puissance établie par la force et la tyrannie. » L'événement

ayant vérifié cette prédiction, puisque Aly tomba sous les coups d'un assassin dans la quarantième année de l'hégire, le règne des quatre premiers khalifes fut distingué de celui des khalifes qui suivirent, et caractérisé par le nom de *khalifeth-kéamilé*, ou *khalifat parfait*. Le *khalifat imparfait*, ou *héréditaire*, fut institué l'an 661 de l'ère vulgaire, et dura jusqu'en 1517. Son siége fut tour à tour à Damas, à Kiufé, à Bagdad, dans l'Asie, et en Égypte pendant sa dernière période. Le *khalifat* a été remplacé par l'*imaneth*. | Par extens. Dignité accordée par le gouvernement français à quelques chefs arabes de l'Algérie. Un *khalifat* comprend le commandement supérieur de plusieurs tribus.

KHALIFE, s. m. Ce mot, emprunté à l'arabe, signifie Vicaire, lieutenant et successeur. Mahomet, maître de Médine, la capitale de sa puissance naissante, confiait toujours, en son absence, le soin et la garde de cette métropole à l'un de ses principaux disciples, sous le titre de khalife, pour y exercer à la fois les fonctions du sacerdoce et les droits du pouvoir suprême. Au moment de sa mort, il désigna son beau-père, *Abu-Bekir*, comme devant lui succéder et remplir, en son nom, tous les devoirs de grand-maître de la religion nouvelle; Abu-Békir fut donc proclamé par tous les asshabs, ou disciples, *khalife-y-ressoul'-Allah*, c. à d. vicaire de l'envoyé de Dieu. Après l'élection d'*Omer*, qui succéda à Abu-Békir, le khalife régnant ajouta à son titre celui d'*emir-ulmuminin*, qui veut dire commandeur des croyants. Omer ayant été assassiné, on choisit *Osman*, qui ne tarda pas à être tué comme son prédécesseur et qui fut aussitôt remplacé par *Aly*, qui avait épousé Fatime, fille de Mahomet. Sous le règne de ce quatrième khalife, qui mourut aussi d'un coup de poignard, cette haute dignité cessa de devenir élective. A la suite de l'usurpation de *Muawiye*, beau-frère du prophète, elle n'appartint plus qu'à des khalifes héréditaires, dont quatorze princes *ommiades* et cinquante princes *abbassides*, qui furent considérés comme des khalifes imparfaits, malgré l'universalité de leur pouvoir sur tous les musulmans, parce que leur droit n'avait pas la légitimité qui caractérisait celui des quatre premiers khalifes choisis par le suffrage libre et unanime des asshabs et de tout le peuple. Quant aux princes *fatimites*, qui régnèrent en Afrique, ils ont été de tout temps regardés comme des antikhalifes, des dissidents. L'histoire des soixante-douze khalifes qui gouvernèrent l'Islam, depuis Mahomet jusqu'au sultan ottoman Sélim Ier, est des plus dramatiques : douze de ces princes furent assassinés, seize périrent dans des luttes armées contre des compétiteurs qui leur firent subir les traitements les plus durs et les plus ignominieux, la plupart des autres furent mutilés et terminèrent leurs jours dans des cachots affreux. Avant 1517, tous ceux qui prétendaient à la charge de khalife devaient prouver qu'ils étaient issus de la race des *Coureyschs*, ou descendants d'Ismaël et de Mahomet; mais à cette époque, cette dignité fut acquise aux princes turcs par la renonciation formelle que fit en leur faveur l'Abbasside Mohammed XII. Quoique le titre de khalife, de lieutenant du prophète ait toujours été le plus éminent et le plus auguste aux yeux des croyants et de tous les sultans qui ont prétendu hériter de la puissance temporelle et spirituelle de l'islamisme, la loi, cependant, a substitué à ce titre celui d'*iman*, ou chef du sacerdoce, par suite du principe qui fait envisager comme un khalifat imparfait celui de tous ceux qui régnèrent après les quatre premiers successeurs de Mahomet. En conséquence, c'est sous ce nom qu'on désigne aujourd'hui les souverains ottomans, lorsqu'ils interviennent dans les actes comme chefs du pouvoir religieux, tandis qu'on les désigne sous celui de sultan lorsqu'ils exercent le pouvoir civil et militaire. Le plus illustre de tous les khalifes fut Haroun Ier, ou Haroun-al-Raschid, contemporain de Charlemagne, qui régna dans le VIIIe siècle. V. OMMIADES, ABBASSIDES et FATIMITES.

KHALIG, s. m. Digue qui soutient les eaux du Nil pendant l'inondation. A un moment donné, on rompt solennellement ce *khalig*, afin que les eaux puissent pénétrer dans les canaux de l'intérieur du Kaire et dans ceux des oasis.

KHAMSIN, s. m. Vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert. Son nom lui vient de l'égyptien *khamsin* (cinquante), parce qu'il ne souffle que pendant les cinquante jours qui avoisinent l'équinoxe.

KHAN, s. m. Mot tartare qui signifie Seigneur, souverain, maître. C'est le titre que prennent les chefs de peuples tartares et mongols. Presque toujours ce mot s'ajoute à la suite du nom du souverain : *Gengis-Khan*, *Mohammed-Khan*. Au moyen âge quelques-uns de ces khans étendirent leur domination sur une grande partie de l'Asie. Aujourd'hui la plupart ne sont plus que de simples gouverneurs de provinces ou des officiers à la solde de la Russie et de la Perse. Les seuls khans indépendants qui subsistent encore habitent dans le Turkestan et le pays des Kirghizes; les principaux sont les khans de Boukara, de Khiva, de Balk. Au moyen âge on connaît surtout les khans des Avares, de Kaptchack, de Kazan, d'Astrakan, de Crimée, etc. | « Combien de fois les apologistes d'une royauté patriarcale qui n'exista jamais que dans leur imagination, ne nous ont-ils pas tracé, avec une onction édifiante, la transition de la famille à l'autocratie; les pasteurs des peuples succédant aux droits et aux devoirs du père de famille sur ces grandes agrégations d'hommes qu'on appelle les nations! et je ne sais par quelle fatalité ils ont toujours cité pour exemple la Tartarie et ses khans. Cependant, le khan est le père de famille impitoyable, le père armé du glaive. Il a sur tous droit de vie et de mort; tous les biens lui appartiennent. Devant ses genoux, les grands et les petits se prosternent. Le khan est pour ainsi dire un dieu dans la Tartarie. En effet, sur aucun autre point du globe, on n'a vu se réaliser aussi complètement que là cette doctrine du despotisme, qui donne une seule tête à des millions de corps. La religion même, cet autre despotisme d'en haut, qui est établi pour modérer celui d'ici-bas, ne peut rien pour limiter la toute-puissance des khans tartares. A vrai dire, enfin, il n'existe qu'une seule borne à leur autorité : le poignard. Voilà cependant le gouvernement qui a failli envahir le monde, avec *Témudgin*, *Gengis*, *Timour-Lan*, etc. » | Édifice public renfermant un grand nombre de chambres qui servent de logements ou de boutiques aux pèlerins et aux marchands dans la Turquie. Ces sortes d'hôtelleries, que l'on rencontre sur les grands parcours, sont ordinairement fondées par des musulmans riches et pieux, qui sont désireux de se rendre agréables à Dieu, en secourant les pauvres et les voyageurs. Le gardien d'un *khan* chargé de remplir les vœux du fondateur porte le nom de khandji. On appelle aussi ces édifices *Karvan-sérail*.

KHANAT, s. m. On donne ce nom, en Asie et dans l'orient de l'Europe, au pays qui est soumis au pouvoir d'un khan. Le *khanat* des Kirghizes. | Par extens. Dignité, pouvoir d'un khan. Sous le *khanat* de Gengis, les Tartares dévastèrent l'Asie.

KHARADJ, s. m. Capitation, impôt personnel que les sujets de la Porte non musulmans doivent payer au gouvernement du Grand-Seigneur. A l'exception des enfants, des femmes, des vieillards et des infirmes sans fortune, le *kharadj* s'étend à tous les *rayas* ou infidèles, quels que soient leur rang et leur position dans l'empire. La quotité de cet impôt est fixée d'après leurs moyens pécuniaires. La loi prescrit à cet effet un recensement exact des biens et des propriétés des tributaires, qui sont divisés ensuite en trois classes. « Les plus riches, dit une ordonnance impériale de 1793 (1207 de l'hégire), seront rangés dans la classe supérieure (*ala*), et payeront onze piastres; ceux qui jouissent d'une fortune médiocre prendront rang dans la classe moyenne (*evsat*), et payeront cinq piastres et demie; quant aux demi-pauvres qui vivent du fruit de leur peine, ils seront admis dans la classe inférieure (*edna*), et payeront deux piastres trois quarts. On ne demandera rien à ceux qui ont de la peine à vivre. » Aujourd'hui les capitations ont augmenté, et sont fixées à seize, douze et huit piastres; d'ailleurs elles n'ont rien de fixe, car elles peuvent varier suivant les besoins du moment. Le *kharadj* est recueilli par les soins d'un officier commis par le sultan; des percepteurs agissent sous ses ordres, et un contrôleur spécial est chargé de surveiller leurs opérations, dans chaque chef-lieu de district; son payement doit être effectué en une seule fois, surtout par les rayas qui n'ont pas un domicile et par les riches, mais on accorde aux travailleurs la faculté de s'acquitter en quatre termes. Les fonctionnaires chargés du recouvrement du kharadj, lorsqu'ils ont cherché à frauder un tributaire, reçoivent un prompt châtiment et sont obligés de payer à la place de celui qu'ils voulaient tromper. Il ne serait peut-être pas inutile, en Europe, de traiter certains officiers publics comme on traite les collecteurs malhonnêtes, en Turquie. Depuis la dernière guerre contre la Russie, cet impôt a été profondément modifié, et un système général d'impôts sans distinction de sectes a été adopté par le sultan Abdul-Aziz pour toutes les provinces de la Turquie.

KARKOV. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de ce nom; 40,000 habit. Évêché, université, établissements scientifiques, école militaire. Commerce de transit. Savon, tanneries et autres industries. | *Le gouvernement de Karkov*, dit aussi *Ukraine*, a 380 kilom. sur 110, et compte 1,400,000 habit. On y récolte d'immenses quantités de céréales.

KHAZINÉ, s. m. (mot arabe qui signifie *trésor*). Nom donné à un vaste édifice construit dans le sérail du Grand-Seigneur, où sont accumulés et conservés tous les objets précieux qui ont appartenu aux sultans et qui sont le produit de leurs exactions.

KHÉLAT, s. m. Nom commun de tous les dons que le sultan fait en témoignage d'honneur à ceux qui lui sont présentés, ambassadeurs, pachas, ulémas, etc. Ces dons consistent ordinairement en pelisses, châles, turbans ou pièces de brocart, en armes, chevaux, etc., achetés aux dépens du peuple.

KHERSON. Géogr. Ville forte de la Russie méridionale, chef-lieu de gouvernement; 25,000 habit. Port militaire et commercial; chantiers de construction, arsenal, etc. Commerce de bois de construction. | *Le gouvernement de Kherson*, dit aussi de *Nikolaïef*, est situé entre ceux de Tauride, d'Ékatérinoslaw, de Kiew, de Kaminiez, de Bessarabie et la mer Noire; 375 kilom. sur 200; 900,000 habit. Sol en général peu fertile, sauf à l'O.; vigne, mûriers; nombreux troupeaux de tous genres, salines.

KHIVA. Géogr. Ville forte du Turkestan, capitale du khanat de même nom, près de Djihoun; environ 10,000 habit. Citadelle; commerce assez actif; grand marché d'esclaves. | Le *khanat de Khiva* est borné au N. par le lac d'Aral et les steppes des Kirghizes, à l'E. par le Djihoun, au S. E par la Boukharie, à l'O. et au N. O. par des déserts stériles et sablonneux; environ 500,000 habit. Araliens, Karakalpaks, Turcomans et Tartares mahométans. Ce khanat, très-vaste, ne renferme presque que des déserts. Les habitants commercent par caravanes avec plusieurs villes importantes, Orenbourg, Astrakan, la Perse et l'Afghanistan.

KHOKHAN. Géogr. Ville du Turkestan, capitale du khanat de même nom; 400 mosquées; caravansérails; vaste château et hautes murailles. Draps, toiles de coton, étoffes de soie, brocarts, etc. Gengis-Khan fit de cette ville sa résidence principale, et Tamerlan y donna une grande fête pour le mariage de ses petits-fils. | Le *khanat de Khokhan* est borné au N. par les Kirghizes noirs, au S. par la Boukharie et le khanat de Hissar, à l'E. par le Kachgar; 500 kilom. sur 200; 3,000,000 d'habit.

KHORASSAN. Géogr. Province de la Perse, bornée à l'O. par le Mazandéran, au N. par le khanat de Boukhara, à l'E. par le khanat de Balkh, et au S. par l'Irak-Adjémi et le Sedjistan; 880 kilom. sur 450; 1,900,000 habit., Perses, Afghans, Tartares, Uzbeks, Turcomans, peuplades nomades. On distingue : le *Khorassan persique*, à l'O.; villes principales, Mesched, Nichabour, Kélat, Kabouchan; et le *Korassan afghan*, dit aussi *royaume d'Hérat*. Ce pays est en partie couvert de lacs et d'immenses déserts, en partie montagneux et bien arrosé; climat doux, agriculture florissante. On élève des vers à soie et des chevaux de race. Soieries, tissus de coton, superbes tapis, armes à feu et sabres renommés. Mines de turquoises et de rubis. | On écrit aussi *Khoraçan*.

KHOUZISTAN. Géogr. Province persane, située au confluent du Tigre et de l'Euphrate, entre le golfe de Bassora, le Farsistan et l'Irak. Son territoire renferme les ruines de Suse; 400 kilom. sur 310; 900,000 habit.; capitale, Chouster.

KIANG. Géogr. Fleuve de la Chine, l'un des plus grands du monde. Il traverse le Thibet et la Chine dans une longueur de 3,400 kilom., et se jette dans la mer de la Chine.

KIANG-SI. Géogr. Province chinoise, située entre celles de Fo-kein, de Non-kang, de Kan-ton et de Tché-kiang; 660 kilom. sur 400; 23,000,000 d'habit.; chef-lieu, Nan-tchang. Sol très-fertile : riz, thé, coton, plantes médicinales, etc. Mines d'or, argent, cuivre, plomb, fer, etc.; cristal. Draps communs, toiles, papier, encre, objets vernissés, porcelaine, etc.

KIANG-SOU. Géogr. Province maritime de la Chine, entre celles de Chang-toung au N., d'An-hoei à l'O., de Tché-kiang au S., et la mer de Chine à l'E.; 520 kilom. sur 230; 30,000,000 d'habit.; chef-lieu, Nan-king. Sol plat, riche et fertile : céréales, coton, riz, thé; vers à soie.

KIBITKA, s. m. Voiture russe très-légère.

KIBLAT, s. f. Mot arabe qui signifie le point vers lequel les Musulmans dirigent leurs regards en faisant la prière, et qui leur indique la position géographique du temple de la Mecque.

KIEL, s. m. Bot. Arbrisseau très-répandu dans les îles Moluques (Malaisie). On tire de ses rameaux un suc laiteux et un peu corrosif, qui sert à faire une teinture noire pour les étoffes.

KIEL. Géogr. Ville et port de la Prusse (Hol-

tein), sur la Baltique; 16,000 habit. Université, observatoire. Chapeaux, amidon, tabac, raffinerie de sucre, chantiers de construction. Commerce considérable. Son havre, profond et sûr, peut recevoir les plus gros navires.

KIEW. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu de gouvernement, sur le Dniéper; 48,000 habitants. Archevêché, université. Tannerie; fonderies de cloches, etc. Kiew devint la capitale de toute la Russie sous le grand-duc Iaroslav, en 1037, et conserva ce titre pendant le XIe et le XIIe siècle. Elle est regardée comme une ville sainte par la plupart des Russes; il s'y rend annuellement une foule de pèlerins. | *Gouvernement de Kiew.* Il est limité par ceux d'Ékaterinoslaw, de Minsk, de Kaminiez, de Pultava, de Tchernigow et de Volhynie; 400 kilom. sur 140; 1,000,000 d'habit. Sol plat et fertile; vastes forêts; bestiaux.

KILDIR, s. m. Ornithol. Pluvier d'Amérique. Cet oiseau a été nommé ainsi à cause de son cri; il est fort commun dans la Virginie et à Saint-Domingue. Le kildir est de la grosseur de la bécassine. On en distingue plusieurs variétés.

KILKENNY. Géogr. Ville d'Irlande (Leinster), chef-lieu de comté; 26,000 habit. Évêché; château fort. Lainages communs, couvertures fines, amidon. Scieries hydrauliques aux environs. | Le *comté de Kilkenny* est situé entre ceux de la Reine, de Carlow, de Tipperary et de Watterford; il a 65 kilom. sur 30, et 240,000 habit. Climat sain, sol fertile; très-riches mines de houille, de fer, cuivre, etc.; marbre, pierres à chaux.

KILO, s. m. (du gr. χίλιοι, mille). Ce mot, qui a la même signification en français, entre dans la composition de plusieurs termes adoptés par le nouveau système des poids et mesures, tels que *kilogramme,* mille grammes ou deux livres anciennes; *kilomètre,* mille mètres ou quart de lieue; *kilolitre,* etc. On a acheté plusieurs *kilos* de sel pour la cuisine. Un *kilo* de poivre.

KILOGRAMME, s. m. Dans les nouvelles mesures, Poids de mille grammes, équivalant à celui d'un litre d'eau distillée à son maximum de densité. | Par abréviation, dans le commerce, on dit *kilo.* Un *kilo.* Un demi-*kilo.* Cinquante *kilos.*

KILOGRAMMÈTRE, s. m. T. de mécan. Quantité de travail qui est capable d'élever à la hauteur d'un mètre un poids d'un kilogramme. Le *kilogrammètre* est l'unité de mesure du travail des machines.

KILOLITRE, s. m. Système métrique, Capacité égale à un mètre cube et contenant mille litres.

KILOMÉTRAGE, s. m. Mesure par kilomètres. Des poteaux indicateurs du *kilométrage.* | Action de kilométrer une route.

KILOMÈTRE, s. m. Mesure itinéraire de la longueur de mille mètres; le quart de la lieue.

KILOMÉTRER, v. a. Placer des pierres ou des poteaux indicateurs des kilomètres sur une route. *Kilométrer* une route.

KILOMÉTRIQUE, adj. Qui appartient au kilomètre; qui est évalué en kilomètres. Mesure *kilométrique.* Indiquer la distance *kilométrique.*

KILOMÉTRIQUEMENT, adv. Par kilomètre. La dépense est *kilométriquement* indiquée.

KINATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kinique avec une base.

KINA, s. m. Pharm. Se dit pour quinquina.

KINGS, s. m. pl. (livres). Mot chinois qui s'applique en général à tous les livres écrits par les philosophes chinois, mais qui désigne spécialement cinq ouvrages qui jouissent chez eux d'une autorité sacrée : *Y-king,* cosmogonie; *Chi-king,* chants populaires; *Chou-king,* livre des annales, ouvrage de Confucius; *Li-ki,* livre des rites et cérémonies religieuses; *Tchun-tsieou,* chronique du royaume de Lou, patrie de Confucius.

KINGSTON. Géogr. Nouvelle capitale de la Jamaïque; 40,000 habit. Climat très-malsain. Kingston est l'entrepôt le plus important des Antilles, à cause de son port, qui peut contenir près de 1,000 navires, à cause surtout de son excellente situation entre les deux Amériques. Sa population est très-riche et recherche beaucoup les objets de luxe fabriqués en Europe. Elle exporte du café, du sucre, du tabac, du coton, des bois de teinture et du rhum fort estimé. | Ville d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise, à 16 kilom. de Londres; 21,078 habit. Maison de correction. | Ville de l'Amérique anglaise, dans le Haut-Canada, sur le Saint-Laurent, à l'extrémité du lac Ontario; 15,000 habit.; elle possède un port et des chantiers de construction pour la marine de l'État. Centre du commerce qui se fait entre la région des lacs et la ville de Montréal.

KING-TE-TCHING. Géogr. Une des plus grandes villes de l'empire chinois, où se fabrique presque toute la porcelaine fine de ce pays. Commerce immense; sa population dépasse un million d'habitants.

KINIQUE, adj. m. Chim. *Acide kinique,* Acide qu'on extrait du quinquina.

KINKAJOU, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers de la famille des plantigrades, qui se rapproche à la fois, par ses caractères, des singes, des makis et des insectivores. Cet animal, qui est

Kinkajou.

de la taille d'un chat, vit dans les forêts de l'Amérique méridionale; il fait sa proie de petits animaux qu'il atteint avec beaucoup de dextérité, et se nourrit également de matières végétales.

KINO, s. m. Nom commercial d'une sorte d'extrait végétal, astringent, noir, ou d'un brun foncé, et d'une apparence résinoïde, mais soluble dans l'eau. Cette matière, qui a été désignée à tort sous le nom de *gomme de Gambie,* n'est ni une gomme ni une résine, mais bien un produit sec d'une plante de la famille des rubiacées. Ce sont les tiges et les jeunes feuilles de l'arbrisseau qui donnent les extraits de kino, à la suite d'une solution aqueuse; sous ce dernier rapport, le kino offre beaucoup d'analogie avec le cachou, l'aloès et l'opium. Cette substance est brune, brillante, opaque et sans odeur; cependant, mise en poudre, elle développe une odeur légèrement bitumineuse. Elle craque sous la dent, colore à peine la salive et donne une saveur astringente et un peu amère. Peu soluble dans l'eau froide et l'alcool, elle se dissout très-bien au contraire à la température de l'ébullition. Ses solutions précipitent la gélatine, le sulfate de fer, et, en général, les réactifs qui font connaître les astringents. On emploie le kino, en Orient, pour le tannage des cuirs. Quant à ses propriétés médicales, elles ne peuvent être révoquées en doute; elles sont semblables à celles du cachou.

KIOSQUE, s. m. Petit pavillon isolé et ouvert

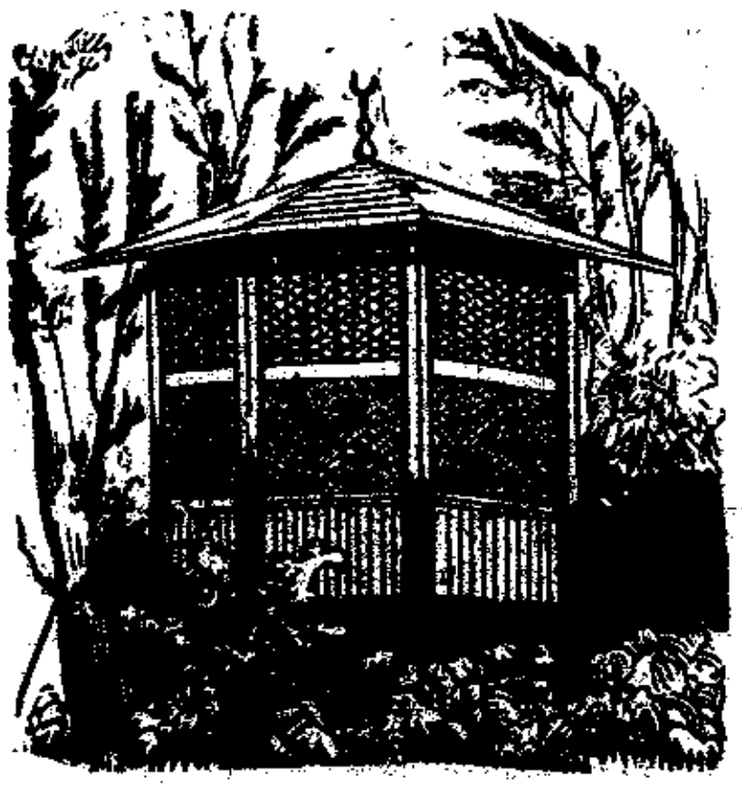

Kiosque.

de tous côtés, dont on décore les terrasses, les parcs, les jardins. Le mot *kiosque* appartient à la langue turque, à laquelle nous l'avons emprunté. « Les peuples des contrées orientales, placés sous un ciel ardent, se livrent avec délices, durant les chaudes heures du jour, à ce repos que les Espagnols et les Italiens ont mis en honneur sous le nom de *siesta;* mais, par un raffinement de mollesse et de luxe, les Orientaux consacrent à cet usage de petits pavillons appelés *kiosques,* sous lesquels ils prennent le frais et se livrent à la contemplation de la nature et au *far niente.* » Depuis assez longtemps, en France, le goût des kiosques s'est introduit; seulement, on remarque, sur la plupart de ces petites cabanes à la turque, des toitures ou des couvertures recourbées à la chinoise. En outre, notre température, souvent rigoureuse, a exigé que leur intérieur pût se fermer et s'ouvrir à volonté. Les *kiosques* se placent ordinairement sur les terrasses ou aux extrémités des parcs, et lorsqu'ils sont sur un lieu assez élevé, ils peuvent servir de belvédère.

> Médine aux mille tours, d'aiguilles hérissée,
> Avec ses flèches d'or, ses *kiosques* brillants.
> (V. HUGO.)

| Petite boutique sur les boulevards de Paris et des grandes villes, où l'on vend des journaux aux passants. On vend tous les journaux dans les *kiosques.*

KIOSQUIFORME, adj. Se dit de ce qui ressemble à un kiosque, particulièrement de certains coquillages. Un coquillage *kiosquiforme.*

KIOU-SIOU. Géogr. Une des grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle est située dans la partie méridionale; sa capitale est Nangasaki; sa superficie est de 43,000 kilom. carrés.

KIRGHIZE, adj. et s. Peuple nomade du Turkestan, aujourd'hui dépendant de la Russie. Les Kirghizes sont d'origine turque, mais quelques Mongols ont mélangé leur race, et en ont un peu altéré les caractères. Ils se divisent en trois hordes; la *Grande,* dans les Steppes, au S. et à l'E. de l'Oural, entre la mer Caspienne et le lac d'Aral; 450,000 individus; la *Moyenne,* au N. et au N. E. du lac d'Aral; 1,000,000 d'individus; la *Petite,* à l'E. du lac d'Aral, sur le Djihoun; 900,000 individus. Chaque horde est subdivisée en tribus de 3 à 5,000 tentes, régies chacune par un sultan. Les Kirghizes sont braves, actifs, vigoureux, toujours à cheval; ils sont pasteurs, chasseurs et pillards; ils professent l'islamisme. Les hordes passent l'hiver dans le midi des steppes, où la saison, moins rigoureuse que dans le nord, permet aux troupeaux de chercher, sous une neige peu abondante, les herbes et les mousses qui forment leur nourriture. Au printemps, elles se mettent en mouvement, remontent du sud au nord, consomment les herbes qui se trouvent sur leur passage, pour se fixer durant l'été sur les frontières du gouvernement de Tobolsk. A cette époque, on voit sur cette ligne de grands hangars, construits à 30 kilom. les uns des autres, où les marchands russes vendent aux Kirghizes tout ce qui leur est nécessaire, et prennent en échange des chameaux et surtout des moutons, dont le suif, fondu et purifié, est envoyé à Saint-Pétersbourg, pour y former un des principaux articles de l'exportation russe. C'est la régularité de déplacement annuel des Kirghizes qui a déterminé le gouvernement russe à établir, sur la frontière orientale des steppes, et à 400 kilom. au S. des mines d'or de l'Altaï, un centre d'échange entre la Chine et la Russie, pour lutter contre les produits similaires anglais qui arrivent de l'Inde.

KIRRHONOSE, s. f. (du gr. κιρρός, jaune; νόσος, maladie). Pathol. Coloration en jaune d'une partie intérieure du corps.

KIRSCH-WASSER, s. m. (pron. *kirche-vasser;* de l'allem. *kirschen-wasser,* eau de cerise). Liqueur limpide, incolore, alcoolique, que l'on obtient par la distillation des cerises ou des merises (celle-ci est la meilleure). On dit généralement par abréviation : *kirsch.* Boire du *kirsch.* Un verre de *kirsch.* Une bouteille de *kirsch.* | Le kirsch a une saveur bien prononcée, qui tient de celle du *noyau;* mais il la perdrait si on le rectifiait à haut degré. Cette liqueur se fabrique principalement dans le duché de Bade (forêt Noire), dans la Franche-Comté et dans les Vosges, pays où elle forme une branche de commerce assez considérable.

KLÉBER (J. B.). Général français, né à Strasbourg en 1754, mort en Égypte en 1800. Il était fils d'un maçon, et étudia d'abord pour devenir architecte, mais ses instincts militaires se développèrent peu à peu, et le conduisirent incidemment à l'école des cadets de Munich. A sa sortie, Kléber obtint une sous-lieutenance dans un régiment autrichien, destiné à faire une campagne contre les Turcs. Après huit années de service et mécontent de n'avoir pu obtenir l'avancement qu'il méritait, il rentra dans sa patrie, pour y exercer la profession qu'il avait primitivement embrassée; il y fut, en effet, nommé inspecteur des monuments publics.

Il y avait six ans qu'il remplissait à Bedfort ces modestes et honorables fonctions, lorsque survint la Révolution française. L'étranger en armes menaçait d'envahir la France et d'étouffer la liberté; la Convention dut appeler à la défense du pays tous les citoyens de bonne volonté : Kléber fut de ce nombre. Parti, en 1792, comme simple volontaire, on le vit, en 1794, combattre comme général, et se distinguer parmi les plus braves. En Vendée, il lutta toute une campagne avec 4,000 patriotes contre 20,000 Vendéens, et finit, de concert avec le général Marceau, par anéantir l'armée royaliste au Mans et à Savenay (1793). Successivement appelé au commandement de plusieurs divisions à l'armée du Nord et à celle de Sambre-et-Meuse, il décida du gain de plusieurs grandes batailles, et rejeta l'ennemi sur la rive droite du Rhin. Ce fut en Égypte que Kléber se révéla tout entier. A la tête de sa division il ouvrit cette magnifique campagne, en s'emparant de la ville d'Alexandrie et de toute la basse Égypte; dans la suite, il se distingua aux batailles d'Aboukir et du mont Thabor. Lorsque Bonaparte eut abandonné l'armée d'Orient, Kléber, resté au poste de l'honneur et du péril, prit le commandement en chef de cette armée, qui était dans une situation déplorable, et entama des négociations avec les Turcs. Il parvint, non sans peine, à obtenir une convention honorable, malgré les incitations hostiles des Anglais; mais lorsque l'amiral Keith eut écrit au général français que l'Angleterre exigeait que ses soldats fussent traités comme des prisonniers de guerre, Kléber s'indigna et fit publier la lettre qu'il venait de recevoir, en y ajoutant ces seuls mots : « A une telle insulte, on répond par des victoires. » Aussitôt, il marcha à la rencontre d'une armée turque dix fois plus nombreuse que la sienne, et l'anéantit presque dans la journée mémorable d'Héliopolis (19 mars 1800). La conquête de l'Égypte, de nouveau révoltée, était à refaire; elle le fut dans l'espace d'un mois. Une fois rentré au Caire, Kléber s'occupait de consolider la possession du territoire lointain qu'il venait de rendre à la France, en appelant au service de la République les paysans coptes, en affranchissant les esclaves et en réorganisant une sage et forte administration, lorsque le poignard d'un fanatique sectateur de Mahomet vint lui donner la mort et l'enlever à la France républicaine, au moment même où un autre général patriote, Desaix, tombait dans les champs ensanglantés de Marengo. L'abandon de l'Égypte, qui suivit bientôt, montra toute la grandeur de la perte que la France avait faite. Kléber n'était pas moins remarquable par les avantages du corps que par le courage et les qualités de l'âme; il avait une taille élevée, un port majestueux. Strasbourg lui a élevé une statue en 1840.

KLEPHTE, s. Ce nom, qui a été donné aux peuplades qui habitent l'ancienne Thessalie, dérive du verbe grec κλεπτω, voler. Le Klephte est en effet le voleur et le pillard par excellence; détrousser les passants sur les grands chemins est sa principale, son unique occupation. Les *Klephtes* combattirent néanmoins pour assurer l'indépendance de la Grèce. Une *Klephte* brandissait l'épée qu'elle tenait à la main.

KNAVEL, s. m. Bot. Plante commune, dans les pays tempérés, dont le genre se rapproche de celui des pieds-de-lion. On trouve à la racine de cette plante un petit insecte hémiptère, de la grosseur d'un grain de coriandre, qui fournit une teinture rouge, comme le kermès.

KNOUT, s. m. Instrument de supplice chez les Russes. C'est un fouet composé de plusieurs lanières de cuir épais, taillées carrément, entrelacées, puis se séparant et terminées par des fils de fer tordus. On attache ce fouet à un manche de bois, long de 60 centimètres environ, par le moyen d'un anneau; ce qui permet de le faire jouer comme un fléau à battre le blé. Il sert à infliger les châtiments légaux. Un petit nombre de coups de *knout* donnent la mort; quatre ou cinq suffisent pour ne faire qu'une plaie du corps du condamné. (Legoarant.) | Supplice, torture ou simple peine en Russie. Les bourreaux chargés de donner le knout l'appliquent avec tant d'adresse, qu'il est rare que la peau du patient ne soit pas enlevée et que les coups tombent au même endroit une seconde fois. Pour de légers délits, on place le condamné sur le dos d'un aide du bourreau, les reins mis à nu, et le bourreau lui applique le nombre de coups fixé par la sentence. Autrefois, on appliquait le knout comme torture ou comme supplice, en lui donnant le nom de *grand knout*. On liait par derrière les mains du malheureux destiné à ce martyre, et à l'aide d'une poulie, on le suspendait par les bras à une potence; les bras se démettaient et étaient ramenés par-dessus la tête. Ensuite, on attachait des poids assez lourds à ses pieds, ou l'on passait entre ses jambes une grosse poutre dont la pesanteur devait achever de lui disloquer les membres. Après ces horribles préliminaires, on lui appliquait le knout sur tout le corps, jusqu'à ce qu'il se fût déclaré coupable ou jusqu'à ce qu'il fût mort. Aujourd'hui, on ne fait plus usage du grand knout comme supplice ou comme torture, car le knout simple paraît suffisant pour briser ou *anéantir* un homme. « Mme Lapouchin, dont la beauté jetait un grand éclat à la cour de l'impératrice Élisabeth, accusée d'avoir favorisé une conspiration, fut condamnée au knout simple. Aussitôt on la conduisit au milieu d'une soldatesque assemblée sur le terrain des exécutions; on lui arracha un voile qui lui couvrait le sein, on la dépouilla de ses habits jusqu'à mi-corps, et un des bourreaux la prit par les bras et l'enleva sur son dos, qu'il courba pour mieux exposer les chairs de la victime. Alors un autre s'arma du fouet terrible, frappa à coups redoublés, et bientôt le corps de cette femme ne fut plus qu'une découpure de lambeaux sanglants et pendants çà et là. Dans cet état, on lui coupa le nez, on lui arracha la langue, et quelques jours plus tard on l'envoya en Sibérie, *pour y finir ses jours*, car la peine de mort venait d'être abolie en Russie. » Le supplice du *knout* est infligé non-seulement aux malfaiteurs, mais aussi

Knout.

aux soldats; la noblesse russe en est exempte. Les Russes regarderont toujours les hommes libres comme il faut les regarder eux-mêmes, c. à d. comme des hommes nuls, sur lesquels deux seuls instruments ont prise, savoir l'argent et le *knout*. (J. J. Rouss.) On abolira un jour le *knout* en Russie.

KNOW-NOTHING, s. m. (mots anglais signifiant *je ne sais rien*). Politiq. Nom donné aux États-Unis à un parti exclusif, connu aussi sous le nom de *Natifs*, qui prétend réserver aux seuls individus nés en Amérique ou d'un père américain le droit de citoyens, et qui se montre fort hostile aux étrangers naturalisés. Les *know-nothing* repoussent également les catholiques comme professant des doctrines incompatibles avec un gouvernement républicain et protestant. Les adhérents de ce parti formaient dans le principe une affiliation qui s'était fait une loi absolue de la discrétion, et ils répondaient à toutes les questions par ces mots : *know nothing*, qui sont devenus leur sobriquet. | La doctrine des *know-nothing* n'est pas seulement antifraternelle et contraire à l'équité; elle est, de plus, illogique et absurde. Il n'y a, en effet, de véritablement américain que les débris des peuplades, autochthones ou non, qui occupent l'Amérique de temps immémorial. (C. Henricy.)

KNOX (JEAN). Un des principaux chefs de la réforme religieuse en Écosse, né en 1505, mort en 1572. Knox prêcha, avec beaucoup de talent et de vigueur, contre la messe et contre le pape. Après avoir subi toutes sortes de persécutions, il parvint à faire abolir dans son pays l'exercice de la religion catholique et à y organiser le presbytérianisme. Ardent et intrépide vis-à-vis les princes catholiques et les prêtres, Knox conduisit la réforme avec plus de méthode que Luther, et sut se faire craindre et respecter de tous les partis qu'elle enfanta. Ce protestant célèbre avait une figure imposante, un cœur sévère et une éloquence entraînante; il était surtout convaincu et passionnément ennemi des superstitions religieuses du papisme.

KOBI. Géogr. Immense désert de l'Asie centrale, consistant en hauts plateaux qui s'étendent au N. du Thibet de la Chine; 3,300 kilom. sur 750. L'air y est très-froid, le sol aride; les lacs et marais y sont très-nombreux. Cette contrée est parcourue en tous sens par des hordes nomades, la plupart mongoles. On l'appelle aussi *Chamo*.

KŒNIGSBERG. Géogr. Ville de Prusse, chef-lieu du gouvernement de même nom et de toute la province de Prusse propre ou *Prusse orientale*, sur la Prégel, à 570 kilom. nord-est de Berlin; 80,000 habit. Château avec une tour élevée; université, sociétés savantes, observatoire, école des arts, etc. Industrie considérable : draps, lainages, bonneterie, toiles de tous genres et tissus de coton, faïence, cuirs maroquinés, distilleries, raffineries, etc. Commerce très-important. Les navires qui offrent un tirant d'eau peu considérable peuvent venir mouiller auprès des quais de Kœnigsberg ou sur le Frische-Haff, grand lac qui touche à ses faubourgs. Quant aux navires d'un fort tonnage, ils s'arrêtent à Pillau, sur la Baltique, qui est, à vrai dire, le port de Kœnigsberg. | Le *gouvernement de Kœnigsberg*, borné à l'E. par celui de Gumbinnen, à l'O. par ceux de Marienwerder et de Dantzick, au N. par la Baltique, et au S. par la Pologne, est un pays plat et humide, mais assez fertile, surtout en céréales; 800,000 habitants environ.

KOLAU, s. m. Espèce de champ de Mars, situé à 4 kilom. de Varsovie. Le Kolau est célèbre dans l'histoire de la Pologne, car c'est dans son enceinte que se réunissaient les starostes électeurs pour procéder à la nomination du roi

KOMORN. Géogr. Ville forte de Hongrie, au confluent du Danube et du Waag, chef-lieu d'un comitat; 19,000 habit. Industrie active : draps et cuirs; commerce de graines et de bois; pêche d'esturgeons. Cette ville est devenue célèbre par le long siége qu'elle soutint en 1849 contre les Autrichiens. | Le *comitat de Komorn*, situé entre ceux de Weszprim, de Presbourg et de Gran, a 65 kilom. sur 44 et 150,000 habitants.

KOLOSVAR. Géogr. Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat de même nom et de toute la Transylvanie; 26,000 habit. Citadelle; draps, faïence, hydromel. | Le *comitat de Kolosvar* a 150 kilom. sur 50 et 150,000 habit. Sol montagneux; air frais mais salubre; blé, un peu de vin, sources salines. *Kolosvar* s'appelle aussi *Klausenbourg*.

KONIÉH. Géogr. Ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie; 25,000 habit. C'est dans la plaine de Koniéh que fut gagnée, par Ibrahim-Pacha, général de Méhémet-Ali, la fameuse bataille de ce nom, qui mit la dynastie ottomane à la discrétion d'un pacha révolté. Koniéh fut, au moyen âge, la capitale de la sultanie de Koniéh, et après le démembrement de cet empire, elle resta celle du royaume de Karamanie, une des dix principautés qui s'établirent sur ses ruines. Koniéh fut longtemps la résidence de Djem ou Zizim. Elle est aujourd'hui le siége d'un évêché grec. Elle a de hautes murailles, des tours carrées, quelques belles mosquées, un palais assez élégant; du reste, son aspect est assez chétif. Comme dans la plupart des villes musulmanes, le cimetière est au milieu de la ville. Son industrie consiste en fabriques de maroquin et de tapis, et son commerce en soie, noix de galle, gomme adragant, etc. | *Sultanie de Koniéh* ou *de Roum*, L'un des États formés par le démembrement du grand empire turc seldjoucide. Il comprenait la plus grande partie de l'Asie-Mineure, et avait pour bornes, au N., le Pont-Euxin et l'empire de Trébizonde, et au S., la Méditerranée et le Taurus. Affaibli par les chrétiens, au temps des croisades, ravagé plus tard par les Mongols, il finit par se démembrer, en 1294.

KOPECK, s. m. Monnaie de cuivre russe, qui vaut quatre centimes de France.

KOPROLI OU KIUPERLI. Nom porté par une famille musulmane de grands-vizirs. *Méhémet Koproli* fut grand-vizir pendant la minorité de Mahomet IV (1655 à 1661). Non moins habile politique que son contemporain Richelieu, il exerça comme celui-ci un empire absolu sur son souverain. Il remplit le trésor impérial, épuisé par les règnes précédents, et gouverna avec sagesse, mais il se défit avec une cruauté froide et systématique de tous ceux qui pouvaient lui faire ombrage. | *Achmet Koproli*. Fils du précédent, fut grand-vizir pendant dix-sept ans. Habile comme son père, il fut plus généreux que lui; il fit la guerre à la Hongrie, perdit la bataille de Saint-Gothard, contre Montecuculli, mais conclut la paix avantageuse de Te-

mesvar (1664). Enfin, il s'empara de Candie, dont le siége durait depuis plus de vingt-quatre ans (1669). Il mourut en 1675. | *Moustapha Koproli*. Fils d'Achmet, fut grand-vizir sous Soliman III, répara, par une sage administration, les malheurs causés par la chute de Mahomet IV, remporta de nombreuses victoires sur les Hongrois, auxquels il prit Widdin et Belgrade, et fut tué d'une balle à la bataille décisive de Salankenem, en 1691.

KORAÏCHITES, s. m. pl. Tribu arabe qui était la principale tribu de la Mecque et de tout l'Hedjaz, au temps de Mahomet.

KORAN, s. m. Livre des mahométans. V. CORAN.

KORDOFAN. Géogr. Contrée d'Afrique, province du Soudan d'Égypte, comprise entre le Sennaar, le Fazoglou, le Bertât et le Darfour. Ce pays, assemblage d'oasis assez fertiles, est habité, en grande partie, par des noirs qui professent le mahométisme; chef-lieu, Obéid, ville de 15,000 habit.

KORIAKS, s. m. pl. Géogr. Peuple de la Sibérie, aux environs d'Anadir et d'Olutoria. On trouve des Koriaks jusque dans le Kamtchatka. Ce peuple est actuellement soumis aux Russes. Les Koriaks sont divisés en tribus ayant une résidence fixe et en tribus nomades; ils sont petits, basanés, courageux et féroces. Ils vivent de la chasse et de la pêche, mangent les poissons secs, la chair et la graisse des baleines et des loups marins. Ils font avec un champignon rouge une liqueur enivrante appelée *moukkomorr*. Leur commerce consiste en pelleterie et surtout de martres zibelines.

KORZEC, s. m. Mesure de capacité en usage dans la Pologne. Elle vaut 1 hectolitre 28 centièmes d'hectolitre. Trente *korsecs* forment un *last*, mesure de grande capacité en usage dans certaines contrées du nord de l'Europe.

KOSCIUSZKO (THADÉUS). Général polonais, né en 1746, à Siehniewicze, en Lithuanie, mort à Soleure (Suisse) en 1817. C'est le héros des grandes guerres que la Pologne expirante livra à la Russie, sur la fin du XVIIIe siècle. Il étudia l'art de la guerre dans le camp de Washington, et combattit pendant sept années pour l'indépendance de l'Amérique. Rentré dans son pays, avec la pensée de contribuer à l'affranchissement de ses compatriotes, Kosciuszko dut se vouer à une longue obscurité pour organiser la défense de sa patrie opprimée; il prit cependant les armes lorsque la diète polonaise voulut s'opposer, en 1789, aux progrès de la puissance russe, et s'illustra à la sanglante affaire de la Dubienska. Après la trahison du roi Stanislas, ce grand citoyen se retira à Leipzig. C'est dans cette ville qu'il apprit que l'Assemblée législative de France venait de lui conférer le titre de citoyen français. Cependant, malgré son éloignement, Kosciuszko ne perdait pas de vue les intérêts de sa patrie, et préparait le mouvement insurrectionnel qui éclata le 24 mars 1794. La veille, il était entré presque seul à Cracovie; quelques semaines après, il attaquait les Russes à Wraclawice, et y gagnait la brillante bataille de ce nom, qui provoqua le soulèvement général de la Pologne. La lutte sainte et patriotique que Kosciuszko avait entreprise dura six mois à peine; des combats de géants furent livrés, presque tous les jours, par des poignées d'hommes héroïques ralliés par l'illustre dictateur, contre les forces nombreuses et pour ainsi dire inépuisables de la Prusse et de la Russie; mais ce fut en vain, car la Pologne dut tomber, à Maciejowice, sous les coups réitérés de Souvarow et de Fersen. Dans cette bataille suprême, Kosciuszko s'élança plusieurs fois au milieu des ennemis pour y chercher une mort glorieuse, et, sur la fin de la journée sanglante, après avoir fait des prodiges de valeur, il s'abattit avec son cheval et disparut dans la mêlée, en s'écriant : *Finis Poloniæ!* Ce héros fut retrouvé le lendemain sur le champ de bataille, et, comme il donnait encore quelques signes de vie, les Russes le traînèrent à Kiew, ensuite à Saint-Pétersbourg, où, par ordre de Catherine, on l'enferma dans un cachot jusqu'au 6 novembre 1796. Rendu à la liberté, à cette époque, Kosciuszko refusa les pensions et les dignités militaires que lui offrit l'empereur de Russie, et s'éloigna pour voyager en Amérique d'abord et plus tard en France. Ce fut dans ce dernier pays, à Berville, près de Fontainebleau, que l'illustre Polonais, fatigué des affaires et des hommes, s'isola jusqu'au jour où les événements qui amenèrent la chute de l'Empire et la Restauration bourbonienne, vinrent le troubler dans sa paisible retraite. A cette époque, il voulut chercher ailleurs l'oubli des malheurs de sa patrie et le repos qu'il désirait; il se dirigea sur la Suisse, et s'établit à Soleure, où il finit ses jours.

KOSTROMA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu de gouvernement; évêché; 15,000 habit. | *Gouvernement de Kostroma*. Il est borné au N. par celui de Vologda, à l'O. par celui de Iaroslaw, à l'E. par celui de Viatka, et au S. par ceux de Nijnéi-Novogorod et de Wladimir; 450 kilom. sur 200; 1,100,000 habitants.

KOTZEBUE. Écrivain célèbre de l'Allemagne, grand ennemi de la liberté, né à Weimar en 1761, mort assassiné, en 1819, d'un coup de poignard que lui donna l'étudiant Karl Sand, qui cherchait à venger ainsi sa patrie et la liberté, outragées par Kotzebue. Kotzebue passa une grande partie de sa vie au service de la Russie, fut secrétaire d'Alexandre Ier, puis son espion en Allemagne. On s'accorde généralement à regarder Kotzebue comme un caractère vil, méprisable, car, après avoir défendu la liberté en politique et en religion, il devint l'ennemi acharné des idées libérales; après avoir reçu le meilleur accueil en France et en Italie, il dénigra ces deux pays dans ses écrits; il n'épargna pas davantage sa propre patrie, qu'il renia pour se faire Russe, et dont il conspua les écrivains les plus éminents. Son nom est en exécration en Allemagne.

KOUAN, s. m. Bot. Plante dont la graine est employée pour faire du carmin.

KOUANG-SI. Géogr. Province de Chine, entre celles de Kouéi-tcheou et de Hou-nan au N., de Kouang-toung à l'E. et au S., d'Yun-nan à l'O., et le Tonquin au S. O.; 800 kilom. sur 400; 4,500,000 habit.; chef-lieu Kouéi-lin.

KOUANG-TOUNG. Géogr. Province de Chine, entre celles de Hou-nan et de Kiang-si au N., de Kouang-si à l'O., de Fou-kian à l'E., la mer de Chine au S., et le golfe de Tonquin au S. O.; 1,000 kilom. sur 300; 10,000,000 d'habit.; chef-lieu, Kouang-tchéou (Canton).

KOUBAN. Géogr. Fleuve de Russie, qui descend du Caucase, traverse la Circassie, et se jette dans la mer Noire après un cours de 600 kilomètres.

KOUHISTAN (*pays montagneux*). Province de la Perse, entre le Khorassan au N., l'Afghanistan à l'E., le Kerman et le Fars au S., l'Irak-Adjémi à l'O.; 600 kilom. sur 260; 300,000 habit.; chef-lieu Rabal-Cheheristan.

KOUKA. Géogr. Ville de Nigritie, dans le royaume de Bournou, sur la rive O. du lac Tchad; 80,000 habitants.

KOULOUGLI, s. m. (du mot turc *koul*, serviteur, esclave). On donnait ce nom, à Alger, aux fils et descendants des soldats de la milice turque et des femmes indigènes, parce que ces soldats avaient été esclaves avant leur enrôlement.

KOUMIS, s. m. Boisson enivrante que les peuplades des steppes asiatiques font avec du lait de jument aigri.

KOUR. Géogr. Fleuve d'Asie, ancien Cyrus, qui prend sa source aux pieds du mont Ararat, et qui se jette dans la mer Caspienne. Il arrose le territoire de Kars, le pachalik d'Akaltsik, la Géorgie et le Chirwan; son parcours est de 850 kilomètres.

KOURDE, adj. et s. Habitant du Kourdistan; qui appartient aux Kourdes ou au Kourdistan. Le Kourde a plus de ressemblance avec le Persan qu'avec le Turc; il ne présente ni l'aplatissement des traits mongols, ni le nez busqué qui distingue la plus grande partie des osmanlis. On croit les Kourdes descendus des anciens Chaldéens et des Parthes. « Le Kourde, au dire de Malcolm, est aujourd'hui ce qu'il était il y a vingt siècles, courageux, rempli de bon sens, hospitalier, mais aimant la guerre et la conquête; c'est encore le même *Karduchi* dont Strabon a tant parlé. Parmi les populations diverses qui habitent entre l'Arménie, la Mésopotamie et la Perse, on reconnaît un Kourde à son teint peu bruni, à sa belle taille, à son nez aquilin, surtout à ses yeux un peu rapprochés, dont le regard est fier et vif. Sa manière de s'habiller est des plus pittoresques : sous le splendide manteau syrien à larges raies, il porte une espèce de blouse couverte de broderies d'une grande finesse et d'un beau dessin, et sur sa tête s'élève un turban monstrueux, qui est fait quelquefois avec une vingtaine de mouchoirs. Son armement consiste dans un bouclier, un sabre, un poignard persan recourbé, une carabine, et dans une quantité innombrable d'ustensiles de guerre et de course, tels que poires à poudre, cartouchières, sachets à balles, gourdes, etc. De longs cheveux encadrent parfois leur figure. Les femmes se distinguent par un voile blanc bordé de rouge, dont un bout leur descend derrière le dos jusque sur les talons, accompagnant leur chevelure ornée de coquilles, de glands et de pièces de monnaies. Les jeunes filles portent toutes un bouton en turquoise ou un petit anneau à l'une de leurs narines. Les Kourdes ont l'instinct nomade et vivent en partie sous la tente. » Quoique indépendants en réalité, ils sont nominalement compris dans l'empire turc et dans l'empire persan. Presque tous sont musulmans sunnites; quelques-uns sont nestoriens.

KOURDISTAN. Géogr. La plupart des géographes et des voyageurs, Botta, Grant, Chodzko, donnent le nom de Kourdistan aux grands plateaux du Taurus compris entre l'Euphrate et l'Araxe. Les sommets de l'Ararat, du Niphate et des Gordyæi, qui arrêtèrent les armées romaines, les dominent encore de leurs neiges éternelles et les entourent majestueusement en donnant naissance au Tigre et à l'Euphrate; d'anciens cratères, de nombreux lacs salés, témoignent des violentes combinaisons géologiques de cette contrée, qui serait le berceau de l'humanité, s'il fallait en croire la Bible, et qui renferme des vallées fertiles et d'admirables pâturages. C'est la ville de Bitlis, bâtie près du grand lac de Van, qui est regardée comme le principal centre des populations du Kourdistan. Après elle, on remarque les villes de Djezirèh, Giulamerk, Imanièh, etc. Cette contrée de l'Asie occidentale est comprise en partie dans la Turquie et en partie dans la Perse. | Le *Kourdistan turc* forme les pachaliks de Gherezour et de Mossoul et une partie de ceux de Bagdad et de Van; 400 kilom. sur 380; 600,000 habitants. Hautes montagnes et vallées fertiles; riz, blé, orge, sésame, fruits, tabac, coton, noix de galle, manne en larmes; soufre, orpiment et alun. | Le *Kourdistan persique* a 380 kilom. sur 225; 400,000 habitants; chef-lieu, Kirmanchah. Hautes montagnes, vallées escarpées et peu fertiles, à l'exception de la plaine de Kirmanchah, qui est d'une fertilité extraordinaire. Quelques pâturages; beaucoup de gibier.

KOURILES (archipel des). Géogr. Groupe de vingt-six îles situées entre le grand Océan et la mer d'Okhotsk, à la pointe méridionale du Kamtchatka. Ces îles sont en grande partie inhabitées; quelques-unes sont fertiles et boisées. Toutes sont sujettes à de fréquents tremblements de terre. Les habitants sont de la même race que les Kamtchadales; ils sont petits, velus, pusillanimes et presque sauvages. Ils habitent des terriers et commercent en graisse de baleine, fourrures, plumes d'aigle. Ils professent le chamanisme. | Adjectiv. Qui appartient aux îles Kouriles ou à leurs habitants. Idiome *kourile*.

KOURSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu de gouvernement, à 1,200 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg; 30,000 habitants. Évêché; tanneries, poteries, suif; fers. Aux environs, fruits renommés. | *Gouvernement de Kourzk*. Il est situé entre ceux de Voronèje, d'Orel, de Kharkov, de Pultawa et de Tchernigov; a 330 kilom. sur 220, et 1,649,000 habitants. Climat doux, territoire fertile; beaucoup de grains; abeilles, chevaux, etc.

KRAINS, s. m. pl Minéral. Nom donné, dans les mines, à un accident des couches qu'on rencontre dans l'exploitation et qui déconcerte les mineurs les plus habiles dans leurs recherches. Cet accident est ordinairement le résultat de la dislocation du terrain, qui a donné lieu à une espèce de trituration des couches, et qui interrompt brusquement leur régularité, ne présentant plus à leur place qu'un mélange de roches brisées. Dans les terrains houillers, ces accidents font entièrement disparaître les couches de houille; ils les bouleversent et les pulvérisent tellement que l'exploitation devient impossible.

KRAPACKS. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui sépare la Hongrie septentrionale et la Transylvanie orientale de la Galicie et de la Moldavie; se dirige de l'O. à l'E., puis au S. E., et se porte enfin presque directement vers le S. en formant un grand arc de cercle. Les *Krapacks* sont très-élevés; plusieurs de leurs cimes atteignent 3,000 mètres. On écrit aussi *Karpathes*.

KRASSOVA. Géogr. Comitat de Hongrie dans le banat de Temeswar. Population, environ 200,000 habitants. Capitale, Lugos.

KREMLIN, s. m. En Russie, ce mot signifie Forteresse, en général, mais il désigne plus particulièrement la grande cité fortifiée qui s'élève au milieu de Moscou, et qui est l'ancienne résidence des czars. « Le Kremlin sur sa colline m'est apparu comme une ville tyrannique, bâtie au-dessus d'une ville populaire; espèce d'Acropolis du Nord, de Panthéon barbare, ce sanctuaire national de la Russie pourrait s'appeler l'Alcazar des Slaves. On voit, en le regardant, des tours de toutes les formes, des beffrois, des donjons, des tourelles, des minarets, des clochers de toutes hauteurs, différant de couleur, de style et de destination, des palais, des vigies, des murs crénelés, des meurtrières, des machicoulis, des remparts, des fortifications de toutes sortes, des fantaisies bizarres, des inventions incompréhensibles, un kiosque à côté d'une cathédrale. Tout dans ce vaste monument annonce le désordre et la violence, tout

trahit la continuelle surveillance nécessaire à la sûreté d'un despote. Le Kremlin est sans contredit l'œuvre d'un être dont la puissance était sans bornes, mais d'un être malfaisant. La gloire dans l'esclavage, telle est l'allégorie figurée par ce monument satanique, qui représente la terreur armée. Héritage des temps fabuleux où le mensonge était roi sans contrôle; prison, palais, sanctuaire, boulevard contre l'étranger, bastille contre la nation, refuge des tyrans et cachot d'un peuple : voilà le Kremlin ! » En 1812, l'incendie qui dévora Moscou fit peu de ravages dans la forteresse, que Napoléon ne put lui-même faire sauter, lorsqu'il l'abandonna. Le Kremlin a été bâti en 1485, sous le règne d'Ivan III. Un jour, prochain peut-être, le peuple russe renversera le *Kremlin* et chassera le czar, pour entrer dans la grande famille des peuples émancipés qui formeront les États-unis de l'Europe !

KREUZER, s. m. (de l'allem *kreuz*, croix). Monnaie allemande employée tantôt comme monnaie réelle, tantôt comme monnaie de compte. Elle varie suivant les États, mais elle est généralement la 60e partie du gulden ou florin. | *Kreuzer de l'empire d'Autriche*. Monnaie réelle qui vaut fr. 0,043.

KRICHNA. Géogr. Fleuve de l'Inde en deçà du Gange, qui prend sa source dans les Ghattes occidentales, traverse le Bedjapour, le Bider, l'Haïderabad, et se jette dans le golfe du Bengale par deux bouches, après un cours de 1,200 kilom. De tous les cours d'eau de l'Inde, le Krichna est le plus riche en diamants et en pierres précieuses.

KRICHNA. Mythol. Dieu indien, fils de Vaçudéva et de Dévaki, est considéré comme la huitième incarnation de Vichnou. On l'éleva en secret parmi les pasteurs pour le soustraire aux coups de son oncle Kansa (incarnation de Siva), qui voulait faire périr les enfants de sa sœur afin de s'assurer l'empire. Il surmonta tous les obstacles, vainquit et tua son ennemi acharné, et secourut des peuples opprimés. Krichna fut tué accidentellement par le chasseur Angada, et à sa mort commença l'âge noir ou de fer. On trouve une grande analogie entre la légende de Krichna et celles d'Apollon, d'Hercule et de quelques autres divinités grecques.

KRONOBORG. Géogr. Province de la partie méridionale du Smaland en Suède. Population, environ 120,000 habit. La capitale est *Wexico*.

KROS, s. m. Vêtement que portent les Hottentots en forme de manteau, pendant en arrière sur les épaules. Il est en peau de mouton, dont la laine se porte en dedans pendant l'hiver et en dehors pendant l'été.

KRUDNER (VALÉRIE DE WITTENGHAFF, baronne DE). Célèbre thaumaturge, descendait d'une illustre famille russe, née en 1765 ; elle épousa le baron de Krudner, ambassadeur de Russie à Berlin. Elle publia, en 1802, un roman intitulé *Valérie*, qui eut un grand retentissement. Ce fut à partir de 1806 qu'elle commença ce bizarre apostolat qui l'a rendue si fameuse ; elle était *médium* voyant et auditif, elle conversait avec les esprits et annonçait les événements de l'avenir. L'empereur Alexandre Ier la consultait souvent et suivait les conseils qui lui étaient transmis du monde invisible par son entremise. Après les guerres du premier empire français, la baronne de Krudner se retira en Crimée, où elle se livra à la pratique des œuvres de charité au milieu des populations tartares ; elle mourut en 1825.

KUBO, s m. Titre du souverain du Japon dans les mains duquel réside la suprême puissance et qui gouverne le pays, à la différence du *Dairi*, autre souverain qui n'exerce aucune autorité. Le *kubo* ou *koubo* est désigné plus ordinairement dans les relations diplomatiques et dans les journaux sous le titre de *taïcoun* ou *taïkoun*.

KUNTHIE, s. f. (du botan. *Kunth*). Bot. Genre de la famille des palmiers, tribu des arécinées, renferme une seule espèce à tige cylindrique, très-commune en Amérique, dans la Nouvelle-Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères. Les indigènes regardent le suc de la *kunthie* comme le meilleur remède contre la morsure des serpents.

KUSTENDGÉ (canal). Géogr. Entre le hameau de Csernavoda et celui de Kustendgé, sur la mer Noire, court une vallée longue de 40 kilomètres, qui, dans des temps plus reculés, a dû probablement servir de lit au Danube, et sur le sol de laquelle les Turcs ont essayé de construire un canal. Son exécution n'était ni longue ni dispendieuse, et elle assurait aux bateaux à vapeur une libre navigation et l'immense avantage d'abréger de 250 kilomètres le voyage de Vienne à la mer Noire, en évitant en même temps les dangers de la barre qui se trouve aux embouchures de Sulina ; mais, comme ce projet enlevait à la Russie le commandement des bouches du Danube, et qu'il offrait, à cause de cette circonstance, peu de sécurité à la compagnie qui l'aurait entrepris, il trouva à Constantinople même un obstacle politique à peu près insurmontable. Aujourd'hui, la situation n'étant plus la même, il est fortement question, en Angleterre et en France, de continuer et de terminer ce canal de 40 kilomètres, qui permettra aux navires du commerce chargés de descendre ou de remonter le cours du Danube, sans faire le long et dangereux détour que décrit ce fleuve, à partir des environs de Silistrie jusqu'à sa jonction avec les eaux de la mer Noire La réalisation de ce projet si utile donnerait infailliblement au village de Kustendgé une importance considérable, et la Turquie verrait s'élever sur la côte bulgare une ville et un port florissants, destinés, dans un avenir prochain, à faire concurrence au port et à la ville d'Odessa.

KYLE. Géogr. Province de l'Écosse méridionale, entre les comtés de Cuningham, Clydesdale, Nithesdale, Galloway, Carrick et le golfe de Clyde. Elle est partagée en deux par la Clyde.

KYMRIS, adj. et s. pl. Ancien peuple d'origine celtique, qui était allé s'établir dès les temps les plus reculés au N. du Pont-Euxin, où il était connu sous le nom de *Cimmériens* (Kimériens). Refoulé par un débordement de Scythes, à une époque que l'on place généralement vers le XIIIe siècle avant J. C., il dut se replier en partie vers son berceau primitif, l'occident de l'Europe. Ceux qui étaient demeurés sur les bords du Pont-Euxin furent également rejetés sur l'occident par une nouvelle invasion de Scythes et par la pression des Sarmates, à une époque plus récente, au VIIe et au VIe siècle avant J. C. Essentiellement adonnés à la navigation, ils s'étaient réfugiés, les uns dans le N. de la Gaule, sur le littoral de l'océan Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, d'autres dans les îles Britanniques, d'autres enfin dans le Jutland, qui prit d'eux le nom de *Chersonèse cimbrique*. Tite-Live attribue à l'exubérance de population produite par leur arrivée dans la Gaule les grandes expéditions de Bellovèse et de Sigovèse. On doit admettre au nombre de leurs causes déterminantes un ardent désir de représailles. Cela est hors de doute pour Bellovèse, qui allait reconquérir une partie de l'Italie sur les Étrusques, qui l'avaient arrachée aux Ombriens, peuple de race gauloise. L'expédition de Sigovèse, poussant droit à l'orient, devait avoir également pour but de venger les Kymris dépossédés et de refouler ou de contenir le torrent des hordes asiatiques. Les Kymris (*Cimbres*), chassés en dernier lieu du Jutland par les Goths, allaient à leur tour renforcer les Gaulois de la *Gaule italique* dite *cisalpine*, lorsqu'ils furent exterminés dans une grande bataille par les légions de Marius (101 avant J. C.). Les restes de la langue des Kymris se retrouvent dans le bas-breton et dans le gallois, langue du pays de Galles que l'on appelle aussi *Kymraig*. (Cas. Henricy.) V. CIMBRES et CIMMÉRIENS.

KYMRIQUE, adj. Qui appartient aux Kymris. L'idiome *kymrique*. | Substantiv. Le *kymrique*.

KYRIÉ-ÉLÉISON, s. m. (du gr. κύριος, seigneur ; ἐλέησον, aie pitié). Ce mot, employé d'abord par l'Église grecque, fut ensuite adopté avec sa consonnance et sa signification par l'Église latine, qui l'introduisit et le vulgarisa en France, dans le courant du VIe siècle. Le *kyrié* se chante en musique pendant la messe. | Par extens. Musique qui est composée sur les paroles du kyrié. Un beau *kyrié*.

KYRIELLE, s. f. (du gr. κύριε, vocatif de κύριος, seigneur) Litanie, récitation de choses ennuyeuses. Ce mot vient de *kyrié*, qui est le commencement de litanies ; comme ce commencement est ordinairement suivi de la nomenclature des saints et des saintes que l'on invoque dans ces prières, le style familier a appliqué le nom de *kyrielle* à tout débit de phrases peu récréatives. J'ai dû essuyer une *kyrielle* d'invectives. Courte n'était, pour sûr, la *kyrielle*. (La Fontaine.) Il déroula une *kyrielle* de noms et de titres.

KYSLAR-AGHAÇI, s. m. Mots turcs qui signifient Maître des filles. Cette charge, l'une des plus considérables de l'intérieur du sérail, à Constantinople, est confiée au grand eunuque noir. Le *kyslar-aghaçi* a soin des femmes du sultan ; il entre dans le harem toutes les fois qu'il le désire. Il est le chef de tous les eunuques noirs, et son rang dans la hiérarchie administrative correspond à celui de vizir ou pacha à trois queues. Ce fonctionnaire est en outre l'intendant des revenus des deux villes saintes de la Mecque et de Médine, et jouit, comme tel, de priviléges et d'appointements très-élevés.

KYSTE, s. m. (du gr. κύστις, vessie). Pathol. Production membraneuse, en forme de sac sans ouverture, qui se développe accidentellement dans les tissus vivants, sous l'influence directe ou indirecte d'un travail inflammatoire. Ces productions morbifiques varient beaucoup : ainsi, les unes renferment tantôt un liquide et forment l'hydropisie enkystée, l'abcès ; d'autres, avec des acéphalocystes, produisent les kystes hydatiques ; enfin, il y en a qui renferment les restes d'une grossesse extra-utérine. Il y a des kystes extérieurs ; tels sont les *loupes* et ces petits *orgelets* que l'on voit aux paupières. Les *kystes* sont tantôt libres, c'est-à-dire faciles à séparer d'un tissu cellulaire très-lâche, tantôt adhérents aux parties qui les environnent ; comme les autres tumeurs, ils sont tantôt pédiculés, tantôt à large base. Leurs parois ont quelquefois une consistance cartilagineuse ; dans d'autres cas, elles sont au contraire d'une extrême ténuité. Les uns ne forment qu'une seule poche, les autres sont multiloculaires. On les rencontre dans toutes les parties du corps, sauf dans les cartilages et dans l'épaisseur des os. Les kystes sont généralement indolents. Quand on peut isoler le kyste des tissus circonvoisins et l'enlever en totalité, ce procédé est le moyen de guérison le plus sûr ; quand, au contraire, le kyste est adhérent ou qu'il est impossible de l'enlever en totalité, on en obtient la guérison en vidant la tumeur et cicatrisant les parois. V. HYDROPISIE et LOUPE.

KYSTEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui est rempli de kystes. Tissu *kysteux*. Membrane *kysteuse*.

KYSTIQUE, adj. Chirurg. Qui appartient, qui a rapport au kyste. Cavité *kystique*.

LONDRES

s. m. suivant la nouvelle appellation (*le*), et s. f d'après l'ancienne (*elle*). La douzième lettre de l'alphabet, et la neuvième des consonnes. L'articulation qui représente la lettre *l* est linguale, et cela s'explique par le mouvement particulier de la langue, qui seule peut la produire. On donne la qualification de *liquide* à cette consonne, et, en effet, elle lui convient, tellement elle a d'onctuosité, d'humidité et de fluidité dans son mariage avec les autres consonnes. | On distingue deux sortes de *l* : le *l* ordinaire et le *l* mouillé. Le premier, le *l* ordinaire, forme, dans la prononciation, une de nos liaisons les plus harmonieuses, les plus euphoniques ; sa douceur résulte du caractère même de la consonne *l*, qui, étant une des liquides, se lie sans difficulté, comme dans *labeur*, *céleste*, *maladie*, *habile*, *tare*, *crocodile*, *bal*, *sel*, *larme*, etc., mots dans lesquels le *l* ordinaire est simple et ne fait entendre qu'une seule articulation comme dans les mots où il est double : *tranquille*, *intervalle*, *salle*, *colline*, *folle*, *collége*, *molle*, *ville*, *balle*, *cristalliser*, etc. | Le second *l*, qu'on appelle *l* mouillé, a un son différent de celui du *l* ordinaire ; il se reconnaît dans les mots *pareil*, *orgueil*, *soleil*, *travail*. C'est la même articulation que celle du *lh* des Portugais, du *ll* des Espagnols et du *gli* des Italiens. Les Parisiens ne savent pas la prononcer et la remplacent par un *i* simple, par *i-i*, ou par *y*, disant *mé-ieur*, *bi-iet*, *bouté-ye*, *pa-ye*, *fi-ye*, *pi-ier*, *Versa-ye*, pour *meilleur*, *billet*, *bouteille*, *paille*, *fille*, *piller*, *Versailles*. La plupart des provinciaux, au contraire, les Méridionaux surtout, la prononcent parfaitement. Il s'ensuit que cette articulation a donné lieu à de grands débats. Il est convenu depuis longtemps que les traditions de l'élégance, du goût et du beau langage se sont conservées pures au Théâtre-Français. Or, les traditions classiques du Théâtre-Français veulent que l'on prononce le *l* mouillé à la façon méridionale. D'un autre côté, nos meilleurs grammairiens et lexicographes condamnent formellement la prononciation vicieuse des Parisiens. En effet, l'adoption de celle-ci aurait pour effet d'appauvrir sottement notre langue, d'en rendre les sons moins variés et moins harmonieux. Le *l* mouillé est une articulation parfaitement distincte du *l* ordinaire et des voyelles *i* et *y*. | Il y a d'ailleurs des cas où le *l* mouillé ne peut pas se supprimer ; c'est lorsque l'*i*, ordinairement sous-entendu après le *l*, se trouve placé devant une autre voyelle et forme diphthongue, comme dans *million*, *millier*, *milliard*, *billion*, *Villiers*, etc. Les Parisiens eux-mêmes ne prononcent pas ici *mi-ion*, *mi-iard*, etc., selon leur habitude. | Voici quelques règles générales destinées à indiquer dans quelles circonstances le *l* se mouille. Quand la consonne *l* est mouillée, elle est toujours précédée d'un *i* et souvent suivie d'un autre *l* aussi mouillé. L'*i* qui précède toujours un *l* mouillé est tantôt seul, comme dans *grille*, *famille*, *scintille*, *chenille*, *brille*, *fille*, tantôt précédé d'une voyelle simple ou composée, avec laquelle il se joint pour ne former qu'une syllabe, comme dans *fauteuil*, *vieillard*, *caillou*, *vermeille*, *rouille*, *deuil*. On voit, par ces exemples, que le *l* mouillé est toujours exprimé par *il* ou par *ill* ; mais il n'en faut point inférer que la lettre *l* est mouillée toutes les fois qu'elle est précédée de la voyelle *i*, parce que les mots *tranquille*, *subtil*, *illustre*, *ville*, sont là pour prouver le contraire. | Pour empêcher les hésitations et les recherches, disons que deux *l* précédés d'un *i* se mouillent toujours, excepté, 1° *ill* initial ; 2° les mots terminés en *illaire*, *illation* ; 3° les verbes *distiller*, *vaciller*, *scintiller*, *osciller* ; 4° *Gille*, *codicille*, *Achille*, *Dille*, nom de ville, *mille*, nom de nombre, *pupille*, *tranquille*, *papille*, *ville*, *pusillanime*, et leurs dérivés. | Il faut prendre garde de confondre *ill* avec *yll*, qui ne se mouille jamais. Les quatre terminaisons masculines *ouil*, *eil*, *ail*, *euil*, se mouillent toujours, sans exception, ainsi que les terminaisons féminines correspondantes, *aille*, *eille*, *ouille*, *euille*. Les terminaisons masculines *illac*, *illy*, *illars*, *illit*, *illon*, *illot*, sont dans ce cas, comme appartenant à des mots purement français. Même remarque à propos des noms propres, parce qu'ils ont une origine semblable, comme *Noailles*, *Versailles*, *Condillac*, *Maseillac*, *Gail*, *Montmirail*, *Corbeil*, *Créteil*, *Creil*, *Marseille*, *Massillon*, *Crébillon*, *Chantilly*, *Chamilly*, *Billy*, *Chaillot*, *Tilly* et *Cadillac*. Sept mots en *il* font sentir le *l* ordinaire : *avril*, *fenil*, *chenil*, *grésil*, *mil*, pour millet, *péril*, *cil*. Les dérivés de ces mots doublent le *l* et se mouillent, comme dans *grésiller*, *millet*, *périlleux*, etc. | L'*h* qu'on rencontre dans certains noms propres appartenant au Midi se mouille, comme dans *Milhau*, *Jumilhac*, *Pardalhan*, *Pardalhac*, et la même chose a lieu dans *gentilhomme* et ses dérivés. C'est la vieille forme gauloise du *l* mouillé, conservée dans le portugais. | La lettre *l* se redouble au commencement des mots composés dont le simple commence par un *l*, et ce redoublement vient de la loi qui veut que toute consonne placée en composition devant une liquide devienne liquide elle-même. Ainsi, *illégitime*, *illégal*, *illimité*, sont mis pour *inlégitime*, *inlégal*, *inlimité*, mots dans lesquels le *n* s'est changé en *l*. | *Colla*, *colli*, *collo*, au commencement des mots, se prononcent avec les deux *l*, comme dans *colloque*, *collusion*, *collége*, *collision*, *collatéral*, *collatif*, excepté dans *colline* et *collationner*, faire un léger repas. Dans les noms propres grecs et latins, on prononce également les deux *l*. *Caracalla*, *Pallas*, *Marcellus*, *Pollux*, *Gallus*, *Dolabella*, *Sylla*, *Lucullus*. | Les deux terminaisons *llaire* et *llation* se redoublent dans tous les mots qui sortent du langage ordinaire, comme dans *vacillation*, *titillation*, *oscillation*, *armillaire*, *axillaire*, *buccellaire*, *codicillaire*, *maxillaire*, *médullaire*, *pupillaire*, *appel-*

lation, interpellation, et dans les mots qui en dérivent : *interpeller, flageller, flagellant, canceller, appellatif, vacciller, titiller, scintiller, oscillatoire, osciller*. | Le *l* est supprimé, ainsi que le *d* et le *t*, dans la prononciation des mots terminés en *auld* et en *ault*; mais ces deux terminaisons n'appartiennent qu'à des noms propres; tels sont l'*Hérault*, le *Hainault*, *Quinault*, *Foucauld*, *Renauld*, *Arnauld*. Par anal., *Arnould* et *Sainte-Menehould* se prononcent : *Arnou, Sainte-Menou*. | Le *l* s'articule à la fin des mots, excepté dans *gentil, fils, fusil, fournil, sourcil, persil, outil, nombril, ménil, grit*, et dans les mots qui en dépendent, *sourcil, Despréménil, Duméril*, etc. Il est muet dans *pouls, saoul, cul, cul de sac, cul de lampe, cul de jatte*; et le mot *sol*, monnaie, se prononce et s'écrit *sou*. | De tous les mots où le *l* final s'élide, l'adjectif *gentil* est le seul qui se lie avec une voyelle ou un *h* muet, parce qu'il est le seul mot de cette terminaison soumis à un régime ou complément inséparable; dans ce cas le *l* de l'adjectif *gentil* se mouille. *Gentil* enfant, *gentil* ami Les dérivés de ce mot, *gentilhomme, gentilhommière, gentilhommerie*, prennent aussi le *l* mouillé; mais au pluriel l'adjectif *gentil* fait sentir le *s*. *gentilshommes, gentils enfants*, etc., se prononcent *genti-z-hommes, genti-z-enfants*, etc. | *L* suivi d'une autre consonne rend moyen l'*e* qui précède : *Delta, Belgique, Elbeuf, Belveder, Helvétius*, etc. | En poésie, il ne faut pas faire rimer les mots où le *l* simple ou double est mouillé avec ceux où cette consonne est forte ou muette, comme, par exemple, *fille* avec *ville, fouiller* avec *fouler, avril* avec *baril*, etc. | Autrefois on ne doublait pas cette lettre. On écrivait et on prononçait *macelum* et non *macellum, polucere* et non *pollucere*. En passant du grec dans le latin les deux *ll* ont été changés en *li*, témoins ἄλλος, *alius*, et φύλλον, *folium*. Quelquefois le *r* fut remplacé par deux *ll*, comme dans *hira, hilla*. *L* s'est mis souvent pour *b, cillibæ*, pour *cibillæ*; pour *d, alipe* pour *adipe*; pour un *c, mutila spica* pour *mutica spica*; pour un *n, bellè* pour *benè*, pour un *r, fratellus* pour *frater, balatrones* pour *baratrones*; pour un *s, equilio* pour *equisio*; pour un *t*, enfin, *Thelis* pour *Thetis*. Souvent aussi, en passant du latin en français, *l* s'est changé en *u* : *palma* est devenu paume; *psalmus*, psaume; *balsamum*, baume. | En français même, cette consonne s'est également métamorphosée en *u* dans un grand nombre de mots. Ainsi, du vieux français *coutel, corbel, seel, ormel, vel, oisel, alberge*, on a fait *couteau, corbeau, sceau, ormeau, veau, oiseau, auberge*. | La lettre L des Romains équivaut au A, *lambda* des Grecs, qui le tenaient des Hébreux et des Phéniciens, dont le *lamed* était analogue à cette lettre L. Elle a des formes variées dans ces alphabets et dans les alphabets étrusques et celtibériens. Dans les alphabets modernes, elle est généralement formée de deux traits joints ensemble. | *Numismatique*. A est l'initiale de plusieurs noms de régions ou de villes, il indique la *Laconie*, la *Locride, Lacédémone, Laodicée, Lampsaque*, etc. | Sur les médailles romaines, L indique des noms propres, comme *Lucius, Lepidus*, ou il est l'abréviation des mots *Lares, lex, ludi*, et on le trouve pour *libra, libertas, libens, Lælius, latum, Latinus, legavit, leuca, ligio, libera, locavit, locus, longus, lector, lustrum, Lyciorum*. | Sur les médailles grecques, les papyrus et les tessères, L signifie *année*, du vieux mot λυκάβα; s'il se trouve joint aux lettres numérales grecques, il vaut *trente*. Le L des Latins vaut *cinquante*, et il a conservé cette valeur dans les chiffres romains, mais avec un trait au-dessus il vaut cinquante mille. | Sur nos monnaies il signifie Louis. Il y a un L couronné sur celles de Louis XIII, et des L enlacés sur celles de Louis XIV et de Louis XV. L et P joints signifient Louis-Philippe, nom du dernier roi des Français. | Il est le signe spécial de la monnaie frappée à Bayonne. | L. S. T. signifie aussi livre sterling.

LA, art. et pron. f. V. LE.

LA, s. m. (l'*a* est long). T. de mus. Sixième note de la gamme ordinaire. Les Allemands et les Italiens l'appellent simplement *A*. Ce sixième degré de notre échelle musicale porte accord parfait mineur et s'emploie en harmonie, ou comme sixième degré de la gamme majeure *do*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme. | Nom du signe qui représente cette note. | Nom de la seconde corde du violon et de la chanterelle ou première corde de la viole, du violoncelle et de la contre-basse. C'est sur le *la*, pris dans l'octave du médium de notre système sonore, que s'accordent tous les instruments sans exception et que sont réglés les diapasons. Aussi dit-on : *Donner le la, prendre le la*, pour donner et prendre l'accord.

LÀ, adv. (du lat. *illac*, par là). Il se dit d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est, et comme moins proche. Allez-vous-en *là*. Demeurez *là*. Attendez-moi *là*. D'ici *là* nous comptons deux kilomètres. Halte-*là*. Je crois que c'est *là* que Deucalion semait ses pierres. (Champfleury.) Ce n'est pas *là* qu'on va quand on veut être heureux. C'est *là* que j'ai commencé à sentir dans quel pays je suis. (Sénanc.) C'est *là* que font leur nid les difformes harpies qui chassèrent les Troyens des Strophades. (Dante.) | Employé au commencement d'une phrase, d'une période, il désigne simplement la différence des lieux, sans aucun rapport à l'éloignement. *Là* se trouvait un soldat du train, *là* un gendarme, *là* un chasseur. *Là* se rencontrent tous les jours les buveurs fidèles. | Opposé à *ici*. *Ici* désigne le lieu même où est une personne ou une chose; *là*, un lieu différent. Mettez *ici* ces flambeaux, et placez *là* ces fleurs. | Il est également opposé à *ici* dans les énumérations. *Ici* se trouvaient les soldats russes, *là* campaient les troupes françaises. *Là* le vigneron effeuillait le cep sur une colline pierreuse; *ici* le cultivateur appuyait les branches du pommier trop chargé. | Dans l'acception morale. Ce n'est pas un cœur qu'ils ont *là*, c'est de la cervelle. Ce sont *là* jeux de princes. | On dit quelquefois, mais à tort : *C'est là où. C'est par là où. C'est de là où*. C'est une façon de dire vicieuse. Dites : *C'est là que. C'est par là que. C'est de là que. C'est par là que* l'on va dans la cité des pleurs. (A. Barb.) Le ciel est l'immense fenêtre de l'infini; *c'est là que* Dieu se met pour contempler son œuvre. (A. D.) Où courez-vous? *ce n'est pas là que* sont les ennemis. (Voltaire.) | *Là où*, Dans le cas où. En fait de mots l'analogie n'a lieu que *là où* l'usage l'autorise. (Beauzée.) | Il s'emploie par une espèce de redondance pour donner plus de force et d'énergie au discours. Que dites-vous *là*? Que m'apprenez-vous *là*, mon ami! | Il exprime l'admiration, le respect, la surprise. Vous avez fait *là* une belle affaire! C'est donc *là* le dégoût qu'apporte l'hyménée! (Corneille.) Sont-ce *là* les amis que vous m'avez prônés? | Il se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms pour désigner les objets d'une manière plus particulière. *Ceci, cela. Celui-ci, celui-là. Ceux-ci, ceux-là*. Prenez *ce bouquet-ci* et rendez-moi *celui-là*. Eh! que *cette Marine-là* est une grande scélérate! (Lesage.) Je voudrais bien savoir pourquoi je ne peux pas tirer un mot de *ce paresseux-là*. (Voltaire.) *Ceux-là* ne faisaient point de l'art une débauche. (Gautier.) | Se met à la suite des verbes et signifie à ce point, à cette chose. En rester *là*. Dites oui, madame, et je m'en tiendrai *là*. Quand je prononcerai mon discours, je m'arrêterai *là*. | Il se joint aux prépositions *de, dès, par* et *jusque*. *Par là. Dès là. Jusque-là. Delà. Jusque-là* c'est très-bien et je n'ai rien à dire. | Joint à *çà*, il signifie de côté et d'autre. Les livres étaient jetés *çà et là*. Ils errèrent *çà et là* pendant quelques jours. Quand il arriva sur le champ de bataille et qu'il vit ces milliers de cadavres étendus *çà et là*, comme dans un immense lit funèbre. (Tacite.) | Se joint à d'autres adverbes. *Là-bas. Là-haut. Là-dessous. Là auprès. Là contre. Là dedans. Là dehors*. | *Je n'entre pas là dedans*, Je n'examine pas cela, je ne m'occupe pas de cela. | Famil. et dans un sens explétif, pour insister sur quelque circonstance, exciter l'attention, le souvenir de celui à qui l'on parle. Je le veux, *là!* Écoutez-moi, *là*. Avez-vous de l'amour pour elle, *là*, ce que l'on appelle de l'amour? (Marivaux.) | *De là*, De cet endroit-là. *De là* à Paris il y a deux heures de chemin. Otez-vous *de là*, s'il vous plaît. En sortant *de là*, la folie vous prend et l'effroi vous gagne. A quelques pas *de là*. A quelques mètres *de là*. A quelques heures *de là* le paysan revint. (G. Sand.) De cette chose-là; de cette cause-là; de ce sujet-là. Pâris enlève Hélène, *de là* une guerre de Troie. On n'a jamais su rien définir; *de là* sont venues toutes les perturbations morales. Vous vous cachez, que faut-il inférer *de là*? Et peut-être *de là* dépendent vos destins. (Corneille.) | En ce sens, on l'a employé quelquefois avec *que*. *De là que* cet homme a eu quelques torts, ne le croyez pas méchant. | *De là*. V. DELA. | *Au delà*. V. AU DELA. | *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là. Vous arriverez *par là*. Le jardin est fermé, mais vous pouvez passer *par là*. En prenant ce paquet *par là*, vous le soulèverez facilement. | Par cette chose, par ce moyen. *Par là* vous êtes sûr de me plaire. *Par là* vous êtes assuré du succès. C'est *par là* que tout homme de bonne volonté, de cœur et d'intelligence, conquiert sa place au soleil et dans l'estime de ses contemporains. (A. D.) | Fig. *Il faut en passer par là*, On ne peut faire autrement, c'est une nécessité, c'est une fatalité. On a beau dire et beau faire, *il faut en passer par là*. | *Par-ci par-là*, En divers endroits, à diverses reprises. L'impression de ce livre est assez soignée; il y a pourtant des fautes *par-ci par-là*. Nous nous parlons encore de temps en temps, *par-ci par-là*. | *De çà et de là*, De côté et d'autre. Les fuyards erraient *de çà et de là*. Jambe *de çà*, jambe *de là*, elle était sur son cheval. | *Jusque-là*, Jusqu'à ce lieu; jusqu'à ce temps; à ce point. Avancez *jusque-là*. Venez avec moi *jusque-là*. Si vous deviez venir à midi, je vous attendrais *jusque-là*. *Jusque-là* les Chinois n'avaient pas franchi les murailles du Céleste Empire. Quoi! il a pu vous insulter *jusque-là*? Vous avez répondu aux juges, vous avez poussé le courage *jusque-là*?

LA. Interject. familière qu'on emploie pour apaiser, consoler, réprimer et menacer. *La*, monsieur, en voilà assez. *La*, ne vous troublez point, répondez à votre aise. (Racine.) *La*, mon ami, soyez calme.

> Ho, *la*, ho! descendez que l'on ne vous le dise,
> Jeune homme qui menez laquais à barbe grise.
> (LA FONTAINE.)

| Le plus souvent on la redouble. *La, la*, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. *La, la*, mon cœur, tout beau. *La, la*, ne continuez pas sur ce ton. *La, la*, point de colère. (Acad.) Hé, *la, la*, madame, tout doucement; il n'est pas besoin de me faire tant de leçons. (Molière.) | *La, la*, loc. adv. Sert de réponse à certaines questions et signifie Médiocrement. Est il heureux? *La, la*. Vous êtes-vous amusé? *La, la*. Le pays est-il calme? *La, la*, c'est selon.

LABAN. Fils de Bathuel et oncle de Jacob. Jacob, fuyant la colère de son frère Ésaü, arriva chez son oncle en Mésopotamie et s'engagea à le servir sept ans à la condition qu'il lui donnerait sa fille Rachel en mariage; mais, au terme révolu, Laban manqua à sa parole et ne voulut lui donner que Lia, son autre fille, qui avait les yeux chassieux, toutefois en lui promettant Rachel s'il demeurait encore sept années à son service. Laban voulut le retenir encore après le nouveau délai expiré; mais Jacob s'enfuit avec ses femmes et ses richesses. Laban le poursuivit, et, l'ayant atteint, lui adressa de violents reproches; il consentit néanmoins à son départ, et lui jura une alliance éternelle.

LABARIN, s. m. Conchyl. Espèce de turbinelle.

LABARRE (le chevalier DE). Fils d'un ancien lieutenant général des armées, neveu de Mme Dalincourt, abbesse du monastère d'Abbeville. En l'année 1766, Labarre, âgé de dix-neuf ans, passant un jour, avec plusieurs de ses amis, parmi lesquels d'Étallende et Moinel, sur le pont Neuf d'Abbeville, renversa un christ en bois qui était placé là. Un ennemi particulier de l'abbesse la dénonça comme accueillant chez elle des impies et formula une accusation contre son neveu comme blasphémateur et iconoclaste, pour avoir passé, quelques jours auparavant, avec ses jeunes amis, devant une procession de capucins sans se découvrir. Ces deux délits furent promptement transformés en crime de lèse-majesté divine et humaine; Moinel et Labarre furent arrêtés, et bientôt après condamnés, ainsi que d'Étallende, mais ce dernier par contumace, à avoir la langue arrachée, le poing coupé, la tête tranchée, et à être brûlés vifs après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Cette condamnation causa une profonde stupeur. Huit avocats firent appel au parlement et entreprirent de prouver la nullité de la sentence prononcée par la sénéchaussée d'Abbeville. Mais le parlement confirma cette sentence, adoucissant seulement, à l'égard de Labarre, l'horreur du supplice, en ordonnant qu'il aurait la tête tranchée avant toute autre mutilation. Labarre subit son sort avec intrépidité. Le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, qu'on regardait comme la source de son impiété, fut brûlé avec son corps. Honte et exécration sur ses bourreaux!

LABARUM, s. m. (pron. *labarom*). Antiq. rom. Enseigne que les empereurs romains faisaient porter devant eux dans les batailles. Le labarum était un objet sacré, et on le révérait presque autant que les dieux, au dire de Tacite. Les soldats qui le perdaient étaient mis à mort, et ceux qui le profanaient punis très-sévèrement. Le labarum était une longue lance traversée, par le haut, d'un bâton, duquel pendait une superbe pièce d'étoffe couleur de pourpre et quelquefois enrichie de pierres précieuses. C'est le respect que les troupes avaient pour ces enseignes qui engagea l'empereur Constantin à substituer à l'aigle d'or qui ornait, sous ses prédécesseurs, le labarum, une croix, avec le monogramme de J. C., accompagné des deux lettres grecques *alpha* et *oméga*. Le labarum était soigneusement gardé dans une tente séparée, et, le jour du combat, cinquante hommes, choisis parmi les protecteurs, le portaient alternativement sur leurs épaules. Voltaire remarque, avec raison, que puisque le règne de Constantin est une époque glorieuse pour la religion chrétienne, qu'il rendit triomphante,

on n'avait pas besoin d'y joindre des prodiges, comme l'apparition du labarum dans les nuées. Il ne fallait pas écrire que les gardes du labarum ne pouvaient pas être blessés, et que les coups qu'on tirait sur eux portaient tous sur le bois de l'étendard. Le bouclier tombé du ciel dans l'ancienne Rome, l'oriflamme apportée à saint Denis par un ange, toutes ces réminiscences du *Palladium* de Troie, ne servent qu'à donner à la vérité l'air de

Labarum.

la fable. On a suffisamment réfuté ces erreurs, que la philosophie désavoue et que le bon sens condamne.

LABAZI, s. m. Espèce de hutte faite de branchages que, dans certaines régions du Nord, les voyageurs surpris par des orages et des débâcles se construisent sur les arbres pour échapper au danger. Nous construisîmes des *labazis* sur la plage.

LABBE, s. m. Ornithol. Genre de palmipèdes-longipennes, renfermant des oiseaux à bec cylindrique, muni, à son extrémité, d'un onglet qui semble surajouté à la mandibule supérieure. Les *labbes*, propres aux contrées glaciales, fréquentent nos côtes en hiver. Ils exercent une véritable tyrannie sur les mouettes, les sternes, les fous et les cormorans, qu'ils poursuivent à coups de bec pour leur faire dégorger leur proie et la leur enlever.

LABDACISME, s. m. Prononciation vicieuse du lambda, qui consiste dans une espèce de grasseyement où le *l* prend la place du *r*. Le *labdacisme* n'était pas sans quelque charme dans la bouche d'Alcibiade. | Répétition trop fréquente du *l*, et vice du discours, quand plusieurs mots de suite commencent par un *l*. *On le leurre; on le vit le long de la Loire.*

LABÉDOYÈRE (HUCHET). Né à Paris en 1786, il avait servi avec distinction sous l'Empire, et était colonel en garnison à Grenoble lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, en 1815. Il fut le premier colonel qui se rangea sous les drapeaux de l'empereur, ce qui lui valut le grade de général de division. Il fut arrêté après le retour des Bourbons, et fusillé, comme coupable de trahison, à l'âge de vingt-neuf ans.

LABELLE, s. f. Bot. Segment inférieur d'une enveloppe florale unique, dont la lymphe est partagée en deux portions de formes différentes. On la nomme aussi *Tablier*, parce qu'elle est ordinairement pendante. Cet organe est plane ou convexe.

LABEUR, s. m. (du lat. *labor*, travail). Travail pénible et suivi. Condamné par la nécessité à un rude *labeur*. Quel fruit de ce *labeur* pouvez-vous recueillir? (La Fontaine.) Ils s'endorment sur les *labeurs* du pauvre, ferment leurs entrailles à ses gémissements. (Raynal.) Ici le fruit du *labeur* passé soutient l'abondance présente, et le fruit du *labeur* présent annonce l'abondance à venir. (J. J. Rousseau.) | T. d'imprim. *Ouvrages de labeur*, Ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue qui se tirent ordinairement à petit nombre, et qu'on nomme *ouvrages de ville*. | Se dit pour *labour* dans quelques phrases. *Terre en labeur*, Terre qui n'est pas en friche, qui est façonnée, cultivée. | *Bêtes de labeur*, Celles qui servent pour la culture et le labourage.

LABIAL, ALE, adj. (du lat. *labialis*; rad. *labia*, lèvres). Qui a rapport aux lèvres. Articulation *labiale*. Le muscle *labial* est placé dans l'épaisseur des lèvres, s'étend de l'une des commissures à l'autre, et est formé de deux portions bien distinctes qui appartiennent, l'une à la lèvre supérieure, l'autre à la lèvre inférieure. | T. de palais. *Offres labiales*, Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle de deniers. | *Lettre labiale*, ou substantiv., *Une labiale*, Lettre qui se prononce avec les lèvres. Les consonnes labiales sont : *b*, *p*, *v*, *f*, *m*. | Se dit des animaux dont les lèvres sont remarquables par leur forme, leur longueur et leur coloration. | S. f. pl. Tribu des cimicides, comprenant des insectes hémiptères, dont la lèvre supérieure est longue et se prolonge bien au delà du museau.

LABIATIFLORE, adj. Bot. Se dit d'une fleur composée dont les fleurons sont labiés.

LABIATIFORME, adj. (du lat. *labia*, lèvres; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées, qui se rapprochent de celles des labiatiflores, sans avoir précisément la même forme.

LABIATION, s. f. (pron. *labiasion*; du lat. *labiatio*; dérivé de *labia*, lèvres). Bot. Ensemble des considérations relatives aux divisions des calices et des corolles partagées en manière de lèvres.

LABIÉ, ÉE, adj. (du lat. *labiatus*; dérivé de *labia*, lèvres). Hist. nat. Qui a des lèvres ou des appendices semblables à des lèvres. Se dit de certains animaux qui ont les lèvres allongées, épaisses ou autrement colorées que le reste du corps. | *Corolle labiée*, Corolle monopétale dont le tube est plus ou moins courbé, la gorge dilatée et le limbe divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre, comme deux lèvres; corolle des synanthérées, dont le limbe se partage supérieurement en deux lèvres, dont l'externe ou postérieure comprend les trois cinquièmes et l'interne ou antérieure les deux autres cinquièmes du contour. | *Fleur labiée*, Celle dont la corolle ou le calice est labié. La sauge, le romarin, sont des fleurs labiées. | S. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones. Cette famille est, à juste titre, considérée comme l'une des plus naturelles du règne végétal. Il en est peu, en effet, dont le port, les caractères extérieurs, soient aussi bien d'accord avec les caractères offerts par la structure externe des parties de la fructification. Une tige, ordinairement herbacée, toujours prismatique et triangulaire, des feuilles simples et opposées, des fleurs groupées à l'aisselle de ces feuilles et semblant verticillées, une corolle monopétale et régulière à deux lèvres, quatre étamines didynames, c. à d. deux plus grandes et deux plus petites, un fruit qui se sépare en quatre coques monospermes, forment autant de caractères qui existent dans toutes les labiées, et en font un groupe essentiellement naturel. Cette ressemblance frappante dans les caractères des labiées se retrouve également dans leur composition chimique et leurs propriétés médicales. Toutes, en effet, contiennent une huile volatile qui leur donne une odeur forte, une saveur âcre et chaude, et qui les fait désigner généralement sous le nom de plantes *aromatiques* par excellence. Cette huile essentielle, dont la quantité varie suivant les diverses espèces, a, dans quelques-unes, beaucoup d'analogie avec le camphre, en ce qu'elle est susceptible de se concréter : telle est celle du thym, de la lavande, du romarin, de la marjolaine. Mais cependant elle en diffère, parce qu'elle ne peut donner lieu à la formation de l'acide camphririque, qui est un des caractères distinctifs du camphre.

LABILE, adj. (du lat. *labilis*, même signification). Qui est sujet à glisser, à tomber, manquer. Peu usité. | *Mémoire labile*, Mémoire faible qui manque souvent au besoin. Ces mauvaises poésies se répandaient dans des oreilles populaires, et n'étaient reçues que dans des mémoires *labiles* et de vrais tonneaux percés, en sorte qu'elles tombaient dans l'oubli. (Furetière). | Bot. Se dit d'une partie qui se détache et tombe aisément.

LABIO-NASAL, ALE, adj. (du lat. *labium*, lèvre; *nasus*, nez). Qui appartient en même temps aux lèvres et au nez. Qui a trait aux lèvres et au nez. | Gramm. Se dit de la lettre *m*, qui se prononce des lèvres et du nez. Lettre *labio-nasale*.

LA BOÉTIE (ÉTIENNE DE). Philosophe français, né à Sarlat en 1530, mort à Germignat, près Bordeaux, en 1565. On a de lui plusieurs ouvrages, tous aujourd'hui assez ignorés. Le plus curieux, le plus remarquable, sans contredit, est celui dont l'auteur des *Essais* parle en ces termes : « Ma suffisance ne va pas si avant que d'oser entreprendre un tableau riche, poly et formé selon l'art. Je me suis advisé d'en emprunter un d'Estienne de La Boétie, qui honorera tout le reste de cette besoigne. C'est un discours auquel il donna nom *la Servitude volontaire*. Il l'escrivit par manière d'essay, en sa première jeunesse, à l'honneur de la liberté contre les tyrans. Il court piçà ès mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation, car il est gentil et plein qu'il est possible... » « Il semble que la lutte de la tyrannie doive être immortelle sur la terre, et c'est pourquoi les âmes les plus fermes ont souvent besoin d'une parole sympathique qui les ranime pour ne point défaillir dans la défense des droits sacrés de l'humanité. L'ouvrage de La Boétie nous paraît propre à remplir ce but. Une chaleur vraie, une éloquence de persuasion sans aucune emphase, des pensées quelquefois profondes, un rare esprit d'observation, une sagacité pénétrante qui résume en quelques traits principaux l'histoire, si variée dans ses détails, des oppresseurs de tous les temps, telles sont les qualités, peu ordinaires sans doute, qui distinguent le livre de La Boétie. On y reconnaît, d'un bout à l'autre, l'inspiration de deux sentiments qui dominent constamment l'auteur, l'amour de la justice et l'amour des hommes, et sa haine pour le despotisme. Il montre, d'abord, que la servitude dans laquelle gémit une nation a toujours cela d'étrange que, pour en être délivré, il suffirait de ne pas s'en rendre complice, de ne pas fournir au tyran les moyens de la perpétuer; car c'est avec le secours qu'on lui prête, avec l'argent, avec la force de chaque individu pris à part, qu'il les asservit tous. Lorsqu'un peuple a ainsi forgé ses propres chaînes, alors il se lamente dans sa bassesse et dans sa misère; il voudrait se relever de sa dégradation, et il ne le peut plus; la rouille de l'esclavage a usé les ressorts de sa vie; il se trémousse en vain sous les fers qui l'écrasent. « Les lâches et engourdis ne savent ni endurer le mal, ni recouvrer le bien. » Une nation tombée en cet état n'est plus à elle-même; elle appartient au maître à qui elle s'est donnée. Il en dispose comme il lui plaît : plus de propriété assurée, plus même de famille. « Vous nourrissez vos enfants, afin qu'il les mène, pour le mieux qu'il leur fasse, en ses guerres, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, les exécuteurs de ses vengeances. Il prend quelques-uns des plus robustes, il les arme, les discipline; puis, au besoin, il leur commande de tuer leurs pères, leurs frères, leurs mères, leurs sœurs, et ils tuent. Cela s'est vu toujours. » (Lamennais.)

LABORATOIRE, s. m. (du lat. *laboratorium*; rad. *labor*, travail). Lieu où l'on travaille, et, particulièrement, tout lieu où l'on prépare des produits chimiques ou pharmaceutiques, des pièces d'anatomie. *Laboratoire* de chimie. *Laboratoire* de physique. Sa vie entière a été partagée entre son *laboratoire* et l'Académie. (Condorcet.) | Par extens. Atelier garni de fourneaux, où les distillateurs, confiseurs, limonadiers et autres font leurs préparations. | Fig. Certains lieux destinés au travail. Ainsi, l'on dit du sein de la terre, des eaux, de l'atmosphère, où se font les grandes modifications des substances, qu'*ils sont le laboratoire de la nature*. Un homme de lettres dira de même, dans le style familier, *qu'il se plaît dans son laboratoire*, en parlant de son cabinet. | Dans un grand nombre d'établissements industriels où l'on doit préparer divers produits chimiques, on a besoin d'un *laboratoire*, qu'il faut disposer de la manière la plus convenable. Dans beaucoup d'opérations il se dégage des vapeurs ou des gaz nuisibles ou dont l'action sur l'économie animale est au moins pénible, et qui attaquent et corrodent la plupart des objets renfermés dans le laboratoire. Il est indispensable, pour être à même d'y travailler sans aucun inconvénient, de pouvoir donner à la cheminée sous laquelle on se place un bon tirage. En outre, comme toutes les opérations ne produisent pas des vapeurs également nuisibles ou désagréables, il faut pouvoir à volonté produire un appel plus puissant en diminuant l'orifice de la cheminée, ce que l'on fait aisément, soit au moyen de vitrages mobiles, comme dans la forge du doreur, soit au moyen de rideaux. Pour ne pas avoir à craindre que ceux-ci ne brûlent, il est bon de les enduire d'alun, de borax ou de phosphate d'ammoniaque, afin de les rendre incombustibles, et d'attacher à leur partie inférieure des balles de plomb pour les empêcher de voltiger. Une des choses les plus commodes pour presque toutes les opérations, est un bain de sable, qui a l'avantage de conserver longtemps la chaleur qui lui est communiquée; le fourneau qui sert à le chauffer est en même temps employé pour produire l'appel.

LABORIEUSEMENT, adv. (pron. *laborieuzeman*; du lat. *laboriose*; dérivé de *labor*, travail). D'une manière laborieuse, avec beaucoup de peine et de travail. Cet écrivain ne produit que *laborieusement*. Il est une classe d'hommes qui passent *laborieusement* leur vie à ne faire que des riens. (Acad.) Il leur apprend qu'on peut vivre gaiement et *laborieusement*, avoir des vues sérieuses sans renoncer aux plaisirs honnêtes. (La Bruyère.)

LABORIEUX, EUSE, adj. (du lat. *laboriosus*, même sens; de *labor*, travail, fatigue). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. Un homme *laborieux*. Une femme *laborieuse*. *Laborieux* valet du plus commode maître. (Boileau.) Comme ils sont robustes et *laborieux*, leur exemple servira pour exciter au travail les artisans (Fénelon.) Les ouvriers auparavant *laborieux* se faisaient une habitude de la *fainéantise*. (Condillac.) | En parlant des choses, Pénible, fatigant, qui donne de la peine. Une vie rude et *laborieuse*. Consommer dans un court intervalle ce qui devait être l'ouvrage *laborieux* de la vie entière. (Massillon.) Le charme des doux loisirs est le charme d'une vie *laborieuse*. (J. J. Rousseau.) Après une journée *laborieuse* le sommeil me gagne en rentrant. (Id.) | *Digestion laborieuse*, Digestion qui se fait lentement et péniblement. | *Accouchements laborieux*, Ceux qui se prolongent au delà de vingt-quatre heures; ceux qui exigent le secours de l'art, l'emploi des instruments.

LABORIOSITÉ, s. f. Qualité de celui qui est laborieux. On retrouvait le vieux conventionnel du Comité de salut public, avec sa frugalité et sa *laboriosité* toute républicaine. (Beugnot.)

LABOUR, s. m. (du lat. *labor*, travail). Travail de labourage, façon qu'on donne aux terres en les labourant. *Labour* superficiel. *Labour* profond. Donner plusieurs *labours* à une terre. Quelques degrés de friabilité de moins donnent ce qu'on appelle une terre forte qui exige une plus grande quantité de *labours* et des *labours* plus pénibles. (Raynal.) Je diminuai le nombre des *labours*, crainte de trop dessécher la terre. Nous donnons trois *labours* aux vignes.

Les guérets, exercés par des *labours* profonds,
Sont semés chaque année et toujours sont féconds.
(ROSSET.)

| Se dit aussi de la façon donnée aux terres avec tout autre instrument que la charrue. | Défoncement fait dans la terre avec l'instrument aratoire *Labours* à demi-fer de bêche. *Labours* à un fer de bêche. | *Pièce de terre en labour*, Préparée pour recevoir la semence. V. LABOURAGE. | Outil en forme de pelle, dont les plombiers se servent pour remuer le sable de leur moule.

LABOUR (Terre de). Géogr. Province d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, a pour bornes, au N., l'Abruzze ultérieure IIe; au N. E., la province de Sannio; à l'E., la Principauté Ultérieure; au S., la province de Naples; au S. O., la mer Tyrrhénienne, et au N. O., l'ancien État du Saint-Siége; 140 kilom. sur 65; 600,000 habit.; chef-lieu, Caserte; port principal, Gaëte. Ce pays consiste presque tout entier en plaines fertiles : blé, lin, chanvre; vignes, oliviers, mûriers. Le nom de *Terre de Labour* s'appliquait jadis à un territoire beaucoup plus étendu; Naples y était comprise. Le site de cette contrée est un des plus heureux et des plus riants du monde; aussi les Latins l'appelaient-ils *Campania felix* (la Campanie heureuse). Les Italiens la nomment *Terra di Lavoro* (Terre de Labour), d'après Pline, qui lui donna l'appellation de *Campus Laborinus* (Champ propre aux travaux du laboureur). Florus fait de cette contrée ce tableau ravissant : « La *Campanie* (c'est sous ce nom que les Latins désignaient cette heureuse terre), la Campanie est la plus belle contrée, non-seulement de l'Italie, mais du monde entier; rien n'est plus doux que son ciel, deux printemps dans l'année y font éclore les fleurs; son sol est d'une fécondité sans pareille : on dirait que Bacchus et Cérès se la disputent. »

LABOURABLE, adj. Propre à être labouré. Terre *labourable*. J'ai cent vingt arpents *labourables* dans le plus beau pays de la nature et le sol le plus ingrat. (Voltaire.) Ces terres sont *labourables*.

LABOURAGE, s. m. (du lat. *labor*, travail). Ensemble des travaux qui ont pour objet de mélanger et de remuer les éléments du terrain, de donner diverses formes à la surface, de la nettoyer et de l'aplanir, dans la vue de favoriser la croissance des végétaux que l'agriculture y confie. Le *labourage* est la première opération de l'agriculture. | Art de labourer la terre. Il entend bien le *labourage*. S'appliquer au *labourage*. Les premiers consuls ou dictateurs romains, plus célèbres par leur retour aux fonctions du *labourage* que par leurs triomphes mêmes. (Fontenelle.) | Action de labourer, de remuer, de retourner la terre pour ameublir, nettoyer, aplanir sa surface. Un bon *labourage*. Un *labourage* incomplet, mal exécuté. Le *labourage* des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. | Le labourage a fondé la société; Cérès, *legifera Ceres*, comme dit Virgile, fut la législatrice des hommes; les premiers sillons déterminèrent la propriété, et les premières cabanes à poste fixe s'élevèrent au milieu des champs couverts de blés mûris. On dut se servir longtemps, pour le labourage, d'instruments beaucoup moins commodes que nos charrues : des bâtons pointus, puis des bêches, des houes, et enfin l'araire, *aratrum*, que l'on a plus ou moins perfectionné à diverses époques, furent employés par les premiers laboureurs pour la culture des premiers champs, qui ne furent réellement que des jardins. Les travaux du labourage comprennent quatre opérations : le retournement du sol, son ameublissement superficiel, son nettoiement et son aplatissement. Retourner le terrain, c'est en couper la superficie par tranches plus ou moins larges, que l'on renverse de manière que la partie inférieure soit amenée à la surface. Cette opération s'exécute avec la bêche, qui ne peut guère être employée avec avantage que dans les jardins et les petites cultures, et avec la charrue. L'objet du labourage étant de détacher une tranche de terre verticalement par rapport au reste du champ, et horizontalement par rapport au sous-sol, de manière à intervertir l'ordre qu'elle occupait avant d'être attaquée par la charrue, la charrue la plus parfaite serait celle qui remplirait ces conditions avec la moindre dépense de force, soit de la part du laboureur, soit de celle des bêtes de trait, et qui, simple et durable à la fois, donnerait les moyens de faire varier avec plus de facilité la largeur et la profondeur des sillons. Cette charrue n'a pas été complètement trouvée. Chacun est le juge du mérite de celle qu'il emploie dans les différentes localités, et suivant les différentes natures du sol. Le retournement du sol est une des opérations les plus importantes du labourage, mais souvent il ne pulvérise qu'imparfaitement le sol, dont la surface se durcirait en peu de temps si l'on n'avait soin de l'ameublir et de la remuer plusieurs fois avant et après l'ensemencement. Le terrain doit être retourné et ameubli au moins à la profondeur à laquelle doivent pénétrer les racines des plantes qu'on veut y cultiver. Ainsi, c'est d'après la nature des plantes, et d'après la constitution du terrain, qu'il faut ameublir le sol à une plus ou moins grande profondeur. On dit que le labourage est superficiel, moyen ou profond, suivant qu'il attaque la terre depuis 13 à 14 centimètres jusqu'à une plus grande profondeur. Un labourage superficiel suffit toutes les fois que le sous-sol, étant perméable, ne s'oppose pas à l'infiltration de l'eau, ou lorsque son exposition en pente en favorise l'écoulement, ou lorsque le terrain est drainé, ou lorsqu'on ne cultive que des plantes dont les racines ne s'étendent qu'à la surface du terrain. Un labourage plus profond ne favorise, dans ce dernier cas, la croissance des plantes que d'une manière indirecte. L'avantage du défoncement dépend surtout de la valeur du sous-sol. Comme la profondeur du labour entre pour beaucoup dans la plus ou moins grande résistance que le sol apporte à la charrue, résistance qui nécessite un plus grand emploi de force, provenant des bêtes qu'on emploie à l'exécuter, il importe de ne pas donner au labour plus de profondeur que cela n'est utile. Mais ce n'est point une chose facile que de déterminer, à cet égard, le véritable point de convenance. Toutes les plantes à racines pivotantes gagnent à pouvoir pénétrer fort avant dans le sol, et il n'y a pas de doute que pour ces plantes, et surtout pour celles qui doivent demeurer en terre pendant plusieurs années, il importe de donner une grande profondeur à la culture. Il n'est pas nécessaire de donner beaucoup de profondeur au labourage qui précède les semailles d'automne, et il n'y aurait point de raison d'excéder une profondeur ordinaire, dans le cas où la récolte précédente aurait reçu un labourage profond. Mais, pour les récoltes qu'on sème au printemps, et qui n'atteignent leur maturité qu'en août, et même plus tard, il importe beaucoup que la terre ait été fouillée à une grande profondeur, à moins que le sol ne soit léger et sablonneux, ou n'ait été drainé. Si, dans le cours de l'assolement, on peut donner un défoncement ou un labour profond, il doit être appliqué à la récolte jachère. Quant aux récoltes dérobées, ou secondes récoltes, qu'on se procure quelquefois après la seconde récolte céréale de l'assolement, attendu que les pluies d'été ont rarement assez de durée pour pénétrer très-avant dans le sol, il ne convient guère de donner beaucoup de profondeur au labourage pour ces secondes récoltes, et il suffit de saisir le moment où le sol présente une humidité peu excessive, afin de la lui conserver pour les labourages nécessaires à son ameublissement. Le sol doit être labouré et retourné pour chaque récolte; car la terre se durcit pendant le cours de la croissance d'une production; le labourage offre d'ailleurs l'avantage de ramener à la surface la couche inférieure, qui, toutes les fois que la fumure n'est pas récente, est plus riche en humus que la couche supérieure, dont les plantes ont déjà épuisé les sucs nutritifs. Mais l'objet du labourage n'est pas toujours rempli lorsque le terrain n'a été remué qu'une fois, et il est souvent nécessaire de lui donner plusieurs façons. L'époque la plus favorable pour y procéder est celle où il présente l'état d'humidité dans lequel, suivant sa constitution, il a le moins d'adhérence. Les labourages faits dans certaines terres par les temps d'intempérie, tels que de fortes chaleurs ou des pluies continues, ne sont pas bons, attendu que, dans le premier cas, la terre se dessèche trop et perd, par l'évaporation, une partie des sucs fertilisants qu'elle renferme, et que, dans le second, elle se charge d'une trop grande quantité d'eau et se tasse ou se durcit comme si on ne l'avait pas labourée.

LABOURD (le). Géogr. Anciennement *Lapurdensis tractus*, Partie de la Gascogne au S. O., entre la Navarre française, l'Espagne, les Landes et l'Atlantique; chef-lieu Bayonne (jadis *Lapurdum*). Il est compris aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées, où il forme l'arrondissement de Bayonne. Le Labourd s'étendait primitivement de l'autre côté de la Bidassoa jusqu'à Saint-Sébastien.

LABOURÉ, ÉE, part. Retourné, préparé pour recevoir les semences. Champ *labouré*. Terre *labourée*. Il convient qu'un terrain soit *labouré* tous les sept ans jusqu'au fond de la couche végétale. | Par extens. Sillonné. Les sommets *labourés* par les torrents avaient l'air de guérets abandonnés. | *Terre labourée à plat*, Celle dont la surface a été labourée tout entière, de façon à la laisser unie et non coupée de sillons ou raies d'écoulement. | *Terre labourée en planches*, Celle sur laquelle on a ménagé de distance en distance, parallèlement entre elles, des raies d'égouttement pour recevoir et conduire hors du champ les eaux surabondantes. | *Terre labourée en sillons*, Terre labourée de façon que les sillons d'écoulement soient plus rapprochés les uns des autres, et que la planche comprise entre deux sillons, au lieu d'être plate, soit plus ou moins bombée. | T. de papeterie. *Papier labouré*, Papier qui présente des défauts, parce que, en le fabriquant, la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER, v. a. (du lat. *laborare*, travailler). Remuer, retourner la terre avec les instruments aratoires pour la préparer à recevoir les semences. *Labourer* un champ. *Labourer* un jardin. *Labourer* les terres. *Labourer* avec la charrue. *Labourer* à la bêche. Il *laboure* le champ que *labourait* son père. (Racan.) Douze mille arpents de terre enclos, c'est un joli cadeau à faire à qui les saurait *labourer*. (P. L. Courier.) Nous *labourons* les champs de nos pères.

Dans ces plaines heureuses
Que *labouraient* jadis des mains victorieuses.
(M. J. CHÉNIER.)

| Absol. *Labourer* avec des bœufs, avec des chevaux. Si, après la récolte des graines d'automne, on veut en faire une d'avoine, on déchaume légèrement, puis, au printemps, on *laboure* à une profondeur moyenne, et l'on sème l'avoine. (Payen.) | *Labourer à deux charrues, à trois charrues*, Occuper deux charrues, trois charrues pour le labourage de ses terres. | Par extens. Sillonner. Les boulets, en tombant, *ont labouré* la terre. Les taupes, les sangliers *ont labouré* tout ce pré. | Fig. Tracer des rides sur la physionomie humaine. Les chagrins *ont labouré* son front. | Mar. *Les canons labourent la mer*, Se dit lorsque le navire, sous voiles avec un grand frais de travers, éprouve une inclinaison au point d'avoir l'eau jusqu'à sa batterie. | Se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée. | Se dit aussi d'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau et qui touche le fond sans être arrêté. Notre vaisseau *labourait*. | Débarquer, traîner. *Labourer* des tonneaux de vin, des barils d'eau-de-vie. | Butter. Ce cheval *laboure* le terrain. | Dans un sens métaphorique. *Labourer* le champ de la pensée. *Labourer* le champ de la science. | Fig. et famil. Avoir beaucoup à souffrir. Il aura bien à *labourer* avant d'arriver à son but.

LABOUREUR, EUSE, s. (du lat. *laborare*, travailler, et comme le travail du laboureur est, à raison de son objet, le travail par excellence, on a nommé l'homme qui s'y consacre *laboureur*, c. à d. travailleur). Celui, celle dont l'état est de labourer, de cultiver la terre. Bon *laboureur*. Pauvre *laboureur*. Un riche *laboureur* sentant sa mort prochaine. (La Fontaine.) La profession de *laboureur* ne sera plus méprisée. (Fénelon.) Alternativement guerrier et *laboureur*, ou jardinier, toujours citoyen. (Fontenelle.) On voit en Angleterre, en Amérique et même en France, de bonnes *laboureuses*. Aux yeux de la raison, l'état du *laboureur* est le premier

de tous : celui qui l'a choisi ne doit la conservation de son existence qu'à lui-même. (Merlin.) *Le laboureur* peut absolument se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun ouvrier ne peut travailler si le *laboureur* ne le fait vivre. (Turgot.) | *Caste des laboureurs*, La troisième des castes qui composaient le peuple de l'ancienne Égypte. Les laboureurs ne possédaient point le sol, mais ils prenaient à bail les terres des prêtres, celles des rois et celles que les guerriers tenaient comme une espèce de fief. | Conduire une charrue paraît une chose bien facile; cependant, sur vingt laboureurs, on en trouve à peine un excellent, deux passables, et le reste est au-dessous du médiocre. On reconnaît un bon laboureur à la manière aisée dont il conduit et manie sa charrue, à la facilité que l'habitude lui a donnée de la faire enfoncer ou soulever à volonté, à l'art d'ouvrir les sillons égaux et droits, au versement des terres sur le bord du sillon, etc. Enfin, un bon laboureur est celui qui ne fatigue pas ses bêtes, et qui sait proportionner la profondeur du sillon à la qualité de la terre. Quant aux laboureurs ordinaires, tout sol à leurs yeux est le même; ce sont plutôt des machines traînées par les bêtes confiées à leurs soins. Un bon laboureur s'affectionne à ses animaux ; il les aime, les caresse, les bat rarement, et ils obéissent à sa voix. Si la fatigue est considérable, il fait ce qu'il peut pour la diminuer, en redoublant ses efforts. A peine le bétail est-il entré dans l'écurie, qu'il le bouchonne s'il est en sueur, le couvre au besoin, veille à lui procurer une bonne litière, le pause et l'étrille plusieurs fois chaque jour, et son zèle, souvent trop empressé, le porte à procurer à l'animal beaucoup plus de fourrage qu'il ne doit en consommer. Il y en a qui partagent avec lui le pain de leur déjeuner. L'on observe presque toujours que les laboureurs qui ne savent pas travailler s'attachent rarement à leurs bêtes ; elles sont sales, crottées, mal soignées, mal nourries, et cette négligence vient de ce qu'ils labourent sans le désir de bien faire. De ce peu d'aptitude, de cette indifférence, naît l'insouciance où ils sont de la conservation du bétail.

LABRADOR (terre de). Géogr. Vaste presqu'île de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Bretagne, bornée au N. par le détroit d'Hudson, au N. E. par l'Atlantique, au S. E. par le détroit de Belle-Ile, au S. par le Canada, et à l'O. par la baie d'Hudson ; 1,500 kilom. sur 1,300. Le Labrador dépend du gouvernement de Terre-Neuve. En l'an 1501, Cortereal, capitaine portugais, cherchait un passage au nord-ouest, lorsqu'il découvrit le Labrador, qu'il nomma ainsi à cause de l'industrie apparente des naturels du pays. Aucun voyageur n'a encore pénétré bien avant dans les terres ; cependant d'Anville y a indiqué un grand lac. L'intérieur est habité par des sauvages américains, et les côtes, par des Esquimaux. Tout ce que l'on connaît jusqu'à ce jour de ce pays offre une région coupée de collines et de montagnes escarpées ; leur sommet est couvert d'une couche noirâtre où végètent quelques plantes rabougries. Dans l'intérieur des terres, où l'air est plus doux, il naît quelques arbres et diverses plantes, telles que l'oseille, le céleri sauvage, le cochléaria et le cresson. Les fleuves, les rivières, les fontaines, les lacs, les étangs sont remplis de poissons, dont les plus communs sont le saumon, le brochet, le barbeau et l'anguille. Une multitude innombrable d'oiseaux peuplent les environs des fleuves et des lacs, et les milliers d'îles qui bordent les côtes sont couvertes d'oiseaux aquatiques de toute espèce, mais surtout par celui qui fournit l'édredon. Dans les plus considérables de ces îles, on trouve des renards, des daims et des lièvres. Les hivers sont très-rigoureux dans ces régions ; même sous le 59e degré, la glace des rivières a 3 mètres d'épaisseur, et l'eau-de-vie y gèle. | Minéral. Espèce de feldspath à base de soude, composé de soude, chaux et alumine silicatées, dont la formule chimique est $NS^3 + 3\,CS + 12\,AS'$. Couleur variable, structure laminaire, clivage indiquant un parallélipipède obliquangle ; moins dure que le feldspath à base de potasse, pesant 2,7, peu fusible et décomposable dans l'acide muriatique concentré.

LABRADORITE, s. f. Minéral. Roche homogène, composée de labrador lamellaire, qui a été principalement rencontrée en blocs erratiques. Le labrador forme la base de la plupart des laves modernes ; en sorte qu'un grand nombre de ces laves devraient être classées dans l'espèce *labradorite*.

LABRE, s. m. (du lat. *labrus*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui renferme un très-grand nombre d'espèces. Les *labres* ont les lèvres charnues, médiocrement extensibles ; les joues et l'opercule sont couverts d'écailles, et ils n'ont ni épines ni dentelures aux opercules. Ces poissons sont parés des couleurs les plus belles et nuancées agréablement ; le jaune, le vert, le bleu, le rouge, y forment tantôt des taches, tantôt des bandes, que rehaussent encore de brillants reflets métalliques. Ils se trouvent dans presque toutes les mers, mais ils abondent surtout dans la Méditerranée et dans l'Atlantique, et se tiennent réunis, sans former cependant des troupes nombreuses, sur les côtes rocheuses, où ils se nourrissent de petits mollusques, d'oursins, de crustacés, dont ils brisent l'enveloppe par l'action de leurs pharyngiens fortement dentés. Au printemps, qui

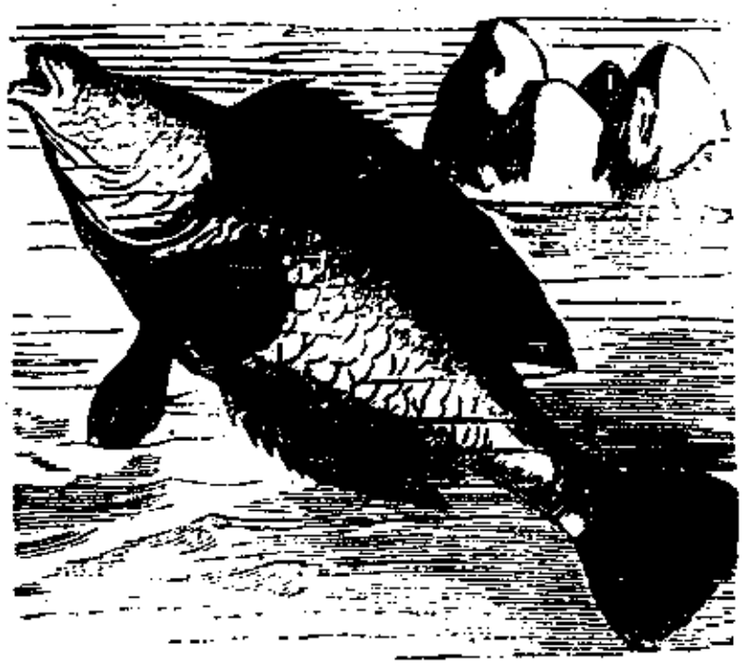

Labre.

est pour eux l'époque du frai, ils se réfugient parmi les plantes marines, où leurs petits trouvent un abri contre la violence des vagues. Leur chair est blanche et ferme, aussi est-elle généralement recherchée comme une nourriture saine et agréable. | Nom donné à la lèvre supérieure des mammifères. | Chez les insectes, La pièce qui forme l'extrémité du bec ou rostre, et qui tient lieu de lèvre supérieure. | Bord externe d'une coquille univalve.

LABREUX, EUSE, adj. Conchyliol. *Coquille labreuse*, Coquille univalve dont le bord externe est épais ou renversé.

LABROÏDES, s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons qui a pour type le genre labre. On les reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles avec une seule épine dorsale. Les mâchoires sont garnies de dents et les lèvres charnues et souvent extensibles. Les formes des *labroïdes* sont élégantes, et leur corps est paré d'écailles colorées si bien nuancées, qu'ils surpassent tous les poissons par la beauté de leur parure. Les *gomphoses* et les *labres* sont de cette famille.

LABROSITÉ, s. f. Hist. nat. État d'une chose qui a la forme d'une lèvre.

LABRUM, s. m. Antiq. Vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dont se servaient les Romains dans les bains et dans les temples. Il y avait un *labrum* sous la voûte du *laconicum*, dans l'appartement des thermes appelé *caldarium*.

LABYRINTHE, s. m. (de l'égypt. *Labari* et *thi*, ville ou monument de Labari, un des rois d'Égypte). Nom qu'on donna d'abord, chez les anciens, à des salles et à des galeries souterraines à ramifications innombrables, et plus tard à des édifices à l'aide desquels on voulut les imiter. L'antiquité en nomme cinq : deux en Égypte, le labyrinthe de Mendès, dans l'île du lac Mœris, le labyrinthe des Douze, parce qu'il fut construit, vers 660, par les douze seigneurs qui se partageaient alors l'Égypte ; le labyrinthe de Crète, près de Gnosse, construit dans les carrières et destiné à la sépulture des rois ; la Fable l'attribuait à Dédale et y plaçait le Minotaure ; le labyrinthe de Lemnos, qui semble avoir été une grotte de stalactites, asile mystérieux du culte des Cabires, et enfin le labyrinthe de Clusium, que l'on attribuait à Porsenna, et qui dut être un de ces hypogées étrusques dont on a découvert un si grand nombre de nos jours. Le plus fameux des labyrinthes est celui des Douze, dont il ne reste plus aucun vestige. Voici la description qu'en donne Hérodote, tel qu'il l'avait vu : « Ce monument fut fait par ces douze rois qui régnèrent ensemble en Égypte ; ils firent ce labyrinthe un peu au-dessus du lac Mœris, auprès de la ville des Crocodiles. Je l'ai vu, continue-t-il, et je l'ai trouvé plus merveilleux que je ne puis l'exprimer. Si quelqu'un voulait le bien considérer, et le comparer aux plus beaux ouvrages des Grecs, même aux temples d'Éphèse et de Samos, il les trouverait, soit pour le travail, soit pour la dépense, beaucoup inférieurs à ce labyrinthe. Il y a, dans ce merveilleux ouvrage, douze grandes salles couvertes, dont les portes sont opposées les unes aux autres ; six de ces salles sont posées du côté du midi, sur le même rang, et six du côté du septentrion ; le même mur les environne par dehors. Il y a trois mille chambres, dont la moitié est hors de terre, et l'autre moitié sous celle-ci. Dans celles de dessous étaient les sépultures des rois qui avaient bâti le labyrinthe, et celles des crocodiles sacrés ; on ne permettait à personne de les voir. Pour les chambres d'en haut, elles surpassent tout ce qui a été fait par la main des hommes. Il y a des issues par les toits, et des contours et des circuits de différentes manières pratiqués dans les salles avec tant d'art, que nous en étions épris d'admiration. On passe des salles dans les chambres, et des chambres dans d'autres appartements ; tous ces appartements ont des toits de pierre, et sont tous ornés d'ouvrages en sculpture, faits sur ces murs mêmes. Chaque salle est bordée d'une colonnade de pierres blanches. » Pomponius Méla en fait une description plus courte, qui ajoute pourtant à celle d'Hérodote. « Ce labyrinthe, ouvrage de Psammétichus, contient trois mille appartements et douze palais dans une seule enceinte de murailles ; il est bâti et couvert de marbre. Il n'y a qu'une seule descente, mais au dedans il y a encore une infinité de routes par où l'on passe et repasse, en faisant mille détours, et qui jettent dans l'incertitude, parce que l'on revient souvent au même endroit ; après avoir tournoyé, on se retrouve au lieu d'où l'on était parti, sans savoir comment se tirer de là. » On croit que cet immense édifice subsistait encore au temps d'Auguste. Strabon assure l'avoir vu dans tout son entier. | *Le labyrinthe de Crète*, Celui qui servait de prison au Minotaure ; il fut construit par Dédale par ordre de Minos. Sa fille Ariane remit à Thésée, qui allait y combattre le Minotaure, un peloton de fil sans lequel il n'aurait pu retrouver la sortie.

C'est moi, prince, c'est moi, dont l'utile secours
Vous eût du *labyrinthe* enseigné les détours.
(RACINE.)

| Fig. Nous naissons au milieu d'un *labyrinthe* où mille détours ne sont tracés que pour nous conduire à l'erreur. (Condillac.) | *Labyrinthe de jardin*, Disposition d'allées, de plantations ou de massifs, qu'on pratique dans les grands parcs, avec des percées et des issues tellement semblables, que, lorsqu'on y est engagé, il est possible d'y faire beaucoup de chemin avant d'en trouver la sortie. Le *labyrinthe* du Jardin des Plantes. | *Labyrinthe de carrière*, Confusion qui s'établit entre les conduits nombreux d'une carrière qui a été exploitée. | *Labyrinthe de pavé*, Espèce de compartiment de pavé, formé de plates-bandes qui se coupent en divers sens, et offrent, selon le caprice qui a présidé à ce dessin, une multitude de tours et de détours. | Archéol. Petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées et embarrassées, qu'on trouve fréquemment sur les vases grecs peints et aussi sur les bords des draperies des figures qui y sont tracées. Il ne faut pas confondre ces entrelacs avec ceux qu'on appelle *méandres*. | Compartiments de parements formés par des plates-bandes en marbre et de couleurs différentes, qui par leurs circonvolutions imitent le plan d'un labyrinthe. | Anat. Ensemble des parties qui forment l'oreille interne. Le *labyrinthe* est placé entre le tympan et le conduit auditif interne ; il est composé de plusieurs cavités qui communiquent ensemble sur un os sec, et connu sous les noms de *vestibule*, *limaçon* et *canaux demi-circulaires*. | Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons dont la partie inférieure est alvéolée irrégulièrement, de manière à former une espèce de labyrinthe. Le *labyrinthe-chapeau*. Le *labyrinthe-roche*. | Fig. Embarras extrême, grande complication d'affaires embrouillées. O triste *labyrinthe* et de peine et d'amour ! (Rotrou.) Dans la recherche des lois féodales, je me trouve dans un *labyrinthe* obscur. (Montesquieu.) Je m'y trouvai dans un *labyrinthe* d'embarras, de difficultés. (J. J. Rousseau.) Grâce à l'Ariane Suzon, je tiens le fil du *labyrinthe* et le Minotaure est cerné. (Beaumarchais.) | Difficultés, questions obscures. Il ne sait comment se tirer du *labyrinthe* de ces propositions. Cet esprit philosophique qui doit dominer partout, et qui est le fil de tous les *labyrinthes*. (Voltaire.)

LABYRINTHIFORME, adj. (du lat. *labyrinthus*, labyrinthe ; *forma*, forme). Qui forme à sa surface des sillons tortueux. Corps *labyrinthiforme*.

LABYRINTHIQUE, adj. Qui appartient au labyrinthe, qui est inextricable comme le labyrinthe. | Anat. *Nerf labyrinthique*, Se dit du nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités qui forment le labyrinthe.

LAC, s. m. (du lat. *lacus*, même sens). Masse

d'eau qui, ordinairement, remplit un bassin entre des montagnes ou entre des rochers ou berges, d'où les eaux ne peuvent échapper. Parmi les lacs, on distingue : 1° ceux qui n'ont aucune communication avec les rivières ; 2° ceux qui, étant alimentés par une ou plusieurs rivières, ne donnent naissance à aucune autre, perdant par l'évaporation autant d'eau qu'ils en reçoivent ; 3° ceux d'où sortent des rivières, mais qui n'en reçoivent point ; 4° enfin, ceux qui donnent naissance à des rivières, et qui en reçoivent. Des premiers, les uns sont temporaires et alimentés par la chute des pluies ou la fonte des neiges, et d'autres sont perpétuels ; ceux-ci, n'étant alimentés par aucune rivière, le sont, à ce que l'on suppose, par des sources qui se trouvent au fond. Ils sont, ou d'une petite importance, ou d'une étendue considérable. Le plus célèbre des lacs de la deuxième espèce est la mer Caspienne ; on doit citer encore le lac Aral, le lac Asphaltite, et ceux de Van, en Turquie, d'Ourmiah et de Kieffet, en Perse. L'Écosse et l'Irlande contiennent aussi beaucoup de ces lacs ; dans le nord de la Russie, on trouve ceux de Ladoga, d'Onéga, de Peipous et d'Ilmen ; les lacs occupent une partie considérable du sol granitique de la Finlande. On connaît peu de lacs en Afrique ; les principaux sont : le Tchad, que traverse le Niger ; le lac Fittré, dans le Bergou, et le Dembea, dans l'Abyssinie. C'est en Asie qu'on trouve un des plus grands lacs du monde, la mer Caspienne ; plus à l'est, la mer d'Aral n'est également qu'un grand lac. Le lac Baïkal est un lac de la quatrième espèce, qui est la plus commune. L'Amérique septentrionale présente une longue suite de lacs immenses, communiquant en partie entre eux ; tels sont : les lacs de l'Esclave, des Montagnes, de Buffalo, Winnipeg, le lac Supérieur, les lacs Michigan, Érié, Ontario et Champlain. On suppose l'existence, dans l'intérieur de l'Australie, de grands lacs absorbant en partie les eaux de ce continent, qu'on voit déboucher en petite quantité dans la mer d'alentour. On croit que les eaux qu'ils reçoivent, excédant ce qu'ils perdent par l'évaporation, le superflu donne naissance à des rivières. Ils sont presque toujours placés dans des lieux élevés, et quelquefois à une grande hauteur. Les lacs contiennent généralement de l'eau douce. En Asie, pourtant, il y a des lacs d'eau salée, et la mer Morte, dans la Palestine, est un lac d'eau saumâtre et amère. L'Europe offre un grand nombre de petits lacs, surtout dans les contrées montagneuses, telles que la Suisse ; c'est là qu'on trouve les beaux lacs de Genève, de Zurich, de Neufchâtel et des Quatre-Cantons ; entre la Suisse et l'Allemagne s'étend le lac de Constance, et, vers le Milanais, le lac Majeur, célèbre par les îles Boromées, qu'il renferme. La France renferme de petits lacs ; le plus important est celui d'Annecy (Haute-Savoie) ; l'un des plus en vogue est le lac d'Enghien, près Paris.

LAÇAGE, s. m. Action de lacer. Le *laçage* d'un corset, d'une robe.

LACCINE, s. f. Chim. Matière résineuse pure qui fait la base des diverses laques du commerce.

LACÉ, ÉE, part. Serré avec un lacet. Corset bien *lacé*. Une femme *lacée*. Des bottines *lacées*. | S. m. *Lacé*, Entrelacement de grains de verre, dont on orne les lustres.

LACÉDÉMONE. Géogr. Ancienne ville du Péloponèse, la même que Sparte, capitale de la Laconie et de tout l'État lacédémonien, au centre à peu près de la Laconie, en tirant un peu au sud, dans une région âpre et montueuse, près du Taygète, et sur l'Eurotas. Elle était très-pauvre et avait peu de monuments (temple de Diane, temple de Lycurgue, théâtre, portique des Perses). Aux portes et aux environs de la ville était la promenade dite *Plataniste*, le cirque dit *Dromos*, le gouffre dit *Barathre* (où l'on jetait les nouveau-nés contrefaits ou infirmes). Il n'existe aujourd'hui de cette ville célèbre que quelques ruines. *Mistra* est à 4 kilomètres ouest de l'ancienne Lacédémone. On place la fondation de Sparte vers 1880 av. J. C. ; on l'attribue à Sparton, frère ou fils de Phoronée. Après Sparton, on cite parmi ses rois Lélex, Eurotas, Lacédémon, qui, vers 1577, l'agrandit, et de qui elle prit son deuxième nom. De 1500 à 1200, Lacédémone et la Laconie furent occupées par des Hellènes (Achéens). Pendant cette période régnèrent Tyndare, Castor et Pollux, le Pélopide Ménélas, gendre de Tyndare, Oreste et son fils Tisamène. Ce dernier fut enveloppé dans la ruine des Pélopides lors de la rentrée dans le Péloponèse des Héraclides unis aux Doriens (1190-1186). Aristodème, un des chefs héraclides, eut la Laconie en partage ; mais ce prince étant mort pendant l'expédition, ses deux fils Eurysthène et Procles lui succédèrent à la fois, et devinrent ainsi la tige des deux familles royales, qui depuis possédèrent simultanément le trône (les Proclides et les Eurysthénides). Aussitôt après la conquête, les vainqueurs (Héraclides et Doriens) retirèrent à la population laconienne (qui était achéenne d'origine) l'égalité des droits, et lui imposèrent un tribut, ainsi que le service militaire. Ceux qui voulurent résister (tels que les habitants d'Hélos ou Hilotes) furent réduits à l'état d'esclaves. De là trois classes : 1° les Lacédémoniens, conquérants ; 2° les Laconiens, tributaires ; 3° les Hilotes. De 898 à 870, les Lacédémoniens reçurent de Lycurgue une législation célèbre, destinée à faire des Lacédémoniens un peuple austère et éminemment guerrier. Lacédémone, sous cette nouvelle constitution, conserva ses deux rois ou *archagètes* ; mais leur puissance était limitée par cinq éphores et un sénat de vingt-huit membres. Aussi Lacédémone fut-elle plutôt une république militaire qu'un État monarchique. De 744 à 724, puis de 682 à 668, Lacédémone soutint contre la Messénie une lutte terrible, qui se termina par l'asservissement complet de sa rivale. Les guerres de Messénie furent suivies de la soumission des Arcadiens Tégéates (566-546), ainsi que de la conquête de Thyrée et de Cynurie, enlevées aux Argiens (545). Peu à peu le reste du Péloponèse, qui se trouvait partagé en petits États faibles, tomba (sauf Argos et quelques cités) sous l'influence de Lacédémone, qui nommait alliés ses futurs sujets, et qui avait la présidence et le généralat de la ligue péloponésienne. Athènes, alors puissante par sa marine, ses nombreux alliés ou sujets, lui disputait seule la prééminence. Lacédémone, pendant les guerres médiques (480-459), joua le rôle le moins brillant. A l'exception du combat des Thermopyles, des victoires de Platée et de Mycale, où se signalèrent les Lacédémoniens Léonidas, Pausanias, Leotychide, Athènes eut la part la plus glorieuse dans les grandes victoires remportées sur les Perses ; la rivalité des deux républiques s'en accrut. En 431 éclata la guerre du Péloponèse, qui dura vingt-sept ans. Athènes fut vaincue à Ægos-Potamos ; la ville fut prise par Lysandre, son port détruit, ses fortifications furent rasées. Lacédémone, au contraire, s'étendit et consolida sa puissance ; elle porta même ses armées en Asie et favorisa l'expédition du jeune Cyrus (401). Thèbes, Argos, Corinthe, les Thessaliens, Athènes enfin, excités par la Perse, se liguèrent alors contre Lacédémone ; mais celle-ci signa avec le grand roi le traité d'Antalcidas (389), qui, livrant les Grecs d'Asie à la Perse, soumit les Grecs d'Europe à Lacédémone. Cette république domina alors sur une partie de l'Hellade, de la Thessalie, et sur les cités sujettes d'Olynthe. Mais bientôt Thèbes lui échappa, et dans la guerre qui en résulta, Épaminondas, vainqueur à Leuctres (371), envahit le Péloponèse, rétablit la Messénie comme État, et donna un centre à la fédération arcadienne en bâtissant Mégalopolis (369). Lacédémone ne se releva jamais de ce double coup ; mais la mort d'Épaminondas à Mantinée (363) lui permit de garder son indépendance. Un moment (225-223) rajeunie par Cléomène, qui venait de rétablir les lois de Lycurgue, elle fut à la veille de devenir la cité dominante de la ligue achéenne, et dès lors de reprendre son ancien rôle. Mais Antigone Doson, voué aux Achéens, anéantit cet espoir par la victoire qu'il remporta à Sellasie sur Cléomène (222). Lacédémone retomba, et, après avoir tenté un dernier effort sous le tyran Nabis, elle subit le joug romain en 146 av. J. C. Sous les empereurs romains, Lacédémone jouit d'une profonde tranquillité. Après le partage de l'empire sous les fils de Théodose, elle devint le chef-lieu d'un despotat dont dépendait toute la Morée. Mahomet II s'empara de Lacédémone en 1460, et en chassa le despote Démétrius, qui était du sang des Comnènes. Sigismond Malatesta, prince de Rimini, allié de Démétrius, assiégea la ville trois ans après, et, n'ayant pu la prendre, y mit le feu. Ainsi périt Lacédémone, trente-trois siècles après sa fondation. Les Turcs firent de Mistra, élevée sur ses ruines, le chef-lieu d'un livah. Lacédémone est la patrie d'un grand nombre d'hommes illustres : Lycurgue, Léonidas, Pausanias, Agis, Lysandre, Cléombrote, Cléomène. | On nomme aujourd'hui *Éparchie de Lacédémone* une division administrative du royaume de Grèce, qui compte 40,000 habit., et qui a pour chef-lieu Sparte. Elle est formée d'une partie de l'ancienne Laconie. Hélas ! ses fils sont bien dégénérés.

LACÉDÉMONIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de Lacédémone ou Sparte et de la Laconie ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Général *lacédémonien*. Armées *lacédémoniennes*. Les *Lacédémoniens* furent des barbares jusqu'à Lycurgue, qui les policа et leur donna des lois. (Bossuet.) | Le Lacédémonien était robuste, brave, sobre, de mœurs pures, habitué aux privations, dévoué à sa patrie, mais dur, opiniâtre, ignorant. L'éducation était donnée en commun, et tendait plutôt à former le cœur, à fortifier le corps, qu'à développer l'esprit. Le commerce, l'industrie, étaient nuls. La monnaie d'or et d'argent fut interdite jusqu'à la prise d'Athènes. La brièveté lacédémonienne, dite *laconisme*, est devenue proverbiale. Les femmes lacédémoniennes étaient formées aussi par une éducation publique simple et rude, analogue à celle des hommes ; elles luttaient presque nues dans les gymnases.

LACÉPÈDE (ÉTIENNE) Né en 1756 à Agen, mort à Paris en 1822. Il s'appliqua fort jeune aux sciences naturelles, et se fit connaître avantageusement de Buffon dès l'âge de dix-huit ans, en lui adressant des mémoires. Étant venu à Paris en 1776, il trouva un protecteur dans ce savant, qui le fit nommer sous-démonstrateur au Jardin des Plantes, le choisit pour continuer son *Histoire naturelle*, et lui laissa en mourant son héritage scientifique. Lacépède adopta les principes de la Révolution et fut député extraordinaire d'Agen à la Constituante, puis député de Paris à la Législative. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares et des Serpents*, des *Poissons*, des *Cétacés*. Ces trois ouvrages forment la suite de Buffon, et complètent l'*Histoire naturelle*.

LACER, v. a. (rad. *lacs*, lacet) Serrer avec un lacet. *Lacer* une robe. *Lacer* un brodequin. | *Lacer une femme*, Lacer son corset. | Faire les mailles d'un filet. *Lacer* signifie aussi Jeter un lacet sur un homme, sur un animal, à la manière des cavaliers mexicains. | Mar. *Lacer la voile*, Attacher à la vergue une partie de la voile, ce qui se pratique quand le vent est violent. | Se dit du chien qui couvre une chienne. | SE LACER, v. pr. Se serrer avec un lacet. Cette femme *se lace* elle-même.

LACÉRABLE, adj. Qui peut, qui doit être lacéré. Écrit *lacérable*. C'est un pamphlet *lacérable*.

LACÉRATION, s. f (pron. *lasérasion*). Jurisp. Action de lacérer un écrit, un livre. Le jugement ordonne la *lacération* de cet écrit condamné comme libelle injurieux, outrageant le pape et les cardinaux.

LACÉRER, v. a (du lat. *lacerare*, déchirer). Déchirer, mettre en pièces. La balle *a lacéré* les parties qu'elle a traversées. Il *a lacéré*, incendié tous ses livres et s'est sauvé. (Brueys.) | Se dit particulièrement en jurisp. Combien de bons livres *ont été lacérés* par la main du bourreau ! Il assemblerait les chambres contre tout autre, et on *lacérerait* l'écrit scandaleux. (Voltaire.)

LACERTIENS, s. m. pl. (du lat. *lacerta*, lézard). Erpét. Famille de reptiles de l'ordre des sauriens, distingués par leur langue mince, extensible et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères. Leur corps est allongé, leur marche rapide ; les pieds ont cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux ; les écailles sont disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles ; une production de la peau protége leur œil. Le monitor et l'ameiver sont des *lacertiens*. La famille des *lacertiens* est nombreuse.

LACERTIFORME, adj. (du lat. *lacerta*, lézard ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un lézard. On compte un grand nombre d'animaux *lacertiformes*.

LACET, s. m. (du lat. *laqueus*, corde, ficelle). Cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et particulièrement les corsets et les brodequins. Passer un *lacet*. Couper un *lacet*. Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des *lacets*. (J. J. Rousseau.) | Cordon avec lequel les Turcs et autres peuples orientaux font étrangler un condamné. | *Envoyer le lacet à un pacha*, Dépêcher auprès de lui un agent chargé de l'étrangler. | Mar. Petit cordage qui sert à lacer une bonnette. | Technol. Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache un bout de boyau qu'on veut retordre. | Ferrure à deux branches flexibles qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer et sert à le fixer dans le point d'un bâtiment où il est destiné. | Corde garnie de boules que les habitants de l'ancienne Amérique espagnole savent lancer avec beaucoup d'adresse, et avec laquelle ils enlacent un cheval, un homme, et s'en rendent maîtres. Il jeta le *lacet* sur son ennemi, et, faisant volte-face, il partit au galop. | Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Tendre un *lacet*. La grive se prend facilement, soit au *lacet*, soit à la pipée. (Buffon.) | Par extens. et fig. Piége, embûches. L'éloquence éblouit les faibles, la dialectique leur tend des *lacets*. (Bossuet.) | *Lacet de mer*, *lacet de Neptune*, Nom

qu'on donne à quelques productions végétales marines qu'on rencontre flottantes dans la haute mer. | Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière. | *Les lacets d'un chemin*, Se dit d'un chemin de montagne qui, pour diminuer la fatigue de l'ascension, gagne le terrain en montant obliquement et revenant sur lui-même à un point plus élevé, comme fait le lacet d'un corset. | T. de chemin de fer. *Mouvement de lacet*, Mouvement latéral de va-et-vient, causé par un manque d'adaptation et d'ajustement entre les roues et la largeur des rails.

LACEUR, EUSE, adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui fait des filets pour la pêche ou la chasse. | Se dit aussi du cavalier de l'Amérique espagnole qui lance le lacet sur un homme, sur un animal. C'est un habile *laceur*. Les *laceurs* mexicains.

LÂCHAGE, s. m. T. de navigation fluviale. Action de faire descendre un bateau. On paye tant pour la descente ou le *lâchage* d'un bateau chargé, tant pour le remontage d'un bateau à vide.

LACHAISE (FRANÇOIS D'AIX, dit *le Père*). Jésuite, né en 1624, au château d'Aix en Forez; mort en 1709. Professa la philosophie à Lyon, et devint provincial de son ordre. En 1675, Louis XIV le choisit pour son confesseur, et il occupa ce poste jusqu'à sa mort, pendant trente-quatre ans. Le Père Lachaise se trouva mêlé à toutes les intrigues de cour. Placé entre deux courtisanes royales, la Montespan et la Maintenon, il prit parti pour cette dernière et favorisa son mariage avec Louis XIV. Dans les querelles religieuses, il eut une large part à l'odieuse mesure de la révocation de l'édit de Nantes (1685), aux débats sur le quiétisme et à la condamnation de Fénelon, aux poursuites exercées contre les jansénistes, et fut en toute occasion dévoué aux intérêts de son ordre. C'était un homme médiocre, mais adroit et insinuant, qui sut exercer un grand ascendant sur la conscience du despote Louis XIV. | *Le cimetière du Père-Lachaise*. Ce cimetière est le plus grand et le plus remarquable de Paris. Ouvert le 21 mai 1804, il a plus de 30 hectares de superficie, et renferme une grande quantité de magnifiques tombeaux. C'est sur le sommet le plus oriental du plateau qui s'étend de Belleville à Charonne et domine le faubourg Saint-Antoine, qu'est situé ce vaste enclos. Les jésuites en firent l'acquisition en 1626. De là, Louis XIV, encore enfant, vit se livrer, en 1652, le combat du faubourg Saint-Antoine entre Turenne et Condé. Les jésuites profitèrent du séjour du jeune prince pour donner à leur propriété le nom de *Mont-Louis*. Devenu confesseur du roi, le Père Lachaise y demeurait, et le monarque, trouvant cette habitation trop modeste pour le directeur de sa conscience, ordonna d'y construire un petit château sur une terrasse tournée vers Paris, et il agrandit son enclos. Après la mort du Père Lachaise, le crédit des jésuites cessa, et, lorsqu'ils furent expulsés en 1764, Mont-Louis fut vendu pour payer des créanciers. Les nouveaux propriétaires le conservèrent d'abord dans sa beauté; mais le château tombait en ruine, et le parc était divisé en une foule de locataires lorsque Frochot, préfet du département de la Seine, en fit l'acquisition pour le convertir en cimetière. L'architecte Brongniart fut chargé de disposer cette enceinte pour sa destination nouvelle. | Le docteur Mure a formulé un plan magnifique et d'une exécution facile pour remplacer le cimetière du Père-Lachaise et les autres cimetières de Paris par une nécropole dont les assises, en pierres tumulaires, renfermeraient chacune un cadavre embaumé, et s'élèveraient peu à peu vers le ciel, en forme de monument gigantesque. Ce plan aurait, en outre, l'avantage de rendre impossibles les enterrements précipités, hélas! trop fréquents, et qui exposent, nous et les êtres qui nous sont chers, au supplice effroyable d'être enterrés vivants. Un autre projet de cimetière central pour Paris doit amener dans un avenir prochain la suppression de tous les cimetières actuellement existants.

LA CHALOTAIS (LOUIS-RENÉ-CARADEUC). Procureur général au parlement de Bretagne. Né à Rennes en 1701, mort dans cette ville en 1785. La Chalotais s'est rendu célèbre par ses *Comptes rendus des constitutions des jésuites*, qui provoquèrent la suppression de cet ordre en France, mais plus encore par ses malheurs et par le talent et le courage avec lesquels il soutint un procès criminel qui divisa la cour et les parlements du royaume, amena le renversement des grandes magistratures, et provoqua le mouvement d'opposition formidable qui battit en brèche l'autorité royale et prépara l'avènement de la révolution de 1789.

LA CHÂTRE (MAURICE). Né à Issoudun le 14 octobre 1814. Écrivain de l'école communiste. L'œuvre la plus importante qu'il ait composée est une *Histoire des papes*. Tour à tour saint-simonien, phalanstérien, partisan des idées proudhoniennes, Maurice La Châtre est arrivé, de progrès en progrès, à se ranger au communisme, dernière forme sociale que doit revêtir l'humanité, selon son sentiment, et, dans le domaine religieux, s'est rallié au Spiritisme avec Jean Raynaud, Eugène Suë, Victor Hugo et la pléiade des libres penseurs dont il expose les principes dans le *Dictionnaire universel* et dans l'*Encyclopédie nationale*.

LÂCHE, adj. (du lat. *laxus*, même signif.). Qui n'est pas tendu, serré comme il pourrait l'être. La corde de cet arc est *lâche*. Cette ceinture n'est pas assez *lâche*. Les rangs desserrés des régiments s'allongeaient en files *lâches* et interrompues. (Ségur.) | Se dit de tout ouvrage qui est peu frappé, et par conséquent mal fabriqué, surtout si c'est quelque ouvrage qui demande essentiellement à être frappé. Drap *lâche*. Toile *lâche*. | On désigne aussi par ce mot tout ce qui est détendu dans les soies de la chaîne pendant le travail, au lieu d'être également tendu. | Mar. Se dit d'un navire lorsque, orienté au plus près du vent, il a des dispositions à arriver, bien que sa voilure de l'arrière soit plus considérable que celle de l'avant. Le mot *lâche*, en ce sens, est opposé à *ardent*. | *Plumes lâches*, Plumes ayant des barbules très-visibles, qui cependant ne s'accroissent point ensemble, comme celles des hypocondres de l'oiseau de paradis et celles des couvertures inférieures des cigognes qui fournissent les marabous. | Bot. *Épi lâche*, Épi dont les fleurs sont distantes. | *Ombelle lâche*, Ombelle dont les pédoncules s'écartent beaucoup les uns des autres. | *Connectif lâche*, Connectif qui est assez long pour empêcher que les lobes de l'anthère ne se touchent. | *Ventre lâche*, Ventre trop libre. | Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. Cet ouvrier est *lâche* au travail. Les grands chevaux sont ordinairement plus *lâches* que les petits. | Dans un sens analogue, en parlant des choses. Mener une vie obscure, *lâche*, inutile. (Massillon.) Sa retraite ne fut ni *lâche* ni oisive. (Fléchier.) Ses beaux jours sont perdus dans ce *lâche* exercice. (Voltaire.) | En parlant du style, Qui manque d'énergie et de concision. Un style *lâche*. Des vers *lâches*. Toutes ces expressions impropres, hasardées, *lâches*, négligées, employées seulement pour la rime, doivent être soigneusement bannies. (Voltaire.) | Dans les beaux-arts, Dont les formes n'offrent aucune idée de vigueur, dont le trait est faible, dont l'effet est mou. Des contours *lâches*. La gravure *lâche* alourdit, ôte la souplesse, et fatigue l'œil. (Diderot.) | Qui manque de valeur. Un homme *lâche*. De *lâches* soldats. Un extrême danger peut donner du courage à l'homme le plus *lâche*. Les fourbes sont *lâches*. Quoi qu'on t'ose imputer, je ne te crois point *lâche*. (Corneille.) Peuple *lâche* en effet et né pour l'esclavage. (Racine.) *Lâches* toute leur vie, héros dans un moment. (Raynal.) | Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. Mon cœur, mon *lâche* cœur s'intéresse pour lui.

> Il n'est que trop d'esprits, *lâches* et corrompus,
> Qui font plier la loi sous le joug de l'usage.
> (LA HARPE.)

| Se dit aussi des actions, des choses qui font perdre l'honneur. La trahison est la plus *lâche* de toutes les actions. Une *lâche* et maligne passion. (Fléchier.) Ces conseils lui parurent *lâches*. (Id.)

> Morbleu! c'est une chose indigne, *lâche*, infâme,
> De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme.
> (MOLIÈRE.)

| Subst. Celui, celle qui manque de courage. C'est un *lâche*. Les *lâches* deviennent audacieux s'ils s'aperçoivent qu'on les craint. Le *lâche*! il vous flattait lorsqu'il tremblait dans l'âme. (Corneille.) | Homme aux sentiments vils, méprisables. Les *lâches* sont cruels. (Voltaire.) | Famil. *C'est un grand lâche*, C'est un homme très-mou, très-paresseux.

LÂCHÉ, ÉE, part. Desserré, détendu; échappé; qu'on a laissé aller. Prisonnier *lâché*. Une corde *lâchée*. Mais quelques mots *lâchés* par mon père me firent prêter l'oreille. Une parole *lâchée* sans attention. (Massillon.) | T. de peint. Fait avec négligence, soit à dessein, soit faute de talent. Ce tableau a l'air d'une ébauche, le dessin y est *lâché*.

LÂCHEMENT, adv. (pron. *lacheman*). D'une manière qui n'est pas tendue, serrée. Un paquet lié trop *lâchement*. | Mollement, avec nonchalance; sans vigueur. Travailler *lâchement*. | Sans cœur, à la manière d'un poltron. Fuir *lâchement*. | Sans honneur, honteusement. Trahir *lâchement* son ami. | Avec bassesse. Il souffrit *lâchement* cet affront, et s'en vengea plus *lâchement* encore.

LACHENALIE, s. f. Bot. Genre de la famille des asphodélées, renfermant des plantes très-belles, originaires d'Afrique et cultivées dans nos jardins depuis le siècle dernier. Ces plantes sont très-voisines des jacinthes. Elles sont munies de feuilles simples, radicales, engaînées à leur base, et d'une hampe terminée par des fleurs en épi ou en grappe.

LÂCHER, v. a. (du lat. *laxare*, détendre). Desserrer, détendre quelque chose. *Lâcher* une corde trop tendue. | Laisser aller, lâcher quelque chose. Nous allons vous *lâcher*. (Molière.) *Lâchant* les rênes de ses chevaux fumants de sueur, il court [illegible] sur leurs crins flottants. (Fénelon.) Il faut [illegible] cents faisans dans le pays, avec défense de les prendre ou de les tuer. (Buffon.)

> *Lâcher* ce qu'on a dans la main
> Sans espoir de grosse aventure,
> Est imprudence toute pure.
> (LA FONTAINE.)

| *Lâcher la bride, la main à un cheval*, Lui tenir la bride moins courte, pour le laisser ou le faire courir. | Fig. *Lâcher la main, la bride à quelqu'un*, Lui donner plus de liberté que d'ordinaire. | *Lâcher la bride à ses passions*, S'y abandonner tout entier. | T. de jeu. *Lâcher la main*, A certains jeux de cartes, la laisser aller à un autre quoiqu'on ait de quoi la lever. | Fig. *Lâcher la main*, Céder de ses prétentions; diminuer le prix qu'on demandait d'une chose. | *Lâcher pied*, Reculer, s'enfuir. | Fig. *Lâcher pied*, Céder, montrer de la faiblesse. | *Lâcher un livre, un pamphlet dans le public*, Le publier. | *Lâcher prise*, Cesser une poursuite, une dispute, un combat; rendre malgré soi ce qu'on a pris. | *Lâcher les chiens*, Les laisser courre après la bête. | Dans le même sens. *Lâcher* l'autour. *Lâcher* l'épervier. | Fig. et famil. *Lâcher une personne après une autre*, La mettre à sa poursuite, pour l'inquiéter, pour la tourmenter ou pour l'amener à faire quelque chose qu'on désire. | *Lâcher la bonde d'un étang, lâcher une écluse*, Lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. | On dit dans le même sens: *Lâcher les eaux*. | Famil. *Lâcher de l'eau*, Uriner. | *Lâcher le robinet d'une fontaine*, Le tourner de manière que l'eau s'échappe. | Fig. *Lâcher une parole, un mot, une phrase*, Dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire. Il *a lâché une parole* qu'il voudrait bien avoir retenue. (Acad.) Je n'ai point sans sujet *lâché cette parole*. (Rotrou.) | Il signifie aussi Dire quelque chose avec quelque dessein. Il *lâcha un mot* qui fit impression. Un prince si habile *n'avait* pas *lâché cette parole* sans dessein.

> Je veux qu'on soit sincère, et qu'en homme d'honneur
> On ne *lâche aucun mot* qui ne parte du cœur.
> (MOLIÈRE.)

| *Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon*, Faire partir ces armes, en tirer un coup. | *Lâcher sa bordée*, Tirer ensemble tous les canons d'un côté du navire. | V. n. Être détendu. Cette corde *lâche* trop. | S'échapper, manquer. Prenez garde que ce crampon ne *lâche*. | SE LÂCHER, v. pr. Se détendre, se débander. Un ressort qui *se lâche*. Les cordes des instruments se *lâchent* avec l'humidité. | Fig. Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. Il se repentit de *s'être lâché* devant eux. (Acad.) Gardez-vous bien de vous *lâcher* contre ce tribunal. (Le Sage.) Ce secrétaire Walpole *s'étant lâché* inconsidérement sur le compte de ma nation, je ne crus pas devoir le souffrir.

LACHÉSIS. Mythol. Nom de l'une des trois Parques. Selon la Fable, c'est Lachésis qui tient la quenouille, Clotho qui file, et Atropos qui a les ciseaux en main pour couper le fil de notre vie.

LÂCHETÉ, s. f. (du lat. *laxitas*, relâchement). État, caractère de celui qui est lâche, qui manque d'énergie, de courage. Quelle *lâcheté*! C'est le comble de la *lâcheté*. La *lâcheté* se rencontre souvent alliée à la forfanterie. Puisque ta *lâcheté* n'ose me mériter. (Corneille.) Chez ce peuple le courage avait plus besoin d'être réprimé, que la *lâcheté* n'avait besoin d'être excitée. (Bossuet.) Ceux qui avaient le plus contracté l'habitude de la mollesse et de la *lâcheté*. (Raynal.) Nous sommes bien heureux d'avoir des philosophes qui n'ont pas la prudente *lâcheté* de Fontenelle. (Voltaire.) | Il se dit aussi des choses. La *lâcheté* de sa conduite. Combien de fois accusa-t-elle de *lâcheté* son obéissance quelque forcée! (Fléchier.) | Action basse, indigne d'un homme d'honneur, d'un homme de cœur. Commettre une *lâcheté*. C'est une *lâcheté* que de trahir ses amis. Ne m'abandonnez pas ouvertement, ce serait une *lâcheté*. (J. J. Rousseau.) C'est une grande *lâcheté* que d'attaquer la mémoire des morts, car ils ne peuvent se défendre. (De Jussieu.) | En ce dernier sens, il se dit au pluriel. *Faire mille lâchetés*. | Quand elle dérive de l'essence du caractère, la *lâcheté* est de tous les vices celui qui dé-

grade le plus l'homme; car, ce qui le constitue, c'est le courage, parce qu'il n'existe que pour vaincre et pour commander. La *lâcheté* qui ne tient qu'à une première surprise des sens, passe vite et n'est qu'un simple accident. Il est une espèce de *lâcheté* qui se conserve et qu'on appelle *lâcheté morale*; elle consiste dans l'abandon complet de tout ce qui est *devoir* : le besoin de parvenir, de faire fortune ou d'échapper à un péril menaçant, telles sont les sources principales où elle se puise. Quelle assemblée a jamais poussé plus loin toutes les abjections de la *lâcheté* que les sénateurs romains sous les empereurs? Sous Louis-Philippe, des consciences soutenues par l'estime publique, et qu'attendait une haute fortune, ne l'ont-elles pas trahie pour céder à des séductions du moment, et bientôt, par la plus déplorable des *lâchetés*, n'ont-elles pas pris la défense des faits et des principes dont elles avaient été jusque-là les adversaires les plus énergiques? Ce n'est pas assez de mépriser les périls pour mériter l'estime publique, il faut encore renoncer à tous les avantages et mépriser tous les genres de privations Hélas! combien sont fréquentes les *lâchetés* politiques!

LÂCHEUR, s. m. Technol. Celui qui conduit un train de bois flottant sur la rivière.

LACINIÉ, IÉE, adj. (du lat. *laciniatus*, de *lacinia*, morceau, lambeau). Bot. Qui est découpé inégalement en lanières, de forme irrégulière. Feuilles *laciniées*. Fleurs *laciniées*.

LACINIENNE, adj. f. Surnom de Junon, tiré de Lacinium, ville de la grande Grèce, où on lui avait élevé un temple célèbre par sa magnificence, et surtout par les prodiges qui s'y accomplissaient. Jamais le vent ne dispersait la cendre des autels, qui étaient en plein air dans la cour du temple, et les dalles de marbre dont le temple était pavé gardaient fidèlement les noms de ceux qui les y inscrivaient tant qu'ils étaient en vie, et les laissaient effacer à l'instant de leur mort.

LACINIFOLIÉ, IÉE, adj. (du lat. *lacinia*, lambeau; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont laciniées. Plantes *lacinifoliées*.

LACINIFORME, adj. (du lat. *lacinia*, frange; *forma*, forme). Qui est en forme de frange. Se dit des tégules des insectes quand elles sont longues, irrégulières, et qu'elles ressemblent à une petite frange de chaque côté du tronc.

LACIS, s. m. Espèce de réseau de fil ou de soie. Un *lacis* bien fin. | Anat. Entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. *Lacis* veineux. *Lacis* nerveux.

LA CONDAMINE (CHARLES). Voyageur, né à Paris en 1701, mort en 1774. Poussé par une infatigable curiosité, il cultiva toutes les sciences et parcourut presque toutes les parties du monde. Il fut choisi en 1731, avec Bouguer, pour aller à l'équateur afin de déterminer la grandeur et la figure de la terre; il parcourut dans ce voyage presque toute l'Amérique du Sud, et ne revint qu'au bout de dix ans, après des fatigues inouïes.

LACONICON, s. m. Antiq. Le poêle qui échauffait la salle de l'étuve, et par extension les bains de vapeur, dans les palestres ou gymnases chez les Grecs, et dans les thermes chez les Romains. Le *laconicon* était, chez les Romains, une partie de la salle appelée *caldarium*. Cette partie était couverte d'une voûte en quart *dispère*, au sommet de laquelle s'ouvrait à volonté une soupape appelée *clypeus*; sous cette voûte était le *labrum* ou bassin près duquel les baigneurs s'appuyaient. A la partie opposée de la salle se trouvait le *balneum* ou bain d'eau chaude. | Chaussure lacédémonienne qui était de couleur rouge. On disait aussi *Laconique*.

LACONIE. Géogr. Contrée de l'ancienne Grèce, dans le Péloponèse. Elle était bornée au S. et à l'O. par la mer de Cythère et de Myrtos, au N. par l'Argolide et l'Arcadie, à l'O. par la Messénie. La Laconie était très-montueuse, peu fertile et très-pauvre; ses productions consistaient en orge, en seigle, en figues, en raisin, en miel surtout, en huiles et en troupeaux; les oliviers y étaient assez abondants. La plus remarquable de ses rivières est l'Eurotas, qui prend sa source sur les confins de l'Arcadie, et traverse la Laconie du N. au S. Presque parallèlement à l'Eurotas, et à l'O., se prolonge la chaîne du Taygète. On prétend que la Laconie a contenu jusqu'à cent villes; mais c'était sans doute quand le plus petit bourg se parait de ce titre. Ses villes principales étaient Sparte ou Lacédémone, capitale de la Laconie, sur l'Eurotas; Amyclès, Thérapné, Gythium, qui était comme le port de l'arsenal de Sparte; Hélos, dont les habitants sont connus par leur infortune sous le nom d'*Hélotes* ou *Ilotes*; Épidaure, célèbre par son temple d'Esculape et par ses colléges de prêtres-médecins. La Laconie n'avait guère, dans sa plus grande longueur, que 700 stades (140 kilom.) sur une largeur moyenne d'au plus 400 stades (80 kilom.). Ses villes étaient sans commerce, presque sans monuments; mais le patriotisme de ses habitants, leurs mœurs austères, leurs institutions politiques lui ont fait dans les annales de l'antiquité une place immense et immortelle. | Dans le nouvel État de Grèce le nom de Laconie a été donné à une nomachie qui a pour chef-lieu Mistra ou Sparte, et qui compte environ 90,000 habit. Ses autres villes un peu importantes sont : Marathonis, dans la Magne, canton montueux, habité par la peuplade belliqueuse des Maïnotes, et Napoli de Malvoisie, renommée par son excellent vin.

LACONIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Laconie; qui appartient à la Laconie ou à ses habitants. Synonyme de *Lacédémonien*. | *A la laconienne*, Aussi brièvement que les Lacédémoniens. Tranchez-moi votre discours d'un apophthegme *à la laconienne*. (Molière.)

LACONIQUE, adj. Qui est propre à la Laconie. La plage *laconique*. Il travaille à rétablir la discipline appelée *laconique*. (Rollin.) | Se dit d'une manière de parler ou d'écrire brève, concise, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. Style *laconique*. Réponse *laconique*. Chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas *laconique*. (Mme de Sévigné.) Ils se dirent encore quelques mots d'une manière assez *laconique*, quoique bienveillante. (Mme de Staël.) | On dit de même qu'une personne est *laconique*, pour dire qu'elle parle peu, qu'elle s'exprime en peu de paroles.

LACONIQUEMENT, adv. D'une manière laconique, brièvement, en peu de mots. Parler *laconiquement*. Écrire *laconiquement*. Allons, plaidez, ma sœur, exposez *laconiquement* le fait en peu de paroles. (Dancourt.) Répondez *laconiquement*.

LACONISME, s. m. Expression ou phrase pleine de concision et d'énergie, à la manière des peuples de la Laconie, ou des Lacédémoniens. Le *laconisme* diffère de la concision, en ce que cette dernière a pour contraire la diffusion plutôt que la longueur du discours. Au reste, le laconisme et la concision doivent avoir pour objet et pour résultat de renfermer un sens complet sous le moins possible de mots; c'est l'adage *multa paucis*, qui devrait être adopté par tous les orateurs. Nul peuple n'ayant porté aussi loin que les habitants de la Laconie l'habitude de la brièveté du langage, cette brièveté même s'est caractérisée par ce mot de *laconisme*. Il suffisait quelquefois aux Lacédémoniens d'un monosyllabe pour répondre à un long discours. Ainsi, Philippe, roi de Macédoine, leur ayant écrit que s'il entrait sur leur territoire, il y mettrait tout à feu et à sang, ils lui répondirent : *Si*. L'écueil du laconisme est l'obscurité. Il exclut nécessairement toutes les figures qui font l'ornement du langage. Peu propre à la narration, sur laquelle il répand du froid et de la sécheresse, il convient éminemment aux proverbes, aux sentences, aux devises armoriales, aux inscriptions monumentales. Le *Veni, vidi, vici* de César, et le *Sinon*, *non* des Aragonais lors de l'investiture de leurs rois, sont des modèles dans ce genre.

LACORDAIRE (le P. J. B. HENRI). Célèbre prédicateur, né en 1802, à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), mort à Sorèze en 1861. Après avoir étudié le droit et avoir débuté au barreau de Paris, il embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1827. Bientôt après il se lia avec Lamennais et coopéra avec lui à la rédaction de l'*Avenir*, journal religieux et politique, qui fut désapprouvé par le saint-siége. En 1835, il ouvrit à Notre-Dame de Paris des *Conférences*, d'un genre tout nouveau, qui attirèrent la foule. Il conçut alors le projet de restaurer en France l'ordre des *Frères prêcheurs*, se rendit dans ce but, en 1839, à Rome, au couvent de la Minerve, où il prit l'habit de saint Dominique. Il reparut en 1841 à Notre-Dame, où il reprit ses *Conférences* avec un nouveau succès, et prêcha avec le même éclat dans plusieurs villes de France. Le Père Lacordaire se fit élire, en 1848, représentant à l'Assemblée, mais il quitta bientôt cette assemblée tumultueuse. Il obtint du pape, en 1850, que les couvents dominicains de France fussent érigés en une province particulière, en fut nommé provincial et refusa d'être réélu à l'expiration de ses fonctions (1854). Il prit alors la direction du collége libre de Sorèze. Il fut admis en 1860 à l'Académie française. Le Père Lacordaire a été un des orateurs les plus brillants du siècle; ses prédications, appropriées au goût de l'époque, produisaient beaucoup d'effet; mais elles se faisaient remarquer plutôt par l'imagination et le mouvement oratoire que par la rigueur du raisonnement ou l'enchaînement des idées. Sa pensée était de réconcilier le catholicisme avec la liberté et le progrès. C'était tenter l'impossible, le catholicisme étant la négation de la liberté et du progrès.

LACRETELLE (PIERRE-LOUIS, dit l'Aîné). Né à Metz en 1751, mort en 1824, était avocat au parlement lors de la Révolution; il en embrassa les doctrines, siégea à l'Assemblée législative, puis au Corps législatif. Lacretelle a été longtemps un des rédacteurs du *Mercure* et a mis en ordre la *Logique*, la *Métaphysique* et la *Morale* dans l'*Encyclopédie méthodique*. | *Charles-Joseph Lacretelle*. Frère du précédent, né à Metz en 1766, mort en 1855, a été un professeur et un historien distingué.

LACRYMA-CHRISTI, s. m. (mots empruntés du latin et qui signifient *larmes du Christ*). Vin célèbre d'Italie, ainsi nommé, dit-on, parce qu'avant d'être soumis à aucune pression, les raisins qui le produisent laissent déjà échapper de leurs grappes des gouttelettes semblables à des larmes. Ce vin, des plus suaves, est d'un rouge foncé. Il provient de vignes cultivées au pied et à une certaine hauteur de la terre volcanique du Vésuve. On évalue sa récolte annuelle à quelques milliers de bouteilles seulement; aussi ce vin est-il extrêmement rare et donne-t-il lieu à une contrefaçon très-active.

LACRYMAL, ALE, adj. (du lat. *lacryma*, larme). Anat. Qui a rapport aux larmes. | *Voies lacrymales*. Ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, et de les transporter dans les cavités nasales. Ces organes sont : la *glande lacrymale*, les *points* et les *conduits lacrymaux*, le *sac lacrymal*, le *canal lacrymal* ou *nasal*, et la *caroncule lacrymale*. | *Glande lacrymale*. Organe sécréteur des larmes, qui occupe la partie antérieure et externe de l'orbite; elle est formée de granulations arrondies, grisâtres, recouvertes d'une couche celluleuse, blanchâtre et serrée; son volume est à peu près celui d'une petite amande. Elle donne naissance à sept ou huit conduits excréteurs, très-fins, qui s'ouvrent, après un court trajet, sur la surface interne de la paupière supérieure, par plusieurs petits orifices d'où suintent continuellement les larmes, que le clignement des paupières étend sur le globe de l'œil, et qui sont, en même temps, dirigées vers le grand angle de l'œil par le mouvement du muscle orbiculaire; arrivées là, elles sont absorbées par les *points lacrymaux*, distingués en supérieur ou inférieur, selon la paupière à laquelle ils appartiennent. Ces points sont de petits pores, placés au centre d'un tubercule arrondi, qui se trouve à 0m,033 (une ligne et demie) de la commissure des paupières; ils forment les orifices, toujours béants, des *conduits lacrymaux*, distingués également en supérieur et inférieur, et séparés par la *caroncule lacrymale*; ces deux conduits sont coudés de manière à se réunir, au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul canal, long de 0m,022 environ, qui, s'ouvrant dans le *sac lacrymal*, y porte les larmes. Le sac que nous venons de nommer est une petite poche membraneuse, oblongue, logée dans une gouttière osseuse formée par l'os *unguis* et par l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur; il se termine supérieurement en cul-de-sac, se rétrécit peu à peu inférieurement, et finit par se continuer avec le *canal lacrymal*, qui se dirige obliquement en bas, le long du bord interne de la fosse orbitaire, pour aller s'ouvrir dans le méat inférieur des fosses nasales. | *Caroncule lacrymale*, Petit corps rougeâtre, et en apparence charnu, qui se trouve à l'angle interne de l'œil; elle est formée par un amas de follicules muqueux, recouverts par un repli de la conjonctive; ses fonctions sont de sécréter une humeur muqueuse qui lubrifie les points lacrymaux. | L'appareil *lacrymal* existe, plus ou moins modifié, chez les animaux vertébrés, à l'exception toutefois des poissons, qui en sont dépourvus, ainsi que tous les animaux des classes inférieures. Les voies lacrymales sont sujettes à diverses maladies; telles sont la *tumeur* et la *fistule lacrymale*. Celle-ci provient le plus ordinairement de l'oblitération du canal nasal, ou de l'atonie du sac lacrymal, lésions qui s'opposent à ce que les larmes parviennent dans les narines.

LACRYMATOIRE, s. m. (du lat. *lacrymari*, pleurer). Antiq. rom. Nom donné à des vases et fioles de verre, et quelquefois de terre, que l'on trouve fréquemment dans les tombeaux des anciens. L'opinion que ces vases avaient servi à recueillir les larmes des parents ou des pleureurs gagés avait été émise par Chifflet, médecin antiquaire qui écrivait vers le milieu du XVIIe siècle. Il est constant aujourd'hui que ces vases ont dû contenir les larmes destinées à arroser le bûcher ou les cendres des morts. Beaucoup de ces vases se trouvent dans des cabinets d'antiques. Le musée du Louvre en renferme un grand nombre. | Adjectiv. Urne, vase *lacrymatoire*.

LACRYMIFORME, adj. (du lat. *lacryma*, larme; *forma*, forme). Minéral. Se dit d'une coulée ou d'une nappe qui part d'une ouverture placée sur un

terrain à peu près plat ou légèrement bombé, mais en pente et qui s'épanche d'un seul côté, en s'élargissant, ce qui est le cas ordinaire des laves sortant des flancs d'un cône volcanique.

LACS, s. m. (pron. *lâ*; du lat. *laqueus*, corde, cordon). Cordon délié. Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des *lacs* de soie de diverses couleurs. | Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, Cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses dans les métiers à tisser les autres étoffes. Le *lacs* est fait d'un gros fil qui forme d'un seul bout plusieurs boucles entrelacées dans les cordes du semple, et qui tiennent à la gavassine. | *Lacs à l'anglaise*, Entrelacement de fil qui prend toutes les cordes du semple, les unes après les autres, pour aider à la séparation des prises quand on fait des lacs ordinaires. | Chez les rubaniers, Ficelles attachées aux marches et aux lances pour faire baisser ces dernières. | Corde qui a une certaine longueur et dont on se sert pour abattre les chevaux. | Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lapins, des lièvres et autre gibier. Un *lacs* de crin. Ce *lacs* n'est pas assez fort.

Il y vole, il est pris : ce blé couvrait d'un *lacs*
Les menteurs et traîtres appâts.
(LA FONTAINE.)

| Fig. Piége, embarras dont on ne sort qu'à force de peine. Tenir quelqu'un dans ses *lacs*. Il est échappé des *lacs*. La coquette tendit ses *lacs* tous les matins. (Boileau.) | *Lacs d'amour*, Chiffres ou lettres entrelacés, ou cordons noués de certaine manière, dont se servent les amants pour se connaître, et particulièrement cordon replié sur lui-même en forme de 8 renversé.

LACTAIRE, adj. (pron. *laktère*; du lat. *lac*, lait). Didact. Qui a rapport au lait, à l'allaitement. | Bot. Qui fournit un suc laiteux ou lactescent. Il y a des plantes et des fruits *lactaires*. | Antiq. *Colonne lactaire*, Colonne élevée à Rome, dans le marché aux herbes, où l'on exposait les enfants trouvés pour qu'ils fussent nourris par quelque personne charitable.

LACTANCE. Écrivain chrétien, né vers 250, en Afrique, étudia à Sicca, en Numidie, où il eut pour maître Arnobe ; fut choisi, vers 290, par Dioclétien pour enseigner les lettres à Nicomédie ; embrassa le christianisme vers 300, et se voua tout entier à la défense de la nouvelle religion. Constantin l'appela, vers 318, dans les Gaules, et lui confia l'éducation de son fils Crispus. On croit qu'il mourut à Trèves en 325. Lactance a laissé plusieurs ouvrages, tous en latin. Le plus célèbre est son traité des *Institutions divines*, où il combat le polythéisme et la philosophie païenne, pour élever le christianisme sur leurs ruines. Ses autres ouvrages traitent de l'*Œuvre de Dieu*, de la *Colère de Dieu*; on lui attribue aussi un traité de la *Mort des persécuteurs*, découvert seulement au XVIIe siècle. Son style élégant l'a fait surnommer à juste titre, par saint Jérôme, le Cicéron chrétien.

LACTATE, s. m. (du lat. *lac*, lait). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lactique avec une base salifiable. *Lactate* de chaux.

LACTATION, s. f. (pron. *laktasion*; du lat. *lactatio*, fait de *lac*, lait). Méd. Action d'allaiter un enfant. Synonyme d'*Allaitement*. Procédé de *lactation* artificielle. | La fonction organique qui consiste dans la sécrétion et l'excrétion du lait.

LACTÉ, ÉE, adj. (du lat. *lac, lactis*, lait). Qui a rapport ou qui ressemble au lait. | Bot. *Plantes lactées*, Celles qui abondent en suc laiteux, comme le pavot, la laitue, la tithymale. | Anat. *Vaisseaux lactés*, Vaisseaux lymphatiques qui pompent le chyle à la face interne des intestins pour le porter dans le canal thoracique. | Méd. *Diète lactée*, Régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment. | *Fièvre lactée*, Synonyme de fièvre laiteuse, ou fièvre de lait. | Astron. *Voie lactée*, Large bande blanchâtre, irrégulière dans ses contours, et légèrement fendue vers ses bords, qu'on aperçoit dans le ciel, pendant les nuits sereines, lorsque la lune ne répand pas une trop vive lumière ; on la voit toujours s'étendre d'un bord de l'horizon à l'autre, tout en variant de position avec les étoiles fixes, qu'elle suit dans leur marche. On a longtemps été dans le doute sur la cause de la blancheur de cette partie du ciel ; mais aujourd'hui les recherches des astronomes ont parfaitement démontré qu'elle est due à une multitude innombrable d'étoiles trop petites pour être distinguées à la vue simple. Dans un espace de quinze degrés de long sur deux de large, Herschell en a compté jusqu'à 50,000. A mesure que les télescopes deviennent plus forts, le nombre des étoiles s'accroît. Il est certain qu'elles sont très-éloignées les unes des autres dans la profondeur de l'espace, et il est probable que chacune est le soleil d'un système planétaire ; car, sans cela, à quoi serviraient-elles, puisque leur distance nous empêche même de les voir ? Suivant d'autres, la voie lactée ne doit être considérée que comme une nébulosité, infiniment plus rapprochée de nous que les autres ; de là son étendue. Notre soleil, et les corps que nous nommons étoiles de 1re à 12e grandeur, forment sans doute un amas semblable, qui sera une *voie lactée* pour les planètes de la voie lactée, et une *nébuleuse* pour les planètes qui circulent dans les milliers de nébuleuses que les bons télescopes nous montrent, et qu'un fil d'araignée peut cacher à nos yeux. Que de systèmes divers ! que de mondes ! Quelle est la puissance du Créateur céleste et quel est notre néant ! Lorsque l'imagination, étonnée, pénètre dans ces immenses profondeurs, elle ne peut plus concevoir de bornes à l'univers, et la pensée se reporte involontairement sur la très-petite place que nous y occupons. Les Grecs donnaient à cette couronne d'étoiles le nom de *galaxie*, du mot *gala* (lait), et les astronomes l'ont quelquefois désignée ainsi. Les Romains l'appelaient *via lactea*, d'où est venu le nom de *voie lactée*, qui est le plus employé de nos jours dans la langue scientifique, et même dans le langage vulgaire. Dans sa course à travers le ciel, la voie lactée rencontre un grand nombre de constellations. Partant de Cassiopée, elle traverse Persée, Orion, les Gémeaux, le Grand-Chien ou Syrius, le Centaure, la Croix et le Triangle austral ; de là, elle continue sa route en passant par le Scorpion, le Sagittaire, et, se divisant en deux branches, elle rencontre l'Aigle, la Flèche, le Cygne, le Serpentaire, Céphée, et revient enfin à Cassiopée, après avoir décrit son cercle entier. Comme toutes les apparences célestes, la voie lactée a servi dans l'antiquité de point de départ aux fictions poétiques : suivant Ovide, c'était le chemin du palais de Jupiter ; d'autres poètes en rapportaient l'origine à l'embrasement causé par Phaéton, d'autres encore à quelques gouttes de lait échappées des mamelles de la chèvre Amalthée, qu'Hercule laissa tomber de sa bouche, lorsque Junon, apaisée, vint présenter le sein au fils de sa rivale. Un être pensant qui habite dans une étoile de la *voie lactée*, ne doit-il pas à Dieu le même hommage que l'être pensant sur ce petit globe où nous sommes ? (Voltaire.) Notre soleil et les plus brillantes étoiles font probablement partie d'un de ces groupes, qui, vu du point où nous sommes, semble entourer le ciel et forme la *voie lactée*. (Laplace.)

LACTESCENCE, s. f. (pron. *laktésance*; du lat. *lac*, lait). Didact. Qualité d'un liquide quelconque qui est trouble, blanc, et ressemble au lait.

LACTESCENT, ENTE, adj. (du lat. *lac*, lait). Hist. nat. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux. Laitue *lactescente*. | Se dit également des coquilles et autres corps dont la couleur est le blanc de lait. Pierres, roches *lactescentes*.

LACTIFÈRE, adj. (du lat. *lac*, lait; *fero*, je porte). Qui porte, qui contient, qui produit le lait. | *Vaisseaux* ou *conduits lactifères*, Conduits excréteurs de la glande mammaire. | *Plantes lactifères*, Celles qui abondent en sucs laiteux, telles que la tithymale, la laitue.

LACTIFIÉ, IÉE, part. (d'un verbe fictif *lactifier*). Par plaisanterie. *Être lactifié*, Avoir usé suffisamment de la diète lactée. Le révérend père m'a dit résolûment qu'il prétend que je ne m'en aille que quand il lui plaira, et que je serai bien et dûment *lactifié*. (J. J. Rousseau.)

LACTIFIQUE, adj. Qui produit le lait ; qui fait venir le lait en abondance. Aliments *lactifiques*.

LACTIGÈNE, adj. (du lat. *lac*, lait; *generare*, produire). Qui produit du lait. La vertu *lactigène* d'une vache.

LACTINE, s. f. Chim. Sucre de lait, principe qui entre dans le lait de tous les mammifères.

LACTIQUE, adj. (du lat. *lac*, lait). Chim. *Acide lactique*, Acide découvert dans le petit-lait aigri, et qui existe, selon Berzélius, dans tous les fluides animaux et dans la chair musculaire. | *Éther lactique*, Éther obtenu en distillant à parties égales du lactate de chaux, de l'alcool anhydre et de l'acide sulfurique.

LACTOLINE, s. f. Lait concentré par l'évaporation, et qui redevient du lait ordinaire par addition d'une nouvelle quantité d'eau.

LACTOMÈTRE, s. m. (du lat. *lac*, lait, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument qui sert à éprouver la bonté du lait ou à déterminer la quantité de crème qu'il contient. On l'appelle aussi *Crémomètre* et *Galactomètre*. Cet instrument consiste simplement en un tube de verre, à pied, ayant un diamètre intérieur de 4 centimètres ; sa hauteur est d'environ 17 centimètres. Un trait circulaire de niveau, gravé à la pointe de diamant, indique sur le tube la capacité de deux décilitres. Au-dessus de ce trait, on a gravé trente petites lignes, comprenant, entre chacune de ses divisions, un centième de la capacité totale, depuis le fond du vase jusqu'au trait supérieur marqué zéro. On remplit ce tube jusqu'à ce trait avec le lait qu'on veut essayer, puis on le laisse en repos pendant vingt-quatre heures. La crème, montée peu à peu, forme alors une couche distincte, qui tranche nettement, par sa couleur jaunâtre et son opacité, la limite où s'arrête le liquide sous-jacent, un peu translucide, et dont la teinte est d'un blanc légèrement bleuâtre. C'est à cette limite, ligne de démarcation où la crème s'arrête, qu'on observe le chiffre indiquant l'épaisseur de cette couche de crème. Si, par exemple, dans l'essai comparatif de deux sortes de lait mis en même temps dans deux tubes semblables, on lit pour l'un le chiffre 10, correspondant à la ligne de démarcation, et pour l'autre le chiffre 15, on en devra conclure que le premier a laissé monter une couche de crème égale aux dix centièmes et le second une couche égale aux quinze centièmes du volume total du lait versé. Ces sortes d'essais sont utiles dans les établissements où la consommation du lait a quelque importance. On y a recours aussi dans les fermes, afin de comparer la qualité du lait de différentes vaches ou l'influence de certaines rations alimentaires sur la qualité du lait des mêmes animaux. (Payen.)

LACTONE, s. f. Chim. Produit de la distillation de l'acide lactique.

LACTUCARIUM, s. m. (du lat. *lactuca*, laitue). Pharm. Suc laiteux de la laitue obtenu par incision et desséché au soleil, au lieu que la thridace est le même suc obtenu par contusion des tiges de la laitue.

LACTUCINE, s. f. Chim. Substance fournie par la laitue et qui a des propriétés anodines.

LACTUCIQUE, adj. Chim. *Acide lactucique*, Substance acide découverte dans le suc laiteux du *lactuca virosa*.

LACUNAIRE, adj. Minéral. *Corps lacunaire*, Corps composé de cristaux agglomérés qui laissent entre eux des intervalles. | Bot. et Zool. Qui est pourvu de lacunes.

LACUNE, s. f. (du lat. *lacuna*, même signif.). Solution de continuité, interruption dans le texte d'un écrit ; manque d'une partie dans le corps d'un ouvrage. Parmi les ouvrages qui nous sont venus de l'antiquité, un assez grand nombre sont incomplets et présentent des lacunes, qu'on ne pourra sans doute jamais remplir. En des siècles où l'imprimerie était inconnue, et où les œuvres manuscrites étaient très-rares, comparativement à nos produits typographiques, il est arrivé que de précieux écrits, très-estimés dans l'antiquité, se sont perdus en totalité ou en partie. Les chrétiens des premiers siècles n'ont pas peu contribué à la destruction de ces monuments anciens, qui n'étaient à leurs yeux que des œuvres ennemies de la religion nouvelle et par conséquent dignes d'être anéanties. Les moines utilisèrent parfois les vieux manuscrits profanes, pour y écrire des psaumes, des compositions ascétiques, etc. On est parvenu à retrouver, sous leur écriture, les textes primitifs, et c'est ainsi que plusieurs ouvrages ou parties d'ouvrages importants ont échappé à l'oubli. Il y a des *lacunes* dans Aristote, dans Tite-Live, dans Velléius Paterculus. Des copistes, voulant réparer des *lacunes*, ont souvent mis beaucoup d'inepties là où il y a lieu de croire que les auteurs avaient mis d'excellentes réflexions. Le roman grec de Daphnis et Chloé, par Longus, offrit jusqu'à Paul-Louis Courier une *lacune* considérable, dont ce savant helléniste découvrit le texte dans un manuscrit de la bibliothèque de Florence. | Interruption dans une série quelconque, dans un espace de temps, de lieu, etc. La chronologie des anciens empires d'Orient contient des *lacunes* que les érudits ne parvient remplir. L'histoire des Égyptiens présente de nombreuses *lacunes*. La vie de Jésus-Christ offre, de douze à trente ans, une *lacune* sur laquelle on ne peut faire que des conjectures. Vers le milieu de cette magnifique avenue, bordée de tilleuls, on remarquait que deux de ces arbres avaient été foudroyés : leurs branches unies laissaient une large *lacune* à côté de l'épais feuillage qui se prolongeait sur deux lignes jusqu'au pied de la colline. (G. Sand.) | Il se dit, dans un sens analogue, de l'esprit, de la mémoire. Ici ses souvenirs ont une *lacune*. C'est un esprit qui a des *lacunes*. | Anat. Petites cavités que présentent les membranes muqueuses, et dont les parois sécrètent une humeur visqueuse plus ou moins épaisse. | *Lacune de la langue*, Le trou bor-

gne de cet organe. | Bot. Cavités pleines d'air qu'on rencontre dans le tissu cellulaire de certaines plantes. Il arrive souvent que, par suite d'un accroissement plus rapide dans un sens que dans un autre, le tissu des plantes se rompt intérieurement et forme ainsi des vides, qui ne sont occupés que par des gaz. C'est ainsi, par exemple, que la moelle du noyer et de divers autres végétaux, après avoir rempli dans les premiers temps tout le canal médullaire, se rompt à des intervalles très-rapprochés, de manière à former un très-grand nombre de lacunes, en files séparées par des disques médullaires. C'est encore ainsi que la tige ou le chaume des graminées, à peu d'exceptions près, se creuse dans son intérieur de grandes cavités, étendues d'un nœud à l'autre et qui le rendent fistuleux. Ces diverses lacunes, formées par déchirures, sont toujours irrégulières, sans parois nettes ni unies. Mais il est des lacunes régulières, à parois bien circonscrites et qui semblent tenir essentiellement de l'organisation des plantes sur lesquelles on les observe. On les rencontre particulièrement chez les végétaux aquatiques, dont les divers organes, tiges, feuilles, etc., acquièrent beaucoup de légèreté. On ne peut regarder comme des lacunes certains canaux, pourvus même parfois de parois à tissu cellulaire particulier, dans lesquels s'accumulent des matières liquides de nature diverse. Tels sont les canaux à gomme des cycadées, etc.

LACUNEUX, EUSE, adj. (rad. *lacune*). Hist. nat. Qui contient des lacunes, qui offre des lacunes. Noyau *lacuneux*. Coquille *lacuneuse*. Feuilles *lacuneuses*. Surface *lacuneuse*.

LACUSTRAL, ALE, adj. (du lat. *lacus*, lac). Synonyme inusité de *Lacustre*.

LACUSTRE, adj. (du lat. *lacus*, lac). Didact. Qui appartient à un lac, aux lacs. Ce bassin *lacustre* est très-irrégulier. Le caractère *lacustre* de la première faune terrestre. | Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs et des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes. | Géol. *Terrains lacustres*, Se dit de certaines couches du sol qui paraissent avoir été déposées au fond des eaux douces. | *Calcaires lacustres*, Calcaires formés dans des eaux de lacs. | *Cités lacustres*, Bourgades bâties sur pilotis à quelque distance de la rive des lacs en Suisse, en Savoie et dans la haute Italie par les habitants primitifs de ces contrées. C'est surtout dans le lac de Constance, dont les eaux baissent parfois considérablement, qu'on rencontre des vestiges de cités *lacustres*. Les habitations *lacustres* de la Suisse recèlent une foule d'outils et d'instruments que l'on retrouve chez un certain nombre de peuplades sauvages. (Marcel de Serres.) | S. m. pl. *Les lacustres*, Les hommes qui ont habité ces cités.

LADANIFÈRE, adj. Bot. Qui produit le ladanum. Plantes *ladanifères*.

LADANUM, s. m. (pron. *ladanome*, du gr. λαδάνον). Substance gommo-résineuse produite par diverses espèces de cistes, et notamment par celui qu'on appelle léda ou lédum. On recueille le *ladanum* dans les îles de l'archipel de la Grèce. Il exhale une odeur aromatique agréable, et il entre dans la composition des clous odorants. Il s'attache à la barbe des chèvres qui viennent brouter les feuilles desquelles il suinte. On les en dépouille avec soin; on le ramasse aussi avec des râteaux garnis de longues lanières de cuir. Le *ladanum* employé en médecine est pur, aromatique et très-facile à amollir par la chaleur. Celui qu'on vend en pains est préférable à celui qui est en tortis.

LADISLAS. Forme française du nom polonais Wladislaw, que portèrent plusieurs rois de Pologne et de Hongrie, et trois ducs de Bohême. | *Ladislas* (Herman). Fils de Casimir Ier, roi de Pologne, né en 1048, succéda à son frère, Boleslas Ier, en 1082, et mourut en 1102. | *Ladislas le Cruel*. Succeda à Boleslas III, en 1139. Il voulut en vain s'emparer de l'héritage de ses frères; il fut forcé de se retirer chez son beau-frère Conrad III, empereur. Il mourut en 1159. | *Ladislas aux jambes grêles*. Succéda à Mieczislas, son père, qui avait usurpé le trône, et il se démit trois jours après. Il mourut en 1231. | *Ladislas le Nain*. Né en 1262, monta sur le trône en 1305, et en 1319 il fut sacré roi de toute la Pologne. Il défit plusieurs fois les Teutons et mourut en 1353. | *Ladislas II* (Jagellon). Né en 1348, parvint au trône de Pologne par son mariage avec Hedwige. Il battit les Allemands et les Tartares, et mourut en 1434. | *Ladislas III*. Fils du précédent; lui succéda à l'âge de dix ans. Il battit les Turcs et mourut en 1444, à la bataille de Varna. | *Ladislas IV*. Succéda à Sigismond III, en 1632. Il s'empara de quelques provinces russes et comprima la noblesse. Il mourut en 1648. | Parmi les rois de Hongrie qui ont porté ce nom, nous ne citerons que les suivants. *Ladislas III*. Fils et successeur d'Étienne IV (1272). Sous ce prince débauché, la Hongrie fut envahie par une grande horde tartare. Il fut massacré par les Cumans. | *Ladislas IV*. Fils de Jagellon et roi de Pologne, fut élu roi de Hongrie en 1435, dans la pensée que les forces réunies de la Pologne et de la Hongrie suffiraient pour arrêter l'invasion des Turcs. Il envoya contre eux Jean Huniade, qui, après plusieurs combats où il eut l'avantage, conclut la trêve de Szegedin; mais elle fut rompue de mauvaise foi, à l'instigation de quelques princes chrétiens et surtout de Julius Cesarini, légat du pape. Ladislas entra en Bulgarie et éprouva à Varna une terrible défaite qui lui coûta la vie (1444). | *Ladislas V*. Fils d'Albert d'Autriche, né en 1440, succéda au précédent. Huniade administra la Hongrie pendant sa minorité et pendant qu'il était retenu par l'empereur Frédéric III, qui ne consentit à le rendre aux Hongrois qu'en 1453. Après la mort d'Huniade, Ladislas fit périr l'un des fils de ce héros et mourut lui-même un an après (1457), lorsque des troubles excités par sa cruauté agitaient la Hongrie. | Les ducs de Bohême de ce nom sont *Ladislas Ier*, élu en 1109, mort en 1125. | *Ladislas II*. Troisième fils de Ladislas Ier, obtint de Frédéric Barberousse le privilége personnel de porter le titre de roi; il abdiqua en faveur de son fils Frédéric, et mourut en 1173. | *Ladislas III*. Succéda en 1193 au duc Henri. D'abord en guerre avec son frère Przemislas, il se réconcilia avec lui, et ils régnèrent conjointement jusqu'à sa mort (1222). Sous ces princes, la Bohême fut érigée en royaume (1200). | *Ladislas* ou *Lancelot*. Roi de Naples, né en 1376, mort en 1414. Il était fils de Charles III de Duras. Placé sous la tutelle de sa mère Marguerite, il fut forcé de fuir Naples devant Louis II d'Anjou. Il parvint à relever son parti et à rentrer dans cette ville en 1399. Il fit annuler son mariage avec Constance, fille du comte Clermont de Sicile, qui l'avait aidé à recouvrer sa couronne. Nommé roi de Hongrie, et ne pouvant conserver ce trône, il céda aux Vénitiens une partie de l'Esclavonie. Il aspira à la conquête de l'Italie, mais il fut complètement battu à Rocca-Secca en 1411, par Louis II. Il mourut d'une maladie qui provenait de ses débauches.

LADOGA. Géogr. Le plus grand lac de l'Europe, dans la Russie, entre le grand-duché de Finlande et les gouvernements d'Olonetz et de Saint-Pétersbourg; 205 kilom. sur 140. Il communique avec la Baltique et avec les lacs Ilmen, Onéga et Saïma par la Néva, la Volkhova, la Svir et la Woxa. Il contient une grande quantité de poissons, surtout de saumons. Ses bords sont fort sinueux. Il est parsemé de bas-fonds, de bancs de sable et d'écueils; les tempêtes y sont fréquentes, et partant la navigation y est très-périlleuse.

LADRE, adj. (du lat. *Lazarus*, Lazare. Les lépreux étaient, au moyen âge, sous la protection particulière de saint Lazare, dont le nom avait été, par une abréviation populaire, transformé en celui de *saint Ladre*). Attaqué de ladrerie, de lèpre ou éléphantiasis. *Homme ladre, femme ladre*. | En parlant du porc, Atteint de l'espèce de ladrerie particulière à cet animal. Pourceau *ladre*. Truie *ladre* Le lard d'un porc *ladre* n'est pas nuisible à la santé de l'homme; il peut se manger sans le moindre danger. | T. de chasse. *Lièvre ladre*, Lièvre qui habite des endroits marécageux. | Fig. Insensible au point de vue physique ou moral. Les parties du corps couvertes d'une croûte lépreuse perdent beaucoup de leur sensibilité au contact des corps extérieurs. C'est par analogie qu'on dit : Il est *ladre*, il ne sent pas les coups. Il faut être bien *ladre* pour ne pas sentir une telle injure. *Ladre* de corps, *ladre* d'esprit. | Par extens. Avare à l'excès. Ce vieillard est très-*ladre*, tout à fait *ladre*.

LADRE, ESSE, s. Lépreux, lépreuse; celui, celle qui est atteint de la lèpre, de ladrerie. C'est un *ladre*. C'est une *ladresse*. Dans le moyen âge, les *ladres* étaient astreints à porter un petit engin faisant du bruit, dit claquet, afin que les personnes saines se détournassent de leur rencontre, par crainte de la contagion. L'ordonnance de Blois de 1576 exclut les ecclésiastiques de l'administration des hôpitaux, parce que, dit Rebuffe, les économes ecclésiastiques y apportent beaucoup de négligence; qu'ils ravissent le bien des pauvres, et qu'ils en prendraient jusque sur le baril d'un *ladre*. Au XIIIe siècle, on comptait tant de *ladres* en France, qu'il n'y avait presque ni ville ni bourgade qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les séquestrer. | *Ladre blanc*, Celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure; *ladre vert*, Celui chez qui elle avait fait des ravages visibles. | Fig. Celui, celle qui est insensible, au physique ou au moral. C'est un *ladre*. C'est la conduite d'un *ladre*. | Celui, celle qui est avare à l'excès. Avoir affaire à un *ladre*, à une *ladresse*. Le *ladre* a été ferme à toutes mes attaques. (Molière.) Quel plaisir, vient de dire tout à l'heure un de ses héritiers, quel plaisir pour des neveux d'avoir de vieux *ladres* d'oncles qui renoncent aux douceurs de la vie pour les leur procurer! (Le Sage.) | Art vétérin. Se dit des chevaux qui ont autour des yeux et au bout du nez plusieurs petites taches brunes dans lesquelles les poils manquent.

LADRERIE, s. f. (rad. *ladre*). Nom vulgaire de la lèpre au moyen âge. Être atteint de *ladrerie*. Être marqué, entaché de *ladrerie*. | Hôpital qui était destiné aux lépreux. Être reçu dans une *ladrerie*. V. LÈPRE, LÉPROSERIE. | Insensibilité du lépreux, dont la peau n'a plus d'action. | Par extens. Insensibilité physique. Il est d'une *ladrerie* telle, qu'il ne sent pas les coups qu'on lui donne. | Fig. Difficulté à s'émouvoir des sentiments d'honneur, de générosité, etc.; insensibilité morale. C'est une *ladrerie* spirituelle qui a un air de santé que la philosophie ne méprise pas du tout. (Montaigne.) | Avarice sordide. Vous ne connaissez pas sa *ladrerie*. Quelle *ladrerie!* Il pousse la *ladrerie* jusqu'à emprunter les souliers de son domestique. | Art. vétérin. Espèce de scrofule qui se développe chez le porc et le sanglier. Cette maladie provient des hydatides qui se trouvent dans les tissus adipeux, où elles forment de petits boutons blancs ou bleuâtres, qu'on prenait autrefois pour des glandes. Toute cause débilitante peut produire la *ladrerie*; tout remède excitant et fortifiant peut la guérir.

LADY, s. f. (pron. *lédi*; mot anglais). Dame, femme ou fille d'un seigneur, en Angleterre, dans les temps féodaux. Comme le mot français *dame*, il a signifié Souveraine, maîtresse, *domina*. Les Anglais disent, en parlant de la sainte Vierge, *our Lady*, notre Dame. Dans ce sens, il est étranger à notre langue. | Dans une acception plus restreinte, Titre qu'on donne, en Angleterre, aux femmes des lords et des chevaliers. *Lady Seymour*. *Lady Marlborough*. Les autres femmes reçoivent la qualification de *mistress*. *Mistress Spencer*. *Mistress Howden*, etc. | Il se donne, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le nom de baptême. *Lady Mary, lady Élisabeth*. | S'emploie d'une manière absolue, comme en français le mot *dame*. Les *dames* françaises, les *ladies* anglaises. *Ladies* est la forme anglaise du pluriel de *lady*; il serait vicieux d'écrire *ladys*, ce mot n'ayant pas été francisé. | *Milady, madame*, en s'adressant à une dame ou à une demoiselle anglaise. On prononce *milédé*. *Milady* est au lit et malade.

LÆNSBERG (MATTHIEU). Auteur d'un almanach très-connu, et qui commença à se publier à Liége en 1636. On a fait d'inutiles recherches pour s'assurer si un Matthieu Lænsberg a réellement existé. Une tradition vague en faisait un chanoine de Saint-Barthélemy de Liége; mais il a été impossible de le découvrir parmi les membres de ce chapitre. Il y a probabilité que ce nom de Lænsberg, qui s'écrivit d'abord *Lansberg*, n'était qu'un pseudonyme pris peut-être par l'auteur des premiers almanachs de Liége. Quant à la teneur de son œuvre prophétique, elle était à peu près telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'ici; mais on y trouvait, en outre, l'indication des jours favorables à la coupe des cheveux, à la saignée, etc., détails que les médecins ont fait disparaître. Les prédictions sont restées immuables. Pour trouver le jour où elles se sont vérifiées une fois, elles se sont répétées deux siècles. La crédulité les a pourtant toujours admises comme nouvelles; elle a fait la fortune de l'*Almanach de Liége*, et enrichi successivement ses éditeurs; mais nous pensons que l'almanach doit devenir un livre de plus en plus important pour le peuple, et déjà le *Matthieu Lænsberg* disparaît pour faire place à des productions sérieuses.

LAERTE. Roi d'Ithaque, fils d'Arcésius, épousa Anticlée, fille d'Autolycus, laquelle, par suite de ses relations avec Sisyphe, portait déjà Ulysse dans son sein. C'est pour cette raison qu'Ulysse était appelé tantôt Laertiade et tantôt Sisyphide. Laerte avait pris part à la chasse de Calydon et à l'expédition des Argonautes. Il renonça au trône en faveur d'Ulysse. Minerve, disait-on, lui avait rendu la jeunesse au retour de ce héros, qu'il aida à exterminer ses ennemis.

LAFAYETTE (GILBERT-MOTIER DE). Général français, qui s'est illustré dans la guerre de l'Indépendance américaine et a joué un rôle important dans les révolutions françaises de 1789 et de 1830. Il naquit à Chavagnac, près Brioude, en 1757, se maria à dix-sept ans, et partit en 1777, sur un na-

vire qu'il avait frété lui-même, pour aller combattre dans les rangs des Américains. Il servit leur cause de son épée et de sa fortune, et contribua à son triomphe. De retour en France, il acquit bientôt une immense popularité. Appelé, en 1787, à la première assemblée des notables, il s'y prononça pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'État, obtint un arrêté en faveur des protestants, privés de la jouissance des droits civils depuis la révocation de l'édit de Nantes, et demanda la convocation de la nation, représentée par ses mandataires. Lafayette fit partie des états généraux comme député de la noblesse d'Auvergne; il y appuya la motion de Mirabeau, le 8 juillet 1789, sur l'éloignement des troupes, et y fit en même temps décréter les *Droits de l'homme*. Nommé vice-président de l'Assemblée nationale, il occupa le fauteuil pendant les nuits des 13 et 14 juillet 1789, alors qu'une crise violente mettait la Révolution en péril, et fit décréter la responsabilité des ministres. Le 15 juillet, le lendemain de la prise de la Bastille, il fut nommé commandant de la garde nationale, qui venait d'être créée dans le but de conserver la liberté conquise. Le 26, il dit aux électeurs, en leur présentant la cocarde tricolore : « Cette cocarde fera le tour du monde. » Le 5 octobre, il suivit, à la tête de trente mille gardes nationaux, l'insurrection qui s'était portée sur Versailles. Lafayette demanda à l'Assemblée nationale l'institution du jury, les droits civils des hommes de couleur, la suppression des ordres monastiques et l'abolition de la noblesse héréditaire; il insista pour que l'égalité des citoyens fût proclamée. Dans la discussion du 20 février 1790, il proclama que *l'insurrection était le plus saint des devoirs, lorsque l'oppression et la servitude rendaient une révolution nécessaire*. Cependant, lorsque le club des Jacobins, dont il avait fait partie presque depuis son origine, parut marcher sérieusement vers la démocratie et ne plus se contenter du régime constitutionnel, Lafayette chercha à lui opposer un contre-poids en s'unissant avec Bailly et en fondant le club des Feuillants. Dès ce moment il entra dans la voie réactionnaire et favorisa la contre-révolution. Après l'exécution qu'il commanda au Champ-de-Mars contre les patriotes, il fut obligé de donner sa démission (8 octobre 1791). Peu de temps après, il fut néanmoins appelé au commandement de l'une des trois armées qui devaient repousser la première coalition. Lors des événements qui eurent lieu le 10 août, Lafayette fit, sur les départements, une tentative de fédéralisme qui échoua complètement: alors, ayant appris qu'il était décrété d'accusation, il résolut de passer dans un pays neutre. Il tomba dans un poste autrichien, et fut arrêté avec Latour-Maubourg, A. Lameth et Bureaux de Puzy. On les conduisit à Namur, puis à Nivelles, de là à Luxembourg, et enfin à Wesel, où un major autrichien, envoyé par le duc de Saxe, vint demander au général le trésor de son armée, qui devait, disait-on, être séquestré au profit de Sa Majesté très-chrétienne. « Tout ce que je comprends à cette étrange commission, répondit le prisonnier, c'est qu'à ma place le duc de Saxe aurait *volé* le trésor de l'armée. » Lafayette fut traité d'autant plus cruellement pendant sa captivité, qu'il avait repoussé avec plus de mépris la proposition qu'on lui fit d'acheter sa liberté au prix d'une trahison envers la France. Il resta enfermé un an à Magdebourg, dans un souterrain humide et obscur; puis il fut jeté successivement dans les cachots de Glatz, de Neiss et d'Olmütz, en Moravie, où le gouvernement autrichien, qui semblait avoir hérité de la haine personnelle de Marie-Antoinette, lui fit subir d'atroces tortures pendant cinq années. Ni d'éloquents discours prononcés à la tribune anglaise, ni l'intervention du gouvernement des États-Unis, ne purent obtenir sa liberté. Il fallut que Bonaparte, général en chef de la République, l'exigeât lors du traité de Campo-Formio. Lafayette, sorti des cachots d'Olmütz le 19 septembre 1797, séjourna dans le Holstein et ensuite à Utrecht, dans la République batave. Il rentra en France après le 18 brumaire. Il vota contre le consulat à vie et contre l'empire. De 1818 à 1824, Lafayette siégea comme député à l'extrême gauche. En 1825, il alla revoir les États-Unis, où son voyage ne fut qu'une continuelle ovation. A son départ pour l'Europe, le congrès offrit solennellement *au citoyen des deux mondes*, en récompense des sacrifices qu'il avait faits autrefois pour la République, une somme de 200,000 dollars et des terres choisies parmi les plus fertiles de l'Union. Les élections de 1827 le renvoyèrent à la chambre. En 1829, il fit en Auvergne et dans le Dauphiné un voyage où il fut reçu avec de vives démonstrations, par lesquelles on protestait alors contre l'arrivée aux affaires d'un cabinet hostile à la nation. Les ordonnances de juillet parurent. Adopté comme un drapeau par les chefs de l'insurrection, Lafayette fut aussitôt porté par acclamation au commandement de la garde nationale, et il publia immédiatement une proclamation se terminant par ces mots : « La liberté triomphera, ou nous périrons tous ensemble. » Cependant cet homme, qui avait contribué à la fondation de la République américaine, qui avait été l'un des premiers auteurs de la révolution de 1789, qui avait vu détrôner successivement deux monarchies, repoussa encore la démocratie et se servit de son influence pour mettre le pouvoir aux mains du duc d'Orléans. Le trône renversé et brisé ne pouvait se relever que par une sorte de miracle. Lafayette imagina cette étrange formule : *Un trône populaire entouré d'institutions républicaines;* et ce fut sur ce pont que passa la royauté de Louis-Philippe. Le 4 décembre suivant, une loi supprima le titre de commandant des gardes nationaux du royaume; Lafayette fut obligé de donner sa démission, se repentit de ses fautes, rentra dans l'opposition, et mourut le 19 mai 1834. Lafayette a porté partout un patriotisme, un désintéressement, une noblesse d'âme incontestables; mais chez lui les qualités de l'esprit n'étaient pas au niveau de celles du cœur; il manqua plusieurs fois de prévoyance, d'adresse, de décision, et ne sut pas toujours diriger les mouvements populaires ou en assurer les résultats.

LA FÈRE. Géogr. Ville forte de France, chef-lieu de canton (Aisne), au confluent de la Serre et de l'Oise; 3,412 habit. École d'artillerie (fondée en 1756), arsenal, salpêtreries, scieries hydrauliques. Commerce de vins, laines, toiles. Cette ville fut vainement assiégée par les Prussiens en 1815.

LAFFITTE (JACQUES). Banquier, député, né à Bayonne en 1767, mort à Paris en 1844. Son père était charpentier. Laffitte, ouvrier charpentier lui-même, vint à Paris en 1788 et entra comme teneur de livres dans la maison du banquier Perrégaux. Celui-ci en fit son associé, son ami, et lui laissa en mourant sa maison de banque. Laffitte s'éleva promptement à un haut degré de prospérité. Son crédit moral, égal à son crédit financier, le fit nommer, en 1809, régent de la Banque de France, puis juge au tribunal de commerce et enfin président de la chambre de commerce elle-même. En avril 1814, sous le gouvernement provisoire, il fut nommé gouverneur de la Banque. En acceptant ces fonctions, que les circonstances rendaient difficiles, il refusa les émoluments considérables qui y étaient attachés. Durant les Cent-Jours, il fit partie de la chambre des représentants. Dans les circonstances critiques qui suivirent le désastre de Waterloo, Laffitte versa de sa propre caisse deux millions nécessaires pour le payement et le licenciement de l'armée de la Loire. Napoléon, au moment de quitter la France, lui remit sur parole dix millions, débris de sa fortune, bien qu'il n'ignorât pas que son gouvernement lui avait été antipathique. Sous la Restauration, Laffitte, membre de la *chambre introuvable*, siégea sur les bancs de l'opposition. Il fut réélu comme député de Paris en 1817. Il appuya Villèle sur la réduction de la rente et sur la création du tiers consolidé. En 1827, après la dissolution de la garde nationale, il monta à la tribune pour proposer de mettre les ministres en accusation. La révolution de 1830 ne le surprit point; il s'y attendait, et ses regards s'étaient déjà tournés vers le duc d'Orléans. Il signa, avec ses collègues présents à Paris, la protestation du 28 juillet, et son hôtel devint le quartier général de l'insurrection. Laffitte ne voulait évidemment pas de la République. Le 29 juillet il écrivit au duc d'Orléans : *Plus d'hésitation; une couronne ou un passe-port*. Le même jour il proposa un gouvernement provisoire, et répondit à celui qui annonçait, de la part de Charles X, le retrait des ordonnances : « Il est trop tard. » Le 30, il présida au Palais-Bourbon les quarante-quatre députés qui décernèrent au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume. Le 31, il fit faire une proclamation en sa faveur, et rédiger une adresse, que quatre-vingt-neuf députés présentèrent au Palais-Royal. Mais le pouvoir insurrectionnel était à l'hôtel de ville avec Lafayette, et le duc d'Orléans ne pouvait devenir Louis-Philippe sans avoir reçu la consécration du peuple. Ce fut Laffitte qui le présenta et l'entoura de son influence; ce fut sous sa présidence que, le 7 août, la charte fut modifiée et la couronne déférée à Louis-Philippe. Laffitte fit partie du premier ministère qui suivit la révolution, comme ministre d'État sans portefeuille. En novembre 1830, au moment du procès des ministres, il fut élevé à la présidence du conseil; mais quand le danger fut passé pour Louis-Philippe, les hommes populaires furent écartés, et, après la retraite de Lafayette et de Barrot, Laffitte n'eut plus qu'à se retirer lui-même. Cependant ses libéralités et les pertes qu'il avait éprouvées à la suite de la révolution avaient porté un coup irréparable à sa fortune. Il liquida cinquante millions en abandonnant tous ses biens. Pour satisfaire aux exigences de la Banque de France, il fut forcé de mettre en vente son hôtel, qui lui fut rendu par une souscription nationale. Il reconstitua depuis sa maison sous la dénomination de *Banque sociale*, et fonda, en 1837, une caisse d'escompte qui a rendu de grands services au commerce. Ami de la liberté, mais adversaire à ce libéralisme illogique qui voulait la fin sans les moyens, il comprit trop tard ses fautes. Il ne put que faire amende honorable, en demandant pardon à Dieu et aux hommes, du haut de la tribune parlementaire, d'avoir aidé à faire un roi.

LA FLÈCHE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Sarthe); 8,418 habit. Beau collége, fondé en 1603 par Henri IV, et donné par lui aux jésuites; ce collége devint en 1764 une *école militaire;* le *prytanée militaire* de Saint-Cyr y fut transféré en 1808; le titre de *Prytanée*, remplacé en 1815 par celui de *Collége militaire*, a été rétabli en 1853. Jolie ville, sur le Loir, au milieu d'un beau vallon environné de coteaux couverts de vignes et de bocages. Toiles, étamines, chapellerie, papeterie, marbrerie; cire, chocolat, huile de noix, chapons, etc.

LA FONTAINE (JEAN). L'un de nos plus grands poètes; naquit à Château-Thierry le 8 juillet 1621. Il ne manifesta point dans sa jeunesse une vocation décidée pour les lettres, et reçut même une éducation assez négligée. On prétend qu'il eut pour la première fois conscience de ses heureux dons poétiques en écoutant une ode de Malherbe que récitait un officier en passage à Château-Thierry. Ses *Contes*, publiés en 1664, obtinrent un grand succès, notamment *le Faucon, les Oies du frère Philippe, le Diable de Papefiguière, les Trois Commères et la Courtisane amoureuse*. Il continuait dans ces compositions légères, sous une forme piquante et vive, la veine si éminemment française de Marot, de Rabelais, de Régnier. Voltaire, plus tard, dans ses poésies fugitives, devait reprendre cette inspiration et en tirer les plus brillants effets. Toutefois, si La Fontaine n'avait écrit que ses *Contes*, il se distinguerait à peine d'une foule d'agréables auteurs qui ont réussi dans ce genre. Son véritable et immortel titre de gloire est le recueil de *Fables*, dont il commença en 1668 la publication. Ces *Fables* sont divisées en douze livres, qui contiennent une variété infinie de sujets, de pensées, de tableaux et de rhythmes. On a tort de les mettre entre les mains des enfants, pour lesquels elles ne sont pas faites. Il faut avoir déjà une certaine expérience de la vie pour se plaire à la lecture des *Fables* de La Fontaine, et pour reconnaître les finesses, les intentions, les beautés de toutes sortes qu'elles renferment. La Fontaine est, avec Molière, l'auteur du XVIIe siècle qui a le moins vieilli. Cela tient à ce qu'il vécut loin de la cour, presque en disgrâce, retiré aux champs ou dans quelque demeure ignorée. Il observa de près la nature et la retraça fidèlement; elle lui a prêté de son éternité. Un esprit délicat a dit que La Fontaine était l'Homère français. On peut observer, en effet, que son œuvre embrasse le monde moral tout entier. On ne saurait ici faire un choix entre ses fables, mais il suffira d'indiquer *l'Homme et la Couleuvre, l'Alouette et ses Petits, le Paysan du Danube, le Chêne et le Roseau, le Vieillard et les Jeunes Gens, le Savetier et le Financier, le Meunier, son Fils et l'Ane*, pour que le lecteur sente à quelle diversité de tons, de formes et de couleurs le poète a dû avoir recours. Il avait été reçu à l'Académie française en 1684. La vie de La Fontaine est toute dans ses ouvrages. Elle fut paisible, si l'on veut bien ne pas compter quelques chagrins domestiques. La seule aventure qui troubla l'existence du fabuliste fut son exil momentané à Limoges, à la suite de son parent Gannart, entraîné dans la ruine du surintendant Fouquet. La Fontaine avait aimé Fouquet, il lui resta dévoué dans son infortune, et composa une magnifique élégie, qui était l'éloquente traduction de ses sentiments. Louis XIV ne lui pardonna jamais cette pitié courageuse. Ce n'est point la seule marque de sincère bonté, d'excellence de cœur que La Fontaine ait donnée dans sa vie et dans ses œuvres. On sent dans *Philémon et Baucis* l'exquise pureté de son âme. Il mourut à Paris le 13 mars 1695. (J. Levallois.)

LA GALISSONNIÈRE. Lieutenant-général des armées navales, né en 1693, à Rochefort. Il fut nommé en 1745 gouverneur général du Canada; il se concilia l'estime et l'affection de tous les habitants de cette contrée. Chargé en 1756 du commandement de l'escadre destinée à agir contre les An-

glais dans la Méditerranée, il battit complètement l'amiral Byng devant Minorque et coula plusieurs navires ennemis ; il mourut dans cette même année.

LAGAN, s. m. (du lat. barb. *laga*, loi ; par abréviation de *laga maris*, loi de la mer). Féod. Droit sur les hommes, les navires et les marchandises qui avaient fait naufrage et que la mer jetait sur la côte. Dans les Xe et XIe siècles les habitants du comté de Ponthieu ne se faisaient point scrupule de déclarer prisonniers tous ceux qui échouaient sur leurs côtes et exigeaient d'eux une grosse rançon ; ce droit barbare, cette loi de la mer, était commune à tous les peuples européens. Ce fut en 1191, à Amiens, que Philippe-Auguste, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, Jean, comte de Ponthieu, Ide, comtesse de Boulogne, Bernard, seigneur de Saint-Valery et Guillaume de Caveu, consentirent conjointement d'abolir cet usage.

LAGÉNAIRE, s. f. (pron. *lajénère*; du lat. *lagena*, bouteille). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées. Il a pour type une plante annuelle, qui est spontanée dans les parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique, mais que la culture a répandue dans un grand nombre de pays ; ses feuilles sont pétiolées, en cœur ; ses fleurs, blanches ; son fruit, gros et divisé par un étranglement. C'est pour ce fruit qu'on la cultive. En effet, vidé de sa pulpe filandreuse et de ses graines, il constitue ces gourdes ou calebasses dont on fait si fréquemment usage pour contenir des liquides, pour serrer des graines, etc. Il en est qui forment des vases d'assez grande capacité.

LAGÉNIFORME, adj. (du lat. *lagena*, bouteille ; *forma*, forme). Didact. et hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille, d'une gourde. Fruit *lagéniforme*.

LAGERSTROEMIE, s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de la famille des salicariées, renfermant des arbres et arbrisseaux originaires de l'Asie tropicale, à rameaux tétragones, à feuilles opposées, à fleurs pourpres ou blanches, disposées en panicules ou en grappes. Toutes les espèces sont recherchées comme plantes d'ornement. Les principales sont la *lagerstrœmie de l'Inde*, arbrisseau de 2 mètres, à fleurs d'un rouge éclatant, et la *lagerstrœmie de la reine*, à fleurs rose pâle.

LAGET, s. m. Bot. Genre de la famille des daphnoïdes, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à feuilles entières, à fleurs terminales en épis ou en grappes. Le fruit est un drupe à une ou trois coques. L'espèce type est le *laget dentelle*, arbrisseau de 4 à 6 mètres, à bois jaunâtre, et dont les couches corticales, détachées les unes des autres, forment un réseau blanc, analogue à de la dentelle ; on en fait des vêtements, des nattes, des cordes, etc.

LAGHOUAT. Géogr. Ville d'Algérie, à 230 kilom. S. d'Alger. Cette ville, prise par les Français en 1852, après un assaut meurtrier, est le poste le plus avancé dans le sud de la province d'Alger, et comme la capitale du désert. Son véritable nom est *El-Aghouat*. Commerce actif. Les habitants émigrent en grand nombre à Alger, où ils exercent le métier de portefaix.

LAGIAS, s. f. pl. Comm. Toiles peintes de qualité supérieure, qui se fabriquent dans le Pégu.

LAGIDE, adj. et s. Descendant de Lagus. Dynastie *lagide*. Les *Lagides*. C'est le nom dynastique que les historiens ont donné à Ptolémée Lagus et à ses successeurs. Ils régnèrent en Égypte depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la réduction de ce pays en province romaine, c. à d. pendant deux cent quatre-vingt-treize ans. Les Lagides sont au nombre de dix-sept, qui tous portèrent le nom de Ptolémée, excepté les trois reines lagides qui gouvernèrent l'Égypte et qui sont les deux Cléopâtre et Bérénice. Les *Lagides* ont régné de 323 à l'an 30 av. J. C.

LAGMANNER, s. m. (du saxon *lage*, garde ; *mann*, homme ; pl. *manner* ; littéralement, *homme de garde* ou *de loi*). Nom des magistrats qui gouvernèrent l'Islande jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination de la Norvége.

LAGOCÉPHALE, adj. (du gr. λαγὼς, lièvre ; κεφαλή, tête). Zool. *Poisson, cétacé lagocéphale*, Poisson, cétacé dont la tête ressemble à celle d'un lièvre, parce que la lèvre supérieure est fendue en deux.

LAGOCHILE, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre ; χεῖλος, lèvre). Méd. Nom donné à la difformité communément appelée *bec de lièvre*.

LAGOÉCIE, s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, jolie plante herbacée qui croît dans l'Archipel grec et cultivée dans nos jardins. On l'appelle vulgairement *Cumin bâtard*.

LAGOMYS, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre ; μῦς, rat). Zool. Genre de mammifères de la Sibérie, voisin du lièvre, et qui s'en distingue par l'absence complète de la queue. La tête est moyenne, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils passent une grande partie de leur vie dans les terriers qu'ils se creusent et sortent pendant la nuit.

LAGON, s. m. Sorte de petit lac ou étang salé, sur les bords de la mer et dans lequel celle-ci pénètre lors des grandes marées ou par l'effet de grands vents.

LAGONE, s. m. (pron. *lagôné* ; dérivé de *lago*, lac). Géol. Mot emprunté à la langue italienne pour désigner de grands amas d'eau bourbeuse et noirâtre, d'où s'exhalent continuellement, avec beaucoup de force et de bruit, des vapeurs chaudes et blanchâtres, qui répandent une forte odeur de soufre, de bitume et d'hydrogène sulfuré. | On dit au pluriel des *lagoni*.

LAGOPE, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre ; πούς, pied). Bot. Espèce de trèfle dont l'épi de fleurs est velu et dont les bestiaux sont très-friands.

LAGOPÈDE, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Ornithol. Genre de l'ordre des gallinacés, famille des tétras. Cet oiseau habite l'Europe, l'Asie et l'Amérique, et se tient sur les hautes chaînes de montagnes, au sein des neiges et des précipices. Sa chair est très-estimée.

LAGOPHTHALMIE, s. f. (du gr. λαγὼς, lièvre ; ὀφθαλμός, œil). Méd. Disposition vicieuse de la paupière, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil ; disposition que l'on a ainsi dénommée parce qu'on l'avait crue naturelle au lièvre quand il dort. Ce vice ne doit pas être confondu avec l'*éraillement*, qui est la suite d'une plaie simple à la commissure ou au bord des paupières, ni avec l'*ectropion*, qui est à la paupière inférieure ce que la *lagophthalmie* est à la paupière supérieure. On a admis quatre causes principales de ce raccourcissement : 1° un vice de conformation ; 2° la convulsion du muscle releveur de cette paupière et la paralysie du muscle orbiculaire qui sert à l'abaisser ; 3° le desséchement de la paupière ; 4° les cicatrices qui suivent les plaies, les ulcères et les brûlures de cette partie.

LAGOS. Géogr. Baie formée sur la côte de la Roumélie, dans le sandjak de Gallipoli. | Ville de Portugal (Algarve), chef-lieu de comarque ; 7,000 habit. Vins, figues. Cette ville a un petit port et des fortifications. | État de la Nigritie maritime, au fond du golfe de Guinée ; capitale, Lagos, ville de 50,000 habit. Les Anglais se sont fait céder la ville et le port de Lagos en 1861.

LAGOSTOME, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre ; στόμα, bouche). Chirurg. Synonyme de bec de lièvre.

LAGOTHRIX, s. m. (du gr. λαγὼς, lièvre ; θρὶξ, poil). Zool. Genre de quadrumanes de la famille des singes américains ; renferme des animaux à tête arrondie, à pelage doux, presque laineux, et qui habitent par bandes les forêts de l'Amérique méridionale. Le Jardin des Plantes possède un *lagothrix*.

LAGOTIS, s. m. Zool. Espèce de rongeur, vulgairement connu sous le nom de *cerveise*, ou *lièvre sauteur du Cap*.

LAGRANGE (JOSEPH-LOUIS). L'un des plus grands mathématiciens des temps modernes, né en 1736, à Turin, de parents français, mort à Paris en 1813. La lecture d'un mémoire de Halley lui révéla subitement son génie pour les mathématiques. A l'âge de vingt ans il envoya au célèbre Euler les premiers essais de sa *Méthode des variations*, répondant ainsi à un appel que ce savant avait en vain adressé depuis seize ans à tous les géomètres de l'Europe. Professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin, il fut l'un des fondateurs de l'académie des sciences de cette ville. Il avait remporté cinq fois le grand prix proposé par l'académie des sciences de Paris, sur les questions les plus difficiles, lorsqu'il fut désigné par Euler lui-même pour le remplacer à l'académie de Berlin. Il se rendit en Prusse, et y demeura jusqu'en 1787, où il fut appelé à Paris, à la sollicitation de Mirabeau. La Convention le chargea de faire des calculs sur la théorie des projectiles. Lagrange devint ensuite professeur à l'École normale, à l'École polytechnique, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes. Nous ne saurions analyser ici les immenses travaux de cet homme de génie. Nous nous bornerons à dire que ce qui le caractérise, c'est une constante préférence pour les méthodes générales d'analyse, indépendante des constructions géométriques. On a de lui plus de cent mémoires publiés dans les collections académiques de Turin, de Paris et de Berlin, dans les *Éphémérides* de cette dernière ville, dans la *Connaissance des temps* et dans le *Journal de l'École polytechnique*. Il a publié séparément : *Additions à l'algèbre d'Euler* (1774) ; *Mémoire analytique* (1787) ; *Théorie des fonctions analytiques* (1797) ; *Résolution des équations numériques* (1798) ; *Leçons sur le calcul des fonctions* (1806) ; *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'École normale*, dans les 7e et 8e volumes du *Journal de l'École polytechnique* ; *Essai d'arithmétique politique*, dans la collection de Rœderer (1796).

LAGRANGE (CHARLES). Représentant du peuple après la révolution de 1848 ; l'un des hommes qui se distinguèrent le plus par leur opposition à Louis-Philippe et par leur amour pour la République. Il naquit à Paris en 1804, et entra fort jeune au service dans le corps d'artillerie de la marine, à Brest. Il se fit remarquer par sa générosité, son courage et son indépendance. Lagrange prit son congé en 1829, et entra alors dans la carrière commerciale. Il joua un rôle actif dans les trois journées de juillet 1830, et, après l'avénement de Louis-Philippe, il se jeta dans les sociétés secrètes qui se formèrent pour renverser la royauté. En 1834, Lagrange fut un des principaux combattants dans cette grande et terrible lutte qui eut lieu à Lyon. Il multiplia des prodiges de valeur, à la tête de plusieurs bandes d'insurgés, pendant les quatre jours que dura la bataille. Traduit devant la cour des pairs, il fut condamné et supporta sa destinée avec stoïcisme et énergie. En février 1848, il était l'un des chefs de l'insurrection. Ce fut lui qui s'empara de l'hôtel de ville. Élu, le 4 juin, représentant du peuple pour le département de la Seine, il se fit remarquer à l'Assemblée par les plus nobles sentiments, et surtout par son inaltérable dévouement à la cause populaire. En décembre 1851, à la suite du coup d'État, il fut arrêté, et expulsé de France par décret du 9 janvier 1852.

LAGRANGE-CHANCEL. Poète satirique et dramatique, né à Périgueux en 1676, mort en 1758. A neuf ans, il composa une comédie satirique ; à dix-huit, encouragé par Racine, il donna au théâtre la tragédie d'*Adherbal*, qui eut un grand succès. Soit par hostilité personnelle, soit à la suggestion d'animosités étrangères, il fit, contre le régent, les fameuses satires connues sous le nom de *Philippiques*. Il dut, pour échapper à la vengeance du duc d'Orléans, se réfugier à Avignon ; mais, attiré par trahison sur le territoire français, il fut arrêté et conduit aux îles Sainte-Marguerite. S'étant échappé de sa prison, il passa en Piémont, de là en Espagne et en Hollande. Il ne rentra en France qu'après la mort du régent. Outre la tragédie d'*Adherbal*, dont le titre a été changé en celui de *Jugurtha*, Lagrange-Chancel a fait plusieurs autres tragédies, dont les meilleures sont *Amadis* et *Ino et Mélicerte*.

LAGRIMOSO, adv. Mus. Mot emprunté à la langue italienne et dont le sens littéral est *avec larmes*. Il indique que le morceau en tête duquel il se trouve doit être exécuté lentement et sur un ton triste et mélancolique.

LAGUE, s. f. Anc. mar. L'endroit par où passe un navire, houache, sillage. | *Venir dans la lague d'un navire*, Se mettre à son arrière.

LAGUILLIÈRE, s. m. Sorte de filet de deux cents brasses de long sur six de large, dont se servent les pêcheurs du départ. des Bouches-du-Rhône.

LAGUIS, s. m. Mar. Cordage rond ou sangle qui porte à l'une de ses extrémités un nœud dans lequel coule l'autre bout, lorsqu'il faut souquer un objet quelconque. Le *laguis* serre de plus en plus le corps qui en est enveloppé par l'effet de sa pesanteur ; il sert à hisser les matelots sur les hunes.

LAGUNE, s. f. (dim. de l'ital. *lago*, lac). Sorte de petit lac ou de petite baie marécageuse, formée sur le bord de la mer, et spécialement à l'embouchure de certains fleuves, et par l'atterrissement de ceux-ci. La Hollande compte beaucoup de *lagunes*. C'est toujours dans les *lagunes* et les mares salées que les flamants placent leurs nids. (Buffon.) | Les lagunes sont surtout nombreuses au fond du golfe de Venise. Elles sont séparées de la mer par des barrages naturels appelés *lidos*. Ces barrages forment un certain nombre d'ouvertures donnant passage aux flots agités par les vents, et constituent des espèces de ports naturels. Leur formation est due aux sables, aux graviers et aux limons charriés par les cours d'eau qui viennent déboucher dans le golfe Adriatique, et notamment par l'Adige, la Brenta et le Pô. Ces dépôts d'alluvion s'accumulent à l'embouchure de ces fleuves par l'effet de la résistance qu'oppose à leur marche l'action en sens contraire des vagues de la mer. Sur plusieurs points de la côte, l'accumulation de ces dépôts de transport a reculé considérablement les rivages. | *Lagunes de Venise*, Celles dans lesquelles la ville de Venise est située. Ces marais sont d'une grande étendue, formés par la nature et entretenus par l'art, moyennant de prodigieuses dépenses, qui contribuent à la sûreté de cette ville. Les lagunes, du côté du continent, sont bornées, depuis le midi jusqu'au

nord, par le *Dogado* proprement dit; la mer y a son entrée et son issue par six bouches, dont deux s'appellent le *Lido* et le *Malamocco*, et où les navires peuvent mouiller. On compte une soixantaine d'îles dans toute l'étendue des lagunes; plus de la moitié sont bâties et bien peuplées. De toutes ces îles qui bordent la mer, la Palestrine est la plus peuplée, et de toutes celles qui composent le corps de la ville de Venise, *Murano* est la plus grande et la plus agréable. A Venise, le fond de la mer Adriatique s'élève tous les jours, et il y a longtemps que les *lagunes* et la ville feraient partie du continent, si on n'avait pas un très-grand soin de nettoyer et vider les canaux. (Buffon.) Venise a peine à maintenir les *lagunes* qui la séparent du continent, et, malgré tous ses efforts, elle sera inévitablement un jour liée à la terre ferme. (Cuvier.)

LAGUS. Macédonien, de condition obscure, qui fut le père de Ptolémée Soter, fondateur du royaume grec d'Égypte. On prétend que Ptolémée était fils adultérin de la femme de Lagus et de Philippe, père d'Alexandre. Il est la souche des Lagides.

LA HARPE (JEAN-FRANÇOIS). Critique célèbre et poète médiocre, né à Paris en 1739, et mort dans la même ville en 1803. Son seul ouvrage vraiment remarquable est son *Cours de littérature*. On reproche néanmoins à cet ouvrage d'être superficiel dans la partie qui traite des anciens; de n'être pas toujours impartial dans la partie moderne, enfin de manquer tout à fait de proportion.

LA HAYE. Capitale de la Hollande. V. HAYE (LA).

LA HIRE. L'un des plus vaillants capitaines français sous Charles VII, né en 1390. Son véritable nom était *Étienne Vignoles*. Sa famille était originaire du Languedoc. Les Bourguignons lui donnèrent par dérision le nom de *La Hire*, vieux mot qui exprime le grognement d'un chien irrité. Ce fut lui qui répondit à Charles VII faisant les apprêts d'une fête pour Agnès Sorel : « Je pense qu'on ne peut perdre plus gaiement un royaume. » Il s'empara de Crespi en 1419, de Compiègne en 1423, fit lever le siége de Montargis aux Anglais en 1427, fit des prodiges de valeur à Jargeau et à Patay (1429), et seconda Jeanne Darc au siége d'Orléans. Lorsque cette héroïne eut été prise, il fit pour la délivrer, en 1431, une tentative qui échoua; il tomba lui-même au pouvoir des Anglais. A peine échappé de leurs mains, La Hire reprit plusieurs villes; il mourut de ses blessures à Montauban, en 1443. Son nom a été donné au valet de cœur dans le jeu des cartes.

LA HIRE (PHILIPPE). Célèbre mathématicien, né en 1640. Il fut chargé par Colbert de lever les cartes de la Bretagne et de la Guyenne, de déterminer les positions de Calais et de Dunkerque (1681). Il continua au nord de Paris la méridienne qui passe par cette ville (1683). Il fut également chargé par Louvois du nivellement de la rivière d'Eure. En 1685, La Hire fit paraître son *Traité des sections coniques*, et, en 1687, des *Tables du Soleil et de la Lune*, l'*Art de tracer les cadrans-solaires*, un *Traité de Mécanique*, etc. Il mourut en 1719.

LAHORE. Géogr. Capitale de la province et de la présidence de Lahore, sur le Râvi, à 2,490 kilom. N. O. de Calcutta; environ 95,000 habit. Cette ville a été très-florissante, mais elle est aujourd'hui en décadence, quoique les habitants soient industrieux et commerçants. Fabrique d'armes de guerre et d'étoffes de coton. On croit que c'est l'ancienne *Sagala*, fondée au temps d'Alexandre. Elle fut longtemps la capitale de tout l'empire mongol; après avoir éprouvé de nombreuses vicissitudes, elle tomba, en 1788, au pouvoir des Sikhes et fut enfin occupée par les Anglais en 1846. | *Royaume de Lahore.* Vaste territoire situé au nord-ouest de l'Indoustan, dans le bassin supérieur de l'Indus, borné au N. par les monts Himalaya, à l'E. par le Sutledje, et à l'O. par les monts Soliman. Il se composait de quatre régions : 1° le Lahore proprement dit, ou la province de Lahore, qui se divise en Pendjab et en Kouhistan; 2° le Kachemir; 3° les provinces afghanes; 4° le Moultan. On a aussi appelé royaume de Lahore, tantôt les trois premières de ces régions, tantôt la province de Lahore seulement. | *Province de Lahore.* Elle est bornée au N. par le Kachemir, à l'E. par le Thibet, à l'O. par le Kaboul, et au S. par le Moultan; 156,000 kilom. carrés; 10,000,000 d'habit. La ville la plus importante après Lahore est Amretzir; 100,000 habit. Rivières considérables : le Sind qui y reçoit à droite le Kaboul grossi de la Kama; à gauche le Pendjab, formé par la réunion de cinq rivières. Température chaude et sèche; sol fertile, surtout dans le Pendjab, rocailleux dans le Kouhistan. Blé, tabac, coton, sucre, bois, fruits de l'Inde et de l'Europe. Pâturages nombreux. Ce beau pays a été dévasté et dépeuplé par les guerres. | Le Lahore est habité principalement par les Sikhes (Seykhs), qui sont au nombre de quatre millions environ. C'est un peuple courageux, fort, austère; sa religion le sépare assez nettement des autres Indiens. Les Sikhes suivent la religion de Nanek, réformateur du XVe siècle, dont la doctrine paraît être un mélange de brahmanisme et d'islamisme; elle a, comme le bouddhisme, détruit l'odieux régime des castes; elle enseigne le déisme pur et proscrit le culte des idoles; l'immortalité de l'âme est un de ses dogmes, l'obligation d'être soldat est un de ses préceptes. Les *Védas* sont les livres sacrés des Sikhes. Le territoire connu aujourd'hui sous le nom de Lahore était, au temps d'Alexandre, compris dans le royaume de Porus. Il suivit ensuite les diverses destinées de l'Inde, tour à tour indépendant, soumis aux empereurs mongols, ou aux souverains de l'Afghanistan, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il était alors gouverné par une infinité de chefs, ou *sirdars*, confédérés entre eux; et il était tombé dans une complète anarchie, lorsqu'au commencement de ce siècle, un de ces chefs, Runjet-Sing, soumit à son autorité tout le pays, organisa une armée, fit des conquêtes et fonda le royaume de Lahore, dont l'existence ne devait pas durer plus longtemps que celle de son fondateur. Ce fut à un officier français que ce prince dut en grande partie ses succès. Allard, aide de camp du maréchal Brune, avait quitté la France en 1815, et, après s'être rendu successivement en Égypte, en Perse, à Kaboul, il s'était fixé à Lahore, où il ne tarda pas à acquérir la confiance de Runjet-Sing. Il lui inspira l'idée d'organiser à la française une armée, dont il devint le généralissime, et qui fut l'instrument dont le prince sikhe se servit pour créer son empire. Cette armée s'éleva à 87,000 hommes bien aguerris, dont 28,000 réguliers organisés à la française, pour les manœuvres, les théories, le commandement (fait en français), l'équipement et l'uniforme; le drapeau tricolore était devenu le drapeau national des Sikhes. Allard mourut en 1839, laissant le soin de continuer son œuvre à trois officiers européens. Mais Runjet-Sing mourut la même année, et dès lors la compagnie des Indes chercha à affaiblir le gouvernement du Lahore, afin d'y établir sa domination. Ayant intérêt à voir l'empire des Sikhes se briser et se dissoudre, elle n'était nullement disposée à laisser passer le pouvoir entre les mains habiles et énergiques de Dhyan-Sing, frère et premier ministre de Runjet. Elle fit reconnaître les droits de la descendance directe, et elle envoya à Lahore un *résident*, ce qu'elle n'avait pu obtenir du temps de Runjet. Dhyan-Sing fit périr subitement (1840) Karrack-Sing, fils de Runjet, et dès ce moment le Lahore fut en proie aux révolutions. En 1844, il se forma un conseil supérieur (*panth*) composé des principaux officiers de l'armée et dans lequel résidait à peu près toute l'autorité. Des mouvements de troupes anglaises (1845) furent considérés par les Sikhes comme une déclaration de guerre; leur armée prit l'offensive et fut vaincue cinq fois malgré son audace et sa témérité. Il s'ensuivit un traité (1846) par lequel l'Angleterre se fit céder le pays entre le Bias et le Sutledje, força la cour de Lahore à reconnaître comme roi indépendant Goulab-Sing, dans le royaume de Kachemir, de sorte que l'ancien royaume de Lahore se trouva divisé en deux. Goulab se reconnut vassal de la compagnie; il s'engagea à joindre ses troupes à celles de l'Angleterre dans les opérations qui auraient lieu sur son territoire. Quant au roi de Lahore, Dhalip-Sing, il fut reconnu indépendant de l'Angleterre; mais il accorda à la compagnie le droit de faire traverser à ses troupes ses États et l'Indus, et celui de tenir garnison dans sa capitale, sous prétexte d'y maintenir l'ordre. Peu après, il se vit même forcé d'abdiquer entre les mains des Anglais, qui se sont définitivement emparés du pays en 1849. Lahore est devenue en 1859 le chef-lieu d'une nouvelle présidence, qui comprend les provinces du N. O. de l'Inde en deçà du Gange : le Pendjab, le Sutledje, ainsi que l'ancien territoire de Delhi, Meerut, Rohilkand, Agra, Allahabad et Bénarès.

LAI, IE, adj. (du lat. *laicus*, laïque; dérivé du gr. λαός, peuple). Laïque. Un conseiller *lai*. En France, il n'y avait pas alors de condamnation de dépens en cour *lais*. (Montesquieu.) | Ce mot se trouve très-fréquemment dans les vieux auteurs français. Et au surplus conféraient selon leurs grés à gens *lais* et illettrés. La bonne femme, ne sachant que voulait dire un conseiller *lai*, entendit que ce dût être un conseiller *laid*. (Desperiers.) | Il n'est plus usité aujourd'hui que dans ces expressions : *Frère lai*, *mœne lai*, dont se servent les couvents pour désigner les religieux qui font le service de la maison et qui ne sont pas destinés aux ordres sacrés. On dit aussi *Frère servant*. On a dit également *Sœur lais*, pour *Sœur converse*, qui est seul usité maintenant. | Autrefois, *Moine lai*, de l'habit d'un laïque, ordinairement homme de guerre ou vassal, qui avait été placé dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. Les moines séculiers devenaient *moines lais* dans les ordres. | Souvent employait par opposition à *Clerc*. Ecclésiastiques et les lais.

LAI, s. m. (pron. *lè*; du celtique *laid*, lay, mélodie). Dans le moyen âge, sorte de poésie française racontant une aventure merveilleuse, souvent une légende. Je fis jadis chansons et lais. (Comte de Lesser.) | Genre de poésie fort en vogue chez les anciens poètes, le lai est d'origine armoricaine; et les bardes bretons en chantaient les vers sur le son de la rote et de la harpe. Les lais bretons étaient alors si renommés que la plupart des poètes anglais et français des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles consacrèrent leur talent à les traduire ou à les imiter. Ces lais constituaient la littérature modèle de ces époques reculées. Le trouvère anglo-normand qui a mis en vers le *Roman du roi Horn*, dit, en parlant des lais bien tournés : *Si cum font cil Bretons de tels faicts coutumiers*. Savoir beaucoup de lais de Bretagne est un mérite dont se vantent souvent nos vieux poètes. Ces compositions ne nous sont point parvenues dans l'original armoricain, mais beaucoup ont été sauvées de l'oubli par les traducteurs français, anglais, latins, suédois, etc. On en trouve de très-intéressants dans Ritson, dans Ellis et dans Tyrwhitt. Les lais avaient pour but de chanter de belles actions, des aventures merveilleuses. On y voit à chaque instant figurer des géants, des dragons, des nains, des fées, la coupe enchantée, etc. C'est d'après ces lais que furent composés tant d'ouvrages célèbres au moyen âge, en Angleterre, en France et dans tout le reste de l'Europe : les fables de la *Table ronde*, les *Romans de Rou*, de *Lancelot du Lac*, de *Perceval* ou de la *Quête de Saint-Graal*, d'*Iwains* ou du *Chevalier du Lion*, dont on chantait les exploits dès le VIe siècle. L'ancienne poésie française avait modifié la forme et l'usage du lai, qui avait néanmoins conservé son caractère lyrique, en prenant toutefois une teinte triste et élégiaque. Il y avait deux sortes de *lais*, le grand et le petit. Le *grand lai* était composé de douze couplets de vers de différentes mesures sur deux rimes, et le *petit lai* était un poème de seize ou de vingt vers, divisés en quatre couplets, presque toujours sur deux rimes. | Par extens. S'est dit de toute espèce de petit poème. Vers la fin de la fête, des troubadours chantaient des *lais* d'amour. (Chateaubriand.) Il récita un *lai*.

> Elle s'assit, déplorant son malheur,
> Et soupira, d'une voix lente et douce,
> Ce *lai* plaintif d'amour et de douleur.
> (MILLEVOYE.)

LAÏC, s. m. S'est dit par opposition à ecclésiastique. On écrit aujourd'hui *laïque*.

LAÏCAL, ALE, adj. Qui concerne les laïques. Dîme féodale, *laïcale* et patrimoniale. Vieux mot.

LAICHE, s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées et de la tribu des caricées, renfermant des

Laiche.

herbes trisannuelles, à tiges triangulaires, à feuilles graminoïdes, souvent tranchantes sur les bords, à fleurs unisexuées, réunies en épis et présentant les mâles, des étamines, et les femelles, un seul

pistil, enveloppé d'un petit sac ovoïde appelé *utricule* ou *périgynium*. C'est l'un des groupes génériques les plus considérables qui existent parmi les phanérogames. La France seule en possède environ quatre-vingt-dix espèces, ce qui en fait le genre numériquement le plus riche de la flore française. Cependant ces plantes, qui croissent pour la plupart dans des lieux humides et marécageux, au bord des fossés pleins d'eau, etc., ne donnent qu'un fourrage très-grossier, fort peu nourrissant, surtout après la floraison et à l'état sec. Aussi ne les recueille-t-on, en général, que pour faire de la litière et du fumier. Les grandes espèces servent à faire des nattes et des paillassons.

LAÏCISME, s. m. (rad. *laïc* ou *laïque*). Doctrine qui reconnaît aux laïques le droit de gouverner l'Église, d'ordonner les prêtres, et, en certains cas, d'administrer les sacrements. Elle était fort répandue, au XVIe siècle, en Angleterre.

LAÏCISTE, s. Celui, celle qui adhère au laïcisme. | Adjectiv. Conforme au laïcisme.

LAID, LAIDE, adj. (pron. *lè*; du lat. *lædere*, blesser). Difforme, qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou dans les couleurs requises pour la beauté; désagréable à la vue; contraire à l'idée ou au sentiment du beau. Un homme *laid*. Une femme *laide*. Être extrêmement, horriblement *laid*. Il est *laid* comme une chenille. Elle est *laide* comme le péché, *laide* à faire peur. Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas *laid*, même avec des traits difformes; s'il a de la laideur, elle ne fait pas impression. (La Bruyère.) Guilleragues disait hier que Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être *laids*. (Mme de Sévigné.) Les personnes d'esprit sont-elles jamais *laides?* (Piron.) Quoique Cratès fut *laid* de visage et bossu, il inspira la passion la plus violente à Hipparchia, sœur du philosophe Métrocle. (Diderot.) | Se dit des parties du corps. Avoir le visage *laid*. Bouche *laide*. Gorge *laide*. Mains *laides*. Jambes *laides*. Pieds *laids*. J'ai souvent remarqué que, dans les villages où la pauvreté est moins grande que dans les autres villages voisins, les hommes y sont aussi mieux faits et les visages moins *laids*. (Buffon.) | Se dit des animaux dont la conformation est défectueuse, par rapport à ceux de leur espèce. Ce cheval est *laid*. Ce chien est *laid*. | Se dit des animaux dont la conformation, quoique aussi belle que possible dans leur espèce, paraît désagréable. L'ours est *laid*. Le hibou est un *laid* oiseau. | S'applique à tous les objets dont la configuration, les qualités ou l'état produisent une impression désagréable. Cet arbre est *laid*. Cette maison est *laide*. Le site est beau, mais la ville est *laide* et mal bâtie. Le pays est *laid*. Le temps est *laid*. La saison est *laide*. | En parlant des choses qui exigent du talent et du goût. Ce tableau est *laid*. Cette nature est *laide*. Couleur *laide*. Mode *laide*, etc. | Fig. Opposé à ce qui est beau et bien; qui est en désaccord avec l'honnêteté, la bienséance, et, en général, avec tout ce qui est moralement digne de l'estime des hommes. Elle dissimulait profondément cette *laide* pensée. Ces sentiments sont *laids*. Ce que vous dites, ce que vous faites là est *laid*, très-*laid*. Le vice est et sera toujours *laid*. Cette femme était douée du plus beau visage, mais son âme était *laide*. | Prov. *Il n'y a pas de laides amours*, On trouve toujours belle la personne que l'on aime. | Substantiv. Celui qui est laid, celle qui est laide. Un *laid*, une *laide*. Mlle de Noailles, la plus aimable *laide* du monde. (Mme de Maintenon.) Si une *laide* se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument. (La Bruyère.) | Ce qui est laid, par opposition au beau. Des artistes ont préconisé le *laid*. | Ce qu'il y a de laid en quelque chose. Je vous ai dit le beau de l'aventure, mais voici le *laid*.

LAIDEMENT, adv. (pron. *lèdeman*). D'une manière laide, difforme. Il est *laidement* conformé. | D'une manière désagréable, fâcheuse. Leur querelle finit *laidement*. De horions *laidement* l'accoutra. (La Fontaine.) | D'une manière contraire à l'honnêteté, à la bienséance, à la délicatesse, etc. En quoi il avait agi *laidement*. | Sans art, sans goût. Elle s'est bien *laidement* costumée.

LAIDERON, s. f. (dim. de *laide*). Jeune fille ou jeune femme laide, mais non sans quelque agrément. Cette *laideron* ne lui déplaît pas. Cette petite *laideron* fait la coquette. J'aimerais mieux une *laideron* complaisante et attentive que cette statue. (Voltaire.) | On a dit quelquefois *Laidron*. Passe après tout, si c'est une *laidron*. On en peut faire une très-jolie *laidron* de soubrette. (Voltaire.) L'élision de l'*e* est une licence accordée au poète. | On a dit également *Laideronne*. Ces pauvres *laideronnes* s'ajustaient tout de leur mieux. | S'emploie aussi au masculin. Enfin, ma façon de voir changes si bien que je sortis presque amoureux de tous ces *laideurons*. D'un *laidron* je deviens l'époux.

LAIDEUR, s. f. Difformité, défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce; état de ce qui est laid. Grande *laideur*. La *laideur* du visage. L'or même à la *laideur* donne un teint de beauté. (Boileau.) | Par une extension morale de ce sens, il se dit des vices et des actions malhonnêtes. En montrant l'hypocrisie dans toute sa *laideur*. (Voltaire.) La sagesse est la beauté de l'âme, le vice en est la *laideur*. (Voltaire.) | La laideur est l'opposé de la beauté, comme le mal est l'opposé du bien, comme l'injuste est l'opposé du juste, comme les ténèbres sont l'opposé de la lumière. C'est un écart plus ou moins grand des formes, des traits individuels hors des lignes qui constituent la beauté typique. La nature paraît avoir formé tous les êtres d'après une grande variété de types; chacun de ces types constitue l'espèce, et les individus qui se rapportent à chacun d'eux sont d'autant plus laids ou plus beaux qu'ils s'en éloignent ou s'en rapprochent davantage; plus l'écart est grand, plus il est appréciable, plus il y a laideur. La laideur atteint quelquefois un degré très-prononcé et porte alors vulgairement le nom de monstruosité De fait, il n'est pas nécessaire pour qu'il y ait monstruosité que la laideur soit très-grande; la monstruosité commence dans l'ordre de la nature au premier degré de la difformité, à la première déviation des lignes typiques. Seulement alors cette déviation n'est apparente que pour celui qui a le sentiment bien net des lignes ou des couleurs qui constituent la beauté du type spécifique. De tels observateurs sont très-rares, et leur œil est à tout moment choqué par l'aspect incessant des viléins êtres et des vilaines choses qui pullulent dans ce monde. Tous les êtres ont un penchant naturel à développer en eux la beauté, et aux yeux de la nature la laideur est un mal, comme le mal est une laideur; tous tendent à réaliser en eux le type spécifique; dans cette aspiration vers le beau, les uns se trouvent contrariés par des obstacles qui se tirent du milieu où ils se développent; les autres rencontrent en eux-mêmes autant que hors d'eux les causes de leur laideur. Par exemple, chez l'homme, les passions précoces, leur abus à tout âge, contribuent, comme la misère, la faim et toutes les souffrances naturelles ou sociales, à compromettre sa beauté. Pour quiconque réfléchit et pense, la laideur est un remords physique qui a pour cause quelquefois la faute de l'individu, et plus souvent le crime de l'espèce. Voyez l'enfant rachitique qui vit dans les caves de Lille; s'il ne dépasse pas, à dix-huit ans, la taille de 1m,33 et s'il porte sur ses traits inharmonieux la trace des longues souffrances qui ont paralysé son développement physique et moral, et l'ont arrêté ou fait dévier si loin du splendide type humain, la faute en est-elle à lui, pauvre être? ne doit-elle pas être plutôt imputée à crime à cette société marâtre qui force ces pauvres petits enfants à vivre sans air et sans lumière dans des lieux humides et infects où la plante refuse de croître? Toutefois, si la laideur est un remords, comme tous les remords elle est digne de compassion, et si nous devons éviter pour nous et pour nos enfants la difformité, comme contraire à la nature et comme une violation d'une loi divine, soyons pleins d'indulgence pour tous ceux qui portent sur leur visage et sur leur corps la marque de cette violation. Réservons toute notre aversion pour la laideur morale; elle seule mérite tous nos mépris, et encore... (B. Barbé.)

LAIDIR, v. n. Devenir laid. Elle *laidit* de jour en jour. Ces enfants *laidissent* par l'effet de la misère.

> Je crains fort de vous voir comme un géant grandir,
> Et tout votre visage affreusement *laidir*.
> (MOLIÈRE.)

LAIE, s. f. (pron. *lè*; du bas lat. *laya*, bois taillis, parce que cet animal habite ces sortes de bois). Zool. Femelle du sanglier. *Laie* près de mettre bas. *Laie* avec ses marcassins. La *laie*, qui ressemble à tous autres égards à la truie, ne porte qu'une fois l'an. (Buffon.) Ce mot s'écrivait anciennement *laye*, dans le sens de *forêt*. C'est dans cette acception qu'on a dit *Saint-Germain en Laye*. | T. d'eaux et forêts. Route étroite pratiquée dans une forêt, dans une futaie ou autour d'un canton de bois destiné à être vendu. La loi défend de donner plus d'un mètre aux *laies* destinées au passage des porte-perches et des marchands qui vont visiter les ventes. | Technol. Marteau de tailleur de pierre bretelé et dentelé. Se servir de la *laie*. Coup de *laie*. | La dentelure que ce marteau laisse sur la pierre, lorsqu'on s'en sert pour la tailler. | Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois. | Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression.

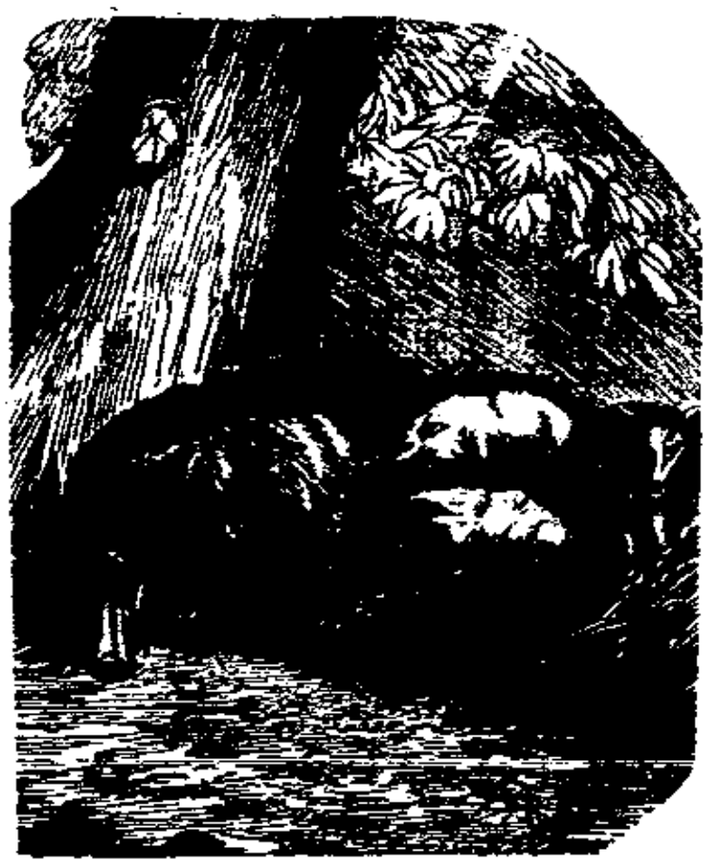

Laie.

LAINAGE, s. m. (rad. *laine*). La toison des moutons. Le *lainage* de ce bélier est remarquablement beau. Le *lainage* de ces brebis est de qualité médiocre. Il a trois cents mérinos du plus beau *lainage*. | Anciennement, Dîme prélevée sur la toison des moutons. | En général, Toute sorte de poils d'animaux propres à être filés et tissés. Employer de grandes quantités de *lainages*. | Étoffes de laine, marchandises de laine. Faire le commerce des *lainages*. | Façon que l'on donne aux draps et aux étoffes de laine, en les mettant à poil avec le chardon. Ce drap n'a pas encore passé au *lainage*.

LAINE, s. f. (pron. *lène*; du lat. *lana*, même signif.). Nom donné aux poils longs, épais et frisés de quelques mammifères, particulièrement des moutons. Quand la laine vient d'être coupée, on la nomme *toison*. *Laine* blanche. *Laine* noire. *Laine* fine. *Laine* grossière. *Laine* de mouton, de mérinos, de vigogne. Des bas de *laine*. Des étoffes de *laine*. Filer, tisser la *laine*. Des vêtements de *laine* ou en *laine*. La *laine* est mauvaise conductrice de la chaleur, ce qui la rend éminemment propre à vêtir l'homme dans toutes les saisons. Les montagnes sont couvertes de troupeaux qui fournissent des *laines* fines, recherchées de toutes les nations connues. (Fénelon.) Dans les animaux, la chaleur du climat change la *laine* en poil; on peut citer, par exemple, les brebis du Sénégal, les bisons ou bœufs à bosse, qui sont couverts de *laine* dans les contrées froides, et qui prennent du poil rude comme celui de nos bœufs dans les climats chauds. (Buffon.) L'influence du régime alimentaire est connue; on sait que mieux une bête est nourrie, plus elle donne de *laine*, et plus le diamètre de celle-ci est fort. (Beaudoin.) | *Bêtes à laine*, Nom que portent les animaux qui fournissent la laine. Les *bêtes à laine* sont : les béliers, les moutons, les brebis et les agneaux. Troupeau de *bêtes à laine*. | Quelquefois, on donne le nom de *laine* aux cheveux des nègres, aux poils de l'autruche, du casoar, et aux poils longs, touffus et couchés qui couvrent les feuilles et autres parties de certaines plantes. | Anc. chim. *Laine philosophique*, Nom par lequel on désignait l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, parce qu'il est sous forme de flocons, ayant apparence de laine. | *Laine de fer*, Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. | *Laine de salamandre*, Un des noms vulgaires de l'amiante. | Fig. *Se laisser tondre, se laisser manger la laine sur le dos*, Se laisser maltraiter ou piller sans se défendre. Se dit en parlant d'un homme simple, doux et patient. | Dans le sens opposé, on dit d'un homme habile et difficile, qu'*il ne se laisse pas manger la laine sur le dos*. Mon père avait toujours quelque procès, c'était pour ne pas *se laisser manger la laine sur le dos*. (P. L. Courier.)

> Je suis mouton, et pour toute la vie;
> Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos.
> Pour ôter aux méchants l'envie
> De venir me *manger la laine sur le dos*.
> (LEBRUN.)

| Fig. *Tirer la laine*, S'est dit des filous qui volaient la nuit le manteau des passants. On appelait cette sorte de voleurs *tireurs de laine* ou *tire-laine*. | Le commerce distingue diverses qualités de laines. *Laine prime*, La laine la plus fine, dite aussi *mère-laine*. C'est celle de dessus le dos et du col. | *Laine de toison*, Celle qui a été enlevée sur l'animal vivant. | *Laine morte*, Celle qui a été prise sur l'animal mort. | *Auxi* ou *laine triée*, La plus belle laine filée qui se tire des environs d'Abbeville. | *Laine basse* ou *basse laine*, La plus courte et la plus fine laine de la toison du mouton ou de la brebis; elle provient du collet de l'animal qu'on a tondu. | *Laine cardée*, Laine qui, après avoir été dégraissée, lavée, séchée, battue, épluchée et aspergée d'huile, a passé par les mains des cardeurs. | *Laine crue*, Laine qui n'est point apprêtée. | *Laine d'agnelin*, Laine provenant des agnéaux et jeunes moutons. La laine d'agnelin n'est employée que dans la fabrication des chapeaux. | *Laine fine* ou *haute laine*, La meilleure de toutes les laines, et le triage de la mère-laine. | *Laine grasse* ou *laine en suif*, *laine en suint*, *laine surge*, Laine qui n'a point encore été lavée, ni dégraissée. | *Laine-chaîne* ou *laine étaim*, Laine longue et grossière qu'on tire des cuisses, des jambes et de la queue des bêtes à laine. | *Laine migeau*. Nom qu'on donne, dans le Roussillon, à la laine de la troisième sorte, ou la moindre de toutes les laines, que les Espagnols appellent *tierre*. | *Laine moyenne*, Nom de celle qui reste du premier triage de la mère-laine. | *Laine de Moscovie*, Le duvet des castors, qu'on tire sans gâter ni offenser le grand poil. | *Laine peignée*, Celle que l'on a fait passer par les dents d'une sorte de peigne ou grande carde, pour la disposer à être filée. | *Laine peignon* ou simplement *peignons*, Sorte de laine de rebut, comme la bourre. C'est le reste de la laine qui a été peignée. | *Laine pelade* ou *laine avalie*, Laine que les mégissiers et chamoiseurs font tomber, par le moyen de la chaux, de dessus les peaux des brebis et moutons, provenant des abattis des bouchers. | *Laine rislard*, Espèce de laine la plus longue de celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées. | *Pile de laine*, Monceau de laine, formé des toisons abattues de dessus l'animal. | La laine proprement dite est une sécrétion qui se fait en passant à travers les pores de l'épiderme du mouton. Ces pores, dont la peau de l'animal est parsemée, sont de même diamètre et également espacés sur l'épiderme du même animal; mais ils peuvent varier avec les animaux; ils peuvent être étroits, droits ou tortueux, et comme ils sont, par rapport à la laine, ce que sont les filières par rapport aux métaux dans les arts, il en résultera que le brin de laine sera fin, lisse ou onduleux, selon la forme de la filière dans laquelle il aura passé. Outre les trois caractères de la laine que nous venons de citer, il est important de distinguer encore sa longueur, sa force en nervure, sa douceur au toucher et sa souplesse. La connaissance parfaite du caractère des laines et leur assortissement convenable forment la base la plus indispensable de l'instruction manufacturière d'un habile praticien; une longue expérience peut seule initier à cette connaissance ceux qui auraient besoin d'en posséder tous les détails. La laine est plus ou moins longue, suivant les races; plus ou moins fine ou abondante, suivant le bon état du troupeau, la qualité des individus et la partie de leur corps qui la fournit. Les moutons ne donnent une laine abondante, forte et élastique, qu'autant qu'ils sont bien nourris. Pour décrire exactement tous les caractères distinctifs de la laine, il est nécessaire d'avoir manié des laines et d'avoir des échantillons des différentes laines sous les yeux. Il n'en est plus de même lorsqu'on se borne à donner seulement les qualités que doivent avoir les laines destinées à produire des étoffes qui ont entre elles des différences très-tranchées, telles que les étoffes *rases* et les étoffes *feutrées*. Les produits feutrés diffèrent essentiellement des produits ras par le foulage. Tous les genres de draps dont Elbeuf, Louviers et Sedan sont le centre de la fabrication française, se rangent dans les produits feutrés. Les genres *mérinos*, *poils de chèvre*, etc., dont Reims est le centre de fabrication, se rangent dans les produits ras. On peut faire des draps avec toutes les qualités de laine, toutefois la finesse et la qualité de ces draps varient nécessairement avec la variété des laines employées. Mais les fabriques de Louviers, Sedan et Elbeuf n'emploient que des laines fines, dites *mérinos*. La finesse de ces laines, c. à d. le diamètre de leur brin, varie depuis 1/40 jusqu'à 1/110 de ligne; entre ces limites, les fabricants distinguent généralement quatre classes de finesse. Presque toutes les fabriques de France ont été longtemps obligées de s'approvisionner de laines en pays étranger, et surtout en Espagne et en Allemagne; aujourd'hui, la France fournit elle-même la majeure partie de ses laines; les fabriques du Nord ne consomment aujourd'hui que des laines de notre pays, à l'exception de quelques laines d'Espagne, quand les basses surtout manquent, et de quelques laines d'Allemagne, dites de Saxe, pour les produits extra-fins. Quelques provinces françaises seulement produisent toutes les laines fines de France; ces provinces sont : la Brie, la Picardie, la Beauce, le Soissonnais, le parc de Versailles aux environs de Paris, le pays de Caux, la Bourgogne et le Berri. Dans les laines fines, on distingue deux espèces de troupeaux : les uns dits *élevés*, servant à la reproduction, les autres servant de moutons. La laine des brebis, toujours plus basse et plus fine, est recherchée pour la fabrication des draps fins. On établit une différence de qualité, non-seulement sur les laines provenant de différentes contrées et de différents troupeaux, mais encore dans la laine provenant d'une même toison. C'est sur cette distinction qu'est basée la manière suivante d'opérer du laveur. Il fait une qualité, dite *mère-laine*, avec tous les corps de toison provenant de finesse correspondante, après avoir séparé la laine du ventre, les parties jaunes, les cuisses, toujours inférieures en qualité, celle du corps de la toison et les parties *pailleuses*, dont on fait une qualité à part. On parvient ensuite à faire cinq classes de qualités différentes. On peut quelquefois obtenir dans ce triage jusqu'à huit qualités. On donne dans le commerce le nom d'*écouailles* aux laines qui proviennent d'animaux morts par maladie ou à la boucherie; ces sortes de laines sont employées pour des flanelles, circassiennes, etc. La quantité de laines employées en France pour les différents produits qu'on y confectionne est immense; et, grâce au bien-être qui se propage dans toutes les classes et au goût de *confortable* et de luxe, cette consommation, et surtout celle des laines fines, ira longtemps encore en augmentant. La laine peignée s'obtient par un système tout à fait opposé à la laine cardée. Celle-ci a besoin d'être divisée par des cardes et d'être mêlée le plus possible, pour que les fils de la laine aient de l'élasticité et puissent se réduire au foulage et faire une étoffe cintrée. La laine peignée, au contraire, n'est bien élaborée qu'autant que les brins de laine sont plus allongés, plus dépouillés des laines courtes qui les accompagnent ordinairement, et ces laines courtes se nomment blousse après le peignage. Avant 1810, la laine peignée avait un emploi borné aux chaînes et remplis de burates, buratines, et aux laines propres aux franges de la passementerie et à la confection des bas. A cette date, les frères Ternaux obtinrent un brevet pour la fabrication des châles de tissus qui ont porté leur cachet et leur nom. Les besoins de la laine peignée s'étant accrus, les machines vinrent au secours de la fabrication. Depuis elle s'est perfectionnée, et la filature à la mécanique, qui coûtait 24 fr. le kilogr., n'en coûte aujourd'hui que 5 à 7, bien mieux faite et à plus hauts numéros. Cette filature, obtenue à prix plus doux, a donné naissance aux étoffes dites mousselines de laine, et a permis de baisser les prix des châles façon cachemire, des tissus Ternaux, des flanelles lisses et croisées de toute largeur.

LAINÉ, ÉE, part. Dont on a tiré le poil au moyen du chardon, en parlant des étoffes de laine. Les draps *lainés* sont envoyés à la fabrique pour être teints.

LAINÉ (JOACHIM HOSTEIN). Avocat, né à Bordeaux en 1767, mort en 1835. Nommé en 1808 député de la Gironde au Corps législatif, il y déploya une indépendance rare alors, et encourut la colère de Napoléon, pour avoir parlé de *paix* et de *liberté* dans un rapport, en 1813. Sous la Restauration, il devint préfet de la Gironde, député, président de la Chambre, puis ministre de l'intérieur (1816), lutta contre le parti ultra-royaliste et provoqua l'ordonnance qui dissolvait la Chambre *introuvable*; mais il se vit bientôt débordé et dut quitter le ministère en 1818. Il fut nommé pair en 1823. On lui doit ce mot célèbre : *Les rois s'en vont*.

LAINER, v. a. Technol. Tirer le poil des étoffes de laine, passer le chardon sur toute la surface pour en faire sortir le poil, de manière que la trame ne se voie nulle part. *Lainer* une pièce de drap, cent mètres d'étoffe.

LAINERIE, s. f. Nom collectif de toute sorte de laines. La *lainerie* s'est bien vendue à cette foire. | Art de fabriquer les étoffes de laine. | Atelier où les draps se lainent.

LAINEUR, EUSE, adj. et s. (du lat. *lana*, laine). Celui, celle qui laine les étoffes. Bon *laineur*. C'est une adroite *laineuse*. | S. f. *Laineuse*. Machine avec laquelle on laine les étoffes de laine. Elle remplace avec avantage les têtes de chardon, les brosses et les cardes. On a beaucoup perfectionné les *laineuses*.

LAINEUX, EUSE, adj. Qui a beaucoup de laine. Moutons *laineux*. Brebis *laineuses*. Ces agneaux sont très-*laineux*. Il y a des pays où la race des moutons est beaucoup plus *laineuse* que dans d'autres. | Bien fourni en laine. Drap *laineux*. Les draps que l'on fabrique aujourd'hui sont moins *laineux* généralement que ceux d'autrefois; cela tient à la nécessité du bon marché. | Bot. Couvert d'un fort duvet, de longs poils couchés et mous, imitant la laine. Feuilles *laineuses*. Épis *laineux*. Tige *laineuse*. | Qui a le caractère de la laine. Le poil de cet animal est *laineux*. | Qui a l'apparence de la laine, en parlant des cheveux de certaines races d'hommes. Cette espèce d'hommes noirs à tête *laineuse*. (Buffon.) Dans l'espèce humaine, les cheveux ne deviennent *laineux* que sur les nègres, c. à d. dans les contrées les plus chaudes de la terre, où tous les animaux perdent leur laine. (Id.)

LAINIER, IÈRE, adj. et s. (rad. *laine*). Ouvrier, ouvrière en laine. Un bon *lainier*. Une habile *lainière*. | Marchand qui fait le commerce des laines. Marchand *lainier*. | Spécialement, Celui, celle qui vend en écheveaux ou au kilogramme les laines qu'on emploie aux tapisseries, franges et autres ouvrages. | S'est dit autrefois de petits navires français qui apportaient en contrebande des laines d'Angleterre. Barque *lainière*.

LAÏQUE, adj. (du gr. λαός, peuple). Se dit des personnes et des choses, par opposition à *Ecclésiastique*; qui n'est point engagé dans les ordres ou du moins dans la cléricature; qui est propre aux personnes laïques. Officier *laïque*. Juge *laïque*. Habit *laïque*. Condition *laïque*. Biens *laïques*. Puissance *laïque*. Ce qu'on gagna dans la réforme, en rejetant le pape ecclésiastique successeur de saint Pierre, fut de se donner un pape *laïque*, et de mettre entre les mains des magistrats l'autorité des apôtres. (Bossuet.) L'évêque permit que je restasse au séminaire en habit *laïque*, jusqu'à ce qu'on pût juger, par un essai, du succès qu'on devait espérer. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Un *laïque*. Une *laïque*. Les Vaudois voulaient que les *laïques*, gens de bien, eussent pouvoir d'administrer la confirmation comme les autres sacrements. (Bossuet.) | Au temps où l'Église était toute-puissante, elle s'était profondément séparée de la masse populaire et avait constitué une sorte de société à part, avec des institutions spéciales, à elle propres, et surtout elle n'avait pas négligé de se donner tous les avantages qui lui semblaient de nature à assurer sa domination. Dans l'origine, elle avait été pauvre, faible, populaire alors; devenue puissante, elle cessa d'être libérale et protectrice comme auparavant. Il n'y eut, au contraire, jamais aucun gouvernement plus avide de pouvoir ni plus jaloux de ses prérogatives; et, au lieu de rester peuple, de se maintenir dans ce fécond et vivifiant milieu social, elle s'isola de plus en plus, ayant soin de tracer sur tous les points, autant que possible, des lignes de démarcation entre elle-même et le peuple; elle ne voulut ni porter le même nom que lui, ni vivre de la même vie. Il y eut alors la condition ecclésiastique et la condition *laïque*, deux juridictions, deux sortes, sinon deux natures, de biens, les uns avec priviléges, les autres avec charges, etc. « Tout *laïque*, dit un ancien règlement, qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre, lui présentera le cou pour s'appuyer; si le *laïque* et le prêtre sont tous deux à cheval, le *laïque* s'arrêtera et saluera révérémment le prêtre; si le prêtre est à pied et le *laïque* à cheval, le *laïque* descendra et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une courte distance, le tout sous peine d'être interdit pendant aussi longtemps qu'il plaira au métropolitain. » Il faut convenir que l'Église et le clergé en ont un peu rabattu depuis, mais ce n'est pas assurément de leur plein gré. Rois et peuples ont eu à lutter successivement et tour à tour pour échapper à ce joug, qui, durant des siècles, opprima l'Europe corps et âme, à un degré inouï. | *Juge laïque*, Magistrat qui tient son autorité du pouvoir temporel, non de la puissance spirituelle; c'est le juge élu par le peuple ou nommé par le chef de l'État. Les juges ecclésiastiques prétendaient tenir leur autorité de Dieu même : ainsi, les évêques, l'official, etc. | On écrivait anciennement *laïc* au masculin, ce qui était plus régulier que l'orthographe actuelle. Nous disons, en effet, *public*, *publique*, *caduc*, *caduque*, etc.

LAIRD, s. m. (pron. *lèr*). Nom qu'on donne, en Écosse, au propriétaire d'une terre et d'un manoir. C'est un titre purement honorifique et qui ne confère pas la noblesse ni aucun avantage en dehors de

la qualité de propriétaire. Le *laird* prend le nom de sa terre. Le *laird de Kilkenny*. Les *lairds* sont égoïstes.

LAIS, s. m. pl. (pron. *lè*; rad. *laisser*). T. d'eaux et forêts. Jeunes baliveaux de l'âge du bois qu'on laisse, quand on coupe le taillis, afin qu'ils croissent en haute futaie. | Alluvion formée par la mer, un fleuve ou une rivière à une propriété riveraine. Il est opposé à *relais*, qui signifie terrain abandonné par la mer, un fleuve ou une rivière, en se retirant d'une rive pour se porter vers l'autre. Les règles qui concernent la propriété des *lais* et *relais* se trouvent dans la législation relative aux alluvions.

LAÏS. Deux courtisanes célèbres ont porté ce nom. La première, née à Hyccara, en Sicile, vers l'an 420 av. notre ère, fut amenée en Grèce par les Athéniens qui avaient fait l'expédition de Sicile sous les ordres de Nicias. Elle se fixa d'abord à Corinthe, où tout ce que la Grèce avait de personnages illustres se rendait pour la voir. Alcibiade figura au premier rang parmi ses adorateurs. Les philosophes s'empressaient de venir auprès d'elle, entre autres Aristippe et jusqu'à Diogène. Laïs, du reste, ne se faisait pas faute de persifler les prétendus sages. On dit qu'elle fut tuée (380) à coups d'aiguilles dans un temple de Vénus, en Thessalie, par les femmes jalouses de sa beauté. | La seconde Laïs vivait cinquante ans plus tard. Démosthènes, auquel elle offrait un jour ses faveurs au prix de dix mille drachmes, lui répondit que ce serait payer trop cher un regret. | S. f. Femme galante dont la réputation fait grand bruit. C'est une *Laïs*. Une dangereuse *Laïs*. Les courtisanes, les *Laïs* de Paris.

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en *Laïs*,
Plus d'une Penélope honora son pays.
(BOILEAU.)

LAISSE, s. f. (du lat. *lexa*; dérivé de *licia*, lisse; *laxare*, lâcher). Primitivement, signifiait Rênes. On disait : *Conduire les chevaux par les laisses*. | Aujourd'hui, Corde dont on se sert pour mener les chiens attachés. Tenir un chien, des chiens en *laisse*. Mener un chien en *laisse*. Son chien a un collier d'or, il est attaché à une *laisse* d'or et de soie. (La Bruyère.) | *Une laisse de lévriers*, Deux lévriers attachés ou non. Avoir une belle *laisse* de lévriers. | Se dit aussi d'autres animaux que l'on conduit comme les chiens. Il arrive menant le taureau blanc en *laisse*. (Voltaire.) | Fig. *Mener quelqu'un en laisse*, Le gouverner absolument, lui faire faire tout ce qu'on veut, le guider et le conduire à sa guise. Cette expression s'applique familièrement à des gens simples et soumis, qu'on mène partout où l'on veut, comme on ferait de deux lévriers. C'est un pauvre sot que sa femme mène en *laisse*. | Synonyme de *Lais*, Terrain formé par des atterrissements. | Terres mêlées de sable et de vase que la mer dépose en forme de sillons sur la côte. | Débris de plantes que la mer porte et dépose en forme de sillons sur les côtes. | Sol que la marée couvre en montant et que le jusant laisse à découvert. | T. de chasse. Fiente du sanglier et autres bêtes noires. On dit aussi et mieux *Laissées*. | Chapell. Cordon de chapeau fait de soie, de fil ou de crin. Attacher, détacher la *laisse* d'un chapeau. Changer la *laisse* d'un chapeau. | Tour que l'horloger laisse à faire au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne a été remontée sur le barillet.

LAISSÉ, ÉE, part. Dont on s'est séparé. | *Laissé* en route par ses compagnons. Demeuré sur la place. Des gens *laissés* pour morts. | Abandonné. L'homme fut *laissé* à lui-même. (Bossuet.) | Légué. Voici le quatrième exemple que nous voyons d'États *laissés* par testament au peuple romain. (Rollin.) | S. m. T. de rubannerie. Tous les points blancs d'un patron qui désignent les hautes lisses, c. à d. les endroits où il faut passer les trames à côté des bouclettes des hautes lisses, et non dedans. | Comm. *Laissé pour compte*, Marchandises dont on refuse de prendre livraison, laissant les frais de transport et autres à la charge de l'expéditeur. | *Laissé en compte*, Marchandises étrangères qui sont restées à la douane pour le règlement d'un compte.

LAISSÉE, s. f. T. de chasse. Fiente des loups et des bêtes noires. Les *laissées* d'un sanglier.

LAISSER, v. a. (du lat. *laxare*, lâcher, laisser, ou du gr. λείπω, je laisse). Se séparer d'une personne ou d'une chose, qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. Il *laissa* sa femme et ses enfants à la campagne. *Laisser* sa valise à l'hôtel, ses effets chez un camarade. *Laisse* en entrant chez nous ta grandeur à la porte. (Destouches.) *Laisse* cette indigne femme.

On le vit plein de gloire à son brillant réveil,
Laissant dans le tombeau sa dépouille grossière,
Par un sublime essor voler vers la lumière.
(RACINE.)

| Quitter, abandonner. Ne crains rien, je ne te *laisserai* pas seul exposé à leurs coups. Vous mourûtes aux bords où vous *fûtes laissée*. (Racine.) Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. Je pris le parti de *laisser* mon fils chez mes hôtes. | Par extens. Oublier de prendre avec soi. J'*ai laissé* ma bourse sur le comptoir. | Confier une chose à quelqu'un, la mettre en dépôt chez lui. *Laisser* son argent chez un ami, chez un banquier. | Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à une autre personne. J'*ai laissé* ma lettre, ma carte de visite à son concierge, à son commis. | Ne pas ôter, ne pas retirer de quelque endroit ou de chez quelqu'un. *Laisser* son enfant en nourrice. | Ne pas priver de. Le destin lui *laissa* encore quelque temps le plaisir de jouir du fruit de ses travaux. | Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle se trouve. *Laissez* ce livre sur la table. *Laissez*-moi dans mon heureuse pauvreté. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Ne pas changer l'état où se trouve une chose, la laisser intacte. Ces objets sont en place, *laissons*-les. | Ménager, pratiquer. En construisant sa hutte, il ne *laisse* sous un amas de feuilles qu'une entrée étroite et oblique. | Ne pas enlever, ne pas prendre, ne pas détruire, etc. Les brigands ne lui *ont* rien *laissé*. Ils m'*ont laissé* la vie. | Passer outre, au delà de. Nous traversâmes le fleuve et continuâmes notre route, *laissant* à droite deux villages. | Négliger, omettre, passer sous silence. *Laissons* ces circonstances et passons à l'histoire des grands citoyens. | Céder. Ils nous *laissèrent* le champ de bataille. | Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires, par droit de succession. Il *a laissé* des biens considérables aux hôpitaux. Voilà une coutume bien impertinente qu'un mari ne puisse rien *laisser* à une femme dont il est aimé tendrement. (Molière.) | Se dit des personnes ou des choses qui subsistent après la mort de quelqu'un à qui elles ont appartenu. Cet homme *a laissé* une femme et cinq enfants dans la plus profonde misère. | Transmettre, en général. L'historien Josèphe nous *a laissé* une description magnifique du palais et du tombeau de David. | Se dit, par anal., du souvenir, de l'opinion, de la réputation, etc. Ils *avaient laissé* aux Français, alors très-inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. (Volt.) | Transmettre en mourant ou en s'absentant. Les charges qu'il va *laisser* peut-être à un ennemi. Nous *laisserons* les sciences à ceux qui viendront après nous en un état plus accompli que nous ne les avons reçues. (Pascal.) | Se dit, physiquement et moralement, de l'effet produit par une sensation ou une impression, etc. Cette liqueur *laisse* un bon goût. Ce voyage m'*a laissé* des souvenirs agréables. | Écarter, éloigner, déposer. | *Laissez* ces vains scrupules. *Laissez* cette fausse honte. | Suivi d'un infinitif, il signifie souvent Permettre, souffrir, ne pas empêcher. *Laissez*-le parler. Attendez, *laissez*-moi respirer. | Ne rien faire pour empêcher de. *Laisser* faire. Ils *laissèrent* brûler le village. Nous ne *laisserons* pas égorger nos femmes et nos enfants. | Faire involontairement, malgré soi. Il *laissa* échapper la corde, et aussitôt nous nous aperçûmes du danger qui nous menaçait. | Faire comme malgré soi, instinctivement, par l'effet d'une passion, d'un vif sentiment intérieur. Il *laisse* échapper parfois des paroles qui trahissent l'état de son âme. Partout il *laisse* échapper des traits d'humanité pour les peuples. | Manquer de, négliger de. *Ne pas laisser de faire*, ou *ne pas laisser que de faire une chose*, Faire cependant cette chose. Cet idiotisme français est d'un usage assez fréquent. Malgré les obstacles, nous *ne laissâmes pas d'*avancer. Il est pauvre, mais il *ne laisse pas d'*être honnête homme, c. à d., quoique pauvre, il n'en est pas moins honnête homme. On dit également, *Ne pas laisser de*, ou *ne pas laisser que de*, mais la première de ces expressions est préférable. | *Laissez que*, Permettez, souffrez que. *Laissez que* je vous embrasse, que je vous réponde, etc. Cette forme a vieilli. | *Laisser voir*, Montrer, découvrir. Cette ouverture *laisse voir* une vaste plaine. | *Laisser voir*, Ne pas dissimuler. Il *a laissé voir* sa pensée. Il *laisse voir* facilement ce qu'il pense. | Fig. et famil. *Laisser tout aller*, Négliger entièrement ses affaires ou celles des autres, ou une affaire dont il s'agit. | *Laisser tout traîner*, Laisser tout en désordre, ne rien mettre à sa place. | *Laisser quelqu'un derrière soi, loin de soi*, Le devancer beaucoup, au propre et au figuré. Un jeune Lacédémonien, nommé Crantor, *laissait* d'abord tous les autres *derrière lui*. (Fénelon.)

Vos odes ont un air noble, galant et doux,
Qui *laisse* de bien loin votre Horace après vous.
(MOLIÈRE.)

| *Laisser quelqu'un dans l'embarras*, Ne pas aider quelqu'un à sortir d'une position difficile où on l'a mis, ou dans laquelle il s'est engagé. | *Laisser quelqu'un dans la misère*, Ne pas le secourir, étant en état de le faire. | *Laisser quelqu'un sans ouvrage*, Ne pas lui donner du travail. | *Laisser quelqu'un sans nouvelles*, Ne pas lui donner de ses nouvelles. | *Laisser le champ libre à quelqu'un*, Se retirer pour ne pas lui faire concurrence. | *Laisser à la merci de*, Abandonner, ne pas protéger contre. Il *laissa* les habitants de cette malheureuse contrée *à la merci* d'un ennemi féroce et irrité. | *Laisser au sein de quelqu'un quelque chose*, Lui confier un secret. | *Laisser quelqu'un pour mort*, S'en éloigner avec la conviction qu'il a cessé de vivre. | *Laisser quelqu'un sur le carreau*, S'en éloigner après l'avoir tué. | Famil. *Laisser quelqu'un pour ce qu'il est*, Le mépriser, dédaigner de répondre à ses injures. | *C'est à prendre ou à laisser*, Il faut ou accepter purement et simplement la proposition qui est faite ou y renoncer. | *Il y a dans cet ouvrage beaucoup à prendre et beaucoup à laisser*, Il y a du bon et du mauvais. | *Laisser à dire sur une matière*, Ne pas l'épuiser. | *Laisser à faire*, Ne pas terminer, ou ne pas faire d'une manière tellement complète, qu'il n'y ait rien à ajouter. | *Laisser à penser*, Donner à penser. Je vous *laisse à penser* ce qu'il en adviendra. Je vous *laisse à penser* s'il fut surpris. | *Laisser beaucoup à parler*, Se dit d'un homme qui parle ou agit avec mystère. | *Laisser à désirer*, Ne pas satisfaire. Cette étoffe *laisse à désirer* tant pour la couleur que pour la qualité du tissu. La voix, le chant, le jeu de cette actrice *laisse à désirer*. | Prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, Mieux vaut souffrir un petit mal que de chercher à y remédier au risque d'en éprouver un plus grand. | *Laisser des plumes*, Ne pas se retirer d'une affaire sans avoir fait quelque perte. | *Laisser la bride sur le cou de son cheval*, Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même. | Fig. *Laisser la bride sur le cou de quelqu'un*, Le laisser en pleine liberté. | T. de mar. *Laisser tomber l'ancre*, Jeter l'ancre, mouiller. | Absol. Finir, cesser. Allons donc, *laissez* donc. *Laissez*, je vous prie. | SE LAISSER, v. pr. S'emploie dans le sens de Permettre, souffrir, ne pas empêcher. Il est toujours suivi d'un infinitif. *Se laisser* mourir de faim. *Se laisser* aller à la douleur, à la paresse, au plaisir. Les âmes vulgaires *se laissent* aller à leurs passions.

En vain ton âme généreuse
De leurs maux *se laisse* attrister.
(BÉRANGER.)

| Quelquefois il n'ajoute rien au verbe qui le suit. On dit : *Il s'est laissé mourir*, pour Il est mort. *Il s'est laissé tomber*, pour Il est tombé. | Avec un verbe actif. *Se laisser* battre. *Se laisser* tuer. *Se laisser* emmener. *Se laisser* séduire. Le pronom est alors régime du second verbe. | *Se laisser mener, se laisser conduire, se laisser gouverner*, Laisser prendre à quelqu'un de l'empire sur soi. | *Se laisser aller*, Se relâcher, ne pas tenir ferme; agir sans réflexion et en suivant ses mouvements naturels. | *Se laisser aller*. En parlant d'une femme ou d'une fille, céder à la séduction. | *Je me suis laissé dire*, J'ai ouï dire, mais sans ajouter grande foi. | Famil. *Se laisser lire*, Se dit d'un livre qu'on lit sans fatigue, sans ennui. Ces vers *se laissent lire*; c'est déjà beaucoup. (Hugo.) | *Se laisser manger, se laisser boire*, Se dit d'un aliment, d'une boisson qu'on prend avec plaisir.

LAISSER-ALLER, s. m. Sorte de négligence, d'abandon et d'indolence propre à certains tempéraments et à certains caractères. Il faut beaucoup de jeunesse, d'esprit et de beauté pour se permettre cette façon d'être qui n'est point reçue partout, précisément à cause des nuances délicates et imperceptibles qu'elle renferme. Il y a le *laisser-aller* de la femme aimée, qui est de l'abandon et de la confiance; il y a le *laisser-aller* de l'homme d'esprit, qui est une impertinence aimable à l'endroit des gens qui l'écoutent, une sorte de familiarité de bon goût vis-à-vis des importuns et des indifférents; il y a le *laisser-aller* des vieillards, qui est de la bonhomie; il y a le *laisser-aller* de l'artiste, qui est quelquefois, par rapport au costume, un crime de lèse-mode et de lèse-régularité. On pourrait même dire qu'il y a autant de *laisser-aller* qu'il y a de caractères et de tempéraments différents. Croiriez-vous que je la trouve imposante malgré son naturel et le *laisser-aller* de sa conversation! (Mme de Staël.) Ce mot est invariable au pluriel.

LAISSER-COURRE, s. m. T. de chasse. Endroit où l'on découple les chiens. Quand ils seront au *laisser-courre*. | Se dit également du temps où il a lieu. Vous vous trouverez au *laisser-courre*.

LAISSER-FAIRE, s. m. Mot de création moderne. Il a été trouvé longtemps après la doctrine à laquelle il correspond et qu'il caractérise admirablement. On ne l'emploie guère, dans ce sens, dans la conversation ordinaire, et pour qu'il ait toute sa valeur, il faut qu'il se trouve placé convenablement, c. à d. dans la phraséologie économi-

que et politique. Le *laisser-faire* est la doctrine de l'indifférence, de la tolérance spéculée, de l'indulgence coupable d'un gouvernement à l'endroit de certaines choses réprouvables et antisociales. Elle a pour conséquence le *laisser-passer*. C'est avec les deux maximes du *laisser-faire* et du laisser-passer, et du chacun pour soi, chacun chez soi, qu'ont été tuées tant de monarchies; c'est par elles qu'agonise la société moderne.

LAISSE-TOUT-FAIRE, s. m. Ancienne pièce de vêtement que portaient les femmes sous Louis XIV. Un *laisse-tout-faire* est très-gracieux.

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.
(BOURSAULT.)

LAIT, s. m. (pron. *lè*; du lat. *lac*). Liquide blanc, opaque, plus dense que l'eau, doué d'une saveur agréable, qui est sécrété par les glandes mammaires des femmes pour la nourriture de leurs enfants, et des femelles des mammifères pour celle de leurs petits. Quelle que soit la femelle dont le lait provienne, il contient, indépendamment de l'eau, quatre parties distinctes : le beurre, le caillé ou caséum, le sérum ou petit-lait et le sucre; mais rien n'est plus variable que la proportion entre chacune de ces parties. Le meilleur lait n'est ni trop clair ni trop épais; il doit être d'un blanc mat, d'une saveur douce. On l'obtient plus abondant et plus pur d'une bête ni trop jeune ni trop vieille, à sa troisième portée, hors de l'état de chaleur, et qui n'ait pas trop de graisse. La plus ou moins grande abondance du lait n'appartient point à une race particulière; elle n'est qu'une qualité individuelle et le résultat d'un bon régime. Le lait est un fluide animal qui, au contact de l'air et à une température de 6 à 14° Réaumur, se décompose de lui-même. Pendant l'été, il tourne très-facilement à l'aigre; on peut diminuer son altération en y ajoutant un peu de carbonate de soude ou de magnésie. *Lait* de femme. *Lait* de vache. *Lait* de chèvre. *Lait* d'ânesse. *Lait* de jument. *Lait* de brebis. La couleur du *lait*. La blancheur du *lait*. La composition du *lait*. La saveur du *lait*. Cette nourrice a beaucoup de *lait*. Cette femme n'a plus de *lait*. *Lait* salutaire. *Lait* parfumé, nourrissant, épuisé, aigri, épaissi, abondant, fumant, mousseux, etc. A Paris, la fraude s'exerce sur le *lait* d'une manière extrêmement étendue et très-lucrative. La jument est dans la classe des femelles qui ne donnent leur *lait* qu'à la vue du nourrisson. (Morogues.) Le renne moussivore offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un *lait* plus épais que celui de la vache. (Bern. de Saint-Pierre.) La femelle du chameau fournit un *lait* abondant. (Buffon.) En Hollande, en Italie, en Turquie et dans tout le Levant, on ne donne aux enfants que le *lait* des mamelles pendant un an entier. (Id.) | Dans le langage ordinaire, il s'entend absolument du lait de vache qui sert à la nourriture de l'homme. Du *lait* bouilli. Café au *lait*. Des œufs au *lait*. Une soupe au *lait*. Ne vivre que de *lait*. Un tempérament délicat a obligé Molière à vivre de *lait* pendant plus de dix ans. C'est une fille accoutumée à vivre de salade, de *lait*, de fromage et de pommes. (Molière.) Ils ne savaient que conduire leurs brebis, les tondre, traire leur *lait* et faire des fromages. (Fénelon.) On boit en Suisse d'excellent *lait*.

Perrette, sur sa tête ayant un pot au *lait*,
Bien posé sur un coussinet.
(LA FONTAINE.)

| Par anal. Liqueur blanche qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque. | *Jeune lait*, Lait d'une femme récemment accouchée. | *Vieux lait*, Lait d'une femme accouchée depuis longtemps. | *Dents de lait*, Les premières dents qui viennent aux enfants et aux petits des animaux. | *Frères et sœurs de lait*, Enfants nourris par la même nourrice et élevés ensemble. | *Vache à lait*, Vache privée de son veau et dont le lait sert à l'alimentation de l'homme. On dit mieux *Vache laitière*. | *Cochon de lait*, *veau de lait*, Cochon ou veau qui tette encore. | *Petit-lait*, Sérosité qui se sépare du lait quand il se caille. | *Lait de beurre*, Petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. | *Lait coupé*, Lait auquel on a adjoint une portion d'un autre liquide. *Lait coupé* avec de l'eau d'orge, avec du bouillon. | *Lait de poule*, Jaune d'œuf frais délayé dans de l'eau chaude avec du sucre. Le *lait de poule* doit être pris le soir en se couchant.

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un *lait de poule* et mon bonnet de nuit.
(BÉRANGER.)

| Fig. *Le vin est le lait des vieillards*, Il les fortifie. | *Avec le lait*, Dès l'âge le plus tendre. C'est *avec le lait* que nous suçons les principes qui doivent nous diriger toute notre vie. (A. D.) Il existe entre ces deux familles une vieille haine que les enfants suçent *avec le lait*. (Acad.) | On dit, à peu près dans le même sens, *Sucer le lait des bonnes doctrines*. | Fig. et par exagérat. *Il est si jeune, que si on lui tordait le nez il en sortirait encore du lait*, Se dit d'un jeune homme qui fait des fanfaronnades au-dessus de son âge et qui se mêle de choses au-dessus de son intelligence. | Fig. *Vache à lait*, Personne ou chose dont on tire quelque profit et qu'on exploite impunément et incessamment. | *S'emporter comme une soupe au lait*, S'abandonner facilement à la colère. | *Bouillir* ou *faire bouillir du lait à quelqu'un*, Le mettre de mauvaise humeur, le taquiner. | *Avoir une dent de lait contre quelqu'un*, Avoir quelque vieille rancune contre lui. | *Lait sur vin, c'est venin*, Le lait pris sur le vin trouble la digestion. | *Troubler le lait d'une nourrice*, La rendre enceinte. | *Il sait connaître mouches en lait*, C'est un homme fin qui connaît son monde. | *Être de la confrérie du pot au lait*, Avoir de petits enfants. | *Il avale cela doux comme lait*, Se dit de celui qui reçoit avidement toutes sortes de louanges, ou qui, par lâcheté et dissimulation, reçoit des injures sans y répondre. | | Bot. Nom vulgaire de quelques plantes. *Lait battu*, La fumeterre. | *Lait de couleuvre*, Le réveille-matin. | *Lait d'âne*, Le laiteron. | *Lait doré*, Espèce de champignon de la famille des laiteux. | *Lait de sainte Marie*, Espèce de chardon. | Chim. *Lait* se dit aussi de certaines liqueurs artificielles qui ont quelque analogie avec la couleur du lait. *Lait de chaux*, Liquide d'un blanc trouble qui est de la chaux délayée dans l'eau. | *Lait d'amandes*, Émulsion simple d'amandes. | *Lait virginal*, Dissolution alcoolique d'un baume précipité par l'eau; acétate de plomb liquide dont les femmes se servent comme cosmétique pour faire disparaître les taches de rousseur. Je ne vois partout que blancs d'œufs, *lait virginal*, et mille autres brimborions que je ne connais point. (Molière.) | *Lait de cire*, Composition qui sert à lustrer les meubles. | *Lait de soufre*, Nom donné autrefois aux hydrosulfates sulfurés précipités par un acide. | *Lait végétal*, Suc trouvé dans un grand nombre de végétaux et qui a l'aspect et la couleur du lait. | Pathol. *Lait répandu*, *lait épanché*, Expression vulgaire employée pour désigner les maladies qui se développent après l'accouchement chez les femmes qui ne nourrissent pas leurs enfants, et quelquefois même chez celles qui les allaitent. | L'attention publique a été souvent préoccupée des inconvénients et des dangers qui pouvaient résulter de certaines falsifications dans le commerce du lait. On a prétendu même qu'il se fabriquait, en vue de bénéfices exagérés, des liquides n'ayant du lait que l'apparence et le nom; qu'ainsi on parvenait à imiter cette apparence à l'aide de certaines émulsions huileuses ou amylacées, ou même en divisant dans l'eau des cervelles d'animaux morts de maladie ou de chevaux abattus. Mais les nombreuses recherches des membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité dans le département de la Seine, et les expériences faites à Londres, où les mêmes bruits s'étaient répandus, n'ont pas justifié de pareilles craintes. En France, comme en Angleterre, les fraudes sur le lait sont généralement bornées aux pratiques suivantes. Le plus ordinairement, on écrème le lait de la veille, afin de vendre à part la crème à un prix plus élevé; parfois, on mêle le lait écrémé avec celui qu'on vient de traire, et l'on ajoute au mélange la moitié de son volume d'eau, et même davantage. Il est arrivé souvent que, pour dissimuler la nuance bleuâtre que donne l'addition de l'eau et l'enlèvement d'une partie de la crème, on ajoutait une matière colorante, de l'extrait brun de chicorée, de caramel, de la teinture de pétales de souci. On peut constater l'addition de ces matières colorantes en faisant cailler et égoutter sur une toile le lait soupçonné : le sérum limpide que l'on obtient renferme la matière colorante, et sa nuance jaune décèle la fraude. En général, grâce aux chemins de fer qui font affluer rapidement à Paris une plus grande quantité de lait, on peut espérer la cessation de ces manœuvres coupables.

LAITAGE, s. m. (pron *lètaje*; rad. *lait*). Nom sous lequel on désigne le lait et tout ce qui en provient, tout ce qui se fait avec le lait, comme le beurre, la crème, le fromage. Vivre d'œufs et de *laitage*. Allez couper vos joncs et presser vos *laitages*. (Boileau.) Le *laitage* et le sucre sont un des goûts naturels du sexe. (J. J. Rousseau.)

LAITANCE, s. f. (pron. *lètanse*; rad. *lait*). Ichthyol. Organe qui se trouve dans la partie supérieure de l'abdomen des poissons, et qui représente chez eux celui qui a reçu le nom de testicules chez d'autres animaux. Il est composé d'un grand nombre de petites cellules remplies d'une liqueur laiteuse qui, à l'époque du frai, doit, en les arrosant, féconder les œufs de poisson. | Dans le langage ordinaire, la substance laiteuse elle-même. La *laitance* ou la laite d'un hareng, la *laitance* d'un brochet, d'une carpe. C'est un régal délicieux que la *laitance* de carpe frite ou accommodée au vin de Bordeaux.

LAITE, s. f. (pron. *lète*). Synonyme de *Laitance*. La *laite* est le sperme des poissons mâles. Suétone dit que Vitellius, rassemblant les délices de toutes les parties du monde, faisait servir à la fois dans ses festins les foies de scares, les *laites* de murènes, les cervelles de faisans, et les langues de phénicoptères. (Buffon.) La *laite* de carpe est très-nourrissante et paraît avoir été employée quelquefois avec succès dans le traitement de la fièvre hectique. (Orfila.) On nous servit une *laite* de carpe délicieuse.

LAITÉ, ÉE, adj. Qui a de la laitance ou de la laite. Hareng *laité*. Carpe *laitée*. *Laité* est le contraire d'*œuvé*. | Qui a du lait. Usité seulement, au figuré, dans cette locution : *Poule laitée*, Homme sans énergie et sans vigueur. Leur ton de *poule laitée*. (Molière.) Ces femmes sont des *poules laitées*.

LAITÉE, s. f. Vénerie. La portée de quelques animaux; tous les petits d'une portée. Cette lice a eu une *laitée* prodigieuse, dix-huit petits.

LAITERIE, s. f. (pron. *lèteri*; rad. *lait*). Lieu où l'on conserve le lait, où l'on fait crémer le lait des vaches, des chèvres, etc., pour en fabriquer ensuite du beurre et des fromages; aussi toutes les

Laiterie.

habitations consacrées à l'exploitation rurale en contiennent-elles une plus ou moins grande. Il y en a de trois espèces : 1° les laiteries à lait; 2° celles destinées à une fabrication de fromages; 3° les laiteries disposées pour la fabrication du beurre. La *laiterie à lait* est le plus souvent une pièce à la proximité de l'étable, exposée au nord, quelquefois précédée par un petit vestibule, intérieurement garnie de tables adossées au mur, pour déposer dessus les vases remplis du lait qu'on livre bientôt aux laitières : elle doit être tenue fraîche en été. La *laiterie à fromage* doit être exposée au midi, parce que c'est en hiver qu'elle contient la plus grande quantité de fromages. Une bonne laiterie doit être excessivement propre, parfaitement aérée, et avoir une température toujours égale et se rapprochant de celle des bonnes caves. Il faut en éloigner toute émanation fétide, les gaz acides, les matières animales ou végétales en putréfaction. *Laiterie* bien tenue. Entrer dans la *laiterie*. *Laiterie* bien exposée. Il lui faut des écuries commodes, des étables faites avec soin, des granges vastes et solides, des *laiteries* voûtées et fraîches. (Voltaire.) | Lieu où l'on vend du lait. On dit plus souvent *Crémerie*. V. CRÉMERIE. | Archit. Petit pavillon, édifice d'agrément que l'on construit quelquefois dans les parcs de certains châteaux, et où l'on essaye de reproduire la simplicité et la rusticité des laiteries véritables. Il existe à Trianon une *laiterie* où la reine Marie-Antoinette, habillée en paysanne d'opéra-comique, allait, avec ses dames d'honneur, costumées comme elle, se délasser des soucis de la cour et des embarras du trône. (A. D.)

LAITEROL, s. m. Technol. Face de devant des creusets dans lesquels on affine la fonte.

LAITERON, s. m. Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, caractérisé par des demi-fleurons, portés chacun sur un embryon et soutenus par un calice épais qui prend une figure

presque conique en mûrissant. Il y a plusieurs espèces de laiterons, parmi lesquels se trouvent le *laiteron rude* ou *épineux*, et le *laiteron doux*, appelé vulgairement *palais de lièvre*. Ces deux laiterons fleurissent en mai et juin ; ils croissent partout, dans les blés, dans les vignes, sur les chemins, et rendent, quand on les écrase, un suc laiteux et amer. Ils constituent une excellente nourriture pour la plupart des bestiaux, principalement pour les bêtes à cornes, les pourceaux et les lapins.

LAITEUX, EUSE, adj. (rad. *lait*). Bot. Qui a un suc semblable au lait, qui a la couleur du lait. Plante *laiteuse*. Liqueur *laiteuse*. On trouve dans toutes les parties du mancenillier, et principalement entre le tronc et l'écorce, un suc *laiteux*, regardé comme un poison très-subtil qui rend l'exploitation et même l'approche de cet arbre très-dangereuse. (Raynal.) | Minéral. et comm. Se dit des pierres fines et transparentes dont l'aspect offre la couleur du lait, ce qui en diminue la valeur. Une opale *laiteuse*. | Pathol. Qui est causé par le lait. Maladie *laiteuse*. Affection *laiteuse*.

LAITIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait métier de vendre du lait. Il faudra changer notre *laitier*, il nous vend du lait détestable. La *laitière* ouvre sa boutique de grand matin. Notre *laitière* ainsi troussée. (La Fontaine.) | Adjectiv. *Vache laitière*, Se dit de toutes les vaches qui donnent du lait, que l'on entretient pour leur lait. Un troupeau de *vaches laitières*. | Substantiv., et dans le même sens. Une *laitière*. Une bonne *laitière*. Cette vache est une bonne *laitière*. | Famil. *C'est une bonne laitière*, Se dit d'une nourrice qui a beaucoup de lait.

LAITIER, s. m. Technol. Matière écumeuse qui sort des fourneaux où l'on fait fondre la mine. Elle vient non-seulement de la mine, mais encore plus de la castine qu'on met avec la mine pour en faciliter la fusion. C'est ainsi qu'on met du borax pour fondre l'or, et du salpêtre pour fondre l'argent. Comme, dans la fonte du fer, les *laitiers* emportent toujours des portions de ce métal, les forgerons ont soin de les piler avec une machine faite exprès, le *bocard*, afin d'en extraire le fer qu'ils ont charrié avec eux. Plus les *laitiers* sont légers et vitreux, et plus ils sont bien purgés ; quand ils sont lourds, noirs et ternes, c'est signe que le travail de la fonte va mal. En France, on jette les *laitiers* ou bien on les emploie pour l'entretien des routes ; en Suède, on en fait des briques.

LAITON, s. m. (pron. *lèton*, du gall. *lætum*, même sens). Chim. Alliage de cuivre rouge et de zinc. Si le zinc entre dans ce composé en trop grande quantité, l'alliage n'est plus qu'imparfaitement ductile, et alors on l'appelle *fonte de cuivre*. Il est ordinairement d'un jaune vif, ductile, malléable et susceptible d'être restreint à froid, cassant à chaud, facilement fusible et pouvant être coulé dans les moules. Lorsqu'il est plongé dans l'eau, il rougit, et sa densité et sa dureté diminuent. Il est moins altérable à l'air que le cuivre, et il sert particulièrement dans les arts. On le tire à la filière. On fait en laiton une quantité innombrable d'ouvrages. Il se convertit en fils de cuivre jaune plus ou moins déliés dont on fait des grillages, des cordes métalliques pour certains instruments de musique. Les instruments de précision, les pièces d'horlogerie et différentes pièces de mécanique se construisent avec le laiton. Les bijoutiers en faux exécutent en laiton toutes sortes d'ornements qui, dorés avec soin, imitent parfaitement l'or. Enfin, et surtout, le laiton sert à faire des épingles. | Alchim. *Laiton des philosophes*, L'élément de la terre ou le corps immonde. | *Laiton tout net*, Matière parvenue au noir. | *Laiton blanc des philosophes*, Le mercure hermétique ou la lune des sages. | *Laiton rouge des philosophes*, L'or. Sa baguette était en *laiton rouge des philosophes*.

LAITUE, s. f. (pron. *lètu* ; du lat. *lactuca* ; formé de *lac*, lait, parce que ces plantes expriment un suc laiteux abondant. *Lactuca sativa* de Linné). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, dont la patrie est inconnue, mais qui est cultivé partout. Le caractère générique auquel on reconnaît la laitue est un involucre oblong, à squammes imbriquées, un réceptacle nu, une aigrette stipitée, tombante, à poils de consistance molle. Son caractère spécifique est celui-ci : feuilles arrondies, caulinaires, cordiformes, rameaux en corymbe. Elle est annuelle et fleurit en juillet, août et septembre. La laitue, étant cultivée dans des pays et des climats très-différents, offre un grand nombre de variétés, à feuilles plus ou moins arrondies et plus ou moins allongées, qui se recouvrent les unes les autres et forment une tête ronde ou ovale. Mais généralement les laitues craignent le froid, et il leur faut une terre douce, ameublie, chaude, amendée avec du terreau en couches. Il faut les arroser souvent quand elles sont jeunes. Toutes les variétés de laitues sont alimentaires, mais douceâtres, un peu fades, et de difficile digestion. On les mange cuites et assaisonnées de diverses manières, ou crues en salade. La laitue a été connue de toute antiquité. Chez les Juifs, elle entrait avec l'agneau comme partie essentielle du repas pascal. Les Romains en faisaient une grande consommation. En effet, à ses vertus alimentaires, cette plante en ajoute d'autres. Elle est employée avec succès en médecine, et ordonnée comme calmant et narcotique, comme émollient et rafraîchissant. Elle apaise les folles ardeurs et les passions voluptueuses. Vénus, voulant oublier Adonis, se coucha, dit la Fable, sur un lit composé de laitues. Pour obtenir les laitues plus tendres et plus blanches, on en relève toutes les feuilles au moyen d'un brin de paille, ce qui les fait étioler ou blanchir presque entièrement. Là croissaient à plaisir l'oseille et la *laitue*. (La Fontaine.) | Les variétés les plus connues de laitues sont : la *laitue romaine*, qui constitue presque une espèce distincte ; ses feuilles sont toujours allongées et les caulinaires plus aiguës ; la *laitue pommée*, à feuilles concaves ; la *lactuca laciniata*, dont les feuilles sont obtuses et glabres, les inférieures pinnatifides, laciniées, et les supérieures roncinées. Alimentaire comme les

Laitue.

précédentes, elle est particulièrement cultivée dans le Maine et la Touraine. Son nom vulgaire est *laitue frisée*. On estime aussi la *laitue sauvage* ou scariole. Une autre espèce de laitue, celle-ci employée en médecine, est la *lactuca virosa* de Linné. Elle croît en Europe le long des haies, des murs et au bord des champs. Elle a la tige glabre, les feuilles horizontales, oblongues, denticulées, et la carène en est garnie de quelques poils aculéiformes. Elle a toujours été regardée comme vénéneuse, et la médecine l'emploie en extrait comme antispasmodique. Nous croyons que c'est cette laitue que les anciens appelaient *viande des morts*, parce qu'elle croît aussi volontiers dans les cimetières. | Nom donné à des plantes de différents genres. *Laitue de brebis*, La mâche potagère. | *Laitue d'âne*, Nom vulgaire de la cardère sauvage ou drypis épineux. | *Laitue de bruyère*, La laitue vivace. | *Laitue de chien*, Le pissenlit. | *Laitue de chèvre*, Espèce d'euphorbe. | *Laitue de cochon*, L'hypochocrède fétide. | *Laitue de lièvre*, Espèce de liondent ou de laiteron. | *Laitue de grenouilles*, Nom vulgaire du potamot crépu. | *Laitue de mer*, Espèces d'ulves foliacées et vertes qui ont par là quelque ressemblance avec les feuilles de laitue et qui se trouvent sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. | Conchyliol. L'un des noms vulgaires du genre rocher ; parmi les zoophytes, il sert à désigner une espèce de madrépores.

LAÏUS. Mythol. Arrière-petit-fils de Cadmus, fondateur de Thèbes, eut pour père Labdacus, roi de cette ville célèbre, capitale de la Béotie, et pour mère l'héroïne Nyctis (la Ténébreuse), qui sembla lui présager par son nom les orages et la fatalité de sa destinée. Il succéda à son oncle. Il fut le mari de Jocaste, que son fils Œdipe épousa sans la connaître, et fut tué par ce même fils dans un défilé où chacun d'eux, ignorant leur consanguinité, avait disputé le passage avec acharnement (1302 av. J. C.). Sophocle a tiré de ces événements le sujet d'une admirable tragédie.

LAIZE, s. f. (pron. *lèze*). Différence en plus ou en moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa longueur légale ou convenue. Dans les bonnes fabriques, on est très-scrupuleux sur les *laizes*. | *Grande laize*, Différence en plus. | *Petite laize*, Différence en moins. | Se dit aussi de la largeur même. Ce châle a bien sa *laize*. | Mar. Bande de toile de toute sa largeur. Cette voile se compose de tant de *laizes*.

LAKANAL (JOSEPH). Conventionnel, né en 1762, à Serres (Ariége), mort en 1845. Il était engagé dans les ordres et professait la philosophie à Moulins au moment de la Révolution. Député à la Convention, il devint président du comité d'instruction publique et se consacra tout entier aux intérêts de la science et des lettres. Il fit conserver le *Jardin du roi*, qui fut transformé en *Muséum d'histoire naturelle*, et eut une grande part à la création des écoles normales, des écoles centrales, de l'Institut et du Bureau des longitudes. Entré en 1795 au conseil des Cinq-Cents, il fut nommé en 1797 commissaire du Directoire, et remplit d'importantes missions dans les départements récemment réunis. Après le 18 brumaire, il occupa une modeste chaire à l'école centrale de la rue Saint-Antoine (lycée Charlemagne). En 1815, il se réfugia aux États-Unis, et y fut élu président de l'Université de la Louisiane ; mais il résigna ces fonctions pour se faire planteur dans l'Alabama. Il rentra en France en 1837, et prit place à l'Académie des sciences morales, dont il avait fait partie dès la création. Lakanal a laissé un *Exposé sommaire de ses travaux*. Il avait rédigé des *Mémoires* qui ont disparu à sa mort, et dont on doit vivement regretter la perte.

LAKI, s. m. Mythol. Oiseau de la Chine, dont il est beaucoup parlé dans les livres et dans les récits d'histoires merveilleuses, comme possédant des talents extraordinaires.

LAKISTE, adj. et s. Nom donné à une école littéraire en Angleterre, et à ceux qui en font partie. Les lakistes ont tous, ou presque tous, un sentiment profond et délicat de la nature, une perceptibilité exquise des impressions calmes qui résultent de son contact. On les a nommés ainsi parce que la plupart d'entre eux habitaient ou habitent les bords des grands lacs de l'Écosse et de l'Amérique, et surtout parce qu'ils se plaisent dans les descriptions des grands spectacles et des émotions calmes, austères et douces qu'offrent ces lacs. Southey, Wordsworth, Coleridge, Walter Scott, sont à la tête de l'école *lakiste*. Ce serait une assez neuve et utile manière de caractériser, et de renouveler l'étude tant de fois faite de sa poésie, que de la comparer d'un peu près avec ces deux grands *lakistes*. (Sainte-Beuve.)

LALANDE. L'un de nos astronomes les plus distingués. Né en 1732, à Bourg en Bresse, mort en 1807. Son enfance avait été très-pieuse, à ce point même qu'à la fin de ses études, il avait voulu se faire jésuite. Venu à Paris pour y faire son droit, il suivit assidûment les cours d'astronomie professés par Messier au collége de France. Après un voyage en Prusse et un séjour à la cour de Frédéric, il se montra décidément philosophe à la manière de d'Holbach et de La Mettrie, se singularisa par des opinions impies, et se fit gloire d'être athée. Il fut reçu à l'Académie des sciences en 1753, devint en 1762 professeur d'astronomie au collége de France, et remplit cette chaire pendant quarante-six ans avec le plus grand succès. Ses principaux ouvrages sont : *Traité d'astronomie* ; *Abrégé de navigation, historique, astronomique*, etc. ; l'*Astronomie des dames* ; le *Dictionnaire d'astronomie de l'Encyclopédie méthodique*, etc. Il fonda par testament une médaille en faveur du meilleur traité d'astronomie.

LALLATION, s. f. (pron. *lalasion* ; du lat. *lallatio*, même sens). Vice de prononciation qui consiste à doubler ou mouiller le *l* mal à propos, ou à le substituer à la lettre *r*. On emploie de préférence le mot *Labdacisme*.

LALLY-TOLLENDAL (THOMAS-ARTHUR). Né en 1702, à Romans, en Dauphiné, d'une famille irlandaise. Lally fut successivement simple aide-major à Kehl, diplomate guerrier à Saint-Pétersbourg, maréchal général des logis aux siéges d'Ypres, de Furnes et de Menin, maréchal de camp *hors de ligne* à Maëstricht, et enfin gouverneur des possessions françaises dans l'Inde. Il y soutint une rude guerre contre les Anglais, avec des forces insuffisantes, avec une armée mal nourrie, mal vêtue, mal payée, qui, néanmoins, sous la conduite d'un tel chef, fit des prodiges de valeur. Mais le sort des armes et la fatalité de certaines circonstances forcèrent Lally à remettre Pondichéry à l'amiral anglais Coote (16 janvier 1761), après dix mois de blocus, de discorde et de famine, et n'ayant que quatre onces de riz à faire distribuer par tête aux 700 soldats affamés qui lui restaient

contre les 22,000 hommes et les 14 vaisseaux de ligue des Anglais. Amené prisonnier en Angleterre, il s'en échappa pour venir en France, où il était accusé de *concussion* et de *trahison*, lui qui avait si souvent payé les soldats de ses propres deniers et qui s'était montré si courageusement l'homme de la France contre la compagnie des Indes elle-même. Le Parlement ordonna au Châtelet d'instruire contre lui, et, au bout de deux ans d'une procédure inouïe, Lally sortit de la Bastille le 9 mai 1766, pour avoir la tête tranchée. « Voilà, selon son expression, quelle fut la récompense royale de cinquante-cinq ans de service!... » En 1778, à la sollicitation de son fils, Louis XVI fit reviser le jugement; l'arrêt fut cassé à l'unanimité (1781), et la mémoire du condamné réhabilitée.

LALONDE, s. f. Bot. Espèce de jasmin de l'île de Madagascar. Il a les feuilles plus grandes que celles du jasmin d'Europe; il croît en arbrisseau sans ramper ni s'attacher à d'autres arbres. Sa fleur exhale une odeur extrêmement pénétrante.

LAMA, s. m. (*llama*, nom que les Péruviens appliquaient à tous les animaux couverts d'une toison). Zool. Sous-genre des chameaux, originaire du Pérou. Il se distingue du chameau proprement dit par l'absence de bosse et par la disposition de ses doigts, qui sont complètement séparés. En outre, les lamas n'ont ni la taille, ni la force, ni la physionomie indolente et stupide des chameaux. Ils sont plus agiles, plus élégants, plus fins, plus vifs, et ils en diffèrent encore par plusieurs caractères principaux organiques. Ils sont de la hauteur et de la taille d'un très-petit cheval, et portent, comme le chameau, des plaques chauves et des callosités sur la poitrine et les genoux. Le sous-genre *lama* comprend trois espèces : le *lama proprement dit* ou *guanaco*, l'*alpaca* et la *vigogne*. Le *lama proprement dit* a la tête petite et bien placée, le poil de couleur variable, mais où domine le brun. Cet animal est doux et patient, mais quelquefois entêté. Il ne vit plus à l'état sauvage; toute la race avait été réduite en domesticité à l'époque de la découverte de l'Amérique. Le lama était alors la seule bête de somme employée par les Péruviens. Son emploi est devenu moins fréquent depuis l'introduction des chevaux dans le nouveau monde. Toutefois, il sert encore à transporter des fardeaux

Lama.

dans des sentiers escarpés. La chair des jeunes lamas est un très-bon manger. On se sert du poil des diverses espèces de *lamas*, surtout de l'alpaca et de la vigogne, pour fabriquer des étoffes. Parmi les *lamas*, il y a une espèce sauvage qu'on nomme *guanacos*, plus forts, plus vifs et plus légers que les *lamas* domestiques, courant comme le cerf. (Raynal.) V. ALPACA et VIGOGNE

LAMA, s. m. Nom des prêtres de Bouddha au Thibet et chez les Mongols. Les *lamas* avouent eux-mêmes qu'ils ne sont pas des dieux, mais ils prétendent représenter la divinité. (Raynal.) *Grand-lama* ou *dalai-lama*, Chef de la religion de Bouddha au Thibet et chez les Mongols. C'est par l'institution du *dalai-lama* que la hiérarchie et le culte bouddhique se sont développés de la manière la plus brillante au Thibet. Le chef de cette hiérarchie est Bouddha-Chakyamuni; mais comme tous les véritables Bouddhas n'apparaissent qu'une seule fois pour commencer une nouvelle époque et s'en remettent ensuite aux bodhisathas pour achever l'œuvre de salut, et procéder à de nombreuses incarnations, le bodhisathas Chakyamuni reparaît continuellement dans le dalaï-lama, qui lui-même est supposé se multiplier dans tous les individus très-croyants, très-fidèles, très-fervents. Il réside à H'lassa, et a sous lui un second lama résidant à Teschihlumbo qui a presque la même autorité, mais qui reconnaît le dalaï-lama comme son supérieur. Après eux viennent les autres lamas. Dans les premiers temps, on allait chercher dans l'Inde le successeur du dalaï-lama, que le défunt désignait dans

Lama.

son testament; mais la politique intervint bientôt dans ces inspirations, et les chefs de l'État ont fait renaître le dalaï-lama dans les familles dévouées à leurs intérêts dynastiques. Le mort saisit le vif, et le bon peuple, qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son *grand-lama* est immortel, infaillible et impeccable. (Voltaire.)

LAMAÏQUE, adj. Qui est conforme à la doctrine des lamaïtes; qui appartient aux lamaïtes. Croyances *lamaïques*. Cérémonies *lamaïques*.

LAMAÏSME, s. m. Bouddhisme thibétain, doctrine des sectateurs du grand-lama, laquelle enseigne que le lama s'est incarné dans le corps de Bouddha, et que le dieu réside perpétuellement en lui et dans ses successeurs. Le *lamaïsme* est comme un schisme dans la religion du bouddhisme; il est moins pur et moins clair que ce dernier.

LAMAÏTE, adj. et s. Sectateur, sectatrice du lamaïsme. Tous les *lamaïtes* sont convaincus que leur grand-lama est immortel. On dit aussi *Lamaïste*.

LAMANAGE, s. m. T. de marine. Profession, travail des pilotes lamaneurs. Les frais de *lamanage* à l'entrée de cette rivière sont très-élevés.

LAMANDA, s. m. Erpét. Reptile ophidien de Java, fort remarquable par l'arrangement et le brillant de ses couleurs. C'est une espèce de boa.

LAMANEUR, s. m. (du celt. *loman*, guide). Nom donné aux pilotes pratiques des ports et des entrées de rivières, qui y font leur résidence, et que l'on prend pour l'entrée et la sortie de ces endroits, lorsqu'on ne les connaît pas bien, ou lorsqu'il y a des dangers et des écueils qu'il faut éviter. Un *lamaneur*. | Adjectiv. Un pilote *lamaneur*.

LAMANTIN, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés herbivores. Par la forme extérieure de leur corps, leur organisation intérieure, leurs mœurs et leur alimentation, les *lamantins* tiennent le milieu entre les mammifères terrestres et les cétacés qui se rapprochent le plus des poissons. Un corps de forme oblongue, terminé par une queue plate; une tête grosse, avec de petits yeux; un museau charnu, avec de petites narines en avant; la lèvre supérieure échancrée à son milieu et garnie d'un poil rude et abondant; des mamelles très-proéminentes sur la poitrine des femelles; puis des membres antérieurs transformés en nageoires, mais se composant de cinq doigts qui forment sous la peau de véritables mains; tels sont les principaux caractères extérieurs de ces mammifères. Quant à leur organisation intérieure, elle est, à partir du système dentaire, en tout point celle d'un mammifère herbivore; mais sans bassins et sans plus de vestiges sous la peau de membres postérieurs que chez les autres cétacés. Leurs mœurs ne sont pas moins bizarres que leur organisation. L'habitude qu'ils ont d'élever souvent la partie antérieure de leur corps hors de l'eau, leurs mamelles placées sur la poitrine, les poils abondants qui ornent leur mufle et qui de loin ressemblent assez à une chevelure, l'adresse avec laquelle ils se servent de leurs nageoires pour porter leurs petits, ont longtemps contribué à les faire prendre en quelque sorte pour des individus de l'espèce humaine à moitié poissons. De là ces histoires fabuleuses de sirènes et de tritons, et ces légendes d'hommes marins dont sont farcies les annales de la navigation. Les *lamantins* se trouvent dans les mers des pays chauds. Le *lamantin* d'Amérique, type du genre, se trouve à l'embouchure du fleuve des Amazones et de l'Orénoque, et est assez commun à la Guyane. C'est à lui qu'on donne les noms de *Bœuf marin*, *Vache marine*, et de *Grand Lamantin des Antilles*. Il atteint la taille de 6 mètres de longueur et peut peser jusqu'à 4,000 kilog. Il est d'un naturel fort doux; il vit par troupes et remonte souvent les fleuves à une grande distance. Sa chair est excellente à manger; son lait a une saveur fort agréable, et sa graisse, qui est fort douce, se conserve très-bien. Le *lamantin du Sénégal* n'a guère que de 4 à 5 mètres. On trouve en France des débris de *lamantins fossiles*. Le *grand lamantin du Nord* a été détruit par les hommes il y a déjà plus d'un siècle et l'espèce a disparu. On trouve dans cet ouvrage une assez bonne description du *lamantin* et de la manière dont on le harponne. (Buffon.) On nous servit un quartier de *lamantin*.

LAMARCK (J. B. P. ANT.). Naturaliste, né en 1744, à Bazentin (Somme), mort en 1829. Il fut quelque temps militaire, puis abandonna les armes pour les sciences. Admis en 1779 à l'Académie des sciences, il voyagea pour le Muséum en Hollande, en Allemagne et en Hongrie, devint, en 1794, professeur de zoologie à cet établissement et conserva cette chaire jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : la *Flore française*, où il expose une méthode nouvelle d'analyse botanique; la *Philosophie zoologique*; *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, ouvrage rempli de vues profondes, et des articles de botanique dans l'*Encyclopédie méthodique*. Devenu aveugle, il n'en continua pas moins ses travaux, aidé dans ses recherches par Latreille. Lamarck a professé sur la philosophie des sciences des opinions d'une extrême hardiesse; il croyait que les êtres les plus compliqués procèdent des êtres les plus simples par des transformations graduelles, ce que l'on admet également dans la doctrine spirite.

LA MARK (maison de). Ancienne famille westphalienne qui, en 1424, commença à avoir des possessions sur le territoire français, par l'acquisition de la seigneurie de Sedan. Plusieurs personnages de cette famille se sont illustrés; entre autres : *Guillaume La Mark*, frère de Robert Ier, qui mérita par sa férocité le surnom de *Sanglier des Ardennes*, et qui fut chassé du palais de l'évêque de Liége pour avoir assassiné un des officiers de ce prélat. La Mark fit ensuite alliance avec Louis XI, fit révolter les Liégeois et assassina Louis de Bourbon, évêque de Liége, assassinat qui, par la réprobation qu'il excita parmi les peuples, amena la paix d'Arras. | *Robert II de La Mark*, fils aîné de Robert Ier, reçut le même surnom que son oncle, celui de *Grand sanglier des Ardennes* (1480). Maître d'une partie du pays de Liége, du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan, il fit la guerre à Maximilien. Allié ensuite avec la France, il fit partie de l'expédition de Naples, commandée par le maréchal Trivulce, alla encore en Italie en 1513, avec le titre de lieutenant-général, et se distingua à la bataille de Novarre. Il mourut en 1536. Brantôme lui a consacré un article dans ses *Vies des capitaines*.

LAMARQUE (MAXIMILIEN). Né à Saint-Sever (Landes) en 1770, s'enrôla comme simple soldat en 1792, et devint, après quelques mois, capitaine des grenadiers de La Tour d'Auvergne. Il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui donna le commandement de Paris. Nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, il réussit à opérer la pacification d'une partie de la Vendée. A la fin de 1828, il fut élu député par le département des Landes, et prit place à l'extrême gauche. Réélu après la révolution de 1830, qu'il avait complètement approuvée et qu'il avait secondée, il fut de nouveau envoyé en Vendée, lors des troubles de ce pays. Mais rappelé presque sur-le-champ, il retourna siéger à la Chambre, sur les bancs de l'opposition, où le choléra vint le frapper, le 4 juin 1832. Ses funérailles devinrent l'occasion des sanglantes journées des 5 et 6 juin. Voici ce qu'en dit Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans* : « La popularité du général Lamarque don-

nait à sa mort une importance particulière. Napoléon expirant l'avait nommé maréchal de France; les officiers des Cent-Jours avaient eu en lui un zélé défenseur et les réfugiés un protecteur persévérant; son nom était gravé dans l'âme de tout Polonais fidèle; la Vendée gardait de son passage un souvenir ami; le parti démocratique l'avait compté au nombre de ses orateurs... Que fallait-il de plus? Tribun et soldat, il possédait ce mélange de qualités qu'adore la partie vive du peuple français, la partie turbulente et guerrière. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose d'héroïque dans ce qu'on racontait de son agonie. Sentant la vie se retirer de lui, on l'avait vu recueillir, en quelque sorte, toutes ses forces dans une préoccupation amère des maux et des humiliations de son pays. Il disait : « Je meurs avec le regret de n'avoir pas vengé la France des infâmes traités de 1815! » Puis, comme il parlait de sa fin prochaine et qu'on cherchait à détourner de lui cette pensée funeste : « Qu'importe, s'écria-t-il, que je meure, pourvu que la patrie vive! » Et le mot *patrie* fut le dernier qui s'échappa de ces lèvres éloquentes, glacées pour jamais. »

LAMARTINE (ALPH. DE). Né à Mâcon en 1792. Tour à tour garde du corps du roi Louis XVIII (1820), secrétaire d'ambassade à Naples et à Florence, ministre plénipotentiaire en Grèce (1828), voyageur en Orient, poète, orateur et homme d'État, Lamartine a tenu toute une génération sous le charme de sa parole et sous le prestige de sa poésie. Son rôle a été diversement jugé, parce que sa tâche a été diversement remplie. Avant la révolution du 24 février 1848, Lamartine, député de Saône-et-Loire, président de banquets réformistes, auteur d'une *Histoire des Girondins*, n'avait pas obtenu les sympathies du peuple. Cependant, un engouement passager le fit choisir et admettre parmi les membres du gouvernement provisoire, et ce fut là une des causes qui amenèrent fatalement la ruine de la République. Lamartine est un de ces hommes que Robespierre appelle *patriotiquement contre-révolutionnaires*. Faible, pusillanime quand il avait en main le pouvoir, il fut ingrat envers le peuple quand il perdit la puissance par sa faute. Ses calomnies, répandues dans ses plus récents ouvrages, contre les instituteurs, contre le peuple entier, l'ont fait rejeter depuis plusieurs années des rangs de la démocratie. Ajoutons qu'il n'a pas même eu la force d'âme de supporter avec résignation et dignité la modeste position de fortune que lui avaient faite ses goûts fastueux, ses folles dépenses et les circonstances, et que le gouvernement, pour débarrasser la France de sa bruyante et infatigable mendicité, a cru devoir lui faire allouer par la Chambre des députés une somme de cinq cent mille francs, incessible et insaisissable, productive d'intérêts à 5 0/0 pendant sa vie à son profit, et réversible en capital à ses héritiers après sa mort. Que la patrie en deuil voile son nom aux générations futures comme homme politique, et ne laisse subsister que le souvenir du grand poète auquel nous devons les *Méditations poétiques*, les *Harmonies*, *Jocelyn*, la *Chute d'un Ange*, les *Girondins*, etc.

LAMASERIE, s. f. Confrérie de lamas ou prêtres de Bouddha, auxquels le célibat est imposé comme aux prêtres catholiques.

LAMBAD, s. m. Vent du nord qui souffle à Smyrne tous les jours, depuis l'équinoxe de mars jusqu'à celui de septembre, et depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

LAMBDA, s. m. La onzième lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides. C'est le *lamed* des Hébreux et notre *l*. Comme signe numérique, avec l'accent supérieur placé à droite (λ') cette lettre vaut 30, et avec l'accent inférieur placé à gauche (,λ) elle vaut 30,000. | Le *lambda* désigne le onzième chant de l'*Odyssée* et de l'*Iliade*. | Entom. Papillon de nuit qui porte sur les ailes des lignes dont la réunion présente un *lambda* renversé.

LAMBDACISME, s. m. Vice de prononciation. Synonyme de *Lallation*. V. LABDACISME.

LAMBDOÏDAL, ALE, adj. Anat. Synonyme de *Lambdoïde*.

LAMBDOÏDE, adj. (du gr. λάμβδα, nom de la lettre *l* chez les Grecs; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. *Suture lambdoïde*, Troisième suture du crâne, ainsi appelée parce qu'elle a la forme du *lambda*. On la nomme aussi *ypsoïde*, à cause de sa ressemblance avec l'*ypsilon*.

LAMBEAU, s. m. (pron. *lanbo*). Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. Mettre en *lambeaux*. Vêtements en *lambeaux*. Les *lambeaux* de votre habit sont restés entre ses mains. Il ne changeait point d'habit que celui qu'il portait ne s'en allât en *lambeaux*. (Bouhours.) On s'arrachait les *lambeaux* de sa robe.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des *lambeaux* pleins de sang, etc.
(RACINE.)

| S'emploie pour désigner des haillons. Il n'était point couvert de ces tristes *lambeaux*. (Corneille.) Sous les affreux *lambeaux* de l'obscure indigence. (Gilbert.) | Par extens. Débris, fragment. De temps en temps, au travers de la voûte sombre des arbres de la forêt, on aperçoit un *lambeau* de ciel bleu. Il y a, auprès de Naples, une montagne si agréable par sa position, sa verdure continuelle, sa fertilité, qu'un poète a dit que ce ne pouvait être là qu'un *lambeau* du ciel tombé en terre. (Sallent.) | Se dit du morcellement, du déchirement du corps humain. Elle resta foudroyée par le désespoir, en voyant en *lambeaux* le corps de son amant. On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en *lambeaux*. (Mirab.) | En général, il se dit de tout ce qui peut se morceler, se fragmenter, se détacher par parties. On a retenu des *lambeaux* de son discours. Les généraux d'Alexandre se disputèrent, après sa mort, les *lambeaux* de son empire. Mirabeau, mourant, s'écriait : « Les factions vont se disputer les *lambeaux* de la monarchie. » | Fig. Se dit des ouvrages d'esprit, des œuvres décousues, des fragments littéraires. Mais, en ce sens, on ne l'emploie guère qu'en mauvaise part. Il ne faut pas croire que vous avez traduit Gœthe, parce que vous l'avez traduit par *lambeaux*. (A. C.) | Chirurg. Parties molles qui ont été détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable. Les *lambeaux* sont souvent le résultat de lésions produites par l'action des corps extérieurs. (Chomel.) | *Amputation à un seul lambeau, à deux lambeaux*, Amputation dans laquelle on fait un ou deux lambeaux pour recouvrir la plaie, par opposition à amputation circulaire. | Vénér. La peau velue du bois du cerf qu'il dépouille. | Loc. prov. *S'en aller en lambeaux comme les armes d'Orléans*, Se dit des habits déchirés, par allusion au *lambel* de trois pendants qui orne la brisure de l'écu d'Orléans. | Technol. Nom que les chapeliers donnent à un morceau de toile neuve et forte, taillée en pointe, de la forme des capades, et que l'on met entre chacune pour les empêcher de se joindre lorsqu'on les bâtit.

LAMBEL, s. m. Ce mot a signifié autrefois *lambeau*. C'était un ornement, une espèce de passementerie que l'on plaçait au bas d'une robe. | Nœuds de ruban qui se portaient sur le casque et qui distinguaient un fils de son père, un garçon d'un homme marié. | Blas. Espèce de brisure, la plus noble de toutes; elle se forme d'un filet qui se place ordinairement au milieu et le long du chef de l'écu, sans qu'il touche ses extrémités. Sa largeur doit être de la neuvième partie du chef; il est garni de pendants qui ressemblent au fer d'une cognée, ou plutôt aux gouttes de la frise de l'ordre dorique, qu'on voit sous les triglyphes. Quand il y a plus de trois pendants, il faut en spécifier le nombre. Il y en a jusqu'à six dans les écus de cadets. Le *lambel* distingue les cadets des aînés.

LAMBERT (JEAN-HENRI). Savant universel, né en 1728, à Mulhouse, mort en 1777. Henri Lambert était fils d'un pauvre tailleur. Après avoir suivi quelque temps une école gratuite, il étudia seul et apprit sans maître, outre les langues anciennes et modernes, presque toutes les sciences, la physique, la mécanique, l'astronomie, la philosophie. Il fut au nombre des amis de Kant. On a de lui une quantité innombrable de mémoires.

LAMBIN, INE, adj. (de *Lambin*, nom d'un commentateur français du XVIe siècle, dont le style est lourd et lent). Famil. Qui a l'habitude d'agir avec lenteur. Jamais on ne vit un homme plus *lambin*. | Substantiv. Celui, celle qui lambine. C'est un *lambin*. C'est une *lambine*. Mon *lambin* de secrétaire ne finit point. (Saint-Simon.)

LAMBINER, v. n. Agir lentement. Il ne fait que *lambiner*. Il *lambine* dans tout ce qu'il fait.

LAMBIS, s. m. Conchyliol. Nom que les marins donnent à un coquillage univalve du genre des strombes; c'est une espèce de grand cornet très-sinueux, dans lequel on corne, lorsqu'il est débarrassé du mollusque qui l'habite, pour juger, par un temps de brume très-épaisse, de la distance où l'on se trouve relativement à d'autres navires, afin d'éviter les abordages. | Nom marchand de plusieurs belles espèces de grandes coquilles.

LAMBOURDE, s. f. Hortic. Branche des arbres fruitiers, petite et maigre, avec des yeux noirâtres, plus gros et plus rapprochés que dans les branches à bois. Les *lambourdes* percent en dardant du vieux bois, et elles ne donnent du fruit qu'au bout de quelques années. | T. de charpent. Pièce de bois de sciage, comme un chevron, ou comme une solive, qu'on couche et qu'on scelle avec du plâtre et du plâtras sur un plancher, pour y attacher du parquet ou des ais. | Poutres qu'on met le long des murs pour soutenir les bouts des solives lorsqu'ils n'entrent pas dans les murs. | Le dernier des bancs ou des lits de pierre de taille qui se trouvent dans les carrières des environs de Paris. La lambourde a l'avantage de pouvoir être délitée sans danger.

LAMBREQUIN, s. m. Volets d'étoffe découpée qui descendent du casque, coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement. Il y avait derrière ces casques, au lieu de crinières, des draperies découpées en feuillage et autres ornements de draps voltigeant qu'on appelait *lambrequins*. (Marchangy.) | Découpures de bois, de tôle ou d'étoffe couronnant un pavillon, une tente, un store, une fenêtre, une cheminée, un ciel de lit, etc., etc.

LAMBRIS, s. m. (du celt. *lambrusq*, panneau de menuiserie). Nom générique de toutes sortes de plafonds et ouvrages de menuiserie et de maçonnerie, dont on revêt les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. *Lambris* de chêne, *Lambris* de marbre, de stuc. Les panneaux d'un *lambris*. Ce *lambris* est de marbre de diverses couleurs. Tous ces événements sont peints sur le *lambris*. (La Fontaine.) Mme de Montespan avait des cochons et des chèvres dans des *lambris* peints et dorés. (Mme de Maintenon.) Sous ces *lambris* fumants ces femmes écrasées. (Voltaire.) Il se prend aussi pour ce que les Latins nommaient *lacunar*, la menuiserie ou la maçonnerie qui est au-dessus de la tête dans un appartement. | Fig. Nous cachons notre pauvreté sous des *lambris* vernis et par l'artifice des marchandes de modes; nous sommes pauvres avec goût. (Voltaire.) | *Lambris de demi-revêtement*, Lambris qui ne dépasse pas la hauteur de l'attique de la cheminée, et au-dessus duquel on met de la tapisserie. | *Lambris feint*, Lambris de couleur fait [illegible] compartiments qui imitent un véritable lambris. | *Lambris de hauteur*, Celui qui règne depuis le parquet jusqu'au haut de la muraille, et *lambris d'appui*, celui qui est appliqué tout autour de l'appartement jusqu'à une hauteur de 65 ou 81 centimètres. Toutes les ressources de l'art du décorateur étaient employées autrefois pour cette espèce d'ornement, qui, dans des temps encore plus anciens, était souvent surchargée de délicates sculptures; maintenant on ne fait guère que des lambris d'appui. Dès qu'on a commencé à recouvrir de couleurs ou vernis les lambris de hauteur, on les a moins soignés, et bientôt on a fini par leur substituer, presque partout, des papiers de tenture moins dispendieux et beaucoup plus élégants. | Par métaphore. Maison, demeure, surtout celle habitée par le faste et l'opulence. Rarement le bonheur se trouve sous les *lambris* dorés. Je ne dormirai point sous de riches *lambris*. (La Fontaine.)

Sous l'or de vos *lambris* avec pompe enchaînés,
A l'envie, aux flatteurs par état condamnés,
Il vous fallait gémir sous le poids des intrigues.
(LEBRUN.)

| *Le lambris sacré*, *les sacrés lambris*, Un temple, un édifice sacré. | Fig. et poétiq. *Le céleste lambris*, *les célestes lambris*, La voûte céleste, le ciel, l'Olympe. De ce palais roulant le *lambris* étoilé. (Rotrou.) Lorsque Vénus, du haut des célestes *lambris*. (A. Chénier.) | *Lambris de verdure*, *de feuillage*, Berceaux, voûtes formés par des arbres ou arbustes. *Lambris* de myrtes, de lilas.

LAMBRISSAGE, s. m. Action de lambrisser. Le *lambrissage* des appartements n'est pas terminé. | Ouvrage en lambris. Le *lambrissage* de cette pièce est beau, est fait avec beaucoup d'art. V. LAMBRIS.

LAMBRISSÉ, ÉE, part. Revêtu d'un lambris. Pièces *lambrissées*. | S'emploie quelquefois comme synonyme de *Mansardé*.

LAMBRISSER, v. a. Couvrir, revêtir d'un lambris. On *lambrisse* de bois le salon et la chambre à coucher; de marbre ou de stuc, la salle à manger; de plâtre, un galetas. Salomon *lambrissa* d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple. (Bible.)

LAMBRUSQUE, s. f. (du lat. *lambrusca*, même sens). Vigne sauvage qui croît spontanément dans les buissons et les bois de nos départements du Midi. | Se dit aussi du fruit de la lambrusque. | Espèce de vigne de l'Amérique septentrionale.

LAME, s. f. (du lat. *lamina*, même signif.). Toute espèce de métal battu et étendu en long et en large, de manière à former comme une feuille mince. *Lame* de cuivre, d'étain, de plomb. Une *lame* de métal bien mince, couchée à plat, n'enfonce pas dans l'eau. Dans un temps de famine, Clovis II, pour nourrir les pauvres, avait fait enlever les *lames* d'or et d'argent qui couvraient les tombeaux de saint Denis et de ses compagnons. (Saint-Foix.) | Le fer de l'épée.

Les *lames* de Damas et d'Angleterre sont les plus estimées. | Se dit également du fer de plusieurs autres armes et de plusieurs instruments propres à percer, tailler, couper, trancher, raser, gratter. *Lame* de sabre, de poignard, de baïonnette, de fleuret, de couteau, de canif, de rasoir, de serpette. *Lame* à deux tranchants. | Fig. et prov. *La lame use le fourreau*, Se dit des gens d'imagination, pour marquer qu'ils sont communément d'une santé faible et délicate, et que l'activité de l'esprit use et affaiblit le corps. | Fig. et famil. *C'est une fine lame*, C'est une femme libre et rusée. | Chez les boutonniers, Or ou argent qu'on a battu et aplati entre deux rouleaux d'acier poli, pour le mettre en état d'être facilement tortillé ou filé sur un brin de soie ou de fil. Les lames entrent dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, pour les rendre plus riches et plus brillantes. Robes à *lames* d'or et d'argent. Broderie couverte de *lames* et de paillettes. | Partie supérieure et élargie d'un pétale onguiculé. | Membrane ayant la forme d'une feuille, qui se trouve sous le chapeau des agarics. Les *lames* d'un agaric sont disposées régulièrement ou irrégulièrement autour du stipe. | Horlog. Bande d'acier trempé mince et fort longue dont est formé le grand ressort d'une montre ou d'une pendule. | Hist. nat. Couches plates et minces dont se composent certaines productions. Pierre qui se partage en *lames*. | Lapid. Lame de couteau dont l'ébaucheur se sert pour hacher sa roue. | Anat. Table, partie mince et aplatie d'un os. La *lame* verticale. La *lame* criblée de l'ethmoïde. La *lame* interne du frontal. | Hydrauliq. *Lame d'eau*, Jet aplati tel qu'en vomissent les animaux qui ornent les fontaines. | Mar. Vague plus ou moins agitée élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agite la mer à sa surface. La *lame* déferle sur la plage. Les *lames* écument et se brisent avec fracas contre les rochers. Le bécasseau ramasse le menu frai de poisson et les vermisseaux sur le sable, que tour à tour la *lame* d'eau couvre et découvre. (Buffon.)

Ami plus qu'un ami, frère de cœur et d'âme,
Notre humide regard te suivra sur la *lame*.
(LAMARTINE.)

| *La lame vient de l'avant ou de l'arrière*, Le vent pousse la lame contre l'avant ou contre l'arrière. | *La lame vient du large; la lame prend par le travers*, Les vagues ou les flots donnent contre le côté du navire. | *La lame est courte*, Se dit lorsque les lames se suivent de près les unes les autres. | *La lame est longue*, Les vagues se suivent de loin et lentement. | *Être bout à lame*, Se dit quand la lame vient de l'avant. | *Lame sourde*, Lame qui, surgissant inopinément, s'élève sans bruit. | Certaines marques longues terminées en pointe et tracées au fond du trictrac. Il y en a vingt-quatre, de deux couleurs opposées; c'est sur ces lames qu'on fait les cases. | Chez les tisserands et autres ouvriers de la navette, Partie de leur métier qui est faite de plusieurs petites ficelles attachées par les deux bouts à de longues tringles de bois appelées *liais*. | *Lames* ou *contre-lames*, Dans les métiers de faiseurs de gaze, Trois tringles de bois qui servent à tirer ou à baisser les lisses. On les appelle aussi *Tire-lisses*. | Dans le métier à fabriquer des étoffes, Planches de noyer d'environ 20 centimètres de large et 5 d'épaisseur, pour soutenir et porter le dessus du battant au moyen d'une mortaise juste et bien chevillée, pratiquée de chaque côté. | Petites barres de bois que les marches font baisser par le moyen de leurs lacs. Elles sont plates et enfilées par leur tête dans deux broches ou boulons de fer qui traversent leur châssis, qui est lui-même couché et arrêté sur les traverses du métier. Leur usage est de faire hausser la basse-lisse. | *Lame percée*, Barre étroite et mince comme une lame, attachée par les deux bouts dessus ou dessous les deux barres de long du métier à franges. Elle est percée de plusieurs trous pour donner passage aux tirants des lisettes. | T. de monnayeur. Bandes minces de métal, soit d'or ou d'argent, formées et jetées en moule d'une épaisseur relative à l'espèce de monnaie que l'on veut fabriquer. | *Jeter en lames*, Verser les matières d'or ou d'argent en bain dans les châssis où elles s'étendent en plaques.

LAMÉ, ÉE, adj. Qui est enrichi de lames de métal. Étoffes *lamées* d'or et d'argent. Elle portait ce jour-là une robe *lamée* d'or.

LAMECH. Patriarche hébreu, descendant de Caïn, vivait avant le déluge. Il épousa deux femmes, Ada et Sella. De la première il eut Jabel, le premier des pasteurs nomades, et Jubal, inventeur des instruments de musique. De la deuxième, il eut Tubalcaïn, le premier qui ait forgé le fer, et Nbéma, qui inventa le tissage de la toile. On doit faire observer, relativement à ces prétendus inventeurs bibliques, que les Juifs n'ont jamais rien inventé. | Un autre Lamech, fils de Mathusalem, fut père de Noé, et vécut, dit la Bible, 777 ans (de 4090 à 3313).

LAMELLAIRE, adj. (rad. *lame*). Minéral. Se dit d'un corps dont la cassure offre une multitude de lames brillantes, dirigées dans tous les sens, de manière à donner l'idée d'un assemblage de petites lames entassées confusément les unes sur les autres.

LAMELLATION, s. f. Partage en lamelles. La *lamellation* régulière de la masse d'un glacier est analogue à celle de certaines carrières d'ardoises.

LAMELLE, s. f. (dim. de *lame*). Petite lame. Les *lamelles* ou les particules qui composent la surface des corps sont autant de petits prismes, différemment inclinés, qui rompent la lumière et réfléchissent différentes couleurs. (Bonnet.) | Zool. Lames très-minces formant, par leur superposition ou leur entre-croisement, les tissus lamelleux. | Bot. Nom donné à tous les organes minces des végétaux et aux appendices pétaloïdes, qui naissent sur certaines corolles, dans la gorge des rhododendres, dans l'intérieur du tube des hydrophylles, sous la lèvre inférieure du dracocéphale. | Appendices du clinanthe des synanthérées, qui sont courts, épais, charnus et laminés. | Membrane plissée et imitant les feuillets d'un livre, qui garnit le dessous du chapeau des agarics. On dit aussi *Lame* dans ce sens.

LAMELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *lamellatus*, même sens; formé de *lamella*, dim. de *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est disposé en petites lames, ou composé de lamelles. Le chapeau de certains agarics est *lamellé* en dessous. L'on ne doit pas confondre le feldspath avec les autres spaths, auxquels il ne ressemble que par sa cassure *lamellée*, tandis que, par toutes ses autres propriétés, il en est essentiellement différent. (Buffon.) | Entom. *Antennes lamellées*, Celles dont les articles sont distincts, et peuvent s'épanouir ou se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuilles d'un livre. Le mélolonthe a les *antennes lamellées*. | Se dit de l'opercule d'une coquille univalve, lorsque ses éléments se disposent en forme de stries concentriques à un sommet presque marginal.

LAMELLEUX, EUSE, adj. Qui se laisse diviser en lames ou feuillets. L'ardoise est une pierre *lamelleuse*. La texture de la topaze de Saxe est *lamelleuse*. (Buffon.) | *Coquille lamelleuse*, Coquille bivalve, dont la surface offre des sillons relevés en lames à leur base.

LAMELLIBRANCHE, adj. (du lat. *lamella*, lamelle). Zool. Qui a les branchies en lames demi-circulaires. | S. m. pl. Les *lamellibranches*, Ordre de mollusques acéphales, comprenant ceux qui ont les branchies en grandes lames demi-circulaires, disposées symétriquement, au nombre de deux paires, de chaque côté du corps.

LAMELLICORNE, adj. Entom. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée. | S. m. pl. Les *lamellicornes*, Famille de coléoptères pentamères, ayant pour caractères essentiels un certain nombre des articles des antennes terminés, du côté interne, par un prolongement en forme de feuillet. Les *lamellicornes* ont le corps robuste par rapport à leur taille, et de forme ovalaire; les antennes sont insérées sous un rebord de la tête qui souvent s'avance sur le disque de l'œil; les pattes antérieures sont dentelées extérieurement, et les postérieures souvent munies d'épines, ce qui permet à ces insectes de fouir facilement la terre. Beaucoup de *lamellicornes* sont nuisibles à l'agriculture. On divise cette famille, qui comprend plus de trois mille espèces de tous les pays, en deux tribus : les *scarabéides* et les *lucanides*.

LAMELLIFÈRE, adj. (du lat. *lamella*, lamelle; *fero*, je porte). Qui porte des lamelles. | S. m. pl. Les *lamellifères*, Section de l'ordre des polypiers pierreux, comprenant ceux qui offrent des étoiles lamelleuses ou des sillons ondés et garnis de lames.

LAMELLIFORME, adj. (du lat. *lamella*, lamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'une lamelle.

LAMELLIPÈDE, adj. (du lat. *lamella*, lamelle; *pes*, pied). Zool. Qui a le pied aplati en forme de lamelle. | S. m. pl. Les *lamellipèdes*, Section de l'ordre des conchyfères dimyaires, comprenant ceux de ces mollusques qui ont le pied aplati et lamelliforme.

LAMELLIROSTRE, adj. (du lat. *lamella*, lame; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec en forme de lames. | S. m. pl. Les *lamellirostres*, Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, renferme ceux de ces animaux qui ont le bec épais et garni de lames disposées sur ses bords en forme de petites dents. Cette famille comprend les genres : *cygne*, *oie*, *bernache*, *canard*, *macreuse*, *garrot*, *eider*, *milouin*, *souchet*, *tadorne*, *sarcelle* et *harle*.

LAMELLO-SCHISTEUX, EUSE, adj. Minéral. Se dit de la structure des minéraux, quand ceux-ci sont fossiles par plaques, c. à d. résultant de l'accumulation d'une multitude de petites lamelles qui ont été déposées à plat, soit seules, soit en même temps que des matières terreuses, sableuses, cristallines même, de diverses sortes, comme le schiste argileux. Structure *lamello-schisteuse*.

LAMELLOSODENTÉ, ÉE, adj. et s. (du lat. *lamella*, lamelle; *dens*, dent). Qui a le bec garni de petites lames sur le bord. Synonyme de *Lamellirostre*.

LAMENNAIS. L'un des plus illustres philosophes des temps modernes et l'un des plus intrépides et des plus dévoués défenseurs de la démocratie, né à Saint-Malo en 1782, mort à Paris en 1854. Issu d'une famille d'armateurs anoblie par lettres patentes de Louis XIV, et dans la même rue qui, treize ans auparavant, avait vu naître l'auteur du *Génie du Christianisme*, Lamennais, ayant perdu sa mère fort jeune, fut, pour ainsi dire, abandonné à lui-même dès sa plus tendre enfance. Une vieille gouvernante, qui lui servait de mère, fut son premier maître d'école; puis, à neuf ans, il reçut de son frère aîné, Jean Lamennais, les premières notions de latin. A travers le voile épais qui enveloppe les années de sa jeunesse, on pourrait peut-être entrevoir une grande douleur et un malheur décisif, un amour contrarié, qui, en brisant une âme ardente et tendre, la jeta dans la voie religieuse et dans la vie pratique chrétienne comme dans un port. Il se séquestra du monde, se livra tout entier à l'étude, et, à vingt-deux ans, sa vocation pour le sacerdoce était décidée. Il entra alors comme professeur de mathématiques au collége de Saint-Malo. C'est vers cette époque, en 1807, qu'il publia une traduction d'un livre ascétique de Louis de Blois, *le Guide spirituel*. En 1808, parurent les *Réflexions sur l'état de l'Église*, ouvrage qui se distinguait déjà par l'âpreté des paroles et la vigueur des pensées qui caractérisent le talent de Lamennais. Comme ce livre renfermait quelques idées audacieuses sur la rénovation du clergé de France, il fut saisi. Bientôt après, Lamennais prit la tonsure, en 1811, et entra au petit séminaire de Saint-Malo, dont son frère était supérieur. En 1812, il fit paraître la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, ouvrage destiné à réfuter l'opinion émise par les abbés de Pradt, Grégoire et Tabaraud, qui soutenaient que l'élection des évêques n'avait pas besoin d'être validée par la sanction pontificale. Venu à Paris en 1814, et enfermé dans une petite chambre de la rue Saint-Jacques, il publia un *factum* politique qui, durant les Cent-Jours, l'obligea de se réfugier en Angleterre, où il eut à subir les privations de la plus affreuse misère. Muni d'une lettre de recommandation pour lady Jerningham, sœur de lord Stafford, il vint solliciter humblement une place de précepteur. Après l'avoir toisé d'un air impertinent, la noble dame le refusa, par le motif qu'*il avait l'air trop bête*. Il parvint enfin à être reçu comme maître d'études dans un pensionnat de jeunes émigrés. A son retour à Paris, il entra au couvent des Feuillantines, puis à Saint-Sulpice. En 1816, à l'âge de trente-quatre ans, il alla se faire ordonner prêtre à Rennes, puis revint aux Feuillantines pour terminer le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qui parut en 1817. Dès ce moment, Lamennais sortait de l'obscurité; la gloire venait le trouver dans sa retraite; l'humble prêtre devenait un Père de l'Église. Deux ans après, parut le second volume, dans lequel il essayait de réconcilier deux puissances ennemies, la philosophie et la religion, en fondant la foi catholique sur l'autorité traditionnelle du genre humain. Ce grand ouvrage terminé en 1824, il se rendit à Rome pour le déposer aux pieds du pape. Reçu froidement par les cardinaux, il trouva dans le pape Léon XII un admirateur sincère qui lui offrit le chapeau de cardinal. Lamennais refusa, et ne se servit de son crédit que pour faire nommer à la nonciature de France le cardinal Lambruschini, qui devint, depuis, un de ses ennemis les plus acharnés. A son retour en France, il publia sa belle traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, puis *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique*, qui était une déclaration de guerre aux libertés de l'Église gallicane, et qui lui attira une condamnation en police correctionnelle. C'est à l'occasion de ce procès qu'il prononça son fameux mot : « Vous savez ce que c'est qu'un prêtre. » En 1829, parut son ouvrage des *Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Église*. Après 1830, il s'entoura d'une phalange de jeunes disciples, l'abbé Gerbet, l'abbé Lacordaire, Montalembert. L'*Avenir* fut fondé, en 1831, pour servir d'organe aux intérêts catholiques unis aux

intérêts libéraux. Les hauts dignitaires de l'Église française ne tardèrent pas à fulminer des mandements contre cette démocratie en soutane. Lamennais annonça qu'il allait lui-même chercher à Rome une sanction ou une censure ; mais il ne put obtenir une décision formelle. Il revenait en France, lorsqu'à son passage à Munich, il reçut la lettre encyclique du 15 août 1832, dans laquelle le pape condamnait d'une manière positive, sans cependant les désigner, les doctrines de l'*Avenir*. De retour à Paris, Lamennais se soumit en cessant la publication de son journal. Mais le pape exigea, de plus, une adhésion absolue à l'encyclique. Or, l'encyclique nommait la liberté de conscience *une maxime absurde, un délire* : la liberté de la presse, *une liberté funeste*, dont on ne saurait avoir assez d'horreur. Après bien des hésitations, Lamennais se décida *purement* et *simplement*, « convaincu, disait-il à l'archevêque de Paris, qu'en signant cette déclaration, il signait implicitement que le pape était Dieu, et tout prêt à le signer explicitement pour avoir la paix. » Lamennais se retira alors dans sa solitude de la Chênaie, petit domaine isolé sur la lisière d'un bois, entre Dinan et Rennes, et c'est là qu'il écrivit les *Paroles d'un Croyant*, qui furent publiées en 1834. En France, à Paris surtout, une explosion d'enthousiasme d'une part et d'anathèmes de l'autre accueillit cet ouvrage. Tandis que Grégoire XVI, par son encyclique du 7 juillet, condamnait ce livre, *petit par son volume, mais immense par sa perversité*, la *Revue des Deux-Mondes*, dans un article de Lerminier, le proclamait *courageux, nouveau, grand, sublime*. Peu après parut l'ouvrage intitulé *Affaires de Rome*, écrit dans la ville éternelle, au fond du couvent des Théatins ; puis le *Livre du peuple*, puis *l'Esclavage moderne*. En 1840, il publia son pamphlet avant pour titre *le Pays et le Gouvernement*, pour lequel il fut condamné, le 26 décembre de la même année, à un an d'emprisonnement. C'est du fond de son cachot qu'il fit paraître sa brochure intitulée *Une voix de prison*. En 1844, il publia *Amschaspands et Darvands*, satire de la société actuelle sous le voile d'une allégorie persane ; puis, bientôt après, le premier volume de l'*Esquisse d'une Philosophie*, dont les autres volumes ont successivement vu le jour dans les dix dernières années de sa vie. Quant au rôle joué par Lamennais depuis la révolution de Février 1848, nous avons à peine besoin de l'indiquer. Envoyé à l'Assemblée constituante par la ville de Paris, élu membre de la commission chargée d'élaborer un projet de constitution, auteur lui-même d'un projet de constitution qui ne fut pas accepté, on n'a oublié ni ses votes démocratiques, ni ses éloquents articles du *Peuple constituant*, celui surtout si héroïque et si beau qui parut le lendemain des terribles journées de juin 1848. Réélu à l'Assemblée législative, Lamennais fut, pendant quelques mois, rédacteur en chef du journal *la Réforme*. Depuis le 2 décembre 1851, il avait vécu dans la retraite, traduisant Dante Alighieri. « On accuse l'illustre philosophe d'avoir fait deux parts de sa vie, d'avoir abandonné l'une au passé et donné l'autre au XIXe siècle. Vous en parlez bien à votre aise, vous autres esprits tranquilles que Dieu créa tout exprès pour croire par ordre, pour faire troupeau, pour suivre le sentier battu, et dormir ensuite commodément sur l'oreiller de l'idée reçue. Parce que vous n'avez jamais douté, par la raison que vous n'avez jamais pensé, ni senti la pointe de l'aiguillon pénétrer jusqu'à la dernière fibre, vous ne concevez pas qu'un homme puisse porter assez loin l'ambition de la vérité pour soulever le poids d'aucun problème. Et quand d'aventure on cherche à côté de vous à voir plus haut que vous et à mettre son âme d'accord avec elle-même, vous dites : « A quoi bon ? » et vous passez, ou bien encore vous criez au scandale. Vous ignorez sûrement, et c'est là votre excuse, que l'intelligence du génie est mesurée à une autre échelle et veut croire à sa mesure. Pleine du siècle comme du dieu nouveau, emportée hors d'elle-même par sa propre vigueur, elle monte dans l'espace au-devant de l'idée nouvelle encore reléguée derrière l'horizon ; elle l'appelle dans le vent avec un cri d'espérance et d'angoisse à la fois, et ne retourne au monde d'où elle est partie et ne replie son aile qu'après l'avoir rencontrée et rapportée comme la branche d'olivier. Ce fut le destin de Lamennais. Son intelligence était trop grande pour qu'une seule idée pût la remplir tout entière : il lui fallait l'immensité de l'avenir. Le hasard de la vie l'avait d'abord placé à l'autre pôle de la pensée. Que d'autres, le regard toujours fixé sur son point de départ, lui en fassent un crime, nous le comprenons volontiers ; mais nous, qui l'avons possédé les derniers, nous ne pouvons que lui en faire un mérite. Nous tous, nés dans les rangs de la démocratie et allaités de son lait dès le berceau, nous n'avons eu qu'à nous laisser aller au courant pour être ce que nous sommes et penser ce que nous pensons ; mais lui, nourri et grandi dans une autre atmosphère d'idées sur la frontière de la noblesse, il a eu à douter, il a eu à lutter, et, sacrificateur et holocauste à la fois, à arracher son cœur de sa propre main, à le déchirer, à effacer mot par mot la phrase du passé écrite en quelque sorte dans son sang et dans sa chair, et sur sa plaie encore vive appliquer l'idée brûlante du moment. Il a passé par le supplice d'Orphée ; il a senti toutes les heures, comme autant de Ménades, le mettre en lambeaux. Puis, un jour, le tonnerre a balayé l'autel du sacrifice, et, sur les débris de l'homme ancien, foudroyé et détruit, l'homme nouveau a paru, le front rayonnant et couronné de son espérance. A dater de ce moment, il mit au service de la démocratie cette éloquence à longue portée qui, du fond d'une cellule, parlait à toute l'Europe. Il croyait à la démocratie comme à la vérité immuable de Dieu, qui n'accepte ici-bas aucun démenti de la part d'aucun événement. Il a parlé, combattu pour elle infatigablement pendant vingt ans de sa vigoureuse vieillesse, à toute heure et à toute minute de la journée ; il nous a tous nourris, tous vivifiés pendant vingt ans de sa parole, et vous tous qui, dans le deuil de votre patriotisme, le redemandez à la tombe et le cherchez encore, descendez en vous-mêmes, et vous retrouverez toujours sa pensée présente dans votre pensée ; il revit en vous si vous l'avez compris. Heureux qui sert une cause immortelle ! cette cause immortelle l'emporte avec elle dans son immortalité. Lamennais avait prévu depuis longtemps la funèbre entrevue : il était prêt. Déjà même il avait choisi d'avance la place de son tombeau. « Je veux être enterré, avait-il écrit, au « milieu des pauvres et comme les pauvres ; on ne « mettra rien sur ma fosse, pas même une simple « pierre. » Ce fut sa dernière volonté. Après cela, il entra dans ce calme, recueilli en lui-même, qui est la dignité du mourant. O liberté ! combien de temps encore avant que le siècle jette de nouveau sur le chemin des hommes un pareil apôtre ! » (Pelletan.)

LAMENTABILE, adv. (pron. *lamentabilé*). T. de mus. Mot italien qui indique un mouvement grave et une expression tendre et mélancolique. Adagio *lamentabile*. Largo *lamentabile*. | Substantiv. Un *lamentabile*, Passage, morceau qui offre ce caractère.

LAMENTABLE, adj. (du lat. *lamentabilis*, même sens). Déplorable, qui mérite d'être pleuré, qui fait naître des lamentations ; qui a le caractère de la lamentation. Sort *lamentable*. Une mort *lamentable*. On n'entendait que des cris *lamentables*. Vous criez : Tout est bien, d'une voix *lamentable*. (Voltaire.)

LAMENTABLEMENT, adv. (pron. *lamantablemaN*). D'un ton lamentable, d'un ton propre à exciter la pitié. Il nous raconta ses adversités si *lamentablement*, que nous ne pûmes nous empêcher d'en être touchés jusqu'aux larmes.

LAMENTATION, s. f. (pron. *lamantasion* ; du lat. *lamentatio*, même sens ; rad. *lamentare*, lamenter). Plainte accompagnée de gémissements et de cris. On n'entend que des *lamentations*. | Expression de douleur et de regret. Les longues *lamentations* donnent plus de mépris pour la faiblesse que de compassion pour le malheur. (Saint-Évremont.) | *Les Lamentations de Jérémie*, Poème lugubre que ce prophète a composé sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. Les *Lamentations* contiennent cinq chapitres, dont les quatre premiers sont en vers acrostiches et abécédaires, chaque verset commençant par une lettre de l'alphabet hébreu, rangée selon l'ordre alphabétique. Le style des *Lamentations* est vif, tendre, pathétique. Elles se chantent dans les églises catholiques durant la semaine sainte. | *Lamentations funèbres*, Les cris de douleur, les plaintes, les gémissements qu'on poussait aux funérailles, chez plusieurs peuples de l'antiquité. La flûte, accommodée aux sanglots de ces hommes et de ces femmes gagés, qui possédaient le talent de pleurer sans affliction, fit un art ingénieux des *lamentations* qui n'étaient auparavant ni liées, ni suivies. (Encycl.) On payait les *lamentations funèbres*.

LAMENTER, v. a. (du lat. *lamentare*, même sens). Désespérer, regretter avec des plaintes et des gémissements. *Lamenter* l'abaissement de sa patrie. Pendant que tout le reste de la Syrie pleurait et *lamentait* le reste de l'armée. (Rollin.) | Chanter d'un air triste et lamentable.

> Quand l'un des convies, d'un ton mélancolique,
> *Lamentant* tristement une chanson bachique.
> (BOILEAU.)

| V. n. Vous avez beau pleurer et *lamenter*, on ne vous écoutera pas. Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre *lamenter* un enfant. (J. J. Rousseau.) | SE LAMENTER, v. pr. Pousser des lamentations, gémir. Les femmes *se lamentent* pour la moindre cause. La nuit était noire, on la passa à *se lamenter*. (Voltaire.) | Par exagérat. Se plaindre beaucoup. Vous êtes bien bon de *vous lamenter* pour des hommes qui vous verraient brûler en riant. (D'Alembert.)

LAMETTE, s. f. (dim. de *lame*). Petite lame. | Dans le métier de l'ouvrier en étoffes de soie, Petites lames de bois fort minces servant à soutenir les carreaux des lisses qui passent entre les claquerons, et qui s'usent moins que la corde. | Pièce de fer qui est une des parties du soufflet de forge.

LAMETTRIE (OFFROY DE). Médecin et philosophe, né en 1709, à Saint-Malo, mort à Berlin en 1751. Élève de Boërhaave, il débuta dans les lettres par la publication de l'*Histoire naturelle de l'âme*, où il prêchait ouvertement le matérialisme (1745). Persécuté à Paris, il se réfugia à Leyde, où il publia, en 1748, *l'Homme-machine*. Chassé de Hollande pour ce nouvel écrit, il trouva un asile en Prusse, auprès de Frédéric II ; il fut bientôt admis dans l'intimité de ce prince, qui le fit entrer dans son académie. On a de lui plusieurs ouvrages de médecine, des traductions de Boërhaave, de violents écrits contre les médecins, entre autres la *Politique du médecin de Machiavel* (1746), qui fut condamné au feu par le Parlement ; mais il est surtout connu par ses ouvrages philosophiques, dont les principaux sont : *l'Homme-machine* ; *l'Homme-plante* ; *l'Origine des animaux* ; *Vénus métaphysique, ou De l'origine de l'âme*. Lamettrie ne manquait ni d'esprit ni d'imagination ; mais ses idées étaient tellement étranges et incohérentes qu'il passait auprès de ses amis mêmes pour avoir le cerveau dérangé.

LAMIAIRE, adj. Entom. Qui ressemble à une lamie. | S. m. pl. Les *lamiaires*, Tribu d'insectes coléoptères longicornes, qui a pour type le genre lamie.

LAMIE, s. f. Antiq. Monstres fabuleux qui passaient pour dévorer les hommes et surtout les enfants. Ils avaient le visage et les seins d'une femme et le corps d'un serpent. Ils n'étaient pas doués de la faculté de parler, mais ils sifflaient d'une manière si agréable qu'ils attiraient les passants attardés vers les buissons d'où ils les guettaient pour en faire leur proie. | Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, famille des sélaciens. La lamie est de la grandeur d'un requin, avec lequel on l'a souvent confondue. Elle ne diffère des squales que par son museau pyramidal, à la base duquel sont les narines, et par la position de ses trous branchiaux, situés tous en avant des pectorales. | Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires. Il ne renferme qu'une seule espèce d'Europe, qui est noire, et dont la larve vit dans les racines du saule et de l'osier.

LAMIER, s. m. (du lat. *lamium*, ortie). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des herbes à fleurs blanches, pourpres ou jaunes, qui croissent en Europe et en Asie. L'espèce type est le *lamier blanc*, connu vulgairement sous le nom d'*Ortie blanche*. Cette plante est commune dans les haies et les buissons ; dans quelques pays, ses feuilles sont mangées en salade ou comme légumes, en guise d'épinards. | Ouvrier qui prépare les lames d'or et d'argent pour les étoffes.

LAMINAGE, s. m. (du lat. *lamina*, lame). Action de laminer, de réduire les métaux en lames ; résultat de cette action. | Manière de réduire les métaux en lames. V. LAMINOIR.

LAMINAIRE, adj. (du lat. *lamina*, lame). Minéral. Se dit d'un corps composé de lames parallèles plus ou moins étendues. Chaux carbonatée *laminaire*. | S. f. Bot. Genre d'algues marines de la section des phycées, type de la tribu des laminariées. Ce genre, voisin des varechs, a une racine fibreuse et très-forte, qui donne naissance à des tiges très-solides, terminées par une fronde ou lame longue et large, épaisse, festonnée sur les bords, de couleur rougeâtre ou olivâtre. La plupart de ces plantes renferment un principe sucré qui apparaît après la dessiccation sous forme d'efflorescence farineuse et blanchâtre. C'est ce qu'on remarque surtout dans la *laminaire saccharine*, vulgairement appelée *Baudrier de Neptune*.

LAMINARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une laminaire. | S. f. pl. Tribu d'algues marines qui a pour type le genre laminaire. Les *laminariées* se fixent sur les rochers battus par les vagues.

LAMINÉ, ÉE, part. Passé au laminoir, réduit en lames. Fer *laminé*.

LAMINER, v. a. Réduire un métal en lames. | Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

LAMINERIE, s. f. Atelier où on lamine les métaux. Diriger, établir une *laminerie*.

LAMINEUR, s. m. Ouvrier qui lamine les métaux. | Adjectiv. Ouvrier *lamineur*.

LAMINEUX, EUSE, adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est formé de petites lames. | Anat. Se dit quelquefois du tissu cellulaire. Tissu *lamineux*.

LAMINOIR, s. m. (pron. *laminoar*, du lat. *lamina*, lame). Machine qui sert à laminer, à étirer en lames ou en feuilles les métaux malléables. Passer au *laminoir*. | Un *laminoir*, quelle que soit la nature du métal sur lequel il doit agir, se compose essentiellement de cylindres de révolution, placés parallèlement, assujettis à se mouvoir en sens inverse, deux à deux, et susceptibles de s'éloigner ou de se rapprocher l'un de l'autre, afin qu'on puisse régler à volonté l'épaisseur de la lame que l'on veut produire. Ces cylindres portent, chacun à ses extrémités, des tourillons d'un très-fort diamètre, sur lesquels ils effectuent leur mouvement de rotation. Pendant l'opération, les cylindres tendent à s'éloigner l'un de l'autre par un effort très-considérable. Pour les maintenir à une distance invariable, on place leurs tourillons dans une espèce de châssis en fonte, qui prend le nom de *cage*, et qui, pour s'opposer à cet effet, a ordinairement des dimensions excessivement fortes. Dans l'intérieur des cages, on dispose des pièces en fonte qui reçoivent une garniture en cuivre, ou coussinet, dans lequel tournent les tourillons des cylindres. Ces pièces s'appellent *empoises*, et doivent être mobiles dans la cage, pour permettre un *réglement* facile. Les cages d'un *laminoir* sont percées sur une plaque de fondation en fonte et fixées, au moyen de cales et de boulons, à des beffrois en bois ou en fonte, établis dans une fosse en maçonnerie. En général, les cylindres des laminoirs sont assujettis à se mouvoir avec la même vitesse, et en sens inverse, par l'effet de pignons placés sur le prolongement de leur axe et maintenus par deux cages particulières; de sorte que pour mettre la machine en mouvement, il suffit de faire communiquer l'un de ces pignons avec le moteur. Tous les phénomènes qui se produisent dans l'opération du laminage d'un métal sont dus à la réduction d'épaisseur qu'il subit. Le premier de ces phénomènes consiste en ce que la lame est animée d'une plus grande vitesse à sa sortie du laminoir qu'à son entrée. Il est facile d'expliquer la cause de cet effet : la lame, en subissant la compression que les cylindres exercent sur elle, diminue d'épaisseur sans changer de volume; or, ce volume a pour mesure le produit des trois dimensions, longueur, largeur et épaisseur, dont l'une, la largeur, reste à peu près constante; il faut donc que les deux autres conservent entre elles un rapport tel que leur produit soit le même avant et après l'opération. Ce rapport est *inversé*, c. à d. que si l'épaisseur de la lame a été réduite de moitié, sa longueur doit avoir doublé en même temps. Cela repose sur l'hypothèse que le volume de la lame n'a pas changé; mais l'expérience, aussi bien que la théorie, démontre que les métaux soumis à l'action du laminoir augmentent de densité, et, par conséquent, diminuent de volume. Le laminage s'opère à chaud pour certains métaux et à froid pour d'autres. Le laminage du fer se fait dans une usine qui peut disposer d'un moteur hydraulique ou à la vapeur, de la force de soixante à soixante-dix chevaux. Deux fourneaux à réverbère sont établis à côté et le plus près possible du laminoir; ils sont destinés à chauffer le fer, qui a besoin d'être amené à blanc chaque fois qu'on doit le faire passer entre les cylindres. On ne peut pas donner la forme et la dimension voulues au fer en une seule fois. Il faut nécessairement le faire passer successivement dans des cannelures de plus en plus petites et formant une série non interrompue, depuis la forme primitive de la cage jusqu'à celle qu'il s'agit de lui donner. Les laminoirs qui servent à la fabrication des tôles diffèrent de ceux qui sont employés à celle des fers en barre, en ce que leurs cylindres ne sont pas, comme dans ces derniers, placés à une distance invariable l'un de l'autre, mais bien disposés de manière à pouvoir s'écarter lors du passage des feuilles. Les diamètres des cylindres des laminoirs pour la fabrication des fers en barre et de la tôle varient entre 0m,30 et 0m,50. Le cuivre rouge et le laiton se laminent de la même manière que la tôle de fer, mais à froid. Le plomb se lamine très-bien et à froid quand il est pur. Le laminoir à or employé à la Monnaie de Paris est composé de deux cylindres en acier trempé d'environ 0m,10 de diamètre, et d'une longueur de 0m,03 à 0m,04. Ces cylindres sont réglés au moyen de vis de pression, agissant sur des empoises en cuivre, mobiles de haut en bas dans les cages. Pour conserver le parallélisme des deux cylindres, on fait mouvoir les deux vis de pression en même temps à l'aide de deux roues d'engrenage qui reçoivent un mouvement commun d'une roue intermédiaire. Comme les lames sont fondues presque à leur degré d'épaisseur, ce que l'on fait pour plus d'économie de travail et pour ne pas augmenter la densité du métal par une trop grande compression, on ne passe les lames que deux fois au laminoir. A cet effet, on a deux trains différents, qui, par cela même, sont constamment réglés, ce qui est une bonne condition, à cause de la grande pression que l'on veut obtenir. Le mouvement est communiqué à ces laminoirs, comme à tous les autres, à l'aide de deux pignons placés sur l'axe de chacun des cylindres et engrenant ensemble, dont l'un reçoit le mouvement du moteur. La lame est dirigée entre les deux cylindres par une petite table à gorge fondue avec la cage. L'opération du laminage est assez simple pour les ouvriers lamineurs. Quand le fer est chauffé à blanc, il est retiré du four et présenté aux cylindres. Il s'y engage immédiatement et est reçu à sa sortie et repassé par-dessous le cylindre supérieur, dont le mouvement aide à cette manœuvre; puis il est engagé une seconde fois dans la même cannelure, suivant le besoin, ou dans la suivante. Quand les pièces sont trop pesantes, ces mouvements sont favorisés par des leviers, des poulies ou des

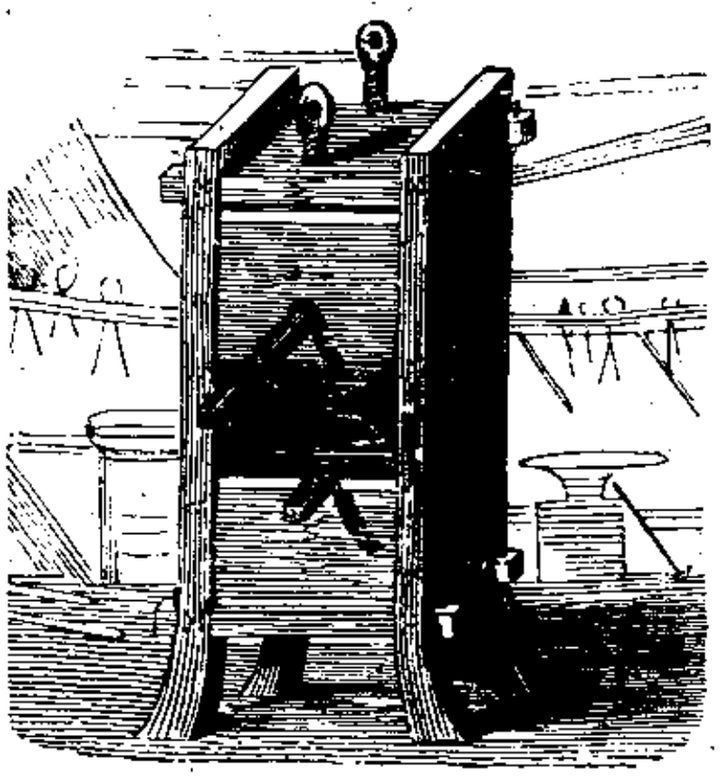

Laminoir.

grues; à l'aide de deux fours, il n'y a pas de temps perdu; on remet la moitié des pièces dans un des fours pendant qu'on lamine l'autre moitié, et le laminage marche sans interruption. La partie du travail la plus délicate est la conduite du feu des fours; car, suivant qu'elle se fait avec plus ou moins d'habileté, on peut brûler plus ou moins de combustible et arriver à plus ou moins de déchet. On ne peut faire usage d'un laminoir sans avoir obtenu l'autorisation, à Paris, du préfet de police, et du maire dans les autres villes, car l'intérêt public exige que les précautions les plus multipliées soient prises pour prévenir la fabrication de la fausse monnaie. Il est défendu de fabriquer aucune de ces machines pour un individu qui ne justifierait pas qu'il est autorisé à en faire usage, et cette autorisation doit être laissée aux fabricants pour qu'ils puissent en justifier à toute réquisition, sous peine de confiscation et de 1,000 fr. d'amende. Les laminoirs doivent être placés, dans les ateliers, aux endroits les plus apparents, et sur la rue, autant que possible; on doit les tenir dans un endroit fermant à clé, lorsqu'on ne s'en sert pas. | Fig. et famil. *Passer au laminoir*, Être soumis à de rudes épreuves

LAMOTTE (ANT. HOUDART DE). Littérateur, né à Paris en 1672, mort en 1731. Il débuta par des opéras qui eurent du succès, et prit rang dans ce genre après Quinault; il travailla aussi pour le Théâtre-Français, et fit représenter quelques comédies et quatre tragédies, dont une seule, *Inès de Castro*, est restée à la scène. Il s'exerça également avec quelque succès dans l'églogue, dans la fable, dans l'ode, dans le genre anacréontique, et composa plusieurs écrits en prose destinés pour la plupart à débattre des questions de critique littéraire. Lamotte donna lieu à une polémique très-vive par ses opinions contre les anciens; il rabaissait surtout le mérite d'Homère, et s'attira par là une violente querelle avec Mme Dacier. Il attaquait aussi la poésie comme contraire au naturel et imposant à l'auteur une gêne inutile.

LAMPADAIRE, s. m. Hist. anc. Officier de l'Église de Constantinople, qui prenait soin du luminaire de l'église, et portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin. | Archéol. Tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait par des chaînes les lampes pensiles. Le lampadaire diffère du candélabre en ce que celui-ci a un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes. Il y avait aussi des supports de lampes en forme de trépieds peu élevés. | Réunion de mèches de lampes, dont l'effet est de multiplier les lumières. | Support quelconque, ou instrument propre à suspendre les lampes. *Lampadaire* d'or. *Lampadaire* d'argent, de bronze. Douze *lampadaires* ornaient la salle des voyageurs.

LAMPADISTE, s. m. Antiq. gr. Celui qui s'exerçait à la course des flambeaux.

LAMPADOPHORE, s. m. Antiq. gr. Nom de ceux qui portaient les lumières dans les cérémonies religieuses. | Synonyme de *Lampadiste*.

LAMPADOPHORIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes, et dans lesquelles les concurrents parcouraient en courant une distance de six stades, tenant à la main un flambeau ou une torche allumée. Celui qui touchait le but sans qu'elle s'éteignît recevait un prix; dans le cas contraire, il passait la torche à un autre et se retirait. Ces courses avaient lieu aux fêtes de Minerve, de Vulcain et de Prométhée au milieu d'un grand concours de peuple.

LAMPANT, ANTE, adj. Comm. Se dit de l'huile quand elle est bien claire et purifiée.

LAMPAS, s. m. (mot latin qui signifie *lampe*). Art vétérin. Tumeur ou enflure qui vient dans cette partie de la bouche d'un cheval, que l'on appelle *palais* dans celle des hommes, derrière les pinces de la mâchoire supérieure. | Vulg. Le palais; ne se dit que dans cette expression : *Humecter le lampas*, Se mouiller le palais, boire du vin.

Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif; je vois qu'en vos repas,
Vous humectez volontiers le *lampas*.
(LA FONTAINE.)

« Je ne sais, dit Jault, d'où vient ce mot. Ne pourrait-il pas avoir été fait du verbe *lamper*, boire à grands coups, en sorte qu'on aurait dit le dedans de la bouche le *lampas*, parce que c'est l'endroit dans lequel on verse la boisson quand on lampe. Et la maladie des chevaux qu'on appelle *lampas* aurait été nommée de la sorte, parce qu'elle attaque le lampas, le dedans de la bouche, le palais. » | Comm. Étoffe de soie qui venait dans le principe de la Chine, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur différente de celle du fond. Le lampas sert à l'ameublement. Meubles de *lampas*. Ils déroulèrent de magnifiques étoffes de soie de la Chine, des *lampas* découpés à jour. (Bern. de Saint-Pierre.)

LAMPASCOPE, s. m. (du gr. λαμπάς, lampe; σκοπεῖν, voir). Instrument d'optique produisant une sorte de fantasmagorie.

LAMPASSÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit des animaux dont la langue paraît hors de leur gueule, lorsque l'émail de la langue est différent de celui du corps de l'animal. Luxembourg porte d'argent au lion de gueules, armé, *lampassé* et couronné.

LAMPATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lampique avec les bases salifiables.

LAMPE, s. f. (du gr. λαμπάς, flambeau). Appareil de formes diverses servant à l'éclairage ou à produire de la chaleur. Il contient ordinairement de l'huile, quelquefois un autre liquide, tel que le pétrole, qui monte alimenter une mèche allumée. *Lampe* de verre, de cristal, de porcelaine. *Lampe* de cuivre, de bronze. *Lampe* d'or, d'argent, de vermeil. *Lampe* de salon. *Lampe* d'atelier. Allumer une *lampe*. Mettre de l'huile dans la *lampe*. La *lampe* est éteinte. Cette *lampe* fume. La lueur pâle et sombre d'une petite *lampe* éclairait cette scène de douleurs. (Diderot.) La pièce est éclairée de trois *lampes*. (J. J. Rousseau.) Et toi, *lampe* nocturne, astre cher à l'amour. (A. Chénier.) Comme une *lampe* d'or dans l'azur suspendue. (Lamartine.)

Plusieurs, pendant l'hiver, près d'un foyer antique,
Veillent à la lueur d'une *lampe* rustique.
(DELILLE.)

| Fig. Le monde est plein de ces gens qui mouchent la *lampe* et ne mettent point d'huile dedans, qui pensent accroître leur gloire en diminuant celle d'autrui. (Saint-Simon.) | Fig. et famil. *Il n'y a pas d'huile dans la lampe*, Se dit d'une personne qui se meurt, dont les forces naturelles s'éteignent. | *Veiller comme une lampe*, Se dit d'une personne qui aime à prolonger les veilles. | *Il ne faut pas mettre la lampe*

allumée sous le boisseau, Il ne faut ni ôter, ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer et de s'instruire. | *Sentir la lampe,* Se dit d'un écrit où l'on aperçoit trop la trace des efforts et des veilles de l'auteur. | Les *lampes* ont été pendant longtemps des instruments fort grossiers ou fort imparfaits. C'est seulement vers la fin du siècle dernier qu'elles se sont perfectionnées. L'heureuse révolution qui s'est opérée à cette époque dans l'éclairage à l'huile est due principalement à l'invention, faite par le célèbre Argant, de becs à double courant d'air. Avant lui, les mèches des *lampes* étaient, ou des mèches plates, ou des mèches formées de brins de coton roulés les uns sur les autres. Elles étaient simplement plongées dans un réservoir renfermant de l'huile, qui était aspirée par la capillarité de la mèche jusqu'à la flamme. Cette disposition, encore assez répandue aujourd'hui, est mauvaise, car elle ne procure qu'une combustion incomplète, d'où il résulte que la lumière offre une teinte peu brillante et toujours rougeâtre. Cela tient à ce que le courant d'air qui arrive sur la mèche n'est pas assez actif. L'invention d'Argant consistait à activer ce courant d'air, en le faisant circuler à l'extérieur et à l'intérieur de la mèche. Pour cela, ses lampes étaient disposées de manière à pouvoir employer des mèches sous la forme de cylindres creux, elles étaient contenues dans un double étui où elles s'alimentaient régulièrement d'huile, et elles étaient surmontées d'une cheminée en verre où s'établissait un tirage analogue à celui des cheminées ordinaires, ce qui augmente encore la vitesse de l'air. Ces lampes ont éprouvé jusqu'à nos jours des changements de forme dans les principales parties qui les constituent, mais aucun pour le principe sur lequel elles sont fondées. Encore la seule amélioration vraiment importante qu'on y ait apportée a-t-elle été de rétrécir la cheminée immédiatement au-dessus de la mèche, afin que l'air, rejeté sur la flamme, opère une combustion encore plus complète. Le petit pignon et la crémaillère qui servent à monter et à descendre la mèche ont aussi été imaginés depuis Argant, qui employait un moyen moins commode. | *Lampe d'église,* Lampe de métal suspendue dans le chœur avec une corde ou une chaîne. La *lampe* du sanctuaire. On a volé dans la chapelle de Saint-Germain la *lampe* d'argent de sept mille francs, six chandeliers plus hauts que moi; voilà une extrême insolence. (Mme de Sévigné.) | *Lampes sépulcrales* ou *lampes ardentes,* Lampes trouvées dans les tombeaux des anciens Romains, chez qui les gens riches chargeaient quelquefois par testament leurs parents ou leurs affranchis de faire garder leur corps et d'entretenir une lampe allumée dans leur sépulcre. | *Lampe inextinguible* ou *perpétuelle,* Lampes qui brûlaient dans les temples de quelques divinités, et dont l'aliment était renouvelé en secret, de manière qu'elles paraissaient propres à éclairer perpétuellement. Il y avait une lampe inextinguible dans le temple de Minerve, à Athènes; dans un temple de Vénus; dans le temple de Jupiter Ammon. | *Lampes de Priape* ou *lampes phalliques,* Lampes qui avaient la forme d'un phallus, et qui étaient consacrées au soleil, à Bacchus, à Isis, à Mercure et à Cybèle. Les prostituées de Rome avaient chez elles des lampes de Priape, qu'on leur permettait d'allumer vers la neuvième heure du jour. | *Fête des lampes,* Fête célébrée à Saïs, en Égypte, et instituée à l'occasion de la mort de la fille unique d'un roi d'Égypte. | *Lampe philosophique,* Appareil qui consiste en une fiole munie d'un tube tiré à la lampe par son extrémité supérieure. | *Lampe à air inflammable,* Celle qui produit le gaz hydrogène au fur et à mesure de sa combustion. | *Lampe d'Argant,* Nom primitif de la lampe que l'on appelle aujourd'hui *quinquet,* et dont le véritable inventeur fut le médecin Argant. | *Lampe de Cassiodore,* Lampe construite à peu près sur les mêmes principes que le quinquet. Elle fut inventée par Cassiodore (562), pour l'usage des moines de son monastère de Squillace. | *Lampe de Cardan,* Lampe de Cassiodore perfectionnée par le célèbre Cardan (1576). | *Lampe docimatique* ou *à souder,* Éolipyle dont on se sert pour souder certains métaux. | *Lampe économique,* Lampe dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. | *Lampe hydrostatique,* Lampe dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression d'une colonne d'un liquide plus pesant. | *Lampe ignifère,* Celle qui s'allume d'elle-même. | *Lampe d'émailleur,* Instrument dont on se sert dans les laboratoires pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. | *Lampe de sûreté* ou *lampe de Davy,* Lampe dont la cage cylindrique a un diamètre qui ne dépasse pas 5 centim. et dont les jours sont recouverts d'une toile métallique ayant 750 ouvertures environ par 7 centim. carrés. Elle a pour usage d'éclairer les mineurs sans les exposer au danger des détonations qui ont lieu au moment où l'air se mêle avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage dans les mines de charbon de terre. On en doit l'invention à l'Anglais Davy. | *Lampe mécanique* ou *lampe carcel,* Lampe dans laquelle l'huile est élevée par un mouvement d'horlogerie. | *Lampe modérateur,* Sorte de lampe mécanique dans laquelle le mouvement d'horlogerie et la pompe qu'il faisait mouvoir sont remplacés par un ressort à boudin. | *Lampe pneumatique,* Celle dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression atmosphérique. | *Lampe pyropneumatique,* Lampe qui procure instantanément du feu par le gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc, et enflammé par l'électricité ou par le platine spongieux. | *Lampe à esprit-de-vin,* Sorte de fiole remplie d'esprit-de-vin et d'une mèche longue qui plonge dans ce liquide. Elle sert dans les laboratoires, ainsi que dans l'économie domestique, de foyer mobile pour chauffer, sans odeur ni fumée, toutes sortes de substances délicates. Quand on ne s'en sert pas, on la recouvre d'un chapeau en verre pour empêcher le liquide de s'évaporer. | *Lampe d'habitacle,* Lampe qui éclaire la boussole. | Chim. *Feu de lampe,* Se dit du feu doux et lent d'une lampe allumée sous quelque vaisseau. | Nom générique donné par les marchands à plusieurs espèces d'hélices, dont la coquille a quelque chose, par son mode d'enroulement, et même par sa couleur, de certaines lampes en terre rouge employées par les anciens. | Archit. *Cul-de-lampe,* Se dit de certains cabinets saillants en dehors d'une maison, surtout dans le style gothique, et dont la partie inférieure a la forme d'une lampe d'église. | Certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessus d'une lampe d'église. | Imprim. *Cul-de-lampe,* Ornement qui se termine ordinairement en pointe, et qui sert principalement à remplir le blanc de la page où finit un livre, un chapitre; petit cartouche, pendentif. On dit mieux *Fleuron.*

LAMPÉE, s. f. T. vulg. Grande gorgée. Une *lampée* de vin. Une *lampée* de cidre. L'un avalait d'abord trois ou quatre *lampées* (Hauteroche.) Le prince s'est administré plusieurs *lampées.* | Tache causée par un liquide. Elle a une *lampée* d'huile sur sa robe.

LAMPER, v. a. Expression vulgaire qui signifie Boire avidement, à grandes gorgées. *Lamper* du vin, de la bière, etc. Ce vieil ivrogne *a lampé* six litres : c'est un vrai Silène. | Absol. Il aime à *lamper.*

LAMPERON, s. m. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION, s. m. (dim. de *lampe*). Petite lampe ou godet garni d'huile ou de suif et d'une mèche, dont on se sert soit pour un éclairage, soit pour une illumination. Les *lampions* sont en verre, en fer-blanc ou en toute autre matière propre à cet usage. On forme une illumination en les multipliant et en les disposant avec art, de manière à produire des lignes de feu représentant soit des combinaisons architecturales, soit d'autres figures, qui peuvent varier à l'infini. On emploie des *lampions* de couleurs différentes pour obtenir une plus grande variété d'effets. Le *lampion* joue un grand rôle dans toutes les fêtes de nuit, où la ressource ordinaire du gaz est insuffisante. Dès les temps des premiers empereurs romains, dans les réjouissances publiques, à l'occasion des naissances des princes, de leur entrée solennelle à Rome, les habitants de cette capitale plaçaient ordinairement de petites lampes allumées en dehors de leurs fenêtres. Placer les *lampions.* Allumer les *lampions.* Éteindre les *lampions.* Le tout à la clarté de vingt mille *lampions* qui changeront la nuit en jour. (Voltaire.) Après la révolution de 1848, on illumina un grand nombre de rues dans Paris, en signe de réjouissance; mais il y eut quelques quartiers où l'on s'abstint d'illuminer, et ce furent ceux où résidaient les ennemis de la révolution. Les hommes qui avaient combattu pour renverser Louis-Philippe se contentèrent de crier sous les fenêtres : *Des lampions!* Ces mots furent souvent répétés par les enfants du peuple, qui les disaient en cadence et en marchant au pas. | Vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot. | Mar. Petite lampe enfermée dans une lanterne, et dont on se sert lorsqu'on va dans les soutes aux poudres. | T. de fortificat. *Lampion au parapet,* Vase de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et éclairer la nuit.

LAMPIQUE, adj. m. Chim. *Acide lampique,* Acide qui se produit par l'action d'un fil de platine incandescent, placé au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin, et qui paraît être une combinaison de l'acide acétique avec une partie des éléments de l'alcool, dont on ne peut le séparer.

LAMPISTE, s. (rad. *lampe*). Celui, celle qui fait des lampes; celui, celle qui en vend. Un habile *lampiste.* L'état de *lampiste* exige beaucoup d'intelligence et d'adresse. | Celui, celle qui a soin des lampes dans un monastère, dans les lycées, dans les pensions, dans les théâtres, etc. L'aïeule remplissait dans ce monastère de Bethléem, ainsi que sa fille, l'office de balayeuse, de cuisinière, de *lampiste,* ce qui ne les empêchait pas de reprendre avec persévérance leurs anciennes études grecques et hébraïques. (Montalembert.) | Adjectiv. Un ouvrier *lampiste.* Un marchand *lampiste.* Une marchande *lampiste.*

LAMPISTERIE, s. f. Industrie et fabrication des appareils d'éclairage. La *lampisterie* a figuré très-brillamment à l'exposition universelle. | Commerce de lampes. | T. de chemin de fer. Lieu où l'on garde et répare les lampes. La *lampisterie* de l'Opéra.

LAMPON, s. m. Agrafe d'or ou d'argent dont on se servait autrefois pour retrousser le chapeau. | Chanson populaire dans laquelle ce mot se trouvait répété à la fin de chaque couplet. Chanter des *lampons.* | Brocard, couplet satirique. Certain *lampon* courut longtemps sur elle. (Voltaire.) Les Parisiens chantaient dans les rues des ballades et des *lampons* contre Henri. (Id.) On fit des *lampons* sur le pape.

LAMPOURDE, s. f. Bot. Genre type de la famille des xanthiacées, renfermant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tiges rameuses, quelquefois épineuses, à feuilles plus ou moins profondément incisées. Les fleurs sont tubuleuses, petites, disposées en épi. Les fruits sont épineux. Elles croissent naturellement parmi les décombres, autour des habitations, dans toutes les contrées tempérées ou chaudes du globe. La *lampourde épineuse,* l'une des plantes les plus vulgaires, croît le long des chemins, dans les champs, etc., dans nos départements méditerranéens. Elle doit son nom spécifique à deux longues épines triparties, de couleur jaune, qui se trouvent vers l'insertion de ses feuilles. Elle est assez connue, à cause de ses capitules fructifères qui s'accrochent aux habits, à la toison des moutons, etc. La *lampourde glouteron* est une plante robuste, sans épines, à involucres fructifères notablement plus gros que dans l'espèce précédente. | Petite masse de graisse ou de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons de la Camargue.

LAMPRESSE, s. f. Nappe de filet dont on se sert dans la Loire pour pêcher les lamproies.

LAMPRIE, s. f. (du gr. λαμπρός, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentamères carnassiers. Ces insectes sont communs dans les environs de Paris et se trouvent ordinairement sous les écorces.

LAMPRILLON, s. m. (*ll* mouillées). Ichthyol. Nom vulgaire de l'*ammocète branchial,* poisson de l'ordre des chondroptérygiens. Nous avons pêché deux superbes *lamprillons.* On dit aussi *Lamproyon.*

LAMPRIS, s. m. (du gr. λαμπρός, brillant). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes. L'unique espèce est le *lampris tacheté,* appelé vulgairement *Poisson-lune.* C'est un beau poisson d'un bleu d'acier sur le dos, lilas sur les flancs et rose sous le ventre, avec des taches argentées sur tout le corps, et des nageoires d'un beau rouge.

LAMPROIE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons de

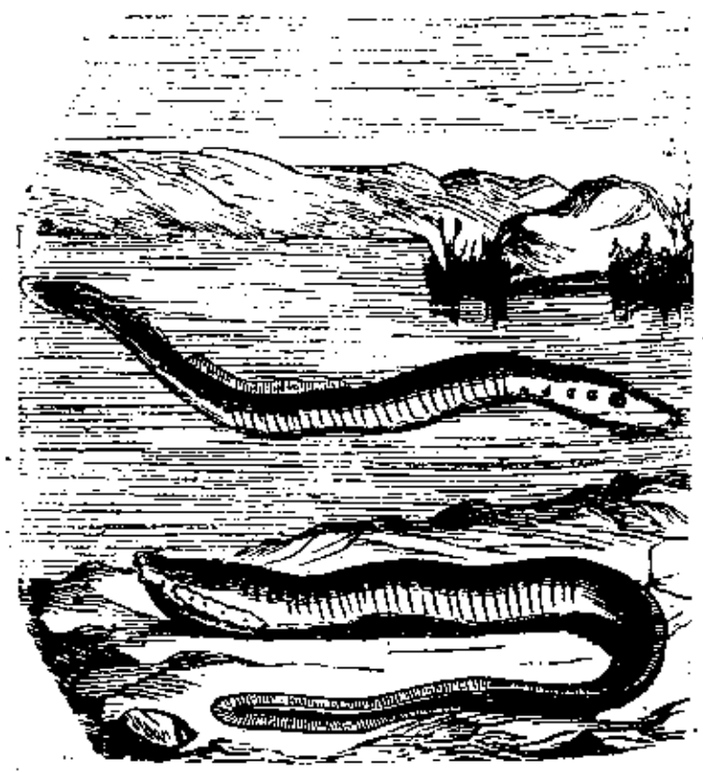

Lamproie.

l'ordre des cartilagineux, de la famille des cyclostomes, qui ont la forme des sangsues et la taille des plus fortes anguilles. La *lamproie* a le dos verdâtre, marbré de brun, et le ventre argenté. On la trouve dans les mers d'Europe, d'Asie et d'Amérique, d'où elle remonte dans les rivières. Elle par-

vient à une grosseur considérable; quelquefois sa longueur est de 3 mètres. Comme l'anguille, avec laquelle elle a de très-grands rapports, la lamproie nage par ondulations latérales, à la manière des serpents. Elle rampe aussi fort bien sur terre, où elle peut rester longtemps sans inconvénient, pourvu qu'il ne fasse pas trop chaud. Elle s'attache avec tant de force aux corps solides, par le moyen de sa bouche, qu'on a enlevé, avec une lamproie d'un kilogramme et demi, une pierre de six kilogrammes, contre laquelle elle était fixée. Il paraît, contre l'opinion des anciens, qu'elle vit longtemps, quoiqu'elle croisse assez promptement. Elle multiplie beaucoup. Les vers marins et fluviatiles, de très-petits poissons, des charognes, etc., servent de nourriture aux lamproies. Elles sont elles-mêmes la proie des brochets, des silures, des loutres, etc. La chair de la lamproie est très-délicate, mais quand elle est trop grasse, elle est difficile à digérer. Lorsqu'elle sort de la mer, elle est plus tendre et plus savoureuse que lorsqu'elle a séjourné longtemps dans les rivières. (B. B.) On prend des *lamproies* dans la Garonne. | *Lamproie cordée*, Lamproie qui, à une certaine saison, devient dure et n'est plus bonne à manger. | Nom donné par les ardoisiers à des pyrites de fer et autres corps hétérogènes qui interrompent la fente des ardoises.

LAMPROMÈTRE, s. m. (du gr. λαμπρός, brillant; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

LAMPSANE, s. f. Bot. Genre de la famille des composées chicoracées. Les lampsanes sont des plantes annuelles, frêles, glabres, à feuilles inférieures lyrées, les supérieures dentées; à fleurs petites, jaunes, disposées en capitules. On en connaît cinq espèces. La *lampsane commune* croît naturellement dans les lieux incultes comme dans les endroits cultivés. On l'appelle vulgairement *Herbe aux mamelles*, à cause de la propriété qu'on lui attribue de guérir les gerçures et les douleurs de ces organes.

LAMPYRE, s. m. (du gr. λαμπυρίς, ver luisant).

Lampyre.

Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes. Il renferme quatorze espèces, dont cinq appartiennent à l'Europe, cinq à l'Amérique, trois à l'Afrique et une à l'Asie. Deux de ces types se trouvent en France. Le premier est assez commun dans les environs de Paris, pendant les mois de juin ou de juillet, où il est désigné sous le nom de *Ver luisant*. C'est la femelle, dépourvue d'ailes, qu'on voit briller la nuit à travers les buissons. Le mâle est plus rare et se tient caché dans les troncs d'arbres. Les larves de ces espèces ont aussi la propriété phosphorescente, mais à un moindre degré. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen. | On écrit aussi *Lampyris*.

LAMPYRIDES, s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères pentamères, ayant pour type le lampyre.

LAMYRE, s. f. Bot. Genre de plantes carduinées, comprenant sept ou huit espèces. Elles sont annuelles, bisannuelles et vivaces. On les trouve dans les régions méditerranéenne et orientale.

LANAIRE, s. f. (du lat. *lana*, laine). Bot. Plante liliacée, du cap de Bonne-Espérance, ainsi nommée soit à cause du duvet qui la recouvre, soit à cause de son emploi pour le dégraissage des laines.

LANARK. Géogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du Lanarkshire, non loin des chutes de la Clyde; 8,000 habit. On trouve à 2 kilom. au S. le village de New-Lanark, remarquable par ses filatures de coton, et où Robert Owen, le célèbre communiste, fit ses essais d'organisation sociale.

LANARKSHIRE. Géogr. Comté intérieur de l'Écosse, connu aussi sous le nom de *Clydesdale*, parce qu'il est arrosé par la Clyde; 88 kilom. sur 53; 430,000 habit.; chef-lieu, Lanark. Glascow est la ville la plus considérable de tout le comté. Montagnes, vallées et plaines fertiles; mines de houille. Industrie très-active.

LANCASTER (JOSEPH). Inventeur ou premier applicateur de l'enseignement mutuel en Angleterre, né à Londres en 1778, mort en 1838. Il ouvrit une école, en 1798, pour les enfants pauvres, et imagina d'employer la méthode à laquelle il a donné son nom (méthode lancastérienne). Il en dut, dit-on, l'idée au récit des procédés employés par les Indous pour instruire leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il organisa des écoles de garçons et de filles, *qui recevaient l'éducation sans rien payer*. Le clergé se déclara contre lui et forma une association puissante pour s'opposer à la propagation de ses écoles. Poursuivi par la calomnie, ne pouvant suffire aux frais de ses établissements, Lancaster fut obligé de partir pour l'Amérique, où il fut reçu par Bolivar, et où il organisa l'enseignement mutuel. A la chute de Bolivar, il se rendit aux États-Unis, où il vécut dans l'obscurité et mourut dans la misère.

LANCASTER. Géogr. Chef-lieu du comté de ce nom, à l'embouchure de la Lane, dans la mer d'Irlande; 25,000 habit. On y remarque un vieux château bâti par les Saxons; une église gothique, l'hôtel de ville, le palais de justice, la douane, le casino et l'école publique. Industrie assez active: chapeaux, corderie, toile à voiles, chantiers de construction, etc. Le commerce considérable que cette ville faisait jadis avec l'Amérique a passé en grande partie à Liverpool.

LANCASTÉRIEN, IENNE, adj. (rad. *Lancaster*). Se dit de la méthode d'enseignement inventée par cet instituteur. Système *lancastérien*. Méthode *lancastérienne*. Écoles *lancastériennes*. C'est ce qu'on appelle en France enseignement mutuel.

LANCASTERSHIRE. Géogr. Comté d'Angleterre, borné au N. par le Cumberland et le Westmoreland, à l'E. par le Yorkshire, au S. par le Derbyshire et le Chetershire, et à l'O. par la mer d'Irlande; 110 kilom. sur 44; 1,800,000 habit. Outre la ville de Lancaster, il renferme celles de Manchester, Liverpool, Preston, Bolton, Oldham, etc. Le sol est d'un aspect très-varié, mais, en général, peu favorisé par la nature. Le district de Furness est une région âpre et sauvage; la partie orientale du comté, entre la Ribble et la Mersey, et comprenant les forêts de Nyresdale et de Rowland, est également montueuse et stérile; mais la partie méridionale est plus fertile. Dans aucun autre comté de l'Angleterre, la culture de la pomme de terre n'est autant développée. Il y a aussi abondance d'avoine, de fer, de cuivre, d'étain, de pierres à chaux et de pierres de taille. Il s'y fabrique des étoffes de coton de tous genres, des toiles, des soieries, de la futaine, des châles, des serges, des tapis, des canevas, des épingles, des glaces, etc. L'industrie et le commerce y sont extrêmement développés. On y trouve deux grands lacs, le Winarder-meer et le Conistone-meer.

LANCASTRE. Célèbre famille d'Angleterre. Un de ses membres détrôna Richard II et se fit proclamer roi sous le nom de Henri IV et transmit la couronne à son fils Henri V et à son petit-fils Henri VI. Ce fut sous le règne de ce dernier que Richard, duc d'York, issu d'Édouard III, comte de Lancastre, prétendit lui-même au trône, et occasionna les guerres sanglantes connues sous le nom de *guerres des Deux Roses*. Chacune de ces familles avait dans ses armoiries une rose, rouge pour la maison de Lancastre, blanche pour la maison d'York.

LANCASTRIEN, IENNE, adj. et s. Habitant du comté de Lancastre; qui appartient à ce comté ou à ses habitants. | Partisan de la maison de Lancastre ou du parti connu dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *Rose rouge*.

LANCE, s. f. (du lat. *lancea*, même signif.; Varron fait venir ce mot de l'espagnol, et Diodore de Sicile, du gaulois ou celte). Arme d'hast, consistant en un long bois ou hampe qui se termine par un fer pointu. Les Latins lui donnaient aussi le nom de *Hasta*. On appelle généralement *pique* la lance d'infanterie, et *lance* celle dont on se sert à cheval. Cette arme est assurément l'une des premières dont l'homme ait fait usage dans les combats. La phalange macédonienne en était armée, et c'était l'arme principale de l'infanterie romaine; la javeline, ou *pilum*, ne venait qu'en second. La lance fut introduite dans les armées françaises sous François Ier; mais on ne tarda pas à l'abandonner pour adopter les armes à feu. On n'en faisait plus guère usage à la fin du XVIe siècle en France et dans les autres États occidentaux de l'Europe; mais elle se conserva chez les Turcs, les Albanais, les Tatars, les Cosaques, les Hongrois, les Polonais et les Russes. Elle reparut avec l'introduction des hussards dans nos armées, sous la forme de longue épée, appelée *pansterèche*; mais elle disparut de nouveau, et ce ne fut qu'à la formation des régiments de lanciers, sous le premier empire, que l'on adopta la lance actuelle. La lance joua un grand rôle dans la chevalerie. Il n'était permis qu'aux chevaliers ou aux gens d'armes de la porter dans les armées. La pique était l'arme roturière, qui s'est ennoblie sous les noms de *demi-pique*, d'*esponton*, de *canne d'arme*, ou de *pertuisane*. La hampe était faite de bois de frêne ou d'orme. On l'ornait souvent d'une banderole auprès du fer, coutume qui existait déjà du temps des croisades. Dans les tournois, la lance reposait sur le faucre, ou avait son point d'appui contre la selle d'armes. Sa hampe, creuse en partie, était fragile; aussi volait-elle souvent en éclats au premier choc. On appelait *lance à outrance* ou *lance à fer émoulu*, celle dont on se servait dans les combats singuliers, qui devaient se terminer par la mort de l'un des deux champions. La *lance courtoise*, *lance mousse*, *lance frettée* ou *mornée*, était une lance dont le fer, au lieu d'être acéré, était garni d'une espèce d'anneau appelé *fretté* ou *morne*. La *lance brisée* était à demi sciée près du bout afin de se rompre plus facilement dans la rencontre des deux chevaliers. La lance était le symbole de la force virile; c'est dans ce sens qu'on dit que la France ne *tombait point de lance en quenouille*. Il est à remarquer que la lance dément aujourd'hui son origine en ne se lançant pas; cela tient à ce que les gens d'armes

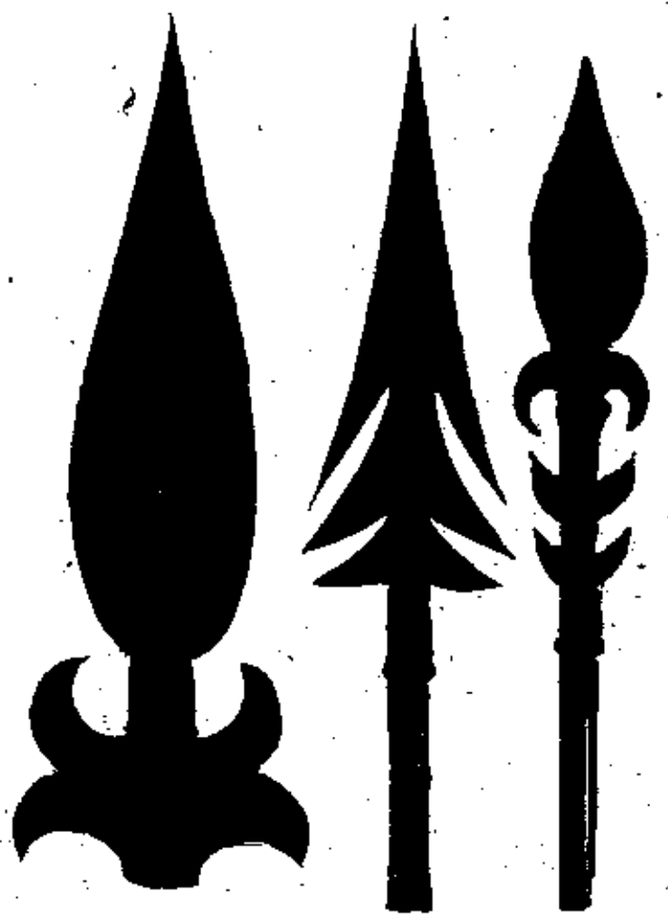

Lances.

occidentaux, emprisonnés dans leurs armures de fer, ne pouvaient avoir l'agilité et la souplesse nécessaires pour l'usage de ces lances des Orientaux et des peuples du Nord, qu'on appelait dards, javelots, djérids, zagaies. Telles sont les révolutions que les lances éprouvèrent; ce désaccord entre les noms et les choses est la cause des méprises si nombreuses des traducteurs et de bien des bévues des législateurs, si pauvres de termes clairs et justes. Les Occidentaux disent donc, depuis des siècles, *Briser, rompre une lance*, et ces expressions sont restées dans leurs langues, comme synonymes figurés du mot *Disputer*. La poignée, le bois, le tronçon, le fer de la *lance*. Porter un coup de *lance*. Tenir la *lance* en arrêt. Combattre avec la *lance* et l'écu. Les glaives meurtriers, les *lances* homicides. (Racine.) La bataille d'Ivry commença à décrier l'usage des *lances*, qui fut bientôt aboli. (Voltaire.) | *Courir une lance*, Se disait de deux chevaliers qui couraient l'un contre l'autre la lance en arrêt. | *Baisser la lance*, En abaisser la pointe, ce qui signifiait qu'on s'avouait vaincu. | *La lance d'Achille*, Lance avec laquelle ce héros blessa Télèphe, dont la plaie ne put être guérie qu'avec la rouille prise à cette lance

même. | Fig. Votre plume est comme *la lance d'Achille* qui guérissait les blessures qu'elle faisait. (Voltaire.) | *Lance d'Argail*, Lance enchantée, célèbre dans les poèmes de Boiardo et de l'Arioste, qui renversait toujours le chevalier qu'elle touchait. Argail ayant été tué par Ferragus, sa lance passa en diverses mains, et eut toujours la même propriété. | Fig. *Lance d'Argail*, Puissance à laquelle rien ne peut résister. Votre beauté n'est pas la *lance d'Argail*.

Certain auteur, fameux par cent libelles,
Croit que sa plume est la *lance d'Argail*.
(PIRON.)

| Fig. *Rompre des lances pour quelqu'un*, Le défendre contre ceux qui l'attaquent. | *La main de la lance*, La main droite du cavalier. | *Le pied de la lance*, Le pied droit du cheval. | *Arrêt de lance*, Courroie ou partie de l'armure du chevalier, qui servait à l'arrêter quand il allait lance baissée sur l'ennemi. | *Coup de lance*. Indépendamment de son sens ordinaire, il désigne, par analogie, une marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule. | Par extens. Cavalier armé de toutes pièces qui combattait avec la lance et l'écu. Dans ce sens on disait *Lance fournie* ou *lance garnie*, ce qui voulait dire un Homme d'armes avec tout son accompagnement, qui consistait en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux. On trouve déjà cet usage chez les Gaulois. Les hommes de suite s'appelaient *servientes armorum* ou *sergenterie*. Le nombre de ces serviteurs ou clients a souvent varié. En certaines contrées, cinquante ou soixante clients à cheval, sous un bachelier, formaient une *bachèle* ou *bacèle*, et cinq *bacèles* constituaient un *ban* sous la conduite d'un *banneret*. Sous Charles V, le nombre des sergents était de dix à douze, d'où il suit qu'une compagnie de cent lances était forte de mille à douze cents hommes. Au moment de l'action, les chefs de lance, ordonnés sur un seul rang, mais sans contiguïté, devenaient simples soldats; leurs archers voltigeaient autour d'eux ou engageaient le combat; le page se tenait à leurs côtés et les assistait en cas de chute; leurs *guisarmiers* ou *coutilliers* achevaient l'ennemi terrassé. On disait alors *Servir sous la lance*, comme on a dit depuis *Servir sous les drapeaux*. Sous Henri IV, les lanciers furent enrégimentés à la manière espagnole, et l'on adopta le combat par escadron ou par *eschelles*. Sur Péronne au galop cours avec six cents *lances*. (C. Delavigne.) | Artill. *Lance à feu*, Instrument propre à recevoir la charge d'un canon et à la conduire au fond de l'âme On ne s'en sert plus depuis longtemps. | Pyrotech. Composition de poudre à canon faite en forme de fusée, qui rend un feu très-clair et qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pendant que le reste joue. | En Cochinchine, on connaît, sous le nom de *lance à feu*, des fusées que l'on place au bout d'un bambou et qui lancent successivement et régulièrement trois ou quatre balles enflammées à une hauteur de 150 à 200 mètres. | Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau. | *Lance de harponneur*, Instrument dont se servent les pêcheurs de baleine. | Se dit des piquants des chevaux de frise. | Ornement en fonte ou en cuivre dont on garnit le haut des barreaux d'une grille. | Technol. Espèce de spatule dont se servent les modeleurs en stuc ou en plâtre. | Barre de fer qu'on plonge dans un four pour faciliter l'issue de la flamme. | Chirurg. *Lance de Mauriceau*, Instrument qui sert à ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage. | Mar. *Lance de sonde*, Instrument pour reconnaître la nature du fond de la mer.

LANCÉ, ÉE, part. Jeté avec la main. Un dard *lancé* d'une main sûre. (Racine.) Aux traits *lancés* par l'ennemi se joignirent bientôt d'autres causes de destruction. (Raynal.) | Fig. Qui est dirigé contre, en parlant d'un arrêt, d'un décret, etc. La bulle d'excommunication *lancée* contre ce prince par le pape Sixte-Quint. | Qui est poussé rapidement dans les emplois, les affaires, le monde, etc. Il est *lancé* dans la diplomatie. C'est un négociant *lancé*. Il avait voulu la retirer de ce grand monde où elle était *lancée*. (Marmontel.) | Fig. et famil. Un peu ivre et parlant à tort et à travers. | S. m. Le *lancé*, Le lieu où la bête a été lancée par les chiens. Le cerf revient au *lancé*. | Se dit aussi de la chasse que les chiens courants donnent à la bête qu'ils font partir. | S. f. *Lancée*. Méd. Synonyme d'*Élancement*. Éprouver des *lancées* dans le ventre, dans l'estomac.

LANCELOT OU LANCELOT DU LAC. Héros d'un roman célèbre de chevalerie, écrit en latin par un auteur inconnu, et traduit, au XIIe siècle, par Gauthier Mapp, qui en fut chargé par Henri II, roi d'Angleterre. Dans cette espèce de poème, Lancelot, enfant, est enlevé par une fée qui le précipite dans un lac : de là vient la dénomination de *Lancelot du Lac*. Christian de Troyes écrivit, au XIIe siècle, le poème de *Lancelot de la Charrette*, continué par Godefroi de Ligny C'est le même héros qui, sur une charrette montée par un nain et traînée par des vaches, est à la recherche de son amante Genièvre, dont cet attelage honteux lui occasionna les mépris et lui attira plusieurs querelles et combats singuliers. Lancelot fut un des douze chevaliers de la Table ronde.

LANCEMENT, s. m. Mar. Action de lancer un navire à l'eau. On a opéré le *lancement* du navire.

LANCÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *lancea*, lance). Bot. Qui est en forme de fer de lance; qui ressemble à un fer de lance. Feuilles *lancéolées*. | Ichthyol. Qui a le corps en forme de lance.

LANCER, v. a. (rad. *lance*). Jeter avec violence, avec une grande force de projection. Il se dit proprement des objets longs et pointus. *Lancer* un dard, un javelot, une flèche, des traits, etc. Adraste *lance* son dard contre Télémaque. (Fénelon.) Par extens. Jeter avec force un projectile quelconque. *Lancer* une pierre. Les balistes, les catapultes et autres machines anciennes servaient à *lancer* des pierres, de gros dards et des matras. Les canons *lancent* des boulets, de la mitraille; les obusiers, des bombes; les fusils, des balles. On lui *lance* au visage des noyaux d'olives et de dattes. (Diderot.) Presque aussi barbare que ceux qui l'attaquaient, Bélisaire *lança* contre ses ennemis les belles statues qui décoraient l'intérieur de l'édifice. (Mme de Staël.) | Jeter et donner l'impulsion. Dieu *lança* les astres dans l'infini de l'espace. | Faire avancer avec vitesse et impétuosité. *Lancer* à l'attaque un régiment. Il *lança* six cents dragons sur la colonne ennemie. | En poésie et dans le style soutenu, on dit : *Lancer* la foudre. Dieu *lance* la foudre, les éclairs, le tonnerre. Le soleil *lance* ses rayons.

Lançant en vain les feux dont il est embrasé,
Il blasphème, il s'agite en sa prison profonde;
Il croit pouvoir donner des secousses au monde.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Adresser, produire, émettre, prononcer, etc. *Lancer* une épigramme contre quelqu'un. *Lancer* une satire, un libelle, un pamphlet, une brochure. *Lancer* un anathème, une bulle, un monitoire, un interdit. *Lancer* un édit, une ordonnance. | Dans un autre sens. *Lancer* des regards affreux, menaçants. *Lancer* de doux regards. *Lancer* des œillades. Vos yeux savent *lancer* de trop dangereux traits. (Corneille.) | Fig. *Lancer un coup de pied à quelqu'un*, Dire ou faire quelque chose qui le vexe ou l'humilie. | *Lancer quelqu'un*, Le pousser aux emplois, aux affaires, dans le monde. | T. de chasse. Faire courir sur. *Lancer* les chiens sur le gibier. *Lancer le lièvre, le cerf, le sanglier, une bête fauve*, Les faire sortir de la reposée et leur donner les chiens. | Mar. *Lancer un navire*, Le faire descendre du chantier où il a été construit, et le faire arriver à la mer en suivant la cale de construction. On *a lancé* à la mer plusieurs vaisseaux et frégates dans le courant de cette année. | *Lancer les grappins d'abordage*, Jeter les grappins sur un navire ennemi, quand on est à portée et qu'on se trouve en mesure de les accrocher. | SE LANCER, v. pr. Se jeter en avant avec impétuosité; se jeter sur. *Se lancer* sur l'ennemi. *Se lancer* dans l'eau. Le chien *se lança* sur l'homme qui frappait son maître. Le boa *se lança* du haut de l'arbre sur le lion. Dans la profonde mer Œnone *s'est lancée*. (Racine.) Il se détourne du coup et *se lance* sur Périandre. (Fénelon.) | Fig. S'en aller vers, s'avancer, se jeter dans ou sur. Au sein de l'infini son âme *s'est lancée*. (Lebrun.) | *Se lancer dans le monde, dans les affaires, dans la littérature*, Entrer dans le monde, s'y produire; se jeter dans les affaires, dans la littérature. Ces phrases impliquent aussi parfois un défaut de réflexion suffisante. Cette femme, comme tant d'autres, *s'était*, à l'entrée de sa carrière, *lancée* vers le monde, qu'elle ne connaissait pas. (Benjamin Constant.) | Absol. et dans le style familier. Hasarder une démarche, faire une tentative, s'essayer tout à coup à figurer dans le monde. C'est décidé, je *me lance*. Ce jeune homme *se lance*.

LANCERON, s. m. Jeune brochet dont le corps est effilé comme une lance.

LANCETTE, s. f. (dim. de *lance*). Instrument de chirurgie qui sert à pratiquer l'ouverture des veines, l'inoculation de la vaccine et l'ouverture des petits abcès. Donner un coup de *lancette*. Se servir de la *lancette*. Je fis une ouverture qui paraissait plutôt un coup de lance que de *lancette*. (Le Sage.) | La *lancette* se compose de deux parties principales : 1° d'une lame très-acérée, mince, tranchante sur ses bords, et de la longueur de 3 à 4 centimètres; 2° d'une châsse formée de deux lamelles d'écaille, mobiles sur la lame qui les sépare, et à laquelle elles sont unies par un clou rivé vers l'une de leurs extrémités, appelée *talon de la lancette*. | *Lancette à grain d'orge*, Lancette dont la lame est large jusque vers la pointe et sert pour les grosses veines que l'on veut largement ouvrir. | *Lancette à grain d'avoine*, Lancette à lame allongée. | *Lancette à langue de serpent*, Plus allongée que la précédente, elle sert à ouvrir les veines profondes et permet de ne faire qu'une petite ouverture. | Fig. Le trait, la pointe qu'on dirige contre quelqu'un. Ceux qui se mêlent de critiquer les autres doivent toujours faire couler l'huile avec le vinaigre et cacher souvent la *lancette* sous l'éponge. (Lamotte-Levayer.) | Technol. Petit couteau à lame courte et aiguë que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre. | Lame tranchante des deux côtés, dont les graveurs sur bois se servent pour évider leurs planches. | Lame semblable à un grattoir, dont se servent les ouvriers qui font des ouvrages de paille, de carton ou de papier.

LANCETTIER, s. m. Chirurg. Étui cylindrique s'ouvrant à charnière à l'une de ses extrémités, et contenant six lancettes assorties.

LANCEUR, EUSE, s. T. de bourse. Celui, celle qui lance, qui met en train une affaire. Le Crédit mobilier a été *lanceur* d'affaires. (Bonnet.)

LANCHE, s. f. (de l'esp. *lancha*, chaloupe). Bateau employé à la pêche et au transport des passagers sur les côtes d'Espagne. | Sorte d'embarcation avec laquelle on navigue sur les côtes, dans les baies, rades et grandes rivières de l'Amérique méridionale. La *lanche* a deux mâts, l'un droit et tout à fait de l'avant; l'autre, plus grand, très-incliné sur l'arrière.

LANCIER, s. m. Cavalier armé d'une lance. L'invention des armes à feu fit peu à peu abandonner l'emploi de la lance dans les armées; mais l'usage s'en conserva chez quelques peuples, et notamment chez les Polonais et chez les Russes. Frédéric II, roi de Prusse, arma de la lance une partie de sa cavalerie, et forma ensuite un régiment de lanciers. Les Autrichiens suivirent son exemple, et ils eurent bientôt trois régiments de hulans dans leur armée. Sous Louis XV (1742), le maréchal de Saxe fut autorisé à former un régiment de hulans de 1,000 chevaux; mais, après sa mort, ce corps perdit son arme spéciale. Il ne fut plus question de lanciers dans nos armées jusqu'à l'an IX, où le 3e régiment de hussards arma de lances un de ses escadrons. Sous le premier empire, des hulans polonais prirent rang dans la garde, et, en 1808, quatre régiments de lanciers de ligne furent créés. En 1812, il y en avait neuf régiments, forts d'environ 10,000 hommes. Les lanciers, supprimés par une ordonnance du 30 août 1815, à l'exception de ceux de la garde royale, reparurent en 1831. Ils forment aujourd'hui huit régiments, ayant chacun six escadrons Leurs armes sont la *lance* garnie d'une banderole tricolore, le pistolet et quelquefois le mousqueton. L'uniforme est un habit bleu; le collet, les retroussis, les parements, les passe-poils varient de couleur selon les régiments. La coiffure est le czapska (shako polonais carré par en haut), de couleur bleue; le plumet est en crin rouge et tombant. | T. de danse. Les *lanciers*, Espèce de quadrille remarquable par la complication de ses figures et les saluts que se font le cavalier et sa dame, importé d'Angleterre en France vers 1854. Danser les *lanciers*. L'air des *lanciers*.

LANCIÈRE, s. f. Ouverture par où l'eau s'écoule quand les moulins ne fonctionnent pas. | Adj. *Vanne lancière*, Vanne qui donne l'eau immédiatement à la roue.

LANCINANT, ANTE, adj. (rad. *lancea*, lance). Méd. Qui se fait sentir par élancements correspondant aux pulsations des artères, principalement dans les parties pourvues de beaucoup de nerfs. Douleur *lancinante*.

LANCIS, s. m. Construct. Réparation d'un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées. | Opération par laquelle on pratique le placement de ces pierres ou moellons. | Les matériaux mêmes que l'on emploie. *Lancis* de pierres de taille. *Lancis* de moellons. | Dans les jambages d'une porte ou d'une fenêtre, les deux pierres plus longues que le piédroit, qui est d'une pièce. | *Lancis du tableau*, Celui qui est au parement. | *Lancis de l'écoinçon*, Celui qui est au dedans d'un mur.

LANÇOIR, s. m. (pron. *lansoar*). La pale qui arrête l'eau d'un moulin. On la lève quand on veut le faire moudre ou faire écouler l'eau du canal. | Se dit aussi des coulisses ou glissoirs, petits sen-

tiers en pente sur lesquels on fait glisser les arbres qu'on exploite sur les montagnes escarpées, pour les faire arriver au bas de ces montagnes.

LANÇON, s. m. Un des noms vulgaires du poisson appelé *Esquille*. | Jeune brochet.

LANÇONNIER, s. m. T. de maçon. Chevrons à mortaise sur lesquels on pose et on fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

LANDAIS, AISE, adj. et s. Habitant du pays ou du départ. des Landes ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Les *Landais*. Les coutumes *landaises*. Les *Landais* sont sobres et laborieux.

LANDAMMAN, s. m. (du celtique *land*, pays ; de l'allem. *ammann*, bailli, maire). Titre que l'on donne communément au premier magistrat de quelques cantons de la Suisse, élu par l'assemblée générale du canton. A Uri, le *landamman* est obligé de résigner sa charge après un an de service, mais il est souvent réélu ; il en est de même à Schwitz et à Unterwalden. A Zug, il est choisi alternativement entre les villes et chacune des trois communautés de la campagne. A Glaris et à Appenzell, le landamman conserve le pouvoir pendant deux années. Dans le premier de ces deux cantons, l'élection de ce magistrat se fait trois fois par les protestants et deux fois par les catholiques. A Appenzell, le landamman prend le titre de *banneret* et commande la troupe cantonale. Différents fonctionnaires reçoivent aussi ce titre. La plupart des chefs des *hochgerichts* et des *demi-hochgerichts* (grandes et petites communautés des ligues grises) portent le titre de *landamman*. Dans tous les cantons, le landamman préside le conseil souverain ; il est en même temps juge et administrateur. Le landamman du canton de Thurgovie n'a de commun avec les autres que le nom. Il est le tuteur général de toutes les veuves et de tous les orphelins de la Thurgovie, sans distinction de religion, et il est chargé spécialement de veiller à l'exécution du traité de 1712, connu sous le nom de *paix du pays* (*landsfrieden*). Enfin, le titre de *landamman* se donne aussi au président de la diète générale des cantons suisses.

LANDAMMANAT, s. m. Charge, fonction, dignité de landamman. Être nommé au *landammanat*. | Temps que dure cette charge. Son *landammanat* fut rempli par une succession de mesures utiles.

LANDAU, s. m. Sorte de voiture à quatre roues et suspendue, pour la ville et pour la campagne ; elle est plus lourde que la calèche, mais elle est plus commode pour les voyages, et sa capote forme une impériale solide. Voyager en *landau*.

LANDE, s. f. (du celtique *land*, pays, ou *lane*, plaine ; d'où l'espagnol *llanos*, et le gascon *lannes*). Terre vague et inculte, que recouvre la végétation spontanée de quelques arbustes épineux, de broussailles, de plantes herbacées, vivaces ; vaste étendue de terrain, en plaine, couvert de sable, ne produisant, sur une croûte noirâtre ou d'un blanc arénacé, que des sous-arbrisseaux de peu de valeur, rabougris, épars, où l'œil n'aperçoit de loin en loin que des îlots d'une culture soignée, des bouquets de pins, des eaux stagnantes et des rochers de couleur sombre. *Landes* grasses. *Landes* maigres, stériles. Les *landes* de Bordeaux. Les *landes* de la Sologne. La grande étendue de mes *landes* vous offre de quoi exercer votre zèle pour l'agriculture. (Montesquieu.) Songez à vos quarante lieues de *landes* vers Bordeaux, à cette partie de votre Champagne que vous avez nommée si noblement pouilleuse. (Voltaire.) | Les landes sont répandues comme de nombreuses et larges taches sur la surface de la France On ne cite généralement que celles de Bretagne et de Gascogne ; mais beaucoup d'autres provinces sont affectées de cette lèpre. Il est bien peu de départements qui soient tout à fait exempts de landes ou de friches perpétuelles. Nous indiquerons ici les départements de la Vienne, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire. Quand on les parcourt dans les parties qui les font confiner entre eux, par exemple, quand de Loches on va à Preuilly, Roche-Pesay, le Blanc, Belabre, Château-Guillaume, la Trémouille, Montmorillon, Lussac, et presque jusqu'aux portes de Poitiers, on traverse une contrée où ce qui n'est pas lande fait exception. Il en est de même du Loir-et-Cher. Plusieurs causes peuvent maintenir un pays en état de landes, ou le réduire à cette condition : l'aridité du sol qui ne se prête réellement pas à la culture, l'ignorance du cultivateur qui ne sait pas vaincre les résistances que le sol oppose à son travail, la misère du colon qui ne lui permet pas de hasarder une exploitation nouvelle, enfin, le défaut de population qui fait que tous les bras sont occupés par les terrains qui offrent le plus de chances de bénéfices. On s'est occupé depuis un certain temps de moyens agronomiques propres à utiliser ces terrains. Des expériences patiemment répétées ont prouvé que certaines cultures réussissent parfaitement même dans les parties les plus sablonneuses. Ainsi, le pin maritime, le tabac, le végétal qui fournit l'huile de ricin, et d'autres plantes croissent admirablement dans les landes, et l'on a conclu que ce serait le devoir d'une administration soigneuse des intérêts de la France, de livrer à l'agriculture des milliers d'hectares de terrains jusqu'ici demeurés incultes. | Nom donné au jonc marin qui croît dans les landes. On coupe ces *landes* pour chauffer le four. | Fig. Tout ce qui présente un aspect de stérilité, de nudité, de sécheresse ; tout ce qui, soit dans le cœur, l'âme et l'esprit, soit dans les œuvres d'art, etc., offre de l'analogie avec ces terrains incultes et déserts. Il y a de belles contrées dans ce livre, mais on y trouve aussi des *landes*. Lorsque l'amour s'est emparé d'un cœur, tout y devient splendide, les *landes* y ont disparu comme par enchantement. Il y a beaucoup de *landes* dans mes lettres avant que de trouver la prairie. (Mme de Sévigné.) | Fig. *Aller de la lande dans le pré*, Passer d'une condition moins bonne à une meilleure. | Pays de France, jadis compris dans la Gascogne, à l'E. des Maremmes et à l'O. de la Chalosse et du Marsan, sur l'une et l'autre rive de l'Adour. Il se divisait en quatre vicomtés, Dax, Tartas, Aorte ou Ortevielle, et Albret (depuis duché) ; chef-lieu, Dax. Il forme actuellement une partie du département des Landes. Souvent aussi on y distinguait deux régions : *landes* de Gascogne, et *landes* de Guienne ou de Bordeaux. Les habitants de ces contrées, étant dans la nécessité de traverser continuellement des sables et des marais, sont presque toujours montés sur des échasses. | *Landes* (départ. des). Département maritime, au S. de celui de la Gironde, au N. de celui des Basses-Pyrénées, à l'O. de ceux du Gers et de Lot-et-Garonne ; 9,093 kilom. carrés ; 306,693 habit. ; chef-lieu, Mont-de-Marsan. Il est formé du pays des Landes et des portions de la Chalosse, du Condomois, de la Guienne et du Béarn. Fer, marbre, grès fin et autres, pierres de taille, pierres meulières, lithographiques, tourbe, terre à porcelaine, pouzzolane, bitume, etc. Le pays est couvert de landes et de bruyères au N. et à l'O. de l'Adour ; cependant il est assez fertile au S. et à l'E. de cette rivière : grains, bons vins, safran, etc. ; bons chevaux, porcs dits de bois (à chair fine), volaille, gibier. Industrie : exploitation des sapins et chênes-liéges qui couvrent les landes ; hauts-fourneaux, verreries, tanneries, toiles ; préparation de jambons. Le département des Landes se divise en 3 arrondissements (Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever), 28 cantons et 330 communes.

LANDERIRA, LANDERIRETTE. Mots faits à plaisir, syllabes rhythmiques introduites dans des couplets, auxquels elles servent à l'ordinaire de refrain. On ne peut guère leur attribuer un sens plus précis que celui même de la musique qu'elles accompagnent.

Mimi Pinson est une blonde,
Une blonde que l'on connaît :
Elle n'a qu'une robe au monde,
Landerirette,
Et qu'un bonnet.
(ALFRED DE MUSSET.)

| On les emploie substantiv. pour désigner soit un air, soit une chanson, soit un refrain dont ils font partie. Ils sont alors, le premier du genre masculin, le second du genre féminin. Chantons un *landerira*, une *landerirette*.

LANDGRAVE, s. m. (du celt. *land*, pays ; de l'allem *graff*, comte ; littéral., *comte du pays*). On appelait ainsi, en Allemagne, par opposition aux margraves, les comtes de l'intérieur du pays. Ils rendaient la justice au nom des empereurs. Après avoir obtenu l'hérédité de leur charge, ils ne tardèrent pas à se rendre indépendants. Comme titre souverain, il se rencontre pour la première fois dans l'histoire du XIe siècle. Vers la fin de ce siècle, les margraves de Thuringe prirent le titre de landgraves, lequel, dans le siècle suivant, fut accordé également aux comtes de Hesse, dont les descendants le portent aujourd'hui encore dans les lignes droites et collatérales, à l'exception des souverains de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Cassel. | Au fém. Madame la *landgrave*. | Prince qui possède héréditairement un landgraviat.

LANDGRAVIAT, s. m. Dignité de landgrave. | Territoire possédé par un landgrave.

LANDI, s. m. (du lat *indictum*, jour indiqué). Foire célèbre qui se tenait à Paris et à Saint-Denis, et qui s'ouvrait par l'archevêque de Paris. C'était le premier lundi après le 11 juin, jour de la Saint-Barnabé. Cette foire avait pour origine l'*indict annuel*, établi dans la plaine de Saint-Denis, en commémoration de l'arrivée en France des reliques que Charles le Chauve fit apporter d'Aix-la-Chapelle. Elle fut instituée régulièrement par Louis le Gros. L'Université s'y rendait en corps, et c'était pour ses écoliers un jour de vacance, qui garda le nom de *landi*. Congé du *landi*. Le Parlement, qui avait aussi été dans l'habitude d'aller à la foire du landi, l'abolit en 1608. Du reste, son éclat était considérablement diminué depuis le XIVe siècle. On y vendait surtout du parchemin ; l'usage du papier, en se propageant, lui fit le plus grand tort. *Champ du Landi*, Partie de la plaine de Saint-Denis où se tenait la foire S'en vinrent les Anglais, tous à pied, en bataille, près du *champ du Landi*, pour couper chemin auxdits Français. (Alain Chartier.) On écrit aussi *Landit*.

LANDIER, s. m. (de l'angl. *handeran*, main de fer, chenet ; ou du roman *andier*, même signif. ; d'où ce mot par addition de l'article). Gros chenet de fer, servant à la cuisine.

LANDSTURM, s. m. (de l'allem. *land*, pays ; *sturm*, défense). Levée en masse de toute la population du pays en cas de danger de la patrie. Ce mot ne s'applique qu'aux mouvements de cette nature, qui ont lieu en Allemagne ou dans les cantons allemands de la Suisse. On sonna le tocsin toute la nuit, et le lendemain, à la pointe du jour, le *landsturm* se ruait sur les ennemis postés au bord du lac. Le *landsturm* fut repoussé trois fois, mais à une quatrième attaque, il mit l'armée en fuite. | En Allemagne, et spécialement en Prusse, cette partie de la force armée comprend tous les vétérans qui ont passé par le premier et le second ban de la landwehr

LANDWEHR, s. f. (de l'allem. *land*, pays ; *wehre*, défense ; littéral., *défense du pays*). Partie de la force armée, en Prusse et dans d'autres États d'Allemagne, qui n'est rassemblée sous les drapeaux qu'en temps de guerre pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne, ou à certaines époques déterminées, pour les manœuvres. L'institution de la landwehr répond à celle de la *garde nationale* en France, de la *schuttery* en Hollande, de la *milice* en Angleterre, aux États-Unis et en Espagne. Dans l'antiquité, tout homme en état de porter les armes était obligé de servir, chez les Grecs, de vingt à soixante ans ; chez les Romains, de dix-sept à quarante-sept ans ; les armées grecques, jusqu'à la guerre du Péloponèse, et les armées romaines, jusqu'au temps des Grecs, étaient des milices nationales, une espèce de landwehr ; mais plus tard on y admit des mercenaires, et cet abus fut poussé si loin que, sous le règne de Marc-Aurèle, les légions romaines ne comptaient plus de véritables Romains dans leurs rangs. Chez les Germains, comme dans les beaux jours de Sparte et de Rome, tout homme valide devait concourir à la défense du pays. Ce fut à la tête de la landwehr qu'Arminius détruisit les légions de Varus ; mais ce fut aussi la landwehr qui subit de si sanglantes défaites dans les champs de Châlons, de Tolbiac et de Bouvines. Cette institution se maintint, sous le nom de *ban* et d'*arrière-ban*, jusqu'à ce que la féodalité vînt faire triompher les intérêts particuliers sur l'intérêt général. Il eût été trop dangereux pour des petits tyrans féodaux de laisser des armes entre les mains de leurs malheureux serfs ; la landwehr fut donc abolie partout, excepté dans quelques villes qui, jalouses de leurs priviléges, en confièrent la garde à leurs bourgeois armés. Les rois virent d'abord avec plaisir l'établissement de ces gardes bourgeoises, et plus d'une fois les opposèrent avec succès à la noblesse féodale. Mais ils finirent par les redouter, et ce fut pour cela qu'ils songèrent à organiser des armées permanentes, pour remplacer les milices citoyennes. L'Allemagne songea à reformer une milice nationale quand elle se vit envahir par les armées de la France vers la fin du siècle dernier. En 1799, les partisans tyroliens reçurent le nom de landwehr. Les services qu'ils rendirent jusqu'en 1805 engagèrent à introduire la même institution en Bohême, en Moravie et en Autriche. En 1809, la landwehr autrichienne fournit près de 300,000 combattants. Dans les campagnes de 1813 à 1815, elle fut répartie entre les régiments de ligne, qu'on augmenta ainsi d'un quatrième bataillon. Mais c'est en Prusse surtout que l'institution de la landwehr a été perfectionnée. Ici elle constitue essentiellement la base de la force armée. Lorsqu'en 1813 le gouvernement appela le peuple prussien aux armes, on ordonna que tous les hommes valides jusqu'à l'âge de quarante-huit ans entrassent dans la landwehr et que ceux qui auraient dépassé cet âge formassent le landsturm. Cette milice fut divisée en bataillons d'après les

cercles : quatre bataillons composaient une brigade. Elle put bientôt rivaliser de courage et d'instruction avec la troupe de ligne, et en 1815 la Prusse mit sur pied soixante-sept régiments d'infanterie et vingt-huit régiments de cavalerie de landwehr, représentant un effectif de cent cinquante mille hommes d'infanterie et de vingt mille chevaux. Aujourd'hui, tous les Prussiens, à l'exception des princes, doivent entrer dans l'armée régulière à l'âge de vingt ans. Après avoir ainsi passé trois ans sous les drapeaux, ils sont mis en disponibilité, et pendant deux ans encore ils sont considérés comme appartenant à la réserve. Le temps du service expiré, tous entrent dans le premier ban de la landwehr, que l'on convoque en temps de guerre, pour soutenir la ligne soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Afin qu'ils n'oublient pas le maniement des armes, on a établi des exercices annuels alternativement de quinze jours et d'un mois, pendant lesquels ils reçoivent une solde. Les officiers de la landwehr jouissent du même rang que les officiers de ligne. A l'âge de trente-trois ans les hommes du premier ban passent dans le second et y restent jusqu'à trente-neuf ans. Ultérieurement ils entrent dans le landsturm. Malgré le rôle qu'a joué la landwehr prussienne dans la guerre de 1866 contre l'Autriche, une pareille force armée n'est réellement bonne que pour une guerre défensive de quelques semaines, et elle est absolument impropre à une guerre d'agression et de conquête, toute guerre de cette nature amenant forcément, par sa durée, la cessation du travail, la ruine du commerce et de l'industrie, la misère des familles.

LANE, s. f. Nom que les pêcheurs donnent à l'étendue d'un cours d'eau dans lequel ils laissent dériver les filets destinés à prendre les saumons et les aloses.

LANER, v. a. T. de manuf. Tirer avec le chardon le poil des draps, jusqu'à ce qu'ils soient exactement couverts de laine dans toute l'étendue des pièces, et que la trame soit exactement couverte partout. On dit aussi *Lainer*.

LANERET, s. m. Oiseau de proie, qui est le mâle du lanier.

LANET, s. m. Un des noms du filet appelé généralement *Haveneau* | Sorte de filet en forme de poche. Nous avons pêché des aloses au *lanet*.

LANEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lane les draps. On dit aussi *Laineur, laineuse*.

LANGAGE, s. m. (du lat. *lingua*, langue). Emploi que l'homme fait des sons et des articulations de la voix pour exprimer ses pensées et ses sentiments. On a publié de nombreux écrits sur l'origine du *langage*. Le *langage* est tellement ce qui perfectionne toutes les facultés de l'âme, que la perfection de ces facultés répond toujours à celle du *langage*. (Bonnet.) | Par extens. Se dit des cris, du chant, etc., dont les animaux se servent pour se faire entendre. Les oiseaux ont une sorte de *langage*. Le *langage* des bêtes. | Fig. Tout ce qui sert à exprimer des idées et des sensations. *Langage* du geste, des yeux. La peinture est un *langage* muet. Les hommes sont faits pour vivre en société ; mais, pour l'entretenir, ce n'est point assez de parler une même langue, il faut tenir un même *langage* ; il faut penser les uns comme les autres. (Malebranche.) Tu pouvais de ses yeux entendre le *langage*. (Voltaire.) | Idiome d'une nation. Le *langage* des Turcs. Personne n'entend ce *langage*. C'est un *langage* barbare, un *langage* inconnu. | Discours, style, manière de s'exprimer. *Langage* naïf, pur, simple. *Langage* figuré, allégorique. La pureté, la correction du *langage*. Le Parnasse parla le *langage* des halles. (Boileau.) Plusieurs étrangers se sont imaginé que nous n'avions qu'un *langage* pour la prose et pour la poésie ; ils se sont bien trompés. (Voltaire.) | Manière dont on parle de quelque chose, eu égard au sens plutôt qu'à la diction. Ce *langage* ne me plaît point. Je vous ferai bien changer de *langage*. Le *langage* de l'Écriture, des Pères, des théologiens. Composer son *langage*. Voilà bien le *langage* de la passion. Peux-tu bien me connaître et tenir ce *langage?* (Corneille.) Chaque passion parle un différent *langage*. (Boileau.) Hé quoi, Nathan ! d'un prêtre est-ce là le *langage?* (Racine.) | On ne peut guère figurer sans *langage* une marche d'idées déterminée chez l'homme ; sans langage, il serait placé au même degré que les animaux, et ne suivrait que les impulsions confuses de sa pensée. Penser et parler sont donc, d'après leur origine, une même chose. Cependant, dans l'exercice de la pensée, notre intelligence n'opère pas directement sur les idées ; elle opère seulement sur les signes qui les représentent ; et, comme il est parfaitement démontré qu'un sourd-muet peut penser sans être en état de parler, il s'ensuit que ce qui est indispensable à l'acte intellectuel, ce n'est pas précisément la parole, mais c'est un ordre quelconque de valeurs significatives, soit naturelles, soit conventionnelles, et que des gestes ou même des caractères graphiques peuvent, tout aussi bien que les expressions de la voix, servir de base aux opérations de l'esprit. L'expression du langage se fait par la bouche et la langue, et comme cette dernière est l'organe principal employé dans cette opération, son nom, chez la plupart des peuples, désigne le langage comme son produit immédiat. Inutile de traiter ici la question de l'origine de la parole ; libre à chacun d'avoir sur ce point l'opinion qui lui sourit le plus ; mais nous devons faire observer que l'articulation des idées en paroles, ou pensées ou prononcées, étant le produit de l'action du cerveau et de la langue, elle doit cesser aussitôt que ces organes ne sont plus en activité ; ainsi la parole finit avec l'existence de l'homme. Le nombre immense d'idées de tout genre qui ne paraissent avoir aucune relation avec la voix, qu'on forme à l'aide de quelques sons, qu'on fixe par ce moyen, et qu'on peut éveiller avec toutes leurs modifications chez d'autres ; ce phénomène admirable peut facilement nous induire à lui attribuer une origine surnaturelle, tandis qu'il n'est que le produit progressif de l'esprit humain. Le sauvage voyant pour la première fois un vaisseau de ligne monté par un équipage de mille hommes, portant cinq mille quintaux et résistant à l'action de deux éléments en fureur, doit certainement le regarder comme une œuvre de la Divinité. Mais si nous poursuivons en ligne ascendante le développement successif jusqu'à l'origine du miracle de la navigation actuelle, nous parvenons au chétif radeau, au tronc d'arbre creusé auquel se confia en tremblant le premier homme qui voulut franchir l'océan. Le même phénomène aura lieu quand nous remonterons à l'origine du langage : son origine divine disparaîtra par degrés, jusqu'à ce que nous parvenions aux sons rauques et peu nombreux articulés par l'homme sauvage dans son état primitif. La première origine du langage appartient à l'enfance du genre humain, aussi bien que le radeau et le tronc d'arbre creusé dont nous venons de parler. Cette enfance du génie ressemble parfaitement à celle des individus ; toutes les deux partent d'idées obscures, et n'en atteignent de plus claires que par degrés, seulement avec la différence que l'enfant est conduit par l'homme plus âgé, qui perfectionne en peu d'années l'usage de ses facultés intellectuelles, tandis que le sauvage, abandonné à son propre développement, a besoin de siècles pour parvenir au même degré de perfection. Le *langage* du sauvage diffère de celui de l'Européen. V. LANGUE.

LANGE, s. m. Pièce d'étoffe, ordinairement en laine, dont on enveloppe les enfants au berceau. *Lange* de molleton, de futaine, de piqué. | Se dit aussi des morceaux de toile employés au même usage. De beaux *langes*. Des *langes* fins. Des *langes* de coton. Les mères et les nourrices ont eu pendant longtemps la mauvaise habitude de serrer les enfants dans leurs langes et de ne pas leur laisser la liberté de remuer les bras ni les jambes ; une telle gêne imposée à ces petites créatures n'est que de la barbarie, et c'est avec raison que J. J. Rousseau s'est élevé avec éloquence contre un usage à la fois cruel et nuisible pour les enfants. Rien de plus simple que de suivre, dans cette première éducation de l'homme, la nature, qui excite de plus en plus le nourrisson à croître et à se fortifier ; c'est le comble de la folie que d'emprisonner et de tenir comme pétrifiés sous la contrainte des membres qui ne peuvent acquérir de la force, du développement et leurs aptitudes naturelles que par l'exercice et la plus grande liberté des mouvements. Les *langes* doivent couvrir l'enfant et le soutenir plutôt que le gêner. L'enfant était moins à l'étroit, moins comprimé dans l'amnios, qu'il ne l'est dans les *langes*. (J. J. Rousseau.) | Fig. Enveloppe, entrave. La chrysalide alors se dépouille de ses *langes*, et, radieux papillon, ne se repose plus sur la terre que pour y sucer le parfum des fleurs. A peine l'homme sort-il du sein de sa mère qu'on le prépare à subir les *langes* de la vie civilisée. (Virey.) Le temps d'Hérodote fut l'aurore de cette lumière, et, comme il a peint le monde encore dans les *langes*... (P. L. Courier.) | Technol. Morceau de drap ou de serge dans lequel les cartonniers renversent les feuilles de carton dont les formes sont chargées. Placer le *lange*.

LANGELOTTE, s. f. Technol. Sorte de machine à triturer l'or.

LANGOBERT, s. m. Hortic. Espèce de poire.

LANGON, s. m. Perche dont le bout est armé de pointes barbelées et dont les pêcheurs se servent pour harponner le poisson.

LANGOUREUSEMENT, adv. Avec langueur, d'une manière langoureuse. Regarder *langoureusement*. Elle répondit *langoureusement*.

LANGOUREUX, EUSE, adj. (rad. *langueur*). Littéral. Qui est en état de langueur, de faiblesse maladive ; mais il n'est plus usité en ce sens. | Qui est dans un état de langueur amoureuse. Jeune fille pâle, triste et *langoureuse*. Les femmes n'aiment pas qu'un homme soit trop *langoureux*. Mme d'Épinay, les boucles de cheveux pendantes, un cordon bleu au front, *langoureuse* en face de Grimm. (Sainte-Beuve.) | Qui exprime la langueur, qui marque la langueur. Air *langoureux*. Pose *langoureuse*. Regard *langoureux*. Paroles *langoureuses*. Vers *langoureux*. Chant *langoureux*. Il lui parlait d'un ton *langoureux* et presque dolent. Il n'y a qu'une grande passion qui ait pu faire écrire une lettre aussi *langoureuse*, non dans les termes, mais dans la profondeur du sentiment. (Claude Vignon.) | S'emploie substantiv. et seulement par dérision. *Faire le langoureux auprès d'une femme*, Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade. Avez-vous remarqué comme il fait le *langoureux?*

LANGOUSTE, s. f. (du lat. *locusta*, même sens). Zool. Genre de crustacés de la famille des macroures. Les crustacés compris dans cette coupe générique ont le corps presque cylindrique. La carapace est presque droite d'avant en arrière et convexe transversalement. Les antennes internes sont

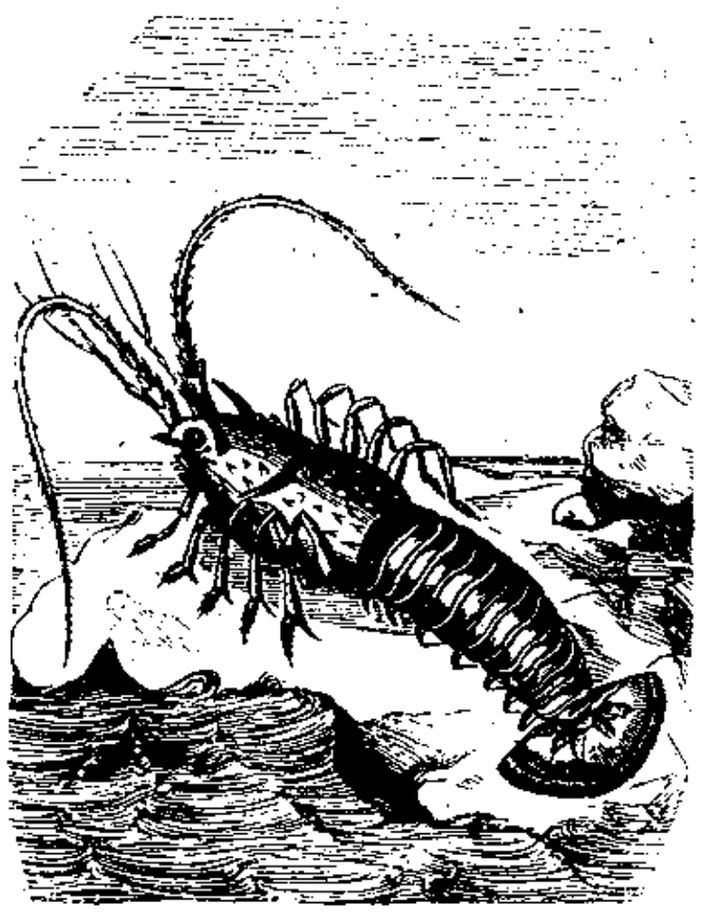

Langouste.

très-longues et terminées par deux filets multi-articulés dont la longueur est variable. Les antennes externes sont très-longues et très-grosses. Ces animaux sont remarquables par la dureté de leur test. Ils sont répandus dans toutes les mers et habitent principalement les côtes rocailleuses. La *langouste commune* se trouve en grande quantité sur nos côtes occidentales et méridionales ; sa chair est très-estimée. On en fait de très-bonne soupe en Provence. Elle atteint jusqu'à 45 ou 50 centimètres de long ; quelques-unes pèsent jusqu'à 8 kilogrammes. Sa couleur est brune violacée, tachetée de jaune ; mais elle prend quelquefois une teinte verdâtre. On la trouve aussi sur les côtes de l'Algérie, particulièrement dans les rades d'Alger et d'Oran. La langouste se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage et surtout des endroits rocailleux en mai et en juin, pour s'y accoupler et pour y pondre.

LANGOUSTIER, s. m. Filet à mailles avec lequel on prend des langoustes. | On dit aussi une *Langoustière*.

LANGOUTI, s. m. Nom que les Indiens donnent à la pièce d'étoffe dont ils se couvrent le haut des cuisses.

LANGRAYEN, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, caractérisé par un bec conique, arrondi, robuste, à pointe fine. Il renferme des espèces qu'on a confondues avec les pies-grièches. Les langrayens ont le vol rapide et soutenu de l'hirondelle ; comme elles, ils font, en volant, la chasse aux insectes. Ils sont très-courageux. Ils appartiennent à l'Afrique, aux contrées du centre-Amérique, aux grandes Indes et aux terres australes. Il y en a de différentes couleurs.

LANGUARD, ARDE, adj. (rad. *langue*). Qui parle trop, babillard, indiscret. Notre voisine est *languarde* et méchante. (La Fontaine.) Les dévotes sont gourmandes, *languardes* et revêches. Il est vieux et peu usité. | Substantiv. Un *languard*, une *languarde*.

L'autre fut un *languard*, révélant les secrets
Du ciel et de son maître aux hommes indiscrets.
(RÉGNIER.)

LANGUE, s. f. (du lat. *lingua*, même signif.). Anat. Organe musculaire et charnu, symétrique, très-mobile, renfermé dans la bouche, dont il remplit la cavité, quand les mâchoires sont rapprochées l'une de l'autre; de forme allongée, aplati, arrondi sur ses bords et à sa pointe, épais à son milieu et surtout à sa base. Il présente dans son volume et ses dimensions des différences qui sont en rapport avec la longueur et la largeur des arcades dentaires, et s'étend de l'hyoïde et de l'épiglotte jusque derrière les dents incisives. Sa face supérieure, qui répond à la voûte palatine, offre dans son milieu un léger sillon, communément appelé *ligne médiane de la langue*. Sur ce sillon et en arrière est un enfoncement, de forme variable, que l'on nomme *trou borgne*. Toute cette face est hérissée d'une multitude d'aspérités formées par les papilles, qui se divisent, d'après leur configuration, en trois classes : *les papilles coniques* ou *filiformes*, qui, petites, très-nombreuses, triangulaires, occupent spécialement le milieu, la pointe et les bords de l'organe ; *les papilles fungiformes*, qui, plus isolées, plus volumineuses, ressemblent assez bien à un champignon, et sont situées dans la partie moyenne de la langue derrière les précédentes ; *les papilles muqueuses* ou *lenticulaires*, qui, en nombre et de grosseur variables, se trouvent à la base, disposées symétriquement sur les deux moitiés de la langue, arrondies, ovales, de forme irrégulière, avec un orifice excréteur visible dans la plupart. Le reste de la base de la langue offre une surface lisse qui laisse apercevoir un grand nombre de glandes mucipares. La face inférieure de la langue a beaucoup moins d'étendue que la face dorsale ou supérieure. Elle porte également à sa partie moyenne un sillon qui sépare deux saillies latérales correspondant aux muscles linguaux, et sur lesquelles on voit un repli muqueux, oblique et frangé, au niveau duquel existe une ligne bleuâtre qui indique le trajet de la veine ranine ; en arrière, ce sillon donne attache à un repli triangulaire de la membrane muqueuse, qu'on nomme *le frein* ou *le filet de la langue*. Il est aplati transversalement ; ses deux faces sont libres, ainsi que son bord antérieur, tandis que son bord supérieur s'attache à la langue, et l'inférieur à la paroi inférieure de la bouche. Les bords de la *langue* sont épais en arrière et minces en devant ; la base est circonscrite en arrière par l'hyoïde ; elle se continue dans le milieu par l'épiglotte et sur les côtés avec les piliers antérieurs du voile du palais. La *langue* est formée principalement de muscles recouverts par l'enveloppe muqueuse qui vient d'être décrite, et qu'on divise en *muscles extrinsèques* et *muscles intrinsèques*. Les premiers sont les *stylo-glosses, hyo-glosses, génio-glosses, glosso-staphylins* et *constricteurs supérieurs du pharynx* ; les seconds comprennent les *muscles linguaux* proprement dits, formés de fibres longitudinales qui se fixent sur le dessous de la membrane muqueuse, après être nées dans différents points du tissu de la *langue*. Dans le tissu de l'organe, on ne trouve qu'une graisse très-fine et peu abondante. Les artères de la *langue* viennent principalement de la carotide externe, sous le nom de *linguales* ; elles se divisent à l'infini et se répandent dans le tissu papillaire, en y formant très-souvent des houppes visibles par l'injection. Ses veines sont *la ranine, la linguale, la veine superficielle, la sous-mentale*, et plusieurs autres veinules, qui, toutes, vont s'ouvrir dans les veines pharyngiennes et laryngées, et médiatement ou immédiatement dans la veine jugulaire interne ; les vaisseaux lymphatiques se rendent dans les ganglions lymphatiques jugulaires supérieurs. La *langue* reçoit ses nerfs de la neuvième paire, d'un rameau de la huitième et de la branche linguale du nerf maxillaire inférieur, qui est le principal agent de la perception des saveurs. Chez tous les mammifères, les nerfs de la *langue* se distribuent à peu près comme chez l'homme. Chez le fœtus, la *langue* offre un volume considérable proportionnellement aux os maxillaires. Son épaisseur est alors très-grande ; elle est en rapport avec l'accroissement des organes digestifs. La *langue* existe, à peu d'exceptions près, dans tous les vertébrés ; on la trouve aussi dans un grand nombre de mollusques et dans plusieurs genres d'insectes ; mais elle ne présente pas dans tous ces animaux une forme analogue à celle qui vient d'être décrite. La *langue* est le principal organe du goût, et cette faculté gustative réside spécialement à sa pointe et à la partie antérieure de sa face dorsale. Elle sert, concurremment avec les autres parties de la bouche, à l'articulation des mots ; elle agit aussi dans la préhension des aliments, dans la succion, dans la mastication, dans la déglutition et dans l'expuition. Les mouvements de cet organe sont d'ailleurs très-variés ; ils peuvent se réduire à ceux de propulsion et de rétropulsion, de resserrement transversal, d'inclinaison latérale, de circumduction, ainsi qu'à ceux dans lesquels sa pointe se recourbe de haut en bas, et dans lesquels elle se creuse en gouttière sur sa face supérieure. Le bout, le dos, le bord, la peau de la *langue*. La couleur de la *langue*. Tirer la *langue*. Se mordre la *langue*. S'écorcher la *langue*. La *langue* fournit au médecin des renseignements si nombreux que son exploration a eu lieu en tout temps. Je tondis de ce pré la largeur de ma *langue*. (La Fontaine.) En général, les animaux qui ont la *langue* rude sont ordinairement carnassiers. (Buffon.)

Qu'une femme parle sans *langue*,
Et fasse même une harangue,
Je le crois bien ;
Qu'ayant une *langue*, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien.

| *Langue chargée*, Langue couverte d'un enduit blanc, jaune, noir ; ce qui se voit dans diverses maladies, ou par suite de digestions difficiles. | Famil. *Tirer la langue à quelqu'un*, Se moquer d'une personne ou la braver par des grimaces. | *Tirer la langue*, Se dit d'un chien qui, haletant, essoufflé, laisse sa langue pendre hors de la gueule. | Fig. *Tirer la langue*, Être dans le besoin. | Comme cet organe est le principal instrument de la parole, on le prend, par métonymie, pour la parole elle-même. Avoir une grande volubilité de *langue*. La *langue* d'un philosophe est destinée à exprimer la vérité. Je vous l'ai déjà dit, votre *langue* nous perd. (Corneille.) Que ne sait point ourdir une *langue* traîtresse ! (La Fontaine.) L'on voudrait avoir cent *langues* pour faire connaître l'amour qu'on ressent. (Pascal.) Dès le premier mot, ma *langue* embarrassée.... (Racine.) Il n'en est pas un seul qui ait conservé sa *langue* pure et ses lèvres innocentes. (Massillon.) Il n'est pas possible que, quand la mémoire vacille, la *langue* ne balbutie aussi. (J. J. Rousseau.)

Sa *langue*, dont le ciel tolère l'insolence,
N'a pas langui dix ans dans un morne silence.
(C. DELAVIGNE.)

| *Avoir la langue grasse, avoir la langue épaisse*, Éprouver quelque embarras dans la prononciation, prononcer mal certaines consonnes. | Famil. *Avoir la langue bien pendue*, Avoir une grande facilité de parler. | *Avoir la langue bien affilée*, Avoir beaucoup de babil. | *Dénouer la langue*, Couper le filet de la langue, opération qui donne plus de facilité pour parler à ceux que le filet gêne. | Fig. *Dénouer, délier la langue à quelqu'un*, Faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. Voici de quoi te *délier la langue*. (Molière.) | Fig. *Se mordre la langue*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas exprimer. | *Avoir la langue liée*, N'oser parler de quelqu'un ou de quelque chose | *Tenir sa langue*, Se taire. Si vous me promettiez de *tenir votre langue*, je vous conterais... (P. L. Courier.) | *Il a bien de la langue, il a la langue bien longue*, Il parle beaucoup, il dit tout ce qu'il sait, il ne saurait garder un secret. | *Avoir bien de la langue*, Tenir des discours hardis. | Par exclam. *Quelle langue !* Quel bavard ! quelle bavarde ! | *Il a la langue dorée, c'est une langue dorée*, Sa parole est facile, élégante, propre à séduire. Elle a converti son docteur, cette fine *langue dorée*. (Beaumarchais.) | *Être maître, n'être pas maître de sa langue*, Savoir, ne pas savoir se taire. | *La langue lui a fourché*, Il a lâché une parole pour une autre. | Famil. *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue*, Croire qu'on va trouver, dire un mot qu'on cherche et qui échappe. | *C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une langue dangereuse, une langue de serpent, une langue de vipère*, Personne qui aime à dire du mal, des médisances, des calomnies. *Langue de serpent*, fertile en impostures. (Molière.) Oh ! dame ! il y a de *méchantes langues* dans notre village, voyez-vous ! (Dancourt.) | *Coup de langue*, Médisance ou mauvais rapport que l'on fait. Ces femmes qui donnent toujours le petit *coup de langue* en passant. (Molière.) | *Prendre langue*, Aller aux renseignements, s'informer. Je m'embarquai dans la chaloupe du bâtiment avec le capitaine, pour aller *prendre langue* à terre. (Châteaubriand.) | Fig. Idiome d'une nation. La *langue* grecque. La *langue* latine. La *langue* française. La *langue* anglaise. Les *langues* anciennes. Les *langues* modernes. La richesse, la pauvreté, la beauté, le génie d'une *langue*. Apprendre *sa langue* par principes. Parler une *langue* étrangère. Il parle plusieurs *langues*. Enseigner les *langues*. L'on ne peut guère charger l'enfance de la connaissance de trop de *langues*. (La Bruyère.) C'est parce qu'une *langue* suppose une suite de pensées que les animaux n'en ont aucune. (Buffon.) Quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la *langue* est fixée. (Voltaire.) La *langue* française règne dans la prose ; si ce n'est pas le langage des dieux, c'est celui de la raison et de la vérité. (Raynal.) Chez toutes les nations du monde, la *langue* suit les vicissitudes des mœurs, et se conserve ou s'altère comme elles. (J. J. Rousseau.) | L'homme est doué de la faculté de mettre de l'ordre dans le chaos de sa pensée, de la diviser et de la communiquer à ses semblables par le moyen de la voix. Penser et parler sont à peu près, dans leur origine, une même chose ; cependant, ce n'est pas l'usage de la parole qui est inné dans l'homme, mais la faculté de la former dans sa tête ou de l'apprendre d'un autre. Une même loi règne dans le monde intellectuel et dans le monde physique, celle du développement progressif de l'esprit et de la matière. On ne saurait affirmer que toutes les *langues* dérivent d'une même source, ainsi que cela a été si longtemps et si souvent répété. Elles paraissent être cependant le produit de racines primitives ; mais il ne faut pas se les représenter naissant les unes des autres, comme dépendant et se succédant par une sorte de filiation directe, ni croire qu'un idiome ait dû disparaître pour faire place à un autre. Il y a sans doute des idiomes qu'on ne parle plus, et d'autres qu'on parle encore ; mais les uns n'ont pas cessé d'exister au moment où les autres ont commencé ; au contraire, ceux-ci ne sont que des modifications ou phases de ceux-là. Il n'y a point de limite fixe où une *langue* finit et où une autre commence ; c'est une dégradation journalière, dont les nuances imperceptibles et successives ne deviennent sensibles que par des comparaisons faites à de grands intervalles. Toutes les *langues* se tiennent les unes aux autres par une filiation infinie ; dans leur manière de se former, tout est altération ou dérivation, et rien ou presque rien n'est création. L'art de l'étymologie, loin d'être, comme tant de gens le prétendent, arbitraire ou imaginaire, est, en général, guidé dans sa marche par des règles constantes, fondées sur des faits indubitables et sur des principes certains, dont il ne faut plus que savoir faire une juste application. Ainsi, quand on se livre à des considérations sur la parenté des *langues*, il faut s'habituer à la ligne horizontale et à voir les choses rangées l'une à côté de l'autre, les unes, pour ainsi dire, plus neuves, les autres plus usées, mais toujours marchant de front et se développant progressivement sans la moindre interruption ; car, s'il en était autrement, il faudrait reconnaître une multitude de commencements, et l'histoire de la filiation des *langues*, déchirée en quelque sorte, ne deviendrait plus qu'un amas confus de lambeaux. En faisant des recherches sur plusieurs *langues* et en les comparant entre elles, on s'aperçoit aisément qu'il existe une double affinité entre les idiomes du globe : d'abord, ils ont entre eux des liens de parenté ; ensuite, ils offrent des rapprochements qui permettent de les ranger par familles. Ces liens de parenté consistent en ce que, dans les *langues* des peuples les plus éloignés les uns des autres, et offrant entre eux les différences les plus remarquables sous le rapport des traits du visage et de la conformation du crâne, on retrouve pourtant en assez grand nombre des mots qui ont conservé dans chacune d'elles le même sens et le même son. Ces ressemblances se rencontrent partout ; mais elles n'ont jeté jusqu'à présent qu'une bien faible lumière sur l'ethnologie. La première grande souche de langues et de peuples, la plus nombreuse et la plus répandue, est celle à laquelle on a donné très-improprement, d'après les Allemands, le nom d'*indo-germanique*. En effet, ainsi que cela est établi par de récents travaux de linguistique, les racines communes aux langues de ce vaste groupe n'ont eu leur point de départ ni dans l'Inde, ni dans la Germanie, mais dans l'antique *Atland*, vaste contrée qui embrassait tout l'occident de l'Europe. (V. ATLAND.) Et, chose remarquable, cette opinion, qui paraît nouvelle, est au contraire la plus ancienne ; elle est d'accord avec les plus vieilles traditions de l'humanité. On trouve même là deux groupes principaux, celui du sud et celui du nord, passablement distincts, et subdivisés chacun en plusieurs

familles. Dans celui du sud, on doit comprendre principalement le gallo-ligure, l'ibérien ou basque, l'étrusque et la langue primitive des aborigènes de l'Italie, dont il ne reste plus que quelques mots, *ogni*, par exemple. C'est la transformation du gallo-ligure qui a donné successivement chez nous le provençal, la langue d'oïl et le français, et au dehors, le latin, l'italien, l'espagnol, le portugais. Le basque a servi de type pour les déclinaisons du grec, du sanscrit, du latin et de l'esquimau. Le groupe du nord de l'Atland comprend principalement le kymri ou bas-breton, le même originairement que le gallois, le gaélic irlandais, le gaélic écossais, et le morinien ou flamand. Les gaélics et le kymri, c. à d. les idiomes plus particulièrement appelés celtiques, et le morinien ont concouru dans des proportions variables à la formation de l'allemand et des dialectes de la Scandinavie, ainsi que de l'illyrien. Le grec semble avoir été formé entièrement par le concours du gallo-ligure, du basque et de l'illyrien. Le phénicien découle directement du kymri. Le zend, le sanscrit et une partie des langues dites sémitiques doivent leurs radicaux au pêle-mêle de tous les groupes atlantes transplantés jusqu'au cœur de l'Asie par des colonies parties de l'Europe occidentale. Le slave s'est formé d'emprunts directs ou indirects faits à l'Europe et à l'Asie. Enfin, il n'est pas jusqu'au japonais et au polynésien qui n'aient eux-mêmes de très-grands rapports avec les idiomes primitifs de l'Atland. Cela est de la dernière évidence pour quiconque sait reconnaître sous des altérations fatales, inévitables, mais toujours les mêmes, les formes primitives des mots. Portez, par exemple, à un Indien de Bénarès, ignorant le sanscrit, un mot gaélique, kimrique ou gallo-ligure, vous verrez cet Indien, modifiant ou altérant, comme ses pères ont modifié ou altéré, faire à l'instant de ce mot étranger un mot sanscrit, existant réellement dans le sanscrit avec le sens qu'il a chez nous. Pour peu qu'on ait l'esprit logique, on doit en conclure que l'invention du langage méthodique articulé a eu son berceau, non dans l'Asie, ainsi qu'on le croit généralement d'après la Bible, mais à l'occident de l'Europe, dans l'Atland, c. à d. chez les peuples qui ont eu de tout temps le plus de propension à parler et qui ont toujours manié le mieux la parole, chez les peuples les plus sociables et du sein desquels sont sorties toutes les colonies civilisatrices. Cette opinion était celle des prêtres de l'ancienne Égypte, des mages de la Perse, des brahmanes de l'Inde, et des premiers historiens de la Grèce. (C. Henricy.) | Une autre classe est celle des *langues turques*. Sa domination commence aux bords de la mer Glaciale dans le voisinage des embouchures de la Léna, s'étend sur la Sibérie, sur une partie de l'Asie centrale, sur le Turkestan proprement dit, sur les steppes au nord de la mer Caspienne, traverse le Caucase et la Perse septentrionale, et s'étend de nouveau sur l'Asie-Mineure et sur la Turquie d'Europe jusqu'à la mer Adriatique. La patrie primitive des peuples turcs est le pays compris entre la frontière septentrionale de la Chine et les monts Altaï. Les idiomes turcs montrent une grande uniformité et ne diffèrent pas essentiellement entre eux; de sorte qu'un habitant de Constantinople peut, sans grande difficulté, comprendre un Turc ou Tartare de la Sibérie ou de l'Asie centrale. | Les *langues mongoles* sont parlées par des peuples nomades et originaires des pays situés au sud du lac Baïkal et autour des rivières qui forment la partie supérieure du cours du fleuve Amour. | A l'orient des Mongols sont des peuples qui parlent les *langues toungouses*. Leurs habitations commencent au nord de la Corée, comprennent la partie orientale de la Tartarie, entrent en Sibérie et se terminent, au nord, à l'océan Glacial. Ainsi que le mongol, les dialectes toungouses offrent des points de contact assez nombreux avec les idiomes turcs; mais on trouve dans ces trois langues des rapports frappants avec les langues dites indo-européennes. La partie sud-ouest de l'Asie et celle du nord de l'Afrique sont occupées par des peuples qui parlent des langues d'une souche commune, la *souche sémitique*. Les *langues sémitiques* se divisent en trois grandes classes : la *chaldéo-syriaque*, qui comprend les Syriens, Chaldéens et Assyriens; l'*hébraïque*, comprenant les Juifs et autrefois les Philistins et les Phéniciens; et l'*arabe*, qui est la plus étendue, comprenant toutes les tribus de cette race, auxquelles on ajoute, quoique sans beaucoup de raison, les Éthiopiens ou Abyssiniens. | Les *langues du Caucase* forment deux groupes : l'un *oriental*, qui comprend les dialectes des Lesghi et Kisti ou Misidjeghi; l'autre *occidental*, qui se compose des idiomes des différentes tribus des Tcherkesses et des Abazes. Ces langues se rapprochent des idiomes septentrionaux de l'Asie et de l'Europe orientale, qui appartiennent à trois souches différentes : l'*iénisséenne*, la *samoyède* et l'*ouralienne*. Les idiomes iénisséens sont parlés par les tribus des Assans, des Kottes et des Ostiaks, qui habitent les bords du fleuve Iénisséi et de ses affluents supérieurs. Les idiomes samoyèdes se parlent en Asie, depuis le mont Altaï jusqu'à la mer Glaciale, et, en Europe, jusqu'à l'embouchure de la Dwina. Le nord-est de l'Europe et la partie occidentale de la Sibérie sont occupés par des peuples qui parlent les idiomes *finnois*. La Sibérie orientale offre, en outre, les langues des *Youkhagires*, des *Koriaiges* et des *Kamtschadales*, celle des *Tchouktchi*, qui est la même que celle des régions polaires de l'Amérique (Groënlandais, Eskimaux, habitants de Kadiak). | La langue des *Kouriles* est parlée depuis la pointe méridionale du Kamtschatka jusqu'au détroit qui sépare l'île-so du Japon; plus à l'ouest, sur toute la grande île de Tarrakaï et même sur le continent de la Tartarie, à l'embouchure de l'Amour, par les Giliaks et autres tribus de la même race. | La *langue japonaise*, quoique mêlée de mots chinois, n'a aucun rapport véritable avec les idiomes parlés par les nations voisines. | Celle de la Corée forme aussi une classe particulière; elle est le seul débris de la langue des peuples sianpi qui soit parvenu jusqu'à nous. | Le *chinois* est parlé en divers dialectes dans toute la Chine. La civilisation a produit, dans ce pays, la formation d'une langue polie qu'on appelle *kouan-houa*, désignée par les Européens sous le nom de *langue mandarine*. C'est la langue des dialectes élaborée et adoucie. Des tribus à l'ouest parlent le thibétain ou des idiomes indiens. Le Tonquin et la Cochinchine parlent une langue qui n'est pas la même que celle des Chinois. | Le *siamois* et la langue de *Laos* ne sont que des dialectes d'un même idiome qui s'étend depuis la frontière occidentale de la Chine jusqu'à la région montagneuse de la presqu'île de Malacca. | Au groupe *thibétain* appartiennent non-seulement les dialectes du Thibet, depuis l'Indus supérieur, mais encore la langue des *Birmans*. | Les *langues* et *races malaies* sont très-étendues. Leur centre est dans les grandes îles de Sumatra et de Java. De là elles vont à l'occident jusqu'à Madagascar, et à l'orient, par les îles de la Sonde, les Célèbes, les Moluques et les Philippines, jusqu'à l'île Formose, sur la côte de la Chine. Le *polynésien* a un air de parenté avec le malais proprement dit, quoiqu'il en diffère considérablement. | Nous possédons dans le *cophte* les débris de l'ancien égyptien. Il y a des rapports frappants avec les idiomes ouraliens, tels que le votiake, le permien, le morduine, l'ostiake de l'Oby, le vogoul et principalement le tcheremisse et le tchouvache. D'autres mots cophtes offrent des ressemblances avec ceux de la langue samoyède, des peuples du Caucase et de l'Europe septentrionale. Ses rapports avec les dialectes de l'Asie méridionale sont moins fréquents; ils paraissent annoncer que l'on peut concevoir des doutes sur l'origine africaine des Égyptiens ou du moins de leur langue. C'est le cas de rappeler qu'un prêtre de Saïs, ville de la Basse-Égypte, a dit à Platon que les Égyptiens tenaient leur langage et leur civilisation des Atlantes. | Avant l'invasion des Arabes, les côtes de la Barbarie et la région de l'Atlas étaient principalement occupées par les *Berbers*. Les colonies arabes se sont emparées du littoral de ces vastes contrées; mais l'intérieur est encore occupé par les descendants des anciens habitants, qui parlent différents dialectes d'une langue particulière et très-étendue. Elle commence à l'orient, près de l'Égypte, et s'étend, à l'ouest, jusqu'à l'océan Atlantique, et, au sud, jusqu'au Soudan et à la Sénégambie. Cette souche de langues comprend celle des Berbers proprement dits, le tamazeg du Maroc; le choviah dans le Tunis, le touarik de Sokna, le tibbo, le chiliah et autres. | On n'a pas sur les langues des *nègres* ou *Cafres* des notions suffisantes pour les diviser d'après leurs différentes souches. Dans la Nigritie orientale, les diverses tribus des Foulahs forment une famille. Le mandingo, le souson, le sokko, le kong et le iallonka se rangent dans une autre, différente de celle du Yolof, ainsi que de celle du Bullam. | La source des *langues achanties* s'étend sur presque toute la partie occidentale de la Guinée. | Dans l'Afrique australe on rencontre d'abord, sur la côte de l'océan Atlantique, les peuples et les *langues du Congo*. Ces idiomes ont des rapports frappants avec ceux des Cafres qui habitent jusqu'à la baie de Lagoa, au sud du Mozambique. | La langue des Hottentots est tout à fait différente de celle des Cafres, quoique ces peuples soient voisins et en partie mêlés entre eux. | L'intérieur de l'Afrique est inconnu. On n'a pu encore jusqu'ici classer les idiomes du Soudan, du Haoussa et du Bournou. Des recherches ont fait entrevoir dans la région du Nil quatre souches différentes : la *nubienne*, la *bicharyeh*, la *chiho-dankali* et la *tcheretagouc*. | On a cherché à découvrir, par la comparaison des langues, l'origine de la population d'Amérique, et en effet, on a trouvé, dans les idiomes que parlent les différentes nations du nouveau monde, un bon nombre de mots qui ressemblent par le son et par la signification à des mots de l'ancien continent; cependant ces rapprochements sont rares et proviennent sans contredit de la parenté générale des langues, plutôt que de celle des familles. Une même langue règne dans toute l'extrémité boréale de l'Amérique, celle des *Tchouktchi-Eskimaux*. | Plus au sud, une foule de tribus parlent des idiomes différents, parmi lesquels on distingue le mieux la famille *algonquine*, à laquelle appartiennent aussi les Lenni-Lenape. Sur les bords du Missouri sont les Sioux-Osages, dont les idiomes ont entre eux une ressemblance de famille. Une grande obscurité règne sur les langues parlées dans les vastes contrées situées au nord du Mexique. | La langue la plus répandue sur le plateau du Mexique est la *mexicaine* ou l'*azteque*, quoique interrompue par le territoire d'autres langues. Elle était jadis parlée, dans des dialectes très-différents, par plusieurs nations, qui, en Amérique, offrent le seul exemple d'une migration démontrée historiquement. Les autres idiomes qu'on rencontre dans le Mexique appartiennent à des familles différentes. Celui de *Huasteca* offre de l'analogie avec le maya et le poconchi du Yucatan. L'*othomi* est l'idiome du peuple qui porte ce nom; il est le plus répandu dans la Nouvelle-Espagne après le mexicain. | La langue *totonaca* est parlée dans une grande partie de l'intendance de la Vera-Cruz, de celle de Puebla, et dans le Zacatlan. Outre les idiomes répandus sur le continent, les indigènes de Cuba et de Haïti parlaient une même langue, qui avait une grande affinité avec le *maya*, encore en usage dans une partie du Yucatan. | Dans l'Amérique méridionale on trouve d'abord la langue *caraïbe*, avec plusieurs dialectes, dont quatre seulement sont connus : le *caraïbe* proprement dit, près du cap Nord, dans la Guiane française; le dialecte *pariagotos*, près l'Ourabiche, qui tombe dans le golfe de Paria; celui de *Tamanaca*, sur la rive droite de l'Orénoque, et celui des *Araraques*, dans la province de Cumana, et sur les rives du Berbice et du Surinam. Les idiomes parlés dans la vaste région située entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones sont tout à fait inconnus. | La principale langue du Brésil est celle des *Guarani*, dont le brésilien vulgaire ou *lingoa generale* n'est qu'un dialecte, ainsi que les idiomes des *Tupinamba*, des *Tupi* et l'*homaga*. | La langue propre du Pérou est la *quichua*, dont l'*aimara* n'est pas très-différente. | Le *mocobi* et l'idiome des *Abipones* forment une famille, ainsi que ceux de *Vilela* et de *Loule*; les langues *zamuca*, *chiquito*, *mobimi*, *cayubaba* et *sapibocona* paraissent constituer des souches différentes. | La langue *araucana* est celle du Chili; elle diffère du *patagon*, parlé dans la partie la plus méridionale de l'Amérique. Beaucoup de savants se sont occupés de classer les langues. Le premier qui en ait dressé un catalogue est Megiser, qui en compta quarante; Claude Duret en énuméra cent cinquante; Pallas fit le vocabulaire comparatif de deux cents; l'Espagnol Hervas en classa trois cents; Adelung et Vater donnèrent l'oraison dominicale dans cinq cents langues. Balbi évalue à deux mille le nombre des langues du globe, et à cinq mille celui des dialectes. | Système de signes appropriés à l'analyse intérieure et à la manifestation extérieure de la pensée. C'est dans ce sens qu'on dit la *langue de l'algèbre, des mathématiques*. | Usage particulier que l'on fait des mots dans une science, un art, un métier, etc. La *langue* de la physique, de la chimie, de la métallurgie. La *langue* de la botanique, de la médecine, de la peinture, de l'agronomie, de la politique, du commerce, des industries, du jardinage, etc. On dit dans le même sens la *langue de telle école*, de *telle doctrine*, de *telle secte*. | Par anal. Langage, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. La poésie est la *langue* des dieux. Je suis peu inquiet de la signification absurde des mots dans la *langue* du préjugé. (Mirabeau.) | Considérées entre elles, les langues sont : *primitives* ou *dérivées*; *mères*, *filles* ou *sœurs*. | *Langue primitive*, Langue inconnue, que certains philosophes ont supposé avoir été parlée avant toutes les autres. Dans une autre acception, Langue qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. | *Langue dérivée*, Celle qui est formée d'une autre. Le latin est dérivé du gaulois, ou plutôt n'est qu'un dialecte gaulois devenu littéraire et modifié par les

désinences des cas. | *Langue mère*, Celle qui, n'étant formée d'aucune autre langue connue, a servi à former d'autres idiomes. Plusieurs rabbins prétendent que la *langue mère* était le samaritain; quelques autres ont assuré que c'était le bas-breton; dans cette incertitude, on peut fort bien, sans offenser les habitants de Quimper et de Samarie, n'admettre aucune *langue mère*. (Voltaire.) | *Langues sœurs*, Celles dérivées d'une même langue. Le français, l'italien, l'espagnol et le portugais sont des *langues sœurs, filles* du gaulois. | *Langue vivante*, Celle qu'on parle actuellement. | *Langue morte*, Celle qu'un peuple a parlée, et qui n'existe plus que dans les livres. | *Langue ancienne*, Langue parlée dans l'antiquité; se dit aussi par opposition à *langue moderne* ou *vulgaire*, c. à d. parlée actuellement. | *Langue sacrée*, Toute langue dans laquelle sont écrits les livres qu'on regarde comme inspirés par la Divinité. | *Langue directe*, Celle dans laquelle la syntaxe est généralement conforme à l'ordre analytique de la pensée. | *Langue transpositive*, Celle où on n'est pas obligé de placer les mots suivant l'ordre analytique de la pensée. | *Langue synthétique* ou *concrète*, Celle qui peut exprimer beaucoup d'idées par un seul mot. | *Langue analytique* ou *abstraite*, Celle qui exprime chaque idée par un mot distinct. | *Langue philosophique*, Celle où l'on suppose que la génération des mots suivrait exactement celle des pensées. | *Langue universelle*, Langue qui serait commune à tous les peuples pour les rapports internationaux. On a proposé différents projets de *langue universelle*. Le latin a été une sorte de *langue universelle* pour les peuples civilisés de l'antiquité; le français semble destiné à devenir la *langue universelle* des peuples modernes. | Pays, nation; s'est dit particulièrement des divisions de l'ordre de Malte. Les huit langues de Malte étaient la *langue de Provence*, la *langue d'Auvergne*, la *langue de France*, la *langue de Castille*, la *langue d'Aragon*, la *langue d'Italie*, la *langue d'Allemagne*, la *langue d'Angleterre*. Le chef de chaque *langue* se nommait grand prieur. | Cette partie d'un animal accommodée pour la nourriture de l'homme. Manger de la *langue* de mouton, de porc, de veau, etc. Ragoût de *langues*. | *Langue fourrée*, Espèce de préparation culinaire de la langue du porc ou du bœuf. | On dit, par analogie, *Une langue d'étoffe, une langue de carton, de fer*, etc. | *Langues de feu*, Flammes allongées que projette un incendie. | La ressemblance que certains êtres ou quelques-unes de leurs parties ont avec une langue leur a fait donner ce nom. Ainsi, l'on dit vulgairement *langue de bœuf*, au lieu de scolopendre; *langue de cheval*, au lieu de fragon, etc. | Mar. Espèce de coin de bois qui sert dans les ports, sous les coittes, les ventrières, et à garantir les étambrais d'être déchirés par les cercles d'un bas-mât, lorsqu'on le mâtant, le pied descend dans la cale d'un navire. | Géogr. *Langue de terre*, Espace de terre resserré et ne tenant que par un bout aux autres terres. Cette étroite *langue de terre*, l'isthme de Panama, qui joint l'Amérique méridionale avec la septentrionale, est fortifiée par une chaîne de hautes montagnes. (Raynal.)

LANGUÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit des oiseaux dont la langue est d'un autre émail que le corps.

LANGUEDOC (du franç. *langue d'oc*, idiome qu'on parle encore dans cette contrée). Géogr. Nom d'une des anciennes provinces de France. Elle était bornée au N. par l'Auvergne, le Forez et le Lyonnais; à l'E. par le Rhône, au S. E. par la Méditerranée, au S. par le Roussillon, le comté de Foix et les Pyrénées, à l'O. par la Gascogne et le Rouergue; capitale, Toulouse. Cette province se divisait en Haut et Bas-Languedoc. Aujourd'hui elle forme les huit départements suivants: l'Aude, le Tarn, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Ardèche et la Haute-Loire. Le pays est traversé par une chaîne de montagnes à peu près parallèle au cours du Rhône et aux côtes de la Méditerranée, qui comprend les Cévennes et les monts du Vivarais. Rivières: partie de la Loire, du Rhône et de la Garonne; plus l'Ardèche, l'Ariége, le Gard, l'Allier, le Lot, le Tarn, l'Aude, l'Orb, l'Hérault. Climat varié suivant les hauteurs, chaud et délicieux en approchant de la mer. Grande fertilité, plantes du Midi dans les lieux bas, pâturages et belles forêts dans les montagnes; vignobles excellents; eaux-de-vie renommées. Le Languedoc correspond en grande partie à la première Narbonnaise des Romains, habitée par les Volces. Vers la fin de l'empire romain, cette province portait le nom de *Septimanie*, à cause de sept villes principales qu'on y remarquait. (V. SEPTIMANIE.) Les Visigoths, qui s'en emparèrent au Ve siècle, lui donnèrent le nom de *Gothie*. Dans le VIIIe siècle, les Sarrasins l'occupèrent un instant, mais ils en furent chassés par Charles-Martel, Pépin et Charlemagne. Le Languedoc forma dès lors, sous la domination des Franks, le duché de Septimanie; ce duché devint bientôt indépendant; au Xe siècle, il se confondit avec le comté de Toulouse. A l'époque de la croisade contre les albigeois, Amaury de Montfort, à qui le comté avait été dévolu, le céda au roi de France Louis VIII, cession qui fut confirmée, en 1229, par un traité entre Raymond VII, héritier des anciens comtes de Toulouse, et Louis IX. Ce dernier mit son frère Alphonse en possession du Languedoc, mais Alphonse étant mort sans enfants, la province fut réunie au domaine de la couronne sous Philippe le Hardi (1271). C'est à partir de cette époque que l'on employa pour désigner cette province le nom de Languedoc, nom qui s'étendait d'abord à tous les pays où l'on parlait la langue d'*oc* ou langue provençale, par opposition aux pays situés au nord de la Loire, et où l'on parlait la langue d'*oïl* (ces deux mots, *oc* et *oïl*, sont les deux manières dont s'exprimait le mot *oui* dans les deux langues).

LANGUEDOCIEN, IENNE, adj. et s. Qui est natif du Languedoc, qui habite le Languedoc. Les femmes *languedociennes* sont généralement belles et douées de vivacité. Un *Languedocien*. Une *Languedocienne*. Un grand nombre de *Languedociens*, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, quittèrent la France, emportant avec eux de grandes richesses et le secret de leur industrie. | Qui appartient au Languedoc ou à ses habitants. Patois *languedocien*. Mœurs *languedociennes*. | Le languedocien est un dialecte du provençal, qui a sa littérature. C'est dans ce dialecte, si riche en formes expressives, vives, originales et gracieuses, que Jasmin, le perruquier, a écrit ses poésies.

LANGUETER, v. a. T. de menuis. Faire une languette. *Langueter* une planche.

LANGUETTE, s. f. (dim. de *langue*). Petite langue. Les moutons, par chaleur et accablement, tirent hors leurs *languettes* et hument l'air qui leur chaut. (Rabelais.) Les petits chats tiraient leur *languette*.

Hélas! ta petite *languette*
Plus ne bégayera mon nom.

| Dans les sciences naturelles, on donne le nom de *languette* à des organes qui affectent la forme d'une petite langue, comme l'appendice long et étroit qui termine les demi-fleurons dans les fleurs composées; l'appendice qui couronne la gaine des feuilles dans les graminées, et les appendices qui partent du bas du capuchon des stapélies, alternent avec les cornes et sont étalés sur la corolle; chez les insectes, c'est la seconde des pièces de la lèvre qui est placée au devant du menton, dont elle paraît être le prolongement. | Dans les arts, on nomme aussi *languette* tout ce qui est taillé, découpé, façonné en forme de petite langue. | Morceau d'étoffe taillé en *languette*. | Chez les luthiers, Petite soupape à ressort qui sert à ouvrir et à fermer les trous de quelques instruments à vent. | Mécan. Aiguille élevée sur le fléau d'une balance qui sert à marquer l'équilibre quand elle est à plomb; trou par où passe la languette qui fait équilibre. | Maçonn. Séparation faite de pierres, de briques ou de plâtre, dans l'intérieur d'un puits mitoyen, d'une souche de cheminée, etc. | Menuis. Espèce de tenon continu sur la rive d'un ais, réduit environ au tiers de l'épaisseur, pour entrer dans une rainure. Assemblage à *languettes* et rainures. | *Languette rapportée*, Tringle que l'on fait entrer dans deux rainures pratiquées sur l'épaisseur de deux planches que l'on veut joindre. | Mar. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les ports et à bord des navires. | Orfév. Petit morceau d'argent ou d'or qu'on laisse en saillie à chaque pièce que l'on fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal. | Saillie que le potier d'étain ménage à l'extrémité du couvercle à charnière d'un vase, et sur laquelle on pèse pour relever le couvercle. | Petite feuille de fer par laquelle l'imprimeur prend la frisquette pour la lever ou l'abaisser. | Bateau pointu par devant et carré par derrière.

LANGUEUR, s. f. (du lat. *langor*, même sens). Faiblesse, abattement dans lequel le corps est peu propre au mouvement et à l'action; état d'une personne affaiblie, malade. L'excès du travail l'a mis dans un état de *langueur* dont il a peine à se tirer. Il hâtait de ses ans l'importune *langueur*. (Boileau.) Une *langueur* qui semble d'abord plus incommode que dangereuse. (Fléchier.) | Sorte d'épuisement moral qui ôte tout nerf à l'âme. Il est mort de maladie et de *langueur*. (Mme de Sévigné.) L'état de *langueur* qui me menaçait d'une mort prochaine. (Fénelon.) | Air de faiblesse, d'abattement. | Paresse, apathie. En de molles *langueurs* plongé par les amours. Je n'entends plus, je tombe en de douces *langueurs*. (Boileau.) La nature vous a donné ce feu avec lequel on ne sent jamais la *langueur* de l'âge. (Voltaire.) Une *langueur* secrète s'insinue au fond de mon cœur, je le sens vide et gonflé. (J. J. Rousseau.) | Il arrive à des peuples qui ont conçu de généreux projets d'affranchissement, de désespérer, même à la suite des plus héroïques sacrifices, de l'avenir qu'ils croyaient avoir déjà conquis. En proie à la langueur politique, ils se laissent dépouiller de leurs droits les plus précieux. Le pouvoir fauche, abat; bref, il s'épanouit dans les saturnales d'une usurpation sans limites, il n'a plus qu'à tendre la main pour prendre; il ne s'en fait pas faute. Au reste, ce n'est pas une seule fois que l'histoire montre et étale ce déplorable spectacle, il a ses scènes à part dans chaque siècle. | Méd. État de l'économie qui accompagne certaines maladies, mais qui plus souvent constitue la maladie elle-même, et peut exister sans aucune lésion appréciable des organes. L'état de langueur est une des mille preuves de la solidarité de toutes les parties du corps de l'homme, et du principe vital qui les anime, et en fait un tout indivisible. A l'âge de la puberté, les jeunes filles surtout tombent parfois dans un état de langueur; c'est un effet du trouble profond de toute l'économie. Quelquefois cependant, la langueur est déterminée par un désordre local de l'organisme. Une maladie longtemps prolongée, et qui a son siége dans un des principaux organes, épuise la force vitale et produit cet état. Quand la langueur essentielle date de la naissance, elle est presque toujours incurable, à moins qu'elle ne cesse à l'âge de la puberté. Quand elle est accidentelle et produite par une cause morale, elle peut cesser avec cette cause. | *Langueur d'estomac*, État d'un estomac qui a perdu le ton nécessaire pour bien faire ses fonctions. | Il se dit des choses qui n'ont point d'activité, de développement. La *langueur* du commerce, des affaires.

LANGUEYER, v. a. Tirer la langue d'un porc, pour voir s'il est ladre ou non. | Fig. Faire parler. | Prov. *Pour savoir le secret d'un patron, il faut langueyer les commis*.

LANGUEYEUR, s. m. Celui qui, dans les marchés, est chargé de visiter la langue des porcs et d'empêcher qu'il n'en soit vendu de ladres.

LANGUIDE, adj. (du lat. *languidus*, même sens). Languissant. Il m'a dit d'une voix *languide* et mourante... Ne laisse pas mon âme impuissante et *languide*. (Corneille.) | Vieux et peu usité.

LANGUIDO, adv. Mot italien, employé en musique et signifiant Avec langueur, lentement.

LANGUIER, s. m. Langue et gorge d'un porc quand elles sont fumées.

LANGUIR, v. n. (du lat. *languere*, même sens). Être en état de langueur. Il ne fait que *languir*. Il est phthisique, il y a plusieurs mois qu'il *languit*. Je *languissais*, mes ans s'éteignaient dans l'ennui. (M. J. Chénier.) | Être en proie à de continuelles et énervantes peines de l'esprit, de l'âme. *Languir* d'ennui. Mon âme, loin de vous, *languira* solitaire. (Racine.) | Souffrir de la continuité de quelque mal autre que la maladie. On le fit *languir* dans les supplices. Il *languit* dans sa prison. Une jeunesse qui *avait langui* dans la misère. (Fénelon.) Cette chambre de la Bastille était déjà occupée par un vieux solitaire de Port-Royal nommé Gordon, qui y *languissait* depuis deux ans. (Voltaire.) | Souffrir de la durée, être impatient. Frappez-moi, ne me laissez pas *languir*. On ne craint pas de faire misérablement *languir* des marchands et des ouvriers. (Bossuet.) Tu as mis ta vengeance en mes mains, je ne dois pas la faire *languir*. (Montesquieu.) | Famil. *Languir de, languir que*, Souhaiter beaucoup. Je *languis* d'avoir de vos nouvelles. Je *languis* bien *que* cette retraite à Saint-Cyr soit finie. (Mme de Maintenon.) | Fig. Être dans un état d'humiliation, de faiblesse. Ah! ne *languissons* plus dans un coin du Bosphore. (Racine.)

Gênes vit ma jeunesse, errante en son enceinte,
Languir près des tombeaux de ma famille éteinte.
(COLLADRAU.)

| Soupirer après. Nous ne faisons plus que *languir* après notre départ. (Mme de Sévigné.) | Être en souffrance, en retard. Le commerce *languit*. Les affaires *languissent*. Les travaux *languirent*, furent même interrompus. (Raynal.) La géographie *est* longtemps *langui*, circonscrite aux contrées de notre Europe, sans les grandes révolutions de l'Asie. (Malte-Brun.) | Il se dit des végétaux qui ne sont pas en bon état, qui poussent faiblement. Ces arbres *languissent* faute d'eau. | *La nature languit, toutes choses languissent pendant l'hiver*, La nature est comme engourdie pendant l'hiver. | Manquer de force, de vivacité, en parlant des ouvrages d'esprit. L'intérêt

languit. Ces vers *languissent*. Les derniers actes *languissent*. | Dans un sens analogue. *La conversation languissait*, Personne ne soutenait la conversation, on la laissait tomber.

LANGUISSAMMENT, adv. D'une manière, d'une façon languissante. Sa tête sur un bras *languissamment* penchée. (Corneille.) | Sans force, sans activité. Les fleurs croissaient *languissamment*, à long intervalle l'une de l'autre. (Mme de Staël.)

LANGUISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de langueur. Un homme *languissant*. Ma santé est toujours *languissante*. C'était un homme qui, du sein de la débauche, et *languissant* encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. (Voltaire.) | Se dit des animaux et des plantes. Le berger cherche avec inquiétude son chien *languissant*. (Deleuze.) Les troupeaux *languissants* que l'ardeur de l'été consume. (Fénelon.) | Faible, affaibli. Avec un sourire *languissant*, mais aimable encore, il nous cita quelques vers d'Horace. (J. Janin.) | Fade, ennuyeux. Ainsi parle un esprit *languissant* de mollesse. (Boileau.)

Dans cet amour, tant d'objets ravissants
N'ont point d'appas qui ne soient *languissants*.
(LA FONTAINE.)

| Tendre, amoureux. Elle tournait vers eux ses regards *languissants*. (Delille.) Son œil *languissant*.

LANIAIRE, adj. (du lat. *laniare*, déchirer). Anat. Se dit des dents canines, qui sont pointues et propres à déchirer. Dents *laniaires*. | Substantiv. Les rongeurs n'ont pas de *laniaires*.

LANIER, s. m. (du lat. *lanarius*, *lanius*, boucher; faits de *lanio*, je déchire). Ornithol. Espèce de faucon,

Lanier.

ou plutôt nom donné au faucon commun avancé en âge. Cette espèce, qui se rapproche plus du gerfaut que de toute autre espèce, était autrefois assez commune en France; elle y établissait son aire sur les plus beaux arbres des forêts ou dans les trous des rochers les plus élevés. Nos fauconniers en faisaient grand cas, à cause de sa douceur et de sa docilité. De nos jours, le lanier a disparu de nos pays et des pays voisins, sans que l'on connaisse la cause de cette disparition totale. Il s'est retiré dans des contrées plus septentrionales. Il se montre encore en Angleterre, en Irlande et en Écosse, mais rarement. Il ne fréquente plus guère que les déserts de la Tartarie. | On donne particulièrement le nom de *lanier* à la femelle du *laneret*.

LANIÈRE, s. f. (du lat. *laniare*, déchirer). Courroie longue et étroite. Découper un cuir en *lanières*. Il leur appliqua à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une *lanière* large de deux doigts. (Voltaire.) | Par extens. Les grands vents déchirent les feuilles en *lanières* transversales.

LANIFÈRE, adj. (du lat. *lana*, laine; *fero*, je porte). Qui porte de la laine. Animal *lanifère*. | Qui produit une matière laineuse ou cotonneuse. Plantes *lanifères*. Arbres *lanifères*.

LANIGÈRE, adj. (du lat. *lana*, laine; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte du duvet, ou des poils épais comparables à la laine. | *Puceron lanigère*, Puceron qui produit une sorte de laine blanche et qui est le fléau des pommiers.

LANILLE, s. f. Comm. Étoffe de laine fabriquée en Flandre.

LANISTE, s. m. Antiq. rom. Celui qui formait, achetait ou vendait des gladiateurs.

LANNION. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord), sur le Guer, près de son embouchure dans la Manche; 6,499 habit. Grains, bestiaux et chevaux; eaux minérales; cidre, chapeaux, fers à repasser, toiles, etc.

LANS, s. m. Mar. Écart momentané de la route que suit un navire, mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière.

LANSQUENET, s. m. (de l'allem. *lands*, du fief; *knecht*, valet). Nom donné, dans le XVe et le XVIe siècle, aux fantassins allemands. Les *lansquenets* ont figuré dans les armées françaises. Originairement, ce furent des serfs faisant campagne à la suite des reîtres, et armés d'une mauvaise pique. Chacun de ces cavaliers avait à son service, comme goujat ou palefrenier, deux lansquenets; mais, de même qu'en France la chevalerie se dédoubla de ses chevau-légers, de même qu'en Espagne les genétaires s'étaient enrégimentés à part des *ricos-hombres*, de même dans les principautés d'Allemagne, et surtout dans les cercles peu distants des bords du Rhin, les reîtres et les lansquenets avaient commencé plus anciennement à former deux troupes indépendantes l'une de l'autre. Charles VIII et Louis XII entretinrent des lansquenets. Le duc d'Albe, en 1558, opposait des lansquenets aux lansquenets français; à Ivry, il y en avait dans les deux armées opposées. | Jeu de hasard dans lequel le banquier distribue deux cartes, une pour lui et une pour tous les joueurs. Il tire ensuite les cartes, et s'il amène une carte semblable à la sienne, il gagne; s'il amène la carte des joueurs, il perd. Le *lansquenet*, qui était tombé en désuétude, est revenu à la mode depuis quelques années. Un marquis de hasard fait par le *lansquenet*. (Regnard.) | Lieu où l'on joue au lansquenet. Vous êtes piliers nés de tous les *lansquenets*. C'est un chevalier de Paris; il fait ses caravanes dans les *lansquenets*. (Lesage.)

LANTANÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des verbénacées, renfermant le genre *lantanier*.

LANTANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des verbénacées, renfermant des arbrisseaux propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Océanie. Ses caractères sont : rameaux anguleux, couverts de poils plus ou moins rudes, quelquefois même d'épines crochues; feuilles opposées ou ternées, simples, crénelées, velues et âpres au toucher; fleurs petites, nuancées, serrées les unes contre les autres. Le drupe, en forme de baie, contient un noyau à deux loges monospermes. On cultive dans les jardins plusieurs espèces de *lantaniers*, remarquables par leur feuillage toujours vert et par la durée de leurs fleurs, qui se succèdent tout l'été. Le *lantanier à feuilles de mélisse* est un petit arbrisseau d'un mètre, à tronc tortueux, portant des rameaux velus, couverts de feuilles ovales, ridées, dentelées sur les bords, et des fleurs d'abord jaunes, puis écarlates. On remarque aussi le *lantanier à fleurs blanches* et le *lantanier odorant*.

LANTER, v. a. Technol. Faire avec la tête du marteau des enjolivements, des lantures sur une pièce de chaudronnerie.

LANTERNE, s. f. (du lat. *latere*, se cacher). Enveloppe d'une forme quelconque, dans laquelle on place une lumière que les courants d'air ne peuvent ainsi éteindre. L'air atmosphérique entre facilement par les ouvertures pour aller alimenter le flambeau que contient la lanterne. *Lanterne* de verre, de corne, de gaze, de toile, de papier. Porter une *lanterne*. Éclairer au moyen d'une *lanterne*. Les Chinois excellent dans la fabrication des *lanternes*. Il fait du vent, prenez une *lanterne*. Il courut un cerf au clair de la lune; les *lanternes* firent des merveilles. (Mme de Sévigné.) | Diogène cherchait en plein midi, une lanterne à la main, un homme à Corinthe; de là l'emploi figuré de *lanterne* pour instrument de recherche, mais seulement quand il s'agit des caractères, des mœurs, des habitudes des gens. | Fig. Quand on a la *lanterne* de Diogène, il faut avoir son bâton. (Chamfort.) | *Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, Il veut faire croire des choses absurdes et bizarres. | *Prendre des vessies pour des lanternes*, Se tromper grossièrement. | *L'île des Lanternes*, Nom donné par Rabelais à un pays fantastique habité par de faux savants. | Au plur. Contes absurdes, sornettes. *Lanternes* que tout cela. | Depuis l'invention du verre à vitres, on fait des lanternes ayant pour parois des carreaux transparents. Les lanternes dites *sourdes* sont de petite dimension; la lumière du flambeau qu'elles renferment en sort au travers d'un verre bombé. Les lanternes sont portatives, et lorsqu'on veut qu'elles n'éclairent plus, on amène au devant du verre une sorte de volet. La première fois que les rues de Paris furent éclairées aux frais du public, on consacra à cet usage des lanternes semblables en tout à celles des chiffonniers. | Pendant la révolution française, *Mettre à la lanterne*, Se servir des cordes des réverbères pour pendre ceux que désignait la fureur populaire. | *A la lanterne!* Cri sauvage par lequel on appelait la vengeance populaire sur quelqu'un. Les aristocrates *à la lanterne!* On criait : L'abbé Maury, *à la lanterne!* — Eh bien! répondit-il, quand vous m'aurez mis *à la lanterne*, y verrez-vous plus clair? | Archit. Espèce de petit édifice qui couronne un dôme, un comble. Ces lanternes sont toujours percées de fenêtres, et le plus souvent ornées de colonnes. Les dômes de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Paul de Londres, des Invalides, du Panthéon de Paris, sont couronnés d'une lanterne. | *Lanterne de Démosthènes*, Petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes. C'est à tort que beaucoup de personnes donnent le nom de *lanterne de Diogène* à une imitation de ce monument placée dans le parc de Saint-Cloud. | Espèce de cage circulaire ou carrée, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur. La *lanterne* de la salle de la Bourse. | Mécan. Pignon dont les ailes sont des cylindres. | T. d'essayeur d'or et d'argent. Espèce de petite armoire dont le dessus et les côtés sont vitrés, pour empêcher l'action de l'air sur les trébuchets, ou balances très-fines qui y sont placées. | *Lanterne magique*, Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une muraille ou sur une table. Cet instrument, inventé par le jésuite Kircher, se compose d'une lanterne ordinaire, à laquelle on adapte un tube renfermant deux verres lenticulaires dont la propriété est d'écarter les rayons

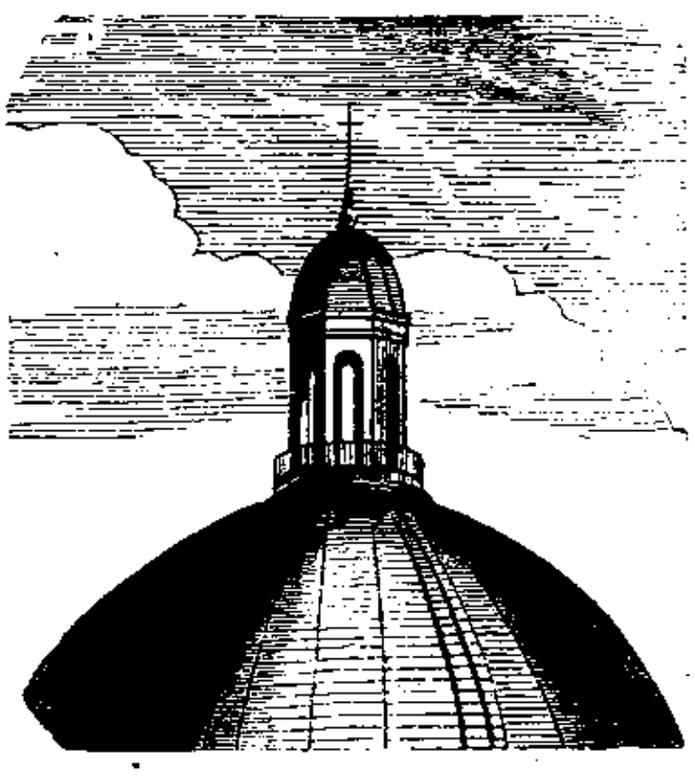

Lanterne.

qui partent de l'objet, de les rendre divergents, et, par suite, de projeter des images plus grandes que les objets. Ce tuyau est adapté de manière qu'on peut y introduire les verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne.

LANTERNÉ, ÉE, part. Trompé, amusé. *Lanterné* par de fausses promesses.

LANTERNEAU, s. m. Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

LANTERNER, v. n. (rad. *lanterne*). Flâner, être irrésolu, perdre son temps. Il ne fait que *lanterner*. Vous savez comme on s'amuse à *lanterner* à ce petit pont? (Mme de Sévigné.) Il ne faut pas *lanterner* avec vous. (Hamilton.) Si le parti convient, à quoi bon *lanterner*? (Destouches.) Vous feriez bien mieux de me payer mes cent écus et les intérêts sans *lanterner*. (Beaumarchais.) | V. a. Retarder, remettre, amuser, tromper. Aurez-vous bientôt fini de me *lanterner*?

LANTERNERIE, s. f. (rad. *lanterne*). Hésitation, irrésolution, perte de temps à des riens. Il a manqué son affaire à force de *lanternerie*. | Propos futile, conte, sornette. Le moyen qu'ils vous laissent le temps de lire des *lanterneries*. (Mme de Sévigné.) | Monnaie d'argent de Florence.

LANTERNIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait des lanternes. | Celui, celle qui allume les lanternes publiques. | Fig. Homme irrésolu, indéterminé en toutes choses, minutieux, tracassier. C'est un *lanternier* que son père. (Mme de Sévigné.) | Diseur de fadaises. Quel est le *lanternier* qui vous a dit cette nouvelle? (Laveaux.)

LANTERNON, s. m. Sorte de petite coupole.

LANTHANE, s. m. Chim. Métal découvert, en 1840, dans la cérite combinée avec l'oxyde de cérium. Le *lanthane* se place sur la limite des métaux terreux, à la suite de l'yttrium.

LANTIPONNAGE, s. m. T. vulg. Frivolité. Que de *lantiponnage!* (Molière.)

LANTIPONNER, v. n. T. vulg. Tenir des discours inutiles et importuns. Ne *lantiponnez* point davantage. (Molière.)

LANTURE, s. f. Technol. Enjolivure que le chaudronnier fait avec le marteau.

LANTURLU. Terme vulgaire et trivial dont on se sert pour marquer un refus méprisant.

Latin, le discours entendu,
Leur a répondu : *Lanturlu!*
(SCARRON.)

LANUGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *lanugo*, duvet). Qui est de la nature de la laine; qui est couvert de poils doux et frisés comme la laine. Feuilles *lanugineuses*. | Qui porte une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton. La pêche est un fruit *lanugineux*. Il existe plusieurs sortes de peupliers *lanugineux*. | Qui a l'apparence du duvet. Mais qu'est-ce que ces nuées *lanugineuses* qui le ceignent? (Diderot.)

LAOCOON. Mythol. Troyen illustre, fils de Priam et d'Hécube; il cumulait les sacerdoces d'Apollon et de Neptune. La veille de la ruine de Troie, il s'opposa à ce que le cheval de bois construit par les Grecs fût introduit dans les murs et le frappa d'un javelot. Le jour même, Laocoon sacrifiait un taureau à Neptune sur le rivage de la mer, lorsque deux monstrueux serpents, sortis de Ténédos, s'élancent sur la rive troyenne, et saisissent dans leurs replis les deux jeunes enfants du prêtre de Neptune, Antiphatès et Thymbrœus. Le prêtre vole à leur secours, mais déjà les reptiles se sont jetés sur lui, l'étreignent et l'étouffent avec ses fils dans leurs nœuds redoublés. Cette fin tragique passa pour une vengeance de Minerve. Virgile, au IIe livre de l'*Énéide*, nous a laissé un horrible et magnifique tableau de cette scène. | Le groupe si connu du Laocoon avait été commandé par Titus aux trois sculpteurs Agésandre, Polydore et Athénodore, de Rhodes. Cette merveille antique fut retrouvée à Rome en 1506, sous la voûte d'une salle qui paraît avoir fait partie des thermes de Titus; elle était placée à l'extrémité de cette salle, dans une grande niche. Le groupe du Laocoon, qui a figuré au Louvre sous le premier empire, est aujourd'hui au Vatican.

LAODICÉE. Géogr. Nom commun à plusieurs villes de l'Asie ancienne, qui le prirent de diverses princesses du nom de Laodice, leurs fondatrices ou leurs bienfaitrices. La principale, *Laodicea ad Lycum*, aujourd'hui *Eski-Hissar*, fut renversée par un tremblement de terre l'an 65. Rebâtie par Marc-Aurèle, elle devint le chef-lieu de la Grande Phrygie sous Constantin. Il s'y tint un concile en 362. Elle fut prise par les Turcs en 1255, et ruinée par Tamerlan en 1402. | Une autre Laodicée importante était *Laodicea ad mare*, aujourd'hui *Latakieh*, en Syrie, près du mont Bélus et de la mer. Vins exquis; ruines magnifiques.

LAON. (pron. *lan*). Géogr. Chef-lieu du départ. de l'Aisne, sur le sommet d'une montagne; 8,751 habit. Ville murée, avec six faubourgs; citadelle importante. Quelque industrie et commerce; grains, cuirs, légumes. Cette ville a été la résidence et la dernière possession des Carlovingiens. Louis d'Outre-mer y fut couronné en 936; il y fut enfermé en 944 par Hugues le Grand.

LAONNAIS. Géogr. Petite province de France, qui faisait partie de l'Ile-de-France; capitale, Laon. Après 1789, le Laonnais a formé la plus grande partie du département de l'Aisne.

LAO-TSEU. Philosophe chinois qui vivait six siècles av. J. C. Il est l'auteur d'un livre célèbre que les Chinois mettent au nombre de leurs livres sacrés, *Tho-te-king* (la raison primordiale), et le fondateur d'une secte nommée *Tao-tsée*, rivale de celle de Confucius, et qui compte, dit-on, 100,000,000 d'adeptes. Lao-tseu était un moraliste remarquable; ses préceptes sont autant de formules égales sinon supérieures aux formules chrétiennes. On ne s'explique pas, en présence de ces œuvres profondes de la raison humaine, l'immobilité de la Chine.

LA PALICE OU LA PALISSE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Allier); 2,821 habit. Vieux château; commerce de chanvre, toiles, etc.

LA PALICE (JACQUES CHABANNES, seigneur DE). Maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais, suivit Charles VIII à la conquête de Naples, prit part aux diverses expéditions de Louis XII en Italie, se signala surtout dans la campagne de 1512 contre les confédérés de la Sainte-Ligue; fut pour beaucoup dans le gain de la bataille de Ravenne; fut pris, en 1513, à la deuxième bataille de Guinegate, mais eut le bonheur de s'échapper; se trouva, en 1515, à la prise de Villefranche et à la bataille de Marignan; secourut Fontarabie, fit lever le siége de Marseille, et périt glorieusement, en 1525, à la bataille de Pavie, livrée contre son avis. Mais, étrange fatalité! ce vaillant capitaine est connu surtout par la fameuse chanson qui porte son nom, chef-d'œuvre de spirituelle niaiserie, et dont chaque couplet contient un apophthegme dans le goût de celui-ci :

Ses valets étaient soigneux
De le servir d'andouillettes,
Et n'oubliaient pas les œufs,
Surtout dans les omelettes.

La chanson primitive était intitulée *le Fameux La Galisse*, homme imaginaire dont on a pris plaisir de décrire en cinquante quatrains les traits, dont voici les plus drôles : *Jamais il n'ôtait son chapeau sans découvrir sa tête. — Il faisait son mardi gras toujours la veille des Cendres. — Pour bien goûter le vin, jugeait qu'il fallait en boire. — Ne faisait jamais d'enfant sans approcher sa femme. — N'attendait pas l'hiver pour vendanger en automne. — Quand il écrivait en vers, il n'écrivait pas en prose. — Il prouva que les maux d'yeux sont contraires à la vue. — Quand il était à Poitiers, il n'était pas à Vendôme. — Il allait toujours par eau quand il n'allait pas par terre*; et enfin,

Il mourut le vendredi,
Le dernier jour de son âge;
S'il fût mort le samedi,
Il eût vécu davantage.

A cette époque (1716) c'était donc M. de La Galisse, une sorte de Prudhomme de ce temps-là, et non M. de La Palisse. Le nom du maréchal qui combattit avec François Ier à Pavie s'écrivait *La Palice*; mais la ressemblance des deux noms et de l'air choisi par l'auteur de la chanson aura motivé la confusion. Cet air était celui d'un couplet fait sans doute par un loustic de cette époque, lors de la défaite de Pavie, et dont voici les paroles :

Monsieur La Palisse est mort,
Il est mort devant Pavie.
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie!...

La chanson de La Palisse commence ainsi dans le recueil de romances imprimé en 1767. La confusion n'est plus possible quand on sait qu'il existait aux environs du Châtelet (vers 1716) une sorte de *centre d'or*, comme on disait en ce temps-là, nommé La Galisse, possesseur d'une grande fortune et d'une femme qui avait autant de beauté qu'elle avait les passions vives. Cette femme s'échappait de temps à autre du domicile conjugal pour venir partager les plaisirs des étudiants dans le quartier de l'Université. On raconte même qu'un jour l'époux infortuné, étant allé chercher sa volage moitié par delà les ponts, fut placé par les écoliers dans un drap et berné pendant que sa femme prenait ses ébats avec plusieurs jeunes gens dans une chambre voisine. Il est resté de cette chronique un dicton universitaire très-répandu depuis : « C... comme La Galisse. » Ce personnage finit par devenir un type de niaiserie qui a inspiré la fameuse chanson dont nous venons de parler. (A. Watripon.)

LAPEMENT, s. m. (pron. *lapeman*). Action de laper.

LAPER, v. n. (du gr. λάπτειν, ou du lat. *lambere*, même signif.). Boire en tirant avec la langue. Se dit des animaux, et particulièrement du chien. Le chien, qui a la langue fort longue et fort mince, en forme, en *lapant*, une espèce de cornet avec lequel il attire l'eau. (Bern. de Saint-Pierre.) | V. a. Et le drôle *eut lapé* le tout en un moment. (La Font.)

LAPEREAU, s. m. Jeune lapin de trois ou quatre mois ou au-dessous. Un *laperau* sauté. A l'âge d'un mois, les *lapereaux* mangent seuls. (Morogues.)

LA PÉROUSE. Navigateur français, né à Albi en 1741. Chargé, en 1785, par Louis XIV, d'un voyage de découvertes, il partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*. Déjà il avait visité les côtes de la Californie, du Kamtschatka, du Japon et de l'Australie, lorsqu'en 1788 on cessa entièrement d'avoir de ses nouvelles. On fit, mais en vain, plusieurs voyages dans le but de rechercher ses traces, et on désespérait de les découvrir, lorsqu'en 1827 le hasard fit rencontrer, par le capitaine anglais Dillon, les débris de ses navires dans l'île Vanikoro. L'année suivante, Dumont d'Urville, en visitant les lieux, acquit la certitude que La Pérouse avait péri sur les récifs qui entourent l'île Vanikoro, et y éleva un monument funéraire en pierres rudes, surmonté d'un obélisque quadrangulaire. Sa mort avait été prédite par Cagliostro.

LAPIDAIRE, adj. (pron. *lapidère*, du lat. *lapis*, pierre). Qui est relatif à la pierre. Inscription *lapidaire*. | *Style lapidaire*, Style des inscriptions, qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre. | Fig. *Style lapidaire*, Style qui présente la concision, la fermeté, la grandeur du style des inscriptions. Les ouvrages de Victor Hugo sont en *style lapidaire*. | Zool. *Insectes lapidaires*, Insectes qui font leur nid entre les pierres.

LAPIDAIRE, s. (pron. *lapidère*; du lat. *lapis*, pierre). Celui, celle qui taille des pierres précieuses, grave ou sculpte sur leurs faces des figures. Un habile *lapidaire*. Une jeune et jolie *lapidaire*.

Je ressemble au diamant,
Qui ne doit son éclat qu'à l'art du *lapidaire*.

| Celui, celle qui vend des pierres précieuses. Un *lapidaire*. Une *lapidaire*. | Technol. Instrument dont se servent les polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et les fabricants de verre de montre à bords polis. | L'art du lapidaire remonte à la plus haute antiquité, mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'on a réussi à tailler le diamant. On se sert de différentes machines pour tailler les pierres précieuses, selon la nature des matières qu'on veut tailler. Le diamant, qui est extrêmement dur, se taille et se façonne sur un rouet d'acier doux qu'on fait tourner au moyen d'une espèce de moulin, et avec de la poudre de diamant délayée dans de l'huile d'olive. Ce procédé sert à polir et à tailler les rubis orientaux; les saphirs et les topazes se taillent et se forment sur un rouet de cuivre sur lequel on projette de la poudre de diamant et de l'huile d'olive. Leur poliment se fait sur une autre roue de cuivre avec un tripoli détrempé d'eau. Les émeraudes, les jacinthes, les grenats, les agates et les autres pierres moins précieuses, moins dures, sont taillées sur une roue de plomb imprégnée de poudre d'émeri détrempée avec de l'eau; on les polit ensuite sur une roue d'étain avec le tripoli. La turquoise de vieille et de nouvelle roche, le lapis, le girasol et l'opale se taillent et se polissent sur une roue de bois avec le tripoli.

LAPIDANT, ANTE, s. Celui, celle qui lapide. Les *lapidants* et les lapidés. (Voltaire.)

LAPIDATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui lapide. Si les pierres lapidatoires méritaient d'être adorées, combien plus les *lapidateurs!* (Henri Estienne.) Les *lapidatrices* de la Bible. Peu usité.

LAPIDATION, s. f. (pron. *lapidasion*; du lat. *lapis*, pierre). Action de lapider; supplice de ceux qui sont lapidés. Être condamné à la *lapidation*. Subir la *lapidation*. La *lapidation* était usitée en Judée à l'égard des femmes adultères. Il faut raconter aux enfants la *lapidation* de saint Étienne, la conversion de saint Paul. (Fénelon.) | Par extens. Action de jeter des pierres. C'est dans cette île que je me réfugiai après la *lapidation* de Motiers. (J. J. Rouss.)

LAPIDÉ, ÉE, part. Qui a péri par la lapidation; à qui l'on a jeté des pierres. Un homme *lapidé*. Le cadavre d'une femme *lapidée* gisait sur le bord de la route.

LAPIDER, v. a. Infliger le supplice de la lapidation, tuer à coups de pierres. Les Juifs *lapidaient* les femmes adultères. Philopémen fut enterré très-honorablement et les prisonniers de Messène *furent lapidés* autour de son tombeau. (Rollin.) On l'exhortait à se confesser, puis on le *lapidait*. (Diderot.) | Fig. Eux-mêmes avouaient que le public les *lapidait* avec les pierres de Port-Royal qu'ils avaient détruit sous Louis XIV. (Voltaire.) | Attaquer, poursuivre à coups de pierres. Comme il sortait du village, les enfants se mirent à le *lapider*. | Fig. Honnir, maltraiter en paroles. Tant pis! il se fera *lapider* par les dames. (Boursault.) Voilà mon ancienne thèse qui me fera *lapider* un jour. (Mme de Sévigné.)

LAPIDESCENT, ENTE, adj. (du lat. *lapis*, pierre). Qui se change en pierre.

LAPIDEUX, EUSE, adj. Qui est relatif à la pierre, qui est de la même nature. Les montagnes littorales maritimes présentent deux espèces principales : les sablonneuses et les *lapideuses*. (Bern. de St-Pierre.) Les montagnes qui entourent Toulon sont *lapideuses*.

LAPIDICOLE, adj. Zool. Se dit de quelques animaux qui se construisent un nid sous les pierres.

LAPIDIFICATION, s. f. (pron. *lapidifikasion*; du lat. *lapis*, pierre; *fio*, je deviens). Formation des pierres; action de se lapidifier. La *lapidification* diffère de la pétrification, qui s'empare des substances animales et végétales pour les convertir en pierres.

LAPIDIFIÉ, IÉE, part. Converti en pierre. Des terres *lapidifiées*. Substances *lapidifiées*.

LAPIDIFIER, v. a. Réduire en pierre, donner à une substance la consistance de la pierre. | SE LAPIDIFIER, v. pr. Prendre la consistance de la pierre.

LAPIDIFIQUE, adj. Qui est propre à former des pierres. Suc *lapidifique*. Eau *lapidifique*.

LAPIE (PIERRE). Célèbre géographe, né à Mézières en 1777, mort en 1850, est peut-être celui qui, par l'étendue et la multiplicité de ses travaux, a le plus contribué au progrès de la géographie en France. Il fut nommé, en 1814, directeur du cabinet topographique, et chargé, en 1819, de la direction des travaux topographiques de la nouvelle carte de France. L'atlas de *Lapie* est fort estimé.

LAPILLEUX, EUSE, adj. (du lat. *lapis*, pierre). Bot. Se dit d'un fruit dans la chair ou la pulpe duquel on trouve des concrétions, souvent très-dures, que le vulgaire appelle des pierres.

LAPILLIFORME, adj. (du lat. *lapillus*, petit caillou; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme de petites pierres, qui est en petits grains.

LAPIN, INE, s. (du lat. *lepus*, lièvre, lapin). Zool. Mammifère quadrupède de l'ordre des rongeurs et du genre lièvre. La couleur du lapin est d'un brun cendré au dessus, blanchâtre à la gorge et sous le ventre, rousse à la nuque. Ses oreilles sont longues et noires au bout, la queue est noire au dessus, blanche au dessous. Cette espèce est originaire d'Afrique. Le lapin habite les bois, et, de préférence, les pays montagneux, les petits coteaux. Il est plus que le lièvre susceptible d'éducation. Chaque lapine peut donner six ou sept portées par année; trois semaines après qu'elles ont mis bas, on doit remettre les mères aux mâles; il faut les y laisser passer une nuit, et lorsque l'un et l'autre sont en bon état de santé, que le mâle n'a pas plus de cinq à six ans et la femelle de quatre à cinq, il est rare que la lapine ne soit pas remplie. Elle revient ensuite à ses petits, et peut, sans inconvénient, continuer à les nourrir encore une huitaine de jours. Généralement il ne faut faire couvrir les femelles qu'à l'âge de six mois; elles portent trente ou trente et un jours, et leurs portées sont depuis deux ou trois jusqu'à huit ou dix petits: il est plus avantageux qu'elles ne soient que de cinq ou six. A l'âge d'un mois, les lapereaux mangent seuls, et leur mère partage avec eux sa nourriture; à six semaines, ils peuvent se passer de mère et entrer dans la grande cabane qui sert de premier commun; à deux mois et demi, on les lâche dans le clapier avec ceux qui sont destinés à la table. Il faut, avant de les laisser en liberté, châtrer les mâles, afin qu'ils ne fatiguent pas les femelles, qu'ils ne se battent pas entre eux, et qu'ils deviennent plus gras et plus tendres à manger. Suivant les circonstances et les localités, on peut donner trois sortes d'habitations différentes aux lapins : des garennes libres, des garennes forcées et des garennes domestiques. Les clapiers ou garennes domestiques sont nécessaires pour le repeuplement et l'entretien des grandes garennes. Un clapier de douze à seize mètres de long et de quatre à cinq de large peut contenir vingt à vingt-quatre loges, dont deux seront destinées pour les mâles, et deux autres, qui devront être le double des premières, serviront de commun aux jeunes lapins de cinq à six semaines, lorsque leurs forces ne leur permettent pas encore de courir en liberté dans le clapier. La nourriture doit être portée aux lapins tous les jours deux fois, le matin et le soir. S'il y a de la rosée, il faut la bien essuyer avant de mettre les herbes dans les râteliers ou sur le sol du clapier; cette nourriture doit être principalement composée des débris de tous les légumes du jardin, en observant de donner peu de choux, de salades, et généralement de toutes les plantes aqueuses et froides; l'herbe mouillée est funeste aux lapins. Les feuilles et racines de carottes, toutes les plantes légumineuses, les feuilles et branches d'arbres de toute espèce, la chicorée sauvage, le persil, la pimprenelle, etc., peuvent former la nourriture des lapins pendant l'été; on garde pour l'hiver les regains, les pommes de terre, les topinambours, les turneps, les betteraves champêtres, le fourrage de blé de Turquie, etc. L'usage du sel leur est aussi avantageux qu'à tous les autres animaux domestiques. Les lapins vivent six à huit ans dans les garennes. Les mâles perdent une partie de leur vigueur vers l'âge de cinq à six ans, et peuvent alors être engraissés et servir pour la nourriture; il faut en faire autant des femelles avant l'âge de cinq ans. La manière la plus ordinaire de tuer les lapins de clapier est vicieuse : on leur donne un coup derrière les oreilles, et le sang se fige en abondance; il faudrait les tuer comme les volailles et les suspendre ensuite par les pattes de derrière; alors tout le sang coule et la chair est très-nette. Le but de l'éducation des lapins est la vente et la consommation de ces animaux. Nos cultivateurs peu fortunés, réduits, la plus grande partie de l'année, à ne se nourrir que de pain et de légumes, mangent rarement un morceau de porc salé, qui seul garnit leur garde-manger; la viande fraîche, si utile à l'homme laborieux, ne contribue jamais à réparer leurs forces affaiblies, et les malades sont privés du bouillon qui souvent leur serait si nécessaire. L'expérience a prouvé que la chair du lapin seule fournissait un bouillon presque aussi succulent et aussi considérable qu'une égale quantité de bœuf et de mouton; et cette viande, après avoir fourni au bouillon une partie de son suc, est encore tendre et savoureuse, et peut être accommodée de toutes les manières usitées. On peut, dans l'éducation des lapins, comme dans celle de toutes les autres espèces d'animaux domestiques, augmenter la valeur des produits en se livrant à l'élève des races les plus précieuses, ou bien en perfectionnant la race commune. Les peaux de lapin sont d'une défaite avantageuse et facile, l'hiver surtout; l'été, elles ont moitié moins de valeur, à cause de la mue de l'animal. Ainsi les lapins, par leur poil, leur peau et leur chair, qui est une nourriture agréable et saine, peuvent occuper une place assez remarquable parmi les animaux dont l'homme a su s'assurer la possession. La femelle du lapin de garenne s'appelle aussi *Hase*. Le *lapin* est originaire du nord de l'Afrique. Tous les vrais *lapins* qui se voient actuellement en Amérique y ont été transportés d'Europe. (Buffon.) | *Lapin de garenne*,

Lapin.

Lapin sauvage vivant dans les bois ou dans les garennes. En *lapins de garenne* ériger nos clapiers. (Boileau.) Ce serait lui arracher l'âme que de tuer un *lapin* dans sa *garenne*. (Dancourt.) | *Lapin de clapier*, Lapin domestique élevé dans des loges. | Famil. *Il court comme un lapin*, Il court, il marche avec vitesse. | Vulg. Se dit d'un homme brave, vigoureux. C'est un fameux *lapin*. | *En lapin*, Se dit, à Paris, d'un voyageur assis à côté du cocher. Moi, j'ai une place à côté du cocher, *en lapin*, comme cela se dit. (Picard.) | *Jean lapin*, Nom du lapin, dans La Fontaine.

L'aigle donnait la chasse à maître *Jean Lapin*,
Qui droit à son terrier s'enfuyait au plus vite.
(LA FONTAINE.)

LAPIS-LAZULI, s. m. Substance minérale, principalement formée de silice (acide silicique), d'alumine et de soude, ayant pour forme primitive le dodécaèdre rhomboïdal. Sa pesanteur spécifique est de 2 et une fraction. V. LAZULITE.

LAPITHE, s. m. Mythol. Nom d'un peuple de la Thessalie, célèbre par sa lutte avec les Centaures. La Fable représente les Lapithes comme d'habiles cavaliers, et leur attribue l'invention du mors. Vainqueurs des Perrhèbes, ils s'établirent à leur place sur les bords du Pénée, et eurent pour chefs divers héros fameux, tels que Pirithoüs, Cénée, Ixion, etc. Les Lapithes, après avoir triomphé des Centaures aux noces de Pirithoüs, finirent par être expulsés à leur tour de la Thessalie par les Centaures revenus en force.

LAPLACE (PIERRE-SIMON). Illustre astronome français, né à Beaumont, en Normandie, en 1749, mort en 1827. Chargé, au sortir du collége, de l'enseignement des mathématiques dans sa ville natale, il ne tarda pas à venir à Paris, où D'Alembert le fit nommer professeur de l'École militaire, et membre de l'Académie des sciences (1773). Il succéda ensuite à Bezout comme examinateur des élèves au corps royal d'artillerie. Mais déjà, bien avant cette époque, il avait lu à l'Académie une série de mémoires qui l'avaient placé au rang des premiers mathématiciens de son siècle. Porté par un goût particulier vers l'étude de l'astronomie mathématique, il fit faire de grands progrès à cette partie de la science. Laplace était d'ailleurs d'une ardeur infatigable. Non content de porter ses investigations sur les parties les plus difficiles des sciences mathématiques, il s'associa à Lavoisier pour des *Recherches sur le calorique* et sur la *Théorie des vapeurs et de l'électricité*, et à Condorcet pour des travaux de statique. La Révolution ne ralentit pas ses travaux; ce fut même dans cette époque qu'il commença son plus grand ouvrage, la *Mécanique céleste*, lequel ne fut terminé que sous la Restauration. Laplace était un libre-penseur.

LAPON, ONE, adj. Qui habite la Laponie, qui est natif de la Laponie. Femme *lapone*. | Qui appartient à la Laponie ou à ses habitants. Religion *lapone*. | Substantiv. Un *Lapon*. Une *Lapone*. | La race lapone est remarquable par sa taille petite et trapue, qui ne s'élève pas au-dessus de 1 mètre 40 centimètres; par sa laideur et par sa malpropreté. Grâce aux poissons et aux rennes, les Lapons parviennent pourtant à rendre leur existence supportable dans un pays où le sol ne leur offre presque aucune ressource. Ils sont d'origine finnoise, se nomment eux-mêmes *Sames*, et parlent un dialecte finnois. Convertis au christianisme par des missionnaires suédois, les Lapons pratiquent maintenant le culte luthérien, mais en y mêlant encore des idées païennes; c'est ainsi qu'ils rendent un culte à des figures grossières sculptées en pierre, qui sont censées représenter leurs anciens dieux Thor et Storiounkar, ou le tonnerre et le soleil. Il existe parmi eux des chamanes, et l'on attribue une influence magique à des espèces de tambours en peau de renne, marqués de signes mystérieux. Le Lapon, habitant des huttes en terre n'ayant qu'une ouverture très-étroite, est constamment enfermé. Chez les vieillards, la cécité est assez commune. Ils attachent si peu d'importance à la fidélité conjugale, qu'ils offrent eux-mêmes leurs femmes et leurs filles aux étrangers. L'eau-de-vie, le tabac sont les deux articles que les Lapons recherchent le plus et à la séduction desquels ils ne peuvent résister. Outre ces deux articles, les navires russes apportent, par la mer Glaciale, des farines et d'autres vivres; et par le golfe de Bothnie et la Norvége, le pays reçoit quelques marchandises d'Europe. On n'en tire en échange que des poissons et des fourrures.

LAPONIE. Géogr. Grande région du nord de l'Europe, qui occupe la partie septentrionale de la Scandinavie, et constitue un grand plateau de 600 à 700 mètres d'altitude, assez accidenté, presque partout occupé par des forêts de sapins et de bouleaux, par des rochers couverts de mousses, et çà et là par quelques champs cultivés. La superficie de la Laponie est de 160,000 kil. carrés. Elle appartient à trois États : 1° à la Norvége, où elle forme la province de *Finmark*; 2° à la Suède, où le *Lappmarck* fait partie des deux préfectures de Bothnie septentrionale et de Bothnie occidentale; 3° à la Russie, où le *Laplandiia* est situé dans les gouvernements d'Uléaborg et d'Arkhangel. La Laponie présente un climat qui étonne le voyageur parti des régions tempérées; l'été y comprend ce qu'en d'autres pays on nomme le printemps et l'automne. Du 18 août jusqu'au 23 juin de l'année suivante, le sol est partout couvert de neige et les eaux de glace; en revanche, on y éprouve en été des chaleurs excessives. Ajoutez que le soleil, qui ne se couche pas pendant les longs jours de l'été, ne se montre pas pendant deux mois. Cette longue nuit est d'ailleurs compensée par la clarté de la lune, par le vif éclat des aurores boréales, qui sont très-fréquentes, et par la longueur du crépuscule. La végétation est peu variée; cependant les mousses, les lichens, divers arbustes à baies y procurent une nourriture tolérable; on cultive quelques céréales. Pour améliorer considérablement le climat de la *Laponie*, en élever la température moyenne, y faire prospérer certaines plantes alimentaires qui ne dépassent pas aujourd'hui la Suède et la Finlande, et en voir bientôt décupler la population, actuellement très-clair-semée et très-misérable, il suffirait de dessécher, au moyen de saignées très-praticables, les lacs, étangs et marécages qui recouvrent une grande partie du sol de cette contrée âpre et ingrate, et la partie naturellement la plus riche en humus. Une nombreuse population pourrait y trouver sa subsistance. (C. H.)

LAPS, LAPSE, adj. (du lat. *lapsus*, tombé). Se dit de celui, de celle qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne

s'emploie qu'avec le réduplicatif *relaps*. Il est *laps* et *relaps*. Henri IV fut *laps* et *relaps* cinq fois, c. à d. prit, quitta, reprit, pour reprendre et quitter la religion réformée et la religion catholique.

LAPS, s. m. (du lat. *lapsus*, écoulement). Mot qui ne s'emploie qu'au singulier et dans cette locution : *Laps de temps*, Espace de temps. La prescription s'acquiert après un certain *laps* de temps.

LAPSUS, s. m. Mot latin employé pour désigner une faute, une erreur, un défaut. Un *lapsus* de mémoire. | *Lapsus linguæ*, *lapsus calami*, Mots latins dont on se sert dans le langage ordinaire, et qui, signifiant Manquement de la langue, manquement de la plume, expriment qu'on a prononcé ou écrit un mot l'un pour l'autre, ou qu'on a fait quelque faute en prononçant un mot ou en l'écrivant.

LAPTOT, s. m. (pron. *lapto*). Nom que les Européens donnent en Afrique à des valets ou à des matelots du pays qu'ils prennent à leurs gages. | Il se dit aussi des nègres employés volontairement parmi les troupes, dans les forts ou à bord des navires, moyennant rétribution.

LAQUAIS, s. m. Autrefois Aventurier espagnol ou basque, dont la chevelure était renfermée dans un réseau de filet. Un capitaine de *laquais* gascons. (Jean d'Autun.) | Plus tard, Valet, en général, et spécialement un coureur, qu'on appela longtemps aussi *Basque*. | Aujourd'hui, Valet qui suit à pied son maître, qui porte sa livrée et qui monte derrière sa voiture. Un grand *laquais*. Il est toujours suivi de son *laquais*. Qui passera de nous deux? qui cédera la place à l'autre? Le moins habile? mais je suis aussi habile que lui; il faudrait se battre sur cela; cet individu a quatre *laquais*, et je n'en ai qu'un : cela est visible, il n'y a qu'à compter; c'est à moi à céder, et je suis un sot si je conteste. (Pascal.) Je l'ai connu *laquais* avant qu'il fût commis. (Boileau.) Occuper le loisir des *laquais* et des pages. (Id.) L'auteur des *Pensées* se soumettant aux quatre *laquais* est bien autrement philosophe que ces penseurs que les quatre *laquais* ont révoltés. Combien de *laquais* valent mieux que les maîtres!

Monseigneur, nous faisons un assemblage infâme :
J'ai l'habit d'un *laquais*, et vous en avez l'âme.
(V. HUGO.)

| Fauchet, dans l'*Origine des chevaliers*, s'exprime ainsi sur l'origine de ce mot : « En France, il y a cent ans que les pages vilains (roturiers), allant à pied, ont commencé d'être nommés *laquets* ou *naquets*. Peut-être que ces *naquets*, comme ils ont toujours été gens de néant, prirent leur nom de *narquin* ou de *narquois*, mot de jargon de gueux, qui semble avoir commencé de courre du temps de Charles-VI ou Charles VII (au moins j'en ai vu des balades ou des rithmes de ce temps-là), qui signifie *mandian*. Autres disent qu'au temps passé les gens de cheval ne payant rien pour les garçons qu'ils menaient à pied, en comptant leur escot, les hostes disoient que ces garçons de pied ostoient leurs *acquets*, d'autant qu'ils emportoient leur gain et *acquets*. » Sous le règne de Henri IV, on appelait les garçons de paume *naquets*, du mot allemand *knecht*, qui veut dire valet. « On conjecture, dit Dreux du Radier, que le mot *laquet*, qu'on écrit aujourd'hui *laquais*, vient du mot *naquet*, changeant l'*n* en *l*, comme dans le mot *lentille*, que bien des gens prononcent et écrivent *nentille*. » Ménage prétend que ce terme n'est pas ancien dans notre langue, et qu'on ne le trouve dans aucun auteur plus vieux que Marot et Monstrelet. | Le *laquais* est partie essentielle de l'ameublement d'une grande maison; dans la hiérarchie des importances, il vient immédiatement après le cheval de selle et le chien lévrier. Le laquais n'est pas même un valet dans l'acception vraie du mot, c'est un homme qu'un autre homme affuble d'un vêtement particulier, relevé d'insignes divers qu'il appelle *sa livrée*. Cet homme est grassement payé, non pour travailler, mais pour être en quelque sorte le héraut de la vanité et de l'orgueil. Enfant du luxe et de la fatuité, le laquais est l'expression de l'immoralité sociale la plus révoltante. Entouré d'un luxe pour lequel il n'est pas né, enchaîné dans de somptueux hôtels, où il passe sa vie à flâner et à dormir, il s'imprègne de tous les vices de la civilisation, et copie les travers de ses maîtres, sans en avoir ni les grâces ni les semblants de qualités; sa morgue n'a de mesure que sa bassesse; la haine et l'envie sont les deux sentiments qui dominent chez lui; et comme il a la conscience de sa dégradation, toutes les fois qu'il peut, il s'en venge à sa manière. Qu'on mette, par exemple, en rapport avec lui un malheureux, il va le toiser avec hauteur, le traiter avec une dureté révoltante; mais qu'un personnage paraisse sur le seuil de l'antichambre, aussitôt il prend le masque, et le paon de tout à l'heure n'est plus que le serpent qui rampe. Il y a dans l'atmosphère de l'opulence je ne sais quoi qui dessèche le cœur; on a dit que le chien du pauvre était bienveillant pour tout le monde, tandis que celui du riche repoussait l'homme en haillons qui venait demander une aumône : eh bien! comme le chien de grande maison, le laquais est un être antipathique à tout ce qui est pauvreté et souffrance. Mais voyez ces lâches satellites de l'opulence se hisser avec orgueil derrière la voiture de leurs maîtres! *Laquais, chasseurs*, comme ils affichent des prétentions! leur pose est tout à fait étudiée, et, dans leur maintien, il y a je ne sais quelle dignité comique; la tête haute, l'œil fier, on voit qu'ils sollicitent des suffrages, qu'ils appellent l'admiration; ils s'indignent si le cocher, par hasard, se détourne, et l'on dirait qu'ils sont étonnés de ce que le public ne se prosterne pas devant la bigarrure de leur livrée, le brillant de leurs galons, de leurs aiguillettes, le clinquant de leurs panaches et de leurs épaulettes de colonel. Tels sont, à quelques rares exceptions près, les traits généraux qui caractérisent la classe des laquais, classe qui, malheureusement, se recrute aux dépens des ateliers et de l'agriculture. Transplantés dans les villes, ils y demeurent enchaînés par la débauche et la fainéantise, et, à moins qu'ils ne se trouvent dotés par leurs maîtres, ce qui est rare, ils meurent dans la pauvreté.

LAQUE, s. f. (du lat. *laccæ*, *laccæ gummi*). Suc résineux, concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique, qu'on trouve, sous forme de liquide laiteux, sur les rameaux et les petites branches de plusieurs arbres de l'Inde. Cette substance est bien connue en Europe sous les différentes dénominations de *laque en bâton*, *laque en écaille* et *laque en grain*. La première de ces trois espèces de laque est cette substance dans son état naturel, formée, en incrustation, sur de petites branches ou jeunes pousses. La laque en grain est la laque en bâton, enlevée de dessus les jeunes pousses, se présentant sous la forme grenue, et préalablement dépouillée, par l'ébullition, d'une partie de sa matière colorante. La laque en écaille est la laque en bâton ayant éprouvé une simple purification. Outre ces trois espèces de laque, il s'en rencontre quelquefois une quatrième, qu'on appelle *laque en masse* ou *en pains*, qui est la laque en écaille, fondue et formée en gâteaux. La laque est le produit du *coccus lacca*, insecte qui dépose ses œufs sur les branches d'un arbre appelé *bibas*, qui croît dans l'Assam, contrée avoisinant le Thibet, et ailleurs dans l'Inde. Ce produit paraît destiné à garantir et défendre les œufs, et à servir de nourriture au petit ver ou mite dans un état plus avancé. Cette substance est formée en cellules construites avec autant d'art et de régularité qu'une ruche d'abeilles, mais différemment disposées. On récolte la *laque* deux fois par an, dans les mois de février et d'août. Pour la purifier, on la met, après l'avoir cassée en petits morceaux, dans des sacs de canevas ou espèce de grosse toile claire, d'environ un mètre de long, et n'ayant pas au delà de quinze centimètres de circonférence. Deux de ces sacs sont constamment en travail, et chaque sac est tenu par deux hommes. Le sac est placé sur le feu, et fréquemment retourné, jusqu'à ce que la laque soit assez liquide pour pouvoir passer à travers ses pores; alors on le retire de dessus le feu; les deux hommes qui le tiennent le tordent en différents sens, en le tirant en même temps de force le long de la partie convexe d'un arbre plantain, préparé pour cet objet, et pendant que cela se fait, l'autre sac est chauffé pour être traité de la même manière. La surface mucilagineuse et lisse de l'arbre plantain empêche que le sac n'y adhère, et l'épaisseur de la couche de laque est en raison du degré de pression, en même temps que la finesse du sac détermine sa netteté et sa transparence. Dans l'Inde, on façonne la laque en bagues, anneaux, en colliers et autres objets semblables. C'est avec cette substance que se préparent la cire à cacheter, les vernis et les laques pour les peintres. On fait un grand usage de la laque comme teinture en rouge, et les Indiens se servent de laine teinte avec cette substance pour se colorer le visage. Sa partie résineuse, fondue et mêlée avec environ trois fois son poids de sable, réduit en poudre fine, forme des pierres à polir. Les lapidaires font, de la même manière, un mélange de laque et de poudre de corindon. L'eau dissout la matière colorante de la laque; mais, avec une petite dose de borax et cinq parties de laque, le mélange devient solide en totalité par digestion dans l'eau, à une chaleur approchant de celle de l'ébullition. Cette dissolution équivaut, pour un grand nombre de cas, à un vernis à l'esprit, et elle sert d'excellent véhicule pour les couleurs à l'eau, parce qu'étant une fois desséchée, ce liquide n'a plus d'action sur elle. Les dissolutions de potasse, de soude et de carbonate de soude dissolvent également la laque; il en est de même de l'acide nitrique, si on le met en digestion, pendant quarante-huit heures, en suffisante quantité, sur de la laque. La *laque* est la base de la meilleure cire à cacheter. | Toute pâte colorée dont l'alumine, la craie et même l'amidon forment la base, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. Les quantités relatives de matières sont déterminées par la richesse de teinte que l'on veut obtenir; quand on a suffisamment chargé de couleur l'alumine seule ou mélangée, que l'on désigne sous le nom de *corps blanc*, on lave avec soin, et quand la masse est suffisamment égouttée, on la réduit ordinairement en *trochisques*, en réunissant une quantité suffisante de pâte dans un entonnoir que l'on fixe après un manche; en tenant le manche avec l'une des mains, et le frappant légèrement sur l'autre, on fait sortir chaque fois de petites masses, qui prennent une forme plus ou moins conique. Le fer-blanc s'altérant facilement et se couvrant de rouille, il vaut mieux employer des entonnoirs de verre. Quand on a préparé le carmin, les liqueurs, encore très-colorées, d'où il s'est précipité, et la décoction des marcs bien filtrée, servent les unes et les autres à préparer la *laque carminée*. On y met deux parties d'alun pour une de cochenille, et on ajoute quelques gouttes de dissolution d'étain, puis une quantité suffisante de carbonate de soude dissous, pour précipiter la laque. On peut aussi préparer cette laque avec l'alumine hydratée. Pour préparer de la *laque de garance*, on fait macérer la garance dans l'eau froide, on exprime fortement le résidu, on le délaye dans l'eau, et on recommence à quatre ou cinq fois ce traitement; on fait ensuite bouillir le résidu avec de l'eau d'alun, et l'on précipite par le carbonate de soude la liqueur filtrée. L'acide sulfurique concentré altère peu la matière colorante de la garance, et réagit, au contraire, fortement sur les substances qui l'accompagnent. En délayant avec précaution la garance en poudre dans l'acide, et évitant l'élévation de la température, en transvasant au besoin le mélange dans un autre vase, et l'étalant sur ses bords, on obtient, si l'opération est bien faite, une masse qui donne à peine une teinte jaunâtre à l'eau; on la lave avec soin, on la fait bouillir avec de l'eau d'alun, et l'on y ajoute une dissolution de borax. Il se fait aussitôt un beau précipité rose, qu'on lave d'abord à froid et ensuite à l'eau bouillante. La graine d'Avignon sert à préparer la laque connue sous le nom de *Still-de-grain*; l'excès de carbonate de soude que l'on emploie pour la précipitation fait virer la teinte de la graine en brun jaunâtre. L'oxyde d'étain se combine très-bien aux matières colorantes, mais en faisant virer leurs teintes naturelles; en ajoutant un excès de *sel d'étain* au bain de cochenille dans lequel on a teint les peaux, on obtient une laque cramoisie très-belle. La *laque* est employée principalement dans les arts pour faire des vernis qui prennent beaucoup de solidité.

LAQUE, s. m. Nom donné à des ouvrages en carton ou en bois recouverts d'un très-beau vernis, ornés de figures et de dorures qui viennent de la Chine. Les *laques* de Chine consistent en coffres, meubles, paravents, objets de tabletterie. Voilà de beaux *laques*. Il lui envoya un cabinet de *laque* et plusieurs bijoux. (J. J. Rousseau.) Les artistes français se sont étudiés à imiter ces produits, auxquels ils ont donné le nom de *laques français*, et ils y ont parfaitement réussi. Voici leur procédé, dont toute la difficulté consiste dans la fabrication du carton, dans le vernis, et surtout dans son application. Le carton se fabrique avec la pâte des cartonniers, dans laquelle on incorpore 1 kilogr. de colle-forte sur 25 kilogr. de colle de *padum* (ratissure de peaux). On met cette pâte dans des moules de plâtre, et on fait sécher à l'étuve. Après une parfaite dessiccation, on passe le laque à l'huile de lin siccative, avec addition d'un quart d'essence de térébenthine. On laisse parfaitement sécher, ensuite on peint, on dore, on fait des figures, et l'on vernit au carabé. Ces apprêts gras, parfaitement séchés au four très-chaud, pénètrent le carton, lui donnent la plus grande solidité, et lui procurent la facilité d'être poncé et poli.

LAQUÉAIRE, s. m. (du lat. *laquearius*, même sens; formé de *laqueus*, lacet). Antiq. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant avec lequel il tâchait de saisir son adversaire. Selon quelques antiquaires, le *laquéaire* étranglait son ennemi; selon d'autres, il l'égorgait avec une arme tranchante.

LAQUEDIVES (îles). Archipel de la mer des Indes, sur la côte O. de l'Inde en deçà du Gange et au N. des Maldives. On y compte dix-neuf îles principales, entre autres Ameny, Kalpeny, Kittan et Chittac, et une foule d'îlots; environ 10,000 habit., qui sont musulmans et qui se reconnaissent vassaux de l'Angleterre; bétail, arec, corail, huile de coco, bois de construction et de teinture.

LAQUEUX, EUSE, adj. (rad. *laque*). Qui est de la nature ou de la couleur de la laque. Ton *laqueux*. Gomme *laqueuse*.

LA QUINTINIE (J. DE). Agronome, né en 1626, mort en 1688, avait d'abord été avocat. Il voyagea en Italie, où il fit des études profondes sur l'agriculture et le jardinage; puis fut choisi par Louis XIV pour planter les jardins potagers du palais de Versailles. Cet habile horticulteur a beaucoup perfectionné la taille des arbres fruitiers. On a de lui : *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, avec un *Traité sur les orangers*.

LARAIRE, s. m. (du lat. *lararium*, même sens; rad. *Lares*, les dieux Lares). Antiq. rom. Chapelle domestique, lieu destiné aux dieux Lares. Alexandre Sévère avait deux espèces de *laraires*; dans l'un d'eux étaient les images des grands hommes, des princes déifiés et des personnages les plus recommandables par leurs vertus. Les Romains pouvaient, dans les *laraires*, rendre des honneurs divins à leurs ancêtres. (Montesquieu.)

LARCIN, s. m. (pron. *larsein*; du lat. *latrocinium*, vol, brigandage). Action de celui qui dérobe, qui prend furtivement, et non à force ouverte ou avec effraction. Commettre un *larcin*. Être accusé, être convaincu de *larcin*. Comme il y a un *larcin* d'oppression par lequel on fait les pauvres, il y a un *larcin* de détention par lequel on refuse d'assister ceux qui le sont, ce qui est également injuste, également criminel. (Fléchier.) On n'entend parler chez eux ni de *larcins* ni de meurtres; étant presque sans passion, ils sont sans injustice. (Voltaire.) | La chose dérobée, prise furtivement. Les recéleurs de *larcins* sont aussi coupables que les larrons. | En matière de littérature, Vers, passages, pensées, ou même discours entiers qu'un auteur dérobe à un autre sans faire mention de lui, pour s'en attribuer l'invention et la gloire; plagiat. En fait de *larcin* littéraire, il faut voler et tuer son homme. (Rulhière.) | Dans la langue de l'amour et de la galanterie, Plaisirs dérobés, baisers pris en cachette. Doux *larcins* d'amour, baisers et regards.

Combien de fois le jour a vu les autres creux
Complices des *larcins* de ce couple amoureux!
(LA FONTAINE.)

| Le *larcin* a quelque rapport avec ce que les Romains appelaient *furtum non manifestum*, vol caché; ils entendaient par là celui où le voleur n'aurait pas été pris dans le lieu du délit, ni encore saisi de la chose volée, avant qu'il l'eût portée où il avait dessein; mais cette définition pouvait aussi convenir à un vol fait à force ouverte, ou avec effraction, lorsque le voleur n'avait pas été pris en flagrant délit. Le drôle avait commis plusieurs *larcins*.

LARD, s. m. (pron. *lar*; du lat. *laridum*, même sens). Graisse ferme qui se trouve entre la couenne du porc et sa chair. On s'en sert surtout dans l'art culinaire. Cette graisse se distingue par la solidité de son tissu; c'est un aliment qui ne convient qu'aux estomacs robustes. Comme le *lard* est sujet à rancir, on le sale afin de le conserver plus longtemps. C'est dans beaucoup de pays la base de la nourriture animale des cultivateurs. *Lard* frais. *Lard* salé. *Lard* à larder. Une tranche de *lard*. Une bande de *lard*. Manger une omelette au *lard*. | *Gros lard*, Celui qui ne contient aucune partie charnue. | *Petit lard*, ou *lard maigre*, Morceau composé de couches alternées de graisse et de chair. | *Lard routier*, Lard fourni par les cochons qui sont engraissés en liberté, ou qui voyagent de foire en foire. Il est plus solide et plus savoureux que celui des cochons qui ne sortent point, et qui sont nourris de petit-lait, d'herbes, de pommes de terre, etc. | Trivial. *Faire du lard*, S'engraisser. | *Être gras à lard*, Être très-gras. | Fig. *Avoir mangé le lard*, Être coupable, fautif. | *Nous allons voir qui mangera le lard*, Nous allons voir qui gagnera la partie et qui aura l'enjeu. | Il se dit de cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin, etc. Du *lard* de baleine.

LARDACÉ, ÉE, adj. Didact. Qui offre quelque ressemblance avec du lard. | Anat. pathol. *Tissus lardacés*, Tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance sont analogues à ceux du lard.

LARDÉ, ÉE, part. Garni de lardons ou de bandes de lard. Du veau *lardé*. Mangeons ensemble, en frères, des perdrix *lardées* menu; car sans lard elles sont un peu sèches vers le carême. (Voltaire.) | Percé comme avec une lardoire. *Lardé* de coups d'épée. Les prisonniers furent *lardés* par les papalins.

LARDER, v. a. (rad. *lard*). Mettre dans une pièce de viande de petits morceaux de lard coupés en long; garnir une volaille, une pièce de gibier, etc., de bandes de lard. *Larder* un morceau de veau. *Larder* une perdrix. *Larder* un gigot de gros lard. | Absol. La manière de *larder*. *Larder* proprement. | Fig. et famil. *Larder quelqu'un de coups d'épée*, Le percer de plusieurs coups d'épée. | *Larder quelqu'un d'épigrammes, de brocards*, Lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards. | Fig. Remplir de. *Larder* ses écrits *de* citations, de mots grecs ou latins. *De* maudissons *lardant* sa patenôtre. (Voltaire.) | Railler d'une manière piquante. Il en vint un, lequel de bonne aventure était un de ceux qui l'avaient si bien *lardé* à sa venue. (Despériers.) | Mar. Passer des bouts de fil de caret, un sur chaque face d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, ou seulement sur une face, si on n'a besoin que de garnir un seul côté. | V. n. Se dit dans les manufactures de soieries, lorsque la navette, au lieu de passer franchement dans la levée du pas, passe à travers quelques portions de la chaîne levée ou baissée. La navette *a lardé*.

LARDITE, s. f. Minéral. Silicate d'alumine qui a été aussi appelé *Pagodite*. C'est une variété de quartz qui, par son aspect, sa translucidité et la disposition de ses zones coniques, offre quelque ressemblance avec un morceau de lard.

LARDIVORE, adj. Zool. Qui mange le lard. Parasites *lardivores*.

LARDOIRE, s. f. (rad. *lard*). Brochette pointue par un des bouts pour piquer la viande et y laisser les lardons contenus dans l'autre bout, qui est creux et fendu en plusieurs branches. *Lardoire* de fer, de bois. | Constr. Armature de fer dont on se sert pour garantir le bout d'un pieu. | Éclat de bois qui reste quelquefois sur la souche d'un arbre abattu, faute par le bûcheron d'avoir fait l'entaille assez profonde d'un côté.

LARDON, s. m. (rad. *lard*). Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. Menus *lardons*. Gros *lardons*. Viande remplie de *lardons*. | Fig. et famil. Brocard, sarcasme, raillerie piquante. Essuyer des *lardons*. Accabler quelqu'un de *lardons*. J'eus la prudence de tenir cette affaire secrète, pour éviter la honte d'un éclat, sans parler des *lardons* que les railleurs m'auraient donnés. (Le Sage.) On agaça la petite, je pris sa défense; aussitôt les *lardons* tombèrent sur moi. (J. J. Rousseau.)

Des oisifs du métier et qui toujours sur eux
Portent de tout Paris le *lardon* scandaleux.
(REGNARD.)

| T. d'armurier. Pièce de fer insérée et soudée à l'extérieur d'un canon de fusil pour boucher une fissure. | T. de serrurerie et de forges. Barre de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge. | T. d'horloger. Pièce longue et étroite qui fait partie de la potence dans une roue à rencontre.

LARDONNEMENT, s. m. Action de lardonner, de brocarder. Le *lardonnement* des petits journaux.

LARDONNER, v. a. Couper, tailler en lardons. | Fig. Lancer des lardons, des brocards; railler. *Lardonner* un sot. Il *lardonne* les curés.

LARDONNISTE, adj. et s. Celui, celle qui publiait les nouvelles satiriques appelées *lardons*.

LARDURE, s. f. Défaut dans une étoffe de laine, qui est produit par des fils mal entrelacés.

LARE, s. m. Nom des dieux latins d'origine étrusque, qui présidaient à la garde des maisons et des familles, dont ils étaient les génies tutélaires. Identifiés avec les Mânes, ces dieux secondaires étendaient leur pouvoir du foyer domestique jusque sur la campagne et sur la mer. Ainsi l'on reconnaissait les *Lares urbani*, protecteurs des villes; *compitales*, des carrefours; *viales*, des chemins; *vicorum*, des rues; *cubiculi*, des chambres à coucher; *permarini*, de la mer; *rurales*, des champs; *domestici, familiares, privati*, de la maison, etc., distincts des *Lares publici*, fils de Mercure et de Lara. Ceux-ci étaient au nombre de deux dans l'origine, et on leur adjoignit le génie de César, du temps des empereurs. En général, la croyance populaire considérait les Lares comme les âmes des justes, qui, affranchies du pouvoir de Pluton, venaient sur la terre protéger leurs parents et leurs amis. Aussi leur donnait-on, comme aux Mânes, Manna pour mère. Leurs statues, consistant en de petites images de pierre ou de bois ayant un chien à leurs pieds, étaient placées dans le *lararium*, chez les riches, dans une niche contiguë à la porte ou au foyer. Les Lares étaient honorés dans les *compitalies* et dans diverses fêtes conjointement avec d'autres divinités; Caton recommande de ne pas les oublier dans les calendes, les ides et les nones. On leur offrait, lors des grands sacrifices, un agneau, un bélier ou un veau; dans les fêtes de second ordre, on leur présentait les prémices des fruits. On retrouve quelques traces du culte touchant des *Lares*. (Chateaubriand.) | Poétiq. Les *Lares*, La maison, la demeure. Déserter ses *Lares*. Retrouver ses *Lares*. Viens près de tes *Lares* tranquilles. (V. Hugo.) | Adjectiv. Un dieu *lare*. Les dieux *lares*.

LA RÉOLE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gironde), sur la Garonne; 4,167 habit.; coutellerie, vinaigre, tanneries; commerce de vins, eaux-de-vie, grains et bétail. Le marché de *la Réole*.

LA RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX. Célèbre conventionnel et fondateur de la secte des *théophilanthropes*, né à Montaigu (Vendée), en 1753, mort à Paris en 1824. Il se livra à l'étude de la botanique et à celle des sciences morales. Élu, en 1789, député aux États généraux par la sénéchaussée d'Angers, il s'y fit remarquer par ses opinions démocratiques. Membre de la Convention, il y vota la mort du roi sans appel ni sursis; puis se rangea du parti des girondins, et fut, après le 31 mai, obligé de fuir. Il se tint caché jusqu'au 9 thermidor. Il passa, après la session conventionnelle, au conseil des Cinq-Cents, et fut appelé au Directoire, où il s'occupa de la formation de la secte des *théophilanthropes*. Attaqué pour ce fait, il fut obligé de donner sa démission, et il rentra dans la vie privée.

LARGE, adj. (du lat. *largus*, même sens). Qui a de la largeur; il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un côté à l'autre, et par opposition à long ou à étroit. Un chemin *large*. Une *large* ouverture. Une *large* place. La rivière est plus *large* à cet endroit qu'à son embouchure. Il lui fit dans le flanc une *large* blessure. (Racine.) | Fig. Étendu. La démocratie laisse une plus *large* part d'action à chaque citoyen que tout autre gouvernement. Mon cœur pour elle et toi n'était pas assez *large*. (V. Hugo.) | Qui a une grande extension. Je vous fais une *large* concession. | Qui n'a rien de gênant en matière de morale. Les diplomates forment une engeance à *large* conscience. | Libéral, généreux. C'est un homme *large*. | Dans les arts du dessin, Qui est fait par masses et à grands traits; qui est hardi; qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide. Le style du XVIIe siècle est excessivement *large*. La poésie d'Hugo est plus *large* que celle de Lamartine. | Anat. *Os larges*, Ceux dont la largeur est supérieure à leur épaisseur. | *Muscles larges*, Muscles qui occupent les parois des cavités, et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. | *Un cheval large de devant*, Un cheval qui a beaucoup de poitrail. | *Une large base*, Une base étendue. | Adverbial. Largement. Prendre *large*. *Ce cheval va large, trop large*, Il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté.

LARGE, s. m. Largeur. Cette étoffe a un mètre de *large*. | *Donner du large*, Donner de l'espace. | L'éloignement de la terre, en parlant d'une mer quelconque, hors de vue des côtes. Gagner le *large*. Courir au *large*. Attirer l'ennemi au *large*. L'escadre a pris le *large*. | *La mer vient du large*, Les vagues sont poussées par le vent de la mer, et non par celui de la terre. | *Au large!* Sorte d'interjection à l'aide de laquelle on intime à une embarcation l'ordre soit de s'éloigner du bord, d'un quai, d'une cale, soit de ne pas s'en approcher. | *Au large!* est aussi le cri d'une sentinelle ordonnant aux passants de prendre l'autre côté de la rue. | Fig. et famil. *Gagner le large, prendre le large*, S'enfuir. | *Au large*, loc. adv. Spacieusement. Être logé bien *au large*. | Fig. et famil. *Être au large*, Être dans l'opulence. | *Au long et au large*, loc. adv. En tous sens et avec autant de développement qu'il est possible. S'étendre *au long et au large*. | *En long et en large*, En longueur et en largeur alternativement. Se promener *en long et en large*.

LARGEMENT, adv. (pron. *larjeman*). D'une manière large. Inusité au propre. | Fig. Abondamment, autant et plus qu'il n'est nécessaire. Récompenser *largement*. Il but *largement* du vin nouveau. Dans le champ du public *largement* il moissonne. (Corneille.) | D'une manière hardie, grande. Peindre, composer *largement*. Il fait *largement*, trop *largement* les choses. | Sans subtilité, sans minuties. Envisager *largement* une question. Discuter *largement*.

LARGESSE, s. f. (rad. *large*). Libéralité, distribution d'argent ou de denrées et objets divers. Faire des *largesses*. Il le combla de *largesses*. Redoute un ennemi qui te fait des *largesses*. (Du Ryer.) Les troupes de son père se donnèrent à lui, touchées du nom de César et des *largesses* prodigieuses qu'il

leur fit. (Bossuet.) Les *largesses* de la main droite doivent être secrètes pour la main gauche. (Diderot.) | Les *largesses* s'introduisirent à Rome avec la corruption des mœurs, et alors les suffrages ne se donnèrent qu'au plus libéral. Les *largesses* que prodiguaient au peuple, sur la fin de la République, ceux des Romains qui aspiraient aux charges consistaient en argent, en blé, en pois, en fèves; et la dépense à cet égard était si prodigieuse que plusieurs s'y ruinèrent complètement. Nous ne citerons d'autre exemple que celui de César, qui, partant pour l'Espagne après sa préture, déclara qu'attendu ses dépenses en *largesses*, il aurait besoin de 330 millions pour se retrouver encore vis-à-vis de rien, parce qu'il devait cette somme au delà de son patrimoine. Il fallait nécessairement dans cette position qu'il périt ou renversât la République. Les choses étaient arrivées à un tel point que les empereurs, pour se maintenir sur le trône, furent obligés de répandre des largesses parmi les citoyens. Ces largesses prirent le nom de *congiaires*; celles qu'ils faisaient aux troupes prirent celui de *donatifs*. | Dans l'histoire de France, on appela *largesses* quelques légers dons que les rois distribuaient au peuple dans certains jours solennels. Ils faisaient porter des hanaps ou des coupes pleines d'espèces d'or et d'argent, et après que les hérauts avaient crié *largesses!* ils les jetaient au populaire. Il est dit, dans le *Cérémonial de France*, qu'à l'entrevue de François Ier et de Henri VIII, près de Guignes, en 1520, « pendant le festin il y eut *largesses* criées par les rois et hérauts d'armes, tenant un grand plat d'or bien riche. »

LARGEUR, s. f. (rad. *large*). Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par opposition à longueur. La *largeur* d'un fossé, d'une rue, d'un chemin, d'une rivière. La *largeur* d'une étoffe. La plus grande *largeur* de l'Égypte se prend d'Alexandrie à Damiette. (Rollin.) Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en *largeur* par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur. (Buffon.) | Fig. La *largeur* de ses vues, de ses idées.

LARGHETTO, adv. Mot italien qui, en tête d'un morceau de musique, indique un mouvement plus lent que l'*adagio* et moins lent que le *largo*.

LARGO, adv. Mot emprunté à l'italien, qui se met en tête d'un morceau de musique pour indiquer qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

LARGUE, adj. Synonyme de *Lâche*, qui n'est pas tendu, dans la langue commune. Les écoutes d'une voile, lorsqu'elles ne servent pas, par leur tension, à la maintenir dans une situation fixe, sont des écoutes *largues*. | *Le vent est largue*, Se dit lorsqu'un navire a ses voiles orientées entre le vent arrière et le plus près du vent, c. à d. que les vergues sont brassées sous un angle, depuis le 169e jusqu'à 77°, eu égard à la direction de la quille prise en avant. Lorsque le vent n'a qu'un angle de 77°, on n'a qu'un bon quart de largue. Quand le vent est largue pour un navire sous voiles, il est dit *Avoir vent largue, courir largue, porter largue*.

LARGUÉ, ÉE, part. Mar. Lâché, détendu. Une manœuvre *larguée*.

LARGUER, v. a. Détacher ce qui est amarré, ou laisser aller un cordage, l'abandonner. *Larguer* les écoutes. | *Larguer les voiles*, Les déferler. Les navires en rade *larguent leurs voiles* pour les faire sécher, pour leur faire prendre l'air. | *Larguer les ris*, Donner une augmentation de voile aux vents; rendre aux huniers la partie de toile qui était serrée sur la vergue par la bande de ris. | *Larguer un retour*, Filer promptement une manœuvre quelconque. | *Larguer en bande*, L'abandonner entièrement. | V. n. Se dit d'un bâtiment qui a beaucoup souffert et qui est vieux, pour dire qu'il y a des parties de sa charpente qui jouent, qui se désunissent. Le navire *largue* de l'avant. Il *largue* de partout. | *Largue!* Commandement de larguer, de détourner, de démarrer un cordage quelconque, ou de déferler les voiles. *Largue* les huniers! *Largue* les perroquets!

LARICINE, s. f. Chim. Substance trouvée dans le larix ou mélèze.

LARIDON, s. m. Famil. Nom que l'on donne aux cuisiniers, aux marmitons. Oh! combien de Césars deviendront *Laridons!* (La Fontaine.)

LARIGOT, s. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qui imite un jeu d'orgue, nommé, pour cette raison, le *Jeu du larigot*. | *Jeu du larigot*, Le plus aigu de tous les jeux de l'orgue; il sonne la quinte au-dessous de la doublette. Ce jeu, qui est compris parmi les jeux à bouche, est d'étain et a quatre octaves et demie d'étendue, ce qui forme tout le clavier. | Trivial. *Boire à tire larigot*, Boire beaucoup, à longs traits.

LARISSE (*Iénicheher* ou *Larissa*). Géogr. Ville de Thessalie, sur le Pénée, jadis dans la Pélasgiotide. C'est là que Persée tua involontairement son père Acrisius. C'était la capitale du royaume d'Achille. Philippe, père d'Alexandre, fit de Larisse sa résidence. Elle fut prise, l'an 302 av. J. C., par Démétrius Poliorcète, et l'an 192, par Antiochus III. C'est là que Philippe V, l'an 197, signa la trêve honteuse qui suivit la bataille de Cynocéphales. Pompée s'y réfugia après sa défaite à Pharsale. Aujourd'hui, c'est encore une ville riche et florissante; elle compte 28,000 habitants, et elle est le chef-lieu d'un eyalet de la Turquie. Archevêché grec; grand commerce.

LARIX, s. m. (du gr. λάριξ, mélèze). Bot. Nom scientifique du genre mélèze, dans lequel on distingue le *larix européen*, dit vulgairement mélèze, et le *larix américain*, appelé épine rouge.

LARMAIRE, adj. Bot. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME, s. f. (du lat. *lacryma*, larme). Humeur excrémentitielle sécrétée par les glandes lacrymales et versée entre le globe de l'œil et les paupières pour faciliter les mouvements de ces parties; goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause est ordinairement la douleur, l'affliction, le dépit, la honte, le désespoir, quelquefois aussi l'attendrissement, la joie. Répandre, verser des *larmes*. Ses yeux s'emplissent de *larmes*. Pleurer à chaudes *larmes*. Fondre en *larmes*. Il tira des *larmes* des yeux de toute l'assemblée. Rire aux *larmes*, jusqu'aux *larmes*. Les femmes ont le don des *larmes* et un merveilleux talent pour pleurer. Un soupir, une *larme* à regret épandue. (Corneille.) Si l'on ne glissait pas sur les pensées, on serait toujours en *larmes*. (Mme de Sévigné.) Sa perte à ses vainqueurs coûtera bien des *larmes*. (Racine.) Je l'arrosai de mes *larmes* sans lui répondre. (Fénelon.) Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits sans verser des *larmes* d'admiration et de tendresse. (Voltaire.) Les regrets du public, les *larmes* de ses amis l'ont accompagné au tombeau. (Barthélemy.) Elle entendra mes pleurs, elle verra mes *larmes*. (A. Chénier.)

Je fus, dès la mamelle, un homme de douleur;
Mon cœur, au lieu de sang, ne roule que des *larmes*,
Ou plutôt de ces pleurs Dieu m'a ravi les charmes,
Il a pétrifié les *larmes* de mon cœur.
(LAMARTINE.)

| Fig. Affliction qui fait répandre des larmes. Ne s'emploie, en ce sens, qu'au pluriel. Et vous n'êtes tous deux connus que par mes *larmes*. (Racine.) | Fig. *S'abreuver de larmes*, Se livrer à une grande douleur. | *Essuyer les larmes de quelqu'un*, Le consoler, lui faire oublier sa douleur. Lorsqu'une main si chère eût essuyé mes *larmes*. (Corneille.) | *Avoir recours aux larmes*, Pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie. | *La larme à l'œil*, En versant quelques larmes. | Famil. *Avoir toujours la larme à l'œil*, S'attendrir pour la moindre chose ou affecter une grande sensibilité. | Fig. *Larmes de crocodile*, Larmes hypocrites répandues dans le dessein de tromper. | Fig. *Des larmes de sang*, Se dit pour exprimer un très-violent chagrin. Pleure en *larmes de sang* ta lâcheté funeste. (M. J. Chénier.) | *Avoir des larmes dans la voix*, Chanter d'une voix touchante, qui fait verser des larmes et semble partir d'une âme qui pleure aussi. Cette expression figurée, dont on a tant abusé, fut hasardée par La Harpe, en parlant de Mlle Caussin. | Fig. et par extens. Une goutte, une petite quantité de liqueur. Il n'a pris qu'une *larme* de vin. | Suc qui découle de certains arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. Les *larmes* des sapins. | Sucs gommeux ou résineux qui se sont coagulés en forme de larmes. *Larmes* de mastic. | Archit. Petits ornements en forme de cônes tronqués, qu'on place dans les triglyphes de l'ordre dorique. Le plus souvent on les appelle *Gouttes*. | Dans la décoration, Espèce de symbole destiné le plus souvent aux pompes funéraires ou à des chapelles sépulcrales, lequel a la forme d'une goutte d'eau ou d'une larme. Un drap mortuaire semé de *larmes*. | *Larmes de verre*, Petits morceaux de verre ordinaire qu'on tire du vase où le verre est en fusion, avec l'extrémité du tuyau de fer. On en laisse tomber les gouttes, qui sont extrêmement chaudes, dans un vase d'eau froide, où elles prennent une forme de larmes. On fait avec ces larmes une expérience assez curieuse, c'est que lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme tombe en poussière ou se brise en pièces avec un grand bruit. On les nomme aussi *Larmes bataviques*, parce que c'est en Hollande qu'on a commencé à en faire. | *Larmes de cerf*, Liqueur jaune qui sort de deux ouvertures que cet animal a au-dessous des yeux et qu'on appelle aussi *Larmières*. | *Bataille sans larmes*, Celle qui fut gagnée par les Spartiates sur les troupes réunies des Arcadiens et des Argiens, en 367 av. J. C., et dans laquelle ils ne perdirent aucun des leurs. | Bot. *Larme de Job*, Plante graminée à feuilles de maïs, dont les semences ont la forme d'une larme. | *Larmes volcaniques*, Masses de matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent dans les volcans anciens et modernes, et que tout doit porter à faire considérer comme ayant été projetées avec une assez grande force et à un certain état de fusion par les cratères en ignition. | Masses tout à fait analogues par leur forme, mais dont le noyau, au lieu d'être spongieux, est formé de masses cristallisées et de nature différente de celle de la partie enveloppante. | *Larme marine*, Nom donné à des masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque ou de quelque poisson. | Le liquide appelé *larmes* chez l'homme est transparent et incolore comme l'eau. Il a à peine quelque odeur, mais sa saveur est toujours sensiblement salée. Sa pesanteur spécifique excède un peu celle de l'eau distillée. Il colore en un vert permanent le papier teint avec le suc des pétales de mauves ou de violettes, et par conséquent il contient un alcali fixe. Il s'unit, en toutes proportions, à l'eau, soit chaude, soit froide. Les alcalis s'y combinent aisément et le rendent plus fluide. Les acides minéraux ne lui font éprouver aucun changement apparent. Par son exposition à l'air, l'humeur ou le liquide des larmes s'évapore peu à peu et s'épaissit. Lorsque ce liquide est à peu près réduit à l'état de siccité, il s'y forme en assez grand nombre des cristaux cubiques, au milieu d'une espèce de mucilage. Ces cristaux jouissent des propriétés du muriate de soude; mais ils verdissent les couleurs bleues végétales, et contiennent, par conséquent, un excès de soude. La matière mucilagineuse acquiert, à mesure qu'elle se dessèche, une couleur jaunâtre. Les parties constituantes des larmes sont : 1° de l'eau; 2° du mucus; 3° du muriate de soude; 4° de la soude; 5° du phosphate de chaux; 6° du phosphate de soude. Les parties salines ne s'élèvent qu'à environ un pour cent du tout, ou même, probablement, à une proportion moindre. | Les larmes sont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi? Quel rapport y a-t-il entre une idée triste et cette liqueur limpide et salée, filtrée par une petite glande au coin interne de l'œil, laquelle humecte la conjonctive et les petits points lacrymaux, d'où elle descend dans le nez et dans la bouche par le réservoir appelé sac lacrymal et par ses conduits? Pourquoi, dans les enfants et dans les femmes, dont les organes sont d'un réseau faible et délicat, les larmes sont-elles plus aisément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tissu est plus ferme? La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compassion à l'aspect de ces larmes qui nous attendrissent et nous porter à secourir ceux qui les répandent? La femme sauvage est aussi fortement déterminée à secourir l'enfant qui pleure que le serait une femme de la cour, et peut-être davantage, parce qu'elle a moins de distractions et de passions. Tout a une fin sans doute dans le corps animal. Les yeux surtout ont des rapports mathématiques si évidents, si démontrés, si admirables avec les rayons de lumière; cette mécanique est si divine, que je serais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les causes finales de la structure de nos yeux. L'usage des larmes ne paraît pas avoir une fin si déterminée et si frappante; mais il serait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié. Il y a des femmes qui sont accusées de pleurer quand elles veulent. Je ne suis nullement surpris de leur talent. Une imagination vive, sensible et tendre, peut se fixer à quelque objet, à quelque ressouvenir douloureux, et se le représenter avec des couleurs si dominantes, qu'elles lui arrachent des larmes. C'est ce qui arrive à plusieurs acteurs, et principalement à des actrices, sur le théâtre. Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maisons joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leurs maris, tandis qu'en effet elles pleurent pour leurs amants. Ces larmes sont vraies, mais l'objet en est faux. Il est impossible d'affecter les pleurs sans sujet, comme on peut affecter le rire. Il faut être sensiblement touché pour forcer la glande lacrymale à se comprimer et à répandre sa liqueur sur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire. On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événements les plus atroces, qui même aura

commis des crimes de sang-froid, pleurera au théâtre à la représentation de ces événements et de ces crimes. C'est qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur et de l'acteur. Ce n'est plus le même homme : il était barbare, il était agité de passions furieuses quand il vit tuer une femme innocente, quand il se souilla du sang de son ami ; il redevient homme au spectacle. Son âme était remplie d'un tumulte orageux ; elle est tranquille, elle est vide, la nature rentre : il répand des larmes vertueuses. C'est là le vrai mérite, le grand bien des spectacles ; c'est là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure. Le capitoul David, qui, sans s'émouvoir, vit et fit mourir l'innocent Calas sur la roue, aurait versé des larmes en voyant son propre crime dans une tragédie bien écrite et bien récitée. C'est ainsi que Pope a dit, dans le prologue du *Caton* d'Addison :

De se voir attendris les méchants s'étonnèrent :
Le crime eut des remords, et les tyrans pleurèrent.
(VOLTAIRE.)

LARMEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est en forme de larmes. Le benjoin à Santa-Fé est en masses non *larmeuses*. Il y a plusieurs plantes *larmeuses*.

LARMIER, s. m. (rad. *larme*). Archit. Partie saillante d'une corniche dont la face est droite et creusée en dessous, de manière à empêcher les gouttes d'eau que la pluie réunit au bas de s'écouler le long de l'édifice. Cette partie creuse s'appelle *Coupe-larmes*. | *Larmier bombé* ou *réglé*. C'est, en dedans ou hors d'œuvre d'une porte ou d'une croisée, le linteau cintré par devant et droit par son profil. | *Larmier de cheminée*. Le couronnement d'une fourche de cheminée. | *Larmier de mur*. Espèce de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture. | *Larmier gothique* ou *à la moderne*. Dans les vieux murs, le long d'un corps d'assises, au droit du plancher ou sur les appuis des croisées, une espèce de plinthe en chanfrein refouillé par dessous un canal rond pour jeter les eaux plus facilement au delà du mur. Retraite de maçonnerie construite ordinairement dans un goût gothique, terminée par un talus et une saillie qui sert d'ornement à une pile, à la façade d'un pont, en guise de plinthe ou de cordon. | Sacs membraneux, à parois garnies de pellicules, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui sont situés dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, s'ouvrent dehors par une fente longitudinale de la peau et s'observent dans certaines espèces de cerfs. Les gazelles ont, comme le chevreuil, des *larmiers* ou enfoncements au devant de chaque œil. (Buffon.) | Art vétérin. Parties qui, dans le cheval, répondent aux tempes de l'homme. Saigner un cheval aux *larmiers*. | T. de dessin. L'angle de l'œil le plus rapproché du nez : celui dans lequel se forment les larmes. Cet œil est mal fait ; il n'a point de *larmier*.

LARMIÈRES, s. f. pl. Fentes au-dessous des yeux du cerf d'où coulent les larmes. Les *larmières* du cerf et de la biche. Syn. de *Larmier* dans ce sens.

LARMOIEMENT, s. m. (pron. *larmoaman* ; rad. *larme*). Écoulement involontaire et continuel de l'humeur lacrymale sur la joue. Cet état morbide est la suite ordinaire, presque un des symptômes de l'inflammation de la conjonctive ; la glande lacrymale, sympathiquement irritée, sécrète davantage ; les larmes coulent beaucoup plus abondamment ; les points lacrymaux ne sont plus assez grands pour recevoir la quantité de fluide qui arrive, et elle s'épanche hors de l'œil. Rarement la glande lacrymale est irritée ; au moins, son inflammation seule n'a pas été observée dans le cas de larmoiement. Il arrive par une autre cause : les points lacrymaux s'oblitèrent quelquefois par la suite de l'inflammation même de la conjonctive, et sans que la glande lacrymale sécrète davantage. Le peu de larmes qu'elle envoie est alors obligé de couler hors de l'œil. Tout ce qui augmente la sécrétion des larmes, tout ce qui oblitère les points lacrymaux, peut donc être cause du larmoiement ; ce n'est donc pas une maladie, mais un signe de maladie ; c'est la maladie qu'il faut traiter. La conjonctive est sujette à s'enflammer, et son inflammation se termine quelquefois par suppuration ; une matière blanchâtre ou jaunâtre s'agglutine autour des paupières ou s'accumule à l'angle nasal de l'œil. On confond encore cet accident avec le larmoiement, et il en est quelquefois cause, par l'irritation que ce pus, que cette chassie entretiennent sur la conjonctive. Dans ce cas, il faut bassiner fréquemment l'œil pour enlever la cause d'irritation.

LARMOYANT, ANTE, adj. Qui larmoie, qui fond en larmes. Des gens *larmoyants*. Il vint tout *larmoyant* implorer des secours. Il la trouva toute *larmoyante*. | Qui fait couler des larmes. Votre style n'est pas *larmoyant*. | T. de littérat. Il se dit presque toujours en mauvaise part ou avec une intention critique, de pièces de théâtre plus attendrissantes que gaies ou comiques, ou qui font pleurer plutôt que rire. Le genre *larmoyant*. La Chaussée est regardé comme le père de la comédie *larmoyante*. Cette comédie *larmoyante*, absolument privée de comique, n'est au fond qu'un monstre né de l'impuissance d'être ou plaisant ou tragique. Les drames d'Alexandre Dumas sont toujours *larmoyants*. | Aubert raconte ainsi l'origine de ce genre de comédie :

Quand la mort enleva Molière,
Ce fut sur le Parnasse un deuil universel.
On crut voir : le fait est réel.
Ris et Jeux avec lui renfermés dans la bière.
Melpomène fut la première
A faire éclater ses regrets.
Elle est généreuse et fière,
Même contre ses intérêts.
Du destin de sa sœur elle était attendrie.
« Que je vous plains ! dit-elle à la triste Thalie,
Voilà votre trône abattu,
Ou pour un siècle au moins sa splendeur obscurcie.
Par plus d'un ferme appui le mien est soutenu.
Partagez-le avec moi sans renoncer au vôtre. »
Il fallut bien se rendre à des soins si touchants.
Thalie, hélas ! depuis ce temps,
Riant d'un œil, pleurant de l'autre,
Grâce aux mauvaises mœurs autant qu'au mauvais goût,
Bientôt ne rira plus du tout.

| S. m. Le genre larmoyant. Le mélange du comique et du *larmoyant* forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère. (Acad.) La métaphysique et le *larmoyant* ont pris la place du comique. (Voltaire.)

LARMOYER, v. n. (rad. *larme*). Être dans l'état de larmoiement. Les yeux *larmoient* dans la rougeole. | Famil. Pleurer abondamment, témoigner sa douleur, son affliction par des larmes. Songe-nous à *larmoyer*, il n'est plus temps de rire. Peu s'en faut que je ne *larmoie*. (Scarron.)

LARMOYEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui larmoie. Insipide *larmoyeur*.

LAROCHÉE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulées, qui croît au cap de Bonne-Espérance. La *larochée en faucille* et la *larochée à fleurs écarlates* sont d'un aspect agréable, surtout la dernière ; elles produisent un très-bel effet par la vivacité de la couleur écarlate très-vive de leurs corolles.

LA ROCHEFOUCAULD (FRANÇOIS). Moraliste, né à Paris en 1613, mort en 1680. Il prit une part active aux guerres de la Fronde, et fut blessé dans le fameux combat de la porte Saint-Antoine. Il était alors amoureux de la duchesse de Longueville, et cherchait, en s'emparant de son cœur, à jouer un grand rôle politique, pour lequel il ne semble pas qu'il fût né. Son caractère se démentit souvent dans les luttes et les embarras de cette époque, et, si l'écrivain ne protégeait en lui l'homme de guerre et l'homme de cour, il n'aurait point arrêté l'attention de l'histoire. La Rochefoucauld a laissé des *Mémoires sur la régence d'Anne d'Autriche*. Ces *Mémoires*, qu'il feignit de se laisser dérober et qui parurent en 1662, sans son aveu et sans autre indication d'auteur que ses initiales, ne sont pas toujours bons à consulter sur les hommes et les choses de ce temps, et il importe, sur bien des points, de n'y accorder qu'une foi très-restreinte. La netteté, l'aisance et l'agrément du style les firent remarquer, et achevèrent de donner conscience à La Rochefoucauld de son talent d'écrivain. Il se confina dès lors dans la retraite, et se mit à composer son recueil de *Maximes*, dont la publication eut lieu en 1665. Les *Maximes* ont fait autorité en matière de sentiment. Beaucoup de personnes ont pensé, avec l'auteur, que la vanité était le mobile de tous nos actes, et que le *moi*, le *moi* égoïste et personnel, était pour l'homme le centre de l'humanité. Toutefois, cette manière d'envisager la nature humaine est loin de nous paraître la seule vraie et la seule satisfaisante. Les observateurs qui ne sont que fins et déliés comme l'était La Rochefoucauld, comme le fut un peu plus tard Fontenelle, ont tort de vouloir faire une loi des remarques particulières que leur suggère le spectacle de la société. En effet, la morale est une partie de la philosophie ; les faits ne prouvent rien, puisqu'ils peuvent toujours être renversés par des faits nouveaux et plus concluants. Ce qui manque à La Rochefoucauld, c'est une conception haute et générale du génie de l'homme. Cette absence de théorie enlève aux *Maximes* leur plus solide fondement, et les dépouille de ce qu'elles pourraient avoir d'efficace. Aussi l'impression que nous laisse ce livre n'est-elle point celle que doit produire un ouvrage de morale. Il décourage, il dessèche l'âme, tandis qu'il devrait la relever et la fortifier en l'éclairant. La Rochefoucauld put jouir assez longtemps encore de la réputation que lui valurent ses *Maximes*. Un petit cercle de personnes choisies le consolait de sa misanthropie et de ses souffrances physiques. Il goûtait surtout l'intimité charmante des Lafayette et des Sévigné. (J. L.) | *La Rochefoucauld-Liancourt*. Un des hommes les plus bienfaisants et les plus recommandables de notre époque ; né en 1747, mort en 1827. Trop honnête homme pour être courtisan, il se retira à sa campagne de Liancourt, où il se consacra à l'agriculture, et fonda plus tard l'*École des enfants de la patrie*. Nommé, en 1789, membre de l'Assemblée nationale, il en fut l'un des présidents, et s'y occupa particulièrement des questions de bienfaisance. Pendant la Terreur, il se réfugia aux États-Unis, et consigna d'utiles remarques dans son *Voyage dans les États-Unis d'Amérique fait en* 1793-1798. Il revint à Paris après le 18 brumaire, pour diriger des entreprises industrielles. Sous la Restauration, il siégea dans l'opposition à la cour des pairs, et partagea son temps entre ses devoirs de législateur et les nombreuses sociétés de bienfaisance qu'il avait fondées ou qu'il présidait.

LA ROCHEJACQUELEIN (HENRI). Fameux chef vendéen, né en 1773, tué en 1794, au combat de Nouaillé, près Cholet. On a retenu de lui cette harangue à ses soldats, lorsqu'ils lui déférèrent le commandement : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

LA ROMIGUIÈRE (PIERRE). Célèbre philosophe français, né en 1756, à Lévignac, petite ville du Rouergue ; mort en 1837. Dans la nuance d'éclectisme qu'il avait adoptée, il s'était tenu plus près de l'école sensualiste que de l'idéalisme pur, et s'était montré l'adversaire modéré, mais constant, de la philosophie allemande. Pressé par la réaction qui s'opérait contre son maître Condillac dont il avait, par le fait, défendu la doctrine, bien qu'en en modifiant l'expression, il se retira devant la nécessité d'une lutte peu en rapport avec ses habitudes de bienveillance. En 1815, il fit paraître le premier volume de ses *Leçons de philosophie, ou Essai sur les facultés de l'âme* ; le second parut trois ans après. Ce livre, qui eut, en peu de temps, cinq éditions, contribua puissamment à populariser en France l'étude de la métaphysique. La Romiguière distingue trois facultés de l'entendement : l'*attention*, la *comparaison* et le *raisonnement*, auxquelles correspondent, comme facultés de la volonté, le *désir*, la *préférence* et la *liberté*. Voici en quels termes, un peu ambitieux peut-être, il résume lui-même sa doctrine dans sa dernière leçon : « Nous avons dit : *Toutes les idées ont leur* origine *dans le sentiment*, et nous nous sommes séparés de Platon, de Descartes, de Malebranche. Nous avons dit : *Toutes les idées n'ont pas leur* origine *dans la sensation*, et nous avons abandonné Aristote, Locke, Condillac. Nous avons dit encore : *Toutes les idées ont leur* cause *dans l'action des facultés de l'entendement*, et nous nous sommes trouvés hors de la voie des philosophes. » On a encore de lui les *Paradoxes de Condillac, ou Réflexions sur la langue des calculs*. La Romiguière a conservé toute sa vie la noble indépendance du philosophe et du libre-penseur.

LARRE, s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fouisseurs, à forme ramassée, à tête et à thorax larges ; à pattes courtes garnies de cils raides. On trouve les larres, soit dans le sable, où elles creusent pour placer leurs œufs, soit sur les fleurs, surtout celles de la carotte. La femelle pique très-vivement. La *larre ichneumoniforme* est noire ; la *larre capricorne* est également noire, mais ses ailes sont bleues.

LARRÉE, s. f. (du lat. *larrea*, même signif.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rutacées, qui croît aux environs de Mendoze, dans la plaine de Buenos-Ayres, en Amérique.

LARREY (DOMINIQUE-JEAN). Un des chirurgiens les plus célèbres de notre époque ; né à Beaudéan, près Bagnères-sur-l'Adour (Hautes-Pyrénées), en 1766 ; mort en 1842. Disciple de Sabatier, il fut envoyé en 1792 à l'armée du général Luckner, comme chirurgien de première classe. Le terrible spectacle du champ de bataille frappa vivement l'âme ardente du jeune Larrey. Il gémit de la déplorable fatalité qui privait sa patrie de tant de milliers d'hommes succombant faute de secours administrés promptement. A la prise de Spire, à celle de Mayence, cette vérité se présenta à lui dans toute son horreur. Ce fut alors que le génie de l'humanité lui inspira la création des *ambulances volantes*. A la tête de ces ambulances, Larrey, décoré du titre de chirurgien principal, courait panser et

enlever les blessés sous le feu de l'ennemi, et il fut lui-même atteint de plusieurs coups de feu, notamment à Saint-Jean d'Acre et à Waterloo. Auteur d'innovations importantes (amputation immédiate, désarticulation de la cuisse, débridement des plaies d'armes à feu, appareils inamovibles pour fractures), Larrey a aussi laissé des écrits remarquables : *Relation historique et chirurgicale de l'expédition d'Orient ; Mémoires de médecine et chirurgie ; Clinique chirurgicale.* Une statue en bronze, œuvre de David d'Angers, lui a été érigée au Val-de-Grâce.

LARRON, ONNESSE, s. (du lat. *latero*, compagnon, soldat qui marche à côté du chef; dérivé de *latus*, côté. Comme il arriva souvent que les soldats volaient, pillaient, détroussaient les passants, ceux qui faisaient comme eux furent appelés en général *latérones* ; de *latero* s'est formé *latro*, voleur, larron). Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement le bien d'autrui. Un insigne *larron*. Le *larron* a été découvert. On a pris le *larron*. Quand avons-nous manqué d'aboyer au *larron?* (Racine.) La coutume de Bretagne condamnait tous les *larrons* à être pendus. « Autrement, disait-elle naïvement, il y en aurait trop. » (Bouchet.) | Fig. *Larronnesse* des cœurs, tu n'échapperas pas. (Scarron.)

L'âge la fit déchoir; ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au Temps, cet insigne *larron*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. *Un larron d'honneur*, Celui qui ôte l'honneur d'un mari. Guerre, guerre mortelle à ce *larron d'honneur!* (Molière.) | En parlant des deux malfaiteurs qui furent crucifiés avec Jésus-Christ, on dit toujours *larron*. Jésus-Christ, crucifié entre deux *larrons*, pardonna au bon *larron*. | T. d'imprim. Petit fragment de papier qui se trouve par accident entre la forme et la feuille de papier que l'on tire, et qui empêche celle-ci de recevoir l'empreinte de l'encre. | Pli d'un feuillet qui, lorsqu'on a relié le livre, n'a pas été rogné. Le relieur a laissé plusieurs *larrons* dans ce volume. | T. de ponts et chaussées. *Larron d'eau*, Canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. | Se dit aussi de petits trous que les anguilles pratiquent aux chaussées, en s'enfonçant dans la terre mal corroyée, et par lesquels l'eau des étangs s'échappe. | Prov. *L'occasion fait le larron*, La facilité de dérober invite à le faire. Se dit aussi de toute occasion où l'on est tenté par la présence de l'objet, ou par le défaut de surveillance. | *Ils s'entendent comme des larrons en foire*, Se dit de plusieurs personnes d'intelligence pour faire des friponneries.

LARRONNEAU, s. m. (dim. de *larron*). Famil. Petit larron, qui ne dérobe que des choses de peu d'importance. C'est à faire à ces petits *larronneaux* de se servir des ruses que tu me conseilles. (Vaugelas.) | Au fém. *Larronnelle*.

LARRONNER, v. n. (du lat. *latrocinari*, dérober). Exercer le métier de larron; aller à la maraude; piller, dérober. Ils regardaient plus à piller, dérober, *larronner* et à faire leur profit qu'à gagner de l'honneur. | S'emploie activ. A son voyage d'Italie, il fit pendre deux soldats : l'un, pour avoir *larronné* une seule pièce de lard, et l'autre pour quelque chose de léger. (Brantôme.)

LARRONNIÈRE, s. f. Repaire de larrons. La police vient de découvrir une *larronnière*.

LARUS, s. m. Ornithol. Nom générique des goëlands et des mouettes.

LARVAIRE, s. f. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, percés dans leur centre, qu'on trouve dans les couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris, ainsi qu'à Bracheux et Abbécourt, près de Beauvais, dans une couche de sable quartzeux, remplie de coquilles marines, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du calcaire grossier. Ces terrains sont composés de *larvaires*.

LARVE, s. f. (du lat. *larva*, masque). Nom que les anciens donnaient à des esprits malfaisants qui se plaisaient à effrayer et à tourmenter les hommes; hommes eux-mêmes jadis, mais qui, ayant été méchants pendant leur vie, l'étaient encore après leur mort. Les *larves* sont de mauvais esprits. | Fantôme, spectre. Les anciens croyaient que tous ceux qui périssaient de mort violente ou qui ne recevaient point les honneurs de la sépulture devenaient des larves. | Fig. Je n'aperçois que *larves* et fantômes qui frappent l'œil un moment, et disparaissent aussitôt qu'on veut les saisir. (J. J. Rousseau.) La vérité regarde ces *larves*, et tous sont retombés dans leur fauteuil, tremblants comme le feuillage que les vents agitent. (Gilbert.) | Entom. Nom sous lequel on désigne les insectes dans leur second âge ou à la sortie de l'œuf. Les chenilles et toute espèce de ver qui deviendra un jour insecte sont des larves : l'œuf est le premier état ; la larve est le second ; la nymphe, le troisième, et l'insecte parfait, le quatrième ou dernier. Quelque variées que soient les formes dans ces quatre degrés, elles sont dues au développement successif des parties, comme cela se voit dans tous les animaux ovipares ou vivipares. C'est à l'état de larves que les insectes font le plus de dégâts. On en voit un triste exemple dans les ravages qu'exerce dans nos jardins et dans nos champs la larve du *hanneton*, connue généralement sous le nom de *ver blanc*. La plupart de ces insectes vivent beaucoup plus longtemps sous la forme de larves que sous celle d'insectes parfaits ; c'est ce qui donne au ver blanc le temps d'y causer tant de mal. Les larves des lépidoptères s'appellent communément *chenilles*. Les larves varient prodigieusement de forme et de manière de vivre ; elles ont ou n'ont pas de pattes ; elles vivent dans la terre, dans l'eau, dans les animaux vivants ou morts, à l'intérieur et à l'extérieur des végétaux. Le plus grand nombre sert heureusement de pâture à d'autres animaux ; mais il en reste assez pour causer aux cultivateurs bien des pertes et bien des soucis. Les moyens artificiels que l'homme emploie pour les détruire ne sont que trop inefficaces ; mais beaucoup périssent sous l'influence de circonstances atmosphériques qui échappent à notre observation, de sorte que souvent le fléau vient nous désoler et

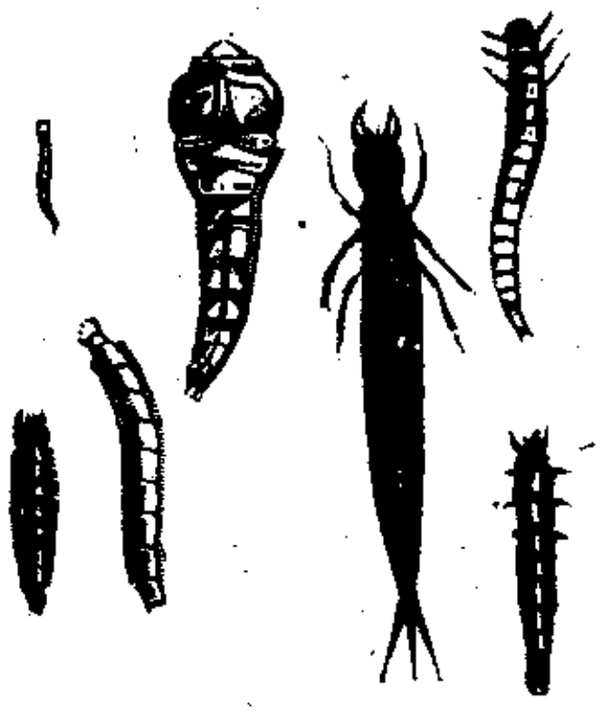

Larves.

disparaît comme à notre insu. | *Demi-larve*, Larve des orthoptères qui n'a pas l'apparence vermiforme comme celle des autres insectes.

LARVICOLE, adj. (du lat. *larva*, larve ; *colere*, habiter). Zool. *Parasite larvicole*, Parasite qui vit dans le corps des larves d'insectes.

LARVIPARE, adj. (du lat. *larva*, larve ; *pario*, j'engendre). Zool. Se dit des insectes qui pondent non des œufs, mais des larves.

LARYNGALGIE, s. f. (du gr. λάρυγξ, larynx ; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur au larynx, névralgie laryngienne.

LARYNGÉ, ÉE, adj. Anat. Qui appartient au larynx. Nerfs *laryngés*. Artères *laryngées*. | Méd. *Phthisie laryngée*, Sorte de laryngite chronique.

LARYNGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui dépend du larynx ; qui a rapport au larynx. | *Tube laryngien*, Instrument inventé pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés.

LARYNGISME, s. m. Méd. Contraction spasmodique des muscles du larynx par action réflexe, dans l'épilepsie, par exemple, amenant l'occlusion de la glotte et la suffocation.

LARYNGITE, s. f. Méd. Inflammation du larynx. *Laryngite* aiguë. *Laryngite* chronique.

LARYNGOSCOPE, s. m. (du gr. σκοπεῖν, examiner). Instrument à l'aide duquel le médecin examine l'intérieur du larynx.

LARYNGOSCOPIE, s. f. Examen de l'intérieur du larynx à l'aide du laryngoscope.

LARYNGOSTOME, adj. (du gr. στόμα, bouche). Zool. Qui a une bouche consistant uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage. Sert à désigner un type d'animaux articulés.

LARYNGOTOMIE, s. f. (du gr. τομή, incision). Chirurg. Opération par laquelle on ouvre le larynx.

LARYNX, s. m. (du gr. λάρυγξ, sifflet). Anat. Organe de la voix. Situé à la partie antérieure du cou, le larynx s'attache à l'os hyoïde, et se continue supérieurement avec l'arrière-bouche, inférieurement avec la trachée-artère ; il est séparé de la colonne vertébrale par le pharynx. Le larynx se compose de cinq cartilages principaux : le *thyroïde*, le *cricoïde*, les deux *aryténoïdes* et l'*épiglotte*. Le *thyroïde*, le plus grand de tous, occupe la partie supérieure et antérieure de l'organe ; il semble formé par la réunion de deux lames quadrilatères, qui produisent, par leur jonction, un angle saillant en avant, bien plus prononcé chez l'homme que chez la femme, et qui a reçu chez le premier le nom vulgaire de *pomme d'Adam*. Le *cricoïde* est situé à la base du larynx, où il forme une espèce d'anneau plus large en arrière qu'en avant. Les deux *aryténoïdes* sont situés en haut et en arrière, au-dessus du cartilage cricoïde ; ils se correspondent par leur face interne, et sont réunis par un muscle et par la membrane muqueuse qui les recouvre. L'*épiglotte*, enfin, est une sorte de valvule fibro-cartilagineuse, mince, souple, très-élastique, à peu près ovalaire, aplatie, située un peu au-dessous de la base de la langue, et tenant au bord supérieur de la face interne du cartilage thyroïde ; naturellement relevée, elle a pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments et des boissons dans les voies aériennes. Ces différents cartilages sont réunis entre eux par des ligaments, des muscles, du tissu cellulaire, et, à leur surface interne, par la membrane muqueuse laryngienne. Considéré extérieurement, le larynx a la forme d'un cône creux, tronqué, ayant la base en haut et le sommet en bas. Intérieurement, il présente une cavité oblongue, large en haut, étroite en bas, et offrant plus de hauteur en avant qu'en arrière et sur ses côtés. Cette cavité présente vers sa partie moyenne et la plus large deux excavations dirigées d'avant en arrière, portant le nom de *ventricules du larynx*, et recouvertes chacune par deux replis muqueux, l'un supérieur, l'autre inférieur, qu'on appelle *cordes vocales*. La glotte est la partie de l'organe comprise entre les replis ou cordes vocales inférieures. L'homme a le larynx plus développé que la femme, l'adulte plus que l'enfant. Cet organe prend, à l'âge de la puberté, un grand accroissement qui se dénote par la transformation de la voix, qu'on nomme vulgairement *mue*. Le larynx des mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme. Chez les oiseaux, il y a deux larynx, l'un au commencement de la trachée-artère, l'autre à l'extrémité. L'inférieur sert presque seul à la production des sons ; sa structure est d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant ; c'est chez le rossignol qu'elle est le plus compliquée.

LAS ! interj. Exclamation plaintive qui est une abréviation de *hélas !* et n'a vieilli que dans le haut style. *Las !* qui pourrait le croire ? *Las !* je n'ai que trop fui. (Corneille.) *Las !* mes belles années sont passées.

Le Destin veut que j'aime, il faut le satisfaire :
Je ne résiste plus ; *las !* que pourrai-je faire ?

LAS, LASSE, adj. (du lat. *lassus*, fatigué). Qui est fatigué, qui est dans un état de lassitude. Être *las* de marcher, de travailler. Les oisifs sont la plupart du temps fort *las* sans avoir rien fait. Je fus me coucher bien *lasse*, et je ne fis qu'un somme. (J. J. Rousseau.) | Fig. Se dit de l'ennui que donnent les choses qui durent trop longtemps. Nous sommes *las* de parler à des sourds qui ne profitent point de nos paroles. Pylade, je suis *las* d'écouter la raison. (Racine.) *Lasse* enfin d'elle-même et du jour qui l'éclaire. (Id.) Je suis *las* de vivre. Je suis *las* du pouvoir. (Voltaire.) | Fig. *Faire quelque chose de guerre lasse*, La faire après avoir longtemps résisté. Je lui ai cédé *de guerre lasse*, par fatigue.

LASCADIUM, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, qui croît dans la Louisiane.

LASCAR, s. m. Nom donné dans la mer des Indes aux Indiens employés comme matelots à bord des navires européens. Les *lascars* sont tirés de la classe des parias.

LASCARIS. Célèbre maison grecque du Bas-Empire, a fourni à l'empire grec de Nicée plusieurs souverains, et a produit des savants distingués. La plus grande illustration de cette famille date de l'avénement de Théodore Lascaris. Il existait encore au dernier siècle, dans le comté de Nice, des seigneurs du nom de Lascaris, issus d'une fille de Jean Lascaris, surnommé Ducas (empereur de Nicée en 1259 et 1260), qui avait été donnée en mariage à un comte de Vintimille, à la fin du XIIIe siècle. | *Lascaris* (Théodore). Empereur de Nicée, était gendre de l'empereur Alexis l'Ange. Après la prise de Constantinople par les croisés (1204), il alla former dans l'Asie-Mineure un nouvel État qui comprenait la Bithynie, la Lydie, la Phrygie, et dont Nicée devint la capitale. Il eut à la fois à combattre Alexis, son beau-père, et le sultan d'Iconium ; mais il sut se délivrer de ses enne-

mis, fit alliance avec Pierre Courtenay, qui régnait à Constantinople, et se maintint sur le trône jusqu'à sa mort, en 1222. Il eut pour successeurs son gendre Jean Ducas, dit Vatace, et son petit-fils Théodore Lascaris, dit le Jeune, qui régna de 1255 à 1259. Celui-ci, qui était sujet à des attaques d'épilepsie, tomba dans une mélancolie noire qui lui fit commettre d'horribles cruautés, et qui abrégea ses jours. Il laissa un fils âgé de six ans, Jean Lascaris, qui porta quelques instants le vain titre d'empereur, mais qui en fut bientôt dépouillé par Michel Paléologue (1260). Il mourut en 1284. | *Lascaris* (Constantin). Un des savants grecs qui contribuèrent à la renaissance des lettres en Europe. Issu de la même famille que les empereurs du même nom, vint de Constantinople en Italie après la chute de l'empire (1454), enseigna le grec à Milan, où l'avait appelé François Sforze; puis à Rome, où il se lia avec Bessarion; à Naples, où l'avait appelé le roi Ferdinand, et mourut à Messine en 1493. Il a laissé une *Grammaire grecque*, écrite en grec; c'est le premier livre qui ait été imprimé en caractères grecs. | *Lascaris* (Jean), dit Rhyndacenus (parce qu'il était né près de Rhyndacus, en Phrygie). Né vers 1445, fut d'abord accueilli à Florence par Laurent de Médicis, qui l'envoya en Grèce à la recherche de manuscrits; puis fut appelé en France par Charles VIII, et jouit d'un grand crédit auprès de Louis XII et de François Ier, qui le chargèrent d'une ambassade à Venise; il eut aussi pour protecteur Léon X. Il enseigna le grec à Budé, à Danès, et corrigea lui-même les épreuves de plusieurs ouvrages grecs (*Callimaque*, l'*Anthologie*).

LAS CASAS (BARTHÉLEMY). Évêque de Chiapa, au Mexique, de l'ordre des dominicains, né à Séville en 1474, mort à Madrid en 1566, s'est rendu immortel par un zèle infatigable en faveur des malheureux Indiens qu'opprimaient ses compatriotes. Embarqué avec Christophe Colomb, il accompagna dans leurs expéditions les premiers conquérants de l'Amérique, répara autant qu'il le put les maux de la guerre, et ne revint en Espagne qu'après avoir passé cinquante ans dans le nouveau monde (1551) et, on peut le dire, dans l'exercice de la charité. On a de cet homme de bien plusieurs ouvrages, tous dictés par un ardent amour de l'humanité.

LASCIF, IVE, adj. (du lat. *lascivus*, lascif, badin, pétulant, folâtre). Qui est fortement enclin aux plaisirs de l'amour; qui est d'un tempérament vivement amoureux, irritable, voluptueux. Un homme *lascif*. Une femme *lascive*. On prétend que les femmes du Bengale sont de toutes les femmes de l'Inde les plus *lascives*. (Buffon.) | Se dit des choses qui portent à la lasciveté, et plus particulièrement des mouvements par lesquels se manifeste cette inclination. Tableau *lascif*. Regards *lascifs*. Discours *lascifs*. Mouvements *lascifs*. Des danses *lascives*. Il usait envers elles de termes étranges et *lascifs*. (Gui-Patin.) La pompe *lascive* des théâtres et des spectacles de Paris surpasse presque celle des siècles païens. Les exhibitions de tableaux *lascifs*.

LASCIVEMENT, adv. (pron. *lasiveman*). D'une manière lascive. Regarder *lascivement*. Les Espagnoles, surtout les femmes de Séville, dansent *lascivement*.

LASCIVETÉ, s. f. (du lat. *lascivus*, lascif). Forte inclination aux plaisirs de l'amour; caractère lascif. La *lasciveté* de Cléopâtre. La *lasciveté* est un vice qui blesse la pureté des mœurs. (Laveaux.) | Se dit aussi des choses qui portent, qui excitent à la luxure. La *lasciveté* d'un tableau. La *lasciveté* d'un regard. | Le brahme inspiré décrit ainsi la *lasciveté* : Couchée mollement sous un berceau de fleurs, elle mendie les regards des enfants des hommes, elle leur tend des piéges et des amorces dangereuses. Son air est délicat, sa complexion faible, sa parure est un négligé touchant, la volupté est dans ses yeux, et la séduction dans son âme. Fuis ses charmes, ferme l'oreille à l'enchantement de ses discours : si tes yeux rencontrent la langueur des siens, si sa voix douce va jusqu'à ton cœur et que, dans ce moment, elle jette ses bras autour de ton col, te voilà son esclave, elle t'enchaîne à jamais. La honte, la maladie, la misère et le repentir marchent à sa suite. Affaibli par la débauche, endormi par la mollesse, énervé par l'inaction, tu tomberas dans la langueur, le cercle de tes jours sera étroit, celui de tes peines étendu; le premier sera sans gloire, l'autre n'excitera ni larmes ni pitié.

LASER, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères. Les *lasers* sont des herbes vivaces, à feuilles composées ou décomposées, et à fleurs disposées en ombelles et en ombellules, formées de rayons nombreux. On en compte une vingtaine d'espèces. Toutes ces plantes appartiennent à l'ancien continent, et la plus grande partie d'entre elles croissent en Europe. Les feuilles de quelques *lasers* répandent, dans les temps chauds ou lorsqu'on les froisse, une odeur aromatique qui porte facilement à la tête. | Les anciens donnaient le nom de *laser* à une substance gommo-résineuse et aromatique qu'ils tiraient de la Cyrénaïque, où elle était obtenue, par incision, de la racine et de la tige d'une plante encore inconnue. On lui attribuait des vertus merveilleuses; elle était un antidote à tout poison, rendait la vue, etc. On l'estimait à l'égal de l'or; à Rome, on la gardait précieusement dans le trésor de l'État. C'était une des superstitions de l'époque.

LASIOCAMPE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes. Les *lasiocampes* sont en général brunes ou roussâtres; le port de leurs ailes les a fait comparer à un paquet de feuilles sèches.

LASIONITE, s. m. Minéral. Variété de wavellite trouvée dans les mines de Saint-Jacques, près d'Amberg, dans le Palatinat. Il se présente en cristaux capillaires sur le minerai de manganèse.

LASIOPÉTALE, s. m. (du gr. λάσιος, velu). Bot. Genre de la famille des byttnériacées, type de la tribu des lasiopétalées.

LASIOPÉTALÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des byttnériacées, originaire de l'Australie, et ayant pour type le genre lasiopétale. Les *lasiopétalées* sont de petits arbustes à rameaux effilés, à feuilles alternes, linéaires, à épis floraux opposés aux feuilles. On les cultive dans nos jardins.

LASQUETTE, s. f. Comm. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSANT, ANTE, adj. Qui est de nature à lasser. Travail *lassant*. Besogne *lassante*. | Fig. Ennuyeux, rebutant. C'est une chose bien *lassante* de dire toujours à une même personne : Je vous aime. (Saint-Évremont.) Vos sermons sont *lassants*, mon révérend.

LASSÉ, ÉE, part. Qui est fatigué. Être *lassé*. Avoir le bras *lassé*. O ciel! j'ai tant couru que j'en suis tout *lassé*. Les batteurs en grange ont les bras *lassés*.

Tu disais qu'en ta chambre, étant un peu *lassée*,
Tu t'allais renfermer lorsque je t'ai laissée.
(MOLIÈRE.)

| Fig. *Lassé* de ses trompeurs attraits. Il était *lassé* de tout, et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées. (Mme de Staël.) Mon cœur *lassé* de tout, même de l'espérance. (Lamartine.) Le peuple, enfin *lassé* de la tyrannie, se révolta.

LASSER, v. a. (du lat. *lassus*, fatigué). Causer de la lassitude. Cette marche me *lasse*. Les travaux du jardinage *lassent* promptement ceux qui n'en ont pas l'habitude. Il ne faut pas que le roi se persuade que ce palais superbe qui occupe aujourd'hui tant d'esprits et qui *lasse* tant de mains, éternise son nom. (Ménage.) Dès qu'il put monter à cheval, il reprit ses fatigues ordinaires, toujours se levant avant le soleil, *lassant* trois chevaux par jour. (Voltaire.) | Causer la lassitude morale. Vous *lassez* ma patience. Les maux *ont lassé* mon courage. (Voltaire.) | Ennuyer, rebuter l'esprit. La conversation des gens frivoles accable et *lasse* l'esprit. On doit éviter les longueurs parce qu'elles *lassent* l'esprit; les digressions, parce qu'elles le distraient. (Condillac.) | Absol. Les plaisirs les plus convoités finissent par *lasser*. | SE LASSER, v. pr. Devenir las, se fatiguer, se rebuter. Il ne *se lasse* pas de faire du bien. Il n'est pas encor temps que l'amitié *se lasse*. (Corneille.) Et sa miséricorde à la fin *s'est lassée*. Les Romains *se lassèrent* du gouvernement des papes.

L'autre en vain *se lassant* à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime.
(BOILEAU.)

LASSERET, s. m. Espèce de piton à vis, à double pointe, dont les serruriers se servent pour tenir et arrêter les pièces, comme on voit aux boucles des portes. Une grosse de *lasserets*.

LASSERIE, s. f. Nom que les vanniers donnent à un tissu mince et serré qui remplit le corps d'une corbeille. Les ouvrières confectionnent les *lasseries*.

LASSIÈRE, s. f. Sorte de filet pour prendre les loups. Tendre une *lassière*.

LASSITUDE, s. f. (du lat. *lassitudo*, même signif.). Sentiment pénible qui suit l'exercice prolongé ou violent des organes soumis à l'empire de la volonté; impossibilité d'agir que l'on éprouve après un travail excessif de corps ou d'esprit. Éprouver une grande *lassitude*. Je suis exténué de *lassitude*. Des milliers d'Américains servaient aux Espagnols de bêtes de somme, et on les tuait quand leur *lassitude* les empêchait de marcher. (Voltaire.) Ses beaux yeux fermés de *lassitude*. (Malhâtre.) | Sentiment semblable causé par une mauvaise disposition de santé. Je sens parfois des *lassitudes* par tous les membres. (Molière.) | Le cerveau tenu trop longtemps dans une grande action fait ressentir la *lassitude*, comme les muscles qui lui obéissent lorsqu'ils ont été très-exercés; mais les organes de la vie intérieure ne se lassent point d'agir. Jamais le cœur, jamais le poumon ne suspendent leurs fonctions, et cependant cette action si permanente ne fait pas connaître la lassitude. L'inaptitude au mouvement, la faiblesse, le désir, le besoin du repos, l'aversion pour de nouvelles fatigues, tels sont les effets de la lassitude momentanée; une pesanteur dans le cerveau, quelquefois la céphalalgie, la difficulté de combiner les idées et la diminution d'énergie des facultés intellectuelles, voilà ceux de la lassitude du cerveau. Cet état n'est point une maladie, c'est une incommodité passagère que guérissent le repos ou la tranquillité. Dans certaines contrées, on rend à des muscles fatigués leur première vigueur par une opération connue sous le nom de *massage*. On délasse le cerveau en variant les objets sur lesquels l'attention est fixée; des distractions agréables, la musique, les douceurs de la société rendent au cerveau fatigué de l'homme de lettres toute l'énergie qu'il avait perdue. Mais il est une lassitude de muscles qui a fixé depuis longtemps l'attention des médecins, c'est celle qui survient sans causes, et qu'on nomme spontanée. Tantôt elle est l'effet de ce qu'on nomme la pléthore; un homme très-vigoureux et d'un tempérament sanguin se sent fatigué, lourd, pesant, sans avoir fait aucun exercice; il y a oppression des forces; tantôt c'est un signe avant-coureur de maladie; d'autres fois, la lassitude est un symptôme qui accompagne certaines maladies, surtout le scorbut, suivant plusieurs anciens; lorsqu'elle survient dans les maladies aiguës, elle présage un danger plus ou moins grand. | Fig. Ennui qui provient d'une chose qui déplaît par elle-même, ou par sa durée, ou par la disposition dans laquelle on se trouve. La *lassitude* prit Charles-Quint et il abdiqua. Le mépris de la mort n'est souvent qu'une *lassitude* des maux présents. (Saint-Évremont.) Il savait qu'il ne faut attaquer les passions des hommes, pour les réduire à la raison, que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de *lassitude*. (Fénelon.) On fit la paix par *lassitude* de la guerre (Voltaire.) Néron fut clément par dissimulation dans sa jeunesse, et Auguste par *lassitude* dans sa vieillesse. (Diderot.) Le soldat s'arrête de tuer par *lassitude*.

LASSO, s. m. Longue et forte lanière garnie de plomb à son extrémité, ou d'un anneau de fer dans lequel est passée une partie de la lanière pour faire nœud coulant et dont on se sert dans l'Amérique espagnole pour s'emparer des bœufs, des chevaux sauvages, et même quelquefois pour abattre un ennemi. Lancer le *lasso*. Les Mexicains se servent du *lasso*.

LAST, s. m. Dans les ports du Nord, Mesure du poids de deux de nos tonneaux, environ 2,000 kilogr. Les Hollandais jaugent leurs navires par lasts. Un navire chargé de cent *lasts* de froment et de seigle. | On écrit aussi *Laste*.

LASTING, s. m. (mot anglais, qui signifie *qui dure*). Étoffe de laine rase qui dure fort longtemps. Le *lasting* français se fabrique surtout à Roubaix.

LATAKIEH (*Laodicée de Syrie*). Géogr. Ville de Syrie, sur la Méditerranée, à 133 kilom. N. de Tripoli; 7,000 habit. Jadis le meilleur port de la Syrie; beaucoup de ruines antiques; évêché grec, résidence de plusieurs consuls étrangers. Aux environs, coton et tabac très-recherchés. Dans l'antiquité, cette ville porta d'abord le nom de *Ramitha*. Séleucus Nicator la nomma Laodicée, en l'honneur de sa mère Laodice. Après les Séleucides, les Romains se plurent à l'embellir; mais, au moyen âge, elle fut ravagée par les Tartares, les Mongols et les Turcs. Enfin deux tremblements de terre (1796 et 1822) achevèrent sa ruine. | On écrit aussi *Ladikieh*.

LATANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, originaire de Madagascar et des îles de la Sonde. Son tronc est cylindrique, de la grosseur de la cuisse, nu inférieurement, couvert des débris des pétioles à sa partie supérieure, et son sommet est couronné d'un panache de feuilles persistantes, palmées, dures, fibreuses et disposées circulairement. Le pétiole est aplati en dessus, très-élargi à la base, et garni de chaque côté d'un rang d'épines dirigées vers sa pointe. Les fleurs naissent entre les feuilles au sommet du tronc, et s'épanouissent au printemps. Ses fruits, réunis trois à trois, sont de la grosseur du bout du doigt et ont une forme arrondie; ils prennent une couleur rousse en mûrissant. Leur pulpe, peu succulente et entremêlée de fibres, n'a pas une saveur agréable, mais elle est nourrissante. Les Maures et les Arabes la mangent, ainsi que les pousses tendres des racines, et la substance intérieure du sommet des jeunes troncs. Les feuilles, macérées et ramollies dans l'eau, servent à tisser des paniers, des tapis et toutes sortes d'ob-

jets délicats. Le latanier se propage de graines. Il aime les terrains montueux, secs, sablonneux et incultes. Jamais il ne parvient à une grande hauteur, parce que les vents le brisent et le renversent avant qu'il ait pris un certain accroissement. Les plus grands qu'on ait vus en Barbarie ne dépassaient guère 2 mètres. Le *latanier* croît avec

Latanier.

beaucoup de lenteur, comme il est aisé de s'en convaincre par les petits anneaux circulaires et contigus qui sillonnent la surface du tronc et indiquent le nombre des années depuis sa plantation.

LATENT, ENTE, adj. (pron. *latan*; du lat. *latens*, caché). Qui est caché, qui ne tombe pas sous les sens. Une désaffection *latente* s'est emparée du peuple. Des dangers *latents*. Dieu repose à l'état *latent* dans son œuvre; toutefois sa présence se fait sentir à toute âme intelligente et bonne. | Se dit particulièrement, en physique et en chimie, du calorique nécessaire à l'état d'un corps, et qui ne devient appréciable au thermomètre que dans certaines circonstances. Chaleur *latente*. Les corps gazeux abandonnent leur calorique *latent* lors de leur passage de l'état de vapeur à celui de liquide; les liquides abandonnent également leur calorique *latent* dans le moment de leur solidification. V. CHALEUR et CALORIQUE. | Méd. *Maladie latente*, Maladie dont le diagnostic est obscur, qui ne présente pas de symptômes caractéristiques. | Art vétérin. *Vices latents, maladies latentes*, Certaines maladies des chevaux, dont les symptômes peuvent rester longtemps cachés. La pousse, la morve et la courbature sont des *vices latents*. | Hortic. *Œil latent* ou *expectant*, Œil resté à l'état rudimentaire, peu apparent et ne se trouvant que sur le vieux bois. Un *œil latent* peut rester inactif plusieurs années.

LATÉRAL, ALE, adj. (du lat. *latus, lateris*, côté). Qui appartient au côté de quelque chose. Galerie *latérale*. Chapelle *latérale*. Les parties *latérales*, les façades *latérales* d'un édifice. Les portes *latérales* sont celles qui sont situées sur les côtés; ce sont ordinairement des portes secondaires. S'il y avait une autre action, cette action ne pourrait être que *latérale*. (Voltaire.) | *Canal latéral*, Canal qui longe un fleuve. | Bot. Se dit de toute partie qui est située sur le côté d'une autre; de l'anthère, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; de l'embryon, qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stygmate, qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style, qui se trouve hors la direction de l'axe vertical de l'ovaire. | Anat. Les sinus *latéraux* sont comme deux branches du sinus longitudinal supérieur, qui vont, l'une à droite, l'autre à gauche, le long de la grande circonférence de la tente du cervelet jusqu'à la base de l'apophyse pierreuse des os des tempes; de là, ils descendent en faisant d'abord un grand contour et ensuite un petit. Ils sont fortement attachés dans les grandes gouttières *latérales* de la base du crâne. | Méd. *Paralysie latérale*, S'est dit pour une paralysie du côté. | Anc. algèb. *Équation latérale*, Équation simple ou du premier degré.

LATÉRALEMENT, adv. (pron. *latéraleman*). De côté, sur le côté, d'une manière latérale. Le flanc défend *latéralement* la face du bastion. Il attaqua la ville *latéralement*. Anthère située *latéralement*.

LATERE (À). Mots latins qui signifient *à côté de*, et dont on se sert pour qualifier les cardinaux que le pape envoie pour légats dans les cours étrangères, qui s'appellent *légats à latere*, parce qu'ils sont les conseillers ordinaires du pape. Des *légats à latere* sont expédiés aux cours étrangères.

LATÉRIGRADE, adj. (du lat. *latus*, côté; *gradior*, je marche). Zool. Qui a la faculté de marcher de côté aussi bien qu'en avant et en arrière. Araignées *latérigrades*. | S. m. pl. Quatrième tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des dipneumones. On nomme aussi ces araignées *Araignées-crabes*, parce qu'elles marchent souvent à reculons et de côté comme ces crustacés.

LATÉRINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, côté; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures partent de la médiane et se dirigent soit horizontalement, soit obliquement vers le sommet.

LATÉRITE, s. f. (du lat. *later*, brique). Géol. Roche rouge, jaspée, ressemblant à de la brique, composée d'une roche trappéenne altérée et d'oxyde de fer. Ce terrain est composé de *latérite*.

LATÉRIVERSION, s. f. Chirurg. Renversement de l'utérus sur le côté.

LATEX, s. m. (mot lat. signifiant *liqueur*). Bot. Suc propre à beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans un ordre de vaisseaux particuliers, les vaisseaux laticifères.

LATHYRUS, s. m. (du gr. λάθυρος, pois chiche). Bot. Nom scientifique du genre gesse.

LATICIFÈRE, adj. Bot. *Vaisseaux laticifères*, Ordre particulier de vaisseaux en tubes simples ou ramifiés, et contenant le latex. Se dit des plantes qui contiennent certains sucs laiteux.

LATICLAVE, s. m. (du lat. *latus*, côté; *clavus*, clou). Tunique à large bordure de pourpre par devant, et qui était un habillement de distinction et de dignité chez les Romains. Les sénateurs, les préteurs, les édiles avaient droit de porter le *laticlave*. Quand un préteur prononçait un arrêt de mort, il quittait la prétexte et gardait le *laticlave*.

LATICLAVIEN, IENNE, adj. Qui a rapport au laticlave. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave. Dignités *laticlaviennes*.

LATIFOLIÉ, IÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATIMANE, adj. (du lat. *latus*, large; *manus*, main). Qui a les mains fort larges.

LATIN, adj. (du lat. *Latinus*). Qui est du Latium. Un roi *latin*. Une femme *latine*. | Substantiv., dans le même sens. Un *Latin*. Une *Latine*. | Les Latins provenaient du mélange des aborigènes avec des colonies liguriennes, étrusques et pélasgiennes, qui s'établirent dans le pays à une époque très-reculée. On ne sait d'où leur est venu le nom de Latins. On regarde comme leurs premiers rois Janus, Saturne, Picus et Faune, sans doute les conducteurs des colonies dont nous venons de parler, qui furent placés par eux au rang des dieux. Ce fut sous le règne de Faune qu'Hercule et Évandre arrivèrent, dit-on, dans le Latium. Ce dernier, qui enseigna aux aborigènes l'écriture, la musique et d'autres arts utiles, porta le sceptre après le demi-dieu. Environ soixante ans plus tard, Énée, autre personnage non moins fabuleux, vint chercher un asile auprès d'un de ses successeurs, Latinus, dont il épousa la fille, Lavinie, et à qui il succéda. Ascagne, fils d'Énée, bâtit Albe-la-Longue, où les rois latins établirent leur résidence. Tous ces rois portaient le surnom de Silvius. Mais c'est tout ce que l'histoire nous apprend sur leur compte jusqu'à la fondation de Rome. La jalousie alluma bientôt, entre la nouvelle ville et sa métropole, une guerre qui se termina par la soumission des Latins et la ruine de leur capitale. Servius Tullius unit intimement les deux peuples, et le temple de Diane, sur le mont Aventin, devint le centre de cette espèce d'amphictyonie. La grandeur et la puissance de Rome datent, à proprement parler, de cette époque. Tarquin le Superbe chercha à resserrer encore les liens qui attachaient les Romains aux Latins; mais après son expulsion, il les excita à prendre les armes en sa faveur. Cependant, la victoire du lac Régille les rendit plus dépendants que jamais de la puissance romaine. L'ancienne alliance fut renouvelée et observée fidèlement jusqu'à l'an 339 av. J. C. A cette époque, les Latins ayant déclaré la guerre aux Samnites, ceux-ci appelèrent les Romains à leur secours. Il en résulta des discussions violentes entre les Romains et les Latins. Ces derniers demandèrent que l'on choisît parmi eux un consul et la moitié du sénat; mais ils ne purent l'obtenir, et la guerre éclata, guerre opiniâtre qui exigea les plus grands efforts de la part des Romains, et qui se termina enfin par la soumission du Latium. L'an 90 de J. C., c. à d. lorsque Rome avait déjà conquis l'empire du monde, les Latins firent une nouvelle tentative pour recouvrer leur liberté. Ils furent plus heureux cette fois; car, après une longue alternative de victoires et de défaites, les Romains furent obligés de leur rendre, ainsi qu'à leurs alliés, une partie de leurs priviléges. | Qui appartient au Latium ou à ses habitants. Les peuples *latins*. Les villes *latines*. | *Langue latine*, Langue morte qu'on parlait autrefois à Rome, et qui est aujourd'hui la langue de l'Église romaine. Le latin résulta sans doute du rapprochement de plusieurs idiomes; mais il ne fut certainement pas dans l'origine cette langue littéraire et à déclinaisons que nous connaissons aujourd'hui. L'étude de la linguistique nous révèle que toutes les langues ont été d'abord monosyllabiques et analytiques. Cela est tellement vrai que l'on peut hardiment soutenir que tout mot qui a plus d'une syllabe est un mot composé, c. à d. renfermant deux ou plusieurs idées, ou allongé pour les besoins de la déclinaison. Les langues synthétiques ou agglutinatives et transpositives résultent toutes de la transformation d'une langue populaire, monosyllabique et analytique; en d'autres termes, elles sont une création artificielle, un produit littéraire, d'autant moins simple et moins clair qu'il s'écarte davantage des formes et des constructions grammaticales primitives. En conséquence, les désinences des cas, toutes les syllabes ajoutées en vue de la déclinaison, pour supprimer les prépositions et faciliter l'inversion, la transposition des termes, doivent être comparées aux broderies dont on surcharge une étoffe. Pour être caché, le fond n'en existe pas moins, et pour le reconnaître il suffit de le débarrasser des superfétations qui le déguisent. Que l'on agisse ainsi pour le latin, et l'on reconnaîtra sans peine sous ses brôderies un dialecte gaulois, plus ancien que lui, et identique au provençal, au catalan, au portugais et à tous les autres dialectes gaulois. Seulement, il faut rétablir quelques consonnes, l'influence étrusque ayant souvent fait changer les articulations douces en leurs correspondantes fortes, par exemple, *âqua* pour *agua*, *vita* pour *vida*, etc. Il importe aussi de faire remarquer que les Latins ont généralement substitué des voyelles simples aux diphthongues si harmonieuses des Gaulois et des Ioniens. En dehors du fond gaulois, on ne trouve guère dans le latin que quelques mots étrusques et des termes de philosophie, de religion et de sciences empruntés aux Grecs à une époque relativement récente. Quant au dialecte gaulois en question, c'était celui que parlaient les Ligures établis dans le Latium. Cela exposé, on comprend sans peine la distinction que Plaute fait de deux langues, la *lingua vulgaris* et la *lingua nobilis*, et pourquoi, dans plusieurs comédies de cet auteur, on reproche de parler le *gaulois* à ceux qui, s'exprimant mal dans la *langue littéraire*, emploient des expressions de la *langue du peuple*. (C. Henricy.) V. LANGUE. | Comme les Romains n'étaient point un peuple commerçant, ce fut seulement le succès de leurs armes qui amena la marche envahissante de leur langue. Par la guerre et par les colonies militaires, celle-ci se propagea hors de l'Italie, dans tous les pays qui formèrent le gigantesque domaine auquel on a donné le nom de monde romain; mais elle ne fut acceptée dans ces divers pays que comme langue officielle et universelle, chaque peuple continuant à parler sa vieille langue maternelle. Nous nous bornerons à citer à l'appui de cette opinion le témoignage du célèbre jurisconsulte Ulpien, qui déclare formellement qu'il était permis aux Gaulois de faire leur testament dans leur langue nationale. Après le partage de l'empire, les empereurs d'Orient, jaloux de conserver le titre d'empereurs romains, y maintinrent, quelque temps du moins, le latin comme langue du gouvernement et de l'administration, et en enjoignirent l'emploi dans leurs édits et rescrits. Elle ne tarda pas toutefois à être abandonnée en Orient, lorsque les empereurs de Byzance se virent forcés de renoncer à toutes prétentions sur l'empire d'Occident. Absorbé complètement alors dans cette partie de l'Europe par le grec, le latin eut encore pour foyers principaux de culture, chez nous, Lyon et Bordeaux. On établit assez ordinairement dans l'histoire de la langue latine quatre époques ou quatre âges. La première, qui date de la fondation de Rome, va jusque vers les derniers temps de la république, ou jusqu'au temps du poète Livius Andronicus, qui florissait 240 ans avant notre ère, et qui composa les premières comédies latines régulières. La seconde époque finit avec Cicéron, ou bien avec le règne d'Auguste; la troisième va jusqu'à la translation du siége de l'empire, et enfin, la dernière jusqu'à la complète invasion des Barbares au ve siècle. On doit considérer le commencement de l'ère

chrétienne comme l'époque où se sont arrêtés les progrès de la langue latine et d'où il faut dater son déclin. La décadence du latin littéraire se fit, en effet, sentir à mesure que celui-ci se rapprocha du vulgaire, et ce fut précisément l'instruction chrétienne, donnée en langue plébéienne ou rustique, qui contribua le plus à amener ce résultat, en mettant au jour, dans les écrits religieux, des barbarismes qui ne s'étaient jusque-là rencontrés que dans la bouche du peuple, et qui sont depuis restés comme partie constitutive dans la langue liturgique de l'Église d'Occident. Ce genre d'altération se fait remarquer à la fin du Ier siècle. Il est complet après le Ve. Entre ces deux époques eurent lieu deux événements qui achevèrent de détruire la langue antique. Nous voulons parler de la translation du siége de l'empire à Constantinople et de l'invasion des Barbares. Les incursions successives des Goths, des Vandales et plus tard des Lombards inondèrent le latin de mots et de tournures étrangères. Sous cette forme, cependant, le latin fut préféré par ces peuples à leur propre langue, une fois qu'ils furent établis en Italie, et l'on vit les souverains romains des dynasties étrangères, jaloux de donner à leurs cours quelque ressemblance avec celle des Césars, y conserver l'usage du latin, qui, sous l'un d'eux, Théodoric le Grand, jeta même encore un assez vif éclat. Mais nulle part peut-être le latin ne s'implanta dans les mœurs plus profondément que sur les rives du Danube, en Illyrie et en Pannonie. Il faut le dire, du reste, si la langue latine ne partagea pas le sort de la puissance romaine et ne périt pas avec elle, c'est au christianisme qu'elle en fut redevable. Le christianisme l'avait adoptée, et s'il contribua d'abord à l'altérer, il assura ensuite sa perpétuité. | *Littérature latine.* On divise ordinairement la *littérature latine* en cinq époques principales : 1° depuis les origines de Rome jusqu'à Livius Andronicus (339 av. J. C., 514 de Rome); 2° depuis Livius Andronicus jusqu'à la mort de Sylla (239-78 av. J. C.; 675 de Rome); 3° depuis la mort de Sylla jusqu'à celle d'Auguste (756 de Rome; 14 ans ap. J. C.); 4° de la mort d'Auguste au règne d'Adrien (14-117 ap. J. C.); 5° depuis Adrien jusqu'à Romulus-Augustule (117-476 ap. J. C.). | *Première période.* Les monuments de cette période sont les *Axamenta*, ou chants des prêtres saliens; les *chants fescennins*, qui se chantaient à certaines fêtes des champs, célébrées dans les environs de quelques villes; les *vers saturnins*, dialogues en prose cadencée; les *fables atellanes*, improvisations des jeunes gens de la ville d'Atella, en Campanie; les *Indigitamenta*, espèce de répertoire sacerdotal de tous les dieux connus dans le Latium; le *Droit papirien*, recueil de lois royales, du nom d'un certain Caïus Papirius, qui, sous le règne de Tarquin le Superbe, en avait réuni les diverses parties; la *Loi des Douze Tables*, code le mieux ordonné, le plus sagement sévère des premières lois des Romains; le *Droit flavien*, témoignage des progrès rapides que fit le génie romain dans le règlement des rapports de la vie sociale; les *Annales pontificum*, recueil de tous les événements de chaque année; les *Libri magistratuum*, les *Libri lintei* et les *Censorum commentarii*, registres tenus par les dépositaires des pouvoirs publics. | *Deuxième période.* Avec les dépouilles de la ville de Tarente, entra à Rome un prisonnier du nom d'*Andronicus*, qui échut en partage au consul Livius Salinator. Il commença dans ce pays la glorieuse lignée des esclaves savants qui payèrent par les dons de l'esprit la rançon de leur affranchissement, et opposèrent à cette noblesse du sang et de la force dont s'enorgueillissaient leurs maîtres cette autre noblesse, à peu près inconnue alors, du talent et du goût intellectuel. On a de Livius Andronicus les titres de *vingt drames* à peu près; peu de fragments nous en sont parvenus. Il mania tous les genres, et, voyant que sa patrie d'adoption n'avait pas d'épopée, il traduisit en vers latins l'*Odyssée* d'Homère. Il ne reste presque rien de cette traduction. Comme Andronicus, Nævius traita plusieurs genres; il écrivit des *tragédies*, dont nous avons plusieurs titres, et à peine quelques fragments; des *comédies*, un *poème épique*, une *traduction de l'Iliade*. Aucun des fragments de son poème épique ne peut nous donner une idée exacte de sa composition et du talent de l'auteur. Parmi ces poètes encyclopédiques, Ennius fut un des plus féconds et des plus célèbres. Épopée, satires, comédies, tragédies, poèmes philosophiques, didactiques, il traita tout et se fit un grand nom. Son œuvre la plus remarquable est son poème des *Annales*, contenant le récit de l'histoire de Rome, depuis ses commencements les plus reculés jusqu'au temps d'Ennius. Après lui, Pacuvius, son neveu, dota la scène d'imitations tragiques d'un autre genre. Enfin, Attius, le plus florissant des tragiques romains vers 638, complète la liste des poètes qui imitent la tragédie grecque. On a de lui quelques lambeaux d'une pièce nationale intitulée *Brutus*, et l'on peut citer un remarquable fragment de son *Prométhée*, qui fut une traduction hardie du *Prométhée* d'Eschyle. Dans la comédie, les deux écrivains les plus célèbres furent Plaute et Térence. La fécondité du premier égalait son génie enjoué et railleur. Plus que jamais les traces de la Grèce sont évidentes dans les six comédies qu'a laissées Térence. C'est de Ménandre principalement qu'il est l'imitateur ou plutôt le copiste affaibli, ce qui le fit appeler un demi-Ménandre par César. C'est à peu près vers le milieu du VIIe siècle que vécurent deux auteurs comiques d'un moindre mérite, mais représentant plus directement la littérature indigène, Novius et Pomponius de Bologne, auteurs d'atellanes, de farces populaires. D'autres auteurs comiques de cette époque, tels que l'esclave gaulois Cæcilius Statius, et Afranius, l'inventeur de la comédie vraiment romaine, appelée *togata*, écrivirent des pièces du genre des atellanes, et d'autres à la manière de Plaute. De tous les historiens produits par cette période et dont les noms figurent chez les grammairiens et ailleurs, L. Cassius Hemina, qui traita de la dernière guerre punique, et l'affranchi de Pompée, L. Otacilius Pilitus, méritent seuls d'être nommés. A côté des *Biographies* d'Æmilius Scaurus, on voudrait pouvoir analyser les *Mémoires* de Sylla, écrits par lui-même. Rien ne nous en est resté, excepté une mention du vingt et unième livre faite par Priscien. La philosophie, aidée surtout par Lucullus, s'impatronisa à Rome avec les merveilles de la littérature et des arts de la Grèce. La philosophie stoïcienne, qui eut pour disciples les plus fameux Panætius et Rutilius Rufus, les amis de Scipion, eut principalement de nombreux partisans. Les jurisconsultes se réfugièrent dans le stoïcisme, soit pour supporter la vie, pour résister sans trop de périls à l'arbitraire envahissant, soit pour redresser dans leur sphère les torts dont on souffrait autour d'eux. La jurisprudence, de plus en plus florissante, donna lieu à un grand nombre de lois. | *Troisième période.* La philosophie, que Lucullus et Sylla avaient favorisée, fut plus qu'une mode : elle devint une étude sérieuse. Sous Auguste, les écoles des rhéteurs furent plus que jamais en faveur, parce qu'elles furent le refuge de l'éloquence, à laquelle ce prince venait d'interdire la tribune aux harangues. On y trouvait même aussi quelquefois la poésie et la déclamation. Gorgonius et Ovide, Abronus Silo et Porcius Latro. Asinius Pollion fut un de ceux qui contribuèrent le plus alors au mouvement littéraire et au goût des arts. En l'absence d'origines locales, on se rejeta sur les épopées voisines les plus célèbres. Varron d'Atax prit pour sujet une épisode des guerres de Jules César. D'autres essais tentés par d'autres auteurs suivirent. Aucun n'égale celui de Virgile. Le poème de l'*Énéide*, où l'histoire primitive de Rome est habilement fondue avec les récits merveilleux des temps héroïques de la Grèce, est, sinon une épopée véritable, du moins un poème épique artificiel, où toutes les conditions du genre seraient à peu près remplies si le livre avait été écrit à une époque moins avancée de l'histoire romaine, et si l'art et le désir de flatter Auguste n'y tenaient, à peu près partout, la place de l'enthousiasme épique. Les *Bucoliques*, les *Géorgiques*, du même auteur, resteront comme des chefs-d'œuvre impérissables de goût poétique, comme de savantes et précieuses leçons d'économie agricole, comme des modèles de poésie mélancolique. Les *Métamorphoses* de la mythologie proprement dite, mais sans aucune intention épique, trouvèrent un chantre dans Ovide, esprit élégant, disert, doué d'une abondante facilité sur tous les sujets, et qui traita en même temps la tragédie, le poème élégiaque en écrivant les *Tristes* et les *Pontiques*, la déclamation en suivant les écoles des rhéteurs, l'art didactique en prescrivant des *Remèdes d'amour*, et enfin de la chronologie historique en publiant le premier des *Fastes* en vers. A cette époque, la comédie et la farce atellane semblèrent avoir abdiqué en faveur des *mimes*, qui eurent toute la vogue. Le plus fameux auteur des mimes de cette époque fut Labérius, chevalier romain. La comédie produisit deux grands acteurs, Æsopus et Roscius, et la *pantomime*, espèce de danse mimique, qui, sous Auguste, finit peut-être par remplacer les mimes, eut pour acteurs les plus célèbres Bathylle et Pylade, et plus tard Hylas, élève de ce dernier. La satire trouva, comme les autres genres de littérature, son moment de perfection sous le règne d'Auguste. Après Térentius Varron, qui, à la fois poète, historien et grammairien, avait écrit des *Satires*, mélange de prose et de vers, où la politique et les travers de son temps étaient vivement bafoués, Q. Horatius Flaccus polit et modifia ce genre, si propre au génie positif et critique de Rome. Outre les *Satires*, il écrivit des *Épîtres*, au nombre desquelles une des plus fameuses est celle qui traite de l'art d'écrire et de composer, et qu'on a improprement appelée l'*Art poétique*. Enfin, Horace écrivit aussi des *Odes* et des *Épodes*, dont la plupart sont, pour la forme, des imitations de la poésie grecque. Ce fut Catulle qui, à la même époque, tenta le premier l'essai de la poésie lyrique, dans quelques passages de son poème de *Thétis et Pélée*, et dans plusieurs odes remarquables. L'élégie et l'épigramme lui fournirent aussi de brillants sujets. Il y ouvrit la voie à Tibulle et à Properce, poètes élégiaques qui le suivirent, et il est resté, malgré une évidente imitation des Grecs, un des chantres les plus originaux de Rome avant Lucrèce. Celui-ci fut le plus grand et le plus original poète didactique de cette époque; on ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans son poème *De natura rerum*, ou de la force des arguments et des tableaux qu'il déploie en faveur de la doctrine épicurienne, dont il se fait l'apologiste, ou de l'énergique âpreté et de l'élévation de sa poésie. La prose de cette période fournit des ouvrages non moins remarquables par la forme et le fond que par le rang de quelques-uns de leurs auteurs. Il faut citer principalement les *Commentaires sur la guerre des Gaules et la guerre civile*, de Jules César; l'*Histoire de la conspiration de Catilina*; celle *de la guerre de Jugurtha*, et une *Histoire des principaux événements de la République*, de Salluste; l'*Histoire romaine*, en cent quarante-deux livres, de Tite-Live. Les noms qui méritent d'être cités à la suite et au-dessous de ceux-là sont ceux de Cornélius-Népos, de Trogue-Pompée, auteurs, l'un des *Vies des grands capitaines*, l'autre d'une *Histoire de Macédoine* et des *Origines du monde*. Dans l'éloquence, après Hortensius, qui balança un instant la renommée de Cicéron, il faut citer, comme le plus grand et le plus fameux des auteurs romains, Marcus Tullius Cicéron. Poésie, philosophie, jurisprudence, histoire, genre oratoire, politique, il n'est rien que ce grand écrivain n'ait manié et perfectionné. Dans l'agriculture et la jurisprudence, les deux branches principales de la science romaine, se posait pour la première Térentius Varron, auteur du livre *De re rustica*, traité méthodique de l'agriculture; pour l'autre, on cite un ami de Cicéron, Servius Sulpicius Rufus, qui, le premier, convertit la jurisprudence en science; Alfénus Varus, auteur d'un digeste en quatre livres; Trébatius, jurisconsulte aimé d'Auguste, et enfin Labéon, élève du précédent, tous fameux par leur science et leurs ouvrages, dont on ne retrouve que des traces imparfaites dans les *Pandectes* et les *Institutes de Justinien*. A cette époque appartiennent encore l'astronome Figulus, l'architecte Vitruve et les médecins Antonius Musa et Cornélius Celsus. | *Quatrième période.* La peur de la mort, le besoin et le goût de la servilité, la rivalité ou le despotisme des empereurs pervertirent les conditions de la littérature. Dans la poésie dramatique se fit remarquer Sénèque, qui a laissé neuf tragédies, empruntées à des sujets grecs, mais accommodées pour la philosophie stoïcienne, par un mélange maladroit de maximes et de tirades qui gâtent les meilleures situations. Maternus et Secundus, dont il ne nous reste que des éloges et non des œuvres, paraissent seuls dignes d'être mentionnés après Sénèque. La *Pharsale* de Lucain est le poème épique le plus remarquable de cette période. Les *Argonautiques* de Valérius Flaccus ne sont qu'une imitation de l'Alexandrin Apollonius de Rhodes. Les guerres puniques offrirent à Silius Italicus l'occasion d'une tentative épique où l'art tient lieu de génie et où le métier et l'imitation prennent le plus souvent la place de l'inspiration. On peut ranger dans la même catégorie la *Thébaïde* de Stace. Dans la satire se distinguent Perse et Juvénal; à côté et au-dessous de ces deux satiriques viennent se placer Martial, auteur de quatorze livres d'*Épigrammes*; Turnus et Sédigitus. Dans la prose, Velléius Paterculus écrivit un abrégé de l'*Histoire romaine*. Il fut facilement effacé par le sévère et profond Tacite, auteur de la *Germanie*, de la *Vie d'Agricola*, des *Annales* et des *Histoires*. Après lui, Quinte-Curce, Suétone, Florus, Valère-Maxime, abréviateurs ou écrivains médiocres, biographes desséchés ou copistes sans couleur, sont les seuls historiens de cette période qui peuvent être cités. Dans l'éloquence, l'art des déclamations produisit d'innombrables rhéteurs, et contribua beaucoup au renom et au talent de Sénèque, père de Sénèque le philosophe. Ses deux livres des *Suasoriæ* et des *Controversiæ* ne contiennent pas autre chose, avec des fragments de discours, que la matière des discussions et des

déclamations, qui alors défrayaient les écoles de rhétorique. Quintilien a consigné avec art ses observations et ses principes dans son livre de l'*Institution oratoire*. On doit mentionner parmi les morceaux d'éloquence de cette époque le *Panégyrique de Trajan*, par Pline le Jeune, amplification brillante, où l'adulation gâte la vérité. Pline est plus remarquable par ses *Lettres*, qui nous livrent avec abandon et esprit l'écrivain et les habitudes de son temps. En philosophie, Sénèque, que nous avons déjà nommé, écrivit de nombreux traités où l'expérience des hommes et des vicissitudes, qu'il avait éprouvées lui-même, où le goût des paradoxes et des antithèses, où les fruits d'une immense lecture forment un mélange curieux et instructif. Ses douze *Traités philosophiques* ne peuvent être séparés, pour le fond, des cent vingt-quatre *Lettres* qu'il adressa à Lucilius, son ami. Pline l'Ancien accorda aux sciences naturelles une place importante dans son *Historia naturalis*, vaste encyclopédie en trente-sept livres, qui traite de tout avec science, esprit, profondeur, mais sous une forme incorrecte quelquefois, obscure souvent. Columelle traita de l'agriculture, Pomponius Méla, de la géographie; Phèdre s'essayait à la fable, et Pétrone à une sorte de satire varronienne dans son *Satyricon*, mélange de prose et de vers, de détails honteux et de poésie ingénieuse, dirigé contre Claude, Néron et les débauches de leurs palais. | *Cinquième période*. Avant Marc-Aurèle, les lettres latines deviennent cosmopolites; après lui, la littérature déchoit. Le *Pervigilium Veneris*, espèce d'hymne en l'honneur de Vénus, qu'on attribue soit à Florus l'historien, soit à Vibia Chelidon, femme d'un autre Florus, ouvre la série fort peu brillante des poésies de cette époque : un petit poème sur l'*Etna*, de Lucilius Junior; les *Distiques*, attribués à Denys Caton; les *Cynégétiques* du Carthaginois Némésien. Les *Églogues* et les *Bucoliques* de Calpurnius sont des pastiches pris de Virgile et de Théocrite. Les poésies d'Ausone, qui sont d'un polygraphe plutôt que d'un poète inspiré, renferment de l'esprit, de la science, mais témoignent de peu de goût. Un poète chrétien, le plus grand de tous à cette époque, Prudence, écrivit sur l'âme humaine, contre les sectes hérétiques et contre Symmaque. Saint Paulin de Nole écrivit trente-huit poèmes et fut le premier poète après Prudence. Claudien ouvre le ve siècle. Ce poète traita tous les genres, depuis l'épopée jusqu'à la satire, depuis le *Rapt de Proserpine*, par exemple, jusqu'à ses *Invectives contre Rufin et Eutrope*, et fut un peintre un peu trop complaisant pour ses protecteurs. Sidoine Apollinaire, poète chrétien, publia vingt-quatre poèmes, où le goût du panégyrique domine, et qui sont mêlés de traits et de passages plus ambitieusement hasardés que vraiment beaux. En prose, l'histoire compte une compilation sans talent, qui, sous le nom d'*Histoire Auguste*, traite de la vie des empereurs Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, et de tous ceux qui les suivirent jusqu'à Carin. Aurélius-Victor, auteur du *De viris illustribus Romæ* et d'une *Vie des Césars*, depuis Octave jusqu'à Constance, est un abréviateur concis et facile. Son contemporain Eutrope est aussi auteur d'un *Breviarium historiæ romanæ*. Enfin, Ammien-Marcellin composa une histoire qui va jusqu'en 378 ap. J. C., sous ce titre : *Rerum gestarum libri XXXI*, dont les treize premiers livres nous manquent, et où l'impartialité et l'exactitude n'auraient besoin que de se montrer sous une forme plus élégante et moins boursouflée. Après ces historiens, il faut se borner à citer Jornandès, abréviateur partial de Florus, dans son livre *De regnorum et temporum successione*, et dans son histoire *De rebus geticis*, abréviation stérile de l'*Histoire des Goths*, de Cassiodore, qui nous a laissé des rescrits et ordonnances rédigés au nom des rois ostrogoths, sous le titre de *Variarum libri XII*, et une *Chronique* des événements qui ont rempli le monde depuis son origine jusqu'en 520. Citons encore Sulpice Sévère, auteur d'une *Histoire sacrée*, dont le style, d'une pureté remarquable, lui a valu le surnom de *Salluste chrétien*. Dans l'éloquence, après Cornélius Fronton, se distingue Apulée, qui répondit à une accusation de magie par une *Apologie* pleine d'esprit, de fine raillerie, et publia en même temps la *Floride*, déclamation remarquable de rhétorique. Il brille, de plus, parmi les romanciers, par sa fameuse *Métamorphose de l'âne d'or*, où l'on a cru trouver quelques-uns des mystères de l'alchimie. On retrouve les superstitions de son siècle dans son *Liber de mundo*, dans sa dissertation du *Dieu de Socrate* et dans ses essais d'imitation et d'introduction des livres de Platon. La philosophie eut pour interprètes : saint Augustin, auteur de la *Cité de Dieu* et des *Confessions*; Boèce, auteur de l'admirable livre de la *Consolation de la philosophie*. La religion chrétienne rencontre, au nombre de ses premiers, de ses plus éloquents défenseurs, Tertullien, Minucius Félix; après eux, il faut mentionner saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Hilaire, saint Ambroise, et enfin saint Jérôme, le père de la critique et de l'érudition chrétiennes. Dans les sciences, s'illustrèrent Boèce, Maternus, Frontin et Végèce, l'auteur d'un *Traité d'art militaire*. La médecine valut à l'école de Salerne, dirigée par les moines du mont Cassin, une célébrité qui ne s'est point effacée. Ce qui fut la gloire de cette époque, ce qui la caractérisa principalement au milieu de la décadence des genres les plus littéraires, ce furent les études positives de la géographie et surtout du droit. Dans celles-là, les *itinéraires* de toute espèce, la *cosmographie* sous toutes ses formes, Solin, Publius Victor, Vibius Sequester, devinrent facilement populaires. Dans celles-ci, les œuvres les plus longues, les travaux les plus sérieux, les plus profonds furent tentés, et resteront comme le produit d'une expérience consommée, comme le code de la raison même. Nous nous contenterons de citer les noms de ces grands esprits juridiques qui ont illuminé d'un si brillant éclat les lettres latines à leur déclin, ce sont : Ulpien, Tribonien, Gaius, Paulus et Papinien. | Particulièrement, Qui appartient à l'ancienne langue de Rome, au latin. Mot *latin*. Discours *latin*. Vers *latin*. La déclinaison *latine*. Dictionnaire *latin*-français. Dictionnaire français-*latin*. La langue *latine* du temps de Théodose se parlait de Cadix à l'Euphrate. (Voltaire.) | Gramm. *Cas latin*, S'est dit de l'ablatif, parce que cette forme n'existe pas dans le grec. | S'emploie quelquefois par opposition à grec. En ce sens, se dit des peuples et des nations, des institutions. Les Pères grecs et les Pères *latins*. Les *Latins* et les Grecs diffèrent de croyance et de pratique. | *Empire latin de Constantinople*, Empire formé par les croisés français et vénitiens pendant la quatrième croisade, lorsqu'ils eurent pris Constantinople et renversé du trône Alexis VI (Ducas Murzuphle), en 1204. Cet empire, ainsi nommé parce que tous les croisés étaient de race dite latine, dura peu; en 1261, Michel Paléologue parvint à rentrer dans Constantinople et reconstitua l'empire grec. Voici les noms des empereurs latins qui régnèrent à Constantinople : Baudouin Ier, comte de Flandre (1204), Henri (1206), Pierre de Courtenay (1216), Robert de Courtenay (1219), Baudouin II (1228-1261); Jean de Brienne, tuteur de Baudouin II, fut empereur de 1231 à 1237. | *Église latine*. Ainsi nommée par opposition à l'Église grecque ou d'Orient. Depuis le schisme des Grecs, commencé dans le IXe siècle et consommé dans le XIe, les catholiques romains, répandus dans tout l'Occident, ont été nommés *latins*, parce qu'ils ont retenu dans l'office divin l'usage de la langue latine, de même que ceux d'Orient ont conservé l'usage de l'ancien grec. L'Église latine comprenait autrefois les Églises d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules et des pays du Nord. Aujourd'hui elle se confond presque avec l'Église catholique ou romaine. Les conciles de Lyon et de Florence travaillèrent, mais inutilement, à la réunion des Grecs et des Latins. | *Quartier latin, pays latin*, Quartier de Paris où se trouvent la Sorbonne, le collége de France, les principaux colléges universitaires, et qu'habitent surtout les étudiants en droit et en médecine. La jeunesse du quartier *latin*. Il courtise une grisette du quartier *latin*.

Le navet n'a-t-il pas, dans le *pays latin*,
Longtemps composé seul ton modeste festin?
(RIVAROL.)

| T. de mar. *Voile latine*, Voile qui a la forme d'un triangle. Les *voiles latines* sont particulièrement en usage dans la Méditerranée. | *Navire latin*, Navire gréé de voiles triangulaires. | S. m. Le *latin*, La langue latine. Enseigner le *latin*. Étudier le *latin*. Le *latin* de Cicéron, de Tite-Live. C'est un pédant tout barbouillé de grec et de *latin*. Je n'aime point céans tous vos gens à *latin*. (Molière.) Je m'appliquai particulièrement à l'étude du *latin*, parce que peu de femmes savent cette langue. (Mme de Genlis.) | *Bon latin, mauvais latin*, Emploi correct, incorrect de la langue latine. | Le *bas-latin*, Latin parlé ou écrit après la chute de l'empire romain. | *Latin moderne*, Le latin écrit par les modernes. | *Latin de cuisine*, Mauvais latin. C'est du *latin de cuisine*, il n'y a que les marmitons qui l'entendent. | *Perdre son latin à quelque chose*, Y perdre son temps et ses frais, ou n'y rien comprendre. L'aventure me passe et j'y *perds mon latin*. (Molière.) Il y a à la fois relâchement et spasme; les docteurs y *perdront leur latin*, et moi l'espérance. Vouloir arrêter l'élan de la démocratie, mes révérends, est au-dessus de vos forces, vous y *perdrez votre latin*. | *Cracher du grec et du latin*, Faire beaucoup de citations dans ces deux langues. | *A la latine*, loc. adv. A la façon de la langue latine.

Il n'est rien si commun qu'un nom *à la latine*;
Ceux qu'on habille en grec ont bien meilleure mine.
(MOLIÈRE.)

LATINEUR, EUSE, s. T. de plaisanterie. Celui, celle qui sait le latin, qui écrit le latin. Un *latineur*.

Toi, dont l'esprit agréable et fertile,
Des *latineurs* a soutenu le choc.
(DESHOULIÈRES.)

LATINISANT, ANTE, adj. Se dit des personnes qui, vivant dans un pays schismatique, pratiquent le culte de l'Église latine. Grecs *latinisants*.

LATINISATION, s. f. (pron. *latinizasion*). Action de latiniser. Sur la question de la *latinisation* des noms et des surnoms, on voit une si grande variété de sentiments et d'usages, qu'il y a lieu de s'étonner que les critiques et les grammairiens n'aient pas essayé d'en fixer les règles. Cependant, dans le recueil intitulé *Huetiana*, le docte évêque d'Avranches, sous ce titre : *De la latinisation des noms*, a traité *ex professo* des règles qui devaient guider en cette matière les savants qui voulaient latiniser leurs noms ou ceux de leurs confrères. On sait combien cette manie était alors générale. L'historien de Thou a fait un tel abus de la *latinisation* des noms propres et d'autres mots techniques, dans son livre, qu'il a fallu faire un dictionnaire tout exprès pour l'entendre.

LATINISÉ, ÉE, part. Qui a reçu une terminaison, une inflexion latine. Nom *latinisé*. | En matière de controverse, *Grec latinisé*, Grec qui adopte les sentiments de l'Église latine.

LATINISER, v. a. (du lat. *latinus*, latin). Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. Les auteurs français, pour vouloir *latiniser* leurs noms, font si bien qu'on ne les connaît plus. (Trévoux.) Tite-Live a *latinisé* tous les noms barbares qui entrent dans son histoire. (Laveaux.) | V. n. Parler presque toujours latin, faire parade de son latin, se servir de son latin à tout propos ou mal à propos. | Pratiquer le culte et suivre les doctrines de l'Église romaine.

LATINISEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui affecte de parler latin, de citer du latin.

LATINISME, s. m. Façon de parler de la langue latine, locution propre à cette langue. Les *latinismes* sont de trois espèces : *latinisme* par suite de figures, *latinisme* par suite d'ellipses, et *latinisme* par suite d'abus. | Transport dans une autre langue des tournures propres à la langue latine. On a secoué le joug du *latinisme*. (La Bruyère.)

LATINISTE, adj. et s. Celui, celle qui sait bien le latin, qui entend et parle cette langue. Bon, bonne *latiniste*. C'est un mauvais *latiniste*.

LATINITÉ, s. f. (du lat. *latinitas*, même sens). Manière de parler ou d'écrire en latin qui dépend du tour qu'on donne aux phrases; qualité de ce qui est ou n'est pas latin. Fixer, déterminer la *latinité* d'un mot, d'une phrase. Ce livre est d'une bonne *latinité*. Justin, dont la *latinité* n'est pas bien pure. (Rollin.) De fréquents barbarismes, une *latinité* africaine, déshonorent les ouvrages de ce grand orateur. (Chateaubriand.) | Cicéron, Virgile, Horace, voilà les auteurs de la plus belle *latinité*. Il y a dans Salluste des archaïsmes qui, sans déparer sa *latinité*, lui donnent un certain air d'antiquité. La *latinité* du temps de Sénèque n'a plus ce caractère à la fois naturel et digne qui distingue les auteurs du règne d'Auguste. | *Basse latinité*, Se dit des auteurs de la cinquième époque de la littérature romaine. La satire en prose de Boileau, intitulée *les Héros de roman*, a pour objet de critiquer la latinité des modernes qui écrivaient dans la langue d'Horace. On a toujours vanté la latinité d'Érasme : son *Éloge de la Folie* passe pour un chef-d'œuvre sous ce rapport. Un des latinistes les plus distingués du siècle de Léon X, le cardinal Bembo, disait que, de peur de corrompre sa belle latinité, il ne lisait ni son bréviaire ni la Bible. En effet, le latin du bréviaire et de la Bible a toujours passé pour assez mauvais. | *Latinité ecclésiastique*, La phraséologie des Pères de l'Église latine. Saint Cyprien est un de ceux qui ont fixé la *latinité ecclésiastique*. | Privilége accordé par Rome aux villes du Latium. La *latinité* était plus restreinte que le droit de cité, mais plus étendue que le droit italique.

LATINOIR, s. m. T. de dénigrement. Établissement dans lequel on apprend le latin. Les lycées et les colléges sont des *latinoirs*.

LATINUS. Mythol. Roi du Latium, fils de Faune et de Marica, dont il eut Lavinie, qu'il fiança au Troyen Énée (Virgile). Hésiode fait de lui un roi des Thyrrhéniens, fils d'Ulysse et de Circé. Suivant

Hygin, il devait le jour à Télémaque; enfin Denys d'Halicarnasse le donne comme fils d'Hercule et d'une nymphe hyperboréenne. Dans Conon, Latinus, père de Lausina, périt de la main d'Hercule pour lui avoir refusé sa fille, ou pour avoir voulu s'emparer des bœufs de Géryon. D'autres traditions lui font perdre la vie dans un combat contre Mézence et Turnus. Quoi qu'il en soit de la valeur de ces diverses légendes, ce qu'il faut remarquer, c'est que les unes, attribuant l'origine de Rome à une émigration troyenne, font de Latinus un Troyen fugitif, tandis que d'autres le regardent comme un aborigène époux d'une Troyenne.

LATIPÈDE, adj. (du lat. *latus*, large; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE, adj. (du lat. *latus*, large; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes larges ou des plumes élargies.

LATIQUE, adj. f. Méd. Se dit d'une fièvre rémittente et quotidienne dont les accès ou les paroxysmes sont longs et peu manifestes.

LATIROSTRE, adj. (du lat. *latus*, large; *rostrum*, bec). Qui a le bec large.

LATIROSTRES, s. m. pl. (du lat. *latus*, large; *rostrum*, bec). Ornithol. Famille de l'ordre des passereaux, et famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont le bec large et peu élevé, tels que l'hirondelle, l'engoulevent et les genres spatule, savacou et phénicoptère.

LATITUDE, s. f. (du lat. *latitudo*, largeur). Astron. et géogr. La distance d'un lieu à l'équateur, ou, en d'autres termes, la longueur de l'arc du méridien, intercepté entre la station et l'équateur, soit céleste, soit terrestre. *Latitude* terrestre. *Latitude* sidérale. Déterminer la *latitude* d'un lieu. | Par extens. Climat, considéré par rapport à sa latitude. A la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les *latitudes* les plus opposées. | *Les hautes latitudes*, Les pays situés vers les pôles. | Fig. Étendue, espace, faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose. Ce principe peut avoir une grande *latitude*. Donner trop de *latitude* à une proposition. L'honnête homme qui conçoit et agit mathématiquement a plus qu'aucun autre la *latitude* de réaliser ses projets. Si le roi doit être chargé des préparatifs de la guerre, ne faut-il pas lui laisser aussi la plus grande *latitude* dans les moyens? (Mirabeau.) | La latitude s'obtient en prenant la hauteur du pôle sur l'horizon, car elle est toujours égale à cette hauteur. La latitude est *boréale* ou *septentrionale* quand elle marque une distance prise entre le pôle nord et l'équateur; elle est *australe* ou *méridionale*, s'il s'agit de la distance entre le pôle sud et l'équateur. Il est impossible de s'occuper de la latitude sans parler de la longitude, car c'est en connaissant à la fois la latitude et la longitude d'un lieu qu'on détermine la position de ce lieu sur le globe. Pour cela, il faut connaître: 1° le parallèle sur lequel se trouve ce lieu, ce point, c. à d. qu'il faut connaître la *latitude*; 2° la position de ce point, de ce lieu, sur ce parallèle, c. à d. la *longitude*. Pour trouver la longitude, on mesure en degrés de l'équateur la distance qui sépare le méridien du lieu qu'on veut déterminer d'un autre méridien connu. Cette distance s'obtient avec certitude pourvu que l'on connaisse l'heure du point où l'on fait l'observation et celle du lieu dont on prend le méridien pour terme de comparaison. | *Latitude géocentrique*, Angle sous lequel paraît, vue de la terre, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. | *Latitude héliocentrique*, Angle sous lequel paraît, vue du soleil, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. | *Cercles de latitude*, Cercles parallèles à l'équateur dont tous les points marquent une même latitude. | T. de mar. *Latitude observée*, Latitude déduite de l'observation des astres. | *Latitude estimée*, Latitude déduite des renseignements fournis par la table de loch.

LATITUDINAIRE, adj. (rad. *latitude*). Qui a des dogmes tolérants, qui ouvre un chemin large pour aller au ciel. Des principes *latitudinaires*. | S. m. Membre d'une petite secte religieuse qui croyait que tous les hommes seront sauvés. Cette secte existait, au XVIe et au XVIIe siècle, en Allemagne et en Hollande. On nommait aussi ces sectaires *Universalistes*. Les *latitudinaires* professaient surtout un grand désir d'amener la paix universelle.

LATITUDINARISME, s. m. Opinion des latitudinaires, des gens tolérants, des amis de la paix.

LATIUM (pron. *lasiome*; aujourd'hui *campagne de Rome*). Géogr. Contrée de l'Italie ancienne, située le long de la mer Inférieure, entre l'Étrurie et la Campanie. On y distinguait: 1° le *vieux Latium* ou *Latium* proprement dit, au N.; villes principales: Albe, Préneste, Pedum, Tibur, Algide, Frégelle, etc., qui formaient une confédération (les Herniques et Rome étaient classés géographiquement dans le *vieux Latium*, quoique n'y appartenant pas); 2° le *nouveau Latium*, au S.; peuples principaux: les Èques, les Volsques, les Rutules, les Ausones ou Aurunces; villes: Anagnie, Suessa-Pometia, Vélitres, Antium, Anxur, Ardée, Suessa-Aurunca. Ce dernier pays ne faisait pas positivement partie du Latium, et il ne prit ce nom que lorsqu'il eût été conquis par les Romains. La soumission du Latium fut commencée par les Romains dès Romulus. En 664 av. J. C., les Romains subjuguèrent Albe. Sous Tarquin le Superbe, la confédération latine, sauf Gabies, reconnut la supériorité de Rome en 498; elle fut battue en 496. Les Èques et les Volsques se soumirent en 367, reprirent les armes en 345 et 338, mais ils furent enfin écrasés en 314. Le Latium fut couvert par les Romains de colonies et de municipes.

LATOMIES, s. f. pl. Anciennes carrières aux environs de Syracuse, qui devinrent ensuite des prisons. Denys le Tyran avait fait, dit-on, pratiquer des tuyaux souterrains qui conduisaient à une chambre de son palais la voix des prisonniers. C'est ce qu'on appelait l'oreille de Denys. Ce conte a été démenti par l'observation des lieux.

LATONE. Mythol. Fille de Saturne et de Phébé (Hésiode), ou de la même et de Polus (Hygin), née dans l'île des Hyperboréens, eut de Jupiter Apollon et Diane. Les plus anciennes traditions de la mythologie grecque la représentent comme l'une des femmes du maître des dieux, auquel elle fut unie avant Junon, et ne font nullement mention des persécutions qu'elle eut à souffrir de la part de cette dernière, avant de mettre au monde ses deux enfants. Un jour qu'elle se reposait, en Carie, au milieu de la campagne, des paysans auxquels elle demandait de l'eau la raillèrent amèrement; Latone, irritée, les fit changer en grenouilles par Jupiter. Protectrice des Troyens, on la voit, dans l'*Iliade*, seconder Diane dans les soins qu'elle prodigue à Énée blessé, et ramasser les flèches de sa fille outragée par Junon, sans engager une lutte avec cette dernière. Mercure lui-même n'ose combattre Latone, persuadé que c'est une témérité trop grande de s'attaquer aux femmes de Jupiter. Il est encore question dans l'*Iliade* de la vengeance que Latone tira de Niobé, et, dans l'*Odyssée*, du châtiment de Tityus, audacieux amant de la déesse. Hésiode dépeint aussi Latone comme une déesse propice, unie à Jupiter avant Junon. Il la représente enveloppée d'un voile de couleur sombre. C'est dans les hymnes homériques que Latone apparaît pour la première fois, non plus en qualité d'épouse de Jupiter, mais seulement comme une des nombreuses amantes du dieu, et exposée aux effets de la vengeance de Junon. Celle-ci poursuivit elle-même sa rivale ou chargea de cette mission le serpent Python. On dit encore que ce furent Mars et Iris qui, à l'instigation de l'épouse de Jupiter, jurèrent de ne laisser accoucher Latone en aucun lieu de la terre. La malheureuse déesse trouva cependant un refuge à Délos, que Neptune, touché de son sort, fit sortir du fond de la mer.

Latone.

LA TOUR D'AUVERGNE (THÉOPHILE CORRET DE). Premier grenadier de la République, né en 1743, à Carhaix, petite ville de Bretagne. Il entra dans les mousquetaires noirs en 1767, fut nommé la même année sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, se distingua au siége de Mahon (1782), et fut nommé capitaine en 1784. Lorsque la Révolution arriva, on le pressa d'émigrer. Il répondit ces simples paroles: « J'appartiens à la patrie. » On vit alors un miracle. On vit cet homme, qui avait été malade pendant longues années, parvenu déjà à l'âge de cinquante ans dans une vie d'études et de livres, partir à la tête de nos Basques, devancer ces rudes marcheurs, les premiers du monde, dans des marches continues de soixante heures, tomber sur les Espagnols par les chemins des chamois, les glaciers, les précipices, prendre tel fort à lui seul, et par des exploits romanesques, qu'on croit lire dans Cervantes, donner à nos soldats novices l'audace qu'ils porteront bientôt dans la foudroyante armée d'Italie. Qui dira sa patience, sa bonté, son indulgence pour les volontaires du Midi, qui étaient alors si loin d'être des soldats? Ils étaient toute sa famille, ses enfants. Il n'en eut pas d'autres. Le bon capitaine aimait tellement ses grenadiers, que plus d'une fois, ayant un congé, déjà parti à vingt lieues, il s'ennuyait d'être loin d'eux, et revenait sur ses pas. Le soir, après le combat, il s'asseyait au milieu d'eux, et pendant un repas d'une sobriété plus que espagnole, il les charmait de ses entretiens, leur contait les vieilles guerres, leur parlait de la France. Condamné à l'éternel ennui des garnisons, tantôt dans les places du Rhin, tantôt dans les Pyrénées, il apprenait les langues, le basque, l'allemand, et les comparait au breton. De la Bretagne, centre et point de départ de ses premières études, il rayonnait au monde, puis ramenait le monde à la France. Il se dédommageait de son inaction par ses voyages scientifiques dans les langues étrangères, insatiable de conquêtes nouvelles. Dans ses *Origines gauloises*, qu'il préparait dès lors, il a donné la comparaison de quarante langues. Malheureusement pour la science, trop passionné dans ses recherches, il avait beau embrasser tous les peuples, il ne voyait que la patrie. Ce qui lui fait plus d'honneur que ses livres, ce sont ses actes, c'est le grand caractère d'humanité qu'il montrait dès lors. Capitaine en second (après dix-sept ans de lieutenance), il comprit ses nouvelles fonctions comme une véritable paternité. Un représentant du peuple, touché de ses grands services, lui offrit de parler pour lui. « Eh bien! dit La Tour d'Auvergne, si vous êtes puissant, demandez pour moi... — Quoi? un régiment? — Non, une paire de souliers. » Voici en quels termes s'exprime notre grand historien Michelet sur La Tour d'Auvergne: « Ce fut avec étonnement qu'on le vit, à cinquante-quatre ans, quitter sa studieuse retraite et, sans demander aucun grade, s'engager comme simple soldat. Il prit rang, comme grenadier, dans la 46e demi-brigade. Le secret de son départ, c'est que le dernier fils de son ami, de son maître dans les études celtiques, Lebrigant, allait être enlevé par la conscription. La Tour d'Auvergne partit à sa place. Lebrigant avait eu vingt-deux enfants, et celui-là seul lui restait. Le vénérable savant, parvenu à soixante-dix-sept ans, cruellement éprouvé dans la Révolution, où il avait montré un caractère magnanime, restait isolé sur la terre. Il se voyait sans appui, sans secours, si on lui enlevait ce dernier-né de sa vieillesse. La Tour d'Auvergne ne le permit pas. L'armée du Rhin, sous Moreau, venait de passer le fleuve et d'entrer en Bavière. La Tour d'Auvergne, à peine arrivé dans sa chère 46e demi-brigade, ne prit avec lui que trois cents grenadiers pour déloger neuf cents Russes d'une forte position. Il attaqua à la baïonnette et, après une lutte acharnée, emporta le poste et mit en fuite les ennemis. Le 27 juin 1800, le général, poussant l'ennemi sans l'avoir reconnu d'abord, s'aperçut qu'il était retranché sur les hauteurs d'Oberhausen. Un corps français fut repoussé avec des pertes cruelles. Un second corps, sous Lecourbe, vint le dégager. La 46e en était, et, en tête, marchait La Tour d'Auvergne, en silence et sans tirer, sous le feu exterminateur de huit pièces de canon. Au moment où les hulans viennent au galop fondre sur les nôtres, il croise la baïonnette. Une lance lui perce le cœur... Ce fut un deuil universel. Il n'y eut guère de vieux soldats qui ne pleurassent, et les plus malades furent ceux qui ne pleurèrent pas. On répétait qu'il avait dit: « C'est bien, je meurs satisfait; je voulais périr ainsi. » On ramassa tout ce qu'on put trouver de lauriers, et on l'enveloppa de lauriers et de feuilles de chêne. Ses grenadiers le déposèrent dans la terre d'Allemagne, ayant soin de le

poser, *comme ils l'avaient vu toujours de son vivant, faisant face à l'ennemi*. Mais les soldats ne pouvaient se décider à s'en séparer ; ils demandèrent et obtinrent que son nom serait toujours inscrit à la tête du contrôle, et que son cœur leur resterait. L'armée entière donna un jour de sa solde, et, de cette contribution spontanée, on acheta une boîte d'argent, qui, couverte de fleurs noires, fut toujours portée à la tête de la Ire compagnie de la 46e demi-brigade. De cette façon, le bon capitaine continua de suivre l'armée, au milieu de ses camarades. Il restait là, sous le drapeau, et ne manquait jamais à l'appel. Toutes les fois qu'on l'appelait, le plus ancien grenadier répondait pour lui : « Mort au champ d'honneur. » (Michelet.)

LA TOUR DU PIN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Isère) ; 2,802 habit. ; pressoirs d'huile, papeterie, fabrication de sucre de betterave.

LATRAN (palais de). Géogr. Palais bâti à Rome par Lateranus Plautius, que Néron fit mourir pour s'emparer de ses richesses. Ce palais fut donné par l'empereur Constantin au pape Melchiade, et servit de résidence à ses successeurs jusqu'en 1377, où Grégoire XI vint occuper le Vatican. Près de ce palais, Constantin fit construire la basilique de Saint-Jean de Latran, première église patriarcale de l'Occident. Il s'y tint onze conciles, dont quatre œcuméniques ou généraux. Le premier de ceux-ci fut tenu en 1123, sous Calixte II ; le deuxième, sous Innocent II, en 1139 : on y condamna Arnaud de Brescia ; le troisième, sous Alexandre III, en 1179 : on y régla l'élection des papes ; le quatrième, en 1215, sous Innocent III : on y excommunia les Vaudois et les Albigeois. Le dernier des conciles de Latran, tenu en 1512, sous Jules II, est célèbre par l'abolition de la *pragmatique sanction*.

LA TRAPPE (NOTRE-DAME de). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, célèbre par la sévérité de sa règle, fut fondée en 1140 par Rotrou, comte du Perche, à 12 kilom. N. de Mortagne (Orne). Cet ordre, qui s'était relâché, fut réformé en 1662 par l'abbé de Rancé, qui y établit l'étroite observance de Cîteaux. Les trappistes observent un silence absolu, partagent leur temps entre la prière et le travail manuel, se nourrissent de pain grossier et de légumes cuits à l'eau, et ne sont vêtus que d'une robe de bure, qui est blanche pour les religieux et brune pour les frères convers. Ils doivent avoir toujours devant les yeux l'image de la mort ; à cet effet, chacun d'eux est tenu de visiter chaque jour la fosse qui doit recevoir leur dépouille mortelle. Cette abbaye ayant été supprimée, les religieux se réfugièrent successivement en Suisse, en Italie, en Allemagne et en Russie, vivant toujours réunis, et continuant à observer la règle de leur institut. Ils purent rentrer en France en 1815, et occupèrent de nouveau leur ancien couvent, qui fut restauré. Depuis, ils ont formé d'autres établissements, à la Meilleraye (Loire-Inférieure), près de Montélimart (Drôme), à Staouéli, en Algérie, etc.

LATREUTIQUE, adj. (du gr. λατρεύω, j'adore). T. de théol. Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme au souverain Être. L'holocauste est un sacrifice *latreutique*.

LATRIDIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages. Ces insectes forment un genre assez nombreux en espèces, mais ils sont tous très-petits.

LATRIE, s. f. (du gr. λατρεία, servitude, adoration). Culte de la religion qui n'appartient qu'à Dieu seul ; culte d'adoration. Les catholiques adorent Dieu d'un culte de *latrie*. On confond quelquefois les termes de *latrie* et de *dulie*, mais il faut les distinguer quand on parle exactement : l'un s'adresse à Dieu, l'autre est un culte de vénération rendu aux saints. Le culte de *latrie* est le seul admis par les spirites.

LATRINES, s. f. pl. (du lat. *lavare*, laver, selon Varron ; selon d'autres, de *latare*, être caché, comme indiquant un endroit retiré). Lieu public, chez les Romains, où allaient satisfaire les besoins naturels ceux qui n'avaient point d'esclaves pour vider ou pour laver leurs bassins. On ne trouve point, dans les écrits ni dans les bâtiments qui nous sont restés des anciens, qu'ils eussent dans leurs maisons des fosses privées. Non-seulement les latrines publiques étaient en grand nombre à Rome, mais, de plus, on les avait placées en divers endroits de la ville pour la commodité. On avait, pour la nuit, l'avantage des eaux courantes dans toutes les rues de Rome, où l'on jetait les ordures ; mais les riches avaient pour leur usage des bassins, que les esclaves allaient vider à la brune dans les égouts, dont toutes les eaux se rendaient au grand cloaque, et, de là, dans le Tibre. | Partie importante de nos habitations, soit qu'on l'envisage sous le rapport de la commodité et des agrements de la vie, soit qu'on la considère sous celui de la salubrité et du bon ordre public. Sous le rapport de la commodité et des agréments de la vie, un point essentiel est d'empêcher que, dans aucune circonstance, il ne s'en dégage des émanations qui, en se répandant dans les différentes parties de la maison, rendent le séjour de cette maison insalubre ou tout au moins désagréable. Pour obtenir ce résultat, deux moyens principaux peuvent être mis en usage : l'emploi de la fonte pour les tuyaux de chute, et une ventilation tellement combinée, que non-seulement les gaz qui se dégagent des matières contenues dans les fosses puissent en tout temps s'échapper au dehors, mais qu'il s'établisse, par le tuyau même de chute, un courant descendant qui, passant par les cabinets et les siéges situés à tous les étages, rende ces cabinets inodores, et cela sans le secours d'obturateurs, si utiles dans diverses circonstances, qui garnissent toutes les cuvettes que nous appelons anglaises, et que l'on nomme françaises au delà du détroit. Depuis longtemps, les conduits en fonte sont substitués, chez nous, aux poteries, ce qui rend impossible toute infiltration à travers les murs ou dans leur épaisseur. Sous ce rapport, nous n'avons rien à réclamer de nos architectes ; il n'en est pas de même des moyens de ventilation : à peine sont-ils connus de nos artistes ; on compte dans Paris les édifices, soit publics, soit particuliers, où ils sont établis et où les appareils fonctionnent d'une manière satisfaisante : aussi que de maisons somptueuses inhabitables dans quelques circonstances, que de latrines inabordables et dont l'état justifie le reproche de négligence et de malpropreté que l'étranger adresse à nos populations ! Après les moyens de faire arriver l'air et la lumière dans une habitation, il n'en est pas de plus important que d'en éloigner les émanations nuisibles ou infectes ; les constructeurs devraient donc se mettre au courant de ce qui leur est nécessaire pour arriver à ce résultat ; ils y parviendraient sûrement par des moyens de ventilation sagement combinés. Si l'étude des fosses d'aisances est importante pour tout ce qui regarde l'hygiène privée, cette importance s'accroît lorsqu'il s'agit de les envisager sous le rapport de l'hygiène publique.

LATROBITE, s. f. Minéral. Silicate d'alumine composé de 45 parties de silice, de 37 d'alumine, de 8 de chaux, de 7 de potasse, de 3 d'oxyde de manganèse et d'un peu de magnésie et d'eau. Cette substance cristallise en prismes rhomboïdaux.

LATRODECTE, s. m. Entom. Genre d'araignées, famille des fileuses. Cet arachnide habite l'Italie et les contrées voisines. Sa morsure est mortelle pour l'homme. Le *latrodecte* est d'un noir luisant, clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang. Tout le corps est couvert de poils et fixé au corselet par un pédicule court ; ses yeux sont fauves et au nombre de huit.

LATTAGE, s. m. Action de latter. Payer tant pour le *lattage*. | Espace couvert de lattes.

LATTE, s. f. (de l'allem. *latt*, même sens). Morceau de bois de chêne refendu selon son fil, en manière de règle mince, que l'on attache avec des clous sur les chevrons des combles pour recevoir et porter soit la tuile, soit l'ardoise, qui doit en faire la couverture. Clouer des *lattes*. | *Latte postiche*, Toute latte qui n'est employée que pour tenir la maçonnerie, comme celle qui porte sur les étrésillons d'un plancher enfoncé. | *Latte voligé*, Latte qui sert à porter l'ardoise. | *Latte jointive*, Celle qu'on met aux pans de charpente pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. | *Contre-latte*, Latte attachée en hauteur sur une autre latte qu'elle coupe à angle droit ou oblique. | Mar. Forte tringle de bois dont on se sert pour faire les caillebotis qui ferment certaines écoutilles dans les navires. | *Lattes de gabarit*, Celles qui servent à former les façons d'un navire en lui donnant la rondeur. | T. de fondeur. Bande de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge. | Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée. | Chacun des échelons d'un volant de moulin à vent sur lesquels on tend la toile. | Fig. Grand sabre de cavalerie droit et étroit. Les carabiniers sont armés de *lattes*.

LATTER, v. a. (rad. *latte*). Garnir de lattes ; Attacher sur les chevrons d'un comble, avec des clous, les lattes espacées de 10 centimètres environ, pour y fixer soit la tuile, soit l'ardoise. Le comble de cette maison est posé, il ne reste plus qu'à le *latter*. Il faut *latter* et *contre-latter* cette cloison. | Absol. La charpente du toit est faite, il ne reste plus qu'à *latter*. | *Latter à claire-voie*, Mettre des lattes sur un pan de bois pour retenir le platras des panneaux et les recouvrir de plâtre.

LATTIS, s. m. (rad. *latte*). Ouvrage de lattes. | *Faire un lattis*, Faire une couverture de lattes. Enduire un *lattis* avec du plâtre, avec du bitume.

LATUDE (MAZERS DE). L'une des victimes de l'arbitraire et du despotisme de l'ancienne cour de Versailles ; naquit en 1725, au château de Coaisich, en Languedoc, et vint, en 1748, chercher fortune à Paris. Il croyait avoir trouvé un moyen infaillible d'arriver promptement au but qu'il poursuivait : il alla prévenir la Pompadour qu'un horrible complot était tramé contre elle, et qu'on devait lui adresser un paquet contenant une poudre dont la vapeur seule pouvait ôter la vie à la personne qui l'ouvrirait. Il espérait, par cette révélation, se concilier la faveur de la favorite. Le paquet arriva en effet, mais la poudre qu'il contenait était inoffensive, et l'on découvrit que Latude était l'auteur aussi bien que le révélateur du complot. Arrêté et conduit à la Bastille, il expia cette espièglerie par trente-cinq ans de la plus dure captivité. Plusieurs fois il tenta de s'évader ; mais ses tentatives ne firent qu'irriter l'autorité et augmenter les rigueurs dont il était l'objet ; il ne recouvra la liberté qu'en 1784. La Convention, en 1793, lui fit adjuger 60,000 fr. de dommages-intérêts sur les biens laissés par la Pompadour ; mais il mourut en 1805, avant d'avoir obtenu l'exécution de ce décret.

LAUBARDEMONT (JACQUES-MARTIN DE), dont le nom est devenu synonyme de juge inique, vendu à l'autorité, de magistrat sans foi et sans honneur, obtint du cardinal de Richelieu le titre de conseiller d'État. On cite, parmi les procès au jugement desquels il présida, ceux d'Urbain Grandier et de Cinq-Mars. Il n'épargna, pour parvenir à ses fins, ni le mensonge ni l'hypocrisie. Plus tard il fut un des persécuteurs de Port-Royal. Laubardemont se glorifia, dit-on, de son habileté à confondre l'innocence. « Donnez-moi, disait-il, quatre lignes les plus indifférentes de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. » Que sa mémoire soit maudite ! Il laissa un fils qui, après s'être livré à toutes sortes de désordres, entra dans une bande de voleurs et fut tué en attaquant un carrosse (1651). Ce fils était vraiment digne de son père. Combien de juges ont été les émules de *Laubardemont* !

LAUDANUM, s. m. (pron. *lodanome* ; probablement par corruption de *laudatum*, dérivé lui-même du mot latin *laus*, louange, comme pour désigner que le médicament qui porte ce nom était digne d'éloges). Pharm. Nom qu'on donne indistinctement à toutes les préparations d'opium liquide ou solide, et plus particulièrement à l'extrait d'opium. Administrer six gouttes de *laudanum*. | *Laudanum balsamique*, Extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou. | *Laudanum liquide de Londres*, Liquide préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin. | *Laudanum liquide de Sydenham*, Médicament qui consiste en un liquide obtenu en faisant macérer pendant douze ou quinze jours, et au soleil, douze gros d'opium choisi, coupé menu ; un gros de safran du Gatinais, un gros de cannelle et autant de girofle, dans un litre de vin d'Espagne ou de vin de Malaga. | *Laudanum liquide tartarisé*, Liquide obtenu avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès.

LAUDATIF, IVE, adj. (du lat. *laudativus* ; rad. *laus*, louange). Louangeur, qui est destiné à louer, en parlant des écrits et des discours. Discours *laudatif*. Phrase *laudative*. Le courtisan n'a pour son maître que des formules *laudatives*.

LAUDER, s. m. Ancienne pratique. Registre des impôts sur les marchandises.

LAUDES, s. f. pl. (mot latin qui signifie *louanges*, parce que les psaumes qui composent cette partie de l'office divin contiennent les louanges de Dieu). T. de liturg. cathol. La seconde partie de l'office ordinaire du bréviaire qui se dit après les matines. On en est aux *laudes*.

LAUENBOURG. Géogr. Ville de Prusse, chef-lieu du duché de Lauenbourg, à 40 kilom. E. de Hambourg, sur l'Elbe ; 3,600 habit. Raffinerie de sucre, savon. On y signa en 1803 un traité par lequel le Hanovre fut cédé à la France. | *Lauenbourg* (duché de). Un des plus petits États de l'ancienne Confédération germanique, autrefois possession du Danemark, entre le Holstein à l'O. et au N. O., le Mecklembourg au N. et à l'E., le Hanovre au S., et le territoire de Hambourg au S. O. ; 53 kilom. sur 40 ; 50,000 habit. Ce pays était jadis habité par les Wendes Polabes ; il fut conquis par le duc Henri le Lion, possédé ensuite par la maison de Saxe et cédé au Hanovre en 1689 ; conquis par les Français au commencement de ce siècle, il fut compris, en 1810, dans le département des Bou-

ches-de-l'Elbe ; mais il fut cédé au Danemark en 1815. La Prusse, le trouvant à sa convenance, se l'est approprié, ainsi que le Holstein, en 1866.

LAUMONITE, s. f. (de *Laumont*, minéralogiste). Substance blanche qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux et qui se trouve quelquefois à l'état pulvérulent. C'est surtout dans les mines de plomb de Huelgoët (Finistère) que se trouve la *laumonite*. Ce minerai renferme de la *laumonite*.

LAURE, s. f. Nom que l'on donnait, dans l'Orient, à la réunion de cellules des solitaires, lesquelles, éparses çà et là, formaient une sorte de village. Les *laures* furent les premiers monastères de la Thébaïde. | *La Sainte-Laure*, Se dit, par excellence, du monastère de Saint-Athanase, le plus célèbre des monastères du mont Athos.

LAURE DE NOVES. Femme célèbre pour sa beauté et immortalisée par Pétrarque, naquit vers 1307, au bourg de Noves, près d'Avignon, fut mariée, en 1325, à Hugues de Sade, et mourut en 1348, de la peste noire qui enleva les trois quarts des habitants d'Avignon. Pétrarque, exilé de Florence, étant venu chercher asile à Avignon, y vit Laure de Noves, fut frappé de sa beauté majestueuse, en devint éperdument amoureux et la chanta pendant vingt ans dans la plupart de ses sonnets. Ces poésies sont même l'unique source de renseignements que l'on possède sur cette femme. Il paraît cependant que l'amour de Pétrarque pour Laure fut tout à fait platonique, et qu'elle ne fut pour lui que l'idéal de la beauté et de l'amour. Elle était mariée et mère d'une nombreuse famille, et se fit remarquer plus encore par ses vertus que par sa beauté. La belle, l'incomparable, la divine *Laure*.

LAURÉAT, ATE, adj. et s. (du lat. *laureatus*, couronné de laurier; rad. *laurus*, laurier). Nom donné dans différents pays, notamment en Italie, en Allemagne et en Angleterre, à des poètes qui recevaient, soit des princes, soit de corps savants, la couronne de laurier, comme signe de leur mérite et de leur supériorité. En Italie, le plus ancien et le plus solennel couronnement de ce genre est celui de Pétrarque, qui eut lieu à Rome en 1341, le jour de Pâques. Le Tasse allait aussi être couronné, mais il mourut la veille même du jour où la cérémonie devait s'accomplir. En Allemagne, l'empereur Maximilien Ier établit, en 1504, à Vienne, un *collége pratique* pour décerner la couronne ; mais les juges accordèrent le titre de *poète lauréat* à un si grand nombre de poètes médiocres, que ce titre perdit tout son prix. En Angleterre, le roi nomme le *poète lauréat*. Ce poète est chargé de célébrer, tous les ans, par deux odes, l'anniversaire de la naissance du souverain et le nouvel an. Il reçoit un traitement annuel de 127 livres sterling, dont 27 représentent la valeur d'un quartaut de vin que le poète recevait jadis en nature. John Kay, au XVe siècle, est le premier poète lauréat dont parlent les chroniqueurs; on cite plus tard Gower et Chaucer; puis Skelton, sous Henri VIII ; Spenser, sous Élisabeth. Après la mort de Spenser, ce titre a passé successivement à Samuel Daniel (1593); Ben-Johnson (1619); William Davenant (1632); John Dryden (1670); Shadwell (1688); Nahum Tate (1692); Nicolas Rewe (1715); Laurence Eusden (1718); Colley-Cibber (1730); Whitehead (1757); Thomas Warton (1785); J. Henri Pye (1790); Robert Southey (1815); Th. Campbell (1843). | Se dit des élèves qui obtiennent des prix et des distinctions dans les concours, dans les distributions de prix, etc. Un *lauréat*. Une *lauréate*.

LAURÉLIE, s. f. Bot. Genre de la famille des monimiées, ayant une grande analogie avec les lauriers. La *laurélie* est un grand arbre du Chili. Son écorce, étant froissée, exhale le plus suave parfum, et son bois est propre aux constructions.

LAURENCIE, s. f. (pron. *loransi*). Bot. Genre de la famille des algues, dont on connaît environ une vingtaine d'espèces. Trois ou quatre habitent la Méditerranée, un nombre égal se trouve sur nos côtes océaniques, et le reste est dispersé dans les mers tempérées des deux mondes. | On dit aussi *Laurencia*.

LAURENT (saint). Martyr chrétien, né à Rome, dans le IIIe siècle. Il fut déchiré à coups de fouet par les mains du bourreau, attaché ensuite à un gril de fer et placé sur des charbons ardents. Loin de se plaindre, il raillait ses bourreaux en demandant qu'on le retournât sur le gril. | *Être sur le gril comme saint Laurent*, Être dans une position très-critique. Le pauvre curé *était sur le gril*.

LAURENT (SAINT-) Géogr. Grand fleuve de l'Amérique septentrionale, sort de l'extrémité N. E. du lac Ontario, sépare le Haut-Canada de l'État de New-York, traverse le Bas-Canada et se jette dans le golfe Saint-Laurent, après un cours d'environ 1,000 kilom. Son lit, extrêmement large, varie de 900 à 3,000 mètres, et forme comme un lac en quelques endroits. Le volume d'eau qu'il porte à la mer est immense, car il réunit les eaux du lac Supérieur, du lac Huron, du Michigan, de l'Érié et de l'Ontario, dont il n'est réellement que la continuation. Les seules villes importantes qu'il baigne sont : Johnstown, Ottawa, Montréal et Québec. | Golfe de l'Atlantique à l'embouchure du Saint-Laurent, entre le Canada à l'O., le Nouveau-Brunswick au S., l'île de Terre-Neuve à l'E. et le Labrador au N. O. Il renferme les îles d'Anticosti, de Saint-Jean et de la Madeleine.

LAURENTIENNE, adj. f. (pron. *loransiène*). Qualification donnée à une célèbre bibliothèque fondée à Rome par Léon X. Elle est ainsi nommée, soit de Laurent de Médicis, père de Léon X, soit de Laurent Parmenio, qui en fut le premier bibliothécaire. Bibliothèque *laurentienne*.

LAURÉOLE, s. f. (du lat. *laureola*, branche de laurier). Bot. Nom vulgaire des espèces du genre daphné, renfermant des arbustes indigènes à l'Europe, d'un mètre de haut environ, à feuilles réunies vers le sommet des branches; à fleurs tubuleuses, violettes ou blanchâtres. On trouve la *lauréole* dans toutes les forêts d'Europe.

LAURIER, s. m. (du lat. *laurus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des laurinées, dont on connaît un grand nombre d'espèces. Plusieurs croissent sous le climat brûlant des tropiques;

Laurier.

d'autres, tels que le *laurier* des Indes, le *laurier* d'Apollon, vivent dans les pays chauds, mais plus tempérés. Enfin, le sassafras, le faux benjoin, le laurier géniculé, habitent des contrées du nord de l'Amérique; et ces derniers, transplantés dans nos climats, résistent à la rigueur des hivers. Les lauriers ne sont pas bien connus, parce que ces arbres, originaires de pays étrangers, se trouvent disséminés sur des terres situées à de grandes distances les unes des autres. Les Indes orientales, le Japon, les Moluques, les îles de la Réunion et Maurice, celles de Madagascar, de Bornéo, de Sumatra, les Antilles, le Pérou, le Mexique, la Guiane française, les Canaries, etc., en produisent des espèces ou entièrement inconnues ou sur lesquelles nous n'avons que des notions vagues et incomplètes. Plusieurs intéressent par leur utilité, par leurs produits, par l'usage qu'on en fait, soit dans l'économie domestique, soit en médecine. La plupart des lauriers conservent leurs feuillages toute l'année, et il n'y en a qu'un petit nombre, tels que le sassafras, le faux benjoin et le laurier géniculé, qui s'en dépouillent aux approches de l'hiver. Le plus connu est le *laurier commun*, ou *laurier d'Apollon*. C'est un arbre d'une très-belle forme, dont la tige s'élève à la hauteur de 10 à 12 mètres, mais plus communément, chez nous, de 6 à 7 mètres environ. Il croît naturellement en Italie, dans les îles de l'Archipel et sur les montagnes d'Alger. On le cultive en pleine terre dans nos climats; mais il craint les fortes gelées. Cet arbre est très-propre à la décoration des jardins et des bosquets d'hiver. Ses feuilles sont aromatiques et employées comme assaisonnement; elles crépitent lorsqu'on les brûle, et répandent une odeur qui purifie l'air et qu'on respire avec plaisir. Les baies donnent une huile à résine dont on fait usage dans la médecine. On les cueille lorsqu'elles sont mûres, et après les avoir écrasées, on les met dans une chaudière pleine d'eau que l'on fait bouillir lentement pendant plusieurs heures. On verse la liqueur bouillante avec le marc dans un sac de toile un peu claire au travers duquel elle passe; on presse ensuite le marc pour en exprimer le reste de l'huile, qui se fige à la surface de l'eau en se refroidissant; on la ramasse et on la conserve dans des cruches. Autrefois, les baies de laurier étaient employées dans la teinture. Le bois, quoique tendre, est souple et difficile à rompre. Les jeunes rameaux servent à faire des cerceaux pour les petits barils. Le laurier se plaît dans les terrains un peu secs et à l'abri des vents du nord. On le multiplie de graines et de drageons. | Aucun arbre n'a joui chez les anciens d'une plus grande célébrité, aucun n'a été plus souvent chanté par les poètes. Il était particulièrement consacré au dieu des vers, qui l'adopta pour son arbre favori, lorsque Daphné, fuyant ses embrassements, fut métamorphosée en laurier. On en ornait ses temples, ses autels et le trépied de la pythie. On prétendait, sans doute à cause de son odeur pénétrante et aromatique, qu'il communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme poétique. De là vient que les poètes étaient couronnés de lauriers. Virgile fait remonter jusqu'au siècle d'Énée la coutume de ceindre de laurier le front des vainqueurs. Les généraux en portaient dans les triomphes, non-seulement autour de la tête, mais encore dans les mains, et on le plantait aux portes et autour du palais des empereurs. Admis dans les cérémonies religieuses, il entrait dans les mystères, et les feuilles étaient regardées comme un instrument de la divination. Parmi les Grecs, ceux qui venaient consulter l'oracle d'Apollon se couronnaient de lauriers s'ils avaient reçu une bonne réponse. On entourait aussi de lauriers les lettres et les tablettes qui annonçaient de bons succès; on faisait de même pour les vaisseaux victorieux. C'était, de plus, une croyance généralement répandue, que jamais le laurier n'était frappé de la foudre, d'où vient que Corneille, dans sa tragédie des *Horaces*, fait dire au vieil Horace dans la défense de son fils :

Lauriers sacrés, rameaux qu'on veut réduire en poudre,
Vous qui mettez sa tête à l'abri de la foudre.

Dans le moyen âge, le *laurier* a servi dans les universités à couronner les poètes, les artistes et les savants distingués par de grands succès. | Fig. Victoire, triomphe, gloire, supériorité, couronne, palme. Acquérir des *lauriers*. On ne s'engraisse guère à mâcher du *laurier*. La renommée n'est pas toujours un sûr garant d'une vertu sublime, et le jambon aurait souvent le droit de revendiquer le *laurier* dont elle couronne ses héros. Apollon ne promet qu'un nom et des *lauriers*. (Boileau.) Ses mains joignent l'olive aux *lauriers* triomphants. (Voltaire.) Le peuple voudrait plus de blé et moins de *lauriers*. (H. de Balzac.) Je n'aime le *laurier* que dans les sauces.

La gloire l'appelait, il arrive, il succombe...
Et son *laurier*, tardif n'ombrage que sa tombe.
(LAMARTINE.)

| Fig. *Cueillir des lauriers, moissonner des lauriers*, etc., Remporter des victoires. | *Flétrir ses lauriers*, Souiller sa gloire. | *Être chargé de lauriers*, Avoir acquis beaucoup de gloire. | *S'endormir sur ses lauriers*, Ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée. | *Se reposer sur ses lauriers, à l'ombre de ses lauriers*, Jouir d'un repos mérité par des succès éclatants. | On donne aussi le nom de *laurier* à différents végétaux n'appartenant pas à la famille des laurinées. *Laurier alexandrin*, Le fragon ; *laurier aromatique*, le brésillet ; *laurier noir*, le vaccinium ; *laurier rouge*, espèce de franchipanier ; *laurier de saint Antoine*, l'épilobe ; *laurier sauvage*, le myrice à cire ; *laurier tulipier*, le magnolier, etc.

LAURIER-AMANDIER OU **LAURIER-CERISE**, s. m. Bot. Grand et bel arbrisseau du genre cerisier, famille des rosacées. Ses fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires, d'une odeur douce. Ses fruits sont des drupes ovoïdes de la forme des guignes; leur chair est violette, fade; le noyau et l'amande sont très-amers, ce qui tient à la présence de l'acide prussique qui existe assez abondamment dans cette plante. On se sert de ses feuilles pour donner le goût d'amandes au lait et aux crèmes; mais il ne faut jamais mettre plus de deux feuilles pour un litre de lait, si l'on ne veut s'exposer à faire naître des accidents, tels que vertiges, défaillance, etc. Le poison contenu dans le laurier-cerise est si subtil, que les seules émanations de cet arbrisseau, si l'on s'arrête trop longtemps sous son

ombrage, peuvent occasionner des maux de tête et des nausées. Cet arbrisseau, originaire de l'Asie-Mineure, est cultivé en France dans les jardins, où il est recherché à cause de la beauté de son feuillage et de ses usages comme condiment. Il atteint les proportions d'un arbre véritable dans les bons terrains. Il se perpétue facilement de graines et de drageons.

LAURIER-ROSE, s. m. Genre de la famille des apocynées, renfermant de petits arbres ou des arbrisseaux d'une forme élégante, chargés d'un grand nombre de fleurs de couleur rose, quelquefois blanches, à corolle infundibuliforme. Le fruit se compose de deux folioles uniloculaires, allongées; graines couronnées par une houppe de poils. Cet arbrisseau se multiplie de drageons et de boutures. Il contient un suc âcre, caustique et laiteux, qui est un poison pour l'homme et pour tous les animaux. On croit le *laurier-rose commun* originaire du Levant et de la Barbarie. Il pousse spontanément sur

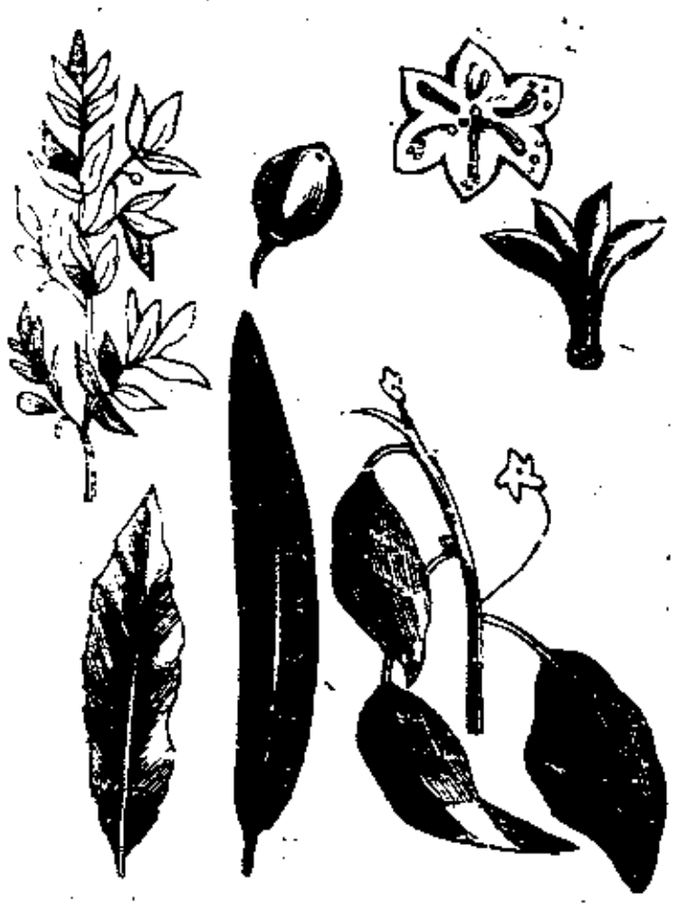

Laurier-rose.

le bord des eaux en Italie, en Espagne, dans tout le nord de l'Afrique et dans le midi de la France. Le *laurier-rose odorant* ou *laurier-rose des Indes* croît naturellement sur le bord des rivières et le long des côtes de la mer dans les Indes orientales. Ses fleurs ont une odeur agréable. On dit aussi *Laurose*.

LAURIER-TIN, s. m. Espèce du genre viorne, tribu des sambucées, famille des caprifoliacées, renferme des arbrisseaux remarquables par leurs rameaux carrés, leurs feuilles coriaces, lisses, leurs fleurs blanches, et qui croissent dans les lieux pierreux et couverts. Ils s'élèvent à deux ou trois mètres et sont cultivés comme plantes d'ornement.

LAURINE, s. f. Chim. Substance cristalline particulière, qu'on extrait du fruit du laurier.

LAURINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, apétales, à étamines hypogynes. Les *laurinées* sont ordinairement des arbres ou des arbrisseaux d'un port élégant, ornés, dans toutes les saisons, de feuilles lisses et luisantes. Leurs fleurs, quelquefois unisexuées, disposées en cimes ou panicules, offrent un périanthe à quatre ou six divisions, et des étamines au nombre de six à neuf, dont les anthères s'ouvrent au moyen de valves ou panneaux; ce caractère ne se présente, du reste, que dans un petit nombre d'espèces. Le fruit, charnu, entouré à sa base par le calice persistant, ne contient qu'une seule graine. Cette famille a pour type le genre *laurier*. Il est peu de familles, dans tout le règne végétal, qui présentent des propriétés plus uniformes et des produits plus intéressants que celle des *laurinées*. On dit aussi *Lauracées*.

LAURIOT, s. m. Technol. Petit baquet, chez les boulangers, dans lequel on lave l'écouvillon après s'en être servi pour nettoyer le four. On s'en sert aussi pour y mettre tremper les chiffons avec lesquels on bouche les jointures de la bouche du four ou du fermoir. Le *lauriot* est en bois, en zinc ou en pierre.

LAUROSE, s. m. Bot. Plante. V. LAURIER-ROSE.

LAUSANNE. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton de Vaud, à 51 kilom. N. E. de Genève, près de la rive N. du lac de Genève; 18,000 habit. Édifices remarquables (l'ancienne cathédrale, construite l'an 1000, château, hôtel de ville, arsenal, théâtre, pénitentiaire). Académie fondée en 1537, société d'agriculture, bibliothèque, musée, etc. Grande industrie, affaires de banque. Lausanne fut dans l'antiquité une station romaine; elle porta le titre d'évêché jusqu'à la réformation; l'évêque était prince de l'Empire. Prise par les Bernois en 1536, elle fut réunie à leur canton avec tout le pays de Vaud. En 1798, les Français l'affranchirent de la domination bernoise et en firent le chef-lieu d'un canton, dit canton du Léman, puis canton de Vaud.

LAVABO, s. m. T. du culte cathol. Passage du sacrifice de la messe, commençant par ce mot latin, qui signifie *je laverai*. La messe était au *lavabo* quand il est arrivé. | L'action du prêtre qui se lave les mains en disant la messe. | Petit linge auquel le prêtre s'essuie les doigts, après se les être lavés. Un *lavabo* de toile fine. | Carte qui se place au côté droit de l'autel et sur laquelle est imprimé le passage de la messe qui commence par ces mots : *Lavabo manus meas inter innocentes*, etc. (Je laverai mes mains avec les innocents). | Meuble pour se laver, garni d'une cuvette et d'un pot à l'eau, et renfermant généralement tout ce dont on peut avoir besoin pour la toilette. | Endroit réservé pour la toilette.

LAVAGE, s. m. (du lat. *lavare*, laver). Action de laver. Le *lavage* des trottoirs. Le *lavage* des laines. | Se dit quelquefois d'une trop grande quantité d'eau répandue pour laver quelque chose. D'où peut venir tout ce *lavage?* | Se dit principalement des aliments noyés dans une trop grande quantité d'eau. Il y a tant d'eau dans ce vin, que ce n'est plus qu'un *lavage*. | Dans le travail des mines, Opération par laquelle on dégage, on sépare, par le moyen de l'eau, les parties terreuses, pierreuses, c. à d. les parties qui ne sont pas métalliques, de la partie propre à être fondue. | Quand on commence un lavage, l'eau que l'on verse sur une matière solide la pénètre quelquefois difficilement, ou se fraye des routes au milieu de la masse, en touchant à peine à un grand nombre de points. On réussit beaucoup mieux en mêlant la matière solide avec l'eau, pour en faire une pâte plus ou moins solide, qu'on introduit dans des vases convenables; quand, par égouttement, toute la quantité de liquide qui peut sortir de la masse s'est retirée, la nouvelle quantité d'eau qu'on verse dessus la traverse facilement, parce qu'elle est également mouillée. Beaucoup de substances organiques sont plus sujettes que des matières inorganiques à présenter l'inconvénient que nous venons de signaler. Si l'alcool ou d'autres liquides volatils doivent être employés comme dissolvants, il faut avoir soin de couvrir les vases de manière à diminuer l'évaporation; il faut cependant qu'il y ait toujours une ouverture suffisante pour l'introduction de l'air, sans lequel le liquide ne pourrait s'écouler; mais cette ouverture n'a besoin que d'avoir une très-petite dimension. Quand il s'agit de priver, par le moyen de l'eau ou d'un autre liquide, un corps solide, par exemple, de tout produit soluble, on n'a besoin que de chercher un moyen de le lessiver commodément et sans avoir à s'en occuper. Suivant qu'on opère sur de petites ou de grandes quantités de matière, on emploie des entonnoirs, des tonneaux défoncés, ou des trémies dont le fond est percé de trous; dans le premier cas, on se sert de filtres en papier, ou bien on place la matière dans l'entonnoir, dans la douille duquel on a mis un peu de coton; dans le second cas, on répand au fond des vases une couche de paille destinée à retenir les matières divisées que l'eau pourrait entraîner. On peut par ce moyen *filtrer* un grand nombre de substances, et, s'il était nécessaire, on pourrait y ajouter une couche de sable ou de verre pilé. | *Eaux de lavage*. Les eaux qui sont passées sur des terres salpêtrées qui ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de passer sur de nouvelles terres pour les porter à un degré convenable. | *Lavage des laines*. V. LAINE. | *Lavage des minerais*. Plusieurs espèces de minerais exigent indispensablement l'opération préliminaire du lavage. En effet, ils sont couverts de boue desséchée et agglutinée, ou leurs interstices, comme cela a lieu principalement pour les minerais caverneux et géodiques, sont remplis de terre que les instruments dont on fait usage dans le triage ne sauraient atteindre d'une manière expéditive et économique. Le lavage devient de rigueur dans tous ces cas; mais les procédés doivent varier relativement à la nature du minerai et au degré d'adhésion de la terre qui le souille. Lorsque ces terres sont mélangées avec le minerai en petits fragments, ou qu'elles ne font que d'en recouvrir la surface, qu'elles y sont peu adhérentes, on a recours au simple lavage dans les réservoirs. Si le minerai n'était souillé, avant d'entrer dans le bassin, que par la terre ainsi délayée et expulsée, il suffirait d'un lavage, et on pourrait immédiatement après procéder à la fusion; mais quand, en outre, il se trouve en mélange avec du sable ou des pierres, il faut les séparer par le tamisage ou le criblage. Lorsque les terres sont fortement adhérentes au minerai, soit qu'elles recouvrent sa surface, soit qu'elles composent une espèce de ciment qui unit entre eux les grains d'oxyde, et quand elles ne se délayent que difficilement et lentement, on favorise l'action de l'eau à l'aide de ce qu'on appelle un *patouillet*. (Pelouse.)

LAVAL. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Mayenne, sur la Mayenne, à 284 kilom. S. O. de Paris; 25,437 habitants; évêché. Ville haute, ancienne et mal bâtie; ville basse, neuve et élégante; vieux château des comtes de Laval, aujourd'hui prison; halle aux toiles. Industrie : toiles et coutils, basins, calicot, linge damassé, etc. Patrie d'Ambroise Paré, le père de la chirurgie en France. Cette ville a beaucoup souffert pendant les guerres de la Vendée.

LA VALLIÈRE (LOUISE-FRANÇOISE DE). Née en 1644 en Touraine, elle était fille d'un maître d'hôtel du duc d'Orléans. Elle fut d'abord fille d'honneur de la duchesse d'Orléans (Henriette d'Orléans), puis devint, en 1661, maîtresse de Louis XIV, pour lequel elle ressentit un amour véritable et qui la rendit mère de quatre enfants. Ce commerce devint public en 16[illegible]3; le roi donna à sa maîtresse de vastes domaines, et érigea pour elle la terre de La Vallière en duché (1667). Mlle de La Vallière n'usa de sa faveur que pour faire du bien. Elle rougissait elle-même de ses fautes, et deux fois elle se réfugia dans un couvent; mais Louis XIV l'en fit enlever et la ramena à la cour. Néanmoins elle se vit, au bout de quelques années, négligée pour la Montespan; elle se retira définitivement dans le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques en 1674, prit le voile en 1675, sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde*, et y mourut en 1710, après avoir passé les dernières années de sa vie dans les exercices de la plus austère piété.

LAVANDE, s. f. (du lat. *lavandula*). Bot. Genre de la famille des labiées, dans lequel on compte

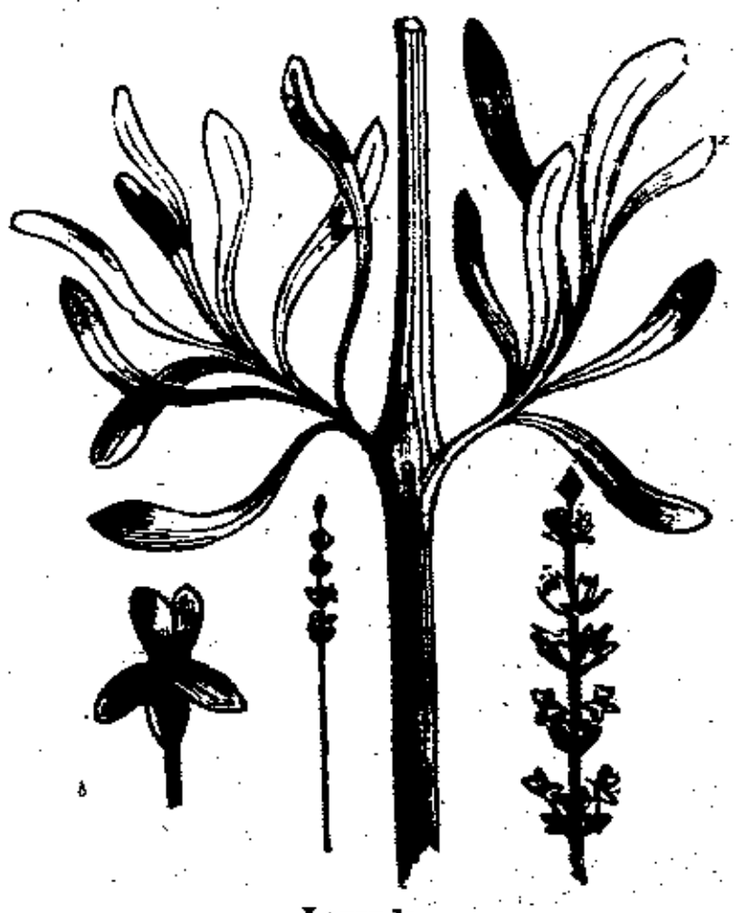

Lavande.

dix espèces, dont quatre originaires du midi de l'Europe. Ce sont de petits arbrisseaux ou des herbes vivaces qui croissent sur les bords de la Méditerranée et dans l'Asie méridionale. Les lavandes se plaisent dans les terrains secs, légers et incultes; on les propage de graines, de drageons et de boutures. La *lavande commune* résiste à nos hivers; on la plante en bordure dans les jardins. Ses fleurs sont bleues ou blanchâtres, disposées en verticilles très-rapprochés, formant un épi terminal un peu interrompu, muni de bractées aiguës. Elle est très-commune sur les rochers de la Provence. Les abeilles la recherchent particulièrement; elles y recueillent un miel très-doux et qui conserve l'odeur de la plante. La *lavande commune* donne l'huile de spic du commerce, très-employée dans la médecine, et on en retire, par la distillation, une eau parfumée d'un usage très-répandu. On fait entrer la *lavande* dans les bains d'herbes aromatiques. La *lavande dentée*, celle à *feuilles pennées*, l'*élégante*, sont fort jolies et recherchées des amateurs de fleurs. Ces dernières doivent être renfermées l'hiver dans l'orangerie.

LAVANDERIE, s. f. (du lat. *lavare*, laver). Lieu où les lavandières lavent la lessive. Une *lavanderie*.

LAVANDIER, s. m. (du lat. *lavare*, laver). Nom qu'on donne, dans certaines cours, à un officier chargé de veiller au blanchissage du linge.

LAVANDIÈRE, s. f. (du lat. *lavare*, laver). Femme qui lave la lessive, le linge. Une *lavandière*.

Lavandière.

Il faut, pour puiser nettement aux sources, que les *lavandières* et les passants ne les aient point encore troublées. (Balzac.) Les *lavandières* vont à la rivière.

. . . . . Ce sont les *lavandières*,
Qui passent en chantant, là-bas, dans les bruyères.
(V. HUGO.)

On dit aujourd'hui *Blanchisseuse*. | *Lavandières*, Nom donné en Normandie et en Bretagne à des fées qui, d'après la superstition populaire, battent le linge avec une main de fer dont elles assomment le curieux indiscret. | Sorte de bateau marnais qui est carré par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à ceux dont les blanchisseuses se servent. | Nom donné à toutes les machines qui servent à laver le linge. | Nom vulgaire de la bergeronnette grise et de la bergeronnette jaune, par allusion au mouvement de leur queue, imitant celui des blanchisseuses qui battent leur linge. Les *lavandières* s'envolent.

LAVANGE, s. f. Nom donné, dans les Alpes et les Pyrénées, à des torrents de boue et de pierres qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes et ravagent tout sur leur passage, engloutissant les habitations et comblant les vallées. Ce sont des espèces d'avalanches.

LAVARET, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, famille des salmonoïdes. Les lavarets ont à peu près la même organisation que les truites ; ils en diffèrent seulement par une bouche très-peu fendue et souvent dépourvue de dents ; par leurs écailles, qui sont beaucoup plus grandes, et leur nageoire dorsale, moins longue qu'elle n'est haute en avant. Les *lavarets* se plaisent dans les eaux froides.

LAVASSE, s. f. (rad. *laver*). Pluie subite, abondante et impétueuse. Les *lavasses* font souvent déborder les petites rivières et en font des torrents qui causent bien du tort dans les campagnes. (Trévoux.) | Famil. Vin, bouillon, sauce, tisane où l'on a mis trop d'eau. Ce n'est que de la *lavasse*.

LAVATER (JEAN-GASPARD). Écrivain suisse, né à Zurich en 1741, mort dans la même ville en 1801, après avoir souffert quinze mois des suites de la blessure que lui fit un soldat français à la reprise de Zurich en 1799. D'abord diacre, puis premier pasteur à l'église de Saint-Pierre à Zurich ; poète, théologien et philosophe, l'un des principaux chefs de la doctrine mystique dans les pays allemands ; illustre par ses vertus, ses talents et son enthousiasme. Ses chansons helvétiques et ses cantiques sacrés ont fait sa réputation comme poète. Celui de ses ouvrages qui lui a valu le plus de célébrité hors de l'Allemagne est son livre sur la physiognomonie intitulé *Essais physiognomoniques*, 4 vol. in-4°, en allemand, où il s'efforce d'établir les rapports des traits du visage avec le caractère et les sentiments de l'âme. Les trois premiers volumes de la traduction française ont paru de 1781 à 1787, et le quatrième après la mort de l'auteur. Lavater a été l'objet d'une discussion littéraire et philosophique entre Mirabeau, qui avait attaqué son caractère moral dans une brochure, et Brissot, qui le défendit avec éloquence. Mme Roland, dans un *Voyage en Suisse*, plein d'intérêt, qui fait partie de ses œuvres posthumes, professe pour Lavater, qu'elle avait vu souvent à Zurich, une tendre vénération. Lavater a laissé plusieurs ouvrages sur lui-même, entre autres un curieux journal de sa vie. (Aubert Vitry.) Le système de *Lavater* est admis par certains esprits.

LAVATÉRIEN, IENNE, adj. Qui est relatif au système physiognomonique de Lavater, lequel prétendait reconnaître le caractère par la physionomie.

LAVAUR. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Tarn) ; 7,067 habit. Éducation en grand de vers à soie ; soieries. Cette ville est célèbre dans la guerre des albigeois par le massacre que Simon de Montfort fit de ses habitants.

LAVE, s. f. (de l'allem. *lauten*, couler). Matière lapidifique rejetée, à l'état de fusion ignée, par les volcans à cratères. La composition minéralogique de la lave n'a pas encore été parfaitement déterminée. Les travaux de Dufrénoy ont prouvé qu'elle est principalement composée de labradorite, mais ce minéral s'y rencontre avec plusieurs autres : pyroxène, feldspath, amphigène, fer, etc., dont l'abondance imprime à la roche des caractères particuliers. Les courants de lave qui sortent encore sous nos yeux des bouches volcaniques, et ceux qui se trouvent autour de celles dont l'activité est antérieure aux temps historiques, présentent des dimensions extrêmement variables. La longueur du plus grand courant parti du Vésuve n'excède pas 14 kilom., sur une largeur de 4 à 500 mètres, tandis que celui qui sortit de l'Etna en 1787 eut un volume quatre fois plus considérable. En 1783, le mont Hékla vomit une masse de lave qui couvrit la plus grande partie de l'Islande ; c'était un énorme courant de plus de 80 kilom. de long sur 16 de large. On avait d'abord cru que la lave résultait tout simplement de la fusion de roches formant les parois des cavités volcaniques, par des actions calorifiques qui se développaient accidentellement dans ces cavités, résultant de combinaisons chimiques, de courants électriques. Mais depuis la publication du beau travail de Cordier sur la chaleur intérieure de notre globe, dans lequel il a été démontré que la croûte solide, d'une assez petite épaisseur, devait envelopper une immense masse liquide douée d'une haute température, on s'est accordé à fixer dans cette masse la source des laves ; et cela, d'autant plus qu'elles ont sensiblement la même composition chimique dans tous les volcans. Les laves, se taillant facilement, sont très-employées dans les contrées où elles se trouvent ; la plus grande partie des édifices de Naples et de la Campanie, tant anciens que modernes, sont construits avec des laves ; il en est de même de ceux de Clermont en Auvergne et de la campagne de Limagne. Les trottoirs des rues de Paris sont souvent faits avec des laves d'Auvergne. Les laves donnent aussi d'excellents matériaux pour charger les routes. On fait à Naples un grand nombre d'objets, vases, boîtes, camées, statues, etc., avec la lave du Vésuve. C'est avec des morceaux de *lave* pétrifiée que sont bâties la plupart des maisons d'Herculanum qui ont été ensevelies par d'autres *laves*. (Mme de Staël.) La *lave*, si ardente la nuit, paraît sombre à la clarté du soleil. (Id.) | Fig. Je sens couler dans mon sein comme des ruisseaux d'une *lave* ardente. (Chateaubriand.)

LAVÉ, ÉE, part. Qui est nettoyé avec l'eau. Le visage *lavé*. Les mains *lavées*. Le linge *lavé*. La vaisselle *lavée*. Le pont du navire *lavé* avec soin par les matelots. | Fig. (Il est question du trône dans cet exemple.)

Mais comme il est encor teint du sang de mon père,
S'il n'est *lavé* du tien, il ne saurait me plaire.
(CORNEILLE.)

| Se dit de certaines couleurs peu vives et peu chargées. Poil bai *lavé*. Le ventre et l'estomac ont du blanc plus ou moins *lavé* de jaune faible. (Buffon.) | T. de peint. *Couleur lavée*, Couleur faible et déchargée. | Ombré, colorié. Parlons de ses têtes peintes, de ses études et surtout de ses dessins coloriés et *lavés*. (Diderot.) Ces paysages étaient teintés et *lavés*.

LAVEAUX (JEAN-CHARLES-THIBAUT). Célèbre journaliste et lexicographe, né à Troyes en 1749, mort à Paris en 1827. Nommé par Frédéric II professeur de langue et de littérature française à l'université de Berlin, il quitta l'Allemagne à la mort de ce prince, fut successivement rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, membre du Tribunat, et rédacteur du journal *la Montagne*. Après la révolution de thermidor, il quitta le journalisme pour s'occuper de la rédaction de son *Dictionnaire de la langue française*. Le meilleur de ses ouvrages est le *Dictionnaire des difficultés de la langue*.

LAVÉE, s. f. Tas de laine tirée de l'eau et exposée à l'air pour sécher. Une *lavée* de laine.

LAVE-MAINS, s. m. Petit réservoir d'eau en manière d'auge de pierre ou de plomb, avec plusieurs robinets pour distribuer de l'eau à ceux qui s'y lavent les mains. Le *lave-mains* est ordinairement placé à l'entrée d'une salle à manger ou d'un réfectoire. Un *lave-mains*. Des *lave-mains*.

LAVEMENT, s. m. (pron. *laveman* ; du lat. *lavare*, laver). Action par laquelle on lave. Le *lavement* des pieds était chez les Juifs une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes en arrivant. | *Le Lavement des pieds*, Tableau représentant Jésus-Christ qui lave les pieds des apôtres. | Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. *Lavement* purgatif. *Lavement* laxatif. Prendre un *lavement*. Il me semble toujours que je vois une douzaine de *lavements* qui me couchent en joue. (Molière.) Il faut dire de lui comme le régent disait d'un homme qui prenait force *lavements* à la Bastille : Il n'a que ce plaisir-là. (D'Alembert.) | Un journaliste, au rapport de Laveaux, a donné l'histoire de ce mot dans le sens de clystère, de la manière suivante : « Dans le temps où la pudeur était plus dans les choses que dans les mots, on désignait l'injection qui se fait au moyen de la seringue, par le mot grec *clystère*. Des gens délicats y substituèrent longtemps après le mot *lavement*. On l'adopta quoique vague ; mais les ecclésiastiques s'en scandalisèrent, parce que ce substantif est employé dans les cérémonies de l'Église. Grande rumeur à la cour et chez la Maintenon ! Les jésuites gagnèrent l'abbé Saint-Cyran, et employèrent leur crédit auprès de Louis XIV pour obtenir que le mot *lavement* fût mis au nombre des expressions déshonnêtes ; en sorte que l'abbé Saint-Cyran blâma publiquement le P. Garasse qui s'en était servi. « Mais, disait le P. Garasse, je n'entends par *lavement* qu'un bain local, une ablution ; ce sont les « apothicaires qui l'ont profané en l'appliquant à « un usage messéant. » Il fut décidé qu'on substituerait le mot *remède* à celui de *lavement* ; *remède*, comme équivoque, parut plus honnête, et Louis XIV accorda cette grâce au P. Letellier. Ce prince ne demanda plus de *lavement*, il demanda son *remède*, et donna ordre à l'Académie française d'insérer ce mot dans son dictionnaire avec l'acception nouvelle. » Ainsi, on subtitua pendant quelque temps *remède* à *lavement*. Malgré cette décision et cet usage, malgré Saint-Cyran, les jésuites, Letellier, les dames de la cour, Louis XIV et l'Académie, le mot *lavement* est resté dans la langue. Les médecins et les apothicaires s'en servent exclusivement, et les dames qui, sans être malades, prennent des *lavements* pour conserver la fraîcheur de leur teint, ne donnent plus le nom de *remède* à cette injection qui ne remédie à rien. | Fig. et trivial. *Un lavement*, Un homme tourmentant et importun.

LAVER, v. a. (du lat. *lavare*, laver). Nettoyer quelque chose avec quelque fluide, particulièrement avec de l'eau. *Laver* du linge. *Laver* la vaisselle. *Laver* le parquet. *Laver* ses mains. Tous les ans, les rois de France, le jeudi saint, *lavaient* les pieds à onze pauvres, qu'ils servaient à table avec les princes et les grands seigneurs de la cour. L'onde tiède, on *lava* les pieds des voyageurs. (La Fontaine.) | Se dit aussi de ce qu'on nettoie avec des ingrédients. *Laver* les mains avec de la pâte d'amandes. La reine d'Espagne *lave* ses mains dartreuses avec des drogues. | Par extens. Se dit des mers, des rivières qui arrosent de leurs eaux une ville, une province, un État.

La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
Voit du sein de ses eaux vingt îles se former.
(BOILEAU.)

| Purifier, effacer. Leurs larmes pourront-elles jamais *laver* les campagnes teintes du sang de tant d'innocents ? (Fléchier.) | Fig. *Laver une tache*, *laver quelqu'un d'une tache*. Se dit en parlant des choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation. Il m'a rendu l'honneur, il a *lavé* ma honte. (Corneille.) | On dit, dans le même sens, *Laver ses péchés de ses pleurs*, Pleurer ses péchés. | *Laver un affront*, *un outrage dans le sang*, Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. Ce n'est que *dans le sang qu'on lave un tel affront*. (Corneille.) | Famil. *Laver la tête à quelqu'un*, Lui faire une sévère réprimande.

C'est un petit mutin qui doit venir tantôt,
Et qui lui *lavera la tête* comme il faut.
(REGNARD.)

| *Une main lave l'autre*, Les parents, les associés se défendent. | Se dit lorsque sur un dessin, sur un

plan passé à l'encre, on couche avec un pinceau une teinte d'encre de Chine ou de bistre, pour le faire paraître le plus naturel qu'il est possible par les ombres des saillies et par l'imitation des matières dont l'ouvrage doit être construit. On lave d'un rouge tendre pour imiter la brique; d'un bleu d'Inde clair, pour l'eau et l'ardoise; de vert, pour les arbres et le gazon; de safran et de graine d'Avignon, pour l'or et le bronze, et de diverses couleurs, pour imiter les marbres. | Oter avec la besaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage pour la dresser et l'aviver. *Laver* une pièce de bois. | Chim. Oter, par le moyen de l'eau, les impuretés grossières de quelque mixte. | Imprim. *Laver les formes*, Les mettre dans un baquet rempli de lessive, les brosser et les passer ensuite à l'eau claire, avant de les mettre sous la presse. On lave également les formes après l'impression. | Monn. *Laver au plat*, Laver, dans un plateau ou bassin de bois, les cendres, les balayures et autres choses semblables, pour en tirer les plus gros morceaux d'or et d'argent qui y sont laissés. | Se dit en parlant des couleurs qu'on étend et qu'on couche sur un dessin avec le pinceau, à la différence de celles qu'on applique en pointillant. | *Laver les couleurs*, Les faire tremper et délayer dans l'eau, afin que, la couleur se précipitant au fond, on puisse ôter toutes les saletés qui s'amassent au-dessus de l'eau, ce qu'on réitère plusieurs fois. | *Laver les plumes*, Rincer les plumes dans l'eau après les avoir savonnées. | *Laver un livre*, Le tremper dans de l'eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches. | *Laver la laine à dos*, Laver la toison sur la bête avant de la tondre. | SE LAVER, v. pr. Laver son corps ou une partie de soi-même; le plus généralement, laver son visage, ses mains. On *se lave* tous les matins après le lever. | Absol. Se laver les mains. On *se lave* avant de se mettre à table. | Laver à soi. *Se laver* les mains. *Se laver* le visage. | Fig. *Se laver d'un crime*, S'en purger, se justifier. Pouvez-vous *vous laver* d'un procédé si malhonnête? (Dancourt.) | Être effacé, en parlant des souillures morales. Une injure répondue à une injure ne suffit point; cela ne peut *se laver*, s'effacer que par le sang de votre ennemi ou le vôtre, suivant les préjugés de notre société. | Fig. *Je m'en lave les mains*, Je ne veux pas avoir part à une affaire que je ne crois pas juste; je ne veux pas en être responsable. Se dit par allusion à la même cérémonie que fit Pilate, quand on le pressa de condamner Jésus-Christ.

LAVERIE, s. f. Usine où s'opère le lavage des minerais. Lieu où on lave dans les usines à sucre.

LAVETON, s. m. Grosse laine; bourre qui demeure dans les moulins où l'on foule les draps et dont on fait les matelas. Un matelas de *laveton* et de crins.

LAVETTE, s. f. Petit torchon ou morceau de linge qui sert à laver la vaisselle.

LAVEUR, EUSE, s. (rad. *laver*). Celui, celle qui lave. *Laveur, laveuse* de vaisselle. Le lavoir doit être disposé de manière qu'on puisse placer le plus commodément possible les *laveuses*. (Pouillet.) | Celui qui lave les terres pour recueillir les parcelles de métal. | *Laveur de cendres*, Nom donné à ceux qui sont chargés de retirer l'or et l'argent contenus dans les cendres des orfévres, bijoutiers et autres états où l'on travaille les métaux précieux. | S. f. T. de papet. *Laveuse*, Appareil employé au blanchiment des chiffons. *Laveuse* perfectionnée.

LAVIGNON, s. m. Conchyliol. Nom employé par les pêcheurs de nos côtes pour désigner un coquillage bivalve, sous-genre de mactres.

LAVINIE. Mythol. Fille de Latinus et d'Amate. Une flamme qui entoura un jour sa tête, dans son enfance, fut interprétée par l'oracle comme une marque que sa destinée serait brillante, à condition cependant qu'elle épouserait un prince étranger. Aussi, quoique fiancée à Turnus, épousa-t-elle Énée, d'après l'ordre de son père. A la mort d'Énée, Lavinie, enceinte d'Énée Sylvius, s'enfuit au fond des bois pour échapper aux embûches d'Ascagne, qui voulait la faire périr; suivant d'autres, ce prince fut obligé de la rappeler.

LAVIQUE, adj. Qui a le caractère de la lave. Roche *lavique*. Les coteaux *laviques* du Vésuve.

LAVIS, s. m. Manière de colorier un dessin avec l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre matière colorante délayée dans l'eau. | Dessin fait de cette manière. | Ce genre de peinture n'est plus en usage de nos jours que parmi les ingénieurs et les architectes, qui s'en servent pour leurs plans. L'aquarelle a usurpé sa place dans l'atelier de nos artistes. Le *lavis*, au premier aspect, est froid et monotone, et cela se comprend sans peine : une seule couleur suffit à ce genre de peinture; des traits plus ou moins forts déterminent seuls les clairs ou les ombres; mais aussi, avec quelle promptitude ne reproduit-il pas l'idée qui nous préoccupe! Comme la vue d'une simple esquisse lavée nous rend compte d'une composition! Pour exécuter un lavis, on trace d'abord le trait légèrement au crayon, ou seulement au pinceau; puis, mêlant à l'eau la couleur dont on veut faire usage, on opère sur du papier blanc avec du bistre, de la sanguine, de l'encre de Chine, de l'indigo, de l'outremer, et le plus fréquemment de la sépia; ou sur du papier coloré et teinté (dit papier de pâte), avec les mêmes couleurs rehaussées par le blanc et la gouache. Il faut toucher ses teintes franchement, sans tâtonner, et elles doivent toujours être hardiment senties. Voilà un beau *lavis*.

LAVOIR, s. m. (pron. *lavoar*; du lat. *lavare*, laver). Réservoir d'eau ordinairement entouré d'une bordure de pierres plates, dont la surface supérieure est inclinée du côté de l'eau; place dans un cours d'eau, endroit quelconque où on lave le linge. Se rendre au *lavoir*. Ces femmes sont au *lavoir*. Il y a à Paris un grand nombre de *lavoirs* publics. Lorsque les jeunes filles furent proche du fleuve, vers l'endroit où étaient les *lavoirs* publics, elles dételèrent les mulets. (Fénelon.) | Cet établissement, de peu d'apparence, est cependant très-utile; car le blanchissage du linge est une des occupations de la mère de famille, et les lavoirs devraient être beaucoup plus multipliés dans les villes et dans les campagnes. La construction d'un lavoir n'est ni coûteuse ni compliquée, et il serait à désirer que toutes les communes en eussent de publics. Il est vrai que, pour se procurer un lavoir, il faut un cours d'eau à sa disposition; mais, à défaut d'eau courante, on pourrait souvent rencontrer des sources cachées, que des puits forés mettent à découvert, et dont les eaux, alors jaillissantes, alimenteraient les lavoirs et fourniraient aux autres besoins de la population. On distingue deux espèces de lavoirs : les lavoirs intérieurs ou *domestiques*, et les lavoirs extérieurs ou *publics*; mais cette distinction n'est due qu'à la différence des soins plus ou moins grands que l'on donne ordinairement à la construction de l'une ou de l'autre espèce. | *Des lavoirs domestiques*. Dans une grande habitation rurale, le lavoir devrait être placé attenant à la buanderie, la surveillance des femmes de lessive y serait plus directe, et le transport du linge plus commode; mais cette disposition, la plus avantageuse, est absolument subordonnée à celle du cours d'eau disponible. Lorsque les facultés du propriétaire le permettent, un lavoir de cette espèce est ordinairement composé : 1° d'un bassin de la forme la plus commode pour sa destination, et d'un diamètre ou développement suffisant pour y placer un nombre de laveuses déterminé par les besoins du ménage; 2° d'une enceinte couverte, afin que les laveuses y soient à l'abri de la pluie ou de l'ardeur du soleil; 3° d'une petite vanne avec empellement, destinée à maintenir l'eau dans le bassin à la hauteur convenable lorsque la pale est baissée, et, lorsqu'elle est levée, à pouvoir tarir entièrement ce bassin, soit pour le creuser, soit pour chercher les pièces de linge qui auraient pu s'y enfoncer; 4° d'une longueur suffisante de chevalets, placés dans le pourtour de l'enceinte, sur lesquels on dépose le linge à mesure qu'il est lavé. Pour assurer le jeu des eaux, il vaut mieux placer le bassin sur un canal de dérivation du cours d'eau même, parce qu'alors on peut, à volonté, en accepter ou en refuser les eaux, au moyen d'une vanne avec empellement établie à la naissance du canal de dérivation. Ce bassin doit être entièrement revêtu en maçonnerie de chaux et ciment, ou construit en béton, si l'on craint des infiltrations et des pertes d'eau à travers les terres environnantes. Dans le cas contraire, on peut se contenter d'une maçonnerie en pierres sèches, et ne faire en bonne maçonnerie que la partie où la vanne se trouve placée. Le couronnement de la maçonnerie du bassin doit être en pierres de taille dures, posées ou taillées dans l'inclinaison requise pour la facilité du lavage du linge; à défaut de cette espèce de pierres de taille, on se sert de forts madriers en chêne, solidement contenus dans la maçonnerie inférieure, et posés dans la même inclinaison. Le fond du bassin doit toujours être pavé, afin de pouvoir le nettoyer plus aisément et sans le rendre plus creux. Une profondeur d'eau d'un mètre est plus que suffisante dans le bassin pour l'usage du lavoir. | *Des lavoirs publics*. Ces lavoirs se construisent de la même manière et avec les mêmes soins que les lavoirs domestiques, seulement leurs dimensions doivent être plus grandes et proportionnées à la population des communes auxquelles ils sont destinés. Ceux des villes peuvent être entourés d'une enceinte fermée et couverte, et même être garnis intérieurement de chevalets, parce que généralement les villes sont en état de faire cette dépense; mais les lavoirs des communes doivent être bornés à la construction du bassin abrité. Les inconvénients graves que peuvent présenter les lavoirs, sous le rapport de la salubrité, les ont fait comprendre, par l'ordonnance du 14 février 1815, dans la deuxième classe des établissements insalubres quand ils n'ont pas un écoulement constant de leurs eaux, et dans la troisième classe quand cet écoulement existe. Ces sortes d'établissements doivent fixer d'une manière toute particulière l'attention de l'autorité municipale; il importe surtout d'empêcher que les eaux qui en proviennent soient reçues dans des mares ou dans des puisards. Les mesures qui ont pour but de les prévenir sont autant dans l'intérêt des établissements eux-mêmes que dans celui du voisinage. Si les lavoirs doivent être établis sur la rivière, ils se trouvent dans d'autres circonstances qui n'intéressent plus alors la salubrité, mais seulement la commodité de la navigation. Dans ce cas, il faut une permission, à Paris, du préfet de police, et dans les autres villes, du préfet du département. On désigne le lieu où ils doivent être placés, en prenant toutes les mesures propres à prévenir la détérioration des chemins de halage, francs-bords, fossés, ouvrages d'art, etc., et à empêcher des accidents. | Se dit en parlant des lieux qu'on voit chez les Orientaux, près de leurs pagodes ou de leurs mosquées, et où ils se lavent le corps, ou du moins les principaux membres, avant d'entrer dans le temple, pour une cérémonie religieuse. | *Lavoir de Bethséda* ou *piscine*, Réservoir d'eau proche du temple de Jérusalem où se rendaient les malades. Sa maison ressemble au *lavoir de Bethséda*; tous les malades y accourent. (Bayle.) | *Lavoir de cuisine*, Lieu où on lave la vaisselle. | Dans les communautés et dans les sacristies, Lieu où on se lave les mains. | Dans les manufactures, Certains appareils destinés à laver les substances qu'on y emploie. | Dans les mines, Machine dont on se sert pour laver le minerai. Ce *lavoir*, foncé de fer et percé de petits trous, sera très-utile pour les mines mêlées de terre grasse. (Buffon.) | Lieu où l'on tire de l'or par le lavage. Il y a au Pérou des *lavoirs* où l'on a trouvé des pépites ou grains d'or vierge d'une grosseur prodigieuse. | T. de pêche. Case à jour établie au bord de la mer, dans laquelle on lave les morues qui ont été mises au premier sel. | Verge de fer à un des bouts de laquelle on met un linge mouillé pour nettoyer le canon d'un fusil.

LAVOISIER (ANTOINE-LAURENT). Le fondateur de la chimie moderne. Il naquit à Paris en 1743, d'un père qui avait acquis une grande fortune dans le commerce et qui donna beaucoup de soins à son éducation. Le goût de Lavoisier pour les sciences se révéla dès sa jeunesse : au sortir du collége, il se mit à approfondir les mathématiques et l'astronomie dans l'observatoire de La Caille; à pratiquer la chimie dans le laboratoire de Rouelle, et à suivre Bernard de Jussieu dans ses herborisations et démonstrations de botanique. Il se livra avec assiduité à des recherches positives en physique et en minéralogie. En 1769, il obtint une place de fermier-général; mais ses travaux scientifiques n'eurent point à en souffrir. Lavoisier travaillait plusieurs heures le matin et le soir, et consacrait chaque semaine un jour entier à constater par des expériences les vues qu'avaient fait naître ses études et ses méditations. Dès le matin de ce jour, il réunissait dans son laboratoire quelques amis éclairés dont il réclamait la coopération; il y admettait aussi des jeunes gens en qui il avait reconnu de la sagacité et les ouvriers les plus habiles à fabriquer des instruments exacts. Dans ces conférences, il faisait part de ses plans aux assistants avec une grande netteté; chacun proposait ses idées sur les moyens d'exécution, et tout ce que l'on imaginait de plausible était aussitôt mis à l'épreuve. C'est ainsi que naquit par degrés la nouvelle théorie chimique, qui a rendu la fin du XVIIIe siècle une des époques les plus remarquables de l'histoire des sciences. Les recherches que fit alors Lavoisier sur les gaz oxygène et hydrogène et sur la composition de l'eau furent suivies de ses *Opuscules de physique et de chimie*, qu'il présenta à l'Académie en 1773. Vers cette même époque, il examina l'air qu'on obtient par la réduction des chaux de mercure dans des vaisseaux clos, expérience que Bayen avait déjà faite, et qui lui fit découvrir que cet air était respirable. L'Anglais Priestley ayant reconnu peu de temps après que c'était la seule partie respirable de l'atmosphère, Lavoisier en conclut que la calcination et toutes les combustions sont le produit de l'union de cet air, essentiellement respirable, avec les corps, et que l'air fixe, en particulier,

est le produit de son union avec le charbon; puis, combinant cette idée avec les découvertes de Black et de Wilke sur la chaleur latente, il considéra la chaleur qui se manifeste dans les combustions comme étant dégagée de cet air respirable qu'elle était auparavant employée à maintenir à l'état élastique. Ces deux propositions constituent ce qui appartient absolument en propre à Lavoisier dans la théorie chimique, et font en même temps la base et le caractère fondamental de cette théorie. La première fut nettement énoncée, en 1775, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences; l'auteur développa par degrés la seconde pendant les deux années suivantes, et il les appliqua successivement l'une et l'autre à la théorie de la formation des acides et de la respiration des animaux. En 1783, Cavendish reconnut que, par la combustion de l'air inflammable, on obtenait de l'eau; Monge, qui partageait cette idée, la communiqua à Lavoisier et à Laplace, et tous trois en conclurent que l'eau devait pouvoir se décomposer en air inflammable et en air respirable. Lavoisier fit à ce sujet, avec Meusnier, en 1784, des expériences qui confirmèrent cette théorie. Les découvertes et les expériences de Lavoisier et des autres savants avaient créé une chimie nouvelle qu'il fallait coordonner, et pour laquelle il fallait créer un langage nouveau. Lavoisier établit sa nomenclature et s'entendit avec les savants pour la faire adopter; dans ce but, il publia, en 1782, un dictionnaire de chimie, sous le titre de *Méthode de nomenclature chimique*, substituée aux termes bizarres et mystérieux que la chimie ancienne avait empruntés à l'alchimie. Cette terminologie simple, claire, et qui avait fondu en quelque sorte les définitions dans les noms, contribua puissamment à la propagation de la doctrine nouvelle; mais ce qui y contribua encore plus, ce fut le *Traité élémentaire de chimie*, que Lavoisier publia en 1789. Nommé en 1788 administrateur de la Caisse d'escompte, il publia un *Traité de la richesse territoriale de la France*, et composa encore plus tard un *Mémoire sur les finances*. En même temps il faisait des applications utiles de ses connaissances, améliorait la fabrication de la poudre, perfectionnait l'agriculture, coopérait à l'établissement de nouvelles mesures, etc. Malgré tant de titres à la reconnaissance publique, il fut traduit en 1793 devant le tribunal révolutionnaire, par le seul motif qu'il appartenait au corps des fermiers-généraux, fut condamné et exécuté le 8 mai 1794.

LAVURE, s. f. (du lat. *lavare*, laver). Eau qui a servi à laver la vaisselle. | Par extens. Eau sale. | Par exagérat. Bouillon fade, trop étendu d'eau. C'est de la vraie *lavure*, de la *lavure* de vaisselle. | Technol. Action de laver. La *lavure* d'un livre qu'on relie. | Le résultat d'un lavage. Cette *lavure* n'a pas réussi. Cette *lavure* est manquée. | Dans la fabrication des monnaies, Opération par laquelle on retire l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets, dans lesquels on les a fondus, et des instruments et vases qui ont servi à cette opération. | Particules métalliques que l'on retire des cendres, terres et balayures, en les lavant à plusieurs reprises dans le moulin à lavures. | *Moulin aux lavures*, Espèce de cuvier au fond duquel il y a un moulin de fer ou de fonte, dont le fond est convexe, et qui sert à laver l'or et l'argent. | *Terres de lavures*, Toutes les matières qu'on lave, c. à d. les loupes et les creusets de terre dont on s'est servi à la fonte, pilés et réduits en poudre avec les cendres et les balayures que l'on ramasse dans les lieux où se sont faits les travaux des monnaies. | Chez les fondeurs, Métal qu'on retire des cendrures, des alésures et sciures tombées dans les fonderies.

LAW. Célèbre financier, naquit à Édimbourg en 1671. Son père, Williams Law, exerçait la profession d'orfèvre, équivalente alors à celle de banquier, et avait acquis une immense fortune. Law reçut une éducation distinguée, se mit à voyager et employa une grande partie de son temps à étudier le crédit et le commerce. Un duel le força à passer sur le continent. Après avoir parcouru différentes contrées, il s'arrêta à Amsterdam, qui à cette époque était la première place commerciale du monde. Law avait alors trente ans. Porté par la nature de son esprit vers l'étude des systèmes financiers, il entra comme commis chez le résident anglais, pour étudier d'une manière pratique la banque d'Angleterre, alors la plus florissante qui existât. Revenu en Écosse vers 1700, fort riche de connaissances variées, il voulut appliquer à son pays un système de banque qui y aurait fait affluer le numéraire, dont le besoin s'y faisait réellement sentir. Son projet ne fut pas adopté. Lorsqu'en 1705 il fut question, en Écosse, d'établir une *banque territoriale*, il exposa de nouveau son système dans un écrit intitulé *Considérations sur le numéraire*. Il ne fut pas plus heureux cette fois, et son projet fut encore rejeté. De dépit, il revint sur le continent, se rendit à Bruxelles et de là à Paris. Louis XIV ne voulut point entendre parler de lui, quoiqu'il fût très-lié avec le jeune duc d'Orléans, qui l'appuyait. Law se contenta de jouer et de gagner l'argent des seigneurs de la cour; mais il devint bientôt suspect et on lui signifia de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il se rendit alors à Gênes et à Venise, où il gagna également beaucoup d'argent au jeu. On évalue à deux millions les sommes qu'il amassa de cette manière. Cependant, toujours préoccupé de l'application de son système, il alla l'offrir au roi de Piémont, qui l'envoya à l'empereur d'Allemagne, lequel n'en voulut pas. Mais Louis XIV venait de mourir (1715); les finances de la France étaient dans un état déplorable; les campagnes étaient dépeuplées, le commerce ruiné; les troupes ne touchaient plus de solde; la banqueroute était inévitable et devenait imminente. Le régent prit les moyens qui lui parurent les meilleurs pour remédier à ces maux; mais ces moyens n'étaient que des palliatifs et par eux la crise n'était qu'ajournée. Law présenta alors son système; le régent ne voulut en adopter qu'une partie, en établissant une banque privée, la première qui ait existé en France. Un édit du 2 mai 1716 autorisa cet établissement, auquel on adjoignit bientôt une Compagnie qui eut le privilége du commerce avec le Mississipi, la Chine et les Indes, la propriété du Sénégal, la fabrication des monnaies, etc.; enfin cette banque privée fut érigée en banque royale (1718), et Law fut lui-même nommé contrôleur général. | *Système de Law*. Système financier créé par Law, et dont l'application eut lieu sous la Régence. Fils de banquier, ayant l'esprit tourné vers la spéculation, et débutant dans la vie active, lorsque s'agitait en Angleterre, en Écosse, en Hollande la vaste question de l'organisation des banques, il est tout naturel que l'attention et les études de Law se soient concentrées de bonne heure sur la monnaie. C'est vers 1700 qu'il crut avoir fait sur ce point une véritable découverte, et qu'il commença à subir l'empire de cette idée fixe vers laquelle il fit toute sa vie graviter les forces de son esprit, à savoir que les métaux précieux ne remplissent que par abus le rôle de monnaie, et que la monnaie par excellence c'est le papier, précisément parce qu'il manque de valeur intrinsèque. Une première formule de cette idée, jointe à une série d'autres considérations dont plusieurs étaient remarquables par les termes, se trouve dans son mémoire *Money and Trade*. Dans ce mémoire, Law ne proposait pas d'exclure les métaux précieux de la circulation, mais il décrivait un système de banque territoriale avec billets obligatoires qui eussent produit intérêt. N'ayant pas fait adopter son plan à ses compatriotes, Law l'envoya à Londres, où il ne fut pas mieux accueilli; mais ce double échec ne rebuta pas son énergique volonté; il se remit à parcourir l'Europe, et pendant près de quinze années consécutives, c. à d. jusqu'au moment où il se fixa tout à fait en France, il poursuivit de ses idées tous les hommes dont il pouvait espérer quelque assistance pour les faire valoir. Il reçut bon accueil du régent, qui ne tarda pas à être fasciné, et l'année n'était pas finie que l'application de ses plans était résolue. La banque de Law escomptait le papier de commerce, encaissait pour les particuliers, émettait des billets remboursables en écus de poids et de titres déterminés, et qui n'avaient pas le cours forcé. Elle eut un plein succès, mais elle ne tarda pas à perdre ce caractère, et à voir ses opérations mariées à celles d'autres entreprises de son fondateur et aux finances de l'État. Cette banque créa un nombre prodigieux d'actions, et émit une énorme quantité de billets, qui n'étaient nullement en proportion avec les valeurs réelles qu'elle possédait. Pendant plusieurs années les actions furent en grande faveur; on se les disputait avec fureur dans la rue Quincampoix, principal centre de l'agio, et elles furent portées jusqu'à quarante fois leur valeur primitive; mais bientôt l'illusion cessa, on mit plus d'empressement encore à s'en défaire qu'on n'en avait mis à les acheter, et une foule de familles furent ruinées. Devenu l'objet de l'exécration générale, poursuivi par le parlement, Law fut contraint de sortir de France en 1721. Après avoir erré dans différents pays, il mourut à Venise (1729) dans un état voisin de l'indigence.

LAXATIF, IVE, adj. (du lat. *laxativus*, dérivé de *laxare*, lâcher). Méd. Qui a la propriété de lâcher le ventre, qui purge doucement et sans causer de l'irritation. Médicament *laxatif*. Tisane *laxative*. | Par extens. La peur est *laxative*, je suis perdu. (Hauteroche.) Je ne sais si la peur est un peu *laxative*. (Regnard.) | Substantiv. Un *laxatif*. Des *laxatifs*. On a souvent confondu les laxatifs avec les purgatifs; cependant ils diffèrent essentiellement entre eux, et il est très-important de les distinguer dans la pratique. Les purgatifs appartiennent souvent au règne minéral; les laxatifs sont tous tirés du règne végétal : leur composition varie peu, ce sont toujours des substances mucoso-sucrées ou des huiles fixes; tels sont la manne, la casse, le tamarin, le miel, l'huile de ricin, etc. Les purgatifs sont des substances tout à fait rebelles à l'action de l'estomac, aussi les donne-t-on à très-petites doses, sans qu'ils soient jamais digérés. Les laxatifs sont des substances dont la digestion est seulement difficile, et pour qu'ils agissent médicalement, il faut les donner à dose un peu forte; quelques estomacs même les digèrent toujours. Le mode d'action des laxatifs sur l'estomac et les intestins est donc loin d'être le même que celui des purgatifs; ceux-ci agissent en stimulant les organes, en provoquant la sécrétion des humeurs et la contraction des muscles. Les laxatifs, au contraire, relâchent les tissus vivants, ils affaiblissent l'action de l'estomac et des intestins, n'augmentent pas la sécrétion de la bile et des autres humeurs, et ne font qu'entraîner avec eux celles qui se trouvent dans le canal intestinal. Dans toutes les maladies fébriles, les purgatifs sont dangereux, tandis que les laxatifs peuvent être employés avec avantage. L'abus et même simplement l'usage des purgatifs amène l'inflammation et la désorganisation des intestins; le mauvais emploi des laxatifs ne produit que l'atonie de l'estomac et l'affaiblissement des voies digestives.

LAXIFLORE, adj. (du lat. *laxus*, lâche; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont fort écartées les unes des autres. Inflorescence *laxiflore*.

LAXIFOLIÉ, IÉE, adj. (du lat. *laxus*, lâche; *folium*, feuille). Se dit des végétaux dont les feuilles sont écartées. Plantes *laxifoliées*.

LAXITÉ, s. f. (pron. *laksité*; du lat. *laxitas*, dérivé de *laxus*, lâche). État de ce qui est lâche ou relâché; qualité de ce qui n'est pas ferme, tendu ou résistant. La *laxité* de la peau, d'un tissu. La *laxité* d'une corde, d'une toile, etc.

LAYBACH. Géogr. Ville d'Autriche, dans le gouvernement de l'Illyrie; chef-lieu de la Carniole, des provinces septentrionales de l'Illyrie et du cercle de Laybach; 20,000 habit. Évêché, école normale, observatoire, etc. Produits chimiques; faïence, soieries et rubans de soie, etc. | *Gouvernement de Laybach*. Il comprend la Carinthie et la Carniole, sauf la partie de cette dernière qui a été réunie au gouvernement de Trieste. Il a 17,404 kilom. de superficie, 900,000 habit., et est divisé en cinq cercles : Laybach, Neustædt, Adelsberg, Klagenfurth et Villach. Le commerce y est très-florissant.

LAYE, s. f. Marteau bretté, dont se servent les tailleurs de pierres. | Se dit aussi de la bretture ou rayure formée sur la pierre travaillée avec ce marteau. | Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois. | Dans un pressoir à vin ou à huile, Auge sur laquelle on place soit le marc de vendange, soit les gâteaux de graines oléagineuses pilées, pour les soumettre à une forte pression.

LAYER, v. a. (du lat. *levigare*, polir). Constr. Tailler la pierre avec la laye ou marteau bretté. Cette opération fait disparaître les grosses aspérités et produit sur le parement de la pierre de petites raies ou sillons uniformes, qui donnent néanmoins une sorte de poli par rapport à l'état où se trouvait la pierre avant d'avoir été layée. | T. d'eaux et forêts. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abattis des bois de haute futaie ou dans la coupe des taillis. | Tracer une laie, une route, un sentier dans un bois. *Layer* une forêt.

LAYETIER, s. m. Menuisier qui fait des layettes, chaufferettes, ratières, etc., ainsi que des caisses d'emballage et autres ouvrages en bois, dont, à l'ordinaire, il assemble les différentes parties avec des clous ou des pointes de fer. *Layetier* emballeur. Les *layetiers* font aussi des malles en bois recouvertes en cuir. | Au fém. *Layetière*, Marchande de chaufferettes, de caisses, de ratières, etc. | Avant la première révolution française, à l'époque des maîtrises et des jurandes, les layetiers étaient soumis à des prohibitions telles que celles-ci : ne faire aucun assemblage à tenons et à mortaises, ne pas se servir de colle-forte, du *valet*, ni d'un établi à trons. Aujourd'hui le layetier se sert des outils qu'il veut et fait ses ouvrages comme il lui convient et par les procédés qu'il préfère. Il emploie généralement la *scie à refendre*, la *scie à chantourner*, la *scie à main*, le *rabot*, le *feuilleret*, le *riflard*, la *varlope*, la *colombe*, l'*enclume à dresser les clous*, etc.

LAYETTE, s. f. Coffret, cassette ou malle, en bois léger et mince, dans lequel on serre ordinairement des papiers ou du linge. | Dans un sens plus général et plus fréquemment employé, Assemblage de linges ou autres vêtements nécessaires à un nouveau-né, ou à la mère pendant le temps de ses couches. *Layette* d'enfant qu'on envoie en nourrice. Préparer la *layette* d'un enfant à naître. C'est ordinairement la mère elle-même de l'enfant qui confectionne la *layette*. La *layette* doit être arrivée, elle est magnifique. (Mme de Maintenon.) | Fig. On veut donner Chambord au prince pour sa *layette*. (P. L. Courier.) | Mus. Se dit de petits verrous, en bois ou en ivoire, qui sont employés dans le bourdon de la musette, pour fermer les trous et les rainures qui portent le vent, et qui empêchent ces bourdons de résonner lorsqu'ils sont fermés.

LAYETTERIE, s. f. (rad. *layette*). Métier de layetier. Travailler dans la *layetterie*. | Commerce de layetier. | Ouvrages du layetier. Faire la *layetterie*.

LAYEUR, s. m. (rad. *layer*). T. d'eaux et forêts. Celui qui trace des laies dans les bois. | Celui qui marque les bois à couper.

LAYON, s. m. Planche ou assemblage de planches placé à l'arrière des voitures de déménagement et qui est susceptible de se baisser pour agrandir l'espace de la voiture. | Au plur. T. de chasse. Petits chemins que, dans quelques chasses privées et gardées, on trace en ligne droite, afin que le chasseur y marche sans embarras.

LAZAGNE, s. f. (de l'ital. *lazagna*). Espèce de pâte moulée en forme de lacets ou rubans, dont on festonne parfois les bords. Les *lazagnes* se font avec de la semoule, comme le vermicelle et le macaroni.

LAZARE (saint). Frère de Marthe et de Marie, ressuscité par le Christ, selon l'évangile de saint Jean. Cet évangéliste dit que les Juifs délibérèrent s'ils feraient mourir Lazare pour étouffer le bruit du miracle; mais on ne sait rien de la seconde vie de ce ressuscité. La tradition le fait jeter, avec sa sœur Marie, en Provence, par une violente tempête, et devenir évêque de Marseille. | Pauvre mendiant, dont il est parlé dans l'évangile de saint Luc. « Un riche vivait dans toute l'abondance des biens de la terre, et, près de sa porte, était étendu Lazare, le corps couvert de plaies, et implorant en vain la compassion de ce riche orgueilleux. Les miettes mêmes qui tombaient de sa table lui étaient refusées. Le pauvre mourut, et les anges portèrent son âme dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, mais son âme fut plongée au fond des enfers. Là, au milieu des tourments, il leva les yeux au ciel, et y vit Abraham et Lazare, qui était appuyé sur le sein du patriarche. — Abraham, s'écria-t-il, envoie-moi Lazare, qu'il rafraîchisse ma langue d'une goutte d'eau dans ces flammes où je souffre d'affreux tourments. — Tu as eu tes biens sur la terre, répondit Abraham, et Lazare a eu ses maux; il jouit maintenant de son bonheur, et tu souffres à ton tour. Il y a un abîme infranchissable entre vous, il ne peut descendre jusqu'à toi. » Cette parabole, vive et saillante, a trompé quelques-uns des Pères de l'Église, qui ont cru à l'existence de ce personnage parabolique. La tradition qui en a fait un saint et qui le donne pour patron aux lépreux n'est fondée que sur cette autorité. C'est de ce Lazare qu'on parle dans les sermons sur la charité. | *Hospitaliers de Saint-Lazare*. Ordre religieux et militaire établi par les croisés à Jérusalem, vers le commencement du XIIe siècle. Dans l'origine il avait pour unique objet de recevoir les pèlerins dans des maisons fondées exprès, de les conduire par les chemins et de les défendre contre les mahométans, mais bientôt il se consacra également à soigner les lépreux. Quand les croisés furent chassés de la Palestine, les hospitaliers de Saint-Lazare vinrent s'établir en France, où Louis le Jeune leur donna la terre de Boigny, près d'Orléans, et, aux portes de Paris, une maison qu'ils convertirent en maladrerie. L'ordre entier de Saint-Lazare suivit Louis IX à la croisade, et, à cette époque, il s'étendit rapidement en Sicile, dans la Pouille et dans la Calabre. Il perdit son importance à mesure que la lèpre disparut; il fut réuni en Italie à l'ordre de Malte (1490), en Savoie à celui de Saint-Maurice (1572), en France à celui de Saint-Michel (1693).

LAZARET, s. m. (rad. *Lazare*). Dans l'origine, au moyen âge, Hôpital destiné aux pestiférés et aux lépreux, et ainsi nommé parce que les malades étaient placés sous la protection de saint Lazare. | Établissement maritime spécialement destiné à séquestrer, pour un temps plus ou moins long et qu'on a coutume d'appeler *quarantaine*, les personnes et les objets soupçonnés de pouvoir communiquer une maladie épidémique contagieuse, peste, typhus, fièvre jaune, etc. On compte aujourd'hui en France dix lazarets, savoir : quatre sur la Méditerranée, qui sont situés à Ajaccio, à Toulon, à Marseille et à Cette; et six sur l'Océan : à Bayonne, Bordeaux, Lorient, Brest, Tatihou (rade de la Hogue) et au Hoc (près du Havre). Chacun de ces établissements est administré par une intendance sanitaire, composée de huit membres au moins et de douze au plus, nommés par le ministre de l'intérieur, renouvelés ou réélus tous les trois ans. Les intendances sanitaires font les règlements des lazarets, et ont pour les faire exécuter une force militaire spéciale, les *gardes de santé*. Elles se constituent en tribunaux de simple police pour connaître des contraventions à ces règlements, et leurs membres font, à l'intérieur du lazaret, les fonctions d'officiers de l'état civil. Entrer au *lazaret*. Faire quarantaine au *lazaret*. Sortir du *lazaret*. Notre séjour au *lazaret* nous fut moins désagréable que nous ne l'avions présumé. Les personnes suspectes ont été soumises jusqu'à ces dernières années aux précautions les plus sévères dans les *lazarets*, mais ces mesures ont été récemment adoucies. | L'antiquité ne paraît pas avoir eu des établissements destinés au même usage que les lazarets. La séquestration était pratiquée, chez les Juifs, du temps de Moïse; mais ce n'était, pour les personnes, qu'une séparation, qu'un bannissement temporaire ou perpétuel, suivant la nature de leur mal, et qui leur permettait de chercher hors des villes le lieu le plus favorable à leur existence ou à leur guérison. Ce fut surtout après les croisades qu'il s'établit en Europe des retraites destinées soit à un malade, soit à plusieurs. Les léproseries étaient, en réalité, des hôpitaux d'incurables. Mais la peste épidémique étant fréquente alors, la plupart des grandes villes de l'Europe, et surtout les ports de mer, eurent bientôt, dans le voisinage de leurs murs, des lieux de séquestration, qu'on appela lazarets, du nom d'un établissement de ce genre situé à Jérusalem. L'établissement des lazarets en France date de l'an 1476. Il y a longtemps qu'on a commencé à reconnaître que ces établissements ne remplissent plus le but pour lequel on les a créés, et qu'ils offrent plus d'inconvénients que d'avantages, par la gêne qu'ils imposent aux voyageurs et au commerce. Les populations musulmanes, qui habitent les contrées considérées longtemps comme le foyer de la peste, ne cherchèrent jamais à exclure de leur territoire, encore moins à renfermer dans certaines limites, un mal qu'ils connaissaient mieux et contre lequel, du reste, leur fanatisme leur interdisait toute précaution. Cependant les choses se passaient exactement de même sur les côtes d'Europe et sur celles d'Asie et d'Afrique. Le lazaret, à chaque épidémie, se remplissait vite, et ne tardait pas à contenir moins de pestiférés que le reste de la ville. Les lazarets des villes intérieures étaient donc inutiles. Ceux des ports de mer ne pouvaient présenter plus d'utilité, puisque, d'un côté, en ce qui concerne les marchandises, on a toujours fait la contrebande; de l'autre, pour ce qui est des personnes, on peut dire que les pays qui n'ont pas eu de lazarets n'ont pas plus souffert des épidémies que ceux qui en possédaient. Bien que la science n'ait pu encore se prononcer d'une manière définitive sur la question de la contagion, la suppression des lazarets est admise en principe; elle serait partout réalisée depuis longtemps, sans la vive opposition des intérêts privés de certains individus ou de certaines villes où ils sont établis. Ce n'est pas seulement par crainte de la peste que Marseille tient à son lazaret, mais aussi parce qu'il lui assure l'arrivage de tous les navires d'Orient; de même, les fonctionnaires des intendances sanitaires se montrent acharnés à défendre cette institution, non point en vue de la sécurité publique, mais pour conserver de gros appointements. | Néanmoins, il ne faudrait pas conclure de ce qui se passe aujourd'hui, que les lazarets n'ont pas été au moyen âge des établissements fort utiles, indispensables même; on doit seulement admettre que les maladies contagieuses n'ont plus la violence qu'elles avaient jadis, et sont dès lors bien moins à redouter. Aujourd'hui on établit des cordons sanitaires pour arrêter ou localiser les ravages qu'exerce sur les bestiaux la peste dite *bovine*. Or, les hommes ne méritent pas moins de sollicitude que les animaux, et lorsque leur existence est en jeu, il n'y a guère à se préoccuper des réclamations du commerce pour quelques entraves momentanées. Si une maladie contagieuse quelconque, ayant la violence que la peste paraît avoir eue dans le passé, exerçait sur l'espèce humaine les ravages que la peste bovine exerce sur les animaux, c. à d. menaçait de dépeupler entièrement les pays où on la verrait sévir, il faudrait bien en revenir aux lazarets et aux précautions rigoureuses d'autrefois. (C. H.)

LAZARISTE, adj. et s. Membre d'une congrégation fondée par saint Vincent de Paule, vers l'an 1625, pour former des missionnaires. Cet ordre fut ainsi nommé parce qu'il fut établi dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire de Saint-Lazare. D'après les statuts de la fondation, les lazaristes ne faisaient que des vœux simples; leur général devait être Français. Ils eurent la direction d'un grand nombre de séminaires. Le couvent de Saint-Lazare était aussi une maison de force; on y renfermait les jeunes gens dont la mauvaise conduite paraissait aux parents et aux magistrats ne pouvoir être réprimée que par une détention plus ou moins longue. Quelquefois on infligeait aussi cette correction à des hommes d'un âge mur, à des écrivains, comme cela arriva à Beaumarchais.

LAZOWSKI. Patriote polonais, qui s'était réfugié en France en 1784. Il fut élu capitaine de la garde nationale en 1789, à cause de son dévouement à la cause révolutionnaire. Au 10 août, il dirigea l'attaque de l'artillerie des fédérés contre le château des Tuileries, et contribua puissamment à la victoire du peuple. On dit que ce fut lui qui fit monter une pièce jusque dans les appartements du roi. Envoyé à Versailles par Danton, dans les journées de septembre, il prit une part active au jugement et à l'exécution des prisonniers d'Orléans. Nommé à la même époque membre de la commune de Paris, il fut, en mars 1793, décrété d'arrestation, sur la proposition de Vergniaud; mais les jacobins prirent hautement sa défense, et ce décret fut rapporté. Il mourut presque subitement peu de temps après, et fut inhumé sur la place du Carrousel, au lieu même où ses batteries avaient, au 10 août, décidé la défaite de la monarchie.

LAZULITE, s. f. Minéral. Substance minérale d'un bleu d'azur appartenant à l'ordre des silicates alumineux, opaque, fusible en verre blanc, et soluble dans les acides en perdant sa couleur. Elle est composée de silice, d'alumine, de soude, de chaux et de quelques centièmes d'acide sulfurique. Sa coloration est attribuée à une petite quantité d'un sulfure métallique, dont la décomposition aurait lieu par l'action des acides, et l'on est parvenu à obtenir de la *lazulite artificielle*, dont la teinte rivalise avec celle de ce minéral naturel. Ce dernier se trouve disséminé, sous forme de cristaux ou de grains, ou en veines, dans les terrains granitiques. On le rencontre particulièrement dans les calcaires grenus de la Sibérie et dans plusieurs parties de l'Asie centrale. La lazulite d'un beau bleu, exempte de taches blanches, est recherchée par les lapidaires, qui en font des coupes, des tabatières ou des plaques d'ornement; mais son principal usage est de fournir à la peinture cette belle couleur bleue connue sous le nom d'*outremer*, et qui est remarquable par son inaltérabilité. Pour la préparer, on broie la pierre; on mêle sa poussière avec de la résine pour en former une pâte; puis, à l'aide de lavages, on extrait de ce mélange une poudre fine qui, étant séchée, donne l'outremer. La lazulite est connue sous les noms de *Lapis-lazuli*, de *Pierre d'azur*.

LAZZARONE, s. Mot italien passé dans la langue française, par lequel on désigne à Naples les hommes de la dernière classe du peuple, et qui a pour étymologie le nom de *Lazare*, le mendiant de l'Évangile, soit parce que les *lazzaroni* allaient le plus souvent nus comme lui, soit parce qu'ils portaient dans leur misère le costume des hôpitaux de Saint-Lazare. Un *lazzarone* qui a sa nourriture de la journée assurée ne travaille guère. La misère, la paresse, l'insouciance des *lazzaroni* sont devenues proverbiales. Une *lazzarone* portait un enfant sur son dos et en allaitait un autre. | Il existait au siècle dernier, dans la ville de Naples, environ quarante mille individus des deux sexes qui, vêtus légèrement, vivaient dans des paniers d'osier, d'où ils ne sortaient que pour admirer le soleil ou pour travailler quelques rares instants de la journée. Quelques-uns d'entre eux, dédaignant la mollesse des paniers d'osier, se couchaient sur les larges dalles de la rue de Tolède; ils exerçaient presque tous l'état de commissionnaires; quelques-uns, attachés aux grandes maisons de Naples, étaient les instruments aveugles des haines et des vengeances de leurs puissants maîtres. Il y avait encore une autre classe de *lazzaroni* qui, demeurant dans les quartiers de la ville les plus voisins de la mer, y vivaient du produit de leur pêche. Les premiers avaient pour tout habillement une chemise, un pantalon de toile et parfois un chapeau de paille; les derniers étaient ordinairement nus, sauf un léger caleçon, et se tenaient sur les quais. Les uns et les autres oubliaient facilement le passé, et, insouciants de l'avenir, ne pensaient qu'à satisfaire les besoins du moment. La facilité d'y pourvoir, la douceur

du climat, la paresse et la sobriété propres aux méridionaux, enfin la négligence du gouvernement, étaient les sources de cette apathie. Des hommes bien conformés, ayant de l'intelligence, vivaient comme des brutes au sein de la civilisation. On aurait pu les prendre pour les êtres les plus paisibles en les voyant supporter patiemment les quolibets et les moqueries de leurs compatriotes; cependant ces mêmes hommes s'exaltaient parfois et montraient un courage et des passions ardentes. Ils aimaient leur patrie et ils répandirent en maintes occasions leur sang pour la sauver. Défenseurs de la liberté, ils combattirent don Pedro de Tolède, qui voulait établir à Naples l'inquisition espagnole; ils s'armèrent pour Mazaniello, lazzarone lui-même et prêchant l'indépendance de Naples. Ils luttèrent héroïquement contre l'armée de Championnet; séduits et entraînés par le cardinal Ruffo, ils massacrèrent les patriotes. Ce fut le dernier moment de leur existence : les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque ont cherché à éveiller parmi eux le sentiment de la propriété et le goût du travail. Ces efforts ont été couronnés d'un heureux succès; les *lazzaroni* ont disparu. Il y a maintenant à Naples des hommes pauvres, mal vêtus, ignorants, abrutis; ils sont à peu près ce que sont les *chiffonniers* de Paris ou les *mob* de Londres; mais ils y sont plus nombreux en proportion, parce que la misère est plus grande à Naples que dans les capitales de la France et de l'Angleterre. | Au pluriel, on écrit plus ordinairement *Lazzaroni*, en conservant la terminaison italienne du pluriel, mais on écrit aussi *Lazzarones*.

LAZZI, s. m. (pron. *ladzi*; mot italien, pluriel de *lazzo*, badinage, plaisanterie). Jeu de théâtre, qui consiste en signes d'épouvante ou de toute espèce de bouffonneries étrangères à l'action dramatique, bouffonneries par lesquelles un personnage comique interrompt une scène et l'action elle-même. On peut aussi définir ce mot Un jeu muet, en mouvements, en grimaces, en contorsions plus ou moins risibles, plus ou moins indécentes. C'était la ressource ordinairement employée, sans goût et sans jugement, par les comédiens qui ne se sentaient pas en fonds pour soutenir le dialogue improvisé dans les pièces italiennes; il est vrai de dire que la plupart de ces pièces n'auraient pas été supportables sans les lazzi qui en accidentaient la représentation. Les rôles d'Arlequin et de tous les personnages bouffons n'y sont, le plus souvent, comiques que par les lazzi, qui sont de bon ou de mauvais goût, suivant que l'auteur qui les a faits a plus ou moins d'esprit et de talent. Les comédies italiennes sont pleines de *lazzi*. C'est au fond une scène de *lazzi*.

Pour attirer la foule aux *lazzi* qu'il répète,
Le blanc Pulcinella sonnait de la trompette.
(V. HUGO.)

| Dans le langage général, Mauvaises plaisanteries, bouffonneries. Il s'en est tiré par des *lazzi*. Il brillait par ses reparties comiques, par ses *lazzis*. | On écrit au pluriel des *lazzis* ou des *lazzi*, indifféremment.

LE, art. m. s. (du lat. *ille*, *illa*, *illud*, celui-là, celle-là, cela). Il fait *la* au féminin singulier, et *les* au pluriel pour les deux genres. Ce n'est au fond qu'un adjectif déterminatif, qui équivaut pour le sens à *ce*, *cette*, *ces*, suivis de *qui*. Quand on dit : *Le chien*, c'est comme si on faisait cette phrase : *Ce chien qui est connu, dont il a été question*. C'est une manière abrégée d'exprimer un sens déterminé. Et si l'on prend ces mots *le chien* dans une acception générique, l'article offre toujours la même équivalence, car c'est comme si l'on disait : *Cet animal dont l'espèce est connue sous le nom de chien*. *Le* se place devant un substantif masculin singulier : *Le* blé. *Le* chemin. *Le* vent. *Le* soleil. *Le* cheval. *Le* citoyen. *Le* temps. *Le* plaisir. *Le* chagrin. *Le* souvenir, etc. | *La* précède les noms féminins. *La* lune. *La* mère. *La* fille. *La* sœur. *La* route. *La* poésie. *La* douleur. *La* durée. *La* fleur. *La* haine. *La* honte, etc. | *Les* se met indistinctement devant tous les noms au pluriel. *Les* hommes. *Les* femmes. *Les* fruits. *Les* fleurs. *Les* plantes. *Les* saisons. *Les* siècles. *Les* événements. *Les* travaux. *Les* pensées. *Les* passions. *Les* vertus. *Les* vices, etc. | On élide, on supprime la voyelle finale des articles *le* et *la*, et on la remplace par l'apostrophe, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet. On dit ainsi : *L'*air, *l'*éventail, *l'*or, *l'*usage, au lieu de *le* air, *le* éventail, *le* or, *le* usage; *l'*amitié, *l'*erreur, *l'*ironie, *l'*ordure, au lieu de *la* amitié, *la* erreur, *la* ironie, *la* ordure; *l'*homme, pour *le* homme; *l'*humanité, pour *la* humanité. | *Le* et *les* se combinent avec les prépositions *à* et *de*, de manière à former, par une sorte de contraction, les mots composés *au*, *aux* et *du*, *des*. *Au* est pour *à le*; *aux* est pour *à les*. *Au* bonheur, *aux* plaisirs, *aux* peines, au lieu de *à le* bonheur, *à les* plaisirs, *à les* peines. *Du* est pour *de le*; *des* est pour *de les*. *Du* travail, *des* hommes, *des* maisons, pour *de le* travail, *de les* hommes, *de les* maisons. | *Le*, *la*, *les* se répètent, en général, toutes les fois que la phrase présente plusieurs substantifs liés par la conjonction *et*. *Les* sciences *et les* arts. *Les* vertus *et les* vices. *Le* commerce *et l'*industrie. *La* vie *et la* mort. Il faudrait commencer toutes les leçons par un hymne adressé à la Divinité, et chanté alternativement en chœur par *les* filles *et les* garçons. (Bern. de Saint-Pierre.) Un beau matin le fils s'engage; *le* père *et la* mère sont au désespoir. | Cependant, pour la rapidité de l'expression, on se dispense parfois de cette répétition: Nous visitâmes aux environs *les* rues *et* carrefours. (Le Sage.) On sait que *les* prix *et* récompenses seront distribués arbitrairement, on ne fera pas grand effort pour les obtenir. | Deux noms de choses différentes, séparés par la conjonction *ou*, exigent la répétition de l'article. *Le* père *ou le* fils. *Le* cheval *ou l'*âne. *La* rose *ou l'*œillet. *La* terre *ou le* ciel. Mais si les deux noms séparés par *ou* ne sont que des synonymes, l'un étant destiné à expliquer l'autre, l'article se supprime ordinairement. *Les* peuplades *ou* tribus qui habitent ces contrées ont déjà un commencement de civilisation. *Les* herbes *ou* plantes aromatiques. *Les* savanes *ou* prairies naturelles. *Les* palatins *ou* gouverneurs de province. | En général, la répétition de l'article n'a pas lieu pour les adjectifs liés par la conjonction *et*. *Le* simple *et* sublime La Fontaine. *L'*honnête *et* intelligent commis. *Le* savant *et* profond philosophe. *La* belle *et* vertueuse femme. *Le* doux *et* tendre langage du cœur. | Si les adjectifs séparés par la conjonction *et* ont des sens opposés ou déterminent plusieurs substantifs, il faut répéter l'article. *L'*ancien *et le* nouveau continent. *Le* grand *et le* petit exemplaire ont été soigneusement conservés. *Les* bons *et les* mauvais conseils. | La répétition de l'article s'emploie pour donner de l'énergie à la phrase, comme dans l'exemple suivant : Cette foi profonde dans les destinées futures de l'humanité, se trouvait chez *le* pauvre, *l'*incorruptible, *le* grand citoyen appelé Robespierre. | On peut dire : 1° *Le* cinquième *et le* sixième degré; 2° *le* cinquième degré *et le* sixième; 3° *le* cinquième *et* sixième degré; 4° *le* cinquième *et le* sixième degrés; 5° *les* cinquième *et* sixième degrés. La situation du Monomotapa est entre *le* quatorzième *et le* vingt-cinquième degrés de latitude méridionale. *Le* quatrième *et le* cinquième siècle. *Le* douzième *et* treizième siècles. *Les* dix-septième *et* dix-huitième siècles. | Quand deux adjectifs, placés devant un substantif, sont liés par la conjonction *ou* et déterminent des idées différentes, on répète toujours l'article devant le second. *La* bonne *ou la* mauvaise fortune. *La* vraie *ou la* fausse civilisation. En pareil cas, la répétition n'a pas lieu si les adjectifs suivent le substantif. *La* fortune bonne *ou* mauvaise. *La* civilisation vraie *ou* fausse. *Les* remords vrais *ou* faux de l'évêque en donnèrent au peuple. (Voltaire.) | L'article doit toujours se répéter lorsqu'il y a emploi du superlatif. *Le plus* grand *et le plus* sublime effort. La personne *la plus* aimable *et la plus* jolie. Le morceau *le plus* beau *et le plus* expressif de cette partition musicale. Le chemin *le plus* court *et le plus* sûr. Le travail *le plus* facile *ou le moins* pénible. Nous nous croyons bientôt *les plus* éclairés *et les plus* habiles quand nous sommes *les plus* élevés *et les plus* heureux. (Bossuet.) *La meilleure* de toutes les éducations *est la plus* ordinaire, *la moins* sévère *et la plus* proportionnée, je ne dirai pas aux forces, mais à la faiblesse de l'enfant. (Buffon.) | L'article varie toutes les fois qu'il modifie un substantif. Les romans sont les livres *les plus* agréables, et par là même *les plus* utiles ou *les plus* dangereux, selon ce qu'ils contiennent. | L'article reste invariable, si, au lieu de modifier un substantif, il modifie un adjectif ou un participe, et forme avec *plus*, *moins*, *mieux*, une expression proverbiale. Voici les fleurs qui me sont *le plus* agréables, c. à d. qui me sont agréables au plus haut degré. C'est la femme qu'il a *le plus* aimée. C'est le point de vue où se place l'esprit qui décide, car on pourrait dire aussi : Voici les fleurs qui pour moi sont *les plus* agréables, en sous-entendant *de toutes les fleurs*. On dit de même, selon le cas : Les opinions *les* plus ou *le* plus généralement suivies. | On dira : *Les arbres les plus hauts sont les plus exposés à la tempête*, parce que le rapport du superlatif est déterminé; mais on dira : *On a abattu les arbres le plus exposés à la tempête*, parce que le rapport n'est pas déterminé. C'est par la même raison qu'on dira : *Les parures les plus à la mode sont celles dont je viens de vous parler*, et *Les parures le plus à la mode ne conviennent pas aux femmes âgées*. | L'article au pluriel peut se mettre devant les noms propres d'une manière emphatique, sans idée de pluralité, et alors, en effet, on ne leur donne pas la marque du pluriel. *Les* Corneille, *les* Racine, ont été la gloire du siècle de Louis XIV. | Il s'y joint aussi avec l'idée de pluralité; alors on leur donne la marque du pluriel. *Les Virgiles sont rares*, c. à d. les poètes tels que Virgile. | Il se met devant un nom de famille pour indiquer la famille entière. *Les* Stuarts. *Les* Bourbons. Je connais *les* Brassacas; c'est une des meilleures familles de la Garonne. (Dancourt.) | L'article se met devant plusieurs noms italiens. *Le* Titien, *le* Corrége, *le* Tasse, *l'*Arioste. | On dit aussi *Le* Poussin, bien qu'il soit français; son long séjour en Italie a fait que l'article s'est joint à son nom. | L'article se joint quelquefois aux noms propres quand on parle soit familièrement, soit légèrement de personnes qui ont une notoriété. *La* Champmeslé, fameuse actrice; *la* Brinvilliers, célèbre empoisonneuse. (D'Olivet.) La boutique de *la* Duchapt, célèbre marchande de modes. (J. J. Rousseau.) *La* Dangeville est plaisante et moqueuse. (Voltaire.) *La* Patti, *la* Malibran. | Au sens général, l'article se supprime quelquefois. Contentement passe richesse. Bonté passe beauté.

LE. Pronom de la troisième personne, au masculin et au singulier, qui fait *la* au féminin singulier, et *les* au pluriel des deux genres. C'est l'article non suivi du substantif et le remplaçant dans le discours : Si vous voulez suivre le chemin de la vertu, je vous *le* montrerai. Il s'emploie pour les personnes et pour les choses. C'est ma mère, je l'aime tendrement, je *la* défends. Jeune, j'embrassai la cause du peuple, et vieux, je *la* défends encore.

Les grandes passions naissent dans un grand cœur;
Qui *les* sent fortement sait en être vainqueur.
(BELLOY.)

| *Le* et *la* s'élident devant une voyelle ou un *h* muet, pour éviter l'hiatus. Vous *l'*agacez, vous *l'*irritez. Mais l'élision n'a pas lieu quand les pronoms suivent le verbe. Menez-*le* à Paris; conduisez-*le* à sa mère. | La place de *le* et *la* est généralement devant le verbe. Je *l'*aime; je *la* hais. Mais quand le verbe est à l'impératif, le pronom *le* ou *la* suit avec un trait d'union, si la phrase est affirmative. Prends-*les*, promène-*la*. Cela n'a pas lieu si la phrase est négative. Ne *le* grondez pas. Si l'on vous propose de faire une mauvaise action, ne *la* faites pas. | Lorsque deux pronoms se suivent et que le verbe est à l'impératif, le régime direct se met toujours avant le régime indirect. Donne-*le*-moi. Rends-*la*-lui. Dites-*le*-leur. Épargnez-*le*-nous. | Quand il y a négation, le régime indirect précède le régime direct. Ne me *la* donne pas. Ne me *l'*épargne pas. | Quand le verbe n'est pas à l'impératif, le régime indirect se place toujours avant *le*. Je te *l'*offre. Je ne te *l'*offre pas. Je te *l'*indique.

La rigueur n'a jamais produit le repentir;
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on nous *le* fait sentir.
(CRÉBILLON.)

Sont exceptés de la règle précédente *lui* et *leur*, qui se placent toujours après *le*, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. On *le lui* payera sans retard. On ne *le lui* payera pas. Ils ont quelques défauts, ma foi je *les leur* passe. | *Le*, *la*, *les* précèdent *en* et *y*, avec ou sans négation. Je *l'en* blâme. Je ne *l'en* blâme pas. On *les y* forcera. On ne *les y* forcera pas. | Autrefois, avec deux verbes à l'impératif, le pronom précédait sans inconvénient le second. Polissez-le sans cesse et *le* repolissez. (Boileau.)

Et puisque Jean Lapin vous demande la vie,
Donnez-la-lui, de grâce, ou *l'*ôtez à tous deux.
(LA FONTAINE.)

C'est moins usité aujourd'hui. | Quand ces mêmes pronoms sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent le plus ordinairement entre les deux verbes; quelquefois cependant la grâce et l'harmonie de la phrase les demandent avant le premier verbe. On peut donc dire à volonté : Je ne puis *le* croire, ou je ne *le* puis croire; je ne veux plus *la* revoir, ou je ne *la* veux plus revoir. | Lorsqu'il y a plusieurs verbes dans la phrase, la répétition de *le*, *la*, *les* est indispensable. Le suprême et le parfait gouvernement consiste à gouverner ceux qui gouvernent; il faut *les* observer, *les* éprouver, *les* modérer, *les* corriger, *les* changer de place, et *les* tenir toujours dans la main. (Fénelon.) Cette répétition n'est pas indispensable avec les verbes composés. On dira donc : Il me *l'*a dit et répété cent fois, ou bien, il me *l'*a dit et me *l'*a répété cent fois. | Quand ces pronoms représentent des substantifs déterminés, ils en prennent le genre et le nombre. On emploie, au contraire, invariablement *le* pour remplacer les adjectifs ou des substantifs indéterminés. Êtes-vous *le* veuf? Je *le* suis.

Êtes-vous *la veuve?* Je *la* suis. Êtes-vous *les acteurs des Français?* Nous *les* sommes. Êtes-vous *veuf?* Je *le* suis. Êtes-vous *veuve?* Je *le* suis. Êtes-vous *acteurs?* Nous *le* sommes. | Malgré cette règle, la réponse amène quelquefois une ellipse qui fait que *le* s'accorde avec le substantif qu'on a dans la pensée et non avec celui qui est dans la phrase, et alors l'emploi de *le* suit la règle relativement au mot ellipsé. Des hommes serviles, nous ne *le* serons jamais. Les pauvres ne *le* seront pas toujours. Les belles choses *le* sont moins hors de leurs places. | Quand le pronom *le* tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il reste invariable. Tout ce que vous me dites des merveilles de la république américaine, je *le* crois.

Autant que je *le* puis, je cède à tes raisons,
Elles calment un peu l'ennui qui me dévore.
(RACINE.)

Les pronoms *le, la, les* doivent toujours se rapporter à des noms suffisamment déterminés. | On peut dire avec ou sans *le* : Comme on *le* pense, comme on pense; comme on *le* voit, comme on voit, etc. | Quelquefois, par une sorte de gallicisme, *le* s'emploie sans antécédent. Elle *l'*emporte sur toutes les femmes par la grâce et par la beauté. | On dit : Est-ce votre mère? Oui, c'est *elle*, et non oui, ce *l'*est. Est-ce le pape? Oui, c'est *lui*, et non ce *l'*est. Mais on dit : Est-ce votre robe? Oui, ce *l'*est, et non c'est *elle*.

LÉ, LÉE, adj. (du lat. *latus*, même sens). Large. Ce mot n'est plus usité aujourd'hui, mais il se rencontre souvent dans les écrits des vieux auteurs français antérieurs au xe siècle. La voie claire, haute et *lée*. (Roman de charité.)

LÉ, s. m. Largeur d'une étoffe entre les deux lisières. Prendre deux mouchoirs dans le *lé* d'une toile. Le *lé* de cette percaline n'a que 95 centimètres. Synonyme de *Laize*. | Une largeur d'étoffe. *Lé* de satin, de velours, de toile, de mousseline, de taffetas, de madapolam, etc. Robe de six, de sept *lés*. Il faut encore un demi-*lé*. Changer un *lé* à une robe. Rideaux de deux, de trois *lés*.

LÉACHIE, s. f. (pron. *léaki*). Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des hélianthées. Les léachies forment trois espèces : la *léachie lancéolée*, la *léachie à feuilles éparses* et la *léachie tréflée*. Ce sont de belles plantes qui vivent en pleine terre, s'accommodent à peu près de tous les terrains, et qui peuvent servir à l'ornement des jardins.

LÉANS, adv. Là dedans, opposé à céans, qui signifie ici dedans. Vieux mot. Un frère Jean, novice de *léans*. (La Fontaine.)

LEBAS (JACQUES-PHILIPPE). Graveur français, né à Paris en 1707, mort en 1783. Il y a peu de graveurs qui aient produit autant que lui. Son œuvre est d'autant plus considérable, qu'il a signé beaucoup de gravures entièrement exécutées par ses élèves, mais sous sa direction. Il savait les choisir pour reproduire par le burin des tableaux de bons maîtres. Berghem, Wourvermans, Van Ostade et surtout Téniers se retrouvent dans les gravures de Lebas avec toute leur naïveté et tout leur esprit. Il a exécuté plus de cent sujets d'après Téniers, et au moins trente d'après Vernet, l'un des peintres dont il affectionnait le plus le talent. Il est le premier qui, après Rembrandt, ait fait un grand usage de la pointe sèche. Il dessinait beaucoup, et il a laissé, d'après ses compositions, toutes remarquables par une vive imagination, un grand nombre de gravures d'un burin facile et brillant. | *Lebas* (Philippe-François-Joseph). Célèbre conventionnel, ami de Maximilien Robespierre, naquit à Frévent (Pas-de-Calais), en 1765. Son père était notaire. Il fit ses études à Paris et fut reçu avocat au Parlement en 1789. Lebas vint l'année suivante s'établir à Saint-Pol, dont il représenta les habitants à la fédération du 14 juillet 1790. Dans le cours de l'année 1791, il fut nommé administrateur du district de Saint-Pol. Élu membre de la Convention nationale, il fit partie de la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Ami de Robespierre et convaincu de la pureté de ses intentions, il avait, dès son entrée à l'Assemblée, embrassé ses principes, et il y demeura constamment fidèle. Devenu membre du comité de sûreté générale, il fut presque toujours en mission avec Saint-Just à l'armée du Rhin et à l'armée de Sambre-et-Meuse. Avant d'être envoyé sur le Rhin, il avait déjà été envoyé comme représentant du peuple à l'armée de Sambre-et-Meuse, avec Duquesnoy, son parent. Au retour de sa dernière expédition avec Saint-Just, Lebas fut chargé de la surveillance de l'*École de Mars*, établie dans la plaine des Sablons. A la séance du 9 thermidor, au moment où l'on décrétait d'arrestation Robespierre et Saint-Just, il se leva et s'écria qu'il ne voulait pas partager l'opprobre d'un tel décret, et qu'il demandait aussi contre lui la même mesure. Il fut compris sur-le-champ dans le décret. Arrêté avec Robespierre, Saint-Just, Couthon, etc., il fut conduit à la Force, mais ils furent bientôt délivrés et conduits en triomphe par le peuple à l'hôtel de ville. Là Lebas et Saint-Just pressèrent Robespierre de profiter des offres des canonniers de Paris et de marcher contre la Convention, mais il s'y refusa. Il ne restait plus qu'à mourir, la Convention les ayant mis hors la loi. Lebas, auquel des amis avaient fait porter un déguisement et deux pistolets, donna l'une de ces armes à Robespierre, qui n'hésita pas un instant, d'après certaine version reconnue aujourd'hui complètement fausse; Maximilien Robespierre n'attenta pas à ses jours, mais Lebas se fit sauter la cervelle, et Léonard Bourdon, qui venait pour se saisir de sa personne, ne reçut dans ses bras qu'un cadavre.

LEBÉRIS, s. m. Erpét. Vipère du Canada.

LÉBÉTON, s. m. Sorte de tunique sans manches que portaient les solitaires de la Thébaïde.

LÉBIAS, s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des cyprins. Toutes les espèces rapportées à ce genre existent dans la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

LÉBIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères créophages, comprenant plusieurs espèces de carabes. Ils sont fort jolis, alertes; on les trouve ordinairement sous des pierres.

LEBRUN (CHARLES). Peintre français, né à Paris en 1619, mort dans la même ville en 1690. Son père, qui était sculpteur, lui inspira le goût des arts et le plaça dans l'école de Simon Vouet. Les premiers essais de Lebrun annoncèrent cette richesse de composition et cette puissance de verve qui forment le principal caractère de son talent. Le chancelier Séguier le prit sous sa protection et l'envoya à Rome, où il le tint six ans, à ses frais, en pension chez le Poussin. Sous un tel maître, Lebrun vit se développer rapidement les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Lorsqu'il fut de retour à Paris, en 1648, le *Crucifiement de saint André*, le *Martyre de saint Étienne*, *Moïse frappant le rocher*, et quelques autres tableaux, le placèrent promptement au premier rang. Mazarin le présenta à Louis XIV, Colbert le fit nommer premier peintre du roi, et lui fit donner plus tard la direction de tous les ouvrages de peinture, de sculpture et d'ornements qui se faisaient dans les bâtiments de la couronne. Lebrun exerça despotiquement cette dictature, et c'est là un reproche qui doit peser sur sa mémoire. Il fut orgueilleux avec les artistes et entrava plus d'une fois leur génie, les enfermant dans le cercle de ses idées et ne leur laissant rien exécuter que sur ses dessins et d'après ses avis. Mais, pour ne pas dépasser les limites de la justice, il faut reconnaître que, sans une direction éclairée comme fut celle de Lebrun, il eût été impossible d'obtenir cet accord intime et parfait qui existe dans les travaux d'art des grandes constructions de cette époque. Il peignit un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons des *Batailles d'Alexandre*, la *Famille de Darius*, ses *peintures de la grande galerie de Versailles*, le *Christ aux Anges*, le *Massacre des Innocents*, la *Mort de Sénèque*, etc. On reproche à Lebrun un coloris faible et un dessin parfois lourd. Sans avoir le coloris du Titien, ni la pureté de dessin de Raphaël, il a cependant su réunir quelques-unes des qualités des plus habiles peintres, et il n'en reste pas moins un des grands peintres de l'école française. Il est, outre son talent, une chose qui doit lui mériter à jamais la reconnaissance des artistes français. Ce fut lui qui fit créer l'école française à Rome, et donna l'idée d'y faire entretenir, aux frais du gouvernement, les jeunes gens qui auraient remporté les premiers prix à Paris. Ce service qu'il a rendu à l'art français rachète un peu les hontes de sa dictature, qu'il expia, du reste, vers la fin de sa carrière. Louvois, qui, succédant à Colbert, s'était, pour ainsi dire, imposé la loi de persécuter tous ceux que son prédécesseur avait protégés, opposa Mignard à Lebrun, et ne laissa échapper aucune occasion de lui faire éprouver des dégoûts. L'on doit, en outre, à Lebrun, des dessins, des gravures à l'eau-forte et deux ouvrages sur la peinture, intitulés, le premier, *Conférences sur l'expression des différents caractères des passions*, le dernier, *Traité de la physionomie*.

LÉCANOMANCIE, s. f. (du gr. λεκάνη, plat, bassin; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait au moyen d'un bassin rempli d'eau. On y jetait des métaux ou des pierres précieuses, et l'on augurait l'avenir d'après le son que rendaient ces objets en touchant le fond du bassin.

LÉCANORE, s. m. Bot. Genre de la famille des lichens. | *Lécanore parelle*, Orseille terrestre ou orseille d'Auvergne, qui sert à la préparation de la pâte tinctoriale appelée orseille et pain de tournesol. C'est en faisant macérer ces pains dans l'eau que les chimistes obtiennent leur teinture dite improprement de tournesol. | *Lécanore tinctoriale*, nommée aussi *Cochenille végétale*, qui donne une belle laque violette.

LÉCANORINE, s. f. Chim. Principe qui se trouve dans les lécanores.

LÈCHE, s. f. Famil. Tranche fort mince à manger. Une *lèche* de pain, de jambon, de lard. On ne lui en a donné qu'une *lèche*.

LÉCHÉ, ÉE, part. Sur qui ou sur quoi on a passé la langue. Le maître *léché* par son chien. La tartine *léchée* par l'enfant. Doigts *léchés*, plats *léchés*. On reconnaît facilement les endroits *léchés*. | Fig. T. de peinture. Se dit des œuvres qui se font remarquer par un poli recherché, par un fini que le pinceau n'a pu obtenir qu'avec un soin et une patience excessifs. Tableau *léché*. Cette peinture est trop *léchée*. Manière froide et *léchée*. Certains traits négligés des grands peintres sont fort au-dessus des ouvrages les plus *léchés* des peintres médiocres. (Fénelon.) | Il se dit dans un sens analogue des œuvres littéraires. Ouvrage trop *léché*. | Substantiv. Le *léché* est l'opposé du heurté, du large, du facile. | Fig. et famil. *Mal léché*, Laid, difforme, grossier, mal élevé. | *Ours mal léché*, Homme dont la personne et les manières sont sans aucun agrément, mal peigné et mal élevé. Toute sa personne velue représentait un *ours mal léché*. (La Fontaine.)

LÈCHE-DOIGT (À), loc. adv. Famil. En petite quantité; mesquinement.

LÈCHEFRITE, s. f. Ustensile de cuisine, vaisseau plat, étroit et long, que l'on place sous la broche, afin d'y recueillir la graisse et le jus qui s'échappent des viandes qu'on fait rôtir. La lèchefrite est ordinairement en tôle ou en fer-blanc. Une lèchefrite bien entendue doit avoir des pieds et, lorsqu'elle est longue, deux manches ou poignées à l'une de ses extrémités. On pratique sur le derrière un enfoncement où se rassemblent le jus et la graisse, que l'on puise facilement, pour en arroser la pièce embrochée, et à l'une des extrémités, une goulette pour verser commodément tout le jus et la graisse. On fabrique des *lèchefrites* en fer battu.

LÈCHEMENT, s. m. Action de lécher.

LÉCHER, v. a. (du gr. λείχειν, même signif.). Passer la langue sur quelque chose. *Lécher* ses lèvres, ses doigts. *Lécher* un plat, une assiette. *Lécher* une tartine. Son chien lui *léchait* les mains. Les chiens guérissent les plaies en les *léchant*. La loi Gombette condamnait celui qui avait volé un chien à lui *lécher* le derrière. Les lions venaient le flatter et *lécher* ses pieds. (Fénelon.) Le chien meurt en *léchant* le maître qu'il chérit. (Voltaire.) | Enlever en léchant. Si tu *lèches* ainsi ton beurre, il te faudra ensuite manger ton pain tout sec. | Famil. Dans un sens absolu, Faire le métier de parasite. Il aime à *lécher*. | Fig. Flatter. *Il le lèche, c'est pour l'avaler*, c. à d. Il le flatte, c'est pour le perdre, le conduire à sa ruine et en profiter. | Embrasser. Mon âme, je te *lèche* sur toutes les coutures. (Mme de Sévigné.) | T. de peinture. Passer et repasser le pinceau jusqu'à ce que l'on obtienne un poli recherché, un fini excessif. *Lécher* un tableau. Vous *léchez* trop; soyez donc plus large et plus facile. | Se dit, dans un sens analogue, des œuvres de l'esprit. Il *lèche* ce qu'il écrit. Quand on *lèche* ainsi son style, il ne peut qu'être froid. | Fig. *Lécher l'ours*, Sucer les parties en prolongeant un procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte;
N'a-t-il point assez *léché* l'ours?
(LA FONTAINE.)

| Dans un autre sens, Ruiner un sot en le flattant. Il *lèche l'ours*, la toilette est déjà à moitié faite. | SE LÉCHER, v. pr. Lécher soi. Il *se lèche*. Le chat *se lèche*. | Lécher à soi. *Se lécher* les lèvres. *Se lécher* les doigts. Quand les chats ont mangé quelque chose de succulent, ils *se lèchent* les barbes, ou ils *s'en lèchent* les barbes. Grammont regardait le chancelier Letellier comme perfide et implacable dans ses vengeances; le voyant sortir un jour de chez le roi, il dit : « Je crois voir une fouine qui, venant d'égorger des poulets, *se lèche* encore le museau teint de sang. » | Famil. *On s'en lèche les doigts, c'est à s'en lécher les doigts*, Se dit d'une chose très-succulente, surtout d'un mets assaisonné d'une sauce. | Prov. et ironiq. *Il n'a qu'à s'en lécher les barbes*, Il n'aura point ce qu'il voulait avoir.

LÉCHEUR, EUSE, adj. et s. Famil. Gourmand, gourmande; parasite. C'est un *lécheur*, une *lécheuse*.

LÉCHONNER, v. a. Lécher souvent, à plusieurs

reprises. | Fig. Caresser tout doucement. Que diable ne parlez-vous tout droit, sans aller *téchonnant* les friponneries du sot langage!

LECHT, s. m. Mar. et comm. Dans le tonnage des navires du Nord, poids valant douze barils.

LÉCIDÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, qui comprend une cinquantaine d'espèces.

LÉCITHINE, s. f. Chim. Matière grasse phosphorée neutre qu'on trouve dans la fibrine.

LECLERC (PÉRINET). En 1418, pendant la lutte sanglante des Armagnacs et des Bourguignons, un jeune bourgeois de Paris, marchand de fer au Petit-Pont, dont le père gardait, en sa qualité de quartenier, les clés de la porte Saint-Germain-des-Prés, avant été maltraité des Armagnacs sans pouvoir obtenir justice du prévôt. S'associant à six ou sept jeunes gens également mécontents, il fit avertir le sire de l'Isle-Adam, qui commandait à Pontoise une petite troupe de Bourguignons, qu'il se faisait fort de lui ouvrir, le 29 mai, à deux heures après minuit, la porte Saint-Germain. En effet, pendant la nuit, il déroba à son père les clés que celui-ci gardait sous son chevet, monta la garde à la porte Saint-Germain avec ses complices, et l'ouvrit à l'Isle-Adam dès qu'il se présenta. Les Bourguignons, au nombre de huit cents cavaliers, avancèrent en silence jusqu'au Châtelet, où ils rencontrèrent quatre cents bourgeois armés, que Périnet Leclerc avait fait entrer dans sa conspiration. Alors se firent entendre les cris de *Vive Bourgogne!* La population seconda la troupe de l'Isle-Adam, et le triomphe des Bourguignons fut assuré. Il y eut en même temps d'horribles massacres de bourgeois et de populaire et d'affreux pillages.

LECLERCQ (THÉODORE). Auteur dramatique, né à Paris en 1777, mort en 1851. Après avoir joué par amusement des proverbes dramatiques, il se mit à en composer lui-même, et il déploya dans cette espèce de comédie en miniature une finesse d'observation, une délicatesse de pensée et un bonheur d'expression qui le placent bien au-dessus de Carmontelle, le créateur du genre. Il n'avait voulu travailler que pour les salons; le rapide succès de ses proverbes l'obligea à les livrer au public. On y remarque : *la Manie des proverbes*, qui en est comme l'introduction générale, *le Mariage manqué*, *Tous les comédiens ne sont pas au théâtre*, *l'Humoriste*, *le Château de cartes*, *le Jour et le lendemain*, *le Retour du baron*. Les auteurs dramatiques lui ont fait, et souvent sans l'avouer, de nombreux emprunts.

LECOINTRE. Conventionnel, connu sous le nom de *Lecointre de Versailles*, naquit dans cette ville en 1750. Il était marchand de toiles au commencement de la Révolution. Son ardeur patriotique le fit nommer successivement commandant en second de la garde nationale du département, président du département, député à la Législative et à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. *Lecointre* était excellent patriote et jacobin.

LEÇON, s. f. (pron. *lesson*; du lat. *lectio*, même sens; fait de *legere*, lire). Instruction d'un maître à ses disciples, donnée à l'ordinaire dans une classe ou du haut d'une chaire, sur une division quelconque des connaissances humaines. *Leçon* de grammaire, de langue. *Leçon* de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de droit, de médecine. *Leçon* de littérature, de philosophie, de rhétorique, de morale, de peinture, de musique, de gymnastique, etc. Faire une savante *leçon*. Assister à une belle *leçon*. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser des principes de philosophie et des *leçons* d'éloquence. (Barthélemy.) Un habile anatomiste expliquera à mon élève l'écorché et lui fera l'application de ses *leçons* sur le nu animé et vivant. (Diderot.) Les *leçons* de Michelet et de Quinet au collége de France eurent un grand et légitime succès; ces deux éloquents professeurs avaient compris qu'il n'y avait rien à attendre d'un enseignement stérile comme celui auquel on voulait les astreindre; ils étaient entrés franchement dans la voie de la sincérité, et ils s'efforçaient d'animer leurs *leçons* de l'esprit démocratique. | Rédaction qu'on fait pour enseigner ou pour instruire. *Leçons* de philosophie par Cousin, de littérature par Villemain. La Harpe lisait au Lycée des *leçons* de critique qui l'ont fait surnommer l'Aristarque français. Lorsque Arago faisait à l'Observatoire son cours d'astronomie populaire, on sténographiait ses *leçons*. | Tout enseignement particulier fait par un maître à un disciple ou à un petit nombre d'élèves, en quelque genre que ce soit. Donner, prendre des *leçons*. *Leçon* de lecture, d'écriture, de calcul, de chant. *Leçon* de grammaire, de français, d'histoire, de géographie. *Leçon* d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre, de dessin, de piano, de violon, de natation, d'équitation, de danse. On peut apprendre une langue, seul et sans maître, en six mois de *leçons*, par la méthode Jacotot. Donner des *leçons* au cachet, à un franc le cachet. Prendre des *leçons* de chant. Je ne me souviens plus des *leçons* de Neptune. (Racine.)

> Non loin de là Rollin dictait
> Quelques *leçons* à la jeunesse,
> Et quoique en robe on l'écoutait.
> (VOLTAIRE.)

| Ce que le maître donne à l'élève à apprendre par cœur. Apprendre, étudier sa *leçon*. Réciter, savoir sa *leçon*. Dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement par cœur leurs *leçons* ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée. (Du Rozoir.) Il y a des orateurs qui apprennent à l'avance le discours qu'ils doivent prononcer, et qui le récitent comme une *leçon*. | Par extens. Instructions, conseils, avis donnés à une personne dans quelque affaire ou relativement à sa conduite dans la vie. Écoutez les *leçons* de cet homme sage. Mon fils, tu me rends heureux en me montrant ainsi par ta conduite que tu as profité de mes *leçons*. Recevoir de bonnes, de mauvaises *leçons*. Cette *leçon* vaut bien un fromage, sans doute. (La Fontaine.) Je vois que mes *leçons* ont germé dans ton âme. (Molière.) Peut-on recevoir une plus belle *leçon* de la vanité des grandeurs? (Bossuet.) C'est d'un peuple que vous nommez grossier et sauvage que vous recevez cette *leçon* de modération et de générosité. (Fénelon.) Une *leçon* démentie par l'exemple ne paraîtra jamais qu'une pédanterie ridicule. (Mme de Genlis.) | *Faire la leçon à quelqu'un*, Lui tracer un plan de conduite dans une affaire. Là-dessus, M. d'Aimeri, auquel nous *avions fait sa leçon*, prit la parole. (Mme de Genlis.)

> J'ai vu Burrhus, Sénèque, aigrissant vos soupçons,
> De l'infidélité vous tracer les *leçons*.
> (RACINE.)

| Enseignement, avertissement tel que l'on reçoit des choses. Cet événement fut pour nous tous une dure *leçon*. Je ne m'attendais pas à cette infamie; c'est une *leçon* qui ne sera pas perdue. Les *leçons* de l'expérience ne profitent qu'à ceux qui les reçoivent; elles sont à peu près perdues pour tous les autres. Les *leçons* de l'histoire montrent avec la dernière évidence que de siècle en siècle le règne de la justice s'avance et que toutes les tyrannies tendent à faire place à la fraternité. Instruit par les *leçons* du malheur, de l'adversité. Songez que votre vie est la *leçon* des rois. (Voltaire.) L'esprit est moins rebelle que le cœur aux *leçons* de la morale. (Dubay.) La *leçon* de l'avenir est dans la contemplation du passé. (Delille.) | Avertissement, instruction, discours qui a pour but de corriger celui ou ceux à qui il s'adresse. Faire une *leçon* à quelqu'un, lui adresser une *leçon*. Il veut que tous ses mots soient autant de *leçons*. (Régnier.) | Réprimandes, soit en paroles, soit en action; remontrances. Donner une *leçon* à quelqu'un. Ceux qui dans ce monde ont la manie de faire la *leçon* aux autres sont obligés d'en recevoir à leur tour. | Liturg. cathol. Partie de l'office qu'on dit à matines et qui se compose de morceaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de la vie du saint dont on célèbre la fête. Il y a trois *leçons* à chaque nocturne. L'Église chante tous les jours les psaumes et les *leçons* des prophètes. (Chateaubriand.) | Manière dont le texte d'un même auteur est rendu dans différents manuscrits ou dans différentes éditions. Confronter les différentes *leçons* d'un passage.

LÉCORIS. Mythol. gr. L'une des trois Grâces, d'après un ancien monument. Les deux autres sont désignées sur ce même monument sous les noms de Comasie et Gélasie.

LECOURT (LAMBERT). Trouvère fameux du XIIe siècle, auteur de l'*Alexandriade*, le premier poème important où l'on ait fait usage, en France, du vers *alexandrin*. Pasquier, Ménage et Moréri avaient considéré Alexandre de Bernay, ou de Paris, comme le principal auteur de ce poème; mais il est prouvé aujourd'hui que cet écrivain n'en fut que le copiste et le restaurateur. Lambert Lecourt naquit vers l'an 1140, selon les uns, à Nantes, selon d'autres, à Châtellerault. Ses vers présentent souvent d'utiles enseignements et de belles pensées agréablement exprimées, telles que celles-ci :

> N est pas roi qui se fausse, et sa rézon dement.
> Pire est riche mauvais, que pauvres honourez.
> Fé le mieux que tu peux, molt est corte la vie.

Lecourt a en outre composé un poème latin intitulé *Rirus*, et des pièces fugitives.

LECOUVREUR (ADRIENNE). Célèbre actrice du Théâtre-Français, née en 1692, à Damery, près d'Épernay, morte à Paris en 1730. Elle débuta dans les sociétés d'amateurs, fut remarquée et encouragée, joua en province quelques années, et reçut l'ordre, en 1717, de revenir à Paris, où elle débuta avec le plus grand succès dans le rôle de Monime. Elle joua ensuite Électre, Bérénice, etc., et un mois après son début elle fut reçue comédienne ordinaire du roi pour les premiers rôles tragiques et comiques. Elle joignait à une profonde intelligence beaucoup d'âme et de vérité; elle savait parler naturellement la tragédie, et éviter deux grands écueils des tragédiens : une ridicule emphase ou une familiarité vulgaire. Son port était noble et ses traits imposants. Elle joua pendant treize ans la tragédie avec une incontestable supériorité. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle réussît aussi bien dans la comédie, où le public la supportait avec une touchante indulgence. Comme la plupart des actrices célèbres, Adrienne Lecouvreur eut des amants, parmi lesquels nous citerons Voltaire et Maurice de Saxe. Elle aima ce dernier d'une passion profonde et sincère. Plus tard, les infidélités de Maurice la firent, dit-on, mourir de chagrin. Selon d'autres, la grande actrice fut empoisonnée par l'ordre d'une princesse sa rivale. Le clergé refusa de l'inhumer, et elle fut enterrée de nuit par des portefaix, sur la rive gauche de la Seine. Il reste d'Adrienne Lecouvreur, outre sa renommée d'actrice, une réputation de désintéressement et de bon ton exquis, des lettres pleines de grâce et de sentiment, et des vers agréables. Elle laissa deux filles, dont l'une a été l'aïeule de notre illustre écrivain George Sand.

LECTEUR, TRICE, s. (du lat. *lector*, même sens; fait de *legere*, lire). Celui, celle qui lit. Ce mot signifie le plus souvent Celui, celle qui lit des yeux quelque ouvrage; et, dans ce sens, il est plus usité au masculin. L'écrivain qui veut propager ses idées doit avant tout chercher à plaire à son *lecteur*. Avis au *lecteur*. Il faut se mettre à la portée des *lecteurs*. S'il faut en croire Stendhal, il y a bien peu de vrais *lecteurs*. Un roman a plus de *lectrices* que de *lecteurs*. Un philosophe a peu de *lectrices*. Un *lecteur* sage fuit un vain amusement. (Boileau.) Un *lecteur* en use avec les livres comme un citoyen avec les hommes : on ne vit pas avec tous ses contemporains; on choisit quelques amis. (Voltaire.) | Quand l'éducation aura fait les progrès qu'on est en droit d'attendre d'une époque où il est parfaitement établi que les plus grandes difficultés sociales ne peuvent être résolues définitivement qu'à l'aide de la culture morale et intellectuelle, appliquée à tous avec toute l'étendue possible, on ne pourra être auteur qu'à la condition de bien penser et de bien dire; les sophismes, les mensonges, les erreurs trouveront peu de *lecteurs* disposés à les admettre; la vérité sera plus vite et mieux comprise, et les efforts que fait l'homme pour être meilleur et plus heureux seront suivis certainement d'un succès véritable. Il est bon, utile, nécessaire que tout le monde soit *lecteur*, parce qu'il est bon, utile, nécessaire que la pensée circule, portant dans tous les sens la vie de l'esprit et du cœur, établissant entre les âmes, entre les intelligences la communion universelle. Depuis la découverte de l'imprimerie, le nombre des lecteurs s'est accru dans une proportion énorme; on en trouve plus de mille contre un autrefois; mais que sera-ce quand l'éducation aura fait de la lecture un aliment indispensable aux masses? Un jour viendra où chaque commune, où le moindre hameau aura sa bibliothèque et communiquera par la voie de la presse avec les principaux centres du pays. | Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. Un bon *lecteur*. C'est un excellent *lecteur*. C'est une très-agréable *lectrice*. De leurs vers fatigants *lecteurs* infatigables. (Molière.) Les reines ont des *lectrices* pour se dispenser de lire.

> . . . Je suis, de plus, sa *lectrice* ordinaire;
> Ma manière de lire a le don de lui plaire.
> (COL. D'HARLEVILLE.)

| Celui, celle dont la fonction est de lire. Dans les maisons d'éducation, il y a souvent un *lecteur* ou une *lectrice* de semaine pour lire au réfectoire. Ce grand poète aveugle avait pour *lectrices* et pour secrétaires ses filles, qui adoucirent par leur tendre affection tout ce que la privation de la lumière pouvait causer d'amertume à cette grande âme énergique et passionnée. (Raymond.) | T. de mus. Celui, celle qui exécute à première vue la musique soit avec la voix, soit avec l'instrument. La qualité de *lecteur* suppose de bonnes études, de longs exercices et une grande habileté acquise. On peut être un artiste d'un talent très-remarquable, sans être pour cela ce qu'on appelle un *lecteur*. On a vu, par exemple, des violonistes qui exécutaient avec infiniment d'expression et de goût un morceau ap-

pris, et qui n'eussent produit qu'un très-médiocre effet, pour ne pas dire pis, s'il eût fallu exécuter un air ou une partie de quatuor à première vue. Il est même assez rare que la double qualité de virtuose et de lecteur se rencontre à un haut degré chez le même artiste. Il n'appartient qu'à des organisations supérieures, comme celles de Paganini, de Baillot, de Vieuxtemps et autres, de suffire pleinement à cette double tâche. Parmi les talents secondaires et très-estimables, on trouve parfois des lecteurs très-brillants. | Chez les Grecs et chez les Romains de l'antiquité, Esclave chargé de lire pendant le repas. En Grèce, il y avait des *lecteurs* publics attachés aux théâtres. | Dans quelques anciennes communautés, Régents, docteurs qui enseignaient la philosophie. *Lecteur* en théologie. La plupart des *lecteurs*, pour avoir trouvé une pareille robe, pensent tenir un pareil corps; la force et les nerfs ne s'empruntent point; les atours et le manteau s'empruntent. (Montaigne.) | Le titre de *lecteur royal* était donné aux professeurs du collége de France, parce que, dans l'origine, ils lisaient une leçon écrite d'avance. *Lecteur royal* en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu. | Autrefois, Chanceliers ou notaires des abbayes. | Nom donné en Suède, dans le XIIIe siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but était spécialement la lecture et l'interprétation de l'Évangile. | Dans l'Église catholique romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle les quatre mineurs. | *Lecteur public.* Nom donné à des fonctionnaires qui furent chargés, en 1848, de faire, dans les principaux quartiers de Paris, des lectures publiques, afin de répandre dans le peuple la connaissance des plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature, et de contribuer par là au perfectionnement moral et intellectuel des masses. Les lectures publiques ne durèrent que jusqu'au mois de mai 1850, époque à laquelle on les supprima. Elles avaient lieu le soir, à des heures où il était possible aux ouvriers d'y assister, sans dérangement pour leurs travaux. Elles étaient suivies et très-goûtées. Il y avait des *lecteurs* au lycée Charlemagne, à l'École de médecine, au Palais-National, au Conservatoire de musique, au lycée Bonaparte. | *Avis au lecteur*, Petite préface qu'un auteur adresse au public en tête de son ouvrage. | Fig. et famil. Conseil ou reproche exprimé d'une manière indirecte, avec dessein que telle catégorie d'individus ou telle personne s'en fasse l'application. Vous avez lu, vous avez entendu, c'est un *avis au lecteur*. | Événement qui peut servir d'instruction à quelqu'un; malheur arrivé à une autre personne, et qui avertit qu'on prenne garde à soi. Ceci doit s'appeler un *avis au lecteur*. (Molière.) Ne vous aventurez pas sur cette route, qui est infestée de brigands; on a trouvé la semaine dernière deux cadavres à l'entrée d'une forêt qui n'est qu'à trois lieues d'ici : *avis au lecteur!* (Mercier.)

LECTICAIRE, s. m. (du lat. *lectica*, litière). Antiq. Esclave porte-litière. Ces esclaves étaient nombreux; on n'avait point alors de voitures comme nos carrosses, calèches, fiacres, etc.: les citoyens riches allaient en litière. Il y avait à Rome des *lecticaires publics* chargés de porter en litière les consuls, tribuns, préteurs et autres magistrats. | On donna longtemps, dans l'Église grecque, ce nom à ceux qui portaient les morts en terre, parce qu'ils se servaient parfois de litières.

LECTIONNAIRE, s. m. (pron. *lèksionère*; du lat. *lectio*, gén. *lectionis*, leçon). Liturg. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office. Le plus ancien *lectionnaire* a été composé par saint Jérôme.

LECTISTERNE, s. m. (du lat. *lectus*, lit, couche de table; *sterno*, j'étends). Antiq. Festins sacrés chez divers peuples, notamment chez les Mèdes, les Grecs et les Romains. A Rome, on offrait un banquet aux principaux dieux, dont les statues étaient placées sur des lits magnifiques autour d'une table dressée dans un de leurs temples. On ordonnait les *lectisternes* dans les calamités publiques. | Lit sur lequel on plaçait les dieux dans cette cérémonie.

LECTOURE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gers); 5,865 habit. Manufactures de draps, bures, serges, etc. Commerce de blé, bestiaux, etc. Patrie de Roquelaure et du maréchal Lannes. Ville très-ancienne, jadis capitale des *Lactorates*, florissante sous les empereurs romains. Jean V d'Armagnac y fut assiégé par Charles VII (1455), puis par Louis XI (1473). Le duc de Montmorency fut enfermé au château de Lectoure après sa défaite à Castelnaudary, en 1632.

LECTURE, s. f. (du lat. *lectura*, choses à lire; formé de *legere*, lire). Action de lire, opération que l'on apprend par le secours de l'art; particulièrement, Action d'une personne qui lit à haute voix. Faire la *lecture* d'un contrat, d'un drame. Prendre *lecture* d'un manuscrit. On fera une *lecture* le soir chez moi. Ce roman ne souffre pas une seconde *lecture*. Les *lectures*, fort à la mode autrefois, recommencent aujourd'hui. Les *lectures* ont repris faveur, patronnées par des femmes distinguées par leur esprit et par leur beauté. (D.) Oh! quand je serai mariée, j'aurai des *lectures* aussi. (Mme de Genlis.)

Les uns, à la *lecture*, observaient le silence,
D'autres parlaient tout bas de paix et de clémence.
(M. J. CHÉNIER.)

| Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. Pour beaucoup de gens, la lecture n'est que l'action machinale des yeux, un plaisir de quelques heures, une distraction prise à défaut d'une autre. Et dans ce cas, *lecture* est bien loin de signifier étude, méditation. Ceux qui font de la lecture une occupation régulière et sagement ordonnée, un délassement quotidien intelligemment entendu, ceux-là sont par malheur assez rares. On ne sait pas lire, on n'a pas le temps de lire à Paris, où le temps marche emporté sur les fils des télégraphes électriques, où la vie se trouve comme brûlée par la course furieuse des événements et les tourbillonnements des passions et des intérêts. On lit cependant des romans frivoles, les vaudevilles nouveaux; mais ces lectures sont impuissantes à meubler la cervelle et à enrichir le cœur. Pour certaines imaginations, la lecture devient alors un excitant, et il y a un rejaillissement déplorable de cette littérature dans la conduite et dans les actions de ceux qui s'en nourrissent. L'instrument moralisateur devient un instrument d'immoralité. La *lecture* de ce livre est fort attachante. S'adonner à la *lecture* des ouvrages sérieux et instructifs. Il aime beaucoup la *lecture*. Quand une *lecture* vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage. (La Bruyère.) Tous les faits principaux de l'histoire doivent être appliqués à la morale et à l'étude du monde; sans cela, la *lecture* est inutile. (Id.) Sans la consolation de la *lecture*, nous mourrions d'ennui présentement. (Mme de Sévigné.) Je sais que le public, qui est quelquefois indulgent au théâtre, par caprice, est toujours sévère à la *lecture* par raison. (Voltaire.) Il dit vous avoir trouvé plongé dans les *lectures* les plus édifiantes. (D'Alembert.)

Tel est devenu fat à force de *lecture*,
Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature.
(BOILEAU.)

| Instruction qui résulte de la lecture. Un homme sans *lecture*, qui n'a aucune *lecture*, qui a beaucoup de *lecture*. Être nourri de la *lecture* des anciens. Orner son esprit de la *lecture* des modernes. La *lecture* de la plupart des hommes ressemble à une garde-robe de vieux habits, qui ne reverront jamais le jour. (Noël.) | Par opposition à représentation, en parlant d'une pièce. Il n'y a que le seul Racine qui soutienne constamment l'épreuve de la *lecture*. (Voltaire.) Ce drame a réussi au théâtre, mais il est douteux qu'il ait le même succès à la *lecture*. (H. Rolle.) La princesse de Bouillon, en faisant offrir à Le Sage sa protection contre la cabale des financiers, lui fit demander une *lecture* de sa pièce. (Sallentin.) | Art de lire. Enseigner la *lecture* aux enfants. Ne pas connaître la *lecture*. Maître d'écriture et de *lecture*. | Art, manière de bien lire. N'oublions jamais que la *lecture* sentimentale doit être fondée sur la *lecture* régulière. Vainement vous donnez de l'éclat à la voix, si vous frappez l'oreille de sons illégitimes ou si vous la fatiguez de sons confus. Tout doit être distinct, détaché : les membres de phrase, les mots, les syllabes même. Ce n'est point par sa voix qu'on se fait entendre, c'est par sa prononciation. Jamais Lekain ne portait à mon oreille des sons mieux entendus que lorsqu'il parlait plus bas. En général, rien n'est plus rare qu'un bon lecteur. Tout le monde sait dire un mot après l'autre, personne ne sait lire. (Domergue.) | *Comité de lecture, Jury de lecture*, Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés. Ma comédie passera dimanche devant le *comité de lecture* du Théâtre-Français. Les membres du *comité de lecture* sont mal disposés. | *Cabinet de lecture*, Lieu où, moyennant une légère rétribution, qui varie de 10 centimes à 50, on lit des journaux et des livres. Je vais au *cabinet de lecture* du passage du Commerce, où je vous attendrai. | *Lectures publiques*, Création du gouvernement provisoire, après février 1848. Il avait institué par chaque mairie une chaire de lecture, pour ainsi dire. Plusieurs fois par semaine, dans une salle réservée, des lecteurs étaient chargés de lire à haute et intelligible voix des extraits d'écrivains célèbres. Ces *lectures* étaient assez courues. C'était une idée qui pouvait devenir féconde. Malheureusement elle fut étouffée dans son germe par les ennemis du peuple, comme beaucoup de choses conçues par le gouvernement de la République. | Philos. *Lecture* s'est dit pour Commentaire, et absolument, pour Commentaire de droit.

LÉCYTHE, s. m. (du gr. λήκυθος, même sens). Vase en usage chez les anciens Grecs, dans lequel ils mettaient des huiles, des parfums ou des cosmétiques. Certains *lécythes* étaient ornés avec beaucoup de richesse et d'élégance. | Boîte dans laquelle les peintres de l'antiquité mettaient leurs couleurs.

LÉCYTHIDÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des myrtacées, qui a pour type le genre *lécythis*.

LÉCYTHIS, s. m. (du gr. λήκυθος, flacon, à cause de la forme de ses fruits). Bot. Genre de la famille des myrtacées, voisin des myrtes et des mauves, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique équinoxiale, à feuilles alternes, à fleurs axillaires et terminales. Les fruits du *lécythis*, durs et volumineux, servent aux indigènes en guise de tasses et de vases. On cultive les *lécythis* en serre chaude.

LÉDA, Mythol. Célèbre héroïne grecque, fille de Thestius, roi d'Étolie, et épouse de Tyndare, roi de Sparte. Comme elle se baignait dans l'Eurotas, un des Jupiters grecs, celui qui fut père d'Hercule, la vit et en devint subitement épris. Redoutant la

Léda.

rigueur et la fidélité de la fière Spartiate, il ne voulut pas se présenter à elle sous sa figure divine; il employa la ruse, pria Vénus de se changer en aigle, et prit lui-même la forme d'un cygne éblouissant de blancheur, qui, poursuivi par l'aigle, vint se réfugier dans les bras de Léda. Celle-ci, sans défiance, protégea et caressa l'oiseau, qui répondit à ses caresses par le battement amoureux de ses ailes. Neuf mois après, Tyndare trouva dans son lit deux beaux œufs de cygne, dont Léda venait d'accoucher. De l'un sortirent Pollux et Hélène, qui furent regardés comme les enfants de Jupiter; de l'autre, Castor et Clytemnestre, dans lesquels on vit les enfants de Tyndare.

LÉDA, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orthodiées. | Sorte de danse lascive chez les anciens Romains, et dont Juvénal a parlé dans sa sixième satire. De jeunes et belles esclaves dansaient la *léda*.

LÈDE, s. m. Bot. Nom vulgaire du ciste ladanifère dans le midi de la France.

LÉDON, s. m. (du gr. λήδον, même signif.). Bot. Genre de la famille des rhodoracées, renfermant des arbustes à odeur pénétrante et agréable qui croissent dans les lieux ombragés et marécageux de l'hémisphère boréal, et dont on se sert pour fabriquer de la bière. On emploie particulièrement pour cela le *lédon palustre*, dit *romarin sauvage*. Le *lédon latifolié*, dit vulgairement *thé du Labrador*, se trouve dans le nord de l'Amérique.

LEDRU-ROLLIN (ALEXANDRE) est né, rapprochement bizarre, le jour même de l'entrée des troupes françaises à Rome, le 2 février 1808. Quarante ans plus tard, les Français entraient de nouveau dans la ville éternelle, et Ledru-Rollin prenait le chemin de l'exil pour avoir défendu la républi-

que romaine. Le père et l'oncle de Ledru-Rollin avaient connu les grandes individualités de la Révolution. Jacques Ledru, son oncle, avait été lié avec Danton, et Ledru-Rollin avait recueilli d'eux l'héritage de leur amour pour les grandes choses accomplies par cette mémorable époque, et la tradition des dogmes proclamés par elle. A de tels exemples et à si virile école, le cœur ne pouvait que s'agrandir, l'esprit s'éclairer, la foi se fortifier. La jeunesse de Ledru-Rollin s'était donc écoulée aux dernières lueurs de 1792, dans l'étude et dans le silence, et, la révolution de juillet 1830 arrivée, il avait compris de quel côté il devait tourner ses espérances et ses regards, quel rôle il devait adapter à sa taille et à son esprit. Ledru-Rollin avait embrassé avec enthousiasme les idées nouvelles, et, dans le duel à mort engagé entre la démocratie et l'absolutisme, il s'était rangé du côté de la démocratie. Avocat, il s'était fait alors le défenseur de tous les soldats de l'idée révolutionnaire, à la propagande de laquelle il avait aidé avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Sa parole éloquente, toujours sympathique parce qu'elle était toujours convaincue, avait été mise au service de ceux que le pouvoir opprimait. Après son *Mémoire sur la rue Transnonain*, dont en six jours quarante mille exemplaires avaient été vendus, mémoire dans lequel les victimes tombées dans une lutte impie étaient dignement vengées, et les actes odieux du gouvernement énergiquement flétris; après ce *Mémoire*, Ledru-Rollin avait continué à défendre de sa plume et de sa parole la sainte cause du droit et de la liberté. Appelé, en 1841, par les électeurs du Mans, à prendre à la chambre des députés le siége vide de Garnier-Pagès, il avait jeté le gant au pouvoir qui venait de le condamner à la prison pour avoir osé dire : « Le suffrage universel, c'est la république. Mais le suffrage universel n'est qu'un moyen, la transformation sociale est le but! » Mais qu'étaient pour Ledru-Rollin sa liberté menacée, son patrimoine compromis, sa famille attristée? La grande famille humaine avait toute sa sollicitude; les douleurs du prolétariat avaient toute sa pitié; le peuple avait tout son amour; au peuple il avait consacré toutes les forces de son esprit, toute l'énergie de son âme républicaine, toutes les ressources de sa fortune. De 1841 à 1848, par ses discours à la tribune, par ses allocutions aux électeurs, par sa polémique ardente dans la *Réforme*, Ledru-Rollin marcha au renversement des institutions monarchiques. Dans ce journal, et grâce à lui, les intérêts matériels du peuple furent, pour la première fois, discutés à fond. Ledru-Rollin révéla au pays sa pensée d'union entre les questions politiques et les questions sociales, par une double manifestation : l'*Enquête sur la condition des travailleurs*, qui réunit 260,000 suffrages, et l'agitation réformiste. C'est ainsi qu'il contribua à l'explosion du 24 février 1848. Les trois journées le trouvèrent haranguant les patriotes insurgés. Le premier, à la chambre des députés comme à l'hôtel de ville, il osa proclamer la République. Nommé membre du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur, son rôle devint difficile et son poste périlleux, entouré qu'il était d'influences hostiles à la Révolution, arrêté dans ses inspirations personnelles par les clameurs, les obsessions et les exigences de plusieurs de ses collègues. Ledru-Rollin ne fut pas toujours à la hauteur de la mission d'un fondateur de république. Il était bien plutôt fait pour le rôle de tribun que pour celui de ministre et de dictateur. Les luttes des clubs et les agitations pacifiques de la place publique allaient mieux à sa nature et à sa taille. Lorsqu'après les douloureux événements de juin et la nomination du président de la République, il fut redescendu des hauteurs du pouvoir, il retrouva sa force d'autrefois et reconquit une partie de sa popularité d'orateur. Le 13 juin 1849, Ledru-Rollin prit le chemin de l'exil. Il vit actuellement à Londres, aimé, estimé de ceux qui le connaissent, travaillant comme tous les proscrits, et faisant des vœux pour le bonheur de la France et pour l'avenir de cette république universelle à laquelle ils ont donné la meilleure part de leur vie. (A. Delvau.)

LEEDS (pron. *lids*). Géogr. Ville ancienne, populeuse et manufacturière du Yorkshire, en Angleterre, à 272 kilom. N. de Londres, située sur la rive gauche de l'Aire, au débouché du canal de Liverpool; 160,000 habit. Placée entre les ports de Liverpool et de Hull, cette ville est dans une position extrêmement favorable. Elle renferme, à côté de vieux quartiers aux rues étroites et malpropres, plusieurs quartiers neufs bien bâtis et ornés de belles places publiques. Leeds est le marché principal des laines filées et tissées dans la partie occidentale du comté d'York; elle a de très-grandes halles, qui regorgent de draps fins, souvent non encore teints et connus sous le nom de *broad-cloth*. Elle fait un grand commerce des produits de ses manufactures, consistant en étoffes de laine et de coton, tapis, toiles de toutes qualités, poterie fine et commune, terre à vitre, tabac et machines à vapeur; ce commerce est favorisé par de grandes lignes de navigation, qui mettent Leeds en rapport avec les deux mers et avec la plupart des comtés de l'intérieur, où elles transportent aussi les houilles du Yorkshire.

LEEUWARDEN. Géogr. Ville des Pays-Bas, chef-lieu de la Frise; 25,000 habit. Nombreux canaux; arsenal; savon, chicorée-café; poterie, moulins divers, etc. Commerce de blé, beurre, laines; foire pour les chevaux et le bétail.

LEFORT (FRANÇOIS). Genévois, qui devint général et amiral en Russie; l'un des hommes qui ont le plus contribué à la puissance de cet État. Il naquit à Genève en 1656, entra, dès l'âge de quatorze ans comme cadet dans un régiment de gardes suisses en France, passa ensuite dans les armées de Hollande, où il servit sous les ordres du duc de Courlande, puis alla en Russie, où il fut nommé capitaine par le czar Fédor Alexiowitz. Lefort fit avec distinction les campagnes de 1678 à 1681 contre les Turcs. Pendant la guerre civile allumée par la princesse Sophie et ses deux frères, Iwan et Pierre, il devint le conseiller et le favori de ce dernier prince. On dit que ce fut Lefort qui inspira à Pierre Ier ces grandes idées dont l'accomplissement changea la face de la Russie et fit, d'une nation très-barbare et sans force, un peuple qui a pris rang depuis parmi les premiers peuples de l'Europe. Nommé lieutenant général et amiral, il réorganisa l'armée russe, qui jusqu'alors n'était nullement composée de compagnies régulières, mais seulement de bandes de soldats plus ou moins nombreuses, souvent indépendantes et toujours sans discipline. Avec cinquante hommes habillés à l'allemande, cet officier forma le noyau de cette armée qui devait battre Charles XII à Poltawa. Il fut aussi le chef de la marine. L'empire russe, à cette époque, n'avait pas une barque; bientôt les mers se couvrirent de ses vaisseaux, et les flottes du czar furent puissantes. Lefort donna à Pierre Ier les éléments de la science financière et de la diplomatie, et présida cette fameuse ambassade de 1697, dont le czar faisait lui-même partie. Après avoir administré toutes les richesses de la Russie et avoir fait porter au trésor commun tous les présents qu'il avait reçus des souverains de l'Europe, il mourut à Moscou en 1690, ne laissant pas de quoi subvenir à ses funérailles. Il avait, pendant toute sa vie, exercé une grande influence sur Pierre Ier et n'avait pas craint de lui reprocher les vices dégradants dont le czar se souilla davantage encore lorsque Lefort ne fut plus à ses côtés. Les historiens n'ont pas assez rendu justice à cet homme de bien, doué d'un désintéressement si rare dans les cours.

LÉGAL, ALE, adj. (du lat. *legalis*, même sens; de *lex*, loi). Qui est établi par la loi. Disposition, prescription *légale*. Formes *légales*. Ce qui est *légal* n'est pas toujours juste. | Qui est conforme à la loi, aux prescriptions de la loi; qui est selon la loi. Donation *légale*. Acte *légal*. Moyens *légaux*. Procédure *légale*. Voies *légales*. Il y a un texte *légal* à l'appui de chaque empiétement du pouvoir. (Arm. Carrel.) | *Assassinat légal*, Condamnation à mort qui est inique, mais où les formes de la loi ont été observées. La condamnation du maréchal Ney fut un *assassinat légal*. | *Pays légal*, L'ensemble de ceux qui, dans une constitution où n'est pas le suffrage universel, ont seuls le droit de nommer les représentants du pays. | Qui résulte de la loi: Incapacité *légale*. Hypothèque *légale*. | Dans un sens particulier, Qui a été prescrit ou défendu par la loi mosaïque. Les cérémonies *légales*. Les viandes *légales*. Impureté *légale*.

LÉGALEMENT, adv. D'une manière légale, conformément à la loi. Agir *légalement*. Procéder *légalement*. Un troisième vous déférera au petit divan d'une petite province, et vous serez *légalement* empalé. (Volt.) | En vertu de la loi, avec l'autorité de la loi. J'agis *légalement* lorsque je défends la constitution, même par les armes, contre le prince qui la viole.

LÉGALISATION, s. f. (pron. *légalizasion*; rad. *légaliser*). Action de légaliser; résultat de cette action; déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin d'étendre d'un lieu à un autre l'authenticité de l'acte. La *légalisation* d'un acte. En France, les actes notariés sont légalisés, savoir : ceux des notaires d'une ville qui est le siége d'une cour d'appel, lorsqu'on s'en sert hors de son ressort; et ceux des autres notaires, lorsqu'on en fait usage hors de leur département. La légalisation est faite par le président du tribunal civil de la résidence du notaire, ou du lieu où est délivré l'acte de l'expédition. Les extraits des registres de l'état civil délivrés par les dépositaires de ces registres doivent être légalisés par le président du tribunal de première instance. Le greffier du tribunal perçoit 25 centimes pour chaque légalisation. Les actes des agents inférieurs de l'administration sont légalisés sans frais par les préfets et les sous-préfets. La légalisation d'un acte ne constitue pas sa légalité. Cette formalité ne suppose, de la part du magistrat qui la remplit, aucune approbation de ce qui peut être contenu dans le corps de l'acte au bas duquel la légalisation est apposée. Il n'est pas même censé en avoir pris connaissance, et il lui suffit d'assurer que la signature qu'il est appelé à certifier est véritable et non supposée. Lorsqu'on veut se servir en pays étranger d'un acte passé en France, on le fait, en outre, légaliser par l'agent diplomatique de l'État dans lequel on veut faire valoir cet acte. Les consuls français ont qualité pour légaliser les actes délivrés par les autorités ou fonctionnaires publics de leur arrondissement. Les consuls doivent mentionner la qualité du fonctionnaire dont l'acte émane, et attester qu'il est à leur connaissance que ce fonctionnaire a actuellement, ou avait, lorsque l'acte a été passé, la qualité qu'il y prend. La signature des consuls est légalisée par le ministre des affaires étrangères. | *Bureau de légalisation*, Endroit spécial où se légalisent les actes.

LÉGALISÉ, ÉE, part. Dont la légalisation a été obtenue; certifié authentique par qui de droit. Acte *légalisé*. Dûment *légalisé*. Passe-port *légalisé*. Signature *légalisée*. Des pièces *légalisées*.

LÉGALISER, v. a. (rad. *légal*). Certifier l'authenticité d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé, c. à d. donner aux signatures nécessaires à l'authenticité de l'acte un caractère légal, en sorte que l'on doit reconnaître pour vrai, non pas l'acte en lui-même, mais la signature ou les signatures qui en sont le complément indispensable. *Légaliser* un acte notarié. Faire *légaliser* un acte de naissance, une procuration. Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune; le président du tribunal civil *légalise* celle du maire; le ministre de la justice *légalise* celle du président; le ministre des affaires étrangères *légalise* celle du ministre de la justice. | Rendre légal. Cromwell convoqua un autre parlement, pour *légaliser* l'autorité des majors généraux.

LÉGALITÉ, s. f. (rad. *légal*). Caractère, qualité de ce qui est légal; conformité à la loi; observation de la loi; ensemble des prescriptions légales. *Légalité* d'un acte. *Légalité* des formes, des moyens. Contester la *légalité* de la mise en état de siége d'une ville, d'un département. Être dans la *légalité*. Rester dans la *légalité*. Observer, respecter la *légalité*. Sortir de la *légalité*. Les pouvoirs qui savent se tenir dans la sphère que la constitution leur a tracée peuvent être sans doute attaqués par les factions, mais leur triomphe est d'autant mieux assuré qu'ils ne se laissent aller à aucune violence, à aucune illégalité. Les coups d'État peuvent sauver pour le moment les gouvernements qui y ont recours; mais ils ont toujours à craindre qu'on tourne contre eux l'arme *extra-légale*. La maxime : *La légalité nous tue*, qui a été invoquée toutes les fois qu'on a voulu sortir de la *légalité* ou user de la force, porte à faux, et l'expérience n'a jamais manqué de donner aux gouvernements et aux peuples la preuve que le respect pour tous les droits, que la rigoureuse observation des formes légales, est la meilleure garantie d'un long repos et d'une sécurité parfaite.

LÉGAT, s. m. (pron. *léga*; du lat. *legatus*, envoyé, lieutenant). Antiq. Chez les Romains, Délégué que le pouvoir (roi, sénat, empereur, selon les époques) et les premiers magistrats envoyaient en quelque endroit, avec des attributions soit civiles, soit judiciaires, soit administratives. | Sous la papauté, *légat* signifia vicaire du pape ou son représentant. On vit souvent des *légats*, tenant la place du pape, présider en son nom des conciles généraux ou nationaux. En 1001, le légat Frédéric présida les séances du concile de Polden, revêtu des ornements pontificaux et avec les cheveux entremêlés d'écarlate. | *Légat à latere* (légat de côté.) Autrefois, Clerc chargé par le pape de le représenter dans une occasion déterminée; le choix tombait ordinairement sur des évêques. | Aujourd'hui, le *légat à latere* est un cardinal du sacré collége envoyé comme ambassadeur extraordinaire près d'une cour étrangère. On donnait aussi ce nom soit à des cardinaux chargés du gouvernement de quelque province des États romains, soit à des ecclésiastiques délégués par commission temporaire pour rassembler des synodes chargés de maintenir la discipline de l'É-

glise. | *Légat né du saint-siége*, Vicaire apostolique perpétuel établi dans des contrées éloignées de Rome; ce titre est annexé au siége archiépiscopal. En France, les archevêques d'Avignon, de Reims et d'Arles sont *légats nés du saint-siége*; les archevêques de Séville et de Tolède, en Espagne, de Thessalonique, en Illyrie, le sont également; celui de Cantorbéry, en Angleterre, l'était avant le schisme.

LÉGATAIRE, adj. et s. (rad. *legs*). Jurisp. Celui, celle à qui on a laissé quelque chose par testament ou codicille. Être *légataire* de quelqu'un. Dites-moi ce que c'est que des mémoires qui ont paru sur mademoiselle Lenclos, je m'y intéresse en qualité de *légataire*. (Voltaire.) | *Légataire universel*, Celui auquel le testateur a laissé tous ses biens, ce qui néanmoins est toujours restreint aux biens disponibles. | *Légataire particulier*, Celui auquel on a fait un simple legs, soit d'un immeuble, soit d'un meuble, ou d'une certaine somme d'argent, ou de toute autre chose. V. LEGS, TESTAMENT.

LÉGATION, s. f. (pron. *légasion*; du lat. *legatio*, ambassade). Charge, office, emploi de légat. Il quitta l'habit de cardinal et toutes les marques de la *légation*. (Fléchier.) | Le temps que durent les fonctions du légat. Cela se passa durant sa *légation*. | T. de diplomatie. Commission qu'une puissance donne à une ou à plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère. | Collectiv. L'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire et les conseillers, secrétaires, etc., sous lui, payés par le gouvernement. La *légation* doit partir. Rappeler la *légation*. | Hôtel où habitent ces personnes. Aller à la *légation* de Suède, de Danemark. | Autrefois, ce mot se disait en général pour *Ambassade*. On lit dans Froissart : Aller en *légation*, et dans Monstrelet : Faire, accomplir sa *légation*. | Dans l'antiquité, chez les Romains, *Légation libre* signifiait Mission libre obtenue par un sénateur, afin de pouvoir quitter l'Italie et voyager pour ses propres affaires. | Division administrative des États qui formaient l'empire de Charlemagne. Chaque royaume était divisé en plusieurs *légations*, qu'on appelait aussi quelquefois *duchés*, et chaque *légation* était subdivisée en *comtés*; l'étendue des *légations* et des *comtés* était originairement la même que celle des *diocèses*. La Bavière formait une légation et l'Italie en contenait seize. | Nom générique de six anciennes divisions administratives des États de l'Église. Ces *légations* étaient celles de Velletri, d'Urbin, de Forli, de Ravenne, de Bologne, de Ferrare. | Tribunal, juridiction d'un légat, étendue de pays soumis à sa juridiction.

LEGATO, adj. T. de musique emprunté à la langue italienne, et qui signifie littéralement *lié*. Placé en tête ou dans le courant d'un morceau, il indique que les notes du passage auquel il correspond doivent être fortement liées, nullement détachées, ce qui donne un caractère particulier aux modulations. | Substantiv. Le *legato* se remplace souvent par un signe graphique, qui consiste en une ligne ayant la forme d'un arc allongé.

LÉGATOIRE, adj. (rad. *légat*). Hist. anc. Qui est gouverné par un légat. S'est dit des provinces qui, sous les empereurs romains, étaient gouvernées par un lieutenant. Province *légatoire*.

LÈGE, adj. (du lat. *levis*, léger). T. de mar. Se dit d'un navire qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. Ce trois-mâts est *lège* et n'a pas assez de stabilité. | *Faire son retour lège*, Se dit d'un navire qui revient sans charge, à vide, sur son lest.

LÉGENDAIRE, s. (pron. *léjandère*). Celui, celle qui écrit des légendes. Le nombre des légendaires est très-grand. Autrefois on n'aurait pas manqué de *légendaires* qui auraient affirmé l'accomplissement du miracle. (Voltaire.) | Le premier *légendaire grec* est Siméon, surnommé *Métaphraste*, c. à d. glossateur et traducteur. Il vivait au commencement du xe siècle et à la cour de Constantin Porphyrogénète. Après lui, un nombre considérable d'auteurs grecs ont écrit des vies des saints et ont suivi le même système de mensonges pieux et d'amplifications oratoires. Le premier *légendaire latin* est Jacques Vorase, plus connu sous le nom de *Voragine*. C'est l'auteur de la *Légende dorée*. Après lui, on cite des moines, des abbés, des chanoines, etc., qui, tous, ont suivi trop légèrement des traditions inadmissibles, et dont plusieurs se sont abandonnés aux inspirations d'une imagination déréglée et trop amie du merveilleux. Enfin, des légendaires se sont appliqués à faire des amplifications de rhétorique, qui ont été conservées dans les couvents et qui, cependant, ne servaient qu'à étonner les esprits et à abrutir les populations. Les *légendaires* les plus dignes de foi sont les *bollandistes*. | Recueil de légendes. | Adjectiv. Qui concerne les légendes, qui a le caractère des légendes. Récit *légendaire*. Épopée *légendaire*. | On le dit aussi des personnes. *Héros légendaire*, *personnage légendaire*, Celui auquel l'opinion populaire attribue des actions qu'il n'a jamais faites ni pu faire.

LÉGENDE, s. f. (pron. *léjande*; du lat. *legenda*, choses à lire; de *legere*, lire). Nom par lequel on désigna, dans l'origine, les versets que l'on récitait dans les leçons des matines, et qui fut ensuite transporté aux vies des saints et des martyrs, parce qu'on devait lire ces vies dans les réfectoires des communautés. « Quand on n'avait pas les actes d'un saint pour lire au jour de sa fête, dit l'historien Fleury, on en composait les plus invraisemblables ou les plus merveilleux qu'on pouvait. Ces récits se perpétuaient à la manière des chants primitifs et populaires. Il se formait ainsi autour des hommes dont le christianisme avait fait ses héros un ensemble de faits merveilleux, que personne n'avait inventé tout d'une pièce, mais qui était peu à peu amplifié par la tendance involontaire des imaginations à dénaturer et à embellir la tradition. Aussi trouve-t-on souvent dans les personnages légendaires des figures historiques très-indignes d'être étudiées. L'école historique moderne a su tirer un excellent parti du recueil des bollandistes et des écrits des anciens hagiographes. Lire la *légende*. *Légende* naïve. *Légende* remplie d'absurdités. Recueillir des *légendes*. Raconter une *légende*. | Recueil des vies des saints et des martyrs; collection des légendes. Ce saint-là n'est pas dans la *légende*. | *Légende dorée*, Compilation des légendes, ou vies des saints, composée vers la fin du xvie siècle par Jacques Vorase ou Voragine. Cet ouvrage eut un succès prodigieux par toute l'Europe. Pendant deux siècles environ, il s'en fit un nombre infini de copies et d'éditions; mais lorsque la pensée humaine commença à se dépouiller des langes de la superstition, elle repoussa avec mépris les absurdités répandues dans cet ouvrage, et de savants docteurs, en France et en Italie, le critiquèrent avec la plus grande énergie, et firent qu'on le méprisa autant qu'on l'avait admiré. | Par dénigrement, Récit long et ennuyeux par ses détails. Il nous a fait de tout cela une interminable *légende*. | Récit merveilleux, conte populaire. La *légende* du Juif errant. La *légende* de Geneviève de Brabant. La *légende* des quatre Fils Aymon et de leur cousin Maugis. Il n'y a pas jusqu'aux *légendes* qui ne puissent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations. (Voltaire.) Innombrables sont les *légendes* qui nous montrent les bêtes fauves obéissant à la voix des moines. (Montalembert.) | Récit historique, vie d'un personnage. C'est dans ce sens que Michelet a fait ses *Légendes de la Révolution* et ses *Légendes du Nord*. Dans les premières, il peint la grandeur, la simplicité, l'héroïsme de ces hommes qui inaugurèrent une ère nouvelle pour le genre humain, et tinrent une place marquée dans ce drame immense qui domine toute l'histoire des temps passés; dans les autres, il montre d'un côté les héros de la Pologne luttant pour le rétablissement de leur nationalité, opprimés, proscrits, mourant saintement dans les neiges de la Sibérie; de l'autre, la hideuse image de la tyrannie moscovite appuyée sur l'ignorance, la barbarie, la cruauté et la duplicité. | Inscription placée sur les monnaies, médailles, etc. Les légendes sont ordinairement circulaires, quelquefois en ligne droite et en sens divers; elles se rencontrent aussi sur quelques parties du type, comme sur un bouclier, un cippe, un autel, une jarretière, etc. La connaissance des légendes est peut-être ce qu'il y a de plus important dans la numismatique; car elles seules peuvent donner l'explication des types en même temps qu'elles présentent de précieux renseignements sur l'histoire, la mythologie, la symbolique, la chronologie, la géographie, etc. Dans les commencements du moyen âge, les légendes furent d'abord fort courtes et se bornèrent à la seule indication, souvent abrégée, du peuple et de la ville. Ensuite, elles devinrent plus explicites, et renfermèrent les noms et les titres honorifiques des divinités locales, des magistrats, des rois, quelques notions topographiques et la valeur nominale de la monnaie. | Les pièces consulaires romaines offrent les légendes les plus curieuses sur les principales familles de Rome, sur les hauts faits qui les avaient illustrées et sur les traditions auxquelles elles faisaient remonter leur origine. A ces *factums* généalogiques d'une aristocratie qui fut bientôt nivelée par le despotisme, succédèrent, après l'établissement du gouvernement impérial, les formules adulatrices de l'esclavage. Les *légendes monétaires* ne contiennent plus alors d'intéressant que les faits et les dates : car, si elles donnent parfois des éloges mérités à un Antonin, à un Marc-Aurèle, elles prostituent les qualifications les plus nobles à des monstres qui déshonorèrent l'empire et l'humanité. Si l'on considère les légendes dans leur exécution matérielle, on en trouve parmi les plus anciennes qui sont en caractères rétrogrades, autrement dit en *boustrophédon*. Les premières sont écrites en sens inverse, c. à d. de droite à gauche; elles se rencontrent plus particulièrement sur les monnaies grecques, siciliennes, osques, étrusques et samnites. Le caractère boustrophédon tient également de l'écriture vulgaire et de l'écriture rétrograde, c. à d. qu'une partie de l'inscription est tracée de gauche à droite, et l'autre, de droite à gauche; ce mode n'a été en usage que dans les temps anciens de la Grèce. Les légendes qui nous sont restées en langue celtibérienne, osque, samnite, étrusque, nous sont inconnues; on n'explique même que très-imparfaitement celles en caractères persans et sassanides. En 1685, on adopta en France la méthode suivie en Angleterre, de marquer les monnaies sur la tranche. Depuis cette époque jusqu'en 1789, les écus, indépendamment des légendes de la pile et de la face, en portèrent une troisième : *Domine, salvum fac regem*. Par le décret du 11 janvier 1790, l'Assemblée nationale rétablit dans la légende des monnaies l'ancien titre de *roi des Français*, qui datait du règne de Charlemagne, et qui avait été remplacé, sous Henri III, par celui de *roi de France*. La légende du revers fut : *Règne de la loi*, et celle de la tranche : *La nation, la loi et le roi*. En 1793 et en 1848, le nom du roi fut remplacé par ces mots : *République française*. Sous la première république, on mit sur les pièces de cuivre ces mots : *Liberté, égalité. Les hommes sont égaux devant la loi*. Sous la seconde, toutes les pièces de monnaie portèrent la devise : *Liberté, égalité, fraternité*. | Il existe un certain nombre de jetons à légendes baroques et vides de sens, qui parurent au xve siècle et se continuèrent jusqu'au milieu du xvie. Personne jusqu'ici n'a pu les expliquer ni en comprendre le but. Une grande partie de ces jetons a été frappée à Nuremberg en cuivre et en argent, et se trouve communément dans nos provinces. Les *légendes* des *Innocents* et des *Évêques des fous* sont également très-bizarres. Les *légendes des jetons*, aux xvie et xviie siècles, sont ou bibliques, ou mythologiques, ou historiques, ou galantes, comme celle-ci :

J'aime une beauté dont les charmes
Font de grands efforts sur mon âme.

Un jeton de la galerie du Louvre porte la figure de Charles IX avec la légende : *Pietate et justitiâ*. Quelle épigramme pour l'exécrable auteur de la Saint-Barthélemy, du massacre des protestants!

LEGENDRE (LOUIS). Conventionnel, né à Paris en 1756, mort en 1797. Il exerçait l'état de boucher, quand la Révolution éclata. Le 13 juillet 1789, il était à la tête du rassemblement qui promenait dans les rues les bustes de Necker et du duc d'Orléans; le 14, il décida le peuple à se rendre aux Invalides pour y prendre des armes et le conduisit à la Bastille. Il joua l'un des principaux rôles dans la journée du 5 octobre. Après le retour de Varennes, il fut, avec Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine et Marat, l'un des principaux instigateurs du mouvement dont le résultat devait être la signature par le peuple, au champ de Mars, et la présentation à l'Assemblée nationale d'une pétition demandant la déchéance du roi. L'un des fondateurs du club des Cordeliers, il prit une part considérable aux journées du 20 juin et du 10 août, et devint député à la Convention nationale; il y pressa avec de vives instances le procès de Louis XVI et vota sa mort sans appel ni sursis. Devenu membre du comité de sûreté générale, il contribua puissamment à la chute des girondins, dans les journées du 31 mai et du 2 juin 1793. Il réclama surtout la proscription des anciens membres du gouvernement, « de ces grands coupables qui obscurcissaient l'horizon des vapeurs du crime. » Du reste, sa conduite fut très-équivoque : il abandonna Danton et Camille Desmoulins à la vengeance de Robespierre, puis, trahissant celui-ci, fut un de ses plus ardents adversaires au 9 thermidor, et ferma lui-même le club des Jacobins. Legendre entra au conseil des Anciens lors de la mise en activité de la constitution de l'an III. Il y joua un rôle moins important qu'à la Convention; il y attaqua les ex-conventionnels et se plaignit de l'indulgence du gouvernement à l'égard des émigrés, menaçant Portalis de détruire les sophismes *avec la hache de la raison*. Legendre légua son corps à la Faculté de médecine.

LÉGER, ÈRE, adj. (du lat. *levis*, léger, ou peut-être mieux de *celer*, prompt; d'où, par métathèse du c à la place de *l*, on aurait eu *lécer* et ensuite

léger). Qui est peu pesant, peu lourd. Corps *léger*. L'air, les gaz et vapeurs sont des corps *légers*. L'air est beaucoup plus *léger* que l'eau. Le gaz hydrogène est environ treize fois plus *léger* que l'air. *Léger* comme l'air, comme une plume. Les corps *légers* et les corps pesants tombent avec la même vitesse dans le vide. Un air plus vif et plus *léger* que celui de nos plus hautes montagnes. (Buffon.) | De peu de poids et de peu d'épaisseur de volume. Vêtement *léger*. Armure *légère*. Étoffe *légère*. Voiture *légère*. Ils n'opposaient à la rigueur des saisons que des vêtements *légers*. (Barthélemy.) | Qui n'a pas le poids voulu. Monnaie *légère*. Des espèces trop *légères*. | Qui se remue aisément. Terre *légère*, ou terre *meuble*. | *Que la terre te soit légère!* Formule d'adieu que l'on adresse aux morts au moment où on les dépose dans la tombe. Elle nous vient des anciens (*Sit tibi terra levis!*), qui croyaient qu'en effet la terre était plus *légère* pour ceux qui avaient bien vécu.

Passant, ne trouble point maintenant mon repos,
Et toi, terre, à jamais, sois *légère* à mes os.
(*Astrée.*)

| Subtil. Vapeur, fumée *légère*. Un *léger* brouillard. Une *légère* essence. | En parlant des aliments, Facile à digérer. Nourriture *légère*. Viandes *légères*. | Dispos, agile, prompt, rapide. Se sentir *léger*, plus *léger* qu'à l'ordinaire. Pied *léger*. Achille aux pieds *légers*. Marcher, danser d'un pied *léger*. Être *léger* à la course. Camille était aussi *légère* que le vent. | Métaphoriq. et en parlant des choses, Qui se fait avec agilité, avec des mouvements légers et rapides. Pas *léger*. Danse *légère*. Les nymphes de l'Attique vont d'un pas timide essayer sur le gazon des danses *légères* (Barthélemy.) | Qui n'est chargé d'aucun attirail. *Légère* et court vêtue, elle allait à grands pas. (La Fontaine.) | Qui ne s'appesantit pas. Main *légère*. | Aisé à supporter. Joug *léger*. | Facile, agréable. Style *léger*. Conversation *légère*. | Frivole. Sujet *léger*. Dispute *légère*. *Léger* motif. | De peu d'importance; peu grave, peu considérable. Cause *légère*. Injure *légère*. Faute *légère*. Complaisance *légère*. Espoir *léger*. Marque *légère* de reconnaissance. Ce n'est qu'une preuve *légère* de mon affection pour vous. Ma perte est supportable et mon mal est *léger*. (Corneille.) Qu'il ne se borne pas à des peines *légères*. (Racine.) | Peu vif, peu violent, peu dangereux. Douleur *légère*. Chagrin *léger*. | Qui a peu de force, en parlant des boissons. Vin *léger*. Infusion *légère*. | Superficiel. Avoir une idée *légère* d'une chose. Une notion *légère*. Une *légère* teinture. Un *léger* aperçu. Vous trouverez dans ma description un *léger* crayon des mœurs des habitants. (J. J. Rousseau.) | Volage, mobile, inconstant. Caractère *léger*. Cœur *léger*. Esprit *léger*. Ame *légère*. Tête *légère*. L'homme est plus *léger* que le vent. (Du Tremblay.) | Peu sensé, peu sage, peu avisé, sans prudence. Esprit *léger*. Cerveau *léger*. C'est un homme bien *léger*. | Inconsidéré. Propos *légers*. Paroles *légères*. Conduite *légère*. Cette femme se montre *légère* dans sa conduite. | Manquant de. *Femme très-légère de scrupules*, Non chargée de scrupules, qui n'a point de scrupules. | *Léger d'argent*, Qui est sans argent | Innocent. Je suis *léger* d'un si grand crime. | Transparent. Couleur *légère*. | Frugal, sobre. Repas *léger*. | Très-mince, très-ténu. Fil *léger*. Fibres *légères*. | Facile à se rompre, à se briser, à s'user. Tissu *léger*, trop *léger*. Verre *léger*. Pièce de machine trop *légère*. | Facile à faire disparaître. Obstacle *léger*. | Facile à interrompre. Sommeil *léger*. | T. de peinture. Fait avec facilité et de telle sorte que l'effet produit n'ait rien de lourd et offre plus ou moins de transparence. Dessin *léger*. Contours, traits *légers*. Ombres *légères*. Teintes, demi-teintes *légères*. | En sculpture, Délicatement détaché du bloc, mince, évidé, de forme svelte ou délicate. Une figure *légère*. Des formes *légères*. Une draperie *légère*. Ornements *légers* Feuillage *léger*. | En archit., Hardi, svelte, élancé. Flèche *légère* *Léger* édifice. Architecture *légère*. Construction *légère*. | On dit aussi *Construction légère*, pour signifier Bâtisse pour laquelle on n'a employé que des matériaux de peu de consistance, comme du plâtre, de petites solives ou des planches. Cette construction, qui a tant d'apparence, n'est cependant faite que de matériaux *légers*. | T. de fauconn. Se dit des oiseaux qui se tiennent longtemps en l'air. | T. de manége. Se dit d'un cheval vif et agile. Cheval *léger*. | D'un cavalier qui se tient ferme sans s'appesantir sur sa monture. Cavalier *léger*. | *Avoir la main légère*, Sentir seulement son cheval dans la main pour lui résister et baisser la main dès qu'il a résisté. | Art milit. *Troupes légères*, Troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. | *Infanterie légère*, Le corps des chasseurs à pied. | *Cavalerie légère*, Se dit par opposition à la grosse cavalerie ou cavalerie pesamment armée. | *Artillerie légère*, Celle dont les canonniers sont à cheval. | Mar. *Navire léger*, Navire dont la marche est rapide. Quelques vaisseaux *légers* sont venus nous l'apprendre. (Racine.) | Se dit aussi des navires d'un faible tirant d'eau. | *Escadre légère*, Corps dit de réserve ou d'observation, qui peut n'être composé que de frégates et de bâtiments de flottille. | *Léger de rames*, *léger de voiles*, Se dit d'un navire, d'une embarcation qui marche bien à l'aviron, à la voile. | Fig. *Être léger d'un grain*, Avoir le cerveau un peu dérangé. | *A la légère*, loc. adv. Légèrement, d'une façon peu pesante. Être vêtu *à la légère*, armé *à la légère*. Il remplit de soldats armés *à la légère* les vides qui se trouvaient entre les éléphants. (Rollin.) | Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. Entreprendre, examiner *à la légère*. Vous décidez cela bien *à la légère*; en savez-vous plus que moi? (Marivaux.) | S. m. Ce qui est léger, la légèreté. Corneille, Racine, Molière, La Bruyère, Bossuet, Fénelon, ont eu beau faire : le faux, le petit, le *léger* sont le caractère dominant. (Voltaire.) | Dans les arts, Ce qui est léger, exécuté avec facilité; transparent, etc.; ce qui reproduit les tons légers de la nature. Il a un *léger* charmant, nécessaire à ce genre de peinture, sans lequel ses tableaux manqueraient en quelque sorte d'air et de vie. Où avait-il puisé les idées du grand, du simple, du noble, du lourd, du *léger*, du svelte, du grave, de l'élégant, du gracieux? (Diderot.) | Spécialement, en architecture et construction, Les ouvrages en plâtre, comme les plafonds, les hourdis des cloisons, des lambris, les enduits, les crépis, les gobetis, les pigeonnages, les lattis, les tuyaux et manteaux de cheminée, les fourneaux potagers, les corniches, etc. Dans la grosse maçonnerie, le plâtre et les mortiers n'entrent que comme accessoires pour lier entre eux les matériaux; dans les *légers ouvrages*, qu'on nomme simplement *des légers*, le plâtre et les mortiers sont, au contraire, des matières principales, et les autres matériaux ne sont qu'accessoires. Il est d'usage en maçonnerie de compter les travaux ce des genre en *fractions de légers*. Comme les prix des matières et de la main-d'œuvre varient suivant les circonstances, on commence par établir le prix du mètre pour les ouvrages légers, puis on fait de ce prix une unité, qui sert à apprécier le coût des autres travaux. On dit que telle espèce d'ouvrage doit être payée le quart, le tiers, la moitié, etc., des *légers*. Le reste n'est plus susceptible de contestation, et reçoit une valeur fixée d'après celle qu'on est convenu d'attacher à l'unité. On classe parmi les *légers* des travaux dont la nature est très-diverse, quoique faits par les mêmes ouvriers; mais la fraction de l'unité que chaque ouvrage est estimé valoir est en raison de son importance. On sait, par exemple, qu'un maçon et son aide font par jour 12 mètres superficiels de hourdis pleins ou d'aires de plâtre sur bardeaux, où 18 mètres superficiels d'augets, ou 24 mètres superficiels d'entrevous de plafonds, ou 6 mètres de plafond en plein, y compris le lattis. Les quantités de matériaux employés sont connues; ajoutez un sixième pour les échafauds, instruments, enlèvements de gravats, etc., puis une petite fraction pour les risques de l'entreprise, et vous aurez le prix de l'unité d'ouvrages *légers*.

LÉGÈREMENT, adv. (pron. *léjèreman*). A la légère, d'une manière légère, avec peu de poids. Être vêtu, habillé *légèrement*. *Légèrement* équipé. *Légèrement* chargé. Il s'avance seul *légèrement* armé, couvert d'un casque d'acier garni d'or, ombragé de trois queues de cheval blanches comme la neige. (Voltaire.) | Avec agilité, avec vélocité. Marcher, courir *légèrement*. Danser *légèrement*. | Avec facilité et délicatesse. Peindre, dessiner *légèrement*. | En parlant du style, D'une manière facile et agréable. Converser *légèrement*. Dialoguer *légèrement* Écrire *légèrement*. Votre style marche *légèrement* et non sans vivacité. Vous passez *légèrement* sur des endroits difficiles. (Mme de Sévigné.) | T. de mus. Avec légèreté et délicatesse. Chanter *légèrement*. Jouer *légèrement*. Manier l'archet *légèrement*. Toucher *légèrement* le clavier. Pincer *légèrement* les cordes de la guitare. Dans un sens technique, ce mot indique un mouvement analogue à l'*allegro vivace*. | Avec frivolité, sans réfléchir, sans approfondir, sans motif, inconsidérément. Agir, parler *légèrement*. Répondre *légèrement*. Si vous aviez réfléchi, vous n'auriez pas fait cela si *légèrement*. Étudier, examiner *légèrement*. Passer *légèrement* sur une chose. Qui juge *légèrement* se trompe lourdement. Quand il s'agit du sort de la vie, la prudence ne permet pas de se déterminer *légèrement*. (J. J. Rousseau.) Lorsque Saint-Évremont s'expliquait si *légèrement* sur Sénèque, il ne l'avait pas lu. (Diderot.) | En petite quantité, un peu, d'une façon peu copieuse. Prenez-en *légèrement* sur une plaque de verre pour faire votre expérience. Vous avez soupé hier si *légèrement* que vous serez malade, si vous ne prenez rien ce matin. (Marivaux.)

LÉGÈRETÉ, s. f. (du lat. *levitas*, même signif., ou de *celeritas*, promptitude, célérité). Qualité de ce qui est léger, peu pesant; privation de pesanteur dans un corps que l'on compare à un autre corps qui est relativement plus pesant. La *légèreté* de l'air. La *légèreté* d'une substance, d'une plume, d'un morceau de liége, etc. La *légèreté* du gaz hydrogène l'a fait choisir pour faciliter l'ascension des aérostats. | Agilité, vitesse. Marcher avec *légèreté*. Courir avec *légèreté*. La *légèreté* de sa marche était telle qu'on ne voyait pas ses pieds toucher la terre et qu'on l'eût dit emporté par le vent. | Prestesse et facilité d'exécution, d'exercice, d'art, de talent, jointes à la délicatesse et à l'absence de lourdeur. *Légèreté de main*, Facilité à écrire vite. | *Légèreté de jeu*, en parlant d'un artiste, Jeu facile et brillant. | *Avoir de la légèreté dans l'archet*, *une grande légèreté d'archet*, Exécuter finement et avec une grande célérité des passages difficiles sur un instrument à cordes en se servant de l'archet. | *Avoir de la légèreté dans la voix*, Faire aisément la difficulté en chantant. | *Avoir une grande légèreté de pinceau*, Avoir une touche légère. La légèreté de touche est l'art d'appliquer la couleur avec prestesse et de l'appliquer dans une juste mesure, au gré de l'imagination, de manière à produire des tons où la lumière a son plein et véritable effet. | Agrément, facilité du style, en parlant de la conversation. Cet écrivain est abondant et possède une grande *légèreté* de style. Il y a de la différence entre la *légèreté* du caractère et la *légèreté* qu'on apporte dans une conversation rapide et animée : la première se mêle à nos actes; la seconde n'est, à bien dire, qu'un genre d'agrément. | Dans les choses morales, Manque d'importance, de gravité. La *légèreté* d'une faute. La *légèreté* du délit ne pouvait manquer d'intéresser en sa faveur le public, dont la présence et l'opinion imposent toujours certains ménagements à des juges disposés à d'excessives rigueurs. La *légèreté* d'un service. | Faute commise par légèreté, par défaut de réflexion. Les juges d'Abbeville condamnèrent deux enfants innocents à une mort aussi cruelle que celle de Ravaillac et de Damiens, pour une *légèreté* qui ne méritait pas huit jours de prison. (Voltaire.) Plusieurs circonstances peuvent faire pardonner une *légèreté*. (Mme de Genlis.) | Inconstance, instabilité, défaut de suite, d'impressions durables. Il a dans le caractère une *légèreté* qui l'empêchera de jamais prendre un parti sérieux. Périclès, qui connaissait la *légèreté* et l'inconstance des Athéniens. (Rollin.) Il résulte que cette *légèreté* particulière aux Français a, dans tous les temps, produit des catastrophes bien funestes. (Voltaire.) Dans les enfants, la *légèreté* est gentillesse; dans les hommes faits, vice honteux; dans les vieillards, folie monstrueuse. (Juan Rufo.) | On peut dire que la *légèreté* est le défaut d'un certain genre de mémoire qui manque à l'esprit et l'empêche de recueillir les avantages de l'expérience. En effet, le cachet propre de la légèreté, c'est de traverser toutes les positions, de subir toutes les circonstances, sans en devenir plus grave, plus sérieux, de sorte que la vie n'est plus qu'une longue enfance. Il ne faut cependant pas se le dissimuler, il est des cas où la légèreté d'esprit a son prix : par exemple, dans les périls dont ne peuvent triompher ni l'habileté ni le courage; rien de plus pernicieux alors qu'une idée fixe ou une préoccupation continuelle; elles n'écartent aucun péril, tandis qu'elles mènent droit au marasme et au désespoir. Dans la retraite de Moscou, quiconque réfléchissait était perdu sans ressource, parce que l'étendue du mal était au-dessus de la prévoyance humaine; il fallait toujours agir et ne songer jamais. On vit, dans ce grand désastre, un des élégants de l'ancien régime soigner tous les jours ses cheveux et sa toilette comme s'il eût dû figurer dans les salons de Paris, et cette légèreté le ramena en France. Quand on est élevé au sein de la fortune, qu'on n'a jamais eu aucune privation à craindre, on contracte, en général, des habitudes de légèreté dont on a beaucoup de peine à se défaire. La légèreté du caractère est devenue parfois un objet d'accusation contre une nation tout entière. Les Athéniens, dans l'antiquité, les Français, dans les temps modernes, ont souvent mérité le reproche d'être légers. Démosthène foudroyait ce travers chez les premiers; de graves moralistes l'ont censuré chez nous D'ailleurs, parmi nos compatriotes, il en est qui non-seulement ont passé condamnation sur ce point, mais qui se sont encore déclarés eux-mêmes frivoles et légers. Si l'on veut y regarder de

près, le caractère et l'esprit français sont beaucoup plus positifs qu'on ne l'a dit; il est facile d'en juger par les immenses choses qui se sont faites en France depuis 1789. En outre, les grands événements auxquels les générations nouvelles ont assisté depuis le commencement de ce siècle ont exercé une influence sensible sur les mœurs et sur notre caractère, dont le changement profond a été remarqué par tous les observateurs qui ont connu la France avant et après la Révolution. | Imprudence, irréflexion, inconséquence. *Légèreté* de conduite. *Légèreté* dans la conduite, dans les discours. Si l'on examine le cours de la destinée humaine, on verra que la *légèreté* peut conduire à tout ce qu'il y a de mauvais. De tout temps, un sexe entier a été en butte à une imputation de cette nature. Le distique latin suivant remonte à une haute antiquité :

Quid levius plumâ? Pulvis. Quid pulvere? Ventus.
Quid vento? Mulier. Quid muliere? Nihil.

« Quoi de plus léger qu'une plume? La poussière. Quoi de plus léger que la poussière? Le vent. Quoi de plus léger que le vent? La femme. Quoi de plus léger que la femme? Rien. » C'est là une médisance aussi ancienne que le monde, ou du moins que les aventures d'Ève et de Pandore, et fondée peut-être uniquement sur elles. Oui, sans doute, la femme fut souvent légère; mais n'oublions pas que souvent aussi elle l'emporte sur nous par les plus beaux et les plus sublimes dévoûments.

LÉGICIDE, adj. et s. (du lat. *lex*, gén. *legis*, loi; *cædo*, je coupe, je tue). Néol. Qui viole, qui tue la loi; qui met la loi à néant. Décret *légicide*. Ils avaient remis la garde des lois à un *légicide*. | Crime de celui qui viole la loi. Être coupable de *légicide*.

LÉGIFÈRE, adj. (du lat. *lex*, gén. *legis*, loi; *fero*, je porte). Qui donne des lois. | Surnom de Cérès, rappelant l'influence de l'agriculture sur les premières lois sociales. Cérès *légifère*.

LÉGIFÉRER, v. n. (du lat. *lex*, gén. *legis*, loi; *fero*, je porte). Néol. Faire des lois. Jamais on n'a tant *légiféré* en France que depuis soixante ans, pendant lesquels il a été fait plus de quarante mille lois. Tous les tyrans ont la manie de *légiférer*.

LÉGILE, s. m. Relig. cathol. Pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'évangile.

LÉGION, s. f. (du lat. *legio*, légion; fait de *legere*, choisir). Antiq. Élément de formation des armées romaines, sous le rapport de l'organisation et de l'administration; corps d'armée composé d'infanterie et de cavalerie, et dont tous les soldats étaient citoyens romains, la légion comprenait toutes les armes en usage, infanterie de bataille, infanterie légère et cavalerie. Lorsque l'usage des machines de guerre eut été adopté pour le combat, les légions eurent une espèce d'artillerie de campagne servie par des hommes choisis dans leur sein. La légion se levait par une espèce de conscription, dont les bases étaient différentes de celles qui ont été adoptées chez nous, parce que la société différait alors essentiellement de la nôtre. Ce corps se composait de quatre espèces de troupes : les hastaires (*hastarii*), qui formaient la première ligne; les princes (*principes*), en seconde ligne; les triaires (*triarii*), formant la réserve ou troisième ligne; les troupes légères, divisées en *rorarii* et *accenses* dans les premiers temps, et réunies plus tard sous le nom de *vélites*. Cette disposition avait pour but d'engager l'action par les plus jeunes troupes, et de la faire soutenir par de plus exercées. Ainsi les princes étaient plus robustes et plus aguerris que les hastaires, et les triaires étaient des hommes d'élite, comme sont aujourd'hui nos grenadiers. Les hastaires, les princes et les vélites étaient en nombre égal entre eux, mais le nombre des triaires n'était que de moitié de l'une des autres catégories, c. à d. qu'ils formaient environ un septième de la force de la légion. Chacune des trois lignes de bataille était divisée en dix pelotons ou *manipules*, ainsi appelés de leurs enseignes, qui, primitivement, étaient une poignée de foin, de paille ou d'herbe. Peut-être *manipulus* exprimait-il simplement une idée analogue à celle de notre mot *peloton*, l'idée de *poignée d'hommes*. Chaque manipule était divisé en deux moitiés appelées *centuries*, et commandées par un *centurion*, bien que jamais les *centuries* n'aient atteint l'effectif de *cent* hommes. La division par dix se retrouvait dans le classement hiérarchique des centurions, et servait de base à leur avancement ordinaire. En partant de la droite, le premier manipule de triaires, le premier de princes et le premier de hastaires formaient le premier *ordre*. Le second manipule de chaque ligne formait le second ordre, et ainsi de suite. Il y avait dix ordres de centuries dans une légion. Chaque ordre en comprenait six, distingués par le nom de la ligne, le numéro du manipule, et dans chaque manipule par la désignation de *prior* et *posterior*, comme on dit aujourd'hui *capitaine en premier* et *en second*. Le dernier capitaine de la légion était le *decimus hastatus posterior*. L'avancement ordinaire n'avait pas lieu dans l'ordre horizontal des lignes de bataille, mais verticalement; ainsi, le second centurion du dixième manipule des hastaires devenait premier dans le même manipule; ensuite second dans le dixième des princes, et ainsi de suite jusqu'à premier du dixième manipule des triaires, d'où il passait second centurion dans le neuvième manipule de hastaires. Le premier officier de la légion était le *primus triarius prior*, nommé aussi *primipilus*, et dont le grade peut être comparé à celui de colonel de régiment. Chaque légion avait en outre six officiers généraux appelés *tribuns légionnaires*, dont les fonctions étaient mixtes, c. à d. militaires et administratives, et à peu près équivalentes à celles de nos généraux de brigade et de nos intendants. Deux seuls d'entre eux étaient investis à la fois de fonctions actives; ils alternaient tous les deux mois. Sous les empereurs, les légions furent commandées par les *préfets légionnaires*. L'ordonnance de bataille était un ordre en trois lignes par échelons. Les dix manipules de hastaires étaient rangés en première ligne avec des intervalles égaux à leurs fronts. Ceux des princes étaient en seconde ligne, derrière les intervalles de la première. Ceux des triaires étaient de même en troisième ligne. Les troupes légères de la légion étaient d'abord déployées devant toute l'étendue du front, autant pour couvrir le déploiement des troupes de bataille que pour engager l'action. Lorsque le signal du combat était donné, les troupes légères repassaient par les intervalles des deux premières lignes, et venaient se placer dans les intervalles de celles des triaires. La force de la légion a varié de 4,200 à 6,000 hommes. Elle n'a jamais dépassé ce dernier chiffre. En même temps qu'on levait les légions, on levait pour chacune un corps de cavalerie, d'abord de 200 chevaux, puis de 300; mais cette cavalerie servait séparément de l'infanterie; sa place de bataille était sur les ailes de l'armée. De là vint le nom d'*ala*, que portait le détachement de cavalerie de chaque légion. Les alliés de Rome fournissaient, à une certaine époque, dans les armées, un nombre de légions égal à la métropole, en sorte que l'armée consulaire, qui comptait pour deux légions, en avait en réalité quatre. Ces légions avaient un tiers d'infanterie de plus que celles des Romains et le double de cavalerie; mais un quart de l'infanterie et un quart de la cavalerie en étaient détachés sous le titre d'*extraordinaires*. Ce détachement campait séparément autour du prétoire, et servait soit à la garde du camp pendant la bataille, soit comme une seconde réserve ou à tout autre usage auquel il pouvait être destiné. Cette ordonnance dura plus de six siècles. Mais lorsque tous les peuples d'Italie furent devenus citoyens romains, lorsqu'il n'y eut plus d'alliés et que la multiplicité des guerres força d'augmenter les armées, surtout lorsque l'expérience eut appris que l'ordre par manipule pouvait être trop faible contre de fortes masses, comme la phalange, par exemple, on songea à augmenter la légion, sans renoncer au principe de la mobilité. Chaque ordre devint un corps : un manipule de hastaires, un de princes et un de triaires furent réunis en un bataillon fixe, qui prit le nom de *cohorte* (*cohors*). Tout en conservant les soixante centuries et les trente manipules, l'ordre de bataille de la légion n'eut plus que dix cohortes. Tantôt elles furent rangées sur trois lignes, tantôt sur deux, quelquefois même sur une seule ligne, ayant derrière elles les cohortes d'une autre légion. Dans l'origine la cohorte était commandée par le premier centurion de triaires; sous les empereurs, il y eut des *préfets de cohortes* (ce sont nos chefs de bataillon). L'ancien ordre de placement des lignes ne fut cependant pas tout de suite mis en oubli. Chaque manipule avait eu dix rangs, la cohorte les conserva, mais les quatre premiers rangs furent composés de hastaires, les quatre suivants de princes et les deux derniers de triaires. La profondeur des troupes diminua plus tard; on la trouve déjà réduite à six rangs sous Trajan et sous Adrien. Polybe fait voir les avantages et les inconvénients de la phalange et de la *légion*. (Rollin.) Les officiers de l'armée républicaine anglaise voulaient l'égalité et la liberté, avec la fortune, les honneurs et le pouvoir absolu; c'est ainsi que sous la tente, depuis les *légions* romaines jusqu'aux mamelouks, on a toujours compris la république. (Chateaubriand.)

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque *légion*.
(RACINE.)

| En France, sous François Ier et Henri II, Nom de certains corps d'infanterie. Il fut formé aussi, lors des guerres de la Révolution, plusieurs *légions* dites *batave, hollandaise, polonaise, portugaise, italique, des Alpes, des Francs*, etc. | Dans les premiers temps de la Restauration, Nom des régiments de ligne. Chaque *légion* portait le nom d'un des départements de la France. | Se disait, av. 1852, des régiments de la garde nationale, qui n'est plus organisée aujourd'hui qu'en bataillons; et il se dit encore des régiments de la gendarmerie. La première, la seconde, la troisième *légion*. | Après la révolution de juillet 1830, il fut créé, avec des réfugiés de tous pays, une *légion étrangère*; et il a existé, sous ce nom, jusqu'à ces dernières années, un corps de troupes qui servait en Algérie, et qui, ayant été envoyé au Mexique en 1863, pour y soutenir l'empereur Maximilien, cessa dès lors d'être entretenu par la France. | Au plur., *Légions* se dit, dans le style relevé et poétique, des armées. Déjà ses *légions* traversaient les Alpes. | Dans le style de l'Écriture, *Des légions d'anges, des légions de démons*, Des multitudes d'anges, de démons. | *S'appeler légion*, Se dit pour indiquer qu'un individu en représente un grand nombre. | Fig. C'est une *légion* de diables enfermés dans un seul pourpoint. (Beaumarchais.) | *Légion d'honneur*. Le principe qui veut que dans les sociétés humaines le bien soit récompensé et le mal puni sera applicable tant que nous ne vivrons pas dans un état social où le bien se fera pour lui-même et où le mal sera empêché par l'horreur même qu'il doit inspirer. Il ne faut donc pas réprouver d'une manière absolue les moyens dont les législateurs se sont servis pour porter les hommes à bien faire. Mais il faut aussi reconnaître que ces moyens ont été pour la plupart susceptibles de devenir d'énormes abus et qu'ils ont offert plus d'un danger pour la dignité, la liberté et la moralité humaines. Combien de fois les récompenses imaginées par les gouvernants n'ont-elles été autre chose que des moyens de se fortifier aux dépens d'un sentiment, d'une passion plus ou moins blâmables, n'ont-elles été que des moyens de régner (*instruments de règne*)? Les institutions qui ont pour objet de récompenser l'homme ou le citoyen doivent avant tout se préoccuper, avec une extrême délicatesse, de ménager d'un côté la dignité des hommes qui aiment à faire le bien sans espoir d'aucune récompense extérieure, de l'autre la liberté elle-même, qui s'effarouche volontiers aux distinctions. Parmi les démocraties modernes, les États-Unis adoptèrent un système de rémunérations purement honorifiques, l'ordre de Cincinnatus; le sentiment républicain lui fut antipathique; il tomba vite en désuétude. L'Assemblée constituante abolit chez nous, en 1789, l'ordre du Saint-Esprit, l'ordre de Saint-Michel, les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, de Saint-Jean de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, enfin l'ordre du Mérite-Militaire. Elle respecta l'ordre de Saint-Louis, qui fut supprimé par la Convention. Et cependant l'héroïsme ne fit pas défaut aux armées de la République. Chose singulière! on imagina de dire que l'avancement ne suffisait pas à le récompenser et que le gouvernement pouvait craindre d'encourir le reproche d'ingratitude. Vint la constitution de l'an VIII, qui décerna, art. 87, des récompenses nationales aux guerriers qui se signaleraient par des actions d'éclat. Ces récompenses consistèrent d'abord en armes d'honneur : *fusils, carabines, mousquetons, sabres, haches*; ce furent aussi des *grenades*, des *baguettes de tambour*, des *trompettes*, etc. Mais Bonaparte, devenu premier consul, trouva d'une part ce mode de rémunération trop peu éclatant; de l'autre, il voulut étendre les récompenses et les distinctions aux carrières civiles. Il pensa, et en cela il avait bien raison, que, sans appartenir aux rangs de l'armée, on pouvait, par ses talents et ses vertus, servir très-utilement l'État et la société, soit dans les autres carrières publiques, soit même dans les carrières privées. Ce fut une loi de 1802 qui institua la Légion d'honneur. Son but, comme le dit l'art. 1er, est de rémunérer les services civils et militaires. La manière dont Bonaparte défendit lui-même au conseil d'État la consécration du mérite civil est digne d'être rapportée. « Dans tous les pays du monde, dit-il alors, la force des armes cède aux qualités civiles; partout les baïonnettes s'abaissent devant le prêtre qui parle au nom du ciel, devant l'homme qui impose par sa science. Moi le premier, ce n'est pas comme général que je gouverne, mais parce que la nation croit que je possède les qualités civiles propres au gouvernement. Si elle n'avait pas cette opinion, mon gouvernement ne se soutiendrait pas. Mais je savais bien ce que je faisais quand, général d'armée, je

prenais la qualité de membre de l'Institut ; j'étais sûr d'être compris même par le dernier tambour... Je n'hésite donc pas à le déclarer : entre l'homme de guerre et l'homme civil, au dernier appartient incontestablement la prééminence. Si on distingue les honneurs en militaires et en civils, on établira deux ordres en France, tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si on ne décerne des honneurs qu'aux militaires, ce sera encore pis, *car dès lors la nation ne sera plus rien*. Si, au contraire, on adopte les bases du projet que nous discutons, les soldats ne sachant ni lire ni écrire seront fiers, pour prix d'avoir donné leur sang à la patrie, de porter la même décoration que les grands talents de l'ordre civil, et ceux-ci, de leur côté, attacheront d'autant plus de prix à cette récompense de leurs travaux, qu'elle sera la décoration des braves. Bien des officiers aussi se trouveront choqués peut-être de voir leur décoration, non-seulement orner la poitrine du prêtre, du juge, de l'écrivain et de l'artiste, mais descendre jusqu'à celle du simple soldat. Eh quoi ! le courage n'est-il pas toujours du courage, et le sang toujours du sang ?... » D'après la loi de 1802, la Légion se composait de seize cohortes, qui correspondaient à seize divisions des départements de la France. Outre le grand-chancelier de la Légion, lequel résidait à Paris, chef-lieu général, chacune des seize cohortes avait son chancelier et son chef-lieu. Il n'exista d'abord que quatre degrés hiérarchiques : *légionnaire, officier, commandant* et *grand-officier*. Chaque cohorte comptait 7 grands-officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. Ainsi, à l'origine, la Légion ne devait avoir que 6,412 membres. Dès la première année de l'Empire, au-dessus des grades déjà existants, il en fut créé un cinquième, celui de *grand-cordon*. Peu de temps après, le nombre des chevaliers (titre que les légionnaires reçurent) devint illimité ; puis celui des titulaires des autres grades augmenta successivement. Sous la Restauration, il s'éleva à 2,000 pour le grade d'officier, à 400 pour celui de commandeur (substitué à commandant), à 160 pour celui de grand-officier, et à 80 pour celui de grand-croix (substitué à grand-cordon). Ces chiffres furent considérablement dépassés sous le règne de Louis-Philippe. En 1841, on comptait 82 grands-croix ; 202 grands-officiers ; 799 commandeurs ; 4,494 officiers ; 44,101 chevaliers. Sous le premier Empire, un traitement était affecté à chaque grade, savoir : 20,000 fr. au grand-cordon ; 5,000 au grand-officier ; 2,000 au commandant ; 1,000 à l'officier, et 250 au chevalier. Pour servir ces traitements, chacune des seize cohortes avait reçu une dotation en biens nationaux ou en biens conquis, situés à l'étranger. On avait de plus accordé les droits électoraux à tous les membres de la Légion d'honneur. Napoléon Ier ajouta à ces avantages des pensionnats pour l'éducation d'un certain nombre de jeunes personnes prises parmi les filles, sœurs, nièces ou cousines des légionnaires. Deux maisons principales furent établies à Écouen et à Saint-Denis, et cinq succursales, savoir : à Paris, au Mont-Valérien, aux Loges dans la forêt de Saint-Germain, à Fontainebleau et à l'abbaye de Pont-à-Mousson. La maison d'Écouen et toutes les succursales furent supprimées par une ordonnance de 1814. Deux succursales furent rétablies plus tard, l'une à Paris, rue Barbette, et l'autre aux Loges. La Restauration réduisit de moitié le traitement de tous les membres de la Légion, et n'en accorda aucun aux nouveaux nommés. Les sous-officiers et soldats furent seuls exceptés de cette disposition. La décoration consiste en une étoile à cinq rayons émaillés de blanc, dont le centre, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présente d'un côté la figure de Napoléon, avec cette légende (depuis 1804) : *Napoléon, empereur des Français*, et de l'autre, un aigle tenant la foudre, avec cette devise : *Honneur et patrie ;* l'étoile est suspendue à un ruban moiré rouge. Sous Louis XVIII, la figure de Napoléon fut remplacée par celle de Henri IV, et l'on substitua à l'aigle impérial trois fleurs de lis. Après 1830, les trois fleurs de lis furent remplacées par deux drapeaux tricolores. La deuxième République n'y apporta aucun changement, pas même celui de l'effigie de Henri IV ; mais, depuis, la croix a été rétablie dans sa forme primitive, et les dénominations de commandant et de grand-cordon ont été reprises. L'étoile des chevaliers est en argent ; les officiers la portent en or avec une rosette ; les commandeurs la portent en sautoir ; les grands-officiers ont la croix d'officier avec une plaque en argent sur le côté droit de l'habit ; les grands-cordons ont la plaque à gauche, avec un large ruban qui se porte en écharpe, et auquel la croix est suspendue.

LÉGIONNAIRE, s. m. Soldat d'une légion romaine. Les *légionnaires* se couvrirent de gloire. | Membre de la Légion d'honneur. Les *légionnaires* sont devenus très-nombreux. | Adjectiv. Qui appartient à une légion. Soldat *légionnaire*. | Zool. *Fourmis légionnaires*, Fourmis qui, vivant de rapine, se réunissent en troupes pour aller attaquer les espèces qu'elles veulent dépouiller et asservir.

LÉGIS, s. f. (pron. *légiss*). Nom que reçoivent, dans le commerce, les plus belles soies de Perse. Il y en a de trois sortes ou qualités : les *légis voirines*, qui sont les plus belles ; les *légis bourmes* ou *bourmios*, qui viennent après, et les *légis ardasses*, qui sont les plus grosses. Cette dernière qualité est celle qui s'exporte de la Perse en Europe en plus grande quantité. Les belles *légis voirines* sont fort appréciées.

LÉGISLATEUR, TRICE, s. (du lat. *legislator*, même sens ; fait de *lex*, gén. *legis*, loi ; *fero*, sup. *latum*, je porte). Celui, celle qui porte la loi, qui fait la loi, qui donne des lois à un peuple. L'art de faire des lois est le plus difficile de ceux qu'il est donné à l'homme d'exercer ; aussi les noms des personnages qui ont été appelés à doter leur pays d'institutions durables sont-ils arrivés jusqu'à nous entourés d'une gloire immortelle. Osiris chez les Égyptiens, Moïse chez les Juifs, Zoroastre chez le peuple zend, Confucius chez les Chinois, Minos chez les Crétois, Zaleucus chez les Locriens, Lycurgue à Lacédémone, Solon à Athènes, Romulus et Numa à Rome, sont les législateurs de l'antiquité qui ont acquis le plus de célébrité par la sagesse de leurs lois et par l'empire qu'elles ont exercé sur de nombreuses générations. Dans des temps plus modernes, Justinien, Mahomet, Charlemagne, Jaroslaf de Russie, Louis IX, l'empereur Charles IV, Cromwell, Louis XIV, l'Assemblée constituante, la Convention, Napoléon Ier, ont, à des titres divers, mérité le nom de législateurs. Nous ne saurions entreprendre de retracer les règles qui doivent guider le législateur dans sa difficile mission. Ces règles ne sont pas absolues. Les temps, les faits, les lieux, etc., viennent modifier à l'infini les bases sur lesquelles les lois reposent. Il y a cependant des principes qui ne peuvent être transgressés impunément par les législateurs. Ainsi, ceux qui ont méconnu les préceptes de la justice naturelle, sous le vain prétexte de l'ignorance des peuples ou des circonstances qu'ils subissaient, ont encouru les reproches mérités de la postérité. Aucune cause non plus ne peut motiver des mesures empreintes d'inhumanité et d'injustice. Les proscriptions, la confiscation, les supplices ordonnés, soit pour honorer la Divinité, soit pour assurer le triomphe momentané d'une faction, ne peuvent trouver grâce devant les hommes éclairés. Les législateurs qui ont eu recours à de tels moyens ont tous subi les justes sévérités de l'histoire. Lorsque le fanatisme est éteint et que les circonstances qui avaient provoqué des mesures excessives disparaissent, la froide raison reprend son empire et réprouve des actes qui ne sont plus à ses yeux que des assassinats et des turpitudes. Si l'homme connaissait la justice, les *législateurs* n'auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les fantaisies et caprices des Perses et Allemands. (Pascal.) Commander des armées et remporter des victoires, n'est rien en comparaison de la gloire d'un *législateur*. (Fénelon.) Ce que je crois très-vraisemblable et très-vrai, c'est que les premiers *législateurs* étaient des hommes d'un grand sens. (Voltaire.) La généralité comme *législatrice* ou souveraine. (J. J. Rousseau.) | Adjectiv. Un roi *législateur*. | Par extens. Celui, celle qui fait comme des lois dans le domaine intellectuel et moral. Boileau est le *législateur* du Parnasse. Vous êtes le *législateur* du goût et de la raison. (Voltaire.) | Absol. Le pouvoir qui fait les lois. C'est au *législateur* qu'il appartient d'expliquer la loi. | Au plur. Ceux qui font les lois. Si les rhéteurs parlent pour vingt-quatre heures, les *législateurs* parlent pour le temps. (Mirabeau.) | En France, on appelait *législateurs* les membres du Corps législatif, organisé par la constitution de l'an VIII, et maintenu jusqu'à la charte de 1814. Les législateurs avaient seulement le droit d'adopter ou de rejeter les projets de lois qui leur étaient apportés par le gouvernement. Ils recevaient un traitement de 10,000 fr., et étaient nommés pour cinq ans par le sénat. C'était alors le conseil d'État qui était le véritable corps législatif de la France.

LÉGISLATIF, IVE, adj. (du lat. *lex*, *legis*, loi ; *latum*, supin de *fero*, je porte). Qui a le pouvoir de faire les lois, qui fait les lois. Pouvoir *législatif*. Assemblée *législative*. Corps *législatif*. Il y eut des cas à Rome où les patriciens n'eurent point de part à la puissance *législative* d'un autre corps de l'État. (Montesquieu.) | Qui est de la nature de la loi, qui en porte le caractère. Acte *législatif*. Mesures, dispositions *législatives*. | *Assemblée législative*, Nom de l'assemblée qui succéda à la Constituante depuis le 1er octobre 1791 jusqu'au 21 septembre 1792. On dit aussi *Législative* en parlant de l'assemblée qui, dans la seconde République, a succédé, en 1849, à l'Assemblée constituante. | *Corps législatif*, Corps chargé de voter la loi d'après la constitution de l'an VIII (1er janvier 1800 au 4 juin 1814). La même constitution, ayant été décrétée en 1853, nous a rendu le Corps législatif. | Dans les États despotiques, le pouvoir législatif est usurpé par le chef du gouvernement ; dans les monarchies représentatives, il est partagé entre le roi et une assemblée ; ce n'est que dans les républiques que le pouvoir demeure entre les mains du peuple ou de ses représentants. On comprend, sans grand effort d'intelligence, qu'il est logique, rationnel, que le pouvoir législatif ne sorte pas des mains du peuple ou de ses représentants. On entend par peuple tout le corps des citoyens d'un État. Comme la loi, surtout la loi organique, est faite pour tous les citoyens et non pour quelques-uns, tous les citoyens, et non quelques citoyens, doivent concourir à la formation de la loi. Sans ce concours général, au nom de quel droit peut-on soumettre une fraction des membres de la cité à l'observation d'une loi qu'ils n'auraient pas discutée et consentie ? Toutes les fois que des citoyens honnêtes et intelligents se sont réunis pour former un État, ce principe d'équité et de logique naturelles a prévalu parmi eux. Cependant, comme la loi n'est que l'expression de tous les rapports de justice entre les hommes, et que la connaissance de l'ensemble de ces rapports, en tant qu'ils forment un système harmonique, échappe à la plupart des citoyens, presque partout, lors de l'organisation de la communauté, le peuple en corps a choisi un ou plusieurs des siens, qu'il croyait les plus intelligents et les mieux intentionnés, les *meilleurs* enfin, pour les charger du soin de rédiger la loi. Quelquefois, il s'est engagé, *à priori*, à obéir à la loi émanée de ses représentants, quelle qu'elle fût (Lycurgue, Solon) ; le plus souvent, il s'en est réservé le vote définitif. Si nous étions fils de la civilisation grecque, ces questions ne feraient pas difficulté parmi nous, et l'on ne verrait en Europe que des gouvernements républicains. Mais nous descendons, comme institution, autant et plus de l'Orient que de la Grèce. En Orient, il s'est trouvé de tout temps des hommes qui, profitant des conditions du climat, lesquelles portent les peuples à l'indolence et à la rêverie, et conséquemment à l'esclavage du corps et de l'esprit, se sont donnés pour les interprètes inspirés de la loi, pour les représentants de la Divinité, cause première de toutes les lois. L'Orient fut à toutes les époques la patrie du despotisme des fils de Dieu ou de ses ministres. Les Juifs ont reçu la loi de Dieu même ; Moïse l'a écrite sous sa dictée. Le christianisme est venu enseigner cette même doctrine aux peuples de l'Occident, qui avaient des idées plus terrestres, et, par là, nous a accoutumés au gouvernement d'un seul ou de plusieurs, ne relevant que d'eux-mêmes ou de Dieu (les papes, les empereurs, les rois de France jusqu'à Louis XVI). Heureusement pour l'Europe et pour l'humanité, les idées d'indépendance et d'initiative chez l'homme se réveillèrent avec la réforme, grandirent, à travers la Renaissance, par l'étude des belles et poétiques constitutions grecques, où les hommes avaient tant de majesté, que leurs petites villes ont rempli le monde de leur nom. Enfin, la France se trouva là, elle se fit le champion de l'homme, elle déclara ses droits en 1789 et abolit toute usurpation législative. Elle déclara que *la loi est l'expression de la volonté générale*, et ajouta que *tous les citoyens ont le droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation*. Les représentants de la France, en faisant cette déclaration, conservèrent, il est vrai, le gouvernement monarchique, mais ils émettaient en même temps cet autre principe : « Il n'y a point en France d'autorité supérieure à la loi ; le roi ne règne que par elle et ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance. » Bientôt même ils brisèrent cette ombre d'autorité supérieure à la loi. Le 10 août 1792, le trône fut renversé, et « l'Assemblée législative resta seule en possession de faire et de promulguer les lois. Elle l'exerça dans toute sa plénitude. La Convention, qui lui succéda le 21 septembre suivant, alla plus loin ; non-seulement elle se mit en possession du pouvoir législatif, elle le délégua même, dans plusieurs circonstances, à quelques-uns de ses membres. » Mais bientôt l'Orient nous revint avec Bonaparte. Il nous dit et nous fit croire qu'il était investi par la grâce de Dieu du pouvoir de faire et de promulguer nos lois. Il en fut de même des Bourbons après lui. Le sang des combattants de juil-

let 1830 nous débarrassa pendant vingt-deux ans de la formule précitée : 1852 nous l'a rendue. Puisque c'est par la grâce de Dieu qu'on veut absolument nous gouverner, il faut espérer que cette grâce s'étendra enfin un peu sur les gouvernés, et qu'elle ne reposera pas tout entière, comme par le passé, sur la tête des gouvernants. | T. de philos. *Facultés législatives*, Dans le système de Kant, Facultés de l'esprit qui font la loi aux autres. Le jugement, la raison, sont des *facultés législatives*.

LÉGISLATION, s. f. (pron. *léjislasion*; du lat. *lex, legis*, loi; *fero*, supin, *latum*, je porte). Littéral. Action de faire la loi. Il est inusité en ce sens. | Droit de faire la loi. Dans les monarchies absolues, la *législation* n'appartient qu'à un seul homme; dans les monarchies constitutionnelles, à quelques-uns seulement, et dans les démocraties, à tous les citoyens. Les censeurs à Rome exerçaient la *législation* sur le corps même qui avait la puissance législative. (Montesquieu.) | Les lois, le corps même des lois. Bonne *législation*. Mauvaise *législation*. *Législation* sage, utile. *Législation* incertaine, incomplète, défectueuse. Il est temps que la *législation* voie dans les colonies plutôt des établissements de choses que de personnes. (Raynal.) | Science, connaissance des lois. Cours de *législation* comparée. Traité de la *législation* française. | Il y a peu de pays où le pouvoir chargé de formuler la loi, d'établir la législation, ait subi autant de variations qu'en France. Sous les deux premières races, le pouvoir résidait dans un corps qui était présidé par le chef de la nation et qui était composé d'évêques et de ducs ou comtes, que l'on a depuis appelés seigneurs. C'était un reste des usages des anciens Germains, usages conservés chez les Francs après la conquête des Gaules. Dès le commencement de la première race, les seigneurs se réunissaient une fois par an en assemblées connues sous le nom de *champs de mars*, pour traiter les affaires importantes de la nation. Ce qui avait été arrêté dans ces espèces de diète devenait loi de l'État. Ces assemblées furent interrompues par l'usurpation des maires du palais; mais elles furent rétablies sous la seconde race, et elles exercèrent comme auparavant le pouvoir législatif. Sous Pépin le Bref elles commencèrent à se tenir au mois de mai, ce qui les fit appeler dès lors *champs de mai*. Elles se continuèrent sous Charlemagne, et ce fut dans ces grandes réunions qu'on rédigea et élabora les *Capitulaires*. Quand la féodalité s'établit, après Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, ces assemblées disparurent avec la plupart des institutions de la monarchie carlovingienne. La France féodale fut d'abord divisée en *pays de domaines du roi* et *pays de barons*, dont les premiers relevaient immédiatement de la couronne, et les seconds ne reconnaissaient le roi que comme seigneur dominant. Il en résulta que quand le prince faisait des ordonnances ou rendait des édits pour les pays du domaine royal, ces ordonnances y avaient incontinent force de loi, tandis que pour les pays possédés par les grands vassaux, les ordonnances ou édits émanant de l'autorité royale ne devenaient obligatoires que quand ils avaient été rendus dans des assemblées générales ou cours plénières, composées de pairs ou barons et présidées par le roi. Peu à peu, cependant, cette distinction entre les domaines du roi et ceux des feudataires devint moins tranchée par rapport à la législation; elle finit par s'effacer complètement, et l'on vit alors se formuler la maxime, « que les ordonnances émanées du trône devaient avoir force de loi dans toute l'étendue du royaume. » Cette maxime continua d'être en vigueur sous les rois de la troisième race, et reçut son application pendant un assez long espace de temps. On dit néanmoins, dans les ordonnances du Louvre, que les actes émanant de l'autorité royale et destinés à servir de lois dans toute l'étendue du royaume, tels que déclarations, ordonnances, édits, continuèrent de se faire dans le parlement de Paris, qui succéda, sous Philippe le Bel, aux assemblées du champ de mai. Le roi, lorsqu'il voulait rendre une ordonnance, se transportait au sein du parlement, convoqué à cet effet, et mettait en délibération la loi qu'il s'agissait de rendre. Dans ces circonstances, le parlement lui servait en quelque sorte de conseil législatif. Plus tard, on ne sait précisément à quelle époque, les rois, au lieu de se rendre au parlement ou de s'y faire représenter, firent rédiger la loi en leur nom et s'adressèrent à ce corps, qui, après une délibération appelée *vérification*, en prononçait l'enregistrement pur et simple, indiquait des modifications à faire subir aux dispositions qu'elle contenait, ou se contentait de faire au roi de simples remontrances sur les points qui lui paraissaient susceptibles d'amendement. Mais il entrait dans la législation un autre élément, les *coutumes*, ou lois, qui, dans l'origine, n'ont pas été écrites, mais qui se sont établies par le consentement d'un peuple, ou par un usage insensible, qui les a autorisées. La coutume de Paris avait sur les autres la prérogative de servir de règle toutes les fois qu'une coutume locale était muette sur un point de droit. Toutes les coutumes furent abrogées par le code civil, qui n'est au fond qu'un mélange de droit coutumier et de droit romain. En 1789, les États généraux, convoqués pour le salut de la France, s'emparèrent immédiatement du pouvoir de faire la loi, dont avaient été investis les *champs de mars* et les *champs de mai* sous les deux premières dynasties. Par l'art. 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la loi fut définie *l'expression de la volonté générale*, et il fut dit que *tous les citoyens ont le droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à la formation de la loi*. La constitution de 1791 accordait au roi un droit de sanction qu'il pouvait refuser; mais ce refus ne pouvait être que suspensif et devait cesser à une législature suivante. Après le 10 août 1792, l'Assemblée législative resta seule en possession du pouvoir de faire et de promulguer les lois. Elle l'exerça dans toute sa plénitude. Cet état de choses fut suivi et remplacé par la constitution du 5 fructidor an III, qui attribua le pouvoir législatif à un *conseil des Anciens* et à un *conseil des Cinq-Cents*. A ce dernier appartenait exclusivement la proposition des lois. Elles y étaient soumises à trois lectures consécutives, qui devaient avoir lieu à dix jours d'intervalle au moins. Après chaque lecture une discussion devait s'ouvrir, et les propositions adoptées prenaient le nom de *résolutions*, lesquelles étaient transmises au *conseil des Anciens* pour être adoptées ou rejetées. La constitution de l'an VIII, qui vint après le 18 brumaire, organisa le pouvoir législatif sur des bases nouvelles et où tout l'avantage était au gouvernement. Les lois se préparaient au conseil d'État, se discutaient au Tribunat, se votaient au Corps législatif sans discussion, se présentaient au sénat conservateur, qui constatait qu'elles ne violaient pas la constitution, et elles étaient promulguées. Sous l'Empire, le Tribunat fut supprimé. La charte de 1814, art. 15, portait que la puissance législative s'exerçait collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Au roi seul appartenait le droit de promulguer et de sanctionner les lois. Dans la charte de 1830, les principes sont les mêmes, avec quelques modifications cependant. La proposition des lois appartenait au roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, et si une proposition de loi était rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pouvait être représentée dans la même session. Sous la seconde république, le gouvernement provisoire fit des décrets qui eurent force de loi. Aujourd'hui, l'initiative de la proposition des lois appartient exclusivement au pouvoir exécutif. Elles sont préparées et soutenues par le conseil d'État. Le corps dit *législatif* ne peut que les amender, voter ou rejeter, et toutes les décisions de ce corps sont nulles si le sénat, nommé par le pouvoir exécutif, ne les approuve pas ou ne les sanctionne pas. | T. de philos. dans le système de Kant. Influence exercée par une faculté de l'esprit sur d'autres facultés.

LÉGISLATIVEMENT, adv. Par la voie législative; au point de vue législatif.

LÉGISLATURE, s. f. L'ensemble des pouvoirs qui font les lois. La *législature* vient de décider une grande question. | Assemblée législative. Ce projet liberticide fut soumis à la *législature*. | Période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

LÉGISTE, adj. et s. Celui, celle qui connaît ou qui étudie les lois. Un habile *légiste*. L'influence des *légistes*. Celui qui va parler de droit n'est pas un *légiste*, c'est un homme. (Michelet.)

LÉGITIMAIRE, adj. (rad. *légitime*). Jurisp. Qui appartient à la légitime; qui consiste dans la légitime. Portion *légitimaire*. Droits *légitimaires*. Réserve *légitimaire*. | Se dit de l'héritier à réserve, c. à d. dont un testament ne peut diminuer la portion d'héritage au delà de la quotité disponible. Héritier *légitimaire*. Héritière *légitimaire*.

LÉGITIMATION, s. f. (pron. *léjitimasion*; rad. *légitimer*). Acte par lequel l'enfant né hors mariage est admis à tous les avantages de la légitimité. La légitimation avait lieu autrefois de deux manières : par le mariage subséquent des père et mère, ou par lettres de chancellerie, c. à d. par la volonté du prince. Aujourd'hui, on n'admet plus en France que la légitimation par mariage subséquent; il a paru qu'elle était propre à favoriser le repentir et le retour aux bonnes mœurs. L'opinion contraire a prévalu en Angleterre, où la légitimation est rejetée comme susceptible de provoquer le concubinage et la licence. L'article 331 de notre code civil dispose que les enfants, autres que ceux nés d'un commerce incestueux ou adultérin, peuvent être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsque ceux-ci les ont légalement reconnus avant leur mariage ou qu'ils les reconnaissent dans l'acte même de célébration. La légitimation peut avoir lieu même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants, et, dans ce cas, elle profite à ces descendants. Les enfants légitimés ont les mêmes droits que s'ils étaient nés légitimes. Il existe à Paris, et dans un grand nombre de villes de France, une société dont le principal objet est de faciliter le mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants naturels. | T. de diplomatie. Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. Après la *légitimation* de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.

LÉGITIME, adj. (du lat. *legitimus*, fait de *lex* et de *intimus*, intime). Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. Mariage *légitime*. Pouvoir, autorité *légitime*. Voyez si nos liens ont été *légitimes*. (Volt.) Leur union était heureuse et non *légitime*.

> La fortune toujours du parti des grands crimes,
> Les forfaits couronnés devenus *légitimes*.
> (LAMARTINE.)

| Juste, équitable, fondé sur la raison, sur la nature. Contre nous ta poursuite est-elle *légitime*? (Corneille.) Je ne condamne plus un courroux *légitime*. (Racine.) Il a des droits plus *légitimes* sur notre respect. (Barthélemy.) C'est tuer la justice avec son glaive que de dire : Ce qui est établi est *légitime*; il n'y a de *légitime* que ce qui est juste. (Boiste.) Il y a un mariage plus *légitime* que celui que contracte la loi, c'est celui que contracte la nature; il y a un pouvoir plus *légitime* que celui de la loi, c'est celui de la raison et de la justice; il y a une autorité plus *légitime* que celle de la loi, c'est celle de l'humanité; enfin, il y a des choses légales qui ne sont pas *légitimes*. | *Enfant légitime*, Enfant né durant le mariage. On appelle *enfant naturel* celui qui naît hors le mariage. On voit, par là, que la loi a la prétention de corriger la nature, et ne s'en cache pas. On voit aussi, par là, que *légitime* n'est pas *naturel*, et si *naturel* signifie conforme à la nature, à la raison, au bon sens, que peut signifier *légitime*, qui lui est opposé? | *Intérêt légitime*, Intérêt de l'argent au taux fixé par la loi. On dit plutôt aujourd'hui *Intérêt légal*; c'est du moins l'expression dont se servent les législateurs. En cela, ils font preuve de bon sens. Ils avouent que l'*intérêt légal* n'est pas absolument *légitime*. En effet, une décision de majorité ne constitue pas la légitimité de tel ou tel ordre de faits. Si l'intérêt est légitime ou juste à 5 pour 100, pourquoi pas à 6? Tel emprunt à 10 pour 100, dans certaines circonstances, peut rendre plus de véritables services que tel autre sans intérêt, dans d'autres circonstances. D'ailleurs, quand on vend, à la Bourse, une créance à 10 ou 20 pour 100 de baisse, ne fait-on pas un véritable emprunt à un taux de 10 ou de 20 pour 100? Quelle législation que celle qui tombe en de pareilles contradictions! | Méd. *Maladies légitimes*, Celles qui suivent une marche régulière. | Politiq. *Dynastie légitime*, Se dit d'une dynastie qui règne en vertu d'un droit traditionnel, par opposition aux princes qui règnent par des coups d'État ou par la volonté nationale. Nous ne croyons plus aux *dynasties légitimes*.

LÉGITIMÉ, s. f. Jurisp. Portion que la loi sur les successions accorde à l'enfant sur les biens de son père ou de sa mère, et dont ceux-ci ne peuvent le priver. La *légitime* des enfants, des ascendants. Un fils réduit à sa *légitime*. Il a touché sa *légitime*. | On appelle *réserve* la part de biens que les pères et mères sont tenus légalement de laisser à leurs héritiers légitimes, et *quotité disponible* celle dont ils peuvent disposer en faveur de qui bon leur semble. La quotité disponible est, en droit français, de la moitié des biens du testateur s'il n'y a qu'un enfant légitime; d'un tiers, s'il y en a deux; d'un quart, s'il y en a trois ou plus. La légitime se déduit, pour chaque héritier, de la réserve, qui doit être divisée en autant de parts qu'il y a d'héritiers. Exemple : Un père, qui a trois enfants, possède 16,000 fr., il peut, aux termes de la loi, disposer du quart de sa fortune et donner, s'il le veut, 4,000 fr. soit à une personne étrangère à sa famille, soit à l'un de ses héritiers légitimes. La réserve est de 12,000 fr., et la légitime de chaque enfant est de 4,000 fr. Une donation qui excéderait la quotité disponible serait sujette à réduction. Dans l'ancien droit romain, la puissance paternelle était telle, que le père disposait du droit de vie et

de mort sur ses enfants, et, à plus forte raison, du droit de les priver à son gré de tout ou partie de ce qu'il possédait. Ce ne fut que sous les empereurs et à l'époque de Justinien, que la loi admit en faveur des enfants une réserve sur les biens de leurs parents. Une des *novelles* décida que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'ils seraient quatre ou moins de quatre, et au tiers, s'ils étaient plus de quatre. On voit quel progrès a fait sous ce rapport le droit français.

LÉGITIMÉ, ÉE, part. Rendu légitime. Un enfant *légitimé*. | Substantiv. On n'omettait rien pour préparer le public à l'élévation des *légitimés*. (Duclos.) | Justifié. Une action *légitimée* par les circonstances. La tyrannie ne peut être *légitimée*.

LÉGITIMEMENT, adv. D'une manière légitime, selon la loi. Marié *légitimement*. *Légitimement* constitué, établi. *Légitimement* acquis. | Justement, d'une manière conforme à l'équité, à la raison, à la loi naturelle. Somme due *légitimement*. Ces gens-là pouvaient ils mépriser *légitimement* leurs adversaires? Ils se trouvèrent bien *légitimement* punis de leur orgueil. Les tyrans seront *legitimement* châtiés par les peuples.

LÉGITIMER, v. a. Rendre légitime, donner la légitimité à, opérer la légitimation de. *Légitimer* un enfant naturel. *Légitimer* par mariage subséquent. Il *légitima* ainsi trois enfants nés par suite d'une union antérieure et illégitime. On s'est demandé si l'enfant naturel, *légitimé* par un mariage putatif, conservait, après l'annulation de ce mariage, le bénéfice de la légitimation. L'affirmative a été adoptée par la plupart des jurisconsultes. | Rendre légal, authentique, régulier. *Légitimer* un acte. Le temps n'a pas *légitimé* les anciennes usurpations. Ce fut le consentement d'une partie de la nation qui sembla *légitimer* tout ce qui se fit contre l'autre; malheur aux peuples parmi lesquels règne la division! | *Faire légitimer*, Obtenir que ce qui a été fait en dehors de la légalité soit considéré comme légal et produise les mêmes effets légaux. *Faire légitimer* son pouvoir. *Faire légitimer* son usurpation. | Justifier, rendre excusable. La dureté des parents ne *légitime* pas l'ingratitude des enfants. L'ivresse ne *légitime* pas les mauvaises actions. Par le bonheur public *légitimer* sa gloire. (Briffaut.) | SE LÉGITIMER, v. pr. Être légitimé. Les enfants naturels *se legitiment* par le mariage de leurs parents. Les enfants incestueux ou adultérins ne peuvent *se légitimer*. | Devenir légitime; être accepté comme légitime. Il fallut plus de quatre-vingts ans pour que cette dynastie *se légitimât* aux yeux des familles qui avaient été du parti contraire. | Être justifié, excusé. Un tel acte ne pourra jamais *se légitimer*.

LÉGITIMISME, s. m. Opinion des légitimistes.

LÉGITIMISTE, adj. et s. Partisan de la légitimité ou plutôt de la dynastie prétendue légitime. Le parti *légitimiste*. Les opinions *légitimistes*. Les intrigues des *légitimistes*. Ce nom servant à désigner un parti politique ne date que de 1830. La chose n'était cependant pas nouvelle, car déjà les jacobites anglais, au XVIIe siècle, avaient été des légitimistes. En France, jusqu'à la révolution de juillet 1830, la doctrine du droit divin avait été soutenue par les *royalistes*; mais alors une dénomination nouvelle devint nécessaire, la couronne étant passée de la branche aînée des Bourbons à la branche cadette ou branche d'Orléans. Les partisans de la première ne virent plus dès lors dans le dépositaire du pouvoir souverain qu'un usurpateur, et dans la monarchie de Juillet qu'un gouvernement de fait, contre lequel ils protestaient en silence ou hautement, continuant de reconnaître l'autorité de droit, l'autorité légitime à la branche dépossédée. Dès l'origine, ce parti eut cependant beaucoup de peine à s'entendre sur la personne investie du droit divin, il y eut des *carlistes* et des *henriquinquistes*. Il n'y a, logiquement et en réalité, de droit divin autre que le droit du peuple. Le mot de légitimiste, s'il était appliqué dans son vrai sens, serait loin de convenir aux partisans des vieux abus et de la royauté qui les faisait vivre. Ce n'est que par un étrange renversement des notions les plus droites qu'un régime de violation incessante de la justice a pu se qualifier de légitimité.

LÉGITIMITÉ, s. f. (rad. *légitime*). Qualité de ce qui est légitime, conforme à la raison, à la justice, aux règles établies, à la loi. La *légitimité* d'un droit, d'une prétention. La *légitimité* d'une demande, d'une action. La *légitimité* de son mariage est attaquée par le ministère public. | Dans une acception spéciale, Qualité d'enfant légitime, état d'un enfant né d'un père et d'une mère engagés dans les liens du mariage ou légitimé par mariage subséquent. On lui conteste sa *légitimité*. | Bien qu'en principe l'enfant conçu avant le mariage soit considéré comme ayant pour père le mari, celui-ci peut néanmoins désavouer l'enfant, s'il prouve que pendant le temps qui a couru depuis le trois centième jour jusqu'au cent quatre-vingtième avant la naissance de cet enfant, il était, pour cause d'éloignement ou par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique de cohabiter avec sa femme. Mais l'action en désaveu lui est refusée s'il se borne à alléguer son impuissance naturelle : le scandale de pareils procès, les incertitudes de la science et les bizarreries de la nature ont fait rejeter, dans le code civil, cette cause de désaveu admise dans l'ancienne jurisprudence. Le mari ne peut pas désavouer l'enfant né de sa femme, en établissant qu'elle s'est rendue coupable d'adultère, à moins que la naissance ne lui ait été cachée, auquel cas il est admis à prouver tous les faits propres à justifier qu'il n'en est pas le père. L'action en désaveu est également refusée au mari, même à l'égard de l'enfant né avant le cent quatre-vingtième jour du mariage, dans les cas suivants : 1° s'il a eu connaissance de la grossesse avant le mariage; 2° s'il a assisté à l'acte de naissance et si cet acte est signé de lui ou contient sa déclaration qu'il ne sait signer; 3° si l'enfant n'est pas né viable. L'article 315 du code civil est ainsi conçu : « La légitimité de l'enfant né trois cents jours après la dissolution du mariage pourra être contestée. » Par cette disposition, le législateur, convaincu de la possibilité des naissances tardives, en abandonne jusqu'à un certain point l'interprétation à la prudence des magistrats et aux lumières de la science. Toutefois, l'action en contestation de légitimité est renfermée dans des bornes étroites. Dans les divers cas où le mari est autorisé à réclamer, il doit le faire dans le mois, s'il se trouve sur les lieux, de la naissance de l'enfant; dans les deux mois après son retour, si à cette époque il était absent; et dans le même délai après la découverte de la fraude, si on lui avait caché la naissance de l'enfant. Si le mari est mort sans avoir fait sa réclamation, le délai utile n'étant pas encore expiré, ses héritiers ont deux mois pour contester la légitimité de l'enfant, à compter de l'époque où l'enfant se serait mis en possession des biens du mari, ou de celle où les héritiers seraient troublés dans cette possession. Tout acte extrajudiciaire contenant le désaveu de la part du mari ou de ses héritiers est considéré comme non avenu, s'il n'est suivi, dans le délai d'un mois, d'une action en justice dirigée contre un tuteur *ad hoc* donné à l'enfant et en présence de l'enfant. | Dans une acception philosophique, Conformité intime avec la loi de justice universelle. Plus on avancera en moralité et en science, plus on reconnaîtra la *légitimité* absolue de la république. C'est la *légitimité* qui doit servir de base à toutes les constitutions. La *légitimité* reste éternellement ce qu'elle est, parce qu'elle est la justice, non point la justice faite avec des scrutins ou des baïonnettes, mais la justice conforme à la nature des choses. | Politiq. Droit prétendu des princes dits légitimes, ou droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie. C'est à Talleyrand que l'on doit, dans ce sens, le mot de *légitimité*. Les peuples renversent les *légitimités*.

> Combien d'agents illégitimes
> Servent la *légitimité* !
>
> (BÉRANGER.)

| En ce sens on a dit la *quasi-légitimité*, en parlant de la branche cadette des Bourbons, parce qu'elle était montée sur le trône par une révolution, tout en appartenant à l'ancienne famille royale.

LÉGO, s. m. Dans la mythologie ossianique, Lac que les bardes représentent comme le séjour des âmes pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort et l'hymne funèbre. Les âmes des lâches y demeuraient éternellement.

LEGOUVÉ (J. B.). Poète, né à Paris en 1761, mort en 1812. Il débuta par des tragédies : *la Mort d'Abel*, imitée de Gessner et de Klopstock; *Épicharis et Néron*; *Étéocle*; *la Mort de Henri IV*, qui, pour la plupart, manquent de force. Il réussit beaucoup mieux dans la poésie didactique. On a de lui en ce genre : *la Sépulture*, *les Souvenirs*, *la Mélancolie*, *le Mérite des femmes*, poèmes remarquables par le charme de la diction et par une sensibilité exquise; le dernier est le plus estimé. Legouvé fit partie de l'Institut et suppléa pendant quelques années Delille au collége de France.

LEGS, s. m. (pron. *lè*; du lat. *legatum*, même sens). Don fait par disposition testamentaire. Faire un *legs*. Accepter un *legs*. Recevoir un *legs*. Refuser un *legs*. Acquitter, payer un *legs*. Faire la remise d'un *legs*. *Legs* d'une somme d'argent, d'un meuble, d'un immeuble. On distingue trois espèces de *legs* : le *legs universel*, le *legs à titre universel*, le *legs particulier*. Le *legs universel* est la disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou à plusieurs personnes conjointement l'universalité des biens qu'il laissera à son décès. Le *legs à titre universel* est celui par lequel le testateur dispose, soit en propriété, soit en usufruit seulement, d'une quote-part de ses biens, telle qu'une moitié, un tiers, un quart, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier. Le *legs particulier* est celui par lequel le testateur dispose, en propriété ou en usufruit, soit d'une somme déterminée, soit d'un ou de plusieurs objets déterminés et faisant partie de la succession. On peut léguer non-seulement la propriété de ses biens, mais le simple usage, la simple possession ou jouissance des droits réels ou personnels sur eux, tels qu'une servitude, une hypothèque, un usufruit. Le legs est *pur et simple*, *à terme* ou *conditionnel*. Le legs est pur et simple quand le testateur n'a fixé ni terme ni condition pour l'exécution de sa volonté. Ce legs donne au légataire, du jour du décès du testateur, un droit à la chose léguée, droit qu'il transmet à ses héritiers. Le legs est à terme lorsque le testateur a fixé un délai dans lequel sa disposition doit être exécutée. Le légataire ne peut exiger la délivrance de ce legs qu'à l'expiration du délai fixé; mais il a un droit transmissible à ses héritiers. A l'égard du legs conditionnel, il faut distinguer si l'intention du testateur a été que le legs ne devait être effectué qu'autant que la condition énoncée se réaliserait, ou si le testateur n'a voulu simplement que suspendre l'exécution de la condition. Dans le premier cas, le légataire n'a qu'une espérance, un droit non transmissible à ses héritiers, s'il meurt avant l'accomplissement de la condition; dans le second, le droit du légataire passe à ses héritiers. Toute disposition testamentaire est caduque si celui en faveur de qui elle est faite n'a pas survécu au testateur, ou s'il est décédé avant l'événement de la condition. Elle l'est également par la répudiation ou l'incapacité du légataire. S'il n'y a pas d'héritiers à réserve, le légataire universel est saisi de plein droit par la mort du testateur. Il est néanmoins obligé de se faire envoyer en possession par ordonnance du président du tribunal du lieu de l'ouverture de la succession, lorsque le testament est olographe ou mystique. Le légataire à titre universel et le légataire à titre particulier doivent demander la délivrance de leurs legs aux héritiers à réserve; à leur défaut, aux légataires universels, et à défaut de ceux-ci, aux héritiers appelés dans l'ordre des successions. Le légataire universel et le légataire à titre universel sont tenus des dettes et charges de la succession, personnellement pour leur part et portion, et hypothécairement pour le tout. Le légataire particulier n'en est tenu qu'hypothécairement. La chose léguée doit être délivrée avec ses accessoires nécessaires et dans l'état où elle se trouve au jour du décès du testateur. On entend, par *accessoires nécessaires* d'une chose léguée, les choses qui sont indispensables à son usage ordinaire; ainsi le legs d'une terre comprend les bestiaux et les ustensiles qui servent à la faire valoir; le legs d'un violon comprend celui de l'archet et de la boîte, s'il y en a, etc. Le legs étant une libéralité, celui qui se rapporte à un créancier n'est pas censé fait en payement de sa créance, ni le legs fait à un domestique en payement de ses gages. S'il en est autrement, le testateur n'aura rien donné. Lorsque le legs est d'une chose indéterminée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de la meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de la plus mauvaise. La révocation des legs est expresse ou tacite : expresse quand le testateur déclare par un testament postérieur, ou par un acte devant notaire, qu'il révoque son testament ou tel legs en particulier; tacite, lorsqu'elle résulte d'une autre disposition du testateur ou d'un fait qui suppose un changement de volonté. C'est ainsi que toute aliénation des choses que le testateur avait léguées emporte l'aliénation du legs, quand même l'aliénation serait nulle.

LÉGUÉ, ÉE, part. Donné par testament. Bien *légué*. Somme *léguée*.

LÉGUER, v. a. (du lat. *legare*, même signif.). Donner par testament ou par un autre acte de dernière volonté. Le défunt *a légué* 600 fr. de rente à chacun de ses serviteurs. Je *lègue* tous mes biens, meubles et immeubles, aux hospices de Paris. Je *lègue* à mon ami mes livres, mes instruments, que je le prie d'accepter comme marque et en souvenir de notre mutuelle affection. Il *a légué* diverses sommes à des citoyens qu'il aimait; mais ayant été pauvre dans sa jeunesse et ne l'ayant point oublié, il *a légué* aux pauvres et aux hôpi-

taux la presque universalité de ses biens. Ninon me *légua* deux mille francs pour acheter des livres; sa mort suivit de près ma visite et son testament. Je *léguerai* mes terres aux pauvres cultivateurs d'Arbanats.

Quoi! moi j'*aurais légué* sans aucune raison
Quinze cents francs de rente à ce maître fripon!
(RACINE.)

| Par extens. Laisser en mourant, laisser après soi. La place qu'il m'*a léguée* n'est pas facile à remplir. Il lui *lègue* un beau nom, de grands services rendus à la patrie, on pourrait dire au genre humain tout entier. Je ne vous *léguerai* point une mauvaise situation. Heureux celui qui n'a pas d'enfants, lorsqu'il ne pourrait leur *léguer* que la servitude, l'ignorance et l'abrutissement! | Fig. Transmettre. Le dernier siècle *a légué* au nôtre plusieurs découvertes précieuses. Observateur judicieux, quoique égaré par les idées de son siècle, il nous *a légué* un grand nombre de faits d'histoire naturelle et morale. (Malte-Brun.)

LÉGUMAGE, s. m. T. collectif. L'ensemble des légumes. Qu'il s'abstienne de choux et de tout *légumage*. (Paré.) Je me suis mis au régime du *légumage*.

LÉGUME, s. m. (du lat. *legumen*, gousse). Bot. Gousse, fruit des plantes légumineuses, tels que les fèves, les feveroles, les haricots, les pois, les lentilles, les genêts, etc. | Vulg. La partie que l'on cueille sur une plante potagère et qui est destinée à l'alimentation; c'est le fruit dans les haricots, les pois; c'est la racine dans les navets, les carottes; c'est la feuille dans les laitues, les chicorées; c'est la fleur dans le chou-fleur, etc. Le corps d'un homme réduit en poussière, répandu dans l'air et retombant sur la surface de la terre, devient *légume* ou froment. (Volt.) Celui qui ne vit que de *légumes* est rarement féroce. L'homme réduit au pain et aux *légumes* traînerait à peine une vie faible et languissante, à ce que prétendent à tort certains médecins carnivores. Avant 1744, les Philippines ne voyaient croître dans leur sein fécond aucun de nos *légumes*. | *Légumes verts*, Les asperges, les petits pois, les haricots verts, etc. | *Légumes secs*, Les haricots secs, les pois secs, les lentilles, etc. | Le légume, dans le sens propre du mot, est un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Le légume, généralement uniloculaire, est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons transversales; quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, arrondis, contournés en spirale et articulés. Les principaux légumes qui servent à la nourriture de l'homme sont les fèves, les feveroles, les haricots, les pois et les lentilles. Tous ces légumes sont riches en substances azotées et grasses, et peuvent, à la rigueur, remplacer la viande mieux que les céréales; et comme ils contiennent d'ailleurs, en proportions assez fortes, de la substance amylacée, on peut dire qu'ils constituent un des aliments végétaux les plus complets.

LÉGUMIER, IÈRE, adj. Qui contient des légumes; qui concerne les légumes; qui a rapport aux légumes. Jardin *légumier*. Cultures *légumières*. La primeur est ou une plante *légumière* ou un fruit obtenus par une culture forcée avant l'époque naturelle. | S. m. Plats où l'on sert à table les légumes. Mettez ces petits pois dans un *légumier*.

LÉGUMINAIRE, adj. Bot. Se dit de la déhiscence des péricarpes, quand elle se fait par une suture marginale. Déhiscence *léguminaire*.

LÉGUMINE, s. f. Chim. Substance végéto-animale qui s'extrait des légumes et qui semble tenir le milieu entre le gluten et l'albumine végétale.

LÉGUMINEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des légumes; qui porte des gousses appelées légumes; qui tient des légumes; qui consiste en légumes. Plante *légumineuse*. Régime *légumineux*. | S. f. pl. Les *légumineuses*, Famille de plantes comprenant celles qui ont pour fruit une gousse ou un légume. Les plantes légumineuses ont, en général, une tige herbacée ou frutescente, ou arborescente, droite ou voluble de droite à gauche, rarement rampante. Les feuilles, munies de stipules, presque toujours alternes, sont simples, ternées, digitées; les fleurs, généralement hermaphrodites, quelquefois déclives par avortement, présentent plusieurs différences dans leur disposition. Ces plantes sont nommées *légumineuses* à cause de leur fruit. Quelques botanistes les ont appelées papilionacées, parce que leur corolle représente en quelque sorte un papillon qui prend son vol. Cette famille ne comprend pas moins de quatre-vingt-deux genres, dont les plus vulgairement connus sont : le février, l'acacia, le chicot, le caroubier, le tamarinier, la casse, le campêche, le brésillet, le courbaril, le gaînier, l'ajonc, le genêt, le cythise, le lupin, le trèfle, la luzerne, le fenugrec, le haricot, le baguenaudier, la réglisse, la gesse, les pois, la vesce, la fève, la lentille et le chiche. On voit que cette famille est éminemment utile à l'homme et aux animaux domestiques, par les nombreuses espèces comestibles qu'elle contient. Plusieurs genres de cette famille sont utiles dans la médecine et la teinture.

LÉGUMINIFORME, adj. (du lat. *legumen*, gousse; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une gousse. Fruit *léguminiforme*.

LÉGUMINIVORE, adj. (du lat. *legumen*, légume; *voro*, je mange). Qui vit de légumes. Les lapins sont *leguminivores*. | Substantiv. Cet animal est un *léguminivore*. Les *leguminivores*.

LÉGUMISTE, adj. et s. Celui, celle qui cultive les légumes; celui, celle qui ne se nourrit que de légumes. | En Angleterre, il existe une société dite des *légumistes*, qui a pour but d'amener les hommes à abandonner entièrement la nourriture animale et à ne se nourrir que de substances végétales. Les membres de cette société observent scrupuleusement les règlements de l'association, et s'abstiennent absolument de viande, dans ce pays où l'on en consomme tant. Ses orateurs font observer avec raison que, malgré les affirmations contraires des médecins, les peuples légumistes se portent aussi bien et même mieux que les peuples créophages. Ils rappellent que les armées invincibles de Rome et de la Grèce furent toutes légumistes; que les porte-faix de Smyrne de nos jours, lesquels se chargent de fardeaux de 400 kilogr., sont également légumistes. Ils établissent enfin, par des statistiques comparées, que les trois quarts de l'humanité sont également légumistes, attendu que, pour une raison ou pour une autre, ils ne mangent jamais de viande. Le but de ces sortes de sectaires est louable, puisqu'ils se proposent d'habituer l'humanité à un certain respect de la vie dans les animaux, et peut-être aussi voudraient-ils arriver par là à un adoucissement général des mœurs parmi les hommes, auxquels ils cherchent à inspirer l'horreur du sang et du carnage. (B. B.)

LÉHA, s. m. Bot. Arbre employé, à Amboine, pour fixer la couleur rouge des teintures obtenues des bois de sapan et de la racine de bancadu.

LEHM, s. m. Géol. Mot emprunté à l'allemand, et qui désigne la masse argileuse qui forme les collines des vallées du Rhin et du Danube. Le lehm est une roche composée de silice, d'alumine et d'eau, avec un peu de calcaire, dans des proportions très-variables. Cette roche se délaye facilement dans l'eau, sans faire pâte, excepté quand elle est mélangée d'une certaine quantité d'argile; sa couleur varie, mais le plus ordinairement elle est jaune brunâtre. Dans la vallée du Rhin, la masse du lehm repose sur celle des cailloux roulés. Les parties intérieures sont beaucoup plus sableuses que les parties supérieures; on y rencontre des veines et des lits de cailloux roulés; des amas de fer en grains se montrent çà et là et ont souvent une assez grande étendue pour être exploités avec avantage. Des coquilles terrestres et quelques coquilles fluviatiles, appartenant aux mêmes espèces qui vivent encore dans la contrée, sont répandues dans la masse, où elles ne forment jamais de couches ni même de lits réguliers. On y trouve aussi des ossements de bœufs et de chevaux, ainsi que des fragments d'arbres généralement aplatis. Dans la vallée du Rhin, la puissance du lehm dépasse souvent 15 mètres, et forme des deux côtés du fleuve une bande de collines qui présentent, en petit, les mêmes accidents que les chaînes de montagnes. Le lehm existe dans les vallées de la plupart des fleuves et des grandes rivières, où il forme toujours le dernier étage du terrain diluvien. Sa nature et sa disposition portent à penser qu'il s'est déposé quand les courants, qui avaient charrié les masses de cailloux roulés, ont eu formé de grands lacs stagnants, ou dans lesquels la vitesse de l'eau était devenue presque nulle : il a pu arriver ce qui a lieu encore actuellement dans le lac de Genève traversé par le Rhône. Le lehm, mis à sec par l'écoulement des eaux, a ensuite été raviné par les rivières, les ruisseaux et les eaux atmosphériques, qui ont ainsi formé les collines que sa masse nous présente maintenant. On le trouve aussi, avec un grand développement, dans les vallées du Rhône et de la Saône. Lorsqu'il n'est pas trop sableux, il forme une excellente terre végétale, pour laquelle la chaux est un bon engrais. Le lehm s'emploie dans les constructions; c'est la terre à pisé par excellence.

LÉIANITE, s. f. Minéral. Roche d'apparence homogène, mélangée de sable très-fin, d'argile durcie.

LÉIANTHÈRE, adj. (du gr. λεῖος, poli, lisse; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères lisses. Eriodendrum *léianthère*.

LEIBNITZ (GODEFROY). Savant universel, né à Leipzig en 1646, mort à Hanovre en 1716. Il fut à la fois jurisconsulte, publiciste, théologien, physicien, mathématicien et historien; mais c'est surtout comme mathématicien et comme philosophe qu'il est célèbre. Il se distingua fort jeune par son aptitude aux sciences, fut reçu docteur en droit à vingt ans, et se fit connaître, peu de temps après, par une *Nouvelle méthode pour l'étude du droit*, et par des pamphlets politiques. Attaché à l'électeur de Mayence comme conseiller de chancellerie, tout en remplissant les devoirs de sa place, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences; il rédigea, en 1670, la *Théorie du Mouvement concret* et celle du *Mouvement abstrait*. Il passa ensuite quatre années, de 1672 à 1676, à Paris, où il était venu en qualité de gouverneur du jeune Boinebourg, fils du chancelier de l'électeur de Mayence. Il s'y occupa surtout de mathématiques, et fréquenta les plus grands géomètres de l'époque, surtout Huighens. Il communiqua à l'Académie des sciences plusieurs découvertes importantes, entre autres, celle d'une *machine arithmétique*. Vers la même époque, Leibnitz fit un voyage en Angleterre. Après la mort de l'électeur de Mayence, le duc de Brunswick s'empressa de se l'attacher et le nomma son bibliothécaire, en lui donnant le titre de conseiller aulique. Dès lors il se fixa à Hanovre, et il fit marcher de front, et avec un égal succès, la politique, les mathématiques et la philosophie. En 1683, il fonda à Leipzig le fameux recueil intitulé *Acta eruditorum*. L'année suivante il publia dans ce journal la plus importante de ses découvertes, celle du calcul différentiel, dont il avait conçu la première idée pendant son séjour à Paris, dès 1675. Il fit des voyages en Allemagne et en Italie, dans lesquels il recueillit une foule de matériaux précieux pour l'histoire. Il travailla inutilement, avec Pélisson et Bossuet, à réunir les cultes catholique et réformé. Il fit créer, à Berlin, une Académie des sciences, dont il fut nommé président perpétuel; plus tard, il détermina le czar Pierre Ier à en fonder une à Pétersbourg. Il entretint, jusqu'à la fin de sa vie, une correspondance très-active avec les savants de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont des *Essais de théodicée* et son *Calcul intégral*.

LEIBNITZIANISME, s. m. Doctrine ou système rationaliste de Leibnitz. Locke avait émis l'opinion que toutes nos idées, toutes nos connaissances sont le résultat de nos sens et des impressions des objets extérieurs; il avait nié les idées et les principes *à priori*. Leibnitz renversa l'idée de l'action exclusive des objets sensibles sur l'intelligence; suivant lui, toute la série des opérations de l'âme provient de sa spontanéité, source des idées innées. Certaines connaissances sont marquées du sceau d'universalité et de nécessité; ces connaissances ne sauraient découler de l'expérience. Cette dernière ne donne que des cas particuliers, mais jamais l'universalité, et encore moins la nécessité. Leibnitz fit reposer tous nos raisonnements sur deux principes *à priori*. L'un est le *principe de contradiction*, d'après lequel nous jugeons faux ce qui implique contradiction et vrai ce qui est opposé au faux. L'autre est le *principe de la raison suffisante*, en vertu duquel nulle proposition, nul fait ne saurait être vrai sans une raison suffisante qui détermine pourquoi il en est ainsi et pas autrement. Les vérités *nécessaires* sont prouvées par des jugements identiques, qui renferment le principe de contradiction; les vérités *contingentes* démontrent le principe de la raison suffisante, en remontant la série infinie des modifications des choses particulières. Ce principe conduit nécessairement à une cause suprême, absolue, en dehors de la série des contingences. Tels sont les arguments qui servent de base au système de Leibnitz. Selon Descartes, l'existence est une conséquence immédiate, nécessaire de l'acte de penser; on peut tout nier, on peut annihiler, par la pensée, l'univers entier; mais il est impossible de nier sa propre existence au moment même où l'on pense. *Je pense, donc je suis*. Spinosa, s'emparant de l'idée de Descartes, va plus loin encore; il établit que *la pensée et l'existence sont identiques*, et il n'admet pas qu'il soit possible, sans cette identité, d'affirmer que l'être est une conséquence nécessaire de la pensée; s'ils ne sont pas identiques, il y a un abîme entre l'un et l'autre. Ici Leibnitz se sépare de ses deux devanciers. Selon

lui toute réalité, tout objet de pensée, est substance ou la suppose. Tout ce qui n'est pas substance n'a d'être que dans la substance, soit comme attribut, soit comme relation entre les substances. Toute substance est spirituelle, et l'être particulier, l'individu est plus qu'une forme de la substance universelle, il a de la réalité en lui-même; idée contraire à celle de Spinosa. Le fonds de la substance, son essence, c'est *la force*. Celle-ci est action par elle-même et n'a besoin d'aucun stimulant pour agir; elle est principe inépuisable d'action. Leibnitz proclame ainsi la vie universelle. Il appuie cette idée féconde sur l'analogie de notre âme. Il est hors de doute que notre esprit agit et veut par lui-même; autrement il faudrait nier la liberté humaine, ce qui est contre le témoignage de la conscience. Mais si nous attribuons à notre esprit une idée innée de produire des actions ou d'agir d'une manière immanente, rien ne saurait nous empêcher de supposer une pareille force aux autres âmes, aux autres formes, aux autres substances. Si l'on n'admettait pas en toute chose une force active, on serait forcé d'admettre également que les objets n'ont aucune réalité. Toutes les choses sont composées et supposent des substances simples. La substance simple s'appelle *monade* (du gr. μόνος, seul, unique), parce qu'elle n'est pas divisible, ni formée de plusieurs éléments. Les monades sont les éléments de toutes choses. Ne pouvant pas se dissoudre, elles ne sauraient être détruites naturellement; elles ne sauraient pas non plus être produites, car toute production naturelle est une composition. Elles ne peuvent commencer que par création et finir par annihilation. Les monades ne saurait être modifiées dans leur intérieur; toute modification provenant du dehors suppose un déplacement de parties, et les monades n'en ont pas. *Elles n'ont ni portes ni fenêtres par lesquelles quelque chose puisse entrer ou sortir*. Elles ont cependant des qualités, sans quoi elles ne seraient pas des êtres. Ces qualités ne peuvent être autres que la puissance de se modifier soi-même, une activité intérieure, immanente. Les monades, ne pouvant être modifiées du dehors, ne sauraient non plus agir directement hors d'elles-mêmes; leur activité est uniquement intérieure. Il n'y a pas dans la nature deux êtres absolument semblables. Puisque tous les composés sont discernables, il faut que leurs éléments le soient également. Si les monades n'avaient pas de qualités et ne différaient pas les unes des autres, nul mouvement ne saurait être perçu, et toutes choses seraient absolument indiscernables. Cette proposition de Leibnitz est connue dans la philosophie sous le nom de *principe des indiscernables*. Ce qui fait de chaque monade un être distinct, c'est la puissance de se modifier, d'opérer des changements en elle-même. Le principe qui rend un être différent de lui-même dans les divers moments de la durée, est aussi celui qui le rend différent de tout autre être. Nulle force ne saurait être conçue sans détermination, nulle détermination sans distinction. Dès que l'on reconnaît que la substance est active, il faut aussi admettre une infinité de substances; force, activité, individualité, pluralité, toutes ces idées sont étroitement liées. La monade ne subsiste que dans un changement continuel, mais qui ne s'opère pas au hasard et sans loi. Elle perçoit toujours, et cette perception est une activité spontanée. Substance simple, elle est l'unité spirituelle d'une infinité de situations intérieures qui se développent par sa propre force. Les monades sont la seule réalité de l'univers; chacune d'elles forme une totalité impénétrable; mais cela ne veut pas dire qu'elles sont entre elles sans relation; il n'y aurait alors que des monades et point d'univers. Elles ont donc un ordre et une classification. Ce qui constitue cet ordre, ce sont les divers degrés de leurs perceptions. Les monades s'élèvent d'autant plus haut dans l'échelle des êtres créés, qu'elles ont un plus grand nombre de perceptions et des perceptions plus claires. Dans les unes, les perceptions sont totalement obscures : ce sont les entéléchies; dans les autres, les perceptions ont plus de clarté : ce sont des âmes; et enfin, lorsqu'elles s'élèvent à des perceptions distinctes, ce sont des âmes raisonnables. Chez tout être vivant, il y a une monade dominante qui constitue son unité. L'agrégation d'un certain nombre de monades constitue un corps, et leur ensemble, la force, la cause des changements éprouvés par ce corps. La réunion de toutes les forces constitue la force générale qui régit l'univers. Un agrégat des monades reçoit le nom de corps organisé, quand toutes ses parties sont tellement en harmonie qu'elles concourent au même but. Le corps humain est le type d'organisation le plus remarquable. Dans la nature tout est activité et vie. A proprement parler, il n'y a ni naissance ni mort; la conception, la génération, la destruction ne sont que des transformations. Au milieu de ces transitions, tout tend à se perfectionner dans l'univers. A mesure que les corps organisés se développent, ils transmettent aux monades, qui les régissent, des perceptions plus claires et plus distinctes, et c'est en quoi consiste leur perfection. Leibnitz, arrivant au grand problème de l'union de l'âme et du corps, combat l'opinion qui soumet l'âme à l'influence des objets extérieurs. Cette influence physique supposerait que l'âme est composée; elle est donc insoutenable. Les cartésiens font dans ce cas intervenir l'assistance de Dieu. Leibnitz veut que Dieu ait créé l'âme de manière qu'elle tire tout de sa spontanéité et avec une parfaite conformité aux choses du dehors. Les perceptions des choses externes se produisent dans l'âme à point nommé, en vertu de ses propres lois, comme dans un monde à part et comme s'il n'existait que Dieu et elle. Le philosophe allemand donne le nom d'*harmonie préétablie* à cet accord des substances. La monade est une concentration de l'univers; elle le représente dans tous les instants de la durée, parce qu'elle se modifie sans cesse elle-même; et ce développement est dans un rapport constant avec l'être de l'univers. Chaque monade est distincte des autres par sa propre activité; elle représente l'univers à sa façon. Toutes les modifications d'une monade représentent les rapports universels avec les modifications des autres monades. La perception est l'activité propre de l'être; on peut donc dire que toutes les monades tendent confusément à l'infini; mais elles sont limitées par l'obscurité de leur connaissance, et distinguées par le degré de clarté de leurs perceptions. La sensation est la forme inférieure de la connaissance plus ou moins parfaite, mais toujours vraie et réelle. Une idée n'est distincte que lorsque nous pouvons en connaître les éléments. Les sens et l'expérience ne nous donnent que des exemples ou des vérités particulières qui ne peuvent jamais établir la généralité. Les vérités nécessaires et universelles ne peuvent se trouver que dans l'entendement humain; elles sont innées. La connaissance des vérités nécessaires nous révèle l'activité du *moi*, par laquelle nous arrivons à comprendre la substance simple et Dieu lui-même. L'univers a besoin d'une raison qui explique pourquoi il existe et comment il est possible. Cette substance suprême, unique et nécessaire, dit Leibnitz, n'ayant rien hors d'elle qui ne dépende d'elle, étant la série des choses possibles, ne saurait avoir de limites et contient toute réalité. Il en résulte que Dieu est absolument parfait; car la perfection n'est que la grandeur de la réalité positive, sans les limites des choses particulières. Dieu n'est pas seulement la source des existences, il est encore celle de toute possibilité réelle. Dieu est la source des vérités éternelles ou des idées; sans lui il n'y aurait rien de possible. En effet, la réalité des existences ou des possibilités doit être fondée dans un être existant et actuel, par conséquent dans l'existence d'un être nécessaire, dont l'essence renferme l'existence actuelle, ou, en d'autres termes, dont la possibilité seule suffit à fonder son existence. *Dieu seul a le privilége d'exister nécessairement, pourvu qu'il soit possible*. Mais rien n'empêche qu'il soit possible, puisqu'il est sans limites et qu'il ne peut se trouver en lui ni négation ni contradiction. Leibnitz cherche ensuite à résoudre le problème de la création, de la liberté et de la religion. Pour lui, Dieu est la monade centrale, qui est essentiellement active et ne peut pas s'abstenir de créer. La création est incessante. Le plan du monde est parfaitement raisonnable et conforme à la sagesse et à la bonté de Dieu. Le lien de toutes choses, c'est la nécessité morale. La source du mal, moral ou physique, c'est le mal métaphysique, antérieur à toute création. Le mal métaphysique n'est que la limitation des qualités de toute créature, limitation sans laquelle toute créature serait égale à Dieu, ce qui implique contradiction. Le mal métaphysique ne résulte donc pas de Dieu; il est conçu par son intelligence, et accepté comme une nécessité qui n'empêche pas le mérite positif d'une création. Le mal n'est qu'une négation, la réalité positive étant toujours bonne. Une chose n'est mal que par ce qui lui manque. Dieu veut quelquefois le mal physique comme moyen, mais il ne veut jamais le mal moral, bien qu'il le puisse permettre à titre de condition absolue qui le lie à la réalisation du meilleur. Dieu ne saurait choisir que le meilleur; donc le monde réel est le meilleur possible, et le mal qui s'y trouve est, par conséquent, indispensable à ce mieux. Leibnitz concilie la liberté de l'homme avec la prescience de Dieu et avec la prédétermination absolue qui résulte de l'harmonie préétablie, déclarant que la nécessité logique, métaphysique ou mathématique n'est pas la loi du monde réel, et en réduisant la liberté de l'homme à la spontanéité de son action. Tel est l'ensemble du *leibnitzianisme*, qui, au fond, n'est qu'un renversement du spinosisme, et non point un changement de système. Avec un développement rigoureux, cette doctrine conduit aux mêmes conséquences que la doctrine de Spinosa. On ne peut cependant nier que la théorie des monades ne renferme de grandes et fécondes idées sur l'ensemble de l'univers. Tout, dans ce système, s'anime et devient organisme vivant. C'est en s'appuyant sur cette idée, si féconde pour l'histoire naturelle, que Leibnitz a pu prédire qu'on découvrirait un jour des êtres qui, par rapport à plusieurs propriétés, par exemple, à celle de se nourrir et de se multiplier, pourraient passer pour des végétaux tout aussi bien que pour des animaux, ce que l'observation a confirmé depuis. Le *leibnitzianisme* nous a conduits au Spiritisme.

LEICESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de même nom. La ville de Leicester est la *Ratæ Coritanorum* des Romains, qu'on trouve plus tard appelée *Legecestria*, *Legeogora*, *Legeocester*. Elle est située à 143 kilom. N. N. O. de Londres, sur la Soar; elle compte 62,000 habit. C'est l'un des plus grands centres de l'Angleterre pour la fabrication des bas de laine, industrie qui y occupe environ 24,000 ouvriers. Elle possède aussi des filatures de coton, des fonderies de fer et de cuivre, des ateliers pour la construction des machines, et des fabriques de toiles et de cordages. On y voit des restes d'anciens monuments romains. | Le comté de ce nom a une superficie de 207,093 hectares, dont la plus grande partie est susceptible d'une culture avantageuse. Sa population est d'environ 230,000 habit. Le sol est très-ondulé et peu élevé; il abonde en pâturages; on y élève beaucoup de bestiaux et particulièrement des moutons fort estimés. C'est dans le comté de Leicester que se fait l'excellent fromage connu sous le nom de *parmesan anglais* ou *fromage de Stillon*. On y exploite de la houille, de la pierre à chaux et des ardoises.

LEIMONITE, adj. (du gr. λειμών, pré). Ornithol. Se dit des oiseaux qui vivent dans les prés. | S. m. Famille d'oiseaux, de l'ordre des sylvains, comprenant ceux qui vivent dans les prés. Les tournelles, les pique-bœufs, les étourneaux sont des *leimonites*.

LÉIOCARPE, adj. (du gr. λεῖος, lisse; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits lisses.

LÉIOCOMME, s. m. (du gr. λεῖος, lisse, coulant; κόμμι, gomme). Produit industriel dont on se sert pour l'impression des étoffes et qui remplace très-utilement la gomme du Sénégal.

LÉIODERME, adj. (du gr. λεῖος, lisse, poli; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau lisse, sans écailles. | S. m. pl. Famille de reptiles, de l'ordre des ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue et sans écailles. Les *léiodermes*

LÉIOGNATHE, s. m. (du gr. λεῖος, lisse; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéostomes. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *léiognathe argenté*, qui est très-commun auprès de Tranquebar, dans l'Indoustan, et dont la chair est grasse et agréable au goût.

LÉIOPHYLLE, adj. (du gr. λεῖος, lisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses. | S. m. Genre de plantes formé du ledon à feuilles de thym. Il est ainsi nommé parce que sa capsule s'ouvre par le haut et non à la base comme les autres, et que, de plus, ses feuilles sont lisses en dessous.

LÉIOSPERME, adj. (du gr. λεῖος, lisse; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui a des graines lisses.

LÉIOSTOME, adj. (du gr. λεῖος, lisse; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents. | S. m. Genre de poissons thoraciques, à mâchoires dénuées de dents et entièrement cachées sous les lèvres, qui sont ostensibles; à bouches au-dessous du museau, et n'ayant point de dentelure ni de piquants aux opercules.

LÉIOTRIQUE, adj. (du gr. λεῖος, lisse; θρίξ, τρίχος, cheveu). Hist. nat. Qui a les cheveux lisses; qui a les cheveux plats. Race *léiotrique*.

LEIPZIG. Géogr. Ville du royaume de Saxe; chef-lieu d'un district de même nom; située à 102 kilom. N. O. de Dresde; 70,000 habit. Leipzig s'élève au confluent de l'Elster, de la Pleisse et de la Parde, au milieu d'une campagne fertile et bien cultivée. Elle est régulièrement construite, et compte quelques édifices d'un style noble et d'une riche architecture. On y remarque, outre plusieurs belles églises, l'hôtel de ville, la bourse, le théâtre, le château de Pleissembourg et l'*Auerbachshaus und hof*, où, pendant les foires, on expose les marchandises les plus riches et les plus précieuses. Leipzig possède une université fondée en 1409, et qui renferme une bibliothèque de 80,000 volumes et de

9,000 manuscrits; un observatoire, un jardin botanique, un muséum d'histoire naturelle, des académies de dessin, de peinture et d'architecture, un grand nombre d'établissements scientifiques et littéraires. Elle n'est pas moins favorisée du côté de l'industrie et du commerce. Elle fabrique en quantité des toiles, des étoffes de soie et de velours; elle est de plus un entrepôt général des marchandises de toute l'Europe. Il s'y tient trois grandes foires de quatorze jours chacune : au 1er janvier, à Pâques et à la Saint-Michel. A ces foires, célèbres par leur ancienneté et leur importance, affluent des négociants de tous les pays : la Bohême y envoie des glaces et des toiles; la Silésie, des toiles et des draps légers; la Hollande, des cuirs, de la cire et des bois; la Prusse et la Poméranie, des étoffes de laine et de soie; Nuremberg, des jouets d'enfants; l'Autriche et la Hongrie, des cuirs, des vins et des toiles de coton peintes; la Suisse, de la soie et de la laine; la Russie, des cuirs, des fourrures, du chanvre et de la cire; l'Italie, de la soie; la France, des dentelles, des soieries, des modes, et la Belgique, de la librairie; l'Angleterre et Hambourg, des denrées coloniales, de la quincaillerie et des toiles de coton imprimées. On évalue à plus de cent millions de francs le montant des opérations commerciales de ces foires, non compris les opérations de librairie, qui ont lieu particulièrement à la foire de Pâques et constituent une chose unique en son genre. Leipzig, en effet, est le centre et l'entrepôt de la librairie allemande; il s'y trouve plus de deux cents libraires, vingt-deux imprimeurs et plus de deux cents presses. Les commencements de cette ville furent très-obscurs. Au xe siècle, ce n'était qu'un pauvre hameau peuplé par les *Sorbes*, de race juive, et qui occupaient alors tout le pays d'alentour. Ils lui avaient donné le nom de *Lipsk*, qui vient de *lip*, *lipa*, tilleul. Au xiie siècle, elle avait 5 à 6,000 habitants et était entourée de fortes murailles; c'est à cette époque qu'Othon le Riche, margrave de Misnie, la dota de ses deux foires de Pâques et de la Saint-Michel. Les Suédois battirent dans ses environs les Impériaux en 1631 et en 1642. Davoust s'en empara en 1806, après la bataille d'Iéna. En 1813, il s'y livra une grande bataille, que les Allemands appellent *bataille des nations* (vœlkerschlacht), où se jouèrent les destinées de l'empire français, et où la trahison décida la victoire. Elle dura trois jours (16, 17 et 18 octobre). La première journée fut aux Français, du moins quant à l'honneur des armes, puisqu'ils continrent l'ennemi, très-supérieur en nombre. Le second jour, l'armée austro-russe fit des efforts longtemps inutiles pour entamer les lignes françaises; mais les deux divisions saxonnes et la cavalerie bavaroise ayant passé du côté de l'ennemi, la retraite devint nécessaire, quoique l'on se fût maintenu sur le champ de bataille. L'armée se concentra sur Leipzig, et commença à passer les ponts en bon ordre, tandis que les alliés attaquaient vigoureusement les faubourgs. Vers midi, le 19, lorsqu'il ne fallait plus que deux heures pour mettre en sûreté les troupes avec tous leurs parcs, le pont sur l'Elster, qui touche à Leipzig, sauta par suite d'un ordre mal donné ou mal compris, et l'arrière-garde resta au delà du fleuve, c. à d. au pouvoir de l'ennemi. Les batailles de Leipzig coûtèrent aux Français 20,000 morts et 30,000 prisonniers, dont les deux tiers blessés. Poniatowski et trois généraux de division furent tués; dix-sept généraux furent faits prisonniers. Les coalisés eurent 80,000 hommes hors de combat, huit généraux tués et onze blessés. Leipzig est la patrie de Kœstner, de Fabricius et de Leibnitz. | *Le cercle de Leipzig*, entre les États prussiens au N. et à l'O., les cercles de Zwickau, au S., de Dresde à l'E., a 280,270 hectares de superficie et 455,000 habit. | On écrit aussi *Leipsick*.

LEITH. Géogr. Ville et port d'Écosse, à 2 kilom. N. E. d'Édimbourg, à l'embouchure de Leith dans le Forth; 32,000 habit. C'est en quelque sorte le port d'Édimbourg. Quelques beaux édifices; toile à voiles, corderies, verreries, forges, tréfileries, chantiers de construction. Grand commerce extérieur. Leith s'agrandit tous les jours, et ne tardera pas à joindre Édimbourg.

LEITHA. Géogr. Rivière des États autrichiens, a sa source à 9 kilom. S. de Neustadt, entre dans la Hongrie à Neusiedel, s'unit à un bras du Danube près de Wieselbourg, et tombe avec ce bras dans le Danube à Raab, après un cours de 130 kilom.

LEKAIN (H. L.). Acteur tragique, né en 1728, mort en 1778, était fils d'un orfévre de Paris. Son goût prononcé pour le théâtre lui ayant fait obtenir la protection de Voltaire, il débuta à la Comédie-Française en 1750, et fut fort applaudi dès la première représentation. Les rôles qu'il affectionnait étaient ceux d'*Oreste*, de *Néron*, de *Gengis-Khan* et de *Mahomet*. Lekain était d'une taille courte et un peu pesante; il avait une figure commune et la voix voilée; mais par l'art et l'étude il corrigea ou fit oublier ces défauts de la nature : sa démarche devint imposante, ses traits et sa voix purent exprimer toutes les passions; animé d'une sensibilité profonde, il s'identifiait avec ses personnages. On lui doit plusieurs réformes importantes, entre autres celle du costume : jusqu'à lui on représentait les personnages antiques avec les habits modernes.

LÉMA, s. m. (du gr. λῆμα, résolution, courage). Entom. Genre de coléoptères de la famille des eupodes, à tarses munis de crochets, et dont les larves traînent après elles une sorte de fourreau. Ces insectes font de grands dégâts dans les potagers et les jardins où ils pullulent. Le *léma du lis* est rouge en dessus, noir en dessous. Il dévore souvent tous les lis d'un jardin. Le *léma porte-croix* et le *léma à douze pointes* attaquent les plants d'asperges et y font de grands ravages. Le *léma cyanelle* et le *léma mélanope* rongent les feuilles d'avoine et font périr la plante.

LÉMAN (Départ. du). Géogr. Département du premier empire français, ainsi nommé à cause du Léman ou lac de Genève, était formé de la partie N. de la Savoie, jointe à la ville et au territoire de Genève, et avait pour chef-lieu Genève.

LÉMANIE, s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des algues, comprenant un petit nombre de plantes aquatiques, qui se distinguent par leur couleur noirâtre ou olivâtre, et par leur rigidité, lorsqu'elles sont desséchées.

LÉMANIQUE, adj. Qui a rapport au lac Léman ou de Genève. La population *lémanique*.

LÉMANITE, s. f. (rad. *Léman*). Minéral. Jade qu'on trouve sur les bords du lac de Genève ou lac Léman. Elle est nuancée de diverses couleurs. Découverte par Saussure, on l'appelle aussi *Jade de Saussure*.

LEMARE (PIERRE). Grammairien, né à Saint-Laurent (Jura) en 1766, mort en 1835. Il se livra fort jeune à l'enseignement. Pendant la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, il fut nommé membre de l'administration du Jura. Au 18 brumaire, il fit déclarer le général Bonaparte traître à la patrie, et fut nommé commandant de la force armée qui devait marcher sur Paris pour y rétablir la constitution. Traduit pour ce fait au tribunal criminel du Jura, il fut condamné par contumace à dix ans de fers; mais il se constitua peu après prisonnier, fit casser son jugement et fut acquitté. Il rentra alors dans la carrière de l'enseignement, et vint fonder à Paris l'Athénée de la jeunesse. Compromis par ses relations avec Malet et forcé de fuir, il alla, sous le nom de Jacquet, étudier la médecine à Montpellier, obtint sous ce nom une place de chirurgien aide-major, et fit en cette qualité plusieurs campagnes, entre autres celle de Russie, où il devint chirurgien-major. Il a laissé des ouvrages qui sont encore estimés, tels qu'un *Cours théorique et pratique de langue latine* et un *Cours de langue française*.

LEMBERG. Géogr. Ville des États autrichiens, capitale de la Galicie orientale; 75,000 habit. Archevêchés catholique, grec-uni, arménien; université, académie, école normale, gymnases; château, cathédrale gothique et autres édifices remarquables. Draps, toiles, cotonnades; carrosserie, teinturerie, imprimerie. Commerce de transit avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Moldavie. Patrie de Stanislas Leczinski, roi de Pologne.

LEMERCIER (NÉPOMUCÈNE). Littérateur français, né à Paris en 1772, mort en 1840; homme d'un beau caractère, qui aurait pu s'élever aux honneurs en flattant Napoléon Ier, dont il avait été l'ami lorsque celui-ci n'était encore que général, mais qui aima mieux conserver son indépendance et rester toute sa vie homme de lettres. Il a fait des tragédies, entre autres, *Agamemnon* (1797), son chef-d'œuvre; *Ophis* (1793); *la Démence de Charles VI* (1820); *Frédégonde et Brunehaut* (1821); des comédies, entre autres, *Pinto* (1800); *Christophe Colomb* (1809); un poème, *l'Atlantiade*, dont Newton est le héros, etc. On trouve dans ses ouvrages des beautés de premier ordre à côté de grandes bizarreries. Il est le premier qui ait entrepris de changer les habitudes de la scène française en violant la règle des trois unités.

LEMME, s. m. (du gr. λέμμα, qui signifie Majeure d'un syllogisme). Dial. gr. Proposition mise en avant. Le *lemme*, le prolemme et l'épiphore sont les trois parties de l'argument. (Diderot.) | Mathémat. Proposition qui sert de point de départ à la démonstration d'une autre proposition en rapport direct avec elle. Spinosa est le premier athée qui ait procédé par *lemmes* et théorèmes. (Voltaire.)

LEMMING, s. m. Zool. Animal de la classe des rongeurs, du genre des hamsters. Les *lemmings* vivent en société et par troupes nombreuses, et font des dégâts énormes dans les champs. Les *lemmings de Norwége* sont longs de quinze à vingt centimètres. Ils ont la tête courte, ovale, les oreilles petites et arrondies. Leur pelage est soyeux et varié de roussâtre, de gris, de noir et de blanchâtre. Ces animaux ne s'engourdissent pas; ils passent l'hiver sous la neige. Tous les six ou huit ans, ils descendent des montagnes de la Norwége et de la Laponie pour se répandre dans les pays environnants. Aucun obstacle ne les arrête; ils traversent même les rivières à la nage.

LEMNA, s. f. Bot. Genre de plantes, synonyme de *Lenticule* ou *Lentille d'eau*.

LEMNACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones, vivant à la surface des eaux douces stagnantes, sur lesquelles elles flottent librement. Cette famille a pour type la *Lemna* dite aussi *Lenticule* ou *Lentille d'eau*.

LEMNISCATE, s. f. (du lat. *lemniscatus*; dérivé du gr. λημνισκός, ruban). Géom. Courbe qui a la forme d'un 8 de chiffre.

LEMNISCÉROS, s. f. Géom. Courbe ou portion de courbe, à laquelle on donne aussi le nom de *Nœud* ou *Lacs d'amour*.

LEMNISQUE, s. m. (du gr. λημνισκός, ruban). Antiq. Bandelettes de pourpre, dont on se servait pour lier les couronnes et orner les palmes des vainqueurs. | T. de bibliol. Signe usité dans les anciens manuscrits, pour marquer la différence textuelle des interprètes. Il est ainsi figuré (÷). | Hist. nat. Genre de l'ordre des béroïdes, dont le corps est gélatineux, en forme de ruban, lisse, homogène, sans ouverture ni canal dans son intérieur, sans cils ni franges sur les bords. | Petits appendices d'une forme excessivement variable, qu'on observe dans certaines espèces de ténia. | Espèce du genre couleuvre. | S'emploie adjectiv. et dans le sens de galonné. Élaps *lemnisque*.

LEMNOS. Géogr. Ile de la mer Égée, au sud de celles d'Imbros et de Samothrace. Elle porta dans l'origine les noms de *Diapolis* et d'*Hypsipyle*. Aujourd'hui les Turcs l'appellent Stalimène. Elle renfermait des volcans, ce qui la fit regarder comme le séjour de Vulcain, qui, suivant la mythologie, y tomba, lorsqu'il eut été précipité du ciel par Jupiter. Cette île fut primitivement habitée par des Pélasges, que la tradition affirme avoir été tous égorgés en une nuit par leurs femmes, irritées de se voir négligées pour des étrangères. Les Argonautes y relâchèrent peu après cet événement, et les Lemniennes s'empressèrent de les accueillir. Vers l'an 1100 av. notre ère, de nouveaux Pélasges, les *Tyrrhéniens*, expulsés de l'Attique, vinrent se fixer à Lemnos. Plus tard, les Cariens s'en emparèrent. Elle fut occupée par Darius Ier en 511. Enfin Miltiade la soumit aux Athéniens vers l'an 495 av. J. C. Cependant elle se révolta plusieurs fois contre cette république, notamment pendant la guerre sociale (359-356). Elle avait deux villes, Héphestiade et Myrine. Les récits poétiques de l'abandon de Philoctète par Ulysse, dans l'île de Lemnos, l'ont rendue très-célèbre.

LÉMUR, s. m. Zool. Nom par lequel on désigne, tantôt tous les lémuriens, comprenant les genres indri, maki, loris, nycticèbe, carsias, etc., tantôt et plus souvent les makis. Le lémur ou maki se rapproche beaucoup du singe. Il vit en troupe, sur les arbres, s'apprivoise facilement, et supporte assez bien la captivité. On le nourrit de fruits, de carottes, même de chair cuite et de poisson cru. Les lémurs habitent Madagascar et d'autres îles rapprochées de la terre.

LÉMURES, s. m. pl. Mythol. rom. Mauvais génies mâles et femelles, qui effrayaient les vivants. Ils habitaient les lambris des maisons, et étaient réputés ne pas aimer les fèves. On les mettait en fuite avec des fèves de couleur noire ou rouge.

LÉMURIENS, s. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des quadrumanes, ayant pour type le genre maki. Les lémuriens sont vulgairement désignés sous le nom de faux singes, à cause de leurs nombreux rapports avec les singes proprement dits. Ils se caractérisent par leurs incisives et par leurs narines terminales et sinueuses.

LÉMURIES, s. f. pl. Fêtes que célébraient les anciens Romains en l'honneur des Lémures. On en fait remonter l'origine à Romulus, qui, pour apaiser les mânes de son frère Rémus, tué par lui, institua les Rémuries, d'où l'on fit par corruption les Lémuries. Ces fêtes duraient trois jours, elles étaient considérées comme néfastes ou malheureuses.

LENDEMAIN, s. m. (pron. *landemen*). Le jour

suivant, le jour d'après. J'irai le voir le *lendemain* de mon arrivée à Paris. Il mourut, et le *lendemain* tout le pays fut en émoi. Différer jusqu'au *lendemain*. Sans inquiétude, sans souci pour le *lendemain*. (Massillon.) Le *lendemain* lui fut insupportable. (Voltaire.) Le *lendemain* de la mort de cet homme de bien, il y eut une douleur universelle dans le petit village; chacun accourait pour le voir une dernière fois et s'assurer que les braves cœurs sont aussi périssables que les mauvais. (A. Martin.)

Cet enfant que la vie effaçait de son livre,
Et qui n'avait pas même un *lendemain* à vivre.
(V. HUGO.)

| Se prend aussi abusivement pour tous les jours qui en suivent un autre, pour tout le temps qui s'écoule après un événement. Il racontait des choses nouvelles, imprévues, étranges, inconnues, mystérieuses, si bien que le *lendemain* de ces récits, qui n'avaient pas d'exemple encore, il fut reconnu sans conteste un écrivain. (J. Janin.) | *Avoir le souci du lendemain*, Se préoccuper de l'avenir. La vie est pleine de ténèbres; l'homme n'avance qu'à tâtons dans sa route difficile, et, comme rien ne l'effraye plus que l'inconnu, il cherche à boire l'oubli du *lendemain*. (A. D.) | *Du jour au lendemain*, Très-promptement. Cette couleur passe *du jour au lendemain*. | Fig. et prov. *Il n'y a pas de belles fêtes sans lendemain*, Quand on s'est réjoui, amusé, distrait pendant un jour, il faut recommencer une journée de plaisirs. | *Les jours gais font les lendemains tristes*, Il ne faut pas trop se réjouir à la fois, de peur d'avoir à pleurer trop vite. | *Il ne faut pas remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille*, Il faut faire sa besogne ou remplir un devoir, sans retard, sans interruption, sans écouter les conseils de la paresse, sans se laisser détourner par les plaisirs.

LENDIGÈRE, adj. (du lat. *lens*, lente; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des lentes. Se dit principalement d'une plante qui offre à sa surface de petits tubercules, de petits renflements vésiculeux qui ressemblent à des lentes.

LENDORE, s. Famil. Personne molle, paresseuse, nonchalante, qui semble toujours assoupie. C'est un grand *lendore*. C'est une *lendore*. Il a été un peu *lendore* sur son départ de cette garnison. (Mme de Sévigné.) Les petits *crevés*, les inutilités, les *lendores*.

LENGOU, s. m. Bot. Espèce de royoc ou plante exotique dont le fruit anguleux a la grosseur et le goût d'une noix verte. Lorsqu'on le mange, il noircit l'intérieur de la bouche, mais aussi il la parfume merveilleusement.

LÉNIDIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs complètes polypétalées, de la famille des dilléniacées, composé d'arbres ou arbrisseaux un peu grimpants. La *lénidie* est originaire de Madagascar et de l'île de Ceylan.

LÉNIFIER, v. a. (du lat. *lenis*, doux; *facio*, je rends). T. de méd. Adoucir par un lénitif. | Fig. et famil. Adoucir, soulager, calmer, consoler. Le temps a un peu *lénifié* sa douleur. Par la douceur et l'harmonie nous adoucissons et *lénifions* l'aigreur de ses esprits. (Molière.)

LÉNITÉ, s. f. (du lat. *lenitas*, même sens; rad. *lenis*, doux). Néol. Douceur, égalité de caractère, indulgence, bienveillance. La *lénité* et la charité sont deux sœurs éternelles qu'on chasse trop souvent de son cœur pour les remplacer par des passions mauvaises.

LÉNITIF, IVE, adj. (du lat. *lenitivus*, même sens; de *lenire*, adoucir). Méd. Adoucissant, calmant. Remède *lénitif*. Électuaire *lénitif*. Potion *lénitive*. | Substantiv. Un *lénitif*, Un remède lénitif. Le miel est un bon *lénitif*. | Fig. Adoucissement, soulagement, consolation. Votre plaie invétérée n'est pas en état d'être guérie par des *lénitifs*, il est temps d'appliquer le fer et le feu. (Bossuet.) Cette nouvelle fut un doux *lénitif* à mon affliction. Le spiritisme est un *lénitif* précieux dans les épreuves de cette vie.

LENÔTRE (ANDRÉ). Célèbre architecte français, connu surtout comme dessinateur de jardins. Il naquit à Paris, en 1613, d'un surintendant du jardin des Tuileries. Il étudia d'abord la peinture, mais un goût particulier le dirigea vers l'architecture, et les circonstances favorisèrent l'application de son génie au genre dans lequel il s'est illustré. Lenôtre créa les jardins de Vaux, de Clagny, de Chantilly, de Saint-Cloud, de Meudon, de Sceaux, des Tuileries, le parterre du Tibre, à Fontainebleau, la terrasse de Saint-Germain et le parc de Versailles. Son système de décoration a vieilli. On ne saurait cependant disconvenir que ces massifs alignés, coupés d'allées, semés de statues, que ces parterres élégamment dessinés, ces bassins, ces jets d'eau, ce mélange de gazons, d'arbres taillés; que cette savante symétrie, qui tantôt s'affiche et tantôt se dérobe, n'aient leur genre de beauté majestueuse. Il y a trop d'art, pas assez de naturel, trop d'uniformité et pas assez de caprice; mais on y sent néanmoins le charme particulier d'un ordre sévère et d'une harmonie régulière. Les Anglais, dont les jardins ont toujours présenté dans la distribution le contraire des jardins de Louis XIV, ont cependant jugé à propos d'attribuer une partie du vaste parc de Sydenham, où ils ont élevé le merveilleux palais des sciences et des arts, à des dispositions conformes aux créations de Lenôtre. Ce grand artiste a été imité dans tous les pays de l'Europe; et son génie, qui semblerait à première vue n'avoir pu être utile qu'à des souverains, a cependant exercé une influence heureuse sur toutes les constructions, depuis le château jusqu'à la chaumière. Les maisons de la bourgeoisie se construisirent depuis avec plus de goût; on entra insensiblement dans la période nouvelle, à laquelle la Révolution a fait faire un pas immense. Lenôtre mourut en 1700, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

LENT, LENTE, adj. (pron. *lan*; du lat. *lentus*, lent, oisif). Qui n'agit pas avec vitesse, qui manque de promptitude, de prestesse; tardif. Animal *lent*. Personne *lente*. Il est *lent* dans tout ce qu'il fait. *Lent* à parler, à manger, etc. Un peu trop *lent* peut-être à servir ma colère. (Corneille.) Je le trouvai trop *lent* à traverser l'Asie. (Racine.) Autant la nature nous a paru vive, agissante, exaltée dans les singes, autant elle est *lente*, contrainte et réservée chez ces paresseux. (Buffon.) | Par extens., en parlant des choses, Qui ne se fait, ne se meut que lentement; dont la durée est prolongée. Avoir la parole *lente*. Démarche *lente*. Pouls *lent*. L'action *lente* du temps vient à bout de détruire les corps les plus solides. Opération *lente*, exécution *lente*. La vengeance est boiteuse, elle vient à pas *lents*. (V. Hugo.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et *lent*,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(BOILEAU.)

| Fig. En parlant de l'esprit ou de ses facultés, Qui manque de promptitude à opérer ou à se manifester; sans vivacité. Esprit *lent*. Pensée *lente*. Imagination *lente*. Conception *lente*. Son style, après une marche *lente*, pesante, court et se précipite comme un torrent. (Barthélemy.) | Se dit des choses dont l'effet manque de promptitude. Action *lente* et prolongée. Influence *lente* et peu sensible, mais continue. | *Remède lent*, Dont l'efficacité ne se fait sentir qu'à la longue et après un certain laps de temps. | *Poison lent*, Celui qui étant absorbé ne produit pas immédiatement l'intoxication avec tous ses effets. On le fait mourir d'un *poison lent* qui lui a été donné il y a plus de dix années. (Voltaire.) | Parmi les substances vénéneuses, il en est qui, comme l'acide prussique, tuent sur-le-champ; il en est d'autres qui ne sont mortelles que parce qu'elles désorganisent lentement l'économie. Un grand nombre de poisons très-violents, pris à petites doses, deviennent des poisons lents, et ne causent la mort que par des absorptions et des troubles organiques réitérés. | *Feu lent*, Qui se consume lentement. | Méd. *Fièvre lente*, Fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, qui suit une marche chronique, mine sourdement la constitution, et aboutit souvent à la mort. Une *fièvre lente* le dévore. | *Convalescence lente*, Tardive. | Racine, par une métaphore hardie et heureuse, a dit, en transportant ce mot de la cause à l'effet :

De ses remords secrets, triste et *lente* victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime.

Il aurait dit, en suivant l'ordre naturel : *Triste victime de ses remords secrets et lents*. Mais quelle différence dans les deux manières de s'exprimer, et quelle belle image dans cette métaphore! | *Long, lent, lâche*, Expression proverbiale qui s'applique vulgairement aux personnes qui, hautes de taille, sont douées de peu d'activité et d'énergie. Il y a des hommes qui naissent constitutivement paresseux et nonchalants, comme il y en a d'autres qui portent en eux une activité incessante et infatigable. La mollesse et la nonchalance sont en quelque sorte plus sensibles chez les hommes de haute stature, car il semble que la nature a dû proportionner les forces du corps à son développement.

LENTE, s. f. (pron. *lante*). Nom donné aux œufs allongés en forme de larmes que les poux déposent et collent sur les cheveux. L'enfant a des *lentes* dans les cheveux, il faut saupoudrer sa tête avec du camphre.

LENTEMENT, adv. (pron. *lanteman*). Avec lenteur, d'une manière lente, sans promptitude ou vitesse suffisante. Agir, parler *lentement*. Marcher, se mouvoir *lentement*. Aller *lentement* en besogne. Cette rivière coule *lentement*. Se promener *lentement*. Allez *lentement*, vous aurez plus tôt fait. (Bacon.) Il n'y a pas de chemin trop long à qui marche *lentement* et sans se presser. (La Bruyère.) Les Français parlent vite et agissent *lentement*. (Voit.)

Hâtez-vous *lentement* et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
(BOILEAU.)

LENTEUR, s. f. (rad. *lent*). Relation d'une vitesse moindre à une vitesse plus grande. Dans une telle combinaison mécanique, la vitesse des mouvements de certains leviers suppose la *lenteur* des mouvements d'autres leviers déterminés. *Lenteur* des oscillations d'un pendule. | Défaut de promptitude, de prestesse dans l'action. La *lenteur* de la tortue. Agir, parler avec *lenteur*. Marcher, prononcer avec *lenteur*. Mettre beaucoup de *lenteur* à tout ce qu'on fait. Pardonnez la *lenteur* aux vieillards, c'est leur apanage. (Voltaire.) | Absence de hâte, de précipitation. Souvent la *lenteur* est la compagne inséparable de la sûreté. Ce n'est qu'avec de la *lenteur* et de la patience que vous parviendrez à votre but. Le goût est parvenu au même but avec une *lenteur* qui assure la durée de ses succès. (Brillat-Savarin.) | Retard, délai prolongé. Les *lenteurs* de la procédure. Essuyer des *lenteurs*. *Lenteurs* calculées, affectées. La *lenteur* que l'on met à nous attaquer me fait concevoir des soupçons. | Difficulté, défaut de vivacité. *Lenteur* d'imagination, de conception, de raisonnement. Avoir une grande *lenteur* d'esprit, de caractère. | En parlant d'une œuvre dramatique, d'un poème, d'un roman, etc., Défaut d'un mouvement, d'une marche soutenue et prompte dans l'action. Il y a trop de *lenteur* dans l'action de cette pièce, dans ce roman, dans la seconde partie de ce poème, etc.

LENTICELLE, s. f. (du lat. *lenticella*, petite lentille). Bot. Taches rousses ou plutôt petites verrues qui se trouvent à la surface de l'écorce chez un très-grand nombre de végétaux, particulièrement chez les arbres dicotylédonés. Examinées sur une tige jaune, les lenticelles se montrent sous la forme de points saillants, inégaux, ovales ou arrondis. Plus tard, à mesure que la branche avance en âge, leur forme change; elles s'allongent dans le sens horizontal, et finissent souvent par prendre l'apparence de lignes transversales plus ou moins longues. On peut les observer facilement sur l'aune commun. Les naturalistes ne sont nullement d'accord sur le mode de formation des lenticelles.

LENTICELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est couvert de lenticelles, qui porte des lenticelles. Branche *lenticellée*. Arbres *lenticellés*. Tige *lenticellée*.

LENTICULAIRE, adj. Qui a la forme d'une lentille. Tache *lenticulaire*. | *Verre lenticulaire*, Verre auquel on a donné la forme d'une lentille, et qui rassemble les rayons solaires à un foyer. | *Os lenticulaire*, Le plus petit des osselets de l'oreille. | Paléontol. *Pierre lenticulaire*, ou substantiv. Une *lenticulaire*, Sorte de fossile. Ces lentilles et ces grains d'orge sont des pétrifications de coquilles connues par tous les naturalistes sous le nom de *pierre lenticulaire*. (Buffon.) Collection de *lenticulaires*.

LENTICULE, s. f. (du lat. *lenticula*, petite lentille). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des naïades; renferme de petites herbes qui flottent à la surface des eaux tranquilles. L'espèce la plus remarquable est la *lentille d'eau* (lemna), petite plante verte dont les très-petites feuilles, rondes et plates comme des lentilles, couvrent la surface des eaux dormantes. Ce végétal n'a point de tiges, et ses racines sont directement attachées aux feuilles. Les canards et les carpes en sont très-friands. L'eau des fossés était couverte de *lenticules*.

LENTICULÉ, ÉE, adj. Synonyme de *Lenticulaire*.

LENTIFÈRE, adj. (du lat. *lens*, gén. *lentis*, lentille; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui portent des lentilles. Le peziza *lentifère*.

LENTIFORME, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une lentille.

LENTIGINEUX, EUSE, adj. Méd. Qui est affecté de lentigo.

LENTIGO, s. m. Méd. Nom que l'on donne aux taches de rousseur.

LENTILLAC, s. m. Hist. nat. Nom vulgaire de l'émisolle, espèce de phoque.

LENTILLE, s. f. (pron. *lantille*; du lat. *lens*, *lentis*, même signif.). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, et dont l'espèce la plus connue, la *grosse lentille* ou *lentille commune*, *lentille blonde*, est l'objet d'une importante culture, soit à cause de son fruit, qui est une excellente nourriture pour l'homme, soit pour sa fane, qui est très-recherchée des animaux domestiques. La vraie patrie de la lentille paraît être du 40e au 50e de-

gré de latitude. Elle croît naturellement dans le midi de la France, en Suisse, en Carniole, et fournit des graines farineuses, orbiculaires, plus ou moins roussâtres, renfermées dans des gousses courtes, larges et obtuses. La *grosse lentille* ou *lentille commune* est admise dans la culture en grand en plusieurs parties de la France. Elle est quelquefois intercalée avec la culture des céréales, sur des terres meubles, plutôt sèches qu'humides, qui lui conviennent essentiellement, parce qu'elle redoute les terrains froids, humides et argileux, où elle acquiert d'ailleurs peu de qualité. Ses tiges, dépouillées de leurs grains par le fléau, fournissent aux bestiaux une nourriture assez bonne; mais lorsqu'elles sont fauchées en fleur, seules ou mélangées avec quelques graminées, elles produisent un fourrage de première qualité, et les récoltes qui suivent immédiatement ce mode de culture sont ordinairement très-nettes et très-abondantes. La culture de la *lentille ordinaire* se pratique souvent, comme celle des haricots et de quelques variétés de pois, en faisant dans la terre, de distance en distance, avec une binette ou un hoyau, des trous dans lesquels on place plusieurs graines qu'on recouvre de terre avec le même instrument. Mais ce mode est lent, peu praticable en grand, et rend difficile le nettoiement de la terre. On a substitué, très-avantageusement, à cette vieille routine, l'ensemencement fait en rayons derrière la charrue, dans le fond du sillon qu'elle vient de tracer, en laissant à côté de chaque sillon ainsi ensemencé un sillon sans semence. Cette méthode réunit les avantages d'être expéditive, économique et productive. | La *petite lentille* ou *lentillon* est beaucoup plus cultivée en grand que la précédente; elle l'est ordinairement pour la nourriture des bestiaux, à laquelle elle est très-propre. Elle se sème à la volée, au printemps, seule ou le plus souvent mélangée avec une graminée. Elle est cultivée avec succès sur les terres médiocres d'un grand nombre de nos départements du Nord, du Centre et de l'Est. Ces deux variétés de lentilles ne doivent être semées qu'à une époque du printemps où l'on n'a plus à redouter les gelées tardives. Elles présentent une ressource précieuse dans les pays qui leur conviennent. La nourriture qu'elles fournissent est substantielle, de facile digestion et d'une saveur agréable. Elles se conservent aussi longtemps qu'on veut; aussi les trouve-t-on dans les approvisionnements des places de guerre et des navires. | Il y a trois autres espèces de lentilles : la *lentille ervillère*, la *lentille à quatre semences*, et la *lentille hérissée*, qu'on voit fréquemment dans les champs cultivés, au milieu des moissons. Elles fournissent toutes trois une excellente nourriture pour les bestiaux, surtout pour les moutons. | On donne improprement cette dénomination à plusieurs espèces de plantes. | *Lentille du Canada*, Variété de vesce à grain blanc. | *Lentille carrée, lentille suisse, lentille d'Espagne*, La gesse cultivée. | *Lentille bâtarde*, L'ers ervillie. | *Lentille d'eau* ou *de marais*, La lenticule, plante qui flotte sur les eaux stagnantes. | *Lentille d'Auvergne*, Plante qui se rapporte au genre gesse. Elle est cultivée comme fourrage et comme plante alimentaire. On en fait un grand usage dans le département du Loiret, où elle est connue sous les noms impropres de *Jarosse* ou de *Jaraude*. | Se dit aussi des graines de lentille. Manger des *lentilles*. Plat de *lentilles*. Soupe aux *lentilles*. Une purée de *lentilles*. Les Anglais, pour rendre la cuisson des *lentilles* plus facile, les privent de leur enveloppe coriace par une sorte de demi-mouture dans des moulins appropriés. | T. de physiol. Taches rousses qui viennent sur la peau, ordinairement au visage ou aux mains, et qui ressemblent aux lentilles. On les appelle aussi, dans le langage ordinaire, *Taches de rousseur*, et dans le langage médical, *Éphélides*. | Dans les arts mécaniques, Disque de métal à bords tranchants, et dont les deux faces sont plus ou moins bombées. Les horlogers donnent ce nom à la pièce d'un pendule qui est suspendue à la verge ou à la grille, et dont les oscillations règlent le mouvement. Cette dénomination dérive de la forme qu'on donne à ce poids, qui est celle d'une grosse lentille, afin de mieux fendre l'air et de moins éprouver de résistance. | Phys. *Lentille d'optique*, ou simplement *lentille*, Verre orbiculaire dont les deux surfaces sont planes, convexes ou concaves. Lorsqu'un rayon de lumière passe d'un corps transparent dans un autre, il se brise au passage, c. à d. qu'au lieu de continuer sa route en ligne droite, il suit une autre direction. On a coutume de dire alors qu'il se réfracte en passant d'un milieu à un autre. La nouvelle route est plus voisine de la perpendiculaire quand le milieu est plus dense; elle s'en écarte, au contraire, si ce milieu est plus rare. Les rayons qui entrent dans un milieu quelconque sont appelés *incidents;* ceux qui sortent sont dits *émergents*. Lorsque l'angle d'incidence diminue, l'angle de réfraction diminue aussi. Si le rayon traverse un prisme triangulaire, on trouve que les rayons incidents divergent moins que les émergents, et que si les premiers sont parallèles, les émergents divergent et se rejettent vers la base du prisme, c. à d. font de plus petits angles avec la surface d'émergence que les incidents avec celle d'incidence. La lumière blanche qui entre dans le prisme en ressort colorée, et l'on voit se peindre au dehors une image oblongue ornée des couleurs de l'arc-en-ciel. Si l'on introduit dans une chambre obscure un faisceau de lumière solaire par une ouverture très-petite pratiquée au volet, et si l'on reçoit ces rayons sur un prisme de verre, on trouve, en recevant l'image sur un écran, que cette image, qu'on appelle *spectre solaire*, est allongée dans le sens perpendiculaire aux arêtes parallèles du prisme, et présente des bandes colorées depuis la partie extrême correspondante à l'angle réfringent, vers laquelle brille le rouge, jusqu'à l'opposée, qui est teinte en violet; dans l'intervalle sont une infinité de teintes, parmi lesquelles on distingue surtout les suivantes, à partir de la plus réfrangible : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge. On conçoit donc pourquoi les corps qu'on regarde à travers un prisme paraissent déplacés et nuancés de

Lentille.

couleurs. D'après cela, il est facile de prévoir ce qui arrive quand la lumière traverse une lentille de verre. Si elle est concave, c. à d. plus mince au centre que vers les bords, les rayons émergents seront beaucoup plus divergents que les incidents, car une petite portion de cette lentille peut être considérée comme plane sur les deux faces et comme faisant partie d'un prisme triangulaire. L'ensemble des rayons incidents s'écartera à la sortie et s'épanouira en se rapprochant du contour où le verre est plus épais. Les lentilles concaves sont, pour cette raison, appelées *divergentes*. Au contraire, si la lentille est convexe, c. à d. plus épaisse au centre que vers les bords, la même explication prouve que les rayons deviennent *convergents*, parce que des petites portions de prisme, dont on peut imaginer que le verre est composé, ont leur base vers le centre du verre, et que les rayons émergents doivent se rapprocher de l'*axe* de la lentille. On nomme *axe* d'une lentille la droite qui passe par le centre du cercle limitant le verre et perpendiculaire au plan de ce cercle. Les lentilles convexes sont dites *convergentes*. Il faut toujours que l'axe de la lentille ou la droite qui joint les centres des sphères sur lesquelles les verres sont moulés, soit perpendiculaire aux plans des contours extérieurs; on dit alors que *la lentille est bien centrée*. On conçoit maintenant pourquoi les lentilles aident la vue, lorsqu'on les choisit de forme convenable; l'œil est conformé de manière que les rayons reflétés par les objets extérieurs entrent par la pupille et se brisent en traversant le cristallin, comme ils feraient dans leur passage à travers une lentille. Ces rayons vont porter l'image des corps sur la rétine, membrane nerveuse très-sensible, et qui tapisse le fond de l'œil. Pour que les objets soient vivement sentis, il faut que les rayons incidents se réunissent sur cette membrane. Les personnes dont la vue est défectueuse peuvent avoir l'œil conformé de deux manières : ou les rayons se réunissent un peu en arrière de la rétine, et il convient d'en accroître la convergence pour que l'objet se peigne sur la rétine même; ou les rayons se réunissent en avant de la rétine, et alors il faut, au contraire, augmenter la divergence. Les premières vues sont dites *presbytes;* elles aperçoivent très-bien les objets éloignés, mais ne peuvent lire de près un écrit, ni voir nettement les caractères fins ou les corps rapprochés; des verres convexes leur sont nécessaires. Au contraire, les vues basses ou *myopes* ne distinguent nettement que ces derniers objets; pour voir distinctement ceux qui sont éloignés et envoient des rayons à peu près parallèles, il leur faut des verres concaves, qui accroissent la divergence plus que ne le fait la puissance de leur organe. Quant au degré de concavité ou de convexité dont chaque personne doit faire usage, cela dépend de la vue même qui a besoin d'être aidée. | *Foyer de la lentille*. Dans une lentille convexe présentée aux rayons du soleil de manière que son axe tende vers cet astre, Le point de l'axe où tous les rayons parallèles se réfractent. Ce nom lui vient de ce que la réunion des rayons produit en ce point une chaleur assez forte, quand la surface de la lentille est un peu étendue, pour embraser les substances sèches et facilement inflammables. Si la lentille est concave, le foyer est un point rationnel, où iraient converger les rayons émergents si on les prolongeait à travers l'épaisseur du verre et au delà. On l'appelle alors *Foyer virtuel* ou *imaginaire*. | *Lentilles à échelons*.

LENTILLEUX, EUSE, adj. Semé, marqué de lentilles ou taches rousses. Visage *lentilleux*. Peau *lentilleuse*. On dit plutôt *Lentigineux*.

LENTISQUE, s. m. Bot. Petit arbre ou plutôt arbrisseau du genre pistachier, haut de deux à trois mètres, qui croît sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Afrique, en Syrie, en Grèce. Il en découle une substance résineuse connue sous les noms de *mastic de Chio, manne du Liban*, qui s'emploie en médecine comme stimulant, tonique et antiseptique. En Afrique, on s'en sert comme cosmétique pour nettoyer les dents et raffermir les gencives. La racine sert à faire de belles tabatières et autres petits meubles d'agrément. La graine donne une excellente huile.

LÉON (par abrév. du mot lat. *legio*, parce que la *legio septima* campa dans le même endroit et donna lieu au premier établissement d'où naquit cette ville). Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de l'intendance de ce nom, et capitale de l'ancien royaume de Léon, sur le Toro et la Bornesga, à 115 kilom. de Valladolid; 6,000 habit. Elle est le siége du plus ancien évêché de l'Espagne. Elle possède une belle cathédrale gothique, où sont les tombeaux de trente-huit rois. Commerce de toiles, de gants et de bonneterie. Léon fut fondée avant le règne de Galba, et nommée d'après la légion qui l'occupait. Elle fut prise aux Maures par Pélage, en 722. Les derniers rois d'Oviédo et de Léon, puis les rois de Léon, y résidèrent depuis Ordogno jusqu'à l'extinction de cette dynastie, en 1037. Enfin, elle fut la résidence d'Alphonse VI (1065-1085), de Ferdinand II et d'Alphonse IX (1157-1230). | *L'intendance de Léon* fait partie de la capitainerie-générale de la Vieille-Castille. Elle est bornée au N. par les Asturies, à l'E. par les provinces de Toro et de Palencia, au S. par celles de Valladolid et de Zamora, à l'O. par la Galice et le Portugal; 200 kilom. sur 90; 270,000 habit. Elle est traversée par les monts Cantabres, et arrosée par un très-grand nombre de rivières, notamment par l'Esla, le Curueno, le Toro, la Bornesga, l'Orbigo, le Sil, la Boera, la Cabrera, etc. Son climat est varié, son sol montagneux, couvert de belles forêts; elle a des mines et carrières, de riches pâturages, de nombreux troupeaux, du gibier en abondance, des eaux thermales et minérales. | *Royaume de Léon*. Une des grandes divisions anciennes de l'Espagne, bornée au N. par les Asturies, à l'E. par la Vieille-Castille, au S. par l'Estramadure, à l'O. par la Galice et le Portugal. Ce pays était très-anciennement habité par les *Vettones;* après avoir été soumis successivement aux Romains, aux Visigoths, aux Maures, il fut enlevé à ces derniers par les rois d'Oviédo ou des Asturies, successeurs de Pélage. En 913, Ordogno II forma, sous le nom de *royaume de Léon et des Asturies*, un État qui, outre ces deux provinces, comptait la Galice, et étendait sa suzeraineté sur les provinces basques et même en partie sur le comté de Castille. Neuf princes se succédèrent sur le trône après Ordogno II. Mais Bermude III ayant péri, en 1037, dans un combat contre Ferdinand Ier, roi de Castille, celui-ci réunit le royaume de Léon à la couronne de Castille. Après la mort de Ferdinand (1065), le royaume de Léon fut détaché de la Castille en faveur d'Alphonse VI,

troisième fils de ce prince; mais en 1071, Sanche II, surnommé le Fort, frère aîné d'Alphonse VI, et qui régnait en Castille, déposséda son frère. L'année suivante, Alphonse VI reconquit le royaume de Léon, et, de plus, enleva à Sanche la couronne de Castille. Depuis ce temps, les deux royaumes demeurèrent réunis. Après la mort d'Alphonse VIII, roi de Castille et Léon (1157), le royaume de Léon fut une seconde fois détaché de la Castille. Ferdinand II et Alphonse IX y régnèrent successivement; mais Ferdinand III, qui, du chef de sa mère, était devenu roi de Castille en 1217, devint aussi roi de Léon après la mort de son père (1230). Le nom de *royaume de Léon* disparut alors, bien que ce fût la branche de Léon qui régnât en Castille. | Île située dans l'océan Atlantique, sur la côte S. O. de l'Espagne, dont elle est séparée par un canal large de 2 kilom. Elle renferme deux villes importantes, Cadix et Isla-de-Léon. Ce fut dans l'île de Léon que la révolution de 1820 prit naissance. | Ville de l'Amérique centrale, chef-lieu de l'État de Nicaragua; 40,000 habit. Elle a des rues larges et bien bâties, des places régulières, une belle cathédrale, une université et un commerce assez étendu. | *Nouveau-Léon*, État du Mexique, borné au N. O. par l'État de Cohahuila, à l'O. par celui de Chihuahua, au S. par ceux de Zacatecas et de San-Luis de Potosi, à l'E. par celui de Tamaulipas. Il a 270 kilom. sur 180; 135,000 habit.; chef-lieu, Monterey.

LÉON. Nom porté par un grand nombre de papes, d'empereurs d'Orient et de rois d'Arménie. | Les principaux parmi les papes sont : LÉON Ier (saint), dit *le Grand*, né à Rome de parents toscans, élu en 440, mort en 461. Il condamna les hérétiques qui troublaient l'unité de l'Église, notamment Eutichès et les Manichéens. En 452, il parvint par son éloquence à dissuader Attila d'entrer dans Rome; mais il ne put garantir cette ville des fureurs de Gensérie (455). | LÉON II (saint), pape de 682 à 683, eut à lutter contre l'exarque de Ravenne. Il institua le baiser de paix et l'aspersion de l'eau bénite sur le peuple, et composa quelques hymnes. | LÉON III, né à Rome, élu en 795, mort en 816. En 799, il fut assailli, au milieu d'une procession, par des rebelles qui, après lui avoir fait subir d'horribles traitements, l'enfermèrent dans un monastère. Il parvint à s'en échapper, et se réfugia en France, auprès de Charlemagne; ce prince le renvoya en Italie avec une escorte, et le rétablit sur son trône. En retour, Léon III mit la couronne impériale sur la tête de Charlemagne. | LÉON IV, natif de Rome, élu en 847, mort en 855, répara et embellit Rome, mit les États du saint-siége à l'abri des Sarrasins, et éleva près de Rome une ville qu'il nomma *Léopolis* : c'est la *cité Léonine*, aujourd'hui comprise dans l'enceinte de Rome. | LÉON V, élu en 903. Mis en prison un mois après, à la suite d'une émeute, il y mourut de chagrin, au bout de 40 jours de pontificat. | LÉON VIII, élu en 963, du vivant même de Jean XII, par l'influence de l'empereur Othon, était laïque au moment de son élection. Il eut à lutter, après la mort de Jean XII (964), contre un autre compétiteur, Benoît V. Il fut rétabli par Othon, mais il mourut l'année suivante (965). | LÉON IX (saint), *Brunon*, né en Alsace, élu en 1049, tint plusieurs conciles, entre autres celui de Verceil (1050), où fut condamné Jean Scot. Sous son pontificat éclata définitivement le schisme des Grecs, déjà commencé par Photius. Ayant accompagné, en 1053, les troupes que l'empereur avait envoyées à son secours contre les Normands, il fut battu et pris par ces derniers, et ne fut remis en liberté qu'au bout de dix mois. Il mourut peu après son retour (1051). | LÉON X, *Jean de Médicis*, élu en 1513. Son règne est également remarquable par les événements politiques ou religieux, et par le progrès des arts. Il fit la paix avec Louis XII, que son prédécesseur avait excommunié; cependant, il se déclara bientôt après contre François Ier, et se ligua, pour le combattre, avec Sforze, duc de Milan, et les Suisses. Il se vit forcé de traiter avec ce prince après la victoire de Marignan (1515) et la conquête du Milanais; mais, en 1521, il s'unit à Charles-Quint pour chasser les Français du Milanais. Léon X venait de rétablir sa famille à Florence et d'investir son neveu, Laurent de Médicis, du duché d'Urbin, lorsqu'il mourut presque subitement au milieu de ses succès; on prétendit qu'il avait été empoisonné. Ce pape termina le concile de Latran et conclut avec François Ier le concordat de 1516, qui régit l'Église de France pendant trois siècles. Il fit prêcher des indulgences, dont le produit, destiné d'abord à faire les frais d'une croisade contre les Turcs, fut ensuite employé à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre; la vente de ces indulgences donna lieu aux querelles qui amenèrent la Réforme. Léon X anathématisa Luther et l'excommunia (1520), mais sans pouvoir étouffer l'hérésie. Ce pape favorisa de tout son pouvoir les arts, les lettres et les sciences, rétablit à Rome l'université et la dota richement, fit rechercher et publia les auteurs anciens, et fonda la bibliothèque Laurentienne. On a donné le nom de *siècle de Léon X* à l'époque brillante dans laquelle il a vécu : c'est alors, en effet, que fleurirent Arioste, Berni, Accolti, Alamanni, Sannazar, Vida, Bembo, Machiavel, Guichardin, Sadolet, Michel-Ange, Raphaël, André del Sarto, le Caravage, Jules Romain, etc. | Parmi les empereurs d'Orient du nom de *Léon*, on doit citer : LÉON Ier, dit *l'Ancien* et *le Grand*, qui régna de 457 à 474. Il était né en Thrace, et parvint à l'empire par l'appui du patrice Aspar; cependant, trahi par ce dernier dans une guerre contre les Vandales, il le fit mourir avec toute sa famille. Il rendit la paix à l'empire après avoir plusieurs fois défait les Barbares. | LÉON III, *l'Isaurien*, parvint à l'empire en 717, défendit vaillamment Constantinople assiégée par les Sarrasins, et brûla une partie des vaisseaux ennemis par le moyen du feu grégeois. Ardent iconoclaste, il tyrannisa ses sujets en voulant les forcer à briser les images; il fut excommunié par Grégoire II et Grégoire III. L'exarchat de Ravenne s'étant soulevé contre lui, il équipa une flotte pour punir les rebelles, mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique. Il mourut en 741. | LÉON V, *l'Arménien*, fut proclamé par les troupes en 813, à la place de Michel Rhangabé. Il remporta une victoire signalée sur les Bulgares; mais sa cruauté envers ses parents et ses persécutions contre les défenseurs des images le rendirent odieux : il fut massacré en 820, la nuit de Noël, victime d'une conspiration. | LÉON VI, *le Sage*, *le Philosophe*, monta sur le trône en 886 et mourut en 911. Il déposa le patriarche Photius, qui s'était rangé parmi ses ennemis; il voulut ensuite dompter les Hongrois, les Bulgares, les Sarrasins; mais il ne fut heureux dans aucune de ces expéditions. Il réussit, toutefois, à repousser une flotte russe qui voulait franchir le Bosphore, et signa la paix avec Oleg en 911. Il fut appelé *le Sage* et *le Philosophe* à cause de la protection qu'il accorda aux lettres, qu'il cultivait lui-même. Il se plaisait à composer des *Sermons*, au lieu de s'occuper de la défense de l'empire. | Six princes d'Arménie du nom de *Léon* furent sans cesse en guerre, soit avec les Croisés, soit avec les Turcs. Le dernier d'entre eux, LÉON VI, issu des Lusignans de Chypre, fut chassé de ses États par le sultan d'Égypte, et se réfugia en France, où il mourut en 1393.

LÉONCE. Plusieurs empereurs de Constantinople ont porté ce nom. L'un usurpa le trône en 695, sous Justinien; il fut jeté en prison et eut le nez coupé; mort en 705. Un autre se fit proclamer empereur, sous le règne de Zénon, en 485, et fut mis à mort trois ans après.

LÉONESSE, s. f. Belle laine qu'on tire du royaume de Léon, en Espagne. Des *léonesses*. | Adjectiv. Ségovies *léonesses*. Laines *léonesses*.

LÉONIDAS. Roi de Sparte, de la race des Agides. Il régnait à l'époque de la guerre médique. Le congrès des Grecs, réuni à l'isthme de Corinthe, avait décidé qu'un corps de troupes, sous la conduite de Léonidas, occuperait le défilé des Thermopyles, où l'armée des Perses devait infailliblement se présenter. Cette décision avait été confirmée par l'oracle de Delphes, et la Pythie avait déclaré qu'il fallait, pour sauver la Grèce, la mort volontaire d'un roi descendant d'Hercule. Léonidas accepta son sort avec la grandeur d'âme d'un héros et ne prit avec lui que trois cents Spartiates, disant que trois cents victimes suffisaient à l'honneur de la patrie. Quelques jours après, les trois cents guerriers honorèrent d'avance leur trépas et celui de Léonidas par un combat funèbre, auquel assistaient leurs parents et leurs amis. La cérémonie terminée, Léonidas se dirigea vers les Thermopyles, accepta un renfort de quatre cents hommes qui lui fut offert par les Thébains, et vint se camper à l'entrée du défilé. L'armée grecque était réunie à une certaine distance. A l'arrivée des Perses, la plupart des généraux grecs voulaient battre en retraite; Léonidas s'y opposa. Le cinquième jour Xerxès lui écrivit : « Si tu veux te soumettre, je te donnerai l'empire de la Grèce. » Le roi de Lacédémone répondit : « J'aime mieux mourir pour ma patrie que l'asservir. » Bientôt il reçut de Xerxès une seconde lettre avec ces mots : « Rends-moi tes armes. » Léonidas écrivit au bas de la lettre : « Viens les prendre. » Xerxès, irrité, fit avancer les Mèdes et les Cissiens, puis les Saces; ils furent tous repoussés. Xerxès envoya les *immortels* (corps d'élite), qui eux-mêmes reculèrent après un combat acharné. Le roi de Perse avait fait recommencer les attaques le jour suivant sans plus de succès, et il désespérait de forcer le passage, lorsqu'un habitant du pays, nommé Épialtès, lui découvrit un sentier par lequel on pouvait tourner la position des Grecs. Le général Hydarnès suivit le traître et dispersa quelques bataillons de Phocidiens placés par Léonidas sur les hauteurs voisines. Celui-ci apprit pendant la nuit la marche des Perses. Il força les Grecs à quitter les Thermopyles et y resta seul avec ses trois cents Spartiates, les quatre cents Thébains qui l'avaient suivi et un corps de Thespiens. Il conçut alors la plus audacieuse des entreprises : « Ce n'est point ici que nous devons combattre, dit-il à ses compagnons, il faut marcher à la tente de Xerxès, l'immoler ou périr au milieu de son camp. » La nuit arriva, les Grecs sortent du défilé, traversent rapidement la plaine, renversent les postes avancés de l'ennemi et pénètrent dans la tente de Xerxès, qui venait de prendre la fuite; ils font un effroyable carnage des Perses; mais, le jour venu, ceux-ci se rallient en voyant le petit nombre de leurs ennemis. Léonidas tombe sous une grêle de traits; ses soldats veulent sauver le corps de leur général; ils se groupent sur une petite colline où les Perses les entourent. Les Thespiens qui restaient se rendirent. Quant aux Spartiates et aux Thébains, à peine s'en échappa-t-il quelques-uns. On éleva sur la colline une colonne portant le nom des héros morts pour la liberté, et on y grava cette inscription : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois.* Les Spartiates instituèrent une fête en l'honneur de Léonidas.

LÉONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des sapotées. La *léonie* croît dans les forêts des Andes du Pérou; son fruit est de la grosseur d'une orange.

LÉONIN, INE, adj. (du lat. *leoninus*; de *leo*, lion). Qui appartient, qui est propre au lion, qui ressemble au lion, ou à son caractère, qui a quelqu'une de ses qualités. Mœurs *léonines*. | *Caractère léonin*, Caractère fier, courageux, dominateur. | *Tête léonine*, Tête de lion, qui ressemble à celle d'un lion. | *Vigueur léonine*, Force très-grande réunie au courage. | Jurisp. Fondé sur le seul droit de la force; abusif. Il n'est guère usité en ce sens que dans ces expressions : *Société léonine*, *contrat léonin*, *stipulation léonine*, Société, contrat, stipulation par laquelle la part du lion est attribuée à l'une des parties. Cette dénomination a pour origine l'apologue si ancien où le lion est représenté comme étant en société avec d'autres animaux, que leur faiblesse rend incapables de soutenir leurs droits, et où, après le partage du butin en autant de parts que d'associés, il se les attribue toutes successivement pour des raisons qu'une chèvre et une brebis n'auraient garde de contester. En droit, il y a *société léonine* ou *contrat léonin*, toutes les fois que l'une des parties a stipulé qu'elle aurait seule tous les bénéfices, ou qu'elle aura droit à une part de bénéfices, sans être passible d'aucune perte, ou enfin que ses chances de pertes ne seront pas proportionnelles à ses chances de bénéfices. La *société léonine* est contraire à la morale et à la loi. Les stipulations de cette nature qui se trouvent dans les actes de société sont réputées non écrites. | Par anal. Qui a pour base le droit du plus fort, qui se sert du droit du plus fort. Maxime *léonine*. Politique *léonine*. Partage *léonin*. Arrogance *léonine*.

LÉONIN, INE, adj. (rad. *Léon* ou *Leonius*, noms propres). Qui appartient à un empereur ou à un pape du nom de Léon. Décret *léonin*. Bulle *léonine*. Les décrets *léonins* ont été placés dans les archives du Vatican. | Littérat. *Vers léonins*, Vers usités au moyen âge, dont le milieu rimait avec la fin, comme dans cet exemple :

Dæmon languebat, monachus tunc esse volebat;
Ast ubi convaluit, mansit ut ante fuit.

« Le diable, étant malade, voulut se faire moine; mais une fois guéri, il ne songea plus à changer d'état. » | S'est dit des vers latins et même des vers français ou italiens rimant entre eux. Il n'y a pas de vers rimés dans le latin, aux époques de sa belle poésie. La prosodie italienne admet la rime ou la repousse, à volonté. En français, il n'y a pas de vers blancs; on est toujours obligé de les faire rimer. | A signifié A rime riche, par opposition à rime faible. | Se dit de la rime elle-même. Rime *léonine*. | On a aussi appelé *vers léonins* des vers entremêlés de français et de latin, comme ceux-ci :

Bacchus, cher Grégoire,
Nobis imperat (nous gouverne).
Chantons tous sa gloire,
Et quisque bibat (et que chacun boive).
Hâtons-nous de faire
Quod desiderat (ce qu'il désire).
Il aime, en bon frère,
Qui sæpè bibat (celui qui boit souvent).
(PANARD.)

| Pour ce qui est de l'étymologie du mot *léonin*, pris dans son sens littéraire, les uns la trouvent dans le nom de Léon, et prétendent que le pape Léon II fit admettre ce genre de rhythme dans les hymnes d'église; d'autres tirent cette dénomination du poète Leonius, qui vivait à Paris au XIIe siècle, et qui se rendit célèbre par ses vers latins, qui rimaient à chaque hémistiche; mais l'opinion de ces derniers n'est pas soutenable, attendu que les vers léonins étaient en vogue dès le VIIe siècle.

LÉONTIASIS, s. m. (du lat. *leo*, lion). Méd. Sorte de lèpre, qui développe les traits du visage et donne à la physionomie quelque ressemblance avec celle du lion. Il était affecté d'un *léontiasis*.

LÉONTICE, s. m. Bot. Genre de la famille des berbéridées. La *léontice* croît au milieu des champs en Grèce, dans les îles de l'Archipel, etc. La racine de cette plante sert à enlever les taches des habits; elle entre dans la composition de plusieurs essences.

LÉONTODON, s. m. (du gr. λέων, lion; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de la famille des chicoracées, dont le *pissenlit* est le type.

LÉONURE, s. m. (du gr. λέων, lion; οὐρά, queue). Bot. Genre de la famille des labiées, dont le fruit est un akène très-lisse. L'espèce principale est le *léonure cardiaque*, ou *agripaume*, plante qui se trouve dans les lieux incultes et pierreux de l'Europe et de l'Asie centrale. Elle est quelquefois cultivée dans les jardins. Sa tige, haute d'un mètre, est carrée, ferme, cannelée et rameuse. Les feuilles sont d'un vert foncé en dessus, diminuant de grandeur du bas au sommet de la tige. Les fleurs, d'un rouge clair, ont la lèvre supérieure recouverte d'un duvet blanchâtre. Toute la plante a une odeur forte, une saveur un peu amère. Autrefois on en faisait usage en médecine.

LÉOPARD, s. m. (du lat. *leo pardus*, lion-panthère, à cause de sa ressemblance avec le lion et

Léopard.

la panthère). Zool. Espèce du genre chat. Le léopard est un peu plus grand que l'once mais plus petit que la panthère. Son poil, sur le dos et sur les flancs, est fauve; il est blanchâtre au-dessous. Ses taches sont en anneaux ou en roses, et quelquefois pleines et disposées irrégulièrement. Le léopard est féroce, sauvage, incapable d'être apprivoisé. On ne le trouve qu'en Afrique et dans les climats les plus chauds de l'Asie. Il se plaît dans les forêts touffues; il fréquente le bord des fleuves et le voisinage des habitations isolées, où il cherche à surprendre les animaux domestiques et les bêtes sauvages qui viennent se désaltérer. Il se jette rarement sur l'homme, qu'il évite. Il grimpe aisément sur les arbres, où il poursuit les chats sauvages et d'autres animaux, qu'il ne manque presque jamais. Les nègres et les Indiens font la chasse aux léopards pour s'emparer de leurs peaux, qui sont très-estimées dans le commerce des fourrures. Les plus belles sont celles des mâles. Au temps où les fourrures étaient fort à la mode dans toute l'Europe pour tapis et pour manteaux, une seule peau de léopard se vendait jusqu'à 200 fr., surtout lorsque le fauve en était vif et brillant et les taches noires et bien terminées. | Blas. Le *léopard* fait partie des armes de la Grande-Bretagne : ces armes portent trois *léopards*. | *Léopard lionné*, Léopard qui est représenté ayant les pattes de devant élevées, comme on représente ordinairement les lions.

LÉOPARDÉ, adj. m. (rad. *léopard*). Blas. Se dit du lion qui est passant. Il porte d'or à trois lions *léopardés* de sable.

LÉOPOLD. Plusieurs princes ont porté ce nom; entre autres, les suivants : *Léopold Ier*, empereur d'Allemagne, né en 1640, mort en 1705. Il succéda à son père, Ferdinand III, en 1658, et eut presque aussitôt à repousser une invasion des Turcs en Hongrie. Montécuculli, son général, les vainquit à la journée de Saint-Gothard (1664), et cette victoire fut suivie d'une trêve de vingt ans. En 1674, Léopold eut aussi à soutenir une guerre contre Louis XIV, qui avait envahi le Palatinat. Après quelques revers, il adhéra à la paix de Nimègue, offerte par le vainqueur (1679). En 1684, il forma contre la France, et avec le concours de l'Espagne, de la Bavière et de la Saxe, la fameuse ligue d'Augsbourg, qui amena le traité de Ryswyck (1697). Tandis que Léopold employait une partie de ses forces contre la France, la Hongrie se révoltait et, d'accord avec les Turcs, s'avançait sous les murs de Vienne. La place fut sauvée par Jean Sobieski. Les Turcs furent chassés, et la Hongrie se soumit. Lors de la mort de Charles II, roi d'Espagne, Léopold voulut placer son fils sur le trône de ce pays et, dans ce but, s'allia avec l'Angleterre et la Hollande (1700) contre Louis XIV, qui voulait y placer son petit-fils. Les commencements de cette guerre, connue sous le nom de *guerre de la Succession*, furent heureux pour Léopold; mais il ne put en voir la fin; il mourut en 1705. | *Léopold II*. Empereur d'Allemagne, deuxième fils de François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1747, succéda, en 1790, à son frère aîné, Joseph II, après avoir gouverné la Toscane pendant dix-neuf ans, sous le titre de grand-duc. Il eut quelque peine à mettre un peu d'ordre dans les affaires embrouillées de son pays, et voulut, de concert avec le roi de Prusse, arranger celles de Louis XVI, en France; mais une dissenterie violente ne lui permit pas de mettre ses projets à exécution. Il fut emporté par cette maladie (1792). Léopold II était frère de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, surnommée l'Autrichienne.

LÉPADELLE, s. f. (du gr. λεπάς, espèce de coquille). Zool. Genre de la famille des brachioniens. Les *lépadelles* ont une cuirasse membraneuse, la tête entourée de cils vibratiles, la queue formée de trois segments terminés par deux stylets. Elles se trouvent dans les eaux douces marécageuses, parmi les herbes aromatiques.

LÉPADOGASTRE, s. m. (du gr. λεπάς, coquille, bassin; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Genre de l'ordre des malacoptérygiens subbrachiens, famille des discoboles, dont le caractère principal consiste dans la forme des nageoires ventrales, qui représentent un large disque ou bassin; d'où leur nom vulgaire de *porte-écuelle*. D'un autre côté, les os de l'épaule forment en arrière une légère saillie, qui complète un second disque avec la membrane qui unit les pectorales. Le *lépadogastre de Gonon*, La principale espèce du genre, est long de cinq à six centimètres, de couleur brune, ponctuée de blanc, et se trouve dans la Méditerranée.

LÉPALE, s. m. (du gr. λεπάς, écaille). Bot. Écailles qu'on remarque à la base des organes mâles de certaines plantes.

LÉPANTE. Géogr. Petite ville de l'ancienne Grèce, bâtie autour d'une jolie colline, près des Petites-Dardanelles. Elle s'appelait autrefois *Naupacte*, et s'illustra sous ce nom. Corinthe répandait alors sur elle un reflet de sa gloire. Elle avait des marchés pour le commerce, de nombreux et magnifiques temples où se réunissaient tous les pèlerins dévots de la Grèce. Aujourd'hui, ses temples sont détruits, la religion a perdu ses solennités et sa poésie, mais il reste à Lépante son port, et elle sert encore d'entrepôt aux marchandises de la Hellade. | *Golfe de Lépante*. L'un des deux bras de mer qui séparent la Hellade de la péninsule de Morée. Le golfe de Lépante commence où finit le golfe de Patras, et se termine à l'isthme de Corinthe; quelquefois il est aussi désigné par le nom de *golfe de Corinthe*. Il a 130 kilom. de long sur environ 20 kilom. de largeur moyenne. L'ancienne Grèce se plaisait à le nommer la mer des Alcyons. Ce fut un golfe célèbre au temps de la grandeur de Corinthe, car il était le foyer le plus actif du commerce de cette époque. | *Bataille de Lépante*. Événement dont ce golfe fut le théâtre, en 1571, et dont l'univers entier ressentit le contre-coup. La bataille de Lépante fut un fait imprévu qui changea l'avenir de la civilisation. Les Turcs, dont la domination grandissante commençait à effrayer la chrétienté, y furent complètement défaits par les flottes combinées de l'Espagne, de Venise et du pape, commandées par don Juan d'Autriche, le célèbre bâtard de Charles-Quint. Cent trente de leurs galères furent prises ou coulées bas, et ils perdirent environ vingt mille soldats; ce qui amena la destruction presque totale de leur marine. C'est à la bataille de Lépante que Michel Cervantes Saavedra, l'écrivain le plus original de l'Espagne, l'illustre auteur de *Don Quichotte*, perdit, en combattant, la main gauche, et fit des prodiges de valeur.

LÉPAS, s. m. (du gr. λεπάς, coquille). Hist. nat. Coquillage de forme pyramidale, qui vit collé à un rocher, qu'il suce, et qui meurt aussitôt qu'il en est séparé. Il est univalve et se nomme aussi *Patelle*.

LEPAUTE (ANDRÉ). Célèbre horloger, né en 1707, à Thonne-Lalong, près de Montmédy, mort à Saint-Cloud en 1789. Venu à Paris en 1740, il s'y fit bientôt connaître par son habileté, construisit, en 1753, pour le Luxembourg, la première horloge horizontale que l'on eût vue en France, et, la même année, présenta, à l'Académie des sciences, une pendule à une seule roue, de son invention. Sa femme, Hortense, née à Paris en 1723, morte en 1788, s'occupa avec succès d'astronomie, travailla à *la Connaissance des temps*, et fit tous les calculs du soleil, de la lune et des planètes qui se trouvent dans le dix-huitième volume des *Éphémérides* publié en 1783. | *Jean-Baptiste Lepaute*, frère du précédent, qui travaillait avec lui, fut aussi un habile horloger; on lui doit l'horloge de l'hôtel de ville de Paris. Il mourut en 1802. | *Pierre-Basile Lepaute*, son neveu, mort en 1849, construisit les horloges des Tuileries, du Jardin des plantes, du Palais-Royal et celle de la Bourse.

LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU (MICHEL). Membre de la Convention. Il était né, en 1760, d'une famille de robe, et il fut à vingt-cinq ans président à mortier. Député aux États généraux par la noblesse de Paris, il y défendit d'abord la cour; puis, par une transition brusque, qu'on attribua à la peur, il devint un des plus chauds partisans de la cause populaire. Il se fit remarquer à la Constituante par sa modération et son urbanité, et par un projet de code pénal où il demandait l'abolition de la peine de mort. Élu député à la Convention par le département de l'Yonne, il se rangea parmi les montagnards, se montra très-ardent dans le procès de Louis XVI, et vota la mort sans appel ni sursis. Cette conduite excita vivement la haine des royalistes contre Lepelletier, et le 20 janvier, la veille de l'exécution de Louis XVI, il fut assassiné chez un restaurateur du Palais-Royal, par un ancien garde du corps nommé Pâris. La Convention lui fit faire des obsèques solennelles et adopta sa fille au nom de la République.

LÉPICÈNE, s. f. (du gr. λέπος, tunique; κενός, vide). Bot. Glume calicinale des graminées.

LÉPIDIER, s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères. Les *lépidiers* sont des herbes ou de petits arbrisseaux dispersés sur toute la surface du globe; ils croissent avec plus d'abondance dans les contrées méditerranéennes et orientales de l'Europe et sur les confins de l'Asie. Ce sont des végétaux à tiges cylindriques, rameuses, à feuilles de diverses formes, à fleurs petites, blanches, disposées en grappes terminales, droites et supportées par des pédicelles filiformes, ébractées. Les espèces les plus connues sont la *passe-rage* et le *cresson alénois*.

LÉPIDOCÈRE, adj. (du gr. λεπίς, écaille; κέρας, corne, antenne). Zool. Qui a les antennes chargées de petites écailles.

LÉPIDOLÈPRE, s. m. (du gr. λεπίς, écaille; λεπρός, rude). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gadoïdes. On pêche en quantité le lépidolèpre sur les côtes de la Provence, sur les côtes d'Italie et d'Espagne, en juillet et en août. Ces poissons se tiennent à de grandes profondeurs et rendent un son très-bruyant lorsqu'on les tire de l'eau. On les nomme vulgairement *Grenadiers*.

LÉPIDOLITHE, s. f. (du gr. λεπίς, écaille; λίθος, pierre). Minéral qui présente dans sa composition une infinité de paillettes ou lamelles disposées en tous sens, qui brillent d'un éclat d'argent à travers une teinte lilas ou citron, et passent, en suivant une dégradation, au blanc verdâtre et au blanc nacré. La *lépidolithe* est transparente; en masse, elle est assez tendre pour être coupée avec le couteau; laminaire, elle raye le verre.

LÉPIDOPE, s. m. (du gr. λεπίς, écaille; πούς, pied). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, dont les catopes offrent une certaine analogie avec des pieds écailleux. Ce genre est remarquable par l'éclat et

la forme singulière des poissons qu'il renferme. Ce sont de grands et larges rubans d'argent qui nagent par ondulations et jettent, dans leurs mouvements, de beaux reflets de lumière. Le corps des lépidopes, allongé, mince, a, en dessus, une dorsale qui règne dans toute sa longueur; en dessous une anale basse, et se termine par une caudale bien formée; les ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses, ce qui constitue leur caractère principal. Ces poissons habitent les mers d'Europe; leur chair est ferme et délicate. Les pêcheurs des côtes de France désignent le *lépidope*, à cause de sa forme, sous le nom de *jarretière*.

LÉPIDOPTÈRE, adj. et s. (du gr. λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes recouvertes d'une poussière écailleuse. Insecte *lepidoptère*. | S. m. pl. Ordre d'insectes, vulgairement nommés *Papillons*, comprenant tous les animaux qui présentent les caractères suivants: quatre ailes recouvertes, sur les deux surfaces, de petites écailles colorées, semblables à une poussière farineuse; une trompe, plus ou moins longue, roulée en spirale; deux palpes, plus ou moins relevés, composés de trois articles et insérés sur une lèvre fine; deux antennes de forme variable et toujours composées d'un grand nombre d'articles; une pièce assez développée, appelée ptérigode ou épaulette, située à la base des ailes supérieures en dessus; un abdomen dépourvu de tarière; jamais que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles. Les *lépidoptères* sont des insectes à métamorphoses complètes. A l'état d'insecte parfait, la femelle est, en général, un peu plus grande que le mâle, et les couleurs sont moins brillantes. La différence de couleur est parfois si marquée, qu'on prendrait les deux sexes d'une même espèce pour deux espèces distinctes. Dans le genre argus, par exemple, les femelles sont presque toutes brunes, et les mâles bleus, etc. Cet ordre d'insectes se divise ordinairement en trois grandes familles : les *diurnes* ou *papillons* proprement dits, les *crépusculaires* ou *sphynx*, et les *nocturnes* ou *phalènes*. L'existence des lépidoptères à l'état parfait est de courte durée. Le mâle périt presque aussitôt après l'accouplement, et la femelle, après la ponte. Les œufs se déposent généralement sur la plante qui doit nourrir la jeune chenille. Au moment où ils viennent d'être pondus, ils sont enduits d'une matière gluante, insoluble dans l'eau, qui sert à les fixer sur le végétal nourricier. La fécondité de ces insectes est grande; si certaines pontes ne donnent qu'une quarantaine d'œufs, il en est qui en fournissent plusieurs milliers. Ces œufs paraissent peu sensibles à l'action de la température, puisqu'ils conservent leur force vitale à 65 degrés centigrades au-dessus de zéro, et que les plus grands froids de Sibérie ne les détruisent pas et n'empêchent pas la reproduction même des espèces des pays chauds, telles que celles du ver à soie. Presque toutes nos espèces européennes sortent de l'œuf à l'automne ou à la fin de l'été, mangent jusqu'à l'approche de la mauvaise saison, passent l'hiver engourdies, se réveillent aux premiers jours du printemps et se métamorphosent au commencement de l'été. La plupart des chenilles mangent la nuit et restent immobiles le jour. La manière dont elles se changent en chrysalides varie suivant les espèces. En général, elles se renferment dans une enveloppe particulière, ne mangent plus, demeurent immobiles et comme sans vie, jusqu'à ce qu'elles soient devenues papillons. Les chrysalides sont tantôt enfoncées dans la terre, tantôt se présentent à la surface, enveloppées d'une coque filée par la chenille. On sait ce que l'industrie a pu faire du cocon du ver à soie. Lorsque l'éclosion doit avoir lieu, le papillon fend sa chrysalide pour en sortir. Il est d'abord mou, sans consistance, couvert d'humidité. Il s'étend, se sèche et bientôt prend son vol. Désormais, l'unique but de sa vie est la reproduction de son espèce. On connaît un grand nombre de lépidoptères; plus de six mille espèces ont été indiquées dans les différentes parties du monde. L'Europe en présente près de quatre mille, et la France, deux mille à elle seule. C'est surtout dans les pays chauds et humides qu'on trouve les plus belles espèces de *diurnes*. L'Europe, surtout la France et l'Allemagne, produisent plutôt des *crépusculaires* et des *nocturnes*.

LÉPIDUS. Surnom d'une famille romaine, appelée *Emilia*, et qui prétendait tirer son origine de Mamercus, fils de Numa, appelé *Lepidus* (beau) à cause de la grâce de son langage (*à lepore orationis*). | Marcus-Emilius. Un des membres du second triumvirat. Il parvint aux premières charges de la République, fut revêtu du grand pontificat, et nommé deux fois consul, en 46 et 42 avant Jésus-Christ. Partisan de César, il avait contribué à le faire nommer dictateur. Après la mort de celui-ci, Lépidus s'unit avec Marc-Antoine et Octave, partagea l'empire avec eux, reçut d'abord l'Espagne et la Narbonnaise, et fut ensuite obligé par ses collègues, qui le méprisaient, de renoncer à ces provinces et d'accepter l'Afrique en échange. Lépidus ne se montra pas moins cruel que les deux autres triumvirs. Il fit périr tous ceux qui lui portaient ombrage, et sacrifia Paulus, son propre frère, à la vengeance de ses collègues. Après la défaite de Sextus Pompée, en Sicile, Lépidus paraissait disposé à vouloir recueillir seul les fruits de cette victoire. Mais il n'était pas aimé de ses troupes, parmi lesquelles Octave parvint à organiser une défection générale; Lépidus, vaincu sans avoir combattu, fut destitué de toutes ses charges. Octave ne lui laissa que le titre de grand-pontife et l'exila (36 ans av. J. C) dans une petite ville de l'Italie, nommée Circéies, où il mourut l'an 13. C'est à Lépidus que l'Italie dut la construction de la voie *Émilienne*, du nom de sa famille.

LÉPISACANTHE, s. m. (du gr. λεπίς, écaille; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des atractosomes, dont le corps est épais, court, et cuirassé de grosses écailles. On le trouve dans les mers du Japon. C'est un poisson long de 15 à 16 centimètres, et d'un blanc argenté. Nous avons pêché des *lépisacanthes*.

LÉPISME, s. m. (du gr. λέπισμα, pelure). Bot. Sorte d'écailles membraneuses ou un peu charnues, qui se trouvent à la base des ovaires, dans les aquilégras, et qui paraissent être ou des étamines avortées ou des expansions du torus. | Entom. Genre d'insectes de l'ordre des thysanoures, de la famille des lépismées. Les *lepismes*, dont on connaît environ une dizaine d'espèces, sont de petits animaux que l'on compare à de petits poissons, à cause de la manière dont ils se glissent en courant et des couleurs brillantes de quelques-unes de leurs espèces. Ils vivent dans les boiseries, les fentes des châssis, sur les planches des armoires où l'on conserve des comestibles, sous les pierres et les plantes humides; ils se nourrissent de sucre, de substances végétales et de petits insectes. On les trouve en Europe, en Égypte, en Algérie, au Sénégal, en Chine et aux Antilles.

LÉPISOSTÉE, s. m. (du gr. λεπίς, écaille; ὀστέον, os). Ichthyol. Genre de grands poissons malacoptérygiens abdominaux de la famille des clupes. Ils sont revêtus d'écailles pierreuses, dures, et qui forment une cuirasse impénétrable. Ils ont le museau très-allongé et les mâchoires hérissées de dents pointues. Ils sont hardis et féroces; mais la grandeur de leurs écailles rend leurs mouvements très-lents. Les *lépisostées* habitent les mers d'Amérique; leur chair est bonne à manger.

LÉPONTIENS, s. m. pl. Peuple ancien établi moitié en Rhétie, moitié dans la Cisalpine, entre les monts nommés aujourd'hui Rosa et Bernardino, et qui a donné son nom à cette région des Alpes, les *Alpes Lépontines*. Il avait pour ville principale *Oscelum* (Domo d'Ossola).

LÉPORIDES, s. m. pl. (du gr. λέπορις, lièvre). Zool. Famille de mammifères qui a pour type le genre lièvre. | On donne également ce nom aux produits du croisement du lièvre et du lapin.

LÈPRE, s. f. (du gr. λεπρός, écailleux). Maladie caractérisée par des tubercules indolents qui se montrent sur divers points de la peau, la rendent épaisse, dure, raboteuse. Elle provient d'un virus qui pénètre à la longue dans toute l'économie, n'épargnant ni les tissus muqueux, ni les membranes, ni les glandes, ni les muscles, ni les cartilages, ni les os. Tout le corps se convertit en ulcères rongeants, ou se couvre de tumeurs carcinomateuses; les membres se détachent et tombent en lambeaux hideux et dégoûtants, et au milieu de cet horrible tableau le malade survit souvent aux plus nobles et aux plus importantes parties de son être. On considère cette affection comme étant plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmosphériques. Elle était anciennement très-fréquente et très-répandue en des lieux, à des époques où les hommes étaient habituellement mal nourris, et où ils vivaient dans la malpropreté, l'indigence et les privations. Elle a presque absolument disparu à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. | Il faut remarquer que le nom de *lèpre* a été appliqué à peu près à toutes les affections de la peau. Les médecins grecs, et à leur tête Hippocrate, désignaient d'une manière générique sous les noms de λέπρα, ψώρα, les maladies squammeuses de la peau; toutefois ils établissaient entre la *lépra* et la *psora* cette différence, que la dernière n'était en quelque sorte qu'un mal superficiel, dont l'apparence varie, tandis que l'autre rouge la peau pénètre dans le corps et produit des écailles semblables à celles de certains poissons. Les traducteurs des livres hébreux employèrent le mot *lepra* pour rendre le *tsarath* des Juifs, et plus tard on le donna comme synonyme du *juzamlyk*, de l'*albaras* et du *morphea*, qui, pour les Arabes et certains peuples de la mer des Indes ou du Brésil, représentent diverses formes de l'éléphantiasis. Tout porte à penser qu'au moyen âge on confondait sous le nom de *lèpre* les ulcérations scrofuleuses, syphilitiques, cancéreuses et toutes les affections qui ont leur siége dans les téguments. C'est ce qui explique comment il a pu y avoir au VIIIe siècle et plus tard deux mille léproseries en France, et pourquoi, lorsqu'un commencement d'observation eut succédé à l'empire absolu de l'ignorance, on vit diminuer assez rapidement et ensuite disparaître la lèpre du moyen âge. Les affections redoutables qu'on avait qualifiées de ce nom furent classées et qualifiées autrement. On séquestrait les malades atteints de *lèpre*. On ne trouve plus guère la *lèpre* qu'en Égypte, dans quelques parties de la Suisse, en Suède et en Norvége. | La plupart des médecins modernes entendent désigner proprement par *lèpre*, la dartre furfuracée, affection caractérisée par de petites élevures, avec rougeur à la peau, qui est aussi indurée, et par le soulèvement d'une lame d'épiderme de forme circulaire, qui se reforme pour se détacher indéfiniment. Cette maladie n'a plus rien des caractères effrayants qui frappaient l'imagination de nos pères; elle est rebelle presque toujours, mais elle ne peut compromettre la vie du malade, et n'est point contagieuse. | Hortic. Maladie qui attaque les arbres fruitiers et que l'on appelle aussi *Blanc*. | Fig. Fléau, peste, mal moral contagieux, etc. La *lèpre* des mauvaises mœurs. La *lèpre* du vice. La *lèpre* du péché. La *lèpre* morale de l'égoïsme s'est singulièrement développée dans la société moderne. | (Clémençon.) | Bot. Nom d'un genre de lichens qu'on a reconnu depuis n'être qu'un état maladif d'autres genres, principalement du genre *imbricaria*.

LÉPREUX, EUSE, adj. Qui est affecté de la lèpre. Un homme *lépreux*. Une femme *lépreuse*. | Qui appartient à la lèpre; qui a rapport à la lèpre. Symptômes *lépreux*. Affection *lépreuse*. | S. Celui, celle qui a la lèpre. Un *lépreux*. Une *lépreuse*. Des *lépreux*. Les dix *lépreux* de l'Évangile. Un objet de dégoût comme un pauvre *lépreux*. (Lamartine.) | En tout pays et en tout temps, on a séquestré les lépreux; mais on ne l'a pas fait partout et toujours de la même manière, et les formalités observées dans cette opération ont varié suivant la manière de penser des peuples et les régimes particuliers de chaque siècle. Il est digne de remarque que la lèpre a eu, plus qu'aucune autre maladie, la singulière prérogative d'être considérée comme une punition du ciel, comme une marque de la colère des dieux. C'est ainsi qu'on la regardait non-seulement chez les Orientaux, particulièrement dans la Palestine et en Perse, mais encore chez les Grecs, à Délos surtout. Ce préjugé populaire survécut aux dogmes religieux qui l'avaient consacré dans l'origine. L'enthousiasme et le mysticisme lui donnèrent un nouveau degré de force, lors de l'institution du christianisme. Jésus-Christ avait, disait-on, guéri des lépreux; on voulut l'imiter en leur donnant des soins. | Au moyen âge, dès qu'un cas de lèpre était signalé, le malade était conduit à l'église; on chantait sur lui l'office des Morts, puis on le conduisait à l'hôpital ou dans un lieu isolé. Si, pour un motif quelconque, un lépreux était forcé d'entrer dans un lieu habité, il était obligé de porter un vêtement particulier ainsi qu'une crécelle pour avertir les passants d'éviter son contact. Séparés du monde par la loi, les lépreux ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester, ni hériter. X. de Maistre, dans *le Lépreux de la cité d'Aoste*, a décrit admirablement la triste condition de ces malheureux. Les progrès de la civilisation ont fait justice de ces absurdes préjugés, et les *lépreux* sont soignés, aujourd'hui, comme les autres malades.

LÉPROSERIE, s. f. (rad. *lépreux*). Hôpital destiné à recevoir les lépreux, à l'époque où cette maladie était commune en Europe. Après les premières croisades, la lèpre se multiplia tellement en Europe, qu'on fut obligé d'établir partout des maisons pour séquestrer les individus affectés de cette horrible maladie et leur faire subir un traitement convenable. Chaque ville eut sa *léproserie* ou sa *maladrerie*, comme on la nommait en certaines provinces. En 1225, du temps de Louis VIII, il y avait en France deux mille léproseries, et ces hôpitaux ne s'élevaient pas à moins de dix-neuf mille dans les pays qui composaient alors la chrétienté. Peu à peu la lèpre diminua, n'étant plus

secondée dans sa propagation par une température assez élevée, et la séquestration des individus ayant été efficace, de sorte que les léproseries, devenues inutiles, furent détruites ou affectées à d'autres emplois. Dans beaucoup de villes, le nom de *léproserie* ou de *maladrerie* est resté à la rue ou au quartier où était situé cet hôpital.

LEPTACANTHE, adj. (du gr. λεπτός, mince; ἄκανθα, épine). Hist. nat. Qui a des épines minces et grêles. Les arbustes *leptacanthes* du Jardin d'acclimatation.

LEPTANTHE, adj. (du gr. λεπτός, mince, ténu; ἄνθος, fleur). Qui a les fleurs petites. Espèce *leptanthe*. | S. m. Genre de plantes monocotylédones; synonyme d'*Hétéranthère*.

LEPTE, s. m. (du gr. λεπτός, mince, ténu). Entom. Genre d'arachnides trachéennes de la famille des holètres, renfermant un petit nombre d'espèces caractérisées par un suçoir saillant, des palpes apparents, courts, presque coniques, un corps ovalaire, très-mou. Les leptes sont parasites. Souvent les personnes qui se promènent l'automne à la campagne ont les bras et les jambes envahis par de petits points rouges, et éprouvent une vive démangeaison. Cela provient de la présence du *lepte automnal*, que les gens de la campagne nomment ordinairement *aoûtin*, *vendangeon*, *rouget*. On apaise les démangeaisons causées par ces arachnides presque microscopiques, en lavant la peau avec de l'eau mélangée de vinaigre, ou mieux en la frottant avec de la pommade camphrée, qui tue les leptes. Une autre espèce plus grosse, d'un beau rouge, vit sur les araignées appelées *Faucheurs*.

LEPTOCARPE, adj. (du gr. λεπτός, mince, ténu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits grêles et longs. | S. m. Genre de la famille des restiacées. Les *leptocarpes* croissent sur les côtes de l'Australie.

LEPTOCAULE, adj. (du gr. λεπτός, mince; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige grêle, mince. Astragale *leptocaule*. Les arbustes *leptocaules* d'Amérique.

LEPTOLOGIE, s. f. (du gr. λεπτός, ténu, délicat; λόγος, discours). Rhét. Style fin, discours subtil, minutieux. Il use et abuse de la *leptologie*.

LEPTON, s. m. (mot grec, λεπτόν). Petit poids des anciens Grecs. Le *lepton* valait les treize centièmes d'un gramme; il en fallait 336 pour faire une drachme. | La plus petite monnaie grecque. Elle valait environ 27/100 de centime.

LEPTOPHIDE, s. m. (du gr. λεπτός, mince; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents, vulgairement nommé *Fouet de cocher*, voisin des couleuvres, dont ils se distinguent par leur forme allongée et grêle. Leur robe est d'un beau vert. Ils fréquentent les bois et se nourrissent d'insectes et de petits oiseaux. Leur morsure n'est pas dangereuse. Ils sont très-agiles; on les trouve dans les deux hémisphères, mais surtout dans les forêts de l'Amérique.

LEPTOSPERME, s. m. (du gr. λεπτός, mince; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des myrtacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux de l'Australie, à feuilles petites, coriaces, alternes, ponctuées et aromatiques, employées comme infusion théiforme. Les *leptospermes* du Jardin des Plantes.

LEPTURE, s. f. (du gr. λεπτός, mince, ténu; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères de la famille des longicornes. On en a fait, sous la dénomination de *lepturètes*, une tribu distincte partagée en une quinzaine de genres. La lepture est un insecte élégant, assez petit et de forme allongée. Elle se tient habituellement sur les fleurs et prend une nourriture végétale; il en existe un très-grand nombre d'espèces, propres à presque toutes les parties du monde. La *lepture tomenteuse*, noire, avec un duvet jaunâtre sur le corselet, des élytres d'un fauve foncé à extrémité noire, n'est pas rare dans les environs de Paris et dans les contrées tempérées.

LEPTYNITE, s. m. (du gr. λεπτύνω, j'amincis). Minéral. Roche principalement composée de feldspath grenu et de quartz sableux, enveloppant divers minéraux disséminés : mica, amphibole, grenate, topaze, disthène, etc. D'après sa structure, on dit qu'il est *massif*, c. à d. sans structure distincte; *granitique*, *gnéistique*, c. à d. passant au granit ou au gneiss. Les roches de cette espèce forment, par leur réunion, un groupe géognostique placé entre ceux du granit et du gneiss et participant de l'un et de l'autre. Dans la partie supérieure du terrain granitique on voit les grains du granit diminuer de grosseur, le mica disparaître et la roche devient un leptynite par degrés insensibles; dans le haut du groupe leptynique, le mica paraît se développer en veines et en petits lits; puis il arrive au véritable gneiss. Dans les Vosges et dans les Cordillères, on a remarqué que le groupe des leptynites forme le gisement des ophiolithes, qui se rencontrent à la ligne de jonction avec le gneiss. Le groupe des leptynites est riche en minéraux cristallisés, mais on y rencontre peu de filons métallifères exploitables. Il fournit d'excellentes pierres à bâtir, faciles à tailler et résistant bien aux influences atmosphériques.

LEQUEL, LAQUELLE, pronom conjonctif composé de l'article *le*, *la* et de l'adjectif *quel*, *quelle*. Il est synonyme de *Qui*. On le dit aussi *pronom relatif*, parce qu'il se rapporte toujours à un substantif qui précède. Sa fonction est de déterminer l'objet dont on a déjà parlé et de joindre une autre pensée à ce même objet. Au pluriel masculin, *lesquels*; féminin, *lesquelles*. Il se dit des personnes et des choses. Le siècle dans *lequel* nous vivons. L'épreuve à *laquelle* vous serez soumis. Les temps dans *lesquels* ces événements s'accomplirent resteront éternellement dans la mémoire des hommes. Les longues guerres, dans *lesquelles* périrent tant de germes de civilisation. Voilà les principes sur *lesquels* tous les législateurs du monde, sacrés et profanes, ont établi leurs lois. (Pascal.) | Dans *lequel*, l'article joint aux prépositions *de* et *à* se contracte comme à l'ordinaire : pour *de lequel* on dit *duquel*, pour *à lequel*, *auquel*; *à laquelle*, *de laquelle* ne se contractent point. L'espace, au sein *duquel* roulent des myriades d'astres plus grands que notre planète. L'homme *auquel* vous avez rendu service n'est pas un ingrat. La vérité a un ascendant *auquel* on ne résiste pas. La société au milieu *de laquelle* nous a placés la destinée veut-elle nous traiter en mère ou en marâtre? (Morelli.) Cette femme de marbre, *à laquelle* je suis si attaché, n'aime que l'or. | Au pluriel, *desquels*, *desquelles*, pour *de lesquels*, *de lesquelles*; *auxquels*, *auxquelles*, pour *à lesquels*, *à lesquelles*. Les paysans russes, attachés à la glèbe, étaient la propriété de leurs seigneurs, au pouvoir *desquels* rien ne pouvait les soustraire. L'odorat subtil du chien est indifférent à une multitude de parfums *auxquels* l'homme est sensible. (Bern. de Saint-Pierre.) | En général, si le pronom relatif est complément d'une préposition, on se sert de *qui* pour les personnes, et de *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, pour les choses. Ainsi on dira : Le soleil, autour *duquel* la révolution de la terre se fait en 365 jours. Tels sont, mon ami, les affreux malheurs *auxquels* j'ai dû cependant mon salut et le rétablissement de ma fortune. | On le dira cependant aussi avec des noms de personnes. Plusieurs personnes avec *lesquelles* je me suis entretenu. Je tiens pour maxime que quiconque n'a vu qu'un peuple, au lieu de connaître les hommes, ne connaît que les gens avec *lesquels* il a vécu. (J. J. Rousseau.) | *Duquel* et *dont* s'emploient l'un et l'autre comme complément d'un substantif; mais *dont* s'emploie si le substantif suit, et *duquel* si le substantif précède sous la dépendance d'une préposition. L'homme, *dont* la figure m'avait frappé. L'homme, par la figure *duquel* j'avais été frappé. Les arbres, *dont* le feuillage nous préservait des ardeurs du soleil. Les arbres, sous le feuillage *desquels* nous étions à l'abri des ardeurs du soleil. | Ce pronom relatif suit pour l'accord la règle des adjectifs. L'homme *duquel*, *auquel*. La femme *de laquelle*, *à laquelle*. Cet homme et cette femme, avec *lesquels* j'avais été en relation pendant plus de vingt ans. Le zèle et l'exactitude avec *lesquels* il s'est acquitté de sa mission l'ont fait employer de nouveau. | En général, le relatif *qui* s'emploie de préférence comme sujet et *que* comme régime direct; cependant il est des cas où il est préférable de se servir de *lequel*, *laquelle*, comme dans les exemples suivants : J'étais ce matin dans ma chambre, *laquelle*, comme tu sais, n'est séparée des autres que par une cloison fort mince. (Montesquieu.) Clusius rapporte, sur le témoignage de quelques marins, *lesquels* n'étaient instruits eux-mêmes que par ouï-dire, qu'il y a deux espèces d'oiseaux de paradis. (Buffon.) | On emploie de préférence *lequel*, *laquelle*, si un autre pronom relatif devait donner lieu à une équivoque, ou si la phrase y gagne en netteté, en clarté et même en élégance. On ne dira pas : La femme de votre oncle, *qui* est très-charitable, a adopté cet orphelin. Mais : La femme de votre oncle, *laquelle* est très-charitable, etc. La médisance est une pente secrète de l'âme à mal penser de tous les hommes, *laquelle* se manifeste par les paroles. (Théophraste.) Ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains, *duquel* nous sommes tous les enfants. (J. J. Rousseau.) | S'emploie fréquemment pour *celui qui*, *celle qui*. Entre ces deux partis, voyez *lequel* il vous convient de prendre. Dites-moi *lequel* vous préférez, de vivre sous un despote ou de partir pour l'Amérique. | S'emploie adjectiv., surtout dans le style comique et dans le style judiciaire. *Lequel* homme. *Laquelle* femme. De *laquelle* somme il ne sera dû que ... pour cent l'an jusqu'à la fin de l'usufruit.

Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue.
(RACINE.)

| *Lequel*, *laquelle*, pronoms interrogatifs, équivalent à *quel est celui*, *quelle est celle*? *quel*, *quelle*? *Laquelle* est la meilleure? *Laquelle* est la plus belle? *Lequel* voulez-vous? *Laquelle* désirez-vous? *Lesquels* donnerez-vous? | En parlant des personnes, on dit également : *qui des deux* ou *lequel des deux*? *Qui des deux* réussira? *Lequel des deux* réussira? *Lequel* est le plus heureux dès ce monde, du sage avec sa raison, ou du dévot avec son délire? (J. J. Rousseau.) | En parlant des choses, on emploie toujours *lequel*, *laquelle*. Le bois dans *lequel* nous nous sommes promenés. L'opinion contre *laquelle* je me déclare. *Laquelle* préfères-tu d'Athènes ou de Rome? *Lequel* vaut le mieux de cultiver un art funeste ou de le rendre inutile? Après cela, tu jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux de ce que tu dis ou de ce que tu fais. (J. J. Rousseau.)

LÉRIDA. Géogr. Ville forte d'Espagne (Catalogne), chef-lieu de l'intendance de même nom; 15,000 habit.; évêché; deux châteaux-forts, deux cathédrales. Cette ville fut fondée par les Carthaginois. | *L'intendance de Lérida* est bornée au N. par la France, à l'E. par l'intendance de Barcelone, au S. par celle de Tarragone, et à l'O. par la capitainerie d'Aragon; environ 160,000 habit.

LÉRINS (îles de). Géogr. Groupe de petites îles situées sur les côtes méridionales de la France, et dépendant de l'arrondissement de Grasse, dans le départ. des Alpes-Maritimes. Elles sont environnées d'écueils et fortifiées. Les principales sont : Saint-Honorat et Sainte-Marguerite (*Lerina* et *Lero* des Romains). Cette dernière a une citadelle, qui a longtemps servi de prison d'État, et où fut enfermé l'homme au masque de fer, sous Louis XIV.

LERNE. Géogr. Lieu de l'Argolide près duquel se trouvait un lac ou marais dans lequel les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs maris après les avoir égorgés. Ce lac est aussi très-célèbre par la fameuse hydre dont la mort fut un des douze travaux d'Hercule. Ce monstre est désigné dans la mythologie sous le nom d'*hydre de Lerne*.

LERNÉE, s. f. (du lat. *lernæa*). Zool. Genre de crustacés parasites, au corps ovoïde ou déprimé, avec une sorte de céphalo-thorax, en forme de cou étroit, cylindrique, terminé antérieurement par une bouche bilabiée. Les lernées adhèrent soit aux branchies, soit aux lèvres, soit aux autres parties nues des poissons de mer ou d'eau douce, et y vivent du sang qu'elles sucent avec leur trompe.

LERNÉOPENNE, s. f. (du lat. *lernæa*, lernée; *penna*, plume). Zool. Genre de vers dont le principal caractère est un corps allongé, cylindrique, subcartilagineux, terminé antérieurement par un renflement céphalique, circulaire, tronqué, garni dans sa circonférence d'un grand nombre de mamelons, au milieu desquels on suppose que se trouve la bouche, et pourvu d'une paire de cornes courtes et obliques en arrière.

LÉROT, s. m. Zool. Petit quadrupède rongeur

Lérot.

du genre loir, gris par dessus, blanchâtre en dessous, d'une odeur très-fétide, avec une bande noire à l'œil. Cet animal ravage les espaliers des jardins,

où il mange les fruits qui commencent à mûrir. Il s'endort tout l'hiver dans les trous qu'il a choisis pour lui servir de retraite et où il est facile de le tuer.

LES, art. pl. des deux genres. Les noms propres, étant déterminés par eux-mêmes, rejettent toute espèce d'adjectif déterminatif. Cependant, par une figure de mots, on met souvent, en poésie ou en prose, *les* devant des noms propres, bien qu'il ne s'agisse que d'une seule personne. *Les* Victor Hugo, *les* Eugène Suë. Les ouvrages *des* Collins, *des* Tindal, *des* Saftesbury, *des* Bolingbroke, affichaient le plus spirituel et quelquefois le plus coupable mépris des lois austères de la religion et de la morale. (Villemain.) | S'emploie devant les noms propres pris comme noms communs. *Les* Zoïle ne sont pas rares; c'est une espèce qui ne paraît pas devoir jamais s'éteindre. *Les* Platon, *les* Pythagore ne se trouvent plus. (J. J. Rousseau.) | L'article pluriel précède toujours certains noms géographiques, comme dans les exemples suivants : *les* Alpes, *les* Pyrénées, *les* Cordillères, *les* Cévennes, *les* Apalaches, *les* Canaries, *les* Bermudes, *les* Maldives, *les* Antilles, etc. V. LE.

LE SAGE (RENÉ). Célèbre écrivain français, né à Sarzeau, près de Vannes, en 1668, mort en 1747. Fils d'un avocat, il fit la plus grande partie de ses études à Vannes, et vint les achever à Paris, où il contracta avec Danchet une amitié qui ne se démentit jamais. Il suivit d'abord la carrière du barreau, puis la quitta bientôt pour s'engager dans la littérature. Les premières productions de Le Sage furent une traduction d'*Aristénète*, une traduction des *Nouvelles Aventures de don Quichotte*, par Avellana, et plusieurs comédies imitées de l'espagnol. Rien n'annonçait dans ses premiers essais un successeur de Molière et de La Bruyère. Le génie de Le Sage se perfectionna lentement par la méditation et par la pratique de la vie, et ce ne fut que vers l'âge de quarante ans qu'il composa les ouvrages qui ont fait sa renommée. La comédie de *Crispin rival de son maître* et le roman du *Diable boiteux* parurent en 1707; ces deux ouvrages révélèrent, le premier, la verve comique de Le Sage, le second, sa profonde connaissance du cœur humain et son rare talent de peintre de la vie. Ils ne tardèrent pas cependant à être surpassés par deux autres, *Turcaret* et *Gil Blas*. Dans *Turcaret*, le grand art de Molière n'est pas égalé; mais la muse comique a peu de productions où éclate un esprit aussi vif, aussi ingénieux, aussi mordant, aussi entraînant. *Turcaret* était la plus impitoyable et la plus flétrissante satire des exactions, de l'infâme avidité et du sot orgueil de ces traitants qui s'engraissaient alors du sang de la France. Les financiers firent les plus grands efforts pour fermer à Le Sage le Théâtre-Français; il fallut qu'un ordre supérieur enjoignît aux comédiens d'apprendre la pièce. *Gil Blas* est considéré, avec raison, comme un des plus beaux romans de mœurs qui aient été faits; c'est un de ces livres dont le charme augmente à mesure que le lecteur s'avance dans la vie, et dans lequel on découvre toujours plus de choses à mesure qu'on y creuse. Le Sage fit ensuite *Gusman d'Alfarache* et le *Bachelier de Salamanque*, où se retrouvent les qualités de l'illustre auteur de *Gil Blas*.

LESBIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Qui a rapport, qui appartient à Lesbos ou à ses habitants. Mœurs *lesbiennes*. | Qui est de Lésbos; habitant, habitante de Lesbos. Les *Lesbiens* étaient renommés par leur beauté et leur talent dans la musique, mais ils étaient fort corrompus; les femmes surtout y étaient très-débauchées, et nulle part Vénus n'était plus efficacement adorée sous toutes les formes. C'est une *lesbienne*, une courtisane émérite du demi-monde.

LESBOS (aujourd'hui MÉTELIN). Géogr. Ile de la mer Égée, sur la côte d'Asie, entre Ténédos et Chio. Lesbos avait neuf villes, entre autres Mitylène, Méthymme, et Lesbos; elle fut habitée primitivement par les Pélasges, elle devint ensuite colonie éolienne, atteignit le plus haut point de prospérité, puis fut subjuguée par Athènes. Elle se révolta au temps de la guerre du Péloponèse (431-404) et dans la guerre sociale. Elle passa ensuite sous la domination des Macédoniens, puis sous celle des Romains, et fit partie de l'empire grec. Elle tomba, en 1355, au pouvoir des Génois. Mahomet II la leur enleva en 1462, et les Turcs l'ont conservée depuis. Cette île est la patrie d'Arion, de Terpandre, de Sapho, d'Érinne, d'Alcée, de Pittacus, de Théophraste.

LESCHÉ, s. f. (pron. *léské*; du gr. λέσχη, même sens). Mot qui signifiait chez les anciens, Conversation, et, par extens., Lieu de réunion et de causerie. Les *leschés* étaient des édifices où les citoyens des villes grecques se réunissaient pour causer, elles répondaient à nos cercles. La plus célèbre était celle de Delphes, où se réunissaient tous les pèlerins qui venaient consulter l'oracle.

LESCOT (PIERRE). Architecte, né à Paris en 1510, mort en 1571. Il n'avait pas plus de trente ans lorsqu'il donna les dessins du vieux Louvre; il ne reste de son ouvrage que la *façade de l'Horloge*, dont on admire la belle ordonnance, la richesse et l'harmonie. Les sculptures furent exécutées par Jean Goujon. Les noms de ces deux artistes se trouvent presque toujours associés dans les travaux de cette époque. Ce fut Lescot qui construisit la salle des Cent-Suisses, où Jean Goujon exécuta ses belles *caryatides*; ce fut encore lui qui éleva la *fontaine des Innocents*, que Goujon orna de ses admirables *bas-reliefs*. Il régna aussi entre eux une amitié de frères. Tous les travaux de Lescot ne nous sont pas connus; mais ce qui reste le fait considérer avec raison comme le restaurateur de l'architecture en France.

LÈSE, adj. invariable, qui vient du mot latin *læsa*, participe passif de *lædere*, blesser, et qui entre dans la composition d'un petit nombre de mots français, tous du genre féminin. Il signifie Blessée, violée, outragée, et a été usité d'abord dans cette phrase, qu'on retrouve dans toutes les législations monarchiques : Crime de *lèse-majesté*, c. à d. de *majesté lésée* (*læsæ majestatis*). Crime de *lèse-majesté*, renfort de toutes les accusations mal prouvées. (Amelot La Houssaye.) On distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense faite envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée. Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il est plus connu sous le nom de *sacrilége*. | On a dit ensuite, par anal., Crime de *lèse-nation*, de *lèse-humanité*. | Ce mot peut se joindre à toutes sortes de mots abstraits. Molière fait dire comiquement à un apothicaire qu'un malade qui a refusé un lavement est criminel de *lèse-faculté*.

LÉSÉ, ÉE, part. Dont l'organisation est altérée. Membre, organe *lésé*. Partie du corps *lésée*. Avoir le cerveau *lésé*. | Fig. A qui l'on a fait préjudice, en parlant des personnes; endommagé, en parlant des choses. Les personnes *lésées* ne peuvent pas toujours avoir recours aux tribunaux. Les droits *lésés* finissent par se perdre. Que d'intérêts *lésés* par cette mesure! Tout le monde convient avec moi que j'étais offensé, *lésé*, malheureux. (J. J. Rousseau.) | Blessé, offensé, contrarié, irrité, etc. La délicatesse *lésée* souffre souvent en silence. Amour-propre *lésé*. Vanité *lésée*. L'orgueil des riches *lésé* par le progrès.

LESER, v. a. (du lat. *lædere*, blesser). Méd. et chirurg. Blesser, produire une lésion dans une partie du corps. Le coup *a lésé* le crâne, le cerveau, la poitrine, les viscères abdominaux, etc. Si ce ganglion *est lésé*, il doit y avoir au moins paralysie partielle. Les fonctions du foie *sont lésées* par la présence d'hydatides. | Préjudicier, faire tort, endommager. Je ne voudrais à aucun prix vous *léser*. Il y a des hommes qui ne se coucheraient pas contents si, chaque jour, ils n'avaient trouvé une proie à faire, des intérêts à *léser*. (Higonnet.) Les femmes *sont* toujours plus *lésées* à proportion de la grossièreté des mœurs. (Buffon.) | Fig. Blesser, offenser, irriter, contrarier, etc. *Léser* une personne dans sa délicatesse, sa susceptibilité, son amour-propre, sa vanité, etc. | SE LÉSER, v. pr. Léser soi. Il *s'est lésé* lui-même bien plus qu'un autre n'eût pu le faire. Vous *vous êtes lésé* sans le savoir. | Se léser réciproquement. Dans un système où la concurrence est la loi, les concurrents qui se trouvent en présence ne peuvent que *se léser* entre eux.

LESGHIS, adj. et s. Géogr. Peuple tributaire de la Russie méridionale, dans la Géorgie, vers le N. E.; il s'étend depuis Belakami jusqu'à Kapitchoï; environ 300,000 habit. Bien que le pays soit fertile, les Lesghis vivent de rapines et laissent aux esclaves le soin de cultiver la terre. Ils sont les uns mahométans de la secte des sunnites, les autres fétichistes. Les *Lesghis* sont audacieux, féroces, pillards.

LÉSINA. Géogr. Ile de la mer Adriatique (États autrichiens), sur la côte de Dalmatie, entre Brazza et Curzola; 99 kilom. sur 10; 15,000 habit.; chef-lieu, Lésina; évêché suffragant de Zara. Pêche de sardines. Commerce actif avec les ports de l'Italie.

LÉSINANT, ANTE, adj. Qui lésine. Sa *lésinante* humeur nous eût bien fait souffrir. (Hauteroche.)

LÉSINE, s. f. (de l'ital. *lesina*, alène, devenu synonyme d'avarice à cause d'une compagnie d'avares qui, raccommodant eux-mêmes leurs chaussures, avaient pris ce titre). Épargne raffinée et sordide. Être d'une *lésine* honteuse, incroyable. Faire une chose par *lésine*. Porter la *lésine* dans tout. Alors on ne mit plus de borne à la *lésine*. (Boileau.) Il eût été grand s'il n'eût été qu'économe, mais une *lésine* honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire. (Voltaire.) C'est un si brave homme que ce dom Joseph; que de *lésine*, que d'usure il va inventer! La *lésine* était le principal défaut du vieil évêque.

LÉSINER, v. n. User de lésine; se conduire avec une avarice sordide. Il *lésine* sur tout. Vous *avez lésiné* sur les frais. (Beaumarchais.) Rendez-vous la risée de tout Paris en *lésinant* avec votre femme. (Picard.) Le vieux notaire *lésinait* sur tout.

LÉSINERIE, s. f. Trait de lésine, d'avarice sordide. Faire des *lésineries*. | Vice de caractère qui porte à lésiner. La *lésinerie* est une bassesse de cœur. La *lésinerie* le poussait jusqu'à emprunter à son domestique de l'argent. Si le provincial marchande, c'est amour-propre et non *lésinerie*. (P. Vermond.)

LÉSINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lésine; avare. C'est un *lésineur*. Il est aujourd'hui d'une disposition encore plus *lésineuse* qu'à l'ordinaire.

LÉSINEUX, EUSE, adj. Qui a l'habitude de la lésine. Un caractère *lésineux*. Une femme *lésineuse*.

LÉSION, s. f. (pron. *lézion*; du lat. *læsio*, blessure; fait de *lædere*, blesser). Méd. Toute altération qui survient, pour une cause quelconque, dans les propriétés vitales ou dans la texture des organes du corps humain. Cette définition implique deux classes de lésions, les *lésions organiques* et les *lésions vitales*. Par *lésion organique*, on désigne, en général, un changement arrivé dans la manière d'être d'un organe, ce qui comprend les altérations de forme, de position et de tissu des parties, et surtout les altérations de structure ou de tissu. Toutes les lésions organiques ne sont pas nécessairement profondes ou graves; il y en a qui constituent les altérations les plus alarmantes; d'autres n'offrent rien de fâcheux. La science qui a pour objet l'étude raisonnée et méthodique des lésions organiques s'appelle *anatomie pathologique*. Une lésion organique n'est pas la même chose qu'une maladie organique. Cette dernière est la réunion ou l'ensemble des symptômes vitaux et des lésions des tissus altérés. La maladie organique cesse avec la vie; la lésion persiste. Les maladies qui affligent l'homme n'amènent souvent la mort qu'en causant des désordres dans les fonctions vitales les plus importantes, c. à d. dans celles dont l'exécution est indispensable à l'entretien de la vie; c'est ainsi qu'une péripneumonie, en gênant d'abord, puis en empêchant ensuite la circulation pulmonaire et la respiration, produit la perte des sujets qui en sont atteints; de même, l'épanchement sanguin sur le cerveau, dans l'apoplexie, en comprimant la masse cérébrale et l'origine des nerfs, ne permet plus à ceux-ci d'exercer leur influence sur les parties auxquelles ils se distribuent; d'où résulte la cessation des fonctions respiratoires, circulatoires, etc. C'est toujours parce qu'une fonction ne s'exécute plus, ou s'exécute trop imparfaitement que la mort arrive. Ce n'est pas la lésion organique qui tue, mais l'altération vitale qui en est la suite. La *lésion* du crâne par un coup sur la tête. Les *lésions* organiques du cœur. | Fig. Il n'est pas possible que le corps humain puisse souffrir *lésion* en ses membres, sans que la tête en souffre. (Vauban.) | Action de léser. Je restreins les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple *lésion* de police. (Montesquieu.) Peu usité dans ce sens. | Jurisp. Tort, dommage souffert par suite d'une convention où l'une des parties ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'elle donne. On peut dire, en se basant sur cette définition, qu'il se fait peu de contrats commutatifs sans qu'il y ait lésion pour l'une des deux parties contractantes, car très-rarement il existe une parfaite équivalence entre la valeur reçue et celle dont on se dessaisit, et l'on peut même ajouter qu'une appréciation tout à fait exacte est pratiquement impossible. Mais ce n'est pas à ce point qu'on envisage la *lésion* en droit. Pour qu'elle soit admise, il faut que le dommage souffert soit assez considérable pour devoir être présumé le résultat d'une fraude. Lorsque, dans la vente d'un immeuble, il y a une lésion énorme, c. à d. d'outre moitié du juste prix, le vendeur a une action pour faire rescinder le contrat; d'où il suit que quand le vendeur a fait prononcer la rescision, il peut répéter l'immeuble qu'il a vendu, de même que l'acheteur peut répéter le prix qu'il en avait payé. La preuve de la lésion ne peut être admise que par jugement; elle ne peut se faire que par un rapport de trois experts, à la pluralité des voix. Dans le cas où l'action en rescision est admise, l'acquéreur a le choix ou de rendre la chose en retirant le prix qu'il en a payé, ou de garder l'immeuble en payant le supplément du juste prix, sous la déduction du dixième du prix total. Le tiers possesseur a le même droit, sauf sa garantie contre son vendeur. S'il ne s'agissait que d'une vente d'effets mobiliers, la lésion d'outre moitié ou des sept douzièmes du juste prix ne suffirait pas pour la faire rescinder. Un mi-

neur lésé, soit dans une vente, soit dans un achat, soit dans tout autre acte, même sans dol de la part de celui avec lequel il a contracté, peut être restitué, quelque légère que soit la lésion. Il peut l'être même pour une simple *lésion d'affection*. On entend par *lésion d'affection*, celle qui ne consiste que dans la perte d'une valeur arbitraire que l'on attache à certains biens, à cause de l'affection particulière que l'on a pour ces biens. Dans les partages entre cohéritiers majeurs, la lésion du tiers au quart suffit pour donner lieu à la restitution. On entend par *lésion du tiers au quart* une perte pour le lésé de plus du quart de la portion qui devrait lui revenir.

LESSE, s. f. Signifiait anciennement Corde, ruban. La femme menait son mari en *lesse*. V. LAISSE.

LESSERTIE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, indigènes du cap de Bonne-Espérance, à feuilles pennées, avec impaire, à fleurs purpurines disposées en grappes penchées.

LESSING (GOTTHOLD-ÉPHRAÏM). Célèbre littérateur et philosophe allemand, né à Kamenz en 1729, mort à Wolfenbüttel en 1781. Il fut reçu à l'âge de douze ans à l'école publique de Meissen, et fit ses études universitaires à Leipzig. Son goût pour la critique et l'art dramatique se révéla pendant le séjour qu'il fit dans cette ville; il s'y livra tout entier et fut un de ceux qui rendirent les plus grands services à la littérature allemande, soit en épurant le goût, soit en préparant par ses œuvres dramatiques la voie aux Schiller et aux Gœthe. Ses principaux ouvrages sont ses *Lettres sur la littérature*; le *Traité des limites de la peinture et de la poésie*; *Dramaturgie*; *Emilia Galeotti* (tragédie); *Minna de Barnhelm*, *Nathan le Sage* (drames); l'*Education du genre humain*. Il publia aussi des *fables* et des *élégies*.

LESSIVAGE, s. m. Action de lessiver; résultat de cette action. *Lessivage* bien fait, mal fait. Un bon *lessivage*. Le *lessivage* n'est pas facile dans un pays qui manque d'eau et où il faut parcourir de grandes distances pour trouver quelque mince ruisseau. | Temps que l'on met à lessiver. Pendant le *lessivage*. | Dans l'intérêt de la santé et pour éviter la fermentation qui détériore le linge sale, on doit le faire essanger à mesure de l'emploi, et le faire sécher et placer étendu sur des cordes dans des greniers aérés; plus tard on procédera au *lessivage*.

LESSIVE, s. f. (s'est d'abord écrit *lexive*; du lat. *lexivium*, même signif., et dont le rad. est *lix*, cendre de foyer). Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, que l'on a mis dans un cuvier et recouvert d'une couche de cendres ou de soude. Couler la *lessive*. Faire la *lessive*. Mettre le linge à la *lessive*. Bonne, forte *lessive*. | Action de lessiver. Faire la *lessive*. Linge de *lessive*. Il faut plusieurs *lessives* pour laver ce linge. | Linge qui doit être mis à la lessive. Donner sa *lessive*. Donner sa *lessive* à laver. | Toute eau détersive. Faire une *lessive* pour dégraisser les cheveux. Le degré de force des *lessives* qu'on emploie doit être subordonné à celui du tissu sur lequel on opère, et aussi à la quantité de corps gras dont il est imprégné. On fait une sorte de *lessive* aux olives pour en ôter l'amertume. | Dans les arts chimiques, Eau dont on se sert pour séparer les parties solubles, dans un liquide, de celles qui ne le sont pas, lorsqu'on soumet à l'action de ce liquide une substance qui en renferme de solubles et de non solubles. On dit souvent dans les laboratoires : *eau de lavage*. | *Lessive de cendres*. Dans l'origine, on entendait exclusivement par le mot *lessive*, en économie domestique, l'eau qui avait digéré sur la cendre de bois, qui lui avait enlevé la potasse, et qu'on employait pour nettoyer le linge, le purger de toute matière qui le salit, et principalement des matières grasses, qui se trouvent saponifiées et rendues solubles par l'action de l'alcali contenu dans la lessive. Depuis l'application, faite par Berthollet, du chlore au blanchiment, on emploie alternativement la lessive de cendres ou de soude, et les dissolutions de chlore ou de chlorure de chaux. L'alcali, en divisant les matières qui salissent ou colorent les tissus, facilite l'action du chlore. On a longtemps employé la lessive de cendres pour la saturation des eaux salpêtrées. | *Lessive de soude*. La soude, légèrement humectée d'eau et abandonnée au contact de l'air, se divise, absorbe l'acide carbonique et passe à l'état de sous-carbonate. On la dissout avec la moindre quantité d'eau possible, on l'évapore à une douce chaleur, et l'on enlève les cristaux à mesure qu'ils se présentent. C'est ainsi qu'on obtient le sel de soude si utile dans les arts. | *Lessive caustique* ou *des savonniers*. Il est des cas où la lessive de soude ne peut être employée qu'à l'état caustique, c. à d. dépouillée par la chaux de tout son acide carbonique; c'est dans cet état seulement qu'elle est propre à la fabrication du savon et qu'elle peut agir efficacement sur les huiles et sur les graisses. Pour préparer en grand la lessive des savonniers, on s'y prend de la manière suivante : on met dans des encaissements en maçonnerie ou en briques, de 0m,66 carrés et de 0m,33 de profondeur, une quantité de chaux vive égale à la moitié, au quart ou au cinquième de la soude, selon la qualité de la chaux. On l'arrose avec un peu d'eau jusqu'à ce qu'elle soit tombée en poussière; alors on y mêle avec soin de la soude de bonne qualité, contenant de 30 à 36 p. 100 de sous-carbonate de soude sec, concassé en petits morceaux. Le mélange fait, on le porte dans des baquets de bois blanc ou de pierre, au fond desquels on place quelques tuileaux, pour faciliter l'écoulement de la lessive; ces baquets sont percés à leur partie inférieure de deux trous bouchés avec des chevilles de bois. On verse sur le mélange assez d'eau pour le recouvrir d'environ 50 centimètres. Après un séjour de douze heures, on laisse écouler la lessive, qui marque de 15 à 20 degrés à l'aéromètre. C'est la première et la plus forte lessive. Une seconde lessive marquant de 10 à 12 degrés, puis une troisième de 4 à 6 degrés seulement, sont obtenues par de nouvelles quantités d'eau successivement ajoutées, et qu'on laisse séjourner assez de temps sur le même mélange par un quatrième et cinquième lavage. Les lessives très-faibles qu'on se procure ainsi servent à lessiver les soudes neuves. Les diverses lessives sont reçues dans des réservoirs placés au-dessous des cuviers. Lorsqu'il s'agit de les employer, on en détermine le degré avec un pèse-liqueur. C'est la plus faible dont on fait d'abord usage, pour agir sur l'huile, avec laquelle elle forme une espèce d'émulsion à l'aide d'une chaleur douce et très-ménagée. Lorsque le mélange de la soude et de l'huile est bien empâté, on ajoute successivement les autres lessives, qui amènent l'huile à l'état de savon. La lessive au-dessus de laquelle vient nager le savon n'est plus propre à la saponification. | *Lessive des matériaux salpêtrés*, en usage pour la fabrication du nitre ou salpêtre. On verse sur les baquets chargés de matériaux salpêtrés réduits en poudre une quantité d'eau égale à la moitié de leur poids, et on l'y laisse séjourner environ douze heures, jusqu'à ce qu'elle marque 10 à 12 degrés au pèse-liqueur. C'est le degré exigé pour l'évaporation. | *Lessive du tan*. On verse sur le tan en poudre de l'eau qui lui enlève son tannin. En répétant l'opération, avec la même eau, sur des quantités diverses de tan, elle se sature et forme une lessive propre à tanner le cuir. Elle cède à la peau convenablement préparée, c. à d. lavée, écharnée, débourrée, gonflée, autant de tannin que celle-ci peut en absorber. Quelques jours suffisent pour tanner complètement la portion de peau extérieure immédiatement en contact avec cette lessive; mais l'expérience a appris que pour obtenir un bon tannage par la voie humide il faut n'employer d'abord que des dissolutions de tannin faibles, et ne plonger que successivement les peaux dans des lessives de plus en plus chargées. Par cette manipulation, le tannin pénètre peu à peu dans toutes les parties de la peau, qui se trouve alors tannée aussi complètement à l'intérieur qu'à l'extérieur. | *Lessive prussique* ou *lessive de sang*, en usage pour la fabrication du bleu de Prusse. Eau dont on arrose le résidu de la calcination d'un mélange à parties égales de sang desséché et de potasse. | Fig. Usage d'eaux purgatives, sudorifiques, etc., qui sont censées nettoyer le corps comme la lessive fait le linge. C'est pour faire une dernière *lessive* que l'on m'a principalement envoyée à Vichy; c'est comme si je renouvelais un bail de vie et de santé. (Mme de Sévigné.) | Fig. et famil. Lavage, purification. Le déluge fut la *lessive* du genre humain. (Tertullien.) Ces gens-là croyaient faire la *lessive* de leurs péchés en se donnant les étrivières. | Perte considérable au jeu. Saint-Adon, capitaine aux gardes, à force de *lessives*, avait vendu sa compagnie. (Saint-Simon.) Selon ma louable habitude de faire tous les ans quelque *lessive* au jeu. (Voltaire.) | Par extens. Perte faite dans le commerce, dans les affaires. Son débiteur s'est enfui en Belgique, ne laissant pas un sou en caisse; il fait, de ce coup, une *lessive* de 450,000 fr. | Fig. *Faire la lessive du Gascon*, Retourner sa chemise ou sa cravate, quand elle est sale. | *Faire une lessive complète*, Vendre tout ce qu'on possède. La pauvre veuve *avait fait une lessive complète*.

LESSIVÉ, ÉE, part. Qui a été blanchi, nettoyé à la lessive. Linge *lessivé*. Draps fins et bien *lessivés*.

LESSIVER, v. a. Blanchir, nettoyer au moyen de la lessive. *Lessiver* du linge, des draps, des serviettes. Il faut *lessiver* ce linge deux fois pour qu'il redevienne blanc. | Chim. Verser de l'eau chaude ou froide, à plusieurs reprises, sur certaines matières, pour en extraire les parties solubles qu'elles renferment. *Lessiver* des terres pour en extraire des sels. | Technol. Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. *Lessiver* un meuble, une porte, un cadre, un mur, du bois peint. | Fig. et famil. Laver, expurger. *Lessiver* la tête à quelqu'un. *Lessiver* l'esprit, l'âme de quelqu'un. Cette simple et saine éducation lui avait en moins d'un an *lessivé* entièrement le cœur et l'esprit. | Absol. Faire la lessive. *Lessiver* à chaud. *Lessiver* à froid. On a perfectionné dans plusieurs industries la manière de *lessiver*. Les appareils à *lessiver* des savonneries, des fabriques de produits chimiques, des papeteries, etc.

LESSIVEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lessive. | S. m. T. de papet. Appareil employé au blanchiment des chiffons. *Lessiveurs* rotatifs.

LESSONIE, s. f. (du nat. *Lesson*). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des laminariées, qui habitent l'Australie. Leurs racines, puissantes et rameuses, implantées profondément dans les fentes des rochers, acquièrent une grande dureté. Tiges formées de couches concentriques et d'un canal médullaire; rameaux entrelacés, plus ou moins comprimés, rugueux à leur surface; feuilles peu épaisses, allongées et divisées à leur base. La fructification consiste en grappes graniformes et compactes. Les *lessonies* du Jardin des Plantes de Paris.

LEST, s. m. (pron. *lèst*; de l'allem. *last*, poids, fardeau). Mar. La quantité de poids suffisante pour qu'un navire puisse tenir la mer et porter la voile avec sécurité. Ce navire n'a pas assez de *lest*. Augmenter, diminuer le *lest* d'un navire. | Les matières dont ce poids est composé. | Spécialem. La réunion des matières pesantes embarquées à bord d'un navire en sus de son chargement. La quantité de *lest* nécessaire pour assurer la stabilité d'un navire à la mer est indiquée par ses formes : un navire *fin* en demande plus qu'un navire *à fond plat*. Bien que la théorie enseigne des règles fixes pour obtenir les meilleures conditions possibles de stabilité, il est rare cependant que l'expérience n'indique pas quelques corrections à faire à la formule. Dans la pratique on calcule cette quantité sur le tonnage, et elle varie du tiers à la moitié du port du navire. A bord des navires de guerre, le lest est composé de *gueuses* parallélipipèdes de fer coulé, pesant 25 à 50 kilogr. Cette forme se prête facilement à l'arrimage, qui se fait avec soin et par plans symétriques à fond de cale. En sus de ce *lest dormant*, dont le poids est déterminé par le devis du constructeur, il en est embarqué une certaine quantité à laquelle on donne, en raison de son usage, le nom de *lest volant*. Il est destiné à être transporté sur tel ou tel point du navire, pour changer, selon le besoin, son assiette et modifier la ligne de flottaison. Cette quantité équivaut d'ordinaire au dixième du lest dormant. Tandis qu'à bord des navires de guerre le lest est calculé uniquement en vue de procurer les meilleures conditions possibles de marche et de stabilité, il est réglé dans la marine marchande d'après la nature et les besoins du service. Le plus souvent il est formé par le chargement lui-même, dont les parties les plus lourdes sont placées au fond de la cale, afin d'abaisser le centre de gravité, qui, s'il passait par un plan trop élevé, rendrait le navire *vôlage*. C'est pour cette raison que les navires qui chargent du coton ou d'autres marchandises légères, sont toujours pourvus d'un fond de lest en vieux fer ou en pierres. Il arrive souvent que les navires prennent la mer sans avoir à bord un seul objet de cargaison, c'est ce qu'on appelle des navires *sur lest*. Leur lest se compose alors de galet, de sable ou de cailloux, qu'ils débarquent au lieu de leur destination. Chez toutes les nations maritimes, il est établi pour le *délestage* des règlements sévères, qui défendent de jeter ce lest dans les havres ou rivières, qu'il encombrerait. Les armateurs composent ordinairement le lest de diverses matières pesantes, telles que briques, houille, chaux, dont la valeur ne pourrait supporter un fret élevé. C'est ainsi qu'à peu d'exceptions près sont lestés les navires du Havre et de Nantes; Bordeaux et Marseille, mieux partagés, possèdent dans leurs produits vinicoles d'excellents fonds de cargaison. Partir *sur lest*. Revenir *sur lest*. Le vaisseau, qui était *sur* son *lest*, fatiguait beaucoup au roulis. (Chateaubriand.) | Sable que les aéronautes emportent pour le laisser tomber à mesure qu'ils veulent s'élever. Le *lest* d'un ballon. Jeter du *lest*. | T. de pêche. Poids dont on charge le pied de certains filets pour les empêcher de se soulever. | Fig. Moyen de pondérer, de modérer. Les Français flottants, comme des vaisseaux sans *lest*, au gré des passions. (Chateaubriand.) | *Cet homme a besoin de lest*, Il agit trop légèrement, il a besoin de quelque chose qui le force à la réflexion, à la prudence.

LESTAGE, s. m. Mar. Action de lester un navire. La moitié des matelots est occupée au *lestage*. | Art de lester. La connaissance du *lestage* est indispensable à un constructeur de navires.

LESTE, adj. (de l'ital. *lesto*, équipé). Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements. Être *leste*. Marcher d'un pas *leste*. Cet enfant est fort *leste*. Des troupes *lestes*. L'écureuil est propre, *leste*, vif, très-alerte, très-éveillé. (Buffon.) *Leste* et joyeux, je montais six étages. (Béranger.) | *Avoir la main leste*, Être prompt à frapper. | Fig. On trouve à l'anglais des formes serviles qui étonnent dans la langue d'un peuple libre, et la rendent moins propre à la conversation que la langue française, dont la marche est si *leste* et si dégagée. (Rivarol.) | En parlant d'un vêtement, Léger, dégagé, qui laisse la liberté aux mouvements. Habillement *leste*. Cet uniforme est *leste*. | Habile, adroit, prompt à trouver des expédients. C'est un homme *leste* en besogne, en affaires. | Fig. et en mauvaise part, Qui est léger, qui ne s'observe pas assez, qui est peu délicat sur les principes, les convenances, les manières, etc. *Leste* en propos, en procédés. Il est aussi *leste* dans ses actions que dans ses paroles. C'est un homme un peu trop *leste*. Cette femme est connue pour être *leste*. | Se dit des choses, dans un sens analogue. Tenir des discours *lestes*. Conduite *leste*. Morale *leste*. Cette femme a une conversation incroyablement *leste*. Je n'admets pas un procédé aussi *leste*. | Adverbial. Allons, mon cher enfant, preste, *leste*!

LESTÉ, ÉE, part. En parlant d'un navire, Muni de lest. Navire bien *lesté*. Barque mal *lestée*. | Fig. *Bien lesté*, Qui a bu et mangé en suffisance. Nous le renvoyâmes *bien lesté*. Avoir le ventre *bien lesté*. Le gros chanoine *bien lesté* se mit à dormir.

Et nous avons l'âme si bonne,
Que quand nous sommes bien *lestés*,
Bien abreuvés, bien empâtés,
Nous ne voulons mal à personne.
(DU CERCEAU.)

LESTEMENT, adv. (pron. *lèsteman*). D'une manière leste; avec agilité, avec promptitude. Marcher, courir *lestement*. Il portait *lestement* son gros ventre. | Avec dextérité, avec adresse et promptitude. Se tirer *lestement* d'une mauvaise affaire, d'un mauvais pas, d'un embarras. | Avec une légèreté répréhensible, sans observation des convenances, sans égard pour les principes, sans délicatesse. Parler, agir *lèstement*. Il s'est conduit fort *lestement* dans cette circonstance. | Avec une certaine facilité de manières et de mœurs. Cette femme agit, se conduit fort *lestement*. La reine agissait trop *lestement*.

LESTER, v. a. (rad. *lest*). Mar. Charger de lest; garnir de lest. *Lester* un navire. Un capitaine qui a besoin de *lester* son vaisseau prendra du marbre. (Montesquieu.) | Fig. Donner du poids, de l'aplomb. Pour qui l'avait vu de près, c'était assurément une tête folle; mais une réputation, fondée sur une œuvre qui n'était pas la sienne, le *lestait* aux yeux de bien des sots. (Aicard.) C'est le poids dont la nature *a lesté* notre raison. Il est des moments où un peu d'argent vous *leste* merveilleusement. | Fig. et famil. Charger, remplir, repaître. Sa principale occupation est de *lester* son estomac. On le *lesta* d'un bon dîner, et il reprit sa route comme si l'accident n'était pas arrivé. (Le Sage.) | SE LESTER, v. pr. Être lesté. | Fig. Devenir plus réfléchi, plus posé. C'était assez pour avoir mis du plomb dans sa tête; mais il y a des têtes qui ne *se lèstent* jamais. (Mme de Sévigné.) | Fig. et famil. Se repaître; bien boire et bien manger. *Se lester* avant de se mettre en route. Le curé *s'est lesté* avant de dire la messe.

LESTEUR, s. m. Mar. Matelot qui leste un navire. | Bateau qui sert à transporter le lest. | Adj. Bateau *lesteur*. Les bateaux *lesteurs* du port de Barcelone.

LESTRYGON, ONE, s. Nom d'un peuple mythologique, qu'on plaçait dans la Sicile orientale, vers Catane et Léontium. Les Lestrygons étaient des géants et des anthropophages. Ulysse aborda chez ce peuple inhospitalier et y perdit plusieurs de ses compagnons, qui furent dévorés par les habitants. On attribuait aux Lestrygons la fondation de Formies, en Campanie.

LESUEUR (EUSTACHE). Surnommé le *Raphaël français*, l'un des plus grands peintres du XVIIe siècle, né à Paris en 1617, mort en 1655. Fils d'un sculpteur, il eut pour maître Simon Vouet, et reçut des conseils du Poussin. Il ne chercha pas à s'introduire à la cour et ne peignit que pour des particuliers et les couvents. Persécuté par les envieux et dégoûté du monde par la perte de sa femme, il se retira dans un cloître de chartreux et y mourut à l'âge de trente-huit ans. Lesueur est le premier peintre de l'école française sous Louis XIV. Lebrun, son rival, est loin de l'égaler pour la grâce, la sensibilité profonde, la noblesse et surtout pour l'art de disposer un sujet. Son œuvre, gravé au trait, et publié par Landon, se compose de cent dix pièces; mais il n'est pas complet. Ses compositions les plus importantes sont : la *Vie de saint Bruno*, en vingt-deux tableaux, pour le couvent des Chartreux; les *Vies de saint Martin* et *de saint Benoît*; *Saint Paul prêchant à Éphèse*; *Saint Paul guérissant les malades devant Néron*; *la Salutation évangélique*; *le Martyre de saint Laurent*; *Tobie donnant des instructions à son fils*, etc.

LESURQUES (JOSEPH). Célèbre et déplorable victime d'une erreur judiciaire; né à Douai en 1763, exécuté à Paris le 30 octobre 1796. Il servit longtemps dans le régiment d'Auvergne, obtint, après avoir quitté le service, une place dans les bureaux du district, et fit ensuite un heureux mariage. Devenu père de plusieurs enfants, il conçut, à l'âge de trente-trois ans, le projet de venir s'établir à Paris, pour y suivre leur éducation, et il habitait la rue Montmartre au mois de mai 1796, lorsque le courrier de la malle de Lyon fut arrêté et assassiné, près de Lieursaint, par six hommes, qu'on sut plus tard s'appeler Vidal, Couriol, Rossi, Dubosq, Durochet et Bernard. Les routes étaient alors infestées de brigands qui, sous prétexte d'opposition au gouvernement, arrêtaient et pillaient les diligences. Lesurques connaissait à Douai un sieur Guesno, qui tenait une maison de roulage, et auquel il avait fait un prêt de 2,000 francs; Guesno vint le voir à Paris et l'invita à déjeuner. De ce repas fut Richard, un de ses amis de Douai, et chez lequel Guesno était descendu. L'un des assassins du courrier de Lyon, Couriol, qui était lié d'amitié avec Richard, survint et fut invité à se mettre à table. C'était quatre jours seulement après l'événement de Lieursaint. La police, qui faisait les plus actives recherches, arrête Couriol et Guesno dans la même maison, et saisit leurs papiers. Guesno n'eut pas de peine à justifier de son innocence et fut mis en liberté. Allant reprendre ses papiers au bureau central de la police, il rencontra Lesurques et lui proposa de l'accompagner. Celui-ci accepta et entra au bureau avec son ami. Comme ils attendaient leur tour pour être admis auprès de l'officier de police judiciaire Daubenton, ce magistrat, qui était alors occupé à interroger des témoins sur l'assassinat du courrier de Lyon, reçut la déclaration de deux femmes qui prétendirent reconnaître, dans Guesno et dans Lesurques, deux des assassins recherchés. Daubenton eut d'abord peine à croire que des coupables vinssent ainsi se placer sous sa main; il invita les femmes à prendre bien garde de se tromper; mais elles insistèrent, et un mandat d'arrêt fut lancé contre eux. Par une fatalité sans exemple, la déposition des deux femmes était fondée sur la ressemblance parfaite des deux amis avec les assassins Dubosq et Vidal, qui ne furent arrêtés que plus tard. La nouvelle de l'arrestation de Lesurques consterna sa famille et ses amis. Tous s'empressèrent de lui donner des marques du plus vif intérêt. Comment concevoir, en effet, qu'un homme qui possédait une certaine fortune, et qui jusqu'alors avait joui d'une réputation sans tache, n'eût quitté son pays que pour se lancer dans une pareille voie! L'instruction se poursuivit avec vigueur et promptitude. Aux débats, les deux femmes persistèrent dans leur déclaration. Guesno la fit tomber pour lui-même en prouvant jusqu'à l'évidence son alibi. Lesurques, dans le même but, appela quinze témoins, qui tous déposèrent de manière à prouver qu'il n'avait pu être sur la route de Lieursaint au moment du crime. L'un de ces témoins se rappela qu'il était de garde le même jour, et son billet de garde, déposé au greffe, confirma sa déposition. Le sieur Legrand, orfévre, déposa que, dans la journée du 8 floréal, Lesurques avait passé une partie de la matinée chez lui; qu'un marché avait été fait entre eux, et que ce marché était inscrit à cette même date. Le président du tribunal criminel, Gohier, ordonna la représentation du registre; on y vit que la date était du lendemain 9, et que l'on avait fait du chiffre 9 un 8. Le président parapha cette pièce à l'instant et la fit parapher par le témoin, qu'il mit en arrestation sous la prévention de faux. Dès ce moment, les juges, prévenus, ne voulurent plus rien entendre. Toutes les dépositions favorables ne parurent plus que des actes de connivence. Les débats étaient clos et les jurés dans leur chambre, quand Madeleine Bréban, maîtresse de Couriol, vint déclarer devant le président Gohier qu'elle savait positivement que Lesurques était innocent; que les témoins, trompés par une fatale ressemblance, l'avaient confondu avec Dubosq, le véritable assassin. Le président la fit chasser, alléguant la clôture des débats. Un verdict de mort fut prononcé contre Couriol, Lesurques et Bernard; Guesno et un autre accusé furent acquittés. En entendant l'arrêt, Couriol s'écria : « Oui, je suis coupable, et j'avoue mon crime; mais Lesurques est innocent. » Il réitéra quatre fois cette déclaration, et, dans une lettre adressée à ses juges, il dit : « Je n'ai jamais connu Lesurques; mes complices sont Vidal, Rossi, Durochet et Dubosq, dont la ressemblance avec Lesurques a trompé les témoins. » Lesurques se pourvut en cassation, s'inscrivant en faux contre le procès-verbal des débats, qui contenait des dates fausses. Le commissaire du pouvoir exécutif les pallia en les présentant comme des vices de rédaction, des erreurs de plume. Cependant les déclarations de Madeleine Bréban et de Couriol, qui s'avouait bien jugé et protestait en faveur de Lesurques, inspirèrent des doutes. Le Directoire, n'ayant pas le droit de faire grâce, eut recours au Corps législatif. Il était dit dans son message : « Lesurques doit-il périr sur l'échafaud parce qu'il ressemble à un coupable? » Le conseil des Cinq-Cents passa à l'ordre du jour, vu que tout était consommé en législation et qu'un cas particulier ne pouvait motiver une infraction aux formes antérieurement décrétées. Lesurques écrivit à sa femme : « Je devais être assassiné juridiquement. Je t'envoie mes cheveux. Lorsque tes enfants seront grands, tu les leur partageras; c'est le seul héritage que je leur laisse. » Il alla au supplice avec des vêtements blancs et garda l'attitude calme de l'innocence. Couriol, assis près de lui, ne cessait de crier : « Je suis coupable, et Lesurques est innocent! » La France n'a pas encore réhabilité la mémoire de l'infortuné Lesurques, malgré les démarches incessantes qui ont été faites par la fille du martyr, morte elle-même sans avoir obtenu cette légitime satisfaction. Hélas! la justice est prompte à frapper les innocents comme les coupables, lente à réparer ses torts!

LE TELLIER (MICHEL). Né le 19 avril 1603. D'abord conseiller au grand conseil, puis procureur du roi au Châtelet de Paris, il fut nommé plus tard maître des requêtes et accompagna en cette qualité le chancelier Séguier, lorsque celui-ci alla, par ordre de Richelieu, instruire contre les révoltés de Normandie, connus sous le nom de *va-nu-pieds*. Le zèle qu'il montra en cette circonstance à seconder les rigueurs et la cruauté du chancelier lui valut, en 1640, la place d'intendant du Piémont. Mazarin le connut alors et le fit nommer secrétaire d'État au département de la guerre. Après la mort de d'Aligre, Le Tellier fut créé par Louis XIV chancelier et garde des sceaux, et il déploya dans ces hautes fonctions contre les protestants un fanatisme qui fit plus de mal à la France que les guerres sanglantes soutenues par elle contre l'Europe entière. En 1685, presque mourant, ce vieillard fit demander au roi comme suprême faveur de signer un édit qui porterait « révocation de l'édit de Nantes. » Le despote y consentit, et Le Tellier signa cet édit impolitique et barbare, le 2 octobre 1685, en récitant le cantique de Siméon : *Nunc dimittis*, etc.; il mourut dans le courant de ce mois-là.

Le Tellier (François-Michel, marquis de Louvois). Fils aîné du précédent; né le 18 janvier 1641. De nombreux actes de flatterie lui gagnèrent la faveur de Louis XIV, et il devint bientôt tout-puissant, sans autre rival que Colbert. « La France, dit Lemontey, se trouva, comme le monde des manichéens, gouvernée par deux principes contraires : le peuple de Louvois, oisif, dissipateur, ne respirant que la guerre, n'estimant que la force, refusant l'impôt, harcelant et épuisant l'État par ses prétentions et par ses besoins; le peuple de Colbert, laborieux, économe, ami de la paix et de la justice, payant d'autant plus qu'il produisait davantage, et enrichissant l'État par ses richesses passées... Pour achever par un trait plus singulier ce contraste du ministre des fabriques et du ministre des batailles, Saint-Simon nous apprend que le courage des Colbert et la poltronnerie des Le Tellier avaient passé en proverbe à la cour. » Louvois prit une part active aux dragonnades, aux persécutions odieuses dirigées contre les réformés, et ce fut aussi par ses ordres que le Palatinat fut incendié et ravagé en 1689. Il mourut empoisonné, prétend-on, par ordre de Louis XIV, le 16 juillet 1694.

LETH, s. m. Nombre de 10,000, par lequel les pêcheurs du Nord ont coutume de compter les harengs. Un *leth* de harengs. Ils ont pêché plusieurs centaines de *leths*. Vente de tant de *leths*. Les harengs se comptent aussi par caques ou barils, qui en contiennent de 900 à 1,000.

LÉTHALITÉ, s. f. (du lat. *lethalitas*, même signif.; formé de *lethum*, mort). Didact. Qualité de ce qui est mortel, de ce qui doit causer la mort. |

En chirurgie, on entend par *léthalité des plaies* certaines conditions qui les rendent essentiellement mortelles. Ainsi, la *léthalité* a lieu pour les plaies des gros vaisseaux, des cavités splanchniques, où l'on ne peut pratiquer ni la compression ni la ligature, pour celle des ventricules et des oreillettes du cœur, celles de la base du cerveau. On peut encore ranger parmi les blessures mortelles par elles-mêmes, ou nécessairement mortelles, les fortes commotions du cerveau, la section ou la torsion de la moelle épinière dans les vertèbres cervicales ; la section de la huitième paire de nerfs, du grand sympathique, des nerfs cardiaques et diaphragmatiques ; la section totale de la trachée-artère ; les blessures de l'œsophage, de l'estomac, de l'intestin grêle, du canal thoracique, du mésentère ; les blessures considérables du foie, de la rate, du pancréas, de la vésicule du fiel, des conduits cholédoque, hépatique et cystique, etc.

LÉTHARGIE, s. f. (du gr. λήθη, oubli ; ἀργία, inertie ; d'où ληθαργία, même signif.). État prolongé de sommeil résistant à toute excitation, et dans lequel toutes les fonctions peuvent être momentanément suspendues, de manière à simuler la mort. Être en *léthargie*. Tomber en *léthargie*. Sortir, revenir de sa *léthargie*. Il tomba dans une *léthargie* profonde. (Voltaire.) | Cette maladie a beaucoup d'analogie avec la syncope et l'asphyxie : absence de sentiment, de mouvement, de respiration et de circulation apparente, décoloration de la peau, état de mort apparente. Cependant, il est des cas où les phénomènes léthargiques sont prononcés et où un sommeil continu existant, les principales fonctions s'exécutent d'une manière sensible ; quelquefois même un état fébrile l'accompagne. Aussi, certains auteurs ont-ils distingué deux espèces de léthargie, la *non fébrile* et la *fébrile*. Celle-ci est un état comateux, accompagné d'une phlegmasie cérébrale, qui doit être entièrement distincte de la première. Le malade sort de sa léthargie lorsqu'il est encore sous l'influence de la maladie qui l'a produite ; tandis que dans la léthargie proprement dite, il s'éveille le plus ordinairement dans un parfait état de santé. L'invasion de cette affection est souvent subite. Un cocher apprit une nouvelle qui lui fit une forte impression ; il s'endormit peu à peu et resta dans cet état à l'hôpital de Rouen pendant quatre mois. Durant les deux premiers mois, il fut insensible à toute espèce d'excitation ; on parvint seulement à lui faire prendre quelques cuillerées de vin et de bouillon. Il fut moins profondément endormi les deux derniers mois, pendant lesquels il paraissait se réveiller successivement. Il sortit de cette maladie dans un état de maigreur excessive. La léthargie présente parfois une marche périodique très-prononcée. On vit, en 1706, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un homme qui, pendant six ans, tombait dans un sommeil léthargique du mardi au samedi, et de quinze jours en quinze jours. Lorsque les fonctions sont suspendues et que la mort est apparente, le médecin doit avoir égard à cette circonstance, et en tous cas on doit toujours attendre un commencement de putréfaction avant d'ensevelir un cadavre ; c'est parce que cette observation a été négligée, que tant de personnes ont été enterrées vivantes. On connaît peu de moyens propres à guérir la léthargie ; cependant on a obtenu de bons effets du magnétisme et du galvanisme. | Fig. Engourdissement moral, insensibilité, grande nonchalance, insouciance extrême. Être, vivre plongé dans une *léthargie* honteuse. Nous le tirâmes, à force de distractions, de sa malheureuse *léthargie*. Dans les maladies politiques, on revient de la *léthargie* par les convulsions. (Cardinal de Retz.) Ces émotions sont nécessaires de temps en temps à la campagne ; sans cela on oublierait aisément qu'on a une âme ; le repos y est si grand qu'il vise à la *léthargie*. (Mme de Sévigné.) Martin conclut que l'homme était fait pour vivre dans les convulsions de l'inquiétude, ou dans la *léthargie* de l'ennui. (Voltaire.)

LÉTHARGIQUE, adj. Qui appartient à la léthargie. Symptôme *léthargique*. Sommeil *léthargique*. | Qui est atteint de léthargie. Homme *léthargique*. Femme *léthargique*. | Substantiv. Celui, celle qui est en léthargie. Un *léthargique*. Une *léthargique*. Je ne dois non plus me plaindre de mon destin que les *léthargiques* de ceux qui les pincent. (Voltaire.) | Fig. Qui est dans une torpeur comparée à la léthargie. L'âme, au sortir de ce sommeil *léthargique*, a peine à se reconnaître ; elle a perdu par l'esclavage l'habitude de commander. (Buffon.)

LÉTHÉ, s. m. (du gr. λήθη, oubli). Mythol. Fleuve des enfers. Virgile dit que les eaux du Léthé baignaient les champs Élysées ; d'autres le font voisin du Tartare, et placent sur ses bords une porte qui conduisait dans ce dernier séjour. Les âmes des morts s'abreuvaient de l'eau du Léthé pour perdre le souvenir de leur vie antérieure. Il est à croire que les Grecs avaient imaginé cette fable pour expliquer comment une âme, dans le sytème de la métempsycose, peut passer d'un corps dans un autre, sans avoir conscience de ce qu'elle a fait ou éprouvé dans le corps qu'elle animait précédemment. C'est ce qu'enseigne, du reste, la doctrine spirite. Je viens chercher vivant le calme du *Léthé*. | Fig. *Avoir bu de l'eau du Léthé*, Avoir peu de mémoire.

LÉTHIFÈRE, adj. (du lat. *lethum*, mort ; *fero*, je porte). Qui donne, qui cause la mort ; mortel. Plante *léthifère*. Suc *léthifère*. | S. m. pl. Erpét. Reptiles ophidiens apodes, qui sont armés de crochets à venin. La classe des *léthifères* renferme un grand nombre d'individus. | L'une des cinq divisions du genre vipère.

LETS, s. f. pl. On appelle ainsi certaines vallées dans les dunes des Landes. Il s'y trouve des gouffres qui offrent l'apparence de prairies, et où les voyageurs s'engloutissent. Ce sont aussi des flaques d'eau recouvertes de sable, dont la superficie est séchée par le soleil, et où les voyageurs imprudents s'aventurent croyant marcher sur la terre ferme ; le sable s'écarte sous les pieds et se referme sur la victime. Prenez garde aux *lets* de ce pays. | On écrit aussi *Laites*.

LETTE OU LETTICHE, OU LETTON, ONE, adj. et s. (de *Lecta*, rivière de la Russie). Se disent d'un peuple de la Russie, sur les bords de la Baltique, qui forme encore le fond de la population rurale en Lithuanie, en Esthonie, en Courlande. Certains géographes désignent ainsi toute cette branche de la famille des peuples slaves qu'Adelung et Vater, dans le *Mithridates*, ont qualifiée de *germano-slave*, et que Balbi, dans son *Atlas ethnographique*, et Malte-Brun, dans son *Tableau des peuples européens*, appellent *wendo-lithuanienne*. On a distingué dans cette branche trois rameaux : les Pruszes, les Lithuaniens et les Lettiches ou Lettons proprement dits. D'autres auteurs ont réuni ces mêmes peuples sous le nom de *Slaves du Centre* ou *Letto-Prussiens*. Ils s'étendent de la rivière Wilica jusqu'à la Baltique. Les Lettons propres peuplent, en majeure partie, les gouvernements russes de Riga et de Mitiau, ainsi qu'une partie de la Prusse orientale. La portion de la Livonie qu'ils habitent plus particulièrement se compose de quatre des neuf districts du pays, et est quelquefois désignée sous le nom de Letland ou Lettonie. En Courlande, ils occupent l'ancienne Sémigalle ou Semgallie. On estime à 600,000 le nombre des habitants de leur race que renferment les deux gouvernements. Un *Letton*. Une *Lettone*. Population *lettone*. Ils étaient d'origine *lette* ou *lettiche*. | Le *letton*, La langue lettone, des Lettons. V. LETTONIEN.

LETTONIEN, IENNE, adj. Qui appartient aux Lettons. Costume *lettonien*. Mœurs *lettoniennes*. | La *langue lettonienne*, autrement dit le *letwa* ou *latvége*, ou la langue lettone, appartient à la catégorie des langues slaves. Elle offre différents dialectes, dont les deux principaux sont le *letto-livonien*, parlé aux environs de Riga, de Wolmar et de Wenden, et le *semgalien*, parlé aux environs de Mittau et de Bauske. La moitié des racines de cet idiome est slave ; l'autre moitié peut être attribuée, par portions à peu près égales, au gothique, à l'allemand et au finnois. Celui-ci paraît y avoir été incorporé le dernier, et être dû au commerce des Lettons avec les habitants primitifs de la Livonie, les Lives, qui étaient de race tchoude ou finnoise. Des rapports semblables avec les anciens habitants de la Courlande expliquent les analogies que l'on trouve entre le letton et le coure. Sous le rapport grammatical, le letton ressemble beaucoup au lithuanien. Il n'a, toutefois, que deux genres, et possède, au contraire, deux articles. Son orthographe est bizarre et difficile. Il est devenu d'assez bonne heure une langue littéraire. Les plus anciens monuments écrits sont des documents officiels qui remontent au XIIIe siècle. Les livres de religion et d'enseignement élémentaire composent une partie importante de sa littérature. Le plus grand écrivain letton est Stender, mort en 1796, et auquel on doit, outre un choix de *Récits bibliques*, des *fables* et des *chants nationaux*. Après lui viennent Baumbach, poète lyrique ; Elverfeld, auteur de gracieuses *Poésies pastorales*, et Indrick, dont les *Chansons* ont obtenu un succès populaire et se chantent aujourd'hui dans les villes russes.

LETTRE, s. f. (du lat. *littera*, même signif.). Nom des caractères représentatifs des éléments de la parole, et dont l'emploi forme l'écriture. La liste ou le recueil des lettres propres à chaque peuple forme l'alphabet de ce peuple. Les *lettres* de l'alphabet. L'alpha est la première *lettre* de l'alphabet grec ; l'oméga en est la dernière. Il faut commencer, selon l'ordre des choses, par une exacte connaissance de la nature des *lettres*. (Molière.) Les caractères des *lettres* sont institués pour conserver les divers sons qu'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui leur est confié. (Rollin.) Les *lettres* des Hébreux étaient celles que l'on nomme aujourd'hui samaritaines. (Fleury.) | On pourrait dire que la lettre est le signe représentatif de la nationalité d'un peuple, car l'histoire des langues n'est pas autre chose que l'histoire des civilisations, et chacune d'elles a son type, ses traits signalétiques, ses caractères distinctifs, comme chaque race humaine a ses linéaments, sa physionomie, son originalité. C'est ce qui rend si attrayante et si pleine d'enseignements l'étude de ces symboles. A qui faire remonter l'invention des lettres ? Qui, le premier, a imaginé ces signes représentatifs de la pensée pour faciliter l'échange des idées et la communion des esprits ? A quelle nation attribuer l'origine de ces instruments ingénieux de la langue pensée, de ces signes commémoratifs de la langue parlée et écrite ? Cette origine est, comme celle du monde, entourée de nuages et de mystères. Malgré sa science et la persévérance de ses recherches, l'homme n'est pas encore arrivé à soulever le voile impénétrable étendu sur le berceau de la vieille Cybèle ; il ignore complètement sa genèse. Mais l'instrument étant donné, il n'est pas aussi urgent ni aussi utile de savoir qui l'a fait, ni avec quoi il a été fait, que de savoir à quoi il peut être bon et que de s'occuper des moyens de l'utiliser. Quelques auteurs font remonter jusqu'à Adam, d'autres jusqu'à Abraham, et quelques autres encore à Moïse, l'invention première des lettres. Les Phéniciens, les Égyptiens, les Éthiopiens, sont cités comme les premiers inventeurs de l'alphabet, et cela tout naturellement parce que ce sont les premières civilisations connues. Suivant les mythologues grecs, les lettres furent apportées en Grèce par Cadmus, roi de Phénicie. Ce qu'il y aurait de plus vraisemblable à cet endroit, c'est que l'alphabet a dû prendre naissance chez des peuples d'une civilisation déjà avancée et particulièrement adonnés au commerce. Et, en effet, l'industrie, fille de l'intérêt, a bien pu seule inventer et propager, en les modifiant, les différents caractères qu'on nomme *lettres* ; puis, à mesure que l'état de société s'est étendu et perfectionné, à mesure que les lumières et les arts se sont répandus de proche en proche, que les besoins, factices ou réels, se sont multipliés, et que la communication des idées est devenue d'une nécessité de plus en plus impérieuse, on a reconnu l'inconvénient des écritures primitives, élémentaires et symboliques, beaucoup plus faites pour l'œil que pour le cerveau, et il a fallu chercher un moyen d'exprimer un plus grand nombre d'idées avec un nombre fixe de signes : de là les lettres. Mais ce moyen, simplificateur en soi, n'a pas eu immédiatement le caractère d'uniformité et d'universalité qu'on souhaiterait qu'il eût eu tout d'abord ; et, bien qu'au fond, en comparant les alphabets de tous les peuples, il soit facile de reconnaître entre eux une nuance de parenté incontestable, il n'en est pas moins vrai que ces alphabets sont fort divers et fort dissemblables. Cela s'explique ou à peu près. Chaque peuple, obéissant sans doute à l'influence d'une organisation modifiée par le climat, a fait choix d'un certain nombre de sons et d'articulations qui suffisent pour former tous les mots de sa langue, et a négligé ou repoussé certains éléments de la voix qui lui paraissaient trop incommodes ou trop rudes et trop difficiles à prononcer. De là la diversité si grande des alphabets, dont chacun possède des lettres qui manquent dans les autres, et manque à son tour de lettres que les autres possèdent. De cette diversité d'alphabets et de cette dissemblance de sons résulte une des principales difficultés que présente l'étude des langues, la prononciation ; car, s'il se rencontre dans la langue étrangère que vous étudiez une lettre qui n'ait pas de correspondant dans la vôtre, il vous faudra de longs efforts pour arriver à la prononcer, même imparfaitement ; peut-être même n'y parviendrez-vous jamais si vos organes n'ont plus la flexibilité du premier âge. Puis, par une confusion dont l'explication ne peut se trouver que dans l'ignorance des siècles pendant lesquels l'écriture des Romains se répandit dans l'Occident, les peuples de l'Europe, qui, presque tous, se servent des mêmes lettres, emploient ces lettres à des usages tout à fait différents ; de manière que cette identité de caractères semble n'être qu'un piége tendu à celui qui, en commençant l'étude d'une langue nouvelle, croit pouvoir conserver aux signes qui lui sont familiers leur signification ordinaire. C'est ainsi que la lettre qui, pour les Français et pour la plupart des autres nations, représente le son *a*, se prononce *é* dans l'alphabet

anglais; notre *u* représente, pour les Italiens, les Espagnols et les Allemands, le son *ou*, et pour les Anglais, le son *iou*; notre *v* se prononce *f* chez les Allemands, etc. Le seul remède à ces inconvénients serait l'introduction d'un alphabet universel qui contînt le plus de lettres possibles, et qui fût adopté par tous les peuples; c'est le vœu qu'ont émis plusieurs grammairiens philosophes, et que Volney avait tenté de réaliser. Ce projet, ainsi que celui de la langue universelle tant préconisée par Leibnitz, il appartient à notre époque de le réaliser. Il ne suffit pas de supprimer les distances et de renverser les barrières de presque tous les pays connus grâce à la locomotive, il faut encore que les barrières morales qui existent de nation à nation soient brisées. Pour que la sainte alliance des peuples se forme durable et grande, il faut nécessairement que les peuples se comprennent; pour que les cœurs et les esprits communient aux agapes prochaines de la fraternité, il faut que les lèvres parlent toutes le même langage. (A. D.) | Les lettres considérées sous le rapport de l'usage auquel on les applique. *Lettres* numérales. *Lettres* alphabétiques. *Lettres* hiéroglyphiques. *Lettres* initiales. *Lettre* dominicale. | *Lettres numérales*, Dénomination donnée aux caractères de l'alphabet qu'employaient les anciens Romains au lieu de chiffres, et que nous appelons pour cette raison *chiffres romains*. Ces lettres, au nombre de sept, sont : C, D, I, L, M, V, X. | *Lettres hiéroglyphiques*, Signes inventés par les Égyptiens pour représenter les choses et les idées, et dont le monolithe de la place de la Concorde, à Paris, et les rébus illustrés des journaux peuvent donner une idée. | *Lettre initiale*, Celle qui commence un mot ou un nom propre. On l'appelle aussi *Lettre majuscule*. N'écrire que les *lettres initiales*, ou simplement, que les *initiales* de son nom. | *Lettre dominicale*, Lettre qui, dans l'almanach perpétuel, marque le dimanche. Le cycle des *lettres dominicales* est de vingt-huit ans. | Ces mêmes caractères considérés sous le rapport du son. *Lettres* labiales. *Lettres* linguales. *Lettres* gutturales. *Lettres* sifflantes. *Lettres* nasales. *Lettres* dentales. Toutes ces lettres tirent leurs noms de la partie de l'instrument vocal qui a le plus de part à l'articulation. | *Lettres labiales*, comme P et B, ainsi appelées parce qu'elles sont produites par les lèvres. | *Lettres linguales*, Celles qui, comme R et L, sont produites par la langue. | *Lettres gutturales*, Celles qui, comme K et G, sont produites par la gorge. L'allemand, l'arabe et l'espagnol, ont beaucoup de *lettres gutturales*. | *Lettres sifflantes*, Celles qui, comme C, S et Z, ne peuvent être articulées qu'au moyen du rapprochement de la langue et du palais. | *Lettres nasales*, N et M, parce qu'elles sont produites par le nez. | *Lettres dentales*, T et D, parce qu'elles sont produites par les dents de la mâchoire supérieure. | Court de Gébelin nomme *lettres chuintantes*, les articulations du *ch* et du *j*, produites par la langue qui s'éloigne du palais. | Il y a des lettres que certaines personnes ont peine à prononcer. | L'usage a admis certaines *lettres euphoniques*, contraires à la règle grammaticale. Notre orthographe admet beaucoup de *lettres étymologiques*, regardées par plusieurs grammairiens comme inutiles, parce qu'elles ne se prononcent pas. Les *lettres* écrites, qui, par les changements survenus à la prononciation, ne se prononcent pas aujourd'hui, ne doivent que nous avertir que la prononciation a changé; mais ces *lettres* multipliées ne changent pas la nature du son simple, qui seul est aujourd'hui en usage, comme dans la dernière syllabe de *ils aimaient*, que nos pères écrivaient et prononçaient *ils aimoient*, en faisant sonner *ent*. (Ch. Nodier.) Les *lettres* doubles ont été supprimées par Piron, par Duclos, par Dumarsais, qui est surtout une grande autorité. Cette réforme a une apparence de philosophie; mais il n'y a point de bonne réforme particulière, et celle-là ne servirait qu'à simplifier l'orthographe sans l'améliorer. (Id.) | Caractères de l'alphabet considérés sous le rapport de leurs formes dans les diverses écritures. Grande *lettre*. *Lettre* gothique. *Lettre* bâtarde, ronde, anglaise. *Lettre* bien faite. *Lettre* trop déliée. Bien former une *lettre*. La queue, le jambage, le corps d'une *lettre*. | *Écrire un mot en toutes lettres*, L'écrire sans abréviation. | Fig. et famil. *Dire, écrire une chose en toutes lettres*, La dire, l'écrire sans rien taire, sans rien dissimuler. | T. d'imprim. Chaque caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. *Lettre* capitale. *Lettre* minuscule. *Lettre* italique. *Lettre* bas de casse. | *Lever la lettre*, Prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les grouper sur le composteur pour en faire des mots, des phrases et des lignes. | *Lettre grise* ou *historiée*, Grande lettre capitale ornée de dessins, ordinairement gravée sur du cuivre, sur du plomb ou sur du bois. | Absol., dans le même art, L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. La *lettre* manque. | Sens littéral d'un texte, par opposition au sens figuré ou extensif. S'en tenir à la *lettre* de la loi. S'arrêter trop à la *lettre*. Vous vous attachez trop à la *lettre*. | *Lettre morte*, Écrit, précepte qui n'a plus ni autorité, ni valeur. Cette loi est devenue *lettre morte*. | *A la lettre, au pied de la lettre*, Selon le propre sens des paroles. Prendre une injure *au pied de la lettre*. Expliquer une chose *à la lettre*. Traduire *à la lettre*. | Fig. *A la lettre*, Exactement, ponctuellement, véridiquement. Vos intentions seront remplies *à la lettre*. Ce que je vous dis est *à la lettre*. | Fig. *L'esprit vivifie et la lettre tue*, Les interprétations, les commentaires nuisent souvent à une idée, à une doctrine. | *Aider à la lettre*, S'est dit anciennement à propos des écritures gothiques où il y avait beaucoup d'abréviations qu'il fallait suppléer, à l'interprétation desquelles il fallait aider. De là l'emploi au figuré de cette expression *Aider à la lettre*, Entrer dans l'intention de celui qui parle ou écrit, en rendant intelligible et clair ce qu'il dit ou écrit d'obscur et de vague. Ce qu'il veut dire n'est pas clair; il faut *aider à la lettre*. En face d'un amour timide, les femmes un peu faites se montrent spirituelles, elles lisent couramment ce que des lèvres adolescentes épellent et balbutient, et elles savent merveilleusement *aider à la lettre*. (Aug. Lafontaine.) | Il se dit aussi familièrement d'une personne qui altère à dessein la vérité, soit pour amuser, soit pour tromper celles qui l'écoutent. | Épître, missive, dépêche. Grande *lettre*. *Lettre* de trois pages. L'enveloppe, la suscription d'une *lettre*. Affranchir une *lettre*. *Lettre* d'affaires. Violer le secret des *lettres*. D'ordinaire, les savants écrivent mal les *lettres* familières, comme les danseurs font mal la révérence. (Voltaire.) Son visage sombre paraissait bordé de noir comme une *lettre* de faire-part. (Aug. Lafontaine.) Ceux-là seuls savent ce qu'on souffre, qui ont attendu des jours, des semaines, des mois, des années, la *lettre* d'un être trop aimé. Vos *lettres* attendrissent mon cœur et le déchirent en deux. (Voltaire.) Je vous promets de faire mes *lettres* plus courtes. (Mme de Sévigné.) Malgré le mauvais ton de vos *lettres*, elles me touchent et m'instruisent. (J. J. Rousseau.) Il ne savait pas que, quelque longue que soit la *lettre* d'une femme, elle n'y met jamais sa pensée la plus chère qu'à la fin. (Bern. de Saint-Pierre.)

Une *lettre* peut bien tromper par l'apparence,
Et n'est pas quelquefois si coupable qu'on pense.
(MOLIÈRE.)

Une *lettre*, monsieur, remet bien une affaire,
Et trois ou quatre mots en hâte barbouillés,
Font souvent embrasser des amants bien brouillés.
(REGNARD.)

. . . . . Cette *lettre* sincère
D'un malheureux amour contient tout le mystère.
(RACINE.)

| Au plur. Certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince, et dont plusieurs sont heureusement abolis par nos lois nouvelles et surtout par nos mœurs nouvelles. *Lettres* d'abolition, de rémission, d'attache, de rescision, de naturalisation, de légitimation, de noblesse, etc. | *Lettres patentes*, Certains actes émanés de la personne royale, scellés du grand sceau et contre-signés d'un secrétaire d'État. Le caractère spécial des lettres patentes, c'est qu'elles étaient délivrées ouvertes, à la différence des lettres closes ou de cachet, qu'on ne pouvait lire sans les ouvrir. Elles étaient la forme la plus fréquemment employée par les rois pour témoigner leur munificence ou rendre la justice. C'est ainsi que se conféraient les titres nobiliaires, les dignités et récompenses, les grâces accordées aux villes, communes ou corporations, etc. | *Lettres de grâce*, Droit autrefois réservé par la charte au roi pour adoucir les rigueurs de notre législation pénale. C'était par des lettres délivrées en la même forme que les lettres patentes, que le roi pouvait exercer le droit de grâce. Un crime constaté par des *lettres de grâce* flétrit toujours moins que le châtiment. (Duclos.) | *Lettres de naturalisation*. Acte par lequel la qualité de Français est acquise par un étranger. Dix années consécutives de domicile en France, après l'âge de vingt et un ans accomplis, sont la formalité à remplir pour obtenir cette naturalisation. Il y a une distinction à faire entre les *lettres de naturalisation* et les *lettres de naturalité*. Les premières sont constitutives d'un droit nouveau, les secondes ne font que constater un droit précédemment acquis. | Certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. *Lettres* de prêtrise. *Lettres* de tonsure. *Lettres* de bourgeoisie. *Lettres* de maître ès-arts. | Connaissances que procure l'étude en général, et celle de la littérature proprement dite en particulier. La république des *lettres*. Homme de *lettres*. Les gens de *lettres*. Faire fleurir les *lettres*. De toutes les satisfactions accordées à l'homme ici-bas, pour charmer les ennuis de ce long voyage dont la mort est le point d'arrivée, les lettres sont la plus noble et, par malheur, la moins recherchée. Un petit nombre d'esprits d'élite et de cœurs choisis trouvent dans ces méditations et ces études le bonheur sans mélange que leur ont refusé les chimères après lesquelles les trois quarts des hommes courent aveuglément. C'est le port de salut des orages de la vie; c'est là seulement qu'on trouve le repos et le calme nécessaires après les longues luttes et les longs tourments; là seulement que les ambitions déçues, les espérances trompées peuvent se réfugier pour oublier leur amertume et dissiper leur tristesse. Là seulement l'homme se retrouve tout entier, car l'étude et le culte des lettres élèvent l'esprit, grandissent le cœur et fortifient l'âme. On se sent meilleur au contact des grands souvenirs que nous ont laissés ces vaillantes intelligences et ces sublimes génies des temps anciens. Les lettres font de l'homme qui les aime et qui les cultive non-seulement un honnête homme et un homme intelligent, mais encore un homme de bien, un courageux citoyen, car si elles sont une conversation choisie avec les plus honnêtes gens des temps passés, selon la belle expression de Descartes, si elles apprennent les belles choses, elles enseignent aussi les grandes choses. Celui qui vit chaque jour en contact permanent et familier avec les récits des dévouements héroïques et des stoïques actions, sent bien qu'au moment marqué par sa destinée il sera, lui aussi, héroïque et fort. A côté d'Horace et d'Anacréon, il y a Plutarque et Tacite. Regrettons donc que les soins besogneux de la vie, que les soucis du travail quotidien, de la famille, de la misère, ne permettent pas à un plus grand nombre d'hommes de se consacrer à ce noble délassement, et de goûter cette jouissance élevée et chaste que procure les lettres. La vie, pour beaucoup, est un combat, nous le savons. Heureux alors ceux qui, soit par fatigue, soit par dégoût, se retirent du champ de bataille, et vont demander au travail manuel et au culte des lettres le bonheur qu'ils ne trouveraient pas dans la mêlée cruelle du monde. (Delvau.) Les *lettres* forment la jeunesse et font les charmes de l'âge avancé. (Voltaire.) Il est bien juste que la philosophie et les *lettres* aient quelques consolations au milieu des persécutions qu'elles souffrent. (D'Alembert.) Les *lettres* adoucissent les mœurs et font la gloire des peuples. (Bescher.) Les *lettres* et l'amour te pleureront longtemps. (Colnet.) Les *lettres*, mon fils, sont un secours du ciel. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Homme de lettres*, au plur. *Gens de lettres*, Se dit des personnes livrées à la culture des lettres. Ce qui constitue l'*homme de lettres* n'est pas une vaine affiche, ou la privation de tout autre titre, mais l'étude, l'application, la réflexion et l'exercice. (Duclos.) | Les *belles-lettres*, Cette partie des lettres où le beau se révèle, dont le beau est le principal caractère, comme l'éloquence, l'histoire, la philosophie, la poésie. Les *belles-lettres* sont comme le thermomètre des civilisations; quand on les néglige, la décadence d'une nation est proche. L'histoire est la partie des *belles-lettres* qui a le plus de partisans dans tous les pays. (Voltaire.) | On dit aussi, mais rarement, dans le même sens. *Les lettres humaines*. | *Les saintes lettres*, L'Écriture sainte. | Art milit. *Lettre de compagnie*, Marque que l'on applique sur les effets d'uniforme des soldats. On dit plus souvent *Lettre matricule*. | Gramm. *Lettre double*, Se dit des lettres qu'on redouble dans l'orthographe des mots, bien que souvent on n'en prononce qu'une seule. Dans *appeler*, la lettre double *pp* est étymologique, et dans *appartenir* elle est seulement d'usage. Quelques écrivains, au nombre desquels Piron, Duclos et Dumarsais, ont voulu supprimer les lettres doubles. Pourquoi continuer à employer ce qui est reconnu inutile? | Se dit aussi des caractères qui expriment des articulations réunies. Le *x* est une lettre double. Chilpéric voulut, à ce que nous rapporte Grégoire de Tours, transporter dans l'alphabet des Francs toutes les lettres doubles des Grecs. | *Lettres oisives*, Lettres employées dans l'orthographe comme signe étymologique, quelquefois par le caprice et la tyrannie de l'usage, et cela sans représenter aucune articulation. Dans le mot *temps*, le *p* est une lettre oisive étymologique. | Hist. relig. et chronol. *Lettres fériales*, Celles qui, dans quelques rituels, indiquent les féries ou jours de la semaine. Les *lettres fériales* diffèrent des *lettres dominicales* en ce que chacune

des premières indique constamment le même jour de la semaine. *B*, comme lettre férialе, indique toujours le lundi. | Hist. milit. *Lettres avocatoires*, Ordre qui suspend le service d'une troupe placée sous le commandement d'une puissance étrangère en vertu d'un traité. | *Lettre d'attache*, Brevet, ordre de service signés par un colonel-général. | *Lettres de sang*, Lettres de grâce que les empereurs romains accordaient aux individus coupables d'homicide. | *Lettres sacrées*, Brevet par lequel ils conféraient une dignité de l'empire. | *Lettres incises*, Lettres gravées en creux sur une médaille, après qu'elle a été frappée, au lieu d'être en relief comme le reste de l'empreinte. | *Lettres armoriées*, Lettres capitales dessinées en noir, et dans lesquelles les couleurs sont indiquées par la direction des traits, comme les couleurs et les métaux dans le blason. | *Lettres bâtardes*, Écriture cursive qu'on employait à la fin du XVe siècle. | *Lettres bénéventines*, Caractères employés par les Lombards. | *Lettres blanches* ou *lettres à jour*, Celles que l'on indique seulement par leurs contours extérieurs, et dont les jambages sont à jour. | *Lettres bolonaises*, Caractères employés au XIVe siècle en Italie, et qui diffèrent peu des lettres de forme. | *Lettres bourgeoises*, Caractères qui tiennent le milieu entre les lettres gothiques cursives, dites bâtardes, et nos lettres actuelles. | *Lettres en broderie*, Majuscules chargées d'ornements très-déliés, que l'on trouve dans les manuscrits mérovingiens des VIe et VIIe siècles. | *Lettres capitulaires*, Lettres historiées placées au commencement des chapitres et des livres d'un manuscrit. | *Lettres en chainettes, en treillis, en mailles; lettres tressées, entrelacées*, Majuscules à ornements très-compliqués, qu'on rencontre dans les manuscrits des VIIIe et IXe siècles. | *Lettres enclavées*, Majuscules initiales qui renferment dans leur contour la seconde ou même toutes les lettres du mot qu'elles commencent. Les lettres enclavées ne se trouvent guère que dans les anciens manuscrits. | *Lettres de forme*, Caractères gothiques des manuscrits du XIVe siècle. On les rencontre dans les missels, dans les livres de bibliothèques. | *Lettres de marqueterie*, Lettres dont les jambages sont découpés en carreaux noirs et blancs comme un pavé à compartiments. | *Lettres minutes, minutissimes* et *rondes*, Lettres onciales réduites à de petites dimensions. | *Lettres onciales*, Grandes lettres dont on se servait, dans les inscriptions et les épitaphes, chez les Romains. On les nommait ainsi parce que leur hauteur était celle d'une once. | *Lettres pisanes*, Caractères semblables à ceux de l'exemplaire des *Pandectes*, dont les Pisans s'emparèrent à la prise d'Amalfi. | *Lettres perlées*, Lettres formées ou ornées de petits points noirs au milieu desquels se trouve une marque blanche. | *Lettres ponctuées*, Caractères semés de points, très-fréquents dans les manuscrits anglo-saxons. | *Lettres solides*, Celles dont les pleins sont fort larges et gros à proportion. | *Lettres tondues*, Se dit, en parlant des manuscrits du XIIIe siècle, des caractères simples, par opposition aux *lettres barbues*, qui étaient hérissées de pointes. | *Lettres tourneuses*, Majuscules gothiques du XVe siècle. | *Lettres tranchées*, Lettres qui ont, au sommet et à la base de chaque jambage, un petit trait horizontal ou incliné. | *Lettres à queue*, Se dit des lettres *g, j, p, q* et *y*. | *Lettres anglaises*, Caractères d'imprimerie imitant l'écriture anglaise. | *Lettres égyptiennes*, Sorte de capitales de forme carrée et sans déliés. | *Lettre moulée*, Lettre imprimée. Ce calligraphe imite parfaitement la *lettre moulée*. | *Lettres ombrées*, Celles qui ont sur un de leurs côtés des traits formant ombre, de manière qu'elles paraissent en relief. | *Lettres ornées*, Caractères de fantaisie, plus ou moins chargés d'ornements de diverses espèces. | *Estampe, gravure avant la lettre*, Épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. Les *gravures avant la lettre* sont extrêmement recherchées, parce que, comme ce sont les premières tirées, elles sont plus belles, le cuivre ou l'acier n'ayant pas eu le temps de s'éreinter. Les *épreuves avant la lettre* des Marc-Antoine Raimondi se vendent un prix fou. | *Gravure après la lettre*, Épreuve tirée avec l'inscription indicative du sujet au bas. | *Lettres closes, lettres de cachet, du petit cachet, du petit signet du roi*. Il y a à distinguer entre les deux. Les *lettres closes* étaient une lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État et scellée du sceau de Sa Majesté, par laquelle les députés des départements étaient convoqués. Les *lettres de cachet* étaient des lettres émanées également du souverain, écrites sur simple papier, et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. Ces sortes de lettres furent une arme redoutable et un merveilleux instrument de despotisme au temps de la monarchie absolue. Richelieu s'en servit souvent pour écarter ses ennemis. Fleury en décerna trente à quarante mille pour cause de jansénisme. Louvois en décerna quatre-vingt mille pour cause de protestantisme. C'était le plus souvent un blanc-seing que le roi accordait beaucoup trop facilement. On haïssait un homme, on jalousait sa place, on convoitait sa fortune ou sa femme, alors on obtenait une lettre de cachet, et le rival haï était arrêté, conduit à la Bastille ou dans toute autre prison d'État, où il restait jusqu'à ce qu'il plût à son ennemi de l'en faire sortir. Quelquefois on n'en sortait pas; on était oublié, et l'on mourait sans savoir quel crime on avait commis, pour quelle faute on subissait ce cruel supplice d'être privé de sa liberté, d'être éloigné de sa femme, de sa famille, de tout ce qu'on aimait. C'était de l'arbitraire odieux, révoltant, et contre lequel nous appelons toute l'exécration de la postérité. Tout ce que vous insinuerez au roi contre les *lettres de cachet* n'en diminuera pas le nombre. (Mme de Maintenon.) Un moine inventa la poudre à canon; un évêque, les bombes; un capucin, le Père Joseph, si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, imagina les espions soudoyés par la police et les *lettres de cachet*. (Saint-Foix.) Pour notre histoire, elle est composée de tracasseries de cour, de grandes batailles perdues, de petits combats gagnés, et de *lettres de cachet*. (Voltaire.) | *Lettres d'abolition*, Lettres par lesquelles le roi déclarait qu'il n'y avait lieu à suivre contre une personne prévenue d'avoir commis un crime. | *Lettres d'affranchissement*, Par lesquelles il accordait des exemptions de taille, contributions et autres impositions. | *Lettres d'amortissement*, Permission accordée par lui à des gens de main-morte de posséder des héritages sans pouvoir être privés de cette possession par les seigneurs féodaux ou censiers. | *Lettres d'ampliation* ou *de rémission*, Par lesquelles il pardonnait à un prévenu d'avoir oublié une circonstance dans sa demande en rémission. | *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse*, Par lesquelles il conférait la noblesse. | *Lettres d'anticipation*, Lettres du petit sceau, qui permettaient à l'intimé de faire assigner l'appelant à certain jour, pour voir procéder sur l'appel interjeté. | *Lettres d'appel comme d'abus*, Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers d'assigner qui de droit, pour voir statuer sur un appel comme d'abus. | *Lettres d'appel simple*, Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers de signifier un exploit d'appel. | *Lettres d'assiette*, Lettres portant injonction aux trésoriers de France d'imposer proportionnellement chacun des habitants d'une commune. | *Lettres d'attaches sur bulles*, Lettres du grand sceau par lesquelles le roi autorisait l'exécution des bulles du pape, sous la condition que ces bulles ne contiendraient rien de contraire aux priviléges et libertés de l'Église gallicane. | *Lettres de committimus*, Lettres du grand ou du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent de faire payer à un créancier toutes les sommes qui lui étaient dues. | *Lettres de commutation de peine*, Lettres du grand sceau par lesquelles le roi déchargeait d'une condamnation. | *Lettres de conforte-main*, Lettres de grande chancellerie portant confirmation des saisies que les seigneurs féodaux avaient faites. | *Lettres de dispense*, Lettres accordées par le roi pour dispenser de la règle commune. | *Lettres d'État*, Lettres du grand sceau enjoignant aux juges de surseoir pendant un certain temps à l'instruction et au jugement des procès qui concernaient des ambassadeurs, des employés aux armées et des personnes qui s'éloignaient pour la cause publique. | *Lettres d'intimation*, Circulaires que l'électeur de Mayence envoyait aux électeurs de l'Empire pour leur marquer le jour de l'élection d'un empereur, et les engager à venir voter. | *Lettres de jussion*, Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi enjoignait aux cours et juridictions supérieures d'exécuter des ordres lorsqu'elles tardaient de s'y soumettre. | *Lettres de justice*, Lettres qui avaient moins pour objet d'accorder une faveur que de satisfaire aux besoins des sujets, suivant l'équité et la raison. | *Lettres de légitimation*, Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi accordait la légitimation d'un enfant naturel. | *Lettres de péremption d'appel*, Lettres du petit sceau enjoignant à tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir déclarer que, faute par lui d'avoir exercé des poursuites dans les trois ans, l'appel serait périmé. | *Lettres de privilége*, Celles par lesquelles le roi dispensait de certaines charges ou accordait une grâce. | *Lettres de profession*, Vœux d'une religieuse signés par elle-même. | *Lettres de rappel de ban*, Celles par lesquelles le roi graciait un banni pour le surplus de sa peine et le réintégrait dans ses biens confisqués, à charge de satisfaire aux autres condamnations. | *Lettres de ratification*, Constatant que les formalités prescrites pour la purge des hypothèques ont été remplies. | *Lettres de relief d'appel*, Portant mandement à tout huissier ou sergent de signifier un exploit d'appel lorsqu'il en sera requis. | *Lettres de relief de laps de temps*, Par lesquelles celui qui avait laissé passer le temps prescrit, à l'effet de se pourvoir par requête civile, était relevé de cette déchéance. | *Lettres de répit*, Lettres de la grande chancellerie accordant à un débiteur condamné un délai pour se libérer. | *Lettres de rescision*, Lettres du petit sceau mandant aux juges royaux de prononcer la nullité d'un contrat entaché de fraude, de violence, d'erreur ou de lésion. | *Lettres de révision*, Lettres de grande chancellerie enjoignant à des juges d'examiner de nouveau un procès criminel. | *Lettres de surannation*, Portant mandement de mettre à exécution les lettres de chancellerie, bien qu'il se fût écoulé une année depuis leur délivrance. | *Lettres de vétérance*, Lettres du grand sceau que devaient obtenir les officiers qui avaient servi pendant vingt ans, pour jouir des droits et priviléges accordés aux vétérans. | *Lettres du grand sceau*, Celles qui étaient expédiées par les secrétaires du roi, et scellées en la grande chancellerie en présence du garde des sceaux. | *Lettres du petit sceau*, Lettres scellées en la petite chancellerie en présence d'un maître des requêtes. | *Lettres perpétuelles*, Donations, testaments, constitutions de rentes, contrats de mariage, de vente, d'échange et autres actes translatifs de propriété. | *Lettres pour ester à droit*, Lettres de la grande chancellerie que le contumace pouvait obtenir après avoir laissé passer les cinq années accordées par la loi, à l'effet d'être admis à purger la condamnation qui le frappait. | *Lettres royaux*, Secours de droit émanés du prince, en faveur de l'impétrant; elles sont de grâce ou de justice. On les appelle *lettres royaux*, au masculin, parce qu'on a conservé l'ancienne façon de parler. *Royaux* était autrefois masculin et féminin. C'est ainsi qu'on disait *choses héréditaux* dans nos anciennes coutumes. | Mar. En général, Expédition d'un acte émanant de l'autorité compétente, et portant des ordres à exécuter ou conférant des pouvoirs à exercer, dans certaines limites et sous certaines conditions déterminées. | *Lettre de marque*, Acte délivré par le gouvernement, en temps de guerre, aux capitaines des navires armés pour la course, et à défaut duquel ces capitaines seraient considérés comme pirates, et non plus comme corsaires. | *Lettre de mer*, Acte qui, à la fois, sert de passe-port aux capitaines des navires marchands et constate la nationalité du navire ainsi que du pavillon. Délivré par le gouvernement, il mentionne le nom du navire, celui de l'armateur, celui du capitaine, le tonnage, la nature de la cargaison et le lieu de la destination. | *Lettre de santé*, Acte qui certifie l'état de santé des pays dans lesquels un navire a relâché, et que le capitaine doit produire à son arrivée dans un port, avant d'être admis à la libre pratique. | *Lettres de représailles*, Se disait autrefois, en cas de faits hors de guerre, de l'autorisation transitoire de saisir, prendre par force ou autrement, les navires et marchandises des sujets du prince qui avait négligé de réparer de premiers torts, le tout sous diverses conditions prescrites par une ordonnance de 1681. | Administr. *Lettre de service*, Lettre ministérielle par laquelle un officier en disponibilité est appelé à remplir les fonctions de son grade. | *Lettre de passe*, Celle par laquelle un militaire est prévenu qu'il passe d'un corps dans un autre; ce n'est, en quelque sorte, qu'un simple avis de mutation de corps. | *Lettre de créance*, Lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. Donner des *lettres de créance* à un ambassadeur. C'est aussi la lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin. Il m'a remis des *lettres de créance* sur Londres. | *Lettres de recréance*, Celles qu'un ambassadeur, ou plénipotentiaire, ou chargé d'affaires, reçoit de son prince qui le rappelle, pour être remises à celui d'auprès duquel il est rappelé. Lettres qu'un prince remet à l'ambassadeur, au plénipotentiaire ou au chargé d'affaires qui prend congé de lui en vertu d'ordres de son souverain, et qui sont adressées à ce dernier. | *Lettres de change*, V. CHANGE. | *Lettre de crédit*, Lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant auquel elle est adressée. | *Lettre de voiture*, Lettre qui contient le détail des objets dont un voiturier ou un chemin de fer a le transport, et sur la présentation de laquelle il est payé du prix de transport. | Fig. *Lettres de Bellérophon*, Lettres écrites contre ceux qui en sont porteurs.

Voici l'origine de cette expression : Bellérophon, fils de Glaucus, roi d'Epire, ayant tué par mégarde à la chasse son frère Belléros, se réfugia chez Prétus, roi d'Argos, à la femme duquel il inspira une passion violente. Cette dernière, nommée Sténobée, l'ayant trouvé insensible, accusa Bellérophon d'avoir voulu la séduire. Prétus crut naturellement sa femme ; mais ne voulant pas violer les lois de l'hospitalité, il envoya Bellérophon en Lycie, vers le roi Iobate, son beau-père, avec des lettres de recommandation en apparence, mais par lesquelles il instruisait en réalité ce prince de l'injure qu'il avait reçue, et le priait d'en tirer vengeance. Que de *lettres de Bellérophon* il s'est écrit, il s'écrit et s'écrira dans ce monde! (Voltaire.) | *Écrire un nombre en toutes lettres*, L'écrire non en chiffres, mais avec des lettres. Dans les actes sur papier timbré, il faut avoir bien soin d'*écrire les nombres et les sommes en toutes lettres*. | Fig. *Cet homme est écrit sur mon livre en lettres rouges*, Il a des torts, des vices que je n'oublierai jamais. | *Cet événement est écrit en lettres noires dans ma vie*, C'est un événement douloureux que je me rappellerai toujours. | *Cela devrait être écrit, imprimé, gravé en lettres d'or*, Se dit à propos d'une belle parole, d'une belle action qu'on voudrait voir connues de tout l'univers. | *Ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire*, S'emploie pour flétrir les actions sanglantes d'un tyran, d'un personnage célèbre par ses crimes. | Famil. *C'est un sot en trois lettres*, Il est tout à fait sot, extrêmement sot. Et vous *êtes un sot en trois lettres*, mon fils! (Molière.) | *En grosses lettres*, En caractères très-lisibles. | Fig. Ceux qui ont jamais mérité le titre de parfait ami sont couchés *en grosses lettres* et bien aisés à compter. (Guzman.) | *Il n'y manque pas une lettre*, C'est un ouvrage complet, entièrement achevé.

LETTRÉ, ÉE, adj. (du lat. *litteratus*, même signif. ; rad. *littera*, lettre). Qui a des lettres, de la littérature, du savoir, de l'instruction ; qui s'occupe de littérature par délassement ou par profession. Un homme *lettré*, Une femme *lettrée*. Un des hommes les plus *lettrés* de son temps. Toute fille *lettrée* restera fille toute sa vie. (J. J. Rousseau.) | S'emploie aussi substantiv. Un *lettré*. Une *lettrée*. En France les vrais *lettrés* sont rares. | Particulièrement. Classe d'hommes qui, à la Chine, cultivent les lettres et exercent les emplois publics. On connaît un *lettré* à la façon aisée dont il fait une révérence. (Mont.)

. . . . . On dit qu'elle est unie
A l'un de ces *lettrés* que respectait l'Asie.
(VOLTAIRE.)

| Hist. S'est dit autrefois des épées ou des poignards sur lesquels se lisait, soit le nom de l'ouvrier, soit une sentence, comme sur les lames fines d'Orient. Un bouclier d'acier *lettré*. Une dague *lettrée* de Tolède.

LETTRILLE, s. f. (dim. de *lettre*). Mot dont l'analogue, en espagnol, désigne des madrigaux, de petits compliments, de petites lettres en vers. C'est dans ce sens qu'il a été employé en français. Il y en a même qui lui reprochent de faire tantôt des sonnets, tantôt des comédies, des dizains ou des *lettrilles*. Il excelle dans les sonnets, dans les *lettrilles*.

LETTRINE, s. f. (dim. de *lettre*). T. d'imprim. Petite lettre qui, placée au-dessus ou à côté d'un mot, indique un renvoi à la marge ou au bas de la page. | Lettres majuscules qui se placent au haut des pages ou des colonnes d'un dictionnaire pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

LETTRISÉ, ÉE, adj. Littérat. Se dit d'un ancien genre de vers dont tous les mots commençaient par la même lettre. Vers latins *lettrisés*.

LEU. (Mot du patois picard signifiant *Loup*.) Usité seulement dans cette locution familière : *A la queue leu leu*, A la suite les uns des autres.

LEUCADE. Géogr. anc. Ile grecque de la mer Ionienne, près de l'Acarnanie, dont elle n'était séparée que par un canal. C'est la même qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Maure et qu'un pont joint au continent. | Ville située au nord de l'île de même nom, et qui fut quelque temps la capitale de l'Acarnanie. | Cap situé au sud de l'île et hérissé de brisants. Les amants malheureux cherchaient un remède à leurs maux en se précipitant du haut de ce cap dans la mer ; c'est ce qu'on appelait : *Faire le saut de Leucade* ; et il était passé dans la croyance populaire que ceux qui échappaient à la mort après ce saut périlleux étaient guéris de leur amour. Le poète Nicostrate, Artémise, Sapho et une foule d'autres moins connus, périrent en recourant à ce terrible remède. Mieux vaut ne pas guérir de ce joli mal d'amour que de faire le saut de *Leucade*.

LEUCANIE, s. f. (du gr. λευκός, blanc). Entom. Genre de lépidoptères, famille des noctuélieus. Les chenilles, cylindriques, glabres, se métamorphosent dans la terre. Les espèces de ce genre sont nombreuses, toutes d'une couleur pâle, d'un gris blanc ou jaunâtre. | On écrit aussi *Leucania*.

LEUCÉ, s. f. (du gr. λευκή, blanche). Ancien nom pathologique de la lèpre ou d'une éléphantiasis qui couvre le corps d'écailles blanches.

LEUCÉ. Géogr. Ile située dans le Pont-Euxin, entre l'embouchure de l'Ister et celle du Danapris. C'était, dans la mythologie grecque, une île sainte, où l'on plaçait les âmes heureuses, celles d'Ajax, d'Achille, de Patrocle, etc.

LEUCÉTHIOPIE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; αἰθιοψ, nègre). Zool. État dans lequel la peau ou les appendices épidermoïdes qui la couvrent sont de couleur blanche chez un animal dans l'espèce duquel cet état est extraordinaire.

LEUCINE, s. f. Chim. Principe existant dans le tissu pulmonaire et dans le sang.

LEUCIPPE. Philosophe grec, qui vivait 500 ans avant Jésus-Christ. Il était né, selon les uns, à Abdère, selon d'autres et plus vraisemblablement, à Milet. Il expliquait l'univers par le *vide* et par des *atomes en nombre infini*, animés d'un mouvement éternel et productifs, par leurs combinaisons fortuites, de tous les corps. Démocrite fut son disciple.

LEUCITE, s. f. Minéral. Grenat blanc, nommé également *Amphigène*.

LEUCOCYTE, s. m. (du gr. λευκός, blanc ; κύτος, cellule). Anat. génér. Espèce d'élément qui se présente soit à l'état de cellules, soit à l'état de noyaux libres blancs.

LEUCOCYTHÉMIE, s. f. (de *leucocyte* et αἷμα, sang). Méd. Altération nouvellement étudiée, consistant dans une augmentation considérable des globules blancs qui donnent une teinte gris rougeâtre au sang. Il y avait *leucocythémie* chez le sujet.

LEUCOCYTHÉMIQUE, adj. Qui a rapport à la leucocythémie.

LEUCOGRAPHIE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; γράφω, je décris). Physiol. Description des albinos ; traité sur l'albinisme.

LEUCOGRAPHITE, s. m. (pron. *leukografite*). Minéral. Espèce de craie, ou pierre blanche, facile à dissoudre dans l'eau, dont les blanchisseuses se servent pour donner de l'éclat au linge.

LEUCOLITHE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; λίθος, pierre). Nom donné anciennement par les Grecs à une pyrite blanche, qu'on a pensé être un sulfure de zinc. La *leucolithe calcinée* fournissait un remède contre les maux d'yeux. | Un des noms de l'*amphigène*. | Variétés de topaze. *Leucolithe* d'Altemberg. *Leucolithe* de Mauléon

LEUCOME, s. m. Chirurg. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil. Faire disparaître un *leucome*. | On écrit aussi *Leucoma*.

LEUCOMORIE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; μωρός, fou). Littéralement, Folie blanche. Nom que donnent les médecins à une sorte de démence paisible ; mélancolie.

LEUCOPATHIE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; πάθος, maladie). État d'un animal qui, par un vice primitif de conformation, a blanches des parties qui, naturellement, sont plus ou moins colorées. | Méd. Synonyme d'*Albinisme*.

LEUCOPHLEGMASIE, s. f. Méd. Synonyme d'*Anasarque* ou infiltration générale du tissu cellulaire.

LEUCOPHLEGMASIQUE, adj. Qui appartient à la leucophlegmasie. Accidents *leucophlegmasiques*.

LEUCORRHÉE, s. f. (du gr. λευκός, blanc ; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement blanc, nom scientifique de l'affection vulgairement appelée *Flueurs blanches*. C'est une affection active ou passive de la membrane muqueuse de l'utérus, accompagnée d'un écoulement humoral qui, loin d'être toujours blanc, comme l'indique son nom, est singulièrement variable dans sa couleur. Il dépend tantôt d'une phlegmasie aiguë ou chronique ; tantôt d'une asthénie profonde de l'organisme, d'autres fois de l'introduction d'un virus *sui generis* dans l'économie (virus vénérien) ; la *leucorrhée* qui reconnaît cette dernière cause reçoit les noms de *blennorrhagie* ou de *gonorrhée*. Les médecins grecs admettaient dix sortes de leucorrhées déterminées d'après la couleur de l'écoulement. Les modernes en reconnaissent cinq espèces, d'après les causes du catarrhe utérin, savoir : 1° la *leucorrhée constitutionnelle*, 2° la *leucorrhée accidentelle*; 3° la *leucorrhée succédanée* ; 4° la *leucorrhée syphilitique*; 5° la *leucorrhée critique*. On appelle *leucorrhée constitutionnelle* un écoulement muqueux de la membrane utéro-vaginale, qui paraît tenir à une disposition particulière de l'organisation. Cette espèce de leucorrhée est très-fréquente ; elle peut résulter d'une foule de causes et être transmise héréditairement. Les flueurs blanches que les jeunes filles contractent dès leur enfance, et qui, chez elles, deviennent constitutionnelles, sans être héréditaires, sont très-communes, et s'observent spécialement chez les enfants nés de parents faibles, qui vivent dans la misère, habitent des quartiers humides, où le soleil ne pénètre presque jamais, des rues étroites, sales et remplies d'émanations fétides et affaiblissantes de tous les systèmes de l'organisation. La *leucorrhée accidentelle* est la plus fréquente de toutes ; elle résulte de causes accidentelles diverses, telle que la suppression des exutoires, d'une hémorrhagie, l'introduction de substances nuisibles dans l'économie, des affections morales, des irritations, etc. Toutefois ses causes ne sont pas toujours connues et appréciables. La *leucorrhée succédanée* est un catarrhe utérin, qui remplace des sécrétions ou excrétions établies par la nature. Ainsi les flueurs blanches paraissent quelquefois à la place des règles supprimées chez les femmes leucorrhéiques. Le flux hémorrhoïdal supprimé est aussi remplacé par un écoulement blanc. Les lochies, qui viennent à se supprimer chez les femmes en couches, laissent souvent après elles des flueurs blanches abondantes. La *leucorrhée syphilitique* est définie et expliquée aux mots BLENNORRHAGIE et GONORRHÉE. La *leucorrhée critique* est un flux muqueux, qui s'établit tout à coup sur la membrane muqueuse utéro-vaginale pendant le cours et le plus souvent vers la fin d'une maladie aiguë, dont il est ordinairement une heureuse solution. Cette espèce de leucorrhée est la plus rare. La *leucorrhée* est une maladie qui sévit contre tous les âges. On a vu des petites filles qui en étaient atteintes dès les premiers jours de leur naissance. Elle a été observée en outre à deux, à quatre, à six, à huit, à dix ans et au delà. Devenue chronique, elle peut donner lieu à des épaississements et à des ulcérations de la membrane utéro-vaginale. Elle peut aussi devenir l'origine de lésions organiques de l'utérus ; elle agit quelquefois d'une manière sensible sur le système nerveux, prédisposant à l'hypocondrie et à plusieurs autres affections nerveuses. Les femmes les plus exposées à la leucorrhée sont celles qui se trouvent dans l'âge de la menstruation, de quinze à quarante-cinq ans ; celles qui sont pléthoriques, d'un tempérament lymphatique, d'une constitution molle et lâche ; celles qui, d'une constitution faible, sont nées d'une mère sujette aux flueurs blanches ; celles qui habitent dans les lieux bas, humides et mal aérés ; qui se serrent la taille dans des corsets, usent habituellement de chaufferettes, font abus des aliments aqueux, lactés, farineux, etc. Parmi les causes immédiatement déterminantes, il faut placer les influences brusques d'une température humide et froide, qui supprime les excrétions cutanées, la suppression des sueurs, d'exutoires habituels, des dartres, des menstrues, des hémorrhoïdes, d'un coryza, d'une expectoration, d'un vomissement ; une foule de causes qui agissent localement, comme la présence de corps étrangers dans le vagin ; des pessaires, des fœtus morts ou putréfiés ; une suite de fausses couches ; des coups, des chutes sur l'abdomen ; un accouchement laborieux ; l'usage trop prolongé des bains ; des causes morales, telles qu'un profond chagrin, une vive frayeur, l'oisiveté, etc., etc. Le traitement prophylactique de la *leucorrhée* est intimement lié à la stricte observance des principes de la morale, de l'éducation et de l'hygiène publique, qui ont pour l'ordinaire une grande influence sur la vie et la santé des hommes. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur la population des campagnes salubres par leur exposition et par leur sol, où les habitants font beaucoup d'exercice et ont de bonnes mœurs ; on n'y voit point ou presque point de femmes sujettes aux flueurs blanches. Cette fâcheuse infirmité est, au contraire, le plus souvent reléguée dans les villes populeuses, spécialement chez les populations des quartiers humides et presque toujours dérobés aux rayons du soleil. Une *leucorrhée* simple, récente, est rarement une maladie dangereuse ; on peut, pour ainsi dire, en confier la guérison à la nature. Le repos, des bains, des boissons délayantes, suffiront pour aider une heureuse solution ; mais, si l'inflammation est vive, douloureuse, il faut avoir recours à un traitement suivi.

LEUCORRHÉIQUE, adj. Méd. Qui est affecté de leucorrhée. Les femmes *leucorrhéiques*. | Substantiv. Une *leucorrhéique*. | Qui appartient à la leucorrhée ; qui en provient. Écoulement *leucorrhéique*. | On écrit aussi *Leucorrhoïque*.

LEUCOSE, s. f. (du gr. λευκός, blanc). Pathol. Ensemble des maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques.

LEUCO-SYRIE (littéral. *Syrie blanche*). Géogr. Contrée vaguement délimitée par les anciens, et comprenant la Cilicie orientale et la Cappadoce méridionale, au nord de la Syrie. Cette contrée

était ainsi appelée parce que ses habitants avaient le teint plus blanc que les Syriens propres.

LEUCTRES. Géogr. Lieu de la Béotie, entre Thèbes et Thespies, à 13 kilom. de la mer, célèbre par la victoire que les Thébains, commandés par Épaminondas, y remportèrent sur les Lacédémoniens, conduits par leur roi Cléombrote. La bataille de Leuctres fit disparaître sans retour la prééminence de Sparte en Grèce (371 ans av. notre ère).

LEUDE, s. m. (de l'allem. *leute*, gens ou sujets). Mot qui désignait, chez les Germains, les compagnons du chef militaire, ceux qu'il avait attachés à sa personne par des présents d'armes et de chevaux, ses fidèles, ses *gens*. Chez les Germains, comme chez les Gaulois et la plupart des peuples barbares, lorsqu'un chef militaire avait annoncé dans une assemblée publique l'intention d'entreprendre quelque expédition guerrière, ceux qui en approuvaient l'objet se liaient à lui par un serment de fidélité et lui promettaient une obéissance absolue. Ce lien était très-étroit, et revenir sain et sauf d'un combat où le chef avait perdu la vie était pour un *leude* le comble du déshonneur. Dans l'invasion, les *leudes* formaient le corps des armées barbares; mais dès lors le serment qui les liait au chef différait peu du serment militaire en usage dans les armées romaines. Après que les Francs se furent établis dans les Gaules, leurs rapports avec leurs chefs subirent de nombreuses modifications; les concessions de bénéfices remplacèrent les présents d'armes et de chevaux, et les *leudes* ou *fidèles*, qu'on nomma aussi *antrustions*, formèrent une classe d'hommes groupée autour du prince, et de laquelle devait sortir par la suite la féodalité. On a conservé la formule par laquelle un homme puissant était reçu avec son *arimannie*, c. à d. son cortége de fidèles, au nombre des fidèles du roi. En voici la traduction : « Il est juste que ceux qui nous promettent une foi entière soient protégés par notre secours. Or, notre fidèle N... étant venu, avec l'aide de Dieu, ici, dans notre palais, accompagné de son arimannie, a juré *truste et fidélité* en notre main; nous décrétons donc, par le présent acte, et nous ordonnons que ledit N... soit compté au nombre de nos antrustions; et si quelqu'un venait à être assez audacieux pour le tuer, qu'il sache qu'il sera jugé coupable, et payera pour son wehrgeld 600 sous. » Ce ne fut point un accident, ni le résultat de l'oppression et de la violence seules, que l'extension toujours croissante de cette classe d'hommes; ce fut la conséquence de l'état où se trouvèrent les barbares répandus sur un pays vaste et dépeuplé. Les grands propriétaires devinrent le centre d'associations nouvelles fondées sur les engagements d'homme à homme; et ce fut par la foi donnée et reçue entre le supérieur et ses leudes que recommença la société. Aussi, à dater du VIe siècle, voit-on se multiplier et s'étendre de plus en plus les relations de ce genre. Les hommes puissants s'efforcent sans cesse d'accroître le nombre de leurs leudes, les hommes libres de devenir les leudes d'un homme puissant. Les simples guerriers comme les grands propriétaires, les pauvres comme les riches, sont reçus parmi les leudes du roi, car les leudes sont alors presque les seuls hommes qu'il puisse regarder comme les sujets avec qui il soit vraiment en société. Les grands propriétaires agissaient dans leur sphère par les mêmes moyens. Ils avaient aussi des bénéfices à distribuer; ils tenaient une cour et pouvaient donner à leurs fidèles des charges de sénéchal, de maréchal, d'échanson, de chambellan, etc. Les rois s'efforçant d'élever leurs leudes dans la société, et ceux-ci de s'élever eux-mêmes, il se forma une classe aristocratique, dans laquelle prirent place non-seulement des Gaulois-Romains riches et libres, mais des affranchis, des esclaves même; dans laquelle entrèrent, sans qu'il fût tenu compte ni de l'origine ni d'aucune condition légale, tous les hommes que le hasard, leur propre industrie, la faveur ou la nécessité mettaient à portée de servir le prince en échange de sa protection ou de ses bienfaits. Les vassaux chez les Francs, les *masnadieri* chez les Lombards, les *thanes* chez les Anglais, étaient des *leudes*. Les leudes n'étaient que des feudataires, mais le nom ne se conserva pas, et n'était déjà plus en usage lorsque s'établit le régime féodal.

LEUR, adj. possessif (du provenç. *lur*, d'eux, d'elles). Ce mot sert à exprimer un rapport d'appartenance, de possession ou de propriété entre le nom qu'il détermine et la troisième personne du pluriel. *Leur* bonté, *leur* science, *leur* fortune, se dit pour *la bonté, la science, la fortune d'eux* ou *d'elles*. Il se place toujours avant les substantifs qu'il détermine et s'applique également aux personnes et aux choses. L'adjectif possessif *son*, *sa*, *ses*, exprime le même genre de rapport, avec cette différence que le sujet doit être au singulier. *Sa* bonté, *sa* science, *sa* fortune, pour *la* bonté, *la* science, *la* fortune *de lui, d'elle*. *Ses*, se dit de plusieurs choses qui appartiennent à une seule personne, tandis que *leur* se dit d'une seule chose qui appartient à plusieurs personnes, et *leurs*, de plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs personnes. Il en résulte que, dans la langue française, *son*, *sa*, a deux pluriels distincts : *ses* et *leur* ou *leurs*. *Leur* est invariable par rapport au genre. Il s'emploie également pour le masculin et le féminin : *leur* bonheur, *leur* santé; *leurs* trésors, *leurs* vertus. *Leurs* yeux étaient enflammés, et *leurs* bouches étaient fumantes. (Fénelon.) | En général, cet adjectif ne s'emploie point devant un nom qui est suivi d'un pronom relatif; on ne dit pas : J'ai abattu *leurs* arbres, qu'ils avaient plantés, mais : J'ai abattu *les* arbres qu'ils avaient plantés. Cependant, si le sens de la phrase l'exige, on dira : J'ai abattu *leurs* arbres, qu'ils plantèrent à une époque où ils ne prévoyaient guère ce qui leur est arrivé. Ici, on insiste sur l'idée de propriété actuelle ou passée, et la seconde proposition est plutôt conjonctive que déterminative; c'est comme si l'on disait : J'ai abattu *leurs* arbres; ils les plantèrent à une époque, etc. | Les adjectifs possessifs *leur*, *leurs*, doivent se répéter devant chaque substantif qu'ils déterminent. Ils ne voulaient pas, en partant à la frontière, laisser en péril *leurs* femmes et *leurs* enfants. Ce monument me disait plus haut et mieux que tous les livres *leur* puissance et *leur* chute. Cependant, l'usage permet de dire : *leurs* père et mère pour *leur* père et *leur* mère. Ces pauvres enfants ont perdu *leurs* père et mère. Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines ont néanmoins été nourris dans le premier âge par *leurs* pères et mères avec des insectes. (Buffon.) | La répétition n'a pas lieu devant des adjectifs ou des substantifs employés comme synonymes, comme équivalents ou comme explicatifs d'une même idée. *Leurs* castes ou tribus ont méprisé les autres peuples. J'observai attentivement *leurs* mœurs, coutumes et usages, qui, maintes fois, me remplirent d'étonnement par leur singularité. En récompense de *leurs* bons et utiles services, que Dieu éloigne d'eux tout chagrin domestique! | La répétition a toujours lieu lorsque les substantifs ne sont pas du même nombre. C'est ce qu'exigeaient à la fois *leur* conscience et *leurs* intérêts. | Les adjectifs possessifs en relation avec des substantifs abstraits se mettent toujours au singulier. La plupart des hommes ont toujours *leur* intérêt pour base de *leur* conduite. Quelle serait la sûreté des citoyens si les magistrats de qui dépendent *leur* fortune, *leur* honneur et *leur* vie, avaient à craindre le ressentiment d'une autorité arbitraire? | L'usage permet quelquefois d'employer indifféremment le singulier ou le pluriel. Une ardeur nouvelle s'était emparée de *leur* cœur. Les passions les plus violentes se partageaient *leurs* cœurs. | Il est des cas où le sens exige rigoureusement l'emploi du pluriel. Paul et Virginie ne connaissaient d'autres époques que celles de la vie de *leurs* mères. (Bern. de Saint-Pierre.) Comme dans cet exemple il ne s'agit pas d'un frère et d'une sœur, le pluriel est indispensable. | Pour les noms des choses, le rapport d'appartenance ou de possession s'exprime le plus souvent par *en*, qui signifie *de lui, d'elle* ou *d'eux*. J'ai examiné votre tableau, et j'*en* ai admiré tous les détails. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui *en* altèrent la majesté. Mais on se sert aussi de *leur*, *leurs*, surtout pour donner de la force à l'expression. Le récit de nos maux adoucit *leur* rigueur. Ces arbres sont bien exposés, mais *leurs* fruits ne mûrissent pas.

L'art et les soins ajoutent à nos jours,
Mais rien ne peut éterniser *leur* cours.
(LOMBARD.)

| Avec le mot *chacun*, on emploie ordinairement *leur*, *leurs*, toutes les fois que le verbe est séparé de son régime par le mot *chacun*, ou que ce dernier, formant une incise, sépare une des parties de la proposition incidente. Les deux partis regardèrent *chacun* cette élection comme *leur* ouvrage particulier. Les langues ont *chacune leurs* bizarreries. (Boileau.) | *Leur*, *leurs*, s'emploient substantiv.; ils prennent alors l'article et jouent le rôle de véritables pronoms. Voilà ma part, voici *la leur*. Mon sort sera *le leur*. Mes amis sont aussi *les leurs*. Ils attendent notre jugement pour y conformer *le leur*. Dans ces exemples, *le leur*, *la leur*, *les leurs*, équivalent à *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, *d'eux* ou *d'elles*. | *Les leurs* se dit quelquefois, dans un sens absolu, pour Leurs parents, leurs amis, ceux qui sont de la même secte, du même parti. Ils s'intéressent pour eux et pour *les leurs*. Les zingaris reconnaissent facilement *les leurs* dans les foires et marchés, où, sans s'être parlé, ils s'entendent merveilleusement. J'y pris la même part que si j'eusse été un *des leurs*. (Marmontel.)

LEUR, pr. pl. de la 3e pers., des deux genres. Il signifie *à elles*, *à eux*. Il est invariable et se dit des personnes, des animaux et des choses. Il est toujours régime indirect d'un verbe. Quoique dans cette dure captivité il souffrît peut être plus qu'aucun de ses compagnons, il ne cessait de *leur* montrer du courage, de *leur* manifester des espérances qu'il était loin d'avoir, afin que l'abattement où ils étaient plongés pour la plupart ne *leur* devînt pas funeste. (Raymond.) Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. (Larochefoucauld.) Il faut compter sur l'ingratitude des hommes et ne pas laisser de *leur* faire du bien; c'est le devoir des spirites et des libres penseurs.

Bien moins jaloux de *leur* survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.
(*La Marseillaise.*)

| Lorsqu'après le verbe il y a deux pronoms de la troisième personne, dont l'un est régime direct et l'autre régime indirect, c'est toujours celui-ci qui se place le dernier. *Donnez-les-leur*. *Faites-les-leur* voir. | *Leur* se met avant le verbe quand la proposition est simplement énonciative. Vous *leur donnerez*. Nous *leur raconterons*. | Quand la proposition est impérative, *leur* se place toujours après le verbe, à moins qu'il n'y ait une négation. *Donnez-leur* cette liberté. *Ne leur laissez* pas cet avantage. *Offrez-leur* la bataille. *Ne leur laissez* pas le temps de se fortifier. | Entre *leur*, *leurs* adjectifs et *leur* pronom personnel, il existe cette différence que les premiers se joignent toujours à des substantifs, tandis que le dernier se lie toujours grammaticalement à un verbe et ne prend jamais la marque du pluriel. *Leurs chevaux*, c. à d. les chevaux d'eux ou d'elles, rapport de qualification; *il leur convient*, c. à d. il convient à eux ou à elles, rapport d'attribution.

LEURRE, s. m. (du lat. *lorum*, courroie). T. de fauconn. Morceau de cuir rouge, en forme d'oiseau, qui sert pour rappeler l'oiseau de proie lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. Présenter le *leurre*. | *Oiseaux de leurre*, Ceux qu'on rappelle au leurre. | Espèce de chasse à l'oiseau dans laquelle on emploie l'appât nommé leurre. | Fig. Chose artificieusement présentée pour attirer et tromper. L'exemple est un dangereux *leurre*. (La Fontaine.) L'étalage de l'espérance est le *leurre* de tous les pipeurs d'argent. (Buffon.) L'incertitude de l'avenir m'a toujours fait regarder les projets de longue exécution comme des *leurres* de dupe. (J. J. Rousseau.)

LEURRÉ, ÉE, part. Dressé au leurre. Oiseau *leurré*. | Fig. Trompé par quelque chose artificieusement présenté. *Leurré* par de vaines promesses.

LEURRER, v. a. T. de fauconn. Dresser un oiseau de proie au leurre. Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à *leurrer*. | Fig. Attirer par un appât, illusionner, tromper. On l'a *leurré* d'un faux espoir. Elle le *leurra* de promesses et n'en tint aucune. Deux siens voisins se laissèrent *leurrer*. (La Fontaine.) Quoi! par un feint amour vous m'*auriez* donc *leurrée!* (Destouches.) L'espérance anime le sage et *leurre* le présomptueux et l'indolent. (Vauvenargues.) Bonaparte jamais ne nous *leurra* de la liberté de la presse, ni d'aucune liberté. (P. L. Courier.) | SE LEURRER, v. pr. Être leurré. Ces oiseaux ne *se leurrent* pas facilement. | Fig. Être attiré par un appât, être déçu, trompé. Il *se leurre* d'un faux espoir, jamais le peuple ne lui pardonnera. Elle *se leurre* d'un mariage.

LEUTRITE, s. f. (de *Leutra*, nom de lieu). Minéral. Marne calcaire et sablonneuse, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, remplie de cavités tapissées de cristaux de calcaire spathique, et qui a la propriété remarquable de répandre dans l'obscurité une lumière phosphorescente très-vive par le plus léger frottement. On emploie la *leutrite* pour amender les terres dans plusieurs de nos départements.

LEVAGE, s. m. Action de lever; résultat de cette action. Le *levage* des dîmes. N'est plus usité en ce sens. | Anc. jurisp. Droit accordé à certains seigneurs hauts-justiciers sur les marchandises vendues et transportées hors de leur justice, après y avoir stationné huit jours. | Droit prélevé sur les vassaux qui habitaient hors du fief. | T. d'agric. Sorte de procédé par lequel on assujettit les pampres des vignes, particulièrement dans le Bordelais. | T. de construct. Mise en place d'une charpente. | T. de savonn. L'action des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on cuit le savon. | Une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. Cette ouvrière procède au *levage*.

LEVAILLANT (FRANÇOIS). Voyageur et naturaliste, né en 1753, à Paramaribo, dans la Guiane hollandaise. François Levaillant, mis fort jeune en face des grands spectacles de la nature, en présence des immenses forêts et des savanes infinies, eut de bonne heure l'instinct, la révélation de son avenir. Il commença ses voyages par l'Afrique australe, pénétra chez les Cafres et les Hottentots, et traversa en paisible conquérant des régions que très-peu d'Européens avaient parcourues avant lui. Ces excursions hardies à travers l'Afrique, les collections précieuses d'animaux, de plantes, d'oiseaux, de minéraux rapportées par Levaillant, font de lui un des hommes qui ont le plus contribué à répandre le goût des explorations lointaines, et qui peuvent être placés parmi les naturalistes distingués. Quand il revint en Europe et qu'il se fut fixé à Paris pour écrire l'histoire de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, il eut à lutter contre l'indifférence et la prévention. On ne crut pas d'abord à sa véracité, on lui dénia l'honneur de certaines découvertes, et quand enfin le jour de la justice arriva pour lui, Levaillant était aux portes du tombeau. Il mourut en 1824. On lui doit une *Histoire naturelle des oiseaux*.

LEVAIN, s. m. (rad. *lever*). Substance propre à déterminer une fermentation dans le corps avec lequel on la mêle. | *Levain* de bière. *Levain* doux. | Dans une acception particulière, Pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain. Faire du *levain*. Préparer un *levain*. Mettre un peu trop de *levain* dans la pâte. Se servir d'un *levain* trop vieux. Du pain sans *levain*. | En médecine, les humoristes et les iatro-chimistes donnent le nom de *levain* à ce qu'ils considèrent comme les humeurs viciées du corps humain. Il s'est amassé un mauvais *levain* dans son estomac. | Dans le langage ordinaire, ce mot signifie Reste, suite. Ce mal ne guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque *levain*. | Fig. Germe de quelque passion violente; ce qui est capable d'exciter, comme par une fermentation, les sentiments, les doctrines, etc. Un *levain* de haine, d'inimitié. *Levain* de discorde. Ce *levain* de révolte et de sédition. (Tristan.) Il y a dans l'esprit comme un *levain* d'orgueil qui s'enfle et se dilate par la science. (Fléchier.) Il reste toujours un *levain* de mécontentement. (Voltaire.) Un faux principe est un mauvais *levain*, qui, lors même qu'il est petit, peut gâter toute la pâte. (Bayle.) Ne laissez germer dans mon cœur aucun *levain* de vengeance. (J. J. Rousseau.)

J'ai des défauts, mais le ciel fit les femmes
Pour corriger le *levain* de nos âmes.
(VOLTAIRE.)

LEVANT, adj. m. Qui se lève. Il n'est usité que dans cette expression : *Soleil levant*, Soleil qui paraît au matin. Nous arrivâmes sur le sommet de la montagne au *soleil levant*. Cette exposition regarde le *soleil levant*. Nous sommes tournés vers le *soleil levant*. Le onzième jour, au *soleil levant*, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. (Bernardin de Saint-Pierre.) | Fig. *Être tourné vers le soleil levant*, *Adorer le soleil levant*, Se tourner vers la puissance nouvelle, se mettre du parti des vainqueurs; faire sa cour à quelqu'un qui s'élève, à la faveur naissante, etc. | Anc. législ. *Homme levant et couchant*, Homme domicilié, par opposition à aubain ou étranger.

LEVANT, s. m. (rad. *lever*). Le côté duquel le soleil se lève; la partie du ciel où le soleil se lève, par rapport au lieu où l'on est; l'un des quatre points cardinaux. Regarder le *levant*. Être tourné vers le *levant*. La Suisse est au *levant* de la France. L'Asie est au *levant* de l'Europe. Cette terre est au *levant* de sa maison. Du *levant* au couchant, du More jusqu'au Scythe. (Corneille.) On dit aussi, en géographie, l'*est* ou l'*orient*. | Astron. *Levant d'été*, Point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été. *Levant d'hiver*, Point où le soleil se lève au solstice d'hiver. | Les régions qui, par rapport à nous, sont situées du côté où le soleil se lève, comme la Grèce, la Turquie, l'Anatolie, la Syrie, l'Arabie, la Perse, etc. Aller dans le *Levant*. Voyager dans le *Levant*. Faire un voyage au *Levant*. Les peuples, les mœurs du *Levant*. Le commerce, les marchandises du *Levant*. Cet avantage attira le commerce du *Levant* à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque. (Voltaire.) | Dès la plus haute antiquité, le midi de la Gaule entretint avec les pays désignés aujourd'hui sous le nom de *Levant* des relations commerciales très-actives par l'entremise, soit de Marseille, soit d'autres villes, comme Arles, Narbonne, Montpellier, Agde, Toulon, Antibes et Fréjus. Ces relations prirent surtout une grande extension lorsque Constantin eut transféré à Constantinople le siége de l'Empire. Ralenties nécessairement par les guerres qui suivirent la conquête des Francs, elles redevinrent plus actives sous Charlemagne, grâce à l'amitié qui unit ce prince au khalife Haroun-al-Raschid. Au IXe et au Xe siècle, les pirateries des Sarrasins, maîtres de l'Espagne, de l'Afrique et d'une partie de l'Asie, anéantirent notre commerce dans la Méditerranée; mais les croisades le firent bientôt refleurir. Les rois de Jérusalem, en récompense des services que leur avaient rendus les Marseillais, leur concédèrent plusieurs priviléges importants. Amaury, neuvième successeur de Godefroy de Bouillon, accorda aux négociants de Marseille la permission d'aller et venir, de vendre et acheter toutes sortes de marchandises dans l'étendue de son royaume de Chypre, sans payer aucuns droits ni subsides, en ajoutant à ces prérogatives le don d'une maison aux champs, avec son bétail, ses appartenances et dépendances. On possède une charte de 1187, par laquelle Conrad, fils du marquis de Montferrat, permet aux Marseillais d'entretenir dans la ville de Tyr un consul avec juridiction, et aux mêmes titres que les consuls établis dans les autres ports du Levant. Au XIIIe siècle, les Grecs, qui jusqu'alors avaient apporté eux-mêmes leurs marchandises dans les ports de la Provence et du Languedoc, furent supplantés par des navigateurs marseillais, unis à des maisons juives. A cette époque la navigation française embrassait la côte occidentale de l'Italie, la côte septentrionale de l'Afrique, à peu près tous les ports de la Méditerranée. Mais la rivalité des maisons d'Anjou et d'Aragon, pour la couronne de Naples et de Sicile, commença la ruine de notre commerce dans le Levant, ruine qui s'accrut par la guerre de Cent ans avec les Anglais, et par les conquêtes des Turcs dans l'empire grec. | *Mer du Levant*, La Méditerranée vers l'Orient. Faire le commerce dans la *mer du Levant*. Naviguer, croiser dans la *mer du Levant*. | *Échelles du Levant*, Les ports du Levant. Les *échelles du Levant* ont joui longtemps de la plus brillante prospérité commerciale. | Dans nos ports de la Méditerranée, Nom donné au vent d'est, Le *levant* est opposé au ponent ou vent d'ouest.

LEVANTI, s. m. Soldat de marine turque. | *Levanti patron*, Commandant d'une petite galère turque. N'est usité que dans les anciennes relations historiques ou de voyage.

LEVANTIN, INE, adj. (rad. *Levant*). Qui est du Levant, qui habite le Levant. Les peuples *levantins*. Les nations *levantines*. On a dit aussi *Levanti*. | Qui appartient au Levant ou à ses habitants. Mœurs, coutumes *levantines*. Commerce *levantin*. Ports *levantins*. | Substantiv. Un *Levantin*. Une *Levantine*.

Les *Levantins*, en leur légende,
Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas,
Dans un fromage de Hollande
Se retira loin du fracas.
(LA FONTAINE.)

| On dit plus communément à notre époque : *Un homme, une femme de l'Orient, les Orientaux*. | Mar. Les *levantins*, Les matelots de la mer Méditerranée, et plus particulièrement ceux des côtes de la Turquie et de l'Asie-Mineure. Se dit par opposition à *ponantais*, matelots de l'Océan.

LEVANTINE, s. f. Comm. Espèce d'étoffe de soie, dont la côte en biais est tantôt isolée et tantôt accompagnée d'une côte plus petite, selon le goût du fabricant. La *levantine* s'emploie le plus ordinairement un peu pour robes et beaucoup pour doublures. Elle se fait avec des organsins et de la trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité. Suivant leur destination, les *levantines* sont cylindrées, gaufrées, moirées ou lustrées. | Conchyliol. Nom de plusieurs coquilles bivalves. | Géogr. Nom d'une vallée étroite et profonde où coule le Tessin et qui s'étend du mont Saint-Gothard jusqu'à Poleggio, dans une longueur de 44 kilom.; elle est remarquable par sa végétation et compte environ 10,000 habit.

LÈVE, s. f. T. de papet. Lame servant à soulever le maillet qui doit retomber sur le chiffon.

LEVÉ, ÉE, part. Haussé, élevé, mis en haut. Les mains *levées* au ciel. Nous ne fûmes pas peu surpris de trouver la trappe *levée*. (Le Sage.) | Debout. Tenez-vous *levé*. | Hors du lit. Dès l'aurore, tout le monde est sur pied; les plus grands dormeurs sont les premiers *levés*. (Paulmier.) | Visible au-dessus de l'horizon. La lune est *levée*. Le soleil n'est pas encore *levé*. | Commencer. Le jour est *levé*, est à peine *levé*. | Perçu, recueilli. Sommes *levées*. | *Avoir le bras, la main, le fer, le glaive levé*, Être prêt à frapper. Le fer que le cruel tient *levé* sur ta tête.

Près de leurs corps sanglants, la reine évanouie,
Le roi, le bras *levé*, prêt à trancher sa vie.
(VOLTAIRE.)

| Fig. *Marcher la tête levée*, Aller sans crainte des reproches ou des affronts; paraître avec audace au milieu des personnes dont on aurait pu appréhender la présence. Cette femme superbe entre, le front *levé*. (Racine.) Le crime va la tête *levée*, la vertu rougit et se cache. (Massillon.) | Fig. et famil. *Prendre quelqu'un au pied levé*, Le prendre, le rencontrer au moment où il va partir. Signifie aussi Prendre quelqu'un au mot, lui faire une demande sans lui laisser le temps de la réflexion. | Qui n'est pas assis. *Levé* et tête nue. | *Voter par assis et levé*, Manifester son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis. | Appelé sous les drapeaux, au service. Les marins *levés*. Les soldats nouvellement *levés*. | Qui a germé. Des glands *levés* là où ils sont tombés. | Fermenté, préparé avec du levain. Pain *levé*. L'usage du levain est fort ancien, puisque Moïse, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils devaient manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain *levé*.

LEVÉ, s. m. T. de mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main. Marquez votre *levé*. La note du *levé* n'est pas juste. | Partie des opérations qui rentrent dans le lever des plans. V. LEVER.

LEVÉE, s. f. Action de lever; résultat de cette action; la chose levée. | Action de hausser. Une *levée* d'épaule. On dit : *Faire une belle levée, une levée de bonne grâce*, en parlant d'une personne qui, dans une course de bague, lève avec adresse ou avec grâce la lance pour enfiler la bague. | Action de recueillir, récolte. La *levée* des fruits, des grains. Acheter la *levée* d'un champ, d'un certain nombre d'ares, d'hectares. | Perception, collecte, recette. La *levée* des contributions, des impôts. | T. d'administr. Enrôlement, appel de troupes, de marins. *Levée* de cent mille hommes. Faire une *levée*, des *levées* de troupes. Faire une *levée* de dix-huit à vingt-cinq ans. On fait une *levée* de marins. | *Levée en masse*, L'appel à tous les citoyens en état de porter les armes. On la désignait sous le nom de *tumultus*, chez les Romains. Les Allemands lui ont donné une dénomination très-caractéristique, celle de *landsturm*, c. à d. l'ouragan du pays. En France, la *levée en masse* fut le produit de l'inspiration révolutionnaire. Lorsqu'en 1792, l'étranger pénétrait en Lorraine et menaçait Paris, en ce moment solennel où la France, appelée à défendre à la fois son indépendance et sa liberté, n'avait ni armée, ni argent, Danton monta à la tribune et s'écria, pour répondre à ceux qu'une lâche terreur semblait alors paralyser : « C'est à coups de canon qu'il faut signifier la constitution à l'ennemi; il ne peut être question de paix tant qu'il aura un pied sur le territoire... Que peut craindre un peuple libre de peuples esclaves? Il faut que tous les citoyens se lèvent en masse; les jeunes gens iront défendre le pays à la frontière, les hommes d'un âge mûr resteront dans l'intérieur pour le défendre et le cultiver, et les vieillards iront prêcher le patriotisme sur les places publiques. » Ces mémorables paroles furent entendues des Pyrénées au Rhin; la France se couvrit en un instant de légions, et les armées des rois de l'Europe furent écrasées. | Art milit. *Levée d'un camp*, Déplacement des troupes qui quittent le lieu où elles étaient campées. | *Levée d'un siége*, Retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. Avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, et en suivant les règles d'une tactique positive, on est assuré de se rendre maître, après un temps déterminé, d'une place de guerre quelconque; aussi est-il très-honorable pour les garnisons qui défendent des villes assiégées de résister assez pour que l'ennemi soit forcé de faire la levée du siége. | *Levée de boucliers*, Démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés du général. | Fig. Opposition ou attaque contre une personne quelconque. On fera contre lui une *levée de boucliers* qui pourrait bien lui coûter cher. (Saint-Simon.) | *Faire une grande levée de boucliers*, Faire de grands préparatifs pour une entreprise. | *Faire la levée d'un corps, d'un cadavre*, Se dit de l'action de l'autorité publique qui fait enlever un corps et le fait transporter soit dans un lieu où il doit être exposé pour être reconnu, soit dans un cimetière, pour être inhumé. Procéder à la *levée d'un corps, d'un cadavre*. Procès-verbal de la *levée d'un cadavre*. | T. de prat. *Levée des scellés*, Acte par lequel un officier de justice ôte des scellés qui avaient été apposés. Assister à la *levée des scellés*. Demander la *levée des scellés*. Être appelé à la *levée des scellés*. | Action de prendre chez un dépositaire. *Levée* de titres. | *Levée de numéraire*, Quantité plus ou moins considérable d'argent que le commerce prend dans une banque ou tout autre établissement de crédit. | Chirurg. *Levée d'un appareil*, Action d'ôter un appareil mis sur une blessure. | *Levée d'une séance*, Action par laquelle une réunion, une assemblée cesse d'être en séance; l'heure à laquelle l'assemblée se lève pour finir la

séance. Le président annonce la *levée de la séance*. La *levée de la séance* n'eut lieu qu'à onze heures du soir. | T. de géom. *Levée des plans*, L'art de représenter graphiquement toutes les parties d'un terrain. On dit plus souvent *Le lever* que *La levée des plans*. | Mar. On dit qu'*il y a de la levée*, lorsque les vagues se soulèvent, lorsque la mer est agitée. | *Levée des couples*, Opération qui consiste à dresser ou élever ces pièces de construction, et à les mettre sur la quille en position voulue. | Mécan. Dent d'une roue. | Espace parcouru par le piston dans le corps des pompes. On dit aussi, *Le jeu du piston*. | Technol. Glace que le fabricant scelle sur le banc pour la travailler. | Plateau sur lequel le cartonnier étend les feuilles de carton à mesure qu'elles sont retirées des langes. | Morceau de bois qui, dans un moulin à poudre, soulève le piston. | Au jeu de cartes, Une main qu'on a levée. Faire une *levée*, plusieurs *levées*, toutes les *levées*. | Opération des agents de la poste, qui retirent de la boîte les lettres qui y ont été jetées pour en faire la distribution ou pour les envoyer à leur destination. *Levée* du matin. Première, seconde *levée*. Il se fait, dans les grandes villes, un certain nombre de levées et de distributions tous les jours. Depuis vingt ans, le service des postes s'est, sous ce rapport, considérablement amélioré. A Paris, les levées sont faites à des heures fixes, dans tous les quartiers, par des facteurs spéciaux. | Les lettres retirées de la boîte à chaque levée. La *levée* de quatre heures a été considérable. | T. de ponts et chaussées. Élévation de terre ou de maçonnerie, en forme de digue, de berge, pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, ou pour servir de chemin à travers un marais. Faire une *levée* le long d'un fleuve, à travers un marais. La *levée* de la Loire. | Se prend quelquefois pour synonyme de *Chaussée*, et se dit vulgairement de certaines routes romaines construites par les Romains dans les Gaules. La *levée* de Brunehaut.

LEVE-GAZON, s. m. T. d'agric. Outil qu'on emploie pour détacher du sol les morceaux de gazon qui ont été coupés latéralement.

LEVE-NEZ, s. m. Mar. Petit cordage qui sert à élever les cargues de la voile nommée *brigantine* ou de celle nommée *artimon*, au point supérieur de la corne, en suivant la ralingue de l'arrière, et qui est, à cet effet, frappé par le bout de ces cargues. | *Lève-nez de la bonnette basse*, Espèce de cargue dont on se sert pour élever le bas de la bonnette, pour la ployer en deux, sur son bout-dehors, près du bout de la vergue de misaine.

LEVER, v. a. (du lat. *levare*, même signif.). Hausser, porter de bas en haut ; mettre dans une position plus haute ; élever de terre en suivant une ligne plus ou moins perpendiculaire à l'horizon. *Lever* une pierre. *Lever* un fardeau. *Lever* la tête. *Lever* les mains vers le ciel. Cette femme a le soin de *lever* sa robe quand elle marche. Déjà pour la saisir Calchas *lève* le bras. (Racine.) | Dresser, redresser. *Lever* un enfant sur ses pieds. *Lever* un malade sur son séant. *Lever* un tonneau. *Lever* un pont-levis. | Remonter. *Lever* la toile, le rideau d'un théâtre. | Dans un langage libre, *Lever la jupe à une femme*, La trousser. Être souvent réduite à emprunter une jupe pour aller se la faire *lever* par un homme dégoûtant. (Voltaire.) | Supporter, soulever. Ces machines *lèvent* 50,000 kilogrammes. Cet hercule *lève* 1,000 kilogrammes. | Écarter, enlever, ôter. *Lever* la nappe, le service, et, par fig., *lever* la table. Il faut *lever* un mètre de terre pour trouver le tuf. | En parlant des étoffes, Couper, prendre une partie d'une pièce. *Lever* quatre mètres de drap pour faire un manteau. *Lever* sur la longueur de l'étoffe pour faire une ceinture et des poignets. *Lever* dix mètres de satin pour faire une robe. | En parlant des parties du corps des animaux qui se mangent, Trancher, couper, séparer. *Lever* un aloyau, un gigot, une épaule, une cuisse, une aile, etc. Lorsqu'on découpe une volaille, on commence par *lever* les ailes et les cuisses. | Percevoir, ramasser, recueillir, emporter. *Lever* les fruits de la terre. *Lever* la récolte. *Lever* les impôts. *Lever* les droits de douane, d'octroi. On ne *lève* plus la dîme en France depuis la première révolution. | T. d'administr. Recruter, appeler au service. *Lever* des troupes. *Lever* une armée. *Lever* des marins. | *Lever un corps*, Faire emporter un corps mort. On trouva un homme assassiné dans la rue ; la justice envoya *lever le corps*. | *Lever un enfant*, Emporter ou faire emporter un enfant qui a été exposé. | T. de prat. *Lever un acte, lever un contrat, lever un jugement, un arrêt, une sentence*, S'en faire délivrer une expédition. | *Lever une indécision sur la recette*, Passer un article sur lequel on n'a pas les renseignements nécessaires. | Art milit. *Lever le siége d'une place*, Retirer les troupes qui la tenaient assiégée. Les Russes furent forcés de *lever le siége* de Silistrie après plusieurs assauts héroïquement repoussés par les Turcs. | *Lever le camp*, Décamper, quitter son campement. Ce général fit *lever le camp* à ses troupes et passa le fleuve à la faveur de la nuit. L'armée *a levé le camp*. | *Lever la garde*, Retirer les soldats qui sont de garde. | Hortic. *Lever un arbre, une plante*, Les déplanter, les ôter de leur place actuelle pour les planter ailleurs. | *Lever un arbre en motte*, Le déplanter avec toutes ses racines et avec la terre qui leur est adhérente. | *Lever un arbre en mannequin*, Le déchausser tout autour et retenir la terre qui l'environne avec des claies ou un mannequin, suivant le volume des racines. | *Lever les oignons, les tulipes, les renoncules*, Les arracher quand la saison des fleurs est passée. | T. de chasse. *Lever le lièvre, la perdrix*, Les faire partir. | Fig. et famil. *Lever le lièvre*, Faire le premier une proposition, commencer à parler d'un sujet sur lequel d'autres personnes présentes se taisent avec intention ; ou, dans un autre sens, trouver un expédient dont les autres ne s'étaient pas avisés. | *Lever le pied du cerf*, Le couper pour en faire honneur au maître de la chasse. | T. de manége. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes*, Manier un cheval à cabrioles, etc. | T. de jeu. Se dit, au trictrac, quand le joueur a passé toutes ses dames dans le jan de retour et qu'il les place ensuite sur la bande. Je *lève* deux dames. Vous *lèverez* avant moi. | Au jeu de cartes, *Lever les cartes*, Enlever les cartes. *Lever la main*, Faire la main, la levée, avec une des cartes supérieures. | Géom. *Lever un plan, lever le plan d'un lieu, d'une ville fortifiée*, Tirer un plan, prendre des mesures pour le tracer. | T. d'agric. *Lever les guérets*, Donner le premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps. | T. de mar. *Lever les lofs*, Carguer en partie les points des basses voiles pour les dégager en les élevant au-dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. | *Lever la chasse*, Cesser de poursuivre un navire. | *Lève rames !* Commandement pour faire sortir de l'eau tous les avirons d'une embarcation et les faire tenir à plat, horizontalement, à la hauteur du plat-bord, jusqu'à ce qu'on les remette en action ou qu'on les rentre. | *Lever les yeux*, Les tourner en haut. *Lever les yeux au ciel. Lever les regards* vers les astres. | *Lever les yeux, les regards sur une personne, sur une chose*, Les regarder. Peu de jours s'étaient écoulés, et Lucile commençait à peine à *lever ses* timides *regards* sur son époux. (Mme de Staël.) | Fig. *Lever les yeux sur*, Aspirer à, prétendre à. | *Il n'ose pas lever les yeux*, Il a honte, il n'ose voir, ni être vu. | *Lever la séance*, Déclarer à une assemblée que la séance est terminée, que la délibération est close ou interrompue, que les membres peuvent se retirer. | *Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, un doute, un scrupule*, Faire cesser une difficulté, mettre fin à un empêchement, écarter un obstacle, dissiper un doute, faire disparaître un scrupule. | *Lever une consigne*, La faire cesser. | *Lever une opposition*, La retirer. | *Lever un interdit, une excommunication*, Les faire cesser, les révoquer. | Fig. *Lever la main*, Faire serment, jurer. Vous le dites, mais en *lèveriez-vous la main?* J'en *lève la main*. Cette locution est née de l'usage où l'on est de faire lever, en justice, la main à ceux qui prêtent serment. | *Lever la main contre quelqu'un, sur quelqu'un*, Se disposer à frapper, faire le geste de frapper, porter un ou plusieurs coups, exercer des violences. C'est une lâcheté que de *lever la main sur* un être faible et incapable de se défendre. Oseriez-vous *lever la main sur* une femme? Le malheureux avait un jour osé *lever la main sur* son père ; depuis ce moment, il n'avait eu ni repos ni bonheur. | Dans le même sens, *Lever le bâton, le sabre sur quelqu'un*, Faire du geste la menace de le frapper avec un bâton ou un sabre. | Fig. et famil. *Lever le pied*, S'enfuir clandestinement, s'en aller secrètement pour cause de mauvaises affaires. Ces gens-là tripotent à la Bourse, spéculent sur tout, et quand ils sont à bout de friponnerie, on les voit tous *lever le pied*. (H. Balzac.) Un banquier, un notaire et un agent de change, qui avaient *levé le pied* la même nuit, furent très-étonnés de se rencontrer le lendemain à Bruxelles. (Bayle.)

Le Cadédis à qui l'on prête,
Le Normand que poursuit un sergent inhumain,
Se sauvent tous deux de leur dette,
L'un en *levant le pied*, l'autre en *levant la main*.

| Fig. *Lever la crête*, S'enorgueillir, se pavaner, s'en faire accroire, par allusion à l'orgueilleuse attitude du coq. | *Lever la tête*, Se montrer avec hardiesse, braver audacieusement, par son attitude, l'opinion défavorable, le blâme du public, etc. | *Lever les épaules*, Témoigner, en levant les épaules, du mécontentement ou du mépris. C'est à faire *lever les épaules*. | *Lever l'étendard*, Prendre les armes et se déclarer le chef d'un parti. *Lever l'étendard* de la révolte. | *Lever l'étendard contre le tyran*, Se déclarer ouvertement son ennemi. | Fig. *Lever le masque*, Agir ouvertement, sans se contraindre, après avoir agi autrement et en dissimulant. Tartuffe *a levé le masque*. Ces gens-là *ont* enfin *levé le masque*. | V. n. Germer, sortir de terre, commencer à pousser. Les blés commencent à *lever*. Les orges *lèvent* plus vite que le froment. Voilà des arbres qui commencent à *lever*. | Fig. Les poètes sont comme les laboureurs, ils sèment avec profusion, parce qu'ils savent que tous les grains ne *lèvent* pas. La semence de la vertu *lève* difficilement. | Fermenter. La pâte commence à *lever*. Le levain fait *lever* la pâte. | SE LEVER, v. pr. Se mettre debout, se dresser. *Se lever* de son siége. Lorsque nous entrâmes, tout le monde *se leva* pour nous faire honneur. (Thévenot.) | *Se lever pour ou contre une proposition*, Voter son admission ou son rejet en se tenant debout. | Se mettre debout en signe de respect. Lorsque Corneille arrivait au théâtre, on *se levait* pour lui comme pour les princes du sang. | Cesser d'être assis, se mettre debout pour quitter la place que l'on occupait étant assis. *Se lever* de table. Il était encore à table quand tout le monde *s'était levé*. | Dans un sens absolu, Cesser d'être couché, sortir du lit. *Se lever* de grand matin, avant le jour. *Se lever* tard, à midi.

Chloé, jeune et jolie, et surtout fort coquette,
Tous les matins, en *se levant*,
Se mettait au travail, j'entends à sa toilette.
(FLORIAN.)

| Commencer à paraître à l'horizon, en parlant des astres. A cette époque de l'année, le soleil *se lève*, sous cette latitude, à cinq heures quarante minutes. Voici l'étoile du soir qui *se lève*. Et lorsque la lune, *se levant* derrière la grande pyramide, vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense, vous croyez apercevoir le phare même de la mort. (Chateaubriand.) | Par extens. *Le jour se lève*, L'aurore se lève. Tous les jours *se levaient* clairs et sereins pour eux. (Racine.) | Fig. La lumière du ciel *se lèvera* ici sur vous. (Massillon.) Commencer, en parlant de toutes les parties du temps qui offrent une certaine analogie avec le matin du jour.

Le doux printemps *se lève*
Riche comme un beau rêve.

| Commencer à souffler, en parlant du vent. Le vent *se lève*. La brise *s'est levée*. Le vent favorable *se lève*. (Fénelon.) | En parlant de l'état de l'atmosphère, S'éclaircir, devenir beau. Le temps *se lève*. | Se dit dans un sens contraire, en parlant des nuages, des brouillards. Les nuages *se lèvent*. Il *se leva* du côté de la mer un brouillard épais qui couvrait tous les environs de la ville. (Rollin.) | Fig. et famil. *Se lever sur ses ergots*, S'apprêter à quereller. | *Il faut se lever bien matin pour l'attraper*, Se dit d'un homme très-difficile à tromper. | Prov. *A beau se lever matin, qui a bruit de se lever tard*, Il est difficile de faire admettre qu'on fait bien, lorsqu'on a la réputation de mal faire.

LEVER, s. m. L'action de se lever, de quitter le lit. Mon *lever* a lieu régulièrement tous les matins à cinq heures en été et à six heures en hiver. | L'heure du lever, le moment où il faut se lever. Sonner le *lever*. Fixer le *lever*. | L'heure où l'on se lève. J'irai le trouver à son *lever*. | Moment où, autrefois, le roi de France recevait dans sa chambre après son lever. On disait : Aller au *lever* du roi, ou simplement au *lever*. Assister à tous les *levers*. Être de tous les *levers*. Cet usage n'existe plus chez nous, mais on le trouve encore dans plusieurs cours de l'Europe. Il y avait le *grand* et le *petit lever*. Le *petit lever* était le moment où le roi commençait à s'habiller et où il recevait les personnes jouissant des premières entrées. La réunion y était sans gêne ; les bons mots, les propos malins, les nouvelles et bruits y avaient accès. Le *grand lever* commençait lorsque le roi était peigné et rasé. Il avait plus d'apparat ; des huissiers étaient chargés d'empêcher qu'on ne parlât trop haut et de veiller à ce qu'on s'écartât pour le passage du roi. | Instant où un astre apparaît sur l'horizon. Le *lever* du soleil, de la lune, des étoiles, de Vénus. Il ne s'emploie jamais absolument en ce sens. | On dit dans le même sens : Le *lever* du jour. Pourquoi devances-tu le *lever* de l'aurore? (M. J. Chénier.) | Le *lever héliaque* d'une étoile a lieu quand elle est sur l'horizon, le soleil étant au-dessous, en un point de l'écliptique dont l'abaissement permet de voir l'étoile dans la clarté crépusculaire. | *Lever cosmique*, Celui d'une étoile qui se lève avec le soleil. | *Lever achronique*, Celui de l'étoile qui se lève en même temps que le soleil se couche. | Comme l'horizon sensible dépend de

l'élévation du lieu où l'on se trouve, l'heure du *lever apparent* d'un astre varie non-seulement par rapport aux divers points de la surface de la terre, qui tous ont des horizons différents, mais encore en raison de la hauteur du lieu qu'on occupe au-dessus de cette surface. Il faut donc tenir compte de toutes les circonstances si l'on veut calculer l'heure du *lever apparent*. | *Lever astronomique*, Celui qui s'effectue à l'horizon rationnel. La connaissance de ce dernier fait très-aisément trouver le *lever apparent*. Pour pouvoir calculer l'heure du *lever astronomique* d'un astre, pour un lieu dont la latitude est donnée, il suffit de connaître la déclinaison de cet astre; mais, comme la déclinaison des planètes varie à chaque instant par suite de leur mouvement propre, et que celle qu'elles ont au moment de leur lever ne peut être déterminée que par l'heure de ce lever, qu'il s'agit précisément de trouver, on est forcé de prendre à peu près cette déclinaison et d'en déduire l'heure approximative du lever. Avec cette heure approximative on calcule une déclinaison plus exacte, laquelle sert enfin à faire connaître avec une approximation suffisante, l'heure demandée. | Géom. pratique. *Lever des plans*, Représentation graphique des formes, des dimensions et des limites des terrains, abstraction faite de leurs reliefs ou ondulations. Dans ce sens, le *lever des plans* est synonyme de *planimétrie*, et forme la première des trois parties dont se compose la science désignée aujourd'hui sous le nom de *topographie*: les deux autres parties sont l'*arpentage* et le *nivellement*. Le *lever du plan d'un terrain* comprend les opérations nécessaires pour tracer sur le papier une figure semblable à la projection horizontale de ce terrain. Ces opérations se composent de deux parties : le *lever du canevas* et le *lever des détails*. Le *canevas* est un polygone dont les côtés enveloppent, autant que possible, tout le terrain à lever, et sont reliés les uns aux autres par une série de lignes droites ou brisées que l'on nomme des *traverses*. Les opérations qui s'y rapportent constituent la partie essentielle et fondamentale de tout le lever. Les détails du terrain sont ensuite levés et rattachés aux lignes du canevas par des opérations secondaires. En général, pour lever le plan d'un canevas, il faut : 1° obtenir la longueur des côtés du polygone à lever, afin de tracer sur le papier des lignes qui leur soient proportionnelles ; 2° connaître les angles de ce polygone, afin de construire sur ce dessin des angles qui leur soient égaux ; 3° rapporter sur le papier ces longueurs et ces angles. Pour mesurer les longueurs, on emploie les règles, les chaînes ou les cordeaux. | Action de lever. | T. de théâtre. *Le lever de la toile, le lever du rideau*, L'instant où on lève la toile, le rideau qui cache la scène aux spectateurs. | Un *lever de rideau*, Petite pièce qu'on joue avant la grande pièce de la soirée, pour donner aux spectateurs attardés le temps d'arriver.

LEVER-DIEU, s. m. Liturgie. Le temps de la messe pendant lequel le prêtre lève l'hostie. Il n'est arrivé qu'au *lever-Dieu*. Invariable.

LEVEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui lève. | T. de papet. Ouvrier qui détache les feuilles de papier des flotres, après que ces feuilles ont été pressées. | Celui qui puise dans la cuve avec une forme pour fabriquer les feuilles de carton, qu'il renverse ensuite sur les langes. | Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles à mesure qu'elles sont imprimées. | *Leveur de lettres*, Celui qui, chez les fondeurs en caractères, est occupé à assembler les lettres après qu'elles ont été frottées. | En typographie, on entend ordinairement par *leveur de lettres* un compositeur très-expéditif à assembler les lettres dans le composteur ; et lorsqu'on dit : *Ce n'est qu'un leveur de lettres*, on veut parler d'un compositeur qui ne sait que cette partie de son état. | On disait anciennement *Leveur de dîmes, de droits seigneuriaux, de tailles, d'impositions*. | Membre d'une petite secte protestante fondée, au XVIIIe siècle, par le ministre Smyton, en Écosse. Les *leveurs* considèrent comme obligatoire l'élévation du pain à la cène; les *antileveurs* soutiennent le contraire. Querelle puérile!

LÉVI (en hébreu, *association*). Troisième fils de Jacob et de Lia, né en Mésopotamie, vers l'an 1750 avant l'ère actuelle. Après que Sichem eut enlevé Dina, sœur utérine de Lévi, celui-ci se joignit à son frère Siméon et massacra les Sichémites par surprise. Il alla ensuite en Égypte avec Jacob. | *Tribu de Lévi*, Une des douze tribus d'Israël, qui fut consacrée au culte. Elle n'eut point une portion de territoire dans le pays de Chanaan, mais seulement quarante-huit villes situées dans le territoire des autres tribus. Cependant elle jouissait de priviléges considérables. Moïse et Aaron étaient arrière-petits-fils de Lévi. *Lévi* mourut l'an 1615 avant J. C.

LÉVIATHAN, s. m. Animal monstrueux mentionné dans la Bible, notamment dans le livre de Job, et sur la nature duquel les commentateurs n'ont pu se mettre d'accord. Tantôt c'est un énorme poisson qui habite les eaux de la mer, tantôt un animal informe qui séjourne sur le bord des fleuves. Il est à remarquer que les Hébreux désignaient sous le nom de *serpent* (*than*) toutes les espèces de poissons. Dans Job, le *léviathan* paraît signifier le crocodile. Sa force, l'étendue de sa gueule, la forme et la disposition des dents qui arment sa mâchoire, l'épaisse cuirasse dont il est revêtu, se rapportent assez bien à ce reptile; mais, d'un autre côté, la Bible place le *léviathan* au nombre des animaux qui habitent la mer, où ne séjourne jamais le crocodile. Au demeurant, ce mot est devenu un nom générique, qui a été appliqué à des objets très-divers, surtout dans le sens allégorique. Isaïe, Esdras, peignent, sous la forme de ce monstre hideux, la colère du ciel et les châtiments qu'elle réservait aux Égyptiens. | Hobbes a intitulé un de ses ouvrages: *le Léviathan*. Il désigne ainsi la démocratie, qu'il combat au profit de l'absolutisme. Hobbes avait raison de voir une puissance indomptable dans le peuple; mais il avait tort de vouloir annihiler une telle puissance, qui est la seule qui vienne de Dieu. | T. de cabalistique. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux. Le midi est sous la dépendance du *léviathan*.

LÉVICAUDE, adj. (du lat. *levis*, lisse; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue lissé.

LÉVICOLLE, adj. (du lat. *levis*, lisse; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet lisse.

LEVIER, s. m. (du lat. *levare*, soulever). Phys. et mécan. Machine simple, au moyen de laquelle

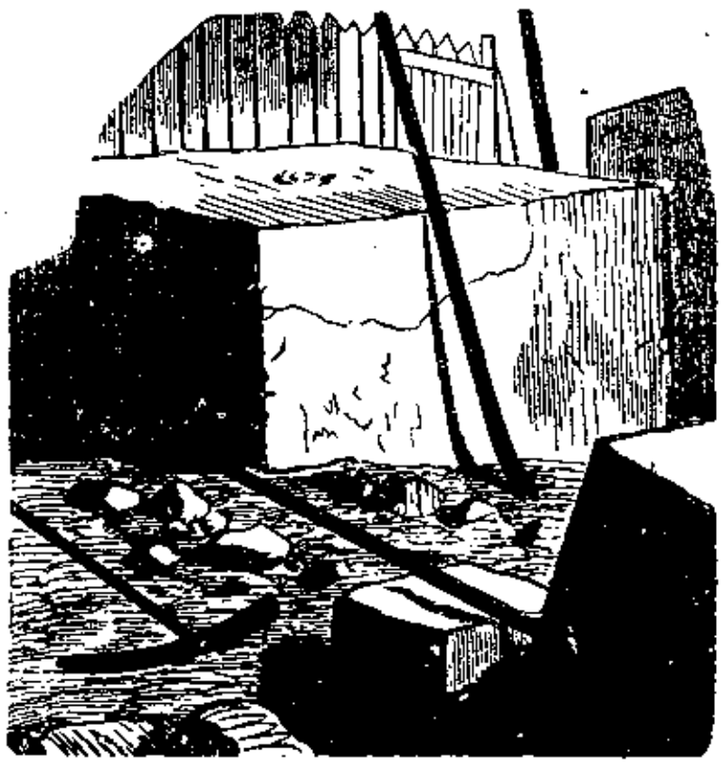

Levier.

on peut élever des fardeaux, vaincre ou soutenir une résistance quelconque. La force d'un *levier*. Le point d'appui d'un *levier*. Connaissez-vous la beauté de la machine toute simple qu'on appelle un *levier*? (Mme de Sévigné.) Je trouve que l'équilibre résulte d'une proportion réciproque entre la quantité des poids et la longueur des *leviers*. (J. J. Rousseau.) | Le levier est le principal élément de toutes les machines; c'est de lui, sous différentes formes, qu'elles se composent toutes, et c'est à lui que toutes peuvent se réduire en dernière analyse. Considéré dans sa plus grande simplicité, le levier n'est autre chose qu'une verge rigide ou barre en fer, en bois, en cuivre, ou de toute autre matière analogue, au moyen de laquelle une puissance ou moteur quelconque, en s'aidant d'un point d'appui, peut vaincre ou soutenir une résistance. Mais, pour se rendre compte exactement des effets qu'on en peut obtenir, il convient de regarder le levier comme une ligne droite inflexible et sans poids; de sorte que, quelque courbure qu'il ait, on ne doit jamais avoir égard qu'à la longueur de la ligne droite, qui, par abstraction, mesurerait la distance de ses deux extrémités; et, quant au poids, dont on ne peut pas dépouiller la matière qui forme le levier, on doit le considérer comme faisant partie de la puissance d'une part et de la résistance de l'autre, et cela suivant le rapport de distance de ces forces au point d'appui. De là résulte qu'il y a dans le levier mis en action trois choses à considérer, savoir : la puissance ou moteur, le point d'appui et la résistance. Ces trois choses peuvent avoir entre elles trois rapports généraux différents, et ce sont ces trois rapports qui ont donné lieu à distinguer trois sortes de leviers, que l'on désigne par *levier du premier genre, levier du second genre* et *levier du troisième genre*. On appelle *levier du premier genre*, celui dans lequel le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance : telle est, par exemple, une balance ordinaire; *levier du second genre*, celui dans lequel la résistance se trouve placée entre le point d'appui et la puissance, comme dans une brouette; et enfin, *levier de troisième genre*, celui où la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance, ce qui a lieu dans le système que forme un homme qui porte un poids dans chaque main. On distingue les différentes espèces de chacun de ces genres, par les différents rapports de distance, de la puissance et de la résistance au point d'appui. Ainsi, dans un levier, si le point d'appui est au milieu, la puissance à une extrémité et la résistance à l'autre, on dit que c'est un *levier du premier genre à bras égaux*; si, au contraire, le point d'appui est deux fois plus éloigné de la puissance que de la résistance, c'est un *levier à bras inégaux*, dont le bras de la puissance est à celui de la résistance comme 2 est à 1, ou dans le rapport de 2 à 1; et si le point d'appui se trouve à une distance trois fois plus grande de la puissance que de la résistance, la différence du rapport augmente dans le rapport de 3 à 1, et ainsi de suite. Dans le levier du second genre, comme le point d'appui est toujours à une extrémité du levier et la puissance à l'autre, les bras, par lesquels la puissance et la résistance agissent, ne peuvent toujours qu'être inégaux, et la différence de leur rapport doit être d'autant plus grande que la résistance se trouve placée plus près du point d'appui. On conçoit facilement que ce genre de levier est le plus favorable à l'action de la puissance ou du moteur; car dans toutes les suppositions possibles, le bras du levier par lequel la puissance agit est toujours plus grand que celui de la résistance, de toute la différence de leur distance réciproque au point d'appui. Dans le levier du troisième genre, le rapport des bras du levier de la puissance et de la résistance peut autant varier que dans le levier du second genre; mais comme dans celui-ci la différence du rapport, quelque petite qu'elle soit, est toujours en faveur de la puissance, dans celui-là, au contraire, cette même différence se trouve toujours à l'avantage de la résistance; aussi, le levier du troisième genre est-il de tous le plus défavorable à l'action de la puissance ou du moteur. La puissance et la résistance ne peuvent agir d'une manière sensible l'une sur l'autre qu'en exécutant un mouvement; or, dans ce mouvement, il y a toujours deux choses à considérer, savoir : la force en elle-même, c. à d. son degré, et la vitesse avec laquelle elle parcourt un espace déterminé. La position la plus avantageuse d'une force qui agit par le moyen d'un levier, est que sa direction soit perpendiculaire au bras du levier par lequel elle agit; ainsi, en supposant un levier parallèle à l'horizon, si la puissance agit dans la direction verticale, elle produit le plus grand effort qu'il soit possible de produire; elle produirait un effort moindre si elle agissait suivant des directions obliques, c. à d. que la force restant la même, son action serait moindre. Mais si, lorsqu'une des forces devient oblique au bras du levier, l'autre le devient également, de manière que leurs directions demeurent parallèles, gardant alors le même rapport entre elles, elles produisent le même résultat. Les géomètres, généralisant cette propriété du levier, disent que *les différents efforts d'une force appliquée à l'extrémité d'un bras de levier, dans diverses directions, sont entre eux, quant au résultat, comme les sinus des angles que font ces directions avec le bras du levier*. La force du levier ou, pour mieux dire, la force qu'il prête à une puissance ou résistance quelconque, a pour fondement cette vérité de fait, qu'on nomme principe ou théorème, savoir, que *l'espace ou l'arc décrit par chaque point du levier*, et par conséquent la vitesse de chaque point, est comme la distance de ce point au point d'appui; d'où il suit que l'action de la puissance et de la résistance augmente à proportion de leur distance au point d'appui; en conséquence, une puissance pourra soutenir un poids (résistance) lorsque la distance au point d'appui sera à la distance du poids à ce même point comme le poids est à la puissance. La force et l'action du levier peuvent se réduire aux propositions suivantes : 1° si la puissance, appliquée à un levier de quelque espèce que ce soit, soutient un poids, la puissance doit être au poids en raison réciproque de leur distance de l'appui; 2° un poids étant donné, ainsi que la distance de ce poids et de la puissance au point d'appui, il sera facile de déterminer la puissance qui soutiendra ce poids, en

formant une proportion dont trois termes sont connus, savoir : le poids et la distance de ce poids et de la puissance au point d'appui. Par la même raison, le poids et la puissance, ainsi que la distance du poids au point d'appui étant connus, il serait facile de déterminer la longueur du levier qu'il faudrait à la puissance pour pouvoir soutenir le poids ou l'élever; 3° si une puissance appliquée à un levier quelconque enlève un poids, l'espace parcouru par la puissance dans ce mouvement est à celui que le poids parcourt en même temps, comme le poids est à la puissance qui serait capable de le soutenir; d'où il suit que le gain que l'on fait du côté de la force est toujours accompagné d'une perte du côté du temps, et réciproquement; et plus la puissance est petite, plus il faut qu'elle parcoure un grand espace pour en faire parcourir un fort petit au poids. Ce qui s'exprime ainsi : *Ce qu'on gagne en force, on le perd en vitesse, et réciproquement.* Dans le levier du premier genre, la puissance peut être ou plus grande ou plus petite, ou égale, par rapport au poids ou à la résistance; dans le levier du second genre, la puissance est toujours plus petite que le poids; et dans le levier du troisième genre, elle est toujours plus grande, et ainsi cette espèce de levier, bien loin d'aider la puissance, quant à sa force absolue, ne fait, au contraire, que lui nuire. | Dans la mécanique animale, on trouve dans les os de véritables *leviers*; les puissances sont les muscles locomoteurs; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le col, soit en avant, soit en arrière, par un *levier du premier genre*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du deuxième genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin, on trouve des exemples du *levier du troisième genre* dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, etc. | T. de chirurg. Instrument formé d'une tige d'acier, légèrement recourbée à chacune de ses extrémités, dont on se sert pour soulever les portions d'os que l'on détache avec la couronne du trépan, ou pour soulever les portions d'os enfoncées, dans le cas de fracture du crâne. Les dentistes donnent le nom de *levier droit* à un instrument destiné à l'extraction des incisives; et celui de *levier de l'Écluse* (langue de carpe, trivelin), à un instrument dont ils se servent pour extraire les molaires. | T. d'obstétrique. Tige de fer ou d'acier, d'une forme et d'une longueur variables, destinée à être portée sur la tête du fœtus, dans le but de corriger sa position défectueuse et de hâter secondairement l'accouchement. | Dans le langage ordinaire, Barre de fer ou de quelque autre matière solide, dont on se sert pour remuer les fardeaux. *Levier* en fer. Mettre une pierre sous le *levier* pour lui former un point d'appui. Le *levier* s'est brisé. | *Levier hydraulique*, Appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant. | Mar. *Levier directeur*, Levier dont on se sert pour manœuvrer les affûts des canons de 50, de 30, et des obusiers. | *Clé à levier*, Sorte de clé propre à retenir les mâts guindés à leur place. | Fig. Force, puissance, moyen. L'éloquence est un puissant *levier* pour propager les vérités utiles. La presse est un *levier* qui soulèvera le monde. La Révolution, c'est le *levier* d'Archimède, avec cette différence que le point d'appui est trouvé. N'oubliez pas que le *levier* de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion publique, l'amour des peuples. Quoi! vous avez une nation entière pour *levier*, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! (Danton.)

LÉVIGATION, s. f. (pron. *lévigasion*). Chim. Opération qui consiste à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé reposer, et à recueillir le dépôt de poudre impalpable formé au fond du second vase.

LÉVIGÉ ÉE, part. Soumis à la lévigation. Poudre *lévigée*, fine, légère, presque impalpable.

LÉVIGER, v. a. (du lat. *levis*, léger). Chim. Soumettre une poudre à la lévigation.

LEVIN. Géogr. Lac d'Écosse d'où sort une rivière du même nom. Au milieu de ce lac est une île avec un château. C'est là que Marie Stuart, reine d'Écosse, célèbre par sa beauté, par sa galanterie et ses malheurs, passa le temps de sa captivité.

LÉVIRAT, s. m. (du lat. *levir*, beau-frère). Loi mosaïque en vertu de laquelle le frère d'un homme marié, mort sans enfants, devait épouser la veuve de son frère, afin que le nom du défunt ne s'éteignît point. Le premier fils qui naissait de cette union était considéré comme appartenant au citoyen décédé. Cette coutume est très-ancienne et mentionnée dans la Genèse. Cette loi n'était pas absolument obligatoire, mais le frère qui refusait de s'y soumettre était déshonoré : sa belle-sœur le citait devant le conseil des anciens, et là, s'il déclarait ne pas vouloir épouser la veuve, celle-ci lui ôtait son soulier et crachait devant lui, en disant : « C'est ainsi qu'on fera à l'homme qui n'édifiera pas la maison de son frère. » La loi du lévirat trouve son explication dans les idées des anciens peuples, chez lesquels on regardait le manque de postérité comme une peine plus grande que la mort. Elle n'était pas d'ailleurs particulière aux Hébreux. La loi de Manou en fait une obligation aux Indiens; et Solon avait aussi établi à Athènes une sorte de lévirat qui n'est pas sans analogie avec celui des Hébreux.

LÉVIROSTRES, s. m. pl. (du lat. *levis*, léger; *rostrum*, bec). Ornithol. Famille de grimpeurs comprenant les oiseaux qui ont le bec léger.

LEVIS, adj. (pron. *levi*). N'est usité que dans l'expression, *pont-levis*. V. PONT-LEVIS.

LÉVITE, s. m. Descendant de Lévi, fils de Jacob et de Lia. | Membre de la tribu de Lévi. | Ministre du culte, chez les Hébreux, chargé des fonctions les moins élevées. Selon la Bible, ce fut aux lévites que Dieu, en récompense de leur zèle à punir l'adoration du veau d'or, attribua le sacerdoce, qui, jusque-là, n'avait été exercé que par les premiers-nés d'Israël. De là vient qu'on entend généralement par ce mot les prêtres d'Israël. Les lévites étaient préposés au service du tabernacle, devaient en garder les portes nuit et jour, porter devant les marches les vases et les autres ustensiles employés dans les sacrifices. Ils chantaient et jouaient des instruments dans le temple, et étaient subordonnés aux sacrificateurs et au grand-prêtre, qui étaient de la même tribu, mais de la famille d'Aaron. La loi juive leur accordait la dîme de toutes les productions de la terre et de tous les animaux, contributions dont ils devaient, à leur tour, la dîme aux prêtres descendants d'Aaron. On leur avait assigné pour habitation quarante-huit villes dispersées dans les douze tribus. Ils ne se distinguaient par aucun costume particulier. | Fig. et dans le style élevé. Se dit des prêtres de la religion chrétienne. Les *lévites* ont cherché à enrayer la Révolution. La voix des *lévites* entonne l'hymne solennel. La prière des *lévites* s'élevait vers le Très-Haut.

Priez, chantez, pieux *lévites*;
Brûlez l'encens sur vos autels.
(J. B. ROUSSEAU.)

LÉVITE, s. f. Sorte de robe de femme, dont la forme se rapprochait de celle de la robe des lévites. Mandez-moi de grâce si les *lévites* sont toujours à la mode. (Mme de Genlis.) | Par analogie, Longue redingote d'homme. Il endossa à cette occasion une *lévite* neuve. Ce mot est encore très-usité en ce sens dans le midi de la France. Ma *lévite* est fort vieille.

LÉVITIQUE, s. m. (rad. *lévite*). Troisième livre du Pentateuque. Il a été ainsi appelé parce qu'il contient les lois que doivent observer les prêtres ou lévites, et qu'il a rapport à leur ministère, à leur consécration, aux fêtes, aux sacrifices, aux offrandes, aux vœux, et en général à toutes les parties du culte, tant au point de vue du corps sacerdotal qu'au point de vue du peuple même. Les Juifs donnent à ce livre le nom de *Vaiora*, parce qu'il commence par ces mots qui signifient : *Et il* (le Seigneur) *appela* (Moïse). Les rabbins, à cause de son contenu, le nomment *Loi des prêtres* ou *Loi des offrandes*. Le *Lévitique* se compose de vingt-sept chapitres. Outre les matières dont nous avons parlé, on y trouve aussi des prescriptions relatives aux différentes sortes de souillures et de purifications, et aux animaux qu'il était permis de manger et à ceux dont on devait s'abstenir.

LEVRAUDER, v. a. Poursuivre, en parlant d'un lièvre. | Fig. Poursuivre, pourchasser, vexer, etc. Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, *levraudé* un philosophe de nos jours très-estimable. (Voltaire.) Il vaut mieux être à Paris bien tranquille et en jouissance de sa pleine liberté que d'être *levraudé* par la police russe et menacé de la Sibérie ou du knout. (Tchitchakoff.)

LEVRAUT, s. m. (du lat. *lepus, leporis*, lièvre; la terminaison est celle d'un diminutif). Jeune lièvre. Petit *levraut*. Grand *levraut*. *Levraut* de trois quarts. Les meilleurs *levrauts* sont ceux qui naissent au mois de janvier. Camus assure que, pour avoir de la mémoire, il faut manger du chapon, du *levraut* et des alouettes, et surtout se bien garder des oignons et du beurre; cela fut imprimé en 1769 avec approbation et privilége du roi. (Volt.)

LÈVRE, s. f. (du lat. *labrum*, même signif.). Organe mobile, double, placé, dans l'homme, au devant des maxillaires, et dans l'organisation duquel entrent la peau, des poils, des muscles, des glandes, des follicules muqueux, du tissu cellulaire, des nerfs et une membrane muqueuse. On donne le nom de bouche à l'ouverture qui sépare les lèvres. On les distingue en *lèvre supérieure* et *lèvre inférieure*. La lèvre supérieure dépasse ordinairement celle de dessous; elle présente à sa partie moyenne une dépression qui est l'effet de l'adhérence de la peau du muscle labial, et dont les bords vont se perdre en haut, sur les côtés de la cloison des fosses nasales. Son plus grand diamètre est transversal, et décrit une courbure agréable, que font varier à chaque instant les muscles nombreux de cet organe. Mille nuances fugitives, mille signes appréciables au physionomiste exercé sont les effets de leurs contractions. Dans la physionomie en repos, la lèvre supérieure concourt à caractériser l'expression générale du visage. Elle est plus ou moins saillante, suivant les individus; mais il ne faut pas confondre la saillie qui dépend de son épaisseur avec celle dont la proéminence de l'os maxillaire est la cause. Un repli de la membrane muqueuse, nommé frein, la fixe à l'os qu'elle recouvre. La lèvre inférieure suit une ligne ondoyante, une courbure parallèle à celle que décrit la supérieure; comme celle-ci, elle présente en devant, et sur la ligne médiane, une légère saillie verticale; un frein plus court la fixe à l'os, une dépression transversale la sépare du menton. Les deux lèvres se réunissent à angles aigus; ces angles se nomment commissures. Là viennent aboutir un grand nombre de muscles; on n'y trouve aucun tissu fibreux, mais seulement des tissus musculaires. Une légère dépression marque les commissures; très-prononcée chez certains individus, elle est insensible chez d'autres. On nomme rebord, ou bord libre des lèvres, le point d'union de la peau et de la membrane muqueuse, lorsqu'il est renversé en dehors. La muqueuse présente une large surface, et les rides qui la recouvrent sont généralement multipliées et saillantes. Dans la race nègre, les lèvres font une saillie considérable en devant; la lèvre supérieure, très-gonflée, est presque confondue avec un nez large et déprimé. Les mouvements des lèvres sont très-caractéristiques. La lèvre supérieure, élevée directement en haut, imprime à la physionomie l'expression du dédain ou de la frayeur; son élévation et sa direction en dehors appartiennent à la manifestation des passions gaies, de la joie ou des plaisirs. La lèvre inférieure, en s'abaissant, forme l'un des principaux traits de l'expression des sentiments douloureux, des passions tristes et des chagrins violents. De grands peintres l'ont admirablement compris, entre autres Rubens, dans une *Vierge au pied de la croix*; le Poussin, dans sa *Femme adultère*; le Dominiquin, dans une tête de Créuse; André del Sarte, dans plusieurs des figures de son *Christ au tombeau*. Certaines passions sont peintes en partie par les mouvements qui agitent les deux lèvres. Ainsi, dans la colère, elles sont tremblantes; dans le dédain, elles s'élèvent d'un côté et s'abaissent de l'autre. De légers changements dans leur inflexion suffisent pour faire prendre au visage le caractère de la douleur ou celui de la gaieté, pour donner à toute la physionomie des nuances d'expression très-diverses et surtout d'une finesse indicible. Un grimacier habile fait exécuter à ses lèvres les mouvements les plus grotesques et les plus extraordinaires. Lavater a établi trois classes de bouches d'après la disposition des lèvres, savoir : la *bouche sentimentale*, lèvre supérieure débordant un peu l'inférieure, expression de la bonté; la *bouche loyale*, les deux lèvres s'avançant également, expression de l'honnêteté, de la sincérité; et la *bouche irritable*, la lèvre inférieure débordant la supérieure. Il ne détermine pas les qualités du moral que cette disposition indique. Selon lui, les lèvres resserrées, dont le bord ne paraît pas, indiquent un esprit appliqué, ami de l'ordre et de l'exactitude; des lèvres charnues, très-grosses, marquent la sensualité, la paresse, les goûts voluptueux et grossiers; des lèvres fermées doucement, à dessin correct, prouvent un caractère ferme, réfléchi, judicieux; des lèvres fortement arquées, décrivant une concavité en haut et une ligne courbe en bas, annoncent la gaieté et l'esprit de saillie; une lèvre inférieure fort avancée, très-charnue, et d'une coupe rebutante, accompagne généralement un défaut complet de raison, de délicatesse et de probité. Les petites lèvres et la ligne centrale de la bouche fortement dessinée font craindre une méchanceté froide et une insensibilité parfaite. Ces principes physiognomoniques de Lavater souffrent un grand nombre d'exceptions, mais ils prouvent combien de passions sont exprimées par de légères inflexions des lèvres. Du reste, on a remarqué de tout temps que les pas-

sions influent puissamment sur les lèvres, que la voix les anime et que dans la jeunesse la couleur vermeille y fixe les regards de l'amour. Secundus les nomme *suaviorum delubra* (le temple des baisers). *Illa rosas spirant* (ce sont des roses embaumées), ajoute-t-il en parlant de celles de sa maîtresse. L'incarnat des *lèvres*. Remuer les *lèvres*. S'humecter les *lèvres*. Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le rire est toujours sur les *lèvres*? (J. J. Rousseau.) Des *lèvres* que la mort va fermer pour jamais. (Lamartine.) Puisque j'ai mis ma *lèvre* à la coupe encor pleine. (V. Hugo.) Un baiser sur les *lèvres*.

. . . . . De tes *lèvres* de rose
J'ai, pendant le sommeil, respiré la fraîcheur.
(MILLEVOYE.)

| Les lèvres sont aussi considérées comme les organes de la parole. C'est ainsi que l'on dit : Il remue ses *lèvres*, mais on n'entend plus sa voix. La vérité sort de ses *lèvres*. Il s'exprimait avec lenteur, mais les grâces et la persuasion semblaient couler de ses *lèvres*. (Raynal.) | *Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas*, Il exprime un sentiment qu'il n'éprouve pas, ou bien Il fait une promesse qu'il n'a pas dessein de tenir. Les faux dévots, les hypocrites, n'honorent Dieu que du bout des *lèvres*. | *Rire du bout des lèvres*, Rire sans en avoir envie. | *Avoir le cœur sur les lèvres*, Être franc et sincère, et, dans un sens malséant, Avoir envie de vomir. | *Se mordre les lèvres*, Se repentir d'une chose qu'on a dite; serrer la lèvre inférieure avec les dents pour s'empêcher de rire ou de se livrer à quelque explosion de passion. Ce Cachemirien *se mordit les lèvres*, de peur d'éclater au nez de l'Indien. (Voltaire.) | Chez les mammifères, on donne également le nom de lèvres aux replis cutanés qui entourent leur bouche. On les distingue également en *lèvre supérieure* et en *lèvre inférieure*. Les *lèvres* d'un chien, d'un bœuf, d'un cheval. On dit, dans les manéges, qu'un cheval *s'arme de la lèvre*, pour indiquer que ses lèvres épaisses lui ôtent le sentiment des barres, en sorte que l'appui du mors en devient sourd. | Chez les insectes, on nomme *lèvres*, par analogie, les pièces uniques et impaires qui ferment la bouche en avant et en arrière, du côté du front. La lèvre supérieure se nomme particulièrement *labre*: l'inférieure conserve toujours le nom de *lèvre*. | Anat. Les *grandes lèvres*, Les bords extérieurs de la vulve; les *petites lèvres*, les bords intérieurs. | Archit. Rebord de la campane qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites. | Bot. Les deux lobes principaux d'un calice ou d'une corolle bilabiée ou personnée. | Conchyliol. Les deux bords d'une coquille univalve. | Chirurg. *Lèvres d'une plaie*, Les bords d'une plaie qui a été faite par un instrument tranchant, de manière que cette plaie est béante. Ordinairement, pour guérir ces blessures, lorsqu'elles ne sont pas profondes et qu'elles n'attaquent pas un organe essentiel, il suffit d'en réunir soigneusement les *lèvres* avec des bandelettes trempées dans du collodion.

LEVRETEAU, s. m. (dim. de *levraut*). Petit levraut qui tette encore. Un lièvre et ses *levreteaux*.

LEVRETTE, s. f. (rad. *lévrier*). Femelle du lévrier. Grande *levrette*. Petite *levrette*. Jolie *levrette*. V. LÉVRIER. | *Levrette*, Se dit aussi en général, pour les mâles comme pour les femelles, de la petite espèce de lévriers. | Entom. Espèce de coléoptère noir, avec les élytres striés, marqués de quatre lignes blanches formées par des poils.

LEVRETTÉ, ÉE, adj. Qui a la taille mince comme un lévrier ou une levrette. Épagneul *levretté*.

LEVRETTER, v. a. et n. Chasser au courre avec des lévriers. On *levretta* tout le jour, si bien que nos chasseurs étaient sur les dents. On *levretta* la pauvre bête jusqu'à ce qu'elle fût tuée. | V. n. Mettre bas, en parlant de la femelle du lièvre.

LEVRETTERIE, s. f. Art d'élever les lévriers. | L'endroit où l'on tient des lévriers.

LEVRETTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui élève des lévriers. C'est un bon, un habile *levretteur*.

LEVRIER, s. m. (rad. *lièvre*). Espèce du genre chien, très-remarquable par sa forme élancée, ses hautes jambes, sa tête longue et menue, et qui chasse de vitesse à l'œil et non par l'odorat. Il y a plusieurs variétés de lévriers; les plus nobles sont pour le lièvre; les meilleurs se trouvaient en France autrefois, et aujourd'hui en Angleterre et en Turquie. Il y a des *lévriers* à renard, à loup, à sanglier; ces lévriers sont très-hauts et très-forts; on les appelle *lévriers d'attaque*. On appelle aussi *lévriers* des levrons d'Angleterre pour la chasse aux lapins; *lévriers harpes*, ceux qui ont les devants et les côtés fort ovales et peu de ventre; *lévriers nobles*, ceux qui ont la tête petite et longue, l'encolure longue et déliée et le râble large et bien fait. | *Coiffé par le lévrier*, Se dit du lièvre que le lévrier saisit par la tête. | Fig. et famil. Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un. Je m'imaginai que tous les *lévriers* de la justice s'étaient lassés de me poursuivre. Le pape lança après moi ses *lévriers*.

Lévrier.

LEVRON, ONNE, s. (dim. de *lévrier*). Lévrier de petite race. Le *levron* ne sert point à la chasse; remarquable par sa grâce et son élégance, il n'est qu'un animal de fantaisie. Les grands lévriers viennent du Levant; ceux de taille médiocre, d'Italie; et les lévriers d'Italie transportés en Angleterre sont devenus *levrons*, c. à d. lévriers encore plus petits. (Buffon.) | Lévrier au-dessous de six mois. Un beau *levron*. Une belle *levronne*. | Fig. *Affamé comme un levron*, Se dit d'un jeune homme de fort bon appétit.

LEVÛRE, s. f. (rad. *lever*). Substance fermentée, qui entre dans la fabrication de la bière ou du pain. La pâte servant à la confection du pain, abandonnée à elle-même, acquiert des propriétés de plus en plus acides, et devient susceptible de déterminer la fermentation d'une nouvelle quantité de pâte à laquelle on la mêle; c'est un moyen qu'on emploie chaque jour pour la préparation du pain. Cette fermentation le fait *lever*, lui donne cette légèreté, cette porosité qui le distingue. On parvient avec avantage au même but en se servant de la *levûre* de bière, substance qui, sécrétée pendant l'acte de la fermentation du moût de bière, est entraînée par le gaz acide carbonique à la superficie du liquide, et dégorge par la bonde des barils. Recueillie et pressée par les brasseurs, elle est livrée dans cet état aux *levûriers*, qui la font sécher, la divisent en mottes arrondies, et la revendent ainsi aux boulangers et aux distillateurs. Sa propriété d'exciter la fermentation alcoolique étend beaucoup son usage. Malheureusement cette levûre ne peut se conserver longtemps sans altération, et dans les pays où l'on ne fabrique de la bière que dans les saisons chaudes, la levûre vient souvent à manquer. Elle ne supporte guère mieux les voyages. On s'est beaucoup occupé des moyens de la conserver; la dessiccation seule a produit quelque résultat sans résoudre le problème. « Pour être de bonne qualité, dit Payen, la *levûre* ordinaire doit développer une odeur aromatique légère de houblon, sans mélange de goût putride ni acide; elle doit être d'une pâte très-blanchâtre, uniforme, fragile et non filante et poisseuse. » | On se sert aussi de différentes levûres pour déterminer la fermentation des grains et des pommes de terre destinés à la production de l'alcool. | Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard. Une *levûre*, des *levûres* de lard. | T. de pêche. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet. | T. de blas. Quartier de l'écu qu'on retranche du côté dextre, vers le chef, pour en faire un autre émail que celui du reste de l'écu.

LEVÛRIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui prépare, fait sécher la levûre. | Marchand de levûre.

LEWIS (île). Île d'Écosse, la plus grande et la plus septentrionale des Hébrides, est coupée en deux parties réunies par un isthme et dites *Lewis* et *Harris*; 100 kilom. sur 40; 18,000 habit. Lieu principal, Stornaway. Vestiges druidiques.

LEXIARQUE, s. m. (pron. *lekziarke*; du gr. λέξις, choix; ἄρχω, je commande). Magistrat d'Athènes, chargé d'établir, par l'inscription sur un registre, l'état des citoyens en âge de jouir de leur patrimoine; d'examiner ceux qu'il était question d'admettre au rang de prytanes, et de punir d'une amende ceux qui manquaient à leurs devoirs de citoyens, en ne se rendant pas aux assemblées délibérantes. Six *lexiarques* remplissaient collectivement ces fonctions; ils avaient trente agents sous leurs ordres.

LEXICOGRAPHE, s. (pron. *lekzikografe*; du gr. λεξικόν, lexique; γράφω, j'écris). Celui, celle qui est auteur d'un lexique ou dictionnaire; savant qui s'occupe des mots considérés sous le rapport de leur composition, de leur formation, de leur valeur, etc.

LEXICOGRAPHIE, s. f. (pron. *lekzikografi*; du gr. λεξικόν, lexique; γράφω, j'écris). Partie de la philologie, qui traite spécialement des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, et des moyens par lesquels on parvient à découvrir et à constater les sens de mots. | Gramm. La partie qui embrasse tous les changements que les différentes espèces de mots peuvent subir; étude qui a pour objet d'envisager les éléments dont les mots se composent, leur dérivation, les différentes modifications dont leur forme est susceptible en passant d'une espèce à une autre. Nous nous occupons de *lexicographie*.

LEXICOGRAPHIQUE, adj. (pron. *lekzikografike*). Qui appartient à la lexicographie, qui y a rapport. Science *lexicographique*. Art *lexicographique*. Travaux *lexicographiques*. Les travaux lexicographiques des anciens ne nous sont pas parvenus sous la forme que leur avaient donnée leurs auteurs. La plupart de ceux que nous possédons sont des extraits de recueils beaucoup plus complets et plus riches, surtout en exemples et en explications.

LEXICOGRAPHIQUEMENT, adv. En lexicographe, selon la lexicographie.

LEXICOLOGIE, s. f. (pron. *lekzikoloji*; du gr. λεξικόν, lexique; λόγος, discours, science). Partie de la philologie qui a pour objet la connaissance de tout ce qui est nécessaire pour composer un lexique, comme la valeur des mots, leur étymologie.

LEXICOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la lexicologie. Discussion *lexicologique*.

LEXIGRAPHIE, s. f. (pron. *lekzigrafi*; du gr. λέξις, diction; γράφω, j'écris). Partie de la philologie qui a pour objet l'art d'écrire convenablement les mots. Traité de *lexigraphie*.

LEXIOLOGIE, s. f. (du gr. λέξις, mot; λόγος, doctrine). Science des mots considérés dans leurs éléments de formation. La *lexiologie* est une science.

LEXIQUE, s. m. (pron. *lekzike*; du gr. λεξικόν, recueil). Primitivement, Recueil de mots rares ou difficiles, propres à certains auteurs. | Dans la langue actuelle, Dictionnaire des mots. Bon *lexique*. *Lexique* complet, incomplet, polyglotte. *Lexique* français, anglais, allemand, italien, espagnol. *Lexique* est synonyme de *Dictionnaire*, mais ces deux mots diffèrent en ce que le premier ne se dit que d'un recueil des mots d'une ou de plusieurs langues considérées au point de vue de la grammaire ou de l'étymologie, tandis que le second s'applique à toute espèce de recueil de mots pour toutes sortes de sujets ou de matières. Ainsi on ne dira pas *Lexique encyclopédique*, mais *Dictionnaire encyclopédique*. *Lexique industriel* ou *de l'industrie*, signifie Catalogue alphabétique des mots d'industrie avec leur définition. *Dictionnaire industriel* ou *de l'industrie*, suppose des développements de théorie ou d'application que ne pourrait comporter un *lexique*. On composa un certain nombre de lexiques dans l'antiquité; la plus grande partie de ceux qui nous sont parvenus ne sont que des extraits de recueils plus étendus, comme les *lexiques* de Timée, d'Harpocration et de Phrynicus. Le *lexique* de Valérius Flaccus, dont nous n'avons que l'extrait de Pompéius Festus, paraît avoir été assez riche; il s'en fallait cependant de beaucoup qu'il fût complet, soit pour la nomenclature, soit pour l'explication des termes. D'autres ne sont que des compilations, auxquelles ont travaillé successivement plusieurs auteurs, qui n'avaient pas toujours le même but; tels sont les divers *Etymologicon*, le lexique d'Hésychius, celui d'Apollonius, etc. Quelques-uns enfin présentent à la fois les deux caractères et sont en même temps des extraits et des compilations, comme celui de Suidas, qui est un lexique et un recueil biographique. Il est à peu près certain qu'aucun lexicographe ancien n'a eu la prétention de faire un recueil complet des mots de la langue à une certaine époque, ni même de réunir ou d'expliquer tous les termes d'un art, d'une science ou d'un auteur; ils paraissent plutôt s'être bornés à rassembler et expliquer les termes (λέξεις), qui présentaient des difficultés, ou pouvaient donner lieu à une discussion. Il est probable que quelques lexiques ont été consacrés à présenter les expressions particu-

lières à certaines contrées, à certain dialecte ; plusieurs du moins de ceux qui nous restent ont pour objet de faire connaître les mots qui appartiennent au dialecte attique, et de marquer les expressions correspondantes de la langue commune : tels sont les recueils de Mœris Atticista, de Phrynicus, de Thomas Magister, etc. L'ordre suivi n'était point rigoureux ; on se contentait de réunir les mots commençant par la même lettre, quelquefois même ceux commençant par le même son. Les termes n'étaient point étudiés sous leurs divers rapports ; on n'indiquait ni leur espèce, ni leur genre, ni les formes diverses qu'ils revêtent dans leurs différents cas ou leurs différents temps ; le plus souvent l'explication dont ils étaient accompagnés ne se rapportait qu'à un certain passage, parce que cette explication avait été empruntée par le lexicographe à quelque scoliaste ou à quelque grammairien. Ce fut surtout pendant le moyen âge que l'on s'adonna aux compilations et aux extraits, et c'est à des travaux de ce genre que nous devons la perte de plusieurs grands ouvrages originaux, qui ont été remplacés par de maigres abrégés, plus commodes à étudier, plus faciles à transporter et moins coûteux ; mais, d'autre part, c'est à la même cause qu'il faut attribuer la conservation, imparfaite il est vrai, altérée, tronquée, d'un bon nombre d'écrits, qui sans cela auraient été entièrement perdus. Cependant, vers le commencement du xe siècle, le besoin de dictionnaires plus complets se faisait déjà sentir, et Ducange mentionne, dans la préface de son *Glossaire de la basse latinité*, le dictionnaire de Salomon, abbé de Saint-Gall, conservé manuscrit à la bibliothèque du Vatican et dans celle de Saint-Germain des Prés, dont l'auteur, qui mourut en 909, cite Cicéron, Virgile, Eutrope, Orose, Isidore, Euchérius, saint Ambroise, Hippocrate, Gallien, Origène, ou leurs interprètes. Le *Glossarium latino-saxonicum*, d'Ælfricus, archevêque de Cantorbéry, paraît être de la même époque. Le vocabulaire latin de Papias fut terminé en 1053 ; Uguccio, de Pise, acheva, vers la fin du XIIe siècle, un dictionnaire, qui est resté inédit, mais qui a servi de base au *Catholicon*, du Génois Jean Balbi. Ce *Catholicon* est une sorte d'encyclopédie littéraire et grammaticale que son auteur termina en 1286, et qui donna naissance à un grand nombre d'abrégés. Le lexique grec de Crastone ou Crestone, qui parut en 1480, fut le premier, et, pendant longtemps, le seul secours de ce genre. Le *Cornucopiæ* de Nicolas Perotti, ample commentaire sur Martial, pouvant remplir l'office de dictionnaire, fut publié, pour la première fois, en 1489. Ambroise Calepin (*Calepio* ou *Calepinus*) mit au jour, vers le commencement du XVIe siècle, un dictionnaire latin, qui a servi de base d'une part aux nombreux dictionnaires polyglottes, qui parurent durant le même siècle, et de l'autre, aux travaux lexicographiques de Conrad Gesner, de Passerat, de Robert Estienne, etc. Le premier lexique hébreu fut publié par Reuchlin, en 1506. La même année vit aussi paraître le vocabulaire arabe de Pedro de Alcala, imprimé en caractères romains. Guarino de Fevera, plus connu sous le nom de Varinus Favorinus Camers, composa un dictionnaire grec en compulsant Hésychius, Suidas, Phrynicus, Harpocration, Philémon, l'*Etymologicon magnum*, et les divers scoliastes et grammairiens, entre autres, Eustathe. Ce recueil précieux fut imprimé en 1528, 1538 et 1712. Les *Commentaires de la langue grecque*, de Budée, parurent en 1529. Grâce à ces secours, au succès de ces vastes ouvrages qui répondaient si bien aux besoins intellectuels de leur époque, on vit bientôt s'élever des monuments encore plus complets, mieux ordonnés, et qui, depuis, n'ont guère été surpassés ; nous voulons parler des *trésors* latin et grec de Robert et de Henri Estienne, des glossaires de Ducange, des lexiques orientaux de Giggey, de Meninski, d'Herbelot, du *Lexicon heptaglotton* (lexique en sept langues) de Castell, des dictionnaires étymologiques de Ménage, de Richelet, etc. On avait enfin senti l'importance d'embrasser autant que possible tout le champ de la langue, d'en marquer les limites avec plus de précision, de déterminer les diverses phases de son développement, et d'assigner les auteurs et les mots qui appartenaient à chacune d'elles ; les mots avaient été disposés dans un ordre plus rigoureux, tantôt d'après leur étymologie, tantôt d'après l'alphabet ; les sens avaient été distingués avec plus de soin ; on les avait établis et justifiés par de nombreux exemples ; enfin on avait apporté une plus grande attention à marquer les divers accidents de chaque terme, sa nature, son espèce, etc. Dès lors les principes de la lexicographie pouvaient être considérés comme établis, et l'on comprit toute l'utilité qu'il y avait à les appliquer aux langues modernes, à constater ainsi leurs richesses et leurs diverses ressources ; à régler leur emploi, et à élever de la sorte une digue contre les envahissements et les altérations qui doivent amener leur décadence. L'exemple donné par l'Académie italienne de la Crusca fut suivi par l'Académie française, dont le dictionnaire, publié pour la première fois en 1694, servait à fixer la langue. Les Académies de Madrid, de Lisbonne, de Saint-Pétersbourg ont aussi enrichi la littérature de leur nation de dictionnaires remarquables et qui font autorité. D'autre part, de laborieux et savants lexicographes ont réussi à doter leur pays de dictionnaires non moins recommandables, qui montrent ce que l'on peut obtenir d'une grande persévérance unie au savoir. L'Anglais Johnson, les Allemands Adelung et Graff, le Polonais Linde, le Suédois Yhre, le Portugais Bluteau, les Français Boiste, Laveaux, Napoléon Landais, Poitevin, Bescherelle, Littré, se sont distingués en ce genre. Néanmoins la tâche des lexicographes est devenue plus étendue et plus rigoureuse. Ils ont à rechercher les termes non enregistrés, à mettre à profit toutes les ressources que l'activité qui règne aujourd'hui accumule sans cesse dans les recueils périodiques, les collections académiques, les publications individuelles ; ils doivent faire passer au creuset d'une critique scrupuleuse tous les termes admis dans les dictionnaires et vérifier leurs titres d'admission ; apporter la plus sévère attention à la signification de chaque mot, à sa définition, à la distinction à établir entre le sens propre et le sens figuré, à la filiation des différents sens, au choix des exemples qui les justifient ; enfin tout ce qui concerne l'étymologie, la prononciation, l'espèce de mot, etc., réclame la vigilance la plus soutenue et la plus minutieuse. Bien plus, les besoins du temps exigent qu'on ne se borne plus à de grands travaux de lexicographie ; l'étude seule des mots est insuffisante, il faut y ajouter celle des choses et des idées, et réunir autant que possible, pour les mettre à la portée de tous, les trésors lexicographiques et encyclopédiques. C'est le but que nous avons l'espoir d'atteindre dans notre publication du *Dictionnaire universel, et ses compléments, l'Encyclopédie nationale*, que nous maintiendrons à la hauteur de la science, en intercalant dans les clichés du texte les notices biographiques et les mots nouveaux qui surgiront ou les acceptions diverses qui viendraient à leur être données.

LEYDE (pron. *lède*; en holland., *Leyden*). Géogr. Ville des Pays-Bas (Hollande méridionale), sur le Rhin, dans le Rheinland, à 4 kilom. de la mer et à 14 kilom. N. E. de la Haye ; rues spacieuses, nombreux canaux ; 40,000 habitants. Leyde a une célèbre université, fondée en 1575, qui a compté au nombre de ses professeurs Juste-Lipse, Scaliger, Saumaise, Boërhaave, Ruhnkenius, Hemsterhuys, et qui est remarquable par son jardin botanique, son observatoire, sa bibliothèque, et surtout par la publication de ses *Annales*. Parmi les monuments de cette ville, on cite l'église Saint-Pierre, la plus belle de la Hollande, et l'hôtel de ville, où l'on admire plusieurs belles peintures. Leyde n'était qu'un village en 1083 ; son importance date du XIIIe siècle. Le commerce de la librairie y fut autrefois très-important. Elle est encore aujourd'hui le centre de la fabrication et du commerce des laines dans la Hollande. Elle possède en outre des fabriques de toile de lin et des raffineries de sel marin. En 1572, lorsque les Espagnols étaient déjà maîtres d'une partie de la Hollande, Leyde fut le boulevard contre lequel vinrent se briser leurs efforts. Le 12 janvier 1807, elle éprouva un immense désastre par l'explosion d'un bateau chargé de poudre ; son plus beau quartier fut presque entièrement détruit, et il périt un grand nombre d'habitants. Patrie des peintres Lucas de Leyde, Rembrandt, Gérard Dow ; d'Isaac Vossius, Heinsius, Musschenbroeck, l'inventeur de la *bouteille de Leyde*; du médecin Van Swieten ; de l'anabaptiste Jean de Leyde.

LEZ, s. m. (du lat. *latus*, côté). Vieux mot, qui signifiait anciennement Largeur, côté. De long et de *lez*. *Lez* à *lez*. | Il s'employait sous la forme adverbiale et signifiait *auprès de, proche de, tout contre*.

> Sur mol duvet assis un gros chanoine,
> *Lez* un brasier en chambre bien nattée.
> (VILLON.)

| Il est encore usité en ce sens dans quelques noms de lieux. Le Plessis-*lez*-Tours, Saint-Denis-*lez*-Paris. Plusieurs ne nous tiennent point au rang des Champenois, et ne disent pas Reims en Champagne, mais Reims-*lez*-Champagne, c. à d., en vieux français, auprès de Champagne. (Bergier.)

LÉZARD, s. m. (pron. *lézar*; du lat. *lacerta*, même signif.). Erpét. Genre de reptiles de la famille des lacertiens. Ce sont des animaux de petite taille, à formes sveltes, effilées, à queue longue et arrondie, et dont le dessus du corps est couvert de très-petites écailles, qui forment des plaques transversales sur le ventre, et s'élargissent sous le cou en figurant une espèce de collier. Le dessus de leur tête est muni d'une espèce de bouclier osseux, que recouvrent de grandes plaques cornées. Leurs pattes se terminent par cinq doigts libres et armés d'ongles ; leur langue est mince, extensible et terminée en deux filets ; mais c'est seulement chez les lézards proprement dits que l'on trouve deux rangées de dents au fond du palais. Leurs sens, notamment la vue et l'ouïe, paraissent très-développés. Leur voix est une sorte de soufflement qu'ils font entendre dans la frayeur ou dans la colère. Leur queue repousse avec autant de facilité qu'elle se casse. Ces reptiles, de formes élégantes, et remarquables, surtout sous les tropiques, par leur merveilleuse agilité, se plaisent généralement dans les endroits secs et exposés au soleil. Ils passent l'hiver dans un engourdissement léthargique, retirés au fond d'un terrier, dans des crevasses ou dans quelque cavité bien abritée. On les en voit sortir au printemps revêtus d'une robe nouvelle, remarquable, dans plusieurs espèces, par l'éclat et la variété des couleurs. Le mâle et la femelle habitent la même retraite. Celle-ci pond, au retour de la belle saison, sept à

Lézard.

huit œufs dans un trou, qu'elle a creusé à plusieurs centimètres de profondeur, et elle abandonne leur éclosion à la chaleur solaire. D'après des observations peu anciennes, il existe des lézards vivipares. D'un naturel doux et timide, ces reptiles mordent cependant quelquefois avec violence, quand on les attaque, mais aucun d'eux n'est venimeux. Quelques espèces des pays chauds, notamment le *lézard ocellé*, ne craignent pas d'attendre leur ennemi et de se défendre même contre le serpent en se tenant cramponnés à leurs lèvres. Ils rendent généralement de très-grands services à l'homme en détruisant des milliers d'insectes nuisibles à la culture, à la chasse desquels ils montrent beaucoup d'adresse. La durée de leur vie paraît être assez considérable, quoiqu'on n'en puisse indiquer le terme. Ils supportent un jeûne de plusieurs semaines en été et de plusieurs mois en hiver. Ce genre est très-nombreux, et la France en fournit plusieurs espèces. Il n'est personne qui ne connaisse le *lézard gris* ou lézard des murailles. Il s'apprivoise facilement, et sa chair est bonne à manger ; le *lézard vert* ou *piqueté*, qui fréquente nos bois, peut atteindre un demi-mètre de long ; le *lézard vert ocellé* du midi de l'Europe, l'un des plus grands et des plus beaux reptiles de ce groupe, a le dessus du corps varié de taches jaunes, vertes et noires, le ventre d'une couleur verdâtre, les flancs ornés de taches circulaires et bleues. Les anciens avaient surnommé le *lézard* l'ami de l'homme, sans doute parce qu'il est inoffensif et se plaît dans le voisinage de nos demeures. | *Se chauffer au soleil comme un lézard*, Se mettre au soleil pour s'y réchauffer. | Fig. *C'est un pauvre lézard*, Se dit d'un homme misérable, qui ne saurait ni nuire, ni rendre service. | *Vivre comme un lézard*, Vivre seul, isolé. Desfontaines est

détesté, et rit seul *comme un lézard*. (Voltaire.) | *Lézard d'Amérique*, Le monitor céphidien. | *Lézard d'eau*, Nom vulgaire de la salamandre. | *Lézard exanthème*, Le tupinambis. | *Lézard galonné*, Le monitor ou sauvecade. | *Lézard goitreux*, L'anolis. | *Lézard graphique*, Le monitor piqueté. | *Lézard de la Guiane*, Le basilic. | *Lézard à cinq raies*, L'ameiva. *Lézard à six raies*, Le seps. | *Lézard de mer*, Nom vulgaire du collionyme dragonneau. | *Lézard écailleux*, Le pangolin. | T. de blas. Animal héraldique qu'on représente à l'ordinaire montant; dans les autres cas, on spécifie sa position en blasonnant. | Astron. Petite constellation boréale.

LÉZARDE, s. f. Nom vulgaire de la femelle du lézard. | Fente, crevasse d'un mur ou de tout autre ouvrage de maçonnerie. Le mur s'est un peu affaissé d'un côté, il s'est formé une *lézarde*. Muraille pleine de *lézardes*. Boucher les *lézardes*. Cramponner un mur pour empêcher les *lézardes* de s'agrandir. Cette dénomination provient de ce que le lézard a coutume de se tenir dans ces sortes de crevasses. | T. de tapiss. Petit galon portant des dents de feston des deux côtés. | Typogr. Se dit de certaines raies blanches qui se présentent parfois dans la composition.

LÉZARDÉ, ÉE, part. Fendu, crevassé, qui a une ou plusieurs lézardes. Mur *lézardé*. Voûte *lézardée*. | Fig. Ébranlé, miné, etc. Celui-ci reprit sa méthode, quoique ce qu'il avait fait fût déjà tout *lézardé*. (Raynal.) Le système social, *lézardé* de tous côtés, menace d'une chute prochaine. (Napoléon.)

LÉZARDELLE, s. f. Bot. Genre de la famille des saururées, voisine des naïadées, renfermant des plantes vivaces, herbacées, à racine traçante, à tige en zigzag, qui croissent dans les lieux aquatiques et ombragés de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, cordiformes, un peu velues sur les nervures; ses fleurs sont petites, blanches, disposées en épis allongés et axillaires. Ses grappes de feuilles pendantes lui donnent un aspect remarquable. Les *lézardelles* du Jardin d'acclimatation.

LÉZARDER, v. a. (rad. *lézard*, parce que cet animal vit ordinairement dans les fentes ou crevasses des murailles). Occasionner, produire des fissures, fentes ou crevasses dans un mur ou tout autre ouvrage de maçonnerie. La secousse du tremblement de terre *lézarda* un grand nombre de maisons. L'effort de la crue des eaux *a lézardé* une des piles du pont. C'est le temps qui *a lézardé* ce bel édifice. | Fig. Miner, ébranler, ruiner. Ces doctrines *lézardent* l'ordre social. | SE LÉZARDER, v. pr. Devenir crevassé, se fendre. Ce mur *se lézarde*.

LI, s. m. Mesure itinéraire des Chinois valant 576 mètres. Les troupes chinoises font des étapes de 40 *lis*.

LIAGE, s. m. (rad. *lier*). Action de lier; résultat de cette action. Le *liage* des fagots. | T. de manuf. *Fil de liage*, Fil qui lie la dorure à la soie. | *Lisse de liage*, Lisse qui fait baisser celle du fil. | Dans les moulins à poudre, *Liage du salpêtre, du charbon, du soufre*, Mélange de ces matières dans les mortiers.

LIAIS, s. m. (du celte *liag*, pierre). Pierre calcaire, dure, d'un grain très-fin, facile à sculpter, et qu'on trouve communément dans les environs de Paris. On distingue particulièrement le *liais rose*, le plus beau; le *liais franc* ou *doux*, qu'on emploie dans le dallage, associé au marbre noir, et le *liais féraud*, qui ne brûle point au feu, et qui sert pour cette raison à faire les jambages de cheminées. La chapelle de Versailles est en très-beau *liais*, ainsi que les bas-reliefs de la fontaine des Innocents à Paris. Le *liais* appartient à l'étage supérieur du calcaire grossier. La pierre de *liais*, dont la dureté vient de ce qu'elle est surmontée de plusieurs bancs d'autres pierres dont elle a reçu les sucs pétrifiants. (Buffon.) | T. de tisserand. Longue tringle de bois dont on se sert pour soutenir les lisses.

LIAISON, s. f. (pron. *liézon*; du lat. *ligatio*, action de lier; fait de *ligo*, je lie). Action de lier, résultat de cette action. La *liaison* de ces divers faisceaux se pratique au moyen de cordes ou de lanières de cuir. La *liaison* d'une artère. On dit plus souvent la *ligature*. | Jonction, union, assemblage de plusieurs parties formant un tout. Pierres si bien jointes qu'on n'en voit pas la *liaison*. La *liaison* de deux pièces de bois. Mortier à faire des *liaisons*, des pierres et des émaux d'une mosaïque. | T. de constr. Disposition des matériaux les uns par rapport aux autres, de manière à former un ensemble bien lié et à produire la plus grande solidité possible. | T. de maçonn. Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. | Disposition des pierres, dans la construction d'un mur, telle que les joints soient de niveau et que le joint du second lit pose sur le milieu de la pierre du premier. Maçonnerie en *liaison*. | Disposition que les paveurs donnent aux pavés, pour les faire résister aux roues. | Calligr. Trait délié, qui unit deux lettres ou deux parties d'une même lettre. Vous ne faites pas les *liaisons*. Vous faites mal les *liaisons*. Vos *liaisons* sont aussi grosses que les pleins. Écriture où il n'y a aucune *liaison*. | Fauconn. Se dit des ongles et des serres des oiseaux de proie, et de l'action avec laquelle ils lient et enlèvent le gibier. | Art culin. Jaunes d'œufs et autres matières délayées propres à épaissir les sauces. Faire une *liaison* pour un ragoût. *Liaison* à la crème. | T. de mus. Exécution d'un passage d'un même coup de gosier, de lèvres, de langue, ou d'archet, etc., suivant que ce passage est exécuté avec la voix ou sur des instruments, tels que le cor, la flûte, le violon, etc. | Suite de notes sur une même syllabe. | Le signe ou trait recourbé qui indique que les notes comprises entre ces deux extrémités doivent être liées. | T. de gramm. Synonyme de conjonction. *Et, mais*, sont des *liaisons*. | Se dit de cette particularité propre à la langue française, par laquelle la dernière lettre d'un mot se joint au mot suivant. Dans *grand homme* le *d* fait liaison, et on prononce : *gran-t-homme* | Fig. Suite logique, ce qui lie les parties d'un discours, d'un poème, etc., les unes aux autres. La *liaison* des idées. De tous les défauts de la *Lusiade*, le plus grand est le peu de *liaison* qui règne dans toutes ses parties. (Voltaire.) | Synonyme d'*Association*. Dans ce cas, *liaison des idées* signifie la même chose qu'*association des idées*. Les *liaisons d'idées* qui se forment en nous par des impressions étrangères sont utiles ou dangereuses. | Rapport, connexité. Il n'y a aucune *liaison* entre ces deux affaires. Cette idée a de la *liaison* avec ce que vous aviez conçu pour une application bien différente. Il existe entre toutes choses des *liaisons* profondes, en général inaperçues, et qu'il appartient à la vraie science de mettre à jour par des séries de découvertes, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral L'amour et l'ambition n'ont guère de *liaison* ensemble, cependant on les allie assez souvent. (Pascal.) | Enchaînement. Il y a une *liaison* intime entre ces deux idées. Dans cette comédie, dans cette tragédie, dans ce drame, la *liaison* des scènes est bien observée. | Fig. Union par le sang. *Liaison* de parenté. | Union par le cœur, amitié, bonne intelligence. *Liaison* d'amour, d'amitié. *Liaison* étroite. Former, rompre une *liaison*. Ravi d'entrer en *liaison* avec ce grand homme. (Fontenelle.) La *liaison* intime d'Alcibiade avec Socrate est une des particularités de sa vie les plus remarquables. (Rollin.) | Au plur. Sociétés, accointances. Avoir des *liaisons* suspectes. Soyez circonspecte dans vos *liaisons* avec les femmes. (Mme de Maintenon.) Vous n'en cultivez pas moins des *liaisons* fatales. (Massillon.) Les méchants n'ont que des complices; les voluptueux ont des compagnons de débauche; les intéressés ont des associés; les politiques assemblent des factieux; le commun des hommes oisifs a des *liaisons*; les princes ont des courtisans; les hommes vertueux ont seuls des amis. (Voltaire.) J'étais résolu de m'en tenir désormais aux *liaisons* de simple bienveillance. (J. J. Rousseau.) | *Liaisons dangereuses*, Liaisons contractées imprudemment avec des hommes sans probité ou des femmes dangereuses. Évitez avec soin les *liaisons dangereuses*.

LIAISONNER, v. a. Constr. Disposer en liaison les pierres d'un édifice, c. à d. les arranger de façon que le milieu de celles du second rang porte sur les joints de celles du premier, et ainsi de suite. *Liaisonner* des pierres, des briques, des pavés. | Remplir de mortier les joints des pierres, des briques, etc. Ces matériaux *ont été liaisonnés* avec du plâtre, du ciment. | T. de couvreur. *Liaisonner les lattes*, Les placer, en les clouant, d'une manière analogue à la disposition qui a lieu dans une maçonnerie en liaison, ou les poser de manière qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron. | T. de paveur. *Liaisonner des pavés*, Les disposer d'une manière qui les rend capables de résister aux roues des voitures. On *liaisonne* les pavés du boulevard Sébastopol.

LIANE, s. f. (rad. *lier*, à cause de la flexibilité de ses rameaux qui les rend propres à faire des liens). Nom sous lequel, dans les colonies françaises, on désigne toute plante sarmenteuse dont les tiges longues, flexibles, débiles, choisissent pour support des végétaux plus puissants, et, gravissant le long de leurs troncs, s'enlacent dans leurs branches et finissent quelquefois par les étouffer dans les étreintes d'une végétation plus puissante encore que la leur. Assez généralement elles tournoient en spirale autour du tronc de l'arbre qu'elles ont choisi pour soutenir leur faiblesse, elles l'enserrent étroitement à mesure qu'elles s'élèvent, et, acquérant à chaque tour une nouvelle puissance, elles finissent par interrompre, sous leur compression sans cesse plus forte, le cours de la sève, et empêchent ainsi l'accroissement de l'arbre qu'elles ont choisi pour appui, alors même qu'elles ne compromettent pas son existence. Les *lianes* impriment aux paysages des tropiques la physionomie qui les caractérise : elles se développent avec une vigueur extraordinaire et acquièrent souvent des proportions gigantesques. (Encycl.) Les *lianes* sont pour ainsi dire elles-mêmes des forêts vierges dans les forêts vierges, tant leur végétation puissante, luxuriante, est inextricable, tant les nichées d'oiseaux qu'elles renferment en font un monde extraordinaire et superbe. Du sein de ces eaux croupissantes et malsaines, s'élèvent des forêts aussi anciennes que le monde, et tellement embarrassées de *lianes* que l'homme le plus fort et le plus intrépide ne saurait y pénétrer. (Raynal.) Des *lianes* semblables à des draperies flottantes qui formaient sur les flancs des rochers de grandes courtines de verdure. (Bern. de Saint-Pierre.) Un assez grand nombre de plantes, diverses de genre et même de famille, sont confondues sous cette dénomination commune de *lianes*; il en existe parmi les herbes et les arbustes; quelques fougères même rampent en lianes, et les glumifères sont presque les seuls végétaux qui n'en adoptent jamais les formes. | *Liane à l'ail*, La bignone alliacée. | *Liane amère*, L'abute blanchâtre. | *Liane à laine*, L'omphale diandre. | *Liane d'Asie jaune*, Le tétrapétère inégal. | *Liane à barrique*, La rivinie octandre et l'écastaphylle de Brown. | *Liane à batate*, Le convolvulus du Brésil. | *Liane blanche*, La rivinie unie;

Liane.

la bignone | *Liane de bœuf*, L'acasie grimpante. | *Liane bon-Dieu*, L'arbre priant. | *Liane à bouton*, La durante. | *Liane brûlante*, Aroïde, du genre dracunte, qui contient un lait âcre. | *Liane brûlée*, La gouane. | *Liane à cabrit*, Taberne-montane; eupatoire grimpante. | *Liane à cacone*, La passiflore malifórme. | *Liane à caleçon*, Les bauhinies; le murucuja, l'aristoloche bilobée, et la plupart des passiflores dont les feuilles ont deux plus grands lobes. | *Liane carrée*, La paullinie pinnée; serjanie. | *Liane à cercle*, La pétrée volubile. | *Liane de chat*, Bignone ongle de chat. | *Liane à chiques*, La tournefortie brillante. | *Liane à citron*, Tohl ou toll, plante grimpante dont le fruit ressemble au citron par sa saveur acide. | *Liane à cochon*, Dioscorée; cissampèle sauvage. | *Liane en cœur*, Le cissampèle. | *Liane contre-poison*, La feuillée grimpante. | *Liane corail*, La poivrée, le cisse. | *Liane à cordes*, La bignone viminée. | *Liane à couleuvre*, La feuillée grimpante. | *Liane coupante*, L'arunde brisée. | *Liane à coureux*, Térébinthacée encore peu connue. | *Liane à crabes*, La bignone équinoxiale. | *Liane croc de chien*, Le jujubier igname. | *Liane à crochets*, L'ourouparia. | *Liane à eau*, Gouet grimpant qui fournit assez d'eau, quand on le coupe par tronçons, pour désaltérer les chasseurs. | *Liane à enivrer le poisson*, Le robinier nicou. | *Liane épineuse*, La pisonie aculée et la paullinie asiatique. | *Liane franche*, La sécuridace volubilis. | *Liane à glacer*, Un cissampèle. | *Liane des grands bois*, Liseron qui, dans les forêts, s'élève à une hauteur extraordinaire. | *Liane à grands cerfs*, La pavonie épineuse. | *Liane jaune*, L'ipomée tubéreuse. | *Liane à lait*, L'orélié. | *Liane maugle*, L'échite biflore. | *Liane à malingre*, Le convolvulus ombellé. | *Liane mibibal*, La banistère convolvulifoliée. | *Liane mince*, La rajanie grimpante. | *Liane palétuvier*, L'échite biflore. | *Liane papaye*, L'omphale diandre. | *Liane de Pâque*, Le sécuridace volubile. | *Liane de la passion*, Diverses passionnaires,

particulièrement celles qui ont les plus grandes fleurs. | *Liane percée*, La draconte percée. | *Liane à persil*, La serjanie triternée. | *Liane à raisins*, Le coccolobe, la rivinie. | *Liane à râpe*, La bignone échinée. | *Liane rude* ou *de Saint-Jean*, La pétrée volubile. | *Liane à sang*, Espèce de millepertuis. | *Liane à savon*, La momordique operculée, la gouane. | *Liane à scie*, La paullinie. | *Liane à serpent*, Diverses aristoloches, particulièrement l'anguicide des botanistes. | *Liane de sirop*, La colonnée grimpante. | *Liane à tulipes*, La seule espèce de passiflore qui croisse à la lisière des forêts. | *Liane à vers*, Le cactus triangulaire *Liane purgative, liane coupante*, etc.

LIANT, ANTE, adj. Qui lie. | Se dit d'un corps mou et glutineux. Matière glutineuse et *liante*. Cire *liante*.| Qui n'est pas cassant, en parlant de certaines substances. Ces deux pièces étaient fort saines et d'un bois *liant* qui se travaillait avec facilité. (Buffon.) | Souple, élastique, d'un mouvement faible et agréable. Les ressorts de cette voiture sont *liants*. Plus le ressort du jarret est *liant* et souple, plus le mouvement du galop est doux. (Buffon.) | Chorégr. Se dit d'un danseur qui plie les genoux avec facilité. | Fig. Qui a de l'entregent, propre à former des liaisons, affable, doux, complaisant. Caractère *liant*. Esprit *liant*. C'est un homme *liant*, très-propre à réussir dans ce genre d'entreprise. Je lui trouve l'esprit trop souple et trop *liant* pour ne pas le redouter. Le désœuvrement rendant les hommes assez *liants*, il me rechercha. (J. J. Rousseau.) | S. m. Qualité de ce qui est liant. Cette cire a du *liant*. | Souplesse, élasticité. Ce ressort a du *liant*.| Chorégr. Souplesse, agilité dans les jarrets. Ce danseur a du *liant*, beaucoup de *liant*. | Fig. Entregent, affabilité, douceur, complaisance, souplesse. Avoir du *liant* dans le caractère, l'esprit, l'humeur, les manières. Mettre du *liant* dans le commerce de la vie. Il n'a jamais vécu dans le grand monde, où l'on perd souvent beaucoup de vertus, mais où l'on acquiert presque toujours du *liant* dans le caractère. (Mme de Genlis.)

LIARD, s. m. (du vieux franç. *li hardi*, autre monnaie de la valeur du *liard*, laquelle avait cours dans les provinces de l'Ouest). Petite monnaie de billon qui appartient à l'ancien système monétaire. Le *liard* est la quatrième partie du sou. L'usage de cette monnaie remonte à Louis XI. Elle paraît originaire du Dauphiné. On se servait, en effet, dans cette province, dès avant le XVe siècle, de pièces d'une valeur de trois deniers, et connues sous le nom de blancs. Les *liards* y étaient déjà très-répandus lorsque les *hardis*, qui représentaient la même valeur, avaient cours en Guienne, en Bretagne et dans les autres provinces de l'Ouest. Les premiers liards sont à l'effigie de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. François Ier supprima l'effigie et y suppléa tantôt un dauphin, tantôt un F couronné. Un écusson, chargé de deux fleurs de lis et d'un dauphin, fut le type adopté par Henri II; un K ou un C couronné, celui de Charles IX. Un H couronné indique Henri III ou Henri IV. Tous les liards furent de billon, c. à d. composés d'un alliage d'argent et de cuivre. On en fit de cuivre en 1649, et en 1658 leur valeur fut encore diminuée. On y voyait alors, au droit, l'effigie du roi couronnée et entourée de la légende L. XIII, ROY DE FR. ET DE NAV., puis le millésime; au revers, ces mots en trois lignes: LIARD DE FRANCE. On continua de frapper des liards sous Louis XV et sous Louis XVI; mais on y renonça lors de l'adoption du système métrique. De peur de perdre un *liard* souffrir qu'on vous égorge. (Boileau.) Être amoureux et ne l'être pas, ma foi, je donnerais le choix pour un *liard*. (Marivaux.) | *N'avoir pas un liard, n'avoir pas un rouge liard*, Etre fort pauvre, ou être sans argent pour le moment. | Il se dit d'une très-petite somme indéterminée. Depuis lors j'ai fourni de mon argent, de mon encre, papier, cire, bougie, sans qu'il m'en ait jamais remboursé un *liard*. (J. J. Rousseau.) | *Je n'en donnerais pas un liard*, Se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas.

LIARDER, v. n. Boursiller, donner chacun une petite somme. Nous avons été obligés de *liarder* pour faire entre nous tous une somme de trois francs. Il n'est plus usité dans ce sens. | Fig. et famil. Lésiner, payer liard à liard. Il est honteux de *liarder* ainsi pour faire une bonne action.

LIARDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui liarde, qui lésine. Les *liardeurs*, les avares et les cuches.

LIAS, s. m. Géol. Terme emprunté aux mineurs anglais pour désigner un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez fréquemment dans l'écorce du globe, comme intermédiaire entre les terrains keupriques et jurassiques, et qui offre le plus souvent une stratification concordante avec celle de ces dernières roches. La formation du lias, dans toutes les contrées où elle a été reconnue, se compose d'une puissante masse calcaréo-argileuse, subdivisible en plusieurs étages, qui peuvent presque toujours se réduire en deux principaux. Le plus récent de ces deux étages consiste en une puissante masse de marne argileuse, formant la base sur laquelle repose toute la série oolitique. Cette marne offre une structure schisteuse ou schistoïde, et une couleur gris bleuâtre ou gris noirâtre; elle est quelquefois bitumineuse, et contient des couches de lignite et même de véritable houille. Les schistes présentent alors, comme ceux du terrain houiller, des empreintes végétales, mais provenant d'espèces différentes Cet étage est riche en coquilles; il s'y trouve quelquefois une si grande quantité de bélemnites, dans les Cévennes, par exemple, qu'on lui a donné le nom de *calcaire à bélemnites*. Les plaques de schiste présentent presque partout une petite coquille aplatie, qui les caractérise particulièrement.

LIASIQUE OU LIASSIQUE, adj. Qui appartient au lias; qui est formé de lias. Terrains *liasiques*.

LIASSE, s. f. Amas de papiers ordinairement relatifs à une même affaire et liés ensemble. Mettez ces papiers en *liasse*. | Plus particul. Papiers d'affaires, de procédure. Cet avoué a oublié de prendre sa *liasse* et ne peut produire les pièces. | Petits paquets dont on compose les grosses balles de filasse.

LIBAGE, s. m. Gros moellon mal taillé. *Libages* pour fondations. | Pierre de taille qui a des fentes.

LIBAN (d'un mot hébreu qui veut dire *blanc*). Géogr. Chaîne de montagnes de Syrie, commence dans le S. O. du pachalik d'Alep, près de la rive gauche de l'Aasi (Orontes), aux environs d'Antakieh (Antioche); elle sépare les pachaliks de Damas et de Tripoli, traverse le N. du pachalik d'Acre, et se termine non loin de Sour (Tyr); son développement est de 450 kilom. Les monts *Carmel*, *Thabor* et *Garizim* en dépendent. Le Liban se divise en deux branches, la branche occidentale ou Liban proprement dit, et la branche orientale ou Anti-Liban. Ses plus hauts sommets atteignent 4,800 mètres. Le Liban est habité par les tribus guerrières et presque indépendantes des Maronites, des Druses et des Métualis, qui sont presque toujours en guerre. En 1860, les Druses, encouragés par les Turcs, firent un horrible massacre des Maronites, ce qui nécessita l'intervention européenne. Les anciens nommaient *Cœlésyrie* ou *Syrie creuse*, la vallée du Liban, c. à d. le pays situé entre ses deux chaînes. Le Liban était célèbre autrefois par ses beaux cèdres; on n'y trouve plus guère aujourd'hui que des figuiers, des chênes, des lauriers et des cyprès. Le point culminant du Liban est de 3,000 mètres. | Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, aux cordages qui forment les ralingues supérieures et inférieures d'un filet.

LIBATION, s. f. (pron. *libasion*; du lat. *libatio*). Effusion des liqueurs consacrées dans les cérémonies religieuses, solennelles, riantes ou funèbres, et dans les sacrifices que faisaient aux dieux les peuples de l'antiquité. Il jeta dans la mer le vase d'or dont il s'était servi pour faire les *libations*. (Du Ryer.) Alors il immolera l'holocauste, et il le mettra sur l'autel avec les *libations* qui doivent l'accompagner. (Bible.) | Fig. J'ai rempli jusqu'aux bords ton calice du sang de la France; nous te faisons de ce sang une *libation* funèbre. (Edg. Quinet.)| Famil. et par allusion au premier sens. *Faire des libations*, Boire beaucoup de vin, par plaisir plus que par besoin. On *a fait* à ce souper *de* nombreuses *libations*. | Les anciens employaient aussi les libations sans sacrifices, dans plusieurs conjonctures très-fréquentes, comme dans les négociations, dans les traités, dans les mariages, dans les funérailles; lorsqu'ils entreprenaient un voyage par terre ou par mer; quelquefois en se couchant, en se levant; enfin, très-souvent au commencement et à la fin des repas; alors les intimes amis ou les parents se réunissaient pour faire ensemble leurs libations. Les libations des repas étaient de deux sortes : l'une consistait à séparer quelque morceau de viande, et à le brûler en l'honneur des dieux; l'autre sorte de libation, qui était la libation proprement dite, consistait à répandre quelque liqueur, comme de l'eau, du vin, du lait, de l'huile, du miel, sur le foyer ou dans le feu, en l'honneur de certains dieux, par exemple, en l'honneur des Lares, qui avaient un soin particulier de la maison; en l'honneur du génie, dieu tutélaire de chaque personne, et en l'honneur de Mercure, qui présidait aux heureuses aventures. Dans ces occasions solennelles, on ne se contentait pas de remplir la coupe des libations de vin pur, on l'ornait d'une couronne de fleurs. Avant de faire les libations, on se lavait les mains, et l'on récitait certaines prières. Les prières étaient une partie essentielle de la cérémonie des mariages et des festins de noces. Outre l'eau et le vin, le miel s'offrait quelquefois aux dieux, et les Grecs le mêlaient avec de l'eau pour leurs libations, en l'honneur du soleil, de la lune et des nymphes. Mais les libations très-fréquentes, auxquelles on ne manquait guère dans les campagnes, étaient celles des premiers fruits de l'année. Enfin, les anciens faisaient des libations sur les tombeaux dans la cérémonie des funérailles. Quelques empereurs romains partagèrent les libations avec les dieux.

LIBATOIRE, s. m. Antiq. rom. Vase qui servait à faire les libations. Les *libatoires* étaient d'or.

LIBELLATIQUE, adj. et s. (du lat. *libellaticus*, même sens; de *libellus*, certificat). Chrétien peu zélé qui, sans avoir sacrifié aux idoles pendant les persécutions sous les empereurs, obtenait, à prix d'argent, des magistrats un faux certificat d'apostasie, pour éviter une renonciation et le martyre.

LIBELLE, s. m. (du lat. *libellus*, petit livre; de *liber*, livre). Écrit ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, et, le plus souvent, calomnieux. Un *libelle* est une lettre de change de coups de bâton, payable à vue. On nomme *libelles* de petits livres d'injures; ces livres sont petits parce que les auteurs, ayant peu de raisons à donner, n'écrivant point pour instruire, et voulant être lus, sont forcés d'être courts. (Voltaire.) La vie d'un forçat est préférable à celle d'un faiseur de *libelles*, car l'un peut avoir été condamné injustement aux galères, et l'autre les mérite. (Id.) Qu'il fasse des *libelles*, dernière ressource des lâches. (Beaumarchais.)

Et déjà chez Barbin, ambitieux *libelles*,
Vous brûlez d'étaler vos feuilles criminelles.
(BOILEAU.)

| L'injure qui résulte des libelles est beaucoup plus grave que les injures verbales, soit parce qu'elle est ordinairement plus méditée, soit parce qu'elle se perpétue bien davantage : une telle injure qui attaque l'honneur est plus sensible à un honnête homme que quelques excès commis sur sa personne. Les auteurs de libelles diffamatoires sont punis par la loi. « Ce mot, dit Ch. Nodier, a un peu varié depuis le latin, où il signifiait communément *petit écrit*; le *libellus famosus* de Suétone ne signifie proprement qu'*une brochure qui a fait du bruit*. Tous les petits écrits ne sont pas essentiellement méchants, et tous les écrits méchants ne sont pas essentiellement petits. Je ne parle pas des méchants écrits, car chacun sait qu'il y en a de toute sorte. Ces mots *un gros libelle*, qu'on a souvent occasion d'employer, sont un solécisme étymologique, mais bien consacré par la langue. » | Antiq. Requête par laquelle les martyrs suppliaient l'évêque de remettre au pécheur une partie de la peine qu'il devait subir. | Certificats à l'aide desquels certains chrétiens se mettaient à l'abri des persécutions. | Ouvrage écrit sur quelque matière relative à la foi catholique. *Libelle d'Arius, de Pélage*, etc. | Tout acte en matière ecclésiastique ou de foi catholique. *Libelle* d'excommunication, d'absolution, de pénitence. | *Libelle de profession de foi*, L'acte porté en Orient par les légats d'Adrien II, suivant lequel Photius devait être condamné par les évêques de son parti. | Dans les querelles religieuses, le libelle fut trop souvent l'arme des théologiens. Ainsi, par exemple, malgré la prolixité de ses écrits, le fougueux P. Garasse n'est qu'un libelliste aux yeux de la postérité. La Ligue et la Fronde firent aussi éclore chez nous une foule de libelles, avec lesquels il ne faut pas, toutefois, confondre la *satire Ménippée*, car lorsqu'un écrit ne se fait accusateur que pour venger la justice, les principes outragés, on doit excuser ses formes un peu acerbes, et, en faveur du but, lui pardonner les moyens. Parfois l'amour-propre irritable des écrivains du XVIIIe siècle, surtout de Voltaire et de son école, leur fit prodiguer à tort le titre de libellistes à des critiques malins sans doute et souvent partiaux, tels que Desfontaines, Fréron, Clément, mais qui combattaient la visière levée, et donnaient à leurs attaques la forme de discussion. Sous l'ancien régime, et dans plus d'une occasion, le libelle était, sinon justifié, du moins, en quelque sorte, nécessité par le manque de liberté de la presse. Tout élan comprimé, quand il trouve jour à éluder ou vaincre l'obstacle, tend toujours à passer les bornes. Mais lorsque l'expression de la pensée peut se produire, quand la malice même a des interprètes, le trait envenimé du libelliste est moins excusable.

LIBELLÉ, ÉE, part. Rédigé, écrit. Un acte *libellé*. Un exploit *libellé*. | S. m. Rédaction d'un ordre, d'une demande. Le *libellé* d'une demande.

LIBELLER, v. a. (du lat. *libellus*, requête, exploit). T. de prat. Rédiger, dresser, motiver convenablement une demande judiciaire. *Libeller* une demande. *Libeller* un exploit. | En matière de finance, *Libeller un mandement, une ordonnance*, Spécifier la destination de la somme qui y est portée.

LIBELLISTE, s. Celui, celle qui est auteur d'un libelle, d'un écrit satirique, injurieux. Le calomniateur se cachait sous un nom supposé, comme la plupart des *libellistes*. Les *libellistes* du parti clérical.

Je ris également du ton plat et grossier
D'un *libelliste* obscur faisant un vil métier.
(VIGÉE.)

LIBELLULE, s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des odonates, appelés communément *Demoiselles*. Les libellules, sous l'état parfait, se font remarquer par leurs quatre ailes gazées, la grosseur de leurs yeux à facettes, et par le développement de leurs mâchoires. Elles habitent les lieux humides, sur les bords des marais, des étangs, des rivières. Toutes, en effet, proviennent de larves qui se développent et ne peuvent vivre que dans l'eau. Les principales sont : la *libellule oplatie*, la *libellule à quatre taches*, la *libellule bronzée*, la *libellule grande*, la *libellule à tenailles*. On croit que le nom de *libellule* lui vient de ce que la plupart des espèces tiennent leurs ailes étendues comme les feuillets d'un livre, lorsqu'elles sont en repos, ou bien à cause de la manière dont ces insectes planent en fendant l'air. Quant à la dénomination de *demoiselles*, il est à croire qu'elle leur a été donnée par le vulgaire à cause des formes sveltes et élégantes de ces insectes, qui ont le corps allongé et orné de couleurs agréablement distribuées, et à cause de leurs ailes de gaze ; ce qui les a fait encore appeler des *prêtres* dans quelques contrées, à cause des nervures dont l'étoffe ou la matière légère de leurs ailes se trouve régulièrement maillée, ainsi que le sont les volants ou les ailes des surplis des prêtres.

LIBER, s. m. Bot. Couche de l'écorce la plus voisine du bois blanc ou aubier, que l'on a cru pendant longtemps se changer en bois tous les ans, avec d'autant plus de raison, qu'à la solidité près, il a absolument la même organisation. Le liber est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, et ensuite de parenchyme ; il est ordinairement vert et spongieux, et c'est lui qui, au moment où la séve monte, permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer et d'exécuter la greffe en sifflet. Quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on est certain de le faire mourir. Les anciens se servaient du liber de certains arbres pour écrire, et c'est de ce mot qu'est venu celui de *livre*.

LIBER, Mythol. Nom d'une divinité italique, présidant à la plantation et à la fécondité, et appelée par les Sabins *Lœbasius*, de *libare*, féconder, arroser. Plus tard, on appliqua ce nom à Bacchus. On honorait Liber conjointement avec Cérès et Libéra. Selon saint Augustin, Liber présidait à la naissance des enfants du sexe masculin.

LIBERA, s. m. (du lat. *liberare*, délivrer). Liturg. cathol. Prière que fait l'Église pour les morts et qui commence par ce mot. Chanter un *Libera*, des *Libera*. | Fig. *Chanter un Libera*, Se trouver délivré, débarrassé. A son départ, nous *chanterons un Libera*. A la chute de la monarchie on *a chanté des Libera*.

LIBÉRABLE, adj. Qui peut être libéré, renvoyé d'un service, et surtout de l'armée. Les hommes *libérables*. | Subst. Les *libérables* de la dernière levée.

LIBÉRAL, ALE, adj. Qui aime à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même seulement à leur être utile ou agréable. Un homme *libéral*. Un avaricieux qui aime devient *libéral*, et il ne se souvient pas d'avoir jamais eu une habitude opposée. (Pascal.) Les Perses étaient honnêtes, civils, *libéraux* envers les étrangers. (Bossuet.) Ceux qui ont été *libéraux* jusqu'à la prodigalité étant jeunes, deviennent avares dans la vieillesse. (J. J. Rousseau.) | Se dit en parlant des choses. Les dons de sa main *libérale*. | *Éducation libérale*, Éducation qui tend à former des hommes libres et dignes de l'être. | *Arts libéraux*, par opposition aux arts mécaniques, Ceux qui appartiennent à l'esprit et où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques. La musique, la peinture, la sculpture, la littérature, sont des *arts libéraux*. Ils sont les plus beaux attributs du génie de l'homme, qui en a dérobé le secret à la nature, et l'on peut les regarder comme des initiations aux glorieuses destinées de son avenir. Avant la Révolution, les arts libéraux étaient exempts de juridictions qui pesaient sur les arts mécaniques. Ceux qui avaient suivi les cours ordinaires de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie dans quelque université, étaient nommés maîtres ès-arts. Ce titre était nécessaire pour être reçu dans les facultés de théologie, de droit et de médecine. L'enseignement et l'exercice des arts libéraux étaient *libres*, et les professions qui s'y rattachaient étaient aussi qualifiées de *libérales*. | Qui est favorable à la liberté civile et politique. Le parti *libéral*. Opinions *libérales*. Institutions *libérales*. Les hommes *libéraux* de chaque époque sont, en général, ceux qui sont à la hauteur des lumières déjà développées, et, à plus forte raison, ceux qui devancent leur siècle et n'en partagent point les préjugés. Les Florentins, qui ont possédé ou la liberté ou des princes d'un caractère *libéral*, sont éclairés et doux. (Mme de Staël.) | S. Celui, celle qui professe les idées libérales. Un *libéral*. Une *libérale*. Les *libéraux*. | Particul. Les membres de l'opposition qui combattaient les propositions du gouvernement de la Restauration. Les *libéraux*. Le mot *Libéral* a été remplacé par celui de *Démocrate*.

LIBÉRALEMENT, adv. D'une manière libérale. Donner *libéralement*. Il acheta le pays que nous lui cédâmes, il le paya *libéralement*. (Voltaire.) | D'une manière où il y a trop de complaisance. Cela suppose dans ces petits animaux moins de cette prévoyance que les philosophes accordent trop *libéralement* aux bêtes. (Buffon.) | Ironiq. Il se dit des imputations défavorables que l'on attribue à autrui. Ils appelaient le patriarche loup ravisseur dans le bercail, titre que toutes les communions se sont *libéralement* donné les unes aux autres. (Voltaire.) | D'une manière favorable à la liberté civile et politique. Penser, écrire, parler *libéralement*.

LIBÉRALES, s. f. pl. Mythol. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Bacchus, le 17 mars, à l'imitation des Dyonisiaques d'Athènes. C'étaient des femmes qui faisaient les cérémonies et les sacrifices de la fête ; on les voyait, couronnées de lierre, à la porte du temple, ayant devant elles un foyer et des liqueurs composées avec du miel, et invitant les passants à en acheter pour en faire des libations à Bacchus. On mangeait en public ce jour-là, et la joie régnait dans toute la ville.

LIBÉRALISER, v. a. Rendre libéral, plus libéral en politique. *Libéraliser* l'Italie, l'Espagne.

LIBÉRALISME, s. m. Idées généreuses, libérales ; tendance bienveillante au bonheur de toutes les classes de la société ; profession de doctrines libérales, favorables aux libertés politiques. Le *libéralisme* représente l'ensemble des croyances faites pour diriger les hommes libres. | Ensemble des doctrines libérales ; réunion de tous les libéraux. Le *libéralisme* a fait place au républicanisme ; ensuite le républicanisme a fait place à la démocratie. | Les principes de liberté proclamés en 1789, appliqués et suspendus alternativement durant la période révolutionnaire, avaient disparu, pour ainsi dire, et s'étaient effacés devant le despotisme de l'Empire. Napoléon Ier introduisit l'égalité dans la législation et oublia la liberté. Il priva la France des libertés pour lesquelles elle avait fait tant de sacrifices. La crainte imposa aux publicistes un silence que nulle voix n'osa interrompre. Mais plus tard, lorsque l'Empire vint à s'écrouler, les instincts de liberté firent irruption. Le retour des Bourbons, que l'on croyait imposés à la France par l'Europe coalisée, souleva contre eux dans la nation une haine violente ; la Restauration elle-même, au lieu de se faire pardonner son origine en se rendant populaire, sembla faire tout ce qui dépendait d'elle pour accroître encore le mécontentement général. La nation, qui se sentait jeune et forte, lutta courageusement contre ceux qui voulaient l'envelopper dans les haillons d'un régime décrépit. En face du parti théocratique et féodal de la cour, on vit s'élever un parti populaire, autour duquel se groupèrent les intérêts français. Ce parti, qui avait pour mission de défendre et de soutenir les droits acquis par vingt-cinq années de tourmente révolutionnaire et par des flots de sang, prit pour devise la liberté, et reçut de ses ennemis mêmes le nom de libéralisme. Le libéralisme dut son origine d'une manière directe au sentiment national blessé par la Restauration, et d'une manière indirecte à celle-ci, qui le réveilla en le froissant ; il se forma des débris de tous les partis, qui sentirent la nécessité de se réunir contre l'ennemi commun : des républicains, qui avaient traversé l'Empire ; des bonapartistes, qu'on regardait comme des ennemis ; enfin, des hommes nouveaux, que la Charte avait séduits, et qui rêvaient un gouvernement vraiment constitutionnel. Pour combattre le parti ultra-royaliste, dont le chef était le comte d'Artois, depuis Charles X, les libéraux firent d'abord des chansons, puis ils envoyèrent à la Chambre un conventionnel, le vénérable abbé Grégoire ; enfin, comme cette protestation ne suffisait pas, ils conspirèrent. Des sociétés secrètes furent organisées sur le plan de la charbonnerie italienne ; mais elles ne purent se tenir si secrètes qu'il ne transpirât quelque chose, et des exécutions sanglantes arrêtèrent leur développement. L'opposition s'alimenta et se forma, pour ainsi dire, aux cours de Guizot, Villemain et Cousin, qui, chacun dans sa sphère respective, soutenaient les principes libéraux et combattaient le parti théocratique. Cependant, à la Chambre, la lutte entre les deux partis devenait tous les jours plus vive. Le parti libéral y était représenté par de grands orateurs : c'étaient le général Foy, Benjamin Constant, Laffitte, Casimir Périer, Sébastiani, La Fayette, Dupont (de l'Eure). Au barreau, Dupin, Mauguin, Mérilhou, Barthe, Berville, Persil, défendaient avec un rare talent les causes politiques. La *Minerve* et la *Bibliothèque historique*, et des brochures de tout format, développaient les théories que les journaux quotidiens n'osaient propager à cause de la censure. On réimprimait Voltaire et les philosophes du XVIIIe siècle, et tout, — livres, brochures, journaux, — trouvait des acheteurs. Quels services ne rendirent pas à cette époque le *Nain Jaune*, le *Journal de Paris*, le *Courrier français*, le *Constitutionnel* ! La mort de Louis XVIII, en laissant aux mains du chef du parti théocratique et du parti ultra-royaliste les rênes de l'État, précipita la marche des choses. A mesure que les événements avançaient, le parti libéral voyait ses forces s'augmenter. Il était évidemment alors l'expression des sentiments nationaux. A la Chambre, il était représenté par la haute bourgeoisie et la banque ; dans la presse, par des hommes habitués aux affaires et de jeunes publicistes remplis de talent, qui propageaient les idées révolutionnaires ; au barreau, par les avocats les plus éloquents. Journalistes, médecins, avocats, négociants, bourgeois de toute nature, se rattachaient aux classes inférieures par le sentiment de la dignité nationale. Les *Chansons* de Béranger dans les masses, et, dans un cercle plus restreint, l'*Histoire de la Révolution*, de Thiers, avaient fait, avec la presse, l'éducation publique. Il y eut un moment, à l'avénement du ministère Martignac, où le libéralisme crut n'avoir plus rien à demander, car, au fond, il n'était pas dans les idées de la majorité des meneurs de faire une révolution et de renvoyer la dynastie régnante. Ils ne voulaient pas d'une révolution, car ils craignaient d'être poussés trop loin eux-mêmes sur cette pente des révolutions. Mais la dynastie, entraînée fatalement vers sa ruine, dépassa et compromit leurs espérances. On connaît les événements qui suivirent, et comment les chefs du libéralisme, dans les préoccupations de leurs intérêts bourgeois, se crurent sauvés quand ils eurent opéré un changement de dynastie. On sait d'ailleurs qu'à peine portés aux affaires ils renièrent leur passé, et que, comme ils devaient à leur tour profiter des abus, ils mirent toute leur adresse à les maintenir. Ceux qui réclamèrent le prix légitime des efforts que la nation avait faits pendant quinze ans et du sang qu'elle avait versé en Juillet 1830, furent écartés, et le sillon tracé par la Restauration fut exactement suivi par les bourgeois libéraux.

LIBÉRALITÉ, s. f. (du lat. *liberalitas*, même sens). Penchant, disposition à donner ce qui nous appartient, à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même à leur être utile ou agréable. La *libéralité* consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. (La Bruyère.) Il estimait beaucoup la *libéralité* ; mais il faisait encore plus de cas de la bonté, de l'affabilité, de l'humanité. (Rollin.) Ce que nous appelons la *libéralité* n'est souvent que la vanité de donner. (La Rochefoucauld.) Une *libéralité* usurière, qui donne un œuf pour avoir un bœuf. (J. J. Rousseau.) | Magnificence, générosité outrée. La *libéralité* dont la bonté n'est pas la source est une profusion qui conduit à l'avarice et qui ne peut subsister que par elle. (Fontenelle.) | Le don même que fait une personne libérale. Faire des *libéralités*. Je ne suis riche que de vos *libéralités*. Il était le dispensateur de ses *libéralités*. (Voltaire.) | Se dit en parlant des sentiments, des principes. Cet homme se fait remarquer par la *libéralité* de ses sentiments. | La libéralité est une qualité moins admirable que la générosité, parce que celle-ci ne se borne point aux objets pécuniaires, et qu'elle est en toutes choses une élévation de l'âme, dans la façon de penser et d'agir. Mais le mérite éminent de la générosité ne détruit point le cas qu'on doit faire de la libéralité, qui est toujours une vertu des plus aimables, quand elle n'est pas le fruit de la vanité de donner, de l'ostentation, de la politique et de la simple décence de son esprit. L'avarice est précisément l'opposé de cette vertu. La libéralité a pour principe la justice de l'action, et pour but la plus excellente fin, car quoique les donations soient libres, elles doivent être faites de manière que ce que l'on donne de son bien et de sa peine serve à maintenir les parties d'une grande fin, c. à d. la sûreté, le bonheur et l'avantage des sociétés. L'exercice de la *libéralité* est méritoire devant Dieu.

LIBÉRATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui délivre, qui a délivré une personne, une ville, un peuple de la captivité, de la servitude, d'un grand péril. Est-ce un *libérateur* que le ciel vous prépare? (Racine.) Le *libérateur* de la pensée est le premier des *libérateurs*. (La Harpe.) Le *libérateur* de la France. | Adjectiv. Se dit des choses. Une armée *libératrice*.

LIBÉRATION, s. f. (pron. *libérasion*; du lat. *liberatio*, délivrance, affranchissement). Jurisp. Décharge d'une dette, d'une servitude. Les lois sont toujours favorables à la *libération* des débiteurs. | *La libération de l'État*, L'acquittement, l'amortissement de la dette publique. | T. d'administr. Affranchissement de service. *Libération* de service militaire. | *Legs de libération*, Disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette. Un pareil fait doit produire tout l'effet qui résulte des termes du testament et de la position des parties. Le legs de libération est perpétuel ou limité à un certain temps. Il est perpétuel lorsque le testateur déclare décharger son débiteur de la somme qu'il lui doit, et défend à ses héritiers d'exiger la somme que lui doit celui auquel il fait remise de la dette. Il est, au contraire, limité à la vie du débiteur, lorsque le testateur n'a interdit à son héritier de poursuivre sa dette que pendant ce temps. Un testateur peut léguer la libération non-seulement à son débiteur, mais même au débiteur de son héritier, à celui d'un étranger, à une personne qui s'est rendue caution pour lui. Le legs de la libération ne comprend pas seulement le capital de la dette, il s'étend à tous les intérêts qui ont couru depuis la confection du testament jusqu'à la mort du testateur. Mais un legs général de la remise de ce que doit le légataire au testateur ne comprend que les dettes qui existaient à la date du testament. Il peut arriver que le débiteur paye la dette dont la remise lui avait été léguée. S'il a fait ce payement après la mort du testateur, entre les mains de l'héritier, mais par erreur et dans l'ignorance de la remise qui lui était faite, il peut agir contre l'héritier en répétition de sa dette. Si le payement de la dette a été fait au testateur lui-même, le legs perd tout son effet et devient caduc, à moins que le débiteur ne puisse prouver que le testateur a eu l'intention de conserver le legs en exigeant la créance. Le legs de libération fait à une personne qui a cautionné le testateur a pour effet d'obliger l'héritier à lui procurer une entière décharge, soit en payant la dette principale, soit en faisant accepter au créancier une autre caution, soit par tel autre moyen qu'il pourra trouver. Le legs de libération fait au débiteur principal libère la caution, mais celui qui est fait à la caution ne libère pas le débiteur principal.

LIBÉRÉ, ÉE, part. Délivré, déchargé, affranchi. Il est *libéré* de toutes ses dettes. Un homme *libéré* des charges qu'il avait contractées. | *Forçat libéré*, Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine. *Libéré* des maisons centrales. | Substantiv. Un *libéré*, une *libérée*. | Bot. Se dit d'une partie qui adhère à une autre, mais qui s'en sépare à une certaine hauteur. | *Les condamnés libérés*. Il est juste et prudent de leur donner de l'appui lorsqu'ils rentrent dans la société à l'expiration de leur peine. On ne saurait en disconvenir, les libérés trouvent des difficultés plus ou moins grandes pour se classer dans la société, ceux principalement qui sont assujettis à la surveillance de la haute police, qui les suit partout. Signalés ainsi comme dangereux, hommes et femmes, il leur est souvent difficile de se procurer du travail, et alors ils n'ont plus à choisir, pour ainsi dire, qu'entre la mendicité et le vol. Cette fâcheuse extrémité réveille en eux toutes les mauvaises passions, et ils reprennent trop souvent le cours d'une vie orageuse et irritée qui les entraîne à de nouveaux crimes. Il convient donc de s'occuper de leur sort et de chercher à l'améliorer, dans le double intérêt de l'humanité et de la société elle-même; il faut que, à l'expiration de leur peine, ils puissent trouver une main fraternelle pour les soutenir, pour les aider à surmonter les difficultés qui les attendent, et à effacer peu à peu la méfiance qu'inspire le double souvenir de leurs fautes et des dangers certains auxquels leurs mœurs viennent d'être exposées dans la prison. Mais de quelle nature doit être cet appui? Faut-il, comme on l'a conseillé, assurer des moyens d'existence à tous les libérés? Faut-il que la société fasse pour cela les frais d'établissements publics où ils puissent trouver un asile à l'expiration de leur captivité? Cela n'est guère possible; l'indigence honnête souffrirait trop du contraste, abandonnée qu'elle est aux hasards de la charité publique, tandis que les autres, par une affligeante singularité de leur position, devraient à leur titre d'anciens condamnés, en d'autres termes, à la flétrissure légale de leurs désordres, le privilége de vivre tranquilles, sous la seule condition de travailler. On peut donc se reposer avec une entière confiance sur la fraternité: seulement il faut organiser la distribution des secours d'une manière générale et régulière, afin que les libérés puissent trouver partout un appui certain. Cette protection incomberait peut-être aux commissions de surveillance des prisons départementales, dont il suffirait d'augmenter le nombre des membres. Telle était du moins la pensée du gouvernement, lorsqu'en 1842 il fit des sociétés de patronage pour les *libérés adultes* l'objet d'une circulaire adressée aux conseils généraux. Quant aux *jeunes libérés*, il a déjà été fait des tentatives d'amélioration qui ont obtenu un plein succès. Mais ce que nous demandons surtout, c'est que la société prévienne le mal pour n'avoir pas à le réprimer, ni à le réparer; et pour cela il faudrait adopter en principe l'éducation commune, gratuite, obligatoire et professionnelle d'une part, et de l'autre une plus juste répartition des instruments de travail entre tous les citoyens. Alors il n'y aurait plus à s'occuper de libérés, parce qu'il n'y aurait plus de condamnés. Dieu veuille que cette solution ne se fasse pas trop attendre dans l'intérêt de l'humanité!

LIBÉRER, v. a. (du lat. *liberare*, délivrer, affranchir). Jurisp. Délivrer de quelque chose qui est incommode; décharger de quelque obligation. Il veut *libérer* sa maison de cette servitude. | Administr. milit. Exempter un homme du service. On dit plutôt aujourd'hui *Exonérer*. | Renvoyer chez lui un soldat dont le temps de service est expiré. | SE LIBÉRER, v. pr. En général, S'affranchir. J'ai transigé avec lui pour *me libérer* des poursuites qu'il faisait contre moi. | Dans un sens plus particulier, S'acquitter. Il est toujours agréable à un débiteur de *se libérer* de sa dette.

LIBÉRIA. Géogr. Colonie fondée sur la côte ouest d'Afrique, sur les bords de la rivière Montsérado, par une société américaine, pour l'établissement des gens de couleur libres des États-Unis. Cette colonie, fondée en 1822 avec d'assez faibles ressources, a vu croître chaque année la prospérité dont elle jouit aujourd'hui. Ses principaux établissements sont: 1° Monrovia, premier point occupé et renfermant les villes de Monrovia, de Nouvelle-Géorgie, de Caldwell, de Millsburg, de Marskall; 2° Bassa-Cove, établie par les sociétés réunies de colonisation de New-York et de Pensylvanie, et comprenant Bassa-Cove et Édina, village fondé par la société américaine et cédé aux deux sociétés réunies; 3° Greenville, établie à Sinou par les sociétés de colonisation du Mississipi et de la Louisiane; 4° Maryland, formé au cap Palmas par la société de colonisation de Maryland; environ 300,000 habit. Cette colonie a eu longtemps à lutter contre la malveillance des naturels; mais, grâce à la persévérance et à l'énergie des colons et des sociétaires, elle a triomphé de ces résistances et même imposé ses conditions aux principaux chefs des peuplades voisines. Son premier président fut le mulâtre Roberts et sa première législature siégea en 1851. Un sol riche et fécond, un climat délicieux assurent le bonheur, à peu de frais, aux affranchis de Libéria. Dans cette colonie, se réalise une des plus touchantes aspirations des Américains amis de l'humanité, celle de rendre à la liberté et au sol paternel les descendants de ces malheureux nègres qu'un infâme sentiment de lucre en avait arrachés pour les asservir, et de leur y faire goûter les bienfaits d'une civilisation inconnue à leurs aïeux, et qui doit mettre la race nègre au niveau de la race blanche.

LIBERTÉ, s. f. (du lat. *libertas*, même signif.). Faculté que nous avons de prendre possession de nous-mêmes, de nous arrêter afin de délibérer, de nous déterminer à la suite d'une délibération, et d'agir à la suite d'une détermination. Aimer la *liberté*. Défendre sa *liberté*. Dans l'antiquité, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient leur *liberté*. La *liberté* est la propriété de soi; on distingue trois sortes de *libertés*: la *liberté* naturelle, la *liberté* civile, la *liberté* politique; c. à d. la *liberté* de l'homme, celle du citoyen et celle d'un peuple. (Raynal.) | Les philosophes sont loin de s'accorder sur la nature de la liberté. Sans parler des systèmes de l'antiquité, il est aisé de se convaincre que les plus éminents philosophes des derniers siècles, Descartes, Spinosa, Leibnitz et Kant, ont donné de la liberté des définitions différentes ou même contradictoires. S'il ne s'agissait que de constater l'existence de la liberté, elle nous est attestée si énergiquement par la conscience, elle est inscrite en caractères si éclatants dans l'histoire du genre humain et dans toutes les institutions sociales, qu'il ne serait venu à l'esprit d'aucun philosophe de la mettre en doute. Mais si l'homme agit librement, il n'agit pas avec une indépendance absolue. Ses déterminations s'appuient sur des motifs. Quels sont ces motifs? Sont-ils de même nature et de même origine, ou de nature et d'origine différentes? Quelle est la limite précise de leur action? Quel est le mode, le *comment* de leur influence? Ce n'est pas tout: supposez ces questions résolues, il reste à mettre le libre arbitre en harmonie avec un autre ordre de vérités également certaines. Comment la part d'indépendance qui tient à l'homme s'accorde-t-elle avec l'économie générale du monde, avec cette espèce de géométrie inflexible qui semble présider à tous les mouvements de l'univers? Comment croire Dieu prescient et l'homme libre? Dieu tout-puissant et la créature responsable? S'il ne possède pas la liberté, comment a-t-il pu en doter l'homme? S'il la possède, comment est-il impeccable? Cette liberté divine est-elle indépendante de toute raison d'agir? Si vous l'affirmez, elle n'a plus rien de commun avec la liberté humaine que le nom. Si vous la niez, vous semblez assujettir à une condition l'être absolu et inconditionnel, vous semblez même le faire descendre aux hésitations misérables de notre activité imparfaite. Quel abîme de difficultés! quelles sources de dissidences et de contradictions! C'est ce qui fait comprendre, et c'est aussi ce qui doit faire absoudre les théologiens et les philosophes. Tant qu'il ne s'agit que de constater la liberté, ils sont d'accord entre eux et avec le genre humain. C'est seulement lorsqu'ils s'efforcent de définir scientifiquement la liberté, d'en approfondir les conditions, de la mettre d'accord, soit avec d'autres faits de la nature humaine, soit avec des vérités d'un ordre supérieur, d'en pénétrer enfin l'essence générale et le mode d'action; c'est alors que les difficultés naissent et qu'éclatent les opinions contraires. Pour notre part, nous ne pensons pas que ces oppositions soient jamais complètement abolies, et que les difficultés qui les suscitent puissent recevoir une explication définitive; mais ce n'est point à dire pour cela que la philosophie soit condamnée, sur un article si essentiel, à l'immobilité et à l'impuissance. Nous rapporterons ici les résultats que la philosophie a conquis en éclairant les redoutables obscurités de ce problème. L'homme a en lui un principe essentiellement actif, une force qui tend à se développer, et qui prend successivement des formes limitrophes, mais qui en diffèrent essentiellement. Tout acte libre suppose nécessairement trois éléments: 1° l'élément intellectuel, qui se compose de la conception d'une chose à faire, de la connaissance des motifs qui peuvent porter à faire cette chose ou à ne pas la faire, et de la délibération ou examen de ces motifs; 2° l'élément volontaire, qui consiste ni plus ni moins dans un acte interne, la résolution de faire ou de s'abstenir; 3° l'élément physique ou l'acte extérieur, la réalisation de la détermination mentale. Vouloir est un acte, non un jugement, mais un acte tout intérieur; vouloir n'est pas encore faire; faire, c'est accomplir la volonté. La volition appartient au monde interne; l'acte s'accomplit dans le monde externe. Le pouvoir de délibérer et de peser les divers motifs d'action n'est pas l'essence même du libre arbitre; la délibération et le jugement qui la suit sont des actes d'intelligence et non de liberté. Les divers motifs d'action, intérêt, passions, opinions comparaissent devant l'intelligence qui les compare, les pèse et les juge; c'est là un travail préalable, antérieur à l'acte de la volonté. Quand la délibération a eu lieu, quand elle a apprécié les divers motifs, alors intervient le fait de la liberté, la détermination, le choix, la résolution. La liberté suppose un développement intellectuel assez élevé qu'on appelle *raison*. En effet, pour qu'il y ait liberté, il faut qu'il y ait conception et délibération; mais la délibération ne saurait avoir lieu sans le concours de certaines opérations intellectuelles, nécessaires pour peser les motifs d'agir. Aussi la liberté n'existe-t-elle pas toujours dans l'homme; comme toutes les facultés humaines, elle a aussi son apprentissage à faire. Son développement est graduel; imperceptible au début de la vie, elle reste obscure et enveloppée dans l'enfant tant que la sensibilité prédomine. Alors les instincts, les appétits sensuels, les penchants passionnés sont plus forts que la raison. Il n'est guère possible de nier qu'à son origine l'activité de l'homme ne soit instinctive et mue par une impulsion aveugle. Le premier mouvement qui porte l'enfant à prendre le sein de sa nourrice, pouvons-nous dire qu'il soit volontaire? Dès que les premières lueurs d'intelligence commencent à poindre, alors aussi apparaissent les premières manifestations de la volonté. D'abord faible et indécise, tant qu'elle n'est pas suffisamment éclairée, la liberté humaine hésite, elle

tâtonne, elle chancelle ; guidée par une intelligence lumineuse, elle s'affermit peu à peu, elle acquiert la conscience d'elle-même ; elle agit avec plus d'assurance, quand elle voit clairement son but. Dans les premiers âges de l'espèce humaine, comme dans l'enfance de l'individu, l'homme, ignorant tout ce qui l'entoure, est à la merci du monde extérieur et dominé par tous ses besoins ; mais, avec la suite du temps, l'expérience lui apprend à dompter les forces de la nature pour les approprier à son usage ; il se familiarise avec les divers phénomènes ; en les voyant de plus près, il s'habitue à les rapporter à leurs causes ; alors, connaissant mieux la nature, il réagit sur elle, il la façonne et la maîtrise à son tour. Ainsi la liberté se dégage peu à peu des langes de son berceau et s'affranchit du joug de la matière. Les obstacles qui l'entravaient s'abaissent peu à peu devant les connaissances que l'homme acquiert sur le monde extérieur et sur lui-même. Ainsi la liberté croît avec ses lumières ; plus son intelligence se développe, plus le domaine de sa liberté s'étend et s'agrandit. Moins il est éclairé, plus ses passions sont violentes ; plus en lui l'intérêt personnel est âpre et intraitable, plus aussi la sphère de sa liberté se resserre. Où cesse l'intelligence, là cesse la liberté ; — par exemple, dans l'ivresse, dans la passion extrême, car l'ivresse et la passion suspendent momentanément la raison ; — de même dans le sommeil et la défaillance ; dans la folie incurable, il n'y aura plus de liberté, parce que les causes qui anéantissent la raison anéantissent aussi la liberté, qui ne peut exister sans elle. En effet, être libre, c'est se déterminer en connaissance de cause, c'est échapper à l'action des mobiles instinctifs, aveugles, involontaires, pour se soumettre volontairement aux mobiles raisonnables. Donc, plus l'homme ignore, plus il est asservi ; plus il sait, plus il devient libre. Ainsi se trouve confirmée cette belle parole de saint Jean : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » De tout cela nous devons conclure que la liberté est inséparable de l'intelligence ; c'est l'inaliénable partage de la raison. Ces deux facultés sont si étroitement unies qu'on pourrait les regarder plutôt comme deux faces d'une faculté unique, que comme deux facultés absolument séparées. Radicalement elles n'en forment qu'une. De là vient que Spinosa identifiait le vouloir et le savoir. Ce qui fait la grandeur de la liberté, ce qui l'élève au-dessus des autres modes de l'activité humaine, c'est son alliance avec le principe intelligent. Là, en effet, sont les deux conditions de toute moralité, de toute imputabilité : 1° connaissance de la loi morale, c. à d. l'obligation d'éviter le mal et de faire le bien ; 2° puissance d'accomplir cette loi. A cette double condition, l'homme est responsable de ses actes. La liberté ne se démontre pas, elle est attestée par le sens interne ; c'est un fait fondamental dont nous avons conscience. La seule preuve directe de la liberté est dans la conviction irrésistible que chacun de nous en a. Les preuves indirectes sont : 1° le témoignage du genre humain, considéré soit dans l'histoire, soit dans l'ordre social tout entier, car toute la législation, toutes les institutions humaines, civiles et politiques, reposent sur cette croyance ; 2° l'emploi perpétuel et nécessaire dans la vie de certaines notions rationnelles, telles que les idées morales qui supposent la liberté, et qui sans elle n'auraient aucun sens pour l'homme ; 3° les conséquences du dogme contraire, c. à d. de la négation de la liberté, ou du fatalisme. Sans la liberté, l'intelligence et la sensibilité seraient sans but et inutiles à l'homme. L'intelligence ou la raison nous donne la conception d'une loi appelée à régir nos actions. On ne peut imposer des obligations qu'à un être libre, à un être qui possède le pouvoir de se conformer à ces obligations ou de les violer. Nier la *liberté*, c'est donc nier l'obligation imposée à l'homme, ou la loi du devoir ; c'est nier la distinction du bien et du mal ; c'est nier le principe du mérite et du démérite ; c'est nier la vertu et le vice. S'il n'y a pas de liberté, tous nos actes sont le produit de la nécessité ; où manque le libre arbitre, il n'y a plus d'imputabilité, par conséquent plus de coupables. | Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas. Tous les biens et la vertu même sans la *liberté* ne sont rien. Si les animaux avoient entre eux leurs rangs de prééminence, ils feroient (à mon advis) de *liberté* leur noblesse. (La Boétie.) | L'homme est un être essentiellement perfectible, et la *liberté* est l'instrument de sa perfectibilité. Doué de la faculté de concevoir l'idéal, il a en lui le besoin d'y tendre sans cesse. En d'autres termes, le but de l'homme est le perfectionnement, et il ne peut se perfectionner que par ses propres efforts, par l'exercice de ses facultés, par l'énergie de son libre arbitre. Sa vie est une lutte continuelle, un long duel de la liberté et de la nécessité. Placé entre le monde sensible, domaine de la fatalité, et le monde des idées nécessaires ou absolues, il se trouve également limité, soit par les lois inflexibles de la matière, soit par les lois générales de l'intelligence. Il ne dépend pas de nous de sentir ou de ne pas sentir ; il ne dépend pas plus de nous de faire qu'une vérité ne soit pas vraie. Tout comme notre nature sensible est soumise aux conditions du temps et de l'espace, ainsi notre intelligence doit plier sous le joug de la raison et notre volonté se soumettre à la règle de la loi morale. C'est dans ces limites que lui opposent, d'une part la nature, et de l'autre la raison, que la liberté humaine doit s'exercer. Sa double mission est de travailler à dompter la nature et à perfectionner l'humanité. Ainsi l'homme asservit les forces de la nature, il la rend tributaire de ses besoins : l'eau, le feu, l'air, mettent leur puissance à sa disposition, il creuse les entrailles de la terre pour en arracher les métaux et les façonner à son usage, il transforme les plantes par la culture ; il apprivoise les espèces animales et les dresse à son service ; il repousse ou détruit celles qui lui refusent obéissance. Puis, tournant ses efforts sur lui-même, il travaille à éclairer son esprit, à épurer son âme, à fortifier en lui le principe actif. Tel est le triple devoir qui résume la morale individuelle ; c'est ainsi que la liberté, par des efforts successifs, accomplit l'œuvre de notre perfectionnement. Cependant l'homme n'a pas été créé pour vivre seul : il naît en famille, et la famille enfante la société. Du commerce continuel qu'il entretient avec les autres hommes, résultent de nouveaux rapports qui transforment la morale individuelle en morale sociale. Aux devoirs de l'homme envers lui-même succèdent les devoirs de l'homme envers ses semblables. Les devoirs engendrent des droits correspondants : ici apparaît le droit civil, avec toutes ses prescriptions concernant soit les personnes, soit les choses, les rapports de l'homme avec la femme, les droits et les devoirs des enfants, dispositions dont l'ensemble a pour but d'assurer la *liberté civile*, c. à d. la justice dans les relations des citoyens entre eux. Comme complément de la liberté civile, les peuples les plus avancés ont consacré la *liberté individuelle*, en vertu de laquelle chacun a le droit de faire tout ce qui n'est pas interdit par la loi, et nul ne peut être contraint à faire ce qui n'est pas prescrit par la loi. Mais toutes les libertés seraient illusoires sans la *liberté de la pensée*, principe générateur de tout progrès, ressort indispensable de la vie morale et intellectuelle. Or dans le sanctuaire de la pensée, quoi de plus sacré, quoi de plus inviolable que les rapports de l'homme avec le *Créateur, l'inconnu, son idéal*, en un mot? Là est le fondement de la *liberté religieuse*, autrement appelée *liberté de conscience*, qui assure à chacun le droit d'adorer son Dieu à sa manière, et qui interdit toute inquisition, toute persécution, au sujet des conceptions que chacun se fait du monde invisible. | *Liberté naturelle*, Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable. Faire ce qui plaît est la *liberté naturelle*, sans nuire aux autres est la *liberté civile*. | *Liberté morale*, La liberté considérée sous le point de vue de la moralité qu'elle engendre, dont elle est la condition nécessaire. La dignité de la nature humaine se fonde tout entière sur la *liberté morale*. (Ancillon.) | Se dit par opposition à captivité. Il était prisonnier de guerre ; on l'a laissé en *liberté* sur parole. Contraint de racheter sa *liberté* après une longue prison durant les guerres d'Allemagne. (Fléchier.) | Par opposition à servitude, État d'une personne libre. Bon Dieu ! que nous sommes faibles pour la *liberté*, et que peu de gens me paraissent sentir son prix ! (Mme Roland.) Dieu fit la *liberté*, l'homme a fait l'esclavage. (M. J. Chénier.) Quiconque renonce volontairement à la *liberté*, après l'avoir connue, se rend coupable de suicide moral ; il anéantit en lui le principe essentiel de la vie humaine ; il renie son âme immortelle et va se mêler, se confondre avec la bête. (Daniel Stern.) Défendons notre *liberté* !

S'il est un droit sacré, durable, illimité,
Que le long cours des ans ne puisse pas détruire,
Qui par des règlements ne puisse se prescrire,
C'est l'immuable droit de notre *liberté*.
(VOLTAIRE.)

Liberté ! liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs.
(ROUGET DE LISLE.)

| *Liberté politique* ou simplement *liberté*. Jouissance de certains droits politiques plus ou moins étendus, que la constitution du pays accorde à chaque citoyen. Pourquoi la *liberté* est-elle si rare ? parce qu'elle est le premier des biens. (Voltaire.) La *liberté politique* bien analysée est une fable convenue, imaginée par les hommes qui gouvernent pour endormir les gouvernés. (Napoléon Ier.) Le glaive des amis du despotisme s'est toujours émoussé contre le bouclier des amis de la *liberté*. (Pastoret.) L'Anglais aime la *liberté* comme sa femme légitime ; il la possède, et, quoiqu'il ne la traite pas avec une tendresse particulière, il sait pourtant au besoin la défendre comme un homme, et malheur à l'habit rouge qui pénètre dans le sanctuaire de sa chambre à coucher, qu'il soit galant ou sergent. Le Français aime la *liberté* comme la fiancée de son choix ; il brûle pour elle, il s'enflamme, il se jette à ses pieds avec les protestations les plus exagérées, il se bat pour elle à mort, et pour elle il fait mille folies. L'Allemand aime la *liberté* comme il aime sa vieille grand'mère. L'Italien meurt pour la *liberté*.

. . . . . Toutes ces cruautés,
La perte de nos biens et de nos *libertés*,
Et les proscriptions, et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
(CORNEILLE.)

| L'instruction agrandit sans cesse la sphère de la liberté civile, et peut seule maintenir la liberté politique contre toutes les espèces de despotisme. Aussi le degré de liberté que les peuples réclament est-il toujours en raison de leurs lumières. Cette marche parallèle des lumières et de la liberté est une des vérités les plus consolantes que nous révèle l'étude attentive du passé. L'histoire n'est que le tableau des luttes que l'homme, armé de la liberté et de l'intelligence, a soutenues contre la nature et contre lui-même. L'homme social jouit d'une liberté plus étendue que l'homme sauvage, précisément parce qu'il a plus de savoir, et que ce savoir est une puissance. Qu'est-il besoin de rappeler les sociétés antiques, même les plus glorieuses, où l'esclavage civil et domestique faisait partie nécessaire de la constitution même ? Le plus beau génie de la Grèce, Platon, méconnaît le caractère sacré de la femme et son égalité naturelle avec l'homme ; Aristote admet la légitimité de l'esclavage. L'affranchissement des communes, au XIIe siècle, fut le premier pas fait dans l'émancipation politique, la première ébauche de cette démocratie nouvelle, qui deviendra la bourgeoisie, le tiers-état, puis la nation. Les révolutions politiques de l'Europe ont fait faire à la liberté des pas de géant. A trois époques à jamais dignes de mémoire, en 1789, en 1830 et en 1848, la France, exaltée, on peut véritablement dire inspirée, s'est insurgée contre le droit ancien et a fait triompher la liberté. Depuis lors, l'Europe entière, l'Angleterre exceptée, qui accomplit par d'autres organes des métamorphoses soumises à d'autres lois et nous considère un peu comme des parvenus dans la science politique, gouvernements et peuples ont les yeux sur nous, épiant avec inquiétude ou espoir le mouvement de la France, qui demeure encore dans l'esprit de tous, malgré les faiblesses et les inconséquences qu'on lui reproche, la personnification active, intelligente et forte de la liberté moderne. Il pourra donc sembler étrange et malsonnant de dire que l'esprit français, dans ce qu'il a de caractéristique, n'est point, à proprement parler, un esprit de liberté. Mobile à l'excès, doué d'une faculté critique incomparable, ardent et téméraire pour peu qu'on l'excite, le Français n'a point d'égal dans l'art de fronder, de harceler, de renverser le pouvoir. Mais s'agit-il d'assurer, dans des institutions durables, cette indépendance conquise, cette mobilité d'enfant, cette ardeur aussi promptement éteinte qu'elle est vite allumée, cet esprit de critique qui dégénère en raillerie, et surtout une vanité outrecuidante passée dans ses veines avec le sang gaulois, forment autant d'obstacles à l'union et à la persistance des volontés nécessaires au maintien des libertés politiques. Rien ne séduit moins ces effervescences un peu fanfaronnes que le modeste concours qu'exige de chaque citoyen la conservation d'un gouvernement libre ; rien de plus onéreux pour ce peuple léger, distrait, frivole, que la pratique assidue et sévère de ces droits, dont la théorie, prêchée par des bouches éloquentes, le jette en de fiévreuses extases. Chez une nation aussi amoureuse de renommée, la seule conscience n'a pas de levier assez fort pour soulever les égoïsmes personnels ; il y faut le sentiment de l'honneur, qui ne saurait être intéressé dans l'accomplissement obscur d'une tâche commune à tous, dont les résultats sont grands, à la vérité, mais lointains, indirects et d'appréciation difficile. De là une sorte d'indifférence, d'affaissement, succédant à des efforts vigoureux et éphémères ; de là un relâche-

ment de tous les ressorts de la vie publique, tel que l'illégalité s'y glisse sans bruit et sans contrôle, et qu'en ayant soin de conserver quelque dehors, l'arbitraire s'établit et s'exerce aisément au sein de cette nation devenue insensible, dont les cris d'indépendance tout à l'heure encore ébranlaient le monde. Notre liberté constitutionnelle est, comparativement au reste de l'Europe, très-apparente; mais examinons-la en soi, nous lui trouverons plus d'éclat que de solidité, plus de surface que de profondeur; elle ne descend pas au delà d'une première et très-mince couche de la société, au-dessous de laquelle s'étend une zone impénétrable d'ignorance et de misère dont nul de ses rayons n'a traversé encore l'opaque densité. Chose inexplicable! un des peuples les plus spirituels du monde est celui chez lequel l'instruction est le moins répandue. Une nation favorisée entre toutes, pour qui nulle branche de connaissances humaines n'a manqué de verdir, qui semble avoir reçu du Nord et du Midi, pour les assimiler à son génie propre, les éléments les plus divers de la vie intellectuelle : des Grecs, l'invention et le goût; des Latins, la clarté, la force et la justesse; des Anglais, la profondeur, et des Germains, l'étendue; la patrie de Descartes, de Pascal, de Fénelon, de Voltaire, de Rousseau, de Mirabeau, de Lamennais, de Proudhon, d'Eugène Suë, la France abandonnait à une inanité dont on ne peut donner l'idée les quatre cinquièmes de sa population, et n'avait jugé nécessaire au maintien de ses libertés que la capacité de la bourse, qu'elle préférait, comme garantie de l'aptitude aux fonctions politiques, à la capacité de l'intelligence. Grâce aux progrès continus des sciences, la puissance de l'homme s'étend et s'accroît de jour en jour; mais il ne doit pas oublier que son développement moral reste incomplet s'il n'accroît dans une égale proportion son empire sur lui-même. C'est pour cette fin que la liberté lui a été donnée. | *Liberté individuelle*, Droit qui appartient à chaque citoyen de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas et selon les formes déterminés par la loi. Le principe de la liberté individuelle a été consacré par l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII; mais les passions politiques tinrent peu de compte de cette disposition formelle, et les pouvoirs qui se succédèrent ne laissèrent pas de trouver mille moyens pour violer ce principe sacré. La charte de 1814, et, plus tard, celle de 1830 déclarèrent que la liberté individuelle est garantie, et que personne ne pourrait être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit. Cela n'a pas empêché que cette liberté n'ait souffert plus d'une atteinte. N'avons-nous pas vu des visites domiciliaires faites sans autorité de justice, et l'état de siége proclamé dans la capitale en vertu d'une simple ordonnance? La liberté individuelle manque en France de garanties, dont la principale serait une loi sur la responsabilité des agents du pouvoir. La conséquence de la *liberté individuelle* est que nul ne peut être distrait de ses juges naturels. | *Mettre en liberté*, Délivrer de la captivité, rendre libre. Narbal prit une occasion pour me *mettre en liberté*. (Fénelon.) | Par opposition à contrainte. Parler, agir en *liberté*, avec *liberté*. C'est une maison dans laquelle on jouit d'une grande *liberté*. | *Liberté de penser*, Droit de soumettre à l'examen de la raison, les opinions, les dogmes reçus, et de ne leur donner qu'un degré d'adhésion proportionné à leur degré de certitude. Il est plus dangereux d'étouffer la *liberté de penser* que de l'abandonner à sa pente et à sa fougue. (Raynal.) | Indépendance de caractère, d'état, de conduite. Jouir de sa *liberté*. Vivre en *liberté*. Il aime trop sa *liberté* pour prendre un tel emploi. Il n'y a pas d'assujettissement plus parfait que celui qui garde l'apparence de la *liberté* (J. J. Rousseau.) | Manière d'agir libre, familière, hardie. Il se dit dans cette acception, en bien et en mal, et s'emploie souvent au pluriel. Prendre des *libertés* avec une femme. | Facilité, aisance dans les mouvements du corps, de la main. Cet homme a une grande *liberté* d'action, de mouvement, de langue, de parole, de gestes. | Par politesse dans la conversation, *Prendre la liberté de faire quelque chose*, C'est simplement faire quelque chose. Je *prends la liberté* de vous rappeler votre promesse. J'ai *pris la liberté* de vous écrire. | *Demander la liberté*, Demander la permission. Je vous *demande la liberté* de me promener dans votre jardin. | Au plur. Franchises, immunités. Cette province a perdu toutes ses *libertés* lors de la conquête. Les *libertés* des communes. | *Les libertés de l'Église gallicane*, La conservation, par l'Église de France, de l'ancien droit commun de toutes les églises. V. GALLICANISME. | *Liberté de la presse*, Droit de manifester, de publier ce que l'on veut par la voie de l'impression, sous les restrictions prescrites par les lois. V. PRESSE. | *Liberté d'esprit*, État de l'esprit dégagé de toute préoccupation, de toute gêne. Il n'a pas la *liberté d'esprit* nécessaire pour s'occuper en ce moment d'une affaire de ce genre. | *Liberté de langage* ou simplement *liberté*, Franchise, hardiesse. Il lui a parlé en philosophe, avec toute la *liberté* d'un homme qui ne dépend de personne. | *Liberté de pinceau, de burin, de crayon*, Facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments. Il y a dans ce tableau une grande *liberté de pinceau*. | *Liberté provisoire sous caution*, Droit accordé à un prévenu d'obtenir son élargissement, à la charge par lui de fournir des garanties suffisantes pour répondre qu'il ne cherchera pas à fuir. La mise en liberté provisoire ne peut être accordée qu'en matière correctionnelle; elle ne saurait l'être lorsque le titre d'une accusation emporte une peine afflictive ou infamante; elle ne peut non plus être accordée ni aux vagabonds, ni aux repris de justice. Hors ces cas, tout prévenu peut demander sa mise en liberté, moyennant une caution solvable de se présenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement, aussitôt qu'il sera requis. D'après l'usage admis dans les tribunaux, la demande en liberté provisoire est faite par requête présentée par un avoué à la chambre du conseil du tribunal ou de la cour qui doit statuer. Cette requête est communiquée au ministère public, qui y écrit ses conclusions, après quoi la chambre du conseil statue. Mais lorsqu'il y a une partie civile, la demande doit être notifiée à son domicile ou à celui qu'elle a élu. | On emploie aussi *liberté* en parlant des animaux. Donner la *liberté* à un oiseau. | Chim., fig. *Mettre un corps en liberté*, Le dégager d'une combinaison dans laquelle il était comme captif. | La liberté avait été personnifiée dans la mythologie des anciens. Elle passait à Rome pour fille de Jupiter et de Junon. Ses attributs étaient un sceptre ou la baguette, un joug rompu, un chat à ses pieds, enfin les amples vêtements de la citoyenne romaine. C'est encore ainsi que, dans la Révolution française, on la représenta, lorsque sa statue monta sur les piédestaux des rois renversés, ou que, dans les solennités publiques, quelques femmes se prêtèrent à en offrir l'image vivante. Surtout, on lui donna pour coiffure le bonnet phrygien, la faculté de se couvrir la tête ayant été, chez les Romains, l'apanage exclusif de l'homme libre. Les esclaves marchaient nu-tête, et dans la cérémonie de leur affranchissement, on les coiffait d'un chapeau. Depuis, le chapeau a été pris souvent pour emblème de la liberté : il le fut dans les cantons suisses et dans la Hollande; mais, dans les premiers, c'est sans doute le chapeau de Gessler, élevé sur une pique, et qu'il avait la prétention de faire saluer par les passants, qui donna lieu à cet emblème. En France, ce fut la coiffure des Marseillais et la coiffure des jacobins, transformée en bonnet phrygien, qu'on donna pour ornement à la déesse. A la même époque appartiennent ces plantations d'arbres, et surtout de peupliers, qu'on appelait *arbres de la liberté*. | Terminons en disant, avec une femme dont la plume éloquente appartient à la démocratie, et qui a éclairé de vives lumières cette redoutable question de la liberté : « O Liberté! divinité cachée, à l'enfance du monde, sous de mystérieux symboles; apparue, à sa jeunesse, sous des voiles transparents; révélée, enfin, à sa maturité, par la parole de tes confesseurs et la mort de tes martyrs, liberté de Socrate, de Jésus, de Fénelon, de Luther, de Bacon, de Montesquieu, de Rousseau, de Washington, jusques à quand le vulgaire t'outragera-t-il de ses stupides défiances? Jusques à quand tes disciples consternés seront-ils méconnus et se méconnaîtront-ils l'un l'autre, en de frivoles disputes, par d'injustes soupçons et des jalousies ombrageuses? Vouloir être libre aujourd'hui, c'est encore, hélas! se condamner à être seul. Le culte de la liberté est encore le culte d'un petit nombre d'hommes isolés les uns des autres; c'est une religion individuelle, un protestantisme sévère qui satisfait la raison, mais qui laisse le cœur en souffrance. Il en sera ainsi tant qu'il n'aura pas revêtu le caractère d'*universalité* qui lui est propre, tant que nos institutions et nos mœurs, dans un mutuel accord, n'auront pas rendu sensible à tous, aux plus humbles comme aux plus sublimes esprits, aux plus infimes comme aux plus nobles caractères, la seule doctrine de vérité et de vie. Ce temps est loin encore peut-être, mais qu'importe! qu'il nous suffise de l'espérer, et de lire dans l'histoire du passé la certitude des temps à venir. Le génie humain, retenu à l'origine et comme emprisonné dans le cerveau d'un seul homme, Bouddha, Menès, Confucius ou Moïse, est sorti peu à peu de cette prison étroite; il a parlé dans les nations entières; la Grèce et l'Italie lui ont servi d'organes; puis, grandissant en force, il a franchi ces bornes trop resserrées, et nous le voyons aujourd'hui planer sur le vaste et mouvant empire du christianisme. Un dernier effort, mais le plus considérable, lui reste à faire pour sa complète délivrance; c'est l'effort qui, en brisant les barrières de peuple à peuple, de religion à religion, ne laissera pas d'autres limites à sa puissance que les limites du globe terrestre. C'est à cette délivrance du génie de la liberté lui-même que chacun de nous, suivant ses facultés, doit travailler avec ardeur. C'est une nécessité dorénavant que toute œuvre soit vaine qui n'aura pour principe et pour but la liberté. Que le législateur, dont la parole influe sur le sort des populations entières, ait sans cesse cette vérité présente à la pensée; que le philosophe la rappelle à celui qui l'oublie; que le poète et l'artiste la fassent chérir dans sa forme sensible, en la parant d'une beauté séduisante, toujours nouvelle; que chacun de nous, enfin, même le plus intime, celui dont la tâche ici-bas se borne à l'action de sa volonté sur soi-même, n'estime pas son affranchissement personnel chose indifférente et de peu de valeur dans l'ensemble du mouvement social. Nul ne sait combien pèse son existence dans la gravitation du monde spirituel. Dans le vaste mystère où se meuvent encore les destinées de l'humanité, nul ne peut, sans une apathie coupable, se considérer comme un agent inutile. Nul ne doit refuser son obole à ce rachat de l'esclavage moral, à cette grande œuvre de la rédemption de tous par tous, dont nous entrevoyons, en tressaillant de joie, les premiers signes, et qui sera l'accomplissement de la loi, le triomphe pressenti, prophétisé, infaillible de la liberté. » (G. S.)

LIBERTICIDE, adj. (du lat. *libertas*, liberté; *cædere*, tuer, détruire). Qui détruit la liberté, qui attente à la liberté. Les ordonnances du 25 juillet 1830 étaient *liberticides*. Projets *liberticides*. | Substantiv. Celui, celle qui détruit la liberté; crime que l'on commet quand on viole les libertés publiques. Le *liberticide* est un crime de lèse-humanité.

LIBERTIN, INE, adj. Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Un homme *libertin*. Une femme *libertine*. Vous voyez, messieurs, combien la jeunesse est *libertine*, et le peu d'autorité que les pères ont sur leurs enfants. (Furetière.) On doit considérer que, dans la querelle des Troyens, il ne s'agissait que d'une vieille femme fort *libertine* qui s'était fait enlever deux fois. (Voltaire.) Il est plutôt *libertin* que voluptueux. (Raynal.)

> Je représente un père austère et sans faiblesse,
> Qui d'un fils *libertin* gourmande la paresse.
> (PIRON.)

| Substantiv. Un *libertin*. Une *libertine*. Le *libertin* débauché n'est, aux yeux de la société, qu'un être repoussant, qui soulève le dégoût, dont elle redoute le contact, parce qu'il souille et flétrit tout ce qu'il approche. | Se prend aussi, dans un sens restreint, en bonne part. *C'est un aimable libertin*, C'est un homme galant auprès des femmes, quoique inconstant, léger, volage. | Dans plusieurs sens, il se dit aussi des choses. Un ton *libertin*. Une vie *libertine*. Les contes de Boccace et de La Fontaine sont des contes *libertins*. Les entretiens polissons préparent les mœurs *libertines*. (J. J. Rousseau.) | Il devait être assez ordinaire aux enfants d'affranchis, qui voyaient encore, pour ainsi dire, sur les membres de leurs parents les marques de leur ancien esclavage, d'abuser d'une liberté nouvellement acquise et de s'attirer le mépris et le blâme des hommes d'une condition libre; de là le mot *libertinus* aurait donné *libertin* dans le sens d'homme dissolu, de mœurs déréglées. Quant au féminin *libertine*, du latin *libertina* (affranchie ou fille d'affranchie), on sait à quel prix les esclaves obtenaient ordinairement leur liberté chez les Romains : les femmes affranchies étaient généralement destinées aux plaisirs de leurs anciens maîtres. Horace a même pris le mot *libertina* dans le sens de fille adonnée à la débauche. | T. de relig. Se dit de ceux qui affectent de ne pas respecter les mystères et les dogmes de la religion et vont même jusqu'à les tourner en ridicule. Les *libertins* et les incrédules. Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin*. (Molière.) Pour débrouiller le chaos des consciences *libertines*. (Fléchier.) | Ce mot s'est pris quelquefois en bonne part dans le sens d'Indépendant, qui aime la liberté sans cependant blesser l'honnêteté. J'ai l'esprit *libertin* et je n'aime pas à traduire. (Voiture.) | Membre d'une secte anabaptiste qui croit toute servitude contraire à l'esprit du christianisme. | Fauconn. Se dit de l'oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas.

LIBERTINAGE, s. m. Débauche ou mauvaise conduite; abandon aux plaisirs charnels, désordre; dérèglement de mœurs. Vivre dans le *libertinage*. Tomber dans le *libertinage*. Le dernier degré du *libertinage* est de s'en vanter. | Légèreté, inconstance dans les idées qui fait qu'on passe d'un objet à un autre sans s'arrêter à aucun. Cet écrivain s'abandonne au *libertinage* de son imagination. Voyez un peu où me porte le *libertinage* de ma plume. (Mme de Sévigné.) La liberté sans ordre est un *libertinage* qui attire le despotisme. (Fénelon.) | Irréligion, incrédulité; licence des opinions dans les matières religieuses. Le *libertinage* philosophique s'allie quelquefois avec des mœurs pures et même austères. Mon frère, ce discours sent le *libertinage*. (Molière.) Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par *libertinage*: peu sont entre deux. (Pascal.) Ce sens a vieilli. | Le libertinage ne respecte pas les mœurs, mais il n'affecte pas de les braver; il est sans délicatesse, et n'est justifié de son choix que par son insouciance; il tient le milieu entre la volupté et la débauche, quand il est l'effet de l'âge ou du tempérament. Plus que tous les autres êtres, l'homme corrompt et ruine sa santé, sa vie par le libertinage. Quelle dangereuse prérogative lui a donc attribuée la nature en le comblant de désirs par delà sa puissance, et le portant ainsi à les assouvir dans des recherches infâmes, inouïes au reste de la création? N'est-ce pas une preuve que l'homme a reçu tant de liberté originelle, qu'il y trouve même la licence? Mais aussi n'est-ce pas un témoignage de plus qu'il a besoin de fortifier sa raison, comme le contre-poids nécessaire de ses appétits violents, et qu'il ne jouit de la plénitude d'une liberté raisonnable que par des lois sociales et conservatrices qui enchaînent son indépendance? Les animaux sont limités, dans leurs fureurs amoureuses, par un temps déterminé du rut, par un instinct circonscrit, par des goûts simples et uniformes qui les astreignent à leur unique espèce, pour la plupart, et même par une conformation d'organes sexuels qui prévient à peu près les écarts de la débauche. Il n'en est nullement ainsi de l'espèce humaine; son appétit amoureux est sollicité fréquemment par une alimentation abondante, par une imagination vive, par le voisinage continuel des sexes, par leurs rapports de langage et leurs communications de sentiment, leur soin de se plaire l'un à l'autre, ou d'entre-exciter des affections si douces. Bientôt la facilité des jouissances, en causant la satiété, appelle à son secours la nouveauté, la variété, pour ranimer des désirs épuisés. Bientôt ils sont énervés, éreintés, épuisés, usés jusqu'à la moelle, et il ne leur reste plus qu'à renfermer dans la tombe ces ruines ou ces lambeaux d'organes, qui, sans cela, seraient dévorés par de cruelles maladies. Si l'homme n'atteint pas toutes ses destinées physiques et morales, la haute élévation de force, d'intelligence et la longévité départies à sa noble espèce, lui seul en est la cause. Il se hâte, dans sa fleur, d'abuser de toutes les voluptés; il escompte d'avance les plaisirs réservés à l'âge mûr; et, blasé avant trente ans, il ne lui reste que l'amer dégoût d'une vie délabrée qu'il traîne misérablement, sans utilité pour ses semblables. Ainsi se succèdent ces générations ignobles et flasques; voyez parmi les villes de luxe, ces individus grêles, malingres, rabougris, sans énergie, sans cervelle, végétant dans la mollesse, incapables de résister aux maux, capables de tous les vices, dignes seulement de l'esclavage, comme les eunuques. Lorsqu'un peuple est miné par le libertinage, ce peuple est esclave, il appelle le fouet d'un tyran, il appelle le malheur qu'il a mérité: il n'y a ni repos, ni bonheur sans courage, parce qu'il n'y a point de courage et de santé sans bonnes mœurs.

LIBERTINER, v. n. Famil. Être dissipé, courir beaucoup. Cet enfant ne fait que *libertiner*. | Vivre dans le libertinage, faire le libertin, être déréglé dans ses mœurs. Depuis qu'il ne voit plus mauvaise compagnie, il a cessé de *libertiner*. | SE LIBERTINER, v. pr. Se dissiper beaucoup; s'écarter de son devoir; devenir libertin.

LIBERUM-VETO, s. m. Droit qu'avait tout membre de la diète polonaise de rendre nulle, d'arrêter une résolution, et même de dissoudre la diète. Le *liberum-veto* a été une des causes principales de la ruine de la Pologne. Il était en effet très-facile aux ennemis de cette nation d'empêcher, par la corruption d'un seul membre de la diète, l'élection de tout prince favorable aux intérêts nationaux.

LIBIDINEUX, EUSE, adj. (du lat. *libidinosus*, même sens; de *libido*, fantaisie, désir déréglé). Dissolu, lascif, trop sensuel. Appétit, discours *libidineux*.

LIBIDINOSITÉ, s. f. Vice de celui qui est libidineux; caractère de ce qui est libidineux.

LIBITINAIRES, s. m. pl. (de *Libitine*). Antiq. rom. Nom donné aux entrepreneurs des funérailles.

LIBITINE. Mythol. Déesse qui présidait aux funérailles. Quelques-uns croient que c'est la même que Vénus, d'autres prétendent que c'est Proserpine. | *Compte de Libitine*, Registre conservé dans le temple de Libitine, sur lequel on inscrivait, à Rome, le nom des morts pour lesquels une offrande était apportée. | Adjectiv. *Porte Libitine*, La porte par laquelle on enlevait les morts hors de Rome. | Porte de l'amphithéâtre par laquelle on enlevait les corps des gladiateurs qui étaient tués dans les jeux. Cent cadavres avaient passé la porte *Libitine*.

LIBOURET, s. m. Ligne enfilée dans un trou fait à un morceau de bois, à l'extrémité de laquelle sont plusieurs hameçons, et dont on se sert pour pêcher le maquereau.

LIBOURNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gironde); 13,461 habit. Port, beau pont; bibliothèque, athénée; haras; fabrique de cierges, clouterie, flanelle, tannerie, toile à voiles; vins, eaux-de-vie, etc. L'existence de cette ville, située sur la rive droite de la Dordogne, remonte à une haute antiquité. Le poète Ausone en parle souvent dans ses épîtres. Vers le milieu du XIVe siècle, elle faisait partie de la petite république formée par Bordeaux et ses huit *filleules*. Trois grands capitaines, Duguesclin, Dunois et Talbot, l'ont assiégée. La cour des aides de Bordeaux y fut transférée à diverses époques, et y tint ses séances de 1675 et 1690. Le parlement de Bordeaux y fut plusieurs fois exilé.

LIBRAIRE, s. (du lat. *librarius*, même sens; de *liber*, livre). Celui, celle qui vend des livres. Cet écrivain s'est mis aux gages d'un *libraire*. | Adjectiv. Commis *libraire*. Imprimeur *libraire*. | Il se dit aussi des personnes qui louent des livres, qui tiennent un cabinet de lecture. Être abonné chez un *libraire* pour la lecture des journaux. | *Libraire-éditeur*, Celui qui achète des manuscrits et fait imprimer des livres à ses frais. Le *libraire* est l'exploiteur de l'homme de lettres. A un excellent livre d'un auteur sans réputation, le *libraire*, marchand avant tout, préfère un mauvais livre d'un auteur célèbre. Un *libraire* imprimant les essais de ma plume. (Boileau.) Un pauvre savant qui avait travaillé dix ans pour les *libraires* à Amsterdam. (Voltaire.) Les *libraires* hollandais gagnent un million par an, parce que les Français ont eu de l'esprit. (Id.)

Mais, hélas! je n'ai fait que changer de corsaires;
Après les procureurs j'ai connu les *libraires*.
(ÉTIENNE.)

| *Libraire d'assortiment* ou *commissionnaire*, Celui, celle qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'expédition des ouvrages fabriqués par les éditeurs. | Les Romains nommaient *librarius* celui qui copiait les livres aussi bien que celui qui faisait le commerce des livres. A en juger par le règlement de 1275 sur la librairie, le terme de *librarii* était alors plus commun que celui de *stationarii*. Les premiers ne prenaient qu'en commission; les *stationarii* achetaient, vendaient et faisaient copier à leur compte. Aucun libraire ne devait mettre de copie en vente qu'elle n'eût été exposée pendant quatre jours au couvent des dominicains, et revue et approuvée par les membres de l'Université. Une autorisation du recteur et de quatre procureurs de ce corps était aussi nécessaire au copiste pour exercer son métier (édit de 1323); quatre taxateurs fixaient le prix légal des livres, et les contrats de vente des manuscrits originaux et des copistes exigeaient les mêmes formalités que ceux des valeurs immobilières. Un libraire vendait et transportait sa marchandise *sous l'hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps*. Il prêtait serment et fournissait un cautionnement de 100 livres. Enfin, quatre membres de la corporation, choisis par tous, devaient veiller, sous leur responsabilité personnelle, à l'exécution des règlements. Les libraires ne se bornaient pas à vendre leurs livres, ils les louaient, et, à leur entrée dans la corporation, ils s'engageaient, par leur serment, à ne prendre pour ce loyer qu'un prix modéré. A partir de l'invention de l'imprimerie, les libraires ne furent plus que de savants imprimeurs, s'attachant à reproduire des éditions correctes, à l'imitation des écrivains-copistes. Ils durent cependant bientôt recourir à la plume des savants pour des commentaires, puis pour des productions originales. Louis XII institua les *priviléges* de la corporation des *libraires*, dans le but d'empêcher une concurrence déloyale. Les premiers *priviléges* furent donnés en 1509. Les Frellon, les Tournes, d'un côté, les Antoine Vérard et les Estienne de l'autre, avaient porté leur industrie à un haut point de développement. Les libraires formaient souvent, pour soutenir leurs frais énormes, des sociétés commerciales, des compagnies, telles que celle de la *Grand'nave* (*Societas ad signum navis*). Ceux qui faisaient partie du corps d'une université jouissaient des immunités de la cléricature. Ceux qui avaient le titre d'*imprimeur-libraire* du roi jouissaient des immunités des commensaux de la cour. Toutefois, jusqu'à la fin du XVIe siècle, des règlements fort sévères pesèrent sur les libraires. Ils ne pouvaient vendre leurs livres non inscrits sur les deux catalogues de leur boutique, dont le premier était destiné aux livres approuvés par l'Église, et le second aux autres livres (ordonnance du 27 juin 1551). Les livres relatifs à la religion devaient être préalablement soumis à la censure de la faculté de théologie (ordonnance du 11 décembre 1547); sous aucun prétexte, on ne pouvait en faire venir d'aucun pays séparé de la communion romaine; on ne devait pas en faire venir des autres pays sans appeler, à l'ouverture des balles, l'autorité ecclésiastique (ordonnance du 27 juin 1551). Un libraire qui publiait le moindre livre, la moindre gravure sans la permission du roi, était pendu (ordonnance du 10 septembre 1563). L'ordonnance de Moulins, de 1566, modifia les pénalités, mais en abandonna l'application à l'arbitraire du juge. Sous Henri IV, il fut défendu aux libraires de s'établir hors du domaine de l'Université, au delà des ponts, ou sur la rive droite de la Seine. Puis, dès 1626, la peine de mort fut rétablie contre les auteurs ou distributeurs d'ouvrages contre la religion et les affaires de l'État. Sous Louis XIV, l'ancienne confrérie se reconstitua en corporation composée des libraires, des imprimeurs et des fondeurs de caractères. Les libraires de Paris étaient au nombre de vingt-quatre. On exigea des preuves de capacité des nouveaux candidats, qui durent être *congrus en langue latine, savoir lire le grec*, et en présenter un certificat du recteur de l'Université. Ils purent nommer avec orgueil les Antoine Vitré, les Duprez, les Cramoisy et beaucoup d'autres. Le 30 août 1777, six arrêts du Conseil organisèrent les chambres syndicales sur un nouveau plan, prescrivirent un nouveau mode de réception dans la corporation, réprimèrent les contrefaçons, maintinrent *à perpétuité* les droits des auteurs qui n'auraient pas cédé à des tiers leur propriété ou privilége, et restreignirent la durée du droit de propriété des libraires à la vie des auteurs. La part du fisc n'était pas oubliée pour l'obtention des priviléges; le garde des sceaux réglait le tarif. Pour être reçu libraire à Paris, il fallait être de la religion catholique et de bonne vie et mœurs, et avoir subi un examen en présence des syndics, adjoints et autres préposés. C'était le recteur de l'Université qui faisait expédier les lettres, lesquelles passaient encore par les mains du lieutenant général de police et du garde des sceaux, avant l'arrêt du conseil. La maîtrise de libraire coûtait 1,000 livres. Le décret du 5 février 1810, en limitant le nombre des libraires, détruisit la concurrence, qui était née de la liberté de l'industrie proclamée en 1789, et contribua à la prospérité de ceux qui continuèrent à exercer leur profession. Les libraires furent alors assujettis à la double formalité d'un brevet et d'un serment spécial. Nul ne pouvait exercer la profession de libraire sans brevet. La profession de libraire pouvait être exercée concurremment avec celle d'imprimeur. Les brevets ne pouvaient être accordés aux libraires qu'après qu'ils avaient justifié d'un certificat de bonne vie et mœurs. Ils étaient *personnels*; néanmoins la veuve du libraire pouvait continuer l'exploitation de l'industrie de son mari, tant qu'elle restait en viduité. Le brevet était donné pour un lieu *déterminé*. La profession de libraire doit être libre comme toutes les autres professions dans un avenir prochain. Les *libraires-éditeurs* sont tenus de déposer deux exemplaires des ouvrages qu'ils publient et d'y indiquer leur vrai nom. Tout *libraire* qui vend ou distribue des ouvrages contraires aux bonnes mœurs est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 à 500 fr., et de la confiscation desdits ouvrages, qui sont mis au pilon. Tout libraire qui débite des ouvrages contrefaits est puni d'une amende dont la quotité varie selon les cas, et de la confiscation des exemplaires contrefaits. Une *libraire-éditrice*.

LIBRAIRIE, s. f. (rad. *libraire*). Profession de libraire; commerce des livres. On ne trouve plus ce livre dans la *librairie*. Il a quitté la *librairie* depuis bien des années. Il s'est enrichi dans la *librairie*, et il éclabousse, sans daigner les regarder, les gens de lettres besogneux dont les livres ont fait sa fortune. L'invention de l'imprimerie devait donner à la *librairie* un essor rapide. (Encyclopédie.) | Magasin, boutique de librairie. Il y a beaucoup de *librairies* à Paris. | Autrefois, Bibliothèque. Chez

moi, je me détourne un peu plus souvent à ma *librairie*. (Montaigne.) | Dans les premiers temps du moyen âge, le commerce de la librairie se trouvait à peu près perdu ; les couvents s'occupaient alors presque seuls de copies et d'échanges de livres ; ce fut seulement après la fondation des universités, aux XIIe et XIIIe siècles, que cette industrie reprit quelque importance. L'université de Paris s'adjoignit des *clercs-libraires jurés*. Les premiers statuts relatifs à la librairie sont des années 1259 et 1275. L'invention de l'imprimerie donna une immense impulsion à la librairie. Au XVIe siècle, elle comptait déjà des établissements considérables. On cite un imprimeur de cette époque qui occupait quatorze presses et deux cent cinquante ouvriers, et livrait aux lecteurs près de deux cents rames de papier par semaine. La librairie de Lyon était dès lors entrée en lice avec celle de la capitale, et elle lui fit, pendant deux siècles, une redoutable concurrence. François Ier, que des flatteurs nommaient *le père des lettres*, eut, quelque temps après la fondation du collége de France, l'idée de prohiber entièrement le commerce de la librairie, et un édit ordonna la fermeture de toutes les boutiques de libraires, sous peine de la hart. Sous Louis XIV, le gouvernement s'arrogea sur la librairie l'action exercée jadis par l'Université ; soixante-dix-neuf censeurs royaux furent institués : dix pour les ouvrages de théologie, onze pour la jurisprudence, douze pour les sciences médicales et physiques, huit pour les mathématiques, trente-six pour l'histoire et les belles-lettres, et deux pour les beaux-arts. L'ordonnance de 1723, rédigée par d'Aguesseau, pour la librairie parisienne, et ensuite étendue à tout le royaume, conserva force de loi jusqu'à la Révolution. Sans rien changer au système des pénalités, ce règlement apporta d'utiles réformes dans l'organisation de la librairie et de l'imprimerie. L'édit de 1757 modifia les pénalités ; mais elles furent toujours arbitraires, et la librairie compta toujours quelques victimes dans les prisons d'État. Les parlements avaient aussi publié sur le fait de la librairie des arrêts de règlements contradictoires dans leurs principales dispositions. Enfin, l'histoire de cette industrie et sa législation offrent un singulier pêle-mêle d'arbitraire et d'ombrageuse partialité. Une concurrence illimitée envahit la librairie à la suite de la proclamation de la liberté de l'industrie. Elle se rétablit avec le calme, et dès le Directoire, on vit se former de grandes maisons qui subsistent encore aujourd'hui. Il existait à Paris quatre inspecteurs de la librairie ; mais ils ont été supprimés par l'ordonnance du 13 septembre 1829, portant que leurs attributions sont conférées, pour toute la France, aux commissaires de police. Au moment où nous écrivons, la librairie est encore soumise à des règlements très-sévères qui en gênent singulièrement l'exercice, mais qui tombent en désuétude. Il existe au ministère de l'intérieur une *Direction de la librairie et de l'imprimerie*.

LIBRATION, s. f. (pron. *librasion* ; du lat. *libratio*, balancement). Phys. Balancement régulier, tel que celui d'un pendule, ou d'un plomb suspendu à une corde. | Astron. Balancement apparent de la lune autour de son axe, mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface. On distingue quatre sortes de librations : la *libration diurne*, qui est égale à la parallaxe horizontale ; la *libration en latitude*, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique ; la *libration en longitude*, qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite, et la *libration* qui provient de l'attraction de la terre sur le sphéroïde lunaire. | *Libration de l'apogée de la lune*, Mouvement que produit l'action du soleil dans le mouvement de cet apogée. | *Libration de la terre*, Mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite, de manière que son axe demeure toujours parallèle à lui-même. | *Libration de l'obliquité de l'écliptique*, Mouvement de l'axe admis par Copernic, pour expliquer la diminution de l'obliquité de l'écliptique. | Fig. Balancement, équilibre. La *libration* est tellement égale entre ces deux affections, que l'on est embarrassé de décider laquelle emporte la balance. (Boulainvilliers.)

LIBRE, adj. (du lat. *liber*, même signif. ; du verbe impersonnel *libet*, il plaît, il convient). Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de ne pas agir, qui n'est soumis à aucun maître. Vivons *libres* ou mourons en combattant les tyrans. Le libertinage des fous et des méchants qui ne se croient *libres* que quand ils peuvent impunément mépriser la raison et les lois. (Fénelon.) Celui-là est véritablement *libre* qui se commande à lui-même. (Dacier.) Une pauvreté *libre* est un trésor si doux ! (A. Chénier.) | L'opposé d'esclave, captif, servile. Il est né *libre*. Il était prisonnier, enfin il est *libre*. Il n'est pas de crime plus affreux que de faire des esclaves de ceux que Dieu a créés *libres*. Voilà les habits de sept conditions différentes pour les hommes *libres* ; tous les esclaves seront habillés de gris brun. (Fénelon.) | Indépendant. Je ne prendrai point de fonctions à la cour, je veux être *libre*. | Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. C'est une maison dans laquelle on est fort *libre*. | Licencieux, indiscret, téméraire. Il s'applique aux personnes et aux choses. Cette femme est beaucoup trop *libre*. Des propos *libres* annoncent des mœurs faciles ou corrompues. Ces comédies sont assez *libres*, mais j'ai cru qu'il n'y avait pas plus de mal à les lire qu'à les voir jouer. (Mme de Genlis.) | Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est pas gêné dans ses mouvements. Avoir l'air *libre*. Avoir une contenance, le corps, les mouvements *libres*. Le mouvement de cette hanche-là que je n'ai pas bien *libre*. (Dancourt.) | Se dit d'un État où le peuple participe à la puissance législative, soit par lui-même, soit par ses mandataires, et où les droits civils et politiques sont garantis par la constitution. Tout peuple qui a voulu la liberté a toujours été *libre*. (Frag.) | Dans le style soutenu, il prend un complément amené par la préposition *de*. Si ce complément est un substantif, *libre* signifie Exempt, affranchi de. Mon cœur exempt de soins, *libre* de passion. (Boileau.) Portez-vous un cœur *libre* de toute haine ? (Massillon.) Le pauvre est-il *libre* de toute influence ? Non.

> Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
> *Libre* du joug superbe où je suis attaché,
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
> (RACINE.)

| Si le complément est un infinitif, il signifie Qui a la liberté de. Vous êtes *libre*, il vous est *libre* d'accepter ou de refuser. | Particulièrement, Qui n'est pas marié. Un commerce entre personnes *libres*. Aspasie prêtait son entremise aux intrigues de Périclès avec des femmes *libres*. (P. L. Courier.) | Famil. *Avoir le champ libre*, Avoir la liberté de faire une chose ou de ne pas la faire. Rien ne vous empêche de vous défendre, vous *avez le champ libre*. | *Laisser le champ libre à quelqu'un*, Ne pas s'opposer à ses prétentions, à ses desseins, ne pas se mettre en concurrence avec lui. Vous pouvez continuer vos démarches, je vous *laisse le champ libre*. | *L'homme a son libre arbitre*, Il est libre de choisir entre le bien et le mal. | *Les volontés sont libres*, Se dit à quelqu'un pour lui déclarer qu'on le laisse libre de faire ou de ne pas faire une chose ; et *Les chemins sont libres*, pour lui déclarer qu'on ne fera pas d'efforts pour le retenir s'il veut s'en aller. | Dans les phrases ou locutions suivantes, *libre* à des acceptions plus ou moins voisines des divers sens qui précèdent. *Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée*, On n'ose y dire son avis, y voter suivant sa conscience. | *Espace libre*, Qui n'est point occupé, rempli, embarrassé. | *Cette place est libre*, Personne ne l'occupe, on peut la prendre, s'y mettre. | *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un*, Pouvoir entrer à toute heure chez quelqu'un. Dans le même sens, *Avoir libre accès, un libre accès auprès de quelqu'un*. | *Avoir son temps libre*, N'avoir point d'occupation obligée. Dans le même sens, *Être libre*. Je *suis libre* aujourd'hui, je n'ai rien qui m'occupe. | *N'avoir pas l'esprit libre*, Être préoccupé, incapable de s'occuper sérieusement d'une chose. Je *n'avais pas l'esprit* assez *libre* pour lui répondre. (Fénelon.) | *Papier libre*, Par opposition à Papier timbré. Il suffit que vous me fassiez un billet sur *papier libre*. | *Avoir la main libre*, Écrire, peindre légèrement, faire des traits avec hardiesse. | *Avoir la voix libre, la parole libre*, N'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. | *Avoir le ventre libre*, N'être pas constipé ni relâché. | Hist. relig. *Secte libre*, Secte anabaptiste qui ne reconnaissait ni autorité civile, ni autorité ecclésiastique. On dit aussi substantiv. les *Libres*. Ils prenaient le titre d'hommes divinisés, parce qu'ils prétendaient que le baptême les avait rendus impeccables. | Littérat. *Vers libres*, Vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier. Les fables de La Fontaine sont en *vers libres*. | *Traduction libre*, Celle qui n'est pas littérale, dans laquelle on ne s'est pas attaché à suivre exactement le texte. | Hist. nat. On appelle *Doigts libres*, dans les oiseaux, ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse. | Minéral. *Cristaux libres*, Les cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles sont distinctes les unes des autres. | Phys. *Calorique libre*, Celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit les phénomènes de la température.

LIBRE-ÉCHANGE, s. m. Mot composé par lequel les économistes désignent la liberté du commerce international. Dans l'organisation actuelle de la société, le *libre-échange* est préférable au système prohibitif ou protectionniste. En effet, s'il est un principe solidement appuyé sur l'observation, c'est assurément celui de la liberté des échanges. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur l'organisation de l'homme et sur le milieu où il se trouve placé. L'homme a des besoins physiques, intellectuels et moraux, dont l'apaisement est nécessaire au maintien de son existence et au perfectionnement de son être. Il est obligé de se nourrir, de se vêtir et de s'abriter, sous peine de périr ; il est également obligé de cultiver son esprit et son âme, sous peine de vivre uniquement de la vie des brutes. Pour subvenir à ces nécessités de son existence, l'homme dispose d'une portion de la création, et il est armé de facultés à l'aide desquelles il peut extraire, du milieu où il vit, tous les éléments de sa substance matérielle et morale. La terre avec ses innombrables variétés de minéraux, de végétaux et d'animaux, ses océans, ses montagnes, son humus fertile, l'atmosphère qui l'environne, les effluves de chaleur et de lumière qui alimentent la vie à sa surface, voilà le fonds abondant que la Providence a mis au service de l'humanité ; mais ni les éléments divers qui composent ce fonds naturel de substance, ni les facultés dont l'homme dispose pour les utiliser n'ont été distribués d'une manière égale et uniforme. Chacune des régions du globe a sa constitution géologique particulière : ici, s'étendent d'immenses couches de charbon, de fer, de plomb, de cuivre ; là, gisent l'or, l'argent, le platine et les pierres précieuses. Même diversité dans la distribution des espèces végétales et animales : le soleil, qui échauffe et qui éclaire inégalement la terre, qui prodigue dans certaines zones la chaleur et la lumière, tandis qu'il abandonne les autres au froid et à l'ombre, marque à chaque espèce les limites qu'elle ne peut franchir. Même diversité dans la répartition des facultés humaines. Un court examen suffit pour démontrer que tous les peuples n'ont pas été pourvus des mêmes aptitudes ; que les Français, les Anglais, les Italiens, les Allemands, les Russes, les Chinois, les Indous, les nègres, etc., ont leur génie particulier, soit de race, soit de circonstances naturelles du sol et du climat ; que les forces physiques, intellectuelles et morales de l'homme varient selon les races, les peuples et les familles ; qu'il n'y a pas dans le monde deux individus dont les capacités soient égales et les aptitudes semblables. Diversité et inégalité des éléments de la production dans les différentes régions du globe ; diversité et inégalité non moins prononcées parmi les hommes : tel est donc le spectacle que nous présente la création. De cet arrangement naturel des choses naît la nécessité des échanges. Aucune région du globe ne pouvant devenir le foyer de l'universalité des industries, aucun individu ne pouvant produire isolément l'ensemble des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, que font les hommes ? Les moins heureusement doués, ceux qui forment comme la transition entre l'espèce humaine et les autres espèces animales, se contentent des produits qu'ils sont capables de façonner eux-mêmes, et dont ils ont les matériaux sous la main. Ceux-ci demeurent plongés dans la barbarie primitive, et ils se trouvent incessamment soumis aux privations les plus dures. Tels sont les naturels de l'Australie et de quelques-uns des archipels de la mer du Sud. Mais les plus intelligents s'avisent d'un procédé qui met bientôt à leur service les ressources de la création tout entière. Au lieu de produire indifféremment toutes choses, chacun s'applique à celles que ses aptitudes particulières et la nature des matériaux dont il dispose lui permettent de produire avec facilité, et il les échange contre les choses qu'il produit difficilement ou qu'il est incapable de produire. Grâce à ce procédé, à la fois si simple et si fécond, chacun peut obtenir une quantité de plus en plus considérable des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, étendre et perfectionner indéfiniment son existence. La liberté des échanges apparaît donc comme une nécessité dérivant de la nature de l'homme et des circonstances au sein desquelles il se trouve placé, et la liberté d'échanger n'est pas moins que celle de travailler d'institution naturelle.

LIBRE-ÉCHANGISTE, adj. et s. Se dit, en économie politique et sociale, des partisans du libre-échange et de ce qui a rapport au libre-échange. Les *libre-échangistes* ont fait en France de grands progrès et ont contraint le gouvernement à abolir les tarifs.

LIBREMENT, adv. (pron. *librenan*). Avec liberté, sans contrainte, sans gêne. Il n'y a plus au-

tour de nous personne de suspect, et nous pouvons parler *librement*. (Molière.) Sifflez-moi *librement*, je vous le rends, mes frères. (Voltaire.) On ne fait rien de bien que ce qu'on fait *librement*. (Montesquieu.) | Sans obstacle. Suivi d'un gros d'amis nous passons *librement*. (Corneille.) J'exerçais *librement* ma force et mon adresse. (Ducis.)

LIBRETTO, s. m. (mot ital. signifiant *petit livre*). Les paroles d'un opéra, par opposition à la partition. Le *libretto* de cet opéra est de Scribe. | On le dit aussi de la brochure qui contient l'explication des différentes scènes d'un ballet. Voici le *libretto* de cette pantomime. | Au plur., Des *librettos*, ou, suivant le pluriel italien, Des *libretti*.

LIBRETTISTE, s. Celui, celle qui compose un libretto. Un *librettiste*. Une *librettiste*.

LIBURNE, s. f. (du lat. *liburna*, même sens). Antiq. Espèce de navire à voiles et à rames dont on se servait à Rome pour la guerre. C'est surtout à ses *liburnes* qu'Octave dut la victoire d'Actium.

LIBURNIE. Géogr. Aujourd'hui *Croatie maritime*, partie de l'Illyrie, entre l'*Arsia* (Arsa) et le *Titius* (Kerka), s'étendait le long de l'Adriatique, et était bornée au S. par la Dalmatie; elle avait pour villes : Arsie, Flanona, Foretani, Senia, Ænona, Scardona, enfin Iadera (capitale). Les Liburniens s'adonnaient à la piraterie. Leurs navires, à voiles et à rames, étaient fort legers; les Romains les adoptèrent et donnèrent le nom de *Liburnes* à des navires qui jouèrent un grand rôle dans leur marine. La Liburnie fournissait Rome de portefaix.

LIBYE. Géogr. Nom grec de l'Afrique. S'entendait surtout des pays situés à l'O. de l'Égypte, c. à d. le désert de Barca, le beylik de Tripoli actuel, le Kordofan, le Darfour, etc. Plus tard, on fit une distinction et on nomma *Libye intérieure* les contrées au S. de l'Atlas (Maroc méridional, Sahara, et la partie de la Nigritie connue des anciens); et *Libye extérieure*, l'ancienne Libye, notamment le littoral compris entre l'Égypte et la Tripolitaine, littoral qui se subdivisait lui-même en *Libye supérieure*, entre l'Égypte et la Cyrénaïque, et *Libye inférieure* (ancienne Cyrénaïque ou Pentapole), qui s'étendait de la Libye supérieure à la Tripolitaine. Climat brûlant; pays mêlé de plages désertes et d'oasis fertiles. | *Désert de Libye*. Nom donné encore aujourd'hui au désert situé entre le Barca et Siouah au N., la Nigritie à l'O. et au S., l'Égypte à l'E.

LIBYEN, YENNE, adj. et s. Qui appartient à la Libye ou à ses habitants. | Habitant de la Libye.

LIBYQUE (mer). Géogr. Grand golfe de la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique, s'étendant de *Parætonium* au cap *Hermæum*.

LICE, s. f. (du lat. *liciæ*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et dérivé de *palitium*, clôture en bois; fait de *palus*, pieu). Lieu destiné aux courses de bêtes ou de bagues, aux tournois, aux combats à la barrière et autres exercices du même genre. Ouvrir, fermer la *lice*. Entrer dans la *lice*. Sire, à tout combattant la *lice* était ouverte. (Th. Corneille.) Une grande *lice*, bordée d'amphithéâtres magnifiquement ornés, fut formée à quelques lieues de la ville. (Voltaire.) | Fig. Le lieu où se passent les discussions, où se livrent les luttes de la parole. L'Assemblée constituante était naguère encore la *lice* où la démocratie, par l'organe de ses orateurs, réfutait ses ennemis et enseignait la liberté au monde. | Barrière qui borde la carrière d'un manège. | Garde-fou d'un pont de bois. | Ce mot de la langue naïve et pittoresque de nos aïeux est un de ceux qui, en changeant complètement de signification, ont été admis dans notre langue actuelle. Nos lices d'aujourd'hui sont toutes pacifiques : les discussions politiques, savantes et littéraires, auxquelles on applique ce nom, n'ont rien de périlleux, et font seulement allusion aux luttes barbares des XVe et XVIe siècles. Il est d'usage de dire : La *lice* était ouverte; une pareille *lice* était digne de tels combattants. Les véritables lices, carrière ou champ clos où nos aïeux exerçaient leur valeur, ont laissé des traces évidentes dans plusieurs villes de la vieille France : Limoges, Angers, Rennes, etc., ont conservé le nom de *Lice* à l'un de leurs quartiers ou à l'une de leurs places. Sous le règne de Louis XII et jusqu'à Henri II, ces terrains, situés ordinairement hors de la cité et soigneusement entretenus, ne servaient plus pour des *combats à outrance*, mais seulement pour des jeux à *armes courtoises*, où le sang n'était presque jamais versé, et où les assaillants n'avaient à faire preuve que de leur adresse et de l'agilité de leurs coursiers. Ces exercices, qui n'étaient plus que des jeux, cessèrent même presque entièrement après la joute qui causa la mort de Henri II. Les *lices*, en Espagne, sont consacrées aux courses de taureaux.

LICE, s. f. (du lat. *licium*, trame). T. de manuf. Pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu pour passer la navette, et, par conséquent, le fil de la trame. | Assemblage de plusieurs longs fils de soie ou de laine étendus sur les métiers de tapisserie de *haute-lice* et de *basse-lice*. | Travail de tapisserie qui s'exécute ordinairement d'après des peintures d'histoire ou de paysage. Les *lices* de la manufacture des Gobelins. On écrit aussi *Lisse*.

LICE, s. f. (du lat. *lyciscа*, même sens). Femelle d'un chien de chasse. Il y a dans toutes les meutes des *lices* destinées à faire race. | Fig. et famil. Femme lascive et effrontée. Sobriquet que les poètes érotiques des XVe et XVIe siècles donnaient aux femmes galantes de leur époque.

LICENCE, s. f. (pron. *lisanse*; du lat. *licentia*, même sens, de *licet*, il est permis). Congé, permission. Hélas! ils se voyaient avec pleine *licence*. (Racine.)

Et je vous viens, monsieur, avec votre *licence*,
Signifier l'exploit de certaine ordonnance.
(MOLIÈRE.)

| Dans le langage juridique, ce mot reçoit diverses acceptions. Il désigne quelquefois des autorisations accordées par le gouvernement pour certaines exploitations. C'est ainsi que le droit de pêche, dans les cours d'eau où il est exercé par l'État, est, à défaut d'adjudication à l'enchère, exploité par concession de licence à prix d'argent. En temps de guerre, les gouvernements, dans le but de diminuer les inconvénients de l'interruption des relations commerciales, permettent, au moyen de licences, l'échange de divers produits. Sous l'Empire, à l'époque du système continental, on vit trop fréquemment trafiquer de licences accordées pour communiquer avec l'Angleterre. | T. universitaire. Grade intermédiaire entre le baccalauréat et le doctorat. La *licence* ès lettres. Il a obtenu sa *licence*. | Le temps que l'on passe sur les bancs pour obtenir le degré de licencié. Faire, commencer, achever sa *licence*. | Inconduite, libertinage, infraction des règles de la pudeur, violation des lois de la nature. Enfin de la *licence* on arrêta le cours. (Boileau.) Cette jeunesse vécut avec une *licence* sans bornes. (Fénelon.) Plongé dans la *licence*, au vice abandonné. (Volt.) La *licence* des cours est excessive.

Ainsi que la vertu le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême *licence*.
(RACINE.)

| Liberté excessive; insubordination, indiscipline, désobéissance aux lois; abus de la force de la part du pouvoir, coups d'État, etc. Ainsi les ordonnances qui ont provoqué la révolution de Juillet 1830, et la tentative par Louis-Philippe d'empêcher l'exercice du droit de réunion, tentative qui fit naître la révolution de Février 1848, sont autant de licences politiques. Aussi est-ce avec toute raison qu'on a dit que la licence était la plus grande ennemie de la liberté. La *licence* est mère de l'esclavage. On réprima la *licence* du peuple sans nuire à sa liberté. (Barthélemy.) L'avidité veut s'enrichir sans travail; la vengeance, s'exercer sans crainte; la *licence*, écarter tout frein. (Raynal.) | Contraventions aux préceptes de la littérature. Alors, le sens en est plus restreint, et il ne désigne guère que ces *hardiesses* au moyen desquelles certains esprits aventureux cherchent à franchir les limites où ils prétendent que leur génie se trouvait trop à l'étroit. On dit proverbialement que la *poésie a ses licences*, mais on a soin d'ajouter que cette licence a des bornes. Elles étaient fort reculées chez les Grecs et les Latins, qui, par amour pour les rhythmes, se permettaient d'allonger ou de raccourcir les mots, ou même changeaient les brèves en longues, et les longues en brèves. C'est contre cette licence qu'Horace s'élève en ces termes : *Et data Romanis venia est indigna poetis* (On tolère chez les poètes romains d'indignes abus). Les vieux poètes français étaient passés maîtres en ce genre. Est-il besoin d'ajouter que l'école romantique a étendu le cercle des licences poétiques? Notre vieille poésie française avait un grand nombre de licences, auxquelles elle a successivement renoncé, et avec raison, puisqu'il n'en résultait aucun agrément pour le lecteur. Plusieurs d'entre elles, au contraire, entre autres l'*hiatus*, nuisaient à l'harmonie poétique. Ronsard pouvait encore dire à Henri II : *Sire, je vous suppli de croire*. Maintenant, l'*e* muet ne peut plus s'élider que devant une voyelle, et chaque mot doit conserver son intégrité, même en vers, sauf dans ce qu'on nomme vers ou couplets *patoisés*, et qui ne ressemblent pas beaucoup à la poésie. Parmi les licences poétiques maintenues ou admises, il en est de diverses espèces : les unes, passées en usage, sont du domaine commun, telles que la faculté de dire *encor* ou *encore*, suivant le besoin de la rime ou de la mesure; de retrancher l'*e* de *dévouement*, *dévoûment*, etc.; d'ôter l'*s* de certains noms propres :

Athène à des proscrits ouvre son Panthéon.
(LAMARTINE.)

ou de la première personne de quelque verbe : *je croi*, *je croi*, etc.; d'assigner au mot *amour* et à quelques autres le genre masculin ou féminin. Il y a d'heureuses *licences* qui plaisent plus que l'observation des règles. La verve quelquefois s'égare en la *licence*. (Régnier.) | Se dit, dans le même sens, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique, de tout ce qui s'écarte des principes généraux et de la règle commune, sans en être cependant une violation grossière et inexcusable. Les colonnes accouplées sont une *licence* en architecture.

LICENCIÉ, IÉE, part. Congédié. Soldat *licencié*. Les troupes *licenciées* à la paix. | S. Celui, celle qui a pris ses degrés de licence. Ce jeune homme est un *licencié* en droit. Une *licenciée*. Un arrêt de 1579, qui régit encore la constitution des écoles de droit, ordonna que nul ne pourrait enseigner le droit s'il n'avait préalablement obtenu son diplôme de licencié. Depuis cette époque, les prohibitions se sont toujours étendues et s'appliquent aujourd'hui à ceux qui se destinent au barreau, à la magistrature et à certains emplois administratifs. De même, dans les facultés des lettres et des sciences, les fonctions de l'enseignement supérieur ne sont dévolues qu'aux licenciés de ces deux facultés. Dans les universités étrangères, la plupart des grades correspondent à l'un des trois degrés de notre hiérarchie universitaire. Les noms seuls diffèrent. C'est ainsi qu'en Espagne le nom de *Licencié* correspond à celui de *Docteur*. Les *licenciés* ont pris leurs élats après l'audience.

LICENCIEMENT, s. m. (pron. *lisansiman*). Action de licencier, de congédier. Il n'est d'usage qu'en parlant des troupes. Le *licenciement* de l'armée de la Loire. Le retour de la paix fait souvent congédier un nombre d'hommes qu'on avait appelés sous les armes. On supprime alors, soit des régiments entiers, soit seulement des bataillons ou escadrons, ou des compagnies. Les hommes qui les composaient ne sont pas tous renvoyés : quelques-uns sont incorporés dans les troupes qui continuent à exister. On procédera au *licenciement* de toutes les armées.

LICENCIER, v. a. (rad. *licence*). Congédier, en parlant de troupes, leur donner licence, permission de se retirer. *Licencier* un régiment. Après la guerre on *licencia* une partie de l'armée. | Il s'emploie souvent en mauvaise part, et sa signification se rapproche alors de celle du verbe *casser*. C'est quelquefois par punition qu'on licencie un corps de troupes, et souvent alors on incorpore les soldats dans d'autres corps. | SE LICENCIER, v. pr. S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. Il *s'est licencié* jusqu'à manquer de respect à ces vieillards. Ce sens a vieilli. | S'autoriser, prendre la permission. Plus elles chercheront à s'émanciper et à *se licencier*, plus elles seront exposées aux mécontentements et aux ennuis. (Bourdaloue.)

Quoi! ta bouche se *licencie*
A te donner encore un nom que je défends?
(MOLIÈRE.)

LICENCIEUSEMENT, adv. (pron. *lisansieuzeman*). D'une manière licencieuse.

LICENCIEUX, EUSE, adj. Désordonné, déréglé, contraire à la pudeur. Mener une vie *licencieuse*. Des mœurs *licencieuses*. Des hommes *licencieux*. Ces conversations *licencieuses* qui d'un jour à l'autre vous font perdre insensiblement la pudeur et l'horreur du vice. (Bourdaloue.) Je n'avais jamais aimé cette société spirituelle mais *licencieuse*, dont, depuis quelques années, Lafare et Chaulieu faisaient les délices. (Mme de Genlis.) La cour du pape était fort *licencieuse*. | Il se dit quelquefois, dans la littérature et les beaux-arts, de ce qui se fait par une licence trop grande et non autorisée. | *Rime licencieuse*, Rime non suffisante ou même inexacte. *Spectre* et *sceptre*, *ciel* et *soleil*, sont des *rimes licencieuses*.

LICERON, s. m. (de *lice*). Petit morceau de bois plat qui soutient les fils dans la fabrication du ruban.

LICET, s. m. (du lat. *licet*, il est permis). Permission. Obtenir un *licet*, des *licets*.

LICEUSE, s. f. Ouvrière en soie qui fabrique les lices entre lesquelles passent les fils de la chaîne des étoffes. La corporation des *liceuses*.

LICHANOS, s. m. Mus. anc. La troisième corde de chacun des deux premiers tétracordes. | *Lichanos-hypaton*, Une des cordes de la lyre ou de tout le système des anciens Grecs. Elle répond au *ré* de la seconde octave. | *Lichanos-méson*. Nom d'une corde qui répond au *sol* de la seconde octave.

LICHAVEN, s. m. Monument celtique formé de

trois pierres, l'une plate, superposée sur les deux autres, qui lui servent de support. | Plur. *Licharens.*

LICHE, s. f. Machine qui sert à lisser; lissoir. | T. d'ardoisier. Petites surfaces douces au toucher, coupant en tous sens le plan de fissilité, de manière à empêcher la séparation du schiste en feuillets de dimension suffisante pour faire de l'ardoise.

LICHEN, s. m. (pron. *likène*; du gr. λειχήν, même signif.). Bot. Genre de cryptogames, comprenant les plantes les plus communes. Ces végétaux affectent une foule de formes diverses, mais ils sont faciles à distinguer à leur consistance particulière, sèche et coriace, jamais charnue, ni véritablement foliacée. Il est quelques lichens qui sont mous et gélatineux; cette consistance provient de la grande hydroscopicité de ces végétaux, qui absorbent promptement l'humidité de l'air, mais qui la laissent échapper avec la même facilité; aussi, les lichens sont-ils généralement secs et friables par un temps sec, et flexibles par un temps humide. Ces végétaux se présentent tantôt sous la forme de croûtes épaisses, pulvérulentes, tantôt sous celle d'expansions membraneuses qui ressemblent à des feuilles sèches, tantôt sous la forme de tiges simples, rameuses et fistuleuses. Les lichens sont, avec les champignons et les algues, les plus polymorphes des cryptogames. Les lichens végètent sur les troncs des arbres, sur les pierres, la terre humide, les vieux bois, sur toutes les surfaces humides; ils se fixent sur ces corps par des sortes de crampons et non par de véritables racines, car celles-ci supposent une

Lichen.

succion des liquides contenus dans le sol, ce qui n'a pas lieu pour les lichens, qui vivent par absorption des fluides contenus dans l'atmosphère. Ce ne sont pas des parasites des corps qui leur servent de support, mais ils leur sont nuisibles; ils causent surtout des dommages aux écorces des arbres par l'humidité qu'ils entretiennent et par le développement d'autres petits végétaux et d'animaux qui se propagent dans ce foyer de création. Les lichens méritent de fixer l'attention, puisqu'il en est plusieurs qui sont employés comme aliment, d'autres qui peuvent servir de nourriture aux animaux, d'autres, enfin, qui fournissent des produits utiles aux arts. Les lichens qui ont été signalés comme pouvant servir à ces divers usages sont : 1° le *lichen d'Islande*. Ce végétal, qui croît abondamment dans les régions septentrionales de l'Europe, surtout en Islande, a deux emplois, l'un alimentaire, l'autre médicamenteux. On s'en nourrit dans les pays du Nord, où les céréales et les autres produits alimentaires sont rares. La matière gommeuse du lichen a été indiquée comme étant hygrométrique et comme pouvant être employée dans les préparations du *parement* dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces, et donner à ce parement une souplesse, une élasticité qui permettent à ces ouvriers de travailler dans des lieux secs, et de se soustraire par là aux inconvénients qui résultent pour eux de travailler constamment dans des lieux humides; 2° le lichen dit *parelle d'Auvergne* croît en grande quantité en Amérique et en divers autres lieux; on le trouve sur les roches, les schistes, les granits, les basaltes; 3° le *lichen orseille* croît particulièrement aux Canaries et dans l'Archipel, se rencontre cependant sur les rochers des côtes de Bretagne et d'Angleterre; 4° le *lichen des rennes*, très-abondant dans les climats glacés du Nord, où les rennes en font presque leur seule nourriture. Ces animaux vont le chercher sous des amas de neiges qu'ils retournent à l'aide de leur bois et de leurs pieds. On retire de ce lichen une teinture violette ou de rouille ferrugineuse. Les lichens se reproduisent par des *gongyles*, espèces de séminules que les vents emportent au loin. Leurs fruits se nomment *apothécions*. | Pathol. Inflammation de la peau caractérisée par l'éruption simultanée et successive de papules rougeâtres, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps. Cette inflammation se termine naturellement par une desquamation furfuracée, ou, plus rarement, par des excoriations superficielles très-rebelles. On décrit sept variétés de lichens, qui toutes peuvent être aiguës ou chroniques.

LICHÉNÉ, ÉE, adj. (pron. *likéné*). Bot. Qui ressemble au lichen. Le roc était garni d'une mousse *lichénée*. | S. m. Entom. Très-belle chenille du chêne.

LICHÉNÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes cryptogames, ayant pour type le genre lichen. Les *lichénées* se présentent tantôt sous la forme de plaques crustacées étendues sur la terre, sur l'écorce des arbres et sur les rochers; d'autres fois leur fronde est découpée en lanières irrégulières et planes, ou offre un grand nombre de ramifications successives, qui leur donnent une forme dendroïde. Les fructifications sont renfermées dans des espèces de conceptacles linéaires ou arrondis, s'ouvrant naturellement par une fente, ou restant clos et finissant par se désorganiser pour laisser échapper les corpuscules reproducteurs. On dit aussi *Lichénacées*.

LICHÉNINE, s. f. Chim. Fécule de lichen.

LICHÉNIQUE, adj. Chim. *Acide lichénique*, Acide trouvé à l'état de sel de chaux dans les lichens.

LICHÉNOGRAPHIE, s. f. (du gr. λειχήν, lichen; γράφειν, décrire). Description des lichens.

LICHÉNOIDE, adj. (du gr. λειχήν, lichen; εἶδος, forme). Se dit des plantes qui, sans être des lichens, leur ressemblent. | Pathol. Qui a le caractère du lichen. Éruptions *lichénoïdes*.

LICHER, v. a. (de *lécher*). T. vulg. Se dit dans le sens de boire. *Licher* un verre de vin. | Absol. Aimer à boire et à manger. Il aime trop à *licher*.

LICHEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui aime à boire et à manger. C'est un *licheur*, un vrai *licheur*. Quelle *licheuse!* La reine était gourmande, *licheuse*.

LICIER, s. m. T. de manuf. Ouvrier qui fait la lice. | On écrit aussi *Lissier*.

LICIET, s. m. Bot. Genre de la famille des solanées, arbrisseaux, la plupart sarmenteux et épineux, qui croissent sur les mauvais sols.

LICITATION, s. f. (pron. *lisitasion*; du lat. *licitatio*, fait de *licitari*, enchérir). Jurisp. Acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée sans dépréciation, la font mettre aux enchères pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. La *licitation* est un moyen d'indivision, c'est le complément du partage. Elle est volontaire ou judiciaire. Pour qu'elle ait lieu volontairement, il faut que tous les cohéritiers ou autres copropriétaires soient majeurs, présents et maîtres de leurs droits. Il faut, en outre, que leur consentement à ce mode de licitation soit unanime; car le refus ou l'incapacité de l'un d'eux suffirait pour nécessiter la licitation en justice. Si dans un partage, fait de gré à gré, de biens communs, il s'en trouve quelques-uns qu'aucun des copartageants ne puisse ou ne veuille prendre, la vente s'en fait aux enchères, et le prix est partagé entre les copropriétaires. Lorsque les parties peuvent consentir volontairement à la licitation, elle se fait devant un notaire. Elle peut se faire entre les seuls cohéritiers ou autres copropriétaires, qui peuvent aussi, s'ils le jugent à propos, admettre les étrangers à surenchérir. Dans le cas où les étrangers sont appelés à surenchérir, on fait apposer des affiches qui désignent les biens à liciter, les lieu, jour et heure où aura lieu l'adjudication. Tant que les propriétaires et le plus offrant ne sont point tombés d'accord sur la chose et sur le prix, le contrat n'est point parfait. Si donc les copropriétaires ne trouvent pas suffisant le plus haut prix offert, ils peuvent retirer leurs propositions de vendre. Le plus offrant peut aussi retirer son offre, tant qu'elle n'a pas été expressément agréée par les copropriétaires. La licitation se fait en justice toutes les fois qu'une chose commune ne peut être partagée commodément et sans pertes. Ainsi, la licitation judiciaire doit avoir lieu, soit que l'un des copropriétaires ne veuille pas donner son consentement à la licitation volontaire, soit qu'il ne puisse pas y consentir valablement, et que l'un des cohéritiers veuille sortir de l'indivision. La licitation en justice ne peut pas être demandée de prime abord : il faut qu'elle soit précédée de la demande en partage, et ce n'est qu'autant que les experts nommés par le juge, pour procéder à la formation des lots ne pensent pas que les biens sont susceptibles d'être divisés commodément, que le tribunal ordonne que la vente par licitation sera faite soit devant un membre du tribunal, soit devant un notaire. Lorsque la licitation d'immeubles appartenant en commun à plusieurs héritiers ou copropriétaires, dont quelques-uns sont mineurs, est ordonnée par un jugement sur la provocation d'un copropriétaire par indivis, dans ce cas seulement la licitation ne peut se faire que dans la forme prescrite par l'art. 459 du code civil. L'adjudication d'un bien licité entre majeurs et mineurs peut être faite devant notaire, à un prix inférieur à celui de l'estimation donnée par les experts, sans qu'il soit besoin de recourir à une nouvelle autorisation préalable du tribunal. Si tous les cohéritiers ne sont pas présents, ou s'il y a parmi eux des interdits ou des mineurs, même émancipés, la licitation, dans le cas où il y a lieu de l'ordonner, ne peut être faite qu'en justice avec les formalités prescrites pour l'aliénation des biens des mineurs. Les étrangers y sont toujours admis. Au surplus, lorsque tous les propriétaires ou cohéritiers sont majeurs, jouissant de leurs droits civils, présents ou dûment représentés, ils peuvent s'abstenir des voies judiciaires, ou les abandonner en tout état de cause, et s'accorder pour procéder de telle manière qu'ils aviseront. Lorsque l'immeuble licité est adjugé à un copropriétaire ou cohéritier, la licitation tient lieu de partage, ce qui rend applicables les règles relatives à la garantie, à la lésion et aux priviléges. Ce ne sont pas les immeubles seuls qui peuvent être licités, la licitation est encore autorisée pour toute espèce de choses, pour les meubles, pour un simple droit de bail, ou un droit d'usufruit. La loi n'établit à cet égard aucune distinction. Les acquisitions de parts et portions d'immeubles vendus par licitation sont assujetties à un droit proportionnel de mutation. Dans tous les cas où les actes seront de nature à être transcrits au bureau des hypothèques, le droit sera augmenté de 1/2 p. 100, et la transcription ne donnera plus lieu à aucun droit proportionnel.

LICITATOIRE, adj. T. de pratique. Qui a rapport à la licitation. Acte, contrat *licitatoire*.

LICITE, adj. (du lat. *licitus*, fait du verbe *licet*, il est permis). Qui n'est défendu par aucune loi, par aucune autorité. Faire une chose *licite*. Ce que la loi permet est *licite*, quoique injuste aux yeux de l'équité. Celui qui prend sa course avec tant d'ardeur dans cette vaste carrière des choses *licites*, doit craindre qu'étant sur le bord il ne puisse plus retenir ses pas. (Bossuet.) Il fait les choses *licites* et *illicites*.

LICITÉ, ÉE, part. Vendu par licitation. Un domaine *licité*. La maison *licitée* m'a été adjugée.

LICITEMENT, adv. (pron. *lisiteman*). D'une manière licite, sans aller contre la loi. C'est une chose que l'on peut faire *licitement*. Aucun lien n'enchaîne *licitement* l'esclave involontaire. (Raynal.)

LICITER, v. a. (du lat. *licitari*, enchérir). Jurisp. Vendre par licitation, mettre à l'enchère quelque chose qui appartient à plusieurs cohéritiers et copropriétaires. Faire *liciter* une maison, une terre. | Absol. Il faudrait *liciter*. On sera forcé de *liciter*. On peut *liciter* ailleurs qu'en justice, par exemple par-devant notaire, *liciter* des choses mobilières, par exemple des droits d'auteur entre héritiers, et des choses qu'on pourrait, mais qu'on ne veut pas partager. Il s'oppose à ce qu'on *licite*.

LICOL, s. m. Lien de cuir. V. LICOU.

LICORNE, s. f. (corruption du lat. *unicornis*, animal à une corne. Dans plusieurs pièces du moyen âge, il est question de l'*unicorne*). Animal fabuleux qui, selon les traditions et les légendes, se rapproche de l'âne et du cheval, a le corps blanc, les yeux bleus, la tête de couleur de pourpre et surmontée d'une corne longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. La licorne est remarquable par sa force et son agilité. On ne peut la prendre vivante, disaient les anciens, qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. On lui donnait pour séjour l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. L'existence de la licorne est aujourd'hui complètement niée par tous les naturalistes, qui rapportent cet animal au rhinocéros, à l'oryx et au daim. Les cornes données pour cornes de *licornes* se sont trouvées être des cornes d'antilope oryx, ou le plus souvent des cornes de la licorne de mer. Cette *licorne* que vous l'avez vu monter est la monture ordinaire des Gangarides. (Voltaire.) | Astron. Constellation méridionale placée entre le grand et le petit Chien, Arion et l'Hydre. Elle contient trente et une étoiles. | Blas. La licorne sert tantôt de pièce principale et tantôt de cimier ou de support; elle se représente ou passante, action ordinaire de ces animaux, ou ram-

pante. On dit alors qu'elle est saillante ou effarée. | *Licorne en défense,* Lorsqu'elle présente sa tête comme pour frapper de sa corne. | *Licorne de mer,* Cétacé, nommé autrement *Narval,* qui porte, à l'extrémité de sa mâchoire supérieure, une dent en forme de corne, droite et longue quelquefois de

Licorne.

5 mètres. | Nom que l'on donne quelquefois au charançon. | Genre de coquilles univalves.

LICOU, s. m. (du lat. *ligare,* lier; *collum,* cou : lier le cou). Lien de cuir, de corde ou de crin qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets et d'autres bêtes de somme, pour les attacher, au moyen d'une ou deux longes, à l'auge. Le *licou* de ce cheval est cassé. Mettez une longe à ce *licou.* | *J'aimerais mieux le licou que la bête,* Se disait en parlant de personnes riches, laides ou ineptes, somptueusement parées. | Corde pour pendre quelqu'un. Au haut d'un certain mur attacher le *licou.* (La Fontaine.) | On écrit aussi *Licol.*

LICTEUR, s. m. (du lat. *lictor;* fait de *ligare,* lier). Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome, et qui portait une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges, formé de branches d'orme. Quand Rome était encore gouvernée par des rois, ceux-ci marchaient précédés de douze licteurs. Après l'expulsion des Tarquins, les consuls héritèrent de ce privilége, et eurent le même nombre de licteurs; cependant un seul des deux consuls avait le droit de faire porter les haches devant lui; l'autre devait se contenter des faisceaux dépouillés de l'instrument du dernier supplice. Après Valérius Publicola, les haches furent tout à fait laissées de côté, et les licteurs ne furent plus même accordés qu'à un des consuls; l'autre fut réduit à se faire accompagner d'un simple appariteur. Mais une fois hors de la ville, ou à la tête de l'armée, chacun d'eux reprenait son cortége honorifique, licteurs, faisceaux et haches. Le dictateur avait, même dans les murs de la ville, vingt-quatre licteurs avec les haches et les faisceaux. Le maître de la cavalerie en avait six. Les préteurs étaient précédés de deux *licteurs* dans l'intérieur de Rome, de six hors de la cité. Les proconsuls, au temps d'Ulpien, en avaient six. Les tribuns du peuple, les édiles et les questeurs n'avaient pas droit à cette distinction dans l'intérieur de la ville; mais dans les provinces les questeurs faisaient porter les faisceaux devant eux. Les licteurs marchaient devant les magistrats un par un, et sur une seule ligne. Le dernier ou le plus proche du personnage qu'ils escortaient était le principal d'entre eux. C'était à lui que le magistrat donnait les ordres. De là vient qu'on le nommait premier licteur. L'office des licteurs consistait surtout à exécuter les condamnés, quand ceux-ci étaient citoyens romains. En outre, ils avertissaient ceux qu'ils rencontraient dans les chemins, de rendre l'hommage convenable aux magistrats qu'ils précédaient. Il y avait aussi d'autres licteurs, au nombre de trente, qu'on appelait *lictores curiati;* ils avaient pour emploi d'appeler le peuple aux comices par curies, et quand ces assemblées ne furent plus qu'une simple formalité, ces trente licteurs y représentaient les suffrages du peuple.

LIE, adj. Gai, joyeux. Il n'est plus usité que dans cette phrase familière : *Faire chère lie,* Faire bonne chère avec gaieté. On *fait chère lie* dans les couvents.

Là, vivant à discrétion,
La galante *fit chère lie.*

LIE, s. f. (du lat. *limus,* limon; sédiment des vins). Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. Il y a beaucoup de *lie* dans ce vin. Boire jusqu'à la *lie.* | Quand on dit, absol., *de la lie,* on entend de la lie de vin. | Fig. *La lie du peuple,* La partie la plus ignorante, la plus grossière, la plus misérable du peuple, que nous devons plaindre, soulager et instruire. Je ne suis pas d'une famille noble de Murcie, mais je ne suis pas non plus de la *lie du peuple.* | *La lie du genre humain, la lie des nations, la lie des hommes,* Les hommes les plus corrompus, les plus méchants et les plus vils. *La lie du genre humain* peut s'immortaliser par sa valeur. Dans la *lie* et la corruption de nos temps modernes. (Montesquieu.) | Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie,* Souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, un malheur dans toute son étendue. Ils *boivent jusqu'à la lie* toute l'amertume de leur calice. (Massillon.) Faut-il *boire* à longs traits *la lie* insupportable? (Volt.) | *Boire le plaisir, le bonheur jusqu'à la lie,* L'épuiser. Si tu *épuises le plaisir jusqu'à la lie,* tu trouveras la peine au fond du vase. (Young.) | La lie du vin, séparée nouvellement par le soutirage, a une consistance visqueuse, épaisse, un peu liquide; une couleur plus ou moins rouge, selon les vins d'où elle provient; une odeur vineuse et une saveur acide. Abandonnée à elle-même avec le contact de l'air, l'alcool s'en volatilise; elle passe promptement à l'aigre, se moisit, se dessèche et présente tous les phénomènes de la décomposition végétale; il reste pour résidu des sels fixes mêlés et confondus avec les débris terreux du moût de raisin. Les diverses analyses qui ont été faites de cette substance y ont démontré la présence de tartre, de beaucoup de mucilage, de la gélatine ou de l'albumine animale, provenant des colles de poisson de Flandre, ou des blancs d'œufs employés à la clarification des vins, et qui occasionnent le gluant que l'on y remarque, de la matière colorante, des sulfates de potasse et de chaux en petite quantité, et des oxydes de fer et de manganèse.

LIÉ, ÉE, part. Serré, attaché avec un lien. *Lié* et garrotté. On l'a mené pieds et poings *liés.* | Fig. *Pieds et poings liés,* A merci, sans résistance. | Fig. *Mains liées,* Impossibilité d'agir. Il a les *mains liées* dès qu'il veut faire le mal. (Fénelon.) | Joint par quelque substance qui s'incorpore. Une sauce bien *liée.* | Fig. Enchaîné par des rapports grammaticaux, logiques, nécessaires. Parties d'une harangue *liées* avec beaucoup d'art. Tout est *lié* dans le système du monde. (Raynal.) | T. de jeu. *Jouer en parties liées,* Jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné le plus de parties sur un nombre déterminé. | Fig. Uni moralement d'affection, d'intérêt, etc. Cet homme est *lié* avec Mme de Nogaret. (Mme de Maintenon.) Moi qui ne vous aime que davantage, qui ne m'en sens que plus *liée* à vous. (Marivaux.) | Bot. Se dit du pollen, quand ses graines sont comme liées ou attachées ensemble avec des fils. | Blas. Se dit des cercles de tonneaux, quand l'osier qui les tient est d'un autre émail. | Qui est joint, attaché et accouplé par un lien, un cordon ou un ruban. | Méd. *Matières liées,* Excréments qui ont une certaine consistance. | Mus. *Notes liées,* Celles sur lesquelles se font les liaisons. | Astreint, obligé. *Lié* par une promesse formelle. Zadig, *lié* par son serment, ne put s'empêcher de le suivre. (Voltaire.) | T. de prat. Engagé. *Lié* de mariage, je ne puis venir avec vous.

LIEBIG (JUSTE). Professeur de chimie à l'université de Giessen, né à Darmstadt le 8 mai 1803. D'importants travaux l'ont mis à la tête des chimistes de l'Allemagne, et ont donné à sa parole une autorité prépondérante en tout ce qui touche la chimie organique. La nomenclature dont il est l'auteur a été adoptée généralement, et en rendant l'analyse organique accessible à tout le monde, elle a puissamment contribué au progrès de cette science. C'est surtout dans les *Annales de Pharmacie,* recueil le plus important de l'Allemagne pour la chimie organique, que Liebig publia les résultats de ses infatigables recherches.

LIÈGE, s. m. (du lat. *levis,* léger). Bot. Espèce de chêne vert, appelé aussi *Chêne-liége,* qui croît en Espagne, en Italie, en Algérie et dans le midi de la France, et dont l'écorce est épaisse, spongieuse et fort légère. | Se dit ordinairement de l'écorce de cet arbre. | Le liége est une substance légère, molle, élastique, imperméable. L'expérience a démontré qu'il était formé de plusieurs substances, parmi lesquelles il en est une qui domine et qui a été nommée *subérine.* Le liége se trouve dans le commerce sous la forme de grandes plaques carrées, que l'on a ainsi façonnées en déroulant l'écorce, la chauffant, la chargeant de poids ou la mettant à la presse pour lui faire prendre pendant la dessiccation une surface plane. Ces plaques ou tablettes sont plus ou moins épaisses, d'une porosité très-ténue et d'une couleur rougeâtre. Le liége est employé dans l'économie domestique; son principal usage est pour la fabrication des bouchons de diverses

Liége.

grosseurs, des *bondes* ou *broches,* qui sont des bouchons plats d'une assez grande dimension. Le liége étant d'une très-grande légèreté, les pêcheurs l'emploient pour soutenir leurs filets à la surface de l'eau; son imperméabilité le fait mettre en usage pour fournir des semelles très-minces que l'on introduit dans la chaussure pour garantir les pieds de l'humidité; il est aussi employé pour fabriquer divers instruments, des *pessaires,* des *scaphandres,* des *biberons,* enfin pour garantir des thermomètres de bains qui, à l'aide d'une petite planche de liége, se maintiennent verticalement à la superficie de l'eau. | T. de pêche. Le *liége,* Le bouchon de liége qui soutient la ligne. Le *liége* enfonce, tirez la ligne.

LIÉGE. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province de Liége, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe, à 100 kilom. S. E. de Bruxelles; 85,000 habit. Évêché, université; mauvaises fortifications; dix faubourgs; dix-sept portes; beaux canaux bordés d'arbres; monuments divers (cathédrale, hôtel de ville, bâtiment de l'université). Industrie immense (tissus de soie, papier, verre, armes à feu). Aux environs, riches mines de houille que l'on exploite depuis 1178. Commerce très-étendu. Elle fut longtemps le chef-lieu d'un évêché indépendant. Liége appartint à la France de 1793 à 1814 comme chef-lieu du départ. de l'Ourthe. | *Province de Liége,* Province du royaume de Belgique, entre celles de Limbourg au N., de Namur et du Brabant méridional à l'O., le grand-duché de Luxembourg au S., les États prussiens à l'E.; 150 kilom. sur 100; 475,000 habit.; chef-lieu, Liége. Montagnes, vallées, forêts; sol varié, en général maigre; carrières et mines; industrie active. La province de Liége se compose de la plus grande partie de l'ancien évêché de Liége, avec quelques portions des pays environnants; elle répond à peu près au ci-devant départ. de l'Ourthe. | *Évêché de Liége,* Ancien pays souverain de l'empire d'Allemagne, était compris dans la Westphalie. Il renfermait sept contrées distinctes. Ce fut au XIe siècle que les évêques de Liége établirent leur pouvoir; ils parvinrent à se conserver une sorte de souveraineté sur ce pays jusqu'au traité de Lunéville (1801). Après la conquête des Français, il fut réparti entre les départ. de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de Sambre-et-Meuse. Aujourd'hui, il forme la province de Liége et une partie de celles de Limbourg et de Namur.

LIÉGEOIS, OISE, adj. et s. Habitant de la ville ou de la province de Liége. | Qui appartient à la ville ou à la province de Liége. | *Almanach liégeois, le Petit, le Grand liégeois, Double liégeois,* Almanachs qui sont faits à Liége, ou qui étaient primitivement imprimés dans cette ville.

LIÉGER, v. a. Garnir de liége. Il se dit surtout en parlant d'un filet à pêcher. *Liéger* un filet.

LIÉGEUX, EUSE, adj. Qui offre les caractères ou l'apparence du liége. Cette écorce est *liégeuse.*

LIEN, s. m. (du lat. *ligamen,* même sens; dérivé

de *ligare*, lier). Tout ce qui sert à lier, à attacher, à unir. Un *lien* de paille, de jonc, d'osier. Les *liens* d'une gerbe, d'un fagot. | La corde ou la chaîne avec laquelle un prisonnier est attaché. Forger des *liens*. Rompre, briser des *liens*. | Fig. Esclavage, dépendance, surtout en parlant des amants. L'amour honnête a des *liens* si fins et si deliez, qu'on est plustôt pris qu'on ne les ait aperçus. (Contes de la reine de Navarre.) | Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. Redoutez les *liens* formés par l'imprudence. (Voltaire.) | *Liens religieux*, Engagement contracté par ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui ont prononcé des vœux monastiques. | Jurisp. *Double lien*, Se dit de la parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère. | *Lien simple*, Parenté entre frères et sœurs qui ont un père et une mère différents. | Bande de soie, de fil ou de laine, dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations. | Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail d'un navire. | Charpent. Pièces de bois s'engrenant les unes et les autres au moyen de tenons et de mortaises. | *Lien pendant*, Pièce de bois inclinée qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente. | T. de vitriers. Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer le long des panneaux et qui pose sur les châssis. | Chez les chapeliers, La partie inférieure de la forme d'un chapeau. | Erpét. Couleuvre de la Caroline.

LIENTERIE, s. f. (pron. *lianteri*). Méd. Espèce de diarrhée symptomatique, dans laquelle on rend les aliments à moitié digérés.

LIENTÉRIQUE, adj. Méd. Qui tient de la lienterie. Flux *lientérique*.

LIEOU-KHIEOU. Géogr. Groupe d'îles formant un État tributaire de la Chine, dans l'océan Pacifique, entre le Japon au N., la Chine à l'O. et les îles Madjicosimah au S. O. Elles sont au nombre de trente-six, dont les principales sont : la grande et la petite Lieou-khieou, Komisang et Lun-houn. Capitale, Zieuly, dans la grande Lieou-khieou. Les productions de ces îles, les mœurs, les coutumes, sont celles de la Chine ; la religion de Fô y domine. Les Chinois les connurent seulement vers l'année 605 de notre ère ; ils en disputèrent longtemps la possession au Japon, et en restèrent maîtres en 1372. Ces îles renferment de très-riches mines.

LIER, v. a. (du lat. *ligare*, même signif.). Serrer, attacher avec un lien ou avec quelque autre chose que ce soit. *Lier* une gerbe de blé, une botte de foin, un fagot. *Lier* un paquet. *Lier* un homme à un poteau. Mais je ne veux point, monsieur, que l'on me *lie*. (Racine.) | Par exagérat. *C'est un fou à lier*, C'est un extravagant. Il y a plus de gens *à lier* dans un pays que dans un autre. (Voltaire.) | Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. La chaux et le ciment *lient* les pierres. | Faire un nœud. *Lier* les cordons de ses souliers. | Fig. *Lier les idées, les propositions, les parties d'un discours*, Les unir ensemble entre elles, les enchaîner les unes aux autres. Et pour *lier* des mots si mal s'entr'accordant. (Boileau.) | Attacher, unir, enchaîner ensemble, en parlant des personnes et des choses. Les harmonies morales nous *lient* bien plus à la vie que les harmonies physiques, en nous élevant vers les cieux. (Bern. de Saint-Pierre.) | Engager, astreindre, obliger. Un serment tyrannique et injuste ne *lie* jamais ; une parole donnée librement *lie* toujours. (Linguet.) | *Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un*, Entrer en conversation, en commerce, etc., avec quelqu'un. Ils *ont lié conversation*. Nous *avons lié conversation* l'un avec l'autre. | *Lier une partie de promenade, de divertissement*, La projeter, en convenir. | *Lier amitié avec quelqu'un*, Contracter amitié avec quelqu'un. | Fig. *Lier les mains à quelqu'un*, Le réduire à l'inaction dans une affaire. | *Avoir les mains liées*, Être empêché d'agir, ne pouvoir agir dans une affaire. Je ne veux pas *avoir les mains liées*. | Fig. *Lier la langue*, Empêcher de parler. Le respect lui *lie la langue*. | Dans le langage de l'Église, *Lier* ou *délier*, Donner ou refuser l'absolution. | Calligraphie. *Lier les lettres*, Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits nommés *déliés*. *Liez* mieux *vos lettres*. | Art culin. *Lier une sauce*, Lui donner de la consistance. La farine sert à *lier les sauces*. | T. de mus. *Lier les notes*, Passer, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, d'un seul coup de langue sur un instrument à vent, ou, en chantant, d'un seul coup de gosier. | SE LIER, v. pr. S'emploie dans presque toutes les acceptions de l'actif. | *Ces ingrédients se lient bien*, Ils s'unissent, ils s'incorporent. | *Cette sauce se lie*, Elle s'épaissit. | Fig. *Se lier* ou *Se lier les mains*, S'obliger à une chose ; s'ôter le pouvoir de faire autrement. | *Se lier par un serment, par un vœu*, etc., S'astreindre par un serment, par un vœu, à quelque obligation. Par les mêmes serments Britannicus *se lie*. (Racine.) | Se dit particulièrement des personnes qui forment une liaison entre elles. Les honnêtes gens *se lient* par les vertus, le commun des hommes par le plaisir, et les scélérats par les crimes. | *Se lier avec*, Se joindre, s'unir avec quelqu'un. Le cardinal de Richelieu *s'était lié* contre l'empereur de Russie *avec* la Suède. (Voltaire.)

LIERNE, s. f. T. de constr. Pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas. | Pièce de bois non entaillée, servant à relier entre elles d'autres pièces auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. | Nervures d'une voûte gothique qui, formant une croix, tiennent par un bout aux tierçons et par l'autre à la clé. | Planches qui garnissent le fond d'un bateau. Les *liernes* sont en chêne.

LIERNER, v. a. Garnir de liernes. *Lierner* un plancher. *Lierner* un comble.

LIERRE, s. m. (du lat. *hedera*, même signif.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des araliacées, plante ligneuse, grimpante, à rameaux flexibles, et munie de crampons, à feuilles persistantes, lisses, épaisses, quelquefois entières ou cordées, ordinairement à trois ou cinq lobes, à fleurs d'un blanc jaunâtre, réunies en ombelle simple, auxquelles succèdent des fruits jaunes d'or dans le midi et bleus dans le nord de l'Europe. Le nom français de lierre exprime que cette plante se lie ou s'attache comme

Lierre.

des liens aux corps sur lesquels elle aime à vivre. Il se plaît dans les lieux secs et arides, dans les bois à fond calcaire ; il grimpe sur les troncs ou s'applique contre les parois. Il n'épuise point les végétaux sur lesquels il s'attache ; ses vrilles s'enfoncent dans les fissures corticales sans rien emprunter aux sucs nourriciers de l'arbre. Quand il vit sur les murs des grands édifices, il les protége plutôt qu'il ne les renverse ; il en empêche la complète dégradation, retient le ciment désorganisé par l'action de l'air, et fixe, avec ses mille crampons, les pierres près de s'échapper. Consacré à Osiris dans l'antique Égypte, à Bacchus chez les Grecs, on voit le lierre célébré, honoré dès la plus haute antiquité. On en couronnait le dieu des jardins, comme celui des buveurs, et les phallophores s'en paraient comme les bacchantes. La verdure perpétuelle de ses feuilles, quelquefois d'ailleurs assez semblables à celles de la vigne, les fit, dit-on, préférer ordinairement à ces dernières pour les cérémonies bachiques. Les couronnes de lierre, qui indiquent encore aujourd'hui la porte des tavernes, semblent un reste de ces usages antiques. Le lierre partageait avec le laurier l'honneur de servir de prix au talent poétique. Les feuilles de lierre sont amères, nauséeuses. Elles sont d'un usage commun pour le pansement des exutoires. Entières, comme on les emploie, elles ne contribuent pas sensiblement à entretenir la suppuration, mais elles maintiennent la partie dans un état de fraîcheur salutaire. C'est dans le même but qu'on les a quelquefois appliquées sur des brûlures, des érysipèles, des ophthalmies. Dans les pays chauds, des vieux troncs de lierre, par incision ou naturellement, découle un suc gommo-résineux qui se durcit, et qu'on connaît sous le nom de *gomme de lierre*. Elle est d'un brun roussâtre, lisse, sans transparence, d'une consistance assez ferme, et elle se ramollit facilement dans les doigts ; lorsqu'on la brûle, elle donne une flamme claire et répand une odeur approchant de celle de l'encens. Le lierre, ami des monuments et des tombeaux, a dit Bernardin de Saint-Pierre, le lierre, dont on couronnait jadis les grands poètes qui donnent l'immortalité, couvre quelquefois les troncs des plus grands arbres. Il est une des fortes preuves des compensations végétales de la nature ; car je ne me rappelle pas en avoir jamais vu sur les troncs des pins, sapins et d'arbres dont le feuillage dure toute l'année. Il ne revêt que ceux que l'hiver dépouille. Symbole d'une amitié généreuse, il ne s'attache qu'aux malheureux, et lorsque la mort même a frappé son protecteur, il le rend encore l'honneur des forêts où il ne vit plus ; il le fait renaître en le décorant de guirlandes, de fleurs et de festons d'une verdure éternelle. | On dit, par ellipse, le *lierre*, pour *couronne de lierre*. On a le *lierre* au front et la coupe à la main. (V. Hugo.) | *Lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, rondelette*, Plante vivace de la famille des labiées, qui vient dans des lieux ombragés, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre, et dont on fait usage en médecine. Cette plante exhale une odeur aromatique et agréable ; sa saveur est un peu âcre et amère. On en recommande des tisanes dans les catarrhes.

LIESSE, s. f. Vieux mot. Joie, plaisir, allégresse. Aux noces d'un tyran tout le peuple en *liesse*. (La Fontaine.) Voyez les *liesses*, les transports, les chants de cette cité triomphante. (Bossuet.) Aux premières nouvelles de l'apparition du bœuf Apis, tous les Égyptiens en *liesse* mirent leurs plus beaux vêtements. (P.-L. Courier.) | Géogr. Petite ville du départ. de l'Aisne.

LIEU, s. m. (du lat. *locus*, même signif.). Espace occupé par un corps. Un corps ne peut être en même temps en plusieurs *lieux*. Le *lieu* et l'espace sont différents en leur nom, parce que le *lieu* nous marque plus expressément la situation que la grandeur ou la figure, et qu'au contraire, nous pensons plutôt à celles-ci lorsqu'on nous parle de l'espace. (Descartes.) | Espace pris absolument, sans considérer aucun corps qui le remplisse, et vu seulement sous le rapport de la dimension, de la situation ou de quelque autre circonstance qui le distingue. *Lieu* humide, vaste, étroit, resserré. *Lieu* ténébreux. Je sais que vos appas vous suivent en tous *lieux*. (Racine.) Il me semble que l'on dépend des *lieux* pour l'esprit, l'humeur, la passion, le goût et les sentiments. (La Bruyère.) Allez, dis-je, et sachez quel *lieu* les a vus naître. (Voltaire.) Ce *lieu* me plaît.

. . . . . La pompe de ces *lieux*,
Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux.
(RACINE.)

| L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire quelque chose. Nous en parlerons en temps et *lieu*. | Se dit par rapport à la destination. *Lieu* d'assemblée, de récréation. Au *lieu* du rendez-vous. Un *lieu* public. Le *lieu* où l'on rend la justice. Le criminel était arrivé au *lieu* du supplice. | *Le saint lieu, le lieu saint*, Les édifices consacrés au culte.

Du *lieu saint*, à pas lents, je montais les degrés,
Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés.
(C. DELAVIGNE.)

| *Les saints lieux*, Les lieux de la Judée où Jésus a pris naissance et a été crucifié. | *Les hauts lieux*. Cette expression est fréquemment employée dans l'Ancien Testament pour désigner les montagnes où les Juifs pratiquaient les exercices de leur religion, avant et même après la construction du temple de Salomon. Jéhovah s'entretint avec Moïse sur les *hauts lieux*.

Jéhu, sur les *hauts lieux*, enfin, osant offrir
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,
N'a, pour servir sa cause et venger ses injures,
Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures.
(RACINE.)

| *Lieu de plaisance*, Maison de campagne qui n'est destinée qu'à l'agrément. | *Lieu de franchise, lieu d'asile*, Lieu où, en vertu de quelques priviléges, on est à l'abri de certaines poursuites. Les maisons des ambassadeurs, en Orient, sont des *lieux de franchise*. Les églises étaient autrefois des *lieux d'asile*. | *Mauvais lieu*, Maison de débauche. Cet homme hante les *mauvais lieux*. | Endroit désigné, indiqué. On le met souvent au pluriel. Nous nous sommes transportés sur les *lieux*. | Se dit aussi, surtout au pluriel, pour L'appartement, les différentes pièces d'une maison, d'une ferme. Nous irons visiter les *lieux* et voir s'ils sont en bon état. | *État des lieux* ou *de lieux*, État qui constate quelle est la condition d'une maison, d'une ferme, etc., au moment où le locataire la reçoit. | *N'avoir ni feu ni lieu, être sans feu ni lieu*, Être gueux, vagabond, sans domicile. Ici la vertu

n'a plus *ni feu ni lieu*. (Boileau.) | Place et rang. Ce sens a vieilli et ne se dit plus qu'au palais. Chaque créancier viendra en son *lieu* | Au plur. *Lieux d'aisance*, ou simplement *lieux*, Les latrines. Aller aux *lieux d'aisance*. Aller aux *lieux*. | *Lieux à l'anglaise*, Lieux dans lesquels la cuvette est fermée par une soupape qu'on ouvre à volonté. | Astron. Le point du ciel auquel répond une planète, une comète. Comme nous les voyons de la surface de la terre, nous les rapportons à un point différent de celui où elles seraient, vues du centre de la terre. Ce qui fait qu'on distingue le lieu apparent du lieu véritable. La différence s'appelle *parallaxe*. | Géom. Toute surface, tout solide qui contient les différents points propres à résoudre une question indéterminée. | Proposition qui a pour objet d'exprimer que tous les points qui satisfont à une même condition se trouvent situés sur une droite, un cercle ou toute autre ligne. | *Lieux de gîte*, Station où un corps d'armée en route passe la nuit. Les *lieux de gîte* ne sont pas toujours des étapes. | *Lieu de séjour*, Endroit où un corps de troupes passe deux jours. | T. de manége. Position de la tête du cheval. *Porter en beau lieu*, Se dit d'un cheval qui porte bien sa tête et relève son encolure avec grâce. | Mar. *Lieu de reste*, L'endroit où se termine le voyage | Phys. *Lieu de l'image*, Lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet C'est le même que *lieu apparent*. | *Tenir lieu de*, Remplacer, suppléer Il s'en faut peu que le bonheur ne *tienne lieu de* toutes les vertus. (La Bruyère.) | *Avoir lieu*, Se dit en parlant de l'époque d'un événement. Quand donc cette séance *aura-t-elle lieu?* | Fig. Occasion, sujet. *Il y a lieu* de délibérer. | Famil. *On a parlé de vous en bon lieu*, En bonne compagnie. | *Dans ce bas lieu*, Sur la terre, par opposition à l'existence céleste. | Prat. *Être au lieu et place de quelqu'un*, Avoir la cession de ses droits et de ses actions. On dit aussi *Subrogé en son lieu et place*. | Rhét. *Lieux communs*, *lieux oratoires*, Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. Les principaux *lieux communs* sont : la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, les semblables et les oppositions, les circonstances, les causes et l'effet. On appelle aussi la définition, le genre et l'espèce, lieux communs de logique ; lieux communs de métaphysique, la cause et l'effet. Il y a des lieux communs de grammaire, tels que l'étymologie. Les *lieux communs* sont intrinsèques et extrinsèques. | *Lieux communs*, Certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout, certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier. Ce discours était rempli de *lieux communs*. | On appelle aussi *lieux communs*, en littérature et en poésie, cette sorte de placage qui, à l'occasion de tel ou tel sujet, vient intercaler dans un discours, un poème, etc., ce qui a été dit jusqu'à satiété sur cette matière. Ces redites fatiguent le lecteur et lui font bientôt abandonner l'ouvrage. Les discours de réception de l'Académie française furent longtemps un recueil des lieux communs les plus fastidieux. Le parallèle entre Racine et Corneille était le lieu commun de tous les traités littéraires ; l'inévitable songe était celui de la tragédie classique ; et, de nos jours, nous avons vu les *lauriers* et les *guerriers*, les *succès* et les *Français*, la *gloire* et la *victoire*, devenir les lieux communs des couplets. L'homme de goût a soin d'éviter, autant qu'il lui est possible, ces phrases toutes faites. Il se rappelle toujours ce qu'un auteur illustre écrivait à cet égard : « Le premier qui a dit que l'Aurore ouvrait les portes du jour avec des doigts de rose fut vraiment un poète ; le second ne fut qu'un perroquet » | *Lieu public*. Cette dénomination peut avoir deux sens différents, suivant qu'elle s'applique aux endroits que l'autorité est chargée de surveiller, ou qu'elle sert à caractériser la diffamation et l'injure Sous le premier rapport, les *lieux publics* sont ceux qui sont destinés à la réunion du public, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises, etc. Les corps municipaux sont spécialement chargés d'y maintenir le bon ordre. Les maires et autres officiers de police peuvent toujours entrer dans les lieux où tout le monde est admis indistinctement, tels que cafés, cabarets, boutiques et autres, soit pour prendre connaissance des désordres ou contraventions aux règlements, soit pour vérifier les poids et mesures, le titre des matières d'or et d'argent, la salubrité des comestibles et médicaments. Ils peuvent également entrer en tout temps dans les lieux livrés notoirement à la débauche. Sous le rapport de la publicité en matière de diffamation et d'injures, la jurisprudence a donné plus d'extension à la dénomination de lieu public, et la cour de cassation a décidé que l'on devait, sous ce rapport, entendre par *lieu public*, non-seulement ceux qui sont destinés à la réunion du public, mais encore à l'usage de tous les particuliers. | *Au lieu de*, loc. prép. A la place, en place de. C'est mon cousin qui est venu, *au lieu de* mon oncle que j'attendais. | Cette locution met aussi en rapport deux membres de phrase qui sont en opposition. *Au lieu de* soutenir son ami, il s'est tourné contre lui. Les grands noms abaissent *au lieu d'élever* ceux qui ne les savent pas soutenir. (La Rochefoucauld.) | *En premier lieu*, *en second lieu*, *en dernier lieu*, Premièrement, secondement, enfin. Thalès croyait qu'*en dernier lieu* tout se résumait en eau. Je crois, *en dernier lieu*, au triomphe de la démocratie.

LIEUE, s. f. (du lat. *leuca*, même signif.). Mesure itinéraire, dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. La lieue commune de France, de 25 au degré, est de 2,282 toises ou 4,445 mètres ; la lieue de poste, de 2,000 toises ou 3,894 mètres ; la lieue marine, de 20 au degré, est de 5.555 mètres ; lieue d'Angleterre, 5,569 mètres ; lieue royale d'Espagne, 7,066 mètres ; lieue commune d'Espagne, 5,606 mètres ; lieue de Portugal, 6,180 mètres ; lieue de Prusse, 7,407 mètres. La terre est située à trente-trois millions de *lieues* du soleil. (Buffon.) | Presque tous les peuples de l'Europe ont donné à leur mesure itinéraire le nom de mille. La France, l'Espagne et le Portugal ont seules conservé le nom de lieue. Encore la lieue n'est plus, en France, la mesure légale ; elle a été remplacée par le kilomètre et le myriamètre. | *Lieue de pays*, Lieue qui diffère de la lieue commune et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle contrée. On ne compte que cinq lieues d'ici à la ville, mais ce sont des *lieues de pays*, qui valent plus de six lieues ordinaires. | *Lieue carrée*, Espace carré qui a une lieue de chaque côté. | Adv. *Une lieue à la ronde*, Dans un rayon d'une lieue en tous sens On répand ce bruit *une lieue à la ronde*. | Fig. *Être à cent lieues*, *à mille lieues d'une chose*, En être fort éloigné. Vous vous trompez, vous *êtes à mille lieues de la vérité*. Voilà une si monstrueuse pensée que *je suis à mille lieues* de la concevoir. (Mme de Sévigné.) | *Il est à mille lieues de ce qu'on lui dit*, Il n'y comprend rien. | Fig. et famil. *Il n'écoute pas*, *il est à cent lieues d'ici*, Se dit d'un homme distrait, qui ne fait pas attention à ce qu'on lui dit. | *Sentir quelqu'un d'une lieue*, Deviner, pressentir son arrivée. J'étais sûr qu'il viendrait, *je l'ai senti d'une lieue*. Je pressentais l'avénement de la République, *je la sentais d'une lieue*. | *Il sent son fripon d'une lieue*, Se dit d'une personne qui a l'air et les manières d'un fripon.

LIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé, etc. | Adj. *Chenilles lieuses*, Chenilles qui réunissent plusieurs feuilles ou fleurs de plantes, pour en former un paquet, dont elles habitent les vides. | Substantiv. L'art des *lieuses* est, en général, le plus simple : il consiste à lier avec des fils de soie plusieurs feuilles, à en former un paquet au centre duquel est la loge du petit ermite. Les *lieuses* et les botteleuses ont fini leur besogne.

LIEUTENANCE, s. f. Office, charge, emploi, grade de lieutenant. Obtenir une *lieutenance*.

LIEUTENANT, s. m. (du lat. *locus*, lieu, place ; *tenens*, tenant ; qui tient le lieu, la place). Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef, et qui le remplace en cas d'absence. *Lieutenant*-colonel. *Lieutenant* de vaisseau. Avez-vous fait choix d'un *lieutenant?* De votre *lieutenant* m'enviérez-vous le nom? (Corneille.) La proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme *lieutenant* sous le consul son frère détermina le sénat à donner à celui-ci la Grèce pour département. (Rollin.) | Se dit, en général, de tous ceux auxquels la nation ou le commandant en chef d'une armée délègue, dans certains cas, une partie de son autorité. | Particul. Grade militaire créé en 1444, et dont une ordonnance de 1558 a défini les pouvoirs tels qu'ils sont à peu près de nos jours. Dans l'ordre hiérarchique, le lieutenant est le second officier d'une compagnie ; il est, par conséquent, placé sous les ordres immédiats du capitaine. La cavalerie et les armes spéciales ont des lieutenants en premier et des lieutenants en second ; dans l'infanterie, il y a des lieutenants de première et de deuxième classe. Diverses fonctions se rattachent à ce grade ; ainsi, il y a des lieutenants d'état-major, des lieutenants aides de camp, des lieutenants officiers payeurs, des lieutenants porte-drapeau, etc. | *Lieutenant-colonel*, Second officier d'un régiment après le colonel, qu'il remplace en cas d'absence ou de maladie. L'origine de ce grade remonte à 1665 dans l'infanterie, et à 1668 dans la cavalerie. En 1791, on plaça un lieutenant-colonel dans chaque bataillon d'infanterie et dans chaque escadron de cavalerie ; mais le grade de colonel ayant été supprimé en 1793, ces officiers furent remplacés par les chefs de bataillon ou d'escadron. Les majors, créés en 1803, avaient à peu près les mêmes fonctions que les lieutenants-colonels institués en 1582. Les majors de la création de Napoléon Ier reprirent, en 1815, la dénomination de lieutenants-colonels, qui est encore en usage de nos jours ; les majors actuels n'ont plus que le grade de chefs de bataillon ou d'escadron. | *Lieutenant de roi*. On désignait autrefois sous ce titre deux sortes d'emplois militaires bien distincts : les lieutenants de roi commandant, au nom du prince, des armées ou des provinces, et les lieutenants de roi préposés au commandement des places de guerre. Remplacé, en 1751, par celui de *commandant temporaire*, et, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, par ceux de *commandant d'armes* et de *commandant de place*, il fut rétabli en 1814 et définitivement supprimé en 1828. Il n'y a plus aujourd'hui que des commandants de place. | *Lieutenant-général*, Grade intermédiaire entre ceux de maréchal de camp et de maréchal de France. L'origine de ce grade remonte à l'année 1430. La création du grade de lieutenant-général, avec ses attributions, ne date que de 1638. Les fonctions de cet officier consistent, d'ailleurs, à commander une division active aux armées, ou une division territoriale dans l'intérieur. Le titre de lieutenant-général est actuellement remplacé par celui de général de division. | *Lieutenant-général du royaume*, En France, Celui qui, en l'absence du roi, le remplaçait. A diverses époques, cette fonction temporaire investit certains personnages de tout ou partie de l'autorité royale. Ainsi, le duc de Guise en fut revêtu en 1558, après le désastre de Saint-Quentin, et en 1560, après la conjuration d'Amboise. Le duc d'Anjou (depuis Henri III) fut nommé, en 1567, lieutenant-général du royaume. Le *conseil de l'Union* conféra le même pouvoir à Mayenne, en 1589 ; et, pendant la minorité de Louis XIV, le duc d'Orléans se contenta de ce titre, laissant la régence à Marie de Médicis. Un décret du sénat du 14 avril 1814 déféra le gouvernement provisoire de la France au comte d'Artois, sous le nom de lieutenant-général du royaume ; et, en 1830, après la révolution de Juillet, Louis-Philippe se vit déférer cette dignité à la fois par une ordonnance de Charles X et par les révolutionnaires, qui composaient une sorte de gouvernement provisoire. | Mar. milit. *Lieutenant de vaisseau*, Officier qui vient après le capitaine de corvette. Il y en a deux classes. Ce grade correspond à celui de capitaine dans l'armée de terre. | *Lieutenant civil*, Second magistrat de la juridiction du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes civiles. | *Lieutenant criminel*, Magistrat du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes criminelles. Il y avait un lieutenant criminel dans toutes les juridictions de l'ancienne France. | *Lieutenant-général*, Celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage. | *Lieutenant-général de police*, Magistrat qui avait, à Paris, la direction de la police. Ses attributions étaient à peu près celles du préfet de police. Il y avait aussi à Lyon un lieutenant-général de police, mais avec des attributions moins étendues. | *Lieutenants particuliers au Châtelet de Paris* Ils remplaçaient au besoin les lieutenants civils et criminels. | *Lieutenant criminel de robe courte*, Lieutenant du prévôt de Paris, ainsi nommé parce qu'il portait une robe plus courte que les autres magistrats. | *Lieutenant-général d'épée*, Officier établi dans tous les bailliages, sénéchaussées et autres juridictions royales, pour commander le ban et l'arrière-ban, sous l'autorité des baillis et sénéchaux. | *Lieutenant des maréchaux de France*, Officier qui jugeait les querelles entre les militaires, lorsque le point d'honneur y était intéressé. | *Lieutenant de louveterie*, Celui qui avait une permission de chasse plus étendue que celles qui sont délivrées communément, accordée sous la condition d'avoir un équipage pour la destruction des loups.

LIEUTENANTE, s. f. Autrefois, Femme d'un officier ou d'un magistrat qui portait le titre de lieutenant. Madame la *lieutenante* civile. *Lieutenante* criminelle. Madame la *lieutenante* mange fort et boit sec. | Se disait aussi de la première compagnie d'un régiment. Elle était commandée par le lieutenant-colonel, c. à d. le lieutenant du *colonel-général*. Plus tard, la dignité de colonel-général ayant été supprimée, la compagnie *mestre-de-camp* passa la première, et la *lieutenante-colonelle* devint la deuxième.

LIEVRE, s. m (du lat. *lepus*, même signif.). Mamm. Famille de quadrupèdes herbivores de l'ordre des rongeurs. Les incisives supérieures des lièvres sont doubles ; chacune d'elles ayant par derrière une dent plus petite. Ils ont cinq doigts en avant et quatre en arrière ; leur intestin cœcum est cinq à six fois plus grand que l'estomac. Ils ne se nourrissent que de végétaux. Les *lièvres* proprement dits ont les jambes longues et musculeuses, le museau arrondi et

recouvert de poils longs et soyeux, les yeux grands et saillants, latéraux, à membrane clignotante; les oreilles longues et molles, la lèvre supérieure très-fendue; leur poil, long et rude, est d'un gris tirant sur le roux. Leur course rapide se fait par sauts. Privés de tout moyen de défense, c'est dans leur agilité, dans leurs ruses, dans la subtilité de leur ouïe qu'ils mettent leur salut : aussi leur timidité est-elle proverbiale, et sortent-ils rarement pendant le jour de leurs gîtes ou des broussailles qui les dérobent à leurs nombreux persécuteurs. Ces animaux vivent isolés et ne terrent point. Les femelles, qu'on nomme *hases*, produisent cinq ou six petits ou levrauts à chaque portée, qui se renouvelle sept ou huit fois par année. Le lièvre ne se ploie pas, comme le lapin, à la domesticité. Le poil du lièvre a les mêmes usages que celui du lapin dans la chapellerie. La saveur assez estimée de sa chair est modifiée par les plantes dont il se nourrit : coriace et très-excitante, elle avait été défendue dans les pays chauds. Chasser le *lièvre*. Tuer un *lièvre*. Un râble de *lièvre*. On chasse le *lièvre* à l'affût, au chien courant et au chien d'arrêt. Quand il vous plaira, je

Lièvre.

vous donnerai le divertissement de courre un *lièvre*. (Molière.) Un capitaine qui n'ose rien tenter, qui a peur de son ombre comme un *lièvre*. (Fénelon.)

Dans un profond ennui le *lièvre* se plongeait.
Cet animal est triste et la crainte le ronge.
(LA FONTAINE.)

| *Prendre un lièvre à l'accroupie*, Le prendre le matin à son gîte. | *Lancer un lièvre*, Le faire partir de son gîte. | *Lièvres ladres*, Lièvres qui cherchent les eaux et se font chasser dans les étangs, les marais et autres lieux fangeux; ils ont la chair de mauvais goût. | Famil. *Être peureux comme un lièvre*, Être fort peureux, fort timide. Mon secrétaire a grand'peur du tonnerre; malgré tout son mérite, je lui vois le tempérament d'un *lièvre*. (Mme de Maintenon.) *Mener une vie de lièvre*, Être poursuivi, harcelé, tourmenté. Je *menai*, comme on dit, *une vie de lièvre* pendant huit jours. (Le Sage.) | Fig. *Lever le lièvre*, Être le premier à faire une ouverture; proposer le premier quelque chose dont les autres ne s'étaient pas avisés. C'est vous qui *avez levé le lièvre*. | *Avoir une mémoire de lièvre*, Avoir une mémoire peu fidèle. | Prov. *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, Celui qui poursuit deux affaires à la fois s'expose à ne réussir dans aucune. Oh! dame, on ne prend pas *deux lièvres à la fois*. (Racine.) | Fig. *Courir le même lièvre*, Ambitionner la même place, rechercher la même femme, etc, Nous sommes ici tous trois dans le même équipage, nous y faisons tous trois la même chose, et peut-être *courons-nous* tous trois *le même lièvre*. (Dancourt.) | T. de chirurg. *Bec de lièvre*, Vice de conformation dans lequel la lèvre supérieure est fendue. Avoir un *bec de lièvre*. Être *bec de lièvre*. | *Lièvre changeant*, Espèce de lièvre propre aux climats froids, ainsi dit parce que son pelage est différent en hiver et en été. | Astron. Constellation de l'hémisphère austral. | Mollusque de l'ordre des gastéropodes.

LIGAMENT, s. f. (pron. *ligaman*; du lat. *ligamentum*, même signif.; de *ligare*, lier). Anat. Tissu fibreux résistant, inextensible, qui sert à réunir les os entre eux d'une manière plus ou moins intime. Les *ligaments* de l'articulation du genou. La fibre ligamenteuse, considérée individuellement, est d'un blanc grisâtre, moins brillante que la fibre aponévrotique, ferme et criante sous l'instrument qui la divise, bien que souple et flexible; enfin, dans l'état sain, d'une insensibilité complète à toute autre agression que le tiraillement. On les voit tantôt sous la forme de fibres courtes et juxtaposées s'attachant aux os par leurs deux extrémités, tantôt en faisceaux arrondis et plus ou moins longs. Ils forment les articulations et sont revêtus de membranes synoviales. L'analyse chimique a montré les *ligaments* comme étant composés de gélatine presque exclusivement. | Par extens. Nom donné à toutes les parties qui servent à fixer plus ou moins solidement les organes dans les positions données. Les *ligaments* larges de la matrice. Les *ligaments* postérieurs de la vessie. Les *ligaments* du foie. | La partie qui réunit les deux valves des coquilles.

LIGAMENTEUX, EUSE, adj. Anat. Qui est de la nature des ligaments. Tissu *ligamenteux*. Appareil *ligamenteux*. | Bot. *Plantes ligamenteuses*, Plantes dont les racines et les tiges sont grasses et tortillées en forme de cordage.

LIGATURE, s. f. (du lat. *ligatura*, même signif.; formé de *ligare*, lier). T. de chirurg. Action de lier. | Opération qui consiste à appliquer un lien plus ou moins serré autour d'une partie quelconque du corps. On donne aussi ce nom aux fils, aux rubans, aux bandes avec lesquels on exécute la constriction. | Nœuds que l'on fait avec un fil, un cordon; résultat des ligatures. | On emploie l'opération de la *ligature* pour remplir un assez grand nombre d'indications différentes : ainsi, pour arrêter les hémorrhagies produites par la lésion des vaisseaux sanguins, et notamment par la lésion des artères; procurer la guérison des anévrismes; intercepter la circulation dans certaines tumeurs pour en déterminer l'atrophie ou la gangrène et la chute; diviser lentement et par ulcération des trajets fistuleux; assujettir des parties ébranlées. La *ligature* a été aussi proposée pour la cure radicale des hernies, des varices. Des *ligatures* appliquées sur les membres peuvent y interrompre momentanément l'afflux du sang artériel, le retour de la lymphe et du sang veineux; moins serrées, elles agissent spécialement sur les veines superficielles qui se gonflent au-dessous du lien; elles agissent aussi sur les nerfs et engourdissent la sensibilité des parties situées au-dessous de la *ligature*. | Les *ligatures*, dont les effets ont besoin d'être encore étudiés, ont été employées pour empêcher le mélange des venins, des virus avec les fluides circulatoires; pour suppléer la saignée, pour favoriser le rétablissement des menstrues, pour modérer ou arrêter des hémorrhagies internes. On a réussi, dans quelques cas, par leur secours, à calmer des névralgies, à prévenir le retour de certains accès d'épilepsie, précédés d'un sentiment douloureux dans un membre; assez souvent elles font cesser les crampes, et, dans quelques pays, on y a recours pour supprimer les accès de fièvres intermittentes. Le chirurgien qui tient le vaisseau avec la pince, après une amputation, doit incliner cet instrument sur la surface de la plaie après avoir saisi l'artère, afin que l'aide chargé de faire la *ligature* ne soit pas exposé à serrer en même temps dans l'anse de fil l'artère et l'extrémité de la pince. Lorsque cet inconvénient a eu lieu, une nouvelle *ligature* doit être faite. Il faut autant que possible, quand on a lié une artère volumineuse, embrasser avec elle sa gaîne celluleuse. Si le fil se trouve appliqué presque à nu sur la tunique fibreuse du vaisseau, sa section pourrait avoir lieu avant qu'il fût oblitéré. La *ligature* est conduite sur les pouces adossés, qui doivent agir comme poulies de renvoi pour la serrer. La constriction exercée par le fil au moment de la *ligature* doit être assez forte pour que le vaisseau forme une espèce de bourrelet saillant au-dessus et au-dessous de la *ligature*, et, dans ce cas, les tuniques interne et moyenne de l'artère sont divisées par la *ligature*, qui n'est plus soutenue que par la tunique celluleuse. Elle doit être serrée de manière à comprimer perpendiculairement l'artère; si elle était placée obliquement, elle finirait par descendre et n'intercepterait plus le cours du sang. On l'assujettit par deux nœuds simples. Après avoir terminé l'opération, on nettoie la plaie, on coupe l'une des extrémités du fil près du nœud, et on ramène à l'extérieur l'autre extrémité, qui doit servir plus tard de conducteur pour ramener l'anse qui embrasse l'artère, et on la fixe à la partie la plus déclive de la plaie. On réunit ensuite celle-ci à l'aide de bandelettes agglutinatives, et le membre est mis dans une position telle que les vaisseaux soient relâchés. La réunion par première intention est des plus importantes après la *ligature*, car elle assure le succès, tandis que la suppuration doit toujours laisser quelque crainte d'hémorrhagie consécutive. | Hortic. *Ligature des branches*, Opération qui consiste à lier avec de la laine les branches des arbres pour assurer la nouure des fruits, leur grosseur et leur précocité, ou les marcottes ou boutures, pour leur faire pousser plus promptement des racines, en empêchant la séve de se porter aux extrémités. Un arbre dont l'écorce est épaisse et molle demande à être moins serré que celui qui l'a mince et sèche. C'est à la fin de l'hiver et au milieu de l'été qu'on fait les *ligatures*, soit qu'elles aient pour but la production du fruit ou la formation des racines; cependant, à dire vrai, on peut les faire en toutes saisons. | Comm. Grosse étoffe dont on fait des ceintures pour les paysans et les rouliers. | Étoffe que l'on appelle aussi *brocatelle*. | Petits rubans qui sont aux souliers d'une femme et qui se croisent sur le coude-pied. Des *ligatures* de satin. | Calligr. Plusieurs lettres et même plusieurs mots liés ensemble. La belle écriture arabe a beaucoup de *ligatures*. | Autrefois, Bande de parchemin sur laquelle on écrivait certains passages de l'Évangile, et qu'on portait sur soi en manière d'amulette. | Se dit aussi de l'effet de certains maléfices, auxquels on attribue le pouvoir de suspendre tout à coup quelque fonction du corps, comme la consommation du mariage. Le pauvre mari avait des *ligatures*. | Mar. Long et fort cordon de fil de caret qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage. | Mus. anc. Groupe de notes réunies sous un trait. La valeur des notes composant une *ligature* variait beaucoup, selon leurs positions, leurs formes.

LIGATURER, v. a. Mettre des ligatures, attacher avec une ligature. *Ligaturer* une artère.

LIGE, adj. (pron. *lije*; du lat. barbare *ligius*, même signif., ou de *ligamen*, lien). Féod. Se disait du vassal tenant une sorte de fief qui le liait d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Le vassal *lige* était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père. | *Fief, héritage, terre lige*, Terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'elle imposait. | Entier, absolu, sans contrôle. Protection, puissance *lige*. Foi *lige*. | *Seigneur lige*, Seigneur dont on relève immédiatement. | Droit de relief que le seigneur prenait sur son vassal, à cause du fief qu'il tenait de lui. | « *Lige*, est-il dit dans les *Illustres Proverbes*, dérive de deux causes, dont la première peut estre dite *matérielle*, et est prise de la cérémonie observée et pratiquée en la reddition de l'*hommage lige*; la seconde peut être nommée *formelle*, et est tirée de l'étroite liaison et obligation que le vassal avait envers son seigneur, car c'a esté une cérémonie pratiquée de tous temps en l'exhibition de l'*hommage lige*, que l'homme joint ses mains en celles de son seigneur, lequel les lie dans les siennes, et s'avouant *homme lige* de son souverain en considération des terres et seigneuries qui relèvent de lui, et qu'il tient de lui à foi et hommage. Donc, pour ces raisons, c. à d. parce que le souverain lie les mains de son vassal entre les siennes quand il lui rend hommage, les sujets sont dits *hommes liges*. »

LIGEMENT, adv. (pron. *lijeman*). Avec condition d'hommage lige. Posséder une terre *ligement*.

LIGENCE, s. f. (pron. *lijanse*). État d'un homme lige, qualité d'un fief lige. | Action de prêter l'hommage lige. | Promesse faite avec serment. | Devoir des vassaux envers leur seigneur.

LIGNAGE, s. m. (du lat. *linea*, ligne, dont on a fait, dans la basse latinité, le mot *lineagium*, même signif.). Race, extraction, famille; ensemble des personnes qui appartiennent à la même lignée. Ce sont enfants tous d'un *lignage*. (La Fontaine.)

Vous eussiez mis, dit-on, seigneur de haut *lignage*,
Pour cent livres sterling, tous vos aïeux en gage.
(C. DELAVIGNE.)

| T. de charpent. Action de tracer avec une ficelle frottée de blanc les sciages que l'on veut opérer. | Espèce de vin rouge médiocre du terroir d'Orléans.

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
D'un auvernat fameux, qui, mêlé de *lignage*,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
(BOILEAU.)

LIGNAGER, ÈRE, s. Jurisp. Celui, celle qui est de même lignage. Les *lignagers*, dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres. | Adj. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Retrait lignager*, Action par laquelle un parent, du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu, pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait

payé. Le *retrait lignager* a été aboli par notre code civil, ainsi que beaucoup de coutumes du moyen âge.

LIGNE, s. f. (du lat. *linea*, même signif.). Géom. Trait simple, n'ayant ni largeur ni profondeur. *Ligne* droite. *Ligne* courbe. *Ligne* brisée. Mener, tirer une *ligne* parallèle à une autre. On conçoit une *ligne* comme figurant la trace qu'un point en mouvement laisserait derrière lui. | *Aller quelque part en ligne droite*, Y aller sans faire de détours. Il est venu à Paris *en ligne droite*. | Fig. *C'est un homme qui a toujours marché sur la même ligne, qui ne s'est jamais écarté de la ligne qu'il s'est tracée*, Il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies. | *Suivre la ligne du devoir, de l'honneur*, Tenir une conduite conforme à l'honneur, au devoir. | *Être, marcher sur la même ligne*, Avoir le même rang. | *Ces deux hommes sont sur la même ligne*, Ils sont égaux en mérite, en réputation. | *Être en première ligne, placer en première ligne*, Être au premier rang; placer, mettre au premier rang. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut *mettre* le respect du droit d'autrui *en première ligne*. | *Être hors de ligne*, Être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part. Se dit des personnes et des choses. Dans l'ordre de la pensée, Pythagore, Platon, Spinosa, Kant, Hegel, Lamennais, P. J. Proudhon, sont des philosophes *hors de ligne*. L'*Iliade*, la *Divine Comédie*, le *Paradis perdu* sont des poèmes *hors de ligne*. | *Ligne équinoxiale*, ou simplement *ligne*, synonyme d'*Équateur*. Les latitudes commencent à se compter de la *ligne*. | *Passer, couper la ligne*, Traverser l'équateur; passer d'un hémisphère à l'autre, d'une latitude nord à une latitude sud, ou d'une latitude sud à une latitude nord. | *Ligne méridienne*, Ligne droite tirée au nord dans le plan du méridien. | *Ligne de douanes*, Postes ou bureaux de douanes placés le long d'une frontière, d'une limite, pour percevoir les droits et empêcher la contrebande. | On dit, dans le même sens, à l'armée : *Lignes de poste; lignes de sentinelles avancées*. | *Ligne télégraphique*, Suite de télégraphes correspondant entre eux, et transmettant de la capitale les nouvelles, les communications du gouvernement, *et vice versâ*. | Anat. Saillie superficielle des os. | *Ligne blanche* ou *médiane de l'abdomen*, Réunion des fibres tendineuses des muscles de l'abdomen. | *Ligne médiane de la langue*, Ligne à la surface de la langue, qu'elle semble partager en deux parties égales. | On appelle aussi *ligne médiane* une ligne fictive verticale qui est censée partager le corps en deux parties égales. | Se dit particulièrement des traits ou plis de la main, dont le principal s'appelle vulgairement *la ligne de la vie*. Ceux qui pratiquent la chiromancie observent les *lignes de la main*. | Astron. *Ligne des apsides*, Celle qui passe par les points apogée et périgée, aphélie et périhélie de l'orbite d'une planète. | *Ligne des syzygies*, Celle qui passe par le centre du soleil et celui de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition. | *Ligne des nœuds*, Celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique. | T. de beaux-arts. Effet produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition. Ce monument, ce groupe, ce paysage, offrent de belles *lignes*. | *Ligne de beauté*, Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. | T. de financ. et de comm. *Ligne de compte*, La ligne qu'on tire à la marge blanche laissée à côté d'un compte à droite. | *Mettre en ligne de compte, livrer en ligne de compte*, Employer, comprendre dans ce compte. | Fig. Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage. Le peuple ne devra jamais *mettre en ligne de compte* les avantages qu'il a pu indirectement tirer des fausses combinaisons de ses exploiteurs. | Le cordeau, la ficelle dont les maçons, les charpentiers, les jardiniers, se servent pour dresser leurs ouvrages. Tirer une muraille à la *ligne*. Tracer une allée à la *ligne*. De longues allées d'arbres plantées à la *ligne*. (Vangelas.) | T. de constr. *Ligne de plomb*, Direction que prend une corde ou tout autre corps flexible, à l'extrémité duquel est fixé un poids. La *ligne* de plomb est perpendiculaire au plan horizontal. | *Ligne horizontale* ou *de niveau*, Ligne parallèle à l'horizon ou à la surface de l'eau dormante. | *Ligne allongée*, Ligne qui, dans la coupe des pierres, est tracée à côté d'une autre et en partant d'un même centre que celle-ci. Les côtés des voussoirs d'une plate-bande sont tracés par des *lignes* allongées. | Mar. Petit cordage à trois torons, de 2 à 3 millimèt. de diamètre, qui sert à un grand nombre d'usages dans la marine. | *Ligne* goudronnée. *Ligne* d'amarrage, de sonde. | Calligr. Les caractères tracés sur une *ligne droite* dans une page d'imprimerie ou d'écriture. | Ce qui est écrit dans une ligne. Il n'y a pas une *ligne* correcte dans cet ouvrage. | *Ligne de tête*, La première de la page. | *Ligne de pied*, Ligne composée de cadrats au bas de la page, dans laquelle se place la signature. | *Écrire deux lignes*, Écrire quelques mots seulement, une courte missive. Je vous *écrirai deux lignes* pour vous prévenir. | *Écrire, mettre un mot hors ligne*, L'écrire à la marge. | Mar. Toute réunion de navires de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sous un même rumb de vent. *Ligne* de combat. *Ligne* ou ordre d'échiquier. *Ligne* de marche, de convoi. | *Ligne du plus près*, Ligne qui forme un angle de 67° 30′ avec le lit du vent. | *Vaisseau de ligne*, Grand navire de guerre ayant au moins deux batteries couvertes et pouvant se mettre en ligne de bataille. On dit, dans un sens analogue, *Équipage de ligne*. | *Lignes d'eau*, Coupes horizontales de la partie submergée de la carène du navire parallèlement à la flottaison, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau sur le plan de ce navire. | *Ligne du fort*, L'endroit où le navire est le plus gros. | *Lignes d'amarrages*, Cordages qui servent particulièrement pour la confection des gréements. | *Ligne de loch*, Petite corde attachée au loch, par le moyen de laquelle on estime le chemin d'un navire. | *Ligne de sonde*, Cordage de 120 brasses de longueur et de 2 à 3 centimètres de circonférence. | *Ligne de foi*, Celle qui passe par le centre d'un instrument de mathématiques circulaire et par le point extrême de l'alidade, qui répond à une division du limbe. La *ligne de foi* représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument. | La douzième partie du pouce, valant un peu plus de 2 millimèt. Cette règle a 2 pouces 5 *lignes*. | *Ligne de plus grande pente*, Direction que suivent les eaux pour descendre d'un faîte à un réservoir inférieur, tel qu'un fleuve, une rivière, un lac ou une mer. | En perspective, on distingue la *ligne de terre*, par laquelle le plan géométral (de terre) et celui du tableau se coupent; la *ligne verticale*, par laquelle le plan vertical coupe le tableau; la *ligne visuelle*, celle qui part de l'œil de l'observateur et aboutit à l'objet qu'il considère. | *Ligne d'opérations*, Dans les tracés de chemins de fer, Celle que l'on jalonne sur le terrain et qui sert de base aux nivellements et levés des plans. | *Ligne d'un chemin de fer*, L'axe à droite et à gauche duquel sont placés les ouvrages dont il se compose. | Par extens., on substitue souvent, dans le langage habituel, le mot de *ligne* à celui de *chemin de fer*; ainsi, on dit : La *ligne* de Paris à Strasbourg, pour Le *chemin de fer* de Paris à Strasbourg. Mettre une *ligne* en exploitation. Cette *ligne* n'est pas bonne, elle ne couvre pas ses frais. | Il se dit aussi du parcours des omnibus. Une *ligne* d'omnibus. La *ligne* des boulevards. | Mus. Traits horizontaux et parallèles dont se compose la portée, et sur lesquels, ou dans les espaces qui les séparent, on place les notes selon leurs degrés. | T. de manége. L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége. *Ligne* de volte. *Lignes* du carré. | *Lignes extrêmes*, Se dit, au jeu d'échecs, de quatre bandes, composées de vingt-huit cases, formant le bandeau de l'échiquier. | *Lignes de hauteur*, Lignes perpendiculaires qui vont d'un point à l'autre. | *Lignes horizontales*, Bandes qui vont de la droite à la gauche des joueurs. | *Ligne du milieu* ou *grande ligne*, Au jeu de dames, La ligne qui traverse le damier diagonalement, d'un angle à l'autre, et qui est la couleur sur laquelle on joue. La *ligne du milieu* doit être placée de gauche à droite, en remontant. | Les géomètres se représentent la ligne comme la trace d'un point insensible de matière, privé de toutes les dimensions, qui se meut dans l'espace. Ils sont donc conduits à établir diverses espèces de lignes, selon que ce point se meut de diverses manières. La *ligne droite* est la plus simple de toutes; l'esprit la conçoit parfaitement, et cependant une définition exacte en est à peu près impossible. En disant que « la ligne droite est la plus courte distance entre deux points, » on donne une propriété de cette ligne, on ne la définit pas, puisque cette notion suppose à la droite deux limites qu'elle n'a pas. Il en est de même lorsqu'on dit qu'*en faisant pirouetter la ligne sur deux de ses points quelconques, elle ne cesse pas d'occuper le même lieu de l'espace*. Cependant, cette dernière définition est plus rationnelle que l'autre. Quand le point mobile quitte à chaque instant la ligne droite, l'espace qu'il parcourt est appelé *ligne courbe*. Cette notion permet de concevoir une multitude infinie de ces lignes. Enfin, si le point, après avoir parcouru une ligne droite, la quitte pour en décrire une autre, puis une troisième, il engendre une *ligne brisée* ou un polygone. | Art. milit. La direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres, sur la même ligne, et faisant face du même côté. Une armée peut être rangée sur une ou plusieurs lignes, la première ligne faisant face à l'ennemi, la deuxième derrière la première, et ainsi de suite. On distingue, dans l'arrangement des troupes, des *lignes* d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, agissant simultanément ou successivement. Dans les mouvements et évolutions, la *ligne de bataille* est celle sur laquelle les troupes doivent se déployer, et, en colonne, la *ligne des guides* est celle qui indique la direction de la marche. La *ligne* appuyait sa gauche au village, et sa droite à un bois. Un régiment de Davoust cherchait à prendre son rang dans la première *ligne*. (Ségur.) | *Ligne d'opération*, Celle qu'une armée doit suivre pour arriver au point objectif, ou but de la guerre; cette ligne peut être *offensive* ou *défensive*; elle est *simple* quand toute l'armée agit dans une même direction; les lignes d'opérations sont *doubles*, *multiples*, lorsque les corps d'armée opèrent isolément vers un seul ou vers plusieurs buts. Elles sont *concentriques* quand les armées, partant de points différents, convergent vers un même but; *excentriques*, si l'armée, au point de départ, se divise en plusieurs corps pour atteindre des points différents. | *Se porter sur la ligne*, Se diriger vers le point qu'on y doit occuper. | *Entrer, rentrer, se mettre en ligne, être en ligne*, Se placer, se replacer ou être placé dans la direction générale de la ligne. | *Rompre la ligne*, Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. Dans le premier cas, on force la ligne; dans le second cas, on la refuse. | *Ligne de direction*, Celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper. | *Ligne pleine*, Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à *ligne à intervalle*, celle dans laquelle on laisse un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. On appelle aussi cette dernière *ligne d'échiquier*. | *Lignes combinées*, Se dit d'une armée disposée sur plusieurs lignes. Les *lignes combinées* firent un mouvement en avant. | *Ligne de convoi*, L'espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. | *Marcher en ligne*, par opposition à *marcher en échelon*, Se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement général et partiel. | *Par peloton* ou *par section en ligne!* Commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc de se partager et de s'échelonner en pelotons ou en sections. | *Troupes de ligne*, Celles qui sont destinées, par leur organisation compacte, à combattre ensemble et à former la ligne de bataille; aussi nous avons de l'infanterie de ligne, et, par opposition, de l'infanterie légère; de la cavalerie de ligne, et, par opposition, de la cavalerie légère et de la cavalerie de réserve, ou grosse cavalerie. Une armée peut se passer de troupes légères; mais sans *troupes de ligne* il n'y aurait point d'armée. | Absol. et collectiv. La *ligne*, Les corps composant la troupe de ligne. La *ligne*, Se dit aussi par opposition à la garde. Quitter la *ligne* pour entrer dans la garde. | En fortification, les places fortes sont places de première, de deuxième, de troisième *ligne*, selon leur proximité de la frontière. Il y a des lignes continues de fortifications, comme des lignes bastionnées, à redans, à tenailles, à crémaillères; des lignes à intervalles, où les ouvrages sont isolés et se défendent réciproquement, comme les lignes à redoutes détachées, à redans ou à lunettes détachées et les lignes bastionnées à batteries détachées. A ces genres de fortifications appartiennent les anciennes lignes de Wissembourg et de la Lauter, et les lignes de la Queich, en Alsace, les lignes de Stolhofer, de la Kinzig, de Mayence, sur les rives du Rhin. Dans l'attaque d'une place, on élève des *lignes de circonvallation* contre la place, et souvent des *lignes de contrevallation* pour préserver l'assiégeant des attaques extérieures, comme à Turin, en 1701. | T. d'artillerie. *Ligne de mire*, Ligne droite qui unit l'œil du tireur et le but. | *Ligne de tir*, Ligne droite suivant laquelle le projectile est chassé. Le point de rencontre de la *ligne de mire* et de la *ligne de tir* se nomme but en blanc. La *trajectoire* est la ligne courbe que parcourt le projectile; cette ligne, qui remonte d'abord au-dessus de la *ligne* de mire, la coupe pour la seconde fois, en descendant, au but en blanc. | Jurisp. Suite des descendants d'une race, d'une famille. On distingue plusieurs sortes de lignes : 1° la *ligne directe*, qui comprend les parents ou alliés qui descendent les uns des autres, comme l'aïeul et ses descendants, le père, le fils, le petit-fils et ses descendants; 2° la *ligne collatérale*, qui comprend les parents joints *à latere*, mais qui ne descendent point les uns des autres, comme les frères et les sœurs,

les cousins et les cousines, les oncles, les tantes, les neveux, les nièces ; 3° la *ligne ascendante*, qui comprend les ascendants, soit en ligne directe, en remontant du fils au père, à l'aïeul, etc., soit en ligne collatérale, comme le neveu, l'oncle, le grand-oncle, etc. ; 4° la *ligne descendante*, celle où l'on considère les parents en descendant de père en fils, petit-fils, etc.; de l'oncle au neveu, petit-neveu, etc.; 5° la *ligne paternelle*, les parents du côté du père; 6° la *ligne maternelle*, les parents du côté de la mère. | T. de pêche, Fil de crin, de soie, de chanvre ou de toute autre matière souple et tenace, au bout duquel est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. Il y a presque autant d'espèces de lignes que d'espèces de poissons; la grosseur et la longueur en varient suivant le genre de proie que l'on se propose d'atteindre. Les lignes sont généralement attachées à une canne ou baguette faite soit en bambou ou roseau, soit en saule, coudrier, peuplier, sapin, cornouiller, ou en tout autre bois faible et léger. La ligne, qui tient à la canne par son bout le plus fort, est armée à son autre extrémité, et quelquefois tout le long, au bout de chaque brin, d'un ou de plusieurs hameçons, qui reçoivent l'appât destiné à attirer le poisson, et disposés de telle sorte qu'une fois engagés dans les parties internes de la bouche de l'animal, celui-ci ne puisse s'en débarrasser. Telles sont les armes principales du pêcheur à la ligne. Mais il lui faut encore le *plomb*, qui retient l'appât au fond de l'eau ; la *flotte* et le *bouchon*, qui soutiennent la ligne à la surface et maintiennent l'hameçon à la distance du fond nécessaire à la pêche projetée ; la *sonde*, morceau de plomb destiné à mesurer la profondeur et à déterminer ensuite la longueur que doit avoir la ligne entre la flotte et l'hameçon du bas; le *plioir*, roseau où sont enroulées les lignes, ficelles et rallonges dont on peut avoir besoin; l'*anneau à décrocheter* les lignes engagées dans les herbes ou dans tout autre objet, et l'*épuisette*, petit filet servant à enlever le poisson dont le poids trop considérable pourrait faire casser la ligne. A ces ustensiles, ajoutez une boîte en fer pour renfermer les vers de terre, un sac de toile pour les vers de viande, un portefeuille de mouches artificielles, et vous aurez à peu près tout l'attirail du pêcheur à la ligne. | *Ligne dormante*, Ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne. | *Ligne flottante*, Ligne dont l'extrémité est attachée à un corps flottant, et telle que l'hameçon puisse être déplacé par le courant de l'eau. | T. de forestier. Voie étroite tracée dans une forêt. | Hydr. *Ligne d'eau*, Ouverture circulaire par où s'écoule l'eau.

LIGNÉ, ÉE, part. Bot. Se dit des végétaux qui sont marqués de lignes fines, simples et parallèles, d'une couleur différente de celle qui fait le fond. | *Feuilles lignées*, Feuilles dont les nervures latérales sont fréquentes, parallèles, déliées. Le palmier, avec ses feuilles *lignées*, croît en Afrique, en Asie, en Amérique, dans les lieux les plus exposés aux tempêtes.

LIGNÉE, s. f. (du lat. *linea*, ligne ou généalogie). Race, descendance. Avoir une nombreuse *lignée*. Toute la *lignée* des Guises fut audacieuse, téméraire, factieuse, pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante. (Voltaire.) | Il se dit aussi des animaux. | Fig. Les esprits d'une haute *lignée* errent sans cesse autour de l'abîme des pensées sans fin. (Mme de Staël.)

LIGNER, v. a. Tracer des lignes parallèles sur une surface. *Ligner* du papier, de la toile. | T. de maçon. et de charpent. Tracer des lignes droites avec un cordon frotté de craie. | T. de vener. Se dit du loup qui couvre la louve.

LIGNEROLLE, s. f. Mar. Petite ficelle faite à la main avec du vieux fil de caret.

LIGNETTE, s. f. Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets. | Ligne très-mince pour pêcher à la canne. Le brochet était énorme, il emporta ma *lignette*.

LIGNEUL, s. m. (du lat. *linum*, lin). Fil enduit de poix, dont se servent les cordonniers. On l'emploie aussi pour attacher les touffes de soie d'une brosse, pour lier ensemble les broches des peignes.

LIGNEUX, EUSE, adj. (du lat. *ligneus*, de bois). Bot. Qui a la nature, la consistance du bois, qui a le tissu du bois. Les fibres *ligneuses* sont aux plantes ce que les fibres osseuses sont aux animaux. (Bonnet.) Les palmes sont *ligneuses*, pointues, et ressemblent à la lame d'un poignard ou à la feuille d'un roseau. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit de la partie solide des plantes et arbres qui forme le bois. | *Le corps ligneux*, Le bois de l'arbre. | *Couches ligneuses*, Zones qui se forment successivement autour de la moelle dans les dicotylédones, et sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques. | *Plantes ligneuses*, Celles dont les tiges et les branches, d'abord faibles, comme celles des végétaux herbacés, forment consécutivement un bois solide. | | S. m. Le *ligneux*, Le squelette du végétal, la matière propre du bois, qui reste après l'épuisement complet de tout ce que les substances végétales sèches contiennent de dissoluble dans l'eau et l'alcool. On peut considérer la toile comme du *ligneux* privé de la plus grande partie des matières étrangères, et le papier blanc non collé comme du *ligneux* pur, lorsqu'il ne contient pas de kaolin.

LIGNICOLE, adj. (du lat. *lignum*, bois; *colo*, j'habite). Zool. Se dit des animaux qui établissent leur séjour dans le bois.

LIGNIFICATION, s. f. (pron. *lignifikasion*). Conversion en bois des bourgeons d'un arbre.

LIGNIFIER (SE), v. pr. (du lat. *lignum*, bois; *fieri*, devenir). Bot. Se convertir en bois. Souvent une vieille souche se reproduit; son bois sec se renouvelle en se recouvrant d'une écorce nouvelle, qui *se lignifie*, et pousse de nouvelles branches.

LIGNIFORME, adj. (du lat. *ligniformis*; fait de *lignum*, bois, et de *forma*, forme). Minéral. Se dit d'un corps qui ressemble à du bois.

LIGNITE, s. m. Roche charbonneuse, d'une couleur noire ou noirâtre, souvent terne, mais quelquefois résineuse et luisante, à texture compacte, terreuse, schistoïde, fibreuse et organique végétale. Sa pesanteur spécifique est variable, sa moyenne est de 1,3. La plupart des *lignites* brûlent facilement avec flamme, fumée noire, odeur bitumineuse, souvent fétide, et sans se boursoufler sensiblement. Les *lignites* se trouvent principalement dans les terrains supercrétacés; mais on en connaît quelques gisements dans le terrain crétacé et même jusque dans le terrain jurassique. Ils sont généralement employés comme combustible dans toutes les contrées où ils sont en assez grande masse pour mériter d'être exploités. Ces combustibles sont de qualités très-différentes. Dans les arts, quelques-uns sont confondus avec la houille sèche et l'anthracite. Le jayet, qui n'est autre chose qu'un lignite dur et compacte, est taillé pour faire des ornements et surtout des bijoux de deuil.

LIGNIVORE, adj. (du lat. *lignum*, bois; *vorare*, dévorer). Zool. Qui ronge et dévore le bois. | S. m. pl. Les *lignivores*, Famille de coléoptères.

LIGNOLET, s. m. Ligne d'ardoises placées sur le faîte d'un toit. On ne l'emploie guère que dans cette locution : *Couvrir en lignolet*, Couvrir d'ardoises le faîte du toit d'un édifice.

LIGNOSITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est ligneux. La *lignosité* d'un corps.

LIGNY. Géogr. Village de Belgique, rendu célèbre par la dernière victoire des Français sur les alliés. Cette bataille, que Napoléon livra le 16 juin 1815, à l'armée prussienne, fut le prélude de la bataille de Waterloo, ou du Mont-Saint-Jean. La victoire resta à Napoléon, mais elle ne lui donna pas tous les résultats stratégiques qu'il en espérait. L'armée prussienne ne fut ni complètement repoussée ni entièrement isolée de l'armée anglaise. Le changement de front à droite que fit Napoléon avant la bataille, pour se placer parallèlement à l'armée prussienne et l'attaquer de front, a été vivement critiqué. On a pensé que l'armée française eût combattu avec des succès plus assurés, si, profitant de son ordre oblique, elle se fût portée en force sur la droite des Prussiens pour les écraser et prendre ensuite leur armée en flanc.

LIGORISTE OU LIGUORISTE, s. m. Membre d'une secte fondée pour la propagation de la foi et pour l'amélioration des études élémentaires, par Alphonse de Ligori ou Liguori, né à Naples en 1696, et béatifié en 1816. Les *ligoristes* sont honnis, bafoués.

LIGUE, s. f. (du lat *liga*, qui avait la même signif. dans la basse latinité, et qui était fait de *ligare*, lier). Union, confédération entre des princes et des États pour se défendre d'un ennemi commun, ou l'attaquer quand ils ont un même intérêt de religion, de politique ou de commerce. *Ligue* offensive. *Ligue* défensive. Pour dissiper leur *ligue*, il n'a qu'à se montrer. (Racine.) S'il entrait dans leur *ligue* contre les Danniens. (Fénelon.) | Complot, cabale entre plusieurs citoyens pour réussir dans quelque projet. Alors, il se prend presque toujours en mauvaise part. On n'a pas su défendre la République contre la *ligue* formée par tous les vieux partis monarchiques. Dans ces tristes temps de *ligues* et de haines. (Voltaire.) | Fig. *Vive le roi! vive la Ligue!* Se dit des gens que l'on trouve toujours du côté du plus fort, par allusion à ceux qui, vers la fin du XVIe siècle, se rangeaient alternativement du côté du roi ou de celui des ligueurs, selon les chances de la lutte. | *Ligue achéenne*, République fédérative de l'ancienne Grèce, composée de douze villes de l'Achaïe, et dont les députés s'assemblaient deux fois l'an à Ægium. | *Ligue étolienne* ou *étolique*, Confédération des villes de l'Étolie, fondée sur le modèle de la ligue achéenne. Les rivalités de la ligue achéenne et de la ligue étolienne ont eu la plus fâcheuse influence sur les affaires de la Grèce. | *Guerre des deux ligues*, Guerre qui eut lieu entre la ligue étolienne et la ligue achéenne. | *Ligue italique*, Celle que formèrent les peuples de l'Italie (91 ans av. J. C.) pour obtenir le droit de bourgeoisie. | *Ligue du bon État*, Celle qui fut formée à Rome par Nicolas Rienzi, pendant les troubles qui agitèrent l'Allemagne à l'élection de Charles VI (1346). | *Ligue de Souabe*, Confédération formée en Allemagne, en 1448, pour rétablir la paix publique et garantir les particuliers contre le brigandage exercé par les nobles. | *Ligues suisses*, ou absol. *ligues*, S'est dit des habitants de la Suisse, à compter de la transformation des cantons en république fédérative. | *Ligues grises* ou *ligues des Grisons*, Les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. Elles avaient pour but d'affranchir le pays du joug de la maison d'Autriche. | *Ligue des dix juridictions* ou *droitures*, Celle des peuples du nord et de l'est de la Rhétie, conclue en 1436. | *Ligue héréditaire*, Alliance des Suisses avec l'archiduc Maximilien. | *Ligue des gueux*. On a donné ce nom aux mécontents des Pays-Bas, en 1556, parce que les conjurés portaient sur leurs habits la figure d'une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du roi jusqu'à la besace*. | *Ligue du Bien public*, Alliance que formèrent, en 1465, contre Louis XI, les ducs de Bretagne, de Bourbon, de Calabre, de Nemours, Charles, frère du roi, les comtes Dunois, Armagnac et Dammartin, et à la tête de laquelle était le comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne, et connu sous le nom de Charles le Téméraire. Sous le prétexte de réclamer le soulagement des peuples, ces princes voulaient se venger du roi, qui, à son avénement au trône, les avait dépouillés d'une partie de leurs priviléges. Une bataille se livra à Montlhéry ; mais les deux armées prirent la fuite, et la victoire resta indécise. Bientôt après, Louis XI mit fin à cette ligue en traitant avec chacun des confédérés en particulier, et en leur faisant quelques concessions. Le peuple seul, au nom duquel la ligue s'était formée, fut oublié dans ces traités; aussi les Parisiens appelèrent-ils cette ligue la *ligue du mal public*. | *Ligue sainte* ou *ligue de Cambrai*, Coalition formée en 1508, contre Louis XII, par le pape Jules II, Ferdinand le Catholique, Henri VIII, les Vénitiens et les Suisses. Gaston de Foix remporta sur les alliés la victoire de Ravenne (1512); mais il périt dans son triomphe, et Louis XII, vaincu à Novarre et à Guinégate, fut obligé de demander la paix (1515). | Particul. et absol. La *Ligue*, dite aussi la *Sainte Union*, Confédération du parti catholique en France, qui fut formée par Henri de Guise, dans le but de défendre la religion catholique contre les huguenots. Dès l'année 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu le projet d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal eût été de placer sur le trône son frère, François de Guise, mais l'assassinat de ce dernier, par Poltrot, empêcha qu'on donnât suite à ce projet. En 1567, Henri, fils de François, et gouverneur de Champagne et de Brie, reprit l'idée de son oncle, et fit composer une formule de serment par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette association, nommée dans la formule *sainte ligue, ligue chrétienne et royale*, fut tenue secrète; mais il s'en forma d'autres à peu près semblables en Guienne et en Bourgogne, à la suggestion de Montluc et de Tavannes. Enfin, en 1576, après la paix dite de *Monsieur*, Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier, ardent catholique et dévoué aux Guises, proposa aux catholiques de Picardie de former entre eux une association de même nature. Les jésuites rédigèrent un manifeste qu'un gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de faire signer. La Ligue se répandit dans toutes les provinces avec une rapidité qui effraya Henri III. Après le traité humiliant de Nemours (7 juillet 1583), qui consacrait le triomphe de la Ligue et l'abaissement de la royauté, on conseillait à Henri III de se jeter à corps perdu dans la Ligue, et de reprendre le rôle de persécuteur contre l'hérésie; c'était le seul moyen de conserver sa couronne : il n'osa pas adopter ce plan de conduite. Cependant la guerre avec les huguenots était inévitable; il essaya de l'empêcher en demandant de l'argent au clergé et aux bourgeois. Ce fut en vain, et bientôt

on vit commencer la huitième guerre civile, qui devait durer treize ans. La Ligue supplia alors le pape Sixte-Quint de porter de tels coups aux calvinistes qu'il fût impossible à Henri III de s'allier avec eux. Le pape lança, le 10 septembre 1583, une bulle par laquelle les deux Bourbons étaient déchus de leurs droits de princes du sang, et indignes de succéder à la couronne et de posséder aucune souveraineté. La guerre civile éclata. Les deux premières années de cette guerre furent signalées par une victoire de Henri IV à Coutras, et par une défaite que Henri de Guise fit éprouver aux reîtres. Cette victoire et cette défaite furent un coup mortel pour Henri III. Lorsque ce roi, qui avait été forcé par une sédition de se mettre à la tête de son armée, rentra à Paris, la Ligue l'accabla par des moqueries et des injures. Effrayé de la fermentation qui régnait dans la capitale, il voulut y introduire des troupes. Cette mesure amena la journée des *Barricades*, et Henri III sortit en fugitif de Paris, et jura de n'y rentrer que par la brèche. Il se retira à Chartres, où s'établit bientôt le gouvernement royal. Affranchi de la royauté, Paris devint, pendant six ans, le centre de la république catholique qui essaya de se former en France. A la nouvelle de l'assassinat du duc Henri de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine, Paris tout entier se souleva, et la Sorbonne déclara « que le peuple français était délié du serment de fidélité prêté à Henri de Valois, etc. » Le parlement, *épuré* par Bussy-Leclerc, qui conduisit le président Harlay et soixante conseillers à la Bastille, prêta serment à la Ligue, confirma le décret de la Sorbonne et légitima ainsi l'insurrection. Presque tous les parlements, presque toutes les villes du royaume suivirent l'exemple donné par la capitale. Le duc de Mayenne, arrivé à Paris le 12 février 1589, créa à l'hôtel de ville un gouvernement provisoire, sous le nom de « Conseil général de l'Union pour le bien et conservation de l'État. » Henri et le roi de Navarre, après avoir conclu un traité d'alliance, eurent, le 30 avril 1589, une entrevue au Plessis-lez-Tours. La lutte changea alors de face, et les protestants abdiquant toutes les idées républicaines, qui d'abord avaient été la base de la réforme, devinrent les soutiens de l'autorité royale; tandis que la Ligue, au contraire, adopta, pour sauver sa religion et les institutions nationales, toutes les idées démocratiques des réformés. Mais l'assassinat du roi, par Jacques Clément (1er août 1589), vint faire perdre à la royauté tout le terrain qu'elle avait gagné. L'armée refusa presque tout entière de reconnaître le roi de Navarre pour successeur de Henri III. Cependant, Mayenne, devenu chef de la Ligue par la mort de son frère, et n'osant pas encore réaliser les ambitieux projets de la maison de Lorraine, fit proclamer roi, le 7 août 1589, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. La guerre recommença avec plus d'acharnement. Maître de Dieppe, vainqueur de Mayenne à Arques, et secouru par Élisabeth, Henri IV se vit, grâce à ces succès, reconnu à l'extérieur, même par les puissances catholiques. Mais, en dépit de la victoire d'Ivry, Henri IV fut forcé de lever le siége de Paris qu'il avait conduit pendant deux mois. Enfin, après trois autres années de guerre civile, Henri, voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir, apostasia, pour la troisième fois, le 15 juillet 1593; et le traité de Vervins, signé le 2 mai 1598, étouffa les derniers restes de la Ligue. Néanmoins, l'esprit démocratique de cette puissante association subsista longtemps dans les masses, et on le vit plus d'une fois reparaître, surtout lors des troubles de la Fronde; seulement, à cette dernière époque, il ne s'agissait plus de haines religieuses, et le peuple n'avait qu'un seul but, l'abaissement de la royauté. | *Ligue sainte*, Se dit aussi de celle que les catholiques opposèrent, en 1733, à la ligue défensive formée à Smalkalde par les protestants. | *Ligue du Rhin*, Alliance conclue, en 1728, entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'Empire pour le maintien de la paix en Allemagne. | *Ligue des peuples*, En opposition à celle des rois.

LIGUÉ, ÉE, part. Uni dans une même ligue. Les grands vassaux *ligués* contre Louis XI. | Par extens. Ils sont tous *ligués* contre cette bonne Ursule (Picard.) Les prêtres *ligués* contre les philosophes, les spirites.

LIGUER, v. a. Unir dans une même ligue. Guillaume III n'eut pas de peine à *liguer* petit à petit l'Europe contre la France. (Voltaire.)

En voyant tous les cœurs vous souhaiter pour maître,
J'ai *ligué* du tyran les secrets ennemis.
(CORNEILLE.)

| Il se dit aussi des choses qu'on ligue. *Liguer* les intérêts, les passions. | SE LIGUER, v. pr. Faire une ligue avec quelqu'un; se réunir pour agir de concert. Tous les autres *se liguent* comme pour se venger de lui. (La Bruyère.) Si les âmes honnêtes ne peuvent pas se confédérer contre les hommes faux et pervers, qu'elles *se liguent* du moins en faveur des gens de bien. (Barthélemy.) *Liguez-vous* saintement pour le bien mutuel. (Delille.)

LIGUEUR, EUSE, s. (rad. *ligue*). Celui, celle qui était de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV. C'était un grand *ligueur*. La duchesse de Longueville était une intrépide *ligueuse*. La Bruyère descendait d'un fameux *ligueur*, qui, dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de lieutenant civil. (Olivet.) Les *ligueurs* et les *ligueuses*.

LIGULACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une ligule. La plante avait des appendices *ligulacés*.

LIGULAIRE, adj. Bot. Se dit de parties qui sont longues, grêles et plates. | S. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées et de la tribu naturelle des adénostylées, qui habite la Sibérie, le Levant, les marais des Pyrénées et d'autres montagnes de la France méridionale, de l'Italie et de l'Espagne.

LIGULE, s. m. (du lat. *ligula*, courroie, lanière, aiguillette). Bot. Petit appendice lamellaire qui garnit la gaîne des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille. Organe appendiculaire qui existe dans les fleurs de quelques plantes. | Les fleurettes ligulées des synanthérées. | Zool. Genre de vers intestinaux, remarquable en ce que les espèces dont il se compose se trouvent à la fois dans les intestins de certains poissons, les cyprins, par exemple, et dans ceux de divers oiseaux, tels que les plongeons, et qu'elles s'y présentent à un état différent d'organisation, beaucoup plus compliqué dans l'intestin des plongeons que dans celui des cyprins. | Lèvre inférieure des insectes. | Genre de mollusques. | Petite mesure romaine pour les grains et les liquides. | Antiq. Espèce de spatule dont les aruspices se servaient pour fouiller dans les entrailles des victimes. | On dit aussi *Lingule*.

LIGULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une bande étroite, d'une ligule. La corolle *ligulée* est une corolle unilabiée, particulière aux synanthérées flosculeuses et radiées. Le limbe de cette corolle s'allonge d'un seul côté et forme une espèce de languette. Ces fleurs ont la corolle *ligulée*.

LIGULIFLORE, adj. Bot. Dont les fleurs sont formées de languettes ou ligules. La famille des composées *ligulifloreses*.

LIGURES, s. m. pl. Géogr. Peuple gaulois qui occupait anciennement la Provence et une grande partie de la Gaule Cisalpine, notamment entre les Apennins et la mer. Quelques Ligures s'étaient même établis jusque dans le Latium, mais ceux-là se mêlèrent bientôt aux Aborigènes et cessèrent de former une population distincte, tandis que les autres conservèrent longtemps leur nom. Comme toutes les tribus montagnardes, les Ligures étaient braves et jaloux de leur indépendance. Rome ne les soumit qu'après trente-huit ans de guerre (200-163 av. J. C.). Ceux des Alpes Maritimes compris dans la province romaine (Provence), ne furent même complètement subjugués que sous le règne d'Auguste.

LIGURIE. Géogr. Nom que les Romains donnaient à l'extrémité S. E. de la Gaule Transalpine et à la partie de la Gaule Cisalpine qui s'étend le long des côtes de la Méditerranée jusqu'à Livourne, et qui est bornée au N. par le Pô. Au IVe siècle, on trouve une province spéciale de Ligurie qui s'étendait plus au nord; Milan en était la capitale. | Ancien nom de la république de Gênes en 1797. La *Ligurie* a arboré le drapeau de la République.

LIGURIENNE (République). État créé en 1797, lors de la conquête de l'État de Gênes par les Français, cessa de subsister en 1805 et fut fondu dans l'empire français, auquel il fournit les départements des Apennins, de Gênes et de Montenotte. Aujourd'hui cette partie de l'Italie forme à peu près la division de Gênes.

LIGURITE, s. f. Minéral. Substance minérale, transparente ou translucide, d'une couleur vert-pomme, à cassure conchoïdale et d'un éclat intermédiaire entre le résineux et le vitreux. Elle cristallise en prisme oblique rhomboïdal. Elle se compose en grande partie de silice et de chaux. Son nom lui vient de l'ancienne contrée appelée Ligurie, dans laquelle elle se trouve aux environs de Stura, au milieu des roches talqueuses des Apennins.

LILACINE, s. f. Chim. Principe cristallisable qu'on retire des fruits verts et des feuilles de lilas.

LILAS, s. m. (pron. *lila*). Bot. Genre de la famille des oléacées, section des fraxinées, renferme des arbrisseaux bien connus, à feuilles opposées, d'un vert gai, nuancées de rouge quand elles sont jeunes, dont la forme régulière est à peu près celle d'un fer de lance élargi en cœur; les fleurs, disposées en grappes ou en pompons, sont d'un port agréable, élégant, et répandent une odeur embaumée. La couleur des fleurs du lilas varie du violet bleuâtre au violet pourpré; il y a des variétés à fleurs blanches. Le *lilas* commun est originaire du Levant; on croit que c'est Busbeck qui l'apporta de Constantinople en 1562. Peu d'arbustes peuvent lui disputer la prééminence. Tout en lui est flatteur, la fraîcheur de son feuillage, l'agréable couleur, la forme gracieuse et la douce odeur de ses fleurs. Tous les terrains, toutes les expositions lui conviennent, mais il préfère ceux qui sont légers et substantiels en même temps. Il produit également de beaux effets, isolé ou en massifs. Ordinairement il forme buisson; mais on peut facilement, quand il est produit de semences et qu'on lui a conservé son pivot, en faire un arbre de tige. Il est facile de l'assujettir à la taille comme la charmille, mais alors il faut renoncer à ses fleurs. Il n'est jamais plus beau et plus garni de fleurs que lorsqu'on l'abandonne à lui-même. On multiplie le lilas de toutes les manières, c. à d. par le semis de ses graines, par déchirement des vieux pieds, par rejetons, par boutures des branches et des racines. Ordinairement on emploie la voie des rejetons. La graine de lilas se sème au printemps dans une terre légère et bien labourée; elle lève promptement. Comme le lilas pousse des

Lilas.

les premiers jours du printemps, il faut, autant que possible, le transplanter avant l'hiver. On distingue parmi les variétés du *lilas* commun : le *lilas blanc*, le *lilas de Marly*, et le *lilas à feuilles panachées en blanc ou en jaune*. Le *lilas de Perse*, originaire de Perse, comme son nom l'indique, s'élève à un ou deux mètres au plus, fleurit en juin et est sujet à geler quelquefois dans le climat de Paris. Il craint les terres fortes et humides et se multiplie moins facilement que le lilas commun, quoique de la même manière. Le *lilas Varin*, dit aussi *lilas de Rouen*, se taille en boule; ses rameaux sont grêles, piquetés de blanc; ses fleurs, plus grandes, plus nombreuses, d'une plus belle couleur. C'est ordinairement ce lilas qui orne les jardins publics de Paris. Un berceau de *lilas*. Les *lilas* printaniers jalousent son haleine. (M. B.) Homère a décrit la grotte du Cyclope; il ne l'a pas tapissée de *lilas* et de roses. (Chateaubriand.) La Closerie des *Lilas*.

Au détour d'une eau qui chemine
A flots purs sous de frais *lilas*...
(BÉRANGER.)

| *Lilas des Indes* ou *lilas de la Chine*, Azédarach toujours vert. | *Lilas de terre* ou *terrestre*, ou *jacinthe paniculée de Sienne*, La variété monstrueuse du *muscari comosum*. | La couleur du lilas. *Lilas* pâle. *Lilas* foncé. | Adj. invar. Une robe *lilas*. Un chapeau *lilas*.

LILIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *liliaceus*, même signif.). Bot. Se dit d'une corolle à trois ou six pétales, ou monopétale à trois ou six divisions, qui n'a point de calice comme celle du lis. | S. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, phanérogames, répandue sur presque tout le globe, mais dont la majeure partie habite les contrées de l'ancien continent. Elle renferme en général des herbes vivaces; il n'y a qu'un petit nombre d'espèces exotiques qui

soient annuelles ou qui produisent des tiges ligneuses et arborescentes. Les racines partent communément, par touffes capillaires ou fibreuses, de la base d'un plateau charnu, lequel est surmonté d'une espèce de bourgeon qu'on nomme *bulbe* ou *oignon*, formé par la superposition d'un grand nombre de feuilles non développées. Les liliacées qui n'ont point de bulbes ont des racines composées de faisceaux de tubercules plus ou moins épais, et cylindriques ou fusiformes. Les feuilles sont simples et entières, engaînantes, ordinairement alternes, quelquefois verticillées, fréquemment charnues ou succulentes et linéaires, et à nervures parallèles. Dans un certain nombre d'espèces, les feuilles sont cylindriques et fistuleuses. La tige manque dans toutes les espèces munies de bulbes; dans les autres, elle est ou simple ou rameuse. Tantôt les fleurs naissent solitaires, ou en épis, ou en grappes, sur des hampes ou pédoncules radicaux; tantôt elles sont diversement disposées vers le sommet des tiges. Il n'est pas rare qu'avant l'épanouissement elles soient renfermées, chacune séparément, ou plusieurs ensemble, dans des spathes membraneuses. Les liliacées, en général, se distinguent par l'élégance et la beauté de leurs fleurs; aussi, beaucoup de nos plantes d'ornement les plus recherchées se tirent de cette famille. Il suffit de citer les lis, les tulipes, les jacinthes, la tubéreuse, la fritillaire ou couronne impériale, etc. Le genre *allium* contient plusieurs espèces très-communément employées comme assaisonnement dans nos mets, telles que l'ail, l'ognon, l'échalote. Les *yuccas*, originaires des contrées chaudes et tempérées du nouveau continent, diffèrent de toutes les autres liliacées par leurs tiges ligneuses et arborescentes, qui rappellent le tronc des palmiers. Les *liliacées* fournissent à la thérapeutique quelques médicaments très-actifs.

LILLE. Géogr. Chef-lieu du départ. du Nord, sur le canal de la Sensée à la mer et sur la moyenne Deule, à 346 kilom. de Paris; 146,943 habitants; place de guerre de première classe. Vaste citadelle, chef-d'œuvre de Vauban. Beau pont, promenades, marchés, hôtel de ville et hôtel de la préfecture, musée, salle de spectacle, etc. Faculté des sciences, école secondaire de médecine, société des sciences et arts, académies de peinture et sculpture, etc., musée de peinture, bibliothèque, jardin botanique. Industrie très-active et riche; tuiles, bonneterie et ganterie, couvertures, dentelles et tulles, filatures, blanchisseries, raffineries, distilleries, teintureries, tanneries, corroieries, usines à enclumes, forges hydrauliques. Aux environs, nombre considérable de moulins à huile; porcelaine, verre, faïence. Commerce de tous ces objets, garance, genièvre, chicorée, denrées coloniales. Lille ne fut d'abord qu'un simple château, sous le nom d'*Isla*. Baudouin IV, comte de Flandre, en fut le véritable fondateur (1007). Prise et ravagée par l'empereur Henri III (1053), par Philippe-Auguste (1213), par Philippe le Bel (1296), elle appartint ensuite aux maisons de Bourgogne, d'Autriche, et enfin d'Espagne. Louis XIV la prit en 1667, et, après l'avoir perdue en 1708, la garda par la paix d'Utrecht (1713). Les Autrichiens la bombardèrent en 1792, mais ne purent s'en rendre maîtres. En 1858, l'annexion des faubourgs a triplé l'étendue de la ville.

LILLIPUT. Pays imaginaire décrit par Swift, dans son *Gulliver*, et habité par de petits hommes hauts de six pouces. Les habitants de *Lilliput*.

LILLIPUTIEN, IENNE, adj. et s. (pron. *lilipusien*). Habitant de Lilliput; qui appartient à Lilliput ou à ses habitants. | Les Lilliputiens sont dépeints par Gulliver comme une race de pygmées. L'homme de génie est comme Gulliver au milieu des *Lilliputiens* qui l'enchaînent pendant son sommeil; en se réveillant, il brise les liens fragiles que ces peuples prenaient pour des câbles. (Suard.) | Fig. Il se dit des personnes et des choses fort petites. Il est impossible que vous suiviez dans ses marches et contre-marches cette armée *lilliputienne* qui manœuvre autour de Mme de Colonge. (Ch. de Bernard.) Les *lilliputiens* de la presse monarchique et cléricale.

LILLOIS, OISE, adj. et s. Habitant de Lille; qui appartient à Lille ou à ses habitants. | Les Lillois ont bien mérité de la France révolutionnaire par l'héroïsme avec lequel ils ont défendu, en 1792, leur ville assiégée par les Autrichiens. Le 10 septembre de cette année, le général Ruault, qui commandait à Lille, se prépara à repousser, avec 10,000 hommes qui formaient sa garnison, les efforts des ennemis dirigés contre la Flandre française. Le 17 septembre, le duc de Saxe-Teschen transporta son quartier général à Tournay, où se replièrent aussi les colonnes qui menaçaient auparavant Valenciennes, Maubeuge et Philippeville; et toute l'armée ennemie, forte de 75 à 80,000 hommes, vint, le 24, établir son camp à Halemmes, près de Lille. Le lendemain, la ville fut bloquée, depuis la Madeleine, sur la haute Deule, jusqu'à la hauteur de Haubourdin, sur la basse Deule. N'ayant pas assez de troupes pour compléter le blocus, les Autrichiens avaient été forcés de laisser libre le côté de la porte d'Armentières, qui ménageait à la place une communication avec Dunkerque. Le duc fit répandre le même jour une proclamation; il s'était flatté qu'en faisant éclater sur la ville une forte pluie de boulets rouges et de bombes, il en serait bientôt maître. Mais les Français commencèrent par brûler les faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, qui pouvaient favoriser aux ennemis l'approche de la place, et le général La Bourdonnaye eut ordre du ministre de la guerre de ramasser des troupes dans les plaines de Lens, afin d'interrompre les communications des Autrichiens. Quand les ennemis eurent achevé leurs travaux, ils envoyèrent au commandant et à la municipalité un parlementaire avec deux sommations : ils promettaient aux Lillois de les traiter avec la plus grande modération s'ils voulaient oublier la cause qu'ils avaient jusqu'alors servie et se livrer à l'Autriche, et les menaçaient de tous les fléaux de la guerre s'ils opposaient quelque résistance. Le parlementaire fut renvoyé sans avoir rien obtenu; les Lillois avaient juré de s'ensevelir sous leurs murailles plutôt que d'ouvrir leurs portes. Les premières bombes lancées ne firent que ranimer ce noble dévoûment. Les habitants oubliaient leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'à se défendre; ils agissaient dans le plus grand ordre. La fureur des assiégeants était encore excitée par l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, qui les dirigeait elle-même en raillant les malheureux Lillois. Ceux-ci répondaient de leurs remparts au feu de l'ennemi; mais ce n'était qu'un faible secours pour la ville. L'incendie avait consumé l'église Saint-Étienne et plusieurs maisons voisines; le quartier de la paroisse Saint-Sauveur était encore plus endommagé. Le bombardement et la canonnade duraient depuis cent quarante-quatre heures sans interruption; 6,000 bombes et 30,000 boulets étaient déjà tombés dans la ville, lorsque la garnison se trouva renforcée de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de troupes de ligne. Le feu des Autrichiens diminua dès lors sensiblement jusqu'au 6 octobre, et il cessa alors tout à fait. Fatigué enfin de la résistance des Lillois, averti d'ailleurs des avantages des Français en Champagne, le duc de Saxe-Teschen songea enfin à se retirer. Il avait perdu dans ce siége un grand nombre d'affûts et d'attirails d'artillerie, et avait environ 2,000 hommes tués ou blessés. L'héroïque défense de Lille excita l'enthousiasme de la France entière; la Convention vota aux braves citoyens qui avaient si bien combattu pour la patrie et pour leurs foyers une somme de deux millions comme secours provisoire, et une bannière d'honneur avec cette légende : *A la ville de Lille, la nation reconnaissante*. Un monument commémoratif, élevé sur la grande place, rappelle aux Lillois le courage de leurs pères et leur dévoûment à la République. Honneur aux sentiments républicains des vaillants Lillois!

LIMA. Géogr. Capitale de la république du Pérou et chef-lieu du département de son nom, à 9 kilom. du grand Océan; 100,000 habit. Archevêché, le plus ancien de l'Amérique méridionale; ville forte, mur d'enceinte avec bastions; belles promenades. Industrie et commerce assez considérables. Exportation d'or, d'argent, de cuivre, de quinquina, etc. Elle fut fondée par François Pizarre en 1535. Capitale de la vice-royauté espagnole du Pérou, elle prit de rapides accroissements et devint immensément riche. Mais on peut dire qu'elle est bâtie sur un volcan; car, à de fréquents intervalles, la terre qui la porte se soulève, s'agite, se crevasse et renverse ou engloutit les édifices et les hommes. Parmi les désastreux tremblements de terre dont elle a eu à souffrir, les plus terribles ont été ceux de 1746 et de 1828. Les commotions politiques y sont aussi fréquentes que les commotions volcaniques, et la guerre civile y a souvent porté ses ravages. Lima est située au bord du Rimac. Pizarre l'avait surnommée la *Cité des Rois*; on lui donna plus tard le nom du fleuve qui l'arrose, et ce nom, trop dur pour les oreilles espagnoles, s'est transformé, par corruption, en celui, plus euphonique, de Lima. La ville est grande et belle; elle a la forme d'un triangle, dont un des côtés s'appuie sur le fleuve. Ses rues, larges et tirées au cordeau, sont bordées de maisons basses, à un seul étage, dont l'extérieur frappe par un air de luxe, mais dont les murs ne sont en réalité que de simples cloisons en cannes revêtues de plâtre. Lima renferme un très-grand nombre d'édifices religieux, parmi lesquels on remarque, pour sa richesse et son étendue, le couvent fortifié des franciscains. Les principaux établissements scientifiques et littéraires sont : l'université, fondée en 1559, une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Amérique; le jardin botanique qui y est annexé; la bibliothèque nationale. Le port de Callao, situé à peu de distance de ses murailles, possède une rade sûre et magnifique, la plus belle de toute la côte sud de l'Amérique. Par ce port, Lima est en communication avec tous ceux du grand Océan, depuis le Chili jusqu'à la Californie. | Le département de Lima est borné au N. par celui de Janin, à l'E. par le même départ. et celui d'Ayacucho, au S. par le départ. d'Aréquipa, à l'O. par l'océan Pacifique. Sa superficie est évaluée à 28,800 kilom. carrés; 250,000 habitants. Villes principales, outre Lima : Callao, Pachacamac, Pisco, Canete et Iça. Les Cordillères occupent une partie du sol de ce département. Le climat est agréable. Le terrain produit du maïs, du coton, du vin, des patates, des cannes à sucre, des figues, du poivre, des légumes, etc. L'éducation du bétail est florissante. Les pêches, sur la côte, sont très-importantes; enfin, on exploite les richesses minérales. Les femmes de Lima sont renommées pour leur beauté.

LIMACE, s. f. (du lat. *limax*, même sens). Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pulmonés, comprenant des animaux qui ont le corps

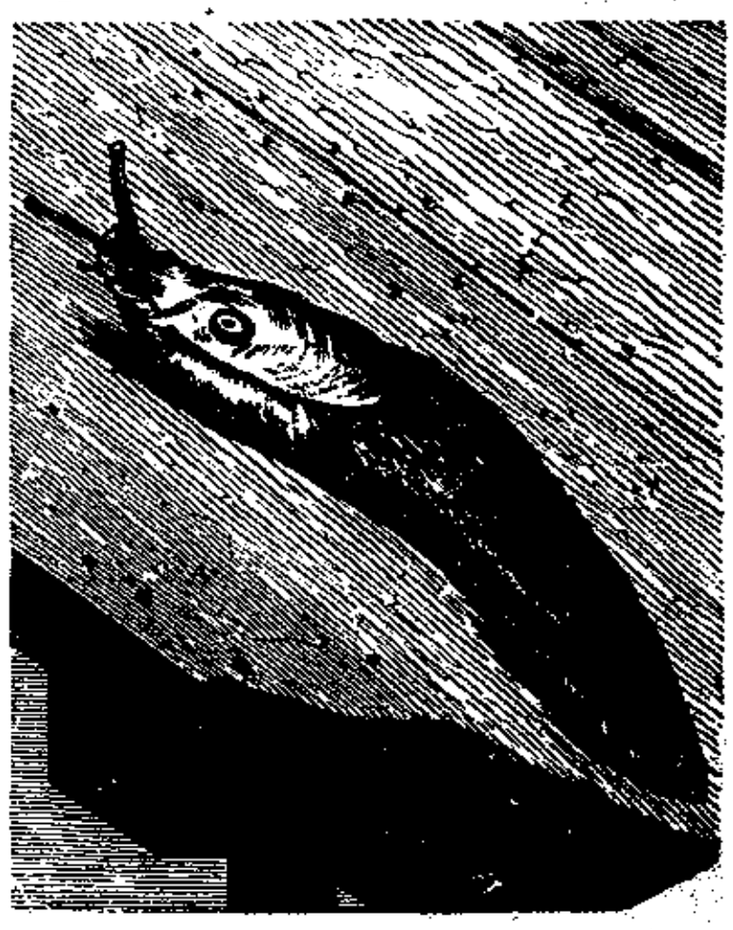

Limace.

nu, ovale, allongé, plan en dessous, convexe en dessus, offrant à sa partie antérieure une sorte d'écusson charnu, qui renferme presque toujours dans son épaisseur une petite lame de matière calcaire; la tête peu distincte du reste du corps, munie de deux paires de tentacules, dont la supérieure, plus longue, porte les yeux à son extrémité. Le corps des limaces est mou, allongé, blanchâtre, et leur aspect général a dû, pendant longtemps, les faire placer avec les vers; mais lorsqu'on les a étudiées avec soin, on a vu que non-seulement elles doivent être rapportées à la classe des mollusques, mais encore qu'elles sont très-voisines des hélices. Les limaces se rencontrent sur le sol, dans les lieux humides; l'hiver elles s'enfoncent dans la terre et s'y engourdissent pour ne se réveiller qu'à la belle saison. Ces mollusques habitent toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionale; on en retrouve aussi aux deux extrémités de l'Afrique et de l'Australie. Les deux espèces les plus communes sont la *limace cendrée* et la *limace des caves*. Bave comme au printemps une vieille *limace*. (Régnier.) On dit aussi *Limas*, et alors ce mot est masculin. | Art vétérin. Maladie particulière à la race bovine; elle a pour siége le pied, et attaque surtout les veaux et les vaches employés aux travaux agricoles dans les pays montagneux et pierreux. La limace attaque d'abord la peau de l'espace interdigité qui sépare les ongles; la partie s'enflamme, devient rouge et gonflée, la peau se rompt, présente une crevasse rouge, d'une forme flexueuse, qui lui a fait donner le nom qu'elle porte, et cette crevasse dégénère en un ulcère rongeant, qui prend insensiblement de l'étendue, de la profondeur, et parvient même jusqu'au ligament interdigité, qu'elle

altère plus ou moins. De simples lotions et des pédiluves d'eau tiède où l'on a fait infuser quelques plantes aromatiques, suffisent au début de la maladie ; il est bon d'en seconder l'effet en laissant l'animal en repos.

LIMACIEN, IENNE, adj. Zool. Qui a rapport ou qui appartient au limaçon ; qui ressemble au limaçon. | Anat. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne. | *Branche limacienne du nerf acoustique*, Branche que le nerf acoustique et labyrinthique envoie dans la cavité du limaçon.

LIMACINE, s. f. Chim. Substance azotée, voisine des mucosines, retirée de la limace grise.

LIMAÇON, s. m. (du lat. *limax*, même sens ; de *limus*, limon, parce qu'on supposait que ces animaux étaient engendrés par le limon). Zool. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pulmonés, dits vulgairement *Escargots*, offrant les caractères suivants : corps oblong, demi-cylindrique, terminé en pointe ou arrondi, plan en dessous comme en dessus, rampant, recouvert d'une peau dont l'aspect varie selon les espèces ; pourvu, sur la partie antérieure dorsale, d'un écusson ou bouclier, espace ovalaire, saillant en avant, et sous lequel la tête de l'animal peut se cacher ; contenant dans son épaisseur un petit os libre, que l'on croit être le test rudimentaire. La tête, que l'on découvre avec peine, est obtuse, très-peu distincte du pied ; une éminence musculaire, ovale, très-allongée, aplatie au-dessous et rugueuse, lui sert pour la progression. Sa bouche est allongée, armée supérieurement d'une mâchoire courbe, brune, dentée, très-propre à couper les herbes et les feuilles dont il se nourrit ; de ses quatre cornes inégales, les deux antérieures portent des yeux et présentent une organisation et un mécanisme admirables, pour remplir la fonction d'appareil protecteur de la vue ; les deux autres servent à palper les corps. On ne voit de son corps, à l'extérieur, qu'une membrane circulaire, commencement du manteau dans l'épaisseur duquel se produit la coquille. Le limaçon est hermaphrodite, mais avec accouplement réciproque. Ses parties de la génération sont situées au côté droit du cou, au point de contact avec la coquille ; il est facile de les apercevoir quand il marche. On trouve le limaçon dans les lieux frais, parmi les vignes ; il est très-commun en France, où souvent il fait de grands dégâts. L'usage du limaçon comme aliment est très-ancien. Pline nous apprend le prix excessif que les Romains payaient pour s'en procurer, lorsque le luxe de la table fut porté au plus haut degré. La coquille croît avec l'animal ; dans les *limaçons* où elle est tournée en hélice, les tours de spirale sont d'autant plus nombreux que le coquillage est plus âgé. (Bonnet.) On dit aussi *Colimaçon*, c. à d. *Limace à coquille*. V. HÉLICE. | *Être retiré chez soi comme un limaçon dans sa coquille*, Vivre très-retiré. | Fig. *C'est un limaçon qui sort de sa coquille*, Se dit d'un homme de fort petit mérite qui cherche à se donner de l'importance. | Anat. La partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon. | *Gelée, sirop, bouillon de limaçon*, Préparations médicales faites avec le limaçon. | Archit. *Escalier en limaçon*, Escalier qui tourne autour d'un noyau. | Se dit de la vis d'Archimède. | Roue destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une montre, une pendule à répétition.

LIMAÇONNE, s. f. La chenille du bombyx agathe. | Adjectiv. La chenille *limaçonne*.

LIMAÇONNIÈRE, s. f. (rad. *limaçon*). Enclos dans lequel on rassemble et l'on conserve vivants des limaçons comestibles. On a établi une vaste *limaçonnière* pour nourrir et engraisser des escargots.

LIMAGE, s. m. T. de coutell. Action de limer la pièce qui doit fournir le couteau.

LIMAGNE. Géogr. Vallée de 240 kilom. carrés, qui forme la presque totalité du département du Puy-de-Dôme (Basse-Auvergne), et est bornée à l'E. et à l'O. par deux chaînes de hautes montagnes. La Limagne est une des plaines les plus riches et les plus fertiles de la France.

LIMAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Parcelles métalliques enlevées à la lime sur divers objets en fer, fonte, cuivre, plomb. La limaille de fer est utilisée dans plusieurs applications. Mêlée à l'eau et à l'acide sulfurique, la limaille de fer donne lieu à la décomposition de l'eau et au dégagement de l'hydrogène : c'est un des moyens dont les chimistes se servent pour obtenir ce gaz. En médecine, on fait usage de la limaille de fer ou d'acier comme tonique et altérant. Mêlée au soufre et au sel ammoniac, elle constitue un lut fort employé dans les ajustements de certaines pièces des chaudières en fonte à vapeur. Cent parties de fonte très-grise en limaille et cent de même substance préalablement oxydée ont produit un acier d'un beau damassé, propre à la fabrication des armes blanches.

LIMAILLEUSE, adj. f. Métall. *Fontes limailleuses*, Fontes noires, chargées de graphite, qui fondent plus difficilement que les fontes grises.

LIMAN, s. m. Espèce de baie marécageuse, formée à l'embouchure des fleuves par l'effet du flux et du reflux de la mer, qui, en se retirant, découvre une portion du rivage. Les limans sont communs surtout en Orient et dans la Russie méridionale. On peut citer les limans du Danube et du Dniester, et ceux qui forment les bouches réunies du Dniéper et du Boug.

LIMANDE, s. f. Ichthyol. Poisson de mer plat, du genre pleuronecte, holobranche, hétérosome, dont la chair est très-recherchée. La *limande* ressemble à la sole, mais elle a la tête plus en pointe et n'est pas si longue. | Constr. Pièce de bois plate, étroite, dans une charpente. | Règle large et plate dont se servent les menuisiers. | Mar. Toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement.

LIMANDER, v. a. Mar. Envelopper un cordage d'une limande. | T. de charpente. Appliquer une limande à une pièce de bois.

LIMBAIRE, adj. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle. Expansion *limbaire*.

LIMBARDE, s. f. Bot. Genre de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des inulées. La *limbarde* se trouve en France le long des bords de la mer ; elle conserve ses feuilles en hiver.

LIMBE, s. m. (du lat. *limbus*, même sens). Astron. Bord extérieur d'un astre. Le *limbe* supérieur, inférieur du soleil. | Mathémat. Bord extérieur et gradué d'un instrument. Le *limbe* d'un quart de cercle. | Antiq. rom. Frange, bordure d'un vêtement, d'une étoffe. | Bot. Partie laminée d'un calice ou d'une corolle, qui se prolonge ou s'étale au delà des plus profondes incisions du tube d'une fleur ; tout ce qui, dans une feuille, n'est point le pétiole. L'étude de la botanique me semble utile au paysagiste, quand ce ne serait que pour ne pas donner aux feuilles de tous les arbres le même *limbe* et la même forme. (Chateaubriand.) | Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. *Limbe* est synonyme de *Disque* en parlant d'une feuille, mais il ne l'est point en parlant d'une coquille. | Cercle brillant autour d'un objet. On voit encore un *limbe* ou un grand cercle de vapeurs dont la lumière est assez vive pour nous éclairer à peu près autant que celle de la lune ; sans cela, le globe terrestre serait plongé dans l'obscurité la plus profonde pendant la durée de l'éclipse totale. (Buffon.) | Cercle autour de la tête d'un saint, d'une divinité. Le *limbe* du grand saint Loup.

LIMBES, s. m. pl. (du lat. *limbus*, bord, frange d'un vêtement, tour, ceinture, venant sans doute de *limen*, seuil de la porte). Lieu où, selon quelques théologiens, étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Cette croyance aux limbes de la part des chrétiens est probablement fondée sur un passage de saint Paul (*Éphés.*, IV, 8, 9) et sur un autre de l'évangile selon saint Luc (XVI, 22, 23-26) ; mais le nom de limbes ne se lit ni dans l'Écriture ni dans les anciens Pères. On ne sait pas quel est l'auteur qui, le premier, a employé ce mot pour désigner un séjour particulier des âmes ; on ne le trouve pas en ce sens dans le *Maître des sentences*, mais ses commentateurs s'en sont servis. Comme le terme d'*enfer* semblait emporter l'idée de damnation, de supplice éternel, on a créé celui de *limbes* pour indiquer que les âmes des saints étaient comme sur le seuil de la porte des enfers, n'attendant que le Christ pour le quitter. Quelques théologiens ont placé dans les limbes les âmes des enfants morts sans baptême ; mais saint Augustin et d'autres Pères n'admettent pas de lieux intermédiaires pour les enfants entre le séjour des bienheureux et des réprouvés ; Dante y place les hommes vertueux de l'antiquité païenne. Un médecin remplir les *limbes* d'avortons. (Régnier.) Pierre Chrysologue, au Ve siècle, imagina les *limbes*, espèce d'enfer mitigé. (Voltaire.) | Fig. *Être dans les limbes*, Être en enfance par vieillesse. | Fig. Un lieu retiré, chétif, par opposition à un lieu comparé au paradis. Une lettre m'apprend dans mes *limbes* ce qui se passe dans votre brillant paradis de Paris. (Voltaire.) | L'école phalanstérienne fait, d'après Fourier, le mot *limbes* du féminin. *Limbes ascendantes*, Dans la théorie sociale de Fourier, La première phase de la vie du genre humain, ou son enfance. Cette phase se compose de sept périodes : édénisme, sauvagerie, patriarcat, barbarie, civilisation, garantisme, socialisme. | *Limbes descendantes*, Dans la même théorie, Quatrième phase de la vie du genre humain, ou caducité.

LIMBIFÈRE, adj. Hist. nat. Qui porte un limbe ou un rebord coloré. Corolle, calice *limbifère*.

LIMBOURG. Géogr. Contrée des Pays-Bas, divisée en deux parties distinctes : le *Limbourg hollandais* et le *Limbourg belge*. | Le *Limbourg hollandais*, sur la rive droite de la Meuse, a pour bornes, au N. et au N. O., le Brabant septentrional ; à l'O., le Limbourg belge, dont il est séparé par la Meuse ; au S., la province de Liége ; à l'E., la Prusse rhénane ; il possède, de plus, Maëstricht sur la rive gauche de la Meuse ; chef-lieu, Maëstricht ; autres villes : Ruremonde et Venloo. | Le *Limbourg belge* est borné au N. par le Brabant septentrional et le Limbourg hollandais ; à l'E., par ce dernier ; au S., par la province de Liége ; à l'O., par le Brabant méridional ; au N. O., par la province d'Anvers ; chef-lieu, Hasselt ; autres villes : Tongres, Saint-Trond, Maaseyck, Hamont. La totalité du Limbourg est de 110 kilom. sur 55 ; il compte 410,000 habit. Sol uni, marécageux, surtout au N. ; arrosé par la Meuse, le Demer, le Herck, le Neer et le Jaar ; grains et pâturages ; industrie assez active, mais peu de commerce. Le Limbourg, jadis compris dans le duché de Basse-Lorraine, a eu des ducs particuliers qui sont connus dès le Xe siècle ; en 1288, les ducs de Brabant s'emparèrent de cette province. Elle passa ensuite avec la Bourgogne aux princes de la maison d'Autriche, puis à l'Espagne, et devint une des dix-sept provinces des Pays-Bas. Conquise par les Français en 1795, elle forma en grande partie le département de la Meuse-Inférieure. En 1814, elle fut cédée au royaume des Pays-Bas ; mais après la séparation de la Hollande et de la Belgique (1831), la possession du Limbourg fut le sujet de longues contestations, qui ne furent définitivement terminées que par un traité signé en 1839. Le Limbourg produit en abondance des céréales, du lin, de la garance, etc.

LIME, s. f. (du lat. *lima*, même sens). Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à enlever la superficie du bois, des métaux, à les dégrossir, à les polir, à les couper. La lime est une nécessité coûteuse pour les arts mécaniques ; tous les efforts du forgeron, du serrurier, et généralement de tous les ouvriers qui se livrent à la manipulation des métaux, tendent à restreindre le plus possible son usage ; mais jusqu'à présent ces tentatives n'ont pas été couronnées de plein succès, et la grande consommation qui se fait de cet outil imparfait prouve que l'industrie a encore beaucoup de souhaits à former en ce qui le concerne. A très-peu d'exceptions près, tous les fabricants de limes les font tailler à la main. Dans cette immense fabrication de limes, les rôles sont partagés ; les uns ne fabriquent que la *grosse lime*, les autres ne font que les *limes moyennes*, d'autres enfin ne s'occupent que de la *lime de fournitures* ; c'est la lime d'horlogerie. C'est principalement l'acier qui s'emploie à la fabrication des limes, et même pour les petites limes, c'est l'acier fondu à l'exception de tout autre. L'acier employé à cette fabrication diffère de l'acier ordinaire ; il est connu sous le nom d'*acier de limes* ; il coûte meilleur marché que le bon acier ordinaire ; il a des qualités qui le rendent très-propre à l'usage qui lui est destiné. Les principales espèces de limes sont les *limes d'Allemagne*, les *plates*, les *rondes* ou *queues de rats*, les *demi-rondes*, les *carrées* ou *carrelets*, et les *triangulaires* ou *tiers-points*. Les *limes d'Allemagne* se subdivisent en *limes de une* et en *limes de deux*, d'après leurs dimensions et selon qu'il en faut une seule ou deux pour former un paquet de un kilogramme ; ces expressions viennent de l'usage qu'on a dans le commerce de faire de ces limes des paquets de un kilogramme, entourés de paille tressée. Les autres espèces se subdivisent en *grosses*, *bâtardes*, *demi-douces* et *douces*, selon le degré de finesse de leur taille. Cet ouvrier manie la *lime* avec une grande dextérité. Il fut prononcé que je n'étais bon qu'à mener la *lime*. (J. J. Rousseau.)

> N'ayant pu mordre sur la *lime*,
> Le hideux serpent l'avala.

| Fig. Je m'assieds sur des pierres polies par la douce *lime* des eaux. (Chateaubriand.) | *Lime sourde*, Sorte de lime garnie de plomb et qui ne fait point de bruit quand on l'emploie. On a fait tenir aux prisonniers une *lime sourde* dans un pain, et ils ont limé un gros barreau d'une fenêtre. (Le Sage.) | Fig. La politique est une *lime sourde* qui use et qui parvient lentement à sa fin. (Montesquieu.) | Fig. Soin que l'on met à polir les ouvrages d'esprit. Donner le dernier coup de *lime* à un ouvrage. | Zool. Genre de mollusques formé aux dépens des peignes. On connaît une vingtaine d'espèces de li-

mes, qui toutes sont blanches, à moins qu'elles ne soient revêtues de leur épiderme jaunâtre. Elles habitent presque toutes nos mers, et ne vivent pas enfoncées dans le sable; elles aiment les endroits rocailleux, les anfractuosités des roches ou des cavités que laissent entre eux les zoophytes; elles nagent avec une grande rapidité, en battant leurs valves l'une contre l'autre, ce qui leur donne un mouvement incertain, irrégulier, et que l'on compare au vol des papillons. | Mar. Traces que la mer laisse sur le rivage.

LIME, s. f. (de *limon*). Fruit du citronnier limettier, fruit qui a une eau fort douce, et qu'on nomme *lime douce* pour cette raison. *Limes* confites.

LIMÉ, ÉE, part. Travaillé à la lime. Fer *limé*. | Fig. Poli, corrigé. Ouvrage trop *limé*.

LIME-BOIS, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des serricornes, à corps allongé, à mandibules courtes, bidentées. Le *lime-bois* vit à l'état de larve dans le bois et le perce en tous sens; il fait beaucoup de dégâts dans les bois de la marine et détruit à la longue les plus beaux navires.

LIMER, v. a. (du lat. *limare*, même signif.). Couper, dégrossir, amincir, polir avec la lime. *Limer* une clé. *Limer* un outil, un canon de fusil, etc. | Fig. Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'éducation, c'est la visite des pays étrangers, pour frotter et *limer* notre cervelle contre celle d'autrui. (Montesquieu.) | En parlant des productions de l'esprit, Corriger avec soin, polir, perfectionner. Il faut *limer* un ouvrage, afin d'en ôter la première rudesse, qui sent le travail de la composition. (Saint-Évremont.) | Jugez si j'ai du temps de reste pour *limer* une tragédie. (Voltaire.) | T. de salines. Dessécher, vider. *Limer* un marais salant. | SE LIMER, v. pr. Être limé. Ce drap *se lime*. Les métaux *se liment*.

LIMERICK. Géogr. Ville d'Irlande, chef-lieu du comté de Limerick, sur le Shannon, à 178 kilom. S. O. de Dublin; 61,375 habit. Évêché; cathédrale, douane, palais épiscopal. Limerick se compose de trois parties : la ville irlandaise, la ville anglaise, Newtowns Pery avec la citadelle. Jadis place de guerre importante; prise par les Anglais en 1174, par les troupes du Parlement en 1651; vainement assiégée par Guillaume III en 1690, mais prise par lui l'année suivante. | Le comté de Limerick, situé dans la province de Munster, entre ceux de Clare au N., de Kerry à l'O., de Tipperary au S., et de Cork à l'E., a 90 kilom. sur 40; 300,000 habit. Sol plat, très-fertile. Contrée florissante par le commerce.

LIMETTE, s. f. Fruit du limettier. Eau de *limette*. *Limettes* confites au sucre. On dit aussi *Lime*.

LIMETTIER, s. m. Bot. Arbre du genre oranger, ayant le port et les feuilles du limonier. Ses rameaux ont, au lieu d'épines, de petites aspérités; les fleurs sont petites et blanches; fruits globuleux, de moyenne grosseur, couronnés par un large mamelon aplati, et dont l'écorce très-mince, d'un jaune pâle, contient une pulpe aqueuse, douce ou légèrement amère et parfumée. Ces fruits, nommés *limes*, se mangent confits. Une variété de *limettier*, dite *bergamotier*, fournit l'essence de bergamote.

LIMEUR, s. m. Ouvrier qui se sert particulièrement de la lime. Un ouvrier ne sera jamais bon *limeur*-ajusteur s'il ne connaît pas un peu le dessin linéaire, la géométrie et même un peu de mécanique. | Dans les grands ateliers, les ouvriers se divisent en trois classes : les forgerons, les tourneurs, les limeurs-ajusteurs. Le grand art du limeur est de produire des surfaces parfaitement planes. Une des conditions les plus importantes est que la lime soit tenue dans une position horizontale pendant qu'on la pousse. | Au fém. *Limeuse*, Ouvrière se servant de la lime.

LIMIER, s. m. (du lat. *limen*, proprement seuil d'une porte, et, par extension, demeure, habitation). Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et qui les fait sortir de leur fort quand on veut les courir. Mener un *limier* au bois pour chasser le cerf. Dresser un *limier*.

Et les *limiers* à l'œil ardent,
Qui du fort de la bête à leur poste reviennent,
Entraînent, en les regardant,
Les forts valets qui les retiennent.
(CH. PERRAULT.)

| Fig. et famil. *Limier de police*, Agent de police. Don Côme, s'étant aperçu du larcin et de la fuite de son confident, eut recours à la justice, qui dispersa de toutes parts ses *limiers* pour découvrir le voleur. (Le Sage.) Les *limiers* du pape sont en campagne.

LIMINARCHIE, s. f. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχή, gouvernement). Chez les Romains, Charge, fonction d'un liminarque.

LIMINARQUE, s. m. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχός, chef, commandant). Chez les Romains, Commandant des troupes préposées à la garde des frontières de l'empire. | Au moyen âge, Concierge ou valet de chambre. Les *liminarques* des châteaux du seigneur roi. | On écrit aussi *Limitarque*.

LIMITATIF, IVE, adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. | Jurisp. *Legs limitatif, disposition limitative*, Legs, disposition dont l'objet est déterminé de manière que le légataire n'a rien à demander, à prétendre sur le surplus du bien du testateur. Il a indiqué au notaire des *dispositions limitatives*.

LIMITATION, s. f. (pron. *limitasion*; du lat. *limitatio*, même signif.). Action de limiter; restriction, détermination, fixation. Il a obtenu un congé sans aucune *limitation* de temps. Le second crime est susceptible d'une infinité d'interprétations, *limitations*... (Montesquieu.) Il n'y a pas de *limitation* dans l'exercice du droit. La divisibilité, la figure, sont des qualités négatives et des *limitations*. (Voltaire.)

LIMITATIVEMENT, adv. Avec des limites, d'une manière limitée. Conditions *limitativement* déterminées. La justice indiquée *limitativement*.

LIMITE, s. f. (du lat. *limes*, gén. *limitis*, même signif.). Ligne de démarcation, borne qui sert à séparer un pays, un État, un terroir, un terrain, d'un État, d'un terroir, etc., contigu au voisin. Les Pyrénées sont la *limite* de la France du côté de l'Espagne. La rivière sert de *limite* à cette propriété. | On l'emploie plus ordinairement au pluriel. Des *limites* naturelles. Étendre, rétrécir les *limites* d'un État. Il avait étendu les *limites* de son empire. (Bourdaloue.) Leurs *limites* étaient fixées par une haie de plantes épineuses qui formait toute leur défense. (Raynal.) | Fig. Les *limites* de l'autorité, du pouvoir. Les *limites* d'un art. Les *limites* du commerce. Nous ne connaissons pas assez les *limites* de ce que notre corps est capable de souffrir, d'acquérir ou de perdre par l'habitude. (Buffon.) Les *limites* du mal.

Le temps est assez long pour quiconque en profite;
Qui travaille et qui pense en étend la *limite*.
(VOLTAIRE.)

| Mathémat. Grandeur qui peut approcher d'une autre grandeur, d'une manière indéfinie, c. à d. autant qu'on le veut, sans jamais la surpasser. | *Limites des racines d'une équation*, Les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation. | *Limites d'un problème*, Nombres entre lesquels les solutions d'un problème doivent être comprises. *Les problèmes* indéterminés admettent souvent des *limites*. | *Méthode des limites*, Méthode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure, ni inférieure à telle autre, et, par conséquent, qu'elles sont égales. | Astron. Les points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

LIMITÉ, ÉE, part. Borné, qui a des limites. Espace *limité*. Parcelles de terrain *limitées*. Les avantages qu'un mari et une femme pouvaient se faire par testament étaient *limités* par la loi. (Montesquieu.) Leurs États l'un par l'autre avec soin *limités*. Mon domaine est *limité* par la Garonne au nord.

Le gé- e est un dieu tout de gloire et de flamme,
L'harmonie est sa voix, la nature est son âme,
Son vol n'est *limité* ni des cieux ni des mers;
Ses ailes, ses regards embrassent l'univers.
(LEBRUN.)

| Fig. Pouvoir *limité*. Notre esprit ne peut même embrasser qu'un nombre *limité* d'erreurs. (Duclos.)

LIMITER, v. a. (du lat. *limitare*, même signif.). Borner, poser, donner des limites. La mer *limite* la France au couchant. | Fig. *Limiter* le pouvoir, l'autorité, les droits. *Limiter* un temps, un congé. Dans certaines villes on *limite* le prix du pain. Ce prince, en *limitant* son autorité, la rendit plus solide et plus durable. Il n'est pas permis de *limiter* la liberté aux peuples. | SE LIMITER, v. pr. Être limité, avoir des limites. Les désirs de l'homme ne peuvent *se limiter*.

LIMITROPHE, adj. (pron. *limitrofe*; du lat. *limitrophus*, sous-entendu *fundus*; *limes, limitis*, limite, frontière, et du gr. τρέφω, je nourris). Qui est sur la limite, dont les limites se touchent. Pays, terres *limitrophes*. Cette province est *limitrophe* de la Russie. | Antiq. Les terres limitrophes étaient assignées aux soldats des frontières pour leur subsistance. Selon quelques historiens, les terres limitrophes étaient cultivées par les soldats eux-mêmes; les terres limitrophes produisaient du blé qui était envoyé aux soldats et aux vétérans.

LIMNANTHACÉES, s. f. pl. (du gr. λίμνη, étang; ἄνθος, fleur). Bot. Famille de plantes à feuilles acidules, voisine des tropœolées. Les *limnanthacées* croissent en Amérique. On dit aussi *Limnanthées*.

LIMNANTHE, s. f. (du gr. λίμνη, marais; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes herbacées et annuelles de la Californie, type de la famille des limnanthacées.

LIMNÉE, s. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pulmonés, qui se trouve dans les eaux douces de toutes les parties de la terre. La *limnée columnaire*, la *limnée leucostome*, la *limnée brune*, etc. Les *limnées* ressemblent aux limaçons.

LIMNOBION, s. m. (du gr. λίμνη, étang; βίον, vivant). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des hydrocharidées, qui croît dans les fossés bourbeux de la Basse-Caroline. Le *limnobion à éponge* est une plante très-remarquable par la surface inférieure de ses premières feuilles, garnies d'une espèce de coussinet spongieux destiné à soutenir les feuilles au-dessus de l'eau.

LIMOCTONIE, s. f. (du gr. λιμός, faim; κτόνος, meurtre). Mort par défaut de nourriture.

LIMODORE, s. f. (du gr. λειμών, prairie; δῶρον, présent). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, renfermant des herbes presque toutes propres à l'Asie orientale, qui, par leurs fleurs élégantes, forment l'ornement des prairies. La *limodore de Chine* a le tubercule arrondi, cinq ou six feuilles radicales, larges, nerveuses, lancéolées, une hampe très-haute, avec des fleurs inclinées, blanches et rouges, répandant une agréable odeur. On cultive les *limodores* dans les serres en Europe.

LIMOGES. Géogr. Ville de France; chef-lieu du départ. de la Haute-Vienne, à 400 kilom. S. de Paris, sur la Vienne; 48,932 habit. Évêché; académie universitaire, lycée, séminaire; institution de sourds-muets; société d'agriculture, sciences et arts; muséum d'histoire naturelle, arts et antiquités; bibliothèque; pépinière; industrie : tissus de laine, calicot, porcelaine, bougies, papeteries; filature hydraulique, usines diverses, fonderie, tréfilerie, coutellerie, émaillerie jadis célèbre; courses de chevaux renommées. Limoges est antérieure à la domination romaine en Gaule. Elle a été longtemps aux mains des Anglais; elle est enfin revenue à la France en 1369. C'est une ville très-commerçante.

LIMON, s. m. (du lat. *limus*, limon). Terrain marno-argileux, impur, mais à particules fines, susceptibles de se délayer facilement dans l'eau, et qui résulte de dépôts opérés par des eaux troublées et bourbeuses. Les rivières charrient et déposent du *limon*. On a pris le *limon* pour de l'argile; cette erreur capitale a donné lieu à de faux jugements et a produit une infinité de méprises particulières. (Buffon.) | Tous les limons sont fertiles; mais ceux où la terre végétale domine le sont plus que les autres. Le limon qu'entraînent les pluies dans les fossés, les trous, etc., doit être soigneusement enlevé et porté sur les terres; c'est le meilleur engrais qu'on puisse donner à la plupart, surtout à celles qui sont sablonneuses et arides. On appelle aussi *limon* la *boue* qui se trouve au fond des étangs, des mares et autres eaux où il y a des plantes aquatiques. | Géol. Roche où dominent à la fois le sable et l'argile. | *Limon d'atterrissement*. Quelques naturalistes désignent sous ce nom tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature. | Fig. Extraction, origine, nature. C'est du même *limon* que tous ont pris naissance. (Voltaire.) Nos mères nous ont fait tous du même *limon*. (Lamartine.) | Méd. Matière grasse, grisâtre, presque grenue, qui couvre la langue, comme cela arrive dans les embarras gastriques et dans certaines fièvres.

LIMON, s. m. (du lat. *limus*, oblique, de travers). Archit. Dans un escalier, Les pièces inclinées en bois ou en pierre, dans lesquelles s'encastre ordinairement l'une des extrémités des marches, l'autre extrémité étant scellée dans les murs qui forment le pourtour de la cage d'escalier. | Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture. Le *limon* droit, gauche d'une charrette. Mettre un cheval en *limon*, dans les *limons*. | Mar. Bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages. Les échelons sont de gros bâtons tournés.

LIMON, s. m. Fruit du limonier. On confond assez fréquemment sous ce nom les fruits de plusieurs arbres du genre citron. Les limons renferment dans les vésicules de leur écorce une huile essentielle, excitante. Cette écorce elle-même est amère, tonique; le suc acide auquel elle sert de vase est rafraîchissant. Les propriétés et les usages médicaux du *limon* ne diffèrent en rien de ceux du citron. On confit les *limons* après les avoir vidés.

LIMONADE, s. f. (rad. *limon*). Boisson acide et rafraîchissante préparée avec l'eau, le sucre et le jus du limon. Les *limonades* se préparent ordinairement à froid. Boire de la *limonade*. Cette purgation me paraît comme un verre de *limonade*. (Mme de Sévigné.) | De l'eau mêlée à du jus de citron et dans laquelle on fait dissoudre du sucre préalablement frotté sur l'écorce, voilà ce qui constitue la *limonade extemporanée*, la meilleure et la plus agréable de toutes. Quelques personnes préfèrent ce qu'on nomme *limonade cuite*, qui se prépare en versant

de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches; mais l'eau bouillante dissout le mucilage et le principe amer, qui nuisent aux qualités de la boisson. | La *limonade gazeuse* s'obtient par une addition d'acide carbonique, que l'on peut produire, par exemple, en décomposant le bicarbonate de soude par l'acide tartrique. | *Limonade sèche*, Mélange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'oléosucre de citron; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau. | Tous les fruits acidulés peuvent servir à faire des *limonades*. On emploie au même usage l'acide citrique extrait du citron, l'acide tartrique, l'acide acétique, et même les acides sulfurique, nitrique, phosphorique; mais ces derniers, qui fournissent la limonade dite *minérale*, ne sont usités que dans des cas particuliers comme toniques et excitants. | Les *limonades* proprement dites sont d'un usage journalier dans l'économie domestique et dans la pratique médicale, comme convenant d'une manière particulière dans les chaleurs de l'été et dans celles qui suivent la fièvre et les inflammations intérieures. Les anciens les regardaient comme essentiellement antiputrides et diurétiques. Les malades les désirent avec ardeur.

LIMONADIER, IÈRE, s. (rad. *limonade*). Celui, celle qui tient un café; qui y fait faire, qui y vend de la limonade, de l'orgeat, des glaces, du café, du chocolat, des liqueurs. Les *limonadiers* ont commencé à s'établir à Paris sous le ministère du cardinal Mazarin. | Adjectiv. Garçon *limonadier*.

LIMONE ou **LIMONINE**, s. f. Chim. Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange. Procédons à l'extraction du *limone* de ces graines.

LIMONELLIER, s. m., ou **LIMONIE**, s. f. Bot. Genre de la famille des aurantiacées, renferme des arbustes des Indes orientales, à feuilles simples, trifoliées ou pinnées, à fleurs blanches ou roses et odoriférantes, à petits fruits rouges ou jaunes de la grosseur d'une cerise. On prépare avec ce fruit des confitures sèches et liquides, et des boissons rafraîchissantes. On distingue le *limonellier à feuilles simples*, le *limonellier à trois feuilles*, le *limonellier à feuilles de citronnier*, le *limonellier de Madagascar*.

LIMONER, v. a. Art culin. Passer un poisson dans l'eau bouillante pour le débarrasser du limon dont il est imprégné. | V. n. T. d'eaux et forêts. Se dit des arbres qui deviennent assez gros pour en faire des limons, des timons. Il y a des pays où l'on ne coupe pas les taillis, à moins qu'ils ne *limonent*.

LIMONEUX, EUSE, adj. Bourbeux, plein de limon. Eau *limoneuse*. Terrains *limoneux*. A ces mots, essuyant sa barbe *limoneuse*. | Se dit des organes sur lesquels on remarque une espèce de limon. | Méd. *Langue limoneuse*, Celle qui est enduite d'une matière grasse, grisâtre, presque grenue, comme cela arrive dans l'embarras gastrique et dans certaines fièvres. | *Plantes limoneuses*, Plantes qui croissent dans les terrains fangeux, sur les bords des étangs.

LIMONIE, s. f. Bot. Arbuste. Syn. de *Limonellier*.

LIMONIER, s. m. Cheval qu'on met dans les limons d'une voiture, qu'on met en limons. Ce cheval est trop petit pour être *limonier*. Le *limonier*, suant du mors à la croupière. (V. Hugo.) | Adjectiv. Cheval *limonier*. Jument *limonière*. | Substantiv. Une robuste *limonière* est attelée à la charrette.

LIMONIER, s. m. Bot. Arbre de la famille des

Limonier

aurantiacées, fait partie du genre oranger et de l'espèce citronnier. Sa tige est droite, revêtue d'une écorce grisâtre, se divisant en branches flexibles et longues, d'un vert jaunâtre, et hérissées de longues épines : feuilles ovales, lisses, pointues et dentées; fleurs rouges ou blanches, et purpurines intérieurement. Les fruits, appelés *limons*, sont ovoïdes, mamelonnés au sommet, à peau jaune, mince, lisse, aromatique; à écorce peu épaisse, blanche et coriace; le suc en est acide, abondant et agréable. Le *limonier*, l'une des plus belles espèces du citronnier, croît dans les parties méridionales de l'Europe, ainsi que dans toutes les régions tropicales. Quelques-unes de ses variétés sont remarquables par leurs fruits monstrueux, et qui ont les formes les plus bizarres. On les confit dans du sucre après les avoir vidés.

LIMONIÈRE, s. f. Brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture. | Voiture à quatre roues, ayant, au lieu d'un limon, un brancard formé par deux limons.

LIMONINE, s. f. Chim. Extrait. V. LIMONE.

LIMONITE, s. f. Minéral. Hydrate de fer mélangé de matières étrangères, silice, argile, etc.; sa couleur est brune, jaunâtre, quelquefois noire, assez rarement irisée; sa poussière est toujours jaunâtre; sa texture est très-variable, fibreuse, compacte, grenue, oolitique; tous les échantillons de limonite donnent de l'eau par la calcination, avec un résidu de couleur rouge, qui devient noir et s'altère au feu de réduction. Les minerais de limonite donnent généralement un fer de bonne qualité, mais moins estimé cependant que celui qui provient des minerais d'aimant. | Géol. Couche de limon.

LIMONITEUX, EUSE, adj. Géol. Qui appartient à la limonite. L'argile *limoniteuse* des cavernes.

LIMOSELLE, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des primulacées. On en connaît quatre espèces, dont trois sont exotiques. La *limoselle aquatique* est indigène; elle croît en Europe sur les bords des étangs, dans les lieux humides et dans ceux qui ont été inondés pendant l'hiver. | S. f. pl. Entom. Famille de diptères myodaires.

LIMOUSIN. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, qui avait pour bornes, au N., la Manche; au S., le Quercy; à l'E., l'Auvergne, et à l'O., l'Angoumois et le Périgord; capitale, Limoges. On divisait cette province en Haut et Bas-Limousin; le Haut forme le départ. de la Haute-Vienne, et le Bas, celui de la Corrèze. Montagnes, air froid, beaucoup de mines, terres maigres et légères, grains en quantité insuffisante, châtaignes et grosses raves, beaucoup de pâturages; chevaux estimés pour la selle; émigrations nombreuses, surtout de maçons. Avant l'invasion romaine, cette contrée était habitée par les *Lemovices*, surnommés *Armorici*, dont les Pictones paraissent avoir été une colonie, et qui, par conséquent, devait s'étendre jusqu'à l'Océan. Éléonore, répudiée par Louis le Jeune, porta, vers le milieu du XIIe siècle, le Limousin avec l'Aquitaine au roi d'Angleterre, Henri II. Il passa, en 1275, aux ducs de Bretagne, auxquels il resta plus de deux cents ans; appartint ensuite à la maison d'Albret, et fut enfin réuni au domaine royal par Henri IV, vers le commencement du XVIIe siècle.

LIMOUSIN, INE, adj. et s. Habitant de Limoges ou du Limousin; qui appartient à Limoges, au Limousin. Cheval *limousin*. Jument *limousine*. | *Marche limousine* ou *limosine*, Se dit du pays qu'on a appelé ensuite la Marche, parce qu'autrefois cette contrée formait la frontière du Limousin. | Maçon, et plus particulièrement, Ouvrier qui fait l'espèce de maçonnerie appelée *limousinage* ou *limosinage*, parce que ces ouvriers viennent plus généralement du Limousin. Les *Limousins* sont très-nombreux à Paris. | Prov. et vulg. *Manger du pain comme un Limousin*, Être grand mangeur. | On dit aussi *Limosin*.

LIMOUSINAGE, s. m. (pron. *limouzinaje*; rad. *limousin*). Nom donné, principalement à Paris et dans ses environs, aux parties de maçonnerie en moellon, ou autres matériaux à peu près de même nature *hourdés* en mortier, par la raison que, dans les grands travaux, elles sont exécutées par des Limousins. Les maçonneries hourdées en plâtre, ainsi que les autres ouvrages faits avec cette dernière matière, sont, au contraire, exécutés ordinairement par des ouvriers auxquels on donne exclusivement le nom de *maçons*, et dans quelques pays, celui de *plâtriers*. | On dit aussi *Limosinage*.

LIMOUSINE, s. f. Espèce de manteau d'étoffe grossière de laine et de fil, ou de poil de chèvre, raies blanches et noires, que portent les charretiers, les rouliers, et qui est en usage dans plusieurs campagnes. Le pauvre homme avait une *limousine* rapiécée

LIMOUSINER, v. a. (rad. *limousin*). Faire du limousinage. | On dit aussi *Limosiner*.

LIMOUSINERIE, s. f. Ouvrage de maçonnerie fait sans revêtement de pierres de taille. On a terminé les travaux de *limousinerie*, il faut maintenant s'occuper des charpentes. | On dit aussi *Limosinerie*.

LIMOUX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aude); 6,198 habit. Drap, filature de laine; vin blanc dit *Blanquette de Limoux*. Cette ville existait, dit-on, du temps de César. Simon de Montfort la fit raser en 1209, après la prise de Carcassonne; rebâtie peu après, elle fut érigée en évêché par Jean XXII, qui en transféra plus tard le siége épiscopal à Aleth. A la suite des guerres de religion, Limoux fut détruite par ordre du roi de France. Reconstruite plus tard, elle tomba au pouvoir des protestants, auxquels elle fut reprise, en 1574, par le maréchal de Mirepoix, qui la saccagea encore.

LIMPIDE, adj. (du lat. *limpidus*, même sens). Clair, net, pur, transparent, diaphane. Liqueur *limpide*. L'eau des torrents, trouble au printemps, devient *limpide* en été. Toutes ces petites routes étaient bordées et traversées d'une eau *limpide* et claire. (J. J. Rousseau.) Sous un ciel *limpide*, la nature renaît brillante de fraîcheur et d'une jeunesse nouvelle. (Lamennais.) | L'eau commune qui sert à la boisson de l'homme doit être limpide; cette qualité n'est cependant pas toujours un signe caractéristique de la pureté et de la salubrité de l'eau; en effet, il n'est pas rare de rencontrer des eaux dont la limpidité est attrayante, et qui, soumises à l'analyse chimique, présentent dans leur composition du cuivre, de la baryte, substances si nuisibles à l'homme. En général, les eaux minérales, surtout les acidulées, sont très-limpides. Les urines sont très-limpides quand on a bu beaucoup d'eau; lorsque, durant les maladies aiguës, elles restent absolument claires, limpides, destituées de toute suspension, on a lieu de penser que la maladie n'est pas près de se terminer. Dans la fièvre ataxique, continue, sporadique, les urines, quoique très-variables, sont le plus souvent limpides, transparentes. Durant le prélude et les premières périodes des accès d'hystérie et d'hypocondrie, les urines sont claires et limpides. | Fig. *Style limpide*, Style dont la clarté et la pureté sont comparées à celles d'une eau limpide.

LIMPIDITÉ, s. f. (rad. *limpide*). Qualité de ce qui est limpide. La *limpidité* des eaux. La *limpidité* du diamant. La *limpidité* de l'atmosphère. | Fig. Cet écrivain se distingue par une grande *limpidité* de style. La *limpidité* de son âme se reflète dans ses yeux.

LIMULE, s. m. Zool. Genre de crustacés branchiopodes servant de type à une famille. Les limules sont particulièrement remarquables par leur corps suborbiculaire, un peu allongé et rétréci postérieurement, divisé en deux parties, une pour chaque division, très-creux en dessous, offrant en dessus deux sillons longitudinaux, un de chaque côté, et au milieu du dos une carène; leur queue est très-longue et pointue. Ce sont des animaux qui vivent dans les mers des pays chauds; pendant l'été, ils viennent le soir, presque toujours par couples, sur les plages sablonneuses ou marécageuses. Leurs mouvements sont très-lents et très-circonscrits, et lorsqu'ils marchent, on ne voit aucune des pattes; dès qu'on les touche, ils s'arrêtent et relèvent leur queue, qui est très-développée et très-redoutée dans l'Inde et en Caroline, parce qu'on croit que la piqûre en est venimeuse. Les limules restent toute la nuit hors de l'eau, et ne cherchent à se sauver que quand ils sentent que le danger commence à devenir imminent. Ces animaux sont communs dans le golfe du Mexique, sur les côtes de la Caroline, aux Moluques, et dans les mers du Japon et de la Chine.

LIMURE, s. f. Action de limer. La *limure* de cette grille sera longue. | État d'une chose limée. La *limure* de ces pistolets est très-fine. | Il se prend quelquefois dans le sens de *limaille*.

LIN, s. m. (du lat. *linum*, même sens). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *linées* ou *linacées*, précédemment réunie aux caryophyllées, renferme une soixantaine d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, appartenant à l'Europe et à l'Asie, et dont quelques-unes se recommandent par la beauté de leurs fleurs. L'espèce la plus importante est le *lin cultivé* ou *lin usuel*. Cette plante annuelle est cultivée pour sa graine, dont on extrait de l'huile, et principalement pour sa tige, qui renferme une matière textile de première importance. Cette tige, creuse et cylindrique, s'élève droite à la hauteur de cinquante à soixante centimètres; elle est garnie de feuilles étroites et pointues, disposées alternativement sur toute sa longueur; les fleurs, placées à l'extrémité des rameaux, présentent cinq pétales de couleur bleu clair; le fruit est une capsule presque ronde, terminée en pointe à sa partie supérieure, et divisée intérieurement en dix loges, dans chacune desquelles est renfermée une semence de couleur brune, brillante, et de forme aplatie et allongée. Le lin se plaît dans une terre profonde, friable, plutôt légère que compacte, et riche en humus; il réussit mieux sur les lieux élevés et les coteaux que dans les pays plats.

La propreté du terrain est une condition indispensable de la réussite. Plus on a mis de soins à le préparer, moins le sarclage est dispendieux dans la suite. Le sarclage est un des soins les plus importants, car la plante doit être entièrement délivrée des mauvaises herbes qui pourraient l'inquiéter dans sa végétation. Dans la Flandre française, où la culture du lin a été portée au plus haut degré de perfectionnement, on le sarcle trois ou quatre semaines après qu'il a été semé. Sa tige est haute alors d'environ quatre centimètres. Une nombreuse rangée de femmes et d'enfants, qui ont quitté leurs souliers pour ne pas meurtrir la plante naissante, enlèvent toutes les herbes à la main, et donnent au terrain une légère culture à l'aide d'une petite houe. L'opération se renouvelle au bout de huit jours, et aussi souvent qu'il est nécessaire. Le terrain étant bien labouré et fumé, on peut semer le lin aussitôt que les gelées ne sont plus à craindre. Comme il n'occupe le terrain qu'une petite partie de l'année, on peut le cultiver comme première production et comme culture dérobée. Pour avoir une filasse de bonne qualité, on arrache le lin aussitôt que les graines sont formées dans les capsules; on diminue l'adhérence à la partie ligneuse de la tige, soit en faisant macérer les plantes dans l'eau, soit en les exposant sur un pré à l'influence atmosphérique. Le rapport en filasse varie de 300 à 500 kilogr. par hectare, suivant la bonté de la culture et la variété cultivée. Le lin de Russie et de Riga est celui qui se distingue le plus par la longueur de sa tige, le petit nombre de ses branches latérales, et surtout par l'abondance et la finesse de son tissu. Le lin qu'on laisse parvenir à sa complète maturité donne huit et demi à onze hectolitres de graine par hectare. La bonne graine est arrondie, luisante, lourde, s'enflamme promptement et pétille sur les charbons ardents. Celle qui n'est pas mûre est légère, terne et plus aplatie. Il est bon de la conserver pendant deux ans, et quelques personnes pensent même qu'elle est d'autant meilleure qu'elle est plus vieille. Le commerce du lin en filasse est une source de richesses pour les parties septentrionales de la France. Pendant longtemps, les Hollandais ont eu la fabrication exclusive des huiles de lin de toute l'Europe. Les premiers essais pour filer le lin à la mécanique datent seulement du commencement de ce siècle. Ils sont dus à notre compatriote Philippe Girard, qui, par le talent, l'énergie, la persévérance qu'il mit dans cette entreprise, aussi bien que par les résultats qu'il obtint, doit être regardé comme le créateur de cet art. Avant lui, il est vrai, les Anglais avaient déjà fait quelques expériences, mais leur étonnante aptitude mécanique y avait échoué; toutefois, ils surent se servir des inventions du mécanicien français; ils les perfectionnèrent, et ils nous laissèrent même bientôt en arrière, car leur dévorante activité sut bientôt donner la plus haute importance à des découvertes dont nous ne tirâmes, nous, d'abord aucun parti. Les efforts de Philippe Girard restèrent infructueux pour la France jusque vers 1837, époque où les machines à filer le lin, perfectionnées, revinrent d'Angleterre en France; elles y furent rapportées par Decoster, qui, le premier, les a exécutées et fait connaître dans notre pays. L'industrie mécanique du lin est loin d'être aussi avancée que celles du coton et de la laine, qui semblent être arrivées à la perfection, tandis que celle du lin ne produit encore que des résultats en réalité inférieurs à ceux qu'on doit au travail manuel, puisqu'elle n'a pu encore produire les fils dont on se sert pour la batiste et la dentelle. Cependant, ses progrès ont été si rapides dans ces dernières années, qu'on peut être à peu près certain qu'elle arrivera à la perfection. Malheureusement, ce sera pour détruire les trop faibles ressources des modestes ménagères de nos campagnes, qui, travaillant isolées, sans ressources aucunes, ne pourront supporter la concurrence de l'industrie mécanique. Telle est la loi fatale d'une société basée sur l'individualisme! L'art de filer le chanvre est le même que l'art de filer le lin; il emploie les mêmes machines, et, à quelques exceptions près, les mêmes procédés. Le lin, dans le commerce, se présente généralement à l'état de filasse. Cependant on l'y rencontre aussi à l'état naturel, et en plusieurs espèces, dans lesquelles on le classe, d'après ses qualités essentielles, en *lin blanc*, *lin gris*, *lin tétard*, *lin grand*, *lin moyen* et *lin fin*. Le *lin blanc* est le plus estimé, et il est d'autant meilleur qu'il se rapproche plus du blanc d'argent. Il est toujours souple, doux et nerveux. C'est à cette variété qu'appartiennent les grands lins cultivés en Flandre, et appelés, à cause de leur hauteur, *lins ramés*. Elle comprend aussi les nuances jaunâtres. Vient ensuite le *lin gris*, dont le nom indique le caractère le plus frappant. Il est ordinairement plus souple, plus soyeux et plus fin que le lin blanc; mais il est moins nerveux. Il est d'ailleurs cultivé dans les mêmes endroits. Le *lin fin* est la variété la plus chère. On l'obtient en faisant un premier choix des lins les plus blancs, les plus longs et les plus fins dans le lin tétard. Le *lin moyen* est obtenu en faisant un second choix, après le précédent, dans le lin tétard. Le *lin tétard* est composé de lins qui restent après qu'on a fait ces différents triages. Il forme nécessairement la qualité la plus commune. Les lins bruts sont souvent avariés lorsqu'on les rencontre dans le commerce, ce qu'il est facile de reconnaître à leur odeur, qui est toujours un indice certain pour les personnes expérimentées. Il faut, pour que le lin soit de bonne qualité, que l'odeur en soit franche, et n'indique aucun goût de moisissure ni d'échauffure. Le lin brut subit, pour être amené à l'état de filasse, deux opérations: 1° le *rouissage*; 2° le *macquage*, *broyage* ou *teillage*. Ces deux opérations sont ordinairement pratiquées dans le voisinage du lieu où le lin a été récolté; aussi sont-elles généralement désignées sous le nom de *préparations agricoles*. Filer du *lin*. Toile de *lin*. Les réfugiés français avaient porté en

Lin.

Irlande et en Écosse la culture du *lin* et du chanvre. (Raynal.) | Absol. Se prend souvent, en poésie surtout, pour la toile, les vêtements et autres objets faits de lin. Le *lin* éclatant de blancheur. Le vieux pape était vêtu de pourpre et de *lin*. (Massillon.)

Je l'ai vu: son même air, son même habit de *lin*,
Sa démarche, ses yeux, et tous ses traits enfin.
(RACINE.)

| *Gris de lin*, Couleur qui ressemble à celle de la filasse de lin et de la toile écrue qui en provient, surtout de la filasse qui est grise avec un doux reflet nacré. Ruban *gris de lin*. | *Lin de marais*, Nom vulgaire de la linaigrette. | *Lin de la Nouvelle-Zélande*, Le phormium. | *Lin incombustible*, L'amiante.

LINACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, dont le lin est le type, et qui a été détachée des caryophyllées. On dit aussi *Linées*.

LINAIGRETTE, s. f. (de *lin* et *aigrette*). Bot. Genre de la famille des cypéracées, dont les fleurs se changent en houppes blanches et soyeuses qui pendent à son sommet lorsqu'elle est en fruit. Cette plante, appelée aussi *Lin des marais* et *Lin des prés*, croît surtout dans les endroits marécageux de l'Europe et de l'Amérique boréale. On emploie en Laponie les longues soies qui entourent ses graines pour faire des tissus qui sont toujours fort grossiers. Les *linaigrettes* ne sont broutées que par les ruminants, et seulement lorsqu'elles sont jeunes.

LINAIRE, s. f. (pron. *linère*; du lat. *linearis*, linéaire). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement, notamment la *linaire* à fleurs d'orghis de Maroc et la *linaire* des Alpes, mais dont la plupart, très-répandues dans nos campagnes, où les bestiaux les dédaignent, ne peuvent avoir d'autre usage que de servir à faire de la litière. La plus commune, la *linaire vulgaire*, est vivace, croît sur les bords des fossés, dans tous les terrains incultes et gras, et fleurit en été. C'est une jolie plante, qu'on place avec avantage dans les parterres, et sur les bords des gazons, dans les jardins paysagers. Sa fleur est d'un jaune brillant. Son odeur est fétide et sa saveur légèrement salée et amère. Elle passe pour résolutive et émolliente.

LINCEUL, s. m. (du lat. *linteolum*, dim. de *linteum*, linge, drap). Drap de toile dont on se sert pour ensevelir les morts. Le funèbre *linceul*. Joseph, ayant pris le corps, l'enveloppa dans un *linceul* blanc. (Saint Mathieu.) Le *linceul* de l'enfant était blanc.

. . . . . Dans un transport féroce
Je lui fis un *linceul* de sa robe de noce.
(LAMARTINE.)

| Fig. Tout ce qui enveloppe comme un linceul de mort. Les noirs *linceuls* des nuits sur l'horizon se posent. (V. H.) L'oubli, ce second *linceul* des morts.

LINÇOIR, s. m. Constr. Pièce de bois dans laquelle on assemble les solives d'un plancher au-dessus d'une baie, et les chevrons aux lucarnes et au passage d'une cheminée. On doit choisir d'excellent bois, du chêne ou de l'orme, pour les *linçoirs*.

LINCOLN. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Lincoln, à 190 kilom. N. O. de Londres; 17,536 habit. Évêché; belle cathédrale gothique. Peu de manufactures; brasseries. Jadis plus importante qu'aujourd'hui. Ruines et monuments d'architecture saxonne et normande. | Le comté de *Lincoln*, situé entre ceux d'York au N.; de Rutland, de Northampton, de Cambridge au S., et la mer du Nord, à l'E.; a 130 kilom. sur 60, et compte 410,000 habit. Côte plate, peu favorable à la navigation. Sol varié, fertile en général. On distingue dans le comté trois parties principales: Lindsey, Kesteven et Holland. Primitivement habité par les *Coritani*, ce pays fit partie de la Bretagne première sous les Romains, et du royaume de Mercie dans l'Heptarchie. | LINCOLN (*Abraham*). Président des États-Unis d'Amérique, promoteur de l'abolition de l'esclavage, assassiné en 1865. Que son nom passe à la postérité avec les bénédictions des esclaves affranchis!

LINDÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Cet arbrisseau est originaire du Japon. Les naturels du pays font avec son bois des pinceaux souples avec lesquels ils se nettoient les dents.

LINDERNIE, s. f. Genre de plantes dicotylédones voisines des scrofulariées, qui se trouvent dans les marais et les lieux aquatiques en Alsace, en Bourgogne, en Bretagne; elle croît aussi en Piémont.

LINÉAIRE, adj. (pron. *linéère*; du lat. *linearis*, même signif.; fait de *linea*, ligne). Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. Dessin *linéaire*. Perspective *linéaire*. | *Mesures linéaires*, Mesures de longueur. | Algèb. Qui est du premier degré ou qui n'admet qu'une seule solution. Équation *linéaire*. Problème *linéaire*. | *Quantité linéaire*, Qui ne représente ni une surface ni un solide. | Bot. *Feuille linéaire*, Feuille très-étroite, aplatie, à peu près égale dans toute sa longueur et à côtes parallèles. Les feuilles de la plupart des graminées sont *linéaires*. Le blé a des harmonies avec le soleil par ses feuilles *linéaires* et un peu concaves, qui en réfléchissent les rayons à son centre. (B. de St-Pierre.) Les feuilles *linéaires* des roseaux.

LINÉAL, ALE, adj. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice. Harmonie *linéale*. Situation *linéale*. | Jurisp. Qui est dans l'ordre d'une ligne de parenté. Succession, substitution *linéale*. | Pas de pluriel masculin.

LINÉALEMENT, adv. T. de beaux-arts. Relativement aux lignes, d'une manière linéale.

LINÉAMENT, s. m. (pron. *linéaman*; du lat. *lineamentum*, même signif.; fait de *linea*, ligne). Trait, ligne délicate qu'on observe sur le visage, qui en forme la délicatesse, en fait conserver l'image et en cause la ressemblance avec quelque autre. Voyez le plus beau corps du monde: sitôt que l'âme s'est retirée, bien que les *linéaments* soient presque les mêmes, cette fleur de beauté s'efface, et cette bonne grâce s'évanouit. (Bossuet.) C'est par l'inspection des *linéaments* du visage que les physionomistes prétendent reconnaître le caractère et les inclinations des individus qu'ils soumettent à leurs observations. Quelques physiologistes, et entre autres Bonnet, appellent du nom de *linéaments* les premières traces d'organisation de l'embryon de l'homme et des animaux. Dans les affections de l'âme et dans celles du corps, les linéaments ou traits de visage éprouvent des altérations soit passagères, soit durables. | Fig. Ébauche, esquisse. C'est en se rappelant sans cesse ces premiers *linéaments*, qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales. (Buffon.)

LINÉATIFOLIÉ, IÉE, adj. (du lat. *lineatus*, marqué de lignes; *folium*, feuille.) Bot. Se dit d'une feuille à nervures présentant des lignes parallèles.

LINÉOLAIRE, adj. (du lat. *lineolaris*, même signif. ; fait de *linea*, ligne). Bot. Qui ressemble à un simple trait, à une ligne. Tige, feuille *linéolaire*.

LINGARD, s. m. Fil de chaîne empesé qui sert à réparer les fils qui se rompent dans le tissage.

LINGARD (JOHN). Historien anglais, né en 1769, à Hornby, près de Lancastre, mort dans ce même lieu en 1851. Il débuta comme historien en 1809, en publiant les *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, qui annonçaient de profondes recherches ; puis il consacra tous ses loisirs à la rédaction du grand ouvrage auquel son nom est resté attaché, son *Histoire d'Angleterre* (depuis l'invasion des Romains jusqu'à la révolution de 1688). Cette histoire, un des grands monuments dont s'honore la littérature anglaise en ce siècle, se place à côté ou plutôt en face de celle de Hume. *Histoire d'Angleterre*, par *Lingard*.

LINGE, s. m. (du lat. *lineum*, fait de *lin* ; de *lineum*, on a fait *linjum* et *lingum*, puis *linge*, qui ne s'est dit d'abord que de la toile de lin, puis successivement de celle du chanvre et même de celle du coton). Toile mise en œuvre suivant les différents usages auxquels on veut l'employer. Ouvrière en *linge*. Vieux *linge*. Raccommoder du *linge*. *Linge* de corps. Gros *linge*. Menu *linge*. Changer de *linge*. Coudre du *linge*. Le *linge*, après avoir servi aux besoins de la vie, dans l'économie domestique, devient encore d'un usage précieux dans le pansement des plaies. | Fig. *Laver son linge sale en famille*, Arranger ses affaires domestiques à huis clos, sans mettre les étrangers dans ses confidences. | Il paraît, d'après Théophraste, que les Grecs portèrent la laine sur la peau, et que la tunique de lin recouvrait ce premier vêtement. Pollux parle de la cyparisse de lin, qui était courte et finissait au milieu de la cuisse ; elle était sans manches et avait peu de plis, comme on en voit des exemples dans des vases recueillis par Hamilton. Les femmes grecques se baignaient avec, et les courtisanes ne la quittaient même pas dans le bain. Ces cyparisses étaient quelquefois de coton, de byssus et même de soie ; les plus belles se fabriquaient à Cos ; et, si on en croit Procope, ces dernières servaient à des usages hygiéniques. Les Romains des premiers siècles, et surtout ceux de la République, portèrent la toge immédiatement sur la peau, comme les anciens Grecs portèrent le pallium. Caton le censeur, le plus sale des citoyens de Rome, essaya de renouveler ce dégoûtant usage, en déclamant contre ceux qui portaient la chemise sous le manteau. Suivant Paul Diacre, ou plutôt Festus, la chemise des dames romaines, qui était de lin, s'appelait *supparus*. Ce fut deux siècles avant l'ère vulgaire qu'Apulée nomma *interula linea* ou *byssina*, l'espèce de tunique de lin ou de coton que les hommes et les femmes portaient sur la peau ; celles des premiers s'appelaient *subucula*, et celles des autres *indusium* ; elles étaient toujours d'un tissu très-fin pour les femmes, et se nouaient par devant avec des cordons. Cette chemise était le déshabillé du matin pour les dames, qui se soulageaient aussi dans le jour de la gêne de la ceinture, ou *strophium*, en se mettant en chemise. Ces tuniques couvraient alors une partie du bras, et étaient assez longues pour cacher les cuisses. Cette partie du vêtement fut enfin appelée *camisia*, et ce fut parmi les soldats qu'elle porta plus généralement ce nom. Chez les Juifs, les prêtres et les lévites avaient des robes de lin, et on sait que David était seulement vêtu d'un éphob de cette substance quand il dansa devant l'arche. Les Illyriens, les Goths, les Hérules, les Vandales, portaient une tunique de lin et une culotte de même toile. Du temps de Frédéric Barberousse et de Frédéric II, aux XIIe et XIIIe siècles, les chemises étaient de serge et non de lin. Ce ne fut qu'à cette époque que l'on connut en Europe la toile de chanvre, et que l'on commença à y cultiver cette plante. | Les draps, les taies d'oreillers, les chemises, les cols, les collerettes, les fichus, les camisoles, les cravates constituent ce qu'on appelle communément *linge de corps*. | Le *linge de ménage* se compose des torchons, des tabliers de cuisine et de chambre, et d'autres pièces du même genre ; les nappes, napperons et serviettes sont dits *linge de table*. Le linge de table est l'objet d'une fabrication spéciale et très-importante ; on le distingue en *linge uni* ou *linge ouvragé*. Le premier est une toile ordinaire dont l'emploi particulier est indiqué par deux bandes, dites *liteaux*, tissées à la distance de 0^m,15 à 0^m,30 de chaque extrémité de la serviette. Le linge ouvragé se divise en *ourré* ou *damassé* : le premier est un tissu dont les dispositions simples, telles que le *damier*, *l'œil de perdrix*, peuvent s'exécuter sur le métier ordinaire ; le second comprend le linge à dessins riches et compliqués, tels que fleurs, bouquets et figures d'hommes. Il n'y a pas encore longtemps, la Belgique fournissait à peu près la totalité du linge ouvré un peu fin nécessaire à la consommation française ; grâce à l'introduction des fils mécaniques anglais, nous commençons à nous affranchir de ce tribut. Il en est de même du linge damassé que nous tirions presque exclusivement, il y a une trentaine d'années, de la Saxe et de la Silésie. Nos fabriques établissent aujourd'hui du linge damassé supérieur, pour la perfection, à tout ce qui vient de l'étranger. | La femme qui renonce à la communauté a droit de retirer les *linges* et hardes à son usage. Sous le régime dotal, soit que le trousseau de la femme ait été ou non estimé par le contrat, elle a le droit de retirer ses *linges* et hardes à son usage actuel, sauf à précompter leur valeur lorsque ces linges et hardes auront été constitués avec estimation.

LINGER, ÈRE, s. (rad. *linge*). Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge. Magasin de *linger*, de *lingère*. Les *lingères* sont nombreuses à Paris. | Adjectiv. Marchand *linger*, marchande *lingère*. | Les différentes sortes de coutures qu'emploie la *lingère* pour confectionner tous les ouvrages dont elle se charge, constituent ce qu'il y a de plus important dans l'art qu'elle exerce. Lorsque les pièces sont coupées, on les assemble par des coutures qui varient selon le plus ou le moins de solidité qu'exigent les objets, ainsi que leur nature. On distingue neuf sortes de points particuliers, dont on se sert pour faire les différentes coutures : 1° Le *surjet*, qui sert à réunir deux morceaux de toile ou de dentelle avec le plus de solidité et de propreté possibles. 2° Le *point de côté*, qui est employé pour faire les *ourlets*. Ce point ne se fait qu'au bord de la toile et pour remplacer la lisière, afin d'arrêter les fils du tissu, qui sans cela se défileraient. 3° Le *faux ourlet*, qui se fait comme l'*ourlet* ; on ne double la toile qu'une fois. 4° L'*arrière-point*, qui est une des coutures les plus solides et les plus agréables à la vue ; elle présente une suite de points sans intervalle entre eux. 5° Le *point devant*, qui donne une couture légère ; on s'en sert pour *froncer*, *bâtir*. 6° La *couture rabattue*, qui s'emploie après qu'on a fait le *surjet* sur deux pièces dont l'une n'a pas de lisière. 7° Le *point noué*, qui se fait comme le *surjet*, mais à chaque point, avant de le serrer, on passe l'aiguille dans l'anneau que forme naturellement le fil de ce point. 8° Le *point croisé*, qui ne s'emploie que pour remplacer l'*ourlet*, dans les pièces qui doivent s'appliquer sur la peau ; l'*ourlet*, devenant alors trop gros et trop dur, serait très-désagréable et pourrait blesser. 9° Le *point de marque*, qui est employé à marquer le linge. C'est un point croisé, qu'on ne fait pas au hasard, et pour lequel il faut compter les fils. Le plus difficile dans l'art de la *lingère*, c'est de couper les étoffes pour en tirer le meilleur parti.

LINGERIE, s. f. (rad. *linge*). Commerce de linge. Cette ouvrière travaille dans la *lingerie*. La *lingerie* est en souffrance. | Dans les hôpitaux, les colléges, les grandes maisons, Le lieu où l'on serre le linge et où l'on en fait la distribution suivant les besoins. Être à la *lingerie*. Aller à la *lingerie*.

LINGONES. Géogr. Peuple de la Gaule, habitait entre les Éduens au S., les Sénonais à l'O., les Séquaniens à l'E., dans le pays qui forma depuis la Champagne orientale et la partie N. O. de la Bourgogne, et avait pour chef-lieu *Lingones*, aujourd'hui Langres. C'était, au temps de César, un des peuples les plus puissants de la Gaule. Une partie des Lingones s'étaient établis vers l'embouchure du Pô, où ils avaient pour capitale *Spina*. Ils occupaient le pays appelé Romagne, Ferrarais et Polésine de Rovigo. Le pays s'étendait sur le golfe Adriatique.

LINGOT, s. m. (du lat. *lingua*, langue, sans doute à cause de sa forme). Morceau de métal fondu, qui n'est ni ouvragé, ni monnayé. *Lingot* d'or, d'argent. Il y a deux ans qu'il est revenu des Indes, chargé d'une grande quantité de *lingots* qu'il a changés en espèces. (Le Sage.) | Fig. En étudiant les vertus du peuple, j'y ai trouvé plus d'une fois des *lingots* d'or sur du fumier. (Bern. de Saint-Pierre.) Des qualités trop supérieures rendent quelquefois un homme moins propre à la société : on ne va pas au marché avec des *lingots* ; on y va avec de l'argent ou de la petite monnaie. (Champfort.) | Les métaux susceptibles de se fondre à une température plus ou moins élevée peuvent être coulés dans des moules, où, par conséquent, on leur donne les différentes formes sous lesquelles ils doivent être ouvrés ou employés ; mais, pour la facilité de leur transport ou de leur emmagasinement, on les coule souvent dans des cavités le plus ordinairement pyramidales, quelquefois semi-cylindriques, arrondies ou non à leurs extrémités. Quand ces cavités sont creusées dans le sable, comme pour la fonte, on obtient, suivant leur dimension, des gueuses ou des gueusets ; quand elles le sont dans une masse de fonte ou de fer, les pièces de métal prennent le nom de *lingots*, et les vases celui de *lingotières*. | T. de chasse. Petit cylindre de fer ou de plomb dont on charge un fusil. Tirer un sanglier avec des *lingots*. | Typogr. Morceau de fonte, interligne très-grosse dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, et principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page divisée en colonnes.

LINGOTIÈRE, s. f. Moule où l'on coule les métaux qu'on veut réduire en lingot. Dans la plupart des cas, les lingotières sont formées d'une masse de fonte, dans laquelle est pratiquée une cavité que l'on remplit de métal fondu ; dans quelques autres, la lingotière est formée de deux pièces, dans chacune desquelles est creusée la moitié de l'épaisseur du lingot, et qui se réunissent par le moyen d'un nombre convenable de liens en fer ; à l'une des extrémités, se trouve un jet pour la coulée. Dans le premier cas, le métal est coulé à moule ouvert ; sa surface supérieure est irrégulière, suivant la contraction ou la dilatation que le métal éprouve en se solidifiant ; dans le second cas, les deux surfaces sont semblables, mais il existe des rebarbes sur les deux côtés du lingot.

LINGUAL, ALE, adj. (du lat. *lingua*, langue). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la langue. Os *lingual*. Muscle *lingual*. Nerf *lingual*. Artère *linguale*. | Gramm. *Articulations, consonnes linguales*. Celles qui sont formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. D, T, L, N, R, sont des consonnes *linguales*. | Substantiv. Une *linguale*. La *linguale* T. | Il se dit des consonnes sanscrites du troisième ordre, qui sont : *ta*, *tha*, *da*, *dha* et *na*, et des lettres hébraïques du quatrième ordre : *daleth*, *teth*, *lamed*, *noun* et *thav*.

LINGUET, s. m. Mar. Pièce de bois ou de fer fixée par une de ses extrémités sur le pont du navire, et destinée à arrêter le cabestan. | Sorte de satin. La belle portait bravement une jupe de *linguet* rouge.

LINGUISTE, s. Celui, celle qui écrit sur les principes et les rapports des langues ou qui en fait une étude spéciale. Fidèles à la tradition mosaïque, les premiers *linguistes* divisaient tous les idiomes connus en trois branches, auxquelles ils donnaient les noms des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. Tous les *linguistes* qui prennent la Bible pour guide se fourvoient. Rien n'est plus rare qu'un véritable *linguiste*. Une *linguiste*. Les *linguistes* américains.

LINGUISTIQUE, s. f. (du lat. *lingua*, langue). Étude des langues dans leurs rapports entre elles ; science de la grammaire générale appliquée d'une manière comparative aux diverses langues. La *linguistique*, science toute moderne, offre un puissant intérêt historique et psychologique, car c'est elle qui nous permet de remonter au delà des données de l'histoire et de la tradition, jusqu'à l'origine des nations, de suivre à travers les siècles les migrations des peuples, de retrouver les traces de leur séjour dans les différentes parties du monde, et tout en jetant quelque lumière sur la géographie ancienne, elle fournit de précieux documents sur le développement successif des facultés de l'homme. C'est pour ces raisons que la linguistique tient un rang important parmi les sciences. | Néanmoins, les systèmes des linguistes sont si divers, si opposés, qu'on ne peut regarder aujourd'hui la linguistique que comme une science dans l'enfance, manquant encore de bases solides et de lois fixes universellement acceptées et uniformément appliquées. Cela tient en partie au petit nombre de personnes qui se consacrent à cette étude, attendu le bagage de connaissances multiples qu'il faut préalablement posséder pour l'aborder avec fruit. Cela tient aussi à ce qu'il a été conçu des systèmes *à priori*, avant toute connaissance des principes, des lois et des faits de cette science, et que les auteurs de ces systèmes, gens prévenus nécessairement en faveur de leurs idées, interprètent les lois, les faits, et appliquent les principes chacun à sa fantaisie ou dans le sens qui lui est favorable. Ce n'est pas là évidemment le caractère d'une science constituée. Pour que les lois de cette nouvelle science se dégagent et brillent aux yeux de tous, pour que ses principes se fixent et fassent autorité, enfin pour que les mêmes faits ne reçoivent plus arbitrairement les interprétations les plus opposées, selon que le point de départ, par exemple, est l'hébreu, le sanscrit ou le gaulois, il faut que les auteurs des différents systèmes en présence aient disparu et aient été remplacés par une génération plus éclairée, plus calme et surtout plus impartiale. La linguistique deviendra alors une véritable science, différant autant de la linguistique actuelle que la chimie diffère de l'ancienne alchimie. C'est une loi de la nature que chaque science ait sa période d'incubation, de débilité,

d'incertitudes, de tâtonnements avant de pouvoir se constituer et prendre rang parmi les phares lumineux destinés à éclairer la marche de l'esprit humain. (C. Henricy.) V. LANGUE. | Adj. Qui a rapport aux langues. Recherches, études *linguistiques*.

LINGUISUGE, adj. (du lat. *lingua*, langue; *sugo*, je suce). Qui a une langue en forme de suçoir. | S. m. pl. Classe d'insectes édentés, composant ceux dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue propre à sucer, ou les hyménoptères.

LINGULE, s. f. Antiq. Épée romaine qui était longue et étroite. | Zool. Genre de mollusques acéphales bivalves, de la classe des branchiopodes. L'animal des lingules a une forme ovale allongée, analogue à celle de la *langue* ou d'un bec de canard; il est enveloppé d'un manteau ouvert dans toute sa moitié antérieure. Il est verdâtre. La *lingule* vit près de la surface des eaux, fixée aux rochers ou enfoncée dans le sable. Elle habite les mers tropicales de l'Inde et de l'Amérique. Sa chair y est recherchée.

LINIER, IÈRE, s. (rad. *lin*). Celui, celle qui prépare et vend du lin. | Adj. Qui a rapport au lin. Ne s'emploie guère qu'au féminin et dans cette locution : *Industrie linière*.

LINIÈRE, s. f. (rad. *lin*). Terre semée en lin, dans laquelle on sème habituellement du lin.

LINIMENT, s. m. (pron. *liniman*; du lat. *linimentum*, même sens; de *linire*, oindre, graisser). Pharm. Médicament fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions et qui est propre à adoucir, amollir, résoudre. Il y a des *liniments* relâchants, narcotiques, purgatifs, excitants et irritants. Il est nécessaire de varier l'application des *liniments* pour qu'ils fassent plus d'effet. (Mérat.)

LININE, s. f. Chim. Substance retirée d'une espèce de lin, le *linum catharticum*.

LINNÉ OU LINNÉE (CHARLES). Célèbre naturaliste suédois, né en 1707, à Ræshult (Smœland), mort en 1778, était fils d'un pasteur de campagne. Il était en apprentissage chez un cordonnier, lorsqu'un médecin, ami de sa famille, reconnut ses dispositions et lui fournit les moyens d'étudier. Placé à Upsal auprès d'Olaüs Rudbeck, professeur de botanique, il conçut dès lors (1730) la première idée de son système de classification. Il fut chargé, en 1732, par la Société royale d'Upsal, de voyager en Laponie, pour décrire les plantes de ce pays; puis, ayant éprouvé quelque dégoût que lui suscitait la jalousie, il alla en Hollande, étudia la médecine à Leyde, sous Boërhaave, qui sut l'apprécier, et passa trois ans près de G. Clifford, riche amateur, qui lui confia le soin de son cabinet et de ses jardins; c'est là qu'il publia ses premiers ouvrages (1735-1738). Il visita l'Angleterre, la France, connut à Paris Bernard de Jussieu, avec lequel il se lia étroitement; fut, à son retour, nommé médecin du roi de Suède, et enfin professeur de botanique à l'université d'Upsal (1741). Il occupa cette chaire pendant trente-sept ans. Linné donna à la botanique une classification méthodique, qu'il fonda sur les organes sexuels des plantes; créa pour cette science une langue commode, régulière, uniforme, adaptée aux nouvelles observations qu'il avait faites, et définit chaque genre et chaque espèce par des phrases d'une brièveté et d'une précision admirables. Il étendit sa réforme aux deux autres branches de l'histoire naturelle, la minéralogie et la zoologie, mais avec moins de bonheur. Malgré ses mérites, la classification de Linné a le défaut d'être artificielle et de rompre souvent les vrais rapports naturels des êtres; elle rencontra de puissants adversaires, entre autres Buffon, Adanson, Haller, et finit par céder le pas à la méthode naturelle de Jussieu. Les principaux ouvrages de Linné sont : *Systema naturæ*, où il pose les bases d'une distribution méthodique des trois règnes de la nature; *Fundamenta botanicæ*, où il donne les règles à suivre pour reconstituer la botanique; *Bibliotheca botanica*, où il fait connaître les ouvrages publiés sur cette science; *Genera plantarum*, *Classes plantarum*, *Philosophia botanica*, où il reproduit, en les coordonnant, tous ses travaux précédents.

LINNÉE, s. f. (de *Linnæus*, naturaliste suédois). Bot. Genre de la famille des caprifoliacées, renferme des plantes herbacées analogues au chèvrefeuille, rampantes, à racines fibreuses, vivaces; à tiges filiformes munies de quelques poils blancs; à feuilles toujours vertes et opposées; à fleurs blanches, penchées et velues, exhalant une odeur agréable. La *linnée* croît dans les régions boréales ou sur les hautes montagnes. On la cultive à l'ombre, dans le terreau de bruyère; elle se perpétue de marcottes, de boutures et de graines.

LINON, s. m. (rad *lin*). Comm. Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée. *De la toile de linon*, ou plus ordinairement, *du linon*. | Cette étoffe de lin n'est autre chose qu'une batiste extrêmement claire et d'un apprêt très-ferme. C'est dans le départ. du Nord, aux environs de Valenciennes, de Cambrai et de Bapaume, qu'on récolte le beau lin dont elle est faite, et que se trouvent les femmes qui le filent à la main, les ouvriers qui le tissent et les blanchisseries qui lui donnent un blanc si éclatant. La belle enfant avait une jupe de *linon*.

LINOT, s. m. Ornithol. Synon. de *Linotte*. | Se dit des petits de la linotte. Si l'on élève un jeune *linot* avec un pinson ou un rossignol, il adopte le ramage et surtout cette partie du chant du pinson qu'on appelle boute-selle. Pris quelques jours après leur éclosion, les jeunes *linots* sont susceptibles d'éducation et deviennent très-familiers; ils répètent tous les airs qu'on leur siffle, sans alors avoir un chant qui, à proprement parler, leur soit particulier.

LINOTTE, s. f. (rad. *lin*). Ornithol. Petit oiseau de la famille des granivores et du genre fringille. Les *linottes* ont le bec tout à fait conique, court, sans renflement à la base ni sur aucun point de son étendue. Ces oiseaux vivent réunis, excepté toutefois à l'époque de la reproduction. L'été, ils se tiennent sur la lisière des bois, des grandes forêts et généralement dans les halliers, les haies et les buissons, et l'hiver ils descendent dans les plaines

Linotte.

et les lieux découverts et cultivés. La plupart des espèces chantent très-agréablement, et le printemps est l'époque où leur chant a le plus d'éclat. Les *linottes* font leur principale nourriture de jeunes graines de lin, de navette, de chanvre, et l'hiver elles recherchent indistinctement toutes les graines qu'elles rencontrent. Le type de ce genre est la *linotte ordinaire* ou des vignes; elle se trouve communément en France, en Angleterre, en Allemagne, dans les provinces méridionales de la Russie et en Grèce. Plusieurs curieux ont fait exprès le voyage de Londres à Kensington pour avoir la satisfaction d'entendre la *linotte* d'un apothicaire, qui articulait les mots *pretty boy*. (Buffon.) | Fig. et famil. *C'est une tête de linotte, il a une tête de linotte*, Il a peu de jugement, son esprit est fort léger, par allusion à la petitesse de la tête de la linotte.

LINTÉAIRE, adj. (du lat. *linteum*, linge). Anc. géom. *Courbe linteaire*, Courbe représentée par une corde lâche suspendue à deux points fixes.

LINTEAU, s. m. (pron. *lin-to*). Pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. | Bout de fer placé au haut d'une porte, pour recevoir les tourillons.

LINUS. Célèbre personnage des temps héroïques; n'est autre que le chant personnifié. Rien de plus confus et de plus incohérent que les mythes qui se rapportent à ce chantre antique. Fils d'Apollon d'Amphonare, de Neptune, d'Œagre ou d'Isménius, il a tour à tour pour mère Terpsichore, Euterpe, Uranie, Psamathe, Calliope, Chaliope. Il inventa la mélodie et le rhythme, et périt de la main d'Apollon pour avoir osé défier ce dieu au combat du chant. On institua des fêtes en son honneur, et l'on donna son nom à un chant de deuil. Une autre tradition raconte que, Psamathe l'ayant exposé pour échapper à la vengeance de Cratapos, il fut dévoré par des chiens. A cette nouvelle, elle s'abandonna à la plus violente douleur; son père devina sa faute, la fit périr. Aussitôt Apollon, amant de Psamathe, frappa d'une peste terrible la ville d'Argos, qui s'efforça d'apaiser le dieu par des sacrifices pendant lesquels les femmes argiennes chantaient des hymnes funèbres. Thèbes disputait à Argos l'honneur de posséder le tombeau de ce chantre célèbre. Les traditions regardent Orphée, Thamyris et Hercule comme disciples de Linus dans l'art musical.

LION, LIONNE, s. (du gr. λέων, d'où le lat. *leo*, même sens dans l'une et l'autre langue). Zool. Espèce du genre chat, très-remarquable par sa taille et sa force, qui l'ont rendu de tout temps célèbre et l'ont fait regarder comme le roi des animaux. Il se distingue facilement des autres espèces du même genre par sa queue floconnéuse au bout et par l'épaisse crinière qui orne le cou du mâle. Le malheureux *lion* se déchire lui-même. (La Fontaine.) Les *lions* de la plus grande taille ont environ huit ou neuf pieds de longueur depuis le mufle jusqu'à l'origine de la queue, qui est elle-même longue d'environ quatre pieds. (Buffon.) L'extérieur du *lion* ne dément point ses grandes qualités intérieures; il a la figure imposante, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible. (Id.) | Nous laisserons de côté, dans cet article, tout le lyrisme des poètes et des naturalistes de l'école de Buffon, et nous nous contenterons, pour faire connaître ce superbe animal, de transcrire les belles et curieuses observations qu'a faites sur le *lion*, sur son éducation, sur ses mœurs et ses habitudes, le lieutenant Gérard, dit le *Tueur de lions*. Il s'agit particulièrement dans ce qui suit du lion d'Algérie, mais cela peut s'appliquer, à quelques légères différences près, à tous les lions du globe. « On sait que le lion appartient à l'espèce féline, et, chose singulière, les naturalistes les plus éminents qui ont écrit sur cet animal l'ont traité comme s'il vivait au grand jour, et aucun d'eux n'a levé le voile de ses habitudes nocturnes. C'est ordinairement à la fin de janvier qu'a lieu l'accouplement des lions et des lionnes. Le travail de la dentition faisant mourir un grand nombre de ces dernières, les mâles sont d'un tiers plus nombreux que les femelles. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer une de ces dames accompagnée de trois ou quatre prétendants, se livrant entre eux des combats à outrance jusqu'à ce que, ennuyée de voir que ces galants ne parviennent pas à s'étrangler pour elle, la lionne les mène vers un grand vieux lion dont elle a apprécié la valeur en l'entendant rugir. Les amoureux en prennent bravement leur parti et arrivent avec la lionne en présence du rival préféré. Les pourparlers ne sont jamais longs et le résultat est toujours certain. Attaqué par les trois imprudents, le vieux lion les reçoit sans bouger; du premier coup de gueule il étrangle celui-ci, du second il broie la jambe de celui-là, et le troisième est bien heureux s'il s'en va avec un œil, laissant l'autre au bout d'une des griffes du maître. La place une fois libre, le noble animal secoue bruyamment sa crinière, dont une partie s'envole au gré du vent, puis il va se coucher près de la lionne, qui, pour premier gage d'affection, lèche d'un air câlin les blessures qu'il a reçues pour elle. Lorsque deux lions adultes se rencontrent sur le même terrain, les choses ne se passent pas ainsi. Il s'ensuit toujours un combat singulier, et très-souvent il se termine par la mort des deux prétendants. Les lionnes sont très-peu fidèles. Ce qu'elles recherchent d'abord, c'est un mâle adulte et fort qui les débarrasse des jeunes lions dont les combats continuels les ennuient; mais dès qu'un lion plus fort se présente, il est toujours le bienvenu. Il n'en est pas de même du lion, qui, à moins d'y être contraint, ne quitte jamais sa compagne et a pour elle une affection, des soins et des égards dignes d'un meilleur sort. Depuis le moment où le couple léonin quitte son repaire jusqu'à sa rentrée, c'est toujours la lionne qui va devant. Lorsqu'il lui plaît de s'arrêter, le lion fait comme elle. Arrivent-ils près d'un douar qui doit fournir le souper, la lionne se couche tandis que son époux s'élance bravement au milieu du parc et lui apporte ce qu'il a trouvé de meilleur. Il la regarde manger avec un plaisir infini, tout en veillant à ce que rien ne puisse la déranger ni la troubler pendant son repas, et il ne pense à assouvir sa faim que lorsque sa compagne est repue. Il n'y a pas de tendresses qu'il n'ait pour elle pendant et après la saison des amours. Quand la lionne sent qu'elle est sur le point de mettre bas (c. à d. à la fin de décembre ou au commencement de janvier), elle cherche un ravin impénétrable et isolé,

pour y déposer sa progéniture. Les portées varient de un à trois petits, suivant l'âge et la force des lionnes, mais elles sont ordinairement de deux petits, un mâle et une femelle. Durant les premiers jours qui suivent la naissance des lionceaux, la mère ne les quitte pas un seul instant, et le père pourvoit à tous ses besoins. Ce n'est que lorsque les enfants ont atteint l'âge de trois mois et passé la crise de dentition, mortelle pour un grand nombre de jeunes lionnes, que la mère les sèvre en s'éloignant chaque jour pendant quelques heures, et leur donnant de la chair de mouton soigneusement dépouillée et déchiquetée par petits morceaux. Le lion, dont le caractère est très-grave quand il devient adulte, n'aime pas à rester près de ses enfants, qui le fatiguent de leurs jeux. Afin d'être plus tranquille, il se fait une demeure dans le voisinage pour être à même de venir au secours de sa famille en cas de besoin. A l'âge de quatre à cinq mois, les lionceaux suivent leur mère la nuit jusqu'à la lisière du bois, où le lion leur apporte le dîner. A six mois, par une nuit bien noire, toute la famille change de repaire, et depuis cette époque jusqu'au moment où ils doivent se séparer de leurs parents, les petits voyagent constamment. De huit mois à un an, les lionceaux commencent à attaquer les troupeaux de moutons et de chèvres qui, pendant le jour, viennent dans le voisinage de leur demeure. Quelquefois ils s'en prennent aux bœufs, mais ils sont encore si maladroits, qu'il y a souvent dix blessés pour un mort, et que le père est obligé d'intervenir. Ce n'est qu'à deux ans que les jeunes lions savent étrangler un cheval, un bœuf, un chameau d'un seul coup de gueule à la gorge, et franchir les haies de deux mètres de haut qui sont réputées protéger les douars. Cette période d'un an à deux ans est vraiment ruineuse pour les populations. En effet, la famille ne tue pas seulement pour se nourrir, mais encore pour apprendre à tuer. Il est facile de comprendre ce que doit coûter un pareil apprentissage à ceux qui en fournissent les éléments. A la troisième année, les lionceaux quittent leurs parents pour s'accoupler, et ceux-ci, afin de ne pas rester seuls, les remplacent par une nouvelle famille. Les lions ne sont adultes qu'à huit ans. A cet âge, ils ont acquis toute leur force, et le mâle, d'un tiers plus grand que la femelle, a toute sa crinière. Qu'on ne juge pas des lions vivant à l'état sauvage par les lions dégénérés que l'on voit dans les ménageries. Ces derniers ont été pris à la mamelle et élevés comme des lapins de choux, privés du lait de la mère, de la vie au grand air, de la liberté, et enfin d'une nourriture saine et abondante. De là ces formes mesquines et grêles, ce regard malheureux, cette maigreur maladive et cette crinière absente qui leur donne un faux air de caniches et les ferait renier de leurs pareils vivant à l'état de nature. Il y a en Algérie trois espèces de lions : le lion noir, le lion fauve et le lion gris, que les Arabes appellent *el adrea*, *el asfar*, *el zaryouri*. Le lion noir, beaucoup plus rare que les deux autres, est un peu moins grand, mais plus fort de la tête, de l'encolure, des reins et des jambes. Le fond de sa robe est de la couleur des chevaux bai-bruns jusqu'à l'épaule, où commence une crinière noire, longue et épaisse, qui lui donne un air peu rassurant. La largeur de son front est d'une coudée (45 centim.); la longueur de son corps, depuis l'extrémité du nez jusqu'à la naissance de la queue, qui est de un mètre, mesure cinq coudées. Le poids de son corps varie entre deux cent soixante-quinze et trois cents kilogr. Les Arabes redoutent plus ce lion que les deux autres, et les Arabes ont raison. Au lieu de voyager comme le lion fauve et le lion gris, le lion noir s'établit dans un bon repaire et y reste quelquefois trente ans. Il descend rarement dans la plaine pour attaquer des douars; mais, en revanche, il va attendre, le soir, les troupeaux de bœufs au moment où ils quittent la montagne, et en tue quatre ou cinq pour boire leur sang. Dans la saison d'été, alors que les jours sont longs, il quitte sa demeure au coucher du soleil, et va se poster sur le bord d'un sentier qui traverse la montagne, pour attendre un cavalier ou un piéton attardé. Le lion fauve et le lion gris ne diffèrent l'un de l'autre que par la couleur de la crinière; ils sont un peu plus grands que le noir et moins trapus. A part ce qui précède touchant ce dernier, tous ont le même caractère et les mêmes habitudes. L'existence du lion se divise en deux parties distinctes, qui en font en quelque sorte deux animaux différents, et ont fait naître mille erreurs sur son compte; ces deux parties sont le jour et la nuit. Le jour, il a pour habitude de se retirer sous bois, loin du bruit, pour digérer et dormir à son aise. Parce qu'un homme s'est trouvé impunément, dans le jour, face à face avec un lion que les mouches ou le soleil obligeaient à changer de demeure, ou que la soif attirait près d'un ruisseau, sans se rendre compte qu'à cette heure l'animal était à moitié endormi et avait l'estomac et le ventre pleins, on a dit que le lion n'attaquait pas l'homme. En effet, le lion ne tue pas pour le plaisir de tuer; mais il tue pour vivre et se défendre quand on l'attaque. Dans un pays comme l'Algérie, littéralement couvert de troupeaux, le lion n'est jamais à jeun pendant le jour. Les indigènes, qui savent cela, ont soin de rester chez eux à l'heure où le lion quitte son repaire, et s'ils sont obligés de voyager la nuit, ils ne vont jamais seuls ou à pied. Lorsqu'un de ces carnassiers rencontre une troupe d'hommes, il croit toujours avoir affaire à des maraudeurs et les suit pour avoir sa part dans la prise. Quoique doué de sens très-subtils, d'une force et d'une souplesse à nulle autre pareilles, le lion de l'Algérie ne chasse point. Seulement, s'il aperçoit de loin un ou plusieurs sangliers, il va à pas de loup faire en sorte de les surprendre; mais, dès qu'il est éventé ou entendu, les bêtes noires détalent et le lion descend dans la plaine chercher son souper dans un parc, ce qu'il trouve infiniment plus commode et plus sûr. J'ai vu quelquefois des compagnies de sangliers vider une enceinte en plein jour quand un des leurs avait été croqué; mais j'ai vu plus souvent encore lions et sangliers habiter la même forêt sans

Lion.

s'occuper les uns des autres. Cela tient à ce que le lion a toutes les facilités de trouver sa nourriture chez les Arabes, sur lesquels il prélève un impôt dix fois plus fort que celui qu'ils payent à l'État. Quand un lion et une lionne sont ensemble, la femelle rugit toujours la première et au moment où elle quitte son repaire. Le rugissement est composé d'une douzaine de sons qui commencent par des soupirs, vont *crescendo* et finissent comme ils ont commencé, avec un intervalle de quelques secondes entre chaque son. Le lion alterne avec la lionne. Ils vont ainsi rugissant de quart d'heure en quart d'heure jusqu'au moment où ils approchent du douar qu'ils veulent attaquer. Dès qu'ils sont repus, ils recommencent jusqu'au matin. Le lion isolé rugit également à son lever, mais il arrive souvent sans se faire jusque dans les douars. En été, pendant les fortes chaleurs, le lion rugit moins et quelquefois point du tout. Mais à l'époque des amours, il se dédommage largement du temps perdu. La durée de l'existence du lion est de trente à quarante ans. Il tue ou consomme une valeur annuelle de 6,000 fr. en chevaux, mulets, bœufs, chameaux et moutons. En prenant la moyenne de sa vie, qui est de trente-cinq ans, chaque lion coûte aux Arabes 210,000 fr. Dans les contrées où je chasse d'habitude, l'Arabe qui paye 5 fr. d'impôt à l'État paye 50 fr. au lion. Les indigènes ont déboisé plus de la moitié de l'Algérie pour éloigner ces animaux nuisibles. L'autorité française, espérant mettre un terme à ces incendies qui menacent les forêts et les bois d'une destruction complète, inflige des amendes aux Arabes qui brûlent. Qu'arrive-t-il de cela? Les Arabes se cotisent pour payer ces amendes et incendient comme par le passé. Il en sera ainsi jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures pour protéger les populations d'une manière efficace, comme cela se pratique en France pour les loups, qui sont loin pourtant d'être aussi nuisibles que les lions. Les traits les plus saillants du caractère du lion sont la paresse, l'impassibilité et l'audace. Quant à sa magnanimité, je dirai comme le proverbe arabe : — Quand tu pars pour un voyage, ne sois pas seul, et arme-toi comme si tu devais rencontrer un lion. » | Fig. *Il est hardi, beau comme un lion; c'est un lion, un vrai lion,* Il est intrépide, furieux. Wurmser était très-âgé, *brave comme un lion,* mais tellement sourd, qu'il n'entendait pas autour de lui siffler les balles. (Napoléon Ier.) | *Se défendre comme un lion,* Se défendre avec un très-grand courage. | Fig. *C'est une lionne, une vraie lionne, elle est comme une lionne,* Se dit d'une femme en fureur. | Fig. et famil. *C'est l'âne couvert de la peau du lion,* Se dit d'un faux brave qui prend un air menaçant. | *Coudre la peau du renard à celle du lion,* Joindre la ruse à la force. | *Partage du lion,* Partage où le plus fort emporte tout. | *Mieux vaut chien vivant que lion mort,* La vie est le premier des biens. | Symbole de la souveraineté chez les anciens, et particulièrement chez les Perses. | *Lion de Saint-Marc,* Symbole de la république de Venise. | *Lion belgique,* Animal héraldique qui a figuré dans les armoiries de différentes provinces des Pays-Bas, depuis les croisades. Le nouveau royaume de Belgique a aussi adopté le *lion belgique.* | Blas. *Lion naissant,* Qui ne paraît qu'à moitié dans le champ de l'écu. | Dans les armoiries, le *lion* doit être peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. | *Lion morné,* Qui n'a ni dents ni langue. | *Lion diffamé,* Qui n'a point de queue. | *Lion lissant,* Celui qui, étant sur un chef ou une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de la queue. | *Lion dragonné,* Monstre qui a la partie antérieure du lion et le reste d'un serpent, et qui figure dans quelques armoiries. | *Lion d'hermine,* Lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine. | Le *lion* était, dans le paganisme, consacré au soleil, et, en Egypte, à Vulcain, à cause de son tempérament de feu. Il était aussi consacré à Cybèle; le char de Cybèle est traîné par deux lions. | *Lion de Némée,* Lion qui désolait l'Argolide. Hercule le tua, lui arracha la peau avec ses ongles, et s'en couvrit comme d'une cuirasse. | Monnaie frappée d'abord en Flandre, puis en France, en Angleterre, en Bourgogne. Les *lions* furent mis en circulation au commencement du XIVe siècle. | *Lions d'or,* Pièces de monnaie que Philippe de Valois fit frapper, et qui n'eurent cours que pendant le règne de ce prince. | S'est dit d'abord, par allusion aux *lions de la tour de Londres,* que tous les voyageurs vont visiter, pour désigner une personne distinguée, à quelque titre que ce fût, que les gens dits du grand monde, à Londres et à Paris, invitent à leurs soirées, pour se faire honneur de sa présence. Avez-vous vu mon *lion*? C'est le *lion* de la saison. Plus tard, il s'est dit de jeunes gens oisifs, riches, de mœurs dépravées, et qui affectent une certaine originalité impertinente. C'est un *lion.* On l'emploie aussi au féminin pour désigner cette triste manière de vivre. C'est ma maîtresse, ma *lionne.* (A. de Musset.) | Astron. Constellation zodiacale qui donne son nom au cinquième signe du zodiaque, composé de 95 étoiles, et qui est ordinairement indiqué, dans les cartes astronomiques, par la figure d'un lion. Le soleil entre dans le signe du *Lion* le 22 juillet. Le droit a ses époques : l'entrée de Saturne au *Lion* nous marque l'origine d'un tel crime. (Pascal.)

Là, quand de thermidor la septième journée
Sous les feux du *Lion* ramènera l'année.
(M. J. CHÉNIER.)

| *Petit Lion,* Constellation placée entre le Lion et la grande Ourse. | Hist. nat. *Lion d'Amérique,* Nom donné improprement au *cougouar.* | *Lion marin,* Sorte de phoque qui porte une crinière. | Crustacé de la Méditerranée, velu et jaunâtre, qui appartient au genre galathée. | *Lions de pucerons,* Larves d'hémérobe qui détruisent ces insectes. | *Lions de fourmis,* Insecte du genre myrmaléon. | *Dent de lion,* Le pissenlit. | Mar. Pièce de bois qui sert à relier la tête des épontilles de la cale avec le pont. | *Fosse aux lions* ou *aux liens,* Magasin où l'on serre différents cordages pour les besoins journaliers. | Antiq. *Fosse aux lions,* Supplice qui consistait à livrer le patient à la voracité de ces animaux enfermés dans une fosse. On sait par quel miracle, suivant l'Écriture, Dieu sauva Daniel ainsi condamné. Les Romains aimaient ces luttes sanglantes où de vigoureux gladiateurs combattaient les animaux féroces dans le cirque. Dans les commencements du christia-

nisme, bien des martyrs furent ainsi sacrifiés à ces spectacles dignes des cannibales. Les *fosses aux lions*.

LIONCEAU, s. m. (pron. *lionso* ; dim. de *lion*). Le petit du lion. Un *lionceau* qui rugit en voyant sa proie. (Bible). Le *lionceau* devint vrai lion. (La Fontaine.) | Fig. On en forme (des hommes de guerre), selon l'expression de l'Écriture, de jeunes *lionceaux* que l'on accoutume de bonne heure et que l'on dresse de loin à piller, à dévorer les hommes, à faire des veuves et des malheureux, à dépeupler les villes. (Rollin.) | Blas. Se dit des lions d'armoiries quand l'écu en porte plus de trois. Semé de *lionceaux*. Ne se dit plus que chez les vieux nobliaux.

LIONDENT, s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant une trentaine d'espèces, et séparé de celui des pissenlits, dont il se rapproche beaucoup. Ces plantes sont très-communes dans certains pâturages, et sont peu du goût des bestiaux. Leurs fleurs, jaunes, portées sur des tiges de 10 à 12 centimètres au plus, les font aisément reconnaître. C'est surtout dans les terrains vagues que les *liondents* foisonnent. On les mange en salade.

LIONNE, s. f. Femelle du lion. V. LION.

LIONNÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit du léopard rampant comme le lion. Léopard *lionné*.

LIONNESSE, s. f. S'est dit pour lionne, femelle du lion. Vous êtes couché comme un lion et comme une *lionnesse* qui s'éveillera. (Pascal.)

LIOUBE, s. m. Mar. Entaillé angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce.

LIOUBER, v. a. Mar. Faire des entailles appelées lioubes dans l'épaisseur des pièces de bois.

LIOUDI, s. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet slave. Elle correspond à notre *l*.

LIPARI. Géogr. Iles de la mer Tyrrhénienne, au N. de la Sicile, font partie des États napolitains. On en compte treize, dont sept habitées : Lipari (*Lipara*), Stromboli (*Strongile*), Volcano (*Hiera*), Ustini (*Ostœdes*), Felicudi (*Phœnicusa*), Alicudi (*Ericusa*), Salini (*Didyme*). Toutes offrent des traces volcaniques. Stromboli renferme un volcan qui fume encore, mais qui ne vomit plus de laves. Ces volcans leur ont fait donner le nom de *Vulcaniæ* ; le nom d'*Æoliæ* est dû aux vents, dont elles semblaient être le séjour. La Fable faisait de ces îles la demeure d'Éole, dieu des vents. | *Lipari*, la principale des îles Lipari, a 7 kilom. sur 6, et 18,000 habit. Chef-lieu, Lipari, ville commerçante, peuplée de 12,500 habit. Évêché. Fertile en fruits, raisin exquis. Cette île, dans l'antiquité, formait (avec le reste de l'Archipel) un État puissant sur mer ; elle fut asservie par Denys le Tyran, tomba ensuite aux mains de Carthage, et finalement passa aux Romains (256 av. J. C.). Prise en 1340 par Robert Ier, roi de Naples, la ville de Lipari fut détruite en 1544 par Barberousse (Khaïr-Eddyn), mais elle fut bientôt relevée. Elle produit du bitume, du soufre, de l'alun, etc.

LIPARIE, s. f. Bot. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses papilionacées, remarquables par l'élégance de leur port, la beauté de leur feuillage et la vivacité de leurs couleurs ; les feuilles sont lancéolées et d'un beau vert ; les fleurs d'un jaune orangé. La liparie est originaire du cap de Bonne-Espérance. On la cultive dans nos jardins.

LIPAROLÉ, s. m. (du gr. λιπαρός, gras). Pharm. Nom générique des préparations qui résultent de l'union d'une graisse quelconque, mais plus particulièrement de celle du porc, avec d'autres substances médicamenteuses : tels sont les onguents citrin, gris, populéum, les pommades épispastique, mercurielle, etc. Ces préparations, généralement connues sous le nom de *pommades*, ont une consistance molle et peu de ténacité.

LIPKI, s. m. Ce mot s'est dit, d'abord en Pologne, des déserteurs qui passaient à l'ennemi. Par extension, on l'applique aux Turcs ou Tartares qui viennent s'établir en Pologne, et, réciproquement, aux Polonais qui vont s'établir en Turquie.

LIPOGRAMMATIQUE, adj. Qui est de la nature du lipogramme. Poème *lipogrammatique*.

LIPOGRAMMATISTE, s. Celui, celle qui compose des ouvrages lipogrammatiques, des lipogrammes. Les *lipogrammatistes* grecs.

LIPOGRAMME, s. m. (du gr. λείπειν, laisser ; γράμμα, lettre). Ouvrage dans lequel on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet. L'Odyssée de Tryphiodore, qui n'avait pas d'*a* dans le premier chant, point de *b* dans le second, et ainsi des autres, était un *lipogramme*. Le *lipogramme* est une puérilité indigne d'occuper un esprit sérieux et doit être relégué dans les niaiseries académiques.

LIPOÏDE, adj. (du gr. λίπος, graisse ; εἶδος, forme). Qui ressemble à la graisse. La cholestérine est *lipoïde*, elle a le goût et toutes les propriétés de la graisse.

LIPOMATEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des lipomes. Tumeur molle, jaune et *lipomateuse*.

LIPOME, s. m. (du gr. λιπάω, rendre gras). Chirurg. Loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse non enkystée, caractérisée par la couleur jaune de cette substance, par des bosselures arrondies et nombreuses, et par la mollesse et le peu d'élasticité du tissu. Le pape avait un *lipome*.

LIPOTHYMIE, s. f. (du gr. λείπω, je laisse ; θυμός, cœur). Méd. Premier degré de la syncope, affaiblissement de l'irritabilité du cœur ; état dans lequel la circulation est très-ralentie, l'exercice des sens suspendu, la peau décolorée, l'influence nerveuse sur les muscles de relation nulle, mais dans lequel la mémoire et la sensibilité sont conservées. L'irritabilité nerveuse semble être la cause la plus fréquente de cette affection, à laquelle les femmes sont plus exposées que les hommes. On a vu des *lipothymies* produites, chez certaines femmes, par le simple froissement des doigts, par un léger chatouillement, par le son d'une musique quelconque, par la vue d'une souris, d'un serpent, d'une araignée, etc. La joie et la colère sont aussi des causes de *lipothymie*.

LIPPE, s. f. Famil. La lèvre inférieure, quand elle est trop grosse ou trop avancée. Une grosse *lippe*. | *Faire sa lippe, la lippe, faire une grosse, une vilaine lippe*, Faire la moue, bouder. | Il se dit aussi des deux lèvres. Mme Panache était une petite et fort vieille créature avec des *lippes* et des yeux éraillés. (Saint-Simon.) Les *lippes* de la reine d'Espagne. | Se dit, en serrurerie, dans les ornements relevés, d'une partie qui est plus renversée que les autres.

LIPPE. Géogr. Rivière d'Allemagne qui se jette dans le Rhin à Wesel, après un cours de 250 kilom. | *Lippe-Detmold*, Principauté d'Allemagne, renfermant 80,000 habit. | *Lippe-Schaumbourg*, Autre principauté d'Allemagne, comptant 26,000 habitants.

LIPPÉE, s. f. (rad. *lippe*, lèvre). Bouchée. Deux ou trois bonnes *lippées*. Il est vieux et familier. | Repas. Dans ce sens, il s'emploie toujours avec l'épithète *franche*. *Franche lippée*, Bon repas qui ne coûte rien. Quoi ! rien d'assuré ! point de *franche lippée* ! (La Fontaine.) Nous ne manquions pas de nous rendre en petit nombre à l'endroit où se donnait la fête, et d'y trouver nos *franches lippées*. (Le Sage.) | *Chercheur de franche lippée*, Parasite de profession. L'abbé était un *chercheur de franche lippée*.

LIPPITUDE, s. f. (du lat. *lippitudo*, chassie). Méd. État chassieux des paupières produit par une sécrétion trop abondante de l'humeur sébacée.

LIPPU, UE, adj. Qui a une lippe, une grosse lèvre supérieure. Un More très-*lippu*, très-hideux, très-vilain. (La Fontaine.) | Substantiv. Un *lippu*. Une grosse *lippue*. Il y a eu des races de bossus, de six digitaires, comme nous en voyons de rousseaux, de *lippus*, de longs nez et de nez plats. (Voltaire.)

LIPYRIE, s. f. (du gr. λείπω, je manque ; πῦρ, feu). Méd. Espèce de fièvre continue ou rémittente, accompagnée d'une chaleur excessive au dedans et d'un grand froid extérieur. Il est affecté d'une *lipyrie*.

LIPYRIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à la lipyrie. Mon fils est pris d'une forte fièvre *lipyrienne*.

LIQUATER, v. a. T. de métall. Soumettre à la liquation. *Liquater* un minerai de cuivre argentifère.

LIQUATION, s. f. (pron. *likasion* ; du lat. *liquatio*, fonte, liquéfaction). Opération de métallurgie qui consiste à séparer un métal très-fusible d'un autre beaucoup moins fusible. | Quand deux ou plusieurs métaux combinés ensemble ont une densité ou un degré de fusibilité très-différents, l'alliage fondu, abandonné à lui-même et refroidi très-lentement, se sépare souvent en plusieurs couches, qui offrent de très-grandes différences de composition ; par exemple, d'une manière très-marquée, les alliages d'or ou d'argent et de cuivre ; cet effet est même tellement prononcé pour les bas titres de ces derniers, que, pour des lingots d'argent à 400/1000es, quelle que soit la rapidité avec laquelle la masse se refroidisse, la séparation a toujours lieu, même dans les parties les plus minces, comme les bavures des lingotières. Si une action chimique ne retenait les métaux, ils pourraient se séparer les uns des autres avec une grande facilité à des températures convenables ; il n'en est pas tout à fait ainsi, à cause de la combinaison dans laquelle ils sont engagés, mais la grande différence de leur degré de fusibilité en fera cependant séparer une portion. | *Pièce de liquation*, Gâteaux de cuivre allié au plomb. | *Fourneau de liquation*, Fourneau où s'exécute cette opération.

LIQUÉFACTION, s. f. (pron. *likéfaksion*). Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, de l'humidité ou de toute autre cause, passe de l'état solide ou gazeux à l'état liquide. L'humidité amène la *liquéfaction* des sels. La chaleur détermine la *liquéfaction* de beaucoup de corps solides. On obtient la *liquéfaction* des gaz et des vapeurs en les comprimant et en les soumettant à l'action d'un grand froid. Dans ce premier temps, où la terre en fusion tournant sur elle-même, a pris sa forme et s'est élevée sur l'équateur en s'abaissant sur les pôles, les autres planètes étaient dans le même état de *liquéfaction*. (Buffon.) La consternation serait très-grande à Naples et presque générale, si la *liquéfaction* du sang de saint Janvier ne s'opérait pas ; aussi est-il très-rare qu'elle manque. (Duclos.) | L'acception de ce mot peut, à la rigueur, s'étendre à l'action de liquéfier par le feu tous les corps susceptibles de devenir fluides par cet agent, tels que les graisses, la cire, les métaux ; mais, pour plus de clarté, on est convenu, en chimie, de ne l'employer que pour les sels, le terme de fusion étant appliqué particulièrement aux métaux. La liquéfaction est employée pour priver certains sels de leur eau de cristallisation, et, par là, les rendre plus actifs, tels que le sulfate acide d'alumine et de potasse, quand on le convertit en alun calciné, et le sous-borate de soude. On s'en sert également pour les purifier. C'est ainsi que l'on débarrasse le nitrate de potasse de sels étrangers moins fusibles que lui, et qu'on lui enlève en même temps les matières colorantes qui le salissent, par l'addition d'une quantité de soufre que l'on y fait brûler.

LIQUÉFIABLE, adj. Qu'on peut liquéfier, réduire à l'état de liquide. Les résines sont *liquéfiables*.

LIQUÉFIANT, ANTE, adj. Didact. Qui produit la liquéfaction. Chaleur *liquéfiante*.

LIQUÉFIER, v. a. (du lat. *liquefacere*, même sens ; de *liquidus*, liquide, et *facere*, faire). Fondre, rendre liquide, au moyen de la chaleur ou de tout autre agent. Le feu *liquéfie* le plomb, l'argent, l'or, etc. L'humidité *liquéfie* les sels. La compression combinée avec un très-grand froid *liquéfie* les gaz et les vapeurs. | Il se dit, le plus souvent, des corps susceptibles d'acquérir la liquidité à une température peu élevée, tels sont la cire, la graisse, le beurre, les résines, etc. | SE LIQUÉFIER, v. pr. Devenir liquide. Tous les sels ne *se liquéfient* pas aussi facilement les uns que les autres. Il faut une température peu élevée pour que le beurre *se liquéfie*. Saint Janvier, dont le sang *se liquéfie* si solennellement à Naples. (Volt.) C'est une jonglerie cléricale.

LIQUEUR, s. f. (du lat. *liquor*, même sens). Substance fluide et liquide en général. L'eau est la plus abondante des *liqueurs*. La plupart des corps solides descendent dans les *liqueurs* en raison de leur poids. A peine ai-je senti cette *liqueur* traîtresse. (Boileau.) Si nous entendions dire aux Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une *liqueur* qui leur monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : Cela est bien barbare. (La Bruyère.) | Particul. Certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et, plus particulièrement, les boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. *Liqueurs* spiritueuses. Les *liqueurs* alcooliques sont nuisibles étant prises à jeun. Marchand de *liqueurs*. La *liqueur* des Chartreux. Les garçons et les filles de l'hôtellerie versaient plusieurs *liqueurs* faites de canne à sucre. (Voltaire.) | En poésie, La *liqueur bachique*, Le vin. Buvons, ami, cette *liqueur* vermeille. (Chanson.) Le curé aime la *liqueur*.

> Viens, suis mes pas, ô buveur !
> Remplis les flancs de ta bouteille
> D'une pétillante *liqueur*.
> (BOUCHER.)

| Les anciens n'ont pas connu ces boissons que nous appelons *liqueurs* ; l'*hydromel*, ou *mélicration*, que buvaient les Celtibères, les Grecs, les Égyptiens et les Romains, se rapporte plutôt à des *vins de liqueur*. L'art de concentrer par la distillation l'alcool et l'essence des substances aromatiques, art sur les procédés duquel repose la fabrication des liqueurs, ne remonte pas au delà du XIVe siècle. Employée d'abord comme médicament, l'*eau-de-vie* passa ensuite sur les tables, et devint bientôt la boisson favorite des peuples. Mais elle ne tarda pas à paraître trop forte aux uns, monotone aux autres ; pour satisfaire aux palais blasés ou délicats, on imagina de la rendre plus douce et plus agréable en la sucrant et en la parfumant. Les Italiens se distinguèrent entre tous dans la préparation de ces boissons nouvelles, et, sous le nom de *liquori*, les introduisirent dans toute l'Europe. C'est surtout dans la première moitié du XVIe siècle que le mariage de Henri II, alors duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis, en répandit l'usage en France, où les Italiens venus à la suite de la jeune princesse trouvèrent un incroyable débit de leurs *liqueurs fines*. Le débit des liqueurs est très-grand en France. La ville de Bordeaux, réputée de temps immémorial pour la fabrication de l'*anisette*, faisait, avant 1789, des envois dans toutes les parties du monde, et,

malgré la concurrence de la Martinique, elle en expédie encore beaucoup pour nos colonies d'Amérique. Les gourmets prisent aussi l'anisette de Hollande; le *curaçao* du même pays jouit d'une grande faveur. Le *rosolio*, le *marasquin* de Venise, sont connus de tous les amateurs. Tous les aromes ont été épuisés pour faire des liqueurs nouvelles, sous les noms les plus divers et les plus fabuleux, depuis le 107 *ane* le *parfait-amour* et le *vespétro*, jusqu'à l'*huile de Venus* et la *liqueur des braves*. Bien d'autres substances servent à faire des liqueurs : on connaît le savoureux *cassis*, le stomachique *kirsch*, l'*arak*, le *ratafia*, l'*huile de rose*, l'*eau de coing*, l'*eau de fleur d'oranger*. Selon les manières dont les liqueurs sont faites, on les désigne sous des noms différents. Les *eaux* sont celles où il n'entre qu'une faible quantité de sucre en nature et qui n'ont au goût rien de visqueux. Si, au contraire, on emploie le sirop de fleurs à forte dose, on obtient des produits d'une apparence huileuse à la vue et au goût, qui prennent le nom de *Crème* ou d'*Huile*. On donne le nom de *Vins de liqueur* à des vins d'une certaine qualité, ordinairement doux et sucrés, dont on ne boit pas à l'ordinaire. Tels sont les vins muscats, de Lunel, de Frontignan, et les vins d'Espagne. L'abus des liqueurs est pernicieux, comme celui de tous les liquides spiritueux. Il est aussi nuisible à la réputation qu'à la santé d'en trop boire. Et, dans ce sens, on peut dire, avec Guy Patin, que les liqueurs sont des poisons sucrés qui donnent la vie à ceux qui en vendent et la mort à ceux qui en boivent. | T. de chim. *Liqueur d'épreuve*, Nom donné à certaines liqueurs propres à faire connaître la force décolorante du chlore, et, par conséquent, la quantité réelle de chlore que possède la substance éprouvée. Ce sont des solutions d'amidon dans l'iodure de potassium, ou de chlorure de manganèse, et, plus ordinairement, une dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique et l'eau. | *Liqueur des Hollandais*, Chlorure d'hydrogène bicarboné. | *Liqueur de Van Swieten*, Dissolution de soixante centigrammes de sublimé corrosif dans un kilogramme d'eau-de-vie. | *Liqueur des cailloux*, Dissolution de silice dans la potasse liquide. | *Liqueur de Labarraque*, Chlorure de soude liquide. | *Liqueur minérale anodine d'Hoffmann.*

LIQUIDAMBAR, s. m. (du lat. *liquidum*, liquide; *ambar*, ambre). Bot. Genre de la famille des amentacées. On compte dans ce genre quatre espèces, arbres de seconde grandeur, dont une du Levant, les autres de l'Amérique du Nord. Le *liquidambar d'Amérique* est plus répandu qu'aucun autre arbre dans le nord de l'Amérique. Dans les États du Centre, du Sud et de l'Ouest, le liquidambar est assez multiplié pour être classé parmi les arbres communs; il croît surtout où le sol est fertile, frais et exposé à des inondations passagères. Dans les contrées méridionales, il pousse aussi dans les grands marais qui bordent les rivières, et il y atteint ses plus amples dimensions. Favorisé par la situation, le liquidambar peut acquérir une hauteur de 20 mètres; il se ramifie quand il est isolé. C'est le *liquidambar d'Amérique* qui donne le *liquidambar du commerce*, ou *baume de copalme*. Ce suc résineux découle, ou des fentes de l'écorce, ou des plaies qu'on y a faites; il est très-odorant, et on en extrait une huile dont le parfum est encore plus agréable. Le liquidambar servait autrefois à parfumer les pelleteries, et on l'a employé en médecine comme résolutif et emménagogue. Le *liquidambar d'Orient* diffère du précédent par ses feuilles, plus courtes et plus sinuées, ainsi que par ses fruits, qui sont plus petits. Il jouit de propriétés émollientes et détersives.

LIQUIDATAIRE, s. Celui, celle qui est chargé d'une liquidation. Synonyme peu usité de *Liquidateur*.

LIQUIDATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui est chargé de liquider ou mettre à fin les affaires d'une maison de commerce ou d'une société. Le *liquidateur* d'une faillite. La gérante de l'association des lingères a été nommée *liquidatrice* de la société. « La cour d'appel de Paris a jugé que le *liquidateur d'une société de commerce* chargé de gérer et d'administrer sous sa responsabilité est tenu, par corps, des engagements qu'il a souscrits. » | Adjectiv. Commissaire *liquidateur*. V. LIQUIDATION.

LIQUIDATION, s. f. (pron. *likidasion*). T. de jurisp. de finance et de comm. Action de liquider, de régler, de fixer ce qui est indéterminé, incertain, en toute espèce de comptes. *Liquidation* et partage d'une succession. *Liquidation* d'une faillite. *Liquidation* de dépens, d'intérêts. Travailler à la *liquidation* de son bien, de ses comptes. | La liquidation a pour but de fixer les droits qui appartiennent, soit à des cohéritiers, soit à l'époux survivant, soit à des copropriétaires, dans une succession en communauté ou dans un objet possédé en commun, soit enfin à des coassociés dans une spéculation industrielle ou une entreprise commerciale. Lorsqu'il s'agit de communauté et de partage de succession, la liquidation n'est, dans ce cas, qu'un véritable partage, qui est précédé de comptes et de fixations des droits. Le plus ordinairement, le défunt a laissé des créances actives et passives à exercer contre des tiers, et parfois contre les héritiers eux-mêmes. Le résultat définitif des comptes qui en sont faits est porté, soit sur l'actif, soit sur le passif de la succession, suivant que cette dernière est créancière ou débitrice. En général, les principes à observer dans les liquidations sont ceux qui concernent les partages et les communautés. La *liquidation d'une communauté* est nécessairement plus compliquée que celle *d'une succession*. Elle est composée non-seulement d'objets de diverses natures, mais elle est encore créancière ou débitrice envers différentes personnes, et, de plus, elle a presque toujours des comptes à régler avec les époux eux-mêmes. Ces comptes exigent des opérations particulières. Dans toutes les liquidations, on commence par exposer les faits qui doivent en faciliter l'intelligence. La *liquidation des reprises de la femme*, qui a lieu lorsqu'elle a renoncé à la communauté, contient, sous le titre d'*observations préliminaires* : l'indication du lieu et de l'époque de la célébration du mariage, et un extrait sommaire du contrat qui a réglé les conditions civiles et les dispositions relatives aux droits de la femme, à son apport et aux libéralités à elle faites; les dons et legs qui lui ont été faits; les successions qu'elle a recueillies; les aliénations de ses propres, ses remplois, les réparations, augmentations et embellissements faits aux immeubles; le rachat des droits et servitudes, enfin le remboursement de rentes et créances actives et passives; les donations et constitutions de dot faites à la femme seule ou conjointement avec son mari; le décès ou la séparation qui a donné lieu à la dissolution de la communauté, l'inventaire qui a eu lieu ensuite, et la renonciation faite à la communauté ou à la société d'acquêts; l'administration que la veuve a eue pendant ou depuis le mariage et le compte de cette administration; il en est de même pour l'administration que le mari peut avoir eue des biens paraphernaux de sa femme; l'expertise qui doit être faite pour fixer les indemnités respectives dues relativement aux immeubles. A l'aide de ces documents, puisés tant dans les titres qui ont été produits que dans les renseignements donnés par les parties elles-mêmes, on s'occupe de la liquidation et de la fixation des droits de la femme, et des abandonnements qui lui sont faits. Toute société, après sa dissolution, doit nécessairement être liquidée, puisque les droits des associés ne peuvent être connus que par le résultat des opérations qui ont été faites depuis le commencement de la société jusqu'à la fin. | T. de bourse. Époque fixée pour la livraison des titres contre espèces dans un marché ferme. Ces époques, vu le grand nombre d'opérations à terme qui se font à chaque bourse, sont périodiques et à jour fixe, tels que les 15 de chaque mois et les fins de mois. La dernière *liquidation* a été désastreuse pour les haussiers. | Fig. La *liquidation* d'une situation politique difficile.

LIQUIDE, adj. (du lat. *liquidus*, même signif.). Qui a ses parties fluides, qui coule ou qui tend à couler et à se mettre de niveau. Les corps *liquides*. Les substances *liquides*. | *Métal liquide*, Métal en fusion. | *Confitures liquides*, Marmelades, gelées, confitures qui sont dans le sirop. | Poétiq. *Le liquide élément*, L'eau. *Le liquide empire, la plaine liquide*, La mer. *La plaine liquide* est sillonnée par nos navires.

> Cependant, sur le dos de la *plaine liquide*,
> S'élève à gros bouillons une montagne humide.
> (RACINE.)

| Il est quelquefois opposé à Épais, qui ne coule pas. Cette encre n'est pas assez *liquide*. Ce breuvage est vraiment trop épais, il n'est pas assez *liquide*. | Gramm. *Consonnes liquides*, Les lettres L, M, N, R, qui, jointes à une autre consonne, sont très-coulantes et se prononcent aisément. | Substantiv. Une *liquide*, les *liquides*. | Fig. En parlant de biens, d'argent, Net et clair; qui n'est point sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. Avec toute son expérience, il dissipait ce que nous avions de plus *liquide*. Mon salaire *liquide* est de 5 fr. par jour.

> Quarante mille écus d'argent sec et *liquide*,
> De la succession voilà le plus solide.
> (REGNARD.)

| On entend généralement par le mot *liquides* employé substantiv. les substances matérielles dont les molécules visibles sont en contact entre elles et peuvent néanmoins se mouvoir avec une certaine liberté. | Particul. Les boissons spiritueuses, acides ou fermentées. Droits sur les *liquides*. Les *liquides* taxés. | *Les liquides*, Partie de l'administration des contributions indirectes qui concerne l'impôt sur les liquides. Il est dans les *liquides*. Un employé des *liquides*. | Méd. Boissons ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon. | La gravitation à laquelle obéissent tous les corps fait non-seulement que les *liquides* tendent à se rapprocher du centre de la terre, mais que *deux masses liquides* se précipiteraient l'une vers l'autre, si la pesanteur terrestre ne les clouait pour ainsi dire à la surface de ce globe. Cette attraction existe tout aussi bien entre *deux masses liquides de même nature* qu'entre *deux masses liquides de nature différente*. La gravitation s'exerce aussi entre les *parties d'une même masse liquide*. | En vertu de la pesanteur, les *substances liquides* contenues dans les vases tendent constamment à descendre vers le centre de la terre. Chaque *molécule liquide* peut s'échapper dans toutes les directions : si vous lui présentez un tube descendant, ouvert à son extrémité et *vide de liquide*, cette molécule se précipitera dans ce tube et suivra aussi une direction opposée à celle de la pesanteur. De l'ensemble des diverses pressions exercées sur un *corps plongé dans un liquide*, soit de haut en bas, soit latéralement, résulte une pression de bas en haut égale au *poids de la masse du liquide déplacé*, et appliquée au point qu'occuperait le centre de gravité de cette masse. Comme les *solides* et les *gaz*, les *liquides* obéissent à la gravitation avec des énergies diverses quand on les prend sous le même volume, et qu'ils sont soumis à la même chaleur sensible. Un *liquide* plus dense qu'un autre descend, à travers ce dernier, comme fait un *solide* à travers un *liquide* plus léger que lui. La pression exercée par une *colonne liquide* est évidemment proportionnelle à sa densité et à sa pesanteur; il suit de là que, lorsque deux *masses liquides* de densités différentes sont placées dans deux vases communiquant par un canal qui vient s'ouvrir dans chacun d'eux au-dessous des niveaux des *deux liquides*, le *liquide le plus pesant* s'élève à une moindre hauteur. L'attraction entre *molécules liquides* de même nature n'est pas capable de les maintenir réunies, parce qu'il existe entre ces mêmes molécules une force expansive plus grande que la première, et qui, à quelques exceptions près, est d'autant plus énergique que la température est plus élevée. Comme les *gaz* et les *solides*, les *liquides* se réduisent à un volume d'autant plus petit que la pression qu'ils supportent est plus forte. La *superposition des liquides*, dans l'ordre inverse des densités, est troublée dans une foule de cas par l'état de mouvement de ces corps. Ainsi, la mer passera à la marée montante au-dessus des fleuves, dont l'eau est cependant beaucoup plus légère. Dans cet état de mouvement rapide, le *liquide* agit pour ainsi dire à la manière des *solides*. Lorsque les *liquides* s'écoulent d'un vase dans l'atmosphère par un orifice percé dans une paroi très-mince, les directions diverses que suivent les *molécules liquides*, venues des divers points de l'intérieur, les font converger à leur sortie, et, par suite de cette convergence, le jet va en diminuant à partir de l'orifice jusqu'à une certaine distance. Cet effet, appelé *contraction de la veine liquide*, diminue la dépense d'eau, en substituant à l'orifice réel un orifice factice égal à la section de la veine contractée. Plus les parois du vase sont éparses, plus cet effet est amoindri, parce que les *molécules liquides* sont, par leur attraction pour les parois du petit canal que présente l'orifice percé dans une paroi épaisse, forcées de suivre ces parois et de ne pas converger comme ci-devant. Avec un ajutage convenablement évasé, appliqué à l'orifice, on dilate davantage le jet et on augmente la dépense. Ces faits sont d'une application importante dans la distribution des eaux communes dans les villes.

LIQUIDE, ÉE, part. Rendu liquide, en parlant de biens, d'argent. Une succession *liquidée*.

LIQUIDEMENT, adv. Didact. D'une manière claire et liquide. Coordonnez *liquidement*.

LIQUIDER, v. a. T. de jurisp. et de comm. Faire une liquidation; régler, fixer ce qui est indéterminé dans un compte, dans une succession, dans une affaire. *Liquider* ses dettes, une succession. *Liquider* les dépens, les intérêts. | *Liquider son bien*, Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de toute créance. Vous avez votre domaine, qu'il faut retirer et *liquider*; il est destiné à la subsistance de votre maison. (Fénelon.) | SE LIQUIDER, v. pr. S'acquitter, éteindre ses dettes. Il ne me doit plus rien; il *s'est liquidé* avec moi. La maison de banque *s'est liquidée*.

LIQUIDITÉ, s. f. Qualité d'une substance liquide. La *liquidité* de l'eau. La *liquidité* du lait. La

iquidité du mercure disparaît à 33 degrés au-dessous de zéro. Quelques corps se trouvent le plus souvent dans la nature à l'état de *liquidité*. (Lenormand.)

LIQUOREUX, EUSE, adj. Qui est comme de la liqueur, qui est de la nature des liqueurs, en prenant ce mot dans le sens restreint de liqueurs composées d'eau-de-vie, de sucre et d'un arome. Ce vin est trop *liquoreux*. Les vins muscats, le tokay et certains vins d'Espagne sont *liquoreux*. | Qui appartient, qui est propre aux liqueurs, qui en résulte. C'est un abus honteux de voir des hommes faire un usage immodéré des liqueurs alcooliques dans leurs repas; ils compromettent leur santé et les facultés intellectuelles dont la nature les a pourvus, qui sont toujours plus ou moins obscurcies sous les vapeurs *liquoreuses*. Il exhalait un parfum *liquoreux*.

LIQUORISTE, s. Celui, celle qui fabrique ou vend des liqueurs. Un fonds de *liquoriste*. La boutique d'un *liquoriste*. | Adjectiv. Marchand *liquoriste*. Les liquoristes prennent la licence de *débitant* ou celle de *marchand en gros*, suivant qu'ils préfèrent se soumettre aux obligations imposées à l'une ou à l'autre de ces professions. Les marchands *liquoristes* de Paris.

LIRE, v. a. (du lat. *legere*, même sens). Parcourir des yeux, avec la connaissance des lettres, ce qui est écrit ou imprimé, soit qu'on profère ou qu'on ne profère pas les mots. Cet enfant commence à *lire* des phrases. *Lire* toutes sortes d'écritures. *Lire* un livre, un journal. Une écriture malaisée à *lire*. Suivant l'opinion commune, moins les yeux ont de la peine à *lire* un ouvrage, plus l'esprit a de liberté à en juger. (Pellisson.) | Absol. Cet enfant apprend à *lire*. Il ne sait ni *lire* ni écrire. Dans mon livre ouvert il vint *lire*. (A. de Musset.) | Par exagérat. *Ne pas savoir lire*, Être fort ignorant. Nous recevons aujourd'hui à l'Académie française l'évêque de Limoges qui *ne sait pas lire*, et Batteux qui ne sait pas écrire. (D'Alembert.) | Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. Il m'a fallu *lire* ma pièce chez madame la marquise. (Molière.) C'est peu d'aimer les vers, il faut les savoir *lire*. (Fr. Neufchâteau.) | Se dit en parlant des lectures qu'on fait pour son instruction ou pour son amusement. On s'accoutume à bien parler en *lisant* les auteurs qui ont bien écrit. (Voltaire.) | Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. Ce jeune homme ne parle pas l'allemand, mais il le *lit* assez bien. | Fig. On dit d'un ouvrage mal écrit ou ennuyeux : C'est un ouvrage qu'on ne peut *lire*. | *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire*, On le lit sans ennui, sans fatigue. | Fig. Pénétrer quelque chose d'obscur et de caché. D'où vient ce noir chagrin qu'on *lit* sur son visage? (Boileau.) Je *lis* dans vos regards la douleur qui vous presse. (Racine.) Je *lis* dans l'avenir un sort épouvantable. (Volt.) | Absol. Mais pourquoi irais-je *lire* dans une âme où je ne trouverai que de la froideur et de l'indifférence? (Saint-Évremont.) Ne devais-tu pas *lire* au fond de ma pensée? (Racine.) Il *a lu* dans le cœur de tous les hommes. (Massillon.)

Berger, sur cet azur tranquille,
De *lire* on te croit le secret.
(BÉRANGER.)

| T. de typogr. *Lire sur le plomb*, Lire sur l'œil du caractère le contenu d'une ligne ou d'une page. | *Lire dans le jeu, dans les cartes de son adversaire*, Découvrir les cartes que celui-ci a en main. | Fig. Deviner. Vous *lisez dans mon jeu*. | *Lire un dessin*, Expliquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier le nombre de fils qu'il doit prendre ou laisser pour former sur l'étoffe les figures du dessin. | *Lire la musique*, Parcourir des yeux de la musique notée avec l'intelligence des sons que les notes représentent et des diverses modifications que ces sons doivent recevoir. Il *lit* fort bien *la musique*. | SE LIRE, v. pr. Être lu. Cette écriture *se lit* assez facilement. Je ne vous entretiendrai pas de toutes les sottises qui se font, et qui se disent, et qui *se lisent* ou ne *se lisent* pas, dans le séjour que j'habite. (D'Alembert.) | Fig. Sur mes yeux égarés ma tristesse *se lit*. Un violent amour *se lisait* sur son visage.

LIRE, s. f. Monnaie d'Italie, dont la valeur variait autrefois suivant les localités, mais qui est aujourd'hui de 1 franc. C'est le terme équivalent de notre ancien mot *Livre*. Deux cent mille *lires*.

LIRELLE, s. f. (du lat. *lirella*, de *liro*, je sillonne). Bot. On donne ce nom, dans les lichens, les hypoxylées, etc., au réceptacle des organes reproducteurs, lorsqu'il est sessile, linéaire, flexueux et qu'il s'ouvre par une fente longitudinale.

LIRI, s. m. Zool. Espèce de patelle très-petite, à coquille cartilagineuse.

LIRIODENDRINE, s. f. Chim. Substance retirée de l'écorce du liriodendron.

LIRIODENDRON, s. m. (du gr. λείριον, lis; δένδρον, arbre). Bot. Genre de magnoliacées, où l'on distingue le *liriodendron tulipifère*, dit vulgairement tulipier, et appelé *arbre aux tulipes* dans différentes parties de l'Amérique. On le cultive en France.

LIS, s. m. (du lat. *lilium*, même sens). Bot. Genre de la famille des liliacées, dont il est le type, comprenant beaucoup d'espèces qu'on reconnaît principalement à leur bulbe, lequel est formé d'écailles charnues et imbriquées les unes sur les autres. Leur tige, qui s'élève quelquefois à 1 mètre 70 ou 2 mètres de hauteur, est cylindrique, chargée de feuilles étroites, linéaires, éparses ou verticillées. Elle supporte un bouquet ou épi de fleurs très-grandes, dressées ou renversées, blanches ou plus souvent jaunes ou rouges. Cette plante, par ses beaux vases d'albâtre qui couronnent si majestueusement sa tige élancée, fait l'ornement de nos jardins. Le *lis blanc* ou *lis commun, lis candide*, originaire du Levant, et répandu aujourd'hui dans tout le midi de l'Europe, est assurément une des plus belles espèces du genre. Il lui faut une terre légère, quoique substantielle. Les sols argileux et trop humides, comme ceux qui sont sablonneux et secs, lui sont contraires. Les expositions qui lui conviennent sont celles du levant et du midi. Les gelées ne lui nuisent pas. Il fleurit en été. On doit éviter de planter le lis en trop grande quantité dans les jardins étroits et clos de

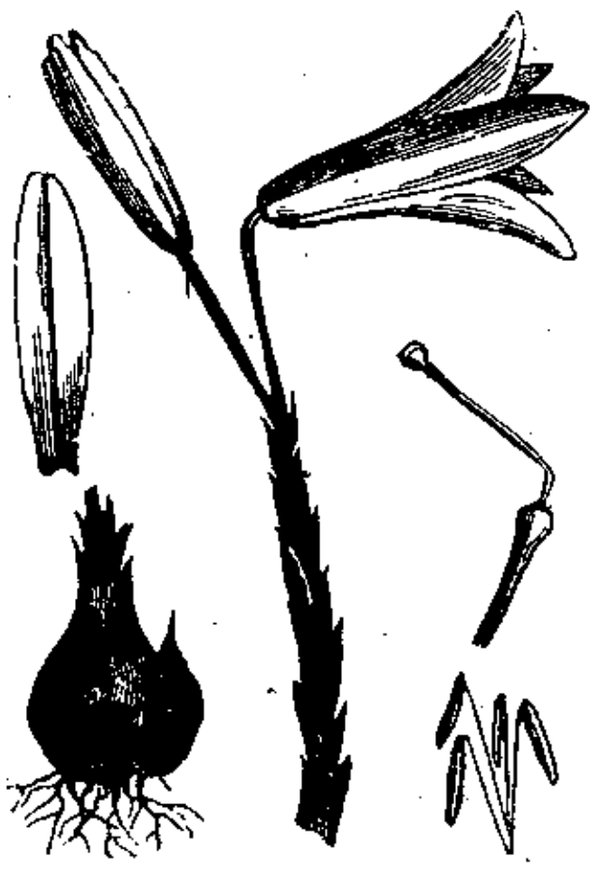

Lis.

murs, et surtout d'en conserver les fleurs dans les appartements renfermés, si l'on ne veut s'exposer à des maux de tête, à des vertiges et même à des syncopes. On emploie l'odeur du *lis blanc* pour parfumer des pommades, des essences, des huiles, etc. Le *lis blanc* est souvent pris par les poètes comme emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale, ou comme type de la blancheur du teint. La Fable expliquait la blancheur du lis en le faisant naître d'une goutte du lait de Junon tombé à terre. Cette fleur est souvent placée dans la main de Junon et dans celle de Vénus, comme type de la beauté. Quand un *lis* virginal penche et se décolore. (C. Delavigne.) Emma, tu es le *lis* de nos vallées.

Un jeune *lis*, l'amour de la nature,
Croît à l'abri de l'aquilon.
(RACINE.)

| Parmi les autres espèces de lis les plus remarquables et les plus recherchées, sont les suivantes : *Lis bulbifère*, des Alpes. Fleurs rouge orangé, pointillées de brun. | *Lis orangé*, d'Autriche. Fleurs rouge safrané, pointillées de noir. | *Lis de Pompone* ou *turban*, des Pyrénées. Fleurs d'un beau rouge ponceau, les lobes roulés en dehors. | *Lis des Pyrénées*, Fleurs jaunes ponctuées, rouge blanc en dedans. | *Lis martagon*, Fleurs pourpre rouge, ponctuées de noir. | *Lis de Canada*, Fleurs jaune orangé, ponctuées de pourpre à la base. | *Lis superbe*, de l'Amérique. Belle girandole terminale, garnie souvent de plus de quarante fleurs, à turban d'un beau rouge orangé, ponctuées de pourpre brun. | *Lis du Kamtschatka*, Fleurs d'un beau jaune doré. | *Lis tigré*, de la Chine. Fleurs grandes, groupées en thyrse, d'un beau rouge orangé, piquetées de pourpre noir. | *Lis d'étang*. V. NÉNUPHAR. | *Lis jaune*, Un hémérocalle. | *Lis narcisse*, Un amaryllis. | *Lis oranger*, Un hémérocalle. | *Lis de Saint-Jacques*, L'amaryllis à fleurs en croix. | *Lis de mai, lis des vallées*. V. MUGUET. | La fleur du lis blanc. Blanc comme un *lis*. Les fleurs du *lis* et de l'oranger désignent l'innocence, parce qu'elles sont candides et sans tache comme elle. (Ch. Nodier.) | Fig. *Un teint de lis, un teint de lis et de roses*, Un teint extrêmement blanc, un teint blanc et vermeil. | Poétiq. *Les lis de son teint, de son visage*, etc., pour La blancheur de son teint, etc. Leurs blonds cheveux flottaient autour d'un sein de *lis*. | Blas. *Fleur de lis* (dans ce sens, on prononce fleur de *li*), Figure d'armoiries qui imite à peu près trois fleurs de lis attachées ensemble; celle du milieu est droite, et les deux autres ont leur sommet courbé en dehors. Les rois de France portaient d'azur à trois *fleurs de lis* d'or. Les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des *lis*; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de Guillaume le Breton. (Voltaire.) Il est certain que, ni en pierre, ni en métal, ni sur les médailles, ni sur les sceaux, on ne trouve aucun vestige véritable de *fleurs de lis* avant Louis le Jeune. (Saint-Foix.) C'est sous Charles V que les *fleurs de lis*, qui étaient sans nombre dans l'écu de France, commencèrent à être réduites à trois. (Id.) Les *fleurs de lis* ont été sculptées sur nos monuments.

Nous avons tous les deux au front une couronne
Où nul ne doit lever des regards insolents,
Vous de *fleurs de lis d'or* et moi de cheveux blancs.
(V. HUGO.)

| Poétiq. *Les Lis*, Se disait autrefois de la France. L'empire des *Lis*. Le trône des *Lis*. | *Ceindre les lis*, Devenir roi ou reine de France. | *Fleur de lis*, Marque qu'on imprimait avec un fer chaud sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive et infamante, et qui représentait une fleur de lis. Il avait la *fleur de lis* à l'épaule. | Ordre honorifique créé par Louis XVIII en 1816. La décoration de cet ordre était une fleur de lis suspendue à un ruban blanc. | T. de blas. *Lis au pied nourri*, Fleur de lis terminée par une base. | *Lis naturel* ou *de jardin*, Lis représenté tel qu'il est naturellement. | *Lis au pied coupé*, Celui qui est représenté sans tige. | *Lis renversé*, Lis naturel tourné la tête en bas et représentant une espèce de cloche fendue par le bas. | Monnaie de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. | *Lis d'or et d'argent*, Monnaies qui remplacèrent les louis de 1655 à 1657. | Astron. Petite constellation située dans la constellation du Bélier. | Grosses dents à l'extrémité d'un peigne de tisserand. | Filet formé de soixante-dix rangs de mailles de 3 centimètres carrés environ.

LISAGE, s. m. (pron. *lizaje*, de lire). T. de manuf. Action de lire les dessins et de les mettre en carte ou en faisceau de tire, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés. | Opération qui a pour but de distinguer, sur les fils de la chaîne, les points qui doivent être apparents et ceux qui doivent passer à l'envers du tissu.

LISAGE, s. m. (pron. *lizaje*). T. de draperie. Action de liser. L'opération du *lisage* est terminée.

LISBONNE. Géogr. Capitale du royaume de Portugal, chef-lieu de la province d'Estramadure, sur la rive droite du Tage, près de son embouchure; 290,000 habit. Cette ville, dont une tradition attribue la fondation à Ulysse, remonte à une haute antiquité. Elle eut peu d'importance sous l'administration romaine. Elle fut prise, au VIIIe siècle, par les Maures, et devint la capitale d'un royaume mauresque. Mais, en 1147, Alphonse Henriquez, roi de Portugal, en entreprit le siége, et, après cinq mois d'efforts, l'enleva aux Maures. Elle devint alors la capitale du royaume de Portugal. Lisbonne est défendue par d'importantes fortifications, par plusieurs forts et par une citadelle, dite de *Saint-George*, qui domine la ville. Au point de vue militaire, cette place est peu estimée. La majeure partie des eaux dont elle a besoin lui sont amenées par le magnifique aqueduc de Beneficia. Située sur le Tage, la ville s'élève en amphithéâtre et occupe un espace de 12 kilom. de longueur sur 4 de largeur. Elle est magnifique, et sa place du *Commerce* est une des plus belles de la Péninsule. Elle est, en outre, ornée de beaux édifices, qui contiennent la bourse, la maison des Indes, la douane, la bibliothèque publique et quelques-uns des ministères. On remarque, à Lisbonne, un grand nombre d'églises, parmi lesquelles on admire surtout la cathédrale et l'église des Martyrs. Les autres monuments remarquables sont les palais d'*Ajuda* et de *Necessitade*, et enfin les arsenaux. Le port n'est guère qu'une excellente rade. Cette ville est le principal foyer intellectuel du royaume. Elle possède une académie des sciences, une académie de marine, avec observatoire, une école de construction et d'architecture navale, une académie de fortifications, d'artillerie et de dessin, un jardin botanique, cinq théâtres, plusieurs

hôpitaux, etc. Industrie active : bijouterie, orfévrerie, chapeaux, chocolat, eaux-de-vie et liqueurs; coutellerie, serrurerie, meubles, passementerie, rubans, savons, tabac; fonderies de métaux, raffineries de sucre, imprimeries sur étoffes, tanneries, teintureries, etc. Presque toutes les grandes fabriques (armes, canons, poudre, cartes à jouer, porcelaine) sont au compte du gouvernement. Le commerce embrasse toutes les marchandises venant du Portugal, des Açores, du Brésil, de l'Afrique et de l'Inde portugaise; exportation de citrons, oranges, vins, huiles, laines, cuirs, sel; importation de tissus de laine, coton et fil, de bois, chanvre, café, etc. Lisbonne compte dans sa population des nègres, des mulâtres, des créoles, un grand nombre de Galiciens qui remplissent les fonctions de portefaix, et aussi beaucoup d'Anglais, chefs de maisons de commerce les plus importantes. Plusieurs hommes célèbres sont nés à Lisbonne; parmi les principaux, nous citerons l'illustre Camoens, le créateur de la poésie portugaise; Jérôme Lobo, auteur d'une excellente *Histoire d'Éthiopie*; le poète Manoel et saint Antoine, dit de Padoue. Elle a plusieurs fois souffert de tremblements de terre, notamment en 1531; mais elle n'a pas tardé à réparer ce désastre. Celui de 1755 renversa plus d'un tiers de la cité et y fit périr plus de trente mille personnes. | *Paix de Lisbonne*, Paix par laquelle l'Espagne reconnut l'indépendance du Portugal en 1668.

LISBONNIN, INE, adj. et s. Habitant de Lisbonne. | Qui appartient à Lisbonne ou à ses habitants.

LISBONNINE, s. f. Monnaie d'or du Portugal, qui vaut 33 fr. 96 cent. Il y a des *demi-lisbonnines*, de 16 fr. 98 cent., et des *quarts de lisbonnine*, de 8 fr. 49 cent. Deux cent cinquante mille *lisbonnines*.

LISER, v. a. T. de draperie. Tirer par les lisières, sur la largeur, le drap qui a été foulé, afin d'en ôter les faux plis ou bourrelets causés par la force des maillets ou pilons.

LISÉRAGE, s. m. Broderie dont le dessin est tracé par un seul fil continu, de métal ou de couleur, qui tranche sur le fond.

LISÉRÉ, ÉE, part. Bordé en lisérage. | Bot. *Fleur lisérée*, Fleur bordée d'une couleur différente de celle du fond. Des belles de jour *lisérées* de blanc.

LISÉRÉ, s. m. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet. *Liséré* de soie, d'or, d'argent. | Raie sur le bord d'un ruban, d'un mouchoir, etc., et d'une couleur autre que celle du fond. Un mouchoir à *liséré* bleu. Sa robe avait un *liséré* rouge.

LISÉRER, v. a. Mettre un liséré. *Lisérer* une jupe. | Border en lisérage. *Lisérer* un mouchoir.

LISEROLLE, s. f. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, très-voisin du liseron, dont il se distingue par le nombre double de ses stigmates, se compose d'herbes basses, étalées, rameuses, portant des feuilles alternes et entières, et des fleurs blanches ou bleues, axillaires ou pédonculées. Ces plantes croissent dans les contrées méridionales de l'Asie, de l'Afrique, et dans l'Amérique tropicale.

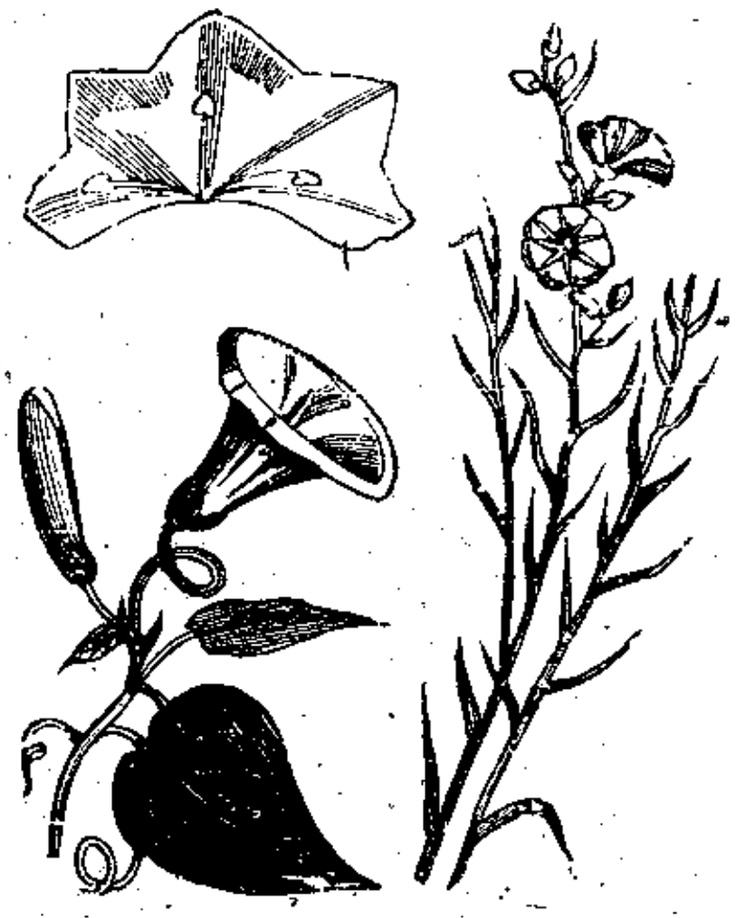

Liseron.

LISERON, s. m. (pron. *lizeron*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des convolvulacées, et qu'on nomme aussi *Convolvulus*. Ces plantes, dont on connaît plus de trois cents espèces, ont une racine tubéreuse et charnue, une tige herbacée ou frutescente, des feuilles alternes et pétiolées, des fleurs grandes et colorées, à corolle en cloche. La plupart sont grimpantes et s'entortillent autour des plantes voisines. Quelques-unes sont cultivées comme plantes d'ornement, tels que le *liseron tricolore*, vulgairement *liset*, *belle de jour*, le *liseron linéaire*, le *liseron des Canaries*, le *liseron effilé*, le *liseron multiflore*. Tous, à l'exception du premier, veulent l'orangerie en hiver. Parmi les espèces communes, il faut citer : le *liseron des haies* ou *grand liseron*, dont les grandes fleurs sont d'un beau blanc de lait. Le *liseron des champs*, auquel on donne souvent aussi le nom de *Liset*, est vivace et croît dans les champs, les jardins, le long des chemins, même dans les sables arides. C'est une plante des plus agréables par le nombre et la couleur de ses fleurs. Elles ne durent que quelques heures épanouies, et seulement quand le soleil brille. C'est un très-bon vulnéraire; mais il nuit beaucoup aux cultivateurs, dans les lieux où il est abondant, en s'entortillant autour du blé et autres plantes cultivées, et en étouffant les semis tardifs. Il fait le désespoir des jardiniers, qui ne savent comment le détruire dans leurs plates-bandes de fleurs et de légumes.

LISEUR, EUSE, s. (pron. *lizeur*). Celui, celle qui aime à lire, qui lit beaucoup. C'est un grand *liseur*. Une *liseuse* infatigable. C'est une *liseuse*; elle sait un peu de tout. (Mme de Sévigné.) | Celui, celle qui lit à haute voix. Un *liseur* dont la voix n'est pas éclatante est complètement inintelligible. (Cormenin.) | Absol. Ouvrier qui, dans les fabriques de tissus ouvrés ou damassés, lit les dessins et les met en carte ou en faisceau de tire, si l'on fait usage des jacquarts ou des métiers à tirer. Il faut, pour exercer l'état de liseur, une grande habitude des procédés, des divers tissus, connaître et faire même au besoin les dessins qu'on veut imiter sur les étoffes par l'enlèvement des fils de la chaîne et de la trame. Les *liseurs* de la manufacture des Gobelins, à Paris.

LISFRANC (JACQUES). Célèbre chirurgien, né en 1790 à Saint-Paul-en-Jarest (Loire), mort en 1847, était d'une famille de médecins, où il puisa le goût de son art. Il étudia à Lyon, se perfectionna à Paris sous Dupuytren, entra jeune dans le service de santé militaire, vint en 1814, après le licenciement de l'armée, se fixer à Paris, où il devint successivement agrégé de la Faculté, chirurgien en second, puis chirurgien en chef de la Pitié, et se fit un nom autant par ses cours de clinique, qui attiraient une foule d'élèves, que par son habileté à opérer, qui lui valut une immense clientèle; il était surtout consulté pour les lésions des femmes. On a de lui une *Clinique chirurgicale* et un *Précis de médecine opératoire*. On lui doit, en outre, d'intéressants mémoires sur divers points de chirurgie, notamment sur la *lithinoplastie*. Lisfranc donna aux opérations une précision géométrique; son nom restera attaché à deux procédés de son invention, l'un pour désarticuler l'épaule avec plus de célérité, l'autre pour amputer le pied dans son articulation tarsométatarsienne de manière à laisser à l'amputé une plus large base de sustentation.

LISIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est lisible, aisé à lire. La *lisibilité* d'une écriture, d'un manuscrit.

LISIBLE, adj. Qui est facile à lire. Cette écriture n'est pas belle, mais elle est très-*lisible*. Il faut mettre de l'encre et tirer avec soin; dites cela, je vous prie, de ma part, à votre imprimeur, s'il a quelque envie que ses feuilles sortent *lisibles* de la presse. (P. L. Courier.) | Fig. *Ce livre n'est pas lisible*, Se dit d'un livre très-ennuyeux, très-mal écrit, qu'on ne peut lire sans dégoût.

LISIBLEMENT, adv. (pron. *liziblemen*). D'une manière lisible. Ce n'est pas bien écrit, mais c'est écrit *lisiblement*. Il s'était trouvé dans un grand embarras jusqu'à mon arrivée, ne sachant ni dicter ni écrire *lisiblement*. (J. J. Rousseau.)

LISIÈRE, s. f. (pron. *lizière*). Bord d'une pièce d'étoffe dans le sens de la longueur, et qui est ordinairement d'une couleur différente. Lever les *lisières* d'un drap. Dans quelques étoffes, la *lisière* est d'un autre tissu et d'une autre couleur que le fond. Les fils de la chaîne destinés à former les lisières ne sont pas ourdis en même temps que la pièce, et on ne les roule pas sur l'ensouple; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers. Le tissu des *lisières* est plus serré que celui du fond, parce que la chaîne y a plus de fils. | *Chaussons de lisières*, Chaussons faits avec des lisières. | Par extens. Bandes d'étoffes, cordons que l'on attache aux robes des petits enfants qui apprennent à marcher, et avec lesquels on les soutient dans leurs premiers pas. Mener un enfant à la *lisière*. Émile n'aura ni bourrelet ni *lisières*. (J. J. Rousseau.) | Fig. On dit d'une personne qui se laisse influencer, qu'elle *est en lisière*, qu'on la *mène à la lisière*, *par la lisière*. Les *lisières* sociales ne devraient pas être des chaînes de fer. Nos erreurs sont nos *lisières*. (Voltaire.) Leur dérober sans cesse leurs *lisières*, afin de conserver en eux le sentiment de la dignité, de la franchise, de la liberté. (Diderot.) | Fig. Les extrémités d'une province, d'un pays, considérées comme limitrophes d'un autre. Mons est sur la *lisière* de la France. | Dans le même sens, La *lisière*, les *lisières* d'un bois, d'un champ. La *lisière* du bois était bordée d'une infinité de noisetiers, de mûriers et de framboisiers. (Mme de Genlis.) | Fig. Il y a une *lisière* de convention sur laquelle on permet à l'art de se promener. (Diderot.) La *lisière* est bien étroite dans les délits de presse. | Prov. *Les lisières sont pires que le drap*, Se dit à un homme qui, se défendant d'être d'un pays qui a quelque mauvais renom, assure qu'il n'en est que voisin.

LISIEUX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Calvados), sur l'Orbec et la Touques; 12,120 habit. Belle cathédrale gothique; belles promenades. Draps communs, flanelles, toiles; filature hydraulique, blanchisseries, teintureries, papeteries. Ville ancienne, jadis capitale des *Lexovii*, puis du comté de Lieuvin. Pillée par les Normands en 877, brûlée par les Bretons en 1130. Blé, fruits, chanvre, lin, bestiaux.

LISME, s. f. Sorte de droit que l'on payait aux régences barbaresques pour la pêche du corail.

LISOIR, s. m. (pron. *lizoar*). Pièce de bois transversale sur laquelle posent les montants ou les ressorts auxquels une voiture est suspendue. | Pièce qui porte les brancards. | Dans les fabriques, Bâtis de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes, et en particulier des étamines du Mans.

LISSAGE, s. m. Mar. Travail qui consiste à établir les lisses d'un navire en construction. | L'ensemble des lisses dont on garnit la membrure d'un navire. | Action de lisser, de rendre uni, poli. | Repassage du linge. | Opération par laquelle on rend lisses les grains de la poudre de guerre et de chasse.

LISSE, adj. (du gr. λεῖος, même signif.). Uni et poli. Surface *lisse*. Corps *lisse*. L'homme s'agite dans sa petite sphère, comme un insecte dans un vase *lisse* dont il ne peut sortir. Les cheveux noirs et *lisses*, la peau basanée. (Buffon.) Quelque pesant, quelque opaque, quelque *lisse* qu'un caillou puisse être, il est percé comme un crible. (Voltaire.) | *Colonne lisse*, Colonne sans ornement. | *Yeux lisses*. Dans les insectes, Deux ou trois points luisants et convexes placés à la partie supérieure de la tête, et qui sont ordinairement disposés en triangle. | Qui est sans poil ni plume. Le pangolin n'a qu'une peau *lisse* et sans poils. (Buffon.)

LISSE, s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier les membres d'un navire. | *Lisse de plat-bord*, Préceinte qui termine les œuvres mortes et entoure le navire dans sa partie supérieure. | *Lisse d'hourdi* ou *grande barre d'arcasse*, Longue pièce de bois placée à l'arrière, et qui peut être regardée comme un banc qui passe derrière l'étambot et sur lequel sont attachés les estains. | *Lisse de gabaris*, Toutes les pièces qui sont employées pour former des gabaris ou les façons d'un navire. | *Lisse de porte-haubans*, Longues pièces de bois plates, que l'on fait régner le long des porte-haubans, et qui servent à tenir dans leurs places les chaînes des haubans. | Constr. Pièce courante qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois. | Planche transversale clouée sur les poteaux pour maintenir les barrières. | Ficelle à lier les paquets. | Bande de poils blancs qui se prolongent sur le chanfrein de certains chevaux. | T. de manuf. Pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour passer la navette, et par conséquent le fil de la trame ou duite. Dans la tapisserie, le métier est dit de *haute* ou de *basse lisse* suivant qu'il représente un plan vertical ou horizontal. Dans les métiers de *basse lisse*, les fils sont tendus horizontalement; deux pédales, sur lesquelles agit l'ouvrier, donnent le mouvement nécessaire aux lisses, et font alternativement hausser ou baisser les fils de la chaîne. Le tableau à imiter est placé dessous, étendu dans le même sens. Dans ce sens, on écrit également *Lice*, *Haute Lice* et *Basse Lice*.

LISSÉ, ÉE, part. Rendu lisse. Les cheveux peignés et *lissés*. Linge *lissé*. | T. de confiseur. *Amandes lissées*, Amandes pelées et couvertes d'une croûte de sucre. | S. m. Qualité de ce qui est lisse. Le *lissé* d'une étoffe. Le *lissé* des feuilles. Je promenai mes doigts avec plaisir sur le *lissé* du cylindre. (J. J. Rousseau.) | Degré de cuisson du sirop de sucre, au point de filer plus ou moins. | *Grand lissé*, Se dit quand le fil que l'on forme en tirant du sirop de sucre entre les doigts est assez fort. | *Petit lissé*, Quand il est fragile. Cuire au *grand*, au *petit lissé*.

LISSER, v. a. Rendre lisse. *Lisser* la poudre. *Lisser* du linge, de la dentelle, des bas. *Lisser* une chemise.

Je ne te verrai plus, près des saules humides,
Lisser ton blanc plumage aux rayons d'un jour pur.
(MILLEVOYE.)

| Mar. Garnir un navire de ses lisses. | T. de confiseur. Couvrir d'un enduit de sucre. | *Lisser la bougie*, Chez les ciriers, la rendre unie dans toute sa longueur, en la faisant passer sous le rouloir. | *Lisser la bougie filée*, La faire passer dans une serviette mouillée. | SE LISSER, v. pr. Se rendre lisse. Le chat *se lisse* en se léchant. Le linge se blanchit et *se lisse*.

LISSETTE, s. f. Outil d'os, dont le raquetier se sert pour lisser son ouvrage. | Au plur. Ficelles qui, attachées cinq par cinq aux fourches du métier à tisser, font lever les fils de la chaîne.

LISSEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface du papier, d'une étoffe, du cuir, pour la rendre brillante. | Celui, celle qui lisse des sucreries. | Celui, celle qui repasse le linge. Les *lisseuses* de Bordeaux.

LISSOIR, s. m. Instrument, outil de verre, de marbre, d'ivoire, ou de toute autre matière dure, qui sert à lisser, à polir le linge, le papier, les cartes, etc. | Salle où travaillent, dans une papeterie, les lisseurs et les lisseuses. | Atelier, tonneaux pour lisser la poudre. | Outil de corroyeur pour polir les cuirs de couleur, et leur donner le dernier lustre. | Perche dont on se sert pour remuer la laine, la briser. On dit aussi *Lissoire*, au féminin.

LISSURE, s. f. Action de lisser au moyen du lissoir ; polissure obtenue avec le lissoir.

LISTE, s. f. (du lat. barb. *lista*, bordure, bande, bandelette, parce qu'on écrivait les catalogues sur des bandelettes de parchemin). Catalogue de plusieurs noms. Il se dit ordinairement des personnes. *Liste* des électeurs. *Liste* des jurés. Ces noms ne servent qu'à enfler, qu'à allonger la *liste*. On voit dans Ératosthène une *liste* de trente-huit rois thébains, tout différents de ceux de Manéthon. (Rollin.) Parcourez cette *liste* et les noms qu'elle étale. (Legouvé.) | Il se dit aussi des choses. *Liste* des ouvrages publiés dans l'année. *Liste* des numéros gagnants d'une loterie. | Bande blanche située à la partie antérieure de la tête du cheval, occupant le front et le chanfrein. | *Liste civile*. On appelle ainsi la somme que la nation paye au chef de l'État chaque année, et les domaines et objets mobiliers dont elle lui abandonne la jouissance. Cette institution a pris naissance au moment où les contributions publiques cessèrent d'être considérées comme revenus du monarque, et furent soumises au vote et au contrôle des représentants du peuple. La *liste civile* de Louis XVI, réglée d'abord d'une manière assez confuse par un décret de l'Assemblée constituante, du 9 juin 1790, fut régularisée par un autre décret du 26 mai 1791 ; la *liste civile* fut supprimée par l'Assemblée législative, le 10 août 1792, mais elle fut rétablie, avec le gouvernement monarchique, par l'article 15 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII. La *liste civile* de Louis XVI et de Napoléon Ier fut attribuée à Louis XVIII, lors de la Restauration, avec addition de 8, puis 9 millions pour l'entretien de la famille royale. Louis-Philippe demandait une *liste civile* de 18,000,000 en argent, plus les domaines qui, jusque-là, avaient fait partie de cette opulente dotation. La loi des finances de 1831 fixa à 12,000,000 la somme annuelle à payer à Louis-Philippe en espèces et lui attribua les palais, châteaux, domaines, fermes, etc., mentionnés dans la loi du 26 mai 1791, sauf la ferme, la forêt et le château de Rambouillet, qui furent laissés en dehors de la nouvelle *liste civile*. Il fut alloué au duc d'Orléans 1,000,000 annuel pour l'entretien de sa maison, et cette somme fut doublée lorsque ce prince se maria. De nos jours, le chef de l'État reçoit pour sa *liste civile* 30 millions. Voici en quels termes s'exprimait Cormenin, sous Louis-Philippe, dans un célèbre pamphlet sur la *liste civile* du roi des Français : « Pour les esprits accoutumés à méditer les matières législatives, il n'y a pas de question qui se présente sous des rapports plus nouveaux et plus divers que celle de la *liste civile* et de la dotation de la couronne. Sous le rapport moral, une trop grosse liste civile, flanquée d'une monstrueuse dotation, altère les mœurs du peuple par l'établissement d'une cour fastueuse, et elle offense les citoyens par l'inégalité trop disproportionnée des richesses. Une grosse liste civile sert en quelque sorte d'hospice aux petites gens comme il faut, qui, par mauvaise habitude d'éducation ou par orgueil de naissance, préfèrent l'oisiveté de l'aumône à l'honorable indépendance du travail. Une grosse liste civile entretient la haute et la basse mendicité : les mendiants pullulent et bourdonnent autour d'elle, comme ces myriades d'insectes qui s'attachent aux flancs des gras animaux, pour boire leur lait et sucer leur sang. Que le roi Louis-Philippe élève un corps de bâtiment haut de sept étages et divisé en chambrettes, qui, dans l'espace d'une lieue, longera la Seine depuis le Gros-Caillou jusqu'à la Râpée, et trois mois ne s'écouleront pas avant que sa bienfaisance n'ait trouvé à les remplir, de la cave au grenier, de solliciteurs de toute espèce. Qu'on lui donne à distribuer en pensions 100 millions de francs, et les pétitionnaires, plus multipliés que les feuilles des Tuileries, tendront leurs innombrables mains pour les recevoir. Après cela, le royaume n'en sera que plus pauvre, pauvre pour s'être appauvri, pauvre pour pensionner des oisifs. Ne comprendra-t-on jamais que ce qui enrichit une nation n'est pas ce qu'on lui ôte, mais ce qu'on lui laisse? S'il n'y avait pas de si grands palais, il n'y aurait pas de si petites cabanes. Si le roi ne touchait pas 12 millions de liste civile, et que les octrois fussent dégrevés d'autant, le peuple, qui paye les octrois, vivrait mieux, vivrait à meilleur marché. Si d'immenses ceintures de bois ne serraient pas de si près les reins de Fontainebleau et de Versailles, Fontainebleau et Versailles auraient des jardins plus fructueux, des populations plus aisées et plus nombreuses, et des halles mieux approvisionnées. Si tant de forêts royales étaient défrichées, ou divisées, ou aliénées, il y aurait plus de petits propriétaires, plus de droits de mutation, plus de productions variées, plus d'aisance dans les populations du lieu, plus de richesses dans la nation, plus de citoyens. Il y a dans tel château, que le roi n'habitera jamais, quinze cents lits où personne ne couche ; il y a dans telle ville des mères de famille insolvables que le collecteur poursuit, que le propriétaire chasse de sa maison, et qui errent de porte en porte, avec leurs jeunes enfants, sans savoir où reposer leurs têtes. Bénévoles députés, si enclins à donner à un roi qui vous regarde l'argent d'un peuple trop loin et trop bas placé pour que, du haut de vos chaises curules, vous puissiez l'apercevoir, que dites-vous de cela? Avant que de loger le roi bourgeois dans ses douze palais, ni plus ni moins que le soleil, avez-vous songé à tant d'autres Français qui sont sans vêtements, sans pain et sans asile? Croyez-vous que le peuple, dont vous vous dites les mandataires, n'ait pas, comme le roi, un estomac que la faim fait crier et des membres qui grelottent lorsqu'ils sont nus? On répète à chaque instant, sur tous les tons, qu'une grosse liste civile est indispensable ; qu'il s'agit de pourvoir aux embarras du moment et à la pénurie du commerce, du commerce de la rue Saint-Denis surtout, qui, ainsi que chacun sait, ne peut aller sans une bonne liste civile. Mais nous ne pouvons pas avoir et nous n'aurons pas de cour ; dès lors, que peut servir une liste civile au commerce de la rue Saint-Denis? Quatre ou cinq bals parés de l'Opéra videront plus ses magasins que les soirées des Tuileries. Ne croirait-on pas que, sans liste civile, on ne pourrait plus vendre ni acheter? Il y a de très-grandes cités où les marchands vivent et où il n'y a pas de rois. Les paysans de la Basse-Bretagne, qui payent, les pâtres des Alpes, qui payent, les herbagers de la Normandie, qui payent, les laboureurs du Languedoc, qui payent, les vignerons de la Bourgogne, qui payent, les ouvriers de Lyon, de Bordeaux, de Nantes, de Marseille, qui payent, et qui tous aimeraient autant ne pas payer, et qui tous ne mettront jamais le pied ni à Paris ni à la cour, s'embarrassent fort peu de savoir si l'argent de la liste civile fera ou ne fera pas du bien aux marchands de la rue Saint-Denis. Mais, à croire certaines gens qui paradent autour des Tuileries, la liste civile est destinée à être une succursale de la Providence. « Donnez, disent-ils d'un ton de bonhomie, donnez toujours ; cet argent-là, auquel vous paraissez tant tenir, on ne sait pourquoi, ne retombe-t-il pas en rosée sur les misérables? » Ne dirait-on pas qu'il y a dans quelque coin des Tuileries une corne d'abondance d'où s'échappent toutes seules les largesses du prince? Mais qui verse l'argent dans la corne? Le trésor. Qui alimente surtout le trésor? N'est-ce pas les cotes directes et indirectes des ouvriers, des laboureurs, des petits contribuables? C'est donc le peuple, en définitive, qui paye la liste civile, le menu peuple. Chose curieuse! ce sont les gens qui portent bas de laine, bijoux de chrysocale et gants de poils de lapin, qui versent aux mains du roi une portion de leur nécessaire pour que le roi, à son tour, enrichisse des marchands de martre zibeline, de cachemires, d'émeraudes et de perles orientales ; mais supposez que tout cet argent revienne directement dans leurs mains, à quoi bon l'en ôter pour l'y remettre? Y revient-il, d'ailleurs? Mais non. En vérité, c'est comme si l'on disait à un indigent : « Donnez-moi un sou ; bien! Maintenant, tendez l'autre main, voici un liard. » Où vont donc les autres trois liards? Parbleu ! ils restent dans les doigts du prince et des courtisans, à travers lesquels ils passent. Voilà ce que c'est qu'une liste civile! » La *liste civile* de l'empereur, du pape, de la reine d'Angleterre.

LISTEAU, s. m. (pron. *listo*). Petite lisse ou morceau de lisse. | Mar. Pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât, dans une vergue, quand ces agrès sont composés de plusieurs morceaux. | Suite de tringles posées sur les côtés intérieurs d'un navire en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés. Placer des *listeaux*.

LISTEL, s. m. Archit. Moulure carrée ou bande étroite qu'on dispose comme ornement aux colonnes et autres parties des bâtiments. | Espace plein entre les cannelures. | Petits morceaux de bois employés dans la menuiserie pour former encadrement, moulure ou rebord. | Petites moulures d'une pièce d'artillerie. Les *listels* d'un canon.

LISTON, s. m. Blas. Sorte de bande de l'écu. Les devises des armoiries se mettent souvent dans des *listons* autour de l'écu. | Mar. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure d'un navire.

LIT, s. m. (pron. *li* : du lat. *lectus*, même sens). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. On comprend ordinairement sous ce nom tout ce qui compose ce meuble : le bois de lit ou la couchette, le sommier ou la paillasse, un lit de plume, des matelas, un traversin, un oreiller, les draps, la couverture, la courte-pointe ou le couvre-pieds, le ciel du lit, les rideaux, etc. Placer le *lit* dans une alcôve. Une chambre à deux *lits*. Un *lit* bien garni. Dresser un *lit*. La ruelle du *lit*. Se mettre au *lit*. Être au *lit*. Se lever du *lit*. Je l'ai trouvé encore au *lit*. Je me trouve dans mon *lit*, accablé de fatigue et trempé de sueur et de larmes. (J. J. Rousseau.) Un *lit* nous voit naître et nous voit mourir. (De Maistre.) D'un *lit* plus doux je rêve le duvet. (Béranger.) | Le bois et le fond du lit. Un *lit* de bois de noyer, d'acajou, de chêne, de merisier. On dit aussi : *Un lit de fer*. | La plume, les matelas sur lesquels on couche. Un *lit* mollet, où on s'ensevelit dans la plume, fond et dissout le corps pour ainsi dire. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher, ce qui couvre ce lieu. Un *lit* de feuillage. La terre était son *lit*. Ce berceau est une petite planche du bois le plus léger qui porte un *lit* de mousse ou de coton sauvage. (Chateaubriand.) | Particulièrement, quelquefois, La couche nuptiale, la foi, l'union conjugale. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son lit? (Racine.) Le *lit* de son prochain était pour lui inviolable. (Massillon.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreur
Jusqu'au *lit* de ton père a porté sa fureur.
(RACINE.)

| On l'emploie quelquefois fig. dans la signification de mariage. Les enfants du premier, du second *lit*. | *Lit nuptial*, Le lit où couchent les nouveaux mariés la première nuit de leurs noces. Chez les Romains, le lit nuptial se dressait pour la nouvelle mariée dans la salle située à l'entrée de la maison. Le *lit nuptial* était l'objet d'un grand respect. | *Souiller son lit*, Commettre un acte contraire à la foi conjugale. | *Lit de parade*, Lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage ; lit où l'on expose, pendant quelques jours, les rois ou princes après leur mort, avant de les inhumer. | *Lit de repos*, Petit lit bas et sans pavillon, où l'on se repose dans le jour. | *Lit de sangle*, Lit fait de sangle ou d'un morceau de coutil attaché à deux morceaux de bois de la longueur d'un lit ordinaire, et soutenu par quatre pieds ou jambages qui se croisent deux par deux. | *Lit de camp*, Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut facilement le transporter. | Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde. | *Garder le lit, ne pas quitter le lit*, Se dit d'une personne qui est retenue au lit par quelque incommodité. Depuis que je vous ai écrit, *j'ai gardé le lit* presque toujours. (Voltaire.) | *Faire un lit, faire le lit*, Le mettre dans tel état qu'on puisse y coucher. | *Au saut du lit*, En sautant à bas du lit. Ce fameux duc de Valstein, que l'empereur Ferdinand fit si proprement tuer *au saut du lit* par quatre honnêtes Irlandais. (Voltaire.) | *Prendre une personne au saut du lit*, Aller la trouver, lui faire une visite au moment où elle se lève. | Prov. et fig. *Comme on fait son lit, on se couche*, On se trouve bien ou mal selon la conduite que l'on a tenue. | *Être au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort*, Être sur le point de mourir. | *A son lit de mort*, En mourant, avant de mourir. *A son lit de mort*, il s'est réconcilié avec son fils. | *Mourir dans son lit*, Mourir

d'une mort naturelle, sans être tué à dessein ou accidentellement. | *Lit de douleur*, Lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. | *Lit mécanique*, Lit disposé de manière à changer les malades et les blessés sans qu'ils éprouvent de secousses. | *Lit orthopédique*, Lit qui renferme une mécanique propre à redresser les personnes contrefaites. | Fig. *N'être pas sur un lit de roses*, Être en proie à des tourments physiques ou moraux. | *Lits de table*, Lits sur lesquels les Grecs et les Romains se couchaient pour prendre leurs repas. Ces lits étaient moins hauts, mais plus larges que les lits à dormir et élevés du côté de la table par des coussins. Ils étaient tantôt carrés, tantôt en forme de croissant; les uns pour une personne, les autres pour deux, pour trois, rarement pour quatre. Les convives avaient la partie supérieure du corps soutenue sur le bras gauche et mangeaient de la main droite, la tête un peu élevée, le dos sur des coussins; les membres un peu pliés, de manière que les pieds du premier se trouvaient derrière le dos du troisième, et avec un oreiller entre chaque. | *Lits funèbres*, Lits sur lesquels on plaçait, dans l'antiquité, le cadavre qu'on allait porter au bûcher; on le jonchait ordinairement de feuilles et de fleurs. Lorsqu'il était grand et magnifique, on le nommait hexophore ou octophore, selon qu'il était porté par six ou huit hommes. | *Lit de justice*, Littéralement, Le trône ou siége sur lequel s'asseyait le roi lorsqu'il venait siéger solennellement au Parlement ou dans quelques-unes des cours souveraines. Qu'est-ce qu'un *lit de justice?* demandait une femme à Fontenelle. — Madame, répondit le philosophe, c'est un *lit* où la justice dort. | On entend plus généralement par *lit de justice*, les séances elles-mêmes. Le roi tint ce jour-là son *lit de justice*. Le roi et les pairs ne venaient assister aux séances du Parlement que dans certaines occasions solennelles; ces séances reçurent le nom de *lit de justice*, qui, dans l'origine, n'impliquait aucun sens défavorable. Mais quand le Parlement se fut attribué une haute puissance politique, les lits de justice changèrent d'objet, et leur nom devint synonyme d'*enregistrement forcé*. Alors le souverain ne parut plus au Parlement que pour faire fléchir l'autorité des magistrats devant l'appareil imposant de la majesté royale. Il se jouait alors, au sein de la grave assemblée, une comédie parlementaire qui consistait à supposer que les édits, dont on se bornait à lire les articles et quelquefois le titre aux magistrats, avaient été vérifiés et consentis par eux, après qu'on avait fait le simulacre de recueillir les voix. Les princes du sang, les pairs et toutes les chambres y assistaient. Le monarque y étalait tout l'appareil de sa puissance. Les gouverneurs des provinces, les maréchaux de France, les quatre capitaines des gardes du corps, le chancelier, le grand-chambellan, le grand-écuyer, le prévôt de Paris, et autres officiers, entouraient le trône royal, couronné d'un dais et formé de cinq coussins, dont un servait de dossier, deux de bras, un autre de siége, et le cinquième de marchepied. Les officiers du Parlement étaient en robes rouges; les huissiers à genoux dans le parquet, tenant leurs masses à la main. Le roi, assis et couvert, disait quelques mots. Ensuite le chancelier ou, à son défaut, le garde des sceaux, faisait un discours sur l'objet de la séance. Il disait à la cour, de la part du roi, que si elle avait des observations à présenter à Sa Majesté, elle pouvait le faire. Le premier avocat du roi prononçait son plaidoyer à genoux. Le premier président, tous les présidents et conseillers, un genou à terre, demandaient par cette posture la permission de parler, et après l'avoir obtenue, ils faisaient connaître leur pensée par l'organe du premier président, tous debout et découverts. Puis le chancelier recueillait les opinions de chacun, suivant le rang qu'il occupait, communiquait avec lui à voix basse; et de retour à sa place, assis et découvert, il prononçait: « Le roi en son lit de justice a ordonné qu'il sera procédé à l'enregistrement des lettres sur lesquelles on a délibéré. » Parmi les *lits de justice* célèbres, il faut citer celui du 8 septembre 1651, où Louis XIV annonça sa majorité, vaine cérémonie qui servit à la reine à éluder sa promesse de convoquer les États généraux; celui du 22 octobre 1652, tenu dans la grande salle du Louvre, et où Louis XIV entra précédé des cent-suisses, tambour battant, et accompagné d'une garde formidable. Le premier lit de justice qu'on fit tenir à Louis XV enfant, le 12 septembre 1715, servit au duc d'Orléans à faire confirmer l'arrêt rendu par la cour en sa faveur. Les lits de justice étaient un expédient qu'on employait fort souvent. Le dernier et le plus mémorable, c. à d. le plus désastreux lit de justice du règne de Louis XV, fut celui du 15 avril 1741, où Maupeou renversa le parlement de Paris. Loménie de Brienne recourut plusieurs fois aux mêmes coups d'État pendant sa lutte avec les magistrats. Le dernier lit de justice fut celui du 8 mai 1788, où le ministre proposa des concessions insuffisantes, qui témoignaient d'une manière si éclatante de son intention d'entraver la Révolution. | Par anal. Canal dans lequel coule un fleuve, une rivière, un ruisseau. Le *lit* de cette rivière est profond. Les ondes dans leur *lit* étaient empoisonnées. (Racine.) Comme je hais la Durance, il me semble qu'elle me hait aussi; la dernière fois que je l'ai vue, elle était hors de son *lit* comme une furie déchaînée. (Mme de Sévigné.) Un pont sur de telles rivières n'est guère possible, parce qu'elles changent de *lit* sans cesse et s'élèvent bien au-dessus du niveau de la plaine. (Mme de Staël.) | On dit aussi le *lit* de la mer, de l'océan. L'opinion qui prétend que, dans la période de deux millions d'années, l'axe de la terre, se relevant continuellement et tournant sur lui-même, a forcé l'océan de changer son *lit*, n'est pas moins contraire à la physique. (Voltaire.) | Mar. *Le lit de la marée* ou *d'un courant*, Le lieu où la marée, le courant ont plus de force et de vitesse. | *Le lit du vent*, Synonyme de direction du vent, rumb ou aire. La force et le *lit* constant *des vents* ne permettent pas de passer au-dessus de l'île. (Raynal.) | *Lit de pierre*, Masse de pierre étendue comme un lit dans le sein de la terre. Les mêmes *lits de pierre* ou *de marbre* se trouvent des deux côtés à la même hauteur. (Buffon.) | *Le lit d'une pierre*, La situation où la nature l'a placée dans la carrière. | T. de maçonn. Faces par lesquelles des pierres sont superposées. | *Lit d'une assise dans une construction de pierre*, Le dessus et le dessous d'une assise. | Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur la terre. Un *lit* de moellons. Un *lit* de plâtre. Un *lit* de béton.

LITAGE, s. m. Action de liter les étoffes; opération qui consiste à coudre une corde au bord de la lisière, afin qu'il y reste une raie blanche.

LITANIES, s. f. pl. (du gr. λιταναία, prière). Liturg. cathol. Prières dans lesquelles, après s'être adressé à Dieu, on l'intercède par l'entremise de la sainte Vierge et des saints, en les invoquant les uns après les autres. Réciter, dire, chanter les *litanies*. | Fig. au sing. Énumération longue, et ennuyeuse la plupart du temps. Il nous fait chaque jour une longue *litanie* de ses prétendus malheurs. | *C'est toujours la même litanie*, On revient sans cesse aux mêmes idées, aux mêmes expressions. | Les *litanies* se récitent d'ordinaire dans les prières du matin et du soir, et se chantent dans les églises et les processions. Les courtes formules dont elles se composent ont été faites afin que, dans les prières publiques, le clergé et le peuple puissent prier plus commodément, de mémoire. Ce mode de prière est si naturel, qu'on le retrouve dans les hymnes d'Orphée, qui se chantaient aux fêtes du paganisme.

LITEAU, s. m. (pron. *lito*). Raies colorées qui traversent les toiles d'une lisière à l'autre. Des serviettes à *liteaux* bleus. Les nappes et serviettes ainsi préparées doivent avoir un *liteau* vers chaque extrémité. (Francœur.) | Toiles rayées de blanc et de bleu, qui se fabriquent en divers lieux d'Allemagne pour le commerce de l'Amérique. | Métall. Tringles de bois qui soutiennent le fond d'un soufflet. | T. de menuis. Tringle de bois couchée sur une autre ou sur un mur, soit pour porter une tablette, soit pour servir d'appui à une cloison. Les *liteaux* des chambres doivent être tous remplacés. | T. de chasse. Le lieu où se repose le loup pendant le jour.

LITÉE, s. f. T. de chasse. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITER, v. a. T. de métier. Arranger les choses par lits. | T. de pêche. Mettre le poisson de mer, le hareng, le maquereau, la morue, par lits dans les tonnes, dans des barils. | Couvrir la lisière du drap, afin qu'en la plongeant dans la teinture, la partie couverte ne prenne point la teinture et garde son fond. On doit *liter* les draps avec précaution.

LITERIE, s. f. Tout ce qui compose un lit, et principalement les matelas, couvertures, traversins, etc. Commerce de *literie*. Maison de *literie*. La *literie* d'un lycée, d'un hôpital, d'une caserne.

LITES, s. f. pl. (du gr. λῖται, prières). Mythol. Prières, filles de Jupiter suivant Homère, qui les représente boiteuses, ridées, et les yeux baissés. Elles écoutent l'homme qui les respecte, et portent ses vœux aux pieds de Jupiter.

LITEUR, EUSE, s. Technol. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps. La corporation des *liteurs*.

LITHAGOGUE, adj. (du gr. λίθος, pierre; ἀγωγός, qui chasse). Méd. Qui est propre à faire sortir les graviers des voies urinaires. Substances *lithagogues*. | Substantiv. Un *lithagogue*. Les *lithagogues*.

LITHARGE, s. f. (du gr. λιθάργυρος, pierre d'argent). Protoxyde de plomb fondu, ordinairement coloré de rouge par un peu de minium. On l'obtient en grand pendant la fusion du plomb argentifère, dont on commence par extraire le métal précieux. C'est une écume poudreuse, d'un gris jaunâtre, qui, lavée et refondue, devient, en se refroidissant, une masse qu'on peut diviser en petites écailles d'un éclat argentin ou doré, d'où viennent les dénominations de *litharge d'argent* ou *d'or*. La *litharge* sert à donner un vernis aux poteries. On l'emploie dans la fabrication du minium, et elle entre dans la composition de certains verres. Elle a la propriété de rendre les huiles extrêmement siccatives. Dissoute à froid dans l'acide acétique, elle fournit le *sel de saturne*, ou acétate de plomb, qui est surtout employé dans la confection des toiles peintes, et après l'avoir converti par l'alun en acétate d'alumine. La falsification des vins aigres se fait avec de la *litharge*. (J. J. Rousseau.) La *litharge* est un poison.

LITHARGÉ, ÉE, adj. Altéré, falsifié avec de la litharge. La vente du vin *lithargé* est défendue et punie. Boisson *lithargée*. On écrit aussi *Lithargiré*.

LITHIASE OU LITHIASIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre). Méd. Formation de la pierre dans les voies urinaires. Le pape est malade et affecté d'une *lithiase*. | Nom donné à de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières.

LITHINE, s. f. (du gr. λίθος, pierre). Chim. Oxyde alcalin qui se rencontre exclusivement dans le règne minéral. Le minéral de *lithine* le plus abondant se rencontre à Rabenstein, en Bavière. Les sels de lithine ne donnent pas de précipité avec la potasse, la soude et l'ammoniaque.

LITHIQUE, adj. (du gr. λίθος, pierre). Chim. Se dit des sels qui ont pour base le lithium, son sulfure ou son oxyde. Il se disait aussi de l'acide qu'on nomme aujourd'hui *Urique*.

LITHIUM, s. m. (pron. *litiome*). Chim. Métal qui fait la base de la lithine. Les propriétés du *lithium* sont peu connues; on sait seulement que ce métal a une grande analogie avec le sodium, de même que toutes les combinaisons de la lithine qui se rapprochent des combinaisons de la soude. | *Hydrate d'oxyde de lithium*. Cet oxyde n'est connu qu'à l'état d'hydrate; il est blanc, sa solubilité dans l'eau est plus grande que celle de la baryte, mais elle est beaucoup moindre que celle de la soude et de la potasse. Cette base n'attire pas l'humidité de l'air. On fait peu usage de cet oxyde.

LITHOBIE, s. f. Entom. Genre de myriapodes, de l'ordre des chilopodes, renfermant huit espèces, la plupart européennes. La *lithobie fourchue* se trouve communément dans les lieux humides, sous les pierres ou sur les écorces, dans toute l'Europe.

LITHOBOLIE, s. f. (du gr. λιθοβολέω, je lapide; formé de λίθος, pierre; βολέω, je lance). Supplice de la lapidation usité dans l'antiquité.

LITHOCARPE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; καρπός, fruit). Fruit pétrifié. Les *lithocarpes*.

LITHOCHROMIE, s. f. (du gr. λιθοχρωμία, même signif.; formé de λίθος, pierre; χρῶμα, couleur). Procédé lithographique par lequel on imprime sur la toile une esquisse en noir, et des surfaces de différentes couleurs à l'huile, de manière à produire l'effet d'un tableau à l'huile.

LITHOCHROMIQUE, adj. Qui a rapport à la lithochromie. Procédé *lithochromique*.

LITHOCHROMISTE, s. Celui, celle qui fait des impressions en lithochromie ou qui fait les dessins. Un habile *lithochromiste*.

LITHOCLASTE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; κλάω, briser). Chirurg. Instrument courbe employé pour l'opération de la lithotritie.

LITHOCLASTIE, s. f. Chirurg. Procédé opératoire qui consiste à réduire en fragments les calculs dans la vessie à l'aide d'un instrument courbe, agissant, soit par percussion, soit, au besoin, par percussion et par pression combinées.

LITHOCOLLE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; κόλλα, colle). Ciment de résine et de vieille brique dont les lapidaires se servent pour fixer, assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHOGÈNE, adj. (du gr. λίθος, pierre; γεννάω, je produis). Qui donne naissance à des pierres. | Se dit de l'agent inconnu qui a tenu en dissolution la pâte lapidifique dans laquelle ont été pétrifiés les fossiles. | Se dit d'un ciment qui devient dur comme des pierres. | Se dit encore de certains polypes dont le tuyau est pétrifié.

LITHOGÉNÉSIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; γένεσις, génération). Partie de la minéralogie dont l'objet est de rechercher les lois qui président à la formation des pierres. Traité de *lithogénésie*.

LITHOGÉOGNOSIE, s. f. (pron. *litojéognozi*; du gr. λιθογεόγνωσια, même signif.; formé de λίθος,

pierre, et γιγνώσκω, connaître). Connaissance des pierres. La *lithogénognosie* est la science des lapidaires.

LITHOGLYPHE, s. (pron. *litoglife;* du gr. λίθος, pierre; γλύφω, je grave). Celui, celle qui gravait sur pierre chez les anciens. Un *lithoglyphe* célèbre.

LITHOGLYPHIQUE, adj. Qui appartient à la gravure sur pierre. | S. f. L'art de graver sur pierre, l'art de graver les camées. La *lithoglyphique*.

LITHOGLYPHITE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; γλυφή, ciselure). Pierres, substances fossiles qui paraissent moulées et sculptées.

LITHOGONIMIQUE, adj. (du gr. λιθογονίμιχη, même signif.; formé de λίθος, pierre, et γόνη, procréation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres. Les végétations *lithogonimiques*.

LITHOGRAPHE, s. Celui, celle qui imprime par le procédé de la lithographie. La corporation des *lithographes*. Un *lithographe*. Une bonne *lithographe*. | Adjectiv. Imprimeur *lithographe*.

LITHOGRAPHIE, s. f. (pron. *litografi;* du gr. λίθος, pierre; γράφω, j'écris). Art de tracer sur pierre des caractères, des traits ou un dessin quelconque, que l'on reproduit sur le papier, les étoffes et même le bois, par la voie de l'impression. | La *lithographie* a été découverte par Aloys Senefelder, Allemand, en 1793, et importée en France en 1814. Cet art consiste à tracer sur une pierre, avec un corps savonneux, les traits ou le dessin qu'on veut reproduire; à décomposer ce corps au moyen d'un acide, afin de le rendre insoluble dans l'eau; à humecter la pierre pour que l'encre d'impression, qui est elle-même un corps gras, ne puisse adhérer à la pierre, tandis qu'elle s'attache aux traits ou aux dessins tracés avec ce corps savonneux; enfin à placer sur la pierre un papier qui enlève, au moyen de la pression, l'encre que l'on a appliquée, de manière à reproduire à chaque opération le dessin original. L'encre et le crayon avec lesquels on trace les traits ou le dessin doivent être savonneux : la première, afin d'être soluble dans l'eau et d'avoir la fluidité nécessaire pour couler au bout d'une plume ou d'un pinceau; le second, afin d'avoir la dureté sans laquelle il ne pourrait être employé d'une manière avantageuse. Le matériel d'une lithographie se compose de pierres, de presses et de divers autres instruments. Les pierres que l'on emploie communément, même en France, se trouvent dans des carrières situées le long du Danube, dans le comté de Pappenheim. Elles sont d'une nature calco-argileuse contenant un peu de silice. Elles ont une couleur grisâtre, un grain fin, qui forme un beau poli. Elles présentent dans leur exploitation un avantage que l'on n'a rencontré nulle part; car elles sont formées par lits ou couches d'une épaisseur égale, de 2 à 5 centimètres, étant presque unies sur toutes les faces. Les pierres découvertes en France forment des blocs qu'il faut scier en plusieurs couches, ce qui en rend l'exploitation plus dispendieuse. On a découvert, dans les environs de Châteauroux et dans ceux de Lyon, des carrières d'une bonne nature, mais qui, faute d'intelligence et de fonds, ont été longtemps mal exploitées. Les pierres sur lesquelles on travaille, soit à l'encre, soit au crayon, doivent être tenues avec beaucoup de propreté. On dessine sur la pierre, au crayon, à peu près de la même manière que sur le papier. Il faut seulement donner franchement les coups de crayon, et sans tâtonner. La *lithographie*, plus variée et plus étendue dans ses procédés que tous les autres genres de gravures, donne le moyen de produire des résultats de différents genres, qui se rapprochent plus ou moins des travaux que l'on a coutume d'exécuter sur cuivre et sur bois. Ainsi, on reproduit non-seulement des dessins à l'encre et au crayon, mais on grave en creux, on imite la gravure en bois, l'aqua-tinta, etc., et on peut même, par un heureux accord, obtenir des travaux qui participent de ces divers genres. | Épreuves, feuilles obtenues par ce procédé. Voilà une belle *lithographie*. | Par extens., et dans un sens analogue à imprimerie. L'atelier d'un lithographe. Acheter, établir une *lithographie*. Diriger une *lithographie*.

LITHOGRAPHIÉ, IÉE, part. Obtenu par la lithographie. Un écrit, un portrait *lithographié*.

LITHOGRAPHIER, v. a. (pron. *litografié*). Imprimer par les procédés de la lithographie. On a *lithographié* les figures de cet ouvrage. Un libraire veut avoir mon portrait pour le faire *lithographier*; je l'ai envoyé promener. (P. L. Courier.)

LITHOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la lithographie. Procédé *lithographique*. Encre *lithographique*. Les meilleures pierres *lithographiques* viennent d'Allemagne.

LITHOÏDE, adj. (du gr. λιθοειδής, qui ressemble à une pierre; formé de λίθος, pierre; εἶδος, ressemblance). Qui a l'apparence, le caractère de la pierre. Pâte *lithoïde*. Substance *lithoïde*. Enduit *lithoïde*.

LITHOLABE, s. m. (du grec λίθος, pierre, calcul; λάβη, formé de λαμβάνω, action de prendre, de saisir). Chirurg. Sorte de tenette destinée à saisir le calcul dans la vessie et à le maintenir fixe, pour faire agir sur lui les instruments lithotriteurs.

LITHOLOGIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre, λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des différentes espèces de pierres. | *Lithologie humaine*, Traité des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

LITHOLOGIQUE, adj. Qui concerne la lithologie. Dissertation *lithologique*.

LITHOLOGUE, s. Celui, celle qui écrit sur la lithologie, qui s'occupe de lithologie. On compte en France un assez grand nombre de *lithologues*.

LITHOLYSIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; λύσις, dissolution.) Méd. Dissolution des calculs dans la vessie à l'aide de substances injectées dans une poche isolante.

LITHOMANCIE, s. f. (pron. *litomansi;* du gr. λιθομαντεία, même signif.; formé de λίθος, pierre; μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait par le moyen de certaines pierres précieuses nommées *sidérites*. Il pratiquait la *lithomancie*.

LITHOMORPHITE, s. f. (du gr. λιθομόρφις, formé de λίθος, pierre; μορφή, forme). Minéral. Genre de pierres sur lesquelles sont figurés différents objets, comme s'ils avaient été dessinés ou peints, soit à leur surface, soit même dans leur intérieur. Il y a des *lithomorphites naturelles* et des *lithomorphites artificielles*, telles que les camées.

LITHONTRIPTIQUE, adj. (du gr. λίθος, pierre; τρίψις, broiement). Se disait des remèdes auxquels on attribuait la vertu de dissoudre la pierre dans la vessie. On le dit aujourd'hui de ce qui a rapport à la lithotritie. | Substantiv. Un *lithontriptique*. | Les anciens surtout avaient adopté cette croyance, qu'on retrouve dans le nom de *saxifrage*, ou brise-pierre, donné à une plante assez insignifiante qu'on prescrivait jadis aux calculeux. Déjà, du temps d'Hippocrate, on raconte qu'un malade succomba aux accidents produits par un prétendu *lithontriptique*. Dépourvus de toutes connaissances chimiques, les anciens n'avaient aucun guide pour le choix des médicaments et les administraient au hasard. Aussi voit-on figurer dans le catalogue des *lithrontriptiques* les substances les plus impropres à opérer la dissolution des calculs : tels sont les coquilles d'œufs et d'huîtres, le jus d'ognon, le cristal de roche, le sang de bouc, la pétrole et une multitude de plantes trop longues à énumérer. On employa dans le siècle dernier des coquilles d'œufs pulvérisées, auxquelles on ajoutait du savon de soude. L'eau de chaux fut plus tard vantée; mais ce qui jouit d'une vogue encore entière en ce temps-ci, c'est l'usage des eaux minérales alcalines gazeuses, telles que celles de Vichy. Cédant leur base à l'acide urique, de manière à former un sel soluble, ces eaux présentent, en effet, des probabilités de succès pour les cas de gravelles et de calculs formés exclusivement d'acide urique. Mais on ne doit pas, sous peine d'aggraver le danger, employer ce remède sans s'être assuré préalablement de la nature du calcul auquel on aura affaire et de l'état actuel de la sécrétion des urines. Les *lithontriptiques* ont été introduits généralement par les voies digestives, et l'on conçoit que l'action chimique doit être bien atténuée pour qu'elle ne s'exerce pas d'une manière funeste sur les tissus organiques. On a songé à employer la pile voltaïque comme lithontriptique puissant, mais l'appareil nécessaire pour faire parvenir les fils conducteurs jusqu'au calcul est aussi compliqué et aussi difficile à manier que les instruments de la lithotritie, bien plus expéditive dans ses résultats, mais présentant de graves inconvénients.

LITHOPHAGE, adj. (pron. *litofaje;* du gr. λίθος, pierre; φάγω, je mange). Qui mange la pierre. Les animaux *lithophages*. Espèces *lithophages*. | Substantiv. Les *lithophages*. | Certaines coquilles bivalves jouissent de la propriété de creuser dans les rochers plus ou moins durs du bord de la mer des cavités dans lesquelles elles se logent. Les animaux qui ont reçu ce nom se trouvent répartis dans presque toutes ces familles de bivalves; les mers de nos contrées, et surtout la Méditerranée, renferment un grand nombre de ces mollusques, parmi lesquels les pholades, les rupellaires, les patelles, etc., sont de beaucoup les plus remarquables, tant par leur nombre que par les lieux dans lesquels elles creusent leur demeure. Du reste, malgré toutes les recherches des naturalistes, on ignore encore aujourd'hui comment les *lithophages* peuvent percer les pierres d'une grande dureté, et l'on ne sait quels moyens ils emploient pour y arriver.

LITHOPHANIE, s. f. (pron. *litofani;* du gr. λίθος, pierre; φαίνω, j'éclaire). Transparence de la pierre, de la porcelaine, etc. | Procédé qui consiste à produire toutes sortes de dessins ombrants sur plaques de porcelaine-biscuit non émaillées, par les épaisseurs graduées de la pâte.

LITHOPHILE, adj. (du gr. λίθος, pierre; φιλός, ami). Se dit d'une plante qui croît sur les rochers. | S. m. Insecte qui vit dans les endroits pierreux.

LITHOPHOSPHORE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; φωσφόρος, lumineux). Baryte sulfatée radiée de Bologne, plus connue sous la dénomination de *Pierre de Bologne*, et sous celle de *Pierre phosphorique*.

LITHOPHYLLE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; φύλλον, feuille). Feuilles des végétaux fossiles.

LITHOPHYTE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; φυτόν, plante). Production marine qui tient de la pierre par sa dureté, et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion admise qu'ils appartenaient au règne végétal.

LITHORHINEUR, s. m. (du gr. λίθος, pierre; ῥινεῖν, limer). Chirurg. Instrument destiné à user les calculs dans la vessie, en les égrugeant et en les détruisant de la circonférence vers le centre. Il est composé d'une canule en argent, solide, figurée comme une sonde de femme. Dans cette canule est un mandrin d'acier qui la dépasse du côté de la vessie, et lui donne la forme d'une sonde ordinaire. Ce mandrin est fendu sur toute sa longueur en deux moitiés; l'une, répondant à sa concavité, est fixe; l'autre, formant sa convexité, est mobile. Cette portion mobile est articulée à l'extrémité de la portion fixe. L'instrument est introduit fermé comme une sonde ordinaire. Le calcul une fois reconnu, l'opérateur pousse en avant la branche mobile. Celle-ci s'écarte de la partie fixe; le calcul est embrassé par elle. Il suffit alors de ramener à soi.

LITHOSPERME, adj. (du gr. λίθος, pierre; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines dures et pierreuses. | S. m. Genre de la famille des borraginées appelé grémil ou herbe aux perles, dont les semences sont renfermées dans une écorce dure comme la pierre.

LITHOTOME, s. m. (du gr. λίθος, pierre; τομή, section). Chirurg. Nom donné aux instruments destinés à faire l'opération de la pierre. Le mot *cystotome* serait plus juste; car c'est la vessie (κύστις) que l'on incise, et non la pierre.

LITHOTOMIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; τομή, section). Chirurg. Taille ou opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite aux parois de cet organe. La *lithotomie* est exercée à Paris par d'habiles praticiens. V. LITHOTRITIE.

LITHOTOMISTE, s. Celui, celle qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRIPSIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; τρίβω, broyer). Mot par lequel on remplace quelquefois le mot *lithotritie*, et qui est le plus conforme à l'étymologie. La *lithotripsie* est l'objet de mes études.

LITHOTRITEUR, s. m. (du gr. λίθος, pierre; τρίβω, broyer). Chirurg. Instrument à l'aide duquel on perfore ou l'on écrase les calculs, les pierres dans la vessie. On fabrique à Paris d'excellents *lithotriteurs*. | Adjectiv. Appareil, instrument *lithotriteur*.

LITHOTRITIE, s. f. (pron. *litotrisi*). Chirurg. Opération ayant pour but d'éviter la cystotomie (section de la vessie, taille), en réduisant les calculs dont la vessie est souvent le siége, en fragments assez ténus pour qu'ils puissent trouver une issue par l'urètre. Les méthodes de *lithotritie* se réduisent à trois : l'usure progressive, l'écrasement, la percussion. Les instruments sont nombreux pour chacune d'elles; le seul moyen de les connaître est de les voir et de les manier. Pour les juger, il faut les expérimenter tour à tour. Nous nous bornerons à indiquer le principe auquel on doit les ramener théoriquement. Première méthode. *Par usure progressive*. Les instruments se réduisent à ceci : 1° une canule droite extérieure qui sert de gaîne; 2° une canule interne terminée par une pince à trois branches destinée à saisir la pierre; 3° une tige centrale en acier dont l'extrémité interne est diversement configurée pour agir sur le calcul. On imprime un fort mouvement de rotation à la tige centrale dont l'extrémité frotte sur le calcul. Celui-ci, du reste, est retenu par la pince à trois branches; il finit par s'user et tomber en poussière. Un grand nombre de séances est indispensable; chacune doit avoir peu de durée. Deuxième méthode. *Par écrasement*. Une pince à deux branches crénelées, inventée par Amussat dès 1822; et mieux, le lithotriteur. Troisième méthode. *Par percussion*. La méthode par percussion est de toutes la plus expéditive et aussi la plus complète. La deuxième méthode, en effet, ne peut

être appliquée qu'aux calculs peu volumineux, tandis que, grâce aux instruments de Heurteloup, Ségalas, Civiale, perfectionnés par Leroy (d'Étiolles), si l'écrasement tenté ne suffit pas, un appareil à marteau brise toujours le calcul saisi entre les becs du mandrin, sans que de nouvelles manœuvres soient nécessaires. Tels sont les divers procédés que l'art présente au chirurgien pour éviter souvent une opération laborieuse en elle-même, sérieuse dans les suites possibles, la taille. Disons souvent et non toujours, car il est bien des cas, bien des conditions dans lesquelles cette dernière opération doit pourtant être préférée. Il est grave de ramener à des lois générales ce dont l'expérience et le sens du chirurgien resteront toujours les juges. En même temps que la confiance du malade lui impose des devoirs, elle donne au médecin le droit de choisir ses moyens pour qu'ils soient remplis pleinement. (Collineau.) | Il faut recourir à la *lithotritie*. | On dit aussi *Lithotripsie*.

LITHOTRITIQUE, adj. (du gr. λίθος, pierre; τρίβω, je broie). Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTYPOGRAPHIE, adj. (du gr. λίθος, pierre; τύπος, type; γράφω, j'écris). Art de reproduire sur la pierre une planche imprimée en caractères ordinaires. Je me livre à la *lithotypographie*.

LITHOXYLE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; ξύλον, bois). Bois pétrifié, changé en silex, agate ou autre pierre. Les *lithoxyles* du muséum du jardin des plantes.

LITHOZOAIRE, adj. (du gr. λίθος, pierre; ζῶον, animal). Se dit des masses gélatineuses qui encroûtent des supports pierreux. | S. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des protozoaires.

LITHUAN. Géogr. Autrefois grand-duché indépendant, qui eut pour capitale Vilna, puis Grodno; aujourd'hui vaste contrée de l'empire russe. Primitivement habité par les Lettes ou Lettons, le territoire de la Lithuanie, qui était alors beaucoup plus étendu que ne le fut plus tard le grand-duché de ce nom, fut soumis aux Russes à une époque qu'il est impossible de préciser. Mais dans le cours du XIIe siècle, profitant de l'état d'impuissance où des divisions intestines avaient réduit l'empire russe, les Lithuaniens parvinrent à recouvrer leur indépendance, et bientôt, devenant eux mêmes conquérants, ils étendirent successivement leur domination sur une grande partie du territoire de leurs anciens oppresseurs. Ils avaient alors pour chef Erdivil, qui mourut en 1170. Au XIVe siècle, un de ses successeurs, Jaghiel ou Jagellon, ayant épousé Hedwige de Pologne, embrassa le christianisme et signa les *Pacta conventa*, qui prononçaient l'union indissoluble des deux nations polonaise et lithuanienne. A partir de ce moment, la Lithuanie eut des ducs indépendants des rois de Pologne. En 1444, Casimir IV, roi de Pologne, réunit les deux pays sous un même chef. Alexandre, son second fils, lui succéda dans le grand-duché de Lithuanie; mais ayant été appelé, par la mort de son frère, au trône de Pologne, il réunit de nouveau la Lithuanie à la Pologne, sans pouvoir confondre toutefois les deux peuples dans une même nationalité. En 1561, la Livonie se donna au roi de Pologne, et fut incorporée à la Lithuanie. Alors les États insistèrent sur la nécessité de régler la situation respective des deux pays, et, après une vive opposition, la diète de Lublin (1569) décida que les Polonais et les Lithuaniens ne formeraient plus qu'un seul peuple, gouverné par un seul roi élu en commun. A partir de cette époque, la Lithuanie n'a plus d'histoire séparée; elle suivit les destinées de la Pologne et partagea ses gloires et ses infortunes. Lors du premier démembrement de ce royaume, elle fut cédée en grande partie à la Russie. Cette donation fut encore augmentée par les traités de 1793 et 1795, et, depuis, la Russie possède toute cette riche province, à l'exception du district de Gumbinnem, qui a été réuni à la Prusse. Lorsque la Pologne essaya de reconquérir son indépendance, la Lithuanie lui fournit un utile secours. On sait l'impuissance de ses efforts et la sévérité avec laquelle les Russes punirent ce soulèvement. L'ancienne Lithuanie était bornée au N. par la Courlande, à l'E. par la Russie, au S. par la Pologne, et à l'O. par la Prusse; et elle était divisée en neuf palatinats, qui étaient ceux de Vilna, Traki, Novogrodek, Vitebsk, Polock, Brzesc, Mscislaw, Livonie et Minsk. La partie prussienne de cette contrée forme un district fertile et bien cultivé, d'une étendue de 1,200 kilom. carrés géographiques, et nourrit une population de 500,000 âmes. Le nom de Lithuanie n'existe pas dans les divisions officielles de la Russie : le territoire échu à cette puissance forme les cinq gouvernements de Vilna, Grodno, Vitebsk, Mohilef et Minsk, dont la superficie totale est de 2,000 kilom. carrés géographiques, et la population de 5,500,000 habitants. Le territoire de la Lithuanie est généralement plat et sablonneux, coupé seulement par quelques chaînes peu élevées. Le sol est couvert en grande partie par des marécages et de vastes forêts. Le pays fait un grand commerce en grains, cire, miel, peaux de loups et d'ours. L'éducation des bestiaux est une des principales occupations des habitants. Quant à l'industrie, elle est peu avancée. La *Lithuanie* a revendiqué sa nationalité les armes à la main.

LITHUANIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Lithuanie; qui appartient à la Lithuanie ou à ses habitants. Les mœurs *lithuaniennes*. | Le *lithuanien*, Langue du rameau lettonien de la famille slave. | Les Lithuaniens n'ont pas cessé de regretter leur indépendance, leur union avec la Pologne, et ils sont encore journellement en butte à des persécutions de la part des Russes. La noblesse parle la langue polonaise; le peuple n'a conservé sa propre langue que près du Niémen.

LITIÈRE, s. f. (du lat. *lectica*, litière; de *lectus*, lit, parce qu'on y était couché). Sorte de véhicule, ordinairement couvert, porté sur deux branches flexibles par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, ou même à bras d'hommes. Aller en *litière*. Se faire porter en *litière*. Voyager en *litière*. Vous y allez donc en *litière*? quelle fantaisie! (Mme de Sévigné.) La duchesse était assise en une *litière* à six chevaux blancs. (Marchangy.)

. . . . . Lucile, le premier,
Vengea l'humble vertu de la richesse altière,
Et l'honnête homme à pied, du faquin en *litière*.
(BOILEAU.)

| La litière, selon qu'on doit y être couché ou assis, est, ou une imitation du palanquin de l'Inde, ou une chaise à porteurs. Les Romains se servaient de litière pour voyager, pour se faire transporter d'un quartier à un autre. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. | Par extens. Lit de paille ou de fourrage bien sec qu'on étend dans les écuries sous les animaux domestiques, pour qu'ils puissent se coucher plus mollement, plus proprement, et pour qu'après avoir reçu leurs excréments, leurs urines, et même la matière de leurs transpirations, on puisse en composer les fumiers. *Litière* fraîche. Vieille *litière*. Faire la *litière* à des chevaux, à des vaches, etc. Les mules avaient, dans les écuries du couvent, de la *litière* jusqu'au ventre. (Le Sage.) | Non-seulement on emploie la paille pour litière, mais encore des rameaux d'arbres, des feuilles sèches, de grandes plantes impropres à la nourriture des bestiaux, des fourrages altérés, la bruyère et autres plantes ligneuses analogues, des herbes de marais, etc. L'abondance des litières est commandée pour le bien-être des animaux, qui sont plus mollement et plus sèchement couchés sur une couche épaisse de paille que sur une couche mince, et pour l'immense utilité des fumiers, dont on ne peut jamais avoir assez. Comme ce sont les excréments des animaux qui font la bonté des fumiers, on doit disposer la litière de manière qu'il s'en perde le moins possible; aussi on en mettra davantage sous leurs pieds de derrière que sous leurs pieds de devant, et on n'en mettra point du tout sous le râtelier et dans les passages. Cette disposition est de plus commandée par la manière de se coucher des animaux, qui, dans ce cas, s'appuient beaucoup plus sur leurs parties postérieures. Cette observation ne s'applique pas cependant aux moutons et aux cochons, puisqu'ils restent libres dans les bergeries ou dans les porcheries, et qu'ils se couchent où ils veulent. Pour eux, il faut couvrir entièrement le sol de litière. | *Ce cheval est sur la litière*, Il est malade ou estropié à ne pouvoir sortir de l'écurie. | Fig. *Faire litière d'une chose*, La prodiguer, la répandre avec profusion comme ayant peu de valeur. C'est un homme qui *fait litière* de pistoles. (P. Corneille.) On a dit d'un conquérant qu'*il faisait litière d'hommes*, pour signifier qu'il sacrifiait les hommes à son ambition. | Il signifie aussi Sacrifier misérablement. *Faire litière* de son honneur, de sa réputation. | T. de magnanerie. Le résidu de la feuille non mangée et les excréments des vers à soie.

LITIGE, s. m. (du lat. *litigium*, même signif.). Jurisp. Contestation en justice. Une terre en *litige*. Cela peut occasionner un *litige*. Toutes sortes de contestations. Votre prétention est en *litige*. | *Droit de litige*, Droit que le roi possédait, dans la coutume normande, de nommer aux bénéfices dont le patronage était contentieux.

LITIGIEUX, EUSE, adj. Qui est ou qui peut être en litige. Ce titre est *litigieux*. J'ai plusieurs affaires *litigieuses* qui m'occupent beaucoup. La justice, pesant ce droit *litigieux*. (Boileau.) | Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. Esprit *litigieux*. Un homme *litigieux*. Une femme *litigieuse*.

. . . . . Si jamais quelque ardeur bilieuse
Allumait dans ton cœur l'humeur *litigieuse*.
(BOILEAU.)

LITISPENDANCE, s. f. (du lat. *litis*, gén. de *lis*, procès; *pendere*, pendre). Jurisp. Le temps durant lequel un procès est pendant en justice. Vous ne devez pas rester en possession pendant la *litispendance*. | Existence simultanée de deux actions entre les mêmes parties qui ont le même objet et qui sont portées devant deux tribunaux différents.

LITOTE, s. f. (du gr. λιτότης, simplicité). Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, et quelquefois par ironie, d'une expression qui dit moins pour faire entendre plus. C'est ainsi que Chimène, disant à Rodrigue : « Va, je ne te hais point, » veut lui faire entendre qu'elle l'aime toujours beaucoup. Le mépris du renard qui trouve *trop verts* les raisins vermeils qu'il ne peut atteindre, est une *litote*.

LITRE, s. m. (du gr. λίτρα, mesure grecque pour les liquides). Unité de mesures de capacité dans le système métrique. Le litre a la capacité d'un décimètre cube, c. à d. d'un cube ayant un décimètre en tous sens. L'eau qu'il contient pèse, dans certaines conditions, un kilogramme. Comme toutes les autres mesures du système métrique, les multiples et sous-multiples prennent un nom composé de dix en dix : ainsi, 10 litres font 1 *décalitre* (10 décimètres cubes), 10 décalitres font 1 *hectolitre* (100 décimètres cubes), qui sert ordinairement d'unité pour la mesure des grains; 10 hectolitres font 1 *kilolitre* (1 mètre cube). Mais le nom de *myrialitre* n'est pas usité. De même, dans l'échelle descendante, le dixième de litre se nomme *décilitre* (100 centimètres cubes), lequel se divise en 10 *centilitres*. Le litre remplace à la fois les deux sortes de mesures qui servaient anciennement à l'appréciation des capacités pour les *liquides* et les *matières sèches*. | Alcool. Se dit pour le vin, la liqueur que contient le litre. Boire un *litre*. Haine vigoureuse du carafon, tendre et profond amour du *litre*. (A. Wattripon.)

LITRE, s. f. (du provenç. *listre*, lisière, bordure). Grande bande ou ceinture noire qu'on tend autour de l'église ou de la chapelle, en dedans ou en dehors, aux obsèques d'un grand personnage et sur laquelle on applique ou on peint les armoiries du défunt. On voit leurs armes sur les *litres* et sur les vitrages. (La Bruyère.) | Aujourd'hui on accorde la *litre* à toute famille qui peut en payer les frais. On l'appelle aussi *Ceinture de deuil*, *Ceinture funèbre*. | *Droit de litre*. Droit qu'avaient les seigneurs patrons-fondateurs et les seigneurs hauts-justiciers de faire peindre leurs armoiries au dedans et au dehors des églises ou des chapelles.

LITRON, s. m. (du gr. λίτρα, mesure). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches; il contenait la seizième partie d'un boisseau ou trente-six pouces cubes. Un *litron* de farine, de pois, de haricots, de fèves, de châtaignes.

LITTÉRAIRE, adj. (pron. *litérère*; du lat. *litterarius*; fait de *litteræ*, lettres, belles-lettres). Qui appartient aux belles-lettres. Société *littéraire*. La critique *littéraire*. Discussions *littéraires*. Il aurait mieux aimé être inconnu toute sa vie, que de voir le calme de sa vie troublé par ces orages *littéraires* que l'esprit et la science attirent à ceux qui s'élèvent trop. (Fontenelle.) Il savait mieux qu'un autre à quel excès se porte l'orgueil *littéraire*. (Voltaire.) Il est un courage *littéraire* qui exige plus de force d'âme que le courage militaire : il expose à plus de dangers et obtient moins de récompense. (Boiste.)

A la honte aguerris, ces forbans *littéraires*
Ont mis leur conscience aux gages des libraires.
(M. J. CHÉNIER.)

| *Forme littéraire*, Rédaction soignée et dans laquelle on sent l'habileté de style. Il faut donner une *forme* plus *littéraire* à cet essai. | *Soirées littéraires*, *matinées littéraires*, Soirées, matinées où plusieurs personnes réunies écoutent des lectures ou s'occupent de littérature. | *Le monde littéraire*, Ceux qui cultivent les lettres. | *Société littéraire*, Réunion d'hommes de lettres. La plus ancienne société littéraire que nous connaissions dans l'antiquité est la société dite des *Soixante*, qui existait au IVe siècle av. J. C., et sur laquelle Athénée seul nous a transmis quelques renseignements. « Il y avait, dit-il, à Athènes, des citoyens qui avaient le talent de plaisanter. Ils se rassemblaient, au nombre de soixante, dans le temple d'Hercule, à Diomie (bourg de l'Attique), et on les appelait dans la ville les Soixante. Leur réputation d'esprit était telle, que Philippe de Macédoine, en ayant entendu parler, leur envoya un talent afin qu'ils écrivissent leurs plaisanteries. Sous les empereurs, les poètes de Rome avaient formé entre eux une espèce d'académie, qui se réu-

nissait dans un lieu particulier nommé *Schola poetarum*, dont les épigrammes de Martial font plusieurs fois mention. Les récitations en public commencèrent à Rome sous Auguste, et furent introduites par Asinius Pollion; l'usage en devint bientôt général. Les auteurs qui n'avaient pas de local convenable trouvaient toujours des Mécènes disposés à leur prêter leur maison. D'autres préféraient réciter tout à fait en public, sous les portiques, dans les théâtres, dans les jardins, au Forum, dans les bains, etc. « La barbe m'avait été à peine rasée une ou deux fois, dit Ovide dans ses *Tristes*, que je lisais déjà au peuple les poésies de ma jeunesse. » C'était surtout à table qu'avaient lieu les réunions littéraires chez les Romains, et Aulu-Gelle rapporte, dans plusieurs passages de ses *Nuits attiques*, la manière dont ceux qui se piquaient de cultiver les lettres employaient le temps des repas. L'usage de ces réunions se perpétua jusqu'à la destruction de l'empire romain. Charlemagne, dont l'admiration pour l'antiquité sacrée et profane se manifestait de toutes les manières, avait formé autour de lui une réunion de savants illustres, qui ne se donnaient entre eux que des noms grecs et latins. Au moyen âge, il s'établit dans les différentes parties de la France de nombreuses sociétés poétiques, qui, suivant les provinces, portaient le nom de *Cours d'amour*, de *Puys*, de *Pieux sous l'ormel*, de *Cours de rhétorique*. Ces sociétés se réunissaient en général une fois l'an, et couronnaient les meilleures pièces de vers qui leur étaient présentées. Les assemblées les plus célèbres étaient celles de Caen, de Dieppe, de Rouen, de Beauvais, d'Amiens, d'Arras et de Valenciennes. Au XVIIe siècle, les réunions littéraires devinrent très-brillantes, et exercèrent une grande influence sur la littérature. Les plus célèbres se tinrent à l'hôtel de Rambouillet, chez Mlle de Scudéri, chez Ninon, etc. La société si brillante de l'hôtel de Rambouillet se dispersa vers 1650, et de ses débris il se forma plusieurs réunions qui ne méritent guère que le nom de coteries. Un Sicilien, F. Procope, ayant, vers l'année 1687, ouvert, dans la rue des Fossés-Saint-Germain, en face de la Comédie-Française, un des premiers cafés que l'on ait vus à Paris, ce voisinage fit bientôt de cet établissement le rendez-vous des auteurs et des gens de lettres, surtout dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Lamotte, Piron, Voltaire, en étaient les habitués. On y causait littérature, politique, philosophie et religion; et pour pouvoir y parler librement, sans crainte des agents de police, les amateurs avaient inventé un argot particulier. Ainsi, Boindin était convenu avec Marmontel de désigner Dieu sous le nom de *Margot*, la religion sous celui de *Jacotte*, et Dieu sous celui de *M. de l'Être*. La société du Caveau, qui s'établit vers le milieu du dernier siècle, comptait au nombre de ses membres Piron, Collé, Panard, Gallet. Parmi les réunions littéraires du XVIIIe siècle, mentionnons encore les dîners de l'actrice Quinault, appelés *dîners du bout de l'an*, et les soirées de Mme du Deffant, de Mme Geoffrin, etc. | *Querelles littéraires*. Pendant le moyen âge, jusqu'à la renaissance des lettres, les querelles entre les savants ne furent guère que des querelles théologiques ou philosophiques; mais à partir de cette dernière époque, où la critique joue un si grand rôle, il était bien rare que la publication d'un ouvrage n'entraînât pas son auteur dans quelque longue et violente querelle. Il s'était élevé, au XVIe siècle, une secte d'humanistes, qu'on appelait *cicéroniens*. Erasme s'étant avisé, dans son *Ciceronianus*, de vouloir faire rentrer dans de justes bornes l'admiration excessive dont l'orateur romain était l'objet, s'attira les plus violentes invectives de la part de J. C. Scaliger, qui composa plusieurs harangues contre lui. L'une des plus célèbres querelles du XVIIe siècle est celle des *uranistes* et des *jobelins*. C'est le nom que l'on donna à deux cabales qui s'étaient formées à la cour à l'occasion du sonnet d'*Uranie*, par Voiture, et du sonnet de *Job*, par Benserade. Au XVIIIe siècle, cette question de la supériorité des anciens sur les modernes fut agitée en France, et y excita de vives discussions. La querelle fut commencée par l'auteur du ridicule poème de *Clovis*, Desmarets, qui soutenait dans ses écrits qu'il avait laissé bien loin derrière lui les poètes de l'antiquité. Mais les débats ne devinrent un peu animés que lors de la publication du *Siècle de Louis XIV*, poème où Charles Perrault avait manifesté le désir de rabaisser l'antiquité. Racine ne vit d'abord dans cette opinion qu'un jeu d'esprit, et complimenta l'auteur sur la manière dont il avait soutenu un paradoxe ingénieux; mais Perrault, pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, publia le *Parallèle des anciens et des modernes*, ouvrage qui causa un grand scandale, et souleva contre l'auteur ceux-là mêmes qu'il aurait pu, avec un peu d'habileté, rattacher à sa cause. Malheureusement, Perrault ne montra que de la maladresse. Au lieu de Racine, Boileau, La Fontaine, etc., c'était Chapelain, Scudéri, Saint-Amant, qu'il proposait comme de dignes émules de l'antiquité. Il eut pour adversaires tous les grands écrivains de son siècle, et ne rallia guère à son opinion que Saint-Évremont, Lamotte et Fontenelle. Les querelles littéraires du XVIIIe siècle furent aussi vives qu'aux siècles précédents. Les jésuites surtout y prirent une grande part. Ainsi, un biographe italien, Fabroni, se trouvant en discussion avec eux et faisant allusion à l'esprit de corps qui leur a toujours donné tant de force, les comparait à un troupeau de porcs. « Lorsque vous en avez blessé un, disait-il, ils fondent tous ensemble sur vous. » Au XIXe siècle, nous signalerons les discussions entre les auteurs espagnols et français, relativement au *Gil Blas* de Le Sage, que les premiers réclamaient comme une traduction espagnole, prétention qui fut facilement réfutée par François Neufchâteau et Audiffret; les démêlés de Paul-Louis et Ciampi, au sujet du manuscrit de Longus, trouvé dans la bibliothèque de Florence; et enfin la célèbre guerre des romantiques et des classiques. Mais, grâce à l'exagération déployée des deux côtés dans cette dernière querelle, on a pu, avec raison, lui appliquer ces mots que Voltaire donnait pour devise à toutes les querelles de ce genre : *Sottise des deux parts*. Il n'y a plus aujourd'hui de querelles littéraires.

LITTÉRAIREMENT, adv. (pron. *litérèreman*). Sous le rapport littéraire. Il faut juger *littérairement* les livres, les brochures, toutes les choses littéraires. *Littérairement* parlant, cet ouvrage est mauvais.

LITTÉRAL, ALE, adj. (du lat. *litteralis*, conforme à la lettre). Qui est selon la lettre, selon le texte, conforme à la lettre, au texte. Sens *littéral*. Explication *littérale*. Des preuves *littérales*. | *Sens littéral*, Se dit par opposition à sens allégorique et à sens mystique. Le *sens littéral* de ce passage est très-différent du sens allégorique. Sur cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvait rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le *sens littéral*; et Zwingle ne trouvait rien de plus absurde ni de plus grossier que de le suivre. (Bossuet.) | *Traduction, version littérale*, Traduction, version faite mot à mot. Cette *traduction* n'a aucune élégance, elle est trop *littérale*. | Se dit de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle que la parlent aujourd'hui les peuples de la Grèce et des îles de l'Archipel. Il se dit, dans le même sens, de la langue arabe. Le *grec littéral* diffère beaucoup du grec moderne ou vulgaire. | On dit d'un homme qu'*il est trop littéral*, pour faire entendre qu'il prend les choses au pied de la lettre. | T. d'algèb. *Grandeurs littérales*, Grandeurs exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT, adv. (pron. *litéraleman*). A la lettre, d'une façon littérale. Traduire *littéralement* un passage. Ceci est expliqué *littéralement*. Il ne faut pas prendre *littéralement* ce qui ne se dit que par métaphore. Il est vrai qu'il ne le cite pas, mais il le copie *littéralement*. (Mme de Genlis.) Il ne faut pas traduire *littéralement* les vers de Virgile.

LITTÉRALISME, s. m. Néol. Synonyme de *Littéralité*. Ressemblance jusqu'au *littéralisme*.

LITTÉRALITÉ, s. f. Conformité à la lettre, attachement scrupuleux à la lettre dans une traduction. La *littéralité* sauve de l'arbitraire. (Boiste.)

LITTÉRATEUR, TRICE, s. (du lat. *litterator*, même signif.; de *littera*, lettre). Celui, celle qui est versé dans la littérature, dont la profession est de faire des ouvrages littéraires, ou d'étudier et d'expliquer ceux des autres; homme de lettres. C'est cet esprit philosophique qui semble constituer le caractère des gens de lettres; et, quand il se joint au bon goût, il forme un *littérateur* accompli. (Voltaire.) L'envie littéraire n'est pas le vice des *littérateurs*, grâce à leur présomption. (Boiste.) Les connaissances d'un vrai littérateur supposent l'étude approfondie de toutes les parties de l'art d'écrire, et de tous les ouvrages dans lesquels cet art a été appliqué. On n'est point un véritable littérateur si l'on ne possède pas bien la connaissance de l'épopée héroïque et comique, celle de la tragédie et de la comédie, des diverses sortes de satires, des contes, des fables, des romans, des traités des moralistes, des philosophes des diverses écoles, de l'histoire ancienne et moderne, où le mérite littéraire joue le principal rôle. On possède toutes ces choses de deux manières : ou grâce à la mémoire qui les reçoit et les reproduit comme un gardien sûr et fidèle, ou à l'aide d'une seconde mémoire, que nous appellerons celle du jugement, et qui nous approprie ce que l'autre a retenu. On peut savoir par cœur le but, la marche d'une composition, le nom des personnages, leurs actions et leurs paroles, et ne pas connaître l'ouvrage dont on a ainsi tous les éléments à sa disposition. De là cette conséquence, que la science du littérateur n'est pas une science de mots, mais une science de choses. On ne sera donc pas réellement littérateur si l'on n'a pas étudié d'abord l'art de penser. Point de littérateur sans logique. Mais l'homme est le grand acteur du monde, son cœur le foyer des passions qui agitent la terre et croient remuer le ciel même. Le littérateur doit donc, avant tout, étudier, dans leur secret asile, les mouvements qui déterminent les actions de l'homme. Après l'étude de l'homme en général, le littérateur doit faire intervenir celle de l'homme en particulier. Mais l'homme est surtout un être moral : le littérateur doit donc étudier les lois de la morale. De ce qui précède, on voit sortir la critique; elle forme une partie intégrante des travaux du littérateur, qui, sans elle et sans l'étude du cœur humain, ne serait qu'un frivole nomenclateur de mots. L'érudition doit, en outre, faire partie des connaissances du littérateur. L'homme qui cultive les lettres, dit Demandre, jouit des travaux de l'érudit; et lorsque, aidé de ses lumières, il a acquis la connaissance des grands modèles en poésie, en éloquence, en histoire, en philosophie morale et politique, soit des siècles passés, soit des temps plus modernes, il est littérateur. Il ne sait pas ce que les scoliastes ont dit d'Homère; mais il sait ce qu'a dit Homère. Il n'a pas confronté les diverses leçons de Juvénal et d'Aristophane; mais il sait Aristophane et Juvénal. L'érudit peut être ou n'être pas un bon littérateur, car un discernement acquis, une mémoire heureuse et meublée avec choix supposent plus que de l'étude; de même le littérateur peut manquer d'érudition. Mais si ces deux qualités se réunissent, il en résulte un vrai, un *profond littérateur*. Parlons maintenant des littérateurs au point de vue du sort et de la position sociale qui leur est faite à notre époque. Un des résultats de la civilisation, c'est le mercantilisme, c. à d., la propension à ne rien faire pour rien, et à tirer profit du travail sous quelque forme qu'il se présente. A mesure que les besoins s'accroissent, le désir de mettre tout en œuvre pour arriver aux moyens de les satisfaire croît naturellement dans la même proportion. C'est ainsi que les arts ont inévitablement tourné au métier, et que les œuvres de l'esprit, qui se contentaient, dans l'origine, de récompenses toutes morales, ont fini par tourner plus tard leur ambition vers des rémunérations plus matérielles. Au reste, l'idée de récompenser matériellement les travailleurs de l'esprit est loin d'être moderne, et de tout temps on a payé de manière ou d'autre les plaisirs intellectuels dont la poésie et la littérature sont les sources fécondes. On comprend pourtant que le commerce des œuvres de l'esprit était nécessairement fort restreint aux temps antiques, tant à cause de la publication lente et difficile qu'à cause du petit nombre de lecteurs. Pour le trouver plus développé et surtout plus régulier, il faut arriver à l'époque où l'invention de l'imprimerie permit de l'établir sur des bases plus larges et plus constantes. Dès lors, nous trouvons des traités passés, tout comme de nos jours, entre les écrivains et leurs éditeurs, traités stipulant leurs droits et les engagements de chacun. Dans les commencements, les bénéfices des libraires furent très-modérés, et par suite ceux des auteurs le furent encore davantage. L'Arioste céda cent exemplaires de son *Roland furieux* pour 150 fr., à condition que chacun de ces exemplaires ne serait pas vendu plus de 40 sous. Milton vendit son *Paradis perdu* pour 5 livres sterling. Chapelain reçut 2,000 livres pour la première édition in-folio des douze premiers chants de *la Pucelle*, et 1,000 livres pour l'édition in-12. Boileau vendit, en 1674, son manuscrit du *Lutrin* pour 600 livres. J. J. Rousseau ne tira qu'un très-mince profit de ses ouvrages. Enfin Delille vendit 400 fr. sa traduction des *Géorgiques*; mais, plus tard, lorsqu'il fut devenu le poète à la mode, il se dédommagea par les sommes exorbitantes qu'il exigea de ses libraires. On voit, d'après tous ces exemples, que la muse, *alma parens*, ne donnait en général à ses nourrissons que des aliments peu solides. Aussi le système des récompenses individuelles était-il loin d'être abandonné, et de là les traces de servilisme et d'adulation qu'on retrouve partout dans la littérature; ces préfaces, ces dédicaces, déjà en usage, à Rome, dans l'antiquité, que Furetière prétend avoir été inventées par un mendiant, que Voltaire dit avoir été présentées le plus souvent par la bassesse intéressée à la vanité dédaigneuse, et dont plusieurs sont restées comme une tache à la première page de livres immortels. Heu-

reusement, ce temps est aujourd'hui passé, et les travaux intellectuels, rémunérés d'une façon plus régulière, font vivre en général ceux qui s'y livrent. L'Angleterre, ce pays essentiellement mercantile, a naturellement devancé les autres dans cette voie. Là, d'abord, les écrivains ont voulu participer, dans une juste proportion, aux bénéfices produits par la vente de leurs ouvrages. Fielding vendit son roman d'*Amélia* 25,000 fr.; Robertson reçut, pour le manuscrit de son *Histoire de Charles-Quint*, environ 100,000 fr.; la rédaction des *Voyages de Cook* fut payée à Hawkesworth 120,000 fr.; Anne Radcliffe vendait 20,000 fr. chacun de ses romans; les ouvrages de miss Hannah More lui ont rapporté plus de 800,000 fr.; Byron a reçu de ses libraires 493,500 fr.; enfin Walter Scott a gagné à la publication de ses romans plus de deux millions de francs. En France, d'aussi magnifiques résultats ont été obtenus par les privilégiés de la *littérature* : Chateaubriand, Thiers, Lamartine, V. Hugo, Scribe, Alex. Dumas, E. Suë, Balzac, etc., ont su changer en un fleuve d'or l'encre qui coulait de leur plume; ainsi Thiers a vendu 50,000 fr. chacun de ses volumes de l'*Histoire de l'Empire*; Lamartine, 40,000 fr. chaque volume de l'*Histoire des Girondins*; Mme G. Sand, *littératrice* de premier ordre, vend chacun des volumes qui sortent de sa plume 10,000 fr., 12,000 fr. et 15,000 fr.; Eugène Suë a vendu 250,000 fr. un seul ouvrage, le *Juif-errant*. Les *Mystères du Peuple*, du même auteur, auront produit, soit à l'auteur, soit à l'éditeur, près d'un demi-million. Victor Hugo a vendu 300,000 fr. les *Misérables*; 180,000 fr. les *Travailleurs de la mer*, les *Chansons des rues et des bois*; et 500,000 fr. le dernier ouvrage en préparation, *Quatre-vingt-treize*. Enfin, pour donner une idée des profits que les littérateurs peuvent obtenir en faisant des ouvrages destinés au peuple, nous dirons que le *Dictionnaire universel*, tiré à 300,000 exemplaires, quoique vendu à très-bas prix, aura rapporté un million; mais l'auteur, conséquent avec ses principes économiques, fera restitution à la communauté de l'intégralité des bénéfices, au fur et à mesure de leur réalisation.

LITTÉRATRICE, s. f. Néol. Femme qui cultive les lettres. La France a possédé et possède encore des *littératrices* d'un grand mérite. V. LITTÉRATEUR.

LITTÉRATURE, s. f. (du lat. *litteratura*, même signif.). Science qui comprend la philosophie, la grammaire, l'éloquence, l'histoire et la poésie, et qu'on appelle autrement belles-lettres. S'adonner à la *littérature*. Gens d'esprit et qui n'étaient pas sans *littérature*. (Bossuet.) Chapelain avait une *littérature* immense, et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût et qu'il était un des critiques les plus éclairés. (Voltaire.) La *littérature* est dans la plus déplorable situation où elle ait jamais été. (D'Alembert.) La *littérature* est l'expression de la société. (Bonald.) La *littérature*, science expérimentale au plus haut degré, s'étend, se renouvelle, se rajeunit suivant tous les accidents de la pensée humaine. (Villemain.) La *littérature* est en grand honneur dans notre société.

Qu'ont fait ces nains lettrés qui, sans *littérature*,
Au-dessous du néant soutiennent le Mercure?
(M. J. CHÉNIER.)

| La connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires. Les charmes de la *littérature* sont du petit nombre de ceux dont on peut jouir seul. (Boiste.) | L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. La *littérature* française. La *littérature* anglaise. La *littérature* du moyen âge. La *littérature* allemande n'est véritablement intéressante que depuis quarante ans. (Mme de Genlis.) Lorsque le malheur nous enlève notre patrie, nous la retrouvons presque entière dans sa *littérature*. (Boiste.) La *littérature* grecque est la seule qui ne soit pas née d'une autre, mais produite par l'instinct et le sentiment du beau chez un peuple poète. (P. L. Courier.) | Les gens de lettres. | *La basse littérature, les bas fonds de la littérature*, Les gens de lettres sans talent, envieux, calomniateurs, mettant leur plume vénale au service de qui la paye. Pour mieux connaître de quoi la *basse littérature* est capable, il faut savoir que les auteurs de ces gentillesses, ayant manqué leur coup, firent à Liége une nouvelle édition du même ouvrage. (Voltaire.) | La littérature est l'expression de la pensée humaine, quelle que soit cette pensée, erreur ou vérité; sous quelque forme qu'elle se présente, laide ou belle; à quelque but qu'elle marche, digne d'éloges ou blâmable. Elle est l'expression de la pensée humaine, dès que cette pensée se trahit dans le langage, dès qu'elle se fixe par les signes d'une écriture. La dédaigner comme inutile, la rejeter parmi les frivolités du luxe, dire qu'on ne veut que des sciences, c'est ne pas la comprendre. Eh! quelle science est en dehors de la pensée? Quel procédé d'investigation est en dehors de l'esprit humain? Quels résultats a-t-on proclamés en aucun genre qui n'aient eu pour interprète la littérature? Elle ne réclame pas seulement les premiers hymnes à l'Être suprême, les premiers récits de la muse épique, mais les plus sèches prescriptions de la loi, les aphorismes les plus nus de l'art de guérir. La philosophie n'est pas moins de son domaine que l'éloquence, la critique et les sciences naturelles, que l'histoire et la poésie. Aujourd'hui, que les applications de la science sont plus fréquentes que jamais, la science est souvent exaltée aux dépens de la littérature. On ne dit plus, comme au temps de Boileau : « Que n'écrit-il en prose! » mais : « Que n'est-il chimiste ou mathématicien! » S'imagine-t-on cependant ce que deviendrait en un demi-siècle notre belle Europe, privée soudain de toutes lettres, et laissée dans l'embarras de ces sciences exactes et des locomotives? La vapeur et les chiffres ne la sauveraient pas de la barbarie. Il faut donc considérer la littérature comme le phare des nations. Cause de leurs progrès, elle est la plus noble matière de leurs jouissances, elle est pour eux la source et l'aliment de la vie idéale. La littérature médite des lois et rêve à des fables; du haut de la tribune, elle lance des foudres d'éloquence, et, près de notre foyer, elle charme la veillée par des histoires. Sans elle, les hommes passent et sont oubliés, les peuples meurent et ne laissent pas de souvenirs. En vain les restes des grands hommes sont honorés par d'énormes *tumuli* : ces restes ne sont pour la postérité que des ossements sans nom. Énumérer les bienfaits de la littérature, ce serait faire le tableau des améliorations sociales à toutes les époques. On verrait dans ce tableau l'art de penser et de s'exprimer, principal objet de la littérature, développant les nobles germes renfermés dans l'homme, épurer les mœurs, inspirer l'indépendance et renouveler la face du monde par des institutions libérales. On verrait les plus grands écrivains conquérir peu à peu la place due à leur génie, et forcer les aristocraties les plus dédaigneuses à reconnaître leur noblesse. Si l'espace nous permettait de retracer ici les révolutions littéraires chez les peuples où elles se sont accomplies, nous verrions que partout les hommes de génie se sont développés et ont écrit dans le sens des idées régnantes; que toute civilisation émane de trois causes principales : du climat, du culte et des institutions; que toute littérature est l'expression de cette constitution morale; que les mœurs antiques sont vivantes dans les œuvres de l'antiquité, et que des sources nouvelles d'effets littéraires sont ouvertes par les croyances et les lois des modernes. Des rapprochements entre les diverses littératures seraient une épreuve décisive sur la solidité de certains principes, sur les limites de la plupart des autres. On reconnaîtrait que si la foi religieuse et la foi politique de l'avenir sont inconnues, que s'il est impossible de fixer les bornes de leurs modifications et de leurs progrès, il est également impossible d'assigner au génie aucune circonscription, ni pour les dimensions de sa pensée, ni pour les formes qu'elle voudra revêtir. Nulle autorité n'est légitime contre l'art agrandissant son domaine. Nous n'avons ni les tableaux d'Apelles ni les statues de Phidias : Apelles et Phidias seraient inconnus si la littérature n'eût célébré leur gloire. On a douté de la guerre de Troie, même après que les siècles s'étaient transmis avec enthousiasme les chants d'Homère : nous n'aurions pas le moindre soupçon de cette guerre sans les vers du poète. Les beaux vers sont le monument le plus durable. Les palais s'écroulent, les cités disparaissent : les poèmes divins sont immortels; le temps ne peut rien sur les personnages à la mémoire desquels ils sont consacrés : *Musa vetat mori*. Et l'on vit dans les vers du poète, comme il veut que l'on y vive, couvert de gloire ou d'ignominie, car il dispense l'une et l'autre. Aussi Le Brun avait-il raison de s'écrier :

Sur les ruines de Palmyre,
Saturne a promené sa faux;
Mais l'univers encore admire
Les Pindares et les Saphos.
Frappé de cette gloire immense,
Le fameux vainqueur de Numance,
Par tant de palmes ennobli,
Voulut qu'en sa tombe honorée
D'Ennius l'image sacrée
Le protégeât contre l'oubli.

LITTÉRÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Marqué de signes qui ressemblent à des lettres. | *La Vénus littérée*, Sorte de coquille.

LITTORAL, ALE, adj. (du lat. *littoralis*, même signif.; fait de *littus*, côte, rivage). Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. La partie *littorale* de la France. Les montagnes *littorales* maritimes présentent deux espèces principales, les sablonneuses et les lapideuses. (Bern. de Saint-Pierre.) | Hist. nat. Se dit des plantes qui croissent sur le bord des eaux, principalement des fleuves, des rivières et des lacs. | *Oiseaux littoraux*, Oiseaux qui fréquentent particulièrement les côtes. | *Poissons littoraux, mollusques littoraux*, Poissons, mollusques qui vivent dans les eaux du bord de la mer. En ce sens, *littoral* est opposé à *pélagien*. | S. m. L'ensemble des côtes qui bordent une mer ou un pays. Le *littoral* de la Méditerranée, de la mer Noire. Le *littoral* de l'Espagne est garni d'orangers, de citronniers, de palmiers. | S. f. pl. Tribu de la famille des cimécides, comprenant des insectes hémiptères qui vivent habituellement dans le voisinage de l'eau, sans en habiter l'intérieur ni la surface.

LITTORELLE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des plantaginées, qui croissent sur le bord des étangs.

LITTORINE, s. f. Zool. Genre de gastéropodes testacés, différant du genre *turbo* par un opercule corné et une coquille non nacrée. On y distingue : 1° la *littorine vulgaire*, appelée *bigorneau, vignot*, et qui est le *sabot littoral* de certains auteurs; 2° la *littorine muriquée*, dite aussi *bosson*.

LITURGIE, s. f. (du lat. *liturgia*, même sens). L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui, dans la religion chrétienne, constituent le service divin. | Des instructions, des prières, la *fraction du pain*, c. à d. la célébration de l'Eucharistie, constituaient la liturgie de la première église de Jérusalem. Suivant les pères de l'Église, l'essentiel de la liturgie fut déterminé par les apôtres, et les premiers évêques eurent la liberté d'en régler l'accessoire, d'après la diversité des lieux et des personnes. La liturgie n'a pas été mise par écrit avant la fin du IVe siècle. La première liturgie écrite se trouve dans les *Constitutions apostoliques*. On croit qu'elle date de l'an 390, et que les autres liturgies écrites sont du commencement du Ve siècle. Des liturgies portent les noms de saint Pierre, de saint Marc, de saint Jacques, etc.; elles n'ont pas été écrites par eux, mais on croit qu'elles sont venues d'eux par la tradition, et que jusqu'au moment où elles ont été mises par écrit, elles avaient été scrupuleusement observées dans les églises qu'ils avaient fondées ou gouvernées. On divise les liturgies écrites en liturgies orientales et en liturgies occidentales. On compte parmi les premières les liturgies des Coptes, des Abyssins ou chrétiens d'Éthiopie, des Syriens, des Nestoriens, des Arméniens et des Grecs. Les liturgies occidentales sont au nombre de quatre : la liturgie de Rome, ou *grégorienne*; la liturgie de Milan, ou *ambroisienne*; la liturgie des Gaules ou *gallicane*; la liturgie de l'Espagne, ou *gothique* et *mozarabique*. La liturgie de Rome est exactement suivie depuis plus de treize siècles. Les chrétiens évangéliques et les chrétiens réformés ont des liturgies; elles sont toutes en langue vulgaire. Chez les chrétiens non catholiques, le mot *liturgie* sert à désigner une formule particulière de prières; ils disent la *liturgie du baptême*, la *liturgie du mariage*.

LITURGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la liturgie. Ouvrage *liturgique*. Nouvelle ordonnance *liturgique*. | *Langue liturgique*, L'ancien slave, qui sert encore en Russie et dans les provinces du Danube pour le culte et les livres de l'Église.

LITURGISTE, s. Celui, celle qui est versé dans la liturgie, ou qui a composé un ouvrage sur la liturgie. Pierre le Chantre était un des plus savants *liturgistes*. Les *liturgistes* grecs, arméniens, romains.

LITUUS, s. m. Antiq. rom. Bâton recourbé par le haut, comme la crosse des évêques, que portaient les augures en signe de leur dignité, et qui a aussi servi de crosse aux premiers évêques, chez les catholiques.

Sa main portait ce bâton pastoral,
Qui fut jadis le *lituus* augural.
(VOLTAIRE.)

| Instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie. C'était une espèce de trompette, de clairon de cuivre, dont le tube recourbé ressemblait au lituus des augures.

LIURE, s. f. Grosse corde, sorte de câble dont on se sert pour lier, pour maintenir les fardeaux sur une charrette. | Mar. Amarrage fait de plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre. Les *liures* de beaupré. | Charp. Pièces de bois courbes par un bout.

LIVA, s. m. Mot turc signifiant littéralement Étendard. | Par extens. Gouvernement militaire de l'empire ottoman, commandé par un pacha à deux queues. On écrit aussi *Livah*.

LIVADIE. Géogr. Ville de la Grèce moderne, dans la province de l'Hellade orientale, sur une pe-

tite rivière du même nom, à 90 kilom. O. d'Athènes, à 20 kilom. E. des ruines de Delphes; 10,000 habit. Ancienne capitale de la province de Livadie. Ville autrefois florissante, presque détruite pendant les guerres de l'indépendance. | Nom donné par les Occidentaux, mais non par les Turcs, à l'ancienne Grèce propre, c. à d. au pays situé au N. de l'isthme de Corinthe, au S. de la Thessalie et au S. E. de l'Épire. La Livadie faisait partie du pachalik des Iles, et avait pour capitale la ville de Livadie. Elle forme aujourd'hui les deux provinces dites Hellade occidentale et Hellade orientale.

LIVARDE, s. f. Corde d'étoupe autour de laquelle on entortille le fil pour la rendre plus uni. | Mar. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

LIVAROT, s. m. Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom (départ. du Calvados). | Plur. Des *livarots*.

LIVÈCHE, s. f. (du lat. *ligusticum*, même sens). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant des plantes herbacées. On en compte vingt-trois espèces, dont dix croissent naturellement en Europe, principalement dans les Alpes ou les pays de montagnes. *Livèche* commune ou ache de montagne. *Livèche* nodiflore. *Livèche* du Péloponèse.

LIVERPOOL. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, sur la rive droite de la Mersey, près de son embouchure, environ 400,000 habit. Port formé par la Mersey. Cette ville, si importante par son industrie, a une origine toute moderne; on trouve pour la première fois son nom dans l'histoire, lorsque Roger de Poitou y construisit un château, vers 1089, c. à d. peu de temps après la conquête de l'Angleterre par les Normands. Aujourd'hui, vingt-cinq docks larges, commodes et spacieux suffisent à peine, quoiqu'ils occupent une superficie de 45 hectares, à renfermer les nombreux navires venus des différentes parties du monde et qui apportent à Liverpool les richesses de l'univers. Un chemin de fer, prolongement de celui de Manchester à Liverpool, aboutit aux docks du Roi et de la Reine, et y vient prendre les marchandises. Chaque dock est précédé d'un vaste bassin ouvert où les navires attendent la marée. Il entre annuellement dans le port de Liverpool plus de trente mille navires chargés de rhum, de sucre, de tabac; on y débarque sept à huit cent mille balles de coton. Le premier chemin de fer construit en Angleterre fut celui de Liverpool à Manchester. Cette ville, où se remarque une agitation commerciale aussi grande, est généralement bien bâtie, surtout dans les quartiers neufs. Ses principaux édifices sont : l'hôtel de ville, le palais de la bourse, au centre duquel s'élève la statue de Nelson. Quatre banques principales se partagent les différentes affaires commerciales, sans cependant les absorber toutes. Des établissements nombreux de bienfaisance et d'instruction publique montrent que le commerce ne suffit pas seul à l'activité des habitants. Les principaux objets d'importation sont le coton et le sucre brut, le thé, les bois de construction et de teinture, les vins, les peaux brutes, le suif, l'huile, le lin et le chanvre bruts, les eaux-de-vie, la laine, le café, les graines et les farines, la garance, le rhum, l'indigo, le tabac, etc. L'exportation consiste principalement en tissus de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie, en laines et en coton filés, en quincaillerie et en coutellerie, fer, acier, cuivre et bronze ouvrés, tabac, charbon de terre et une foule d'articles manufacturés.

LIVERTAD. Géogr. Une des provinces actuelles de la république du Pérou, la plus au N., entre la république de l'Équateur au N. E. et à l'E., le départ. de Junin au S. E., le grand Océan au S. O., à l'O. et au N. O.; 500 kilom. sur 300; environ 300,000 habit. Chef-lieu, Truxillo. Villes principales, Caxamarca, Guamachucos, Moyobamba, Payta, etc. On écrit aussi *Libertad*, signifiant *liberté*.

LIVIDE, adj. (du lat. *lividus*, même signif.). Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir. Teint *livide*. Des taches *livides* sur la peau. La sombre jalousie au teint sale et *livide*. Une pâleur *livide* et une froideur mortelle avaient saisi tout son corps. (Fénelon.) | Se dit du jour et des phénomènes de la nature. Un jour *livide* et sombre. (M. J. Chénier.) La lune jetait un reflet *livide* sur la terre.

Le météore à la clarté *livide*
Est le flambeau qui marche devant eux.
(MILLEVOYE.)

LIVIDITÉ, s. f. État de ce qui est livide. La *lividité* du teint, de la peau. La *lividité* d'un cadavre.

LIVIE (LIVIA DRUSILLA). Célèbre dame romaine; elle épousa en premières noces Tibérius Claudius Nero. Elle en avait eu déjà un fils (Tibère), et était enceinte d'un second (Drusus), lorsqu'elle inspira une vive passion à Auguste, qui l'enleva à son mari et la prit pour épouse. Ambitieuse autant qu'adroite, Livie mit tout en usage pour faire arriver à l'empire son fils Tibère. Elle mourut l'an 29 de J. C., âgée de 86 ans.

LIVONIE. Géogr. Région de l'Europe à l'E. de la mer Baltique, entre l'Esthonie au N. et la Courlande au S. Elle varia souvent d'étendue. Ignorée de l'Europe occidentale jusqu'en 1158, elle fut, à cette époque, découverte par des marchands de Brême. En 1186, Meinhard, moine augustin de Segeberg, en fut nommé évêque par Urbain III. Un autre évêque, Albert de Brême, y fonda Riga (1206), qui, plus tard, devint capitale, et il y institua l'ordre des chevaliers *Porte-Glaives*. Ceux-ci s'agrandirent d'abord aux dépens des Danois, qui possédaient alors la Livonie; mais, vaincus par les Lithuaniens en 1236, ils furent réduits (1237) à se fondre dans l'ordre Teutonique. Ces nouveaux chevaliers joignirent à la Livonie l'Esthonie, la Courlande, l'île d'Œsel, etc., et possédèrent cette contrée jusqu'au XVIe siècle, époque où ils furent obligés de l'abandonner. Un instant indépendante, la Livonie fut ensuite démembrée (de 1559 à 1561). Œsel fut vendue par son évêque au Danemark; l'Esthonie se donna au roi de Suède, Éric XIV; Gotthard Kettler garda la Courlande et la Sémigalle comme duché séculier; le reste devint province lithuanienne ou polonaise. La Russie prétendit à une part, et fit la guerre avec des succès variés (1563-65-70-77). Mais la paix de Kieverova-Horka (1582) rendit à la Lithuanie les conquêtes russes. Cette Livonie lithuanienne ou polonaise passa aux Suédois en 1660, par la paix d'Oliva. Le tout fut cédé à Pierre le Grand par la paix de Nystad (1721); et comme la Russie a, depuis, acquis la Courlande (1775) et Œsel, toute la Livonie est Russe aujourd'hui. Elle forme les trois gouvernements russes de Revel (Esthonie), Riga (Livonie propre) et Courlande. Commerce en bois, résine, chanvre et lin.

LIVONIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Livonie; qui appartient à la Livonie ou à ses habitants. Les mœurs *livoniennes*.

LIVOURNE. Géogr. Ville d'Italie, dans l'ancien grand-duché de Toscane, sur la Méditerranée, à 129 kilom. S. O. de Florence; 85,000 habit. Évêché; bon port, long môle, quatre forts, deux citadelles; quartier dit *Nouvelle-Venise*, entrecoupé de canaux et très-commerçant. Très-bien bâtie en général; belle place; une rue superbe; plusieurs monuments remarquables; théâtre; église des Grecs-Unis; synagogue, etc. Société des sciences et arts (dite *Academia labronica*), etc. Cabinets d'histoire naturelle, de physique, d'anatomie, bibliothèque, etc. Industrie active, chantiers de construction; objets en corail; soieries, velours, faïences, papier, fabrication de la liqueur nommée rosoglio, etc. Grand chemin de fer allant à Pise. Livourne n'était qu'un village au milieu du XIIIe siècle; elle doit aux grands-ducs sa prospérité. Elle appartenait aux Génois, lorsqu'en 1421 Florence la leur acheta afin d'avoir un port et de devenir une puissance maritime.

LIVRABLE, adj. T. de comm. Qui peut être livré à l'acheteur. Marchandises bien conditionnées et *livrables*. | S. m. *Le livrable*, La quantité de marchandises qui, sur les marchés, peut être livrée immédiatement. *Le livrable*, en farines, est très-considérable.

LIVRAISON, s. f. (pron. *livrèzon*; rad. *livrer*). T. de comm. Action de livrer une marchandise qu'on a vendue. Il a reçu *livraison* de cent pièces de vin de Bordeaux. | T. de bourse. Action de remettre les titres et valeurs. *Livraison* de titres. Prendre *livraison*. | T. de librairie. Partie d'un ouvrage consistant en simples feuilles, en séries, en fascicules, paraissant à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres. Les *livraisons* de ce Dictionnaire paraissent régulièrement. La vente des ouvrages de littérature par *livraisons* a produit une révolution dans la marche de la civilisation, en mettant l'instruction à la portée de tous les prolétaires.

LIVRE, s. f. (du lat. *libra*, même signif.). Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins, selon les différents usages du temps et des lieux, et que remplace à peu près le demi-kilogramme. A Paris et dans la plus grande partie de la France, la livre était de 16 onces, 128 gros, 9,216 grains, kilogramme 0,489,500. Un poids de 100 *livres*. On supprime quelquefois le mot *livre*. *Un cent, quatre cents pesant*. La *livre* de pain valait alors à Paris vingt-quatre de nos sous. (Voltaire.) | *Vendre à la livre*, Vendre au poids. Dont les vers en paquets *se vendent à la livre*. (Boileau.) | Hortic. *Poire de livre*, Variété de poire qui est très-grosse.

LIVRE, s. f. Ancienne monnaie de compte en France, valant 20 sous de 12 deniers ou 4 liards. La *livre* a été remplacée par le franc. | Constantin, lors de la réforme qu'il opéra dans les monnaies, fixa la valeur de la livre romaine à 72 sous de 24 siliques, ce qui faisait en tout 6,048 grains. Or, les sous qui nous sont parvenus de cette époque pèsent, lorsqu'ils sont bien conservés, 85 grains: la *livre-poids* et la *livre-monnaie* étaient donc alors une seule et même chose. On ignore si cette monnaie conserva sous la première race le même poids; ce qui est certain, c'est qu'à partir de la deuxième moitié du VIe siècle, les *aurei*, ou sous d'or, ne pesaient plus que 21 siliques, ou 73 gr. 1/2. Charlemagne renforça la *livre-monnaie* et la rendit de nouveau égale à la *livre-poids*. Elle valait alors 7,680 grains; elle se divisait en 20 sous, chaque sou en 12 deniers, et chaque denier en 2 oboles, et on ne faisait pas de distinction entre la *monnaie* et le *poids*, car il n'est pas rare de voir dans les *Capitulaires* des *onces*, des *sous* et des *deniers*, confondus dans les mêmes calculs, quoique l'*once* n'ait jamais été une *monnaie*. Les derniers successeurs de Charlemagne et les barons altérèrent, comme on sait, sensiblement les monnaies, et ce ne fut pas seulement le titre, mais encore le poids qui souffrit de leurs atteintes; aussi, vers le XIe siècle, la *livre-monnaie* devint-elle bien distincte de la *livre-poids*. Elle fut toujours composée de 20 sous; un sou valut toujours 12 deniers, et 1 denier, 2 oboles, et l'obole, 2 mailles; mais la *livre*, les *sous*, les *deniers*, les *oboles*, les *mailles* différèrent entre eux. Cette confusion exista pendant toute la durée des XIe et XIIe siècles; enfin, vers la dernière moitié du règne de Philippe-Auguste, on s'accorda à regarder la *livre-tournois* et la *livre-parisis* comme deux prototypes auxquels durent être rapportées toutes les *livres locales*. Sous les premiers Capétiens, lorsqu'on voulait parler d'argent pur, on comptait, afin de ne pas confondre entre elles la *livre-poids* et la *livre-monnaie*, par *marcs* ou *demi-livres*, et, pour exprimer combien on pouvait tailler de pièces dans une *livre d'argent*, on disait qu'on en taillait *tant au marc*. La *livre-parisis* fut plus employée dans le Nord que dans le Midi, et ce fut le contraire pour la *livre-tournois*. La *livre-tournois* était de 20 sous, et la *livre-parisis*, de 25 sous. Ces deux *livres* furent usitées jusqu'à la Révolution française, et elles n'ont été remplacées que par les *monnaies décimales*. La *livre* vaut *franc* 0,9876. 100 francs au denier 5, combien font-ils? 20 *livres*. (Boileau.) Quatre bottes de foin, 5 à 6,000 *livres*! (Racine.) | En calculant, on pouvait employer ce mot dans tous les cas : 1 *livre*, 2 *livres*, 7 *livres*, etc.; mais, dans le langage ordinaire, on disait plutôt : 20, 40 *sous*, 1 *écu*, 4 *francs*, 100 *sous*, 6 *francs*, etc. Cependant, quand la somme ne faisait pas un compte rond, on disait plutôt *livre* : 2 *livres* 10 *sous*, 3 *livres* 15 *sous*, etc. En parlant d'un revenu annuel, on employait toujours, et on emploie souvent même aujourd'hui, le mot *livres*. Il a 50,000 *livres* de rente. Un revenu de 25,000 *livres*. Chrysippe, homme nouveau et le premier noble de sa race, aspirait, il y a trente années, à se voir un jour 2,000 *livres* de rente pour tout bien. (La Bruyère.) | *Livre* ou *lire autrichienne*, Monnaie de compte, 100 centimes, fr. 0,8656. | *Livre de Bâle*, *livre de Berne*, *livre de Fribourg*, Monnaie de compte de 10 batz à 10 rappens, ou de 20 sous à 12 deniers suisses, fr. 1,4624. | *Livre du Canada*, Monnaie de compte de 20 shillings à 12 pence courants, f. 22,2720. | *Livre de Genève*, Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers courants, fr. 1,6103. | *Livre du canton de Neufchâtel*, Monnaie de compte, 20 sous à 12 deniers tournois de Neufchâtel, fr. 1,4629. | *Livre du canton de Vaud*, Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois, fr. 0,9705. | *Livre sterling*, Monnaie d'Angleterre, équivaut à 20 schellings. V. STERLING.

LIVRE, s. m. (du lat. *liber*, peau entre l'écorce et le bois sur laquelle les anciens écrivaient). Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble et formant un volume recouvert d'une feuille de papier, de carton, de parchemin, de basane, de veau, de maroquin, etc. *Livre* manuscrit. *Livre* imprimé, broché, cartonné, relié. *Livre* doré sur tranche. Acheter des *livres*. Vendre ses *livres*. Les *livres* d'une bibliothèque. Catalogue de *livres*. Les *livres* sur Évrard fondent comme la grêle. (Boileau.) | *Livre in-folio*, Dont les feuilles sont pliées seulement en deux. | *Livre in-quarto*, Dont les feuilles sont pliées en quatre. | *Livre in-octavo*, Celui dont les feuilles sont pliées en huit. | On dit de même *Livre in-douze*, *in-seize*, *in-dix-huit*, *in-trente-deux*, etc., Livres dont les feuilles sont pliées en douze, en seize, etc. | *Livre en feuilles*, Livre imprimé, qui n'est encore ni broché ni relié. | *Livre dépareillé*, Volume séparé des autres volumes du même ouvrage, soit que ceux-ci aient été perdus ou détruits. | *Collationner un livre*, Voir si un livre

est complet, s'il n'y manque pas quelque feuillet. | *Traduire un auteur à livre ouvert*, Le traduire facilement à la première lecture. | Fig. Et pour lui nos destins sont des *livres ouverts*. (Corneille.) | Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour former au moins un volume. Un bon, un excellent *livre*. Un *livre* bien écrit. Un *livre* anonyme. Publier, faire paraître un *livre*. Je trouve ce *livre* admirable. (Mme de Sévigné.) C'est un métier que de faire un *livre*, comme de faire une pendule. (La Bruyère.) Il en est des *livres* comme du feu dans nos foyers; on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. (Voltaire.) Un *livre* est une lettre écrite aux amis que l'on a dans le monde. (Id.) Tout écrivain un peu jaloux de sa réputation devrait employer la moitié de sa vie à faire un *livre* et l'autre moitié à le corriger. (Id.) Un bon *livre* est un bon ami. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Livres classiques*, Ceux dont le temps et une approbation générale ont consacré le mérite, et qui font autorité. | Se dit plus particulièrement des ouvrages littéraires et de ceux qui servent dans les classes à l'instruction de la jeunesse. | *Livres élémentaires*, Livres qui contiennent les éléments d'une science. | *Livres de bibliothèque*, Ceux qui sont d'une grande étendue, qu'on ne lit pas ordinairement de suite, mais que l'on consulte au besoin. L'*Art de vérifier les dates* est un *livre de bibliothèque*. | *Livres spirituels*, Livres de dévotion qui traitent spécialement de la conduite de l'âme, des règles de la vie chrétienne. Les *Heures*, les *Eucologes*, et généralement tous les livres d'église sont des *livres spirituels*. | *Livres d'église*, *livres de prières*, Ceux qui servent au clergé pour célébrer les offices du culte, et aux catholiques pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. | *Livres de dévotion*, Ceux qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons. | *Livre de paix*, Le livre que l'on donne à baiser à la messe. | *Livre de musique*, Dans l'Église grecque, Le livre qui sert à l'office divin, et qui contient les tropaires, les psaumes et toutes les autres prières qui se chantent. | *Livres sacrés*, *livres canoniques*, Appellation donnée par les chrétiens aux livres de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* qui sont reçus dans toute l'Église. | *Livres apocryphes*, Ceux que l'Église ne reçoit pas, ne reconnaît pas pour authentiques. | *Livres sapientiaux*, Les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale des hommes, tels que la *Sagesse*, les *Proverbes*. | On distingue aussi les *livres historiques* et *prophétiques*. | *Mauvais livre*, Livre dangereux, réprouvé par la morale. | Divisions d'un ouvrage embrassant une certaine période ou partie déterminée, et qui sont elles-mêmes susceptibles de subdivisions en chapitres. La *Bible* est divisée en *livres*. Le *Télémaque* de Fénelon est divisé en vingt-quatre *livres*. Le *Digeste* renferme cinquante *livres*. | Famil. *Parler comme un livre*, Il s'emploie en bonne et en mauvaise part. En bonne part, il signifie Parler avec facilité, s'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets. En mauvaise part, il signifie Parler en termes recherchés, trop arrangés pour la conversation. | Fig. *Le livre, le grand livre de la nature*, La nature étudiée, observée dans les effets et dans les causes. *Le grand livre de la nature* est ouvert sous nos yeux. | T. de théol. *Le livre de vie, le livre des vivants, le livre des élus*, Le livre où sont écrits les noms de ceux qui doivent jouir de la vie éternelle. | *Le livre du destin* ou *des destins*, Le livre où est écrit tout ce qui doit arriver. Remercions la Sagesse divine d'avoir fermé aux hommes *le livre du destin*. (Thiers.) | *Le livre du monde*, La fréquentation, le commerce, la pratique du monde. Il n'est rien de tel que de lire dans *le livre du monde*. (Acad.) | Famil. *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*, Être fort ignorant. | *Dévorer un livre, dévorer des livres*, Les lire avec une extrême avidité, avec une extrême promptitude. | *Sécher, pâlir sur les livres*, Lire avec une assiduité excessive. | *À livre ouvert*, Sans avoir besoin de préparation. Lire Homère *à livre ouvert*. Lire la musique, chanter *à livre ouvert*. | *Peuple du livre*, Dans le Coran, Nom qui désigne les juifs, les chrétiens et les Sabéens. | *Livres célestes*, Dans le Coran, Les livres descendus du ciel et mis entre les mains du prophète. Le Coran, le Pentateuque, l'Évangile, le Psautier, sont les quatre *livres célestes*. | *Livres noirs*, Les livres qui traitent de sorcellerie, de nécromancie. | Antiq. *Livres de lin* ou *linéens*, Tablettes couvertes d'une toile enduite de cire ou de plâtre sur lesquelles on écrivait les annales de la république, déposées dans le temple de la déesse Monéta, à Rome. Les oracles sibyllins étaient tracés sur des *livres de lin*. | *Livres éléphantins*, Livres qui étaient formés d'intestins d'éléphants, selon Scaliger, ou de tablettes d'ivoire, selon Turnèbe. | *Livres sibyllins*, Ceux qui contenaient les oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au-dessous du temple de Jupiter Capitolin. Les *livres sibyllins* furent consumés par l'incendie qui détruisit le Capitole dans la guerre marsique. | *Livres fulguraux*, Livres toscans qui enseignaient l'art de prendre les augures par la foudre. Les *livres fulguraux* étaient conservés dans le temple d'Apollon. | *Livre fatal*, Livre prophétique des Étrusques. Il se disait, à Rome, des *livres sibyllins*. | *Livres rituels*, Ceux qui enseignaient les rites usités pour la consécration des villes, des temples, des autels, des camps, etc. | *Livre des armées* ou *livre exercituel*, Livre où se trouvaient décrits tous les augures qui concernent une armée. | *Livre rouge*, Registres secrets des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, dont l'authenticité et même l'existence ont été longtemps niées. En novembre 1793, le ministre de l'intérieur, faisant exécuter quelques réparations dans le château des Tuileries, fut averti qu'un ouvrier avait découvert une espèce d'armoire pratiquée dans un mur de ce château, armoire fermée par une porte de fer et recouverte par une boiserie. Il se rendit aussitôt sur les lieux, fit ouvrir la porte de fer, et trouva une quantité considérable de pièces manuscrites, lettres, mémoires, etc., toutes relatives au règne de Louis XVI pendant la Révolution. On trouva, en outre, trois volumes in-quarto, reliés en maroquin rouge, où étaient consignés les pensions secrètes, les gratifications mystérieuses et les subsides payés à différents souverains, princes, seigneurs de robe ou d'épée, etc., depuis 1750 jusqu'en 1788. On appela ces trois volumes le *Livre rouge*. Le *Livre rouge* fut imprimé par ordre de la Convention, pour que la France apprît de quelle manière les finances de l'État avaient été administrées sous le régime monarchique, et cette publication mit au jour d'innombrables preuves de dilapidation et de gaspillage. | *Livre d'or*, Registre officiel où, en Italie, étaient inscrits en lettres d'or les noms des familles patriciennes. Le plus célèbre de tous fut le *livre d'or* de Venise, créé à la suite de la révolution aristocratique de 1299, et qui devint dès lors, dans cette république, la source unique du patriciat et du pouvoir. | Aujourd'hui, *livre*, accompagné d'une épithète désignant la couverture du livre, se dit des pièces, documents, rapports, etc., que les gouvernements soumettent aux Chambres ou au pays pour leur faire connaître leur politique, leur conduite. En France, le *livre bleu* est pour les affaires intérieures, et le *livre jaune* pour les affaires extérieures. Cet usage ne date que de 1852. | Absol. *Le grand-livre*, La liste générale des créanciers de l'État. On dit aussi *Le grand-livre de la dette publique*. Être inscrit au *grand-livre*. *Le grand-livre de la dette publique* sera le titre universel et fondamental de tous les créanciers de la République. (Cambon.)

Un beau jour, de rentiers naufragés
Tous les débris à la fois submergés
Allèrent se noyer dans la mer du *grand-livre*.
(DELILLE.)

| *Ouvrir, fermer le grand-livre*, Contracter un emprunt, renoncer à en contracter jamais. | Comm. Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on vend et ce qu'on achète, ses dettes actives et passives, etc. Les livres qu'un commerçant est tenu d'avoir sont : le *livre-journal*, le *livre des copies de lettres*, le *livre des inventaires*. Le *livre-journal* présente jour par jour les dettes actives et passives d'un commerçant, les opérations de son commerce, les négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paye, à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison, le tout indépendamment des autres livres usités dans le commerce, mais qui ne sont pas indispensables. Il est tenu de mettre en liasse les lettres missives qu'il reçoit, et de copier sur un registre celles qu'il envoie. C'est ce registre spécial qui est appelé *livre de copies de lettres*. Le *livre des inventaires* et le *livre-journal* doivent être visés et paraphés une fois par année. Le *livre de copies de lettres* n'est pas soumis à ces formalités. Tous sont tenus par ordre de dates, sans blancs, lacunes ni transports en marge. Ils doivent, en outre, être cotés, paraphés et visés, soit par un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou un adjoint, dans la forme ordinaire et sans frais. Les commerçants sont tenus de conserver ces livres pendant dix ans. Le *livre-journal*, le *livre des copies de lettres* et le *livre des inventaires* sont considérés comme indispensables à tous ceux qui font le commerce. Il y en a d'autres appelés *auxiliaires*, tels que le *grand-livre*, le *livre de caisse*, de *copies de traites* ou *billets*, de *frais généraux*, d'*échéances*, d'*entrée et sortie de magasins*, de *copies des comptes de ventes* ou *d'achats*, des *profits et pertes*. Le *grand-livre* sert à inscrire, par ordre alphabétique de noms, les personnes avec qui l'on est en cours de négociations ou de fournitures. Ces livres ne sont, en général, que des suppléments du *livre-journal*, dont ils peuvent développer les énonciations ; mais ils ne peuvent jamais les contredire sans que le commerçant s'expose à des reproches d'inexactitude. Les *livres de commerce* régulièrement tenus peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce. La communication des *livres* et *inventaires* ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société et en cas de faillite. Dans le cours d'une contestation, la représentation des livres peut être ordonnée par le juge même d'office, à l'effet d'en extraire ce qui concerne le différend. | Mar. *Livre de bord*, Registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises et même les passagers qui sont à bord d'un navire. | *Livre de loch*, Registre sur lequel on inscrit, outre les routes mesurées par le loch, les variations du vent, les différentes voilures sous lesquelles le navire a couru, enfin tous les incidents et accidents de la navigation. | *Livre des signaux*, Volume contenant les signaux généraux et particuliers de nuit et de jour dans la marine. Chaque navire de l'État est obligé d'en être pourvu à son armement. | Les différents cahiers de compte employés dans les régiments. *Livres de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail*. | *Livre* s'emploie en musique pour livraison, volume. Œuvre 27, *livre* de duos de violon. | *Chant sur le livre*, Plain-chant ou contre-point à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule. | Il semble qu'on puisse dire des livres ce qu'Ésope a dit de la langue : « C'est la meilleure et la pire chose du monde. » En effet, ils amusent ou ennuient, moralisent ou corrompent ; s'ils sont les dépositaires de beaucoup de vérités, ils contiennent aussi beaucoup d'erreurs; mais, tout bien examiné, comme la vérité a une puissance qui la fait tôt ou tard triompher, comme les sophismes et l'erreur n'ont qu'une existence éphémère, le mal que peuvent faire les livres disparaît devant leur incontestable utilité; ils sont même devenus une nécessité sociale, une force politique; quelques-uns méritent d'être regardés comme providentiels. L'Égypte gravait son histoire et ses lois sur le granit; mais ce n'étaient pas là ses seuls livres; elle savait aussi préparer, pour y peindre la parole, certaines parties de végétaux, surtout le *papyrus*. Des rois d'Égypte en ayant défendu l'exportation, des Grecs industrieux de l'Asie Mineure y suppléèrent par des peaux ou membranes, et inventèrent le *parchemin*. En Italie, on employa aussi le *liber*, pellicule entre le bois et l'écorce, et de ce mot, comme de βίβλος, sont venus ceux de *livre* et de *bible*. C'est de ces feuilles de *papyrus* ou de *parchemin*, collées les unes à côté des autres de manière à former un long ruban qui se roulait sur deux bâtonnets ou ombilics, que, pendant bien des siècles et jusqu'au règne de Trajan, furent composés les livres. Les plus beaux étaient sur papier royal, *charta regia*, comme dit Catulle. On les appelait aussi *novi libri*, parce qu'ils étaient de parchemin neuf non râclé, pour les distinguer des *palimpsestes*. Ces livres, roulés sur leurs ombilics, se mettaient dans des caisses rondes ou coffrets appelés *bibliothèques*. | Vers la fin du IIe siècle avant notre ère, les livres subirent une transformation qui les rapprocha de la disposition et de la forme des nôtres. Cette ingénieuse idée de mettre les feuilles les unes dans les autres, au lieu de les coller et de les rouler, est attribuée à l'un des Attales, roi de Pergame. Les livres, ainsi disposés, s'appelèrent chez les Romains *codices*. Quoique beaucoup plus commodes que les *volumina*, ou rouleaux, l'usage n'en fut pas immédiat; il avait prévalu à l'époque de Martial, comme l'indique son *vertere paginam* (tourner la page); ce n'est que vers la fin du IIIe siècle qu'on cessa d'avoir des *livres* ou *rouleaux*. Nous n'avons pas à signaler d'autre amélioration dans la forme et la matière des livres jusqu'au IXe siècle, où l'on découvrit en Orient l'art de fabriquer du papier avec le coton. Cette découverte importante remplaça fort avantageusement le parchemin, dont la rareté et le prix compromirent, à certaines époques, la transmission des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Quant à la découverte du papier de chiffon ou de linge, elle est postérieure au siècle de Louis IX (1270). S'il est vrai que les Sarrasins en avaient importé la fabrication en Europe, il faut les regarder comme d'utiles précurseurs et d'intelligents auxiliaires du grand art de l'imprimerie. Jusque-là, les livres de l'antiquité et du moyen âge

ne se sont conservés et reproduits que par des transcriptions. Les premières productions de l'imprimerie furent sans doute tabellaires, c. à d. qu'on grava les caractères sur des planchettes de bois ; c'est encore ce procédé qu'on emploie en Chine. Aussitôt que les caractères mobiles furent en usage, l'art typographique s'exerça successivement sur les ouvrages les plus éminents de la littérature profane et sacrée, qui, ensevelis dans la poussière et l'obscurité des cloîtres, réapparurent au grand jour sous une forme nouvelle et impérissable. De cette époque mémorable (1457) date la plus importante et probablement la dernière transformation des livres. Après Mayence, Rome a la gloire d'avoir le plus contribué, avec le plus d'efficacité et d'enthousiasme, à leur propagation. C'est un exemple qu'elle devait au monde entier, et que suivirent toutes les villes d'Italie, Venise surtout, puis Paris, où Louis XI encouragea l'imprimerie (1469). Les premiers livres qui y furent imprimés sortirent des presses de la Sorbonne. Les plus habiles, les plus féconds producteurs de livres du XVe et du XVIe siècle furent, à Venise, les Alde, les Junte ; à Anvers, les Plantin ; en France, les Estienne ; les Schœffer en Allemagne ; au XVIIe siècle, Vitré, l'imprimeur de la fameuse *Polyglotte* ; Cramoisy, le directeur de l'imprimerie du Louvre établie par Richelieu ; enfin les Elzevir, dont les belles éditions sont encore si recherchées des bibliophiles ; au XVIIIe siècle, les Bodoni en Italie, Ibarra en Espagne, Foulis, Baskerville en Angleterre, la société bipontine, et, chez nous, les Barbou, les Renouard, les Crapelet, etc. Vers la fin du dernier siècle, une découverte importante, celle du stéréotypage, permit d'imprimer en planches solides et de multiplier à volonté les exemplaires d'un livre : c'est l'impression tabellaire perfectionnée. De nos jours, à défaut d'inventions nouvelles et de perfectionnements véritables, la mode et le caprice, sous une influence tout anglaise, ont imaginé les *publications pittoresques*, parodie de l'art aux époques byzantine ou lombarde. Dans les pays soumis à l'arbitraire des gouvernants, où ne règne pas la liberté de la presse, on fait peu de *bons livres*. La gravure, la beauté du papier, la grandeur des marges, la netteté des caractères, ne suffisent plus pour populariser un livre ; c'est en elles-mêmes que les œuvres de la science ou de l'imagination portent leur destinée : l'homme de génie leur imprime le cachet de son immortalité.

LIVRÉ, ÉE, part. Remis. Les titres *livrés*. Les marchandises *livrées* à l'acheteur. | Remis entre les mains de. Cet homme *livré* à ses ennemis. Le plus innocent des hommes traité comme le plus criminel, et *livré* à d'impitoyables bourreaux. (Bourdaloue.) | Fig. Parmi les flots d'un peuple à soi-même *livré*. (Voltaire.) *Livré* à moi seul, sans ami, sans conseil, sans expérience, en pays étranger. (J. J. Rousseau.) | Abandonné à, en proie à. *Livré* à ses passions. Exposés aux mêmes périls, *livrés* en proie aux mêmes maladies. (Bossuet.) Faibles agneaux *livrés* à des loups furieux. (Racine.)

LIVRÉE, s. f. (du lat. *liberata*, qui s'est dit avec le même sens dans la basse latinité, et qui signifiait Ce qui a été donné, livré). Habits dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens, ou d'autres. Mazarin eut la hardiesse de faire porter ses *livrées* à une armée. (Voltaire.) | Par extens. Habit d'une couleur convenue, ordinairement galonné, que portent les domestiques d'une riche maison. Laquais en grande, en petite *livrée*. | Tous les gens qui portent une même livrée. Nous avons rencontré la *livrée* de ce parvenu. Toute la *livrée* accourut au bruit. | En général, Tous les laquais, tous ceux qui portent une livrée. L'entrée des spectacles et des jardins publics était jadis interdite à la *livrée*. | *Il a porté la livrée*, Il a été laquais. | Fig. *Porter la livrée de quelqu'un*, Être complètement dans ses intérêts, lui être tout à fait dévoué. Ce journaliste porte la *livrée* du ministère. Vous m'avez donné tous vos sentiments, je porte votre *livrée*. (Mme de Sévigné.) | *Les ambitieux et les laquais portent indifféremment toutes les livrées*, Ils se mettent au service de tous ceux qui peuvent servir leur ambition ou payer leurs gages. | Chez les passementiers, Galon de livrée. | *La livrée de la noce, la livrée de la mariée*, Les rubans de couleur qu'aux noces de village la mariée donne aux jeunes gens et aux jeunes filles. Cela ne se fait plus qu'aux noces villageoises. | *Livrées d'une dame*, Rubans pareils à ceux qu'elle porte. Les chevaliers portaient les *livrées* de leurs maîtresses. | Fig. Marques extérieures auxquelles on peut reconnaître certaines conditions. La *livrée* de la servitude. La *livrée* de la misère. Conservant sous ces *livrées* de la pauvreté l'air le plus majestueux. (Voltaire.) Le laquais galonné qui porte la *livrée* du luxe insulte à votre habit, qui est la *livrée* de l'indigence. (Id.) | T. de vénerie. Pelage que portent, durant la première année, certains quadrupèdes, et qui se fait remarquer par des mouchetures et des bandes régulièrement disposées. La *livrée* d'un jeune léopard. | Se dit aussi du plumage des jeunes oiseaux.

LIVRER, v. a. (du lat. *liberare*, qui a été employé dans la signification de donner). Mettre en main ; mettre quelque chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions que l'on a faites avec lui. *Livrer* des marchandises. Il *a livré* cent exemplaires de cet ouvrage. Ces ouvriers, n'ayant plus la liberté de choisir entre plusieurs acheteurs, ont été forcés de *livrer* le fruit de leur travail pour le prix qu'on a bien voulu leur en donner. (Raynal.) | Se dit aussi en parlant des personnes. On *livrait* sans rançon chacun de ces esprits de lumière qui avaient porté la bannière de la France. (Edg. Quinet.) | Particul. Mettre aux mains, au pouvoir. *Livrer* un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice. J'ai craint un ennemi, mon bonheur me le *livre*. (Corneille.) Cette pente à imiter qui est dans les enfants produit des maux infinis quand on les *livre* à des gens sans vertu qui ne se contraignent guère devant eux. (Fénelon.) | Livrer par trahison. Judas *livra* Jésus-Christ aux Juifs. | Fig. *Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression*, Le faire imprimer. | *Livrer un combat, une bataille, un assaut*, Donner un combat, une bataille, etc. On dit aussi *livrer bataille*. Sur les frontières de Pologne, il trouva le maréchal Renschild qui venait lui *livrer bataille*. (Voltaire.) | Fig. *Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un*, Soutenir les intérêts de quelqu'un, défendre quelqu'un. | Abandonner, exposer à, livrer en prise. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *à*. *Livrer* une ville *au* pillage. Ceux qui *livrent* leur patrie *à* d'hostiles auxiliaires se livrent au repentir, à l'infamie. (La Bruyère.) Ne *livre* point ta vie entière *au* sommeil de la raison. (J. J. Rousseau.) | Dans un sens analogue. *Livrer* ses secrets *à* un imprudent. *Livrer* son âme *au* désespoir, *à* la douleur. | *Être livré à*, Être plongé dans, être absorbé, appartenir à. Il *est livré à* de singulières illusions.

> Fatigués de carnage et de sang enivrés,
> Les tyrans de la terre au sommeil *sont livrés*.
> (VOLTAIRE.)

| *Livrer au bras séculier*, Se disait du renvoi que faisait l'official ou juge ecclésiastique au juge laïque d'un ecclésiastique qui aurait mérité des peines afflictives. | Abandonner ce dont on ne se soucie plus et dont on ne peut pas profiter. Les restes du dîner *ont été livrés* aux indigents. | Fig. *Je vous livre cet homme-là pieds et mains liés*, Je vous réponds qu'il fera tout ce qu'il vous plaira, que vous en disposerez comme vous voudrez, qu'il n'aura pas d'autre volonté que la vôtre. | Remettre. *Je vous le livre chez vous avant huit heures*, Je vous réponds que je le mènerai chez vous avant huit heures. | Répondre de quelqu'un. *Si vous avez besoin de lui dans cette affaire, je vous le livre*, Je vous réponds qu'il vous servira. | *Livrer le cerf aux chiens*, Mettre les chiens après le cerf. | SE LIVRER, v. pr. S'abandonner à. Il ne faut pas trop *se livrer* au plaisir de la critique ; il ôte celui de goûter de très-belles choses. (La Bruyère.) Sans prévoir l'avenir, au présent il *se livre*. (Delille.) | *Se livrer à quelqu'un*, Se laisser aller à ses caresses, se confier, s'abandonner à lui. Je *me livre* moi-même et ne puis me venger. (Racine.) | Absol. *C'est un homme qui ne se livre pas*, C'est un homme circonspect, très-réservé. | *Se livrer à*, Suivre une carrière, une profession, un travail. *Se livrer à* l'étude de l'histoire. Jacques Cœur *s'était livré au* commerce dès son enfance. (Duclos.) Il étudia la philosophie et *se livra* de préférence *aux* mathématiques. (Diderot.) | *Se livrer*, à plusieurs jeux, Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire. Je *me livre* à vos coups.

LIVRET, s. m. (dim. de *livre*). Petit livre. Il est vieux et inusité dans ce sens. | Petit livre qui contient le catalogue et l'explication des morceaux d'une collection. Le *livret* du Musée. Le *livret* de l'Exposition. | Particulièrement. Petit livre que la police remet aux ouvriers et aux domestiques, qui contient les nom et prénoms de celui à qui on le délivre, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession, etc. | Pendant les années qui suivirent l'abolition des jurandes et des maîtrises, l'industrie fut exercée en France sous un régime de liberté absolue : chacun put devenir entrepreneur sans être astreint à aucune formalité préalable, et les relations de maître à ouvrier ne furent réglées que par les principes ordinaires de la loi des contrats. Mais lorsque vint la réaction réglementaire qui signala le commencement de ce siècle, on appela *désordre* cet état de choses, et on s'empressa d'en sortir. Les anciennes corporations avaient rattaché violemment les unes aux autres les personnes employées à chaque industrie : la création des *livrets* eut pour objet principal de mettre les ouvriers et les fabricants qui les emploient sous la main de la police. Aux termes d'un arrêté de gouvernement du 2 décembre 1803, *tout ouvrier* employé en qualité de garçon ou compagnon doit être pourvu d'un *livret*, coté et paraphé à chaque page, savoir : à Paris, Lyon et Marseille, par un commissaire de police, et dans les autres villes, par le maire ou l'un de ses adjoints. Lorsque l'ouvrier se déplace, il est tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre. Faute d'être muni d'un livret ainsi visé, l'ouvrier doit être considéré comme *vagabond*, et, en conséquence, puni d'un emprisonnement de trois à six mois et soumis à cinq ou dix ans de surveillance de la haute police. Une ordonnance de police du 30 décembre 1834 ajoute à ces dispositions générales un article spécial à Paris : « Tout manufacturier, fabricant, entrepreneur, ou toute autre personne, est tenu, *avant* de recevoir un ouvrier ou garçon, de se faire remettre son livret, d'y inscrire le jour de son entrée, et de le faire viser dans les *vingt-quatre heures* par le commissaire de police de son quartier. » Si une telle disposition était observée à la lettre dans une ville où les engagements d'ouvriers sont aussi mobiles qu'à Paris, la plupart des fabricants feraient aux commissaires de police de bien fréquentes visites, et celles des ouvriers, obligés de faire viser leurs livrets à la sortie, ne le seraient pas moins. Les règlements relatifs aux livrets ont pour but ou pour prétexte de rendre plus exacte l'exécution des engagements de travail entre un patron et un ouvrier et d'assurer le payement des avances. En effet, le patron qui engage un ouvrier dont le livret ne porte pas le congé de son dernier maître est exposé à répondre envers celui-ci des engagements de l'ouvrier. En outre, l'inscription sur le livret d'une dette contractée par l'ouvrier, à titre d'avances, équivaut à la saisie-arrêt d'un cinquième de ses salaires à venir, jusqu'à extinction de la dette. Telle est la théorie du livret. En pratique, les règlements ont toujours été éludés. Le livret, acquitté par le maître précédent, est ordinairement déposé entre les mains du patron chez lequel l'ouvrier vient travailler : il y reste, sans visa, jusqu'à la sortie, et passe, sans visa, chez un autre patron. Si l'ouvrier a envie de rompre un engagement qui lui est désagréable, il est de l'intérêt le plus réel du patron que cet engagement soit rompu, et il s'empresse de signer le congé et de remettre le livret. Quant aux dettes par suite d'avances, elles sont rares, et il serait difficile de faire conserver à un ouvrier le livret sur lequel elles se trouveraient inscrites. Il trouve toujours et promptement le moyen de s'en débarrasser d'une manière quelconque, parce que, à ses yeux, l'inscription d'une dette, même acquittée, sur son livret, est une mauvaise note, une diffamation qui suit tous ses pas. Ainsi, en réalité, le livret ne remplit point les intentions de ceux qui l'ont institué. Les mœurs et la nature même des choses, plus fortes que les lois, l'ont rendu inutile, soit à la police, soit à l'exécution des engagements, soit au payement des dettes. Dans la pratique, les livrets ont donné lieu à un abus fort grave : ils ont servi, aux époques des coalitions et des troubles industriels, à noter certains ouvriers de telle façon qu'ils ne pussent plus trouver d'ouvrage nulle part. Cet abus, qui tendait à aggraver la législation déjà si sévère sur les livrets, a frappé le livret lui-même d'impopularité dans certains corps d'état fort importants, et pendant longtemps des réclamations en ont demandé la suppression. Par une ordonnance de police du 1er août 1853, les domestiques ont été aussi assujettis aux *livrets*. Une nouvelle loi, votée en 1854, et applicable à partir du 1er janvier 1855, a consacré et aggravé toutes les mesures relatives au *livret*. | Petit registre en usage dans l'armée. *Livret* d'avancement, de revue, d'ordinaire, etc. | Chaque militaire a aussi un livret individuel, qui lui est remis à son entrée au service, et qui contient, comme celui des ouvriers, ses nom, âge, etc., la désignation du corps, du bataillon ou escadron, et de la compagnie à laquelle il appartient, la note successive des effets d'habillement et d'équipement qui lui sont livrés. | Petit registre que les caisses d'épargne délivrent à chaque déposant, et sur lequel sont consignés tous les remboursements et versements faits par lui. | Chez les batteurs d'or, Petit livre de papier orange sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles.

LIXE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides, et principa-

lement remarquable par son corps plus ou moins en fuseau et terminé par une espèce de bec très-allongé, par ses élytres plus ou moins divergents entre eux à leur extrémité et dépassant un peu l'abdomen, et par les crochets des tarses, qui sont très-grands et très-forts. Le corps des *lixes* est toujours couvert d'écailles farineuses, grises ou jaunâtres, qui s'attachent aux mains lorsqu'on les saisit, et laissent paraître la couleur noire qui est constamment au-dessous. Du reste, ils ont uniquement des couleurs sombres. On les rencontre habituellement sur certaines plantes, particulièrement les synanthérées, les malvacées, etc.; mais on les trouve parfois aussi sur les bords des chemins et des prairies; ils ne peuvent marcher qu'avec lenteur.

LIXIVIATION, s. f. (pron. *liksiviasion*; du lat. *lixivia*, lessive). Chim. Opération dont l'objet est de séparer des substances solubles dans l'eau d'avec d'autres qui sont insolubles, en faisant macérer dans ce liquide les composés qui les contiennent. L'eau, chargée ainsi de parties solubles par une ou plusieurs macérations, et décantée du résidu, se nomme lessive, et le produit solide résultant de l'évaporation complète de la lessive est appelé sel lixiviel. Selon la nature des corps et le degré de solubilité des substances sur lesquelles on opère, on se détermine pour le procédé à suivre, lequel consiste, en général, à employer l'eau chaude ou froide. Lorsqu'il s'agit d'extraire des végétaux les sels qu'ils contiennent, et, de la soude du commerce, le sous-carbonate de soude, on se sert de l'eau chaude. On emploie l'eau froide pour la purification de la potasse du commerce. Dans les arts, on fait un fréquent usage de la *lixiviation* pour extraire le salpêtre des pierres et des terres salpêtrées; pour lessiver, comme on le pratique sur les côtes de la Normandie, les sables imprégnés de muriate de soude; pour soumettre à la même opération les pyrites alumineuses, ferrugineuses, cuivreuses, etc., converties en sulfate par une calcination préalable et une plus ou moins longue exposition à l'air humide. | Toute opération industrielle ou pharmaceutique dans laquelle on épuise une substance quelconque de ses principes solubles en faisant passer à travers, de haut en bas, un liquide susceptible de les dissoudre.

LIXIVIEL, IELLE, adj. Chim. Se dit des sels obtenus par la lixiviation. Les sels *lixiviels*.

LLANOS, s. m. pl. (mot espagnol signifiant Plaines). Nom donné, dans une partie de l'Amérique méridionale, à de vastes plaines désertes et remplies de hautes herbes, comme les savanes et les pampas. On cite particulièrement les *llanos* de Vénézuela.

LLOYD, s. m. (d'un nom d'homme). A Londres, Confrérie de marchands, d'armateurs, de banquiers et autres capitalistes réunis pour favoriser le développement de la navigation et du commerce; leur principal objet est l'assurance maritime. Le *Lloyd* forme une succursale de la Bourse. A l'imitation du *Lloyd* de Londres, il a été formé sous le même nom divers établissements semblables dans plusieurs grandes villes de commerce du continent. Le *Lloyd autrichien* est un établissement fondé à Trieste sur le modèle du *Lloyd anglais*. Le *Lloyd français*, créé en 1832, est une compagnie d'assurance maritime.

LOANGO. Géogr. Ville et port de la Guinée méridionale, capitale du royaume de même nom, dans une plaine fertile, à 5 kilom. de l'océan Atlantique; environ 15,000 habitants. Commerce d'ivoire et de bois de teinture. | Le *royaume de Loango* s'étend depuis le cap Lopez jusqu'au fleuve Zaïre, et peut avoir 300 kilom. du N. au S. et 340 de l'E. à l'O. On ne connaît pas ses limites à l'E. Il se compose du royaume de Loango proprement dit et des petits royaumes de Mayomba et de Sainte-Catherine; environ 600,000 habitants.

LOASE, s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des loasées, originaires de l'Amérique méridionale. Ce genre est remarquable par ses grandes et belles fleurs axillaires et terminales. La *loase piquante*. La *loase torse*. La *loase grimpante*.

LOASÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones voisines des cucurbitacées et des myrtacées, à poils rudes, dont la piqûre est urticante.

LOBAIRE, adj. (pron. *lobère*). Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes. | Anat. Se dit des artères et des veines qui se distribuent aux lobes cérébraux. Artères *lobaires*. | Substantiv. Les *lobaires*.

LOBE, s. m. (du lat. *lobus*, même signif.). Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. Les *lobes* du poumon, du foie, du cerveau. | *Lobe* ou *lobule de l'oreille*, L'éminence arrondie et molle qui termine inférieurement le pavillon de l'oreille. | Bot. Division de feuilles dont les bords sont partagés par des incisions profondes. | *Lobes séminaux* ou simplement *lobes*, Les deux corps charnus qui sortent de la semence des dicotylédones lorsqu'elle germe, et qui, dans plusieurs de ces plantes, se transforment en deux feuilles.

LOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *lobatus*, même signif.). Hist. nat. Qui est partagé en lobes. | *Feuilles lobées*, Celles dont les divisions pénètrent jusqu'à la moitié de la lame, et forment des découpures élargies. | *Doigts lobés*, Dans les oiseaux, Doigts qui sont entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords. Les *doigts lobés* des oies, des canards et des cygnes.

LOBÉLIE, s. f. Bot. Genre de la famille des campanulacées, qui renferme un grand nombre d'espèces presque toutes exotiques. La *lobélie syphilitique* a la tige droite et simple, peut atteindre une hauteur de cinq décimètres. Ses feuilles sont alternes, sessiles, légèrement pubescentes. Les fleurs sont violettes, et forment un long épi à la partie supérieure de la tige. Le fruit est une capsule globuleuse couronnée par le limbe du calice, à deux loges polyspermes et à deux valves. La *lobélie* est lactescente, et répand, quand elle est récemment coupée ou qu'on la froisse entre les doigts, une odeur un peu vineuse. Les habitants du Canada employaient depuis fort longtemps sa racine dans le traitement de la syphilis, et en faisaient un secret. Le docteur Johns parvint à le leur acheter, et le communiqua au voyageur Kalm, qui en répandit la connaissance en Europe vers le milieu du siècle dernier. Cependant cette racine est très-peu employée chez nous, malgré les éloges qui lui ont été prodigués en Suède par Kalm et Linnée, par Hermann en Allemagne, et par Dupan en France.

LOBÉLINE, s. f. Chim. Substance âcre, trouvée dans une espèce de lobélie, et qu'on dit ressembler à la nicotine. C'est une espèce de poison.

LOBIOLE, s. f. Bot. Petites pièces ou lanières qu'on voit au bord du thalle des lichens, quand leur forme approche de celle des feuilles.

LOBULAIRE, adj. (pron. *lobulère*). Hist. nat. Qui est partagé en lobes; qui a la forme d'un lobe.

LOBULE, s. m. (rad. *lobe*). Hist. nat. Petit lobe. Chaque lobe de cet organe se divise en une multitude de *lobules*. | Rudiment de feuilles qui, dans les plantes monocotylédones, se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon.

LOBULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est divisé en lobules. Organe *lobulé*.

LOBULEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui a beaucoup de lobes. Fleurs *lobuleuses*.

LOCAL, ALE, adj. (du lat. *localis*, même signif.; fait de *locus*, lieu). Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. Mouvement *local*. Autorités *locales*. Costume *local*. Il y avait déjà des coutumes *locales* dans la première et la deuxième race. (Montesquieu.) Ce qui vient de Dieu est universel et immuable; ce qui vient des hommes est *local*, inconstant et périssable. (Voltaire.) Le génie est universel, le style est *local*. (Galiani.) | *Mémoire locale*, Celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses. Il a une *mémoire locale* fort heureuse. | Gramm. *Adverbe local*, Adverbe qui désigne le lieu. | Mathémat. *Problème local*, Qui se résout par un lieu géométrique. | Méd. Qui est borné à un espace ou région circonscrite; qui ne s'étend pas à tout le corps; qui n'occupe pas une grande étendue de ses parties. Douleur *locale*. Maladie *locale*. Il y a des lésions vitales *locales*, comme des lésions physiques. (Mérat.) Le phénomène de la localité des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses. Comment, en effet, expliquer pourquoi et de quelle manière la cause productive des affections locales peut ainsi se concentrer dans un espace donné, comme si un mur la séquestrait du reste de l'économie animale? Les parties affectées sont canaliculées ou poreuses, et dans l'un et dans l'autre cas, il semblerait que la cause morbifique devrait s'écouler ou s'étendre vers les autres régions du corps. La force qui concentre ainsi l'irritation locale ne nous est pas connue. Il y a des affections d'abord locales qui finissent par s'étendre et devenir presque générales par la grande surface qu'elles occupent; tels sont, dans quelques cas, l'ictère, l'inflammation, certaines éruptions, la gangrène. Mais lorsque le mal local marche concurremment avec des symptômes d'une intensité marquée, il y a alors une réaction sur tous les tissus; il y a maladie générale, c. à d. état de lésion des différents systèmes de l'économie et trouble des fonctions. Les médicaments *locaux* sont ceux qui agissent sur une partie circonscrite; tels sont ceux que l'on applique à l'extérieur, ou ceux qui, donnés à l'intérieur, ne produisent d'effet que sur tel ou tel tissu, ou sur tel ou tel organe. Un mal local est produit par une cause interne ou une cause externe; une blessure, une chute, etc., amènent des affections locales par cause externe; les éruptions, les abcès critiques, etc., sont des maladies locales par causes internes. | T. de peint. *Couleur locale*, Couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. Les peintres vénitiens ont excellé dans la *couleur locale*. | Fig. En littérature, *Couleur locale*, Observation exacte des mœurs, des usages, des temps et des lieux; c'est ce qu'on nommait autrefois les mœurs, le costume. Dans ce drame, dont le sujet a été tiré du moyen âge, la *couleur locale* est parfaitement observée. Je pouvais à présent corriger mes tableaux, et donner à ma peinture de ces lieux célèbres les *couleurs locales*. (Chateaubriand.) J'étais romantique; nous entendions par *couleur locale* ce qu'au XVIIe siècle on appelait les mœurs; mais nous étions très-fiers de notre mot, et nous pensions avoir imaginé le mot et la chose. (Mérimée.) | S. m. Lieu considéré par rapport à toutes ses parties, à sa disposition, et ordinairement destiné à l'habitation. Un vaste *local*. Un beau, un grand *local*. Les *locaux* dont l'administration dispose.

LOCALEMENT, adj. D'une manière locale, relativement au local, aux lieux. Considérer *localement*. Désigner *localement*.

LOCALISATION, s. f. (pron. *lokalizasion*). Action de localiser. La *localisation* des facultés intellectuelles et morales qui, d'après Gall, appartiennent chacune à une partie distincte du cerveau. | Action d'adapter aux localités, à un lieu déterminé. | Faculté de se rappeler les lieux, de considérer les objets dans l'espace. | T. de méd. Production, en un lieu déterminé du corps, d'une lésion consécutive à un état général morbide, dit diathésique. La *localisation* à la peau de l'infection variolique.

LOCALISÉ, ÉE, part. Rendu local; fixé par la pensée dans un lieu déterminé. Mal *localisé*. Epidémie *localisée*. Cette guerre est *localisée*. Les facultés *localisées* dans le cerveau.

LOCALISER, v. a. Rendre local. *Localiser* un mal, une infection. On a essayé de *localiser* les fièvres dans le tube intestinal, dans les nerfs, dans le sang. | Adapter, approprier au local. | Placer par la pensée dans un lieu déterminé; fixer la position d'un objet. La phrénologie *localise* les sensations dans le cerveau. | SE LOCALISER, v. pr. Se fixer en un lieu, en un point. La maladie *s'est localisée*, et il est survenu un point de côté.

LOCALITÉ, s. f. (de l'ital. *località*, même signif.). Particularité, circonstance locale. On l'emploie souvent au pluriel. Certaines lois doivent être modifiées en raison des *localités*. Pausanias et Plutarque nous ont fait connaître parfaitement les monuments et les *localités* de l'Acro-Corinthe. (Chateaubriand.) Les lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier. Il connaissait bien les *localités*. | Espace ou région circonscrite. *Localité* malsaine. Le phénomène de la *localité* des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses. (Mérat.) | Peint. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place. La couleur noire est une *localité* qui attache une figure au sol d'Afrique.

LOCATAIRE, s. (pron. *lokatère*). Celui, celle qui tient à loyer soit une terre, soit une maison, soit un appartement ou une chambre. Le *locataire* n'est pas tenu de faire les grosses réparations. Durant dix ans que j'ai été son *locataire*, sans lui inspirer une amitié bien tendre, je n'ai jamais perdu son estime ni ses bontés. (Marmontel.) | *Principal* ou *principale locataire*, Celui, celle qui prend à loyer une maison tout entière pour la sous-louer par parties ou même en totalité. Je loue du *principal locataire* mon magasin de librairie. V. LOCATION.

LOCATIF, IVE, adj. Qui appartient à la location, au locataire; qui résulte de la location, du locataire. On ne l'emploie guère que dans les locutions suivantes. *Réparations locatives*, Réparations à la charge du locataire. | *Valeur locative*, Ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer. | *Risques locatifs*, Risques ou responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis de son propriétaire, pour le dommage qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier. L'incendie est un *risque locatif*. | S. m. Gramm. Le *locatif*, Un des huit cas de la déclinaison sanscrite. Le *locatif* est l'avant-dernier des huit cas, et passe avant le vocatif.

LOCATION, s. f. (pron. *lokasion*; du lat. *locatio*, dérivé de *locus*, lieu). Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à loyer ou à bail; action de prendre cette chose à loyer. La chose louée; le prix du loyer. Ma *location* est chère. Le mot de *location* s'applique le plus souvent au con-

trat de louage d'une maison fait pour un temps dont l'usage a déterminé la durée. Pour qu'il y ait *location*, il ne suffit pas qu'il y ait convention de prix entre les parties, il faut aussi convention de la chose louée, et du temps de jouissance du locataire. La loi ne détermine aucune forme à donner à l'acte de *location*. S'il a été fait sans écrit et n'a encore reçu aucune exécution, et si l'une des parties la nie, la preuve n'en peut être reçue par témoins, quelque modique qu'en soit le prix, et quoiqu'on allègue qu'il y ait des arrhes données. La forme authentique n'est nécessaire à l'acte de location que dans un seul cas, celui qui concerne des caves, celliers, magasins ou autres lieux destinés au dépôt et au débit des boissons sur lesquelles la régie a des droits. Une maison ne produisant point de fruits naturels qui puissent assurer le payement du prix de la location, le locataire est tenu, avant tout, de garnir la maison ou l'appartement, qu'il tient à bail, de meubles suffisants pour répondre du loyer, ou de donner des sûretés suffisantes pour leur payement. A défaut de satisfaire à l'une ou à l'autre de ces obligations, il peut être expulsé. De même que les meubles du locataire, ceux du sous-locataire sont le gage du propriétaire, mais jusqu'à concurrence seulement du prix de leurs sous-locations, parce qu'ils ne sont tenus envers le propriétaire qu'au payement de ce prix. Une autre obligation du locataire, c'est d'entretenir les lieux et de les rendre, à la fin de leur jouissance, en bon état de réparations locatives. Ces réparations sont celles qui sont désignées par l'usage des baux. Mais, en outre, il en est d'autres que le code civil prend soin de déterminer. La durée des baux de location est laissée à la volonté des parties; elles ont le droit de les fixer comme elles l'entendent; mais, en général, on s'en réfère aux usages de chaque localité. La loi a cependant posé quelques principes particuliers pour certains cas qui peuvent se présenter. | *Location de loges*, Action de louer des loges au spectacle. | Dans un théâtre, Le bureau même de location. Prendre un billet à la *location*.

LOCATIS, s. m. Famil. et par dénigrement. Un mauvais cheval de louage. On dit aussi *Locati*.

LOCATURE, s. f. Nom donné, dans plusieurs départements du centre et de l'ouest de la France, notamment vers les bords de la Loire, dans la Sologne, à de petites étendues de terre tenues à bail. Dans les pays pauvres, ce mode d'affermage a des avantages réels. « Telle est, dit Morogues, la supériorité de la petite culture sous certains rapports, que souvent dans nos campagnes une locature de cinq ou six hectares seulement rend le quart du produit d'une ferme. Aussi la locature bien cultivée, à laquelle un, deux ou trois hectares de terre se trouvent annexés, se loue-t-elle de 90 à 150 fr. par année, tandis que la ferme d'à côté, contenant de deux à trois cents hectares, partant mal cultivés et en grande partie livrés au parcours, se loue au plus de 5 à 600 fr. » En remplaçant la *locature* par la vente des lots de terrains aux paysans, avec faculté de s'acquitter en trente-six ans, moyennant un prélèvement annuel de 1 p. 100 sur le capital, vous obtiendrez une culture perfectionnée et un quadruple produit dans toutes nos contrées.

LOCH, s. m. (pron. *lok*). Instrument destiné à mesurer le sillage ou la vitesse des navires. Jeter le *loch*. Le *loch* se compose de trois parties : 1° le bateau; 2° la ligne à l'extrémité de laquelle il est fixé; 3° le tour sur lequel cette dernière est enroulée. Le bateau est une pièce de bois de forme plate et triangulaire, d'environ 16 centimètres de hauteur et d'un peu moins à la base; celle-ci est chargée d'une quantité suffisante de plomb pour que le bateau prenne dans l'eau une position verticale et qu'il soit presque entièrement immergé, de manière à donner au vent le moins de prise qu'il est possible. Le bateau est percé d'un trou vers chaque angle, pour recevoir les trois branches dans lesquelles se divise la ligne, à un mètre environ de son extrémité. La ligne, cordage de très-petite grosseur, est divisée en parties égales de dix-huit mètres marqués par des nœuds, excepté dans une étendue d'environ la longueur du navire vers l'extrémité qui tient au bateau. Le point où la division commence est marqué par un morceau de cuir ou d'étamine attaché à la ligne. Le milieu de chaque division est aussi marqué pour pouvoir compter par nœuds ou par demi-nœuds. Le tour à main n'exige point de description particulière. Lorsqu'on veut se servir de cette machine, ce qu'on appelle *jeter le loch*, on jette en effet le bateau à la mer. Un timonier tient le tour et laisse dévider la ligne jusqu'au moment où le premier morceau de cuir ou d'étamine sort du navire, ce qui a pour objet de donner au bateau le temps de prendre une position censée fixe au delà de l'espace où l'eau est agitée et tournoie à l'arrière. Cet homme crie alors *tire*, et ce mot sert de signal à un autre timonier qui tient un sablier d'une demi-minute pour tourner en haut l'ampoulette remplie de sable. Celui-ci, lorsque tout le sable est passé, crie à son tour *stop*. A ce mot, le premier arrête subitement le tour, et compte les nœuds de la division qui se présente la première en retirant le *loch*. Il annonce ensuite à l'officier que le navire filo tel nombre de nœuds, ce qui veut dire qu'il fait autant de tiers de lieue à l'heure qu'on a compté de nœuds. Lorsque le sillage est très-rapide, comme la ligne de loch ne serait pas assez longue pour le mesurer, on prend le sablier d'un quart de minute, et l'on multiplie par 2 le nombre des nœuds filés pendant ce temps. | *Table de loch*, Ardoise ou tableau de bois noir pour marquer les heures où le loch a été jeté, les nœuds correspondants, l'aire de vent, etc. Tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour remplacer cette machine si imparfaite ont été

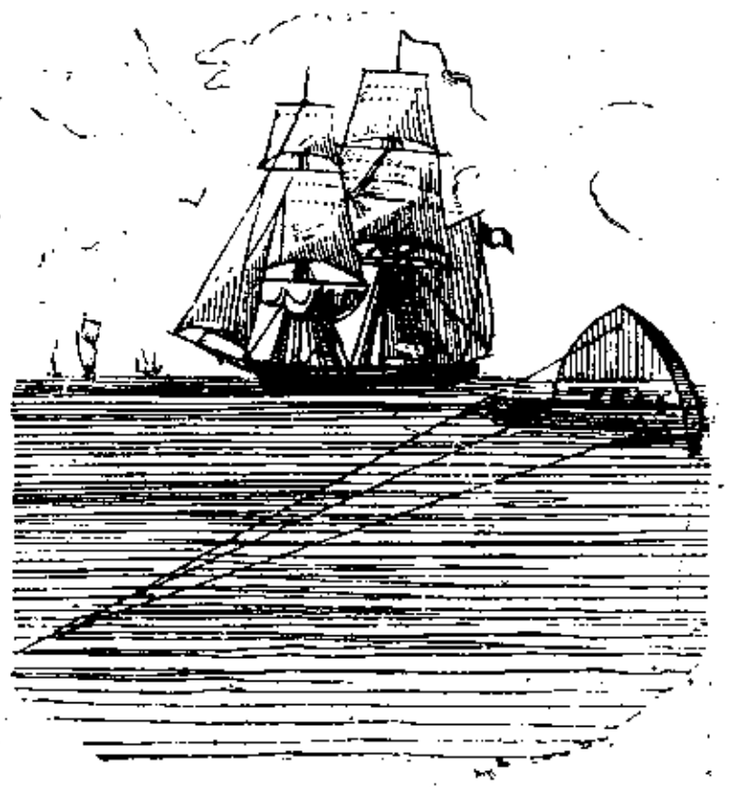

Loch.

sans succès, et l'on n'a pu parvenir à inventer un *sillomètre* vraiment digne de ce nom.

LOCHAGE, s. m. Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme.

LOCHE, s. f. Nom de toutes les espèces de poissons d'eau douce qui, en France, appartiennent au genre cobite. La *loche franche*. La *loche* des étangs.

LOCHER, v. n. (rad. *loche*, à cause du mouvement prompt de ce poisson). Branler, être prêt de tomber. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. Regardez aux pieds de votre cheval, j'entends un fer qui *loche*. | Fig. *Avoir quelque fer qui loche*, Avoir souvent de petites incommodités. Une fille toujours *a quelque fer qui loche*. (Regnard.) | V. a. T. de raffineur. Secouer les formes pour détacher les pains de sucre de leurs parois sans les en tirer.

LOCHES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Indre-et-Loire), sur l'Indre; 5,038 habit. Chapeaux; corroierie, filature de laine peignée, grosse draperie, huileries, teintureries, vinaigre. Curieuse église de Saint-Ours; vieux château où séjourna Charles VII, et dont Louis XI fit une prison d'État : il sert aujourd'hui de prison départementale; on voit encore les cachots superposés, les oubliettes et les cages garnies de fer où furent enfermés La Balue, Comines, etc. Mausolée d'Agnès Sorel.

LOCHET, s. m. Instrument pour labourer la terre, sorte de bêche étroite qui est encore en usage en Picardie. | On dit aussi *Louchet*.

LOCHETAGE, s. m. Agric. Labourage au lochet et à la bêche. Un bon *lochetage* ameublit le sol.

LOCHETER, v. a. Agric. Labourer au lochet ou à la bêche. Nous *avons locheté* notre champ.

LOCHIAL, ALE, adj. Méd. Qui a rapport aux lochies. Écoulement *lochial*. Les femmes qui ne succombent pas à l'abondance et à la durée de l'écoulement *lochial* restent longtemps dans un état de langueur. (Mérat.)

LOCHIES, s. f. pl. (du gr. λοχεία, même signif.; λοχός, femme en couche). Méd. Évacuation séreuse et sanguinolente qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle ordinairement *vidange*, parce que c'est le moyen dont se sert la nature pour nettoyer et vider la matrice. Les *lochies* sont plus ou moins abondantes. Quelquefois leur excès constitue une véritable maladie. Sans tenir compte de l'abondance des *lochies*, le médecin doit établir son jugement d'après l'effet produit par cet écoulement abondant, et d'après l'irrégularité de cette sécrétion. L'excès des *lochies sanguinolentes* est une véritable *hémorrhagie utérine*; l'excès des *lochies laiteuses* ou *purriformes* se rapporte à la *leucorrhée*.

LOCKE (JEAN). Philosophe anglais, né en 1632 à Wrington, près de Bristol, était fils d'un greffier de justice de paix, qui servit comme capitaine dans l'armée parlementaire. Après avoir étudié à l'université d'Oxford, il obtint, dans le collége du Christ, qui faisait partie de cette université, un bénéfice ou sinécure qui lui permit de se livrer à son goût pour l'étude. Il apprit la médecine, mais sans vouloir exercer. En 1666 il se lia avec Ashley Cooper, depuis comte de Shaftesbury, qui lui confia l'éducation de son fils, et, qui, devenu ministre, le chargea de rédiger les constitutions de la Caroline, puis le fit nommer secrétaire des présentations aux bénéfices (1672). Locke perdit cette place en 1673, lors de la disgrâce de son protecteur; il suivit Shaftesbury dans son exil en Hollande (1682), fut lui-même accusé en son absence d'avoir pris part à une conspiration contre Charles II, et fut expulsé du collége du Christ. Il resta en Hollande jusqu'à la révolution de 1688, s'occupant d'études philosophiques, et revint en Angleterre avec le prince d'Orange. Il fut nommé commissaire des appels, puis commissaire du commerce et des colonies (1695), avec un traitement considérable. En 1700, l'affaiblissement de sa santé le détermina à résigner ses fonctions, et il refusa, malgré les instances du roi, de conserver les émoluments d'une place qu'il ne remplissait plus. Il se retira à Oates, auprès de lady Masham, fille du docteur Cudworth, et son amie; c'est là qu'il mourut en 1704. Il mérita, par ses vertus et par la modération de ses opinions, d'être surnommé le *sage Locke*. Pendant sa vie Locke fut considéré surtout comme l'apôtre de la liberté politique et religieuse; aujourd'hui il est principalement connu comme philosophe; on le regarde comme un des pères de la métaphysique moderne. Ses principaux ouvrages sont : une *Épître sur la tolérance, à Limborch*, en latin; *Essai sur l'entendement humain*, en anglais; *Traité sur le gouvernement civil*; *Pensées sur l'éducation des enfants*; *le Christianisme raisonnable* et quelques écrits posthumes, parmi lesquels la *Conduite de l'entendement*, la *Vie du comte de Shaftesbury* et un *Recueil de Lettres*; mais de tous le plus important est, sans contredit, son *Essai sur l'entendement humain*.

LOCKIANISME, s. m. Philosophie de Locke. Le *lockianisme* s'est accrédité en France à l'époque où les Anglais commençaient à l'abandonner. Par son analyse du principe des connaissances et de l'origine des idées, le *lockianisme* a préparé les voies à la doctrine de la sensation. | On dit aussi *Lockisme*.

LOCKISTE, s. Celui, celle qui est partisan de Locke et de sa philosophie.

LOCO, adv. T. de mus. Mot italien, qui signifie littéralement, *à la place*. Mais après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, il signifie qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites et sans transposition. | *Loco citato*, Mots latins qu'on emploie quelquefois pour dire : dans le *lieu cité*, au lieu, à l'endroit cité.

LOCOBATTEUSE, s. f. Agric. Appareil à vapeur pour le battage des grains.

LOCOMOBILE, adj. Didact. Qui peut être changé de place. | S. f. Sorte de machine portative ou roulante mue par la vapeur et servant à la culture des terres, à traîner des charriots sur les routes ordinaires ou à tout autre usage.

LOCOMOBILITÉ, s. f. Didact. Faculté d'être locomobile. *Locomobilité* des charrues.

LOCOMOTEUR, TRICE, adj. (du lat. *locomovere*, transporter d'un lieu à un autre). Mouvant ou qui meut, qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion. | Anat. *Appareil locomoteur*, L'ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres : l'un comprend les organes passifs, les os et leurs dépendances; l'autre comprend les organes actifs de la locomotion, les muscles et leurs annexes. Nerfs *locomoteurs*. Muscles *locomoteurs*. | On appelle aussi *appareils locomoteurs* les divers procédés dont l'industrie se sert pour la locomotion. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTIF, IVE, adj. Qui a rapport à la locomotion. | Physiol. *Faculté locomotive*. Faculté de changer de place par un acte de la volonté. La *faculté locomotive* est un des caractères qui s'offrent les premiers à l'esprit, lorsque l'on compare le règne végétal et le règne animal. (Bonnet.) | *Machine locomotive*, Qui a la puissance de se déplacer et de déplacer une chose. | Machine à vapeur, dite aussi simplement locomotive. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTILITÉ, s. f. Faculté de changer de place, de se mouvoir.

LOCOMOTION, s. f. (pron. *lokomosion*; du lat. *locomotio*, fait de *locomovere*, changer de lieu, transporter d'un lieu à un autre). Transport d'un endroit à un autre, changement de lieu, déplacement. Aimer la *locomotion*. Les divers modes de *locomotion*. Les chemins de fer ont considérablement développé le goût de la *locomotion*. | Physiol. *Locomotion générale*, La locomotion proprement dite constituant par elle-même une fonction, dont le but unique ou l'essence est la simple production du mouvement et de l'action. Elle embrasse l'histoire de l'équilibre ou de la station, et celle des divers mouvements progressifs de l'homme et des animaux. | *Locomotion partielle*, Celle qui n'est qu'un moyen auxiliaire de quelque autre fonction, et qui offre plusieurs sous-divisions. | Considérée sous le rapport physiologique, la *locomotion* peut être définie : transport spontané d'un animal d'un lieu vers un autre, mouvement au moyen duquel l'animal se met en relation avec ce qui l'entoure. Ce phénomène de la vie relative est l'attribut le plus caractéristique de l'animalité, bien que la faculté locomotive de quelques individus qui occupent le dernier échelon de la vie zoologique, comme les polypes agglomérés, plusieurs autres zoophytes, ne suffise pas pour les déplacer de dessus le sol; aussi, sous le rapport de la locomotion, ces êtres redescendent-ils dans la condition des végétaux. La nature a fourni les animaux d'organes spéciaux, suivant les milieux qu'ils habitent et dans lesquels ils doivent se mouvoir; mais quelque différents que soient ces organes, tous exécutent leurs mouvements au moyen de muscles qui, par leur tension, agissent comme des leviers sur les organes locomoteurs. Les animaux vivant sur la terre sont munis de membres, en nombre variable, qui leur servent à exécuter soit un mouvement régulier, qu'on nomme progression, soit un mouvement précipité, la course, ou saccadé, la saltation. C'est par le vol, à l'aide des ailes, que progressent les animaux qui vivent dans l'air, tels que les oiseaux et quelques insectes. Le mouvement progressif naturel aux animaux aquatiques est la natation, pour laquelle les poissons sont munis de nageoires. Les oiseaux aquatiques sont aussi pourvus d'une membrane, placée entre les doigts de leurs pattes, et qui remplit l'office de nageoires; de même que, parmi les poissons, quelques espèces peuvent s'imprimer un mouvement qui ressemble au vol. Chez les insectes aquatiques, la progression s'opère par les mouvements combinés de leur queue et de leurs pieds, qui leur permettent de marcher en avant et en arrière. Certaines espèces ont la faculté de se remplir d'eau, qu'ils expulsent ensuite par leur partie postérieure, et se portent ainsi en avant. Quelques quadrupèdes ovipares, le crapaud, la grenouille, quelques crustacés, nagent par les mouvements de leurs jambes, dont l'action est comparable à celle d'une rame de bateau. Les reptiles terrestres, qui sont privés de pieds, se meuvent par suite d'une impulsion du corps en avant ou en arrière et par l'application d'une ou de plusieurs parties de leur corps contre le sol. Il en est de même de plusieurs mollusques, qui ne peuvent exercer que le mouvement de reptation.

LOCOMOTIVE, s. f. Dans les chemins de fer, Voiture qui porte le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion; c'est la machine qui opère la traction des trains. Une puissante *locomotive*. Le bruit de la *locomotive*. La *locomotive* nous emportait à toute vapeur. On envoya une *locomotive* de renfort. Une *locomotive* se compose d'une chaudière et de deux machines à vapeur, agissant à la pression de 4 atmosphères 1/2 ou 5 atmosphères, et sans condensation. Cet ensemble est porté sur un grand *cadre* ou *châssis* horizontal de bois ou de fer, qui repose lui-même sur les essieux de deux ou trois paires de roues. Dans la plupart des locomotives, le *cadre est extérieur*, c. à d. qu'il porte sur l'extrémité même des essieux, et l'on a les *roues en dedans*, quelquefois cependant il est intérieur et laisse les *roues en dehors*; dans ce cas, les coussinets sur lesquels il porte embrassent l'essieu près de la face intérieure des moyeux des roues. Les deux machines à vapeur sont toujours placées symétriquement à l'*avant* de la locomotive; chaque piston porte une bielle, et chaque bielle agit sur une manivelle. Quelquefois, dans les locomotives à cadre intérieur, ce sont les rayons des deux *roues* correspondantes qui servent eux-mêmes de manivelles; alors la bielle et la tige du piston sont en dehors. La puissance de la vapeur, en imprimant aux pistons le mouvement alternatif, imprime le mouvement de rotation aux *roues motrices* ou aux roues qui servent de manivelles; mais elles ne tournent pas sur place; l'adhérence des roues sur les rails force la circonférence à se développer, comme si le rail était une crémaillère et la roue elle-même une *roue dentée*. De là résulte le mouvement de translation dans tout le système. La vitesse dépend du nombre des coups de piston et du diamètre des roues motrices; par chaque double coup, la roue fait un tour, et la locomotive s'avance de tout le développement de la roue, c. à d. d'une circonférence, à moins qu'il n'y ait *un peu de glissement* de la roue sur le rail ou de *temps perdu*, ce qui arrive quelquefois par les givres et les brouillards, ou quand on charge la locomotive de conduire un train qui offre trop de résistance. | Avec deux cylindres, on n'a pas seulement l'avantage d'*attaquer* à la fois les deux roues motrices pour les faire marcher ensemble; on a de plus l'avantage de remédier en grande partie aux diminutions périodiques de vitesses qui se feraient sentir aux points morts; pour cela, on *croise les manivelles*, c. à d. qu'elles ne sont pas seulement perpendiculaires à l'essieu, mais de plus perpendiculaires entre elles; alors les points morts sont croisés; quand l'une y passe, l'autre a son maximum d'effet. Une locomotive est donc, en réalité, pareille à une machine à vapeur ordinaire à haute pression, en ce qui tient aux cylindres, aux pistons, aux bielles et aux manivelles, et elle ne s'en distingue particulièrement que par la chaudière, par la disposition

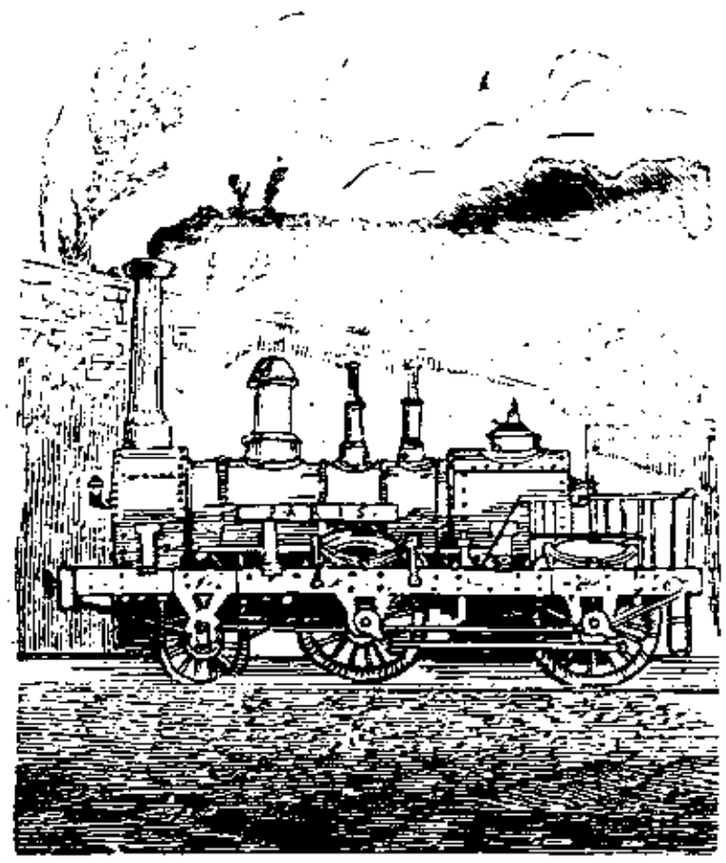

Locomotive.

des pièces et leur ajustement, et surtout par les modérateurs, qu'il faut mettre sous la main du mécanicien, afin qu'il puisse, sans effort et à chaque instant, accélérer ou retarder la vitesse, et au besoin donner de la vapeur en sens contraire pour éteindre plus promptement la vitesse acquise par la masse énorme de la locomotive et du convoi. On a remarqué, par expérience, que sur les voies de niveau, et pour des wagons en bon état, l'effort nécessaire pour mouvoir un convoi est de 4 kilogr. par tonne de 1,000 kilogr. Cet effort de 4 kilogr. par tonne suppose les influences des courbes, des frottements, de la résistance de l'air dans leur état moyen. Il y a une limite à l'effort de la locomotive, parce qu'il y a une limite à l'adhérence des roues sur les rails; on conçoit, en effet, que si la locomotive était amarrée, elle aurait seulement à traîner un certain poids trop considérable, et les roues tourneraient encore sur place. Il faut donc que le poids soit réduit jusqu'à une certaine limite pour que la circonférence de la roue se développe et que le mouvement de translation s'établisse. Cette limite est très-variable : par exemple, telle locomotive qui pourra entraîner par un beau temps sec un convoi de 179 tonnes, n'en entraînera qu'un de 62 tonnes dans le mauvais temps, quand les rails sont gras, par la brume ou le givre. Ces résultats ne s'appliquent qu'aux voies de niveau; pour les rampes, il faut tenir compte de l'augmentation du poids qui résulte de l'obliquité.

LOCOMOTIVITÉ, s. f. (du lat. *locomotivitas*, même sens). Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse ou quelques-unes de ses parties. La *locomotivité* est la faculté de se mouvoir; la locomotion est l'exercice de cette faculté. La *locomotivité* n'existe pas pour tous les animaux.

LOCRENAN, s. m. Grosse toile de chanvre écru, qui se fabrique dans la Basse-Bretagne, dont les pièces sont de 36 mètres de longueur sur 22 cent. de large. On s'en sert pour faire des voiles.

LOCRES. Géogr. Ville de l'Italie ancienne, dans la Grande Grèce, sur la côte E. du Brutium. Patrie de Zaleucus et de Timée. Elle reçut diverses colonies de Locriens, dont une conduite par Ajax, fils d'Oïlée, et fut occupée vers 700 ans av. J. C. par les Locriens Ozoles. Elle eut pour législateur Zaleucus. Tour à tour libre et dominée par les tyrans siciliens, elle fut quelque temps l'alliée de Rome, embrassa le parti des Carthaginois sous Annibal, tomba en 205 au pouvoir des Romains et fut durement traitée.

LOCRIDE. Géogr. Pays de la Grèce ancienne, habité par les Locriens. On distinguait plusieurs Locrides : 1° la *Locride épicnémidienne*, au pied du mont Cnémis, au N. E. de la Phocide, sur la mer d'Eubée, au S. du golfe Maliaque; chef-lieu, Tronium; 2° la *Locride opontienne*, bornée au N. O. par la précédente, et située également sur la mer d'Eubée, à l'E. de la Phocide et au N. de la Béotie; chef-lieu, Oponte; 3° la *Locride ozole* (c. à d. *puante*), dite aussi *épizéphyrienne* (occidentale), séparée des deux précédentes et située au S. de l'Étolie et de la Phocide, sur la mer de Crissa; chef-lieu, Naupacte ou Amphisse; elle était couverte de marais qui exhalaient une odeur méphitique. La Locride fut peuplée originairement par les Lélèges, tribu pélasgique, vers 1529 av. J. C. Elle fut réduite en 148, avec toute la Grèce, en province romaine. Les trois Locrides ne jouent qu'un rôle très-secondaire dans l'histoire.

LOCRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Locride ou de Locres. *Locriens ozoles*, Ceux qui habitaient sur les bords de la mer Ionienne, au midi de la Doride et à l'occident de la Phocide. | *Locriens opontiens*, Ceux qui étaient à l'orient de la Phocide, sur la mer Égée. | *Locriens épicnémidiens*, Ceux qui habitaient près des monts Cnémis, plus au nord que les précédents. | Les habitants de Locres, ou les Locriens du Brutium, étaient appelés *épyzéphyriens*, c. à d. occidentaux. | Quoique nous sachions, par le témoignage de l'histoire, que les Locriens eurent des rois, au nombre desquels furent Oïlée et Ajax et ses fils, et que dans la suite ils adoptèrent le gouvernement républicain, on ignore et dans quel temps et de quelle manière cette révolution arriva. Les trois races ou tribus des Locriens restèrent séparées par la forme de leur constitution politique.

LOCULAIRE, adj. (du lat. *loculus*, bourse à compartiments). Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. | *Fruit loculaire*. Fruit dont les semences sont disposées dans les alvéoles.

LOCULATION, s. f. État d'un fruit qui est divisé intérieurement en plusieurs loges.

LOCULE, s. f. Hist. nat. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges.

LOCULEUX, EUSE, adj. Bot. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCUSTAIRE, adj. (du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Qui ressemble à une sauterelle. | S. m. pl. Tribu de l'ordre des orthoptères, famille des coureurs, qui a pour type le genre locuste ou sauterelle. Elle renferme des insectes à palpes internes et à mâchoires très-larges, à antennes sétacées, ayant une tarière comprimée dans les femelles, un organe musical situé à la base des élytres dans les mâles. Les *locustaires* ravagent les contrées africaines.

LOCUSTE, s. f. (du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Genre d'orthoptères, famille des coureurs, type de la tribu des locustaires. La *locuste* a des élytres longs et étroits qui produisent des sons par le frottement. Il y a un grand nombre d'espèces de *locustes*. La *locuste verte* est la plus commune. | Zool. Crustacé qu'on nomme vulgairement chevrette, crevette ou salicoque. | Bot. Dans les graminées, Sorte de division de fleurs composées.

LOCUSTE. Empoisonneuse de Rome, fournit à Néron le poison qui fit mourir le jeune Britannicus. Néron la combla de faveurs, la logea dans son palais, et voulut qu'elle formât des élèves pour son art odieux; mais Locuste ayant, dit-on, tenté de l'empoisonner lui-même, il la fit mettre à mort. Selon une version plus vraisemblable, elle ne fut mise à mort que sous Galba.

LOCUSTELLE, s. f. Ornithol. Espèce de fauvette. | Variété de l'alouette de buisson.

LOCUTION, s. f. (pron. *lokusion*; du lat. *locutio*, même sens; formé de *loquor*, je parle). Parole, expression, façon de parler. Bonne, mauvaise *locution*. *Locution* impropre. *Locution* élégante. *Locu-*

tion triviale, commune, surannée, vieillie. Il en est des mots et des *locutions* comme des fruits : il y en a qui ne viennent jamais à maturité, mais tombent presque aussitôt qu'ils sont formés, ou sèchent sur l'arbre; d'autres mûrissent malgré les vents, les pluies et tous les autres obstacles d'une saison peu favorable. (Vaugelas.) | Gramm. *Locution adverbiale, prépositive, conjonctive, interjective*, Réunion de deux ou plusieurs mots qui équivaut à un adverbe, à une préposition, etc. | *Locution elliptique*, Locution renfermant une ellipse. | Le mot *locution* est particulièrement employé dans la didactique. La locution doit toujours être exacte, correcte, propre au sujet, au genre, à l'objet qu'elle exprime, et jamais commune, basse, triviale. Il est des sujets qui exigent une locution choisie, plus élevée, tels, en général, que les discours académiques, le panégyrique, l'oraison funèbre, les discours à la tribune politique; et, en poésie, le genre épique, dithyrambique, le genre de l'ode, la tragédie. Le sermon et tout discours dans le temple exigent aussi un choix particulier de locutions en rapport avec la gravité des matières qui s'y traitent. Le genre comique, même élevé, permet des locutions qui seraient tout à fait déplacées dans les sujets précédents. Le mot *carogne* et quelques autres, des admirables comédies de Molière, choqueraient tous les goûts, effaroucheraient toutes les oreilles dans l'une des matières précitées. Le raffinement du langage et des mœurs ne permettrait pas de donner aujourd'hui à nos rues et à nos carrefours certains noms qui servaient autrefois à les désigner, tels la rue de *l'Enfant qui pisse* à Lyon, la rue *Trousse-Nonnain* à Paris, etc., etc. Le progrès a notablement épuré le goût. Balzac, Ronsard, Malherbe même, les pères de la langue française, abondent en expressions que ne saurait admettre notre susceptibilité. Le premier, pour qualifier une locution basse, triviale, se sert du mot *plébée* (*locutio plebeia, sermo plebeius*). *Locution plébée*. Locution usitée dans la plèbe, chez les gens ignorants et grossiers. Cette expression n'a jamais été admise, pas même du temps de son auteur. Quelque sujet qu'on traite, on doit se servir de locutions correctes sous tous les rapports, c. à d. n'employer que des mots autorisés par le goût, par les règles ou par l'usage.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès, vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre ou le tour vicieux.
(BOILEAU.)

| La *locution vicieuse* est un barbarisme ou un solécisme : barbarisme, lorsqu'elle introduit dans la langue des mots barbares, étrangers, inusités, comme *aigledon* pour *édredon*, *crudelité* pour *cruauté*; solécisme, quand elle donne lieu à une phrase vicieuse ou grammaticalement fautive, comme *il a entré*, pour *il est entré*; *je m'en rappelle*, pour *je me le rappelle*. | La *locution familière* convient aux sujets légers, soit en vers, soit en prose. Mme de Sévigné, dans ses lettres, Molière, dans ses incomparables comédies, et Voltaire, dans ses inimitables poésies légères, ont employé avec bonheur ce genre de *locution familière*. Les locutions de la langue grecque sont les plus belles qu'on connaisse, et celles de la langue française, les plus précises, les plus claires, les plus nettes. | La philosophie du langage résulte des locutions universellement employées. Une nation est d'autant plus éle[illegible], que son langage est plus philosophique, c. à d. qu'il exprime tout à la fois avec plus de clarté et de grandeur, non-seulement toutes choses, mais surtout les grandes vérités se rapportant à Dieu, à l'homme, à nos destinées d'outre-tombe, à l'éternité. La Grèce, dans l'antiquité, et la France, dans les temps modernes, doivent à leur langue particulièrement leur influence civilisatrice sur les autres peuples.

LODALITE, s. f. Espèce de feldspath.

LODDIGÉSIE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses.

LODÈVE. Géogr. Anciennement *Luteva*. Chef-lieu d'arrondissement (Hérault), à 737 kilom. de Paris; 10,310 habit. Filatures, fabriques de draps pour le Levant et pour les troupes; tanneries; eau-de-vie, huile d'olive, etc. Patrie du cardinal Fleury. Cette ville est située au pied des Cévennes, dans un beau vallon. Elle est célèbre dans les guerres de religion.

LODI. Géogr. Ville d'Italie (Lombardie) qui se nommait primitivement *Laus Pompéia*, Louange de Pompée. Elle est ainsi appelée d'un mot italien qui signifie louange; mais ce mot n'exprime qu'une partie du nom primitif, qui lui vient de Pompée Strabon, père de Pompée le Grand, *Laus Pompeia*. La ville actuelle, qui n'est pas la même que celle connue dans l'antiquité, a été bâtie en l'an 1158, par l'empereur Frédéric Barberousse; 18,000 habit. Evêché; vieille citadelle. | Province ou délégation d'Italie, qui a pour chef-lieu Lodi. Elle produit les fromages dits *parmesans*. | *Passage et bataille du pont de Lodi*, Célèbre victoire remportée par nos troupes républicaines sur les Autrichiens, le 16 mai 1796, Bonaparte commandant en chef.

LODICULE, s. f. Bot. Nom donné aux parties des fleurs des graminées qui entourent immédiatement l'ovaire.

LODOÏCÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, renfermant des arbres hauts de 15 à 30 mètres, originaires des îles Séchelles. La fleur de ces plantes a un calice de trois folioles linéaires, et une corolle de trois pétales semblables au calice; un réceptacle central porte les étamines, dont le nombre est de vingt-quatre à trente-six. Le fruit est un drupe ovale, qui renferme trois ou quatre noyaux, dont plusieurs avortent. On remarque entre les lobes de ces noyaux une fente garnie de soie, qui donne passage à la radicule lors de la germination. La noix, autrefois connue sous le nom de *coco de mer*, sert à faire des vases de diverses formes, et prend un très-beau poli lorsqu'elle est travaillée. On nomme l'un des genres *Cocotier des Maldives*.

LODOMÉRIE. Géogr. Partie occidentale de la Pologne. Cet ancien pays se nomma d'abord Walodimir ou Wladimir. Il fut cédé à l'Autriche lors du premier partage de la Pologne, en 1772, et a composé, avec la Gallicie, le royaume de Gallicie et Lodomérie. Sa capitale est *Lemberg*.

LODS, s. m. pl. T. de jurisp. féod. Approbation, consentement. *Approbatio, consensus*. La Chronique de Saint-Denis dit : *Ils y entrèrent sans son lods* (sans son gré). | Droit en argent qu'un héritage devait au seigneur dont il relevait immédiatement, lorsque le vassal voulait l'aliéner. *Le droit de lods et de ventes*. Payer les *lods* et ventes.

LOF, s. m. (mot des langues du Nord). Mar. Le côté du navire qui est vers le vent. *Aller, venir au lof*, Aller au plus près du vent. | *Virer lof pour lof*, Virer vent arrière, en mettant au vent un côté du navire au lieu de l'autre. | Fig. *Revenir du lof*, Mettre de l'eau dans son vin. | Les coins inférieurs d'une basse voile. | *Lever les lofs*, Carguer, ou plutôt élever un peu, avec les cargues, les points des basses voiles, ce qu'on fait pour virer de bord.

LOFER, v. n. Mar. Venir au lof, se rapprocher du lit du vent, porter l'avant du navire au lof. | *Lofe!* Ordre au timonnier de diriger la barre du gouvernail de manière que le navire lofe ou vienne au vent. Attention au commandement, timonier, *lofe! lofe!*

LOFFODEN. Géogr. Groupe d'îles de l'océan Glacial arctique, sur la côte de Norwége, se compose de neuf îles incultes; 3,500 habit. Pêche de morue et de harengs, attirant jusqu'à 20,000 pêcheurs. C'est à l'extrémité S. O. de cet archipel qu'est le gouffre périlleux du Mal-Strœm.

LOG, s. m. Ancienne mesure de capacité en Égypte et en Judée, valant 0 litre 251. C'était la mesure d'huile que les lépreux devaient porter au temple après leur guérison.

LOGANIACÉES, s. f. pl. Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisines des apocynées et des rubiacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, tous exotiques et propres aux régions tropicales. Feuilles entières, opposées, avec des stipules intermédiaires, et quelquefois soudées et en forme de gaine; fleurs solitaires, ou réunies en grappes ou en corymbes. Le fruit est tantôt sec et capsulaire, à deux loges polyspermes; tantôt charnu et drupacé, contenant une ou deux graines. Les loganiacées fournissent deux alcaloïdes fort énergiques, la *strychnine* et la *brucine*, qu'on extrait de la *noix vomique* (*strychnos*) et de la *fève de Saint-Ignace*. D'autres espèces fournissent des sucs résineux fort amers qu'on emploie comme succédanés du quinquina; d'autres des poisons redoutables (l'*upas tieuté*) dont les indigènes se servent pour empoisonner leurs flèches.

LOGANIE, s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des loganiacées, originaire de l'Australie.

LOGARITHME, s. m. (du gr. λόγος, discours; ἀριθμός, nombre; et ici, raison, proportion). Mathémat. Raison de nombres; nombre en proportion avec un autre. Les logarithmes sont des nombres en progression par différence, qui correspondent à d'autres nombres en progression par quotient. Pour être comprise, cette définition a besoin d'être développée. Quand on compare deux progressions indéfinies, l'une géométrique commençant par l'unité, l'autre arithmétique commençant par zéro, chaque terme de la seconde progression est ce qu'on appelle le logarithme du terme correspondant de la première progression. L'ensemble des termes de ces deux progressions forme un système de logarithmes. Il suit de cette définition que le logarithme de l'unité est toujours égal à zéro. Dans des progressions de cette espèce, chaque terme de la progression géométrique est égal à la raison, prise autant de fois comme facteur qu'il y a de termes avant lui, et chaque terme de la progression arithmétique est égal à la raison, répétée autant de fois qu'il y a de termes avant lui. Par conséquent, les termes successifs de la progression géométrique sont toutes les puissances successives de la raison de cette progression, et le rang de chaque terme est indiqué par l'exposant de la raison dans ce terme augmenté d'une unité. | Les termes successifs de la progression arithmétique sont tous les multiples successifs de la raison de cette progression, et le rang de chaque terme est indiqué par la multiplication de la raison dans ce terme augmenté d'une unité. Quand un terme de la progression géométrique occupe le même rang qu'un terme de la progression arithmétique, ces deux termes sont tels que l'exposant dans le terme correspondant de la progression géométrique est égal au multiplicateur de la raison dans le terme correspondant de la progression arithmétique; et réciproquement, toutes les fois que l'exposant de la raison dans un terme de la progression géométrique est égal au multiplicateur de la raison dans un terme de la progression arithmétique, on est certain que ces deux termes occupent le même rang dans les deux progressions. Si l'on multiplie l'un par l'autre deux termes de la progression géométrique, et si l'on ajoute les termes correspondants de la progression arithmétique, le produit et la somme seront des termes de ces progressions, et, de plus, ces termes se correspondront. On voit que si deux progressions, l'une géométrique commençant par l'unité, l'autre arithmétique commençant par zéro, sont placées en regard

: : 1 : 3 : 9 : 27 : 81 : 243 : 729 : 2186 : 6561...
: 0 . 2 . 4 . 6 . 8 . 10 . 12 . 14 . 16...

pour trouver la place occupée par le produit de plusieurs termes de la progression géométrique, il suffira d'ajouter les termes correspondants de la progression arithmétique; le terme qui représente la somme correspondra au terme qui représente le produit. Ainsi le produit des trois termes 3, 9, 27, correspond à la somme des trois termes 2, 4, 6, c. à d. 12. Donc le produit cherché est 729. Les termes de la progression arithmétique étant les logarithmes des termes correspondants de la progression géométrique, le logarithme du produit de plusieurs termes est égal à la somme des logarithmes. Or, si, entre tous les termes des deux progressions que nous avons considérées, on insère un très-grand nombre de termes, nous pourrons transformer la progression géométrique en une autre qui sera telle que la série des nombres entiers consécutifs, à partir de l'unité, s'y trouvera, sinon représentée exactement, du moins exprimée par des termes qui différeront aussi peu qu'on voudra des termes naturels. Nous pourrons alors établir pour les nombres plus grands que l'unité les principes suivants : 1° *Le logarithme du produit de plusieurs facteurs est égal à la somme des logarithmes de ces facteurs*. Par exemple, 21 étant le produit de 7 par 3, on a :

$$\text{Log. } 21 = \log. 3 + \log. 7.$$

2° *Le logarithme du quotient est égal au logarithme du dividende, moins le logarithme du diviseur*; car le dividende étant égal au produit du diviseur par le quotient, il suit que le *logarithme du dividende est égal à la somme des logarithmes du diviseur et du quotient*. Ainsi :

$$\text{Log. } \frac{21}{7} = \log. 21 - \log. 7 = \log. 3.$$

3° *Le logarithme d'un nombre fractionnaire est égal au logarithme du numérateur, moins le logarithme du dénominateur*. Cela suit immédiatement de ce que nous venons de dire. 4° *Le logarithme d'une puissance est égal au produit du logarithme de ce nombre par le degré de la puissance*. Ainsi : $\log. 4^3 = (\log. 4) \times 3$. 5° *Le logarithme d'une racine s'obtient en divisant le logarithme de ce nombre par le degré de la racine*.

$$\text{Log. } \sqrt[3]{(64)} = \frac{1}{3} \log. 64.$$

| On voit, par tout ce que nous venons de dire sur les logarithmes, combien les calculs les plus longs et les plus difficiles peuvent être abrégés et simplifiés par le moyen d'un système de progressions qui contiendrait tous les nombres sur lesquels on voudrait opérer. On a formé, en effet, des systèmes correspondants de progressions dits *tables de logarithmes*.

à l'aide desquels on parvient à faire, par de simples additions et soustractions, tous les calculs pour lesquels il faudrait employer d'ailleurs des multiplications, des divisions, extractions de racines, etc. La découverte de l'ingénieuse et importante théorie des logarithmes est due à J. Napier, mathématicien écossais du XVIIe siècle. Cette invention, en réduisant à quelques instants de travail des calculs qui exigeaient des mois entiers, a, pour ainsi dire, doublé la vie des astronomes; elle rend aussi d'éminents services dans la banque et le commerce.

LOGARITHMIQUE, adj. Mathémat. Qui est de la nature des logarithmes, qui a rapport aux logarithmes. | *Arithmétique logarithmique*, Le calcul par le moyen des logarithmes. | *Échelle, baguette, règle logarithmique*, Instrument composé de règles de métal, etc., sur lesquelles sont des lignes représentant les logarithmes. | *Ligne logarithmique*, ou substantiv. *La logarithmique*, Courbe dont les abscisses sont en proportion arithmétique, et les ordonnées, en proportion géométrique. La spirale *logarithmique* qui fait toujours le même angle avec ses ordonnées concourantes à son centre. (Fontenelle.)

LOGARITHMOTECHNIE, s. f. (pron. *logaritemoteknî*). Didact. Art de dresser les tables de logarithmes. La *logarithmotechnie* est à son apogée en France.

LOGE, s. f. (du gr. λογεῖον, endroit du théâtre où les acteurs récitaient les vers; c'était aussi l'endroit de la maison où l'on délibérait sur les affaires importantes). Petite hutte faite à la hâte. Nous sommes occupés, Mme Denis et moi, à faire bâtir des *loges* pour nos amis et pour nos poules. (Voltaire.) La cellule d'un solitaire est demeurée debout sur ses débris, et une misérable *loge* de pâtre est portée dans les airs par deux colonnes de marbre. (Chateaubriand.) | Cellules où l'on enferme les fous. Zambullo parcourut d'un œil curieux toutes les *loges*. (Le Sage.) | Galerie, portique en avant-corps pratiqué à l'un des étages d'un édifice; il ne se dit qu'en parlant des édifices d'Italie. Les *loges* du Vatican. | Petites chambres destinées aux lions, aux tigres et autres animaux féroces, dans les ménageries. | *Loge*, Petite niche, dans les cours et les jardins, dressée particulièrement pour le chien de garde. Le chien est-il dans sa *loge*? | Petites boutiques des marchands pendant la durée des foires. | Cabinet où est enfermé chaque concurrent pour les prix de peinture, d'architecture, etc. | Bot. Petites cellules dans lesquelles sont enfermés les pépins de certains fruits. | Dans le commerce, Loges tenues en Asie, en Afrique, par les Européens. Le mot *Loge* est employé dans le même sens que Comptoir. | A Lyon, à Marseille, *Loge du change, loge des marchands*, Certain lieu, dans les places ou bourses, où l'on se réunit pour parler d'affaires de négoce. | Dans la franc-maçonnerie, Réunion, assemblée des francs-maçons; lieu où se tiennent ces assemblées. Tenir une *loge*. Parler en *loge*. Aller en *loge*. | Dans un buffet d'orgues, Le lieu où sont les soufflets. | *Loge de portier*, Petit logement, ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, d'un hôtel, près de la porte d'entrée, destiné au concierge ou au suisse. Le portier n'est pas dans sa *loge*. | Chambres, cabinets où les acteurs s'habillent. Les *loges* des acteurs. | Au théâtre, Sorte de cabinets ouverts par devant, avec appui, rangés par étages, au pourtour d'une salle de spectacle, séparés par des cloisons, et ayant vue sur la scène. *Loges* des Italiens, du Théâtre-Français, du Grand-Opéra, etc. *Loges* grillées, *loges* découvertes, *loges* du cintre. Premières, deuxièmes, troisièmes *loges*. | *Loges découvertes*, Celles qui n'ont pas de plafond et qui ne sont séparées que par des cloisons à hauteur d'appui. | *Loges grillées*, Loges devant lesquelles on met, à volonté, un grillage qui ne permet pas de distinguer les personnes qui s'y trouvent, sans les priver elles-mêmes de la vue du spectacle. | Les théâtres, en France, sont en général mal disposés pour la voix. On y a trop peu d'égard aux lois de l'acoustique. Il arrive souvent qu'on sort du spectacle sans avoir pu suivre les pièces qu'on y était allé entendre. On y est aussi assez mal sous le rapport de la température : on s'y gèle ou l'on y étouffe de chaleur, suivant la saison. La distance des siéges aux appuis est calculée souvent d'une manière trop parcimonieuse, et on s'y engourdit les jambes par défaut d'espace pour les étendre. La disposition vicieuse des loges est en partie la cause des inconvénients que nous venons de signaler. Les loges des théâtres, en Angleterre, sont plus larges, l'air y circule mieux, bien qu'elles ferment parfaitement. Le bruit de la salle, des autres loges et des corridors, y pénètre peu ou point, et rien de ce qui se passe sur la scène n'est perdu pour l'oreille ni les yeux. Les lumières de la salle ne gênent point la vue, et on peut lire dans les loges presque aussi facilement que sur la scène. Les loges, en Italie, ont en quelque sorte le confortable des salons. On s'y enferme, si cela convient, de manière à pouvoir y souper, y jouer ou y dormir en toute liberté, sans gêner ni les acteurs ni les assistants. Les loges communiquent les unes avec les autres. Elles sont, ainsi que les théâtres, dans les meilleures conditions d'acoustique, et l'on n'y a aucun des inconvénients que présentent les loges des théâtres français, anglais, allemands et espagnols.

LOGÉ, ÉE, part. Qui possède un logement. Être *logé* grandement, commodément. Être *logé* au premier étage, au sixième, au rez-de-chaussée. | Fig. et famil. On dit de quelqu'un borné dans ses idées par les préventions, l'entêtement et le défaut de lumière : Il en est *logé* là. | *Nous sommes bien logés*, Se dit ironiquement en parlant d'une affaire dont l'issue n'a pas été heureuse, ou qui est arrêtée par une difficulté imprévue. | Fig. De folles idées *logées* dans sa tête. Un amour ridicule *logé* dans son cerveau.

LOGEABLE, adj. Où l'on peut loger commodément. Cette maison a des appartements fort *logeables*. La maison était très-*logeable*. (J. J. Rousseau.)

LOGEMENT, s. m. (pron. *lojeman*; rad. *loge*). Le lieu où on loge, soit passagèrement, soit habituellement. Louer un *logement* à l'année. Avoir la table et le *logement*. *Logement* commode, spacieux, bien distribué. Le duc d'Orléans, instruit de l'innocence de Voltaire enfermé à la Bastille, lui rendit sa liberté et lui accorda une gratification : Monseigneur, lui dit Voltaire, je remercie Votre Altesse Royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture, mais je la prie de ne plus se charger de mon *logement*. (Condorcet.) | *Il y a beaucoup de logement dans cette maison*, Il y a place pour loger beaucoup de monde. | *Logement* est synonyme d'*Appartement*, mais il n'en a pas la signification. *Appartement* se dit ordinairement d'un local plus vaste, *logement* d'un local plus restreint, soit par le nombre, soit par la grandeur des pièces qui le composent. Avoir son *logement* au troisième étage. | *Logement garni*, Celui qui se loue meublé. | Autrefois, Appartements désignés pour un roi et pour les personnes de sa suite dans un voyage. Les maréchaux des logis marquaient à la craie les *logements*. | Dans l'art militaire, on parle des *logements du camp des Romains*, que dressaient les soldats; du *logement* du consul, du préteur ou du général, placé à l'endroit le plus favorable pour voir tout le camp; des *logements* des lieutenants du consul; du *logement* du questeur. | On dit aussi *logements* des voyageurs dans les hôtels, des officiers et des soldats qui sont en marche, et qui logent chez les citoyens. | *Logement* se dit en parlant d'un régiment qui change de garnison ou d'une armée en marche dont les militaires, en vertu d'un billet délivré par le maire de la commune où le régiment ou l'armée s'arrêtent, ont droit à être logés par les citoyens. *Billet de logement*. Présentez-vous chez le docteur en habit de cavalier, avec un *billet de logement*. (Beaumarchais.) | Les logements construits depuis un demi-siècle sont, en général, dans de meilleures conditions de salubrité. Mais il est une partie de la population, soit des villes, soit des campagnes, qui paraît n'avoir eu aucune part à ces améliorations d'hygiène apportées par le progrès. Nous en avons de toutes parts de désolantes preuves sous les yeux. Bornons-nous à signaler quelques-unes des plus hideuses, prises, la plupart, dans les centres mêmes de notre civilisation. En France, les logements des gens de la campagne, parmi le peuple peu aisé, sont généralement peu convenables sous le double rapport de la décence et de la santé. Des habitations basses, mal closes, à sol nu et humide, sont, pour les pauvres gens qu'elles abritent si mal, la cause de beaucoup d'infirmités et de maladies. Les lois de la propreté et de la décence y sont aussi mal observées que celles de l'hygiène. Resserrés dans un étroit espace, les divers membres de la famille y sont pour ainsi dire jetés pêle-mêle avec les animaux immondes dans des rez-de-chaussée plus bas que le sol, et où manquent également la lumière et la chaleur. Les grandes cités n'offrent guère de meilleures conditions dans les dispositions des logements des ouvriers. Ici, nous trouvons quelque chose de plus blessant encore par l'odieux contraste d'une excessive misère à côté des splendeurs du luxe. A Lyon, à Arras, à Nantes, à Lille, à Rouen, à Paris même, des économistes officiels l'ont constaté, des logements de travailleurs sont situés à plusieurs mètres au-dessous du sol, où le soleil ne pénètre jamais, et dont l'humidité est telle, que tout, jusqu'à la paille qui y sert de couchette, y pourrit en peu de temps. Ces misérables taudis sont physiquement et moralement des réceptacles immondes, à raison de ce que le peu de ressources de leurs hôtes les oblige à observer fort mal les lois de l'hygiène et de la pudeur. Les logements de Paris, de cette ville modèle, de ce foyer de civilisation, ainsi qu'on l'appelle, sont loin de justifier la réputation de cette grande cité. Le nombre est encore considérable des logements insalubres, inhabitables, dégoûtants, qui se trouvent dans ses différents quartiers, quelquefois même dans ses rues les plus riches et à côté de ses plus somptueux palais. Il suffira, pour en donner une idée, de reproduire ici le sombre et désolant tableau des grandes misères de la population indigente du douzième arrondissement, que Melun a tracé dans les *Annales de la charité* : « Il est une partie de la ville qui paraît avoir échappé à la loi du mouvement et n'avoir jamais eu rien à perdre. Malgré l'aspect misérable et fangeux du faubourg Saint-Marceau, on ne trouve chez lui aucune trace de décadence; ses rues resserrées et à pic, ses passages en planche, ses carrefours dépavés n'ont jamais pu porter de voitures, et on dirait que ses maisons, si hautes et si sombres, avec le nombre de leurs étages, la raideur de leurs escaliers, l'humidité de leurs chambres, ont été bâties pour des gens qui ne devaient pas payer leurs loyers. Dans ces demeures humides, malsaines, sur cette paille qui souvent sert de lit, ne demandez pas de la fraîcheur et de la santé à l'enfant, de la force à l'ouvrier, de la verdeur au vieillard. Les scrofules, seul héritage que se transmettent les familles, nouent les ressorts et arrêtent les développements de la vie. » Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que, dans ce malheureux quartier, outre le pêle-mêle qui est plus hideux que nulle part ailleurs, particulièrement dans les garnis, le prix de ces derniers bouges, où on loge au jour, à la nuit et à l'heure, est exorbitant, si on considère le nombre de malheureux que la cupidité des logeurs entasse dans des pièces de quelques mètres carrés. Du reste, il est vrai de dire que ce triste tableau, vieux de quelques années, n'a déjà plus le même degré d'exactitude, à cause des larges trouées pratiquées récemment dans ce quartier. Nous savons quelles améliorations notables ont été accomplies, quelles améliorations se préparent encore dans la capitale, et nous y applaudissons. Mais les magnifiques maisons qui s'élèvent sont-elles abordables à l'ouvrier? Nous ne parlons ici que des logements du peuple chez les nations civilisées; que n'aurions-nous pas à dire des pays restés stationnaires? Deux nations encore, dont assurément la marche ascendante n'est pas contestable, l'Angleterre et la Belgique, sont loin d'avoir réalisé quelque chose de sérieux, d'important, touchant la question qui nous occupe. Dans ces deux pays, on remarque, avec aggravation et sur une plus grande échelle, les mêmes hontes sociales que parmi nous. Deux mots seulement sur Londres, la plus grande et la plus opulente cité du globe. Les logements des ouvriers de cette ville peuvent se diviser en quatre classes. Ceux de la première classe, situés dans les quartiers de l'aristocratie et restés stationnaires, tandis que tout s'est embelli autour d'eux, sont incommodes, malpropres, privés d'air, de lumière et humides. Les logements de la deuxième classe sont ceux des Irlandais; ils sont pires que les précédents; ce sont de véritables taudis. La troisième classe comprend les logements des Anglais descendants des Français émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ils forment tout un quartier dont le nom, en anglais, signifie *sept rayons* ou sept rues. Ces malheureux, au nombre d'une dizaine de mille, qui, lors de leur exil, ont apporté à l'Angleterre, en fait d'arts et de métiers, les plus beaux instruments de travail, croupissent, meurent, plutôt qu'ils ne vivent, dans des chambres sans cheminées, sans fenêtres, sans meubles, sans lits, sans couvertures, manquant même souvent d'une chemise pour cacher leur nudité. La quatrième classe est celle des juifs, dont le plus grand nombre habitent *White-Chapel*, dans un labyrinthe de rues étroites, de petites places et d'impasses, où il y a toujours danger de s'égarer. Cette classe est passablement logée. Quant aux logements des voleurs et des gens perdus de toute espèce et de tout sexe, ils forment aussi deux classes, dont les misères en tous genres ne peuvent être comparées à rien. Terminons en disant que dans les autres villes manufacturières de la Grande-Bretagne les gouvernants souffrent que les ouvriers, dont le travail fait toute leur fortune, s'étiolent dans des logements enterrés sous le sol.

LOGER, v. n. (du lat. *locare*; fait de *locus*, lieu, place. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous logeons*, *vous logeâtes*, etc.). Habiter dans une maison. *Loger* au premier étage. *Loger* sur le devant, sur le derrière. *Loger* à l'auberge. *Loger* en garni. *Loger* dans un garni, dans un hôtel meublé. *Loger* chez ses parents, chez des amis. Je comprends le plaisir de *loger* avec les gens qu'on aime. (Mme de

Sévigné.) | *Loger à la belle étoile*, N'avoir point de demeure assurée; coucher en plein air; n'avoir point de retraite. | *Loger aux quatre vents*, Habiter une maison non close. | Fig. Ce petit corps *loge* une âme forte. Cette grosse tête *loge* une médiocre intelligence. Le désir peut *loger* chez une précieuse. (La Fontaine.) La débauche et l'amour ne sauraient *loger* ensemble. (J. J. Rousseau.) | V. a. Donner le logement à quelqu'un. Je le *loge* chez moi. On *loge* tous les employés. Malgré tous mes efforts, je n'aurai pas de quoi *loger* tous mes amis comme je voudrais. (Voltaire.) Je suis exempt de *loger* des gens de guerre. (Beaumarchais.) | Faire habiter. Je l'*ai logé* à la campagne dans une maison fort agréablement située. | Mettre en place. Je ne sais où *loger* toutes mes hardes. Je n'ai pu *loger* tous mes livres dans une seule pièce. | Mettre. Il lui *logea* une balle dans la poitrine. | Fig et famil. *Loger le diable dans sa bourse*, Avoir la bourse vide, n'avoir pas le sou. | SE LOGER, v. pr. Prendre un logement. Il est allé *se loger* bien loin. Où *s'est-il logé?* Il *s'est* grandement *logé*. | Disposer, arranger, décorer un logement pour l'habiter. Il a fait beaucoup de frais pour *se* mal *loger*. | Se bâtir une maison. Il *s'est logé* fort agréablement à la campagne. | Chirurg. S'arrêter dans une partie, s'y fixer. Cette balle *s'est logée* dans la cuisse. | T. de guerre. *Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune*, S'y retrancher, s'y mettre à couvert. Il ne se dit que des assiégeants.

LOGETTE, s. f. (dim. de *loge*). Petite loge. | Cabane, chaumière. Peu usité.

LOGEUR, EUSE, s. (rad. *loger*). Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens pauvres. C'est un *logeur* à la nuit. Les *logeurs* de la Cité. Les *logeurs* abondent dans les grandes villes.

LOGICIEN, IENNE, s. Celui, celle qui possède bien la logique, qui raisonne juste; qui tire d'un principe, avec une justesse rigoureuse, les conséquences qui en découlent. Grand, bon, excellent *logicien*. Puissant *logicien*. Bonne *logicienne*. N'est pas *logicien* qui veut. Jamais il ne fut peut-être un esprit plus méthodique, un *logicien* plus exact que Locke; cependant il n'était pas grand mathématicien. (Voltaire.) | Les grands logiciens sont rares dans le monde. On peut même dire que l'homme, dans les temps passés et dans les temps présents, n'a été et n'est encore qu'un médiocre logicien, attendu que, ne se connaissant que très-imparfaitement lui-même, il ne peut connaître que d'une manière bien insuffisante les règles, les lois de la logique qui sont en lui. Les grands logiciens sont ceux qui, doués primitivement de certaines facultés, ont su les exercer en dehors de tout préjugé, de toute routine, sous la direction seule du sens commun, de la raison, et des faits acquis ou des découvertes de la science. | Fig. La passion n'est pas bonne *logicienne*. L'imagination est une mauvaise *logicienne*, lorsqu'elle manque de contre-poids dans les facultés qui constituent le jugement. | Il se disait autrefois, dans les lycées et colléges, d'un écolier qui étudiait en logique. | Adjectiv. La France est raisonneuse et *logicienne*.

LOGIE (du gr. λογία, signifiant doctrine, théorie, et venant de λόγος, discours, traité). Terminaison qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, comme *chronologie, géologie, théologie*, etc.

LOGIQUE, s. f. (pron. *lojike;* du gr. λογική; fait de λόγος, discours). Art de raisonner; science qui a pour objet l'étude de l'âme dans l'emploi qu'elle fait de ses facultés; qui enseigne à penser juste, à raisonner avec méthode. Les règles de la *logique*. Les préceptes de la *logique*. Voulez-vous que je vous apprenne la *logique?* (Molière.) La *logique* a peut-être emprunté les règles de la géométrie sans en comprendre la force. (Pascal.) La *logique* prêta de nouvelles forces, et la rhétorique de nouveaux charmes à la raison. (Barthélemy.) | La logique est l'art de régler l'usage des facultés de l'entendement et de lier méthodiquement nos idées. Percevoir exactement, comparer, juger avec connaissance et justesse, discourir avec netteté, sont les conditions essentielles d'une bonne logique. La rectitude, la force du raisonnement en chacun de nous, est en proportion avec les forces de percevoir, de comparer, de réfléchir, plus ou moins grandes, qui nous ont été données. La culture peut faire beaucoup pour cette science, mais elle ne peut suppléer au défaut des facultés natives. C'est pour cela sans doute qu'il est si peu de logiciens, et que la logique a été si longtemps la science des vaines disputes, connue sous le nom de *dialectique*. La logique, considérée sous ce point de vue, n'est que l'art de subtiliser, d'opposer des objections spécieuses à des vérités connues, ou de blesser le goût par des termes barbares. Cette science futile, composée de mots artificiels faits pour la chicane beaucoup plus que pour le raisonnement, prit naissance chez les Grecs, qui aimaient tellement à parler, qu'ils discouraient sans préparation, et se faisaient un honneur d'être toujours prêts à soutenir les opinions les plus opposées. Ainsi, la logique ancienne ou dialectique, par l'ambiguïté, l'obscurité des mots dont elle se servait, ou par leur non-sens, était bien plus propre à cacher l'ignorance qu'à éclairer l'intelligence, qu'à perfectionner le jugement; c'était, on peut le dire, l'art d'arranger des mots d'une manière presque toujours peu intelligible. Zénon d'Élée, au IVe siècle avant notre ère, paraît en avoir été le fondateur. Elle passa ensuite aux stoïciens, qui l'enrichirent d'un nombre infini de chimères et de subtilités. Les *scolastiques* du moyen âge ajoutèrent à la manière sophistique des anciens une manière plus sophistique encore. On sait toutes les disputes sorties des *universaux*, des *réaux*, des *catégories*, etc. La dialectique, considérée comme méthode d'argumentation ferme, vigoureuse, puissante, partant de données certaines et aboutissant à des conclusions vraies par des raisonnements réguliers, ne peut qu'être fort utile. C'est la méthode primitive, la règle d'une bonne logique. Celle que nous repoussons, c'est cette dialectique sophistique, ténébreuse, qui manque de bases certaines, et n'est propre qu'à embrouiller les questions ou à égarer le jugement. La logique, dans l'antiquité et le moyen âge, avait été, du reste, à raison de l'état de l'esprit humain de ces temps, ce qu'elle pouvait être, une science de mots plus qu'une science de choses, un art de parler beaucoup et à tout propos, plutôt que de parler juste et bien. Les philosophes alors, tout en discourant sans fin, restaient à côté de la question, de la vérité. Nous citerons, parmi les philosophes anciens qui ont traité de la logique d'une manière plus particulière, Socrate, Platon et Aristote. On trouve dans un ouvrage, sous le nom d'*Organon*, tous les écrits de ce dernier qui ont trait à cette science. Socrate, Platon et Aristote ne furent pas de purs sophistes. Tous trois s'éloignèrent, sous quelques rapports, de la méthode contentieuse de leurs prédécesseurs. Socrate, et Platon qui suivit son maître en ce point, font servir, au moyen de l'analogie, une proposition évidente ou accordée, à amener leur interlocuteur à une proposition éloignée ou contestée. Ce moyen ne peut qu'être très-rationnel lorsque l'analogie des propositions n'est pas contestable. Socrate et Platon avaient adopté la forme du dialogue. Le premier procédait par questions; son point de départ unique était l'esprit humain. C'est du moins ce que Platon et Xénophon, ses disciples, nous font connaître des doctrines de cet homme célèbre, qui n'a rien écrit de ses enseignements. La méthode de Socrate fut un progrès sur celle des sophistes, en ce qu'elle substitua à de vaines et téméraires hypothèses, des raisonnements solides, basés sur l'expérience. Seulement, cette méthode, trop restreinte dans ses moyens, en ce qu'elle part uniquement de l'esprit humain au lieu de partir également de la nature, est incomplète, et par conséquent insuffisante. Platon, considéré comme le père du spiritualisme, ou du moins de la philosophie de ce nom, s'éloigne quelque peu de la base prise par Socrate. Nonobstant ses idées prototypes des choses, il reconnut, à côté de la faculté de *penser*, celle de *sentir*. Ces deux ordres de facultés, en effet, ont leur part d'action dans nos jugements. Mais il est une autre base qui ne semble pas avoir été indiquée dans Platon, c'est celle de nos forces ou facultés instinctives. Nos jugements, de quelque ordre qu'ils soient, supposent forcément, outre le double concours de notre virtualité intellectuelle et de notre force de sentiment, le concours d'une force non moins réelle, non moins nécessaire, celui de notre force instinctive ou sensibilité physique. Nulle idée, nul travail humain ne se conçoivent en dehors de cette triple virtualité. Or, nous le répétons, l'un de ces trois points de départ, celui de la sensibilité physique, aussi essentiel que les deux autres à établir les lois de la logique, en donnant pour bases aux procédés et aux opérations de l'esprit humain les trois ordres de facultés qui constituent l'homme et le mettent en rapport avec toute la nature, manque à la logique de Platon. Cette logique est donc insuffisante à donner à nos jugements la certitude et la rectitude qu'ils doivent avoir. Aristote, disciple de Platon, n'a pas les mêmes bases logiques que son maître; rejetant les idées prototypes des choses, il attribue toutes nos connaissances à dix sources primordiales, nommées *catégories*. Ces *catégories*, le philosophe de Stagyre les range sous cinq chefs, qu'il appelle *universaux*, et dont voici les noms : *les genres, les espèces, les différences, les propos* et *les accidents*. Ainsi, les moyens de certitude logique, selon Aristote, ne peuvent nous venir que des sens, et notre entendement n'élabore que les seuls matériaux qui lui sont fournis par le monde extérieur sensible : *Rien dans l'intellect qui n'ait été d'abord dans le sens;* axiome célèbre, qui n'est pas d'Aristote, mais que son système lui a fait attribuer. Au point de vue donc de ce grand philosophe, toute idée viendrait du monde sensible extérieur; c'est le *sensualisme*, à l'exclusion du *spiritualisme*. Or, comment concevoir l'esprit opérant sans le secours des sens et de la nature; et, d'un autre côté, dans le *spiritualisme* de Platon, l'entendement élaborant l'idée en dehors de tout phénomène perçu par les sens, comment asseoir nos jugements en supprimant ainsi l'une des deux bases sur lesquelles ils doivent également porter? Quel moyen, sans cette double puissance qui est en nous et qui se reflète partout, d'arriver à une évidence, à une certitude de quelque valeur? Les opinions de Zénon, de Platon et d'Aristote sur *les universaux, les nominaux* et *les réaux*, renouvelées par le théologien Roscelin au XIe siècle, produisirent de longues querelles qui, à raison du faux point de départ des parties contendantes, ne purent amener de solution. | François Bacon ouvre des voies nouvelles et plus larges à l'esprit humain. Il proclame que l'expérience seule, appuyée de l'induction, peut conduire à la vraie science, à la vérité. Il offre une nouvelle méthode d'expérimentation et de déduction, seul moyen, selon lui, d'accroître la science, ce que jusque-là, dit-il, n'avait pu faire la logique. Voici, au premier livre de son *Novum Organum*, quelques mots qui résument son système : *L'homme ne sait qu'autant qu'il découvre l'ordre de la nature par des faits et des déductions; la logique actuelle est incapable d'accroître la science. Il faut se garder de passer trop vite des faits particuliers aux idées générales, rejeter toute connaissance anticipée, et soumettre les choses prématurément connues à un nouvel examen.* V. BACONISME. | Descartes, dont l'influence a été immense, après s'être dégagé, comme Bacon, de toutes les erreurs appelées par ce dernier *erreurs de l'espèce, de l'individu, du langage, d'école, idola tribus, specus, fori, theatri*, fait pour l'entendement ce que Bacon avait fait pour la nature. N'admettre une chose comme vraie que lorsqu'elle nous paraît évidemment telle; voir les difficultés sous toutes leurs faces, ne s'en rien dissimuler; les diviser même en leurs plus petites parties, afin de tout soumettre à l'examen pour arriver à une base solide, à une solution vraie; remonter des objets les plus simples, dont la connaissance est facile, aux objets les plus composés; enfin, apporter dans l'énumération des objets une attention telle que rien ne soit omis dans la revue qu'on en fait; telles sont les conditions de la *Méthode*. On ne peut nier l'immense voie ouverte à toutes les investigations par cette méthode, ni sa supériorité sur les divers systèmes qui l'ont précédée, mais Descartes, prenant pour point unique de départ les facultés de l'entendement, ne semble tenir aucun compte des sens et de nos facultés sensitives. Son système pèche par excès de spiritualisme. Toutefois la *Méthode*, procédant par l'analyse et la synthèse, est sans contredit le meilleur moyen de formuler nos jugements avec sûreté, précision et clarté. | Malebranche, Condillac, Locke et les diverses écoles du XVIIe et du XVIIIe siècle, tout en ne faisant que reproduire tour à tour, en les modifiant, chacun à sa manière, les théories soit spiritualistes, soit sensualistes des philosophes leurs prédécesseurs, n'ont pas moins jeté sur cette science quelques lumières nouvelles. | Le XIXe siècle a deux écoles principales, dont l'une a considérablement agrandi les éléments de certitude en prenant pour point de départ tout ce qui constitue la virtualité humaine et la met en rapport avec le grand tout : c'est celle de Pierre Leroux et de Jean Raynaud; l'autre école, timide, manque de base et flotte entre une sorte de spiritualisme rationnel et la révélation : c'est celle de Cousin et de Jouffroy. On peut consulter sur la logique, parmi les ouvrages des modernes, le *Novum Organum*, de Bacon; le *Discours sur la Méthode*, de Descartes; la *Recherche sur la vérité*, de Malebranche; l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke; la *Critique de la raison pure*, de Kant; les divers traités de logique de Condillac. | Par extens. L'histoire naturelle, maniée par un vrai philosophe, sera toujours la meilleure *logique*. (Bonnet.) | Droiture de jugement, disposition à raisonner juste, sens droit. Avoir de la *logique*. Manquer de *logique*. | *Logique naturelle*, La faculté de raisonner que nous avons reçue de la nature, indépendamment des règles. | Ordre, méthode, raisonnement, suite dans les idées. Il n'est rien de plus pénible à lire qu'un ouvrage sans *logique*. Ils ont manqué de cette *logique* secrète qui doit guider toutes les pensées sans jamais paraître. (Voltaire.)

| Manière de raisonner en rapport avec le caractère qui nous est propre, avec la passion qui nous domine. La *logique* de l'avare, c'est de chercher le bonheur dans l'argent. | Fig. La logique du cœur, des passions. La *logique* des événements. Il n'y a pas un noble mouvement de cœur contre lequel la *logique* de l'intérêt bien entendu ne puisse s'armer. (B. Constant.) | Autrefois, dans les lycées et colléges, La première des deux classes de philosophie. Entrer en *logique*. Il fait cette année sa *logique*. | Ouvrage sur l'art de raisonner, sur les procédés du raisonnement. La *Logique* d'Aristote La *Logique* de Port-Royal, de Condillac. | *Logique absolue* ou *apodictique*, dans la philosophie platonicienne, La partie de la logique qui prouve, qui démontre clairement. | *Logique objective*, Fondée sur cette supposition, que la connaissance et l'être sont identiques. | *Logique subjective* ou *logique de la pensée*, La logique ordinaire. | Adjectiv. Qui a de la logique, de la droiture de jugement, qui sait raisonner. Un esprit *logique*. | Qui est conforme aux règles de la logique. Argument, raisonnement *logique*. Ce qu'il dit est fort peu *logique*. Cette conduite est *logique*. | T. de gramm. *Analyse logique*, Se dit, par opposition à *Analyse grammaticale*, de celle qui décompose la proposition en sujet, verbe et attribut, tandis que l'analyse grammaticale s'occupe de la forme des mots. | Synonymes : LOGIQUE, DIALECTIQUE. La *logique* a pour objet la recherche de la vérité ; la *dialectique* est l'art d'en présenter les preuves, de la démontrer. L'une s'occupe du fond ; l'autre, de la forme. La *dialectique* est, à vrai dire, la science des mots.

LOGIQUEMENT, adv. D'une manière conforme à la logique. Procéder *logiquement*. Raisonner, discuter *logiquement*. Conduisons *logiquement* la discussion.

LOGIS, s. m. (pron. *loji* ; du gr. λογεῖον, endroit de la maison où l'on s'assemblait pour délibérer sur les affaires importantes). Habitation, maison, lieu où l'on est logé. Grand, petit, beau *logis*. Un *logis* spacieux, commode. Vilain *logis*. Être au *logis*. Le maître, la maîtresse du *logis*. Un *logis* où lui-même il n'entrait qu'en rampant. (La Fontaine.)

Voilà mes deux époux sans valets, sans enfants,
Tout seuls dans le *logis*, libres et triomphants.
(BOILEAU.)

| La maison de celui qui parle ou dont on parle. On m'attend au *logis*. Il lui fallut à jeun retourner au *logis*. (La Fontaine.) J'aime Juanita, qui est la fille unique du *logis*. (Le Sage.) | *Garder le logis*, Rester chez soi. | *Corps de logis*, Masse ou partie principale d'un bâtiment. | Logement détaché de la masse du bâtiment principal. | Fig. et famil. *Il n'y a plus personne au logis*, Se dit d'une personne imbécile, qui a perdu la raison, qui est hébétée ; qu'une maladie violente a jetée dans un délire momentané, ou qui, étant à l'agonie, a perdu connaissance. | Fig. *La folle du logis*, L'imagination ; faculté très-capricieuse, lorsqu'elle manque de règle dans les opérations du jugement. | Hôtellerie. Le Grand-Cerf est un bon *logis*. L'hôtel du Nord est un mauvais *logis*. | On met souvent aux enseignes des hôtelleries : *Bon logis à pied et à cheval*, ce qui est très-burlesque. | Art milit. *Maréchal des logis*, Sous-officier de troupes à cheval, chargé, dans un peloton, des détails du service, de la discipline intérieure, et notamment du logement. Lisez le billet doux (billet de logement) que notre *maréchal des logis* vous écrit. (Beaumarchais.) | *Maréchal des logis chef*, Ce grade équivaut à celui de sergent-major dans l'infanterie. | Titre des officiers qui étaient chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. | Fig. *Aller marquer les logis*, Se dit de celui qui se détache d'une compagnie, d'une société, pour arriver le premier à l'endroit commun de la réunion. | T. de verrerie. Ouverture placée au niveau du siége derrière chaque pot, et qui perce la paroi du jour et son revêtement.

LOGISTIQUE, s. f. Anc. t. de mathémat. Nom qu'on donnait à la partie de l'algèbre renfermant les quatre premières règles. | *Logistique spécieuse*, Ancien nom de l'algèbre, qui avait été donné d'abord à la *logarithmique*. | Adj. *Logarithmes logistiques*, Logarithmes dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 3,600. Ces logarithmes sont commodes pour les calculs astronomiques.

LOGODIARRHÉE, s. f. (du gr. λόγος, discours ; διάρροια, diarrhée). Flux de paroles. J'ai la *logodiarrhée*, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi. (Volt.) La *logodiarrhée* est fréquente chez nos prédicateurs.

LOGOGRAPHE, s. (pron. *logografe* ; du gr. λόγος, discours ; γράφω, j'écris). Celui, celle qui écrit aussi vite que la parole. On dit mieux, en ce sens, *Sténographe*. | Nom donné, chez les anciens Grecs, aux premiers prosateurs, qui furent en même temps les premiers historiens. | Dans l'histoire du Bas-Empire, Nom d'un officier de l'empire. Le logographe était celui qui tenait les comptes et gardait les registres publics. Il est parlé des logographes dans les lois de l'empereur Arcadius. Un *logographe* était comme un notaire, un tabellion.

LOGOGRAPHIE, s. f. (pron. *logografi* ; rad. *logographe*). Anciennement, L'art du logographe ou la composition en prose. | Art d'écrire aussi vite que la parole. Il ne faut pas confondre la logographie avec la sténographie. La logographie exigeait le concours de douze ou quatorze scribes rangés autour d'une table ronde, écrivant sur des bandes de papier longues et étroites. Ils avaient des numéros depuis un jusqu'à douze ou quatorze. Le premier numéro commençait, écrivait les premiers mots de la phrase, et faisait signe au numéro qui venait après le sien de recueillir les paroles suivantes.

LOGOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la logographie, aux glossaires, aux mots. Des disputes *logographiques*. Une composition *logographique*.

LOGOGRIPHE, s. m. (pron. *logogrife* ; du gr. λόγος, discours ; γρῖφος, filet, énigme). Énigme consistant en un mot dont les lettres, au moyen de certaines combinaisons, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. Par exemple, on trouve dans le mot *Rome*, *orme*, *or* et *ré*, note de musique. Le mot du *logogriphe*. V. ANAGRAMME. | Fig. Langage obscur. Je ne puis expliquer leurs *logogriphes*. Pythagore, qui n'était pas un sot et qui a mis toute sa philosophie en *logogriphes*, dit dans un de ses préceptes : Ne mangez pas votre cœur. (Voltaire.)

LOGOGRIPHIQUE, adj. Néol. Qui tient du logogriphe ; qui est obscur. Discours *logogriphique*. Style *logogriphique*. Composition *logogriphique*.

LOGOMACHIE, s. f. (du gr. λόγος, discours ; μαχή, combat). Dispute de mots, c. à d. sur les mots. C'est une équivoque puérile, une *logomachie*. Se prend en mauvaise part. | Ce mot signifie également Dispute vive en paroles injurieuses, ou sur des choses de peu d'importance. Qui pourrait dire toutes les *logomachies* des savants, des hommes politiques, et surtout des théologiens?

LOGOMACHIQUE, adj. Néol. Qui appartient à la logomachie. Discours, raisonnement *logomachique*. Style *logomachique*. Composition *logomachique*.

LOGOPHANIE, s. f. (du gr. λόγος, verbe ; φαίνεσθαι, apparaître). T. de théol. La manifestation du verbe ; son incarnation.

LOGOS, s. m. (du gr. λόγος, verbe). Dans la philosophie platonicienne, l'Être suprême, Dieu considéré comme contenant en lui les idées éternelles, les types de toutes choses. Les théologiens ont un *logos* qui a quelque rapport avec celui de Platon. Il est même probable que la théologie chrétienne et catholique n'a fait qu'appliquer à son système, en l'expliquant à sa manière, le *logos* du philosophe grec. L'idée d'un verbe formant une personne divine, distincte du père, et qui lui serait néanmoins *consubstantielle*, *omousion*, est une pure création du concile de Nicée, ou plutôt du célèbre Athanase. Dans la personnalité divine comme dans la personnalité humaine, le *logos* est un attribut, une force de l'intelligence, qui règle, coordonne ; dispose, mais qui n'est pas l'être lui-même, ni par conséquent la personnalité. Cette idée se retrouve dans presque toutes les religions.

LOGOTECHNIE, s. f. (du gr. λόγος, discours ; τέχνη, art). Science des mots, de leurs acceptions.

LOGOTHÈTE, s. m. (du gr. λόγος, discours ; τιθήμι, régler). Du temps de l'empire grec, Officier chargé de l'administration des finances ; sorte de chancelier, dont la principale fonction consistait à répondre pour l'empereur aux ambassadeurs étrangers. *Logothète* général ou du trésor public. *Logothète* des postes. Grand *logothète*. | On appelait aussi *logothète* le chancelier de l'Église grecque.

LOGRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Peuple qui habitait la partie orientale de l'île de Bretagne. Les Logriens occupaient le pays où se trouve aujourd'hui la ville de Londres.

LOGUER, v. a. T. de raffineur. Humecter les formes à pain de sucre, en les frottant à l'intérieur avec un linge imbibé.

LOGUETTE, s. f. Mar. Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOI, s. f. (pron. *loa* ; du lat. *lex*, même signif. ; fait de *legere*, lire, parce que, selon Varron, on lisait la loi au peuple pour lui en donner connaissance). En général, Règle qui ordonne certaines choses, et qui en défend d'autres ; au point de vue politique et gouvernemental, Déclaration solennelle de l'autorité souveraine à tous les citoyens d'un État ; prescription, dans un but d'intérêt général, de la puissance législative. Établir, porter une *loi*. L'autorité de la *loi*. Le respect des *lois*. *Loi* simple. *Loi* douce. *Loi* rigoureuse, sévère, atroce. *Loi* claire, précise. *Loi* vague, incertaine. Violer la *loi*. Abroger une *loi*. Le caractère d'une *loi*. L'application d'une *loi*. Rien n'est si fautif que ces *lois* qui redressent les fautes ; qui leur obéit parce qu'elles sont justes, obéit à la justice qu'il imagine, mais non pas à l'essence de la *loi* ; elle est toute ramassée en soi ; elle est *loi*, et rien davantage. (Pascal.) On voit les *lois* s'établir, les mœurs se polir, et les empires se former. (Bossuet.) Errer dans les détours d'un dédale de *lois*. (Boileau.) Si la *loi* est juste en général, il faut lui passer quelques applications malheureuses. (Fontenelle.) Le grand défaut des *lois* de Lycurgue, comme Platon et Aristote l'ont remarqué, c'est qu'elles ne tendaient qu'à former un peuple de soldats. (Rollin.) *Lois* infâmes, odieuses.

Déjà de tous côtés la chicane aux abois
S'enfuit au seul aspect de ces nouvelles *lois*.
(BOILEAU.)

| Le mot *loi* a un grand nombre d'acceptions. Dans son acception primitive, il signifie Règles auxquelles chaque être de la création se trouve soumis par sa nature même. Ces règles ou lois particulières à chaque être sont des branches diverses de la grande loi générale, éternelle, absolue des mondes ou du grand tout. Les *lois* du mouvement. Les *lois* de la réfraction Les *lois* de la pesanteur. La nature est le système des *lois* établies pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. (Buffon.) La *loi* de la nécessité est toujours la première. (Voltaire.) | *Loi naturelle*, Loi des mondes physiques, intellectuels et moraux. En ce sens, loi divine, dans toute la force de l'expression, si on entend par là la loi suprême. Elle comprend les lois de tous les corps célestes et terrestres, règle tout sur la terre et dans les cieux avec une exactitude mathématique. Comme l'ordre physique ne peut se concevoir en dehors des deux autres ordres, et que la vie ne saurait être sans la triple virtualité qui la constitue, force physique, force intelligente, force morale, cette loi est également la régulatrice des âmes et des intelligences. La loi naturelle est absolue, essentiellement divine. Rien ne peut y être ajouté, rien ne peut en être retranché. Émanant de la suprême intelligence, il n'est rien qu'elle n'ait prévu. La loi humaine, qu'elle ait pour objet la réglementation de la vie physique ou de la vie morale des sociétés, doit se conformer aux prescriptions de cette immuable loi. Ces prescriptions étant la culture, le développement indéfini de toute créature, et particulièrement de l'homme, dans un but d'harmonie et de bonheur, toute loi humaine contraire au progrès, au perfectionnement, est un crime, un acte d'ignorance ou de déraison. La *loi naturelle* nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. On entend particulièrement par *loi naturelle* les sentiments moraux et les principes de justice qui règnent entre les hommes indépendamment de toute loi écrite. Qu'est-ce que la *loi naturelle?* l'instinct qui nous fait sentir la justice. (Voltaire.) | *Lois positives*. On appelle ainsi les lois humaines ; elles se basent sur la loi primordiale, dont elles ne doivent être qu'une application raisonnée. C'est en ce sens qu'on a pu dire que la loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre, et que les lois politiques et civiles de chaque nation ne devaient être que les divers cas particuliers où s'applique cette raison humaine. Selon Hobbes, le premier principe de la loi naturelle est la conservation propre, et par conséquent la défiance et la précaution mutuelle. Cette dure maxime, appliquée à l'homme d'une manière absolue, serait une négation du sentiment humain au profit de l'égoïsme. Le principe de la fraternité, de la solidarité humaine, n'est pas moins profondément gravé en nous que l'instinct de notre propre conservation. | Les lois humaines ne sont que des interprétations, des applications plus ou moins justes, plus ou moins vraies de la loi naturelle en rapport avec le développement de l'esprit humain ; elles forment les lois positives, qui se divisent en *lois naturelles*, *lois religieuses*, *lois politiques* et *lois civiles*. | Les *lois naturelles* sont les règles auxquelles chaque être se trouve soumis par sa nature même. | Les *lois religieuses* se rapportent au dogme, au culte ou à la discipline. Les premières ont pour objet de fixer la foi, les croyances ; les secondes, les actes religieux, les cérémonies du culte, et les *lois disciplinaires*, de punir les atteintes soit au dogme, soit au culte. En général, de nos jours, les lois qui se rapportent aux matières religieuses, étant hostiles au progrès, sont plus propres à étouffer qu'à développer le sentiment religieux, qui s'épure au fur et à mesure que grandit la raison humaine. | Les *lois politiques* fondent le gouvernement et établissent ses rapports avec les

gouvernes; ces lois ont pour objet le bien et la conservation de l'État considéré en lui-même, et indépendamment des sociétés qu'il renferme. En tant qu'elles ont pour objet la création du gouvernement, elles sont *fondamentales*, et on les désigne sous les noms de charte, de constitution, etc. En tant qu'elles établissent les rapports des gouvernants avec les gouvernés, on les nomme *organiques*; elles créent les diverses magistratures chargées de l'exécution des lois ou les différentes garanties nécessaires à la conservation de la liberté. Considérées sous le rapport de l'État en soi, et abstraction faite des peuples qui sont dans son sein, ces lois n'ont de valeur qu'autant qu'elles restent l'expression de la volonté générale, et que la conservation du gouvernement qu'elles servent à maintenir importe à la société. | On comprend encore, sous le nom de *lois politiques*, les lois qui règlent les rapports des États ou des citoyens de ces États avec les divers pays; c'est le *droit des gens*, qui sert de base *au droit* et *aux lois de la guerre, aux traités de commerce, aux alliances, aux fédérations*. | *Loi de l'État*, Toute règle qui est reçue dans l'État et qui a force de loi, soit qu'elle se rapporte au gouvernement général, ou au droit des particuliers. *Lois de l'État* se dit également de l'ensemble des lois de l'État ou de sa constitution, et de chacune des lois de cette constitution. | *Lois monarchiques*, Lois du bon plaisir d'un seul, si la monarchie est absolue. Ces lois sont conservatrices des priviléges, des abus du passé, et naturellement opposées à tout perfectionnement. | Les *lois monarchiques constitutionnelles* sont moins hostiles au progrès en ce qu'elles sont l'expression d'un concours plus nombreux d'intelligences et de volontés. | *Lois démocratiques*, Lois du suffrage universel, maintenues par la volonté générale. Sous le régime des lois démocratiques, les améliorations sociales sont d'autant plus rapides que rien ne peut enrayer le progrès. C'est alors que se réalisent incessamment ces nobles aspirations des grands génies de tous les temps touchant les véritables caractères des lois : « La *loi* est la raison suprême communiquée à notre nature, et qui ordonne ou qui défend. (Cicéron.) La *loi* est l'expression de la volonté générale. (J. J. Rousseau.) Si les *lois* sont mauvaises, l'homme social est plus méchant et plus malheureux que l'homme de la nature. (Diogène.) Un gouvernement n'est fort que par les *lois*; on l'ébranle par l'arbitraire. (Dupin.) Les *lois* les plus conformes à l'équité sont les meilleures. (Frédéric.) On sait que les bonnes *lois* sont rares, mais que leur exécution l'est encore davantage. (Voltaire.) Ceux qui ont dans leurs mains les *lois* pour gouverner les peuples doivent se laisser gouverner eux-mêmes par les *lois*. (Fénelon.) Les *lois* sont le frein le plus puissant pour les hommes et presque le seul pour les rois. (Turgot.) Ils furent tous populaires, non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant respecter la *loi*. (Bossuet.) Il ne faut pas faire par les *lois* ce que l'on peut faire par les mœurs. (Montesquieu.) Combien de *lois* on rendrait inutiles si on en faisait de bonnes sur l'éducation! (La Baumelle.) » | La loi, sous l'ancienne monarchie, était en France la volonté absolue du prince, le bon plaisir du roi; les cours souveraines pouvaient accepter, modifier ou repousser cette volonté. Leur résistance fut souvent punie de l'exil et fut une faible barrière contre le despotisme et les nombreux abus du pouvoir monarchique. | Les lois, sous la monarchie constitutionnelle, sont l'expression de la volonté des divers corps constitués qui concourent à leur confection. En France, avant la chute de Louis-Philippe, la puissance législative s'exerçait collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Les lois politiques fondamentales se trouvent plus ou moins directement dans la constitution, le pacte fondamental. | Les *lois civiles*, en France, forment le *code civil*, qui a pour objet les droits des citoyens et de la propriété; le *code de procédure civile*, qui établit les règles de cette procédure; le *code commercial*, qui règle la vente et l'achat des marchandises et les transactions commerciales. | *Lois criminelles*, Celles qui statuent sur les peines des crimes et des délits. | *Loi pénale*, Celle qui est faite pour prévenir les crimes et les délits, et pour les punir. | *Lois de la chasse*, Conditions auxquelles cet exercice est permis. | *Lois forestières* ou *du code forestier*, Lois du régime forestier. | *Loi d'exception*, Qui déroge momentanément à la loi de l'État, ou à quelque loi générale. On dit aussi *Loi exceptionnelle*. | *Lois ecclésiastiques*, Celles qui concernent l'Église, ses ministres, et les matières qui se rapportent à l'Église. | *Loi martiale*, Loi qui autorise, en certains cas, moyennant certaines formalités, l'emploi de la force. | *Loi communale*, Qui règle l'administration des communes. | *Loi des nations*, Le droit des gens. | Nous donnons quelques dispositions générales des *lois françaises*. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le dépositaire du pouvoir exécutif. La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même en pays étrangers. On ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude. Porter, proposer une *loi*. Discuter, abroger, modifier, restreindre, citer, interpréter une *loi*. Voter, sanctionner, adopter une *loi*. Le préambule, les articles, les dispositions, le texte d'une *loi*. L'esprit, la lettre de la *loi*. | Les *lois humaines* sont innombrables. Dans chaque État même, et surtout chez les grandes nations, leur nombre est pour la mémoire un véritable dédale où peut aussi s'égarer le bon droit. C'est dans les temps de corruption que les *lois* se multiplient. (Condillac.) Il faut que les mœurs, les habitudes, les sentiments se rapportent aux *lois*, comme les *lois* se rapportent au modèle de la raison et à la nature des choses. (Mirabeau.) Résistons aux mauvaises *lois*.

> Du Digeste et du Code ouvre-nous le dédale
> Qui, dans ses propres *lois*, embarrasse Thémis.
> (BOILEAU.)

| *Loi écrite*, Se dit de la loi de Moïse et aussi du temps qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, pour distinguer le régime de cette loi de celui que suivaient les hommes lorsqu'ils n'avaient que la loi de nature et les traditions de leurs ancêtres. Les hommes, sous la loi de nature, n'étaient pas ce qu'ils ont été sous les diverses lois écrites. Mais, jusqu'ici, ces diverses lois, quoiqu'elles aient servi à développer la grande loi primitive, n'ont été que des lumières bien imparfaites, mêlées à d'immenses ténèbres, puisque leur régime, quand il n'a pas provoqué le désordre et la guerre, a été au moins impuissant à les empêcher. Mais la marche du progrès, dans les temps passés qui nous sont connus, n'a pu être que fort lente, à raison du peu de lumière de ces temps. Dans l'ordre providentiel, chaque chose est ce qu'elle doit être. Pour bien apprécier le passé, il faut connaître les différents milieux des sociétés qui nous ont précédés. « Si on n'apprend pas de l'histoire à distinguer les temps, on représentera les hommes sous la *loi* de nature ou sous la *loi* écrite, tels qu'ils sont sous la *loi* évangélique. » C. à d. qu'on ne verra pas la marche ascendante et toujours progressive de l'humanité. | En France, au commencement de la troisième race, on entendait par *loi écrite*, le droit romain, qui était ainsi appelé par opposition aux coutumes, qui commençaient à s'établir et qui n'étaient point encore rédigées par écrit. | *Loi agraire*. Cette expression s'applique aux mesures consistant à partager la terre entre tous les citoyens. V. AGRAIRE. | *Loi salique*. V. SALIQUE. | *La loi ancienne*, ou, en style d'Écriture sainte, *la loi*, La loi de Moïse, la loi des Juifs. Les livres de la *loi*. Les docteurs de la *loi*. C'est de cette loi que Jésus-Christ a dit : Je ne suis pas venu pour détruire la *loi*, mais pour l'accomplir. Cette loi de Moïse, si éloquemment formulée par son auteur, mais si dure, si impitoyable dans ses prescriptions et si effrayante dans ses conceptions sur Jéhovah, n'est plus aujourd'hui, et même depuis la loi chrétienne, qu'un monument du passé. La première *loi* est abolie comme impuissante et inutile, parce que la *loi* ne conduit personne à une parfaite justice. (Saint Paul.) | *La loi nouvelle* ou *la loi de grâce*, La loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens. L'une des plus belles lois qui aient été données aux hommes, si on la considère uniquement dans l'esprit de son auteur, et abstraction faite de toutes les mutilations qu'on lui a fait subir. Cependant, la loi chrétienne, en glorifiant à l'excès, ou du moins avec trop peu de mesure, le sentiment, au détriment presque absolu de l'intelligence et de la matière, ne tend-elle pas à momifier ses adeptes à l'instar des Antoine et des Hilarion du désert? | *La loi divine*, Ne devrait signifier que la loi naturelle, la seule vraiment divine et immuable, mais signifie aussi, et le plus souvent, les préceptes des lois positives et humaines de telle ou telle révélation particulière, autre que celle *qui se fait à tout homme venant en ce monde*, c. à d. de la révélation naturelle, qui a lieu sans aucune dérogation aux lois de la nature. | *Loi bursale*, Qui avait pour objet de procurer de l'argent à l'État, dans un cas de nécessité extraordinaire. | *Loi fiscale*, Celle qui règle l'impôt, dans sa quotité et son mode de perception. | *Lois somptuaires*, Lois qui ont pour but de réprimer ou de restreindre les dépenses et le luxe. L'esprit de caste en a été presque toujours le promoteur, sous les apparences de l'amour du bien public. Les lois somptueuses, telles qu'on les comprenait dans l'ancienne monarchie française, étaient moins des lois d'ordre que des lois de répression, faites contre les *vilains*, c. à d. contre les bourgeois dont la richesse blessait la morgue aristocratique de la cour et des grands seigneurs. Les lois somptuaires doivent avoir pour objet de développer, en les mettant en équilibre, la consommation et la production. Les *lois somptuaires* réprimaient le luxe de la table, des habits, des ameublements, des équipages, etc. Lycurgue est l'auteur des premières *lois somptuaires*. Chez les Romains, la première *loi somptuaire* est du tribun Archius. L'empereur Théodose fit des lois sévères à ce sujet. En France, Charlemagne, après ses conquêtes d'Italie, voulut aussi régler l'habillement de ses sujets en fixant le maximum du prix de certains objets. Philippe le Bel, Charles VIII, François Ier, Charles IX et plusieurs autres rois, même Louis XIV, firent aussi des *lois somptuaires*. | *Lois des Barbares*. On appelle ainsi les usages des Francs Saliens, Ripuaires, Bavarois, Francs, Allemands, Thuringiens, Frisons, Saxons, Visigoths, Bourguignons et Lombards. | *Lois romaines*, Abrégé du code théodosien, qui fut fait par ordre d'Alaric, roi des Goths, qui occupaient l'Espagne et une grande partie de l'Aquitaine. Ce code était pour les Romains et non pour les Goths. | *Loi romaine*, Droit romain; l'ensemble des lois qui ont successivement régi l'empire romain. Ces lois, recueillies par Justinien, ont été publiées par cet empereur sous le nom de *Corps du droit romain*. On les a appelées aussi *Lois de Justinien*. Le *droit romain*, base de presque toutes les législations modernes, comprend : 1° le *Code*, ou douze livres de constitutions impériales; 2° les *Pandectes* ou le *Digeste*, ou cinquante livres de droit civil; 3° les *Institutes*, éléments du droit romain qui s'étudient encore dans les écoles; 4° les *Novelles* ou *Authentiques*, ou lois rendues par Justinien lui-même. La loi romaine se trouve principalement dans les Pandectes et le code de Justinien. Elle se compose de la loi des Douze Tables, des décemvirs, des plébiscites, sénatus-consultes, constitutions des empereurs, avis des prudents. Chez les Romains, on donnait généralement aux lois les noms des familles des citoyens qui les avaient faites ou proposées. *Lois Pompeia* (diverses lois de Pompée), *loi Cornélie, loi Julia, loi Lucia*, etc. On les distinguait aussi par la désignation de la matière dont elles traitaient : *lois judiciaires*; par celles des crimes qu'elles punissaient : *lois de péculat, de concussion*, etc. Lois *curiatæ, centuriatæ, tributæ*, etc., selon que ceux qui les proposaient étaient élus par des curies, des centuries ou par des tribus; et encore, *consulares, prætoriæ, tribunitiæ*, selon qu'elles étaient proposées par des consuls, des préteurs ou des tribuns. | *Loi du talion*, Loi qui veut qu'on inflige au coupable une peine semblable au mal qu'il a fait. C'est ce qu'on appelle aussi *la peine du talion*. On comprend toute la barbarie d'une telle loi, qui substitue l'arbitraire au droit. « Et, en général, on rendra œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, meurtrissure pour meurtrissure, plaie pour plaie, brûlure pour brûlure. » (Exode.) | Les *lois*, sous l'ancienne monarchie, en France, étaient les ordonnances des rois et les coutumes des lieux; ce qui affaiblissait singulièrement le pays en le divisant et brisant l'unité gouvernementale. La Révolution, en établissant l'uniformité des lois, a donné au pays une force qu'il n'avait point eue sous l'ancien régime. | *Loi du Coran*, Loi de Mahomet; l'islamisme. | *Loi*, dans une acception plus étendue, signifie Règle qui ordonne ou qui défend certaines choses, soit qu'elle vienne des hommes, ou qu'elle vienne de Dieu. | *Loi de Lynch*, Justice sommaire et expéditive que le peuple exerce, aux États-Unis d'Amérique, contre les individus qui jouissent de l'impunité par l'insuffisance des lois; il les pend ou leur inflige un certain nombre de coups de fouet. On applique aussi la *loi de Lynch* pour devancer la justice, lorsqu'elle paraît trop lente. Toute application de la *loi de Lynch* est un acte de sauvagerie, la substitution des caprices et des passions de la foule aux décisions calmes et impartiales des tribunaux. | Par extens. Certaines règles, certaines obligations de la vie civile. Les *lois* de l'honneur, de la bienséance, de la politesse, de l'amitié. | L'empire qu'une femme exerce sur un homme. Il possédait ton âme, il vivait sous tes *lois*. (Corneille.) Votre frère entre sous les *lois* de Ninon. (Mme de Sévigné.) | Règles qui fixent certaines choses. Les *lois* du langage, de la grammaire, de la syntaxe. Cette con-

struction est contre les *lois* de la grammaire. La poésie a ses *lois* comme la prose. Toutes les langues ont des *lois* particulières, dans lesquelles on s'affranchit des *lois* de la grammaire. Il paraît avoir manqué aux *lois* de la politique, mais non à celles de l'humanité. Les *lois* de la politesse, de la civilité.

Boileau jadis a su, d'une imposante voix,
Dicter de l'art des vers les rigoureuses *lois*.
(DELILLE.)

| *Les lois du jeu*, Les conventions qui règnent entre les joueurs. A la honte des hommes, on sait que *les lois du jeu* sont les seules qui soient partout justes, claires, inviolables et exécutées. (Voltaire.) | Dans un sens général, Rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. La mer a des limites et des *lois*, ses mouvements y sont assujettis. (Buffon.) | Au sens moral. *Les lois de la nature* ou *la loi naturelle*, Les sentiments de droiture, de justice, d'équité, de bienveillance, gravés dans le cœur de tous les hommes. « Faire à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes. Aimer ses père et mère; être reconnaissant envers un bienfaiteur. » Il se faut entr'aider, c'est la *loi de nature*. (La Fontaine.) Cette *loi*, bien observée, est toute la *loi* et les prophètes. Les sociétés les plus parfaites, les plus heureuses, seraient celles qui observeraient le plus rigoureusement ses divines prescriptions. La plus belle synthèse de la vie pour les nations et les gouvernements serait de conformer leurs actes et leurs lois à la *loi naturelle*. Que l'homme connaisse bien cette *loi*, qui est la sienne comme celle de toute la nature, et les guerres cessent à l'instant même parmi les hommes, et la vie, si difficile pour le grand nombre, devient facile pour tous. La connaissance de cette *loi* implique la connaissance de nous-mêmes, et la connaissance de nous-mêmes, celle du bonheur et des moyens d'y arriver. | Phys. *Lois de Képler*, Lois du mouvement des planètes autour du soleil, reconnues et démontrées par Képler : 1° les planètes décrivent des ellipses et non des cercles; 2° les ellipses sont parcourues de manière que les aires sont proportionnelles aux temps; 3° les grandeurs de ces mêmes ellipses sont comme les racines cubes des carrés des temps employés à les décrire, ou les carrés des temps comme les cubes des distances. On appelle, particulièrement, *lois de Képler*, les deux dernières. Ces grandes lois des corps célestes ne peuvent pas ne pas être les nôtres, puisque notre terre leur est soumise comme les autres corps. | *Homme de loi*, Celui dont la profession est d'interpréter la loi; jurisconsulte. On dit aussi *Gens de loi*. Consulter les *gens de loi*. Consulter un *homme de loi*. | Se dit aussi des officiers de justice près les tribunaux. | Fig. *Faire loi*, en parlant des choses, Tenir lieu de loi. Les coutumes, dans certaines localités, dans certains pays, *font loi*. Autrefois, dans quelques provinces de la France, les coutumes *faisaient loi*. Dans les langues vivantes, les usages *font loi*. L'autorité d'Aristote *faisait loi* dans les écoles. | Fig. *Faire, dicter, donner, imposer la loi*, Commander avec autorité, se faire obéir; vouloir imposer sa volonté. Cet homme veut partout *donner, dicter, imposer sa loi*. | Fig. *Se faire une loi de quelque chose*, S'en imposer à soi-même l'obligation. Il proposa cinq ou six tempéraments qui auraient été reçus, si le roi ne *s'était* point *fait une loi* de ne les point recevoir. (Mme de Sévigné.)

Un libertin, d'ailleurs, qui, sans âme et sans foi,
Se fait de son plaisir *une* suprême *loi*.
(BOILEAU.)

| *N'avoir ni foi ni loi*, N'obéir ni à la religion ni aux lois, être sans frein religieux ou moral. | Prov. *Nécessité n'a point de loi*, Une extrême misère, un grand péril, une position excessivement difficile, forcent à faire certaines choses et peuvent les rendre excusables. | *Les lois vont où les rois veulent*, Les rois interprètent les lois selon leurs caprices. | Fig. *Ce que je vous dis, c'est la loi et les prophètes*, C'est une vérité incontestable. | *Loi* signfie aussi Puissance, Autorité. Alexandre rangea un grand nombre de peuples sous ses *lois*. La *loi* du vainqueur. La *loi* du plus fort. | *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*, Lui être soumis en tout, faire sa volonté. | S'est dit pour Justice. *Main de loi*, Main de justice. Officier de *loi*. | Mythol. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. | Philol. *Des Lois*, Titre d'un traité de Platon et d'un écrit de Cicéron. | *Esprit des lois*, Titre d'un ouvrage de Montesquieu. | Philos. Règle maintenue par une force constante et reconnue par une suite de faits qui en reçoivent un caractère de ressemblance. Les *lois* de la pensée ne sont pas moins invariables que celles du monde physique. | Anc. jurisp. *Loi apparissant* ou *apparaissant*, Moyens de reconnaître la vérité dans des cas importants. L'enquête, le duel, l'épreuve du fer chaud, étaient des *lois apparaissant*. Singulière manière de rendre la justice et bien digne des temps de ténèbres et de barbarie féodales! | *Loi de bataille*, Loi des duels. | *Loi de grand six sols et de petit six sols*, Droit payé pour violation des formes de la justice. | *Loi outrée*, Bref, enquête en matière possessoire, intéressant un mineur. Dans la coutume de Normandie, Loi sur le duel. | *Loi probable et monstrable*, Décision formée sur le serment d'une ou de plusieurs personnes. | *Amende de loi*, Peine pécuniaire imposée par une loi. | *Passer par la loi, venir à la loi*, Faire serment en justice qu'on a payé les droits d'acquit, de cens, de rente, etc., dus pour un héritage que l'on détenait. | *Prisonnier étant en loi*, Sous la main de la justice. | *Ville de loi*, Ville qui possédait des coutumes locales, des lois particulières, un siége de juridiction et des officiers de justice. | Anc. cout. *Loi de créance*, Enquête qui constate qu'une chose est due, qu'un fait existe. | *Loi de crédence*, Déposition des témoins qui se bornaient à dire ce qu'ils présumaient, sans rien affirmer. | *Loi vilaine*, Celle qui concernait les gens de la campagne, les ouvriers, les gens de roture. | T. de jeux. *Loi de plein, de coin*, Conditions, au trictrac, pour faire son plein, pour prendre un coin.

LOIN, adv. (du lat. *longinque* ou *longinquus*, même signif.; on écrivait autrefois *loing*). A une grande distance dans l'espace. Bien *loin*. Je vais très-*loin*. Alexandre étendit très-*loin* ses conquêtes. Pourquoi tenter si *loin* des courses inutiles? (Racine.) Je m'en irai si *loin* que je n'entendrai parler ni d'eux ni de vous. (Diderot.) | Fig. Jamais peut-être on ne poussa plus *loin* l'exagération. Vous allez trop *loin* dans votre haine, madame, et vous m'éclairez sur des sentiments que, sans elle, j'eusse ignorés toute ma vie. (A. Lafont.) La philosophie ne va pas plus *loin* qu'à nous apprendre à supporter les maux. (Saint-Évremont.) | Fig. *Aller loin*, Signifie quelquefois Faire fortune, s'élever, arriver à de hauts emplois, à une brillante destinée. Ce jeune homme est laborieux et intelligent, il *ira loin*. On *va* bien *loin* guidé par une étoile amie. (H. Moreau.) | En mauvaise part, et dans un sens contraire. Ces vices vous *mèneront loin*, si vous n'y prenez garde, mon enfant. | *Aller loin*, S'étendre beaucoup. L'amour *va loin* quand il envahit le cœur. Jamais ton autorité n'*ira* plus *loin* que tes facultés réelles. (J. J. Rousseau.) | Porter à un haut degré, pousser loin. Les femmes *vont* plus *loin* en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'emportent sur elles en amitié. (La Bruyère.) | Fig. *Il est trop prodigue, il n'ira pas loin*, Il sera bientôt ruiné. | *Il est bien malade, il n'ira pas loin*, Il peut mourir bientôt. | Fig. et famil. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez*, Avoir peu de jugement, peu de lumières, peu de prévoyance. | *Il ne le portera pas loin*, Se dit d'un individu duquel on a à se plaindre et dont on a résolu de se venger. | Fig. *Rejeter, envoyer une chose bien loin*, La repousser, ne pas vouloir en entendre parler. Il me parla des dispositions à prendre pour s'assurer de l'héritage de son père et voulut me faire entrer dans le complot, mais je *rejetai bien loin*, et avec horreur, ses propositions. | Prov. *Pas à pas on va loin*, Si l'on marche toujours, même lentement, on finit par avancer et même par arriver. Il s'emploie au propre et au figuré. On dit également, dans le même sens : *Qui va doucement va loin*. | A une grande distance dans le temps. Il me parle de s'acquitter envers moi, dans dix ans; je trouve que c'est me remettre bien *loin*. Ce jour est encor *loin*. (Corneille.) | *De loin*, loc. adv. de lieu. D'une grande distance. Voir, parler, entendre, venir *de loin*. O mes chers enfants, le malheur ne m'est venu que *de loin*. (Bern. de St-Pierre.) Vous venez *de loin*; vous devez avoir de beaux mensonges à nous faire. On juge mal *de loin* les choses mêmes que l'on connaissait le mieux, quand on pouvait les observer de près. (Talleyrand.) *De loin* c'est quelque chose et de près ce n'est rien. (La Fontaine.) | Fig. et famil. *Voir venir quelqu'un de loin*, Deviner où il veut en venir, s'apercevoir de son intention, malgré les détours qu'il prend, dans ses démarches ou dans ses discours, pour y arriver. | Fig. *Voir de loin*, Avoir de la prévoyance, pressentir longtemps à l'avance ce qui doit arriver. Je ne sais point *prévoir* les malheurs *de* si *loin*. (Racine.) | *Revenir de loin, de bien loin*, Réchapper d'une grave maladie, ou de quelque grand danger, ou de quelque ancienne habitude. L'âme est enfin revenue à elle-même; elle *est revenue de bien loin*. (Bossuet.)

On *revient de* plus *loin* que les bornes des mondes,
De plus *loin* que l'enfer, *de* plus *loin* que la mort,
De plus *loin* que le fond des mers les plus profondes :
On revient de l'amour, et l'on revient plus fort!...
(A. DELVAU.)

| *La jeunesse revient de bien loin*, Se dit d'un jeune homme malade et duquel on ne désespère pas tout à fait. Cela fait voir que la sagesse *revient de loin* comme la jeunesse. (Mme de Sévigné.) | *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin*, Ne pas le connaître du tout. C'est la même expression proverbiale que : *Ne connaître quelqu'un ni d'Ève ni d'Adam*. | *Nous sommes parents, mais de loin*, A un degré très-éloigné. | *De loin*, D'un temps passé, il y a longtemps. Se souvenir du temps où l'on était heureux avec un cerf-volant, un dada, une toupie, c'est se souvenir *de loin*. | *Du plus loin, d'aussi loin que*, loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. *Du plus loin qu'*elle m'aperçut, elle accourut vers moi et m'embrassa. *D'aussi loin que* je le vis, je courus à sa rencontre. Ces locutions s'emploient aussi à propos du temps. *Du plus loin qu'*il m'en souvienne, vous étiez une belle jeune fille et moi un grand garçon bien niais; tout est bien changé maintenant, je suis trop dégourdi et vous êtes trop femme. | *C'est du plus loin qu'il me souvienne*, Se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé. | *Au loin*, loc. adv. de lieu. A une grande distance. Voir *au loin*. S'en aller *au loin*. Chasser *au loin*. Quand vous irez *au loin* chercher des aventures et récolter des chagrins, pensez à ceux que vous aurez laissés et qui vous regretteront toujours. (Duplessis.) La rive *au loin* gémit. (Racine.) | *Au plus loin*, A la plus grande distance possible. *Au plus loin* que mon regard put s'étendre, je n'aperçus rien et je revins, désespéré, sur mes pas. | *Loin à loin, de loin à loin, de loin en loin*, A de grandes distances, à de grands intervalles. Placer des statues *de loin à loin*. Planter des arbres *loin à loin*. On aperçoit une foule de petites maisons jetées dans la vallée, et, autour du lac, *de loin en loin*, des chalets. | Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Nous avons toujours continué de nous écrire *de loin à loin*. Il y a une chose profondément mélancolique dans les liaisons parisiennes; on se rencontre, on se rapproche, on se connaît, on s'aime, on s'estime, et cela pendant longtemps; puis, un beau jour, sans motif, sans raison, sans excuse, on se quitte, on ne se voit plus que lorsqu'on se rencontre, c. à d. *de loin en loin*; enfin on cesse tout à fait de se rencontrer, et tout est dit, c'est un adieu éternel! (Duplessis.) Pour combiner plus sûrement ma démarche, j'allai plusieurs fois, *de loin en loin*, examiner l'état des choses. (J. J. Rousseau.) | *Loin de*, loc. prépos. Elle a la même signification que *loin* adverbe, employé seul. *Loin de* la ville. *Loin d'*ici. Ils sont *loin* l'un *de* l'autre. Allez, *loin de* Paris, chercher le repos et le calme nécessaires à votre santé et à votre esprit. Je vis heureux dans une retraite charmante, fâché seulement d'être heureux *loin de* vous. (Voltaire.) *Loin du* sentier banal où la foule se rue. (V. Hugo.) | Fig. Nous sommes emportés à toute heure *loin de* nous. (Boileau.) Combien tout ce qu'on dit est *loin de* ce qu'on pense! (Racine.) De tous les sentiments des Espagnols, cette adoration pour le souverain est celui qui est le plus *loin de* nous, que j'ai le plus de peine à concevoir. (Edg. Quinet.) | *Être loin de son compte*, Se tromper dans son calcul, dans ses espérances, dans ses prétentions. | *Ils sont tous deux loin de compte, bien loin de compte*, Se dit de deux personnes qui ont une convention à passer, un marché à faire, et qui ne peuvent s'accorder sur leurs prétentions respectives. J'y mets de la bonne volonté, mais nous sommes encore, en vérité, trop *loin de compte*. | *Loin de* s'applique également au temps. Nous sommes encore *loin de* l'hiver. | *Loin de* se place quelquefois au commencement d'une phrase, par manière d'interjection. *Loin de* moi une pareille pensée! *Loin de* nous les héros sans humanité! *Loin de* moi l'idée de transiger avec le despotisme.

Loin de moi les mortels assez audacieux
Pour juger par eux-mêmes et pour voir par leurs [yeux!
(VOLTAIRE.)

| Dans ce sens, *loin* s'emploie quelquefois elliptiquement tout seul. *Loin*, bien *loin*, tristes pensées! (Malherbe.) *Loin* ces rimeurs craintifs! (Boileau.) *Loin* tous ces conquérants en ravages fertiles! (Delille.) | *Non loin de*, Près de. *Non loin de* là se trouvait une chaumière dont la cheminée fumait. Ils s'arrêtent *non loin de* ces tombeaux antiques. (Racine.) | *Être loin, bien loin de faire une chose*, N'être pas disposé à la faire, n'y pas songer, être dans des dispositions tout à fait contraires à celles qui pourraient porter à la faire. *Je suis loin de* m'enorgueillir du succès passager de quelques représentations. (Voltaire.) | *Bien loin*, ou simplement *loin*, avec la préposition *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conjonction *que* suivie d'un verbe au subjonctif, signifie Au lieu de, tant s'en faut. *Loin*

de vous remercier, je vous ferai des reproches. *Loin de* vous accabler, avec vous je soupire. (Voltaire.)

Hélas! *loin de* vouloir éviter sa colère,
La plus soudaine mort me sera la plus chère.
(RACINE.)

| Prov. *A beau mentir qui vient de loin*, Quand on revient d'un pays éloigné, d'une contrée inconnue, on peut raconter les choses les plus invraisemblables sans crainte d'être démenti. | *Loin des yeux, loin du cœur*, Les absents ont tort, on les oublie, on se refroidit à leur égard. | *Comme le bénitier, près de la porte et loin du cœur* (chœur), Se dit, par un jeu de mots, d'une personne qui n'est pas aimée. | *Près de l'église, loin de Dieu*, Se dit d'un homme qui loge près de l'église et qui n'est guère dévot. Les prêtres sont *près de l'église, loin de Dieu*.

LOING. Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le départ. de l'Yonne, et, après un cours de 130 kilom., se jette dans la Seine près de Moret. | *Canal du Loing*, Canal qu'alimentent les eaux de la rivière du même nom. Ce canal et ceux de Briare et d'Orléans mettent la Seine en communication avec la Loire.

LOINTAIN, AINE, adj. Ce qui est très-éloigné du lieu où l'on est, ou dont on parle. Pays *lointain*. Climats *lointains*. Peuples *lointains*. De *lointains* rivages. Des nations *lointaines*. Il était souvent occupé d'expéditions *lointaines*. Leurs reflets fugitifs, leurs murmures *lointains* font passer dans nos sens le calme et le doux sommeil, ami du sentiment confus de l'infini. (Bern. de Saint-Pierre.) Un bandeau rougeâtre marquait encore la trace à l'horizon *lointain* des monts de la Syrie. (Volney.)

Il s'égare à pas lent au penchant des vallées,
Et voit des derniers feux le ciel se colorer,
Et sur les monts *lointains* un beau jour expirer.
(A. CHÉNIER.)

| Éloigné du temps où l'on est ou dont on parle. Les siècles les plus *lointains*. Dans ces jours *lointains* où l'on n'ose descendre. (V. Hugo.) | S. m. Éloignement, ce qui est loin, mais toujours à la portée d'être vu. Ce n'est que dans un *lointain* immense que l'air se laisse apercevoir. (A. Martin.) Le goût des points de vue et des *lointains* vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J. J. Rousseau.) Voyez dans le *lointain* Capoue; elle a vaincu le guerrier dont l'âme inflexible résista plus longtemps à Rome que l'univers. (Mme de Staël.) | Fig. La vie est composée de mirages et de *lointains*. A chaque âge, à chaque période le *lointain* change. | Peint. Les plans les plus éloignés dans un tableau qui a pour sujet un paysage, ou dans celui dont le fond présente de longues lignes de perspective. Le *lointain* ne s'applique pas indistinctement aux objets placés à l'horizon; il ne s'emploie qu'à propos des plans, quels qu'ils soient, mais assez reculés pour que les objets paraissent plus ou moins plongés dans le vague de la perspective aérienne. Un beau *lointain*. Claude Lorrain, dans ses marines, et le Poussin, dans ses paysages, ont prouvé une admirable entente des *lointains*. Les *lointains* de Vernet sont vaporeux, ses ciels légers. (Diderot.)

LOINTAINETÉ, s. f. Éloignement, situation, état de ce qui est éloigné. Ce mot a vieilli.

LOIR, s. m. (pron. *loar*). Zool. Genre de rongeurs, classé par quelques naturalistes dans la famille des rats; placé par d'autres dans la famille des écureuils, avec lesquels il a de grandes analogies soit par ses caractères zoologiques, soit par ses habitudes. Ce genre renferme de jolis petits animaux au poil doux, à la queue touffue, au museau court et fin et au regard perçant. Les loirs sont des animaux nocturnes; avides de fruits, ils mangent aussi les œufs des oiseaux ou les petits qu'ils trouvent dans leur nid; ils font des provisions pour l'hiver, et passent la plus grande partie de cette saison roulés en boule dans leur terrier et engourdis comme les marmottes. On compte trois espèces de *loirs*. Le *loir commun* est gros comme un rat, gris cendré en dessus, blanc roussâtre en dessous; queue touffue dans toute sa longueur, oreilles courtes et presque rondes. Il habite le midi de l'Europe, où il niche dans le creux des arbres. Sa chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Le *loir* dit *lérot* est moins grand, gris brun en dessus, blanc en dessous. Il est très-commun en France, où il fait de grands ravages dans les espaliers. Le *loir muscadin*, de la taille d'une souris, est roux-cannelle en dessus, blanc en dessous; queue terminée par des poils longs et abondants. Il habite la lisière des bois et se tient sur les troncs des vieux arbres. Les *loirs* faisaient partie de la bonne chère chez les Romains; ils en élevaient en quantité. (Buffon.) Je fis la guerre aux *loirs*, j'en détruisis beaucoup, et le fruit n'en disparaissait pas moins; je guettai si bien qu'enfin je trouvai que le jardinier lui-même était le grand *loir*. (J. J. Rousseau.) | *Dormir comme un loir*, Dormir profondément et longtemps. | Fig. *Un loir*, Un paresseux. Vous ne me parlez plus de

Loir.

ce paresseux, de ce négligent, de ce *loir*, de cet ingrat qui passe sa vie à manger, à dormir et à oublier ses amis. (Voltaire.)

LOIR. Géogr. Rivière navigable de France qui prend sa source à Cernay (Eure-et-Loir), traverse les départements du Loir-et-Cher, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, et se jette dans la Sarthe près d'Angers, après un parcours de 250 kilom.

LOIR-ET-CHER. Géogr. Départ. du centre de la France, qui tire son nom de deux rivières qui l'arrosent, le Loir et le Cher; borné au N. par le départ. d'Eure-et-Loir, à l'O. par ceux de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, au S. par celui de l'Indre, à l'E. et au S. E. par ceux du Loiret et du Cher; 603,116 hect.; 275,757 habit.; chef-lieu, Blois. Ce départ. est formé d'une partie de l'Orléanais, d'une partie de la Touraine et de la plus grande partie de la Sologne. Le sol, généralement uni, n'offre que des collines basses et des vallées peu profondes. Au N. et au centre, sol fertile : grains, vin, légumes, fruits, chanvre; au S., landes, marais, d'où sortent des exhalaisons nuisibles, et qu'habite une population misérable. Il y a dans le Loir-et-Cher passablement de prés et beaucoup de bois, dont les essences dominantes sont le pin, le chêne, le charme et le châtaignier. Bêtes fauves, loups, renards, gibier abondant. Gros bétail, moutons, volaille, poissons. Quelques usines à fer; draps, papier, cotonnades, gants, sucre de betterave, vinaigre, verre, etc. Le Loir-et-Cher est divisé en trois arrondissements (Blois, Romorantin, Vendôme), 24 cantons, 297 communes. Ronsard, le poète, et Papin, l'inventeur de la machine à vapeur, sont nés dans ce département.

LOIRE. Géogr. (pron. *loar*). Rivière de France qui prend sa source au mont Gerbier-le-Joux, dans l'Ardèche, arrose les départ. de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Allier, de Saône-et-Loire, du Cher, de la Nièvre, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, et se jette dans l'océan Atlantique à Saint-Nazaire, après un cours d'environ 1,000 kilom. Ses principaux affluents sont l'Allier, le Cher, l'Indre, la Vienne et la Mayenne. Les rives de la Loire sont agréables et bordées de riantes campagnes, surtout dans sa partie inférieure; mais elle est sujette à de fréquents débordements. Pour parer à ces débordements, on a creusé un canal latéral qui longe la rive gauche du fleuve, depuis le canal du Centre jusqu'à celui de Briare. Cette facilité de la Loire à déborder indique un lit peu profond; en effet, malgré les levées qui resserrent son lit et réunissent les eaux en temps de sécheresse, la navigation de la Loire est rendue très-difficile par les sables que charrie ce fleuve et qui forment des bancs fixes ou mouvants. Dans notre histoire, la Loire, limite de l'Aquitaine, a longtemps divisé la France en deux grandes contrées, distinctes de mœurs, d'institutions et d'intérêts. | *Département de la Loire*. Un des départements de l'intérieur, entre ceux de la Haute-Loire, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de l'Isère; 464,405 hect.; 537,108 habit.; chef-lieu, Saint-Étienne. Il est formé du Forez et d'une partie du Beaujolais et du Lyonnais. On y trouve beaucoup de montagnes; le fer, le plomb, la houille y abondent, ainsi que le marbre, les pierres à fusil et à aiguiser. Quelques massifs de forêts, composés surtout de pins, sapins et hêtres, fournissent beaucoup de térébenthine, de goudron et de résine. Les principales productions agricoles sont le vin, le chanvre, les légumes, les fruits, les marrons; peu de grains. L'industrie y est très-active et presque rivale de celle d'Angleterre : on y trouve de nombreuses usines à fer, d'où sortent de bons aciers, de belles armes, de bonnes limes, etc.; on y fabrique aussi une grande quantité d'étoffes de soie, de laine et de coton, surtout à Saint-Étienne et à Roanne. Les mines de houille sont un des principaux éléments de prospérité du pays. Le départ. de la Loire est divisé en trois arrondissements (Montbrison, Roanne, Saint-Étienne), 30 cantons et 323 communes. | *Département de la Haute-Loire*. Il est situé entre ceux de la Loire et du Puy-de-Dôme au N., de la Lozère au S., de l'Ardèche à l'E., du Cantal à l'O.; 495,784 hect.; 312,661 habit.; chef-lieu, le Puy. Il a été formé d'une partie du Languedoc (Velay, Gévaudan, et partie du Vivarais). C'est dans ce département que se trouvent les sources de la Loire. Deux grands cours d'eau, la Loire et l'Allier, y coulent dans le même sens et reçoivent de nombreux affluents; sol volcanique; le climat est très-variable, froid et exposé à de violents orages. Les productions naturelles peuvent se résumer ainsi : abondance de menu gibier et de poissons; flore très-riche, très-remarquable en espèces variées; grandes forêts de pins, de sapins, de hêtres et de chênes; mines de houille, de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine; marbres statuaires et autres; pierre meulière et pierre de taille, plâtre, etc. Beaucoup de grains, vin, fruits, légumes; bestiaux, moutons, mulets. L'industrie manufacturière et commerciale est pauvre et sans développement; il y a une émigration annuelle et temporaire d'ouvriers. La Haute-Loire est divisée en trois arrondissements (Brioude, le Puy, Yssingeaux), 28 cantons et 262 communes. | *Département de la Loire-Inférieure*. Département de l'ouest de la France, dans l'ancienne Bretagne, borné au N. par les départ. du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, à l'E. par le départ. de Maine-et-Loire, au S. par celui de la Vendée, à l'O. par l'Océan; 706,285 hect.; 598,598 habit.; chef-lieu, Nantes. Beaucoup de collines peu élevées; lac de Grand-Lieu, récemment desséché; marais salants. Fer, étain, antimoine, houille, marbre, aimant, quartz vitreux, kaolin, tourbe, etc. Sarrasin et autres grains, lin, fruits à cidre, légumes, vin. Gros et menu bétail, abeilles. Usines à fer et à cuivre; fonderies, outils de fer, fonte, acier; câbles et chaînes en fer; canons; tissus de fil et de coton de toutes espèces; bonneterie, chapellerie; eau-de-vie, produits chimiques, verreries; chantiers de construction; grande pêche; armement pour Terre-Neuve. Très-grand commerce maritime. La Loire-Inférieure est divisée en cinq arrondissements (Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf, Savenay), 45 cantons, 213 communes.

LOIRET. Géogr. Petite rivière formée par l'eau que jettent deux gouffres, appelés le *Bouillon* et l'*Abîme*, situés à 5 kilom. d'Orléans, au midi, dans le parc du château de la Source. Cette petite rivière offre une particularité assez singulière : à droite, un autre gouffre, appelé le *Gèvre*, lui envoie ses eaux sous le nom d'*Huy*; mais, pendant une partie de l'année, au lieu de les recevoir, il remonte avec elles pour se précipiter dans le Gèvre. Le cours du Loiret n'est que de 12 kilom., et, comme il ne gèle jamais en hiver, sa partie inférieure sert de gare aux bateaux d'Orléans. Il donne son nom au département ci-dessous. | *Département du Loiret*. Formé de la partie nord de l'ancien Orléanais et d'une petite portion du Berry, il est borné au N. par les départ. de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, à l'O. par celui d'Eure-et-Loir, au S. par ceux du Loir-et-Cher et du Cher, au S. E. par celui de la Nièvre, à l'E. par celui de l'Yonne; 675,191 hect.; 357,110 habit; chef-lieu, Orléans. Pays entièrement plat, sauf quelques collines peu sensibles qui séparent le bassin de la Loire de celui de la Seine. Sol gras et riche, excepté au S. O., où commence la Sologne. Belles forêts à l'E. et au S. Le Loiret produit et exporte grains, vins, vinaigres, eaux-de-vie, safran, moutarde, laine, beurre, graines, etc. Gros et menu bétail. Indus-

trie : lainages, bonneterie, raffinerie de sucre, poterie, tannerie, parcheminerie, papeterie, etc. Grand commerce de transit et autres. Le Loiret est divisé en quatre arrondissements (Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers), 31 cantons, 349 communes. Parmi les hommes remarquables auxquels ce département a donné naissance, on cite Jean de Meung, l'amiral Coligny et le géomètre Poisson.

LOISEL (ANTOINE). Jurisconsulte, né à Beauvais en 1536, mort à Paris en 1617. On a de lui un grand nombre d'ouvrages qui font autorité, et entre autres les *Institutes coutumières*.

LOISIBLE, adj. (pron. *loazible*; du lat. *licet*, il est permis). Qui est permis. Cela n'est pas *loisible*. Que cela soit *loisible* ou non, il ne s'en soucie guère. Il est *loisible* de prendre des étoffes au Levant, mais non pas de s'y faire circoncire. (Balzac.) | Il signifie aussi Qui a le loisir de. Je vous promets de m'occuper de cette affaire, si toutefois cela m'est *loisible*, ce dont je ne puis guère répondre, en présence des soucis et de la responsabilité de ma vie quotidienne. (Ch. Nodier.) Il ne m'est pas *loisible* de venir.

LOISIR, s. m. (pron. *loazir*; du lat. *otium*, repos, oisiveté, dont on a fait *oisir*, puis, en préposant l'article, *loisir*). Temps qui reste à dépenser après une besogne terminée, après un devoir accompli. Avoir du *loisir*. Je n'ai pas un moment de *loisir*. Jour d'un doux *loisir*. Donner, prendre du *loisir*. | A proprement parler, il n'y a pas, il ne doit pas y avoir de loisir dans l'existence humaine, sagement et honnêtement entendue. L'homme est condamné, par la loi même de son bonheur, à un labeur incessant; il n'a le droit de se reposer qu'au terme suprême; mais jusqu'à ce moment il doit remplir son existence, ne jamais la livrer aux hasards ni aux envahissements de la paresse, et, sous prétexte de loisir, laisser son âme en proie aux rêveries sans but, parce que la rêverie est une torpeur, un engourdissement, une démission, pour ainsi dire, de la pensée active, et qu'elle peut conduire à l'état d'atrophie de l'individu tout entier. A côté de la besogne individuelle, il y a la besogne générale, il y a le labeur social, auquel il faut se mêler, sous peine de mal, de peine et de honte, sous peine, arrivé au bout de sa vie, de récapituler avec amertume les jours perdus et les heures infécondes, et de les trouver trop nombreux. Ce qui fait les bonheurs austères et les joies sans mélange, ce sont les loisirs bien employés. Ainsi, la bienveillance et le dévouement, utilement exercés, sont un noble délassement du cœur, comme l'étude est un noble délassement de l'esprit. Aller porter une parole amie à un infortuné, une part de son salaire aux malheureux, aller visiter les merveilles de l'art et de l'industrie, aller entendre et voir les merveilles de la nature, communier avec toutes les grandes idées, se mettre en contact avec tous les grands spectacles, voilà les loisirs utiles, bons et intelligents. La vie ainsi remplie, on n'a point de regrets lorsque la mort vient fermer, même brusquement, le livre dont vous n'avez oublié de lire aucune page. (A. D.) J'abuse trop, seigneur, d'un précieux *loisir*. (Corneille.) Le matin, chacun vaque à ses fonctions, et il ne reste de *loisir* à personne pour aller troubler celles des autres. (J. J. Rousseau.) Le charme des doux *loisirs* est le fruit d'une vieillesse laborieuse. (Id.) Nos *loisirs* sont plus doux par nos amusements. (Voltaire.) On devient célèbre parce qu'on a été maître d'un grand *loisir*, et l'on perd ce *loisir* si précieux parce que l'on est devenu célèbre. (Fontenelle.) On a toujours du *loisir* quand on sait s'occuper. Un homme entre deux âges ne doit pas avoir assez de *loisir* pour se choisir une compagne.

Le travail est toujours le père du plaisir;
Je plains l'homme accablé du poids de son *loisir*.
(VOLTAIRE.)

| État dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut. Des problèmes qui n'étaient destinés qu'à amuser le *loisir* des écoles et la vanité des sophistes. (Massillon.) Nous ne gagnerions à nous marier que le *loisir* de nous quereller à notre aise, et ce n'est pas là une partie de plaisir bien touchante. (Marivaux.) | Quelques poètes ont heureusement emprunté à un vers bien connu de Virgile : *O Melibœe, deus nobis hæc otia fecit*, cette locution : *Faire du loisir à quelqu'un*, c. à d. Lui procurer une position exempte de soucis, lui offrir un bonheur tranquille, comme celui offert par Auguste à Virgile. Les révolutions *font des loisirs* aux hommes d'État en les mettant hors de cadre et de service; mais ils ne savent pas en profiter. (A. Delvau.)

Le villageois revient habiter sa chaumière;
La paix a ramené les champêtres plaisirs;
Un ami des humains nous a fait ces *loisirs*.
(CHÉNIER.)

| Espace de temps suffisant pour faire commodément une chose. Je n'ai pas assez de *loisir* pour m'occuper de votre affaire. | Famil. *Il est bien de loisir, il faut qu'il ait bien du loisir de reste*, Se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles ou qui se mêle d'affaires qui ne le concernent pas. | *A loisir*, loc. adv. A son aise, à sa commodité, sans se presser. Laissez-moi ces pièces, je les examinerai *à loisir*. Vous ferez cela tout *à loisir*. Je mange tout *à loisir*. (La Fontaine.) Réfléchissez *à loisir* sur le parti que je vous propose. (J. J. Rousseau.) Vous pouvez *à loisir* faire des vœux pour elle. (Racine.) On aime vite, hélas! et l'on hait *à loisir*. (A. D.) | On dit également : *A mon loisir, à votre loisir, à son loisir*, pour *je le ferai à mon loisir, faites-le à votre loisir*. | *Il s'en repentira à loisir*, Se dit d'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il se repentira longtemps. *On se repent à loisir* des engagements faits à la hâte. (Mme Puysieux.) | Famil. *Il n'a pas même le loisir de se moucher, d'être malade*, Il a tant d'occupations qu'il ne peut pas même songer aux nécessités impérieuses de l'existence. | Synonymes : LOISIR, OISIVETÉ. Le *loisir* est un temps de liberté dont on peut disposer pour agir ou ne pas agir, c'est comme une halte dans le travail; l'*oisiveté* est un temps d'inaction et de paresse; c'est l'abus du loisir.

LOKE. Mythol. Génie du mal chez les anciens Scandinaves. Il était le fils de Laufaya et du géant Farbante. Enchaîné par les Ases sur un rocher, dans les enfers, il doit un jour recouvrer la liberté et anéantir le monde.

LOKMAN. Le plus ancien fabuliste que l'antiquité nous présente après Vischnou-Sarma. Il est appelé le *sage Lokman*. On ignore l'époque où il vivait et florissait; mais il est certain que son nom était en vénération chez les Arabes dès avant l'hégire, puisque Mahomet emprunte son autorité pour appuyer ses opinions religieuses, et qu'il lui consacre le chapitre 31e du Coran, où Dieu parle en ces termes : « Nous avons donné la sagesse à Lokman. » On croit qu'il fut pasteur et esclave comme Ésope, qui fut aussi appelé le *sage Ésope*. On prétend qu'il fut roi; qu'il composa alors ses *Apologues*, ses *Paraboles* et ses *Pensées morales*, qui s'élevaient à dix mille, et qui « valaient chacune l'univers entier. » Lokman est bien plutôt une incarnation de la sagesse qu'un sage. C'est un livre plutôt qu'un homme, et certains écrivains prétendent qu'Ésope et Lokman ne sont qu'un seul personnage.

LOLLARD (WALTER). Hérésiarque qui prêcha en Allemagne et se fit un grand nombre de partisans en Autriche, en Bohême, etc. Sa doctrine abolissait la messe, les sacrements, l'ordination des prêtres, niait l'intercession des saints, prêchait la pauvreté et combattait même le mariage. Lollard compta jusqu'à vingt mille disciples; il prépara par ses prédications celles de Jean Huss en Bohême et de Wicleff en Angleterre. Condamné par le tribunal de l'inquisition, il fut brûlé vif à Constance, en l'année 1422. Exécration sur les prêtres ses bourreaux!

LOM, s. m. Figure de dragon à cinq ongles qui se place dans les armes de Fo-hi, fondateur de l'empire chinois, et qui sert d'estampille aux étoffes que les Chinois fabriquent pour l'empereur.

LOMA, s. m. Ornithol. Nom donné à la membrane qui, dans certaines espèces d'oiseaux, s'étend le long de chaque côté des doigts.

LOMATIE, s. f. Bot. Genre de la famille des protéacées, renferme des arbrisseaux de l'Australie et de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, entières, à fleurs en grappes terminales, jaune de soufre ou blanchâtres. L'espèce la plus connue est la *lomatie des teinturiers*, dont les semences donnent une bonne couleur rouge.

LOMBAGO, s. m. Pathol. V. LUMBAGO.

LOMBAIRE, adj. (pron. *lonbère*; du lat. *lumbaris*, fait de *lumbus*, rein). Anat. Qui appartient aux lombes. Muscles *lombaires*. Vertèbres *lombaires*. Nerfs *lombaires*. La région *lombaire* porte le nom de *râble* dans les animaux quadrupèdes. (Pelletan.) On a vu quelquefois le muscle carré *lombaire* se déchirer à la suite de violents efforts, et donner lieu à de vastes dépôts purulents. (Id.) | *Plexus lombaire*, Plexus formé par la réunion des branches antérieures des cinq nerfs lombaires. | *Artères lombaires*, Vaisseaux nés de l'aorte abdominale, directement de sa partie latérale et postérieure, et ordinairement au nombre de quatre. Ces artères sont assez analogues aux *artères intercostales*, mais elles diffèrent par un volume plus grand. Elles sont placées dans la gouttière que présente le corps de chaque *vertèbre lombaire*; et présentent beaucoup de variétés dans leur nombre, leur mode d'origine et leur distribution. | *Lombaire interne*, Le grand psoas. | *Lombaire externe*, Le carré des lombes. | S. f. La *lombaire*, La vertèbre lombaire. | Ornithol. *Plumes lombaires*, Celles qui garnissent les lombes de l'oiseau.

LOMBARD, ARDE, adj. et s. Peuple de race germanique ou scandinave qu'on appela d'abord *Langobard*, nom composé de *lang*, long, et *baert*, barbe, dont, par contraction, on a fait *lombard*; ou de *long bard*, arme favorite de ce peuple, et qui était une espèce d'arme de hast. Les Lombards, d'abord établis en Scandinavie, vinrent ensuite habiter la rive gauche de l'Elbe. Défaits par les Romains, ils reparurent sur l'autre rive, et, partisans d'Arminius, qui combattait pour la liberté de la Germanie, ils se distinguèrent par leur bravoure dans la guerre que ce chef soutint contre Maroboduus. Poussés vers le Sud comme tous les peuples du Nord dans leurs migrations, ils passèrent au VIe siècle en Italie, sous la conduite de leur roi Alboin, chef redoutable et redouté, qui marquait son passage à travers l'Europe par le pillage et la dévastation. La ville de Pavie seule osa résister à ces envahisseurs. Alboin en fit le siége, qui dura trois ans; mais enfin elle céda au nombre et à la force. Les Lombards y entrèrent et y restèrent. Après Alboin, les principaux chefs des Lombards prirent le titre de *ducs*, et son royaume fut divisé en trente-cinq duchés. Au VIIIe siècle, Rome, irritée contre les empereurs iconoclastes de Constantinople, voulut reconquérir sa liberté. Luitprand, roi lombard, profita de cette occasion pour s'emparer de plusieurs villes romaines. Son successeur, Astolphe, ravagea Rome et ne céda qu'à Pépin, appelé en Italie par les papes Zacharie et Étienne; mais Pépin étant retourné en France, Didier, autre duc lombard, recommença ses excursions, s'empara de l'exarchat de Ravenne, et chercha à réunir l'Italie sous son sceptre. Charlemagne descendit en Italie, assiégea la ville de Pavie et fit Didier prisonnier. Ainsi finit la domination lombarde, après 206 ans de durée. On compte trente-trois rois lombards, depuis Alboin, le premier, jusqu'à Didier, le dernier. | Qui a rapport, qui appartient à la Lombardie ou à ses habitants. Royaume *lombard*. Cité *lombarde*. Coutumes *lombardes*. Mœurs *lombardes*. Lettres *lombardes*.

J'ai fait pendre les chefs des sept cités *lombardes*.
Albert l'Ours m'opposait dix mille hallebardes;
Je le brisai; mes pas sont dans tous les chemins.
(V. HUGO.)

| *Écriture lombarde, caractères lombards*, Se dit de l'écriture romaine altérée par les Lombards. | Nom générique sous lequel on désignait, au moyen âge, les commerçants italiens qui, vers la fin du XIIe siècle, vinrent s'établir en France et en Allemagne, où ils faisaient particulièrement le trafic des métaux précieux et des denrées de l'Inde. | Il était synonyme d'*usurier*, de *juif*, dans la mauvaise acception qu'on donne aujourd'hui à ce nom, parce que ces commerçants prêtaient sur gages, à grosse usure. Le *Livre de la Taille de Paris sous Philippe le Bel* y mentionne deux cent cinq Lombards, dont le plus grand nombre est marqué comme exerçant le métier de changeurs ou de banquiers. Du reste, les rois les traitaient avec autant de rigueur que les juifs; Charles IV les chassa de France, après s'être toutefois emparé de leurs biens. Une rue de Paris était uniquement occupée par eux; elle portait leur nom, qu'elle conserve encore, la *rue des Lombards*, occupée aujourd'hui principalement par des droguistes. Ces financiers, connus sous le nom de *Lombards*, ne tardèrent pas à montrer un génie fertile en inventions frauduleuses. (Raynal.) Saint-Jacques de la Boucherie était la paroisse des bouchers et des *Lombards*, de l'argent et de la viande. (Michelet.) | La qualification de *Lombard* se prenait presque toujours en mauvaise part et signifiait, tantôt Lâche : Ne pas fuir comme un *Lombard*; tantôt Traître, trompeur : Il y a du *Lombard* là-dessous. | *Boucon de Lombard*, Mets empoisonné. | Prov. *Patience de Lombard*, La patience qui fait supporter les maux sans remède. | Hist. S'est dit aussi, au moyen âge, des *gibelins*, en Italie. | *République lombarde*, République formée dans le Milanais en 1796, et qui est plus connue sous le nom de *République cisalpine*. | Anc. législat. *Droit lombard* ou *code lombard*, Loi des Lombards, par Rotharis, en 643. | Anc. jurisp. *Lettres lombardes*, Lettres de chancellerie accordées aux Lombards et Italiens qui voulaient trafiquer et tenir banque en France. | Beaux-arts. *École lombarde*, Les peintres qui ont fleuri dans la Lombardie. L'*école lombarde*, dont le Corrége est le père, excelle surtout dans la nature, mais dédaigne un peu trop l'étude du costume. Les Carrache fondèrent la *seconde école lombarde*, connue sous le nom d'*école de Bologne*. Les peintres de l'*école lombarde*, qui ont d'ailleurs si naïvement représenté la nature, ont

manqué de science en ce point : ils ont peint le grand-prêtre des Juifs comme un pape.

LOMBARD, s. m. Établissement autorisé par plusieurs villes pour faire des prêts sur gages. A la fin du XIIe siècle, un grand nombre de marchands de Lombardie vinrent établir des maisons de prêt à Paris, dans la rue qui porte leur nom. C'est l'origine des *monts-de-piété*. Depuis, dans différents pays, on a nommé *lombards* les établissements de ce genre.

LOMBARDIE. Géogr. Contrée d'Italie qui comprend, à proprement parler, le bassin du Pô, et qui tire son nom des Lombards, qui y fondèrent, vers le milieu du Ve siècle, un royaume divisé en Lombardie transpadane et cispadane, et composé des États de Venise, des provinces de Milan, de Mantoue, du Piémont, de Modène, Reggio, Parme, Plaisance et Lodi. Les traités de 1815 avaient ressuscité le nom oublié de *Lombardie*, et fondé le royaume lombardo-vénitien, qui comprenait les États de la république de Venise, l'ancien duché de Milan et la principauté de Mantoue. Il était divisé en deux gouvernements : la *Lombardie* proprement dite, capitale Milan, et la *Vénétie*, capitale Venise. La Lombardie proprement dite répond à peu près à l'ancien duché de Milan. Elle compte environ 3,000,000 d'habit. Elle se divise en provinces qui tirent leurs noms des villes qui en sont les chefs-lieux : Milan, Côme, Sondrio, Pavie, Bergame, Brescia, Crémone. Ses principales rivières, affluents du Pô qui la baigne au S., sont le Tessin, l'Olona, l'Adda et le Mincio. Elle renferme plusieurs grands lacs : lac Majeur, de Côme, d'Idro, d'Iseo, de Garda, et elle est sillonnée par de nombreux canaux. Le climat, froid dans les régions montagneuses, est chaud dans les plaines, et généralement salubre. Le sol est presque partout d'une grande fertilité, qui est encore augmentée par une culture très-soignée, ce qui fait de tout ce pays un jardin délicieux. Les principaux produits sont les céréales, le maïs et surtout le riz; on y cultive aussi avec succès le chanvre, le lin, les plantes oléagineuses, l'olivier, le citronnier, l'oranger, le grenadier, etc.; les pâturages, nombreux et excellents, nourrissent beaucoup de bestiaux. Élève des abeilles et des vers à soie. Riches mines de cuivre, de fer, de plomb, de houille, d'alun; carrières de marbre, d'albâtre, etc. Industrie : soieries, draps, lainages, cotons imprimés, fils et toiles de lin; verreries, papier, chapellerie, poterie, fromages, ouvrages en *paille d'Italie*, etc. En 1848, la Lombardie, aidée du Piémont, tenta de s'affranchir; mais, après la défaite de Novare (23 mars 1849), elle retomba sous le joug de l'Autriche. Enfin, en 1859, à la suite de la brusque invasion des Autrichiens dans le Piémont, l'empereur d'Autriche, vaincu à Magenta et à Solférino par l'armée franco-sarde, se vit forcé, par la convention de Villafranca (12 juillet), d'abandonner la Lombardie à Napoléon III, qui la céda aussitôt au roi de Sardaigne. Elle est actuellement comprise dans le nouveau royaume d'Italie. | *Congrégation de Lombardie*, Congrégation qui appartenait à l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et qui fut fondée, vers 1432, par Jean Roch, Pozzei de Pavie, Jean de Navarre et Grégoire de Crémone.

LOMBARDIQUE, adj. Géogr. et hist. Qui appartient aux anciens Lombards. Usages *lombardiques*. Coutumes *lombardiques*. | Diplomat. S'emploie particulièrement pour désigner l'écriture romaine altérée par les Lombards, qui eut cours en Italie depuis le VIIe siècle jusqu'au commencement du VIIIe. L'écriture lombardique admet une foule de formes différentes en usage aux diverses époques. | Substantiv. *Lombardique* capitale, bariolée, historiée, bombée, demi-tranchée, etc. *Lombardique* à volute, en zigzag, etc. *Lombardique* ombrée.

LOMBARDISME, s. m. Façon de parler particulière aux habitants de la Lombardie.

LOMBARD-VÉNITIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et aux États de Venise. | *Royaume lombard-vénitien*. Royaume d'Italie formé en 1815, comprenant les États de la république de Venise, l'ancien duché de Milan et la principauté de Mantoue. | On dit aussi *Lombardo-Vénitien*.

LOMBES, s. m. pl. (du lat. *lumbus*, même signif.). Anat. Région postérieure du tronc depuis le dos jusqu'aux hanches, chez l'homme; chez les animaux quadrupèdes, les *lombes* portent le nom de *râble*. Ils sont formés par la peau, le tissu cellulaire, des muscles, des vaisseaux, des nerfs et des vertèbres. La peau est moins dense que celle du dos. Dans le tissu cellulaire sous-cutané, on rencontre ordinairement une assez grande quantité de graisse. C'est dans les muscles et les aponévroses des lombes que siége le *lumbago*, espèce de rhumatisme accompagné d'une douleur plus ou moins aiguë, qui empêche de se mouvoir et de se courber.

LOMBEZ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gers); 1,694 habit. Distilleries; commerce de bestiaux, cuirs, grains et laines. Les États de Comminges s'assemblaient autrefois à Lombez.

LOMBO-ABDOMINAL, adj. et s. m. (du lat. *lumbus*, lombe; *abdomen*, ventre). Anat. Nom du muscle transverse du bas-ventre, ainsi appelé parce qu'il s'étend des apophyses transverses des quatre vertèbres supérieures des lombes à la ligne blanche. Ce muscle est large, mince, irrégulièrement quadrilatère, situé au-dessous du muscle petit oblique abdominal. Il resserre la cavité du bas-ventre et presse les viscères qui s'y trouvent.

LOMBO-COSTAL, adj. et s. m. (du lat. *lumbus*, lombe; *costa*, côte). Anat. Nom donné au muscle dentelé postérieur inférieur, ainsi appelé parce qu'il s'étend entre les apophyses épineuses des trois vertèbres supérieures des lombes et les quatre dernières fausses côtes. Muscles *lombo-costaux*.

LOMBO-HUMÉRAL, adj. et s. m. (du lat. *lumbus*, lombe; *humerus*, épaule). Anat. Nom du muscle grand dorsal, ainsi appelé parce qu'il s'étend des lombes jusqu'à la partie antérieure du bord postérieur de la gouttière bicipitale, au-dessous de la petite tubérosité de la partie supérieure de l'humérus.

LOMBO-SACRÉ, adj. et s. m. Anat. Nom du rameau nerveux fourni par la branche inférieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin au devant du sacrum, fournit le nerf fessier et s'unit au plexus sciatique.

LOMBOYER, v. a. Technol. Faire épaissir l'eau mère dans les salines. On *a lomboyé* les grands canaux.

LOMBRIC, s. m. (pron. *lonbrik*; du lat. *lumbricus*, même sens). Zool. Genre d'annélides, type de

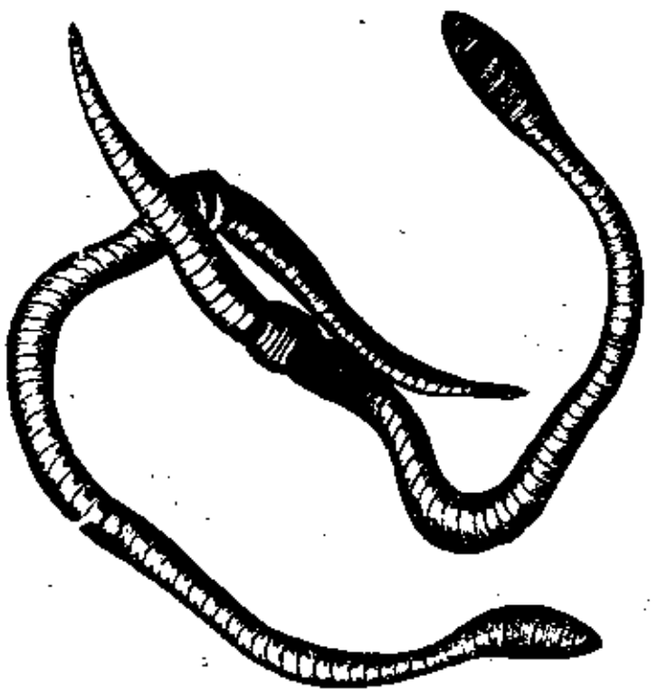

Lombric.

la famille des lombricinés. Leur corps est cylindrique, annelé, long de quinze à vingt centimètres, ayant les articulations garnies de cils courts ou d'épines très-petites, à peine sensibles, la bouche simple, presque terminale, non accompagnée de tentacules. Il est un peu plat en dessous, rouge, enduit, à la surface de la cuticule, d'une humeur qui facilite sa marche, laquelle a lieu au moyen de la contraction de ses anneaux. Il est généralement formé d'une centaine d'anneaux et peut en avoir jusqu'à 240. Le lombric vit en terre, y passe l'hiver, et s'y fabrique des conduits au moyen d'une trompe qui termine son corps et au-dessus de laquelle se trouve sa bouche; il se nourrit de molécules terreuses, qu'il rend en cylindres contournés. Il se montre en abondance après la pluie, et quelquefois il est phosphorescent. Ce ver est hermaphrodite avec réciprocité, comme disent les naturalistes; il s'accouple hors de terre et est ovipare, d'après Rédi, qui lui a trouvé jusqu'à deux cents œufs en deux paquets. On dit qu'il peut supporter un jeûne de huit à neuf mois. Lorsqu'on coupe ce ver, les tronçons redeviennent des vers entiers au bout de trois à six mois, d'après les expériences de Réaumur et de Bonnet. Les lombrics affectionnent les terres grasses, comme celles qui entourent les trous à fumier, les couches de nos jardins, etc. Ils sont recherchés par les pêcheurs, auxquels ils fournissent un appât dont les poissons sont très-friands. La taupe, les oiseaux, des mollusques et beaucoup d'autres animaux en font leur nourriture. On les appelle communément *Vers rouges* ou *Vers de terre*. *Lombric* vermiculaire. *Lombric* des sables. *Lombric* hérissé. Le *lombric commun* atteint quelquefois trente centimètres de longueur. | Espèce d'ascaride qu'on rencontre fréquemment dans les intestins des hommes et des animaux. On l'a confondue avec le ver de terre à cause de leur ressemblance, mais à tort, car leurs caractères génériques et spécifiques sont fort distincts. Lorsque les *lombrics* sont peu abondants dans le corps de l'homme et des animaux, ils ne causent pas d'indisposition marquée; mais dans le cas contraire, ils donnent lieu à des accidents graves et quelquefois à la mort. O[illegible] détruit par la médication de Raspail. | Erpét. E[illegible] serpent du genre orvet.

LOMBRICAIRE, s. [illegible] (pron. *lonbrikère*). Bot. Genre de la famille des algues, section des fucacées.

LOMBRICAL, ALE, adj. (du lat. *lumbricus*, ver de terre). Zool. Qui ressemble à un lombric. | Anat. Il se dit de quatre petits muscles de la main et du pied qui, situés le long du bord des tendons des fléchisseurs communs, s'attachent à l'extrémité des phalanges des quatre derniers doigts.

LOMBRICIFORME, adj. (du lat. *lumbricus*, lombric, ver; *forma*, forme). Qui a la forme d'un lombric, d'un ver. | S. m. pl. Famille de l'ordre des holothurides apodes, comprenant ceux de ces animaux qui, par la forme de leur corps, se rapprochent des lombrics. Les *lombriciformes*.

LOMBRICINÉS, s. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des annélides, à laquelle le genre lombric sert de type. Cette famille renferme aussi le genre *hypogéon*.

LOMBRICITE, s. f. Pétrification imitant les lombrics. Les *lombricites* du Muséum.

LOMBRICOÏDE, adj. et s. (du lat. *lumbricus*, lombric; du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un lombric. | L'*ascaride lombricoïde*, Ascaride qui se trouve dans l'intestin de l'homme, dit vulgairement *ver des enfants*. | Substantiv. Le *lombricoïde*. Rosen distingue fort bien le ver du *lombricoïde*, qu'il connaît aussi. (Mérat.)

LOME, s. m. Ornithol. Nom donné au plongeon à rouge gorge. Les *lomes* hantent les marécages.

LOMENTACÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure du milieu ne se ramifie que pour donner naissance au limbe, mais se coupe d'espace en espace par des ramifications, de manière à faire paraître la feuille comme si elle était formée de plusieurs feuilles placées bout à bout. | Il se dit aussi d'une gousse formée par une feuille carpellaire pliée en deux sur elle-même et qui paraît formée de plusieurs pièces. | S. f. pl. Famille de légumineuses de la tribu des césalpinées, comprenant celles dont les fleurs sont régulières. | Crucifères dont les fruits se divisent transversalement en articles monospermes. Les *lomentacées*.

LONCHITE, s. f. (du gr. λόγχη, lance). Bot. Genre de fougères. Les bois abondent en *lonchites*.

LONDONDERRY. Géogr. Ville et port d'Irlande, chef-lieu du comté de même nom, à 200 kilom. N. O. de Dublin; 15,000 habit. Évêchés catholique et anglican; belle cathédrale, hospice d'aliénés. Commerce important surtout avec Liverpool. Pêche, armements pour celle du hareng et de la morue. | Le comté de Londonderry, dans la province d'Ulster, est borné au N. par l'océan Atlantique, au S. par le comté de Tyrone, à l'E. par celui d'Antrim, à l'O. par celui de Donnegal; 65 kilom. sur 35; 222,416 habit. L'agriculture y est très-florissante.

LONDONNIEN, IENNE, s. et adj. Géogr. Habitant de Londres; qui appartient à Londres ou à ses habitants. La circulation *londonnienne*.

LONDRES. Géogr. Capitale de la monarchie britannique, dans le comté de Middlesex, la plus importante cité du monde et la plus grande ville de l'Europe; sur les deux rives de la Tamise, à 69 kilom. de l'embouchure de ce fleuve; superficie, environ 200 kilom. carrés; 2,500,000 habit. La ville n'étant pas entourée de murs, on y comprend de vastes faubourgs et même des villages contigus. On y compte 125 églises paroissiales, 120 chapelles anglicanes, 40 temples d'autres cultes chrétiens, 13 théâtres, 14 prisons, 98 hôpitaux. Londres se divise en six parties principales : au centre, la Cité; à l'ouest, Westminster et West-End; à l'est, East-End; au sud, Southwark; au nord, le quartier du Nord, nouvellement bâti et qui comprend plusieurs villages dans son enceinte. Cette ville a de beaux ponts, de vastes docks pour recevoir les navires et les marchandises, un grand nombre de squares, de parcs, de jardins publics; le tunnel, galerie construite sous la Tamise; un grand nombre d'édifices publics parmi lesquels on remarque : l'Hôtel de ville (*Guildhall*), le palais du lord-maire (*Mansion-House*), l'hôtel des Douanes (*Custom-House*), la cathédrale de Saint-Paul, la Tour (*Tower*), vieux château fort, vieille prison d'État où sont conservées les archives, et déposés les débris de l'*invincible Armada*, le palais Saint-James, l'abbaye de Westminster, etc., etc. Londres possède en outre un grand nombre d'établissements scientifiques, de mu-

sées, de galeries, de collections précieuses, entre autres celles des frises du Parthénon. L'industrie de cette cité formidable est très-variée, mais c'est surtout à l'extension prodigieuse de son commerce qu'elle doit son importance et sa suprématie. Elle est le siége de la Banque d'Angleterre, de la Compagnie des Indes, des sociétés de la mer du Sud, du Levant, de la baie d'Hudson, de la société africaine et de la société pour la pêche des harengs. | *Londres*, autrefois *Londinium*, existait antérieurement à l'invasion de César, et, quoique peu étendue, elle était considérée comme le siége principal du commerce de la Bretagne. Durant l'heptarchie, elle fut la résidence du roi d'Essex, c. à d. de la Saxe orientale. Les Danois la ravagèrent à plusieurs reprises; Alfred le Grand en fit la capitale du royaume vers la fin du IXe siècle, et lui octroya de grands priviléges qui furent confirmés par Guillaume le Conquérant. Ce ne fut qu'en 1542 que l'on commença à paver les rues. Sous la reine Elisabeth, Londres ne s'étendait pas au delà des enceintes de la Cité. Elle éprouva à diverses époques des désastres considérables. En 1258, une famine extraordinaire; en 1665, la peste, qui enleva 100,000 personnes; en 1666, le grand incendie qui dura depuis le dimanche 2 septembre jusqu'au jeudi suivant, et consuma 13,200 maisons, 87 églises, 26 hôpitaux, etc. A la suite de cette calamité, Londres fut entièrement rebâtie, mais on ne songea pas à tracer des rues droites et régulières, et les maisons s'y entassèrent dans le même désordre qu'auparavant. Un grand nombre d'hommes célèbres sont nés à Londres : Chaucer, Spenser, Prior, Th. More, Temple, Milton, Shaftesbury, etc. C'est de Shakespeare que date sérieusement le théâtre anglais et que les salles de spectacle de Londres furent hantées. Londres et Paris sont, à cette heure, les deux villes, non-seulement de l'Europe, mais du monde entier, qui personnifient le mieux l'esprit des temps modernes, les deux capitales de la civilisation, d'où partent et où affluent tous les éléments constitutifs de corruption et de grandeur, de richesse et de misère, de vie et de mort. Quand on découvre Londres, au milieu d'une atmosphère de houille, de brouillards intenses et d'une forêt de navires qui se pressent sur les deux rives et dont les agrès se confondent avec les toits des maisons, et qu'on voit fumer cette *solfatare* du Nord comme une énorme tourbière, on s'arrête involontairement troublé devant cette activité incessante et turbulente qui semble être un défi de la vie porté à la mort, devant toutes ces machines, devant toutes ces richesses enflées des tributs de l'univers, et l'on contemple avec curiosité et tristesse ce peuple formé de cent peuples divers qui obéit à la loi fatale des civilisations exagérées, et qui marche vers sa ruine, sa décadence et sa décrépitude. Cobbet a eu raison de comparer cette cité de près de trois millions d'hommes, rivale heureuse de Paris, à une monstrueuse tumeur sociale. Londres n'a ni éminences naturelles ni points culminants élevés par la main des hommes, et si l'on excepte le dôme de Saint-Paul, qui domine seul ces masses uniformes de briques, rien n'annonce, à une certaine distance, les magnificences que la ville la plus riche et la plus gigantesque de l'Europe doit étaler aux yeux. « A en juger par les apparences extérieures, dit Léon Faucher dans ses *Études sur l'Angleterre*, Londres serait l'asile par excellence de la démocratie. Des maisons pareilles, des rues qui n'ont aucun caractère distinctif; peu ou point de palais, pas un sommet qui dépasse l'autre; partout une médiocrité régulière d'architecture que l'on croirait ne pouvoir convenir qu'à une population de Chinois. Joignez à cela que les quartiers de Londres ne paraissent pas être liés entre eux comme les diverses parties d'un tout. Ce sont des villes juxtaposées qui remplissent des destinations différentes, dont aucune n'a les mêmes besoins, et qu'il faut relier entre elles, comme les campagnes, par des bateaux à vapeur omnibus ou par des chemins de fer intérieurs, tels que le Blackwall et le Greenwich. Le mouvement à Londres ne s'opère que dans une seule direction. Rien ou presque rien ne va du nord au midi, ni d'une rive de la Tamise à l'autre; le courant des hommes, des transports et des affaires roule parallèlement au fleuve et de l'ouest à l'est. Si l'on pouvait compter le nombre des personnes qui circulent à pied, à cheval ou en voiture, de l'extrémité de Piccadilly à la Banque, en suivant le Strand, Cheapside et Ludgate-Hill, on trouverait plus de cinquante mille passagers par heure, et plus de cinq cent mille par jour. En remontant la Tamise, on aperçoit d'abord les docks, les grands magasins et la Tour; le quartier où viennent s'entasser et d'où sont expédiés les produits des deux hémisphères; l'arsenal militaire et les arsenaux du commerce et de l'industrie. Un peu plus haut est la Cité, le cœur de Londres, le comptoir de l'Angleterre, le centre des affaires et le siége du crédit. Plus loin encore sont les rues où brillent les magasins de luxe, telles que le Strand, Piccadilly, Pall-Mall, Regent's-Street, le quartier des théâtres, des musées, des hôtelleries, des filles de joie et des filous, terminé par les clubs, le palais des chambres, les administrations réunies à White-Hall et le vieux palais de Saint-James, où ne daigne plus loger la royauté. Enfin, au delà est la ville aristocratique par excellence, le West-End. Ainsi la ville des docks et des entrepôts, la ville des affaires et des transactions politiques, la ville du monde fashionable, voilà de quoi se compose cette énorme agrégation, ce mammouth du XIXe siècle. A ses extrémités et sur ses flancs, le monstre a de nombreuses dépendances; il suffit de citer Greenwich, Soutwark, Chelsea et les faubourgs du nord-est. Mais toutes ces branches partent du tronc et viennent y puiser la vie. La puissance qui gouverne l'Angleterre réside à un bout de Londres; les résultats s'accumulent à l'autre bout : le West-End et le East-End, l'empire est là tout entier. » Mais si Londres étonne par les merveilles de son industrie, par son activité dévorante, par l'énergie de sa production, elle effraye et repousse par son inexorabilité à l'endroit des producteurs, troupeau famélique qui broute une herbe rare et disputée, et qui marche aveuglément à l'abattoir de la mort où le mène l'industrie, où le conduisent les exigences insatiables de la consommation. Il est beau, sans doute, quand on s'est promené dans cette immense ville avec des ciceroni officiels, avec des guides complaisants, de s'extasier sur ses richesses, sur l'ordre merveilleux qui règne dans son désordre apparent, et de n'avoir plus assez de regards pour voir les ombres hideuses de ces lumières éclatantes. Mais il y a là un abîme social qu'il faut pourtant bien avoir le courage de sonder, au risque de revenir épouvanté de ce qu'on y aura découvert. L'Angleterre n'est pas pour rien la reine du monde. Ce n'est pas pour rien qu'elle règne sur les mers et qu'elle rend ses tributaires tant de contrées et tant de peuples divers. Sa domination lui vient de sa richesse, sa richesse de son industrie, son industrie de ses travailleurs. Ah! voilà la plaie qu'elle voudrait pouvoir cacher aux regards trop curieux, aux penseurs trop désireux de s'instruire sur les destinées des nations, mais qui s'étale trop au grand jour, au grand soleil. Ces machines qui portent aux quatre coins du monde les produits de l'industrie humaine, broient des générations d'ouvriers, épuisent tout un peuple de travailleurs, tuent les trois quarts d'une nation. Ce luxe dont l'Angleterre est si glorieuse est fait avec des sueurs mal payées; cette richesse dont elle est si fière est le produit d'une misère dont elle devrait être épouvantée. Londres étale vaniteusement ses quartiers élégants; elle montre ses clubs, ses parcs, ses promenades, ses théâtres, où vont briller les ladies et les gentlemen, toute la haute et basse *gentry*, tous les gens de *little* et de *high life*; son Piccadilly, son Portland-Place, son West-End. Mais son manteau de reine montre ses trous, et à travers ces trous-là on aperçoit les plaies hideuses qui lui rongent le corps et qui la conduisent lentement à sa fin. Il faut voir de près et longtemps les quartiers du nord-est de Londres, les districts de Spitafield's, de Bethnal-Green et de White-Chapel, où vivent dans l'abrutissement et la dégradation, conséquences de la misère, des populations entières d'ouvriers, de commis et de mendiants. Il faut aller dans les usines, dans les fabriques, dans les manufactures, pour contempler des spectacles qui font que l'humanité se révolte contre une organisation sociale ne pouvant subsister qu'à l'aide d'énormités sans châtiment. Des enfants maigres, hâves, contrefaits par un travail précoce et par une misère originelle, peuplent ces ateliers, avec des jeunes filles maigres comme eux, contrefaites comme eux; les uns et les autres dépourvus des notions les plus élémentaires, et ignorant pour la plupart jusqu'au nom de la ville où ils vivent, *jusqu'au nom de cette Angleterre* qui épuise leur vie et leur intelligence pour aller porter sa renommée aux extrémités du monde. Il était réservé à l'Angleterre de montrer ce spectacle sans exemple dans les annales des nations civilisées, l'*esclavage des enfants*; les enfants des classes laborieuses, à Londres, rappellent ce peuple de Gabaon que l'on voit, dans la Bible, se dévouer tout entier à la domesticité pour échapper à la persécution et à la conquête. C'est sur eux que, sans respect pour la faiblesse de leur âge, on fait peser les plus pénibles fonctions; ils sont auxiliaires des machines et sont attelés aux œuvres les plus dégoûtantes. Quand on traverse ces quartiers, ou plutôt ces enfers d'une ville civilisée et fière de sa civilisation, on coudoie les misères les plus sordides, les douleurs les plus poignantes, les maladies les plus épouvantables. On aperçoit des femmes hâves qui se penchent à demi nues aux fenêtres, des enfants noués, rachitiques, qui se vautrent dans les ruisseaux, des immondices humaines perdues dans les immondices ordinaires des lieux malsains. Après White-Chapel, Spitafield's, Bethnal-Green, la Cité, vient la paroisse de Saint-Giles; après la population des travailleurs vient la population des vagabonds, des voleurs et des prostituées. La misère, la débauche, la dépravation, le vol, le crime, tout se fait sur une large échelle à Londres. Le peuple de Londres est le nourrisseur de l'aristocratie anglaise; il est mal vêtu, mal nourri, mal logé. Il dépense en gin les trois quarts de son salaire insuffisant, parce qu'il est en proie à une effroyable démoralisation. Ses enfants ne lui appartiennent pas, ses filles non plus. Quand la guerre ne lui enlève pas les premiers, le travail énervant des fabriques, des usines, des mines les lui prend et ne les lui rend que brisés. La prostitution lui enlève les autres, et elle ne les lui rend qu'abruties. En présence de ces spectacles, devant ces tableaux qui ne sont pas chargés, on se demande involontairement pourquoi l'Angleterre n'est pas plus troublée. Et cependant, ainsi que le constate la dernière enquête faite à Londres, « l'état de misère et de mendicité où se trouve une grande partie du peuple est devenu si effroyable que, si l'on n'y porte promptement remède, la société anglaise, rongée jusqu'au cœur, croulera tout entière avec un épouvantable fracas. » (L. F.) | *Siége de Londres*. Lorsque la mort du roi Jean et le désastre de Lincoln eurent ruiné les espérances de Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé à la couronne d'Angleterre par les barons révoltés, le maréchal gouverneur du jeune roi Henri III et lieutenant-général du royaume, se porta avec des forces considérables sur Londres, qu'il assiégea par terre et par mer. Louis fut alors forcé de capituler avec le reste de son armée. Un traité, signé le 11 septembre 1217, lui accorda des conditions favorables. Il renonça à la couronne d'Angleterre, délia les Anglais de leurs serments et revint en France. | *Traités de Londres*. 2 janvier 1671. Traité signé à Londres par Colbert de Croissy, ambassadeur français, qui avait acheté lord Lauderdale, lord Arlington, le duc de Buckingham et Ashley Cooper, ministres de Charles II. Ce dernier, par ce traité défavorable à l'Angleterre, s'engageait à seconder la politique ambitieuse de Louis XIV au sujet de la Hollande. | 13 septembre 1688. Convention signée par Jacques II, roi d'Angleterre, qui menaçait la Hollande, et par laquelle il déclarait accepter, en cas de besoin, l'offre d'une flotte française. Six semaines plus tard, Guillaume débarquait en Angleterre et détrônait son beau-père. | 8 février 1711. Paix signée entre la France et l'Angleterre, épuisées toutes deux par les dix années de sanglante guerre allumée par la succession d'Espagne. V. UTRECHT. | 18 juillet, 2 août 1718. Traité définitif signé par Dubois, au nom de la France, et par Stanhope et Stairs, au nom de l'Angleterre, qui, effrayée des vastes projets d'Albéroni, voulait se rapprocher de la France, menacée elle-même par l'Espagne. Ce traité, connu sous le nom de la *quadruple alliance*, renversa l'ancien système fédératif de la France, et valut à Dubois une pension de 40,000 liv. st. que lui fit le gouvernement anglais. | C'est encore à Londres que se sont tenues, en 1829 et 1831, les conférences des grandes puissances européennes relativement à l'émancipation de la Grèce et à la création du royaume de Belgique. *Londres* est le refuge de tous les proscrits.

LONDRES, s. m. (pron. *londrès*). Sorte de cigares havanais, fabriqués d'abord pour les Anglais. Les *londres* ne figurent, en France, parmi les sortes autorisées que depuis 1849. Nous fumions des *londres*.

LONDRIN, s. m. T. de comm. Drap léger, fait à l'imitation de quelques draps de Londres. Le *londrin* se fabrique dans le midi de la France, pour les Échelles du Levant. Une cargaison de *londrins*.

LONG, UE, adj. (pron. *lon*; du lat. *longus*, même signif.). Se dit des objets considérés dans leur étendue la plus grande, d'une extrémité à l'autre, par opposition à *court*. Un *long* bâton. Une *longue* ligne. De *longues* jambes. La harpe a des cordes plus *longues* les unes que les autres. Un chien qui a les oreilles très-*longues*. Porter la barbe *longue*. Amoureux à *longue* crinière. (La Fontaine.) Les oiseaux sont en général les animaux dont le cou est le plus *long*. (Buffon.) En voyant un champ de blé s'étendre par *longs* sillons, comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe isolée. (Bern. de Saint-Pierre.) Une *longue* route.

Un jour, sur ses *longs* pieds, allait je ne sais où
Le héron au *long* bec emmanché d'un *long* cou.
(LA FONTAINE.)

| *Habit long*, La soutane et le long manteau que portent les ecclésiastiques; c'est le laticlave antique. | *Lunette de longue vue*, ou simplement *longue-vue*, Lunette d'approche; lunette avec laquelle on voit les objets éloignés, qui les rapproche à la vue. | Fig. *Avoir les dents longues, bien longues*, Être affamé, après avoir été longtemps sans rien manger. | Fig. et famil. *Il a les bras longs, les mains longues*, Il a une grande influence, son pouvoir s'étend bien loin. Les jansénistes ont la phrase trop *longue* : fasse le ciel qu'ils n'*aient* jamais *les bras longs*. (Voltaire.) | *De longs regards*, Des regards qui se prolongent au loin. Levant *un long regard* vers le céleste empire. (Delille.) | *Boire à longs traits*, Boire de grands coups. | Fig. Cet homme a de grandes afflictions, il en *a bu* toute l'amertume *à longs traits*. | En parlant d'une surface, La plus grande dimension, par rapport à large. Le parallélogramme est un carré *long*. Un corridor *long* et étroit. Une table *longue*. Ce jardin est plus *long* que large. | Relativement au temps, Qui dure plus ou moins longtemps. Le temps paraît *long* à qui attend. Au mois de juin, les jours sont plus *longs* à Saint-Pétersbourg qu'à Paris. Une *longue* absence. Une histoire *longue* et ennuyeuse. Une *longue* discussion s'ensuivit. Les peuples se réveillent d'un si *long* assoupissement. (Bossuet.) Ces jours, si *longs* pour moi, lui semblèrent trop courts. (Racine.) Ses *longs* mugissements font trembler le rivage. (Id.) Le souper fut plus *long* que le dîner, on se parla avec plus de confiance. (Voltaire.) La journée ne lui paraît jamais *longue* pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J. J. Rousseau.) Ce meurtre est annoncé par de *longs* cris de joie. (M. J. Chénier.) Plusieurs fois, pendant les *longues* nuits de l'automne, je me suis trouvé seul, placé en sentinelle, comme un simple soldat, aux avant-postes de l'armée. Son *long* regard plonge en moi.

Madame, elle ne marque aucun reste de vie
Que par de *longs* soupirs et des gémissements.
(RACINE.)

| *Ouvrage, affaire de longue haleine*, Ouvrage, affaire qui demande beaucoup de temps et de soin. | *Voyage de long cours*, Voyage par mer dans des pays éloignés. V. NAVIGATION. | *Bail à long terme, à longues années*, Bail dont la durée dépasse celle des baux ordinaires. | Famil. et elliptiq. *Il ne la fera pas longue*, Il n'est pas destiné à vivre longtemps. | Gramm. *Syllabe, voyelle longue*, Syllabe, voyelle dont la prononciation dure plus que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève. *A* est long dans *pâte*, et bref dans *patte*. | Substantiv. *Une longue*, Une voyelle longue. | Se dit des ouvrages d'esprit, soit en considérant l'étendue, soit en ayant égard au temps qu'on passe à les lire, à les réciter. Ce discours est *long*. Vous avez écrit là un *long* ouvrage. Un sonnet sans défaut vaut seul un *long* poème. (Boileau.) | Se dit particulièrement d'un ouvrage diffus, qui n'est pas écrit avec la méthode et la précision convenables. Cet ouvrage est *long* et abstrait. (Voltaire.) Vous saurez écrire avec clarté et précision lorsque vous aurez observé ce qui rend le discours *long*, pesant et embarrassé. (Condillac.) | Lent, tardif. Il est très-*long* à ce qu'il fait. Dépêchez-vous donc; que vous êtes *long*, mon Dieu! (C. V.) | *Assignation à longs jours*, Assignation accordant un délai plus long que le délai ordinaire. | *En savoir long, bien long*, Avoir des connaissances bien étendues. Ce Corneille Agrippa pourtant *en sait bien long!* (V. Hugo.) | *En savoir long*, signifie aussi Être adroit, habile, rusé. Voyez un peu la malice! oh! elle *en sait long*. (Mme de Genlis.) Je vous ai conté que le père avait épousé une fille qui *en savait bien long*. (A. Lafontaine.) | Famil. *Il nous en a dit long, bien long*, Il nous a dit beaucoup de choses sur ce sujet. Dans ces locutions, *long* est pris adverbialement. | Prov. *De longues terres, longues nouvelles*, Quand on revient des pays lointains on a beaucoup de choses à raconter. | *Longues paroles font les jours courts*, Les longues causeries abrégent les longues soirées. | *Faire les longs yeux*, Regarder quelqu'un ou quelque chose de travers. | *Les princes ont les mains et les oreilles bien longues*, Par leurs agents, ils peuvent connaître tout ce qu'on dit et se venger des injures qu'on peut leur faire. | Anat. Se dit des corps dont l'étendue en longueur l'emporte sur la largeur et sur l'épaisseur. Muscles *longs*. Os *longs*. Le muscle *long* péronier. | Substantiv., en parlant de certains muscles. *Long* péronier. *Long* fléchisseur. Le *long* du cou fléchit les vertèbres cervicales les unes sur les autres et sur les vertèbres dorsales. | S. m. Longueur, par opposition à Largeur. Cette maison a une façade de quinze mètres de *long*. | *S'étendre de son long, tout de son long*, Tomber par terre ou se coucher en déployant ou en laissant aller son corps de toute sa longueur. Quand je fus arrivé dans ce fourré et que j'aperçus le sol si gazonné, si ombragé, si perdu à tous les regards, je jugeai l'endroit favorable à ma sieste, et je *m'étendis tout de mon long*, comme un lézard. | *Tirer de long*, S'esquiver, s'enfuir. Quand il eut son compte, il songea à *tirer de long*. Vieux et famil. | Fig. *Tirer de long*, Apporter des délais, des tergiversations dans une affaire. | *Scieur de long*, Ouvrier qui scie les pièces de bois en long pour faire des planches, des chevrons, etc. Dans ce sens, on dit aussi *Scier de long*. | Fig. *Avoir les côtes en long*. Être très-paresseux. | *En long et en large*, En longueur et en largeur, alternativement. On ne l'emploie guère que dans cette phrase : *Se promener en long et en large*. On dit, dans le même sens, *De long en large*. Rien ne m'attriste plus que de voir le lion, plein d'un superbe ennui, se promener *de long en large* dans sa cage. | Elliptiq. *Prendre le plus long, son plus long*, Aller en quelque lieu par le chemin le plus long. Vous allez là par telle rue? mais vous *prenez le plus long*, mais *c'est votre plus long*. | Fig. Tout chemin mène à Rome, cela est vrai; mais il y a des gens qui, pour y aller, s'amusent aux buissons, aux pierres, et *prennent le plus long*. (A. D.) | *De long en long*, loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur, par opposition à de travers, en travers. Mettez ces fagots *en long, de long*. | *Au long, tout au long*, Amplement. Il a raconté *tout au long* cette histoire. | *De longue main*, Depuis longtemps. Je le connais *de longue main*, c'est un fripon. | *Le long, tout le long, tout du long, au long*, loc. prépos. En côtoyant. *Tout le long* de la route. *Le long* de la rivière. Nous allâmes pendant quelques heures *tout le long* de la Seine, admirant, comme des enfants, ses méandres capricieux, cueillant les myosotis. *Le long* des côtes, la nature a creusé des baies autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées. (Barthélemy.) | *Tout le long, tout du long de*, Pendant toute la durée de. Il ne fait que dormir *tout le long de* la journée. *Tout le long de* la vie j'ai espéré, et maintenant que je vais m'éteindre, j'espère encore. | Prov. et fig. *Il en a eu tout du long de l'aune*, Se dit d'un homme fort malmené de quelque manière que ce soit. | On dit, dans le même sens, *On lui en a donné tout du long*. Il *en a eu du long* et du large. (Acad.) | Fauconn. *Voler en long*, Se dit d'un oiseau qui vole en droite ligne. | Technol. *Long*. Se dit d'une pâte ou autre matière molle qui possède à un haut degré la faculté de prendre toutes les formes sous la main de l'ouvrier. | Grande auge dans laquelle les saliniers font déposer la muire. | Véner. *Tirer de long*, Faire suivre les chiens. | S. f. T. de prosodie. *Une longue*, Une syllabe longue. Le spondée est un pied composé de deux *longues*, dans les vers grecs ou latins; le dactyle est composé d'une *longue* et de deux brèves. | Fig. et famil. *Observer les longues et les brèves*, Être très-méthodique, très-cérémonieux, et aussi être exact en tout ce qu'on fait. | *Il en sait les longues et les brèves*, Se dit d'un homme habile, intelligent, rusé, qui s'entend bien en quelque affaire. | Anc. mus. Note carrée avec une queue à droite. Elle valait ordinairement quatre mesures, c. à d. trois brèves dans le mode mineur parfait, et deux dans le mode mineur imparfait. | *A la longue*, loc. adv. Avec le temps. Tout s'use *à la longue*. *A la longue* on n'y durerait pas. (Mme de Sévigné.) Le plus habile l'emporte *à la longue*. (Bossuet.) Les honnêtes gens l'emportent *à la longue*. (Voltaire.) La vérité fait son chemin *à la longue*. (Jackson.) Telle est la force du sentiment vrai d'une foule, qu'il est impossible, *à la longue*, de n'en pas être attendri.

LONGANIME, adj. Néol. Qui a de la longanimité, qui est patient et généreux. Ce héros *longanime*. Peuple *longanime*. Quand il est lassé d'être trop *longanime*. (Aug. Barbier.)

LONGANIMEMENT, adv. Néol. D'une manière longanime. Je vous ai écouté *longanimement*.

LONGANIMITÉ, s. f. (du lat. *longus*, long; *animus*, âme). Clémence, bonté d'un être supérieur, puissant, qui excuse et pardonne des offenses, des injures qu'il pourrait punir. Ce Dieu plein de *longanimité* et de patience. (Massillon.) | Patience, courage dans le malheur. Il y a des gens qui supportent leurs maux avec une *longanimité* héroïque. (A. D.) L'homme disputera-t-il à la femme le privilége de la patience et les *longanimités* de l'amour? (A. Martin.) Le peuple a usé de trop de *longanimité*.

LONGCHAMPS, s. m. (pron. *lonchan*). Ancienne abbaye de religieuses, sur la rive droite de la Seine, à 8 kilom. de Paris, fondée, au XIIe siècle, par Isabelle de France, sœur de Louis IX. Les religieuses de cette abbaye, appelées *sœurs mineures*, quoique suivant la règle austère de Saint-François, se relâchèrent, vers 1542, dans l'observance de cette règle; elles portèrent des bijoux, des vêtements mondains, au lieu du costume de l'ordre, et se mirent à recevoir des galants dans l'intérieur du couvent. Cela fit un tel scandale, qu'en 1652 il fut question de réformer ces jeunes épouses de Jésus-Christ, trop attachées au culte de Vénus. L'esprit mondain de cette abbaye s'y perpétua jusqu'à l'époque de la Révolution. La curiosité, plus que la dévotion, y attirait une foule de Parisiens et de Parisiennes, qui venaient là les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, sous prétexte d'y entendre l'office des Ténèbres, mais en réalité, les uns pour voir, les autres pour être vues. Les femmes s'y montraient en toilettes éblouissantes de pierreries, et souvent elles étaient éclipsées dans cet étalage vaniteux par les courtisanes, qui luttaient d'élégance et de luxe dans leurs livrées et dans leurs équipages. On réservait pour ces jours-là tout ce qu'il y avait de plus frais et de plus nouveau. Les tailleurs, les couturières, les marchandes de modes, les bijoutiers, les maquignons, etc., etc., se piquant d'émulation, établissaient souvent leur réputation par ce qu'ils avaient inventé ou fourni dans cette occasion. Les ouvriers venaient pour s'y enivrer; les cabarets s'emplissaient au préjudice de l'église, complètement déserte. Le pèlerinage de Longchamps cessa en 1796, époque à laquelle l'abbaye fut démolie. Mais la promenade annuelle fut maintenue par les *incroyables* en habit carré et coiffés en oreilles de chien, et par les *merveilleuses* en costume grec. Cette promenade, assez insipide en soi, s'est continuée jusqu'à nos jours; seulement, les voitures et les promeneurs, au lieu d'aller, comme autrefois, sur l'emplacement de l'abbaye, ne vont que jusqu'à l'Arc de triomphe ou, tout au plus, jusqu'au bois de Boulogne.

LONG-COURRIER, IÈRE, adj. Mar. *Navire long-courrier*, Navire qui navigue au long cours.

LONGE, s. f. (rad. *long*). Corde de chanvre, courroie, lanière de cuir avec laquelle on attache un cheval au râtelier, à l'auge, etc., ou qui sert à le conduire par la main, à le guider dans les premières opérations du dressage. La *longe* d'un cheval. Ce cheval a rompu sa *longe*. | Corde d'une certaine longueur qu'on attache, dans les manéges, à l'anneau du caveçon et qui sert à tenir un cheval que l'on fait trotter sur les cercles. Trotter un cheval à la *longe*, à la plate *longe*. | *Donner dans les longes ou les cordes*, Se dit d'un cheval qui travaille entre deux piliers. | *Longe d'un licou*, Corde ou bande de cuir attachée à une têtière et arrêtée à la mangeoire pour tenir la tête du cheval sujette. | Fig. et famil. *Marcher sur sa longe, dans sa longe*, S'embarrasser dans ses propres mesures, dans les discours que l'on tient. | Prov. *La longe en vaut mieux que le franc corps*, Se dit des gens qu'il est dangereux de fréquenter. | Fauconn. Petite lanière qu'on attache aux pieds des oiseaux de proie. Les *longes* d'un tiercelet. | *Tirer à la longe*, S'emploie pour dire d'un oiseau de proie qu'il vole pour revenir à celui qui le gouverne. | Technol. Lanière de cuir tressée sur une partie de sa longueur qui porte la mèche dans les fouets de carrosse. | Art culin. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Une *longe* de veau, une *longe* de chevreuil. Nous remplîmes un grand sac de *longes* de veau, de jambons, de langues de bœuf. (Le Sage.) | Quand on dit seulement une *longe*, sans rien ajouter, c'est d'une longe de veau qu'on entend parler. Manger une bonne *longe*.

LONGÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit de l'oiseau de proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps. Faucon *longé* d'azur.

LONGER, v. a. (rad. *long*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*). Parcourir sur le bord; marcher le long de. *Longer* une route. *Longer* le parc. L'armée *longeait* la rivière. Le cygne veut, à son gré, parcourir les eaux, débarquer au rivage, s'éloigner au large, ou venir, *longeant* la rive, s'abriter sous les bords. (Buffon.) Quand ils furent arrivés au bout de l'avenue, ils prirent un chemin creux plein de broussailles et *longèrent* le chemin de ronde durant une heure ou deux. (E. Suë.) | Mar. *Longer la côte*, Naviguer le long de la côte et sans trop la perdre de vue. Les marins du prince Henri résolurent d'arriver au pays de l'or et des épices en *longeant les côtes* de l'Océan. (Malte-Brun.) | S'étendre le long de, en parlant des choses. Cette prairie *longe* le bois. La route *longe* la rivière sur une étendue de 8 kilom. La prairie *longe* la Garonne. | Véner. Il se dit du gibier qui entraîne la chasse très-loin en avant.

LONGÉVITÉ, s. f. (du lat. *longus*, long; *ævum*, âge). Prolongation de l'existence la plus durable

qu'il soit permis d'espérer selon l'ordre de la nature. Tables de *longévité*. La *longévité* des corbeaux, des corneilles, des crapauds. La *longévité* des cerfs. *Longévité* humaine. Il y a des exemples très-rares de *longévité*. La *longévité* du baobab est particulièrement remarquable. Le châtaignier, dont la végétation est si rapide et la *longévité* si grande. (Gris.) | La vie a été donnée à l'homme comme un bienfait, non comme un châtiment. L'homme doit donc conserver ce trésor précieux le plus longtemps possible, et le rendre seulement le jour où Dieu, qui le lui a donné, le réclame. Comme moyen de conservation, comme gardien de cette richesse, l'homme a la santé : c'est à lui de s'en servir dans l'intérêt sagement interprété de son bonheur et de celui des autres hommes. Il est temps, croyons-nous, d'exalter la santé et de proclamer qu'il y a plus de courage et plus d'honneur à vivre, et à vivre longtemps, qu'à mourir, et à mourir jeune. L'homme, qui prouve chaque jour sa force en prouvant son intelligence, peut et doit reculer les bornes de l'existence. C'est son droit, son devoir, sa mission. La vie n'est déjà pas trop longue; elle suffit à peine aux labeurs qui nous sont imposés, aux tâches qu'il nous est donné de remplir. Si elle était inutile, elle serait assurément trop longue. Mais elle a une signification et un but d'une si haute portée qu'il y aurait, en quelque sorte, crime à la dédaigner et à la mépriser. On est arrivé à supprimer la douleur physique par l'application du chloroforme et de l'éther, comme on a supprimé l'espace et le temps par l'application de la vapeur à la locomotion et du télégraphe électrique. Si certains obstacles tombent ainsi devant les pas de l'homme dans la route du progrès, s'il s'allége ainsi de certains fardeaux et de certaines misères qu'on l'avait cru jusqu'ici destiné à porter pendant l'éternité, n'est-ce pas pour qu'il puisse marcher plus triomphalement et plus longtemps dans cette route qui n'est déjà plus pour lui un calvaire? Les forces vitales qui régissent le système organique et les organes qui constituent ce système, tendent à s'accroître d'abord pour diminuer ensuite et s'éteindre. Il y a, prétend-on, un terme fatal que la vie ne franchit que rarement. Et cependant, des travaux récents ont démontré, au contraire, que ces colonnes d'Hercule pouvaient être dépassées, et que l'homme, orgueilleux créateur lui-même, et intelligent imitateur de Dieu, pouvait dire : « J'irai plus loin! » L'homme peut aller plus loin, en effet, placé dans certaines conditions d'existence, dans certains milieux de bien-être moral et physique, favorables à son développement. L'homme peut et doit prolonger sa virilité, transporter sa force, sa puissance au delà des limites ordinaires imposées à son existence. Il doit vivre longtemps. Il n'est pas destiné à être vieillard, mais à perpétuer, pour ainsi dire, sa jeunesse à travers les diverses périodes de sa vie, et à tomber comme tombent les chênes des forêts. (A. D.) | Voici quelques exemples curieux de longévité rapportés par les statistiques médicales : Ponce Lepage, mort en 1760, dans le duché de Luxembourg, à l'âge de 121 ans; peu de temps avant, il cultivait un champ et faisait à pied des trajets de 24 à 28 kilom. Éléonore Spicer, morte dans la Virginie en 1763, à l'âge de 121 ans. Elle conserva l'usage de ses sens jusqu'au dernier moment. La dame Barnet, morte à Charlestown en 1820, à l'âge de 123 ans. Elle se rappelait parfaitement les événements arrivés un siècle auparavant. Grandez, mort en Languedoc en 1754, à 126 ans. Il était compagnon orfèvre, et travaillait encore dix ou douze jours avant sa mort. L'Anglais Jean Neuwell, mort en 1761, à l'âge de 127 ans, dans toute la plénitude de sa raison. Un autre Anglais, Jean Bayles, marchand de moutons, mort en 1706, à l'âge de 130 ans. Pendant les dernières années de sa vie, il conduisait les troupeaux de moutons aux marchés de son voisinage. Marguerite Lawler, Anglaise, morte en 1739, à 135 ans. Peu de temps avant, elle allait à pied à une distance de 3 à 4 milles et revenait chez elle le même jour. Joseph Barn, nègre, mort à la Jamaïque en 1808, à 140 ans. Peu de temps auparavant, il faisait des courses de 4 milles. Polotiman, chirurgien en Lorraine, mort en 1825, à l'âge de 140 ans. La veille de sa mort, il pratiqua l'opération du cancer avec beaucoup de dextérité. Thomas Larr, mort à Londres à l'âge de 152 ans, en 1635. Jusqu'à l'âge de 130 ans, il put se livrer à tous les travaux du cultivateur et même battre du blé. Obst, villageoise en Silésie, morte en 1825, à l'âge de 155 ans. Elle avait travaillé aux champs la veille de sa mort. Joseph Surrington, Norwégien, mort en 1797, à 160 ans. Il conserva jusqu'au dernier moment sa raison et ses sens. Jean Bowin, né dans le banat de Temeswar, mort en 1740, à l'âge de 172 ans. Pierre Zortan, compatriote du précédent, mort en 1724, à 185 ans. Si on compulsait la vie de ces êtres extraordinaires, on reconnaîtrait qu'il est bien difficile de déterminer les causes de leur longévité; le privilége dont ils étaient doués paraît compatible avec tous les genres de vie. Ainsi, Annibal Camoux, mort à 121 ans, et qui figure dans un tableau d'Horace Vernet, buvait beaucoup de vin et vivait d'aliments très-grossiers; de même, le chirurgien Polotiman n'a jamais passé un jour sans s'enivrer; la paysanne Obst, morte à 155 ans, buvait ordinairement deux verres d'eau-de-vie dans sa journée. Éléonore Spicer, morte à 121 ans, n'a jamais bu de liqueur spiritueuse; Grandez, mort à 126 ans, n'avait jamais bu de vin; Jean Effingham, mort à l'âge de 144 ans, ne connaissait les liqueurs que de vue. En outre de ce contraste, voici des faits d'un autre ordre : Denis Guignard, mort à 123 ans, habitait une caverne creusée dans le tuf; Drahakemberg, mort à 146 ans, avait été pris par des corsaires et avait supporté, pendant quinze ans, toutes les souffrances d'une dure captivité; Jean Laffitte, mort à 136 ans, avait pris, dès sa première jeunesse, l'habitude de se baigner deux ou trois fois par semaine, et l'avait conservée jusqu'à la fin de sa vie; Jean Causeur, mort à 137 ans, faisait grand usage de laitage; Jean d'Outegro, mort à 146 ans, se nourrissait de blé de Turquie et de choux; Thomas Parr, mort à 152 ans et 9 mois, se nourrit toute sa vie de pain, de vieux fromage, de lait, de petit-lait et de bière; enfin, Pierre Zortan, mort à 185 ans, vivait uniquement de légumes. Tout cela est assez contradictoire, et il est difficile qu'on en puisse déduire les règles d'un régime à produire le macrobiotisme; aussi n'est-ce point là ce qu'il faut chercher. L'enseignement que ces faits portent en eux est assez précieux pour que nous ne leur demandions rien de plus; comme toutes les exceptions naturelles, c'est une révélation qu'ils apportent. En nous prouvant que la vie humaine peut être prolongée bien au delà de ses limites ordinaires, ils nous invitent à une recherche dont, en leur absence, l'idée n'eût pu se présenter à notre esprit sans que nous la rejetassions aussitôt. A nous maintenant de découvrir les causes et de conquérir les moyens. La recherche ne nous semble point indifférente, et si, pour vivre jusqu'au dénoûment de l'action actuellement engagée sur ce globe, il suffisait de se mettre au régime de l'acide lactique, nous nous y mettrions volontiers. S'il était vrai que l'art d'accroître dans de grandes proportions la durée de la vie humaine nous fût accessible, nous ne pourrions qu'approuver le contraste de la longévité future avec la brièveté de l'existence dans le passé. Si courte que fût la vie de nos pères, elle leur suffisait pour faire une ample moisson de douleurs; si longue que puisse être la vie de nos fils ou la nôtre, dans nos existences futures, elle ne suffira jamais à épuiser les nobles délices que l'avenir rémunérateur tient en réserve pour les hommes de bonne volonté. Le froid est une cause de *longévité* quand il est modéré. (Virey.) Dans les considérations sur la *longévité*, celles qui se rapportent à la vie humaine doivent nous intéresser davantage, surtout lorsque le hasard ou les circonstances accumulent autour de nous tout ce qui peut concourir à abréger sa durée. (J. Berth.) La respiration abondante de l'air est une excellente source de *longévité*. (Virey.) Tout ce qui dessèche et donne du ton aux fibres, comme les astringents, le sel, les stimulants, aide à la *longévité*. (Id.) L'unique source de toute *longévité* ne saurait être que la modération et l'égalité du moral comme celle du physique. (Id.) La France offre des exemples remarquables de *longévité*. | T. de paléontol. *Longévité des espèces*, Temps que durent les espèces dans les époques géologiques.

LONG-GRAIN, s. m. Technol. Ligne de la plus grande pente des ardoises dans la terre. C'est dans le *long-grain* que l'ardoise se casse le plus facilement; c'est un fait observé dans toutes les ardoisières.

LONGICAUDE, adj. (du lat. *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue longue.

LONGICAULE, adj. (du lat. *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige longue.

LONGICORNE, adj. Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues. | S. m. pl. Les *longicornes*, Famille de coléoptères tétramères, renferme des insectes au corps étroit, allongé, déprimé en dessus; à la tête saillante, penchée ou verticale; aux antennes menues, sétacées et ordinairement très-longues. On trouve les *longicornes* soit sur le tronc des arbres, soit sur les fleurs. Ce sont les plus grands et les plus gracieux des coléoptères; leurs couleurs sont vives et variées. On compte aujourd'hui dans la famille des *longicornes* plus de 500 genres et de 1,000 espèces. Les *prioniens*, les *lepturètes* sont des *longicornes*.

LONGIFOLIÉ, adj. (du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a de longues feuilles.

LONGIMANE, adj. (du lat. *manus*, main). Zool. Qui a de longues mains.

LONGIMÈTRE, s. m. (du lat. *longus*, long, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument de tailleur pour prendre des mesures. Un *longimètre* de soie, de caoutchouc.

LONGIMÉTRIE, s. f. (rad. *longimètre*). Géom. Art de mesurer les longueurs tant accessibles qu'inaccessibles. | Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes.

LONGIN (CASSIUS LONGINUS). Célèbre philosophe et littérateur grec, né vers 210. Il florissait vers la fin du IIIe siècle de notre ère, et professait avec éclat l'art oratoire à Athènes, lorsque la fameuse Zénobie, reine de Palmyre, le fit venir à sa cour pour prendre de lui des leçons de langue grecque et de philosophie. Découvrant en lui des talents supérieurs, elle en fit son premier ministre. Ce fut lui qui l'encouragea à résister aux armes de l'empereur Aurélien, et qui lui dicta la fière réponse qu'elle adressa à ce prince, et que l'historien Vopiscus nous a conservée. Aurélien, vainqueur de Zénobie et maître de la ville de Palmyre, réserva la reine pour son triomphe, et envoya au supplice Longin, qui mourut avec courage, en 273. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels son *Traité du Sublime*, qui en font un philosophe et un écrivain remarquable. C'était une *bibliothèque vivante*, disait Cunapius. Disciple d'Ammonius Saccas, d'Alexandrie, il appartient à l'école des néo-platoniciens; mais il sut, par la rectitude de son esprit, se préserver des erreurs de son maître et ne pas tomber dans le mysticisme, comme le fit son rival Plotin.

LONGIPALPES, s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, renferme des insectes qui ont les palpes presque aussi longues que la tête, laquelle est dégagée du corselet par un étranglement.

LONGIPÈDE, adj. (du lat. *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a de longs pieds. | S. m. pl. Les *longipèdes*, Ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui ont des pattes très-longues.

LONGIPENNE, adj. (du lat. *penna*, aile). Ornithol. Qui a de longues ailes. | S. m. pl. Les *longipennes*, Nom donné à tous les oiseaux de l'ordre des palmipèdes auxquels les longues plumes de leurs ailes donnent un vol très-étendu, tels que les pétrels, les goëlands, les mouettes, les hirondelles de mer, les albatros. Les *longipennes* vivent sous tous les climats.

LONGIROSTRE, adj. (du lat. *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec ou un museau très-long. | Bot. Se dit d'une plante dont l'opercule est tubulé, long et droit, en forme de bec. Grimmie *longirostre*. | S. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères édentés, comprenant ceux qui ont le museau très-allongé. La civette fait partie des *longirostres*. | Ornithol. Famille de l'ordre des échassiers dans laquelle sont compris les oiseaux qui ont le bec long et grêle, comme l'avocette, l'ibis, le courlis, etc., etc. Le groupe des *longirostres* renferme ces espèces qui sont si remarquables par la dimension exagérée de leur bec. (Toussenel.) Les *longirostres* vivent dans tous les pays. | Division de la tribu des charançonites.

LONGIS, s. m. (pr. *lonji*). T. vulg. et vieux. Personne lente, nonchalante. Auras-tu bientôt fini ta besogne, *longis*? | Mar. On donne aussi ce nom à deux barres de bois placées le long des passavants. Le *longis* est déclouté.

LONG-ISLAND. Géogr. Ile de l'océan Atlantique, sur la côte des États-Unis, dans l'État de New-York. | *Golfe de Long-Island*. Golfe qui sépare ce dernier État de celui du Connecticut. | C'est aussi le nom porté par quelques-unes des Hébrides.

LONGISPINULEUX, EUSE, adj. (du lat. *longus*, long; *spina*, épine). Bot. Qui a de longues épines. Le mésembryanthème *longispinuleux* est ainsi nommé parce que ses feuilles mortes, qui persistent, ressemblent à de longues épines.

LONGISTYLE, adj. (du lat. *stylus*, style). Bot. Se dit d'une fleur qui a des styles très-longs. | Entom. Se dit également d'un insecte qui a un long style à l'extrémité de l'abdomen. Guêpes *longistyles*.

LONGITARSE, adj. et s. (du gr. ταρσός, claie, les huit os du tarse formant une sorte de claie). Ornithol. Qui a de longs tarses, de longues jambes. | S. m. pl. Les *longitarses*, Tribu de la famille des longirostres, caractérisée par des tarses très-développés. Les *longitarses*, les longirostres, les longipennes.

LONGITUDE, s. f. (du lat. *longitudo*, formé de *longus*, long, étendu). Géogr. La longitude d'un lieu est l'angle que fait le méridien de ce lieu avec le premier méridien. Elle est égale à l'angle des traces des deux méridiens sur l'équateur; sa mesure est l'arc d'équateur compris entre ces deux droites.

On compte la longitude de 0° à 360° à partir du premier méridien de l'ouest à l'est. On la compte aussi de 0° à 180° de part et d'autre du premier méridien; elle se distingue alors en *longitude orientale* et *longitude occidentale*, selon que le lieu est à l'orient ou à l'occident de ce cercle. Les deux méridiens prolongés jusqu'à leur rencontre avec la sphère céleste deviennent des cercles horaires. L'angle de ces cercles est mesuré par l'arc de l'un quelconque des cercles diurnes qu'ils interceptent; pour obtenir la graduation de cet arc, on convertit en degrés le temps qu'une étoile met à le parcourir, ou, ce qui est la même chose, on cherche le nombre des degrés qui correspondent à la différence des heures de passage de l'étoile aux deux méridiens. Il suit de là que le problème qui a pour objet de déterminer la longitude d'un point du globe par rapport à un autre, se réduit à compter au même instant l'heure locale de chaque point et à faire la différence de ces heures. On a plusieurs moyens d'y parvenir. Le premier consiste dans les signaux artificiels à l'aide desquels deux observateurs, après avoir réglé leurs pendules sur le passage d'une étoile, ou du point équinoxial au méridien de chaque lieu, notent l'heure locale de leur méridien et la différence des heures converties en degrés. Mais les phénomènes astronomiques, comme les éclipses de lune, de soleil, les occultations d'étoiles par la lune, les éclipses des satellites de Jupiter, offrent un grand nombre d'apparitions subites qu'on peut substituer avec avantage aux signaux artificiels. Ces phénomènes sont prédits longtemps à l'avance, d'après une longue suite d'observations et de calculs, et l'heure à laquelle ils ont lieu, comptée au premier méridien, celui de Paris, par exemple, se trouve consignée par la *Connaissance des temps*. Ainsi, l'observateur, ayant noté l'instant du phénomène au temps de la station qu'il occupe, compare ce temps à celui du premier méridien, et par là détermine la longitude de cette station. On emploie aussi pour le même objet l'observation des distances de la lune aux étoiles remarquables du ciel, ces distances sont calculées d'avance pour chaque heure, chaque minute et chaque seconde des différents jours de l'année; d'après cela, lorsqu'un observateur, placé en un point quelconque du globe, mesure la distance de la lune à une étoile principale, il peut comparer le temps compté au lieu où il se trouve avec le temps compté au premier méridien, et, par conséquent, en conclure la longitude de la position qu'il occupe sur la terre. On fait enfin usage, pour la détermination des longitudes, d'instruments appelés *garde-temps* ou *montres marines*. Ce sont des montres construites avec un soin extrême, et qui conservent toute leur régularité pendant un long intervalle de temps. On règle la montre au lieu pris pour point de départ, et on lui fait marquer 0h, 0', 0'', au moment du passage d'une étoile au méridien de ce lieu. En quelque point de la terre qu'on la transporte ensuite, elle continuera à marquer la même heure lorsque l'étoile dont il s'agit passera au premier méridien. Par conséquent, si l'on observe l'heure du passage de l'étoile au méridien du lieu où l'on se trouve, cette heure indiquera la distance des deux méridiens, exprimée en temps, et l'on en déduira la longitude de l'un par rapport à l'autre. La latitude, se comptant à partir de l'équateur, a une origine qui est la même pour tous les peuples de la terre; il n'en est pas ainsi de la longitude. Les diverses nations ne sont plus, comme autrefois, dans l'usage de prendre pour premier méridien celui de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. Aujourd'hui chaque peuple compte ses longitudes à partir du méridien qui passe par le principal observatoire du pays. Prendre, compter les degrés de *longitude*. Connaître la *longitude* d'un pays. La recherche de la *longitude* forme le problème le plus important de la science de la navigation. | Astron. Distance en degrés qui existe entre un astre et le point équinoxial du printemps, ou premier point du Bélier. En astronomie, la *longitude des astres* se prend sur l'écliptique, au lieu que la *longitude géographique* se prend sur l'équateur. | *Longitude géocentrique*, Point de l'écliptique auquel répond l'axe d'une planète vue de la terre. | *Longitude héliocentrique*, Point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète si elle était vue du soleil. | Mar. Distance d'un navire du lieu où l'on est, à un autre lieu compté de l'est à l'ouest, en degrés de l'équateur. | *Bureau des longitudes*. En 1679, Picard publia la première éphéméride à l'usage des astronomes. Cet ouvrage, qu'on eût pu nommer *Manuel des astronomes*, et qui s'appelle *Connaissance des temps*, continua à paraître tous les ans. Il contenait les levers et les couchers du soleil, de la lune, des planètes, leurs longitudes, leurs latitudes, leurs déclinaisons, l'annonce des éclipses, les occultations des principales étoiles, etc. En 1730, Gaudin y ajouta l'ascension droite du soleil et les éclipses des trois satellites supérieurs de Jupiter. En 1735, Moraldi enrichit cet almanach de la configuration des satellites pour tous les jours de l'année; mais il supprima les occultations. Lalande, successeur de Moraldi, rétablit ces calculs, et s'attacha à rendre la *Connaissance des temps* utile aux navigateurs. L'éphéméride reçut successivement divers perfectionnements; on emprunta au *Nautical almanach*, rédigé à Londres, par Maskelyne, diverses tables de calculs. Les académies ayant été supprimées pendant la Révolution, et les astronomes dispersés, la *Connaissance des temps* fut rédigée par la commission des poids et mesures. Enfin, le 7 messidor (27 juin 1795), une loi rendue sur un projet de Lakanal, et d'après un rapport de Grégoire, établit en France un *bureau des longitudes*, et le chargea spécialement de la publication de la *Connaissance des temps*. Ce bureau, dont le siége principal est à l'Observatoire de Paris, publie en outre, tous les ans, un petit livre intitulé *Annuaire du bureau des longitudes*: il contient des tables de poids et mesures, de monnaies, de mortalité, etc., etc., des dissertations scientifiques, des notices, dont un certain nombre, très-remarquables, ont été rédigées par François Arago sur les *machines à vapeur*, la *foudre*, les *comètes*, la *théorie du soleil*, et sur la *lumière*. C'est un excellent petit livre, et le meilleur, sans contredit, de tous les almanachs qui se publient chaque année en Europe. Le *bureau des longitudes* se compose aujourd'hui de quatre astronomes, de trois calculateurs, de deux anciens navigateurs, d'un géographe, de deux artistes et de plusieurs membres adjoints. L'*Annuaire du bureau des longitudes*.

LONGITUDINAL, ALE, adj. Qui est étendu en long; pris dans la longueur. Coupe *longitudinale*. Traits *longitudinaux*. Le ventre des autours et le dessous de la gorge changent moins, et sont ordinairement blancs ou blancs jaunâtres, avec des taches *longitudinales*. (Buffon.) Tous les guerriers se barbouillent de noir et de rouge; ceux-ci se font des barres *longitudinales* ou transversales sur les joues. (Chateaubriand.) Il était au pied du mur, sur le pavé, dans une position *longitudinale*. (T. G.) | Dirigé dans le sens de l'axe principal d'un organe. Les membranes qui composent les vaisseaux sont tissues de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres *longitudinales*.

LONGITUDINALEMENT, adv. En longueur, d'une manière longitudinale. Il faut mesurer ce bloc *longitudinalement*. Un polype coupé transversalement ou *longitudinalement* en deux ou plusieurs parties, ne meurt point, mais chaque partie devient en peu de temps un polype complet. (Bonnet.)

LONGIUSCULE, adj. (dim. de *longus*, long). Didact. Qui est un peu allongé.

LONGIVARIQUEUX, EUSE, adj. (du lat. *varix*, varice). T. de conchyliol. Qui porte de longues varices. | *Coquille longivariqueuse*, Coquille qui a de longues saillies au bourrelet et renflées en apparence.

LONG-JOINTÉ, ÉE, adj. T. de vétérin. Dont le pâturon a trop de longueur. Cheval *long-jointé*. Jument *long-jointée*. Des mulets *long-jointés*.

LONG-NEZ, s. m. Zool. Espèce de serpent de Surinam. Les *longs-nez* pullulaient dans les bois. | Poisson de l'océan Atlantique. Des *longs-nez*.

LONG-PAN, s. m. Le plus long côté d'un comble qui a environ le double de sa largeur.

LONGRINE, s. f. T. de constr. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus du pilotage, dans le sens de sa longueur.

LONGTEMPS, adv. (pron. *lontan*). Un long espace de temps. Le bruit dura *longtemps*. Il est à la campagne depuis *longtemps*. On ne trompe pas *longtemps* le monde, et les fourbes sont enfin découverts. (Mme de Sévigné.) Les esprits, depuis *longtemps* en léthargie, furent réveillés par cette catastrophe. (Raynal.) Les idées, que l'on se contentait désormais de condamner comme mortes, sous le nom d'hérésies, sans les discuter plus *longtemps*, se dressent tout à coup en face de la chrétienté. (Edg. Quinet.) Disputons donc, et plût à l'Être sans fond et sans fin que nous n'eussions jamais fait autre chose! L'homme serait depuis *longtemps* le maître de la terre. Nous l'attendons depuis *longtemps*.

Dès *longtemps* votre amour pour la religion
Est traité de révolte et de sédition.
(RACINE.)

Et le pavé natal fut un champ de graviers
Qui déchira *longtemps* la plante de ses pieds.
(AUG. BARBIER.)

| *Longtemps* n'est autre chose qu'un adverbe, et c'est précisément depuis qu'on le considère ainsi, que l'on a cessé de dire *un long temps*, comme le faisaient autrefois beaucoup d'écrivains. Et depuis *un long temps* nous nous sommes tout dit. (Molière.) *Un long temps* les amasse, un instant les détruit. (Corneille.) | Substantiv. Un *longtemps*, sans parler, je regorgeais d'ennui. (Régnier.) Quand tous les biens du monde, les honneurs, les plaisirs pourraient vous satisfaire, vous n'en jouiriez pas toujours. En jouiriez-vous longtemps? Et qu'est-ce encore que ce *longtemps*? ce n'est pas une minute pour l'éternité.

LONGUE-ÉPINE, s. f. Poisson des mers intertropicales. Des *longues-épines*.

LONGUEMENT, adv. (pron. *longueman*). Pendant un long temps. Parler *longuement*. Vivre *longuement*. Il plongea, puis, revenant à la surface, il respira *longuement*. Pourvu qu'on me laisse compter le plus *longuement* qu'il me sera possible, pour contenter mon plaisir. (J. J. Rousseau.) On les a relâchés après que le juge d'instruction, qui ne sait lui-même de quoi la loi les accuse, s'est *longuement* convaincu qu'il n'existe contre eux aucune charge. (Proudhon.) | Synonymes : LONGUEMENT, LONGTEMPS. *Longuement* exprime, à la lettre, une action faite d'une manière languissante, lente, paresseuse; *longtemps* désigne seulement une certaine mesure, une durée de temps, d'action, d'existence. Avec une grande abondance d'idées, on parle *longtemps*; avec une grande abondance de paroles, on parle *longuement*. Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement* quoiqu'on parle *longtemps*. La nuance est délicate, mais elle existe, bien qu'on emploie indifféremment ces mots pour exprimer l'une ou l'autre chose. Thiers parla *longtemps*.

LONGUERESSE, s. f. Long prisme rectangulaire qu'on taille dans les ardoisières pour faciliter l'enlèvement de l'ardoise.

LONGUERIE, s. f. Famil. Longueur ennuyeuse, insipide, insupportable. Il n'y a rien qui mate tant le Français que la *longuerie*. (Pasquier.) Toutes ces *longueries* d'apprêt ne font qu'étouffer ce qu'il y a de vif et de moelleux. (Montaigne.) Pardon, monsieur, de mes *longueries*. (J. J. Rousseau.)

LONGUET, ETTE, adj. (rad. *long*). Famil. Qui a une forme un peu allongée; qui est un peu long. Ce discours de réception a été charmant, seulement on l'a trouvé quelque peu *longuet*. | S. m. Marteau qu'emploient les facteurs de pianos pour enfoncer les petites chevilles qui retiennent les cordes.

LONGUEUR, s. f. (du lat. *longitudo*, même sens; formé de *longus*, long). Étendue d'une chose, considérée d'un bout, d'une extrémité à l'autre dans sa plus grande dimension. La *longueur* d'un bâton, d'une lance. La *longueur* d'une table, d'une lame. La *longueur* d'une allée. La *longueur* d'une route. Les chiens prennent en moins d'un an leur accroissement en *longueur*. (Buffon.) | Mar. *Longueur de câble*, Une encâblure ou 120 brasses. | L'opposé de largeur. Cette place a deux cents mètres de *longueur* sur cent cinquante de largeur. | La durée du temps. La *longueur* des jours et des nuits. La *longueur* d'un siége. La *longueur* de la vie est presque toujours proportionnelle à la quantité qu'on a reçue et à celle qu'on dépense. (Virey.) Il souffre fort patiemment la *longueur* de nos conversations. (Mme de Sévigné.) | Se dit des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les entendre, à les réciter. Les discours de réception sont d'une *longueur* fatigante. | Ce qui est superflu, ce qui surabonde. Épargnez-moi des *longueurs* qui me font mourir mille fois pour une. (Marivaux.) Cet ouvrage est délicieux en certains endroits, mais d'une *longueur* assommante. (Mme de Sévigné.) | Lenteur dans les affaires, dans les actions. Quelle *longueur!* Je suis fatigué des *longueurs* de ce procès. Ce sont des *longueurs* à n'en plus finir. Dépêche, ou ces *longueurs* t'attireront ma haine. (Corneille.) | Mais cela jetterait dans des *longueurs* infinies. (Montesquieu.) | *Épée de longueur*, Épée de défense, plus longue que celles qu'on portait ordinairement à la cour et à la ville. | Famil *Coup de longueur*, Ruse, perfidie préparée de longue main. | *En longueur*, loc. adv. Dans toute son étendue; d'un bout à l'autre. Fendre, scier, mesurer *en longueur*. | S'emploie aussi pour marquer la durée du temps. Cette affaire traîne trop *en longueur*, il faut la terminer. Il tire la chose *en longueur* exprès pour me décourager, mais il se trompe, je lutterai.

LONGUEVILLE. Branche illégitime de la maison d'Orléans, dont elle tirait son origine par le brave Jehan Dunois, fils bâtard de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. | *Henri Ier duc de Longueville*. Amant de la belle Gabrielle d'Estrées, il la céda à Henri IV. Il tourna plus tard ses armes contre ce prince, et fut tué au siége de Doulens en 1595. | *Henri II duc de Longueville*. Fils du précédent. Né en 1595, se jeta dans le parti de la Fronde et par-

tagea, en 1650, la captivité des princes de Conti et de Condé. Il recouvra sa liberté l'année suivante et mourut en 1664. | *Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville,* L'une des femmes les plus brillantes et les plus remarquables du XVIIe siècle, née le 29 août 1619 au château de Vincennes, où son père, Henri II de Bourbon-Condé, était prisonnier d'État. Sa mère, Charlotte-Marguerite de Montmorency, la présenta fort jeune à la cour, où son extrême beauté, jointe à la grâce et à la finesse de son esprit, attira sur elle l'attention générale, qu'elle occupa bientôt par l'agitation de sa vie et son influence politique. Promise à vingt-trois ans au prince de Joinville, elle rompit avec lui et épousa le duc de Longueville, vieux diplomate dans le commerce duquel elle puisa le goût des négociations politiques. La nonchalance de sa nature et son titre de femme ne l'avaient point faite assurément pour l'ambition et pour le rôle de chef de parti; mais elle avait, à ce que dit le cardinal de Retz, qui partagea alors sa fortune, des *réveils lumineux et surprenants.* C'est à l'un de ces réveils qu'elle se jeta, pour les diriger, au milieu des désordres qui signalèrent la minorité de Louis XIV. Pendant les trois mois que dura le siége de Paris par l'armée royale, elle fut l'âme de son parti et présida à toutes les délibérations, à toutes les assemblées, à tous les jeux, à toutes les fêtes. Après la paix (11 mars 1649), la vengeance de Mazarin la comprit dans les poursuites qu'il dirigea contre les chefs de la Fronde, et, forcée de fuir, elle gagna la Normandie, dont son mari était gouverneur, et où elle croyait pouvoir, grâce à son influence, opérer un soulèvement. Mais son espérance fut déçue, Mazarin ayant travaillé sous main les esprits et les ayant gagnés à sa cause; alors elle se soumit et revint à Paris, où le roi et la reine l'accueillirent avec beaucoup de distinction. Son rôle politique cessa peu de temps après. Elle redevint femme, ouvrit ses salons, tint le sceptre de l'esprit, du goût et de la galanterie. Puis, insensiblement, elle se retira de cette scène brillante, mais agitée, et alla vivre dans une solitude presque entière, habitant tantôt Port-Royal des Champs, tantôt les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où elle mourut en 1679. Vers la fin de sa vie, elle avait embrassé le jansénisme avec ardeur et s'était liée avec les solitaires de Port-Royal. Elle exerçait un grand ascendant sur tous ceux qui l'entouraient. C'est pour elle que le prince de Marsillac (La Rochefoucauld) fit ces vers fameux :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

LONGUE-VUE, s. f. Lunette d'approche. Le capitaine braquait sa *longue-vue.* V. TÉLESCOPE.

LONGUS. Écrivain grec. On n'est pas d'accord sur son vrai nom ainsi que sur le temps où il vécut. On croit qu'il vivait du IIIe au IVe siècle après J. C. Dans tous les cas, son naïf roman grec en 11 livres, qu'il nous a laissé et qui est si connu, *Daphnis et Chloé*, est un ravissant chef-d'œuvre, et la traduction d'Amyot, qui le mit en lumière, un autre chef-d'œuvre de grâce, de bonhomie et de naïveté. C'est un roman érotique assurément, puisque, poussé par la nature et les sens, l'amour y soulève ses voiles; puisqu'on y babille le langage du cœur et de la jeunesse amoureuse; puisque Lycœnion, Lesbienne effrontée, y jette aux vents, qui les ramassent, sa ceinture et sa pudeur. Mais que de chasteté, cependant, dans ce jeune couple ignorant qui apprend tout doucement à bégayer le langage de la passion! Anacréon a son petit amour mouillé, piqué par une abeille; mais Longus a son « petit garçonnet œslé qui se coule dessoubs les pavots et emmy les rosiers du vieux et cassé Philétas, comme un perdriau, et qu'il ne peut saisir. » Ces deux petits pâtres, Daphnis et Chloé, qui dorment dans le même berceau, qui vont faire leurs gracieuses et puériles ablutions dans la fontaine des nymphes à Mytilène, qui offrent, toujours ensemble, des chapelets de fleurs et des guirlandes de fruits aux nymphes et à Pan, les seuls dieux qu'ils connaissent, tout cela forme un poème transparent comme le cristal, où l'esprit se penche et voit la muse antique dans sa volupté chaste, dans sa beauté nue et splendide. (A. D.) Les pastorales de *Longus.*

LONICÈRE, s. f. (du botan. Lonicer). Bot. Genre de la famille des caprifoliacées, formé de la réunion du camérisier, du chèvrefeuille et de trois autres.

LONICÉRÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre lonicère.

LON LAN LA ! Syllabes insignifiantes qu'on emploie dans les refrains populaires et qui leur donnent une certaine vivacité. *Lon lan la*, fillettes.

Eh! *lon lan la*, landerirette,
Eh! *lon lan la*, landerira.
Eh! *lon lan la*, gens du village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.
(BÉRANGER.)

LONS-LE-SAULNIER. Géogr. Chef-lieu du départ. du Jura; 9,012 habit. Musée d'antiquités, hospice. On remarque l'église des Cordeliers (bâtie en 1250), l'église Saint-Désiré (plus vieille encore), et les salines de Montmorot, qui produisent 20,000 quintaux de sel par an, et auxquelles la ville doit son nom. Commerce de grains, bois, fil de fer, clouterie, tôles; tanneries. Patrie de Rouget de L'Isle.

LOO, s. m. Instrument de percussion dont les Chinois se servent dans les cérémonies religieuses. Ce sont de grandes plaques de cuivre rondes, très-minces, et avec un rebord, dans la composition desquelles on mêle de l'étain ou du zinc pour les rendre plus sonores. On les frappe avec un maillet de bois. Le *loo* des Chinois est le *tam-tam* des Turcs. C'est même sous ce dernier nom qu'il est connu en France. Nous fûmes avertis de sa présence par les sons du *loo.*

LOOCH, s. m. (pron. *lok*; de l'arabe *looq*, du verbe *laaka*, lécher, sucer). Pharm. Médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses, par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche, surtout dans les rhumes violents. Il facilite l'expectoration, adoucit et calme les douleurs. Le *looch blanc* est le plus simple et le plus usité; c'est une sorte de lait d'amandes douces, épaissi avec la gomme et aromatisé avec la fleur d'oranger. Le *looch vert* diffère du premier en ce qu'on fait l'émulsion avec des pistaches au lieu de la faire avec des amandes, et en ce qu'on remplace le sucre par du sirop de violettes, auquel on ajoute un peu de teinture de safran, afin de créer, par le mélange des couleurs jaunes et bleues, une nouvelle couleur verte. Le *looch jaune* doit au jaune d'œuf, qui remplace la gomme, sa couleur et sa consistance. Les *loochs* se prennent d'ordinaire par cuillerées. | On écrit aussi *Loch* et *Look.*

LOOHE, s. f. Espèce d'oie que l'on trouve chez les Ostiaks. Elle a les ailes et le dos d'un bleu foncé et lustré; son estomac est rougeâtre, et l'on voit au sommet de la tête une tache bleue de forme ovale, et une tache rouge de chaque côté du cou. Une raie argentée, de la largeur d'un tuyau de plume, règne depuis la tête jusqu'à l'estomac.

LOPE DE VÉGA (FÉLIX). Célèbre poète espagnol, né à Madrid en 1562, mort en 1635. A peine sorti des écoles, ayant blessé dangereusement dans un duel un gentilhomme qui s'était trouvé offensé par une de ses satires, il se vit obligé de s'éloigner de Madrid pour plusieurs années. Il perdit bientôt une femme qu'il aimait, et embrassa alors l'état militaire; il se trouvait sur la fameuse *Armada* dite l'*Invincible.* Il quitta le service en 1590, se remaria quelques années après et se mit à faire des pièces pour le théâtre. En 1604, il perdit sa seconde femme, renonça au monde et embrassa l'état ecclésiastique; il devint membre et chapelain de la confrérie de Saint-François. Il n'en continuait pas moins à cultiver la poésie et même à travailler pour le théâtre; il se plaça bientôt au premier rang des auteurs espagnols, obtint une vogue extraordinaire, se vit comblé de biens et d'honneurs par les princes, et acquit une fortune considérable. A la fin de sa vie il se tourna entièrement vers la dévotion, et se livra même à des rigueurs qui, dit-on, abrégèrent ses jours. Lope de Véga était d'une fécondité incroyable : on dit qu'il fit dix-huit cents pièces (tragédies, comédies, tragi-comédies, *autos sacramentales*), toutes en vers; quelques heures lui suffisaient pour composer ses pièces. On y trouve une imagination inépuisable, mais déréglée; elles contiennent des scènes excellentes, mais elles pèchent par l'ensemble; les règles de l'art y sont continuellement violées; le beau et le ridicule, le sublime et le trivial y sont sans cesse mêlés, et l'auteur n'a d'autre but que de faire impression sur la multitude. On n'en a imprimé que le plus petit nombre. Lope de Véga a aussi composé un grand nombre de poésies de genres très-divers, des poèmes, pour la plupart inconnus aujourd'hui, tels que l'*Arcadie*; la *Belle Angélique*, pour faire suite à l'Arioste; *Jérusalem conquise*, pour faire suite au poème du Tasse; des satires, des odes, des églogues, des épîtres et de nombreux sonnets. Parmi ses pièces, on remarque : *la Esclava de su galan, el Castigo sin venganza, las Almenas de Toro, el Granduque de Moscovia, Nicolas de Tolentino.* Lope de Véga doit être regardé comme un des pères de l'école romantique.

LOPHIE, s. m. (du gr. λόφος, aigrette, crête). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des brachyoptères, comprenant une espèce vulgaire appelée *Baudroie.* On la trouve dans toutes les mers.

LOPHIODON, s. m. (du gr. λόφος, crête; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Paléontol. Genre de pachydermes fossiles établi par Cuvier. C'étaient des animaux ayant des rapports sensibles avec les tapirs, les rhinocéros, et même avec l'hippopotame. On en a trouvé des ossements sur divers points de la France, dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs.

LOPHOBRANCHE, adj. (du gr. λόφος, aigrette; βράγχια, branchies). Ichthyol. Dont les branchies affectent la forme de petites houppes disposées par paire le long des arcs branchiaux. | S. m. pl. Ordre de poissons osseux, qui comprend tous ceux dont les branchies sont en forme de petites aigrettes ou de houppes. Ces poissons sont de petite taille, presque sans chair, et ils se reconnaissent à leur forme bizarre et à leur corps couvert de plaques osseuses et anguleuses. Cet ordre ne comprend qu'une famille, qui renferme les genres syngnathe, hippocampe, solénostome et pégase.

LOPIN, s. m. (du gr. λοβίον, fait de λοβός, lobe). Follicule; par extension, Morceau de quoi que ce soit. Nous sommes tous de *lopins* et d'une contexture si informe et si diverse, que chaque pièce, chaque moment fait son jeu. (Montaigne.) | Fig. Où la peau du lion ne peut suffire, il faut y coudre un *lopin* de celle du renard. (Id.) | Particul. Morceau de quelque chose qui se mange, et principalement de viande. Un *lopin.* Un bon *lopin.* Il en avait de gros *lopins.* | Par extens. Un *lopin* de prés. Un *lopin* de terre. Acheter des *lopins* de bois. | Portion de quelque chose qui était à partager. Il a eu un bon *lopin* dans la succession de sa tante. Chacun a reçu son *lopin* en ce monde; seulement il y a de gros *lopins* et de petits *lopins*; c'est un petit *lopin* qu'il a reçu. (J. J. Rousseau.) | T. de serrurier. Plusieurs petits morceaux de vieux fer réunis en un seul en les chauffant. | T. de maréchal. Morceau de fer destiné à devenir un fer de cheval, après avoir été forgé. Il a mis au feu plusieurs *lopins.*

LOPINER, v. a. (rad. *lopin*). Partager en morceaux. | *Lopiner une pièce de terre, une maison, des meubles*, En faire des lopins ou lots, pour les partager entre les héritiers. Vieux mot.

LOQUACE, adj. (pron. *lokase*). Qui parle beaucoup. Un homme *loquace.* Une femme *loquace.* On nous trouve bavards, nous ne sommes que *loquaces.* (Mme de Sévigné.) Je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos *loquaces* prédicateurs, aucun même de nos tartufes qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse (le meurtre des animaux), devenue chez nous nature. (Voltaire.)

LOQUACITÉ, s. f. (pron. *lokasité*; du lat. *loquacitas*, fait de *loqui*, parler). Habitude de parler beaucoup, de parler trop. La *loquacité* des femmes est passée en proverbe. Il est naturel à la douleur de se répandre en plaintes, la *loquacité* même lui est permise; mais c'est à condition qu'on ne dira rien que de juste. (Voltaire.) Linguet oppose la *loquacité* bretonne à la taciturnité des ministres français. (Noël.) Un défaut plus fatigant encore est cette *loquacité* importune qui s'est introduite chez nous dans le barreau et dans la chaire. (Marmontel.) La *loquacité* est souvent le symptôme d'un dérangement complet des facultés intellectuelles dans les maladies. La *loquacité* des religieuses est bien connue.

LOQUE, s. f. (pron. *loke*; du lat. *floccus*, chose de rien). Pièce, morceau d'une étoffe qui est usée et déchirée. Ramasser des *loques.* Cet habit s'en va en *loques*, tombe en *loques.* Leur drapeau, déchiré par la mitraille, n'est plus qu'une *loque* glorieuse. Ma pièce de blonde est en *loques.* (J. J. Rousseau.) | Jardin. Petit morceau de drap ou de vieux linge avec lequel on fixe sur les murailles, au moyen d'un clou, chaque branche d'un espalier, afin de ne pas endommager les bourgeons.

LOQUÉ, adj. m. T. de pêche. *Harengs loqués.* Ceux qui ont été mordus, blessés, déchiquetés par des chiens de mer ou d'autres animaux marins.

LOQUÈLE, s. f. (pron. *loku-èle*; du lat. *loquela*, même signif.). Famil. Facilité de parler en termes communs de choses communes. Cet homme a beaucoup trop de *loquèle.* La *loquèle* de nos curés.

LOQUET, s. m. (pron. *lokè*; ce mot paraît venir de l'angl. *lock*, serrure, ou *to lock*, fermer à clé). Sorte de fermeture très-élémentaire que l'on met aux portes qui n'ont pas de serrure et à celles dont le pène est dormant. Lever le *loquet.* La porte n'est fermée qu'au *loquet.* Lève le *loquet*, la chevillette cherra, et la porte s'ouvrira. (Perrault.) | Ensemble des pièces composant cette espèce de fermeture, et qui sont une poignée, un poucier, l'entrée du poucier, un crampon, un mentonnet et une clenchette, laquelle, reposant sur le mentonnet, tient la porte fermée jusqu'à ce qu'au moyen du poucier on vienne à la soulever. | Plus particulièrement, La clenchette. C'est de la clenchette qu'on parle quand on dit :

Lever le loquet, fermer la porte au loquet, etc. Je presse le *loquet* d'un doigt lourd et rapide. (Lamartine.) | Mar. Barres pour fermer les écoutilles, cabanes et autres ouvertures ou abris de même nature. | *Couteau à loquet*, Couteau qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

LOQUET, s. m. (de *loque*). Laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine, qui est la plus grossière et sert à faire des matelas. | Technol. Pinceaux de chiendent ou de soie dont on forme une brosse. L'ouvrier portait ses *loquets* et ses brosses.

LOQUETÉ, ÉE, part. Blas. Qui est découpé, déchiqueté, qui a des appendices pareils à des découpures. Panthère *loquetée*.

LOQUETEAU, s. m. (pron. *loketo*). Technol. Petit loquet que l'on met ordinairement en haut des volets d'une croisée, et auquel on attache un cordon, afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément. Appuyer sur le *loqueteau*.

LOQUETER, v. a. Remuer le loquet d'une porte, pour indiquer que l'on veut entrer. Il *loquète* avant d'entrer. | Se loqueter, v. pr. Se dit d'une porte qui se ferme au *loquet*. Cette porte *se loquète*.

LOQUETEUX, EUSE, adj. et s. (rad. *loque*). Pauvre, déchiré, déguenillé, dont les vêtements tombent en loques. C'était un pauvre *loqueteux*. Pauvre femme, malade, *loqueteuse*, harassée de fatigue.

LOQUETTE, s. f. (dim. de *loque*). Petite loque. | Nom donné à la laine quand les cardeuses, la recevant des premiers cardeurs, la réduisent, à l'aide de cardes plus petites, en petits rouleaux, pour la mettre en état d'être filée.

LOQUIS, s. m. pl. Sorte de verroterie dont les Français se servent pour commercer avec les nègres sur les côtes d'Afrique. Les *loquis* sont de petits cylindres de verre de couleur. En arrivant à Madagascar, je m'aperçus que j'avais oublié les *loquis*, et ce fut la cause de mes mésaventures dans ce pays.

LORANTHACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, détachée des caprifoliacées, et qui a pour type le loranthe. La famille des *loranthacées* renferme, outre le *loranthe*, les genres *misodendron* et *viscum* (gui).

LORANTHE, s. m. (du gr. λωρόν, courroie; ἄνθος, fleur). Bot. Genre type de la famille des loranthacées, renferme des plantes parasites vivaces et ligneuses, dont on connaît soixante et onze espèces, toutes exotiques, à l'exception d'une seule, le *loranthe d'Europe*, qui croît sur les châtaigniers, les pommiers, les poiriers, les cormiers et les chênes, et dont le fruit est une baie jaunâtre, à pulpe gluante, au milieu de laquelle se trouve la graine. Les *loranthes* ont de grands rapports avec le gui.

LORCA. Géogr. Ville d'Espagne (Murcie); 40,000 habit. Évêché; belle église; château fort en ruine. Salpêtre, lainages, toile, savon. Inondée en 1802 par la rupture d'un bassin destiné à l'irrigation de la campagne; 6,000 habitants y périrent.

LORD, s. m. (pron. *lor*). Mot anglais formé par contraction de *hlâford*; *ford*, donner; *hlâf*, pain, et qui signifie Seigneur, maître, chef légitime, tyran, suivant le sens de la phrase. Les Anglais s'en servent pour traduire notre mot *seigneur*. Shakespeare a introduit des lords dans ses pièces dont les sujets sont empruntés à l'antiquité classique, et Voltaire a eu tort de railler à ce propos le grand poète tragique de l'Angleterre, car *seigneur* et *madame* sont pour le moins aussi ridicules chez les Grecs et les Romains de Corneille et de Racine, que *milord* et *milady* chez ceux de ce *sauvage ivre*, comme il l'appelle si légèrement. La Bible, traduite en anglais, appelle aussi Jéhovah le *lord*, le *seigneur*; la liturgie anglaise dit encore *milord* à Dieu, comme l'Angleterre catholique appelait la vierge *lady* (Notre-Dame). En poésie, et même en prose, une femme appelle son mari son *lord*. Pope emploie *lord* dans ce sens en traduisant Homère. Dans un sens plus restreint, *lord* est une désignation générale pour les membres de la Chambre haute, qu'on appelle la *Chambre des lords*; tout membre de la pairie anglaise est un lord. Mais tous les lords en Angleterre ne sont pas pairs, car on appelle aussi lord un baron qui n'a pas de titre plus élevé. Enfin ce nom est donné, comme titre honorifique, à certains fonctionnaires de l'administration et de la justice. *Lord-maire* de Londres. Le *lord*-prévôt d'Édimbourg. Le *lord* grand-juge (chief justice). Le *lord*-avocat. Comme les quinze juges de la cour criminelle d'Écosse reçoivent le titre de lords par brevet, on les appelle *lords de papier* (paper lords). | Dans la langue d'argot, un lord signifie un bossu, et l'on fait remonter cette plaisanterie à Richard III, qui créa pairs quelques gentilshommes dont tout le mérite consistait dans leur gibbosité. | *Lord-maire*. Gouverneur civil de la ville de Londres. La charge de lord-maire, qui est d'une importance énorme, date du XIIIe siècle. Dès l'année 1202 il en est fait mention dans une ordonnance du roi Jean, qui expulse de la Cité, à la requête du maire et des bourgeois, la compagnie des tisserands, la plus ancienne des corporations anglaises. Mais elle ne fut véritablement fondée et constituée que par la fameuse charte que le même monarque donna dans l'année 1214, en vertu de laquelle les citoyens eurent le pouvoir d'élire annuellement un maire, ou de maintenir d'année en année celui qu'ils auraient élu. Tout candidat à la charge de lord-maire doit être membre libre de l'une des douze corporations principales de la Cité, et avoir rempli les fonctions de shérif. Le choix du candidat doit être ratifié par le roi, mais ce n'est guère plus qu'une formalité, et l'on ne cite pas d'exemple du *veto* royal depuis la révolution de 1688. Les pouvoirs du lord-maire sont très-grands. Comme gouverneur civil de la Cité de Londres, il est l'arbitre suprême. Coroner perpétuel, premier juge de toutes les cours et de toutes les commissions de la Cité, président de l'élection des aldermen, conservateur de la Tamise; il cumule une multitude de droits, de priviléges, de juridictions; enfin, sous le rapport de l'autorité militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords-lieutenants des comtés. La personne du lord-maire était, dès l'origine, inviolable et sacrée; l'outrager était un crime de lèse-majesté puni de mort. A Londres, le roi effectif est le lord-maire; aussi le peuple anglais est-il très-fier à juste titre de ce privilége d'élection. Le lord-maire réside dans un grand hôtel situé au bout du pont de Londres, et appelé *Mansion-House*. On calcule que le revenu annuel de sa charge monte à 20,000 livres sterling (500,000 fr.).

LORDOSE, s. f. (du gr. λόρδωσις, courbure). Pathol. Incurvation des os, et, spécialement, incurvation du rachis en avant, dite vulgairement *cambrure*; dans ce cas, on l'oppose à la cyphose ou bosse proprement dite, qui est la courbure postérieure de la colonne vertébrale.

LORE, s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Entom. Pièce de la bouche de quelques insectes. | Bot. Filament de certains lichens et des conferves.

LORETTE. Géogr. Ville forte d'Italie, dans la marche d'Ancône; 8,000 habit. Évêché. Sa population n'a guère d'autre industrie que d'héberger les pèlerins qui viennent chaque année faire leurs dévotions à la chapelle de Nazareth, que les Italiens appellent la *casa santa*. La *casa santa*, qu'ils prétendent avoir été transportée miraculeusement de Palestine en Dalmatie et de Dalmatie à Lorette, est bâtie en bois d'ébène et en briques, et revêtue de marbre à l'extérieur. Cette chapelle, objet de tant de pèlerinages, possède un tableau remarquable de Raphaël, *la Vierge jetant un voile sur l'enfant Jésus*. On a élevé à Lorette une église magnifique, la célèbre *Notre-Dame de Lorette*: la statue de la Vierge est de bois de cèdre, et passe pour avoir été taillée par saint Luc. C'est une des légendes fantaisistes du clergé.

LORETTE, s. f. Nom donné, depuis quelques années, à une variété du genre courtisane, avec des mœurs spéciales. La *lorette* tient le milieu entre la grisette et la femme entretenue, n'ayant pas un état comme la grisette, et n'étant pas attachée à un homme comme la femme entretenue. C'est le vice fringant, voluptueux, sceptique; une charmante créature qui fait métier et marchandise de cette sainte chose qu'on appelle l'amour, qui fait litière à ses passions des plus nobles sentiments et des affections les plus sincères; qui joue à la Bourse, fume, jure et boit; mais en somme la lorette n'est tout cela que parce que la société l'a faite ainsi. Le vice n'a pas de séduction en soi. Une fille ne consent pas de propos délibéré, de gaîté de cœur, à faire cet ignoble métier de courtisane, à ruiner ses sens, son esprit, sa santé et la fortune de ses amants éphémères. Elle est amenée là par la misère. Les femmes auxquelles on a donné cette dénomination se logent plus particulièrement dans le quartier de Paris situé près Notre-Dame de Lorette, d'où est venu leur nom. Les cocottes, les biches, les *lorettes*.

Phryné, riche du bien de plus de vingt amants,
Et le cou ruisselant d'or et de diamants,
S'irrite à tout propos du luxe des *lorettes*,
Et demande un décret qui borne leurs toilettes.
(AUG. BARBIER.)

LORGNADE, s. f. Coup d'œil jeté à la dérobée, en tournant les yeux de côté; action de lorgner. Don Juan lui décocha une *lorgnade* à laquelle elle répondit, en rougissant, par un salut très-humble qui l'enchanta. (T. G.) Elle ne voulut rien comprendre au nombre infini de *lorgnades* dont il l'attaqua d'abord. (Hamilton.) Une *lorgnade* et un baiser.

LORGNÉ, ÉE, part. Regardé comme à la dérobée, ou avec une lorgnette. Comme elles étaient extrêmement jolies, elles étaient à chaque pas *lorgnées* par la foule des désœuvrés. (Eugène Suë.)

LORGNER, v. a. (du lat. *luscus*, louche; d'où *luscarus*, *luscarinus*, *luscurinare*, *lusarinare*, et enfin *lorinare*. En Normandie, on dit encore *loriner* dans le sens de *lorgner*). Regarder quelqu'un en tournant les yeux de côté, et comme à la dérobée. *Lorgner* quelqu'un, quelque chose. La princesse de Babylone regarda le roi d'Égypte du coin de l'œil, ce qui, plusieurs siècles après, s'est appelé *lorgner*. (Voltaire.) Je m'aperçois que Moncade vous *lorgne* et je vois que vous répondez à ses minauderies. (Baron.) Aujourd'hui les gens élégants et qui se disent distingués *lorgnent* les femmes qu'ils rencontrent, de manière à les faire rougir comme sous une parole obscène. (A. D.) De sa fenêtre elle *lorgnait* la tienne. (Hégés. Moreau.) | Regarder avec une lorgnette. *Lorgner* une actrice, un acteur, une personne. | Fig. *Lorgner une femme*, La regarder de manière à faire croire que l'on a du goût pour elle. | *Lorgner une place, une charge, un héritage, une chose quelconque*, Avoir des vues sur une place, sur une charge, convoiter un héritage, désirer une chose. Je passe devant une fenêtre; je *lorgne* du coin de l'œil de belles poires. (J. J. Rousseau.)

Elle *lorgne* Caton, son insipide amant,
Qui se croit adorable et qui *lorgne* sa bourse.
(DESTOUCHES.)

LORGNEMENT, s. m. Action de lorgner. Vous m'envisagez d'un certain *lorgnement*. (Th. Corneille.)

LORGNERIE, s. f. Famil. Affectation de lorgner; action de lorgner fréquemment. Les *lorgneries* d'un fat ne sont jamais compromettantes. (A. D.) Discours flatteurs, regards, gestes et *lorgneries*. (Campistron.) J'en fus pour mes *lorgneries* et pour mes soupirs. (J. J. Rousseau.) *Lorgneries* d'un *petit crevé*.

LORGNETTE, s. f. (rad. *lorgner*). Petite lunette d'approche dont on se sert pour voir les objets peu éloignés. Elle porte un oculaire et un objectif ajustés aux deux bouts d'un tuyau composé d'un certain nombre de pièces qui s'emboîtent les unes dans les autres. *Lorgnette* de spectacle. *Lorgnette* achromatique. Prêtez-moi votre *lorgnette*. Il semblait n'être venu au spectacle que pour braquer sa *lorgnette* sur les actrices. Je ne fus pas longtemps à regretter de n'avoir pas eu assez d'usage du monde pour m'être muni d'une *lorgnette* avant d'entrer au spectacle. (Marivaux.) Une *lorgnette* en ivoire. | Les *lorgnettes* doubles prennent le nom de *Jumelles*.

LORGNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lorgne. C'est un *lorgneur* enragé. J'examinai scrupuleusement les *lorgneurs*; car les plus jeunes me paraissaient les plus empressés à se servir de ces lorgnettes. (Marivaux.) Les *lorgneuses* de l'Opéra. | Adjectiv. Dieu vous conserve vos deux yeux qui ont été tant *lorgneurs* et tant lorgnés. (Voltaire.)

LORGNON, s. m. Lentille ou petite lunette à un seul verre, qu'on porte ordinairement suspendue au cou par un cordon, et qui est encadrée d'un cercle d'argent, d'écaille, de buffle, etc. Le lorgnon s'applique devant un œil tandis qu'on tient l'autre fermé; le verre doit être convexe pour les presbytes et concave pour les myopes. Souvent aussi le lorgnon a deux verres, et tous deux sont reliés par une garniture en écaille ou en métal qui tient lieu d'étui. Pour beaucoup de gens qui ont la vue faible ou basse, le *lorgnon* est un petit meuble indispensable; mais pour un plus grand nombre encore, c'est un joujou, un ornement inutile. (A. D.)

LORI, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux qui renferme plusieurs espèces de perroquets. Ce sont des perroquets dont le cri exprime assez bien le son *lori*. (Buffon.) On dit aussi *Loris*.

LORICAIRE, adj. (du lat. *lorum*, courroie). Bot. Qui ressemble à une courroie, à une lanière. Le fucus *loricaire* a la fronde dichotome et ressemble à un paquet de courroies.

LORICAIRE, s. m. (du lat. *lorica*, cuirasse). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des siluroïdes, remarquables par les plaques dures et anguleuses qui cuirassent entièrement leur tête et leur corps. *Loricaire* tacheté. *Loricaire* setigère. *Loricaire* cuirassé.

LORICÈRE, s. f. (du lat. *lorum*, courroie; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, qui courent à terre avec vélocité et se réfugient sous les pierres. La *loricère* bronzée. Les antennes de la *loricère*, assez robustes à la base et minces à l'extrémité, sont couvertes de longs poils raides et pubescents.

LORIENT. Géogr. Ville forte; chef-lieu d'arrondissement (Morbihan), l'un des cinq ports militaires de France, au confluent du Scorff et du Blavet; 27,250 habit. Chef-lieu du 3e arrondissement de la marine militaire; écoles d'artillerie, d'hydrogra-

phie, de génie maritime. Assez belle ville : on y remarque le port, l'arsenal, la place d'armes, les promenades, l'observatoire, la tour des signaux, le bassin de construction, la cale couverte, les magasins en granit, les mécaniques à faire la corde, la machine à mâter, le chantier de Caudan, le parc d'artillerie, l'hôtel de la préfecture maritime. Atelier pour la fabrication des machines à vapeur; fonderies, forges, presses hydrauliques pour l'essai des fers; polygone pour les exercices de l'artillerie. Au milieu de la rade est située l'île Saint-Michel, sur laquelle on a construit un lazaret d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Lorient a été bâtie en 1709, par la Compagnie des Indes orientales ou de l'*Orient*, qui y possédait un établissement dès 1666.

LORIOT, s. m. (du lat. *oriolus*, même signif.; onomatopée tirée du chant de cet oiseau). Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des passereaux, très-communs dans le midi de la France et dans toutes les contrées méridionales de l'Europe. Il est de la grosseur du merle commun, et sa couleur, qui est jaune verdâtre, est très-brillante chez le mâle. En effet, il a la tête, la gorge, le cou, la partie antérieure du dos, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les petites plumes du dessous de la queue et des ailes d'un très-beau jaune; le reste du corps est jaune aussi, mais d'un reflet olivâtre, à l'exception de quelques plumes qui sont très-noires. Les loriots vivent par couples, particulièrement sur la lisière des grands bois, et fréquentent le bord des eaux. A la fin de l'été, ils se réunissent en petites familles et émigrent. Leur nourriture se compose d'insectes ou de fruits, surtout de cerises, dont ils sont très-friands. Le loriot suspend son nid avec beaucoup d'art aux branches élevées des arbres, et jette, au printemps, un cri monotone et sans cesse

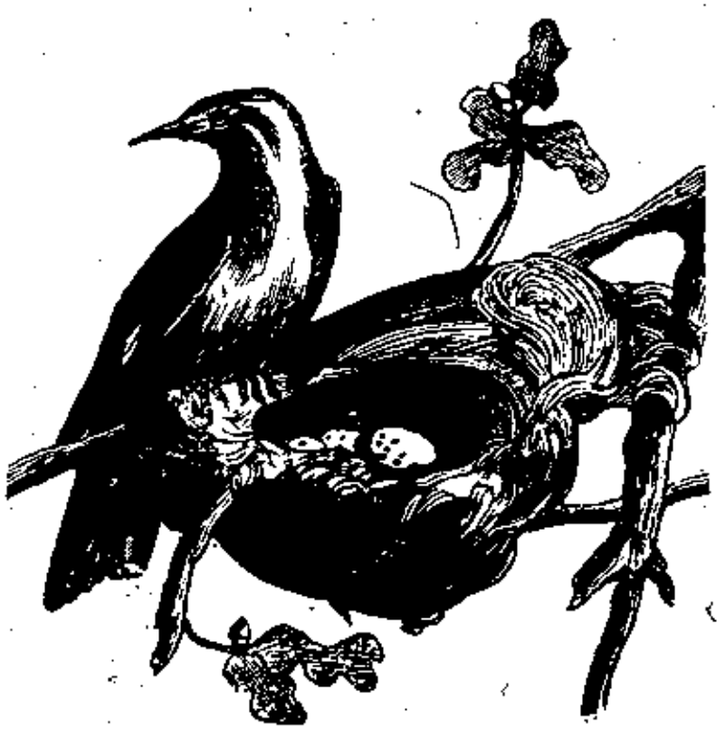

Loriot.

répété qu'imite assez bien son nom. Il se laisse approcher difficilement et fuit d'arbre en arbre devant l'oiseleur. Il y a des espèces de *loriots* exotiques, telles sont celles de la Cochinchine, de l'Inde et du Bengale. Ils se distinguent par un plumage éclatant de couleurs variées.

LORIQUE, s. f. (du lat. *lorum*, cuir). Bot. Pellicule qui garnit la surface extérieure de la graine. | Membrane extérieure de l'ovule.

LORIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une graine, d'une amande recouverte d'une lorique. | Zool. Se dit aussi d'un animal dont le corps est armé de plaques osseuses. | S. m. pl. Les *loriqués*, Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'une cuirasse de plaques osseuses.

LORIQUET (le P.). Né à Épernay en 1770, mort en 1845, entra chez les Pères de la Foi dès la fondation de cette société, qui se fondit plus tard dans la compagnie de Jésus, enseigna avec zèle et talent dans plusieurs des maisons de l'ordre, fut en 1814 nommé supérieur du petit séminaire de Saint-Acheul, près d'Amiens, qu'il porta rapidement à un haut degré de prospérité, fut nommé en 1833 supérieur de la maison de Paris, en 1838 préfet spirituel de la congrégation, et s'occupa activement jusqu'à sa mort de la direction religieuse d'un grand nombre de couvents. Il a composé ou refait pour ses élèves une foule de livres élémentaires : grammaire, arithmétique, mythologie, histoire, géographie. La plupart sont écrits avec une élégante concision, mais, en général, l'auteur s'y montre plus soucieux des intérêts de son ordre et de la religion que de la vérité et de la science. Son *Histoire de France*, où il pousse la partialité jusqu'au ridicule, a été particulièrement l'objet de justes critiques. Le P. Loriquet y supprime la République, le Directoire, le Consulat, et fait de Napoléon *M. le marquis de Buonaparte, général en chef des armées de S. M. Louis XVIII*. Le P. *Loriquet* est un faussaire littéraire.

LORIS, s. m. (pron. *lori*). Petit mammifère de l'île de Ceylan, appartenant à la famille des lémuriens, et dont on a fait le type d'un genre distinct.

Loris.

Les *loris* ressemblent aux makis par leurs formes générales, mais avec des proportions plus grêles. Ils sont à peu près de la taille de l'écureuil. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Ils ont la démarche lente; ils sont nocturnes et ne sortent que le soir ou la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture, qui se compose d'œufs, d'insectes et de fruits. | Ornithol. Genre de perroquets. V. LORI.

LORME (MARION DE). Femme galante du siècle de Louis XIII, dont on ignore la date précise de naissance, de 1606 à 1615, et la date de décès, 1650 ou 1705, ce qui, assurément, importe peu à l'histoire, le rôle joué par Marion ayant été tout simplement celui d'une courtisane. Parmi les nombreuses liaisons de cette femme, on distingue celle qu'elle eut avec Cinq-Mars. On prétend qu'un mariage clandestin l'unissait à ce malheureux jeune homme. Le bruit qui en courut alors obligea la famille d'Effiat à porter plainte contre Marion, qu'elle accusait de rapt et de manœuvres frauduleuses. A la suite de cette plainte que Richelieu, amant éconduit, avait suscitée, intervint l'ordonnance de 1633 sur les mariages clandestins; Marion cessa à cette époque sa liaison avec Cinq-Mars, et, partageant avec Ninon de l'Enclos le sceptre du plaisir et de la galanterie, elle se jeta dans cette vie voluptueuse qui lui a valu un nom dans l'histoire des femmes galantes. Marion est morte âgée de quatre-vingt-cinq ans.

LORMERIE, s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Nom que l'on donne à certains petits ouvrages de fer travaillés par les cloutiers, les selliers, les éperonniers, tels que les mors de bride, les gourmettes, les éperons, les crampons, etc. Dans l'origine, la *lormerie* ne comprenait que des ouvrages en cuir, tels que brides, rênes, longes, etc., d'où son nom.

LORMIER, s. m. Ouvrier en lormerie. Encore à Paris l'on appelle *sellier-lormier* celui qui peut faire des selles garnies de boucles et ferrures nécessaires. (Claude Fauchet.) Vieux mot.

LORRAIN (CLAUDE GELÉE, dit LE). Peintre né en 1600 à Château-de-Chamagne, en Lorraine, mort à Rome en 1682. Claude Lorrain a laissé des toiles, marines et paysages, où respirent un calme et une poésie sereine qui touchent profondément. Ses *marines* sont pour ainsi dire les sœurs des *paysages* du Poussin; même grandeur, même élévation, même sentiment profond de la nature, mêmes couleurs. Les principales productions de ce peintre sont : la *Fête villageoise*, le *Sacre de David*, le *Débarquement de Cléopâtre*, et de nombreux paysages.

LORRAIN, AINE, adj. et s. Habitant, habitante de la Lorraine; qui est de la Lorraine, qui appartient à la Lorraine ou à ses habitants. Un *Lorrain*. Une *Lorraine*. Les coutumes *lorraines*. Il y a un grand nombre de *Lorraines* parmi les filles qui exercent à Paris. | Loc. prov. *Lorrain vilain, traître à son Dieu et à son prochain*, Se disait, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise et de leurs partisans. | S. m. Petite monnaie de billon des princes ducs de Lorraine.

LORRAINE. Géogr. Une des anciennes provinces de France; capitale, Nancy. Elle était bornée au N. par le Luxembourg et l'électorat de Trèves, au N. E. par le Bas-Palatinat et le duché des Deux-Ponts, à l'E. par l'Alsace, au S. par la Franche-Comté, et à l'O. par la Champagne. Elle comprenait six pays principaux : 1° les trois évêchés : Metz, Toul, Verdun; 2° le Luxembourg français (Thionville, Montmédy, Longwy); 3° le duché de Carignan; 4° la Lorraine allemande, ou pays de Sarre; 5° le duché de Bouillon; 6° les duchés de Bar et Lorraine. La Lorraine a formé quatre départements : Moselle, Meurthe, Meuse, Vosges, plus une partie de la Haute-Marne et du Luxembourg. | Il y eut d'abord un *royaume de Lorraine* ou de *Lotharingie*, royaume formé en 855, après l'abdication de Lothaire Ier en faveur de son deuxième fils Lothaire II, qui lui donna son nom. Il s'étendait, entre le Rhin et l'Escaut, jusqu'à la mer et à la Frise. Lothaire II étant mort sans enfants légitimes, ce royaume fut partagé entre les oncles du défunt, puis reconstitué et ballotté pendant un siècle entre la France et l'Allemagne. En 959, ce pays fut définitivement divisé en *Haute-Lorraine* et *Basse-Lorraine*, gouvernées l'une et l'autre tantôt par les empereurs d'Allemagne, tantôt par des princes particuliers, sous le titre de ducs ou d'évêques, ou d'abbés. La *Basse-Lorraine*, comprenant à peu près les Pays-Bas et la Prusse rhénane, ne tarda pas à se subdiviser et à perdre son nom. La *Haute-Lorraine* seule fut dès lors appelée spécialement Lorraine. Gérard d'Alsace en fut le premier duc héréditaire (1048) et la tige de la maison de Lorraine, qui subsiste encore. Ses descendants possédèrent la Lorraine jusqu'en 1737. A cette époque, d'après un traité qui mettait fin à la guerre de la succession de Pologne, Léopold, duc de Lorraine, époux de l'impératrice Marie-Thérèse, céda cette province à Stanislas Leczinski, qui, à sa mort, devait la remettre à la France. Depuis 1766, la Lorraine fait partie intégrante du territoire français.

LORRIS (GUILLAUME). Auteur du *Roman de la Rose*. Il est ainsi nommé du village de Lorris (Loiret), où il naquit. Il vivait au commencement du XIIIe siècle et mourut en 1240, sans avoir terminé son ouvrage, qui fut repris et continué par Jehan de Meung. Le *Roman de la Rose* est une imitation de l'*Art d'aimer* d'Ovide. On y trouve toutefois quelques moralités auxquelles le style naïf et simple de l'auteur donne beaucoup de charme.

LORS, adv. (pron. *lor*, mais faites sentir l's dans *lors que*; fait du lat. *illa hora*, cette heure). Le temps, l'heure, le moment où l'on parle. Il s'employait autrefois dans le sens de *alors*, mais aujourd'hui il n'est usité que dans les locutions suivantes : *Pour lors*, En ce temps-là. Il a *pour lors* un caractère original et inimitable. (La Bruyère.) Thalès s'en alla en Égypte, où les sciences florissaient *pour lors*. (Fénelon.) | *Dès lors*, Dès ce temps-là. Nous nous aperçûmes qu'il fréquentait de mauvaises sociétés; *dès lors*, il nous devint suspect avec raison. On a dit autrefois, dans le même sens, *Depuis lors*.

Pandore ouvrit la boîte, et la terre en vit naître
Dans un instant tous les fléaux divers
Qui *depuis lors* inondent l'univers.
(J. B. ROUSSEAU.)

| *Lors de*, loc. prépos. Au moment de. *Lors de* son arrivée, de son départ. *Lors de* son élection, de son mariage. *Lors d'*une révolution, tout paraît changer, mais malheureusement ce sont les mêmes passions, sous d'autres noms et d'autres hommes. (Boiste.) | *Dès lors que*, loc. conj. *Dès lors que* son démon commence à s'agiter. (Boileau.)

LORSQUE, conj. Quand, dans le temps que. L'e de *lorsque* s'élide devant *il, elle, on, un, une*. *Lorsqu'il, lorsqu'elle, lorsqu'on, lorsqu'un, lorsqu'une*. *Lorsque* Alexandre naquit, Érostrate brûlait le temple de Diane à Éphèse. *Lorsqu'on* me trouvera morte, il n'y aura personne qui mette en doute que ce ne soit vous qui m'aurez tuée. (Molière.) | *Lors* est quelquefois séparé de *que* par un mot. Il paraissait vainqueur *lors* même *qu'*il avait le dessous. | Synonymes : QUAND, LORSQUE. *Quand* paraît marquer le temps en général, et *lorsque* marque particulièrement l'occasion. Il faut travailler *quand* on est jeune; il faut profiter de l'occasion *lorsqu'*elle se présente.

LORULE, s. m. Bot. Nom donné au thalle des lichens filamenteux ou rameux.

LORUM, s. m. (pron. *lorome*). Mot latin, qui signifie Courroie, bande, et sert à désigner, en ornithologie, cette bande, dépouillée de plumes ou co-

lorée qui, chez certains oiseaux, s'étend de chaque côté depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOS, s. m. (du lat. *laus*, même sens). Vieux mot français, qui signifie *Gloire*, *louange*, *éloge*. On le trouve dans nos auteurs jusqu'au commencement du XVIIe siècle. La Fontaine, qui se plaisait à imiter le vieux langage, en a fait un assez fréquent usage. Les hommes sont assez fols pour attribuer au rang le *los* qui n'appartient qu'au mérite. (Montaigne.) Tous renonçaient au *los* des belles actions. (La Fontaine.) Cherchons à obtenir le *los* par nos actions.

LOSANGE, s. m. (pron. *lozanje*; du lat. barb. *lauringia*, fait de *laurus*, laurier, parce que cette figure ressemble un peu à la feuille du laurier). Parallélogramme dont les côtés sont égaux et les angles non droits. Le losange est une figure d'un aspect agréable, aussi l'architecture et l'ornementation l'emploient-elles souvent. On dalle souvent les parquets en losange; quelquefois les kiosques ont leurs fenêtres ou leurs carreaux en losange. Les châssis des fenêtres gothiques étaient toujours, ou presque toujours, disposés en losange. Une corde sonore qui vibre avec rapidité paraît un *losange*. (Condorcet.) La nue se déchire, et l'éclair trace un rapide *losange* de feu. (Chateaubriand.) | S. f. Blas. Meuble de l'écu qui diffère de la fusée en ce que celle-ci est plus allongée. Une *losange*. Les filles portent les armes de leurs pères sans autre différence que celle de l'écusson, qui est en *losange*. | L'Académie fait *Losange* féminin dans tous les sens; mais on le trouve au masculin dans tous les traités de géométrie, même dans ceux des membres de l'Académie des sciences.

LOSANGÉ, ÉE, adj. Disposé, distribué en losanges. Le sol était *losangé* de l'ombre de tous ces petits miroirs. (Gozlan.) | Blas. Se dit de l'écu quand il a la forme d'un losange, ou qu'il est couvert de figures en losange. La maison de Craon et celle d'Anjou portent l'écu *losangé* d'or et de gueules.

LOSANGER, v. a. Disposer en losange, distribuer en forme de losanges. *Losanger* un parquet.

LOSE, s. f. Pierre plate et quadrangulaire, qui est quartzeuse, micacée, et qui sert de couverture de maisons en Savoie et en Piémont.

LOSSE, s. f. Outil de fer qui s'emmanche comme une vrille, et qui sert surtout à percer les bondes des barriques. La losse est faite en demi-cône, coupé de haut en bas dans l'axe, et concave en dedans.

LOT, s. m. (pron. *lô*; du celt.-bret. *lod*, portion, partage). Portion d'un tout partagé entre plusieurs personnes. Il s'emploie surtout en matière de succession et de vente. Faire, former, composer des *lots*. Tirer les *lots* au sort. La chose ainsi réglée, on composa trois *lots*. (La Fontaine.) Ils assignèrent à la tribu de Juda le premier *lot*. (Bossuet.) | Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants. Un petit *lot*. Gagner un *lot* de 1,000 fr. Gagner le gros *lot*. | Fig. Ce qui échoit à chacun par le sort. Il est vrai, de tout temps la raison fût son *lot*. (Boileau.) Travailler est le *lot* et l'honneur d'un mortel. (Voltaire.) Votre *lot* est marqué : des larmes et des fers. (M. J. Chénier.) J'ai un triste *lot*.

> Des erreurs de l'espèce humaine
> Dieu veut que chacun ait son *lot*.
> (BÉRANGER.)

LOT (pron. *lote*). Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans les montagnes de la Lozère, au-dessus de Mende, traverse les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot et de Lot-et-Garonne, et se jette dans la Garonne au-dessous d'Aiguillon, après un cours de 400 kilom. Le Lot n'est navigable qu'au-dessous d'Entraigues. | *Département du Lot*. Il est une des quatre-vingt-neuf divisions administratives de la France, situé entre la Corrèze, le Cantal, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Dordogne; 398,306 hectares; 288,919 habit.; chef-lieu, Cahors. Ce département est formé du Quercy et d'une partie de la Guienne, arrosé par la Dordogne et le Lot, et traversé par quelques ramifications des Cévennes et du Cantal. Pays agricole : grains, bons vins d'ordinaire connus sous le nom de *bordeaux-cahors*, vins noirs pour mélanges, châtaignes, chanvre, tabac, truffes; élève de porcs et de volailles. Marbres, pierres meulières, pierres lithographiques, argile à creusets, etc. Commerce actif. Le Lot est divisé en 3 arrondissements (Cahors, Figeac, Gourdon), 29 cantons et 318 communes. | *Département de Lot-et-Garonne*. Il est situé entre les départements de la Dordogne, de la Gironde, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gers, des Landes et de la Gironde; 534,628 hectares; 327,962 habit.; chef-lieu, Agen. Ce département est formé d'une partie de la Guienne, et est arrosé par la Garonne et le Lot. Pays de plaines et de collines; sol fertile sur les bords du Lot et de la Garonne; en d'autres parties, landes et bruyères. Grains, chanvre, châtaignes, tabac, miel, vins estimés; bœufs, mulets, porcs, élève de volailles. Exploitation de fer; moulins à farine, distilleries d'eau-de-vie; fruits secs, pruneaux, grande production de liége, etc. Tanneries, papeteries, ganterie, bonneterie, filatures de laine, manufactures de toiles peintes. On y trouve de belles carrières. Le Lot-et-Garonne est divisé en 4 arrondissements (Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve), 35 cantons et 316 communes.

LOTALITE, s. f. T. de minéral. Variété de diallage verte, trouvée près de Lotala en Finlande.

LOTE, s. f. Ichthyol. Sous-genre de poissons malacoptérygiens de la famille des gadoïdes et du genre gade, comprend deux espèces : la *lote lingue* ou *morue longue*, qui se conserve comme la morue, et la *lote commune* ou de rivière, dite aussi *gade-lote* et *barbote*. Son foie est très-volumineux et estimé des gourmets. On en fait des conserves pour les voyages.

LOTÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées, très-nombreuse en espèces, et contenant le trèfle, la luzerne, l'indigotier, le robinier faux acacia, etc. Le genre lotos ou lotus, qui en est le type, donne son nom à la tribu.

LOTERIE, s. f. (du flam. *lot*, sort). Sorte de banque où les lots sont tirés au hasard. C'est en général une espèce de jeu où l'on fait des mises pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros. Faire une *loterie*. Mettre un objet en *loterie*. Mettre à la *loterie*. Il se dit plus particulièrement d'une espèce de banques établies par les gouvernements, dans lesquelles les particuliers font des mises et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. En France, ces sortes de loteries ont été déclarées immorales, parce qu'elles ont souvent ruiné des familles dont les chefs étaient atteints de la passion du jeu, et elles ont été défendues par des lois expresses. Toutefois, le gouvernement s'est réservé le droit d'autoriser les loteries dans des cas particuliers. La loi du 9 vendémiaire an VI a supprimé, en France, tous les établissements de loterie particulière ou étrangère. Il n'y a plus eu, à partir de cette époque, que la loterie nationale. La *loterie de France* se composait de 90 numéros, de 1 à 90, et le tirage s'en faisait par cinq numéros à la fois. Cinq roues étaient établies à Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux et Lille; un tirage avait lieu tous les dix jours pour chacune d'elles. On appelait *extrait* la sortie d'un seul numéro : l'*extrait* gagnait 15 fois la mise (et 70 fois si le numéro était déterminé); *ambe*, la sortie de 2 numéros : il gagnait 270 fois la mise (et 5,100 fois, s'il était déterminé); *terne*, la sortie de 3 numéros : il gagnait 5,500 fois; *quaterne*, la sortie de 4 : il gagnait 75,000 fois la mise. Le *quine* ne se jouait pas. Il est aisé de calculer les avantages de l'État-banquier : pour l'extrait, il avait 18 chances contre 15; pour l'ambe, 1602 contre 270, et ainsi de suite en augmentant progressivement. Ce monopole odieux, sorte de contribution établie sur la misère aventureuse, n'a cessé d'exister qu'en vertu de la loi du 21 mai 1836, qui réprute *loteries* et interdit comme telles les ventes d'immeubles, meubles et marchandises effectuées par la voie du sort, et auxquelles on aurait joint des primes ou autres bénéfices dus au hasard, et généralement toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort. La contravention à ces prohibitions est punie de la peine de deux à six mois d'emprisonnement et d'une amende de 100 à 1,000 fr. Elle emporte, en outre, la confiscation des objets mis en loterie et des meubles garnissant les lieux. Enfin, les coupables peuvent être, en outre, interdits pendant cinq et même dix ans, à partir de l'expiration de leur peine, de l'exercice de certains droits civiques, civils ou de famille. Toutefois, les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts, peuvent être autorisées; c'est ainsi que l'on voit tous les ans les annonces de ces sortes de loteries, dont la plus fameuse a été, en 1851, celle du lingot d'or, dont le gros lot était de 400,000 fr. Ouvrir, fermer une *loterie*. Tirer une *loterie*. Il fut proposé d'attirer la cupidité publique par des *loteries*. (Saint-Simon.) Le grand art du faiseur de *loterie* est de présenter de grosses sommes avec de très-petites probabilités. (Buffon.) | L'usage des loteries est fort ancien. Les Romains, pour célébrer les saturnales, en imaginèrent dont tous les billets, qu'on distribuait gratis aux conviés, gagnaient quelque prix. C'était une manière ingénieuse et détournée de faire preuve de libéralité et de rendre les fêtes plus vives et plus intéressantes. Auguste goûta fort cette idée, et quoique les lots consistassent quelquefois en de pures bagatelles, ils étaient imaginés pour donner matière à s'amuser davantage. Néron, dans les jeux que l'on célébrait pour l'éternité de l'empire, étala la plus grande magnificence en ce genre. Il créa des loteries publiques, en faveur du peuple, de mille billets par jour, dont quelques-uns suffisaient pour faire la fortune des personnes entre les mains desquelles le hasard les distribuait. Héliogabale trouva plaisant de composer des loteries moitié de billets utiles et moitié de billets qui gagnaient des choses risibles ou de nulle valeur. Il y avait, par exemple, un billet de six esclaves, un autre de six mouches, un billet d'un vase de grand prix, un autre d'un vase de terre commune, ainsi du reste. Des Romains l'usage des loteries passa aux Italiens, qui l'introduisirent en France sous le ministère de Mazarin, avec cette différence, que les Romains qui donnaient des loteries en faisaient le fonds, au lieu que chez les modernes ce sont ceux qui prennent les billets qui payent plus ou moins dans l'espérance d'avoir beaucoup. Toutefois, en 1685, Louis XIV renouvela la mémoire des anciennes loteries romaines. Il en donna une des plus brillantes à l'occasion du mariage d'une de ses filles. Il établit, dans le salon de Marly, quatre boutiques remplies d'objets choisis parmi ceux que l'industrie des ouvriers de Paris avait produits, et qui étaient les plus riches et les plus recherchés. Ceux qui furent du voyage tirèrent au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. | Il y a encore un grand nombre de loteries à l'étranger. Les unes sont tenues par l'État, les autres ne sont qu'autorisées; la plupart acquittent de forts droits. En Allemagne, surtout, les loteries abondent. On vend par cette voie d'immenses propriétés. La haute banque en combine les conditions et y gagne énormément. | Fig. *C'est une loterie*, C'est une affaire de hasard. Le monde est une *loterie*. Ce commerce est une *loterie*, et chacun est séduit par l'espérance. (Montesquieu.) Les longévités sont les gros lots dans la *loterie* universelle de la vie. (Buffon.) Lorsqu'au tirage de la grande *loterie* des révolutions chacun ouvre son billet, il se fait une amère et ironique distribution des dons de la fortune. (Chateaubriand.) Tout est *loterie* ici-bas.

> A cette *loterie* où la vie est l'enjeu,
> Mon cœur passionné mettrait trop ou trop peu.
> (LAMARTINE.)

LOTH. Fils d'Aran, petit-fils de Tharé et neveu d'Abraham. La Bible raconte que Loth, s'étant séparé de son oncle et ayant quitté le pays d'Ur, sa patrie, alla s'établir à Sodome. Bientôt les envoyés de Dieu le firent sortir de cette ville, qui fut livrée à la destruction. Sa femme, ayant voulu regarder derrière elle, malgré la défense céleste, fut changée en statue de sel; Loth et ses filles, arrivés en lieu de sûreté, s'arrêtèrent et songèrent à s'établir dans le pays environnant. Là, ses filles, croyant la race des hommes anéantie, voulurent la renouveler par un inceste. Elles enivrèrent leur père et reçurent tour à tour ses caresses. De cette union criminelle naquit à chacune un fils, ce furent Moab et Ammon, tige des Moabites et des Ammonites.

LOTH, s. m. Poids employé en Russie, est la trente-deuxième partie de la livre russe et vaut 12 grammes 79. | Plur. Des *loths*.

LOTHAIRE Ier. Empereur d'Occident, né vers 795, mort en 855, était fils aîné de Louis le Débonnaire. Associé par son père au titre d'empereur dès 817, il fut reconnu en même temps roi de France, et prit en 820 le titre de roi des Lombards. Louis ayant voulu faire de nouvelles dispositions afin de pourvoir son plus jeune fils, Charles (dit le Chauve), né depuis le partage qu'il avait fait de ses États, Lothaire suscita contre son père ses deux frères, Louis (le *Germanique*) et Pépin, et le détrôna deux fois (830 et 833), mais deux fois il se vit forcé de lui rendre la couronne. Resté seul empereur à la mort de Louis le Débonnaire (840), il voulut envahir les États de ses deux frères, Charles le Chauve et Louis le Germanique, mais ceux-ci se liguèrent contre lui et le battirent à Fontenay, dans l'Auxerrois (841). Par le traité de Verdun (843), Lothaire conserva le titre d'empereur, avec l'Italie, la Bourgogne et les provinces orientales de la France : sa capitale était Aix-la-Chapelle. Peu de jours avant sa mort il avait abdiqué pour aller s'enfermer dans l'abbaye de Prum et avait partagé ses États entre ses trois fils : Louis II, qui eut le royaume d'Italie avec le titre d'empereur; Charles, qui eut la Provence jusqu'à Lyon; Lothaire II, qui eut le pays nommé depuis, d'après son nom, royaume de *Lotharingie*, d'où *Lorraine*. Mort en 869 à Plaisance.

LOTHARINGIE. Géogr. V. LORRAINE.

LOTI, IE, part. Divisé en lots. Une fois *lotie*, la succession sera vendue. | A qui il est échu un ou plusieurs lots. Être bien ou mal *loti*. | Fig. *Être bien*

ou *mal loti*. Être bien ou mal partagé en quoi que ce soit. | *Le voilà bien loti!* Se dit de quelqu'un qui a fait un mauvais choix, qui a été trompé dans ses espérances ou lésé de quelque manière que ce soit.

LOTIER, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, rarement des arbustes, dont on connaît plus de soixante espèces, la plupart indigènes de l'Europe. Les plus intéressantes sont le *lotier comestible* et le *corniculé*. Le *lotier comestible* se trouve dans l'Europe méridionale et sur la côte de Barbarie; ses gousses, quand elles sont jeunes, sont remplies d'une pulpe dont la saveur est douce et analogue à celle des petits pois. On les vend, dans quelques endroits, sur les marchés, aux femmes et aux enfants, qui aiment à les sucer. Le *lotier corniculé* se trouve très-abondamment par toute l'Europe dans les prés, les pâturages et les bois. Il varie beaucoup selon les lieux où il croît. En général, les bestiaux le repoussent.

LOTION, s. f. (pron. *losion*; du lat. *lotio*, même sens; fait du gr. λουτρόν, action de laver). Action de laver des terres, des cendres ou autres matières, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Assez souvent, en chimie, on extrait des sels d'un mixte par des *lotions réitérées*. En général, plus on épurera la mine par des *lotions* ou par le crible, et moins on consommera de combustible pour la fondre. (Buffon.) | Action de laver des substances telles que les gommes, les racines, pour les nettoyer et leur enlever les impuretés. | Méd. Toute application humide qui sert à laver le corps ou seulement quelques-unes de ses parties, pour les nettoyer ou pour y apporter des changements déterminés. Les *lotions* se font le plus souvent avec des décoctions. | Liqueur quelconque employée à cet usage. Une *lotion* d'eau de mauves. | Ablution, bain. Les continuelles *lotions* sont très en usage dans les climats chauds. (Montesquieu.) | Pratique expiatoire requise par le Coran pour les souillures non substantielles majeures. *Lotion funéraire*, Celle qui consiste à laver le corps d'un mort avant de l'inhumer. La *lotion funéraire* est d'obligation divine chez les musulmans. On procéda aux *lotions funéraires*.

LOTIONNER, v. a. Laver, nettoyer certaines parties malades. *Lotionnez* doucement la plaie.

LOTIR, v. a. Partager à l'aide de lots; faire les lots, les portions d'une chose. *Lotir* une succession. On a *loti* les communaux | T. de meunerie. Séparer les grains en diverses grosseurs, pour les moudre finalement sous des meules diversement écartées.

LOTISSAGE, s. m. Action de prendre au hasard dans un tas de minerai pulvérisé de quoi en faire l'essai. | Synonyme de *Lotissement*.

LOTISSEMENT, s. m. Action de lotir; division d'une chose en diverses parts, pour être tirées au sort entre plusieurs personnes.

LOTISSEUR, EUSE, s. T. d'anc. coutume. Celui, celle qui divisait les marchandises par lots.

LOTO, s. m. Sorte de jeu ressemblant à une loterie. On le joue avec des numéros, dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard dans un sac, les autres sur des tableaux distribués aux joueurs. C'est un jeu très-simple que jouent les enfants pour s'amuser, et les grandes personnes pour gagner des lots. « Le *loto*, a dit un écrivain spirituel, est un jeu innocent qui donne la mesure de l'esprit de ceux qui y jouent. » Le roi jouait au *loto*.

Le *loto*, quoi que l'on en dise,
Sera fort longtemps en crédit:
C'est l'excuse de la bêtise
Et le repos des gens d'esprit.
(SÉGUR.)

LOTOPHAGE, adj. et s. (du gr. λωτός, lotos; φάγω, je mange). Qui se nourrit de lotos ou lotus. Il se dit particulièrement, dans la géographie mythologique, d'un peuple qui habitait une île de la Petite-Syrte, et qui, suivant Homère, se nourrissait surtout des fruits du lotus, qu'on croit être une espèce de jujubier. L'effet de ce fruit délicieux était, disait-on, de faire oublier la patrie aux étrangers, et de les attacher invinciblement au pays du lotos.

LOTOS, s. m. Bot. Espèce d'arbre. V. LOTUS.

LOTTE, s. f. Ichthyol. Sorte de poisson. V. LOTE.

LOTUS, s. m. Nom par lequel les anciens désignaient un grand nombre de plantes différentes, dont les unes sont des arbres et les autres des herbes. Parmi les premières se trouve le fameux *lotus* dont les fruits servaient de nourriture aux lotophages. C'est une espèce de jujubier, *le jujubier des lotophages*. Théophraste raconte que ce *lotus* était si commun dans l'île Lotophagite (l'île Zerbi) et surtout sur le continent adjacent, que l'armée d'Ophellus, ayant manqué de vivres en traversant l'Afrique pour se rendre à Carthage, se nourrit des fruits de cet arbre pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, les habitants des bords de la Syrte et du voisinage du désert recueillent encore les fruits du jujubier (*lotus*); ils les vendent dans tous les marchés publics, les mangent comme autrefois et en nourrissent même les bestiaux. Ils en font aussi de la liqueur en les triturant avec de l'eau. Les nègres du haut Sénégal recueillent aussi les fruits du *lotus*, que Mongo-Park appelle *délicieux*, et, après leur dessiccation, ils les pilent pour en fabriquer une espèce de pain d'épice très-agréable au goût et très-susceptible de conservation. | Les *lotus herbacés* sont distingués par Dioscoride en trois espèces : 1° le *lotus cultivé* dans les jardins; 2° le *lotus sauvage*; 3° le *lotus d'Égypte*. Il y a beaucoup de confusion à l'égard des deux premiers, dont l'un est sans doute le *lotus herbacé*, qu'Homère exaltait comme digne des dieux. Le troisième, le *lotus égyptien*, est le *nymphæa lotus*, peut-être aussi le *colocasse*. On voit l'image de ce *lotus* sur plusieurs monuments égyptiens; c'était aussi une plante mythologique. On peignait Isis assise sur les fleurs du *lotus*. Le *lotus* était encore consacré à Vénus et à Apollon. On dit aussi *Lotos*. Quant aux herbes de votre verger, je crains bien de n'y

Lotus.

en trouver d'autres que le *lotos*, qui n'est pas la pâture des bêtes, et le moly, qui empêche les hommes de le devenir. (J. J. Rousseau.) | La mythologie raconte que les fruits du lotus étaient si délicieux qu'ils faisaient oublier leur patrie à ceux qui en mangeaient. Selon Homère le fruit du lotus était doux comme le miel. | Fig. *Manger du lotus*, Perdre la mémoire.

LOUABLE, adj. Qui est digne de louanges. Une action, une conduite *louable*. Une pensée *louable*. Il a fait une chose *louable*. Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est *louable*. (La Bruyère.) On aurait dit que tout ce qu'il faisait de *louable* perdait son prix du moment qu'il était loué. (Massillon.) Les plus *louables* sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement. (Fénelon.) Je le confirmai dans ses dispositions *louables*. (J. J. Rousseau.) | En parlant des personnes, il est toujours suivi de la préposition *de*. Vous êtes *louable d'*avoir agi ainsi. Vous êtes *louable de* cette crainte. (Fénelon.) | Famil. *Louable coutume*, Se dit ironiquement d'une coutume qui n'est guère bonne. Mon héros, en me caressant d'une main, m'égratigne un peu de l'autre, selon sa *louable coutume*. (Voltaire.) | Titre d'honneur que les cantons suisses se donnent entre eux. Les *louables* cantons d'Argovie, de Bâle. ↓ Anc. méd. Qui est de la qualité requise. Du pus, du sang *louable*. Déjections, matières *louables*.

LOUABLEMENT, adv. D'une manière louable. Se conduire *louablement* dans une affaire.

LOUAGE, s. m. Transport, cession de l'usage d'une chose faite, par le propriétaire, pour un temps déterminé ou non, moyennant un certain prix. Donner, prendre, tenir à *louage*. Payer tant pour le *louage*, tant de *louage*. Le *louage* d'une maison, d'une ferme. Une voiture de *louage*, un cheval de *louage*. | Fig. Ces grandes âmes méprisaient la mort comme si elles eussent eu des corps de *louage*. (Balzac.) | Il y a deux sortes de contrats de *louage*, celui des choses et celui d'ouvrage. Le *louage des choses* est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à lui payer. Le *louage d'ouvrage* est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles. Ces deux genres de louage se subdivisent encore en plusieurs espèces particulières : on appelle *bail à loyer*, le louage des maisons et celui des meubles; *bail à ferme*, celui des domaines ruraux. On entend par *devis, marché, prix fait*, l'entreprise d'un ouvrage pour un prix convenu, déterminé. | Jurisp. *Action de louage*, Celle par laquelle le bailleur demande au locataire le payement des loyers et la restitution de son bien en bon état, et aussi celle du preneur pour être mis et maintenu en jouissance de la chose louée.

LOUAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui loue des voitures, des chevaux. Un *louageur*, une *louageuse*.

LOUANGE, s. f. (du lat. *laus, laudis*, même signif.). Paroles, discours, écrits, par lesquels on relève le mérite d'autrui. La *louange* s'adresse toujours aux personnes, jamais aux choses. Ainsi l'on dit : *Parler à la louange de quelqu'un*, et non point *de quelque chose*. On chante les *louanges* d'une personne, en faisant l'éloge de ses qualités et de ses actions. Il dit cela à votre *louange*. Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des *louanges* comme les vôtres. (Mme de Sévigné.) Il était habile pour assaisonner une *louange* délicate. (Fénelon.) Il faut connaître ses gens avant de leur prodiguer des *louanges*. (Voltaire.) Les *louanges* sont le prix des belles actions. (Barthélemy.) | | Tous les hommes sont plus ou moins avides de louanges, soit parce qu'ils ont des doutes sur leur propre mérite, soit que ce témoignage flatteur les rassure contre les sentiments de leur faiblesse, soit encore parce qu'il contribue à leur faire croire qu'ils jouissent de l'estime publique. La louange sauve ou perd celui auquel elle s'adresse; elle peut l'inciter au bien comme elle peut l'endormir dans la satisfaction de la vanité. Au reste, c'est une chose rare que de savoir manier la louange et de la donner avec agrément et avec justice. Le misanthrope ne sait pas louer, il voit tout à travers son humeur; l'adulateur, en louant trop, se discrédite et n'honore personne; le glorieux ne donne des louanges que pour en recevoir; un petit esprit estime tout, parce qu'il ne connaît pas la valeur des choses : il ne sait placer ni l'estime ni le mépris; l'envieux ne loue personne, de peur de se faire des égaux. L'homme intelligent et honnête loue seul à propos : il a plus de plaisir à rendre justice qu'à augmenter sa réputation en diminuant celle des autres. Du côté de ceux qui reçoivent la louange, il en est très-peu qui ne s'en trouvent flattés; aussi les louangeurs sont rarement mal accueillis. Il est bien difficile en effet que « les louanges manquent de vraisemblance pour ceux à qui elles s'adressent. » On a beau être maladroit à louer, « le monde est si avide de louanges qu'il les dispense de la justesse et de tous les assaisonnements qu'elles devraient avoir. » D'ailleurs, la pudeur de celui qui loue est toujours soulagée par l'amour-propre de celui qui reçoit la louange. « Les louanges seraient d'un grand prix, si elles pouvaient nous donner les perfections dont on nous loue. » (B. Barbé.)

LOUANGÉ, ÉE, part. Qui a reçu des louanges. | S'emploie adjectiv. Un homme *louangé*. Une femme *louangée*. *Louangé* à outrance par quelque flatteur. | Substantiv. Celui, celle qui est louangé. Le louangeur prête ses éloges avec usure; il prend pour intérêts les bienfaits et l'affection du *louangé*. (Boiste.)

LOUANGER, v. a. (du lat. *laudare*, même signif.). Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous *louangeons*, je *louangeais*, etc. Donner des louanges, louer avec flatterie. On ne l'emploie guère qu'en plaisantant. Cet acteur veut qu'on le *louange* du matin au soir. | SE LOUANGER, v. pr. S'adresser des louanges à soi-même, ou se louer mutuellement. Tour à tour vous et moi nous *nous louangerons*. La vanité ne perd aucune occasion de *se louanger*, même indirectement. (Boiste.)

LOUANGEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement. Tous les *louangeurs* sont également disposés à faire une satire. (Duclos.) Vous êtes un opiniâtre *louangeur*. (Marivaux.) | Adjectiv. Il n'est pas *louangeur*. Paroles *louangeuses*. L'enthousiasme prodigue des épithètes *louangeuses* que la vérité change en piquantes ironies. (Boiste.)

LOUBINE, s. f. Ichthyol. Espèce de poisson de mer qui ressemble à la truite.

LOUCHE, adj. (du lat. *luscus*, borgne, qui n'a qu'un œil; on écrivait anciennement *lousche*). Dont les yeux ont une direction différente l'une de l'autre. Si l'un des yeux prend plus de force que l'au-

tre, l'enfant deviendra *louche*. (Buffon.) Les personnes qui ont la vue courte, ou qui sont *louches*, ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux. (Id.) | On le dit des yeux mêmes et du regard. Petit de taille, noir, le regard un peu *louche*. (Corneille.) L'inégalité dans les yeux est la cause du regard *louche*. (Buffon.) | Substantiv. Un *louche*. Cette observation est générale pour tous les *louches*; ainsi il est sûr qu'ils ne voient que d'un œil. (Buffon.) | Fig. Qui n'est pas clair, net, qui est équivoque. Cette expression, cette phrase est *louche*. Cette action est *louche*. Une conduite *louche*. Je n'entends guère parler de gouvernements sans trouver qu'on remonte à des principes qui me paraissent faux ou *louches*. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Dans le sens précédent. Il y a du *louche* là dedans, dans cette conduite, dans cette affaire. Pourquoi faut-il qu'il y ait toujours du *louche* en ce que tu fais? (Beaumarchais.) | Prov. *L'envie est louche*, Les envieux ne jugent jamais sainement les actions d'autrui. | Peint. Se dit, dans la peinture en émail, d'un certain ton noirâtre qui obscurcit les couleurs et leur ôte leur vivacité. C'est le plus souvent l'effet d'un accident de la cuisson. On le dit, dans le même sens, du vin, des perles, etc., qui manquent de transparence. Vin *louche*. Les perles *louches* proviennent des huîtres communes.

LOUCHE, s. f. Cuiller à pot, grande cuiller à long manche, avec laquelle on sert le potage. | Agric. Espèce de boyau. | Technol. Outil de tourneur, creux, conique et à bords tranchants, avec lequel on agrandit des trous déjà commencés.

LOUCHEMENT, s. m. État d'une personne louche. Synonyme de *Strabisme*. | Chim. Passage d'un liquide limpide à l'état louche, ses composants venant à se coaguler, à cristalliser, etc.

LOUCHER, v. n. Avoir des yeux qui suivent chacun une direction différente. Cet enfant est joli, c'est dommage qu'il *louche*. Il arrive souvent aux myopes de *loucher* en regardant de près.

LOUCHERIE, s. f. Défaut, habitude de loucher; état des yeux qui sont louches. L'infirmité qui produit la *loucherie* se nomme loucheté. Il est une *loucherie* qui annonce la timidité, une autre la vacillation des idées, une autre la perfidie. La *loucherie* du cardinal de Bouillon, qui était continuelle, faisait peur et lui donnait une physionomie hideuse. (Saint-Simon.) | Fig. Il y a une *loucherie* morale comme une *loucherie* physique.

LOUCHET, s. m. Technol. Godet de tôle dont on arme les chaînes continues des dragues. | Sorte de hoyau propre à fouir la terre. Le *louchet* sert aussi aux mineurs et aux terrassiers.

LOUCHETÉ, s. f. Vice de la vue qui fait qu'on voit confusément des objets présentés en face, tandis qu'on les distingue très-bien si on les montre de côté. Cet état dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil et du relâchement de leurs antagonistes. On dit aussi *Strabisme*.

LOUCHETTE, s. f. Appareil qu'on emploie pour corriger la loucheté.

LOUCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui louche, ou dont les yeux n'ont pas une direction parallèle. La vue d'un *loucheur* produit une impression désagréable. | Fig. et substantiv. Un *loucheur* au moral ne voit pas plus juste qu'un *loucheur* au physique. | Adjectiv. Une fille *loucheuse*. Un Anglais *loucheur*.

LOUDÉAC. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord), près d'une belle forêt de 2,500 hectares; 5,975 habit. Fabriques de toiles dites *de Bretagne*, fil; commerce important de céréales et de bestiaux.

LOUDUN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vienne); 4,272 habit. Grains, cire, vins blancs, truffes, eau-de-vie, dentelles communes, etc. Célèbre couvent d'ursulines dont les religieuses se prétendirent ensorcelées par le curé Urbain Grandier, curé philosophe qui fut condamné par Laubardemont et brûlé par ordre du cardinal de Richelieu.

LOUÉ, ÉE, part. Qui est pris ou donné en location, à louage. Maison, appartement *loué* à bon marché. | Approuvé, honoré par des louanges. *Loué* pour sa conduite dans cette affaire. Nous louons ce qui est *loué* bien plus que ce qui est louable. (La Bruyère.) Ce que les femmes aiment le plus, c'est d'être *louées* pour des talents qu'elles n'ont pas. (Beaumarchais.) | *Dieu soit loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son vif contentement de quelque chose. *Dieu soit loué!* nous voilà débarrassés des tyrans, des traîneurs de sabre et rendus à la liberté.

LOUER, v. a. (du lat. *locare*, mettre dans un lieu; rad. *locus*, lieu). Donner à louage. *Louer* une maison, un appartement, un champ à quelqu'un. Un tapissier qui *loue* des meubles. | Fig. Voilà de nos veuves! le mari meurt à Pâques, portion de lit à *louer* pour la Saint-Jean. (Dancourt.) | Fig. et famil. *Louer son ventre*, Prendre l'engagement d'aller dîner chez quelqu'un. | Prendre à louage. *Louer* une loge au théâtre. Elle *a loué* la plus jolie maison du monde, elle n'en veut plus. (Mme de Sévigné.) Je rentrai chez moi avec la clé d'une petite chambre que j'*avais louée* au cinquième étage. (X. de Maistre.) | Se dit des ouvriers de la campagne. *Louer* un garçon de ferme. | Fig. *Je ne suis pas loué pour cela*, Se dit à quelqu'un qui demande quelque corvée que l'on ne veut pas faire. | SE LOUER, v. pr. Se donner à louage; engager son service, son travail pour un salaire. Dans l'Amérique du Sud, des prolétaires *se louent* pour transporter à dos les voyageurs, qui les montent comme des bêtes de somme. Le jour il étudiait; la nuit il *se louait* pour tirer de l'eau dans les jardins. (Diderot.) | Être loué, être pris à loyer. Les appartements *se louent* fort cher aujourd'hui à Paris et dans toutes les grandes villes.

LOUER, v. a. (du lat. *laudare*, même sens). Honorer et relever le mérite de quelqu'un, de quelque chose, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. *Louer* finement, délicatement. *Louer* dignement, hautement, grossièrement. Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous *loue*. (Boileau.) On *loue* tous ceux dont on croit avoir à espérer ou à craindre; jamais on n'a vu moins d'estime et plus d'éloges. (Duclos.) Je critique avec sévérité et je *loue* avec transport. (Voltaire.) C'est le mérite de ceux qui *louent* qui fait le mérite des louanges. (Id.) *Louer* quelqu'un en face, à moins que ce ne soit sa maîtresse, qu'est-ce faire autre chose, sinon le taxer de vanité? (J. J. Rouss.) | Donner des louanges. On ne *loue* d'ordinaire que pour être *loué*. Apprenez qu'il est plus poli d'admirer que de *louer*. | Remercier, rendre grâces. Je *loue* Dieu de m'avoir donné une âme compatissante aux souffrances de l'humanité. | Fig. Se dit quelquefois des choses inanimées. Les cieux *louent* le Seigneur, et le firmament annonce la gloire de ses œuvres. | SE LOUER, v. pr. Se donner des louanges à soi-même; se donner réciproquement des louanges. *Se louer* soi-même, c'est en dispenser les autres. | *Se louer de quelqu'un, de quelque chose*, Témoigner qu'on en est satisfait. J'ai fort à *me louer* du remède que vous m'avez indiqué. Pour un qui *s'en louera*, dix mille s'en plaindront. (La Fontaine.) Vous ne sauriez croire à quel point il *se loue* de vos procédés. (D'Alembert.) Peu de gens ont la bonne foi de *se louer* de la fortune; on attribue tous ses succès à son talent, à sa prudence. (Boiste.) | La Bruyère a donné de cette locution une interprétation fine et spirituelle. « *Se louer de quelqu'un, se louer d'un grand*, phrase délicate dans son origine, et qui signifie sans doute *se louer* soi-même, en disant d'un grand tout le bien qu'il nous a fait ou qu'il n'a pas songé à nous faire. » | Prov. *Il se loue et se remercie*, Se dit d'un homme qui se sait trop bon gré d'une chose qu'il a faite. | Synonymes : LOUER, VANTER. *Louer*, c'est faire l'éloge de quelqu'un, ou bien trouver une chose bonne et le dire. *Vanter*, c'est faire valoir une chose ou une personne, comme un marchand fait de sa marchandise. On *loue* une personne pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle; on la *vante* pour lui procurer l'estime des autres. On *loue* la conduite de quelqu'un; on *vante* ses talents, sa capacité. Trop *louer* est d'un flatteur, trop *vanter* est d'un charlatan.

LOUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Un *loueur* de chevaux, de voitures. *Loueur* de chambres garnies. L'une est la fille d'une laitière, et l'autre d'une *loueuse* de chaises. (Mme de Genlis.) Les *loueuses* d'ânes.

LOUEUR, EUSE, s. (du lat. *laudator, trix*). Celui, celle qui donne des louanges. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'une personne qui loue à tout propos. En cela, je crois être un *loueur* modeste. (La Fontaine.) *Loueurs* impertinents, ou censeurs téméraires. (Molière.) Rien n'est plus tuant que ces *loueurs* de profession, qui sont toujours préparés à débiter leurs sottes flatteries. (Saint-Évremont.) | *Louangeur* est plus usité dans ce sens.

LOUGRE, s. m. Mar. Petit navire employé au commerce et dans la marine militaire. Le *lougre* est fin dans ses formes de l'arrière, où il a beaucoup de tirant d'eau, et renflé par l'avant; ordinairement ses bordages sont à clin, c. à d. se recouvrent les uns les autres de trois centimètres environ. Il a pour mâture : un grand mât, un mât de misaine, un tapecul, tous les trois inclinés sur l'arrière, et, en outre, un beaupré très-court. Ses basses voiles sont à bourcet, en sorte que les deux tiers de la largue et de la surface de la voile se trouvent sous le vent quand elles sont hissées. Ce navire grée, en outre, des huniers et même des perroquets volants, quand il est fort. Le *lougre* est le navire obligé du pirate et du contrebandier; aussi joue-t-il un grand rôle dans les romans maritimes, surtout dans ceux de Fenimore Cooper. Les *lougres* de l'État sont armés de six à huit caronades; ils servent d'aviso, de garde-côte, de garde-pêche, etc. Ceux du commerce font le cabotage.

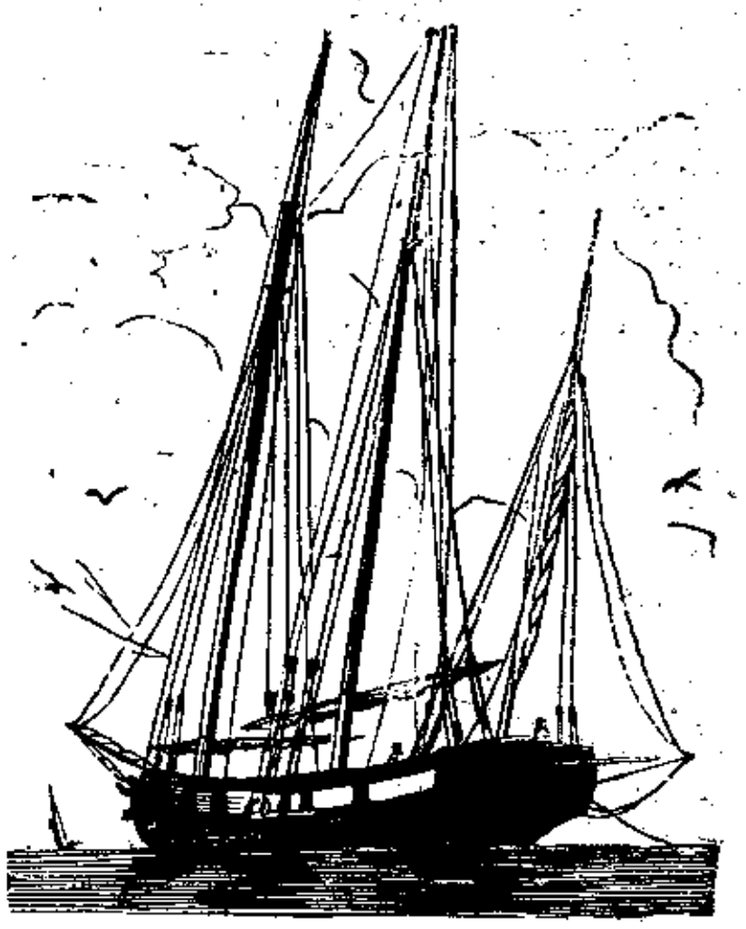

Lougre.

LOUIS Ier, dit *le Débonnaire*. Né en 778, mort en 840, fils aîné de Charlemagne et d'Hildegarde. Ce prince, plutôt moine que roi, prépara la ruine des Carlovingiens; sans aucune capacité, il rendit son gouvernement méprisable au dedans et au dehors, et dans ses mains la puissance suprême devint le jouet des prêtres ou des favoris. A peine assis sur le trône, il se montra implacable dans ses vengeances; il chassa ignominieusement ses sœurs de son palais, et fit périr leurs amants dans les supplices; il établit à la cour une règle monacale pour les officiers et les dames d'honneur, punissant avec une rigueur extrême les plus légères infractions à cette bizarre discipline. Il voulait que ses ordres fussent exécutés comme les décrets de la Divinité; aussi la terreur qu'il inspirait lui aliéna bientôt l'affection de ses sujets, et la dynastie des Carlovingiens devint en exécration aux peuples des Gaules. Le zèle de Louis pour la religion n'était que l'effet d'une intelligence malade, et il s'abandonnait à des superstitions tellement étranges que les ecclésiastiques eux-mêmes en étaient scandalisés. Après la mort d'Ermengarde, mère de ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, il prit pour nouvelle épouse Judith d'Altorf, la plus belle et la plus jeune des filles qui composaient sa cour. Les chroniques les plus exactes affirment qu'elle devait la naissance aux scandaleuses amours de l'une des sœurs du monarque. La nouvelle impératrice ne démentit pas cette origine : à peine assise sur le trône, elle se livra aux débauches les plus déplorables, donna tous les emplois de l'État à ses amants, et osa même entretenir publiquement des relations criminelles avec Bernard, comte de Barcelone. De ses dernières amours avec Bernard, elle devint enceinte et accoucha d'un enfant mâle qui reçut le nom de Charles. Sa tendresse pour le fruit de l'adultère poussa la reine dans des tentatives qui devaient amener de grands désastres; elle voulut placer la couronne impériale sur la tête de son fils, au préjudice des enfants légitimes de Louis. Celui-ci, vaincu par ses obsessions, eut la faiblesse de nommer le jeune Charles roi de France et de lui donner une partie des provinces qu'il avait déjà partagées entre Lothaire, Louis et Pépin. Irrités de voir leur héritage entre les mains d'un bâtard, les fils de l'empereur formèrent une conspiration contre lui; ils attirèrent dans leur parti les seigneurs mécontents, les évêques, et tous ceux qui, sous le prétexte du bien public, voulaient exciter des désordres; à la tête d'une armée puissante, ils contraignirent l'empereur et Judith à se retirer dans un monastère. Bientôt de nouvelles dissensions éclatèrent entre les trois fils de Louis, et la nation, fatiguée de leur despotisme, préféra le règne d'un roi imbécile au gouvernement des trois infâmes tyrans qui remplissaient les Gaules de pillages et de meurtres. Dans une diète tenue à Nimègue, Lothaire fut déclaré exclu de l'empire, et Louis le Débonnaire fut rétabli sur le trône. Judith, rappelée à la cour, montra bientôt plus d'audace et

d'impudeur qu'avant sa chute; elle fit nommer son amant premier ministre, déclara son bâtard roi de Neustrie, et à la mort de Pépin, elle joignit le royaume d'Aquitaine aux États du jeune Charles. Alors les deux enfants survivants de Louis se révoltèrent de nouveau contre leur père. L'empereur, ayant résolu de soumettre les rebelles, s'avança à la tête d'une armée contre le roi de Bavière, son fils; mais pendant qu'il était en marche, une éclipse de soleil vint plonger la terre dans les ténèbres. Le prince, dont la superstition était extrême, s'imagina que ce phénomène était un présage qui annonçait sa fin prochaine; il en éprouva une affliction si grande qu'il tomba sérieusement malade, et se laissa mourir de chagrin et d'inanition. | *Louis le Germanique*, roi d'Allemagne, troisième fils de Louis le Débonnaire, obtint la Bavière en partage lorsque ce monarque partagea l'empire entre ses trois fils, en 817, et prit une part active aux événements qui troublèrent le règne de son père. Après la mort de ce dernier, en 840, il se ligua avec Charles le Chauve contre la suprématie que Lothaire, en qualité d'empereur, prétendait exercer sur ses frères, remporta sur ce prince la bataille de Fontenay et, par le traité de Verdun (843), obtint la Germanie. Il mourut en 876. | *Louis II*, dit *le Bègue*, roi de France, né en 846. Il était fils de Charles le Chauve et succéda à son père en 877. Le démembrement du royaume de France, commencé sous ses prédécesseurs, continua sous son règne, qui ne dura que dix-huit mois. Il mourut à Compiègne en 879. | *Louis III*, roi de France, né en 860, était le fils aîné du précédent, auquel il succéda en 879, conjointement avec son frère Carloman. L'union de ces deux jeunes gens leur permit d'opposer quelque résistance aux ravages des Normands. Après avoir partagé avec son frère l'héritage paternel, Louis III, qui venait de prendre le titre de roi de Neustrie, se disposait à marcher de nouveau contre ces barbares qui avaient reparu sur les côtes de Bretagne, lorsque la mort le surprit, en 882. Il ne laissa pas de postérité. | *Louis IV*, surnommé *d'Outre-mer*, roi de France, né en 920. Il était le fils aîné de Charles le Simple et d'Edgina, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Les troubles qui précipitèrent son père du trône forcèrent sa mère à le conduire dans ce dernier royaume, d'où il ne revint en France qu'à l'âge de seize ans, sur les instances d'Hugues le Blanc, qui le fit sacrer à Laon le 9 juin 936. Le règne de ce monarque incapable ne fut pas plus paisible que ceux qui l'avaient précédé. Ayant cherché à reconquérir quelques provinces démembrées du royaume, il tomba au pouvoir du duc de Normandie, qui le retint prisonnier pendant une année. Il mourut en 954, d'une chute de cheval, laissant deux fils. | *Louis IV*, dit *l'Enfant*, dernier roi de Germanie de la dynastie carlovingienne, fils d'Arnould, monta sur le trône en 899, sous la tutelle d'Othon de Saxe. Il mourut sans postérité le 21 janvier 912, à l'âge de vingt ans. | *Louis V*, roi de France, surnommé *le Fainéant*, fils de Lothaire et d'Emma, fut associé à son père en 986, et lui succéda quelques mois après. Il mourut en 988, sans postérité, et fut le dernier rejeton de la race de Charlemagne qui porta la couronne de France. | *Louis VI*, dit *le Gros*, né en 1078. Il était fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande. Il monta sur le trône en 1108, âgé de trente ans; la cérémonie de son sacre ne put avoir lieu à Reims, à cause d'un schisme qui troublait cette église; elle s'accomplit à Orléans. Ce roi, superstitieux comme tous les esprits faibles, ne fit rien d'important pendant le cours de son règne, et son nom passerait inaperçu dans l'histoire, s'il n'était attaché à celui de Suger, abbé de Saint-Denis, son premier ministre, et à ceux des quatre frères Garlande, qui entreprirent de relever l'autorité royale au détriment des grands vassaux et dans l'intérêt du peuple. Ces esprits supérieurs se mirent à la tête du mouvement qui avait commencé pendant la dernière moitié du siècle précédent, et firent octroyer des chartes qui rendaient libres plusieurs communes ou cités, en les déclarant indépendantes des seigneurs de leurs provinces. Pour éviter l'opposition qu'ils eussent rencontrée immanquablement de la part des nobles, Suger et les Garlande favorisèrent l'enthousiasme des croisades qui entraînait tous les grands vassaux hors du royaume. Louis le Gros mourut à Paris, le 1er août 1137, à l'âge de soixante ans. Il est le premier roi de France qui ait arboré l'oriflamme de Saint-Denis, bannière que les comtes de Vexin portaient à la guerre et qui fut adoptée comme l'étendard des croisés, après la réunion du Vexin à la couronne de France. | *Louis VII*, dit *le Jeune*, né en 1120, fils de Louis le Gros et d'Adélaïde de Savoie. Associé à la couronne dès 1131, il succéda à son père en 1137. Il était à peine assis sur le trône qu'une guerre terrible éclata entre lui et Thibaut, comte de Champagne, qui avait pris la défense de Pierre de La Châtre, archevêque de Bourges, promu à ce siége par le pape contre la volonté du roi. Louis marcha contre la Champagne, mit tout à feu et à sang, assiégea la ville de Vitry, et, après avoir fait violer les femmes et massacrer tous les habitants, vieillards et enfants, il eut la barbarie d'ordonner qu'on murât les portes d'une église où quinze cents de ces infortunés s'étaient réfugiés comme dans un asile inviolable et sacré; ensuite il y fit mettre le feu, et ce nouveau Néron assista au spectacle de cet horrible auto-da-fé! Cet acte d'atrocité souleva l'indignation de toute la France; Suger menaça Louis de la vengeance divine, le clergé même déclara le roi coupable de lèse-humanité, et saint Bernard ne consentit à lui donner l'absolution que sous la promesse qu'il conduirait une armée de cent mille hommes en terre sainte pour défendre Jérusalem contre les Sarrasins. Louis, pour échapper à ses remords, se détermina à partir pour la Palestine, emmenant avec lui Éléonore, sa femme, l'une des reines les plus dépravées qui aient occupé le trône de France. Inconstante, impérieuse et d'une prodigalité à ruiner vingt empires, elle eut bientôt épuisé les trésors de l'armée pour traîner à sa suite les prostituées de la cour, ou pour payer ses troubadours et ses histrions. Des joutes, des tournois, des parties de débauche, furent les préludes de la guerre sainte; enfin les croisés s'embarquèrent pour aller en Palestine comme ils eussent fait pour se rendre en mascarade à Venise. Des cent mille hommes que Louis VII avait jetés sur le sol de la Palestine, plus des deux tiers succombèrent bientôt dans les déserts de la Syrie; le reste demeura exposé au fer des musulmans. De tous ces hommes qui avaient été arrachés à leur patrie par ce fanatique, aucun ne revit la France. Aussi la haine qu'il inspirait avant son départ devint-elle encore plus violente après son retour. Éléonore, par le scandale de ses débauches, vint augmenter le mépris déjà si profond que les peuples avaient pour le roi, et ses désordres furent poussés à un tel point que Louis voulut la répudier. Suger, qui prévoyait les désastres politiques que cette séparation entraînerait pour la France, s'y opposa de toute son autorité, et ce ne fut qu'après sa mort que le roi fit prononcer la sentence de divorce dans le concile de Beaugency. Cette reine infâme, chassée honteusement de la cour de France, épousa, six semaines après, Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, en lui apportant le duché de Guienne en dot. Dans la suite, Henri monta sur le trône d'Angleterre, et, à l'instigation d'Éléonore, il suscita à la France ces guerres terribles qui se prolongèrent pendant des siècles. Louis VII mourut en 1180. | *Louis VIII*, surnommé *Cœur de lion*, né en 1187, fils d'Isabelle de Hainaut et de Philippe-Auguste. Ce prince parvint au trône à l'âge de trente-six ans, le 14 juillet 1223, et se fit sacrer à Reims vingt jours après son avénement à la couronne. Il était le premier roi de la troisième race qui n'eût pas été sacré du vivant de son père. Comme son prédécesseur, Louis se montra perfide et lâche avec ses ennemis, cruel et inexorable avec ses sujets, qu'il extermina plusieurs fois pour obéir au pape. Heureusement il fut arrêté au milieu de ses guerres contre les malheureux Albigeois par le comte de Champagne, qui lui donna un breuvage empoisonné. Avant de mourir, Louis VIII déclara Blanche de Castille régente du royaume et tutrice de son fils aîné Louis IX, âgé d'environ douze ans. | *Louis IX* ou *saint Louis*, fils du précédent et de Blanche de Castille, né à Poissy en 1215. Il succéda à son père à l'âge de douze ans, sous la tutelle de sa mère, qui prit un grand soin de son éducation et développa surtout en lui les sentiments de piété. La régente rendit un décret pénal contre les Albigeois et commanda de les poursuivre avec la dernière rigueur. Majeur en 1236, Louis IX s'appliqua d'abord à faire régner la justice dans ses États, et à établir la plus grande économie dans l'administration de ses domaines; mais il eut à combattre les révoltes de ses grands vassaux. Il fit la guerre au comte de la Marche, qui lui refusait l'hommage, et à Henri III, roi d'Angleterre, allié du comte. Il remporta sur eux les victoires de Taillebourg et de Saintes (1242), où il combattit en personne et donna des preuves d'un grand courage. Il accorda au comte la paix avec le pardon de ses fautes, et au roi d'Angleterre une trêve de cinq ans. Louis IX est le premier monarque qui ait attribué formellement à la puissance civile le droit d'examiner les sentences portées par l'autorité ecclésiastique, et il affirma ce droit en faisant poursuivre et condamner plusieurs évêques. Ce droit de révision constitua la procédure appelée d'abord *plainte au roi*, puis *appel régulier au parlement*, et enfin *appel comme d'abus*. Louis IX, dans plusieurs circonstances, ne déploya pas moins d'énergie vis-à-vis du pape lui-même, car il lui défendit de venir à Lyon, et ne voulut pas que l'un de ses frères acceptât la couronne impériale qui lui était donnée par le souverain pontife, ce qui était contester au pape le droit de disposer des couronnes. Atteint d'une maladie dangereuse en 1244, Louis IX avait fait vœu d'aller combattre les infidèles; il partit d'Aigues-Mortes en 1248, entra en Égypte, prit Damiette (1249), et même vainquit à Mansourah (1250); mais bientôt contraint à la retraite par la disette et par les maladies, il tomba avec deux de ses frères au pouvoir de l'ennemi, qui ne réussit, du reste, à s'emparer de ce formidable champion, doué d'une force herculéenne, que lorsque, épuisé de fatigue, il n'eut plus la force de lever sa pesante masse d'armes. Louis IX fut obligé, pour obtenir sa liberté, de payer 8,000 besants d'or (environ 7 millions de francs) et d'abandonner Damiette. Pendant sa captivité, il avait excité le respect et l'admiration de l'ennemi même par sa fermeté et sa grandeur d'âme. D'Égypte il passa en Palestine : il y resta quatre ans, malgré les sollicitations de sa mère, qu'il avait instituée régente en son absence, et qui pressait son retour. Il employa ce temps à réparer les places qui restaient encore aux chrétiens, Césarée, Jaffa, Sidon, Saint-Jean-d'Acre, et racheta aux infidèles plus de dix mille chrétiens captifs. De retour en France, après la mort de Blanche de Castille, il s'appliqua à faire disparaître les abus, rendit lui-même la justice, donna les lois les plus sages, fit revivre le commerce par de nouveaux règlements, abolit les combats judiciaires, les guerres privées, fonda l'hospice des Quinze-Vingts, et commença la construction de la Sorbonne; on peut lui reprocher, avec juste raison, sa cruauté à l'égard des Albigeois. Il voulut la paix extérieure et signa dans ce but les traités de Corbeil (1258) et d'Abbeville (1259) : par le premier, conclu avec le roi d'Aragon, il renonçait à toute suzeraineté sur la Catalogne, la Cerdagne et le Roussillon, et obtenait en échange la renonciation du roi à tous les hommages qu'il prétendait dans le Languedoc; par le deuxième, conclu avec le roi d'Angleterre, il rendait les conquêtes faites par son père sur les Anglais (Limousin, Périgord, Quercy, Agénois, partie de la Saintonge), à la condition, pour Henri III, de renoncer à toute prétention sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, etc. Sur les conseils intéressés de son frère, Charles d'Anjou, roi de Naples, il entreprit, en 1270, une nouvelle croisade, qu'il dirigea contre Tunis. Il débarqua heureusement et obtint d'abord quelques avantages; mais la peste s'étant mise dans son armée, il en mourut lui-même, peu après son arrivée. Charles d'Anjou, prince fort habile, ramena en France les débris de l'expédition, après avoir conclu avec le bey de Tunis un traité avantageux. Louis IX était incontestablement le prince le plus brave, le plus éclairé et le plus équitable de son époque. Il avait une telle réputation de justice que deux fois il fut pris pour médiateur, d'abord entre le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II, puis entre le roi d'Angleterre Henri III et ses barons (1263). Il ternit ses qualités par son fanatisme religieux, qui le fit considérer comme un saint, même de son vivant, à cette époque d'ignorance. Le recueil des lois et ordonnances qu'avait rendues ce prince a été publié sous le titre d'*Établissements de saint Louis*. Ces lois, en général, constituaient un progrès marquant pour l'époque où elles furent rendues; quelques-unes même étaient tellement sages, avancées, qu'elles sont restées en vigueur pendant plus de quatre siècles. Saint Louis a été canonisé en 1297, vingt-sept ans après sa mort. | *Louis X*, né en 1289, fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, surnommé *le Hutin* ou *le Mutin* (le querelleur). Aussi avide que son père, il était parvenu à réunir sur sa tête la double couronne de France et de Navarre. Jamais les malheurs du peuple n'avaient été plus grands que sous ce règne; les impôts étaient excessifs, et l'altération des monnaies avait perdu tout le crédit de la France; enfin la pénurie était telle, que le roi fut obligé de retarder son sacre pendant près d'une année, faute d'argent pour payer les frais de la cérémonie. Son oncle Charles de Valois, pour le tirer d'embarras, lui conseilla d'accuser Enguerrand de Marigny, ministre de son père, de malversation dans l'administration des finances, et de confisquer tous ses biens à son profit. Ce seigneur fut mis en état d'arrestation; mais comme il parvint à se justifier du crime de concussion, on se rejeta sur une vague accusation de sorcellerie, et on le condamna à être pendu aux fourches patibulaires

de Montfaucon, pour avoir attenté à la vie du roi par maléfices et enchantements. Le cadavre fut cloué à une croix sur le point culminant du charnier, et resta exposé huit jours entiers aux insultes de la soldatesque. Plus tard on réhabilita la mémoire de cet homme intègre, on déclara les accusations fausses et calomnieuses, et ses juges furent chargés de malédictions. Qu'importait à Louis le Hutin le jugement de la postérité? il héritait de son ministre. Cette confiscation se trouvant insuffisante pour remplir ses trésors, il prépara une nouvelle trahison dont les juifs devaient être les victimes; il rendit un décret qui autorisait leur rentrée dans le royaume pour douze années, moyennant le payement d'un droit énorme; il leur rendit ensuite l'autorisation d'acheter des rotures, et encouragea même leur conversion au christianisme. Ces malheureux, trompés par son hypocrisie, abjurèrent en grand nombre et achetèrent des maisons et des terres; lorsqu'il supposa les choses arrivées au point où il les voulait, il changea de tactique et de langage et prétendit que ces conversions étaient préjudiciables aux intérêts des seigneurs, en ce qu'elles affranchissaient les Israélites et diminuaient le nombre des serfs des domaines féodaux; conséquemment il déclara nulles toutes les conversions, confisqua au profit de la couronne les biens de ceux qui avaient abjuré, et remit leurs personnes sous la juridiction des nobles. Les infortunés qui se trouvèrent ainsi dépouillés de leurs biens, par l'insigne mauvaise foi du prince, retournèrent au judaïsme et abandonnèrent une terre ingrate, qu'ils enrichissaient de leur industrie. Toutes ces exactions ne rapportant pas encore assez d'argent pour subvenir aux dépenses de la cour, le roi mit en vente les offices de judicature, leva de nouveaux décimes sur le clergé, et écrasa le peuple de tailles et de corvées. La tyrannie de Louis le Hutin le rendit odieux à ses sujets, qui le méprisaient déjà à cause des honteuses débauches de sa femme, Marguerite de Bourgogne, dont l'adultère fut prouvé, et qui fut étranglée, par son ordre, dans le château Gaillard. Quelque temps après, Louis X contracta un second mariage avec Clémence de Hongrie. Pendant le cours de son règne il avait tellement exaspéré les esprits par sa tyrannie qu'il n'osait plus paraître en public, et qu'il se décida même à quitter l'ancien palais des rois, dans la crainte que, la haine qu'il inspirait venant à faire explosion, il ne lui fût impossible de se défendre contre les insurgés. Malgré toutes ses précautions, le tyran ne put échapper à la puissance occulte qui se joue des rois et de leurs calculs : la terrible mort vint frapper Louis le Hutin sur son trône en 1316. Quelques historiens prétendent qu'il avait été empoisonné à l'instigation de son successeur par un de ses officiers de bouche. | *Louis XI*, fils aîné de Charles VII et de Marie d'Anjou, né en 1423. Impatient de régner, le dauphin se révolta contre son père, après la mort d'Agnès Sorel, empoisonnée par ses ordres; et, sous prétexte de bien public, il forma une ligue avec les plus puissants seigneurs, et couvrit les provinces d'incendies et de massacres. Il faisait dès lors présager ce que serait un jour le dauphin devenu Louis XI. Une paix apparente succéda aux tourmentes des guerres civiles, et le fils rentra en grâce auprès du père. Mais Charles VII, ayant eu connaissance d'un projet d'empoisonnement dont il devait être victime, préféra se laisser mourir de faim plutôt que d'être empoisonné par son fils. Il expira le 22 juillet 1461. Louis XI prit aussitôt en main les rênes du gouvernement. « C'était déjà un tigre pour la cruauté, dit l'historien Nicole Gilles; ni femme, ni enfants, ni maîtresses, ne pouvaient donner une émotion de tendresse à cette âme profondément atroce. » Le Père Daniel, qui ne peut être suspecté de partialité contre les rois, parle également de Louis XI en termes très-irrévérencieux : « Sa prudence, dit-il, n'était qu'une basse finesse qui fut constamment préjudiciable à la France, parce que tous ceux qui traitaient avec le roi savaient qu'il cherchait à les tromper. Il est vrai que nul ne le surpassait dans l'art de dissimuler : mais il attachait trop d'importance à ses fourberies, et il mettait trop souvent en usage sa maxime favorite : « Dissimuler, c'est régner. » Sa politique consistait à manquer de foi, à violer les traités les plus solennels, à préférer ses intérêts à l'honneur, et à se ravaler jusqu'à la plus ignominieuse bassesse lorsque les circonstances l'exigeaient. Voilà toutes les qualités qui ont fait regarder Louis XI comme le plus habile politique de son siècle. » Perfide, despote, cruel, avare et superstitieux, Louis XI passa une grande partie de son règne entouré de bourreaux et d'astrologues; d'une énergie sauvage dans le crime et d'un caractère faible dans les actions ordinaires de la vie, il commandait des assassinats et en demandait ensuite pardon à une vierge de plomb attachée à son bonnet. Ses guerres avec les grands vassaux, ses anciens alliés, témoignent de son ingratitude pour ceux qui l'avaient fidèlement servi; la violation des traités de Conflans, de Bouvines, d'Amiens, de Vervins, et la rupture de la trêve de Londres, sont autant de preuves de son caractère fourbe et hypocrite. « A ces défauts, déjà si grands pour un roi, dit Monstrelet, il joignait un amour immodéré du pouvoir et il était très-jaloux de son autorité. Semblable à un tigre altéré de sang, jamais il ne marchait qu'escorté de ses bourreaux et accompagné du célèbre Tristan l'Hermite, l'exécuteur des hautes œuvres. Le nombre des victimes qu'il fit empoisonner, pendre ou décapiter est incalculable; Agnès Sorel, la maîtresse de son père, le duc de Guienne, son frère, la dame de Montsoreau, concubine de ce dernier, périrent empoisonnés par son ordre; le duc d'Alençon, le duc de Nemours et le connétable de Saint-Pol furent exécutés en place publique; le comte d'Armagnac fut traîtreusement assassiné; enfin tous les nobles qui lui portaient quelque ombrage vinrent expier, dans les cages de fer de la Bastille, le tort d'avoir déplu au maître. Louis XI ne se contenta pas d'abattre les puissants; et pour que le peuple n'eût pas à se plaindre d'être oublié du monarque, il fit décapiter cent bourgeois de Reims pris au hasard, fit mettre le feu à la ville de Tournai, et commanda le sac de la ville d'Arras. Quelque avare que fût Louis XI, il savait dépenser l'argent pour enrôler des Suisses et des Écossais, afin de s'en servir contre son peuple; il savait encore le dépenser pour payer des trahisons et se défaire de ses ennemis. Ainsi la politique si vantée du souverain se réduisait à pressurer les peuples pour en obtenir les moyens de payer des assassins ou des séides. Ce fut lui qui le premier se fit appeler majesté, titre qui n'avait jamais été pris par les rois de France. Avec l'or de son peuple, Louis XI leva des troupes pour attaquer les grands vassaux; d'abord il jugea prudent de les ruiner avant de les combattre, et il établit sur leurs domaines les mêmes gabelles que sur ses propres États. Plein de confiance dans son habileté diplomatique, il résolut de négocier en personne avec Charles le Téméraire, afin de le détacher du parti des ducs de Bretagne et de Berry, et il eut l'imprudence de fixer le lieu de l'entrevue à Péronne, ville placée sous la dépendance du duc de Bourgogne. Louis XI s'y rendit avec un sauf-conduit et une suite nombreuse; le prince, de son côté, le traita magnifiquement. Ce bon accord ne fut pas de longue durée; Charles le Téméraire, ayant reçu la nouvelle que les Liégeois s'étaient révoltés contre lui à l'instigation de la France, interrompit les conférences, fit Louis XI prisonnier et l'enferma dans une tour. Pendant trois jours Charles réfléchit sur ce qu'il devait faire du tyran qui avait déjà commis tant de crimes; grâce à l'intervention de l'historien Comines, il se décida à laisser vivre ce dernier. Louis XI se soumit à toutes les conditions qu'il plut à Charles le Téméraire de lui imposer, et il jura sur la croix de Charlemagne de les observer. Ce serment était à peine fait, qu'il le violait audacieusement. A la mort du duc de Bourgogne (1477), il tenta d'enlever à Marie, fille du duc, la riche succession de ce prince : malgré les efforts de Maximilien d'Autriche, qui avait épousé cette princesse, il s'empara de la Picardie, de l'Artois, du duché de Bourgogne et de la Franche-Comté, comme étant des fiefs masculins, et par conséquent réversibles à la couronne. Peu après, il réunit aussi au domaine la Provence, le Maine, l'Anjou, ainsi que le comté de Bar, comme héritier de René d'Anjou (1481). Louis XI mourut peu après (1483) au château de Plessis-les-Tours, où il se tenait depuis longtemps enfermé, livré, dans l'appréhension de la mort, aux pratiques d'une dévotion superstitieuse. Malgré tous ses vices, on doit reconnaître que ce monarque rendit de grands services à la France : il agrandit le royaume et fit de grands pas vers l'unité territoriale, affaiblit les grands vassaux et releva l'autorité royale. Il favorisa les bourgeois, institua la poste aux chevaux, créa plusieurs parlements et plusieurs universités, fit venir des imprimeurs de Mayence, établit des manufactures de soie et d'étoffes d'or et d'argent. | *Louis XII*, né en 1462, petit-fils de Valentine de Milan et de Louis Ier, duc d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur en 1419. Il fut élevé à la cour de Louis XI, qui lui donna en mariage sa deuxième fille, Jeanne. A la mort du roi, il disputa la régence du royaume au sire de Beaujeu, et, mécontent de la décision prise à cet effet par les États assemblés à Tours, il se retira en Bretagne, où il leva l'étendard de la révolte. Louis fut vaincu et fait prisonnier par La Trémouille à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488. Conduit à la tour de Bourges, il y passa deux années, jusqu'à l'arrivée au trône de Charles VIII. Appelé à succéder à ce dernier en 1498, le premier acte de son règne fut la répudiation de sa femme Jeanne, sous le prétexte de difformités physiques. Il épousa Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, et, lorsque celle-ci fut morte, il prit pour femme Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII, déjà fiancée à Charles-Quint. Le nom de *Père du peuple* fut décerné en 1506, par les États généraux de Tours, à ce roi qui, pendant le cours de sa vie, avait donné le scandale de basses intrigues, à ce roi qui s'était fait le protecteur des Borgia, avait fait massacrer des milliers de Français dans les guerres contre l'Autriche et contre l'Espagne, à ce roi qui s'était associé à Ferdinand le Catholique, le plus fourbe des princes, et à Jules II (La Rovère), un des papes les plus cruels qui aient occupé la chaire de saint Pierre. Il est vrai que Louis XII diminua les tailles et les gabelles d'un tiers; mais, pour combler le vide du trésor, il mit à l'encan les charges publiques. Il est vrai encore qu'il rétablit la discipline militaire, mais ce fut pour organiser une force imposante dans l'intérêt même de la monarchie. Il est vrai qu'il abolit les juges d'épée pour confier à des magistrats lettrés et inamovibles l'administration de la justice; mais il renforça également la cohorte des procureurs, des greffiers, des huissiers et des avocats, afin de retirer plus d'argent de la vente de toutes ces charges. Il mourut le 1er janvier 1515, deux mois après la célébration de son mariage avec Marie d'Angleterre, « des suites des plaisirs amoureux qu'il avait pris avec si gentille épousée, » dit Brantôme. | *Louis XIII*, fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau en 1601, appelé au trône par la mort de son père en 1610, à l'âge de neuf ans. Les commencements de ce règne furent remplis de difficultés et de séditions d'une grave signification, dans lesquelles était en jeu l'existence même de la royauté. Louis XIII régnait, Marie de Médicis étant régente; mais la France ne lui appartenait pas. Elle était pour ainsi dire tout entière aux mains de la noblesse protestante, qui formait une sorte de royaume à part, qui avait ses assemblées politiques, ses conciliabules, ses places fortes, la Rochelle pour capitale, et, pour gouverneurs militaires, les plus illustres capitaines : Rohan, Soubise, La Trémouille, Châtillon et Lesdiguières. Les réformés, ainsi en guerre ouverte avec l'autorité royale, *ravalée au dernier point*, suivant l'expression du *Testament politique de Richelieu*, levaient des impôts et commandaient des armées. Les finances étaient dilapidées et grevées de pensions. Sur 19 millions de tailles, 6 millions seulement revenaient au Trésor, le reste étant absorbé au passage par les innombrables officiers de la finance. Le peuple souffrait de tous ces désordres et des exactions commises contre lui, au nom des uns et des autres; car, à la faveur de ces guerres civiles et en l'absence de tout pouvoir central, les nobles exerçaient avec impunité les droits illimités du plus fort. Richelieu fut appelé au conseil. Richelieu, qui comprenait que l'unité était le premier besoin de la France, brisa ce qui s'opposait à cette unité; il abaissa la noblesse, qui s'était trop élevée, et les têtes tombèrent, celles de Boutteville Montmorency, de Cinq-Mars, de Thou et de Marillac. Puis il persécuta les protestants, et prit la Rochelle. Dès ce moment, la royauté était sauvée, mais le véritable maître était le cardinal de Richelieu. « Il est vrai d'ajouter que, par un heureux destin, il avait rencontré l'homme le mieux fait pour seconder passivement ses vues, un monarque languissant, triste et cruel, marié à une femme qui ne l'aimait pas, Anne d'Autriche; épris mystiquement d'une autre femme qui ne l'aimait guère. Louis XIII avait toutes les infirmités et tous les vices voulus par son rôle : sa faiblesse l'assujettit; sa mélancolie le retint à l'écart; sa cruauté vint en aide aux rigueurs systématiques de son ministre. A être sans pitié, il se dédommages de l'humiliation d'obéir. Ordonner des supplices dont la portée lui échappait était, pour lui, une manière d'être roi. Il se révolta quelquefois contre la domination du cardinal; il voulut, à quelques reprises, ressaisir le sceptre tombé de ses mains, mais le cœur et l'énergie nécessaire lui manquèrent toujours aux moments décisifs, à ce point que Richelieu mourant lui dicta encore ses ordres, en lui imposant Mazarin. Et, comme si la vie lui eût manqué dès qu'il fut livré à lui-même, il ne survécut que cinq mois à son ministre. Celui-ci, au moins, avait laissé des traces de son passage : il avait abattu les têtes sans cesse renaissantes de la noblesse féodale; il avait agrandi la France en lui

adjoignant l'Alsace, la Lorraine et le Roussillon; il avait fait le *Code Michau* (1629) et fondé l'Académie française (1636). Louis XIII, qui mourut le 14 mai 1643, avait été un roi fainéant et incapable; il avait été, en outre, mauvais ami en laissant décapiter Cinq-Mars; il avait été, enfin, mauvais frère et mauvais fils, car Marie de Médicis était morte à Cologne dans l'abandon et la misère. » (L. Blanc.)

| *Louis XIV*, dit *le Grand*, fils du précédent et de la reine Anne d'Autriche, né à Saint-Germain en 1638. Sa minorité, pendant laquelle la régence, confiée à Anne d'Autriche, fut exercée par Mazarin, fut troublée par les turbulences de la Fronde, qui durèrent quelques années. Mais ces troubles, quoique mieux combinés et plus habilement entretenus par les hommes illustres qui s'en firent les chefs, ne présentèrent pas le caractère dangereux d'une guerre de religion et d'une lutte contre la royauté. C'est une longue émeute d'ambitieux, auxquels se mêlent des ambitieuses, pour obtenir le renvoi de Mazarin; une émeute de la démocratie d'en haut, des princes du sang et des parlements. Seulement, la fronde des princes fut l'avortement d'une intrigue, et la fronde des parlements l'annonce d'une révolution. La bourgeoisie, qui commençait à lever la tête, s'essayait dans ces luttes contre l'autorité royale. Elle faisait bien alliance avec l'aristocratie, mais dans le but secret de la renverser pour régner à sa place. Mazarin, aussi haï que son prédécesseur, moins grand que lui, plus astucieux, se montra aussi habile. Il fut vainqueur de l'émeute, dont la pacification eut lieu au mois d'octobre 1652. Il avait été forcé, à deux reprises, de fuir devant elle; il rentra triomphant dans Paris en février 1653. Le jeune roi alla lui-même au-devant du ministre de sa mère; le parlement vint en corps complimenter l'homme qu'il avait banni; les princes et les grands vinrent lui faire leur soumission. A huit ans de là, Mazarin mourut. Louis XIV alors régna. D'abord emporté par sa jeunesse et par l'ivresse du pouvoir, il consacra sa vie aux fêtes, aux carrousels, aux galanteries, aux grandes folies. Bientôt il veut régner et seul, sans ministre et sans tuteur, mais non sans aide, parce qu'il a conscience de son incapacité. Mazarin lui avait légué Colbert, il accepte le concours de Colbert. L'administration de cet homme remarquable apporta l'ordre dans les finances et la régularité dans le jeu de la machine gouvernementale. Colbert, fils de la bourgeoisie, voulut que la bourgeoisie montât avec lui, et comme la domination de la noblesse venait de ce qu'elle était propriétaire du sol, il donna une importance inaccoutumée à l'industrie, c. à d. à la propriété mobilière, et fournit par là à la bourgeoisie le moyen de s'élever. Le génie de Colbert servit de base à la grande politique du règne. Colbert mort, le roi se sentit comme embarrassé de sa grandeur, il ne sut que faire de son orgueil. « De la royauté, il ne resta plus que le roi. C'est le propre et la punition du despotisme, de prétendre toujours à se suffire et d'y être toujours impuissant. Louis XIV absorba si bien en lui toute chose, qu'il fit la monarchie sujette aux accidents et aux misères dont se compose la vie d'un homme; il sut pratiquer, avec une majesté souveraine, l'art difficile, l'art funeste de la royauté; mais, par là, il le rendit plus funeste encore et l'épuisa; il fut égoïste dans des proportions telles, qu'il écrasa tout; son orgueil, pour ne pas toucher à la folie, aurait eu besoin de contre-poids, et il n'en trouva malheureusement qu'au dehors, dans les désastres de la guerre de Succession et l'insolence du vainqueur. Aussi Louis XIV déploya-t-il, à l'égard des ennemis de la France, qui furent les siens, une magnanimité véritable. Mais cette hauteur d'âme, dont il resta le maître et qu'il régla devant les rois ses égaux, il la laissa, devant ceux qu'il appelait ses sujets, s'exalter jusqu'au délire; il se plut, dans les derniers temps, à rabaisser outre mesure ceux qui l'entouraient, afin de se mieux rehausser par le contraste. Les supériorités, qu'il avait encouragées d'abord, finirent par lui porter ombrage, bien que employées à son service; et, comme il en était venu à ne souffrir rien de grand qui n'émanât de lui, il s'entoura de ministres et de généraux incapables, les aimant pour leur incapacité même. Il lui fallut donc peu d'années pour dévorer les ressources de plusieurs règnes; de sorte que, vers la fin, quand son autorité fut devenue immense comme son orgueil, il n'y eut plus rien au-dessous d'elle pour l'étayer, ni vigoureux esprits, ni fiers caractères, ni capitaines et ministres d'élite, ni trésors, ni armées; c'est à peine s'il restait un peuple. Le pouvoir était sans bornes et complètement vain; il lui manquait des supports, des instruments, et jusqu'à des victimes. Louis XIV fut surnommé *le Grand*, comme Louis XIII avait été surnommé *le Juste*, Louis XII *le Père du peuple*, Louis Ier *le Débonnaire*, comme Louis XV fut appelé *le Bien-Aimé*. Les courtisans ne sont jamais avares de flatteries, et d'ailleurs l'histoire se plaît à ces contrastes; elle cache, pour l'ordinaire, une majestueuse ironie derrière ces antiphrases. Quoi qu'on en ait dit, et quoiqu'il ait eu le soleil pour emblème, et pour devise: *Nec pluribus impar*, Louis XIV ne fut pas grand; son siècle seul le fut; c'est à son siècle seul qu'il doit l'éclat qui a rejailli sur son nom, parce que le XVIIe siècle fut celui des grandes conquêtes de la science, de la philosophie, de la littérature et de l'épée; parce que ce fut l'époque où Cassini et Picard commencèrent cette méridienne que Voltaire a appelée le plus beau monument de l'astronomie, où Huyghens fit la première montre, où Hervey constata la circulation du sang, où Métius inventa le télescope, Descartes la presse hydraulique, Torricelli le baromètre, Otto de Guéricke la machine pneumatique, Pascal la brouette et le haquet, Leibnitz le calcul différentiel; l'époque où la guerre de Trente ans donnait l'Alsace à la France et la liberté de conscience à l'Allemagne; où Condé conquérait la Flandre, Turenne la Franche-Comté; où Malherbe donna des règles à la poésie, Balzac à la prose; où Descartes, Gassendi, Bossuet, Malebranche, Pascal, La Bruyère, Arnault, Nicole, La Rochefoucauld, Fénelon, Bayle, agrandirent le domaine de la philosophie; Corneille, Racine et Molière, celui de la poésie!... C. à d. que ce qu'on appelle si mal à propos et si faussement le siècle de Louis XIV n'est pas autre chose, en définitive, que le siècle des grands philosophes, des grands savants, des grands poètes, des grands orateurs et des grands capitaines, et voilà précisément pourquoi il est grand. Louis XIV a fait un peu pour son siècle, émaillé d'illustres génies qui, seuls, l'ont honoré et immortalisé, ce qu'Amérie Vespuce a fait pour le continent découvert par Christophe Colomb: il lui a donné son nom. Seulement l'usurpation de titre est flagrante; elle a été constatée, et le monarque a disparu, comme les autres rois, ses prédécesseurs, emporté dans l'oubli, et les véritables rois de l'art, de la poésie, de la science et de la philosophie, sont restés, parce qu'ils sont immortels. Ce qui appartient en propre à Louis XIV, c'est son orgueil immense, son despotisme effréné, qui lui faisaient croire que la France était son patrimoine, et que l'*État, c'était lui*. Ce sont ses prodigalités énormes, — l'argent de la France, — jetées à tous les vents et à tous les caprices, à ses maîtresses et à ses bâtards. Ce qui lui appartient, ce sont les chambres de réunion qui provoquent la ligue d'Augsbourg; c'est la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades, la ruine de l'industrie et du commerce, qui sont la conséquence de cette révocation. Voilà ce qui revient à Louis XIV. Si la part n'est pas glorieuse, elle est large, certes. Et puis, comme il est dans la destinée des choses anormales de se détruire anormalement, Louis XIV, le dieu de la royauté absolue, de la monarchie faite homme, permit que la royauté se suicidât en sa personne. Il épousa la femme d'un plébéien, la veuve du cul-de-jatte Scarron, qui fut chargée d'amuser ce potentat inamusable. Nous ne savons si nous nous trompons, mais nous voyons là un châtiment providentiel. C'est par là que se couronna ce long règne. Louis XIV était vieux, il devenait inhabile. Il devait mourir, pour avoir l'air d'abdiquer; il mourut. Six mois après la réception à Versailles du prétendu ambassadeur du roi de Perse, imaginée par les courtisans pour désennuyer leur vieux maître, six mois après, le 1er septembre 1715, Louis XIV était étendu sur son lit de mort. Ce fut alors un spectacle aussi instructif que terrible. Pas un visage ami, pas un consolateur suprême autour de ce roi qui s'était cru adoré. Tellier était à ses intrigues, et le cardinal de Rohan à ses plaisirs. Ennuyée de la compagnie d'un moribond duquel on n'avait plus rien à attendre, la Maintenon avait pris la route de son couvent. A cent pas de son père, qui l'avait aimé jusqu'au scandale et qui agonisait, le duc du Maine faisait rire ses familiers en leur racontant une histoire plaisante. Quant aux courtisans, ils affluaient chez le duc d'Orléans et prenaient date. Ainsi, Louis XIV mourut, cherchant en vain autour de lui un regard secourable, se frappant la poitrine, récitant le *Confiteor*, et n'ayant là pour le garder que des valets. Son cœur fut porté à l'église Saint-Antoine par six jésuites entassés dans un carrosse, et son corps à Saint-Denis. La multitude ne se divertissait pas depuis longtemps: les funérailles du roi la ranimèrent. Elle couvrit gaîment la plaine. On y apportait toute espèce de mets et de rafraîchissements. On but, on chanta; le trône fut insulté jusque dans un cercueil. » (L. Blanc.)

| *Louis XV*, arrière-petit-fils du précédent, et second fils du duc de Bourgogne et d'Adélaïde de Savoie, né en 1710, proclamé roi de France le 15 février 1723, jour où Philippe d'Orléans, régent pendant sa minorité, lui remit solennellement les pouvoirs qui étaient déposés entre ses mains. « Après le tumulte et les convulsions de la régence, le royaume s'était laissé aller de lassitude aux pieds d'un vieillard ennemi de l'éclat, importuné par le bruit, doux, craintif et prodigieusement égoïste. A peine installé, le cardinal Fleury ne prit le gouvernement de la première nation du monde que pour une retraite ménagée au calme de ses vieux jours. Un seul moyen s'offrait à lui de vivre et de mourir en paix, restant ministre, c'était de mettre à profit la fatigue de la France, fatigue d'un jour, et de la rendre humble, inerte, languissante comme lui-même. Ce fut toute sa politique. A qui ne voulait qu'amoindrir la monarchie, il fallait un monarque énervé; grâce à Fleury, Louis XV n'était alors, à vingt-deux ans, qu'un enfant voluptueux et timide. Bientôt la bassesse des flatteurs cherchant un emploi aux désirs dont le jeune prince était secrètement consumé, Fleury s'en félicita, loin d'y contredire. Or, parmi les dames de la cour, il n'y en avait peut-être alors qu'une seule dont l'âme, fermée à l'ambition, fût digne d'appartenir tout entière à l'amour, c'était Mme de Mailly, noble femme, aussi tendre que La Vallière et bien plus malheureuse, puisqu'elle eut à pleurer, dans le triomphe d'une rivale, l'ingratitude et la cruauté d'une sœur. Voilà comment s'ouvrit la longue série des dissolutions qui marquèrent en France les derniers jours de la monarchie. On vit quatre sœurs tour à tour attirées dans les bras du maître, se disputer le scandale de ses embrassements et le familiariser avec l'inceste. » Fleury mourut (1744); Louis XV tomba malade, puis guérit et renonça aux langueurs de Versailles pour aller combattre à Fontenoy, mais cette fièvre dura peu. Aux sœurs de Mailly avait succédé Mme de Châteauroux, et à celle-ci la trop célèbre Mme de Pompadour, qui ne tarda pas à gouverner la France. « Elle y parvint sans peine: Louis XV ne demandait qu'à être affranchi de la fatigue de vouloir. Dédaignant les choses parce qu'il méprisait les hommes, jamais il n'apporta dans le conseil où se débattait l'avenir de son royaume, qu'une indolence dont sa timidité masquait l'égoïsme. Quand il ne s'absentait pas de son règne, il ne faisait qu'y assister, spectateur indifférent et silencieux. Mme de Pompadour tira merveilleusement parti de ces dispositions. Mais le besoin de régner jusqu'au bout lui imposait une tâche difficile à remplir: il fallait *amuser le roi*, car le vide s'était fait dans sa pensée, et il avait le cœur chargé d'ennui. Importuné de l'éclat des fêtes et de sa propre grandeur, la solitude avait pour ses sens altérés ce honteux attrait qui fit d'une île cachée à tous les regards le séjour aimé de Tibère. Il était à la fois avide et dégoûté de la vie: l'aider à vivre devint l'étude de la favorite, et c'est parce qu'elle y réussit à moitié que sa puissance fut sans bornes. Elle en vint à renverser et à recomposer les ministères. L'abbé de Bernis arriva au pouvoir; il avait été agréable, il cessa de plaire: il tomba. Quelles que fussent les ressources de son facile génie et de son audace, le duc de Choiseul ne se serait jamais élevé jusqu'au faîte, s'il n'y eût été porté par la favorite. C'était à sa toilette qu'elle recevait grands seigneurs, généraux, prélats, princes du sang, et nul n'était admis à s'asseoir devant elle. Il lui plut d'être dame du palais de Marie Leczinska, de la reine; ce scandale eut lieu. On risque d'irriter les princes en se dévouant à leur gloire; on est bien près de les dominer quand on se dévoue à leurs vices. La marquise le comprit, et ce fut par des services impurs qu'elle résolut de racheter auprès de son amant les torts d'une beauté affadie et d'une santé désormais rebelle au plaisir. Elle créa le *Parc aux cerfs*... Louis XV eut des ravisseurs à gages chargés d'épier, de surprendre, de conduire au repaire où la luxure royale attendait sa proie, les victimes que vendait la misère ou qu'on dérobait à la vigilance des familles... Ce que devaient coûter de semblables dissolutions, on le conçoit. Louis XV, qui était avare à l'excès; qui avait souffert que Mme de Mailly se ruinât pour lui, qui ne rougissait pas d'amasser un pécule, denier par denier, au milieu de la détresse générale; qui manait en agioteur le commerce des blés... Louis XV souriait aux trésors de l'État engloutis par ses largesses du *Parc aux cerfs*. Elles montèrent à des sommes fabuleuses, disent les écrivains modérés. Trop connus, ces désordres répandirent la corruption et l'encouragèrent. Telle se montrait au dedans la royauté de Louis XV, et son rôle, au dehors, fut au niveau de tant d'opprobre.

Notre diplomatie devint la risée de l'Europe. La défaite de Rosbach, 80 millions de subsides payés bénévolement à l'Autriche, des armées entières englouties dans des expéditions folles, 37 vaisseaux de ligne et 50 frégates pris ou détruits par les Anglais, le Canada par nous sacrifié définitivement à leur dictature avide, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, nos comptoirs de l'Afrique et de l'Inde... voilà ce que produisit la *guerre de Sept ans*, voilà ce que valut à la France le titre de *ma bonne amie* donné par Marie-Thérèse à la maîtresse d'un roi absolu. » La seule acquisition que le royaume ait faite sous ce règne est celle de l'île de Corse, dont on acheta aux Génois le droit de faire la conquête. C'est à la fin du ministère du duc de Choiseul que ce fait se rattache. Après la disgrâce du duc de Choiseul (1770), parut le chancelier Maupeou, qui devint alors premier ministre jusqu'à la mort de Louis XV, emporté par une maladie honteuse le 10 mai 1774. « La première partie du XVIIIe siècle, en France, fut toute littéraire, la seconde toute philosophique. L'*Esprit des Lois*, en 1748, et l'*Encyclopédie*, en 1752, marquèrent la transition. Trois grands noms et trois grandes figures dominèrent cette époque et effacèrent la pâle figure du monarque dissolu : Voltaire, Montesquieu, Rousseau. Puis vinrent Beaumarchais, Diderot, Mably, Condorcet, et autres soldats de l'idée, formant l'avant-garde de la Révolution. » (Louis Blanc.) | *Louis XVI*, petit-fils du précédent, né à Versailles le 25 septembre 1754. D'abord duc de Berry, il succéda à son aïeul le 10 mai 1774, à l'âge de vingt ans. Marie-Antoinette d'Autriche, sa femme depuis quatre ans, n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année. Son avénement au trône fut salué par des cris de joie, comme une espérance, et cependant on se rappelait encore son mariage, où plus de mille personnes avaient été étouffées sous l'entassement de la multitude. La nation se recueillait dans l'attente d'événements importants, préparés déjà dans les esprits depuis longtemps. Louis XVI signala les commencements de son règne par des actes qui obtinrent l'approbation universelle : il renonça au droit onéreux de joyeux avénement, rétablit les parlements, abolit la question, créa le *Mont-de-Piété*, la *Caisse d'escompte*, appela au ministère les hommes désignés par l'opinion publique, Maurepas, Turgot, Malesherbes, Necker ; donna des secours aux Américains opprimés par l'Angleterre (1778-1783), et assura leur indépendance par le traité conclu à Versailles (1783). Les finances, dilapidées sous les règnes précédents, étaient réduites à un état déplorable : le roi convoqua, pour chercher un remède, deux assemblées de Notables en 1787 et en 1788 ; mais ces assemblées se séparèrent sans remédier à rien, et Louis se vit obligé de recourir aux États généraux. Ces États furent ouverts à Versailles le 5 mai 1789 : les discussions qui s'y élevèrent dès le principe entre les trois ordres firent naître une fermentation générale, qui fut bientôt augmentée par l'ordre donné aux députés du Tiers-État, réunis en Assemblée nationale, de se séparer immédiatement. Alarmé par plusieurs démonstrations populaires, le roi fait approcher des troupes de Versailles et de Paris ; en même temps il congédie le ministère Necker, qui jouissait de la faveur publique ; le peuple de Paris, irrité, court aussitôt aux armes et s'empare de la Bastille (14 juillet) ; bientôt il se porte en masse à Versailles et force le roi et sa famille à venir s'établir à Paris. Dès ce moment Louis XVI cessa d'être libre ; il se vit contraint de sanctionner une foule de décrets de l'Assemblée nationale qui froissaient ses sentiments ; enfin, ne se croyant plus en sûreté, encouragé d'ailleurs par les offres des puissances étrangères, il résolut de fuir (20 juin 1791), et se dirigea vers Montmédy, où le marquis de Bouillé avait réuni des troupes sûres ; mais, reconnu par le maître de poste Drouet, il fut arrêté à Varennes et ramené à Paris ; de ce moment il fut gardé à vue et ne régna plus que de nom. Le 14 septembre 1791, Louis accepta la constitution que venait de rédiger l'Assemblée nationale ; cette constitution, qui ne lui laissait guère d'autre droit que celui d'opposer son *veto* aux décrets du Corps législatif, ne pouvait que le rendre odieux. Les déclarations de guerre des puissances étrangères qui, sollicitées par les princes émigrés, venaient d'entrer en France, aggravèrent encore la position du malheureux roi. « Louis XVI n'avait rien d'un roi. Et le voir suffisait pour le juger. Sa démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, car, ainsi que l'empereur Claude, il était aussi prompt à s'irriter que facile à surprendre, tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre ; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement ! Dans lui la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne ; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe ; homme, il représentait le dépérissement de sa race. . Louis XVI était instruit ; il possédait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes ; il avait un fonds de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir, que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple : ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État. Rester debout au faîte d'un édifice que tant de béliers battaient en ruine, le plus héroïque des mortels l'eût tenté bien en vain. Et toutefois, si une âme agrandie par le péril avait tenu chez lui la place du génie absent, Louis XVI aurait pu faire du moins à la royauté une chute illustre ; lui-même il aurait pu mourir enveloppé dans la poésie d'un tel désastre. Mais non : pour que la leçon fût complète, il fallait qu'au spectacle de la monarchie abattue se joignît celui de la monarchie humiliée. Il se trouva donc que Louis XVI ne sut ni s'élever au niveau de son infortune, ni s'égaler à son destin. Revêtu de la majesté royale, il lui communiqua ce qu'il avait de vulgaire. En la personnifiant, il la perdit. » (L. Blanc.) Le 10 août 1792 fut le dernier jour du règne de Louis XVI. Le 22 septembre de la même année, sa déchéance fut prononcée, et la République proclamée. Le 17 janvier 1793, Louis fut condamné à mort, et le 21 du même mois, cette sentence reçut son exécution. | *Louis XVII*, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; né à Versailles le 27 mars 1785, mort au Temple le 8 juin 1795. On a donné à cet enfant le titre de roi, sans qu'il ait jamais porté de couronne. Sa mort, bien constatée cependant, a été l'objet de contestations fort vives, qui ont permis à quelques aventuriers de s'emparer de son nom et de le porter avec succès. | *Louis XVIII*, dit *le Désiré*, né le 17 novembre 1755. D'abord comte de Provence, il ne fut plus désigné que par le titre de *Monsieur* après l'avénement de Louis XVI au trône. Il s'enfuit de Paris aux approches de la Révolution, et, le 21 juin 1791, gagna la frontière d'Allemagne. Là, il provoqua l'intervention des puissances du continent européen, et, le 11 septembre 1792, à la tête des émigrés, il rentra en France par Verdun, à la suite de l'armée prussienne. Le 13 novembre, l'armée des émigrés fut licenciée. Le comte de Provence était au château de Ham, lorsqu'il apprit l'exécution de son frère. Par une déclaration datée du 28 janvier 1793, il reconnut Louis XVII pour roi de France, et prit le titre de *régent du royaume*. Après la mort de son neveu, il prit le titre de roi de France, et fut reconnu comme tel par les puissances étrangères. Il passa ensuite vingt ans à errer de rivage en rivage, protestant toujours, d'abord contre la République, puis contre le Directoire, puis contre le Consulat, puis contre l'Empire. Lorsque Bonaparte devint empereur, le comte de Provence adressa, en 1804, à tous les souverains de l'Europe un manifeste qui était une nouvelle protestation. Il se décida ensuite à passer en Angleterre, où il habita le château d'Hartwell jusqu'en 1814. L'Empire tomba, et, le 26 avril 1814, Louis XVIII, de roi *in partibus*, devint roi de France. Le jour même où Napoléon mouillait dans la rade de Porto-Ferrajo, le chef de la famille des Bourbons, sous le nom de *Louis XVIII*, fit son entrée à Paris, escorté par les baïonnettes étrangères, entouré d'émigrés, de courtisans et des princes de sa race ; il vint s'asseoir sur le trône des Capets, malheureusement pour lui dans un moment où la France était vaincue, humiliée, démembrée. Mais cette situation, dont les partisans de l'empire et les passions populaires ont voulu le rendre responsable, ne saurait lui être imputée sans injustice. Cette situation était due exclusivement au régime impérial, aux fautes commises par Napoléon, qui n'avait pas su proportionner son ambition à ses forces, qui, n'entendant plus une parole libre en France, s'était imaginé que tous les peuples de l'Europe préféreraient son despotisme à la liberté. L'Empire, vaincu par l'Europe coalisée, s'était laissé arracher toutes ses conquêtes et celles de la République ; il n'avait pas même pu défendre l'intégrité du territoire de la vieille France, qu'il laissait au pouvoir de l'étranger. Il est prouvé aujourd'hui que les alliés ne songeaient nullement à rétablir Louis XVIII, mais à partager la France, à la rayer de la liste des nations. Le roi fut donc obligé de se résigner au traité humiliant qui consacrait les faits accomplis, l'amoindrissement de la France ; il dut accepter la situation telle quelle pour éviter de plus grands désastres. (Cas. Henricy.) Louis XVIII, pour calmer les défiances de la bourgeoisie, avait donné des garanties à la nouvelle classe privilégiée, dans une charte constitutionnelle ; mais à peine fut-il installé aux Tuileries qu'il chercha à reprendre les allures d'un roi de l'ancien régime ; il combla de faveurs et de dignités les hommes qui l'avaient suivi dans son exil ; il rendit aux princes de sa maison les biens que la République avait confisqués ; il se fit allouer 30 millions pour solder les dettes contractées pendant son exil, et une liste civile annuelle de 33 millions pour lui et sa famille ; il livra les postes les plus éminents aux incapacités les plus notoires ; enfin il nomma son frère, le comte d'Artois, colonel-général des Suisses ; le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie de ligne ; le duc d'Angoulême, colonel-général des cuirassiers et des dragons ; le duc de Berry, colonel-général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers ; Louis-Philippe d'Orléans, colonel-général des hussards ; le duc de Bourbon, colonel-général de l'infanterie légère. A toutes ces mesures impopulaires prises par Louis XVIII vinrent se joindre différentes causes qui contribuèrent à irriter profondément la nation contre lui, entre autres la promulgation d'une ordonnance qui prescrivait le chômage des fêtes de l'Église, le rétablissement des processions publiques, la suppression des écoles militaires, la restauration des colléges des jésuites, etc. Pendant que ces choses avaient lieu en France, les rois de l'Europe, réunis à Vienne dans un congrès, agitaient les questions de division de territoire, disposaient des peuples comme de troupeaux de bétail. D'un autre côté, Napoléon, qui ne pouvait se résigner à la perte de son trône, réunissait les débris de ses soldats et faisait appareiller, le 26 février 1815, pour les côtes de France. Quatre jours après, il entrait dans le golfe Juan et débarquait sur la plage de Cannes. Le 10 mars, il arrivait à Lyon au moment où le comte d'Artois, qui s'était porté à sa rencontre pour le combattre, fuyait honteusement, ayant pour toute escorte un gendarme. Le 20 mars, Louis XVIII se réfugiait en Belgique. Après le désastre de Waterloo, il rentrait à Paris. Le premier acte politique du nouveau roi fut de former un ministère ; ensuite il déclara les Chambres dissoutes, révoqua les officiers publics nommés pendant la période qui s'était écoulée depuis le retour de Napoléon, qu'on nomma la période des Cent-Jours ; licencia l'armée, et prit ses mesures pour asseoir son autorité. Après quoi, les proscriptions commencèrent : le maréchal Brune fut assassiné à Avignon ; le colonel Labédoyère fut jugé, condamné et fusillé dans la plaine de Grenelle ; le général Mouton-Duvernet fut également fusillé à Lyon ; les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne et Lavalette furent condamnés à mort ; trente-huit autres officiers supérieurs ou fonctionnaires de l'Empire furent bannis ou emprisonnés. Dans le midi de la France, les fureurs des royalistes étaient poussées plus loin encore ; des bandes d'assassins organisées militairement et dirigées par un pouvoir occulte exécutèrent en plein jour des meurtres atroces contre des militaires désarmés, des protestants inoffensifs, des femmes, des vieillards, des enfants ! Telle était la situation des choses, lorsque les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse proclamèrent le fameux traité dit la Sainte-Alliance, dans lequel ces souverains annonçaient qu'ils s'arrogeaient le droit de haute juridiction sur les autres États, et qu'ils se donnaient une garantie mutuelle. Louis XVIII adhéra à cette ligue. Il s'occupa ensuite de remplir les conditions qu'il avait acceptées, et qui étaient au nombre de cinq principales : 1° la cession de plusieurs places fortes et d'une portion de territoire ; 2° la démolition des fortifications d'Huningue ; 3° le payement d'une indemnité de 800 millions ; 4° la restitution du département du Mont-Blanc au roi de Sardaigne ; 5° l'occupation pendant sept ans des frontières par une armée de 150,000 hommes aux frais de la France. Toutefois, il obtint la retraite des troupes étrangères avant l'époque stipulée. A Paris, le maréchal Ney comparaissait devant la Chambre des

pairs transformée en haute cour de justice, pour s'entendre condamner à mort, comme coupable de haute trahison, à cause de son dévoûment à l'empereur; il fut fusillé dans l'avenue de l'Observatoire. Après Ney, vint le tour de ses compagnons d'armes; la France vit surgir de tous côtés des échafauds qui ne laissèrent pas chômer un seul instant les fameuses cours prévôtales de la Restauration. Sur ces entrefaites, le duc de Berry fut frappé d'un coup de poignard par un ouvrier nommé Louvel, et expira. Ce prince, sur lequel reposaient toutes les espérances de perpétuation de la race royale, ne laissait qu'une fille inhabile à succéder au trône. Sa veuve se déclara enceinte, et sept mois après elle accoucha d'un enfant mâle, qui fut nommé duc de Bordeaux. En 1823, malgré l'opposition énergique de la nation, Louis XVIII entraîna la France dans une guerre d'invasion en Espagne, pour replacer sur le trône le roi Ferdinand VII, que les cortès avaient déclaré déchu de la couronne. Cette expédition fut commandée par le neveu du roi, le duc d'Angoulême; elle aboutit à faire triompher le parti absolutiste dans la péninsule. Louis XVIII, de plus en plus entraîné par le succès de ses tentatives de réaction, remplit la Chambre des pairs d'évêques, d'archevêques, d'émigrés; et comme à la Chambre des députés le parti libéral comptait près d'un tiers de voix, il la déclara dissoute, convoqua les colléges électoraux, fit travailler les électeurs, et obtint une chambre composée aux trois quarts de ces députés appelés ventrus, qui sont, dans toutes les époques et sous tous les régimes, aux ordres des gouvernements qui les soudoient; puis, Sa Majesté fit décréter la septennalité des Chambres, ce qui était une infraction à la charte, et enfin signa l'ordonnance du rétablissement de la censure. Un mois après, le 16 septembre 1824, Louis XVIII mourut. Louis XVIII était un prince éclairé, assez favorable aux idées libérales; mais il eut sans cesse à lutter contre le parti des émigrés, à la tête duquel était son frère, en sorte que sa position le contraignit de suivre une politique de bascule. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que son gouvernement donna à la France vingt fois plus de liberté qu'elle n'aurait eu seulement l'idée d'en rêver sous l'Empire; aussi la Restauration a-t-elle vu se produire le plus magnifique mouvement libéral que puissent enregistrer les annales de l'humanité. Mais on vit à cette époque un spectacle étrange : les Bonapartistes, qui s'accommodaient fort bien sous l'Empire de l'absence de toute liberté, étaient ceux qui se plaignaient le plus haut de n'en avoir pas assez sous Louis XVIII, et ils ne se servaient de la liberté que pour bafouer et battre en brèche le gouvernement qui la leur donnait. (Cas. Henricy.) | *Louis-Philippe Ier*, roi des Français, fils de Philippe-Égalité, duc d'Orléans; né le 6 octobre 1773. Le 30 juillet 1830, la camarilla bourgeoise de l'hôtel Laffitte, effrayée par les exigences du peuple vainqueur, qui réclamait la République; circonvenue d'un autre côté par certaines influences tenues jusque-là secrètes, dota la France d'une monarchie nouvelle et d'un roi nouveau. La France venait de traverser une monarchie militaire et une monarchie de droit divin, les politiques bourgeois de l'hôtel de ville et de l'hôtel Laffitte ne trouvèrent rien de mieux que d'imposer à la France une monarchie constitutionnelle. Et cette monarchie, pour constitutionnelle qu'elle était, ne changeait rien, n'améliorait rien, n'innovait rien, dans la forme comme dans le fond. C'était un replâtrage plus ou moins habile, plus ou moins adroit; c'était un escamotage audacieux de la conquête révolutionnaire du peuple de Paris, auquel une chambre nommée par l'effet d'une loi tout aristocratique s'arrogeait le droit d'imposer un chef qui, *par un heureux accident, s'était trouvé placé près du trône*, selon l'expression de Dupin. Cette honnête manœuvre, due à l'intervention plus ou moins occulte de noms aimés du peuple, ceux de Lafayette, Audry de Puyraveau, Laffitte et Béranger, et de noms moins estimés de lui, tels que ceux de Bertin Devaux, Odilon Barrot, Bérard, Dupin aîné, Sébastiani, Charles Dupin, Delessert; cette loyale diplomatie, dédaigneuse de l'assentiment populaire, avait offert, *comme au plus digne*, la couronne de France à un ambitieux, et le roi de France, au lieu de s'appeler *Charles X*, s'appelait désormais *Louis-Philippe*. « Le peuple avait rendu le trône vacant, dit L. Blanc; la bourgeoisie avait pris des mesures pour en disposer. Alors, comme toujours, des victimes sans nom avaient servi de piédestal à des ambitieux sans cœur. L'escamotage de la conquête révolutionnaire du peuple des faubourgs avait été fait par le peuple bourgeois des salons. La souveraineté populaire s'était encore une fois éclipsée devant la souveraineté de l'argent; le 7 août avait biffé le 28 juillet, et la Chambre des députés avait consacré l'usurpation préparée par des ambitieux, imposée par des incapables et acceptée par des timides. La partie était perdue pour ce brave et héroïque peuple de Paris, qui avait insouciamment risqué son sang pour enjeu; elle était gagnée pour la bourgeoisie, qui n'avait rien risqué, et qui n'avait fait une alliance passagère avec lui que pour renverser une monarchie qui lui déplaisait et la remplacer par une autre, de laquelle elle attendait tout, et que, cette fois, elle voulait contraindre à lui donner tout. Il est vrai d'ajouter que cette nouvelle monarchie avait tout promis à cette bourgeoisie, et que, pour un peu, Louis-Philippe se serait fait nommer, comme Guillaume III, *premier maître de la communauté des épiciers*. D'abord, elle s'était mise bien vite, et sans motif plausible, à oublier ses promesses libérales et son origine populaire; elle avait mis trop à découvert les craintes puériles, les frayeurs paniques dont elle se laissait frapper par le seul fantôme de la République. Dominée alors par un intérêt exclusif de domination, elle avait voulu exploiter, au profit de sa seule existence, les forces imposantes que la société lui prêtait. Et Dieu sait ce qu'était devenue, au milieu de ce conflit d'intérêts égoïstes, cette grande vérité sociale proclamée solennellement par nos pères sur les ruines de la Bastille et du despotisme : *la souveraineté du peuple!* Louis-Philippe avait décidé qu'il n'en tiendrait nul compte, et il ne laissa pas échapper une occasion pour le prouver à la nation, qui subissait impatiemment son joug. Pendant une période de dix-huit années, qui avait commencé par une révolution et qu'une autre devait clore, durant ce cycle néfaste, dont chaque jour avait sonné les funérailles de l'honneur de la France, Louis-Philippe suivit obstinément cette politique à double face qui conduisait la nation aux gémonies de l'histoire, et qui l'a conduit en exil. C'était la conséquence de cette trop fameuse *pensée immuable* qui conduisit à grandes guides la France à la banqueroute financière et à la banqueroute morale, après l'avoir mise au ban des autres nations de l'Europe. Louis-Philippe n'avait-il pas une foi extrême dans l'omnipotence des majorités? Comme si ces majorités étaient une garantie pour la liberté! Pendant dix-huit années, Louis-Philippe poursuivit sans trêve ce double but : trahir la France au dehors, l'asservir au dedans, mutiler la liberté et faire de son drapeau le guidon de l'absolutisme. Il chercha, provoqua, sollicita toutes les occasions de faire prévaloir, au prix même de la dignité et de l'indépendance nationales, son dégradant système de *la paix à tout prix*, accepté par toutes les chancelleries, mais réprouvé par tous les peuples. Il fit acte d'adhésion aux infâmes traités de Vienne, ces traités de 1815, dans lesquels était arrêté solennellement l'égorgement des peuples, de la Baltique aux Dardanelles, du Bosphore au Danube, de la Seine au Rhin. Il s'était agenouillé devant ces traités, agenouillant ainsi avec lui la France dans cette humiliation. Nous ne raviverons pas ici ces plaies qui ont si lugubrement et si douloureusement saigné au cœur héroïque de la France pendant cette période de dix-huit ans. Nous ne tracerons pas le bilan de ses mécomptes, de ses avilissements et de ses hontes. D'ailleurs, le peuple a prouvé en 1848 qu'il n'était pas solidaire des conspirations royales. Il y a dans ces dix-huit années du règne de Louis-Philippe un tel luxe de forfaitures et d'avilissements que l'on peut prendre au hasard, sûr qu'on est de tomber sur une honte ou sur une couardise : Ancône évacuée pour plaire à l'Autriche; notre victoire à la Plata abandonnée pour plaire à l'Angleterre; la guerre civile entretenue en Espagne; la question d'Orient résolue par la quadruple alliance sans le concours de la France, chassée des conseils des signataires du traité de Londres; la Pologne égorgée et faisant un appel suprême, désespéré, inutile à la France, qui *était trop loin*, comme *Dieu était trop haut*; les mariages espagnols; le traité de la Tafna; la question du Sunderbund, dans laquelle la France fut forcément l'alliée de l'Autriche et des jésuites; puis, les mitraillades de Lyon et celles de Paris, dans la rue Transnonnain; puis, cette catastrophe de Buzançais, d'une atroce signification, qui a clos, pour ainsi dire, l'ère de calamités et d'ignominies de ce règne néfaste, résultat des honteux traités, des odieux accaparements de grains. La monarchie citoyenne du 7 août 1830 ne devait avoir rien à envier à la monarchie restaurée de 1815; comme cette dernière, elle eut ses assassinats juridiques, ses scandales financiers, ses désastres commerciaux, ses turpitudes industrielles et ses orgies bourgeoises. La Restauration avait eu ses marchés Ouvrard et ses spéculations royalistes sur la guerre d'Espagne; la monarchie de Louis-Philippe eut le déficit Kessner, ses Lehon, ses Petit, ses Lassalle et ses Hourdequin; l'incendie du Mourillon et l'indemnité Pritchard; ses tripotages particuliers et ses tripotages ministériels; des simonies de toutes sortes. Elle avait eu ses Teste et ses Praslin, qui avaient déshonoré les ministères et la pairie. Chaque page de ce règne est souillée de boue ou tachée de sang, et, comme la tache de lady Macbeth, « toutes les ondes de l'Océan ne pourraient l'effacer. » Mais la France était lasse de ce double joug, et le 24 février 1848, elle le brisa. Louis-Philippe prit le chemin de l'exil; il alla avec sa famille en Angleterre, à Claremont, où il mourut en 1850. La France jouit sous son règne d'une certaine liberté. Ce prince n'est tombé que pour s'être refusé obstinément à toute réforme, et pour avoir voulu conserver le plus impopulaire de ses ministres, Guizot. | Parmi les princes étrangers, plusieurs ont aussi porté le nom de *Louis*. Le plus célèbre d'entre eux est *Louis le Grand*, de la maison d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, fils et successeur de Charles-Robert, né en 1326. Il monta sur le trône de Hongrie en 1342, fit la guerre avec succès aux Transylvaniens, aux Croates, aux Valaques et aux Vénitiens, auxquels il enleva la Dalmatie; vengea le meurtre d'André, son frère, roi de Naples, mis à mort en 1345 par Jeanne, sa femme, et par Louis de Tarente, et fut élu roi de Pologne après Casimir III, son oncle (1370). Il mourut en 1382, laissant deux filles, Marie et Louise ou Hedwige, qui portèrent l'une la Hongrie à Sigismond, l'autre la Pologne à Jagellon. | *Ordre de Saint-Louis*, Ordre militaire institué par Louis XIV en 1693, était destiné à récompenser le mérite militaire. Pour y être admis, il fallait être catholique et avoir servi vingt ans. Les princes du sang, les maréchaux de France et les amiraux en faisaient partie de droit. La croix était à huit pointes, cantonnée de fleurs de lis en or; on y voyait d'un côté saint Louis tenant d'une main une couronne de lauriers et de l'autre une couronne d'épines, avec cette devise : *Ludovicus magnus instituit*, 1693; de l'autre côté, une épée nue dans une couronne de lauriers liée de l'écharpe blanche, avec ces mots : *Bellicæ virtutis præmium*. Le ruban était d'un rouge couleur de feu. Les membres recevaient une pension proportionnelle à leur rang. Cet ordre, supprimé à la Révolution, fut rétabli par les Bourbons en 1815; il cessa d'être conféré après 1830.

LOUIS, s. m. Ancienne monnaie française ainsi appelée, depuis Louis XIII, des rois qui l'ont fait fabriquer. Le *louis d'or* du poids de trois deniers six grains trébuchant valait 10 livres dans l'origine; celui de deux deniers quinze grains trébuchant valait 5 livres. On fabriqua pour la première fois, en 1640, la plus grande partie des louis d'or au moulin, dont l'utilité fut connue et protégée par le chancelier Séguier, contre les oppositions et les cabales qui duraient depuis vingt-cinq ans, et qui avaient obligé Briot, l'auteur de cette invention, à la porter en Angleterre. Plus tard, le louis d'or a valu 24 francs. On fit aussi des demi-louis, des doubles louis, des quadruples et des pièces de dix louis; mais ces deux dernières monnaies ne furent que des monnaies de fantaisie et n'eurent jamais cours dans le commerce. Ce fut le célèbre graveur Warin qui en fit les coins. En beaux *louis* se comptent les fleurettes. (La Fontaine.) J'ai cent mille vertus en *louis* bien comptés. (Boileau.) Le surintendant Bullion fit frapper les premiers *louis d'or*. (Duclos.) | On fabriqua aussi, dès 1641, des *louis d'argent*. L'ordonnance portait que les *louis d'argent* seraient fabriqués les uns de 60 sous, les autres de 30 sous, de 15 sous et de 5 sous. Pendant le règne de Louis XV et de Louis XVI, on en fabriqua de six-vingts sous (6 fr.). Les louis d'argent portèrent vulgairement le nom d'écu et de pièce. On disait écu de 6 francs, écu de 3 francs; pièce de 30, de 15, de 5 sous. | Quand on dit absolument *un louis, des louis*, on entend toujours des *louis d'or*, autrefois de 24 livres et aujourd'hui de 20 francs. On dit souvent même encore *louis* pour *napoléon*. Il a perdu dix *louis* au jeu.

LOUISE DE SAVOIE. Fille de Philippe, duc de Savoie, née en 1476, dans la Bresse, épousa, en 1488, Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, dont elle eut François Ier. Femme altière, cruelle et avare, elle eut une influence fatale et désastreuse sur les choses de son temps. Ce fut elle qui causa la défection du connétable de Bourbon, la ruine de nos armées en Italie et la mort de l'honnête Samblançay. Éprise du connétable, elle lui offrit sa main, mais celui-ci repoussa ses avances d'une manière très-blessante en présence du roi, son fils, qui s'emporta jusqu'à donner un soufflet au connétable. Louise de Savoie mourut en 1532.

LOUISIADE. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial, situé à l'E. de la Nouvelle-Guinée et découvert par Bougainville. Les îles dont il se compose occupent un espace de 400 kilom. environ du S. S. E. au N. N. O. sur une largeur moyenne de 150 à 200 kilom. Toutes sont flanquées de récifs, couvertes d'une riche et vigoureuse végétation, et embellies par les plus riants paysages. Des parfums qui s'élèvent de leurs rivages font soupçonner l'existence d'arbres aromatiques. La principale, appelée *Louisiade*, embrasserait la moitié de la longueur totale de l'archipel. Elle renferme dans sa partie occidentale une magnifique baie à laquelle Bougainville a laissé le nom de *Cul-de-sac de l'Orangerie*. Tout autour sont de belles plaines ombragées par de frais bosquets, puis de charmantes collines adossées à trois étages de montagnes, dont la chaîne la plus reculée paraît être à vingt-cinq lieues dans l'intérieur du pays. Les habitants de cet archipel sont de deux races parlant des idiomes différents, timides, farouches, accusés d'anthropophagie et ignorant l'usage des vêtements. Il en est d'un noir foncé avec la lèvre supérieure très-avancée. Ils possèdent des cases de forme variée, des haches en serpentine; ils se fabriquent d'excellents filets de pêche, construisent de jolies pirogues qu'ils conduisent avec habileté, et ils aiment tellement les odeurs qu'ils parfument la plupart des objets dont ils se servent. Les productions de la *Louisiade* sont très-variées.

LOUISIANE. Géogr. Ancienne colonie française de l'Amérique du Nord, qui se composait de l'immense contrée qui forme le bassin du Mississipi au fleuve Saint-Louis. Elle avait pour bornes les monts Apalaches, le Rio del Norte, les monts Rocheux et le golfe du Mexique. Du côté du nord, les limites étaient indécises, mais on y comprenait tout le pays situé entre les lacs et les Apalaches. Ce furent les missionnaires français du Canada, et ensuite Salle, gouverneur de cet État, qui parcoururent les premiers cette grande et belle contrée. Ce dernier parti de Québec, fonda le fort Crèvecœur chez les Illinois, descendit le Mississipi jusqu'à son embouchure, et, prenant possession, au nom de la France, de l'immense et magnifique pays qu'il venait de parcourir, il lui donna le nom de Louisiane, en hommage à Louis XIV. Hiberville fonda, en 1699, la première colonie à la baie Mobile; la Nouvelle-Orléans fut bâtie sous la Régence. En 1731, la compagnie organisée sous le nom de *Colonie des Indes*, avec privilége, trouvant que les charges étaient trop lourdes pour elle, remit au roi son privilége, et le commerce de la Louisiane fut déclaré libre. Dès lors, cette colonie prit un grand développement. La guerre de Sept ans nous fit perdre la Louisiane. Par le honteux traité de Paris (1763), il fut stipulé, en ce qui concerne cette vaste possession, que la partie du bassin de Mississipi, entre la gauche du fleuve et les monts Apalaches, serait cédée aux Anglais, et que le fleuve séparerait les possessions anglaises et françaises. En même temps, le Canada et toutes ses dépendances étaient cédés à l'Angleterre. Un an après, un traité secret donnait à l'Espagne ce qui nous restait de la Louisiane, qui ne nous fut rendue qu'en 1800, et que Bonaparte vendit, en 1803, aux États-Unis pour 80 millions de francs. Aujourd'hui, cette magnifique contrée forme, dans les États-Unis, le Texas, la Louisiane proprement dite, l'Arkansas, le Missouri; les districts des Osages, des Mandanes, d'Ozark, d'Iova; les États de Mississipi, de Tennessée, de Kentucky, d'Illinois, d'Indiana, d'Ohio, de Wisconsin, de Michigan, et la partie occidentale des États de Pensylvanie et de New-York. Ce sont des pays fertiles, riches en productions de toute espèce, bien arrosés et dotés par la nature du fleuve le plus beau de la terre et le mieux partagé sous le rapport des affluents. | L'un des États qui forment les États-Unis, borné au N. par l'Arkansas, au S. par le golfe du Mexique, à l'E. par l'État du Mississipi, à l'O. par le Texas; 2,200 kilom. sur 1,350; environ 700,000 habit.; chef-lieu, autrefois la Nouvelle-Orléans, et depuis 1847 Bâton-Rouge, choisi comme plus central. L'intérieur du pays présente encore beaucoup de peuplades indigènes. Sur la côte la population est en grande partie d'origine française. Le bas Mississipi traverse la Louisiane et y reçoit beaucoup d'affluents. Climat chaud, malsain dans ses parties basses et marécageuses, parties où règne la fièvre jaune. Sol fertile: coton, riz, sucre; riches pâturages: on y élève de gros et menu bétail en grande quantité; mines de zinc, de cuivre, de fer, de houille, etc. La *Louisiane* a été admise dans l'Union, à titre d'État, en 1812.

LOUP, s. m. (du lat. *lupus*, même signif.). Espèce du genre chien, bien connue dans toute l'Europe. Il se fait remarquer par son pelage d'un fauve-grisâtre, avec une raie noire sur les jambes de devant, quand il est adulte, par sa queue et par ses yeux obliques ayant l'iris jaune fauve. L'espèce *loup* est très-rapprochée de celle du chien proprement dit. On reconnaît à peine entre l'une et l'autre quelque disparité constante, et ce qui forme le dernier degré du voisinage le plus intime et démontre la presque identité, c'est que ces deux espèces peuvent produire et produisent en effet, par des alliances fortuites et rares, des métis dont on a suivi la reproduction jusqu'à la quatrième génération. Les *loups* habitent toute l'Europe et l'Amérique septentrionale; on n'en trouve plus dans les îles Britanniques, où l'on est parvenu à les détruire. Ces animaux vivent solitaires; ils se retirent dans les endroits les plus épais des bois, où ils dorment plus le jour que la nuit, et toujours d'un sommeil léger. Quelquefois ils se réunissent par troupes pour attaquer quelque gros animal ou se défaire de quelque ennemi redoutable; mais une fois le besoin ou le danger passé, ils se séparent et retournent en silence à leur solitude. C'est en hiver que les louves deviennent en chaleur; plusieurs mâles suivent la même femelle et se la disputent cruellement: ils grondent, ils frémissent, ils se battent, ils se déchirent, et il arrive souvent qu'ils mettent en pièces celui d'entre eux qu'elle a préféré. Ordinairement, elle fuit longtemps, lasse tous ses aspirants, et se dérobe, pendant qu'ils dorment, avec

Loup.

le plus alerte ou le préféré. Le loup n'aboie pas, il hurle; il a l'ouïe très-bonne, la vue perçante et l'odorat exquis; il chasse, portant partout le nez au vent, avec plus d'avantage que le chien. Toujours en garde contre les surprises, l'expérience lui a appris à se défier des hommes, et si l'on ne prend des précautions pour lui dérober le sentiment des piéges, si la moindre odeur d'homme ou de fer vient frapper son odorat, il évite les embûches. Fort et vorace, il attaque les animaux plus gros que lui. Naturellement poltron, il ne brave le danger que lorsqu'il est pressé par la faim. Il emploie la ruse pour approcher des troupeaux, saisir des moutons, des chèvres, des vaches, des chevaux. Le *loup* a beaucoup de force, surtout dans les parties antérieures du corps, dans les muscles du cou et de la mâchoire. (Buffon.) Le chien est doux et courageux; le *loup*, quoique féroce, est timide. (Id.)

Nous avons aperçu les grands ongles marqués
Par les *loups* voyageurs que nous avions traqués.
(A. DE VIGNY.)

| En réalité, le *loup* est le tyran de nos forêts, la terreur des bergers, le destructeur des moutons, et par conséquent le fléau de l'agriculture; féroce et sanguinaire, il n'est pas sans danger pour les hommes; ses morsures, sans être venimeuses, sont néanmoins lentes à guérir. Une trop longue diète le rend sujet à la rage, et sa voracité rebutante le force à se nourrir de toute chair, même de celle des cadavres les plus infects; il est impossible de manger sa chair, qui exhale une odeur insupportable. Sa dépouille est à peu près inutile, et l'on ne peut tirer parti que de sa peau, dont on fait des fourrures grossières, mais chaudes et durables. (B. Barbé.) | La destruction des loups a partout été l'objet de la sollicitude des gouvernements. Autrefois en France elle était confiée à l'un des grands officiers de la couronne, qui prenait le nom de *Grand-louvetier*. Quoique cette charge ait été supprimée, son œuvre a été continuée par les gouvernements qui ont succédé à la monarchie. Elle est aujourd'hui dans les attributions de l'administration forestière. Il est accordé pour chaque tête de loup des primes qui ont été ainsi fixées: 18 fr. pour une louve pleine, 15 fr. pour une louve non pleine, 12 pour un loup, 6 pour un louveteau. A la faveur de ces mesures, le nombre des loups a considérablement diminué. | Le loup joue un grand rôle dans la Fable et les traditions des peuples. Chez les Égyptiens, il était particulièrement adoré à *Lycopolis* (ville du loup), ce qui n'empêchait pas d'employer la figure de cet animal dans les hiéroglyphes comme le signe du voleur. Les Grecs voyaient dans le loup Lycaon, transformé par Jupiter en bête féroce. Chez eux, cet animal était consacré à Apollon; chez les Romains, il l'était au dieu Mars; Romulus et Rémus, fils de ce dieu, avaient été allaités par une louve. Le loup *Fenris* occupe une grande place dans la mythologie scandinave. | Outre le *loup ordinaire*, les naturalistes distinguent un assez grand nombre d'autres espèces dont voici les noms: le *loup noir*, le *loup odorant*, le *loup des prairies*, le *loup rouge*, le *loup du Mexique*, le *loup de Java*, le *culpeu*, le *koupara* ou *chien crabier*, le petit *koupara*, le *corsac*, le *karagan* et le *kenlic*. | On excite l'animadversion publique contre quelqu'un en criant: *Au loup!* | Quand on veut exprimer l'excès d'une gourmandise dégoûtante, on dit: *Manger comme un loup.* | Le mot *loup* est aussi employé métaphoriquement dans une foule de locutions familières et proverbiales, telles que: *Il fait un froid de loup*, Il fait très-froid, le temps est très-rigoureux. | *Être enrhumé comme un loup*, Être fort enrhumé. | *Marcher à pas de loup*, Marcher légèrement, sans bruit et à dessein de surprendre, à cause de l'habitude qu'ont les loups de suivre leur proie à pas légers et à distance pour ne pas l'effrayer. | *Être connu comme le loup gris, comme le loup blanc*, Être bien connu, être connu de tout le monde. | *Entre chien et loup*, Sur le soir, au moment du crépuscule, pendant lequel on entrevoit encore les objets sans pouvoir les distinguer. Nous nous sommes rencontrés *entre chien et loup* près de votre maison. Il était *entre chien et loup*, quand nous crûmes apercevoir plusieurs personnes. (Académie.) | *Se mettre à la gueule du loup*, S'exposer à un péril évident qu'on pouvait éviter. | *Tenir le loup par les oreilles*, Être dans une situation pressante, difficile, sans savoir comment en sortir. | *Donner la brebis à garder au loup*, Donner quelque chose à garder à quelqu'un dont on devrait se méfier. | *Enfermer le loup dans la bergerie*, Mettre, laisser quelqu'un dans un lieu, dans un poste où il peut faire beaucoup de mal. | Signifie aussi Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait faire sortir au dehors. | *La faim fait sortir le loup du bois, chasse le loup hors du bois*, La nécessité contraint à faire bien des choses pour se procurer de quoi vivre. | *Il faut hurler avec les loups*, Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec lesquels on vit ou avec lesquels on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. | *Le loup mourra dans sa peau*, Rarement celui qui est méchant devient bon. | *Qui se fait brebis, le loup le mange*, Celui qui est trop bon, qui a trop de douceur envers les autres, encourage les méchants à lui nuire. | *Brebis comptées, le loup les mange*, L'excès de précaution ne garantit pas toujours d'être trompé; il est quelquefois dangereux. | *Les loups ne se mangent pas*, Les méchants s'épargnent entre eux. | *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, Se dit lorsqu'un homme survient au moment où l'on parle de lui. | *Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses*, Quand un homme puissant est déchu, les courtisans tombent sur lui. | *A chair de loup sauce de chien*, Il faut traiter les gens comme ils le méritent. | *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*, En évitant un péril, il est tombé dans un autre. | *D'un côté le loup nous menace, de l'autre le chien*, Se dit quand on se trouve entre deux dangers. | *Courage de loup*, Se dit ironiquement d'un homme armé qui attaque un homme sans défense. | *Courir un homme comme le loup gris*, Le poursuivre vivement. | *Être décrié comme le loup blanc*, Avoir une fort mauvaise réputation. | *Savoir la patenôtre du loup*, Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite, et, par allusion, faire connaître à quelqu'un qui fait des menaces qu'on saura bien l'empêcher de les effectuer. | *Il est comme le loup, il n'a jamais eu son père*, C'est un bâtard. |

Avoir vu le loup, Être étonné, rester silencieux. *As-tu vu le loup*, que tu ne lui parles pas? | *Avoir vu le loup* se dit plus ordinairement en parlant d'un homme qui a vu le monde, qui est aguerri, expérimenté, ou d'une fille qui a eu des galanteries. | *Danser le branle du loup*, Avoir peur et prendre la fuite. | *Loup* est aussi le nom que l'on donne à divers objets dans les arts et dans les sciences. | Espèce de harpon ou de croc à l'aide duquel les Romains détournaient les coups du bélier. | Sorte de mors dont on se servait pour dompter les chevaux fougueux. | Le *loup* est un des animaux qui ont figuré le plus anciennement sur les enseignes romaines. Sur les médailles, il désigne la ville de Rome ou quelque ville de la domination romaine. On y voit plus souvent la louve. | Une tête de *loup* est l'emblème de la ville d'Argos. | Espèce de verrou ou de crochet qui arrête le chien d'une arme à feu. Le *loup* est une pièce constitutive de la platine de sûreté. | Espèce d'ulcère malin, virulent, chancreux, qui ronge les chairs des jambes comme un loup affamé, d'où il a tiré ce nom. Avoir des *loups* aux jambes. | Forte pince courbée avec laquelle on arrache les gros clous. | Gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison. | Morceau d'ivoire brut, attaché à un manche, dont les orfévres se servent pour polir. | Machine pour briser la laine. | Instrument de bois aplati pour dresser les paquets de librairie, quand ils sont cordés. | Nom de plusieurs espèces de filets. | Constellation de l'hémisphère austral située au S. O. d'Antarès, et composée de 34 étoiles, dont une de troisième grandeur, au pied de derrière. | Espèce de masque de velours noir que les dames portaient autrefois pour se garantir du hâle. Elle a levé son *loup*, comme par nonchalance. (Hauteroche.) Les femmes parurent ne se plus soucier de leur visage, et commencèrent à le cacher; elles prirent un *loup*, et n'allèrent plus que masquées dans les rues, aux promenades, en visite et même à l'église. (Saint-Foix.) | *Broderie, découpure à dents de loup*, Broderie, découpure qui forme une suite d'angles aigus. | Se dit d'un ouvrage mal exécuté. *Faire un loup*, Manquer un ouvrage. | Fig. Homme cruel, méchant. Quiconque est *loup* agisse en *loup*. (La Fontaine.) C'est ainsi que sont les hommes naturellement *loups* les uns aux autres. (Bossuet.) Faibles agneaux livrés à des *loups* furieux. (Racine.) Quoique ces *loups* (les fanatiques) soient à craindre, la philosophie, avec un peu d'adresse, viendra à bout de leur arracher les dents. (D'Alembert.)

LOUP-CERVIER, s. m. Nom que l'on donne quelquefois au lynx, quadrupède du genre chat. V. LYNX. Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie sous le nom de *loup-cervier*, et du Canada sous celui de chat-cervier. (Buffon.) | Fig. Homme rapace ou qui spécule sur la misère publique. Les usuriers, les gens de bourse, sont des *loups-cerviers*. Les *loups-cerviers* de la finance. Vous, messieurs (juifs), vous fûtes autrefois les plus détestables et les plus sots *loups-cerviers* qui aient souillé la face de la terre. Les joueurs, les *loups-cerviers* de la Bourse.

LOUPE, s. f. (du gr. λοβός, lobe). Méd. Tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, susceptibles, pour la plupart, d'acquérir un volume considérable. Les unes sont enkystées et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif, tantôt une substance plus ou moins onctueuse, liquide comme la synovie. Les kystes des loupes ne sont que des follicules cutanés dont le goulot s'est oblitéré, et qui ont été dilatés par l'accumulation de la matière qu'ils sécrètent. Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, ils s'ouvrent souvent en dehors et il s'établit quelquefois une fistule intarissable, ou bien le kyste s'affaisse pour se reformer à mesure que de nouvelles matières s'y accumulent. Les loupes non enkystées peuvent acquérir un volume énorme sans présenter aucune altération, mais quelquefois aussi leur tissu devient dur et lardacé et finit par prendre le caractère cancéreux. La chirurgie emploie quatre moyens pour guérir les loupes : 1° la résolution ; 2° la suppuration en les ouvrant ; 3° la ligature quand la base en est étroite ; 4° enfin, l'extirpation. Le siége ordinaire des *loupes* est au cuir chevelu, à la poitrine et au dos. La princesse de Conti ne s'habillait pas encore d'une *loupe* qu'elle s'était fait ôter de dessus un œil. (Saint-Simon.) | Bot. Excroissance qui vient aux troncs et aux branches des arbres. Ces loupes sont le plus souvent déterminées par la blessure de quelque insecte. Le tissu en est très-serré et sert dans la tabletterie et l'ébénisterie à faire de très-jolis ouvrages. Les belles *loupes* d'orme et de noyer sont très-estimées. | Zool. Tumeurs naturelles à certains animaux, comme le chameau, le zèbre, etc. | Extravasion de matière nacrée à l'intérieur de la coquille des huîtres perlières. | T. de dioptrique. Verre ou lentille à deux faces convexes dont les rayons sont fort petits; cette lentille a la propriété de grossir les objets, et elle les grossit d'autant plus que son foyer, c. à d. le rayon de sa convexité, est plus court. Supposons que l'objet placé au foyer de la loupe puisse être vu distinctement sans loupe à 192 millimètres, et que le foyer de la loupe soit de 1 millimètre; l'objet sera augmenté en raison de 1 à 192, parce que la loupe fait voir l'objet distinctement, comme s'il était à la distance de 192 millimètres, et sous le même angle à peu près où on le verrait sans loupe, mais confusément, à la distance de 1 millimètre. Travailler à la *loupe*. Se servir d'une *loupe*. La *loupe* constitue le microscope simple. | Fig. et vulg. Se dit d'un ouvrier paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe et qui, par conséquent, ne va pas très-vite en besogne. Quelle *loupe!* Dans ce sens, *loupe* est synonyme de *Loupeur*. | T. de joaill. Pierres précieuses que la nature ne paraît pas avoir achevées; celles qui restent ordinairement en loupe sont les saphirs, les rubis et les émeraudes. | T. de métall. Fer affiné, mais encore mélangé avec des scories, et qu'on va passer au marteau, ou sous les cylindres cingleurs. L'ouvrier perce et pétrit avec des ringards cette *loupe* à demi liquéfiée, qui, par ce travail, s'épure et laisse couler par le fond du foyer une partie de la matière hétérogène que le feu du fourneau de fusion n'avait pu séparer. (Buffon.) | Caisse en bois qui sert aux peintres de décor pour s'asseoir ou s'élever.

LOUPER, v. n. (rad. *loupe*). T. vulg. Ne rien faire, faire le paresseux, se donner du bon temps. | Par extens. Boire. Ils vont *louper*.

LOUPEUR, EUSE, adj. et s. T. vulg. Paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe, et par conséquent lentement. | Se dit aussi pour Buveur. C'est un fameux *loupeur*. Les *loupeuses* du quartier latin.

LOUPEUX, EUSE, adj. Qui a des loupes; qui a des nodosités. Arbre *loupeux*. Une tête *loupeuse*.

LOUP-GAROU, s. m. (du franç. *loup*, et du celt. *garo*, féroce, rapace). Nom que donnait autrefois le peuple des campagnes à un esprit malin très-dangereux ou à un sorcier travesti en loup qui était censé courir les champs pendant la nuit. L'idée superstitieuse que les hommes pouvaient être changés en loup et reprendre ensuite leur forme ordinaire est très-ancienne. Il paraît que cette superstition était généralement admise en France jusqu'à la fin du xve siècle, puisqu'un arrêt du parlement de Franche-Comté, du 18 janvier 1491, condamne à être brûlé vif un certain Gilles Garnier, lequel, ayant renoncé à Dieu et s'étant obligé par serment à ne plus servir que le diable, avait été changé en loup-garou. Sous l'empereur Sigismond, une réunion de célèbres théologiens proclama la réalité des loups-garous. Aujourd'hui, il est reconnu qu'en proie à une variété d'hypocondrie dite *lycanthropie*, certains malades se sont crus changés en loups, ont couru les champs avec ces idées, et ont pu se livrer ainsi à des actes de folie qu'on a punis comme des crimes. | Fig. *Guéri du loup-garou*, Guéri des crédulités superstitieuses. | Fig. et famil. Homme d'une humeur farouche, qui ne peut avoir de société avec personne. Comment fréquentez-vous cet homme-là! c'est un *loup-garou*, un vrai *loup-garou*. J'ai passé tous ces jours-ci comme un *loup-garou*. (Mme de Sévigné.) Mon humeur devint taciturne, je vivais en vrai *loup-garou*. (J. J. Rousseau.)

> Vous, si vous connaissez des maris *loups-garous*,
> Envoyez-les au moins à l'école chez nous.
> (MOLIÈRE.)

| Adjectiv. L'entretien discourtois et l'abord *loup-garou*. (Regnard.) Il a le repart brusque et l'accueil *loup-garou* d'un financier promu sénateur.

LOUQSOR. Géogr. Ville d'Égypte, dans la Thébaïde, l'un des quatre villages bâtis sur l'emplacement de l'ancienne ville de Thèbes, à 500 kilom. du Caire. Ce lieu est remarquable par ses superbes débris. C'est de là que vient le fameux obélisque qui orne depuis 1836 la place de la Concorde à Paris. Ce monument a 22 mètres de haut et est chargé d'inscriptions hiéroglyphiques; il paraît dater du règne de Sésostris. L'*obélisque de Louqsor* est une des merveilles de Paris.

LOURD, LOURDE, adj. (pron. *lour*, le *d* final ne se fait jamais sentir, pas même devant une voyelle; de la basse lat. *lurdus*, même signif.). Pesant, difficile à remuer, à porter; l'opposé de léger. Un *lourd* fardeau. Cette charge est trop *lourde* pour un si petit cheval. Le platine est le plus *lourd* de tous les métaux. | *L'air est lourd*, Il fait éprouver au corps la sensation d'un poids. On dit de même : *Le temps est lourd*. | Qui se remue avec peine, avec effort; l'opposé de dispos, agile. Les chevaux de Flandre sont *lourds*. Cette disposition bien ou mal cultivée est ce qui rend les enfants adroits ou *lourds*, pesants ou dispos. (J. J. Rousseau.) | Fig. Mal habile, qui manque de légèreté, de facilité, de finesse, de grâce, de promptitude, de souplesse. Les savants ont en général l'esprit *lourd*. L'abus des conjonctions rend le style *lourd*. Rarement une plaisanterie *lourde* déride les fronts. Ne vous fiez point à ces mains *lourdes* qui fanent les fleurs qu'elles touchent. (Voltaire.) S'expliquer avec un détail aussi superflu, c'est être *lourd* et pesant; voilà le contraire de la finesse. (Mme de Genlis.) | Dans un sens analogue. La touche de ce peintre est *lourde*, ses contours, ses ciels sont *lourds*. *Lourd* de couleur, de dessin, de forme. Ornements *lourds*. Vous apprendrez à faire vos ciels moins *lourds*. (Diderot.) | Fig. Onéreux, coûteux. Avoir une maison bien *lourde*. Il a huit enfants, c'est une charge bien *lourde* pour lui. | Rude, difficile. Une *lourde* tâche. Une *lourde* besogne. | *Faire une lourde chute*, Tomber de haut, de tout son poids. | Grossier. Une *lourde* faute, une *lourde* bévue. Oter aux journalistes allemands tout prétexte de dire là-dessus, à leur ordinaire, quelques *lourdes* sottises. (D'Alembert.) | S. m. Partie d'une meule de moulin qui, étant plus dense et plus pesante que le reste, rompt l'équilibre de l'ensemble.

LOURDAUD, AUDE, adj. et s. (augmentatif dépréciatif de *lourd*). Grossier et maladroit, personne lourde de corps et d'esprit. Qu'il est *lourdaud*! C'est un gros *lourdaud*. Cette femme est une *lourdaude*. Laisse là ces lourdauds contre qui tu réclames (Corneille.) Ces pieds plats, ces cuistres, ces *lourdauds*,

> Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
> Ne saurait passer pour galant.
> (LA FONTAINE.)

LOURDEMENT, adv. (pron *lourdeman*). Pesamment, rudement. Marcher *lourdement*. Courir, danser, voler *lourdement*. | D'une manière lourde, gauchement, sans finesse. S'exprimer *lourdement*. Plaisanter *lourdement*. | Grossièrement Se tromper *lourdement*. Vous vous trompez *lourdement* sur son compte.

LOURDERIE, s. f. Qualité de ce qui est lourd : faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, contre la bienséance; ineptie. Il ne fait que des *lourderies*. L'homme le plus heureux a des jours néfastes où il ne fait que des *lourderies*. Peu usité.

LOURDEUR, s. f. Pesanteur; état de ce qui est privé de légèreté et de vivacité. La *lourdeur* de son pas, de sa démarche. | Il s'emploie moins souvent au propre qu'au figuré, mais il s'emploie très-bien au propre, malgré l'affirmation contraire des lexicographes. Le frelon serait fort dangereux pour les abeilles sans la *lourdeur* et le bruit de son vol. (Buffon.) | Il est surtout employé figurément dans les arts du dessin et en littérature. La *lourdeur* du style provient de la gêne de la pensée, elle se reconnaît à une phraséologie longue, entortillée, pâteuse; les *qui*, les *que*, les *quoique* se suivent sans interruption, et ces soutiens de la pensée, loin de s'aider, se gênent; loin de s'éclairer, se font ombre l'un à l'autre. La *lourdeur*, dans les arts du dessin, se reconnaît facilement : les lignes sont écrasées, les draperies épaisses et gênantes, les articulations raidies. L'architecture égyptienne est trop lourde, la gothique trop légère, le style grec l'emporte sur l'une et l'autre. La *lourdeur* du style classique.

LOURDISE, s. f. Faute lourde contre le bon sens, la bienséance, etc. D'Antin était trop initié dans les mystères de Meudon pour ignorer ces diverses *lourdises*. (Saint-Simon.)

LOURE, s. f. Ancien instrument semblable à une musette. | Danse grave qui se battait à deux temps et d'un mouvement marqué, et qui s'exécutait au son de l'instrument dont elle tirait son nom.

LOUSTIC, s. m. (de l'allem. *lustig*, gai, plaisant, farceur). Bouffon, farceur; celui qui, dans une caserne, dans un atelier, semble avoir pris à tâche d'égayer ses compagnons par de grosses plaisanteries. C'est le *loustic* de la compagnie. | Ce mot a été introduit dans notre langue par les soldats suisses qui parlaient l'allemand. Le peuple de Paris, les entendant traiter de *lustig* ceux d'entre leurs camarades qui provoquaient le rire par leurs saillies, a gardé le mot, un peu altéré il est vrai. Ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Voici la définition que Paul-Louis Courier donnait du mot *loustic* en 1820, à propos d'un journaliste ministériel qui l'avait attaqué : « Il m'appelle *loustic*, et c'est là-dessus que je le prends. Il dit et croit bien dire, parlant de moi, *le loustic du parti national*, et fait là une faute sans s'en douter, le bonhomme! Ce mot est étranger. Lorsqu'on prend le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer. Les puissances étrangères disent *loustig*, non *loustic*, et je crois même qu'il ignore ce que c'est que le

loustig dans un régiment *teutsche*. C'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde, et fait rire le régiment, je veux dire les soldats et les bas-officiers ; car tout le reste est noble, et, comme de raison, rit à part. Dans une marche, quand le *loustig* a ri, toute la colonne rit et demande : « Qu'a-t-il dit? » Ce ne doit pas être un sot. Pour faire rire des gens qui reçoivent des coups de bâton, des coups de plat de sabre, il faut quelque talent, et plus d'un journaliste y serait embarrassé. Le *loustig* les distrait, les amuse, les empêche quelquefois de se pendre, ne pouvant déserter; les console un moment de la *schlague*, du pain noir, des fers, de l'insolence des nobles officiers. Est-ce là l'emploi qu'on me donne? Je vais avoir de la besogne. Mais quoi! j'y ferai de mon mieux. Si nous ne rions encore, quoi qu'il puisse arriver, il ne tiendra pas à moi, car j'ai toujours été de l'avis du chancelier Morus : « Ne faire rien contre la conscience, et rire » jusqu'à l'échafaud inclusivement. » Comme cet emploi, d'ailleurs, n'a point de traitement ni ne dépend des ministres, je m'en accommode d'autant mieux. » Boissy était le bouffon, le *loustic* du sénat.

LOUTRE, s. f. (du lat. *lutra*, même signif.). Zool. Genre de mammifères carnassiers digitigrades de la famille des mustéliens, qui se rapprochent particulièrement des martres. Les loutres, comparées aux martres proprement dites, sont des animaux d'assez grande taille. En général, elles sont

Loutre.

moins allongées; leur corps est plus trapu, et leurs jambes sont encore plus courtes. Leur tête est aplatie; leurs oreilles sont très-courtes et très-arrondies; leurs pieds sont palmés et leur queue toujours moins longue que le corps. Les loutres ont été longtemps regardées comme des animaux amphibies. On sait parfaitement aujourd'hui que, comme les phoques, leurs voisins, les cachalots et tous les mammifères aquatiques, elles ont besoin, pour vivre, de respirer l'air en nature. Ces quadrupèdes se tiennent toujours au bord des eaux, où ils nagent et plongent avec la plus grande facilité. Ils vivent solitaires dans les anfractuosités des berges inaccessibles à l'homme. C'est là qu'ils dévorent leur proie, qui consiste en poissons, et qu'ils font leurs petits, ordinairement au nombre de quatre. On distingue trois espèces de loutres : l'une appartient à l'Europe et est particulière aux eaux douces; une seconde habite dans les fleuves des deux Amériques; la troisième n'a été rencontrée que sur les rivages septentrionaux du grand Océan. La *loutre d'Europe* est regardée comme un animal nuisible, à cause du tort qu'elle fait aux étangs, en détruisant le poisson. Les deux autres espèces, surtout la dernière, donnent des fourrures fort estimées, et forment le principal objet d'un commerce pour les Russes. La *loutre d'Europe* ne manque pas d'intelligence; elle est facile à apprivoiser et susceptible d'attachement; elle peut même être dressée à aller à la pêche du poisson pour le compte de son maître. On mange la chair de la *loutre*. La *loutre*, qui sait si bien faire la guerre aux poissons, ne se creuse point de domicile, mais elle profite habilement des cavités qu'elle rencontre. (Bonnet.)

LOUTRE, s. m. Chapeau, manchon fait avec le poil de la loutre. Il vaut mieux dire *un chapeau de loutre, un manchon de loutre*, qu'*un loutre*.

LOUTREUR, s. m. Celui qui chasse la loutre. Les *loutreurs* sont en campagne. On dit aussi *Loutrier*.

LOUVAIN (du celt. *Loeven*). Géogr. Ville de Belgique (Brabant), chef-lieu d'arrondissement, sur la Dyle; 30,000 habit. Cette ville est considérablement déchue; elle comptait autrefois 200,000 habit. On y remarque de beaux monuments d'architecture gothique, particulièrement l'hôtel de ville, commencé en 1448 et achevé en 1493. Louvain est surtout célèbre par ses fabriques de bière. En effet, la réputation de sa bière blanche est européenne. On cultive dans les campagnes voisines l'orge, le houblon, qui servent à l'alimentation de soixante-douze brasseries, parmi lesquelles vingt de dimensions colossales, et presque comparables à celles de Londres, emploient annuellement plus de 250,000 hectolitres de froment et d'orge.

LOUVART, s. m. T. de chasse. Jeune loup de un à deux ans. On a pris une louve et ses *louvarts*.

LOUVE, s. f. Femelle du loup. La *louve* ne diffère du loup que par le sexe. Elle lui ressemble par son extérieur et par son naturel. Il y a très-peu d'habitude entre elle et le mâle; ils ne se recherchent qu'une fois par an, à l'époque des amours, et alors ils ne restent ensemble que le temps nécessaire à la reproduction. Le temps de leurs amours ne dure que douze à quinze jours, vers le mois de janvier; il commence par les plus vieilles louves, les jeunes ne s'accouplent que plus tard, en février et au commencement de mars. Il n'y a qu'une seule portée par an, et la durée de la gestation est de soixante-trois jours. Pour mettre bas, les louves choisissent un endroit bien fourré dans le fort d'un bois, l'aplanissent, coupent ou arrachent les épines, et y préparent un lit de mousse. La portée est ordinairement de cinq ou six petits, et quelquefois de huit ou neuf. Il naît plus de mâles que de femelles, et les louveteaux ont les yeux fermés en naissant. Leur mère devient terrible lorsqu'il s'agit de les défendre; elle se jette avec fureur sur ceux qui tentent de les lui ravir et qui la feraient fuir en toute autre occasion; son courage, excité par un intérêt vif et tendre pour sa progéniture, l'emporte sur le soin de sa propre conservation. Après les avoir allaités pendant plusieurs semaines, la louve apporte du gibier à ses petits et leur distribue les produits de sa chasse; elle ne les quitte qu'au bout de dix ou douze mois, lorsqu'ils ont acquis assez de force pour pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. | Symbole de la ville de Rome. *Les fils de la louve*, Les Romains. La *louve* figurait, au lieu d'aigle, sur les enseignes de la République; elle est souvent représentée avec Romulus et Rémus, qu'elle allaite. | Fig. et famil. *Une louve*, Une femme très-adonnée à la débauche. C'est une *louve*. Les *louves* du palais.

Sachant bien que Fortune est ainsi qu'une *louve*,
Qui sans choix s'abandonne au plus laid qu'elle trouve.
(RÉGNIER.)

| *Louve* est aussi le nom que l'on donne à trois sortes d'outils ou instruments : 1° outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre qu'on veut élever; la louve est faite de façon que le poids de la pierre fait écarter en deux la partie qui est engagée dans le trou, au moyen de quoi la pierre se trouve soutenue sans pouvoir tomber; 2° baril défoncé des deux bouts et placé sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur; la louve sert de conduit pour jeter dans la cale la morue habillée; 3° sorte de filet de pêche qu'on tend verticalement sur trois perches en opposant l'ouverture au courant.

LOUVEL (PIERRE-LOUIS). Un de ces hommes qui se dévouent à la mort espérant faire servir leur sacrifice au triomphe de leur parti ou à l'affranchissement de leur pays. Il naquit en 1783, à Versailles, et exerça l'état de sellier dans les écuries de Napoléon. A la chute de l'empereur, il forma le projet d'assassiner Louis XVIII à Calais, mais il ne put arriver jusqu'à sa personne. Alors il revint à Paris. L'issue de la bataille de Waterloo ayant poussé son exaspération aux dernières limites, il songea dès lors à débarrasser la France du plus jeune des Bourbons, qui seul promettait une postérité. Ce projet fut consommé dans la soirée du 13 février 1820. A la porte de l'Opéra, il tua le duc de Berry d'un coup de poignard. Louvel fut arrêté sur-le-champ. Condamné à mort par la cour des pairs, il monta sur l'échafaud d'un pas ferme, le 7 juin 1820. Brutus poignarda César, *Louvel* tua un Bourbon.

LOUVELLE, s. f. T. de mar. *Border en louvelle*, Border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVER, v. a. Technol. Soulever une pierre avec la louve. Les maçons vont *louver* ces pierres.

LOUVET, ETTE, adj. (rad. *loup*). Qui est de la couleur du poil de loup. Cheval *louvet*. Jument *louvette*. | Substantiv. Le *louvet* n'est, à proprement parler, qu'un isabelle charbonné.

LOUVETAGE, s. m. T. de manuf. Sorte de préparation donnée à la laine au moyen de la machine appelée loup. On va procéder au *louvetage*.

LOUVETEAU, s. m. (pron. *louveto*). Jeune loup qui suit encore sa mère. La portée est ordinairement de cinq ou six louveteaux, et quelquefois de huit ou neuf. Les louveteaux ont les yeux fermés en naissant; ils ne sortent du fort où ils ont pris naissance qu'au bout de six ou sept semaines ou deux mois, et ne quittent leur mère qu'à un an. Les louveteaux s'apprivoisent assez facilement; ils sont même caressants et gais; mais, en vieillissant, ils retournent à leur naturel sauvage et sanguinaire. | Se dit, dans les loges maçonniques, du fils d'un franc-maçon. | Sorte de coin de fer à l'usage des maçons, et servant à serrer de chaque côté la louve.

LOUVETER, v. n. (rad. *loup*). Se dit de la louve qui met bas. La louve de la ménagerie vient de *louveter*. | V. a. T. de manuf. Opérer le louvetage. *Louveter* de la laine. La vieille bête va *louveter*.

LOUVETERIE, s. f. (du mot *loup*, *louve*). Institution destinée à favoriser la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles. La destruction des loups, jadis fort nombreux chez nous, a de tout temps excité la sollicitude du gouvernement. On trouve déjà plusieurs prescriptions à ce sujet dans la loi des Bourguignons et dans les capitulaires des rois de la première race. Charlemagne enjoignit aux comtes d'entretenir, dans leurs provinces respectives, des *louveteries*, c. à d. des équipages pour la chasse du loup, et des *louvetiers* ou des chasseurs habiles à cette chasse. Plus tard, le soin de veiller à la destruction des loups fut d'abord confié aux baillis et aux sénéchaux; mais, au XVe siècle, il appartint au *grand-louvetier de France*. Une ordonnance du 15 août 1814 plaçait la louveterie dans les attributions d'un fonctionnaire appelé *grand-veneur*. Le 14 septembre 1830, les fonctions de grand-veneur ont été attribuées à l'administration des forêts. C'est elle qui détermine les fonctions des *officiers de la louveterie* et le nombre par département, dans la proportion des bois qui s'y trouvent et des loups qui les fréquentent. C'est aux officiers de la louveterie à prendre les dispositions résultant des arrêtés concernant les animaux nuisibles. Ils sont tenus de deux charges principales : 1° d'entretenir à leurs frais un équipage de chasse, composé au moins d'un piqueur, d'un valet de limier, un valet de chiens, dix chiens courants et quatre limiers; 2° de procurer les piéges nécessaires pour la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles, dans la proportion des besoins. En général, la surveillance s'exerce avec le concours des gardes forestiers : c'est le moyen d'empêcher qu'elle ne dégénère en abus. Outre les attributions actives, les lieutenants de louveterie sont chargés de faire connaître à l'administration le nombre de loups tués dans leur arrondissement, celui des loups présumés fréquenter les forêts soumises à leur surveillance. Ils doivent désigner à la bienveillance du gouvernement les habitants qui découvrent des portées de louveteaux ou tuent des loups sur leurs propriétés, afin qu'il leur soit délivré des gratifications. Les règlements portent ces gratifications à 18 fr. pour une louve pleine, 15 fr. pour une louve non pleine, 12 fr. pour un loup, 6 fr. pour un louveteau. | Lieu destiné à loger les équipages de chasse de la louveterie. | Équipage de chasse.

LOUVETIER, s. m. Officier qui commande un équipage pour la chasse du loup. Il y avait autrefois des louvetiers entretenus dans toutes les forêts. Le *grand-louvetier*, qu'on appela plus tard *grand-veneur*, commandait à toute la louveterie de France. Ce fut François Ier qui en créa la charge en 1520; il avait deux têtes de loup pour armoiries; il prêtait serment entre les mains du roi, et les autres louvetiers entre ses mains. Hendicourt obtint pour son fils la survivance de sa charge de *grand-louvetier*. (Saint-Simon). Les *grands-louvetiers* ont disparu avec la Révolution.

LOUVETTE, s. f. Entom. Espèce d'hépiale dont la chenille vit sur le houblon. | *Louvette des piqueurs*, Nom donné, en vénerie, à la tique des chiens.

LOUVIERS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Eure); 11,643 habit. Draps fins très-renommés et apprêt pour les draps; presses hydrauliques; filatures de laine et de coton, blanchisseries, teinturories en bleu. | S. m. Drap fabriqué dans la ville de Louviers. Un habit de *louviers*. De l'excellent *louviers*.

LOUVOIS (FR. MICHEL LE TELLIER, marquis DE). Ministre de Louis XIV, fils du chancelier Le Tellier, né à Paris en 1639. Il parvint en 1666 au mi-

nistère. Il donna à l'armée française l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à l'Empire, et accorda les grades au service aussi bien qu'à la naissance. Plein de prévoyance et d'activité, il assura par ses sages mesures le succès des campagnes de Flandre, en 1667, et de Franche-Comté, en 1668. Mais, d'un autre côté, on lui reproche des torts graves : il rompit par son arrogance les négociations entamées avec la Hollande en 1672, humilia le doge de Gênes (1685), et fit incendier deux fois le Palatinat (1674 et 1689). En outre, il eut une grande part à la révocation de l'édit de Nantes, déploya une sévérité excessive contre les calvinistes et ordonna les *dragonnades*. Son orgueil et sa dureté finirent par révolter Louis XIV lui-même, et il allait, dit-on, tomber en disgrâce, lorsqu'il mourut subitement, en 1691. En somme, Louvois fut un homme atroce et son nom doit être voué à l'exécration de la postérité. On lui doit, entre autres établissements, les Invalides, les écoles d'artillerie de Douai, Metz et Strasbourg.

LOUVOYAGE, s. m. Mar. Action de louvoyer. | *Il y a du louvoyage dans cet endroit*, On peut y louvoyer. Le navire perdit une heure en *louvoyage*.

LOUVOYER, v. a. (rad. *loup*, parce que le loup, dans ses chasses, va et vient en suivant sa proie; l'*y* se change en *i* devant un *e* muet : *louvoyer, je louvoie, je louvoierai*). Mar. Avancer en zigzag au plus près du vent, ce qui a lieu en présentant au vent tantôt un côté du navire, tantôt l'autre. Les navires à voile sont forcés de *louvoyer* toutes les fois qu'ils ont vent contraire; les navires à vapeur ne *louvoient* point, ils marchent droit au vent. Le vent étant devenu contraire, ils furent obligés de *louvoyer*. (Le Sage.) | Fig. Prendre des détours pour arriver au but que l'on désire, lorsqu'on ne peut l'atteindre par les voies directes. Dans les affaires difficiles, on ne réussit qu'en *louvoyant*. Apprenez à *louvoyer*, c'est le moyen d'arriver. (J. J. Rousseau.)

LOUVRE, s. m. (de *lupara*, parce qu'anciennement il y avait au même endroit des marais et des bois infestés de loups). Immense palais situé à Paris, sur la rive droite de la Seine. On en fait remonter l'origine au XIIIe siècle. En 1204, Philippe-Auguste fit bâtir sur cette même place, qui alors se trouvait hors de l'enceinte de la ville, une grosse tour, extrêmement élevée, et désignée sous le nom de *Lupara* dans les ordonnances de l'époque. Cette tour fut successivement habitation royale, forteresse ou prison. Le comte Philippe de Flandre y fut enfermé après la bataille de Bouvines, et, dans la suite, plusieurs prisonniers d'État y ayant été incarcérés, elle devint un objet d'effroi pour les grands feudataires. C'était aussi là que les vassaux de la couronne venaient faire leur prestation de foi et hommage, d'où vint l'habitude de dire que telles ou telles seigneuries relevaient de la tour du Louvre. En plusieurs circonstances, les rois y enfermèrent leurs trésors. Charles V fit faire de grands accroissements aux bâtiments du Louvre, qui fut alors compris dans l'enceinte de Paris. Le palais formait, à cette époque, un vaste parallélogramme, long de 124 mètres, large de 117, et entouré d'un fossé où arrivaient les eaux de la Seine. La grosse tour de Philippe-Auguste, qu'on appela successivement *Tour-Neuve*, *Philippine*, *forteresse du Louvre*, *tour Ferrand*, s'élevait au milieu de la cour principale, environnée elle-même d'un fossé qui servait de vivier. Les constructions faites par Charles V étaient dans le style gothique et se faisaient remarquer par un grand nombre de tours et de tourelles de formes différentes et surmontées de girouettes ou de fleurons. La principale tour était celle de l'*Horloge*; sur les rives de la Seine, on distinguait en outre les tours de l'*Étang*, de l'*Armoirie*, de la *Fauconnerie*, de la *Grande-Chapelle*, celle où se tenait le roi pendant les joutes; celles de la *Tournelle*, de l'*Écluse*, de l'*Orgueil*, et enfin celle de la *Librairie*, où furent réunis tous les livres de la bibliothèque de Charles V. On désignait les différentes salles sous des noms particuliers : il y avait la salle du *Fer-à-cheval*, celle des *Porteaux*, celle de *Windal*, etc. Sous Charles VI, les bâtiments et surtout les fortifications du Louvre furent considérablement augmentés. Une bastille, nommée le *Chastel de bois*, fut élevée en 1382, à la suite du mouvement des maillotins et en vue de réprimer toute sédition du peuple de Paris. Cette bastille fut démolie quarante ans après, comme nuisible à la défense de la ville, menacée par les Anglais. En ce temps-là, le Louvre avait quatre entrées fortifiées, désignées sous le nom de porteaux. Son enceinte renfermait plusieurs petits jardins, un arsenal, de nombreuses basses-cours, entourées de bâtiments, qui recevaient, suivant leur destination, les noms de *maison du four*, *panneterie*, *saucerie*, *fruiterie*, *garde-manger*, *échansonnerie*, *bouteillerie*, etc. Toutes ces constructions étaient complètement dégradées lorsque François Ier fit démolir la grosse tour et conçut le projet de faire ériger un palais entièrement nouveau. En 1540, il fit commencer, sur les dessins de Pierre Lescot, des travaux qui ne furent achevés qu'en 1558, sous Henri II. Lescot construisit la portion de l'édifice appelée aujourd'hui le *vieux Louvre*, et qui s'étendait depuis le pavillon du milieu, dit de l'*Horloge*, jusqu'à l'entrée sur la rivière. Il fut aidé par Jean Goujon et par Paul-Ponce Trebatti. Serlio, architecte bolonais, employé par François Ier, commença la galerie par laquelle le Louvre devait plus tard communiquer avec les Tuileries jusqu'au campanile. La façade du palais, du côté de Saint-Germain l'Auxerrois, était en partie masquée par deux jeux de paume, placés à droite et à gauche de la porte; vers le sud était l'hôtel Bourbon, qui fut depuis converti successivement en salle de spectacle et en garde-meuble. Sous Charles IX et sous Henri III, on continua les travaux de la *galerie du Louvre*; ils furent interrompus sous la Ligue, repris en 1600, à partir de la hauteur du pont des Saints-Pères, où on les avait laissés, et conduits jusqu'au pavillon de Flore. Henri IV conçut le projet d'établir, dans une salle de cette galerie, une sorte de conservatoire des arts et manufactures; mais l'opposition de Sully l'empêcha de le réaliser. En 1664, Colbert, nommé surintendant des bâtiments, ouvrit, pour la construction du Louvre, un concours auquel furent admis les artistes de France et d'Italie. Ce fut un médecin, Claude Perrault, qui donna les meilleurs dessins. On douta de son talent, et l'on fit venir à grands frais d'Italie un célèbre architecte romain, Bernini, ou le Bernin, pour exécuter une œuvre qui répondît à ce que l'on désirait. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on l'avait fait venir inutilement, et il s'en retourna, à la grande satisfaction de ceux-là mêmes qui l'avaient appelé, laissant Perrault exécuter sa belle façade, qui fut terminée en quatre années (1666-1670). Elle a 175 mètres d'étendue et se compose de trois avant-corps, qui laissent de chaque côté de la grande entrée placée au milieu une galerie dont le fond, d'abord garni de niches, est aujourd'hui percé de fenêtres. Sa hauteur est de 28 mètres 33 centimètres. Elle est divisée en un soubassement et un péristyle, contenant cinquante-deux colonnes et pilastres accouplés, d'une ordonnance corinthienne. C'est l'une des œuvres d'architecture qui méritent le plus d'être admirées à Paris. La façade tournée vers la Seine et une partie de celle qui donne sur la rue de Rivoli furent aussi construites sur les dessins de Perrault. Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV empêchèrent l'achèvement de ce bel édifice, qui resta abandonné pendant soixante-dix ans. Sous Louis XV, l'architecte Gabriel termina les trois façades commencées. La Convention nationale plaça des ateliers dans les salles du Louvre, et par un décret du 27 juillet 1793, elle affecta une partie du palais à l'établissement d'un musée national, qui fut ouvert le 10 août de la même année. Jusqu'alors il n'y avait eu en ce genre au Louvre que des expositions temporaires de tableaux ou d'objets d'art; mais rien de permanent, rien de comparable à cette idée, qui devait avoir pour résultat de former à Paris le plus beau musée de l'univers. Le premier empire fit compléter et embellir la façade de Perrault, établir une communication entre les deux parties de la colonnade, compléter, ragréer et couronner de balustrades les belles façades intérieures et extérieures. Quant au vieux Louvre, on tenta vainement de le lier au nouveau par des raccords; il resta, malgré tout, un monument à part, avec le caractère de l'art à l'époque où il avait été élevé. A l'intérieur, on fit une foule de sculptures, des voûtes, des escaliers, des portes d'un travail exquis; et sous divers règnes successivement les peintres les plus célèbres furent chargés de l'embellir. Il restait à achever la réunion du Louvre aux Tuileries, c. à d. à débarrasser la place du Carrousel des constructions qui l'encombraient, et à conduire l'aile inachevée jusqu'au bâtiment construit sous Napoléon Ier, et joignant le pavillon Marsan; c'est ce qui a été fait de nos jours sous la direction de l'architecte Visconti. Pour obtenir une plus parfaite régularité de la place, on y a élevé deux constructions en regard des Tuileries. Le Louvre, soit seul, soit considéré dans l'ensemble qui résulte de la réunion aux Tuileries, est sans contredit un monument unique dans le monde, une des splendeurs de Paris, la ville aujourd'hui la plus riche en monuments de toute la terre. Il n'est pas un étranger qui, ami des arts et des grandes œuvres, n'admire ce palais consacré aux arts. (Buchet-Cublize.)

LOVÉ, ÉE, part. Ployé en rond. Un câble *lové*. Des manœuvres *lovées*. | *Un serpent lové*. Se dit de la position que prend un serpent pour s'élancer, quand il roule son corps et se dresse.

LOVELACE, s. m. (de l'angl. *love*, amour; *lace*, ruban; lacs d'amour). Personnage dont le romancier anglais Richardson a fait, dans sa *Clarisse Harlowe*, le type du séducteur de bon ton. | Par extens. Se dit de tout homme à bonnes fortunes qui cherche à séduire toutes les femmes. C'est un *lovelace*. C'est le *lovelace* de l'endroit. Il fait le *lovelace*. Si vous donniez une bonne leçon à l'un de ces petits *lovelaces*, ne faudrait-il pas recommencer le lendemain? (Ch. de Bern.) Un *lovelace* de village séduisit la pauvre fille.

LOVER, v. a. Mar. Ployer un cordage en rond. *Lover* un câble. *Lover* une manœuvre. | SE LOVER, v. pr. S'entortiller autour d'un corps, s'enrouler comme une corde. Le serpent *se lovait* autour des branches.

LOXARTHRE, s. m. (du gr. λοξός, oblique; ἄρθρον, articulation). Méd. Direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

LOXOCOSME, s. m. (du gr. λοξός, oblique; κόσμος, monde). Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, des saisons et de l'inégalité des jours, et ainsi nommé parce que les mouvements qu'il sert à démontrer sont produits par l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique.

LOXODROMIE, s. f. (du gr. λοξός, oblique; δρόμος, course). Mar. Ligne courbe que trace sur mer un navire en suivant le même rumb de vent. | Géom. Courbe qui est tracée à la surface d'une sphère, et qui coupe tous les méridiens sous un même angle. Le professeur traça une *loxodromie*.

LOXODROMIQUE, adj. Mar. Qui a rapport à la loxodromie. Ligne *loxodromique*, et substantiv., la *loxodromique*. | *Tables loxodromiques*, Tables dressées pour l'usage des navigateurs, lesquelles contiennent la latitude et la longitude d'un lieu qui répond à la longueur du chemin et au rumb du vent sur lesquels on les fait. Les tables loxodromiques donnent de même le chemin et le rumb du vent, quand la différence en longitude et en latitude est connue, ce qui évite la peine de faire le calcul de l'opération par le quartier de réduction.

LOXODROMISME, s. m. Didact. Marche dans une direction oblique. | T. de géol. *Loxodromisme des couches du globe*, Leur parallélisme constant, en faisant abstraction des perturbations partielles.

LOYAL, ALE, adj. (du mot *loy*, qui se disait autrefois pour *loi*). A signifié d'abord, proprement, Qui est de la condition requise par la loi, par l'ordonnance, qui est conforme à la loi. En ce sens il répondait à peu près à *légal*. On disait : du blé *loyal* et marchand; du vin *loyal*. | T. de pratique. *Frais et loyaux coûts*, Les frais légitimement dus. | La coutume de Paris nommait proprement *loyaux coûts*, toutes les dépenses qu'un acquéreur avait faites à l'occasion de son acquisition; les *loyaux coûts* comprenaient les frais du contrat de la vente, si elle avait été volontaire, et de décret et licitation, etc., si elle avait été judiciaire; le pot-de-vin ou épingles données au vendeur ou à sa femme ou à ses enfants, etc. Ceux qui exercent des retraits sont tenus de rembourser à l'acquéreur qu'ils évincent ses *loyaux coûts*. L'héritier vous remboursera les *loyaux coûts*.

Item, doit à Richard cinq cents livres dix sous,
Pour gages de cinq ans, frais, mises, *loyaux coûts*
(REGNARD.)

| Fig. Franc, sincère, plein de droiture, d'honneur et de probité. Il se dit des personnes et des choses. C'est un homme *loyal*, on peut se fier à sa parole. C'est une action peu *loyale*. Il me donne un *loyal* appui. Il me fut un voisin généreux et *loyal*. Adieu, ma très-chère et très-*loyale*, j'aime fort ce mot. (Mme de Sévigné.) Marie, tu es pour moi une *loyale* amie.

LOYALEMENT, adv. D'une manière loyale, avec fidélité, de bonne foi. Agir *loyalement*. Faire le commerce *loyalement*. Il se conduit *loyalement* envers vous.

LOYALISME, s. m. T. d'hist. d'Angleterre. Dévoûment aux Stuarts. | Dans l'histoire des États-Unis, Opinion du parti américain qui resta attaché au gouvernement britannique.

LOYALISTE, s. Celui, celle qui professe le loyalisme. | Adjectiv. Sentiments *loyalistes*.

LOYAUTÉ, s. f. (rad. *loyal*). Qualité d'une personne ou d'une chose loyale. Cet homme me plaît par sa *loyauté*. Il faut mettre de la *loyauté* dans ses actions et dans sa conduite. Un homme, parfait modèle du caractère français dans son antique *loyauté*, et de l'esprit français dans sa culture nouvelle. (Mme de Staël.) La *loyauté*, la *fidélité* et la *probité* sont trois sœurs jumelles; la *probité* habite le cœur de l'homme; la *fidélité* ses pensées, et la *loyauté* ses actes. Sans *probité*, pas d'honnête homme; sans *fidélité*, pas d'amis, et sans *loyauté*, pas de rapports

agréables. La *loyauté* fait la sûreté des relations entre les individus et entre les peuples; elle est même le fondement le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. | Ce mot *loyauté*, après avoir été en très-grand usage dans notre langue au XVIe siècle, où on l'écrivait *loyalté*, avait vieilli au XVIIe siècle. On le trouve dans les dictionnaires du XVIIIe siècle avec cette définition : « Vieux mot, qui signifiait autrefois Fidélité, probité. » Il a été rajeuni dans notre siècle au point qu'il n'y a pas aujourd'hui de mot plus usité, quoique la chose le soit trop peu, hélas!

LOYER, s. m. (du lat. *locare*, louer; fait de *locus*, lieu). Le prix de louage d'une maison, d'un objet quelconque. Le *loyer* d'une maison, d'une boutique. Donner à *loyer*. Prendre à *loyer*. Recevoir ses *loyers*. Heureux ceux qui peuvent payer leur *loyer*; ils sont sûrs de ne pas coucher dehors. Je pris à *loyer* une fort belle Circassienne. (Voltaire.) | *Donner une ferme à loyer*, La louer à un fermier. | Loyer ne se dit point des prix qu'on paye ou qu'on reçoit pour une ferme; on dit *Fermage*. | Salaire, ce qui est dû à un serviteur pour ses services, à un ouvrier pour son travail; dans ce dernier cas, on dit mieux *Salaire*, et dans le premier, *Gages; loyer* est du style biblique. Malheur au riche qui retient le *loyer* de son serviteur. | Dans le style élevé, on a dit aussi *loyer* pour récompense. Les lois confondent le *loyer* avec le châtiment. (Régnier.) Un mot d'éloge est son *loyer*. Psammétite eut le *loyer* de ses méchants desseins, car il avait tenté de faire soulever l'Égypte. (P. L. Courier.) La mort sera le *loyer* de son despotisme.

Serait-il de raison qu'une même folie
N'eût pas même *loyer?*
(MALHERBE.)

Très-peu de gré, mille traits de satire,
Sont le *loyer* de quiconque ose écrire.
(VOLTAIRE.)

| La législation qui régit les *loyers* est toute à l'avantage des propriétaires. Presque partout elle met le locataire à sa merci. A certaines époques un fait bizarre se produit; à Paris comme ailleurs, il se forme une coalition avouée ou tacite des propriétaires qui haussent tout d'un coup dans des proportions excessives le loyer de leurs maisons; cette mesure a été funeste aux prolétaires, qui n'ont pu trouver à se loger dans l'intérieur de Paris qu'en s'imposant de cruelles privations, qu'en faisant le sacrifice des choses les plus essentielles à leur existence; la plupart ont renoncé à leur petit mobilier, gage de bonheur et de moralité, et se sont logés au jour, à la semaine, dans des garnis ignobles, au grand préjudice de leur santé et de la moralité publique. Aujourd'hui les abus sont tels, que ce sont précisément les logements les moins logeables, c. à d. ceux des pauvres, qui sont proportionnellement les plus chers : ainsi, dans un garni, telle chambre dégoûtante, renfermant douze lits à 20 centimes par nuit, rapporte par an au propriétaire plus de 1,000 francs! Il n'est pas de somptueux salon du faubourg Saint-Germain qui donne la moitié de ce revenu! (B. B.)

LOYOLA. Géogr. Village et monastère d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, patrie d'Ignace, fondateur de l'ordre des jésuites. | C'est aussi le nom que l'on donne à ce même Ignace pour indiquer qu'il est originaire de ce lieu. *Ignace de Loyola*. Souvent on dit *Loyola* tout seul, et *disciples, sectateurs de Loyola*, pour jésuites. V. IGNACE.

LOYOLISTE, adj. et s. Jésuite, jésuitesse, sectateur, sectatrice d'Ignace de Loyola. Prenez garde à cet homme, c'est un *loyoliste*. V. IGNACE et JÉSUITE.

LOZÈRE. Géogr. Département formé de l'ancien pays du Gévaudan, partie du Languedoc, et situé entre les départements de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron, du Gard et de l'Ardèche. 514,795 hectares; 137,263 habit.; chef-lieu, Mende. Ce département est couvert de montagnes élevées, qui constituent le centre ou noyau du massif des Cévennes. La Lozère, d'où le département tire son nom, est un des pics principaux de ce groupe. L'ensemble de ces montagnes présente des vestiges d'anciens volcans, de roches escarpées, des grottes ornées de stalactites, de belles cascades, des sites sauvages et gracieux. Les races domestiques d'animaux sont peu remarquables; les bêtes fauves et les sangliers ont disparu des forêts, où sont encore retranchés des loups redoutables; le gibier ailé y abonde; riche flore; chênes, hêtres, pins; riches mines inexploitées; plomb argentifère, cuivre, antimoine, litharge, marbre, porphyre, granit, gypse; sources thermales et minérales. L'agriculture, dans son ensemble, est peu avancée, quoique la mise en valeur de certaines parties de montagnes offre des prodiges d'industrie et de patience. Les pâturages des montagnes sont excellents et nourrissent de nombreux troupeaux. Fertilité médiocre; peu de grains, très-peu de vin et d'une qualité inférieure; châtaignes, lin, chanvre. Moutons et mulets. Peu d'industrie : cadis, serges, soies, cuir, papier, etc. Émigrations annuelles. Le départ. de la Lozère est divisé en trois arrondissements (Florac, Marvejols, Mende), 24 cantons et 193 communes.

LUBECK. Géogr. Ville libre d'Allemagne, chef-lieu d'une république qui porte son nom et dont le territoire est enclavé dans le duché de Holstein. Fondée en 1140, indépendante en 1226, Lubeck a joué dans l'histoire du commerce européen un rôle très-important; elle fut la capitale de la ligue hanséatique. Quand la ligue fut dissoute, Lubeck continua de représenter la hanse avec Brême et Hambourg. Aujourd'hui encore ces trois places de commerce ont conservé le nom de villes hanséatiques. Lubeck est située sur une colline, au confluent de la Wackenitz, de la Stecknitz et de la Trave, à 14 kilom. de la Baltique. C'est une ville de construction ancienne, percée de rues étroites et entourée de remparts qui servent de promenade. Ses principaux édifices sont la cathédrale, l'église de Sainte-Marie, l'hôtel de ville et la Bourse. C'est une ville aux mœurs calmes et paisibles, sans plaisirs bruyants, et uniquement occupée du commerce, qui a fait autrefois sa gloire et sa prospérité, et qui, bien que très-déchu, conserve encore une certaine importance. Industrie active : savon, chapeaux, toile à voiles, objets en ambre, velours et soieries, cuirs façon Cordoue, raffineries de sucre, etc. | Le territoire de la république de Lubeck n'a que 380 kilom. carrés, et compte environ 55,000 habit. Son gouvernement est démocratique; la bourgeoisie et un sénat de trente membres s'y partagent l'exercice de la puissance souveraine; le sénat élit tous les ans deux bourgmestres.

LUBIE, s. f. (du lat. *libido*, caprice, fantaisie). Idée, volonté capricieuse, plus ou moins extravagante, qui passe par l'esprit. Il a des *lubies*. Il lui prend souvent des *lubies*. Je ne sais si le duc de Richelieu persiste dans sa *lubie*. (Voltaire.) Mais par où de mon oncle arrêter les *lubies?* (Dorat.) Seigneur Bartholo, si vous avez souvent des *lubies* comme celle dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que mademoiselle a pour devenir votre femme. (Beaumarchais.)

LUBIN, s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du centropome loup.

LUBINIE, s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées qui ne contient qu'une seule espèce, la *lubinie spatulée*. C'est une plante à tige droite, longue de 30 à 40 centimètres, simple ou un peu rameuse, glabre, anguleuse par le bord courant des feuilles; la corolle est jaune. Elle a été découverte dans l'île de la Réunion et dédiée à saint Lubin, qui se distingua dans les Indes au siége de Madras. Les *lubinies* ont les plus grands rapports avec les lysimachies, avec lesquelles on les confond quelquefois. On cultive la *lubinie* dans nos serres.

LUBLIN. Géogr. Ville de l'ancienne Pologne, appartenant aujourd'hui à la Russie; jadis chef-lieu d'un palatinat, à présent d'une woïvodie, à 151 kilom. de Varsovie, sur la Bistricza; 15,000 habit. Évêché catholique; citadelle, cathédrale, palais de Sobieski, etc. Commerce de draps, grains, vins de Hongrie. | La *woïvodie de Lublin*, entre les woïvodies de Siedlec et de Sandomir, la Galicie et la Volhynie, a 200 kilom. sur 130 et 900,000 habit. Lacs nombreux, forêts, terres couvertes de bruyères, quelques endroits fertiles, pâturages.

LUBRICITÉ, s. f. (du lat. *lubricus*, glissant). Penchant violent ou presque irrésistible d'un sexe vers l'autre, lasciveté excessive. Allumer le feu de la *lubricité*. (Boileau.) Qu'on jette les yeux sur ce qui s'est publié de Tibère, de Caligula, de Néron, et l'on verra que les noms de ceux et de celles qui ont servi à leurs *lubricités* s'y trouvent presque toujours exprimés. (Lamothe-Levayer.) La *lubricité* est très-forte chez les animaux éphémères, qui, n'ayant qu'un seul accouplement dans leur vie, consomment en quelques instants toute la puissance qui les anime. Chez les hommes, la *lubricité* est considérée comme un vice, parce qu'elle n'est pas nécessaire pour les besoins de la reproduction et qu'elle entraîne les individus qui en sont possédés à des excès qui ruinent leur santé et dégradent leur intelligence. Par les *lubricités* de l'amour, la nature nous ravale au-dessous des brutes. Les résultats de la *lubricité* ont partout signalé la décadence des empires et la ruine des individus ou l'abâtardissement des races. La *lubricité* de Louis XV effrayait ses maîtresses.

LUBRIFICATION, s. f. Didact. Action de lubrifier, état de ce qui est lubrifié. Le clignement des paupières a pour résultat la *lubrification* de la cornée et de la conjonctive à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes.

LUBRIFIÉ, IÉE, part. Rendu glissant; qui est dans l'état de lubrification. L'œil *lubrifié* par les larmes. Intestins *lubrifiés* par les mucosités. Les échoueries sont de roc vif, en pente douce et très-glissante, parce qu'elles sont sans cesse *lubrifiées* par un gluten dont la peau de ces animaux est toujours enduite. (Bern. de Saint-Pierre.)

LUBRIFIER, v. a. (du lat. *lubricus*, glissant; *facere*, faire). Oindre, rendre glissant. La synovie *lubrifie* les articulations. Le mucus des intestins sert à les *lubrifier* et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter. Un petit lavement pour *lubrifier* vos intestins.

LUBRIQUE, adj. (du lat. *lubricus*, glissant). Qui est glissant. En ce sens, est très-peu usité. | Qui a de la lubricité. Un homme, une femme *lubrique*. | Qui exprime, qui inspire de la lubricité. Ardeur *lubrique*. Mouvements, actions, postures, paroles *lubriques*. Regards *lubriques*. Vers, tableaux *lubriques*. Ces boudoirs sont remplis de peintures *lubriques*. Tous ces lieux communs de morale *lubrique*. (Boil.)

LUBRIQUEMENT, adv. (pron. *lubrikeman*). D'une manière lubrique. Parler, danser *lubriquement*.

LUC (saint). Auteur du troisième Évangile canonique et des Actes des Apôtres, était d'Antioche et avait été médecin. Il fut, à ce qu'on croit, converti par saint Paul après la mort de Jésus-Christ, accompagna cet apôtre dans ses voyages en Troade et en Macédoine, alla prêcher seul à Corinthe, l'an 56, et parcourut ensuite plusieurs pays. Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était d'origine juive ou païenne. En général, on le regarde comme Grec, et l'Évangile qui porte son nom paraît être original. Les œuvres de saint Luc sont écrites avec beaucoup d'élégance et de chaleur. Le martyrologe romain le fait mourir en Bithynie; quelques-uns affirment qu'il mourut de mort naturelle, d'autres qu'il fut pendu à un olivier, en Grèce, à l'âge de quatre-vingts ans. On donne à saint Luc pour emblème le bœuf. Ce saint fut longtemps en France le patron des médecins. Une tradition erronée, qui n'a d'autre base qu'une confusion de nom (V. LUCA), lui attribue le talent de la peinture.

LUCA, dit *il santo Luca*. Peintre florentin du IXe siècle, embrassa la vie religieuse et se distingua par sa piété. Il est l'auteur de tableaux de la *Vierge avec l'enfant Jésus* que l'on voit à Bologne et à Rome, et que quelques-uns, trompés par la ressemblance du nom, ont attribués à saint Luc l'évangéliste. Le peintre *Luca* ne compte que parmi les artistes de second ordre.

LUCAIN (MARCUS-ANNÆUS LUCANUS). Poète latin, naquit l'an 38 de notre ère, à Cordoue, en Espagne, où son père, le chevalier romain Annæus Méla, jouissait d'une grande considération; il fut élevé à Rome et à Athènes, devint l'ami et le compagnon de Néron, compagnonnage compromettant pour un poète distingué comme l'était Lucain. Néron, on le sait, avait la manie de faire des vers et de chanter. Ayant voulu disputer à Lucain le prix de la poésie, celui-ci eut le dangereux honneur de vaincre son impérial rival. Les sujets qu'ils traitèrent tous les deux étaient *Orphée* et *Niobé*. Lucain traita le premier et fut couronné sur le théâtre de Pompée. Dès lors Néron ne cessa de persécuter son ancien ami, jusqu'à ce que, l'ayant surpris dans une conspiration tramée contre lui, il le fit condamner à mort. Lucain s'ouvrit les veines dans un bain chaud et mourut en récitant les vers qu'il avait autrefois composés sur un soldat mort de la sorte. Il est l'auteur de la *Pharsale*, beau poème sur la guerre de César et de Pompée, qui respire les sentiments les plus élevés et le plus touchant amour de Rome et de la liberté. Partout il offre des pensées mâles et hardies qu'on chercherait vainement ailleurs dans l'antiquité. Quelques-uns de ses discours ont la majesté de ceux de Tite Live et la force de Tacite. Quand il décrit, chaque ligne est un tableau, chaque mot une grande idée. (B. Barbé.)

LUCANE, s. m. (du lat. *lucanus*, même sens; de *lucus*, bois). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes. Les *lucanes* sont des insectes de grande taille, remarquables, les mâles surtout, par leurs grandes mandibules et leur tête forte et quadrangulaire, limitée par des cornes plus ou moins élevées; en outre, les mandibules égalent presque en longueur la tête et le corselet et sont arquées ou dentelées intérieurement. A l'état de larves, ils vivent dans le vieux bois et surtout dans les racines, qu'ils blessent et font mourir en les réduisant en une espèce de tan; mais à l'état d'insectes parfaits, ils se contentent de la sève extravasée des arbres. A ce dernier état ils font peu de dégât; mais à l'état de larves, ils peuvent être dangereux quand ils sont multipliés, car ils

deviennent alors des agents de destruction pour un grand nombre d'arbres. Ce genre, fécond en espèces étrangères, n'en compte chez nous que quelques-unes dont le type est le *lucane cerf-volant*. La femelle des lucanes se nomme *Biche*. V. CERF-VOLANT.

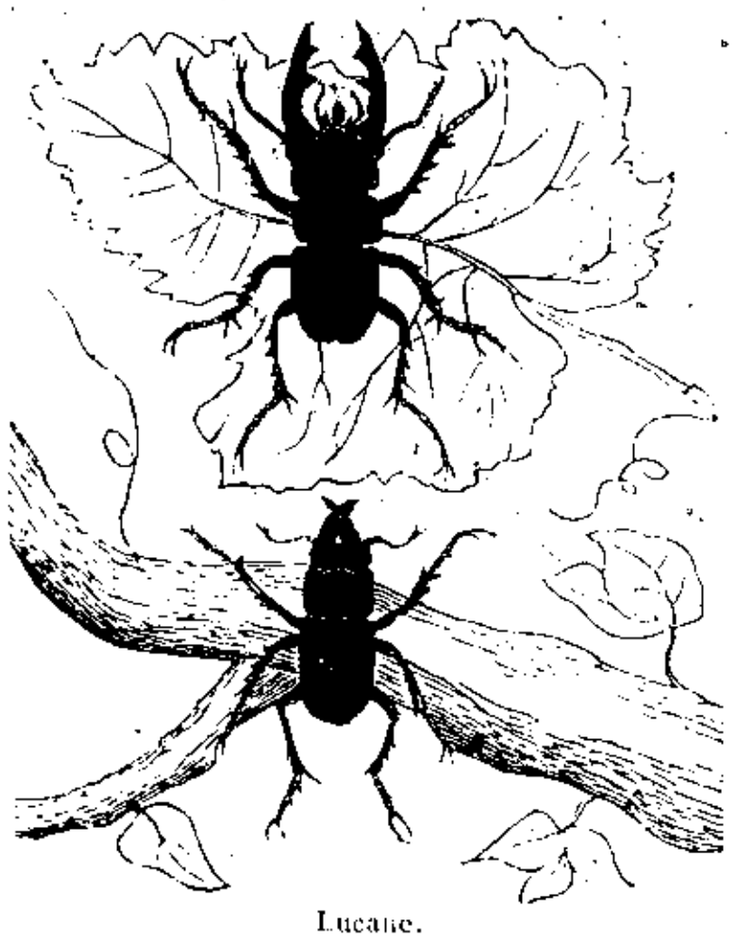

Lucane.

LUCANIE. Géogr. Ancienne province d'Italie, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate, de la Calabre citérieure et la Principauté citérieure, entre le Samnium et l'Apulie, le golfe de Tarente et la mer Tyrrhénienne. Une des villes les plus célèbres de la Lucanie fut Sybaris, dont il n'existe plus que quelques ruines sur le golfe de Tarente. Ses autres villes importantes étaient Thurium, Héraclée, Métaponte, Pœstum, Élée, Buxente, Potentie, Grumente, Atinum, Vulci. Les villes situées sur la côte étaient des colonies grecques; mais l'intérieur des terres était primitivement habité par des indigènes de race pélasgique. Les vrais Lucaniens étaient des aventuriers samnites qui avaient soumis la population indigène; c'étaient les plus barbares de tous les peuples d'origine samnite. Ils vainquirent les colonies, dominèrent longtemps toute la contrée, et ne furent soumis définitivement par les Romains qu'en 272 av. J. C.

LUCARIES, s. f. pl. (du lat. *lucus*, bois sacré). Fêtes que les anciens Romains célébraient dans un bois sacré, situé entre la voie Salavie et le Tibre, en mémoire de l'abri que leurs ancêtres avaient trouvé dans ce bois lors de leur défaite par les Gaulois. Les *lucaries* se célébraient le 14 des calendes d'août; elles étaient l'occasion de réjouissances champêtres.

LUCARNE, s. f. (du lat. *lucerna*, lanterne; rad. *lux*, *lucis*, lumière). Petite fenêtre de forme variée, pratiquée ordinairement au toit d'une maison pour donner du jour dans les greniers, dans les chambres des combles, ou même pour y introduire certaines choses. Petite, grande *lucarne*. Sortir, entrer, passer le foin par la *lucarne*. | Archit. *Lucarnes à la capucine*, Celles qui sont couvertes en croupe de comble; *lucarnes bombées*, celles qui sont formées en arc de cercle; *lucarne demoiselle*, petite lucarne de charpente, qui porte sur les chevrons et qui est ouverte en contre-vent ou en triangle; *lucarne faîtière*, lucarne prise dans le haut d'un comble et couverte en manière de petit pignon; *lucarne flamande*, lucarne construite de maçonnerie couronnée d'un fronton et appuyée sur l'entablement. | De nos jours, la *lucarne* ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice; tout au contraire, elle nuit en écrasant les parties inférieures; aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration, avec des poteaux simplement peints, couronnés d'une sorte de fronton très-plat, ou terminées par une croupe. Dans le style ogival et l'architecture de la Renaissance, les *lucarnes* ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration; elles alourdissent la façade.

LUCAYES (îles) (de l'espag. *cayos*, récifs). Géogr. Groupe assez considérable d'îles situées dans l'Atlantique, le long des côtes de la Floride orientale. La longueur de cet archipel, dans le sens du N. O. au S. E., est d'environ 1,300 kilom. Il se compose de plus de six cent cinquante îles, îlots ou récifs. La population ne dépasse pas 20,000 habit. Les îles principales sont : la Grande-Bahama, la Grande-Abaco, San-Salvador et la Providence. Quelques-unes des Lucayes ne sont ni cultivées ni habitées. L'eau y manque en général, pourtant le climat en est sain et agréable. Elles appartiennent à l'Angleterre et forment un gouvernement dépendant du gouverneur-général de la Jamaïque, et dont le chef-lieu est Nassau, jolie ville de la Providence. Le principal titre historique de ces îles, c'est d'avoir fourni à Christophe Colomb la première de ses découvertes. En effet, ce fut à San-Salvador que le grand homme aborda, le 12 octobre 1492. Les habitants des Lucayes sont bons marins et bons nageurs, et servent de pilotes côtiers.

LUCÈRES, s. m. pl. Une des trois tribus primitives de Rome, occupait le mont Cœlius. Les deux autres tribus étaient les Tatiens et les Rhamnes. Les *Lucères* étaient une colonie d'Étrusques établie par Tullus Hostilius. Leur nom venait de *Lucerum*, lieu de leur origine.

LUCERNAIRE, s. m. (pron. *lusernère*, du lat. *lucerna*, lampe). Liturg. Office du soir qui se célèbre à la lueur des lampes. | Se dit aussi, dans le rite ambrosien, d'un répons qu'on chante à vêpres et quelquefois des vêpres mêmes. | Candélabre. | Celui qui porte le candélabre. | Nom, chez les premiers chrétiens, de puits qui donnèrent un accès libre aux catacombes, à partir du IVe siècle.

LUCERNAIRE, s. m. Zool. Genre de mollusques de la famille des actinies, comprenant deux espèces, dont l'une, le *lucernaire octocorne*, se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Manche. Les *lucernaires* vivent dans les profondeurs des mers du Nord, le corps toujours droit et si fortement adhérent aux feuilles des grandes espèces de thalassiophytes, que si on les en détache, ils laissent la marque de leur place. Ils se nourrissent de très-petites espèces de crustacés. | Bot. Nom générique donné à la conferve biponctuée ou conferve en croix.

LUCERNE. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton de Lucerne, et, jusqu'en 1848, l'une des trois capitales de la confédération, sur le lac de Lucerne et la Reuss; 10,000 habit. Rues droites et larges, en général. Industrie assez active; commerce de grains, etc. Aux environs, sites délicieux. | Le canton de Lucerne est situé entre ceux de Zug, Schwitz, Untervald, Berne et Argovie. Il a 61 kilom. de long sur 52 de large, et 133,000 habit. Sol montagneux, couvert de lacs, fertile en grains, vins, fruits, plantes oléagineuses; beaux pâturages; fromages estimés; élève de bétail. Ce canton entra dans la confédération en 1332 : c'était le quatrième. Sa constitution, rédigée en 1815, a été revisée en 1840 et 1842; elle est toute démocratique. Le chef du pouvoir exécutif a le titre d'*avoyer*.

LUCIDE, adj. (du lat. *lucidus*; fait de *lucis*, gén. de *lux*, lumière). Clair, lumineux, net, transparent, diaphane. Corps, substances clairs et *lucides*. | S'emploie fig. dans tous les styles. Esprit *lucide*. Expression, raisonnement *lucide*. Idées *lucides*. | *Avoir des intervalles, des moments lucides*, Se dit d'une personne dont la tête est dérangée, et qui revient à la raison par intervalles, par moments. Si, dans l'état de faiblesse où je suis, je trouvais quelque *moment lucide*, j'en profiterais à l'instant pour satisfaire mon cœur. (D'Alembert.) Les passions offusquent la raison, mais ce genre de folie *a*, comme les autres, *ses intervalles lucides*. (Geoffroy.) Je n'*ai* pas, comme don Quichotte, *des intervalles lucides*. (P. L. Courier.) | *Concept lucide*. Se dit, dans le système de Kant, d'un concept fondé sur un jugement, par opposition à *Concept complet*, concept fondé sur un raisonnement. | T. de magnétisme. Qui a la clairvoyance que peut donner l'état magnétique. Ce magnétisé est *lucide*. Cette somnambule est très-*lucide*. Le magnétiseur a des somnambules très-*lucides*.

LUCIDEMENT, adv. (pron. *lusideman*). D'une manière lucide, claire. Exposer *lucidement* une affaire. Il parlait d'or et exposait très-*lucidement* son opinion.

LUCIDITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est lucide. La *lucidité* d'une substance, d'un corps. | Fig. Clarté des idées, du style, de l'expression. La *lucidité* de l'esprit. Auteur remarquable par la *lucidité* du style et la force du raisonnement. | État de clairvoyance magnétique. La *lucidité* d'une somnambule. Mme Berthe, la somnambule de M. Pauvelle Legallois est d'une remarquable *lucidité*; ses consultations sont très-courues, et les guérisons qu'elle a obtenues très-nombreuses.

LUCIE, s. f. *Bois de Sainte-Lucie*, Bois dont on fait de menus ouvrages de tabletterie. On l'appelle aussi *Mahaleb* (*cerasus mahaleb*); il provient de la Lorraine, d'une petite forêt située près d'un couvent appelé Sainte-Lucie.

LUCIEN. Un des plus spirituels écrivains grecs, né à Samosate, en Syrie, vers l'an 110 ou 120 de J. C. Comme censeur impitoyable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit du paganisme, et comme philosophe sceptique, il s'est moqué avec autant de verve du christianisme que de la mythologie. Il nous reste plusieurs ouvrages de ce Voltaire de l'antiquité. Il y en a plusieurs traductions en français, particulièrement une fort élégante de d'Ablancourt. Son style est naturel, vif, plein d'esprit et d'agrément. Il fait éprouver au lecteur ces sensations vives et agréables que produisent la simplicité fine et l'enjouement naïf de la plaisanterie attique.

LUCIFER (pron. *lusifèr*; mot emprunté du latin et formé de *lux*, *lucis*, lumière, et *fero*, je porte). Littéral., Porte-lumière. Nom que les poètes latins donnaient à l'étoile de Vénus, vulgairement appelée *Étoile du matin*. Comme cette planète ne s'éloigne jamais du soleil de plus de quarante-huit degrés, elle doit paraître sur l'horizon quelque temps avant le lever du soleil, lorsqu'elle est plus occidentale que lui. Elle annonce alors, pour ainsi dire, le lever de cet astre, et c'est pour cette raison que les astronomes l'ont appelée *porte-lumière*, *lucifer*, *phosphore*. Déjà *Lucifer* luit sur le sommet du mont Ida. La nuit s'achevait et *Lucifer* brillait encore dans le ciel.

> *Lucifer* est ce dieu qui, dès l'aube du jour,
> Précède du soleil la jeune avant-courrière.
> Quand Phœbus étincelle au bout de sa carrière,
> *Lucifer* de la nuit annonce le retour,
> Et, sans trahir leurs pas, sa discrète lumière
> Conduit au rendez-vous l'espérance et l'amour.
> (DEMOUSTIER.)

| Chez les païens, Lucifer est fils de Jupiter et de l'Aurore. Les poètes disent qu'il est le conducteur des astres, qu'il a soin des chevaux et du char du Soleil. On lui donne des chevaux blancs. | Chez les chrétiens, Surnom de Satan, le prince des ténèbres, le chef des démons. Laissez mon voile, esprit *Lucifer*. (La Fontaine.) On a donné le nom de *Lucifer* au prince des anges qui firent la guerre dans le ciel; et enfin ce nom, qui signifie phosphore et aurore, est devenu le nom du diable. (Voltaire.) Ce reflet émané du corps de *Lucifer*. (V. Hugo.) | Cette dernière acception, la seule que ce mot ait réellement dans notre langue, est prise d'Isaïe, où on lit : « Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer, toi qui paraissais si brillant au point du jour? » Quelques écrivains ont pensé que ce n'était là qu'une simple métaphore, mais les interprètes disent, à l'endroit cité, que le prophète parle expressément de Satan, et qu'il fait allusion à sa chute. Isaïe le nomme, ajoutent-ils, *Lucifer* ou *brillant*, par rapport à la beauté et aux dons dont il était orné avant sa rébellion, et qui le faisaient paraître entre les anges comme l'étoile du matin parmi les autres étoiles. Cependant ceci ne peut s'entendre que de la version latine de saint Jérôme; car, dans le texte, il y a trois mots différents en trois endroits, dont l'un signifie les étoiles en général, et les deux autres quelque astre en particulier, sans qu'on sache trop bien lequel. Quoi qu'il en soit, le sens que la tradition chrétienne attribue à Lucifer est le seul qu'il ait dans notre langue. Vainement Ch. Nodier a dit : « Il faut restituer à chacun ce qui lui appartient, et laisser à une brillante étoile la qualification de *porte-lumière*, qui sied très-mal à un damné, » et nous ajouterons, à l'Esprit des ténèbres; la force tyrannique et invincible de l'usage résiste sourdement et impitoyablement à tous les raisonnements du bon sens. C'est ce qui a fait dire à Saintange, à propos de sa traduction des *Métamorphoses* : « J'ai été obligé de substituer un équivalent au terme de *Lucifer* employé par Ovide. En effet, ce mot, dans l'acception populaire, ne réveille que l'idée du chef des anges maudits. J'aurais eu beau dire qu'il signifie crépuscule ou précurseur de l'aurore, mon explication étymologique aurait pu être bonne, le terme n'en eût pas moins été rapporté au diable. » (B. Barbé.)

LUCIFÉRIEN, IENNE, adj. Qui tient de Lucifer, du démon. Orgueil *luciférien*.

LUCIFUGE, adj. (du lat. *lux*, lumière; *fugo*, je fuis). Zool. Qui fuit la lumière. Il se dit des animaux nocturnes. Oiseaux, insectes *lucifuges*. L'effraie est *lucifuge*. Les chouettes, les chauves-souris sont *lucifuges*.

LUCILIE, s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères, renfermant une quarantaine d'espèces, presque toutes propres à l'Europe, et qui vivent sur les substances animales ou végétales en décomposition. L'espèce type est la *lucilie de César*, vulgairement nommée *Mouche à viande*. Elle est d'un vert doré et se rencontre dans toute l'Europe, surtout pendant la saison des chaleurs.

LUCINE (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Mythol. Déesse qui présidait aux accouchements des femmes et à la naissance des enfants, auxquels elle accordait le bienfait de la vision. Dès que les femmes en

travail invoquaient Lucine, elle venait pour les assister et leur procurer une heureuse délivrance. C'est à quoi fait allusion cette prière d'Horace :

O vous, chaste *Lucine*, ou propice Cynthie,
Secourez la jeune beauté
Dont le sein va donner la vie
Au fruit de son amour qu'elle a longtemps porté.

Les Parques accouraient aussi de leur côté, mais c'était pour se rendre maîtresses de la destinée de l'enfant au moment de sa naissance. Ovide, qui décrit les fonctions de cette déesse, nous apprend que les couronnes et les guirlandes entraient dans les cérémonies de son culte. Tantôt on la représentait comme une matrone qui tenait une coupe de la main droite et une lance de la main gauche; tantôt elle figure assise sur une chaise, tenant de la main gauche un enfant emmaillotté et de la droite une fleur blanche. Quelquefois on lui donnait une couronne de dictame, parce qu'on croyait que cette plante produisait une heureuse et prompte délivrance. Quelques mythologues font de Lucine une déesse particulière; d'autres pensent que c'est la même que Diane; d'autres, que Junon. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Lucine* (qui accorde la lumière est le surnom que l'on donne à toutes les déesses qui président à la naissance, telles que Diane et Junon. | S. f. Zool. Genre de mollusques acéphales dimyaires, comprend un assez grand nombre d'espèces qui se trouvent dans toutes les mers. Les principales sont la *lucine réticulée*, la *lucine écailleuse*, la *lucine ondée*, la *lucine sinuée*, la *lucine divergente*. Ces mollusques vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner et s'enfoncer.

LUCIOLE, s. f. (pron. *lusiole*; de l'ital. *luccipla*, petite lumière). Nom vulgaire du lampyre d'Italie. Les *luciolles* brillent sur l'herbe. V. LAMPYRE. Quelquefois aussi les poètes l'emploient pour Ver luisant.

LUCKNOW. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, ancienne capitale du royaume d'Aoude, sur la rive droite du Goumty; 300,000 habit. Trois grands quartiers, monuments magnifiques. Arsenal, manufactures de coton, de soie, de cuir et de salpêtre. Commerce très-actif et très-étendu. On y entretient une grande quantité d'éléphants. Lucknow fut le centre de cette insurrection formidable qui éclata contre les Anglais en 1857; cette ville fut prise en mars 1858, après un long siége et plusieurs assauts.

LUÇON. Géogr. La plus grande et la plus septentrionale des îles Philippines, possessions espagnoles; 800 kilom. de long sur une largeur qui varie de 50 à 420 kilom.; environ 2,000,000 d'habitants. Capitale, Manille. Ses côtes, profondément échancrées en quatre endroits, en font comme quatre presqu'îles et présentent de bonnes rades. Climat très-chaud, un peu sec vers le centre et sur les hauteurs, très-humide ailleurs. Sol volcanique, éminemment fertile en produits coloniaux (café, sucre, coton, coco, bétel, cacao, indigo, etc.) et en produits de l'Europe méridionale; superbes forêts vierges; mines d'or; huîtres à perles sur les côtes. Luçon, comme les autres Philippines, fut découverte en 1521 par Magellan.

LUCQUES (en lat. *Luca*, et en ital. *Lucca*). Géogr. Ville d'Italie dans la région toscane, ancienne capitale de la république, puis du duché du même nom; 23,000 habit. Lucques est située dans la plaine fertile qu'arrose le Serchio. Elle est généralement mal bâtie. A voir ses maisons à toits aigus, ses rues irrégulières, tortueuses, on ne se croirait pas en Italie, tant l'aspect en est triste. Cependant on y trouve quelques monuments intéressants. Tels sont : le palais ducal, l'un des plus vastes de l'Italie et des plus richement ornés, la cathédrale, l'église Saint-Jean et celle de Saint-Alexandre, plusieurs fontaines en marbre et un aqueduc composé de quatre cent vingt-neuf arcades. Lucques possède de riches collections; sa bibliothèque publique compte plus de cent mille volumes. On y fait un commerce important de vins, de fruits, de châtaignes et d'olives; on y fabrique des étoffes de soie, des bonnets de laine à l'usage du Levant, de l'ébénisterie et des gants de peau. | Le duché de Lucques avait 40 kilom. sur 32, et comptait 260,000 habit. Il comprenait, outre sa capitale, deux autres villes, Corsena, sur le territoire de laquelle se trouvent des bains qui attirent chaque année une foule d'étrangers, et Viarégio, qui possède un petit port. Les habitants de Lucques passent pour très-industrieux et intelligents. On les appelle communément les Normands de l'Italie.

LUCRATIF, IVE, adj. (du lat. *lucrativus*, rad. *lucrum*, lucre). Qui apporte du lucre, des avantages pécuniaires. Emploi *lucratif*. Profession *lucrative*. Les offices les plus *lucratifs* ne sont pas sans raison qualifiés de charges; ce sont, en effet, des charges qui pèsent sur le peuple. Nous avons offert quinze mille francs; cette somme est le double de ce qu'ils ont gagné dans les années les plus *lucratives*. (Voltaire.) | L'adjectif *lucratif* doit toujours suivre le substantif; on dira une *charge lucrative*, et non point une *lucrative charge*.

LUCRATIVEMENT, adv. D'une manière lucrative, avantageuse. Travailler *lucrativement*.

LUCRE, s. m. (du lat. *lucrum*, gain). Gain, profit que l'on retire d'un emploi, d'une charge, d'un commerce, d'un travail, d'une industrie quelconque. Beaucoup de peine et peu de *lucre*. (Béranger.) Dans notre siècle, on travaille plus pour le *lucre* que pour l'honneur d'être utile à ses semblables. Je ne songe point au *lucre*, mais au bonheur de vous être utile.

LUCRÈCE. Dame romaine, épouse de Collatin, devenue célèbre par sa vertu et par sa chasteté et surtout par sa mort, qui amena une révolution dans l'État. Un jour que Collatin était à table avec les fils de Tarquin, il peignit si vivement la beauté de sa femme, qu'il prit à Sextus, l'un d'eux, envie de la connaître. Conduit par Collatin, le même jour, chez Lucrèce, il vit que le portrait n'était pas flatté, et son amour naissant devint une passion violente. Impétueux dans ses désirs, il se déroba, quelques jours après, du camp d'Ardée pour voir l'objet de ses vœux. Il arriva de nuit chez Lucrèce, se glissa dans sa chambre à coucher, et, n'ayant pu la séduire, la viola. Le lendemain, Lucrèce fit appeler son père, son mari, ses parents, leur raconta son outrage, leur en demanda vengeance, et s'enfonça un poignard dans le cœur. Ce poignard sanglant devint le signal de l'affranchissement de Rome. On convoqua le sénat, on exposa à ses yeux et aux yeux du peuple le corps de Lucrèce, et les Tarquins furent proscrits à jamais. | Se dit pour une femme d'une sagesse et d'une chasteté exemplaires. Il a pour femme une *Lucrèce*. Une fausse *Lucrèce*.

Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a pas interrompu le cours de vos aïeux,
Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de *Lucrèce* en *Lucrèce?*
(BOILEAU.)

| Prude. Tel partit tout baigné des pleurs de sa *Lucrèce*. (Boil.) | *Faire la Lucrèce*, Contrefaire la femme sage. Je crois, Frisette, que tu veux *faire la Lucrèce*.

LUCRÈCE (TITUS-LUCIUS-CARUS). Un des plus grands poètes et des plus hardis penseurs de l'antiquité; naquit à Rome environ cent ans av. J. C. Il fit ses études à Athènes avec beaucoup de succès, et y puisa les principes de la philosophie d'Épicure. Il adopta l'infini d'Anaximandre et les atomes de Démocrite, et tâcha de concilier les principes de ces deux philosophes avec ceux d'Épicure. Son ouvrage sur la Nature (*De natura rerum*) est un poème philosophique, ou, si l'on veut, un traité de philosophie revêtu des formes splendides de la poésie. Comme poète, Lucrèce brille d'un génie poétique sans égal. Son prologue, ou invocation à Vénus, est admirable; la description de la peste est vive et animée; l'exorde du second livre plein d'élévation; il peint avec une hardiesse et un bonheur extrêmes les objets les plus communs et qui semblent se prêter le moins à la poésie. Son vers est souvent rude et sec, mais souvent aussi il est plein de feu. Quel enthousiasme dans mille endroits, et surtout dans cette prosopopée où la Nature reproche aux hommes leur faiblesse de craindre la mort! Il est à regretter que tant de génie ne soit consacré qu'à soutenir les doctrines désolantes du matérialisme et de l'athéisme; l'auteur croyait, en les répandant, combattre la superstition et les vaines frayeurs qu'elle engendre. Il se tua à l'âge de quarante-quatre ans, dans un accès de délire.

LUCTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *luctuosus*, de *luctus*, plainte). Méd. *Respiration luctueuse*, Celle où l'air expiré produit le son qu'on appelle gémissement. La pauvre femme avait la respiration *luctueuse*.

LUCULES, s. f. pl. (dim. de *lux*, *lucis*, lumière). Astron. Rides lumineuses qui se croisent dans tous les sens sur l'enveloppe du soleil. Ce sont les ondulations de l'atmosphère gazeuse du soleil, agitée par les courants, qui s'écartent quelquefois assez pour laisser apercevoir le corps plus obscur de l'astre.

LUCULLUS. Nom d'un Romain célèbre qui, après avoir paru avec éclat dans le barreau, fut fait questeur en Asie et préteur en Afrique. Il vainquit tour à tour, sur mer et sur terre, Hamilcar, le fameux Mithridate et Tigrane, roi d'Arménie, dont il prit et pilla la riche capitale, Tigranocerte; mais c'est moins pour ses exploits militaires que pour ses immenses richesses et la somptuosité de sa table que Lucullus est devenu fameux. Il surpassa en magnificence et en luxe les plus grands rois de l'Asie. On cite un trait qui prouve jusqu'à quel point il portait l'amour de la dépense : un jour qu'il dînait seul, son maître d'hôtel lui servit un repas moins somptueux qu'à l'ordinaire, et, comme il s'en excusait sous prétexte qu'il n'y avait personne à dîner : « Comment! reprit Lucullus, ne savais-tu pas que Lucullus dînait chez Lucullus? » Ce côté du caractère de Lucullus est devenu proverbial en Europe, et l'on dit d'un homme qui aime le luxe de la table : C'est un *Lucullus*. Lucullus fut un des premiers à introduire à Rome la philosophie grecque; il possédait une riche bibliothèque qu'il ouvrit au public. Selon Ammien Marcellin, ce fut Lucullus qui apporta de Cérasonte à Rome le premier cerisier.

LUCUMA, s. m. Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant cinq espèces, toutes propres au Chili. Ce sont de grands arbres à feuilles alternes toujours vertes, dont les fruits sont de la grosseur du poing, ont la peau jaunâtre et se mangent comme les pêches, dont ils approchent par le goût. Deux de ces espèces, le *lucuma bifère* et le *lucuma turbiné*, ont leurs fruits meilleurs et se cultivent. Les autres fournissent un bois dur fort recherché des ébénistes.

LUCUMON, adj. et s. Nom que portaient les membres d'une caste dominante et sacerdotale en Étrurie. On était *lucumon* en Étrurie comme on était *patricien* à Rome. Les gouverneurs des douze États étruriens étaient des lucumons, ainsi que les gardiens des doctrines de Tagès, ce dieu sorti d'un sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard par la sagesse. Les priviléges distinctifs des lucumons étaient de s'asseoir en public dans une chaise d'ivoire, d'être précédés dans leurs visites par douze licteurs, de porter une tunique de pourpre enrichie d'or, et sur la tête une couronne d'or, avec un sceptre au bout duquel était la figure d'un aigle. Les *lucumons* étaient fort considérés en Étrurie.

LUCUMONIE, s. f. Nom donné aux capitales de la confédération des Étrusques. Clusium était une *lucumonie*. Il y avait plusieurs *lucumonies* en Étrurie.

LUDION, s. m. (du lat. *ludionem*, histrion, pantomime, de *ludere*, jouer). T. de phys. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut à volonté, sans y toucher, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

LUETTE, s. f. (du vieux franç. *luette*, fait du lat. *uva*, grappe). Anat. Appendice charnu, en forme de cône, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais, et dont la forme se rapproche assez de celle d'un grain de raisin. La longueur et la largeur de ce prolongement palatin varient selon les individus. La luette, qui renferme de toutes parts un grand nombre de glandules muqueuses, peut ne pas exister; quelquefois, elle est très-courte; plus rarement, elle est bifurquée, et sa division peut se prolonger dans le voile du palais. La luette est mue par deux paires de muscles et suspendue par autant de ligaments. La première paire, le sphéno-staphylin, tire la luette en haut et en arrière, et empêche les aliments et la boisson de passer dans les trous des narines pendant la déglutition; la deuxième paire, ou ptérigo-staphylin, la ramène en avant. La luette paraît avoir aussi pour usage de briser la force de l'air froid, et d'empêcher qu'il n'entre avec trop de précipitation dans les poumons. Aussi quelques médecins ont-ils prétendu que les individus qui n'ont point de luette sont plus ordinairement sujets à la phthisie. | *Luette vésicale*, Tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire.

LUEUR, s. f. (du lat. *lucere*, luire; fait de *lux*, lumière). Clarté faible ou affaiblie. La *lueur* d'une bougie, des flambeaux, d'une lampe, d'une chandelle. La lueur des étoiles, de la lune. Pendant que les uns ont l'éclat éblouissant des lustres pour éclairer leurs plaisirs, les autres, beaucoup plus nombreux, manquent de la goutte d'huile pour nourrir la faible *lueur* qui aurait éclairé le travail d'où dépend le pain du lendemain. Il poursuit à la *lueur* du feu les troupes qui s'enfuient. (Fénelon.) La *lueur* douce et pure de la lune embellissait son visage. Une *lueur* sinistre apparaissait à l'horizon.

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la *lueur* de nos palais brûlants.
(RACINE.)

| Dans un sens métaphorique. Il y a des esprits qui ont des éclairs; d'autres n'ont que des *lueurs*. Tacite jeta des *lueurs* affreuses dans les profondeurs de l'âme des tyrans. (La Harpe.) Le seul canal par où la vérité peut encore aller jusqu'aux rois n'y porte qu'une *lueur* trompeuse qui leur aide à se méconnaître. (Massillon.) | Fig. Légère apparence. *Lueur* de raison. *Lueur* d'esprit. *Lueur* d'espérance. *Lueur* de fortune. On aime à voir briller dans l'âge tendre les premières *lueurs* de toutes les passions

dangereuses : les ébauches naissantes des grands vices, on les appelle de grandes espérances. A de fausses *lueurs* vous laissez-vous séduire? (Crébillon.) Copernic avait eu quelque faible *lueur* de cette idée. (Voltaire.) Tou feu n'est que *lueur*, la beauté n'est que fard. (A. Chénier.) | Synonymes : LUEUR, CLARTÉ, SPLENDEUR. Ces mots expriment, dans une progression croissante, trois différents degrés de l'intensité de la lumière. La *lueur* est un commencement de *clarté*; le suprême degré de la *clarté* est la *splendeur*. Voyez le jour naissant : une faible *lueur* annonce la *clarté*, qui arrive peu à peu; celle-ci est complète lorsque les yeux aperçoivent distinctement tous les objets; enfin, le soleil se montre, et avec lui toute la *splendeur* du jour.

LUFFA, s. f. Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, dont les fleurs sont des bassins divisés en cinq parties jusque vers le centre. Sur la même plante, on trouve des fleurs nouées, et d'autres qui ne le sont pas. Celles qui sont nouées tiennent à un embryon qui devient un fruit semblable à un concombre, mais ce fruit n'est pas charnu.

LUGUBRE, adj. (du lat. *lugubris*; fait de *lugere*, pleurer la perte d'un objet chéri). Funèbre, qui est signe de deuil, qui marque, qui inspire une sombre tristesse. Voix, plainte, ton, cris *lugubres*. Une contenance triste et *lugubre*. Idées, pensées, paroles, images, spectacle, appareil, cérémonies *lugubres*. Voiles, crêpes, habits, *lugubres* ornements. (Corneille.) A de longs intervalles, on entendait de *lugubres* cris de quelques oiseaux et de quelques chacals. (Volney.) Et maintenant voilà tout ce qui subsiste de cette ville puissante, un *lugubre* squelette. O flots! que vous savez de *lugubres* histoires! (V. Hugo.) | Se dit quelquefois des personnes. *Lugubre* comme un croque-mort. Voilà, pour un jeune homme, des domestiques bien *lugubres*. (Molière.)

LUGUBREMENT, adv. D'une manière lugubre. Chanter *lugubrement*. Il était vêtu *lugubrement*. Pour toi l'airain sacré sonnait *lugubrement*. (Roucher.)

LUI (du lat. *illus*, qui se disait vulgairement pour *ille*, il, lui). Pronom personnel, 3e pers. du singulier. S'emploie le plus souvent comme régime indirect, et répond à *à lui*, *à elle*, et en ce cas il est des deux genres. Vous connaissez cette dame, parlez-*lui*. Vous *lui* remettrez cet argent. Toutes les chairs *lui* tombaient par pièces. (Rollin.) L'imagination est un vaste pays; celui qui le parcourt s'égare aisément, si la raison ne *lui* sert de guide. Voulez-vous que votre enfant soit bien élevé? Ne *lui* laissez contracter aucune mauvaise habitude. (J.-J. Rousseau.) L'amour *lui* montre le chemin de la vertu.

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler.
(MOLIÈRE.)

Hors de là, il est toujours masculin. *Allez à lui*, Allez vers cet homme. Vous recevrez de *lui* une récompense, c. à d. de cet homme. | Sa fonction principale est de servir de complément à une préposition. En effet, il se construit avec toutes les prépositions sans exception, comme *à lui*, *de lui*, *pour lui*, *avec lui*, *contre lui*, *sans lui*, *avant lui*, *après lui*, *sur lui*, *sous lui*, *entre lui et moi*. | Il ne se dit ordinairement que des personnes. Quoiqu'un homme dise fort bien, en parlant d'un autre, qu'il se repose *sur lui*, on ne dira pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, qu'on se repose *sur lui*, qu'on s'appuie *sur lui*. On se servira de la préposition elliptique *dessus*, et l'on dira : Reposez-vous *dessus*, appuyez-vous *dessus*. | En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. En parlant d'un lieu on ne dit pas : N'approchez pas *de lui*, mais bien N'*en* approchez pas; ni Allez *à lui*, mais Allez-*y*. Mais cette règle n'est applicable que lorsque *lui* est construit avec les prépositions *à*, *de*, *sur*; lorsqu'il est précédé de toute autre préposition, il se dit de même des choses inanimées. Le vent chasse la paille légère *devant lui*. L'intérêt est quelque chose de si bas qu'il ne faut jamais qu'un honnête homme montre *pour lui* de l'attachement. (Molière.) | Il se dit fort bien dans tous les cas en parlant des choses personnifiées. Voyez le savant avec sa baguette magique diriger la foudre et *lui* dire : Tu tomberas là. (A. Martin.) | S'emploie comme sujet. Il a plus de force que *il*, et peut se passer de l'appui du verbe. Ses sœurs portaient un panier et *lui* un paquet. (Racine.) | Quand le sujet exprimé par *il* doit se répéter pour plus d'énergie, c'est *lui* qu'on emploie. *Il* croyait, *lui*, qu'il devait faire parler tout l'univers. (Montesquieu.) | Il est souvent joint au mot *même*, qui lui donne plus de force. Il viendra *lui-même*. C'est *lui-même* qui m'a appris cette nouvelle. | Il se met quelquefois après le verbe comme régime direct, mais alors il doit être précédé de *que*. Vous n'accusez *que lui*. (Racine.) | Il s'emploie sans *que* comme régime et après le verbe, lorsqu'il est suivi d'un autre complément. On nous punira, *lui et moi*. | Le régime indirect se répète, par la même raison, après un verbe, mais avec la préposition *à*. Je leur ai parlé, *à lui* et à sa sœur. | La répétition du pronom n'est pas indispensable; on peut dire : Ne *nous* voyant, *ni lui ni moi*, ou bien Ne voyant *ni lui ni moi*. Pénélope, ne voyant venir *ni lui ni moi*, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fénelon.) | Comme régime indirect, s'il n'est accompagné d'une préposition, il se met toujours avant le verbe. Je *lui* parle, je *lui* écris, je *lui* envoie de l'argent, je *lui* rends la liberté. Pauvre peuple dégénéré, quand donc le ciel *lui* rendra-t-il le sentiment de sa dégradation et le courage de se relever? | Quand le verbe est à l'impératif, il se met toujours après le verbe. Parle *lui*, dis-*lui* que je l'aime. Portez-*lui* de mes nouvelles. | Il y a une différence entre *donnez-lui* et *donnez à lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres. Je veux parler *à lui*; donnez ce livre *à lui*, et non à son voisin. J'en veux *à lui*, et non à sa sœur. | Au lieu de *il* et *le*, on dit souvent : *C'est lui qui*, *c'est lui que*, qui est plus expressif. Philoctète recevra dans son sein mon âme, prête à s'envoler; *c'est lui qui* recueillera mes cendres. (Fénelon.) | Il est employé substantivement dans cette jolie phrase de Mme de Sévigné : « Mon fils me dit des folies. Il dit qu'il y a en lui deux *lui* : un *lui* qui m'adore, et un *lui* qui m'étrangle. Je lui réponds que l'un eût tué l'autre. » | Dans le langage de l'amour, *lui* signifie l'amant. *Lui* que j'aime, reviendra-t-il? *Lui* qui t'adore, ingrate, ne recueille que ton indifférence.

LUIRE, v. n. (du lat. *lucere*, même sens. Ce verbe ne s'emploie pas au passé défini ni à l'imparfait du subjonctif). Éclairer, donner de la lumière. Le jour *luit* déjà. Nous partirons dès que le jour *luira*. On voit *luire* des feux parmi des étendards. (Racine.) A peine le soleil y peut faire *luire* ses rayons. (Fénelon.) | Se dit des corps polis qui réfléchissent la lumière. Tout est propre, tout *luit* dans cette maison. On voyait de loin *luire* les épées, les casques et les cuirasses. | Au moral, Apparaître. La vertu *luit* sur le visage de l'homme de bien, jamais sur le front de l'hypocrite. Si de quelque espérance un rayon peut nous *luire*. (Voltaire.) La liberté ne *luit* qu'en Amérique. | Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*, Il est des avantages dont chacun a le droit de jouir.

LUISAMMENT, adv. (prou. *luizaman*). D'une manière luisante, resplendissante. Vieux.

LUISANT, ANTE, adj. Qui luit, qui donne de la lumière. Un ver *luisant*. Une étoile *luisante*. | Il se dit des corps, des matières à surface polie et réfléchissant la lumière. Il règne une grande propreté dans cette maison; le parquet, les meubles, la vaisselle, tout est *luisant*. Les meubles chinois sont couverts de vernis plus *luisants* que les nôtres. La peau des nègres est toute *luisante* d'une sorte de suintement qui réfléchit la lumière et les met à l'abri d'une trop grande chaleur. On fit couler des flots d'huile douce et *luisante* sur tous les membres de mon corps. (Fénelon.) | Il se dit aussi des couleurs qui ont un éclat vernissé. Jaune *luisant*, rouge *luisant*, vert *luisant*. Cet oiseau a le plumage noir avec des reflets d'un vert *luisant*. (Buffon.) | S. m. Effet de la lumière réfléchie sur une surface polie ou vernissée. Le *luisant* d'une étoffe, d'une robe, d'une surface. | Se dit particulièrement de l'effet de la lumière sur les tableaux vernis. Le luisant devient d'autant plus incommode qu'il reçoit la lumière plus en face. Il est surtout incommode quand on se trouve placé dans l'angle de réflexion de la lumière pour regarder un tableau. | S. f. Astron. Nom donné à quelques étoiles remarquables par leur éclat dans différentes constellations. *Luisante de la Couronne*, Étoile de seconde grandeur située dans la Couronne septentrionale. | *Luisante de la Lyre*, Étoile brillante de première grandeur dans la constellation de la Lyre. | *Luisante de l'Aigle*, Étoile brillante dans la constellation de l'Aigle.

LUISARNER, v. n. Luire par intervalles. N'est usité que dans cette loc. prov. : « Soleil qui *luisarne* au matin, femme qui parle latin, enfant nourri de vin, ne viennent pas à bonne fin. »

LUISETTE, s. f. Maladie des vers à soie qui leur donne une couleur blanche. On dit aussi *Clairette*.

LULLE (RAYMOND). Un des hommes les plus extraordinaires du moyen âge par les contradictions de sa vie publique. En effet, Raymond Lulle joua un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen âge. Tour à tour courtisan, missionnaire, marié d'abord, moine ensuite, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a autorisé sur lui les jugements les plus divers. Il a été regardé par les uns comme un fou, un extravagant, par les autres comme un esprit supérieur; condamné comme un hérétique, et vénéré comme un saint et un martyr. Né à Palma (île Majorque) en 1234, il mourut lapidé sur le rivage d'Afrique en voulant convertir les Arabes.

LULLI (JEAN-BAPTISTE). Musicien célèbre, né à Florence en 1633, mort en 1687. Il n'avait que treize ans lorsqu'il vint en France. On raconte qu'il fut employé comme marmiton dans les cuisines de la duchesse de Montpensier, et que là il se fit remarquer par son application constante à tirer des sons harmonieux des casseroles. Cette histoire, faite à plaisir, se borne à ceci : Lulli jouait déjà très-bien du violon lorsqu'il fut amené d'Italie, et son talent lui valut des protections et son admission parmi les musiciens de la chambre de Louis XIV. Dans les symphonies de cette époque, les premiers violons faisaient entendre un chant soutenu; les autres parties se réduisaient à un accompagnement monotone. Lulli le premier y jeta de la variété; il y introduisit de nouveaux instruments, tels que les timbales et les trompettes. Mais ce qui distingue spécialement les symphonies de ce maître, ce sont de très-belles fugues, dont les compositeurs modernes font le plus grand cas. Molière eut recours à Lulli pour la partie chantante et dansante de plusieurs de ses pièces; il lui fit même jouer le rôle du *mufti* dans *le Bourgeois gentilhomme*. Le musicien était naturellement bouffon et excellent pantomime. « Baptiste, faites-nous rire, » lui disait le grand comique, lorsqu'il voulait secouer sa mélancolie ou amuser ses convives. Lulli composa, dans l'espace de quinze ans, dix-neuf tragédies lyriques que deux siècles de progrès n'auront pas fait oublier totalement, et fut, en réalité, avec Quinault, le fondateur de notre grand Opéra. Il composa aussi beaucoup de morceaux de musique d'église.

LUMACHELLE, s. m. Nom donné à des portions de couches calcaires presque uniquement composées de débris de coquilles, et qui fournissent souvent des marbres recherchés pour leur aspect nacré.

LUMBAGO, s. m. (du lat. *lumbus*, lombes, et du gr. ἄλγος, douleur). Méd. Affection rhumatismale de la région des lombes, caractérisée par une douleur éprouvée dans les lombes sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité, qu'elle peut déterminer la fièvre. Les causes les plus ordinaires du lumbago sont un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc; enfin, la flexion en avant du corps prolongée trop longtemps; quelquefois il survient sans cause appréciable. Le traitement le plus ordinaire du *lumbago* consiste à garder le repos et à exciter une abondante transpiration par des bains chauds ou de vapeur, par des tisanes sudorifiques. Des frictions peuvent même suffire pour guérir le lumbago récent et peu intense. On emploie également pour la guérison les passes magnétiques.

LUMIÈRE, s. f. (du lat. *lumen*; rad. *lux*, même sens). Cause de la visibilité et de la coloration de tous les corps, le plus splendide, le plus beau des phénomènes que présente la nature. La *lumière* se réfléchit comme le son. La *lumière* se réfracte en passant d'un milieu moins dense à un milieu plus dense. Grande *lumière*. *Lumière* éclatante, vive, douce, faible. Et Dieu dit : Que la *lumière* soit, et la *lumière* fut; Dieu vit que la *lumière* était bonne, et il sépara la *lumière* des ténèbres, et il appela la *lumière* jour et les ténèbres nuit. (Bible.) Il remplissait l'air de ses cris et ne pouvait souffrir la *lumière*. (Fénelon.) La *lumière* éblouit certains animaux.

Ainsi vers cette zone où le ciel plus vermeil
Épanche en fleuve d'or les rayons du soleil,
De ses plus riches dons la *lumière* suivie
Prodigue les couleurs, les parfums et la vie.
(DELILLE.)

| Éclat particulier qui rayonne des corps incandescents. La *lumière* du soleil, des astres, des étoiles, de la lune. La *lumière* des flambeaux, des lustres, d'une bougie. Les étoiles fixes ont une *lumière* qui leur est propre, ce qui les distingue des planètes. La lune et les autres planètes empruntent leur *lumière* du soleil. Une *lumière* pure s'étendant de l'orient au couchant dore successivement les hémisphères de ce globe. (Buffon.) Le soleil se couchait dans une nuée d'or et d'azur, et ne donnait de ses rayons qu'autant qu'il en faut pour faire une *lumière* douce et agréable. (Voltaire.) Je ne reverrai donc plus la *lumière* des cieux. (Barthélemy.) | Absol. Le jour. Ce matin j'ai voulu devancer la *lu-*

mière. (Racine.) | Par métaphore, et en prenant la cause pour l'effet, Bougie, chandelle, lampe allumée. Donnez une *lumière*. On nous a laissés sans *lumière*. La salle était garnie de *lumières*. | Effets de lumière, imités en peinture. Habile distribution des *lumières* et des ombres. | Par extens. Vie. *Être privé de la lumière*, Être mort. Pourquoi la *lumière* a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur? (Chateaubriand.) | Fig. Éclat au physique et au moral. Sa gloire jeta d'abord une si vive *lumière* que l'envie n'osa l'attaquer. | Intelligence, clarté, savoir, connaissance, et, en général, tout ce qui éclaire et guide l'esprit. *Lumières* naturelles, acquises. Avoir, manquer de *lumières*. Le progrès, l'extinction des *lumières*. Les vertus suivent toujours les *lumières*. | Sert à qualifier un homme qui possède beaucoup de connaissances. Lamennais a été une des *lumières* de son siècle. On se sert surtout de cette expression pour désigner les docteurs en jurisprudence, en théologie, etc., etc. Ledru-Rollin est une des *lumières* du barreau en France. | Fig. Se dit de tout ce qui éclaire l'esprit; éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelque affaire. La géographie et l'histoire se prêtent mutuellement des *lumières*. Il parut dans un temps où l'esprit humain semblait tous les jours s'ouvrir de nouvelles sources de *lumières*. (Barthélemy.) A mesure que les *lumières* ont pénétré dans les esprits. (Raynal.) | Publicité, examen. Le crime affecte aujourd'hui la *lumière*. | Dans les arts mécaniques, il signifie en général Ouverture. | Artill. Ouverture du petit trou par où l'on met le feu à un canon, à un fusil, etc. Enclouer un canon, c'est enfoncer de force un clou dans sa *lumière*. | Dans les instruments de mathématiques, Petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. | Chez les facteurs d'orgues, Ouverture par laquelle le vent entre dans le tuyau. | Chez les charpentiers, menuisiers et autres ouvriers sur bois, Ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois. | Considérée physiquement, la lumière est la cause de la visibilité et de la coloration des corps. Cette cause, inconnue en elle-même, ne nous est révélée que par ses effets. Beaucoup de phénomènes tendent à nous faire penser que la lumière est composée de particules matérielles, extrêmement petites, qui se meuvent avec une extrême vitesse. Dans cette hypothèse, qui est celle de Newton, la lumière émane des corps lumineux, comme les molécules qui affectent notre odorat émanent des corps odorants. Cette opinion a longtemps prévalu en physique; c'est celle qui s'accorde le plus avec le témoignage des sens. Elle a reçu le nom de *système* ou *théorie de l'émission*. D'après une autre hypothèse soutenue par Descartes, d'abord écartée et aujourd'hui généralement admise par le monde savant, la lumière est un fluide extrêmement subtil répandu dans tout l'univers, ou plutôt la lumière n'est que l'ébranlement produit dans ce fluide invisible et extrêmement élastique, par les corps lumineux. Cet ébranlement se produit de proche en proche, à la manière des ondes sonores. L'une et l'autre de ces hypothèses sont sujettes à des difficultés, parce que, pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'on connût toutes les propriétés et toutes les modifications de la lumière, ce dont on est encore bien éloigné. On a toutefois déjà découvert un grand nombre de ses propriétés, que l'on a constatées par des expériences irrécusables, indépendantes de toute hypothèse. On a trouvé ainsi que la lumière se transmet du soleil à la terre en 8 minutes 13 secondes, ce qui fait 260,000 kilom. par seconde. Cela résulte des observations que l'on a faites aux époques des éclipses des satellites de Jupiter, qui sont vues par nous plus tôt ou plus tard, selon que la terre est du même côté du soleil que Jupiter ou du côté opposé, par conséquent plus près ou plus loin de cette planète. Cette belle découverte est due à Roemer, astronome de l'Académie des sciences de Paris. On sait aussi que la lumière traverse les corps transparents, qui la réfractent en la rapprochant de la perpendiculaire, en raison de leur combustibilité; qu'elle est arrêtée par les corps opaques et réfléchie en faisant un angle égal à celui d'incidence; qu'elle est réfléchie entièrement par les substances blanches et absorbée par les noires; qu'elle obéit à des attractions; qu'elle se décompose à travers un prisme transparent en sept faisceaux de rayons de couleurs diverses et qu'elle joue un rôle important dans les opérations chimiques et dans la végétation des plantes et la vie des animaux. L'étude de la lumière forme une des parties les plus intéressantes de la physique. On donne à la science de la lumière et de ses propriétés le nom d'optique. Rien n'est peut-être plus propre à nous faire admirer la sagesse de la nature que l'infinie prévoyance qu'elle a déployée dans la formation des organes de la vision, chez tous les animaux. La structure d'un œil est quelque chose de si merveilleux qu'on est saisi d'admiration pour celui qui en a disposé les parties avec tant d'art, et d'une manière si concordante avec les propriétés de la lumière. On remarque aussi combien cette structure de l'œil est en rapport avec les besoins des différentes espèces d'animaux. Par exemple, on observe que plus la rétine est rapprochée du cristallin, plus on voit de loin; on est myope, au contraire, lorsque le cristallin et la rétine sont plus éloignés. On observe aussi que plus le cristallin est convexe, plus on est myope, et que la disposition contraire de cet organe produit le presbytisme. Eh bien, c'est principalement par la figure du cristallin et par son éloignement ou son rapprochement de la rétine que la nature a disposé les animaux à voir de loin ou de près. Or, cette disposition de l'organe de la vue se coordonne toujours avec celle des mouvements. L'oiseau qui fend les airs d'une aile rapide a besoin de voir de très-loin les objets pour ne pas s'y heurter à chaque instant; aussi est-il presbyte. Il en est de même des poissons voyageurs, des insectes prédateurs, dont le vol doit être preste et le coup d'œil sûr pour découvrir leur victime. Au contraire, les animaux bornés dans leurs mouvements sont myopes : c'est ainsi que la taupe et les autres espèces presque aveugles sont forcées de s'enfouir et de se dérober au grand jour, qui les exposerait trop à leurs ennemis. Le sens de la vue, qui vit de lumière et de couleur, est le seul, avec l'ouïe, qui nous donne des idées du beau, du sublime. Les plus grands charmes de la nature et des beaux-arts ne nous sont connus que par la vue. Aussi, combien ceux qui n'ont jamais ouvert leurs yeux à la lumière nous paraissent malheureux! Combien ceux qui l'ont perdue ne la regrettent-ils pas! Homère, Milton, ont consacré à ce regret leurs plaintes les plus touchantes, et quand les anciens voulaient exprimer les malheurs des morts, ils ne trouvaient pas d'expression plus triste et plus douloureuse que celle-ci : « *Ils ont perdu la lumière!* » (B. Barbé.) | T. d'eaux et forêts. *Arbres de lumière*, Ceux qui se trouvent directement au milieu des brisées que font les arpenteurs ou métreurs, et qu'ils laissent, quand bon leur semble, pour faciliter leurs opérations. | Au plur. T. de blas. *Les lumières*, Les yeux du sanglier et du porc-épic. | Prov. *Celui qui pèche fuit la lumière*, Il craint qu'on ne le voie.

LUMIGNON, s. m. (du lat. *lumen*, lumière). Partie en combustion de la mèche d'une chandelle, d'une bougie, d'une lampe. L'incendie eut pour cause un *lumignon* tombé sur des papiers. | Ce qui reste d'une bougie, d'un cierge ou d'une chandelle qui va finir. Voilà une bougie qui va finir, il ne reste plus qu'un petit *lumignon*. | Fig. Si le petit *lumignon* de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas à s'éteindre. (Voltaire.)

LUMINAIRE, s. m. (pron. *luminère*; du lat. *luminarium*, même sens; fait de *luminare*, éclairer). Corps naturel qui éclaire; on ne l'emploie que dans cette phrase de l'Écriture : Dieu fit deux grands *luminaires*, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit. | Collectiv. Les torches, les cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. Le *luminaire* de cette église est coûteux. | *Le luminaire* dans une soirée, L'ensemble des flambeaux qu'on y allume. | Trivial. La vue. Il a usé son *luminaire* à force de lire. Oui, je devais au dos avoir mon *luminaire*. (Mol.) Son *luminaire* est fort endommagé.

Un carrosse sexagénaire
D'abord s'offre à mon *luminaire*.
(J. B. ROUSSEAU.)

LUMINEUSEMENT, adv. D'une manière lumineuse. L'être souverainement intelligent ne peut savoir ces petites vérités ni plus *lumineusement*, ni plus certainement que nous. (Voltaire.)

LUMINEUX, EUSE, adj. Qui produit ou renvoie, donne, jette, répand de la lumière. Les corps *lumineux*. Dès la plus haute antiquité on a soupçonné que le soleil est un corps *lumineux* de lui-même. Les globes *lumineux* qui décorent le firmament. Lorsqu'on observe une moisson en plein midi, il semble qu'il en sorte une flamme et que les épis en soient *lumineux*. | Qui est de la nature de la lumière. Sillon *lumineux*. Traits, rayons *lumineux*. La direction des rayons *lumineux* est la ligne droite. C'est une idée *lumineuse* qui m'est venue. | En poésie, on donne quelquefois un complément à ce mot.

Rhodope, tu connais cette robe éclatante,
De rubis *lumineuse* et d'or étincelante?
(LONGEPIERRE.)

| Il s'applique à l'esprit et aux productions de l'esprit. Esprit *lumineux*. Idée, pensée *lumineuse*. Style, discours *lumineux*. L'esprit de l'homme est orné des dons *lumineux* de la science et de la justice. C'était un esprit *lumineux* sur la philosophie. (Mme de Sévigné.) Il y a des traits ingénieux dans ce livre, il y a des choses *lumineuses*. (Voltaire.)

LUMINOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est lumineux. La *luminosité* d'un astre, d'une étoile, de la lune.

LUMME, s. m. (pron. *lom*). Ornithol. Un des noms vulgaires du colymbe arctique, espèce de plongeon à gorge noire. On écrit aussi *Lom* et *Lomm*.

LUMP, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des discoboles. Le *lump* habite les mers du Nord, et vit de méduses et autres animaux gélatineux.

LUMPS, s. m. (pron. *lonps*). Pain de sucre de qualité inférieure. On a fait encaisser tous les *lumps*.

LUNAIRE, adj. (pron. *lunère*; rad. *lune*). Qui appartient à la lune; qui est réglé par elle ou par son influence, par ses diverses phases, etc. Les montagnes *lunaires*. Mois, années, cycles *lunaires*. On peut trouver des harmonies *lunaires* dans le nombre de nœuds qui divisent la paille du blé. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les *mois périodiques lunaires* sont de 27 jours 7 heures et 43 secondes. | Les *mois synodiques lunaires* sont de 29 jours 12 heures 3/4. | L'*année lunaire* est de 354 jours. | Dans les premiers âges, toutes les nations se servaient de l'année lunaire. Les variétés du cours de la lune étaient plus fréquentes et par conséquent mieux connues aux hommes que celles de toutes les autres planètes. Les Romains réglèrent leurs années par la lune jusqu'au temps de J. César. Les Juifs avaient aussi leurs mois lunaires. | *Cadran lunaire*, Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune. | Dans le Levant on appelle *intérêts lunaires* les intérêts usuraires que les chrétiens payent aux juifs après chaque lune. A Barcelone on paye 5 p. 0/0 d'*intérêts lunaires*.

LUNAIRE, s. f. (pron. *lunère*). Bot. Genre de la famille des crucifères, comprenant des herbes d'Europe, à tige droite, rameuse, à feuilles pétiolées, cordiformes, et à fleurs assez grandes, élégantes, disposées en grappes terminales. On en connaît deux espèces : la *lunaire vivace* et la *lunaire annuelle*, vulgairement appelée *médaille* et *bulbonac*. Ces deux plantes croissent dans les bois des montagnes en France, en Suisse, en Allemagne, etc., et sont cultivées dans les jardins moins à cause de leurs fleurs que pour l'effet singulier de leurs fruits après leur parfaite maturité. En effet, lorsque, dans la parfaite maturité du fruit, ses valves sont tombées, la cloison, qui est persistante, offre une sorte de disque d'un blanc brillant ou comme argenté très-agréable à voir. Le bois était garni de *lunaires*.

LUNAISON, s. f. (pron. *lunèzon*). Temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier. Toute cette *lunaison* a été pluvieuse. La *lunaison* est aussi nommée *mois synodique*, et elle est composée de 29 jours 12 heures 3/4. Il ne faut pas confondre la lunaison avec l'espace de temps que la lune met à faire sa révolution autour de la terre. On a vu au mot LUNAIRE que cet espace de temps, qu'on nomme *mois périodique lunaire*, est de 27 jours 7 heures 43 secondes, et par conséquent plus court d'environ deux jours que la lunaison. Après dix-neuf ans, les mêmes lunaisons reviennent au même jour, mais non pas au même instant du jour, car il y a une différence d'une heure 25 minutes 33 secondes. Cette période de dix-neuf ans porte le nom de *nombre d'or*. Les anciens le croyaient sûr et infaillible; on voit qu'ils se trompaient d'une heure et plus. On a trouvé qu'en 312 ans les lunaisons avancent d'un jour sur le commencement du mois. De façon que, lorsqu'on réforma le calendrier, les lunaisons arrivaient dans le ciel quatre à cinq jours plutôt que le nombre d'or ne le marquait. Pour remédier à cela, on fait maintenant usage du cycle perpétuel des épactes. V. ÉPACTES.

LUNARIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à la lune ou à ses prétendus habitants. | Substantiv. Les *lunariens*. On peut admettre qu'il existe des *lunariens* dans la lune comme il y a des *terriens* sur la terre.

LUNATIQUE, adj. et s. Qui est soumis à l'influence de la lune. Il ne s'emploie qu'en parlant d'un cheval soumis à une certaine fluxion périodique sur les yeux, et que l'on a attribuée faussement à l'influence de la lune. Ce cheval est *lunatique*. | Méd. Se dit des maladies qui semblent être en rapport avec les phases déterminées de la lune, et des individus affectés de ces maladies. Maladies *lunatiques*. C'est un *lunatique*. Jésus guérissait, dit-on, les *lunatiques* par la simple imposition des mains. | Fig. Fantasque, capricieux. Cette femme est un peu *lunatique*. Les prêtres et les moines sont *lunatiques*.

LUNCH, s. m. (pron. *lonch* ; mot anglais). Repas accessoire qui se place entre le déjeuner et le dîner, à l'imitation des Anglais. Le *lunch* est le repas des oisifs. C'est ce que nous appelons *Goûter* ou *Collation*.

LUNDI, s. m. (du lat. *lunæ*, de la lune ; *dies*, jour). Le second jour de la semaine, celui qui, chez les anciens, était consacré à la lune. Le *lundi* est la veille du mardi et le lendemain du dimanche. | Le *lundi de Pâques*, Le premier lundi après Pâques ; on dit de même le *Lundi de la Pentecôte*. | Le *lundi gras*, Le lundi de la semaine où le carnaval finit, en d'autres termes, le lundi qui précède le jour de carême prenant. | Le *lundi saint*, Le lundi de la semaine sainte, ou lundi des Rameaux. | Vulg. *Faire le lundi*, Ne pas travailler ce jour-là, et se livrer aux amusements du cabaret. *Faire le lundi* est une mauvaise habitude qui ne saurait être trop blâmée. Les ouvriers disent aussi : *Fêter saint Lundi*, *célébrer la Saint-Lundi*. Ouvriers, nos frères, renoncez à fêter ce saint.

LUNE, s. f. (du lat. *luna*, même sens ; rad. *lux*, lumière). Nom du satellite de la terre dont le cours a servi et sert encore à quelques peuples pour mesurer le temps. La *lune* nous éclairait. L'interposition de la *lune* entre la terre et le soleil. Ce qui fait qu'on croit tant de faux effets de la *lune*, c'est qu'il y en a de vrais, comme le flux de la mer. (Pascal.) Elle est encore plus belle, cette *lune*, sous les arbres de votre abbaye. (Mme de Sévigné.) La *lune* est dans le ciel, et le ciel est sans voiles. (Lamartine.) | Par extens. et poétiq. Mois. Le roseau est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge et la *lune* où se fait le mariage. (Chateaubriand.) | Se dit aussi pour saison. A la prochaine *lune* des fleurs, il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère me mit au monde. (Id.) | S'emploie dans quelques expressions proverbiales et familières. | *C'est une lune, un visage de pleine lune*, Se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. | Fig. *La lune de miel*, Le premier mois du mariage, où tout est douceur pour les époux, expression prise de ce proverbe arabe : *La première lune après le mariage est de miel, et celles qui la suivent sont d'absinthe.* | Fig. et famil. *Coucher à l'enseigne de la lune*, Coucher en plein air. | *Aboyer à la lune*, Crier contre quelqu'un à qui on ne peut faire de mal ; faire des menaces impuissantes ; métaphore prise des chiens, qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune, dont l'éclat les blesse. Plus la *lune* brille, plus le mâtin *aboie*. | *Prendre quelqu'un dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune*, Avoir affaire à quelqu'un quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. | *Avoir des lunes*, Être sujet à des caprices, à des fantaisies. | *La lune n'a rien à craindre des loups*, Se dit pour marquer l'impuissance des critiques et des envieux contre un mérite supérieur. | Prov. et fig. *Faire un trou à la lune*, Manquer à ses engagements, faire faillite. | *Vouloir prendre la lune avec les dents*, Vouloir faire une chose impossible. | *Changeant comme la lune*, Extrêmement inconstant. Se dit par allusion aux différents aspects ou phases sous lesquelles cet astre nous apparaît. | *Cela lui va comme un manteau à la lune*, Cela ne lui va pas du tout. | *Lune* se dit des phases ou différentes apparences qu'elle présente dans sa rotation autour de la terre. Le décours de la *lune*. Sur la fin de la *lune*. Au déclin de la *lune*. Le premier, le dernier quartier de la *lune*. Nouvelle *lune*. Pleine *lune*. La *lune* est dans son plein. Voilà un commencement de *lune* qui pourra nous ramener du beau temps. (Mme de Sévigné.) Quand nous avons pleine *lune*, c'est que toute la moitié lumineuse de la *lune* est tournée vers la moitié obscure de la terre. (Fontenelle.) | *Clair de lune*, Clarté que la lune répand sur la terre. Les belles soirées et le *clair de lune* me donnaient un souverain plaisir. (Mme de Sévigné.) Je suis sûr que jamais *clair de lune* ne vous a autant affecté dans la nature que dans une des nuits de Vernet. (Diderot.) | Par extens. *Lune* se dit des satellites des autres planètes que la terre. Les *lunes* de Saturne. Pour peu qu'on entende les principes de la géographie et de la navigation, on sait que, depuis que ces quatre *lunes* de Jupiter sont connues, elles nous ont été plus utiles par rapport à ces sciences, que la nôtre elle-même. (Fontenelle.) | Scientifiquement définie, la lune est une planète qui suit la terre dans tous ses mouvements de translation et l'accompagne dans sa révolution annuelle autour du soleil. Elle est, après le soleil, l'astre le plus intéressant pour les habitants de la terre. Sa grosseur apparente, son éclat doux et calme, qui dissipe les ténèbres de la nuit sans empêcher l'homme et les animaux de se livrer au sommeil, au repos, l'ont fait admirer de tout temps. Dans tous les pays, elle servit aux astronomes à mesurer le temps et aux poètes à exprimer des images de beauté et de chasteté. Quelques peuples, notamment les Grecs, en avaient fait une déesse, parèdre de Diane. Les premiers phénomènes que les hommes aperçurent dans le mouvement de la lune furent les changements de figure que nous appelons *phases*. Après avoir disparu pendant quelques jours, elle commence à se montrer le soir, du côté de l'occident, peu après le coucher du soleil, sous la forme d'un filet de lumière, formant un arc de cercle. Le lendemain on la voit, à pareille heure, plus élevée au-dessus de l'horizon ; sa lumière est devenue plus intense et son croissant a gagné en largeur ; chaque jour ce progrès augmente, et chaque jour aussi, à la même heure, la lune se trouve plus éloignée du couchant. Vers le sixième jour, la forme de sa lumière est exactement celle d'un demi-cercle. On dit alors qu'elle est dans son premier quartier. En continuant l'observation, on voit que tous les soirs la lune recule vers l'orient, et qu'à mesure que ce mouvement rétrograde s'accomplit, sa lumière s'étend et finit, huit jours après son premier quartier, par se montrer tout à fait circulaire ; son disque entier et lumineux se lève à l'orient, à l'entrée de la nuit, et brille d'un éclat très-beau jusqu'au matin. C'est le jour de la *pleine lune*. Le lendemain, le surlendemain et les jours suivants, on voit la lune se lever de plus en plus tard, et chaque jour aussi on voit s'échancrer son beau disque, précisément du côté où on l'avait vu briller au commencement de l'observation, et présenter en sens inverse les mêmes phases déjà observées, c. à d. un demi-cercle, *dernier quartier*, et ensuite un croissant de plus en plus faible. La lune alors se trouve avoir fait le tour du ciel et s'être rapprochée du soleil ; on la voit se lever le matin un peu avant cet astre, sous la même forme qu'elle avait le premier jour de l'observation. Elle se rapproche encore du soleil et se perd enfin dans ses rayons, c'est ce qu'on appelle la *nouvelle lune*, car elle ne tarde pas à reparaître et à recommencer la série des phénomènes que nous venons d'indiquer, et qui portent le nom de *lunaison*, dont la durée est de vingt-neuf jours et demi. De la nouvelle lune jusqu'au *premier quartier*, il s'écoule sept jours environ, et de même entre le *premier quartier* et la *pleine lune* entre la *pleine lune* et le *dernier quartier* enfin, entre le *dernier quartier* et la *nouvelle lune*. La lune offrit à l'homme, dès l'origine du monde, la mesure du temps la plus naturelle, la plus simple, la plus commode. Aussi la nouvelle lune, ou néoménie, servit-elle à régler les exercices publics, les assemblées, les sacrifices. Quand le croissant avait été vu, on célébrait la néoménie ou le sacrifice du nouveau mois, qui était suivi de fêtes ou de repas. Les nouvelles lunes qui accompagnaient le renouvellement des quatre saisons, et auxquelles les catholiques ont substitué les quatre-temps, étaient les plus solennelles, ainsi que celle qui concourait avec les semailles et celle qui suivait l'entière récolte des biens de la terre. Les mahométans célèbrent encore la nouvelle lune par des réjouissances publiques, par des salves d'artillerie. | Tous les quatre ou cinq ans au moins on remarque une éclipse de soleil. Ces éclipses arrivent toujours entre le dernier croissant d'un cours de lune fini et la première phase d'une nouvelle lune, c. à d. entre le temps où la lune s'approche du soleil et celui où elle commence à s'en éloigner. On voit alors un corps rond et parfaitement noir se glisser peu à peu devant le disque du soleil et en intercepter la lumière, du moins en partie, quelquefois en entier. Ce corps obscur est celui de la lune, qu'on a vue les jours précédents s'avancer de plus en plus vers le soleil, et qu'on voit ensuite un ou deux jours après se placer de l'autre côté du soleil, et s'en éloigner avec la même vitesse. Puisque, dans cette éclipse, la lune est parfaitement opaque, elle ne brille donc que parce qu'elle est éclairée? Ses positions variant dans le ciel relativement au soleil et à la terre, elle doit donc être éclairée différemment, et nous voyons sa partie éclairée tantôt seulement de côté, tantôt de moitié, tantôt de trois quarts, et tantôt en entier? Cela doit être et cela est en effet, tout le confirme, surtout ce qui arrive quatorze ou quinze jours après une éclipse de soleil. Alors, en effet, la lune est quelquefois éclipsée elle-même. Avant le commencement de cette éclipse la lune était pleine, ronde, lumineuse, et opposée au soleil ; elle se levait le soir, au coucher même du soleil, elle passait toute la nuit sur l'horizon et se couchait le matin au soleil levant. C'est qu'alors la lune était en opposition avec le soleil, c. à d. que la terre se trouvait entre eux sur la même ligne droite ; alors la terre, interceptant les rayons du soleil, obscurcit la lune de son ombre. Ainsi, la lune est un corps rond et opaque, c. à d. sans lumière qui lui soit propre ; celle qu'elle nous donne durant la nuit, elle l'emprunte au soleil ; quelquefois elle nous cache le soleil en s'interposant entre cet astre et nous ; quelquefois aussi notre terre s'interpose entre elle et le soleil, et la prive à son tour de la lumière de cet astre. Mais si la lune nous renvoie la lumière du soleil, la terre à son tour doit renvoyer à la lune, dans certaines circonstances, la lumière du même astre qui éclaire tout le système où nous roulons ; il doit faire *clair de terre* sur la lune, comme il fait *clair de lune* sur la terre. Dans les nuits claires, après la nouvelle lune, on remarque que le croissant, qui en fait la partie la plus lumineuse, est accompagné d'une lumière faible répandue sur tout le reste du disque, et l'on entrevoit toute la rondeur de la lune : c'est cette lumière, qu'on appelle *lumière cendrée*, qui est pour la lune le *clair de terre* ; cette faible lumière lui est envoyée par la terre, et il est alors, pour la lune, *pleine terre*. Ajoutons que la terre présente pour la lune un spectacle beaucoup plus beau que n'est pour nous celui de la lune : c'est dans un ciel sombre, profond, toujours rempli d'étoiles, un globe d'une admirable lumière bleue et d'un diamètre quatre fois plus grand que celui de la lune en son plein ! | *Mouvements de la lune*. La lune a quatre sortes de mouvements : un mouvement apparent et trois réels. Le mouvement apparent est celui que nous lui voyons exécuter d'orient en occident, avec les autres astres, et qui est un effet de la rotation de la terre autour de son axe. Les mouvements réels sont : 1° un mouvement de translation de la lune autour de la terre ou révolution ; 2° un mouvement de rotation sur elle-même ; 3° une sorte de balancement sur le plan de son écliptique, qu'on nomme *libration*. La lune tourne autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 2 secondes et 87 tierces ; c'est cette période qu'on nomme *révolution synodique*, *mois lunaire* ou *lunaison*. Dans cette révolution, la lune ne décrit pas un cercle autour de la terre, mais une courbe plane, rentrante sur elle-même, dont la terre occupe le centre, et qui est inclinée différemment sur l'équateur et sur l'écliptique. On nomme *périgée* le point de l'orbite où la lune est le plus près de la terre, et *apogée* celui où elle en est le plus éloignée. Par suite, on appelle ces distances *distance apogée* et *distance périgée*. | Les astronomes qui ont calculé la distance de la lune à la terre ont trouvé qu'elle est, en moyenne, de soixante fois le rayon de la terre, ou, plus exactement, de 342,992 kilom., ce qui fait environ 86,000 lieues. On a également calculé les diverses dimensions de ce globe, et l'on a trouvé les chiffres suivants :

Rayon de la lune. . .	1,560 kilomètres.
Circonférence.	10,000 id., à peu près.
Surface.	1/134e de celle de la terre.
Volume	1/49e de celui de la terre.

Ainsi, la lune est quarante-neuf fois plus petite que la terre. | La lune traverse le plan de l'écliptique en deux points ; ces deux points se nomment *nœuds*, et on les distingue en *nœud ascendant* et *nœud descendant*. Naturellement, le nœud ascendant est le point par où la lune passe quand elle s'élève au-dessus de ce plan, vers le pôle boréal, et le nœud descendant, celui par où elle passe après une demi-révolution, quand elle descend au-dessous de l'écliptique vers le pôle austral. L'intersection des deux plans, ou la ligne qui joint les deux nœuds, se nomme *ligne des nœuds*. Il est encore d'autres points de l'orbite lunaire qui ont reçu des noms à cause de leurs rapports avec les différentes phases. Les points où arrivent la nouvelle et la pleine lune se nomment *syzygies*, et ceux qui répondent au premier et au dernier quartier s'appellent *quadratures*. Les points intermédiaires entre ceux-là portent le nom d'*octants*. Quand la lune est dans les syzygies, elle est entre le soleil et la terre ou à l'opposé du soleil par rapport à la terre. Dans le premier cas, on dit qu'elle est en *conjonction* ; dans le second, qu'elle est en *opposition*. | Quand on regarde la lune avec le télescope, elle paraît couverte de taches irrégulières, les unes claires, les autres obscures. L'observation a fait reconnaître que la surface de ce globe est parsemée de montagnes d'une grande hauteur. Leurs ombres projetées sur les plaines y forment des taches noires qui varient de longueur suivant la position du soleil. D'après la mesure de la longueur de ces ombres, la hauteur de quelques montagnes est au moins de trois mille mètres, et, par conséquent, bien supérieure relativement à celle des montagnes du globe que nous habitons. On remarque aussi sur la surface de la lune de nombreuses et profondes cavités. Plusieurs de ces cavités affectent une forme circulaire, et d'autres paraissent semblables aux bassins de nos mers. Les cavités circulaires sont très-probablement des cratères de

volcans éteints. | On a donné des noms à ces taches, à ces montagnes, à ces mers. Les astronomes ont la certitude que la lune est actuellement privée d'atmosphère. Par conséquent, elle ne saurait être habitée par des êtres semblables à nous, doués de corps identiques aux nôtres. La logique et la science s'accordent pour repousser une pareille hypothèse, mais elle peut avoir des habitants doués d'une constitution particulière s'adaptant à celle de la planète. La logique veut que les planètes d'un même système, ou gravitant autour d'un même centre, soient dans des conditions identiques, eu égard à leur masse, à leur densité et à leur éloignement du soleil; elle veut que la chaleur, le froid, l'électricité, la lumière, les phénomènes géologiques, les agents atmosphériques, etc., s'y produisent par les mêmes causes et d'une manière absolument semblable; elle veut, enfin, qu'elles soient soumises aux mêmes lois physiques, chimiques et astronomiques. La science, de son côté, nous révèle que la durée de la vie des planètes est proportionnelle à leur diamètre et à leur densité. On doit regarder également les satellites comme ayant été formés à la même époque que la planète autour de laquelle ils circulent, et ayant par conséquent le même âge. Or, Fourier, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a calculé qu'il a fallu à notre globe, incandescent et lancé dans un milieu froid, plus de deux millions d'années pour parvenir au degré de refroidissement où il est aujourd'hui. Assurément les phénomènes,

Lune.

provoqués par l'opposition de la chaleur et du froid, qui se sont produits sur la terre, se sont produits également sur la lune, mais ils ont eu sur cette dernière une durée bien moindre que sur la terre, en d'autres termes, ils s'y sont succédé plus rapidement. La lune a donc eu, elle aussi, dans le principe, une atmosphère très-étendue; par conséquent on doit admettre qu'elle a eu des végétaux et des animaux; il est même possible qu'elle ait eu, lorsqu'elle s'est trouvée dans les conditions les plus favorables, des habitants analogues à ceux auxquels nous donnons sur la terre le nom d'hommes, mais cela n'est pas certain, eu égard à la rapidité avec laquelle son évolution vitale s'est accomplie. En effet, il doit y avoir au moins un million d'années que la lune est complètement refroidie, que ses mers sont congelées, que son atmosphère est solidifiée, qu'il n'y a plus enfin ni chaleur centrale, ni corps liquides et gazeux à sa surface, et, partant, point de chaleur solaire. L'aspect bouleversé que présente la surface de la lune peut même faire supposer que cette planète secondaire n'a guère connu que la période des déchirements et des soulèvements, la formation ignée, les roches porphyriques, les trachytes, les basaltes et les laves. Elle a été comme saisie et refroidie brusquement. On dirait du moins que les agents atmosphériques n'ont pas eu le temps de désagréger les aspérités, les points les plus saillants, pour exhausser le fond des bassins et niveler une partie de l'ensemble; en d'autres termes, il n'y aurait que fort peu de terrains sédimentaires. Donc la lune est depuis longtemps un globe mort, un cadavre de planète. C'est ce qui arrivera aussi un jour fatalement à la terre, après une très-longue succession de siècles, sans doute, mais à une époque que l'on pourrait néanmoins déterminer approximativement par le calcul. C'était l'opinion de Lamark. Nous savons du moins que la lune est morte par l'effet du refroidissement, c. à d. *de sa mort naturelle*, s'il est permis d'employer cette expression; et nous ne sommes pas assurés de finir ainsi. Les globes célestes, en effet, par diverses causes qu'il est inutile d'exposer ici, peuvent périr par accident ou de mort violente, prématurément, avant d'avoir fourni leur carrière ou accompli leur évolution. C'est ce qui est arrivé déjà à cette grande planète qui manque à notre système, et dont on retrouve aujourd'hui, dans la même région du ciel, les débris, appelés planètes télescopiques. Des accidents de cette nature arrivent peut-être journellement dans l'immensité de l'univers. C'est l'explication naturelle, rationnelle, de la brusque disparition et du changement de couleur de certains astres. Que sont les petits événements de la vie humaine en présence de ces grandes catastrophes! Et qui oserait dire que la justice de Dieu y demeure étrangère? Quant à la possibilité qu'un système solaire ou planétaire, dès que toutes les parties en sont frappées de mort, soit de nouveau remanié, refondu, électrisé, et recommence une nouvelle vie, une nouvelle évolution, elle n'est contraire ni à la logique ni à la science. (Cas. Henricy.) | Nom donné à l'argent par les alchimistes. | *Lune des philosophes* ou *lune vive*, Le mercure hermétique. | Bot. *Lune d'eau*, Le nénuphar blanc. | Zool. *Lune de mer*, Poisson du genre tétrodon. | Nom d'un papillon d'Amérique. | Géogr. *Montagnes de la Lune*, en arabe *Djebel-el-Kamar* ou *Kumri-Djebel*, Chaîne de montagnes de l'Afrique centrale, au S. de l'équateur, s'étend de l'E. à l'O., entre les monts d'Abyssinie et les monts Lupata. C'est de leur versant septentrional que descend le *Bahr-el-Abiad*, une des branches qui forment le Nil.

LUNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un disque ou d'un croissant; qui est échancré en demi-lune. | Qui porte une tache en croissant. | Qui a été exposé à l'action de la lune ou plutôt de l'atmosphère nocturne. Ce fer n'est point dénaturé, il peut être forgé, au lieu que celui qui a été exposé à l'air pendant des siècles, et que les ouvriers appellent du *fer luné*, parce qu'ils s'imaginent que la lune le mange, ne peut ni se forger ni servir à rien. (Buffon.) | Fig. et vulg. *Être bien* ou *mal luné*, Être de bonne ou de mauvaise humeur.

LUNEBOURG. Géogr. Ville de Prusse (Hanovre), chef-lieu de la principauté de Lunebourg; 13,000 habit. Château royal; commerce de sel et de chevaux. | La *principauté de Lunebourg*, un des gouvernements de l'ancien Hanovre, a 130 kilom. sur 90; 270,000 habit. Sol plat, marécageux et en grande partie stérile; sarrasin, houblon, chanvre; pâturages, abeilles, etc.; lainages et toiles; chevaux estimés. Elle fait un grand commerce d'exportation.

LUNEL. Géogr. Chef-lieu de canton (Hérault); 6,922 habit. Canal qui met Lunel en communication avec la Méditerranée, le Rhône et le canal du Languedoc. Esprits et eaux-de-vie. Aux environs, vins blancs muscats excellents. | S.m. Vin muscat de Lunel. Boire du *lunel*. Voilà de l'excellent *lunel*. Les convives burent du *lunel* et mangèrent des huîtres.

LUNETTE, s. f. (du lat. *luna*, lune, à cause de la ressemblance de forme). Instrument composé d'un ou de plusieurs verres, et qui a la propriété de faire voir plus ou moins distinctement ce que l'on n'apercevait pas du tout ou faiblement à la vue simple. Il y a plusieurs espèces de *lunettes* : les plus simples sont les *lunettes à mettre sur le nez*, qu'on appelle autrement *bésicles*, et qui sont composées d'un seul verre pour chaque œil. Ces verres sont plus ou moins convexes ou plus ou moins concaves, suivant que la vue est plus ou moins courte (myopie) ou, au contraire, plus ou moins longue (presbytie). L'invention de ces lunettes remonte au XIIIe siècle. On l'a attribuée, sans preuve suffisante, au moine Roger Bacon. Mettre ses *lunettes*. Avoir besoin de *lunettes*. Porter des *lunettes*. Lire sans *lunettes*. Surtout elle est pour les nez qui portent des *lunettes*. (Molière.) | Fig. Pour connaître vos gens, mettez mieux vos *lunettes*. (Regnard.) | *Numéro d'un verre de lunettes*, Le nombre de pouces qu'a le rayon de la sphère dont le verre est un segment. | Il y a des lunettes à mettre sur le nez, qu'on appelle *conserves*; mais elles ne méritent véritablement ce nom que lorsqu'elles sont formées de verres absolument plans, dont la propriété se borne à affaiblir un peu la lumière, sans rien changer d'ailleurs à la disposition des rayons. | *Lunette d'approche*. Nom qu'on donne vulgairement au *télescope*. V. TÉLESCOPE. | T. de fortificat. Espèce de demi-lune, ouvrage à peu près triangulaire, composé de deux faces qui forment un angle saillant vers la campagne, et qui se construit auprès des glacis et au delà de l'avant-fossé. Les lunettes sont ordinairement fortifiées d'un parapet le long de leurs faces. | Au jeu de dames, *Mettre dans la lunette*, Placer un pion entre deux pions de son adversaire, de manière qu'il ne puisse être pris ni par l'un ni par l'autre. | T. d'horlog. La partie d'une montre ou d'une pendule dans laquelle on met le verre. | T. d'orfév. Pièce d'un ostensoir destinée à recevoir l'hostie. | Archit. Espèce de voûte qui traverse les reins d'un berceau et sert à donner du jour, à soulager la portée et à empêcher la poussée d'une voûte en berceau. | Ouverture ronde du siége des lieux d'aisance ou d'une chaise percée. | Mar. Cercle d'acier pour mesurer le calibre des boulets. | Hydrauliq. Pièce que l'on ajoute à un niveau dans les grandes et longues opérations où la vue ne suffirait pas pour découvrir facilement les objets. | Chez les corroyeurs, Instrument de fer dont les corroyeurs et autres ouvriers en cuir se servent pour ratisser et parer les cuirs; il est de figure sphérique, plat et tranchant sur les bords. | T. de manége. Rond de cuir qu'on place sur les yeux du cheval pour l'empêcher d'y voir clair. | Prov. *Chacun voit avec ses lunettes*, Chacun a sa manière de voir, de penser. | *Bonjour lunettes, adieu fillettes*, Quand l'âge vient de prendre lunettes, il faut renoncer aux amourettes.

LUNETTÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a les yeux entourés d'un cercle nu ou coloré. | Qui porte sur la tête une tache en forme de lunette.

LUNETTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait les lunettes et qui les vend. Autrefois, c'étaient les maîtres miroitiers qui faisaient les lunettes; ils prenaient la qualité de miroitiers-lunettiers.

LUNIFORME, adj. Qui a la forme d'une lune, d'un croissant. | T. de diplom. *Lettres luniformes*, Caractères dont tous les jambages sont recourbés en croissant. On en fait usage dans certaines chancelleries.

LUNÉVILLE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Meurthe); 12,393 habit. Beau parc, servant de promenade; vaste champ de Mars. Épingles, gants, draps, bonneterie, broderies, faïence, etc. Patrie du chevalier de Boufflers, du général Haxo. Lunéville était autrefois une place forte. Stanislas Leczinski, devenu duc de Lorraine, y tenait sa cour.

LUNISOLAIRE, adj. (du lat. *luna*, lune; *sol*, soleil). Qui a rapport au soleil et à la lune, considérés ensemble. | L'*année lunisolaire* est une période d'années formée par la muliplication du cycle lunaire, qui est de dix-neuf ans, et du cycle solaire, qui est de vingt-huit ans. Le produit de ces deux nombres est de cinq cent trente-deux ans. L'année lunisolaire porte aussi le nom de *période dionysienne*; quand elle est révolue, les *nouvelles* et les *pleines lunes* reviennent, à peu près, aux mêmes jours du mois, et chaque jour du mois se retrouve précisément aux mêmes jours de la semaine.

LUNULE, s. f. (dim. de *lune*). Nom donné aux satellites de Jupiter et de Saturne, qui font l'office d'autant de petites lunes. | Géom. Figure plane en forme de croissant, terminée par des portions de circonférence de deux cercles qui se coupent à ses extrémités. Possidonius me dit qu'il peut carrer des *lunules* du cercle. (Voltaire.) | Ornement que les patriciens portaient sur leurs souliers comme signe de distinction. Cet ornement, inventé par Numa, était une espèce d'anneau de boucle d'ivoire qu'on attachait sur la cheville du pied. | Impression, ordinairement profonde, qui est placée au delà de la face postérieure de quelques coquilles bivalves, et dont chaque valve présente la moitié. | On donne également ce nom au diodon mole, poisson du genre pleuronecte. Les *lunules* foisonnent dans les mers tropicales.

LUNULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est en forme de croissant; qui porte une tache en demi-lune.

LUNULITHE, s. f. Hist. nat. Genre établi parmi les polypiers foraminés. On indique deux espèces fossiles de ce genre, qui toutes deux se trouvent fossiles aux environs de Paris.

LUPANAR, s. m. (du lat. *lupa*, qui signifie louve et femme prostituée). Mot latin qui signifie Maison de prostitution, et qui est quelquefois employé en français avec le même sens. Fréquenter les *lupanars*. La Rome des Césars était un immense *lupanar*.

LUPERCALES, s. f. pl. (de *Lycæus*, nom grec de Pan, mot qui lui-même est dérivé de *lycos*, *lupus*, non-seulement parce que les *lupercales* ressemblaient aux fêtes lycéennes, mais encore parce que Pan protégeait les bergeries contre les attaques des loups). Fêtes que tous les ans, le 15 février, les Romains célébraient en l'honneur du dieu Pan. On sacrifiait deux chèvres et un chien : les chèvres, parce que ce dieu avait le pied de cet animal, le chien, parce qu'il est le gardien des troupeaux. En-

suite, on découpait les peaux des victimes en lanières avec lesquelles de jeunes garçons, nus jusqu'à la ceinture, parcouraient les rues de Rome et frappaient tous ceux qu'ils rencontraient. Beaucoup de femmes s'offraient d'elles-mêmes à cette flagellation, parce qu'elle devait, croyaient-elles les rendre fécondes et adoucir les douleurs de l'enfantement. La nudité de ces enfants représentait celle de Pan. Au dire de Plutarque, les lupercales furent instituées par les Romains en l'honneur de la louve qui allaita Romulus et Rémus; mais au rapport de Tite Live et de Denys d'Halicarnasse, elles furent apportées en Italie par Évandre. Ces fêtes restèrent en honneur à Rome longtemps après la conversion de Constantin, et ne furent abolies qu'après la chute de l'empire romain en Italie, vers l'an 496. Elles étaient célébrées avec solennité.

LUPERQUE, s. m. (du lat. *lupercus*, même sens). Nom donné aux anciens prêtres romains, préposés au culte du dieu Pan Lycée, ou à la célébration des *lupercales*. Les premiers luperques n'étaient que des pâtres. Par la suite, les jeunes patriciens se firent admettre dans leur corporation.

LUPIN, s. m. (du lat. *lupinus*, dim. de *lupus*, loup). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées. Les lupins sont des plantes herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, à feuilles alternes, pétiolées, digitées, rarement simples, et à fleurs assez grandes réunies en épis ou en grappes,

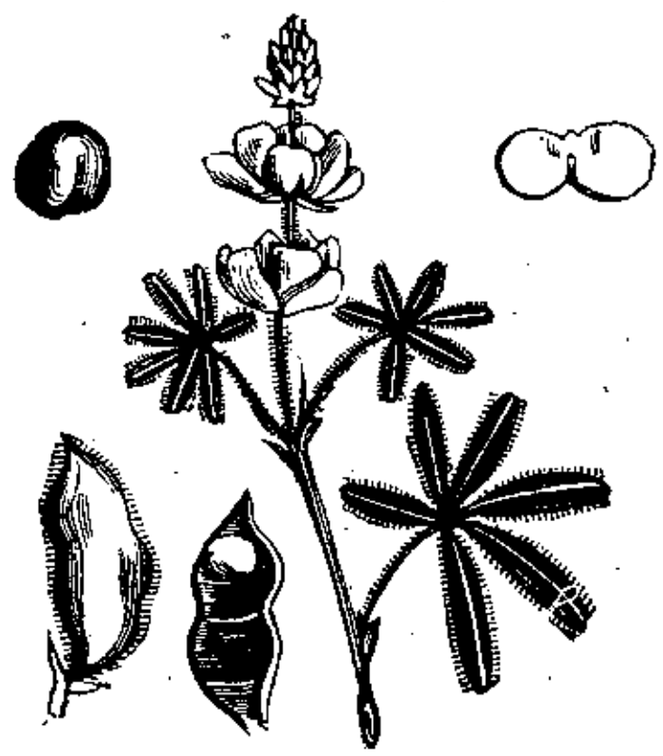

Lupin.

le plus souvent terminales. Chaque soir, au coucher du soleil, les feuilles des lupins replient leurs folioles en dedans, en rapprochant leurs bords et se penchant vers la terre. C'est ce que Linné appelle poétiquement leur sommeil. De toutes les semences, le lupin est la plus utile à la terre, et, en même temps, celle dont la culture demande le moins de temps et exige le moins de frais. Enterré avec la charrue au moment de la floraison, le lupin fournit un excellent engrais pour les terres labourables et pour les vignes maigres; de quelque manière qu'on le traite, il réussit toujours. Le *lupin blanc* paraît soutirer de l'atmosphère tout l'engrais qui lui permet de vivre, et cela explique comment il prospère sur le sol le plus maigre, le plus aride, comme les sables et les graviers. Cette espèce de lupin, originaire du Levant, fournit, en vert, un fourrage excellent qu'on donne particulièrement aux moutons. Ses graines, dépouillées de leur amertume par une macération de vingt-quatre heures, constituent une nourriture excellente pour les bœufs et même pour les hommes dans certains pays. Le *lupin termis* présente la plupart des caractères de l'espèce précédente. On le cultive dans les campagnes de Naples, comme un bon fourrage vert pour les chevaux. Les autres espèces de ce genre, cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement, sont le *lupin en arbre*, le *lupin multiflore*, le *lupin bigarré* et le *lupin bleu*. La tige desséchée des lupins est très-dure, peu appétissante et plus propre à servir de litière que de nourriture aux animaux. Le filament qui la recouvre fournit de bons cordages. En Italie, on en fait de la grosse toile. | *Lupin* se dit également de la graine de cette plante. Autrefois, le lupin blanc fournissait aux hommes un aliment qu'ils considéraient comme très-sain. Cette légumineuse était en honneur chez les philosophes grecs, dont elle était le mets favori, et particulièrement chez les cyniques, qui en portaient ordinairement sur eux. Elle parut ensuite sur les tables des plus fameux gastronomes. Les anciens s'en servaient pour faire largesse au peuple : les généraux romains dans leurs triomphes, les édiles dans les fêtes publiques, les ambitieux aspirant au pouvoir. Le peuple recherchait et aimait beaucoup cette graine de lupin comme légume sec, tantôt cuit avec du garum, tantôt préparé seulement avec un peu de sel ou même en salade. | Métrol. antiq. Graines de *lupin* qui servaient d'étalon pour les poids publics, et sur le théâtre, dans les comédies, en guise de pièces de monnaie, quand l'action exigeait que l'on comptât de l'argent. On s'en servait aussi au jeu en place de jetons. De là cette expression proverbiale : *Il sait bien distinguer une pièce de monnaie d'un lupin.* | Poids employé en Égypte, en Judée et dans l'Asie-Mineure. Six *lupins* faisaient une drachme.

LUPININE, s. f. Chim. Matière amère trouvée dans la farine des semences de lupin.

LUPULIN, s. m. (du lat. *lupulus*, houblon). Poussière jaunâtre, dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte.

LUPULINE, s. f. Bot. Nom spécifique de la luzerne houblon. On la nomme aussi *trèfle jaune* ou *noir*, *minette dorée*. | Chim. Principe amer et actif du lupulin.

LUPUS, s. m. Méd. Mot latin, qui signifie *loup*, et par lequel on désignait autrefois tout ulcère rongeur, de quelque nature qu'il fût, quelque caractère qu'il présentât. | Aujourd'hui on l'emploie pour désigner une forme particulière de l'inflammation cutanée chronique. Cette inflammation se déclare par des tubercules plus ou moins volumineux, par des bubons livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis, soit d'ulcères ichoreux ou rougeants, soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive.

LURON, ONNE, s. Homme joyeux, sans souci, bon vivant; homme vigoureux et gaillard; femme hardie, réjouie, virago, qui ne s'effarouche pas facilement. Un franc *luron*. C'est une *luronne* que cette femme-là; rien ne l'effraye. Le rendez-vous des bons *lurons*. (Vadé.) La reine était une fameuse *luronne*.

En scène, d'abord admirons
La grâce de ces deux *lurons*.
(VADÉ.)

| Au fém., dans le langage grivois, Fille de mœurs suspectes. Une *luronne*. Cette fille est une vraie *luronne*. | « Ce mot est très-caractéristique, très-populaire, sans être trivial, et Désaugiers l'a souvent employé dans ses chansons. On ne lui connaît aucune analogie immédiate, et la lettrine *lur*, qui exprime une des racines les plus gracieuses, les plus fluides que puisse articuler la voix humaine, est tout à fait inusitée chez nous comme initiale. Je ne serais pas éloigné de croire que *luron* est fait de ce mimologisme commun du chant et de la danse, de ce *trala deri dera*, qui supplée aux paroles et quelquefois à la musique dans les fêtes joyeuses du peuple, et qui a fourni aux vieux chansonniers, entre autres gais refrains, *luron*, *lurette*, *lalure*. Un luron ne demande qu'à boire, chanter et danser. Ménage n'aurait pas manqué de tirer *luron* de l'italien *furcone*, un homme de plaisir, un voluptueux, un gourmand. S'il n'a pas l'origine que je lui attribue, je la chercherais plus volontiers dans les langues du Nord. C'est à elles que nous devons son complément *godelureau*, littéralement un *bon-lureau* ou un *bon luron*. Nous avons conservé cette dernière expression en adoptant l'autre. » (Ch. Nodier.)

LUSACE. Géogr. Ancienne province de l'électorat de Saxe; elle était bornée au S. par la Bohême, à l'O. par la Misnie, au N. par le Brandebourg, et à l'E. par la Silésie. Elle formait deux margraviats : la *haute* et la *basse Lusace*. Depuis 1815, la majeure partie de cette province, c. à d. toute la basse Lusace et les trois cinquièmes environ de la haute, a passé sous le sceptre de la Prusse. La Saxe n'avait conservé que les quatre districts de Bautzen, de Zittau, de Kamenz et de Lobau.

LUSCINIE, s. f. (du lat. *luscinia*, rossignol). Ornithol. Genre d'oiseaux insectivores, dans lequel on distingue la *luscinie philomèle*, qui est le rossignol ordinaire, et la *luscinie majeure*, dite Grand rossignol.

LUSIADE, s. f. (de *Lusus*, nom du fondateur de la race lusitanienne). Poème portugais de Camoëns, sur le voyage de Vasco de Gama. On dit aussi *les Lusiades*. Ce poème est le chef-d'œuvre de la littérature portugaise. *Lusiades* est le nom poétique des Portugais.

LUSIGNAN. Géogr. Chef-lieu de canton (Vienne); 2,389 habit. Cette ville possédait un célèbre château fort, bâti au XIIIe siècle par Hugues II, sire de Lusignan, et rasé en 1575 par le duc de Montpensier. Une vieille tradition en attribuait la fondation à la fée Mélusine, patronne de la famille des Lusignan. | Hist. *Famille de Lusignan*, Ancienne maison de France, qui a fourni des rois à Chypre et à Jérusalem. Le chef de cette famille, Hugues de Lusignan, dit le *bien-aimé*, vivait au Xe siècle.

LUSIN, s. m. T. de mar. Ligne d'amarrage faite avec deux fils de caret, très-fins, commis ou entrelacés ensemble. On écrit aussi *Luzin*.

LUSITANIE. Géogr. anc. Ancien nom du Portugal, d'une partie de l'Estramadure espagnole et du royaume de Léon. C'était une des trois grandes divisions de l'Espagne sous Auguste et ses successeurs. Ses limites ne peuvent guère s'assigner avec précision. On présume cependant qu'elle s'étendait d'un côté du Durius jusqu'à l'extrémité de la péninsule hispanique, et de l'autre du pays des *Arevaci*, *Carpetani*, *Turduli*, jusqu'à la mer. On les divisait en quatre parties principales : les *Lusitanes*, les *Celtici*, les *Vettones* et le *Cuneus*. Ces peuples, belliqueux et jaloux de leur indépendance, ne subirent la domination romaine que 99 ans av. J. C. | Se dit pour le Portugal dans le style poétique. Les enfants de la *Lusitanie*.

LUSITANIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Lusitanie. Les *Lusitaniens*. Femmes *lusitaniennes*. Les *Lusitaniens* ne vivaient que de rapine, ne mangeaient que d'un mets à chaque repas, ne s'habillaient que de noir. | Qui appartient à la Lusitanie ou à ses habitants. Mœurs et coutumes *lusitaniennes*.

LUSTRAGE, s. m. Action de lustrer; résultat de cette action. Le *lustrage* d'un meuble. Le *lustrage* d'une étoffe. | Manière de lustrer.

LUSTRAL, ALE, adj. (rad. *lustre*). Qui a rapport au lustre, qui concerne l'époque du lustre. Jeux *lustraux*. Fêtes *lustrales*. Cérémonies *lustrales*. | *Jour lustral*, Celui où les enfants nouveau-nés recevaient leur nom et où se faisait la cérémonie de la lustration. Pour les garçons, c'était le neuvième jour après leur naissance; pour les filles, c'était le huitième. Les accoucheuses, après s'être purifiées en lavant leurs mains, faisaient trois fois le tour du foyer avec l'enfant dans les bras, ce qui désignait d'un côté son entrée dans la famille, et de l'autre qu'on le plaçait sous la protection des dieux lares et pénates, car le foyer servait d'autel; ensuite on jetait quelques gouttes d'eau sur l'enfant. | *Eau lustrale*, Eau commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices. Elle était contenue dans un vase placé à la porte ou dans le vestibule des temples, et ceux qui entraient s'en lavaient les mains ou s'en faisaient laver par les prêtres. Quand il y avait un mort dans une maison, on mettait à la porte un grand vaisseau d'eau lustrale emprunté à une maison voisine. Tous ceux qui venaient dans la maison de deuil s'aspergeaient de cette eau en sortant : on s'en servait aussi pour laver le corps. Le christianisme a transformé l'*eau lustrale* en eau bénite. | Par extens. L'*eau lustrale*, Le baptême. Le solitaire du rocher verse l'*eau lustrale* sur la tête du néophyte. (Chateaubriand.) | *Sacrifice lustral*, Sacrifice expiatoire qui avait lieu tous les cinq ans, après le cens, pour purifier le peuple. | *Victime lustrale*, La victime du sacrifice lustral ou de tout autre sacrifice expiatoire. | *Or lustral* ou *contribution lustrale*, Impôt sur l'industrie qui frappait presque tous les artisans, et qui se paya d'abord tous les cinq ans, puis tous les quatre ans, suivant une acception forcée du mot lustre. | *Receveur lustral*, ou substantiv., *lustral*, Officier chargé de percevoir l'impôt nommé *Or lustral*. | Substantiv. *Lustrales*, Fêtes lustrales. Les *lustrales* se célébraient avec solennité.

LUSTRATION, s. f. (pron. *lustrasion*). Antiq. Cérémonie religieuse, fréquemment employée, chez les Grecs et les Romains, pour purifier les villes, les champs, les maisons, les troupeaux, les armées, les enfants, les personnes souillées de quelque crime ou profanées par l'infection d'un cadavre ou par quelque autre impureté. Elles consistaient ordinairement en aspersions, en processions, en sacrifices expiatoires. Elles étaient publiques ou particulières. Au mois d'avril, on faisait la lustration des brebis; au mois de mai, celle des moissons. Les lustrations publiques avaient lieu pour purifier une armée par un sacrifice. On partageait la victime en deux, et après avoir placé ces deux parties de côté et d'autre du chemin qui conduisait à l'autel, on faisait passer les soldats entre les deux parties, en prononçant quelques prières; cela s'appelait *Lustrare exercitum*. On faisait la lustration d'un champ ou d'une campagne entière par une espèce de procession, en chantant en chœur les louanges de Cérès et de Bacchus, et en faisant tourner trois fois la victime autour des vignes et des champs ensemencés. Les lustrations particulières étaient de trois sortes : les unes par l'air, qui se faisaient en l'agitant autour des personnes; les autres par l'eau, qui con-

sistaient à s'y plonger ou à répandre sur soi de l'eau lustrale, et les troisièmes par l'eau et le soufre, qui se faisaient en brûlant autour de la personne du soufre mêlé de bitume, auquel on mettait le feu au moyen d'un petit bâton de sapin nommé *tæda*. Après que Circé les expia tous deux avec les *lustrations* usitées chez elle; peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit. (Voltaire.) La bonne vieille Chérestrata, tenant ses fils par la main, allait dans les maisons faire des *lustrations*, chasser les spectres, lever les incantations. (Diderot.) | Particul. Chez les Romains, la cérémonie qui consistait à asperger les nouveau-nés d'eau lustrale.

LUSTRE, s. m. (du lat. *lustrum*, sacrifice expiatoire pour le cens; de *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Fête expiatoire, célébrée à Rome depuis un temps immémorial, et que l'un des deux censeurs, choisi par le sort, offrait dans le champ de Mars à l'expiration des cinq années de leur magistrature. Suivi des pontifes, des vestales et des magistrats, il adressait des vœux aux dieux pour la prospérité de l'État, et purifiait le peuple par plusieurs sacrifices, dans lesquels on conduisait autour de l'assemblée, avant de les immoler, une truie, une brebis et un taureau. Cette cérémonie du lustre avait été établie par Servius Tullius, après le cens ou le dénombrement du peuple romain, et dans le principe elle avait eu lieu tous les ans. | Par extens. Espace de cinq ans. Il atteint à peine son quatrième *lustre*. La bonne dame a douze *lustres* accomplis. (Le Sage.) Il se peut faire que la force physique d'un homme placé au plus haut point des révolutions se trouve épuisée dans une période de trois ou quatre *lustres*. (Chateaubriand.) J'ai cinq *lustres*.

Maintenant que le temps a mûri mes désirs,
Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,
Bientôt s'en va frapper à son neuvième *lustre*,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(BOILEAU.)

| Éclat, brillant qu'un objet a naturellement, ou qu'on lui donne, soit en le polissant, soit en faisant usage d'une préparation chimique. Le *lustre* d'un meuble. Le *lustre* d'une étoffe, du taffetas, du satin. Le temps ôte leur *lustre* aux tableaux. Un trait de noir tombe de la gorge sur la poitrine, qui est, ainsi que l'estomac, d'un noir relevé d'un beau *lustre* violet. (Buffon.) | Composition dont se servent les ébénistes, les chapeliers, les pelletiers, pour lustrer ou vernisser les différents produits de leur industrie. | Fig. Éclat, relief, splendeur. L'exil et les persécutions ajoutent un nouveau *lustre* à la gloire des grands hommes. On peut donner du *lustre* à leurs inventions. (La Fontaine.) Je veux vous faire voir cette méthode dans tout son *lustre*. (Pascal.)

Aimez donc la raison; que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur *lustre* et leur prix.
(BOILEAU.)

| *Servir de lustre à quelqu'un*, Faire ressortir son mérite par le contraste de sa propre infériorité. Ces peintures servent de *lustre* à ce tableau. | Dans toutes

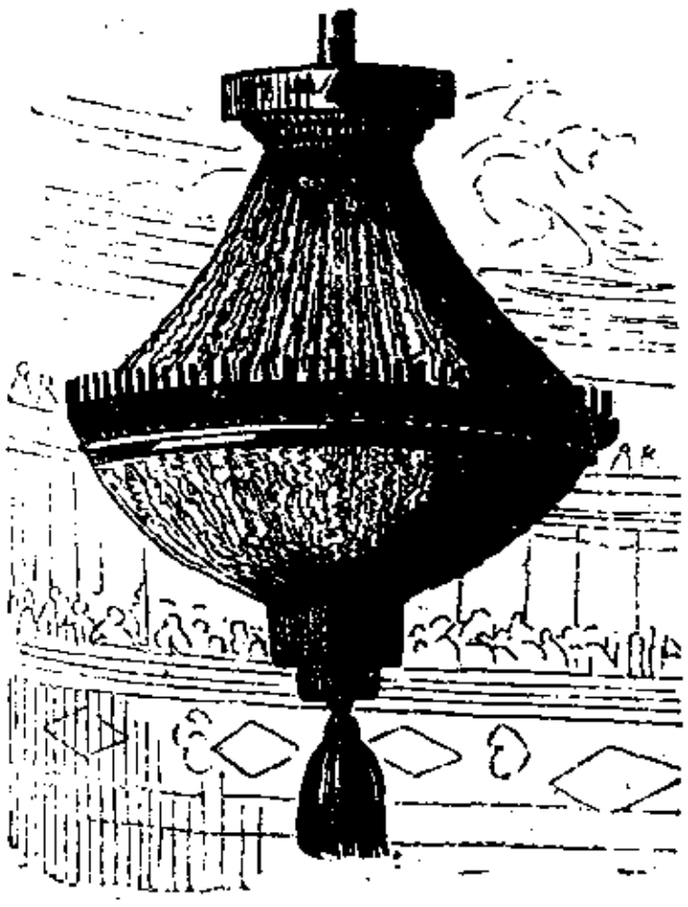

Lustre.

ces acceptions, *lustre* n'a point de pluriel. | Technol. Chandelier de cristal, de bronze ou de cuivre, à plusieurs branches, qu'on suspend au plafond pour éclairer, et notamment dans une salle de spectacle. La salle était éclairée de douze *lustres*. Le *lustre* de l'Opéra. On avait prodigué partout les *lustres* et les girandoles. Se placer sous le *lustre* au parterre. Il entre à l'appartement et passe sous un *lustre* où sa perruque s'accroche et demeure suspendue. (La Bruyère.) | *Lustre à consoles*, Celui dans lequel les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus et au-dessous, la tige couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs-de-lampe. | *Lustre à lacé*, Celui qui est entièrement couvert de cristaux taillés à facettes, de manière à réfracter la lumière sous mille couleurs différentes. | *Lustre à tige découverte*, Lustre dans lequel ce qui supporte les bougies ou les lampes n'a aucun ornement. | *Chevaliers du lustre*, Nom donné ironiquement aux claqueurs de théâtre, parce qu'ils se placent habituellement au parterre, sous le lustre.

LUSTRÉ, ÉE, part. Qui a passé par le lustre. Étoffe *lustrée*. | *Percale lustrée*, Percale qui a reçu un apprêt qui la rend luisante et ferme. | Qui a du lustre. Le soleil n'altère pas le tissu serré et *lustré* de la surface supérieure des feuilles. (Bonnet.) La robe du chevreuil est toujours propre, son poil net et *lustré*. (Buffon.) Mon chapeau était graisseux et *lustré*.

LUSTRER, v. a. Donner du lustre à un objet. *Lustrer* un chapeau. Il faudra *lustrer* cette fourrure. Le lapin prend ses petits entre ses pattes, il leur *lustre* le poil, il leur lèche les yeux, et tous, les uns après les autres, ont également part à ses soins. (Buffon.) | Absol. Pièce à *lustrer*. Les maroquiniers *lustrent* avec le jus d'épine-vinette, d'orange ou de citron. (Lenorm.) | *Lustrer à*. Les drapiers *lustrent* leurs étoffes à la calandre ou mieux à la presse entre des cartons fortement chauffés. (Lenorm.) | SE LUSTRER, v. pr. Être lustré. Les soies *se lustrent* avec de l'alun froid. | Rendre lustré son poil. Les chats, les tigres, les lions *se lustrent* en se léchant.

LUSTREUR, EUSE, adj. et s. Technol. Celui, celle qui est chargé, dans les fabriques, de donner le dernier apprêt aux étoffes, cuirs, chapeaux, etc.; qui emploie différents moyens pour obtenir sur les produits de l'industrie le brillant qui frappe les yeux.

LUSTREUX, EUSE, adj. Qui a beaucoup de lustre. Un chapeau *lustreux* n'est pas un chapeau luxueux. Il portait un vieil habit râpé, *lustreux*.

LUSTRIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait les lustres, ou qui est chargé de leur entretien.

LUSTRINE, s. f. Étoffe, espèce de droguet de soie. Étoffe de coton fortement apprêtée et lustrée. *Lustrine* verte. Doublure de *lustrine*. Des manches de *lustrine*. Sa robe était bleue et doublée de *lustrine*.

LUSTROIR, s. m. Technol. Petite règle de bois doublée de feutre dont on se sert pour lustrer les glaces après qu'elles ont été polies, et pour enlever les taches qui ont échappé au polissoir. L'ouvrier maniait bravement son *lustroir*. On l'appelle aussi *Molette*.

LUSTUCRU, UE, s. Mot burlesque et terme de mépris dont on se sert en plaisanterie pour suppléer au nom d'une personne que l'on n'a pas présent à la mémoire et pour laquelle on n'a aucune considération. Il paraît formé de ces quatre mots *l'eusses-tu-cru* (eusses-tu cru cela?) et par syncope *l'eus-tu-cru*. Quel *lustucru*! C'est un pauvre *lustucru*. Le père *Lustucru* lui a répondu... (Chanson.)

Du pied d'un arbre que j'ai vu
Qu'avait planté ce *lustucru*.
(POISSON.)

LUT, s. m. (du lat. *lutum*, boue). Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et que les pharmaciens et les chimistes appliquent sur les bouchons des vases pour mieux les fermer, ou autour des cornues, des tubes de verre, de porcelaine, pour les préserver de l'action très-vive du feu, et aussi pour fermer les jointures de ces différents vaisseaux, afin d'empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie selon le but qu'on se propose. | *Lut gras*, Argile sèche tamisée, réduite en pâte ductile au moyen de l'huile de lin rendue siccative par la litharge. Le *lut gras* se conserve dans une vessie ficelée. | *Lut d'amandes*, Lut fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon, pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. | *Lut terreux*, Lut fait avec de la terre à four détrempée, et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée. | *Lut de chaux*, Lut formé de chaux délitée, d'eau et de blancs d'œufs. *Lut gras, lut à l'eau, lut argileux*.

LUTAIRE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames auquel se rapportent des espèces de conferves. Ces espèces croissent au pied des vieux murs abrités, au fond des mares ou dépôts d'eau, lorsque le liquide est presque entièrement absorbé.

LUTATION, s. f. (pron. *lutasion*). Action de luter. *Lutation* d'une cornue, d'un vase, d'un alambic.

LUTÉ, ÉE, part. Enduit de lut, bouché avec du lut. Un vase bien *luté*. Cette cornue a été mal *lutée*.

LUTÈCE (du lat. *Lutetia*; selon les uns, du celt. *luh*, rivière; *touez*, au milieu, et *y*, habitation : *luhtouezy*, habitation au milieu de la rivière, parce que cette ville était bâtie dans une île au milieu de la Seine; selon les autres, du breton *leucotetia*, belle tour, ou du lat. *à luto*, à cause d'un marais qui était dans son voisinage). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans une île de la Seine; c'est aujourd'hui *Paris*, ou plutôt *la Cité*. Les poètes se servent quelquefois, encore aujourd'hui, du mot *Lutèce* pour désigner la capitale de la France. *Les enfants de Lutèce*, Se dit pour les enfants de Paris. Voy. PARIS.

LUTÉOLINE, s. f. (du lat. *luteola*, gaude; fait de *lutea*, jaune). Chim. Matière jaune cristallisable, isolée de la gaude.

LUTER, v. a. (rad. *lut*). Fermer avec du lut; boucher avec du lut; enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu. *Luter* un tube, un vase, une cornue. Pour fixer les manomètres des chaudières à vapeur, *luter* le trou d'homme, ou joindre des tuyaux, on se sert d'un autre *lut* gras. (Gaultier Claub.) Il faut *luter* les vases remplis d'essences.

LUTÉTIA, s. f. (pron. *lutésia*; de *Lutetia*, ancien nom de Paris). Astron. Planète télescopique découverte à Paris en 1852.

LUTH, s. m. (de l'espagn. *laud*, fait de l'arabe *alloudh*). Instrument de musique à cordes, autrefois en usage, et remplacé aujourd'hui par la guitare. Il était monté de cordes de boyau qu'on touchait avec les doigts des deux mains. De la main droite on pinçait les cordes, de la gauche on appuyait sur les touches. Le *luth* n'avait d'abord que six rangs de cordes doubles. On en ajouta plus tard quatre,

Luth.

cinq, jusqu'à six, pour faire les basses. Quelques luthiers avaient même tenté d'y introduire jusqu'à vingt rangs de cordes. Le *luth* était composé de quatre parties : de la table de sapin ou de cèdre; du corps, consistant en neuf ou dix éclisses qu'on appelait le *ventre*; du manche, qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyaux, et de la tête ou de la crosse, où étaient les chevilles qu'on tournait pour monter les cordes aux tons convenables. Au milieu de la table se trouvait une rose par où sortait le son; un chevalet où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire, qui était entre le manche et la tête, sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. On appelait *tempérament du luth* l'altération qu'on était obligé de faire subir aux intervalles, tant à l'égard des consonnances que des dissonnances, pour les rendre plus justes sur l'instrument. On pinçait le *luth* de la main droite, tandis que de la main gauche on appuyait sur les touches. Le *luth* à dix cordes fournissait trois octaves et une tierce majeure. Le *luth* servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues. Prends ton *luth*, cher Orphée. (Corneille.) Elle donnait souvent chez elle des concerts, on y venait admirer son *luth*, son clavecin et sa beauté. (Voltaire.) Néron chantait sur

un *luth* l'embrasement de Troie. (Legouvé.) | L'*archiluth*, dit aussi *théorbe*, différait du luth en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples. Au contraire, la *mandore* fut un diminutif du luth, et la *mandoline*, encore usitée en Espagne, n'est qu'une petite mandore. Les *luths* de Bologne et de Padoue étaient les plus estimés par la qualité du bois qui produisait le plus beau son. Cet instrument était d'une harmonie étendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer l'a fait abandonner. La chose et le nom ont disparu, et c'est à peine si aujourd'hui, en poésie, on permet de se servir de cette expression, dont les poètes de l'Empire ont abusé, comme synonyme d'inspiration, de talent poétique. Accordez son *luth*. Faire résonner les cordes de son *luth*. Un *luth* harmonieux. Sur le *luth* de David on chantera leurs vers. (Régnier.) Poète, prends ton *luth*, et me donne un baiser. (Alfred de Musset.) On entendait les *luths* résonner dans la nuit.

Dans le pays des sourds j'ai promené ma lyre,
J'ai chanté sans échos, et, pris d'un noir délire,
J'ai brisé mon *luth*, puis de l'ivoire sacré
J'ai jeté les débris au vent, et j'ai pleuré !
(HÉG. MOREAU.)

| Néanmoins *luth* ne s'emploie dans ce sens figuré que pour des genres moins élevés que ceux que l'on désigne, figurément aussi, par la lyre. | Erpét. Nom vulgaire d'une tortue de mer.

LUTHÉE, adj. f. (rad. *luth*). *Mandore luthée*, Celle qui a plus de quatre cordes et qui ressemble à un luth. Le mendiant espagnol portait une *mandore luthée*.

LUTHER (MARTIN). Célèbre hérésiarque, fondateur de la religion réformée, né à Eisleben (Saxe), en 1483, était fils d'un ouvrier mineur. Envoyé fort jeune à l'école d'Eisenach (1489), il chantait devant les maisons pour gagner son pain. En 1501 il entra à l'université d'Erfuth. Après avoir essayé de la théologie, il embrassa l'étude du droit, qui conduisait alors aux postes les plus lucratifs de l'État et de l'Église. Mais il ne semble pas s'y être jamais livré avec goût. En 1505, un accident donna à sa vie une direction toute nouvelle. Il vit un de ses amis tué d'un coup de foudre à ses côtés. Il poussa un cri, et le cri fut un vœu à sainte Anne de se faire moine, s'il échappait. Le 17 juillet 1505, après avoir passé gaiement la soirée avec ses amis à faire de la musique, il entra dans le cloître des Augustins, à Erfuth. Luther, devenu prêtre, songea à voyager, à visiter l'Italie qui l'attirait. A Rome, il courut les lieux saints, vit tout, crut tout. Il s'aperçut bientôt qu'il croyait seul. Le christianisme semblait oublié dans cette capitale du monde chrétien. Le pape n'était plus le scandaleux Alexandre VI ; c'était le belliqueux et colérique Jules II. Ce père des fidèles ne respirait que sang et ruine. Si Luther se réfugiait aux églises, il n'avait pas même la consolation d'une bonne messe. Le prêtre romain expédiait le divin sacrifice de telle vitesse, que Luther était encore à l'évangile quand l'officiant lui disait : *Ite, missa est*. Ces prêtres italiens faisaient parade d'une scandaleuse audace d'esprit fort. Il leur arrivait, en consacrant l'hostie, de dire : *Panis es, et panis manebis* (*tu es pain et tu demeureras pain*). Il ne restait plus qu'à fuir en se voilant la tête. Luther quitta Rome au bout de quatorze jours. Il emportait en Allemagne la condamnation de l'Italie, celle de l'Église. La papauté était loin de soupçonner son danger. Depuis le XIIIe siècle, on disputait, on aboyait contre elle. Les docteurs de la très-catholique université de Paris, les Pierre d'Ailly, les Clémengis, le doux Gerson lui-même, avaient respectueusement souffleté la papauté. Elle durait pourtant, elle vivotait, patiente et tenace. Le XVe siècle s'écoula ainsi. Jules II conquit pour l'Église ; Léon X, pour sa famille. Ce jeune pape, mondain, homme de lettres, homme de plaisir et d'affaires, comme les autres Médicis, avait les passions de son âge, et celles des vieux papes, et celles de son temps. Il avait inauguré son pontificat en vendant à François Ier ce qui n'était pas à lui, les droits de l'Église de France. Plus tard, il avait fait pour finances trente cardinaux à la fois. C'étaient là de petites ressources. Il n'avait pas à son service les mines du Mexique ; ses mines, c'étaient la vieille foi des peuples, leur crédule débonnaireté. Il en avait donné l'exploitation en Allemagne aux dominicains ; ils avaient succédé aux augustins dans la vente des indulgences. Le dominicain Tetzel, effronté saltimbanque, allait à grand bruit, grand appareil, grande dépense, débitant cette denrée dans les églises, sur les places, dans les cabarets. Lorsque Luther vit le prospectus fièrement décoré du nom et de la protection de l'archevêque de Mayence, que le pape avait chargé de surveiller la vente des indulgences en Allemagne, il fut saisi d'indignation. Docteur en théologie, professeur influent à l'université de Wittemberg, vicaire provincial des augustins, il se croyait plus responsable qu'un autre du dépôt de la foi saxonne. Il commença son opposition dans la forme légale, s'adressa à l'évêque de Brandebourg pour le prier de faire taire Tetzel. L'évêque répondit que c'était attaquer la puissance de l'Église, qu'il allait se faire bien des affaires, qu'il valait mieux se tenir tranquille. Alors Luther s'adressa au primat, archevêque de Mayence et de Magdebourg ; il lui envoya des propositions qu'il offrait de soutenir contre la doctrine des indulgences. L'archevêque ne répondit pas. Luther, qui s'en doutait, avait le même jour, 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, à midi, affiché ses propositions à l'église du château de Wittemberg. La publication de ces thèses et le sermon en langue vulgaire que Luther prononça à l'appui furent comme un coup de tonnerre dans l'Allemagne. Les propositions furent imprimées à des milliers d'exemplaires, dévorées, répandues, colportées. Rome commençait à s'émouvoir. Le maître du sacré palais, le vieux dominicain Sylvestre de Prierio, écrivit contre le moine augustin en faveur de la doctrine de saint Thomas, et s'attira une foudroyante réponse (août 1518). Luther reçut immédiatement l'ordre de comparaître à Rome dans soixante jours. Il était protégé par l'électeur de Saxe, il résista. « Le pape n'a pas voulu souffrir un juge, disait-il, et moi je n'ai pas voulu du jugement du pape. Il sera donc le texte et moi la glose. » Il ne restait en effet à Luther qu'à juger son juge, à condamner lui-même l'autorité par-devant le peuple. C'est ce qu'il fit dans son terrible livre de la *Captivité de Babylone*. Il y disait : *Le pape est le fort chasseur, le Nemrod de l'épiscopat romain*. Le pape l'excommunia. Lorsque la bulle de condamnation arriva en Allemagne, elle trouva tout un peuple soulevé. Le 10 décembre 1520, Luther brûla, aux portes de la ville de Wittemberg, la bulle du pape, qu'il appelait la *bulle exécrable de l'antéchrist*, ainsi que les Décrétales et autres écrits apocryphes. C'étaient bien là des choses nouvelles, comme il le disait. Jusqu'alors la plupart des sectes et des hérésies s'étaient formées dans l'ombre ; mais voici qu'un moine traite d'égal à égal avec le pape, et se constitue le juge du chef de l'Église. « La chaîne de la tradition vient d'être rompue, l'unité brisée, la *robe sans couture* déchirée. » Appelé à Worms par l'empereur Charles-Quint, pour y voir condamner, par les princes germaniques, les doctrines frappées de l'excommunication, Luther s'y rendit, et son voyage fut un triomphe. Il brava l'empereur et ses ennemis en face, comme il avait bravé le pape à distance. L'empereur voulait le condamner, mais les autres membres déclarèrent « que les livres de Luther avaient persuadé beaucoup de peuples ; que la cour de Rome avait suscité plusieurs griefs et des maux infinis aux diverses nations germaniques, et qu'on ne pouvait, dès lors, obéir à la sentence portée contre les doctrines de la réforme. » Ainsi la résistance contre la papauté s'organisait complètement ; la réforme était dans les esprits, le mouvement était produit. Toute l'Europe prit bientôt part à cette querelle théologique, et Luther attira dans son parti des princes puissants, entre autres ceux de Suède, de Danemark, de Franconie, de Hesse, du Palatinat, du Brandebourg, et vit enfin le triomphe de sa cause assuré par la paix de Nuremberg (1533), qui accorda aux réformés la liberté de conscience jusqu'au prochain concile. Luther mourut en 1546, peu après la convocation du concile de Trente. Il avait vu, dans ses dernières années, l'Église qu'il avait fondée se démembrer et se scinder en plusieurs sectes ennemies, les calvinistes, les zwingliens et les anabaptistes. Dès 1525 il s'était marié avec une jeune religieuse, Catherine Bohren, qu'il avait arrachée à son couvent, et en avait eu plusieurs enfants. On a porté des jugements bien divers sur cet homme, qui est une des plus puissantes individualités du XVIe siècle. « Quelque sympathie que puisse inspirer cette puissante personnalité de Luther, elle ne doit pas influencer notre jugement sur la doctrine qu'il a enseignée, sur les conséquences qui en sortent nécessairement. Cet homme, qui fit de la liberté un si énergique usage, a ressuscité la théorie augustinienne de l'anéantissement de la liberté. Il a immolé le libre arbitre à la grâce, l'homme à Dieu, la morale à une sorte de fatalité providentielle. De nos jours, les amis de la liberté se recommandent volontiers du fataliste Luther. Cela semble bizarre au premier coup d'œil. Luther lui-même croyait se retrouver dans Jean Huss, dans les vaudois, partisans du libre arbitre. C'est que ces doctrines spéculatives, quelque opposées qu'elles paraissent, se rencontrent toutefois, dans leur principe d'action, la souveraineté de la raison individuelle, la résistance au principe traditionnel, à l'autorité. Il n'est donc pas inexact de dire que Luther a été le restaurateur de la liberté pour les derniers siècles. S'il l'a niée en théorie, il l'a fondée en pratique. Il a, sinon fait, au moins courageusement signé de son nom la grande révolution qui légalisa en Europe le droit d'examen. Ce premier droit de l'intelligence humaine, auquel tous les autres sont rattachés, si nous l'exerçons aujourd'hui dans sa plénitude, c'est à lui, en grande partie, que nous le devons. Nous ne pouvons penser, parler, écrire, que cet immense bienfait de l'affranchissement intellectuel ne se renouvelle à chaque instant. Les lignes mêmes que je trace ici, à qui dois-je de pouvoir les publier, sinon au libérateur de la pensée moderne. » (Michelet.)

LUTHÉRANISME, s. m. Doctrine de Luther, religion des luthériens. Voici quels sont les principaux points de cette doctrine : Tout se fait par nécessité. Le libre arbitre n'existe pas. La foi seule suffit pour sauver ; et cette foi consiste à avoir une confiance entière aux mérites de la mort du Christ. Avoir de la foi, c'est croire que, ce prophète ayant souffert pour nos péchés et les ayant rachetés par sa mort, il ne nous reste plus rien à faire pour les expier. Il n'y a point d'autre péché que le manque de foi. Négation de l'infaillibilité des conciles, dont les décisions ne peuvent avoir force de loi, parce qu'ils peuvent errer. Rejet de la subordination, égalité parfaite entre les prêtres et les évêques. Les commandements de Dieu impossibles. Les principes stricts de l'Évangile regardés comme de simples exhortations qu'il était libre à chacun de suivre ou de ne pas suivre. Les jeûnes de l'Église, l'abstinence des viandes, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, considérés comme choses nullement obligatoires et entièrement à notre disposition. Admission de deux sacrements seulement, le baptême et l'eucharistie, et encore avec cette réserve contre le baptême, qu'il n'efface pas le péché, et contre l'eucharistie, qu'il n'y a point de transsubstantiation, c. à d. de changement d'une substance à une autre. Admission de la présence réelle de Jésus-Christ, seulement au moment de la consécration. Condamnation de la pénitence, désaveu de la confession, et surtout de la manière dont elle se pratique dans l'Église. Rejet des indulgences, du purgatoire, de l'idolâtrie des images et de la messe qui n'est pas un sacrifice, ni un sacrifice propitiatoire pour nous. Faire profession de *luthéranisme*. Prêcher le *luthéranisme*. Le *culte évangélique* s'est formé de la fusion du *luthéranisme* et du calvinisme. François Ier dit publiquement qu'il ferait mourir ses propres enfants s'ils étaient hérétiques ; cependant il écrivait dans ce temps-là même à Mélanchthon, l'un des fondateurs du *luthéranisme*, pour l'engager à venir à sa cour. (Voltaire.)

LUTHÉRIANISER, v. a. Convertir au luthéranisme, rendre luthérien. *Luthérianiser* une population. | SE LUTHÉRIANISER, v. pr. Se faire luthérien, embrasser les doctrines de Luther. A ces appels réitérés, à ces prédications ardentes, il y eut un résultat formidable : la moitié de l'Allemagne *se luthérianisa*. L'Italie ne peut tarder à *se luthérianiser*.

LUTHERIE, s. f. (pron. *luteri* ; rad. *luth*). Profession, commerce de luthier. La *lutherie* de Paris. | Fabrique, magasin d'instruments à cordes.

LUTHÉRIEN, IENNE, adj. Hist. relig. Qui appartient, qui est conforme à la doctrine de Luther. Culte *luthérien*. Église *luthérienne*. Communion *luthérienne*. | S. Celui, celle qui suit la doctrine de Luther. Les *luthériens*, qui étaient la tige de la réforme. (Bossuet.) Quel funeste contraste, de faire brûler à petit feu dans Paris des *luthériens* parmi lesquels il y avait des Allemands, et de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne ! (Voltaire.) | On a distingué dès le principe plusieurs sortes de *luthériens*, savoir : les *luthériens relâchés*, les *luthériens rigides*, les *luthériens-zwingliens*. Les premiers étaient ceux qui n'admettaient qu'une partie des dogmes de Luther, comme, par exemple, la permission de communier sous les deux espèces et celle de se marier, pour les prêtres. Les luthériens rigides, au contraire, étaient ceux qui suivaient en tout, et avec le dernier scrupule, la doctrine du maître. Les luthériens-zwingliens étaient ceux qui voulaient accorder ensemble les deux sectes, et trouver un parti mitoyen pour les réunir. Les luthériens et les zwingliens ne partageaient pas les mêmes sentiments, mais peu s'en fallait. On compte aujourd'hui jusqu'à trente-cinq différentes sectes de luthériens. Ils composent la majorité des populations en Suède, en Danemark, en Prusse et dans le nord de l'Allemagne. L'Europe compte environ 30 millions de luthériens. En France, les

luthériens, ou protestants de la confession d'Augsbourg, ont des pasteurs, des consistoires, des inspections et des consistoires généraux. Ils ont à Strasbourg un séminaire pour l'instruction des ministres, et une faculté de théologie.

LUTHÉRO-CALVINISTE, s. Celui, celle qui unit la doctrine de Luther et celle de Calvin. | On dit dans un sens analogue *Luthéro-zwinglien*. | *Luthéro-papiste*, Se dit des luthériens qui excommuniaient les sacramentaires.

LUTHIER, IÈRE, s. (rad. *luth*). Proprement, Facteur, factrice de luths, lorsque cet instrument était très-commun. On appelle aujourd'hui *luthiers* ceux qui construisent des instruments à cordes et à archets, tels que violons, violoncelles, altos, etc., ou même des instruments à cordes pincées et autres, tels que guitares, mandolines, etc. Ceux qui font des flûtes, clarinettes, bassons, cors, trompettes, etc., ou même des harpes et des pianos, reçoivent plus spécialement le nom de *facteurs*. On donne enfin, d'une manière générale, le nom de *luthier* à tous ceux qui construisent des instruments de musique quelconques. Il a existé des luthiers qui se sont acquis par leur talent, et surtout par les qualités de leurs instruments, une très-grande célébrité. Ce sont surtout ceux d'Italie, parmi lesquels nous citerons Nicolas, André, Jérôme et Antoine Amati, Antoine Stradivarius, Joseph et Pierre Guarnerius, Maggini, etc. Les Amati firent école; l'un d'eux eut pour élève Stradivarius. Celui-ci, le plus célèbre de tous les luthiers connus, a fait des instruments à cordes et à archets d'une supériorité telle que les meilleurs imitateurs sont encore loin de les égaler. Il est vrai de dire que la belle sonorité de ces instruments doit beaucoup au temps, à la qualité du bois employé et à celle du vernis qui le recouvre. Les violons de cet artiste se vendaient en moyenne 3,000 francs; ses violoncelles, quoique plus rares, ne se payent pas davantage. Cependant on cite Duport, qui refusa d'un amateur 20,000 francs pour sa petite basse de Stradivarius. Paganini jouait sur un Guarnerius; Bériot se servait le plus souvent d'un Maggini. La France a eu un luthier éminent dans Nicolas Lupot, mort à Paris en 1814, et qui a laissé un ouvrage intitulé *la Chélonomie ou le parfait luthier*. Parmi ceux qui se sont fait remarquer de notre temps, nous distinguerons entre autres Gand, Vuillaume, Aldrien et les frères Sylvestre, qui sont les élèves du premier.

LUTIN, INE, adj. Éveillé, agaçant. Minois *lutin*. Air *lutin*. Cette actrice a une figure *lutine*.

LUTIN, s. m. (anciennement *luits*, *luiton*, qui vient de *luicter*, lutter). Espèce de démon ou d'esprit follet qui, suivant l'opinion populaire, vient la nuit tourmenter les vivants. Le *lutin* est souvent plus malicieux que méchant et tourmenteur. C'est, par exemple, comme le *Trilby*, de Charles Nodier, l'aimable lutin connu dans les montagnes de la Scandinavie et de l'Écosse, sous les différents noms d'*Elf*, de *Drow* et de *Brounie*; en Allemagne, sous les noms de *Kobold* et de *Trolle*; en Suisse, sous celui de *Servant*; en France, dans la Normandie et la Basse-Bretagne, sous les noms de *Genbelin* et de *Gobino*. C'est très-vraisemblablement le *Lar familiaris* des Romains, l'*Alfe* ou divinité inférieure dans la religion des anciens peuples du Nord, et dont il est souvent parlé dans l'Edda de Snorre-Sturleson. Il se prend aussi dans le sens de démon familier, de génie particulier. Je ne veux pas, mademoiselle, soupçonner de vous rien de mauvais, ni remarquer que cela est assez étrange, que l'heure des *lutins* soit la vôtre. (Voiture.) Quel *lutin* est l'amour quand il est dans un cœur! (Hauteroche.) Molière disait de Corneille qu'il y avait un *lutin* qui tantôt lui faisait ses vers admirables, et tantôt le laissait travailler lui-même. (Voltaire.) Chacun a son *lutin* qui toujours le promène. (Id.) D'un *lutin* c'est tout l'esprit. (Béranger.) Le *lutin* entrait furtivement dans les chambres des nourrices, enlevait sans qu'elles s'en aperçussent les enfants confiés à leurs soins; il donnait alors de la bouillie à ces enfants, et après les avoir recouchés mollement, il savait encore les endormir sans les bercer, par le charme et la douce mélodie de ses jolies chansons de berceuses. Les *lutins* s'asseyaient au foyer de la famille.

Quatre *lutins*, à l'aile diaprée,
Sont les coursiers de son char nébuleux.
(MILLEVOYE.)

| Par extens. Enfant vif, homme qui aime à plaisanter, qui tourmente par ses agaceries. Il a de l'esprit comme un *lutin*. C'est un vrai *lutin*. Ce petit *lutin* met toute la maison en désordre.

Et la vieille, craignant de laisser passer l'heure,
Courait comme un *lutin* par toute sa demeure.
(LA FONTAINE.)

| Famil. Il ne dort pas plus qu'un *lutin*. Se dit d'un homme très-agissant, qui donne peu de temps au sommeil. L'amour l'empêchait de *dormir plus qu'un lutin*.

LUTINÉ, ÉE, part. Tourmenté, agacé. Jamais jolie femme ne fut plus *lutinée*. (Regnard.) L'ennui dont je suis *lutiné*. (J. B. Rousseau.) J'ai été et je suis encore *lutiné* par les embarras que me donne ma pauvre province. (Voltaire.)

LUTINER, v. a. (rad. *lutin*). Tourmenter quelqu'un en qualité de lutin ou ainsi que le ferait un lutin. *Lutiner* quelqu'un. Cette guêpe *lutina* pendant quelques instants mon oncle Tobie, mais quelle qu'en fût son envie, elle ne put parvenir à l'impatienter. (L. Sterne.) Je fus horriblement tracassé par un invisible enchanteur maure qui paraît faire ici sa résidence, et ses gens *lutinèrent* assez rudement mon écuyer. (Cervantes.) L'âme, depuis ce temps, ne parla plus; mais elle *lutina* tout le monde dans le couvent et dans l'église. (Voltaire.) Fig. Jouer, embrasser. Finissez de *lutiner* cette jeune fille. | Se dit d'une chose qui tourmente, inquiète, ennuie. J'ai une affaire qui me *lutine* sans cesse. Qu'avez-vous qui vous *lutine*? Cette démarche me *lutine*.

En vain l'amour qui me *lutine*
Pour m'arrêter tente un effort.
(BÉRANGER.)

| Faire le lutin. Elle *lutine* toute la nuit, par suite de l'influence exercée sur son imagination par la lecture du Trilby. (A. D.)

LUTJAN, s. m. (nom chinois ou malais). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthopomes. Les *lutjans* ont de grandes analogies avec les spares. La plupart sont ornés de couleurs brillantes, et réunissent toutes les nuances de l'arc-en-ciel sur leurs écailles éblouissantes.

LUTRAIRE, s. f. Zool. Genre de mollusques acéphalés lamellibranches, à coquillages bivalves. Ce sont des animaux qui vivent constamment enfoncés sous le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut.

LUTRIN, s. m. (du gr. λέκτρον, lieu où on lit; du lat. *lectrum*, *lectrinum*, et du franç. *lectrin*). Pupitre élevé dans le chœur d'une église sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office divin. Il chante au *lutrin* les fêtes et dimanches.

Je chante les combats, et ce prélat terrible
Qui, par ses longs travaux et sa force invincible,
Dans une illustre église, exerçant son grand cœur,
Fit placer à la fin un *lutrin* dans le chœur.
(BOILEAU.)

| Collectiv. Ceux qui chantent au lutrin. Diriger le *lutrin*. Ce chantre donne le ton au *lutrin*. | *Le lutrin*, Titre d'un célèbre poème héroï-comique de Boileau, où le poète chante le lutrin de la Sainte-Chapelle. Le *lutrin* tourne en dérision les chantres et le clergé.

LUTTE, s. f. (du lat. *lucta*, dérivé de *luere*, pris dans le sens de *solvere*, *lazare*, parce que, dans la lutte, il est question de relâcher les liens dont les membres de l'antagoniste enveloppent le lutteur). Combat de deux personnes corps à corps. C'était un des principaux exercices gymnastiques des anciens, qui entendaient si merveilleusement l'hygiène. Ils connaissaient trois sortes de *luttes*, la lutte perpendiculaire, la lutte horizontale et l'acrochirisme. Dans la première, la plus pratiquée, on se proposait de renverser son adversaire et de le terrasser. Pour arriver à ce résultat, la ruse et la force étaient également employées par les athlètes, qui s'empoignaient réciproquement les bras, se tiraient en avant, se poussaient et se renversaient en arrière, s'enlaçaient les membres, se prenaient au col, se serraient la gorge jusqu'à s'ôter la respiration, se pliaient obliquement sur les côtés, se soulevaient en l'air, se heurtaient le front comme des béliers, etc., etc. Parmi les ruses ordinaires aux lutteurs, on regardait comme un avantage considérable de donner à son antagoniste ce que nous appelons le croc-en-jambe. Enfin, l'un d'eux se laissait renverser, et alors commençait un nouveau combat, qu'on nommait horizontal. Dans cette seconde espèce de lutte, les deux adversaires combattaient courbés sur la terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant en mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux prît le dessus et forçât l'autre à crier merci. Dans l'acrochirisme, les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité de la main et par les poignets, se les tordaient et tâchaient de se renverser ainsi. Avant la lutte, les athlètes se faisaient frotter le corps d'huile, ce qui contribuait à donner de la souplesse aux membres. Mais comme ces onctions, en rendant la peau des lutteurs trop glissante, leur ôtaient la facilité de se prendre au corps avec succès, ils remédiaient à cet inconvénient, tantôt en roulant sur la poussière du palestre, tantôt en se couvrant réciproquement d'un sable très-fin, réservé pour cet usage dans les xystes, ou portiques des gymnases. Les combats de la lutte remontent à la plus haute antiquité. On croit que Thésée et Hercule, qui les mirent en vogue en même temps aux jeux isthmiques et olympiens, les avaient empruntés à l'Arcadie, où Lycon avait été le premier fondateur de cette sorte de combats. A Sparte, où la plus belle fille était le prix du plus brave, Lycurgue employa la lutte comme moyen puissant de civilisation, comme ressort énergique de législation. Il y avait à Athènes des palestres où la jeunesse se livrait à la théorie et à la pratique de cet art. Peu à peu, cependant, la lutte tomba en désuétude, et ne reparut qu'à la 18e olympiade, plusieurs années après le rétablissement des jeux olympiques par Iphitus. Aujourd'hui, bien que certains esprits chagrins prétendent que cet exercice grossier et brutal est indigne de notre civilisation, des hommes courageux essayent de remettre la lutte en honneur. Ils y réussiront, parce qu'on comprendra enfin que les gymnases où l'on exerce le corps valent mieux que les théâtres de vaudevilles obscènes où l'on abrutit l'esprit, et que la poussière de la palestre et le sable des xystes sont plus sains que la poussière et l'atmosphère asphyxiante des salles de spectacle. (A. D.) Homère décrit la lutte d'Ajax et d'Ulysse, Ovide celle d'Hercule et d'Achéloüs. A Sparte, les jeunes filles mêmes s'exerçaient à la lutte. Le moyen âge a cultivé aussi ce genre d'exercice, mais sans jamais y attacher la même importance que les Grecs. L'usage en a continué en beaucoup d'endroits. On s'exerce encore aujourd'hui à la lutte en Provence et en Bretagne. Le premier combat fut celui de la *lutte*; un Rhodien d'environ trente-cinq ans surmonta tous les autres qui osèrent se présenter à lui. (Fénelon.) | Par extens. Rixe dans laquelle on se prend corps à corps. Il y eut entre eux une *lutte* furieuse, acharnée.

Enfin, pour arrêter cette *lutte* barbare,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare.
(BOILEAU.)

| Fig. Combat, guerre, dispute, controverse, conflit. Engager la *lutte*. Sa vie entière fut une *lutte*, et il fut infatigable. (Marmontel.) La douleur me tuerait; il y a trop de *lutte* en moi contre elle. (Mme de Staël.) On ne m'abuse point, et la *lutte* est prochaine. (Ancelot.) La *lutte* de la liberté et du despotisme, c'est la révolution de 1789. (Ch. D.) La doctrine de Luther occasionna une *lutte* violente entre les théologiens. (Besch.) | *La lutte du bon et du mauvais principe*, La lutte du bien et du mal, d'Ormusd et d'Ahriman, dans le *Zend-Avesta* de Zoroastre. | *En lutte*, En opposition, en guerre. Ah! toujours, toujours ces deux choses, ces deux incarnations, matière et pensée, en face et *en lutte* dans la vie. (Kinkel.) | Combat d'esprit. La *lutte* des concours académiques n'amène pas toujours malheureusement les résultats heureux qu'on serait en droit d'espérer. (Villem.) | Fig. *Faire quelque chose de bonne lutte*, La faire honnêtement, franchement, sans fraude. | *Emporter quelque chose de haute lutte*, Venir à bout de quelque chose par force, par autorité. Mirabeau, à la Constituante, *emportait* les questions *de haute lutte*, c. à d. par la puissance de sa parole. | Dans un style léger et même un peu libre. *La lutte amoureuse*, Les ébats et les plaisirs de l'amour. | Accouplement des béliers avec les brebis.

LUTTER, v. n. (rad. *lutte*). S'exercer ou combattre à la lutte; se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser. *Lutter* avec, contre quelqu'un. La difficulté qui se trouve à *lutter* avec un adversaire lorsque l'huile et la sueur font glisser la main sur la peau met en état d'emporter sans peine, dans l'occasion, un blessé hors du champ de bataille ou d'enlever un prisonnier. (Lucien.) | Par extens. Se dit de toute espèce de combat. Les deux armées *luttèrent* avec beaucoup de courage et de sang-froid. Vous n'êtes pas de force pour *lutter* avec un aussi habile sophiste. C'est Léonidas *luttant* avec ses Spartiates contre la fastueuse armée des satrapes; mais il n'y eut pas de Thermopyles. (Norvins.) | Fig. Combattre, résister. *Lutter contre la tempête, contre les vents, contre les flots, contre les obstacles, contre la destinée, contre la mort*, Faire des efforts pour surmonter les flots, les obstacles, etc. Il est beau de voir un homme *lutter* contre sa passion, quand sa passion est criminelle et funeste. (Voltaire.) Il vaut mieux avoir à *lutter* contre la nature que contre les hommes, et s'exposer aux secousses de la terre qu'aux insultes des nations. (Raynal.) Ils eurent à *lutter* contre des obstacles toujours renaissants. (Barthélemy.) On croit voir dans des ruines le champ de bataille où le temps *a lutté* contre le génie; et les membres mutilés at-

testent sa victoire et nos pertes. (Mme de Staël.) C'est folie de *lutter* contre sa destinée. (P. L. Courier.) Italiens, *luttez* contre ceux qui veulent vous asservir.

Lutter contre l'envie, être étouffé par elle;
Lutter contre l'amour, être trompé par lui;
Lutter contre mon cœur, où le passé rebelle
Envahit le présent et me trouble aujourd'hui,
C'est une œuvre de mort, une besogne infâme,
Inutile, odieuse, et je veux renoncer
A rouler ce rocher qui vient broyer mon âme.

| *Lutter*, non suivi de préposition. La vie se passe à *lutter*; quand on en sort, on n'a pas vaincu. | Se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTEUR, EUSE, s. (du lat. *luctator*, même signif.). Celui, celle qui combat, qui s'exerce à la lutte. Chez les Grecs le *lutteur* était dit *palestrite* dans les occasions ordinaires; *athlète*, quand il en faisait profession. C'est un bon *lutteur*. Une intrépide *lutteuse*. Les *lutteurs* s'huilaient, se rasaient d'abord paisiblement l'un l'autre; mais tout à coup, baissant la tête, ils se sont entre-choqués comme des béliers. (Lucien.) Comme un *lutteur* grandi qui sent son bras plus fort. (Lamartine.) Les deux *lutteurs* masqués se sont pris corps à corps. | Fig. Celui qui lutte. N'avez-vous jamais rencontré sur votre chemin quelqu'un de ces héroïques martyrs de la pensée, stoïques et vaillants *lutteurs* de la vie? Pauvre *lutteuse*, il te faudra succomber; tu combats en vain, l'amour triomphera de tes scrupules.

LUTZEN. Géogr. Petit village de Prusse sur l'Elster, dans la régence et le cercle de Merseburg. Lutzen appartient à l'histoire par deux batailles célèbres : la première, livrée entre le roi de Suède Gustave-Adolphe et les Impériaux, le 16 novembre 1632; Gustave-Adolphe y fut tué, et son armée remporta la victoire; la seconde bataille dont le village de Lutzen fut témoin fut gagnée, le 2 mai 1813, par l'armée française contre les souverains de Russie et de Prusse.

LUVARE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui offrent de grandes analogies avec les stromates. Il ne renferme qu'une seule espèce, très-rare, le *luvare impérial*, qui habite la Méditerranée. Sa chair est exquise. On écrit aussi *Luvarus*.

LUXATION, s. f. (pron. *luksasion*; du lat. *luxare*, déboîter, mettre un objet hors de sa place). Chirurg. Déplacement étendu des pièces osseuses qui forment les articulations, déplacement opéré par une puissance mécanique quelconque qui fait perdre tout à coup, ou d'une manière lente, à ces pièces articulaires leurs rapports naturels et respectifs. La *luxation* de l'épaule. La *luxation* spontanée de la cuisse. Les *luxations* présentent des différences qui dépendent de la nature des causes qui les produisent; de l'étendue et de la direction dans laquelle le déplacement a lieu; de l'espèce ou du genre d'articulation dans laquelle ce déplacement s'est opéré; enfin des circonstances particulières ou des accidents qui peuvent compliquer la luxation. Les *luxations* sont complètes ou incomplètes : elles sont *complètes* lorsque l'un des os de l'articulation est déplacé et poussé en entier hors de la cavité articulaire; *incomplètes* lorsque les pièces osseuses ne sont séparées ou déplacées que dans une portion de leur surface, tandis qu'elles sont encore en contact par d'autres points. Les *luxations* peuvent être compliquées de fractures aux os déplacés, de plaies aux parties molles, ou d'autres maladies, ce qui en aggrave le pronostic. Dans tous les cas, il faut réduire d'abord les luxations, et traiter ensuite les autres accidents. Pour bien réduire une luxation, il faut connaître parfaitement l'anatomie de chaque articulation. Il y a d'habiles rebouteurs pour la guérison des *luxations*.

LUXE, s. m. (du lat. *luxus*, même signif.). Somptuosité, excès de dépense dans les vêtements, la table, l'ameublement, etc. Le *luxe* des habits, de la table, des décorations, etc. Étaler un grand *luxe*, un *luxe* scandaleux. Le *luxe*, croissant tous les jours, commence à devenir un usage onéreux et insoutenable au monde qui l'a inventé. (Massillon.) On voulut diminuer le *luxe*, ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation. (Voltaire.) Le *luxe* ruine le riche et redouble la misère des pauvres. (Diderot.) Tout y respire l'abondance et la propreté, rien n'y sent la richesse et le *luxe*. (J. J. Rousseau.) Le *luxe* qui s'introduit partout, et qui partout sacrifie la vie ou les besoins du faible et du pauvre aux fantaisies du plus fort ou du plus riche. (Condorcet.) Quand le *luxe* monte plus vite et plus haut que le travail, il dépérit dans sa source, il flétrit et dessèche le tronc qui lui donne la sève. (Raynal.) | Le luxe produit la misère des classes ouvrières; le luxe amène la corruption, parce qu'il enfante l'énervement du corps, l'abâtardissement de l'esprit, l'appauvrissement du cœur. Aussitôt que le luxe pénètre chez un peuple, les vertus en sortent. Il n'y a plus, dans les foyers comme sur les places publiques, de gardiens vigilants de l'honneur et de la probité. | Fig. Détourner des plaisirs efféminés et du *luxe* de l'esprit. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Grande abondance, profusion, superfluité. Le *luxe* de la végétation. La nature y déployait un *luxe* de fécondité, une magnificence, une majesté qui commandaient la vénération. (Raynal.) Il y avait dans la salle une profusion de fleurs, un *luxe* de bougies, une exagération de diamants à se croire en pleines *Mille et une Nuits*. (Méry.) | Famil. *C'est du luxe*, C'est inutile. | Parure, décoration, ornement. Le *luxe* des ménages bourgeois consiste dans la beauté du linge et du drap. (Bescher.) On imprime aujourd'hui les bonnes éditions de nos classiques anciens et modernes avec un grand *luxe* typographique.

D'autres fois, s'égayant dans ses sombres retraites,
La nature a son *luxe* et ses pompes secrètes.
(DELILLE.)

| *Luxe de décors*, Décoration de théâtre où rien n'est épargné pour rendre la scène brillante.

LUXÉ, ÉE, part. Qui a subi une luxation. Bras *luxé*. Un membre *luxé*. Une épaule *luxée*. Qu'un os *luxé* conserve sa première position ou qu'il en change, la compression qu'il exerce sur l'os contre lequel il appuie y creuse un enfoncement. (Boyer.)

LUXEMBOURG. Géogr. Ville forte, capitale du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette; 12,500 habit. La ville est divisée en haute et basse. C'était, avant 1867, une des plus fortes places de l'Europe, et la position de la ville ancienne sur une colline très-élevée avait fait presque autant que l'art pour sa défense. Tanneries, papeteries, brasseries, moulins à plâtre; fabrique de toiles, tabac, faïence et porcelaine, pipes, etc.; jambons et autres viandes salées. Luxembourg fut, sous la République et l'Empire, le chef-lieu du département des Forêts. | Le *Grand-duché de Luxembourg*, ancienne province des Pays-Bas, est borné au N. par la province de Liége, à l'E. par la Prusse, au S. par la France et la province de Namur; 116 kilom. sur 112; 195,000 habit. C'est une possession particulière du roi, mais non du royaume de Hollande. Ses principales rivières sont : la Moselle, l'Ourthe, le Semoy et l'Alzette. Le terrain de ce pays est stérile; le climat froid, mais salubre. Son sol ingrat accorde à peine aux habitants assez de blé pour leur usage; il ne produit que du seigle et de l'épeautre, de l'avoine, des pommes de terre et du sarrasin. Mines de fer, de cuivre, de houille, carrières de marbre, etc. Son commerce consiste principalement en denrées. | Hist. Le Luxembourg fut d'abord gouverné par des comtes, au xe siècle. Il passa ensuite à la maison de Namur, puis à celle de Bar, et enfin à celle de Limbourg. Érigé en duché par Charles IV en 1354, il passa plus tard à la maison d'Autriche, qui en céda à la France, en 1659, la partie méridionale. En 1815, le congrès de Vienne donna ce grand-duché aux Pays-Bas. Par le traité de Londres de 1839, le Luxembourg a été partagé entre la Belgique et la Hollande. Jusqu'en 1867, le Luxembourg hollandais a fait partie de la Confédération germanique, et la Prusse en fournissait la garnison. A cette époque, la Confédération ayant cessé d'exister à la suite des événements survenus en Allemagne et de l'agrandissement de la Prusse, la France a voulu acheter le Luxembourg au roi de Hollande, mais la Prusse s'est opposée à cette transaction, et tout ce que la France a pu obtenir d'un congrès des puissances européennes, c'est que les Prussiens évacueraient la forteresse de Luxembourg, où ils n'avaient plus le droit de tenir garnison; qu'une partie de ses fortifications serait démolie, et que le grand-duché serait déclaré territoire neutre. | Le *Luxembourg belge*, une des provinces du royaume de Belgique, situé entre les provinces de Liége, de Namur, la France et le *Luxembourg hollandais*, compte 431,796 habit., presque tous Wallons, et a pour chef-lieu Arlon.

LUXEMBOURG, s. m. Jardin public à Paris, attenant à un palais qui sert aujourd'hui au Sénat. Aller au *Luxembourg*. Les promenades du *Luxembourg*. Le palais que l'on voit à l'entrée de ce jardin fut bâti en 1615, par Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti de Florence, et sur les dessins de l'architecte Desbrosses. Cédé plus tard au duc d'Orléans, il prit le nom de palais d'Orléans, qu'il garda jusqu'à la révolution de 1792-1793, pendant laquelle il fut transformé en prison. Le Directoire y siégea. Sous Napoléon, il devint tour à tour le palais du Consulat et celui du Sénat conservateur. La Restauration en fit le palais de la Chambre des pairs, et c'est là que furent jugés les procès célèbres du règne de Louis-Philippe. C'est encore dans le palais du Luxembourg que le gouvernement provisoire installa, en 1848, Louis Blanc et Albert, comme présidents d'une *commission des travailleurs*. Aujourd'hui, le Luxembourg est de nouveau affecté au Sénat. Toute la partie orientale du palais est consacrée à un musée de peinture pour les œuvres des artistes vivants.

LUXER, v. a. (du lat. *luxare*, même signif.). Chirurg. Déboîter un os, le faire sortir de la place où il doit être naturellement. Il *s'est luxé* le bras. Sa chute lui *a luxé* l'os de la cuisse. | SE LUXER, v. pr. Être luxé. Il y a des os qui *se luxent* plus facilement que d'autres.

LUXUEUX, EUSE, adj. (pron. *luksueu*; rad. *luxe*). Qui a du luxe, du faste, de la grandeur; qui vit dans le luxe. Ameublement *luxueux*. Toilette *luxueuse*. Les Assyriens étaient *luxueux*; étaient-ils heureux? (Voltaire.) Les Athéniens et les Carthaginois étaient aussi *luxueux* dans le temps de leur prospérité que dans celui de leur chute. (Fréron.) | Fig. *Dîner luxueux*, Dîner abondamment pourvu de mets et bien servi. Voilà un dîner *luxueux*.

LUXURE, s. f. (du lat. *luxuria*, même sens; rad. *luxus*, luxe). Incontinence, lubricité, ardeur amoureuse. Adonné à la *luxure*. C'est un monstre de *luxure*. Dans la religion chrétienne, la *luxure* est un des sept péchés capitaux. La pratique de mortification la plus efficace contre la *luxure* est l'abstinence et le jeûne. (Buffon.) | Synonymes : LUXURE, LUBRICITÉ, LASCIVETÉ. La *luxure* est une habitude ou un penchant qui porte un sexe vers l'autre avec emportement et sans retenue. La *lubricité* est l'influence sensible de ce penchant sur les mouvements indélibérés, sur la contenance, les gestes, etc. La *lasciveté* est la manifestation extérieure de ce penchant. La *luxure* ne saurait être imputée à crime.

LUXURIANCE, s. f. (pron. *luksurianse*). État d'une plante ou d'un arbre qui pousse trop en feuilles et en tiges. On voyait s'étaler sur les chemins, dans toute leur folle *luxuriance*, les chevelures ardentes des buissons. (Kinkel.) Un jeune arbuste qui prodigue imprudemment la *luxuriance* prématurée de son feuillage. (Delille.) | Fig. La luxuriance des productions de l'esprit, de l'imagination. Il y a, dans les œuvres de cet auteur, une *luxuriance* éblouissante. (A. D.) Ici je sens que j'ai affaire à une pure *luxuriance* de pinceau qui se joue et qui exagère. (Sainte-Beuve.) *Luxuriance* de style.

LUXURIANT, ANTE, adj. Qui a de la luxuriance, qui pousse des jets trop abondants. Le sol *luxuriant* de ces plaines fécondes. (Delille.) Il serait difficile de rencontrer une nature aussi plantureuse, une végétation aussi *luxuriante*. | Par extens. Se dit de toute espèce d'abondance. Une chevelure *luxuriante*. Les parties inférieures de son corps sont couvertes de deux draperies *luxuriantes* et riches. | Fig. Imagination *luxuriante*. Esprit *luxuriant*. Chez Alexandre Dumas, quelle imagination *luxuriante*!

LUXURIEUSEMENT, adv. (pron. *luksurieuzeman*). Avec luxure, d'une manière luxurieuse. Le curé regardait sa pénitente *luxurieusement*.

LUXURIEUX, IEUSE. adj. (pron. *luksurieu*). Qui est adonné à la luxure. Un homme *luxurieux*. Une femme *luxurieuse*. | Qui a le caractère de la luxure, qui marque de la luxure. Paroles *luxurieuses*. Pensées *luxurieuses*. Poésies *luxurieuses*. Peintures *luxurieuses*. Ces danses, ces héros à voix *luxurieuse*. (Boileau.) | Substantiv. Michel-Ange a réservé d'affreux supplices aux *luxurieux* dans son immortelle toile. Les dévotes, les orgueilleuses, les *luxurieuses*.

LUZERNE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, annuel et vivace, à racine pivotante, qui croît plus particulièrement près de la Méditerranée. Les nombreuses espèces de luzerne peuvent toutes servir d'alimentation aux animaux et devenir pour la terre un excellent engrais. Une d'elles, cependant, est spécialement adoptée en France pour fourrage, c'est la *luzerne cultivée*. Elle est originaire de Médie, et elle a été importée dans notre pays à l'époque de la domination romaine. Cette plante a toujours été reconnue comme un des meilleurs fourrages : aussi la cultive-t-on en grand dans les départements du Midi. Elle y donne jusqu'à sept récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle dans les terrains bien irrigués, qu'on la voit, pour ainsi dire, croître à vue d'œil. Elle exige un sol meuble, profond et bien cultivé. Le moment favorable pour faucher la luzerne est lorsque ses fleurs commencent à s'ouvrir. Avant cette époque, la plante est trop aqueuse; après cette époque, ses tiges sont trop dures. Les espèces principales sont : la *luzerne houpie*, la *luzerne orbiculaire*, la *luzerne houblon*, la *luzerne arborescente* et la *luzerne faucille*. Un champ de *luzerne*. Faucher la *luzerne*. La culture de la *luzerne*, pour

prairie artificielle de durée, est des plus avantageuses, mais elle demande beaucoup de soins. La *luzerne* donnée en vert aux vaches et aux brebis, leur fait venir une plus grande quantité de lait.

Luzerne.

LUZERNIÈRE, s. f. (rad. *luzerne*). Terre semée en luzerne, champ, prairie artificielle de luzerne. On ne doit jamais laisser brouter une *luzernière* par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement.

LUZETTE, s. f. Maladie des vers à soie.

LUZIN, s. m. Mar. Menu cordage. V. LUSIN.

LUZIOLE, s. f. Bot. Genre de la famille des graminées. La *luziole du Pérou*.

LUZULE, s. f. Bot. Genre de la famille des joncacées. Ce sont des plantes vivaces, à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes. Leurs fleurs sont petites, peu apparentes, et disposées au sommet des tiges en corymbe, tantôt lâche, tantôt en forme d'épi.

LYCANTHROPE, adj. et s. (du gr. λύκος, loup; ἄνθρωπος, homme). Celui, celle qui est atteint de lycanthropie. Les *lycanthropes* sont habituellement tristes et rêveurs; ils ont le visage pâle, les yeux caves, l'œil hagard, la langue et la bouche desséchées par une soif immodérée. Ceux qui étaient attaqués de mélancolie furent appelés démoniaques, *lycanthropes* chez les Grecs. (Voltaire.)

LYCANTHROPIE, s. f. T. de pathol. Espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades s'imaginent être changés en loup, hurlent comme ces animaux, fuient pendant le jour la compagnie et le voisinage des hommes, et courent la nuit à travers les champs. Être atteint de *lycanthropie*.

LYCAON (du gr. λύκος, loup). Mythol. Roi d'Arcadie, réunit les habitants sauvages de cette contrée, leur donna des lois, et fonda Lycosure, la ville la plus ancienne du pays. Voulant éprouver la divinité de Jupiter, auquel il avait donné l'hospitalité, il lui fit servir les membres rôtis et bouillis d'un prisonnier. Jupiter, irrité, le changea en loup.

LYCAONIE. Géogr. Petite contrée de l'Asie-Mineure, au nord de la Pisidie et de l'Isaurie.

LYCÉE, s. m. (pron. *lisé*; en lat. *lycæum*, venu du gr. λύκειον; rad. λύκος, loup, parce qu'on y avait placé la statue d'un loup en l'honneur d'Apollon). Antiq. grecque. Nom d'un lieu célèbre, près d'Athènes, sur les bords de l'Ilissus, que Périclès avait agrandi, orné de tableaux et planté de jardins magnifiques. Il était consacré à Apollon Lycoctone. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tous côtés. On y voyait des salles spacieuses et garnies de siéges où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et, au dehors, des allées d'arbres en quinconce, où le maître et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase. C'était dans le bois sacré du Lycée qu'Aristote donnait à une foule attentive ses leçons de philosophie, tout en se promenant, ce qui fit appeler sa doctrine, *doctrine du Lycée*, et ses disciples, *péripatéticiens*. | Nom sous lequel on désigne les colléges nationaux. Le *lycée* Saint-Louis. Le *lycée* Charlemagne. | Par extens. Tout lieu consacré à l'instruction. | Géogr. Ancienne montagne d'Arcadie, sur la frontière de la Messénie.

LYCÉEN, s. m. Celui qui étudie dans un lycée. C'est un *lycéen*. Une troupe de *lycéens*.

LYCÉES, s. f. pl. Fêtes instituées en Arcadie par Lycaon en l'honneur de Jupiter Lycéen.

LYCHNANTHE, s. m. (pron. *liknante*; du gr. λύχνος, lanterne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des caryophyllées. Il ne comprend qu'une seule espèce, qui est le *lychnanthe grimpant*.

LYCHNIDE, s. f. (pron. *liknide*; du gr. λυχνίς, lanterne). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant des plantes herbacées vivaces, rarement annuelles; à feuilles simples, opposées; dont les fleurs, ordinairement grandes et belles, sont disposées en inflorescences diverses. On cultive quelques espèces de ce genre dans nos jardins. L'espèce la plus commune infecte les moissons; c'est la *nielle*, dont le mélange, presque inévitable, avec les grains des céréales altère la qualité de leurs farines.

LYCHNOMANCIE, s. f. Antiq. Divination au moyen d'une lampe. La vieille esclave pratiquait la *lychnomancie*.

LYCIE. Géogr. Région de l'Asie-Mineure, au sud de la Phrygie, entre la Carie et la Pamphylie. Ses villes principales étaient Xanthe, Myra et Patare. La Lycie appartint successivement à Crésus, aux Perses, à Alexandre, à Antigone, aux Séleucides, aux Rhodiens et aux Romains. Très-anciennement, elle avait porté le nom de *Milyade*.

LYCIET, s. m. (de *Lycie*). Bot. Genre de la famille des solanées, composé de plus de trente espèces. Les lyciets sont des plantes frutescentes ou arborescentes, à tiges ligneuses, droites ou pendantes, à rameaux grêles, épineux, à feuilles libres, à fleurs axillaires et pédonculées, roses, purpurines, violettes, jaunâtres et même blanches. Le *lyciet d'Europe*, qui croît spontanément sur le sable du littoral de la Méditerranée, sert à former des haies vives.

LYCOPE, s. m. (du gr. λύκος, loup; πούς, pied). Bot. Genre de la famille des labiées. Les lycopes sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges tétragones, à feuilles opposées et à fleurs axillaires.

LYCOPERDACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de champignons connue sous le nom de *vesse de loup*, à cause du phénomène singulier qu'ils présentent, de lancer un nuage de poussière quand on les comprime.

LYCOPERDINE, s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des fongicoles.

LYCOPERDON, s. m. (du gr. λύκος, loup; πέρδω, je pette, je fais un pet). Bot. Genre fort curieux de champignons, type de la famille des lycoperdacées, vulgairement appelé *Vesse de loup*.

LYCOPHRON. Poète de l'école d'Alexandrie, qui parvint à faire sur Cassandre une espèce d'épopée mystique aussi obscure que les vers sibyllins.

LYCOPODE, s. m. (du gr. λύκος, loup; πούς, pied). Bot. Genre de plantes cryptogames, type de

Lycopode.

la famille de lycopodiacées, que Linné avait placé parmi les mousses, Jussieu parmi les fougères, et dont on a fait plusieurs sections ou sous-genres, en raison des différences marquées qui existent entre ces plantes, et des caractères variables que présente la fructification. Les lycopodes sont des herbes rameuses, vivaces, rarement ligneuses, ordinairement rampantes, longues de 1 mètre à 1m,50, et fréquemment dichotomes; les feuilles sont simples, épaisses, imbriquées et terminées par un long poil. | *Poudre de lycopode*. Le pollen du lycopode, principalement du lycopode en massue (*lycopodium clavatum* de Linné). C'est une poussière jaune, pulvérulente, subtile, susceptible de s'enflammer subitement quand on la projette sur les flammes d'un corps en ignition. Le lycopode n'a ni odeur ni saveur. Les anciens naturalistes le nommaient *soufre végétal*.

LYCOPODIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes cryptogames, autrefois confondue avec celle des mousses, et à laquelle le genre lycopode sert de type.

LYCOPODINE, s. f. Chim. Principe azoté qui existe dans la poudre de lycopode.

LYCOPSIDE, s. f. (du gr. λύκος, loup; ὄψις, vue, apparence). Bot. Genre de la famille des borraginées. Les lycopsides sont des plantes souvent annuelles, herbacées, à feuilles simples.

LYCOREXIE, s. f. (du gr. λύκος, loup; ὄρεξις, appétit). Nom donné par les anciens médecins à une maladie dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. | Faim de loup, variété de la boulimie.

LYCOSE, s. f. Entom. Genre d'arachnides pulmonaires comprenant celles qui ont le corps couvert d'un duvet serré, qui chassent pour attraper leur proie, qui portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, qui soignent leurs petits et les portent sur leur dos. L'espèce la plus célèbre est la *lycose tarentule*, dite vulgairement *tarentule*.

LYCTE, s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages. Les lyctes sont de très-petites espèces d'insectes qui habitent les lieux humides et se nourrissent de matières végétales.

LYCURGUE. Législateur de Sparte, né vers l'an 926 av. J. C. Il était, à ce que rapporte Plutarque, fils et frère de rois de Sparte. Obligé de s'exiler pour échapper aux inimitiés soulevées contre lui par la veuve de son frère Polydecte, il se vengea en grand citoyen des injustices de sa patrie. Il parcourut la Crète, l'Asie-Mineure et l'Égypte, étudia partout les lois, les arts et les mœurs, et rapporta à Lacédémone les résultats de ses recherches et de ses observations. Il y trouva le désordre et se pénétra de la nécessité de réformer entièrement la constitution de ce peuple turbulent et barbare. Pour donner plus d'autorité et plus de solennité aux plans de réforme qu'il méditait, Lycurgue se rendit à Delphes, à la tête des plus illustres de ses concitoyens, et consulta l'oracle d'Apollon, qui répondit « qu'il allait jeter les fondements de la république la plus florissante qui aurait jamais existé. » Il revint à Sparte, où il vit ses lois adoptées. Toutefois la réforme ne passa pas sans difficultés et sans luttes : assailli sur la place publique, il eut un œil crevé par un séditieux, mais sa modération et sa bonté dans cette circonstance lui ramenèrent les mécontents. Quoique ces lois fussent d'une grande sagesse et que leur effet fût d'exciter au dernier point l'amour de la patrie, d'épurer les mœurs et de former des guerriers indomptables, Lycurgue craignit que ses concitoyens se fatiguassent de les suivre. Alors il voulut en assurer le maintien par un serment religieux; il feignit d'avoir quelque autre explication à demander à l'oracle, et faisant prêter aux deux rois, au peuple, aux magistrats, le serment d'observer religieusement ses lois jusqu'à son retour, il repartit pour Delphes. Quelques auteurs prétendent qu'il se laissa volontairement mourir de faim à Delphes même; d'autres affirment qu'il se retira en Élide ou dans l'île de Crète, et qu'à sa mort il ordonna que ses os seraient jetés dans la mer, de peur que, s'ils étaient rapportés à Lacédémone, ses concitoyens ne se crussent déliés de leur serment. Au reste, rien n'est moins certain que tout ce qu'on raconte de ce personnage, qui est antérieur aux temps vraiment historiques. Sa législation a été aussi beaucoup trop vantée. Si elle était propre à développer la force, le courage, l'amour de la patrie, le respect de la vieillesse, elle péchait par un esprit étroit, par une politique égoïste et inhumaine, qui écrasait les Ilotes, par l'oppression de la famille et la proscription des nobles jouissances de l'esprit. Elle ne pouvait convenir qu'à des temps presque barbares et à une société peu nombreuse.

LYCUS, s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes. Le *lycus sanguin*.

LYDIE. Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure, sur la côte occidentale, entre la Carie et la Mysie. Sur la côte de Lydie étaient presque toutes les cités grecques qui formaient la confédération ionienne. Elle était fertile en grains, en fruits, en vins délicieux, et possédait des mines d'or et d'argent. La capitale était Sardes, sur le Pactole, fleuve qui, dans

l'antiquité, roulait ses eaux sur un sable d'or. La Lydie, d'abord royaume indépendant, fut conquise par Cyrus, puis par Alexandre, et passa aux Séleucides après la bataille d'Ipsus. Elle tomba au pouvoir des Romains en l'an 129 av. J. C. Aujourd'hui, cette contrée, soumise à la Porte-Ottomane, se trouve comprise dans les livas d'Aidin et de Saroukhan.

LYDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lydie; qui a rapport à la Lydie ou à ses habitants. | Anc. mus. *Mode lydien*, Un des modes de la musique des Grecs.

LYGÉE, s. m. (du gr. λύγη, deuil). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des géocorises, qu'on trouve sur les plantes et qui y vivent moins du suc de leurs feuilles que d'autres petits insectes.

LYMEXYLON, s. m. (du gr. λυμεών, détritus; ξύλον, bois). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes. Insectes assez minces, de forme très-allongée et d'égale grosseur partout, à tête globuleuse portée sur une espèce de cou, et occupée en grande partie par les yeux. L'abdomen, dans les femelles, dépasse de beaucoup les élytres.

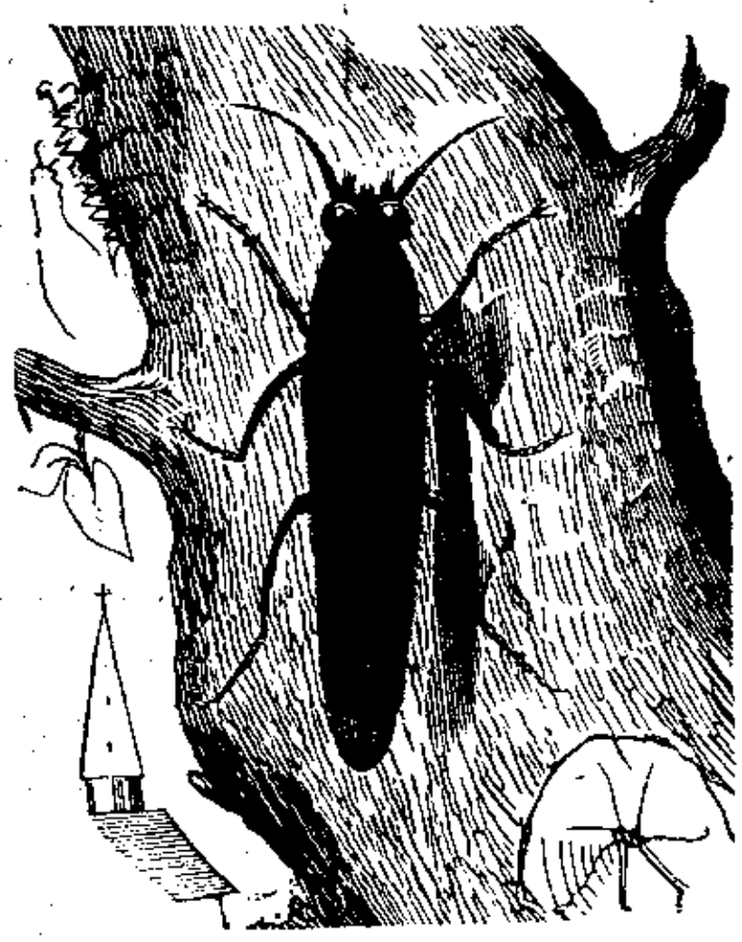

Lymexylon.

LYMNÉE, s. f. Zool. Genre de mollusques de la classe des univalves. Ce genre, établi par Lamark aux dépens des hélices de Linné et des bulimes de Bruguières, renferme les buccins de Geoffroy, c. à d. presque toutes les coquilles fluviatiles à spire allongée. L'animal de la lymnée a la tête munie de deux cornes ou tentacules, larges, aplaties, à la base intérieure desquelles sont placés les yeux. Son pied est mince, triangulaire et échancré sur le devant.

LYMPHANGITE, s. f. (du lat. *lympha*, eau; ἀγγεῖον, vaisseau). Méd. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

LYMPHATIQUE, adj. (pron. *linfatike*). Qui a rapport à la lymphe. Vaisseaux *lymphatiques*. Ganglions *lymphatiques*. Le système lymphatique est ce système particulier de vaisseaux et tout cet ensemble de parties qui, dans le corps de l'homme et des animaux vertébrés, servent à la formation et à la circulation de la lymphe. Ce système est un des plus intéressants de ceux qui composent le corps de l'homme et des animaux. D'une part, il est chargé de fabriquer la lymphe, humeur qui partage avec le chyle l'office de servir à la formation du sang artériel; de l'autre, il est généralement considéré comme l'instrument de l'absorption interstitielle qui effectue la décomposition du sang. Sous ce double point de vue, il est donc un des appareils les plus utiles et les plus employés pour la nutrition. Aussi, les différences que ce système peut présenter relativement à ses proportions avec les autres appareils du corps sont-elles une des circonstances qui influent sur la physionomie morale et physique de l'homme, et qui fondent ce qu'on appelle un *tempérament lymphatique*; et de même, le système lymphatique est-il une des parties les plus exposées à être malades, et dont les maladies ont l'influence la plus profonde et la plus marquée dans l'état général de la nutrition; une grande partie des cachexies tiennent à des lésions de ce système. Cependant ce système n'existe pas dans tous les animaux; et dans ceux chez lesquels on le trouve, il n'a pas toujours le même degré de complication. Ainsi, dans les reptiles et les poissons, il ne consiste qu'en des vaisseaux qui sont ouverts d'un côté aux diverses surfaces du corps et dans la profondeur de toutes les parties, et qui aboutissent d'autre part dans le système veineux par un ou plusieurs troncs. Dans les deux autres classes d'animaux vertébrés, au contraire, les oiseaux et les mammifères, il offre en outre des organes particuliers, appelés *ganglions* ou *glandes conglobées*, qui sont situés sur le trajet des vaisseaux, d'intervalles en intervalles, et qui paraissent formés par leurs ramifications. Dans l'homme, il se présente sous l'apparence de vaisseaux très-nombreux, prenant leur origine d'un côté aux diverses surfaces du corps, dans l'intimité de toutes les parties; aboutissant de l'autre côté par deux troncs communs dans le système veineux, tout près du lieu où ce système veineux, s'abouche lui-même dans le cœur, en traversant dans l'intervalle un nombre considérable de ganglions. | *Vaisseaux lymphatiques*, Vaisseaux membraneux perlucides, transparents, généralement assez grêles, qui ont leur origine d'un côté, à toutes les surfaces externes ou internes du corps; qui, de l'autre côté, s'abouchent par deux troncs communs dans le système veineux, dans les veines sous-clavières, près du lieu où le système veineux s'abouche dans le cœur, et qui, recueillant à leur origine divers matériaux, fabriquent avec eux la lymphe et la conduisent dans le torrent du sang veineux. | *Tempérament lymphatique*, Tempérament dans l'économie duquel le système lymphatique prédomine.

LYMPHATISME, s. m. T. de méd. État lymphatique du corps.

LYMPHE, s. f. (pron. *leinfe*; du lat. *lympha*, eau, liquide). Anat. Sang blanc, liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. C'est une humeur incolore qui provient, selon quelques physiologistes, de toutes les matières que l'absorption interne recueille dans les diverses parties du corps, qui est faite par le système lymphatique au moment même où il accomplit cette absorption, et qui, recueillant chemin faisant le chyle, est versée avec lui dans le sang veineux, et concourt avec lui à former le fluide sur lequel agit la respiration. Suivant d'autres, le sang, parvenu dans les radicules artérielles, est partagé en deux parties, l'une rouge, qui est portée au cœur, l'autre séreuse, qui est absorbée par les vaisseaux lymphatiques, et qui constitue la lymphe proprement dite. Les physiologistes ne s'accordent pas exactement non plus sur les propriétés physiques qu'elle présente. Ceux-ci disent que c'est une liqueur diaphane, incolore, peu odorante et peu sapide. Ceux-là prétendent qu'elle a une couleur rosée, légèrement opaline, une odeur de sperme fort prononcée, une saveur salée; qu'elle est, en outre, légèrement visqueuse, essentiellement albumineuse, et que sa pesanteur spécifique est supérieure à celle de l'eau distillée. Quoi qu'il en soit, les usages de la lymphe dans l'économie sont évidemment de constituer un suc qui partage avec le chyle l'office de renouveler, de faire le sang, de fonder un des matériaux de l'hématose. Et, en effet, comme le chyle, elle va se soumettre à l'action élaboratrice du poumon, et au sortir de cet organe elle est changée comme lui en sang artériel. La lymphe est donc une humeur qui tient le premier rang parmi les fluides de composition, et il ne faut pas s'étonner, dès lors, de la funeste influence qu'ont sur la nutrition et l'accroissement les maladies du système lymphatique. | *Lymphe de Cotunni* ou de *Cotugno*, Espèce de sérosité dont sont remplies toutes les parties du labyrinthe de l'oreille, qu'on croit être formée par l'extrémité des artères. | T. de pathol. Blastème accidentel, exsudé à la surface soit des plaies, soit des membranes séreuses, et donnant naissance aux éléments anatomiques des bourgeons charnus, des cicatrices, etc. | *Lymphe* coagulable ou *lymphe* plastique. | Bot. Liqueur aqueuse, incolore, qui existe en plus ou moins grande abondance dans les végétaux, et qui coule dans le tissu interne des plantes lorsque le soleil, au sortir de l'hiver, commence à réchauffer la terre.

LYMPHORRHAGIE, s. f. (du gr. ῥαγεῖν, faire éruption). Méd. Écoulement persistant de lymphe, après la blessure d'un vaisseau lymphatique.

LYMPHOSE, s. f. (rad. *lymphe*). T. de physiol. Action élaboratrice spéciale en vertu de laquelle est produite la lymphe.

LYMPHOTOMIE, s. f. (du lat. *lympha*, lymphe, et du gr. τέμνω, je coupe). Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNCÉE (du gr. λύγξ). Mythol. Héros et argonaute fameux, fils d'Apharée, roi de Messine. Il avait la vue si perçante qu'elle pénétrait à travers les murailles, jusque dans les profonds espaces du ciel, et par delà le centre de la terre. Lyncée tua Castor, auquel il disputait, les armes à la main, la jeune Hilaïre, une des plus belles entre les héroïnes, et lui-même fut tué par Pollux. Pindare et Théocrite ont immortalisé Lyncée dans leurs chants.

LYNCÉE, s. m. (du lat. *lynceus*, lynx). Zool. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, offrant pour caractères un test bivalve et échancré près du bout antérieur, qui ressemble à un bec, des antennes en pinceau, huit pattes et des yeux.

LYNCURIUS, s. m. Nom que les anciens donnaient à une pierre semblable à l'escarboucle.

LYNGODE, s. et adj. f. (du gr. λυγγώδης, singulteux). Pathol. Nom donné à une fièvre singultueuse ou accompagnée de hoquet.

LYNX, s. m. (du gr. λύγξ, que plusieurs dérivent de λυχή, lumière, parce qu'il a la vue perçante, à ce qu'on prétend). Zool. Nom sous lequel on comprend des espèces de chats dont les oreilles sont ornées de poils verticaux, la fourrure longue et touffue, et la queue généralement courte. Cet animal est long de 75 centimètres. Le dos et les membres sont d'un roux clair avec des mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes sont blanchâtres; il a quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot; des mouchetures obliques sur l'épaule. Comme le loup, le lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit. Il attaque de préférence les faons; agile et fort, il passe sa vie à donner la chasse aux martres, aux écureuils, aux chats sauvages, aux oiseaux, et à poursuivre son gibier jusqu'à la cime des arbres. Quelquefois il se met en

Lynx.

embuscade sur une des basses branches pour s'élancer de là sur un faon de daim, de chevreuil ou de renne. Il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou. Il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Quoique ses formes soient assez épaisses, le lynx est plein de grâce et de légèreté. Son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat, il est d'une propreté excessive. Sa domestication a été tentée, mais elle n'a pas encore réussi jusqu'ici. Les lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe, dans celles de l'Asie et du Caucase. Il y en avait autrefois en France et en Allemagne. On n'en trouve plus maintenant que dans les hautes montagnes des Pyrénées et des Alpes. La Fable racontait que Bacchus, revenant vainqueur de l'Inde, était dans un char traîné par des *lynx*. Les plus belles peaux de *lynx* viennent de Sibérie sous le nom de loup-cervier, et du Canada sous celui de chat-cervier. (Buffon.) | Les naturalistes de l'antiquité avaient accrédité la fable que les yeux du lynx avaient la faculté étonnante de voir à travers les murailles, et que son urine avait la propriété non moins admirable de se changer en pierres précieuses. De cette opinion est venue l'expression proverbiale et un peu exagérée : *Avoir des yeux de lynx*, pour dire Avoir la vue fort bonne, et, par métaphore, Péné-

trer les desseins, les pensées, les secrets des autres. C'et homme *a des yeux de lynx*. *Lynx* dans le faux, taupes dans le réel. Le cœur *a des yeux de lynx*.

LYON. Géogr. Deuxième ville de France, chef-lieu du départ. du Rhône, au confluent de la Saône et du Rhône, à 476 kilom. de Paris; 300,761 habit., y compris les populations de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, communes importantes qui y ont été annexées. Archevêché qui date du IIIe siècle, et dont le titulaire porte encore le titre de *Primat des Gaules*. La plus grande partie de Lyon est resserrée entre la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Saône, à 1 kilom. au-dessus du confluent de ces deux cours d'eau. Le reste de la ville est à l'O., sur la rive droite de la Saône, et s'étend, partie sur le plateau, partie sur les flancs de la hauteur de Saint-Just et de celle de Fourvières, qui projette vers la rivière le rocher pittoresque de Pierre-Scise ou Pierre-Encise, autrefois couronné par un château, prison d'État avant 1789 et primitivement palais des archevêques; un mur enveloppe à l'O. cette dernière portion de Lyon. Des vestiges de fortifications ceignent au N. la partie principale; des forts détachés et combinés entre eux ont été construits, depuis 1830, sur les coteaux qui dominent la ville et sur la rive gauche du Rhône; le plus considérable est celui de Montessuy. La promenade appelée Cours du Midi marque l'extrémité méridionale de la cité, et la sépare de la presqu'île de Perrache, qui forme un triangle allongé dont la base repose sur Lyon, et dont le sommet touche au confluent du Rhône et de la Saône; c'est l'ancienne île Mogniat, dont l'architecte Perrache fit une presqu'île en 1776, en détournant, par une longue levée, le cours du Rhône, et en reculant de près de 2 kilom. sa jonction avec la Saône. Le Rhône a, devant cette ville, une largeur moyenne de 200 mètres. Ses crues subites et ses grands débordements ont souvent causé de funestes désastres, parmi lesquels on cite, pour les temps modernes, ceux de 1812, de 1825 et de 1836. Il y a à Lyon de beaux et vastes quais, plusieurs ports et dix-sept ponts, les uns sur le Rhône, les autres sur la Saône, parmi lesquels on remarque le pont Saint-Jean ou de l'Archevêché, le pont Morand, le pont des Cordeliers, le pont en fil de fer conduisant à l'île Barbe. La Saône, dont les eaux paisibles contrastent avec le cours impétueux du Rhône, offre à Lyon une largeur moyenne de 150 mètres. Les quais du Rhône, parmi lesquels on distingue ceux de Retz et de Saint-Clair, sont plantés d'arbres; on a devant soi la magnifique plaine du Dauphiné, et le regard se perd, ébloui, au fond d'une immense perspective que couronne la chaîne des Alpes. De toutes parts on voit sur le fleuve des moulins, des foulons, des frises et de grands artifices hydrauliques dont le mouvement et le bruit annoncent les travaux d'une grande ville de fabrique. Dans les quartiers modernes destinés aux riches fabricants, il existe de belles rues et de grandes places. Parmi ces dernières on cite la place Bellecour, une des plus magnifiques de l'Europe, et au milieu de laquelle est une statue équestre de Louis XIV, chef-d'œuvre du Lyonnais Lemot; la place des Terreaux, dont le plus bel ornement est l'hôtel de ville, et la jolie place de Sathonay, en face du jardin des plantes. Parmi les rues, on remarque la rue Saint-Dominique, la rue Vaubecour, la rue Centrale, la rue Impériale, la rue Neuve-des-Capucins et la rue du Plat. Parmi les édifices, il faut citer : l'hôtel de ville, construit de 1646 à 1655, sous la direction de Simon Maupin; l'église de Saint-Nizier, un des plus beaux édifices gothiques de France, dont le portail est l'ouvrage de Philibert Delorme; l'église de Saint-Just, l'église du collége, la cathédrale de Saint-Jean, grand édifice d'architecture gothique; le palais du Commerce et des Arts, anciennement abbaye des Dames de Saint-Pierre, où sont établis une école gratuite de dessin, des cours d'anatomie appliquée à la peinture et à la sculpture, de chimie appliquée aux arts et à la médecine; un musée de tableaux, un cabinet de médailles et d'antiques, où l'on voit surtout de superbes mosaïques; un musée lapidaire, un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque publique; la salle de la Bourse, l'hôpital de la Charité, destiné à l'enfance abandonnée et à la vieillesse infirme, et enfin le Grand-Hôpital, ou l'Hôtel-Dieu, dont l'immense façade, ouvrage de Soufflot, est surmontée d'un dôme équilatéral et s'étend majestueusement sur le quai du Rhône. Parmi les antiquités que présente Lyon, on doit signaler, sur la colline de Fourvières notamment, l'église Notre-Dame, qui remplace l'ancien *Forum Trajani*, et la maison de l'Antiquaille, hôpital de fous et de vénériens, qui est bâtie sur les ruines du palais des empereurs romains. Auprès de l'église Saint-Irénée, de beaux restes d'aqueducs; dans l'enclos des Minimes, quelques vestiges de théâtre, et dans l'enclos des Ursulines, des réservoirs souterrains appelés *Bains romains*. L'église d'Ainai offre quelques débris du temple d'Auguste, si célèbre sous le nom d'*Autel de Lyon*. Sur le haut de la colline de Fourvières et dans le territoire de Loyasse, est le cimetière général de Lyon, décoré de beaux monuments et de nombreuses plantations. Les principales promenades sont : celle de Bellecour, celle des quais du Rhône et le Cours du Midi. Une des plus belles bibliothèques de France est établie dans les bâtiments du lycée, sous le nom de *Bibliothèque de la ville*; elle renferme environ 75,000 volumes et près de 1,000 manuscrits. Lyon possède en outre une faculté de théologie, une faculté des sciences, une école secondaire de médecine, un séminaire métropolitain, une école nationale vétérinaire, d'économie rurale, etc., etc. L'industrie et le commerce de Lyon sont immenses; les étoffes de soie, renommées pour la solidité de la teinture et pour le bon goût du dessin, en forment la base principale. On y fabrique aussi des étoffes mêlées de soie et de coton, de soie et de laine, des châles, des crêpes, des tulles, des rubans, des bas de soie, des étoffes d'or et d'argent, etc. Les autres produits importants de Lyon sont : charcuterie renommée, surtout pour les saucissons; produits chimiques, drogueries, liqueurs, faïenceries, teintureries, fonderies, etc. Lyon est la reine du commerce de la France orientale; mais cette reine, il faut le dire, est une reine martyre. Un drapeau noir et sanglant s'agite sur cette cité, qui produit sans cesse, sans relâche et toujours, mais au prix de combien d'efforts, de sueurs, de peines, de douleurs, de misères, c'est ce qu'on ne sait pas assez, malgré les chiffres effrayants et accusateurs des statistiques. Lyon a-t-il bien le droit de s'enorgueillir de son industrie quand elle est achetée à si haut prix? Les optimistes des revues officielles, des journaux salariés par le haut commerce et la haute industrie, prétendent que l'état actuel des ouvriers lyonnais s'améliore, et ils avancent que la misère qui persiste à subsister, malgré leurs conseils, n'est que le fruit de l'immoralité, de l'inconduite et du défaut d'économie de ces ouvriers. Ils ont vu la fabrique lyonnaise avec des lunettes bien troublées, alors; ou plutôt ils n'ont rien vu, et ils blâment trop légèrement des vices dont, mieux que nous, ils connaissent la source et les causes. Ils ne réussiront pas à faire croire que la race des *Canuts* disparaît petit à petit, et que c'est par hasard même qu'on rencontre un vieillard chétif, étiolé, rabougri, errant çà et là dans la ville, à peu près seul de sa lignée, comme le dernier des Mohicans. Cet optimisme messied en face d'une vérité qu'on peut toucher du doigt. Et d'ailleurs, à moins que ces économistes ne supposent que le peuple est un artiste en révolutions, qu'il fait des émeutes pour le plaisir de se faire mitrailler, les sanglantes insurrections lyonnaises dont l'histoire garde le souvenir sont là pour leur donner un funèbre démenti. Lyon est encore aujourd'hui ce qu'il était en 1831 et en 1834, la ville des martyrs; c'est un volcan mal éteint qui couve sous ses cendres des laves ardentes et terribles, d'où pourraient sortir soudain, si elles étaient provoquées, des explosions nouvelles. | Hist. Fondée sous le nom de *Lugdunum*, l'an 43 av. J. C., par L. Munatius Plancus, suivant certains auteurs, et l'an 220 par une colonie de Rhodiens conduits par Momorus, suivant d'autres historiens, cette ville reçut depuis l'époque de sa fondation de prompts accroissements, qui en firent bientôt la ville principale des Ségusiens, et du haut de la colline de Fourvières (*Forum vetus*), sur laquelle elle était primitivement assise, elle s'étendit bientôt jusqu'aux bords de la Saône et sur le côté opposé. Auguste en fit la métropole de la Gaule celtique, qui prit alors le nom de *Lyonnaise*, et les soixante nations des Gaules y élevèrent en son honneur un temple superbe, au confluent de la Saône et du Rhône. Elle fut dès lors considérée comme le boulevard des Romains au delà des Alpes, et Agrippa en fit partir les chemins militaires de la Gaule. Cette splendeur de Lyon dura peu : cent ans après sa fondation, cette belle cité fut détruite en une seule nuit par un incendie. Rebâtie par les soins de Néron, elle se déclara contre Vienne, qui avait embrassé le parti de Galba. Ruinée de nouveau par Sévère en 197, après la sanglante bataille gagnée sous ses murs par cet empereur sur Albin, elle se releva insensiblement sous le règne de Constantin. Vers la fin du Ve siècle, les rois de Bourgogne y établirent le siége de leur royaume, et dans le VIe, les rois francs en acquirent la possession. En l'an 583, une inondation de la Saône et du Rhône détruisit la moitié de la ville, décimée un peu auparavant par la peste. Au VIIIe siècle, ses temples et ses monuments disparurent sous le fer des Sarrasins; mais Charlemagne fit relever une partie de ses murs. Plus tard, Lyon fut la capitale du royaume de la Bourgogne cisjurane, ou de Provence, légué par Lothaire à Charles, son fils. En 1032, cette ville passa sous la puissance temporelle de son archevêque Burchard, frère de Rodolphe III, fils de Conrad le Pacifique, auquel elle avait été cédée par Lothaire II. De cette époque datent les droits de souveraineté que les archevêques ont exercés si longtemps sur la ville. Ce fut vers la fin du XIIe siècle que prit naissance, à Lyon, la secte des vaudois, dont Pierre de Vaud, ou Valdo, riche marchand de la ville, fut le premier instigateur. Lyon rentra sous le sceptre des rois de France en 1312. Les protestants s'emparèrent de cette ville en 1562, et en restèrent les maîtres pendant onze mois. Dix ans après, dans les derniers jours du mois d'août, s'y effectua le massacre de la Saint-Barthélemy. En 1628, la peste y vint sévir de nouveau, mais cette fois avec une rigueur telle, qu'au rapport de quelques auteurs le nombre des victimes de ce fléau fut de 70,000 personnes. Quelques écrivains ne portent ce nombre qu'à 35,000. Lyon avait déjà beaucoup souffert dans les guerres de religion de la fin du XVIe siècle, dans les pestes, les famines, les inondations, les incendies, tous les fléaux humains; mais tout n'était pas dit encore pour cette cité. En 1793, devenue le boulevard de l'opposition royaliste, elle osa se révolter contre la Convention, qui la châtia sévèrement. Les Lyonnais avaient arraché l'autorité au club central des Jacobins dans la nuit du 29 au 30 mai 1793; la Convention fit aussitôt marcher contre eux 60,000 soldats. Abandonnée à ses propres forces, la ville entreprit cependant de se défendre. Le siége fut terrible; les Lyonnais furent vaincus. Le résultat de ce siége fut une dépopulation de Lyon, et sa ruine presque entière. Le nom même de Lyon fut effacé, et remplacé par celui de *Commune-Affranchie*. Elle se releva ensuite, mais lentement. L'introduction du métier Jacquard donna néanmoins un grand essor à la fabrique, essor qui fut entravé par les révoltes d'ouvriers qui eurent lieu en 1831, 1834, 1848 et 1849; en outre, les fabriques de soie fondées depuis le commencement du XIXe siècle, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne et en Italie, lui ont enlevé d'importants débouchés.

LYONNAIS, AISE, adj. Qui appartient à Lyon, qui habite Lyon. L'industrie *lyonnaise*. Les femmes *lyonnaises*. Plusieurs républicains *lyonnais*, jouissant parmi leurs concitoyens d'une considération méritée, avaient été les premiers à intervenir comme médiateurs entre les fabricants et les mutuellistes. (L. Blanc.) La probité fait partie des habitudes *lyonnaises*. (Audiganne.) | Substantiv. Habitant, habitante de Lyon. Un *Lyonnais*. Une *Lyonnaise*.

LYONNAIS. Géogr. Ancienne province de France qui comprenait le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais et le Forez. Elle forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire.

LYONNAISE. Géogr. anc. Nom donné par Auguste à la partie de la Gaule comprise entre l'océan Britannique au N., la Belgique au N. E., l'Atlantique à l'O., l'Aquitaine au S. O., et la Grande-Séquanaise à l'E. Elle se composait ainsi de presque toute la *Celtique* proprement dite. Elle formait au IVe siècle quatre provinces.

LYPÉMANIE, s. f. (du gr. λύπη, chagrin, tristesse). Méd. Genre d'aliénation mentale caractérisée par une tristesse profonde.

LYRE, s. f. (du gr. λύρα, lyre). Instrument de musique à cordes, et le premier qu'aient inventé les peuples de l'antiquité, après les pipeaux ou la syringe dont les Zéphirs furent, avec Pan, les premiers maîtres. Les Égyptiens en attribuaient l'invention à Thaut-Trismégiste, leur Mercure, qui vivait avant le déluge, et les Grecs, à leur Hermès, à Apollon, à Orphée, à Linus et à Amphion. Parvenue à une certaine perfection, la *lyre* offrait la ressource de trois genres : le diatonique, le chromatique, l'enharmonique. Jubal fut l'artiste auquel les Hébreux durent cet instrument, qu'ils appelaient *kinnor*; les rois de Juda seuls pouvaient en jouer dans les festins, et les lévites, ainsi qu'eux, aux fêtes de Jéhovah. Au rapport de Josèphe, cette lyre avait dix cordes, et on la touchait avec le *plectrum* ou archet, imitation subséquente des Grecs. Les Phéniciens avaient le *nebel*, lyre à deux cordes; les Arabes, la *pendora*, lyre à trois cordes; les Scythes, une espèce de lyre à cinq cordes, qu'ils touchaient avec une mâchoire de chien desséchée, en guise de plectrum; les Chinois ont le *kin* et le *ché*, espèces de lyres : la première a cinq cordes, la seconde en a vingt-cinq. La *lyre*, cet instrument dans l'origine si simple qu'on le montait avec une

seule corde, en eut dans la suite jusqu'à quarante. Cette dernière, qu'on doit à Épigonus, était divisée en cinq échelles de tons. La *lyre* est représentée avec une grande variété sur les monuments anti-

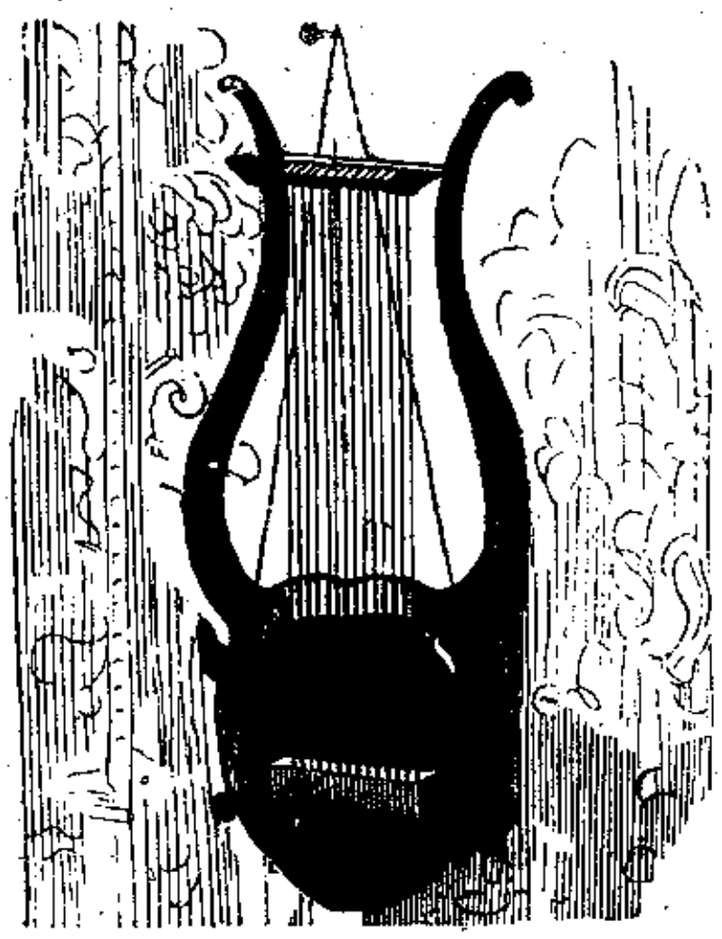

Lyre.

ques; ses formes, souvent simples, sont d'une élégance infinie. Le barbytos qu'Horace met aux mains de Polymnie, la muse des héros, et le phorminx avec lequel Pindare tenait sous le charme l'oiseau de la foudre, étaient les grandes lyres que l'on touchait avec le plectrum ou archet d'ivoire un peu crochu; la chélys ou testudo et la cithara étaient de petites lyres, et elles se pinçaient de l'extrémité des doigts. Les lyres antiques étaient montées avec des cordes de lin ou de boyaux d'animaux, quelquefois avec des cordes de métal, or ou argent.

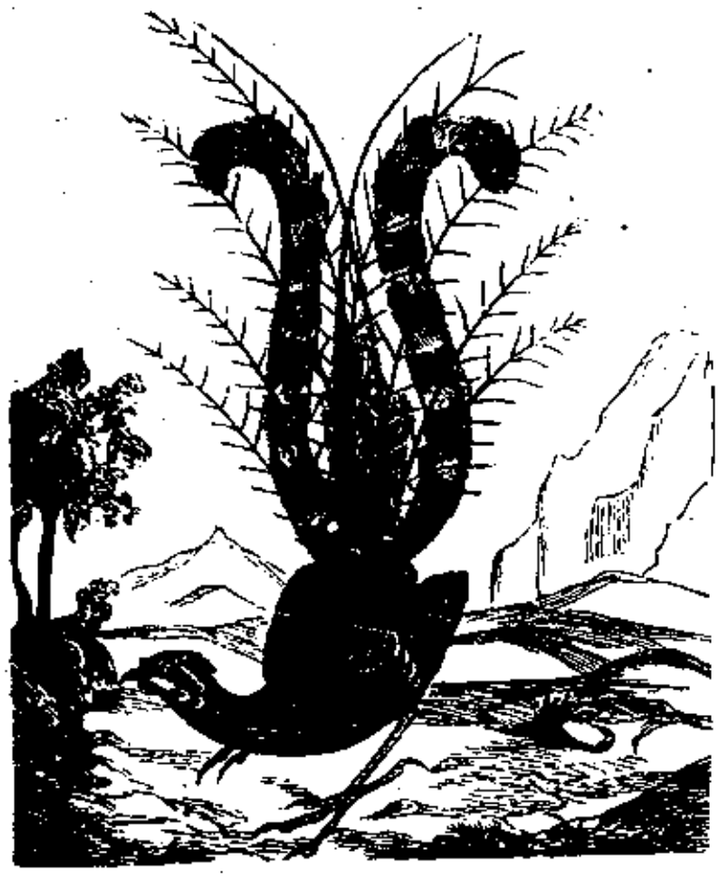

Lyre.

La lyre à sept cordes a été la plus usitée; de là vient qu'on dit encore *la lyre a sept cordes, à sept tons*, pour la *lyre* en général. Les rapsodes voyageurs, qui chantaient par toute la Grèce l'Iliade et l'Odyssée, portaient la grande *lyre* suspendue sur l'épaule avec une courroie. (Denne-Baron.) | Fig. et poét. Inspiration poétique; talent du poète. *Lyre* harmonieuse, savante, divine. *Lyre* triste, touchante, immortelle. La *lyre* d'Homère.

Le génie en courroux qui, dans un beau délire,
Contre les oppresseurs fait révolter la *lyre*,
Croit voir autour de lui le monde s'assembler,
Le peuple s'émouvoir et les tyrans trembler.
(H. MOREAU.)

| Se dit plus particulièrement de la verve qui anime les poètes lyriques, c. à d. ceux qui composent des odes, des chansons, des opéras, des ouvrages faits ou supposés faits pour être chantés. La *lyre* d'Anacréon, d'Horace, de Rousseau, de Béranger. | Ornithol. Oiseau de l'Australie, de la famille des gallinacés, dont la queue présente la forme d'une lyre. On le nomme aussi *Menure*. | Ichthyol. Nom spécifique de deux poissons, dont l'un appartient au genre callionyme et l'autre à celui des trigles. | Conchyliol. *Lyre de David*, Espèce de coquillage du genre harpe. | Astron. L'une des constellations boréales, formée par vingt et une étoiles, dont la principale, non moins brillante que Sirius, fait partie des quinze étoiles de la première grandeur. Elle prend collectivement à elle seule le nom de sa constellation; on l'appelle la *Lyre* ou *Wéga*. La Lyre et Sirius sont les étoiles les plus voisines de la terre, et la distance de la première au soleil est évaluée à 400 mille fois 35 millions de kilom. Qu'on juge par là du prodigieux éloignement des autres myriades de soleils dont est semé le ciel.

LYRÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les lobes inférieurs, divisés jusqu'à la nervure, sont très-petits en comparaison du lobe terminal.

LYRIOCÉPHALE, s. m. (du gr. λύρα, lyre; κεφαλή, tête). Sous-genre de la famille des iguaniens. Les *lyriocéphales* ont les caractères généraux des lophyres, mais ils s'en distinguent par la présence d'un tympan placé, comme celui des caméléons, au-dessous de la peau et des muscles.

LYRIQUE, adj. (rad. *lyre*). Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre, ou qu'on était supposé chanter. Genre *lyrique*. Poème *lyrique*. Poésie *lyrique*. Les modernes ont un autre genre de poème *lyrique* que les anciens n'avaient pas et qui mérite mieux ce nom, parce qu'il est chanté, c'est l'opéra. (Marmont.) | Se dit particulièrement des odes et des hymnes. Le *Cantique des cantiques*, de Salomon, est un poème *lyrique*. | Qui fait de la poésie lyrique. Poète *lyrique*. Les poètes lyriques les plus célèbres sont : David, Orphée, Alcée, Sapho, Anacréon, Pindare, Horace, Ossian, etc. | S. m. *Un lyrique*, Un poète lyrique. *Le genre lyrique*, La poésie lyrique.

LYRISME, s. m. Élévation des pensées; noblesse d'expressions. Le *lyrisme* est le côté poétique de la prose : ce sont les rubans roses et les fleurs bleues du style. (Nodier.) Il y a dans ce livre un parfum de *lyrisme* qui vous monte à l'esprit et qui le trouble. | Se prend quelquefois aussi en mauvaise part. Vous faites là du *lyrisme*, c. à d. de l'exagération.

LYS, s. f. Géogr. Rivière de France et de Belgique, prend sa source à 15 kilom. S. O de Béthune (Pas-de-Calais), traverse le départ. du Nord, entre en Belgique, arrose la Flandre occidentale et la Flandre orientale, et se jette dans l'Escaut à Gand, après un cours de 210 kilom. Cette rivière a donné son nom à un département de l'empire français, qui avait pour chef-lieu Bruges.

LYSANDRE. Général lacédémonien qui vainquit Conon, général athénien, dans la célèbre bataille d'Ægos-Potamos, prit Athènes, la démantela et changea le gouvernement. Il fut tué dans un combat devant Haliarte, 395 ans av. J. C.

LYSIANTHE, s. m. Bot. Genre de la famille des gentianées. Les *lysianthes* sont de belles plantes, remarquables par la grandeur et l'élégance de leurs fleurs et par une tige haute garnie de grandes feuilles.

LYSIMACHÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes auquel le genre lysimaque sert de type, d'après Jussieu; mais le nom de famille et le nom de genre ne devant pas être absolument identiques, on a changé depuis ce nom en celui de *primulacées*.

LYSIMAQUE, s. f. (du gr. λύσις, dénoûment; μαχή, combat). Bot. Genre de la famille naturelle des primulacées, et qui contient une vingtaine d'espèces. Le *lysimaque* vulgaire se plaît sur le bord des ruisseaux et dans les prés humides. Ses tiges, droites, simples et pubescentes, s'élèvent jusqu'à un mètre; ses feuilles, lancéolées et presque sessiles, sont tantôt opposées, tantôt ternées ou quaternées. Ses fleurs, d'un jaune un peu doré, forment, au sommet de la tige, une panicule élégante.

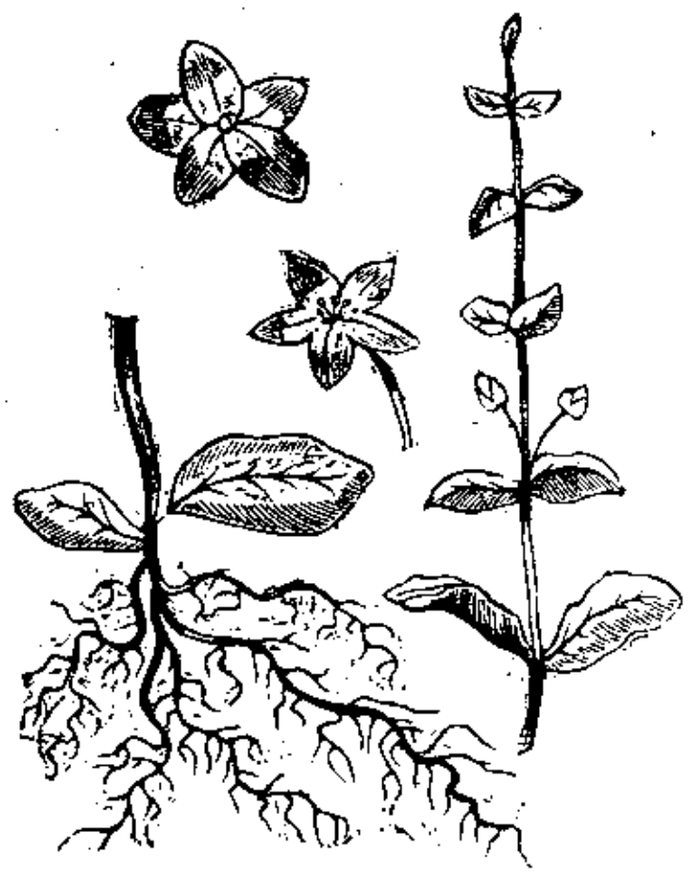

Lysimaque.

LYSIMAQUE (LYSIMACHUS). Un des plus illustres capitaines d'Alexandre; disciple et ami de Callisthène, il lui fut fidèle jusqu'au dernier moment : quand celui-ci eut encouru la disgrâce du monarque, il lui donna du poison, afin de le soustraire à l'ignominie du supplice. Alexandre, irrité de la conduite de Lysimaque en cette affaire, le condamna au lion; mais, lorsque l'animal furieux prit son élan pour se jeter sur lui, l'intrépide Macédonien s'enveloppa la main avec son manteau, l'enfonça dans la gueule du lion et lui arracha la langue et la vie en même temps. En considération de cette courageuse action, Alexandre pardonna à Lysimaque. Après la mort du conquérant (323 av. J. C.), il eut la Thrace en partage et y bâtit la ville de Lysimachie. Ligué avec Séleucus et Cassandre contre Antigone et Démétrius, il contribua à la victoire d'Ipsus (301). A la fin de sa vie, il fit deux expéditions en Macédoine (295 et 286) et resta maître de ce pays. Il régnait depuis vingt-cinq ans en Thrace et depuis onze années en Macédoine, lorsqu'il fut tué dans un combat contre Séleucus (282 av. J. C.). Il avait quatre-vingts ans.

LYSIPPE. Célèbre sculpteur grec. Il était né à Sicyone et florissait vers l'an 350 ans av. J. C. D'abord serrurier, il s'adonna ensuite à la peinture, et la quitta pour se livrer tout entier à la sculpture. Il avait eu pour maître Polyclète; dans la suite, il préféra étudier la nature, qu'il rendit avec beaucoup de charme et de vérité. Contemporain d'Alexandre, il fut le seul, avec Apelles et Pyrgotèle, qui obtint de représenter les traits de ce conquérant.

LYSIS, s. f. (du gr. λύσις, solution). Méd. Mot quelquefois appliqué à la terminaison des maladies, aux évacuations par les selles, aux flux menstruels et à toutes les espèces de faiblesses. En séméiotique, on s'en sert pour désigner les crises salutaires qui s'effectuent sans que les symptômes de la maladie paraissent s'aggraver dans le temps qu'elles s'opèrent.

LYSTRE, s. f. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des cigales. La *lystre* femelle a l'abdomen terminé par des touffes d'une substance blanche.

LYTHRARIÉES, s. f. pl. (du lat. *lythrum*, salicaire). Bot. Famille de plantes dont le genre salicaire est le type. La tige des *lithrariées* est ligneuse ou herbacée; leurs feuilles sont opposées ou alternes, leurs fleurs axillaires ou terminales.

LYTHRUM, s. m. (du gr. λύθρον, caillot de sang, à cause de la couleur des fleurs). Bot. Nom scientifique du genre salicaire.

MILAN

s. m. Treizième lettre de notre alphabet, féminine suivant l'ancienne appellation, qui se prononçait *emme*, et masculine suivant la nouvelle, qui se prononce *me*. Un M majuscule. Pour l'M, les deux lèvres, d'un mouvement égal, ne font que s'unir et se détacher. (Marmontel.) Ici l'*M* à son tour sur ses trois pieds se dresse. (De Piis.) | L'articulation dont la lettre *m* est le signe représentatif est appelée labio-nasale, parce que, en exigeant le rapprochement des lèvres, elle oblige forcément le nez à livrer passage à une partie de l'air sonore qu'elle modifie par son action. Aussi ce son lourd, cette allure pesante lui a-t-elle valu de Quintilien le nom de lettre mugissante. Le son propre de cette lettre est comme dans les mots *machine, médisant, midi, morale, muse*, etc. M, initial, conserve toujours le son qui lui est propre. Chez les Latins, on la retranchait souvent à la fin du mot : *dic hanc*, et même quand on l'écrivait, elle ne se prononçait presque pas. A l'exemple des Latins, nous adoucissons autant que possible cette consonne désagréable et nous lui donnons le son nasal à la fin des mots, ou même dans le cours des mots, lorsqu'elle se trouve devant un *b*, un *p*, un *m*, un *n*. Ainsi on prononce *nom, parfum, faim, empire, embarras, important, emmieller, condamner*, etc., comme s'il y avait *non, parfum, fain, anpire, anbarras, inportant, anmieller*, etc. Cette règle, cependant, a des exceptions, le *m* sonne dans *commémoration, indemnité, indemne, Ammon, ammoniac, commensurable, Abraham, Jérusalem, décemvir, triumvir*. Mais si ces derniers mots et ceux qui nous viennent des langues étrangères et anciennes étaient plus communs, le *m*, comme le fait observer Domergue, perdrait sa force, et la syllabe où il se trouve deviendrait nasale. *Em* se prononce *ein* dans *Sempronius, Bembo, sempiterna*, et dans quelques noms propres d'origine hollandaise ou allemande, comme *A Kempis, Rembrandt, Wurtemberg, Oldemberg, Nuremberg*, etc. | *M* est le μ des Grecs. | *M*, comme lettre numérale des Grecs, signifie *quarante;* comme lettre numérale des Romains, elle représente *mille*. Surmontée d'un trait horizontal, elle a une valeur mille fois plus grande : $\bar{M}$ égale un million. | Dans les ordonnances abréviatives des médecins, cette lettre signifie tantôt *misce* (mêlez), tantôt *manipulus* (une poignée); la circonstance indique lequel de ces deux sens il faut adopter. | *Numismat. M*, sur les médailles, désigne la Macédoine. LEG. M. XX. *Legio macedonica vicesima*. Elle indique les villes ou régions dont elle est l'initiale, comme *Malea, Mamertini, Massilia*, etc. Sur les médailles romaines, elle indique les noms, *Marcus, Manlius, Marcellus*, ou les mots *municipium, magnus, militaris, menses, mater, magister*, etc. EQ. M. *Equitum magister*. | Elle est isolée sur beaucoup de médailles de familles romaines. Quelquefois elle se trouve supprimée à la fin des mots comme sur les médailles des familles *Æmilia* et *Plautia*, où on lit PREIVERNV. CAPTV ; sur d'autres, AVGVSTORV. Sur les médailles du Bas-Empire, surtout depuis Anastase, le revers est occupé par un grand M. | Antiq. On lit sur le frontispice des temples : D. O. M. *Deo Optimo Maximo*. Dans les inscriptions tumulaires, la lettre *m* indique les dieux mânes. D. M. S. *Diis Manibus Sacrum*. | Dans les tables astronomiques et les cartes géographiques, M indique le *Midi*. | *M* était la marque des monnaies de la ville de Toulouse. | En musique, *M* veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré. | Dans le commerce, *m* désigne maro, monnaie ou poids ; M/C signifie *mon compte*. | On l'emploie aussi comme abréviation du mot *mètre*. | Dans le style épistolaire, M. représente *monsieur;* deux MM., *messieurs*. | En grammaire, *m.* signifie *masculin*. On écrit *m. à m.* pour *mot à mot*.

M'. Abréviation particulière dans les noms propres écossais, pour *mac*, fils. *M'Donald. M'Culloch. M'Grégor*. On prononce rapidement la syllabe *mac*.

MA, adj. poss. et pron. fém., dont le masc. est *mon*. *Ma* mère. *Ma* femme. Et pourtant je dois supposer que vous me connaissez tous et que, malgré le changement des années, il reste ici debout un esprit qui garde au moins un souvenir de *ma* pensée. (Edg. Quinet.) | Devant les mots commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée, on dit *mon* et non pas *ma*. *Mon* amie. Amélie, tu as été *mon* amie, l'ange tutélaire de ma jeunesse. *Mon* habitude. Doux et blond compagnon de toute *mon* enfance. V. MON.

MAB. Personnage légendaire. La reine Mab est la fée des songes et la sage-femme des autres fées dans les traditions anglaises du moyen âge. Quelques écrivains en ont fait la reine des fées et lui ont donné Obéron pour époux, et quelques poètes se sont emparés de ce type gracieux qui se prête si bien aux caprices de la pensée et aux enchantements de l'imagination. Chaucer et Shakespeare (dans *Roméo et Juliette*) ont donné de la reine Mab et de sa cour des descriptions fort poétiques.

Ils escortent leur reine,
Mab, aux cheveux dorés,
Dont le pied couche à peine
L'herbe fine des prés.
(G. SAND.)

MABIER, s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, originaire de la Guiane. On en remarque deux espèces : le *mabier taquari* et le *mabier calumet*. Ce dernier est ainsi nommé parce qu'à Cayenne les petites branches de cet arbrisseau servent à faire des tuyaux de pipe.

MABILLON (JEAN). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, l'un des hommes les plus savants de son ordre, né en 1632, à Saint-Pierremont, près de Vouziers, mort en 1707. En 1683, Colbert l'envoya en Allemagne pour y chercher tout ce qui pourrait servir à l'histoire de France. Il alla ensuite

en Italie, et en revint avec une ample moisson de livres et de manuscrits précieux. Il passa le reste de sa vie dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, se livrant à la rédaction de ses importants ouvrages d'histoire et de diplomatique.

MABOUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des capparidées, renfermant des arbres de moyenne grandeur, qui croissent sur les montagnes de l'Amérique méridionale. Les racines du *mabouier*, noires, longues, noueuses, dures, pesantes, servent aux sauvages pour faire des massues terribles qu'on appelle *mabouya*, c. à d. le diable. Ses semences sont aussi connues sous le nom de *Pois mabouya*.

MACABRE, adj. f. Ne s'emploie que dans cette locution, *Danse macabre*, ou *danse des morts*, sorte de ronde infernale qu'on supposait dansée par des morts de toute condition et de tout âge, rois ou sujets, riches ou pauvres, vieillards ou enfants, et à laquelle préside la Mort; c'est une allégorie ingénieuse figurant la fatalité qui condamne indistinctement tous les humains à mourir. Cette ronde se trouve représentée au moyen âge (du XIIIe au XVe siècle) dans un grand nombre d'églises et de cimetières, et est décrite dans un ouvrage fort curieux. Le célèbre peintre Holbein a représenté la *danse macabre* sur les murs du cimetière de Saint-Pierre à Bâle. Selon quelques savants, *macabre* serait le nom même de l'auteur de cette invention poétique; d'autres font dériver ce mot de l'arabe *makbara*, cimetière ou chambre funéraire; mais il est plus rationnel d'en voir, avec Du Cange, l'étymologie et l'origine dans la *chorea Machabæorum* (danse des Machabées), cérémonie plaisante, instituée par les ecclésiastiques, et dans laquelle des dignitaires, tant de l'Église que du monde, conduisant eux-mêmes la danse, en sortaient tour à tour pour exprimer que chacun de nous doit subir la mort. La *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne sont évidemment qu'une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la mort de conduire cette danse fantastique. Les rois vont commencer la *danse macabre*.

MACADAM, s. m. Système d'empierrement de routes adopté vers le milieu du XIXe siècle, et qui consiste en un lit épais de granit concassé ou de cailloux soigneusement choisis, purgés de toute partie de terre, couche battue ou aplatie avec un lourd cylindre en fer, de manière que le tout fasse une masse compacte, imperméable à l'eau. Ainsi appelé du nom de son inventeur, Mac-Adam, ingénieur anglais. Le macadam, pour avoir un nom nouveau, n'en est pas moins un très-vieux procédé. Les chaussées romaines, dont il reste encore des vestiges dans un grand nombre de nos départements, étaient macadamisées, c. à d. empierrées sur un lit de béton. Ce système, qu'on n'appliquait d'abord qu'aux grandes routes, a été ensuite essayé dans les rues des grandes villes, notamment à Londres et à Paris. Les voies en macadam sont très-commodes pour le roulement des voitures et pour le pied des chevaux; elles épargnent aux maisons qui les bordent beaucoup de bruit et diminuent l'ébranlement causé par les grosses voitures; mais elles produisent beaucoup de boue dans les temps de pluie ou de dégel, et de poussière dans les temps secs; elles exigent en outre un entretien fort dispendieux. Les réparations continuelles dont elles sont l'objet entravent à chaque instant la circulation ou l'interceptent même complètement. Le *macadam* des boulevards de Paris.

MACADAMISAGE, s. m. Emploi du système d'empierrement appelé Macadam; action de macadamiser. Le *macadamisage* des voies publiques.

MACADAMISÉ, ÉE, part. Disposé en macadam. Pont *macadamisé*. Chaussée *macadamisée*.

MACADAMISER, v. a. Employer le macadam pour une route, pour la chaussée d'une rue, d'un quai, d'un pont. On a *macadamisé* les boulevards et plusieurs rues de Paris. On *macadamisera* toutes les routes.

MACAGUA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des accipitrins. Il ne comprend qu'une espèce. Les macaguas habitent les bois qui bordent les savanes noyées et les marais, et se perchent sur les branches sèches et élevées. Ils se nourrissent de grenouilles, de lézards et d'autres reptiles.

MACAHALAF, s. m. Eau que les Égyptiens obtiennent par distillation de la fleur du calaf et dont ils font un usage tant externe qu'interne dans les fièvres ardentes et pestilentielles. On apporta une tasse de *macahalaf* au malade. | On dit aussi *Macahalef*.

MACAIRE (ROBERT). Personnage d'une pièce de théâtre qui est devenu un type de chevaliers d'industrie, d'escrocs. Ce nom de Macaire, qui, à l'origine, était celui d'un bandit, personnage important d'un mélodrame du boulevard, a pris droit de cité, et sert à qualifier les fripons habiles et audacieux. Ils se croyaient des *Macaires*, et n'ont été que des filous. (Larchey.) Les *macaires* de sacristie.

MACAO (*Ngao men* en chinois). Géogr. Ville de Chine très-commerçante, située dans une presqu'île de la baie de Canton, à 118 kilom. S. O. de Canton; 35,000 habit., dont environ 5,000 Portugais. Macao appartient aux Portugais depuis 1580; elle leur fut donnée par l'empereur Chi-tsong pour avoir délivré le pays d'un chef redoutable de pirates; mais la surveillance générale y est exercée par un mandarin. La ville européenne est très-petite, et séparée de la ville chinoise par une épaisse muraille. Le port est franc depuis 1845; mais les Portugais payent une redevance à la Chine. Assez florissante jadis, cette ville est aujourd'hui en décadence, surtout depuis l'établissement anglais de Hong-Kong. Près d'une colline voisine de Macao, se trouve la grotte de Camoëns, où cet homme célèbre composa ses *Lusiades*.

MACAQUE, s. m. Zool. Genre de mammifères quadrumanes de la famille des singes. Ils ont des lèvres minces, des abajoues assez développées, un corps trapu et épais, le cou court, la tête grosse, les membres robustes, cinq doigts à chaque main, les fesses très-calleuses, la queue quelquefois nulle, d'autres fois assez longue. Les macaques ont, en

Macaque.

général, beaucoup d'adresse et de sagacité. Quelques individus de ce genre habitent les contrées méridionales de l'Inde; d'autres se trouvent sur divers points de l'Afrique. On en a transporté quelques-uns sur les rochers de Gibraltar, où ils se sont multipliés. On distingue six espèces du genre macaque. Ils vivent communément en troupes, comme la plupart des singes, dans les grandes forêts. Quelques-uns s'approchent des champs cultivés et les dévastent. Ils détruisent plus qu'ils ne consomment. De tous les singes ce sont ceux qui se prêtent le plus volontiers à certains exercices entre les mains des saltimbanques et des joueurs d'orgues.

MACAREUX, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des nageurs et de la famille des brachyptères, placé entre les guillemots et les pingouins.

MACARON, s. m. (du gr. μάκαρ, heureux; mets des heureux). Pâtisserie croquante, délicate et très-sucrée, composée d'amandes douces, de fleur de farine et de sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout de forme ronde. Un bon *macaron*. *Macaron* aux pistaches. *Macarons* soufflés. Les fêtes publiques ont pour ornements inévitables les saltimbanques et les marchands de *macarons*. | Mar. Court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation. | Tablett. Peigne ovale dont les femmes se servent pour retenir et relever leurs cheveux. | Sorte de clous en bois ou en fer, terminés par des ronds en bois ou en métal destinés à accrocher les chapeaux, les manteaux, les robes, etc.

MACARONÉE, s. f. Espèce de poésie burlesque qui consiste dans un mélange de mots de différentes langues, avec des mots du langage vulgaire latinisés et travestis. Elle nous vient des Italiens, chez lesquels *macarone* veut dire homme grossier et stupide. Cependant, pour l'honneur de la poésie macaronique, il vaut mieux croire que son nom lui vient des macarons, *a macaronibus*, dans lesquels il y a un grand mélange d'ingrédients qui aura fait donner son nom à ce genre de poésie bizarre.

MACARONI, s. m. (mot emprunté de l'italien). Longs tuyaux de pâte semblables à de gros vermicelles creux. Un plat de *macaroni*. Du *macaroni* au gratin. Un bon *macaroni*. Il les invite à venir manger du *macaroni*. (Volt.) L'Italie est la véritable patrie du macaroni. On mange le macaroni préparé de plusieurs manières: en potage, au gratin, au beurre, au lait, au gras, etc., etc. Il figure sur les tables les plus aristocratiques, et il forme le fond de la nourriture, souvent même l'unique nourriture des prolétaires italiens. C'est un mets national. Toutes les espèces de farines avec lesquelles on fait le pain peuvent également servir à faire le macaroni; mais on emploie de préférence le froment réduit en semoule, gruau très-fin, que l'on obtient en faisant moudre le blé avec soin. Cette semoule, convertie en pâte, pilée et écrasée, est mise dans un cylindre métallique, enveloppé d'un réchaud, au fond duquel se trouve un crible percé de petits trous de la largeur qu'on veut donner aux lamelles du macaroni. Au moyen d'une pression, la pâte est chassée de ce moule, et sort en lanières dont on rapproche ensuite les bords, qui se collent et forment ainsi les tuyaux livrés à la consommation. Les pâtes de macaronis de Gênes ont été longtemps estimées; celles d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. | Pharm. Poudre purgative, faite d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, que l'on administrait autrefois pour guérir la colique de plomb.

MACARONIQUE, adj. Qui est composé d'après les règles de la macaronée. Latin *macaronique*. Vers *macaroniques*. | *Poésie macaronique*, Genre burlesque où l'on faisait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire auxquels on donnait une terminaison latine. La scène de la réception d'Argant dans le *Malade imaginaire*, de Molière, est en vers macaroniques, et surtout la mort de Michel Morin: *De brancha in brancham degringolat atque facit paf*. On attribue l'invention des vers macaroniques à Théophile Folengo, dit Merlino Coccaïo, de Mantoue, moine bénédictin, qui florissait vers l'an 1520. Le premier Français qui ait réussi en ce genre se nommait, dans un style burlesque, *Antonio de Arma Provençalis de Bragardissimâ, villa de Solerius*. Les Italiens excellent dans le genre *macaronique*.

MACARONISME, s. m. Genre littéraire qui comprend toutes les espèces de poésie macaronique. | Composition dans le genre macaronique.

MACASSAR. Géogr. Ancienne ville de l'île de Célèbes, qui était la capitale du royaume de Macassar. Cette ville n'existe plus, mais près de son emplacement se voient aujourd'hui Vlaardingen et le fort de Rotterdam. | Le *royaume de Macassar* était jadis florissant et occupait toute la côte S. O. de l'île; il est aujourd'hui vassal de la Hollande; sa capitale actuelle est Goak. Les Hollandais nomment *Gouvernement de Macassar* l'ensemble de leurs possessions dans l'île de Célèbes.

MACBETH. Prince écossais, cousin-germain du roi Duncan, qui régnait au XIe siècle. Sa vie, fertile en événements tragiques, a fourni à Shakespeare le sujet d'une de ses pièces les plus émouvantes. Il a suivi pas à pas la légende historique. Dans son drame, comme dans la chronique, une sorcière dit à Macbeth: *Tu seras roi!* et pour que la prédiction s'accomplisse, il assassine Duncan près d'Inverness et se fait couronner à sa place (1040).

MACCHABÉE (MATATHIAS). Célèbre guerrier juif, de la famille des Asmonéens, qui s'opposa avec une grande énergie aux ordres donnés par Antiochus Épiphane pour contraindre le peuple juif à sacrifier aux idoles. Nommé général par ses concitoyens révoltés, il chassa les Syriens et releva les autels du Dieu d'Israël. Il mourut l'an 167 av. J. C., laissant cinq fils: Judas, Simon, Jonathas, Jean et Éléazar. Les trois premiers surtout sont célèbres. | *Judas Macchabée*. Succéda à son père Matathias dans le commandement des armées juives. Il battit les généraux d'Antiochus Épiphane, Apollonius, Nicanor, Gorgias, Ptolémée et Lysias; rentra en triomphe dans Jérusalem et en purifia le temple (164). Antiochus Eupator, successeur d'Épiphane, fut contraint d'accorder aux Juifs une paix avantageuse, qui fut rompue par un nouveau roi de Syrie, Démétrius Soter. Judas, après avoir remporté plusieurs avantages, périt dans un combat, l'an 161 av. J. C. | *Jonathas Macchabée*. Succéda à son frère Judas dans le commandement, chassa Racchidas de la Judée (158), s'allia avec Alexandre Bala, usurpateur du trône de Syrie, puis avec le jeune

Antiochus, son fils. Tryphon, qui voulait usurper le trône sur ce prince, et qui voyait en Jonathas un obstacle, se défit de ce dernier par trahison, 143 av. J. C. | *Simon Macchabée*. Frère du précédent, succéda à Jonathas comme prince des Juifs et grand-sacrificateur, et fit reconnaître l'indépendance de la Judée par Démétrius Nicator, roi de Syrie. Simon fut assassiné, après dix années d'administration glorieuse, par Ptolémée, son gendre. | *Macchabées*, Livres de l'Écriture sainte. | On écrit aussi *Machabée*.

MACCHABÉES (LES). Nom de sept frères qui souffrirent le martyre avec leur mère, sous Antiochus Épiphane, l'an 168 av. J. C., pour avoir refusé de manger des viandes consacrées aux idoles. Ils n'appartenaient point à la famille des précédents.

MACÉDOINE. Géogr. Partie occidentale de la Roumélie, royaume de la Grèce ancienne, au N. de la Thessalie, à l'O. de la Thrace, à l'E. de l'Illyrie. Elle avait pour limites naturelles les monts Cambuniens et Olympe au S., Bermiens et Pinde à l'O., Scardus au N., et le Strymon à l'E. Les villes d'Édesse et de Pella furent successivement capitales de toute la Macédoine. Ce royaume fut fondé, 1392 av. J. C., par quinze tribus de Pélasges chassées de l'Histiéotide. Cinq cents ans après, Caranus, originaire d'Argos, et le septième des Héraclides, pénétra en Macédoine à la tête d'une colonie d'Argiens. Depuis Caranus jusqu'à Amynthas II, père de Philippe, on compte seize rois, dont l'histoire offre peu d'intérêt. Les guerres livrées par eux aux Illyriens, aux Thraces et à quelques autres nations voisines, n'étaient, en quelque sorte, que des jeux d'enfants, préludes de grandes guerres qui devaient à jamais immortaliser leur nom. Quoique indépendante, la Macédoine se trouvait placée, selon les exigences de son intérêt, tantôt sous la protection d'Athènes, tantôt sous la protection de Sparte ou de Thèbes. Sous Perdiccas, elle devint tout à fait tributaire d'Athènes, et ce ne fut que cinquante ans après, pendant les guerres du Péloponèse, qu'elle se vit affranchie par les armes des Lacédémoniens. La grandeur, la gloire de la Macédoine ne commença sérieusement qu'à partir de la domination de Philippe, fils d'Amynthas II et père d'Alexandre. Ce petit empire, perdu dans un coin du globe, entre la Thessalie et la Thrace, s'éleva et grandit. La bataille de Chéronée est pour ainsi dire le premier anneau de cette chaîne de conquêtes dont le dernier est l'invasion de l'Inde. Cet empire, qui, en douze années, était devenu plus puissant et plus redouté que celui des Romains en douze siècles, devait finir avec le colosse qui l'avait fait à son image. Alexandre disparu le prestige de la Macédoine tomba, et cette nation, qui avait vu tant de monarques orgueilleux s'atteler à son char victorieux, vit son dernier roi, Persée, vaincu par Paul-Émile et traîné ignominieusement à Rome pour orner le triomphe du vainqueur. Là s'arrête et finit l'empire de Macédoine, qui, devenue province romaine, fut administrée par un préteur nommé par le sénat romain. La monarchie macédonienne, depuis Caranus jusqu'à Persée, avait duré six cent quarante années. Au XIIIe siècle, les Croisés, devenus maîtres de l'empire grec, formèrent en Macédoine, pour Boniface de Montferrat, un royaume particulier qui avait Thessalonique pour capitale et qui est connu sous le nom de *Royaume de Thessalonique*. Au XVe siècle, la Macédoine tomba, avec les autres provinces de l'empire grec, sous le joug des Ottomans, qui la possèdent encore.

MACÉDOINE, s. f. (pron. *masédoane*). Art culin. Ragoût formé de différents légumes; sorte d'*olla-podrida* de fruits ou de légumes. On nous servit une *macédoine*. Ce mot reproduit sans doute l'idée du bouleversement, du pêle-mêle dans lequel l'empire d'Alexandre précipita la Macédoine, ou fait allusion à cette variété incroyable de peuples auxquels Philippe et Alexandre firent subir les lois de la Macédoine, et dont on remarquait les vêtements divers dans leurs armées. | Fig. S'emploie pour désigner certains livres faits de pièces et de morceaux, composés d'emprunts de toutes sortes. Ce livre est une *macédoine* littéraire. (Bachaumont.) | T. de jeu de cartes, Série de parties dans lesquelles chacun des joueurs prescrit, lorsqu'il tient les cartes, l'espèce de jeu qu'on jouera sous sa main. Faire une *macédoine*. Après le dîner on prit les cartes pour jouer une *macédoine*.

MACÉDONIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Macédoine; qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants. Armée *macédonienne*. | Les *Macédoniens* tiraient, la plupart, leur origine des Illyriens, des Pélasges et de quelques anciennes colonies venues de la Grèce et de la Thrace. Ils reçurent leur nom de *Macédoniens* de *Macédon*, descendant de Deucalion, qui, chassé de l'Histiéotide, envahit leur territoire vers 1392 av. J. C., et en fit un royaume. En 749 av. J. C., ils passèrent sous le sceptre de l'Héraclide Caranus, qui, suivi de Grecs et d'Argiens, conquit l'Hématie et fonda une nouvelle dynastie héréditaire. L'histoire des seize rois qui se succédèrent entre Caranus et Amynthas II, père de Philippe, est obscure et ne présente que quelques guerres particulières avec des peuples voisins. Pendant ce temps, les Macédoniens exerçaient leur courage et se préparaient, à l'insu de la Grèce, à ces merveilleuses conquêtes qui les ont placés si haut parmi les nations. Mais, en attendant, ils vivaient sous la protection, c. à d. dans la dépendance tantôt d'Athènes, tantôt de Sparte, changeant d'alliés selon que leur intérêt le demandait. Leur importance historique ne commence qu'à Philippe. Ils étaient, depuis quarante ans, plongés dans l'anarchie la plus complète et avaient besoin d'un sauveur, quand Philippe usurpa le trône sur Amynthas III, son neveu, dont il était tuteur, 360 av. J. C. Jamais usurpation ne fut rachetée par plus de gloire. Grâce au courage et à la profonde habileté de cet homme de génie, les Macédoniens reconquirent bientôt les provinces qu'ils avaient perdues, se firent respecter de ceux dont ils étaient naguère les humbles protégés, devinrent les alliés des Athéniens, puis leurs rivaux. Dès la seconde guerre sacrée, ils s'emparèrent d'Olynthe, et quinze ans seulement après son avénement, Philippe les avait conduits, de victoires en victoires, jusqu'aux Thermopyles, qu'ils passèrent couronnés de lauriers. Ils virent leur roi chasser les Phocidiens du conseil amphictyonique et devenir le maître d'Athènes et l'arbitre de la Grèce. Dans la deuxième guerre sacrée, dont Philippe eut la direction, 338 av. J. C., les Macédoniens triomphèrent une seconde fois des Athéniens à la bataille de Chéronée et leur ôtèrent tout espoir de ressaisir leur puissance. Philippe, nommé généralissime des Grecs, allait mener les Macédoniens contre les Perses, quand il mourut assassiné, 336 av. J. C. Mais il laissait à son peuple Alexandre, son fils. Si vastes qu'eussent été les projets de Philippe, ils furent dépassés; l'élan prodigieux que ce prince avait imprimé aux Macédoniens les porta, sous la conduite d'Alexandre, jusqu'au bout du monde oriental : la Perse, Babylone, l'Asie-Mineure, l'Inde, tous les pays où ils passèrent crurent voir une armée de dieux; ils se rassasièrent de victoires et accomplirent ces destinées prodigieuses qui étonnent l'histoire. Mais Alexandre mourut, 323 av. J. C., et après lui le peuple macédonien, qui, pendant trente ans, avait fait de si grandes choses, ne joua plus qu'un triste rôle et dut servir lui-même au démembrement du vaste empire qu'il avait conquis. Les généraux d'Alexandre se disputèrent avidement ce magnifique héritage, dont les débris furent enfin partagés en Thrace, Macédoine, Égypte et Syrie. Il resta cependant, après tant de déchirements, assez de vitalité et de force aux Macédoniens pour résister longtemps aux Romains, qui ne purent les soumettre à leurs armes que par trois guerres acharnées (212-205, 200-197 et 170-168 av. J. C.). Enfin, une quatrième guerre mit la Macédoine sous la dépendance des Romains, qui, en 147 av. J. C., la déclarèrent province romaine. | La phalange *macédonienne*, qui rendit de si grands services aux Macédoniens, fut créée par Philippe, sur le modèle de la légion thébaine. Elle était de seize mille hommes et se divisait en dix corps, composés chacun de seize cents hommes, rangés sur cent de front et seize de profondeur. Ces divers corps se plaçaient ordinairement sur la même ligne. Les soldats de la phalange étaient armés de longues piques de 6 mèt. 66 cent. de long, de sorte que les piques des cinq premiers rangs pussent, en s'échelonnant, présenter à l'ennemi un obstacle redoutable. Les soldats qui suivaient le cinquième rang soutenaient les premiers de tout le poids de leur corps, leur donnaient une grande impulsion pour l'attaque et une fermeté et une consistance immobile pour la résistance, leur ôtant tout espoir et tout moyen de fuite. Les Macédoniens, extrêmement serrés, se couvraient d'une main de leurs boucliers comme d'un toit ou d'une carapace de tortue. Les piques des soldats des derniers rangs s'étendaient sur les premiers et servaient ainsi à compléter leurs moyens de défense. Cette grosse machine, hérissée de piques, avait une force irrésistible quand elle tombait sur l'ennemi. Paul-Émile avoue que, dans la bataille qu'il livra à Persée, dernier roi de Macédoine, ce rempart d'airain et cette forêt de piques l'avaient rempli d'étonnement et de crainte, au point de le faire presque désespérer de la victoire. Il n'avait jamais vu un spectacle si capable d'effrayer. Mais il fallait à la phalange un grand espace pour se mouvoir, quinze ou vingt stades (quatre kilomètres), car elle avait mille hommes de front, ce qui suppose un vaste champ de bataille, la phalange n'étant qu'un des corps de l'armée; elle ne pouvait opérer qu'en plaine, tandis que l'armée romaine, divisée en petits corps, profitait de tous les lieux. Une fois rompue, la phalange ne pouvait plus se reformer; l'armée romaine, plus mobile, se ralliait et évoluait plus facilement. Paul-Émile vainquit Persée en profitant d'intervalles que l'inégalité du terrain forçait la phalange à laisser dans ses rangs. | S. f. *Macédonienne*, Danse antique. La *macédonienne* était une sorte de danse pyrrhique.

MACÉDONIENS, s. m. pl. Membres d'une secte religieuse qui avait pour chef Macédonius, patriarche de Constantinople, vers 351, et constituait une hérésie dans le catholicisme, en niant la divinité du Saint-Esprit qu'ils disaient être un esprit créé.

MACER, s. m. Bot. Arbre de Barbarie dont on a employé l'écorce avec succès pour combattre la dyssenterie. | On écrit aussi *Macier*.

MACERATA. Géogr. Ville d'Italie, chef-lieu de province; 16,000 habit. Évêché, belle cathédrale. | La *province de Macerata*, entre celles d'Ancône, Urbin, Pérouse, Camerino, Fermo et l'Adriatique, a 80 kilom. sur 45, et 25,000 habit. Cette province appartenait aux États romains, où elle formait une délégation; elle a été annexée en 1860 au royaume d'Italie. Elle faisait partie autrefois de la Marche d'Ancône.

MACÉRATE, s. m. Pharm. Liquide chargé, par macération, des principes solubles d'un corps.

MACÉRATION, s. f. (pron. *masérasion*; du lat. *maceratio*, même signif.). Opération qui consiste à mettre les corps dans un liquide pendant un temps plus ou moins long. Tantôt c'est pour conserver des fruits, comme dans la préparation des cornichons que l'on fait macérer dans du vinaigre, dans celle des prunes, des pêches à l'eau-de-vie, etc.; tantôt ce sont des matières animales, comme des viandes et des poissons, que l'on met dans la saumure. La macération s'emploie également pour la conservation des cadavres. C'est en les faisant macérer pendant plusieurs mois dans une dissolution de sublimé corrosif que l'on parvient à les mettre à l'abri de la putréfaction sans altérer leurs formes. | Fig. Mortification par jeûnes, disciplines et autres austérités. Où sont ceux qui expient leurs crimes par des larmes et des *macérations*? (Massillon.) Les trappistes ont été continuer leurs *macérations* dans les bruyères de l'Angleterre. (Chateaubriand.)

MACÉRÉ, ÉE, part. Qui a subi la macération. Une plante *macérée* dans du vin. Fruits *macérés* dans l'alcool. | Fig. Atténué, réduit par les austérités. La chair *macérée* dans les cloîtres.

MACÉRER, v. a. (*l'é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Il macère, tu macères*, etc.). Méd. et chim. Soumettre à une macération, faire infuser à froid, dans l'eau ou dans une liqueur, une substance dont on veut extraire le principe soluble ou l'affaiblir, la ramollir et la détremper. J'ai fait *macérer* des roses dans l'alcool et des plantes ligneuses dans une dissolution alcaline. | Fig. Mortifier, affliger son corps par des austérités. *Macérer* sa chair. Je ne vous dis pas, chrétiens, que vous abandonniez vos richesses, ni que vous *macériez* vos corps par de longues mortifications. (Bossuet.) | SE MACÉRER, v. pr. Être macéré. Ces matières commencent à *se macérer*. | Dans le langage ascétique, Mortifier son corps. Ce fanatique *se macérait* par les jeûnes et les disciplines. Ils vivent dans la solitude, ils contemplent, ils *se macèrent*. (Diderot.)

MACERON, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renferme des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte, aromatique, analogue à celle du persil; elles se trouvent sur les bords des chemins et des fossés des cantons cultivés, et aiment surtout les lieux frais et ombragés. On en connaît huit espèces, dont quatre appartiennent à l'Europe. Le *maceron commun*, très-amer, croît dans nos départements du Midi. Ses feuilles sont antiscorbutiques, et ses fruits diurétiques, cordiaux et carminatifs.

MACHANE, s. f. Bot. Arbrisseau de Cayenne, à branches sarmenteuses, qui forme un genre dans la famille des guttifères.

MACHÆRIS, s. m. (du gr. μαχαιρίς, rasoir). Lignes saillantes formées par l'émail sur la surface trituraute d'une dent que la mastication a usée.

MACHANIDAS. Tyran célèbre de Lacédémone, qui usurpa l'autorité l'an 210 av. J. C. Il songeait à assujettir le Péloponèse lorsqu'il fut vaincu et tué à Mantinée par Philopémen, préteur et chef de la ligue achéenne, l'an 208 av. J. C.

MÂCHE, s. f. Bot. Plante herbacée annuelle, de la famille des valérianées et du genre valérianelle, que l'on mange en salade. Elle porte aussi les noms de *Doucette*, *Salade de poule* ou *de chanoine*, *Blanquette*, etc. On en connaît une trentaine d'espèces,

indigènes à l'Europe, et dont douze croissent en France. Cette plante est rafraîchissante et détersive; ses qualités approchent de celles de la laitue. Les agneaux en sont très friands.

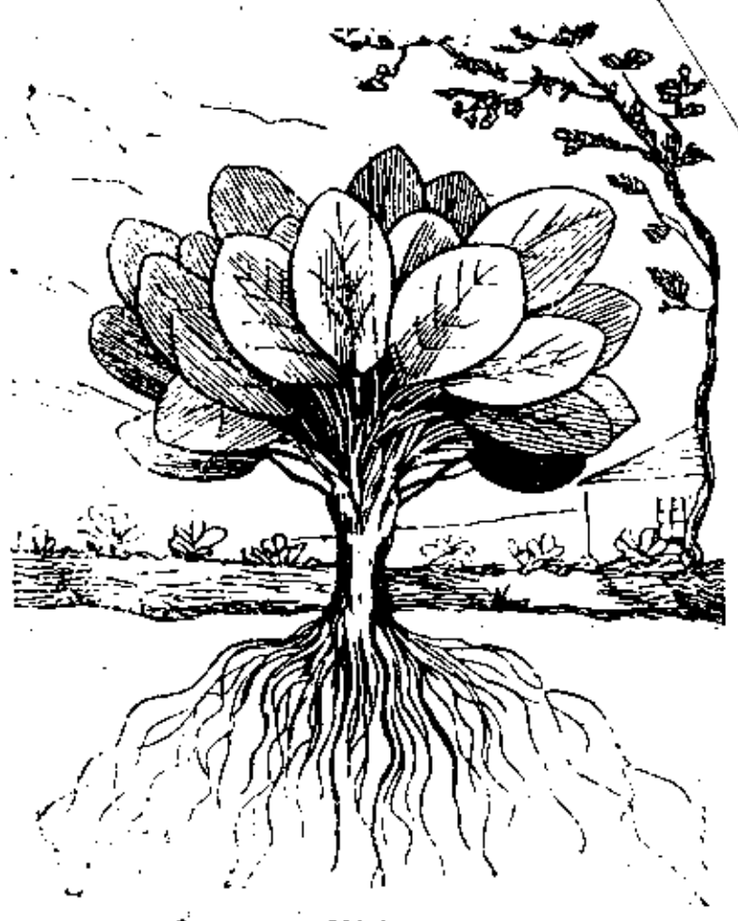

Mâche.

MÂCHÉ, ÉE, part. Qui a subi la mastication, qui a été broyé par les dents. Du pain *mâché*. Les viandes bien *mâchées* sont à demi digérées. | *Balle mâchée*, Balle dont on a déchiqueté la surface et que l'on suppose, à tort, causer une blessure plus dangereuse. | *Plaie mâchée*, Plaie dont les lèvres présentent des irrégularités, comme si les dents y avaient passé. | Fig. *Une besogne toute mâchée*, Toute préparée. Il faut me donner les affaires *toutes mâchées*; je ne puis donner un moment aux miennes. (Mme de Maintenon.) | Se dit également d'une pièce de bois, d'un cordage, lorsqu'il a frotté longtemps contre un corps dur. La quille de ce vaisseau est *toute mâchée* par suite des frottements sur les rochers.

MÂCHEDRU, s. m. T. vulg. Grand mangeur, glouton. Cet enfant est un *mâchedru*. Des *mâchedru*.

MÂCHEFER, s. m. Scories à demi vitreuses, formées de différents oxydes terreux et d'oxyde de fer, qui, soumis à une température élevée, se frittent plus ou moins fortement. Ces scories proviennent surtout des houilles, qui toutes en renferment dans une proportion plus ou moins considérable. Le mâchefer est dur, friable quelquefois, caverneux à l'intérieur et plus ou moins lisse à l'extérieur. On s'en sert pour ferrer les routes; quelquefois aussi pour diminuer l'humidité des rez-de-chaussée, et, dans ce cas, on en met une couche de 30 à 40 centimètres sous le plancher, ce qui est une excellente précaution hygiénique. On le nomme également *Escarbille*, et on l'introduit dans la cuisson de la chaux et des briques. Il entre aussi dans la composition du pisé.

MÂCHE-LAURIER, s. m. Poète. Ne s'emploie que dans le style burlesque. Belmontet, *mâche-laurier*.

Je ne suis qu'un poète obscur et roturier,
Indigné de la muse, humble *mâche-laurier*.

MÂCHELIER, IÈRE, adj. Qui appartient aux mâchoires. | *Muscles mâcheliers*, Ceux qui font mouvoir les mâchoires. | *Dents mâchelières*, Dents molaires, qui servent à broyer les aliments. Se dit surtout chez les herbivores. | Substantiv. Les *mâchelières* d'en haut, d'en bas. Les juments n'ont point de dents canines ou les ont fort courtes; les *mâchelières* ne servent point à la connaissance de l'âge. Ce cheval a perdu toutes ses *mâchelières*.

MÂCHEMENT, s. m. Action de mâcher. Arrêtez vos *mâchements*, glouton que vous êtes. | T. de méd. Action incessante de mâcher en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, ce qui est un signe de certaines maladies cérébrales.

MÂCHEMOURE, s. f. Mar. Restes, débris de biscuits de mer qu'on donne aux matelots.

MÂCHER, v. a. (du lat. *masticare*, même signif.). Briser, broyer les aliments sous les dents. *Mâcher* du pain, de la viande. *Mâcher* du papier. La pythie *mâchait* du laurier; elle en jeta en passant sur le feu sacré quelques feuilles mêlées avec de la farine d'orge. (Barthélemy.) | Absol. Avaler sans *mâcher*. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à *mâcher*, c'est le meilleur moyen de faciliter l'éruption des dents. (J. J. Rousseau.) Les chats ne peuvent *mâcher* que lentement et difficilement; leurs dents sont si courtes et si mal posées qu'elles ne leur servent qu'à déchirer et non pas à broyer les aliments. (Buffon.) | On dit d'un cheval qui ronge son mors : Ce cheval *mâche* son frein. | Fig. *Cet homme mâche son frein*, Il endure une injure ou une contrariété sans rien dire, sans éclater. | Fig. S'emploie quelquefois dans le sens de Temporiser, hésiter. C'était un long siége que nous devions dévorer sans le mâcher. (Bassompierre.) En matière de corrections ainsi que de potions, il y en a de très-salutaires qu'il faut avaler sans *mâcher*. (Levayer.) | Fig et famil. *Ne pas mâcher ce qu'on pense, ce qu'on a sur le cœur*, Dire nettement, franchement sa pensée. | On dit aussi : *Je ne le lui ai pas mâché*. | Fig. et famil. *Mâcher à quelqu'un sa besogne*, La lui préparer de façon qu'il n'ait plus qu'à s'y mettre ou à la continuer. | Fig. On dit de quelqu'un qui n'entend rien aux affaires, on ne se donne pas la peine de les comprendre, *qu'il faut lui mâcher ses morceaux*. Il faut tout *lui mâcher*. | *Mâcher à vide*, Mâcher sans avoir rien dans la bouche. | Fig. et famil. Se repaître de fausses espérances. O chers amoureux, chers rêveurs, vous êtes d'un appétit facile à contenter; que vous *mâchiez à vide* ou non, pourvu que vous ayez une espérance à l'horizon, vous vivez. (Duplessis.)

Qui ne *mâche* chez vous qu'un laurier insipide,
Court risque de *mâcher à vide*,
Et souvent de mourir de faim.
(REGNARD.)

— Fam. *Mâcher de haut*, Manger sans appétit. | SE MÂCHER, v. pr. Être mâché. Les petits morceaux *se mâchent*, s'avalent et se digèrent plus aisément que les gros. Les aliments doivent *se mâcher* pour être bien digérés. C'est un principe d'hygiène à observer.

MÂCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui mâche. *Mâcheur* de réglisse. Un *mâcheur* de tabac. | T. vulg. Celui, celle qui mange beaucoup. Un grand *mâcheur*.

MACHIAVEL (NICOLAS; pron. *Makiavel*). Célèbre écrivain au nom duquel on a attaché une flétrissure qu'il importe d'effacer par une appréciation sérieuse de sa vie et de ses œuvres. « Machiavel naquit à Florence en 1469, d'une famille dans laquelle les charges publiques étaient héréditaires. Il avait neuf ans lorsque éclata la conspiration des Pazzi, dans laquelle Julien de Médicis fut assassiné au pied de l'autel. A vingt-cinq ans il voit l'événement qui influe sur toutes les pensées de sa vie, l'occupation de l'Italie par l'étranger, l'invasion de Charles VIII. Pierre de Médicis, qui avait pactisé avec l'étranger, est chassé par le peuple de Florence. A son gouvernement succède le règne de *ce grand Savonarole, qui, inspiré par une vertu divine, enveloppait l'Italie de sa parole*. Machiavel entre dans les affaires en qualité de secrétaire de la seigneurie de Florence. A ce moment commencent pour lui ces missions, ces voyages diplomatiques qui lui font toucher du doigt toutes les affaires d'Europe, vie passée sur les grands chemins, au milieu des armées, auprès des condottieri, au seuil du conclave. A la restauration des Médicis, Machiavel est destitué. Quitter les affaires lorsqu'il n'avait pas encore conscience de son génie d'écrivain, renoncer à ses combats d'intelligence avec les rois et les chefs politiques, rentrer dans les habitudes vulgaires, c'était pour lui presque mourir. Le plus grand mal des changements forcés de gouvernement et de souveraineté est de briser la conscience des hommes. Sans renier ouvertement le gouvernement déchu, Machiavel s'offre au gouvernement nouveau comme un homme pratique étranger aux luttes de principes. Il est refusé. Il conspire. On l'arrête; il subit la torture sans qu'on puisse lui arracher un mot. Il retrouve son âme entre les mains du bourreau. A demi brisé, les fers aux pieds, les épaules serrées de six tours de corde, il écrit au cardinal de Médicis, depuis Léon X, un sonnet mêlé d'éclats de rire burlesques. Il dut sa liberté à ce sonnet; liberté triste, vide, désolante, dans une ferme où il se retire avec sa famille. C'est dans cette solitude de dix années qu'il écrit le *Prince* et les discours sur les décades. Il faudrait les lire avec peu d'attention pour ne pas y reconnaître les traces de cette colère contenue, de cette misanthropie que chaque jour alimente, de ce fiel d'une âme qui foule orgueilleusement sa propre destinée. C'est la rudesse et l'ironie d'un homme qui se console d'une condition indigne en abaissant le genre humain tout entier. C'est la vengeance d'un paysan de génie qui, pour faire expier sa honte, dégrade tous les pouvoirs, en leur donnant le mensonge et le vice pour appuis. Savonarole venait de parler au nom de l'esprit chrétien. Consentir à la mort sociale, ne chercher de secours qu'en Dieu, renoncer à toutes les combinaisons humaines, ne rien attendre que du miracle; cette réforme proposée, qu'avait-elle produit? La mort du prophète, un accroissement de calamités. Puisque le Dieu appelé avec tant de véhémence et de larmes n'était pas apparu, un seul parti restait encore à tenter : c'est celui qu'a pris Machiavel. Il a voulu railler, disent les uns, servir les républicains, selon les autres, en montrant à nu l'âme du tyran. C'est un courtisan, vicieux par nature, et qui représente son siècle; voilà ce que les plus indulgents ajoutent; car il a ceci de commun avec Spinosa, qu'il a conquis une gloire mêlée d'opprobre; de telle sorte que beaucoup de personnes ne savent encore s'il a plus de génie ou plus de perversité. Ni l'imitation des mœurs de son temps, ni le dégoût de la servitude, ni l'ironie jetée à la face du genre humain, ni la misanthropie, n'expliquent le principe de la politique de Machiavel. La pensée d'un tel homme repose sur quelque chose de plus profond que tout cela. Dans sa jeunesse, Machiavel avait suivi les prédications de Savonarole. A voir son respect et sa foi pour celui qu'il appelle un si grand homme, on reconnaît le souvenir d'un disciple. Lorsqu'il vit le bûcher du prophète le consumer jusqu'aux os, il se fit en lui un changement semblable à celui qui s'accomplit dans beaucoup d'autres esprits. Il n'avait cru que par surprise. Le Christ a oublié l'homme; à son tour, l'homme, ne comptant que sur soi, renoncera à l'appui de Dieu. Le règne de l'esprit est tombé : le règne de la force est arrivé. Ainsi naît, pour la première fois dans le monde, la théorie d'une politique sans Dieu, sans providence, sans religion, ni païenne, ni chrétienne. L'homme, abandonné par le Dieu du moyen âge, l'abandonne à son tour. Fonder, conserver la patrie sans Dieu et hors de Dieu, telle est la question que rencontre Machiavel à l'issue du moyen âge, à l'entrée du monde moderne. De ce problème ainsi posé, sortent naturellement toutes les conséquences que nous trouvons dans ses ouvrages. Elles étonnent quand on les sépare de leur principe, elles sont nécessaires et naturelles dès qu'on les y ramène. Ce que j'estime après tout dans Machiavel, c'est qu'il a la force insigne de briser les illusions séculaires de l'Italie; il disperse le parti guelfe en maudissant la papauté, le parti gibelin en maudissant César. Détrôner ces fantômes jusque-là invincibles, chercher enfin à placer le pied sur un terrain solide, détruire la superstition de l'histoire, évoquer les vivants au lieu des morts : ce n'était pas une petite révolution, ni d'une âme commune. Quand Tibère dépravait les Romains, ceux-ci conservaient un reste de remords qui paraissait dans Tacite. Quand le pape Alexandre VI dépava l'Italie, Machiavel, affranchi du remords, fonda la théorie du crime canonisé; et le Tacite catholique du XVIe siècle fit l'apologie de tout ce qu'avait exécré le Tacite impie de l'antiquité. Lorsque tout le monde désespérait de relever l'Italie, Machiavel accepte cette cause perdue. Il prend les faits, les mœurs, les coutumes, les vices tels qu'ils sont, et c'est par là qu'il se sépare des réformateurs qui l'ont précédé. Tous, pour relever l'Etat, avaient voulu changer les mœurs et déplacer les circonstances; l'originalité de Machiavel est d'accepter les faits tels qu'ils sont et de chercher le bien dans l'excès du mal. Il n'invite pas l'Italie à se réformer, il sait qu'il n'y réussirait pas plus que Savonarole : c'est des vices mêmes qu'il prétend s'armer en les faisant tourner au salut public : dans une ville assiégée, à demi démantelée, on se sert de ses propres débris pour accabler l'ennemi victorieux. Il voit que l'Italie marche au-devant du despotisme; que Florence, la dernière des républiques, a repris le joug des Médicis. Au lieu de contrarier cette pente irrésistible, c'est de la servitude générale qu'il veut faire sortir le miracle de la liberté. Lui, républicain nouvellement brisé par la torture, il admet cette démission volontaire unanime des peuples, cette usurpation de la souveraineté par un seul. Puisque telle est la nécessité de son temps, il se plie à cette tyrannie, à la seule condition d'en faire une machine de guerre pour sauver la patrie. Dans cette pensée, il écrit le livre du *Prince*. La dure épreuve de la ferme San-Casciano touche à sa fin; Machiavel se réconcilie avec les Médicis. Léon X le consulte sur les affaires générales d'Italie et sur la situation de Florence. On l'envoie auprès de l'armée des alliés observer la marche des troupes de Charles-Quint. C'était la dernière heure de l'Italie. A ce moment suprême, Machiavel retrouve l'activité de sa jeunesse. Deux mois après le sac de Rome par le connétable de Bourbon, Machiavel reparaît à Florence. La peste est dans la ville déserte; Machiavel écrit à un de ses amis une description de sa journée. Cette lettre est un des

monuments les plus originaux de son esprit. Il se promène seul dans la ville au milieu des fossoyeurs qui crient : *Vive la mort!* A travers les ténèbres, il croit voir passer la peste dans une litière. Il entre dans une église pour entendre la complainte des frères. Il voit au fond du chœur des prêtres assis, les mains liées dans des menottes, confesser les pestiférés. Dans cette ruine universelle, sur les cendres de la patrie, Machiavel, le puissant homme d'État, ne s'occupe que de galanteries. Il vient de recevoir la confession d'une jeune femme. Il raconte avec une verve passionnée les aveux de la mourante; puis ce don Juan, toujours escorté par les fossoyeurs, court à une autre aventure. Dans l'église de Santa-Maria-Novella, il s'éprend de passion pour une jeune veuve aux longs habits noirs. « Tous mes esprits, dit-il, sont restés enveloppés dans ses vêtements noirs. Je ne pense ni ne veux penser à autre chose. » Tels sont les derniers mots que Machiavel ait tracés. Qui ne serait frappé de l'audacieuse ironie par laquelle cette grande vie se termine? Amour, religion, poésie, beauté, patrie, tout cela est livré à une moquerie triomphante sous l'haleine de la peste. Quand je relis ces pages, j'y retrouve ce que la Bible appelle le rire du sépulcre. » (Edgard Quinet.) Machiavel est mort en 1527; mais ses théories vivent toujours. Son meilleur ouvrage est son *Histoire de Florence* (de 1205 à 1424). On a aussi de lui quelques comédies dont la plus connue est *la Mandragore*, pièce très licencieuse, et plusieurs nouvelles, parmi lesquelles on remarque *Belphégor*, qui a été imitée, ainsi que la comédie précédente, par La Fontaine.

MACHIAVÉLIQUE, adj. (pron. *makiavélike*). Conforme ou analogue aux principes politiques de Machiavel. Gouvernement *machiavélique*. Système *machiavélique*. Doctrine, politique *machiavélique*. | Par extens. et par une fausse interprétation de la théorie de Machiavel. Se dit des maximes et des actions étrangères à la politique, où il entre de la perfidie, de la fausseté, de la mauvaise foi. Un projet *machiavélique*. Morale, conduite *machiavélique*. Le chef d'escadron se leva d'un bond, électrisé par cette insinuation *machiavélique*. (Ch. de Bernard.)

MACHIAVÉLIQUEMENT, adv. D'une manière machiavélique, perfidement. Agir *machiavéliquement*.

MACHIAVÉLISER, v. n. Agir d'après les principes et les maximes de Machiavel. Le malheur de notre siècle aujourd'hui est tel, que, pour acquérir une réputation d'habile homme, il faut *machiavéliser*. (Pasquier.) La Cour de Rome *machiavélise*.

MACHIAVÉLISME, s. m. (pron. *makiavélisme*). Système de Machiavel, enseigné dans le livre du *Prince*; principes et actions conformes ou analogues à ce système. On a commencé à se guérir du *machiavélisme*, et on s'en guérira tous les jours. (Montesquieu.) Je crois que vous vous êtes laissé entraîner aux grands principes du *machiavélisme* : ruinez qui pourrait un jour vous ruiner; assassinez votre voisin qui pourrait devenir assez fort pour vous tuer. (Voltaire.) | Par extens. En parlant des affaires privées, Déloyauté et perfidie. Sa conduite envers ses associés a été d'un *machiavélisme* révoltant. | Il y a des œuvres de réhabilitation qu'il faut poursuivre en dépit de toutes les clameurs. Il serait juste de donner au mot *machiavélisme* le véritable sens qu'il aurait dû toujours avoir, afin de ne pas égarer plus longtemps l'opinion sur la mémoire d'un grand homme. Jusqu'ici on a entendu par *machiavélisme* la science de la mauvaise foi, la théorie de l'astuce et du crime, la doctrine de la tyrannie. On a fait du mot *machiavélisme* le synonyme de tromperie, de perfidie, de scélératesse astucieuse, en matière de gouvernement comme en matière de relations privées. Les esprits les plus distingués ont accepté, sur la doctrine de Machiavel, la réputation que leur avaient léguée les traditions contemporaines. Ils ont vu une œuvre qu'on jugeait mauvaise et un homme qu'on disait corrupteur autant que corrompu, et ils ont condamné le livre et l'écrivain; et, après eux, est venue la foule des jugeurs médiocres et des esprits étroits, qui a confirmé leur arrêt et voué à une ignominie éternelle une mémoire qu'on aurait dû respecter. Le livre du *Prince*, où sont renfermées ces maximes anathématisées, est une arme à deux tranchants. C'est d'abord la théorie de la servitude. L'auteur permet tout à son prince; il lui donne le droit de tromper, d'empoisonner, d'égorger, pourvu que tout cela se fasse avec habileté. Jusque-là vous croyez lire le code de l'enfer; mais voici que le livre s'explique : Machiavel fait à son prince toutes les concessions, et il n'exige de lui qu'une seule chose, qui est d'être fort, invincible, inexpugnable. Lorsqu'il a ainsi formé de tous les vices, de tous les mensonges, et même de tout ce qui peut rester de vertu dans l'enfer, cette incroyable machine de guerre, ne croyez pas qu'il contemple stérilement l'œuvre de ses mains. Non, quand il l'a armée de toutes les puissances du mal, chargée de tous les crimes utiles, fortifiée de tout ce que peuvent la prudence, la dissimulation et la fraude, empoisonnée de tous les venins de la terre, il la soulève en face de l'Europe, et la précipite contre les invasions des étrangers. C'est alors qu'éclate le dernier chapitre : *L'exhortation au prince de délivrer l'Italie des Barbares*; Marseillaise du XVIe siècle, cri de triomphe, dans lequel non pas l'écrivain, mais l'homme se démasque tout à coup avec ses colères amassées; harangue héroïque qui, aussi éclatante que la trompette, absout Machiavel du sentier infernal qu'il a pris pour arriver à ce dénoûment. Le secret de Machiavel vient de lui échapper; le lion paraît ici sous la peau du renard. Le livre du *Prince* n'est pas, comme le pensait J. J. Rousseau, une satire contre la tyrannie. Non, le tyran doit devenir le sauveur. Il faut asservir l'Italie pour la contraindre d'être libre. Machiavel se trouve être de la famille de Sylla. « Je voudrais marquer ici la différence du machiavélisme et du jésuitisme, celui-ci est le complément nécessaire, indispensable de celui-là. Le premier n'atteint que l'homme extérieur; le second s'empare de l'homme tout entier, corps et âme. Après Machiavel, la raison reste entière; après Loyola, il ne reste que Loyola. Le machiavélisme est la doctrine des peuples vainqueurs, qui abusent de leur force en exploitant la faiblesse des peuples vaincus. Le jésuitisme est la doctrine des peuples vaincus, qui acceptent la défaite en la couvrant du nom de victoire. » (Edg. Quinet.)

MACHIAVÉLISTE, s. Celui, celle qui adopte et suit le système et les principes de Machiavel. Cet homme est un *machiavéliste* raffiné, un profond *machiavéliste*. Le cardinal Antonelli est un *machiavéliste*.

MÂCHICATOIRE, s. m. Toute substance que l'on mâche sans la manger, soit que l'on doive en avaler le suc, soit que l'on doive le rejeter. La réglisse en bâton est un *mâchicatoire*. Le tabac est aussi un *mâchicatoire*. Les Indiens font de la feuille du bétel un *mâchicatoire* dont ils usent sans cesse.

MÂCHICOT, s. m. Se disait autrefois, ironiquement et par mépris, de certains chantres attachés à quelques églises, et notamment à Notre-Dame, à cause du mouvement mâchicatoire qu'impose le plain-chant. Les *mâchicots* de l'église de Saint-Denis.

MÂCHICOTAGE, s. m. Mus. relig. Addition de notes qui remplissent les intervalles dans le plain-chant. Ces chantres ont un *mâchicotage* sonore.

MÂCHICOTER, v. a. Chanter en mâchicot, en ajoutant ou en retranchant des notes à celles qui sont sur le livre. Rien ne m'est plus désagréable que d'entendre dans les églises les chantres *mâchicoter* des airs mélancoliques et attendrissants. (Duplessis.)

MÂCHICOULIS, s. m. (de *magna gula*, grande gueule, selon Le Duchat, parce que les portes à

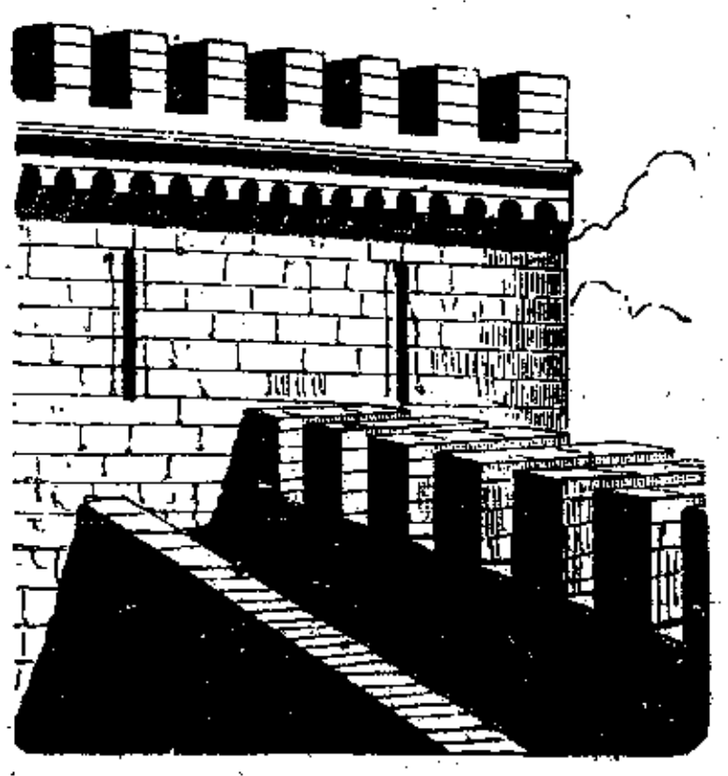

Mâchicoulis.

mâchicoulis figuraient une grande gueule dentelée de broches de fer). Anc. art milit. Ouverture dans la saillie des galeries des anciennes fortifications par laquelle on jetait sur l'ennemi des pierres, des traits, de l'huile bouillante, du plomb fondu, pour défendre le pied du mur. On voit encore des *mâchicoulis* dans plusieurs anciens châteaux. Ces châteaux du vieux temps avec des *mâchicoulis*, des souterrains. (Chateaubriand.) La tour de Pierrefonds est percée de *mâchicoulis*. | On écrit aussi *Mâchecoulis*.

MÂCHILLER, v. a. (dim. de *mâcher*; *il* mouillés). Mâcher sans serrer fortement, sans broyer. La belle enfant *mâchillait* une écorce d'orange.

MACHIN, s. m. T. trivial. S'emploie pour désigner une personne, un objet dont on ne se rappelle pas le nom. M. *Machin*, pardon! je ne me rappelle jamais votre nom. (H. Monnier.) Fais-lui faire, tu sais, ce *machin* au fromage. (Em. Augier.)

MACHINAL, ALE, adj. Qui appartient aux machines. Peu usité dans ce sens. | *Matière machinale*, Nom donné par Fontenelle aux poulies, cordages, ressorts, etc., qui font aller les machines. | Fig. Qui participe de la machine, qui est produit par le simple jeu des organes, sans réflexion ni intention. Effet *machinal*. Action *machinale*. D'un mouvement *machinal*, il étendit vers elle les mains qui venaient de la maudire. Les mouvements qu'il se donne sont plutôt *machinaux* que dépendant des sensations et de la volonté. (Buffon.) Le courage et le génie domptèrent en lui cette faiblesse *machinale*. (Voltaire.) Ma réponse fut l'effet *machinal* de mon embarras. (J. J. Rousseau.) L'homme est libre, en ce sens que, dans les actions non *machinales*, il se détermine de lui-même et sans contrainte. (D'Alembert.)

MACHINALEMENT, adv. D'une manière machinale. Parler, agir, répondre, vivre *machinalement*. Il ne faut pas se contenter de comparer toutes les actions des bêtes à ces mouvements que nous faisons, dit-on, *machinalement*, comme si ce mot *machinalement* expliquait tout. (Condillac.)

MACHINATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui machine quelque intrigue, quelque complot, qui use de finesse pour tromper, pour réussir. Les *machinateurs* des révolutions. Elle fut la *machinatrice* du complot. | Absol. C'est un grand *machinateur*. Ce profond *machinateur* a su les entraîner de l'Andalousie en ce pays. (Beaumarchais.)

MACHINATION, s. f. (pron. *machinasion*). Action, intrigue, pour dresser des embûches, tramer un complot, nuire à quelqu'un. Les *machinations* de ces gens ont eu le succès qu'ils en attendaient. Il découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes *machinations*. (Bossuet.) Comme si c'était peu de toutes ces *machinations* contre les bonnes mœurs. (P.-L. Courier.) Les *machinations* des jésuites.

MACHINE, s. f. (du gr. μηχανή, même signif.). Instrument, engin, outil propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose, ou à mettre en jeu, par un moteur, quelque agent naturel ou artificiel, comme le feu, l'air, l'eau, la vapeur; assemblage de ressorts, de mécaniques, de pièces mobiles de toutes sortes; ensemble de moyens pour obtenir un effet nécessaire. Grande *machine*. *Machine* simple. *Machine* admirable. Elle avait évité la perfide *machine*. (La Fontaine.) Toute *machine* suppose combinaison, arrangement de parties tendant à un même but. (Diderot.) C'est dans cette possibilité d'augmenter suivant les besoins la masse ou la vitesse des corps à mouvoir que consiste la principale utilité des *machines*. (Laplace.) | *Machines simples* ou *élémentaires*. Elles sont au nombre de sept : les *cordes*, le *levier*, la *poulie*, le *treuil*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*. | Les *machines composées* sont la combinaison des *machines simples*. Toutes ces machines, prises séparément ou combinées entre elles, ont pour but d'aider la puissance à surmonter la résistance; mais chacune d'elles n'y est pas également propre dans tous les cas : c'est au mécanicien qui les emploie à choisir celle qui doit être préférée, selon les circonstances. Afin de mieux apprécier les différences qui peuvent concourir à faire préférer les unes aux autres, on les ramène sous le même point de vue, qui est l'équilibre et la résistance. | *Machine pneumatique*, Sorte de pompe destinée à faire le vide, c. à d. propre à retirer d'un vase l'air qui s'y trouve contenu, de manière à pouvoir ensuite étudier les modifications que subissent les corps quand on les soustrait à la pression atmosphérique. Cette machine, d'abord très-imparfaite, a été successivement perfectionnée, et les changements qu'on lui a fait subir en ont fait un appareil dont la construction est fort simple, l'usage facile et les effets autant exacts qu'on puisse le désirer. Le caractère distinctif des fluides aériformes, c. à d. de la propriété qu'ils ont de se distribuer uniformément entre toutes les parties de l'espace qui les renferme, sert non-seulement à expliquer le mécanisme de la machine pneumatique, mais encore à faire découvrir la loi suivant laquelle on peut, au moyen de cette pompe, évacuer progressivement l'air contenu dans une capacité quelconque. | *Machine électrique*, Machine qui sert à développer et à conserver pendant quelque temps le fluide électrique. Elle se compose d'un plateau de verre placé entre quatre coussins, deux en haut, deux en bas, et communiquant avec le sol par une chaîne métallique, et d'un ou deux conducteurs mé-

talliques cylindriques, isolés et armés, dans la partie voisine du plateau, de pointes qui ont la propriété d'attirer le fluide à mesure qu'il est dégagé par le frottement du verre contre les deux coussins. | *Machines de pression et de compression*, Machines destinées à comprimer l'air et à le condenser. On les distribue en deux classes : dans la première sont celles qui, comme le levier, le coin, la vis, agissent directement, sans addition d'aucune substance ; dans la deuxième classe sont les pompes au moyen desquelles on introduit de l'air dans une capacité pour le comprimer. Les effets du fusil à vent, les jets d'eau artificiels, sont dus à l'action de l'air comprimé dans un réservoir. Il est beaucoup de cas où l'action d'une machine à compression serait mieux désignée par le mot *pression*. On dit fort bien qu'une médaille prend son relief sous la pression du coin. | *Machines hydrauliques*, Machines destinées, soit à élever les eaux, soit à être mues par la force de leur courant. Les principales sont les pompes et le bélier hydraulique. La construction des pompes repose à la fois sur les conditions d'équilibre des liquides en repos et sur le grand phénomène de la pression atmosphérique. La construction du bélier hydraulique repose, au contraire, sur l'action d'un courant liquide en mouvement contre les parois du tuyau qui le contient. Lorsqu'un liquide coule dans un tuyau, si, tout à coup, on ferme l'ouverture par laquelle il s'échappe, la force dont il est animé, ne pouvant s'anéantir, s'exerce sur tous les points de la paroi ; il en résulte sur cette paroi une pression d'autant plus grande que la masse liquide en mouvement est plus considérable et qu'elle se meut plus rapidement. S'il se trouvait un orifice en quelque point du tuyau de conduite, il en sortirait un jet d'eau qui s'élèverait beaucoup plus haut que le niveau du liquide dans le réservoir. Tel est l'effet employé par Montgolfier pour construire une machine propre à élever l'eau à une hauteur indéfinie, et qu'il a nommée *bélier hydraulique*, à cause des chocs successifs qu'y produit le jeu des soupapes. | *Machine architectonique*, Assemblage d'engins disposés de manière que, au moyen de poulies et de cordes, un petit nombre d'hommes élèvent de grands fardeaux et les mettent en place. Tels sont les chèvres, les crics, les grues. | *Machine d'Atwood*, Machine qui sert à ralentir la vitesse des corps et à rendre plus facile l'observation du rapport qui lie les vitesses et les temps, et les espaces et les temps. Elle se compose d'une poulie, autour de laquelle s'enroule un fil aux deux extrémités duquel sont attachés deux poids d'inégale pesanteur, et le long du fil se trouve placée une règle divisée, dans laquelle peut se mouvoir de haut en bas un plan solide. | *Machines soufflantes*. La construction des diverses espèces de machines soufflantes dont on se sert habituellement dans les usines est fondée sur l'impénétrabilité et l'élasticité de l'air. Les machines soufflantes sont le vulgaire soufflet de cuisine construit sur de grandes dimensions et employé ainsi par les serruriers et les maréchaux ; il l'a été pendant longtemps dans les usines avec quelques modifications. On y a ensuite substitué des *soufflets à piston*, espèce de pompe à air qui a le grand avantage d'exiger beaucoup moins de force motrice que les *soufflets ordinaires*. Mais ces diverses machines cèdent la place à une nouvelle d'un entretien moins dispendieux, et qu'on appelle la *vis soufflante*. Grâce à cette machine, on fait descendre de l'air à travers une masse liquide jusqu'à un réservoir placé au-dessous de l'eau. L'air, ainsi accumulé et comprimé, ne peut s'échapper que par une tuyère qui le conduit impétueusement à sa destination. Il faut aussi ranger la *trompe* parmi les machines soufflantes. C'est la plus simple et la plus économique de toutes ; son seul défaut est d'exiger la proximité d'une chute d'eau. | *Machine à vapeur*, Machine fondée sur ce principe, que les gaz font un effort continuel pour vaincre la résistance de la paroi des vases qui les contiennent. On a découvert dans les vapeurs provenant de la transformation des liquides à l'état gazeux le moyen de produire de formidables effets, car l'identité des gaz et des vapeurs est aujourd'hui un fait acquis à la science ; mais on a, de plus, le moyen de graduer ces effets, de les maîtriser, de les approprier à tous les besoins de la vie. « Comptons sur l'avenir. Un temps viendra où la science de la destruction s'inclinera devant les arts de la paix ; où le génie qui multiplie nos forces, qui crée de nouveaux produits, qui fait descendre l'aisance au milieu des masses, occupera dans l'estime générale des hommes la place que la raison, le bon sens, lui assignent dès aujourd'hui. Alors Watt comparaîtra devant le grand jury des populations des deux mondes. Aidé de sa *machine à vapeur*, chacun le verra pénétrer en quelques semaines dans les entrailles de la terre à des profondeurs où, avant lui, on ne serait arrivé qu'après un siècle des plus pénibles travaux ; il y creusera de spacieuses galeries et les débarrassera, comme en se jouant, des immenses volumes d'eau qui les inondaient chaque jour ; il arrachera à un sol vierge les inépuisables richesses minérales que la nature y a déposées. Joignant la délicatesse à la puissance, Watt tordra avec un égal succès les immenses torons du câble colossal où se cramponne le vaisseau de ligne au milieu des mers courroucées, et les filaments microscopiques de ces tulles, de ces dentelles aériennes qui occupent une si large place dans les parures variées qu'enfante la mode. Quelques oscillations de la même machine rendront à la culture de vastes marécages. Les grandes forces mécaniques qu'il fallait aller chercher dans les régions montagneuses, au pied des rapides cascades, grâce à la découverte de Watt, naîtront à volonté, sans gêne et sans encombrement, au milieu des villes, à tous les étages des maisons. Les produits industriels, en se perfectionnant, diminueront de prix. La population, bien nourrie, bien vêtue, bien chauffée, augmentera avec rapidité. En peu d'années, des hameaux deviendront d'importantes cités ; en peu d'années, des bourgs tels que Birmingham, où l'on comptait à peine une trentaine de rues, prendront place parmi les villes les plus vastes, les plus belles, les plus riches d'un puissant royaume. Installée sur les navires, la machine à vapeur y remplacera au centuple les triples, les quadruples rangs de rameurs à qui nos pères cependant demandaient des efforts rangés parmi les châtiments des plus grands criminels. A l'aide de quelques kilogrammes de charbon, l'homme vaincra les éléments ; il se jouera du calme, des vents contraires, des tempêtes. Les traversées deviendront beaucoup plus rapides ; le moment de l'arrivée des paquebots pourra être prévu comme celui des voitures publiques. La machine à vapeur, enfin, traînant à sa suite des milliers de voyageurs, courra sur les chemins beaucoup plus vite que le meilleur cheval de race, chargé seulement de son svelte jockey. Voilà l'esquisse fort abrégée des incalculables bienfaits qu'a légués au monde la machine dont Papin avait déposé le germe dans ses ouvrages, et qu'après tant d'ingénieux efforts Watt a portée à une admirable perfection. On disait jadis : « Le siècle d'Auguste, le siècle de Louis XIV ; » des esprits éminents ont déjà soutenu qu'il serait juste de dire : « Le siècle de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu. » Quant à moi, je n'hésite pas à l'annoncer, lorsqu'aux immenses services déjà rendus par la machine à vapeur se seront ajoutées toutes les merveilles qu'elle nous promet encore, les populations reconnaissantes parleront aussi des siècles de Papin et de Watt ! » (Arago.) | Les *machines à vapeur* sont à haute et basse pression, c. à d. que la vapeur agit en dessus ou en dessous du piston. | On dit une *machine de dix, de vingt, de cent chevaux*, pour exprimer la force de la machine comparée à celle des chevaux. | *Machine pyrique*, Assemblage de pièces d'artifices rangées sur des tringles de bois ou de fer, pour diriger la communication du feu. | *Machines de guerre, machines militaires*, Instruments servant à lancer des pierres, des flèches, à faire brèche, à abattre des murailles et à couvrir les assiégés. Les anciens, dont le matériel de guerre et de siége différait beaucoup du nôtre, avaient trois espèces de machines : les premières, qu'ils appelaient armes de jet ; les secondes, armes de brèche ; les troisièmes, machines mobiles. Ils avaient leurs *armes névrobalistiques*, leurs *machines catabalistiques* et *pyrobalistiques*, qui servirent pendant longtemps aux Grecs et aux Romains, et plus tard aux Gaulois et aux Francs. Les anciens armaient leurs vaisseaux de balistes et de catapultes. Quelques machines de guerre étaient plus spécialement affectées à la marine, telles que le *corbeau d'Archimède*, servant à cramponner les navires ennemis et à faciliter l'abordage ; la *main de fer*, sorte de grappin employé au même usage, et l'*espringale*, espèce de baliste portative destinée à lancer des flèches. Les Romains avaient rendu familières aux Gaulois les armes offensives mobiles. Les Francs dédaignèrent longtemps de les adopter toutes, puis ils s'y familiarisèrent peu à peu. L'emploi des machines militaires se généralisa en France au commencement de la seconde race. Presque abandonnées vers la fin de la même dynastie, elles furent reprises sous le règne de Philippe Ier, et de nouveau négligées sous le règne de Louis IX. Vers l'an 1431, lorsqu'on fit plus particulièrement usage de l'artillerie, on abandonna tout à fait les anciennes machines. Pour les rompre elle attend les fatales *machines*. (Racine.) Qu'un conquérant voisin attaque ce peuple, il ne le trouvera pas peut-être assez accoutumé à camper, à se ranger en bataille, ou à dresser des *machines* pour assiéger une ville, mais il le trouvera invincible. (Fénelon.) | Astron. *Machine parallactique*. V. PARALLACTIQUE. | *Machines de théâtre*, Moyens mécaniques employés pour entretenir les illusions de la vue dans les changements de décorations, le vol des acteurs qui s'élèvent dans les airs, la descente de nuages sur le plancher de la scène, l'animation d'animaux en carton, de reptiles en étoffes, au moyen de poids et de contre-poids, etc. | *Comédie à machine, tragédie à machine*, Comédie, tragédie dont la représentation exige l'emploi des machines pour figurer des descentes, des ascensions de divinités, des apparitions de spectres, de démons, etc. *Amphitryon*; *Médée*, *la Lampe merveilleuse*, sont des *pièces à machine*. | Fig. et famil. Quand un effet dramatique est amené d'une manière forcée, on dit : *Cela sent la machine*. | *Machine infernale*, Navire dont l'intérieur est rempli de poudre, de bombe, de carcasses, de barils cerclés de fer et pleins d'artifices, le tout destiné à faire explosion. La première machine de ce genre, exécutée par F. Jambelle, ingénieur italien, fut mise en œuvre au siége d'Anvers en 1585. | *Machine infernale*. On a donné ce nom à une machine destructive dirigée contre Bonaparte, alors premier consul, le 24 décembre 1800. Elle consistait en un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifices, qui devait faire explosion sur le passage de la voiture du consul, et qui éclata quelques secondes trop tard. La machine infernale de Meschi, dirigée contre Louis-Philippe, n'obtint pas plus que la première le résultat qu'on s'était proposé : plusieurs personnes furent frappées auprès du roi, sans que celui-ci fût atteint. Cette machine consistait en un certain nombre de canons de fusil chargés jusqu'à la gueule et bourrés de plusieurs balles. | *Machine à mâter*, Machine établie sur le quai d'un port ou à bord d'un ponton, et dont la fonction est d'implanter les mâts sur les navires, ou de les enlever de leurs places quand on veut les changer, les réparer ou les faire rentrer en magasin. La *machine à mâter* de Toulon, de Brest. | Par extens. On appelle *machines* les choses pesantes et difficiles à transporter ou à remuer. Les obélisques, la grosse cloche de Rouen, sont de pesantes *machines*. | Assemblage de ressorts, dont les mouvements et les effets se terminent à cet assemblage même, sans transmettre une force au dehors. Une montre est une *machine* compliquée. Les automates sont des *machines* ingénieusement construites. Ne verrons-nous dans notre mort qu'une vapeur qui s'exhale, que des esprits qui s'épuisent, qu'une *machine* qui se dissout et qui se met en pièces ? (Bossuet.) | *Machine animale* ou simplement *machine*, L'ensemble des organes composant le corps de l'animal, de l'homme. La *machine* de notre corps est composée de mille ressorts cachés ; elle peut être toute prête à se briser sans que personne s'en aperçoive. (Nic.) Nos pauvres *machines* sont sujettes à bien des misères. (Mme de Sévigné.) La transpiration déconcerte et rétablit toute la *machine* du corps. (Fénelon.) Mon âme, aliénée d'elle-même, est toute à mon corps : le délabrement de ma pauvre *machine* l'y tient de jour en jour plus attachée. (J. J. Rousseau.) | Poétiq. *La machine de l'univers, la machine ronde*, L'univers, ou seulement la terre. En est-il un plus pauvre en la *machine ronde* ? (La Fontaine.) Sénèque se charge de la cause des dieux ; il ouvre leur apologie par un tableau majestueux de la grande *machine de l'univers*. (Diderot.) *De l'univers observant la machine*. (Béranger.) | Fig. Assemblage de vices, de vertus ; caractère, tempérament dont les ressorts se meuvent dans un but de perversité ou d'honnêteté. La *machine* humaine.

Voilà bien la sirène et la prostituée,
Le type de l'égout ; la *machine* inventée
Pour désopiler l'homme et pour boire son sang,
La meule de pressoir de l'abrutissement.
(A. DE MUSSET.)

| Se dit de l'homme. Toutes les choses qui ploient la *machine* vers le respect et la terreur. (Pascal.) Les hommes sont comme des *machines* que la coutume pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Voltaire.) | Se dit particulièrement d'une personne sans esprit, sans énergie. Cet homme est une *machine* qui marche. | Se dit aussi des gens dont on fait peu de cas, dont on n'estime le travail que pour son produit matériel, sans souci de l'intelligence qui a dirigé ce travail. Cet ouvrier n'est pas un homme, c'est une *machine*. Ceux qui sont médiocres sont *machines* partout. (Pascal.)

Quel fruit tirons-nous des labeurs
Qui courbent nos maigres échines ?
Où vont les flots de nos sueurs ?
Nous ne sommes que des *machines*.
(P. DUPONT.)

| Fig. Intrigue, invention, adresse d'esprit, qu'on emploie dans une affaire. Il a mis en jeu toutes sortes de *machines* pour arriver à son but. J'ai des ressorts tout prêts pour diverses *machines*. (Molière.) Il vit toutes les *machines* que la politique arrangeait, bien affermies. (Volt.) Pour lui cacher à lui seul avec tant de *machine* et d'artifice ses crimes qu'il doit savoir mieux que personne. (J. J. Rouss.) Les *machines* des amants sont parfois trop naïves.

Surtout refusez les présents;
Des *machines* d'amour, c'est la plus redoutable.
(LA FONTAINE.)

| Fig. En poésie dramatique et en poésie épique, l'intervention ou le ministère de quelque divinité. Il est permis aux poètes de faire intervenir des *machines* partout, et d'employer sans cesse le ministère des dieux. (Lebos.) Qu'on parcoure l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Énéide*, on trouvera que l'exposition fait mention des *machines*, c. à d. des dieux. (Encycl.) Dans ces sanctuaires ténébreux étaient cachées toutes les *machines* de prêtres, et ils y entraient par des conduits souterrains. (Fontenelle.) | Les ressorts d'une composition littéraire. Vos paroles arrangées et vos figures artificielles sont des *machines* trop faibles. (Bossuet.) | On dit la *machine de l'État*, par la même licence qui permet qu'on dise le *char de l'État*. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la *machine de l'État* et du gouvernement. (La Bruyère.) | Peint. Belle entente de lumière dans un tableau; disposition judicieuse de plusieurs parties qui toutes doivent concourir à l'effet. Voilà une magnifique *machine*. Cet artiste entend merveilleusement la *machine*. | Grand assemblage de planches, de pierres, etc. C'est là que du lutrin gît la *machine* énorme. (Boileau.) | Fig. Tout grand ouvrage de génie. L'église de Saint-Pierre à Rome est une étonnante *machine*. La Cène de Paul Véronèse est une grande *machine*. | Particulièrement, au théâtre, *Une grande machine*, Une comédie ou un drame en cinq actes. | Technol. Composition de cire blanche et de soufre, qui sert aux cordonniers pour blanchir les points du talon du soulier. | « L'introduction des machines dans l'industrie s'accomplit en opposition à la loi de division, et comme pour rétablir l'équilibre profondément compromis par cette loi. Dans la société, l'apparition incessante des machines est l'antithèse, la formule inverse de la division du travail; c'est la protestation du génie industriel contre le travail parcellaire et homicide. Qu'est-ce, en effet, qu'une machine? Une manière de réunir diverses particules de travail que la division avait séparées. Toute machine peut être définie « un résumé de plusieurs opérations, une simplification de ressorts, une condensation de travail, une réduction de frais. » Sous tous ces rapports, la machine est la contre-partie de la division. Comme la découverte d'une formule donne une puissance nouvelle au géomètre, de même l'invention d'une machine est une abréviation de main-d'œuvre qui multiplie la force du producteur; et l'on peut croire que l'antinomie de la division du travail, si elle n'est pas entièrement vaincue, sera balancée, neutralisée. Les machines, se posant dans l'économie politique contradictoirement à la division du travail, représentent la synthèse s'opposant dans l'esprit humain à l'analyse; et comme dans la division du travail et dans les machines l'économie politique tout entière est déjà donnée, de même, avec l'analyse et la synthèse on a toute la logique, on a la philosophie. L'homme qui travaille procède nécessairement et tour à tour par division et à l'aide d'instruments; de même, celui qui raisonne fait nécessairement et tour à tour de la synthèse et de l'analyse, rien, absolument rien de plus. Mais, par cela même que les machines diminuent la peine de l'ouvrier, elles abrègent et diminuent le travail, qui, de la sorte, devient de jour en jour plus offert et moins demandé. Peu à peu, il est vrai, la réduction des prix faisant augmenter la consommation, la proportion se rétablit et le travailleur est rappelé; mais, comme les perfectionnements industriels se succèdent sans relâche, et tendent continuellement à substituer l'opération mécanique au travail de l'homme, il s'ensuit qu'il y a tendance constante à retrancher une partie du service, partant à éliminer de la production les travailleurs. Or, il en est de l'ordre économique comme de l'ordre spirituel : hors de l'Église, point de salut; hors du travail, point de subsistance. La société et la nature, également impitoyables, sont d'accord pour exécuter ce nouvel arrêt. Il ne s'agit pas ici d'un petit nombre d'accidents, arrivés pendant un laps de trente siècles par l'introduction d'une, deux ou trois machines; il s'agit d'un phénomène régulier, constant et général. Après que le revenu a été déplacé, comme dit J. B. Say, par une machine, il l'est par une autre, puis encore par une autre, et toujours par une autre, tant qu'il reste du travail à faire et des échanges à effectuer. Voilà comme le phénomène doit être présenté et envisagé; mais, alors, convenons qu'il change singulièrement d'aspect. Le déplacement du revenu, la suppression du travail et du salaire est un fléau chronique, permanent, indélébile, une sorte de choléra qui tantôt apparaît sous la figure de Guttenberg, puis qui revêt celle d'Arkwright; ici on le nomme Jacquart; plus loin James Watt ou Jouffroy. Après avoir sévi plus ou moins de temps sous une forme, le monstre en prend une autre; et les économistes, le croyant parti, de s'écrier : « Ce n'était rien! » Tranquilles et satisfaits, pourvu qu'ils appuient de tout le poids de leur dialectique sur le côté positif de la question, ils ferment les yeux sur le côté subversif, sauf cependant, lorsqu'on leur reparlera de misère, à recommencer leurs sermons sur l'imprévoyance et l'ivrognerie des travailleurs. Personne ne disconvient que les machines aient contribué au bien-être général; mais j'affirme, en regard de ce fait irréfragable, que les économistes manquent à la vérité lorsqu'ils avancent d'une manière absolue que la *simplification des procédés n'a eu nulle part pour résultat de diminuer le nombre des bras employés à une industrie quelconque*. Ce que les économistes devraient dire, c'est que les machines, de même que la division du travail, sont tout à la fois, dans le système actuel de l'économie sociale, et une source de richesse et une cause permanente et fatale de misère. J'ai assisté à l'introduction des mécaniques à imprimer. Depuis quinze ou vingt ans que les mécaniques se sont établies, une partie des ouvriers s'est reportée sur la composition, d'autres ont quitté leur état, beaucoup sont morts de misère : c'est ainsi que s'opère la réfusion des travailleurs à la suite des innovations industrielles. Il y a vingt ans, quatre-vingts équipages à chevaux faisaient le service de la navigation de Beaucaire à Lyon; tout cela a disparu devant une vingtaine de paquebots à vapeur. Assurément le commerce y a gagné; mais cette population marinière, qu'est-elle devenue? S'est-elle transposée des bateaux dans les paquebots? Non; elle est allée où vont toutes les industries déclassées; elle s'est évanouie. Un manufacturier anglais a dit et écrit : « L'insubordination de nos ouvriers nous a fait songer à nous *passer d'eux*. Nous avons fait et provoqué tous les efforts d'intelligence imaginables pour remplacer le service des hommes par des instruments plus dociles, et nous en sommes venus à bout. *La mécanique a délivré le capital de l'oppression du travail*. Partout où nous employons encore un homme, ce n'est que provisoirement, en attendant qu'on invente pour nous le moyen de remplir sa besogne sans lui. » Quel système que celui qui conduit un négociant à penser avec délices que la société pourra bientôt se passer d'hommes! *La mécanique a délivré le capital de l'oppression du travail!* C'est exactement comme si le ministère entreprenait de délivrer le budget de l'oppression des contribuables. Insensé! si les ouvriers vous coûtent, ils sont vos acheteurs. Que ferez-vous de vos produits, quand, chassés par vous, ils ne les consommeront plus? Ainsi, le contre-coup des machines, après avoir écrasé les ouvriers, ne tarde pas à frapper les maîtres; car si la production exclut la consommation, bientôt elle-même est forcée de s'arrêter. L'influence subversive des machines sur l'économie sociale et la condition des travailleurs s'exerce en mille modes, qui tous s'enchaînent et s'appellent réciproquement : la cessation du travail, la réduction du salaire, la surproduction, l'encombrement, l'altération dans la fabrication des produits, les faillites, le déclassement des ouvriers, la dégénération de l'espèce, et, finalement les maladies et la mort. Mais il faut pénétrer plus avant encore dans l'antinomie. Les machines nous promettaient un surcroît de richesse; elles nous ont tenu parole, mais en nous dotant, du même coup, d'un surcroît de misère. Elles nous promettaient la liberté; elles nous ont apporté l'esclavage. Qui dit réduction de frais, dit réduction de services, pour les ouvriers de même profession restés en dehors, comme aussi pour beaucoup d'autres dont les services accessoires seront à l'avenir moins demandés. Donc, toute formation d'atelier correspond à une éviction de travailleurs : cette assertion, toute contradictoire qu'elle paraisse, est aussi vraie de l'atelier que d'une machine. Les économistes en conviennent, mais ils répètent ici leur éternelle oraison, qu'après un laps de temps, la demande du produit ayant augmenté en raison de la réduction du prix, le travail finira par être, à son tour, plus demandé qu'auparavant. Sans doute, *avec le temps*, l'équilibre se rétablira; mais, encore une fois, l'équilibre ne sera pas rétabli sur ce point, que déjà il sera troublé sur un autre, parce que l'esprit d'invention, non plus que le travail, ne s'arrête jamais. Or, quelle théorie pourrait justifier ces perpétuelles hécatombes? « Quand on aura, écrivait Sismondi, réduit le nombre des hommes de peine au quart ou au cinquième de ce qu'il est à présent, on n'aura plus besoin que du quart ou du cinquième des prêtres, des médecins, etc. Quand on les aura retranchés absolument, on pourra bien se passer du genre humain. » Et c'est ce qui arriverait effectivement si, pour mettre le travail de chaque machine en rapport avec les besoins de la consommation, c. à d. pour ramener la proportion des valeurs continuellement détruites, il ne fallait pas sans cesse créer de nouvelles machines, ouvrir d'autres débouchés, par conséquent multiplier les services et déplacer d'autres bras. En sorte que, d'un côté, l'industrie et la richesse, de l'autre, la population et la misère, s'avancent, pour ainsi dire, à la file, et toujours l'une tirant l'autre. Dans l'état actuel de notre civilisation, donc, les machines sont des engins de misère et de servitude; leur introduction a été funeste aux travailleurs; les travailleurs ont raison de les haïr. » (Proudhon.) Telle est la conclusion du grand écrivain socialiste sur les machines : il les anathématise; mais son anathème ne retombe pas sur elles, sur ces puissants serviteurs de l'homme; non, il retombe tout entier « sur l'état actuel de notre civilisation. » Avant lui, Montesquieu avait déjà dit : « Les *machines* qui simplifieraient la manufacture, c. à d. qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses. »

MACHINÉ, ÉE, part. Où l'on a établi des machines. | *Théâtre bien machiné*, Théâtre bien pourvu de machines. | *Table machinée*, Table pourvue des dispositions nécessaires pour l'exécution des tours d'un escamoteur. | Fig. Concerté pour quelque mauvais but. Un complot *machiné* pour les intérêts de quelques particuliers. (Ancillon.)

MACHINER, v. a. Établir les machines d'un théâtre. | Fig. Former en secret contre quelqu'un de mauvais desseins et de sourdes menées. *Machiner* un complot, une trahison, une forfaiture. Il *avait* déjà *machiné* ma mort avant que je vinsse à la couronne. (Vangelas.) Vous concevez de mauvais desseins, vous fabriquez des tromperies, vous *machinez* des fraudes les uns contre les autres. (Bossuet.) S'il *machinait* quelque autre intrigue, il faudrait tout recommencer. (Beaumarchais.) Je ne sais, mais à voir votre joie ironique, vous devez *machiner* quelque horrible projet. (Duplessis.) | Chez les cordonniers, Blanchir le fil avec l'enduit appelé machine. | SE MACHINER, v. pr. Être machiné. Il *se machinait* aux Tuileries une descente en Angleterre.

MACHINERIE, s. f. Ensemble de machines pour une exploitation. La *machinerie* agricole a été bien représentée à l'Exposition. | Confection des machines.

MACHINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui machine, qui fait des menées. Tous les *machineurs* d'imposture. (La Fontaine.) Les *machineuses* de la cour de Madrid.

MACHINISME, s. m. Emploi des machines, des mécaniques; art du machiniste. | Fig. Abus des moyens d'effet qu'on nomme machines, soit dans la littérature soit dans les beaux-arts. Ces tragédies où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de *machinisme* que de naturel et de réalité. (Sabat.) Ce livre est une protestation de l'initiative morale contre l'excitation organique, de l'inspiration contre l'habileté, de l'enthousiasme contre l'ironie, de la liberté contre le *machinisme*, du spiritualisme, en un mot, contre tout ce qui opprime l'âme et la dégrade. (De Laprade.) Le *machinisme* du clergé catholique.

MACHINISTE, s. Celui, celle qui invente, fait ou conduit des machines. C'est un habile, un bon *machiniste*. Dans ce sens, on dit mieux *Mécanicien*. | T. de théâtre. Celui, celle qui s'occupe de l'arrangement et du jeu des machines, des décors, de la disposition des coulisses, de tout ce qui sert à l'illusion scénique. Le *machiniste* de l'Opéra. | Fig. On a appelé Dieu le grand *machiniste* de l'univers.

MACHINOIR, s. m. Technol. Outil dont se servent les cordonniers pour unir les points des souliers.

MÂCHOIRE, s. f. (pron. *machoare*; du lat. *masticare*, mâcher; fait de *maxilla*, même signif.). Appareils osseux dans lesquels s'insèrent les dents, et qui servent, au moyen de celles-ci, à diviser et à broyer les substances alimentaires introduites dans la cavité buccale. Chez tous les animaux vertébrés, on distingue une *mâchoire inférieure* et une *mâchoire supérieure*. Chez l'homme, la *mâchoire inférieure* se compose d'un seul os qui forme une courbe parabolique, dont les deux extrémités se relèvent à angle

droit dans un plan perpendiculaire au plan de la courbe; la portion moyenne parabolique et horizontale de cet os se nomme *corps de la mâchoire*; les portions extrêmes, droites et verticales, en forment les *branches*. La *mâchoire supérieure* se compose de deux os qui se réunissent sur la ligne médiane, et dont la forme, extrêmement irrégulière, est difficile à décrire. Ayant trouvé là une *mâchoire* d'âne qui était à terre, il la prit et en tua mille hommes. (Bible.) Les premières dents n'ont que fort peu de racines, ne sont pas infixées dans la *mâchoire* et s'ébranlent aisément. (Buffon.) La *mâchoire* inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans tous les animaux. (Id.) | Chez les insectes, les *mâchoires* sont disposées par paires qui se meuvent, non plus de bas en haut, comme chez les ostéozaires, mais transversalement : on les distingue en *mandibules* et en *mâchoires* proprement dites; les premières, antérieures et supérieures, sont en général beaucoup plus puissantes que les secondes. Les *mâchoires* ne sont évidentes que chez les insectes broyeurs, tels que les *coléoptères*, les *névroptères*, les *hyménoptères*, etc. Chez les autres insectes, elles ont été tellement modifiées dans leurs formes et dans leurs fonctions que ce n'est que par analogie que l'on peut démontrer leur existence.

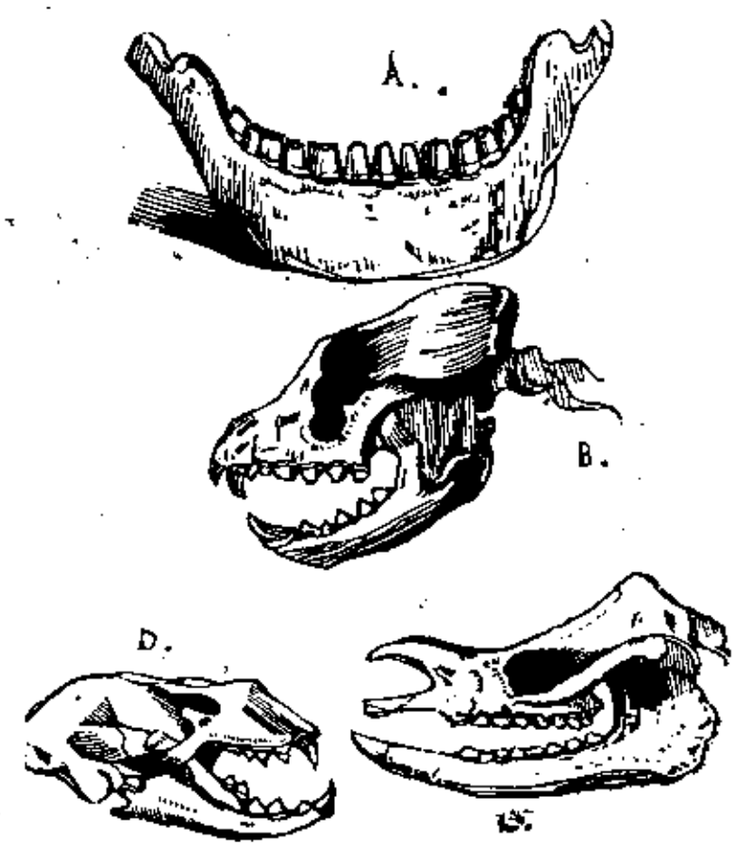

Mâchoires : A. de l'homme, B. de l'hyène, C. du rhinocéros, D. du lion.

| Technol. Se dit, par analogie, dans plusieurs arts, de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, le serrer, le tenir fixe, telles que des pinces, des cisailles, des étaux, des mordaches, etc. | Mar. Espèce de fourche ou croissant que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon du gui et autres, pour arc-bouter sur leur mât respectif, en l'embrassant en partie vers l'arrière. | *Mâchoire de poulie*, La rainure dans laquelle s'engage la corde. | La partie du chien du fusil qui porte la pierre, dans les fusils à silex. | La partie de la face qui enveloppe les mâchoires. Il a une fluxion à la *mâchoire*. *Mâchoire* à recevoir soufflet. (Scarron.) | Fig. et famil. *Avoir la mâchoire pesante*, *lourde*, S'exprimer difficilement, parler lourdement et sans grâce. | Se dit aussi d'un esprit lourd, sans intelligence, sans capacité. C'est une *mâchoire*. | Vulg. *Jouer, travailler, s'escrimer de la mâchoire*, Manger avec avidité, manger souvent. Et, s'apercevant qu'il avait la barbe blanche et les cheveux noirs, il dit : On voit bien que monsieur a beaucoup plus *joué de la mâchoire* que du cerveau. Le solitaire me voyant si bien *jouer des mâchoires*. (Le Sage.)

MÂCHONNÉ, ÉE, part. Mal mâché. Un morceau de viande *mâchonné*, puis rejeté. | T. de graveur en taille-douce. *Contours mâchonnés*, Contours peu nets et peu coulants.

MÂCHONNER, v. a. Mâcher avec difficulté ou négligence. Ce vieillard n'a plus de dents; c'est à peine s'il peut *mâchonner* la viande. | Fig. et trivial. N'articuler qu'à moitié, ne pas parler distinctement. Que *mâchonnez-vous* entre vos dents?

MÂCHONNEMENT, s. m. Action de mâchonner. Rien n'est insupportable comme le *mâchonnement* d'un bègue. (Duplessis.) | T. de méd. Action incessante de mâcher en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche. C'est un des symptômes de la paralysie générale et de quelques autres affections avec lésions cérébrales.

MÂCHOQUET, s. m. Espèce de grillon exotique. Il habite dans des trous ou dans des creux d'arbres. Son cri, qui se fait entendre la nuit, n'est pas discordant comme celui de nos criquets; c'est un son métallique répété trois fois de suite.

MÂCHURAT, s. m. Vulg. Nom qu'on donne à l'apprenti imprimeur. | Mauvais ouvrier qui gâte les feuilles qu'il tire. C'est un *mâchurat*.

MÂCHURE, s. f. Partie où le poil du drap est mâché, défaut de la tonte, lorsque les forces ne coupent pas net. | T. de chirurg. Lambeau écrasé des bords de certaines plaies par contusion ou par armes à feu. Voilà des *mâchures* de mauvais aspect.

MÂCHURÉ, ÉE, part. Sali, noirci, barbouillé de noir. Visage *mâchuré*. Feuille *mâchurée*.

MÂCHURER, v. a. (du provenç. *mascarar*, qui signifie *noircir*). Famil. Barbouiller de noir. *Mâchurer* le visage, les mains. *Mâchurer* du papier. | T. d'imprim. Barbouiller une feuille, la maculer, ne pas la tirer nette, faute d'adresse. Cet ouvrier ne saurait tirer une feuille sans la *mâchurer*. | Fig. Détracter, décrier. *Le chaudron mâchure la poêle*, Le chaudron se moque de la poêle, les ignorants se moquent des ignorants. Les curés *mâchurent* les moines et les chanoines. | Ce mot est très-peu usité.

MACIGNO, s. m. Géol. Espèce de roche arénacée, grenue, qui est composée de petits grains de quartz sableux, de mica, de fer ocreux, d'argile, réunis par un ciment calcaire.

MACINE, s. f. Chim. Principe particulier retiré du macis, deuxième écorce de la muscade.

MACIS, s. m. Arille ou deuxième écorce de la muscade. Elle est épaisse, a une saveur plus âcre que la muscade, une odeur aromatique agréable et pénétrante, et une couleur rouge ou rose clair. On s'en sert dans l'art culinaire; les parfumeurs ainsi que les distillateurs en font aussi un grand usage. Les pharmaciens en retirent par expression une huile mixte, et par distillation une huile volatile. Huile de *macis*. On emploie souvent le *macis* dans la fabrication des liqueurs; il est tonique et d'un goût agréable. Il a une saveur chaude et piquante.

MACLAGE, s. m. Opération, action de macler, de remuer du verre fondu. Le *maclage* du verre.

MACLE, s. f. Substance minérale grisâtre ou rouge de chair, composée essentiellement de silice et d'alumine, qui se présente ordinairement sous la forme d'un prisme quadrangulaire, et qui offre, sur sa coupe transversale, des dessins particuliers que produit une matière noire, disposée tantôt au centre du cristal sous la forme d'un carré, tantôt suivant les diagonales et figurant ainsi une espèce de croix ou un χ. C'est cette particularité qui l'a fait appeler *pierre de croix*, *crucite* et *chiastolithe* (pierre en χ). La *macle* se trouve dans les derniers dépôts primitifs ou dans les premiers dépôts intermédiaires de la Bretagne. On la rencontre aussi dans les Pyrénées, en Saxe, en Irlande, dans le Cumberland et aux États-Unis. | Bot. V. MACRE. | Blas. Sorte de petite figure faite comme une maille de cuirasse et percée en losange. Rohan porte de gueule à neuf *macles* d'or.

MACLÉ, adj. m. Se dit pour désigner les cristaux formés de deux moitiés dont la partie supérieure semble avoir subi une demi-révolution sur l'inférieure. Des cristaux *maclés*. On dit mieux et plus souvent, dans ce sens, *Hémitrope*.

MACLER, v. a. Remuer du verre fondu avec une barre de fer; mêler du verre dur avec du verre mou. | SE MACLER, v. pr. Être maclé. | T. de cristall. Se dit d'un cristal dont les deux moitiés semblent faire une demi révolution l'une sur l'autre. Ces cristaux, outre les irrégularités qui altèrent leur forme, sont encore sujets à se grouper en étoiles ou à *se macler*. (Brongniart.)

MACLIFÈRE, adj. (de *macle*, et du lat. *ferre*, porter). Géol. Qui contient des macles. Schistes *maclifères*. Ces terrains renferment des schistes *maclifères*.

MACLONNIÈRE, s. f. Sorte de filet qu'on emploie pour pêcher dans les étangs.

MAÇON, s. m. (du lat. *mansio*, maison, demeure, habitation). Ouvrier qui exécute les constructions, soit en moellons, briques et autres matériaux à peu près analogues, réunis ou recouverts à l'aide de mortier ou de plâtre, soit entièrement en mortier ou plâtre. A Paris, on appelle *limousins* les ouvriers qui exécutent les ouvrages où entre du mortier proprement dit, et le nom de *maçons* est spécialement appliqué à ceux qui emploient le plâtre. Un bon *maçon*. Journée de *maçon*. Auge de *maçon*. Soyez plutôt *maçon* si c'est votre talent. (Boileau.) Je suis occupé actuellement à augmenter ma chaumière; et, si je m'adressais à Apollon, ce serait pour le prier de m'aider dans le métier de *maçon*; on dit qu'il s'entend à faire des murailles. (Voltaire.) | *Maître maçon*, Contre-maître des ouvriers maçons; entrepreneur de maçonnerie. Le *maître maçon* a reçu les ordres de l'architecte. Le toisé du *maître maçon*. | *Aide-maçon*, Ouvrier secondaire qui approche les matériaux, les prépare, gâche le plâtre, etc. On l'appelle plus fréquemment *manœuvre* ou *garçon*. On disait autrefois, *aide à maçon*. | *Soupe de maçon*, Soupe trop épaisse. | *J'aimerais mieux servir les maçons*, Se dit d'une besogne, d'une existence à laquelle on se refuse, la trouvant trop pénible. | *Maçon* se prend quelquefois pour Membre de la société des *francs-maçons*. | Au fém. *Maçonne*, la femme d'un maçon. S'emploie également pour désigner une femme affiliée à la franc-maçonnerie.

MAÇON, ONNE, adj. Entom. Se dit de certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre qu'ils réduisent en une sorte de mortier, de torchis. L'araignée *maçonne*. La fourmi *maçonne*. L'abeille *maçonne*. Parmi les femelles des hyménoptères fouisseurs, il y en a qui sont *maçonnes* et construisent entièrement à l'air libre le nid qui doit renfermer un de leurs petits. (Guérin.) Un nid d'abeilles *maçonnes* pendait à la branche. | Conchyliol. Se dit aussi d'un mollusque qui attache à sa coquille tous les graviers, tous les corps libres qu'il rencontre à la surface du sol.

MÂCON. Géogr. Chef-lieu du départ. de Saône-et-Loire, à 397 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Saône; 16,913 habit. Fabriques d'étoffes de laine et de velours, d'horlogerie, de quincaillerie. Grand commerce de vins de Mâcon, Thorins, Pouilly et autres; raisiné dit de Cotignac, etc. Patrie de Seneçay, Dombey, Lamartine. Ville fort ancienne, qui existait au temps de César et appartenait aux Éduens. | S. m. Vin rouge très-estimé que fournissent les environs de Mâcon. Du vieux *mâcon*. Boire un verre, une bouteille de *mâcon*.

MAÇONNAGE, s. m. Maçonnerie, travail de maçon. Bon *maçonnage*. Voilà de mauvais *maçonnage*.

MÂCONNAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante de la ville de Mâcon; qui appartient à Mâcon ou à ses habitants. Les *Mâconnaises* sont jolies.

MÂCONNAIS. Géogr. Petite province de France qui faisait partie de la Bourgogne et qui a formé la partie moyenne du département de Saône-et-Loire. Mâcon était sa capitale. Les vins du *Mâconnais*.

MAÇONNER, v. a. Faire un travail de maçonnerie, travailler à un bâtiment en pierre, moellon, brique, etc. | Par extens. Ces oiseaux *maçonnent* des bâtiments aux fenêtres des édifices. (Chateaubriand.) | Boucher une ouverture dans un mur avec de la pierre, du mortier, du plâtre. Il faudra *maçonner* cette fenêtre, cette porte, cette baie. | Fig. Vraiment les philosophes ont eu raison d'appeler l'homme le petit monde, tant ils ont employé de pièces et de visages à le *maçonner* et bâtir. (Montaigne.) | Fam. Travailler d'une façon grossière. Voyez comme il a *maçonné* cela.

MAÇONNERIE, s. f. (pron. *masoneri*.) Ouvrage du maçon; l'assemblage des procédés de l'art de maçonner. On ne l'applique qu'aux constructions faites de matériaux de petite dimension, tels que le moellon, de telle nature qu'il soit, la meulière et la brique rehées au moyen du plâtre, du mortier, du ciment et de l'argile. Cette construction, moins coûteuse que les constructions en pierres de taille, présente en outre une très-grande solidité, lorsqu'elle est faite avec intelligence et avec des matériaux de bonne qualité. On distingue la *grosse* et la *légère maçonnerie*. La première consiste à fabriquer les massifs des fondations, les surfaces des murs, que les anciens construisaient avec deux parements de moellon ou de brique, et dont ils garnissaient l'intérieur en blocage ou béton. La légère maçonnerie comprend les hourdis, les enduits, les gobetis, les pigeonnages, etc., enfin tout ce que dédaigne la grosse maçonnerie. La maçonnerie la plus agréable à l'œil et la plus imparfaite comme solidité est la maçonnerie en moellons piqués. L'art de la maçonnerie remonte aux temps les plus anciens, et à toutes les époques il a été associé aux destinées de l'architecture. | Par extens., on dit la *maçonnerie* d'un nid d'oiseau. La *maçonnerie* de cette espèce d'huître est si bonne qu'on ne peut la détacher qu'avec un morceau de rocher. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Maçonnerie*, Se dit quelquefois pour *franc-maçonnerie*. Les prêtres attaquent la *maçonnerie*.

MAÇONNIQUE, adj. Qui appartient à la franc-maçonnerie. Société, emblême *maçonnique*.

MACOUBA, s. m. Excellent tabac d'une couleur foncée et qui a naturellement l'odeur de la rose. Il est ainsi nommé d'un canton situé dans la partie nord de la Martinique, où il est récolté. Il prise du *macouba*. Le chanoine se bourrait le nez de *macouba*.

MACQUAGE, s. m. Action de macquer. Le *macquage* précède l'opération du teillage.

MACQUE, s. f. Espèce de massue avec laquelle on brise, on écrase, on macque le chanvre et le lin, pour les réduire en filasse. Manier la *macque*.

MACQUER, v. a. Briser ou écraser avec la macque le chanvre et le lin, pour les rendre propres à être teillés. Les femmes *macquaient* le chanvre de la récolte.

MACQUERIE, s. f. Technol. Veine de matière étrangère qui plonge, du nord au sud, dans un banc d'ardoise. Nous avons rencontré plusieurs *macqueries*.

MACRACANTHE, adj. (du gr. μακρός, long; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de grandes et fortes épines. Le mélocactus *macracanthe*.

MACRASPIDE, s. f. (du gr. μακρός, long; ασπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides. Ce sont des insectes de taille moyenne, au corps un peu carré, en pointe obtuse; à la tête enfoncée dans une échancrure du corselet; à l'écusson triangulaire très-allongé. La *macraspide à massue* est d'un brun rouge cuivreux. La *macraspide verte* est d'un beau vert émeraude chatoyant.

MACRE, s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées. L'espèce type est la *macre d'Europe* ou *macre flottante*, dite aussi *châtaigne d'eau, corniole*, etc., qu'on trouve dans les rivières, les lacs, les étangs, dans les fossés des villes et dans les endroits où il y a des eaux croupies, ou dont le sol est limoneux et marécageux. Sa racine est très-longue et garnie par intervalles d'un grand nombre de fibres en partie flottantes dans l'eau, et en partie attachées à la vase qui se trouve au fond. Elle pousse des tiges minces, herbacées et rameuses, qui s'élèvent jusqu'à la surface de l'eau; elle porte des fleurs blanches et des fruits semblables à de petites châtaignes dont l'amande est très-bonne à manger, d'un goût approchant de celui de la châtaigne, mais plus fade. La macre fleurit en juin et ses fruits mûrissent en automne; en les jetant à la fin de cette saison dans une eau qui ait au moins un demi-mètre de profondeur, on multiplie aisément cette plante, qui réussit assez bien partout, mais qui cependant préfère les pays chauds ou une ex-

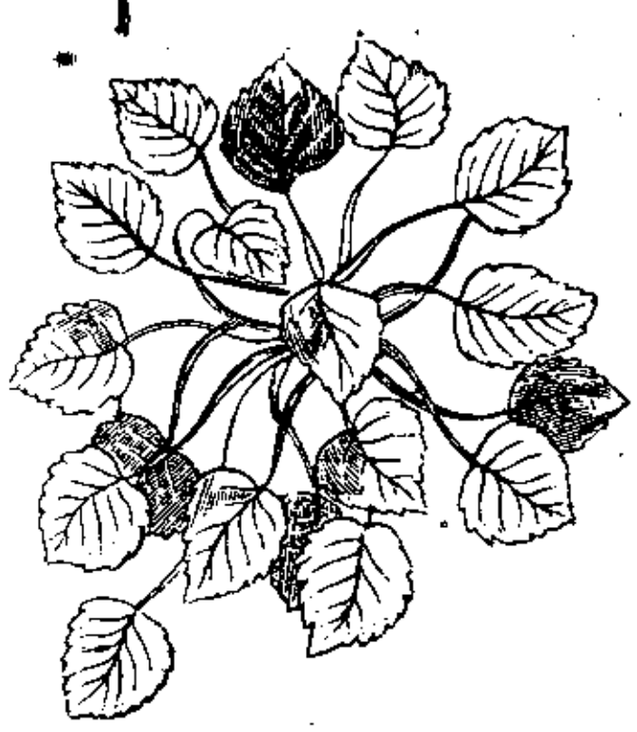

Macre.

position au midi. | Fruit de cette plante. Dans quelques cantons de la France et de l'Italie, on vend les *macres* dans les marchés. On les mange crues comme les noisettes, ou cuites sous la cendre et à l'eau comme les marrons.

MACREUSE, s. f. Ornithol. Oiseau du genre canard, se distingue par son bec large, renflé, élevé, gibbeux à la base et près du front; par son plumage uniformément coloré d'une teinte d'ardoise assez sombre. Les macreuses ont les mœurs générales des canards; mais elles ont en outre des habitudes qui leur sont particulières. Ce sont de mauvais marcheurs et de mauvais voiliers; mais ces oiseaux sont merveilleusement organisés pour la natation. Ils ont, comme les pétrels, la faculté de courir sur les vagues; ils vont chercher au fond de l'eau, et enfouis dans le sable, les mollusques dont ils se nourrissent, et offrent cela de curieux, que, dès qu'un individu de la bande plonge, tous les autres l'imitent. La macreuse pond et niche sur les côtes de Suède et de Norvége, et nous arrive, de décembre en avril, avec une profusion telle que la mer en paraît toute couverte. Sur les côtes de la Picardie, on prend ces oiseaux au filet; en Provence, on les chasse au fusil. L'ignorance où l'on a été longtemps sur l'origine des macreuses, qu'on voyait arriver par mer, les avait fait considérer comme un aliment maigre, pouvant, comme le poisson, se manger en carême. Leur chair est noire. On a prétendu que les *macreuses* naissaient, comme les bernaches, dans des coquilles ou dans du bois

Macreuse.

pourri; nous avons suffisamment réfuté ces fables. (Buffon.) | Fig. et famil. *Il a un sang de macreuse*, C'est un homme froid, qui ne s'émeut pas. En vérité, je vous loue de votre *sang de macreuse*. (Mirabeau.) *Il a* réellement *du sang de macreuse* dans les veines.

MACROBE. Écrivain latin. Il floriissait dans la première moitié du ve siècle, sous Théodose le Jeune. La plupart des critiques s'accordent à croire qu'il était Grec, quoiqu'il ait écrit en latin. Son principal ouvrage, les *Saturnales*, en sept livres, offre, sous forme d'entretiens, un mélange curieux de science littéraire, de philosophie et d'antiquités. Comme philosophe, il appartient à l'école platonicienne. Il mourut l'an 415 de J. C.

MACROBIEN, IENNE, adj. (du gr. μακρός, long; βίος, vie). Didact. Qui a vécu plus que la vie ordinaire. Peuples *macrobiens*.

MACROBIENS, s. m. pl. Mythol. Peuple fabuleux que les écrivains anciens ont placé tantôt dans l'île de Méroé, tantôt en Éthiopie sur les bords de la mer. Selon les récits de quelques-uns, les Macrobiens vivaient mille ans; d'après Onomacrite, ils jouissaient d'une jeunesse éternelle. La fable des *Macrobiens* est une fable charmante; elle symbolise les désirs immodérés de jeunesse et les appétits d'immortalité que les hommes ont montrés sans cesse depuis le commencement du monde.

MACROBIOTIQUE, s. f. (du gr. μακρός, long; βίος, vie). Art de prolonger la vie par l'observation des lois de l'hygiène.

MACROBIOTISME, s. m. (du gr. μακρός, long; βίος, vie). Longue durée d'existence, longévité. Le *macrobiotisme* se remarque surtout chez les peuples du Nord et chez les individus sobres. V. LONGÉVITÉ.

MACROCÉPHALE, adj. (du gr. μακρός, grand; κεφαλή, tête; qui possède une grosse tête). Se dit d'un enfant né avec une tête si volumineuse, qu'il semble hydrocéphale, mais chez lequel cette énormité ne tient qu'à un développement considérable du cerveau; c'est une espèce de monstruosité qui prédispose au rachitisme et aux affections cérébrales. Les nations polaires sont *macrocéphales* sans être plus policées. (Virey.) | Moll. *Ammonée macrocéphale*, Ammonée dont les tours de spire augmentent si rapidement, que le dernier embrasse ordinairement tous les autres. | Substantiv. Les *macrocéphales*. | Bot. *Embryon macrocéphale*, Embryon dont les cotylédons sont soudés sur un corps beaucoup plus gros que le reste. | S. m. Le grand cachalot. | Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des réduviens, de la famille des aralides, qui a pour type les *macrocéphales imitoides* du Brésil.

MACROCÉPHALIE, s. f. (du gr. μακρός, grand; κεφαλή, tête). Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par la grosseur démesurée de la tête. Étudions ce cas de *macrocéphalie*.

MACROCÈRE, adj. (du gr. μακρός, long; κέρας, corne). Zool. Qui a de longues cornes ou antennes. | Bot. Qui a un éperon en forme de longue corne.

MACROCHIRE, adj. (du gr. μακρός, long; χείρ, main). Didact. Qui a les mains longues.

MACROCHIRIE, s. f. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

MACROCOLE, adj. (du gr. μακρός, long; κῶλον, membre). Rhét. *Période macrocole*, Celle dont l'apodose est plus longue que la protase. | *Papier macrocole*, S'est dit du papier égyptien le plus large.

MACROCOSME, s. m. (du gr. μακρός, grand; κόσμος, monde). Le grand monde, l'ensemble des choses, par opposition au *microcosme*, Le petit monde, c. à d. l'homme. Étudions le *macrocosme*.

MACRODACTYLE, adj. (du gr. μακρός, long; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a de longs doigts ou de longs prolongements en forme de doigts. | S. m. pl. *Les macrodactyles*, Nom sous lequel on réunit tous les oiseaux de l'ordre des échassiers qui doivent à leurs doigts excessivement longs et entièrement fendus la faculté de pouvoir marcher sur les herbes des marais. | Tribu de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, à cause des tarses allongés et robustes qui forment le principal caractère des insectes qui le composent.

MACRODACTYLIE, s. f. Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts. Voilà un cas de *macrodactylie*.

MACROGLOSSE, adj. (du gr. μακρός, grand; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue très-longue, d'un volume excessif.

MACROLOGIE, s. f. (du gr. μακρός, grand; λόγος, discours). Rhét. Longueur dans le discours, dans une phrase; style diffus.

MACROMÉLIE, s. f. (du gr. μακρός, grand; μέλος, membre). Développement extraordinaire, anormal d'un membre. C'est un cas de *macromélie*.

MACROMYDES, adj et s. f. pl. (du gr. μακρός, grand; μυία, mouche). Entom. Section de la tribu des myodaires calyptérées entomobies, comprenant les plus gros d'entre ces diptères.

MACROPÉTALE, adj. (du gr. μακρός, grand; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de grands pétales.

MACROPHTHALME, adj. (du gr. μακρός, grand; ὀφθαλμός, œil). Zool. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, de la famille des catométopes et de la tribu des gonoplaciens. Ces crustacés sont surtout remarquables par les pédoncules oculaires, qui sont longs et grêles, par le front, qui est très-étroit, et par le troisième article des pattes-mâchoires externes, qui est beaucoup moins grand que le précédent. On en compte cinq espèces vivantes, répandues dans la mer des Indes, et deux espèces qui ne se rencontrent qu'à l'état fossile. Le *macrophthalme transversal* peut être considéré comme le type de ce genre curieux.

MACROPHYLLE, adj. (du gr. μακρός, grand; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

MACROPODE, adj. et s. (du gr. μακρός, grand; πούς, pied). Bot. Qui a de longs pédoncules. | *Embryon macropode*, Embryon dont la radicule est très-grosse et a la forme d'une tête. | S. m. pl. Zool. Famille composée des mammifères rongeurs à longues jambes, renfermés dans les genres kanguroo, hélamys et gerboise. | S. m. Genre de poissons osseux thoraciques qui ne compte qu'une espèce, le *macropode vert doré*. Il fait l'ornement des lacs de la Chine, et les habitants le nourrissent dans les bassins de leurs jardins. | S. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. C'est la *macropode des neiges*, qui croît sur le sommet des monts Altaïques.

MACROPODIE, s. f. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

MACROPODIENS, s. m. pl. Zool. Tribu de crustacés décapodes brachyures de la famille des oxyrhynques, renfermant une dizaine de genres remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes. Le carapace, en général, est triangulaire et comme rejetée en avant. Les pattes antérieures sont courtes et presque toujours grêles; les suivantes sont toujours plus ou moins filiformes; la longueur de celles de la seconde paire égale quelquefois neuf ou dix fois la longueur de la portion post-frontale de la carapace. Les *macropodiens* vivent à d'assez grandes profondeurs dans la mer, cachés parmi les algues ou sur les bancs d'huîtres.

MACROPROSOPIE, s. f. (du gr. μακρός, grand; πρόσωπον, visage). Genre de monstruosité qui est caractérisée par le développement excessif de la face.

MACROPTÈRE, adj. (du gr. μακρός, grand; πτερόν, aile). Zool. Qui a de grandes ailes, de grands appendices en forme d'ailes, de grandes nageoires. Poissons *macroptères*. Coquilles *macroptères*. Synonyme de *longipenne* en parlant des oiseaux. | Bot. Se dit d'une plante dont les semences sont garnies d'ailes plus larges que la semence, ou d'une papilions-

cée dont les ailes sont presque aussi grandes que la carène. Les plantes *macroptères* abondent dans ce jardin.

MACROPTÉRONOTE, adj. (du gr. μακρός, grand; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a la nageoire du dos très-longue. | S. m. Genre de poissons osseux holobranches, de l'ordre des abdominaux et de la famille des oplophores. Il abonde dans les eaux du Nil et dans les rivières de Syrie.

MACRORRHIZE, adj. (du gr. μακρός, long; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes racines.

MACROSCÉLIDE, adj. (du gr. μακρός, grand; σκέλος, jambe). Zool. Genre de carnivores insectivores dont le museau est allongé en forme de petite trompe, dont chaque mâchoire, ornée de vingt dents, a les molaires hérissées de pointes; dont les yeux sont médiocres, les oreilles grandes, les pieds plantigrades et à doigts onguiculés, les ongles à demi réticulés. Leurs jambes postérieures sont de beaucoup plus longues que les antérieures, et leur queue est allongée. Les *macroscélides* habitent le cap de Bonne-Espérance et la Barbarie.

MACROSCIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. μακρός, grand; σκιά, ombre). Géogr. Nom que les anciens géographes donnaient aux habitants des contrées au zénith desquelles le soleil ne parvient jamais, parce qu'en hiver, à midi, leur corps projette une très-grande ombre.

MACROURE, adj. (du gr. μακρός, grand; οὐρά, queue). Zool. Qui a une grande queue, en parlant de mammifères, d'oiseaux, de poissons, etc. | Bot. Se dit d'une fleur garnie de longs éperons ou disposée en longs épis. | S. m. pl. Les *macroures*, Division de l'ordre des crustacés décapodes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps, très-allongé, est terminé par une longue queue composée de plusieurs feuillets, tels que les écrevisses, les langoustes, les crevettes, etc. | Les *décapodes macroures* se distinguent aisément de tous les crustacés qui appartiennent au même ordre par le développement considérable de leur abdomen, et par la grande nageoire composée de cinq lames disposées en éventail qui termine postérieurement leur corps. Leur carapace est toujours plus longue que large. Les divers anneaux du thorax sont en général soudés entre eux; quelquefois cependant le dernier segment est mobile. L'abdomen est presque toujours plus long que le thorax, et les sept anneaux qui le composent sont mobiles. Les antennes sont généralement très-développées. Les pattes thoraciques sont habituellement longues et grêles, et celles de la première paire, ou des deux premières paires, se terminent le plus souvent par une pince didactyle. Ces crustacés sont essentiellement nageurs. Ils marchent peu et ne sortent presque jamais de l'eau. L'abdomen et la grande nageoire caudale sont leurs principaux organes de locomotion, et c'est à reculons qu'ils nagent lorsqu'ils veulent se mouvoir avec vitesse, car alors ils frappent l'eau en reployant en bas et en avant cette espèce de rame terminale.

MACTRACÉS, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques conchifères ténuipèdes, présentant pour caractères distinctifs : coquille équivalve, le plus souvent brillante aux extrémités latérales, ligament intérieur avec ou sans complication de ligament externe. Les *mactracés* ont de grands rapports avec les myaires, mais ils en diffèrent par l'animal, qui a le pied petit, comprimé et propre à ramper ou à changer de lieu. Les *mactracés*.

MACTRE, s. f. Zool. Genre de mollusques à coquilles bivalves, transverses, inéquilatérales, subtrigones, un peu brillantes sur les côtés, à crochets protubérants, avec une dent cardinale, comprimée, pliée en gouttière sur chaque valve, et auprès une fossette en saillie; deux dents latérales rapprochées de la charnière, comprimées, intrantes; ligament intérieur, inséré dans la fossette cardinale. L'animal des mactres est très-voisin de celui des vénus. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces qui vivent dans toutes les mers, enfoncées dans le sable à une petite distance des rivages. La *mactre* fauve, la *mactre* rostracée, la *mactre* lisor, etc. | Fossil. On connaît quelques espèces de mactre à l'état fossile, qui se trouvent dans les couches postérieures à la craie. Ce terrain est composé de *mactres*.

MACULAIRE, adj. (du lat. *macula*, tache). Hist. nat. Se dit d'une bande colorée formée de taches qui se touchent. Bande *maculaire*.

MACULAGE, s. m. Action de maculer. Les relieurs y mettent du papier serpent, afin que le texte ne soit pas gâté par le *maculage* de l'estampe. (Lesné.)

MACULATION, s. f. (pron. *makulasion*). Imprim. Action de maculer. S'emploie aussi, mais très-rarement, pour *Maculature*.

MACULATURE, s. f. (du lat. *macula*, tache). Imprim. Feuille mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, et dont l'aspect général est sale, soit qu'elle ait été trop tôt battue, ou mal tirée. Avant de se disposer à battre le livre, le relieur doit examiner s'il peut être battu sans risque de faire des *maculatures*, ce qui arrive toujours quand le livre est fraîchement imprimé. (Roret.) | S'emploie pour désigner une mauvaise feuille ou toute feuille imprimée qui sert à des enveloppes et à d'autres usages. Des feuilles de *maculature*. Prenez une *maculature*. Une petite partie de votre édition se distribuera lentement, et le reste pourra vous demeurer en *maculatures*. (Diderot.) | Les imprimeurs en taille douce appellent ainsi une feuille de papier qu'ils mettent entre le lange et l'estampe. | Papet. Papier commun fait avec du drapeau, où l'on mêle du charbon pour le rendre noir.

MACULE, s. f. (du lat. *macula*, tache). Tache. Papier plein de *macules*. | T. d'astron. Taches qui paraissent sur le disque du soleil. | Anc. méd. S'est dit d'une tache ou marque de sang, que quelques enfants apportent en naissant. | Fig. Souillure. L'eau sainte du Gange qui lave toutes les *macules* des âmes. (Voltaire.) | T. de théol. *Agneau sans macule, Époux sans macule*, Jésus-Christ.

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans *macule*, une épouse impollue.
(CORNEILLE.)

| *Macule*, ici, a autant vieilli qu'*impollue*. Ce seraient aujourd'hui deux expressions grotesques.

MACULÉ, ÉE, part. Sali, taché. Feuilles *maculées*. | Hist. nat. Qui est marqué de taches de couleur différente de celle du fond.

MACULER, v. a. (du lat. *macula*, tache). Barbouiller, salir, tacher, en parlant des feuilles imprimées et des estampes. On *macule* un livre quand on le bat trop fraîchement imprimé. | On l'a employé quelquefois pour d'autres objets. La pluie *macule* les vêtements. | V. n. Devenir *maculé*. Les feuilles nouvellement imprimées *maculent*. L'impression *macule* en différentes places.

MACULIFORME, adj. (du lat. *macula*, tache; *forma*, forme). Qui a la forme d'une petite tache.

MACULIROSTRE, adj. (du lat. *macula*, tache; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec marqué de taches. Section des oiseaux *maculirostres*.

MACULIPENNE, adj. (du lat. *macula*, tache; *penna*, plume). Ornithol. Qui a les ailes tachetées. L'anophèle *maculipenne*.

MADAGASCAR (littéral. *Ile de la lune*). Géogr. Grande île de la mer des Indes, à 600 kilom. de la côte orientale de l'Afrique dont elle est séparée par le canal de Mozambique. Sa longueur est d'environ 1,700 kilom.; sa largeur est de 580 kilom.; sa circonférence, de 3,200; environ 5,000,000 d'habit. Villes principales : Tanamarive, capitale; Tamatave, Tintingue, Foulpointe. Une longue chaîne de montagnes règne dans toute l'étendue de Madagascar, qui est traversée par des rivières, des lacs, des torrents, des ravins, et dont l'aspect est extrêmement pittoresque. Le climat est salubre. La chaleur, qui paraît étouffante aux Européens, est tempérée dans divers endroits par des causes locales. La végétation y est d'une richesse surprenante, et la flore madécasse est extrêmement intéressante; mais le sol est très-mal cultivé; mines de cuivre, plomb, étain, mercure, fer, etc., (non exploitées, sauf celles de fer). La population de Madagascar est très-mélangée. Elle se compose de trois races bien distinctes : les Ovas, les Madécasses et les Sakalaves. Les Ovas paraissent être d'origine mongole, ou provenir d'un mélange de Mongols et de Malais. Ce sont les conquérants et les dominateurs de l'île, quoique bien moins nombreux que les autres peuples. Les *Madécasses* ou *Malgaches*, divisés en un grand nombre de tribus, sont de grande taille, avec un visage agréable; la plupart sont simplement basanés ou cuivrés; d'autres ont le teint olivâtre. Les Sakalaves sont des nègres; ils occupent la partie occidentale de Madagascar. Cette île fut découverte au moyen âge par Marco Polo. Le 10 août 1506 les Portugais y abordèrent, puis en 1642 les Français, qui y fondèrent quelques comptoirs; un édit de 1686 déclara l'île une dépendance de la couronne, sous le nom de *France orientale*. Le comte Beniowski y fut envoyé en 1774; mais, ayant voulu se rendre indépendant, il fut combattu par la France même, et son établissement détruit (1786). Depuis 1815, les Français ont occupé de nouveau quelques points (Tintingue, Tamatave, Foulpointe, Sainte-Marie), mais ils les ont abandonnés en 1831, après une guerre malheureuse contre les Ovas, suscitée par les Anglais. Jusque-là divisée en une foule de petits États, Madagascar, au commencement du XIXe siècle, est devenu à peu près un royaume unique, sous le sceptre d'un monarque ovas; mais les véritables indigènes, les Malgaches et les Sakalaves, plutôt opprimés que gouvernés par les Ovas, ne cessent d'appeler de tous leurs vœux le rétablissement de l'autorité française dans cette magnifique contrée que l'Europe n'a pas encore su arracher à la barbarie. La flore de *Madagascar* est peu connue.

MADAME, s. f. (au plur. *mesdames*; composé des deux mots *ma* et *dame*, et venant du lat. *mea domina*). Cette dénomination, qu'on applique généralement aux femmes mariées, était, dans l'origine, un titre d'honneur qu'on n'accordait qu'aux princesses et aux femmes de gens titrés ou de gentilshommes. *Madame* la baronne. *Madame* la comtesse. Me prenez-vous pour une provinciale, *madame*? (Molière.) Je suis dans la chambre de *madame* de Coulanges. (Mme de Sévigné.) *Madame*, il faut vous faire un aveu véritable. (Racine.) Rassurez-vous, *madame*, je vous supplie, vous ne serez ni nommée ni connue. Moi, qui ne suis pas une chiffonnière, mais bel et bien *madame* Dutour, *madame* pour toi, *madame* pour les autres, et *madame* tant que je serai au monde. (Marivaux.) Qu'est-ce qu'on gagne à se marier? D'être appelée *madame* et de porter un cachemire : la belle avance! (Scribe et Mélesville.) | Au plur. *Mesdames*. Hé bien, *mesdames*, que dites-vous de Paris? (Molière.) | *Madame* se dit par politesse, à la 3e pers., en parlant à une dame. Si *madame* veut me donner le bras, je la conduirai dans le jardin. | La maîtresse de la maison par opposition à Monsieur qui se dit du maître de la maison. *Madame* ne reçoit pas. On mange à deux tables dans le même lieu; monsieur en tient une et *madame* une autre. (Mme de Sévigné.) *Madame* est au bain.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame*.
(LA FONTAINE.)

| Quand un domestique parle de la maîtresse de la maison, il dit *Madame*. *Madame* m'a chargé de cette commission. | Le titre de *madame* se donnait aussi à toutes les filles de France. Par ce mot-là, et sans rien y ajouter, on entendait la fille aînée du roi ou du dauphin ou la femme de Monsieur, frère du roi. *Madame* se meurt, *Madame* est morte. (Bossuet.) *Madame*, duchesse d'Angoulême, est morte en exil. | Sous l'Empire, on disait, en parlant de la mère de Napoléon : *Madame mère*. | Dans les tragédies, où l'on n'est pas astreint à parler naturellement, on appelle les filles *madame*, ce qui mêle un peu de confusion au langage; ainsi Oreste dit à Hermione :

Ah! que vous saviez bien, cruelle!... Mais, *madame*,
Chacun peut, à son gré, disposer de son âme.
(RACINE.)

| Dans le moyen âge, on donnait le nom de *madame* aux abbesses et aux supérieures, aux prieures et à toutes les religieuses en charge dans les couvents, dans les chapitres nobles. Les religieuses sont encore qualifiées de *madame*, et en parlant de toute une communauté, quel que soit l'ordre auquel elle appartienne, on dit *mesdames*, en ajoutant le nom du couvent. | Au théâtre, dans le langage des coulisses, on dit, en parlant à une actrice fille, femme ou veuve, nubile ou non, *madame*, quoiqu'en parlant d'elle on dise *mademoiselle*. | Pendant la durée du régime républicain, on avait supprimé le mot *madame*, pour lui substituer le mot de *citoyenne*. | Quoique le mot *madame* ne prenne pas d'article, on dit familièrement : *Elle fait la madame*, Elle se donne des airs de dame. | Ironiq. Cette *madame*. C'est une *madame*. Comment, ma tante, je montre à Lisette des vers qui ont été faits pour moi, et cette *madame* vient les arracher en disant qu'ils sont faits pour elle! (Dancourt.) | *C'est une grosse madame*, C'est une personne riche. | *Jouer à la madame*, Se dit des petites filles qui s'amusent entre elles à contrefaire les allures et le langage des dames. | Prov. et ironiq. *Monsieur vaut bien madame, madame vaut bien monsieur*, Le mari et la femme sont bien dignes l'un de l'autre; ils ont autant de vices ou de défauts l'un que l'autre.

MADAN, s. m. Espèce de reposoir recouvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples indous. | Petit bâtiment qu'on rencontre sur les grands chemins dans l'Indoustan, et où l'on offre un abri aux voyageurs. Dans quelques *madans*, on donne à manger aux brahmanes; dans tous, on offre le feu et l'eau aux passants.

MADAPOLAM. Géogr. Ville de l'Indoustan, présidence de Madras, à l'O. des bouches du Gadavery. Étoffes de laine; étoffes de coton, connues sous le nom de *madapolam*. Ces dernières sont plus fermes et plus lisses que le calicot ordinaire.

MADAPOLAM, s. m. Espèce de tissu de coton blanc, plus lisse et un peu plus fort que le calicot. Il tire son nom de la ville de Madapolam, d'où il est venu originairement et où il est beaucoup employé. Deux mètres de *madapolam*. Robe en *madapolam*. On emploie souvent le *madapolam* pour chemises et pour literies. Acheter, vendre du *madapolam*.

MADAROSE, s. f. (du gr. μαδαρός, chauve). Méd. Chute des poils et particulièrement des cils. *Madarose* partielle. *Madarose* complète. Les corps gras sont nuisibles dans la *madarose*, et, loin de retarder la chute des cils, ils la favorisent. (Guillée.) | Les anciens distinguaient deux sortes de *madarose* : la *milphose*, ou chute des cils sans maladie des paupières, et la *ptilose*, celle qui tenait à une acrimonie corrosive. Ces distinctions ont été rejetées, et ces deux affections sont confondues sous une dénomination commune.

MADÉCASSE, adj. et s. Habitant de Madagascar; qui est propre à cette île ou à ses habitants. C'est proprement le nom des *Malgaches*, le peuple le plus nombreux de cette contrée; ce n'est que par extension qu'on l'applique également aux Ovas et aux Sakalaves. La flore *madécasse*. Les mœurs *madécasses*. Les vallées *madécasses* sont d'une fertilité prodigieuse. Le *Madécasse* est livré aux plus affreuses superstitions. Les *Madécasses* parlent une langue particulière qui se rapproche du malais et se subdivise en plusieurs dialectes; elle offre aussi des mots arabes et cafres. (Eyriès.)

MADÉFACTION, s. f. (pron. *madéfaksion*; du lat. *madefactio*, fait de *madefacere*, rendre humide). Pharm. Action d'humecter certaines substances pour en préparer des médicaments. La *madéfaction* d'un extrait durci. La *madéfaction* d'un emplâtre.

MADÉFIER, v. a. (du lat. *madefacio*; formé de *madidus*, humide; *facio*, je fais). Pharm. Humecter une substance, rendre humide un médicament. *Madéfier* un onguent, un emplâtre.

MADEIRA (la). Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, le plus grand affluent de l'Amazone, se forme en Bolivie de la réunion du Guaporé et du Mamoré, coule d'abord au N., entre dans le Brésil, tourne vers le N. E., reçoit le Guapey, le Sara, le Jamary, le Jeuparana, l'Axia, le Capana, et se joint à l'Amazone par plusieurs branches, après un cours de 1,780 kilomètres.

MADELEINE (sainte MARIE-). Femme galiléenne, née à Magdala, sur les bords du lac de Génézareth. Elle avait longtemps vécu dans le désordre; elle était même possédée, dit la légende, par sept démons, peut-être par les sept péchés capitaux; mais, à la vue des miracles de Jésus, elle se repentit de ses péchés, se convertit et obtint son pardon. Depuis cette époque, elle s'attacha aux pas de Jésus, et le suivit partout, accueillant avec une respectueuse admiration chacune des paroles qui sortaient de sa bouche, et lui prodiguant les soins les plus tendres et les plus dévoués. Lors de la passion du Christ, elle monta avec lui sur le Golgotha, pleurant, gémissant, se lamentant. Quand il fut mort, elle acheta des parfums, et, suivie de quelques femmes, elle se rendit à son tombeau pour l'embaumer. Ce fut alors qu'elle apprit sa résurrection, et l'annonça à saint Pierre et à saint Jean. On croit en Provence qu'elle finit sa vie à la Sainte-Baume. | Tableau représentant sainte Madeleine. La *Madeleine* du Corrége. | Prov. *A la Madeleine, les noix sont pleines*, Parce que la Sainte-Madeleine se célèbre le 22 juillet, époque où ce fruit est tout formé. | *Pleurer comme une Madeleine*, Pleurer abondamment. | Fig. *Une Madeleine*, Une pécheresse repentante. | On écrit aussi *Magdeleine*.

MADELEINE, s. f. Sorte de petits gâteaux très-sucrés, dans la composition desquels entrent du jus de citron, de la farine, des œufs, de l'eau-de-vie, etc. Ils sont ainsi nommés de la cuisinière qui les inventa, Madeleine Paulnier. *Madeleine* bien cuite. *Madeleine* compacte. Moule à *madeleines*. Les *madeleines* de Commercy. | Hortic. Espèce de poire analogue à celle des bergamotes, et qui, comme ces dernières, mûrit au commencement de l'été. | Excellente espèce de pêche qu'on appelait autrefois *Paysanne* et *Double de Troyes*.

MADELONNETTES, s. f. pl. Maison religieuse de Paris, fondée en 1618 par Louis XIII pour servir d'asile à des pécheresses repentantes. Les femmes retirées dans cette maison étaient appelées *madelonnettes*. On les appelait aussi *filles de la Madeleine*. Il y avait plusieurs maisons de ce genre en France et en Italie. Le couvent des Madelonnettes, à Paris, fut, en 1793, converti en prison politique. Cette prison devint ensuite une maison de détention pour les filles de mauvaise vie. Elle a cessé d'exister depuis quelques années.

MADEMOISELLE, s. f. (composé du pronom *ma* et *demoiselle*). Titre qu'on donnait autrefois à toute femme, même mariée, qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée. *Mademoiselle* de la Rappinière vint la dernière, et fut bien étonnée, aussi bien que les autres, de trouver son mari tout furieux. (Scarron.) | Aujourd'hui, Titre qu'on donne ordinairement aux filles. J'ai vu hier *mademoiselle* votre sœur. | Au pl. *Mesdemoiselles*. Je voudrais à présent marier *mesdemoiselles* Calas à deux conseillers au parlement de Toulouse. (Voltaire.) | Employé absolument, *Mademoiselle* désignait autrefois la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille. *Mademoiselle*, fille aînée de Gaston d'Orléans, joua un rôle tapageur et excentrique dans les guerres de la Fronde, pendant la minorité de Louis XIV. M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre, avec la permission du roi, *mademoiselle* de... *mademoiselle*, devinez le nom, il épouse *Mademoiselle*..., la grande *Mademoiselle*, *Mademoiselle* fille de feu Monsieur, *Mademoiselle* petite-fille de Henri IV, *Mademoiselle* d'Eu, *Mademoiselle* de Dombes, *Mademoiselle* de Montpensier, *Mademoiselle* d'Orléans, *Mademoiselle* cousine germaine du roi, *Mademoiselle* destinée au trône, *Mademoiselle* le seul parti de France qui fût digne de Monsieur. (Mme de Sévigné.)

MADÈRE (du portug. *madeira*, vert, parce que cette île est couverte de bois). Géogr. Île de l'Atlantique, à 690 kilom. de la côte occidentale de l'Afrique, au nord des îles Canaries; elle a près de 1,000 kilom. carrés, et environ 130,000 habit.; chef-lieu Funchal. Découverte, en 1419, par Zarco et Texeira, elle est restée, depuis, sous la domination des Portugais. C'est un immense volcan dont le point culminant, le pic Ruyno, s'élève à près de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y règne un printemps perpétuel. Mais, au lieu des forêts qui couvraient cette île à l'arrivée des Portugais et qui lui ont valu son nom, il n'y a plus maintenant que des vignobles, des champs de canne à sucre, des bouquets d'orangers, de citronniers, de châtaigniers, d'abricotiers et de pêchers. Les Anglais se sont emparés de Madère en 1801, sous prétexte qu'elle pouvait être occupée par la France; ils l'ont aussi possédée de 1808 à 1814, mais s'ils l'ont rendue alors à ses légitimes propriétaires, ils en ont accaparé le commerce, qui est presque entièrement entre leurs mains. | S. m. Vin renommé produit par l'île de Madère. Un bon *madère*. Aimer le *madère*. Boire du *madère*. La meilleure qualité de madère est celle de la côte méridionale de l'île; c'est un malvoisie que les Anglais appellent *malmsey* et qu'ils préfèrent même au *dry-madera*, ou madère sec. Si le *dry-madera* est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer.

MADGYARS, s. m. pl. Une des tribus sorties de l'Oural qui furent conduites par Arpad en Hongrie au Xe siècle, était probablement la principale. Son nom devint celui de toute la nation : c'est encore ainsi que les Hongrois se désignent eux-mêmes aujourd'hui. Les *Madgyars* sont très-braves.

MADHOU, s. m. Nom de plusieurs mauvais génies indous. Un des *Madhous* se révolta contre Brahma et fut vaincu par Vichnou.

MADI, s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des sénécionidées, renferme des herbes annuelles, originaires du Chili, à tige droite, villeuse; à feuilles dont les supérieures sont opposées et les inférieures alternes; à fleurs jaunes radiées; à semences oléagineuses. On retire des semences du *madi cultivé* une huile alimentaire très-douce, comparable et même préférable à l'huile d'œillette; on cultive actuellement cette espèce en France. Le *madi mielleux* est sauvage. Le *madi élégant* et le *madi à grappes* ornent les jardins.

MADIAÏQUE, adj. Chim. *Acide madiaïque*, Acide retiré de l'huile de madi.

MADIAN. Géogr. Contrée de l'Arabie Pétrée, située le long de la mer Rouge, au midi du Sinaï. | *Terre de Madian*. | Ville des Madianites, à quelque distance de la mer Morte. | *Madian* ou *Madiana*, Ville des Madianites, près du golfe Élanitique. C'est là que demeurait Jéthro, beau-père de Moïse.

MADIANITE, adj. et s. Peuple de l'Arabie Pétrée dont le pays, qui portait le nom de Madian, était borné : à l'O., par des montagnes qui le séparaient du lac Asphaltite; au N., par les Ammonites; et au S., par la rivière de Zéreg. Les Madianites, quoique descendants d'Abraham et pratiquant la circoncision, étaient idolâtres et faisaient des sacrifices humains. Ils tinrent sept ans les Hébreux en servitude (1356-49), et furent défaits par Gédéon. C'est chez eux que la Bible fait parler le fameux âne de Balaam. Le nom de Madianites subsista jusqu'au IIIe siècle, et depuis ils furent confondus sous la dénomination générale d'Arabes.

MADONE, s. f. (de l'ital. *madonna*, fait de *mia donna*, madame). Nom qu'on donne, en Italie, aux images sculptées de la Vierge qui se trouvent placées à l'angle de toutes les rues, dans des niches creusées à cet effet dans le mur, sur les routes, au-dessous du toit des chaumières, et devant lesquelles une lampe brûle quelquefois nuit et jour. Une *madone* en bois, en marbre. Il y a dans le culte de l'Italien pour la *madone* un mélange de tendresse chaste et de volupté profane. (Duplessis.)

D'ordinaire en dormant ta bouche remuait,
Mais ce soir on dirait la *madone* de pierre.
(V. HUGO.)

| On donne aussi ce nom aux représentations peintes de la Vierge. Les *madones* de Raphaël, les *madones* de Léonard de Vinci, les *madones* d'Albert Durer, la *madone* de San-Sixto sont devenues célèbres. On dit les *madones* de Raphaël, comme on dit les *moines* de Zurbaran. | Fig. Se dit d'une jeune fille dont la beauté a un caractère de grâce et de chasteté comme en ont les *madones* des peintres italiens.

MADOURÉ (île). Géogr. Une des îles dépendantes de Java; 150 kilom. sur 40; environ 150,000 habitants dont 15,000 Chinois. Riz, coton; nids d'hirondelle, etc. Les indigènes professent l'islamisme. La végétation y est d'une richesse qui dépasse l'imagination. C'est là qu'on trouve les bombax, qui égalent en grosseur les plus énormes baobabs de l'Afrique et qui étalent leurs belles et immenses fleurs rouges. | On écrit aussi *Madura* et *Maduré*.

MADRAGUE, s. f. (du provenç. *madraga*, même signif.). T. de pêche. Espèce de grand parc ou enceinte en pleine eau, composée de câbles et de filets par compartiments, dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons. Cette pêche a lieu dans les beaux jours des mois d'août et de septembre. Les *madragues* sont établies à poste fixe, sur des points déterminés, et indiquées comme des écueils sur les cartes marines. Le navire qui passerait sur leur emplacement encourrait une grave responsabilité. Même dans le cas de force majeure, il aurait à payer les dommages causés. Un arrêté de thermidor an IX a statué sur la pêche à la madrague.

MADRAGUEUR, s. m. Celui qui pêche à la madrague; celui qui afferme une madrague.

MADRAS. Géogr. Ville de l'Hindoustan, chef-lieu de la présidence de Madras, sur la côte de Coromandel, à 1,630 kilom. S. O. de Calcutta; 500 mille habitants. Evêché anglican, cour suprême. La situation de Madras est peu favorable; elle n'a qu'une mauvaise rade foraine, où il est impossible de mouiller pendant une partie de l'année, et le terrain est sablonneux, aride et sans eau. On y distingue la *Ville Blanche*, au milieu de laquelle s'élève le fort *Saint-George* (une des plus fortes places de l'Inde), et la *Ville Noire*, infiniment plus grande et plus populeuse. Beaucoup de pagodes, minarets, mosquées; maisons à toits plats. Quelques monuments : palais du gouvernement, douane, église de Saint-George, collége, observatoire, jardin botanique. Industrie active pour tous les tissus de coton, notamment pour les étoffes de couleur connues sous le nom de *madras*. Commerce considérable : on exporte, outre les *madras*, coton brut, indigo, perles, écailles, tabac, etc. Madras était jadis la capitale du Karnatic. Les Anglais se la firent céder en 1639 par le radjah de Bidjanagor. C'est le premier établissement qu'ils aient eu dans l'Inde; ils en firent le chef-lieu de leurs possessions. Labourdonnais la leur enleva en 1746, mais la paix d'Aix-la-Chapelle la leur rendit (1748). Lally voulut la reconquérir en 1759; mais il échoua. Madras, depuis ce temps, n'a pas cessé d'appartenir à l'Angleterre. | *La Présidence de Madras*, une des grandes divisions de l'Inde anglaise, est formée surtout des parties E. et S. E. de la péninsule, et est située entre les présidences de Bengale et d'Agra au N., les royaumes de Nagpour, du Nizam et la présidence de Bombay au N. O., le golfe d'Oman à l'O., la mer des Indes et le golfe de Manaar au S., et le golfe de Bengale à l'E. Elle comprend, outre le Karnatic et le pays des Circars du Nord, des portions considérables du Koïmbatour, du Maïssour, du Malabar, du Kanara et du Balaghat; environ 22 millions d'habitants. Elle est subdivisée en 22 districts, et renferme, outre Madras, sa capitale, les villes de Nellore, Tritchinopali, Madura, Koïmbatour, Seringapatam, Calicut, Cochin, Mazulipatam, etc.

MADRAS, s. m. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton, et qui est ainsi nommée parce qu'elle a été d'abord fabriquée à Madras, ville de l'Inde. Fabrique de fichus de *madras*. C'est aussi, et

plus fréquemment par suite des exigences du commerce, une étoffe toute en coton, qui a peu de valeur. Une robe de *madras*. Un fichu de *madras*. | *Un madras*, Un mouchoir de madras.

MADRE, s. f. Pierre précieuse, marbre, dont les anciens faisaient des coupes à boire. Certains lapidaires prétendent que la *madre* est la même pierre que l'onyx. A côté d'un vase en malachite resplendissait un hanap de *madre*. Une coupe de *madre*.

MADRÉ, ÉE, adj. (par corruption de *marbre*). Marbré, moucheté, tacheté de diverses couleurs. Bois *madré*. Porcelaine *madrée*. Savon *madré*. On préfère pour le blanchissage le savon *madré* au savon blanc, parce qu'il est plus cuit, plus dur, et qu'il est d'un usage plus économique. (Lenorm.) | Fig. Rusé, matois, raffiné. *Madré* compère. Vieillard *madré*. Un renard jeune encor, quoique des plus *madrés*. (La Fontaine.) Le *madré* vieillard n'avait rien perdu de ses puissantes facultés commerciales. (Brillat-Savarin.) Le Bohême, voulant se divertir, fit la partie avec trois de ses camarades les plus *madrés*. | Substantiv., dans le même sens. C'est un *madré*, un vieux *madré*, une vieille *madrée*. La *madrée* commère nous servit à boire. | Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois.

MADRÉPHYLLES, s. f. pl. (du gr. φύλλον, feuille). Hist. nat. Famille de madrépores, comprenant ceux dont les cellules sont garnies de lamelles plus ou moins nombreuses sur un polypier rarement arborescent. Les *madréphylles*.

MADRÉPORE, s. m. (du gr. πῶρος, pierre). Hist. nat. Espèce particulière de polypiers pierreux, subdendroïtes, rameux, à surface garnie de

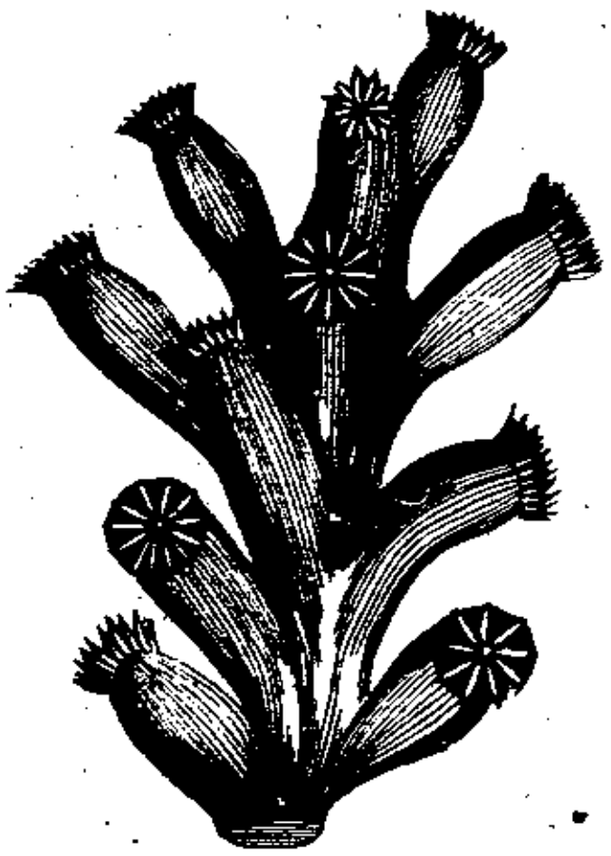

Madrépore.

tous côtés de cellules saillantes, à interstices pierreux. Leurs cellules sont éparses, quelquefois sériales, distinctes, tubuleuses, saillantes, à étoiles presque nulles, à lames très-étroites. Les formes générales des madrépores varient beaucoup; les uns présentent des expansions aplaties profondément divisées, quelquefois subpalmées; d'autres forment une masse oblongue, couverte de petites branches courtes, cylindriques, et dont la réunion simule parfois un corymbe au sommet du polypier; d'autres enfin se développent et s'étendent en longs rameaux cylindriques, branchus et semblables dans leurs formes au bois du cerf. Mais, quelle que soit la différence qui existe dans les formes extérieures des madrépores, ces polypiers n'en sont pas moins semblables entre eux par leur texture interne, par la disposition et l'aspect de leurs cellules; ces cellules sont cylindriques, nombreuses, serrées, irrégulièrement éparses, ou distribuées avec régularité sur une ligne longitudinale, ou obliquement rangées sur les tiges et les rameaux. L'ouverture de la cellule est arrondie, et son intérieur est garni de lamelles longitudinales, alternativement grandes et petites, mais toujours peu saillantes. La cavité de ces cellules se prolonge dans l'intérieur du polypier, et les espaces compris entre leurs parois sont aussi creusés par de petites cellulosités inégales et communiquant entre elles; aussi la texture des madrépores, bien qu'elle soit solide et résistante, est poreuse à l'extrême. On ignore entièrement leur mode d'accroissement, de multiplication et de mort. Imperati paraît avoir soupçonné le premier que les *madrépores* étaient des concrétions calcaires formées par des êtres organisés appartenant au règne animal; Rumph, qui eut occasion d'étudier en grand les polypiers de la mer des Indes, vit dans les madrépores une gelée animale productrice, recouvrant une masse inorganique de coquilles d'animaux agrégés; les naturalistes modernes les décrivent comme des animaux gélatineux, diffluents, astéroïdes, pourvus de douze tentacules courts, placés autour de l'ouverture centrale. La plupart des madrépores parviennent à une grandeur énorme. On les trouve dans les régions intertropicales. On ne connaît pas encore ceux des mers qui baignent l'Europe, et, jusqu'ici, on n'en a rencontré que dans les mers de l'Amérique du Sud, et surtout dans celles de l'Inde. Ils paraissent s'y développer, fixés à leur base à des profondeurs assez considérables, en élevant plus ou moins les expansions foliacées ou les ramifications caulescentes qui les constituent. C'est à l'accroissement très-rapide des madrépores proprement dits, et particulièrement du madrépore muriqué, qu'est due la formation des récifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses considérables en certains endroits, ils constituent des couches calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. On compte dans ce genre neuf espèces seulement: *madrépore palmé, madrépore en corymbe, madrépore en éventail, madrépore lâche, madrépore muriqué* ou *abrotonoïde, madrépore prolifère, madrépore cervicorne, madrépore plantain, madrépore pollicifère*. | S. m. pl. Famille de zoanthaires à laquelle le genre madrépore sert de type. M. Peyssonel avait observé et reconnu le premier que les coraux, les *madrépores*, etc., devaient leur origine à des animaux et n'étaient point des plantes, comme on le croyait. (Buffon.) Les *madrépores* forment des îles.

MADRÉPORIEN, IENNE, adj. Qui appartient aux madrépores. Polypes *madréporiens*.

MADRÉPORIFÈRE, adj. (du fr. *madrépore*, et du lat. *fero*, je porte). Qui porte des madrépores ou d'énormes masses calcaires, de forme variée, et plus ou moins lapidescentes. Zoanthaire *madréporifère*. La côte est garnie de roches calcaires, *madréporifères*.

MADRÉPORIFORME, adj. (du fr. *madrépore*, et du lat. *forma*, forme). Hist. nat. Qui a l'apparence, la forme d'un madrépore.

MADRÉPORIQUE, adj. (rad. *madrépore*). T. de minéral. Qui contient des madrépores, qui est formé de madrépores. Terrains *madreporiques*. Plateau *madréporique*. Les îles *madréporiques* de la Polynésie.

MADRÉPORITE, s. f. Madrépore fossile. | Minéral. Variété de chaux carbonatée, fétide, qui, par sa structure, a le faux aspect d'un madrépore pétrifié. La *madréporite* se rencontre en masses arrondies qui pèsent depuis quelques grammes jusqu'à dix ou quinze kilogr. Elle est formée par la réunion de plusieurs baguettes déliées, à peu près cylindriques, de quelques millimètres d'épaisseur. Quelquefois ces cylindres sont parallèles entre eux, et forment un faisceau; quelquefois aussi ils partent en divergeant d'un ou plusieurs centres communs. Dans ce dernier cas, les interstices sont occupés par une marne durcie d'un blanc grisâtre.

MADRID. Géogr. Capitale de l'Espagne, chef-lieu de la Nouvelle-Castille et de la province de Madrid, sur la rive gauche du Manzanarez; 475,000 habitants. Résidence de la cour; siége du gouvernement, des chambres législatives et des administrations centrales. Évêché; université; mur d'enceinte percé de quinze portes; rues propres, larges, régulières, mais mal pavées. Cette ville est bâtie près de l'emplacement de Mantua, cité des *Carpetani*. Sous la domination des Goths, ce n'était qu'un village appartenant aux archevêques de Tolède. Elle ne commença à compter parmi les villes royales que vers la fin du XIVe siècle, et ne reçut le titre de capitale que par une ordonnance de Philippe II. C'est la plus élevée de toutes les capitales de l'Europe; elle est à 600 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Son climat offre quelque ressemblance avec celui du Nord: dans l'été, la chaleur y est étouffante, le thermomètre centigrade y marque souvent plus de 40 degrés; dans l'hiver, le froid y est vif et piquant, le mercure y descend quelquefois à 8 ou 10 degrés au-dessous du point de congélation. Les habitations offrent peu de moyens de se garantir de l'âpreté et de l'humidité des vents du nord; elles se composent presque toutes d'appartements élevés, mal clos, rarement chauffés par des poêles et des cheminées. Le nom de *Madrid* est d'origine arabe; il signifie *maison de bon air*, et cependant la variation du climat y produit la phthisie, les fièvres putrides et une sorte de colique dangereuse. Elle renferme encore quelques vieilles maisons construites en bois et décorées, suivant l'ancien usage, de peintures représentant des combats de taureaux et des personnages dans le costume du XVIe siècle; mais les quartiers modernes offrent des habitations en brique, en pierre ou en granit; des hôtels, à la vérité, sans luxe d'architecture, et des rues larges qui ne le cèdent point à celles des plus belles villes de l'Europe. La plus remarquable, par son étendue et ses édifices, est celle d'Alçala: dix carrosses peuvent y passer de front. De ses places, il ne faut citer que celle du Palais-Royal, embellie par ce vaste édifice, dont l'architecture imposante offre des lignes d'un bel effet; celle du Soleil, espèce de carrefour où viennent aboutir les cinq plus belles rues de Madrid, et rendez-vous des oisifs et des gens d'affaires; enfin, la Grande-Place (*Plaza Mayor*), au centre de la ville, jadis célèbre par les courses de taureaux et les fêtes publiques auxquelles le roi venait assister au balcon d'un petit palais qui sert aujourd'hui à l'académie royale d'histoire. La place que le peuple fréquente avec le plus de plaisir, la plus intéressante pour un véritable Espagnol, est celle qui sert d'arène pour les combats de taureaux. Quiconque n'a point assisté à ces spectacles, où le sang de l'homme se mêle à celui d'un animal furieux, ne peut s'en faire une idée exacte. On peut encore moins se représenter l'ardeur avec laquelle le peuple, les hommes et les femmes du rang le plus élevé, se pressent dans l'enceinte préparée pour ces luttes dangereuses. Près de l'amphithéâtre, un chirurgien et un prêtre attendent avec indifférence le moment où le *toreador*, blessé à mort, réclamera les secours de l'art ou les consolations de la religion. On compte dans Madrid 484 rues, 82 places, 33 fontaines publiques, distribuant une eau pure et légère, provenant de sources voisines; 19 paroisses, 10 oratoires publics, 18 hôpitaux, 3 hospices, 20 casernes, 3 maisons de réclusion pour les femmes et 5 prisons, 8 théâtres, 19 établissements d'instruction publique, etc. Les églises sont peu remarquables sous le rapport architectural, surtout comparées à celles des principaux lieux de toutes les provinces de la péninsule ibérique; à peine celles du couvent des Salésiennes, de Saint-Isidore, de Sainte-Isabelle, de Saint-Pascal et des Dominicains, méritent-elles d'être signalées. Il en est de même des hôtels particuliers, des palais de la grandesse espagnole, qui se distinguent plutôt par les curieuses collections scientifiques qui y sont renfermées, et par leur étendue que par leur beauté extérieure. Les édifices publics sont plus dignes d'arrêter les yeux. Le palais royal, la plus belle résidence de souverain qui soit en Europe, doit être placé en première ligne. Situé dans la partie occidentale de la ville, à peu de distance de la porte San-Vincente, ce palais est placé sur une hauteur en face de la *Casa real del Campo*, jolie campagne sur la rive droite du Manzanarès. D'une architecture assez belle, quoique un peu lourde, il a été rebâti sous Philippe V, à la place de celui qui fut dévoré par les flammes en 1734; la chapelle est magnifique, ainsi que la salle des ambassadeurs; des tableaux du plus grand prix en ornent les appartements. Le *Buen-Retiro* est le second des palais du souverain; il occupe, avec ses jardins, une grande étendue dans la partie orientale de Madrid. Il a été fondé par Philippe V. Viennent ensuite le palais du gouvernement, le musée royal des beaux-arts, celui des sciences naturelles, l'hôtel des postes, la douane, la Panaderia, siége de l'académie de l'histoire; Buena-Vista, où est placé le musée d'artillerie, l'arsenal, la Monnaie, le Saladero, le couvent de Saint-Philippe et le grand hôpital. Deux beaux ponts ont été jetés sur le Manzanarès, pauvre ruisseau qui tarit l'été sous les murs de la grande ville, et dont le cours ne dépasse pas 54 kilomèt. Madrid possède plusieurs belles promenades très-fréquentées: la seule qui soit dans l'enceinte de la ville est le Prado, embelli, dans sa longueur considérable, de fraîches allées d'arbres et de fontaines dont il est redevable à Charles II. Le Prado est une des plus belles promenades du monde. Malgré les reproches d'ignorante indifférence qu'on adresse souvent aux Espagnols, Madrid renferme une grande quantité d'établissements scientifiques: la bibliothèque publique, fondée par Philippe V, contient 200,000 volumes, parmi lesquels 300 manuscrits arabes; un cabinet de médailles, de 150,000 pièces, y est adjoint; le musée des sciences naturelles, où se font des cours publics de minéralogie, de botanique, de zoologie, etc., et où sont enfermés le cabinet d'histoire naturelle et la galerie de minéralogie, ainsi que le jardin botanique; le conservatoire des arts et métiers, l'école de médecine pratique, l'école vétérinaire, le collége de chirurgie médicale de Saint-Charles, l'observatoire, le musée royal, treize académies, des manufactures en grand nom-

bre, etc. Madrid est une ville à la fois industrielle et commerçante : on y fabrique des tissus de laine de toutes couleurs, des tapis, des étoffes de soie, des toiles peintes et des mousselines ; le gouvernement y entretient à grands frais une fabrique de porcelaine. Quoique bâtie au milieu d'une plaine sablonneuse et stérile, entourée de montagnes, quelques-uns de ses environs sont très-agréables. Les habitants de Madrid mènent une vie assez paresseuse généralement : les promenades, les théâtres, les combats de taureaux, les réunions appelées *tertulias*, qui ont pour attrait principal les jeux, la conversation et la musique, absorbent la plus grande partie de leurs moments, et la *sieste* comble le reste. Lope de Véga, Calderon, Quevedo, Moratin, etc., sont nés à Madrid. Il se forma dans cette ville une école célèbre de peinture qui a pour chef Velasquez. | Hist. Madrid n'apparaît pour la première fois dans l'histoire que sous le roi don Ramire II, de 950 à 955. C'était alors un village fortifié que les Maures avaient bâti et dont celui-ci fit tomber les murailles. Ferdinand Ier, en 1065, détruisit également ses remparts. Alphonse VI, successeur de ce roi de Castille, s'en empara définitivement. Vers le milieu du XVe siècle, Henri III répara Madrid, l'agrandit, et, augmentant les moyens de défense, fit ajouter des tours à ses remparts. Sous Charles-Quint, la cour commença à séjourner dans cette ville ; mais ce ne fut qu'en 1560, sous Philippe II, que la cour s'y fixa définitivement. Lors de la guerre de Succession, Madrid se prononça pour le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, souche des Bourbons d'Espagne. Occupée par les troupes françaises après les événements de 1807, Madrid fut emporté par Napoléon, le 4 décembre 1808, après une résistance opiniâtre. Joseph s'y maintint jusqu'en 1812. Les Français en furent chassés par les Anglais après la bataille de Salamanque ; ils les en expulsèrent à leur tour, mais furent obligés d'en partir peu de temps après. En 1823, Madrid, qui avait suivi le mouvement révolutionnaire imprimé à l'Espagne par l'héroïque Riégo et par ses amis, vit de nouveau les Français. Cette fois, ils ne se présentaient plus comme des ennemis, mais en qualité d'auxiliaires du despotisme. Depuis 1830, Madrid a suivi le mouvement qui entraîne l'Espagne vers de nouvelles destinées. Le peuple de Madrid aspire à la République. | *Intendance* ou *province de Madrid*, Une des cinq intendances de la Nouvelle-Castille, au N. de celle de Tolède ; villes principales, Madrid, Léganès, Getafe ; environ 500,000 habitants.

MADRIER, s. m. (de l'esp. *madera*, bois, planche). Planche épaisse et solide, ordinairement en bois de chêne ; échantillon des bois que le commerce prépare ordinairement pour les constructions. Une planche ne peut être appelée *madrier* que lorsqu'elle a au moins 5 à 6 centimètres d'épaisseur. Large *madrier*. Faible *madrier*. Se servir de *madriers*. Établir de la maçonnerie sur des *madriers*. Les planches employées dans la construction des batardeaux et des enceintes de fondations hydrauliques sont de forts *madriers*. On substitue presque partout le fer aux *madriers*.

MADRIGAL, s. m. (du gr. μάνδρα, bergerie, parce que c'était à l'origine une chanson pastorale dont les Italiens ont fait *madrigale*). Petit poème à idées délicates, raffinées et galantes, qui n'est assujetti à aucune règle particulière quant au rhythme et à l'ordonnance. C'est l'enfant du cœur plus encore que de l'esprit ; il doit porter le sceau de l'inspiration, mais non de la recherche. Les modèles du madrigal se retrouvent dans Anacréon, Segrais et Marot. Voltaire aussi a fait quelques madrigaux devenus célèbres. Je travaille à mettre en *madrigaux* toute l'histoire romaine. (Molière.) Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez pas les *madrigaux*. (Mme de S.)

Le *madrigal*, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour.
(BOILEAU.)

Orgon, poète martial,
A Vénus compare sa femme :
C'est pour la belle un *madrigal*,
C'est pour Vénus une épigramme.
(QUICHARD.)

| Par extens. Paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes. C'est un homme qui va débitant des *madrigaux* à toutes les dames. | Mus. Sorte de composition musicale qui était à la mode au XVIe siècle en Italie, et qu'on nommait ainsi parce qu'elle était faite sur les madrigaux poétiques. Les maîtres du genre sont : Palestrina, Luca Marenzio, Pomponio Nenna, Th. Pecci et le prince de Venouse. L'exécution des *madrigaux* de l'ancienne école italienne présente de grandes difficultés et donne de bons résultats.

MADRIGALESQUE, adj. Qui appartient au madrigal, au style du madrigal musical. Expression dont on se servait au XVIe siècle pour désigner le contre-point rigoureux des madrigaux. Le style *madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement. (Castil-Blaze.) | Se dit aussi du madrigal poétique. Style *madrigalesque*. Tournure *madrigalesque*. Il y avait dans cette déclaration, modulée plus spirituellement que tendrement, je ne sais quel parfum *madrigalesque* qui n'était pas sans charmes. Ses fades discours *madrigalesques*.

MADRIGALIER, s. m. Auteur de madrigaux ; celui qui a le madrigal pour spécialité poétique.

MADRIGALIQUE, adj. Qui appartient au style du madrigal poétique. Synonyme de *Madrigalesque*.

MADRILÈNE, adj. et s. Habitant, habitante de Madrid ; qui appartient à Madrid ou à ses habitants. La littérature *madrilène*. Les mœurs *madrilènes* sont peu austères. Une jolie *Madrilène*. Les *Madrilènes* sont passionnés pour les combats de taureaux. | Quelques auteurs écrivent *Madrilègne*.

MADRINIER, s. m. Nom donné à l'ouvrier qui faisait les coupes de madre. La corporation des *madriniers*. | Officier chargé de la conservation de ces coupes.

MADRURE, s. f. (rad. *madre*). Apparence de bois madré ; veines dans le bois. | Taches que certains animaux ont sur la peau. Les *madrures* d'une fourrure. | Mouchetures que revêt le plumage des perdreaux lorsqu'ils se maillent. | Se dit particulièrement des accidents que présente la coupe du savon qui n'est pas entièrement blanc, accidents qui ressemblent beaucoup à ceux qu'on remarque dans le marbre de couleur. Jusqu'ici les *madrures* du savon n'avaient présenté que des couleurs gris noirâtre ou gris bleuâtre ; on est parvenu aujourd'hui à donner au savon des *madrures* jaunâtres, rougeâtres, brunâtres. Le savon de toilette est à *madrures*.

MAELSTRÖM, s. m. (littéral. *courant qui moud*). Géogr. Gouffre célèbre de l'océan Glacial arctique, sur la côte de Norwége, près de l'île Moskœ, une des Loffoden. Quelques navigateurs ont supposé que le Maelstrom n'était qu'un courant dont la violence se trouvait augmentée par une multitude de petits écueils. Dans ses jours de violence, il est redouté, à cause des tourbillons en forme d'entonnoir qui lui ont fait donner le nom de *Nombril de la mer*.

MAESTOSO, adj. et adv. (littéral. *majestueusement*). Mot emprunté de l'italien pour marquer qu'un morceau de musique doit être exécuté avec une certaine lenteur grave et majestueuse. Il se trouve ordinairement accompagné des mots *adagio*, *andante*, etc. Une ouverture d'opéra exécutée *maestoso adagio*.

MAESTRAL, ou, par corruption, **MISTRAL**, s. m. (de l'ital. *maestrale*). Vent du N. O. sur la Méditerranée. Il est froid et d'une violence extrême, surtout en Provence. Le *maestral* renverse parfois les maisons.

MAESTRALISER, v. n. Expression dont on se servait autrefois dans la Méditerranée pour tourner du nord à l'ouest, en parlant de la boussole.

MAESTRICHT. Géogr. Ville fortifiée du royaume de Hollande, sur la rive gauche de la Meuse, chef-lieu de la province de Limbourg ; 31,000 habit. Ville belle et bien bâtie. Citadelle, arsenal ; tanneries, distilleries ; drap, flanelle, raffineries, papeteries, etc. | On écrit aussi *Mastricht*.

MAESTRO, s. m. Mot italien qui veut dire *Maître*. On l'emploie principalement à propos des grands compositeurs de musique, des maîtres de l'art. Rossini, l'illustre *maestro*, habite Paris.

MAFAN, s. m. Conchyliol. Espèce de cône auquel se rapportent les coquilles autrefois si recherchées sous le nom d'*Amiraux*. Une collection de *mafans*.

MAFFEI (SCIPION). Poète et littérateur, né à Vérone en 1675, mort en 1755. Sa tragédie de *Mérope*, qui est restée au théâtre, et qui fut imitée et traduite par Voltaire, obtint un grand succès et acquit à son auteur une réputation européenne. On peut considérer Maffei comme le créateur de la tragédie italienne classique, dont les règles sont celles de la tragédie grecque. Son *Histoire de Vérone* et l'*Histoire de la science diplomatique* sont aussi fort estimées.

MAFLU, UE, adj. Famil. Bouffi, qui a de grosses joues pendantes, le visage plein. Face *maflue*.

La voilà, pour conclusion,
Grasse, *maflue* et rebondie.
(LA FONTAINE.)

| On dit aussi *Moflé*. Sa taille était fort ordinaire, son visage long, *maflé*, fort lipp. (Saint-Simon.) Des grâces plus lourdes, plus épaisses, plus *maflées*. (Diderot.) | Substantiv. C'est une grosse *maflue*. Ce mot, qui, selon toute apparence, est une corruption de *muflé* ou *muflu*, du nom *mufle*, doit s'écrire *maflu* ou *maflé*, avec un seul *f*. En outre, entre *maflé* et *maflu*, on doit choisir ce dernier mot, à cause de son analogie avec *joufflu*, *trapu*, *velu*, etc.

MAFORTE, s. m. Espèce de manteau qui était à l'usage des moines d'Égypte, se mettait sur la tunique et couvrait le cou et les épaules.

MAGADIS, s. f. Espèce de lyre dont se servaient les Grecs ; elle avait, à ce qu'on croit, vingt cordes accordées à l'octave deux à deux.

MAGADISER, v. n. Mus. anc. Chanter à l'octave, comme le font naturellement les voix d'hommes et de femmes mêlées ensemble.

MAGAS, s. f. (pron. *magass*). Concavité ménagée au bas de la lyre antique pour la rendre plus sonore. La *magas*, ordinairement faite d'une écaille de tortue, distinguait la grande lyre de la petite, qui n'en avait point.

MAGASIN, s. m. (pron. *magazein* ; de l'arabe *machasin*, lieu où l'on met les richesses). Local dans lequel se trouve disposé un amas de choses quelconques, représentant une certaine valeur ; établissement de commerce où l'on vend certaines marchandises, soit en gros, soit en détail ; particulièrement, Grande boutique ; lieu où l'on serre, où l'on fait provision de marchandises, d'outils, de vivres, etc. *Magasin* sec. *Magasin* humide. Tenir un *magasin* bien propre. J'ai beaucoup de marchandises en *magasin*. *Magasin* de nouveautés. *Magasin* de librairie. *Magasin* d'épiceries. Les *magasins* de Paris. Les entrepôts, les docks, ne sont que de grands *magasins*. | Par extens. Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le *magasin* du monde. (Voltaire.) | *Courir les magasins*, Aller dans beaucoup de magasins pour voir les objets et faire des emplettes. | *Garçon de magasin*, *demoiselle de magasin*, Celui, celle qui sert les chalands dans un magasin. | Sert aussi à désigner l'arrière-boutique, qui est quelquefois une vaste pièce où l'on serre les marchandises destinées à remplacer dans la boutique celles que l'on vend. | *Marchand en magasin*, Celui qui ne vend rien qu'en gros et n'a pas, par conséquent, la boutique ouverte pour le détail. Il est cependant des marchands qui vendent tout à la fois en boutique et en magasin, c. à d. en gros et en détail. | Grand amas de différentes choses. Un *magasin* de fruits, de bommes, de poulets. *Magasin* de blé. Des *magasins* de toute espèce étaient distribués sur la frontière. (Voltaire.) | Espèce de paniers ou coffres, etc., qui, dans les voitures publiques ou ordinaires, se trouvent disposés de manière à recevoir les malles et paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la poussière, de la pluie, etc. | *Magasin militaire*, Tout bâtiment servant à renfermer ou conserver des munitions de guerre ou de bouche. Ce sont des magasins d'approvisionnement et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. Le *magasin* de l'artillerie. Le *magasin* du génie. Les *magasins* généraux des places fortifiées se divisent en *magasins* de grains ou de farines, de viandes salées, de vins et d'eau-de-vie, de légumes, de fourrages et de combustibles. (Ourry.) Il fallut des efforts inouïs pour empêcher les détachements des différents corps de s'entre-tuer aux portes des *magasins*. (Ségur.) | Mar. Salle ou chambre qui sert, dans un port ou sur un navire, à renfermer les agrès, objets de rechange, etc. | Fig. Se dit d'une personne qui n'a aucune idée originale, aucune idée propre, personnelle, et qui emprunte des pensées aux livres ou à l'esprit des gens qu'elle fréquente. Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre et le *magasin* des autres. (De Bruyère.) | Fig. et satiriq. On dit d'une académie, d'une société littéraire ou scientifique, d'un cénacle, que c'est un *magasin d'esprit*. Il y avait à Athènes des *magasins* de philosophie et de rhétorique, c. à d. de bon sens raffiné et doré par le discours. (Balzac.) | Recueil, ouvrage périodique où l'on insère toutes sortes de morceaux concernant les arts, la philosophie, la littérature et les sciences. Ce sont, pour la plupart, des compilations plus ou moins habiles, plus ou moins spirituelles, plus ou moins intéressantes. Tels étaient le *Magasin historique*, le *Magasin énigmatique*, les *Magasins instructifs*, etc., et tels sont, de nos jours, le *Magasin encyclopédique*, le *Magasin pittoresque*, le *Magasin des jeunes personnes*, le *Magasin des familles*, *des enfants*, etc.

MAGASINAGE, s. m. (pron. *magazinaje*). T. de comm. Action de mettre en magasin. | Durée du séjour d'une marchandise, d'un colis quelconque dans un magasin ou dans un entrepôt. Droit de *magasinage*. On dit plus fréquemment *Emmagasinage*. | *Frais de magasinage* ou d'*emmagasinage*, Frais que les négociants passent en compte pour louage du magasin. | *Frais de magasinage*, Se dit aussi des frais que font payer les chemins de fer aux négociants qui n'ont pas enlevé leurs marchandises dans un délai fixé. Nous avons payé les *frais de magasinage*.

MAGASINIER, IÈRE, s. Celui, celle à qui est confiée la garde des marchandises renfermées dans

un magasin. On dit plus fréquemment et mieux un *Garde-magasin*, une *Garde-magasin*. | Livre de commerce, livre auxiliaire sur lequel on inscrit l'entrée et la sortie des marchandises. On met quelquefois les factures dans le *magasinier*, on évite ainsi l'emploi du facturier. (J. Garnier.) Mettez à jour le *magasinier*.

MAGDALÉON, s. m. (du gr. μαγδαλία, même signif.; fait de μαλάσσω, amollir). Pharm. Petite masse cylindrique qu'on roule entre les mains. On forme en *magdaléon* les emplâtres et les pilules, mais plus particulièrement les emplâtres.

MAGDEBOURG. Géogr. Ville des États prussiens, sur l'Elbe, chef-lieu de la régence de Magdebourg et de la province de Saxe; 60,000 habit. Elle a été divisée en cinq parties : Altstadt ou la forteresse proprement dite, Neumarkt, Neustadt, Friederichstadt et Sudenburg. Elle est assez bien percée et bien bâtie. Arsenal; magnifique église gothique. Industrie active : fabriques d'étoffes de laine, soie, coton, dentelles, bonneterie, gants, sucre, savon, porcelaine, etc. Grand commerce de commission et de transit. Place forte des Saxons dès le VIe siècle, Magdebourg fut dévastée en 784 par les Wendes, et en 923 par les Huns. Reconstruite et agrandie par Othon Ier, elle fut érigée en archevêché en 967. Ruinée par Bolesias en 1013, incendiée en 1180, saccagée en 1214 par Othon IV, elle se releva chaque fois. Elle fut une des villes principales de la Ligue hanséatique. Elle fut assiégée en 1550 par Maurice de Saxe, qui la prit en 1551. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans, et fut prise d'assaut en 1631 par Tilly, qui la réduisit en cendres. Les archevêques de Magdebourg portaient le titre de primat de Germanie. Lors du traité d'Osnabruck, l'archevêché fut transformé en duché et donné à l'électeur de Brandebourg. Les Français entrèrent à Magdebourg en 1806, et l'annexèrent au royaume de Westphalie; elle devint alors chef-lieu du départ. de l'Elbe. Magdebourg est la patrie d'Otto de Guérike, l'inventeur de la machine pneumatique. | La *Régence de Magdebourg*, une des trois régences de la province prussienne de Saxe, a 11,100 kilom. carrés et 630,000 habit. Pays plat et fertile, traversé du N. au S. par l'Elbe. Céréales, légumes, fruits, chanvre, lin, tabac, etc. Mines de sel, houille; chaux, tourbières.

MAGE, s. m. (du gr. μάγος, prêtre et grand). Prêtre de la religion des anciens Perses. Les *mages* jouissaient de la plus haute considération. On les consultait sur tout, et leurs réponses étaient regardées comme des oracles; non-seulement on leur confiait l'éducation des princes, mais il fallait même que le roi, pour être couronné, reçût leur consécration. La tyrannie théocratique est ancienne et s'est partout manifestée de la même façon. Les mages reconnaissaient Zoroastre pour leur maître; ils adoraient le feu, et l'on présume que ce sont eux qui, les premiers, ont reconnu les deux principes du bien et du mal. Ils étaient profondément versés dans les mathématiques et l'astronomie. Ils croyaient que les âmes étaient contraintes de passer par sept portes avant d'arriver au soleil, séjour des bienheureux, passages qui duraient plusieurs millions d'années. Ils faisaient leurs sacrifices sur les montagnes les plus élevées. Cette religion des mages subsiste encore aujourd'hui chez les Guèbres, en Asie. Les *mages*, adorateurs d'un seul Dieu, ennemis de tout simulacre, révéraient dans le feu, qui donne la vie à la nature, l'emblème de la divinité. (Voltaire.) | *Les trois mages*, ou simplement *les mages*, Les trois personnages qui, selon la croyance catholique, vinrent de l'Orient à Bethléem, pour adorer Jésus-Christ dans l'étable où il était né. Saint Matthieu seul parle de l'adoration des *mages*. Qu'était-ce que les *mages* dont nous honorons la mémoire? c'étaient les sages de la gentilité. (Bourdaloue.)

MAGELLAN (FERDINAND). Célèbre navigateur et capitaine portugais. Il commença ses expéditions par la conquête de Malacca, en 1510, sous Albuquerque. A son retour, n'ayant pu obtenir du roi Emmanuel la récompense de ses services, il vint s'offrir à Charles-Quint, qui lui confia une flotte de cinq navires. Magellan partit en 1519. Il remonta la rivière de Saint-Julien, au pays des Patagons, et, à 48 kilom. de là, entra dans le détroit qui porte son nom. Après une navigation de 1,500 lieues marines, depuis le cap des Vierges, il découvrit les îles Philippines et prit terre à celles de Zébu. Le roi de Zébu engagea Magellan à se joindre à lui pour faire la guerre au souverain de Mactan. Mais à peine fut-il entré dans le pays, accompagné de cinquante-cinq hommes seulement, qu'il y fut attaqué et massacré à coups de pierres, ainsi que ses compagnons. Cet événement eut lieu en 1522. | *Détroit de Magellan*, Bras de mer situé entre la Patagonie et la Terre de Feu, qu'il sépare. Il a une longueur de 500 kilom sur une largeur qui varie de 60 à 2 kilom. Il fut découvert par Ferdinand Magellan, qui cherchait un passage pour les Indes orientales. Il a été visité par Cook et Drake, et depuis par King et Stokes. La navigation y est très-dangereuse; aussi les marins préfèrent-ils doubler le cap Horn. | *Archipel de Magellan* ou de *Bonin-Sinna*, Groupe d'îles situé dans le grand Océan boréal, à 1,300 kilom. S. E. des îles du Japon. | *Archipel de Magellan*, *Terre de Magellan* ou *Terre de Feu*, Groupe d'îles situé au S. de l'Amérique méridionale.

MAGELLANE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique. C'est une plante annuelle grimpante à tige filiforme, haute de 1 mètre à 1m,30; à feuilles alternes, pétiolées, profondément divisées en trois découpures très-entières, linéaires et parsemées de

Magellane.

points transparents; à fleurs jaunes et solitaires dans les aisselles des feuilles.

MAGENTA. Géogr. Ville d'Italie, province de Pavie, sur la rive gauche du Tessin; environ 4,000 habit. Les Français y remportèrent sur les Autrichiens, le 4 juin 1859, une grande victoire qui leur ouvrit les portes de Milan.

MAGGAI, s. f. Bot. Arbre originaire de l'Inde, qu'on emploie en fumigations pour provoquer la sueur et guérir ainsi certaines maladies de la peau, et les maladies vénériennes.

MAGHREB. Géogr. Mot arabe qui veut dire *couchant*, et par lequel les géographes arabes désignent la Barbarie, et plus particulièrement le Maroc.

MAGHREBIN, INE, adj. et s. Habitant, habitante du Maghreb; qui appartient au Maghreb ou à ses habitants. Le voyageur *maghrebin* m'attendait au Caire. C'était une femme *maghrebine*. Une tartane *maghrebine*. Nous fûmes attaqués par des corsaires *maghrebins* de Salé. Une caravane de *Maghrebins*. La princesse *maghrebine* était endormie.

MAGICIEN, IENNE, adj. et s. (rad. *mage*). Celui, celle qui fait profession de la magie ou qui passe pour en faire usage. L'enchanteur Merlin était un *magicien*. La trompeuse Circé était une *magicienne*. Les *magiciens* de l'Égypte étaient célèbres. La *magicienne* vint à lui dans le grand trouble où il était. (Biblé.) On dit que tu étais *magicien*, que tu avais une biche qui venait dans ton camp te dire tous les desseins de tes ennemis. (Fénelon.) Sylvestre II, Gerbert, ce savant du Xe siècle qui passa pour *magicien*. (Voltaire.) On nous avait dit que nous trouverions beaucoup de *magiciennes* en Thessalie. (Barthélemy.) | Les magiciens ont, de tout temps, joué un rôle lucratif, grâce au fonds inépuisable de crédulité que possède le genre humain. Les anciens étaient persuadés que les magiciens exerçaient leur empire dans le ciel, sur la terre et dans les enfers; qu'ils pouvaient à volonté faire tomber la grêle, le tonnerre, exciter la tempête. Il y avait deux sortes de divinités à qui les magiciens pouvaient avoir recours : les unes bienfaisantes et les autres malfaisantes. Cette différence constituait deux espèces de magie, l'une ne renfermant que des opérations religieuses, l'autre des prestiges attribués aux démons. La magie religieuse passait pour un art divin. Les magiciens de Rome s'assemblaient ordinairement aux Esquilies, à cause des ossements et des tombeaux dont ce lieu était rempli, et des impressions favorables de terreur que devaient en ressentir les fidèles. Quelquefois, pour varier leurs exercices, et en leur qualité de Chaldéens et de Babyloniens, ils égorgeaient des enfants, et cherchaient dans les entrailles des victimes la connaissance de l'avenir; ou bien ils employaient le cœur et le foie à composer des philtres et des breuvages qui ensorcelaient les malheureux objets de leurs enchantements. Ces magiciens devinrent plus tard d'innocents sorciers, et les chrétiens les brûlèrent. Rien n'était plus ridicule que de condamner un vrai *magicien* à être brûlé, car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu et tordre le cou à ses juges. (Voltaire.) | Fig. Alors les lumières se sont changées en incendie, et la philosophie, *magicienne* irritée, a consumé le palais où elle avait étalé ses prodiges. (Mme de Staël.) | Par extens. Celui, celle qui, dans un art, a le talent de produire des surprises agréables. Cet artiste est un *magicien*. Cette femme est une *magicienne*. Nous avons des oreilles bien rétives, madame; mais vous êtes une si habile *magicienne*! (Duplessis.) C'est un grand *magicien*!

MAGIE, s. f. (du gr. μάγεια, fait de μάγος, mage). Science occulte à l'aide de laquelle l'homme est censé exercer un pouvoir surnaturel; commander aux éléments, aux hommes, évoquer les morts, intervertir la marche naturelle des astres, se faire obéir des esprits infernaux, telles ont été, depuis l'origine du monde, les prétendues opérations de la magie. | Le mot *magie* s'applique également à l'étude des phénomènes spirites, et, dans ce cas, il est pris en bonne part, car la *magie* constitue, à ce point de vue, une véritable science, de même que le magnétisme, le somnambulisme et les autres sciences occultes. | *Magie* noire, blanche, occulte. S'adonner à la *magie*. Opération de la *magie*. Hérodote dit que la *magie* était exercée en Grèce par de vieilles femmes, dont la misère était aussi excessive que l'ignorance; elles prétendaient avoir des enchantements contre les morsures des scorpions et des vipères, ou pour faire périr les troupeaux et les abeilles; d'autres évoquaient les âmes des morts; elles étaient partout punies par la loi, et elles passaient pour employer le poison plus souvent que les sortilèges. Les Égyptiens étaient infectés et d'idolâtrie et de *magie*. (Pascal.) L'empereur Théodore Lascaris attribuait sa maladie à la *magie*; ceux qui en étaient accusés n'avaient d'autre ressource que de manier un fer chaud sans se brûler. (Montesquieu.) Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la *magie*; car la *magie* fut toujours en vigueur chez toutes les nations. (Voltaire.) | On dit, par périphrase, *l'art de Médée*, *l'art de Circé*, *l'art d'Agrippa*. | *Magie blanche* ou *naturelle*, Celle qui a pour objet d'étudier les lois de la physique et de la chimie, d'en découvrir les secrets, de les appliquer à nos besoins et à nos jouissances, et même de les faire servir à produire des effets extraordinaires qui frappent d'étonnement les personnes étrangères à ces sortes de phénomènes, et que l'étude n'a pas éclairées. Les anciens registres des cours de justice sont remplis de procédures intentées contre de prétendus sorciers qui ont souvent payé de leur vie une célébrité funeste, acquise par des moyens naturels, et que la superstition attribuait à des œuvres du démon. La magie blanche avait fait d'assez notables progrès dans l'antiquité. Ainsi le feu grégeois, les belles découvertes d'Archimède, les oiseaux chanteurs de l'empereur Léon, la colombe volante d'Architas, prouvent qu'à certains égards les anciens nous avaient surpassés dans cette espèce de magie. De nos jours, cependant, la magie blanche a conquis une brillante place, et elle parviendra bientôt, par ses inventions et ses enchantements, à effacer les souvenirs laissés par la magie blanche des anciens. Les propriétés de l'aimant, du fluide électrique et magnétique, les phénomènes du galvanisme, de l'optique et de l'acoustique, les savantes applications de la chimie, les ingénieuses combinaisons de la mécanique, sont encore pour beaucoup de gens des secrets merveilleux, et ne cesseront d'être impénétrables que lorsque l'instruction aura été popularisée et universalisée. Non, tout ce que je sais n'est que *blanche magie*. (Molière.) | *Magie noire* ou *surnaturelle*, Celle qui est censée opérer des effets surnaturels à l'aide des démons et des esprits infernaux. C'est la magie proprement dite. Agrippa la désigne sous les noms de *Cœlestialis* et *Cæremonialis*, et elle n'a de la science que le nom. Dans son *Astrologie judiciaire*, Agrippa attribuait à certains esprits une sorte de domination sur les planètes, et aux planètes, aux constellations, une influence inévitable sur la bonne ou la mauvaise fortune des hommes. Les opérations de *magie noire* étaient fort

redoutées, et réputées dangereuses même pour ceux qui les accomplissaient. | *Magie théurgique*, Pratiques religieuses au moyen desquelles les Chaldéens croyaient pouvoir communiquer avec les intelligences célestes. On attribue l'invention de la *magie* aux mages, prêtres de la religion de Zoroastre, et l'on en place le berceau dans la Médie, d'où elle se serait répandue en Perse, en Chaldée, et de là en Grèce; mais les mages ont tout au plus donné une forme arrêtée à cet art chimérique : les prestiges, les sortiléges, fruit spontané de la superstition et de la fourberie, se trouvent, sous des formes diverses, à tous les âges et chez tous les peuples ignorants. C'est surtout dans les derniers siècles du paganisme que la *magie* devient florissante. Au moyen âge, on retrouve la *magie* dans les prodiges opérés par les fées, par les enchanteurs, par les sorciers; ces derniers, poursuivis sans relâche, condamnés au supplice du feu, ne s'en multiplient pas moins jusqu'au XVIIe siècle. Cependant la *magie* finit par disparaître, moins par l'effet de la sévérité des lois que par le progrès des lumières. | Fig. Assez de gens ont toujours dans la tête un faux merveilleux enveloppé d'une obscurité qu'ils respectent; ils n'admirent la nature que parce qu'ils la croient une espèce de *magie* où l'on n'entend rien. (Fontenelle.) | Beaux-arts. Imitation, espèce de vertu par laquelle un art met l'apparence à la place de la réalité, et produit une double illusion des sens et de l'esprit. La *magie* de la lumière. La *magie* du clair-obscur. Rembrandt a tout sacrifié à la *magie* du clair-obscur. (Diderot.) Les illusions de la perspective et le jeu de la lumière sont la *magie* de l'architecture. (Boutard.) | Fig. Influence exercée sur l'âme et les sens par la poésie, l'éloquence, les beaux-arts, une passion profonde, une affection sentie. La *magie* de la parole. La *magie* du style. Qui n'a pas senti une fois dans sa vie la *magie* de deux beaux yeux et l'enivrement d'un charmant sourire? (Aug. La Fontaine.) La *magie* de son langage s'ajoutait à la *magie* de sa démarche. (Id.) | Fig. *C'est la magie noire*, C'est une chose difficile à pénétrer, où l'on ne comprend rien. | *Ce n'est point la magie noire, Il ne faut point de magie pour cela*, Se dit d'une chose facile à faire ou à comprendre, mais que le vulgaire juge difficile. Je surprenais l'apothicaire par les progrès que je faisais dans sa profession, qui, dans le fond, *n'est pas la magie noire*. (Le Sage.)

MAGILE, s. f. Zool. Genre de mollusques à coquille univalve dont le sommet est contourné en spirale et l'ouverture piriforme.

MAGIQUE, adj. (rad. *magie*). Qui a rapport à la magie. Vertu *magique*. Pouvoir *magique*. Au bruit du feu *magique*, aux accents du tonnerre. (Ducis.) | Qui s'opère par la magie. Cause *magique*. | *Tableau magique*, Plateau de verre, garni d'une feuille d'étain, dont on se sert dans les opérations de la machine électrique pour donner la commotion. | On appelle aussi *tableau magique* une peinture exécutée sur une toile transparente, de manière à produire deux effets tout différents, suivant qu'elle est éclairée. Les tableaux du diorama sont des *tableaux magiques*. | *Miroir, lanterne magiques*, Instruments d'optique au moyen desquels on fait voir, par un artifice tout naturel, des objets divers et variés sur une toile ou sur une muraille blanche. La *lanterne magique* est la joie des enfants. | *Baguette magique*, Verge, baguette dont se servaient les magiciens pour tracer les lignes de leurs enchantements. | *Carré magique*, Formé de plusieurs cases dans lesquelles on place des nombres, dont la somme est la même, prise dans n'importe quel sens. V. CARRÉ. | Fig. Qui éblouit, enchante, étonne, illusionne. Palais *magique*. Jardin *magique*. La campagne avait un aspect *magique*. Il n'y a que la réelle et grave sculpture à laquelle on n'ait pas à attribuer d'effets *magiques*. (Boutard.) Il y avait dans chacun de ses gestes, dans chacun de ses regards, une harmonie enchanteresse, une grâce *magique*. Gardez-vous de donner à l'enfant de vaines formules de politesse, qui lui servent au besoin de paroles *magiques* pour soumettre à ses volontés tout ce qui l'entoure. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Cela est d'un effet magique* ou *produit un effet magique*, Un effet enchanteur, surprenant. Ce point de vue *est d'un effet magique*.

MAGISME, s. m. Philos. pers. Doctrine des mages ou prêtres de l'ancienne Perse; c'est un dualisme mêlé d'idolâtrie que Zoroastre spiritualisa. Le *magisme* a engendré la magie, comme la science engendre l'imposture. Que ce soit au *magisme* qu'il faille attribuer l'origine de ces imposteurs qui, sous le nom de magiciens, faisaient des actions surnaturelles, c'est ce qui paraît vraisemblable, quoiqu'on trouve, dès le temps de Moïse, des hommes qui exerçaient cette profession. (Francœur.)

MAGISTER, s. m. (pron. *majistèr*; du lat. *magister*, maître). Titre qu'on donnait spécialement autrefois, dans les universités, aux recteurs et aux professeurs de sciences, particulièrement aux docteurs en théologie. | Aujourd'hui il ne se dit plus que par ironie d'un maître d'école de village ou d'un pédant. Un *magister*. C'est le *magister* de ce village. D'un certain *magister* le rat tenait ces choses. (La Fontaine.) J'aimerais mieux être *magister* de Chaillot ou de Vaugirard, que président de la plus brillante académie étrangère. (D'Alembert.) | Au plur. des *magisters*, quoique le mot soit latin.

MAGISTÈRE, s. m. (du lat. *magister*, maître). Dignité, titre du grand-maître de l'ordre de Malte. | Son gouvernement, sa durée. Rhodes fut prise par les Turcs pendant le *magistère* de L'Isle-Adam. | Chim. et pharm. Poudre très-fine obtenue par précipitation. *Magistère* de perles, d'yeux d'écrevisses. *Magistère* de corail. *Magistère* de soufre, de plomb, d'étain. *Magistère* de bismuth. Elle faisait des élixirs, des teintures, des baumes, des *magistères*. (J. J. Rousseau.) | Se dit quelquefois pour Savoir, science. Entre mon ignorance et votre *magistère*, il n'y a que l'épaisseur de ma volonté. (Treilh.)

MAGISTRAL, ALE, adj. (pron. *majistral*). Qui tient du maître, qui lui convient. S'exprimer d'un ton *magistral*. Autorité *magistrale*. Sévérité *magistrale*. Les gens en place enflent et grossissent leur âme et leur discours naturel selon la hauteur de leur siége *magistral*. (Montaigne.) M. Basnage avec un ton fier et avec un air *magistral* nous assure... (Bossuet.) Tenez-vous en garde contre l'autorité *magistrale* qui veut subjuguer. (Voltaire.) | Pl. m. *Magistraux*. | *Style magistral*, Qui a de l'ampleur, qui rappelle la manière large et savante des maîtres. Ce tableau est d'une bonne facture et d'un *style magistral* extraordinaire. (T. Thoré.) Ce qui importe davantage, c'est que la tête pétille de malice punique et que la composition est de la fantaisie la plus *magistrale*. (T. Gautier.) | *Prébende magistrale*. Dans certaines églises cathédrales, on donnait ce nom à la prébende qui, dans d'autres, s'appelait *préceptoriale*. | Dans l'ordre de Malte, *Commanderies magistrales*, Celles qui étaient annexées à la dignité de grand-maître. | *Chambre magistrale*, Nom sous lequel étaient quelquefois désignées les commanderies magistrales de l'ordre de Malte. | Géom. *Ligne magistrale*, La ligne principale d'un plan tracée par l'ingénieur. | Méd. et pharm. *Médicaments magistraux*, Médicaments composés immédiatement d'après l'ordonnance du médecin, et qui ne peuvent se garder longtemps. C'est l'opposé de *médicament officinal*. | S. m. T. de métall. *Le magistral*, Mélange de sel marin, de sulfate et d'alun, qui sert à opérer l'amalgamation de certains minerais d'argent. | S. f. T. de fortificat. *La magistrale*, Le couronnement de l'escarpe.

MAGISTRALEMENT, adv. En maître, habilement, adroitement; d'un ton, d'un air magistral. Devait-il écrire si *magistralement* et si mal sur des matières qu'il n'entendait pas du tout? (Voltaire.) Des écrivains obscurs qui prononceraient *magistralement* sur les écrits d'un auteur célèbre. (Diderot.)

MAGISTRAT, s. m. (du lat. *magistratus*, même sens; fait de *magister*, maître). Autrefois, Tout officier revêtu de quelque portion de la puissance publique; désigne aujourd'hui plus particulièrement les officiers qui tiennent un rang élevé dans la justice ou dans l'administration; il s'étend aux principaux fonctionnaires publics délégués par le pouvoir suprême. Le préfet est un *magistrat*. Le maire est un *magistrat*. Savant, ignorant *magistrat*. Indigne *magistrat*. Allez prévenir les *magistrats*. Faire de son fils un *magistrat*. Ce *magistrat* dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple. (Pascal.) D'un *magistrat* glacé soutenir la présence. (Boileau.) Le peuple au champ de mars nomme ses *magistrats*. (Racine.) Les préjugés des *magistrats* ont commencé par être les préjugés de la nation. (Montesquieu.) Un paysan du canton de Berne est persuadé, sans orgueil, que les *magistrats* ne sont que ses gens d'affaires. (Condillac.) | De toutes les professions humaines, la plus noble et la plus difficile est celle de magistrat. Mission périlleuse, mission suprême dans l'accomplissement de laquelle l'homme doit faire à sa conscience un triple rempart, afin d'aller droit et de voir juste, afin de n'être pas arrêté par les mesquines considérations d'intérêt ou de famille, ou d'ambition. Être magistrat, en effet, c'est juger son semblable; c'est avoir, pour ainsi dire, délégation de l'Être suprême dans la distribution des récompenses et des châtiments, et absoudre ou condamner comme il absoudrait et condamnerait lui-même. C'est prendre dans sa main une tête d'homme, peser les crimes et les vertus qu'elle renferme, et la jeter au bourreau ou la rendre aux tendresses de la famille, et, cela fait, s'en aller calme, sans remords, innocent, quel qu'ait été le verdict. C'est prendre également dans sa main, sans trouble et sans colère, les destinées d'un peuple, comme on a pris celles d'un individu, et, après les avoir pesées pour savoir ce qu'elles contiennent, les rejeter dans l'abîme du passé ou les lancer sur les routes de l'avenir. Aride mission, à ce qu'il paraît, puisqu'un si petit nombre d'hommes consentent à la remplir jusqu'au bout avec toute l'austérité et la grandeur voulues. Car, il faut le dire, à côté de Brutus condamnant à mort ses enfants, il y a trop d'Appius qui, sur leur tribunal, violent les lois mêmes qu'ils ont faites. A côté des L'Hôpital et des d'Aguesseau, il y a, hélas! les Laubardemont, les Bellart, les Marchangy! Le rôle de magistrat a trop souvent été interprété d'une façon mauvaise, puérile ou folle, grotesque ou terrible. L'histoire de la magistrature et la biographie des magistrats sont semées de contradictions révoltantes, de forfaitures odieuses, de mensonges dignes de toutes les flétrissures, car si la loi est si inexorable pour le crime ignorant et grossier, la conscience humaine, à son tour, doit être inexorable pour ce premier de tous les crimes, qui est commis sciemment et avec dessein par les gardiens du livre de la loi et les serviteurs de la vérité et de la justice. « Organe de la puissance législative, dit Henrion de Pansey, c'est l'autorité judiciaire qui lui donne la vie et qui la met en action; c'est elle qui, faisant prévaloir les droits du plus faible sur les prétentions du plus fort, assure le règne de la loi et la paix entre les citoyens; c'est elle qui forme la morale publique, en flétrissant les actions malhonnêtes, et en retranchant de la société ceux qui en ont commis de criminelles; c'est elle qui donne à chacun cette opinion de sa sûreté, sans laquelle l'homme, inquiet sur sa liberté, sur sa fortune, sur son existence même, ne fait rien pour acquérir, parce qu'il n'est pas sûr de conserver et se regarde comme étranger dans sa propre patrie. » Pénétrés du sentiment de ces vérités, nous dirons comme les habitants de la Bresse au roi : Faites des lois aussi sévères qu'il vous plaira, mais garantissez-nous l'équité des *magistrats*. (A. Delvau.) Diriger, ordonner ce qui est juste, ce qui est utile, ce qui s'accorde avec les lois, telles sont les fonctions du *magistrat*; les lois commandent aux *magistrats*, les *magistrats* au peuple; le *magistrat* est une loi parlante, et la loi est un *magistrat* muet. (Cicéron.) Un *magistrat* intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesherbes.) Pouvoir tout pour la justice et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du *magistrat*. (D'Aguesseau.) Les *magistrats*, dans quelque circonstance et pour quelque intérêt de corps que ce puisse être, ne doivent jamais être que *magistrats*, sans parti et sans passions comme les lois, qui absolvent et punissent sans aimer ni haïr. (D'Alembert.) Avec de mauvais *magistrats* les lois sont semblables à des toiles d'araignées qui retiennent des moucherons et que les plus grosses mouches déchirent. (Barthélemy.) | Dans quelques villes, pour désigner le corps des officiers municipaux, on dit simplement : *Le magistrat*. | *Magistrat de sûreté*, Nom donné au commencement de la nouvelle institution des magistrats, depuis la loi du 7 pluviôse an IX, jusqu'au code d'instruction criminelle (1808), aux substituts des procureurs-généraux chargés de la poursuite des délits. | Antiq. rom. *Magistrats ordinaires*, Ceux qui, comme les préteurs et les tribuns, subsistaient en tout temps pour la police des villes, l'administration. | *Magistrats extraordinaires*, Ceux qui, comme le dictateur, étaient créés pour une circonstance particulière, et ne devaient exercer leurs charges que pendant un certain temps. | *Grands magistrats* (*majores*), Ceux qui, comme le dictateur, les consuls et les préteurs, avaient un pouvoir fort étendu et étaient nommés dans les comices par centuries. | *Petits magistrats* (*minores*), Ceux qui, comme les édiles, les tribuns, les questeurs, ne possédaient qu'une autorité restreinte, et ne pouvaient pas prendre les auspices. Ils étaient nommés dans les comices par tribus. | Jurisp. étrang. *Magistrat du Pô, du Rhin*, Commission chargée de la conservation des rives de ces fleuves.

MAGISTRATURE, s. f. (rad. *magistrat*). Dignité, fonction du magistrat qui rend la justice; l'ordre des magistrats. Parvenir à la *magistrature*. L'influence de la *magistrature*. De toutes les institutions humaines, la *magistrature* est la plus noble et en même temps celle où il existe le plus d'indignités. Son origine se perd dans la nuit des origines du monde. Au début des sociétés, l'autorité apparaît, la magistrature se fonde, elle s'exerce, et la tyrannie commence. A Athènes, le droit de juger appartenait aux chefs de la république. A Rome, l'au-

torité militaire et l'autorité civile étaient réunies dans la même main. Chez les anciens Germains, le droit de juger les habitants d'une contrée était inséparable de celui de les conduire à la guerre, et le capitaine du territoire en était toujours le premier magistrat. En France, la justice était rendue, sous les deux premières races, par les seigneurs dans leurs fiefs et bénéfices; et, dans les terres immédiatement soumises à la juridiction royale, par les comtes, les envoyés du roi et les centeniers. Les contestations qui s'élevaient entre les comtes, les évêques, les abbés et autres qualifiés *potentiores* dans les capitulaires, étaient portées devant le roi, qui les jugeait lui-même ou les renvoyait aux grands officiers de la couronne; et celles qui intéressaient éminemment l'ordre public étaient discutées dans l'assemblée générale de la nation. Mais au commencement de la troisième race, les grands feudataires et les seigneurs hauts-justiciers, ayant usurpé la puissance législative et tous les droits régaliens, refusèrent de recevoir les envoyés du roi, *missi dominici*, et de reconnaître sa juridiction. Tous les procès portés dans les cours féodales y furent terminés, les uns par le duel, les autres par des jugements qui ne pouvaient être attaqués qu'*en faussant la cour*, ce qui mettait le fausseur dans la nécessité d'offrir le gage de bataille à tous les membres de la cour, à les combattre et à les vaincre tous individuellement en un jour sous peine de mort. Les appels au roi et à son conseil ne furent rétablis que longtemps après. Les membres du conseil du roi, qui se formaient dès lors en *parlement* à différentes époques de l'année, pour recevoir et juger ces appels, rendus sédentaires à Paris par Philippe le Bel, en 1302, formèrent le noyau de ces compagnies célèbres qui mirent la justice à la solde de la royauté, et qui, durant plusieurs siècles, ont fait de la magistrature une fonction politique. La magistrature fut, sous l'ancienne monarchie, un pouvoir d'autant plus redoutable qu'elle s'était fait elle-même sa propre puissance. Tantôt victorieuse contre la monarchie, tantôt vaincue par elle, elle savait se résigner, lutter silencieusement pour reconquérir cette autorité suprême qui la plaçait à la tête du pays, incliné devant elle comme devant la royauté. Mais, au milieu de ce conflit d'ambitions, d'orgueils à satisfaire, de vanités à pourvoir, la justice devenait ce qu'elle pouvait, et la liberté des citoyens se trouvait à la merci des caprices d'une compagnie de robes rouges, comme auparavant à la merci d'un sceptre et d'une couronne. Tyrannie déguisée, despotisme collectif, la magistrature des parlements devait disparaître; elle disparut donc, avec une multitude d'autres abus, dans la grande tourmente révolutionnaire. Mais l'arbre avait poussé de profondes racines : quand la Révolution eut passé, le sol, qu'on croyait déblayé, reprit une partie de ses aspects d'autrefois; la magistrature reparut avec d'autres noms et d'autres attributions. Un gouvernement monarchique peut bien faire un juge, il ne dépend pas de lui de faire un magistrat : l'un n'a besoin que d'un brevet, il faut à l'autre des vertus, des lumières, un savoir que, malgré toute sa puissance, le gouvernement ne peut communiquer. Il faut surtout, pour rendre la magistrature respectable, que le magistrat soit dégagé de tout esprit de parti et habitué à résister à l'entraînement des passions. Avec de bons magistrats, disait Platon, les plus mauvaises lois peuvent encore être supportables. Mais lorsqu'il n'y a que de mauvais magistrats pour interpréter de mauvaises lois, les meilleures, dans ce cas, sont semblables à des toiles d'araignées qui retiennent des moucherons et que de plus grosses mouches déchirent. De bons magistrats, une magistrature honnête, sincère, austère, est-elle possible lorsque le pouvoir est corrupteur? Les apostasies sont trop faciles, et l'austérité morale, indispensable à la magistrature, devient d'une pratique trop pénible; la plupart des magistrats y renoncent. Ils préfèrent les récompenses que leur donne le souverain à celles que leur donnerait leur conscience. Aussi, la magistrature a-t-elle perdu tout prestige. Malgré l'éclat qu'elle prétend jeter, malgré ses simarres, ses robes rouges et son hermine, on ne croit pas à sa pureté, à son infaillibilité; elle peut effrayer encore par le déploiement de son attirail, elle ne peut plus en imposer. L'institution de la *magistrature* est tellement de l'essence de l'ordre social que, sans elle, cet ordre ne peut subsister. (Bourguignon.) Pour que la *magistrature* puisse remplir le grand objet de son institution, il faut que son autorité ne puisse être éludée, ni ses attributions envahies. (Id.) La *magistrature* est une espèce de sacerdoce, qu'on ne saurait environner de trop de respect. (Dupin.) | En France, les différents degrés de *magistrature* consistent aujourd'hui dans les fonctions de juge de paix, juge à un tribunal de première instance, conseiller à une cour d'appel, conseiller à la cour de cassation, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières juridictions. Tous ces *magistrats*, sauf les officiers de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Toutefois, un décret du 1er mars 1852 a fixé un âge où les magistrats sont mis de plein droit à la retraite; cet âge est celui de soixante-quinze ans pour les membres de la cour de cassation, et celui de soixante-dix pour les cours d'appel et les tribunaux de première instance. | Corps entier des magistrats. Entrer dans la *magistrature*. Il fait honneur à la *magistrature*. | Temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions. | Pratique. *Magistrature debout*, V. PARQUET. | *Magistrature assise*, Les juges et présidents des cours d'appel, les juges et présidents des tribunaux civils, par opposition aux procureurs généraux, aux juges d'instruction, etc., qui font partie de la *magistrature debout*. | En général, Toute haute dignité qui confère le gouvernement de l'État. A Rome, le consulat était une *magistrature* annuelle. Dans toute *magistrature*, il faut compenser la grandeur de la puissance par la brièveté de la durée. (Montesquieu.) Les *magistratures* à vie s'exercent toujours avec une sorte de nonchalance peu favorable au bien public. (Condillac.)

MAGMA, s. m. (du gr. μάγμα, fait de μάσσω, j'exprime). Chim. et pharm. Masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect ou la consistance d'une bouillie. Ainsi, quand, à l'aide d'un réactif versé dans une dissolution, on opère un précipité assez abondant pour que le mélange se prenne en masse épaisse, on donne à celui-ci le nom de *magma*. | Liniment épais, dans lequel il n'entre qu'une très-petite quantité de liquide, pour l'empêcher de s'étendre et de couler. | Ce mot s'appliquait également au résidu d'une masse soumise à l'expression (par exemple, d'un onguent), ou au dépôt formé dans un liquide trouble, que l'on a désigné sous les dénominations plus généralement employées de *marc* et de *fèces*.

MAGNAN, s. m. C'est le nom sous lequel les habitants du midi de la France désignent le ver à soie. Nourrir, élever des *magnans*. La maladie des *magnans* a pris, dans ces dernières années, un grand développement. Ce nom doit être préféré à celui de ver à soie : 1° parce que le prétendu ver à soie est une chenille; 2° parce qu'on a déjà adopté *magnanerie*, qui en dérive.

MAGNANERIE, s. f. (rad. *magnan*). Bâtiment

Magnanerie.

consacré à l'élève des vers à soie; l'art d'élever les vers à soie. Construire une *magnanerie*. Diriger une *magnanerie*. Il entend bien la *magnanerie*. Il faut calculer l'emplacement d'une *magnanerie* sur la place que les vers doivent occuper dans leur dernier âge, c. à d. au moment de faire leurs cocons : cent vers demandent 33 cent. carrés d'espace pour être à leur aise. On dispose dans un local spécial des tablettes ou des claies de 1m,33 de longueur sur 2 mètres de largeur; on les place bout à bout et sur plusieurs rangs, en laissant tout autour des espaces vides de 0m,66 au moins pour faire le service des vers; on laisse entre chaque étage de tablettes 0m,66 d'intervalle pour que les vers aient suffisamment d'air. On choisira de préférence l'exposition du levant ou celle du couchant, comme étant la plus tempérée. Dans les diverses dispositions de la *magnanerie*, on aura en vue de ménager l'extrême sensibilité des vers à soie et de leur procurer le renouvellement de l'air qui contribue puissamment à leur santé. La principale entrée ne communiquera pas immédiatement avec l'air extérieur, et sera précédée d'un vestibule; les fenêtres seront nombreuses; à l'intérieur, seront disposés des appareils de chauffage pour entretenir la chaleur à 19 ou 20 degrés Réaumur. | Service intérieur. Voici les moyens de faire des éducations régulières et profitables de vers à soie dans une magnanerie. Les œufs des vers à soie, que l'on appelle graines à cause de leur forme, pourraient éclore naturellement au printemps par une température qui se maintiendrait de 10 à 11 degrés, les petits vers sortiraient spontanément de leurs œufs; mais l'éclosion artificielle donne des résultats beaucoup plus sûrs et plus réguliers; on l'obtient, dans les grandes éducations, au moyen d'étuves que l'on chauffe à 22 degrés. On pose sur les graines un canevas ou un papier criblé de petits trous, que l'on recouvre de jeunes bourgeons de mûrier garnis de leurs feuilles, on les relève à mesure qu'ils se garnissent de vers; le matin, depuis la pointe du jour jusqu'à huit et dix heures, l'éclosion est le plus abondante; le soir et la nuit, elle est presque nulle. Le deuxième et le troisième jour, les vers se montrent en quantités innombrables : on les place sur des tablettes ou des claies couvertes de papier gris, et on leur donne à manger des feuilles de mûrier fraîches plusieurs fois par jour (sept à huit fois). Quant aux éducations à une haute température, avec des repas très-abondants et très-nombreux, elles ne sont pas suffisamment jugées par l'expérience. La feuille doit être, pour les vers du premier âge, coupée d'autant plus menue qu'ils sont plus jeunes. La vie des vers à soie varie selon la température où ils se trouvent, de trente-deux à quarante, quarante-cinq et même soixante jours, mais ils sont toujours soumis à faire quatre mues, c. à d. à changer quatre fois de peau et de couleur. Le temps de chaque mue est, pour les vers à soie, un moment critique, une maladie qui s'annonce la veille par de la langueur; ils finissent par s'engourdir et tombent dans le sommeil; pour leur donner de nouveau de la nourriture, on attendra qu'ils soient réveillés, c. à d. qu'ils paraissent avec une nouvelle peau. Après la première mue, l'on aura soin de *délitter* les vers, opération des plus importantes, qui consiste à les relever de dessus les débris de feuilles qui se sont amassés sous eux. Chaque mue constitue un âge qui, de la première à la dernière, varie de durée; à chaque âge, le ver à soie grossit, et son appétit augmente; on nomme grand *frèze* le moment où cet appétit est dans toute son intensité, ce qui arrive à leur cinquième âge; si l'on entre alors dans l'atelier, on entend comme le bruit d'une forte averse, tant ils déploient d'ardeur à manger. Pendant le cinquième âge, les vers grossissent à vue d'œil et atteignent jusqu'à 8 et même 10 centimètres de long, tandis qu'à leur naissance, ils n'ont qu'un millimètre environ. A la fin du cinquième âge, le ver à soie a cessé de manger, il a atteint sa maturité; il sort de la litière, court sur la claie, paraît inquiet, soulève son corps pour chercher une place où filer son cocon; il faut lui préparer promptement sa *cabane* : ce sont des faisceaux d'arbrisseaux à rameaux déliés et flexibles, liés par en bas, et recourbés par en haut en forme de voûte; le ver y grimpe agilement, se choisit sa place entre trois ou quatre brins et commence son cocon. Ce n'est pas ici le lieu de parler du produit des vers à soie, de la soie. L'on a pu comprendre quels soins, quelle patience exige l'éducation des vers à soie; mais la tâche de l'éleveur n'est pas encore finie, il lui faut choisir des cocons pour la récolte suivante, et, pour ceux dont il veut obtenir de la soie, étouffer soigneusement la chrysalide en l'exposant à une température de 70 degrés; les papillons sortent au bout de vingt jours, et par une température de 20 degrés, des cocons réservés; il naît autant de mâles que de femelles; ils s'accouplent immédiatement. Chaque femelle pond quatre à cinq cents œufs. On serre ces œufs dans un endroit froid. On a calculé que 31 grammes de graine contiennent quarante à cinquante mille œufs. On n'amenait à bien que le quart ou le tiers, à présent on fait réussir les trois quarts. En général, on obtient, avec quinze quintaux de feuilles, un quintal de cocons. On n'a pas trouvé de vrai succédané à la feuille du mûrier; la feuille de scorsonère ne donne que des cocons rares, chétifs, misérables. Parmi les vers que l'on met à ce ré-

gime, il règne une grande mortalité. Les vers à soie sont soumis à plusieurs maladies, dont la plus grave, qui est contagieuse, est la *muscardine ;* elle est produite par un champignon parasite. Elle doit être attribuée au mauvais état des *magnaneries*, et ne peut être évitée que par une excessive propreté. La culture du mûrier a longtemps été empêchée, ainsi que l'éducation des vers à soie, par l'incertitude où les cultivateurs sont restés jusqu'à ces derniers temps de savoir si l'on pourrait obtenir des récoltes satisfaisantes ailleurs que dans les provinces méridionales; l'expérience a démontré que l'on pouvait réussir dans les provinces du Nord : on a récolté de bonne soie en Belgique, en Allemagne, en Prusse, en Russie, en Suède. Depuis trois cent cinquante ans qu'il avait été importé en France, l'art d'élever les vers à soie n'avait fait que peu de progrès lorsque, au commencement de ce siècle, Dandolo (en Italie) montra que l'on pouvait doubler les produits de cette industrie en renouvelant plus souvent l'air et en enlevant les litières ; mais l'ancienne routine prévalut ; on étouffait les vers sous prétexte de les préserver du froid. En 1824, Loiseleur-Deslongchamps, et en 1828, Charles Beauvais, donnèrent à l'éducation des vers à soie une direction plus savante, ils améliorèrent l'emménagement et le régime des *magnaneries*. Ils durent en partie leurs succès à l'application d'un appareil de ventilation de Darcet qui, quoique simple et peu dispendieux, permet de renouveler constamment l'air et de le maintenir à une température convenable. Charles Beauvais s'inspira, dans ses travaux, de l'expérience des Chinois, dont il avait soigneusement étudié la pratique ; il leur emprunta *leur procédé pour déliter*, procédé qui consiste dans l'emploi d'un filet à mailles assez larges pour laisser passer les vers. Parmi les écrivains qui ont traité de l'éducation des vers à soie, l'on doit citer Dandolo, Bonafous, Loiseleur-Deslongchamps, Charles Beauvais, Bronski et Darcet.

MAGNANIER, IÈRE, s. (rad. *magnan*). Celui, celle qui est propriétaire d'un atelier où l'on élève en grand les vers à soie. | Chef d'atelier qui dirige et surveille cette sorte de travail. Un intelligent *magnanier*.

MAGNANIME, adj. (du lat. *magnanimus*, fait de *magnus*, grand ; *animus*, âme). Qui a l'âme grande, noble, élevée, généreuse. Toujours égale, toujours *magnanime*, elle entretient la paix dans son cœur avec ceux qui lui déclarent la guerre. (Fléchier.) O sage *magnanime*, comment et d'où viens-tu? (A. Chénier.) Nous appelons *magnanime* celui dont l'âme naturellement élevée n'est jamais éblouie par la prospérité, ni abattue par les revers. (Barthélemy.) | Se dit aussi des choses morales, et surtout des sentiments élevés du cœur. Action *magnanime*. Conduite *magnanime*. Intelligence superbe, cœur *magnanime*, il passa sa vie à aimer des ingrats et à adorer des dieux morts. (Duplessis.)

. . . . . Éloigné du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre *magnanime*.
(RACINE.)

| Substantiv. Le *magnanime* a toujours le cœur au-dessus de sa fortune. Tu me braves, Cinna, tu fais le *magnanime*. (Corneille.) Combien de *magnanimes* ont versé des larmes de sang, puisqu'ils ont porté le deuil par leur excessive bonté. (Virey.)

MAGNANIMEMENT, adv. D'une manière magnanime, avec magnanimité. Il s'est *magnanimement* comporté envers ses ennemis vaincus.

MAGNANIMITÉ, s. f. (du lat. *magnanimitas*, fait de *magnanimus*, magnanime). Qualité de celui qui est magnanime ; grandeur d'âme, élévation de cœur et de sentiments ; grandeur de courage. Ce cœur dont nous avons tant vanté la *magnanimité*. (Massillon.) Cette *magnanimité* devait lui faire de nouveaux partisans. (Voltaire.) | La *magnanimité* qui se rend justice à elle-même, qui se connaît, tient le milieu entre l'humilité et l'orgueil. (Diderot.) | Oubli des injures. La *magnanimité* est le bon sens de l'orgueil et la voie la plus sûre pour recevoir des louanges. (La Rochefoucauld.)

MAGNAT, s. m. (pron. *magna* ; du lat. *magnates*, fait de *magnus*, grand). Nom donné en Hongrie, et autrefois aussi en Pologne, à la haute noblesse, tels que les barons du saint-empire ou comtes, le palatin, les conseillers aulíques, les gouverneurs de la Croatie, de la Dalmatie, de l'Esclavonie, le trésorier et les principaux fonctionnaires de la cour. Autrefois la dignité de *magnat* représentait une puissance réelle ; aujourd'hui ce n'est plus qu'un titre honorifique. Nicolas Henricy, évêque de Cinq-Églises, venait en aide à l'expédition avec sept *magnats*, deux cents cavaliers environ, et de nouvelles ressources pécuniaires. (Boldényi.) En Hongrie, la politique lente, mais systématique de l'Autriche, mina peu à peu le pouvoir des *magnats ;* en Pologne, les guerres sans cesse renaissantes, en détruisant leurs fortunes, leur ôtèrent par là leur principal moyen d'action. (Mme Plater.)

MAGNATISME, s. m. La puissance qu'exerçaient les magnats en Pologne et en Hongrie. | Dignité de magnat. Autrefois, le *magnatisme* conférait en Hongrie des priviléges qui sont successivement tombés en désuétude devant la domination autrichienne et les modifications que le temps a apportées aux institutions du moyen âge. Le *magnatisme* a disparu devant le souffle de la Révolution.

MAGNE, adj. (du lat. *magnus*, grand). Synonyme de *Grand*. Ancien mot qu'on retrouve dans le nom de *Charlemagne*.

MAGNÈS, s. m. T. de chim. anc. Nom latin et grec de l'aimant. | *Magnès arsenical*, Mélange, par parties égales, d'arsenic, de soufre et d'antimoine, condensé en forme de pierre, et dont on se servait autrefois contre les maladies malignes.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel ammonique. Chlorure *magnésico-ammonique*.

MAGNÉSICO-CALCIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel calcique. Silicate *magnésico-calcique*.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel potassique. Sulfate *magnésico-potassique*.

MAGNÉSICO-SODIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnétique avec un sel sodique.

MAGNÉSIDES, s. m. pl. Chim. Classe de minéraux qui renferme le magnésium et toutes ses combinaisons. On a fait un nouveau traité sur les *magnésides*.

MAGNÉSIE, s. f. T. de chim. Oxyde de magnésium, espèce de terre blanche, douce au toucher, sans saveur ni odeur, insoluble dans l'eau, qui absorbe l'acide carbonique de l'air à la température ordinaire. On l'appelle aussi *Magnésie blanche* et *Magnésie calcinée*. Cette substance se trouve abondamment dans la nature, mais toujours à l'état de combinaison avec les acides ou avec quelques oxydes métalliques, notamment à l'état de carbonate dans la dolomie, de silicate dans la serpentine, l'écume de mer, le talc, etc. ; de sulfate et de chlorure dans les eaux minérales et dans l'eau de la mer. On la prépare en calcinant le carbonate de magnésie. On l'emploie, en médecine, pour dissiper les aigreurs de l'estomac et pour combattre les empoisonnements par les acides ou par l'arsenic. Elle forme, avec les acides, des sels dont les uns sont insolubles et terreux, les autres amers et purgatifs. Le carbonate et le sulfate sont les plus importants d'entre eux. Prendre de la *magnésie*. Se purger avec de la *magnésie*. Ce fut Black qui, en 1755, fit connaître le premier la différence de la *magnésie* d'avec la chaux. (Fourcroy.) | *Magnésie anglaise*, Sous-carbonate de magnésie. | *Magnésie noire*, Ancien nom du peroxyde de manganèse. | *Magnésie des peintres, des verriers*, Oxyde de manganèse. | Alchim. *Magnésie de Lydie*, La marcassite.

MAGNÉSIE. Géogr. anc. (*Zagora* et *Macrinitza*). Contrée orientale de la Thessalie. | Ville de Macédoine, dans la province de ce nom. Elle était située au pied du mont Pélée et était une des trois villes qu'on nommait les *clés de la Grèce*.

MAGNÉSIÉ, IÉE, adj. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison. Alumine *magnésiée*.

MAGNÉSIEN, IENNE. adj. Qui contient de la magnésie. Sels *magnésiens*. Terrains *magnésiens*. Roche *magnésienne*. Voilà une couche de terre *magnésienne*

MAGNÉSIFÈRE, adj. (du franç. *magnésie*, et du lat. *fero*, je porte). Minéral. Qui contient accidentellement de la magnésie. Chaux carbonatée *magnésifère*. Roches *magnésifères*.

MAGNÉSIQUE, adj. Chim. Qui a pour base la magnésie. Sulfure *magnésique*. Oxyde *magnésique*. Sels *magnésiques*. | *Lumière magnésique*, Lumière très-vive produite par la combustion du magnésium. | T. de géol. Se dit d'un genre de terrains qui se compose de roches magnésiennes.

MAGNÉSITE, s. f. (rad. *magnésie*). T. de minéral. Substance composée de silice, de magnésie et d'eau : c'est de la magnésie hydrosilicatée. On en connaît plusieurs variétés ; la plus recherchée est celle qu'on nomme *Écume de mer ;* elle est compacte, à grain fin, susceptible d'être travaillée et de prendre un beau poli ; elle nous vient de l'Asie-Mineure. On l'emploie presque exclusivement à la fabrication des pipes à fumer. On trouve aussi des magnésites près de Paris, dans le Gard et dans les environs de Madrid ; mais ces dernières variétés sont trop tendres. La magnésite de Madrid est aussi appelée la *Terre de Villeas*. Les *magnésites* et *giobertites* entrent dans la composition des porcelaines ; elles peuvent être utilement employées pour la préparation du sulfate de magnésie, et seraient d'une grande ressource pour fournir le sel, si son usage était plus multiplié.

MAGNÉSIUM, s. m. (pron. *magnéziome*). Chim. Métal qui produit la magnésie dans sa combinaison avec l'oxygène. Il est solide, blanc, semblable à l'argent, plus pesant que l'eau, qu'il décompose à la température ordinaire. Iodure de *magnésium*. Chlorure de *magnésium*. Sulfure de *magnésium*. Oxyde de *magnésium*.

MAGNÉTIPOLAIRE, adj. T. de géol. *Roche magnétipolaire*, Roche magnétique avec existence de pôles. Rochers *magnétipolaires*.

MAGNÉTIQUE, adj. (du lat. *magnes*, aimant). T. de phys. Qui appartient, qui a rapport à l'aimant ; qui dépend des propriétés de l'aimant ou qui en est doué. Attraction *magnétique*. Vertu *magnétique*. Courant *magnétique*. Déterminer l'intensité *magnétique*. On a observé qu'un aimant bien armé donne à l'acier plus de vertu *magnétique* qu'il n'en a lui-même. (Buffon.) | *Attraction magnétique*, Propriété que possède l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et d'y adhérer fortement. Les *attractions* et les répulsions électriques et *magnétiques* décroissent en raison du carré des distances. (Laplace.) | *Tourbillon magnétique*, La matière magnétique qui sort des pôles de l'aimant et, entrant dans le fer, chasse l'air existant entre eux, de sorte que cet air se retire derrière l'aimant et le fer, et agissant ainsi sur leurs côtés opposés, il pousse celui des deux qui est le plus en état de se mouvoir vers l'autre. | *Azimuth magnétique*, Mesure de la déclinaison aimantée. | *Matière magnétique*, Les différentes propriétés dont jouit l'aimant en général. | *Courant magnétique*, La matière magnétique mise en mouvement actuellement. | *Barreaux* ou *barres magnétiques*, Deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la propriété magnétique. | *Méridien magnétique*, Plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée dans un lieu quelconque. | *Équateur magnétique*, Courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale. | *Pôle magnétique*, Le point voisin du nord vers lequel se dirige l'aiguille d'une boussole. | *Fluide magnétique*, Nom que l'on donnait autrefois à la cause des actions magnétiques. | *Emplâtre magnétique*, Mixture, par égales parties, de soufre, d'antimoine et d'arsenic. Elle n'est plus employée. Par le procédé moderne, on se bornait à approcher une barre aimantée de la partie malade ; mais le plus souvent on faisait l'application permanente de pièces aimantées, de différentes formes, qu'on appelait *Armures magnétiques*. | Qui appartient au magnétisme animal. Action *magnétique*. Pouvoir *magnétique*. Vertu *magnétique*. Somnambulisme *magnétique*. Le fluide *magnétique*, provenant de l'arbre préparé par Puységur, circulait en liberté ; on en ressentait plus ou moins l'impression. (R. B.) | Fig. Qui exerce une attraction forte et mystérieuse. Il y a quelque chose de *magnétique* dans son regard.

MAGNÉTIQUEMENT, adv. D'une manière magnétique. Agir *magnétiquement*.

MAGNÉTISANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de magnétiser, en parlant des hommes et des choses. Pouvoir *magnétisant*. Personne *magnétisante*. L'énervation est contraire à l'exercice des influences *magnétisantes*. | Substantiv. Un *magnétisant*. Une *magnétisante*. Les *magnétisants* se mirent à l'œuvre.

MAGNÉTISATION, s. f. (pron. *magnétizasion*). Action de magnétiser. La *magnétisation* d'une somnambule, d'une table. La *magnétisation* devient impossible devant l'opiniâtreté de mauvais vouloir du sujet. Des migraines, des odontalgies, des otalgies, des névralgies, sciatiques ou fémoropoplitées, ne résistent pas à la *magnétisation*. (Virey.) | Manière de magnétiser. On a décrit plusieurs procédés de *magnétisation*. Dupotet s'est expliqué sur les différents modes de *magnétisation*. | État, qualité d'une personne magnétisée. La personne magnétisée sort de l'état de *magnétisation* plus forte d'ordinaire et plus allègre.

MAGNÉTISÉ, ÉE, part. Qui a subi l'influence du magnétisme, l'effet de la magnétisation. Personne *magnétisée*. Arbre *magnétisé*. Anneaux *magnétisés*. Somnambules *magnétisés*. Tous les individus *magnétisés* ne sont pas susceptibles d'arriver à l'état de somnambulisme, mais ils n'en éprouvent pas moins de bons effets. (Lepelletier d'Aulnay.) C'est sous le fameux chêne de Buzancy, *magnétisé* par Puységur, que le phénomène, depuis, se répéta souvent. (Virey.) | Fig. Quand l'oiseau sent qu'il est *magnétisé* par l'œil du serpent, il se débat pendant quelques instants. Elle était fascinée, comme

magnétisée par le regard chargé de haine de cet homme. | Substantiv. Un *magnétisé*. Une *magnétisée*. Il n'est pas nécessaire que le *magnétisé* ait de la foi dans votre pouvoir ; il suffit qu'il ne s'oppose point mentalement et se laisse opérer sans réserve ni crainte, car l'intention n'est pas de lui faire mal. (Virey.) La mémoire des *magnétisés* est, sans contredit, ce qu'ils ont de plus exalté.

MAGNÉTISER, v. a. Diriger, communiquer, mettre en action le magnétisme animal, c. à d. agir sur son semblable par la volonté, en lui transmettant le fluide magnétique ou vital, principe encore indéfini qui embrasse le monde entier et dont les effets ont pour but la guérison des maladies et, naturellement, la conservation de la santé. *Magnétiser* un arbre, une bouteille, un verre, l'eau d'une baignoire. Puis Mesmer établissait un réservoir ou baquet magnétique, dans lequel il mettait de l'eau, du fer, du verre, des plantes amères ; il *magnétisait* toutes ces choses les unes après les autres. Il plaçait au milieu du baquet une lame de fer, qu'il *magnétisait* souvent. On *magnétise* du fer ; on aimante des aiguilles, on étudie leur direction, leur inclinaison, leur déclinaison ; ces faits tout merveilleux ne sont mis en doute par personne, et le moindre matelot, le mousse le plus stupide, ne s'avisent pas de douter de la boussole. (Virey.) Comme le fluide se propage par le son, on *magnétisait* le forté-piano, dont les accords se faisaient entendre pendant l'opération. (Guérin.) | Absol. Il y a beaucoup d'avantage à *magnétiser* en face ; les courants émanent de toute l'habitude de votre corps. (Virey.) Dans l'action de *magnétiser*, le malade éprouve ordinairement une chaleur douce qui augmente la transpiration. | Fig. Conquérir un grand ascendant sur une personne. | SE MAGNÉTISER, v. pr. Magnétiser soi. Cependant on est plus chatouillé par d'autres mains que par la sienne propre, car il est évident qu'on ne peut se donner plus d'énergie magnétique qu'on n'en possède naturellement ; de là vient qu'une personne peut difficilement *se magnétiser* elle-même.

MAGNÉTISEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui magnétise, qui enseigne le magnétisme. *Magnétiseur* actif. *Magnétiseur* passif. Les *magnétiseurs* sont plus souvent des hommes que des femmes, quoique celles-ci puissent opérer aussi sur d'autres personnes de leur sexe, et les mères sur leurs enfants. (Virey.) Sans la foi, le *magnétiseur* ne saurait vouloir. (Rostan.) Jussieu porta son examen sur les voies curatives, et il reconnut des faits capables de prouver l'existence d'un agent extérieur ; cette décision très-grave est le point de départ des *magnétiseurs* modernes. (R. B.) Le *magnétiseur* doit conserver ses forces physiques et maintenir son âme dans une assiette tranquille. | Adj. Élève *magnétiseur*. Mesmer avait choisi pour aides *magnétiseurs* de jeunes hommes beaux et robustes comme des Hercules.

MAGNÉTISME, s. m. (du gr. μάγνης, même sens ; génit. μάγνητος, aimant). T. de phys. Proprement, Action de l'aimant sur le fer, propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer. | La force qui produit cette action ; cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel, convenablement suspendu, la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre vers le pôle sud. | Ensemble des phénomènes résultant de cette force attractive. | Partie de la physique qui a pour objet l'étude de ces phénomènes. | On trouve dans le sein de la terre et souvent même à la surface du sol des substances qui ont la propriété d'attirer le fer : ces substances, quelle que soit leur forme ou leur composition, s'appellent des *aimants naturels ;* autrefois, on les appelait *pierres d'aimant*, parce qu'en effet elles offrent dans leur structure une apparence pierreuse plutôt qu'une apparence métallique. Il y a des aimants très-faibles, c. à d. que, sous un grand volume, ils n'exercent sur le fer qu'une attraction peu sensible : mis en contact avec de fine limaille, ils peuvent à peine en soulever quelques parcelles ; mais il y a aussi des aimants tellement puissants qu'ils sont capables de tenir suspendues des masses de plus de 50 ou même de 100 kilogr. Cette force attractive étant distincte de toutes les autres forces naturelles, on lui a donné le nom particulier de *magnétisme*, ou force magnétique. Elle était connue des anciens : Platon en parle dans plusieurs de ses dialogues, mais il faut remonter à Pythagore pour recueillir les premières notions qui nous en ont été transmises. Tout aimant a une ligne moyenne et deux pôles. Le fer paraît être à l'égard de l'aimant ce que sont les corps pesants par rapport au globe de la terre : la masse du globe attire les corps dans tous les sens et les presse à la surface ; l'aimant exerce une action pareille pour solliciter les parcelles de fer et les attirer vers son centre ; c'est ce qu'on prouve au moyen du pendule magnétique. En tenant l'aimant à la même distance du pendule, on reconnaît bientôt que certains points de sa surface lui impriment une grande déviation, tandis que d'autres points ne produisent qu'une déviation nulle ou insensible. Les choses se passent de telle sorte qu'on peut, sur la surface d'un aimant et vers le milieu de sa longueur, tracer une ligne dont les points n'exercent aucune action attractive : c'est cette ligne qu'on appelle ligne neutre ou ligne moyenne ; elle partage l'aimant en deux parties auxquelles on donne le nom de pôles de l'aimant. Les aimants peuvent être brisés ou coupés suivant la ligne moyenne ; chaque moitié devient alors un aimant tout entier. On appelle pôles de même nom les pôles de différents aimants qui agissent de différentes manières, et pôles de noms contraires ceux qui agissent en sens contraire sur le même pôle qui leur est présenté. De part et d'autre de la ligne moyenne, dans les deux moitiés d'un aimant, résident deux forces qui, d'abord, semblent identiques, parce qu'elles agissent de la même manière sur le fer, et qui sont, en réalité, deux forces opposées, puisqu'elles agissent en sens contraire sur les aimants, l'une attirant ce que l'autre repousse. La ligne moyenne est la limite de ces deux forces antagonistes ; elle est le passage de l'une à l'autre, et c'est là ce qui explique la neutralité qu'elle conserve. Lorsqu'on cherche à remonter à l'origine des forces qui produisent les phénomènes du magnétisme, on reconnaît bientôt qu'elles ne sont pas, comme la pesanteur, inhérentes à la matière pondérable. L'analyse chimique a démontré que les aimants naturels ne sont que des oxydes de fer ou des mélanges d'oxydes de fer à différents degrés de saturation ; l'oxygène et le fer sont donc les seuls éléments pondérables qui entrent dans la composition de ces corps singuliers. Or ni l'un ni l'autre de ces éléments n'ayant la propriété permanente d'exercer des actions pareilles aux actions magnétiques, il est peu probable que leurs molécules prennent en se combinant des propriétés essentielles qu'elles n'avaient pas avant leur combinaison ; car dans la matière pondérable on n'observe jamais que la forme, l'arrangement ou la disposition des molécules, donnent naissance à des forces nouvelles, qui puissent s'exercer à des distances sensibles. D'une autre part, les forces inhérentes à la matière pondérable peuvent bien être augmentées, ou diminuées, ou modifiées de mille manières ; mais elles ne peuvent jamais se détruire ou disparaître, tandis que, dans les aimants, les forces magnétiques ne paraissent qu'accidentellement et peuvent être détruites ou reproduites à volonté. On en donne la preuve en faisant chauffer un aimant jusqu'à la température rouge ; par cette opération, il ne perd rien de ses éléments matériels, et cependant il perd toutes ses propriétés magnétiques. Après le refroidissement, il est, en ce qui touche la matière, tout à fait ce qu'il était auparavant ; mais, en ce qui tient au magnétisme, il n'est plus rien absolument, car il n'exerce plus aucune action sur le fer. On peut ensuite lui rendre ses propriétés magnétiques, sans rien lui donner et sans rien lui ôter de pondérable. C'est par ces raisons, et par d'autres encore, qu'on est conduit à regarder le *magnétisme* comme un fluide d'une espèce particulière, répandu dans la masse pesante de l'oxyde de fer qui constitue l'aimant. Et puisqu'il y a deux forces opposées, on doit conclure qu'il y a deux fluides contraires, l'un qui prédomine dans l'un des pôles, et l'autre qui prédomine dans l'autre pôle. Dans tous les aimants, les pôles de mêmes noms ont le même fluide prédominant, et, comme ils se repoussent, il faut conclure que chaque fluide se repousse lui-même ; les pôles contraires ont des fluides différents, et, comme ils s'attirent, on en conclura que l'un des fluides attire l'autre. Il existe donc deux fluides magnétiques, dont chacun se repousse et attire l'autre. Sous l'influence de l'aimant, le fer devient lui-même un aimant. Le fer contient, comme l'aimant, deux fluides magnétiques ; mais, dans son état naturel, il les contient combinés, c. à d. neutralisés l'un par l'autre. C'est pourquoi le fer n'agit pas magnétiquement sur le fer, car ce qui est attiré par l'un des fluides est repoussé par l'autre avec une force égale, et l'action définitive est tout à fait nulle. Au contraire, quand il est soumis à l'action de l'aimant, les deux fluides se décomposent : l'un est attiré, l'autre repoussé, une séparation s'opère entre eux ; le premier afflue du côté de l'aimant, l'autre afflue sur l'extrémité opposée de la masse de fer, et là il devient prédominant au point d'attirer la limaille de fer qu'on lui présente. Aimanter, c'est donc séparer les deux fluides, et désaimanter, c'est les réunir ou les recomposer. Le fluide magnétique ne passe pas de l'aimant au fer, ni même d'une molécule de fer à la molécule voisine. Avec un aimant, on peut aimanter des morceaux de fer aussi longtemps et aussi souvent que l'on veut, sans qu'il perde rien de sa propriété attractive. Si l'aimant perdait son fluide pour le donner au fer, il finirait à la longue par s'épuiser. L'acier prend toutes les propriétés magnétiques des aimants, mais il ne cède que lentement à leur action ; on conclut qu'il y a dans sa substance une force ou plutôt une sorte de résistance qui s'oppose à la séparation immédiate comme à la recomposition immédiate de ses fluides magnétiques, et cette force, on l'appelle force coercitive. Le fer prend lui-même un peu de force coercitive, quand il est battu, tordu ou écroui. On peut fabriquer des aimants tout à fait pareils aux aimants naturels, et l'on en tire avantage pour varier à volonté les dimensions et les approprier à des recherches. Le nickel, le cobalt, le chrôme et le manganèse sont les seuls corps simples qui jouissent, après le fer, de la propriété d'être magnétiques, propriété qui, de même que pour le fer, se trouve complètement dissimulée dans la plupart des composés chimiques dont ils font partie. | *Magnétisme terrestre*, Action magnétique de la terre ou action de la terre sur les aimants. Une aiguille aimantée, suspendue horizontalement par un fil de soie, ou posée sur un pivot, n'est pas en équilibre dans toutes les positions ; mais elle prend une direction déterminée vers un point de l'horizon, et, si on l'en écarte, elle y revient par une série d'oscillations plus ou moins rapides. La force qui la rappelle est une force magnétique, car une aiguille non aimantée n'éprouve rien de pareil. Cette propriété remarquable des aiguilles aimantées se reproduit partout ; dans toutes les contrées de la terre, sur tous les continents et sur toutes les mers, au sommet des plus hautes montagnes comme dans les mines les plus profondes, partout l'aiguille aimantée prend une direction fixe, à laquelle elle revient lorsqu'on l'en écarte. Il y a donc une force magnétique qui fait sentir ses effets sur tous les points du globe terrestre ; car on ne peut pas admettre que les aimants se dirigent eux-mêmes, comme on ne peut pas admettre que les corps se donnent eux-mêmes du mouvement. Si on renverse les pôles de l'aiguille en la retournant bout à bout, elle fait une pirouette et décrit, d'un côté ou de l'autre, toute la demi-circonférence qui l'écarte de sa direction primitive. Donc la force directrice distingue les pôles, et, semblable aux aimants, elle agit par attraction sur l'un et par répulsion sur l'autre, tandis que le fer attire l'un ou l'autre sans distinction et avec la même énergie. Ce fut autrefois un grand sujet de discussion parmi les physiciens, que de savoir où se trouve le centre de cette action magnétique. Les uns mettaient, avec Cardan, le siége de cette force dans une petite étoile qui forme la queue de la Grande-Ourse ; les autres le plaçaient au pôle du zodiaque, et même il y en eut qui, trouvant sans doute que le ciel est trop étroit, imaginèrent, par delà les cieux et les étoiles, un centre attractif d'où arrivait à la terre la force qui dirige les aimants. Mais Gilbert, le premier fondateur de la science du magnétisme et de l'électricité, mit un terme à toutes ces vaines hypothèses, en démontrant, autant qu'on pouvait le faire à son époque, que le globe de la terre est magnétique et que c'est son action qui dirige l'aiguille aimantée. La terre n'est qu'un vaste aimant, dont la ligne moyenne est située dans les régions équatoriales. On tire de cette considération un moyen de caractériser et de définir les deux fluides magnétiques : on appelle *fluide boréal* celui qui domine dans l'hémisphère boréal de la terre, et *fluide austral*, celui qui domine dans l'hémisphère austral ; et puisque ce sont les fluides de noms contraires qui s'attirent, il en résulte que c'est le pôle austral d'une aiguille qui se dirige vers le nord et son pôle boréal vers le sud. Dans le même lieu, les aiguilles aimantées qui sont assez distantes pour ne pas réagir l'une sur l'autre prennent des directions sensiblement parallèles ; mais, sur des points de la terre qui sont éloignés de quelques degrés en longitude et en latitude, ce parallélisme n'existe plus ; il importe, par conséquent, de pouvoir définir la direction de l'aiguille aimantée, c. à d. de pouvoir la rapporter à des lignes connues et invariables, afin de reconnaître dans le même lieu quels sont les changements que cette direction éprouve avec le temps et quels sont les rapports qui existent entre les directions que l'on observe dans les lieux différents. La déclinaison de l'aiguille aimantée est dans chaque lieu l'angle que fait le méridien magnétique avec le méridien astronomique, ou, ce qui revient au même, l'angle que la direction horizontale fait avec la méridienne. L'inclinaison est l'angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien astronomique.

Elle augmente avec la latitude, mais elle est toujours inférieure à 90°. Il y a quelque part, vers le nord, à une certaine distance du pôle de rotation de la terre, un point où l'aiguille d'inclinaison est exactement verticale ; ce point est le pôle magnétique boréal de la terre. Il existe aussi vers le pôle austral du globe un autre point où l'aiguille d'inclinaison se relèverait exactement dans la direction du fil à plomb, son pôle boréal en bas, et son pôle austral vers le zénith, et ce point, dont la position précise est encore inconnue, est le pôle magnétique austral de la terre. L'action magnétique de la terre sur une aiguille aimantée peut être représentée par un système de deux forces égales, parallèles et opposées. On mesure l'intensité magnétique de la terre, pour les différents points de la surface du globe, au moyen d'un pendule composé. La terre exerce une action continuelle sur toutes les substances qui contiennent du magnétisme ; elle agit comme un vaste aimant qui sans cesse fait effort pour attirer ou repousser les fluides décomposés, et pour décomposer les fluides naturels. Les différents corps magnétiques répandus sur la surface du globe résistent plus ou moins à cette puissance universelle, suivant l'intensité de leur force coercitive, mais tous en éprouvent quelque modification. De grandes masses de fer sont employées dans les navires : les unes font partie de leur construction et restent fixes ; les autres font partie de l'armement et restent plus ou moins mobiles, comme les canons de fer ou de fonte, les ancres, les câbles, les barriques et les outils de toute espèce. Tous ces corps magnétiques, dispersés çà et là dans les différentes parties d'un navire, doivent exercer sur la boussole et exercent en effet une action considérable. Les déviations produites par cette cause s'élèvent quelquefois à 15° ou 20°, et fussent-elles quinze ou vingt fois moindres, elles seraient encore plus que suffisantes pour exposer les navigateurs à de grands dangers. On corrige ces erreurs au moyen d'un instrument appelé *compensateur magnétique*. Les anciens ne connaissaient de l'aimant que son attraction pour le fer. Thalès et Anaxagore disaient que l'aimant est doué d'une âme capable d'attirer et de mouvoir le fer. Épicure supposait que les atomes de fer conviennent à ceux de l'aimant, à qui ils s'accrochent ; Plutarque imaginait qu'il y avait autour de l'aimant une émanation capable de faire le vide ; d'autres aimaient mieux supposer des vapeurs ; Cardan prétendait que le fer est attiré parce qu'il est froid, et Coster de Lodi, médecin, regardait le fer comme la nourriture de l'aimant. En comparant ainsi les phénomènes magnétiques à quelque autre phénomène naturel, on pouvait multiplier les hypothèses, et l'on n'a pas manqué de les multiplier à l'infini. Gilbert fut assez hardi pour condamner toutes ces explications et autres pareilles ; en même temps il fut assez bon philosophe pour n'en proposer aucune à leur place. Descartes vint ensuite avec ses tourbillons et sa matière cannelée, et son système était encore appuyé cent ans plus tard par Euler et Daniel Bernouilli. Vint Stepinus, qui admit un fluide magnétique, mais n'en admit qu'un seul. Coulomb posa enfin les vrais principes de la théorie, et Arago découvrit la force magnétique du disque tournant et certaines propriétés du magnétisme en mouvement. | *Électro-magnétisme*, Action de l'électricité sur le magnétisme. La découverte fondamentale sur laquelle repose l'électro-magnétisme fut faite, en 1820, par Œrstedt, professeur à Copenhague. On savait déjà que, dans certaines circonstances, les puissantes décharges électriques affectent l'aiguille aimantée ; on avait observé, sur des navires frappés du tonnerre, que les aiguilles de boussole perdaient la propriété de marquer la route du navire, et même qu'elles pouvaient la perdre dès que le feu Saint-Elme brillait au-dessus des mâts avec une grande intensité, sans qu'il y eût explosion de la foudre. On admettait alors que le choc électrique agissait comme le choc du marteau. Mais Œrstedt trouva le moyen de faire agir l'électricité sur le magnétisme d'une manière sûre et permanente. Pour que les fluides électriques agissent sur le magnétisme, il suffit qu'ils soient en mouvement. Un fil conducteur étant traversé par le courant de la pile, si on en approche une aiguille aimantée librement suspendue, on la voit dévier, tourner, s'agiter et faire une foule d'oscillations sans être attirée ni repoussée, à moins qu'elle ne soit très-près. La force qui produit ces mouvements est ce qu'on appelle la force électro-magnétique. Elle diminue à mesure que la distance augmente entre le courant et l'aiguille, et elle s'exerce dans tous les sens et au travers de toutes les substances, excepté les substances magnétiques. De plus, elle est une force active, ne s'exerçant pas seulement sur le magnétisme libre de l'aiguille, mais s'exerçant aussi sur le magnétisme combiné, pour le décomposer quand elle peut vaincre la force coercitive. Lorsqu'on présente de la limaille de fer à un fil conducteur pendant qu'il est traversé par le courant, on la voit qui s'enroule autour de lui, non pas en se hérissant sur la surface, comme elle fait sur les aimants, mais en se couchant transversalement, de manière à former des anneaux concentriques qui l'enveloppent. La couche de limaille dépend de la pile ; elle a quelquefois trois ou quatre millimètres d'épaisseur, et dès qu'on arrête le courant, elle se détache et tombe subitement. L'expérience prouve que le courant tend à tourner l'aiguille en croix avec lui, le pôle austral à gauche ; que l'intensité de l'action du courant est en raison inverse de la simple distance ; qu'un courant circulaire ou polygonal agit par toutes ses parties, pour diriger dans le même sens une aiguille aimantée, qu'il enveloppe de toutes parts ; que l'aimantation a lieu par le courant de la pile et par les décharges électriques. Quand on eut constaté l'action des courants sur les aimants, on ne pouvait pas douter qu'il n'y eût de la part des aimants une réaction capable de diriger les courants et de les mouvoir de diverses manières. Entre tous ces phénomènes inverses des précédents, ceux qui devaient résulter de l'action magnétique de la terre se présentaient comme les plus curieux à examiner, et l'on essaya en effet de disposer des courants mobiles pour étudier les modifications qu'ils éprouveraient en les abandonnant comme des boussoles à l'influence du magnétisme terrestre ; mais on ne parvenait pas à donner au courant toute la mobilité désirable. Ampère, inventant un mode ingénieux de suspension qui s'applique à tous les courants mobiles, leva toutes les difficultés et pénétra fort avant dans cette partie du domaine de la physique ; il constata et démontra la direction des courants par les aimants, la rotation des courants par les aimants, et l'action des courants sur les courants. Ampère fut conduit par des vues théoriques à essayer l'action des courants sur les courants, et il parvint à une série de phénomènes qui offrent un grand intérêt par les liaisons qu'ils établissent entre les fluides électriques et magnétiques. On démontre par l'expérience que les courants parallèles qui vont dans le même sens s'attirent ; et que les courants parallèles qui vont en sens contraire se repoussent. On démontre aussi la rotation des courants par les courants. Ampère fonda une théorie mathématique de ces phénomènes, qu'il appela électro-dynamiques, parce qu'ils résultent de l'électricité en mouvement. Des divers cas d'équilibre qu'il avait constatés, il déduisit des lois qui conduisent directement à l'expression mathématique de la force, que deux éléments de conducteurs voltaïques exercent l'un sur l'autre. Les modifications de la force électro-motrice par la chaleur ont fait observer les phénomènes thermo-électriques, c. à d. ceux qui résultent des courants électriques que l'on peut exciter dans les métaux par les seules variations de la température, et l'influence que l'état électrique des corps exerce sur leurs affinités chimiques a donné lieu à l'observation des phénomènes électro-chimiques, c. à d. ceux qui résultent du contact d'une force électro-motrice avec un assemblage de corps conducteurs. C'est à ce dernier ordre de phénomènes qu'appartiennent les divers procédés employés dans la galvanoplastie. | *Magnétisme animal*, Action latente exercée sympathiquement par une personne sur une autre, de telle sorte que celle-ci, en certains cas, puisse être, sous l'influence de la première, placée dans un état anormal appelé somnambulisme ou état magnétique, pendant lequel ses facultés mentales sont accrues au point de pouvoir lire, les yeux cachés par un bandeau, dans un livre fermé, voir à de grandes distances, lire la pensée intérieure de la personne avec laquelle elle est mise en contact, découvrir des objets cachés, prédire même l'avenir, etc. On magnétise de diverses manières, mais généralement on emploie pour produire le magnétisme des passes qui se font avec la main et qui doivent être accompagnées d'un certain effort de volonté de la part de celui qui magnétise. Après un temps plus ou moins long, le magnétisé s'endort, et, si c'est un sujet lucide, il ne tarde pas à répondre aux questions qu'on lui adresse. Que se passe-t-il donc alors ? Cet ordre de phénomènes, dont Mesmer occupa quelque temps le XVIIIe siècle, a été l'objet de recherches suivies de la part de quelques hommes pleins de zèle, parmi lesquels nous citerons le célèbre Dupotet, Aubin Gauthier et Fauvelle-Legallois. Aucune explication satisfaisante n'a pu jusqu'ici être donnée. Il est indubitable qu'il peut s'opérer, par le contact magnétique de deux individus, des modifications dans l'état vital et dans l'exercice des fonctions végétatives ou intellectuelles de l'un d'eux ou peut-être même de tous les deux ; mais on ne connaît nullement le principe ni la loi de ces modifications. Aussi voit-on beaucoup d'hommes, instruits d'ailleurs, ne pas ajouter foi à des résultats souvent constatés par l'expérience, et considérer le magnétisme animal comme une illusion chez certains et comme une fraude chez les autres. On ne saurait nier que la facilité de tromper ne puisse devenir une tentation en qu'il n'y ait eu des industriels dans cette partie comme il en existe en médecine et ailleurs. Le phénomène si remarquable des tables tournantes paraît appartenir au magnétisme animal. Il semble hors de doute à ceux qui l'ont expérimenté que la pensée peut se manifester au moyen d'un médium inerte, mais auquel le mouvement est communiqué par le simple contact de plusieurs êtres vivants.

MAGNÉTOLOGIE, s. f. (du gr. μάγνης, aimant ; λόγος, discours). Traité sur l'aimant, le magnétisme.

MAGNÉTOMÈTRE, s. m. (du gr. μάγνης, aimant ; μέτρον, mesure). T. de phys. Appareil pour connaître et comparer les forces attractives des aimants. | *Magnétomètre bifilaire*, Instrument permettant de mesurer les variations d'intensité de la force magnétique horizontale.

MAGNIFICAT, s. m. (pron. *magnifikat* ; mot latin qui signifie *Il glorifie*). Liturg. cathol. Cantique de la Vierge, qu'on chante à vêpres et au salut, et qui commence par le mot *Magnificat*. La sainte Vierge, étant allée visiter sa cousine Élisabeth quelque temps après la conception, répondit à ses félicitations en entonnant le cantique *Magnificat anima mea Dominum* (Mon âme glorifie le Seigneur). Seul à *Magnificat* je me vois encensé. (Boileau.) | Fig. *Entonner le Magnificat à matines*, Faire une chose hors de propos. | Prov. *Il ne faut pas chanter* Magnificat *à matines*, Il ne faut pas préjuger de l'âge mûr par la jeunesse.

MAGNIFICENCE, s. f. (du lat. *magnificentia*, fait de *magnificus*, magnifique). Somptuosité, façon d'agir large et belle ; qualité de celui qui est magnifique. Vivre avec *magnificence*. Pierre le Grand étalait dans les occasions d'éclat autant de *magnificence* qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée. (Voltaire.) Les enfants de la gloire et de la *magnificence* sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu. (Massillon.) Dans la *magnificence* de ma vie, je n'ai jamais pu oublier les jours de pauvreté ; au contraire, ce souvenir s'attachait à moi comme une sorte de représaille, et plus je dépensais, plus il me semblait que le moi d'aujourd'hui enrichissait et glorifiait le moi d'autrefois. (Duplessis.) | Qualité de ce qui est magnifique. La *magnificence* d'un monument public. Avec quelle *magnificence* la nature ne brille-t-elle pas sur la terre ? (Buffon.) La *magnificence* y est en effet ; il est vrai qu'elle consiste moins dans la richesse de certaines choses que dans un bel ordre du tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'ordonnateur. (J. J. Rousseau.) | Fig. Élévation de style, richesse d'expressions. La *magnificence* des éloges a égalé celle des événements. (Massillon.) Les pensées sublimes sont rares, et ne peuvent être suppléées, ni par la *magnificence* des mots, cette *magnificence* si pauvre quand celle des choses n'y répond pas, ni par ce beau désordre qu'on n'a pu jusqu'ici bien définir. (D'Alembert.) | Au plur. Objets magnifiques, dépenses éclatantes, largesses. Les *magnificences* n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie. Mille créanciers malheureux souffrent de vos profusions et de vos *magnificences*. (Massillon.) | La magnificence est la manifestation extérieure du beau dans tout son éclat, dans toute sa splendeur. Dans la nature, elle nous est donnée par le spectacle de la lumière du soleil, éclairant l'immensité d'une vaste campagne ou celle de l'Océan, reflétant l'azur du ciel. Dans l'harmonie, elle éclate aussi bien dans les œuvres de la pensée que dans les œuvres d'art. Les poèmes d'Homère et de Virgile, dans l'antiquité ; les poèmes de Byron et de V. Hugo, de nos jours ; le Parthénon, Saint-Pierre de Rome et le palais de Versailles sont autant de monuments de la magnificence. Les puissants de la terre ont souvent abusé de la magnificence, témoin Salomon, les rois de Perse et Louis XIV. Ce sont les peuples qui toujours ont servi et créé la magnificence à leurs dépens.

MAGNIFIER, v. a. (du lat. *magnificare*, fait de *magnus*, grand). Exalter, grandir, élever à la grandeur. *Magnifier* est excellent ; il a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire. (Vaugelas.) Il commença par le louer et *magnifier* premièrement en sa vertu. (Rabelais.) | Se MAGNIFIER, v. pr. S'exalter, se glorifier. Elle ne *se magnifie* point elle-même. (Nicole.) Mot vieilli.

MAGNIFIQUE, adj. (du lat. *magnificus*, même sens; fait de *magnus*, grand). Somptueux, splendide, opulent. Habit *magnifique*. Chevaux *magnifiques*. Souper *magnifique*. Réception *magnifique*. Leur parure est plus recherchée que *magnifique*. Des récompenses *magnifiques*. Je croirais leur faire un présent *magnifique*. (Corneille.) Les ballets sont la partie la plus brillante de l'Opéra de Paris, et, considérés séparément, ils font un spectacle admirable, *magnifique* et vraiment théâtral. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Des titres magnifiques*, Des titres éclatants, pompeux. | Se dit également des choses morales. Vertus *magnifiques*. | Qui se plaît à faire de grandes générosités, des dépenses éclatantes. Le plus fidèle de tous les amis, le plus *magnifique* de tous les bienfaiteurs. (Massillon.) Un homme est *magnifique* lorsqu'il nous offre en lui-même, et dans tout ce qui l'intéresse, un spectacle de dépense, de libéralité et de richesse que sa figure et ses actions ne déparent point. (Lav.) | Souvent cet adjectif n'emporte pas avec lui une idée d'opulence, de richesse, mais seulement de beau, de grand, d'élevé, de noble. Ainsi, on dit : Tout ce que la nature a fait est *magnifique*, et dans tout ce qu'elle a fait, elle semble avoir mis une épargne extraordinaire. (Fontenelle.) | Qui est pompeux, éclatant, brillant. Noms *magnifiques*. Paroles *magnifiques*. Bien souvent on ennuie en termes *magnifiques*. (Boileau.) | Sublime, élevé. Idées *magnifiques*. Style *magnifique*. Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et *magnifique*, mais quelquefois aussi traînant et surchargé d'ornements qui le déparent. (Barth.) | Qui fait espérer de grandes choses. Promesses *magnifiques*. Faire de *magnifiques* promesses. | Famil. Très-beau. Nous avons eu un temps *magnifique*. | Hist. *Magnifiques seigneurs*, Titre qui fut donné aux membres du conseil souverain de quelques républiques suisses et du conseil des Dix à Venise. | Substantiv. Celui, celle qui est magnifique. J'ai toujours préféré le prodigue au *magnifique* : l'un obéit à sa nature en dépensant outre mesure, en semant sa bourse sur tous les chemins, sans se préoccuper de ce qui y poussera; l'autre, au contraire, le *magnifique*, ne dépense jamais qu'avec soin, avec une grande prodigalité apparente et une grande lésinerie intérieure; il veut être vu lorsqu'il ouvre la main; il bat la grosse caisse au profit de sa vanité avec des pièces d'or qu'il rognerait volontiers. (Aug. Lafontaine.) | S. m. Ce qui est magnifique. Le *magnifique* est plus souvent voisin du ridicule que de l'extravagance. (Sallent.) Le *magnifique*, le splendide nous éblouissent. | Ornithol. Espèce d'oiseau de paradis, ou paradisier. | Synonymes : MAGNIFIQUE, SOMPTUEUX, SPLENDIDE. *Magnifique* présente l'idée d'une grande beauté; *somptueux*, d'une grande dépense; *splendide*, d'un grand éclat.

MAGNIFIQUEMENT, adv. Avec magnificence, avec luxe, avec splendeur. Vivre *magnifiquement*. Être *magnifiquement* vêtu. De tous les perroquets, l'ara est le plus *magnifiquement* paré. (Buffon.) | En termes magnifiques. Cette vérité est *magnifiquement* exprimée dans ce livre. Parlent *magnifiquement* de la vertu et pratiquant mal ce que nous disons. (Fénelon.) Notre homme pérorait *magnifiquement*.

MAGNOLE, s. f. Bot. Noix du magnolier.

MAGNOLIA, s. m. Bot. Genre type de la famille des magnoliacées et de la tribu des magnoliées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'ornement, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît quinze espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires à pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-suave; par de grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année dans quelques espèces, et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres. Du calice de la fleur s'élève un pistil, qui dégénère en un fruit conique garni d'un grand nombre de tubes, contenant chacun une noix dure, laquelle, venant à sortir, demeure suspendue par un long fil. Cette noix ne renferme qu'une graine, pendante dans sa parfaite maturité, par le fil qui procède de la capsule du fruit. Le *magnolia à grandes fleurs*, originaire de la Caroline du Sud, acquiert la grandeur du noyer; son tronc est droit. Cet arbre offre durant tout l'été un aspect magnifique, lorsque de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces fleurs rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Une autre espèce a reçu le nom d'*arbre à parasol*, d'après la disposition des grandes feuilles qui l'ornent, et qui sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le magnolia a été importé en France en 1732; mais il n'a commencé à y être généralement connu et apprécié que vers la fin du siècle dernier. Le bois de toutes les espèces de magnolias est aromatique; dans le *magnolia à feuilles aiguës*, il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange; on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie. L'écorce du *magnolia*

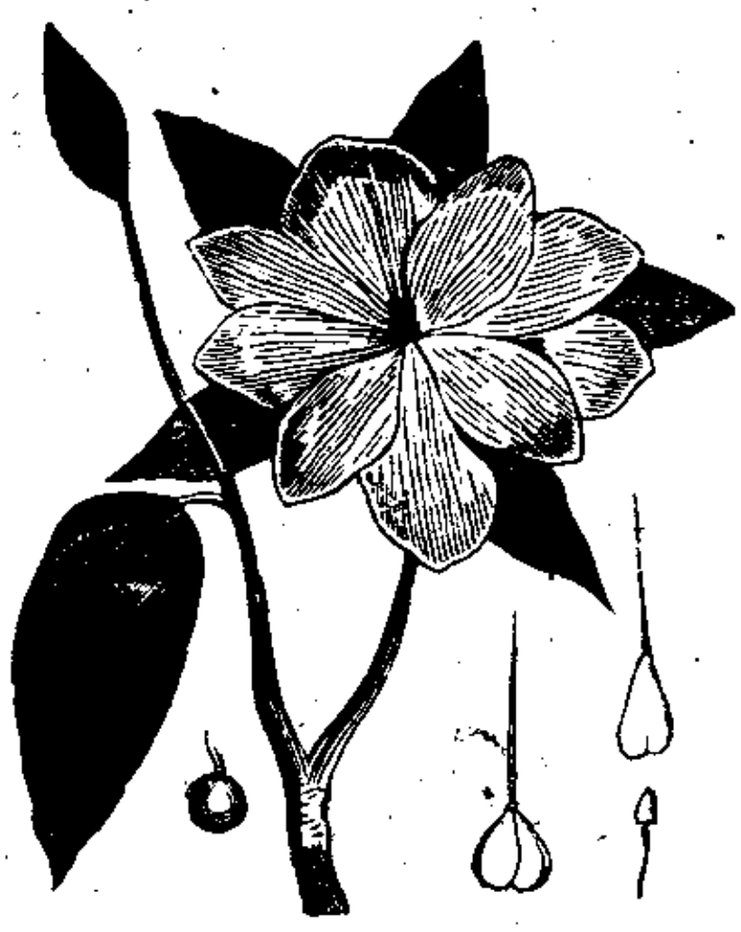

Magnolia.

glauque, réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue sous le nom de *Quinquina de Virginie*. On dit aussi *Magnolier*.

MAGNOLIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogines, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale. Leur fruit varie comme leur pistil, et ses carpelles, lorsqu'ils sont nombreux, lui donnent souvent l'apparence d'un cône ou strobile. Les graines sont sessiles. Les magnoliacées sont des arbres ou arbrisseaux remarquables par leur élégance, et renferment dans toutes leurs parties, et surtout dans leur fruit, un principe âcre, aromatique et amer. On divise cette famille en deux tribus : celle des *magnoliées*, qui comprend les genres *magnolia*, *tulipier*, etc.; et celle des *illiciées*, qui comprend la *badiane* et la *drimyde*.

MAGNOLIÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des magnoliacées qui a pour type le genre magnolia.

MAGNOLIER, s. m. Synonyme de *Magnolia*.

MAGNOTE, s. f. C'est le nom donné à la marmotte par les habitants des Alpes.

MAGOG. Nom d'un peuple dont parle l'Écriture sainte, et qui descendait de Magog, fils de Japhet. Sous ce nom sont aussi désignés dans Ézéchiel et dans l'Apocalypse le peuple et le pays dont le géant Gog était le prince. *Magog* est entré en guerre contre nous. Les rabbins prétendent que Gog était le nom du territoire habité par Magog; ils fondent leur opinion sur ce passage de l'Écriture : *Tourne ton visage du côté de Gog, terre de Magog*.

MAGOT, s. m. (pron. *mago*; par altération de *macaque*, ou bien du lat. *Magotus*, personnage du théâtre des anciens). Zool. Quadrumane de la famille des singes et du genre macaque. Le magot manque complètement de queue. Son museau est allongé, et sa face teinte d'une couleur de chair livide. Bien que d'un aspect assez dégoûtant, l'intelligence et la vivacité du magot, ainsi que quelques analogies avec l'homme, l'ont de tout temps signalé à l'attention des voyageurs. Quand il est pris jeune, ses gentillesses, son agilité et sa douceur le rendent très-intéressant; mais avec l'âge, se révèlent en lui les mauvaises dispositions et les mauvais penchants, et il devient alors aussi insupportable que ses congénères les macaques. Comme l'homme, le magot a seize dents à chaque mâchoire. Sa taille est celle d'un chien ordinaire. Il marche toujours à quatre pattes. Nous avons élevé ce *magot*.

Et le *magot* considéré,
Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et famil. Homme fort laid; homme gauche et grossier dans ses manières. C'est un *magot*. Un vilain *magot*. Vous ne seriez pas le premier *magot* qui aurait épousé une jolie fille. (Regnard.) Un vieux *magot* qui est votre tuteur veut vous épouser malgré vous. (Dancourt.) Si elle est entêtée de ce *magot*, franchement je ne puis excuser cette dépravation de goût. (Le Sage.) | *Magot* a un féminin, en parlant d'une petite fille, ou même d'une femme. Une *magotte*. Une petite *magotte*. Voyez cette *magotte*, avec qui, depuis une heure, j'entre en confusion de ma misère! (Marivaux.) | Amas d'argent que l'on cache, que l'on accumule. Manger son *magot*. A peine fut-il parti que des voleurs vinrent prendre le *magot*. (Voltaire.) Je m'imaginais que mon petit *magot* lui serait d'un grand secours. (J. J. Rousseau.) | Il y a entre *magot* et *trésor* une distinction que l'esprit saisit aisément. Le *trésor* emporte avec lui une idée de précautions, de serrures, d'enfouissement, qui existe moins quand il s'agit de *magot*. | Figures grotesques de porcelaine, de pierre, etc., à figure rebondie, joufflue, à grosse panse, qui nous viennent particulièrement de la Chine. Nous avons successivement aimé la musique et les petits chiens, les *magots* et les mathématiques. (Poinsinet.) Quitterez-vous la Vénus de Praxitèle pour les *magots* de Fo-hi-can? (P. L. Courier.) | Les magots de la Chine ont été en grande faveur sous Louis XIV. Aujourd'hui que le culte du laid commence à avoir moins de fidèles, on voit sur les cheminées moins de magots et plus de statuettes. Les *magots* ont fait place aux objets d'art.

Magot.

MAGYAR, ARE, adj. et s. Nom que se donnent les Hongrois. Les Croates et les *Magyars* se sont révoltés contre l'Autriche. | On écrit aussi *Madgyar*.

MAGZEM, s. m. Nom donné en Algérie aux cavaliers arabes qui combattent sous les ordres des officiers attachés aux bureaux arabes. Un *magzem* de cent cavaliers. On a envoyé le *magzem* contre la tribu.

MAHABHARATA, s. m. Grande épopée indienne, composée en langue sanscrite, par le poète Vyasa, dont les sujets sont les guerres des Koravas et des Pandavas, et les exploits de Krichna et d'Ardjouna.

MAHÂBHOUTA, s. m. Mythol. ind. L'un des deux grands germes qui continrent d'abord l'univers, fruit de l'union de Brahma avec Maya. Mahâbhouta est la condensation de toutes les âmes, de tous les éléments subtils.

MAHABOUB, s. m. Monnaie d'or de Tunis et de Tripoli, valant 4 piastres et demie ou 24 fr. 03. On nous compta deux cent cinquante *mahaboubs*. On l'appelle aussi *Sultanin*. | *Mahaboub* ou *sequin mahaboub*, Monnaie d'Égypte en argent. Elle vaut 5 fr. 95 cent.

MAHADÉVA, adj. et s. m. (littéral. *grand dieu*). Principal surnom de Siva, troisième personne de la trinité indienne. Les adorateurs de *Mahâdéva*.

MAHALEB, s. m. (mot arabe). Nom indigène du fruit du *cerisier odorant* ou *bois de Sainte-Lucie*. Ce fruit, qui ressemble à un noyau de cerise, est employé par les parfumeurs.

MAHARI, s. m. Nom arabe d'une race de dromadaires. Les *maharis* sont employés spécialement pour la course ou pour les longs voyages.

MAHASOUMDÉVA. Mithol. ind. Femme que l'on représente à genoux dans les temples de Gôtama.

Les Birmans regardent Mahasoumdéva comme la protectrice du monde, et l'ont en grande vénération.

MAHÉ. Géogr. Ville et établissement français dans l'Indoustan, sur le golfe d'Oman ; 3,000 habit. Poivre, cannelle, arak, cardamone, sandal, etc. Son territoire n'a que 9 kilom. de rayon. Elle est possédée par les Français depuis 1725. | *Iles Máhé*, Groupe d'îles de l'océan Indien, qui forment avec les Amirantes, l'archipel des Seychelles ; on en compte trente, dont la principale est Mahé ; 6,000 habitants.

MAHESWARI, s. m. Chez les Indous, Membre d'une secte religieuse qui forme schisme ; c'est une branche de la secte des sivaïtes. Les *maheswaris*, qu'on appelle aussi *Pascipatas*, admettent deux principes primitifs et indépendants par rapport à leur origine : l'un, tout matériel et tout plastique, qui est la *nature* ou *Maya* ; l'autre, immatériel, actif, qui est le *Seigneur* ou *Maheswara*.

MAHEUTRE, s. m. et f. Espèce de manche qui couvrait le bras de l'épaule au coude. On donnait aussi ce nom au coussin qui rembourrait cette partie du vêtement. Sous Louis XI, les aventuriers portaient un vêtement à maheutre. | Par extens., on appela maheutres, en 1590, les soldats de la gendarmerie royaliste. Un carabin *maheutre*, c. à d. du parti du roi de Navarre ou de Henri IV pendant la Ligue. Les *maheutres* étaient presque tous huguenots.

MAHMOUD Ier. Fils du sultan Mustapha II ; né à Constantinople en 1696. Placé, par une révolte de janissaires, sur le trône en 1730, son premier soin fut de se défaire des factieux auxquels il devait son élévation, sous le prétexte qu'ils compromettaient la sûreté de l'Etat. Ils n'étaient plus utiles ; le poignard des chiaoux les empêcha d'être dangereux. Le règne de Mahmoud, commencé sous de sanglants auspices, offrit cependant ensuite des phases glorieuses, et se termina au sein de la paix et de la prospérité. Plus d'une fois, pendant sa durée, Rustan et Topal-Osman montrèrent aux Turcs le chemin de la victoire. La Perse, la Russie, l'Allemagne, s'estimèrent heureuses de conclure des traités dont la Porte recueillit les plus solides avantages. Mahmoud Ier termina sa carrière en 1754 (1168 de l'hégire). | *Mahmoud II*. Khan et padischah, sultan des Osmanlis, vingt-neuvième souverain de la race d'Osman, vingt-sixième grand-sultan et vingt et unième khalife, l'*ombre d'Allah sur la terre*. Monarque absolu qui, bien que doué de cette volonté forte que possèdent ordinairement les hommes investis d'un pouvoir despotique par droit de naissance, n'a pu dompter qu'après une lutte de dix-neuf ans la rébellion dans les provinces de son empire et l'indiscipline des janissaires dans sa capitale. Mahmoud II, né en 1785, était le deuxième fils d'Abdul-Hamid, mort en 1789. Il fut élevé dans le vieux sérail par les codjas avec des soins à peu près semblables à ceux que les *pullarii* de l'ancienne Rome donnaient aux poulets sacrés qui présidaient aux destinées du peuple-roi. Sélim III, pendant sa captivité, fit l'éducation du jeune Mahmoud, qui apprit de lui à se bien exprimer en turc et en arabe ; mais il n'imita par la suite ni sa clémence ni sa générosité. Il était opiniâtre, inexorable, violent et cruel. Son frère aîné, Mustapha IV, qui, en montant sur le trône par suite de la révolution de 1807, ne voulait avoir à craindre aucun prétendant à la couronne, donna des ordres pour le faire tuer ; mais le payeur de l'armée, Ramir-effendi, à la tête de 2,000 Albanais, s'empara de la personne du jeune Mahmoud et sauva ses jours. Plus tard, le hardi Bairaktar, pacha de Routchouk, déposa Mustapha IV, et ceignit à Mahmoud l'épée d'Osman, en 1808. Au mois de novembre suivant, les janissaires, irrités par les innovations militaires du grand-vizir Bairaktar, assaillirent le sérail, et le ministre se fit sauter avec ses ennemis. La lutte entre les janissaires et les *seymens*, nom donné aux troupes équipées à l'européenne, dura trente-six heures dans le sérail et dans la ville, et fut signalée par l'incendie et le pillage. Les janissaires, victorieux, dictèrent leurs conditions à Mahmoud II, qui fut forcé de les accepter. « Pour s'affermir sur le trône, souillé du sang de son oncle Sélim et de son frère, dit Pouqueville, Mahmoud fit étrangler le fils de Mustapha IV, et fit renfermer dans des sacs et jeter au Bosphore trois sultanes enceintes. Il restait ainsi le dernier et unique rejeton de la race du Prophète. Avec lui, la terreur s'était assise sur le trône, et sa volonté se manifestait par des actes d'une cruauté sanglante. Enfin, après l'épuisement de toutes les ressources de l'État, sans argent, presque sans armée, le divan, se laissant guider par l'Angleterre, conclut avec la Russie la paix de Bucharest (29 mai 1812), contre l'attente de Napoléon, qui, de concert avec la Prusse, avait proclamé le maintien de l'intégrité de la Turquie. Élevé dans le sérail, où la validé, ou sultane-mère, suivant l'usage, n'appelle pas son fils autrement que *mon lion, mon tigre*, Mahmoud ne respectait aucune loi et n'obéissait qu'à la nécessité. Son gouvernement était une lutte continuelle entre la trahison et la révolte, lutte qui rendit la Porte de plus en plus dépendante de la volonté des satrapes puissants et heureux, et des victoires des populations hardies et résolues. Ainsi, les Serviens parvinrent à se soustraire à la domination du pacha de Belgrade, et Méhémet-Ali-Pacha, le vainqueur des Wahabis et du bey des mameluks, se rendit maître absolu de l'Égypte ; ainsi, les pachalicks de Roumélie, Viddin, Damas, Trébizonde, Saint-Jean-d'Acre, Alep, Bagdad, Latakieh et autres, changèrent leurs oppresseurs à la suite de sanglantes insurrections ; ainsi, le téméraire et rusé Ali, pacha de Janina, s'érigea en souverain indépendant de l'Épire. Pour s'emparer des biens de ce pacha, Mahmoud le fit déclarer coupable de haute trahison. Cette mesure, qui engagea la Porte dans une guerre civile qui trahit sa faiblesse, jeta les Grecs dans le désespoir, et leur fit prendre les armes pour protéger leur culte et défendre leur liberté. Après la chute d'Ali, Kurschid-Pacha reçut du Grand-Seigneur l'ordre de faire massacrer toute la population de l'Épire, sans en excepter les femmes et les enfants ; d'exterminer les Moréotes et de dévaster toute la Morée. La cruauté et l'avarice étaient les mobiles de ces atrocités de Mahmoud et de son favori. Il se trouvait dans son palais lorsque le prince Constantin Morusi, quoique innocent, y fut exécuté. Il vit aussi d'un kiosque de son sérail, avec le plus grand sang-froid, les juifs traîner dans les rues et jeter au Bosphore le cadavre du patriarche Grégoire et plusieurs prêtres, membres du synode grec ; il vit avec la même impassibilité le supplice effroyable d'un grand nombre de négociants riches, de changeurs et de banquiers de la Porte. De cette manière, il justifia, pour ainsi dire, le titre de *khunkiar*, qu'il porta en sa qualité de sultan, et qui signifie *égorgeur*. Enfin, lorsque Mahmoud eut exterminé ses ennemis dans la capitale et dans les deux principautés où l'insurrection avait commencé, lorsqu'il eut vaincu les satrapes rebelles par les efforts d'autres pachas ambitieux, et qu'il vit à ses pieds la tête du terrible Ali, son orgueil et son opiniâtreté s'augmentèrent ; il devint de plus en plus arrogant et de plus en plus cruel. Inflexible dans son système d'extermination contre les rajahs, il résista aux justes réclamations des puissances européennes. Mahmoud, cependant, tremblait devant les janissaires et ne refusait rien à leurs exigences. Il médita longtemps leur licenciement, et il ne le décida qu'après un incendie qu'ils allumèrent dans le faubourg de Galata. Ils s'insurgèrent alors en masse ; mais le sultan fit arborer l'étendard du Prophète, et un fetva du muphti, appuyé d'un firman du Grand-Seigneur, déclara le corps des janissaires dissous et maudit. Le reis-effendi remit, le 9 juin 1827, à l'ambassadeur russe et à tous les autres représentants des puissances chrétiennes, une déclaration négative relativement à la question gréco-européenne. Mahmoud était résolu à repousser toute intervention quelconque. La destruction de l'escadre turque à Navarin ne fléchit point sa volonté à cet égard. Les ambassadeurs des trois puissances signataires du traité de Londres quittèrent Constantinople. L'Angleterre semblait vouloir se rapprocher de la Porte ; mais la Russie, irritée par la non-exécution de la convention d'Ackerman, déclara, en 1828, la guerre à Mahmoud. L'armée turque fut défaite à la bataille de Kuslewtcha (11 juin 1829). Le traité d'Andrinople mit fin à cette guerre. Tant de revers n'abattirent pas l'indomptable énergie de Mahmoud. Pendant six années, il se prépara à recommencer la lutte contre ses deux ennemis, Méhémet-Ali, qu'il appelait son vassal rebelle, et Nicolas, dont il était obligé de souffrir l'intervention dans les affaires intérieures de son empire. Déjà il était parvenu à réorganiser son armée et à reconstruire sa flotte, quand la mort vint arrêter ses projets de vengeance. Sa mort a été attribuée à un empoisonnement ; mais elle fut bien plutôt le résultat d'une phthisie tuberculeuse qui le minait depuis longtemps. » Son fils aîné, Abdul-Medjid, lui succéda avec les mêmes titres et prérogatives.

MAHOM. Ancienne contraction du mot Mahomet. Li prodoms à Mecques alaient là où *Mahom* est adoré. | *Mort Mahom !* Par la mort de Mahomet ! espèce de juron familier aux croisés. Ils disaient aussi : *Ventre Mahom !* comme on a dit, au moyen âge, ventre du pape ! ou par le nombril de Satan !

MAHOMERIE, s. f. Mosquée. Et était le moustier en la *mahomerie* des Turcs. (Joinville.) | Vieux mot. | Religion de Mahomet. | L'ensemble des nations musulmanes. La *mahomerie* est en décadence.

MAHOMET OU MOHAMMED, d'après l'orthographe et la prononciation arabes. Né à la Mecque, le 10 novembre 570, d'Abdallah et d'Éminah, fondateur de l'islamisme. De tous les noms de l'histoire qui éveillent la sympathie, provoquent la curiosité et imposent leur souvenir aux générations, le nom de Mahomet doit être placé au premier rang. Comme le fait observer Edg. Quinet, « Moïse, Jésus, Mahomet, sont de la même famille. » Et ce qui le prouverait, entre mille choses, c'est cette triple révélation de l'unité pure de Dieu qui éclate dans le même lieu, dans le même désert d'Arabie ou de Syrie. Le Dieu de Mahomet est, dans son principe, le dieu de Moïse ; Jéhovah et Allah sont une seule et même divinité dans une double incarnation, et avec les modifications naturelles, commandées par le temps et les mœurs. Ce n'est donc point un homme vulgaire, un intrigant de bas étage, comme l'ont dépeint les catholiques, que cet obscur chamelier du désert qui conquiert, à force de soins, d'études et de génie, l'obéissance à ses lois de toute une génération ; qui fonde, à force de volonté et d'audace, une religion nouvelle qui s'étend depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux Indes. Qu'il ait tiré parti de l'ignorante crédulité et de la superstition populaire, cela est incontestable. Moïse, Jésus-Christ et d'autres l'avaient fait avant lui. D'ailleurs, cette crédulité ignorante, instrument admirablement manié par Mahomet, était étayée de l'état des idées à cette époque. Les nations avaient accepté sans examen le joug de l'Église catholique ; le paganisme avait disparu. Mais au moment où, les dogmes paraissant achevés, le mouvement des esprits fit une halte, la moitié du monde divorça avec le catholicisme. Les idées que l'on allait condamner comme mortes, sous le nom d'hérésies, se dressèrent tout à coup dans la chrétienté, et, au grand ébahissement de l'Occident, une religion rivale se leva en Orient ; le mahométisme se forma. Le jour même où l'esprit, en Occident, voulut se reposer dans le passé, sans y rien ajouter, l'islamisme apparut ; on avait mis le sceau sur les Écritures, en déclarant qu'aucune puissance ne les augmenterait d'une ligne ; pour toute réponse, une race d'hommes cherche un nouveau livre, et trouve le Coran. Voilà ce qui fit la puissance d'attraction et ce qui donne la raison de la domination de Mahomet sur les esprits déjà si fanatisables de l'Orient. Isolé, sous un autre ciel, avec d'autres mœurs, à une autre époque, il eût été seulement un grand guerrier peut-être, un homme remarquable à coup sûr. Aidé par les circonstances, par les dispositions des esprits, par les influences du climat, par sa poésie personnelle et par la connaissance parfaite qu'il avait de la poésie de l'Orient et des Orientaux, il s'élève, il grandit, il s'impose, il forme un code, un Evangile, des lois, il existe enfin comme représentant du dieu qu'il révèle. « Lorsqu'on pense qu'au temps de Mahomet, l'Asie occidentale, déjà éprouvée par le christianisme, rejetait d'elle-même ses anciennes croyances, que le sentiment de l'unité de Dieu rentrait de toutes parts dans le monde, que c'était là le cri des choses, il n'est certes pas impossible que Mahomet, saisi, obsédé plus que personne par cet instinct, ait cru sincèrement être l'écho de cette parole inarticulée, qui était au fond de tous les événements et de toute l'histoire contemporaine. Ce n'est qu'un poète, disaient les tribus incrédules, et elles ne se trompaient pas ; seulement, la poésie était pour lui la vérité même. Il ne composait pas arbitrairement ses rapsodies sacrées, comme Homère ; il était bien plutôt de la famille de ces rapsodes orientaux, indous, de Valmiki, par exemple, qui écrivaient leurs épopées sous la dictée immédiate de Dieu. Il faut un instinct de vérité, un levier de sincérité à l'homme, même pour déplacer un ver de terre ; qu'est-ce donc pour remuer un monde !... Mais, ce monde, ce ne fut pas tout d'un coup que Mahomet le remua. Sa révélation fut lente à se produire, son influence lente à se manifester. Ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans qu'il se donna comme prophète ; que, pour arriver plus sûrement au but qu'il voulait atteindre, il parla en inspiré et fit des miracles tout comme un autre. Comme un autre aussi, il eut à subir des persécutions. Il fut contraint de quitter le lieu de sa naissance pour aller à Médine. Cette retraite fut l'époque réelle de sa gloire de la fondation de son empire et de sa religion ; c'est ce que l'on nomma *hégire*, c. à d. fuite ou persécution, dont le premier jour correspond au 16 juillet de l'an 622 de J. C. Le prophète fugitif devint conquérant. Il leva des troupes et livra des batailles. La victoire qu'il remporta en 627 fut suivie d'un traité qui lui donna un libre accès à la Mecque ; ce fut la ville qu'il choisit pour le lieu où ses disciples et ses croyants feraient dans la suite leur

pèlerinage. Maître de l'Arabie et redoutable à tous ses voisins, Mahomet voulut étendre ses conquêtes et sa religion chez les Perses et les Grecs. Il commença par la Syrie, soumise alors à Héraclius, à qui il prit quelques villes, et rendit tributaires les princes de Dauma et de Deyla. Ce fut par ces exploits qu'il termina toutes les guerres où il avait commandé en personne et « où il avait montré l'intrépidité d'Alexandre, » avouent ses biographes haineux. Ses généraux, aussi heureux que lui, accrurent encore ses conquêtes et lui soumirent tout le pays à 1,600 kilom. de Médine, tant au levant qu'au midi. L'Arabie presque tout entière lui appartenait; une moitié du monde allait bientôt appartenir à la religion fondée par lui. Comme les hommes dont la destinée a été extraordinaire, Mahomet eut une fin sombre et presque mystérieuse. Une première fois condamné à mort par les cheiks des Koreischites, comme le Christ par Pilate, il échappa au supplice. Mais il ne pouvait pas échapper à la haine, et, à quelques années de ses victoires en Syrie, il mourut des suites d'un poison qu'une femme lui avait donné pour éprouver sa divinité. C'était dans la 62e année de son âge, la 11e de l'hégire, et la 632e de J. C. On a cru longtemps que son tombeau était suspendu dans la kabda. Il se voit encore à l'un des angles de la grande mosquée de Médine. » (Edgar Quinet.)

MAHOMET. Quatre sultans turcs ont porté ce nom. *Mahomet Ier*. Cinquième empereur des Turcs, fils de Bajazet Ier, succéda, en 1413, à son frère Mousa. Il rétablit la gloire de l'empire ottoman, ébranlé par les ravages de Tamerlan et par les guerres civiles. Après avoir remis le Pont et la Cappadoce sous son obéissance, subjugué la Servie, rendu les Valaques tributaires et établi le siége de son empire à Andrinople, Mahomet Ier mourut, en 1421, à quarante-sept ans. | *Mahomet II*. Septième empereur des Turcs, surnommé *Bojuc*, c. à d. *le Grand*, né à Andrinople en 1430. Il succéda à son père Amurat II, en 1451. En 1453, il tourna ses armes contre les Grecs, prit d'assaut Constantinople, et acheva de détruire l'empire grec, en 1457, par la prise du Péloponèse, de Sinope, de Trébizonde et de la Cappadoce. Mahomet préparait une nouvelle armée contre l'Italie, quand une colique en délivra le monde, en 1481. Il mourut à cinquante-deux ans, après en avoir régné trente et un, pendant lesquels il avait renversé deux empires, conquis douze royaumes, pris plus de deux cents villes sur les chrétiens. | *Mahomet III*. Treizième empereur des Turcs, monta sur le trône après son père Amurat III, en 1595. Il commença son règne par faire étrangler dix-neuf de ses frères, et noyer dix femmes de son père qu'on croyait enceintes. Il vint en personne en Hongrie, à la tête de deux cent mille hommes, et assiégea Agra, qui se rendit à composition. Ses armées furent ensuite forcées d'évacuer la haute Hongrie, la Moldavie et la Transylvanie. Il demanda à son tour la paix; on la lui refusa. Pour s'en consoler, il se plongea dans les débauches du sérail, fit étrangler l'aîné de ses fils et noyer la sultane qui en était la mère; il mourut de la peste, en 1603. | *Mahomet IV*. Dix-neuvième empereur des Turcs, né en 1642, fut reconnu en 1649, après la mort tragique d'Ibrahim Ier, son père, que les janissaires avaient étranglé. Il attaqua l'Allemagne et s'avança jusqu'à Vienne, qui fut sauvée par Jean Sobieski. Tandis que Morosini, général des Vénitiens, prenait le Péloponèse, les janissaires, qui attribuaient tous ces malheurs à l'indolence de l'empereur, le déposèrent le 8 octobre 1687. Son frère, Soliman III, élevé sur le trône à sa place, le fit enfermer dans la même prison d'où on venait de le tirer; Mahomet y mourut de langueur en 1693.

MAHOMÉTAN, ANE, adj. et s. Qui professe le mahométisme; sectateur de Mahomet. Un Égyptien *mahométan*. Un bon *mahométan* a pour le moins quatre femmes dans son sérail. C'est un grand spectacle pour un *mahométan* de voir pour la première fois une ville chrétienne. (Montesquieu.) | Qui appartient, qui a rapport à Mahomet ou à ses sectateurs. Religion *mahométane*. C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de *mahométan* dans le christianisme de Calderon. (Edg. Quinet.) Les juifs, les chrétiens et les *mahométans* sont frères | Chronol. *Année mahométane*, Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire et qui est tantôt de 354 jours et tantôt de 355. Les années mahométanes forment un cycle de 30 années, dont 19 caves et 11 pleines. L'an de l'hégire 1278 commence le 18 mars 1867 et finit le 4 mars 1868.

MAHOMÉTISME, s. m. Religion de Mahomet, dont l'évangile est le Coran, « livre qui, poésie et réalité tout ensemble, jette chaque membre de la tribu, de la nation, dans une extase morale semblable à celle de l'homme auquel il a été inspiré. Quelques vers, quelques hymnes, rien de plus; mais chaque vers reflète une action; chacun de ces hymnes est descendu des cieux qu'habite l'âme arabe... Il est impossible de pénétrer le caractère du *mahométisme*, si vous ne le rattachez à la loi de Moïse; car il porte dans son sein les colères, les menaces et tout l'héritage de haine des prophètes. Aussi sa révélation éclate dans le cri des batailles, son paradis est à l'ombre des épées; il emprunte ses paraboles aux mouvements des combats; pour sacerdoce, il a le cimeterre; son livre de loi est la proclamation du dieu des armées. Mais dans ce monde de terreur est enveloppé un monde de délices; les bienheureux, au bord des sources, aperçoivent de loin tous les damnés; les extases des saints sont ravivées par la vue de l'enfer, volupté qui confine au supplice. C'est peu de dire que l'unité de Dieu est le fond du mahométisme; il s'agit de voir quelle sorte de sublimité particulière lui prête cette doctrine appliquée dans toute sa rigueur. La première conséquence est que le prophète, le médiateur disparaît, pour ne laisser parler que le dieu. De là le ton, l'expression unique qui distingue le Coran de tous les livres religieux du monde. C'est un monologue de Dieu avec lui-même. Au seul point de vue politique, la différence entre le christianisme du moyen âge et l'islamisme est aisée à marquer. Le premier ajourne ses promesses après la mort; le second veut faire entrer, sans perdre un jour, ses doctrines dans la constitution de la société civile et temporelle. Mahomet est tout ensemble la tête et le bras, le Christ et le Napoléon de l'Orient moderne; il établit le nouveau dogme religieux, et il le réalise incontinent dans le monde social. Le *mahométisme* a, le premier, commencé à réaliser le principe d'égalité; reste à voir ce qu'il a fait de l'institution de la propriété. Si l'on conquiert le monde dans un but spirituel pour le rendre à son maître légitime, qu'en résulte-t-il? Que toute terre occupée par la victoire appartient à Dieu seul, que l'homme en a seulement l'usage et l'usufruit. Le mahométisme ne recule pas devant cette conséquence; et si vous allez au fond du droit oriental sans vous laisser abuser par les apparences et les usurpations, vous trouvez ce fait extraordinaire que l'on commence à découvrir et que chaque jour met de plus en plus en lumière, à savoir : que les terres conquises par les musulmans n'ont point été, à l'origine, partagées ni tirées au sort, comme cela est arrivé chez les Francs et chez les Barbares de l'Occident. Elles sont restées la propriété inaliénable, de qui? d'Allah, du Vivant, de l'Éternel. Dans le droit de succession, plus de droit d'aînesse, l'égalité entre tous les membres, le principe de notre code civil appliqué dès le VIIe siècle. Chaque race humaine se perd dans le grand peuple d'Allah; chaque famille privée, dans la famille musulmane. Malgré sa rigueur de logique, il est deux points sur lesquels le mahométisme a cédé devant la tradition de l'Orient antique : les femmes et l'esclave ont embarrassé Mahomet. Il commence par dépouiller les femmes dans le dogme. Pour la première fois, les femmes, devenues orphelines, n'ont point de mère dans le ciel. Il n'y a pas, dans le firmament de l'islamisme, une vierge, une madone, qui leur serve à la fois de protection et d'idéal. Mahomet veut évidemment extirper l'idée du sexe dans sa théodicée. Cette inflexibilité du réformateur a été toute systématique; elle vient de la nature même de l'idolâtrie qu'il avait à combattre. Où faisait-il sa révolution religieuse? Dans le lieu même où la nature avait été presque toujours divinisée sous la figure d'une femme, au milieu des vestiges partout renaissants de la grande déesse Astarté, Alilah, qui enivrait la terre depuis Babylone jusqu'à la Phénicie. En extirpant dans sa racine le principe toujours renaissant de l'idolâtrie indigène, Mahomet repousse obstinément tout ce qui tient de la femme dans la constitution de son dieu. Pour l'esclave, il en est autrement : le système n'obligeant à rien, la loi de Mahomet retrouve ici son équité naturelle. L'esclave n'est plus cette chose sans nom qui faisait le fond de la vieille société. Qu'il soit croyant, il entre dans l'association; il peut atteindre à tout, à la famille, à l'État, au gouvernement lui-même. Le dieu de l'islamisme n'a pas émancipé l'esclave; il l'a conservé, il l'a adopté, il l'a épousé, il a fini par le couronner. La tradition religieuse est entière, dès le début, dans les pages du Coran. Luttes, angoisses, espérances des générations nouvelles, tout passe sans ajouter un mot à la révélation. Les générations se succèdent inutiles les unes aux autres, puisque leur expérience est perdue; les prières des siècles ne s'ajoutent pas aux prières; nul prophète n'est attendu. Toute la destinée du génie arabe, ces victoires de la foi, ces miracles de l'épée, ces conquêtes instantanées, ces cinq ou six siècles de grandeur, ce monde splendide qui s'étend de la Perse à l'Arabie, à l'Espagne, tout cela a vécu un moment enfermé en germe dans le cœur du Prophète. L'histoire de l'Orient moderne, avec toutes ses vicissitudes, n'est rien que la grande âme de Mahomet, déployée comme un drapeau de siècle en siècle. » C'est un préjugé répandu parmi nous que le *mahométisme* n'a fait de si grands progrès que parce qu'il favorise les inclinations voluptueuses. (Voltaire.)

MAHON. Géogr. Chef-lieu de l'île Minorque (l'une des Baléares), sur un golfe de la côte E.; 15,000 habit. Évêché; ville bien située et bien bâtie; port sûr et commode; fort Saint-Philippe, arsenal, chantier de construction, lazaret; belle cathédrale. Pêche et cabotage. Cette ville fut fondée, dit-on, dès l'an 702 av. J. C., par le Carthaginois Magon, dont elle prit le nom. Son beau port, qu'on appelle le *Port Mahon*, est devenu historique par le siége qu'en firent les Français le 22 juin 1756. Les Anglais, qui occupaient cette place depuis 1708, en furent chassés, et l'amiral Bing, qui n'avait pu couvrir le *Port Mahon*, fut, pour ce fait, condamné à mort.

MAHONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des berbéridées, originaire de l'Amérique du Nord. C'est à ce genre qu'appartient l'acajou.

MAHONILLE, s. f. (rad. *Mahon*). Bot. La julienne ou girofléé de Mahon.

MAHONNE, s. f. Espèce de galère turque. Les *mahonnes* furent fracassées pendant la tempête.

MAHOUT, s. m. Drap de laine très-grossier, fabriqué en Angleterre et dans le midi de la France, et expédié pour les échelles du Levant.

MAHRATTE, adj. Nom d'un peuple de l'Indoustan, qui était très-puissant au XVIIIe siècle, mais que les Anglais ont, en grande partie, soumis depuis cette époque. | On écrit aussi *Maharatte*.

MAHUTE, s. f. T. de fauconn. Nom donné au haut des ailes des oiseaux de proie, près du corps.

MAI, s. m. (pron. *mè*; du lat. *maius*, même signif.). Le cinquième mois de l'année, dans le calendrier grégorien, et le second du printemps. Il était le troisième dans le calendrier des Latins, depuis que Romulus, réformant l'année, qui, avant lui, datait du solstice d'été, lui substitua une autre année, dont il consacra le premier mois au dieu de la guerre et qu'il appela *mars*. Dans cette nouvelle classification des mois, il voulut que le troisième tirât son nom des anciens (*majores* ou *maiores*), dont il composa son sénat, et il l'appela *mai*. Dans ce mois, consacré à la vieillesse, il était défendu de se marier. Sous les rapports astronomiques, *mai* occupe la troisième place dans l'écliptique, ainsi que les Gémeaux ♊, signe dans lequel le soleil est censé entrer du 19 au 23 de ce mois, quoique réellement, par la précession des équinoxes, poursuivant son mouvement rétrograde, il soit maintenant, en mai, dans le signe du Taureau. *Mai* a trente et un jours. C'est le mois des fleurs, des parfums, des chants d'oiseaux, des hymnes de félicité, des cantiques d'amour. En aucun autre mois de l'année, en effet, la nature n'est plus belle, l'homme n'est plus tendre, plus reconnaissant envers le Père des êtres. Tu as le mois de *mai* sur les joues et le mois de janvier dans le cœur. (A. Musset.) Quand votre doux et tendre mois de *mai* s'est envolé, ô jeunesse, il faut tourner les regards attristés vers ton austère hiver, ô vieillesse. (Duplessis.) Puisque *mai* tout en fleurs dans les prés nous réclame. (V. Hugo.)

Abel, doux confident de mes jeunes mystères,
Viens, *mai* nous a rendu nos courses solitaires.
(A. CHÉNIER.)

| On appelle aussi le mois de mai, *mois de Marie*, parce que c'est le mois consacré à la vierge Marie par les catholiques. | Racine disait le *quatre mai*, et Voltaire, le *quatre de mai*. De ces deux façons de parler, la seconde est assurément la plus grammaticale, puisque quatre est mis là pour *quatrième* avec *jour* pour sous-entendu, et que c'est comme s'il y avait : *le quatrième jour de mai*. Ensuite les Latins disaient, comme Voltaire : *primus februarii, secundus aprilis*. La grammaire et l'analogie sont donc pour la construction employée par Voltaire; mais l'usage, qu'il faut respecter aussi, veut que l'on dise : *le quatre mai, le six mai, le vingt-huit mai*. | *Mai, arbre de mai*. L'usage de planter un arbre ou simplement un rameau appelé *mai* devant le domicile des fonctionnaires nouvellement promus, sous les fenêtres des jeunes filles et, dans quelques localités, sur les fontaines, la veille ou le premier jour du mois de mai, a subsisté longtemps et subsiste encore dans quelques communes de la France. Dans le moyen âge, mettre quelqu'un en possession d'un

office par le *mai*, c'était lui placer entre les mains un petit bâton blanc comme signe d'investiture de cet office. A la fête de *mai*, il y avait des danses et des repas entre les jeunes garçons et les jeunes filles. Le garçon auquel le *mai* était adjugé portait le titre de *roi de mai*; les jeunes filles qu'il choisissait, celui de *filles d'honneur du mai*. Des chansons, des rondes, ont consacré et popularisé le souvenir de ces fêtes naïves. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans un *mai* dans la grande cour du palais de justice. On offrait aussi des *mais* aux églises. | *Tableau du mai*, Tableau que la corporation des orfèvres de Paris offrait autrefois à Notre-Dame, et que l'on suspendait à la porte de l'église métropolitaine le premier jour du mois de mai. Les plus célèbres *tableaux de mai* sont ceux de Lesueur et de Lebrun. Ces coutumes sont évidemment un reste des *floréales* ou *floralies*, qui commençaient à Rome le 28 avril et duraient six jours, si elles ne se rattachent à quelques cérémonies qui avaient lieu à la renaissance de l'année celtique. | Hist. *Champ de mai*, Assemblée que les principaux de la nation franque tenaient au mois de mai. | *Champ de mai*, Cérémonie qui eut lieu à Paris, dans le Champ-de-Mars, le 1er juin 1815. Napoléon y jura d'observer les constitutions de l'empire, et y reçut, en échange de ce serment, ceux du peuple et de l'armée.

MAÏA. Mythol. Une des Pléïades, fille d'Atlas et de Pléione, fut aimée de Jupiter et devint mère de Mercure. Une autre *maïa* était femme de Vulcain.

MAÏA, s. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques : carapace d'un quart environ plus longue que large, assez fortement rétrécie en avant, et dont la base supérieure est hérissée d'une infinité d'épines; pattes assez grêles, se terminant par une pince non dentelée. Les *maïas* se plaisent dans les lieux vaseux et pierreux de la mer. Leur taille atteint de 10 à 12 cent. Ces crustacés sont aussi connus sous le nom d'*Araignée de mer*. Les anciens les regardaient comme doués de raison; la Diane d'Éphèse en porte un suspendu à son cou comme emblème de la sagesse.

MAIDSTONE. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Kent, sur la Medway; 16,000 habit. Genièvre, fonderie de fer, papeterie; grand marché à houblon. Industrie prospère, commerce très-florissant. Il se livra sous les murs de Maidstone, en 1648, une bataille sanglante où les Parlementaires, commandés par Fairfax, défirent les royalistes.

MAIE, s. f. (du gr. μάκτρα, dérivé du verbe ματτώ, je pétris). Huche au pain. Je montai sur la *maie* pour regarder dans le jardin des Hespérides ce précieux fruit que je ne pouvais approcher. (J. J. Rousseau.) | Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte. | Mar. Caisse dont le fond, en caillebotis ou treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés. | Technol. Table sur laquelle on dispose le marc du raisin pour le presser. | Caisse dans laquelle le salpêtrier tamise le salpêtre et fait le mélange des matières. | Agric. On l'emploie dans quelques parties de la France, pour désigner une meule de blé. | *Maie des messiers*, Gerbe qu'on abandonne, en guise de salaire, aux moissonneurs.

MAÏEUR, s. m. (du lat. *majorem*, major). Titre qui, dans certaines villes, répondait à celui de maire.

MAIGRE, adj. (pron. *mègre*; du lat. *macer*, même sens; formé du gr. μακρός, long, mince). Qui n'a point de graisse ou qui en a très-peu; qui est sec et décharné. Un homme *maigre*. Elle est très-*maigre*. Devenir *maigre*. Vous êtes *maigre* entrée, il faut *maigre* sortir. (La Fontaine.) Phédon a les yeux creux, le teint échauffé, le corps sec et le visage *maigre*. (La Bruyère.) On voit les personnes modérément *maigres* supporter toute espèce de fatigue avec plus de facilité et de constance que les individus chargés d'embonpoint. (Virey.) | On dit quelquefois, au propre et au figuré, à cause de l'antithèse morale et physique qu'offre ce spectacle, *le peuple gras et le peuple maigre*, c. à d. les riches, qui ont tout à profusion, sans travail, et les pauvres, qui n'ont en partage que la misère, la privation de toutes les choses nécessaires à la vie. Il est parlé pour la première fois de cette distinction dans les écrivains du XIIIe siècle, à propos du règne de la bourgeoisie en Italie, et des guerres sociales de cette époque. « En ce temps-là, disent les chroniqueurs de 1257, il y eut une bataille entre *le peuple gras et le peuple maigre*. » « Cette bataille, ajoute Edg. Quinet, cette bataille sans nom, sans horizon connu, éclate partout; j'en entends le bruit aussi longtemps que dure la civilisation italienne. Les deux armées en présence renaissent d'elles-mêmes, sans pouvoir s'épuiser pendant plusieurs siècles. Quand le combat cesse en Lombardie, il éclate en Toscane; les historiens expliquent clairement quel est ce *peuple gras*; il s'agit de la grosse bourgeoisie, des *popolani grassi*, qui parviennent à former non une condition transitoire, mais une classe distincte, laquelle a sa tradition, sa règle, ses maximes de gouvernement. Quelle est, de l'autre côté, cette pâle armée d'hommes *maigres*, sinon le petit peuple? Entre ces deux combattants, point de paix ni de trêve, dès qu'ils se sont aperçus. » | Substantiv. *Les gras et les maigres*. C'est l'œuvre de Pierre Breughel, qui est, à elle seule, la plus sanglante satire de la société. D'un côté, les *maigres*, dont le logis distille la misère, dont les visages suent la tristesse, et qui se mettent à quatre ou cinq pour ronger un os oublié. Ils dansent devant le buffet, vide depuis longtemps et pour longtemps. La pauvreté est leur hôte familier, la faim leur compagne assidue. Dieu doit être oublié d'eux, à force d'avoir été prié par eux. Il a été sourd, comme les hommes, et il est renié, parce que la misère ne marchande pas ses blasphèmes. On ne se résigne pas facilement lorsqu'on a faim, et qu'autour de soi s'agitent des spectres qui ont faim aussi, votre femme, vos enfants, vos amis, les êtres que vous aimez et qui souffrent comme vous. Pendant que les *maigres* sont là réunis, mornes, navrés, un *gras* entre. Il s'est fourvoyé par mégarde dans ce logis malsain et sordide. Il s'en aperçoit, et on s'en aperçoit au mouvement d'effroi et de dégoût que lui cause ce spectacle et qui le fait reculer vers la porte. Son embonpoint est une épigramme sanglante à l'adresse de ces pauvres *maigres*, qui ne savent plus ce que c'est que la graisse et qui vont se jeter sur ce poussah comme sur un os médullaire. Ce tableau est très-saisissant. Il attriste et navre. Le pendant, ce sont les *gras*; ils sont occupés de leur dieu favori, leur ventre, déjà trop rond et qu'ils veulent arrondir encore. Ils sont à table, buvant, riant, mangeant, chacun avec un triple étage de menton et d'abdomen. La graisse ruisselle partout sur les lèchefrites, sur la nappe, sur les faces rougies et enivrées. Dieu est également oublié dans ce logis, mais pour des raisons différentes. Pendant que les gras festoient ainsi, un *maigre* s'introduit furtivement dans ce temple de l'abondance. Il ne s'est pas fourvoyé là par hasard; il est entré, attiré par l'odeur de la cuisine, par les parfums des volailles rôties et la musique des bouteilles. Mais il est aperçu, et sa présence cause un scandale horrible. Que vient faire ici cette face blême et ce corps étique? Pourquoi la visite de cette incarnation déplorable de la misère, de cette représentation trop visible de l'abstinence et de la faim? A la porte l'importun, à la porte! Et les valets impudents de ces *gras* sans pitié, sans cœur, jettent dehors ce mendiant, ce *maigre* hardi, qui a osé assombrir la gaîté de ces seigneurs et interrompre le travail masticatoire de ces honnêtes gens qui ne demandent qu'à boire, manger et rire. | *Maigre*. Se dit aussi des animaux, et particulièrement de ceux que l'on mange. Un bœuf *maigre*. Un mouton *maigre*. Un poulet *maigre*. Un coq *maigre*. Là, notre hôte empressé pensa brûler sa maison en faisant rôtir des grives *maigres*. (Horace.) On nous servit un pigeon *maigre*.

Heureux Médor, si j'ai bonne mémoire,
Je t'ai connu jadis *maigre* et hideux;
Chien sans pâtée et poète sans gloire,
Dans le ruisseau nous barbotions tous deux.
(H. MORIAU.)

| Se dit des aliments peu nourrissants, peu substantiels. La discipline de l'Église suppose que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques, ne vivant que de poissons ou d'herbages fluviatiles, sont une chair *maigre*; elle en permet l'usage dans le carême, sans dispense. (Virey.) | *Régime maigre*, *repas maigre*, Où l'on ne sert pas, où il n'entre pas de viande. Le *régime maigre* est un régime débilitant et meurtrier. Il peut se faire qu'il soit salutaire aux oisifs et aux gens habitués à un travail qui n'exige pas une grande dépense d'énergie, une grande production de forces, mais appliqué aux marins, aux soldats, aux ouvriers, il cesse d'avoir l'effet qu'on en attend. Si les ouvriers anglais travaillent mieux que les nôtres, c'est parce qu'ils ne sont pas condamnés à un *régime maigre* et insuffisant. Aussi ont-ils des chants nationaux dans lesquels ils célèbrent le rosbif de la vieille Angleterre (*roast beef of old England*). (Vauddé.) | *Soupe maigre*, Soupe faite sans graisse ou sans bouillon de viande. | *Jours maigres*, Jours auxquels l'Église défend de manger de la viande. | Fig. Se prend dans le sens de mauvais. *Maigre* repas. Faire *maigre* chère. | Sec, peu fertile. Ce sol est *maigre*. Ces terres sont fort *maigres*. C'est sur ces *maigres* campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guiane. (Raynal.) | Se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice. Chaux *maigre*. Argile *maigre*. | Fig. Stérile, où il y a peu de matière, peu d'idée, dépourvu d'ornement. Un ouvrage *maigre*. Un sujet *maigre*. | Fig. et en mauvaise part. Pauvre, triste. Les événements sont *maigres* témoins de notre prix et capacité. (Montaigne.) | Beaux-arts. S'emploie à propos des objets qui, faute d'ampleur, pèchent contre les proportions que la nature et l'art ont assignées aux choses de leur espèce, ou ne remplissent qu'incomplètement les conditions de l'emploi auquel ils ont été destinés. | *Moulure maigre*, Celle qui est trop menue relativement à l'ordre d'architecture auquel elle s'adapte. | *Cintre maigre*, Celui dont l'angle est plus aigu que ne le comporte la place qu'il doit occuper dans une voûte. | *Tenon maigre*, Celui qui joue dans la mortaise. | *Colonne maigre*, Celle dont le fût est trop allongé relativement à son diamètre. | Exigu, trop sec; en ce sens, il est l'opposé de large, moelleux, nourri. Touche *maigre*. Pinceau *maigre*. Trait *maigre*. Architecture *maigre*. L'école de Cimabué et de Ghirlandajo se distingue des autres par sa touche *maigre*. | Calligr. *Écriture maigre*, *caractère maigre*, Écriture dont les traits sont tracés trop timidement, dont les pleins sont presque aussi fins que les déliés. | T. d'imprim. On dit aussi, dans le même sens. *Lettre*, *caractère maigre*. Les lettres de deux points sont presque toutes des *lettres maigres*. | *Filet maigre*, Filet très-étroit et sans aucun ornement. | Famil. *Maigre échine*, Personne fort maigre. Sa pauvre et *maigre échine* rompait sous le poids des ans et des fardeaux. Pauvre vieux homme à *maigre échine*.

Quel fruit tirons-nous des labeurs
Qui courbent nos *maigres échines?*
(P. DUPONT.)

| On dit également dans le même sens : *Maigre comme un hareng-saur, comme un coucou, comme un squelette, comme un cent de clous*. | Prov. *Les bons coqs sont toujours maigres*, Les gens très-amoureux n'engraissent guère. | *Il va du pied comme un chat maigre*, Se dit d'un bon piéton. | *Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre*, En parlant de deux personnes qui diffèrent beaucoup sous le rapport de l'embonpoint. | *A chevaux maigres vont les mouches*, Les impôts, les charges pèsent plus sur les pauvres que sur les riches. | S. m. La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. Le gras, le *maigre* d'un jambon. Le gras, le *maigre* du mouton. Voulez-vous du gras ou du *maigre?* | Les aliments maigres en général. Le *maigre*, loin d'échauffer la nourrice, lui formera du lait en abondance et de la meilleure qualité. (J. J. Rousseau.) Tout le règne végétal, dans ses parties les plus nutritives, telles que les semences et fécules, sont le *maigre* absolu, et leur usage unique constitue cette existence toute pythagoricienne qui fut, dit-on, celle du patriarche, ou de l'antique simplicité du genre humain dans son innocence. (Virey.) | *Faire maigre*, *manger maigre*, S'abstenir de manger de la chair; observer à ce sujet les prescriptions de l'Église catholique. | *Traiter en maigre*, Donner un repas où il n'entre aucune espèce de viande. | Loc. prov. *Il revient de la Rochelle, il est chargé de maigre*, Se disait, autrefois, d'une personne qui avait fait un long jeûne, par allusion au siége de la Rochelle, qui avait duré très-longtemps, ce qui avait amené une grande disette dans cette ville. | *Cheval chargé de maigre*, Se dit, en plaisantant, d'un mauvais cheval, d'une rosse. | La partie d'une rivière où l'eau manque. C'était au gué que commençait le *maigre*. La Vézère présente, comme la Dordogne, une suite de biefs séparés par des *maigres*. (E. Grangez.) | S. m. Ichthyol. Grand poisson de mer qui appartient au genre sciène. | Adv. Se dit, par ellipse, pour *Maigrement*, d'une manière maigre. | Littérat. *Écrire maigre*, D'un style froid et sans ampleur. | Beaux-arts. *Peindre maigre*, Dessiner trop sec, sans moelleux, sans agrément. | T. de maréchalerie. *Étamper maigre*, Percer les trous ou étampures du fer à cheval près du bord extérieur. Se dit par opposition à *étamper gras*, pratiquer les étampures près du bord intérieur. | Fauconn. *Voler bas et maigre*, Se dit en parlant d'un oiseau qui a le vol court ou qui ne vole pas de bon gré.

MAIGRELET, ETTE, adj. (dim. de *maigre*). Qui est un peu maigre. Enfant *maigrelet*. Femme *maigrelette*. A le voir si *maigrelet*, si mièvre, si chétif, on n'eût pas soupçonné sa force d'âme, sa remarquable énergie de caractère. Ces gros petits crapoussins-là s'imaginent qu'il n'y a qu'à boire et manger; ils crèvent comme des mouches, et nous, *maigrelets*, nous vivons. (Voltaire.)

Femme maigrelette
Est *maigrelette*.
(*Vieille chanson.*)

MAIGREMENT, adv. (pron. *mègreman*). D'une manière maigre. Il n'est guère usité qu'au figuré. | Fig. et famil. Il traite *maigrement* les gens qu'il invite. Il a de quoi vivre, mais *maigrement*.

MAIGRET, ETTE, adj. (dim. de *maigre*). Famil. Qui est assez maigre. Synonyme de *Maigrelet*. Cet homme est un peu *maigret*. Elle montrait ses épaules *maigrettes*. Sa pauvre petite jambe *maigrette*.

MAIGREUR, s. f. (du lat. *macritudo*, même sens). Absence ou diminution plus ou moins considérable de graisse qui rend les membres grêles, fluets, étiques. État opposé à celui d'obésité ou de corpulence. Une grande *maigreur*. Une extrême *maigreur*. Il est d'une atroce *maigreur*. Vous me dites que je suis en peine de votre *maigreur*; je vous l'avoue, c'est qu'elle parle et dit votre mauvaise santé; votre tempérament, c'est d'être grasse. (Mme de Sévigné.) Il n'y a point de rapport constant entre le régime maigre et la *maigreur* du corps. (Virey.) C'est un signe fâcheux de voir la *maigreur* produite par des affections morales tristes subsister encore et se prolonger après la cessation de cette cause. (Renault.) | Fig. Il s'emploie, dans les arts du dessin et en littérature, pour marquer la défectuosité de ce qui est maigre, c. à d. sans ampleur, sans grâce, sans moelleux, etc. La *maigreur* du style. *Maigreur* de touche. La *maigreur* d'une colonne. Cet ouvrage est ennuyeux à cause de sa *maigreur*. | État d'un sol peu productif. La *maigreur* d'un champ. | La maigreur est l'absence ou la diminution de la graisse, état opposé à celui d'obésité ou de corpulence. La maigreur n'exclut pas la santé ; elle en est même très-souvent la fidèle compagne, pourvu qu'elle ne soit point excessive. On voit, en effet, les personnes modérément maigres supporter toute espèce de fatigue avec plus de facilité et de constance que les individus chargés d'embonpoint; bien entendu que la maigreur est considérée ici comme inhérente à la constitution primitive, et par conséquent indépendante de toute perturbation morbide de l'organisme. Porté au dernier degré, cet état prend le nom de marasme. Si la maigreur coïncide souvent avec la santé, elle accompagne bien plus fréquemment les maladies, et alors elle devient un danger. Mais pour ne parler que de la maigreur indépendante des maladies, cet état ne consiste pas dans l'absence totale de graisse, mais dans la petite proportion de ce fluide. Non-seulement il ne s'oppose ni à la santé, ni à la force, mais encore il semble favoriser le libre exercice des fonctions corporelles et des facultés intellectuelles, et surtout la promptitude et l'agilité des mouvements, les organes musculaires n'étant point gênés, comprimés par la masse adipeuse. Parmi les causes très-variées les plus capables de prédisposer à cet état, ou de l'entretenir dans des proportions diverses, on distingue : 1° une abstinence prolongée volontaire ou involontaire; 2° les contentions d'esprit non interrompues; 3° les chaleurs excessives de l'été, durant lesquelles la somme des déperditions surpasse celle des réparations; 4° la misère, les privations, l'usage d'aliments de mauvaise qualité; 5° les travaux pénibles, les fatigues de toute espèce qui concourent à dissiper beaucoup de matériaux nutritifs et s'opposent à leur remplacement; 6° les trop fréquentes émissions de sperme; 7° les veilles longtemps continuées; 8° l'abus des liqueurs spiritueuses; 9° les progrès de l'âge, etc. La maigreur constitutionnelle semble se propager dans certaines familles par voie d'hérédité, sans qu'on puisse lui assigner d'autre cause que celle de la similitude d'organisation entre les enfants et leurs parents. On conçoit facilement, d'après la nature des causes que nous venons d'énumérer, quels sont les moyens de remédier à la maigreur qui en dépend. C'est de l'hygiène seule qu'il faut invoquer le secours pour combattre cet état.

MAIGRI, IE, part. Devenu maigre. Il est bien *maigri*. Je la trouve bien *maigrie*. *Maigri* par les veilles, par les privations. | On dit *Il est maigri* et *Il a maigri*. Le premier marque l'état, le second marque l'action. Ainsi, on dira d'une personne qui a été malade : *Elle est bien maigrie*. De celle qui est malade : *Elle a encore maigri depuis huit jours*. Avec *avoir*, le participe *maigri* est invariable. Elle *a maigri*; ils *ont maigri*. Avec *être*, il est adjectif et prend l'accord. Elle *est maigrie*, ils *sont maigris*.

MAIGRIR, v. n. (rad. *maigre*). Devenir maigre. Les jeûnes trop prolongés font *maigrir*. La douleur fait *maigrir*. Les bœufs *maigrissent* dans ces pâturages au lieu d'engraisser. La frayeur fait bientôt *maigrir* les veaux, les agneaux et autres races qu'on inquiète. (Virey.) | V. a. Faire paraître plus mince, plus effilé, en parlant de l'effet des vêtements sur l'apparence de la taille. Les vêtements noirs *maigrissent* la taille; aussi sont-ils volontiers portés par les femmes que tourmente l'embonpoint. | Technol. *Maigrir une pièce de bois*, L'amincir, lui ôter ce qu'il faut pour la rendre propre à servir.

MAIL, s. m. (*l* mouillée; du lat. *malleus*, marteau). Technol. Gros marteau ou masse de fer carrée employée par le carrier pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. Le pluriel de *mail* est *mails*. Pourquoi? Sans doute, comme le dit T. Corneille, pour mettre de la différence entre le pluriel de *mal*, qui fait *maux*. | Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de racine de buis. Ce *mail* est trop pesant. Dans le combat, il me donna sur la tête un coup de *mail* si bien appliqué, que, d'une main plus ferme, il m'eût fait sauter la cervelle. (J. J. Rousseau.) | Lieu, allée où l'on joue au mail. Beau *mail*. *Mail* bien entretenu. Un *mail* planté d'arbres. | Nom, dans quelques villes, du cours, de la promenade publique, où l'on jouait au mail. Allons faire un tour de *mail*. Le *mail* à Paris, sur le quai Saint-Bernard, a disparu pour faire place à une berge. | *Boule de mail*, La boule avec laquelle on joue au mail. | Le jeu où l'on fait usage du mail. Jouer au *mail*. Le *mail* est aujourd'hui très-peu en usage. Louis XIV, à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au *mail*, où il avait été très-adroit dans sa jeunesse. (Saint-Simon.) Si on ne rétablit le pharaon, je vais apprendre à jouer au *mail* ou à la paume ; car enfin il faut qu'une femme joue. (Dancourt.) | *Mail d'armes*, Ancienne arme contondante faite en forme de marteau ou de maillet. Elle était ordinairement en métal ou garnie de plomb. Anaxarchus fut couché dans un vaisseau de pierre et assommé à coups de *mail* de fer. (Montesquieu.)

MAILLARD (JEAN et SIMON). Nom de deux frères, bourgeois de Paris, qui, lors de la sédition soulevée par le prévôt Étienne Marcel, s'opposèrent aux généreuses tentatives de ce champion de la démocratie. Jean le tua traîtreusement aux abords de la porte Saint-Antoine, au moment où il se rendait à une entrevue avec le roi de Navarre, Charles le Mauvais (1358). | MAILLARD (STANISLAS-MARIE). Huissier au Châtelet de Paris. L'un des citoyens qui jouèrent un rôle actif dans la révolution de 1789. « On en est à la journée du 5 octobre; Paris, éveillé, s'agite; les rues sont pleines du tumulte et d'hommes armés de piques et de bâtons ferrés. L'hôtel de ville a été envahi, le magasin d'armes pillé; le tocsin sonne. Sur ces entrefaites, un inconnu à la taille haute, à la figure triste, jeune et tout vêtu de noir, avait paru sur les degrés de l'hôtel de ville ; les femmes, le prenant à son habit pour l'un des *Trois Cents*, lui avaient barré le chemin, et il descendait les marches lorsque, soudain, il est reconnu. « C'est un « des vainqueurs de la Bastille! c'est Maillard! » Ce cri décida de son rôle : le désordre se livra pour ainsi dire à lui, et lui se prépara résolûment à diriger le désordre. La foule augmentait à chaque instant; l'exaltation des esprits croissait avec le tumulte; Lafayette et Bailly n'arrivaient pas; on parlait de toutes parts d'aller à Versailles. Maillard venait de faire un heureux essai de son influence en éteignant des torches dont deux forcenés menaçaient les papiers de la Commune; il se montrait calme, décidé. Il s'empare alors d'un tambour, et se met en route pour Versailles. Beaucoup de femmes le suivent; d'autres se répandent dans la ville avec mission de faire des recrues et de les conduire à la place Louis XV, où le rendez-vous général est fixé. On arrive à Versailles. Maillard frappa aux portes de l'Assemblée nationale. Les femmes voulaient entrer toutes à la fois; on n'en admit que quinze, lesquelles furent introduites, ainsi que leur général, à la barre de l'Assemblée, où on les reçut *avec grande joie et affabilité*. Debout entre deux d'elles, l'huissier Maillard, l'homme à l'habit noir, demanda la parole, et, l'ayant obtenue, il exposa d'un ton ferme que Paris était en pleine famine; que le peuple, réduit au désespoir, réclamait non-seulement du pain, mais la permission de poursuivre les accapareurs. Maillard continua; les gardes du corps avaient insulté la cocarde nationale; cette injure appelait une réparation éclatante, et il convenait que les gardes l'adoptassent, cette cocarde qui était celle du peuple, qui était celle du roi. En parlant ainsi, Maillard avait l'œil animé, la voix impérieuse. Dans son discours vibraient, comme autant d'échos des hautaines colères de Paris, les formules : *Nous voulons*, *nous exigeons*. Quelques membres de l'Assemblée s'indignant, et disant que « ceux qui voulaient être citoyens devaient l'être « de bonne volonté. — Si, dans cette assemblée, « répondit rudement l'orateur populaire, il est des « hommes capables de se croire déshonorés par le « titre de *citoyen*, il n'y a qu'à les exclure. » Des applaudissements éclatèrent. » (L. Blanc.) Le 2 septembre 1792, il fut nommé président d'une commission populaire de jurés pour juger les prisonniers de l'Abbaye. Le 17 décembre 1793, il fut arrêté avec Vincent et Ronsin; mais, plus heureux que ses deux coaccusés, il fut mis en liberté. Depuis ce moment, on perd les traces de Maillard. Comme beaucoup d'autres révolutionnaires, son labeur terminé, il redescend dans les rangs de la foule et s'y éteint obscurément. (A. Delvau.)

MAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *macula*, même signif.). Nom donné aux petites boucles de fil, de soie, de laine, de coton ou de corde, qui, passées l'une dans l'autre, forment par leur réunion un tissu serré et sans intervalles, ou un tissu lâche, tel que du crochet, du tricot, etc. Les *mailles* d'un bas. *Maille* tombée. *Maille* fermée. *Maille* retournée. Les *mailles* d'un rets. Les *mailles* d'un filet. Il y a une *maille* rompue. Reprendre une *maille*. Une *maille* rompue emporta tout l'ouvrage. (La Fontaine.) Les anciennes ordonnances fixaient la dimension des *mailles* des filets, et du temps de Louis IX il fallait qu'elles fussent assez larges pour laisser passer un gros tournois de plat. (Baudrill.) | L'ouverture que les nœuds laissent entre eux. Les *mailles* de cette raquette, de ce filet, sont trop larges, trop grandes.

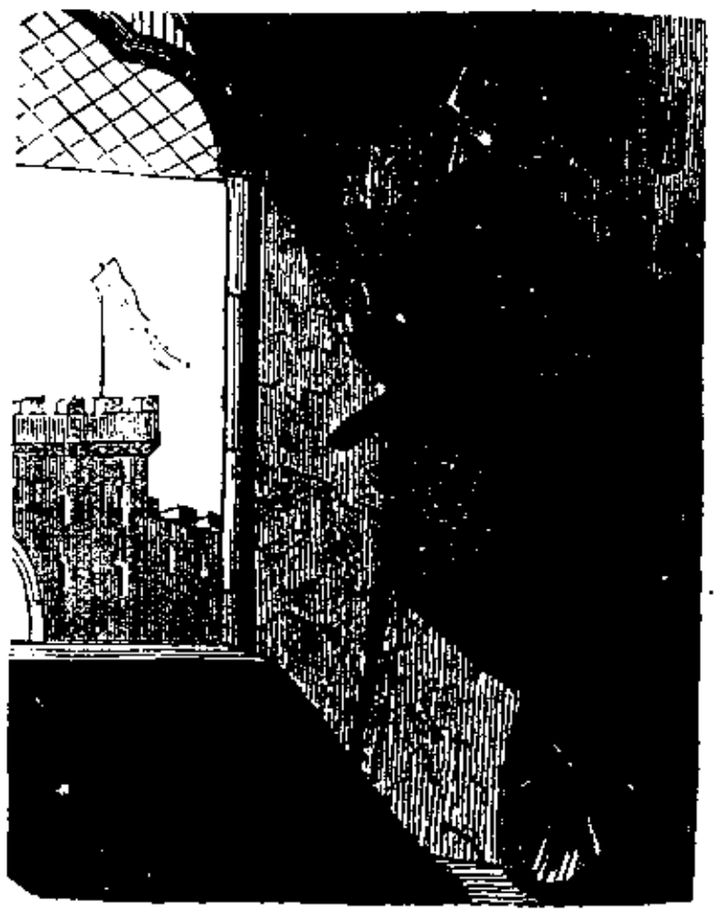

Cotte de mailles.

| *Maille mordue*, Dans les fabriques de bas au métier, La maille dont la moitié est dans la tête de l'aiguille, et l'autre dehors. | *Maille portée*, Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. | *Maille retournée*, Celle qu'on laisse tomber, et qu'on relève sur la même aiguille, de manière à faire relief à l'envers et creux à l'endroit. | *Maille de corps d'en bas*, Dans les manufactures de velours, Le second fil double dont on garnit les maillons. | Anc. arm. Petits anneaux de fer dont on formait les armures en les entrelaçant les uns dans les autres. Une cotte de *mailles*. Gants de *mailles*. Un haubergeon fait de *mailles*.

Des vases de Dodone, une riche cuirasse,
Où l'or à triple *maille* avec art s'entrelace.
(DELILLE.)

| *Maille à maille se fait le haubergeon*, Avec du travail, de la patience, on vient à bout de tout : c'est le *labor improbus omnia vincit*. | Vide carré, oblong, losange, etc., que forment les compartiments de treillage. | T. de tisserand. Ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. *Maille* à crochets, à nœuds, à coulisses. | Blas. Boucle ronde sans ardillon. | T. de serrur. Anneau en S qui sert à former une chaîne, et qu'on appelle aussi chaînon. | T. de pêche. *Maille royale*, Espèce de filet à grandes mailles. | Charpent. Certaines fissures du bois, partant du cœur de l'arbre et divergeant suivant les rayons. | Mar. Intervalle entre les membrures d'un navire. | Espèce de cordage qu'on emploie pour mailler une voile. | Technol. Ouverture d'une grille de fenêtre à fer maillé. | T. de chasse. Taches qui se forment sur les siles du perdreau quand il devient fort. | Tache ronde qui vient sur la prunelle

de l'œil. | Hortic. Œil ou nœud d'où sort le fruit de la grappe de raisin, des concombres et des melons.

MAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du bas lat. *mallia*, *medula*, *medalia*, médaille). Petite monnaie de cuivre ne valant, comme l'obole, que la moitié d'un denier, et « c'est pourquoi, dit Trévoux, il y avait des *mailles parisis* et des *mailles tournois*. » En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *mailles blanches*, et il est fait mention de celles qui furent battues à Meun-sur-Yèvre, par ordre de Robert d'Artois, et dont le poids était de 20 sous au marc de Paris. D'après Ducange, une monnaie a eu cours à Constantinople sous la dénomination de *maille d'or*, et l'on trouve mentionnée dans l'*ordonnance des vieilles monnaies*, une monnaie d'or appelée *maille de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains, et en circulation sous François Ier, avec une valeur de 33 sous 6 deniers; sur l'un des côtés de cette pièce était figurée une croix, et sur l'autre la tête du duc de Lorraine. Cela ne vaut pas la *maille*. Je n'en rabattrai pas la *maille*, une *maille*. Ne laisser de sa bourse échapper une *maille*. (Boileau.) | Dr. coutumier. *Maille d'or*, Droit dû autrefois au seigneur dans quelques localités pour la garde des foires. | Anc. loc. prov. *Faire la maille bonne*, Garantir que le compte est juste. | *Ce n'est pas un jeu de trois mailles*, Ce n'est pas peu de chose. | Fig. *N'avoir ni sou ni maille*, Être très-pauvre. Il *n'a ni denier ni maille*. Ils sont ici *n'ayant ni sou ni maille*. (Voltaire.) | Orfév. Petit poids qui est la quatrième partie d'une once. | Loc. prov. *Avoir maille à partir avec quelqu'un*. *Partir* signifiait autrefois Partager. *Avoir maille à partir* veut donc dire, au propre, avoir *une maille à partager*, et, au figuré, des *tracasseries*, des *différends*, car il n'appartient qu'à des esprits chagrins et tracassiers de vouloir partager la plus petite pièce de monnaie. On n'aime guère à *avoir maille à partir avec* la justice.

MAILLÉ, ÉE, part. Disposé, fait en mailles, couvert de mailles. Un filet bien *maillé*. Ce hérant d'armes était parfaitement *maillé*. Une grille *maillée* pour les empêcher de fuir suffira. (Buffon.) | Technol. *Fer maillé*, Treillis de fer qu'on place à une fenêtre. Les jours de servitude ou de souffrance doivent être de *fer maillé* et de verre dormant. | Hist. nat. Se dit d'un corps dont la surface offre des lignes formant par leur réunion des figures diverses, que l'on compare aux mailles d'un réseau. | *Perroquet maillé*, Perroquet dont le plumage a des couleurs variées. La dévote possédait un vieux *perroquet maillé*. | Il se dit particulièrement des perdreaux qui commencent à devenir forts, à prendre des mailles. De ces *perdreaux maillés* le fumet seul m'attire. | Fig.

> Là se trouvaient tendrons en abondance,
> Plus que *maillés* et beaux par excellence.
> (LA FONTAINE.)

| Blas. Couvert d'une cotte de mailles. | Constr. *Maçonnerie maillée*, Maçonnerie en échiquier et à joints obliques. | S. m. Le *maillé* est le travail du rets des Romains. | Poisson du genre des labres.

MAILLEAU, s. m. Petit maillet qu'on emploie à mouvoir la branche ou le mâle des forces à drap.

MAILLECHORT, s. m. (*ll* mouillées). Composition formée de zinc, de cuivre et de nickel, et qui a à peu près la couleur et le son de l'argent. Elle fut imaginée par deux ouvriers de Lyon, Maillot et Charlier. Les proportions du mélange varient; cependant, on s'éloigne peu de ces quantités : zinc, 500 grammes; cuivre, 400; nickel, 200. Avec cette matière, qui est extrêmement dure et qui va au feu, on fabrique toute l'orfévrerie et principalement des couverts. On en fait aussi de la petite bijouterie. Ces différents ouvrages s'argentent et se dorent par le procédé Ruolz, à l'aide de la pile; ils se vert-de-grisent facilement. Une timbale de *maillechort*. Un couvert en *maillechort*.

MAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Anc. art milit. Couvrir d'un tissu de mailles. | Fabriquer des filets. | Mar. Lier une voile à une autre au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles. | Espacer les échalas d'un treillage par intervalles égaux. | Technol. Battre avec un maillet. *Mailler* les cuirs. | *Mailler une toile de batiste*, La battre sur un marbre avec un maillet de bois très-uni, afin d'en abattre le grain et de lui donner un œil plus fin. | Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles pour les protéger contre les morsures des bêtes fauves. Il faut *mailler* les chiens quand on chasse le sanglier. On doit *mailler* les chiens chargés de la garde des troupeaux dans les montagnes. | V. n. Devenir maillé, en parlant des perdreaux. | Pousser des mailles ou bourgeons. Le raisin noir *maille* moins hâtivement que le blanc. | SE MAILLER, v. pr. Être maillé. Se dit particulièrement des perdreaux chez qui les mailles commencent à se manifester. Ces perdreaux commencent à *se mailler*.

MAILLET, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *malleus*, marteau, d'où le franç. *mail*). Espèce de marteau à deux têtes fait avec un bois dur, tel que le buis, et dont on se sert dans beaucoup d'arts industriels. *Maillet* du sculpteur, *maillet* du maçon, du marbrier, etc. On emploie le maillet pour dégrossir et même pour terminer les différents ouvrages de maçonnerie, de sculpture, etc. | Marteau de bois dont se servent les calfats pour enfoncer l'étoupe entre les bordages ou dans les fentes de ces bordages. | Fig. Son bavardage est un *maillet* avec lequel il me rompt la tête. Les hivers, les volcans, les torrents, les mers, les tempêtes, les tremblements de terre, sont les ciseaux et les *maillets* de la nature. (Bern. de Saint-Pierre.) | Papeterie. Grosses masses de bois garnies par un bout d'une armature de fer, pour diviser les chiffons en petites filandres. | T. de plombier. Gros cylindre coupé en deux dans la longueur par son axe, de manière à former deux maillets égaux. Du côté plat, le plombier bat le plomb, et des deux bouts il frappe sur les outils qu'il enfonce dans le plomb. | Art milit. *Maillet d'armes*, Arme contondante. Les Français se servirent de maillets au combat des Trente, en 1351, et les Parisiens dans leur révolte de 1381. V. MAILLOTINS. | Chez les Romains et dans le langage mystérieux des prêtres, le maillet était la hache avec laquelle on immolait les victimes. Cette hache coupait d'un côté, et l'autre, qui était plat, servait de marteau pour frapper. | Le maillet est un emblème symbolique des francs-maçons. Le triangle et le *maillet*.

MAILLETAGE, s. m. Mar. Garniture de clous à large tête dont on couvre toute la partie de la carène d'un navire qui plonge dans la mer, afin de la préserver de la piqûre des vers.

MAILLETER, v. a. (*ll* mouillées). Mar. Faire le mailletage d'un navire. On *maillète* le navire.

MAILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées; rad. *maille*). Ouvrier, ouvrière qui maille, qui fait des filets. La corporation des *mailleurs*. Il y avait parmi les ouvrières une *mailleuse*. On dit également *Laceur, laceuse*.

MAILLIER, s. m. Nom donné autrefois à un ouvrier chaînetier, et généralement à celui qui faisait les ouvrages de mailles.

MAILLOCHE, s. f. (*ll* mouillées; dim. de *mail*; du lat. *malleus*, marteau). Gros maillet de bois. | Marteau de même grosseur que le mail, mais dont l'armature de la tête a une moins grande longueur, et qui sert aux carriers pour enfoncer les coins entre les joints de pierres ou dans les entailles qu'ils ont pratiquées avec le ciseau ou le marteau. | Gros morceau de bois presque cylindrique qu'emploient le fabricant de cerceaux et le tonnelier pour frapper sur les perches qu'il faut diviser pour former les cerceaux, et sur le coutre à fendre le merrain. | Mar. Masse de bois cylindrique, emmanchée comme un marteau et creusée, dans toute sa longueur, d'un canal plus ou moins large et plus ou moins profond, dont les matelots se servent pour tourner le bitord autour d'un cordage qu'ils veulent couvrir ou fourrer. | Blas. Petit maillet de fer.

MAILLOIR, s. m. Technol. Marbre, pierre dure sur laquelle on maille les batistes, on bat les toiles avec des maillets de bois.

MAILLON, s. m. (*ll* mouillées). S'est dit pour Nœud, petite maille. | Anneau d'une chaîne. La chaîne se compose de l'assemblage des *maillons*. | Petit anneau d'émail dont se servent les gaziers pour attacher les lissettes aux plombs. | Chaîne flexible d'un tissu de gaze. | Mar. Espèce de nœud coulant dont on se sert pour saisir un objet sous l'eau. | Lien qu'on emploie pour attacher la vigne.

MAILLOT, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *macula*, maille de rets, parce qu'autrefois on liait les enfants de bandes à divers tours, qui, se traversant l'un l'autre, formaient comme des mailles de rets). Nom donné aux couches, aux langes et à la couverture de laine ou de coton dont on enveloppe un enfant nouveau-né pendant la première année. Le maillot doit être complètement abandonné; il faut que l'enfant croisse en liberté comme un jeune arbrisseau, sans entraves, ou bien le maillot doit consister en une petite pelisse attachée mollement avec des cordons. Un enfant au *maillot*. A sa naissance on le coud dans un *maillot*. (J. J. Rousseau.) Pour se convaincre qu'Ulysse feignait la folie, il met l'enfant Télémaque encore au *maillot* devant la charrue de son père. (Bern. de Saint-Pierre.) Victoire est encore au *maillot*. | Fig. On traite toujours le peuple en enfant, parce qu'on croit toujours la liberté au *maillot*.

> Nos premiers pas sont dégagés
> Du vieux *maillot* des préjugés.
> (BÉRANGER.)

| Espèce de caleçon ou de pantalon collant que les danseuses et les danseurs mettent pour paraître sur le théâtre. Il y a des *maillots* roses qui imitent la chair et qui sont destinés à faire illusion et à laisser croire aux spectateurs que les jambes, les cuisses et tout le corps de l'actrice sont entièrement nus. Il y a des *maillots* rouges, noirs, de toutes les couleurs. | Zool. Genre de mollusques gastéropodes. Ce sont de petits animaux logés dans des coquilles cylindriques et turriculées, dont le volume le plus ordinaire ne dépasse guère un grain de chènevis. Les *maillots* vivent dans les lieux ombragés, sous les pierres, dans le gazon ou au pied des arbres. Ils aiment moins l'humidité que plusieurs autres animaux de la même famille. On en distingue plus de quatre-vingt-dix espèces, qui habitent pour la plupart les Indes et les Antilles, et dont quelques-unes se trouvent en France.

MAILLOTIN, s. m. (*ll* mouillées). Ancienne arme en forme de maillet. | S. m. pl. Hist. Les *maillotins*, Hommes du peuple de Paris qui firent une insurrection pour s'opposer à la perception de nouvelles taxes décrétées par le duc d'Anjou, régent de France pendant la minorité de Charles VI. Le 28 février 1381, une proclamation d'une taxe nouvelle fut faite dans la ville. Les crieurs furent tués et poursuivis à coups de pierres. Le 1er mars, les percepteurs, croyant cette proclamation suffisante, se montrèrent aux halles et commencèrent par demander l'impôt sur une botte de cresson que venait de vendre une vieille femme. On les accabla de coups et on les chassa honteusement. Le peuple se porta ensuite à l'arsenal, et, n'y trouvant que des maillotins, espèce de maillets de plomb, s'en empara. La plupart des percepteurs furent tués. L'émeute grandit; elle se porta à l'abbaye Saint-Germain des Prés, qu'elle força; au Châtelet, qu'elle assiégea, et dont elle mit les prisonniers en liberté. Rouen avait imité Paris : l'exemple devenait contagieux. Le duc d'Anjou entra à Rouen avec une petite armée, fit emprisonner quelques bourgeois, pendre bon nombre de manants, et rétablit dans toute leur rigueur les impôts qui avaient donné lieu au mouvement. Le roi et les princes se dirigèrent ensuite sur Paris, pour châtier les rebelles. Plus de cent bourgeois subirent le dernier supplice, parmi lesquels l'avocat-général Desmarets, vieillard de soixante-dix ans, et Nicolas Leflamand, vieux champion de la liberté, un des anciens compagnons du prévôt Étienne Marcel. Les exécutions durèrent quinze jours; puis on rétablit la gabelle et les impôts supprimés. La révolte des maillotins donna toutefois conscience au peuple de sa force, et devint le prélude d'autres insurrections où il fut vainqueur. Glorifions donc les *maillotins!*

MAILLURE, s. f. (*ll* mouillées). Taches ou mouchetures figurant des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau. La *maillure* du tiercelet est charmante. Les perroquets brillent par leur *maillure*.

MAIMONIDES ou **BEN MAIMON** (MOÏSE). Célèbre rabbin, né à Cordoue en 1136, mort en 1209. Élève d'Averrhoès, il fit de grands progrès dans les langues et dans les sciences; il alla en Égypte et devint premier médecin du sultan Saladin et de ses deux successeurs. On a de lui de savants ouvrages sur la religion juive, sur la philosophie et la médecine, la plupart écrits en arabe. Les juifs le regardent comme leur plus grand écrivain et l'appellent l'*Aigle des docteurs*.

MAIMONS, s. m. pl. Zool. Groupe de singes du genre macaque, caractérisé par une queue beaucoup plus courte que le corps. Ils habitent l'Inde. La principale espèce, le *maimon* proprement dit, est d'un fauve verdâtre, avec le sommet de la tête noir. On en élève en domesticité; mais ils sont sujets à devenir fort méchants avec l'âge.

MAIN, s. f. (du lat. *manus*, même signif.). Partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme et chez les quadrumanes, et qui sert à la préhension des corps et au toucher. Ce qui constitue la main et la distingue du pied et de la patte, c'est sa liberté d'allures et sa facilité d'expression, c'est l'indépendance des mouvements du pouce qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition spéciale à l'homme et au singe. Trois parties composent la main : le carpe ou poignet, le métacarpe et les doigts. Le concours de tous les instruments, de tous les organes dont la nature a pourvu l'homme, est nécessaire pour qu'il y ait harmonie et équilibre dans l'exercice de ses diverses fonctions; mais de tous ses organes, la main est le plus nécessaire et le plus précieux. C'est à la main, cet instrument des instruments, que l'homme doit toute son adresse et les arts qu'il exerce, enfin sa supériorité sur tous les animaux. La *main* droite. La *main* gauche. Les doigts de la *main*. Le creux, le dedans, la paume de la *main*. Le dessus de la *main*. Ouvrir la *main*. Fermer la *main*. Tendre la *main*. Prendre avec la *main*. Tenir à la *main*. Avoir à la

main, dans la *main*. Mettre dans la *main*. Se laver les *mains*. Serrer la *main* avec affection. Joindre les *mains*. Avoir les *mains* jointes. Avoir un livre à la *main*, la plume à la *main*, l'épée à la *main*. La *main* est le plus sûr et le plus prompt secours. (La Fontaine.) Il fut tué dans la bataille, et de la *main* d'Artaxerce, à ce qu'on dit. (Bossuet.) Il fait tout de ses propres *mains*. (Fénelon.) Je suis presque réduit à vous écrire d'une *main* étrangère. (Voltaire.) La *main* a cet avantage qu'elle ne peut manier un objet qu'elle ne remarque l'étendue et l'ensemble des parties qui le composent. (Condillac.) Les *mains* qui m'ouvrirent les yeux à ma naissance pourront me les fermer à ma mort. (J. J. Rousseau.) Leurs armes parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable ; dans les chutes fréquentes qu'ils faisaient, elles s'échappaient de leurs *mains*, elles se brisaient ou se perdaient dans la neige. Brutus tenait son poignard à la *main* et menaçait César.

S'il me trouve en son chemin,
Il me frappe dans la *main*.
(BÉRANGER.)

| L'homme seul a deux *mains* et mérite le nom de *Bimane*; les singes ont aux pieds de derrière des appendices analogues à la main : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Quadrumanes*. | Se dit par rapport au travail, à l'ouvrage qui se fait avec les mains. Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint jusqu'à adorer l'œuvre de ses *mains*. (Bossuet.) Nous ne trouvions aucun champ où la *main* du diligent laboureur ne fût imprimée. (Fénelon.) Le grand point est de se familiariser avec les instruments, il faut instruire ses *mains*, les livres instruiront notre esprit. (Voltaire.) | S'emploie relativement à la moralité des actions accomplies avec la main. Une *main* généreuse. Une *main* protectrice, vengeresse, homicide, auguste, sacrée, innocente, coupable. Comment ose-t-on d'une *main* sacrilége troubler le repos de la terre? (Barthélemy.) Sans cette adorable amie dont la *main* compatissante essuie si souvent mes pleurs. (J. J. Rousseau.) | On dit aussi *la main de Dieu*, en parlant de sa justice, de sa colère, de sa puissance, etc. Tout est bien en sortant des *mains* de l'auteur des choses. (J. J. Rousseau.) Tous les hommes sont sortis égaux des *mains* de la nature. (D'Aguesseau.) | Puissance, autorité, moyens de servir ou de nuire. La *main* de fer d'un gouvernement. | Fig. *Dans les mains, entre les mains, dans la main*, Sous l'autorité, sous la direction, sous la puissance. Je me mets entièrement *entre vos mains*. (Voltaire.) | Fig. On donne aussi des mains à la mort et à d'autres êtres métaphysiques, pour marquer leur puissance, leur influence, etc., etc. La *main* de la mort. La *main* du hasard. La *main* de la destinée. Une chaleur agréable le dérobait aux *mains* glacées de la mort. (Fénelon.) | Fig. Synonyme de mariage. *Offrir, proposer, donner sa main à quelqu'un*, Lui proposer de l'épouser, l'épouser. On dit de même : *Refuser sa main*. Marie, c'est votre *main* que je désire, c'est votre cœur que je convoite. On leur *donne la main* dès qu'ils offrent le cœur. (Corneille.)

Pour goûter le bonheur dans une paix profonde,
Je n'ai jamais rêvé qu'une chose en ce monde :
Tenir de votre cœur le don de votre *main*.
(A. DELVAU.)

| *Mariages de la main gauche*, Mariages usités en Allemagne et qu'on appelle aussi *mariages morganatiques*. C'est l'union qu'un prince contracte avec une femme qu'il ne veut pas faire reconnaître comme princesse, à laquelle il donne, dans la cérémonie nuptiale, la main gauche au lieu de la main droite. Le *mariage de la main gauche* est légitime, mais il n'a pas tous les effets civils. Les enfants nés de ce mariage n'héritent ni de la dignité, ni du pouvoir de leur père. On dit dans le même sens : *Épouser une femme de la main gauche*. | Par extens. On a appliqué cette expression à toutes les unions illégitimes. Ces deux amants se sont mariés *de la main gauche*. | Poétiq. S'est dit quelquefois pour désigner les filaments ou vrilles à l'aide desquelles les plantes grimpantes s'attachent aux corps voisins. Le houblon est comme un polype, et de ses cent *mains* il s'attache obstinément aux treillages des jardins. (Duplessis.) Et la vigne flexible et le lierre aux cent *mains*. (Delille.) | Fig. Se dit pour Écriture. *Avoir une belle main*, Avoir une belle écriture. | *Imiter la main de quelqu'un*, Contrefaire son écriture. | *Il n'a pas la main bien formée*, Les lettres de son écriture sont mal formées. | *Voyez, est-ce là sa main?* Reconnaissez-vous son écriture? | *S'arracher des mains quelqu'un ou quelque chose*, Se disputer le plaisir ou l'honneur de posséder ou de recevoir telle personne ou telle chose. Cette prima donna a tant de grâces qu'on *se l'arrache des mains*. On *s'arrache des mains* le nouvel ouvrage de cet auteur. | *Aller bride en main*, Mettre beaucoup de circonspection dans une entreprise, dans une affaire. | *Avoir en main*, Avoir à sa disposition, en sa possession, sous sa dépendance. Je me connais en gens, et *j'ai en main* la plus jolie fille du monde. | *Avoir les mains longues*, Avoir de grands moyens de servir ou de nuire. | *Avoir la grande main, la haute main*, Être haut placé, être en position de rendre de grands services. | *Avoir une main de fer*, Avoir une volonté despotique, un caractère inébranlable. | *Avoir toujours ses mains dans ses poches*, Vivre en paresseux, en indolent. | *Avoir les mains nettes*, N'avoir rien à se reprocher. Je me suis toujours conduit de telle sorte, dans la vie, que *j'ai*, de mes actions, *les mains nettes* et la conscience tranquille. (L. R.) | *J'ai les mains nettes en cette affaire*, Je n'y ai pris aucune part. | *Avoir la main légère*, Se dit d'un chirurgien qui opère avec une grande habileté, d'une personne qui écrit avec aisance. | Fig. User de son pouvoir ou de son autorité avec douceur, avec modération. | *Avoir la main bonne pour chanter et la voix belle pour écrire*, Écrire et chanter fort mal. | *Donner d'une main et refuser de l'autre*, Faire donation d'une chose sans s'en dessaisir. | *Avoir des mains de laine et des dents de fer*, Manger beaucoup et travailler peu ou avec nonchalance. | *Être haut à la main*, Être impérieux, emporté, violent, disposé à lever la main à tout propos. | *Faire main basse*, Saisir, enlever, prendre tout ce qui tombe sous la main. Quand ils furent partis, on s'aperçut qu'ils avaient *fait main basse* sur l'argenterie. | Fig. N'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. Lorsque la ville eut été prise d'assaut, on *fit main basse* sur tous les prisonniers. | Fig. *Faire tomber les armes de la main de quelqu'un*, Apaiser sa colère. En lui apprenant qu'elle était sa fille, elle *fit tomber les armes de ses mains*. | *Faire crédit de la main à la bourse*, Ne vendre qu'argent comptant. | *Faire valoir son bien ou son argent par ses mains*, Ne confier son argent à personne qu'à soi-même, ne pas louer ses terres, et cultiver soi-même son bien. | *Faire sa main*, Dérober, faire un profit illicite. Il a bien *fait sa main* dans cette affaire. Les ministres *firent leur main* aux dépens du peuple.

Le valet grapillait : il eût voulu mieux faire;
Et des gains du valet, Margot *faisait sa main*.
(LAMOTTE.)

| Se dit aussi pour S'habituer à quelque chose, à un art ou à un métier. Vous vous y *ferez* bientôt *la main*; persévérez. | *Forcer la main à quelqu'un*, Le contraindre à faire ce qu'il ne veut pas faire. | *Haut la main*, Avec autorité, en surmontant tous les obstacles. Conduisez-le *haut la main* si vous voulez en venir à bout ; c'est un caractère indisciplinable. Il l'a emporté *haut la main* sur ses compétiteurs. | Fig. *Lâcher la main dans une affaire*, Céder de ses prétentions ; donner sa marchandise au-dessous du prix qu'on avait fixé. | *Lâcher la main à quelqu'un*, Lui donner plus de liberté. | *Lever la main*, Lever la main vers le ciel, pour jurer et affirmer en justice. | *Lever la main sur quelqu'un*, Se préparer à le frapper. | *Se laver les mains de quelque chose*, Déclarer qu'on n'y a point participé, qu'on en est innocent. Cette expression est employée par allusion à la conduite de Ponce-Pilate, qui, lors de la condamnation de Jésus-Christ, se lava les mains en disant qu'il n'était pas responsable de la mort du juste. | *Avoir les mains liées*, Être dans l'impossibilité d'agir dans une affaire. Je ne puis vous être utile dans cette affaire, *j'ai les mains liées*. | *Lier les mains à quelqu'un*, Lui ôter la possibilité d'agir. | Fig. *Manger dans la main*, Être beaucoup trop familier. | *Mettre à quelqu'un le pain à la main*, Être l'artisan de sa fortune, de son bonheur. | *Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes*, Les engager dans une discussion, dans une querelle. | *Mettre la main à l'épée*, Mettre la main sur la garde de son épée. | *Mettre l'épée à la main*, Tirer l'épée pour s'en servir. Une fois arrivé dans le fourré, ils se déshabillèrent et *mirent l'épée à la main*. (A. Lafontaine.) | *Mettre la main sur quelqu'un*, Le menacer, le frapper. | *Mettre la main sur quelque chose*, S'en saisir. Voilà une heure que je cherche mon livre sans *mettre la main dessus*. (A. Lafontaine.) | *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main*, Il lui a appris l'escrime, lui a donné les premières leçons. | *Mettre sa main sur la conscience*, Examiner avec franchise si l'on a quelque chose à se reprocher ou si l'on a fait tort à quelqu'un de quelque manière que ce soit. *Mettez la main sur la conscience* et répondez-moi. | *Mettre la main à quelque chose*, Se mêler d'une affaire pour la mener à bien. Allons, je vois qu'il faudra que je *mette la main à* cette affaire pour qu'elle réussisse. | Au propre et au fig. *Mettre la main à l'ouvrage, à l'œuvre*, Commencer à y travailler. | Famil. *Mettre la main à la pâte*, Travailler soi-même à quelque chose. | *Mettre la main à l'encensoir*, S'immiscer dans des fonctions ecclésiastiques. | *Partir de la main*, Exécuter avec empressement ce qui peut être utile ou agréable à quelqu'un. | *Se payer par ses mains*, S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession, et qui appartient à un débiteur. | *Peser à la main*, Être incommode, ennuyeux, par la pesanteur de son esprit. | *Porter la main sur quelqu'un*, Le frapper avec la main.

. . . . . Dussent tous les Thébains
Porter jusque sur moi leurs parricides *mains*!
(VOLTAIRE.)

| *Se présenter les mains vides*, Se présenter sans argent ou sans présent dans une occasion où l'on aurait besoin de l'un ou de l'autre, soit pour obtenir ce qu'on sollicite, soit pour acquérir ce dont on a besoin. | Fig. *Sortir des mains de quelqu'un*, S'échapper d'auprès de quelqu'un qui vous force à l'écouter. | *Prêter la main, donner les mains à quelque chose*, Aider à faire quelque chose, y participer. Je ne *prêterai pas les mains à* ce mariage. | *Tendre la main à quelqu'un*, Porter secours à quelqu'un, obliger ceux qui sont dans le besoin. | Par extens. *Tendre la main*, Demander l'aumône. Se dit aussi de celui qui sollicite une place, une grâce, etc. | *Tenir la main à quelque chose*, Veiller à ce qu'on exécute bien les ordres qu'on a donnés. Je *tiendrai la main à* ce que ce travail soit fait. | *Toucher dans la main à quelqu'un*, Lui donner une poignée de main, en signe d'amitié ou d'acquiescement. | *Se tenir par la main* ou *Se donner la main*, Être de bonne intelligence, se soutenir l'un et l'autre. Ils sont partis en *se donnant la main*. (Béranger.) | *Vivre du travail de ses mains*, Vivre en travaillant d'un état manuel. | Par exagérat. *Grand comme la main*, A propos d'une chose extrêmement petite en son genre. Un théâtre *grand comme la main*. | Fig. *De telle personne à telle autre il n'y a que la main*, Pour exprimer le rapport étroit qui existe entre deux personnes. | Par exagérat. *Les mains m'en tombent, m'en sont tombées*, J'en éprouve, j'en ai éprouvé une grande surprise. | *A la main*, Signifie quelquefois *Proche, à portée*. J'ai là toutes choses *à la main*. | Signifie aussi *Dans la main*. Avoir son bonnet *à la main*, sa canne *à la main*. | *Avoir sans cesse l'argent à la main*, Dépenser, payer continuellement. | *Avoir la parole à la main*, Parler facilement, avoir une grande faconde. | *Une chose faite à la main*, Une chose arrangée d'avance, de concert. | *Nouvelle à la main*, Sorte de recueils littéraires. | *Acheter de la viande à la main*, L'acheter sans la faire peser, en se contentant de la soupeser avec la main. | *Cet homme est à deux mains*, Il cumule, il remplit deux places, il fait deux services à la fois. | *Épée à deux mains*, Longue et large épée qu'on tenait des deux mains et avec laquelle on faisait le moulinet, de manière à parer à la fois tous les coups. | *C'est un homme à toutes mains*, Il est disposé à rendre tous les services ; il est propre à remplir toute espèce d'emploi. | *A belles mains*, Abondamment, libéralement. Prendre, donner, répandre de l'argent *à belles mains*. | *A pleines mains*, Se dit dans le même sens. Il en a pris *à pleines mains*, c. à d. autant qu'il en a voulu. | *A belles baise-mains*, Avec grand plaisir. | *A main droite, à main gauche*, Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle ou à qui l'on parle. On dit mieux : *A droite, à gauche*. | *Aux mains*, S'emploie à propos de l'action de combattre. | *En venir aux mains*, Commencer une lutte, un combat. | *Être aux mains, en être aux mains*, Combattre actuellement. Seigneur, on *est aux mains*, et la trêve est rompue. (Racine.) | *Il a les armes belles à la main*, C'est un beau tireur ; il a bonne grâce à faire de l'escrime. | *Cela est bien à la main*, Cela est fait de façon qu'on peut s'en servir commodément, à son aise. | *Avant la main*, loc. adv. D'avance. Nous nous préparons *avant la main* au voyage que nous entreprenons. (Montaigne.) Il est vieux et inusité. | *L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains*, C'est un prodigue ; il dépense sans nécessité, sans modération. | *De main*, joint à plusieurs substantifs, spécifie la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent. *Une chose faite de main d'homme*, Se dit par opposition à ce qui est l'ouvrage de la nature. | *Une chose faite de main de maître*, Une chose bien faite, faite par un homme très-intelligent ou très-habile. | Se dit aussi en parlant des ouvrages littéraires et des produits des beaux-arts. Cette comédie est *faite de main de maître*. Voilà une statue *faite de main de maître*. Une intrigue ourdie *de main de maître*. | On dit dans le même sens : Ouvrage *de bonne main, d'une bonne main*. | *Les arts de la main*, Se dit, par opposition aux arts libéraux, de ceux où la main est le principal instrument. | *De main*

en main, De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement, jusqu'à la dernière. L'argent est fait pour passer *de main en main*. | Fig. Les mortels se prêtent la vie pour un moment; c'est comme un flambeau qui passe *de main en main*. (Lucrèce.) | *De longue main*, Depuis longtemps. C'est un coup qu'il méditait *de longue main*. | *Combat de main, de main à main*, Qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes. | Fig. *Coup de main*, Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte. Il faut mettre nos places fortes à l'abri des *coups de main*. | T. de guerre. Expédition, attaque faite à l'improviste, sans le matériel et les précautions nécessaires pour attaquer en règle. Ce château a été emporté par un *coup de main*. | *Tour de main*, Tour d'adresse. Ce joueur de gobelets fait des *tours de main* étonnants. | *En un tour de main*, Précipitamment, en aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. *En un tour de main* la femme est séduite, l'homme d'État a changé de conscience, le ciel de couleur, etc. (Aug. Lafontaine.) | *Homme de main*, Homme d'exécution, brave, hardi. | *De la main*, Se dit pour De la part. C'est un homme de confiance, sûr, vous pouvez le prendre *de ma main*. | *Acheter de la première main*, Acheter directement du fabricant ou de celui qui a recueilli une marchandise quelconque. J'ai *acheté* cette étoffe *de première main*. | *Acheter de la seconde, de la troisième main*, De celui qui a acheté d'un autre. | *De toutes mains*, De tout le monde. Il accepte *de toutes mains*. | *En main propre*, Dans la main même de la personne intéressée. Vous remettrez cette lettre *en main propre*. | Autrefois, *Lettres de la main*, Lettres closes écrites et signées par le roi, sans être contresignées par un secrétaire d'État. | *De la main à la main*, Sans écrit, sans formalités. Je lui ai remis cette somme *de la main à la main*. | *Main chaude*, Sorte de jeu dans lequel une personne, ayant les yeux cachés par un bandeau, reçoit des coups dans une de ses mains, placée sur son dos, et doit deviner qui l'a frappée. Jouer à la *main chaude*. | Prov. *Jeu de mains, jeu de vilains*, Se disait autrefois pour indiquer que les manants n'avaient pas le droit de paraître dans les tournois et ne pouvaient s'amuser entre eux qu'à la lutte corps à corps avec leurs mains. Se dit aujourd'hui pour indiquer que les jeux dans lesquels on s'agace avec les mains finissent vilainement et souvent par des disputes ou des batteries. | T. de manége. *Cheval à deux mains, à toutes mains*, Qui sert à la selle et à la voiture. | *Cheval de main*, Cheval mené par un piqueur et destiné à être monté. | *Cheval dans la main*, Cheval bien dressé, qui suit sans effort les indications de son cavalier. | *Ce cheval est bien fait de la main en avant*, Il a l'encolure et la tête belles. | *Il est mal fait de la main en arrière*, Il est mal fait de la croupe, du train de derrière. | *Ce cheval tourne à toutes mains*, Il prend toutes les allures. | *Il est entier à une main*, Il n'a de disposition à tourner que d'un côté. | *Cheval qui est sous la main*, Cheval de carrosse accoutumé à tirer sous la main droite du cocher. | *Cheval qui est hors de la main*, Qui est sous la main gauche du cocher. | *Ce cheval tire à la main*, Il résiste aux efforts de son cavalier. | *Il bat à la main*, Il secoue la tête et lève le nez. | *Il pèse à la main*, Il a la tête pesante, il lasse la main du cavalier en appuyant trop sur le mors. | *Il force la main*, Il s'emporte malgré le cavalier. | On dit aussi : Ce cheval est lourd, dur, pesant *à la main*, et, dans le sens contraire : Ce cheval est léger, sensible *à la main*. | *N'avoir pas de main*, Se dit du cavalier qui se sert inopportunément de la bride. | *Avoir l'appui, la bouche à pleine main*, Se dit du cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. | *Changer de main*, Porter la tête du cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droite ou à gauche. | *Mener un cheval en main*, Le conduire sans être monté dessus. | *Mener un cheval haut la main*, Tenir la main des rênes haute pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes. | *Lâcher, rendre la main à un cheval*, Lui lâcher la bride. | *Partir de la main*, Se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop. | *Un beau partir de la main*, Action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec vitesse. | *Sentir un cheval dans la main*, Deviner par ses mouvements qu'il comprend facilement. | *Tenir un cheval dans la main*, En être toujours maître. | *Main de la bride*, La main gauche du cavalier. | *Main de la lance*, La main droite. | *Main ignorante*, Cavalier qui ne sait pas saisir le temps et changer à propos l'emploi de ses forces. | *Main savante* ou *Main légère*, Cavalier qui conduit et soutient son cheval sans effort et par des mouvements peu apparents. | Technol. Pièce de fer recourbée de différentes manières, qui sert à enlever des fardeaux. | Anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau. | Pelle de tôle à manche de bois très-court, qu'on emploie pour prendre la braise, la cendre, le charbon. | Certains anneaux de fer qui tiennent à la caisse d'une voiture, et auxquels les soupentes sont attachées. | Large galon plat attaché à l'intérieur d'une voiture, qu'on passe dans la main pour se soutenir. | Anneau placé au devant d'un tiroir. | *Main molaire*, Espèce de meule qu'on faisait tourner avec la main. | *Main coulante*, Partie de la rampe d'un escalier sur laquelle on appuie la main. | Mar. *Tirer main sur main*, Tirer un cordage par un mouvement incessant, en replaçant la main, à une longueur de bras, au-dessus de l'autre après chaque effort. | T. de manuf. *Donner la main à une étoffe*, La rendre plus épaisse par l'apprêt. | T. de peint. Partie de l'art qui consiste dans l'opération manuelle. *Ce peintre a de la main*, c. à d. Une grande habileté, une touche ferme, une bonne manière d'empâter. | Se dit aussi du faire, de la touche particulière d'un peintre. On reconnaît dans ce tableau la *main* de tel maître. On dit dans le même sens : *Le faire, la touche, le pinceau*. | T. de papeterie. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. Vingt *mains* forment une rame. | Il se dit des pieds des perroquets. Le perroquet prend avec la *main* sa nourriture et la porte à son bec. | Fauconn. Patte du faucon. Pour les autours et les éperviers, on dit le *pied*. | Mus. Exercice d'une main sur les instruments à clavier. Il a une *main* gauche magnifique. Il a une *main* droite brillante. | *Morceau à quatre mains*, Écrit pour être exécuté par deux personnes à la fois sur le même piano. Il y a des morceaux à six, à huit et même à treize *mains*, que l'on exécute sur plusieurs instruments. | *Main harmonique*, Application de toute la gamme de Guido d'Arezzo, sur les doigts et les jointures de la main gauche, pour faciliter la mémoire de tous les changements ou nuances, et des rapports de cette nouvelle manière d'écrire avec les lettres et les tétracordes des Grecs. | T. de magie. *Main de gloire*, Main de pendu desséchée, dans laquelle on mettait une bougie dont la lumière, disait-on ridiculement, rendait immobiles de frayeur ceux qu'elle frappait. | Escrime. *Avoir de la main*, Tromper les parades finement et avec adresse. | T. de jeux. *Avoir la main*, Être le premier à jouer. | *Faire la main*, Donner les cartes. | *Donner la main*, Céder à son adversaire l'avantage et le droit qu'on a de jouer le premier ou de faire les cartes. | *Perdre la main*, Perdre cet avantage pour avoir mal donné les cartes. | *Tirer la main*, Tirer au sort pour savoir qui commencera. | *Faire une main*, Faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure de son jeu. *J'ai fait une main, deux mains, trois mains*, c. à d. Une levée, deux levées, trois levées, ou encore, un pli, deux plis, trois plis. On dit aussi : Lever une main, deux mains, trois mains. Il a déjà *levé trois mains*, prenez garde qu'il ne fasse la quatrième. | *Pleine main*, A certains jeux, Action par laquelle le banquier amène toujours les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne. | *Main de justice*, L'autorité de la justice et la puissance qui lui est donnée de faire exécuter ses arrêts. | On dit que des biens sont mis *sous la main de justice* quand ils sont saisis et placés sous le *séquestre*. Mais séquestre emporte une idée plus étendue que *sous la main de justice*, car le séquestre dessaisit et la saisie ne dessaisit pas. | *Main de justice*, Espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était une main, emblème de la puissance. | Diplomat. *Main de justice*, Emblème des sceaux de la troisième race; il se trouve pour la première fois sur celui de Louis X. | Astron. *Main de justice*, Constellation placée entre Pégase, Andromède et Céphée; elle porte aussi le nom de *Sceptre* et de *Lézard*. | Antiq. *Main votive*, Chez les anciens, Une main de marbre ou de bronze que l'on offrait aux dieux pour obtenir un bienfait ou pour les remercier des bienfaits accordés. | Chez les Romains, la main fermée était un symbole de la foi; chez les Égyptiens, de la force. | *Main fermée*, Emblème de la dialectique. | *Main ouverte*, Emblème de l'éloquence. C'est également le signe de la générosité. | La *main* est aussi le symbole de l'autorité suprême. | La *main* portée sur la tête était un signe de détresse. | Deux *mains* ouvertes, sculptées sur un monument funèbre, indiquent que l'individu dont la dépouille y est renfermée est mort jeune, plein d'espérances. | Deux *mains* jointes indiquent la concorde et la bonne foi. | T. de liturg. *Imposition des mains*, Cérémonies que font les évêques dans la consécration des nouveaux évêques et dans l'ordination des prêtres; elle consiste à étendre les mains sur la tête de celui qui reçoit l'ordination ou la consécration. | Hist. *Gens de la haute main*, Membres du comité de salut public, à Paris, sous la Convention. Ils dirigeaient la haute politique et étaient chargés d'ordonner les arrestations. | Prat. *Fermer la main*, Faire une saisie chez un débiteur pour l'empêcher de faire disparaître les gages de la créance, les effets mobiliers. | *Prendre la main*, Recevoir le consentement et le serment des parties contractantes. | *Payer en main brève*, Payer directement au dernier créancier. Au lieu de payer à Louis, qui devait à Pierre, qui lui-même devait à Jean, j'ai *payé en main brève* (à Jean). | *Mettre la main au bâton* ou *à la verge*, Se dessaisir de son héritage. | *Bailler la main*, Donner son acquiescement. | *A deux mains*, Double droit que les seigneurs percevaient dans certains cas. Tel village *à deux mains*. | *Conforte main*, Lettres que le roi accordait pour appuyer la main mise. | *Main pleine*, Dans la coutume de Blois, La remise entre les mains de la justice de biens suffisants pour assurer au créancier son payement. | *Main plévie*, Dans la coutume de Liége, Le droit en vertu duquel tous les biens de la femme tombaient, par le fait et du moment du mariage, en possession du mari, et par lequel, réciproquement, la femme devenue veuve possédait tous les biens du mari hors les fiefs. | *Main ferme*, Roture, censive. | *Héritage de main ferme*, Héritage qui ne donnait aucun titre de noblesse. | *Donner, tenir en main ferme*, Donner, tenir un héritage à ferme, sans acquérir de droits féodaux. | *Plaider la main garnie* ou *les mains garnies*, Plaider pour une chose dont on jouit pendant le procès. | *Vider ses mains*, Se dessaisir d'une somme et la payer à qui il est ordonné par la justice. | *Saisir entre les mains de quelqu'un*, S'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. | Jurisp. *Lever la main*, Jurer, affirmer, certifier une chose qu'on a vue ou entendue, un fait qui est à votre connaissance. | *Sans main mettre*, Sans travailler et sans faire de frais. Les bois et les prés sont d'un bon revenu, l'argent vient *sans main mettre*. | Jurisp. féod. *Ce vassal ne doit que la bouche et les mains à son seigneur*, Ce vassal ne doit à son seigneur que foi et hommage sans aucune relevance. | *Fief dans la main du roi, du seigneur*, Fief qui relevait du roi ou d'un seigneur suzerain lorsqu'il avait été saisi faute d'aveu. | *Réception par main souveraine*, Jouissance provisoire d'un fief, que le juge royal accordait au vassal quand la souveraineté était litigieuse. | Prov. *Froides mains, chaudes amours*, Les gens qui ont les mains froides sont d'une complexion très-ardente, très-amoureuse. | *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*, Les enfants d'un même père et d'une même mère ne sont pas tous d'un égal caractère et d'une égale physionomie; ou encore, Deux parents, deux amis peuvent différer d'humeur et de caractère. | *Une main lave l'autre*, On doit se rendre des services réciproques. | *Il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite*, Proverbe tiré de l'Évangile, pour dire qu'il faut garder le plus profond secret sur le bien que l'on fait aux autres.

MAINA. Géogr. Pays de la Grèce (Morée), comprend la partie S. E. de l'ancienne Laconie, entre les golfes de Coron et de Kolokythia; 60,000 habit., dits *Mainotes*. Sol montagneux, inaccessible en beaucoup d'endroits, et cependant fertile. Forêts et pâturages. Bons ports. Ce pays est compris dans les diocèses de Laconie et de Basse-Messénie, et a pour principales villes Maïna, Kolokythia, Chimova et Platza. Les Maïnotes sont très-braves, mais indisciplinables et pirates déterminés. Ils luttèrent sans cesse contre la domination des Turcs, qui n'obtinrent jamais d'eux qu'un léger tribut; ils ont contribué à conquérir l'indépendance de la Grèce.

MAINATE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux conirostres de la famille des sturdinés et de l'ordre des grimpeurs, assez semblables aux merles pour la grosseur et pour le vol. On en distingue trois espèces, particulières à la Malaisie et à la Nouvelle-Guinée. Leur plumage est noir à reflets métalliques violets. Le bec est de couleur jaune ainsi que les tarses. Les *mainates* se nourrissent de graines et d'insectes. Ces oiseaux sont communs, surtout dans les îles de la Sonde; ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément. En captivité, ils font entendre un chant agréable. Comme les perroquets, ils retiennent et répètent des mots et même des phrases.

MAIN-COURANTE, s. f. T. de comptabilité. Petit registre où les commerçants inscrivent les diverses opérations de la journée, jusqu'à ce qu'elles soient portées sur le journal. Louise tiendra la *main-courante*. La *main-courante* est aussi appelée *Brouillard*.

MAIN-D'ŒUVRE, s. f. La façon, la mise en œuvre de toute sorte d'ouvrage, soit en construction, soit en toute autre industrie; le travail de l'ouvrier. Il y a des objets dont la *main-d'œuvre*

varie suivant les temps, les lieux et les entrepreneurs et fabricants. Quelquefois la *main-d'œuvre* coûte plus cher que la matière. L'argent devient plus abondant; alors, comme il arrive toujours, la *main-d'œuvre* devient plus chère. (Voltaire.) Le prix de *main-d'œuvre*, joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé. (Lenormant.) La *main-d'œuvre* peut donner lieu, indépendamment de la confection des travaux, à de nombreuses difficultés, quand elle s'applique surtout à des objets de peu d'importance et dont elle a considérablement augmenté la valeur. (Gourlier.) | La rémunération du travail. Toutefois, il ne faut pas confondre la *main-d'œuvre* et le *salaire*. Le *salaire* s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle, tandis que la *main-d'œuvre* s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte. | Au plur. Des *mains-d'œuvre*.

MAINE (LA). Géogr. Rivière de France, formée de la réunion de la Sarthe et de la Mayenne, qui s'unissent à 3 kilom. N. d'Angers, traverse cette ville, et se jette dans la Loire à 10 kilom. au-dessous d'Angers. | MAINE (LE). Ancienne province de France qui, réunie au Perche, formait l'un des trente-deux anciens gouvernements. Le Mans en était la capitale. Sol ondulé, généralement fertile; volailles estimées. Le Maine tire son nom, ainsi que sa capitale, des *Cenomani*, qui l'habitaient autrefois, ou bien de la Maine ou Mayenne, qui l'arrose. Les Francs en avaient fait la conquête peu après leur arrivée dans les Gaules. Cette province appartint plus tard à l'Angleterre, et fut reconquise par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre, et Louis IX la donna en partage, avec l'Anjou, à son frère Charles. Puis, en 1481, elle passa, par héritage, au pouvoir de Louis XI, et fut définitivement réunie à la couronne en 1584. Le Maine forme actuellement les départements de la Sarthe et de la Mayenne. | Fig. et poétiq. *Habitants du Maine*, Les chapons, qui sont une des gloires de ce pays.

Comme ils sont dodus et gras
Ces bons *habitants du Maine*.
(BÉRANGER.)

MAINE (LE). Géogr. L'un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique septentrionale, a pour bornes au N. le Bas-Canada, à l'E. le Nouveau-Brunswick, à l'O. le New-Hampshire, au S. et au S. E. l'Atlantique; 450 kilom. sur 200; 60,000 habit.; chef-lieu, Augusta. Sol plat, ingrat le long des côtes, fertile dans l'intérieur. Le coton est sa principale culture. Découvert en 1497, ce pays ne commença à recevoir des colonies que vers le milieu du XVIIe siècle. Les Français et les Anglais y fondèrent à la fois plusieurs établissements; mais ils ne purent s'y fixer d'une manière durable, par l'effet d'hostilités continuelles avec les indigènes. Il reçut son nom des Français en souvenir de la province française du *Maine*. Il fut assuré à l'Angleterre, en 1712, par le traité d'Utrecht. Dès l'année 1652, le Maine s'était mis sous le protectorat de l'État de Massachusets; il en fut détaché en 1820, et prit le titre d'État.

MAINE DE BIRAN (MARIE-FRANÇOIS). Philosophe, né en 1766 à Bergerac, mort en 1824. Il fut élu, en 1797, membre du conseil des Cinq-Cents. Membre du Corps législatif en 1809, il fit partie, avec Lainé, de la commission qui, dès 1813, protesta contre le despotisme impérial; il siégea également à la Chambre des députés sous la Restauration. Il cultiva avec succès la philosophie, et fut peut-être le métaphysicien le plus profond de son temps. D'abord disciple de Condillac et de Cabanis, il s'éloigna bientôt de cette école, et s'attacha surtout à rétablir les droits de la *puissance active et volontaire*, méconnue par ses maîtres. Il avait débuté, en 1802 et 1805, par deux mémoires fort remarquables sur l'*Influence de l'habitude* et sur la *Décomposition de la pensée*, qui furent l'un et l'autre couronnés par l'Institut; mais son ouvrage le plus important, composé peu avant sa mort, est ses *Nouvelles Considérations sur les rapports du physique et du moral*.

MAINE-ET-LOIRE. Géogr. Département situé entre ceux de la Mayenne au N., d'Indre-et-Loire à l'E., de la Vienne au S. E., des Deux-Sèvres au S., de la Vendée au S. O., de la Loire-Inférieure à l'O., et d'Ille-et-Vilaine au N. O.; 718,807 hectares; 532,325 habit.; chef-lieu, Angers. Il est formé en grande partie de l'ancien Anjou, et traversé par la Loire de l'E. à l'O. Pays de plaines, fertile en céréales, chanvre, lin, melons, pommes de terre, etc., et produisant des vins blancs estimés; horticulture très-avancée, favorisée par la douceur du climat. Excellents pâturages, élève de moutons et de bœufs. Fer, houille, ardoisières immenses, marbres, granit, grès, pierres de taille, pierres à chaux, etc. Hauts-fourneaux; toiles, linge de table, mouchoirs dits de Cholet, tissus de coton, teintureries. Le Maine-et-Loire est divisé en cinq arrondissements (Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré), 34 cantons et 380 communes.

MAINÉE, s. f. S'est dit pour *poignée*, main pleine. J'ai pris une *mainée* d'écus. Ce mot a vieilli.

MAIN-FORTE, s. f. Assistance que l'on donne à quelqu'un qui la réclame, secours que l'on porte à quelqu'un dans l'embarras. Il ne prend pas d'article. Demander *main-forte*. Requérir *main-forte*. Venez me prêter *main-forte*. Nous pouvons nous barricader et envoyer quérir *main-forte* contre la violence. (Molière.) | *A main-forte*, La force en main, par la force, par la violence. | Assistance que l'on donne à la justice, afin que la force demeure à ses agents. Donner, prêter *main-forte* à l'exécution des lois, jugements et ordonnances. Requérir *main-forte* pour que force reste à la loi. Mandons et ordonnons à tous commandants et officiers de la force publique de prêter *main-forte* lorsqu'ils en seront légalement requis. (Ordonnances.) | Se disait autrefois de gens puissants, qui refusaient de se soumettre à la justice. On ne peut exercer le retrait de cette terre, car elle est à *main-forte*.

MAIN-LEVÉE, s. f. Jurisp. Acte qui fait cesser les effets de l'interposition de la main de justice, qui lève les effets d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. On donne main-levée d'une saisie-arrêt, d'une saisie exécutoire, d'une saisie-gagerie et d'une saisie réelle. | *Main-levée judiciaire*, Celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. | *Main-levée volontaire*, Celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié ou par exploit, suivant la nature de l'affaire. | *Main-levée administrative*, Celle qui résulte d'un arrêté préfectoral dans le cas où il s'agit des intérêts de l'État. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la *main-levée* d'une inscription hypothécaire sans l'autorisation du préfet. (Teulet.)

MAIN-MILITAIRE, s. f. Jurisp. Force publique armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution capitale. Livrer le coupable à la *main-militaire*.

MAIN-MISE, s. f. (du lat. *manumissio*, saisie). Jurisp. féod. Action de mettre la main, de saisir. Il y avait *main-mise* par défaut de foi et hommage. | L'affranchissement des serfs par les seigneurs. | Fig. et famil. *User de main-mise*, Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. C'étaient des *main-mises* continuelles entre les deux écuries. (Saint-Simon.) Il a vieilli. | On écrit aussi *Mainmise* sans trait d'union. Chaque jour c'étaient des batailles, des *mainmises* entre les deux partis.

MAINMORTABLE, adj. et s. Anc. terme de jurisp. Qui est sujet au droit de mainmorte. Se disait des serfs dont les biens revenaient au seigneur s'ils décédaient sans enfants. Les mainmortables n'étaient en quelque sorte que des détenteurs de ces biens. En France, les juifs étaient serfs, *mainmortables*, et les seigneurs leur succédaient. (Montesquieu.) Il se disait aussi de la terre où les serfs étaient *mainmortables*. | *Biens mainmortables*, Biens des corps et des communautés qui, étant inaliénables, ne donnent pas ouverture aux droits de succession. En ce cas, les communautés et les corps sont dits *mainmortables*.

MAINMORTE, s. f. Jurisp. Cette expression signifiait *puissance morte*. Elle venait de ce qu'après la mort d'un chef de famille sujet à ce droit, le seigneur venait s'emparer du plus beau meuble qui était dans sa maison, ou, à défaut de meuble, et suivant un usage très-ancien, il faisait couper la main droite du serf décédé; c'était le signe de la mort et de l'état de servage du défunt. | État des serfs qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient privés de la faculté de tester et de disposer de leurs biens quand ils n'avaient pas d'enfants; c'était le seigneur qui était leur héritier. | On se sert aujourd'hui de cette expression de *mainmorte* pour l'appliquer aux établissements, corps et communautés ayant une existence légale : tels sont les colléges, les hôpitaux, les chapitres, etc., auxquels le droit d'aliéner leurs biens n'appartient pas, l'État seul ayant le droit de disposer de ces biens, dont ils n'ont ainsi que l'usufruit. Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte en 1779, mais seulement dans les terres et seigneuries de son domaine. Ce fut l'Assemblée constituante qui, par la loi du 28 mars 1790, étendit à toute la France la suppression de la mainmorte. | *Gens de mainmorte*. Sous l'ancien régime, on nommait ainsi tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes étant censées être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. C'est actuellement le cas des communautés religieuses, des hospices et autres établissements publics. | *Biens en mainmorte, tombés en mainmorte*, Biens, immeubles, terres ou maisons qui sont en la possession de gens de mainmorte.

MAINT, MAINTE, adj. (pron. *mein, meinte*; du gall. ou bas-breton *maint, ment*, quantité, grandeur). Plus d'un, plusieurs. *Maint* voisin charitable entretient ses ennuis. (La Fontaine.) Aussitôt *maint* esprit fécond en rêveries. (Boileau.) On trouve *mainte* épine où l'on cherchait des roses. (Regnard.) *Maint* homme qu'on croyait honnête, à cause de ses apparences d'honnêteté, arrive tout à coup à découvrir sa fourberie par un mot, par un geste. (A. Lafontaine.) *Maint* hypocrite se cache sous la robe du prêtre et sous le froc du moine.

Il arriva qu'au temps où le chanvre se sème,
Elle vit un manant en couvrir *maints* sillons.
(LA FONTAINE.)

| Il s'emploie de la même façon au pluriel. J'ai vu *maintes* beautés à la cour adorées. (Malherbe.) J'ai *maints* chapitres vus. (La Fontaine.) | *Mainte fois* ou *maintes fois*, Souvent. *Maintes fois* je l'ai vu ouvrant une armoire et furetant. Ayant dit *mainte fois*, nous valons mieux que nos pères, il m'a fallu dire les mœurs du temps passé. (P. L. Courier.) | Souvent ce mot se répète. Dans *maint et maint* écrit. Par *maints et maints* travaux. Dans *maints et maints* combats sa valeur éprouvée. Avec quelques vertus j'eus *maint et maint* défaut. (Chaulieu.)

MAINTENANCE, s. f. Autrefois, Action de maintenir; conservation, protection, défense. | Anc. jurisp. Confirmation par autorité de justice dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

MAINTENANT, adv. (du lat. *manus*, main; *tenere*, tenir; littéral., pendant qu'on y tient la main, qu'on a les choses en main). A présent, aujourd'hui, à cette heure. Cet adverbe désigne la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou le passage d'une partie à une autre, le contraste de deux événements successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. Je ne puis vous écouter *maintenant*, revenez dans une heure. Tu te tais *maintenant*, et gardes le silence. (Corneille.) Et *maintenant* que la curiosité, le désir, la soif, la misère morale vous obsèdent, et que l'âme demande sa pâture, vous déclarez qu'il faut laisser là ces questions. (Edg. Quinet.)

Maintenant je te dis : Qui donc es-tu, mon brave?
Parle, es-tu fils de roi, duc souverain, margrave?
(V. HUGO.)

| *De maintenant*, D'à présent, du jour. Les jeunes gens *de maintenant*. Les avocats *de maintenant*. Dans toutes nos pièces *de maintenant*, il faut toujours un marquis ridicule qui fasse rire les autres. (Molière.) | *Maintenant que*, loc. conjonct. *Maintenant que* nous sommes seuls, nous pouvons parler librement. *Maintenant que* je puis couronner tant d'attraits. (Racine.) *Maintenant que* la liberté triomphe.

Maintenant que la mort a rallumé ta flamme,
Maintenant que la mort a réveillé ton âme,
Tu dois te souvenir.
(V. HUGO.)

MAINTENEUR, EUSE, s. Celui, celle qui maintient, qui soutient. | Titre pris par les sept fondateurs des jeux Floraux, en 1423, à Toulouse.

MAINTENIR, v. a. (littéral. *tenir la main à une chose*). Tenir ferme, au même état de stabilité, au même point d'immobilité; étayer, soutenir, consolider. *Maintenir* une maison en bon état. *Maintenir* un mur avec des étais. Une barre de fer qui *maintient* la charpente. | Fig. Conserver dans le même état, entretenir, défendre. *Maintenir* le bon ordre, la confiance, la discipline, l'affection. L'exactitude qu'on y avait à garder les petites choses, *maintenait* les grandes. (Bossuet.) *Maintiendrai-je* des lois que je ne puis garder? (Racine.) Que le ciel vous *maintienne* en ces bons sentiments. (Regnard.) Plus il était facile dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait *maintenir* la décence de chaque état. (Barthélemy.) | Affirmer, prétendre. Je *maintiens* qu'il en est ainsi. Je *maintiens* qu'il n'y a pas d'autre mot pour exprimer cette idée. Nous *maintenons* que toutes les vérités ne sont pas bonnes pour le théâtre. (Corneille.) | SE MAINTENIR, v. pr. Demeurer, persister dans le même état de conservation. Ce vieillard *se maintiendra* longtemps. Ces murs *se maintiennent* bien. | Conserver un poste, une po-

sition. Le régiment, attaqué par des forces supérieures, ne put *se maintenir* au delà du ravin. Les Portugais, mal affermis dans leurs conquêtes, se virent hors-d'état de *s'y maintenir*. (Raynal.) | Fig. Sa beauté *se maintient* malgré l'âge. *Se maintenir* dans sa grandeur. Contre les coups du sort songe à *se maintenir*. (Boileau.) L'homme sage sait rester à sa place ; mais l'enfant, qui ne connaît pas la sienne, ne saurait *s'y maintenir*. (J. J. Rousseau.)

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, marquise DE). Fille de Constant d'Aubigné et petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, ami de Henri IV et chaud partisan de la Réforme, naquit en 1635, dans la prison de Niort, où ses parents étaient détenus. Son père, devenu libre, l'emmena à la Martinique en 1643; elle y devint bientôt orpheline. Après avoir été successivement catholique et protestante, elle s'attacha définitivement au catholicisme et se fit même remarquer par une grande ferveur. Elle vivait dans un état voisin de l'indigence lorsqu'elle épousa, en 1652, le poète cul-de-jatte Scarron, dont la maison était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus spirituel dans Paris. C'est là qu'elle se fit remarquer. Devenue veuve dès 1660, elle allait retomber dans la misère, quand la cour, instruite de ses malheurs, lui assura une pension de 2,000 fr. En 1669, Mme de Montespan la chargea d'élever les enfants nés de son commerce adultérin avec Louis XIV. Dévorée d'ambition et peu scrupuleuse sur le choix des moyens, elle eut bientôt supplanté Mme de Montespan, moins capable qu'elle d'amuser un roi inamusable. Louis XIV lui donna en 1674 la terre de Maintenon, qu'il érigea pour elle en marquisat, puis, après la mort de la reine (1683), il s'unit à elle par un mariage morganatique et secret. Mme de Maintenon fonda en 1685 la maison de Saint-Cyr pour l'éducation des jeunes filles nobles et pauvres; Racine, à sa prière, composa pour cette maison *Esther* et *Athalie*. A la mort du despote Louis XIV (1715), elle se retira à Saint-Cyr, et elle y resta jusqu'à sa mort (1719). Cette femme, comédienne habile, pouvant jouer avec le même succès tous les rôles, n'était au fond qu'un instrument des jésuites et du confesseur du roi. Par l'ascendant qu'elle sut prendre sur l'esprit du vieux monarque, elle eut une grande part aux affaires et son influence fut des plus funestes. On lui reproche à bon droit d'avoir conseillé de mauvais choix, tels que ceux de Chamillart et de Villeroy, et d'avoir appuyé les mesures les plus intolérantes, notamment la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades. C'est à cette femme que remonte la responsabilité de la plupart des lâchetés, des hontes, des désastres et des infamies qui ont signalé la fin du règne de Louis XIV.

MAINTENU, UE, part. Tenu dans le même état; conservé. Ce fonctionnaire est *maintenu* dans son emploi. Une domination *maintenue* par les armes.

MAINTENUE, s. f. Jurisp. Jugement qui confirme la possession d'un droit ou d'un bien. Ces sortes de sentences interviennent sur le possessoire. Lorsque la possession est adjugée définitivement, elles prennent le nom de *pleines maintenues*; lorsque la possession n'est adjugée que provisoirement, elles s'appellent *recréances*. L'appel d'une sentence de *maintenue* n'en suspend pas l'exécution.

MAINTIEN, s. m. Conservation, action de maintenir. Le *maintien* de l'ordre, de la discipline, de l'autorité. Veillons au *maintien* de nos droits. | Contenance, manière caractéristique, chez une personne, de se tenir et de se placer dans des positions diverses. Presque toutes les nuances du caractère peuvent être exprimées par le maintien du corps. L'œil de l'observateur y découvrira bientôt l'innocence ou l'indécence, la bonté ou la dureté du cœur, les bons ou les mauvais sentiments. Le *maintien* est, pour ainsi dire, le ton de la tournure et des gestes. Quoiqu'il soit impossible de décrire ce qui appartient au *maintien*, il n'en est pas moins vrai qu'il produit sur l'homme intelligent une impression aussi sûre que frappante. Il est un des moyens par lesquels l'âme devient visible. Dans les arts du dessin, de la danse et de la parole, ainsi qu'au théâtre, le *maintien* est de la plus grande importance, parce que souvent il nous fait sentir et comprendre des effets que nul autre moyen n'aurait pu nous rendre sensibles. *Maintien* grave, modeste. On voit, au *maintien* de cette jeune fille, qu'elle a été bien élevée. La dame était de gracieux *maintien*. (La Fontaine.) Ils imposaient autant par la gravité de leur *maintien* que par la force de leur éloquence. (Barthélemy.) Un *maintien* décent.

. . . . . A ce noble *maintien*,
Quel œil ne serait pas trompé comme le mien?
(RACINE.)

| *N'avoir pas de maintien*, Avoir l'air gauche et embarrassé. Cette fille *n'a pas de maintien*. | *Perdre son maintien*, Ne savoir quelle figure faire, être déconcerté.

MAIRE, s. m. (pron. *mère*, du lat. *major*, plus grand). Officier municipal dont les fonctions consistent à administrer les affaires d'une commune. L'institution des maires remonte au règne de Louis VII. Les villes, à cette époque, achetèrent des seigneurs le droit d'élire des *maires* et des échevins, chargés de régler les recettes et les dépenses et d'exercer, au besoin, la justice. On possède encore, à l'École des chartes, un mandement de Philippe-Auguste et deux ordonnances de Louis IX touchant l'élection des maires. Cette élection devait être faite tous les ans, le lendemain de la fête de Saint-Simon et Saint-Jude. Après l'élection, les nouveaux maires et les anciens, accompagnés de quatre prud'hommes de la ville, étaient tenus de se rendre auprès du roi pour lui présenter le compte de leur gestion municipale. Les maires restèrent électifs de cette manière jusqu'à l'édit du mois d'août 1692, par lequel Louis XIV s'arrogea le droit de créer des maires perpétuels en titre d'office dans chaque ville et communauté de la France, avec le rang de conseiller du roi, à l'exception des villes de Paris et de Lyon, pour lesquelles on confirma l'usage de nommer un prévôt des marchands. Il fut ordonné que ces officiers jouiraient des mêmes honneurs, droits, émoluments, priviléges, prérogatives, etc., dont jouissaient autrefois les maires électifs. Il fut aussi ordonné qu'ils auraient la faculté de provoquer des assemblées générales et particulières dans les hôtels de ville, lorsqu'il s'agirait de pourvoir aux affaires d'utilité publique, et qu'ils recevraient le serment des échevins et autres magistrats municipaux dans les villes où il n'y aurait pas de parlement. L'édit leur conférait, en outre, le droit de présider à l'examen, audition et clôture des comptes des deniers patrimoniaux des villes et des communautés. En 1717, on supprima tous les offices de maire, lieutenant et assesseur, dans toute la France, à l'exception des communes où ces offices étaient unis aux états, et il fut décrété qu'à l'avenir les élections municipales se feraient en la même forme qu'elles se faisaient avant l'apparition de l'édit de 1692. Depuis cette époque et jusqu'au 14 décembre 1789, ces offices furent tour à tour rétablis et supprimés plusieurs fois. La Révolution, à son avénement, créa le système général des municipalités et donna le nom de maire au premier conseiller municipal, qui devait être, ainsi que ses collègues, nommé par les assemblées primaires. Un peu plus tard, des présidents de canton furent substitués aux maires des communes. La constitution de l'an VIII vint changer ce système et rendre aux municipalités leurs premières attributions; seulement la nomination du maire ne fut plus élective, elle fut réservée au chef de l'État. Les choses subsistèrent ainsi sous l'Empire, pendant la Restauration. En 1831, l'organisation communale fut soumise à de nouvelles règles; les conseils municipaux émanèrent du corps électoral, et les maires ne purent être choisis par le pouvoir et par ses délégués préfectoraux que parmi les membres de ces conseils : ils étaient nommés pour trois ans. Aujourd'hui, la loi sur les maires attend une solution démocratique. Dans toutes les communes de la France, à l'exception de la ville de Paris, il n'y a qu'un maire. A côté de lui, et sous sa direction, on a placé d'autres officiers municipaux, sous le titre d'adjoints; ces officiers sont ses suppléants, et le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. Les attributions des maires se divisent en deux parties bien distinctes : elles sont judiciaires ou administratives. 1° Sous le rapport judiciaire, le maire est officier de l'état civil, officier et juge de police. Comme tel, il est chargé de la tenue des registres de naissances, mariages, reconnaissances, adoptions et décès; il recherche et constate les crimes, délits et contraventions énumérés dans les lois pénales; enfin, il connaît des contraventions commises dans l'intérieur de la commune par les personnes prises en flagrant délit. 2° Sous le rapport administratif, il est à la fois l'agent du pouvoir central et le représentant de la communauté municipale, dont il gère les revenus. Le maire est, en outre, juge administratif en matière de contributions directes. La distinction des attributions dont il vient d'être parlé est importante en ce qui concerne la responsabilité de ce fonctionnaire. Aussi, en matière criminelle, lorsqu'il agit comme délégué du gouvernement, il faut une autorisation du conseil d'État pour le poursuivre; mais cette autorisation n'est pas nécessaire lorsqu'il n'agit que comme représentant des intérêts de la commune. La constitution du 14 janvier 1852 attribue au gouvernement la nomination des maires; leurs fonctions sont entièrement gratuites. | *Adjoint du maire*, Officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions et qui le remplace dans certaines occasions. Dans les communes, le nombre des adjoints varie suivant le chiffre de la population : ainsi, il n'y en a qu'un pour celles qui n'ont point une population de 2,500 habitants, deux pour celles de 2,500 à 15,000, et trois ou quatre pour celles qui sont plus importantes. Les adjoints sont soumis au même mode de nomination que les maires; leurs fonctions et leur responsabilité sont les mêmes. | *Maire du palais*. On appelait ainsi, sous les rois fainéants de la première race, les officiers chargés du gouvernement intérieur du palais. Le *maire du palais* d'Austrasie. Le *maire du palais* de Neustrie. « Avant Clotaire II, les maires n'eurent qu'une autorité assez subalterne; leur puissance s'accrut sous les successeurs de Dagobert. Les princes, enfermés au fond de leurs palais, ne paraissaient plus en public, et encore moins à la tête de leurs armées; dès lors les maires gouvernèrent et commandèrent absolument en leur nom, jusqu'au jour où Pépin le Bref se fit nommer roi à la place de Childéric III. » (A. G.) | *Maire de Londres*, Premier magistrat de la ville de Londres, appelé *lord-maire*. V. LORD. | Se prenait autrefois adjectiv. pour Majeur, le plus grand. Un juge *maire*. Un mien cousin est juge *maire*. (La Fontaine.)

MAIRESSE, s. f. La femme d'un maire. La *mairesse* d'Arbanats. Ne se dit plus que par plaisanterie.

MAIRIE, s. f. (pron. *mèri*). Office de maire. La *mairie* de cette ville est importante. | Temps durant lequel on exerce cet office. | Édifice où siége l'administration municipale de chaque commune. Aller à la *mairie*. Se réunir à la *mairie*. C'est dans la *mairie* que sont conservés les registres de l'état civil et que se contractent tous les mariages. Dans ce sens il est synonyme de *Maison commune* et d'*Hôtel de ville*. | *Mairie du palais*, Dignité de maire du palais. La *mairie* d'Austrasie étant attachée à la famille des Pépins, cette *mairie* s'éleva sur toutes les autres. (Montesquieu.) La *mairie* était dangereuse pour la royauté.

MAIS, conj. adversative (pron. *mè*; du lat. *magis*, davantage). Elle sert à marquer une différence, une opposition ou une exception. Il est pauvre, *mais* il est honnête. Il est riche, *mais* avare. Elle est moins jolie que sa sœur, *mais* elle est plus intelligente. J'embrasse mon rival, *mais* c'est pour l'étouffer. (Racine.) Tu nous laissas le jour, *mais* pour nous avilir. (Voltaire.) | Il s'emploie aussi pour rendre raison de quelque chose dont on veut s'excuser. J'ai fait poursuivre cet homme en justice, *mais* il m'avait insulté. Je l'ai corrigé, *mais* j'en avais le droit. | Il sert aussi à marquer l'augmentation ou la diminution. Non-seulement cet enfant a eu le tort de dérober des fruits dans le verger, *mais* encore il a aggravé sa faute en cherchant à s'en faire gloire. Cette femme est bien faite, *mais* elle est petite. Il peut se répéter pour ajouter à l'énergie de la phrase. A l'instant il s'éleva dans tout Israël un seul cri, *mais* éclatant, *mais* unanime. (J. J. Rousseau.)

Du marbre, de l'airain, qu'un vain luxe prodigue,
Des ornements de l'art, l'œil bientôt se fatigue;
Mais les bois, *mais* les eaux, *mais* les ombrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais.
(DELILLE.)

| Ce mot s'emploie aussi au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui précède. *Mais*, dites-nous, ô courtisans! quand cesserez-vous de voiler la vérité? | Il sert souvent de transition pour abandonner ou reprendre un sujet de conversation. *Mais* continuons notre histoire. *Mais* finissons-en, je vous prie. | *Mais* avec *non* exprime une négation sous forme d'objection. Le peuple juif, pour qui Dieu a fait des choses si étonnantes, va sans doute être le maître de l'univers; *mais non*, le fruit de tant de merveilles est de souffrir la disette et la faim dans des sables arides. (Voltaire.) | *Mais* s'oppose à *non-seulement*, dans deux membres de phrase qui se correspondent; et exprime une addition à ce qui est signifié par *non-seulement*. *Non-seulement* il est bon, *mais* encore il est brave. *Non-seulement* on le blâme, *mais* encore on l'accuse. | Il s'emploie sans verbe, d'une manière exclamative, pour exprimer la surprise, le blâme. Cela est bon pour une demoiselle de Saint-Cyr; *mais* une véritable abbesse! (Mme de Maintenon.) | Lorsque de deux membres de phrase, liés par la conjonction *mais*, l'un est affirmatif et l'autre négatif, il n'est pas nécessaire de reproduire dans le second le verbe qui se trouve au premier.

Le gibier du lion ce ne sont pas moineaux, [beaux.
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et
(LA FONTAINE.)

| Il sert quelquefois d'adverbe, dans le langage fa-

milier, uni au verbe *pouvoir*. *N'en pouvoir mais*, N'être pas cause de, n'être pas responsable de. Je *n'en puis mais*. Elle *n'en peut mais*. Le malheureux lion bat l'air qui *n'en peut mais*. Sur ce qui *n'en peut mais* décharge sa colère. (Molière.) | S. m. Objection, difficulté. Il y a toujours des *si* et des *mais* avec les gens de mauvaise foi. Achevez, seigneur; ce *mais* que veut-il dire? (Corneille.) Que le diable t'emporte avec tes *si* et tes *mais!* (Regnard.)

MAÏS, s. m. (pron. *ma-ïse*). Bot. Genre de la fa-

1. — Maïs.

mille des graminées, cultivé en grand dans la plupart des contrées de l'Europe et de l'Amérique, et qui ne le cède qu'au froment, quant à son importance alimentaire. C'est une plante annuelle, dont la racine fibreuse forme une touffe épaisse, de laquelle s'élèvent une ou plusieurs tiges glabres, légèrement comprimées et remplies d'une moelle saccharine. Ces tiges sont articulées et garnies à chaque nœud d'une feuille lancéolée, longue d'un demi-mètre environ et large de 10 centimètres, ci-

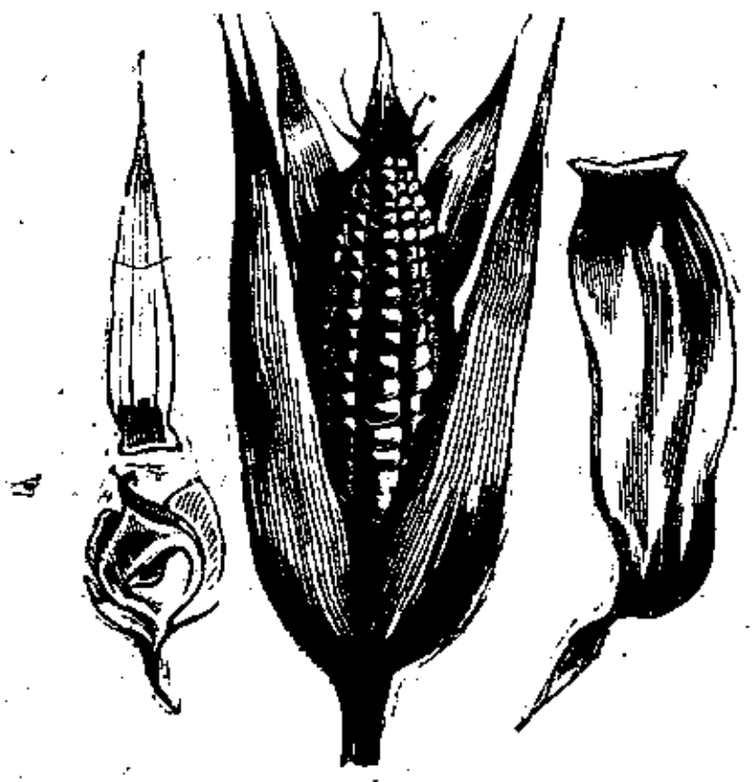

2. — Maïs.

liée sur ses bords, pubescente en dessous, engaînante à sa base, striée longitudinalement et divisée par une nervure blanchâtre. A l'origine de chaque feuille est une petite languette ou ligule. Les fleurs mâles forment au sommet de la tige une panicule longue de 30 à 40 centimètres; les femelles, situées aux aisselles des feuilles, offrent un épi enveloppé par une spathe composée d'une vingtaine de feuilles membraneuses superposées les unes aux autres, sur lesquelles retombent un grand nombre de styles filiformes, dont la réunion offre l'aspect d'une longue barbe pendante. Cependant, quoique les sexes soient ordinairement séparés sur la même plante, on trouve parfois des fleurs femelles mêlées dans les panicules aux fleurs mâles; de même on rencontre des fleurs mâles surmontant l'épi des fleurs femelles. Les ovaires, parvenus à leur maturité, présentent autant de graines nues, lisses, arrondies à leur sommet, anguleuses à leur base, à demi enfoncées dans des alvéoles creusées à la surface d'un axe en forme de cône. Ces graines, disposées par séries verticales, forment des rangées qui se trouvent toujours en nombre pair. La figure numéro 1 donnera une idée exacte de l'aspect général de la plante, et le numéro 2, du fruit à sa maturité. Ce genre comprend quatre espèces : le *maïs commun*, la seule propagée en Europe, et qui se distingue par ses feuilles entières; le *maïs curagua*, originaire du Chili, à feuilles dentelées; le *maïs hérissé*, provenant de la Californie, à feuilles et à glumes hérissées de poils; le *maïs à râflé rouge*, cultivé sur les rives du Missouri, distingué par l'aplatissement de ses graines et par la couleur rouge des écailles calicinales et corollines de l'épi femelle. Ces espèces, dont les caractères ne s'effacent jamais au point de devenir méconnaissables, ont donné naissance à des variétés qui diffèrent entre elles par la couleur, la forme, le volume des graines, leur consistance, l'époque de leur maturité, ou par d'autres modifications plus légères, mais assez solides pour se reproduire. Les unes sont préférables à raison de la grosseur ou de la quantité des grains; les autres, à cause de leur plus grand produit, de leur précocité ou de leur aptitude à résister au froid, à la sécheresse, etc. | Le grain de cette plante. Égrener le *maïs*. Broyer du *maïs*. | La farine de maïs. Faire cuire du *maïs*. Tourte de *maïs*. | Le maïs possède cette organisation flexible qui distingue la famille des graminées. On le voit croître sous les tropiques à côté du manioc et du bananier, depuis le niveau de l'Océan jusqu'à des élévations qui égalent celles des Pyrénées, tandis qu'en Europe il prospère sous le ciel de la Sicile, et qu'il végète, à plus de 600 mètres, sur la pente des Alpes Rhétiennes, limite extrême de sa reproduction. Toutefois, il est plus sensible que le blé aux froids précoces; mais il se rétablit plus promptement après de longues sécheresses, et les pluies, si contraires aux blés, sont pour lui une cause de fécondité. On voit à la disposition de ses feuilles qu'il est avide d'eau : en effet, elles forment autant de gouttières qui retiennent la pluie et la rosée et les déversent sur les racines. Il est peu de terrains qui, à l'aide d'une bonne culture et par le choix de quelques variétés de maïs, d'une végétation plus ou moins courte, ne puissent devenir susceptibles d'en produire non-seulement dans les contrées méridionales, mais dans toutes celles généralement où les fruits de la vigne et du mûrier arrivent à maturité. Malgré la facilité du maïs à croître dans des sols très-différents, il préfère les terres arables exposées à l'influence directe du soleil et modérément humides. Les terres formées des alluvions et du sédiment des rivières sont très-favorables à cette graminée. On cultive le maïs avec succès sur les sols qui proviennent du défrichement des prairies, des rivières ou des forêts, dans les terres basses et inondées pendant l'hiver, ainsi que dans les marais et dans les étangs desséchés, où le blé est sujet à verser. Malheureusement le maïs est une des plantes les plus épuisantes que l'on puisse introduire dans les assolements : aussi ne doit-elle reparaître que de loin en loin, et ne jamais précéder le froment ni lui succéder. On le sème au printemps, après avoir donné deux labours, dont l'un en hiver et l'autre au printemps. Dans le pays basque, on sème le maïs à la volée, on l'éclaircit deux fois, et on ne laisse que les pieds les plus forts et les plus vigoureux. Vers la fin de septembre, on enlève toutes les feuilles, et les épis restent seuls pour être récoltés à parfaite maturité. Dans la Dordogne, on sème le maïs à la charrue, en rayons convenablement espacés. On reconnaît la parfaite maturité de l'épi à la dessiccation des feuilles, au déchirement des enveloppes de l'épi et à la dureté du grain. On détache les épis des tiges et on les suspend sur des perches, ou bien on les étend sur le plancher des greniers, où ils achèvent de se durcir et de sécher. Le maïs renferme autant de fécule que le froment, et deux fois plus que la pomme de terre. Aussi, partageant avec celle-ci l'avantage de convenir à la table du pauvre et à celle du riche, le maïs reçoit des préparations multipliées. Dans les deux Amériques, chez les nègres de la côte d'Or, en Espagne, en France, dans les Landes et la Bresse, en Italie et autres contrées, un grand nombre d'habitants emploient la farine de maïs à faire du pain. On en fait aussi des bouillies qui portent les noms de *gaudes*, de *polenta*, etc., et des gâteaux qu'on prépare de plusieurs manières différentes. Dans quelques contrées de l'Amérique, les indigènes recueillent les épis naissants pour se nourrir du suc laiteux qu'ils contiennent, font griller les épis mûrs sur des charbons, en préparent, avec les semences à moitié mûres, une espèce d'émulsion à laquelle ils ajoutent du sucre de canne et des aromates. On confit au vinaigre ses épis ou sa tige encore tendres; on fait cuire ses grains avant leur maturité, comme les fèves, les pois ou le riz. Les Américains forment, avec les grains pilés et macérés dans l'eau, une boisson vineuse qui enivre, et dont on peut extraire une liqueur alcoolique. On peut aussi en faire d'assez bonne bière. Enfin, dans tous les pays, les enfants, pour manger le maïs en grillade, font éclater et épanouir ses grains en forme de fleurs, en les exposant devant le foyer. Le maïs coupé en vert forme un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, principalement pour les vaches; on leur donne également les feuilles qu'on a détachées pour faire mûrir l'épi.

MAISON, s. f. (pron. *mèzon*; du lat. *mansio*, même signif.). Bâtiment, construction servant d'habitation à l'homme. La forme et la dimension des maisons varient à l'infini, suivant les climats, la nature des matériaux qu'on y emploie et la fortune de ceux qui les font bâtir. Quels que fussent le goût et la magnificence avec lesquels on construisait les édifices publics dans les temps anciens, personne n'ignore aujourd'hui que la plupart des maisons des particuliers et même des citoyens riches étaient peu remarquables. A Athènes, au dire de Vitruve, les maisons étaient petites, de peu d'apparence, dispersées sans ordre dans les rues, derrière les temples et les autres édifices considérables. La maison de Thémistocle, celle d'Aristide, ne différaient en rien de celles du simple soldat ou du laboureur. Les maisons étaient généralement partagées en deux compartiments : l'un pour les hommes, *andronitis*; l'autre pour les femmes, *gynæconitis*. Elles n'avaient point de vestibule; en entrant, on traversait un passage qui conduisait à une galerie appelée *prostas*, autour de laquelle se trouvaient les salles où les femmes travaillaient. D'un côté était la chambre à coucher, *thalamus*, et de l'autre, la pièce destinée aux visites et aux réceptions. Aux deux côtés du passage d'entrée existaient d'autres corps de logis réservés aux usages domestiques. Parallèlement à ce passage, et séparée par un portique, une seconde entrée conduisait à l'appartement du mari, auquel tenaient quatre grandes salles carrées, propres à contenir plusieurs lits de table à trois siéges, avec la place suffisante pour le service, la musique et les jeux; c'étaient les salles des festins, où l'on n'admettait point les femmes. Les *maisons grecques* n'avaient qu'un étage et des toits plats, sur lesquels on pouvait se promener, parce qu'ils étaient entourés de balustrades. Plus tard, le luxe présida à leur embellissement, surtout dans les villes des colonies italiques, telles qu'Agrigente, Herculanum, etc. Les Romains qui, contre l'usage des Grecs, vivaient en commun avec leurs femmes, n'avaient besoin que de *maisons simples*. Devant celles-ci s'élevait une espèce de porche, ou vestibule sous lequel se trouvait une porte qui s'ouvrait sur l'*atrium*, formant un carré oblong et bâti à la manière étrusque ou corinthienne. Les appartements étaient situés sur les deux côtés longs de l'*atrium*. En face de la porte d'entrée se présentait le *tablinum*, ou les archives, par lequel on passait dans la cour entourée d'un portique. Aux quatre faces de la cour se trouvaient différentes salles, dites *de festin, de compagnie, de bibliothèque* et *de bain*, telle était la distribution ordinaire des *maisons romaines* appartenant à des citoyens aisés. Quant à celles des consuls, sénateurs et autres grands dignitaires de la république, elles rivalisaient, au dire de Winckelmann, avec les édifices les plus somptueux. Après l'invasion des Barbares, l'architecture réserva aux seuls monuments les ressources de son génie. Chez les modernes, comme parmi les anciens, la mode a beaucoup influé sur la construction des maisons et sur la distribution des appartements. En Italie, leur caractère est imposant, la décoration riche, et le goût plus uniforme que dans les autres pays. La chaleur du climat fait qu'on n'y bâtit que pour l'été, et qu'on y aime les pièces grandes et spacieuses, disposées en enfilades, pour pouvoir être mieux aérées. En Allemagne, en Angleterre et en France, on avait d'abord adopté les distributions intérieures des appartements et le genre de décorations usités en Italie; mais la différence de la température obligea de bâtir pour l'hiver, et fit bientôt renoncer aux grandes pièces. Aujourd'hui, nos maisons possèdent plusieurs étages, quatre, cinq et même six, surtout dans les grandes villes. Dans les villages, elles ont des proportions plus réduites; souvent un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier suffit aux besoins d'une famille. Les divers étages sont,

en général, divisés en plusieurs pièces, qui peuvent, selon les dispositions qu'on leur donne, être habitées par une ou par plusieurs familles. Ordinairement, une seule pièce, dans les étages supérieurs, offre au prolétaire une habitation peu commode; deux ou trois pièces, c. à d. une chambre à coucher et une cuisine, avec ou sans une autre chambre, forment le logement d'un ménage de travailleurs aisés, d'un petit rentier, d'un artiste, etc.; enfin, quatre, cinq ou six pièces, etc., dans les étages inférieurs, assurent aux riches la jouissance d'un appartement complet. Au rez-de-chaussée, se trouvent les boutiques et magasins, et à l'entre-sol, lorsqu'il y en a, les logements de ceux qui dirigent les magasins et les boutiques. Dans les pays du Nord, on construit les *maisons en bois* avec une grande simplicité. Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans des *maisons souterraines*, à l'exemple des Sibériens et des Lapons; les Chinois et les Indiens bâtissent leurs *maisons* fort basses, et les populations nomades emportent dans leurs pérégrinations lointaines, sur la croupe des chevaux ou des chamelles, leurs *tentes* ou *maisons de toile* ou *en poils de chameau*. Grande *maison*. *Maison* vaste, commode, agréable. Bâtir, restaurer, abattre, démolir une *maison*. Une *maison* avec ses dépendances. Les murs, la couverture d'une *maison*. Le devant, le derrière d'une *maison*. Il se divertit beaucoup à faire ajuster sa *maison*. (Mme de Sévigné.) Il va de *maisons* en *maisons*, faire espérer aux mères qu'il épousera. (La Bruyère.) Voyez-vous cette *maison* couverte d'ardoise, dont les fenêtres sont reblanchies depuis peu? (Raynal.) Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite *maison* blanche avec des volets verts. (J. J. Rousseau.) La *maison* me parut ornée avec autant de décence que de goût. (Barthélemy.) La *maison* de sa cousine était blanche et verte.

Sa vue embarrassait; il fallut s'en défaire;
Il fut de la *maison* chassé comme un corsaire.
(BOILEAU.)

| *A la maison*, Chez soi. Et pour longtemps je dîne *à la maison*. (Béranger.) | *Garder la maison*, Rester chez soi, ne pas sortir. | *Maison de campagne*, Habitation où se trouvent les accessoires qui constituent les agréments de la campagne, tels que parc, jardin, orangerie, fontaines ou pièces d'eau, etc. Plein de ces idées, il se retira dans une *maison de campagne*, sur les bords de l'Euphrate. (Voltaire.) La vue est embellie par de jolies *maisons de campagne* qui s'offrent à nous de tous côtés. (Barthélemy.) On dit, dans le même sens, *Maison de plaisance*. Sa *maison de plaisance* était également superbe et délicieuse. (Bossuet.) | *Maison des champs*, Habitation avec les accessoires nécessaires aux vues de l'économie domestique et rurale; elle comprend des granges, des chais ou caves, des écuries, des basses-cours, des jardins potagers, des prairies, des terres labourables, etc. La *maison des champs* est la maison du travailleur. On dit aussi, dans ce sens, *Maison rustique*. Rien n'est plus beau, à mon gré, qu'une vaste *maison rustique*, dans laquelle entrent et sortent, par quatre grandes portes cochères, des chariots chargés de toutes les dépouilles de la campagne. (Voltaire.) | *Maison rustique*, Titre de plusieurs ouvrages qui traitent d'économie rurale. | *Maison royale, impériale*. Maison qui appartient au roi, à l'empereur, et où il peut habiter avec sa cour. | *Maison de santé*, Établissement destiné à recevoir et à traiter des malades, moyennant une rétribution proportionnée aux soins qu'ils réclament. Il se dit souvent de maisons destinées aux aliénés. Ces maisons sont sous la direction d'un médecin dont généralement elles sont la propriété. Elles sont soumises à des règlements de police. | *Petites-Maisons*, Nom porté par un ancien hôpital de Paris. On désigne encore par ce nom les établissements où l'on enferme les aliénés. Nous sommes des fous qui ne ressemblent pas tout à fait à ceux des *Petites-Maisons*. (Fontenelle.) Envoyons-le aux *Petites-Maisons*.

Il n'est point de fou qui, par de belles raisons,
Ne loge son voisin aux *Petites-Maisons*.
(BOILEAU.)

| *C'est un échappé des Petites-Maisons*, Se dit d'un fou ou d'un extravagant. | *Maison d'arrêt, de correction, de détention, de force*, Lieu désigné par l'autorité pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter ou ceux qui ont été condamnés à être renfermés à temps ou à vie. | *Maison centrale*, Maison de détention pour les condamnés à l'emprisonnement en matière correctionnelle dont la peine excède un an de prison, et pour les condamnés à la détention ou à la réclusion en matière criminelle. | *Maison de charité*, Maison où l'on donne des secours aux indigents. | *Maison de commerce*, ou elliptiquement *Maison*, Maison où l'on fait le trafic des marchandises. Ouvrir une *maison de commerce*. Ce commerçant a une *maison* à Paris et une à Marseille. | *Maison de banque*, Celle où il s'agit du trafic de l'argent. | *Maison de commission*, Maison d'un négociant qui fait la commission, qui opère pour le compte de négociants étrangers. | *Maison de Dieu*, Une église. La *maison de Dieu* est une maison de prières. | *Maison d'éducation*, Maison où l'on prend en pension des enfants pour les instruire. | *Maison garnie*, Celle où on loue des chambres et des appartements meublés. | *Maison de jeu*, Maison ouverte au public où l'on joue de l'argent. | *Maison de débauche*, Maison habitée par des femmes de mauvaise vie et hantée par des libertins. | *Maison de prêt*, Maison où l'on prête de l'argent sur des objets laissés en nantissement. | *Maison mortuaire*, Édifice où l'on dépose la personne morte jusqu'au moment où la putréfaction commence à se manifester. Se dit aussi de la maison du mort, celle où le corps est encore en attendant l'enterrement. On se réunira à la *maison mortuaire*. | *Maison de ville*, ou *Commune*, L'habitation où se réunissent les conseillers municipaux d'une commune. Ce terme est synonyme de *Mairie* et d'*Hôtel de ville*. | *Petite maison*, Nom donné autrefois à une maison ordinairement située dans un quartier fréquenté et destinée à des rendez-vous avec des maîtresses. Jamais soupé des *petites maisons* de Paris n'approcha de ce repas. (J. J. Rousseau.) Elle n'ignorait pas que, dès l'âge de dix-neuf ans, il avait, selon le bel usage, une *petite maison* et une jolie maîtresse. (Marmontel.) | Par extens. *Maison*, Ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. Avoir une *maison* bien tenue. Avec un peu d'ordre, les affaires d'une *maison* vont bien. Savoir faire les honneurs de sa *maison*. | Se dit aussi de tout le personnel qui vit dans une maison. Être de la *maison*. Le maître, l'enfant, le fils, la fille de la *maison*. Il est aimé de toute la *maison*. Toutes les *maisons* honnêtes de la ville lui sont fermées. | *Il est de la maison*, C'est un membre de la famille, ou c'est un ami assez intime pour être considéré comme tel. Regarde-toi déjà comme *de la maison*. (Gresset.) | Se dit particulièrement, en parlant des laquais et autres domestiques qui servent dans une maison. Un valet et deux servantes composent toute sa *maison*. | *Entrer en maison*, Se dit d'un domestique qui prend du service dans une maison. | *Faire maison neuve* ou *maison nouvelle*, Prendre de nouveaux domestiques. | T. collectif désignant toutes les personnes employées au service des grands personnages, des princes et princesses. La *maison* d'un empereur renferme des maréchaux, des ducs, des évêques, des chambellans, des généraux. | *Faire maison nette*, Renvoyer tous les domestiques et employés. En 1789, 1830 et 1848, le peuple *fit maison nette* au palais des Tuileries. | *Maison militaire du roi, de l'empereur*, ou *Maison du roi, de l'empereur*, ou, simplement, *la Maison*, Les troupes destinées à la garde de la personne du souverain. Le roi fut à Compiègne faire la revue de sa *maison* et de la gendarmerie. (Saint-Simon.) | Fig. Race, famille, en parlant des familles nobles, des grandes familles. La *maison* de Bourbon. La *maison* des Stuarts. La *maison* des Romanoff. Soutenir l'honneur de sa *maison*. Il sort d'une *maison* si féconde en guerriers. (Corneille.) Toute la *maison* royale d'Angleterre venait d'un simple gentilhomme, nommé Tudor, qui avait épousé la veuve de Henri V, fille du roi de France Charles VI. (Voltaire.) | *Cette maison est éteinte*, Le dernier de la race est mort. | *Bonne maison*, Maison noble. Se dit aussi de toute maison qui, avec la bonne renommée, jouit d'un état de fortune assuré. On ne choisit pas pour gouverner un vaisseau celui des voyageurs qui est de la *meilleure maison*. (Pascal.) Pausanias, jeune homme de *bonne maison*. (Bossuet.) Mon père m'a laissé un assez riche héritage pour pouvoir vivre à Madrid en enfant de *bonne maison*. (Le Sage.) | Fig. et ironiq. *Traiter quelqu'un en fils de bonne maison*, Le châtier comme il le mérite. | On nomme aussi *maison* une *compagnie*, une *société religieuse*. La *maison* des jésuites. | *Maison dorée*, Ancien palais de Rome bâti par Néron. | *Maison carrée de Nîmes*, Monument romain dont les restes sont encore assez bien conservés. | T. d'astrol. *Maisons du ciel, maisons du soleil*, Douze divisions que les astrologues faisaient dans le ciel, auxquelles ils attribuaient diverses propriétés, et qui correspondaient aux douze signes du zodiaque. | Prov. *Maison faite et femme à faire*, Se dit pour exprimer qu'il faut acheter une maison toute faite et prendre une femme jeune que l'on puisse former à son gré. | *Charbonnier est maître en sa maison*, Chacun vit chez soi comme il lui plaît.

MAISONNAGE, s. m. Bois de haute futaie que l'on abat pour le faire servir à des constructions.

MAISONNÉE, s. f. Famil. Toutes les personnes d'une même famille. Nous avons eu à dîner et à souper toute la *maisonnée*, ce qui nous a charmés.

MAISONNETTE, s. f. (dim. de *maison*). Petite maison. Il est logé dans une *maisonnette*. Il fait bâtir une *maisonnette*. Une jolie, une ravissante *maisonnette*. Cette *maisonnette* est agréablement située.

MAÏSSOUR. Géogr. Ville de l'Inde, capitale du royaume de Maïssour, à 15 kilom. S. O. de Seringapatam; environ 50,000 habit. Ville fort ancienne, rasée en 1787 par Tippou-Saïb, qui transporta le siége du gouvernement à Seringapatam; rebâtie par les Anglais. | *Royaume de Maïssour*. Un des États médiats de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, au S. du Balaghat, au N. de Koïmbatour, au N. E. du Malabar et du Kanara; 300 kilom. en tous sens; environ 3,500,000 habit.; capitale, Maïssour. C'est un vaste plateau élevé de 1,000 mètres au-dessus de la mer, entouré des Ghattes. Climat salubre, tempéré; sol assez fertile; on y récolte du riz et toutes les productions des régions chaudes. Le Maïssour avait depuis plusieurs siècles des radjahs héréditaires, lorsque le pouvoir fut usurpé en 1760 par Haïder-Alî, ministre de l'un de ces rois; sous ce prince et sous son fils Tippou-Saïb, le Maïssour ayant conquis tous les États environnants, devint le royaume le plus puissant du Dekhan. Soutenus par les Français, Haïder-Alî et Tippou-Saïb firent longtemps une guerre acharnée aux Anglais; mais Tippou-Saïb étant mort en 1799, en défendant Seringapatam contre le général Harris, son royaume cessa dès lors d'exister. Les Anglais placèrent sur le trône un descendant des anciens radjahs du pays, qui n'eut qu'une autorité nominale; ils sont les maîtres de fait; ils occupent les places fortes et perçoivent la moitié des revenus du pays sous différentes formes.

MAISTRANCE, s. f. T. de mar. Nom collectif désignant tous les maîtres embarqués à bord d'un navire, ou chargés d'un détail dans l'arsenal. | *Écoles de maistrance*, Écoles établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, pour former des maîtres et des seconds maîtres. L'*école de maistrance* de Toulon.

MAISTRE (JOSEPH DE). Célèbre écrivain, né en 1754, à Chambéry, d'une famille d'origine française, mort en 1821. De 1803 à 1817, il habita Saint-Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne. Joseph de Maistre s'est fait un nom en combattant les philosophes du XVIIIe siècle, en soutenant la suprématie temporelle du pape et la théocratie. Ses principaux écrits sont : *Considérations sur la Révolution française*; *Du pape*, son œuvre capitale, où il propose de placer le souverain pontife à la tête de la société, comme au moyen âge; *De l'Église gallicane*, où il attaque avec une extrême violence les libertés de l'Église de France; *les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, où règne un singulier mysticisme; *Examen de la philosophie de Bacon*, où le philosophe anglais est jugé avec la plus injuste sévérité. De Maistre n'est pas moins remarquable par la vigueur de son style que par la singularité de ses doctrines. | *Xavier de Maistre*, frère cadet du précédent, né en 1764, à Chambéry, mort en 1852, était au service du roi de Sardaigne lorsque la Savoie fut conquise par les Français. Il alla en Russie, se distingua dans la guerre contre la Perse et gagna le grade de général-major. Il se distingua également comme écrivain. Tout le monde connaît ses ingénieux badinages qui ont pour titres : *Voyage autour de ma chambre* et *Expédition nocturne autour de ma chambre*. Il publia ensuite *le Lépreux de la cité d'Aoste*, récit touchant d'un fait réel, puis *le Prisonnier du Caucase* et *la Jeune Sibérienne*, nouvelles pleines d'intérêt, où l'on trouve la peinture fidèle de mœurs qui nous sont totalement étrangères.

MAÎTRE, s. m. (du lat. *magister*, même signif.). Celui qui commande, soit de droit, soit de fait. Le *maître* de la maison. Un *maître* de maison. Bon *maître*. Mauvais *maître*. Agir en *maître*. Un laquais qui change de *maître*. Ce domestique est attaché à son *maître*, à ses *maîtres*. Flatter ceux du logis, à son *maître* complaire. (La Fontaine.) Je n'aurais pas l'esprit d'être *maître* chez moi? (Molière.) Laborieux valet du plus commode *maître*. (Boileau.) Comment un homme a-t-il pu devenir le *maître* d'un autre homme, et par quelle espèce de magie incompréhensible a-t-il pu devenir le *maître* de plusieurs autres hommes? (Voltaire.) Dans cette acception, le mot *maître* tend à disparaître de la langue, devant les progrès des idées d'égalité. Dans les États libres, tous les citoyens ont renoncé à cette appellation surannée; les manœuvres, les paysans eux-mêmes ne disent plus *notre maître*, en s'adressant

au bourgeois ou à leur patron, ils se servent plus ordinairement du terme de patron ou de monsieur. Les enfants ne désignent plus les *maîtres* d'études, d'arts ou de classes que sous les noms d'instituteur, de régent et de professeur. | Une femme dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant de son mari : *Mon seigneur et maître*. | *Un ton de maître*, Ton, manières de commandement, de supériorité. | *Parler en maître*, Avoir le ton du commandement. C'est à vous de sortir, vous qui *parlez en maître*. (Molière.) | Particul. Celui qui a des esclaves. L'esclave n'a qu'un *maître*, l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruyère.) Il fallut des lois terribles pour établir la sûreté de ces *maîtres* cruels, qui vivaient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis. (Montesquieu.) | *Mon maître, le roi mon maître, l'empereur mon maître*, etc., Expressions qu'emploient ordinairement les ambassadeurs ou autres agents d'un souverain en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui. | Celui qui, par la force, entre en possession, en domination. Ayant battu les ennemis, il fut le *maître* de la campagne. Il resta *maître* du champ de bataille. | En France, les avocats, les avoués et les notaires prennent à tort le titre de *maître*, car ce titre ne représente, dans l'espèce, ni l'idée de domination, ni celle de talent hors ligne ; c'est tout simplement une expression vicieuse consacrée par la routine judiciaire. On dit *maître* aujourd'hui, en parlant d'un membre du barreau ou d'un officier ministériel, à l'imitation du bon La Fontaine, en parlant des principaux personnages de ses fables :

> *Maître* corbeau, sur un arbre perché,
> Tenait dans son bec un fromage ;
> *Maître* renard, par l'odeur alléché,
> Lui tint à peu près ce langage...

| Ce mot est encore attaché à certaines charges administratives, à certaines fonctions de la cour des comptes et du conseil d'État. *Maître* des requêtes. *Maître* des comptes. | Dieu était le *maître* par excellence, le *maître suprême* du ciel et de la terre ; le roi et le pape, représentants temporels et spirituels de Dieu, étaient les *maîtres des hommes*, de leur vie, de leur conscience, de leur honneur et de leurs biens ; ils en disposaient sans restriction et suivant leur bon plaisir. Placés plus bas sur l'échelle sociale, les seigneurs ou propriétaires nobles étaient, à titre de *maîtres de fiefs*, de *maîtres justiciers*, les dominateurs absolus de leurs serfs, vassaux et autres vilains qui résidaient dans leurs châteaux ou sur leurs terres. A la tête des grandes institutions politiques, militaires, monarchiques ou universitaires, se trouvaient des *grands-maîtres*, élus par les membres de la compagnie ou nommés par les souverains ; et parmi ces dignitaires, qui disposaient d'une autorité absolue, on remarquait les *grands-maîtres* de l'ordre du Temple, de Saint-Jean, de Calatrava, etc., et ceux de l'Université. | Dans les corporations ouvrières, on donnait ce nom à l'exploiteur privilégié, fils de maître ou riche compagnon, qui parvenait, grâce à un prétendu chef-d'œuvre ou plutôt à son argent, à se procurer l'avantage de faire travailler à son seul bénéfice les ouvriers et apprentis pauvres de son état. | Aujourd'hui, Qualification donnée à des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises. *Maître* maçon. *Maître* cordonnier. | *Maître clerc*, Celui qui, dans une étude de notaire ou d'avoué, est le premier des clercs. | Celui qui enseigne quelque art ou quelque science. *Maître* de langue. *Maître* de français. *Maître* de musique. *Maître* d'armes. *Maître* de danse. Il a pris aujourd'hui, pour renfort de potage, un *maître* de philosophie. (Molière.) | *Maître de pension*, Celui qui prend des enfants en pension pour les instruire. | *Maître d'école*, Celui qui enseigne aux enfants dans une école publique les connaissances les plus élémentaires. J'étais roi à Syracuse, je suis *maître d'école* à Corinthe. (Barthélemy.) | *Maître d'étude*, Celui qui, dans un lycée, collége ou pensionnat, surveille les élèves pendant les heures d'étude et de récréation. | Fig. *Chercher maître*, Hésiter entre deux partis, deux opinions. | *Qui a compagnon a maître*, On est souvent obligé de céder aux personnes avec lesquelles on vit. | Prov. Tel *maître*, tel valet. Nul ne peut servir deux *maîtres* à la fois. | *Heurter, frapper en maître, sonner en maître*, Frapper ou sonner avec force. | *Trouver son maître*, Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile que soi. | *L'œil du maître*, L'exacte surveillance sur les personnes et sur les choses. | *L'argent n'a point de maître*, On ne connaît point à qui appartient une pièce de monnaie perdue. | *Le temps est un grand maître*, Avec le temps on apprend à savoir vivre. | *Se rendre maître d'une place*, S'en emparer. | *Se rendre maître du feu*, L'éteindre. | *Se rendre maître des esprits, des cœurs*, Les gagner, les charmer. | *Être maître de ses passions*, Les dompter, les vaincre. | *Être maître de son sujet*, Pouvoir le traiter avec succès. | *Être le maître de faire* ou *de ne pas faire quelque chose*, Avoir le pouvoir, la liberté de faire ou de ne pas faire cette chose. | *Ce chanteur est maître de sa voix*, Il la dirige avec facilité. | On appelle le bourreau, exécuteur ou *maître* des hautes-œuvres. | Mar. *Maître de timonerie, maître d'équipage, maître canonnier, maître charpentier, maître calfat* et *maître voilier*, Sous-officiers qui dirigent les différents services d'un navire de guerre. Ces *maîtres* ont rang d'adjudant ou de sergent-major. | *Second maître* ou *deuxième maître*, Sous-officier ayant rang de sergent. | *Maître de quai*, Employé chargé de faire la police dans un port de commerce. | *Maître de chai*, Celui qui est chargé de la direction d'un chai garni de pièces de vin. | *Maître du sacré palais*, Titre d'un religieux dominicain qui demeure dans le palais du pape, et qui a la principale autorité pour examiner les livres et pour donner la permission d'imprimer. | *Maître de chapelle*, Celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur. | *Maître de la cavalerie*, Commandant de la cavalerie romaine, soumis immédiatement aux ordres du dictateur. C'était quelquefois le sénat et le peuple qui le choisissaient parmi les consulaires ou les anciens préteurs ; mais le peuple seul, avec l'agrément du sénat, pouvait le destituer et le remplacer. On croit que le maître de la cavalerie avait pour marque distinctive de ses fonctions six licteurs et la robe prétexte. Il avait aussi la prérogative d'avoir un cheval, tandis que le dictateur allait toujours à pied. Il ne faut pas le confondre avec le *maître de la milice*, institué par Constantin. C'était un officier qui avait l'autorité militaire dans un département en remplacement du préfet du prétoire. | *Maître d'hôtel*, Homme chargé de diriger tout ce qui concerne la table dans une grande maison. Pour la première fois, je vis avec beaucoup d'étonnement le *maître d'hôtel* servir l'épée au côté et le chapeau sur la tête. (J. J. Rousseau.) | Art culin. *Sauce à la maître d'hôtel*, Sauce composée principalement de beurre frais, sel, poivre, filet de vinaigre et fines herbes hachées. | Autrefois, *Maître queux*, Le chef des cuisiniers dans une grande maison. | Famil. *Maître* se joint quelquefois à certains termes d'injures dont il augmente l'énergie. Un jour, au coin du feu, nos deux *maîtres fripons*. (La Fontaine.) Holà ! *maître sot*, vous savez que je vous ai dit que je n'aime pas les faiseurs de remontrances. (Molière.) Voilà un *maître fou* ; je me flatte que personne n'a pu adopter une idée aussi extravagante. (Voltaire.) Voilà un *maître* coquin que je vais corriger d'importance.

> Vous n'exaltez, *maîtres gloutons*,
> Que la gloire des marmitons.
> (BÉRANGER.)

| *Un maître homme*, Un homme entendu, habile, qui sait se faire obéir, se faire servir. | *Maître Jacques*, Espèce de factotum, qui réunit plusieurs emplois dans une maison. | Fig. et famil. *Petit-maître*, Jeune homme qui cherche à se distinguer en affichant et en exagérant les travers de la mode. Je n'avais vu que des acteurs récitant des vers à d'autres acteurs, dans un petit cercle entouré de *petits-maîtres*. (Voltaire.) « D'une politesse étudiée ou d'une grossièreté brutale, passant sans transition de l'une à l'autre de ces manifestations, ils se posent en arbitres suprêmes du goût, et tranchent sur tout en connaisseurs expérimentés. Ils mettent leur amour-propre à parler d'un grand nombre de bonnes fortunes qu'ils n'ont jamais eues, à afficher un déréglement de mœurs que ne comporte pas leur tempérament, et une étourderie qui n'est, chez les plus vieux, que la plus comique des prétentions. Ils posent au théâtre, au café, dans les promenades, dans les salons où ils se sont fait présenter, ils posent partout, car ils ne tiennent qu'à se faire voir. Impertinents, menteurs, paresseux et très-ignorants, les *petits-maîtres* sont des personnages insupportables. » | *Maître* se prend quelquefois pour Premier ou principal, en parlant des choses inanimées. Le *maître* autel était chargé de fleurs apportées par toutes les dévotes de la ville. Le *maître* gabarit. Le *maître* brin d'une plante.

MAÎTRESSE, s. f. Les significations de ce mot répondent exactement à celles du mot *maître*. Une bonne *maîtresse*. Une mauvaise *maîtresse*. Les domestiques et leur *maîtresse*. La *maîtresse* du logis. La *maîtresse* de la maison. Rome fut la *maîtresse* du monde. Cette femme est *maîtresse* d'elle-même, *maîtresse* de ses passions. Il me laisse en ces lieux souveraine *maîtresse*. (Racine.) Libre dans vos bontés, *maîtresse* de vous-même. (Voltaire.) Quand je serai ma *maîtresse*, je ferai comme ma tante, je me lèverai tard aussi. (Mme de Genlis.) | Il se dit de choses qu'on personnifie. L'armée se rendit en peu de jours *maîtresse* de tout le pays. La rébellion, longtemps retenue, à la fin tout à fait *maîtresse*. (Bossuet.) Pourvu que l'âme demeure toujours la *maîtresse* de l'imagination. (Malherbe.) On vit en cette journée combien la prudence humaine est peu *maîtresse* des événements. (Voltaire.) | *Une maîtresse femme*, Une femme habile, intelligente, impérieuse, qui sait prendre de l'ascendant sur tout ce qui l'entoure. | *Petite-maîtresse*, Femme qui est d'une élégance un peu trop maniérée, dans son ton, dans son langage et dans sa parure. La coquetterie fait les plus extravagantes *petites-maîtresses*. (J. J. Rousseau.) | Fille ou femme recherchée en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un, ainsi dite de l'empire qu'elle exerce sur l'homme qui l'aime. C'est sa *maîtresse*. Ils semblent, comme moi, servir une *maîtresse*. (Corneille.) Plus on aime une *maîtresse*, plus on est près de la haïr. (La Rochefoucauld.) J'ignore ce grand art qui gagne une *maîtresse*. (Boileau.) Rien n'encourage plus aux actions vertueuses, que d'avoir pour témoin et pour juge de sa conduite une *maîtresse* dont on veut mériter l'estime. (Voltaire.) Vous vieillirez, ô ma belle *maîtresse*. (Béranger.) | Fille ou femme qui vit avec un homme dans un commerce de galanterie. Avoir des *maîtresses*. Faire des folies pour une *maîtresse*. Il aime à changer de *maîtresse*. Elle avait envie d'être la *maîtresse* du roi, elle l'est. (Mme de Sévigné.) On reprochait publiquement à l'empereur d'Allemagne d'avoir des *maîtresses*. (Voltaire.) Dans un État purement monarchique, une *maîtresse* avare ou dissipatrice ruine le peuple. (Diderot.) J'avais vingt ans, une folle *maîtresse*. (Béranger.) | Celle qui enseigne. Une *maîtresse* de piano, de chant. Une *maîtresse* de langue. | Fig. Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une *maîtresse* plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de le croire. (Bossuet.) | *Maîtresse de pension*, Femme qui est à la tête d'un pensionnat de jeunes filles | *Maîtresse d'école*, Femme qui enseigne dans une école les éléments de la grammaire aux petites filles. | *Maîtresse pièce*, La principale pièce d'un ouvrage quelconque. | Mar. *Maîtresse varangue*, Celle qui répond au maître couple. | *Maîtresse ancre*, La plus grosse ancre d'un navire.

MAÎTRISABLE, adj. (pron. *métrizable*). Qu'on peut maîtriser. Des éléments *maîtrisables*. Le vent n'était pas *maîtrisable*. Maîtriser les effets, et, s'ils ne sont pas *maîtrisables*, les prévoir pour s'y accoutumer.

MAÎTRISE, s. f. (pron. *métrize*). Domination, autorité de maître. | Qualité de maître, supériorité, habileté. Se disait autrefois en parlant du premier grade acquis dans les métiers et corporations. Pour avoir le droit d'exercer la *maîtrise*, il fallait avoir fait, selon la nature de la profession, plusieurs années d'apprentissage et de compagnonnage, avoir exécuté un chef-d'œuvre, et s'être fait enregistrer au bureau de la communauté des maîtres déjà reçus. Les fils de maîtres héritaient de la *maîtrise* de leurs pères, et n'étaient point tenus de passer par les épreuves que subissaient les ouvriers. Les *maîtrises*, établies d'abord pour exciter l'émulation et constater la capacité, dégénérèrent bientôt en priviléges usuraires et envahisseurs. Les *maîtrises* furent abolies en 1789. | *Maîtrise* ou *Grande-maîtrise*, Ancienne charge ou dignité conférée aux chefs de certains ordres religieux ou militaires. La *grande-maîtrise* des chevaliers de Malte. Le grand maître de cet ordre était élu parmi les chevaliers de justice. | Emploi de maître de chapelle, et, par extens., Maison où les enfants de chœur reçoivent une éducation musicale. | *Maîtrise des eaux et forêts*, Ancienne juridiction établie pour veiller à la conservation des rivières, canaux, forêts, et pour juger les délits de chasse et de pêche, tant au civil qu'au criminel.

MAÎTRISÉ, ÉE, part. Gouverné en maître ; vaincu. Colère *maîtrisée*. Un amour *maîtrisé*.

MAÎTRISER, v. a. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. C'est un peuple qui ne se laisse pas *maîtriser* aisément. Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous *maîtrise*. (Voltaire.) | Dompter par une force supérieure. Deux gardiens vigoureux purent à peine *maîtriser* ce fou. | Diriger. L'art est parvenu à *maîtriser* le cours de la séve des plantes. | Fig. Dompter, soumettre. *Maîtrisez* vos passions en ce qu'elles ont de funeste pour vos frères. | *Maîtriser la fortune*, Faire tourner les événements à son avantage, par son courage ou son habileté. Quelquefois la sagesse *a maîtrisé* le sort. (Voltaire.) | SE MAÎTRISER, v. pr. Être maîtrisé. Le destin peut *se maîtriser*. | Être maître de soi. Sachez vous *maîtriser*.

MAJA, s. m. Ornithol. (nom vernaculaire). Nom donné, à Cuba, à de petits oiseaux granivores qui volent en troupes et qui sont de grands destructeurs des rizières. L'espèce la plus connue est le *maja-loxia*.

Maja-loxia.

MAJESTÉ, s. f. (du lat. *majestas*; fait de *major*, plus grand, et de *status*, état). Grandeur suprême, caractère auguste qui imprime le respect. La *majesté* de Dieu. Cette *majesté* si pompeuse et si fière. (Malherbe.) La *majesté* est l'image de la grandeur de Dieu. (Bossuet.) La *majesté* des rois inspire plus de crainte, de respect que de tendresse. (Fléchier.)

Au fond de leur palais leur *majesté* terrible
Affecte à leurs sujets de se rendre invisible.
(RACINE.)

Être heureux comme un roi, dit le peuple hébété;
Helas! pour le bonheur que fait la *majesté?*
(VOLTAIRE.)

| Se dit, par extens., en parlant des choses et des personnes qui ont un air de grandeur propre à inspirer l'admiration. La *majesté* du trône. La *majesté* d'un temple. L'auguste *majesté* sur votre front empreinte. (Racine.) Il est nécessaire que vous ayez une certaine *majesté* dans votre extérieur. (Fénelon.) Que de dons et de richesses consacrés à la *majesté* du culte! (Massillon.) La *majesté* de cette immense solitude, au milieu des ruines de la ville des Pharaons, pénétra mon cœur et provoqua mes rêveries. (Volney.) L'homme a la force et la *majesté*; les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buffon.) J'admirais en silence la douce *majesté* de son attitude. (Chateaubriand.) | On donne le nom de *majesté* aux rois et aux empereurs. « Dans l'origine, cette épithète ne s'appliquait qu'aux dieux; on l'appliqua plus tard aux grands États libres, aux premiers corps de ces États, mais non à un homme. Horace fut le premier poète flatteur qui eut la lâcheté de saluer Auguste du titre de *majestas tua.* » On donne le nom de *majesté impériale* à l'empereur d'Autriche, que l'on qualifie aussi de *sacrée majesté*, mais seulement quand on lui parle. Le roi de France portait le titre de *majesté très-chrétienne*; le roi d'Espagne s'intitule *majesté catholique*; le roi de Portugal, *majesté très-fidèle*; le roi d'Angleterre, *majesté britannique*. Louis XI fut le premier roi de France qui s'arrogea ce titre. | On écrit, par abréviation, VV. MM., pour *vos majestés*; V. M., pour *votre majesté*; LL. MM., pour *leurs majestés*; S. M., pour *sa majesté*. | Il est peu de mots dont on ait autant abusé que de celui de *majesté* et dont on ait fait un emploi plus vicieux. On confond généralement, par exemple, la majesté avec le prestige du rang, de la position, avec l'éclat du faste. Un titre plus ou moins pompeux et une autorité sans bornes ne suffisent pas pour donner de la *majesté* à qui n'en a pas. Celle-ci résulte uniquement du visage, de l'attitude, de la stature, de l'aspect enfin de la personne. J'ai rencontré sur les pics des Alpes de vieux pâtres qui m'ont frappé par un air de *majesté* dont les plus puissants souverains de la terre, réunis tout récemment à Paris, m'ont semblé totalement dépourvus. (Cas. Henricy.) | *Loi de majesté*, Loi faite par Auguste, qui prononçait la peine de mort contre tout individu coupable d'un délit envers l'État ou le chef de l'État. | *Crime de lèse-majesté*. Qu'est-ce au vrai qu'un crime de *lèse-majesté?* V. LÈSE-MAJESTÉ. | Fig. Se dit, en littérature, de ce qui présente quelque chose de grand. La *majesté* du style. L'éloquence le cède à la poésie pour la *majesté* de l'expression.

MAJESTUEUSEMENT, adv. (pron. *majestueuzeman*). Avec majesté, avec grandeur. Considérez ces globes immenses qui roulent *majestueusement* sur nos têtes. Le lion s'avançait *majestueusement* au-devant du groupe dans lequel se trouvait Mohamed-el-Saïd. (J. Gérard.) Il était *majestueusement* accroupi.

MAJESTUEUX, EUSE, adj. Qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat. Un air, un port *majestueux*. Un front *majestueux*. Une démarche *majestueuse*. Des cimes *majestueuses*. Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent *majestueux*, parce qu'ils ravagent avec force les fertiles campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fénelon.) Plus une action théâtrale est *majestueuse* ou effrayante, plus elle deviendrait insipide si elle était souvent répétée. (Volt.) Je ne regardais jamais la nature sans m'élever jusqu'aux pensées religieuses qui nous lient à ses *majestueuses* beautés. (Mme de Staël.) Son front *majestueux* s'élève jusqu'au ciel.

L'astre *majestueux* dont les flammes fécondes
Dispensent la chaleur et la vie aux deux mondes.
(CASTELNAU.)

MAJEUR, EURE, adj. (du lat. *major*, comparat. de *magnus*, grand). Qui est plus grand, plus considérable, plus important. La *majeure* partie de ce blé est gâtée. | Pris dans un sens absolu et sans comparaison, il signifie Grand, considérable, etc. J'ai un intérêt *majeur* à défendre. Il fit une étourderie *majeure* dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoirie. (Duclos.) | Se dit pour Irrésistible, dans une acception unique et particulière. *Force majeure*. C'est un cas de *force majeure*. Cette expression est principalement usitée en jurisprudence, quand on parle d'un événement qu'on ne saurait empêcher et dont on ne doit pas être responsable. | *Ordres majeurs*. En matière ecclésiastique, se dit de la prêtrise, du diaconat et du sous-diaconat, par opposition aux ordres mineurs. | *Causes majeures*, Celles dont le pape doit être le seul juge; il y en a de trois espèces : les unes regardent la foi; les secondes, la discipline, et les troisièmes, les évêques. | *Excommunication majeure*, Excommunication qui retranche entièrement du sein de l'Église, par opposition à excommunication mineure. | T. de mus. *Tierce majeure*, Celle qui est composée de deux tons. *Do mi* est une tierce majeure. La *sixième majeure* est l'intervalle de *sol* à *mi*; la septième est celui de *do* à *si*. | *Ton majeur* ou *mode majeur*, Celui où la tierce et la sixième sont majeures. On passe du *ton majeur* au *ton mineur*, et réciproquement. | Au jeu de piquet, une *tierce majeure* se compose d'un as, d'un roi et d'une dame de la même couleur; une *quatrième majeure*, d'un as, d'un roi, d'une dame et d'un valet. Pour avoir une *quinte*, une *sixième majeure*, etc., il faut ajouter, aux quatre cartes ci-dessus indiquées, un dix, un neuf, etc. On dit abusivement : *tierce, quinte major*. | Mar. *Manœuvres majeures*, Les manœuvres principales. | *Mâts majeurs*, Le grand mât, le mât de misaine, le grand mât de hune et le petit mât de hune. Les voiles établies sur ces mâts sont dites les quatre *voiles majeures*. | Jurisp. Qui a atteint l'âge prescrit par les lois pour avoir le droit de contracter toutes sortes d'engagements, d'user et de jouir de sa fortune. On est *majeur* à vingt et un ans; toutefois, on ne peut se marier sans le consentement du père et de la mère qu'à l'âge de vingt-cinq ans révolus, et en remplissant certaines formalités. Les rois étaient réputés *majeurs* à quatorze ans | Substantiv. Les *majeurs* ont la libre disposition de leurs biens.

MAJEUR (LAC). Géogr. Le *Verbanus lacus* des anciens. Il est situé dans la haute vallée du Tessin, entre la Suisse, la Lombardie et le Piémont; 60 kilom. sur 7. L'élévation de ses eaux au-dessus du niveau de la mer est de 230 mètres. On assure que sa profondeur dépasse 1,000 mètres dans certains endroits. Ses bords sont charmants. Au milieu de ses eaux s'élèvent plusieurs îles délicieuses, entre autres, l'*Isola Bella*, sur laquelle Vitalien Borromée fit construire, en 1672, sept étages de jardins suspendus. Le proscrit s'était réfugié dans une île du lac *Majeur*.

MAJEURE, s. f. T. de logique. La proposition d'un syllogisme qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion. Je vous accorde la *majeure* et vous nie la mineure. La *majeure* est inepte, la mineure est impertinente, et la conclusion ridicule. (Molière.) | L'acte que soutenaient les étudiants en théologie de seconde année. La *majeure* durait depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

MAJOLIQUE, s. f. Nom donné, dans le commerce de curiosités, à toutes les faïences anciennes italiennes et espagnoles. L'antiquaire avait une belle collection de *majoliques*. | On écrit et prononce aussi *Maiolique*.

MAJOR, s. m. Officier supérieur qui dirige spécialement l'administration et la comptabilité d'un régiment, et qui est chargé, en outre, de tout ce qui concerne l'état civil du corps et son recrutement. On l'appelait autrefois *gros-major*. | *Major-général*, Officier-général chargé de remplir des fonctions semblables auprès d'une armée, et d'expédier tous les ordres du général en chef. Cet emploi n'est que temporaire. Le *major-général* a sous ses ordres plusieurs *aides-majors-généraux*. | *Major-général de la garde*, L'un des commandants en chef des anciennes gardes impériales et royales. | *Major de place*, Officier supérieur chargé des détails du service, dans une ville de guerre, sous l'autorité du commandant ou du gouverneur. | S'emploie adjectiv. dans certaines locutions qui servent à désigner des grades militaires. | *Chef d'état-major*, Officier-général ou supérieur qui remplit, auprès d'un commandant en chef, des fonctions analogues à celles que remplit le major-général auprès du généralissime. | *Adjudant-major*, Officier du grade de capitaine, qui commande et qui surveille le service dans un régiment; il doit aussi diriger les exercices et les manœuvres. | *Chirurgien-major*, Le premier chirurgien d'un régiment; il a pour adjoints deux ou trois *aides-majors*. | *Sergent-major*, Le premier des sous-officiers d'une compagnie. | *Tambour-major*, Celui qui dirige et qui commande les tambours d'un régiment d'infanterie. | *Trompette-major*, Le chef des trompettes d'un régiment de cavalerie. | *État-major* se dit, en général, des officiers et des sous-officiers sans troupes. | *État-major-général*, Corps des officiers-généraux de l'armée. | *État-major des places*, Corps des officiers sous-officiers, caporaux ou brigadiers employés, au service d'une place de guerre. | *État-major de l'artillerie et du génie*, Officiers de ces armes spéciales qui ne sont point attachés à des régiments. | *Corps de l'état-major*, Corps d'officiers destinés à remplir spécialement les fonctions d'aides de camp, d'aides-majors-généraux et de chefs d'état-major, etc. | *Ronde-major*, Celle qui est faite par le major ou par un officier supérieur. | Par extens. *État-major*, Lieux où se trouvent les bureaux d'une place, d'une division et d'une subdivision militaire. Il faut faire viser la feuille de route à l'*état-major*.

MAJORAT, s. m. Espèce de fidéicommis graduel, successif, perpétuel, indivisible, en vertu duquel un immeuble et un titre passent à un héritier. C'est une substitution perpétuelle, dont on ne trouve pas d'exemple dans l'antiquité, qui tire sa dénomination de ce qu'elle passe au *natu major*, c. à d. à l'aîné de la famille, et qui ne s'éteint que par le manque d'héritier habile à la recueillir. Le majorat a été établi pour fortifier le principe de l'hérédité royale par la perpétuité d'une hérédité aristocratique, et son institution, hostile aux droits et aux intérêts du peuple, a pris naissance en Espagne. Avant 1789, aucune loi n'existait en France pour la perpétuité des majorats; on pouvait seulement obtenir un privilége analogue à l'aide de lettres patentes enregistrées. La Constituante avait aboli les substitutions, la République et le gouvernement consulaire avaient maintenu cette abolition; mais Napoléon Ier, sous prétexte « d'honorer d'éclatants services par d'éclatantes récompenses, » érigea et conféra des titres héréditaires, transmissibles au fils aîné du titulaire et de ses descendants en ligne directe de mâle en mâle par ordre de primogéniture, avec les biens qui formeraient la dotation du titre, et qui demeureraient ainsi substitués à perpétuité. Ce sont les dotations de ce titre qui, dans le droit nouveau, ont été appelées *majorats*. Il y en avait de deux espèces : le *majorat de pur mouvement*, qui se composait de biens donnés par le chef de l'État, et le *majorat sur demande*, qu'un chef de famille était autorisé à former avec ses propres biens. Les majorats, quelle que fût leur affectation, ne pouvaient être formés que de propriétés immobilières, libres d'hypothèques et non grevées, ou d'inscriptions sur le grand livre de la dette publique ou d'actions de la Banque, immobilisées dans les formes prescrites par les règlements de la matière. Leur conservation étant une condition essentielle dans le but et l'esprit de leur institution, le titulaire n'avait pas la faculté d'en disposer; il ne pouvait ni les engager, ni les hypothéquer, ni les aliéner, car, à titre de fidéicommis, il devait les restituer exactement à de nouveaux possesseurs. Cependant, il pouvait, avec l'autorisation du gouvernement et à charge de remploi, vendre les biens qui en faisaient partie. Quant au reste, ces mêmes biens ne différaient point des autres biens non pri-

vilégiés, ils devaient supporter toutes les contributions légales et les autres charges publiques. La Restauration eut soin de conserver un état de choses qui répondait si bien à ses tendances; elle rendit même une ordonnance qui exigeait qu'un majorat fût attaché à la pairie. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France; et même une loi de 1835 avait décidé que toute substitution de majorats serait interdite à l'avenir. On supprime les *majorats*.

MAJORATAIRE, adj. Qui possède un majorat. C'était un pair *majorataire*. Un général *majorataire*.

MAJORATION, s. f. (prononc. *majorasion*; de *major*, plus grand). Néol. Action d'évaluer, dans un apport, un objet plus qu'il ne vaut. Évitez une *majoration*.

MAJORCAIN, AINE, adj. et s. Habitant de Majorque; qui appartient à cette île ou à ses habitants. | On écrit aussi *Majorquin* et *Mayorquin*.

MAJORDOMAT, s. m. Fonction de majordome. Aspirer au *majordomat*. Il a obtenu le *majordomat*.

MAJORDOME, s. m. (du lat. *major domûs*, le plus grand de la maison). Maître d'hôtel, ordonnateur des festins. Ce nom a été primitivement donné : 1° au grand-maître de la maison d'un prince; 2° au maire du palais, lorsqu'il remplissait les fonctions d'économe; 3° au préfet du palais, au ministre des affaires extérieures et intérieures du Bas-Empire; 4° enfin, à un officier des galères qui avait soin des vivres. Dans la suite, en France, en Espagne, en Italie, etc., ces fonctions se confondirent souvent avec celles de sénéchal et de vidame. Ce même titre fut donné par les empereurs de Constantinople à quelques roitelets moscovites, et sous le règne des empereurs électifs d'Allemagne, on vit plusieurs princes des maisons de Bavière, de Souabe, etc., porter ce titre qui les obligeait à servir, lors du couronnement, les premiers plats sur la table du souverain. Il n'y a de *majordomes* aujourd'hui qu'à la cour de Rome et à la cour d'Espagne. Le *majordome* du pape. Le *majordome* de la reine Isabelle. D'un nez de *majordome* et qui morgue la faim. (Régnier.) | On donne quelquefois le titre de *majordome* aux maîtres d'hôtel des grandes maisons.

MAJORITÉ, s. f. Jurisp. État d'une personne qui est parvenue à un âge où elle est réputée capable de former tous les contrats qu'autorise la législation. Il a atteint l'âge de la *majorité*. « L'époque à laquelle on est présumé majeur n'est pas et ne peut pas être la même dans tous les pays; les circonstances du climat, des usages, en influant sur les mœurs, agissent aussi d'une manière marquée sur l'éducation de l'homme et sur le développement de son intelligence. A Rome, la *majorité* était fixée à vingt-cinq ans; chez les Germains, à l'âge auquel on pouvait prendre les armes, c. à d. à quinze ans; il en était ainsi chez les Ripuaires et chez les Bourguignons. Sous la législation coutumière de la France dans certaines provinces, la majorité n'était pas établie par des règles : elle était de quatorze, de quinze ou de vingt ans; mais, à mesure que les principes du droit romain pénétrèrent dans le droit civil, cette majorité fut ramenée presque partout à l'âge de vingt-cinq ans. Aujourd'hui, il n'existe qu'une seule majorité dans toute la France, abstraction faite de la qualité du sexe des personnes. Elle se trouve fixée à vingt et un ans pour tous, et la loi déclare qu'à cet âge on est capable d'accomplir tous les actes de la vie civile, hormis un seul, le mariage, qui est soumis à des conditions exceptionnelles, et qui ne peut être contracté contre la volonté des parents qu'à vingt-cinq ans révolus. La seule infraction à cette règle résulte de l'interdiction ou de la nomination d'un conseil judiciaire, lesquelles créent, dans la condition civile des personnes, des incapacités, soit totales, soit partielles. » (Chabrol.) Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à quatorze ans accomplis; et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à treize ans et un jour. Depuis, la majorité des rois fut reportée à quatorze ans. La monarchie constitutionnelle et l'Empire l'ont fixée à dix-huit ans. | Emploi de major. Il eut la *majorité* de la place et une commanderie de Saint-Lazare. (Dangeau.) | Lieu où sont les bureaux du major. La *majorité* de Toulon. | La pluralité des suffrages qui se produisent dans une assemblée, dans un corps ou dans un pays délibérant; la pluralité des votants. Obtenir la *majorité* des voix, des suffrages. Entraîner la *majorité*. Si vous ne pouvez obtenir la *majorité* des voix, obtenez-en assez pour faire voir qu'un philosophe n'est point incapable d'être de l'Académie dont vous êtes. (Voltaire.) Le plus grand de tous les dangers, celui de transporter à la minorité des suffrages l'influence que le bien général donne incontestablement à la *majorité*. (Mirabeau.) | La *majorité* est dite *absolue* lorsqu'elle se compose de la moitié des voix plus une; elle est *relative* lorsqu'elle se forme de la supériorité du nombre de voix obtenues par l'un des concurrents, par l'une des propositions, etc. | Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. La *majorité* renversa le ministère. Les *majorités* ne respectent pas toujours le droit des minorités. | Le plus grand nombre, sans idée de suffrages ni de votants. Commençons par les pauvres et les infortunés, puisqu'ils font la *majorité* sur la terre.

MAJORQUE (*Mallorca* en espagnol, *Balearis major* en latin). Géogr. La plus grande des îles Baléares; 70 kilom. du N. au S., sur 57 de l'E. à l'O.; 180,000 habit.; chef-lieu, Palma, qui est aussi le chef-lieu de toute la capitainerie-générale des Baléares. Climat délicieux, chaud, mais tempéré par les brises. Excellents fruits (oranges, dattes, limons et citrons); vins, huiles renommées; on y élève beaucoup de porcs. Pêche du corail; grand commerce avec l'Espagne et l'Afrique. | *Royaume de Majorque*. Ce royaume fut fondé par les Maures d'Espagne et réuni, quelques siècles plus tard, à ceux de Castille et d'Aragon; il comprenait toutes les îles Baléares et quelques annexes sur le continent.

MAJUSCULE, adj. (du lat. *majusculus*, même signif.). T. d'écrit. et d'imprim. Qui est un peu plus grand. Une lettre *majuscule*. Des caractères *majuscules*. | Diplomat. *Écriture majuscule*, Celle dont toutes les lettres sont des capitales. | S. f. On distingue deux sortes de *majuscules*, la *grande* et la *petite*. « L'usage des majuscules a beaucoup d'analogie avec la ponctuation, puisqu'elles servent à séparer les vers d'avec la prose, une phrase d'avec une autre, un nom propre d'un nom commun. » | En poésie, la règle exige, pour mieux assurer la distinction des vers, qu'on mette une majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il appartienne à un sens commencé. | Le premier mot d'un discours et de toute phrase nouvelle qui commence après un point ou un alinéa doit être distingué des autres par une *lettre initiale majuscule*. C'est aussi un usage universel de mettre deux points après la partie de phrase qui annonce un discours direct qui va être rapporté, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit par un autre, soit qu'on le propose comme provenant de soi; on doit, dans ce cas, écrire la première lettre du mot qui suit les deux points avec une majuscule; mais si ces deux points n'annoncent pas un discours direct, et s'ils sont employés comme un simple signe de ponctuation, on ne doit pas en faire usage. | Les points suspensifs n'exigent point de majuscules, lorsque le cas ne nécessite point, indépendamment de la suspension, un point simple ou absolu. | Il en est de même pour les points d'exclamation et d'interrogation. Tous les noms propres d'hommes, de femmes, de divinités, d'animaux, de royaumes, de provinces, de fleuves, de rivières, de montagnes, de villes, de vaisseaux, etc., doivent s'écrire avec une majuscule. *Louise*, *Maurice*, *Junon*, *Satan*, *Bucéphale*; l'*Asie*, la *France*, la *Guienne*, la *Garonne*, le *Canigou*; la ville de *Bordeaux* est belle; le vaisseau *le Vengeur* ne voulut pas se rendre. | Le mot *Dieu*, lorsqu'il désigne particulièrement l'Être suprême, prend une majuscule, parce qu'il est alors considéré comme un nom propre. La même règle s'applique à ses synonymes, tels que *Créateur*, *Tout-Puissant*, l'*Éternel*, le *Très-Haut*, le *Fils de l'homme*, etc. | Les noms des peuples, servant à désigner des multitudes d'individus, sembleraient devoir être regardés comme des noms communs et devraient suivre les règles d'orthographe prescrites pour ceux-ci; mais l'usage général s'y oppose; on écrira donc : le *Germain*, l'*Italien*, les *Danois*, etc. Cependant, l'usage exige, d'un autre côté, qu'on écrive sans majuscule les mêmes mots quand ils sont employés adjectivement : les soldats *français*; un officier *anglais*; un diplomate *russe*; les volontaires *turcs*; la ruse *italienne*. | On écrit aussi sans majuscule : Parler l'*arabe*, le *turc*. | On fait usage de la majuscule lorsqu'on veut signaler tout nom abstrait personnifié par l'allégorie, l'*Amour* et la *Folie* jouaient un jour ensemble; tout nom désignant une époque, la *Renaissance*, la *Régence*, etc. | Relativement aux adjectifs *haut* et *bas*, qui précèdent ou qui accompagnent des substantifs, la règle établit aussi une différence. On n'emploie pas les majuscules lorsqu'on désigne les parties hautes ou basses d'un fleuve ou d'une montagne : les *hautes Alpes*, le *bas Rhin*; mais lorsqu'on entend parler des départements, des pays où sont situés la montagne ou le fleuve et qu'ils servent à faire connaître leur division administrative, leur nationalité, on doit relier les deux termes par un trait d'union et écrire : les *Hautes-Alpes*, le *Bas-Rhin*, les *Pays-Bas*, etc. | Les noms appellatifs des corps constitués, des tribunaux, des institutions, ordres militaires, les noms des sciences, arts, métiers et professions, lorsqu'ils sont pris dans un sens particulier; enfin, les noms des ouvrages, tableaux, statues, etc., doivent toujours s'écrire avec une majuscule : la *Convention*, l'*État*, l'*Église*, le *Parlement*, la *Géométrie*, l'*Orthographe*, l'*Horlogerie*; *Paul et Virginie*, *Indiana*, le *Barbier de Séville*, le *Contrat social*, etc. | On met une majuscule aux mots *Saint-Gervais*, le *Saint-Jean*, la *Saint-Martin*, lorsqu'on veut désigner le jour où l'on célèbre la fête des saints en question, lorsque ces noms désignent une localité, une rue, une place, etc., tandis qu'on écrit sans majuscule : les apôtres *saint Pierre* et *saint Paul*. | Enfin, on emploie toujours la majuscule dans les prépositions ou dans les parties du discours qui subissent une abréviation quelconque. Les exemples suivants sont les plus ordinaires : *Dr Mn*, docteur-médecin; *M.* ou *Mr* et *Mme*, monsieur et madame; *Mlle*, mademoiselle; *P. S.*, post-scriptum; *N.N.O.*, nord-nord-ouest; *M. A. C. I.*, maison assurée contre l'incendie; *A. S. P. C.*, accepté sous protêt pour à-compte.

MAKI, s. m. Zool. Genre de quadrumanes, type de la famille des lémuriens, renferme des animaux à forme grêle et élancée, et qui ont une grande agilité dans leurs mouvements. Ils ont, sous le rapport de l'organisation, beaucoup de rapports avec les singes. Leurs principaux caractères consistent dans leur museau étroit et allongé comme celui des renards, leur pelage laineux et abondant, leurs membres à peu près égaux, leur queue très-longue et entièrement touffue. Les makis se trouvent dans l'Asie, en Afrique, et surtout à Madagascar. On connaît trois espèces de *makis*. Le premier est le *mococo*, que l'on connaît vulgairement sous le nom de *maki à queue annelée*; le second est le *mongous*, ou *maki brun*; le troisième est le *grand maki*, blanc ou noir ou de couleur pie. Les *makis* sont fort doux, vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se tiennent habituellement sur les arbres. Leur nourriture consiste en fruits et en insectes.

MAKIS, s. m. Nom donné, en Corse et en Algérie, à des terrains incultes couverts de broussailles épaisses, d'arbustes, d'arbrisseaux, tels que myrtes, arbousiers, lauriers, etc. Les *makis* servent le plus souvent de refuge aux malfaiteurs. Poursuivre un bandit dans les *makis*. | On écrit aussi *Maquis*. L'on voit des *maquis* si épais et si touffus, que les moufflons eux-mêmes ne peuvent y pénétrer. (Mérimée.)

MAL, ALE, adj. S'est dit pour mauvais. La *male* fortune. *Male* faim. Mourir de *male* mort. On le retrouve encore dans les locutions : bon gré, *mal* gré; bon an, *mal* an, et dans la composition des mots *malheur*, *maladroit*, *malfaiteur*, etc., et dans cette tournure : Il est *mal*. Il est *mal* d'acquérir la fortune par des voies illicites. Il me semble qu'il ne serait pas *mal* de considérer de plus près les amertumes présentes. (Balzac.)

MAL, s. m. (du lat. *malum*, même signif.). Ce qui est contraire, ce qui est opposé au bien, ce qui nuit, ce qui blesse. Un grand *mal*. Arrêter le *mal*. Prévenir le *mal*. Ne perdez pas le souvenir du *mal* au jour heureux. (Bible.) A raconter ses *maux* souvent on les soulage. (Corneille.) N'appelons *mal* que ce qui rend la victime de Dieu victime du diable. (Pascal.) Nous trouvions l'autre jour qu'il n'y avait de véritable *mal* dans la vie que les grandes douleurs. (Mme de Sévigné.) Souvent la peur d'un *mal* nous conduit dans un pire. (Boileau.) Vous commencez par l'expérience de vos *maux* à compatir à ceux des autres. (Fénelon.) Il ne faut croire le *mal* que quand on ne peut plus faire autrement. (Voltaire.) Dans l'univers physique, le *mal* concourt au bien. (Buffon.) En politique, comme en morale, c'est un grand *mal* que de ne point faire le bien. (J. J. Rousseau.) Quand on cède à la peur du *mal*, on ressent déjà le *mal* de la peur. (Beaumarchais.) Un *mal* violent veut un remède extrême. (M. J. Chénier.) | Dès la plus haute antiquité, il n'est pas de question qui ait autant préoccupé l'esprit humain que la question du mal, et à bon droit; car, dans ses rapports directs avec l'homme, avec son état présent et ses destinées futures, elle a profondément réagi sur les systèmes sociaux, politiques et religieux, sur la morale spéculative et pratique, et par conséquent sur le développement civilisateur des peuples. Il est aisé de voir, en effet, que de l'existence du mal découlent nécessairement différents ordres de conséquences, selon la manière dont on conçoit l'origine, l'essence, ainsi que l'action, soit dans le monde physique, soit dans le monde moral. « Un profond désordre existe au sein de la nature humaine. L'homme n'est pas ce qu'il devrait être. Triste assemblage de tous les contrastes, il offre sans doute d'imposantes traces de grandeur, mais d'une grandeur obscurcie, caduque, inachevée.

L'homme est à la fois le maître et l'esclave de la terre. Sa pensée s'élève au-dessus de la création et va se perdre dans un atome. Son amour aspire à un bien immense que partout il cherche et qu'il ne trouve nulle part. Il veut être heureux, et, par un étrange égarement, il marche du côté où le bonheur n'est pas. Il souffre, il gémit, il craint; l'ennui, le dégoût, l'angoisse, sont devenus les compagnons de son existence, et la plainte, sa voix naturelle. Effrayant mystère! et qui l'expliquera? Le *mal* est dans le monde. » (Lamennais.) « Ce que vous appelez unité, centralisation, gouvernement, n'est autre chose que le chaos éternel, servant de base à un arbitraire sans fin; c'est l'anarchie des forces vitales de la société; c'est le *mal*. Eh bien! entre le droit divin et le droit humain, entre le régime politique et le régime économique, entre le régime des lois et des contrats, pas de fusion possible. Entre le bien et le mal, il faut opter. A ceux qui nous demanderont : Eh! que mettez-vous à la place de ce qui existe? nous ne sommes plus embarrassés pour répondre: Ce que nous mettons à la place du gouvernement, nous l'avons déjà dit, c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les contrats. Ce que nous mettons à la place des pouvoirs politiques, ce sont les forces économiques. Ce que nous mettons à la place des anciennes classes de citoyens, noblesse et roture, bourgeoisie et prolétariat, ce sont les catégories et spécialités de fonctions, agriculture, industrie, commerce, etc. Ce que nous mettons à la place de la force publique, c'est la force collective. Ce que nous mettons à la place des armées permanentes, ce sont les compagnies industrielles. Ce que nous mettons à la place de la police, c'est l'identité des intérêts. Ce que nous mettons, enfin, à la place de la centralisation politique, c'est la centralisation économique. L'apercevez-vous maintenant cet ordre sans fonctionnaires, cette unité profonde et tout intellectuelle, cette négation du *mal* social? » (Proudhon.) | On s'obstine à prendre le bien et le *mal* dans un sens absolu. On oublie alors que ce sont des termes purement relatifs, qui ne sont vrais que par comparaison. Le bien paraît un mal lorsqu'on le compare à ce qui est mieux, parce qu'il renferme une privation. Ainsi, quand on dit qu'il y a du mal dans le monde, cela signifie seulement qu'il n'y a pas autant de bien qu'il pourrait y en avoir. Le parfait absolu égale l'infini. Tout être créé est nécessairement borné, par conséquent imparfait. Le mal métaphysique, ou imperfection des créatures, est donc inséparable des œuvres de la nature, comme le sont le mal moral et le mal physique, c. à d. la dégradation des intelligences et la douleur matérielle, qui désolent l'humanité. Il n'y a pas, en ce monde, d'existence absolument mauvaise. Si un être quelconque a lieu de se plaindre parce qu'il voit à ses côtés d'autres êtres plus heureux, il a lieu de se féliciter aussi parce qu'il en est d'autres qui sont plus malheureux. En effet, toute créature est censée affranchie du mal quand on compare son état à un état inférieur, de même qu'elle est censée soumise à l'action du mal quand on compare ce même état à un état meilleur. Le pauvre est heureux lorsqu'il peut gagner son pain en travaillant; un courtisan sans maître, un ministre sans portefeuille, un prince sans couronne, ne sont pas satisfaits. Non, le mal n'est pas un principe puisant sa raison d'être dans l'absolu ou dans la volonté d'un être mystérieux et suprême : ce n'est pas une opposition fatale qui a été ordonnée pour neutraliser l'action bienfaisante de la nature ou pour punir l'homme libre et coupable; c'est un degré inférieur de l'échelle des satisfactions, et encore ne l'est-il que relativement; c'est une reculade, sur la ligne du bien-être moral et physique, qui nous conduit du maximum au minimum; c'est le moindre bien, résultat de l'orgueil des uns et de l'ignorance des autres, car le paradis serait sur la terre si l'homme, au lieu d'être lui-même son diable, voulait être son dieu, en écoutant la raison, en enseignant la justice, et surtout en pratiquant la fraternité. « La question du *mal*, dit Voltaire, est la plus difficile et la plus importante. Il serait cependant bien plus important et bien moins difficile de trouver un remède à nos maux. C'est sur son origine qu'on dispute depuis des siècles; c'est pour expliquer ce mélange du bien et du mal qu'on a imaginé les deux principes, ou la chute de l'homme et la rédemption. Sur ce dernier sujet, l'illustre Bayle a fait assez voir comment il est difficile aux docteurs chrétiens qui admettent un seul Dieu, bon et juste, de répondre aux objections de ceux qui admettent le dualisme. En effet, dès qu'ils disent : Dieu est un père tendre, Dieu est un roi juste; dès qu'ils ajoutent l'idée de l'infini à cet amour, à cette bonté, à cette justice humaine qu'ils connaissent, ils tombent bientôt dans la plus horrible des contradictions. Comment ce souverain qui a la plénitude infinie de cette justice que nous connaissons; comment un père qui a une tendresse infinie pour ses enfants; comment cet être infiniment puissant a-t-il pu former des créatures à son image, pour les faire tenter par un être mauvais, pour les faire succomber, pour faire mourir ceux qu'il avait d'abord créés immortels, pour inonder leur postérité de malheurs et de crimes? Comment Dieu, rachetant ensuite le genre humain par la mort de son fils unique, ou plutôt comment Dieu lui-même fait homme, et mourant pour les hommes, livre-t-il à l'horreur des tortures éternelles presque tout ce genre humain pour lequel il est mort? Certes, à ne regarder ce système qu'en philosophe, sans le secours de la foi, qui fait tout croire, il est monstrueux, il est abominable. Il fait de Dieu ou la malice même, et la malice infinie qui a fait des êtres pensants pour les rendre éternellement malheureux, ou l'impuissance et l'imbécillité même, qui n'a pu ni prévoir ni empêcher le malheur de ses créatures. » | *Faire du mal*, Nuire, infliger une chose qui fasse souffrir. Tant de gens qui ne vous ont point *fait de mal*. (Pascal.) Ce mensonge ne *fait* aucun *mal* à personne. (Fénelon.) L'occasion de *faire du mal* se trouve cent fois par jour, et celle de faire du bien une fois dans l'année, comme dit Zoroastre. (Voltaire.)

Oh! fuis, détourne-toi de mon chemin fatal;
Hélas! sans le vouloir, *je te ferais du mal*.
(V. HUGO.)

| *Vouloir du mal à quelqu'un*, Souhaiter que du mal lui arrive, être irrité contre lui. | Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur. La science du bien et du *mal*. On se corrige quelquefois mieux par la vue du *mal* que par l'exemple du bien. (Pascal.) La honte, compagne du *mal*, me rendit muet, tremblant devant elle. (J. J. Rousseau.) Serait-ce un *mal* de s'unir quand on s'aime? (Malfilâtre.) | *Induire quelqu'un à mal*, Le porter au vice, au péché, au crime. | *Mettre une femme à mal*, La séduire. *Femmes mises à mal*, maris poussés à bout. (Molière.) | *Penser, songer à mal*, Avoir quelque intention maligne ou mauvaise. Si un pauvre philosophe, qui ne *pense* point *à mal*, s'avise de vouloir faire tourner la terre. (Voltaire.) | Famil. *Faire du mal*, Commettre quelque action contraire à la morale. | Calamité, dommage. Les pluies torrentielles et les inondations *font* beaucoup *de mal* aux récoltes. | Peine, fatigue. L'ouvrier a bien du *mal* à vivre en travaillant. Le lendemain aura soin de lui-même; à chaque jour suffit son *mal*. (Saint Mathieu.) | Médisance. Dire du *mal* d'une personne. C'était à qui me *dirait* le plus de *mal* de lui. (Voltaire.) | Méchanceté, crime. Ne faites pas du *mal* à vos frères. Il vaut mieux prévenir le *mal* que d'être réduit à le punir. (Fénelon.) | Inconvénient. Je ne vois pas grand *mal* à conclure cette affaire. Le *mal* de changer est-il toujours moins grand que le *mal* de souffrir? Le *mal* de la tyrannie est insupportable.

Le *mal* est qu'en rimant, ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire.
(BOILEAU.)

| En médecine, ce terme, dont la signification est vague, est employé comme synonyme de douleur et de maladie; il entre aussi comme partie constituante dans la démonstration vulgaire de certaines affections, soit qu'il désigne alors la nature de la maladie, soit qu'il exprime seulement la partie qui en est le siége. Ainsi on appelle *mal des ardents*, l'érysipèle; *mal des Asturies*, une sorte de lèpre; *mal d'aventure*, le panaris, ou plus souvent encore les petits abcès qui viennent autour des ongles de la main; *mal caduc*, l'épilepsie; *mal de cœur*, les nausées; *mal de dents*, l'odontalgie; *mal d'enfant*, les douleurs qu'une femme éprouve en accouchant; *mal d'estomac*, la gastralgie et la pharyngite; *mal de mer*, les nausées qu'on éprouve en voyageant sur mer; *mal de mère*, l'hystérie; *mal de Pott*, la carie des vertèbres; *mal de reins*, les douleurs produites par la néphrite ou par le rhumatisme lombaire; *mal rouge*, la lèpre des Antilles; *mal Saint-Fiacre*, le polype de la matrice; *mal de Siam*, la fièvre jaune; *mal de tête*, la céphalalgie; *mal vénérien*, la syphilis, etc. | Vulg. *Avoir du mal*, Avoir la syphilis. | *Donner du mal, gagner du mal*, Communiquer la syphilis, être atteint de syphilis. | Art vétérin. *Mal d'âne*, Crevasses qui surviennent souvent aux pieds des ânes, des mulets et des chevaux. L'animal qui en est affecté boite et éprouve à la partie malade des démangeaisons qui l'invitent à y porter les dents; ce qui fait ordinairement développer des ulcérations à la langue et aux parties de la bouche; *mal de garrot*, meurtrissure produite par une contusion ou par des frottements rudes et réitérés; *mal de rognon*, affection résultant d'une foulure sur les épines des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires de l'animal; *mal de taupe*, tumeur phlegmoneuse dont le siége est au sommet de la tête, en arrière de la nuque et à l'extrémité supérieure de l'encolure, le plus souvent entre la peau et les muscles. Ce mal est toujours le produit d'une violence extérieure ou d'une longue exposition à l'ardeur des rayons solaires. | Prov. *Rage d'amour fait passer le mal de dents*, C. à d. qu'il n'est pas de douleur que la passion amoureuse ne fasse oublier. *Mal d'autrui n'est que songe. De deux maux il faut choisir le moindre. A force de mal tout ira bien. Chacun sent son mal. Mal de dents et mal d'enfant sont les plus grands. Aux grands maux les grands remèdes*, etc. | Adv. Autrement qu'il ne faut, avec maladresse, d'une mauvaise manière. Vous faites *mal* vos affaires. Il a *mal* compris ce qu'on lui disait. C'est *mal* chanté. Il semble qu'ils sortent d'ici *mal* satisfaits. (Molière.) Qu'ils viennent essayer leur main *mal* assurée. (Racine.) Qui sait *mal* n'apprendra jamais bien. (J. B. Rousseau.) Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire, quand vous êtes effrayé par la crainte de dire *mal*. (Montesquieu.) Pour bien assurer qu'une chose est *mal*, il faut voir en même temps qu'on pourrait mieux faire. (Voltaire.) | *Mal fait*, Dont le corps est mal fait, qui a mauvaise tournure. Une personne aussi malfaisante que *mal faite*. (Balzac.) | *Être mal*, Être extrêmement malade. | *Être très-mal*, Être en danger de mort. Cet homme *est* fort *mal*, *est* au plus *mal*. | *Être mal*, Être dans une mauvaise situation. Vous voilà *mal*, au moins si j'en crois l'apparence. (Molière.) Ceux qui *sont mal* dans leurs affaires. (Pascal.) | *Être mal avec quelqu'un*, Être en mauvais rapport avec lui, être brouillé. | *Prendre mal*, Devenir malade. | *Prendre mal une chose*, S'en offenser. | *Penser mal de quelqu'un*, En avoir une mauvaise opinion. | *Se trouver mal*, Tomber en défaillance, en syncope; il signifie aussi Éprouver du malaise. | *Se trouver mal de*, Éprouver du dommage, de la contrariété. | *Mal parler, parler mal*. « Bien des grammairiens ont établi une différence entre ces deux expressions, mais cette distinction ne repose sur aucun fondement solide. » (Bescherelle.) | Famil. *Être mal*, Se dit pour exprimer que le visage est laid, que la tournure est laide. Cette jeune fille *est mal*, elle n'*est* pas *mal*. | Famil. *Pas mal*, Se dit pour approuver une chose. *Pas mal*, vraiment. *Pas mal*, pour un barbare. (Voltaire.) | Signifie aussi En assez bon nombre, en assez grande quantité. Il n'y avait *pas mal* de curieux à ce spectacle. Pour une jeune fille, elle n'en sait *pas mal*. (Molière.)

MALABAR (en langue indigène, *malabaya*; signifie *pays de montagne*). Géogr. Partie de la côte occidentale de l'Inde du Sud, ou Dekhan, formant un district de la présidence de Madras; 200,000 habitants; chef-lieu, Calicut. Pays fertile en riz, poivre noir, bétel, fruits, bois de tek, etc.; le littoral est stérile. Très-riche jadis en métaux précieux. C'est au Malabar qu'aborda Vasco de Gama en 1498; c'est sur ce pays que les Portugais firent leurs premières conquêtes. Les Français y possèdent Mahé.

MALABARE, adj. Qui appartient au Malabar ou à ses habitants. La langue *malabare* est une des plus agréables de l'Inde méridionale par sa prononciation douce et harmonieuse; elle ne se rattache pas à la souche sanscrite, et comprend les idiomes tamoul, telingua et karnatique. | Substantiv. Habitant du Malabar. Les *Malabares* sont industrieux, sobres.

MALACCA. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique anglaise, chef-lieu de la province de Malacca, à l'extrémité S. de la péninsule de même nom; environ 30,000 habit. (Chinois, Malais et Européens). Elle a un bon port et se divise en trois parties : le *fort*, la *ville*, la *ville chinoise*. Évêché catholique. Les Portugais s'en emparèrent au commencement du XVIe siècle et la gardèrent jusqu'en 1641. Les Hollandais la prirent à cette époque; les Anglais s'en emparèrent en 1795, la rendirent en 1814, mais l'acquirent de nouveau en 1825, en échange de divers établissements de la côte de Sumatra. | La *province anglaise de Malacca* compte environ 60,000 habit.; elle produit beaucoup de poivre. | *Presqu'île de Malacca*, ancienne *Chersonèse d'Or*, Partie de l'Inde transgangétique, entre le golfe du Bengale et la mer de Chine; elle tient au continent par l'isthme de Tenasserim et est terminée par le cap Romania; 1,190 kilom. de long sur 196 de large; environ 500,000 habit. Cette contrée est parcourue, dans toute sa longueur, par une chaîne granitique de montagnes élevées de plus de 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat y est chaud, mais les vents alizés de l'Océan rafraîchissent son atmosphère. Riche végétation; toutes les

productions de l'Inde réussissent dans le Malacca : forêts d'aloès, santal, tek, etc. Beaucoup de crocodiles, de serpents et d'animaux féroces. Diamants et autres pierres précieuses ; riches mines d'or, d'étain et de fer. Les habitants, en général, appartiennent à la race malaise ; on y rencontre aussi beaucoup de Chinois, d'Indous, de Portugais, de Hollandais et d'Anglais. La péninsule tout entière a fait autrefois partie du royaume de Siam ; mais, vers la fin du XVIIIe siècle, la partie méridionale secoua le joug. Aujourd'hui on y distingue le Malacca siamois, le Malacca indépendant et le Malacca anglais. | *Détroit de Malacca*, Bras de mer qui sépare la presqu'île de Malacca de l'île de Sumatra, et fait communiquer le golfe du Bengale avec la mer de Chine. Il a environ 800 kilom. de long sur une largeur qui varie de 40 à 300 kilom.

MALACHIE. Le douzième et le dernier des petits prophètes, contemporain de Néhémie, prophétisa, à ce qu'on croit, de 412 à 408 av. J. C. Quelques-uns ont pensé que c'est le même qu'Esdras. On a de lui trois chapitres où il reproche aux Juifs leur corruption et annonce le Messie.

MALACHITE, s. f. (pron. *malakite* ; du gr. μαλαχίτης, de μαλάχη, mauve, à cause de la couleur). Oxyde de cuivre combiné avec l'acide carbonique que l'on trouve en masse solide d'une très-belle couleur verte. La malachite, qui forme dans les fissures des filons des stalactites ou croûtes mamelonnées, se trouve principalement en Sibérie dans les mines des monts Ourals, ainsi que dans certaines mines de cuivre de Hongrie, de Saxe et du Tyrol. Ce carbonate se trouve en morceaux solides d'un certain volume, qui sont souvent remplis de cavernosités ou mêlés d'oxyde bleu de cuivre, et présente à sa surface, lorsqu'il est scié et poli, tantôt des cercles concentriques de différentes teintes de vert du plus bel effet, tantôt des dessins qui ont, en miniature, la forme panachée des plumes d'autruche, à peu près comme le mica en végétation qu'on trouve dans quelques granits alpestres. La malachite est, pour la Russie, l'objet d'un commerce important. En France, en Angleterre et dans tous les pays civilisés, on s'en sert pour faire des tabatières, des manches de couteaux, des bijoux ; on l'emploie aussi dans les bronzes de luxe. Il avait une belle chaîne en or et en *malachite*. *Malachite pulvérulente*. *Malachite soyeuse*. *Malachite concrétionnée*.

MALACIE, s. f. (pron. *malasi* ; du gr. μαλακία, mollesse). Appétit bizarre, désir plus ou moins vif, quelquefois irrésistible, de manger ou de boire des substances peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, par exemple du charbon, de la terre, des feuilles, etc. Les personnes chez lesquelles on observe cette affection sont, en général, des enfants de trois à quatre ans, pâles et faibles, des jeunes filles chlorotiques dont la menstruation se fait attendre, et des femmes enceintes ou hystériques. La pauvre enfant était atteinte de *malacie*.

MALACODERME, adj. (du gr. μαλακός, mou ; δέρμα, peau). Zool. Qui a le corps flexible et mou. | S. m. pl. Les *malacodermes*, Famille de coléoptères pentamères, dont le principal caractère est d'avoir : 1° le corps d'une consistance molle ; 2° la tête inclinée en avant, et les antennes placées hors de la fossette qui est sous le corselet. « Ces insectes sont nombreux en espèces, mais assez peu intéressants sous le rapport de la taille, ainsi que sous celui des couleurs, quoique quelques-uns en présentent de brillantes ; ils fréquentent les végétaux, le bois mort, etc. ; d'autres vivent à terre, et presque tous sont pourvus d'ailes et ont des instincts carnassiers, particulièrement lorsqu'ils sont à l'état de larve. Parmi les genres nombreux de cette famille, nous citerons ceux des *lampyres*, des *cyphons*, des *lycus*, des *rhipicères*, etc. »

MALACOLOGIE, s. f. (du gr. μαλακός, mou ; λόγος, discours). Traité sur les mollusques.

MALACOPHYLLE, adj. (du gr. μαλακός, mou ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des feuilles qui sont amollies et qui sont douces au toucher à cause des poils qui les garnissent.

MALACOPTÈRE, adj. (du gr. μαλακός, mou ; πτερόν, aile). Ornithol. Dont le plumage est doux et soyeux. | S. m. pl. Les *malacoptères*, Sous-ordre des oiseaux rapaces, comprenant les oiseaux de nuit.

MALACOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. μαλακός, mou ; πτερύγιον, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires molles. | S. m. pl. Les *malacoptérygiens*, Grande division établie dans la classe des poissons, comprend tous ceux qui, avec un squelette osseux, ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales.

MALACOSARCOSE, s. f. (du gr. μαλακός, mou ; σάρξ, chair). Méd. État de mollesse des muscles.

MALACOSOME, adj. (du gr. μαλακός, mou ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps mou.

MALACOSTÉOSE, s. f. (du gr. μαλακός, mou ; ὀστέον, os). Pathol. Ramollissement des os.

MALACOZOAIRE, adj. (du gr. μαλακός, mou ; ζῶον, animal). Zool. Dont le corps est sans trace de membres, et entièrement recouvert de peau molle et contractile. Animal *malacozoaire*. | S. m. pl. Les *malacozoaires*, Nom donné par quelques zoologistes aux mollusques.

MALADE, adj. Qui est affecté de maladie, qui a quelque altération dans sa santé ; qui a subi quelque altération pathologique, en parlant des parties du corps. Il est *malade*. Elle est dangereusement *malade*. Tomber *malade*. Cela vous rendra *malade*. Voyons le bras *malade*. Quelle est la partie *malade?* Il a les poumons *malades*. Qui ne sent point son mal est d'autant plus *malade*. (Corneille.) Qui fait le plus de bruit n'est pas le plus *malade*. (Id.) Nous regardons la fatigue de venir par les chaleurs et par la diligence comme une chose terrible, et qui pourrait vous faire *malade*. (Mme de Sévigné.) J'aimerais mieux qu'il fût quelquefois *malade* que sans cesse attentif à sa santé. (J. J. Rousseau.) | Un homme est malade lorsqu'il éprouve une lésion notable et permanente d'une ou de plusieurs fonctions organiques. Un organe est considéré comme étant malade, quand il n'est plus dans les conditions nécessaires au maintien de l'action vitale ; ce que l'on reconnaît tantôt à un changement sensible dans la structure ou dans les rapports de la partie, tantôt à un dérangement dans sa fonction. « C'est une des gloires d'Hahnemann d'avoir compris le premier que le médecin doit écouter et non guider la personne malade, de même que, dans un autre ordre d'idées, Jacotot aussi entend que le maître écoute l'élève et vérifie son travail, au lieu de lui dicter des explications. La personne malade doit déclarer son âge, son tempérament, sa profession, ses habitudes, la nature des souffrances dont elle est affectée, en se servant dans son récit de comparaisons bien claires et bien intelligibles, qu'elle empruntera à sa profession et aux objets qui lui sont familiers. Le médecin devra alors noter les circonstances accessoires qui accompagnent chaque symptôme en particulier : 1° celles qui dépendent des actions de l'individu, l'aggravation ou l'amélioration produite quand on est au lit, en se levant, étant assis, quand on chante, quand on parle, quand on mange, quand on respire, etc. ; 2° les circonstances de lieu : dans la chambre, à l'air libre, sur les montagnes, sur l'eau, etc. ; 3° les circonstances de temps : le matin, dans la journée, le soir, la nuit, au printemps, en hiver, etc. Quand l'exposition de la personne malade est terminée, les gens qui l'assistent peuvent prendre la parole et raconter comment le sujet a été atteint par la maladie, et ce qu'on a remarqué. Le praticien voit, écoute, observe ; il met tout en écrit, et dans les mêmes termes dont le patient et les assistants se sont servis, et ordonne ensuite le traitement. » (Mure.) | *Malade de*, Qui a telle ou telle maladie, telle ou telle partie affectée. *Malade de* la fièvre, du choléra, de la dyssenterie. *Malade de* la poitrine. *Malade de* corps et d'esprit. | *Malade à mourir*, Extrêmement malade. | *Avoir l'air malade*, Paraître malade. | Ironiq. et fig. *Le voilà bien malade*, Se dit de quelqu'un qui souffre ou se plaint de quelque mal léger. *Vous voilà tous bien malades* d'avoir un méchant rôle à jouer. (Molière.) | Se dit des animaux. Cet oiseau est *malade*. Voilà un chien très-*malade*. Un cheval est *malade* de la morve. Quand l'animal est *malade* il souffre en silence et se tient coi. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Se dit aussi des plantes et de leurs produits. Une vigne *malade*. Les pommes de terre sont *malades*. Voilà des fruits *malades*. | *Avoir l'esprit malade*, Être un peu fou. Fais quelque chose enfin pour mon *esprit malade*. (Corneille.) | Qui est affecté de quelque trouble, de malaise moral. Tout est faible, tout est *malade* dans les assemblées des hommes. (Balzac.) | *Un cœur malade*, Cœur troublé par quelque passion. | S. Celui, celle dont la santé a subi quelque altération. Aller voir un *malade*. La *malade* éprouve quelque soulagement. Visiter les *malades*. Garder un *malade*. Un *malade* a droit aux égards de tout ce qui l'entoure. Voilà, monseigneur, une grande obligation que vous aura le doyen des *malades* de France. (Scarron.) Lorsque le médecin fait rire le *malade*, c'est le meilleur signe du monde. (Molière.) Ces terribles agonies effrayent plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le *malade*. (Buffon.) Combien de malheureux, de *malades*, ont plus besoin de consolations que d'aumônes. (J. J. Rousseau.) Il est bon de visiter les *malades*.

MALADETTA (LA). Géogr. La plus haute montagne des Pyrénées. Elle est située en Espagne, au-dessus des sources de la Garonne. Sa hauteur est de 3,480 mètres. On dit aussi *Mont-Maudit*.

MALADIE, s. f. Mot employé pour désigner les troubles, les dérangements, soit des fonctions, soit des organes ou des humeurs, soit de la totalité du corps humain, soit même de l'homme considéré comme être sensible. Dans l'origine, le mot *maladie* ne s'appliquait qu'à ce dernier, et non aux diverses parties de son corps. Aujourd'hui, on dit *la maladie d'un organe, d'un tissu*, aussi bien que *les maladies de l'homme*. La cause d'une *maladie*. Le traitement d'une *maladie*. *Maladie* incurable. Gagner une *maladie*. Les fréquentes *maladies* le mirent souvent aux prises avec la mort. (Bossuet.) Le nombre des *maladies* qui affligent le genre humain est si énorme, que nous manquons de termes pour les exprimer. (Voltaire.) Le climat n'est pas sain, et les *maladies* contagieuses y sont fréquentes. (Raynal.) L'homme qui ne meurt pas de *maladies* accidentelles vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans. (Buffon.) | « L'idée la plus générale qu'on puisse se faire de la maladie est celle-ci : tout dérangement nuisible qui a lieu dans l'homme, et qui se manifeste par un changement soit dans la disposition, soit dans l'action, soit en même temps dans la disposition et l'action d'une ou plusieurs parties du corps. En quoi consiste l'essence de la maladie? On l'ignore, comme on ignore l'essence de la vie et de la santé. On est donc réduit à étudier la maladie dans les corps qu'elle affecte. Or, ce corps est composé de parties solides et de parties liquides ; les premières appelées *organes*, les secondes, *humeurs*. La maladie est-elle un dérangement des organes ou des humeurs? Les organes sont plus souvent lésés que les humeurs ; le sang lui-même est soumis à l'action des organes, et les altérations connues des humeurs sont en très-petit nombre. Donc, sans rien préjuger sur les progrès ultérieurs de la science, on peut affirmer que les organes sont le siége primitif des maladies, car les maladies dites *sanguines*, *bilieuses*, *laiteuses*, *lymphatiques*, *humorales*, *atrabilaires*, *chyleuses*, *glaireuses*, *saburrales*, etc., doivent être considérées comme secondaires. C'est ce qui nous conduit à poser en principe que *toute maladie est la lésion d'un ou de plusieurs organes* ; définition aussi simple qu'accommodée aux besoins actuels de la science médicale, parce qu'elle est éminemment pratique ; d'ailleurs elle ne préjuge rien sur l'état de l'humeur que renferme chaque organe altéré. » (Alibert.) En considérant les maladies sous le rapport de leur nature, la science a souvent cherché à les distinguer et à les classer. L'auteur d'un écrit attribué à Hippocrate n'admet qu'une seule espèce de maladie ; Brown en reconnaissait de deux espèces ; Thémison en admettait trois, ainsi que Bichat et ses disciples : celles par excès dans les propriétés vitales, celles par défaut de propriétés, et enfin celles par trouble ou perversion de ces mêmes propriétés. Cependant il s'agit moins de savoir combien il y a de maladies d'espèces différentes, que de les ranger dans un ordre qui en favorise l'étude. Au dire de la pathologie moderne, la nature des maladies se trouve : 1° dans l'irritation ; 2° dans l'atonie ; 3° dans les lésions chroniques de texture consécutives à l'atonie et à l'irritation. Sous le rapport de leur origine, les maladies sont *congéniales* ou *héréditaires* ; les premières sont celles que l'on apporte avec soi en naissant ; les secondes sont celles qui ont été transmises par le père ou par la mère. Elles sont, en outre, *innées*, si elles paraissent remonter au temps de la formation de l'enfant ; *constitutionnelles*, si elles proviennent de la disposition native des organes ; *miasmiques*, lorsqu'elles sont produites par l'action des miasmes ; *spécifiques*, lorsqu'elles dépendent d'une cause inconnue ; *traumatiques*, lorsqu'elles sont dues à l'action d'un instrument vulnérant ; *vénéneuses*, lorsqu'elles se développent par suite de l'introduction d'un poison animal, minéral ou végétal ; *virulentes*, lorsqu'on les attribue à l'action d'un virus ; *vermineuses*, *venteuses*, etc. Sous le rapport de leurs manifestations, les maladies sont *latentes*, c. à d. ne se décèlent au malade et au médecin par aucun signe manifeste, ou sont *caractérisées*. En raison des saisons pendant lesquelles elles règnent le plus ordinairement, on donne aux maladies les noms d'*automnales*, d'*estivales*, d'*hibernales* ; selon leur intensité, elles sont *légères*, *intenses*, *bénignes*, *graves*, *dangereuses*, *curables*, *mortelles*, etc. ; selon leur durée, elles sont *foudroyantes*, *aiguës* ou *chroniques* ; elles sont aussi *continues*, lorsque l'état de souffrance se maintient sans interruption depuis leur commencement jusqu'à la fin ; *intermittentes* ou *périodiques*, quand leur cours est interrompu par des retours à un état de santé plus ou moins complet. On appelle *maladie externe* celle qui a son siége à la peau, dans les par-

ties immédiatement sous-cutanées, dans les tissus cellulaires, les muscles, les os, dans les organes des sens, dans les organes génitaux visibles, et dans les membres. On appelle *maladie interne* celle qui affecte les parties intra-céphaliques, cervicales, rachidiennes, thoraciques et abdominales. Cependant, la limite entre ces deux ordres de maladies n'est pas bien marquée : une maladie interne peut devenir externe, et réciproquement, en s'étendant à la surface et à l'intérieur. Une *maladie locale* est celle qui n'occupe qu'une partie du corps; elle est *fixe*, lorsqu'elle ne change point de siége; *mobile* ou *erratique*, lorsqu'elle se porte d'un organe sur un autre; *serpigineuse*, lorsqu'elle semble ramper à la surface externe ou interne du corps. La maladie est aussi dite *simple* quand elle n'affecte les organes que d'une seule manière; quelques auteurs nient celle à qui on a voulu donner le nom de *compliquée*. Les plus redoutées de toutes les maladies sont celles qui envahissent tout à coup un pays, une contrée, et contre la violence desquelles la médecine est souvent impuissante; on les connaît sous les noms de *maladies épidémiques*, qui sont celles qui sévissent à la fois sur un grand nombre de personnes, et de *maladies contagieuses*, qui sont celles qui se communiquent par le contact. La peste est une maladie épidémique et contagieuse, le choléra est une maladie épidémique. On dit aussi qu'elles sont *stationnaires*, lorsqu'elles continuent à se manifester pendant plusieurs saisons ou plusieurs années; *endémiques*, quand elles règnent fréquemment et habituellement dans un pays; *sporadiques*, lorsqu'elles sévissent çà et là sur un petit nombre de sujets. Sous le nom de *morales*, *intellectuelles*, *mentales*, on a désigné les troubles de la pensée qui accompagnent, précèdent ou suivent ceux des autres fonctions ou facultés de l'homme, pour les distinguer des maladies qui ne se rapportent qu'à sa nutrition ou à ses mouvements. L'observation ayant démontré que l'exercice de la pensée est lié à l'intégrité des organes sans lesquels on ne sent, on ne perçoit, on ne désire, on ne veut rien, ces maladies doivent être mises au nombre de celles de l'encéphale, puisqu'on ne conçoit pas qu'elles aient lieu sans une modification de cette partie. Enfin, on appelle *maladies imaginaires* celles dont se plaignent les personnes douées d'une sensibilité exaltée; cependant, comme cette affection du cerveau peut amener souvent des complications fâcheuses dans certains organes, dans les centres nerveux surtout, le médecin, bien entendu, devra s'en préoccuper. « Étudier les maladies pour parvenir à les connaître en théorie, à les distinguer, à les guérir, ou du moins à les pallier dans la pratique, tels sont les devoirs et le but de celui qui étudie la science médicale; pour y parvenir, il doit, après avoir étudié les sciences naturelles, étudier l'anatomie et la physiologie de l'homme, afin de connaître la pathologie, et de ne pas se conduire en aveugle dans la thérapeutique. » (Roux.) La doctrine homœopathique divise les maladies en deux grandes classes : les *maladies inflammatoires* et les *maladies adynamiques*. Les premières sont pour ainsi dire une simple exagération des actes de la vie, tandis que les autres en sont la diminution. Les unes se manifestent par la chaleur, les autres par le froid; les unes sont continues, les autres intermittentes; les unes sont aiguës et généralement ne se manifestent qu'une fois chez le même individu, les autres sont presque toujours chroniques et tendent à se reproduire indéfiniment, même après un très-long intervalle. Les maladies qui affectent la peau, les os et les muscles sont moins dangereuses que celles qui attaquent les glandes, les vaisseaux et les nerfs. C'est dans l'état de santé qu'on devra se prémunir contre l'invasion des maladies par un régime bien entendu. « L'usage du tabac est une détestable habitude, d'autant plus contraire aux lois de l'hygiène qu'elle s'invétère avec le temps et ne peut plus être vaincue que par la force de la raison; le cerveau, engourdi par la fumée narcotique, perd une partie de son ressort et devient impropre aux travaux suivis et aux résolutions énergiques; pris en poudre, le tabac cause dans les fosses nasales une irritation chronique qui entraîne souvent des aliénations incurables ou des polypes. Le sommeil, pour être calme, doit être précédé le soir d'un intervalle de repos et de délassement; il faut se coucher peu après le soleil, pour se lever avec lui, du moins dans les pays tempérés. C'est en suivant cette loi de la nature que l'on se soustraira aux influences malfaisantes que l'obscurité laisse multiplier. Il faut s'habituer le moins possible à l'usage des rideaux, des lits de plume et des couvertures épaisses, surtout dans le jeune âge. La literie doit être souvent renouvelée, exposée au soleil et au grand air. Aussitôt après le lever, on devra se laver la figure, le cou, la poitrine et les bras avec de l'eau aussi froide que possible, en se frictionnant avec un linge sec. Les parties génitales doivent aussi être lavées tous les jours. Il va sans dire que cette mesure de propreté est encore plus indispensable pour les femmes, qui emploieront à cet usage de l'eau tiède pendant leur époque menstruelle. Combien de maladies cruelles sont évitées par des soins bien entendus! Les vêtements doivent être larges, sains, et aussi légers que la saison le comportera. L'usage du corset doit être expressément supprimé. Les femmes peuvent mettre habituellement des caleçons; elles préviendront ainsi ou même guériront souvent des flueurs blanches, qui n'ont d'autres causes que l'impression trop vive de l'air sur les parties naturelles qui sont découvertes. Les repas devront être composés d'aliments sains et substantiels, relativement à la nature des travaux auxquels on se livrera. Le pain noir, le lard et la soupe aux choux, excellents pour le laboureur ou le forgeron, ne vaudraient rien pour l'horloger, le tisseur ou le relieur. La couturière et l'enlumineuse ont besoin de pain blanc, de laitage, d'œufs, de potages et d'autres aliments trop légers pour l'homme employé à des travaux pénibles. Les personnes attachées à des labeurs un peu rudes pourront mettre moitié d'eau dans leur vin; les autres se contenteront de l'eau pure ou tout au plus d'un quart de vin dans leur eau. Tout ce que l'on mangera devra être presque froid. Les boissons ainsi que les aliments trop chauds énervent à la longue, en les surexcitant, les forces digestives. Un exercice modéré est toujours favorable. Enfin, on devra s'interdire l'usage des cosmétiques, pommades, parfums, ainsi que l'usage des remèdes domestiques, tels que tisanes, sirops, onguents, baumes, purgatifs, etc. Comme l'hygiène de l'homme bien portant est conforme à celle du malade, mais avec un régime moins rigoureux cependant, ces prescriptions devront aussi être religieusement observées dans les maladies chroniques. Quant aux maladies aiguës, on leur appliquera de ce régime ce qui pourra naturellement s'adapter à leur état. » (*Le Médecin du Peuple.*) Que la vigilance individuelle s'éveille donc sur ces graves questions hygiéniques, qui ont été agitées par les plus grands interprètes de la science de guérir, par Ling, Mesmer, Priesnitz, Hahnemann, Raspail, etc., et bientôt la vie humaine pourra se préserver des maladies les plus ordinaires et s'étendre jusqu'à ses limites naturelles. | Nous trouvons dans un rapport sur les sociétés anglaises de secours mutuels, par Finlaison, des détails très-intéressants sur le nombre de jours de maladie auxquels sont exposées les diverses classes de la population. La moyenne des jours de maladie des personnes de 15 à 16 ans occupées à un travail manuel est de 6 un quart par an; de 16 à 20 ans, cette moyenne s'élève à 6 jours trois quarts; de 26 à 36 ans, 7 jours; de 41 à 46 ans, 8 jours trois quarts. De 46 à 51 ans, la moyenne des jours de maladie est de 10 et demi; de 51 à 56 ans, elle est de 12 jours trois quarts; de 56 à 61 ans, 16 jours un quart; de 61 à 66 ans, 23 jours et demi; et de 66 à 71 ans, 36 jours. D'après ses recherches sur la mortalité des membres des sociétés de secours mutuels, Finlaison établit qu'à 70 ans un homme, depuis sa quinzième année, a été malade pendant 5 ans de sa vie; mais du commencement de la seizième jusqu'à la fin de la soixante-sixième, la moyenne de la période de maladie n'est que de 78 semaines, ou 1 an et demi. A partir de 41 ans jusqu'à 66 ans, l'homme est exposé à deux fois plus de maladies qu'il n'en a souffert de 15 à 41 ans. Les jours de maladie pendant ces premiers 26 ans de travail s'élèvent à 182 et demi; pendant les 25 ans suivants, la moyenne est de 326 jours un quart, ou à peu près le double. | *Faire une maladie*, Être atteint d'une maladie. Il est singulier que je n'ai jamais *fait de* grandes *maladies* à la campagne. (J. J. Rousseau.) | Il s'emploie absolument quand on parle d'une épidémie. N'allez pas dans cette ville, la *maladie* y est. | *Maladie du pays*, Nostalgie. Je me sentais saisie par la *maladie du pays*, la plus inquiète douleur qui puisse s'emparer de l'âme. (Mme de Staël.) | Fig. Ce qui trouble le cœur, l'esprit, les nations. La *maladie* principale de l'homme est la curiosité inquiète des choses qu'il ne peut savoir. (Pascal.) L'ardeur de leurs disputes insensées est devenue la plus dangereuse de leurs *maladies*. (Bossuet.) Les *maladies* des empires ne sont pas du nombre de celles qui se guérissent elles-mêmes. (Raynal.) La multitude des lois est, dans un État, ce qu'est le grand nombre des médecins, signe de *maladie* et de faiblesse. (Voltaire.) La guerre est une *maladie* affreuse qui saisit les nations l'une après l'autre, et que la nature guérit à la longue. (Id.) Le despotisme est la grande *maladie* de la plupart des États européens : dans ce milieu, le peuple le plus intelligent et le plus intrépide reste souffreteux et misérable, car il sera toujours atteint par le souffle épidémique de la corruption. (Farenthuld.) | Travers d'esprit, affection excessive, goût désordonné pour quelque chose. La *maladie* du jeu. La *maladie* du luxe. Mme de Maintenon eut la *maladie* des directions, qui lui enleva le peu de liberté dont elle pouvait jouir. (Saint-Simon.) La *maladie* des systèmes peut-elle troubler l'esprit à ce point? (Voltaire.) | Prov. *Maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied.* | *Maladies des animaux.* Il est reconnu aujourd'hui que l'objet de la médecine vétérinaire ne diffère point de celui de la médecine humaine, et que les mêmes routes qui mènent à la science des maladies de l'homme conduisent nécessairement à la science des maladies des animaux. Ces maladies ont perdu, aux yeux des praticiens instruits, tout caractère ontologique; elles sont, comme les nôtres, des lésions de fonctions dépendantes des lésions de leurs instruments. Leur étude doit donc être précédée de celle des tissus, des organes où elles ont leur siége, et des fonctions qu'elles viennent troubler. Beaucoup de ces maladies peuvent, lorsqu'elles ne sont pas contagieuses, épizootiques ou enzootiques, se guérir sans remèdes, par le seul effet du repos et des efforts de la nature; mais comme l'homme de l'art seul peut juger de ces cas, il est toujours utile de le consulter dès leur début. | *Maladie des plantes.* Ainsi que les hommes et les animaux, les plantes sont sujettes à des épidémies terribles, qui appauvrissent les cultivateurs, et qui portent conséquemment atteinte à la fortune publique, car l'agriculture est la richesse d'un pays. Parmi les maladies qui dévorent et tuent les plus belles récoltes de l'Europe depuis le milieu de ce siècle, nous devons citer en première ligne la *maladie de la vigne*, celle *de la pomme de terre*, *du blé* et *de la betterave*. La *maladie de la vigne* fut observée pour la première fois en Angleterre dans l'année 1845, par Tucker, jardinier, et, depuis cette époque, elle s'est rapidement étendue dans les vignobles de tous les pays. En 1847, Berkeley reconnut la nature de la maladie et prouva qu'elle était due à l'invasion et à l'extrême multiplication d'un petit champignon parasite, auquel il donna le nom d'*oïdium Tuckerii*. « Au mois de juin, une sorte de cendre tacha les feuilles de vigne, s'étendit de proche en proche, et enveloppa la plupart des grappes dont le grain commençait alors à se former. Son développement fut très-rapide, et la quantité des corps reproducteurs qu'il émettait en filaments articulés, dans le parenchyme des feuilles et sur l'épiderme des grains, nous fit comprendre combien devait être puissante l'intensité de ses effets. Cette lèpre du raisin, à notre avis, n'est qu'un parasite des moisissures fugaces, qui, dans les circonstances favorables à sa propagation, se multiplie avec la plus désolante fécondité. A la face supérieure des feuilles adultes, on le voit se dessiner en couronnes blanchâtres à centre corrodé; il s'empare entièrement des jeunes pousses, crispe et dresse en l'air leurs bords desséchés. Dans la grappe, il saisit d'abord la tige centrale de ses grosses ramifications, remplit les interstices ramulaires, rayonne en tout sens sur les pédoncules, et enveloppe le grain de son fatal filet. En examinant, avec un microscope grossissant de trois à quatre cents fois, quelques grains de chasselas malades, je vis le même spectacle que m'avait déjà offert le blanc de rosier ou *oïdium leuconium* de Mérat. C'étaient bien absolument les mêmes réseaux cristallins, confus, charnus, diaphanes, à fils nus, souvent monioliformes, plongeant dans le parenchyme, le sphacélant aux points d'insertion, et se couronnant de corpuscules isolés ou réunis en grappe, à forme de gland allongé. » Ce champignon dévastateur ne devient visible à l'extérieur que lorsqu'il est presque entièrement développé; dès lors, en supposant que l'on possédât un bon moyen préservatif, on ne pourrait guère l'appliquer qu'au hasard. Cependant les viticulteurs expérimentés ont fait plusieurs tentatives, qui n'ont malheureusement produit que des résultats insignifiants : l'arrachage, le brossage, l'ébourgeonnement, les fumigations au tabac, les lavages à l'eau simple ou rendue alcaline par l'alun et la chaux, enfin les saupoudrations de fleur de soufre; ce dernier moyen a donné des résultats plus satisfaisants. | *Maladie de la pomme de terre.* Trois hypothèses ont été émises sur cette maladie : 1° l'affection était due aux attaques de certains insectes; 2° elle provenait de la dégénérescence de la plante, qui amenait la désagrégation des tissus et la putréfaction de la substance organique; 3° les altérations successives dans les feuilles, tiges et tu-

bercules, étaient produites par les émanations d'une végétation cryptogamique parasite. D'un commun accord, presque tous les savants micrographes se sont entendus pour rejeter les deux premières hypothèses et pour adopter la dernière. On admet donc aujourd'hui, comme cause principale de la maladie, les émanations de cryptogames parasites. Les sporules microscopiques, irrégulièrement distribuées par l'atmosphère, s'insinuent dans les stomates des feuilles; elles s'y développent, fructifient à l'extérieur, injectent à l'intérieur ces émanations granuleuses rousses qu'on suit en effet dans le trajet des vaisseaux jusque dans le tubercule, où elles attaquent encore les tissus vasculaires; elles relient les cellules, en envahissant d'abord la partie corticale, qui est la plus féculente, et consomment la fécule amylacée, en s'assimilant les substances azotées, grasses et salines. Elles détruisent ainsi successivement la vitalité des feuilles, des tiges aériennes et des tubercules, laissés dès lors en proie aux altérations secondaires qu'effectuent certaines moisissures. | *Maladie du blé.* Lorsque la saison est humide, on voit une espèce de rouille attaquer la tige des blés et les dessécher ensuite. Cette rouille est due à un champignon parasite. « Une observation faite assez généralement sur les maladies des plantes, qui font le désespoir des agriculteurs, conduit à penser que les cultures entreprises sur les terres légères et sableuses y sont moins sujettes que celles faites sur les terres fortes, et que le drainage doit être un moyen d'enlever aux sporules des cryptogames une partie des conditions propres à leur reproduction. » (Joigneaux.)

MALADIF, IVE, adj. Qui tombe fréquemment malade, ou qui est d'une faible santé; dans ce dernier cas, le mot *Valétudinaire* est plus usité. Un enfant *maladif*. Un corps *maladif*. Une complexion *maladive*. Cette jeune fille est *maladive*. Le pape était *maladif* et sujet à des attaques d'épilepsie. | Cause par la maladie. Être dans un état *maladif*. | Fig. Il se dit de certaines affections de l'âme. Une curiosité *maladive*.

MALADIVEMENT, adv. (pron. *maladiveman*). D'une manière maladive.

MALADRERIE, s. f. Nom donné jadis aux hôpitaux qui étaient spécialement consacrés à recevoir les malades atteints de la lèpre. Les *maladreries* ou léproseries de Saint-Lazare semblent avoir été, en Orient, les premières maisons de refuge. (Chateaubriand.) « Les maladreries étaient de vastes enclos plus ou moins grands, bâtis sur le même modèle, renfermant des jardins, des vergers, des vignes, des cellules pour les deux sexes, une église et un cimetière; quiconque entrait là dedans était sûr d'y être enterré, car il n'en sortait plus. » (*Dict. des sciences méd.*) V. LÉPROSERIE.

MALADRESSE, s. f. Manque d'adresse, d'aptitude dans les actes matériels. La maladresse ne permet pas de faire les choses les plus simples de la vie avec l'aisance, la dextérité et les facilités que la nature a réparties d'une manière à peu près égale entre tous les êtres de ce monde. La *maladresse* d'un ouvrier. La *maladresse* d'un chasseur, d'un joueur de billard. La *maladresse* d'un chirurgien peut amener des accidents graves. | Fig. Manque d'intelligence, de tact. La plupart des flatteries sont remplies de *maladresse*. La *maladresse* de ce diplomate fit manquer la négociation. Quelle *maladresse!*

MALADROIT, OITE, adj. Qui manque d'adresse. Un homme *maladroit*. Il est *maladroit* dans tout ce qu'il fait. Avoir la main *maladroite*. | Fig. Qui manque d'esprit, de tact, qui n'a pas d'habileté. Il a été *maladroit* dans cette circonstance. Démarches, paroles *maladroites*. Cela n'est pas *maladroit*. Le discours de cet homme est des plus *maladroits*. Il faut être bien *maladroit* pour calomnier l'inquisition, et pour chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse. (Voltaire.) | S. Un *maladroit*. Une *maladroite*. Cela n'est pas d'un *maladroit*. Et s'il avait affaire à quelque *maladroit*. (Corneille.) « Peu de caractères se présentent sous un aspect plus curieux que celui du *maladroit*; il semble qu'il ne lui ait été donné de rien faire comme tout le monde : le malheur qui s'attache à ses doigts, à ses mouvements, ne l'abandonne qu'avec la vie. Voyez le maladroit à son lever : il déchire ses pantalons en les mettant; déjeune-t-il modestement au café, il renverse la tasse de lait que le garçon lui présente; salue-t-il quelqu'un dans la rue, il laisse tomber son chapeau dans la boue; enfin, voyez-le au milieu de la foule, il heurte les dames et les hommes, éclabousse celles-ci, et monte sur les pieds de ceux-là. »

MALADROITEMENT, adv. Avec maladresse, d'une manière maladroite, d'une façon peu intelligente. Il fait toutes choses *maladroitement*. Il s'est conduit bien *maladroitement* dans cette affaire.

MALAGA. Géogr. Ville maritime de l'Espagne, chef-lieu de l'intendance de ce nom, située sur la Méditerranée, à 312 kilom. S. de Madrid; 75,000 habit. Évêché; tours, vieux châteaux forts; vaste cathédrale; promenade délicieuse de l'*Alameda*, qui donne son nom au plus beau quartier de la ville. Le port est garanti du côté de l'E. par un beau môle de 700 mètres de long; il peut contenir 400 navires marchands d'un fort tonnage. Grand commerce des produits du territoire environnant. | L'*Intendance de Malaga*, entre celles de Grenade à l'E. et de Cadix à l'O., a 136 kilom. sur [illegible], et compte 472,000 habit. Elle est très-fertile en fruits exquis, surtout en raisins, que l'on fait sécher, ou qui produisent un vin liquoreux très-renommé; on y a acclimaté la canne à sucre et la cochenille. Les vins sont de deux sortes : les vins doux et les vins secs, que l'on classe en *malaga ordinaire*, en *malaga-montagne* et en *malaga-grimas*. Ce dernier est le plus estimé. | S. m. *Malaga*. Buvons un verre de *malaga*.

MALAGMA, s. m. (du gr. μαλάσσειν, amollir). Pharm. Cataplasme émollient, médicament topique qui a la vertu de ramollir les chairs.

MALAGUETTE (côte de) ou DES GRAINES. Géogr. Côte d'Afrique dans la Guinée, comprise entre la Sierra-Leone et le cap de Monte. Elle est arrosée par les rivières Mesurado, Junko et Sextos. | *Malaguette*, s. f. Espèce de poivre, plus communément appelé *Poivre de Guinée*.

MALAIRE, adj. (du lat. *mala*, joue). Anat. Qui a rapport, qui appartient à la joue. | *Os malaire* ou *os de la pommette*, Petit os irrégulièrement quadrilatère, situé à la partie latérale et supérieure de la face, où il forme l'orbite au dehors, et constitue la région de la joue. Cet os est, en général, épais et celluleux. | *Apophyse malaire*, Éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os molaire.

MALAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante

Malais.

de la Malaisie; qui appartient à la Malaisie ou à ses habitants. Usages *malais*. Langue *malaise*. | La race des *Malais* forme une des grandes divisions générales de la population du globe. Elle a pour centre et pour foyer la partie occidentale de l'Océanie, qui en a pris le nom de Malaisie. Les Malais proprement dits habitent la plupart des États maritimes de la presqu'île de Malacca et des grandes îles de Sumatra, de Java et de Bornéo, les îles de Singapour, de Nias, de Bintang, de Timor, une partie des Célèbes, des Moluques et des Philippines. Mais l'immense famille ethnologique dont cette nation est la souche étend ses rameaux au N. jusqu'à la côte orientale de Formose, où elle constitue le malais asiatique, à l'E. sur quelques groupes de la Polynésie, au S. sur plusieurs points de l'Australie, et à l'O. jusqu'à Madagascar, où elle forme le malais africain. Les Malais ont le teint d'un rouge de brique foncé, les cheveux longs, lisses, noirs, un gros nez plat, les yeux grands, bridés et étincelants. Ils sont robustes, violents, féroces, souvent indolents et même lâches; ils sont bons marins et redoutables pirates. | Le *malais* ou langue malaise, au dire des linguistes, est la langue la plus pure et la plus douce des Indes orientales; cette langue se distingue en cinq groupes, qui comprennent les idiomes parlés à Malacca, aux Célèbes, à Bornéo, aux Moluques et aux Philippines : le plus répandu de tous est le *malagou*. Le *malais* est mélodieux, doux à l'oreille. | On dit aussi *Malai* et *Malaie*.

MALAISE, s. m. État dans lequel les fonctions vitales s'exécutent avec gêne, et d'une manière plus ou moins incomplète, sans que cependant le trouble soit porté au point de constituer une maladie. Éprouver un *malaise*. | Fig. État de souffrance morale. Il éprouva du *malaise* en se trouvant en face de celui qu'il avait offensé. C'est déjà un bien que de dissiper ce *malaise*. (Condillac.) | Indigence, détresse. Je suis dans un grand *malaise*, faute d'argent et de crédit, mais il faut se résigner.

MALAISÉ, ÉE, adj. Difficile, qui n'est pas aisé. Il est plus *malaisé* qu'on ne croit de faire, sans argent, son chemin dans ce monde. Il est bien *malaisé* de régler ses désirs. | D'un usage incommode. Cet escalier est *malaisé* à gravir. Dans un chemin montant, sablonneux, *malaisé*. (La Fontaine.) | Qui est à l'étroit dans sa fortune, qui n'a pas l'aisance nécessaire. Un riche *malaisé*. A ce discours, je sentis à merveille que j'étais avec une de ces beautés *malaisées* dont le meilleur revenu consiste en un joli visage. (Marivaux.) | Substantiv. Les *malaisés* sont très-nombreux à Paris.

MALAISÉMENT, adv. (pron. *malèzéman*). D'une façon malaisée, difficile. On grave plus *malaisément* sur le marbre que sur la pierre. Un cœur si généreux se rend *malaisément*. (Corneille.) Les rois *malaisément* souffrent qu'on leur résiste. (Andrieux.)

MALAISIE. Géogr. Partie orientale de l'Océanie, qui portait autrefois le nom d'*Archipel d'Asie*. On divise ordinairement cette région en cinq parties principales, qui sont : 1° Les *îles de la Sonde* (Sumatra, Banca, Billitoun, Java, Maduré, Bali, Lombock, Sumbawa, Florès, Sumba, Timor, Ombay, Wetter, Timor-Laout, etc.); 2° *Bornéo*, grande terre à laquelle se rattachent géographiquement les îles Nathunas et Anambas, et quelques autres petits archipels; 3° l'*Archipel des Philippines* (Luçon, Mindanao, Paragoa, Samar, Panay, Leyté, Mindoro, Négros, Zébu, Bohol, Mactan, etc.); 4° *Célèbes*; 5° l'*Archipel des Moluques* (Gilolo, Ternate, Tidor, Motir, Céram, Bourou, Amboine et le groupe de Banda). L'ensemble de ces terres présente une superficie de 386,000 kilom. carrés, et compte environ 30,000,000 d'habitants. On rencontre dans la Malaisie des villes populeuses, des rades couvertes des navires de toutes les nations, et la nature y revêt partout une parure aussi éclatante que riche. Ici de vertes collines ondulent, superposées comme les gradins d'un amphithéâtre; là des cimes granitiques percent la nue, surplombant de magnifiques vallées; ailleurs, c'est un volcan dont le panache de fumée ondoie majestueusement au-dessus d'un riant paysage. Des oiseaux au brillant plumage voltigent et chantent dans les bosquets, becquetant mille fruits délicieux, et les fleurs les plus belles diaprent le sol. Enfin, les flancs des montagnes recèlent les métaux les plus précieux et des diamants; mais les feux souterrains impriment fréquemment d'horribles secousses à des archipels entiers, les forêts fourmillent d'animaux dangereux, des plages pestilentielles bordent des campagnes d'une merveilleuse fertilité, et des végétaux dont le suc donne la mort croissent à côté de ceux dont les émanations embaument l'atmosphère. Les masses granitiques qui forment une partie des montagnes de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Moluques et de plusieurs autres pays ont évidemment traversé les terrains sédimentaires qui enveloppent leur base : les roches porphyriques et les calcaires soulevés avec lesquels elles alternent fréquemment ne permettent pas d'en douter. Les richesses végétales de la Malaisie sont immenses, prodigieuses, splendides; les plantes les plus belles et les plus utiles de l'Inde et de l'Indo-Chine s'y trouvent réunies, plus vigoureuses, plus fécondes, plus colorées, confondues avec d'autres plantes indigènes plus précieuses encore et qui les surpassent en éclat. Pour donner une idée de cette magnifique décoration, il nous suffira de citer le muscadier, le giroflier, le cannelier, le poivrier, l'arekier, le tamarinier, le sagoutier, le cocotier, l'artocarpe, le teck, le sandal, le camphrier, le benjoin, le bétel, le gingembre, le chou palmiste, le bambou, le rotang, l'indigo, le coton, le café, le riz, le sucre, le tabac, la patate, l'igname, le chou caraïbe; puis encore, la banane, la goyave, l'ananas, la mangue, la grenade, le mangoustan, le citron, l'orange, le pamplemousse et le letchi. Les bois de teinture, de construction et d'ébénisterie abondent, ainsi que les plantes médicinales. On ne peut se faire une idée dans nos climats d'un pareil luxe de végétation. Les terres y sont toujours vertes, et des fleurs du plus brillant

coloris mêlent constamment leurs parfums aux suaves émanations des arbres, aux épices, et à l'arome des fruits les plus savoureux. C'est vraiment une nature féerique, mais l'homme y est indolent autant que la terre est active et généreuse; et le terrible *upas*, arbre à poison, jette une ombre désagréable sur ce ravissant tableau. La Malaisie renferme presque tous les grands et petits mammifères de l'Asie méridionale, et quelques espèces qui lui sont particulières. Ce sont : l'éléphant, plusieurs variétés de rhinocéros, de tigres, de sangliers, de buffles, de cerfs et d'antilopes, la panthère, l'ours noir, le tapir, le babiroussa, le maïba, le zèbre, une race de chevaux petits, mais agiles et vigoureux; le bœuf, le cochon, le mouton, le chien, l'orang-outang, divers autres singes, la civette, la loutre, le porc-épic, des chats inconnus ailleurs, un écureuil bicolore, un écureuil volant, des phalangers, la roussette, etc. Quelques-uns habitent exclusivement les grandes terres; d'autres distinguent tel ou tel pays; l'éléphant ne se rencontre qu'à Bornéo et à Sumatra. Des perroquets de toutes couleurs; le loris, presque tout rouge avec la gorge noire et pourpre; le kakatoès, d'une blancheur éblouissante, portant un diadème de plumes jaunes; le térengoulou, au dos d'un vert-émeraude, à la queue bleu de ciel, au ventre d'un jaune d'or; la salangane, jolie hirondelle d'un bleu métallique en dessus et satiné en dessous; le calao, des pigeons, des tourterelles, un faisan d'une rare beauté, de magnifiques paons, l'épimaque royal, noir, bleu, vert et rouge; l'angang ou oiseau-rhinocéros, les martins-pêcheurs, et une foule d'autres oiseaux remarquables par leurs chants, leurs formes, leurs plumages et leurs habitudes, peuplent les bosquets de ces fertiles contrées. La Malaisie renferme, entre autres ophidiens, le boa, le python, et des espèces fort dangereuses, et l'on y voit le crocodile. Les variétés de l'espèce humaine sont extrêmement nombreuses dans la Malaisie; mais, avant tout, il faut dire que le mot *Malais* a, tout à la fois, une signification générale et une signification particulière. Nous ne saurions mieux le comparer qu'à celui de *Francs*, employé par les Orientaux pour désigner indistinctement tous les Européens. L'un et l'autre sont le résultat de la prépondérance d'une race ou d'une nation. Ainsi, il faut absolument faire abstraction de la signification générale du mot *Malais*, lorsqu'on doit s'occuper des différentes races de la Malaisie. Nous ne parlons pas des nations, presque toujours composées d'éléments divers. Après les *Malais* proprement dits, dont la race est la plus nombreuse et la plus répandue, viennent les *Javanais*, les *Dayas*, les *Bouguis*, les *Tagals*, les *Battas*, les *Redjangs*, les *Lampoungs*, les *Balinais*, les *Touradjas*, les *Biadjaks*, les *Bissayas*, les *Igorotès*, les *Aétas*, et quelques autres races moins importantes, moins connues. On trouve aussi beaucoup de Chinois sur divers points de la Malaisie, notamment aux Philippines, à Bornéo, à Célèbes, à Java et à Sincapour. La plus grande et la meilleure partie de ces riches contrées appartient à la Hollande et à l'Espagne. Le reste est possédé par des princes plus ou moins indépendants ou plus ou moins soumis aux Hollandais et aux Espagnols. Les gouvernements indigènes sont despotiques, avec un cortége d'institutions féodales. Mais un fait vraiment digne de remarque, c'est que partout où les Chinois sont parvenus à se grouper en colonies indépendantes, comme en divers endroits du littoral de Bornéo, ils ont institué un gouvernement républicain; et partout où ils sont un peu nombreux, soit au milieu des Européens, soit mêlés aux indigènes, ils adoptent de même invariablement, pour leur usage particulier, les institutions républicaines; leurs chefs, leurs juges, leurs administrateurs, sont nommés à l'élection pour un temps déterminé, responsables, et toujours révocables par la majorité des électeurs. Le canal de Suez rapprochant l'extrême Orient de l'Europe, et nos relations avec ces pays devant nécessairement se multiplier, par suite des traités passés avec la Chine et le Japon, la Malaisie ne peut que voir son importance, déjà si grande, s'accroître de jour en jour, et le nombre de ses habitants en même temps que le chiffre de sa production s'élever dans une proportion considérable, et cela dans un avenir très-prochain. (Casimir Henricy.)

MALAMBO, s. m. Nom donné à une écorce fébrifuge qui vient de Santa-Fé de Bogota.

MALANDRE, s. f. Art vétérin. Crevasses situées au pli du genou d'un cheval, d'où découlent des humeurs très-âcres qui corrodent la peau. | T. de charpent. Défectuosités dans le bois de construction, produites par la pourriture.

MALANDREUX, EUSE, adj. *Bois malandreux*, Bois qui a des malandres, des crevasses.

MALANDRIE, s. f. (du lat. *malandria*, même signif.). T. de méd. Espèce de lèpre. Une *malandrie*.

MALANDRIN, s. m. Nom qu'on donna, pendant les croisades, aux voleurs arabes et égyptiens. Ce fut aussi, sous le règne du roi Jean et de Charles V, son fils, le nom des routiers anglais, navarrais, bourguignons, etc., qui formaient de grandes compagnies, sous la conduite des nobles, et qui désolaient les provinces de France en pillant et dévastant les églises, les châteaux et les chaumières. Les *malandrins*, quoique accoutumés à l'impunité, conservaient entre eux une espèce de discipline; c'étaient des soldats licenciés qui ne demandaient que la guerre, et qui la faisaient pour leur propre compte aux cités et aux villes paisibles, lorsque les princes et leurs grands vassaux se trouvaient d'accord par hasard. Bertrand Duguesclin délivra la France de ces bandits en les conduisant en Espagne, sous prétexte de les employer contre les Maures.

MAL-APPRIS, ISE, adj. Qui a reçu une mauvaise éducation; qui est grossier. C'est la mauvaise éducation qui fait les filles sottes, *mal-apprises*, oisives et coureuses, car la jeunesse est naturellement pudique et gracieuse. | Substantiv. Vous êtes un *mal-appris*. C'est une sotte, une *mal-apprise*.

MAL À PROPOS, adv. A contre-temps. Vous arrivez *mal à propos*, je suis en train d'épouser.

MALARIA, s. f. (de l'ital. *mala*, mauvais; *aria*, air). Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes. La *malaria* règne à Rome en automne.

MALART, s. m. Le mâle des canes sauvages.

MALATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide malique.

MALAVENTURE, s. f. (pron. *malavanture*). Accident fâcheux, désagréable, par opposition à Bonne aventure. C'est un grave accident, une *malaventure*.

MALAVISÉ, ÉE, adj. Indiscret, imprudent, qui parle et agit inconsidérément. Un homme *malavisé*. Personne *malavisée*. Nous avons été assez *malavisés* pour tomber dans le piége qu'on nous avait tendu. | Substantiv. C'est un *malavisé*. Vous êtes un *malavisé* de traiter ainsi une affaire de cette importance.

MALAVISÉMENT, adv. (pron. *malavizéman*). Avec maladresse, avec imprudence. Vous agissez bien *malavisément* dans cette grave affaire.

> Qui donne *malavisément*
> Honteusement perd ce qu'il donne.
> (LA FONTAINE.)

MALAXATION, s. f. Action de malaxer.

MALAXER, v. a. Pétrir une substance pour la ramollir, pour la rendre plus ductile. *Malaxer* un emplâtre. *Malaxer* du bitume.

MALAXIS, s. f. (du gr. μαλακός, mou). Bot. Genre de la famille des orchidées, comprend des plantes herbacées, vivaces, à feuilles épaisses, entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges.

MAL-BÂTI, IE, adj. Famil. Qui est mal fait, mal tourné. Ce soldat est *mal-bâti*. Le prince était laid et *mal-bâti*. | Substantiv. Un *mal-bâti*.

MALCHANCE, s. f. Mauvaise chance.

MALCHUS. L'histoire rapporte qu'il y eut deux Malchus en Orient, l'un qui fut roi des Arabes, l'autre qui fut serviteur du grand-prêtre Caïphe, et qui présida à l'arrestation de Jésus de Nazareth, et auquel saint Pierre coupa l'oreille droite d'un coup d'épée; ce qui prouve la violence du caractère de l'apôtre.

MALCOLM. Nom de quatre rois écossais, qui régnèrent depuis l'an 938 jusqu'en 1093. L'un d'eux fut l'adversaire de ce Macbeth, illustré par tant de légendes. Il tua cet ennemi de sa race en 1047, et fit passer au fil de l'épée ses derniers partisans. Il périt lui-même dans une bataille contre Guillaume le Roux en 1093.

MALCONTENT, ENTE, adj. Qui n'est pas content, qui n'est pas satisfait. *Malcontent* de son stratagème. (La Fontaine.) Elle est contente et *malcontente* dix fois par semaine. (Mme de Sévigné.) Ce mot est vieux. On emploie aujourd'hui celui de *Mécontent* à sa place. | Substantiv. Un *malcontent*. | Les *malcontents*, Membres d'une faction qui se forma, en 1573, sous le gouvernement de Charles IX. C'étaient des frondeurs qui se plaignaient de l'administration et de l'inobservation des édits; ils réclamaient la convocation de l'assemblée des États généraux. | *Coiffure à la malcontent*, Coiffure qui consiste à porter les cheveux presque ras.

MALDIVES (Iles). Géogr. Archipel de l'océan Indien, composé d'un groupe innombrable d'îles, d'îlots et d'écueils (on en a compté jusqu'à 12,000) dont une quarantaine d'îles seulement sont habitées. La plus considérable d'entre elles est celle de Male, qui possède une ville du même nom, où réside le sultan, souverain des Maldives sous la protection indirecte de l'Angleterre.

MALDONNE, s. f. T. de jeu. Se dit de l'action de se tromper en distribuant les cartes. J'ai fait une *maldonne*, je perds la main. Il y a *maldonne*.

MÂLE, adj. Se dit du sexe de l'homme dans notre espèce, et du sexe masculin dans toutes les espèces d'animaux et de plantes. Un enfant *mâle*. Un individu *mâle*. Une perdrix *mâle*. Des plantes *mâles*. Des fleurs *mâles*. Dans les batailles on ne détruit que l'espèce *mâle*, toujours plus nombreuse que la femelle; mais, dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes. (Voltaire.) Il naît environ un seizième d'enfants mâles de plus que de femelles. (Buffon.) | « Parmi tous les êtres organisés, lorsque les sexes sont distincts, le genre mâle est destiné à donner, et le genre femelle est destiné à recevoir; il suit de là que celui-ci aura des organes sexuels intérieurs et que le premier les aura extérieurs. Ce qui est femelle est partout le centre de la famille; ce qui est mâle en devient le rempart extérieur. Ainsi, chez les végétaux hermaphrodites eux-mêmes, les organes femelles, les pistils, sont toujours situés au centre de la fleur ou de la tige, tandis que les étamines, ou parties mâles, en protégent le contour, comme étant plus robustes et plus énergiques. Si la femme est destinée à la vie sédentaire, au milieu d'une famille qu'elle allaite et qu'elle réchauffe dans son sein avec une tendre sollicitude, l'homme est constitué fort et actif pour la protéger. Pareillement chez les animaux et chez les végétaux, tous les mâles portent des productions saillantes. Celles-ci manquent chez beaucoup de femelles d'animaux, comme si la puissance vitale n'avait point assez de force pour cette exertion; car, indépendamment des organes sexuels cachés ou dissimulés chez les femelles, on ne leur voit pas déployer un timbre de voix aussi fort, une aussi grande abondance de poils ou villosités, etc., que dans les individus mâles. Cependant on a remarqué que les femelles de certains animaux et de plantes dioïques étaient souvent plus grandes de taille que les êtres mâles de leur famille : ainsi, parmi les oiseaux de proie, les tiercelets et les faucons, et parmi les végétaux, les chanvres, les palmiers, les muscadiers, etc. Les femelles ont ici cet avantage, sans doute, parce qu'elles ont besoin de nourrir et de défendre leur progéniture; c'est aussi la même cause qui fait que la femme prolonge quelquefois son existence au delà de celle de l'homme, car elle est chargée spécialement par la nature de veiller aux développements intellectuels et physiques de ses enfants, et sa texture molle et humide s'endurcit ou se dessèche plus lentement que celle des individus du sexe masculin. Néanmoins, ceux-ci, ayant des tissus plus denses, arrivent aussi plus tardivement à la puberté et à la vieillesse. » | Qui appartient au sexe masculin. Les organes *mâles* de la génération. | Par extens. Qui est énergique, fort, vigoureux, comme il convient au sexe masculin. Un visage *mâle*. Une beauté *mâle*. Malgré le poids des ans dans sa *mâle* vieillesse. (Voltaire.)

> Dans ses traits doux et fiers une *mâle* beauté
> Semblait joindre la grâce à la sévérité.
> (DELILLE.)

| Fig. Un *mâle* courage. Une *mâle* éloquence. Les hommes parvenus au suprême degré d'un caractère *mâle* aiment à jouer leur vie contre les honneurs de la gloire et de l'immortalité. La vertu la plus *mâle* en perd toute vigueur. (Corneille.) Ils verront un style *mâle* et vigoureux, dont l'élégance n'a rien de gêné ni de contraint. (Pélisson.)

> Reconnais donc, Antoine, et conclus, avec moi,
> Que la pauvreté *mâle*, active et vigilante,
> Est parmi les travaux moins lasse et plus contente
> Que la richesse oisive au sein des voluptés.
> (BOILEAU.)

| Dans les beaux-arts, se dit de ce qui est très-expressif, énergique, grave, imposant. Des contours *mâles*. Un pinceau *mâle*. Architecture d'un caractère *mâle*. | *Encens mâle*, L'encens indien. | Technol. Se dit de la partie mobile des tenailles, ciseaux et autres instruments de ce genre. | S. m. Celui qui appartient au sexe masculin. Le *mâle* et la femelle. La génération se fait par l'accouplement du *mâle* avec la femelle. Le *mâle* est caractérisé physiologiquement par la présence du principe fécondant. La valeur et la guerre sont le partage du *mâle*. Substitution faite de *mâle* en *mâle*. La loi salique ne permet qu'aux *mâles* de succéder à la couronne. Cette tutelle était donnée aux plus proches parents par *mâle*. (Montesquieu.) Le *mâle* dans la soubuse est, comme dans les autres oiseaux de proie, considérablement plus petit que la femelle. (Buffon.)

| Famil. *Un beau mâle,* Un homme de belle et vigoureuse apparence. Mazet était *beau mâle.* (La Fontaine.) Qui est-ce qui doit le savoir de nous deux, *beau mâle?* (Vadé.) | Absol. *Un mâle,* Un homme vigoureux au physique et au moral. Danton était d'abord et avant tout *un mâle;* il y avait en lui du lion et du dogue, beaucoup aussi du taureau. (Michelet.) | Prov. *Mariage d'épervier,* La femelle vaut mieux que le mâle, parce que, parmi les éperviers, le mâle est le plus faible et le pire.

MALÉATE, s. f. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide maléique avec une base.

MALEBÊTE, s. f. (du lat. *mala,* mauvaise; *bestia,* bête). Proprement, Bête cruelle que la faim ou la rage fait sortir du bois, et qui dévore ce qu'elle rencontre. | Une personne dangereuse, dont il faut se défier. C'est une *malebête* qu'un chicaneur.

MALEBOUCHE, s. f. Fig. Personne qui aime à médire; mauvaise langue.

MALEBRANCHE (NICOLAS). Philosophe et théologien, né à Paris en 1638, mort en 1715. « A l'âge de vingt-six ans, dit Fontenelle, son biographe, ayant rencontré par hasard chez un libraire le *Traité de l'homme,* de Descartes, il le lut avec le plus vif enthousiasme, fut frappé comme d'une lumière toute nouvelle qui en sortait, et vit qu'elle était désormais la seule science qu'il lui convenait d'étudier. » Malebranche fut le fondateur, en France, de l'*école spiritualiste.* Son style se distingue par la pureté, l'abondance, la richesse et l'éclat des figures, ce qui lui donne une beauté toute poétique. Il était en outre mathématicien et physicien, et à ce titre il devint membre de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : la *Recherche de la Vérité,* le *Traité de Morale,* les *Méditations et Conversations, Entretiens sur la Physique et la Religion,* etc.

MALEBRANCHISME, s. f. Doctrine philosophique et spiritualiste de Malebranche.

MALEBRANCHISTE, s. Partisan de la doctrine de Malebranche, disciple de Malebranche. Jamais *Malebranchiste* ne l'a été plus parfaitement. (Fontenelle.) Les Cartésiens croient aux idées innées; les *Malebranchistes* s'imaginent voir tout en Dieu; et les sectateurs de Locke disent n'avoir que des sensations. (Condillac.)

MALÉDICTION, s. f. (du lat. *mala,* malheurs; *dicere,* dire). Action de maudire; vœu qu'on fait contre une personne, en désirant qu'il lui arrive du mal. « Cette expression est biblique; des grammairiens, des lexicographes l'ont faussement confondue avec l'*anathème* ou avec l'*imprécation.* Celle-ci était toute païenne, et consistait, chez les Grecs et les Latins, en des prières faites aux dieux infernaux, aux dieux redoutables, contre un être ou un objet détesté, pour le dévouer aux Euménides. L'*anathème* a été créé par l'intolérance et la méchanceté. » La malédiction, au dire des écritures hébraïques, était la dernière expression de la justice divine : « Puisque le sang de ton frère a été versé sur la terre, s'écria le Seigneur en s'adressant à Caïn, le premier meurtrier parmi les hommes, tu seras maudit sur la terre, mais l'on ne te tuera pas. » Elle était aussi l'expression la plus naturelle de la justice humaine, exercée par le père, maître et seigneur dans sa famille; aussi le patriarche Noé donna-t-il sa malédiction à Cham, qui s'était moqué de sa nudité et de son ivrognerie, pour vouer sa postérité à la misère et à l'esclavage. La *malédiction* peut être le cri de la passion ou de l'impuissance irritée, qui veut rendre le ciel complice de sa haine. S'attirer les justes *malédictions* d'un peuple. Ces terribles *malédictions* que Jésus-Christ a prononcées dans son Évangile. (Bossuet.) Les *malédictions* des fripons sont la gloire de l'homme juste. (J. J. Rousseau.) Éloignez-vous de moi, enfant ingrat et dénaturé; je vous donne ma *malédiction.* (Diderot.) | Par extens. Mauvaise chance, fatalité; revers, insuccès. La *malédiction* est attachée à cette maison. Quelle *malédiction!* Il faut donc qu'il y ait quelque *malédiction* sur la litière. (Mme de Sévigné.) Une *malédiction* que Dieu a toujours attachée au crime. (Massillon.) | *Malédiction!* Exclamation qui exprime la colère, le dépit. Elle est surtout usitée dans les œuvres dramatiques.

MALE-FAIM, s. f. Faim cruelle, excessive. M. de Marsan mourut enragé de *male-faim,* par une paralysie sur le gosier qui l'empêcha d'avaler. Le pauvre homme était exténué, pris de *male-faim.*

MALÉFICE, s. m. (du lat. *maleficium,* mauvais service). Action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens surnaturels, soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux biens de la terre. Eusèbe rapporte quantité de passages de Porphyre, où ce philosophe païen assure que les mauvais démons sont les auteurs des enchantements, des philtres et des *maléfices.* (Fontenelle.) Je vous ai délivrés d'un cruel *maléfice.* (J. J. Rousseau.) Dans les temps de superstition on distinguait trois sortes de maléfices : 1° Le *maléfice somnifique,* qui se faisait par le moyen de breuvages composés avec certaines herbes et qui, sous l'influence de charmes et pratiques dont les sorciers avaient le secret, servait à endormir leurs victimes; 2° le *maléfice amoureux,* ou philtre obtenu par l'entremise du démon, afin d'exciter l'amour de quelqu'un; 3° et le *maléfice ennemi,* qui causait toute sorte de dommages aux qualités de l'esprit, aux avantages du corps et aux biens d'un ennemi. C'était le plus redoutable des maléfices.

MALÉFICIÉ, IÉE, adj. Maltraité par l'effet de quelque maléfice, et, particulièrement, frappé d'impuissance. Un homme *maléficié.* Une femme *maléficiée.* Ceux qu'on appelait *maléficiés* étaient souvent réputés ensorcelés. (Voltaire.)

MALÉFIQUE, adj. Astrol. Qui exerce une maligne influence, en parlant du prétendu pouvoir de certaines planètes et étoiles. Étoiles *maléfiques.*

MALEFORTUNE, s. f. Mauvaise fortune, fâcheux hasard. Il est tombé dans la détresse, en *malefortune.*

MALÉIQUE, adj. Chim. *Acide maléique,* Acide obtenu par la distillation de l'acide maliquе.

MALEMORT, s. f. (du lat. *mala,* mauvaise; *mors,* mort). Famil. Mort tragique, déplorable, accidentelle. Les tyrans meurent souvent de *malemort,* assassinés ou empoisonnés. Si vous suivez son avis, vous mourrez tous de *malemort.* (P. L. Courier.)

MALENCONTRE, s. f. Mauvaise rencontre, chose fâcheuse. Où tu loges jamais n'arrive *malencontre.* (Ronsard.) Dieu nous garde de *malencontre.* (Baron.)

MALENCONTREUSEMENT, adv. D'une manière fâcheuse; par mauvaise rencontre.

MALENCONTREUX, EUSE, adj. Qui est malheureux, ou qui présage un malheur. Se dit des choses et des personnes. Un sort *malencontreux.* Il y avait quelque sort jeté sur ce *malencontreux* animal. (Scarron.) Adieu, courrier *malencontreux.* (Regnard.) Toutes les princesses *malencontreuses* qui furent jadis retenues dans des châteaux enchantés par des nécromans. (Voltaire.)

MAL-EN-POINT, adv. En mauvais état sous le rapport de la santé, de la fortune, etc. *Mal-en-point,* sanglant et gâté. (La Fontaine.)

MALENTENDU, s. m. (pron. *malantandu*). Erreur, défaut d'entente, parole ou action mal comprise. Quel est le parti politique qui ne s'est pas divisé et affaibli à la suite d'un *malentendu?* Mairan exposa le *malentendu* avec beaucoup de clarté. (Voltaire.) N'y a-t-il pas entre nous quelque *malentendu* qui vient peut-être de ce qu'il ne sait pas assez bien le français? (Mme de Staël.)

Et la pâle Famine et la Peste effroyable
N'égalent pas les maux et les troubles divers
Que les *malentendus* sèment dans l'univers.
(ROUSSAULT.)

MALEPESTE. Exclamation familière qui exprime la surprise. *Malepeste!* quel sot personnage! *Malepeste!* le succulent petit dîner! (Marivaux.)

MALERAGE, s. f. Désir violent. C'est plus que de l'amour qu'il éprouve, c'est de la *maleraqe.*

MALET (CLAUDE-FRANÇOIS). Général français, né à Dôle en 1754, mort à Paris le 29 octobre 1812. Citoyen énergique et résolu, ardent républicain, il devint suspect à Napoléon, qui le fit incarcérer à Paris, en 1808, par mesure de sûreté, mais il n'en mit pas moins l'empire à deux doigts de sa perte par une simple conspiration. Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812, Malet, accompagné de l'abbé Lafon et de deux jeunes gens, s'échappe d'une maison de santé où il était alors détenu, par ordre de la police, s'habille en grand uniforme de général, se rend à une des casernes de Paris, et, là, en présence des officiers et des soldats, donne lecture d'un faux bulletin de l'armée, dans lequel il est dit que l'empereur a été tué dans la déroute de Russie. A la suite de cette lecture, il ordonne au colonel d'aller occuper l'hôtel de ville, au nom du gouvernement républicain rétabli, et lui-même va, à la tête de quelques hommes, délivrer, à la Force, les généraux Guidal et Lahorie, qui doivent, sur son injonction, s'emparer des ministres, pendant qu'il opère l'arrestation du chef de la première division militaire et du commandant de place. Le succès faillit couronner une si audacieuse entreprise. En quelques heures, le gouvernement de Napoléon fut profondément ébranlé, renversé presque; on peut dire même qu'il cessa d'exister pendant un certain temps, puisque les premiers personnages de l'Empire furent réduits à l'impuissance et emprisonnés; mais il arriva que le pistolet que Malet dirigeait sur le seul homme qui osa lui résister vint à rater, et il se trouva désarmé vis-à-vis de quelques adversaires déjà réduits, qui reprirent aussitôt courage et qui s'emparèrent de sa personne. Six jours après, dans la plaine de Grenelle, l'héroïque Malet était fusillé avec neuf autres citoyens.

MAL-ÊTRE, s. m. État dans lequel on se sent en mauvaise disposition, où l'on a quelque souffrance sourde. Si vous leur épargnez toute espèce de *mal-être.* (J. J. Rousseau.) | État de celui qui n'est pas heureux. Il est clair qu'il faudrait choisir de n'avoir pas le sens commun, pour peu que ce sens commun contribue à notre *mal-être.* (Voltaire.) | Gêne de fortune. Mme de Maintenon vécut très à l'étroit; ses appas élargirent un peu son *mal-être.* (Saint-Simon.) Il y a dix ans mon *mal-être* était grand.

MALÉVOLE, adj. Qui a de mauvaises intentions. Lecteur bénévole ou *malévole.* (Scarron.) Loin de tout frondeur *malévole.* (Voltaire.) Ce serait à tort que des expressions d'une noble franchise feraient naître l'idée d'une opposition *malévole.* (Bachaumont.) Voilà un auditoire impatient, *malévole.*

MALFAÇON, s. f. Se dit, dans les différents travaux, de tout défaut provenant ou de l'épargne des matières, ou de l'infidélité, ou de l'ignorance de l'ouvrier. | Fig. Supercherie, mauvaise façon d'agir, acquisition de profits malhonnêtes. Je me réduirai à marquer les *malfaçons* sur les voitures et sur la distribution du sel. (Vauban.)

MALFAIRE, v. n. Faire du mal, commettre de méchantes actions. Les oisifs sont enclins à *malfaire.* S'il est quelque misérable état au monde où l'homme ne puisse pas vivre sans *malfaire.* (J. J. Rousseau.) *Malfaire* est d'usage à la cour du sultan.

MALFAISANCE, s. f. (pron. *malfézanse*). Disposition à nuire, à faire du mal. La *malfaisance* des envieux. La *malfaisance* des princes.

MALFAISANT, ANTE, adj. Qui aime à faire du mal, à nuire. Un esprit *malfaisant.* Il est d'humeur *malfaisante.* D'animaux *malfaisants* c'était un très-bon plat. (La Fontaine.) Pourvu qu'elles soient chastes, elles croient pouvoir être *malfaisantes.* (Fléchier.) « Si l'homme est libre, c. à d. si l'âme a une autorité qui lui soit propre, et en vertu de laquelle elle puisse se déterminer à faire ou à ne pas faire une action, quels que soient ses habitudes, ses idées, ses passions, ses préjugés, son tempérament, son âge, etc., il y a certainement, dans ce monde, des hommes vertueux et des hommes vicieux; mais, s'il n'y a point de liberté, il n'y a plus ici-bas que des hommes bienfaisants et des hommes malfaisants, malgré les bons discours, les bons exemples, les récompenses et les châtiments. (Voltaire.) | Se dit aussi des choses qui peuvent altérer la santé. Les moules sont quelquefois *malfaisantes.* La sophistication rend *malfaisantes* les substances alimentaires. | Substantiv. Crains les sifflets, mais crains les *malfaisants.* (Voltaire.)

MALFAIT, AITE, adj. Difforme, laid. S'applique aux personnes. Cet enfant est *malfait* et rachitique. La princesse a la jambe *malfaite* et le bras peu dodu. Le pape était gros, difforme, *malfait.* | Se dit aussi des choses. C'est un ouvrage *malfait.* | On écrit ordinairement en deux mots : *Mal fait.*

MALFAITEUR, TRICE, s. Celui, celle qui commet de mauvaises actions, qui a des habitudes criminelles. On vient d'arrêter un *malfaiteur.* Cet homme est un *malfaiteur.* La ville de Paris est remplie de *malfaiteurs.* La loi punit des travaux forcés toute association de *malfaiteurs.* Il pourra poursuivre le *malfaiteur* pour des dommages et intérêts.

MALFAMÉ, ÉE, adj. (du lat. *mala,* mauvaise; *fama,* renommée). Qui a une mauvaise réputation. Un homme *malfamé.* Prêtre *malfamé.* C'est une femme *malfamée.* On peut indifféremment écrire cet adjectif en un seul mot ou en deux mots.

MALFILÂTRE. Poète français, né en 1733, mort en 1767. Quoique ses parents fussent pauvres, il fit de brillantes études, que couronnèrent de nombreux succès aux concours académiques de Rouen. Les poésies qu'il composa à son début attirèrent sur lui l'attention de quelques gens de lettres, et lui firent prédire par Marmontel de hautes destinées littéraires. Il vint à Paris, tomba bientôt dans la misère, et mourut prématurément, à trente-quatre ans, à la suite d'une maladie douloureuse.

MALFORMATION, s. f. Pathol. Nom générique sous lequel on comprend toutes les anomalies qui peuvent affecter le corps vivant.

MALGRACIEUSEMENT, adv. De mauvaise grâce, d'une manière malgracieuse. Vous me refusez rudement et *malgracieusement.* (Mme de Sévigné.)

MALGRACIEUX, EUSE, adj. Qui n'est pas gracieux, qui a de l'aigreur, de la rudesse, qui est incivil. Des gens *malgracieux.* Réponse *malgracieuse.* Monsieur votre père, le plus *malgracieux* des hommes, m'a chassé dehors malgré moi. (Molière.)

MALGRÉ, prép. Contre le gré, la volonté de. Il a fait cela *malgré* moi. La liberté triomphera *malgré* les tyrans. Enlever *malgré* moi ce pauvre malheureux. (La Fontaine.) Et sa perfide joie éclate *malgré* lui. (Racine.) On a remarqué que presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les beaux-arts les ont cultivés *malgré* leurs parents, et que la nature a toujours été en eux plus forte que l'éducation. (Voltaire.) | Il se dit aussi par rapport aux choses dans le sens de nonobstant. *Malgré* les souffrances de ce peuple, les courtisans gaspillaient en fêtes les revenus de l'État. Il est sorti *malgré* le mauvais temps. *Malgré* l'intérêt que je vous porte, je vous refuse mon concours. *Malgré* le mauvais ton de vos lettres, elles me touchent et m'instruisent. (J. J. Rousseau.) | *Malgré tout*, Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. *Malgré tout*, la raison vaincra la superstition. | Loc. adv. *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. *Bon gré, mal gré*, vous allez me suivre. Dans cette expression, *mal gré* s'écrit toujours en deux mots. | *Malgré que*, loc. conjonct. qui ne s'emploie qu'avec le verbe *avoir*, et dans ces phrases : *Malgré que j'en aie, qu'il en ait*, etc., En dépit de moi, en dépit de lui, etc. Il faut se divertir *malgré qu'on en ait*. (Mme de Sévigné.)

MALHABILE, adj. Qui manque d'habileté, d'adresse, d'esprit. Un ouvrier *malhabile*. Il faut être bien *malhabile* pour manquer une si belle occasion. Ce diplomate a été *malhabile* dans cette affaire.

MALHABILEMENT, adv. D'une façon peu habile, peu intelligente. Il s'y prit bien *malhabilement*.

MALHABILETÉ, s. f. Manque d'habileté, de savoir-faire. Il a gâté l'affaire par sa *malhabileté*. Toujours occupée de ses affaires, que son humeur et sa *malhabileté* perdaient. (Saint-Simon.)

MALHERBE (FRANÇOIS). Poète français, né à Caen en 1555, mort en 1628. D'abord soldat, Malherbe combattit tour à tour avec les royalistes et avec les ligueurs sous le règne des derniers Valois ; il débuta à trente et un ans dans la carrière de la poésie. Après avoir donné dans la manière de Ronsard, Malherbe s'en sépara pour adopter un genre de poésie où l'on trouvait une harmonie et une pureté de style jusqu'alors inconnues : il porta très-loin la sévérité de son goût. Malheureusement ses poésies, si remarquables par le style, brillent beaucoup moins du côté de l'invention ; elles sont plutôt l'œuvre du travail et de la patience que du génie. C'est à lui que nous devons ces belles strophes :

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

Le pauvre, en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois.

MALHEUR, s. m. (du lat. *mala*, mauvaise ; *hora*, heure). Mauvaise destinée, fortune contraire. Être dans le *malheur*. Tomber dans le *malheur*. Le *malheur* le poursuit. Il met bas son fagot, il songe à son *malheur*. (La Fontaine.) Il y a un *malheur* attaché à tout ce que je protége. (Mme de Maintenon.) Mon *malheur* croissait toujours. (Fénelon.) Précipiter quelqu'un dans un abîme de *malheurs*. (J. J. Rousseau.) « Le *malheur* est l'apanage de l'humanité. Personne ne peut éviter ses atteintes, il est même peut-être plus sage de préparer son âme à les recevoir que de s'occuper à les prévenir. On voit des gens les plus estimables sur sa liste fatale, des noms vénérés que l'envie a poursuivis avec un acharnement sans exemple, et qui ont laissé aux remords de leurs persécuteurs le soin de leur propre vengeance. Le malheur développe souvent en nous des sentiments, des lumières, des forces que nous ignorions avant qu'il nous eût visités ; et combien de grands hommes n'eussent point triomphé dans leur vie, si l'injustice ou le sort contraire ne fussent venus les secouer dans la quiétude ou l'indifférence de la vie ? L'infortune fait sur les grandes âmes ce que la rosée fait sur les simples fleurs, si je puis me servir de cette comparaison : elle les ranime et les relève. Socrate disait que le malheur était l'accoucheur des pensées ; je crois qu'il est aussi celui des vertus les plus belles, et ce sage sut lui-même offrir un bel exemple de cette vérité. D'ailleurs, qui peut aujourd'hui répondre de sa destinée ? Il ne tient quelquefois qu'à cinq ou six coquins de faire pendre un honnête homme, en l'accusant d'une action qu'il n'aurait pas commise. Contre le malheur, nous n'avons, nous, que notre courage, qui, forcé de céder à des obstacles insurmontables, peut plier sans être vaincu ; contre le malheur enfin, nous devons avoir, ainsi que le dit si éloquemment Sénèque, la force d'un dieu à opposer à la faiblesse de l'homme. » (Voltaire.) | *Le malheur des temps*, Les funestes conditions qu'une époque impose. | *Jouer de malheur*, N'avoir aucune chance favorable au jeu. | Fig. *Jouer de malheur*, Éprouver une contrariété qui résulte du hasard. Je suis venu deux fois chez vous sans vous trouver, *j'ai joué de malheur*. | *Porter malheur*, Se dit d'une personne ou d'une chose qui est censée causer du malheur. Je *porte malheur* aux affaires que je manie. (Balzac.) Oh ! je *porte malheur* à tout ce qui m'entoure. (V. Hugo.) | *Avoir le malheur de*, Avoir la mauvaise chance de. Ceux qui *auront le malheur d'*être vos voisins. (Fénelon.) | Famil. *De malheur*, Se dit avec un substantif pour exprimer la crainte. Ce greffier *de malheur* est avec elle. (Dancourt.) | Calamité, désastre, revers, disgrâce, traverse, mésaventure, accident fâcheux, etc. Le mot *Malheur* est le synonyme d'un grand nombre d'autres mots destinés à rendre, dans toute la variété de ses nuances, l'idée générale qu'il exprime dans un sens ; un *malheur* est : *considérable*, *terrible*, *épouvantable*, *imprévu*, *affligeant*, *fâcheux*, etc., etc. *Malheur* réel. *Malheur* imaginaire. De grands *malheurs* sont venus accabler notre patrie. Quand les *malheurs* nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas. (Bossuet.) Les *malheurs* sont souvent enchaînés l'un à l'autre. (Racine.) Que tu seras heureux si tu surmontes tes *malheurs* et si tu ne les oublies jamais ! (Fénelon.) Il m'est arrivé des *malheurs* de toute espèce. (Voltaire.) La fermeté qu'il montra dans ses *malheurs* donna plus d'éclat à sa vertu. (Raynal.) C'est nous trop souvent qui faisons nos *malheurs*. (M. J. Chénier.)

Ici c'est ce vieillard que l'ingrate Ionie
A vu de mers en mers promener ses *malheurs*.
(LAMARTINE.)

| *Malheur* s'emploie souvent avec la préposition *à*, comme imprécation. *Malheur aux* vaincus ! *Malheur à* ceux qui auront trahi leur patrie ! | *Malheur sur*. *Malheur sur* eux et *sur* leurs enfants ! | *Pour le malheur de*, expr. prép., Malheureusement pour. C'est alors que mourut ce grand citoyen, *pour le malheur de* son pays. Hélas ! *pour mon malheur*, je l'ai trop écouté ! | *Par malheur*, loc. adv. Par accident, par l'effet d'un hasard malheureux. Un petit bout d'oreille échappé *par malheur*. (La Fontaine.) | Prov. *A quelque chose malheur est bon*, Quelquefois une infortune nous procure des avantages que nous n'aurions pas eus sans elle. | *Un malheur ne vient jamais seul*. | *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, Il y a des gens qui réussissent là où d'autres se perdent.

MALHEUREUSEMENT, adv. (pron. *maleureuzeman*). D'une manière malheureuse. Il a vécu *malheureusement*. | Il signifie aussi Par malheur. Je n'ai rien pu obtenir *malheureusement*.

MALHEUREUX, EUSE, adj. Qui n'est pas heureux, qui a du malheur. Celui qui a été *malheureux* est ordinairement disposé à secourir les *malheureux*. Le plus *malheureux* est celui qui ne sait pas supporter le malheur. Cette circonstance est d'un *malheureux* augure. Il n'y a pas de gens plus *malheureux* que les criminels. (Montesquieu.) | Prov. *Malheureux comme les pierres*. | Qui n'a pas de chance. Il y a des gens qui sont aussi *malheureux* au jeu que *malheureux* en femme. | Se dit également des choses. Affligeant, digne de pitié. Être dans un état *malheureux*. Position *malheureuse*. | Désastreux, funeste. C'est une guerre *malheureuse* ! Quel événement *malheureux* ! | Qui porte malheur. Je suis né sous une *malheureuse* étoile. | Prov. *Avoir la main malheureuse*. Locution qui a des significations diverses ; dans un sens, elle exprime que l'on ne peut toucher à rien sans le casser ou le déranger ; dans un autre, au figuré, elle signifie qu'on réussit mal dans ce que l'on entreprend. | Qui manque de qualités, qui est mauvais. C'est un *malheureux* écrivain. J'ai une mémoire *malheureuse*. | Il exprime aussi l'infériorité, l'insuffisance. J'habite une *malheureuse* chambre de dix francs par mois. | Pauvre, misérable. Il faut avoir pitié des *malheureux*. C'est un *malheureux* ouvrier sans ressources. Rien ne rafraîchit le sang comme de secourir les *malheureux*. (Voltaire.) | Méchant, méprisable, peu considéré. Comment pouvez-vous fréquenter un *malheureux* qui a trahi sa patrie ? C'est un *malheureux* que tout le monde repousse. Cette *malheureuse* a commis plusieurs vols. Je serais un grand *malheureux* de m'exposer à rompre avec elle à si bon marché. (Le Sage.) Ah ! le *malheureux* ! répond le portier, il nous a escroqué à tous le peu d'argent que nous avions. (Marmontel.) | Il se dit pour exprimer la colère, le dépit contre quelqu'un. *Malheureux* ! qu'as-tu fait ? Les *malheureux*, qui m'ont obligé de parler du fond de la religion ! (Pascal.) *Malheureux* ! quel mot est sorti de ta bouche ! | Subst. Les *malheureux*, les pauvres, les *déshérités* de ce monde.

MALHONNÊTE, adj. Qui manque à l'honneur, à la probité. Il se dit des choses et des personnes. Commettre une action *malhonnête*. Cette parole est d'un *malhonnête* homme. Un dessein *malhonnête*. Il est difficile qu'un *malhonnête* homme ait assez d'esprit : un génie qui est droit et perçant conduit enfin à la règle, à la probité, à la vertu. (La Bruyère.) | *Une malhonnête femme*, Une femme qui manque aux lois de la pudeur. Celles qu'on appelle quelquefois de *malhonnêtes femmes* ont presque toujours le mérite d'un très-honnête homme. (Volt.) | Incivil, grossier. Voilà un homme bien *malhonnête*. Ses manières sont très-*malhonnêtes*. Oui, c'est vous, *malhonnête* que vous êtes. (Marivaux.) | Subst. Vous êtes un *malhonnête*. Les *malhonnêtes*, les escrocs du grand monde.

MALHONNÊTEMENT, adv. (pron. *malonète-man*). D'une manière malhonnête, contraire à la probité. En cette affaire, il s'est conduit très-*malhonnêtement*. | Avec incivilité. Répondre *malhonnêtement*.

MALHONNÊTETÉ, s. f. Manque de bienséance, de politesse. Ce parvenu est d'une *malhonnêteté* révoltante. | Actions, paroles inciviles. Faire des *malhonnêtetés* à quelqu'un. | Manque de probité ; acte où manque la probité. Il a commis une *malhonnêteté*.

MALICE, s. f. (du lat. *malitia*, fourberie). Inclination à mal faire. Un homme qui a de la *malice*. Le propre de la *malice* est de cacher ses desseins et sa marche. Ne nous traitez pas selon notre *malice*, mais selon vos miséricordes. (Bible.) On verra, par cette réponse, et notre innocence et la *malice* de ceux qui nous ont imputé des impiétés dont ils sont les seuls inventeurs. (Pascal.) Une pleine résistance à ce remords suppose la *malice* la plus invétérée et la plus insupportable. (Bourd.) Je reconnais bien là sa *malice*. (Volt.) | *Malice noire*, Profonde perversité ; action de méchanceté horrible et réfléchie. Son cœur n'enferme pas une *malice noire*. | Inclination à se moquer des personnes et des choses, à causer du désagrément. C'est de la *malice*. On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par *malice*. Être exposé à la *malice* des sots. Sa *malice* fut plus légère, plus piquante, plus féconde en idées originales et plaisantes qu'elle n'avait jamais été. (Marmontel.) | Les grammairiens sont très-peu d'accord sur la signification générale de ce mot. Les uns la confondent avec la méchanceté ; les autres déclarent qu'elle est l'esprit ou l'action qui fronde un ridicule, qui saisit le côté comique d'une chose ou d'une personne, mais sans intention de nuire et de mal faire. Enfin, quelques auteurs, voulant concilier les deux opinions, ont créé la *malice noire* et la *malice bénigne*, c. à d. celle qui mord et celle qui agace. Nous pensons que la tendance qui porte un homme à faire résolûment le mal, à nuire à son semblable, ne saurait prendre le nom de *malice* ; mais nous croyons aussi que la *malice* n'est pas tout à fait innocente ; si elle n'est pas absolument méchante, elle peut être très-désagréable. « Il y a, dans la *malice*, de la facilité, de la ruse, peu d'audace et point d'atrocité. La *malice* aime à faire des petites peines, à provoquer des ennuis, mais non à causer des malheurs. La *malice*, en général, est le partage des esprits intelligents, faibles et durs. » (J. J. Rousseau.) | Ce mot s'applique aux choses. La *malice* de ses discours n'épargne personne. La *malice* de cette hérésie. (Bossuet.) Les déréglements n'ont pas pour cela perdu leur *malice*. (Massillon.) | Action faite avec malice. Commettre des *malices*. Vos *malices* méritent un châtiment. | Disposition à plaisanter, espièglerie. Un peu de *malice* ne gâte rien en amour. Son esprit est plein de *malice*. Les enfants gais sont sujets à faire des *malices*. De la faiblesse sans bonté, de la *malice* sans noirceur. (Marmontel.) | *Entendre malice à quelque chose*, Donner à cette chose une interprétation maligne. | *Ne pas entendre malice*, Parler ou agir sans mauvaise intention. | *La belle malice ! Voyez la malice !* Se dit, par plaisanterie, en imputant à malice ce à quoi on ne veut pas répondre sérieusement. Il m'appelle Capanée, quoique je n'aie jamais été au siége de Thèbes ; il voudrait me faire passer pour un impie ; *voyez la malice !* (Voltaire.)

MALICIEUSEMENT, adv. (pron. *malisieuzeman*). Avec malice. Agir *malicieusement*. Il interprète tout *malicieusement*, c'est un esprit léger et un peu égoïste.

MALICIEUX, EUSE, adj. Qui est enclin à faire des malices, qui a de la malice ; où il y a de la malice. Cet enfant est *malicieux* comme un singe. Une action *malicieuse*. Arrêter le progrès d'une procédure *malicieuse*. (Bossuet.) On prétend que vous êtes un ignorant, cela ne me fait rien ; mais on ajoute que vous êtes *malicieux*, et cela me fâche, car je suis bon homme. (Voltaire.) Qu'il ne leur soit permis de se montrer sensibles qu'avec délica-

tesse, instruites qu'avec modestie, passionnées qu'avec pudeur, *malicieuses* qu'avec l'air d'un badinage innocent et léger. (Marmontel.) | *Cheval malicieux*, Cheval qui rue de côté, qui use d'adresse pour se soustraire à celui qui l'approche ou pour renverser son cavalier. | Substantiv. C'est un petit *malicieux*.

MALIFORME, adj. (du lat. *malum*, pomme). Bot. Qui a la forme d'une pomme. Fruit *maliforme*.

MALIGNEMENT, adv. Avec malignité; avec malice. Cet homme interprète à tort *malignement* ce que je lui dis. Un trait *malignement* décoché. Finette sous ses doigts *malignement* sourit. (Destouches.)

MALIGNITÉ, s. f. Mauvaise inclination; penchant à faire, à penser, à dire du mal. La *malignité* de cet homme. La *malignité* de cet esprit. Quand la *malignité* a la raison de son côté, elle devient fière et étale la raison en tout son lustre. (Pascal.) Le voile de la modestie cache le mérite, et le voile de l'hypocrisie cache la *malignité*. (La Bruyère.) Espions dans la société, délateurs sur le théâtre, ils livrèrent les réputations éclatantes à la *malignité* de la multitude. (Barthélemy.) Redoutez la *malignité* des prêtres.

Que veut-il? est-ce haine, est-ce amour qui l'inspire?
Cherche-t-il seulement le plaisir de leur nuire?
Ou plutôt n'est-ce point que sa *malignité*
Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté?
(RACINE.)

| Fig. Se dit de certaines choses. La *malignité* du sort, de la fortune. La *malignité* de ces propos. | Influence pernicieuse supposée dans certaines choses. La *malignité* de l'air. Les jardiniers ont encore un préjugé contre la prétendue *malignité* de la lune rousse. | En médecine, on a pendant longtemps désigné sous ce nom une certaine condition occulte que présentait une maladie avec des symptômes n'annonçant point un danger prochain. Aujourd'hui on sait que cette affection, avant-coureur d'une affection plus grave, est amenée par l'irritation d'un organe important, ordinairement des voies digestives, et souvent de l'encéphale. | Propriété contagieuse de certaines maladies. La *malignité* de la fièvre jaune peut être combattue par les remèdes.

MALIN, IGNE, adj. Qui prend plaisir à faire de mauvaises plaisanteries, à penser, à dire ou à faire du mal. Cet écolier est *malin*. Voilà une femme bien *maligne*. C'est un *malin* vieillard. Nous qui sommes si indiscrets et si *malins* dans nos paroles. (Fénelon.) | Il se prend plus souvent dans un sens qui n'a rien d'odieux, et signifie, alors, Qui aime à faire des malices, qui est satirique. Le gamin de Paris a l'esprit *malin* et le cœur bon. Tenir des propos *malins*. Le Français né *malin* créa le vaudeville. (Boileau.) Je ne vis de mes jours plus *maligne* femelle. (Destouches.) | Fin, rusé. Il est plus *malin* que vous ne pensez. | Se dit des choses. Un œil *malin*. Un regard *malin*. De *malins* couplets. Une interprétation *maligne*. Les envieux éprouvent une *maligne* joie en voyant le mal d'autrui. Les hommes rejettent quelquefois leur mauvaise conduite sur la *malignité* des astres qui ont présidé à leur naissance. (Encycl.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses jalousies,
Des vulgaires esprits les *malignes* fureurs.
(BOILEAU.)

| *Le malin esprit*, *l'esprit malin*, ou simplement *le malin*, Le diable. Je crains, dit-il, les ruses du *malin*. (La Fontaine.) Ne faut-il pas être possédé du *malin* pour s'exterminer au lieu de couler doucement sa vie? Le *malin* se loge dans le sourire d'une nonne.

Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont de l'*esprit malin* toutes inventions.
(MOLIÈRE.)

| *L'enfant malin*, L'amour. *L'enfant malin* et trompeur ne caressait que pour trahir. (Fénelon.) | S'emploie substantiv. en parlant des personnes. C'est un *malin*. T'ai-je peint la *maligne* aux yeux faux, au cœur noir? (Boileau.) | Qui est nuisible, malfaisant. Se dit exclusivement des choses. Cette substance a quelque chose de *malin*. Certaines herbes ont des propriétés très-*malignes*. | Méd. Qui présente un caractère très-dangereux, qui a de la malignité. Les ulcères *malins* et les plaies *malignes* ne peuvent se guérir qu'avec la plus grande difficulté. | *Fièvre maligne*, Fièvre accompagnée d'affections morbifiques très-dangereuses, dont la cause, les complications et les accidents s'opposent aux effets salubres que produirait le mécanisme propre du corps, par la coction, par l'éruption et par les excrétoires naturels.

MALINE, s. f. Mar. Nom donné aux grandes marées qui arrivent aux époques de syzygies.

MALINE, s. f. Espèce de dentelle très-fine, fabriquée à Malines, et qui est fort renommée. Les *malines* diffèrent des dentelles de Bruxelles, en ce qu'on les fabrique toutes d'une seule pièce au fuseau. Leur caractère particulier est un fil plat qui borde toutes les fleurs, en dessine tous les contours, et leur donne l'apparence d'une broderie. La reine portait une robe de *maline*. | On applique aussi à cette dentelle le nom de *point de Malines* et de *maline brodée*.

MALINES. Géogr. Ville de Belgique, dans la province d'Anvers, à 20 kilom. N. E. de Bruxelles, sur la Dyle et le canal de Louvain, dans une plaine fertile, abondante en pâturages; 28,000 habit. Archevêché, dont le titulaire est le primat de Belgique; académie de peinture et de dessin, université catholique; riche bibliothèque, jardin botanique, arsenal. Cathédrale magnifique, ornée de tableaux précieux, et dont la tour est haute de 97 mètres. Fabrique de dentelles, les plus belles qui soient connues; toiles, lainages, couvertures, chapeaux, aiguilles, etc. Grand commerce d'huiles et autres objets de ses fabriques. Malines est le point central des chemins de fer de la Belgique. Elle faisait partie autrefois du département des Deux-Nèthes.

MALINGRE, adj. Qui est faible, languissant; qui n'a pas une santé robuste. Enfant *malingre*. Cette jeune fille a toujours été *malingre*. Votre très-vieux et très-*malingre* serviteur qui vous est tendrement attaché pour le reste de ses jours. (Voltaire.)

MALINGRERIE, s. f. État de malingre. Je suis retombé dans mes *malingreries*. (Voltaire.)

MALINTENTIONNÉ, ÉE, adj. (pron. *maleintansioné*). Qui a de mauvaises intentions. On peut être mécontent et non *malintentionné*, en même temps. Un juge *malintentionné*. Des gens *malintentionnés*.

MALIQUE, adj. (du lat. *malum*, pomme). Chim. *Acide malique*, Acide qu'on trouve dans le suc de la plupart des fruits succulents et acidulés parvenus à l'état de maturité, ainsi que dans les baies du sureau noir et du sorbier des oiseaux. On le rencontre aussi uni aux acides oxaliques, citriques et tartriques. Il est également un des produits de l'action de l'acide nitrique sur le sucre. Dans son état de pureté, l'acide *malique* se présente sous la forme d'un sirop brun jaunâtre, déliquescent, incristallisable et peu sapide.

MALITORNE, adj. Qui a mauvaise façon et mauvaise manière. Un valet *malitorne*. | Subst. Quelle grosse *malitorne*! Cette princesse est une *malitorne*.

MAL-JUGÉ, s. m. Jurisp. Jugement défectueux, jugement rendu contre le droit. Le *mal-jugé* de cette sentence ne saurait être contesté.

MALLARD, s. m. (pron. *malar*). Technol. Petite meule du rémouleur.

MALLE, s. f. Coffre de bois ou de cuir, fermant à clé, et servant à renfermer les hardes et les effets qu'on emporte en voyage. Grande, petite *malle*. Faire sa *malle*. Bientôt on cessera de visiter les *malles* à la frontière et aux barrières. | *Malle-poste*, ou, simplement, *malle*, Voiture qui fait le service de l'administration des postes et dans laquelle on reçoit quelques voyageurs. La *malle* est arrivée fort tard. Les *malles-postes* de France et d'Angleterre font aujourd'hui le service des lettres et des transports par terre et par mer. | *Courrier de malle*, Employé chargé d'accompagner la malle. | *Malle* se dit aussi de tout autre mode de transport des lettres. La *malle* de l'Inde est arrivée à Marseille.

MALLÉABILITÉ, s. f. Propriété qu'ont certains métaux de pouvoir s'aplatir en lames sous le marteau ou en passant au laminoir. La *malléabilité*, qu'il ne faut pas confondre avec la ductilité ou propriété qu'ont les corps de pouvoir être étirés en fils, ne peut être bien constatée que sur les métaux que l'on obtient agrégés ou à l'état de pureté; car la présence de certaines matières étrangères, même en très-petite quantité, altère considérablement cette propriété. La malléabilité est en général augmentée par la chaleur, certains métaux même ne peuvent être laminés qu'à une température assez élevée, pour que les feuilles ne se gercent pas ou ne se déchirent pas sous la pression. La *malléabilité* de l'or est très-grande. | Fig. La *malléabilité* du caractère.

MALLÉABLE, adj. (du lat. *malleabilis*, même signif.). Se dit de toute matière qui peut être battue, forgée, étendue à froid sous le marteau, sans se briser. Parmi les métaux qui sont *malléables* et ductiles, on distingue l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, et certaines qualités de fer. L'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas *malléables*. | Fig. Souple, docile, qui se laisse manier. C'est un caractère *malléable*. L'esprit de l'homme n'est *malléable* que dans la jeunesse; plus tard il devient difficile à plier.

MALLÉACÉS, s. m. pl. (du lat. *malleus*, marteau). Zool. Famille de conchyfères monomyaires.

MALLÉER, v. a. (du lat. *malleus*, marteau). Battre et étendre au marteau. En *malléant* beaucoup et chauffant, on fait d'excellentes baguettes de métal.

MALLÉOLAIRE, adj. Anat. Qui a rapport aux malléoles. Veine *malléolaire*.

MALLÉOLE, s. f. (du lat. *malleolus*, petit maillet). Anat. Partie saillante, située au bas des os de la jambe, sur les deux côtés, et qui est vulgairement appelée *Cheville du pied*.

MALLETIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait ou qui vend des malles. La corporation des *malletiers*. | Adj. Ouvrier *malletier*. Peu usité. V. LAYETIER.

MALLETTE, s. f. (dim. de *malle*). Petite malle.

MALLIER, s. m. Nom donné vulgairement au cheval placé dans les brancards d'une chaise de poste. On l'appelle aussi *Brancardier*.

MALMENÉ, ÉE, part. Qui est mené durement. Un homme *malmené*. En vérité, mes pères, vous voilà *malmenés*, et jamais homme n'a été mieux justifié. (Pascal.) | Par extens. Qui a éprouvé grand dommage. Voilà la pauvre Gascogne bien *malmenée*. (Mme de Sévigné.) La liberté *malmenée* en France.

MALMENER, v. a. Mener avec dureté une personne, la maltraiter de paroles ou d'actions. Le premier qui tomba sous ma plume *fut* rudement *malmené* dans une lettre. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Faire éprouver un échec, une grande perte. L'ennemi *a* bien *malmené* l'avant-garde.

MALOTRU, UE, s. Personne maussade, grossière et mal bâtie. C'est un *malotru*. Quelle *malotrue*! Mais, c'est vous, *malotru*, qui faites le savant. (Régnier.) Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un *malotru*; s'il réussit, ils lui demandent sa fille. Quel *malotru* que ce prince de l'Église!

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru.
Se trouvant à la fin toute aise et toute heureuse
De rencontrer un *malotru*.
(LA FONTAINE.)

MALOUINES (îles). Géogr. Groupe d'îles situé dans l'océan Atlantique austral, à l'extrémité S. de l'Amérique, et vis-à-vis du détroit de Magellan. Cet archipel se compose de deux îles considérables et de neuf îlots; il s'étend à 480 kilom. à l'E. du cap des Vierges, qui forme la pointe de la Patagonie, et mesure une superficie de 33,800 kilom. carrés. « Exposées à l'influence de courants rapides, les côtes des *Malouines* ont été morcelées par les eaux de la mer, et, sur leur pourtour, le navigateur découvre des golfes profonds, de vastes baies, et des ports sûrs, où mouilleraient à l'aise des flottes. Loin de la plage, on voit s'élever quelques montagnes, ou plutôt quelques collines, et, sur le sol tourbeux et fertile, ramper une végétation assez vigoureuse; car jamais un arbre n'est venu orner le paysage. Une production tout à fait singulière de ces îles est la plante à gomme résineuse, qui n'est, à proprement parler, qu'une excroissance, puisqu'elle n'a ni branches ni feuilles, et de laquelle coule une gomme à odeur de térébenthine. Le climat y est tempéré. Ce pays a été découvert par Davis en 1592, et a reçu le nom de *Malouines* du capitaine français Porée, de Saint-Malo. Les Anglais, qui y ont des établissements, l'appellent Falkland.

MALPEIGNÉ, ÉE, adj. Qui a les cheveux en désordre. Vous êtes *malpeignée*, aujourd'hui, madame. | Substantiv. Qui est mal arrangé dans sa toilette, mal vêtu. Un *malpeigné*. Une *malpeignée*.

MALPIGHIACÉES, s. f. pl. (de *Malpighi*, botan.). Bot. Famille de plantes dicotylédonées, polypétales et hypogynes, presque toutes exotiques. Les végétaux de cette famille sont des arbres, des arbrisseaux ou même des lianes, remarquables par les découpures de leur système ligneux, partagé en plusieurs lobes auxquels s'interpose l'écorce, et dont les fruits sont charnus et renferment trois noyaux faiblement réunis, qui ont chacun une amande oblongue.

MALPIGHIER, s. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des malpighiacées, renferme une quarantaine d'arbrisseaux propres à l'Amérique méridionale et aux Antilles, à feuilles opposées, entières ou dentées et épineuses, à fleurs disposées en petites ombelles axillaires et entourées de bractées. Parmi les espèces, on distingue particulièrement le *malpighier glabre*, dit aussi *Cerisier des Antilles*, à feuilles sans poils, à fleurs d'un rouge léger, à fruits charnus, d'une saveur aigrelette, que l'on mange comme les cerises; le *malpighier brûlant*, le *malpighier à feuilles d'yeuse*, le *malpighier à feuilles étroites*, et le *malpighier piquant*. On cultive le *malpighier* dans les serres.

MALPLAISANT, ANTE, adj. Déplaisant, désagréable, fâcheux. Aventure *malplaisante*.

MALPROPRE, adj. Qui n'est pas propre, qui est sale. Un enfant *malpropre*. Une chambre *malpropre*. Des habits *malpropres*. | Fig. Qui n'est pas propre à. Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence. (Corneille.) | Substantiv. Un *malpropre*. Une *malpropre*.

MALPROPREMENT, adv. D'une façon malpropre. Il mange goulûment et *malproprement*. | Fig. *Ce travail est fait malproprement*, Est mal fait.

MALPROPRETÉ, s. f. Défaut de propreté, saleté. Cet homme est d'une *malpropreté* qui dégoûte. Les Hottentots sont de la plus affreuse *malpropreté*. Les moines sont, en général, d'une *malpropreté* dégoûtante.

MALSAIN, AINE, adj. Qui n'est pas sain; qui porte en soi le principe de quelque maladie. Enfant *malsain* et goîtreux. Cette femme est *malsaine*, elle est couturée de scrofules. | Fig. *Esprit malsain*, Esprit qui suit peu la raison. | *Littérature malsaine*, Celle qui présente des exemples qui ne sont pas à imiter. | Qui peut nuire à la santé. Un pays *malsain*. Un hôpital *malsain*. Une nourriture insuffisante et *malsaine*. Ces eaux sont très-*malsaines*. Les hommes ont dû jouir d'une santé plus égale que dans les travaux *malsains* des grandes villes. (Voltaire.) L'air qu'on respire dans ces parages est très-*malsain*.

MALSÉANCE, s. f. Qualité de ce qui est malséant. La *malséance* d'un discours, d'un sermon.

MALSÉANT, ANTE, adj. Qui est contraire à la bienséance; qui ne sied pas. La licence dans les discours est *malséante*. Il est *malséant* de rire lorsqu'une personne fait une chute. Des manières *malséantes*. Il est *malséant* d'interrompre les orateurs à la tribune.

MALSONNANT, ANTE, adj. Qui est contraire aux usages établis, à la morale, et particulièrement à la doctrine orthodoxe. Cela est *malsonnant*. Une proposition *malsonnante*. Vos opinions sont *malsonnantes*. Propositions sentant l'hérésie, *malsonnantes*, téméraires. (Volt.) Libelle dangereux et *malsonnant*.

MALT, s. m. (de l'angl. *malt*). Orge gonflée dans l'eau, et dont on a arrêté la germination en l'exposant à l'action de la chaleur, dans un fourneau nommé touraille. Le *malt* est destiné à la fabrication de la bière. Le meilleur *malt* se fabrique en Alsace.

MALTAGE, s. m. Action de travailler le malt, de convertir en substance sucrée toute la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion; résultat de l'opération. Le *maltage* a bien réussi.

MALTAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante de l'île de Malte; qui appartient à l'île de Malte ou à ses habitants. Oranges *maltaises*. Le *Maltais* appelle son île la fleur du monde, et cependant ce n'est qu'un roc.

MALTE. Géogr. Ile de la Méditerranée, située presque en face de l'extrémité S. de la Sicile, à une distance de 100 kilom.; 28 kilom. de long sur 16 de large; 106,000 habitants. La Valette, son chef-lieu, bâtie sur la côte septentrionale, renferme un des plus beaux ports du monde. Malte a été possédée successivement par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, auxquels les Grecs du Bas-Empire l'enlevèrent; par les Arabes, par les Normands de Sicile, et enfin par les princes allemands de la maison impériale, par les princes français de la maison d'Anjou, et par les Espagnols. Après la prise de Rhodes par les Turcs, en 1530, Charles-Quint fit don de l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus connus sous le nom de Pères hospitaliers, et cette île, qui forma un petit État souverain électif, demeura en leur possession jusqu'en 1798, époque où Bonaparte, général en chef de l'armée d'Égypte, s'en empara, en se rendant à sa destination. Plus tard, les Anglais, maîtres de la mer, et interceptant les secours que les Français s'efforçaient de faire passer à Malte, réduisirent la garnison aux dernières extrémités et la forcèrent à capituler. Dans la suite, et contrairement aux stipulations du traité d'Amiens, ils refusèrent d'évacuer cette île, qui leur fut définitivement cédée par les traités de 1814 et de 1815. Malte n'est, à vrai dire, qu'un roc couvert d'une faible couche de terre végétale qui est cultivée avec soin et qui produit des oranges estimées, un peu de blé, du coton, du safran, du sucre et de l'indigo; mais comme situation militaire et maritime, son importance est grande. Les Anglais en ont fait une des plus fortes places de l'Europe. Malte tend aujourd'hui à devenir le centre de la navigation à vapeur, qui sillonne la Méditerranée dans toutes ses directions, et qui rattache ainsi la France, l'Espagne et l'Italie aux côtes de la Barbarie, de l'Égypte, de la Turquie et de la Grèce. | *Ordre de Malte*, Ordre de chevalerie religieuse fondé en 1113, sous le nom et l'invocation de saint Jean de Jérusalem. Il se partageait en huit langues ou nations : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille, Anglo-Bavière; cette dernière remplaça au XVIIIe siècle la langue d'Angleterre (la sixième de l'ordre), qui n'existait plus depuis la Réforme. Chaque langue était subdivisée en prieurés; ceux-ci en bailliages, et les bailliages en commanderies. Les membres de l'ordre de Malte étaient divisés en trois classes : les *chevaliers*, qui devaient être nobles; les *chapelains* et les *servants d'armes*, qui devaient prouver seulement qu'ils étaient nés de parents honorables. Le grand-maître était élu par les chevaliers; il prenait le titre de *grand-maître du Saint-Hôpital de Saint-Jean à Jérusalem*. Les membres de l'ordre portaient, dans l'établissement, une robe et un manteau noirs; à la guerre, une cotte d'armes rouge. Ce vêtement était orné, sur le côté gauche, d'une croix blanche à huit pointes, ayant des fleurs de lis dans les angles, et suspendue à un ruban noir. Les membres de cet ordre recueillaient et soignaient, dans le principe, les soldats blessés pendant les croisades et les pauvres pèlerins qui visitaient les lieux saints; plus tard, ils se vouèrent à la défense de ces mêmes lieux, s'organisèrent en chevaliers et en prêtres, et prirent une part active à toutes les guerres que les divers peuples chrétiens livrèrent aux mahométans. Jusqu'en 1291, l'ordre résida en Palestine; à cette époque, obligé de fuir devant les armes victorieuses du soudan d'Égypte, il dut se réfugier en Chypre, où une marine fut créée pour combattre désormais sur la mer un ennemi qu'on ne pouvait atteindre sur terre. Dix-huit ans après, les chevaliers s'établissaient dans l'île de Rhodes pour échapper à l'autorité du roi de Chypre. Pendant plus de deux siècles, ils s'y maintinrent contre toutes les attaques des

Chevalier de Malte.

Turcs et des Arabes; mais, en 1523, après la prise de l'île par Soliman, l'ordre se retira d'abord à Rome et ensuite à Malte, qui leur fut cédée en l'an 1530. Bonaparte, en se rendant en Égypte l'an 1798, prit Malte et mit fin à l'ordre comme État politique. Il a survécu comme ordre de chevalerie; mais, dégénéré, il ne compte plus que parmi les débris du passé. Les chevaliers de Malte étaient voués au célibat.

MALTE-BRUN (CONRAD). Un des plus célèbres géographes modernes, né en 1775 à Thye, dans le Jutland. Il vint en France en 1800, où il continua de résider jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1826. On lui doit un *Précis de la Géographie universelle*.

MALTER, v. a. Convertir l'orge en malt.

MALTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui prépare le malt chez les brasseurs; qui en fait le commerce.

MALTHE, s. f. (du lat. *maltha*, bitume). Nom donné autrefois à un ciment qui provenait d'un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse. La *malthe* romaine était composée avec beaucoup de soin. | Minéral. Variété de bitume glutineux.

MALTHUS (THOMAS-ROBERT). Célèbre économiste anglais; né à Rookery en 1766, mort à Bath en 1834. Le docteur Malthus a publié de savants écrits d'économie politique et de statistique. Effrayé de l'accroissement de la population, qui, selon lui, s'augmente dans une proportion géométrique, il rechercha les moyens de prévenir cet accroissement, et il a écrit ces horribles principes : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture : il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui; la nature lui commande de s'en aller, et ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. » En conséquence de ce grand principe, Malthus recommande à tout homme qui n'a pour vivre ni travail ni revenu, de *s'en aller*, surtout de ne pas faire d'enfants. La famille, c. à d. l'amour, comme le pain, sont, de par Malthus, interdits à cet homme-là. Le docteur Malthus était, de son vivant, ministre du saint Évangile, de mœurs douces, philanthrope, bon mari, bon père, bon bourgeois, croyant à Dieu autant qu'homme de France. On peut dire qu'il a le premier, sans s'en douter, réduit à l'absurde toute l'économie politique, et posé la grande question révolutionnaire, la question entre le travail et le capital. Chez nous, où la foi à la Providence est restée vive, malgré l'indifférence du siècle, le peuple dit, par manière de proverbe, et c'est en cela que nous nous distinguons de l'Anglais : *Il faut que tout le monde vive!* Et notre peuple, en disant cela, croit être aussi bon chrétien, aussi conservateur des mœurs et de la famille que feu Malthus. La théorie de Malthus, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. (Proudhon.)

MALTHUSIEN, IENNE, adj. et s. Celui, celle qui accepte la doctrine de Malthus; qui a rapport à la théorie de Malthus. Un *malthusien*. Une *malthusienne*. Les doctrines *malthusiennes*.

MALTÔTE, s. f. (du bas lat. *mala*, mauvaise; *tolta*, prise). Impôt levé sous Philippe le Bel, pour la guerre contre les Anglais. | Par extens. S'est dit d'un impôt établi en dehors de toute légalité, ou simplement onéreux, et même de toute espèce d'exaction illégitime et usuraire. Ils cherchaient le chancelier pour immoler, se disaient-ils, cette âme vénale, ce protecteur des *maltôtes*. (La Rochefoucauld.) Ce livre, plein de grandes vues, attaqua la tyrannie, la superstition et la *maltôte*, trois choses que les hommes détestent. (Voltaire.) | Autrefois, L'ensemble des compagnies financières, le corps des maltôtiers, que nous appelons *loups-cerviers* de la finance aujourd'hui. | Bateau de surveillance, sur lequel stationnaient jour et nuit quelques employés des octrois de Paris, chargés d'empêcher les entrées en fraude sur les bords de la Seine. La *patache* a remplacé la *maltôte* et nous moleste davantage.

MALTÔTIER, s. m. Celui qui prélevait la maltôte ou qui ordonnait et surveillait le prélèvement de cet impôt. La dureté des *maltôtiers* était proverbiale. Sans craindre impôt ni *maltôtiers*. (Scarron.) Si vous en croyez des personnes aigries l'une contre l'autre, et que la passion domine, l'homme docte est un savantasse, le magistrat un bourgeois ou un praticien, le financier un *maltôtier*, et le gentilhomme un gentillâtre. (La Bruyère.) Faites-moi *maltôtier* toujours pour commencer. (Regnard.) | Se dit, par dénigrement, des employés des contributions et des financiers. Les *maltôtiers* de la Bourse. | On a dit *maltôtière* au féminin. Femmes de robe, *maltôtières*.

MALTRAITÉ, ÉE, part. Traité durement; qui a reçu de mauvais traitements. Cet enfant est bien *maltraité*. Une femme *maltraitée* par son mari. Des gens *maltraités*. Narbal, *maltraité* par le père, ne laissa pas d'aimer le fils et de veiller à ses intérêts. (Fénelon.) Les pontifes de Rome, ainsi adorés et *maltraités*, ressemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits. (Voltaire.) | Par extens. *Maltraité* dans un journal, dans un ouvrage. | Fig. *Maltraité* par la fortune. Vous n'êtes pas encore si *maltraité* du sort. Il se dit, dans un sens analogue, des rigueurs d'une maîtresse.

Mais il s'agit ici d'un amant *maltraité*,
Et peut-être monsieur ne l'a jamais été.
(PIRON.)

MALTRAITER, v. a. Traiter durement quelqu'un en action et en paroles. Un mari qui *maltraite* sa femme. Ne *maltraitez* pas cet enfant. Le concile d'Éphèse n'est pas le seul que notre auteur ait *maltraité*. (Bossuet.) A Athènes, on punissait sévèrement, quelquefois même de mort, celui qui *avait maltraité* l'esclave d'un autre. (Montesquieu.) La puissance souveraine peut *maltraiter* un brave homme, mais non pas le déshonorer. (Voltaire.) | Se dit des rigueurs d'une femme pour un homme qui l'aime. Une personne qui avait une passion violente, qui venait d'en donner des marques à un homme qu'elle en jugeait indigne, et à un autre qu'elle *maltraitait* pour l'amour de lui. (Mme de La Fayette.) | Faire éprouver un dommage, une perte. Il *a été maltraité* au jeu. Ce régiment *fut maltraité* dans le combat, décimé par les fusils *Chassepot*.

MALVACÉ, ÉE, adj. (du lat. *malvaceus*, de *malva*, mauve). Bot. Qui est de la famille des mauves; qui ressemble à la mauve. | S. f. pl. Les *malvacées*. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre mauve. On voit dans cette famille des herbes annuelles, des arbrisseaux et des arbres; elle comprend à la fois la mauve, la guimauve, le baobab, le ceyba, le coton et les ketmies. Les malvacées abondent en mucilage; aussi rendent-elles l'eau visqueuse et même gélatineuse. En général,

elles sont émollientes, rafraîchissantes et apéritives. La tige des espèces herbacées fournit, par le rouissage, des fibres propres à la filature.

MALVEILLANCE, s. f. Dessein qu'on a de nuire à quelqu'un. Se dit par opposition au mot *bienveillance*. Sa *malveillance* pour vous se montre à tout propos. Être en butte à la *malveillance*. La *malveillance* n'est pas toujours provoquée par l'envie et par une mauvaise nature; elle est souvent fondée. Ce qui le mit dans la *malveillance* d'une infinité de personnes. (Levayer.) | Absol. Mauvaise disposition pour le gouvernement. La *malveillance* a fait courir des bruits alarmants. La *malveillance* s'attache quelquefois aux opérations les plus sages d'un gouvernement, mais souvent aussi à des actes despotiques.

MALVEILLANT, ANTE, adj. Qui est disposé à la malveillance, qui veut du mal à quelqu'un. Il est *malveillant* pour vous. Ce sont des gens *malveillants*. | Il se dit aussi des choses. Des projets *malveillants*. Regards *malveillants*. | S. Celui, celle qui a de la malveillance. Un *malveillant*. J'ai été environné d'espions, de *malveillants*, et le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. (J. J. Rousseau.) | Se dit, sous tous les régimes, de ceux qui ont de mauvaises dispositions à l'égard du gouvernement. Les *malveillants* faisaient courir de fausses nouvelles.

MALVERSATION, s. f. (pron. *malversasion*). En général, Toute faute grave et punissable, commise par les dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'applique spécialement aux délits de corruption, d'exaction, de concussion et de larcin. « Les magistrats et autres fonctionnaires se rendent coupables de malversation toutes les fois que, par des motifs d'intérêt, de haine, de vengeance, etc., ils commettent des injustices à l'égard de leurs administrés. Parmi les espèces de malversations que rapportent les criminalistes, on remarque le jugement inique rendu, soit pour absoudre un coupable ou pour condamner un innocent; les suggestions de faux témoignage, le déni de justice, l'acceptation d'une somme d'argent, d'un présent, etc. » (Dubard.) Les *malversations* sont punies par des peines pécuniaires et corporelles. Commettre des *malversations*. Ce préfet est accusé de *malversation*. L'avarice était sa grande passion, et l'on n'ignore pas de combien de *malversations* elle est l'origine. Les *malversations* des ministres espagnols.

MALVERSER, v. n. Commettre des malversations, s'approprier une partie des fonds dont on a le maniement. Ils punissent ceux qui *malversent* dans leur charge. Marlborough fut accusé, comme Scipion, d'avoir *malversé*; mais il se tira d'affaire à peu près de même, par sa gloire et par la retraite. (Voltaire.) Le ministre des finances a *malversé*.

MALVOISIE (NAUPLIE DE). Géogr. Ville de la Grèce (Morée), située sur la petite île de Minoa, qui est rattachée à la Laconie par un pont. Son territoire produit un vin très-estimé.

MALVOISIE, s. f. (pron *malvoazi*). Nom générique sous lequel on désigne les vins liquoreux qui se préparent en Morée, et particulièrement dans les environs de Nauplie de Malvoisie et de Misitra. Une bouteille, un verre de *malvoisie*. Un amateur de *malvoisie*. Toute la grâce qu'on fit au duc de Clarence fut de lui laisser le choix du genre de mort; il demanda d'être noyé dans un tonneau de *malvoisie*, ce qui fut exécuté. (Duclos.) | Par extens. On donne le nom de malvoisie à d'autres vins sucrés qui se récoltent hors de la Grèce, et même à tout vin muscat cuit, quelle qu'en soit la provenance. La *malvoisie* de Chypre, de Candie, de Ténériffe, etc. | Beaucoup de lexicographes font ce mot masculin. Boire du *malvoisie*. Ils se fondent sur l'analogie; en effet, on ne dit pas *boire de la bourgogne, de la champagne*. On estime surtout *le malvoisie* de Candie : c'est au mont Ida que les moines grecs font le meilleur. (Bouillé.)

MAMAMOUCHI, s. m. (mot arabe signifiant : propre à rien). Nom burlesque dont s'est servi Molière pour donner une dignité turque à son bourgeois gentilhomme. | Par extens. et par dénigrement, Se dit des hauts dignitaires dont on veut faire ressortir l'air d'importance ou d'arrogance.

MAMAN, s. f. Terme qui remplace le mot de *mère*, dans l'intimité de la famille. Il est surtout employé par les jeunes enfants, parce que sa consonnance est plus douce. Chère *maman*, je t'aime. *Maman* me l'a défendu. Elles ne sont point accoutumées, les *mamans*, à ces aimables douceurs. (Mme de Sévigné.) Vous êtes la *maman* de la jeune orpheline. *Maman* me donnera une tartine de beurre.

Conservez bien la paix du cœur,
Disent les *mamans* aux fillettes.

| Absol. *La maman*, La mère de famille. Comment va *la maman*? Offrez nos respects et nos vœux à *la maman*. (J. J. Rousseau.) | *Grand'maman*, *bonne maman*, Grand'mère. *Bonne maman*, consolez-vous. L'amour a peur des *grand'mamans*. (Béranger.) | Famil. *Une grosse maman*, Une femme de bonne mine et dont l'embonpoint est très-développé.

MAMELETTE, s. f. (dim. de *mamelle*). Petite mamelle. Resserrez vos blanches *mamelettes*. (Marot.)

MAMELIÈRE, s. f. Partie d'une cuirasse qui protégeait la poitrine. *Mamelière* percée d'un coup d'épée.

MAMELLE, s. f. (du lat. *mamilla*, même signif.). On donne ce nom à deux éminences plus ou moins rondes, situées à la partie antérieure et un peu latérale de la poitrine, de manière que leur centre se trouve à peu près placé vis-à-vis de l'extrémité osseuse de la sixième côte. La *mamelle* droite. La *mamelle* gauche. Heureuses les *mamelles* qui l'allaiteront. (Montesquieu.) L'enfant a-t-il moins besoin des soins d'une mère que de la *mamelle*? (J. J. Rousseau.) | Les mamelles varient en volume et en forme, selon l'âge et le sexe. Chez les petites filles et les hommes de tout âge, elles ne sont ordinairement que des tubercules cutanés, semblables à des verrues, molles, plus ou moins rougeâtres, qu'on appelle mamelons; elles sont environnées d'une aréole ou petit cercle d'une surface inégale et d'une couleur tirant un peu sur le brun. Chez les femmes, à l'âge de l'adolescence, il se joint, aux deux parties que nous venons de nommer, au mamelon et à l'aréole, une troisième partie qui forme une protubérance plus ou moins convexe ou arrondie. C'est ce qui est proprement appelé le téton ou la mamelle. Cette partie augmente avec l'âge et acquiert beaucoup de volume chez les femmes enceintes et chez les nourrices; elle diminue dans la vieillesse, et finit par perdre sa fermeté et sa consistance naturelles. Le corps de la mamelle est à la fois graisseux et glanduleux; il est entremêlé de portions de la membrane adipeuse, dont les pellicules cellulaires soutiennent un grand nombre de vaisseaux sanguins, de vaisseaux lymphatiques et de conduits séreux et laiteux, avec plusieurs petites grappes glanduleuses qui en dépendent, le tout fermement arrêté entre deux membranes qui sont la continuation des pellicules. La plus interne de ces deux membranes, celle qui fait le fond de la mamelle, est épaisse, presque plate et attachée au muscle du grand pectoral; l'autre forme au corps de la mamelle une espèce de tégument particulier, plus ou moins convexe, et elle est fortement adhérente à la peau. Sur le milieu de la mamelle et du mamelon est un petit conduit par lequel s'écoule une liqueur séreuse, dans certains cas, et le lait pur qui sert à nourrir la progéniture de la femme. Les mamelles bien conditionnées sont rondes, fermes et placées sur les deux côtés de la poitrine, dans une exacte proportion. | *Enfant à la mamelle*, Enfant que l'on nourrit en le faisant teter. | Fig. Se dit en parlant du premier âge. L'éducation des enfants doit commencer à la *mamelle*. L'éducation que reçoit un homme dès la *mamelle* influe jusque sur sa décrépitude. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit aussi des organes qui, dans les animaux femelles, servent à l'allaitement. Les *mamelles* d'une vache, d'une chèvre, d'une chienne. La bique allant remplir sa traînante *mamelle*. (La Fontaine.) | Les *mamelles* forment le caractère distinctif d'une grande classe d'animaux qui prend de là le nom de mammifères. Le nombre des *mamelles* est très-variable chez les animaux, mais il est toujours en rapport avec le nombre des petits que les femelles peuvent mettre bas. La chatte a huit mamelles; la chienne, la truie, la femelle du lapin, dix; la femelle du rat, douze; celle de l'agouti, quatorze, etc. Elles diffèrent aussi quant à leur situation, et, à cause de cette différence, elles ont été classées en mamelles pectorales, abdominales et inguinales, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Elles sont *pectorales* dans l'espèce humaine, chez le singe, la chauve-souris, les édentés tardigrades, l'éléphant, le lamantin, etc.; *inguinales*, chez les solipèdes et les ruminants; *abdominales*, chez la plupart des autres mammifères. | Fig. *Il n'a rien sous la mamelle gauche*, C'est un homme sans cœur. Non, non, le despote *n'a rien sous la mamelle gauche*.

MAMELLIFORME, adj. Qui a la forme d'une mamelle. Beaucoup de fruits sont *mamelliformes*.

MAMELON, s. m. Tubercule ou bouton qui s'élève au centre de l'aréole de la mamelle. L'enfant eut de la peine à prendre le *mamelon*. Chez les Lapons, le *mamelon* est d'un noir d'ébène. (Voltaire.) Le tissu du mamelon est caverneux, élastique et sujet à des changements de consistance, comme fermeté ou comme flaccidité. « Les femmes qui nourrissent leurs enfants sont assez fréquemment affligées de gerçures et d'ulcérations au mamelon. Dans ce cas, on le frottera avec du mucilage de semence de coings et avec un peu d'huile de myrrhe, ou bien l'on fera tomber sur la partie malade, à travers une mousseline, un peu de poudre fine de gomme adragant. » | Se dit, par extension, de toute éminence arrondie. La langue et la peau sont couvertes d'une infinité de petits *mamelons*. Cette maison est bien située, elle est sur un *mamelon*, au centre de la plaine, mais un peu exposée aux vents.

MAMELONNÉ, ÉE, adj. et s. Qui est couvert de proéminences, ayant la forme d'un mamelon. Corps *mamelonné*. Pays *mamelonné*. Plante *mamelonnée*. On trouve communément des calcédoines et stalactites d'un assez grand volume, tantôt *mamelonnées* et tantôt en lames aplaties. (Buffon.) | Sert à désigner plusieurs cryptogames du genre agaric, caractérisés par la forme mamelonnée. Il y a des *mamelonnés* blancs, bistres, gris, foncés, etc. | S. m. Poissons du genre baliste.

MAMELU, UE, adj. Vulg. Qui a de grosses mamelles. Un homme *mamelu*. | Substantiv. Un gros *mamelu*. Cette fille est une grosse *mamelue*.

MAMELUK, s. m. (de l'arabe *mamlouk*, esclave). Membre d'une corporation militaire établie en Égypte, en l'année 1230. Gengis-Khan, après son expédition en Circassie, avait ramené à sa suite une foule de jeunes prisonniers et encombré d'esclaves les marchés de l'Asie. Les sultans égyptiens virent dans

Mameluk.

ce fait une occasion de se créer facilement un corps de troupes avec des hommes connus par leur beauté et par leur courage; ils firent acheter 12,000 Tcherkesses, Abazes ou Mingréliens, et formèrent la milice des mameluks, qui ne tarda pas à les déposséder et à placer un de ses chefs, Noureddin-Ali, à la tête du gouvernement de sa nouvelle patrie (1254). Depuis cette époque jusqu'à 1517, les mameluks régnèrent despotiquement sur l'Égypte; ils formèrent deux séries de sultans, les *Baharites* et les *Bordjites*; mais ce ne fut qu'une longue anarchie, et, à l'exception de Noureddin, tous les chefs que se donna cette milice turbulente furent déposés ou périrent de mort violente. En 1517, le sultan ottoman Sélim, ayant vaincu et fait pendre Touman, le dernier chef des mameluks, les dépouilla de l'autorité suprême, et ne leur laissa que le gouvernement des provinces, avec le titre de beys, sous le commandement d'un pacha nommé par la Porte. Néanmoins, ils conservèrent toujours la haute main sur les affaires du pays, et à la fin du XVIIIe siècle ils avaient presque reconquis leur ancienne puissance en Égypte. En 1766, Ali-Bey, l'un de leurs chefs, refusa le tribut, chassa le pacha, battit les armées turques, et se fit proclamer sultan d'Égypte; la trahison seule put mettre fin à sa révolte. Même après cet événement, les mameluks étaient restés indépendants de fait. Ils avaient pour chefs Mourad-Bey et Ibrahim-Bey, lorsque Bonaparte débarqua en Égypte en 1798. Les victoires des Français les affaiblirent considérablement; mais ils se relevèrent encore après leur départ, et bientôt complotèrent le renversement du pacha. Cet état de choses dura jusqu'en 1811. « Le 1er mars de cette année, Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, fit mitrailler, sur la terrasse de la citadelle du Caire, toute cette vieille

milice des mameluks, qu'il avait fait appeler comme pour une fête. Elle était venue, ainsi que d'habitude, revêtue de ses plus beaux costumes, armée de ses plus belles armes, portant avec elle toutes ses richesses. A un signal donné par le pacha, la mort éclata de tous côtés; les bouches des canons croisèrent leur flamme et leur fer, et chevaux et hommes roulèrent ensanglantés dans la poussière. Alors toute cette troupe éperdue se dispersa, heurtant du front les murailles avec des cris insensés de vengeance et de fureur, se mêlant en tourbillons, se divisant en groupes, s'éparpillant comme les feuilles que le vent chasse, se réunissant tout à coup et revenant, dans un dernier effort, briser le poitrail de leurs chevaux aux embouchures grondantes des canons; puis repartant, pareils à des volées d'oiseaux effarouchés, atteints dans leur course par la pluie de bronze qui les poursuivait. Plusieurs alors se précipitèrent du sommet de la citadelle, et se tuèrent eux et leurs montures; un seul s'échappa et put gagner le désert. » (A. Joanne.) La milice des mameluks se recrutait principalement en Asie, mais elle acceptait volontiers les Européens, et il y en eut toujours dans ses rangs un certain nombre. Chateaubriand assure en avoir vu quatre qui étaient Français. L'Égypte était devenue la proie de la milice des *mameluks*, composée d'abord d'esclaves et ensuite de conquérants. (Voltaire.) Davoust avait fait à de misérables Cosaques l'honneur de se retirer devant eux pas à pas et par bataillons carrés, comme s'ils eussent été des *mameluks*. (Ségur.) | *Mameluks français*. Lorsque les troupes françaises évacuèrent l'Égypte, un assez grand nombre de familles musulmanes demandèrent à suivre le sort de l'armée, et se réfugièrent en France. Quelque temps après, Bonaparte forma, avec les hommes valides de cette émigration, une compagnie de cavaliers qui prirent le nom de *mameluks de la garde*. Ces étrangers firent toutes les guerres de l'Empire, et furent dispersés après l'abdication de Napoléon. | Fig. Il se dit depuis quelque temps pour désigner les partisans fanatiques du pouvoir. | On écrit aussi *Mamelouk*.

MAMERS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Sarthe), sur la Dive; 7,711 habit. Fabrique de toiles, serges, calicots, basins, piqués; tanneries. Commerce de grains et bestiaux. Cette ville était jadis fortifiée. Elle fut prise en 1359 et 1417 par les Anglais, qui en rasèrent les fortifications.

MAMERTINS. Hist. anc. Corps de mercenaires recrutés dans l'origine à Mamerte, mais qui s'adjoignirent des hommes de tous pays. Après avoir servi en Sicile Agathocle et ses successeurs, ils finirent par faire la guerre pour leur propre compte, et s'emparèrent de Messine, dont ils firent un repaire d'où ils infestaient toute la Sicile. Pressés par les Carthaginois, que les Siciliens avaient pour auxiliaires, ils appelèrent les Romains à leur secours, 264 ans av. J. C., et devinrent ainsi l'occasion de la première guerre punique.

M'AMIE, s. f. S'est dit pour *Mon amie*. Il ne faut pas confondre cette expression avec *Ma mie*.

MAMILLAIRE, adj. Anat. Qui ressemble à un mamelon. | Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelons. | S. f. Genre de la famille des cactées, renfermant plus de soixante espèces.

MAMILLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est couvert de tubercules arrondis.

MAMMAIRE, adj. (pron. *mamère*). Anat. Qui a rapport aux mamelles. La glande *mammaire* est l'organe spécial de la sécrétion du lait. Artères *mammaires*. Les protubérances *mammaires*. | Bot. *Vaisseaux mammaires*, Linéaments vasculaires qui fournissent aux jeunes plantes une espèce de lait végétal sans lequel elles ne pourraient se développer.

MAMMALOGIE, s. f. (du lat. *mamma*, mamelle, et du gr. λόγος, discours). Partie de la zoologie qui s'occupe de la classe d'animaux vertébrés appelés mammifères. « C'est principalement depuis le commencement de ce siècle qu'on a vu la *mammalogie* faire le plus de progrès. Linné en avait débrouillé les éléments, confusément épars dans un grand nombre d'écrits, depuis Aristote, qui, le premier, s'occupa philosophiquement des animaux; Pallas avait ajouté d'excellentes observations aux immortels travaux du savant suédois; Buffon avait orné de l'éclat de son style l'histoire de quelques quadrupèdes; Daubenton, tempérant les écarts d'imagination de son illustre collaborateur, avait prêté à ses pompeuses phrases l'appui de solides recherches; des voyageurs, des naturalistes de tous les pays montraient beaucoup de zèle pour grossir le catalogue des espèces connues : mais la mammalogie, se traînant pour ainsi dire dans les ornières des vieilles écoles, restait visiblement stationnaire. Il était réservé à Cuvier et à Geoffroy Saint-Hilaire d'ouvrir à cette partie de la science naturelle de nouvelles routes, en pénétrant dans l'organisation intime des êtres, avec le secours de l'anatomie. » (Bory Saint-Vincent.) Un traité de *mammalogie*.

MAMMALOGIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la mammalogie.

MAMMALOGISTE, adj. et s. Naturaliste qui s'occupe de la mammalogie. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire sont les plus grands des *mammalogistes*. C'est un savant *mammalogiste*.

MAMMÉE, s. f. Bot. Genre de guttifères de l'Amérique intertropicale, dit vulgairement *Arbre aux mamelles*, à cause de la forme de ses fruits.

MAMMIFÈRE, adj. (du lat. *mamma*, mamelle; *fero*, je porte). Qui porte des mamelles, qui est pourvu de mamelles. Les animaux *mammifères*. C'est une grande pitié que de trouver l'homme *mammifère* rangé avec les singes. (Chateaubriand.) | S. m. pl. Les *mammifères*, Classe d'animaux ayant pour caractère principal la présence de mamelles. En effet, l'existence des mamelles fournit le caractère extérieur le plus constant, et jusqu'ici on les a observées dans tous les animaux de cette classe, à l'exception de deux ou trois seulement, chez lesquels elles ne sont vraisemblablement apparentes que dans le temps de l'allaitement. La classe des mammifères, la première du règne animal, comprend donc tous les animaux vertébrés à double système de circulation, à sang rouge et chaud, dont les fœtus se nourrissent dans la matrice des femelles au moyen d'un placenta, et les petits, qui naissent en donnant des signes de vie, avec le lait sécrété par les mamelles. La plupart des êtres compris dans cette classe, ayant quatre membres distincts ou extrémités, ont reçu le nom commun de quadrupèdes vivipares, pour les distinguer des reptiles à quatre pattes, qui sont ovipares. Cette dénomination même est assez généralement admise; mais comme on ne saurait l'appliquer à la classe entière, puisque cette classe contient beaucoup d'espèces dépourvues d'extrémités postérieures visibles, telles que celles de l'ordre des cétacés, les dugongs et les lamantins, il vaut mieux adopter celle de mammifères, comme étant beaucoup plus générale, beaucoup plus exacte et comme se rattachant à l'une des fonctions les plus importantes de l'organisation animale. En général, on peut dire que les mammifères sont essentiellement constitués pour vivre à terre et pour y marcher, et que par conséquent leur organisation est et doit être conforme à cette prédestination. Ainsi le nombre normal de leurs pieds est de quatre; leur peau est couverte de poils et de petits appendices du système cutané, qui, par leur nombre, forment une enveloppe où la chaleur animale se conserve; enfin, leur appareil nutritif est pourvu d'instruments particuliers destinés à diviser ou à broyer les aliments et à les rendre plus propres à une plus prompte digestion. Donc, les quatre pieds, qui ont donné naissance au mot quadrupède, le corps couvert de poils et les dents enchâssées et à couronne de forme variée, sont des caractères particuliers au plus grand nombre des mammifères. Nous donnons, d'après Cuvier, la division de cette importante classe en dix ordres. | I. BIMANES. Il ne comprend qu'un genre, l'*homme*, animal vraiment bipède et bimane, qui se distingue du reste des animaux de sa classe par un corps disposé pour la station droite. | II. QUADRUMANES. Comprenant : 1° la famille des *singes*, avec ses genres orang, guenon, babouin, alouate, sapajou, atèle, callitrix, saki, ouistiti; 2° la famille des *makis*, avec ses genres maki, indri, loris, galago, tarsier. | III. CARNASSIERS. Il renferme des animaux ayant les trois sortes de dents et jamais de mains aux extrémités antérieures. 1° famille des *chéiroptères*, avec ses genres roussette, céphalote, molosse, nyctinome, sténodermes, noctilion, phyllostome, mégaderme, rhinolophe, nyctère, rhinopome, taphien, chauve-souris, oreillard, galéopithèque; 2° famille des *insectivores*, comprenant les genres hérisson, musaraigne, desman, scalops, chrysochlore, tenrec; 3° la famille des *carnivores*, avec les genres ours, raton, coati, kinkajou, blaireau, glouton, martre, chien, civette, hyène, chat, phoque, morse. | IV. RONGEURS. Ils ont deux grandes incisives à chaque mâchoire, point de canines; en sorte qu'ils *rongent* plutôt qu'ils ne coupent ou déchirent leurs aliments. Ce quatrième ordre comprend les genres castor, rat, rat-taupe, rat-taupe du Cap, hélamys, marmotte, écureuil, porc-épic, lièvre, cabiai, cobaye, agouti, paca. | V. ÉDENTÉS. Ils n'ont point d'incisives, mais de gros ongles qui se rapprochent plus ou moins de la nature des sabots. Sont classés dans cet ordre les genres suivants : paresseux ou bradype, mégathérien, tatou, oryctérope, fourmilier, pangolin, échidné, ornithorhynque. | VI. MARSUPIAUX. Naissance des petits prématurée; souvent une poche formée par un repli de la peau de l'abdomen dans les femelles; des os marsupiaux dans les deux sexes. Il comprend les sarigues, les dasyures, les péramèles, les phalangers, les patorous, les kangurous, les koalas et les phascolomes. | VII. PACHYDERMES. Animaux quadrupèdes à sabots et ne ruminant pas. Ils comprennent : 1° la famille des *proboscidiens*, tels que l'éléphant et le mastodonte; 2° les *pachydermes* proprement dits, savoir : l'hippopotame, le cochon, l'anoplothérium, le rhinocéros, le daman, le palæothérium et le tapir. | VIII. SOLIPÈDES. Un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied. Une seule famille et un seul genre, le *cheval*. | IX. RUMINANTS. Des incisives seulement à la mâchoire inférieure, remplacées en haut par un bourrelet calleux; six molaires partout; quatre pieds terminés par deux doigts et deux sabots; quatre estomacs. Genres compris dans cet ordre : chameau, chevrotain, cerf, girafe, antilope, chèvre, mouton, bœuf. | X. CÉTACÉS. Mammifères sans pied de derrière, dont le tronc se continue en une queue épaisse terminée par une nageoire cartilagineuse horizontale; extrémités antérieures ayant leurs os raccourcis, aplatis et enveloppés dans une membrane tendineuse qui les réduit à de véritables nageoires. Ils comprennent deux familles. 1° les *cétacés herbivores*, dont les genres sont : le lamantin, le dugong, le stellère; 2° *cétacés ordinaires* : dauphin, narval, cachalot, baleine.

MAMMIFORME, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMITE, s. f. T. de méd. Inflammation des mamelles. La nourrice était atteinte d'une *mammite*.

MAMMON, s. m. En langue hébraïque, ce mot signifiait *Richesse*; il devint familier aux idiomes de l'Occident, à cause de ce passage des Évangiles : Vous ne pouvez servir en même temps Dieu et *Mammon*. Ils sont aujourd'hui nombreux les adorateurs de *Mammon*. | Nom du démon des richesses dans *le Paradis perdu* de Milton.

MAMMOUTH, s. m. Animal du genre de l'éléphant dont l'espèce a disparu, et dont on retrouve

Mammouth.

en terre, surtout en Sibérie, les ossements quelquefois encore revêtus de la chair et de la peau. Sa taille atteint de 5 à 6 mètres. Sa tête est plus allongée que dans aucune autre espèce, son front est excavé; ses dents incisives, qui sont fort longues, sortent d'alvéoles prolongés en une espèce de tube; elles fournissent l'ivoire fossile, espèce d'ivoire très-recherché à cause de sa dureté, et qui est l'objet d'un grand commerce. Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable lardé pour ainsi dire d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On en a aussi trouvé de conservés tout entiers dans les glaces. Les *mammouths* différaient peu de l'éléphant d'Asie, mais ils avaient tout le corps couvert d'une épaisse fourrure et le col orné d'une crinière. Parmi ces animaux, se montre surtout l'éléphant, appelé *mammouth* par les Russes, couvert d'une laine gros-

sière et rousse, et de longs poils noirs et raides qui lui formaient une crinière le long du dos. (Cuvier.)

MAMMULE, s. f. (dim. du lat. *mamma*, mamelle). Bot. Mode de fructification de certains lichens. Les *mammules* des lichens. | Zool. Protubérances anales qui, dans les araignées, contiennent les instruments servant à filer la toile.

MAMOUDI, s. m. Monnaie d'argent, qui a cours en Perse et dans plusieurs contrées des Indes orientales. Sa valeur est d'environ 60 centimes.

M'AMOUR, s. f. Terme de mignardise et de tendresse, dont on se sert par euphonie et dans le style très-familier, pour *mon amour*, en parlant à une personne aimée, à sa femme, à sa fille, à sa maîtresse, etc. Vous ne connaissez pas, *m'amour*, la malice de cette pendarde. (Molière.) | Famil. *Faire des m'amours*, Faire des caresses, des flatteries.

M'amour, ma dame souveraine,
Veuillez ouïr ce qui m'amène
Vers vous.

MAN (île de). Géogr. Île située dans la mer d'Irlande, à distance presque égale de ce pays, de l'Écosse et de l'Angleterre; 50 kilom. sur 25; 45,000 habit.; chef-lieu, Castleton. L'intérieur de cette île est montagneux, et le sol n'est nulle part très-fertile. Plomb, fer, cuivre, granit, ardoises, chaux. Grains, légumes, fruits, chanvre; pâturages. Pêche au hareng. L'île de Man a appartenu jadis aux comtes Derby, et plus récemment aux ducs d'Athol. Comme les droits sur toutes les marchandises exportées ou importées, établis par les propriétaires de l'île, étaient inférieurs aux droits perçus par le gouvernement du Royaume-Uni, ce pays était devenu le foyer d'une contrebande très-active. Cette île fut achetée en 1765 par le gouvernement anglais, qui chassa les contrebandiers dont elle était infestée. On y parle un dialecte du celtique. L'île de Man renferme plusieurs châteaux-forts.

MANAAR. Géogr. Petite île de la mer des Indes, au N. O. et près de Ceylan; 7 kilom. sur 2; chef-lieu, Manaar, sur la côte E. Petit port. Cette île, qui appartient aux Anglais, donne son nom à un bras de mer situé entre la côte O. de Ceylan et la côte S. E. de Carnate. Navigation difficile; pêche de perles. Lieu de relâche pour les navires.

MANAKIN, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des espèces qui vivent

Manakin.

dans les bois de l'Amérique méridionale, et se nourrissent d'insectes ou de fruits sauvages. Les couleurs des manakins sont éclatantes. Parmi les espèces, on remarque surtout le *manakin à longue queue* et le *manakin à deux brins*.

MANANT, s. m. (du lat. *manens*, demeurant). Ce mot désignait autrefois un paysan, un habitant des campagnes. Demi-bourgeois, demi-*manant*. (La Fontaine.) Sire, dit le soldat, je ne lui ai pas fait tant de mal que Votre Majesté en a fait à son maître : vous lui avez pris un royaume, et je n'ai pris à ce *manant* qu'un dindon. (Voltaire.) L'orgueil du plus puissant potentat ne peut arracher à la religion d'autre prière que celle qu'elle offre pour le dernier *manant* de la cité. (Chateaubriand.) | S'est dit aussi comme synonyme de *Vilain*, de *Roturier*. « Un *manant* sur ses pieds est plus grand qu'un gentilhomme à genoux, » disait Franklin avant 1789. | Aujourd'hui, par extens., Homme grossier, impertinent, mal élevé. Il s'est conduit comme un *manant*. C'est un *manant* qui ne sait pas vivre. Marton a pour amant mon cocher, qui est une espèce de *manant* qui n'entend pas trop raison.

MANASSÉ (tribu de). Géogr. Une des douze divisions du royaume de Juda. Cette tribu, nommée ainsi de Manassé, fils aîné de Joseph, était la plus grande de toutes, et se divisait en demi-tribu occidentale et demi-tribu orientale.

MANATE, s. m. Zool. Nom moderne du genre lamantin.

MANÇANAREZ. Géogr. Petite rivière d'Espagne, qui prend sa source dans la Sierra de Guadarrama, passe à Madrid, et va se perdre dans le Henarez, après un cours de 90 kilomètres.

MANCEAU, ELLE, s. (pron. *manso*). Habitant du Mans ou du Maine. *Un Manceau vaut un Normand et demi*, Loc. prov. par laquelle on donne à entendre que les Manceaux sont plus enclins à la chicane que les Normands. | Adjectiv. Qui appartient au Mans et à ses habitants. Un chapon *manceau*.

MANCENILLE, s. f. (*ll* mouillées; de l'esp. *manzanilla*, petite pomme). Fruit du mancenillier.

MANCENILLIER, s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées. Le mancenillier est un arbre de troisième grandeur, qui a le port, le feuillage

Mancenillier.

et l'aspect du pommier. Il croît dans l'Amérique équatoriale et l'Arabie; il abonde surtout aux Antilles, où il forme de vastes forêts. Ses fleurs sont petites, d'un pourpre foncé; son fruit est charnu, laiteux, de la couleur et de la forme d'une pomme d'api; son bois, dur et d'un très-beau grain, sert dans l'ébénisterie. Lorsque l'on coupe les rameaux du mancenillier, il découle de l'arbre un suc blanc, laiteux, âcre et brûlant, dans lequel les sauvages trempent leurs flèches pour les empoisonner. Le fruit vert produit un suc pareil, mais moins actif; mûr, il exhale une forte odeur de citron qui parfume l'air, et semble inviter à le cueillir. Cependant, ce fruit vénéneux peut devenir une substance alimentaire lorsqu'il est convenablement préparé : à cet effet, les indigènes l'écrasent, le délayent dans l'eau, l'expriment dans un linge, et en séparent la fécule, qu'ils lavent et font sécher pour en faire une bouillie. Les voyageurs ont beaucoup exagéré les dangers des émanations du mancenillier et de l'eau qui a coulé sur ses feuilles; il est vrai cependant que les individus qui sont restés longtemps sous l'ombrage de cet arbre peuvent en éprouver de l'incommodité et ressentir des ardeurs à la peau.

Il s'éloigna; l'insulaire tremblante
Alla s'asseoir sous le *mancenillier*,
Et commença, d'une voix faible et lente
Ce chant lugubre, et qui fut le dernier.
(MILLEVOYE.)

MANCHE. Géogr. Partie de l'océan Atlantique qui baigne la côte S. de l'Angleterre, depuis le cap Lizard jusqu'à Douvres, et la côte N. de la France, depuis l'île d'Ouessant jusqu'à Calais. Les Anglais lui donnent le nom de *canal Britannique*. Sa largeur est de 30 kilom. entre les caps Gris-Nez (France) et Dungeness (Angleterre), de 220 kilom. entre la rade de Cancale et l'embouchure de l'Exe. Dans la partie la plus étroite, elle prend le nom de *Pas-de-Calais*. Les principales îles de la Manche sont : Wight, les Sorlingues, Guernesey et Jersey. | Ce nom est devenu générique et s'applique aux bras de mer qui vont en se rétrécissant entre deux côtes et se terminant par un détroit. La *Manche* de Tartarie. | *Département de la Manche*. Département maritime de la région N. O. de la France, dans l'ancienne Normandie, borné au N. et à l'O. par la mer qui lui donne son nom; au S., par les départ. d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne; au S. E., par celui de l'Orne, et à l'E., par celui du Calvados; 577,382 hectares; 573,899 habit.; chef-lieu, Saint-Lô. Climat humide, sol accidenté, fertile et bien cultivé. Fer, plomb; granit, marbre, ardoises, kaolin, etc. Peu de forêts; essences dominantes : chêne, hêtre et bouleau. Les plantations de pommiers occupent de grands espaces de terrain. Excellents pâturages; grain, lin, chanvre, etc.; beurre, cidre, miel. Bons chevaux; bœufs, moutons, volailles. Pêche abondante; parcs à huîtres. Draps et serges; toile, dentelle, fil de coton; papier, parchemin; chaudrons, quincaillerie et coutellerie commune. Le département de la Manche est divisé en six arrondissements (Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Saint-Lô, Valognes), 48 cantons et 644 communes. | *Manche*. Pays d'Espagne (Nouvelle-Castille), qui forme aujourd'hui l'intendance de Ciudad-Real. Cette contrée est un vaste plateau, assez élevé, stérile sur quelques points, fertile sur d'autres; elle fournit de bons vins, du gros bétail, du safran, etc. C'est dans la Manche que se déroule l'action de l'inimitable roman de Michel Cervantes, si connu sous le titre de *Don Quichotte*.

MANCHE, s. m. (du bas lat. *manicum*, même sens). Partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir; poignée en bois qui sert à tenir un outil ou un instrument. *Manche* de cognée. Le *manche* d'une raquette, d'un battoir, d'une étrille. Faire un *manche*. Remettre un *manche*. Casser le *manche* d'un marteau. Afin de faire un autre *manche*. (La Fontaine.) | Chaque outil a son manche fabriqué sous la forme qui convient à son usage; aussi les manches de couteaux, de canifs, de rasoirs, de lancettes, de haches, etc., sont très-différents les uns des autres. Les manches de limes sont de deux sortes, selon la grandeur et la force de la lime. On les désigne sous le nom de *manche à cire* et de *manche à carrelette*. | *Manches de marteaux*. Pour peu qu'on ait travaillé des mains, on s'est aperçu qu'on ne donne des coups de marteau solides et dont la force peut être proportionnée au genre d'ouvrage, qu'autant que le marteau est bien emmanché et très-fortement fixé. Pour le consolider parfaitement, on doit former l'œil et le trou, qui est toujours rectangulaire, de manière que l'entrée soit un peu plus petite que la sortie. Par ce moyen, lorsque le manche est bien ajusté, on peut, à l'aide de coins en métal, écarter le bois et lui faire remplir le vide que présente l'œil dans sa partie supérieure. On fixe également le manche au marteau avec deux pièces de laiton ou de fer, en forme de T, dont les branches horizontales s'appuient sur le manche, pour y être fixées à l'aide de goupilles. | *Manche à balai*, Long bâton au bout duquel est un balai. Tous les sorciers du siècle passé croyaient aller au sabbat sur une verge magique ou sur un *manche à balai*, qui en tenait lieu; et les juges, qui n'étaient pas sorciers, les brûlaient. (Voltaire.) | *Manche de charrue*, Partie supérieure de la charrue que tient le laboureur, et qui sert à déterminer la régularité et la profondeur du labour. | *Manche à polir*, Pièce de bois sur laquelle on place des ouvrages à polir, afin de les travailler plus avantageusement. | Partie d'un gigot, d'une épaule de mouton, par où on les prend pour les découper. | Dans les instruments de musique, La partie où l'on pose les doigts de la main gauche sur les cordes, pour former les différents tons. Le *manche* ne sert pas seulement à tenir l'instrument; il porte les chevilles qui servent à tendre les cordes que l'on doit accorder. | *Savoir, connaître son manche, être sûr de son manche*, Savoir toucher les cordes avec justesse et précision. | Hist. nat. *Manche de couteau*, Nom vulgaire d'une coquille qui, par sa forme allongée et le peu de largeur de ses deux valves, imite assez bien en effet la forme du manche d'un couteau de poche. Cette coquille est très-commune sur les plages de la Méditerranée. | Fig. *Cet homme branle au manche, dans le manche*, Il est irrésolu et tenté de changer de parti, de dessein; et aussi Il est en danger de perdre sa place, sa fortune, la

vie. | *Jeter le manche après la cognée*, Abandonner une affaire par dégoût, par découragement.

Ne *jetez* pas, mon cher Énée,
Le manche après votre cognée.
(SCARRON.)

MANCHE, s. f. (du lat. *manica*, même sens; de *manus*, main). Partie d'un vêtement qui recouvre les bras, depuis l'épaule jusqu'au poignet. *Manche* de chemise. *Manche* d'habit. *Manche* de robe. *Manches* plates. *Manches* bouffantes. *Manche* courte, étroite, large. Relever ses *manches*. Les *manches* du chevalier font un bel effet à table. (Mme de Sévigné.) La gorge se couvrit, les *manches* s'allongèrent. (Perrault.) Elle tira de ses longues *manches* de soie ses bras nus d'une forme admirable et d'une blancheur éblouissante. (Voltaire.) | *Fausses manches*, Espèce de fourreau en étoffe commune, que l'on place sur les manches pour les conserver pendant le travail. S'est dit aussi de manches de pur ornement, mises par-dessus les autres, qui étaient fendues pour laisser passer tout l'avant-bras, et flottaient à vide jusqu'à terre. Ces *fausses manches* coûtaient plus cher que les véritables, peut-être parce qu'elles ne servaient à rien ; on leur doit ce proverbe : C'est une autre paire de manches. (Marchangy.) | Fig. *C'est une autre paire de manches*, C'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose. | *Manches pendantes*, Bandes d'étoffe que l'on attache à certaines robes de cérémonies. | *Tour de manche*, Garniture de dentelle, de ruban ou de fourrure, placée au-dessus de la manchette. | Trivial. *Jambes en manches de veste*, Jambes arquées. | *Tirer quelqu'un par la manche*, Le prendre par la manche de son habit. Il faut que mon ami *le tirât* longtemps *par la manche* et le secouât pour le faire descendre jusqu'à lui. (Montesquieu.) | Fig. *Tirer quelqu'un par la manche*, Le faire souvenir de quelque chose, attirer son attention sur quelque chose. | *Il ne se fera pas tirer la manche, par la manche*, Il fera volontiers telle chose, ou, en sens contraire, *Se faire tirer la manche*, Faire quelque chose avec peine. On assure que le pape cordelier *se fait* beaucoup *tirer la manche* pour abolir les jésuites. (D'Alembert.) | Fig. *Avoir quelqu'un dans sa manche*, Disposer de quelqu'un, être en état d'en exiger tout ce qu'on voudra. | *Il a la manche large*, Se dit d'un casuiste, d'un directeur relâché. | *Gardes de la manche*, Compagnie de vingt-cinq gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies. Les *gardes de la manche* portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent. | *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes attachés au service personnel des fils du roi dès que ces princes passaient des mains des femmes dans celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et, comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, ils ne les touchaient que par la manche. | Mar. *Manche à eau*, Long tuyau de cuir ouvert aux deux bouts, qui sert à verser dans les réservoirs et barriques de la cale l'eau qu'on embarque. | *Manche à air* ou *à vent*, Chausse de toile, dont le haut est suspendu à l'étai des mâts, tandis que le bas plonge dans les parties intérieures du navire; avec ce procédé on renouvelle l'air dans les régions de la cale et des entre-ponts, en établissant un courant de haut en bas. | Filet de pêche, large à l'entrée, qui va jusqu'à son extrémité, en se rétrécissant. | *Manche d'Hippocrate*, Sac en flanelle ou en feutre, ayant la forme d'un cône renversé, dont on se sert pour filtrer les liquides trop épais. | Géogr. Bras de mer resserré entre deux terres, large à un bout et étroit à l'autre bout. A l'embouchure du fleuve Tistendall, près de la *manche* de Danemark. (Voltaire.) | Absol. *La Manche*, Le canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre. V. MANCHE, Géogr. | T. de jeu. La première et la seconde partie, lorsqu'on doit en jouer trois. *Avoir une manche*, Avoir une partie. Nous sommes *manche à manche*.

MANCHERONS, s. m. pl. Partie de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure.

MANCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, à 54 kilom. E. de Liverpool, qui lui sert de port, et à 295 kilom. N. O. de Londres. 400,000 habit. Elle est située sur l'Irwell, qui y reçoit l'Irk et le Medlock, et qui mesure une largeur de 450 mètres. Les canaux d'*Asthon*, de *Rochdale*, de *Bridgewater* et de *Manchest-Bolton* s'y réunissent et lui ouvrent, par les grandes lignes ferrées qui la traversent, des communications faciles avec tout le royaume. Manchester est la première ville manufacturière du monde par ses filatures et ses fabriques de toute espèce de tissus de coton. Elle est le centre de cette branche importante du commerce anglais. C'est dans cette ville que se distribue la matière qui alimente les travaux des contrées voisines, et cette matière y retourne toute fabriquée pour être expédiée dans toutes les parties du monde. En arrivant à Manchester, l'étranger est frappé de stupeur, à la vue de tant de mouvement et de tant d'activité; en effet, jamais aucune cité n'a réuni tant de capitaux, tant de manufactures diverses, tant d'établissements de bienfaisance que cette ville, dont le monde entier est tributaire.

MANCHETTE, s. f. Ornement de la toilette, fait en dentelle, en batiste ou en étoffe fine, qui s'attache aux poignets de la chemise ou de la robe. Oter, mettre ses *manchettes*. Des *manchettes* brodées. Retrousser ses *manchettes*. Les jabots et les *manchettes* ont fait, dans un certain temps, les délices des petits-maîtres, des abbés coureurs et des filles de l'Opéra. (L. Véron.) | Fig. Mal qu'on fait au poignet en le serrant fortement avec deux doigts. | T. d'escrime. *Coup de manchette*, Coup de taille par lequel on cherche à blesser son adversaire au poignet de la main qui tient le sabre. | *Un marquis de la manchette*, Un homme qui tend la main, qui demande l'aumône. | En tapisserie, Partie de l'accotoir d'un fauteuil qu'on garnit d'étoffe. | Mar. Cordage destiné à soutenir la manœuvre courante d'un gros bras et son dormant, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. | T. d'imprim. *Ouvrage à manchettes*, Livre dont les marges sont chargées d'additions. | Hist. nat. *Manchette de Neptune*, Espèce de madrépore qui ressemble à de la dentelle.

MANCHON, s. m. Espèce de vêtement qu'on porte en hiver pour se garantir les mains du froid. *Manchon* d'hermine. *Manchon* de vison. *Manchon* d'Astrakan. | Le *manchon* a éprouvé beaucoup de changements, quant à la forme ou à la matière : tantôt ce sont des pelleteries plus ou moins précieuses qui les recouvrent ; tantôt ce sont des étoffes de soie ; tantôt des plumes d'oiseaux. En général, le manchon est cylindrique, et composé d'un double sac bourré; le plus petit sert de doublure à l'autre. | Mécan. On fait usage de *manchons* en fer forgé ou en fonte, pour raccorder deux axes bout à bout, dont l'un transmet le mouvement à l'autre dans la même direction. Ces manchons sont ronds ou carrés, suivant la forme des axes. | Viroles qui couvrent le point des tuyaux, appartenant aux conduites d'eau. | Cylindre dont les souffleurs de verre font les feuilles de verre à vitre.

MANCHOT, OTE, adj. Qui n'a qu'une main ou qu'un bras. Un coup de feu l'a rendu *manchot*. La belle opération, de me rendre borgne ou *manchot*. (Molière.) | Substantiv. Un *manchot* de naissance. C'est un *manchot*. | « La mutilation que subit celui auquel on ampute un bras ou une main nous semble devoir lui enlever cette habitude d'agir, cette dextérité qui n'est donnée qu'à des hommes entiers, et cependant nous devons constater ici qu'il n'en est rien le plus souvent. On a vu des *manchots* qui s'habillaient eux-mêmes, faisaient élégamment le nœud de leur cravate, et savaient enfin jouer de certains instruments qui exigent ordinairement le libre exercice des deux membres supérieurs. » (U. B.) | Fig. *Ne pas être manchot*, Ne pas être maladroit, au physique et au moral. Cet homme *n'est pas manchot*, il répond à toutes les objections. | S. m. Ornithol. Genre de l'ordre des palmipèdes, famille des plongeurs, comprenant ceux qui n'ont que des moignons d'ailes. « Inhabiles à la course autant qu'au vol, les *manchots* se meuvent péniblement à terre, et se servent de leurs ailes comme d'un balancier pour maintenir en équilibre leur démarche vacillante. Mais, dans l'eau, la disposition palmée de leurs pattes et la forme de leurs disgracieux ailerons donnent à ces oiseaux une vitesse de translation que ne peuvent égaler les poissons les plus nageurs : aussi habitent-ils presque constamment les bords de la mer, plongeant comme les phoques, sautant à la manière des bonites, poursuivant vivement les faibles poissons dont ils se gorgent, et échappant, par la grande rapidité de leur nage, aux gros poissons qui les poursuivent à leur tour. » Les manchots s'assemblent en troupe, en automne, gagnent les plages rocailleuses et les hautes herbes des lieux isolés, et y vont faire leurs nids. Ces animaux, qui renferment un assez grand nombre d'espèces, habitent exclusivement les mers de la partie australe de notre globe. Les pingouins et les *manchots* semblent faire la nuance entre les oiseaux et les poissons. (Buffon.)

MANCO-CAPAC Premier inca du Pérou, fondateur et législateur de cet empire. Il réunit sur les bords du lac de Cusco quelques peuplades sauvages, les civilisa, abolit les sacrifices humains, institua le culte du soleil, et bâtit la ville de Cusco. On place son avénement l'an 1025 de J. C. Après sa mort, les Indiens lui rendirent les honneurs divins. C'était un sage, un philosophe.

MANDANT, ANTE, s. Celui, celle qui donne un mandat, le pouvoir d'agir en son nom.

MANDARA. Géogr. État de Nigritie, en Afrique, situé entre le Bournou au N., le Baghermé à l'E., et l'empire des Fellatahs à l'O. et au S. On fait au Mandara un grand commerce de plumes d'autruche, de poudre d'or et d'ivoire.

MANDARIN, s. m. (du portugais *mandar*, commander). Les Européens appellent ainsi les magistrats chinois ou *ko-hans*, que l'empereur nomme pour l'aider à gouverner ses peuples. Les mandarins forment deux classes principales, civile et militaire. Les uns et les autres se divisent en grands et petits mandarins. Les premiers sont les gouverneurs généraux des provinces, les trésoriers, les généraux, les inspecteurs-juges des lettres et des tribunaux, et enfin les commissaires impériaux, chargés de surveiller l'administration des villes. Après eux viennent les gouverneurs citadins de première, seconde et troisième classe. Tous ces mandarins ont sous leurs ordres un nombre immense de petits mandarins, qui sont chargés de veiller à l'exécution des lois et aux détails de l'administration générale du Céleste-Empire. Le nombre des grands mandarins nommés par le souverain est de près de neuf mille; celui des subalternes dépasse quatre-vingt mille ; ce qui produit un total de quatre-vingt-neuf mille mandarins de tout rang. Leurs places sont amovibles et nullement héréditaires. On les choisit dans toutes les classes des citoyens, en n'ayant égard qu'au savoir et au mérite. Leur pouvoir est aussi absolu que celui de l'empereur. Malgré ce despotisme, il n'y a point, en Chine, de fiefs, de terres seigneuriales, de biens héréditaires, etc., car les princes du sang eux-mêmes n'ont pas de domaines en apanage, et les mandarins ne sont pas mieux traités, en matière de privilèges, que les derniers Chinois des villes et des campagnes. Parmi les mandarins, ceux qui appartiennent à l'ordre des lettrés sont les plus considérés. | Adjectiv. La langue *mandarine* est la langue savante. Une ordonnance *mandarine*. Les prescriptions *mandarines*.

MANDARINAT, s. m. Dignité, charge de mandarin. Son *mandarinat* lui vaut les respects de la foule.

MANDARINE, s. f. Fruit du mandarinier. Cette espèce d'orange nous est venue primitivement en France de Malte. Une caisse de *mandarines*.

MANDARINIER, s. m. Nom que porte, aux îles Maurice et de la Réunion, une variété de l'oranger, aux fruits très-petits, provenant de Luçon et aujourd'hui cultivée à Malte.

MANDARINISME, s. m. Néol. Système d'épreuves et de concours que l'on fait subir, à la Chine, à ceux qui aspirent aux grades de lettrés, et par suite aux charges de l'État. | Par extens. Tout système dans lequel on prétend subordonner la classification des citoyens aux épreuves d'instruction et aux concours.

MANDAT, s. m. (du lat. *mandare*, charger). Acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour elle et en son nom. Il a bien rempli son *mandat*. Le mandat impose des obligations réciproques ; c'est un contrat *synallagmatique*; comme il ne peut se former que par le consentement libre et donné en connaissance de cause par les deux parties, il peut être annulé par les causes de nullité qui détruisent toutes les autres obligations, c. à d. par le *dol*, la *violence*, l'*erreur*, etc. Il peut être encore nul si son objet est contraire aux lois et aux bonnes mœurs. Enfin, il faut, pour que le mandat soit valide, que le mandant soit capable de contracter les obligations pour lesquelles il délègue et transmet ses pouvoirs. Le mandat est gratuit de sa nature; cependant il peut être salarié, car le mandat d'un banquier, d'un homme d'affaires ne saurait être gratuit, puisque les bénéfices de leur profession résultent précisément de l'accomplissement du mandat. Les pouvoirs donnés par un mandat sont réglés par le contrat même; la procuration est ou spéciale pour une affaire, ou générale et pour toutes les affaires. Conçu en termes généraux, le mandat n'embrasse que les actes d'administration; mais s'il s'agit d'aliéner ou d'hypothéquer, etc., il doit être exprès : l'art. 1988 du code civil est formel à ce sujet. Comme le mandat rentre dans la classe des contrats du droit des gens, les formes qu'il revêt pour lier le mandant au mandataire n'empruntent rien de particulier. Il peut être donné par acte public ou par acte sous seing privé, même par simple lettre; il peut aussi être donné verbalement; mais, dans ce dernier cas, la preuve testimoniale n'est admise que conformément au titre des obligations conventionnelles en général. Le mandat finit par des *causes forcées* ou par des *causes facultatives*. Les premières sont communes aux deux parties; les secondes dépendent du mandant ou du man-

dataire. Les causes forcées sont : la mort naturelle, l'interdiction des droits, ou la ruine. On doit y ajouter : l'expiration du terme, l'événement des conditions et la terminaison des affaires. Les causes facultatives sont : la révocation du mandataire ou sa renonciation au mandat. | Fig. Quel *mandat* avez-vous?

. . . . . Le pacte est par vous déchiré :
Rendez-nous le *mandat* qui vous fut conféré.
(C. DELAVIGNE.)

| *Mandat de change*. L'autorisation ou l'ordre de payer à un tiers, et dans un autre lieu, une somme pour le compte de celui qui donne le mandat. Cet acte ressemble beaucoup à la lettre de change, dont, au reste, il ne diffère que parce qu'il n'est pas soumis à l'*acceptation*. Aussi le mandat de change peut être considéré comme une lettre de change incomplète que le porteur a toujours le droit de compléter en requérant l'acceptation, à moins de conventions contraires. | Pièce que délivrent les administrations à leurs créanciers et sur la présentation de laquelle ceux-ci sont payés au trésor. | T. d'administr. milit. Espèce de bon payable à vue. *Mandat* de fournitures. *Mandat* de payement. | *Mandat apostolique*, Écrit publié par la cour pontificale, qui a pour but de prescrire ou de défendre quelque chose aux adeptes, au nom de la religion romaine ; rescrit du pape, qui confère une mission ou un pouvoir particulier à certains personnages. | *Mandat de justice*. Ce mandat est en général un acte émané d'un magistrat appartenant à l'ordre judiciaire, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique. Parmi ces mandats, on distingue le *mandat de comparution*, qui est une assignation spéciale donnée à une personne inculpée pour l'obliger à comparaître devant un juge d'instruction ; le *mandat d'amener*, ordre de faire comparaître devant un tribunal ; le *mandat d'arrêt*, ordre d'arrêter, d'emprisonner ; enfin le *mandat de dépôt*, qui envoie celui qui est arrêté dans une prison préventive. | Polit. L'obligation que des électeurs imposent à un député. J'ai pour *mandat* de défendre la Liberté. | *Mandat impératif*, Celui par lequel les électeurs font prendre l'engagement de voter de telle ou telle façon sur un point déterminé.

MANDATAIRE, s. Celui, celle qui reçoit un mandat, une procuration, pour agir au nom d'un autre. Le *mandataire* ne doit agir que conformément aux pouvoirs qu'il a reçus. Louise est ma *mandataire*, chargée de mes pouvoirs.

MANDATER, v. a. Néol. Délivrer un ordre pour le payement d'une somme. *Mandater* un payement.

MANDCHOU, OUE, adj. et s. Habitant de la Mandchourie ; qui appartient à la Mandchourie ou à ses habitants. Livre *mandchou*. La dynastie *mandchoue* règne encore sur la Chine. | « Les *Mandchoux*, dont les caractères physiques sont analogues en général à ceux des Mongols, offrent pourtant des traits plus réguliers et un visage moins plat. Leur patrie primitive est la contrée de l'Asie septentrionale comprise entre les rivières Nonnin et Soungari, affluents du fleuve Amour, et le petit fleuve de Tonden. Les ethnographes les rangent dans la famille tongouse. Ils se divisaient autrefois en un grand nombre de tribus distinctes. Quelques auteurs ont donné aux Mandchoux le nom de Mongols orientaux et celui de Tartares, mais à tort, car il existe de grandes différences pour le langage entre ces nations. » Les Mandchoux ont longtemps professé le chamanisme, puis sont devenus bouddhistes ; ils ont fait la conquête de la Chine en 1644. | S. m. *Langue des Mandchoux* ; Langue polysyllabique, qui a beaucoup de rapports avec celle qui est parlée dans le Japon et dans une partie de la Chine, c. à d. avec le mongol-chinois, mais qui est plus douce.

MANDCHOURIE. Géogr. Grande région de l'Asie centrale, comprise dans l'empire chinois, située entre la Mongolie, la Sibérie, la Corée et la Manche de Tartarie ; 1,800 kilom. du N. au S., 1,000 kilom. de l'E. à l'O. ; environ 1,500,000 habit. Climat froid, sol peu fertile ; on n'y récolte guère que de l'avoine, du millet, ainsi que du ginseng et de la rhubarbe renommés. Ce pays est arrosé par le fleuve Amour. La partie de la Mandchourie qui est au nord de ce fleuve a été cédée par la Chine à la Russie.

MANDEMENT, s. m. Ordre par écrit donné par une personne qui exerce une certaine autorité, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire. Les jugements et actes authentiques sont terminés par un *mandement* aux divers officiers de justice, pour leur ordonner de les mettre à exécution. | Circulaire qu'un évêque fait publier dans son diocèse. Les *mandements* sont affichés à la porte des églises.

MANDER, v. a. Donner un ordre à un fonctionnaire public ou à un officier ministériel, au nom du pouvoir central. *Mandons* et ordonnons aux procureurs-généraux, huissiers, etc. ; formule qui se met au bas de tous les actes publics. | Donner à quelqu'un un ordre ou un avis de venir. Il a *mandé* le cuisinier. Il faut *mander* le notaire. | Envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message. Il nous a *mandé* son départ. Je lui *ai mandé* cette nouvelle.

MANDIBULAIRE, adj. Qui fait partie de la mandibule, qui a rapport à la mandibule.

MANDIBULE, s. f. (du lat. *mandibula*, mâchoire). Nom donné quelquefois à la mâchoire inférieure de l'homme et des quadrupèdes. | Particul. Les parties qui forment le bec des oiseaux et qui correspondent aux maxillaires des mammifères. « Les formes des *mandibules* sont extrêmement variables dans les diverses espèces : courbées en haut dans l'*arocette*, en bas dans le *toucan*, elles ont l'extrémité arrondie dans la *spatule* ; la *mandibule* supérieure est crochue chez les *perroquets*, convexe chez le *coliou*, recourbée en croc chez les *pétrels*, tronquée chez les oiseaux de proie, etc. ; mais il est à remarquer que, quelque diverses que soient ces formes, elles sont presque constamment en concordance avec la nourriture habituelle des oiseaux. » | La paire de mâchoires plus fortes qui occupent le devant de la bouche des insectes broyeurs ou mâcheurs ; elles sont d'une substance cornée.

MANDIBULÉ, ÉE, adj. Qui possède des mandibules. Cet oiseau est fortement *mandibulé*. | S. m. pl. Entom. Les *mandibulés*, Famille d'aptères parasites, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont des mandibules.

MANDILLE, s. f. Ancienne casaque de laquais. Il avait porté la *mandille* et était devenu ministre.

Tel sur son écusson porte un casque sans grille,
Dont le père autrefois a porté la *mandille*.
(BOURSAULT.)

MANDINGUES. Famille de peuples africains appartenant à la race nègre. Elle est répandue sur les bords de la Gambie et dans plusieurs des royaumes de la Nigritie occidentale, surtout dans les États de Bambouk, de Kaarta, de Kassou, dans la plus grande partie du Bambara, et dans la moitié du Soudan ou Nigritie centrale. Les Mandingues sont assez policés ; ils pratiquent quelques opérations chirurgicales, travaillent le fer, préparent le cuir, tissent des étoffes à leur usage, entendent le commerce et ont une langue abondante et agréable.

MANDOLINE, s. f. Instrument de musique, long

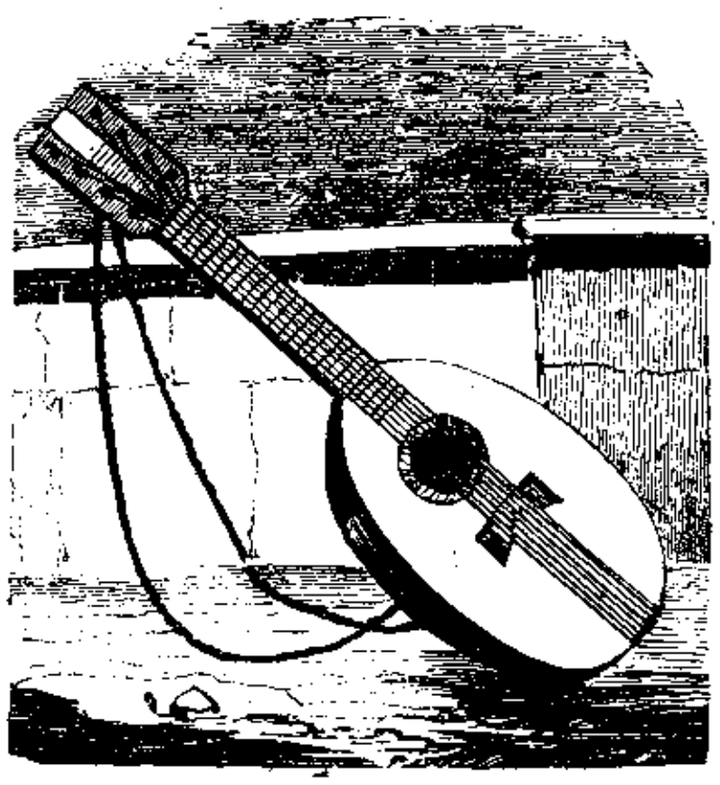

Mandoline.

de 50 centimètres, formé d'une caisse ovoïde sonore, qui est surmontée d'un manche sur lequel sont tendues quatre cordes, assez semblables à celles d'un violon. Lorsqu'on veut jouer, on attaque les cordes avec une petite plume qu'on tient de la main droite, tandis que les doigts de la main gauche, soutenant la *mandoline*, se posent sur les cordes pour leur donner le son que l'on veut leur faire rendre. L'usage de la *mandoline* est encore répandu en Espagne et en Italie. Il jouait de la *mandoline*.

MANDORE, s. f. Instrument de musique ayant la forme du luth. La *mandore* a une longueur de plus de 50 centimètres, et rend des sons plus nerveux que ceux de la mandoline.

MANDRAGORE, s. f. (du gr. μανδραγόρας, plante qui endort). Bot. Genre de la famille des solanées, voisin de la belladone. C'est une herbe sans tige, qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles, de couleur vert brunâtre ; sa racine est longue, grosse, blanchâtre, entourée de fibres, et divisée en deux branches très-fortes. Cette plante, à laquelle les anciens avaient attaché les propriétés les plus merveilleuses et qui entrait dans la composition de tous les philtres amoureux, est peu employée par la médecine moderne. La plante et ses

Mandragore.

fruits ont une odeur fétide et possèdent tous les deux une vertu narcotique dangereuse, en même temps qu'ils purgent d'une façon très-violente. La mandragore vient naturellement dans les pays chauds, en Espagne, en Italie, dans le midi de la France, etc., sur une terre humide et ombragée. Sous le titre de *la Mandragore*, Machiavel a fait une comédie célèbre dont l'intrigue repose sur les vertus attribuées à cette plante. On joue encore la *Mandragore*.

MANDRILL, s. m. Zool. Genre de singes de l'ancien continent, caractérisés par un museau très-allongé et un angle facial de trente degrés d'ouverture. Les *mandrills* ont beaucoup de points de ressemblance avec les babouins, dont ils ont particulièrement le nez tronqué au bout comme le museau d'un chien, les narines étant ouvertes sur la troncature ; mais les babouins ont une queue longue, et les os maxillaires supérieurs sont peu sensiblement renflés. Les mandrills habitent l'Afrique équatoriale. Ce sont des singes d'une figure hideuse et d'une brutalité extrême, auxquels seuls on peut rapporter les enlèvements des négresses dont on accuse les orangs. Comme ces derniers, ils sont d'ailleurs souvent désignés par le nom d'*Hommes des bois*.

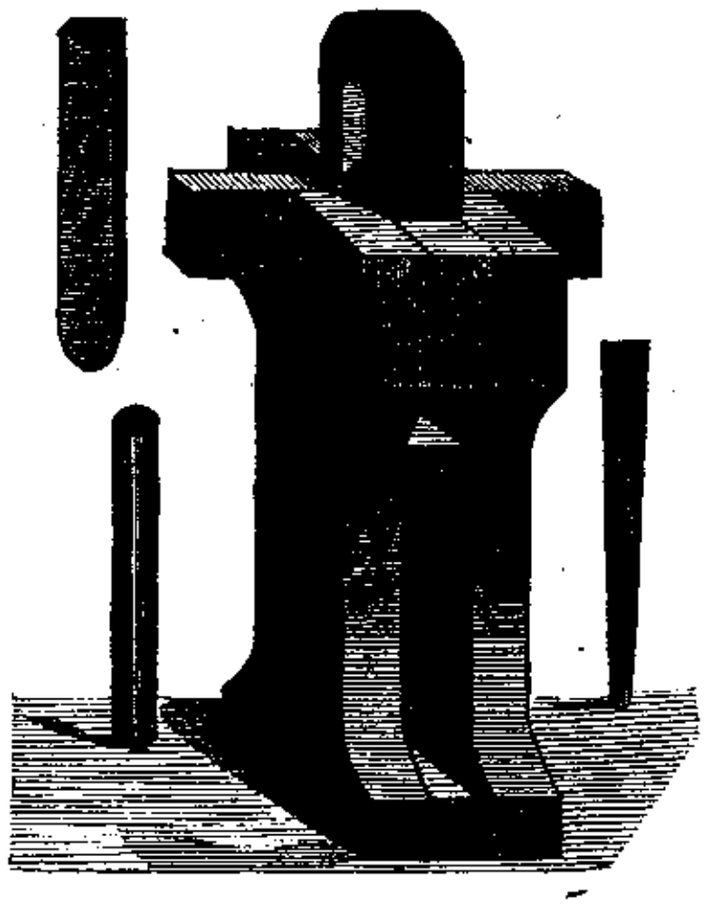

Mandrins de serrurerie.

MANDRIN, s. m. Dans les arts mécaniques, on donne ce nom à divers instruments, outils et pièces en bois, en fonte, en acier, en cuivre, en fer, etc.,

suivant les circonstances et les ouvrages auxquels on les destine. On distingue les *mandrins de tourneurs*, qui se montent à vis sur le nez d'un tour en l'air, et qui sont à virole, à virole coulante, à ovale, à pince, à deux ou à quatre vis, etc.; les *mandrins d'ajusteurs*, qui sont en acier, trempés à pointes un peu effilées, et dont le corps est cylindrique : ces mandrins, comme ceux des forgerons, qui sont ronds, ovales, carrés et légèrement coniques, servent à agrandir et à égaliser, ou à faire des trous, soit à chaud, soit à froid; les *mandrins d'artificiers*, qui sont des cylindres de bois dur de calibre, sur lesquels on roule le papier pour les cartouches, les gargousses et les pièces d'artifices. On se sert, en outre, dans les ateliers ordinaires et dans les arsenaux, des mandrins cylindriques, de fer, faits avec la plus grande précision, sur lesquels on contourne les serrures et les métaux auxquels on veut donner une forme projetée.

MANDRIN (LOUIS). Fameux brigand, né en 1725, près de Romans (Dauphiné), roué vif à Valence en 1755. Il servit d'abord dans l'armée, puis déserta, se mit à faire la contrebande et devint bientôt chef d'une troupe assez nombreuse. Après avoir pillé les caisses des fermiers des impôts, il en vint à attaquer et à rançonner des villes importantes (entre autres Beaune et Autun), et mit en déroute plusieurs détachements envoyés contre lui. Trahi par une femme, il fut surpris en 1755 au château de Rochefort en Savoie. | Substantiv. Homme capable de toutes sortes de crimes. C'est un *Mandrin*.

MANDUCABLE, adj. Qui est bon à manger, que l'on peut manger sans nuire à sa santé. Peu usité.

MANDUCATION, s. f. (pron. *mandukasion*). Action de manger. La préhension des aliments par les lèvres, leur introduction dans la bouche, leur gustation, leur mastication et leur déglutition constituent la *manducation* par leur ensemble. | Relig. cathol. Se dit particulièrement de l'action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. La *manducation* est un dogme répudié par la raison.

MANÈGE, s. m. Art de discipliner le cheval. Le *manège* embrasse tout ce qui concerne la figure, la couleur, l'âge, le tempérament et les qualités des chevaux, leur pays respectif et leurs climats, la manière de les nourrir et d'en multiplier l'espèce, et le moyen de les utiliser pour les haras, pour la guerre, pour la selle et pour le labour. A l'aide de plusieurs procédés méthodiques, on parvient à réduire le cheval le plus rétif en s'adressant à son intelligence, avec douceur et fermeté, tandis que l'on échoue presque toujours en employant la brutalité et la rudesse. | « Si tu veux posséder un bon cheval, si tu veux pouvoir élever auprès de toi un serviteur intelligent et fidèle, un compagnon robuste, cherche-le dans la montagne, car le cheval de montagne vaut mieux que celui qui est né dans la plaine, et celui qui est né dans la plaine vaut mieux que le cheval de marais, qui n'est bon qu'à porter le bât. Prends, autant que possible, un cheval entier; choisis des robes franches et foncées; prends-le toujours traînant sa queue, après sept ans d'âge, pour la fatigue et le combat. Pour dresser le cheval, sache qu'au-dessus des éperons il n'y a que l'avoine, et surtout défie-toi du vert, car le vert engraisse et ne fortifie pas. Après des fatigues excessives, fais boire le cheval avec la bride, fais-le manger avec la sangle, il s'en trouvera bien. Tiens la bête propre, et lorsqu'il fait chaud, lave son poil matin et soir. Le cheval, comme l'homme, ne s'instruit vite et bien que dans le premier âge; monte-le, lorsqu'il aura de deux à trois ans, jusqu'à ce qu'il soit soumis, et nourris-le bien de trois à quatre, pour le remonter ensuite. Ne bats jamais le cheval, mais éperonne-le durement s'il te résiste, et ne le fais pas trop courir en été si tu veux qu'il te sauve un jour du sabre, car un bon cheval doit faire trente lieues dans un jour, et le parfait cinquante. » (*Le Cavalier arabe.*) | Particul. L'art de monter à cheval avec avantage. | Par extens. Bâtiment dans lequel on enseigne l'équitation et où l'on se livre à cet exercice, en se conformant aux règles prescrites. Cette construction n'est le plus souvent qu'un long espace de terrain entouré d'un mur et recouvert par une toiture grillée et vitrée. Le sol doit être en terre sablée, pour rendre le pied des animaux plus sûr et les chutes des cavaliers moins dangereuses. Les exercices ordinaires qui s'exécutent dans un manége consistent à faire parcourir aux cavaliers le pourtour de l'enceinte, en les disposant en file l'un derrière l'autre. On les fait aussi trotter ou galoper sur deux, trois, quatre, etc., de hauteur; enfin, on leur enseigne toutes les évolutions nécessaires, ainsi qu'à se faire obéir de leur monture, et à lui faire prendre toutes les positions et allures exigées par l'art de l'équitation. Vers le milieu du manége, on voit deux poteaux, entre lesquels on tient le *sauteur* attaché. C'est un cheval fringant qu'on a habitué à faire des sauts propres à désarçonner le cavalier, afin d'apprendre à celui-ci à résister aux caprices ou aux mouvements brusques de l'animal, et à s'en rendre maître. Tout manége confortable doit posséder dans son enceinte des écuries bien entretenues où les chevaux puissent se reposer après les exercices. Cheval de *manége*. Cheval dressé au *manége*. Un beau *manége*. Diriger un *manége*. | *Manége par haut*, Façon de faire travailler les sauteurs en les faisant s'élever plus haut que le terre-à-terre. | *Manége de guerre*, Le galop inégal dans lequel le cheval change aisément la main, selon les occasions où l'on en a besoin. | *Manége mécanique*, Machine mise en mouvement par un ou plusieurs animaux domestiques, tels que les chevaux, mulets, bœufs, etc., tournant autour d'un axe vertical. De tous les modes d'appliquer la force motrice des animaux pour faire mouvoir les machines, le plus convenable paraît être celui qu'on appelle *manége*, dont les bras de leviers portent au moins de 4 à 6 mètres de long. Avec cette dimension, qui paraît suffisante, les animaux tirent dans la direction de la tangente au cercle qu'ils décrivent, et toutes leurs forces sont utilement employées; mais s'ils sont attelés sur un bras de levier plus court, outre que leur position est gênée, le tirage se fait en dedans du cercle proportionnel, suivant une ligne en déviation, ce qui anéantit une partie de la force. « Les *manéges mécaniques* sont formés d'un arbre vertical tournant dans une crapaudine et dans un collet fortement assujettis, l'une sur le sol et l'autre contre une poutre du plancher. Cet arbre porte dans le haut un grand rouet d'angle denté, en bois de charme ou de cormier. Ce rouet conduit un pignon conique tout en fonte, qui ne doit pas avoir plus d'un huitième ou un dixième du rouet. C'est l'axe de ce pignon, qu'on peut engrener ou désengrener à volonté, qui porte le mouvement dans les ateliers. Les leviers d'attelage se combinent avec les liens qui soutiennent le rouet, qu'on nomme aussi couronne, et ces leviers, en nombre égal à celui des chevaux ou des bœufs qu'on veut atteler, s'étendent de part et d'autre de l'arbre horizontalement à la hauteur de 2 mètres. A leurs bouts sont placés les fourchettes et contre-bas, où l'on attelle les animaux. » (Arts et métiers.) | Fig. Manière artificieuse et adroite d'agir à son profit ou au profit de quelqu'un. Il y a quelques rencontres dans la vie, où la vérité et la simplicité sont le meilleur *manége* du monde. (La Bruyère.) A la cour, ramper, flatter et demander, c'est tout le *manége* des subalternes. (Voltaire.) Celui qui sent sa faiblesse appelle à son secours le *manége* et la brigue, que l'autre plus sûr de lui dédaigne. (J. J. Rousseau.) | *Société du manége*, Club formé des débris des jacobins, et qui tenait ses séances, sous le Directoire, dans une salle de manége attenante aux Tuileries.

MÂNES, adj. et s. m. pl. (du lat. *manere*, rester). Mythol. Ames des morts. C'est la croyance à l'immortalité de l'âme et le désir de ne pas perdre à jamais ceux qu'on a aimés dans la vie qui ont donné naissance au *culte des mânes*. Le paganisme les honorait comme des divinités du sombre séjour, du royaume inférieur. Ils avaient des autels à Trézène, dans le temple de Diane; ils avaient aussi des prêtres particuliers, et lorsqu'on les croyait irrités, on cherchait à les apaiser en leur offrant des sacrifices. A Athènes, on célébrait en l'honneur des *mânes* une fête solennelle, durant laquelle on ne pouvait se marier. En Italie et dans toutes les provinces de l'empire romain, on avait le même respect pour les *mânes*. Numa leur consacra le second mois de l'année. Des autels particuliers leur furent élevés, et l'on vit, dans la suite, toutes les inscriptions sépulcrales commencer invariablement par les mots : *Diis manibus*, c. à d. *aux dieux mânes*. Le catholicisme lui-même a continué les cérémonies païennes relatives aux *mânes* par la fête des Morts. On classait les *mânes* en *bons* et *méchants*. Les premiers étaient les *Lares* et les *Pénates*; les seconds étaient les *Larves* et les *Lémures*. Ils veillaient, disait-on, à la garde des foyers et des tombeaux; ils connaissaient l'avenir et ils aimaient à se rassasier du sang des ennemis qu'on leur dévouait. « Les monuments nous ont conservé des notions précieuses sur les croyances des anciens, relativement à l'état de l'âme après la mort, à la condition des *mânes vertueux*. L'un de ces monuments contient l'inscription suivante : « Tu n'as point cessé d'exister, ô Protée! mais tu es seulement passée dans des lieux plus agréables; tu es au sein des plaisirs, dans les îles Fortunées. Exempte de tous les maux, tu te livres à la joie sur les douces fleurs qui naissent dans les champs Élyséens : tu n'es sujette ni à la faim ni à la soif; enfin, tu vis sans inquiétude dans une lumière toujours pure et voisine de l'Olympe radieux. ».

MANÈS. Hérésiarque, fondateur de la secte des Manichéens, né en Perse vers 240. Son véritable nom était *Coubric*. Esclave d'abord, il fut acheté par une riche veuve de Ctésiphon, qui le fit instruire dans la science religieuse des Perses et l'affranchit. Après la mort de sa mère adoptive, il changea son nom de *Coubric* en celui de *Manès*, qui signifie *conversation* en langue persane, parce qu'il excellait dans la dialectique. On assure qu'il se fit recevoir, plus tard, parmi les diacres des chrétiens d'Arménie, afin de mieux accréditer sa doctrine des deux principes. Il rejetait l'Ancien Testament, regardait Jésus-Christ comme étant seul entre les prophètes sorti du sein de la lumière, et disait être lui-même le divin Paraclet annoncé par Jésus-Christ. Il répandit sa doctrine jusque dans l'Inde et la Chine. Il l'avait même fait adopter par le roi de Perse Sapor Ier, près duquel il exerçait la médecine; mais, n'ayant pu guérir le fils de ce prince, il fut exilé. Il passa alors sur le territoire romain et eut avec Archélaüs, évêque de Cascar en Mésopotamie, une célèbre dispute. Désespérant du succès du côté de l'Occident, il rentra en Perse sous Hormisdas; mais Behram, successeur d'Hormisdas, prince zélé pour l'ancien culte, le fit écorcher vif, en 274, et s'efforça d'exterminer sa secte. Manès n'en souleva pas moins, au sein du christianisme naissant, une guerre qui dura plusieurs siècles. Les sectateurs de Manès étaient très-nombreux. | On le nomme aussi *Mani* et *Manichée*.

MANÉTHON. Prêtre égyptien qui vivait sous Ptolémée Philadelphe vers 263 av. J. C., et était garde des archives sacrées du temple d'Héliopolis. Il avait composé une *Histoire universelle de l'Égypte*, qui s'est malheureusement perdue; il n'en reste que quelques fragments cités par Josèphe, Eusèbe, Jules l'Africain et Georges de Syncelle. L'*Histoire d'Égypte*, publiée sous le nom de cet auteur par Annius de Viterbe, est l'œuvre d'un faussaire.

MANETTE, s. f. Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la bauche ou planche du moule du maçon piseur. | Instrument de fer dont les jardiniers se servent pour arracher les plants avec la motte, ou pour faire des trous propres à recevoir les plants. Les meilleures *manettes* se fabriquent à Paris.

MANGANATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide manganique avec les bases salifiables.

MANGANÈSE, s. m. Métall. Corps simple compris dans la troisième section des métaux. Il a été découvert en même temps par Scheele et Gahn. C'est en 1774 que le premier de ces savants a fait connaître que l'oxyde de manganèse noir était une terre particulière. Bientôt après, Gahn réduisit cette terre et en retira un métal qui est aujourd'hui employé avec succès à la préparation du chlore et des chlorures dans quelques verreries, où il est connu sous le nom de *Savon des verriers*, et dans la fabrication de la poterie de terre. Le *manganèse* est un métal d'un noir grisâtre, très-dur et très-cassant, qui ne se fond qu'à 160 degrés du pyromètre de Wedgwood, et dont la pesanteur spécifique est de 6,85. L'*oxyde de manganèse* est divisé, par le commerce, en trois classes distinctes : 1° celui d'Allemagne; 2° celui d'Angleterre; 3° celui de Bourgogne.

MANGANEUX, adj. m. Chim. Qui concerne le manganèse et ses oxydes.

MANGANIDES, s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend le manganèse et ses combinaisons.

MANGANIQUE, adj. Chim. Qui a rapport au manganèse. Acide *manganique*. Oxyde *manganique*. Sels *manganiques*.

MANGEABLE, adj. Qui peut être mangé, qui est bon à manger. Il mange de tout ce qui est *mangeable*. | Se dit aussi d'un aliment qui, sans être absolument bon, peut être mangé sans dégoût et sans inconvénient. Tout cela est encore *mangeable*. Ce poulet n'est pas *mangeable*. Ses potages n'étaient pas *mangeables*.

MANGEAILLE, s. f. Ce qu'on donne à manger aux animaux domestiques. Préparer la *mangeaille* aux oiseaux de basse-cour. | Famil. Se dit du manger des hommes. Ce gros homme s'occupe beaucoup trop de *mangeaille*. Le curé s'occupait de *mangeaille*.

MANGEANT, ANTE, adj. Famil. Qui est occupé à manger. Trois curés *mangeants* attendaient matines.

Soyons bien buvants, bien *mangeants*,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
(LA FONTAINE.)

MANGEOIRE, s. f. (pron. *manjoare*). L'auge où mangent les chevaux, les bêtes de somme, et qui est ordinairement appliquée sous le râtelier. Mettre de l'avoine, du son dans la *mangeoire*. | Fig. *Tour-*

ner le dos à la mangeoire, Se conduire de manière à ne pas réussir dans ses projets, à les faire avorter.

MANGER, v. a. (du lat. *manducare,* même signif.). Conjug. — *Je mange; nous mangeons. Je mangeais; nous mangions. Je mangeai; nous mangeâmes. J'ai mangé; nous avons mangé. J'eus mangé; nous eûmes mangé. J'avais mangé; nous avions mangé. Je mangerai; nous mangerons. J'aurai mangé; nous aurons mangé. — Je mangerais; nous mangerions. J'aurais* ou *j'eusse mangé; nous aurions* ou *nous eussions mangé. — Mange; mangeons. — Que je mange; que nous mangions. Que je mangeasse; que nous mangeassions. Que j'aie mangé; que nous ayons mangé. Que j'eusse mangé; que nous eussions mangé. Mangeant. Mangé, mangée.* | Mâcher et avaler quelque aliment pour se nourrir. L'homme *mange* du pain, de la viande, des fruits; le cheval *mange* du foin, du son, de l'avoine; les oiseaux *mangent* des grains et des insectes, etc. Chez les peuples prétendus civilisés, beaucoup de gens ne *mangent* pas à leur faim. Cela est bon à *manger.* Ils *mangent* délicatement et avec réflexion. (La Bruyère.) On *mange* avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine, et chargée d'excellents légumes. (J. J. Rousseau.) | Il s'emploie absol. et sans régime. Cet homme est resté trois jours sans *manger.* Le malade ne *mange* pas. Certaines gens *mangent* pour vivre, d'autres vivent pour *manger. Manger* chaud. *Manger* froid. | *Manger comme un chancre, comme quatre,* Manger avec excès. | Prendre ses repas. Ils *mangent* ensemble. *Manger* à l'hôtel, au restaurant. Je *mange* chez moi. | *Donner à manger,* Tenir une maison où les gens peuvent aller prendre leurs repas. | Fig. Dépenser avec prodigalité, dissiper. Ce beau-fils *a* déjà *mangé* toute sa fortune. Il *a mangé* tout son patrimoine et la dot de sa femme. Le prince *avait mangé* toute la fortune de son père.

Dans un repas célèbre, on dit qu'un de ces princes
Mangea le revenu de deux grandes provinces.
(BERCHOUX.)

| *Les valets, les courtisanes le mangent,* etc., Les valets, les courtisanes l'entraînent à faire une grande dépense, le ruinent, etc. | Se dit, par extens., en parlant des choses inanimées qui en absorbent d'autres, consument ou détruisent certaines matières. La rouille *mange* le fer. Cette cheminée *mange* beaucoup de charbon. Les grandes ombres de la nuit descendaient et *mangeaient* la montagne. (Sand.) | Gramm. Se dit d'une voyelle finale qui s'élide, qui ne se prononce pas, à cause de la rencontre d'une autre voyelle qui commence le mot suivant. | *Manger ses mots, la moitié des mots,* Prononcer imparfaitement les lettres ou les syllabes des mots. | Fig. *Vouloir manger quelqu'un,* Vouloir le battre, lui faire du mal. | *Manger quelqu'un des yeux,* Le regarder avidement, avec passion. | *Le manger de caresses,* L'embrasser mille fois. | *Manger le chemin,* Marcher vite. | *Manger ses douleurs,* Se taire en souffrant. | Ce verbe s'emploie dans un grand nombre de locutions familières. *Manger dans la main,* Avoir des manières familières, inconvenantes. | *Manger de la vache enragée,* Éprouver de la misère, vivre au milieu de privations. | *Manger son blé en herbe,* Dépenser sa fortune avant même d'en être en possession. | *Il a mangé son pain blanc le premier,* Il a été heureux lorsqu'il était jeune. | *Les gros poissons mangent les petits,* Les puissants oppriment les faibles. | *Qui se fait brebis, le loup le mange,* Qui est trop bon trouve bientôt des gens qui l'exploitent. | *Il le mangerait à la croque-au-sel,* Il lui est très-supérieur en force. | *Il y a à boire et à manger,* Il ne manque rien. | *L'appétit vient en mangeant,* Le désir de s'élever, de s'enrichir, augmente à mesure que l'on acquiert de la fortune ou des honneurs. | Mar. *Être mangé par la mer,* Se dit lorsque la mer, extrêmement agitée, déferle et retombe par-dessus le bord du navire sur le pont. On dit aussi d'un objet plus élevé qu'un navire qu'*il lui mange le vent.* Un banc de glace *nous mangeait le vent* et dérivait sur nous. | SE MANGER, v. pr. Être mangé. Le pain devrait *se manger* partout. | Fig. Se regarder avidement, soit avec amour, soit avec colère. Ces deux personnes *se mangent* des yeux. | Se faire du tort, se maltraiter. Certaines entreprises, certains états *se mangent* par la concurrence.

MANGER, s. m. Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit. Un *manger* friand, délicat. Il accommode lui-même son *manger.* Je prends depuis quelques jours mon *manger* en ville. | Famil. *Il en perd le boire et le manger,* Il est absorbé par une occupation, par une passion, au point de ne plus songer à ses besoins.

MANGERIE, s. f. Action de manger beaucoup. Peu usité. | Fig. Se dit des frais de chicane, des exactions. Ces impôts iniques sont des *mangeries.*

MANGE-TOUT, s. Celui, celle qui dissipe tout ce qu'il possède ou ce qu'il gagne. Cet homme est un *mange-tout.* Des *mange-tout.* | Hortic. Nom vulgaire d'une variété de pois cultivé, dont la cosse se mange aussi bien que les grains.

MANGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup. Il s'emploie ordinairement avec une épithète. Un grand *mangeur.* Vous êtes un petit *mangeur.* C'est une intrépide *mangeuse.* | Fig. et absol. Un prodigue. | Famil. *Un mangeur d'enfants, de charrettes ferrées,* Un fanfaron. | *Un mangeur de viandes apprêtées,* Un paresseux. | *Un mangeur de crucifix,* Un dévot. | *Un mangeur de livres,* Un homme qui lit beaucoup. | On donne vulgairement ce nom à plusieurs oiseaux, poissons et insectes. | *Mangeur de noyaux,* Le gros-bec. | *Mangeur de vers,* Espèce de fauvette. | *Mangeur d'appât,* Baliste noir, qui mange en suçant, et qui s'empare toujours, sans se faire prendre, de l'amorce de l'hameçon. | *Mangeur de pierre,* Petit ver qu'on trouve dans l'ardoise et qui la transperce.

MANGEURE, s. f. (pron. *manjûre*). Endroit mangé d'un pain, d'une étoffe, d'un drap, etc. Ce drap est usé, il y a des *mangeures* de souris. *Mangeure* de vers.

MANGLE, s. m. Fruit du manglier.

MANGLIER, s. m. Bot. Nom collectif de divers genres d'arbres. Le *manglier* ou *palétuvier* croît dans les marécages du bord de la mer, sous la zone torride. Il ne s'élève guère à plus de 8 mèt. de hauteur, et son diamètre n'excède pas ordinairement 60 centimèt. Son écorce est souple, unie, très-peu épaisse et d'une couleur grise tirant sur le brun. Ses branches sont flexibles; elles s'étendent assez régulièrement autour de l'arbre, et poussent une multitude de jets droits qui se dirigent vers la terre, s'y enfoncent, prennent racine et produisent de nouvelles tiges élevées et entremêlées à plusieurs mètres au-dessus du sol fangeux ou de l'eau qui le recouvre. Le manglier croît particulièrement dans la Guiane et dans les Antilles. Son bois, quoique peu développé, est employé à différents ouvrages. Il est franc, sans nœuds ni gerçures, et se conserve très-bien dans l'eau. L'écorce du *manglier* est employée comme fébrifuge. Le fruit du manglier se nomme *mangle.*

MANGONNEAU, s. m. (du gr. μάγγανον, même signif.). Ancienne machine de guerre dont on se servait au moyen âge pendant le siége d'une ville, pour lancer de grosses pierres et des traits sur les assiégés ou sur les assiégeants.

MANGOUSTAN, s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, composé d'arbres et d'arbrisseaux, dont l'un des caractères remarquables est de renfermer un suc jaune, qu'ils laissent couler lorsqu'on incise leur tronc. Parmi les espèces de ce genre, on cite le *mangoustan garnicie,* qui croît dans l'Inde et dans la Malaisie, où on le cultive à cause de la bonté de ses fruits, dont la saveur est délicieuse. Ces fruits sont de la grosseur d'une orange et sentent la framboise : on leur attribue des propriétés astringentes et rafraîchissantes. Leur écorce s'emploie en Chine pour teindre en noir.

MANGOUSTE, s. f. Zool. Genre de mammifères de la famille des carnassiers digitigrades, et dont les espèces, voisines de celles des chats, des furets et des martres, habitent les parties chaudes de l'ancien continent. La *genette,* la *civette* et l'*ichneumon d'Égypte* sont classés parmi les mangoustes. La *mangouste à bandes,* particulière aux Indes orientales, est un animal d'une taille de 18 à 20 centimèt., au corps allongé et aux pattes courtes, terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; douze à treize bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. En général, ces animaux habitent au bord des eaux et se nourrissent de rats et de serpents.

MANGUE, s. f. Fruit du manguier. Les *mangues* offrent diverses formes et diverses couleurs, même sur le même arbre. Il en est de pointues, d'arrondies, en forme de rein; les unes sont verdâtres, les autres rouges, jaunes ou noires. Quelques-unes n'excèdent pas la grosseur des œufs de poule, d'autres pèsent jusqu'à 1 kilogr. Toutes sont savoureuses, d'un très-bon goût et d'une odeur agréable. Sous une peau assez forte quoique mince, elles contiennent une pulpe jaune, succulente, plus ou moins filamenteuse, et leur noyau, large et aplati, renferme une amande fort amère. Ce fruit est bienfaisant et purifie le sang. On coupe la mangue par morceaux et on la mange crue ou macérée dans le vin. Les Américains en font des gelées, des compotes, des beignets et d'excellents confits.

MANGUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, tribu des anacardiacées. Le *manguier* est originaire des Indes orientales; on le cultive aujourd'hui dans toutes les contrées intertropicales, en Amérique surtout. C'est un bel arbre toujours vert, dont le tronc est fort et raboteux, et dont les branches s'étendent symétriquement à la ronde. De l'écorce du manguier découle un suc amer, efficace contre les diarrhées chroniques. On distingue le *manguier domestique* et le *manguier sauvage.* Le fruit de ce dernier a des propriétés malfaisantes.

Manguier.

MANHEIM. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, autrefois capitale du Palatinat, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Necker, à 65 kilom. N. de Carlsruhe; 25,000 habitants. Manheim, qui n'était qu'un village en 1606, est maintenant la ville la plus belle du grand-duché et la plus régulièrement bâtie de l'Allemagne. Elle renferme des manufactures considérables de tapisseries, de garance et de tabac. Située dans une position des plus favorables, au confluent du Necker et du Rhin, elle possède plusieurs ponts sur les deux rivières qui la baignent, six places et un grand nombre d'édifices publics. C'est principalement dans cette ville que se fabrique le *similor,* appelé aussi or de Manheim.

MANIABLE, adj. Qui se manie facilement, qui se prête aisément à l'action de la main. On dit d'un drap qu'il est doux et *maniable,* ainsi que d'une peau bien travaillée. | Se dit aussi en parlant des choses qu'on peut toucher sans se faire du mal. Lorsque ce fer sera refroidi, il sera *maniable.* | Fig. Qui est d'une humeur facile, qui se prête à ce qu'on désire de lui. Un esprit *maniable.* Un caractère *maniable.* Cet homme est peu *maniable.* Le pape était hautain et peu *maniable.* | Mar. *Vent maniable,* Vent d'une force modérée qui permet toutes sortes de manœuvres.

MANIAQUE, adj. Qui est atteint d'une sorte d'aliénation mentale; sujet à une manie. Un homme *maniaque.* Cette femme est *maniaque.* Les épileptiques deviennent très-souvent *maniaques.* | Qui touche à la manie. Le délire *maniaque,* au dire d'Esquirol, est permanent, chronique et sans fièvre. | Substantiv. Un *maniaque.* Une *maniaque.* Les *maniaques,* pendant leurs accès, s'emportent, la plupart du temps, contre les assistants ou contre eux-mêmes; ils mordent, déchirent, frappent tout ce qui les entoure, mettent en pièces leurs habits, et se découvrent le corps d'une façon indécente; ils marchent ainsi pendant les froids les plus intenses sans en ressentir les atteintes, et sont à peu près insensibles au besoin de dormir, à la faim et à la soif. Malgré tout, leur corps devient extrêmement robuste et leur tempérament se fortifie. On observe encore qu'ils sont d'une force étonnante, qu'ils vivent assez longtemps, et que les causes des maladies ordinaires et même des épidémies font très-peu d'impression sur eux. Les uns ne cessent de chanter, de parler, de rire, de pleurer; ils changent de propos à chaque instant, causent à bâtons rompus, oublient ce qu'ils viennent de dire et le répètent sans cesse; les autres sont téméraires, audacieux, ne connaissent aucun danger, méprisent et bravent tout le monde; d'autres, au contraire, sont timides, craintifs et comme idiots. Dans certains moments, les maniaques semblent jouir de toute leur raison; ils étonnent par leur sagesse ceux qui les traitent de fous; mais quelques heures, quelques jours après, ils retombent dans leur manie. Quelques auteurs dignes de foi assurent avoir vu des maniaques, en hallucination, raisonner supérieurement sur des matières qui paraissaient leur être étrangères, comme auraient pu raisonner des somnambules influencés par une action magné-

tique. | Par extens. Se dit aussi d'une personne qui a des habitudes excentriques. C'est un *maniaque*.

MANICHÉEN, ENNE, adj. Qui appartient au manichéisme. La doctrine *manichéenne*. L'hérésie *manichéenne*. La secte *manichéenne* se propagea surtout dans l'Inde, en Égypte et en Syrie. | Substantiv. Disciple de Manès. Un *Manichéen*. En 841, l'impératrice Théodora, voulant détruire leur secte, fit mettre à mort plus de cent mille *Manichéens*.

MANICHÉISME, s. m. (pron. *manikéisme*). Système théologico-philosophique de Manès, docteur chrétien, qui professa le dualisme et donna son nom à une secte fameuse par ses luttes et par son importance. Les savants sont loin d'être d'accord sur les sources du *manichéisme*. Ceux qui ont puisé dans les documents des Orientaux prétendent que ce système est une fusion de la doctrine zende avec le symbole chrétien, et ils s'appuient sur le témoignage de l'Arabe Aboulfaraz, écrivain du XIIIe siècle, d'après lequel Manès, d'abord sectateur de Zoroastre, aurait ensuite embrassé le christianisme et serait devenu prêtre à Chiraz, ville persane. Géorgi, dans son livre qui a pour titre *Alphabet du Thibet*, fait dériver le manichéisme du bouddhisme. Enfin, dit l'Allemand Dœllinger, il suffit de comparer les dogmes de cette doctrine dualiste avec la gnose de Basilide et de Marcion, pour rencontrer des analogies profondes et nombreuses dont il serait difficile de se rendre raison sans admettre que Manès fit des emprunts à ces deux philosophes, dont les opinions étaient certainement répandues dans l'Asie-Mineure et dans la Perse. Le dogme fondamental du manichéisme était le dualisme absolu. Deux êtres éternels, indépendants, l'un bon et l'autre mauvais par essence, dont l'éternel combat produit le mélange du bien et du mal que l'on voit dans l'univers, Dieu et Satan; l'esprit et la matière, la lumière et les ténèbres, sont en présence comme dominateurs suprêmes de deux empires opposés et sans commencement. Ce dualisme, ainsi formulé, est posé d'une manière plus absolue que celui des gnostiques et sectateurs de Zoroastre. Toutefois, cette formule est un peu adoucie par une sorte de prépondérance originelle que Manès accorde au bon principe sur le mauvais. L'être bon par excellence, l'être primitif, Dieu, est la lumière infiniment pure et toute spirituelle. Dans son royaume éternel, qu'il a fondé au-dessus de la terre, il est environné d'Éons, excellents et bienheureux comme lui, et ces Éons engendrés par lui, ce royaume lumineux, ne forment, avec Dieu, qu'une seule et même substance. Le mauvais principe, Satan, domine dans son empire ténébreux, fondé sur la terre maudite, et il est entouré d'êtres mauvais engendrés par lui et de démons de son espèce. La nuit, le limon impur, l'ouragan, le feu et la fumée forment les cinq régions de son empire, et elles sont habitées par des animaux divers et par des hiérarchies de malins esprits. A l'origine, l'empire de la lumière était séparé du royaume des ténèbres, et celui-ci ne limitait que par un seul côté l'incommensurable circonférence du séjour lumineux. Mais comme les ténèbres renferment la plénitude de la vie matérielle communiquée par la génération, comme la matière ou le mal est naturellement dans un état perpétuel de lutte et de discorde, comme la discorde enfante la guerre qui produit des mouvements rapides et violents dans l'espace, il arriva que plusieurs mauvais génies, poussés jusqu'aux dernières limites de leur domaine, aperçurent dans toute sa beauté la lumière qui leur avait été jusqu'alors inconnue, et résolurent de s'en rendre maîtres. Le bon principe, voulant rester dans sa pureté et se défendre, répandit donc quelques rayons lumineux dans le royaume des ténèbres, opéra une compénétration des deux principes, et fit émaner de sa substance un être, une force dont il fit l'âme du monde, l'essence de la vie, qui s'émana à son tour dans l'homme primitif, armé par le principe lumineux des cinq éléments impurs du mauvais principe, de Satan, pour soutenir le combat contre lui, car la matière ne pouvait être vaincue que par son mélange avec la lumière. Après la création, l'esprit des ténèbres, pour vaincre l'homme et l'empêcher de retourner dans sa patrie véritable, dans la sphère lumineuse, lui présenta une compagne, l'Ève biblique, qui, en effet, fit naître le désir dans son cœur, le soumit à l'instinct animal, et lui donna des enfants destinés à devenir de plus en plus captifs dans les liens de la matière. Conséquemment, selon le *manichéisme*, l'âme humaine, cette émanation du bon principe, ne pouvait retourner dans le sein de Dieu que par la pratique d'un grand nombre d'austérités, absolument indispensables pour la dégager des entraves du matérialisme; il fallait donc, si l'on ne voulait pas revivre dans les animaux, dans les plantes, parmi les êtres assujettis par le mauvais principe, se dépouiller entièrement des biens visibles, lutter contre ses passions charnelles et ne pas satisfaire l'appétit sexuel. A l'exemple des gnostiques dualistes, les partisans du manichéisme rejetaient l'Ancien-Testament et les lois de Moïse, comme étant des ouvrages sataniques, et n'acceptaient l'Évangile que sous bénéfice d'inventaire, en accusant les catholiques d'en avoir corrompu les principaux passages. Ainsi, ils nièrent le mystère de la Trinité, et prétendirent que Dieu le Père était la lumière pure et centrale, que le Fils était la lumière du soleil et des astres, et que le Saint-Esprit était la lumière inférieure qui réside dans l'air. Ils soumirent pareillement le principe opposé à la loi des émanations décroissantes, et établirent plusieurs hiérarchies parmi les mauvais anges. On peut voir, par cet exposé, que le manichéisme essaya de concilier la croyance antique et dualiste de Zoroastre avec la foi des partisans de la révélation chrétienne et de la création hébraïque. Malgré les persécutions, le manichéisme prit un développement rapide et se répandit dans tout l'empire d'Orient. On a étendu le nom de Manichéens à tous les partisans de la doctrine de deux principes opposés, le principe du bien et le principe du mal : en ce sens, on retrouve le manichéisme dans une foule de sectes postérieures, les Pauliciens, les Bogomiles, les Albigeois, les Patarins, etc. Le manichéisme, sous ses différentes formes, fut condamné par plusieurs conciles et proscrit par les empereurs. Le manichéisme est une doctrine absurde. Pour la réfuter philosophiquement, il suffit de dire que, si les deux principes opposés sont égaux, ils se neutraliseront et que rien ne se fera; que, s'ils sont inégaux, le principe le plus fort l'emportera, de sorte qu'il n'y aura dans le monde que du bien ou que du mal, ce qui est contraire aux faits.

MANICLE (contracté de *manicule*, petite main, dim. du lat. *manus*, main). Technol. Tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les ciseaux dont ils se servent. | Dans les fabriques de porcelaine, Manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des bouches de four. On écrit aussi *Manique*.

MANICORDE OU **MANICHORDION**, s. m. Nom donné, par les fabricants de papier, au fil de laiton fin qui relie entre eux les autres fils de laiton d'une forme. C'est le *manicorde* qui fait sur le papier les traits blancs et parallèles, appelés vergeures, et que l'on peut remarquer lorsqu'on regarde une feuille à travers le jour. Il faut nettoyer souvent les *manicordes*.

MANICOU, s. m. Zool. Espèce de sarigue à oreilles bicolores, qui a le museau assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue raide

Manicou.

et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Ses petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que porte la femelle, ainsi que tous les marsupiaux. Cet animal, originaire de l'Amérique septentrionale, habite ordinairement au milieu des bois et fait une guerre acharnée aux oiseaux de basse-cour.

MANIE, s. f. (du gr. μανία, fureur). Espèce d'aliénation mentale; désordre des facultés intellectuelles ou des facultés affectives, qui provoque, chez le malade, un délire plus ou moins intense. On ne doit pas confondre la *manie* avec la manomanie, car cette dernière est une manie sans délire. « L'invasion de la *manie* est plus souvent subite que celle de tout autre genre de folie. Rien ne l'annonce, le désordre intellectuel éclate tout à coup et la fureur l'accompagne. Cet état insolite d'irritation, de suractivité, dans les facultés affectives ou intellectuelles, n'est pas d'abord permanent; il revient comme par accès plus ou moins prolongés, séparés par des intervalles de calme. Cette maladie éclate surtout au printemps et pendant les fortes chaleurs de l'été; l'âge de vingt à vingt-cinq ans, et surtout celui de vingt-cinq à trente, sont les époques de la vie où on l'observe le plus souvent; avant vingt-cinq ans, elle est peu commune; il y en a très-peu après soixante ans, excepté chez les sujets vigoureux ou pléthoriques. Elle attaque plus fréquemment les hommes que les femmes; chez les premiers, elle est plus impétueuse et l'agitation convulsive est plus violente; chez les dernières, elle est plus bruyante. On l'observe principalement chez les personnes d'un tempérament sanguin et nerveux, douées d'une imagination ardente, et plus ordinairement chez celles qui sont sujettes à des hémorrhagies, à des rêves, aux névroses, aux convulsions, à la céphalalgie, à l'hystérie, au somnambulisme et à l'épilepsie. Quant aux causes auxquelles la maladie est due le plus souvent, il est difficile de les déterminer exactement; cependant, on peut croire que les chagrins domestiques, les suites de couches, les désordres et la cessation des menstrues, l'amour contrarié, les frayeurs, les revers de fortune, la jalousie, la colère et les excès d'études ne sont pas étrangers au développement de cette étrange affection. » (Pinel.) Il y a des variétés à l'infini dans la marche de la *manie*; les unes se terminent presque subitement, les autres dans l'espace d'une année; mais passé ce terme, on en guérit très-peu, quoiqu'elles ne soient pas tout à fait incurables. | Fig. Goût immodéré, fantaisie, habitude insolite, caprice bizarre. La *manie* des tableaux, des livres, des fleurs. Cet homme a la *manie* des chevaux. Tous les princes ont la *manie* de jouer au général, et tous les généraux ont la *manie* de jouer au prince. Théodote a une plus douce *manie*, il aime la faveur éperdûment. (La Bruyère.) Quelle *manie* à un être aussi passager que l'homme, de regarder au loin dans un avenir qui vient si rarement, et de négliger le présent dont il est si sûr! *manie* d'autant plus funeste qu'elle augmente incessamment avec l'âge. (J. J. Rousseau.) Les qualités deviennent des *manies* si l'on n'y prend garde. (Necker.) La *manie* de gouverner despotiquement.

Maint poète, aveuglé d'une telle *manie*,
En courant à l'honneur, trouve l'ignominie.
(BOILEAU.)

| *Manie* entre dans la composition de plusieurs mots et signifie goût désordonné pour une chose : *bibliomanie*, *anglomanie*, *gérontomanie*, etc.

MANIÉ, IÉE, part. Touché, palpé avec la main; tourné et retourné dans la main. Outil *manié*. Étoffe *maniée*. Des armes *maniées*. | Dirigé, conduit. Cheval, navire bien *manié*. | Fig. Des esprits *maniés*. Un sujet adroitement *manié*.

MANIEMENT, s. m. (pron. *maniman*). En général, L'art de manier les matières sur lesquelles ou avec lesquelles on travaille. C'est au *maniement* que l'on reconnaît la bonne ou la mauvaise qualité d'une substance. | Fréquent passage d'une chose entre les mains. Le *maniement* des étoffes, des pièces de monnaie. | Aisance dans les mouvements du corps. Ce malade commence à avoir le *maniement* libre de ses membres. | Technol. *Maniement des armes*, Exercice des armes enseigné aux soldats. | *Maniement du pinceau et des couleurs*. La peinture, indépendamment des parties qui appartiennent à l'art, étant un métier qui consiste à employer les couleurs à l'aide du pinceau, un bon *maniement* est nécessaire. Conséquemment, un peintre qui produirait des œuvres estimables, sans posséder un parfait maniement du pinceau et des couleurs, serait un peintre habile, mais qui ne posséderait pas le métier de son art. | Action de toucher, de palper avec la main les régions où s'accumule la graisse chez les animaux de boucherie, pour juger de leur degré d'engraissement. | Par extens. *Maniements*, Régions du corps, appréciables à l'exploration, dans lesquelles se dépose ou s'accumule la graisse. | *Maniements principaux*, Ceux qui ont pour centre un ou plusieurs ganglions lymphatiques. | *Maniements accessoires*, Ceux qui ne répondent pas à des ganglions lymphatiques, mais seulement à du tissu cellulaire lâche plus ou moins abondant. | Fig. Le *maniement* des affaires de l'État. Le *maniement* des finances. | T. de banque. Se dit de la réception et de la livraison des pièces métal-

liques. Ce banquier a un *maniement* de fonds considérable. Nous avons ici un grand *maniement* d'argent.

MANIER, v. a. (du lat. *manus*, main). Toucher à pleine main. *Manier* un instrument, un outil. *Manier* un vase. | Donner de la souplesse à une chose en la faisant passer et repasser entre les mains. Il faut *manier* les peaux jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait souples et douces. | Mettre en œuvre une matière, la façonner. Le boulanger doit bien *manier* sa pâte. Ce serrurier *manie* le fer avec une adresse admirable. | Éprouver la qualité d'une chose en la touchant. *Manier* une étoffe de laine. | Recevoir et donner de la main à la main. Les caissiers *manient* beaucoup d'argent. | Se servir adroitement d'une chose. Savoir *manier* l'épée, le crayon, le burin, la plume, etc. La plupart de ces hommes savent *manier* l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J. J. Rousseau.) | Diriger à son gré, avec facilité. Je *manie* assez bien une embarcation. À l'âge de sept ans, il savait *manier* un cheval. (Voltaire.) | Fig. *Manier* les esprits, *Manier* les passions. C'est un homme difficile à *manier*. Il était plus habile à *manier* les ressorts de la politique que ceux de la guerre. (Raynal.) Il sait *manier* les masses.

Maniez donc avec plus de souplesse
Des passions la sauvage rudesse.
(DELILLE.)

| Savoir faire, savoir dire. Cet avocat *sait manier* sa langue. Les auteurs qui *manient* un sujet avec talent et convenance sont très-rares. | Absol. En style de manége. Un bon cheval *manie* bien sous son cavalier. | SE MANIER, v. pr. Être manié. Les métaux ne *se manient* pas facilement. | Fig. L'esprit des femmes *se manie* aisément lorsque l'amour est de la partie. Le clergé de Rome *se manie* avec de l'argent.

MANIÈRE, s. f. (de l'ital. *maniera*, même signif.). Moyen particulier de faire une chose. Chacun a sa *manière*. Agir d'une *manière* sourde et insensible. Faire quelque chose d'une *manière* douce, polie, agréable. Je m'y prendrai de cette *manière*. La *manière* de donner vaut souvent mieux que ce qu'on donne. Il n'y a au monde que deux *manières* de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'imbécillité des autres. (La Bruyère.) Je lui ai écrit de la *manière* la plus pressante. (Voltaire.) Vous parlez avec chaleur de la *manière* dont elle remplit ses devoirs d'épouse et de mère. (J. J. Rousseau.) L'éclat extérieur dépend beaucoup de la *manière* de se vêtir. (Buffon.) | *Dans la manière de voir et de penser*, l'esprit de l'homme considère les choses sous un point de vue particulier, et adopte une opinion exclusive; *avec sa manière d'être*, il se trouve, vis-à-vis de ce qui est bien ou mal, dans une situation tout exceptionnelle; enfin, il exprime sa pensée, avec plus ou moins de précision, *par sa manière de parler*. Dans ce dernier sens, le mot *manière* est quelquefois employé ironiquement. Voilà une belle *manière* de parler. | Se dit de ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. J'y rencontrai une *manière* d'intendant. C'est une *manière* de petit-maître, parlant assez résolûment pour faire trouver ses reparties spirituelles à ceux qui n'en écoutent que le ton. (J. J. Rouss.) C'est une *manière* de pingre, d'avare.

C'est pourquoi le monde a pensé
Qu'il s'était sans doute passé,
Entre Didon et maître Énée,
Une *manière* d'hymenée.
(SCARRON.)

| Moyen, façon de faire, procédé pour travailler. De tout temps, les hommes ont cherché, sans jamais y réussir, la *manière* de faire de l'or avec des métaux sans valeur. | Se dit, dans les arts, d'une méthode pour composer et opérer; de la façon d'inventer, de concevoir et d'exprimer une chose; enfin, de tout ce qui fait distinguer une œuvre d'une autre. Chaque auteur, chaque sculpteur, chaque peintre a son style, son faire, sa *manière*. | Particulièrement, dans l'art de la peinture, le mot *manière* se prend parfois dans un sens moins favorable et signifie Coutume vicieuse de se reproduire, de se copier soi-même, en s'éloignant de la nature et du vrai; c'est ce qu'on appelle *tomber dans la manière*. On distingue différentes *manières* : celles qu'on appelle *fortes* et *ressenties* expriment avec énergie les figures et leurs contours; celles qui sont *douces* et *correctes* les représentent faciles et naturelles. Quant à celle qui n'est réglée par aucun principe, et qui n'offre qu'une suite de façons capricieuses et peu étudiées, elle est appelée *manière barbare*, car elle dégrade les arts et amène leur décadence. | *Manière noire*, Méthode de graver. « La gravure en taille-douce emploie le burin pour former les traits et les ombres, en épargnant les clairs; tandis que la *manière noire* se sert d'un outil qu'on appelle râcloir, pour tirer les objets de l'obscurité, en leur distribuant peu à peu les lumières qui leur conviennent. Cet art est propre à représenter les plantes, les natures mortes, les armes et les effets de lumière, car il égale la peinture la plus moelleuse, sans en atteindre le coloris. » On n'est pas d'accord sur le véritable inventeur de la *manière noire*; l'opinion commune est que cette méthode a pris naissance en Angleterre. | Au plur., dans le sens le plus général, *Manières*, Usages établis; façons d'agir dans les relations ordinaires de la vie. Avoir d'excellentes *manières*. Ses *manières* sont rudes et grossières. La civilisation démocratique enseigne la simplicité des *manières*. Nous n'avons plus de mœurs dans le monde, nous avons les *manières*. Il y a cette différence entre les mœurs et les *manières*, que les premières regardent plus la conduite extérieure; les autres, l'intérieure. (Montesquieu.) | Traits distinctifs que l'on remarque dans l'extérieur d'un homme. Décrire le visage et les *manières* de quelqu'un. Tâchez de vous accoutumer aux *manières* de ceux avec qui vous avez à vivre. (Mme de Sévigné.) | Loc. adv. et prépos. *De manière que*, de sorte que; *de la bonne manière*, sans ménagement; *par manière d'acquit*, avec négligence; *manière de parler, c'est une manière de parler*, chose dite par exagération ou qui n'entraîne pas à conséquence.

MANIÉRÉ, ÉE, adj. Qui se fait remarquer par des manières affectées et ridicules. Se dit des personnes et des choses. Auteur *maniéré*. Peintre *maniéré*. Son style est des plus *maniérés*. Cette jeune fille est frivole et *maniérée*. | Se dit, en peinture, de l'abus de la manière, suite d'habitudes prises dans la façon d'opérer, affectation qui s'oppose à la vérité. Des figures *maniérées*. Un pinceau *maniéré* fait des peintures froides; il s'appesantit sur les détails inutiles, et il dégrossit à peine les principaux traits. (Condillac.) | S. m. « Dans les arts, le *maniéré* est une imitation vicieuse du simple, du naturel, de la noblesse et de la grâce, qui oublie l'ensemble pour s'appliquer à des détails le plus souvent inutiles. » (Millin.) Évitez avec soin le *maniéré*.

MANIÉRISTE, s. Peintre, peintresse, écrivain, écrivaine, dont le talent se fait remarquer par trop d'affectation et de recherche. Le *maniériste* outre, à force de vouloir les imiter, le simple, le naturel, la grâce, l'élégance, la noblesse. Mignard, dans la peinture, Marivaux, en littérature, passent pour des *maniéristes*. Eugène Scribe était, parfois, un *maniériste*.

MANIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui manie beaucoup. On dit, par dénigrement, Un *manieur d'argent*. Le *manieur d'argent*, l'homme d'affaires, est un ours qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruyère.)

MANIFESTATION, s. f. (pron. *manifestasion*). Action par laquelle on exprime publiquement sa pensée, son opinion. Action par laquelle on manifeste. La *manifestation* d'un désir, d'une volonté. La *manifestation* de la puissance de Dieu. Les *manifestations* de la Providence. Les *manifestations* des esprits. | Ce mot présente des acceptions diverses, dans le langage politique, où il est fort usité. Les *manifestations* officielles des fonctionnaires publics sont, pour la plupart, des cérémonies dans lesquelles ceux-ci déploient avec ostentation leur bassesse et leur servilité. Les *manifestations* de l'esprit public présentent un tout autre caractère. Si elles sont provoquées par le contentement, elles consistent en cris spontanés, en marques d'approbation, en illuminations générales, en réjouissances publiques, en un enthousiasme général. Si, au contraire, elles sont l'effet du mécontentement, les *manifestations* se traduisent par des rassemblements considérables qui stationnent dans les rues des grandes villes et sur les places publiques, par des réunions de citoyens formant des bandes, parcourant la cité, appelant aux armes, élevant des barricades et se préparant à résister à un pouvoir oppresseur. Ces manifestations sont le prélude des révolutions. La journée du 10 août 1792 a été une des plus belles *manifestations* populaires. La *manifestation* du 23 février 1848.

MANIFESTE, adj. Qui est évident, notoire, que chacun peut connaître. Un vol *manifeste*. C'est une erreur *manifeste* qui est en crédit chez nous.

MANIFESTE, s. m. Écrit public dans lequel un État, un parti, un chef d'armée, fait connaître les raisons qui l'obligent à faire ou à ne pas faire quelque chose. « L'usage de faire précéder les déclarations de guerre par un *manifeste*, ou exposé des motifs qui portent un peuple à prendre les armes contre un autre peuple, est un des plus anciens qui nous aient été conservés. » Donner, publier un *manifeste*. En 1792, le duc de Brunswick, avant d'entrer en France, lança un célèbre *manifeste*. Les *manifestes* de la Convention nationale resteront comme des modèles d'éloquence et d'énergie révolutionnaire. A l'insolent *manifeste* des rois coalisés, la France répondit par l'exécution de Louis XVI. Les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. (Volt.) Le *manifeste* de Mazzini était un chef-d'œuvre du genre. | Déclaration des marchandises renfermées à bord d'un navire. Dans ce sens, ce mot est beaucoup employé dans les ports du Levant. Le capitaine a fait viser son *manifeste* à Smyrne.

MANIFESTÉ, ÉE, part. Exprimé publiquement, qu'on a fait connaître. Désir *manifesté*. Volonté *manifestée*. Les sentiments *manifestés*.

MANIFESTEMENT, adv. Avec clarté, avec évidence. Cet accusé est *manifestement* coupable.

MANIFESTER, v. a. Faire connaître, découvrir, produire au grand jour. *Manifester* ses volontés. Cet avocat *manifeste* un grand talent d'orateur. Elle *a manifesté* son dépit. Tous nos soins doivent se borner à connaître la vérité, tous nos talents à la *manifester*, tout notre zèle à la défendre. (Massillon.) La magnificence de ses expressions ne sert bien souvent qu'à *manifester* la stérilité de ses idées. (Barthélemy.) | SE MANIFESTER, v. pr. Être manifeste. La grandeur de la nature *se manifeste* chaque jour. Jésus-Christ *se manifesta* aux apôtres. Les esprits *se manifestent* quelquefois lorsqu'on les évoque, surtout quand on les évoque au nom de Dieu. La vertu de Dieu *s'est manifestée* en eux. La fermentation commença à *se manifester* dans Londres. (Voltaire.)

MANIGANCE, s. f. Manœuvre secrète, procédé artificieux, petite intrigue. Il y a beaucoup de *manigances* dans les affaires de bourse.

MANIGANCER, v. a. Famil. Ourdir une intrigue, former une petite manœuvre. C'est le notaire qui *a manigancé* tout ce tripotage. | Absol. Intriguer. Il *manigance* pour se faire donner cet héritage.

MANIGUETTE, s. f. On a donné ce nom, ainsi que celui de *graine de paradis*, au fruit d'une plante qui appartient à la famille des amomées ou cannées aromatiques. La *maniguette* se présente sous forme de graines anguleuses, rouges et luisantes, qui contiennent une amande blanche dont la saveur est brûlante comme la saveur du poivre. Elle est employée par les vinaigriers pour donner une force factice au vinaigre falsifié, et par les droguistes, pour relever le goût des épices auxquelles on ajoute des substances inertes. La *maniguette* est tirée de Ceylan et de l'Afrique, particulièrement de Madagascar. On fait trop souvent usage de *maniguette*.

MANIGUIÈRE, s. f. T. de pêche. Filet tendu sur des pieux, qui sert à prendre les anguilles.

MANILLE. Géogr. Capitale de l'île de Luçon, la plus grande des Philippines, et principal établissement des Espagnols dans les mers d'Orient; 200,000 habit., dont environ 5,000 Européens. Place forte; archevêché; université. Cette ville est bâtie sur le bord d'une vaste baie, qui porte le même nom, et à l'embouchure de la Passig, rivière navigable jusqu'à une très-grande distance pour les alléges et pour les bateaux. Les petits navires jettent l'ancre dans la rade même de Manille, qui a cinq brasses d'eau, et les grands navires vont mouiller à Cavite, à 12 kilom. de la ville, où se trouve son arsenal maritime. Manille est partagée par la Passig en ville de guerre et en ville marchande; elle est bâtie régulièrement; les rues sont tirées au cordeau. Commerce très-actif avec l'Europe, la Chine et la Malaisie; célèbre fabrique royale de cigares et de cigarettes, qui emploie plus de 10,000 femmes. Cette ville est sujette aux tremblements de terre; elle a souffert surtout de celui de 1863, qui y a fait un grand nombre de victimes; et, en 1867, elle a été ravagée par une inondation. Le climat de Manille est assez tempéré, malgré sa situation intertropicale, et le sol qui l'entoure est extraordinairement fertile. Le gouvernement espagnol envoya à Manille plusieurs milliers de proscrits.

MANILLE, s. f. (*ll* mouillées). Cheville de bois dont se servent les raffineurs. | Anneau en forme de bracelet, que les nègres portent comme parure aux jambes et aux bras. *Manille* de forçat. | T. de jeu. C'est, au jeu d'hombre, en noir le deux, et en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue.

MANILUVE, s. m. Bain de mains.

MANIN (DANIELO). Patriote vénitien, né en 1804, mort en 1857. Il était, en 1848, avocat dans sa ville natale et jouissait d'une grande popularité. Il venait d'être incarcéré arbitrairement par la police autrichienne lorsque survint la révolution. Tiré aussitôt de sa prison, il se mit, avec Tomaseo, à la tête du mouvement national, proclama la république à Venise et chassa les Autrichiens; mais il refusa de s'unir au roi de Sardaigne et eut à soutenir pendant une année entière, dans Venise, un siége mémorable. Quand la ville eut succombé, il fut exclu de l'amnistie stipulée; il vint alors se réfugier à Paris, où il vécut en donnant des leçons d'italien. Gloire éternelle à l'héroïque républicain!

MANIOC, s. m. Bot. Arbrisseau du genre médicinier, famille des euphorbiacées. On lui donne aussi le nom de *jatropha-manihot*. C'est un arbuste à tige tortue, haute de 2 à 3 mètres, noueuse, tendre, cassante ; à feuilles profondément palmées ; à fleurs rougeâtres, qui s'épanouissent en bouquets ; à fruit capsulaire, à trois coques, et à graines luisantes, d'un gris blanchâtre. Cette plante est originaire de la Guiane et des Antilles. Dans ces pays, sa racine a servi de temps immémorial à la nourriture des habitants, malgré la qualité vénéneuse bien reconnue de son suc ; mais la facilité avec laquelle le principe malfaisant est détruit, soit par la chaleur, soit par la fermentation, a permis aux indigènes et aux étrangers eux-mêmes d'en tirer un aliment abondant et salutaire. | *Fécule de manioc*. Le procédé mis en pratique pour l'extraction de cette fécule consiste à priver la racine de son écorce, à la réduire en pulpe à l'aide d'une râpe. Lorsque la pulpe est obtenue, on exprime le suc qu'elle contient, on la fait sécher et on la pulvérise ; on obtient ainsi une espèce de farine qui consiste en un mélange d'amidon, de fibre végétale et d'une petite quantité de matière extractive. On peut alors préparer avec cette farine, mêlée à un peu d'eau et à un peu de farine de froment, une pâte que l'on fait cuire comme notre pain en France. La *pulpe* et la *fecule de manioc* servent à produire diverses substances alimentaires, telles que la *couaque*, la *cassave* et le *tapioka*.

Manioc.

Les commerçants falsifient ce dernier en mêlant à la fécule exotique la fécule de la pomme de terre.

MANIOTES, s. m. pl. Géogr. Habitants de Maina, partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Eleuthéro-Laconie. V. MAINA.

MANIPULATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui manipule. Cette pharmacie possède un habile *manipulateur*. Une *manipulatrice*. | Adjectiv. Chimiste *manipulateur*. Il était préparateur et *manipulateur* en chimie.

MANIPULATION, s. f. (pron. *manipulasion*, du lat. *manus*, main). Manière d'opérer dans les arts, surtout en chimie et en pharmacie. La *manipulation* est une faculté acquise par une longue habitude et préparée par une adresse naturelle d'exécuter les différentes opérations de l'art. On ne sait réellement pas la science si on ne l'a étudiée que dans les livres et si l'on n'a pas manipulé ; aussi les exercices de *manipulations* sont-ils devenus, dans les écoles, inséparables de l'enseignement ; on y exerce les étudiants dans les laboratoires. (Bouillé.)

MANIPULE, s. m. (du lat. *manipulus*, poignée d'herbes). Première enseigne romaine. Elle consistait en une botte d'herbe ou de foin attachée au haut d'une perche. Plus tard, le *manipule* devint une haste surmontée d'une main. | Par extens. Se disait du corps d'infanterie auquel le manipule servait d'enseigne. | Ornement ecclésiastique que les prêtres officiants portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole. Les Grecs et les Maronites portent deux *manipules*, un à chaque bras.

MANIPULER, v. a. (du lat. *manus*, main). T. de chim. et de pharm. Opérer avec les mains pour préparer certaines substances. « Dans les arts, il y a des hommes qui connaissent parfaitement la théorie, mais qui ne savent pas *manipuler*, tandis qu'au contraire il y en a d'autres qui *manipulent* très-bien et qui ne connaissent pas la théorie. Un bon ouvrier devra donc connaître les principes, et avoir en même temps dans les mains l'adresse nécessaire pour conduire avec facilité les diverses opérations de son état. » (Genson.) *Manipuler* des produits chimiques. | SE MANIPULER, v. pr. Être manipulé. Les substances grasses *se manipulent* facilement.

MANIQUE, s. f. (du lat. *manica*, mitaine, dérivé de *manus*, main). Technol. Espèce de demi-gant de cuir, dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent les coutures avec force. Il travaille avec sa *manique*.

MANITOU, s. m. Esprit que les habitants de la

Manitou (idole).

baie d'Hudson et la plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale s'imaginent être renfermé dans tous les objets inanimés et dans certaines créatures vivantes. Chaque sauvage choisit pour son *Manitou* la première chose qui frappe sa vue, et l'honore ensuite comme sa divinité tutélaire. Parmi les sectateurs du *Manitou*, on remarque les Illinois, qui exposent leurs fétiches dans leurs cabanes, qui les portent en grande pompe lorsqu'ils vont à la guerre, et qui les invoquent en leur offrant en sacrifice des chiens et quelques autres animaux domestiques. Au-dessus de ces dieux inférieurs, les sauvages ont placé le *Grand-Manitou*, le Grand-Esprit, l'Être-Suprême, qui récompense les guerriers les plus braves après leur mort. Dieu c'est le *Grand-Manitou*.

MANIVEAU, s. m. (pron. *manivo*). Petit panier d'osier dans lequel on range certains comestibles pour les vendre. Un *maniveau* de champignons, d'éperlans. Le pêcheur avait sur la tête un *maniveau* d'écrevisses.

MANIVELLE, s. f. Mécan. Pièce de bois ou de fer, façonnée en équerre, dont une branche se fixe par son bout sur l'axe d'une machine ou d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche à l'aide duquel on fait tourner la roue ou la machine. La *manivelle* est appliquée à une infinité de cas et d'usages dans les arts. Les cordiers l'emploient pour tourner les câbles, etc. C'est avec une *manivelle* qu'on manœuvre un cric, une vanne, une pompe, etc. | Petit essieu emmanché avec lequel ils conduisent une ou deux roues. | Brancard muni de cordes et de crochets dont les maçons se servent pour élever les pierres. | Imprim. Morceau de bois creux et arrondi, placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse. Il faut graisser la *manivelle*. | Mar. Pièce de bois qui fait mouvoir le gouvernail. Dans ce sens on dit plutôt *Barre*.

MANLIUS. Nom de famille qui fut illustré par plusieurs citoyens de la république romaine. *Manlius Capitolinus*, le plus célèbre d'entre eux, sauva Rome de l'invasion des Gaulois, reçut les honneurs du triomphe, et défendit constamment la cause du peuple contre les patriciens. Ceux-ci parvinrent, par leurs intrigues, à le faire condamner à mort ; on le jeta du haut de la roche tarpéienne. C'est au sujet de ce Manlius qu'on a fait le vers suivant :

La roche tarpéienne est près du Capitole,

vers fameux par lequel on exprime que le plus triste sort peut succéder au triomphe le plus éclatant. | *Manlius Torquatus*. Dictateur ; fit mourir son fils coupable d'avoir combattu contrairement à ses ordres, quoiqu'il fût revenu victorieux.

MANNE, s. f. Suc concret, matière médicamenteuse qui vient principalement de la Sicile et de la Calabre. On récolte la *manne* en recueillant le suc qui découle spontanément ou par incision de l'écorce de certains frênes. Les caractères de cette substance sont les suivants : sa couleur est le blanc jaunâtre ; son odeur est particulière et nauséabonde, sa saveur est sucrée, miellée, mais cependant désagréable. Elle est composée d'un principe doux et cristallisable, qui est la *mannite*, et d'une matière extractive et incristallisable ; seulement, ces principes varient suivant les diverses espèces de *mannes*, qui sont au nombre de quatre : la *manne en larmes*, la *manne geraci*, la *manne grasse* et la *manne de Calabre*. La première est la plus sucrée. La *manne* est employée dans l'art médical comme purgatif. On l'associe quelquefois à des purgatifs plus énergiques ; mais elle nuit à leur action plutôt que de l'augmenter. | *Manne de Briançon*, Manne très-faiblement purgative, qui exsude des feuilles du mélèze, pendant les étés chauds, dans une partie des Hautes-Alpes. | *Manne d'alhagi*, Manne en petits grains, qui exsude d'une espèce de sainfoin de Perse. | *Manne liquide*, Matière gluante, assez semblable à du miel blanc, que l'on récolte, en Perse et en Égypte, sur les feuilles de divers arbrisseaux. | *Manne d'encens*, Encens choisi, qui a la couleur de la belle *manne*. | Substance mal définie qui, d'après la Bible, servit pendant quarante ans de nourriture aux Hébreux avant leur entrée sur la terre promise. | Fig. Se dit des aliments de l'esprit. La vérité est une *manne* céleste dont il faut nourrir son esprit et son cœur. La Liberté est la *manne* des peuples.

MANNE, s. f. Espèce de panier ovale, rond ou rectangulaire, à fond plat, assez profond et sans anses extérieures. La *manne* est ordinairement fabriquée en osier, avec une poignée à chaque bout. C'est un panier de transport fort en usage chez les épiciers, cuisiniers et chez les marchands de denrées et de comestibles. | *Manne a marée*, Grand panier dans lequel on expédie les poissons de mer. | *Manne d'enfant*, Espèce de berceau en osier.

MANNEQUIN, s. m. (du flamand *manneken*, petit homme). Simulacre du corps entier ou d'une partie du corps. Les artistes et les médecins se servent du *mannequin*, les uns pour exercer les étudiants à la manœuvre des accouchements et à l'application des bandages ; les autres, pour dresser des modèles de draperies et d'habillements. *Mannequin* de grandeur naturelle. Petit *mannequin*. | Espèce d'épouvantail que les cultivateurs et les jardiniers, etc., placent au milieu des récoltes ou sur les arbres à fruits. | Fig. Se dit des personnes et des choses qui offrent à ceux qui les connaissent à peine le prestige, l'apparence d'une grandeur qui n'a jamais existé. Cet homme n'est qu'un *mannequin*.

MANNEQUIN, s. m. (de *manne*, panier). Sorte de panier long, étroit et à claire-voie, fait de gros osier, ordinairement employé au transport des fruits et des légumes. On se sert de *mannequins* à Bordeaux.

MANNEQUINAGE, s. m. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

MANNEQUINÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à un mannequin, qui est disposé avec affectation, d'une façon peu avantageuse. Un portrait *mannequiné*. Ces draperies sont *mannequinées*. Vos chasseurs et vos amazones sont raides et *mannequinés*. (Diderot.)

MANNETTE, s. f. (dim. de *manne*). Petite manne. Une *mannette* de fraises, de framboises, de groseilles. | Grand panier à deux anses qu'on appelle aussi *Banne*.

MANNIDE, s. m. Chim. Corps provenant de la mannite qui a perdu les éléments de l'eau. On le prépare en chauffant dans des tubes fermés, et à 250°, de l'acide butyrique au contact de la mannite. Il est sirupeux, à peine liquide, sucré, puis amer, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, neutre, volatil au-dessus de 100°, très-déliquescent.

MANNITANE, s. f. Chim. Corps qui se prépare en chauffant pendant quelques minutes la mannite à 200°, ou en décomposant les mannites stéarique, acétique et benzoïque par l'eau, les alcalis, les acides et l'alcool. C'est un corps neutre, sirupeux, à peine liquide, légèrement sucré ; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, volatil à partir de 140°. Chauffée fortement à l'air, la *mannitane* répand une odeur de caramel ; abandonnée longtemps à l'air, elle tombe en déliquescence et finit par reformer de la mannite. Dans les combinaisons des acides avec la mannite, ce n'est pas celle-ci qui se combine telle quelle avec ces corps ; c'est la *mannitane*, et non la mannite, qui remplit dans ces combinaisons le rôle que joue l'alcool vis-à-vis des éthers et la glycérine vis-à-vis des corps gras. En effet, toutes ces combinaisons peuvent se représenter au moyen de la mannitane et des acides, exactement comme les corps gras neutres se représentent au moyen de la glycérine et des acides.

MANNITE, s. f. Chim. Substance sucrée qui forme une des parties constituantes de la manne. La manne en larmes en est presque entièrement formée. On la rencontre aussi dans les champignons,

le céleri, la racine de chiendent, le seigle ergoté, la racine de grenadier, les algues, et dans beaucoup d'exsudations végétales; elle se produit par la décomposition du sucre ordinaire, dans la fermentation du miel, du jus de betterave, etc. La *mannite* se présente sous la forme de cristaux prismatiques, entièrement blancs, fort solubles dans l'eau et d'un goût sucré. Elle n'est pas susceptible de fermenter comme le sucre véritable. On l'obtient en traitant la manne par l'esprit-de-vin bouillant; elle se dissout alors, et se dépose, par le refroidissement, sous la forme de jolies petites aiguilles. La *mannite* entre dans un grand nombre de combinaisons chimiques : *mannite acétique, mannite chlorhydrique, mannite oléique*, etc. On attribue à tort à la *mannite* l'action purgative de la manne; ce n'est point à ce principe que la manne doit sa propriété purgative, son odeur, sa saveur nauséabonde, mais à un principe muqueux et incristallisable.

MANNITIQUE, adj. Chim. Qui concerne la mannite et ses composés. | *Acide mannitique*, Produit de l'oxydation de la mannite par l'acide azotique, etc.

MANŒUVRE, s. f. (du lat. *manus*, main; *opus*, travail). Dans les arts mécaniques, L'ensemble des mouvements d'une machine en fonction. | Mar. Nom donné aux divers changements qui s'opèrent dans les voiles, les vergues et les cordages, pour régler les mouvements d'un navire et produire les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat. Les règles à suivre pour la manœuvre d'un navire, selon le vent, la force de la mer et la position en pleine mer, ou près des côtes ou en présence de l'ennemi, sont au rang des connaissances les plus importantes qu'un officier de marine doive étudier. La *manœuvre* est proprement la pratique de l'art du marin; les *manœuvres* sont les opérations effectuées pour la marche, la direction et les opérations du navire. Connaître la *manœuvre*. Cet officier entend bien la *manœuvre*. Ordonner, exécuter une *manœuvre*. Cette *manœuvre* intelligente nous éloigna des récifs. | *Maître de manœuvre*, Synonyme de Maître d'équipage. Il y a aussi des *seconds maîtres de manœuvre* et des *quartiers maîtres de manœuvre*. | Par extens. Se dit aussi des cordages qui servent à assujettir les mâts, à orienter les vergues, à hisser et baisser les voiles. | *Manœuvres courantes*, Celles qui passent dans des poulies, comme les bras, les boulines, les cargues, etc. | *Manœuvres dormantes*, Cordages qui sont fixes, comme les haubans, les galhaubans, les étais, etc. | Art. milit. Mouvement qu'on fait exécuter aux soldats, pour les préparer aux exercices des armes, ou pour leur apprendre à faire la guerre. Il y a, dans l'art militaire, les *grandes* et les *petites manœuvres*. L'*école de peloton*, dans laquelle un sous-officier apprend à faire manœuvrer un petit nombre d'hommes, renferme les *petites manœuvres*. Les *grandes manœuvres* comprennent l'*école de bataillon* ou d'*escadron*, et les *évolutions de ligne*, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique. | T. de chirurg. Ensemble des opérations exécutées sur les mannequins ou sur des cadavres, pour s'exercer à la pratique des accouchements et des cures chirurgicales. | Fig. Moyens employés pour réussir dans une affaire. Les *manœuvres* frauduleuses réussissent trop souvent. Il s'est tiré d'embarras par une habile *manœuvre*. Il a fait une *manœuvre* qui a gâté ses affaires. Cette *manœuvre* peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse. (Voltaire.) Méfiez-vous des *manœuvres* du clergé. Dans ce sens il se prend généralement en mauvaise part.

MANŒUVRE, s. m. Tout homme qui travaille de ses mains à une besogne vulgaire et grossière; homme de peine. Un *manœuvre*. Il nous faut des *manœuvres*. | Particul. Apprenti qui sert les maçons, qui prépare le plâtre, le gâche, qui nettoie les règles, apporte les pierres, etc. | Fig. *Ce n'est qu'un manœuvre*, Se dit, en terme de mépris, d'un homme qui exécute un ouvrage d'art grossièrement et par routine.

MANŒUVRER, v. a. et n. Mar. Travailler aux manœuvres; exécuter les manœuvres; faire faire des évolutions nautiques à un navire; faire des exercices militaires. *Manœuvrer* les voiles. Cet officier *manœuvre* habilement. *Manœuvrer* les canons. L'équipage *a* bien *manœuvré*. | Art. milit. Faire la manœuvre; exécuter des manœuvres. Ce bataillon de volontaires *manœuvre* parfaitement Faire *manœuvrer* des troupes. | Fig. Agir de manière à réussir dans une affaire. *Manœuvrer* habilement. *Manœuvrer* sourdement. Ce coquin, dans son entreprise, *a manœuvré* bien sottement. Dans ce sens, il se prend généralement en mauvaise part.

MANŒUVRIER, s. m. Celui qui sait manœuvrer un navire, des régiments. Un habile *manœuvrier*. | Ouvrage qui traite de la manœuvre ou de la pratique de l'art de naviguer. Un *mamanœuvrier*.

MANOIR, s. m. (pron. *manoar*). C'est un vieux mot qui signifiait Maison, demeure de noble. Le manoir était féodal et seigneurial. « On donnait le nom de *principal manoir* à la maison que l'aîné d'une famille privilégiée avait le droit de prendre par préciput, pour être tenue en fief. » Le comte habitait un vieux *manoir*. | S'emploie souvent en poésie.

Et dans les profondeurs d'un gothique *manoir*,
Un bruit de cor se fait entendre.

| Se dit aussi en plaisantant. Venez me visiter dans mon *manoir*, nous avons du pain, du laitage et des fruits à vous offrir. Mon *manoir* est des plus modestes.

MANOMÈTRE, s. m. (du gr. μανός, rare, ténu; μέτρον, mesure). Instrument de physique destiné à mesurer la tension des gaz et des vapeurs sous des températures données. « Le *manomètre* diffère du baromètre en ce que ce dernier instrument ne sert qu'à mesurer le poids de la colonne d'air sous la pression de laquelle il se trouve, tandis que le premier indique la densité et la tension des milieux gazeux dans lesquels il est plongé, qui dépendent non-seulement du poids de l'atmosphère, mais encore de l'élévation ou de l'abaissement de température. Le *manomètre* consiste en un ballon de verre, dont l'ouverture est hermétiquement fermée par une plaque ou un col en cuivre mince, et en deux tuyaux de communication garnis de divers robinets. A l'un

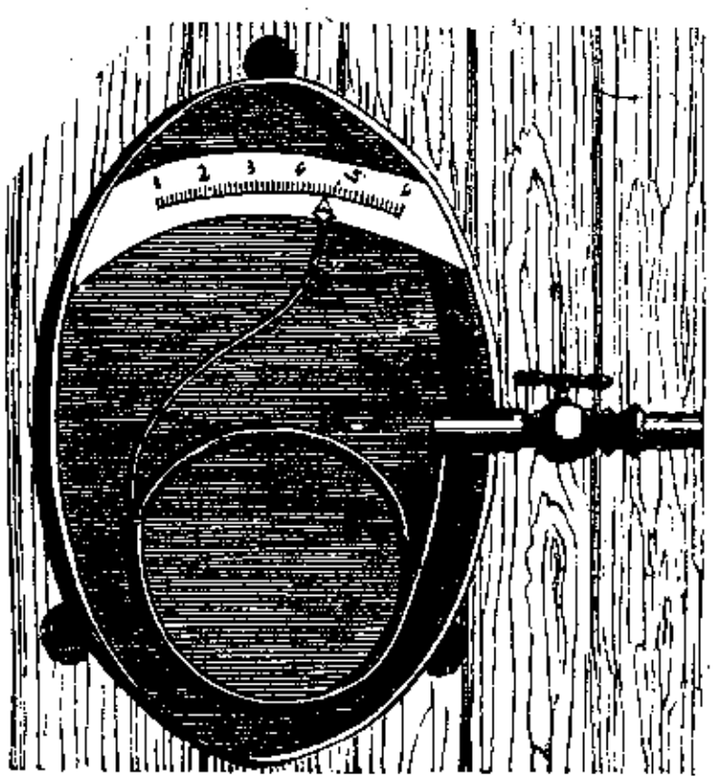

Manomètre.

de ces tuyaux aboutit un tube de verre dans lequel on enferme un baromètre à siphon; l'autre sert à faire le vide. Ce dernier a deux robinets parfaitement ajustés. Lorsque le vide est fait dans le ballon, à un degré qu'on mesure par la différence des deux colonnes de mercure dans le baromètre, on verse un liquide par le tuyau dont il vient d'être parlé et dont on a ouvert le robinet supérieur, qui doit être fermé presque aussitôt. On ouvre ensuite le robinet inférieur, et le liquide tombe dans le ballon de verre, où il se résout immédiatement en vapeur. La tension est alors mesurée par le baromètre, car à l'instant même la colonne de mercure remonte dans la branche fermée, et la différence des niveaux, moins celle qui existait d'abord, donne exactement la force élastique développée Comme on peut saturer l'espace vide de vapeurs en réitérant le jeu des robinets, on connaît exactement leur tension, à diverses températures, en faisant varier celle de l'appareil. » | Dans les grandes fabriques, dans les bateaux, etc., qui emploient des machines, il est d'une extrême importance de connaître la tension des vapeurs développées dans les chaudières. A cet effet, on se sert d'un manomètre, ou du tube de Mariotte, qui porte aussi ce nom. Une échelle graduée, placée sur la branche à air, permet d'estimer à chaque instant la force atmosphérique sous la pression de laquelle fonctionnent les machines. Il y a des manomètres à air libre et à air comprimé. Les premiers offrent plus de sûreté que les autres; aussi leur emploi a-t-il été prescrit, dans tous les cas possibles, par une ordonnance. Les manomètres présentent presque tous un tube replié plusieurs fois sur lui-même et maintenu par des entretoises. On doit fabriquer avec soin les *manomètres*.

MANOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport au manomètre. Indications *manométriques*.

MANOQUE, s. f. Petite botte de feuilles de tabac séchées et triées, réunies par leurs pétioles. | Pièce de corde fine, arrangée comme un écheveau d'une longueur de 40 à 60 mètres.

MANORHINE, s. f. (du gr. μανός, mince; ῥίν, nez). Ornithol. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, originaire de l'Australie, au bec très-comprimé, arqué, faiblement échancré; au plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous; il a 15 centimètres de long environ.

MANOSCOPE, s. m. (du gr. μανός, rare, ténu; σκοπέω, j'examine). Phys. Instrument propre à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. Le manoscope est formé par une balance très-exacte, offrant à l'un de ses bras une boule de cuivre vide d'air et assez volumineuse, et à l'autre un très-petit poids faisant équilibre à la boule. Celle-ci, perdant plus ou moins de son poids, selon que le volume d'air qu'elle déplace est plus ou moins dense, le défaut d'équilibre fait descendre ou monter un index sur un arc de cercle gradué qui se trouve au milieu de la balance, et donne ainsi la mesure exacte des variations. On fait un grand usage des *manoscopes*.

MANOU. Mythol. ind. Fils de Brahma et père du genre humain, auteur supposé d'un code célèbre de lois, l'un des plus anciens que l'on connaisse. Ce code est intitulé : *Manava-Dharma-Sastra* (code des lois de Manou). C'est un traité de morale autant que de législation, écrit en langue sanscrite et en vers. Rien de plus incertain que l'époque à laquelle vivait Manou, qui paraît être un personnage fabuleux. Cependant le code qui lui est attribué est bien postérieur aux Védas; on le place vers le XIIe ou le XIIIe siècle av. J.-C. Les Indous admettent quatorze Manous : chacun d'eux est le chef d'un *Manwatara*, révolution de temps au bout de laquelle le monde éprouve une destruction momentanée; les quatorze Manwataras forment un *Kalpa*, qui est un jour et une nuit de Brahma. Il a déjà paru sept Manous depuis la naissance du monde.

MANOUVRIER, IÈRE, s. Celui, celle qui vit du travail de ses mains, qui va en journée. Cette exploitation occupe beaucoup de *manouvriers*.

MANQUANT, ANTE, adj. Qui ne se trouve pas où il devrait être, qui n'est pas présent, qui fait défaut. Il y a deux ouvriers *manquants* à l'atelier. J'ai noté six élèves *manquants*. | Substantiv. Les *manquants* à l'appel. Les *manquants* seront punis.

MANQUE, s. m. Défaut, absence, privation; ce qui manque à une chose pour qu'elle soit complète, entière, pour qu'elle soit telle qu'elle doit être, telle qu'elle est ordinairement. Le *manque* de parole, d'égards, de politesse, de respect. Le *manque* d'intelligence, d'esprit. C'est le *manque* de chaleur qui a retardé la récolte. Le *manque* absolu d'argent. La déraison me pique et le *manque* de bonne foi m'offense. (Mme de Sévigné.) | *Un manque de touche*, Se dit, au jeu de billard, lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue. | S'emploie quelquefois en forme de préposition, et signifie Faute de. Ce n'est pas *manque* de soin s'il ne réussit pas dans cette affaire. | Il s'emploie aussi pour le mot Moins. J'ai trouvé 10 francs de *manque* sur cette pile d'écus. | S. f. T. de législat. milit. Action de manquer à l'appel. Les *manques* sont punies de deux jours de prison.

MANQUÉ, ÉE, part. Qui n'est pas atteint, qui n'a pas réussi. But *manqué*. Affaire *manquée*. | Où l'on n'a pas été. Rendez-vous *manqué*. | Qui est défectueux. C'est un ouvrage *manqué*.

MANQUEMENT, s. m. (pron. *mankeman*). Faute par omission. Ce fut un léger *manquement*. Il n'y a personne qui ne soit sujet à quelque petit *manquement*. (Laveaux.) | Synonyme du mot *Manque* dans la plupart de ses acceptions, car on dit aussi *manquement* de parole, de respect, etc.; seulement, il est plus usité dans le langage ecclésiastique. Les *manquements* des hommes à la loi de Dieu. Le *manquement* de foi est commun aujourd'hui.

MANQUER, v. n. Commettre une faute. Vous *avez manqué* dans cette occasion. Tous les hommes sont sujets à *manquer*. Quel est celui d'entre nous qui peut dire qu'il n'a jamais *manqué*. | Périr, tomber. Ce navire n'est pas en danger de naufrage, mais si le capitaine venait à *manquer*, l'équipage serait bien en peine pour le conduire. Ce mulet *manque* par les jambes. | Se dérober, s'affaisser. Se dit en parlant des choses. La terre *manque* sous leurs pieds. | *Le pied lui a manqué*, Le pied lui a glissé. | En parlant d'une arme à feu, se dit pour Faire défaut, ne point partir. Ses pistolets *manquèrent*. Le fusil *manqua*. | Fig. Faire faillite. Ce négociant *a manqué*. Cette maison *a manqué* de deux millions. | Il signifie aussi Défaillir. Il ne peut pas se soutenir, les forces lui *manquent*. La parole lui *a manqué*. Secourez cette jeune fille, elle va s'évanouir, le cœur lui *manque*. | Faire défaut. L'argent lui *manque*. La poudre vint à nous *manquer*. La bonne volonté

ne lui *manque* pas. Vous *manquiez* à la fête. | Ne rien produire. Les blés *manqueront* encore cette année. | Être de moins. Il *manque* deux convives à cette table. Les derniers chapitres *manquent* dans l'ouvrage que vous m'avez prêté. | Ne pas réussir. L'expérience qu'on a voulu faire, au sujet de la direction des ballons, *a* encore *manqué*. | *Manquer de*, Être privé de. *Manquer de* courage, *d'*appétit, *de* talent, etc. Il *manque du* nécessaire. | *Manquer de*, suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie Oublier de faire quelque chose; n'avoir pas. *Manquer de* parole. *Manquer de* bonne foi. *Manquer de* docilité, *de* discrétion. Ne *manquez* pas *de* faire ce que je vous ai recommandé. Je n'y *manquerai* pas. | Courir quelque risque, être sur le point d'éprouver un accident. Ils *ont manqué de* périr en mer. Nous *avons manqué de* verser en route. | *Manquer à*, Ne pas faire ce que l'on doit. Vous *avez manqué à* tous vos devoirs d'honnête homme en trahissant ce secret. *Manquer à* l'honneur, *à* sa parole. Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de *manquer aux* misérables. (La Bruyère.) | *Manquer à quelqu'un*, Manquer au respect qui lui est dû. Ce fanatique *a manqué à ce vieillard* en lui imputant à crime ses sentiments philosophiques. | *Manquer à toucher*, Au jeu de billard, Ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue.

MANQUER, v. a. Ne pas réussir dans ce qu'on a entrepris, laisser échapper l'occasion de faire quelque chose. *J'ai manqué* cette affaire. Il *a* sottement *manqué* son coup. L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'*avoir manquée* est de ne la plus retrouver.

Rarement on peut voir, sans en être piqué,
Posseder par un autre un cœur qu'on *a manqué*.
(MOLIÈRE.)

| Ne pas toucher, ne pas atteindre une chose. Je suis un maladroit, *j'ai manqué* le but. *Manquer* un lièvre, une perdrix. *J'ai manqué* deux fois sur dix coups.

Le garde sort du bois;
Depuis l'aube, dit-il, je cours, dans cette plaine,
Après un vieux chevreuil que *j'ai manqué* deux fois,
Et qui m'a mis tout hors d'haleine.
(FLORIAN.)

| *Manquer quelqu'un*, Ne pas le trouver, venir trop tard dans l'endroit où il était. Je ne l'*ai manqué* que de deux minutes. | On dit, par menace : *S'il me manque, je ne le manquerai* pas, c. à d. S'il ne réussit pas à me mettre dans l'impossibilité de lui nuire, j'userai de tous mes moyens pour l'abattre ou le perdre. | Famil. *L'avoir manqué belle*, Avoir échappé à un grand danger. Il est tombé du second étage sans se faire du mal, il l'*a manqué belle*. | SE MANQUER, v. pr. Manquer à soi; manquer soi réciproquement. Ce grand citoyen, malgré toutes les persécutions dont il a été l'objet, ne *s'est* jamais *manqué* à lui-même, il n'a jamais compromis son honneur. Les deux adversaires tirèrent plusieurs coups de feu l'un sur l'autre, mais ils *se manquèrent*.

MANS (LE) (*civitas Cenomanorum*). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Sarthe, ancienne capitale du Maine; 41,764 habit. Évêché; ville assez bien bâtie; belle cathédrale; jolies promenades. Toiles, étamines, mouchoirs, siamoises; cire, miel, bestiaux, volailles, poulardes renommées. Cette ville, fondée par les Romains dans le IIe siècle de notre ère, était du temps de Charlemagne une des plus belles et des plus riches de la France. Les Normands, les Anglais, les divers partis français, qui se disputaient le pouvoir ou qui défendaient leurs croyances, l'assiégèrent et la saccagèrent plusieurs fois. Ce fut sous ses murailles qu'eut lieu la fameuse bataille qui mit fin aux guerres de Vendée, en 1793.

MANS, s. m. Nom que les agriculteurs donnent à la larve du hanneton, appelée aussi *Ver blanc* et *Ver turc*. Le *mans* cause de grands préjudices à l'agriculture.

MANSARD. Célèbre architecte français, né à Paris en 1645, mort en 1708. Il fut l'architecte de Louis XIV. On lui doit la construction des châteaux de Versailles, de Trianon, de Saint-Cyr, de Marly, de l'hôtel des Invalides, de la galerie du Palais-Royal, etc.; celle de la cascade de Saint-Cloud, et des places Vendôme et des Victoires.

MANSARDE, s. f. Archit. Logement élevé entre le dernier étage et la toiture d'une maison. Habiter une *mansarde*. Loger aux *mansardes*. Les domestiques et les pauvres gens occupent ordinairement les *mansardes*. | On attribue à l'architecte Mansard l'idée de briser le comble qui recouvre un édifice, de manière que la partie inférieure formant l'égout soit raide et presque à-plomb du mur, et que la partie supérieure qui porte le faîte soit en pente plus douce. Par cette disposition, la toiture laisse au-dessous du véritable comble un espace qui peut être utilisé pour faire de petites chambres éclairées par des lucarnes. En général, la mansarde est le plus souvent un logement insalubre, trop chaud pendant l'été, et trop froid pendant l'hiver. Hélas! les ouvriers ne peuvent pas même payer le loyer d'une *mansarde*.

MANSE, s. f. Dans les temps féodaux, Mesure de terre qui était jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. La *manse* était évaluée à environ six hectares. Tout homme possédant trois *manses* devait en personne le service militaire. | Se disait aussi du revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une communauté. La *manse* était épiscopale, abbatiale ou conventuelle. Les abbés tenaient beaucoup à la *manse*.

MANSFELD. Géogr. Pays de l'Allemagne, ancien comté de l'Empire, situé dans la Haute-Saxe, entre les principautés d'Anhalt, d'Eisenach, d'Halberstadt et la Saxe électorale. Le Mansfeld est très-montagneux et rempli de mines fort riches. Il appartient à la Prusse. | Chef-lieu du cercle dit des montagnes de Mansfeld, ancienne capitale du comté.

MANSFENI, s. m. Ornithol. Oiseau de proie du nouveau continent. Le *mansfeni* ressemble beaucoup à l'aigle; il n'est guère plus gros qu'un faucon, mais il a les ongles deux fois plus longs et plus forts.

MANSION, s. f. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. anc. Halte, séjour. Lorsque les Romains s'arrêtaient pour laisser reposer leurs troupes pendant quelques jours, les camps prenaient le nom de *mansiones*, tandis qu'ils s'appelaient *stativa castra*, lorsque ces mêmes troupes y résidaient un certain temps. On désignait encore par ce mot les lieux marqués sur les grandes routes où les légions, les chefs et les empereurs eux-mêmes trouvaient un abri. Ce fut dans une *mansion*, entre Héraclée et Constantinople, qu'Aurélien fut assassiné par deux soldats. De ce mot, dégénéré en *masio*, nos ancêtres ont formé celui de maison. L'auberge française répond à la *mansion* des Romains.

MANSOURAH (c. à. d. *champ de la victoire*). Géogr. Ville de la Basse-Égypte, chef-lieu de province, sur la branche orientale du Nil. Riz, toiles, ammoniaque. Saint Louis y remporta sur les Sarrasins, en 1250, une victoire meurtrière, mais il fut pris peu après. En 1798, la garnison française qui occupait cette place fut massacrée par les Arabes. | La *province de Mansourah* a 98 kilom. sur 35, et 200,000 habit. Assez fertile et commerçante.

MANSUÉTUDE, s. f. (du lat. *mansuetudo*, même signif.). Douceur d'âme, bonté, patience. Ce mot est surtout usité dans le langage de la dévotion. La *mansuétude* est une vertu chrétienne.

MANTE, s. f. Vêtement de femme ample et sans manches. La mante était le principal objet de l'habillement des dames romaines; c'était une longue pièce d'étoffe riche et précieuse, attachée sur les épaules et rejetée sur le bras gauche en grande partie, car les femmes, à l'exemple des hommes, avaient le bras droit libre et découvert. Elle descendait le long du corps en formant de larges plis qui donnaient à la démarche beaucoup de dignité, et se terminait en queue un peu traînante. L'usage de la *mante* romaine s'est conservé au théâtre.

Et l'aiguille savante, imitant la peinture,
De la *mante* royale embellit la bordure.
(DELILLE.)

| Chape de laine à capuchon portée par certaines congrégations religieuses et par les paysannes.

MANTE, s. f. (du gr. μάντις, devin, prophète, à cause de l'attitude et des mouvements de ces animaux). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des coureurs, caractérisé par un prothorax plus long que le mésothorax, par des yeux arrondis et des cuisses simples. Ces insectes sont d'une assez grande taille, parés généralement de couleurs vives, avec des taches marquées qui en relèvent l'éclat. Ils sont très-voraces et se dévorent entre eux. Les mantes tiennent des demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. Elles ont l'habitude d'étendre leurs pattes antérieures comme si elles voulaient indiquer quelque chose. On les trouve sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc, où elles se tiennent au soleil. La *mante religieuse* a été ainsi appelée parce qu'on la voit souvent debout sur ses pattes de derrière, et joignant ses pattes de devant dans l'attitude de la prière. On remarque parmi les autres espèces la *mante orateur*, la *mante prêcheuse*, la *mante striée*, etc.

MANTEAU, s. m. (pron. *manto*). Vêtement ample et sans manches, qui se met par-dessus l'habit et qui est destiné à envelopper tout le corps. *Manteau* de drap, de camelot, de velours. *Manteau* gris, noir, bleu. *Manteau* de campagne. *Manteau* de deuil. *Manteau* long. *Manteau* court dit *Crispin*. Prendre, quitter son *manteau*. S'envelopper de son *manteau*. Il avait le nez dans son *manteau*. Les Espagnols font un grand usage du *manteau*. Les Espagnoles portent un *manteau* qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. (Barthélemy.) | Partout et dans tous les temps, les *manteaux* ont été d'usage. Le *peplos*, le *pallium*, le *paludamentum*, la *toge*, etc., étaient les manteaux des anciens. Pendant le moyen âge, sous la domination féodale, ce vêtement servait plus à distinguer les personnes qu'à les préserver de l'intempérie des saisons. C'était à l'ampleur des bords, à la qualité des fourrures, à sa couleur surtout, qu'on reconnaissait les divers ordres des seigneurs laïques et ecclésiastiques. Le manteau, alors, était le symbole et le signe de la chevalerie; il s'agrafait sur l'épaule droite, de sorte qu'étant toujours ouvert de ce côté, celui qui le portait avait l'entière liberté du bras droit; il se retroussait, en outre, sur l'épaule gauche pour laisser le libre usage de l'épée. Le manteau était très-long ordinairement, et tombait jusqu'à terre. C'est parmi les Français et les Espagnols que cet habillement paraît avoir été le plus porté. La couleur écarlate était la couleur la plus estimée pour les manteaux des grands seigneurs; la couleur bleue et gris-muraille fut aussi très à la mode; le violet avait été réservé pour les manteaux des pairs et des princes en deuil. Les manteaux étaient aussi, le plus souvent, ornés de broderies et de galons. Ce vêtement tomba dans le discrédit et fut abandonné presque entièrement vers le milieu du XVIIIe siècle; il ne resta plus alors que le manteau bourgeois, le manteau utile, employé contre le froid et la pluie, et les manteaux de cérémonie, tels que les manteaux royaux, impériaux, etc. Le *manteau de cour* était une espèce de jupe allongée et traînante, portée par les dames, dans les jours de gala et de présentation. Aujourd'hui, nous avons, en fait de manteaux spéciaux, le *manteau* dit *de guérite*, à l'usage des militaires, et le *manteau de nuit* ou *de lit*, dont se couvrent les femmes, en déshabillé. | Fig. La terre a revêtu son blanc *manteau* de neige. | Apparence. Le vice se cache souvent sous le *manteau* de la vertu. Il cache sa haine sous le *manteau* de la religion.

D'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du *manteau* d'une austère vertu.
(DELILLE.)

| Fig. *Sous le manteau*, En cachette. Cela se débite, se vend *sous le manteau*, à l'insu de la police.

J'allais lui demander certain livre nouveau,
Qu'on dit bon, car il s'est vendu *sous le manteau*.
(BOISSY.)

| T. de théâtre. *Rôles à manteau*, Ceux des personnages graves et âgés. | Anc. jurisp. *Droit de manteau*, Droit en vertu duquel les secrétaires de la couronne touchaient annuellement une somme de dix livres tournois sur le trésor public. | Fig. *Il ne s'est pas fait déchirer le manteau*, Il ne s'est pas fait prier. | Prov. *S'il fait beau, prends ton manteau; s'il pleut, prends-le si tu veux*, Il faut prévoir les éventualités fâcheuses, et se prémunir contre elles, lors même qu'elles ne paraissent pas probables. | Fig. *Garder les manteaux*, Ne pas prendre part aux divertissements de ceux que l'on accompagne. | Archit. *Manteau de cheminée*, Partie de la cheminée qui avance au-dessus de l'âtre. | Zool. Partie supérieure du corps, principalement chez les oiseaux. | Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves. | *Manteau de Saint-James*, Coquillage précieux du genre harpe. | *Manteau ducal*, Espèce du genre peigne, très-recherchée pour la beauté et la variété de ses couleurs. | *Manteau bleu, manteau noir*, Nom vulgaire de deux espèces de mouettes à plumage bleu ou noir. | *Manteau gris*, Espèce de corneille grise.

MANTELÉ, ÉE, adj. Se dit d'un oiseau ou d'un insecte dont la partie supérieure du corps est d'une couleur qui tranche avec celle de l'autre partie. Canard *manteli*. Poule *mantelée*. Papillons *mantelés*.

MANTELET, s. m. Petit manteau que les femmes portent par-dessus leurs robes, pour se garantir du froid ou comme simple ornement. Le *mantelet* à capuchon, qui était à la mode sur la fin du dernier siècle, est encore porté de nos jours, et n'a presque pas subi de modifications. Ce vêtement est ordinairement en soie ou en velours. *Mantelet* à franges. *Mantelet* d'hiver, d'été. | Petit manteau de cérémonie porté par quelques ecclésiastiques. | Pièce de cuir qui s'abattait autrefois devant la portière d'une calèche. | Mar. Espèces de portes qui ferment les sabords d'un navire. | Anc. art milit. Parapet portatif et roulant, fait de gros madriers doublés, dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. | Blas. Lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu.

MANTES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), sur la rive gauche de la Seine; 5,186 habit. Ville d'origine celtique, d'où J. César expulsa les druides. Position salubre et charmante; ville bien bâtie, église gothique. Tanneries renommées; moulins, grosses toiles. Commerce de blé.

MANTICORE, s. m. (du lat *mantichora*, animal fabuleux). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, à mandibules longues et dentées, tête très-grosse et large, corselet cordiforme un peu plus large que long, écusson arrondi. Ces insectes, particuliers à l'Afrique, sont carnassiers; ils sont les géants de leur tribu. Ils courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

MANTIDES, s. m. pl. (de *mante*). Entom. Tribu de l'ordre des orthoptères qui a pour type le genre mante, de la famille des coureurs. Voyez MANTE.

MANTILLE, s. f. Habillement de femme, espèce de mantelet. La *mantille* est le plus souvent de couleur noire, en blonde, en dentelle, en soie ou en velours. | Grande écharpe qui fait partie du costume national des Espagnoles. La *mantille* se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton.

MANTINÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, entre Tégée et Orchomène, était, avant la fondation de Mégalopolis, la première cité de l'Arcadie. Les Spartiates la démantelèrent en 385 av. J. C.; mais elle se releva peu après. Cette ville est célèbre par quatre batailles : la première en 418 av. J. C., où les Lacédémoniens défirent l'armée d'Argos et d'Athènes; la deuxième en 363, où Épaminondas vainquit les Spartiates, mais périt dans l'action; la troisième en 296, où Démétrius Poliorcète battit le roi de Lacédémone, Archidame IV; la quatrième en 206, gagnée par Philopémen sur Machanidas. Il ne reste plus aujourd'hui de cette ville que des ruines, connues sous le nom de *Paléopoli*.

MANTONNET, s. m. T. de serrurier. Pièce de fer qui sert à recevoir le bout des loquets, pour tenir une porte fermée. Le *mantonnet* se place dans le montant, à côté de la porte, par une pointe simple ou double. Le *mantonnet* était cassé.

MANTOUE. Géogr. Ville d'Italie (Vénétie). Située au milieu de trois lacs formés par le Mincio, Mantoue est, tant par sa position que par les ouvrages de l'art, une des places les plus fortes de l'Europe; quoique fort grande, elle compte à peine 30,000 habit. Ses édifices les plus remarquables sont : l'ancien palais ducal, le palais de justice, les bâtiments de l'Université, l'arsenal, la synagogue, le moulin des Apôtres, la cathédrale et le palais du T, ainsi appelé parce qu'il a la forme de cette lettre. C'est plutôt une ville savante que commerçante; son université est une des plus florissantes du nord de l'Italie. Elle possède en outre un lycée, deux gymnases, l'Académie dite *Virgilienne*, celle des sciences, des arts, un musée et une bibliothèque. Virgile naquit aux portes de Mantoue, dans le village des Andes, qui porte aujourd'hui le nom de *Pietola*. Le chantre de *Mantoue*, le cygne de *Mantoue*.

MANUEL, ELLE, adj. Qui se fait avec la main. Travail *manuel*. Ouvrage *manuel*. Je ne m'arrêterai pas à prouver au long l'utilité des travaux *manuels* et des exercices du corps, pour renforcer le tempérament et la santé. (J. J. Rousseau.) | S. m. T. de librairie. Ouvrage réduit et présentant, dans un petit format, l'essence des grands traités composés sur un sujet quelconque. Dans le dernier siècle, les livres se multiplièrent, et les lecteurs devinrent moins patients. On sentit alors le besoin de faire des abrégés; les ouvrages réduits furent publiés, et l'on eut, pour tous les états de la vie comme pour tous les besoins de la société, toute espèce de *manuels* : le *Manuel du Forgeron*, *du Menuisier*, *de l'Agriculteur*, etc., etc. Les *manuels* se comptent par centaines, et forment une bibliothèque complète.

MANUEL (LOUIS-PIERRE). Procureur-général de la commune de Paris, membre de la Convention nationale; né à Montargis en 1751. Il fut, avec Pétion, un des plus actifs promoteurs des mémorables journées du 20 juin et du 10 août, qui amenèrent la chute de la monarchie française. Il demanda la déchéance de Louis XVI, et fit transférer au Temple ce prince avec la famille royale. Cependant, dans le procès du roi, il vota l'appel au peuple, disant qu'il ne voyait dans la Convention que des *législateurs* et non des *juges*. Devenu dès lors suspect à ses anciens amis, il fut obligé de donner sa démission; traduit peu après devant le tribunal révolutionnaire, il fut décapité le 14 novembre 1793. | *Manuel* (*Jacques-Antoine*). Orateur politique, né à Barcelonnette en 1775, mort à Paris en 1827. Il s'enrôla comme volontaire à dix-huit ans, servit avec distinction jusqu'à la paix de Campo-Formio, et suivit quelque temps après la carrière du barreau. Nommé député en 1815 et en 1817, il combattit avec énergie la réaction royaliste, et fut, à cause de son républicanisme, expulsé violemment de la Chambre en 1823, au mépris de son inviolabilité de député. A la fermeté du caractère, Manuel joignait l'éclat et l'énergie de la parole, ainsi qu'une logique serrée.

MANUELLEMENT, adv. Avec la main. Travailler *manuellement*. | De la main à la main. Donner *manuellement*. Recevoir *manuellement*.

MANUFACTURE, s. f. (du lat. *manus*, main; *facere*, faire). En général, Fabrication des produits de l'industrie. *Manufacture* désignait l'ouvrage fait avec la main : telle fut sa première acception, dont la valeur a changé avec le progrès des arts et des métiers. Ce mot sert à désigner aujourd'hui plus particulièrement une vaste entreprise occupant de nombreux ouvriers. Les premières manufactures connues furent, assure-t-on, établies dans les États des républiques italiennes, et fabriquèrent à leur début des draps, des toiles, ainsi que des articles de soie et de coton. Les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, eurent à leur tour des manufactures, protégées par quelques princes et rançonnées par d'autres. Colbert fut le premier homme d'État qui s'occupa sérieusement des manufactures. « Mettre à la disposition des industriels tous les moyens de production économiques et perfectionnés, telle fut la pensée qui dirigea Colbert dans la rédaction de ses règlements et dans la fixation de son tarif des douanes. Ouvrir aux produits des manufactures des débouchés extérieurs, en encourageant le commerce et la navigation, était le but qu'il s'était proposé, et dont il s'occupa sans cesse dans les instructions qu'il donna aux consuls et aux ambassadeurs. Il restaura les *manufactures*, qui avaient végété sous les règnes précédents : il leur donna une nouvelle vie, mais il exigea, en retour de la protection qu'il leur accordait, une obéissance passive, ce qui entraîna dans la suite une longue série de dispositions pénales qui prononçaient la prison, l'exposition au pilori, l'amende, etc. Malgré la sévérité de la loi française, les diverses *manufactures* de draps, de serges, de tanneries et corroiries, se trouvèrent augmentées et perfectionnées; la fabrication du point de Gênes et de Venise fut introduite dans le pays; on y vit aussi s'élever une grande *manufacture de glaces*; le métier à tricoter les bas, qui avait été importé d'Angleterre en 1656, se multipla très-promptement; la métallurgie, la fonte du cuivre et du fer, la fabrication des cordages et des toiles à voiles, prirent vers la même époque de grands développements; enfin, l'art de vernir et d'emboutir la tôle fut découvert en France en 1761; mais comme il exigeait beaucoup de fonds et comme les droits de maîtrise étaient considérables, l'inventeur, trop pauvre, fut obligé de porter son industrie à l'étranger, d'où elle ne nous est revenue qu'en 1793 avec l'émancipation du travail. Quelques manufactures furent privilégiées et prirent, sous le régime monarchique, le titre de *manufactures royales*. Parmi ces *manufactures*, on remarquait celles des Gobelins et de Sèvres, dans lesquelles on fabriquait des tapis et des porcelaines, ainsi que celles où se travaillaient les papiers peints, les instruments de physique et les lampes à double courant d'air. *Manufacture* de toiles. *Manufacture* de draps. Une *manufacture* de chapeaux. L'encouragement des *manufactures* et des arts. (Raynal.) Pendant que l'agriculture se dégradera, plusieurs *manufactures* tomberont, et celles qui subsisteront encore n'auront plus le même débit. (Condillac.) | Il nous reste maintenant à étudier les avantages et les inconvénients du système des manufactures, à rechercher s'il est prudent d'encourager son extension, et surtout à apprécier les conditions qu'il fait aux travailleurs. Les *manufactures* ont pour objet de produire par grandes masses certains articles dont le besoin est universel; elles s'appliquent surtout aux étoffes de différentes espèces qui servent à vêtir l'homme, et parmi elles, celles de laine et de coton sont les plus importantes. Plus avancées en civilisation, les nations européennes, possédant des secrets mécaniques inconnus aux autres peuples, ont seules jusqu'ici satisfait aux besoins du monde entier; mais, tôt ou tard, le jour arrive où les peuples, restés jusqu'ici en tutelle, s'affranchiront, et, prenant enfin une part active à l'œuvre commune, s'occuperont de satisfaire à leurs besoins et à ceux de leurs voisins. Déjà même nous voyons des *manufactures* s'établir et prospérer là où jamais l'industrie n'avait encore pénétré. Lorsque ces faits se seront produits, que ferons-nous de toutes nos *manufactures*, qui ambitionnaient de travailler pour le monde entier? Sans doute, la consommation nationale étant loin d'avoir atteint tout son développement, la production totale de la France pourra, et bien au delà, être absordée par quarante millions de concitoyens! Mais comment arriver à cet accroissement de consommation? Là est le problème que la démocratie aura à résoudre. En attendant, nous constaterons un fait déplorable qui se révèle chaque jour comme un signe de décadence : à mesure que les propriétaires de *manufactures* ont vu diminuer leurs profits par l'effet de la concurrence nationale ou étrangère, ils ont cherché à retrouver d'un côté ce qu'ils perdaient de l'autre, et les salaires de leurs ouvriers ont été diminués. Cette porte une fois ouverte, l'immoralité a fait de rapides progrès, car les exploiteurs ne se sont pas contentés de réduire les salaires, ils ont encore augmenté le nombre des heures de travail. On doit donc encore rechercher et découvrir les moyens de soulager les misères qui résultent et qui pourront résulter de cette interruption, de cette crise des rapports commerciaux. A ce sujet, nous pensons que la meilleure marche qui puisse être suivie est d'éloigner autant que possible l'industrie du système exclusif des manufactures, pour lui faire adopter le système de fabrication dans les maisons et les chaumières, comme en Suisse, où l'ouvrier peut quitter son métier pour se livrer, lorsqu'il le juge nécessaire, au travail agricole. En effet, dans l'état actuel, les *grandes manufactures* tendent à faire de l'homme une machine misérable, tandis que le travail libre, en famille, développe son intelligence et utilise, sous sa paternelle surveillance, les bras des enfants et des femmes, sans que la morale et l'hygiène publiques aient à en souffrir. » (A. Blaise.) | L'intérêt de tous est la juste limite de la liberté de chacun. Dès lors, l'exercice de certaines professions pouvant porter atteinte à la santé, au bien-être et à la sûreté personnelle des citoyens, il est important de surveiller et de limiter, dans certains cas, l'exercice de ces professions. Ce principe de droit une fois reconnu, le système préventif a prévalu contre l'établissement des *manufactures*. C'est le décret du 15 octobre 1810 qui, le premier, a introduit, sous la forme légale, la défense de créer une exploitation industrielle quelconque, sans en avoir reçu l'autorisation. A dater de ce jour, les *manufactures*, considérées comme des établissements insalubres ou incommodes, furent divisées en trois classes : la première classe comprenait celles qui devaient être éloignées des habitations particulières; la seconde, celles dont l'éloignement des habitations n'était pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importait néanmoins de ne permettre l'exploitation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratiquerait seraient exécutées de manière à ne pas incommoder le voisinage; enfin la troisième renfermait les établissements qui pouvaient s'élever sans inconvénient auprès des habitations, mais qui devaient rester néanmoins soumis à la surveillance de la police. | Par extens., ce mot désigne tout le personnel de la fabrique. La *manufacture* s'est mise en grève. Toute la *manufacture* était à cette fête. La *manufacture* a voté pour la République. | Fig. S'emploie en mauvaise part. Le bureau de ce journal est une *manufacture* de calomnies.

MANUFACTURÉ, ÉE, part. Fabriqué, travaillé. Les produits *manufacturés* se vendent à bon marché.

MANUFACTURER, v. a. Travailler des matières premières, dans une manufacture, pour les convertir en marchandises d'étalage. On fait venir beaucoup de laines d'Espagne depuis quelques années pour les *manufacturer*. On dit plutôt *Fabriquer*.

MANUFACTURIER, IÈRE, s. Propriétaire, entrepreneur d'une manufacture. Un gros *manufacturier*. On dit plutôt *Fabricant*. | Adjectiv. Un ouvrier *manufacturier*. Industrie *manufacturière*.

MANULÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, à feuilles rapprochées de la base de la tige, à fleurs en grappe, souvent d'un jaune orangé. On en connaît une trentaine d'espèces, entre autres la *manulée à feuilles opposées*, arbrisseau à fleurs rose-lilas ou blanches, qu'on cultive dans les jardins d'agrément.

MANUMISSION, s. f. Affranchissement, action d'affranchir les esclaves et les personnes de condition servile. La *manumission*, qui était en usage chez les Romains, avait passé dans le droit féodal.

MANUS (IN) (dans la main). Expression latine que la langue française emploie dans cette phrase : *Dire son In manus*, recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUSCRIT, ITE, adj. (du lat. *manus*, main; *scriptum*, écrit.) Qui est écrit à la main. Se dit par opposition à ce qui est imprimé. Ouvrage *manuscrit*. Pièce *manuscrite*. | S. m. Ouvrage écrit à la main et ordinairement destiné à l'impression. Vendre un *manuscrit*. Porter un *manuscrit* à l'impri-

meur. Le *manuscrit* d'un roman, d'une pièce de théâtre. J'avais lu en *manuscrit* le nouveau drame qu'on vient de représenter. | Se dit particulièrement de certains écrits précieux par leur ancienneté, par leur matière ou par leur rareté. *Manuscrits* grecs, arabes, chinois. Les manuscrits des anciens qui existent encore sont en papier égyptien, en papier de soie ou en parchemin ; on les divise en deux classes : celle des rouleaux et celle des livres. Il existe, dans nos bibliothèques, certains manuscrits qui datent de l'époque de Ptolémée, entre autres le curieux manuscrit d'*Éléphantine*, trouvé en 1805. « La connaissance des manuscrits appartient à la paléographie et à l'histoire littéraire. Mais il y en a quelques-uns qui appartiennent spécialement à l'histoire de l'art. Ce sont ceux qui sont enrichis de gravures ; ils sont nombreux à la Bibliothèque nationale. » (Millin.)

MANUTENTION, s. f. (pron. *manutansion*). Soin que l'on prend ou que l'on doit prendre pour qu'une chose se conserve ; administration, gestion. Confier à quelqu'un la *manutention* de ses biens. | S'applique principalement à la conservation des grains et des farines. | T. milit. *Manutention des vivres*, Lieu, établissement dans lequel on fabrique et conserve le pain destiné à la nourriture des troupes.

MANUTENTIONNAIRE, s. Celui, celle qui dirige une manutention, qui est employé dans une manutention. Les *manutentionnaires* de l'armée d'Italie.

MANUTENTIONNER, v. a. Administrer, gérer, diriger. Peu usité dans ce sens. | T. d'administr. milit. Faire préparer le pain de l'armée.

MAPPEMONDE, s. f. (du lat. *mappa*, toile ; *mundus*, monde). Carte géographique qui représente la surface de la terre partagée en deux hémisphères. On construit les *mappemondes* par projection orthographique ou stéréographique. | « *Projection orthographique*. Si l'on imagine un plan méridien qui coupe la sphère terrestre en deux hémisphères ; si, des différents points de l'un des hémisphères, on abaisse des perpendiculaires sur le plan méridien, on obtient la projection orthographique. Les parties situées vers le milieu, étant à peu près parallèles au plan de projection, se projettent en vraie grandeur ; mais les parties situées vers le bord de l'hémisphère sont très-déformées, car les lignes y sont extrêmement réduites. A cause de ces graves inconvénients, on préfère, pour les mappemondes, l'autre mode de construction. | *Projection stéréographique*. Si de l'œil on mène un rayon visuel à un point quelconque de l'espace, la trace de ce rayon visuel sur un plan fixe s'appelle la perspective du point ; si l'on imagine alors que l'œil, étant placé en un point de la surface de la sphère, regarde de là l'hémisphère opposé, et si l'on en prend la perspective sur le plan diamétral perpendiculaire au rayon qui joint l'œil au centre, on aura ce qu'on appelle la *projection stéréographique* de cet hémisphère. Ce mode de projection jouit de deux propriétés fondamentales qui servent dans la construction des cartes : 1° les projections stéréographiques de deux lignes tracées sur la sphère se coupent sous le même angle que ces lignes elles-mêmes ; 2° la projection d'un cercle est un cercle qui a pour centre la perspective du cône circonscrit à la sphère suivant le cercle proposé. Il résulte de là plusieurs conséquences importantes : en général, une portion très-petite de la sphère sera représentée par une figure semblable ; en outre, les parallèles et les méridiens seront représentés sur la carte par des cercles. Il est aisé de voir alors que les lignes situées vers le milieu de l'hémisphère sont à peu près réduites à moitié, tandis que les parties situées sur les bords conservent à peu près leur grandeur. Ainsi, dans les mappemondes construites par projection stéréographique, il n'y a pas déformation, quoique les figures soient dilatées sur les bords. » | *Mappemonde céleste*, Carte sur laquelle sont indiquées toutes les positions des étoiles qui brillent au-dessus des deux hémisphères. Consulter la *mappemonde*.

MAQUE, s. f. Instrument à l'aide duquel on donne la première façon au chanvre. | On écrit aussi *Macque*.

MAQUER, v. a. Rompre avec la maque. En septembre ou au commencement d'octobre on *maque* le chanvre. | On écrit aussi *Macquer*.

MAQUEREAU, s. m. (pron. *makero*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes. Il a le corps allongé et la tête aussi, la bouche large et la langue libre. Il est noir en dessus, irrégulièrement fascié de noir et de bleu sur les côtés, et argenté sous le ventre ; ses nageoires sont petites et grises, celles du dos sont fort écartées et celle de la queue fourchue ; il n'a point d'écailles, ou du moins n'en a que d'imperceptibles. Comme le hareng, le maquereau passe l'hiver dans les profondeurs des mers ; à la fin du printemps, il arrive sur les côtes, en grandes troupes, pour y frayer. Il dépose ses œufs, qui sont très-nombreux, sur les pierres du rivage. Les petits poissons, et surtout les harengs, qu'il poursuit avec un grand acharnement, lui servent de nourriture. Sa longueur ordinaire est d'un demi-mètre environ ; cependant ceux de la Méditerranée sont plus petits. On le prend avec le filet à hareng à plus larges mailles, à la ligne, et surtout au flambeau, pendant les nuits calmes. La quantité qu'on pêche chaque année, par ces différents moyens, est extrêmement considérable, mais on ne s'aperçoit pas que le nombre en diminue pour cela. Une partie des maquereaux pêchés en Europe se mange fraîche soit sur les bords de la mer, soit dans l'intérieur des terres, où on en transporte le plus loin possible ; une autre, et c'est la plus forte, se sale ou se marine. On les assaisonne quelquefois avec une espèce de grosses groseilles, dites à cause de cela *groseilles à maquereaux*. La chair des maquereaux est d'un excellent goût, aussi est-elle recherchée ; mais comme elle est très-grasse, on ne saurait la conseiller aux estomacs faibles. Ce poisson a été très-connu des anciens : Aristote, Ælien, Athénée, Pline, Columelle, Ovide, l'ont mentionné dans leurs ouvrages.

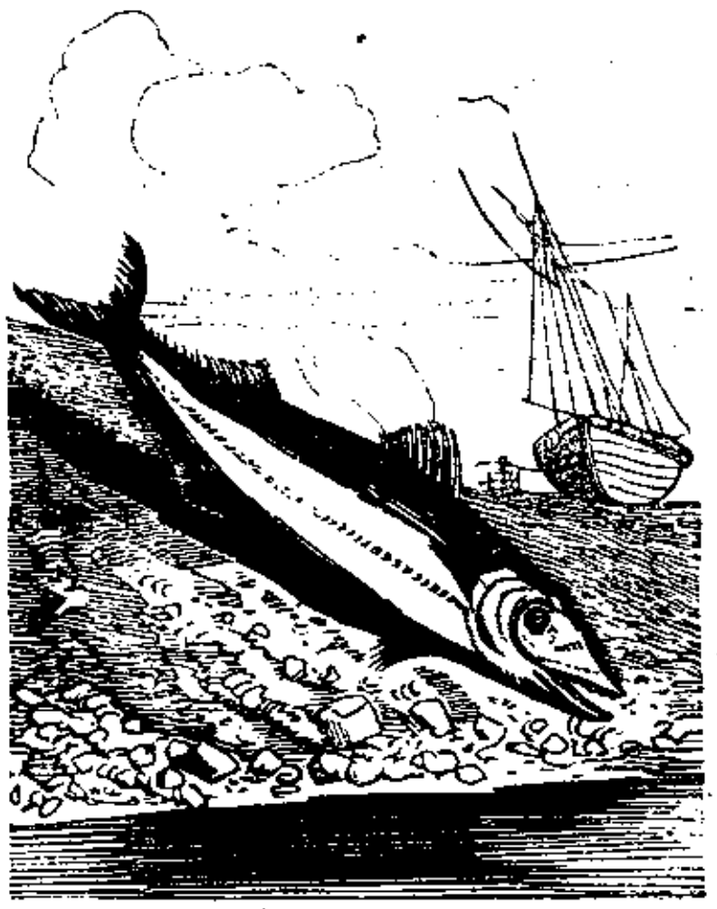

Maquereau.

Les Romains l'employaient même très-fréquemment, au rapport de Pline, pour composer leur fameux *garum*. On les nomme aussi *Auriols* et *Verrats* sur les côtes de la Méditerranée, et *Chevillés* sur celles de l'Océan lorsqu'ils ont frayé.

MAQUEREAU, ELLE, s. (dim. de *Mercure*, petit Mercure). Trivial. Celui, celle qui fait métier de débaucher et de livrer à la prostitution les jeunes filles et les femmes. L'abbé Dubois était le *maquereau* de Philippe d'Orléans, régent de France. (Saint-Simon.) On voit plus d'un *maquereau* dans les cours.

Ce qu'à la cour, où tout se peint en beau,
Les courtisans nomment l'ami du prince,
Dans les cités, surtout dans la province,
Les gens grossiers l'appellent *maquereau*.
(VOLTAIRE.)

MAQUERELLAGE, s. m. Métier infâme d'une personne qui débauche et prostitue les femmes et les filles. A la honte de notre civilisation, le *maquerellage* est patenté par la police.

MAQUETTE, s. f. T. de sculpt. Léger modèle où rien n'est arrêté, et qui n'offre que la première pensée de l'artiste, relativement à une composition à exécuter. Quelquefois la maquette est en cire, mais plus ordinairement elle est en terre. Les maquettes sont pour les sculpteurs ce que sont pour les peintres les esquisses heurtées.

MAQUIGNON, ONNE, s. (du gr. μάγγανον, artifice, intrigue, ruse ; marchand d'esclaves). Nom donné ordinairement à celui, à celle qui fait métier d'acheter, de vendre et de revendre les chevaux. Les nombreuses friponneries des maquignons, leurs ruses pour cacher les vices de ces animaux, leurs artifices pour en exagérer les qualités, ont fait prendre en mauvaise part le titre de cette profession. On dit aujourd'hui *Marchand de chevaux*. | Par extens. Celui, celle qui intrigue, qui s'entremet dans une affaire chanceuse. M. Troupeau fut pendant quelques années le *maquignon* de ses deux nièces, car il voulait les marier à tout prix. (P. de Kock.) | Fig. *Maquignons* de la gloire, ils en font le partage. Les vieux soudards *maquignons* de gloire.

MAQUIGNONNAGE, s. m. Métier de maquignon. Exercer le *maquignonnage*. | Fig. Se dit d'intrigues et de certains commerces secrets, illicites et frauduleux. Je n'entends rien à vos *maquignonnages*.

MAQUIGNONNER, v. a. Dissimuler au moyen de ruses les défauts d'un cheval pour mieux s'en défaire. Vous avez *maquignonné* cette jument. | Fig. Intriguer. Il y a des courtiers d'affaires qui *maquignonnent* à la bourse les entreprises industrielles. Ils *maquignonnent* l'élection d'un ennemi de la démocratie.

MARA, s. m. Zool. Genre de mammifères de

Mara.

l'ordre des rongeurs, famille des cabiais, long d'environ 80 centimètres, qui habite la partie australe de l'Amérique. On l'appelle aussi *Lièvre des pampas*. Le pelage du *mara* est doux, soyeux, très-fourni, de couleur brune sur le dos et à la région externe des membres, blanche dans les autres parties. On peut élever cet animal en domesticité. Sa chair est recherchée des gourmets, quoique fort indigeste.

MARABBA, s. m. Instrument arabe qui a deux cordes à l'unisson, et dont le corps est recouvert

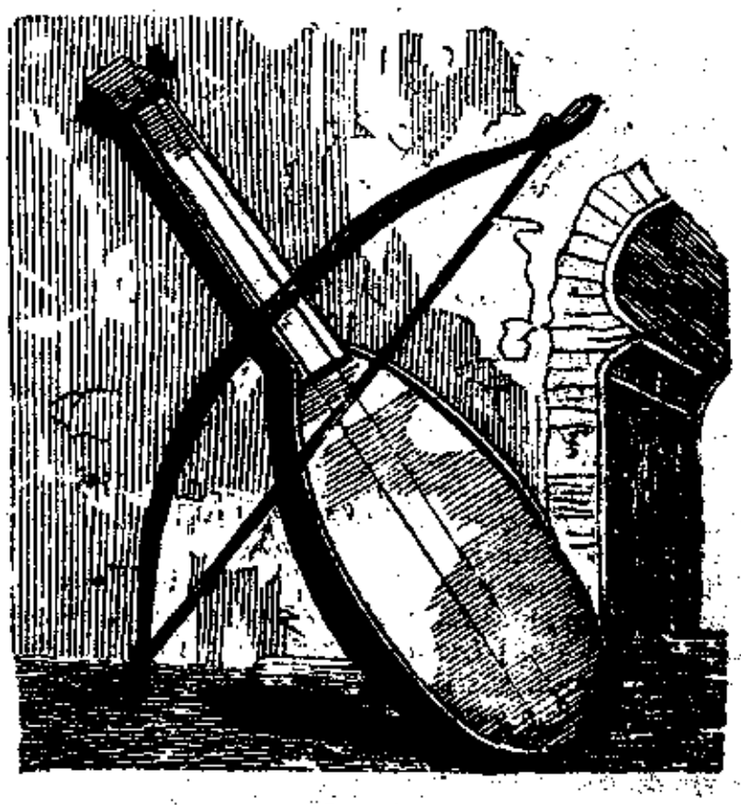

Marabba.

des deux côtés d'une peau tendue. Le *marabba* se joue avec un archet. (Compl. de l'Acad.)

MARABOU, s. m. Espèce du genre cigogne, qui habite le Sénégal et l'Inde, et comprend ceux de ces oiseaux qui n'ont point la tête emplumée, mais parsemée de poils sur une peau rouge et calleuse. Elle est dite aussi *Argala* et *Cigogne à sac*, à cause d'une membrane conique, couverte d'un léger duvet, qui pend au milieu du cou. Cette espèce est prodigieuse par sa corpulence, car elle n'a pas moins de 2 mètres de hauteur verticale. Au Bengale, le marabou arrive en troupes avant la saison des pluies, et fréquente l'embouchure des fleuves, où il se nour-

rit de poissons, de reptiles et même de petits quadrupèdes, qu'il avale. Il est d'un naturel doux et très-disposé à la familiarité. A Calcutta et à Chandernagor, les marabous sont placés sous la protection du gouvernement, attendu qu'ils rendent de grands services en dévorant toutes les immondices qui se trouvent dans les rues; aussi punit-on d'une forte amende celui qui tue un marabou. Ces oiseaux y sont tellement apprivoisés qu'ils ne manquent pas de se rendre tous les jours, à l'heure du dîner, devant les casernes, où ils se tiennent alignés sur le rempart avec autant de régularité qu'une compagnie de grenadiers, en attendant la fin des repas pour dévorer les restes qu'on leur jette. | *Marabou* est aussi le nom qu'on donne aux plumes longues, soyeuses, d'un blanc de neige, et à barbes décomposées et frisées, qui garnissent les côtés du croupion de ces oiseaux. Ces plumes sont d'un haut prix. Les femmes en ornent leurs chapeaux, leurs toques et leurs coiffures de bal. Chapeau garni d'un simple *marabou*, de deux *marabous*.

MARABOUT, s. m. (de l'arabe *marbouth*, cénobite). Surnom donné à une race d'Arabes qui, après avoir successivement pénétré dans la partie occidentale de l'Afrique, s'étaient enfin établis dans le

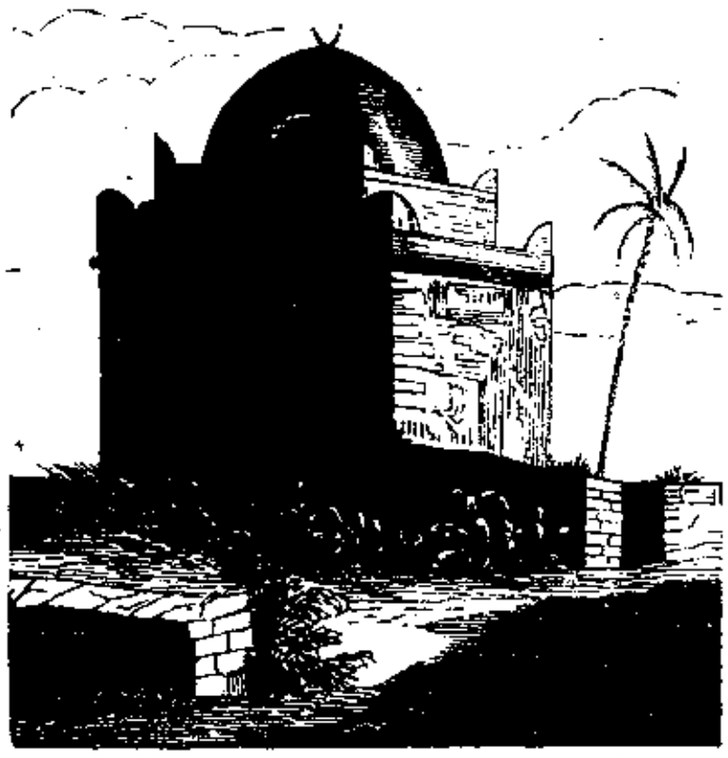

Marabout.

désert de Sahara, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes et de se livrer plus librement aux pratiques de leur religion. Les chefs de cette race devinrent, par la suite, souverains de la Mauritanie, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et s'établirent en Espagne. | Dans les États barbaresques, Religieux anachorète qui dessert une mosquée rustique, une chapelle sépulcrale, et, par extension, la mosquée elle-même. « Quelques Français, surpris par deux ou trois mille Arabes auprès du *marabout* de Sidi Ibrahim, s'y retranchèrent et tinrent l'ennemi en échec toute une journée. » | Autrefois, Grande voile des galères levantines. | Espèce de pot de fer ou de cuivre qui, par sa forme large à la base, ressemble assez aux marabouts des musulmans.

MARABOUTIN, s. m. Monnaie d'or espagnole qui avait cours au moyen âge en Portugal et dans le midi de la France.

MARACAÏBO. Géogr. Ville et port de la république de Vénézuela, à 500 kilom. de Caracas, sur la rive orientale du lac de Maracaïbo; 20,000 habit. Port fermé par une barre; chantiers de construction navale. Café, cacao, copahu, salsepareille, cuirs, bois, etc. | *Lac de Maracaïbo*. Ce lac a environ 280 kilom. sur 160; il reçoit plusieurs rivières et communique avec le golfe de Maracaïbo par un détroit de 36 kilom. Ses bords sont malsains. | Le *golfe de Maracaïbo*, dans la mer des Antilles, a une largeur qui varie de 100 à 250 kilom. Il s'enfonce dans les terres jusqu'à 190 kilom., et reçoit les eaux du Maracaïbo; c'est une sorte de mer intérieure.

MARACOANI, s. m. (nom vernaculaire). Zool. Petit cancre carré et velu du Brésil. On le rencontre dans les endroits qui se trouvent à sec après le reflux de la mer. Dans tout autre temps il ne sort pas de son trou. Sa couleur est rousse. Les Brésiliens mangent la chair du *maracoani*.

MARAÎCHER, ÈRE, s. Celui, celle qui cultive des terres basses, marécageuses avant leur mise en culture. Les terrains bas des environs de Paris, de Londres, de Venise et de quelques autres grandes cités ont été successivement exhaussés et fécondés par des engrais que fournissent avec abondance les résidus de la consommation et les boues de ces centres populeux. On conserva longtemps l'habitude d'appeler marais les jardins potagers cultivés sur ces terres, et depuis on a donné le nom de *maraîchers* aux jardiniers qui entreprennent leur exploitation. Les maraîchers sont fort habiles dans leurs pratiques, intelligents à profiter des bienfaits de l'atmosphère, soigneux pour en éviter les intempéries. Grâce aux eaux et aux engrais dont ils disposent, ils rendent leurs herbages beaux et tendres, et forcent la nature à produire ces *primeurs* si estimées sur les marchés des villes. Avec un champ très-resserré, le *maraîcher* obtient, à force d'activité et de soins, cinq à six récoltes dans la même année. Ce sont surtout les asperges, les artichauts, les petits pois, le céleri, les cardons, les melons, les fraises, que cultivent les *maraîchers*. | Adjectiv. Jardinier *maraîcher*. Culture *maraîchère*.

MARAIS, s. m. (pron. *maré*). Terrain plus bas que les lieux voisins, où les eaux pluviales se rassemblent et croupissent. Les marais, en favorisant la croissance des joncs, des graminées dures et des plantes inutiles, enlèvent à la culture de vastes étendues de terres, et répandent l'infection et les maladies aux environs. C'est surtout en automne, lorsque l'évaporation a desséché le sol en tout ou en partie, que les poissons, les insectes et les plantes putréfiées engendrent des miasmes qui attaquent la santé et même la vie de la plupart des animaux. L'art de dessécher les marais est un des plus utiles qu'on ait perfectionnés de nos jours; il rend à l'agriculture des terrains excessivement féconds, et ramène la salubrité dans les contrées désolées. On voit maintenant en Hollande, en Flandre, en Westphalie et dans les pays bas de l'Angleterre, de superbes prairies où régnaient autrefois l'infection et la misère. Le sol de l'Egypte, qui paraît avoir été si peuplé autrefois, quand la nation la plus civilisée de la terre y gouvernait les inondations du fleuve qui la fertilise, n'offre aujourd'hui qu'un pays ravagé par la peste ou par les fièvres putrides, maladies nées des exhalaisons qui s'élèvent de tous les terrains que le Nil a recouverts. Il en est de même des terres qui avoisinent les embouchures du Mississipi, de l'Orénoque, des Amazones, en Amérique; du Gange, de l'Euphrate avec les Palus-Méotides, en Asie; on trouve aussi beaucoup de marais en Europe, dans la Russie, vers les sources du Don; dans la Finlande, entre la mer Baltique et la mer Blanche; dans la Turquie, sur les bords du Danube; en Italie, sur la côte romaine, et en France, sur les bords du golfe de Gascogne depuis l'Adour jusqu'à la Gironde. C'est par le desséchement que l'on rend les *marais* à la culture. Les fièvres causées par les *marais* sont dites paludéennes. Dans les *marais* infects qui occupent les lieux bas. (Buffon.) Ce camp était retranché et presque entouré de *marais*. (Voltaire.) | *Marais salants* ou *salins*, Étendues de terrains que vient inonder la mer, et où l'on retient les eaux pour les laisser évaporer, afin de recueillir le sel marin qui s'y trouve en dissolution, et qui en forme la trente ou quarantième partie en poids. Le sol des marais doit être uni et voisin de la plage. On établit en avant un premier réservoir ou jas, séparé des grandes eaux par une digue en terre, soutenue par des pierres sèches. On y laisse entrer l'eau par une écluse ou *vareigne*, assez semblable à la bonde d'un étang, qu'on ouvre à la haute mer et qu'on ferme quand le *jas* est plein. Ce réservoir est alors destiné à couvrir d'eau le reste du marais lorsqu'on le juge à propos. L'eau ainsi réservée dépose dans le *jas* les terres qu'elle tient en suspension, ainsi que les débris organiques qui y flottent entraînés par le mouvement; elle y prend plus de salure par une première évaporation, et s'écoule ensuite dans d'autres réservoirs, nommés *aires*, séparés les uns des autres par de petits murs de terre qu'on appelle *velles*. Ces aires ont environ 6 mètres de largeur, et leur fond est en argile, afin de retenir l'eau. Dans la Méditerranée, où les marées ne se font pas sentir, on répand l'eau sur les aires à l'aide des pompes. En France, les principaux *marais salants* sont ceux d'Hyères, de Peccais, de Peyrat, de Marennes, du Croisic, de Savenay et du Morbihan. | *Marais verts*, Prairies basses qui produisent le plus souvent des herbages et du foin de mauvaise qualité. | *Marais à tourbe* ou *à bruyères*. Sur le sol de ces marais, il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que les bruyères, le piment, l'ornithogale jaune, etc. | *Marais Pontins*. Ces marais, situés dans les États romains, entre Nettuno et Terracine, donnent leur nom à la contrée qu'ils infectent pendant les chaleurs de septembre. | Hist. Le Marais dit aussi la *Plaine*. On nomma ainsi, dans la Convention, la partie la moins élevée de la salle, celle où siégeaient les membres du parti modéré. Les révolutionnaires ardents occupaient la partie la plus élevée, désignée sous le nom de *la Montagne*. | Quartier de Paris. Un habitant du *Marais*. | *Fève de marais*. Petite fève ou *gourgane*. V. FÈVE.

MARAMBA, s. f. Idole de quelques peuples du royaume de Loango, en Afrique.

MARANHAO. Géogr. Île du Brésil dans l'Atlantique (province de Maranhao), 60 kilom. sur 35; environ 40,000 habit. | *San-Luis de Maranhao*, Ville forte du Brésil, chef-lieu de province, dans l'île de ce nom; 30,000 habit. Évêché, cour d'appel, école de commerce. Riz, cacao, coton, peaux crues et tannées, bois de teinture, caoutchouc, salsepareille. Cette ville fut bâtie par les Français vers 1612. | La *Province de Maranhao*, entre l'Atlantique au N. E., les provinces de Piauhy à l'E., de Goyaz au S. O., de Para au N. O., a 1,000 kilom. sur 700; 360,000 habit. Sol plat au N., montagnes au S. Climat agréable; sol fertile. Mines d'or, d'argent, de fer assez abondantes, mais fort mal exploitées.

MARANTA, s. m. Bot. Genre de la famille des amomées, type de la tribu des marantacées, renferme des plantes d'Amérique, à tige herbacée ou sous-frutescente, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. Le *maranta zebré*, du Brésil, est remarquable par ses longues feuilles, rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous. Le *maranta à feuilles de balisier*, originaire de l'Inde et cultivé aux Antilles, fournit la fécule appelée *arrow-root* dont on fait des potages.

MARASME, s. m. (du gr. μαραίνω, je dessèche). Méd. Le dernier degré de l'amaigrissement. Le *marasme* est à la totalité du corps ce que l'atrophie est à une seule partie. Il est dû à la diminution progressive, soit de l'action digestive, soit de l'action pulmonaire, par suite d'une irritation prolongée. « On observe le marasme dans les maladies aiguës, comme dans les maladies chroniques, mais bien plus souvent dans ces dernières que dans les autres. Dans les unes il s'établit quelquefois avec une rapidité incroyable, c'est alors une sorte d'annihilation presque complète du tissu cellulaire, c. à d. du tissu qui forme la base de nos organes; on se demande alors comment il se fait que le corps puisse diminuer ainsi sans évacuations bien apparentes. Dans les maladies aiguës, il ne survient que lors de la troisième période, qu'il caractérise de la manière la plus fâcheuse. Dans les maladies chroniques, il est de moins mauvais augure, lorsqu'il ne se prolonge pas. Pour combattre le marasme, on doit essayer de régulariser les fonctions digestives, de calmer l'irritation cérébrale, et de remédier aux lésions du poumon, s'il y en a; mais si le marasme est complet, sa guérison serait miraculeuse. » (Lermimier.) | Fig. Synonyme de *Misère*, de *Dépérissement*. Le *marasme* a déjà atteint les institutions politiques de l'Angleterre. Les arts et la littérature sont dans le *marasme*. La papauté est dans le *marasme*.

MARASQUIN, s. m. Liqueur spiritueuse qui s'obtient par la distillation de la cerise appelée en Italie *marasca*. Le marasquin est fabriqué particulièrement en Dalmatie et sur la côte orientale de l'Adriatique; mais on l'imite parfaitement en France. *Marasquin* de Zara. Un flacon de *marasquin*.

MARAT (PAUL). Journaliste et représentant du peuple, l'un des plus ardents défenseurs de la Révolution française. Né à Baudry, près de Neuchatel, en 1746, mort à Paris le 13 juillet 1793. Marat fut élevé à Genève, dans cette ville toute remplie des souvenirs de J. J. Rousseau. Il y étudia la médecine, y résida pendant quelque temps, et vint dans la suite s'établir à Paris et à Londres. Il publia, de 1774 à 1787, dans ces deux villes, plusieurs ouvrages, entre autres les *Chaînes de l'esclavage*, *De l'homme ou de l'influence de l'âme et du corps*, *Recherches sur la lumière*, etc. Il vécut modestement du travail de sa plume et d'une place de médecin des écuries du comte d'Artois, jusqu'au jour où éclata le grand mouvement qui vint réaliser les brûlantes aspirations du XVIIIe siècle. « La justice ne marche pas avec les partis; elle n'ose s'asseoir que sur leur tombe. L'opinion n'est équitable qu'alors que les passions qui ont dirigé l'homme pendant la lutte n'existent plus. Voyez Marat : il quitte ses études solitaires et le travail tranquille du cabinet; il se fait révolutionnaire, apôtre des droits de l'homme, évangéliste de la liberté; il se jette au milieu du peuple, se confond avec lui, s'anime de ses colères, souffre de ses besoins, et demande pour lui des garanties, un joug moins dur et un air plus libre. Il publie l'*Ami du Peuple*; il a ce courage de tous les jours qui doit suivre jusqu'à la mort la vie orageuse des tribuns. Malouet le dénonce à l'Assemblée constituante, la commune de Paris le pour-

suit, Lafayette fait investir sa demeure, Danton favorise son évasion, et Legendre le cache dans les souterrains des Cordeliers; et ainsi dénoncé, poursuivi, proscrit, sans demeure, il continue la lutte, et la publication de l'*Ami du Peuple* n'est pas interrompue un seul jour. Durant l'Assemblée législative, son courage et son audace semblent s'accroître. On demande contre lui un décret d'accusation, et le côté gauche livre au côté droit Marat, l'ami du peuple, parce que le côté droit livre au côté gauche l'abbé Royou, l'ami du roi. Sous la Convention nationale, Marat, attaqué par les girondins pour avoir demandé la dictature, osa leur répondre : « Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur. » Dans le procès de Louis XVI, il demande que cet accusé ne soit jugé que sur les faits postérieurs à l'acceptation de la constitution, et la Montagne se soulève contre lui. La puissance législative et judiciaire lui pèse, et il exprime hautement son dégoût pour les fonctions de député. Barrère demande alors sa mise en accusation; un décret le frappe et le traduit devant le tribunal révolutionnaire, où Fouquier-Tinville et le président l'interrogent et l'accusent avec respect. Marat ne se défend pas; il lance l'anathème populaire contre ses ennemis; les jurés l'acquittent par acclamation; et, dans la spontanéité de son enthousiasme, le peuple l'accueille, le presse, l'embrasse, le couronne de chêne, et le porte en triomphe au milieu de la Convention qui venait de le proscrire, et qu'il brave de sa présence et de sa parole, comme il avait bravé l'Assemblée législative et l'Assemblée constituante. Malade et seul dans un bain, une femme, Charlotte Corday, survient et le poignarde. Toutes les sections de Paris viennent en masse et en désordre demander vengeance de ce crime. David, le plus grand de nos peintres, promet de conserver à la postérité les traits de l'ami du peuple, et, en effet, il présente bientôt un portrait rempli d'expression et de ressemblance. On expose le corps du tribun avec cette inscription : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné. » Les républicains le pleurent et le regrettent. La Convention décrète qu'elle assistera aux obsèques de ce martyr de la liberté. Chénier demande que le cadavre soit porté au Panthéon, à la place de celui de Mirabeau, et que son cœur soit renfermé dans l'urne la plus riche du garde-meuble de la couronne. Robespierre prononce son éloge; le peuple lui dresse un mausolée public que chaque jour il couvre de fleurs; et son buste, promené dans toutes les rues, est placé avec honneur dans toutes les maisons. » (Pagès de l'Ariége.) Voilà quel était l'homme que les ennemis de la Révolution ont voulu faire passer pour un monstre à figure humaine digne d'être comparé aux buveurs de sang couronnés, qui ont porté les noms de Louis XI, de Charles IX, de Henri VIII, de Philippe II, etc., etc. « Marat avait une telle soif de justice absolue et de nivellement, qu'il n'hésitait pas à provoquer chaque jour, dans l'esprit du peuple, une explosion de vengeance contre les inégalités sociales. Sa vie était pauvre et laborieuse comme l'indigence qu'il représentait. Un infatigable travail d'esprit, des veilles prolongées avaient enflammé son sang, cavé ses yeux, jauni sa peau, et donné à sa physionomie l'ardeur maladive et les tressaillements nerveux de la fièvre. Il souffrait en travaillant, et il travailla jusqu'à la mort pour la délivrance des classes déshéritées. » Telle est sur Marat l'opinion de Lamartine, que l'on ne saurait accuser de partialité pour les hommes de la Révolution. Oui, Marat fut un des plus glorieux martyrs de la révolution française.

MARATHON. Géogr. Bourg de l'Attique, à 30 kilom. N. E. d'Athènes, célèbre par la bataille qui y fut livrée par Miltiade contre les Mèdes, l'an 490 av. J. C. Cette bataille, décisive en faveur des Athéniens, termina la première guerre médique.

MARÂTRE, s. f. *A*. de dénigrement. Belle-mère qui maltraite les enfants que son mari a eus d'un premier lit. Cruelle *marâtre*. Ce qu'une *marâtre* aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari; plus elle est folle de son mari, plus elle est *marâtre*. (La Bruyère.) | Se dit aussi d'une femme qui maltraite ses propres enfants. Combien de petits êtres ont souffert jusqu'à la mort des injustices d'une *marâtre!*

. . . . . Périsse la *marâtre*,
Périsse le cœur dur de soi-même idolâtre,
Qui peut goûter en paix, dans le suprême rang,
Le barbare plaisir d'hériter de son sang.
(VOLTAIRE.)

| Fig. L'adversité est notre mère; la prospérité n'est que notre *marâtre*. (Montesquieu.) | S'emploie adjectiv. La nature fut *marâtre* envers lui.

La nature *marâtre*, en ces affreux climats,
Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.
(CRÉBILLON.)

MARATTIA, s. f. Bot. Genre de fougères remarquable par sa fructification, située à la surface inférieure des frondes, et composée de grosses capsules très-nombreuses. Les *marattias* croissent en Amérique, en Afrique et en Océanie; elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs branches, toujours deux fois ailées.

MARAUD, AUDE, s. (pron. *maro*). Vaurien, coquin, vil personnage. C'est un *maraud*. Monsieur, vous êtes un *maraud*. Cette femme est une *maraude*.

. . . . . Quoi! je vous vois, *maraude!*
Vite, sortez, friponne, allez, quittez ces lieux.
(MOLIÈRE.)

Voyant la splendeur peu commune
Dont ce *maraud* est revêtu,
Qui ne dirait que la Fortune
Veut faire enrager la Vertu.

| Il se dit quelquefois en badinant et en plaisanterie, comme la plupart des autres termes d'injure. Je soupçonne mon *maraud* de neveu d'avoir quelque amourette en tête. Venez ici, petit *maraud*, que je vous tire les oreilles.

MARAUDAGE, s. m. Action d'aller en maraude. Il est difficile de réprimer le *maraudage*. | Enlèvement furtif des biens de la terre. Le *maraudage*.

MARAUDAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Canaille, troupe de marauds. La *maraudaille* du régiment.

MARAUDE, s. f. (pron. *maróde*). Vol commis par des gens de guerre. Ce mot dérive de *maraud*, terme de mépris. La *maraude* est très-préjudiciable à une armée. « Sous le régime de la féodalité et au temps où l'administration manquait d'ordre, de caractère et d'énergie, le soldat ne vivait que de la part qui lui revenait du butin pris sur l'ennemi. Ce qui n'avait été d'abord que la conséquence du droit de conquête, devint ensuite une habitude que l'appât du gain fortifia et changea en brigandage, en désordre complet. Alors le pillage, en pays ami même, ne fut plus considéré que comme une action légale; des chefs organisèrent la maraude et se mirent à la tête d'expéditions illicites, dans l'unique but d'acquérir des biens et des richesses. La maraude et le vagabondage des soldats devinrent des délits militaires lorsque les lois de la discipline régirent les armées et qu'une organisation régulière assura leur existence. Alors la maraude fut poursuivie; des peines afflictives et infamantes furent appliquées à toute espèce de pillage exécuté sans ordre chez les habitants des villes et des campagnes, et le soldat pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. Ces exemples rigoureux n'arrêtèrent cependant pas la maraude, et, soit imprévoyance de la part des administrations chargées d'assurer les besoins de l'armée, soit complaisance de la part des chefs, elle continua jusqu'en 1789 ses déprédations et ses ravages. » Depuis cette époque, la justice a su mettre en vigueur de nouvelles dispositions contre les déplorables tendances des soldats; elle punit la maraude simple de la peine de l'emprisonnement; la maraude avec récidive de cinq ans de fer, et la maraude à main armée de huit ans de la même peine. Cependant, il est constaté que ce délit se commet encore très-fréquemment, surtout à l'arrière-garde des armées françaises en campagne. | Action de butiner. La *maraude* des écoliers. La *maraude* des fruits.

MARAUDER, v. n. Aller en maraude. Ils sont allés *marauder*. Les traînards valides d'une armée, auxquels on donne le nom de fricoteurs, aiment beaucoup à *marauder*. Le soldat français *maraude*.

MARAUDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui va à la maraude. Une bande de *maraudeurs* avait envahi ce village. | Celui, celle qui vagabonde dans les champs et qui vole les fruits et les récoltes, ou les animaux de basse-cour. Les gardes champêtres sont chargés de surveiller les *maraudeurs*. Troupe de *maraudeuses*.

MARAVÉDIS, s. m. Ancienne monnaie espagnole, dont la valeur a varié. On en distingue de deux sortes : le *maravédis de vellon*, qui est la trente-quatrième partie du *réal*, et qui vaut moins d'un de nos centimes, et le *maravédis de plata*, double du précédent, qui vaut un centime et demi. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une monnaie de compte. Ces petites pièces ont été introduites en Espagne, avec les maraboutins, par les Maures Almoravides.

MARBRE, s. m. (du lat. *marmor*, même sens). Tout carbonate calcaire dont le grain serré et le tissu compacte le rendent susceptible d'être façonné sous le ciseau de l'artiste, et de recevoir un brillant poli sous la main du marbrier. Une colonne de *marbre*. Une tombe de *marbre*. Un palais de *marbre*. Statue de *marbre*. Graver une inscription sur le *marbre*. La mémoire de ce sage vieillard qui avait vécu trois âges d'homme était, comme une histoire des anciens temps, gravée sur le *marbre* et sur l'airain. (Fénelon.) La cour est comme un édifice bâti de *marbre*, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs et fort polis. (La Bruyère.) On a réalisé sur le *marbre* tous les contours de toutes les parties du corps humain. (Buffon.) Le *marbre* qu'on tire de ces carrières est d'un vert grisâtre entremêlé de différentes couleurs. (Barthélemy.) Ce jeune sculpteur sait amollir et vivifier le *marbre*. (Diderot.) « La chaux carbonatée est de tous les minéraux celui qui joue le rôle le plus important, et dans la nature, quand on l'y considère sous le point de vue géologique ou simplement minéralogique, et dans l'industrie, dont il est une des branches les plus importantes, et dans les arts, qu'il enrichit et dont il agrandit le caractère. Les principaux signes distinctifs du marbre consistent à être réductible en chaux vive par la calcination, à être rayé par une pointe d'acier, enfin à être dissoluble avec effervescence dans l'acide nitrique. Les variétés de cette substance sont immenses, et presque toutes rendent les plus grands services à la société; elles appartiennent à toutes les formations, à tous les terrains, à tous les âges du globe, et se trouvent dans la nature sous toutes les formes et sous toutes les couleurs. » (B. Sancholle.) Les minéralogistes classent les marbres par méthodes, suivant leur composition et les divers terrains qui les recèlent; mais dans les arts et dans le commerce, on donne indifféremment le nom de marbre à toute espèce de roche ou pierre employée dans les ateliers de sculpture et de marbrerie, qui peut être transformée en objet de luxe. Ainsi les *serpentines*, les *granits*, les *porphyres*, etc., qui sont les matériaux ordinaires des ateliers, sont appelés *marbres* comme les *chaux carbonatées*. Le nombre des marbres est infini, ainsi que la combinaison de leurs taches, de leurs veines et de leurs couleurs, qui sont les produits de substances étrangères infiltrées primitivement dans la pâte calcaire. Plus les marbres se rapprochent de la cime des montagnes, plus ils sont estimés, plus ils sont pleins et bien faits pour recevoir un beau poli. Presque toutes les chaînes de montagnes de la terre fournissent cette admirable matière, et les marbres exploités de nos jours en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie, etc., présentent une nomenclature nombreuse. Les plus fameux sont ceux de Naxos, de Lesbos, de Ténédos, de Chio, du mont Pentelès, près d'Athènes, de la Proconèse, de Marmara, etc., dont les grands sculpteurs de l'antiquité se servaient pour créer leurs chefs-d'œuvre. Les *marbres* de Paros.

Les *marbres* de Paros, les *marbres* de Nubie,
Ceux qui dorment au sein de l'ardente Arabie,
Aux grottes de Memphis, aux rives des Génois,
En formes tour à tour pompeuses ou riantes,
Venaient développer leurs veines ondoyantes.
(THOMAS.)

| Le marbre est simple ou composé, ou brèche, ou lumachelle; on le distingue aussi en marbre calcaire, salin, saccharoïde, rouge, blanc, veiné, bleu-turquin, incarnat, royal, jaune, noir, isabelle, griotte, vert, vert-de-mer, etc. | *Marbre statuaire*. C'est le plus précieux de tous par sa beauté et par son importance dans les arts; il est aussi le plus rare et celui dont l'extraction est la plus longue, la plus difficile et par conséquent la plus dispendieuse, parce qu'il ne se trouve que sur les sommets des plus hautes montagnes et qu'il faut presque toujours pénétrer bien avant dans l'intérieur pour y trouver ces beaux filons qui semblent se cacher sous une croûte épaisse de terre. | *Marbre de décoration*. L'usage de ce marbre ne remonte pas à une époque reculée, puisqu'il servit à revêtir les murs des temples et des palais sous le règne du premier César. Les principaux marbres de décoration sont : le *marbre veiné de Carrare*, variété du statuaire, dont on a construit le fameux escalier du château de Versailles, et dont on fait des piédestaux, vases et autres ornements qui décorent les habitations et les jardins; le *bleu-turquin*, de couleur ardoise peu nuancée, qui est une variété du précédent; le *bleu-turquin fleuri* ou *bardiglé*, dont la pâte blanche est entremêlée d'une grande quantité de veines ardoisées par ondes et taches diverses; le *languedoc*, rouge de feu rubané de blanc, qui produit beaucoup d'effet et qui s'emploie dans la plupart des églises; la *griotte* d'Italie et du midi de la France, d'un rouge foncé, variée de taches ovales à cercles noirs; le *campan*, dont le fond rouge, rose ou vert clair, est varié de veines entrelacées d'une teinte plus foncée; la *brocatelle d'Espagne*, à pâte jaune, qui renferme une multitude de coquilles en fragments; le *beyrède*, marbre

gris varié de rouge; le *portor*, l'un des plus riches marbres de décoration, est d'un fond noir intense, veiné de jaune vif : le plus beau vient des environs de Gênes, et surtout de Porto-Venese; le *jaune de Sienne*, d'un jaune vif, veiné de pourpre : ce marbre est magnifique; le *jaune de Verone*, moins estimé que le précédent; le *jaspe de Sicile*, très-rare et très-estimé dans le commerce; le *marbre noir* de Flandre et de Dinant, d'un noir très-foncé, qui est, avec celui de Namur, employé généralement à la construction des monuments funèbres; le *petit granit*, qui est parsemé ou presque entièrement composé de débris d'une teinte cendrée, et qui se trouve à Ligny ou à Mons : on en importe une quantité prodigieuse en France; la *brèche violette*, qui présente, sur une pâte verdâtre, une foule de fragments blancs, violets, rouges et lilas; la *brèche d'Alger*, qui est jaune, mêlée de cailloux rouges et noirs; enfin la *brèche tarentaise*, qui diffère de tous les autres marbres : son fond, d'un brun chocolat, est parsemé de petits fragments anguleux jaunes ou blancs. Le marbre destiné à la confection de diverses figures, bustes et statues, se taille pour être dégrossi à l'aide d'outils semblables à ceux des tailleurs de pierre, puis se travaille au ciseau par les procédés particuliers des sculpteurs. Pour donner à ces ouvrages le poli brillant qui constitue l'une des qualités les plus recherchées des marbres, on commence par frotter et dégrossir leur surface avec du grès ordinaire. On répète cette opération avec un sable argileux aggloméré en couches, que les marbriers nomment *rabat*, d'où vient cette locution, adoptée par eux, *rabattre le marbre*. On passe ensuite avec soin la pierre ponce sur toute la superficie, et après avoir réitéré encore des frictions assez prolongées, on nettoie avec de l'émeri fin, à l'aide d'un tampon de linge. Enfin, le dernier poli qui donne tout l'éclat au marbre s'obtient avec du noir de fumée. Le seul marbre blanc se polit avec une autre substance. | Ouvrage en marbre. Se dit surtout au plur. Admirez ces *marbres*, ils sont vivants. Le musée du Louvre renferme de magnifiques *marbres*. Demeures garnies de *marbres*.

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, *marbres* de Paros.
(NEUFCHATEAU.)

| Technol. Pierre à broyer les couleurs et les drogues; pierre sur laquelle les imprimeurs posent les formes. Dans les imprimeries modernes, le *marbre* est remplacé par une table de fer. | *Marbres d'Arundel*, Marbres que l'Anglais Arundel acheta à des Turcs, qui les avaient confisqués à un antiquaire. Ces débris de l'art antique, recueillis en Grèce et en Asie, sont aujourd'hui exposés dans un musée d'Oxford. | Par métaphore, Sépulcre, pierre tumulaire. Respectez les *marbres* sacrés de vos pères. | Fig. Image de l'indifférence. Cette jeune fille est froide comme un *marbre*. | Image de la dureté. Les tyrans et les courtisans ont des cœurs de *marbre*. | *Table de marbre*. On donnait ce nom, dans l'ancienne jurisprudence, à trois juridictions : 1° à la connétablie et maréchaussée de France; 2° à l'amirauté; 3° à la réformation générale des eaux et forêts, parce que leurs juges siégeaient autour de la table de marbre qui occupait le milieu de la grande salle du palais de Justice. Cette table fut détruite pendant le grand incendie de 1618, mais les trois juridictions conservèrent leur nom jusqu'en 1790.

MARBRÉ, ÉE, part. Qui imite le marbre; qui est nuancé de différentes couleurs. Papier *marbré*. Visage *marbré*. Truffes *marbrées*. | Bot. Se dit des fleurs qui sont panachées irrégulièrement, et dont les panaches sont très-variés. | S. m. Hist. nat. Nom donné à certains champignons et à plusieurs reptiles sauriens du genre iguane.

MARBRER, v. a. Imiter les couleurs du marbre et leurs dispositions. *Marbrer* une étoffe. On *marbre* beaucoup de papiers destinés à être employés par les relieurs et par les tapissiers. | SE MARBRER, v. pr. Prendre l'apparence du marbre. Ces objets *se marbrèrent*. Sa figure *se marbra* dans l'agonie.

MARBRERIE, s. f. Atelier de marbrier. | Art de travailler le marbre. | Commerce d'objets en marbre.

MARBREUR, EUSE, s. Celui ou celle qui s'occupe spécialement à imiter les couleurs et les nuances irrégulières du marbre sur la tranche des livres et sur des feuilles de papier. Un *marbreur*.

MARBRIER, IÈRE, s. Celui, celle qui travaille le marbre, et qui le façonne pour les besoins ordinaires du commerce. Les objets de luxe en marbre sont taillés, préparés et polis par le *marbrier*, et les objets d'art, vases, tombeaux et statues, sont dégrossis, dessinés, modelés et finis par le sculpteur. | Adjectiv. Ouvrier *marbrier*. Ouvrière *marbrière*. | Qui a rapport au marbre. L'industrie *marbrière*.

MARBRIÈRE, s. f. Carrière de marbre. Exploiter une *marbrière*. Il y a de belles *marbrières* dans l'Isère. Les *marbrières* de l'île de Paros sont les plus célèbres.

MARBRURE, s. f. Imitation du marbre sur le papier, sur la tranche ou sur la couverture d'un livre. Une belle *marbrure*. | Fig. Taches sur le corps.

MARC, s. m. (pron. *mar*, du bas lat. *marca*, même sens). Poids appartenant au système des anciennes mesures. « On se servait du marc avant la réforme métrique pour peser diverses sortes de marchandises, et particulièrement l'or et l'argent; c'était principalement dans les hôtels des monnaies et chez les négociants qui ne vendaient que des objets précieux ou de petit volume, que le marc et ses subdivisions étaient en usage. La livre valait 2 marcs, et par conséquent le marc valait 8 onces, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4,608 grains, ou un peu moins de 245 grammes. » (Garnier.) On distinguait autrefois le marc d'Angleterre, de Limoges, de Paris, de la Rochelle, de Tours et de Troyes. Dans le système usuel et transitoire, le marc représente la demi-livre, ou 250 grammes. | Poids de cuivre composé de plusieurs poids emboîtés les uns dans les autres, qui pèsent ensemble huit onces, et qui peuvent servir à peser jusqu'aux plus petites fractions du marc. | Monnaie très-répandue en Allemagne : on y distingue le *marc courant*, monnaie réelle de Hambourg, dont la valeur est de 16 schillings de 12 deniers chacun; le *marc banco*, monnaie de compte de la même ville; le *marc lubs*, monnaie de la ville de Lubeck, émise au tarif fixé par une convention commerciale; enfin le *marc danois*, qui est à la fois une monnaie réelle et de compte, en argent, dont la valeur ne dépasse pas 94 centimes. | Anc. jurisp. *Marc d'or*, Somme que le titulaire d'un office donnait au roi avant d'en obtenir les provisions. | *Marc d'argent*, Droit que les tabellions ou notaires payaient au roi le jour de son avénement. | *Au marc le franc*, Locution familière que l'on emploie lorsqu'on veut établir une équitable répartition dans ce qui doit être proportionnellement reçu ou payé par des créanciers ou par des débiteurs. Les produits de la faillite sont répartis au *marc le franc*.

MARC, s. m. (pron. *mar*, du lat. *amurca*, même signif.). Ce qui reste de plus grossier de certains fruits, de certaines herbes, de certaines substances dont on a extrait le suc par expression, filtration, ébullition ou autrement. *Marc* de café. *Marc* d'olives. *Marc* de pommes. *Marc* de betterave. Le *marc* de raisin, au sortir du pressoir, contient encore un peu de vin dont on peut obtenir de l'eau-de-vie par la distillation. Eau-de-vie de *marc*.

MARC (saint). Un des quatre évangélistes, né, à ce qu'on croit, dans la Cyrénaïque, s'attacha à saint Pierre et l'accompagna à Rome, où il lui servit d'interprète. Il alla ensuite prêcher l'Évangile dans la Pentapole de Cyrénaïque et en Égypte, où il fonda, vers l'an 52, l'église d'Alexandrie. Il fut mis à mort dans cette ville par les païens pendant les fêtes de Sérapis, vers 68. Cet évangéliste a pour emblème le *lion*. Saint Marc écrivit son évangile en grec; il le rédigea dix ans après l'Ascension de J. C., à l'aide des conversations qu'il avait eues avec saint Pierre. Les Vénitiens croient posséder le corps de ce saint, qui aurait été transporté chez eux en 815; ils lui vouent un culte particulier.

MARCASSIN, s. m. Jeune sanglier qui n'a pas encore ses défenses. Une laie avec ses *marcassins*.

MARCASSITE, s. m. Variété de pyrite martiale, sulfure de fer, susceptible de recevoir le poli et de ne pas s'altérer au contact de l'air. On fait avec le marcassite divers bijoux, tels que boucles, colliers, entourages de bagues, garnitures, etc.

MARCEAU. Général de la République française, né à Chartres en 1769, mort sur le champ de bataille le 21 septembre 1796. La vie de Marceau fut courte et glorieuse. Il se battit pour rendre la liberté à sa patrie; il fut pur comme la cause qu'il avait embrassée, noble et grand comme Paul-Émile et Brutus; il fut aussi magnanime et généreux, car ses ennemis ont pleuré sur son tombeau. « Salut, pyramide simple et sublime! s'écria Byron en visitant le monument funèbre d'Altenkirchen, salut! tu couvres les cendres d'un héros. » Marceau, enrôlé volontaire à dix-sept ans, général à vingt-deux, général en chef à vingt-quatre, était doué d'une belle et sérieuse physionomie; sa taille, haute et bien prise, avait à la fois de la grâce et de la majesté. Ses sentiments élevés et ses intentions furent toujours honnêtes; peut-être doit-on lui reprocher une fierté rude et sévère, qui le rendait souvent intolérant pour les autres autant que pour lui. Ami de la liberté et de la justice, ennemi de tout excès, de toute réaction, de toutes les passions funestes, il fut en même temps un modèle de patriotisme désintéressé et de vertu sublime; enfin, il mérita d'occuper une des premières places dans la brillante phalange de ces jeunes généraux sortis des rangs populaires à la voix de la Convention, et parmi lesquels, après lui, il faut compter Championnet, Desaix, Joubert, Kléber et Hoche. C'est à cet intrépide et habile citoyen que la France dut la première pacification de la Vendée.

MARCESCENT, ENTE, adj. (du lat. *marcescere*, se dessécher). Bot. Qui se dessèche. | *Corolle marcescente*, Corolle d'une fleur, dont les parties se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire. | *Feuilles marcescentes*, Celles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIACÉES, s. f. pl. (du médecin *Marcgraff*). Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales, voisine des guttifères, renferme des arbrisseaux généralement sarmenteux et grimpants, parasites à la manière du lierre, ayant des feuilles alternes, simples, entières, coriaces et persistantes; des fleurs disposées en épi court et en forme de cime. Cette famille de plantes est particulière à l'Amérique intertropicale.

MARCHAND, ANDE, s. Celui, celle qui fait métier d'acheter et de vendre. Le titre de *marchand* s'applique indifféremment à celui qui débite en détail, dans les boutiques, foires ou marchés, les objets de son commerce, et à celui qui les débite ou les expédie en grande quantité. Le code de commerce ne fait aucune distinction entre ces deux classes : il désigne comme commerçants tous ceux qui se livrent au commerce, et les soumet aux mêmes obligations. *Marchand* en gros. *Marchand* en détail. *Marchand* de vin. *Marchand* de bois. *Marchand* en demi-gros. *Marchand* de toile. *Marchande* lingère. *Marchand* de comestibles. *Marchand* de nouveautés. L'appât du gain attire les *marchands* étrangers. (Barthélemy.) | La femme ne peut être *marchande publique* sans l'autorisation de son mari; mais, cette autorisation une fois donnée, elle peut engager, hypothéquer, aliéner ses immeubles, et s'obliger pour tout ce qui concerne son commerce, et, audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté de biens. | Sous le régime féodal et monarchique, au temps des corporations et des maîtrises, on comptait, à Paris et dans les principales villes de France, six corps de marchands, trafiquants et commerçants, qui vendaient les denrées de haut prix : 1° le corps des drapiers et des chaussetiers; 2° celui des épiciers; 3° des merciers; 4° des pelletiers; 5° des bonnetiers; 6° et des orfèvres. | *Marchand forain*, Celui qui colporte, de foire en foire, des articles de commerce. | *Marchand ambulant*, *marchand*, *marchande des rues*, Crieurs de fruits des quatre saisons; petits revendeurs ou revendeuses de fleurs, de légumes et d'autres menus objets de consommation et de ménage. | Fig. et famil. *Il en sera le mauvais marchand*, Il lui arrivera malheur. | Prov. *N'est pas marchand qui toujours gagne. Les marchands ne se mangent pas entre eux.* | Adjectiv. « Les marchands ne sont point assujettis, comme les personnes non *marchandes*, à mettre sur leurs billets ou promesses le bon ou approuvé portant en toutes lettres la somme ou la quotité de la somme énoncée. » (Toulet.) | Qui appartient aux marchands, au commerce. Navire *marchand*. Port *marchand*. Marine *marchande*. Villes *marchandes*. | Qui est de bon débit. Blé *marchand*. Voilà de belles farines *marchandes*. | Se dit en parlant des endroits fréquentés. Rue *marchande*. Pays *marchand*. | *Prix marchand*, Celui auquel les marchands livrent les articles de leur commerce.

MARCHANDAGE, s. m. L'industrie des entrepreneurs et des tâcherons, qui, après s'être rendus adjudicataires d'un travail ou d'une partie de ce travail, traitent en seconde et en troisième main avec d'autres ouvriers pour la confection à prix réduit de telle ou telle spécialité des travaux adjugés. Le marchandage est une entreprise indirecte qui donne aux travailleurs un faible salaire, et aux propriétaires de capitaux de très-gros bénéfices; à ce point de vue, on ne saurait blâmer trop sévèrement ce genre d'opérations.

MARCHANDER, v. a. Demander et débattre le prix de quelque chose. *Marchander* du drap. *Marchander* un cheval. Cette ménagère aime à *marchander* les objets qu'elle achète. | Absol. Pierre a acheté ses meubles sans *marchander*. Il ne faut pas *marchander* avec les Turcs. | Fig. *Marchander* la paix. Périsse l'homme indigne qui *marchande* un cœur, et rend l'amour mercenaire! (J. J. Rousseau.) | Ménager. Cet homme brutal ne *marchande* pas les gros mots. | Hésiter, balancer. Il n'y a pas à *marchander* dans une pareille circonstance. | *Ne pas marchander sa vie*, Ne pas hésiter à l'exposer, à en faire le sacrifice. *Ne marchandez pas votre vie.*

MARCHANDISE, s. f. Tout ce qui se vend, so

débite, soit en gros, soit en détail, dans les boutiques, magasins, foires et marchés. « Ainsi le mot *marchandise* désigne tout ce qui peut faire l'objet d'un commerce : les grains, les fruits, les métaux précieux, l'or et l'argent, les étoffes, les meubles, enfin toutes les productions de la nature et celles de l'industrie humaine. Le prix des marchandises s'établit suivant différentes règles, qu'il serait trop long d'exposer : leur rareté, l'intérêt qu'on attache à leur possession, leur utilité, leur durée plus ou moins longue, sont autant de causes qui influent sur ce prix. » (A. Blaise.) De la bonne, de la mauvaise *marchandise*. *Marchandises* de première qualité. *Marchandises* inférieures. *Marchandises* avariées. *Marchandises* du pays. *Marchandises* étrangères. *Marchandises* d'occasion, de rebut. Étaler sa *marchandise*. Gagner, perdre sur sa *marchandise*. Il s'est chargé de beaucoup de *marchandise*. Écouler ses *marchandises*. C'est la concurrence qui met un prix juste aux *marchandises*, et qui établit les vrais rapports entre elles. (Montesquieu.) Les *marchandises* d'Asie et celles d'Europe sont, dans cette île, d'un usage général. (Raynal.) | *Marchandises neuves*. Une loi spéciale interdit les ventes en détail de marchandises neuves, à cri public, soit aux enchères, soit au rabais, soit à prix fixe, proclamé avec ou sans assistance d'officiers ministériels. | *Marchandises de pacotille*, Produits fabriqués pour l'exportation. Leur qualité est très-inférieure à celle des marchandises qui doivent être livrées à la consommation européenne, mais aussi leur prix est excessivement réduit. « La plus insigne mauvaise foi a souvent présidé à l'expédition des *marchandises de pacotille*, et ruiné, pendant un certain temps, le commerce français. » | *Marchandises de contrebande*, Produits étrangers dont l'entrée dans un pays est défendue par ordre d'un gouvernement. | Fig. *Faire valoir sa marchandise*, Vanter ses œuvres et ses actions, les exalter outre mesure. | *Marchandise mêlée*, Assemblage de bonne et de mauvaise marchandise. | Trafic. Il fait métier et *marchandise* de son esprit.

Qu'un honnête homme, une fois en sa vie,
Fasse un sonnet, une ode, une élegie,
Je le crois bien ;
Mais que l'on ait la tête bien rassise,
Quand on en fait métier et *marchandise*,
Je n'en crois rien.

| *Le pavillon couvre les marchandises*. Cette locution exprime qu'on ne doit pas, en temps de guerre, visiter un navire qui porte un pavillon neutre, sous prétexte qu'il renferme des valeurs appartenant à l'ennemi. | *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit en parlant d'un navire de commerce qui est armé. Se dit aussi, au figuré, d'un procédé, d'une conduite, d'une démarche équivoque et douteuse.

MARCHANTIE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques, qu'on rencontre sur tous les points du globe. Ce sont des expansions membraneuses d'un vert foncé, ordinairement divisées en plusieurs lobes et traversées par une nervure brunâtre, qui croissent au bord des ruisseaux, des fontaines et des puits.

MARCHE, s. f. (de l'allem. *mark*, frontière). Ce mot servit à désigner, pendant le moyen âge, les frontières d'un pays. Les marches étaient gouvernées, sous Charlemagne, par des chefs militaires appelés margraves ou marquis, qui étaient chargés de la garde et de la défense des frontières. La plupart de ces contrées reçurent, dans la suite, d'autres titres, tels que ceux de duchés, comtés, baronnies, etc. Cependant le nom primitif de *marche* est resté à quelques-unes d'entre elles. Ainsi on dit encore : *la marche de Brandebourg*, *la marche d'Ancône*, *la marche de Trévise*, etc. | *La Marche*, Ancienne province de France, voisine du Limousin ; capitale, Guéret. Elle forme aujourd'hui le département de la Creuse et une partie de celui de la Haute-Vienne. Ce pays eut au moyen âge des comtes souverains, parmi lesquels on remarque les seigneurs de Lusignan. La Marche fut confisquée en 1525 sur le connétable de Bourbon par François Ier, et définitivement réunie à la couronne en 1531.

MARCHE, s. f. Mode de progression de l'homme qui consiste à porter les deux jambes alternativement l'une au devant de l'autre, afin de leur faire franchir, ainsi qu'au corps entier, qu'elles entraînent, certains espaces appelés pas et disposés par séries dans une direction donnée. La marche est une suite de pas. Ce mode de progression est le plus ordinaire à l'homme et le plus simple de tous les mouvements généraux qu'il a la faculté d'exécuter. Il a pour agents spéciaux les membres inférieurs ou abdominaux, et pour condition extérieure au sujet, d'avoir lieu sur un sol fixe et résistant. Il résulte de l'examen du mécanisme de la marche ordinaire, que les trois parties des membres pelviens y prennent la première et la plus grande part. Mais le tronc y concourt aussi, en déversant, par des inclinaisons latérales, le poids du corps sur le membre fixé à terre, et le bassin n'y contribue pas moins, en décrivant, à chaque pas, sur le haut du fémur immobile, un arc de cercle dont le rayon est mesuré par la distance comprise entre l'épine iliaque antérieure et supérieure d'un côté, et la cavité cotyloïde du côté opposé. Ce dernier mouvement, dans la marche, devient d'autant plus sensible que le bassin est plus large; aussi frappe-t-il désagréablement la vue chez la femme toutes les fois qu'elle veut marcher à grands pas. C'est ce même mouvement qui fait qu'on ne peut marcher en ligne droite, car les pas se faisant dans une direction alternativement oblique, tantôt à droite, tantôt à gauche, ils tracent une série de zigzags sur le sol ; cependant la route pourrait se trouver encore rectiligne, si l'obliquité des deux pas qui se suivent était parfaitement égale. Enfin, les membres pectoraux ne demeurent pas non plus inertes dans l'exercice de la marche ; ils se balancent d'arrière en avant, sur les côtés du corps, en alternant avec le mouvement de la jambe qui correspond à chacun d'eux, et personne n'ignore que la marche est moins solide et moins vive quand on n'a pas la liberté de ses membres supérieurs. La marche présente des variétés presque infinies dans la manière dont on l'exécute, dans l'étendue des pas qui la composent et dans la rapidité avec laquelle ils se succèdent. Mais de quelque manière qu'elle s'effectue, elle présente cela de particulier, que le corps ne se trouve jamais sans être soutenu, et que sa ligne de gravité repose toujours soit sur l'un et l'autre membre tour à tour, soit pour un moment sur tous les deux à la fois. La marche favorise l'exercice de la plupart des fonctions intérieures, et le mouvement général qu'elle imprime semble s'étendre à la presque universalité des phénomènes organiques. Elle provoque l'appétit, aide aux digestions et contribue à la facilité des excrétions alvines. Elle active la circulation générale, qui perd de sa force par l'inaction et le repos ; elle exerce, en outre, le même genre d'influence sur la respiration. La marche pousse indirectement, mais d'une manière sûre, les fluides à la peau, et accroît ainsi l'exhalation cutanée. Elle prévient le refroidissement du corps, et, en nous réchauffant efficacement, elle nous rend capables de résister à l'action du froid le plus rigoureux. Ce n'est qu'en marchant, en effet, que les peuples du Nord surmontent l'influence sédative de leurs frimas. La marche favorise enfin, par l'exercice journalier qu'elle procure, le bon état de la nutrition de tous les organes ; mais il faut qu'elle soit modérée. Par ses rapports avec l'ensemble des fonctions vitales, on voit donc que la marche constitue une branche très-importante de la diététique. *Marche* lente. *Marche* rapide. *Marche* précipitée. *Marche* ordinaire. Accélérer, retarder sa *marche*. | Manière de marcher. En général, les femmes donnent à leur *marche* beaucoup de grâce et de distinction. (Rullier.) *Marche* est pris ici pour *démarche* ; ce dernier mot conviendrait mieux. | Particul. Se dit des mouvements d'une armée, ou des différents corps qui la composent. L'armée est en *marche*. Ordre de *marche*. Faciliter la *marche* des colonnes. Exécuter une *marche*. Cacher, couvrir sa *marche*. Dérober sa *marche*. Il se dirigeait à *marches* forcées au-devant de l'ennemi. L'ordre des *marches* et des campements. (Bossuet.) On tint un conseil de guerre, les avis se partagèrent sur la *marche*. (Voltaire.) L'art des *marches* est tout l'art de la guerre offensive. (Marceau.) | Par extens. Le chemin que l'on fait en partant d'un lieu pour aller à un autre. La *marche* sera longue, car nous avons cinquante kilomètres à parcourir. | Se dit du mode de progression analogue de certains animaux. La *marche* du cheval est son allure au pas. | Par anal. Se dit aussi du mouvement des astres. La géométrie et l'astronomie apprirent à mesurer la *marche* des astres. (Raynal.) | *Marche d'un navire*, Vitesse particulière d'un navire. Les frégates ont une *marche* supérieure. | Mus. Air destiné à être exécuté à la tête d'un régiment ou d'un cortége quelconque. *Marche* militaire. *Marche* triomphale, funèbre. Jouer une *marche*. | *Sonner* ou *battre la marche*, Donner à des troupes, à l'aide des tambours ou des trompettes, l'ordre de se mettre en marche. | *Ouvrir*, *fermer la marche*, Marcher le premier ou le dernier. | Aux échecs et au jeu de dames, Le mouvement de chaque pièce. La *marche* des pions. La *marche* de la reine, des tours, des cavaliers, des fous. | Fig. Les réactionnaires cherchent sans cesse à arrêter la *marche* de la civilisation. La *marche* du progrès est incessante. La *marche* de la politique. La *marche* des affaires. Une terreur nouvelle avait saisi ceux des bons esprits qui étudiaient la *marche* des affaires générales. (Raynal.) Je sentis que, pour guider l'homme, la *marche* de la nature est toujours la meilleure. (J. J. Rousseau.) | *La marche d'un poème*, Le progrès de l'action qui s'y déroule. | *La marche d'un ouvrage*, La manière dont les idées s'y développent successivement. | Manière d'agir de quelqu'un. Dans cette affaire, la *marche* de cet homme a été déloyale. | Archit. Degré qui sert à monter un escalier. Gravir plusieurs *marches* à la fois. | | Fig. Quelles que soient les révolutions de la vie, l'homme ne craint plus de tomber lorsqu'il est assis à la dernière *marche*. (Bern. de Saint-Pierre.)

MARCHÉ, s. m. (du lat. *mercatus*, même signif.). T. de comm. Action par laquelle on achète, on vend ou on échange des objets quelconques. Ces opérations se font le plus souvent verbalement et en donnant des arrhes. Cependant les marchés dits *à terme*, par lesquels on s'engage à livrer ou à recevoir une marchandise à une époque et pour un prix fixé, sont ordinairement faits par écrits doubles constituant un engagement entre les parties contractantes. Le marché, ainsi entendu, peut encore comprendre toutes les espèces de conventions passées entre les marchands et les particuliers : c'est ainsi que le louage, l'assurance, l'obligation de faire ou de ne pas faire, etc., rentrent dans le domaine le plus étendu d'un marché. On remarquera même que ce terme, qu'on peut interpréter d'une manière si large, réunit souvent des engagements différents dans le même acte, et qu'en résumé il peut s'appliquer à presque toutes les transactions commerciales. Faire un *marché*. Conclure un *marché*. Signer un *marché*. Vous avez fait là un excellent *marché*. | *Marché sur devis*, Celui auquel est annexé ou dans lequel est compris un état détaillé de la nature, de la quantité, de la qualité et du prix des choses qui sont à livrer ou à faire. | *Marché administratif*, Marché dans lequel une administration publique figure comme partie intéressée. En général, ces marchés sont faits par la voie de l'adjudication avec publicité, l'administration dresse ses clauses et les fait connaître, et les adjudicataires y sont soumis par le fait même de leur adjudication. | *Marchés des agents de change et des courtiers*. D'après le caractère attribué à ces officiers ministériels, qui sont les notaires du commerce, les marchés qu'ils rédigent doivent avoir une valeur authentique ; cependant les actes qui résultent de leur ministère ont bien rarement, auprès des tribunaux, la même créance que les actes notariés. Ces marchés, qui ont lieu chaque jour à la Bourse, sont connus sous le nom de *marché à livrer*, de *marché à terme* et de *marché à prime*. | *Marché à cuisson*. On nomme ainsi, à la halle de Paris, une transaction entre un meunier et un boulanger, par laquelle le premier s'engage à fournir au second, à des époques déterminées, par quinzaine, une certaine quantité de sacs de farine, et le boulanger s'engage, de son côté, à payer au meunier la farine fournie, au cours de la taxe, pendant la quinzaine de la fourniture, sauf la déduction d'une somme convenue pour les frais de cuisson. Pendant la durée de ce marché, le boulanger n'est plus qu'un fabricant à façon pour le compte du meunier ; la hausse ou la baisse lui deviennent indifférentes ; il n'a rien à y perdre ni à y gagner. Il n'en est pas de même du meunier, qui est le plus souvent un fort marchand de blé, et qui a un intérêt évident à voir la hausse de la taxe, car lorsque la taxe est forcée, c. à d. lorsqu'elle dépasse le taux que lui assigne le prix moyen réel des farines, le prix que lui paye le boulanger, en vertu de son *marché à cuisson*, excède le prix qu'il retirerait de ces mêmes farines s'il les vendait sur le marché ordinaire. | Lieux où se réunissent les marchands de grains, de bestiaux, de légumes, de volailles, de poissons, etc., et où les consommateurs viennent s'approvisionner. Ce sont le plus ordinairement des places publiques, sur lesquelles on élève des baraques, ou sur lesquelles on distribue des places sans prendre aucune disposition spéciale. Dans certaines villes, on a fait élever des bâtiments couverts dont la disposition offre des commodités qui mettent à l'abri des injures de l'air les personnes et les objets du commerce. *Marché* Saint-Germain. *Marché* des Carmes. *Marché* Saint-Honoré. Un *marché* est franc, lorsqu'on ne paye pas dans son enceinte le moindre droit de vente. Les halles centrales sont le grand *marché* de Paris. *Marché* à la volaille. *Marché* au poisson. *Marché* aux chevaux. Les marchandises étaient avantageusement vendues dans les *marchés* les plus éloignés. (Raynal.) | Le *marché* qui se tient à époques fixes dans les villages, bourgs et petites villes, pour la vente des bestiaux, des productions du pays ou de

certains produits industriels, prend le nom de *foire*. Dans les villes, on appelle souvent *halles* les marchés destinés à la vente des comestibles, des fruits et des légumes, et *bazars* ceux où l'on expose en vente des objets d'ameublement, de ménage ou de luxe. L'autorité municipale a la police des *marchés*. | *Marchés d'approvisionnements*, Marchés en gros où le producteur vend lui-même ou fait vendre en gros et en détail ses denrées aux revendeurs et aux consommateurs. | La plupart de ces marchés sont hebdomadaires; quelques-uns sont ouverts deux ou trois fois par semaine. Dans les grandes villes, ils sont ouverts tous les jours. | Les *marchés de revente* sont en général établis par les conseils municipaux des villes importantes, pour faciliter aux consommateurs l'achat des objets dont ils peuvent avoir besoin chaque jour ou dans le courant de la journée. Dans ces marchés, on a l'avantage d'acheter en aussi petite quantité qu'on le désire et en choisissant ce qui convient, mais aussi le prix de revient est plus élevé. Cependant, il serait à désirer que l'on donnât une plus grande extension à l'approvisionnement direct, en établissant sur tous les marchés des facteurs assermentés vendant aux enchères pour le compte du producteur; c'est le seul moyen de supprimer les forains et autres intermédiaires qui vendent les mêmes denrées en les taxant à un prix arbitraire et souvent excessif. | Prix de la chose qu'on vend ou qu'on achète. Ne s'emploie guère qu'avec l'adjectif *bon* et son comparatif *meilleur*. Le *bon marché* de cet objet m'a tenté. Je l'ai eu à *meilleur marché*. Le peuple applaudissait au gouvernement, qui lui faisait avoir le pain à si *bon marché*. (Condillac.) | *Bon marché, à bon marché*. Ces deux locutions s'emploient, au propre et au figuré, dans beaucoup de phrases, et signifient A peu de frais, sans beaucoup de peine. *Vivre à bon marché*, Vivre sans qu'il en coûte beaucoup d'argent. | *On n'a jamais bon marché de mauvaise marchandise*, Ce qui est mauvais ne peut faire un bon usage et sollicite une autre dépense. | *Les bons marchés ruinent*, On est toujours tenté, à cause de la baisse du prix, d'acheter des choses dont on n'a pas besoin. | *Être généreux à bon marché. Faire bon marché d'une chose*, La prodiguer. | *Avoir bon marché de quelqu'un*, Avoir l'avantage. | *En être quitte à bon marché*, Échapper à un danger sans avoir éprouvé un grand dommage. | *Un marché d'or*, Un marché très-avantageux. | *Aller sur le marché d'un autre*, Enchérir sur le marché d'un autre, et, fig., Marcher sur les brisées de quelqu'un. | *Mettre à quelqu'un le marché à la main*, Le mettre en demeure de faire ou de ne pas faire une chose. | *Par-dessus le marché*, En outre. Cet huissier a été fort mal reçu dans le village, et, *par-dessus le marché*, on a roué de coups de bâton ses deux recors.

MARCHEPIED, s. m. Petit meuble qu'il est d'usage de placer sous les pieds, lorsqu'on est assis, et dont on se sert, lorsqu'on est debout, pour atteindre un objet élevé. Le *marchepied* était autrefois un des attributs de la toute-puissance. Phidias, le sculpteur, posa un escabeau d'or et d'ivoire sous les pieds de son Jupiter Olympien; le dieu Jéhovah des juifs et des chrétiens a toujours été représenté avec un globe terrestre qui lui servait de marchepied : *scabellum pedum*. Le *marchepied* d'un trône. Les *marchepieds* de nos salons représentent ordinairement des animaux couchés sur le ventre, des sphynx, des griffons, et autres objets semblables. | Petits degrés en forme d'estrade, qu'on pratique, dans les chœurs des églises, au-dessous des autels ou des stalles. | Degrés à charnières brisées qui servent à monter dans une voiture. Abaisser, relever le *marchepied*. | T. de mar. Cordage tendu le long d'une vergue, et sur lequel les matelots posent les pieds. | Fig. Moyen de s'élever. La tribune parlementaire a servi de *marchepied* aux ambitieux de tous les partis. Il s'est fait un *marchepied* de la lâcheté des hommes pour arriver à ses fins. | Petit chemin de passage placé, pour le service du public, sur le bord d'une rivière navigable ou flottable.

MARCHER, v. n. Aller, s'avancer d'un lieu à un autre. Se dit en parlant des hommes et des animaux. *Marcher* en avant, en arrière. *Marcher* lentement, à grands pas. *Marcher* légèrement, sur la pointe des pieds. Cet enfant commence à *marcher* tout seul. *Marcher* ensemble. *Marcher* de compagnie. Il *a marché* toute la nuit. Nous *marchions* à travers champs. Il *marche* sans suite et sans équipage; mais chacun, dans son esprit, le met sur un char de triomphe. (Fléchier.) Je *marchais* d'un pas précipité, que la réflexion ralentit en approchant de la maison. (J. J. Rousseau.) Je *marchai* pendant toute la nuit.

Elle *marche*; sa grâce en *marchant* se déploie.
Et le cœur de Latone en palpite de joie.
(DELILLE.)

| Famil. *Marcher comme un chat maigre*, Marcher fort vite. | *Marcher à quatre pattes*, Marcher comme un quadrupède. | *Marcher à pas comptés, à pas de loup*, Marcher sans bruit, avec beaucoup de précaution. | *Marcher à pas de géant*, au propre et au figuré, Marcher rapidement. | *Marcher sur quelque chose*, Poser le pied dessus. | *Marcher sur les talons de quelqu'un*, Le suivre de très-près. | *Il ne faut pas lui marcher sur les pieds*, Se dit en parlant d'un homme susceptible avec lequel il ne faut jamais plaisanter. | Fig. *Marcher sur des épines, sur des charbons ardents*, Être dans une situation fâcheuse ou délicate. | *Avoir marché sur une mauvaise herbe*, Être de très-mauvaise humeur. | S'avancer de quelque manière que ce soit, à pied, à cheval, en voiture. Les despotes *marchent* toujours accompagnés de sbires. La caravane *marcha* plusieurs jours sans s'arrêter. L'armée *marchait* en ordre de bataille. Il fallait faire *marcher* en hâte une armée que la disette affaiblissait. (Voltaire.) Il faut *marcher* pour arriver.

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons,
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.
(*La Marseillaise*.)

| Tenir un rang, dans une cérémonie, d'après les règles de la hiérarchie; aller en suivant un certain ordre. « A l'enterrement d'un ministre de la justice, les membres du conseil d'État prétendirent avoir le droit de *marcher* avant les membres de la cour de cassation, et ne voulurent jamais leur céder le pas; ce conflit imprévu mit le cortége en déroute, et le défunt dut s'en aller presque seul jusqu'à sa dernière demeure. » (L. Véron.) | Se mouvoir. Se dit souvent en parlant des choses inanimées. La pendule ne *marche* plus. Voilà un navire qui *marche* bien. | Être porté. Le tabernacle *marchait* devant les évêques du concile. Le glaive de la justice *marchait* à côté du tribun. | Fig. S'emploie en parlant des personnes et des choses, en exprimant en général une idée de progrès. Tel est l'arrêt du sort, tout *marche* à son déclin. Il *marche* résolûment à son but. Il commença à *marcher* avec précaution et avec crainte dans ces routes égarées où il se trouvait engagé. (Fléchier.) On voit toujours *marcher* d'un pas égal les arts, les connaissances et les besoins. (Condillac.) La nature *marche* toujours et agit en tout par degrés imperceptibles et par nuances. (Buffon.) Quand la révolution française *marchait* d'un pas assuré, elle avait au moins devant les yeux le drapeau de ses philosophes. (E. Quinet.) | Loc. *Marcher droit*, Tenir une conduite irréprochable. | *Marcher à tâtons*, Agir dans une affaire sans avoir les lumières nécessaires pour bien s'y conduire. | *Marcher d'un même pas*, Agir de concert. | *Cela marche tout seul*, Cela va bien. | *Marcher sur les traces, sur les pas de quelqu'un*, L'imiter. *Nous marchons* avec respect *sur les traces* des martyrs de la libre pensée. *Je marche sur vos pas*. Rougirez-vous de *marcher sur les traces* de tant de noms illustres? (Massillon.) | T. de chapell. *Marcher l'étoffe d'un chapeau*, La fouler, la comprimer. | *Marcher la terre, la pâte à poterie*, La pétrir avec les talons. Dans ces deux exemples, ce verbe est actif. Nous *avons marché* toute la pâte.

MARCHER, s. m. Action de marcher, manière de marcher. Son *marcher* est élégant et gracieux. Je l'ai reconnu à son *marcher*. Quel *marcher* nonchalant! Dans ce sens, il est synonyme de *Démarche*. | Endroit où l'on marche. Le chemin de la montagne est un rude *marcher*. Ce tapis de verdure offrait un doux *marcher* aux pauvres voyageurs.

MARCHETTE, s. f. Planchette avec laquelle on tend des piéges aux petits oiseaux.

MARCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui marche. On l'emploie presque toujours avec une épithète. Un bon, un mauvais *marcheur*. Votre fille est une petite *marcheuse*. | *Il n'est pas marcheur, elle n'est pas marcheuse*, Se dit d'une personne qui ne peut supporter une marche un peu longue sans fatiguer beaucoup. | T. de briquet. Ouvrier qui corroie la terre dans la fosse en la piétinant. | Adj. Se dit de quelques oiseaux, insectes, etc., qui ne volent pas. Les oiseaux *marcheurs* sont peu nombreux. L'autruche est un oiseau *marcheur* et coureur.

MARCION. Hérésiarque du IIe siècle, né à Sinope en Paphlagonie. Il avait été ordonné prêtre, mais il fut chassé de l'Église pour avoir séduit une vierge. Ce fut alors qu'il se mit à dogmatiser. Il était regardé comme un hérésiarque par les catholiques. Marcion admettait les deux principes du bien et du mal, soutenait que Jésus n'avait qu'une chair apparente, niait la résurrection des corps, condamnait le mariage, rejetait la plus grande partie du Nouveau Testament, et ne baptisait, dans l'âge pubère, que ceux qui faisaient profession de continence. Il eut en Italie, en Égypte, en Syrie, en Perse, un grand nombre de sectateurs fanatiques, connus sous le nom de *Marcionites*. Sa doctrine persista après sa mort.

MARCK (comté de la). État de l'ancienne fédération allemande, dans le cercle de Westphalie, entre les duchés de Berg, Clèves et Westphalie, et l'évêché de Munster. *Le comté de la Marck*.

MARCOMAN, ANE, s. (de l'allem. *mark*, marche; *mann*, homme). Celui, celle qui habite la frontière. On donnait ce nom, sous le règne d'Auguste et de ses successeurs, aux habitants de cette partie de la Germanie qui était entre les deux chaînes des monts Hercyniens, et que nous appelons aujourd'hui Bohême et Moravie. Les *Marcomans* ont envahi l'empire romain.

MARCOTTAGE, s. m. Procédé dont on se sert pour multiplier les végétaux, en faisant produire des racines à des branches encore attachées à la branche mère. On distingue plusieurs espèces de *marcottages*, parmi lesquels les suivants sont les plus usités : 1° on courbe une branche jeune, saine, vigoureuse, pour la coucher horizontalement en partie, car on en relève le bout supérieur dans la terre. Lorsqu'elle est enracinée, on la sépare de la souche, ou on la laisse en place, selon le besoin du moment. C'est avec ce procédé qu'on répare les désastres survenus aux vignes, et qu'on garnit les clairières; aussi nomme-t-on ces marcottages des *provins*. Quelquefois, dans le provignage, qui est fréquemment employé pour multiplier les charmes, les châtaigniers, les chênes, etc., on tord la tige de la branche, pour en disjoindre un peu les fibres ligneuses, car les racines naissent plus aisément sur la partie lésée. 2° On fait une ligature qui étrangle la tige qu'on veut enraciner, on couche en terre, et l'on arrose fréquemment. Cette ligature détermine aussitôt la formation d'un bourrelet, sur lequel poussent des racines. D'autres fois, on fait la ligature en spirale, dont les tours sont écartés et occupent trois centimètres de longueur; ou bien on supplée à la ligature en enlevant un anneau de l'écorce, ce qui produit le même effet. Cette opération se fait lorqu'on veut avoir des arbres francs de pieds. 3° Le *marcottage* par œillets se fait en incisant transversalement une tige jusqu'au tiers de son épaisseur, puis, remontant le long de la tige, en la fendant de trois à cinq centimètres dans le sens des fibres. On ouvre la plaie et l'on y place un peu de terre, pour empêcher les parties de se rejoindre. Comme l'incision a dû être faite au-dessus d'un œil ou d'un nœud, il s'y développera promptement des racines. 4° En hiver ou au printemps, on coupe au niveau de terre le tronc d'un arbre, et l'on recouvre la souche. La force de la végétation détermine la croissance d'une multitude de jets qu'on peut séparer quelques mois après, ou l'année suivante, et qui sont très-bien enracinés. On emploie cette méthode de marcottage pour reproduire les bois en coupe réglée; seulement on ne sépare pas les tiges qui repoussent sur la souche, et l'on se contente, au bout d'un ou de deux ans, de couper celles qui sont trop faibles et qui pourraient nuire à la croissance des plus vigoureuses. 5° Enfin, lorsqu'on ne peut courber les tiges d'un arbuste jusqu'à terre, on fait le marcottage en l'air, en se servant de sacs, de pots, de petits paniers, d'entonnoirs en verre, plomb ou ferblanc, etc., qui doivent être soutenus de manière à résister aux vents et à la pesanteur. Chacun est percé ou fendu latéralement, pour laisser un passage à la tige. Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la séve dans les tiges des végétaux.

MARCOTTE, s. f. Branche d'arbre, d'arbuste, de plante vivace, qui se garnit de racines, après avoir été fendue, tordue ou liée, et couchée en terre. *Marcottes* de vignes, de figuiers, d'œillets. On ne doit pas séparer trop tôt les *marcottes* du sujet qui les produit, mais attendre qu'elles soient enracinées, si l'on ne veut pas compromettre leur existence.

MARCOTTER, v. n. Faire pousser des racines, à l'aide du marcottage, à des rejetons, à des branches de certaines plantes; manière d'opérer le marcottage. On doit *marcotter* à l'ombre et sur un bon terrain. On *a marcotté* les arbres dont on voulait des sujets.

MARDI, s. m. (du lat. *Martis*, de Mars; *dies*, jour). Le troisième jour de la semaine. Au dire des anciens astronomes, le dieu Mars présidait à la première lune de ce jour, qui suit le lundi, et qui précède le mercredi. Le *mardi* est encore la troisième férie du bréviaire. | *Mardi gras*, Le dernier des jours joyeux qui appartiennent à la saison des saturnales modernes, et qui précèdent les jours d'abstinence et de jeûne qu'ordonne l'Église.

MARE, s. f. Bassin rempli d'eau stagnante, qui est formé naturellement par l'abaissement du sol, ou qui a été creusé et disposé par la main des hommes pour recevoir et conserver les eaux plu-

viales qui descendent des terres voisines. La *mare* d'Auteuil. Les eaux d'une *mare* sont en général malsaines. Conduire les bestiaux à la *mare*. Il y a dans ce village plusieurs *mares* couvertes de canards. Les *mares* de la ferme sont verdâtres. | Auge circulaire, dans laquelle les olives sont écrasées par une meule.

MARÉCAGE, s. m. Terrain humide et bourbeux, qui n'est pas le plus souvent assez ferme pour qu'un homme puisse y marcher sans y enfoncer. La Sologne est remplie de *marécages*. Les personnes qui habitent au milieu des *marécages* n'atteignent jamais un âge avancé. Les pays de *marécages* sont presque toujours malsains. Ce gibier sent le *marécage*. V. MARAIS.

MARÉCAGEUX, EUSE, adj. Qui est rempli de marais, de marécages. Pays *marécageux*. Les deltas des grands fleuves sont toujours *marécageux*. Éloignez-vous des contrées *marécageuses* si vous voulez vivre en parfaite santé. | Qui provient des marécages. Un goût *marécageux*. Le danger des émanations *marécageuses*. | Qui habite les marais, etc. Les animaux *marécageux*. Plante *marécageuse*.

MARÉCHAL, s. m. (du celt. *marc*, cheval; *cal*, au-dessus). Celui qui travaille le fer et fait des ouvrages destinés aux voitures et aux chevaux. La forge du *maréchal*. Un habile *maréchal*. « L'art du *maréchal* se divise en deux parties distinctes, et occupe, dans les grandes villes, deux sortes d'ouvriers, le *maréchal ferrant* ou *vétérinaire*, et le *maréchal grossier*. Ces deux arts, quoique distincts, sont exercés dans les petites villes et dans les campagnes par le même artisan. | Le *maréchal ferrant* est celui qui ferre les chevaux, les mulets, les bœufs et autres bêtes de somme ou de trait; il s'occupe aussi des maladies les plus ordinaires de ces animaux. Cet artisan doit connaître la structure anatomique du pied du cheval, s'il veut apporter à l'art de la ferrure des perfectionnements dont les hommes ignorants en cette matière sont loin d'apprécier les difficultés. Le maréchal forge lui-même ordinairement ses clous, qui exigent quelques précautions. Ils doivent être faits avec du fer très-doux; leur tige doit être longue, mince, facile à plier. La tête, pour les clous ordinaires, doit être plate, et pyramidale lorsqu'on veut ferrer à glace. Le fer ajusté ne doit recouvrir ni trop ni trop peu le pied du cheval. | *Maréchal grossier*. Il ne faut pas prendre ici le mot *grossier* à la lettre : il ne signifie pas que le maréchal exécute grossièrement les ouvrages qu'il entreprend, mais bien qu'il exécute de gros ouvrages, qui sont aussi bien finis que ceux travaillés par un bon serrurier. Le maréchal grossier s'occupe principalement à fabriquer tous les forts ouvrages de serrurerie destinés aux charrettes, chariots, etc., tels que les essieux, les arcs-boutants, les siéges, les crics, et généralement toutes les ferrures qui conviennent à la confection d'une voiture. C'est lui qui ferre les roues, qui en place les bandes, et qui les place en les embattant. | *Maréchal de France*, ou simplement *maréchal*. Officier revêtu du plus haut grade de la hiérarchie militaire. En temps de paix, le nombre des maréchaux est de six; en temps de guerre, il peut être porté à douze. On donne à chaque maréchal un bâton de commandement. Louis XVIII disait que « chaque soldat portait dans sa gibecière son bâton de maréchal. » Avant François Ier, les fonctions de maréchal étaient purement temporaires; ce fut ce prince qui, le premier, nomma des maréchaux à vie. Le grade de maréchal, dont l'utilité est fort contestable et qui grève le budget d'un traitement spécial considérable, fut supprimé en 1792, mais il fut rétabli en 1804 par Napoléon Ier. Quelques maréchaux ont reçu le titre de *maréchal général*, titre supérieur encore à celui de maréchal. Il fut donné, sous l'ancienne monarchie, à Lesdiguières, à Turenne, à Villars, au maréchal de Saxe, et, sous Louis-Philippe, au maréchal Soult. | *Maréchal de camp*, Officier dont le grade était immédiatement au-dessus de celui de colonel, et répondait à celui de général de brigade. | *Maréchal des logis*, Sous-officier de cavalerie. Les grades de *maréchal des logis* et de *maréchal des logis chef* répondent aux grades de sergent et de sergent-major, dans l'infanterie. | On appelait autrefois *Maréchaux de logis* certains officiers chargés de préparer les logements d'un prince et de sa cour en voyage. | On donne, en France, et chez les étrangers, le nom de *maréchal* à certains fonctionnaires publics et aux titulaires de fonctions spéciales dans les cours. Le *maréchal* de la diète. Le *maréchal* de l'Église. Le feld-*maréchal*. Le grand *maréchal* du palais. | *Prévôt des maréchaux*, Sous l'ancien régime, Officier qui commandait une compagnie d'archers appartenant à la police. | *Maréchale*, au féminin, La femme d'un maréchal. La *maréchale* d'Ancre. Madame la *maréchale*.

MARÉCHALAT, s. m. Dignité, emploi de maréchal de France. Fabert est du petit nombre des roturiers qui, sous l'ancien régime, s'élevèrent au *maréchalat*. On devrait supprimer le *maréchalat*.

MARÉCHALERIE, s. f. Art, profession du maréchal ferrant. Ceux qui veulent étudier l'hippiatrique à fond doivent connaître la *maréchalerie*.

MARÉCHAUSSÉE, s. f. Ancienne juridiction des maréchaux de France. | Corps de gens à cheval, institué dès les premiers temps de la monarchie française pour veiller à la sûreté publique et assurer l'exécution des lois. La maréchaussée fut réorganisée en 1790 et prit le nom de *Gendarmerie nationale*. Dans les petites villes et campagnes de quelques parties de la France, on continue à nommer ainsi les gendarmes. La *maréchaussée* est sur pied.

MARÉE, s. f. (du lat. *mare*, mer). Mouvement périodique de la mer qui produit un flux et un reflux auxquels les marins donnent les noms de flot et de jusant. La *marée* monte. La *marée* descend. *Marée* haute. *Marée* basse. Profiter de la *marée*. On ne peut entrer dans beaucoup de ports de l'Océan qu'à *marée* haute. Le navire s'était échoué à la *marée* basse. | Peu de phénomènes dans la nature ont pour l'homme autant d'importance théorique et pratique que celui de la marée. Comme spéculation astronomique, ce phénomène a servi de preuve à la loi de l'attraction universelle, il a déterminé la masse relative de la lune; comme problème de navigation, il intéresse le commerce du monde entier. Avant Pline, les philosophes avaient cherché les causes de la marée dans les rêveries de leur imagination, en les attribuant au caprice ou au courroux de leurs divinités; Aristote avait été le seul qui eût remarqué, mais d'une manière vague, les rapports qui paraissaient exister entre les mouvements de la lune et l'élévation accidentelle de la mer. Ce fut donc le naturaliste romain qui posa le premier, avec assez de précision, le principe de ce remarquable phénomène, en disant : « La cause en est dans le soleil et la lune. » Après lui, cette définition ne fut ni étudiée ni comprise, et jusqu'au jour où Newton et, à sa suite, Euler, Bernouilli et Mac-Caurin résolurent le grand problème de la marée, l'esprit humain, emmaillotté dans les langes grossiers de l'ignorance, considéra comme une énigme, comme un mystère, la cause qui troublait l'équilibre des mers. La théorie de Newton s'appuyait sur la loi de l'attraction moléculaire; elle faisait comprendre facilement à la raison humaine que cette attraction était la cause première des marées, mais elle n'embrassait pas le phénomène dans tous ses détails. Le mathématicien Laplace compléta plus tard cette théorie. « Sur les bords d'une mer vaste et profonde, voici ce qu'on observe : de six heures en six heures, les eaux se gonflent et se retirent tour à tour, et chacune des phases de la révolution, qui s'accomplit deux fois par jour, est séparée de l'autre par un moment de calme. Un examen attentif fait bientôt reconnaître qu'il y a deux flux et deux reflux dans une période de vingt-quatre heures quarante minutes, et que cet intervalle de temps est précisément celui qui sépare deux passages consécutifs de la lune au même méridien. Puis, dans l'espace d'un mois lunaire, si l'on note exactement les hauteurs auxquelles la mer monte chaque jour, on verra que les plus fortes marées ont lieu vers les nouvelles et pleines lunes, et les plus faibles pendant les quadratures, époques où ces trois astres, le soleil, la terre et la lune, décrivent un angle droit. Cette période de hausse et de baisse suit, sans se ralentir, le mouvement de la lune dans son orbite, et elle se reproduit à chaque lunaison. De plus, on sait que l'orbite lunaire est elliptique, et que la distance de la terre à la lune varie à chaque instant; c'est donc un fait remarquable de voir que la hauteur totale de la marée est d'autant plus considérable que la lune est plus près de la terre. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, les *marées périgées* surpassent les *marées apogées*. Une circonstance analogue a lieu aussi, eu égard à la distance de la terre au soleil, car on a remarqué que les marées sont plus grandes en hiver qu'en été. Enfin, une observation journalière, suivie pendant une année solaire, a fait voir que les grandes marées décroissent quand on approche des solstices, et deviennent plus fortes dans la saison des équinoxes : c'est là l'époque de ces flux extraordinaires connus sous le nom de *grandes malines*, qui poussent vers le rivage d'effroyables masses d'eau, et qui envahissent souvent les côtes d'un pays comme des torrents dévastateurs. Des observations précises établissent ces faits et leur périodicité d'une manière incontestable; nous sommes donc naturellement conduit à rechercher quel rapport peut lier ainsi le phénomène des marées aux mouvements du soleil et de la lune. Or, Newton nous a révélé qu'une attraction universelle enchaîne l'un à l'autre tous les corps de notre monde : le soleil et la lune attirent donc vers leurs centres les molécules de notre globe, comme ils en sont eux-mêmes attirés. Mais cette force, dont l'intensité d'action est déterminée par la distance, suffit-elle à produire toutes les circonstances du phénomène? c'est ce que nous allons voir en examinant ses effets. Mettons d'abord en présence la lune et la terre : le diamètre du globe terrestre est une quantité appréciable relativement à la distance qui sépare les deux corps, par conséquent les molécules de la terre seront inégalement attirées. Celles qui sont placées immédiatement sous la lune le seront plus que celles du centre, et celles du centre le seront plus que celles qui se trouvent à l'extrémité opposée du même diamètre. De là, il résulte que si les parties intégrantes de la terre venaient tout à coup à perdre la force de cohésion et de pesanteur qui les réunit en masse, et qu'elles cédassent à la puissance attractive de la lune, elles se précipiteraient vers cet astre, mais avec des vitesses inégales, et notre globe se changerait en un corps de figure ovale, à laquelle la géométrie donne le nom d'ellipsoïde. Mais comme les eaux de la mer qui recouvrent la sphère terrestre ne sont pas entièrement indépendantes de l'action même du globe, elles ne l'abandonnent pas; seulement leur équilibre est un peu troublé, il y a gonflement des eaux ou flux aux deux extrémités opposées du même diamètre, et par suite reflux aux deux extrémités du diamètre qui est perpendiculaire à celui-ci. Ce fait, que le calcul démontre comme rigoureusement possible, forme la base de toute la théorie des marées; il explique l'élévation ou l'abaissement simultané de la mer aux deux points opposés du même méridien. Cette forme nouvelle, dont nous venons de parler, que prend notre globe sous l'attraction lunaire, lui est aussi imprimée par l'attraction solaire; de là résulte dans les eaux de la mer une double oscillation, dont les effets se combinent, s'ajoutent ou se retranchent selon la position relative des deux astres, car c'est un principe reconnu en dynamique sous le nom de *coexistence des petites ondulations*, que le mouvement total excité dans un système par de très-petites forces est la somme des mouvements partiels que chaque force lui eût imprimés séparément. Comme conséquence, il arrive que si la haute mer solaire coïncide avec la haute mer lunaire, la marée totale est très-forte; et, au contraire, si la basse mer solaire a lieu pendant cette même marée lunaire, la marée totale est faible. Reste à démontrer lequel des deux astres a le plus d'influence : à ce sujet, le calcul, en formulant l'attraction de chacun, a prouvé que l'action de la lune pour soulever les eaux est triple de celle du soleil. La lune est donc la principale cause des marées; résultat que l'étude des faits nous avait suffisamment indiqué, tant est frappante l'analogie des mouvements correspondants de la mer et de la lune. » (Laplace.) La grandeur des marées est proportionnelle à la grandeur et à la profondeur de la mer; dans les mers étroites ou intérieures, il n'existe donc que peu ou point de marée. Celles de la mer Caspienne, de la mer Noire, par exemple, et même celles de la Méditerranée, sont à peine sensibles. | Fig. On dit d'une personne qui s'est engagée dans une entreprise, et dont toutes les chances lui sont favorables, qu'*elle a pour elle vent et marée*; on dit, au contraire, d'une personne qui s'y engage avec des chances contraires, qu'*elle va contre vent et marée*. | On donne aussi le nom de *marée* à tout le poisson de mer frais qui sert à l'approvisionnement des villes. On attend la *marée* à la halle. La *marée* arrive. La *marée* est abondante. On expédie la *marée* pour Paris.

> Sa force l'abandonne, et son esprit s'effraie
> D'un festin sans turbot, sans barbue et sans raie.
> Il attend, s'inquiète, et, maudissant son sort,
> Appelle en furieux la *marée* où la mort.
>
> (BARCHOUX.)

La marée fraîche se transporte en quantité à des distances considérables, grâce aux chemins de fer. La marée que l'on porte sur nos halles comprend, en général, l'alose, l'anchois, le carrelet, l'esturgeon, le hareng, la limande, le maquereau, le merlan, la morue, la raie, la sardine, la sole, le saumon, le thon et le turbot. | Prov. *Arriver comme marée en carême*, Arriver tout à fait à propos.

MARELLE, s. f. (du gr. μέρος, partie, division; de μείρω, je partage). Espèce de jeu d'enfant, qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier spécial où sont tracés plusieurs carrés concentriques, unis entre eux par des lignes transversales. | Autre jeu d'enfant, qui consiste en une manière d'échelle tracée à la craie sur un plancher ou sur la terre, et dans les intervalles de laquelle on

marche à cloche-pied, en poussant avec le pied un palet. Ah ! la *marelle !* la *marelle !* t'en souviens-tu ? Le jeu de la vie est comme celui de la *marelle*, on y poursuit le bonheur à cloche-pied, pour le repousser lorsqu'on l'atteint. (Boiste.) | On devrait dire *Mérelle*, qui est conforme à l'étymologie, mais *Marelle* a reçu sa consécration de l'usage et a prévalu.

MARELLÉ, ÉE, adj. Blas. Qui ressemble à une marelle; qui est quadrillé. | *Chaîne marellée*, Meuble des armoiries des anciens rois de Navarre. On appelle ainsi cette chaîne, parce qu'elle représente à peu près une figure semblable à celle que les enfants tracent pour jouer à la marelle.

MAREMME, s. f. (de l'ital. *maremma*, même sens). On appelle ainsi, en Italie, les terrains imprégnés de soufre et d'alun qui exhalent des émanations délétères connues sous le nom de *Malaria*. Les *maremmes* sont situées en grande partie dans les États de l'Église et dans l'ancien grand-duché de Toscane, sur le versant occidental des Apennins. En hiver, les maremmes deviennent autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture; l'homme peut aussi y résider sans inconvénient. Il y a deux mille ans que les maremmes, aujourd'hui si désertes, si insalubres, étaient encore un immense jardin dans lequel était agglomérée une population compacte. Le défaut de culture dans ces contrées contribue à augmenter l'intensité du mal. La *malaria* gagne, s'étend de proche en proche et menace déjà la ville de Rome, qui deviendra un jour inhabitable si l'on ne se hâte de faire disparaître les maremmes et de mettre fin au règne des prêtres.

MARENGO (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, le 24 juin 1800. Au début et au milieu de cette journée, l'armée française, commandée par Bonaparte, commençait à battre en retraite, et la bataille paraissait perdue, lorsqu'une charge du général Kellerman et l'arrivée de la division de Desaix arrêtèrent la marche victorieuse des Autrichiens et les firent reculer. L'insuccès des premières attaques était ainsi réparé par deux lieutenants du général; mais l'un d'eux, Desaix, qui arrivait d'Égypte, trouva la mort sur le champ de bataille. *Marengo* est un hameau italien, près d'Alexandrie.

MARENNES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure), sur la Seudre, à 2 kilom. de l'Océan ; 4,418 habit. Commerce de sel, de vins et d'eaux-de-vie. Bonnes huîtres vertes très-renommées. Climat insalubre. Huîtres de *Marennes*.

MARÉOTIS. Géogr. Aujourd'hui *Mariout*. Lac de la Basse-Égypte, situé près d'Alexandrie, à l'O. du delta que forme le Nil à son embouchure.

MAREYEUR, EUSE, adj. et s. Marchand, marchande de marée, de poisson de mer.

MARFORIO, s. m. On a donné ce nom, à Rome, à une statue antique qui se trouvait, sur une place, en face de celle de Pasquin. Lorsqu'on voulait attribuer au personnage que représentait cette dernière un mot satirique contre le pape, les cardinaux, les princes et leurs courtisans, on le préparait par une question placée sur le piédestal de la statue de Marforio. Le lendemain, Pasquin répondait à Marforio. Le clergé a fait disparaître les deux statues.

MARGARATE, s. m. Chim. Composition formée par la combinaison d'une base salifiable avec l'acide margarique; elle donne un véritable savon. *Margarate de potasse*.

MARGARIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui provient de la saponification de l'huile. L'*acide margarique*, soluble dans l'alcool et dans l'éther, est insoluble dans l'eau.

MARGE, s. f. Espace, rebord, et particulièrement blanc laissé autour d'une page écrite ou imprimée. Les *marges* d'un livre. Mettre des notes sur la *marge*. | Fig. Latitude, libre disposition, loisir. J'ai de la *marge* pour agir. On lui a remis 1,000 francs pour ce voyage, il peut bien vivre, il a de la *marge*.

MARGELLE, s. f. Assise de pierres qui forme le rebord d'un puits. La belle s'appuyait sur la *margelle* et tirait de l'eau pour remplir l'abreuvoir.

MARGEOIR, s. m. T. de verrerie. Pièce avec laquelle on ferme la lumière de chaque arche. On pousse le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on suspend le travail, et qu'on veut empêcher la consommation inutile du feu.

MARGER, v. a. Typogr. Mettre la feuille à imprimer en rapport avec la forme. | T. de verrerie. *Marger un four*, Boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaise, pour y entretenir la chaleur pendant les jours où l'on ne travaille pas.

MARGEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse mécanique. L'ouvrier *margeur*. Le *margeur*. Les *margeuses* de l'imprimerie. | Celui qui marge un four.

MARGINAL, ALE, adj. Qui est écrit ou qui est imprimé en marge d'un livre. Note *marginale*. | Bot. et zool. Qui est placé au bord.

MARGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a une bordure. Feuille *marginée*. Voilà une belle fleur *marginée*.

MARGINELLE, s. f. Genre de coquilles établi par Linné aux dépens des volutes, et ayant pour type la volute chauve. Les *marginelles* ont la coquille univalve, ovale ou oblongue, lisse, à spire courte, à bord droit marginé en dehors, à la base de l'ouverture à peine échancrée avec des plis à la

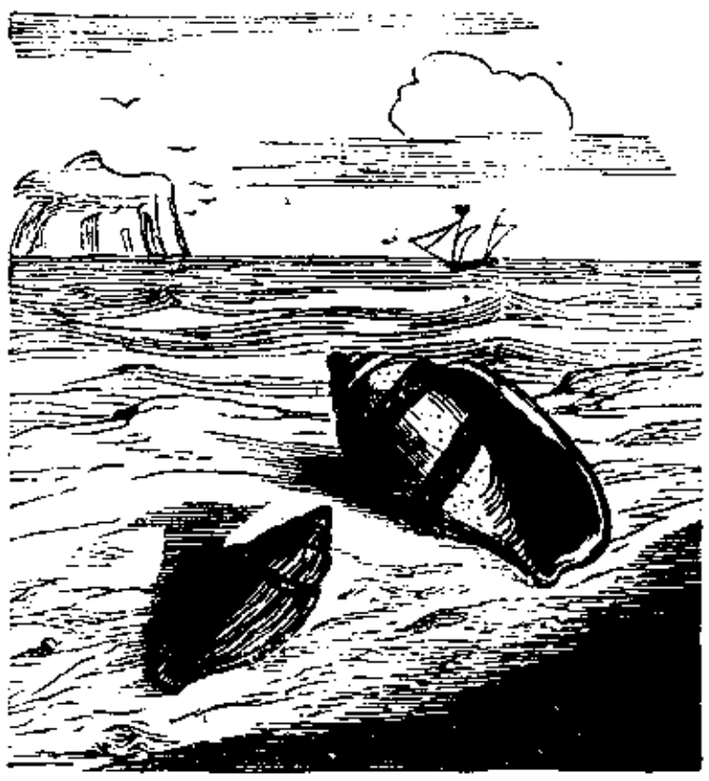

Marginelle.

columelle. L'animal des marginelles est pourvu de deux tentacules courts et élargis à leur base. On le trouve, dans les pays chauds, sur les rochers qui bordent la mer. *Marginelle bleuâtre, neigeuse, bullée, rose*.

MARGINER, v. a. Noter en marge.

MARGOT, s. f. Nom vulgaire de la pie. | Terme injurieux qui s'applique à une femme bavarde. | Diminutif du nom de Marguerite. La reine *Margot*.

MARGOTIN, s. m. Assemblage de deux ou trois crins tordus dont on fait des lignes pour la pêche. | Sorte de petit fagot. Une voiture de *margotins*.

MARGOTON, s. f. (dim. de *Marguerite*). Femme d'une vertu très-douteuse. C'est une *margoton*.

MARGOUILLIS, s. m. Gâchis plein d'ordures. Évitez ce *margouillis*. | Fig. Position fâcheuse et déshonorante. Le 24 février 1848 Guizot se sauva et laissa Louis-Philippe dans un *margouillis* effrayant. Nous étions dans un véritable *margouillis*.

MARGOULIN, INE, adj. et s. T. famil. et de mépris. Se dit d'un marchand ou d'une marchande de mauvaise foi. Ce commerçant est un *margoulin*. Les *margoulins* déshonorent la profession de commerçant.

MARGRAVE, s. m. Autrefois, en Allemagne, Juges établis sur les frontières, qui représentaient la personne de l'empereur. | Titre porté par quelques petits princes souverains de l'Allemagne. Le *margrave* de Reimbourg. | S. f. Madame la *margrave* de Hesse-Cassel. | Ce mot fait opposition à celui de *landgrave*, lequel désignait les juges qui administraient les pays dans l'intérieur de l'Empire.

MARGRAVIAT, s. m. Dignité et juridiction de margrave; nom donné dans l'origine aux duchés-frontières ou *marches* de l'empire d'Allemagne, commandés par un margrave, et qui désigne aujourd'hui certaines principautés. L'ancien *margraviat* de Brandebourg a formé le noyau de la Prusse. Pendant le *margraviat* de Rodolphe, le pays prospéra.

MARGUERITE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, dont on distingue vulgairement deux espèces principales, la grande marguerite ou grande pâquerette, et la petite, ou simplement pâquerette. La *grande marguerite* a une racine fibreuse et rampante. Elle pousse des tiges hautes de 30 centimètres, droites, anguleuses, velues; ses feuilles sont crénelées et naissent alternativement sur les tiges; ses fleurs, sans odeur, sont belles et radiées, leur disque est composé de plusieurs fleurons de couleur d'or, et la couronne de demi-fleurons blancs; ces fleurons sont soutenus par des calices, qui sont des espèces de calottes écailleuses et noirâtres. On plante cette marguerite, pour l'ornement des parterres, pendant l'automne, et elle tient son rang parmi les fleurs de la grande espèce. Elle se multiplie de semences et de racines éclatées. Elle croît aussi sans culture le long des chemins et dans les prés. La *petite marguerite* croît également partout dans les prés; ses racines sont fibrées; ses feuilles, en grand nombre, sont couchées sur terre, un peu velues, arrondies et légèrement dentelées. Elle n'a point de tiges, mais de nombreux pédicules qui sortent d'entre les feuilles et soutiennent de petites fleurs semblables à celles de la précédente espèce. Ces plantes sont employées en médecine comme vulnéraires, résolutives et détersives. | *Marguerite garnie*, Nom vulgaire du chrysanthème. | *Reine marguerite*, Genre de plantes de

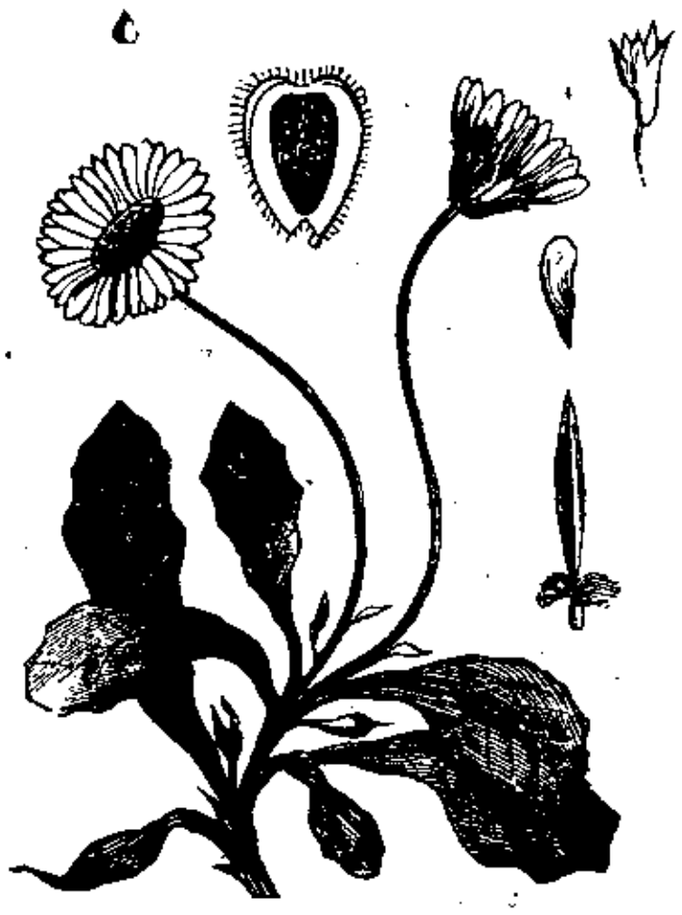

Marguerite.

la famille des asters, originaire de la Chine, à fleurs très-belles, et cultivée dans nos jardins comme un de leurs plus beaux ornements. Elle a été apportée de la Chine en France en 1772. Cette belle plante, dont la fleur était d'abord blanche et simple, est devenue double par la culture et a produit les variétés les plus belles, la rouge, la violette, etc., et depuis peu, la superbe variété dite *marguerite à tuyaux*, dont les fleurs paraissent demi-sphériques. | *Marguerite* s'est dit aussi pour Perle, particulièrement dans cette phrase : *Il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux*, Il ne faut pas livrer ce qui est beau à qui ne peut le comprendre, ni ce qui est bon aux méchants, ni ce qui est sacré aux profanes. | Mar. Appareil qu'on frappe sur un câble, pour faciliter à déraper une ancre qu'on ne peut arracher du fond avec le seul effort de la tournevire. On fut obligé d'employer la *marguerite* pour déraper.

MARGUERITE. Plusieurs femmes célèbres dans l'histoire ont porté ce nom. La première, dans l'ordre chronologique, est *Marguerite*, fille et sœur des rois anglais détrônés par Guillaume le Conquérant; elle devint reine d'Écosse, en 1070, par son mariage avec Malcolm III. | *Marguerite de Provence*, femme de Louis IX, née en 1221, morte en 1295. Elle accompagna son époux dans sa première croisade, et déploya le plus grand courage lorsqu'il eut été fait prisonnier; ce fut elle qui détermina les croisés à résister dans Damiette. Après la mort du roi, elle se retira dans un couvent. | *Marguerite de Bourgogne*, femme adultère, l'héroïne de la tour de Nesle, née en 1290, mariée à Louis le Hutin en 1305, morte étranglée, dans un cachot du château Gaillard, en 1316. | *Marguerite de Danemark*, née en 1353, morte en 1412. Cette princesse, qui régna en même temps sur la Suède, la Norwége et le Danemark, mérita, par l'énergie et la virilité de son caractère, d'être surnommée la *Sémiramis du Nord*. | *Marguerite d'Écosse*, mariée à l'âge de douze ans, en 1428, à Louis XI, alors dauphin de France, mais qui ne fut réunie à lui qu'en 1436. Cette jeune femme mourut en 1445, de désespoir d'avoir eu un pareil mari. | *Marguerite d'Anjou*, fille du roi René de Provence, née en 1425, morte en 1482. Elle devint reine d'Angleterre par son mariage avec Henri VI de Lancastre, et souleva, par ses démêlés avec les princes et les partisans de la maison d'York, la fameuse guerre de la Rose rouge et de la Rose blanche, qui désola pendant tant d'années les populations de la Grande-Bretagne. | *Marguerite d'Autriche*, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, naquit en 1480, fut successivement fiancée au dauphin plus tard Charles VIII, à un infant d'Espagne, et épousa Philibert le Beau, de Savoie, qui mourut en 1504, en lui laissant le gouvernement des Pays-Bas. | *Marguerite de Valois*, sœur de François Ier,

femme de Henri d'Albret, roi de Navarre, surnommée, à cause de son esprit et de sa beauté, la *Marguerite des Marguerites*. Elle protégea de son crédit Calvin et Clément Marot, et composa des contes estimés et plusieurs écrits qui la firent accuser d'hérésie par les docteurs de la Sorbonne. Elle ne dissimulait pas son antipathie pour le clergé catholique. Elle mourut en 1549. | *Marguerite*, fille de Catherine de Médicis et de Henri II, devint aussi reine de Navarre, par son mariage avec Henri IV, et se fit remarquer par ses débordements. Elle mourut divorcée, en 1615, à l'âge de soixante ans. Le peuple l'appelait la *reine Margot*.

MARGUILLERIE, s. f. (*ll* mouillées). Emploi, office de marguillier. Il est peu usité.

MARGUILLIER, s. m. (*ll* mouillées). Membre d'un conseil de fabrique dans une église. Le *marguillier* s'occupe du budget et des intérêts de sa paroisse. | *Marguillier d'honneur*, Celui qui n'est point comptable et qui ne sert que pour le conseil.

Vous apprendrez, par des faits admirables,
De quoi les *marguilliers* sont quelquefois capables.
(VOLTAIRE.)

MARI, s. m. (du lat. *maritus*, qui est marié). Celui qui est uni à une femme par le lien conjugal. *Mari* charmant. Mauvais *mari*. *Mari* jaloux. Voilà un *mari* commode. Femme en puissance de *mari*. Le *mari* est le chef de la communauté. Les femmes les plus honnêtes exercent en général le plus d'ascendant sur leurs *maris*. Quand la famille est vivante et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du *mari* au retour du travail. (J. J. Rouss.)

Il est bon qu'un *mari* nous cache quelque chose,
Qu'il soit quelquefois libre et ne s'abaisse pas
A nous rendre toujours compte de tous ses pas.
(CORNEILLE.)

MARIABLE, adj. Qui est en âge d'être marié ou mariée. Ces jeunes gens sont *mariables*. En parlant d'une fille, on dit plus ordinairement *Nubile*. | Qu'on peut marier ou espérer marier. Cette vieille fille sèche et hargneuse n'est plus *mariable*.

MARIAGE, s. m. (rad. *marier*). Société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à supporter le poids de la vie, et pour partager, dans la douleur comme dans la joie, une commune destinée. Contracter un *mariage*. Faire un *mariage*. Un *mariage* bien assorti. Les lois qui règlent le *mariage*. La sainteté du *mariage*. La cérémonie du *mariage*. Rompre, casser, dissoudre un *mariage*. Le *mariage*, qui devrait être à l'homme une source de tous les biens, lui est souvent un lourd fardeau sous lequel il succombe. (La Bruyère.) Moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les *mariages*. (Montesquieu.) J'aurais vu les apprêts de ma sépulture avec moins d'effroi que ceux de mon *mariage*. (J. J. Rousseau.) Les sublimes devoirs du *mariage*. (Id.) | Cette grande institution, au point de vue de notre civilisation actuelle, peut être considérée sous les aspects les plus variés. Ainsi, la continuation de l'espèce humaine, la satisfaction de ses penchants les plus doux et les plus énergiques, l'affinité morale des êtres, l'union des intérêts particuliers, sont autant d'éléments que cette institution renferme et qui se développent en elle à des degrés divers, suivant les circonstances et les temps. « Les philosophes, a dit Portalis, observent principalement, dans le mariage, le rapprochement des deux sexes; les jurisconsultes y voient un contrat civil; les prêtres n'y aperçoivent qu'un sacrement, et les économistes s'en occupent relativement à la propagation plus ou moins forte des individus. » Le mariage est ancien comme le monde, le mariage naturel, bien entendu; car, si l'on en croit le récit simple et naïf de la Genèse, Dieu dit au premier homme et à la première femme : « Croissez et multipliez, et soyez tous deux, dans les temps ainsi que sur la terre, comme une seule chair. » Après Adam et Ève, les patriarches et leurs enfants contractèrent le mariage en se soumettant aux lois de la nature; de même, lorsque Moïse eut fondé la législation hébraïque, la célébration du mariage continua d'être une cérémonie toute simple dans laquelle le père servait de pontife et représentait le maître de la création. « Soyez bénis, disait-il en plaçant la main droite des jeunes gens l'une dans l'autre, agissez vertueusement, et que le dieu d'Abraham soit avec vous. » Cependant Moïse et les plus anciens législateurs, en conservant au mariage sa physionomie toute naturelle, crurent devoir le défendre à certaines personnes, c. à d. entre parents du premier et même du second degré; mais ils n'interdirent pas le divorce, qui était et qui est encore dans les mœurs, malgré les prescriptions contraires du catholicisme. Le mariage a toujours existé dans le monde sous deux formes très-distinctes, qui ont exercé une grande influence sur la civilisation. L'une est la monogamie, qui constitue, à nos yeux, le type parfait du mariage, et qui place l'homme et la femme dans une situation aussi égale que le comportent leurs différences natives morales et physiques; l'autre est la polygamie, qui a été la loi presque générale de l'antiquité, à qui la moitié du monde obéit encore, et qui n'a d'autre effet que de concentrer, au profit de quelques-uns, l'union et la jouissance des sexes. « De tous les peuples, les Romains ont été les plus religieux observateurs de la règle qui ne permettait, dans le mariage, à un seul homme que de choisir une seule femme. Quant à la règle contraire, il est prouvé que c'est le climat surtout qui l'a déterminée, car les souvenirs les plus anciens de l'histoire nous montrent la polygamie constamment en honneur dans l'Asie et dans l'Afrique, alors qu'elle était proscrite comme un crime chez les Grecs et chez les Romains. Cependant, à cet égard, les Grecs, qui avaient des rapports fréquents avec les Asiatiques, ne professaient pas la même haine que les Romains, puisqu'il est prouvé que la pluralité des femmes fut permise à Athènes et à Sparte, comme elle l'était chez les Parthes, les Égyptiens et les Perses. A Rome même, quelques tentatives de polygamie furent faites sous les empereurs, et Valentinien Ier alla jusqu'à publier un décret par lequel chaque citoyen était autorisé à épouser deux femmes. » (Teulet.) | En jurisp., le *mariage* est un contrat du droit des gens. Légalisé et reconnu par les représentants de la société civile, il ne saurait avoir lieu sans les solennités requises par la loi. Autrefois, on ne donnait pas à cette union le caractère de perpétuité ou d'indissolubilité qui existe dans notre législation actuelle; le mari et la femme s'unissaient par un contrat volontaire, auquel ne présidait pas nécessairement l'autorité publique; ils pouvaient se borner à prendre à témoignage leurs parents, leurs amis, et souvent ils s'en rapportaient à la notoriété publique. Alors, le mariage ainsi contracté n'en constituait pas moins l'union légale de l'homme et de la femme. Les Romains, surtout, honoraient ce mariage sous le titre de *mariage naturel*, et le confondaient avec le mariage dit *légitime*. Mais, dans la suite, on a fait à cet égard, chez les peuples soumis aux lois de l'Église catholique, une distinction des plus expresses. Les prêtres portèrent les premières atteintes au mariage naturel en même temps qu'au mariage civil, en mettant l'union de l'homme et de la femme au nombre des sacrements; ils osèrent prétendre qu'il n'y avait d'autre mariage légitime que celui formé au nom du ciel par leur entremise. Les peuples acceptèrent cette décision pendant un grand nombre d'années. Aujourd'hui, grâce au progrès des lumières, les choses se trouvent modifiées; le mariage religieux n'a aucune importance aux yeux de la loi, et n'est proprement qu'une *bénédiction nuptiale*; beaucoup de gens commencent à le délaisser; le mariage civil subsiste seul, mais toujours avec son caractère d'indissolubilité si antipathique à la loi naturelle, dont la mobilité et le changement sont le caractère principal. Toutefois, il est essentiel de constater que le divorce, qui est le correctif nécessaire du mariage civil, est déjà dans nos mœurs et ne peut tarder à passer dans nos lois. Les officiers de l'état civil président seuls à la célébration du mariage en France. La première condition pour la validité d'une union, est le consentement des parties contractantes; viennent ensuite le consentement des parents, ou les actes respectueux qui le remplacent; les preuves qu'il n'existe, quant à l'âge, à la parenté et à l'état des époux, aucun empêchement prohibitif ou dirimant, et les publications ou bans de mariage, qui doivent donner au projet d'union toute la publicité convenable. Lorsque ces formalités sont remplies, il ne reste qu'à célébrer le mariage et à dresser l'acte de cette célébration, en présence de quatre témoins, parents ou non parents. La cérémonie civile accomplie, les époux n'ont aucunement besoin de demander au culte qu'ils professent une confirmation qui n'ajoute absolument rien à la validité du contrat civil. En France, il est interdit à tout ministre d'un culte quelconque de procéder lui-même aux cérémonies religieuses d'un mariage sans que l'acte de la célébration civile lui ait été représenté. S'il néglige de satisfaire à cette injonction, il s'expose à des poursuites : pour la première fois, il est condamné à une simple amende de 16 fr. à 100 fr.; mais en cas de récidive, il est puni d'abord d'un emprisonnement de deux à cinq ans et ensuite de la détention. | *Acte de mariage*, Titre légal des deux époux qui fait la preuve du mariage. « Il contient : 1° les prénoms, noms, professions, âges, lieux de naissance et domiciles des parties contractantes; 2° la déclaration de majorité ou de minorité des époux; 3° les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères; 4° le consentement des pères et mères, aïeuls et aïeules, et celui de la famille, dans le cas où ils sont requis; 5° les actes respectueux, s'il en a été fait; 6° les publications dans les divers domiciles; 7° la déclaration des contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur union par l'officier public; 8° enfin, les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des témoins, et leurs déclarations s'ils sont parents ou alliés des deux époux. (Teulet.) | *Contrat de mariage*. Parmi les actes qui doivent précéder l'union conjugale, il en est un que la loi a cherché à maintenir, afin d'assurer aux fils et aux filles des familles riches cette perpétuité de la richesse. Espérons du progrès des idées démocratiques que les dotations contractuelles, aliénables ou inaliénables, seront défendues, comme l'ont été les substitutions, les majorats et autres traditions du passé. Dans le contrat, les futurs époux déterminent le régime particulier qu'ils adoptent pour régler leurs intérêts respectifs pendant toute la durée du mariage. Ils ont à choisir entre le régime de la communauté légale, de la simple communauté d'acquêts, ou de la communauté modifiée par les causes d'ameublissement, de séparation de dettes, de reprise d'apports, de préciput ou de partage inégal; ils peuvent aussi adopter la communauté à titre universel, ou bien se marier sans communauté, sous le régime dotal ou sous celui de la séparation des biens. Ce contrat, qu'il ne faut pas confondre avec le contrat public ou acte de mariage, doit être arrêté et rédigé avant la célébration; dans la suite, il ne peut y être fait aucun changement. Le *contrat de mariage* est, en général, une vente légalisée que les riches font de leurs enfants, filles ou garçons, à d'autres riches qui les achètent pour les associer à leurs enfants. Le contrat n'est point indispensable, car la plus grande partie des citoyens pauvres se marient *sans contrat*, et sont ainsi réputés avoir pris pour contrat de mariage la loi commune. | *Indissolubilité du mariage*. Elle est prononcée par les lois civiles, qui ont supprimé le divorce, en le remplaçant par la séparation de corps. Cependant le code civil porte, dans le livre Ier, article 180, « que le mariage contracté sans le consentement libre des deux époux, ou de l'un d'eux, peut être attaqué lorsqu'il y a eu erreur dans la personne. » D'après ce texte, il est clair que le mariage sera déclaré nul, si l'un des époux s'est trouvé dans un état de démence au moment de contracter avec son conjoint, ou s'il est constaté qu'il appartient à un sexe autre que celui auquel il croyait appartenir, ou même s'il est acquis qu'il est privé de tout sexe par vice de conformation; dans ce dernier cas, il est vrai, le code civil n'autorise pas d'une manière formelle les demandes en nullité de mariage pour cause d'impuissance; mais les plus célèbres jurisconsultes pensent que le mariage doit être cassé de plein droit dès qu'une cause physique s'oppose à la propagation de l'espèce, et plus encore à l'acte qui l'assure, attendu que l'union des sexes, d'où découle l'espoir de procréer des enfants et d'accroître son bonheur, étant l'objet du contrat synallagmatique, il y a erreur sur la substance même du contrat, sur la personne cause principale de la condition, quand, au lieu de trouver la félicité promise, on ne rencontre que l'impuissance et la stérilité. | Si l'on considère le mariage relativement aux circonstances qui l'ont amené, on distinguera le mariage d'amour du mariage de raison, le mariage d'inclination du mariage de convenance et d'argent, etc., c. à d. le mariage où l'affection joue le premier rôle du mariage où l'intérêt préside. La loi naturelle repousse ce dernier. | *Mariage naturel, mariage libre*, Union naturelle de l'homme et de la femme, qui s'accomplit sans l'intervention de l'autorité civile ou religieuse. Aux yeux de la raison, il n'est rien de si simple, de si rationnel, de si légitime que de telles unions. Tout mariage qui n'est pas libre, naturel, c. à d. qui s'accomplit sous l'influence de circonstances étrangères à la nature de l'homme, ou seulement sous l'influence de circonstances éloignées du but que se propose la nature, ne saurait avoir la même valeur. Cependant, tels sont l'aveuglement et le préjugé des hommes dans la civilisation actuelle, qu'on voit les mariages libres flétris, et qu'on n'a d'égard que pour ceux que le magistrat ou le prêtre ont sanctionnés. Mais on doit peu s'inquiéter des flétrissures et des honneurs que dispense le monde. La nature est au-dessus des sociétés; les œuvres de ses mains sont plus légitimes que celles des hommes. Avant qu'il y eût un prêtre pour bénir les unions, il y avait des fines

qui s'étaient légitimement unies, et un sentiment, né de Dieu, qui les avait poussées, par l'attrait du plaisir, à perpétuer la race de l'homme. Lorsque le législateur fit intervenir la loi dans le mariage, ce ne fut d'abord que pour en prendre acte, afin de régler les nouveaux rapports des citoyens avec la cité. Jamais, à l'origine des sociétés, le législateur n'a songé à étendre ou à restreindre la durée de l'union matrimoniale, mais tout au plus a-t-il voulu la protéger. Peu à peu cependant les législateurs, de protecteurs qu'ils étaient, se sont faits les maîtres dans la question : ils ont imposé des conditions à l'amour, le sentiment le plus spontané, le plus indépendant, le plus absolu du système moral de l'univers. Ils ont dit à l'homme : « Tu aimeras cette femme toute ta vie, » et à la femme : « Tu aimeras cet homme jusqu'à ce que tu meures. » Et ils ont placé cette loi sous la sanction des peines divines et humaines. Tant que la société s'est trouvée pure, une telle loi n'a paru ni injuste, ni intolérable aux couples amoureux. Leur union, étant contractée sous les lois de l'attraction passionnelle, a toujours trouvé la loi conforme à leurs désirs, à leur bonheur. Ne se juraient-ils pas eux-mêmes un amour indissoluble, et n'appelaient-ils pas contre la violation de leurs serments toute la colère des dieux et des hommes? La loi était alors d'accord avec la nature. Mais, à mesure que la corruption a pénétré dans les sociétés, la loi civile touchant le mariage s'est trouvée en désaccord avec la loi naturelle. L'ambition, l'intérêt, l'avarice, la vanité et tout le cortége des vices des civilisés sont venus apposer leur immonde signature dans les contrats de mariage. La vierge a été vendue par son père au vieux débauché. L'amant de son cœur, fort d'amour et de jeunesse, a dû étouffer dans le silence de son obscure pauvreté son amour et son désespoir. Dans ces sacrifices impies de l'amour sur l'autel de l'ambition, dans ces supplices de Mézence, les vierges et les jeunes hommes, c. à d. l'innocence et la force, sont devenus les victimes; le magistrat et le prêtre, les sacrificateurs! Mais la nature, se voyant vaincue par la loi, a revendiqué ses droits avec une force invincible. Elle a introduit dans le mariage, ainsi violenté, l'adultère, que le législateur considère comme un outrage fait à la morale, et qui n'est aux yeux du philosophe, le plus souvent, qu'un retour violent à la loi puissante et imprescriptible de la nature. Nous devons avouer cependant que presque partout les législateurs se sont montrés philosophes par un côté : ayant compris le vice de la loi conjugale en ce qu'elle imposait des conditions contraires à la loi d'amour, ils ont laissé aux conjoints un libre retour à la nature : ils ont admis le divorce. Quelques-uns même, considérant toute intervention de la loi civile dans les unions conjugales comme tyrannique, l'ont rendue facultative. A Rome, il était libre au citoyen qui prenait une femme pour l'aimer et en être aimé, de la présenter ou non au magistrat. Il lui suffisait tout simplement de la conduire dans sa demeure, de vivre notoirement avec elle, pour être marié avec elle. Cette sorte de mariage était reconnue par les lois comme par l'opinion publique. Elle portait le nom de *connubium* : conduire une femme chez soi (*ducere uxorem*) voulait dire se marier. Presque toujours ces unions étaient heureuses, parce qu'elles avaient été faites par l'amour; tandis qu'il est rare de trouver, dans le mariage légal, non-seulement le bonheur, mais simplement le repos. L'homme, étant monogame, un seul mariage, une seule compagne lui convient, mais nous réclamons, pour cet acte suprême, la liberté la plus absolue, sûr que nous sommes que la nature et les mœurs doivent être la seule règle à cet égard. La nature préside aux unions d'amour avec la plus tendre sollicitude; sa voix se nomme sympathie ou antipathie; quiconque lui refuse son obéissance est flétri à ses yeux; il n'est point pour elle dans l'univers de loi plus sacrée, aussi sa puissance pour la faire exécuter est-elle irrésistible. On connaît le pouvoir des sympathies et des antipathies, ces liens mystérieux des cœurs. Les âmes qui cèdent à l'entraînement de la sympathie trouvent le bonheur que promet l'amour dans le mariage; celles qui obéissent à d'autres mobiles n'y rencontrent que peines et déceptions. Deux âmes antipathiques condamnées par la loi civile à une éternelle union! oh misère! ce sont deux ennemis attachés au même boulet. Leur vie s'écoule dans les affreux tourments de la haine, quand ils n'ont pas le courage de briser leur lien et de chercher ailleurs un bonheur pour lequel tous les êtres sont créés : l'amour! | *Mariage in extremis*, Sorte de mariage pour ainsi dire contracté en vue de la mort de l'une des deux parties, pour assurer l'avenir soit de l'époux survivant, soit des enfants nés en dehors du mariage. | *Mariage morganatique* ou *de la main gauche*. Ce mariage n'est usité qu'en Allemagne, et ne peut être contracté que par des princes et des grands seigneurs. Pendant la cérémonie qui le légalise, le mari présente à sa femme la main gauche, au lieu de la main droite. C'est la vanité et l'amour des distinctions puériles qui ont introduit, dans un pays intelligent et honnête, cette parodie du mariage, cet oubli des convenances sociales, et qui ont placé l'un des époux dans une condition d'infériorité honteuse, au nom de la plus ridicule des bienséances. | Anc. jurisp. *Mariage réchauffé*, Celui que contractaient un veuf et une veuve; *mariage clandestin*, celui qui unissait deux personnes en dehors des solennités requises; *mariage par échange*, Celui qui avait lieu entre un serf et une serve appartenant à deux seigneurs différents. | *Mariage du doge*. A Venise, sous le gouvernement de la République, on célébrait tous les ans une fête en l'honneur de la mer. Ce jour-là, le doge, monté sur un navire appelé le *Bucentaure*, devait jeter une bague dans les flots de l'Adriatique, en prononçant une formule qui commençait par ce mot latin, *desponsamus* (nous l'épousons). | État de l'homme et de la femme mariés. Les lois du *mariage* sont douces pour ceux qui s'aiment. Souvenez-vous toujours que, même dans le *mariage*, le plaisir n'est légitime que lorsque le désir est partagé. (J.-J. Rousseau.) | Bot. *Mariage des plantes*, Se dit de la manière dont les fleurs mâles fécondent les fleurs femelles. | Jeu et terme de jeu. Jouer au *mariage*. Un *mariage* d'atout est la réunion du roi et de la dame de la couleur retournée. | Mar. Réunion de deux cordages semblables, dont on croise les bouts en les joignant l'un à côté de l'autre par des amarrages plats faits de distance en distance.

MARIANNES (ÎLES). Géogr. Archipel de la Polynésie, situé au nord des Carolines et composé de dix-sept îles, les unes fertiles, les autres stériles; environ 3,110 kilom. carrés; 6,000 habit. Sol volcanique; productions des régions équatoriales. Ces îles sont dévastées à différentes époques de l'année par de violents ouragans. La principale d'entre elles ou plutôt la seule qui soit un peu importante est Guam, qui compte 4,500 habit. Elle renferme Agagna, jolie petite ville de 2,000 habit., chef-lieu de l'archipel. Les Mariannes, espagnoles, catholiques et dépendantes du gouvernement des Philippines, sont les seules îles réellement civilisées de la Polynésie.

MARIE (mot hébreu qui signifie *exaltée, élevée, amertume de la mer*). Sœur de Moïse et d'Aaron, naquit environ dix ans avant Moïse, 1576 av. J. C. Elle mourut au campement de Gadès, dans le désert. | Vierge de la tribu de Juda et de la famille de David, fille de Joachim et d'Anne, et mère de Jésus-Christ. Elle épousa Joseph, son parent, à l'âge de quinze ou seize ans, et demeura, selon la tradition chrétienne, constamment vierge. Peu de temps après son mariage, l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'elle enfanterait le Sauveur. Et aussitôt, elle conçut par l'opération du Saint-Esprit; elle mit au monde le Sauveur dans une étable de Bethléem, où elle était venue avec Joseph pour le dénombrement des Juifs, ordonné par Auguste. Elle se sauva en Egypte avec son fils, pour le soustraire au glaive d'Hérode. Après sept ans, Hérode étant mort, elle revint à Nazareth, où elle commença cette vie d'amour, de piété et de saint respect pour son fils, qu'elle accompagna jusqu'à la croix. Les Actes des Apôtres ne parlent d'elle qu'une seule fois, pour nous apprendre qu'elle habitait Jérusalem et assistait aux assemblées des disciples. C'est dans cette ville que Jean Damascène la fait mourir; mais selon une autre tradition, qui a été adoptée par le concile d'Éphèse assemblé dans le ve siècle, elle mourut à Éphèse. Quelques auteurs, en se fondant sur la prophétie de Siméon, prétendent qu'elle souffrit le martyre. Saint Épiphane déclare que son genre de mort est une question insoluble. Une tradition nous représente les apôtres accourant pour assister à sa fin et l'ensevelir. L'incrédule Thomas arriva seul trop tard, et lorsqu'on ouvrit le sépulcre pour lui montrer le corps de la mère de Jésus, on trouva la place vide, d'où l'on conclut que la dépouille mortelle avait été enlevée au ciel. Les Évangiles canoniques sont muets sur la naissance et la jeunesse de Marie; ils nous apprennent seulement qu'elle descendait de la famille de David. Selon le Proto-Évangile de saint Jacques, elle était fille unique de Jonathas et de sainte Anne. Tous deux étaient déjà fort âgés lorsqu'elle vint au monde. Cet Évangile, considéré comme apocryphe par l'Église, entre, au sujet de sa grossesse, dans des détails dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Il existe, sur le compte de Marie, dans le *Talmud*, et en particulier dans le livre intitulé *Toldos Jeschus*, des récits fort opposés à ceux des Évangiles. Selon le *Toldos Jeschus*, Jésus aurait été le fruit de l'adultère de l'épouse de Joseph, jeune homme distingué par sa modestie, sa douceur et sa crainte de Dieu, avec Pandère, débauché qui avait passé la plus grande partie de sa vie à séduire les femmes et les filles, à voler et à commettre toutes sortes de violences. D'autres évangélistes lui donnent plusieurs enfants. Si l'on accepte Marie telle que nous la présente la légende chrétienne, elle est le type le plus pur de la femme. Pleine de modestie, de dévoûment, d'abnégation, elle est réellement digne de servir de modèle à son sexe; sa vie semble se résumer dans ces mots, « souffrir et aimer. » Cette chaste mère du fils de Dieu a consacré toute la pureté et la beauté des vierges. Elle n'aime pas seulement son fils, elle croit en lui; c'est elle qui lui demande son premier miracle; bénie entre toutes et pourtant si humble, on la remarque à peine dans la suite de la vie du Christ, si ce n'est au jour de l'épreuve : là, au pied de la croix, son âme déchirée est abreuvée du calice le plus amer. Aussi de quelle poésie s'entoure ce doux nom de Marie, *l'étoile de la mer, la maison dorée, la rose du mystère, vase rempli de parfums, source toujours pure, mère des douleurs, consolatrice des affligés*, etc. Quelle source d'inspirations pour l'artiste! Qui pourrait s'étonner que les plus belles créations de l'art, les chefs-d'œuvre les plus sublimes des Raphaël, des Titien, des Van Dyck, des Murillo, etc., y aient été puisés! Plusieurs fêtes sont consacrées à Marie dans l'Église grecque et dans l'Église romaine, entre autres la Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Visitation, la Purification, l'Assomption. L'Église protestante n'en a conservé que trois, celles de la Purification, de l'Annonciation et de la Visitation, parce qu'elles ont rapport à la naissance de Jésus. Ces fêtes ont donné leurs noms à plusieurs ordres religieux, institués sous l'invocation de Marie. | Indépendamment de la mère de Jésus, l'Évangile mentionne plusieurs femmes de ce nom : Marie-Madeleine, Marie, épouse de Cléopas ou Alphée, et Marie, dite de Béthanie, sœur de Lazare et de Marthe. | *Marie-Madeleine*. V. MADELEINE. | *Marie* dite *de Béthanie*. Jésus, dans l'un de ses voyages, étant entré dans la maison de Marie, elle s'assit à ses pieds pour mieux écouter sa parole. Son calme et sa douceur contrastaient avec la vivacité pétulante de Marthe, que Jésus-Christ réprimanda avec bonté. Jésus étant revenu à Béthanie, après la mort de Lazare, Marthe courut la première au-devant de lui. Marie était restée dans la maison mortuaire; mais lorsque sa sœur l'eut avertie que Jésus la demandait, elle alla se jeter à ses pieds, répétant ce que Marthe lui avait dit : « Seigneur, si tu eusses été ici, mon frère ne serait pas mort. » Après la résurrection de son frère, Marie trouva dans son cœur ingénieux mille moyens de prouver sa gratitude à Jésus. Lors du souper de Béthanie, elle brisa un vase rempli d'un nard précieux, en oignit les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux, ne se doutant pas que cet humble témoignage d'amour fournirait un prétexte à la trahison de Judas. Telle est la légende de Marie de Béthanie, dans les Évangiles. | *Marie d'Angleterre*. Femme de Louis XII, roi de France, était fille de Henri VII, roi d'Angleterre. | *Marie d'Anjou*. Femme de Charles VII, roi de France, était fille de Louis, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples. Son mari la délaissa pour Agnès Sorel. | *Marie de Bourgogne*. Fille de Charles le Téméraire et héritière du duché de Bourgogne et de tous les États de son père, porta les États des Pays-Bas à l'Autriche, par son mariage avec l'empereur Maximilien. Elle mourut en 1482. | *Marie de Brabant*. Femme de Philippe le Hardi, roi de France, était fille de Henri II, duc de Brabant. Elle mourut en 1321. Elle protégeait les trouvères et les troubadours. | *Marie de Clèves*. Femme de Henri Ier, prince de Condé, inspira une passion violente au duc d'Anjou, depuis Henri III. Catherine de Médicis, craignant l'ascendant de cette princesse, la fit, dit-on, empoisonner, en 1574, à l'âge de dix-huit ans. | *Marie de Médicis*. Femme de Henri IV. V. MÉDICIS. | *Marie*. Deux reines d'Angleterre ont porté ce nom. Marie Ire Tudor, née en 1515, de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, succéda, en 1552, à son frère Édouard VI. Son premier soin fut de faire emprisonner sa sœur Élisabeth et d'ordonner la mort de Jeanne Gray et de ses partisans. Elle rétablit la religion catholique et persécuta les protestants. Elle mourut sans enfants, en 1558. Elle avait épousé, en 1554, Philippe II, fils de Charles-Quint; mais elle fut délaissée par ce prince dès qu'il monta sur le trône d'Espagne. | Marie II, de la maison de Stuart, fille de Jacques II, femme du prince d'Orange, fut appelée au trône par le parlement, en 1688. Elle mourut en 1694. | *Marie Stuart*. Reine d'Écosse. V. STUART. | *Marie Leczinska*. Femme de Louis XV, roi de France, dont

elle eut deux fils et huit filles; elle était fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. | *Marie-Thérèse d'Autriche.* Femme de Louis XIV, était fille de Philippe IV, roi d'Espagne. Elle mourut en 1683. Son époux la pleura, et fit son éloge en disant : « Voilà le seul chagrin qu'elle m'ait donné. » C'était une femme d'un esprit élevé et en même temps d'une grande dévotion. Cependant la chronique raconte qu'elle eut une faiblesse avec un jeune nègre, une espèce de nain que Louis XIV avait attaché à son service, et de cet adultère naquit une fille mulâtresse, que Saint-Simon affirme, dans ses *Mémoires*, avoir connue sœur dans un couvent où elle fut reléguée. Cette infortunée fut en quelque sorte le pendant du masque de fer. | *Marie-Thérèse.* Née en 1717, impératrice, reine de Hongrie et de Bohême, que son père fit héritière de ses États par la fameuse pragmatique sanction, pour laquelle il demanda la ratification de toutes les puissances de l'Europe. Elle eut à soutenir plusieurs guerres pour cette succession avec le roi de Prusse. Elle mourut en 1776, laissant à son fils l'empire pacifié et florissant. | *Marie-Antoinette d'Autriche.* Fille de l'impératrice Marie-Thérèse, née en 1755, épousa, en 1770, Louis XVI, alors duc de Berry. Les fêtes de ce mariage furent troublées par de graves accidents. A peine montée sur le trône, cette princesse, hautaine et impérieuse, devint antipathique à la nation, et fut l'objet de préventions à cause de ses liaisons avec les ennemis de la Révolution. Après avoir causé les malheurs de Louis XVI, Marie-Antoinette voulut du moins les partager; enfermée au Temple, puis à la Conciergerie, et enfin condamnée à mort, elle monta sur l'échafaud le 16 octobre 1793. | *Marie de France.* Femme auteur du XIIIe siècle, a composé un recueil de fables dont il reste plusieurs manuscrits. Ce recueil, qui reçut le nom d'*Ysopet*, petit Esope, contient plusieurs fables imitées de Phèdre et d'Esope; mais quelques-unes semblent être de son invention. Marie, qui déclare elle-même n'avoir ajouté ce surnom de *France* à son nom que pour ne pas enlever à son pays la gloire de ses écrits, paraît être le seul auteur qui ait composé des fables en langue vulgaire dans son siècle. On ne connaît, du reste, aucun détail sur son existence, ni sur l'époque de sa mort.

MARIE-GALANTE. Géogr. Île des Antilles françaises, qui dépend du gouvernement de la Guadeloupe; 17 kilom. sur 15; 14,000 habit.; chef-lieu, Grand-Bourg ou le Marigot. De hautes falaises taillées à pic défendent les bords de cette île, excepté dans sa partie S. E., où la côte se montre nue et découverte; mais un banc de récifs, qui s'étend vers l'E. jusqu'à la basse terre, en interdit l'entrée aux navires, qui ne peuvent s'en approcher sans danger. On y cultive le café, la canne à sucre, le coton, le cacao; on élève des bêtes à cornes, des chevaux et des mulets. Elle fut découverte par Christophe Colomb, en 1493. Les Anglais et les Hollandais s'en disputèrent la possession et s'en rendirent maîtres à des époques différentes. Les Français, qui, en 1647, y envoyèrent une colonie, la perdirent et la recouvrèrent en 1763; depuis la Révolution, elle a suivi le sort de la Guadeloupe.

MARIE-SALOPE, s. f. Mar. Petit navire d'une construction particulière, destiné à porter à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en retire quand on les cure ou qu'on les nettoie. Ce navire, qui n'est le plus souvent qu'une grande barque, a un seul mât placé au milieu et portant une voile carrée, de chaque côté un réservoir ou puits, en pyramide quadrangulaire tronquée, et fermée par en bas au moyen d'une trappe qu'on ouvre par un mouvement de bascule et qui sert à décharger les immondices que leur ont versées les cuillers d'un cure-môle sous lesquelles on les place le plus ordinairement pour les charger.

MARIÉ, IÉE, part. Uni par le lien conjugal. Un homme *marié*. Une femme *mariée*. Les soldats *mariés* sont plus attachés à leur patrie que ceux qui ne le sont pas. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Il sera marié cette année*, Se dit, en plaisantant, d'une personne qui jette au plafond des objets qui s'y attachent. | Se dit aussi d'une personne qui a le fond du vin d'une bouteille lorsqu'on verse à boire. | *Mariée à.* Il eut une fille nommée Isabelle, *mariée* depuis *à* l'empereur Frédéric II. (Chateaubriand.) | *Rimes mariées*, Rimes qui se suivent deux à deux. | Substantiv. Celui, celle qui est nouvellement marié, mariée. Voilà le *marié*. Où est la *mariée*? Un nouveau *marié*. Une nouvelle *mariée*. | Prov. *Se plaindre que la mariée est trop belle*, Se plaindre mal à propos d'une chose dont on doit plutôt se louer.

MARIER, v. a. (rad. *mari*). Joindre un homme et une femme par le lien conjugal suivant les règles prescrites par les lois et les coutumes du pays. Un père qui *marie* son fils. Il *a* bien *marié* sa fille. | Donner la bénédiction nuptiale à. Le prêtre qui nous *a mariés*. | Absol. On *marie* fréquemment pendant le Carême et pendant l'Avent, nonobstant les prescriptions du rite catholique. | *Fille bonne à marier*, Fille en âge d'être mariée. Dans les pays chauds, les *filles* sont *bonnes à marier* plus jeunes que dans les pays froids. | *Marier à*, Unir à, donner pour mari, pour femme à. Il *a marié* sa fille *à* un cultivateur. | *Marier avec.* Comment peut-on être tyran des femmes? En les *mariant* sans les consulter, une jeune fille *avec* un vieillard, une femme sensible *avec* un homme indifférent. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Unir, allier, assortir. *Marier* la vigne avec l'ormeau. *Marier* sa voix au son des instruments. | *Marier des ruches*, Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre. | *Marier à, marier avec*, au propre et au figuré, ne s'emploient pas indifféremment. Le premier se dit de deux choses qui se confondent ensemble. *Marier* le luth *à* la voix. La seconde se dit des choses qui ne sont pas jointes ensemble et en sont distinctes après leur jonction. *Marier* la vigne *avec* le lierre. | Il se dit des officiers civils qui passent publiquement l'acte légal qui unit les parties contractantes, du prêtre qui remplit les cérémonies du culte, et aussi de toute personne qui contribue au mariage. Leurs parents les *ont mariés* malgré eux. | SE MARIER, v. pr. S'unir par le lien conjugal, prendre une femme, un mari. Il désire *se marier*. Elle ne veut pas *se marier*. Ils *se marieront* l'année prochaine. Ce n'est point *se marier*, c'est négocier que de prendre une femme pour son bien; ce n'est point *se marier*, c'est se contenter que de prendre une femme pour sa beauté; ce n'est point *se marier*, c'est radoter, à certain âge, que de prendre une jeune femme pour avoir de la société; *se marier*, c'est choisir avec discernement, à loisir, par inclination et sans intérêt, une femme qui vous choisisse de même. | Fig. L'architecture légère des Arabes *s'était mariée* à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations. (Dufresny.)

MARIETTE, s. f. (dim. de *Marie*). Nom qu'on donne aux petites filles du nom de Marie. | Nom vulgaire de la campanule des jardins.

MARIEUR, EUSE, adj. et s. (rad. *marier*). Celui, celle qui fait des mariages. C'est une intrépide *marieuse*. Les *marieurs* et les *marieuses* pullulent à Paris. Se dit par dénigrement.

MARIGNAN. Géogr. Bourg de l'Italie (Lombardie), à 15 kilom. de Milan. | *Bataille de Marignan*, Victoire remportée par François Ier sur les Suisses et le duc de Milan, le 13 et le 14 septembre 1515. Le soir même de cette bataille, Bayard y arma chevalier le roi François Ier. Le duc de Milan, abandonnant, à la suite de la victoire, sa capitale, livra le Milanais à François Ier. Trivulce appelait la bataille de Marignan le *combat des géants*.

MARIGNY (ENGUERRAND DE). Premier ministre de Philippe le Bel, né vers 1260, en Normandie, jouit pendant tout le règne de Philippe d'un pouvoir absolu. Sa fortune avait excité contre lui beaucoup d'envieux, à la tête desquels était le comte de Valois, frère du roi. Dès que Philippe fut mort, ils l'accusèrent auprès de son fils, Louis le Hutin, d'avoir dilapidé les finances. Marigny, victime d'une réaction féodale, fut condamné sans être entendu, et fut exécuté en 1315 au gibet de Montfaucon, qu'il venait lui-même de faire construire. Sa mémoire fut réhabilitée. Triste exemple de la justice des rois!

MARIGOT, s. m. Nom donné, en Afrique, à certains affluents des fleuves qui sont comme des canaux naturels, sans pente sensible. Le courant des *marigots* se dirige tantôt vers le fleuve ou vers le bras principal du fleuve, tantôt dans le sens opposé, suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

MARIN, INE, adj. (du lat. *marinus*, même sens; rad. *mare*, mer). Qui est de la mer, qui fréquente la mer, qui vient de la mer. Monstre *marin*. Dieu *marin*. Loup *marin*. Cheval *marin*. Conque *marine*. Les oiseaux *marins*. | Qui sert à la navigation sur mer. Aiguille *marine*. Carte *marine*. | *Trompette marine*, Instrument de musique qui n'avait qu'une corde, et dont on jouait avec un archet. | Bot. Se dit des plantes qui croissent au fond des eaux de la mer ou sur ses bords. Les débris des productions *marines* s'y trouvent en abondance. | *Avoir le pied marin*, Savoir marcher sans chanceler à bord d'un vaisseau tourmenté par la mer. | Fig. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans les circonstances difficiles. Vous n'*avez pas le pied marin*.

MARIN, s. m. Homme de mer servant à bord des navires pour les gréer et les manœuvrer. | Se dit particulièrement d'un homme tellement habitué avec la mer et les vicissitudes de sa profession, qu'il s'est fait une patrie de l'Océan. Bon *marin*. Vieux *marin*. Le *marin* quitte sa famille pour aller courir mille chances aventureuses; il sait si peu s'il reviendra qu'il est insouciant pour l'avenir. (Lecomte.) | Dans un sens plus rigoureux, Officier habile dans l'art de la navigation. C'est un habile *marin*. Un excellent *marin*. | *Marin d'eau douce*, Nom qu'on donne, par dénigrement, à celui qui navigue sur les rivières. | La caisse des invalides de la marine fait une pension au marin, suivant son grade, son âge, ses blessures, ses infirmités et ses services : trois cent soixante mois de service y donnent droit. Les années comptent double en cas de guerre sur les bâtiments de l'État; le service sur mer compte une année pour dix-huit mois en temps de paix; dans les arsenaux, on compte seulement année pour année, ainsi qu'en temps de guerre sur les bâtiments de commerce, où elles ne comptent que pour six mois en temps de paix.

MARINADE, s. f. Nom donné aux différents aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer. | Saumure qui sert à la conservation des viandes. | Friture de viande marinée.

MARINE, s. f. (du lat. *mare*, mer). Assemblage de tous les bâtiments flottants, grands et petits, appropriés aux besoins maritimes. Avoir une forte *marine*. Créer une *marine*. Développer sa *marine*. La *marine* fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne. (Encycl.) Il faut un long temps pour se procurer une *marine* redoutable. (Voltaire.) La nation anglaise regarde la *marine* comme le rempart de sa sûreté, comme la source de ses richesses. (Raynal.) | Le personnel de la flotte, officiers et matelots. La *marine* se recrute au moyen de l'inscription maritime et du recrutement. | Administration de la marine. Les bureaux de la *marine*. Le ministère de la *marine*. | Goût, odeur de mer. Cela sent la *marine*, a un goût de *marine*. | Ce qui concerne la navigation sur mer, la science de la navigation. La *marine* est un art sublime, merveilleuse combinaison de science et d'audace, chef-d'œuvre de conception humaine qui, domptant la mer et neutralisant ses dangers, a fait de l'océan le domaine de l'homme. | Puissance militaire et commerciale d'une nation maritime. Dans l'équilibre social des peuples civilisés, une forte *marine* est pour quelques nations non-seulement l'auxiliaire indispensable de leur existence politique, mais encore un puissant et formidable levier qui peut élever les faibles au niveau de prépondérance des forts. | *Marine militaire*, Marine de l'État et approvisionnée de munitions de guerre, servant à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers. La marine militaire d'un État se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter; des chantiers, ports, arsenaux, et de tout ce qui constitue le matériel naval. | *Marine marchande*, Celle dont les navires frétés par des particuliers ne sont employés qu'au transport des marchandises et des passagers. La marine marchande est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. La prospérité et le développement de la marine marchande sont une source de richesses, tant pour le pays en général que pour les particuliers. | *Ministère de la marine*, Ministère qui s'occupe du personnel et du matériel de la marine nationale; de l'administration et de la police des tribunaux maritimes; du martelage des bois propres aux constructions navales; de la police de la navigation et des pêches maritimes; de l'administration militaire, civile et judiciaire des colonies. | T. de peint. *Marine* et surtout *Marines*, Classe de dessins et de peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes. Peintre de *marines*. Peindre des *marines*. Aimer les *marines*. Les tableaux de marines représentent des vues de la mer, de ses calmes, de ses tempêtes, de ses bourrasques, des dangers et des naufrages dont elle est le théâtre. Les objets qui entrent dans la composition des sujets de marines sont si nombreux, si variés, que leur étude suffit à la vie entière d'un artiste. La Hollande et l'Italie ont produit les premiers peintres célèbres dans ce genre. Aujourd'hui, c'est en France et en Angleterre que l'art de représenter les effets de la mer et ses scènes pittoresques est porté au plus haut degré de perfection. | La marine, liée comme science à l'ensemble des connaissances humaines, comme institution au développement de la puissance des peuples, a suivi toutes les phases de la civilisation. Elle a modifié ses moyens d'action, ses procédés spéciaux, en même temps que la société subissait ses transformations successives, s'y conformant toujours, les devançant et les facilitant parfois. L'histoire de la marine est l'histoire scientifique, commerciale de l'humanité. D'après les traditions antiques, recueillies par les Grecs sous la forme de fables, cor-

roborées par quelques passages des livres saints et les narrations d'Hérodote, la marine des plus anciens peuples était composée de radeaux fermés, construits sans aucun doute sur le modèle de celui que, dans Homère, Minerve décrit à Ulysse. Dans les interstices supérieurs des radeaux, se plaçaient les rares munitions nécessaires à ces hordes aventurières. C'est ainsi que Cécrops, Inachus, Cadmus, apportent, le premier à Athènes, le second à Argos, le dernier à Thèbes, la civilisation d'Égypte et de Phénicie; c'est ainsi que les Pélasges se répandirent en Grèce et en Italie. Dédale et son fils Icare appliquèrent, dit-on, les premiers, des mâts et des voiles aux corps flottants, ou du moins régularisèrent leur emploi, leur manœuvre, ainsi que l'emploi et la manœuvre du gouvernail, sous le règne d'Amasis, roi d'Égypte. Enfin, la marine des Phéniciens et des Grecs s'enrichit, environ un siècle avant la guerre de Troie, du *vaisseau long*, mû par de nombreuses rames, dont le navire *Argo* est le plus antique spécimen. A peine deux siècles se sont-ils écoulés depuis la guerre de Troie, que déjà les Grecs et les peuples voisins luttent pour l'empire de la mer. Les Lydiens, les Doriens, les Ioniens, les Thessaliens même, le possédèrent tour à tour. La marine des Phéniciens avait fondé Carthage, Utique, et, franchissant les colonnes d'Hercule, placées à l'entrée de l'Océan, elle avait établi les colonies de Gadès et de Tingis. Comptoirs maritimes de tous les peuples, Sidon et Tyr monopolisent la navigation, et c'est par suite d'une transaction avec l'Égypte que leurs marins accomplissent très-probablement le périple de l'Afrique sous le roi Néchos, 400 ans après la guerre de Troie, 800 ans av. J. C. La marine des anciens commence avec les premières certitudes de l'histoire, vers l'origine de l'ère des olympiades. Les mers resserrées qui baignent la Grèce, l'Asie, l'Égypte, la Sicile et l'Italie, deviennent le théâtre d'un mouvement maritime de plus en plus considérable. L'industrie navale, développée en Ionie, remplace les coques ouvertes par des navires fermés au moyen d'un pont continu, sous lequel s'abritent les diverses munitions entassées dans les cavités de la cale. La trière, œuvre compliquée d'une ingénieuse invention, est déjà construite à Corinthe, et présente le premier modèle de cette nature de navires à plusieurs rangs de rames qui, avec des développements de plus en plus grands, a constitué la force navale de l'antiquité jusqu'à l'époque du Bas-Empire, pendant une période de plus de mille années. La Grèce, par sa position géographique, la configuration de ses côtes, les ports de ses îles innombrables, développe sa marine avec une extrême rapidité. Thémistocle peut déjà confier le sort de sa patrie à des *murailles de bois* et sauver la Grèce à Salamine. Les sanglants démêlés des Grecs entre eux les poussent à couvrir les mers de leurs armements. Les Phéniciens et, comme eux, les Carthaginois lancent de nombreuses colonies jusque dans l'océan Atlantique, sur les côtes du Maroc et du Sénégal. Les expéditions de cette nature se font sur des *navires mixtes*, c. à d. munis de rames, afin de pouvoir manœuvrer et combattre, mais en même temps chargés de denrées, de vivres et d'une population de marchands. Ainsi s'accomplit ce périple d'Hannon dont les Grecs nous ont transmis une traduction incomplète, mais qui porte le cachet d'un journal de mer écrit par un homme du métier. Grâce à l'activité des marins de Carthage, le monde entier devint son tributaire. Avec l'adresse d'un sauvage, les Romains réussirent à imiter la forme d'un navire carthaginois échoué sur leurs côtes. Sur ces constructions grossières, leurs farouches légions osèrent affronter les habiles marins de Carthage. La lutte dura soixante-cinq ans, et se termina par la destruction de cette grande cité. La marine romaine fut ainsi créée de toutes pièces, sans avoir sa raison d'être dans des relations commerciales. La république de Marseille avait fait aussi une concurrence redoutable sur les marchés de la péninsule ibérique, les côtes de l'Océan et jusqu'aux îles britanniques. A l'autre extrémité des Gaules, florissait en même temps une marine dont l'histoire ne nous a mentionné que la destruction, celle de la confédération des Vénètes, peuples de l'Armorique, dont Vannes a transmis le nom jusqu'à nous. Par suite des progrès de la puissance romaine, toutes les marines dont nous venons de parler obéirent aux réquisitions des proconsuls et des triumvirs. Les dernières guerres civiles consacrèrent à jamais le triomphe des Européens sur les Asiatiques. Les restes des alliés de Tyr et de Carthage furent définitivement écrasés à la bataille d'Actium; il n'y eut plus qu'une marine, celle de Rome, qui, régnant sans partage, finit par décroître à ce point que les traditions mêmes des constructions navales militaires avaient disparu trois siècles plus tard, lors du règne de Constantin. Les institutions maritimes d'Auguste, ses deux légions navales de Ravenne et de Misène, avec leurs vaisseaux toujours prêts à le recevoir et équipés de leurs rameurs, tombèrent en désuétude, et le rôle principal de la marine fut d'apporter les blés de la Sicile, de l'Afrique et de l'Égypte pour la subsistance de ce peuple, auquel les empereurs devaient donner à tout prix des jeux et du pain. La *marine militaire* de l'antiquité a exclusivement employé le vaisseau long, le navire à rames. La *marine du commerce*, au contraire, fit un constant usage du vaisseau rond, du navire à voiles. Ce dernier avait quelques rames, quelques avirons, dont on se servait dans les circonstances du calme, ou pour aider à une évolution, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sur les petits navires qui ont dans leur armement des avirons dits de *galères*. Les navires des anciens atteignaient, cela est certain, des dimensions considérables. Les vaisseaux longs, dont ils faisaient spécialement usage pour le combat, furent, jusqu'à la guerre du Péloponèse, à un seul rang de rames, et désignés en grec, selon qu'ils avaient trente, quarante ou cinquante rameurs, sous le nom de *triacontore*, *tetracontore*, *pentécontore*. Les Romains appelèrent les bâtiments de ce nom des *liburnes*; les *trières* à trois rangs de rames, et les navires de rang supérieur jusqu'à l'*eptère*, à sept rangs, paraissent avoir composé les flottes jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand, à qui l'on attribue l'honneur de l'invention d'un arrangement à douze rangs de rames, du *dodécère*. Ces navires à rames étaient, comme les vaisseaux ronds, munis de deux gouvernails, de mâts légers et de voiles, auxiliaires utiles du rameur pour la traversée; on ne s'en servait point dans le combat, où les rames rendaient les évolutions plus sûres. On débarquait même quelquefois mâts et voiles avant d'engager une action, comme Agrippa, lieutenant d'Octave-Auguste, le fit à la bataille d'Actium. L'hydrographie était nécessairement moins avancée dans l'antiquité que la construction des navires. Cependant les pilotes, adonnés constamment à la navigation dans les mêmes parages, se dirigeaient d'après le point du lever et du coucher de certains astres, d'après la position de l'étoile polaire et leur connaissance pratique de la forme des côtes qu'ils apercevaient. Dans les navigations lointaines, nous les voyons reconnaître approximativement leur latitude par la durée du plus long ou du plus court des jours de l'année. Dans les voyages de découvertes, il était indispensable de hanter la côte pour en reconnaître les divers accidents. C'est ainsi que firent Hannon, Néarque et les autres navigateurs; cependant, s'il faut en croire Aristote, des navires carthaginois voguèrent en plein Océan et découvrirent des terres couvertes de nombreuses forêts sous un climat très-doux. Mais d'innombrables tribus barbares s'étaient silencieusement accumulées dans les retraites peu connues de la Scythie, de la Samothrace et des régions hyperboréennes. Leurs masses débordèrent sur le monde romain par toutes les frontières; des flottes innombrables portèrent les terribles Vikings, les rois de mer, sur les rivages de la Grande-Bretagne, des Gaules, de l'Espagne et de l'Italie. Sous le nom commun de *North-Mans*, les hommes du Nord, Danois, Suédois, Norwégiens, infestèrent le littoral de l'Europe par leurs expéditions maritimes. Leur marine était composée de *drakkers* (dragons), *snakers* (serpents). C'étaient des navires à voiles et à rames, qui avaient jusqu'à trente rames de chaque côté. Ces armements étaient plutôt des moyens de transport que des armées navales. Cependant, la *marine gréco-romaine* était péniblement reconstituée sous le Bas-Empire. Les vaisseaux de l'empire n'étaient plus les anciennes trirèmes, dont on avait déjà perdu la tradition; c'étaient des *dromons* ou des *pamphyles*. Au VIIe siècle, les projectiles ordinaires sont remplacés par le feu grégeois. Un siphon, véritable pièce d'artillerie, est placé à la proue des navires. Il lance, avec un bruit égal à celui du tonnerre, cette matière incendiaire, dont l'eau ne fait qu'activer la combustion. Pendant que l'empire de Constantinople expirait dans les dernières convulsions, une marine importante s'était développée en Italie. Venise avait acquis par son activité maritime un développement considérable, et déjà, au VIIIe siècle, elle lutta avec succès contre Charlemagne. La marine de cette république devint bientôt prépondérante dans l'Adriatique, absorba celle des cités illyriennes, détruisit la piraterie, et étendit son commerce depuis l'Orient jusqu'aux îles britanniques. En même temps que Venise, grandissaient en Italie les marines de Gênes et de Pise. Quoique les *marines italiennes* aient jeté le plus d'éclat dans cette période de l'histoire, cependant les riverains de l'Océan avaient conservé la pratique de la mer. Les Anglais, d'un côté de la Manche, les Bretons, les Normands, les Flamands, de l'autre, faisaient surtout usage de nefs à voiles. Mille de ces navires portèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre. Les Basques, les Gascons, les Saintongeois s'adonnèrent également à la marine. Les modifications du système naval pendant cette période ne paraissent pas avoir été considérables. Parmi les nefs, les unes ont deux, d'autres trois couvertes ou ponts, comme les plus grands navires du commerce de nos jours; elles ont deux ou trois mâts, selon leur grandeur, et sont munies de *voiles latines*. Les bâtiments à rames ne sont spécialement employés comme navires de commerce que dans la Méditerranée. Le feu grégeois a fait abandonner l'éperon antique. Cependant, les marines des Vénitiens et des Génois font particulièrement usage des galères, et leurs combats sont décidés par des manœuvres intelligentes, et non par les chances d'une aveugle mêlée. Les galères avaient succédé aux polyrèmes de l'antiquité. L'art de l'hydrographie était près d'accomplir de rapides et définitifs progrès. L'invention de la boussole et de la poudre à canon, fermant l'ère maritime du moyen âge, donne à la *marine européenne* les instruments nécessaires pour soumettre à ses lois les océans et les peuples inconnus vers lesquels elle va s'aventurer. Pendant que Venise augmentait sa puissance sur le continent, les Portugais furent conduits à explorer les côtes occidentales de l'Afrique, où l'invasion des Arabes avait rompu les relations anciennes des marines de la Méditerranée. Poussant de plus en plus leurs expéditions vers le Sud, ils s'ouvrirent, vers la fin du XVe siècle, une voie nouvelle vers le rivage si opulent de l'océan Indien. Colomb découvrait en même temps l'Amérique. Les Hollandais cherchèrent à profiter des découvertes nouvelles, et poussèrent sur les côtes de la Guinée leur marine, qui bravait chaque année les rigueurs de la mer polaire. Les Anglais, dignes héritiers des Normands, s'élancèrent sur ces mers, où leur pavillon devait si souvent régner en maître; les Français eux-mêmes, bien que occupés de sanglantes guerres en Italie, ne furent pas les derniers dans la carrière. Les hardis marins de Dieppe, de Saint-Malo, de Nantes, disputèrent souvent avec succès à des forces supérieures les dépouilles de l'Amérique et de l'Inde. L'histoire maritime de cette époque est dominée par deux grandes luttes, qui se sont prolongées jusqu'à nos jours: c'était, dans la Méditerranée, la guerre des chrétiens contre les mahométans. L'Italie surtout en supporta le poids. L'Espagne y contribua largement, mais elle avait en même temps à faire face à une autre lutte dont l'Océan était le théâtre, et qui n'a pas cessé pendant toute cette période. Ses riches colonies de l'Amérique, le commerce qu'elles alimentaient, l'or qu'elles produisaient, furent l'objet de l'ardente convoitise des autres nations. L'Angleterre s'acharna à combattre les conquérants du nouveau monde, sans renoncer à enlever en même temps à la marine des États de Hollande le transport du commerce européen. La France, favorisée par l'étendue de ses côtes, sa position sur trois mers, l'essor de ses colonies et l'ardeur de sa population maritime, intervint dans la lutte, et réclama sa part de souveraineté maritime. Richelieu, et après lui Colbert, comprenant que l'avenir était aux maîtres de la mer, donnèrent à la puissance navale de la France le plus admirable développement; mais la guerre continentale, suscitée par nos habiles rivaux, vint alors, comme nous l'avons vu de nos jours, épuiser nos ressources, absorbées déjà en partie par les prodigalités des cours. Quoique la défaite de la France ne fût pas définitive, les marines, entraînées contre la nôtre par la politique de l'Angleterre, s'aperçurent qu'elles avaient travaillé seulement pour la grandeur de cette puissance. La lutte, renouvelée sous Louis XV, se termina par de grands désastres, et cependant Louis XVI, son successeur, put encore trouver dans les ressources et l'ardeur de la France les moyens de remporter dans une guerre nouvelle des avantages marqués, et de susciter dans la *marine américaine* une rivale redoutable à l'Angleterre. Bien que l'ère maritime que nous venons d'esquisser rapidement embrasse un moindre espace de temps que celles qui la précèdent, la foule des faits nouveaux qui s'y sont produits dans l'art nautique égale celle des événements. L'usage de l'artillerie amena peu de changements dans les galères, qui continuèrent à être les navires de combat dans la Méditerranée; mais il modifia profondément les nefs à voiles, qui finirent par remplacer complète-

ment les bâtiments à rames dans l'Océan, et partout ailleurs les reléguèrent au second plan. Les progrès de l'hydrographie ont été surtout la gloire de cette époque. L'armement et la tactique navale n'ont pas subi une révolution moins grande. L'issue des guerres sanglantes de l'Empire a consacré la suprématie de la *marine anglaise*. Les États-Unis croissent chaque jour, et nul doute que leur marine militaire, peu importante aujourd'hui, n'égalât bientôt la marine anglaise, si une guerre maritime venait à éclater entre ces deux nations. La France est la seule puissance dont les forces navales, bien que relativement inférieures, puissent être mises en parallèle avec celles de l'Angleterre. Après la France, les États de l'Europe qui ont les marines militaires les plus fortes sont la Russie, la Turquie, la Suède, la Hollande, l'Autriche et l'Italie. Les galères ont disparu depuis le commencement du siècle devant les colosses à deux ponts et à trois ponts; mais l'application de machines à vapeur à la marine, les progrès rapides qu'elles font chaque jour, et surtout l'emploi des navires blindés ou cuirassés, font abandonner à leur tour les grands vaisseaux à voiles. La *marine militaire* se compose actuellement de vaisseaux à ligne, de frégates, de corvettes, de bricks et de bâtiments légers, à voiles et à vapeur, et de navires cuirassés, de formes très-diverses, pourvus d'une formidable artillerie. On appelle navires mixtes ceux qui vont à la voile et à la vapeur. Cinq arsenaux maritimes, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, renferment les richesses du matériel naval de la France. La *marine marchande* a participé à tous les progrès de la science navale, dus aux efforts des gouvernements pour développer la *marine militaire*. Les traversées se font avec une rapidité et une régularité remarquables. Les naufrages sont chaque jour plus rares; les vivres, conservés par des procédés scientifiques, rendent de moins en moins compréhensibles les malheurs des hardis navigateurs de l'âge précédent; tous les vivres, en se corrompant, engendraient le scorbut et d'autres maladies terribles. C'est surtout dans la navigation à vapeur que la *marine marchande* de l'Angleterre, des États-Unis et de la France a atteint des résultats prodigieux. La marine a jeté un pont désormais indestructible d'une rive à l'autre de l'Océan.

MARINÉ, ÉE, part. Qui a trempé dans du vinaigre, dans de la saumure. Viande *marinée*. Poisson *mariné*. | Cuit et assaisonné de façon à pouvoir se conserver longtemps. Du thon *mariné*. | Blas. Se dit des animaux représentés avec une queue de poisson. Imloff porte de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINER, v. a. Faire cuire du poisson et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps. *Mariner* du thon, des anguilles. | Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement. *Mariner* du chevreuil, un lièvre. | Laisser tremper de la viande dans du vinaigre assaisonné d'ognons, de thym, etc., afin de l'attendrir et de lui donner du goût.

Maringouin.

MARINGOUIN, s. m. Nom vernaculaire donné, en Amérique, aux diptères du genre empis et du genre culex. Les maringouins sont des insectes qui se tiennent dans les endroits frais, ou paraissent avant le lever et après le coucher du soleil. Plus gros et plus malfaisants que nos *cousins*, ils attaquent les hommes et les bestiaux en si grand nombre que leurs blessures deviennent un vrai supplice.

MARINIER, IÈRE, s. Celui, celle qui conduit un navire, un bateau, une barque sur les grandes rivières et les canaux. | Homme de mer pour la manœuvre d'un navire. | Adjectiv. *Officiers mariniers*, Les sous-officiers de la marine militaire. | *Nager à la marinière*, Manière de nager en couchant le corps sur le côté, l'un des bras allongé, l'autre poussant l'eau vers les pieds. | *Chausses à la marinière*, Culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses, et ne dépassant pas les genoux.

MARIONNETTE, s. f. (rad. *Marion*, dim. de *Marie*, nom propre). Petite figure humaine en bois ou en carton, qu'un saltimbanque caché derrière un petit théâtre fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou simplement à la main. Théâtre de *marionnettes*. Faire jouer des *marionnettes*. Aller voir les *marionnettes*. | Fig. Femme de petite taille. C'est une *marionnette*. | Personne frivole, sans caractère, qu'on dirige comme on veut. Ceux qui sont réduits à servir se peuvent dire avec vérité les *marionnettes* des grands du monde. | Rien de plus populaire que le nom et la renommée de ces petites figures de bois ou de carton que l'on fait mouvoir avec des fils plus ou moins bien cachés. Leur antiquité est aussi très-grande. Les Grecs, les Romains, les ont connues sous d'autres noms. Les Italiens, les Napolitains surtout, les adoptèrent avec empressement et leur donnèrent le nom de *puppi* et de *fantoccini*. Le fameux *Pulcinello* peut être regardé comme le chef de cette troupe bouffonne. Chez nous les marionnettes ne furent connues que sous Charles IX. Ce nom leur fut donné par leur inventeur ou plutôt leur importateur. L'un des successeurs de Tabarin, Jean Brioché, empirique et dentiste en plein vent, augmenta encore leur vogue par son théâtre nomade établi tour à tour sur le pont Neuf, les places publiques et les boulevards. Plus tard, Séraphin, et de nos jours le mécanicien Pierre, ont su perfectionner leur construction ainsi que leur jeu. | Bobine sur laquelle le fil se dévide. | Pièce de bois immobile à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

MARIOTTE. Physicien français, né en Bourgogne vers 1620, mort en 1684. Il a confirmé par ses expériences la théorie du mouvement des corps de Galilée, et a surtout avancé l'hydrostatique et la théorie de la vision. On lui doit une découverte importante, connue sous le nom de *Loi de Mariotte*. Cette loi se formule en ces termes : Les gaz occupent des volumes qui diminuent en raison directe des pressions auxquelles ils sont soumis. De sorte que si un certain volume d'air atmosphérique occupe une capacité quelconque alors qu'il est soumis à une pression représentée, par exemple, par le poids de l'atmosphère, cette capacité sera réduite à la moitié, si la pression est doublée; au tiers, si elle est triplée; au quart, si elle est quadruplée. Les curieuses expériences d'Arago et Dulong, ainsi que celles d'Œrstedt et Snenson, ont établi que la loi de Mariotte était vraie dans des limites extrêmement étendues : ainsi, pour des pressions de 1 à 27 atmosphères selon les expérimentateurs français, et de 1 à 60 atmosphères selon les seconds. Despretz a reconnu expérimentalement que la loi de Mariotte cessait d'être aussi rigoureusement vraie quand on essayait d'en faire l'application à d'autres gaz qu'à l'air atmosphérique, et ses évaluations sont encore moins vraies pour la vapeur d'eau élevée à des températures excessives.

MARISQUE, s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées, formé de plusieurs espèces de souchets, de scirpes, de killinges, à tige presque nue. Les espèces qui le composent croissent en Amérique.

MARISQUE, s. f. Hortic. Espèce de grosse figue sans goût. | Méd. Tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une figue, qui vient au fondement, au périnée et à la partie interne et supérieure des cuisses.

MARISTES, s. m. pl. Congrégation religieuse qui a pour but de donner une éducation chrétienne à la jeunesse. Fondée en 1818 à Bordeaux par l'abbé Cheminade, elle se compose de prêtres et de laïques qui n'ont aucun costume particulier et qui vivent de la vie commune. Elle est répandue en France, en Suisse, en Allemagne, aux États-Unis; le siége de l'administration est à Bordeaux. L'administration des maristes possède à Paris le collége Stanislas, et dirige un grand nombre d'institutions, d'écoles primaires, d'écoles industrielles et des fermes modèles. A la différence des Frères des écoles chrétiennes, les Frères maristes peuvent aller seuls et recevoir des rétributions.

MARITAL, ALE, adj. (du lat. *maritalis*, même sens). Qui tient du mari, qui appartient au mari. Pouvoir *marital*. La protection *maritale* ne doit jamais faire défaut à la femme. Droits *maritaux*.

MARITALEMENT, adv. En mari, comme doit faire un mari. Traiter sa femme *maritalement*. | Se dit de la manière familière dont se comportent ensemble un mari et une femme. Ils ont dîné chez eux *maritalement*. On voit fréquemment un homme et une femme vivre *maritalement* dans notre société, sans avoir contracté d'union légale.

MARITIME, adj. (du lat. *maritimus*, même sens; fait de *mare*, mer). Qui est situé près de la mer. Ville *maritime*. Provinces *maritimes*. | Qui est relatif à la marine. Lois *maritimes*. C'était un homme d'une politesse et d'une douceur que les Français seuls conservent dans la rudesse attachée au service *maritime*. (Voltaire.) | Qui est adonné à la navigation sur mer. Peuple *maritime*. Puissance *maritime*. | *Forces maritimes*, Forces navales ou de mer. Il montra des talents si distingués, qu'on lui déféra la direction des *forces maritimes* de la nation. (Raynal.) | *Législation maritime*, Recueil de lois relatives au service de la marine. | *Division maritime* La France, considérée sous le rapport maritime, est divisée en cinq arrondissements ou préfectures maritimes. Le premier, qui comprend les départ. du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche, a pour chef-lieu Cherbourg; le deuxième, comprenant les départ. d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère, a pour chef-lieu Brest; le troisième, qui comprend les deux départ. du Morbihan et de la Loire-Inférieure, a pour chef-lieu Lorient; le quatrième, qui comprend les départ. de la Vendée, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, a pour chef-lieu Rochefort; le cinquième, qui renferme tout le littoral de la Méditerranée, a pour chef-lieu Toulon. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement il y a un préfet maritime et un conseil d'administration composé du préfet maritime et des chefs des différents services du port.

MARITORNE, s. f. Nom d'une servante d'auberge dans le roman de *Don Quichotte*. | Famil. Fille ou femme malpropre, mal bâtie et maussade. Une grosse *maritorne*. La reine Isabelle est une *maritorne*.

MARIUS (CAÏUS). Général romain, né vers l'an 153 av. J. C., près d'Arpinum, d'une famille plébéienne et obscure, se distingua au siége de Numance, fut tribun, puis préteur, accompagna Métellus en Afrique contre Jugurtha. Il se fit bientôt un parti dans l'armée, réussit à rendre odieux et à supplanter Métellus, et se fit charger à sa place de la conduite de la guerre de Numidie avec le titre de consul. La personne de Jugurtha lui ayant été livrée, il mit ainsi fin à la guerre. Devenu l'idole du peuple, Marius fut nommé consul cinq années de suite. Il tailla en pièces, l'an 102, auprès d'Aix, les Teutons qui allaient envahir l'Italie, puis extermina les Cimbres à Verceil. De retour, Marius soutint d'abord Saturninus; puis, voyant le parti populaire vaincu, il se retira en Asie. Pendant la guerre sociale, Marius montra d'abord de l'incertitude; bientôt après, il entra en lutte contre Sylla : celui-ci marcha sur Rome et en chassa Marius. Ce dernier, poursuivi par les soldats de Sylla, fut réduit à se cacher dans les marais de Minturnes. Ayant été découvert dans sa retraite, il fut jeté dans les prisons de la ville. On raconte que l'on envoya un esclave cimbre pour le tuer, et que Marius, le voyant approcher, lui cria : « Malheureux, oses-tu bien tuer Marius! » A ces mots, l'esclave, effrayé, laissa tomber ses armes. Marius, rendu à la liberté, s'enfuit en Afrique, où il erra quelque temps près des ruines de Carthage. Là, ayant appris que Cinna tentait à Rome une révolution en sa faveur, il revint en Italie avec mille hommes seulement. Il vit bientôt se grossir sa troupe, entra dans Rome, s'y fit nommer consul pour la septième fois, et assouvit sa vengeance par des proscriptions. Il mourut environ quinze jours après son retour. Marius dut toute sa puissance au parti démocratique, dont il était le chef et le représentant.

MARIVAUDAGE, s. m. (pron. *marivodaje*). Mot forgé pour exprimer le style précieux et fatigant de Marivaux. Voltaire disait de cet auteur qu'il pesait des riens dans des balances de toile d'araignées. Ce qui constitue le *marivaudage* est une recherche affectée de situations, une grande subtilité de sentiments et une complication d'intrigues embarrassantes et obscures. | Par extens. Se dit de tout style dépourvu de naturel.

MARIVAUDER, v. a. Imiter les raffinements de Marivaux; tomber dans le marivaudage.

MARIVAUX (CARLET CHAMBLAIN DE). Écrivain,

né à Paris en 1688, mort en 1763, était fils du directeur de la monnaie de Riom. Admis jeune encore dans la société la plus brillante de Paris, il s'y fit remarquer comme bel esprit. Il travailla surtout pour le théâtre, et donna, soit au Théâtre-Italien, soit au Théâtre-Français (1720 à 1746), un grand nombre de comédies qui eurent pour la plupart du succès, et dont les plus connues sont : *la Surprise de l'Amour, les Jeux de l'amour et du hasard, le Legs, les Fausses confidences, l'Épreuve nouvelle.* On a aussi de lui plusieurs romans qui eurent une grande vogue : *le Don Quichotte moderne, Marianne, le Paysan parvenu.* Marivaux est un écrivain spirituel, délicat, original; ses œuvres prouvent une étude profonde du cœur humain et surtout du caractère de la femme; mais il tombe souvent dans une métaphysique alambiquée pour laquelle on a créé le nom de *Marivaudage.* Faire du *marivaudage.*

MARJOLAINE, s. f. (prou. *marjolène*). Bot. Genre de la famille des labiées, originaire du midi de l'Europe. Cette plante, considérée par plusieurs botanistes comme une simple section des origans, s'en

Marjolaine.

distingue par un calice nu pendant la maturation, et non formé de poils, comme chez ces derniers, divisé en deux lèvres, dont la supérieure est grande et présente seulement trois petites dents à son bord, tandis que l'inférieure, plus courte, est profondément bilobée. Chez les origans, il est cylindrique et a cinq dents égales. La marjolaine est cultivée dans les jardins; sa tige est sous-frutescente, ses feuilles sont pétiolées, ovales, obtuses au sommet, entières sur les bords, couvertes de poils cotonneux blanchâtres; ses fleurs sont petites, blanches ou légèrement rosées, réunies en petits épis serrés, octogones, agglomérés et pédonculés. Cette plante exhale une odeur très-agréable, sa saveur est chaude; on l'emploie en médecine, soit à l'intérieur et en fusion, soit à l'extérieur en lotion et en fumigation; elle est de plus en plus employée dans diverses parties de l'Europe comme condiment dans la préparation des mets. Les *marjolaines* sont en fleurs.

MARJOLET, s. m. (dér. de *Mariole*, petite Marie). T. de mépris. Jeune homme sans expérience, inconséquent, qui parle à tort et à travers, sans sentir la portée de ses paroles. C'est un sot, un bavard, un plaisant *marjolet.* Vieux et inusité.

MARKAIRE, s. m. Pâtre qui a soin des vaches et qui prépare les fromages. | Celui qui possède une markairie. Les *markaires* des Vosges.

MARKAIRIE, s. f. Chaumière où se font les fromages cuits. Jeanne possédait une *markairie.* C'est un terme fort usité dans les Vosges. | Art de faire ces fromages. La *markairie* est en progrès.

MARLBOROUGH (JOHN CHURCHILL, duc DE). Un des plus grands généraux anglais. Né dans le Devonshire en 1650, il servit avec distinction, sous les ordres de Condé et de Turenne, dans le corps d'armée que Charles II fournit à Louis XIV dans la guerre contre la Hollande. De retour en Angleterre, il obtint un régiment et épousa, en 1680, Sara Jennings, favorite de la princesse Anne. Nommé, en 1700, commandant en chef de toutes les forces d'Angleterre dans les Provinces-Unies, il fut mis à la tête des affaires. La guerre ayant éclaté contre la France, il se fit nommer commandant en chef des troupes alliées, et remporta les fameuses victoires de Hochstedt, de Ramillies et de Malplaquet. Il mourut en 1722. C'était un aussi habile diplomate qu'un grand général. | *Chanson de Marlborough.* Chanson très-populaire en France, que l'opinion commune attribue à Voltaire. En voici le premier couplet :

Marlborough s'en va-t-en guerre,
Mironton, ton, ton, mirontaine;
Marlborough s'en va-t-en guerre,
Ne sais quand il r'viendra...

MARLI, s. m. Espèce de tricot-chaîne ou grosse gaze gommée dont on garnit le devant des chapeaux des dames et d'autres pièces de leur toilette. Les mailles, disposées en losange, et que les fils de la chaîne traversent diagonalement, sont formées par les fils de trame qui s'entrelacent entre eux.

MARLITE, s. f. Minéral. Pierre ou roche mélangée qui renferme de la chaux carbonatée.

MARLY. Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), près de la rive gauche de la Seine, à 18 kilom. O. de Paris; 1,500 habit. Filature de coton, draps, produits chimiques. Jadis, superbe château, ancienne résidence royale, détruit pendant la Révolution. On voyait à Marly une fameuse machine hydraulique qui conduisait l'eau à Versailles, après l'avoir élevée à une hauteur de 162 mètres; elle avait été construite sous le règne de Louis XIV, par Rannequin-Sualem (1675 à 1682); elle était depuis longtemps hors de service, lorsqu'on l'a remplacée, en 1826, par une machine à vapeur aussi simple qu'admirable due à Cécile. | Se disait substantiv., sous Louis XIV, des voyages que ce roi faisait de Versailles à Marly, pour passer quelques jours dans cette dernière résidence avec une partie de la cour. Le traitant Samuel Bernard obtint l'honneur d'être des *marlys* du roi. | On l'appelle aussi *Marly-le-Roi, Marly-la-Machine.*

MARMAILLE, s. f. (rad. *marmot*). Fam. Groupe de petits enfants. Voilà bien de la *marmaille.* Je suis malade, j'ai besoin de repos, faites taire cette *marmaille.*

MARMANDE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Lot-et-Garonne); 8,500 habit. Bel hôtel de ville; port sur le Lot. Fabriques d'étoffes de laine, toile, cordages, chapeaux; tanneries, teintureries; huile de colza et de lin; esprits, eaux-de-vie, pruneaux, prunes confites. Cette ville est très-ancienne et eut à souffrir plusieurs siéges au moyen âge.

MARMARA (mer de). Géogr. Petite mer entre l'Europe et l'Asie, la Propontide des anciens; 200 kilom. de l'E. à l'O. sur 80; au S. O., elle communique avec l'Archipel, et par le canal de Constantinople, au N. E., avec la mer Noire; elle baigne le territoire de Constantinople et les côtes de la Turquie asiatique. Cette mer est parsemée d'un grand nombre d'îles, dont la plus importante est Marmara, qui lui donne son nom. Le littoral de la Turquie d'Asie présente un aspect varié et pittoresque; la marée y est à peine sensible, la navigation peu dangereuse, bien qu'il y existe un courant continuel et général déversant les eaux de la mer Noire dans celles de la Méditerranée. | Île de la Turquie d'Asie, située dans la partie orientale de la mer de ce nom. Sa longueur est de 25 kilom. sur 8; territoire fertile, mais montagneux; on y cultive la vigne, l'olivier et le coton; on y récolte le blé et l'orge, et on y élève grand nombre de troupeaux de bœufs, de vaches et de magnifiques moutons. Ses montagnes fournissent de beaux marbres blancs; de là dérive son nom actuel de Marmara.

MARMARIQUE. Géogr. Contrée de l'Afrique ancienne, entre l'Egypte et la Cyrénaïque, répondant à peu près à la partie E. de la régence de Tripoli. Elle était médiocrement peuplée et peu fertile, mais elle comptait pourtant, au 1er siècle de notre ère, vingt-sept villes ou bourgades, dont onze près de la côte. On y élevait de grands troupeaux de moutons.

MARMAROSCH Géogr. Comitat de Hongrie, borné au N. par la Gallicie, à l'E. par la Bukovine, au S. par la Transylvanie, et à l'O. par les comitats de Szamar, d'Ugotsch et de Béregh; 200 kilom. sur 100; 115,000 habit.; chef-lieu, Szigeth. Il est traversé par les monts Krapacks; on en tire de l'argent, du fer, du cristal de roche, et beaucoup de sel. La population est industrieuse et renommée par sa bravoure.

MARMATITE, s. f. Minéral. Substance composée de sulfure de zinc et de protosulfate de fer. On la trouve dans la Colombie.

MARMELADE, s. f. (du portug. *marmelada*, même signif.). Confiture de fruits presque réduits en bouillie. *Marmelade* d'abricots. *Marmelade* de pommes, de pêches. | Fig. et famil. *Être en marmelade,* Se dit d'une chose qui est trop cuite et presque en bouillie. Cette viande *est en marmelade.* | Se dit aussi de ce qui est fracassé, broyé. Mais Tom lui appliqua un vigoureux coup de poing qui lui mit la mâchoire en *marmelade.*

MARMENTEAU, adj. T. de forestier. Se dit des bois qui, plantés en avenues, en quinconces ou en bosquets, servent à l'embellissement des villes ou des habitations particulières, et qu'un simple usufruitier n'a pas le droit d'abattre. | Substantiv. Les *marmenteaux.* On ordonnait que les *marmenteaux* fussent abattus quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté.

MARMITE, s. f. Vase profond dans lequel on fait cuire des aliments par l'ébullition de l'eau, principalement de la viande dont on fait le potage. *Marmite* en métal, en poterie de terre. Mettre la viande dans la *marmite.* Écumer la *marmite.* La *marmite* bout. | Famil. *Cela sert à faire aller, à faire bouillir la marmite,* Cela contribue à faire subsister la maison. | *Marmite des janissaires,* Ustensile de cuisine dont était pourvu chaque corps de janissaires. Cette milice y attachait un grand prix; chaque orta du corps portait ses marmites en parade dans les solennités publiques, et quand un orta avait laissé prendre ses marmites par l'ennemi, tous les officiers de cet orta étaient cassés. Dans les séditions, les janissaires qui se soulevaient les premiers enlevaient les marmites des autres corps pour les déterminer à faire cause commune avec eux. De là ces expressions si communes dans l'histoire ottomane : *Enlever, renverser la marmite des janissaires.* | *Marmite de singe,* Nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quatelés qui sont assez gros et ont la forme d'une marmite fermée supérieurement par son couvercle, et remplis de quelques graines que les singes mangent avec avidité. | *Marmite américaine,* Marmite d'importation américaine, dans laquelle les aliments à cuire ne sont pas plongés dans l'eau bouillante, mais seulement exposés à la vapeur et perdent beaucoup moins de leur saveur. | *Marmite de Papin,* Vase de fonte ou de cuivre à parois très-fortes, et qui se termine à sa partie supérieure par un rebord horizontal, d'où part un cadre en fer perpendiculaire au plan du rebord. Le couvercle s'appuie sur ce rebord et s'y applique avec force par la pression d'une vis qui s'engage dans un écrou pratiqué au milieu de la traverse horizontale du cadre; dans le couvercle est pratiquée une soupape de sûreté, fermée par un levier dont l'extrémité opposée porte un poids. Cette marmite, inventée par le physicien Papin, sert à extraire la gélatine des os et à faire cuire les substances alimentaires végétales ou animales plus promptement que dans les marmites ordinaires. | *Marmite autoclave,* Sorte de marmite de Papin, dans laquelle la pression même de la vapeur contribue à fermer hermétiquement le couvercle. On fait peu usage de *marmites autoclaves.*

MARMITON, ONNE. s. (rad. *marmite*). Celui, celle qui est chargé du plus bas emploi dans la cuisine. C'est une *marmitonne.* Il est sale comme un *marmiton.* Les *marmitons* du pape.

MARMITONNAGE, s. m. Métier, condition de marmiton. Nourri dans le calme de mon *marmitonnage.* Jules est en apprentissage, en *marmitonnage.*

MARMITONNER, v. n. Remplir l'office de marmiton, et, par extens., dans le style burlesque, faire les travaux les plus grossiers de la cuisine.

MARMONNER, v. a. Murmurer entre ses dents. Il *marmonnait* toutes ses kyrielles. (Rabelais.) | Absol. *Marmonner* entre ses dents.

MARMONT (AUGUSTE-FRÉDÉRIC DE), duc de Raguse, maréchal de France, né en 1774 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), mort en 1852. Il se distingua dans presque toutes les guerres de la République et de l'Empire, et mérita d'être compté parmi nos plus braves et nos plus habiles généraux. Il se signala particulièrement dans la désastreuse campagne de France, en 1814, et par la bataille désespérée qu'il soutint sur les hauteurs de Chaumont et de Belleville. Mais après avoir évacué Paris et s'être retiré en bon ordre à Essonne, près de Fontainebleau, reconnaissant l'impossibilité de lutter plus longtemps, il traita avec le gouvernement provisoire et les alliés, sans en avoir reçu mission, ce qui le fit accuser de défection où même de trahison; il tenta cependant, mais en vain, de faire reconnaître le roi de Rome et la régence. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII le nomma pair de France et major général de la garde royale. Chargé en juillet 1830 de réprimer dans Paris le soulèvement excité par les ordonnances de Charles X, il obéit, tout en désapprouvant les mesures pour lesquelles il lui fallait combattre. Après la chute du roi, il accompagna ce prince jusqu'à Cherbourg. Privé par le nouveau gouvernement de son grade et de ses traitements, il se retira en Autriche, mais sans prendre aucune part aux intrigues politiques, puis visita la Hongrie, la Russie méridionale, la Turquie, et

alla terminer ses jours à Venise. Les événements de 1814 et de 1830 ont fait oublier les services éclatants de Marmont, et son nom est resté voué à la haine publique, peut-être uniquement par cette raison que les partis vaincus ne peuvent se résigner à expliquer leur défaite autrement que par la trahison. Marmont a cherché dans plusieurs écrits à justifier sa conduite, et a protesté en toute occasion de son amour pour son pays. C'était un savant distingué, membre libre de l'Académie des sciences, qui s'est aussi beaucoup occupé d'industrie, et qui avait créé à Châtillon des forges importantes. Il a publié une relation de ses voyages (*Voyage en Hongrie, en Russie*, etc.), aussi instructive que bien écrite, et on lui doit l'*Esprit des institutions militaires*, ouvrage estimé. Il a laissé des *Mémoires* dont la publication, faite en 1856 et 1857, a eu un très-grand retentissement et a soulevé de nombreuses et de vives réclamations parmi les partisans de la monarchie.

MARMONTEL (J. FRANÇOIS). Littérateur, membre de l'Académie française, né en 1723 à Bort, dans le Limousin, mort en 1799. Il vint à Paris en 1745, se lia avec Voltaire et les principaux écrivains de l'époque, et donna, en même temps, à l'*Encyclopédie* des articles de littérature, et au *Mercure* des contes moraux. Il fit représenter un grand nombre de tragédies, d'opéras et d'opéras-comiques, et quelques-unes de ces pièces, notamment *les Héraclides*, *Zémire et Azor*, *Didon* et *Penélope*, eurent un grand succès. Ses autres ouvrages sont : une *Poétique française*, une traduction de la *Pharsale* de Lucain ; *Bélisaire*, roman philosophique ; *les Incas*, sorte de poème en prose ; une *Histoire de la régence du duc d'Orléans*, et ses *Éléments de littérature*. Marmontel est un écrivain pur, agréable, élégant ; mais il ne s'est montré supérieur en aucun genre. Il devint en 1784 secrétaire perpétuel de l'Académie française.

MARMORAIRE, s. m. (du lat. *marmorarium*, marbrier ; rad. *marmor*, marbre). Ouvrier qui travaillait le marbre. On comptait à Rome beaucoup de *marmoraires*. Les *marmoraires* formaient une corporation.

MARMORÉEN, ENNE, adj. (du lat. *marmor*, marbre). Qui est de marbre. Temple *marmoréen*. Colonne *marmoréenne*. | Qui appartient au marbre, qui ressemble au marbre, qui a les qualités du marbre. Dureté *marmoréenne*. Blancheur *marmoréenne*. Ses chairs étaient d'une blancheur et d'une dureté *marmoréenne*.

MARMORISATION, s. f. (pron. *marmorizasion*). Transformation d'une pierre en marbre.

MARMORISER, v. a. (du lat. *marmor*, marbre). Transformer en marbre. Les pierres que la nature *marmorise*. | SE MARMORISER, v. pr. Être marmorisé. Les pierres qui *se marmorisent*.

MARMOSE, s. f. Zool. Espèce de quadrupèdes appartenant à l'ordre des marsupiaux, genre des didelphes. Nous tuâmes à la chasse plusieurs *marmoses*.

MARMOT, s. m. Le singe à longue queue. Gros *marmot*. Laid comme un *marmot*. | Petite figure grotesque. *Marmot* de pierre. Un *marmot* de bois. | Par extens. Petit garçon. Ah ! les vilains *marmots* !

Il n'est *marmot* osant crier
Que du loup aussitôt la mère ne menace.
(LA FONTAINE.)

| Prov. *Faire croquer le marmot*, Faire attendre longtemps. L'expression de *croquer le marmot* fait allusion, dit-on, à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, la formule de l'hommage, et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot* à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit entre ses dents, et en baisant ce marmot, il avait l'air de vouloir le croquer, le dévorer. Les Italiens disent, dans le même sens, *Mangiare i catucacci*, Manger le cadenas ou les verrous.

MARMOTTE, s. f. Zool. Genre de mammifères rongeurs, dont les principaux caractères sont : la tête grosse, la queue courte ou moyenne ; dix mâchelières supérieures et huit inférieures, toutes tuberculées ; les incisives sont pointues. Le type du genre est la marmotte commune ou des Alpes ; elle a environ 33 centimètres de longueur sans la queue ; son pelage, d'un gris jaunâtre, est teinté de cendré vers la tête et noirâtre en dessus ; les pieds sont blanchâtres et le tour du museau d'un blanc grisâtre ; la queue, assez courte, est noirâtre à son extrémité. La marmotte se trouve sur le sommet de toutes les montagnes élevées de l'Europe, près des glaciers, et en France, dans les Alpes et dans les Pyrénées ; elle vit en petites sociétés composées d'une à trois familles, qui travaillent en commun à creuser leur habitation ; ce terrier a la forme invariable d'un ⊢ couché : la branche d'en haut a une ouverture par où les habitants entrent et sortent ; celle d'en bas, dont la pente va en dessous, ne leur sert qu'à faire leurs ordures et à les pousser hors de leur habitation. Ces branches, assez étroites, aboutissent à un cul-de-sac profond et spacieux qui est le lieu de séjour, étant soigneusement tapissé de mousse et de foin. Chacun sait que ces animaux passent l'hiver plongés dans un sommeil léthargique, qui, comme celui de tous les animaux hivernants, n'est point un sommeil, mais une suspension plus ou moins complète de toute circulation, et par conséquent aucun genre de nutrition ne pouvant s'opérer, il n'est point vrai que pendant ce temps les marmottes se nourrissent de leur propre graisse. Les marmottes passent la majeure partie de leur vie dans leur terrier, qu'elles ne quittent que pendant les plus beaux jours pour paître ou jouer sur l'herbe ; l'une d'elles, postée sur un rocher voisin, fait toujours sentinelle, et, à la moindre apparence de danger, fait entendre un sifflement aigu, qui est le signal de la retraite. Dès que le froid se fait sentir, ces animaux bouchent avec soin les deux ouvertures de leur terrier, et se blottissent dans le foin et la mousse pour s'engourdir ; cet engourdissement dure depuis le mois de décembre jusqu'en avril. La marmotte ne produit qu'une fois par an ; sa portée n'est que de quatre ou cinq

Marmotte.

petits. La marmotte en captivité est fort douce et s'attache même à son maître ; elle est d'une excessive propreté, et, comme le chat, se met à l'écart pour faire ses ordures. On sait que la *marmotte* sert de gagne-pain aux petits Savoyards, qui la montrent comme une curiosité. Les *marmottes* de l'Amérique sont plus garnies de poils et d'un plus beau gris que celles de l'Europe. Les *marmottes* du Kamtschatka sont remarquables par la bigarrure de leur peau. | Sorte de coiffure de femme qui consiste en un mouchoir qui enveloppe la tête. Cette coiffure, disgracieuse chez les femmes de Paris et de quelques provinces, est pleine de grâce sur la tête des jeunes filles de Bagnères, d'Arbanats, de Bordeaux, de Bayonne et autres cantons de la Guienne et de la Gascogne, et surtout chez les créoles.

MARMOTTER, v. a. (rad. *marmot*). Prononcer confusément et entre ses dents. *Marmotter* des pâtenôtres. Que *marmottez*-vous là ? On les mène s'ennuyer à l'église, en leur faisant incessamment *marmotter* des prières. (J. J. Rouss.) | Absol. *Marmotter* sans cesse. Ne faire que *marmotter*. Il *marmotte* entre ses dents. Le curé *marmottait* sans cesse.

MARMOUSET, s. m. (dim. de *marmot*). Petite figure grotesque. C'est un faiseur, un marchand de *marmousets*. | Espèce de chenet de fonte en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque. | Par dérision, Petit garçon, petit homme mal bâti. Taisez-vous, *marmouset*. En ces deux derniers sens il a un féminin.

Dame adorable ou non,
Visibles deites ou franches *marmousettes*.
(SCARRON.)

| *Conspiration des marmousets*, Conspiration de quelques jeunes seigneurs, sous Louis XIII. Richelieu la ruina par ce nom ridicule.

MARNAGE, s. m. Action de marner les terres, de les amender au moyen de la marne ; résultat de cette opération. Bon *marnage*.

MARNE, s. f. (du lat *marna*, marne). Terre calcaire mêlée d'argile et même de quartz, dont on se sert pour amender les terres. Elle prend diverses dénominations, suivant la partie qui domine dans sa composition ; ainsi, lorsque le calcaire y entre en plus grande quantité, on la nomme *marne calcaire* ou *terre blanche* : elle peut s'émietter à l'air et à la gelée ; si c'est l'argile, on la nomme *marne argileuse* ou *terre forte* : elle est douce et grasse au toucher ; et lorsque le sable s'y trouve abondamment, c'est la *marne siliceuse*, toujours friable et s'écrasant entre les doigts. On distingue facilement la marne de l'argile, dont les caractères extérieurs sont d'ailleurs les mêmes, en ce qu'elle fait effervescence dans les acides, quel que soit le mélange. Cette roche, très-commune dans la nature, se trouve à peu près dans tous les étages des terrains secondaires ; elle forme des lits ou des bancs d'une épaisseur plus ou moins grande, alternant fréquemment avec des calcaires ou des argiles. Les diverses espèces de marne se distinguent par leur couleur, leur texture et les substances minérales qu'elles renferment. Leurs couleurs sont très-variées : le jaune, le vert, le rouge, le gris, qui forment leurs principales nuances, sont dus aux oxydes de fer et de manganèse ; on en connaît aussi de tout à fait blanches. La texture est tantôt compacte, tantôt feuilletée et compacte. Elles renferment surtout du mica, de l'oxyde de manganèse, le quartz ou silex, la magnésite, etc. On emploie la marne argileuse délayée dans l'eau aux mêmes usages que l'argile plastique ; elle entre dans la fabrication des poteries, des tuiles, de la verrerie, etc. ; mais l'usage le plus fréquent de la marne est celui destiné à l'amendement des terres. Mais il faut avoir grand soin d'approprier l'espèce et la qualité de la marne à la nature du sol : il ne faudrait pas, par exemple, jeter de la marne argileuse sur un terrain qui aurait cette nature, ou de la marne calcaire sur un terrain de craie sec et aride, ni de la marne siliceuse sur un sol sablonneux et léger. Les marnes sont quelquefois riches en débris organiques fossiles ; ainsi, celles des environs d'Aix, en Provence, contiennent une grande quantité d'insectes ou de poissons ; celles des environs de Paris renferment des coquilles marines et lacustres. | *Marne à foulon*, Variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, et par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus. Cette marne est excessivement soluble dans l'eau, très-savonneuse, ce qui la fait employer pour les apprêts des draperies.

MARNE. Géogr. Rivière de France, qui prend sa source près du hameau de la Marnotte, à 5 kilom. S. de Langres (Haute-Marne), traverse ce département, et, dans son cours, arrose ceux de la Marne, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, et entre dans le départ. de la Seine, où elle se jette dans le fleuve de ce nom. Sa course est capricieuse, ses détours sont nombreux ; elle fuit dans la plaine, se replie sur elle-même pour mieux dessiner les coteaux couverts de vignes qui la dominent et qui sont d'un aspect enchanteur. Elle est navigable depuis Saint-Dizier, une bonne partie de l'année, et transporte à Paris tous les produits de son littoral, tels que le fer, le bois de construction, de charpente, de chauffage, le charbon, les grains, les vins, le chanvre, les bouteilles, les cloches pour les jardins et les paniers d'osier. | *Département de la Marne*. Ce département, qui comprend, outre le Rémois, une portion de la Champagne proprement dite et de la Champagne-Pouilleuse, est borné au N. par le départ. des Ardennes, à l'E. par le départ. de la Meuse, au S. E. par celui de la Haute-Marne, au S. par celui de l'Aube, à l'O. par ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne ; 817,087 hectares ; 390,809 habit. ; chef-lieu, Châlons-sur-Marne. Montagnes à l'O., pierres meulières, tourbières. Sol crayeux et aride au N., mais fertile au S. Les principales rivières de ce département sont la Seine, la Marne et l'Aube. On y cultive, selon la nature du sol, le seigle, l'orge, le sarrasin, des melons renommés, le chanvre, le lin, les plantes oléagineuses et les osiers. Les vins qu'on récolte dans ses montagnes sont très-estimés et font la principale richesse du pays ; les expéditions, tant dans l'intérieur de la France qu'à l'étranger, sont très-considérables, surtout en vins mousseux d'Aï, Cormières, Vergy et Vergenay. Des prairies et des pâturages s'étendent le long de ses rivières et nourrissent un grand nombre de moutons anglais, métis, et du pays ; on y élève aussi des chèvres du Thibet. Industrie active ;

lainages variés, dits *articles de Reims;* bonneterie, papeterie, mégisserie, verreries, etc. Ce département forme deux diocèses, l'archevêché de Reims et l'évêché de Châlons. Il est divisé en 5 arrondissements (Châlons-sur-Marne, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-Français), 32 cantons et 665 communes. | *Département de la Haute-Marne.* Ce département, formé de la partie S. E. de l'ancienne Champagne, est borné au N. par le départ. de la Meuse, à l'E. par ceux de la Marne et des Vosges, au S. E. par celui de la Haute-Saône, au S. par celui de la Côte-d'Or, et à l'O. par celui de l'Aube; 725,043 hectares; 259,096 habit.; chef-lieu, Chaumont. Il est traversé au S. E. par une chaîne de montagnes qui se joint au N. E. aux monts Faucilles, et au S. à ceux de la Côte-d'Or. Toutes les rivières dont ce département est arrosé descendent de cette montagne, sur le plateau de laquelle Langres se trouve placé; les principales sont : l'Aube et la Marne. Le territoire de la Haute-Marne offre de belles vallées, des plaines fertiles, où l'on rencontre quelques étangs. Toutes sortes de grains; fruits, légumes, navette, gaude, moutarde, chanvre; bois; gros et menu bétail, dindons, abeilles. Beaucoup de mines de fer; hauts-fourneaux, martinets, fonderies, fileries pour le fer; fabriques de limes, râpes, outils, poêles à frire; la coutellerie de Langres et de Nogent-le-Roi est très-estimée. Ce département est divisé en 3 arrondissements (Chaumont, Langres, Vassy), 28 cantons et 550 communes. | *Canal de la Marne au Rhin,* Canal qui réunit les vallées de la Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe, de la Sarre et du Rhin. Il a eu tout 315 kilom. de développement. Commencé en 1841, il a été achevé en 1852.

MARNER, v. a. Répandre de la marne sur les terres dans le but de les amender. *Marner* un champ. Il serait utile de *marner* ces terres. | V. n. Mar. Se retirer, en parlant de la mer. La mer *marne.*

MARNERON, s. m. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX, EUSE, adj. De la nature de la marne, qui en renferme. Terre *marneuse.* Les lieux exposés au nord produisent le meilleur sucre; les terrains *marneux* en donnent davantage. (Raynal.)

MARNIÈRE, s. f. Carrière de marne; lieu d'où l'on tire de la marne. Ouvrir une *marnière.* Creuser une *marnière.* Il y a une bonne *marnière* près de ce village. La *marnière* est en grande exploitation.

MAROC (de *Meracach*, la ville parée ou embellie). Ville de l'Afrique septentrionale, capitale de l'empire de Maroc, sur la rive gauche du Tensif, dans une belle plaine couverte de palmiers; environ 60,000 habit. Très-bel aspect de loin; mais, au dedans, les rues sont étroites, sales et hideuses. On y remarque le palais impérial et ses jardins, le *Kaisseria* (ou bazar); trois mosquées (dont une, l'*El Koutoubia*, a une tour de toute beauté), le *Bel-Abbas* (où est un hôpital pour quinze cents malades), le *Méchouar*, ou place d'audience. Célèbre fabrique de maroquins. Maroc fut fondé en 1072 par les Almoravides, et parvint bientôt à une haute prospérité. Suivant les Maures, on y comptait 1,000,000 d'habitants, nombre qu'on peut, sans crainte de se tromper, réduire au tiers. Aujourd'hui l'empereur réside au moins aussi souvent à Méquinez qu'à Maroc. | *Empire de Maroc,* État de l'Afrique septentrionale, le plus vaste de tout le Maghreb, et probablement de toute l'Afrique, borné à l'E. par l'Algérie, au S. par le Sahara, des deux autres côtés par la mer (Méditerranée et Atlantique). On y distingue les royaumes de Maroc, de Fez, de Sous, de Tafilet et le pays de Darah; 8,000,000 d'habitants environ (Berbères, Maures, Arabes, Juifs, Nègres, etc.); capitale, Maroc. Villes principales : Méquinez, Fez, Tétouan, Tanger, Larache, Mazagran, Mogador, Agadir. Ce pays est traversé par l'Atlas, qui y atteint sa plus grande hauteur. La cime la plus élevée est le Miltsin (3,500 mètres). Cours d'eau assez nombreux, mais qui se dessèchent l'été. Climat très-chaud, que tempèrent pourtant les vents de la mer et les montagnes. Grande fertilité. Mines de fer, étain, cuivre, antimoine. Beaux chevaux, maroquins très-estimés, surtout ceux qui sont teints en jaune (le nom de *maroquins* vient, comme on le voit, de *Maroc*). L'empire de Maroc occupe l'emplacement de l'ancienne Mauritanie Tingitane et d'une faible partie de la Mauritanie Césarienne. Cette contrée obéit successivement aux Romains, aux Vandales, aux Grecs, puis aux Arabes (dès le VIIIe siècle). Le Maroc fut en 1051 enlevé aux khalifes fatimites par les Almoravides, qui étendirent leur domination sur tout le Maghreb et sur l'Espagne. Les Almoravides y furent remplacés successivement par les Almohades, par les Mérinites et enfin par les *Schérifs*, qui se prétendaient issus de Mahomet; cette dernière dynastie règne encore aujourd'hui sur le Maroc. Les souverains du Maroc prennent le titre de *sultan* ou d'*empereur.* Souvent attaqué par les Portugais aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, le Maroc commença à être plus tranquille après la sanglante défaite d'Alcaçar Quivir (1578). Au commencement du siècle dernier, le Maroc étendait encore son autorité jusqu'à Tombouctou, mais il déchoit chaque jour; il a récemment perdu une grande partie du royaume de Sous. Hostiles à la France depuis la conquête d'Alger, les Marocains nous ont attaqués à l'improviste en 1844 : ils ont aussitôt été sévèrement châtiés à Isly, à Tanger et à Mogador. Les Espagnols conservent sur les côtes de l'empire de Maroc plusieurs villes conquises dès le XVIe siècle, et dont ils ont fait des *présides* ou lieux de déportation; telles sont Ceuta, Penon-de-Vélez, Alhucemas et Melilla. La possession de ces présides a donné lieu à plusieurs conflits entre le Maroc et l'Espagne, et enfin, en 1860, à une guerre sérieuse, à la suite de laquelle le sultan vaincu se vit imposer d'énormes contributions : Tanger fut pris et retenu comme le gage du payement de la somme convenue.

MAROCAIN, AINE, adj. et s. Habitant, habitante du Maroc; qui appartient au Maroc ou à ses habitants. Un *Marocain.* Les *Marocaines.* Prince *marocain.* Troupes *marocaines.* Villes *marocaines.*

MAROLLES. Géogr. Village de France (Nord). Commerce de fromages estimés. | S. m. Petits fromages fabriqués à Marolles. De bons *marolles.*

MARONITE, adj. et s. Petit peuple de la Syrie, qui habite le pachalik de Tripoli, le Liban et l'Ant.-Liban, entre les Nozaïris au N. et les Druses au S. Ils occupent presque tout le Kesraouan, et sont au nombre d'environ 400,000. Ils vivent presque indépendants, quoique soumis à la Turquie; ils sont depuis les croisades sous la protection de la France. Les Maronites, dont il est déjà question au VIe siècle, professaient les principes religieux qui ont été prêchés parmi eux, à cette époque, par un moine nommé Maron, principes qu'on accusait de monothélisme. La constitution des Maronites est celle d'une république militaire. Ils se rapprochent des anciens Arabes par la simplicité de leurs mœurs. Ils vivent des fruits de leur sol et des produits de leurs vignes. Leurs cérémonies religieuses rappellent celles de l'Église grecque. Depuis le XIIe siècle, ils se sont réunis plus d'une fois à l'Église romaine, mais en conservant plusieurs de leurs usages particuliers, tels que le mariage des prêtres et l'emploi de la langue arabe dans le service divin. Le chef des Maronites porte le titre de patriarche d'Antioche et étend sa juridiction sur Tyr, Damas, Tripoli, Alep et Nicosie (Chypre); tous les dix ans, il rend compte au pape de la situation de son Église. De son côté, le pape entretient, à Rome, un collége de prêtres maronites, qui, du reste, n'ont jamais pu parvenir à faire embrasser franchement à ces anciens sectaires l'esprit de l'Église romaine. Les Maronites sont toujours en lutte avec les Druses, qui habitent comme eux le Liban. Les Druses, aidés des Turcs, en ont fait en 1860 un horrible massacre, qui a nécessité l'intervention diplomatique de l'Europe et un envoi de troupes de la part de la France. Les *Maronites* sont aussi féroces que les Druses.

MAROQUIN, s. m. (de *Maroc*, pays d'où l'on a tiré les premiers maroquins introduits en France). Peau de bouc ou de chèvre, préparée par un procédé particulier de tannage et mise en couleur du côté de la fleur (l'épiderme). *Maroquin* du Levant. *Maroquin* de Barbarie. *Maroquin* de gros grain. *Maroquin* de grain délié. *Maroquin* rouge, citron, jaune, violet, noir, etc. Pantoufles de *maroquin.* Un livre relié en *maroquin.* La France, l'Angleterre et l'Espagne fabriquent d'excellents *maroquins.* | Toute peau façonnée à la manière du maroquin. | *Papier de maroquin,* Papier de couleur apprêté de manière à ressembler au maroquin. | La fabrication du maroquin, comme l'indique ce nom, est originaire du Maroc; c'est du moins de ce royaume qu'on a longtemps tiré les peaux ainsi apprêtées. Postérieurement on en a fait venir de Chypre, de Diarbékir, d'Astrakan, où on le préparait par un moyen analogue à celui employé au Maroc; enfin, depuis le milieu du XVIIIe siècle, cette fabrication a été importée en France; et dans les fabriques qui s'y sont établies, on a simplifié ce genre de travail, et on y a introduit des améliorations qui permettent de livrer ces peaux à des prix tellement modérés qu'elles n'ont rien à redouter de la concurrence étrangère.

MAROQUINÉ, ÉE; part. Qui a été apprêté en façon de maroquin. Du veau *maroquiné.*

MAROQUINER, v. a. Façonner la peau de veau ou celle de mouton en maroquin. *Maroquiner* une peau. *Maroquiner* du mouton.

MAROQUINERIE, s. f. Art d'apprêter le maroquin. | Commerce de maroquin. | Atelier de maroquinier. Diriger une *maroquinerie.* | Garon fut le premier qui établit à Paris, au XVIIIe siècle, une manufacture de *maroquinerie*, dans le faubourg Saint-Antoine. Il y a plusieurs *maroquineries* à Paris.

MAROQUINIER, IÈRE, s. Celui, celle qui façonne les peaux en maroquin. Les *maroquiniers* de Paris. La corporation des *maroquiniers.*

MAROT (CLÉMENT). Poète français, né à Cahors en 1495, était fils d'un valet de chambre de François Ier, et fut d'abord placé lui-même, en qualité de valet de chambre, auprès de Marguerite de Valois, sœur du roi. Il suivit François Ier dans son expédition d'Italie, et fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). De retour en France, il fut enfermé dans les prisons du Châtelet, comme accusé de partager les opinions des réformés; il en sortit en 15 6, mais fut bientôt après contraint de fuir, et se retira dans le Béarn, puis à la cour de Ferrare, et à Venise; il parvint à rentrer en France pour quelques années; mais, ayant excité de nouvelles plaintes du clergé par la publication de ses *Psaumes*, il se retira à Genève, et enfin à Turin, où il mourut dans l'indigence, en 1544. Marot avait l'esprit enjoué et plein de saillies; son style a un charme particulier qui tient surtout à un certain abandon, à la naïveté de l'expression et à la délicatesse des sentiments. Personne n'a mieux connu que lui le ton qui convient à l'épigramme et n'a mieux manié la plaisanterie. Ses poésies consistent en épîtres, rondeaux, ballades, épigrammes. Imitez de *Marot* l'élégant badinage. (Boileau.)

MAROTIQUE, adj. Imité de Marot. Style *marotique.* Vers *marotiques.* Épître *marotique.* Le style *marotique* employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, contribue à la naïveté et à la précision. La Fontaine en a fait usage avec beaucoup de succès dans ses contes, et l'a judicieusement exclu de ses fables, où la morale et la raison n'admettent point cette bigarrure, et où les animaux qu'il introduit devaient parler la même langue. Voltaire s'en est servi avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Le style marotique permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donnait à la phrase une allure plus vive. Il permet une espèce d'inversion qui ne convient pas au style sérieux et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin, avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté, et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air de simplicité, parce que l'élégance est moderne. Le style *marotique* est un mélange de la pureté de notre langue, avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans. (Voltaire.)

MAROTISME, s. m. (rad. *Marot*). Manière, style de Marot. | Imitation du style de Marot.

MAROTTE, s. f. (pour *mérotte*, petite mère, petite poupée). Sceptre terminé par une tête grotesque coiffée d'un capuchon bigarré et garni de grelots. C'est l'attribut de la Folie. La *marotte* est le sceptre avec lequel la sottise commande à la plus grande partie de l'univers. C'est à tort que l'on représente Momus avec une *marotte*, cet attribut ne se trouve sur aucun monument ancien, et ne date que du moyen âge. | Fig. Objet de quelque affection déréglée. Il est coiffé de cette femme, c'est sa *marotte.* Il ne s'occupe que de médailles, c'est sa *marotte.* A ce que je vois, sa *marotte* est la vôtre. (Piron.) Chaque siècle a sa *marotte.* (Voltaire.)

MAROUFLE, s. m. (rad. *maraud*). T. d'injure et de mépris. Fripon, malhonnête homme, rustre. C'est un *maroufle.* Que nous veut ce *maroufle?*

Un *maroufle* à besace,
Dans sa crasse orgueilleuse, à charge au genre humain,
S'il eût bêché la terre, eût servi son prochain.
(VOLTAIRE.)

MAROUFLE, s. f. Colle très-tenace dont les peintres se servent pour maroufler.

MAROUFLER, v. a. T. de peintre. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, sur un panneau de bois, sur une muraille. *Maroufler* une toile. On *maroufle* les tableaux pour les garantir de l'humidité. | Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse, ou tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROZZIA. Courtisane romaine, fille de Théodora. Sa beauté, ses charmes, son esprit et ses richesses lui donnèrent un grand crédit sur les plus grands seigneurs de Rome, et elle se servit de son

pouvoir pour satisfaire son ambition. Pendant plusieurs années elle put faire et défaire les papes à sa fantaisie : elle se rendit maîtresse de la ville, fit élire Sergius III (904), Anastase III (911), Landon (913). fit déposer, en 928, Jean X, qui avait été élu par l'influence de sa sœur et de sa rivale, et fit nommer pape, en 931, son jeune fils Jean XI, qu'elle avait eu du duc de Spolette et avec lequel elle avait des relations incestueuses. Son fils aîné, Albéric, finit par la faire renfermer dans le château Saint-Ange, où elle mourut. On ignore l'époque de sa mort.

MARPRIME, s. m. Nom que les voiliers donnent à un poinçon dont ils se servent pour percer les trous de la toile.

MARQUANT, ANTE, adj. Qui se fait distinguer ; remarquable. Un homme *marquant*. Personne *marquante*. Une idée *marquante* | Substantiv. *Les marquants*, Se dit, au jeu de l'impériale, des figures et du sept d'atout. J'ai cinq *marquants* dans mon jeu.

MARQUE, s. f. (de l'allem. *mark*, trace). Tout ce qui désigne, distingue une chose, qui peut empêcher de confondre une chose avec une autre de la même nature. | Empreinte ou toute autre figure qu'on fait sur une chose pour la reconnaître ou la distinguer d'une autre. J'ai fait une *marque* à cet objet. La *marque* des étoffes. La *marque* du papier. Mettre la *marque* sur de la vaisselle. La *marque* des chevaux de tel haras. La *marque* de l'orfèvre. La *marque* du contrôle. | Se dit particulièrement en ce sens, dans le commerce, de l'empreinte qu'une maison a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles qui sortent d'autres ateliers Les marques étaient déclarées *obligatoires* par la plupart des statuts des corporations. La loi du 18 germinal an IX, dans les art. 16, 17 et 18, les reconnaît comme un *droit* pour chaque manufacture ou artisan ; elle punit toute usurpation de contrefaçon des mêmes peines que le faux en écriture privée. Elle déclare contrefaites celles qu'on aura fait précéder des mots *façon de ;* mais en ne donnant action au propriétaire de la marque, que s'il l'a fait connaître préalablement et d'une manière légale par le dépôt d'un modèle au greffe du tribunal de commerce. Le décret du 11 juin 1809, art. 5, veut que cette marque soit distincte et déposée au secrétariat des conseils de prud'hommes appelés à constater sa suffisance, en laissant le tribunal de commerce juge des contestations. Enfin, la loi du 18 juillet 1824, modifiant celle de l'an XI, punit la falsification des marques du commerce de la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 francs, le tout conformément à l'art. 423 du code pénal. A ces conditions, la marque est presque uniquement d'intérêt privé. Elle permet aux producteurs de garantir et de défendre leur bonne réputation, qui est, sans contredit, une précieuse propriété, mais le public est tout à fait oublié. L'opinion des hommes les plus compétents ne tarda pas à réclamer la marque obligatoire ; un projet de loi présenté par le gouvernement à la chambre des pairs, en 1845, donna lieu à cette opinion de se produire ; mais elle ne fut pas favorablement accueillie. En 1846, le conseil général de la Seine discuta la question ; il émit le vœu que la marque fût législativement déclarée obligatoire pour tous les produits susceptibles de la recevoir. Vers la même époque, le congrès scientifique de Reims et la société d'encouragement se joignirent à ce vœu. La moralité de cette opinion est évidente, et les résultats de l'expérience prouvent que la marque facultative n'a jamais, depuis qu'elle existe, empêché aucune fraude. Il faut donc répudier la méthode qui permet de tromper l'acheteur, et adopter celle qui fera de la sincérité et de la probité les bases nécessaires de toute transaction commerciale. La marque obligatoire apposée par les corporations avait l'avantage de garantir la matière première et le mode de son emploi. Le seul inconvénient qu'on puisse lui reprocher est d'étouffer tout perfectionnement, puisque cette marque était refusée à tout ce qui n'était pas selon l'usage établi. Au lieu de la supprimer, il eût fallu en élargir l'emploi en accordant une marque nouvelle et spéciale à toute innovation. | Instrument avec lequel on fait cette empreinte. Apportez la *marque* pour marquer cette vaisselle. | Empreinte que le gouvernement met sur toutes les marchandises assujetties à quelque contribution, pour faire connaître qu'elles ont acquitté le droit. | *Droit de marque*. Ceux qui ont contrefait les marques destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou qui auront fait usage de ces fausses marques, seront punis de la réclusion. | Chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leur marchandise le prix qu'elle leur a coûté. Consultez la *marque* avant de dire le prix des marchandises. | Impression juridique du fer chaud sur l'épaule d'une personne condamnée. Subir l'exposition et la *marque*. Chez les Romains, la marque, pour qu'elle fût plus apparente, était appliquée au front ; mais Constantin ordonna qu'elle serait placée sur la main ou sur la jambe. En France, sous l'empire du code pénal de 1810, l'individu condamné à la marque devait être flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Cette empreinte était les lettres T. P. pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, la lettre T pour les condamnés aux travaux forcés à temps, F pour les faussaires. La peine de la marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832, qui apporta dans la législation pénale des réformes que l'opinion publique réclamait depuis longtemps. « Le supplice de la marque, disait Barthe, garde des sceaux, en exposant les motifs de cette loi, flétrit l'âme du criminel en même temps que son corps ; il lui inflige une sorte de mort morale et ne le laisse vivre que pour l'infamie ; il le pousse à l'impénitence par le désespoir. Parce qu'un homme fut coupable peut-être un seul jour, on dirait que le législateur a voulu lui interdire tout retour à la vertu. Ce supplice frappe d'impuissance la réhabilitation, le droit de grâce et jusqu'au repentir. » | Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de sa signature. Le témoin a déclaré ne savoir signer et a fait sa *marque*. | Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, ou une éruption de la peau. Il porte encore les *marques* des blessures qu'il a reçues à la guerre. Des *marques* de petite vérole. Reine, de ton poignard connais du moins la *marque*. (Racine.) | Famil. *Faire porter ses marques à quelqu'un*, Le maltraiter de telle sorte que les marques lui restent. | Trace, impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé. La *marque* du couteau. On voit encore sur ce mur les *marques* de l'incendie. La *marque* de ses doigts est sur toutes les pages de ce livre. | Tache, signe qu'une personne ou un animal porte en naissant. Naître avec une *marque* sur le front. Ce chien a de belles *marques*, des *marques* rouges | Fig.

Et la plus prompte mort, dans ce moment sévère,
Devient de leur amour la *marque* la plus chère.
(RACINE.)

| Insigne, ornement qui distingue un corps, une personne d'une autre. Les *marques* de leur dignité. Le mortier était la *marque* des présidents du parlement. Les faisceaux et la hache étaient la *marque* des grands magistrats romains. Richard, enfermé dans la tour, remit au duc de Lancastre les *marques* de la royauté. (Voltaire.) | *Marque d'honneur*, Marque de distinction accordée par les souverains. | Dans un sens opposé, on dit *Marque d'infamie*, de tout ce qui procure, fait connaître l'infamie de quelqu'un. | Distinction. Un homme de *marque*. Des personnes de *marque*. Vieux en ce sens.

Je découvrais en vous d'assez illustres *marques*,
Pour vous préférer même aux plus heureux monarques.
(CORNEILLE.)

| Ce qu'on emploie pour se souvenir d'une chose. Faire une *marque* dans un livre. | Dans ce sens, il se dit particulièrement, à certains jeux, des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. Donner une *marque*, des *marques*. | Jetons, fiches ou tout autre signe que l'on met au jeu au lieu d'argent. Convenir, en se mettant au jeu, de la valeur des *marques*. Il a perdu cent *marques*. | Fig. Signe, indice. *Marque* de bonheur, de malheur. Quand un enfant est gai, c'est *marque* qu'il se porte bien. | Présage. *Marque* de beau temps, de mauvais temps. Le silence absolu des oiseaux qui se cachent sous la feuillée par un jour nuageux est une *marque* infaillible que l'orage est près de fondre en torrents de pluie. | Preuve, témoignage. Prodiguer des *marques* de tendresse. Des *marques* d'amitié, d'estime, de respect, de confiance. La vertu d'un cœur noble est la *marque* certaine. (Boileau.) Je suis bien sensible à la *marque* de confiance que vous me donnez. (Voltaire.) Il leur donna des *marques* publiques de son estime. (Raynal.) | *Lettres de marque*. On appelle ainsi les *commissions* dont les armateurs ou capitaines de *corsaires* sont tenus de se pourvoir, afin de ne pas être confondus avec les pirates, et d'avoir droit au partage des *prises* qui ont été faites sur l'ennemi, conformément aux règles établies par le droit maritime.

MARQUÉ, ÉE, part. Qui a reçu une marque, une empreinte. Linge *marqué*. Argenterie *marquée*. J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt. (Racine.) | Dans un sens particulier, Évident. Avoir des soins *marqués* pour quelqu'un. | *Papier marqué*, Papier timbré. Le *papier marqué* porte l'empreinte du sceau public et la quittance du droit de contrôle. | Fig. Ce n'est pas que vous ayez ni l'un ni l'autre un caractère *marqué* dont on puisse au premier coup d'œil assigner les différences. (J. J. Rousseau.) | *Ouvrage marqué au bon coin*, Ouvrage très-bien fait. Tout ce qu'il fait est *marqué au coin* d'un homme supérieur. (Voltaire.) La prose poétique du *Télémaque* est *marquée à un coin* particulier, et porte l'empreinte du génie de Fénelon. (La Harpe.) | *Avoir un goût marqué pour*, Avoir un goût particulier pour. Elle *avait un goût marqué pour* la musique. | *Être marqué*, Avoir apporté en naissant quelque signe. | *Être marqué de petite vérole*, Avoir sur le corps et principalement sur le visage des marques de petite vérole. Mon nouveau guide était un petit homme maigre, fort *marqué de petite vérole*. (Chateaubriand.) | *Son fruit en sera marqué*, Se dit d'une femme qui désire avec beaucoup d'ardeur une chose qu'elle ne peut avoir. | *Cheval marqué de tête*, Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front. | *Être marqué au livre rouge*, Être noté pour quelque faute. | *Être marqué*, Au jeu de piquet, Avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie. | *Avoir les traits marqués*, Avoir les traits prononcés. Les hommes *ont les traits* plus *marqués*, plus accentués que les femmes.

MARQUER, v. a. (rad. *marque*). Mettre une marque, une empreinte à. *Marquer* du linge. *Marquer* de la vaisselle. *Marquer* des chevaux, des moutons. Les fabricants *marquent* leurs produits. | Fig. Il *marqua* de son sang ce jour infortuné (Racine.) | Particul. Imprimer avec un fer chaud un signe flétrissant sur l'épaule de l'homme qui est condamné à cette peine. *Marquer* un forçat. V. MARQUE. | Faire impression par un coup, par une blessure, une brûlure. *Marquer* au front d'un coup de sabre. | Tracer, indiquer. *Marquer* le chemin que doit parcourir un char. | Laisser des traces. Un torrent qui *marque* son passage par de grands ravages. | Fig. *Marquer* son chemin par des traces de sa bonté. | Mettre une marque pour faire souvenir. *Marquer* l'endroit où l'on a cessé de lire. J'*ai marqué* avec du crayon tous les passages susceptibles d'être critiqués. | Fig. Fixer, déterminer. Ce que les destins *ont marqué*. Je ne doute pas que la postérité ne lui *marque* une place honorable et distinguée parmi les meilleurs raisonneurs et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (J. J. Rousseau.)

Mais il était dans Thèbes en ces temps malheureux,
Que le ciel *a marqués* d'un parricide affreux.
(VOLTAIRE.)

| Désigner d'une manière précise Je lui *marque* le cœur où sa main doit frapper. (Racine.) Va *marquer* les écueils de cette mer terrible. (Boileau.) | Indiquer, donner à connaître, manifester. Son regard, son maintien *marquent* de la défiance. Il avait une fierté noble qui *marquait* la grandeur de sa cause. C'est un instinct des hommes de *marquer* leurs besoins par des articulations. (Voltaire.) L'homme modeste, ou qui veut le paraître, veut en même temps *marquer* cette vertu par la simplicité de son habillement. | Spécifier de bouche ou par écrit. *Marquer* à quelqu'un ce qu'il doit faire. Exécuter rigoureusement les ordres qu'on nous a *marqués*. | Signaler. La République *a marqué* son avénement par l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il *marqua* les commencements de son règne par des proscriptions et des cruautés. (Barthélemy.) | Témoigner, donner des marques de. *Marquer* à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié. *Marquer* du respect. Il lui *marqua* une confiance qui allait jusqu'à la soumission. | *Marquer le logement, le camp, les postes*, Indiquer la place où il faut asseoir les logements, le camp qu'on doit occuper, les postes utiles à garder. | V. n. *Cette nouvelle allée commence à marquer*, Les arbres commencent à grandir. | *Ce cheval marque encore*, Les creux de ses dents paraissent encore, et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. | *Il ne marque plus*, Les creux de ses dents ont cessé de paraître. | *Le cadran solaire marque encore, ne marque plus*, Le soleil y donne encore, n'y donne plus. | Famil. *Cela marquerait trop*, Cela serait trop remarqué. | Dans un autre sens, Cela découvrirait trop l'intention qu'il faut cacher. | *Cet homme ne marque point*, Ne se fait pas remarquer. | Fig. On ne trouve rien qui *marque* dans cet ouvrage. | T. de chasse. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu et le dessous de l'estomac d'un gris roux | T. d'escrime. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps. Cette botte *marque* bien. | SE MARQUER, v. pr. Marquer soi-même. Il a plu à la Providence de

se marquer elle-même. | Être marqué. L'époque de son retour ne saurait *se marquer* exactement.

MARQUETÉ, ÉE, part. Marqué de plusieurs taches. Ce marbre, ce jaspe est bien *marqueté*. On vend à Nice de charmants ouvrages d'ébénisterie *marquetés*. | Blas. Se dit des mouches représentées dans les armoiries, ayant sur les ailes des taches d'un autre émail que le corps. Abeilles d'or *marquetées*.

MARQUETER, v. a. Marquer de plusieurs taches. *Marqueter* une peau en manière de peau de tigre. | SE MARQUETER, v. pr. Devenir marqueté. Sa peau *se marquette* de taches rouges.

MARQUETERIE, s. f. (rad. *marque*). Ouvrage de bois de diverses couleurs appliqué par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des compartiments, des dessins. Un parquet de *marqueterie*. Travailler en *marqueterie*. | Se dit également des ouvrages de ce genre où, au lieu de bois, on emploie des métaux ou d'autres matières, telles que l'ivoire, la nacre et l'écaille, dont on fait des dessins variés, représentant des fruits, des fleurs et autres objets. | Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de terre. *Marqueterie* sur lambris. *Marqueterie* sur sol d'une galerie. | Art de faire des ouvrages de marqueterie. Habile en *marqueterie*. L'art de la *marqueterie* fut inventé en Orient et apporté par les Romains. | Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. | *Lettres en marqueterie*, Lettres communes dans les manuscrits et dont le corps est divisé en compartiments pleins de couleurs diverses. | La *marqueterie* est la mosaïque de l'ébénisterie. Les dessins étant tracés à l'aide de patrons, on découpe le bois qui forme le fond du panneau avec de petites scies à lames étroites montées d'une manière toute particulière, et qui permet de chantourner suivant toutes les courbes. Le bois qui se trouve situé entre les deux traits de scie étant enlevé, on ajuste à sa place de la nacre, des filets de cuivre, d'ivoire, de baleine, etc., ou même tout simplement des bois d'une couleur tranchante avec celle du fond. Ces matières insérées sont maintenues avec de la colle-forte et aussi par leur juxtaposition; on passe le grattoir sur l'ensemble, puis l'on ponce et l'on vernit. On produit en marqueterie tous les dessins.

MARQUETEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui travaille en marqueterie. Un bon *marqueteur*. Un habile *marqueteur*. | Fig. Écrivain ou poète qui fait des ouvrages composés de morceaux qui n'ont aucune liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Cet orateur est un *marqueteur*.

MARQUETTE, s. f. Pain de cire vierge. Une *marquette* de cire. J'ai acheté une douzaine de *marquettes*.

MARQUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui marque. *Marqueur* de cuirs, de draps. *Marqueuse* de linge. | Particulièrement, à divers jeux, Celui, celle qui marque les points de chaque joueur. Demandez au *marqueur* si le coup est bon. La *marqueuse* était jolie.

MARQUIS, s. m. (du bas lat. *marqueus*, comte

Marquis.

d'une marche). Titre que portait, dans l'origine, le seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État. On les nommait *margraves* en Allemagne. On trouve le nom de *marquis* employé pour la première fois sous Louis le Débonnaire. Sous le successeur de Charlemagne, les comtes des frontières ou *marquis*, de même que tous les possesseurs de charges ou de bénéfices, s'en rendirent maîtres et possesseurs héréditaires. | Titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes. | Par dérision, Se dit des jeunes gens qui prennent des airs avantageux. Il fait le *marquis*. | Fig. et famil. *Marquis de Carabas*, Homme qui possède ou qui se vante de posséder un grand nombre de fiefs. C'est un *marquis de Carabas*. Le singulier *marquis de Carabas!*

Chapeau bas, chapeau bas!
Gloire au *marquis de Carabas!*
(BÉRANGER.)

| Ce nom n'est plus aujourd'hui qu'un titre de noblesse. Dans la hiérarchie nobiliaire, les marquis ont rang après les ducs et avant les comtes. La couronne de marquis se compose de trois fleurons séparés par des perles réunies trois à trois. | En France, le titre de marquis est plus que tout autre un titre de cour, et la comédie, depuis Molière, en y attachant l'idée de fatuité insolente, a fait des marquis un type auquel on n'a pas épargné le ridicule. C'est au point que Napoléon Ier, qui a fait des rois, des princes, des ducs, des comtes, des barons, etc., et qui osait tout, n'a pas osé faire des marquis. Les *marquis* s'en vont avec les défroques aristocratiques.

MARQUISAT, s. m. Titre de dignité qui était attaché à une terre possédée par un marquis ou par une marquise. Terre érigée en *marquisat*. | Terre qui avait ce titre. Posséder un *marquisat*.

MARQUISE, s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis ou à celle qui possède un marquisat. Mme la *marquise*. La *marquise* de Prétintailles. | Ironiq. Femme qui se donne des airs d'importance. Elle fait la *marquise*. C'est une *marquise*. | Tente ordinairement rayée et d'une coupe élégante, confectionnée en fort coutil, que l'on met par-dessus celle des officiers. Tendre une *marquise*. | Mar. Deuxième tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans les chaleurs insupportables de la zone torride. | Sorte d'auvent en bois peint, en verre, en fonte ou en zinc, placé au-dessus des portes d'entrée. | Hortic. Variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée, mûrissant sur la paille en novembre et en décembre.

MARQUISER, v. a. Qualifier de marquis. *Marquiser* un roturier. | Donner le titre de marquis. *Marquiser* un baronnet. | SE MARQUISER, v. pr. Prendre le titre de marquis Depuis que de son chef chacun *s'est marquisé*. (Scarron.)

MARQUISES (Iles). Géogr. Archipel du grand Océan. L'archipel des Marquises, dont Nouka-hiva est pour ainsi dire le chef-lieu, se divise en deux groupes bien distincts, qui se prolongent dans une direction générale du S. E. au N. O., entre les parallèles de 7° 50′ et de 10° 31′ de latitude sud, et 140° 59′ et 143° 6′ de longitude occidentale de Paris. Onze îles, îlots ou rochers composent la totalité de l'archipel. Toutes ces îles sont d'origine volcanique, bien qu'aucun cratère n'y soit en activité. Elles sont généralement bordées de hautes falaises, et cependant la navigation y est sûre, parce que les bancs de coraux n'y poussent pas leurs rameaux trop au large. 80 kilom. séparent les deux groupes, mais l'aspect de la végétation et les productions du sol sont les mêmes. Ils sont habités par une même race d'hommes, qui parlent la même langue et qui ont les mêmes mœurs. Le groupe du N. O., appelé *îles de la Révolution* par Marchand, *îles de Washington* par Ingraham, *îles Hergest* par Vancouver, et *Nouvelles-Marquises* par les Allemands, se compose de six îles : Nouka-hiva, Ouapou, Houa-houna, Métou-hi, Hiaou, Fétou-hou. Le groupe du S. E., nommé proprement *îles Marquises* par Mendana, en compte cinq : Hiva-hoa, Tahouata, Fatou-hiva, Motane, Fetou-Houkou. Superficie de l'ensemble, 1,300 kilom. carrés; environ 25,000 habit. Découvertes par l'Espagnol Mendana, à la fin du XVIe siècle, reperdues, retrouvées depuis par différents navigateurs, les îles Marquises appartiennent depuis 1842 à la France. On avait choisi, en 1850, Nouka-hiva comme lieu de déportation pour les condamnés politiques, mais ce projet a été abandonné. Quoique la chaleur soit assez forte aux Marquises, les brises de mer la rendent très-supportable; le sol des vallées, étroites et profondes, produit rapidement; là sont les cultures et les plus beaux ombrages; là se montrent l'arbre à pain, cette providence des terres polynésiennes; le cocotier, l'ananas savoureux, les bananes sucrées, les pommes de Cythère, l'arbre des banians, le tristo casuariaa. La population de ces îles diminue rapidement depuis qu'elles sont en rapport avec les Européens, ou plutôt depuis l'introduction des armes à feu et des liqueurs spiritueuses. Cette population est assez généralement belle. Les hommes ont la taille élégante, la figure ouverte, les dents blanches, les yeux perçants, les traits réguliers, une grande vigueur de constitution, et souvent de l'intelligence; ils sont en général beaucoup mieux constitués que les femmes. Celles-ci aiment la parure; elles sont adroites et coquettes et ne se piquent pas de fidélité; mais cette fidélité, dont l'Européen a fait une vertu, un devoir, une obligation civile et religieuse, l'homme des Marquises n'y attache aucune valeur. Ici la jeune fille, maîtresse de toutes ses actions, attend à peine qu'elle soit nubile pour quitter la maison paternelle, se livrer à tous ses caprices, et mener la vie la plus licencieuse. Dans tout l'archipel, le mariage n'existe pas à l'état d'institution, c'est tout au plus une coutume. Un couple se marie et divorce à son gré, sans aucune formalité qu'un consentement mutuel. Quelques hommes ont deux femmes, mais le plus ordinairement une femme a deux ou même trois ou quatre amants.

MARQUOIR, s. m. (pron. *markoar*). Instrument qui sert à marquer, à l'usage des tailleurs et des couturières. | Modèle pour guider dans la marque du linge. Faire usage du *marquoir*.

MARRAINE, s. f. (pron. *marène*; du lat. *mater*, mère). Celle qui tient ou qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux. Le parrain et la *marraine*. Cette fille porte le nom de sa *marraine*. | Par extens. Celle qui baptise, qui donne un nom à quelque chose avec ou sans cérémonie. La femme du maire est la *marraine* de la cloche

MARRAST (ARMAND). Publiciste, né en 1801 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), mort en 1852. Il exerça d'abord les fonctions de maître d'étude, débuta comme écrivain en 1829, par un *Examen critique du cours de philosophie de Cousin*, se consacra à la politique après la révolution de 1830, fut un des fondateurs de la *Tribune*, se livra dans ce journal à de violentes attaques contre le gouvernement, ce qui le fit condamner en 1834 à l'emprisonnement. Il prévint l'application de la peine en se réfugiant en Angleterre, et rentra en France à la faveur d'une amnistie. Il écrivit alors dans le *National*, dont il fut bientôt le rédacteur en chef, et, par son esprit, par son talent, par sa verve, par l'indépendance de ses idées et la dignité de son caractère, il se plaça incontestablement au premier rang comme journaliste. C'est à son habile direction que le *National* a dû sa réputation parmi les hommes de progrès, c'est par lui qu'il était devenu l'organe le plus accrédité et le plus influent de l'opposition. Les contemporains ne sauraient oublier la valeur des articles qu'il écrivait, sa polémique si élevée et si mordante, ni sa spirituelle et piquante *Galerie des Pritchardistes*. Il contribua ainsi de tout son pouvoir à la révolution de 1848 et à la proclamation de la République. Nommé membre du gouvernement provisoire, puis maire de Paris, il fut peu après élu représentant à l'Assemblée nationale, en devint président, et fit preuve d'une rare habileté dans ces hautes fonctions. Il prit la plus grande part à la rédaction de la nouvelle Constitution, en fut le rapporteur et la promulgua sur la place de la Concorde. Il ne put néanmoins se faire réélire en 1849; au 2 décembre 1851, il eut la douleur de voir abolir la Constitution qu'il avait faite, la meilleure, sans contredit, que la France ait eue, et il mourut peu après, pauvre et délaissé.

MARRE, s. f. Sorte de pelle large et courbée. | Grosse pioche | Anc. jurisp. *Prise de marre*, Saisie des instruments de labourage pour cens non payé.

MARRER, v. a. Agric. Labourer avec une marre. *Marrer* son champ. Il faut *marrer* ces terres.

MARREUR, s. m. Ouvrier qui laboure avec la marre. Un habile *marreur*.

MARRI, IE, adj Fâché, repentant. Être *marri* d'avoir offensé Dieu. Avoir le cœur *marri*, l'âme *marrie*. Nous sommes chagrins, *marris*.

MARRON, ONNE, adj. Se dit, dans les colonies, des animaux domestiques qui s'échappent des habitations. | Se disait aussi des esclaves qui s'étaient enfuis de chez leur maître. Dans les colonies les blancs, avant l'émancipation des esclaves, œuvre de la révolution de Février 1848, allaient à la chasse des nègres *marrons* ou fuyards, et les tuaient à coups de fusil comme des bêtes. | Qui exerce sans titre, sans commission l'état d'agent de change, de courtier, d'imprimeur. C'est un courtier *marron*. | Substantiv. C'est un *marron*. Le *marron* est surtout le nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître, et qui se cache dans les bois, les cavernes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'acca-

blerait. Les pauvres *marrons* étaient morts de faim.

MARRON, s. m. Fruit du marronnier. Le *marron* est très-amer, ce qui le rend impropre à la nourriture des hommes et des animaux. Cependant sa grande abondance a fait regretter son inutilité, et l'on a cherché à le débarrasser de ses principes amers. Comme on a remarqué que les bêtes fauves le mangent avec plaisir, on l'a donné aux bestiaux coupé, cuit et mélangé avec d'autres fourrages. Quelques chimistes sont parvenus également à obtenir un bon pain d'un mélange de fécule de marrons, de pommes de terre et de blé. Mais les procédés employés pour débarrasser la matière de ce fruit de son amertume sont trop longs et trop coûteux pour qu'on puisse trouver quelque avantage à l'employer dans l'économie domestique. Le problème à résoudre consiste uniquement à trouver des moyens faciles et peu coûteux de rendre les marrons comestibles. L'homme qui le résoudra aura bien mérité des peuples. En attendant, on fabrique avec les marrons de l'amidon, une colle à l'usage des papetiers et des relieurs, une pâte pour blanchir les mains, une substance qui entre dans la composition des bougies communes, enfin une huile médicinale utilisée comme calmant contre la goutte et les douleurs. | Ce nom est également donné aux fruits les plus gros et les plus arrondis du châtaignier cultivé. Les marrons ne diffèrent des châtaignes qu'en ce qu'ils se sont développés seuls, par l'avortement des autres grains dans leur coque. C'est du Var, et particulièrement de la Garde-Freynet et du Luc, que viennent les plus beaux marrons, connus à Paris sous le nom de marrons de Lyon. Avant l'établissement des chemins de fer, ces fruits aussi remarquables par leur excellent goût que par leur grosseur, étaient embarqués à Saint-Tropez sur des tartanes qui les transportaient à Marseille, d'où ils arrivaient, par le roulage, à Lyon et à Paris. Manger des *marrons*. Faire rôtir des *marrons*. | *Marrons glacés*, Marrons confits dans le sucre. Les confiseurs ne préparent de la sorte que les marrons du Var de premier choix. | Prov. et fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, Se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère tirer avantage et qu'on n'ose faire soi-même. | *Marron noir*, Espèce d'agaric de la famille des calottins de pierre ou de bois, ayant le port du champignon de couche. Il est de couleur marron foncé au dessus. | *Marron de cochon*, Les racines du cyclame commun. | *Marron d'eau*, Les fruits de la macre. | *Marron rôti*, Nom vulgaire d'une espèce de sabot. | Espèce de poisson du genre squale. | *Marron pourpré*, Nom marchand du murex ricinus. | *Marron épineux*, Conchifère du genre came. | Espèce de pétard de forme cubique fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron. | Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. Les marrons servent à constater que le service des rondes est fait avec exactitude. | Grosse boucle de cheveux noués avec un ruban. | Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie. | Ouvrage imprimé clandestinement. | Caractère découpé dans des feuilles de cuivre. On s'en sert avec un pinceau et de la couleur pour tracer des lettres et des mots entiers sur des ballots, sur des petites affiches, etc. Servez-vous des *cartons*.

MARRON, s. m. Couleur rouge qui imite celle de l'épiderme du fruit du marronnier. *Marron* clair. *Marron* foncé. | Adjectiv. Qui est de la couleur du marron. Une robe *marron*. Des chaussures *marron*. Un châle *marron*. Dans ce sens, il est invariable.

MARRONNAGE, s m. État d'un esclave marron ou fugitif. On employait les mesures les plus atroces pour réprimer le *marronnage*. | État d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur qui exerce sans titre, sans commission. Le *marronnage* n'est pas la contrebande, c'est l'exercice d'un droit naturel.

MARRONNER, v. a. Friser les cheveux en grosses boucles. | V. n. S'est dit pour Faire le métier de pirate. | Imprimer clandestinement. | Famil. Murmurer, se plaindre. Les écoliers *marronnaient*.

MARRONNIER, s. m. Bot. Genre de la famille des hippocastanées, renfermant un petit nombre d'espèces dont la plus commune est le *Marronnier d'Inde*. Ce bel arbre est répandu dans presque toute l'Europe; on le regarde comme originaire des montagnes situées dans le nord de l'Inde; ce ne fut qu'en 1615 que Bachelier le rapporta de Constantinople. C'est un arbre de très-haute taille, dont le tronc est droit et la cime conique; ses bourgeons sont très-gros; leurs écailles sont chargées, à l'intérieur, d'un duvet épais, et à l'extérieur, d'une matière glutineuse abondante, qui donne un abri aux jeunes pousses, ce qui leur permet de résister aux plus grands froids. Les feuilles sont grandes, digitées, à sept folioles en coin à leur base, élargies à leur partie supérieure, aiguës au sommet, dentées à leur base; les fleurs, blanches et panachées de rose, étagées en grappes pyramidales ou en pompons qui font un très-bel effet, se montrent

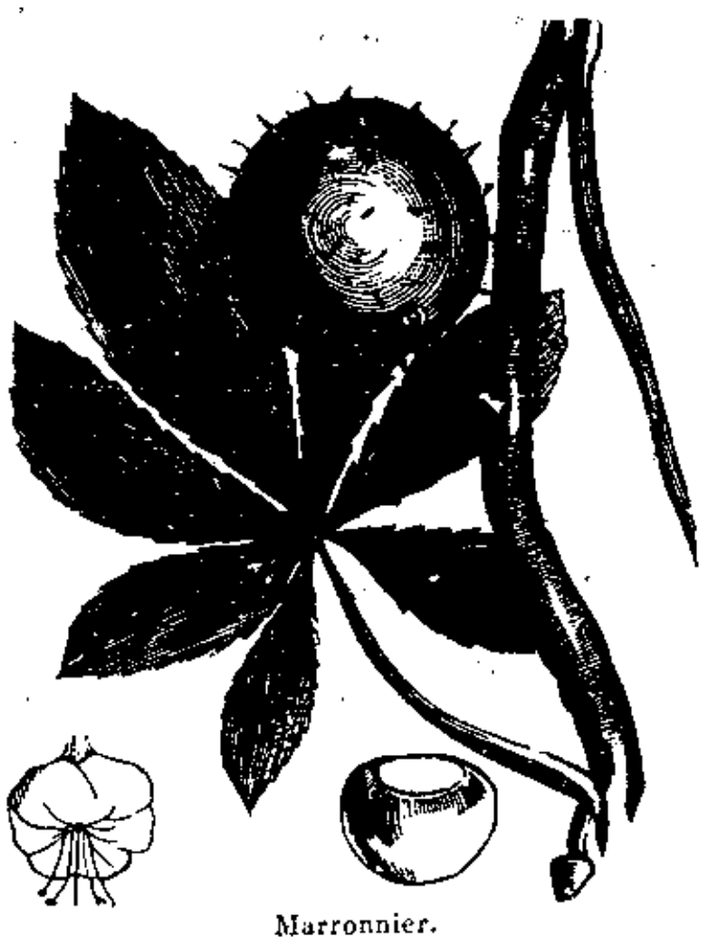

Marronnier.

vers la fin d'avril ou en mai; elles ont cinq pétales et sept étamines rejetées vers la base et redressées à leur extrémité. Le fruit qui succède à ces fleurs ne contient que deux ou quatre graines très-grosses, par suite de l'avortement d'une partie des ovules; leur test est d'une belle couleur d'acajou et marqué d'un hile très-large plus pâle que le reste. Le *marronnier* se place, par son port élégant, la beauté de son feuillage et l'abondance de ses fleurs, au premier rang des arbres d'agrément. Il croît très-vite, et dans presque tous les terrains; il se multiplie facilement par ses graines, qu'il faut conserver pendant tout l'hiver dans du sable humide, et semer au printemps, en pépinière, à la distance de 20 à 25 centimètres. On transplante ensuite les jeunes arbres à l'âge de deux ans, en les espaçant convenablement. Le bois du marronnier, blanc et mou, ne peut guère servir qu'au chauffage; son écorce, amère, renferme une substance alcaline particulière, l'*esculine*. On l'utilise pour le tannage et pour la teinture en jaune. Cette substance est fébrifuge et vermifuge.

MARRUBE, s. m. Bot. Genre de la famille des labiées. Ce genre renferme des plantes vivaces qui croissent naturellement dans les parties moyennes de l'Europe, dans la région méditerranéenne et dans l'Asie tempérée. Elles sont généralement revêtues de poils nombreux qui les font paraître cotonneuses; leurs feuilles sont opposées, rugueuses, souvent incisées. Le *marrube* a une odeur forte et aromatique, une saveur amère et âcre. Il est tonique et fortement excitant; on en fait usage contre les suppressions, les affections nerveuses, hystériques et chlorotiques. Il a rapporté des plants de *marrube*.

MARS. Mythol. Dieu de la guerre, fils de Jupiter et de Junon. Cette déesse, suivant une tradition peu ancienne, calquée sur celle qui rapporte de même la naissance de Vulcain, l'enfanta sans le secours de son époux. Dans Homère, Mars est la personnification du tumulte et de la guerre, des mêlées confuses, du carnage; avide de sang et de meurtres, il ne favorise jamais un parti au préjudice de l'autre; mais courant alternativement dans les rangs opposés, il excite les peuples rivaux à s'égorger et couvre le champ de bataille de carnage. Incarnation de la rage brutale, ce dieu est inférieur à Minerve de tout ce que la sage raison peut donner d'ascendant à une âme noble sur un esprit grossier. On le représente armé de pied en cap, ayant à ses pieds un coq, symbole de la vigilance et de l'ardeur au combat. Ce caractère terrible donné à Mars par les premières traditions poétiques des Grecs se conserve encore dans les tragiques; il y prend même une teinte plus sombre. Dans *Œdipe-roi*, les Thébains, affligés d'une peste cruelle, regardent comme l'auteur de leurs maux le dieu destructeur qui se plaît dans la mort, et invoquent contre lui le secours de Minerve. Dans l'*Iliade*, l'appareil du dieu est aussi effrayant que son aspect farouche et sa voix éclatante; tenant sa forte lance dans sa main droite, il s'avance sur un char où Dimos et Phobos (la Crainte et l'Effroi), ses deux fils et ses compagnons dans les combats, ont attaché deux chevaux aux harnais d'or; Éris (la Discorde), sa compagne et sa sœur, se tient à son côté. Tout brutal qu'il est, Mars n'a pu résister à la beauté de Vénus, qui le maîtrise d'un signe; il est son amant favori, il lui rapporte les paroles de Jupiter et lui prête son char. Il se laissa surprendre avec Vénus par Vulcain, qui les enveloppa dans un filet. A la guerre de Troie, il fut blessé par Diomède. C'est dans les sauvages montagnes de la Thrace que Mars a fixé son séjour; il ne quitte son palais sur l'Hémus que pour venir prendre part au conseil des dieux ou se baigner dans le sang. En joignant à ces mythes divers celui qui concerne les Aloïdes, on aura l'ensemble des traditions homériques sur Mars. La mythologie grecque ne nous fournit guère plus de renseignements sur Mars, qui était aussi adoré en Thrace et en Scythie, où son symbole était un vieux sabre à demi rongé par la rouille. A Rome, Mars figurait au nombre des douze frères Aviales et des douze Lares (*lares*), divinités tutélaires de cette ville. Il était de plus au nombre des *dii consentes*, qui commandaient aux éléments et présidaient aux évolutions de l'année; aussi la vieille année romaine, instituée par Romulus, fils de Mars et d'Ilie, ou de Rhée, ou de Silvie, commençait-elle par le mois de mars. Numa institua en l'honneur de ce dieu le collége des prêtres saliens. Le nom du champ de Mars, des temples, des fêtes, parmi lesquelles on remarque surtout les

Mars.

Équiries, témoignaient de l'importance de son culte à Rome. | *Les travaux de Mars, le métier de Mars*, Les travaux de la guerre, le métier de la guerre. | Premier mois de l'année chez les Romains, qui lui avaient donné Minerve pour divinité tutélaire, quoiqu'il prît son nom du dieu Mars. Il était symbolisé par un homme vêtu d'une peau de louve, allusion à la nourrice de Rémus et de Romulus. Ausone place auprès de lui un bouc pétulant, une hirondelle qui gazouille, un vase plein de lait, qui, avec l'herbe verdoyante, annoncent le retour du printemps. | Troisième mois du calendrier grégorien en usage dans toute la chrétienté. Il est composé de 31 jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du zodiaque, ou le Bélier. Le mois de mars est la saison de reflorescence pour notre hémisphère. Au mois de mars, les oiseaux font leurs nids, et la terre se couvre de verdure et de fleurs. Le mois de mars est, parmi les peuples septentrionaux, celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui dureront autant que le monde. A la mi-*mars*. Les giboulées de *mars*. | Par extens. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets. | Astron. Une des planètes de notre système, la quatrième dans l'ordre des distances au soleil, dont elle est éloignée d'environ 240,000,000 de kilom. Elle montre des taches plus grandes et plus remarquables qu'aucune autre. On distingue très-nettement sur cette planète des contours qui peuvent séparer des continents et des mers. Les zones circulaires qui l'entourent, et qui

ne sont que des apparences nébuleuses, changent très-souvent de forme et d'arrangement; on a observé des plaques très-brillantes vers ses pôles, produites sans doute par les parties de sa surface qui restent couvertes de glaces et de neige. La disposition presque perpendiculaire de l'axe sur l'orbite explique la formation des bandes de Mars : de là résultent peu de variations dans les saisons, un jour partout égal à la nuit, et presque point de différence de l'été à l'hiver sur le même parallèle. Cette égalité de température à une même latitude est favorable à la formation des bandes, en permettant aux nuages de s'étendre autour de la planète en cercles parallèles à l'équateur. Mars est la moins brillante de toutes les planètes : sa lumière, rougeâtre et toujours trouble, indique l'existence d'une atmosphère très-développée. Elle exécute sa révolution autour du soleil en 686 jours 23 heures 30 minutes 39 secondes. Son diamètre n'est environ que les 6/10 (0,6), sa superficie les 3/10 (0,3), et son volume les 2/10 (0,2) du diamètre, de la superficie et du volume de la terre. La durée de la rotation de Mars sur lui-même est de 24 heures 31 minutes 21 secondes 3 dixièmes. Nom que les anciens chimistes donnaient au fer.

MARS (MADEMOISELLE). Célèbre comédienne, fille de l'acteur Monvel et d'une actrice du nom de Mars, née en 1779, morte en 1847. Elle débuta dès l'âge de treize ans, joua d'abord sur les théâtres Montansier et Feydeau, puis se fixa au Théâtre-Français. Remarquable par sa beauté, sa grâce et un organe enchanteur, elle laissait pourtant beaucoup à désirer pour le jeu lors de ses débuts, et eut quelque peine à percer; mais elle se forma par l'étude et atteignit peu à peu une perfection qui sembla inimitable. Après avoir longtemps joué les *ingénues* et les *jeunes premières*, elle remplaça en 1812 Mlle Contat dans les *grandes coquettes*. Elle sut charmer le public jusque dans un âge avancé, et toujours applaudie, ne quitta définitivement la scène qu'en 1841 à soixante-deux ans.

MARSALA (pour MERS-ALLAH). Géogr. Ville de Sicile (Trapani), près de la mer, à 150 kilom. S. O. de Palerme : 25,000 habit. Aux environs, grains, coton, huile; vin renommé. La ville moderne de Marsala fut fondée par les Sarrasins sur les ruines de l'antique Lilybée. Elle possédait jadis un beau port; il fut détruit par Charles-Quint en 1532, de peur qu'il ne tombât aux mains des Turcs. C'est à Marsala que Garibaldi, protégé et favorisé par une frégate anglaise, débarqua le 10 mars 1860, et qu'il remporta son premier succès sur les troupes napolitaines.

MARSE, adj. et s. Peuple de l'Italie ancienne, qui habitait entre les montagnes du Samnium, au N. du lac Fucin, dans le pays qui forme aujourd'hui l'Abruzze ultérieure. Les Marses ont surtout joué un grand rôle dans la guerre des alliés contre Rome, à la tête desquels ils figurèrent. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochthones, ainsi que diverses peuplades voisines, telles que les Pélignes, les Marrucins et les Vestins, auxquels une origine commune les avait te-

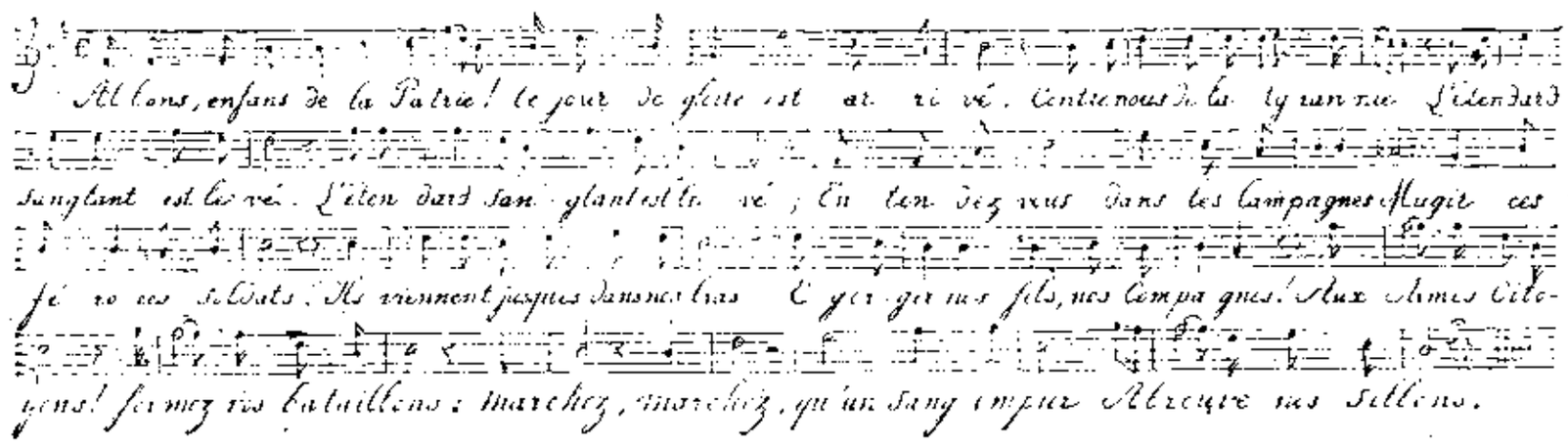

II

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers des longtemps préparés?
Français, pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage....
Aux armes, etc.

III

Quoi! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers?
Quoi! des phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers?
Grand Dieu! par des mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug se ploieraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!...
Aux armes, etc.

IV

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix!
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à se battre...
Aux armes, etc.

V

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups,
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous.
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leurs mères...
Aux armes, etc.

VI

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus!
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre!...
Aux armes, etc.

VII

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs:
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs!
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents;
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!...
Aux armes, etc.

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons! qu'un sang impur abreuve nos sillons!

nus constamment unis. | Il existait aussi en Germanie un autre peuple du même nom, de la race des Istævons, qui, après s'être établi sur les deux bords de la Lippe jusqu'au Rhin, fut réuni aux Bructères, après la mort de Drusus.

MARSEILLAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante de Marseille; qui appartient à Marseille ou à ses habitants. Un *Marseillais*. Une *Marseillaise*. Le commerce *marseillais*. Une famille *marseillaise*. Des navires *marseillais*. Mœurs, coutumes *marseillaises*. | Hist. Les *Marseillais*, Bataillon de fédérés de Marseille qui s'était signalé par son ardeur révolutionnaire, et qui fut appelé à Paris par les Jacobins pour accélérer la chute de la monarchie. Arrivés le 30 juillet, ils envoyèrent dès le 2 août une députation à l'Assemblée nationale pour demander la déchéance du roi; ils prirent part à l'attaque des Tuileries le 10 du même mois. | *La Marseillaise*, Hymne patriotique et guerrier, dont les paroles et la musique furent composées à Strasbourg par un officier du génie, Rouget de L'Isle, en 1792. Il avait été fait pour l'armée du Rhin, et en conséquence reçut de son auteur le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin*; mais bientôt les Marseillais l'ayant fait connaître à Paris, on l'y baptisa du nom de *Marseillaise*. C'est le seul nom qui lui soit resté. « Rouget de L'Isle a fait la *Marseillaise*; c'est assez pour nous et pour lui. Quel poète, en effet, fut plus glorieux et plus utile? Lequel a eu plus de mérite et de succès? Amphion, Orphée, Tyrtée, vous êtes tous égalés! Amphion chante, et les murailles s'élèvent! Orphée, et les lions s'attendrissent! Tyrtée, et Sparte est sauvée! Eh bien! la *Marseillaise* a eu cette triple efficacité! Chacun de ses couplets créa deux armées; les sept couplets firent naître quatorze armées pour la défense de la République, et la République fut sauvée. Son refrain est un cri de guerre; en l'écoutant, les femmes rêvent à Jeanne Darc, les enfants regardent sans peur le cimier de leurs pères, tous se préparent à remplacer les hommes quand ils ne seront plus. Au bruit de ses rimes, nouvelles trompettes de Josué, les trônes croulent comme de vieux murs, les fers se brisent, la terre tremble dans ses fondements, les anciennes servitudes disparaissent et les anciennes tyrannies s'évanouissent. Est-ce un homme qui a fait ces miracles?... est-ce un poète? est-ce Rouget de L'Isle?... L'auteur, le véritable auteur de la *Marseillaise*, c'est le peuple, le peuple tout entier, avec son horreur de l'esclavage, de l'étranger; avec sa foi dans la liberté, la patrie; avec toutes ses craintes et ses espérances; avec son enthousiasme infini et son éternelle poésie. L'homme n'est là qu'un miroir réflecteur, concentrant en son cœur et sa tête les rayons de ce feu sacré épars dans toutes les têtes, sortis de tous les cœurs; qu'un instrument d'Éolie vibrant à l'inspiration de tous, résumant dans un murmure divin, dans une parole et un rhythme sublimes, les haines et les amours, les passions et la pensée, l'âme et la vie du peuple. Ainsi, dès que ce chant est formulé, tout le monde le sait, tout le monde le chante; c'est un concert immense, unanime, qui se communique et s'étend avec la rapidité de l'incendie. Les hommes l'entonnent, les enfants le balbutient; ceux-ci le commencent, ceux-là l'achèvent sans l'avoir appris. On dirait qu'ils s'en souviennent tous la première fois qu'ils l'entendent. Et, dès qu'on le chante, nos légions triomphent et les hordes s'enfuient. Il y a dans cette poésie, brune de poudre, je ne sais quel cliquetis d'armes, quelle odeur de salpêtre qui enivre les uns et terrifie les autres. Il y a, dans ces strophes fécondes, des munitions, du fer, des forts, des soldats, des généraux, les Alpes et le Rhin, la victoire, la France. Aussi vrai que le style est l'homme, la *Marseillaise* est la France. Voilà ce que ne peuvent comprendre les critiques d'une littérature égoïste, ingénieux à éplucher des mots, à châtier des césures, mais idiots par le cœur, qui n'ont rien à voir dans cette noble épopée d'un peuple affranchi. Un esprit généreux même ne peut saisir tout le sens profond, toute la grandeur d'expression de cet hymne national, à le lire ou à le chanter seul, dans le silence ou l'enthousiasme isolé. La *Marseillaise* n'est ni une œuvre d'art, ni un solo : c'est la chanson des masses, la romance des armées. Il faut, pour la bien comprendre, l'entendre chanter par cent mille exécutants, au milieu de l'Europe, avec des canons pour orchestre. Alors on est saisi d'épouvante si on est roi, de confiance si on est peuple. Alors on s'explique la toute-puissance et la magie de ce chant. On comprend le général républicain qui écrivait au Directoire : « J'ai gagné la « bataille, la *Marseillaise* commandait avec moi. » On comprend cet autre demandant « un renfort de « mille hommes ou une édition de la *Marseillaise*; » cet autre enfin disant : « Sans la *Marseillaise*, je « me battrai toujours un contre deux; avec la *Mar-* « *seillaise*, un contre quatre. » C'est que la *Marseillaise* est le cantique de la délivrance, le *De profundis* des rois, le vivat de la liberté, devant faire le tour du globe avec elle, à l'ombre du drapeau tricolore, accompagnée de tambours et de clairons, escortée de victoires, chantée dans toutes les langues de ceux qui voudront être libres. On aura beau l'altérer, la mutiler, la proscrire, elle est dans l'air maintenant, elle y restera, ici et partout, toujours nouvelle et toujours vive comme la liberté. Car elle est la plus haute expression de la Révolution armée, le plus grand cri jeté par le premier peuple insurgé, le peuple français. Si elle n'était que le chant de guerre particulier d'une nation, elle serait déjà oubliée comme toute œuvre individuelle, elle n'aurait pas l'universalité des pays et des temps. Mais elle procède de ce triple verbe qui doit délivrer le monde : liberté, égalité, fraternité. Elle procède aussi du sentiment le plus fidèle au cœur du peuple et de l'homme, le sentiment de l'éternité : *Nous entrerons dans la carrière... Quand nos aînés n'y seront plus*; enfin, elle a l'espérance : *Que tes ennemis expirants... Voient ton triomphe et notre gloire!* Aussi, ouvrez l'histoire contemporaine : tant qu'on chante la *Marseillaise*, la France est sauve. En 1793, la République est inexpugnable. Quand on ne la chante plus, en 1814, l'Empire est vaincu. Ah! si on avait su la *Marseillaise* à Waterloo! En 1830 on la retrouve, et c'en est fait d'une dynastie; en 1848, elle fait proclamer la République. N'oublions donc plus ce mâle refrain : *Aux armes, citoyens!* ». (Félix Pyat.)

MARSEILLE. Géogr. Ville de France, chef-lieu du départ. des Bouches-du-Rhône, sur la Méditerranée, à 813 kilom. de Paris; 286,281 habit. Évêché. Très-beau port, qui peut contenir 1,200 navires, et dans lequel vient se jeter l'eau de la Durance, par un canal, prodige de l'art; fortifications. Un autre port, terminé en 1858, a été créé au bas de l'ancienne ville, au quartier de la *Joliette*; il est formé par une digue de 1,220 mètres de long, jetée en mer parallèlement à la côte, et par deux autres digues perpendiculaires à la précédente. A son extrémité s'élèvent des docks immenses et magnifiques. On distingue la vieille ville et la ville neuve. La première, située à gauche de l'ancien port, est en voie de subir une transformation complète. Une large trouée y a déjà livré passage à la rue *Impériale*, qui ne le cède à aucune des plus belles rues de Paris, et l'on y construit une nouvelle cathédrale. La ville neuve, à droite et au fond du port, est régulière et superbe. On y remarque : le Cours, les rues d'Aix, de Rome, de Noailles, de Paradis, de Saint-Ferréol et de la Cannebière; les places Royale, Castellane, les allées Meillan, la promenade autour du port, puis l'hôtel de la Préfecture, la Bourse, l'hôtel de ville, le Grand-Théâtre, le Lazaret (le plus beau de l'Europe), l'Observatoire (dans une très-belle position). Aux environs de Marseille se trouvent plus de 5,000 *bastides*, ou maisons de campagne. Faculté des sciences, école nationale de navigation, école secondaire de médecine, école de musique, école d'industrie et de commerce; athénée; société de médecine, société de statistique; jardin de naturalisation, bibliothèque, superbe musée, cabinet d'histoire naturelle; diverses institutions de bienfaisance; banque. Industrie très-active : savon, bonneteries, calottes façon de Tunis, chapeaux, maroquins, céruse, soufre, bougies, raffineries, teintureries, verreries. Immense commerce d'importation et d'exportation avec le Levant, l'Afrique septentrionale, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la Baltique, les Antilles, l'Amérique. Chantiers immenses. Services de paquebots; chemin de fer. Colonie des Phocéens, elle fut fondée vers l'an 599 av. J. C., fonda elle-même des villes aux environs (Agde, Antibes, Nice, etc.), partagea le commerce de la Méditerranée avec Carthage. Ses flottes allaient jusque dans l'Océan, et quelques-unes dans la Baltique. Alliée de Rome depuis longues années, c'est elle qui lui ouvrit le chemin de la conquête de la Gaule en appelant les Romains à son secours contre les Ligures (Provençaux), puis contre les Cavares. Lors de la formation de la province romaine de Gaule, Marseille n'y fut pas comprise et resta ville libre alliée de Rome. Cicéron fait le plus grand éloge de cette ville et de ses institutions, qu'il déclare préférables à toutes celles connues. Il déclare aussi qu'on n'y parlait à cette époque ni le latin ni le grec, mais une langue particulière. Cette langue n'était autre que le gallo-ligure, représenté par le provençal actuel, et dont le français n'est qu'une transformation. En effet, les Phocéens fondateurs de Marseille avaient épousé des femmes gauloises, équipé leurs navires avec des gens du pays, en sorte qu'il n'y eut bientôt là qu'une république entièrement gauloise, mais que son commerce, ses richesses, et surtout sa brillante civilisation, séparaient profondément du reste de la Gaule. Quand la guerre entre César et Pompée éclata, elle voulut garder la neutralité, subit un siége et fut prise par les troupes de César (49 ou 48 av. J. C.). Néanmoins, elle conserva son indépendance, redevint bientôt florissante, eut des écoles fameuses sous l'empire, et mérita d'être appelée la *Nouvelle-Athènes*. Au VIIIe siècle, les Arabes la ruinèrent; elle ne se releva que lentement. Marseille passa au IXe siècle sous la domination de Boson, roi d'Arles; lors de l'absorption du royaume d'Arles dans l'empire, elle redevint indépendante; elle s'érigea en république en 1214; mais elle fut soumise au XIIIe siècle par Charles d'Anjou, comte de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence en 1481. Elle conservait encore quelques priviléges; Louis XIV, en 1660, les lui ôta. En 1720 et 1721, elle fut ravagée par une peste terrible. Ayant pris parti, en 1793, pour les Girondins, elle fut prise et soumise au régime de la Terreur. Cette ville souffrit beaucoup sous l'Empire; aussi, à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Jouan, un corps de Marseillais s'élança-t-il dans la direction des Alpes pour arrêter l'empereur dans sa marche sur Paris. Mais au moment où ils allaient atteindre sa petite armée, ce qui, en cas de succès, eût évité à la France le gouvernement des Cent-Jours et la honte d'une seconde invasion, ils furent arrêtés eux-mêmes, à quelques lieues au-dessous de Gap, près de la Saulce, par les habitants de ce pays, à un défilé étroit où la route est resserrée entre la Durance et des rochers à pic. Une armée n'aurait pu franchir ce passage ainsi défendu. Le commerce de Marseille se releva sous la Restauration et n'a fait que grandir depuis; la conquête d'Alger et le percement de l'isthme de Suez lui ont ouvert une nouvelle ère de prospérité qui devra en faire, dans un avenir peu éloigné, la rivale de Paris sous le rapport de la population. Aujourd'hui, elle est la ville la plus commerçante de France, et la plus belle et la plus riche après Paris. A Marseille sont nés, parmi les anciens, Euthymène, Pythéas, Gniphon, le professeur d'éloquence et de belles-lettres de Jules César et de Cicéron; Pétrone; parmi les modernes, H. d'Urfé, Puget, Plumier, Mascaron, Dumarsais, Barbaroux, Barthe, Thiers, etc. *Marseille* est la reine de la Méditerranée.

MARSILÉACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes cryptogames qui rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes.

MARSILÉE, s. f. Bot. Genre type de la famille des marsiléacées, renferme des plantes cryptogames aquatiques, dont la tige et les feuilles caulinaires et longuement pétiolées rampent dans les eaux peu profondes. Les *marsilées* se trouvent dans l'Europe tempérée et méridionale, dans l'Amérique du Sud, l'Australie, l'Inde et l'Afrique.

MARSOUIN, s. m. (du provenç. *mar*, mer; *suin*,

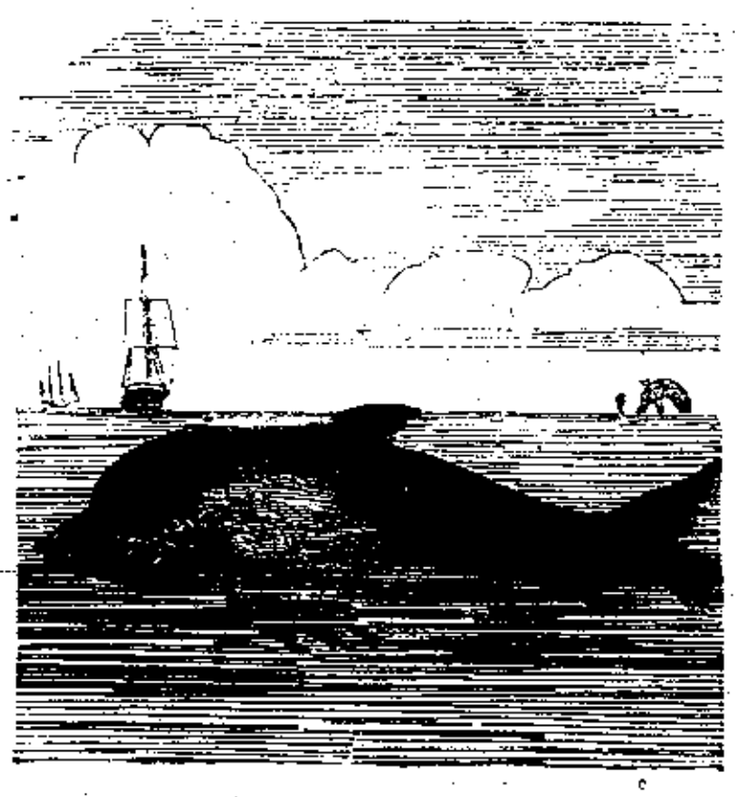

Marsouin.

cochon). Zool. Division du genre dauphin, qui, pour quelques zoologistes, forme un groupe générique distinct. L'espèce type est le *marsouin commun*. Il atteint 1 mètre et demi à 2 mètres de longueur; son corps est allongé et son museau court et arrondi; ses dents sont comprimées latéralement, tranchantes, au nombre de vingt à vingt-trois de chaque côté

des deux mâchoires ; la nageoire dorsale est triangulaire, située à peu près au milieu du corps. Ce cétacé est, en dessus, d'un noir à reflets violacés ou verdâtres ; et, en dessous, entièrement blanc ; sa mâchoire inférieure est légèrement bordée de noir, toutes ses nageoires sont de cette dernière coloration ; le bourrelet qui lui tient lieu de lèvre est couleur de chair. Le marsouin se trouve plus ou moins communément dans toutes les mers de l'Europe, dans l'Atlantique aussi bien que dans la Méditerranée. Il vit en troupes et remonte quelquefois les fleuves assez loin. Les autres espèces de la même division que nous venons de citer sont le *marsouin caréné*, qui vit dans les mers des Canaries, le *marsouin hasté*, propre aux mers du cap de Bonne-Espérance, le *marsouin de Homé*, des mêmes parages ; le *marsouin obscur*, également des mers du cap de Bonne-Espérance, et le *marsouin de Meyer*, qui vit près des côtes orientales de l'Amérique du Sud. On en connaît des espèces à l'état fossile. La chair des marsouins a un goût assez désagréable ; cependant elle sert de nourriture chez quelques peuples du Nord. Les *marsouins* donnent une grande quantité de graisse qu'on utilise dans l'industrie. | Mar. Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. | Tente placée en avant du mât de misaine.

MARSUPIAL, ALE, adj. (du lat. *marsupium*, bourse, poche). Qui a la forme d'une poche ou bourse. Abdomen *marsupial*. | Qui porte une bourse. | *Os marsupiaux*, Appareil osseux spécial qui se trouve chez les quadrupèdes appelés *Didelphes* et aussi *marsupiaux*, tant mâles que femelles, et qui forme une espèce d'appendice des os iliaques.

MARSUPIALITÉ, s. f. État d'un mammifère qui offre l'organisation des marsupiaux.

MARSUPIAUX, s. m. pl. Zool. Famille de mammifères que l'on appelle également *Didelphes*. Ces animaux singuliers sont surtout remarquables par l'appareil génital des femelles. On distingue chez les marsupiaux deux gestations : l'une, que l'on nomme *utérine*, a lieu dans la matrice. Au bout de vingt à vingt-six jours de gestation utérine, ces animaux mettent au jour des petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme singulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse ou poche formée par un repli de la peau. Alors a lieu une nouvelle gestation, dite *marsupiale* ou mammaire. A la fin de la première gestation, ces animaux ne pèsent qu'un gramme ; au bout de quinze

Marsupiaux.

jours de la seconde, ils atteignent la taille d'une souris ; quand ils ont celle d'un rat, ils n'adhèrent plus aux mamelles, mais ils les reprennent à volonté. Ils commencent alors à sortir de la poche de leur mère ; mais, au moindre bruit, ils se hâtent d'y chercher un refuge. Parmi les *marsupiaux* on distingue les genres *sarigue*, *dasyure*, *kangourou*, *monotrème*. La famille des *marsupiaux* est très-nombreuse.

MARSYAS. Fameux musicien, fils d'Olympe, d'Œnagre ou Hyagnis, né à Célènes, en Phrygie, florissait 906 ans av. J. C., suivant les marbres d'Oxford. D'après la mythologie, c'est un satyre qui cultiva la flûte inventée par Minerve, la perfectionna en y ajoutant une seconde flûte, et qui, fier de son invention et de son art, osa défier le dieu de la lyre. Les Muses, prises pour arbitres, décernèrent le prix à Apollon, qui fit écorcher vif son rival. Une statue en marbre du Musée de Paris représente Marsyas au moment de ce supplice. Cette fable symbolise la prédominance, dans l'art grec, de la lyre, luth ou cithare, sur la flûte phrygienne.

MARTE, s. f. Zool. Genre de carnassiers digitigrades, au corps allongé, garni de poils. V. MARTRE.

MARTEAU, s. m. (pron. *marto* ; du celt. *martol*, ou de l'ital. *martello*). Instrument de percussion en fer et acier, plus ou moins pesant, et de formes diverses, suivant l'usage qui en est fait ; il

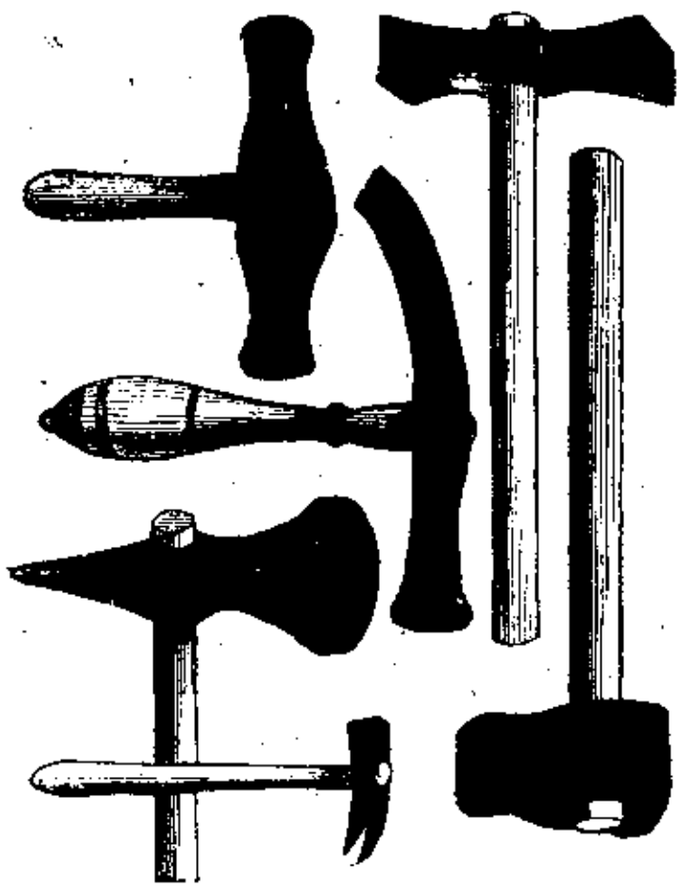

Marteaux.

est traversé par un manche en bois de figure ovale, sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. Le manche d'un *marteau*. La tête d'un *marteau*. *Marteau* de forge. Battre au *marteau*, avec le *marteau*. L'effet d'un coup de *marteau* se mesure par le produit de la masse du *marteau*, par le carré de sa vitesse au moment de la percussion. Ici les fers de la Norwége s'enflamment et s'amollissent sous le *marteau* du forgeron. (A. Martin.) | *Marteau à frapper devant*, Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer, ainsi nommé parce que l'ouvrier qui le tient se place devant l'enclume pour frapper, pendant que de l'autre côté un second ouvrier tient le fer à forger d'une main et frappe de l'autre avec le marteau à main. | *Marteau à main*, Marteau un peu moins gros que le marteau à frapper devant, et qui sert pour forger des pièces de moyenne grosseur. | *Marteau à emboutir*, Marteau dont la plane est convexe, et qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule qui a la même forme et qu'on nomme *dé*. | *Marteau à sertir*, Marteau très-petit, ayant une tranche et une plane, la panne arrondie en goutte de suif et la tranche obtuse, dont les bijoutiers se servent pour rabattre les sertissures d'une garniture. | *Marteau à ardoise*, Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour faire les trous des clous. | *Marteau à plaquer*, Marteau dont la panne est fort large, à l'usage des ébénistes. | Pièce qui, en horlogerie, frappe sur le timbre pour annoncer les heures. | *Ouvriers à marteau*, Tous ceux qui, dans leur état, se servent de cet instrument, tels que les forgerons, les serruriers, les ajusteurs, les ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc. | Se dit de quelques instruments qui servent à heurter, à cogner, à frapper. Le *marteau* d'une porte. | Mus. Petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité garnie de peau sert à frapper les cordes de l'instrument. | Les deux morceaux de fer qui embrassent de chaque côté le coffre d'une étrille. | Anat. Un des quatre osselets de l'ouïe renfermés dans la caisse du tambour, ainsi nommé à cause de sa forme, qui rappelle celle d'un marteau. | T. forestier. Instrument de fer dont on se sert pour faire le martelage, marquer dans les forêts les arbres qui sont propres à la marine. Ces marteaux portent l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'État. Les contrefacteurs de ces *marteaux* sont punis des travaux forcés à temps. | Sorte d'arme offensive qui était faite à peu près comme le marteau. | Prov. *Il vaut mieux être marteau qu'enclume*, Il vaut mieux frapper que d'être frappé. | *Être entre le marteau et l'enclume*, Être dans une telle situation que, de quelque côté que l'on se tourne, on trouve de l'embarras, de l'inconvénient. Je me vois de tous côtés *entre l'enclume et le marteau*. (Voltaire.) | Fig. et famil. *Graisser le marteau*, Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau*. (Racine.) | *Perruque à trois marteaux*, Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds. | Fig. *Avoir un coup de marteau*, *un petit coup de marteau*, Avoir quelque manie, quelque bizarrerie. Il semble que la science entête les gens et leur donne, comme l'on dit, *un coup de marteau* à la tête. (Charron.) | *C'est un diamant sous les marteaux*, C'est une personne ferme et inflexible. | Phys. *Marteau d'eau*, Tube de verre terminé dans sa partie supérieure par une boule creuse et remplie d'eau mêlée d'esprit-de-vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir ; l'eau tombe au fond du tube, qui a été privé d'air, lorsqu'on l'agite, comme un corps solide et comme tomberait la pluie si l'atmosphère ne lui opposait pas de résistance et ne la divisait pas en gouttes. | Pinnule mobile sur une arbalète. | Zool. *Marteau*, Sous-genre de poissons formé aux dépens des squales. La forme de sa tête, qui lui a fait donner ce nom, le distingue suffisamment de tous les autres. | *Marteau d'eau*, Branchipe stagnal auquel on a donné ce nom à cause des mouvements brusques que fait cet animal en nageant, et qu'on a comparés à des coups de marteau. | Genre de coquilles bivalves de la famille des submytilacées. Les espèces de ce genre, qui est, pour ainsi dire, intermédiaire aux vulselles et aux pernes, n'ont encore été trouvées que dans les mers de l'Inde et de l'Australie ; on distingue six espèces : le *marteau vulgaire*, le *marteau blanc*, le *marteau normal*, le *marteau vulsellé*, le *marteau retus*, le *marteau raccourci*. | Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

MARTEL, s. m. Marteau. Vieux mot, qui n'est plus usité que dans cette locution : *Martel en tête*, Souci, inquiétude. Cette affaire lui donne, lui met *martel en tête*. | On a employé ce mot au figuré, ainsi que nous le voyons par le mot de *Martel*, que l'on a donné à Charles, un des anciens maires du palais, parce qu'il battait les ennemis comme le marteau bat le fer quand on le forge.

MARTELAGE, s. m. Opération forestière qui consiste à laisser sur certains arbres l'empreinte d'un marteau gravé en relief. Le martelage peut avoir pour objet des intérêts privés. Il en est ainsi lorsqu'on marque, dans une forêt particulière, les arbres exceptés d'une vente, et qui doivent rester debout après l'abattage des autres. Le martelage public est opéré sous la direction et la surveillance de l'administration des eaux et forêts. L'usage du marteau pour la marque des arbres est fort ancien dans notre pays. Il est prescrit par des ordonnances royales de 1276, 1388, 1400, 1515 et 1516 ; mais il ne fut complètement régularisé que par l'édit d'août 1669. | Empreinte qui résulte du martelage. | Art vétérin. *Castration par martelage*, Opération qui consiste à frapper plusieurs coups de marteau sur chaque cordon testiculaire appuyé contre un corps dur, qui est ordinairement un bâton cylindrique. Le taureau ne paraît pas éprouver de douleurs vives, soit pendant, soit après l'opération. Les testicules se rétractent, le cordon s'engorge, la fièvre de réaction n'est pas intense. Au bout de quelques jours les organes sexuels s'atrophient. Les vétérinaires semblent donner la préférence au *martelage* sur le *bistournage*. Le martelage réussit parfaitement sur l'espèce ovine. Il est plus difficile à pratiquer sur le cheval, dont le cordon testiculaire est plus court. Les effets en sont les mêmes que chez les ruminants, privation de la faculté de reproduction.

MARTELÉ, ÉE, part. Qui a subi l'opération du martelage ; qui est fait au marteau. Arbre *martelé*. Forêt *martelée*. Vaisselle *martelée*. | *Médaille martelée*, Celle dont on efface le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare. | Mus. *Trille martelé*, Trille bien frappé et dans lequel deux sons se font entendre distinctement. | *Vers martelés*, Vers péniblement composés, dans lesquels on sent l'effort du travail. Les *vers martelés* de nos poètes. | T. de chasse. *Fumées martelées*, Fumées des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillons à leurs extrémités.

MARTELER, v. a. (rad. *marteau*). Battre à coups de marteau. *Marteler* de la vaisselle d'étain. | Absol. *Marteler* sur l'enclume. | Fig. Faire avec effort un travail d'esprit. *Marteler* un poème, un roman.

Qui, de son lourd marteau *martelant* le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents.
(BOILEAU.)

| Donner de l'inquiétude, causer du souci. Je viens pour soulager le mal qui me *martèle*. (Voltaire.) | Marquer avec un marteau des arbres pour les réserver en vue de certaine destination. La marine a le droit de choisir et de faire *marteler* dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des établissements publics, les arbres propres aux constructions navales : longtemps ce droit s'étendit même sur les bois des particuliers; cette servitude n'a cessé qu'en 1837. | V. n. Faire son nid, en parlant des oiseaux de proie. | SE MARTELER, v. pr. Se tourmenter, s'inquiéter. *Se marteler* le cerveau.

MARTELET, s. m. (dim. de *martel*). Petit marteau qui sert pour des ouvrages délicats.

MARTELEUR, s. m. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTELINE, s. f. Marteau dont un des côtés est en pointe et l'autre armé de dents. Les sculpteurs se servent de la *marteline* pour gruger le marbre, et les fondeurs pour abattre la crasse qui s'est formée sur le bronze. Faire jouer la *marteline*.

MARTELLEMENT, s. m. Mus. Sorte d'agrément de l'ancien chant français; espèce de trille qui se faisait en descendant diatoniquement.

MARTIAL. Poète latin, né à Bilbilis, en Espagne, vers l'an 40, vint à Rome vers l'âge de vingt-trois ans, s'y fit remarquer par son talent poétique, obtint par ses flatteries les bonnes grâces de Titus et surtout de Domitien, et compta au nombre de ses amis Pline le Jeune, Quintilien, Juvénal. Après un séjour de trente-cinq ans à Rome, il retourna dans sa patrie et y mourut vers l'an 103. On a de Martial quinze livres d'épigrammes. Ce sont de petites pièces fugitives sur toutes sortes de sujets; le premier, intitulé *des Spectacles*, est consacré à célébrer les spectacles magnifiques donnés par Titus vers l'an 80 de J. C. On trouve dans les poésies de Martial beaucoup d'esprit, mais souvent aussi une licence excessive et une basse adulation.

MARTIAL, ALE, adj. (pron. *marsial*; du lat. *martialis*, même signif.). Guerrier, belliqueux. Courage *martial*. Humeur *martiale*. Cette fureur *martiale* avait passé toutes les bornes sous Charles XII, mais elle s'éteignit après la mort tragique de cet homme extraordinaire. (Raynal.) Il a rapporté de ses campagnes un certain air *martial* qui lui sied bien. (J. J. Rousseau.) | *Cour martiale*, Nom donné, sous la première République, à tous les conseils de guerre. | *Loi martiale*, Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas et en observant certaines formalités. La *loi martiale* a été promulguée le 21 octobre 1789. | Se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Synonyme de *Ferrugineux*. Pyrite *martiale*. Terre *martiale*. | Antiq. *Jeux martiaux*, Jeux institués en l'honneur de Mars.

MARTIN (saint). Évêque de Tours, né à Sabarie en 313, mort en 399 ou 400, était fils d'un tribun militaire. Il fut d'abord soldat lui-même, et servit dans les légions de l'empereur Constance. Il fut ordonné prêtre par saint Hilaire, vécut quelque temps en ermite, et fut, malgré lui, nommé évêque de Tours en 374. Il convertit tout son diocèse, ainsi que la partie occidentale et septentrionale de la Gaule, et fonda le monastère de Marmoutier, près de Tours. C'est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Église romaine. Ses restes furent l'objet d'une vénération particulière; l'église qui lui était consacrée à Tours était au moyen âge un asile inviolable; à la même époque, la chape du saint servait d'étendard national. | *La Saint-Martin*, La fête de saint Martin. Les époques les plus favorables pour les partages des cheptels sont la Saint-Jean et *la Saint-Martin*. | Le nom de Martin se trouve dans beaucoup de locutions proverbiales. | *Pour un point Martin perdit son âne*, Se dit au jeu quand on perd la partie faute d'un point. V. ANE. | *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin*, C'était autrefois l'usage de donner des noms d'hommes aux animaux, et l'âne reçut celui de Martin. De là ce proverbe, qui s'employait autrefois pour signifier qu'il ne faut pas affirmer une chose d'après un simple indice. | Famil. *Martin-bâton*, Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants. *Martin-bâton* accourt, l'âne change de ton. (La Fontaine.) | On dit aussi simplement *Martin* dans le même sens. *Martin* fit alors son office.

MARTIN, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des sturnidés. Ces oiseaux, voisins des merles par quelques attributs, le sont encore plus des étourneaux par les mœurs. Comme ces derniers, ils se rassemblent et volent en grandes troupes. Réduits en captivité, ils apprennent facilement ce qu'on veut leur apprendre et répètent même souvent les cris des animaux qui sont dans leur voisinage. Les martins sont grands destructeurs de toutes sortes d'insectes, particulièrement des sauterelles, et par là rendent de grands services à l'agriculture. Ils attaquent aussi les petits quadrupèdes, tels que les mulots, les souris, et se rejettent même sur les fruits et les jeunes pousses. Ces oiseaux sont tous originaires de l'Afrique et des grandes Indes. *Martin* ordinaire. *Martin* brame. *Martin* goulin. | *Martin-chasseur*, Espèce du groupe des *martins-pêcheurs*. Ces oiseaux vivent dans les forêts et se nourrissent d'insectes, de lombrics et de larves. Les espèces les plus communes sont le *martin-chasseur géant*, dont le plumage est brun olivâtre en dessus et fauve brunâtre en dessous; le *martin-chasseur trapu*, bleu d'azur avec une calotte vert doré, des rémiges noires et l'abdomen roux; le *martin-chasseur à tête grise*, et le *martin-chasseur à coiffe brune*. | *Martin-pêcheur*, Groupe de passereaux syndactyles, de la famille des alcyons, renferme des oiseaux remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Ils sont répandus sur tout le globe en nombre considérable, vivent sur les bords des rivières, des lacs, des étangs, et se nourrissent de petits poissons et d'insectes aquatiques. Ils ne s'attroupent jamais. Les espèces les plus communes sont : le *martin-pêcheur d'Europe*, au plumage mêlé de bleu, de vert, de roux et de noir; le *martin-pêcheur huppé*, au plumage rouge et gris noirâtre; le *martin-pêcheur à collier*, etc.

Martin.

MARTINET, s. m. Ornithol. Genre de passereaux fissirostres de la famille des hirundinés, renferme des oiseaux qui ressemblent pour la forme aux hirondelles, mais qui en diffèrent surtout par la longueur de leurs ailes. Ils ont le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Les *martinets* volent presque toujours, se nourrissent d'insectes et habitent les lieux élevés. Les espèces principales sont : le *grand martinet à ventre blanc*, qui ne se montre guère que dans les Alpes; et le *martinet noir*, qui a la gorge d'un blanc cendré, et tout le dessus du corps, ainsi que les ailes, d'un noir sombre ou changeant en vert. Cet oiseau n'arrive en France qu'après le retour des hirondelles; il s'établit de préférence dans les tours et les clochers élevés, d'où il fait entendre des cris aigus et continuels en volant toujours et en chassant les insectes dont il se nourrit.

MARTINET, s. m. Énorme marteau dont on se sert dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories au moyen de la percussion. Il en existe qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,000 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines. La roue motrice est supportée par un arbre creux, fait de plusieurs pièces de bois. Cet arbre peut être aussi en fonte de fer, de même que les roues hydrauliques. Quelquefois le martinet, le manche et toute la charpente sont de cette même matière. Après la fusion, on porte les matières sur une grosse enclume, faisant partie de l'appareil, et sur laquelle tombe le martinet, mu par des mécanismes qui peuvent varier à l'infini, mais qui se rapportent généralement à deux cames (sorte de longues dents adaptées de loin en loin à une roue), le soulevant et le laissant échapper en tournant pour le ressaisir ensuite. Le travail du martinet peut être remplacé par celui des laminoirs; le produit n'est pas toujours, il est vrai, d'aussi bonne qualité; mais la quantité obtenue augmente dans une progression qui doit souvent faire préférer cette dernière méthode. | Sorte d'usine ainsi nommée du marteau ou martinet qui en est le principal agent. | Mar. Cordage qui remplit le service des balancines de la corne d'artimon. | Bouts de cordages garnis de nœuds réunis sur le bout extérieur d'une bringuebale, sur lesquels les hommes pèsent lorsqu'on pompe. | Machine de guerre au moyen âge qui jetait de grosses pierres. | Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche, et dont les maîtres d'écoles se servaient pour corriger les enfants. Le *martinet* à neuf queues. | Espèce de petit chandelier plat qui a un manche.

MARTINEUR, s. m. Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action du martinet.

MARTINEZ. Nom de plusieurs peintres espagnols, dont le plus célèbre est Sébastien Martinez, grand maître de l'école de Séville, né en 1602, mort en 1667. Il réussit également dans l'histoire et dans le paysage, et se distingua à la fois par la pureté du dessin et par un coloris plein de grâce et d'harmonie. | *Martinez Pascalis*, Chef de la secte des martinistes portugais, mort en 1779; il institua un rite cabalistique, qu'il introduisit dans quelques loges maçonniques des principales villes de France.

MARTINGALE, s. f. Large courroie qui s'adapte au menton du cheval et correspond aux sangles. La *martingale* s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne ou qui le porte au vent. | Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin. | Mar. Cordage proportionné en grosseur au bâton de foc, sorte de sous-barbe destinée à l'assujettir. | T. de jeu. Manière de jouer qui consiste à risquer toujours une somme, augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui, par conséquent, doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Si, en effet, les chances restaient égales entre le joueur et le banquier, si ce dernier ne se réservait toujours des chances particulières et certaines, il y aurait probabilité que les coups du sort se porteraient alternativement des deux côtés, et la martingale serait la manière la plus prudente de jouer; mais il faut toujours des fonds considérables pour l'entreprendre, car, même en jouant petit jeu, si l'on double ensuite, la progression augmente énormément. Si l'on jouait, par exemple, 1 fr. la première fois et qu'on restât dix-huit fois sans gagner, on aurait déjà perdu 262,143 fr., et pour jouer la dix-neuvième fois, il faudrait risquer une somme plus forte de 1 fr.; la vingtième fois, 824,288 fr.; la vingt-et-unième fois, 1,548,576 fr. | Se dit aussi de certaine manière de jouer, imaginée par différents joueurs pour s'assurer le gain, et qu'ils suivent avec persistance. Ce joueur prétend avoir découvert une *martingale* infaillible.

MARTINIQUE. Géogr. Une des Antilles françaises, située entre la Dominique et Sainte-Lucie, à 110 kilom. S. E. de la Guadeloupe; 94 kilom. sur 25; 142,000 habit. Elle se divise en quatre arrondissements, Fort-de-France, la Trinité, Saint-Pierre et le Marin. Fort-de-France est la capitale de l'île. Hautes montagnes, qui sont pour la plupart des volcans éteints; côtes très-découpées; climat très-chaud et malsain dans quelques parties; fréquentes invasions de la fièvre jaune. Les principales cultures sont celles de la canne à sucre, du café, du cacao, du coton, du giroflier. La Martinique, découverte en 1493 par Colomb, fut prise par les Français en 1636. Elle tomba plusieurs fois au pouvoir des Anglais, et fut rendue à la France en 1814. En 1839, un terrible tremblement de terre lui a fait souffrir les plus grands désastres.

MARTINISME, s. m. Doctrine secrète, mystique et fort obscure, de certains philosophes qui professaient un christianisme prétendu épuré. D'après eux, les hommes pouvaient avoir des relations avec les morts, avec les intelligences secrètes, et connaître les mystères de la nature. Ces sectaires pressentaient les mystères du spiritisme, du magnétisme et du somnambulisme.

MARTINISTE, s. Celui, celle qui professe le martinisme; disciple de Martinez Pascalis.

MARTIN-SEC, s. m. Hortic. Poire d'automne de taille moyenne, pointue, d'un vert foncé d'un côté et de l'autre d'un jaune de coing.

MARTOIRE, s. m. Marteau à deux pannes, qui sert à relever les brisements.

MARTRE, s. f. (du lat. *martes*, même sens). Zool. Genre de carnassiers digitigrades. On réunissait autrefois sous ce nom un grand nombre de mammi-

fères carnassiers, qui ont six incisives en haut et en bas, celles de la mâchoire inférieure comme entassées et irrégulièrement rangées. Aujourd'hui, on a réduit le genre martre aux quatre espèces suivantes : les putois, les zorilles, les martres proprement dites, les gloutons. Les martres ont le corps allongé, vermiforme, les pieds courts, terminés par cinq doigts armés d'ongles crochus et acérés, la queue médiocrement longue, garnie de poils longs et soyeux. Ces animaux répandent une odeur infecte qui provient d'une matière particulière sécrétée par de petites glandes situées au pourtour de l'anus. Ils portent l'instinct de la destruction au plus haut degré et s'attaquent quelquefois à des animaux sept ou huit fois plus grands qu'eux. La

Martre.

forme allongée des martres leur donne la facilité de s'introduire dans les habitations des hommes, où elles détruisent toutes les volailles et se repaissent ensuite de leur sang et de leur cervelle. Dans les campagnes, elles recherchent les nids des oiseaux pour en manger les œufs ou en dévorer les petits. Les fourrures des espèces de ce genre composent la base du commerce de pelleterie. Elles se tirent de différents pays, mais les plus belles viennent du Canada, de la Biscaye et de la Prusse. Il y a une sorte de fourrure de martre plus estimée que les autres, que l'on appelle *martre zibeline*, et qui se tire particulièrement du nord de l'Europe et de la Sibérie. On trouve des martres dans tous les pays froids ou tempérés de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie. | Peau de la martre, lorsqu'elle est employée en fourrure. Un manchon de *martre*. Une robe fourrée de *martre*. Un manteau de *martre-zibeline* se vend 10, 15 et 20,000 fr. | On écrit aussi *Marte*.

MARTYR, YRE, s. (du gr. μάρτυρ, témoin). Celui, celle qui souffre des peines, des supplices et même la mort, pour la défense de sa religion, de sa foi politique. Un *martyr* de la foi. Un *martyr* de la démocratie. Toutes les religions ont eu leurs *martyrs*. On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des *martyrs*, et y porter avec simplicité leur vœu et leur offrande. (Massillon.) Dans la religion chrétienne, on distingue les *martyrs* des *confesseurs* : ces derniers sont ceux qui ont hardiment proclamé la foi et ont souffert pour elle, mais qui ont survécu à leurs souffrances. Le premier martyr de la religion chrétienne fut saint Étienne, lapidé à Jérusalem par les Juifs. | *Ère des martyrs*, Ère que l'Égypte et l'Abyssinie ont suivie et suivent encore, et que les mahométans ont même souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Égypte. Elle se prend du 29 août 284, commencement de la persécution de Dioclétien. | Par extens. Celui, celle qui souffre beaucoup par suite de ses passions. Il est *martyr* de son ambition. Il y a des *martyrs* de vanité aussi bien que de piété. (Nicole.) | Se dit aussi par exagération de celui qui souffre quelque douleur. Cet homme est *martyr* de la goutte. | *Être le martyr de quelqu'un*, Être en butte à ses mauvais traitements, à sa tyrannie, à ses caprices. Cet enfant *est le martyr de son père*. | Famil. *Être du commun des martyrs*, par allusion à l'office général des martyrs, Se dit d'un homme qu'aucun talent, aucune qualité spéciale ne distingue de la foule des gens ordinaires. | Adjectiv. Un peuple *martyr*. Vierge *martyre*. Pologne, Irlande, nations *martyres*.

MARTYRE, s. m. La mort ou les souffrances endurées pour la défense d'une religion, d'une foi politique. Souffrir le *martyre*. Endurer le *martyre*. La couronne du *martyre*. Dans le *martyre*, on envisage la mort environnée de ce qu'elle a de plus terrible. (Saint-Évremont.) | Par anal. et par exagérat. Peines de corps et d'esprit. Je souffre le *martyre*. C'est un bavard qui me fait souffrir le *martyre*.

Et plusieurs qui tantôt ont appris mon *martyre*,
Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire.
(MOLIÈRE.)

| Se dit aussi, surtout dans la poésie, des peines de l'amour. Il lui a conté son *martyre*.

MARTYRISER, v. a. Faire souffrir le martyre. Sous le règne de Néron on *martyrisa* beaucoup de chrétiens. Les despotes aiment à *martyriser* les libres penseurs. | Par anal. Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. Il fut attaqué par des voleurs qui le *martyrisèrent* cruellement. Les sbires du pape *martyrisèrent* les prisonniers politiques. | Par exagérat., au physique et au moral. Tourmenter, contrarier. Cet homme me *martyrise* par ses importunités.

MARTYRIUM, s. m. Église placée sous l'invocation des martyrs ou d'un martyr. | Chapelle qui renferme le sépulcre d'un martyr.

MARTYROLOGE, s. m. (du gr. μάρτυρ, témoin, martyr; λόγος, discours). Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on inscrit depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. Le plus ancien *martyrologe* que l'on connaisse est celui qui fut composé par Eusèbe de Césarée, dans les premières années du IVe siècle. Il fut traduit en latin par saint Jérôme; mais il n'est que le catalogue des martyrs qui souffrirent dans la Palestine pendant les huit dernières années de la persécution de Dioclétien. Bède, au VIIIe siècle, composa un martyrologe plus complet, où furent ajoutés, aux noms des martyrs, ceux des autres saints. Il fut augmenté, dans le siècle suivant, par Florus, diacre de Lyon, et par Raban-Maur, archevêque de Mayence. On vit paraître, dans le IXe siècle, plusieurs autres martyrologes, dont le plus célèbre est celui d'Usuard, qui forme le fond du martyrologe romain. Adon, archevêque de Vienne, fit ensuite quelques additions au recueil d'Usuard, et, vers la fin du XIe siècle, Nevelon, moine de Corbie, fit un abrégé de celui d'Adon. Le cardinal Baronius a publié une savante édition du martyrologe romain, avec des notes et des corrections. On peut citer parmi les autres *martyrologes* celui de Notker, moine de Saint-Gall; celui d'Augustin Bellin de Padoue, celui de Maurolycus, et enfin celui de Melonus, ou Vander Meulen, qui contient le texte d'Usuard, avec de savantes remarques. | Fig. L'histoire des rois est le *martyrologe* des peuples. (Raynal.)

MARTYROLOGISTE, s. m. Auteur d'un martyrologe. On compte beaucoup de *martyrologistes* parmi les écrivains catholiques; ils sont presque tous menteurs.

MARUM, s. m. (pron. *marome*). Plante du genre germandré, très-aromatique, dont l'odeur est très-forte et pour laquelle les chats montrent beaucoup de goût; aussi l'appelle-t-on vulgairement *Herbe aux chats*. On en faisait autrefois un grand usage en médecine. Elle est aujourd'hui abandonnée.

MARVAUX, s. m. pl. T. de salines. Corbeilles de forme conique, dans lesquelles on fait égoutter le sel. Nous avons fabriqué deux mille *marvaux*.

MARVEJOLS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Lozère); 4,818 habit. Filatures de laine; serges, lainages. Ville ancienne. Elle souffrit beaucoup dans les guerres de religion, fut prise et ruinée par le duc de Joyeuse en 1586, et rebâtie par Henri IV en 1592. Elle est sans importance commerciale.

MARYLAND. Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'Atlantique; a pour bornes la Pensylvanie au N., la Delaware, à l'E., la Virginie, à l'O., et la mer, au S. E. et au S.; 318 kilom. sur 195; 690,000 habit. Chef-lieu, Annapolis. Au N. O., monts Alleghany. Ce pays est arrosé par le Potomak, la Susquehannah et la Severn. Nombreux canaux. Chaleur très-forte, surtout dans les vallons. Tabac très-estimé; froment en quantité; coton de qualité inférieure, lin, chanvre, etc. Houille et fer. Le Maryland fut colonisé en 1633 et années suivantes par des catholiques anglais, qui lui donnèrent le nom de *Maryland* (terre de Marie), en l'honneur de Henriette-Marie, femme de Charles Ier. Il n'entra dans la confédération qu'en 1781; en 1790 il céda à l'Union une petite partie de son territoire sur la rive du Potomak, pour former le district fédéral de la Colombie, siége du gouvernement.

MARYLAND, s. m. Tabac provenant du Maryland. Le *maryland* est très-doux et très-agréable à fumer. Les étudiants avaient fumé d'excellent *maryland*.

MASACCIO (TOMMASO-GUIDI). Peintre, né près de Florence en 1401, mort en 1443, fut un des premiers réformateurs de son art. Il se distingua par la splendeur du coloris, la suavité du clair-obscur, par des attitudes pleines de mouvement et des expressions fortes et naturelles. Il dessinait au fond de ses tableaux des monuments en perspective qui produisaient une complète illusion.

MASANIELLO (pour *Tomaso Aniello*). Pêcheur de Naples, né en 1623, à Amalfi, se mit en 1647 à la tête du peuple insurgé contre les receveurs des impôts, assiégea le vice-roi espagnol (duc d'Arcos) dans son palais, le força à abolir l'impôt sur les denrées et le reconnaître comme gouverneur, et fut pendant sept jours maître absolu dans Naples. Ébloui de sa fortune subite, il devint arrogant et cruel, et remplit la ville de massacres; mais il fut bientôt abandonné des siens et assassiné par des émissaires du vice-roi. Il est le héros de deux opéras : *Masaniello* et *la Muette de Portici*.

MASCAGNIN, s. m. Nom univoque donné à l'ammoniaque sulfatée hydratée, en l'honneur de Mascagni, célèbre anatomiste; c'est une substance blanche, soluble, amère, très-piquante, cristallisant en prismes rhomboïdaux. Elle se trouve en effervescence sur les laves récentes du Vésuve et de l'Etna. Un bocal plein de *mascagnin*.

MASCARA. Géogr. Ville de l'Algérie, province d'Oran, chef-lieu d'une subdivision militaire et d'un district civil, à 90 kilom. S. S. E. d'Oran; environ 7,000 habit. Cinq faubourgs, palais des beys, mosquées. Fabrique de burnous noirs et de tapis. Prise par les Français après un combat sanglant, en 1835; cédée à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna, et occupée de nouveau en 1841. | L'ancienne province de Mascara, aujourd'hui province d'Oran, la plus occidentale de l'Algérie, est entre la Méditerranée au N., le Maroc à l'O., le Béled-el-Djérid (Pays des dattes) au S., la province d'Alger à l'E., et a 300 kilom. sur 190. Fruits, coton, raisin, grains, etc. Tlemcen et Mascara en sont les plus grandes villes. Le territoire de *Mascara* est très-fertile.

MASCARADE, s. f. (rad. *masque*). Déguisement d'une personne qui se masque et se travestit pour se divertir. Une brillante *mascarade*. Imaginer une *mascarade*. | Fig. Le manége des gens de cour est une continuelle *mascarade*. (Noël.) | Réunion de personnes non-seulement masquées, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. | Danse exécutée par une troupe de gens masqués. Danser une *mascarade*. | Chansons grotesques composées pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque. | Ce divertissement était appelé, au moyen âge, une *barboire*. Les célèbres *mascarades* de l'Italie, à Rome, à Venise, celles de France qu'on appelait *Fêtes des fous*, ou *des innocents*, tout a disparu. C'est à peine si quelques vulgaires *mascarades* de gens avinés et enroués osent encore se hasarder dans nos rues pendant les jours gras.

MASCAREIGNE OU BOURBON. Géogr. Île de l'océan Indien, à l'E. de Madagascar, qui appartient à la France. V. RÉUNION. Le nom de *Mascareignes* s'applique également à l'ensemble des îles situées à l'E. de Madagascar, c. à d. indépendamment de Bourbon ou la Réunion, à l'île de France ou Maurice, à Rodriguez, etc. Ce nom vient du Portugais Mascarenhas qui découvrit la première de ces îles en 1545.

MASCARET, s. m. Géogr. Phénomène dont la marée est la cause principale, et qui se remarque dans plusieurs rivières, et particulièrement en France, dans la Seine, la Gironde et la Dordogne. Ce phénomène présente le spectacle d'une masse d'eau, en forme de montiule, remontant le courant avec force et impétuosité. On l'observe surtout quand les eaux de la Dordogne sont très-basses, en août et en septembre. Alors on voit près du Bec-d'Ambès, point où la Dordogne se joint à la Garonne, une lame d'eau haute de trois à quatre mètres, ordinairement de la grosseur d'une tonne, rouler sur la côte, la parcourir dans toutes ses sinuosités, rapidement, mais avec un bruit assez fort. Quelquefois le *mascaret* remonte la rivière jusqu'à environ 30 kilom. de son confluent, et s'éteint en espèce de brouillard. Suivant d'anciens auteurs, le mascaret causait autrefois des ravages partout où il passait; aujourd'hui c'est un phénomène plus curieux que redoutable. On l'appelle *Pororoca* sur le fleuve de l'Amazone, en Amérique, *Rat d'eau* sur quelques grands fleuves, et *Barre* sur la Seine.

MASCARILLE, s. m. Bot. Espèce de champignons du genre agaric et de la famille des calottins de terre ou des bois. Le *mascarille* est recherché par les

amateurs. | Nom d'un valet de l'ancienne comédie italienne. Les frontins ont succédé aux *mascarilles*.

MASCARON, s. m. Archit. Masque en relief sculpté dans la pierre ou fondu en métal, et représentant une tête d'homme, de lion ou d'un être fantastique, que l'on emploie pour orner la face d'une clé d'arcade ou de voûte, les entablements, les balcons, ou l'orifice d'une fontaine. Dans ce dernier cas, le *mascaron* a nécessairement la bouche ouverte, pour laisser échapper l'eau. Les modillons de l'architecture romane sont presque toujours ornés de mascarons offrant les types les plus différents et les plus variés, sorte de pandémonium symbolique qui, plus tard, s'est réfugié à l'extrémité des gouttières ou gargouilles. L'architecture gothique en faisait particulièrement un grand usage. On plaçait aussi des mascarons aux portes des palais ou des hôtels pour y attacher le marteau. On cite, comme œuvre d'art, les têtes de Méduse qui ornent la porte principale du Palais-Royal. Les mascarons du Pont-Neuf sont également remarquables. Les sculpteurs d'ornements, les bronziers, les orfèvres, font un grand nombre de mascarons dans la décoration des objets qu'ils fabriquent.

MASCATE. Géogr. Ville et port de mer d'Arabie, sur le golfe d'Oman, capitale de l'imanat de Mascate, à environ 90 milles N. O. du cap Rousel-Had. 60,000 habit. Port défendu par de nombreuses fortifications. C'est la clé du golfe Persique et le centre de son commerce. | L'*imanat de Mascate* s'étend le long du golfe d'Oman, du détroit d'Ormuz et du golfe Persique; 540 kilom. sur 280; environ 1,600,000 habit. Ce pays est gouverné par un iman, qui réunit les pouvoirs spirituel et temporel et qui a le monopole du commerce. Il possède, outre l'imanat, une partie du Farsistan et du Kerman, sur la côte de Perse, et les îles de Kischmir et d'Ormuz, sous la suzeraineté de la Perse, plus l'île de Zanzibar et toute la côte E. d'Afrique, du cap Guardafui à Querimbe, étendant ainsi son autorité sur plusieurs millions d'hommes. Quoique Mascate soit la véritable capitale de toutes ses possessions, l'iman réside ordinairement à Zanzibar. | On écrit aussi *Maskat*.

MASCULIFLORE, s. m. (du lat. *masculus*, mâle; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs mâles. Disque *masculiflore*. Calathide *masculiflore*.

MASCULIN, INE, adj. Qui appartient, qui a rapport au mâle. Le sexe *masculin*. Les descendants en ligne *masculine*. Succession *masculine*. | Qui tient de l'homme. Mme Clive-Hart, jeune mariée très-effrontée, très-emportée, très-*masculine*. (Voltaire). | Gramm. Se dit des substantifs, des pronoms et des adjectifs qui sont du genre que les grammairiens appellent *genre masculin*, parce qu'il comprend les êtres mâles et les choses inanimées qu'on leur assimile. Tout nom qui désigne un homme, ou bien un mâle chez les animaux, est masculin : *Alexandre*, *Jean*, *lion*, *tigre*, etc. Il serait assez curieux de rechercher si les noms *masculins* ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Terminaison masculine*, La terminaison d'un mot dont l'*e* muet ne forme pas à lui seul la dernière syllabe, ou ne concourt pas à la former de manière à s'y faire sentir. *Main* et *maison* ont la terminaison masculine, quoique ces mots soient du genre féminin. *Homme* a la terminaison féminine, quoiqu'il soit du genre masculin. | *Rimes masculines*, Rimes qui ont une terminaison masculine, comme *jour*, *cieux*. | *Vers masculins*; Ceux dont les rimes sont masculines. | Bot. *Corolles masculines*, Corolles qui, dans les synanthérées, sont accompagnées d'organes mâles parfaits. | S. m. Le *masculin*, Se dit pour le genre masculin. L'ancienne grammaire disait : Le *masculin* est plus noble que le féminin. Mettre un adjectif au *masculin*. Le *masculin* et le féminin.

MASCULINISER, v. a. Rendre mâle, donner le caractère mâle. | Se dit surtout au figuré. *Masculiniser* une éducation. | Faire un mot du genre masculin, lui donner le genre masculin. Gattel indique *reune* féminin, ainsi que Boiste, qui pourtant le *masculinise* quand il l'écrit *rhenne*. | SE MASCULINISER, v. pr. Devenir mâle; être masculinisé. | Fig. Prendre les formes masculines. Une femme qui se *masculinise* se neutralise. (Noël.)

MASCULINITÉ, s. f. Caractère, qualité de mâle. La *masculinité* était nécessaire pour avoir droit à la couronne de France. En Espagne on a aboli la *masculinité*. | Propriété par laquelle un nom prend ou reçoit le genre masculin. Nos grammairiens n'ont jamais pu expliquer la *masculinité* de *bécard*, nom qui désigne la femelle presque ignorée du saumon.

MASOURKA, s. f. Danse nationale polonaise dont l'air est de 3/4 et dans lequel la tonique sert habituellement de base invariable ou se meut par octave. Danser la *masourka*. | On écrit aussi *Masurka*.

MASQUE, s. m. (de l'ital. *maschera*, formé du celt. *masz* ou *mascl*, le même que *facs*; en lat. *facies*, visage, et *cle*, ce qui cache, ce qui couvre; en bas lat. *mascha*, *mascus*). Chez les Grecs et les Romains, Espèce de casque qui cachait la tête, et qui, outre les traits du visage, portait la chevelure, les oreilles, la barbe, et même les ornements que les femmes employaient dans leurs coiffures.

Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un *masque* plus honnête habilla les visages.
(BOILEAU.)

| Les premiers acteurs, chez les Grecs, ne portaient point de masque; ils se déguisaient en se barbouillant de lie, comme le dit Horace. Mais le perfectionnement du poème dramatique ayant forcé les acteurs à représenter une foule de personnages de tout âge et de tout sexe, il fallut imaginer des masques de différentes matières, d'abord d'écorce d'arbre, puis de cuir doublé de toile ou d'autres étoffes, puis enfin de bois, pour éviter leur détérioration. Les sculpteurs les exécutaient d'après l'idée des poètes. Dans l'ancienne comédie, ils étaient naturels et parfaitement ressemblants. Ils changèrent un peu dans la moyenne comédie et complètement dans la nouvelle. Les Grecs et les Romains avaient des masques pour leurs trois différents genres de pièces, comiques, tragiques et satiriques. La forme des masques comiques excitait à rire par des yeux louches, une bouche de travers, des joues pendantes ou quelque autre difformité. Les masques tragiques étaient encore plus horribles : d'une énorme dimension, avec la bouche béante et démesurée, l'air furieux, l'œil menaçant, le poil hérissé, et sur le front une tumeur qui les rendait effrayants. Les masques destinés aux pièces satiriques étaient les plus absurdes et les plus extravagants. On y voyait les faunes, les pans, les cyclopes, les centaures et tous les monstres et les animaux de la Fable. Les acteurs ne pouvaient s'en passer, à cause de la variété des genres, de l'absence d'actrices sur les anciens théâtres, et de la nécessité de se grossir la voix et le visage pour être vus et entendus dans les vastes théâtres ouverts en plein air et qui contenaient plusieurs milliers de spectateurs. | Faux visage qui sert à déguiser celui qui s'en couvre. *Masque* en carton. *Masque* en cire. *Masque* en soie, en velours. Mettre un *masque*. Porter un *masque*. Ôter son *masque* pour se faire reconnaître. Arracher le *masque* à quelqu'un. Peu à peu, je l'accoutume à des *masques* agréables et enfin à des figures hideuses. (J. J. Rousseau.) | Au moyen âge, on ne cachait point la figure. Plus tard, on imagina de se déguiser ainsi pour n'être point reconnu, et accomplir quelque entreprise galante ou meurtrière, et principalement lors du carnaval. Cette coutume était universelle en Italie pendant le XVIe siècle, et ne donnait lieu à aucune observation. L'incognito était scrupuleusement respecté. Du premier jour du carnaval au dernier, à Rome et à Venise, personne ne sortait à visage découvert; le mercredi des Cendres, seulement, toutes les intrigues se dénouaient et tous les voiles tombaient. Brantôme rapporte que ce fut seulement à la fin de son siècle que les dames prirent l'usage du loup, morceau de velours couvrant seulement la partie supérieure du visage, et où l'on fait le nez et deux yeux, qu'elles mettaient pour aller à la campagne ou en ville, même sans mystère et sans mauvaises intentions, seulement pour être mieux protégées contre les indiscrets et contre les saisons. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'usage des loups subsista en France, malgré les arrêts des parlements et les ordonnances de police. De notre temps, il est restreint aux déguisements du carnaval et aux folies du bal costumé. | Se dit aussi de ceux qui portent des masques pour se déguiser pendant le carnaval. Un joli *masque*. Un *masque* bien costumé. Une troupe de *masques*. Une voiture de *masques*. | Fig. Voile, apparence trompeuse sous laquelle on cache ou l'on s'efforce de cacher une chose mauvaise, odieuse. Se couvrir du *masque* de la vertu. Les actions de vertu ne sont souvent que *masques* et en portent le visage, mais elles n'en ont pas l'essence. (Mont.) Les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de feindre, et le secret d'attacher un *masque* à tous les visages. (Barthél.) Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de *masques*; quand verrai-je des visages d'hommes? (J. J. Rousseau.) | Fig. *Lever le masque*, Ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue et sans honte. Ce fourbe, cet hypocrite n'avait pas encore *levé le masque*. | *Arracher*, *ôter le masque à quelqu'un*, l'faire connaître sa fausseté, sa perfidie. Il faut *ôter le masque* des choses aussi bien que des personnes. (Montaigne.) | On dit d'un acteur dont la physionomie répond au rôle qu'il joue, *qu'il a un beau masque*. | Figure d'homme ou de femme sculptée sur la clé d'une arcade. Ces masques sont quelquefois accompagnés de quelques attributs qui indiquent l'usage auquel l'édifice est destiné. | T. de chirurg. Bandage dont on se sert dans le cas de brûlure au visage. C'est un morceau de toile qui couvre toute la figure; on y laisse plusieurs ouvertures, dont deux pour les yeux, une pour le nez et l'autre pour la bouche. Ce morceau de toile ovale porte tout autour six parties saillantes, qui se croisent derrière la tête, et servent à le fixer au bonnet avec des épingles. | T. d'escrime. Cadre en fer ovale, couvert d'une toile métallique fortement concave, pour y loger la figure et la mettre à l'abri des coups de fleuret qui pourraient l'atteindre. Les trous de la toile sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le bout du fleuret ne puisse pas s'y introduire. | Pièce de vers destinée à être récitée sur le théâtre par plusieurs personnages déguisés. Ce genre de composition était autrefois en usage dans la littérature anglaise. Milton a composé des *masques*. | Hist. nat. Nom donné à l'extrémité de la lèvre inférieure des larves des libellules, qui recouvre toute la partie antérieure de la bouche. | Ornement consistant en une face d'homme dont les traits sont ordinairement plus ou moins chargés. Il est pour la peinture ce qu'est le mascaron pour la sculpture. | Ciselet gravé en creux ou en relief, dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures en creux ou en relief sur les métaux. | Terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le masque. | *Le masque de fer* ou *l'homme au masque de fer*, Personnage mystérieux qui fut détenu prisonnier en France plus de quarante ans, et qui portait sans cesse sur la figure un masque d'acier noir. Mis sous la garde de Cinq-Mars, il fut conduit au château de Pignerol vers 1662, puis transféré en 1686 à l'île Sainte-Marguerite et en 1698 à la Bastille, où il mourut en 1703. Il fut enterré sous le nom de Marchiali, après qu'on eut préalablement fait taillader son visage pour le rendre méconnaissable. On a prétendu que le prisonnier était le comte de Vermandois, enfermé pour avoir donné un soufflet au grand dauphin; d'autres affirment que c'était le duc de Beaufort, disparu au siége de Candie, en 1669; d'autres, le duc Monmouth, neveu de Jacques II, que la France aurait soustrait au supplice; d'autres, le comte Girolami Magni ou Mathioli, ministre du duc de Mantoue, qui aurait été enlevé de Turin, en 1679 ou en 1685, pour avoir empêché son maître de vendre sa capitale au roi de France, ou Jean Gonzague, secrétaire de Mathioli, et enlevé avec lui. La version la plus accréditée est celle qui fait de ce personnage le fils adultérin d'Anne d'Autriche et du duc de Buckingham, ambassadeur anglais; enfin quelques auteurs supposent que c'était un frère jumeau de Louis XIV, né cinq heures après le premier accouchement, en l'absence de témoins, et que Richelieu aurait fait disparaître, avec le consentement de la mère et de Louis XIII, pour prévenir la rivalité des deux frères, lorsqu'ils seraient devenus hommes. A la prise de la Bastille, on trouva lacérées dans les registres les pages qui devaient contenir des renseignements sur le prétendu Marchiali, de sorte que tout espoir de percer ce mystère s'est évanoui.

MASQUE, s. Fam. Se dit en parlant d'une femme vieille et laide ou d'un homme malicieux. C'est un *masque*. La vilaine *masque*. | S'applique comme injure aux personnes de tout âge. Ah! ah! petite *masque*, vous ne dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur. (Mol.)

MASQUÉ, ÉE, part. Recouvert d'un masque. Homme *masqué*. Lutteurs *masqués*. Femme *masquée*. Des voleurs *masqués*. Des jeunes gens *masqués*. | *Bal masqué*, Bal où l'on va avec masque et travestissement. Aller au *bal masqué*. Les *bals masqués* de l'Opéra. | Fig. On dit qu'un homme est *toujours masqué*, pour dire qu'il est dissimulé, qu'il n'agit pas ouvertement. Le monde est un théâtre où tous les personnages sont *masqués*. | Caché à la vue. Il est *masqué* par les couvents grecs qui sont accolés aux murailles. (Chateaubriand.) | Se dit de certains mammifères et oiseaux dont la face est en totalité ou en partie d'une autre couleur que le reste du corps, de sorte qu'elle paraît comme couverte d'un masque. | Blas. *Lion masqué*, Lion qui a un masque.

MASQUER, v. a. Mettre un masque sur le visage de quelqu'un pour empêcher qu'il ne soit reconnu.

On *masque* d'abord le visage,
On finit par *masquer* le cœur.
(SALLENTIN.)

| Fig. Couvrir, cacher sous de fausses apparences.

Masquer sa débauche. *Masquer* ses mauvais desseins. La politesse cache les vices comme la parure *masque* les rides. (Bacon.) | Par extens. Déguiser quelqu'un en lui mettant, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. *Masquer* quelqu'un en scaramouche, en arlequin, en pierrot. | Fig. Couvrir, cacher une chose de manière qu'on en ôte la vue. Ce mur *masque* nos fenêtres. Il y a devant sa maison un petit bois qui la *masque* entièrement. | T. de guerre. *Masquer une batterie, Masquer un pont, Masquer une place*, Placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une place, afin d'empêcher les ennemis d'en sortir ou de découvrir les manœuvres qu'on veut faire. | Un navire *masque*, lorsque le vent, au lieu de frapper les voiles par l'arrière, de manière à donner à la coque une impulsion de marche, bat au contraire les voiles sur leur surface antérieure, à contre-sens. | SE MASQUER, v. pr. Mettre un masque. *Se masquer* pour aller au bal. | Fig. C'est un hypocrite qui *se masque* sous les dehors de la dévotion. | Synonymes : MASQUER, DÉGUISER, TRAVESTIR. Il faut, pour être *masqué*, se couvrir d'un faux visage; il suffit, pour être *déguisé*, de changer ses parures ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; et c'est alors prendre un habit ordinaire et commun dans la société, mais très-éloigné et très-différent de celui de son état. On *se masque* pour aller au bal; on *se déguise* pour venir à bout d'une intrigue; on *se travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis. Garibaldi *se travestit* pour entrer dans Rome.

MASS, s. m. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités. Le *mass* de Vienne ou d'Autriche vaut 1 litre 41 centilitres.

MASSA. Géogr. Ville d'Italie; chef-lieu de l'ancien duché de Massa-Carrara, à 96 kilom. N. O. de Florence, près de la mer; 10,000 habit. Château fort; beau palais ducal en marbre; académie de sculpture et architecture; commerce de marbre statuaire. | *Duché de Massa-Carrara*, Ancienne principauté d'Italie, sur le versant S. des Alpes, entre le duché de Modène au N. et à l'E., la principauté de Lucques au S., les États sardes à l'O.; 44 kilom. sur 17; 31,000 habit. Huile, vin, soie, chanvre; marbres très-recherchés. Ce pays qui faisait jadis partie de la Ligurie et a été possédé par diverses familles, appartenait en dernier lieu au duc de Modène. En 1859, il fut annexé au royaume d'Italie.

MASSACHUSSETS (État de). Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'Atlantique, a pour bornes ceux de Vermont et de New-Hampshire au N., celui de Rhode-Island au S., celui de New-York à l'O., et l'Océan à l'E.; 93 kilom. du N. au S., 200 de l'E. à l'O.; 20,000 kilom. carrés; 1,232,000 habit.; chef-lieu, Boston. Montagnes à l'O.; rivières, le Connecticut, le Merrimac, etc. Climat agréable et sain, très-froid l'hiver. Le sol, aride sur les côtes, est fertile à l'intérieur. Marbre, granit, fer. Tissus de soie, de coton, de laine; verrerie, distillerie, chantiers, etc.; commerce très-prospère. On pêche beaucoup le long des côtes. C'est du Massachussets (Boston) que partit le signal de la révolte des États-Unis, et cet État fut plusieurs fois le théâtre de la guerre. En 1820, le Maine, jusque-là annexé au Massachussets comme district, en fut détaché pour former un État particulier. Le Spiritisme domine dans le *Massachussets*.

MASSACRANT, ANTE, adj. Qui massacre. | Par extens. et famil. Se dit d'un homme maussade, d'humeur bourrue. Il est d'une humeur *massacrante*.

MASSACRE, s. m. (du bas lat. *mazzacrium*). Action de tuer impitoyablement; grand carnage, surtout de gens sans défense. Horrible *massacre*. *Massacre* de la Saint-Barthélemy. La ville fut prise d'assaut et on fit un grand *massacre* des habitants. | *Le massacre des innocents*, Le massacre d'enfants ordonné, dit-on, par Hérode. | *Les massacres du Midi*, Scènes de meurtre qui eurent lieu dans le midi de la France. | Fig. et famil. *C'est un massacre*, Se dit d'un objet précieux brisé ou gâté. | Se dit aussi d'un mauvais ouvrier. C'est un vrai *massacre*. V. MASSACRER. | Tête du cerf, du chevreuil, du daim, séparée du corps et placée sur la peau. | Grande tuerie de gibier. | *Sonner le massacre*, Appeler, au son du cor, les veneurs et les chiens pour la curée.

MASSACRÉ, ÉE, part. Qui a été tué, assommé, écrasé sans pitié. Ces hommes ont été *massacrés*. Des soldats, des prisonniers *massacrés*. Sous la race de ces rois, la France était tombée dans l'anarchie la plus profonde; les voyageurs étaient surtout arrêtés, dépouillés et *massacrés* au passage des rivières. (Chateaubriand.) | Poétiq. Tué, assassiné. Que par ses propres mains son père *massacré*. (Corneille.)

MASSACRER, v. a. Tuer, assommer, écraser, déchirer impitoyablement des gens sans défense. *Massacrer* des ennemis vaincus, des prisonniers. On *massacra* tous les habitants de cette ville. Ce général eut la férocité de faire *massacrer* trois mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe. Le roi fit *massacrer* tous les prisonniers. | Poétiq. Tuer, assassiner.

> Dans ces funestes lieux, témoins de ma misère,
> Mon époux, à mes yeux, *a massacré* mon père.
> (VOLTAIRE.)

| Par exagérat. Couvrir de blessures. Il a rencontré des voleurs qui l'ont tout *massacré*. | Fig. et famil. Gâter, briser, mettre en mauvais état. *Massacrer* des statues, des meubles. | Famil. Travailler très-mal, faire mal ce qu'on fait. Cet acteur *a massacré* son rôle. Le tailleur *a massacré* mon habit. Cet ouvrier travaille mal, il *massacre* tout ce qu'il fait. Le joyeux curé *massacrait* la messe et supprimait les vêpres. | On dit elliptiquement d'un ouvrier que c'est un *massacre*, c. à d. un homme qui massacre l'ouvrage, qui travaille très-mal, qui gâte tout ce qu'il touche. Ici, *massacre* est la troisième personne de l'indicatif du verbe *massacrer*, et non le substantif *massacre*.

MASSACREUR, EUSE, s. Celui, celle qui massacre, au propre et au figuré.

MASSAGE, s. m. (de l'arabe *mass*, presser doucement). Pratique hygiénique qui consiste à pétrir les chairs, à presser avec la main les parties du corps, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Le *massage* se pratique surtout après le bain; il est très-répandu dans tout l'Orient. On procède au *massage*. | Plus varié que les frictions, le massage peut les remplacer dans une foule de circonstances.

MASSAGÈTE, adj. et s. Peuple scythe, à l'E. et au N. de la mer Caspienne, vers l'Iaxarte (Oural). Les Massagètes étaient nomades, pasteurs et ichthyophages; ils buvaient le lait de leurs cavales, et combattaient à pied et à cheval. On prétend qu'ils tuaient leurs vieillards et se nourrissaient de leur chair. Cyrus ne put les soumettre.

MASSALIOTE, adj. et s. Habitant de Massilia ou Marseille. Les *Massaliotes*.

MASSE, s. f. (du bas lat. *massa*, masse, ou

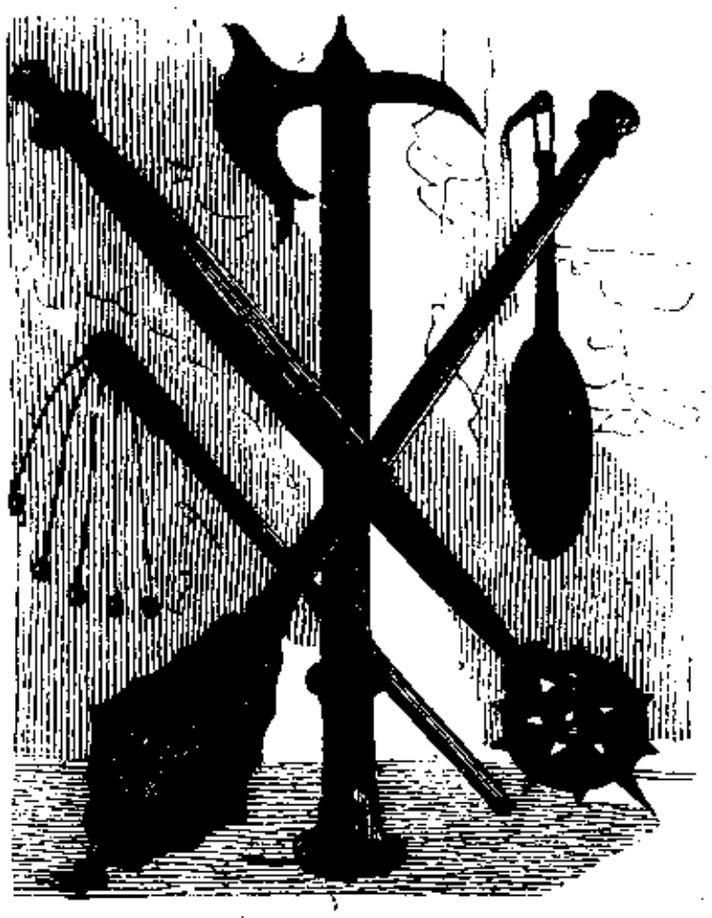

Masses d'armes.

gros marteau de bois). Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble. Avant la création, le chaos n'était qu'une *masse* informe. Les pyramides d'Égypte ne sont que d'énormes *masses* de pierres. Archimède disait que si on lui donnait un point fixe en l'air, avec son levier il enlèverait toute la *masse* de la terre. | Corps compacte très-solide. Une *masse* de plomb. Une *masse* de métal. | *C'est une masse de chair*, C'est une personne au corps et à l'esprit lourd, ou simplement, C'est une personne grosse, grasse et pesante. | La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La *masse* de l'air. La *masse* du sang. La *masse* des citoyens. | Fig. La *masse* des lumières. La *masse* des connaissances humaines. | Réunion. La *masse* des créanciers, d'un parti. La *masse* des nations, des partis. | Le fonds d'argent d'une succession, d'une société. Il faut qu'il rapporte ces 100,000 fr. à la *masse*. | Fig. Se dit quelquefois du public, de l'ensemble d'une population. Émouvoir, soulever les *masses*. Éclairer et moraliser les *masses*. Cela est bon pour la *masse*. | Fig. Il faut moins considérer le détail que la *masse*. | Somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale. *Masse* d'habillement. *Masse* d'équipement. | Ensemble d'un ouvrage par rapport à ses proportions. Cet édifice, cette colonnade fait une belle *masse*. | *Masse de carrière*, Amas de plusieurs lits de pierres les uns sur les autres, dans une carrière. | Art milit. Se dit d'une colonne très-serrée. Les *masses* se portèrent sur un seul point. | Ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait. On dit aussi *Masse d'armes*. Les papes, les évêques et les gens d'église combattaient avec la masse, et prétendaient ne pas enfreindre les prescriptions canoniques qui leur interdisent de se servir d'instruments piquants et tranchants. | Le contre-poids de métal qui, attaché à un anneau, sert à montrer la pesanteur des objets par le peson. | Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur devant les rois, devant les chanceliers de France, qui les avaient eu santoir derrière l'écu de leurs armes; devant le recteur et les facultés de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux. | Bot. Sous-genre formé dans le genre clavaire, à cause de la forme en massue des trois espèces qui la composent. | *Masse de bedeau*, Nom vulgaire commun à deux plantes, l'éracage des moissons et la massette à larges feuilles. | Technol. *Masse à pic*, Instrument propre aux oiseleurs. | Instrument pour jouer au billard. | Gros bout de la queue ordinaire. Jouer de la *masse*, avec la *masse*. | T. de comm. *Masse active*, L'ensemble de l'avoir d'un négociant. | *Masse passive*, L'ensemble de ses dettes. | T. de géol. Se dit des couches dont l'épaisseur dépasse de beaucoup celle qu'on est convenu tacitement de leur accorder, et qui se succèdent sans changer de nature, sans être séparées autrement que par de très-petits filets de substances hétérogènes. | Peint. Réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes *masses*. | Se dit, en musique, dans le même sens. Un solo de hautbois plane et se dessine avec grâce sur les *masses* de l'orchestre. (Castil-Blaze.) | La grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses parties matérielles, par opposition au volume et quel que soit ce volume. L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la *masse* et du volume. Les *masses* de deux corps également pesants sont égales. (Encycl.) | Gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. | Chim. Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun. | *Enlever une ferrure dans la masse*, La découper à froid dans un morceau de fer. | *En masse*, loc. adv. Tous ensemble, en totalité. Se porter en *masse* sur les Tuileries. Faire une levée en *masse*.

MASSÉ, ÉE, part. Mis en masse. Des objets *massés*. Des ombres *massées*. | Sur qui l'on a pratiqué le massage. Les baigneurs *massés*.

MASSELOTTE, s. f. Métal superflu qui se trouve aux moules des pièces des canons et des mortiers après que ces pièces ont été coulées.

MASSEMENT, s. m. Action de masser et résultat de cette action. Le *massement*, joint aux bains, détermine dans l'économie animale un changement accompagné des plus agréables sensations. (Piorry.) Procéder au *massement*. | On dit aussi *Massage*.

MASSEPAIN, s. m. (du lat. *massa*, masse; *panis*, pain). Espèce de petits biscuits faits de pâte d'amande et de sucre, auxquels on donne, le plus souvent, une forme ronde, comme un petit pain, d'où leur est venu le nom par lequel on les désigne. *Massepains* glacés. Les *massepains* d'Issoudun ont une grande renommée dans toute la France. *Massepains* de pistaches. Un grand *massepain*.

MASSER, v. a. Pratiquer le massage, pétrir les chairs, presser avec la main les parties du corps, les articulations, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Dans les Indes, on fait d'abord usage des bains et des frictions; après leur emploi, celui qui veut se faire *masser* est étendu sur un lit ou sur un sopha, et l'opérateur *masse* ses membres comme s'il pétrissait de la pâte. (Piorry.) | T. de peint. Disposer les masses. *Masser* les ombres. *Masser* les lumières. | Art milit. Disposer en masse, en colonne serrée. *Masser* son infanterie. | Absol. Ce peintre *masse* bien. | SE MASSER, v. pr. Se grouper, s'agencer; se réunir en une masse ferme et compacte. Les troupes *se massèrent* au pied du mamelon.

MASSÉTER, adj. et s. m. Anat. *Muscle massé-*

ter, Muscle situé à la partie postérieure de la joue et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur. Le *masséter* agit beaucoup pendant la mastication et se fatigue par un excès d'exercice.

MASSÉTÉRIN, INE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au muscle masséter. Nerf *massétérin*. Artère *massétérine*. Le nerf *massétérin* est fort endolori. Veine *massétérine*. On dit aussi *Massétérique*.

MASSETTE, s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des typhacées, renferme sept espèces, dont les plus intéressantes sont la *massette à larges feuilles*, vulgairement appelée *masse d'eau*, *masse au bedeau*, *roseau des étangs*, et la *massette à feuilles étroites*. Ces plantes croissent dans les étangs, les fossés aquatiques, le long des rivières et des ruisseaux. Dans les cantons où les *massettes* sont abondantes, on emploie leurs feuilles pour former le siége des chaises communes, pour faire des paillasses et des nattes. | *Massettes à ressort*, Petit groupe de champignons ayant une tête oblongue, qui ressemble plus ou moins à une massette portée sur une tige grêle. Les graines renfermées dans cette tête sont lancées au loin par les filaments élastiques sur lesquels elles sont d'abord fixées.

MASSIA, s. m. Nom donné, au Japon, à certaines chapelles consacrées aux divinités subalternes. Les *massias* sont desservis par les canosi, qui reçoivent les offrandes des dévots. (Compl. Acad.)

MASSIAUX, s. m. pl. Portion de fonte brute, convertie en masse de fer, dans un seul foyer et au charbon de bois. On a transporté les *massiaux* à l'atelier.

MASSICOT, s. m. Chim. Protoxyde de plomb jaune, formé de cent parties de ce métal et de 7,7 d'oxygène. C'est le seul oxyde de plomb qui soit susceptible de se combiner aux acides et de former des sels. On faisait autrefois un grand usage du *massicot* pour la peinture à l'huile, notamment pour peindre les carrosses en jaune.

MASSIER, s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. Les *massiers* de l'Université.

MASSIF, IVE, adj. Qui est ou qui paraît pesant. Bâtiment *massif*. Ornement *massif*. Une femme *massive*. De la menuiserie *massive*. | Fig. Épais, lourd, matériel. Avoir l'esprit *massif*. | Se dit des bois employés pleins et sans placage. Meubles d'acajou *massif*. | Se dit aussi de certains ouvrages d'orfévrerie qui sont de relief, et qui ne sont ni creux en dedans, ni fourrés d'aucune autre matière. Une figure d'or *massif*. Des chandeliers d'argent *massif*. | Un minéral est dit *massif* quand il est en masse d'un certain volume n'ayant aucun caractère particulier, et qu'il ne pourrait être indiqué que d'après la désignation abstraite de ces masses mêmes. | *Roche à structure massive*, Celle qui ne présente aucun jour. Leptynite *massif*. | S. m. Ce qui est massif, le solide. Aimer le *massif*. Je suis lourd et me tiens un peu au *massif* et au vraisemblable. (Montaigne.) | Ouvrage de maçonnerie fondé en terre pour porter un perron, un piédestal, etc. Le *massif* d'un perron. | Plantation d'arbres de toutes grandeurs formant un bosquet. *Massif* de verdure. *Massif* d'arbres. Dans les jardins réguliers, les *massifs* sont ordinairement séparés par des allées en ligne droite. On met des arbres verts dans les *massifs*. | Futaie d'arbres rapprochés les uns des autres.

MASSILIE (du lat. *Massilia*; du celt. *mas*, demeure, et *Sal*, Salyens ou Saliens : demeure des Saliens). Géogr. Nom que portait anciennement Marseille. *Massilie*, la reine de la Méditerranée.

MASSILLON (J. B.). Célèbre orateur chrétien, né en 1663, à Hyères, en Provence, mort en 1742, entra jeune dans la congrégation de l'Oratoire, professa les belles-lettres et la théologie à Pézenas, à Montpellier, à Vienne; vint à Paris en 1696 pour être un des directeurs du séminaire de Saint-Magloire; fut chargé, en 1698, par le roi, d'une mission à Montpellier, dans laquelle il commença sa réputation; prêcha, en 1699, le carême dans l'église de l'Oratoire et l'avent à Versailles, et se plaça dès lors au premier rang des orateurs de la chaire. Le Régent le nomma, en 1717, évêque de Clermont. Il fut reçu à l'Académie en 1719; il passa le reste de sa vie dans son diocèse. On a de Massillon : 1° des *Sermons*, au nombre de près de cent, parmi lesquels on remarque surtout les sermons réunis sous le titre de *Petit Carême*, prononcés, en 1717, devant le jeune roi Louis XV; 2° des *Mystères* et des *Panégyriques de saints*; 3° des *Oraisons funèbres*, dont la plus belle est celle de Louis XIV; 4° des *Conférences ecclésiastiques*, *discours synodaux*, *mandements*; 5° des *Paraphrases de psaumes*. Le genre de Massillon est une éloquence douce, insinuante, pleine d'onction, souvent pathétique, harmonieuse et abondante en développements. Vivant dans un siècle de philosophie, il s'adressa à la raison autant qu'à la foi. Moraliste profond, il avait fait une étude assidue du cœur humain, et il en suit avec une admirable pénétration tous les replis. D'Alembert prononça son éloge, et la ville d'Hyères lui a élevé une statue. Il a aussi une statue à Paris parmi les quatre qui ornent la fontaine monumentale de la place Saint-Sulpice. Massillon était un évêque philosophe.

MASSINISSA. Roi de Massylie en Numidie, suivit d'abord le parti des Carthaginois. Scipion lui ayant renvoyé sans rançon un de ses neveux, il fut tellement touché de cette générosité qu'il s'attacha désormais aux Romains. Il resta toujours, depuis, leur allié fidèle, et les aida puissamment à battre Syphax. Il avait, après la victoire, épousé Sophonisbe, fille d'Asdrubal et femme du roi vaincu; mais Scipion ayant désapprouvé ce mariage, parce qu'il voulait faire paraître Sophonisbe à son triomphe à Rome, Massinissa, pour épargner cette honte à cette princesse numide, lui envoya du poison. Il n'en resta pas moins attaché à la cause des Romains et contribua beaucoup au gain de la bataille de Zama; il reçut en récompense les États de Syphax et une partie du territoire de Carthage. Il mourut l'an 149 av. J. C., dans une extrême vieillesse, laissant un grand nombre de fils, entre autres Micipsa, Gulussa et Manastabal, entre lesquels ses États furent partagés.

MASSIVEMENT, adv. (pron. *masiveman*). D'une manière massive. Cet édifice est trop *massivement* bâti. | Fig. L'Allemand se tenait *massivement* devant lui, dans une attitude carrée. (Sterne.)

MASSIVETÉ, s. f. Qualité de ce qui est massif.

MASSOLE, s. f. Supplice autrefois en usage dans quelques villes d'Italie, et qui consistait à assommer le patient avec une espèce de massue.

MASSOLER, v. a. Faire périr par le supplice appelé massole. Le pape fit *massoler* les prisonniers.

MASSON, s. m. Nom vulgaire du jujubier cotonneux. Nous avons fait une plantation de *massons*.

MASSONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des asphodélées, qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance, se compose d'espèces bulbeuses d'un port remarquable. Leur hampe est courte, et sort de deux feuilles appliquées le plus souvent à la surface du sol. *Massonie* à larges feuilles. *Massonie* ondulée. *Massonie* à fleurs violettes. *Massonie* pustuleuse. On cultive les *massonies* en Italie.

MASSUE, s. f. Bâton noueux, court et beaucoup

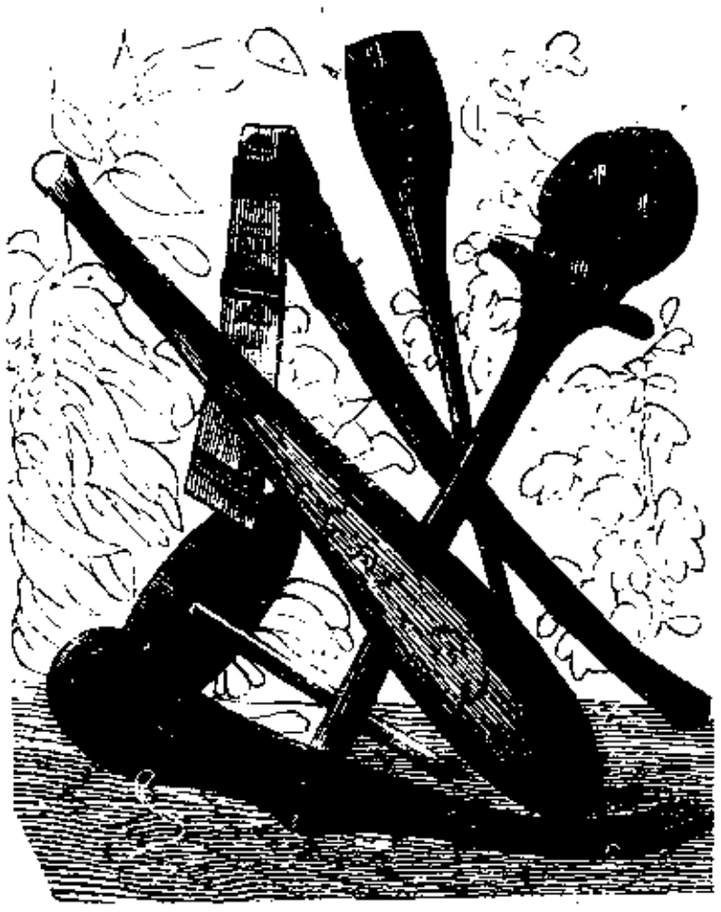

Massues.

plus gros par un bout que par l'autre. La *massue* était l'arme d'Hercule. La béquille du Temps fait plus de besogne que la *massue* d'Hercule. Assommer quelqu'un à coups de *massue*. | La *massue* est la plus ancienne des armes offensives; on la trouve dans tous les temps et chez tous les peuples. L'Écriture en arme Caïn et Samson, de même que la mythologie la met entre les mains d'Hercule. Les Romains avaient dans leurs armées des combattants armés de massues garnies de clous; ils les appelaient *clavatores*. La massue, sous le nom de *masse d'armes*, a de même été employée dans la milice française jusqu'à la découverte de la poudre. Elle est encore aujourd'hui entre les mains de tous les sauvages : leur *casse-tête*, leur *tomahawk*, ne sont que des *massues*. | Fig. et famil. *Coup de massue*, Accident fâcheux et imprévu. Ce fut pour lui un *coup de massue*. | Bot. Partie supérieure du corps des champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe ou qui en est séparé par un bord sensible. | *Massue d'Hercule*, Variété de concombres, ainsi nommée d'après la forme de son fruit. | *Massue des sauvages*, Nom donné aux racines du mabouyer, que les naturels du pays employaient pour faire des massues. | *Massue* ou *grande massue d'Hercule*, Nom donné par les marchands de coquilles au rocher cornu, à cause de la longueur du canal et de la brièveté de la spire de cette coquille. On l'appelle aussi *Massue épineuse*.

MASSYLES ou **MASSYLIENS**. Peuple de la Numidie orientale, qui eut pour roi Massinissa.

MASTACEMBLE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, polybranches, de la famille des pantoptères, qui se nourrissent de vers dans les eaux douces de l'Asie, et dont la chair est estimée.

MASTAX, s. m. Zool. Nom donné aux poils qui, chez les mammifères, couronnent la lèvre supérieure, sous les narines; et à la partie latérale du sinciput qui, chez les oiseaux, est contiguë à la base de la mâchoire, et se distingue par ses plumes ou par sa couleur.

MASTIC, s. m. (du gr. μαστίχη, même signif.). Résine qui s'extrait par incision du lentisque de l'île de Chio, et que l'on trouve dans le commerce en larmes ou en grains jaunâtres, demi-transparents, fragiles, à cassure vitreuse, d'une odeur douce et agréable, et d'une saveur aromatique; elle se ramollit sous la dent et devient ductile. On l'emploie quelquefois comme masticatoire, pour fortifier les gencives et parfumer l'haleine; on s'en sert aussi dans la préparation des vernis. | Espèce de ciment ou composé pâteux, ductile, employé pour clore des joints, s'opposer au passage ou à l'action des gaz ou des liquides. *Mastic* des vitriers. *Mastic* des peintres. *Mastic* des marbriers. *Mastic* des fontainiers. Le *mastic hydrofuge* est une espèce de vernis qui empêche la détérioration qu'éprouvent les peintures sur pierre et sur plâtre par l'effet de l'humidité. | Les anciens en avaient de plusieurs espèces : tantôt c'était un mélange de poix, de cire blanche, de brique pilée, de chaux fine, d'étoupe et de goudron; tantôt une dissolution de sel ammoniac, mélangé d'étoupe, de soufre et de poix. Quelquefois aussi ils employaient une composition de sang de bœuf, de chaux fine ou d'écailles d'huîtres pilées, ou de poix, ou de suif fondu et de cendres de bois passées au crible, ou de chaux fine et d'huile, le tout réduit à la consistance d'une pâte. On les employait pour les bains : les deux premières pour les bains chauds, les autres pour les bains froids, les fontaines, les citernes, etc., en ayant soin d'enduire d'huile les crevasses avant d'y introduire le mastic, afin que la liaison fût plus compacte. Pour le marbre, on se servait d'un mastic composé de résine, de chaux vive, de résine d'abeille, d'encens et d'huile de sang de bœuf, le tout bien pilé et réduit en pommade, qui approchait beaucoup de la nature du marbre. De nos jours, la composition du mastic ne varie pas moins.

MASTICAGE, s. m. Action de mastiquer, opération qui exige l'emploi du mastic, du ciment. Le *masticage* d'un mur, du lit d'un bassin.

MASTICATION, s. f. (pron. *mastikasion*; du lat. *masticatio*, même sens). Action de mâcher, c. à d. de diviser, de déchirer, de comminuer les aliments solides avec les dents ou les mâchoires, pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les accidents qui arrivent souvent à ceux qui négligent de mâcher les aliments prouvent la nécessité d'une parfaite *mastication*.

MASTICATOIRE, adj. Se dit des substances qu'on mâche pour exciter le flux salivaire et muqueux de la bouche, ou pour parfumer l'haleine. Racine *masticatoire*. Préparation *masticatoire*. | Substantiv. Un bon *masticatoire*. Les *masticatoires* sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants, tels que les racines de lentisque (*mastic* proprement dit), de livèche, d'impératoire, d'angélique, ou même des substances âcres, comme le bétel, le pyrèthre, le tabac, etc. Les marins font grand usage de *masticatoires*.

MASTICINE, s. f. Chim. La portion de mastic qui est peu soluble dans l'alcool. La masticine est blanche, visqueuse, insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther et dans l'huile de térébenthine. C'est une véritable sous-résine.

MASTIGADOUR, s. m. Mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion de la salive.

MASTIGE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des térédyles ou perce-bois. On les trouve sous les écorces et avec les débris des végétaux sous les pierres.

MASTIQUÉ, ÉE, part. Enduit de mastic; collé, joint, bouché avec du mastic. Conduit *mastiqué*. Bassin *mastiqué*. Une fente *mastiquée*. Des blocs de marbre *mastiqués* avaient été roulés à l'entrée du port.

MASTIQUER, v. a. Enduire de mastic : joindre, boucher, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic proprement dit ou toute autre substance analogue. *Mastiquer* un bassin, une fontaine. *Mastiquer* des joints, des fentes. *Mastiquer* des morceaux de marbre. | Absol. *Mastiquer* avec de la terre, de la glaise, du goudron.

MASTITE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle). Méd. Inflammation des mamelles, c. à d. de la partie glanduleuse du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. C'est surtout à la suite des couches que la *mastite* aiguë est fréquente.

MASTODONTE, s. m. (du gr. μαστός, mamelon; ὀδούς, dent). Paléontol. Nom donné par Cuvier à un genre d'animaux perdus, fort voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des pachydermes et dans la tribu des proboscidiens. Ce genre se divise en six espèces, toutes caractérisées par des différences de formes et de proportions dans les dents molaires, dont on découvre fréquemment des débris. La taille de ces animaux était au moins égale à celle de l'éléphant. Une espèce, généralement désignée sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, a

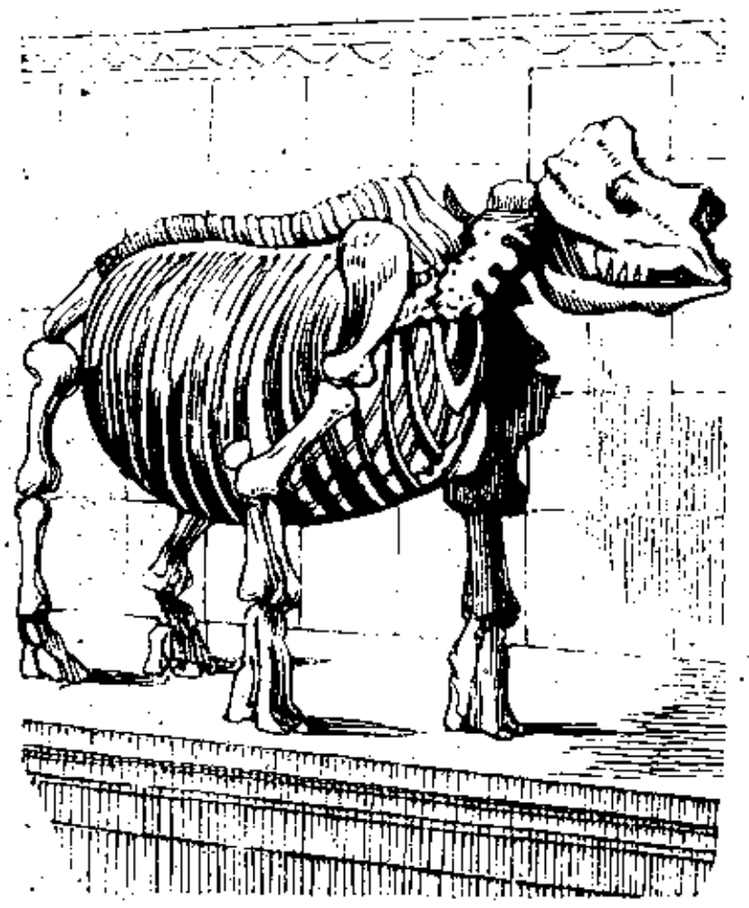

Mastodonte.

été confondue par les Anglais et les habitants des États-Unis avec l'éléphant fossile, le *mammouth*. Aucun témoignage authentique ne porte à croire qu'il existe aujourd'hui des mastodontes vivants en Amérique ni ailleurs. Des faits curieux sembleraient indiquer toutefois que la destruction de l'espèce n'est pas très-ancienne. En Virginie, près de Williamsbourg, à une profondeur de 1m,20, on a découvert sur un banc calcaire de nombreux débris de mastodontes avec une masse à demi broyée de petites branches, de gramen, de feuilles enveloppées dans une sorte de sac, qu'on suppose être l'estomac de l'animal. Barton parle d'une tête de mastodonte trouvée par des sauvages en 1763, offrant encore des traces du nez et de la bouche. Kalm cite un squelette découvert chez les Illinois, dont le muscle, à moitié décomposé, était encore reconnaissable. Plusieurs tribus sauvages croient à leur existence actuelle ; d'autres sont d'une opinion contraire. Les Virginiens, au rapport de Jefferson, racontent que ces terribles quadrupèdes détruisant les daims, les buffles, les cerfs, le grand maître d'en haut les foudroya, à l'exception du plus gros mâle, qui fuit vers les lacs, où il vit encore retiré. Les dépouilles de cet animal gisent dans le sol d'atterrissement des vallées des fleuves. On en a trouvé des restes nombreux en France dans le département du Gers. En 1850, quatre-vingt-un os de *mastodonte* ont été découverts dans les lagunes de la Nouvelle-Grenade, près des frontières du Vénézuela.

MASTODYNIE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle ; ὀδύνη, douleur). Méd. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause. Cette femme est atteinte de *mastodynie*.

MASTOÏDE, adj. (du gr. μαστός, mamelles ; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'un mamelon. Le mus de *mastoïde*. | *Apophyse mastoïde*, Apophyse placée à la partie inférieure de l'os temporal, près du trou de l'oreille.

MASTOÏDIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. | *Cellules mastoïdiennes*, Cellules placées dans l'apophyse mastoïde ; elles communiquent toutes entre elles, et s'ouvrent dans la caisse du tympan. Leur fonction est d'augmenter l'intensité du son. | *Gouttière mastoïdienne*, Enfoncement que présente la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui fait partie du sinus latéral. | *Ouverture mastoïdienne*, Ouverture de communication de la caisse du tympan avec les cellules mastoïdiennes. | *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*, Enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde, et qui donne passage à une petite artère de la dure-mère, ainsi qu'à une veine qui se rend dans le sinus latéral. | Substantiv. Se dit pour le muscle mastoïde. Le *mastoïdien* postérieur. Le *mastoïdien* latéral. Les *mastoïdiens*.

MASTURBATION, s. f. (pron. *masturbasion* ; du lat. *manus*, main ; *stupro*, je souille). Excitation des organes génitaux avec la main, habitude honteuse appelée aussi *Onanisme*. L'étisie, le marasme, un état d'abrutissement, sont les suites ordinaires de la *masturbation*, moins peut-être par les déperditions de fluide séminal que par l'ébranlement nerveux qu'elle détermine. Combien ne voyons-nous pas de ces êtres affaissés dont la vie, également débile de corps et d'esprit, ne devait qu'à la *masturbation*, principal objet de leurs pensées, l'état de langueur et d'épuisement où ils sont plongés ! Fourniol. La *masturbation* est le vice dominant des couvents.

MASTURBER, v. a. T. trivial et grossier. Procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main. | SE MASTURBER, v. pr. Se procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main.

MASULIPATAM. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras), dans un îlot, à 20 kilom. de l'embouchure de la Kistnah ; 80,000 habit. Bon port, forteresse importante ; beaux tissus de coton, dits *chints*, renommés par leur finesse et leur belle couleur, tabac, etc. Très-grand commerce avec la Chine, la Birmanie, la Perse, l'Arabie. Masulipatam a été successivement aux Mongols, aux mahométans, aux Français (1751), qui la fortifièrent ; aux Anglais (1759), qui l'ont gardée depuis ce temps.

MASULIPATAM, s. m. Toile de coton des Indes, qui est très-fine et qui s'emploie en mouchoirs. Cette toile tire son nom du lieu où on la fabrique.

MASURE, s. f. Reste d'anciens bâtiments. Ce hameau ne renferme que des *masures*. Les hiboux, les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles *masures*. | Fig. Mauvaise habitation qui menace ruine. Il habite une méchante *masure*.

MAT, ATE, adj. Qui n'a point d'éclat, qui ne réfléchit pas de lumière. Couleurs *mates*. | Dans les ornements, on appelle *or mat* la dorure qui n'a point de brillant, qui ne fait point miroir. | Dans la peinture en bâtiment, le *blanc mat* est le blanc de détrempe à la colle et sans vernis, qui n'a pas le brillant du blanc de la peinture à l'huile. | En parlant d'un tableau, *Coloris mat*, Coloris qui a peu d'éclat et qui n'est composé que de tons mous. | Qui n'a pas été poli. Argent *mat*. Métal *mat*. | Lourd, compacte. Pain *mat*. Gâteau *mat*. | Qui est trop chargé, qui n'est pas assez dégagé. Broderie *mate*. | Mar. *Mer mate*, Grosse mer dont les lames longues et élevées marchent lentement. | Pathol. *Son mat*, Son des cavités qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. Dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le *son* de la cavité thoracique est *mat*. (Béclard.) | S. m. Couleur mate. Le *mat* convient pour les manteaux. Le *mat* de l'or.

MAT, adj. et s. (du persan *schah mat*, le roi se meurt). Se dit, aux échecs, du dernier coup qui fait gagner la partie, lorsque le roi est en échec ou en prise, et qu'il ne saurait se remuer qu'il ne soit encore pris. Donner échec et *mat*. Faire *mat*, un beau *mat*. Vous voilà *mat*. | *Échec et mat du berger*, Celui qu'on fait en deux ou trois coups, dès le commencement de la partie. | *Être sous le mat*, Avoir à craindre un échec et mat.

L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
Et du terrible *mat*, à regret convaincu,
Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu.
(DELILLE.)

| Fig. *Donner échec et mat à quelqu'un*, Emporter sur lui un avantage complet.

MÂT, s. m. (de l'allem. *mast*, même signif.). Mar. Pièce de bois grosse et longue, courte et faible, suivant le navire ou l'embarcation, qui s'appuie sur la carlingue pour porter les voiles. Mettre les *mâts* en place. Changer un *mât*. Consolider un *mât*. Perdre ses *mâts* dans une bataille ou dans une tempête. Les *mâts* sont les plus puissants agents du navire. Nos *mâts* ployaient sous les efforts du vent. Le port de Marseille présente l'aspect d'une forêt de *mâts*. On avait élevé le *mât*, hissé la vergue, disposé la voile. (Barthélemy.) | Par extens. L'ensemble des mâts qui sont superposés les uns aux autres. | Les mâts doivent être construits avec des pièces de bois dont les qualités essentielles soient la longueur, la flexibilité, l'élasticité et la légèreté. On les fait de préférence avec les bois résineux, qui réunissent ordinairement ces qualités, et surtout avec ceux qui les possèdent au plus haut degré, tels que le pin, le sapin, le mélèze et le cèdre, en choisissant toujours les arbres de la plus belle venue, dont la pesanteur spécifique est la moindre et dont la fibre est la plus longue, la plus coriace et la plus capable de résister à la torsion entre les doigts. Il y a peu de contrées qui fournissent des bois propres aux mâtures. Tous les ports de l'Océan tirent les leurs des forêts de pins de la Pologne, de la Lithuanie, de la Russie et de la Norwége ou du Canada. Ceux de la Méditerranée les font venir des frontières de la petite Tartarie, par la mer Noire. Les mâts des navires de commerce et des petits navires de guerre sont ordinairement faits d'un seul arbre, parce qu'on en trouve facilement d'assez gros et d'assez longs ; mais il n'en est pas de même pour les mâts des vaisseaux de ligne et des frégates, qui

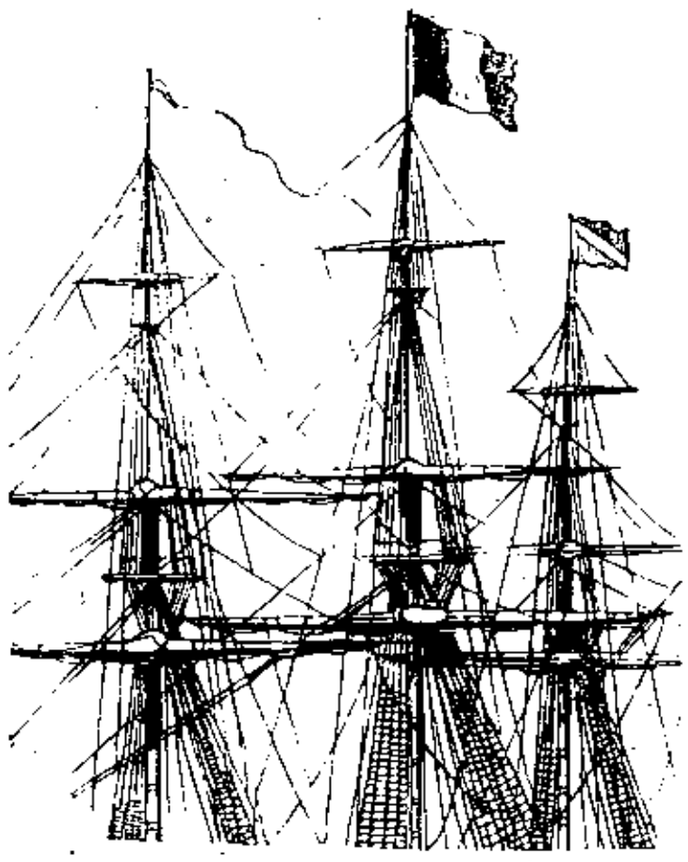

Mâts d'un vaisseau de premier rang.

ont toujours des dimensions énormes. On est obligé de réunir quelquefois jusqu'à dix et quinze pièces, que l'on assemble avec tout le soin possible, en les cerclant avec des cercles en fer, que l'on place à chaud pour qu'ils serrent davantage. Les mâts sont ronds, pour présenter la même résistance à l'action du vent de tous les côtés. Ils sont fixés à leur partie inférieure sur la quille du navire, et sont maintenus à la partie supérieure par des cordages appelés *étais*, *haubans* et *galhaubans*. Les mâts sont rarement d'une seule venue du bas en haut, si ce n'est pour les embarcations et quelques très-petits navires. Ceux des navires petits et moyens sont composés de deux parties, et ceux des grands, de trois. La première partie en montant s'appelle le *bas mât* ; la seconde, le *mât de hune*, et la troisième, quand elle existe, le *mât de perroquet*. Ce n'est pas la difficulté de trouver des arbres assez longs qui a déterminé cette division ; c'est la nécessité de se ménager le moyen de réparer les accidents qui arrivent fréquemment au sommet des mâts, en y passant des *mâts de rechange*, tandis qu'on ne pourrait adapter un bout si la longueur totale était d'un seul jet. Les navires sont *à un*, *à deux* et *à trois mâts*. Ceux *à un mât* sont généralement très-petits ; les plus importants parmi ces derniers sont le *cutter*, le *sloop*, la *tartane* et le *bouliche* ; ceux *à deux mâts* sont la *goëlette*, le *chasse-marée*, le *lougre*, le *pinque*, la *bombarde* et le *brick*. La classe des bâtiments *à trois mâts* comprend les navires du commerce destinés à faire de longues traversées et les navires de guerre, tels que les *corvettes*, les *navires de charge*, les *frégates* et les *vaisseaux de ligne*. Les trois *mâts verticaux* des *navires à trois mâts* portent tous un nom particulier : le premier, à partir de l'avant, s'appelle le *mât de misaine* ; le second, qui est toujours le plus élevé, s'appelle le *grand mât* ; le troi-

sième, qui est le moins haut, est appelé *mât d'artimon*. Dans les *navires à deux mâts*, le premier est le *mât de misaine*, et le second, le *grand mât*. Tous ont en outre un *mât de beaupré*, qui est couché sur l'éperon à la proue, et sur lequel on établit les voiles appelées *focs*. Il y a des navires à un mât qui portent un autre mât très-petit, placé tout à fait à l'arrière, et qui s'appelle *tape-cul*. | *Mât forcé*, Celui qui a souffert et qui est en danger de se rompre. | *Mât jumelé* ou *renforcé*, Celui qui est fortifié par des jumelles. Les *mâts jumelles* sont plus solides que les autres.

MATADOR, s. m. (mot esp., qui est dérivé du lat. *mactator*, tueur, assommeur). Nom donné en Espagne au toréador qui est obligé de combattre le taureau à pied et de lui donner la mort. | Sous Louis XIII, Chef principal d'une coterie de galants de la cour. | Fig. Homme riche et puissant; personne considérable dans un État. | Au jeu de l'hombre, Nom donné aux cartes supérieures, ainsi nommées parce qu'elles semblent assommer les autres par leur valeur; ce sont : *Spadille*, *Manille* et *Baste*. | *Faux matador*, Jeu auquel il ne manque que Spadille pour en faire plusieurs. | Au plur. *Matadores*.

MÂTAGE, s. m. (rad. *mât*). Action de placer sur un navire ou sur une embarcation les mâts qui leur sont nécessaires. Cette opération s'effectue au moyen de bigues dressées sur le pont, ou avec le secours d'une machine à mâter qui se trouve dans tous les grands ports. Le *mâtage* d'un vaisseau.

MATAMATA, s. m. (nom vernacul.). Erpét. Sous-genre de reptiles comprenant une espèce de tortue de la Guiane caractérisée par un nez prolongé en trompe, des pieds courts, carapace étroite et ne pouvant recevoir la tête et les pieds. | Au plur. *Matamatas*.

MATAMORE, adj. et s. (littéral. *tue-Mores*). Personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores. Capitan *matamore*. Le *matamore*. | Par dérision, Faux brave, fanfaron. Faire le *matamore*.

MATAMORE, s. f. Cachot souterrain dans lequel les Barbaresques renfermaient toutes les nuits les esclaves. | Vaste silo creusé à une grande profondeur dans le sol. On vida les silos ou *matamores* des Arabes.

MATAN. Géogr. Ville de l'île de Bornéo, capitale du royaume de Matan, sur une rivière du même nom; 10,000 habit. | Le royaume de Matan, appelé autrefois *Royaume de Soukadanah*, est situé sur la côte occidentale de Bornéo. Il fait partie des pays vassaux des Hollandais. Le roi de Matan possédait un diamant brut de 367 carats, lequel, réduit à 183 par la taille, serait de tous ceux qu'on connaît le troisième en grosseur.

MATANZAS. Géogr. Ville de l'île de Cuba, sur la côte N., à 80 kilom. E. de la Havane; 25,000 habit. Commerce considérable en sucre et café. L'abolition de l'esclavage a de nombreux partisans à *Matanzas*.

MATAPAN. Géogr. Cap d'Europe qui termine la partie méridionale de la Morée par 36° 23' latitude N., 20° 9' longitude E. C'est le point le plus méridional du continent européen.

MATASSE, s. f. (du lat. *mataxa*, même sens). Comm. Soie qui n'a pas encore été filée.

MATASSIN, s. m. (de l'esp. *matachino*, fait de *matar*, tuer). Bouffon, celui qui danse les *matassins* ou la *matassinade*. On produisit un *matassin* sur la scène.

MATASSINADE, s. f. Danse armée en usage au XVIe siècle. | Folâtrerie. Jouer des *matassinades*.

MATASSINS, s. m. pl. (de l'esp. *matachino*, même sens). Danses folles, vives et bouffonnes, imitées de la danse armée des anciens.

MATÉ, s. m. Bot. Plante du genre houx et de la famille des rhamnoïdes; arbre de la grosseur d'un petit chêne, aux feuilles larges, dentées, et aux fleurs réunies en grappes de trente à quarante chacune. On la nomme vulgairement *Herbe du Paraguay* et *Thé du Paraguay*, parce que ses feuilles, grillées légèrement, concassées et réduites en poudre, donnent, infusées dans l'eau bouillante, une boisson qui remplace le thé dans l'Amérique méridionale.

MÂTÉ, ÉE, part. Qui est muni de ses mâts. Navire *mâté*. Embarcation *mâtée*. Ce vaisseau est bien *mâté*. | *Navire mâté en caravelle*, Trois-mâts dont chacun des mâts est d'une seule pièce, portant néanmoins, l'une au-dessus de l'autre, basse-vergue, vergue de hune et vergue de perroquet. | *Maté*, Humilié, abattu, dompté. Le voilà soumis, *maté*, prêt à vous obéir.

MATELAS, s. m. (du celt. *matalacz*). Espèce de grand sac ou coussin rempli d'une substance flexible, élastique, propre à reposer le corps de l'homme pendant son sommeil, dont la forme est celle d'un parallélipipède; son épaisseur varie suivant la quantité de matière qui le forme, et son élasticité. *Matelas* de crin, de laine. Un bon *matelas*. Faire un *matelas*. Piquer un *matelas*. Ce lit est garni de deux *matelas*. Tout est aux écoliers couchette et *matelas*. (La Fontaine.) | Les matelas demandent un entretien presque continuel, pour les soins hygiéniques et pour l'économie. On devrait chaque matin, avant de faire le lit, exposer ses matelas quelques heures à l'air, surtout lorsqu'ils sont imprégnés de la transpiration. Les meilleurs matelas sont faits de crins. | On appelle aussi *matelas* de petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse, d'un cabriolet. | Fig. La Victoire se repose sur des *matelas* de cadavres.

MATELASSER, v. a. (rad. *matelas*). Garnir de matelas; garnir de quelque étoffe piquée et rembourrée. *Matelasser* des chaises. *Matelasser* le fond d'un carrosse. On devra *matelasser* tous les fauteuils.

MATELASSIER, IÈRE, s. (rad. *matelas*). Celui, celle qui fait, qui carde les matelas. Les *matelassiers* ne doivent carder les matelas que dans un lieu très-aéré, et le dos au vent, pour aspirer le moins possible de poussière, de débris et d'odeur.

MATELOT, s. m. (rad. *mât*; du celt. *martolods*). Marin dont la position est, hiérarchiquement, celle du soldat dans l'armée de terre. *Matelot* doux, bienfaisant. *Matelot* rude, grossier, intrépide, hardi. Il n'y a pas assez de *matelots* sur ce navire.

Et le feu des éclairs et l'abîme des flots
Montraient partout la mort aux pâles *matelots*.
(VOLTAIRE.)

| L'inscription maritime range sous la dénomination de *matelot* tous les marins immatriculés, c. à d. ayant fait deux campagnes, et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de dix-huit à cinquante ans. Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle. Les matelots qui ne sont pas employés par l'Etat peuvent s'engager pour le service d'un navire de la marine marchande, soit pour un voyage, soit à tant par mois pour un temps déterminé. « Le matelot, dit J. Lecomte, est aussi bon soldat que gabier agile, hardi, entreprenant, rompu à la fatigue, suppléant à la force, quand elle lui manque, par l'adresse la plus merveilleuse; il ne se plaint ni du temps, ni des intempéries, ni du travail quand il sait voir des nécessités à traverser. Fierté et abnégation, audace et naïveté, haine et dévoûment, prudence et témérité, tout cela réside dans le matelot et s'éveille à la moindre sensation qui l'effleure. » | Par extens. *Matelot* se dit aussi d'un officier qui entend bien le métier de la mer, et qui fait bien la manœuvre. | *Matelot* se dit, dans la tactique navale, de chacun des vaisseaux d'une ligne, considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement. | *Matelots du commandant*, Les deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau-amiral doit combattre. Le *matelot de l'avant*. Le *matelot de l'arrière* du vaisseau. | Adjectiv. Vaisseau *matelot*. | Vêtement d'enfant qui se compose d'une espèce de corsage, de veste attachée au pantalon. *Matelot* rouge. *Matelot* noir. *Matelot* de drap. | Se dit aussi d'un costume qui imite l'habillement des matelots, et qui sert de travestissement en temps de carnaval. Les *matelots* abondaient au dernier bal de l'Opéra. | Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

MATELOTAGE, s. m. Art du matelot; ensemble des connaissances pratiques, fortifiées, complétées par une longue expérience à la mer, que doit réunir un bon matelot. | Union de deux marins, dont chacun devient le matelot de l'autre.

MATELOTE, s. f. (rad. *matelot*). Art culin. Manière d'apprêter certains poissons en les passant au roux et les faisant cuire avec du vin blanc, du vin rouge, et dans certains cas avec du cidre et du poiré mousseux. *Matelote* normande. *Matelote* de carpes, d'anguilles. | Sorte de danse en usage parmi les matelots. Danser une *matelote*. Les marins exécutaient une bruyante *matelote*. | *A la matelote*, loc. adv. A la manière des matelots. On a porté pendant un temps des chausses *à la matelote*, serrées sur la cuisse.

MATELOTESQUE, adj. (rad. *matelot*). Qui tient du matelot, qui lui est propre. Caractère *matelotesque*. Les plaisanteries *matelotesques* ne manquent pas.

MÂTEMENT, s. m. (rad. *mât*). Action de mâter un vaisseau; résultat de cette action. Avec une machine à mâter, on peut accomplir le *mâtement* des quatre bas mâts d'un vaisseau dans une seule journée; c'est l'un des plus précieux avantages que cet appareil a sur les autres moyens employés à son défaut. (J. Lecomte.) On procède au *mâtement* du navire.

MATÉOLOGIE, s. f. (du gr. μάταιος, vain; λόγος, discours). Vaine recherche, discussion inutile, travail qui a pour objet d'approfondir des mystères impénétrables, de résoudre des problèmes insolubles.

MATER, v. a. (rad. *mat*). Au jeu d'échecs, Faire mat, réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en échec de nouveau. *Mater* quelqu'un avec un pion. | Fig. Humilier, abattre, dompter l'humeur, le caractère. *Mater* une personne. *Mater* l'orgueil d'un prince. On *matera* les plus fiers, les plus orgueilleux. | Affaiblir le corps. *Mater* son corps. *Mater* sa chair. Les dévots *matent* leur chair par les jeûnes et les austérités, par les haires et les disciplines. (Trévoux.)

MÂTER, v. a. (rad. *mât*). Mar. Placer les bas mâts, à bord d'un navire, dans les places qu'ils doivent occuper pour fonctionner. *Mâter* un vaisseau. *Mâter* une frégate. | Par extens. Dresser, mettre un objet debout. *Mâter* une bigue. *Mâter* une pièce de bois. | *Machine à mâter*, Grand et puissant appareil, composé de plusieurs mâts ou longues pièces de bois ingénieusement rassemblées, dont la combinaison a pour but d'offrir un point de suspension élevé pour fixer les cordages qui servent à hisser les bas mâts des navires de grande dimension, soit pour placer ces mâts dans le navire, soit pour les en retirer. Les *machines à mâter* des ports de Brest et de Toulon sont fort belles.

MÂTEREAU, s. m. (dim. de *mât*). Petit mât ou partie de mât, remplaçant momentanément un mât absent. On dressa les *mâtereaux* sur le navire désemparé.

MATÉRIALISER, v. a. (rad. *matière*). Considérer comme matériel; donner à l'esprit les qualités de la matière. L'athéisme spiritualise la matière et *matérialise* l'esprit. (Boiste.) | Rendre matérialiste. C'est faire une œuvre bien coupable ou bien insensée que de travailler à *matérialiser* les peuples. | SE MATÉRIALISER, v. pr. Devenir un corps. Les esprits *se matérialisent* en se réincarnant. | Devenir matérialiste.

MATÉRIALISME, s. m. (rad. *matière*). Système de philosophie qui n'admet d'autre existence que celle de la matière, et qui nie par conséquent celle des esprits, c. à d. de l'âme et de Dieu. Soutenir le *matérialisme*. Combattre le *matérialisme*. Le *matérialisme*, en rabaissant l'homme et en tarissant la source de ses plus nobles sentiments, conduit fatalement les sociétés à leur ruine. La pensée, l'intelligence, est-elle dehors ou dedans la matière? Voilà tout le nœud du *matérialisme*: mais qui nierait l'intelligence? (Boiste.) | L'objection éternelle, à laquelle tout système de matérialisme s'est montré impuissant de répondre, est celle tirée des rapports combinés des êtres pour atteindre un but; tels sont, par exemple, les relations des sexes pour la reproduction, la formation des organes destinés à une fin, l'œil, l'oreille, pour voir, pour entendre, etc. Or, la matière inorganique a-t-elle pu concevoir et d'avance prédisposer l'organisation? Si un heureux hasard, si des mouvements fortuits d'éléments en dissolution et en putréfaction faisaient éclore quelque structure régulière, organique, le même hasard, dans sa perpétuelle inconstance, ne détruirait-il pas ce qu'il aurait construit? Car, s'il n'y a point de sagesse, il n'y a point de dessein prémédité ni de plan suivi. Nous voyons cependant se manifester le contraire dans la permanence des mouvements célestes, dans la régularité de notre système planétaire comme dans l'ordonnance des corps organisés, se transmettant leur forme durant le cours des générations. Lorsque la vie abandonne un corps, et que ses organes restent intacts encore (dans l'asphyxie, par exemple), peut-on affirmer que les matériaux composant ce cadavre contiennent l'homme tout entier, ou tel qu'il était complet précédemment, intelligent, actif? N'est-ce qu'une horloge arrêtée, un ressort détendu? Quelque principe inconnu n'échappe-t-il pas, qui était l'existence même, qui donnait à l'ensemble de l'être cette force d'unité, d'assimilation, d'instinct conservateur ou de résistance vitale, qui n'est pas même étranger au végétal contre l'action destructive des corps environnants? Or, les machines inanimées n'ont pas cette faculté. Et si l'homme, l'animal, la plante, n'étaient que de pures machines, des automates plus ou moins compliqués, nous comprendrions la parfaite soumission de ces mécaniques au jeu nécessaire de leurs ressorts matériels; ils obéiraient comme ces pantins dont on tire les cordons: ainsi le phrénologiste, qui croit reconnaître dans une protubérance de l'encéphale l'organe prédominant du vol et du meurtre, peut affirmer que l'individu subit son organisation, et que, n'étant plus libre, il ne doit pas devenir responsable de ses actes. D'après cette hypothèse, toute matérialiste, s'il y a d'autres protubérances formant contre-poids, ce n'est plus qu'une affaire de balance, et l'homme n'en reste pas moins l'esclave de sa structure: s'il fait le bien, c'est parce qu'il possède une bonne organisation, mais il n'en a aucunement le mérite. Alors donc, nulle vertu, nul crime ne nous sont imputables, car la nature, qui nous forme et nous brise, est seule l'arbitre de tous les actes de l'humanité, comme des autres mouvements de cet univers. Ce système ne saurait être la véritable expression des faits. Il s'élève dans toute conscience humaine quel-

que sentiment de volonté, de spontanéité, de puissance autocratique, qui proteste contre cette abnégation servile, qui nous relève vers la liberté morale, qui nous dit que nous pouvons affronter la tyrannie et la mort; et jouir de la dignité de notre indépendance. Ce *moi*, jusque dans Médée criminelle, montre quelque chose de supérieur et de dominant au-dessus de la matière. Le génie qui mesure la course des astres, avec Newton, dans les cieux; le martyr qui périt pour sa foi religieuse ou politique, ne seraient-ils qu'un peu de poussière arrangée de certaine façon; et cet esprit divin d'Homère et de Voltaire résiderait-il dans une simple modification de la moelle cérébrale, mise en jeu par un fluide, ou calorique, ou électrique, etc.? L'intelligence peut-elle se produire sans intelligence et rentrerait-elle, à la mort, dans les conditions moléculaires d'un élément brut et inorganique, dernier résultat de la putréfaction? Non, mille fois non. De ce que la matière est indispensable aux manifestations des esprits incarnés, et de ce que ces esprits cessent d'être incarnés dès que le corps matériel auquel chacun d'eux est uni ne se trouve plus dans les conditions voulues, il ne s'ensuit pas, si ce n'est pour des intelligences défectueuses ou incomplètes, que l'esprit et la matière soient une seule et même chose. Voyez ce vaisseau qui sillonne hardiment l'océan et manifeste tour à tour sa puissance aux contrées les plus éloignées et les plus diverses! lui aussi a un corps et des membres, ses mâts, ses voiles, son gouvernail, sa boussole, qu'on pourrait nommer son cerveau; mais l'identifierez-vous ou le confondrez-vous pour cela avec l'équipage qui l'anime et qui le dirige? Et que faut-il pour anéantir cette puissante machine, cette vivante merveille de l'art, au sein même de son élément? Souvent une simple voie d'eau, la rencontre d'une efflorescence madréporique, absolument comme la rupture d'un anévrisme ou une congestion cérébrale entraînent la mort du corps humain et la séparation de l'esprit et de la matière. Les Mexicains, du temps de la conquête du Mexique par Pizzare, ont cru de même que l'Espagnol ne faisait qu'un avec le cheval qu'il montait, et les premiers Polynésiens qui ont vu des vaisseaux les ont pris pour des êtres animés, doués de raison et de volonté. On comprend l'erreur des Mexicains et des Polynésiens; l'insanité persistante des défenseurs du matérialisme est un phénomène curieux qu'on ne peut expliquer que par la privation ou l'atrophie d'un ou de plusieurs sens psychologiques. La matière n'est pour l'esprit qu'un instrument. (C. Henricy.) | Le matérialisme fut professé dans l'antiquité par les philosophes de l'école atomistique et de l'école épicurienne, Leucippe, Démocrite, Épicure, Lucrèce; dans les temps modernes, par quelques philosophes de l'école empirique, Hobbes, Lamettrie, d'Holbach, Diderot, et de nos jours par Cabanis, Broussais, Ch. Lemaire, et l'école dite physiologique. Il a été combattu de tout temps par les philosophes du caractère le plus élevé, par Platon et son école, par Cicéron, par Descartes, Bossuet, Clarke, J. J. Rousseau, Jouffroy, etc. De nos jours les spirites portent les derniers coups à cette doctrine désespérante.

MATÉRIALISTE, s. Partisan du matérialisme. Le *matérialiste* dégrade la nature humaine et accomplit une œuvre anti-sociale. Les *matérialistes* sont en général des gens à courte vue. | Celui, celle qui n'admet comme bien suprême que la possession des choses matérielles, comme l'or pour l'avare, la bonne chère pour le gastronome, les plaisirs sensuels pour le voluptueux. Les avares, les gastronomes, les voluptueux, sont de vrais *matérialistes*. | Adjectiv. Personne, poète *matérialiste*. Écrivain *matérialiste*. Philosophe-*matérialiste*. Dans une société *matérialiste*, on ne sait ni vieillir ni mourir. (Bonald.) On peut être très-*matérialiste* en parlant toujours de l'idée. (Edg. Quinet.) | Qui a rapport au matérialisme, qui concerne le matérialisme. Système *matérialiste*. Opinion *matérialiste*.

MATÉRIALITÉ, s. f. (du lat. *materialitas*, fait de *materia*, matière). Qualité de ce qui est matériel, de ce qui est matière; existence comme matière.

MATÉRIAUX, s. m. pl. (du lat. *materia*, matière). Tous les éléments autres que les outils, engins et machines qui entrent dans les constructions. En même temps, on bâtit le pont dont les solides *matériaux* étaient préparés. (Bossuet.) | Plâtras, produit de démolitions. Vendre des *matériaux*. Acheter des *matériaux*. | Fig. Tout ce qui sert à composer un ouvrage, notes, recueils. Les *matériaux* d'un ouvrage historique, biographique. Recueillir des *matériaux*. L'homme compose son bonheur de trop de *matériaux* incohérents pour qu'il puisse en construire un édifice durable. (S. Dubay.)

MATÉRIEL, ELLE, adj. (du lat. *materialis*, fait de *materia*, matière). Qui est composé, formé de matière. Principe *matériel*. Substances *matérielles*. Les organes *matériels* de nos sens, que sont-ils, sinon des convenances avec ce qui les affecte. (Buffon.) Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules *matérielles*, à quelque partie du corps qu'elles appartiennent. (Artaud.) | L'opposé de formel. Sens *matériel*. La cause *matérielle*. | Qui a rapport à la matière, qui tient à la matière. Cause *matérielle*. Les opérations des animaux ne sont que des résultats mécaniques et purement *matériels*. (Buffon.) | Qui est trop lourd, trop pesant, ou qui est grossier sous le rapport de la fabrication. Ouvrages *matériels*. Ornement trop *matériel*. | Se dit aussi des personnes qui ne sont pas assez détachées du matérialisme, qui sont attachées aux plaisirs sensuels. Nous sommes trop *matériels* pour connaître la beauté de la vertu par elle-même, nous ne la suivons que par la gloire qui en revient. (Saint-Réal.) | Fig. Grossier et pesant. Homme *matériel*. Esprit *matériel*. Le premier qui a dit « un esprit *matériel* » a fort bien dit; car il a forcé la matière et l'esprit à s'unir dans la même expression; mais on l'a tant répété, que ces deux mots se sont familiarisés dans notre pensée, malgré leur haine naturelle, et l'effort qui les rapproche ne se fait plus sentir. (Rivarol.) | *Faux matériel*, Celui qui est commis sans intention coupable. | S. m. Ce qui regarde, ce qui compose le corps. Le peuple ne tient qu'au *matériel* de la religion. (Boiste.) | Ensemble des machines, ustensiles, outils et moyens d'exécution de toute sorte, qui sont nécessaires à une fabrique, à un chemin de fer, à une usine, à une exploitation quelconque, soit agricole, soit industrielle. Le *matériel* d'une fabrique, d'une imprimerie. | Nom général par lequel on désigne toutes les dépenses occasionnées par les services publics, classés séparément dans les budgets et les comptes des divers départements ministériels. Le *matériel* du département de la guerre, du génie, de l'artillerie. Le *matériel* des vivres. Le *matériel* de la marine. | *Le matériel de l'art*, L'ensemble des parties grossières de l'exécution, qui n'exigent qu'une intelligence commune jointe à des connaissances pratiques, sans le concours du génie. Cela tient au *matériel de l'art*. Posséder le *matériel de l'art*. | L'opposé de formel. Il faut distinguer le *matériel* du formel. | Nom donné à tout ce qui a rapport à l'approvisionnement, au harnachement et à l'équipement d'une armée, d'un siége. Le *matériel* d'une armée, d'un siége, d'une flotte, d'un vaisseau. Lorsque le ministre de la guerre ordonne la formation d'une armée ou d'un corps d'armée, le général qui en prend le commandement s'occupe immédiatement de l'organisation de son matériel, qui consiste dans la réunion des caissons et des fourgons nécessaires au service des vivres, des hôpitaux et ambulances, du trésor de l'armée, des postes militaires et au transport des papiers. Le corps de l'intendance et les agents préposés à chacun de ces services sont chargés de pourvoir à leurs besoins et de veiller à leur sûreté. Le matériel de l'artillerie se compose d'un nombre déterminé de canons et d'obusiers de différents calibres; de caissons de munitions chargés de gargousses, de poudre, d'obus, de boulets, de grenades, d'artifices, de cartouches pour l'infanterie et la cavalerie, et de forges de campagne; indépendamment du matériel de l'artillerie en service ordinaire, il y a aussi des parcs de réserve, et un équipage de ponts pour le passage des fleuves et des rivières. Les caissons et les chariots chargés de porter les outils nécessaires aux travaux de siége composent le matériel du génie. On y ajoute aussi des fascines et des gabions préparés à l'avance. Le *matériel d'un siége* comprend à peu près tous les objets dont il vient d'être parlé, avec cette différence seulement qu'on y emploie des bouches à feu d'un plus fort calibre, afin de pratiquer plus tôt une brèche au corps de la place assiégée, lorsque les travaux préliminaires du siége sont préparés.

MATÉRIELLEMENT, adv. D'une manière matérielle. Aimer *matériellement*, c'est presque haïr.

MATERNEL, ELLE, adj. (du lat. *maternus*, fait du lat. *mater*). Qui appartient à la mère, qui lui est naturel, qui lui est propre. Amour *maternel*. Tendresse, sollicitude *maternelle*. Les soins *maternels*. L'affection *maternelle* augmente sans cesse; la tendresse filiale diminue à mesure que les enfants vivent loin de leur mère. (J. J. Rousseau.) Quand la nation entière meurt de faim, l'enfant trouve encore au sein *maternel* une source de vie. (Chateaubriand.) | Poétiq. Qui appartient aux lieux qui nous ont vus naître. Le sol *maternel*. La langue *maternelle*. | En poésie. *Tige maternelle*, Tige qui porte une fleur, un fruit. | Qui est, qui vient du côté de la mère. Côté *maternel*. Parents *maternels*. Biens *maternels*. | Tous les parents qui composent la famille se partagent en deux branches, formant deux lignes ou deux côtés, expressions qui viennent des diverses métaphores adoptées pour représenter la généalogie. *La ligne maternelle, le côté maternel*, comprenant tous les parents qui sont unis par les liens du sang à la mère de celui dont on veut apprécier les droits; tous les biens qui ont appartenu, soit à la mère, soit à ses parents en particulier, sont des biens *maternels*.

MATERNELLEMENT, adv. D'une manière maternelle. Agir *maternellement*. Cette femme ne pardonne rien à son fils, elle ne le traite pas *maternellement*. La France traite *maternellement* tous ses enfants.

MATERNITÉ, s. f. (du lat. *maternitas*, fait de *mater*, mère). État, qualité de mère. La *maternité* me rend l'amitié plus nécessaire, par le plaisir de parler sans cesse de mes enfants, sans donner de l'ennui. (J. J. Rousseau.) | La *Maternité*, Nom donné à des maisons destinées à recevoir les femmes pauvres enceintes, et particulièrement celles qui ont atteint leur huitième mois de grossesse, ou qui, sans l'avoir atteint, sont sur le point d'accoucher. Aucun étranger n'est admis dans les salles où l'on soigne les femmes, et rien ne s'oppose à ce que leur état reste secret. La métropéritonite puerpérale se développe avec facilité dans ces établissements et y cause de grands ravages. La *Maternité*, à Paris, est située dans le quartier Saint-Jacques. On y reçoit un nombre considérable de femmes. | Pour la partie sociale du mot *Maternité*, V. MÈRE.

MATEUR, s. m. (rad. *mat*). Ouvrier qui, par un travail particulier, empêche les surfaces des métaux d'être brillantes, en formant sur elles une espèce de sablé à l'aide d'instruments appelés *Matoirs*.

MÂTEUR, s. m. (rad. *mât*). Maître ouvrier qui, dans les grands ports de l'État, a seul la direction et l'exécution des mâts de toutes sortes, soit d'une seule pièce, soit d'assemblage. | Nom donné particulièrement aux maîtres et contre-maîtres chargés de diriger le travail sous les ordres des ingénieurs. Les *mâteurs* sont au travail. | Adjectiv. Maître *mâteur*.

MATHAN (en hébr. *don*). Prêtre de Baal et conseiller de la cruelle Athalie, mère d'Ochozias, roi de Juda; fut tué devant l'autel de Baal, l'an du monde 876 av. J. C., sur l'ordre du pontife Joad.

MATHÉMATICIEN, IENNE, s. Celui, celle qui sait les mathématiques, les enseigne et les pratique. C'est un grand *mathématicien*. Je ne puis concevoir comment tous ces habiles *mathématiciens* nient un *mathématicien* éternel. (Voltaire.) | Philol. *Contre les mathématiciens*, Titre d'un livre de Sextus Empiricus dirigé contre les philosophes dogmatiques. | Les *mathématiciens* discourant avec une justesse toute mécanique sur les choses de leur état, sauf le cas d'erreur matérielle, on en concluait autrefois qu'ils avaient nécessairement le sens droit et devaient raisonner juste. C'était un préjugé; on confondait le travail intellectuel, les spéculations de l'esprit, avec les opérations machinales dites pondération, mesure, calcul; et l'on était fort éloigné de soupçonner que le raisonnement dit mathématique n'avait absolument rien de commun avec le véritable raisonnement. Cette erreur était elle-même la conséquence de l'application vicieuse qu'on avait faite des termes de logique et de philosophie, tels que *raisonnement, déduction*, etc., à la science spéciale dont l'objet unique est l'appréciation exacte de l'étendue en tous sens. Aujourd'hui, les esprits les plus éminents sont convaincus, au contraire, que les mathématiciens, en dehors de tout ce qui concerne la mesure des quantités et des grandeurs, sont les plus pitoyables raisonneurs que l'on puisse rencontrer, notamment en politique, en morale, en philosophie, et surtout dans le domaine des sentiments et des passions. Cela tient à ce que le mathématicien, habitué à avoir l'unité, quelle qu'elle soit, pour base, point de départ et terme de comparaison, est nécessairement dévoyé, privé de boussole ou de phare, et ne saurait faire dès lors un pas assuré, toutes les fois que l'unité lui fait défaut. La logique rigoureuse veut qu'il en soit ainsi. Le mathématicien est fatalement, par état, un esprit terre-à-terre; voilà pourquoi il est généralement athée ou matérialiste, ce qui a été un sujet de grand étonnement pour Voltaire. On voit que rien n'est plus naturel, plus facile à comprendre. Cette inaptitude, logiquement démontrée, des mathématiciens à raisonner juste, est peut-être l'une des plus curieuses découvertes de l'esprit moderne. (C. Henricy.)

MATHÉMATIQUE, adj. Qui appartient, qui se rapporte aux mathématiques. Sciences, déductions *mathématiques*. Lois *mathématiques*. On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences *mathématiques* : la synthèse et l'analyse. | Abusiv.

Qui est déduit régulièrement de principes; sûr, démontré, exact, rigoureux, infaillible. Les vérités *mathématiques*. Cette industrie tient essentiellement à l'esprit *mathématique*, source de tout perfectionnement intellectuel. Raisonnement *mathématique*.

MATHÉMATIQUEMENT, adv. Selon les règles des mathématiques. Démontrer *mathématiquement*. | Fig. Avec certitude, sans courir le risque de se tromper. Son fils, aussi universellement abhorré qu'il était *mathématiquement* détestable. (Saint-Simon.) Le despotisme est *mathématiquement* impossible.

MATHÉMATIQUES, s. f. pl. (du lat. *mathematica*; fait du gr. μάθησις, science; dérivé de μαθεῖν, apprendre). Science des quantités et des grandeurs, en tant qu'elles sont calculables et mesurables, et de leurs propriétés. Les mathématiques ont pour objet de mesurer, de comparer les grandeurs, comme les distances, les surfaces, les vitesses, et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Elles se divisent en *mathématiques pures* et en *mathématiques mixtes* ou *appliquées*. Les premières comprennent l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Les mathématiques peuvent être appliquées ou aux objets de la nature ou à ceux de l'art. Appliquées aux objets de la nature, elles sont physico-mathématiques, et renferment la mécanique et toutes ses branches, l'astronomie, l'hydraulique, l'optique, l'acoustique, etc. Appliquées aux objets de l'art, elles renferment le métrage, l'architecture, la gnomonique, la géodésie, etc. « Les mathématiques sont bien dignes d'occuper les méditations de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions. Diderot trouva une consolation dans la science lorsque, enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison. » (Louvet.) Tous les peuples de l'ancien monde ont aimé et cultivé les *mathématiques*. La sécheresse des *mathématiques*. Professer les *mathématiques*. L'étude des *mathématiques* peut distraire des grandes douleurs; elle absorbe l'esprit tout entier. Pendant ces deux derniers siècles, les *mathématiques* ont été portées à un haut point de perfection. (Bouillé.) | L'Académie écrit au singulier : Théorème, problème de *mathématique*; instrument de *mathématique*; étudier en *mathématique*, étui de *mathématique*. On devrait écrire avec les mathématiciens : Un étui de *mathématiques*; un problème de *mathématiques*, étudier en *mathématiques*. En effet, ce mot ne devrait plus s'employer qu'au pluriel, puisqu'il désigne maintenant plusieurs sciences particulières. Cet élève va commencer l'étude des *mathématiques*.

MATHÉSIOLOGIE, s. f. (du gr. μάθησις, science; λόγος, discours). Science de l'enseignement en général. La *mathésiologie* est en grand honneur en Prusse.

MATHURINS. Religieux d'un ordre institué en 1199, par saint Jean de Matha et Félix de Valois, pour la rédemption des captifs. On nommait primitivement ces religieux *Trinitaires* ou *Religieux de la Sainte-Trinité*. Le nom de *Mathurins* leur fut donné en France parce qu'ils occupèrent à Paris depuis 1226 une église qui était sous l'invocation de saint Mathurin. | Prov. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin*, Il est devenu fou. Ce proverbe est fondé sur l'opinion vulgaire que ce saint pouvait guérir la folie. | *Colique de saint Mathurin*, La folie.

MATHUSALA (de l'hébr. *meth*, mort; *shalahh*, il a envoyé; littéral. *il a congédié la mort*). Patriarche, fils d'Énoch et père de Lamech, célèbre par sa longévité, naquit vers l'an du monde 687, et mourut en 1656, âgé de neuf cent soixante-neuf ans, selon la Genèse. | *Vieux comme Mathusala*, Extrêmement vieux. | S'emploie comme nom commun pour désigner un homme qui a vécu très-longtemps. C'est un *Mathusala*. | On dit aussi *Mathusalem*.

MATIÈRE, s. f. (du lat. *materia*, même sens; fait de *mater*, mère). Vulg. Substance impénétrable, jouissant des trois dimensions qui caractérisent l'étendue; tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, toucher, entendre; tout ce qui est coloré, sonore, odorant, savoureux, résistant, doux ou rude au toucher, etc.; l'ensemble des corps au milieu desquels nous vivons. *Matière* confuse, informe. *Matière* céleste. Dieu avait fait au commencement les anges, esprits purs et séparés de toute *matière*. (Bossuet.) Où est donc la grande difficulté que Dieu ait donné la gravitation à la matière, comme il lui a donné l'inertie, la mobilité, l'impénétrabilité? (Voltaire.) La division générale qu'on devrait faire de la *matière*, est *matière* vivante et *matière* morte, au lieu de dire *matière* organisée et *matière* brute. (Buffon.) Je ne parlerai point ici de toutes les *matières* sur lesquelles on a tracé l'écriture. (Barthélemy.) | *Matière subtile*, Nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers. | Se dit par opposition à *esprit*. S'élever au-dessus de la *matière*. Être enfoncé dans la *matière*. | Ce dont une chose est faite. La *matière* coûte bien moins que la façon. *Matière* solide, molle, combustible, vitrifiable, liquide. Les os ne sont dans le commencement que des filets d'une *matière* ductile qui prend peu à peu de la consistance et de la dureté. (Buffon.) | *Matières d'or et d'argent*, Les espèces fondues, les lingots, les barres employées à la fabrication des monnaies. | Manuf. *Matières premières*, Celles qui ne sont point encore mises en œuvre; les productions de la nature. Nous devons toutes ces productions au travail du cultivateur, et nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux *matières premières*. (Condillac.) | Dans un sens plus général, Toute substance qui entre dans la composition d'un corps. | Au sens moral, Le sujet sur lequel on parle, on écrit. *Matière* sèche, aride, stérile. Approfondir, épuiser une *matière*. Entrer en *matière*. Table des *matières*. Plus on voit de livres sur une *matière*, plus on peut juger que l'on n'y connaît rien. (Saint-Évremont.) C'est une *matière* délicate sur laquelle il ne serait pas permis de s'expliquer sans avoir des cautions sûres. (Voltaire.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces *matières*, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. J. J. Rousseau.) Peu familiarisé avec la *matière* qu'on allait discuter, j'étais sur le point de m'excuser (Barthélemy.) | Cause, sujet, occasion. Il n'y a pas là *matière* à se fâcher, à rire, à plaisanter. Fournir, donner *matière* à... Ce livre fournit *matière* à la critique. La conduite de l'Angleterre donne *matière* à craindre.

> Son trépas à nos pleurs offre assez de *matières*
> Sans que j'aille chercher d'odieuses lumières.
> (RACINE.)

| Bot. *Matière verte*, Matière végétative qui se développe dans l'eau exposée à l'air et à la lumière, dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières ou de pluie, et jusque dans l'eau salée de la mer. Elle se forme sur les parois des vases, dans la masse du liquide mis en expérience, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. La matière verte se développe dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau; elle pénètre les marais où l'on fait parquer les huîtres, les fossés des grandes routes, les pierres taillées et le bas des vieux murs humides. | Chim. *Matières animales*, Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un animal. | *Matières inorganiques*, Les corps simples et les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence d'un être non organisé. | *Matières organiques*, Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé, soit végétal, soit animal. | *Matières végétales*, Les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un végétal. | *Matière colorante*. V. PRINCIPE COLORANT. | Jurisp. *Matière criminelle, civile*, Ce qui donne action au civil, au criminel. | Ce qui constitue un crime, un délit, la matière d'un crime, d'un vol, d'un assassinat. Rien ne rend le crime de lèse-majesté plus arbitraire que quand les paroles en deviennent la *matière*. (Montesquieu.) | *Matière sommaire*, Affaire qui, d'après sa nature ou la modicité de la somme réclamée, doit être jugée promptement, avec des formalités et une procédure plus simples et moins coûteuses. « Les matières sommaires sont jugées à l'audience, après les délais de la citation échus, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités. » (Code de procéd.) | Méd. Substances évacuées par le haut et par le bas. *Matières* fécales. *Matières* des vomissements. *Matières* crues, cuites, indigestes. *Matière* de la transpiration. V. EXCRÉMENTS. | *Matières médicales*, Substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies, ou les différents points de cette science dont il fait l'objet de ses études et de ses méditations. | *Matière médicale*, Ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. | Dans l'acception limitée par l'usage, la matière médicale est cette partie de la médecine qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. Dans les écrits modernes, on a remplacé cette dénomination par celle de *Pharmacologie*. | *Matière morbifique*, Matière liquide ou solide qu'on suppose produire les maladies; elle est dite *crue* dans le commencement des maladies; *cuite* ou *en coction* vers leur terminaison. | *En matière de*, loc. prép. En fait de. *En matière de* morale, nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. (Montesquieu.) Il est très-facile de tromper l'homme *en matière de* religion et très-difficile de le détromper. | Synonymes : MATIÈRE, SUJET. La *matière* est le genre d'objets dont on traite; le *sujet* est l'objet que l'on traite. | Prov. *Tous corps sont forgés d'une matière*. | Considérée philosophiquement, la matière est un phénomène inconnu dans son essence, impénétrable à nos sens, mais qui se manifeste à notre intelligence par ses propriétés. On a raisonné dans tous les temps sur l'esprit et la matière, on a opposé ces deux choses l'une à l'autre, on les a distinguées d'une manière profonde, radicale, absolue. Elles ont servi de base et de distinction fondamentale entre les grandes écoles de philosophie, le spiritualisme et le matérialisme, et après de longs siècles de discussion acharnée, aucune lumière ne s'est faite ni sur l'esprit ni sur la matière. Toute la science de l'homme se compose d'images, d'idées, et ces images, ces idées, paraissent représenter les propriétés, les modes, les manières d'être des choses et non les choses elles-mêmes. Quand un corps matériel tombe sous nos sens, l'ensemble des idées qu'il éveille en nous peut se réduire à un système de sensations qui, prises une à une, représentent les qualités particulières de ce corps. Si je prends une *pomme* et que je veuille m'en faire une idée nette, j'analyse ses propriétés, je ne trouve en résultat que des rapports tels que *fruit*, *sphéroïdité*, *mollesse*, *saveur*, *nourriture*, etc. Mais quand je me demande quelle chose peut produire en moi ces diverses sensations ou idées, mon esprit se trouve en présence d'un impénétrable mystère. Si je demande à l'analyse chimique de m'aider à lever ce voile, qui me cache l'essence des choses, la chimie ne fait que me montrer de nouveaux corps, c. à d. de nouvelles propriétés, mais la matière jamais! Certains esprits tenaces, acculés à cette impossibilité, ont cru lever la difficulté en niant l'existence de la matière. Ils ont dit : « Elle n'est qu'un fantôme produit par l'activité de l'âme humaine. » Mais la persistance de ce fantôme après que l'âme de chacun a disparu prouve que si fantôme il y a, ce n'est pas la matière. Avant mon apparition sur la terre et au sein de la création, il y avait une terre pour me recevoir et un soleil pour me révéler les splendeurs de la création; mon père, mes aïeux en avaient été témoins avant moi, et je ne puis admettre que je sois le même que mon père, puisque nous avons vécu concomitamment. Ainsi donc, ce n'est point réduire la matière à néant que de prétendre que les sensations qu'elle éveille ou produit en nous sont uniquement le résultat des opérations de l'esprit. Il faut tout simplement avouer que la matière, en tant que *substratum*, nous est complètement inconnue, et il en est de même de l'esprit. L'homme ne sait ni ce qu'est la matière, ni ce qu'est l'esprit. Après cela, il est facile de juger combien est oiseuse la dispute des philosophes et des théologiens sur la distinction fondamentale de l'esprit et de la matière, sur leur éternité, sur leur création. Il est absurde de vouloir distinguer essentiellement deux choses, lorsqu'on ne connaît l'essence ni de l'une ni de l'autre. Il est même absurde de prétendre que ce soient deux choses, lorsqu'on ne les connaît pas essentiellement; il est absurde d'affirmer qu'une chose a été ou n'a pas été créée, lorsqu'on ne peut affirmer d'une manière absolue que cette chose est actuellement, ou du moins lorsqu'on ignore quel rapport essentiel elle peut avoir avec l'idée de création ou d'éternité, avec l'idée de fini ou d'infini. Donc l'homme, dans l'étude de la matière, comme dans celle de l'esprit, doit se borner à l'analyse et à la synthèse de leurs propriétés, qualités ou facultés. Les propriétés les plus élémentaires qu'offre, à ce point de vue, la matière, sont l'étendue et l'impénétrabilité. Nous disons que tous les corps de la nature sont composés de matière. Or, ces corps se divisent et se subdivisent indéfiniment par les moyens mécaniques que nous possédons, et il y a apparence qu'ils se subdiviseraient bien au delà de nos moyens. La matière est donc divisible. L'est-elle à l'infini? Les métaphysiciens disent oui, les chimistes disent non. Ces derniers admettent des monades matérielles, des atomes insécables. Ces atomes, suivant eux, sont divers d'essence, de forme et d'affinité. Ils sont animés de forces particulières qui les poussent à s'unir entre eux dans des proportions variées, mais mathématiques, pour former tous les corps de la nature. Cette loi d'union, cette affinité en vertu de laquelle les atomes de la matière s'unissent pour former les divers composés chimiques réside-t-elle en elle ou hors d'elle? c. à d. est-ce une force active ou passive? On ne le sait point, et toute réponse à cet égard ne saurait être qu'une hypothèse. Les philosophes qui lui ont donné le nom d'attraction ont supposé que la matière est passive. Les données générales de la science de nos jours tendraient à prouver, au con-

traire, qu'elle est active, essentiellement active. Ce ne serait peut-être pas trop hardi de notre part d'avancer que le mouvement est la propriété fondamentale de la matière, que toutes ses propriétés ne sont que des mouvements combinés, et que tout est mouvement, rien que mouvement dans la matière. Qu'est-ce, en effet, que la lumière? mouvement; les couleurs? mouvement; la chaleur? mouvement; l'électricité? mouvement; le son? mouvement; la forme? mouvement; la résistance? mouvement; l'impénétrabilité? mouvement. Peut-être aura-t-on de la peine à admettre ces dernières propositions. Pour rendre notre proposition plus sensible, supposons un point matériel de mouvement en ligne droite avec une rapidité infinie, nous aurons une ligne matérielle, car ce point matériel occupera tous les points mathématiques de la direction à la fois; supposons, maintenant, cette ligne matérielle se mouvant dans une direction perpendiculaire à elle-même, avec une vitesse infinie, nous aurons une surface matérielle; en faisant mouvoir cette surface, comme nous avons fait mouvoir notre ligne et notre point, nous aurons rempli l'infini avec l'infiniment petit, seulement avec l'hypothèse d'un mouvement infini se produisant en divers sens. Rien n'est plus facile de s'imaginer que les formes diverses des corps sont produites par la variété des mouvements. Ainsi donc, n'y eût-il qu'un atome infiniment petit dans l'univers, on peut raisonnablement affirmer que, le mouvement infini et infiniment varié étant donné, cet atome suffit pour remplir l'espace infini et pour produire à lui seul ce vaste et splendide univers. (Benj. Barbé.)

MATIN, s. m. (du lat. *matutinus*, même signif.). Le commencement du jour ou le temps du lever du soleil. Le *matin*. Se lever de bon *matin*, de grand *matin*. Les lueurs crépusculaires du *matin*. Il néglige tout, il ne pense du *matin* au soir, il ne rêve la nuit qu'à une seule chose, qui est de s'avancer. (La Bruyère.) Le *matin*, à leur réveil, ils employaient l'harmonie pour dissiper les vapeurs du sommeil. (Barthélemy.) Chaque *matin* il entrait discrètement dans ma chambre, s'approchait de mon lit, retenait sa respiration pour écouter la mienne, et quand il me croyait bien endormie, il m'embrassait sur la joue. (J. J. Rousseau.)

Que fais-tu donc ici? Jamais on ne te voit,
Quand le *matin* blanchit l'angle ardoise du toit.
Sortir, songer, cueillir la fleur, coupe frisée
Que la plante à l'oiseau tend pleine de rosée.
(V. HUGO.)

| Vulg. La partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. *Matin* brillant, vermeil. On pave bien cher le soir les folies du *matin*. (F. Bacon.) Le lis tout éclatant des feux purs du *matin*. (Michaud.) Songez chaque *matin* que vous aurez certainement dans le jour une portion de peine et peut-être de plaisir. (Boiste.) Le *matin* d'un beau jour.

Un jour tu subiras notre commun destin :
Tu seras insensible à la voix du *matin*.
(BAOUR-LORMIAN.)

| S'emploie dans un sens indéterminé. Un beau *matin*. Un de ces *matins*. J'irai vous voir un de ces *matins*. J'irai vous chercher un *matin*, quand il fera beau. Notre homme un beau *matin* va chercher compagnie. (La Fontaine.) | On dit aussi, dans le même sens : *Un de ces quatre matins*. | Fig. *Le matin de la vie*, L'enfance, la jeunesse. La vie est une journée plus ou moins bien remplie; gaspillée ou fécondée; elle a des *matins* splendides et des crépuscules sombres. (Duplessis.) *Le matin de la vie* est comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonies. (Chateaubriand.) Au *matin de ma vie*, je vous eusse préféré à tout. (G. Sand.) | *Le matin de l'année*, Le printemps. | *Du matin au soir*, Toute la journée. Cet homme ne fait rien *du matin au soir*, et du soir au matin il dort. | Prov. *Qui a bon voisin a bon matin*, Lorsqu'on a un bon voisin, on vit tranquillement chez soi. | Astron. Les astronomes font durer le matin de minuit à midi. Ainsi l'on peut distinguer pour ainsi dire deux espèces de matins : l'un, qu'on peut appeler *réel*, commence avec la lumière du jour; l'autre, qu'on peut appeler *civil* ou *astronomique*, commence à minuit. | *Étoile du matin*, La planète de Vénus, quand elle se lève un peu avant le soleil. | *Matin* s'emploie aussi adverbialement, comme dans ces phrases : Se lever *matin*. Le drôle s'est levé *matin* et a déguerpi. Il s'est levé plus *matin* que vous. | Prov. *Il ne suffit pas de se lever matin, il faut encore arriver à temps*, L'à-propos en tout est préférable à la précipitation.

MATIN, s. m. (du lat. *massatinus*, même sens). Race de chiens grande et vigoureuse, qui a la tête allongée, le front aplati, les oreilles droites et demi-pendantes, la taille longue et assez grosse, sans être épaisse, la queue recourbée en haut, les jambes nerveuses, le poil court sur le corps, plus long aux parties inférieures et à la queue, et dont la couleur varie beaucoup. Le mâtin est le défenseur des fermes et des bestiaux. Il impose aux voleurs par sa taille, sa force et ses aboiements, et il ne craint pas de se mesurer avec les loups. Bon *mâtin*. *Mâtin* vigilant. Donner un os à un *mâtin*. Le petit roquet ose montrer les dents au *mâtin* qui vient flairer sa pâtée. (De Jussieu.) | Fig. et famil. *C'est un mâtin, un bon mâtin*, Se dit d'une personne énergique. Le curé était *un bon mâtin* à rouge trogne.

MATINAL, ALE, adj. Qui s'est levé matin. Vous êtes un homme *matinal* aujourd'hui. Elle n'est pas d'ordinaire si *matinale*. | Qui s'éveille de grand matin. L'oiseau *matinal* est celui qui chante dès l'aurore. | Se dit aussi à propos des choses. A l'appel *matinal* du coq, le bruit commence. Quand il entendait ce cri *matinal*, il se levait et s'habillait. (G. Sand.) | Qui appartient au matin. L'aube *matinale* commence à blanchir le ciel. (X. de Maistre.) | Qui se fait, qui est fait le matin. Visite *matinale*. Cette promenade *matinale* du père Alexis ne m'avait pourtant pas frappé comme un fait extraordinaire. (G. Sand.) | Synonymes : MATINAL, MATINEUX. Le premier s'applique à celui qui s'est levé matin, et le second à celui qui a l'habitude de se lever matin. *Matinal* se dit indifféremment de l'homme et des choses; *matineux* s'applique spécialement à l'homme. Un homme peut être *matinal* et *matineux*; mais un oiseau n'est pas *matineux*, il a un chant *matinal*. L'ouvrière était alerte, *matineuse*.

MATINALEMENT, adv. D'une manière matinale; de bon matin. Cela se fait *matinalement*.

MÂTINÉ, ÉE, part. Qui est le produit d'un croisement avec le mâtin. Un chien *mâtiné*.

MÂTINEAU, s. m. (rad. *mâtin*). Petit mâtin. Cette chienne a mis bas quatre *mâtineaux*.

MATINÉE, s. f. (rad. *matin*). Le matin, le temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. Une belle *matinée*. J'irai vous voir dans la *matinée*. J'ai travaillé toute la *matinée*. A quoi avez-vous passé la *matinée*? Passer la *matinée* à lire, à dormir, à jouer. Les *matinées* sont fraîches en automne. La *matinée* se passait dans ce cruel exercice. (Bossuet.) Amis, la *matinée* est belle. (E. Scribe.) Une belle *matinée* en hiver est chose précieuse. (Balzac.) Par une froide et brumeuse *matinée* du mois de novembre, un homme à cheval parut sur le chemin. (F. Soulié.) | Famil. *Dormir la grasse matinée*, Dormir bien avant dans le jour.

MÂTINER, v. a. Se dit d'un mâtin qui couvre une chienne de plus noble espèce. Ce chien *a mâtiné* cette levrette. Elle *a été mâtinée*, elle fera de vilains chiens. La petite chienne *a été mâtinée*.

MATINES, s. f. pl. (rad. *matin*). Liturg. cathol. La première partie de l'office ecclésiastique, composée de trois nocturnes, et qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin. Chanter les *matines*. Dire *matines*. Sonner les *matines*.

MATINEUX, EUSE, adj. Qui est dans l'habitude de se lever matin. Il est d'une bonne hygiène d'être *matineux*. Cette femme n'est guère *matineuse*.

MATINIER, IÈRE, adj. Qui appartient au matin. Il ne s'emploie guère que dans cette locution : *L'étoile matinière* disparaît aux premiers rayons du soleil.

MATIR, v. a. Rendre mat de l'or ou de l'argent, sans le polir ou le brunir. | Faire disparaître la raie que l'on aperçoit en regardant deux pièces de fer jointes et soudées ensemble. | Absol. Cet ouvrier *matit* très-habilement.

MATISIE, s. f. Bot. Genre de la famille des sterculiacées, renfermant des arbres du Pérou, hauts de 5 à 6 mètres, et dont le tronc se divise, à son sommet, en nombreux rameaux étalés horizontalement. L'espèce type, la *matisie en cœur*, produit des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'abricot. Ses feuilles sont marquées de nervures.

MATITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est mat. La *matité* d'une dorure. Entre ces diverses *matités* du son, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer. (Nysten.)

MATLAZAHUATL, s. m. Nom que les Mexicains donnent à une maladie épidémique très-meurtrière, qui est la plus grande cause de la dépopulation de leur pays. Le *matlazahuatl* est une espèce de peste, la même que celle qui força les Toltèques à continuer leur migration dans le Sud.

MATO-GROSSO. Géogr. Province du Brésil, bornée au N. par celle de Para, à l'E. par celle de Goyaz, à l'O. par la Bolivie et le Pérou, et au S. par le Paraguay; 1,700 kilom. sur 1,600; environ 300,000 habit., dont beaucoup de tribus indigènes; chef-lieu, Mato-Grosso ou Villabella, ville de 15,000 habit. Pays très-montagneux, sauf au N., arrosé par le Paraguay, le Parana, le Madeira, le Guaporé, le Topayos. Sol fertile, mais peu cultivé; forêts immenses. Riches mines de métaux précieux et de diamants. Elle est divisée en sept *Comarkas*.

MATOIR, s. m. Technol. Espèce de ciselet dont se servent les graveurs, bijoutiers, orfèvres, etc., pour rendre mates les parties de leurs ouvrages qu'ils veulent distinguer de celles qui sont polies ou brunies. | Petit ciseau en acier qui n'est pas aigu, mais qui est bien trempé, et qui sert aux arquebusiers à faire disparaître la raie laissée par deux pièces de fer jointes et soudées ensemble. | Outil d'acier trempé dur, fait en forme de pointe, qui sert aux couteliers à mater le fer, c. à d. à le faire venir ou à l'étendre dans l'endroit où il en manque. | On écrit aussi *Mattoir*.

MATOIS, OISE, adj. Famil. Fin, rusé, madré. Il est *matois*. Elle est *matoise*. Ces paysans sont *matois* et retors. Un vieux coq adroit et *matois*. (La Fontaine.) | Substantiv. C'est un *matois*, un rusé compère. Je les soupçonne d'être deux *matoises* d'autant plus raffinées, qu'elles affectent plus de simplicité. (Le Sage.) Trois curés, trois *matois*.

MATOISEMENT, adv. En matois. Il s'est conduit *matoisement*. Il filait *matoisement* le parfait amour.

MATOU, s. m. Mâle de l'espèce du chat domestique. Les *matous* ont fait cette nuit, dans la gouttière, un sabbat infernal. (J. J. Rousseau.) Les *matous* sont en chasse, gare aux souris et aux rats.

MATRAS, s. m. (du lat. *matracium*, même sens). Espèce de vaisseau de verre à long col, dont le corps, rond et ovoïde, contient depuis 250 grammes jusqu'à plusieurs kilogrammes de liquide, et est parfois surmonté de tubulures. Les matras servent à plusieurs opérations de chimie et de pharmacie, comme aux infusions, aux macérations, etc. Ceux qui sont tubulés servent de récipient dans quelques distillations délicates. | *Matras de Boulogne*, Petite bouteille de verre en forme de poire creuse, dont le fond est très-épais, et que l'on casse en plusieurs pièces en y laissant tomber un petit gravier anguleux ou un fragment de pierre à fusil, ce que ne fait point une balle de plomb, quoique plus pesante. | T. de savonn. Barreau de fer un peu courbe, qui sert à fermer et à ouvrir le canal de la chaudière. Lever, baisser le *matras*.

MATRICAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, qui se rapproche beaucoup des chrysanthèmes. Les caractères des matricaires sont : un calice commun, hémisphérique, imbriqué d'écailles aiguës; des fleurons nombreux, hermaphrodites dans le disque de la fleur, des demi-fleurons femelles à la circonférence, un réceptacle nu et convexe, des graines dépourvues d'aigrettes, etc. Ce genre contient plusieurs espèces, dont les principales sont : la *matricaire camomille*, la *matricaire odorante*, dont les fleurs exhalent, quand on les froisse, une odeur extrêmement suave, et surtout la *matricaire officinale*, dont la propriété emménagogue est si connue. Cette dernière espèce est la plus élégante, la plus odorante de toutes; aussi est-elle admise dans beaucoup de jardins. Ses tiges sont droites, rameuses, hautes de 35 à 50 centimètres, garnies de feuilles ailées, légèrement pubescentes, à folioles ovales-oblongues, profondément pinnatifides. Ses fleurs, d'une grandeur médiocre, ont leurs demi-fleurons de la circonférence blancs, et les fleurons de leur disque jaunes. Cette plante est assez commune dans les champs. Elle possède des vertus fébrifuges.

MATRICAL, adj. m. Se dit des remèdes propres aux maux, aux indispositions de matrice. Remède *matrical*. Remèdes *matricaux*.

MATRICE, s. f. (du gr. μήτρα, fait de μήτηρ, mère). Organe destiné chez les femmes, et en général dans toutes les femelles des diverses espèces d'animaux, à contenir les produits de la conception, du moment de la fécondation à celui de la naissance. C'est dans ce viscère creux que le fœtus est conçu; c'est par là qu'il reçoit les fluides nécessaires à sa nutrition jusqu'au terme de l'accouchement. La matrice chez la femme est située dans le petit bassin derrière la vessie, au-dessus du vagin. Sa situation est oblique, de sorte que son fond est en haut et son col en bas et un peu en avant. Elle est fixée aux deux côtés du bassin par deux replis du péritoine nommés *ligaments larges*. D'autres concourent à maintenir ce viscère dans sa situation; ce sont : les ligaments ronds, les ligaments antérieurs et postérieurs. La laxité de ces replis, jointe à la disposition du vagin, qui est libre dans sa partie supérieure, fait que la matrice jouit dans le bassin d'une certaine mobilité, et peut changer de position quand elle y est sollicitée par la dilatation de la vessie. Sur le cadavre, on trouve cet organe fortement incliné à droite ou à gauche par la largeur moindre de l'un des replis latéraux du

péritoine, ou par quelque adhérence contre nature. Dans le fœtus de quatre mois, la matrice est presque entièrement au-dessus du pubis ; après la naissance, elle est plus enfoncée dans le bassin, et chez la fille nubile, son fond est au-dessous du niveau du pubis. La matrice présente à peu près la forme d'un triangle aplati de devant en arrière, dont la base est en bas et le sommet en haut. On peut la considérer comme un conoïde creux, déprimé sur deux faces opposées, arrondi à sa base et tronqué à son sommet. La matrice est fort petite à la naissance et dans les premières années de la vie ; elle se développe presque tout à coup à l'époque de la puberté et continue de croître jusqu'à l'âge adulte. Elle diminue un peu de volume après la cessation des règles ; elle prend de l'accroissement pendant la grossesse et dans certains cas de squirrhe. Quoique, après l'accouchement, elle revienne sur elle-même, elle ne reprend jamais complètement ses dimensions primitives. L'orifice de la *matrice*. Un ulcère à la *matrice*. Chute de la *matrice*. Descente de la *matrice*. Synonyme d'*Utérus*. | Ce mot s'emploie pour désigner, soit les diverses choses où se manifeste une espèce de reproduction, soit les lieux où certaines choses semblent acquérir un nouvel être, soit même les circonstances et dispositions particulières qui paraissent donner à un individu quelconque une manière d'être nouvelle, en modifiant son existence première. | Bot. Lieu propre à la reproduction des végétaux. | Imprim. Moules dans lesquels on fond les caractères Il faut des matrices pour toutes les lettres, signes, figures, etc., qui se jettent en moule pour servir à l'impression. | Minéral. Substance qui sert de base aux divers minéraux ; pierre dans laquelle un minéral a été reçu, formé, élaboré. Tous les minéraux sont des composés, à divers degrés, de corps simples, unis entre eux en différentes proportions, oxydes ou acides, suivant les diverses quantités d'oxygène qui s'y combinent : sulfures, carbones, chlorures, iodures, etc., suivant leurs compositions binaires ; ils forment souvent des combinaisons ternaires ; ceux d'un ordre plus complexe sont plus rares, mais toujours la base, c. à d. la substance principale, porte le nom de *matrice*, parce que c'est en quelque sorte par elle que la combinaison a existé et a été produite. Le quartz est ordinairement la *matrice* de l'or. | Se dit aussi des localités dans lesquelles les métaux ont opéré leurs gisements ; ainsi, les diverses périodes primitives, intermédiaires, secondaires, tertiaires, diluviennes, post-diluviennes, volcaniques, etc., etc., sont autant de matrices des divers métaux qui leur sont propres. | Monn. Carré des médailles ou monnaies gravées avec le poinçon. | Morceau d'acier bien trempé et gravé en creux avec les trois espèces de poinçons. Les matrices sont hautes de 11 à 14 centimètres, carrées et rondes par le haut, avec des entailles angulaires. Il n'y a qu'une matrice, appelée la *primitive*, de chaque espèce pour toutes les monnaies de l'État. C'est le graveur-général qui la conserve, et c'est de cette matrice qu'émanent les carrés dont on se sert dans toutes les monnaies de l'État. | Métrol. Étalons ou originaux des poids et mesures. | T. de contributions. *Matrice des rôles*, La copie originale des rôles. Son nom est immatriculé sur la *matrice des rôles* du percepteur. | Manuf. Outil garni de deux chevilles de bois dont on se sert dans les manufactures de tabac. C'est sur la matrice que l'ouvrier rôleur forme des pelotes ou des écheveaux de boudins de tabac. | Adjectiv. *Église matrice*, Celle qui est comme la mère de quelques autres églises. | Fig. *Langue matrice*, Celle qui est censée ne dériver d'aucune autre, et dont on croit que d'autres dérivent. Les linguistes sont fort éloignés de s'entendre sur les langues qu'on peut appeler *Matrices*. | *Couleurs matrices*, Couleurs simples qui servent à en composer d'autres

MATRICIDE, s. m. Meurtre de sa mère Dans l'état actuel de nos mœurs, le parricide est assez fréquent, mais le *matricide* est extrêmement rare. | S. m. et f. Celui, celle qui tue, qui a tué sa mère. On ne compte pas un *matricide* par quart de siècle en France et une *matricide* en cent ans.

MATRICULAIRE, s. Celui, celle dont le nom est inscrit dans la matricule. Les *matriculaires*.

MATRICULE, s. f. (de *matrice*, dans le sens de moule ou type). Le registre, la liste, le rôle dans lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans quelque société, dans quelque compagnie. | Adjectiv. Un registre *matricule*. Il est inscrit sur le registre *matricule*. | Plus spécialement, Grand livre où l'on inscrit, dès leur arrivée au corps, les nom et prénoms, lieu et date de naissance, des recrues et des enrôlés volontaires. On y inscrit aussi leurs services, leurs blessures, les grades qu'ils ont successivement obtenus dans le cours de leur carrière militaire. Les *registres matricules* sont faits en double expédition. La première est tenue au corps par le quartier-maître sous la surveillance du major, et la seconde dans les bureaux du ministère de la guerre. Les conseils d'administration des régiments envoient de plus tous les quinze jours au ministre l'état des mutations. | *Numéro matricule*, Numéro d'inscription que portent les vêtements des soldats, leur équipement, etc. | Numéro dont on marque les chevaux et qui indique qu'ils appartiennent à l'armée. | On appelle aussi *matricule* l'extrait du registre qui est délivré à la personne inscrite et qui fait mention de sa réception. Il faut qu'il montre sa *matricule*.

MATRIMONIAL, IALE, adj. Qui appartient au mariage. Droit *matrimonial*. Biens *matrimoniaux*. Questions *matrimoniales*. Cause *matrimoniale*. Conventions *matrimoniales*. | *Agent matrimonial*, Industriel qui tient boutique de couples, d'époux des deux sexes, avec la permission de l'autorité. Ne riez pas ; j'ai connu des gens qui se félicitaient tous les jours d'avoir eu recours à un agent *matrimonial*. (H. Balzac.) Les *agents matrimoniaux* ont leur utilité en France.

MATRIMONIALEMENT, adv. En mariage.

MATRONALES, s. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées à Rome par les matrones. Les *matronales* se célébraient avec solennité le jour des calendes de Mars.

MATRONE, s. f. (du lat. *matrona*, même sens ; de *mater*, mère). Nom donné, chez les Romains, aux femmes mariées, et surtout aux mères de famille. On attachait une sorte de vénération au titre de *matrone*. | Autrefois, en France, Femme qui pratiquait les accouchements, et, particulièrement, Sage-femme désignée par la justice, pour constater l'état d'une fille ou d'une femme, relativement à la grossesse. | Par plaisanterie. Femme d'un certain âge. | Mythol. Nom de Junon, protectrice des femmes en état de devenir mères.

MATRONÉE, s f. (du lat. *matronæum*, même sens). Autrefois, Lieu destiné aux femmes dans les églises et séparé de celui des hommes. On a supprimé les *matronées*. | On disait aussi *Matronique*.

MATSMAÏ. Géogr. Ville du Japon, chef-lieu de l'île d'Yéso, qu'on nomme aussi elle-même Matsmaï, à l'extrémité S. de l'île ; environ 50,000 habit. Bon port, commerce considérable.

Matta.

MATTA, s. m. Idole monstrueuse adorée à Nagrakut, dans la province de Lahore.

MATTE, s. f. Substance métallique chargée de soufre, qui résulte de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau en fusion. *Matte* de plomb. *Matte* de cuivre. | Écon. domest. Nom que l'on donne au lait caillé dans les environs de Paris. | T. de pêche. *Matte de thons*, Se dit, en Provence, d'un banc de thons.

MATTÉES, s. f. pl. Nom qu'on donnait, chez les anciens, à un service composé de mets délicats, hachés et assaisonnés d'épices.

MATTHIAS (saint). Disciple de Jésus-Christ, qui fut élu en remplacement de Judas Iscariote au nombre des douze apôtres. Selon la tradition, il prêcha en Cappadoce, et subit le martyre en Colchide. On lui attribue un *Évangile* et un *Livre des traditions* que l'Église regarde comme apocryphes.

| MATTHIAS. Empereur d'Allemagne, fils de Maximilien II, né en 1557, succéda en 1612 à son frère Rodolphe II, qu'il avait déjà forcé de lui abandonner les couronnes de Bohême et de Hongrie. L'empire était alors en guerre avec les Turcs ; il termina la guerre par un traité en 1615. N'ayant pas d'enfant, il choisit pour son successeur son cousin Ferdinand, et le fit couronner à Prague en 1617. Mais l'intolérance de ce dernier fit révolter ses sujets de Bohême, et Matthias mourut en 1619 sans avoir vu la fin de ces troubles. | MATTHIAS CORVIN. Roi de Hongrie au milieu du XVe siècle. L'un des hommes les plus remarquables de son époque comme législateur et comme guerrier. Il était fils du fameux Jean Huniade ; il combattit l'empereur Frédéric III, auquel il enleva l'Autriche. Il chassa les Turcs de la haute Hongrie. Il mourut en 1490.

MATTHIEU (saint). L'un des douze apôtres et des quatre évangélistes, Galiléen, était receveur des impôts pour les Romains et demeurait à Capharnaüm, lorsque Jésus-Christ, passant devant sa demeure, lui enjoignit de le suivre. On croit qu'après avoir prêché pendant quelques années l'Évangile en Judée, il passa en Perse ou chez les Parthes, où il souffrit le martyre. Il avait écrit l'Évangile qui porte son nom, vers l'an 36 de J. C Le texte grec, à défaut du texte hébreu, qui est perdu, tient lieu de l'original. L'évangile de Matthieu renferme vingt-huit chapitres.

MATTHIOLE, s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, détaché des giroflées, dont il se distingue par des stigmates connivents et des graines entourées d'un rebord membraneux. Nous citerons, parmi les matthioles propres, la *matthiole odorante*, qui croît sur les collines arides dans la Tauride et les contrées septentrionales de la Perse ; la *matthiole de Tartarie*, la *matthiole elliptique*, la *matthiole toruleuse*, etc. Cette famille renferme un grand nombre d'espèces.

MATTOIS, s. m. Bœuf né en Auvergne et engraissé dans le Poitou. Les *mattois* sont de superbes bœufs. On emploie beaucoup de *mattois* pour le labourage.

MATTON, s. m. Grosse brique qui sert au pavage. | T. de cord. Nœud, bourre, petit amas de duretés, qui se rencontre dans quelques parties d'un cordage. C'est une défectuosité dans la fabrication.

MATURATIF, IVE, adj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Méd. Qui a la propriété de hâter la formation du pus dans les tumeurs et dans les plaies. Onguent *maturatif*. Cataplasme *maturatif* Fomentation *maturative*. | S. m. Stimulant qui agit en excitant les propriétés vitales et en ranimant l'action des parties qui manquent de force. *Maturatif* excitant. *Maturatif* émollient. Les *maturatifs* émollients s'appliquent sous forme de fomentation, de cataplasme, etc. La pommade camphrée est un *maturatif*.

MATURATION, s. f (pron. *maturasion*, du lat. *maturatio*, fait de *maturare*, faire mûrir). État d'une chose qui mûrit, progrès d'un fruit ou d'une graine vers la maturité. La *maturation* des fruits. Ce temps est contraire à la *maturation* des graines. La chaleur, la lumière et l'humidité sont les causes qui activent le plus la *maturation*. On peut hâter la *maturation* par des moyens artificiels. La *maturation* est un véritable acte de la vie : elle suppose un certain concours d'actions, tantôt naturel, comme la *maturation* des fruits, pour les plantes, et des germes pour les animaux, et tantôt provoqué accidentellement, comme la *maturation* des tumeurs froides ou inflammatoires. | Pathol. Progrès successif d'un abcès vers la maturité. Le bubon doit être percé à sa *maturation*. | Chim. Épuration du métal. | Écon domest. Coction que l'on fait subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre mangeables.

MÂTURE, s. f. (rad. *mât*). Nom collectif qui comprend l'ensemble des mâts d'un navire. La *mâture* d'un vaisseau, d'une frégate, d'une chaloupe. Une bonne, une solide *mâture*. Avoir des avaries dans la *mâture*. | Atelier dans lequel on confectionne et on prépare les mâts, les vergues, les hunes, etc. | Bois propre à faire les mâts. On nomme ainsi les arbres de pin et de sapin que l'on réunit dans un arsenal maritime pour servir à la confection des mâts. Les forêts du Nord fournissent les meilleurs bois de *mâture*. Faire venir de la *mâture* du Canada. On ne connaît pas sur la terre de contrée plus riche en *mâture* et en bois de construction. | Art de mâter les vaisseaux. Ce constructeur entend bien la *mâture*. Nous avons d'excellents traités sur la *mâture*.

MATURITÉ, s. f. (du lat. *maturitas*, fait de *maturare*, mûrir). État des fruits et des graines qui sont arrivés à leur entier développement. *Maturité* précoce. Parfaite *maturité*. Ce fruit ne viendra pas à *maturité*. Ce fruit est à son point de *maturité*. La *maturité* est le résultat de la maturation, et celle-ci correspond à la gestation des animaux. On dit donc qu'un fruit est mûr quand toutes les parties qui le composent ont atteint leur développement,

et qu'il est sur le point de se détacher du végétal qui l'a produit. Cet état correspond, dans le règne animal, à celui d'un fœtus à terme. Les fruits étant composés de deux parties distinctes, le péricarpe et la graine, on peut considérer isolément les phénomènes qui se rattachent à la *maturité* de ces deux appareils. Dès que l'ovaire d'un fruit est fécondé, il devient un centre d'action. La séve qui, peu auparavant, était appelée dans les pétales, les étamines et le style, change de route et se rend à l'ovaire, à peu près comme dans les familles des animaux, le sang se porte, dès les premiers temps de la grossesse, aux fœtus. Les ovaires qui ont été fécondés commencent à grossir : ils ont noué, suivant l'expression consacrée. L'accroissement du péricarpe s'opère à la même époque que celui des ovules, mais ne lui est pas aussi subordonné qu'on serait naturellement porté à le croire. Ainsi, il n'est pas rare de voir des ovaires dont tous ou presque tous les ovules n'ont pas été fécondés, et qui, cependant, grossissent comme à l'ordinaire. On peut même dire qu'en général le développement du péricarpe est en raison directe du petit nombre d'ovules fécondés. La différence qui existe entre les fruits charnus et non charnus tient à ce que les péricarpes foliacés des premiers, étant munis de stomates ou pores, permettent l'exhalation de l'eau, tandis que ceux des seconds, en étant privés, se gorgent de liquides qui dilatent les cellules. La nature du fruit, sa saveur, dépendent principalement des modifications que subit la séve dans le parenchyme de leur péricarpe, et aussi des circonstances qui favorisent ou arrêtent cette élaboration. La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la maturité, car elle tend particulièrement à faire développer, dans les péricarpes, la matière sucrée. La lumière active aussi la maturité. L'humidité, dans le commencement de la maturation, semble favoriser, sinon la maturité, au moins le développement des fruits; plus tard, elle deviendrait nuisible en permettant aux cellules de se gorger continuellement de liquides C'est pour éviter l'absorption de l'eau, pour donner plus de concentration aux sucs des fruits et forcer les cellules à une élaboration plus complète, que l'on cueille certains fruits quelques jours avant leur entière maturité. Si nous passons actuellement à la graine, nous voyons d'abord l'embryon entouré d'un liquide nommé *amnios*, qui va en diminuant, car il sert à nourrir le germe. Cette absorption s'effectue par le *placenta*, et est transmise par le cordon *ombilical*. Quand le liquide amniotique ne sert pas tout entier au développement de l'embryon, le reste se concrète et forme l'albumen. Tandis que, dans le péricarpe, le voisinage de la maturité correspond avec une plus grande abondance de principes sucrés, c'est le contraire pour la graine, dans laquelle cette substance est de plus en plus remplacée par une matière féculente, huileuse ou charnue, suivant les plantes. Quant à l'eau, elle va toujours en diminuant, comme dans la maturation du péricarpe. Cette dernière circonstance, jointe à l'augmentation du carbone, à l'absorption et au dépôt des substances terreuses, tend à donner aux graines, à l'état de maturité, un poids supérieur à celui qu'elles possédaient primitivement, la faculté de résister avec plus de force aux intempéries et celle de se séparer de la plante mère. | Pathol. État d'un abcès dans lequel le pus est entièrement développé. On dit aussi, dans les maladies, que la matière morbifique est parvenue à sa *maturité*, lorsqu'elle est au degré d'atténuation nécessaire pour en faciliter la crise. | T. de brasseur. Le *levain est en maturité*, lorsque la mousse de la fermentation commence à s'affaisser. | Fig. Se dit des choses parvenues à leur terme, à leur point de perfection complète. La *maturité* d'une affaire. La *maturité* de l'âge. La *maturité* de la raison. Chaque chose a son point de *maturité*. (Voltaire.) Il mourut au plus haut point de sa valeur et dans la *maturité* de sa sagesse. (Fléchier.) Les affaires ont un point de *maturité* qu'il faut attendre et qu'il est dangereux de prévenir. (Nivern.) Malgré la *maturité* de votre esprit, vous vous laissez tellement conduire par ceux avec qui vous vivez, que vous ne sauriez fréquenter des gens de votre âge, sans en descendre et redevenir enfant. (J. J. Rousseau.) | *Avec maturité*, Avec jugement, avec circonspection. Au lieu d'aller légèrement dans cette affaire, il faudrait y procéder *avec maturité*. En toutes choses procédez avec *maturité*.

MATUTA, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des oxystomes, tribu des calappiens. Ses caractères sont : test légèrement déprimé, presque en forme de cœur, tronqué en avant; antennes extérieures beaucoup plus petites que les intermédiaires; second article des pieds-mâchoires extérieurs triangulaire, allongé et pointu; pinces des serres épaisses, tuberculeuses, dentelées; queue composée de cinq à sept tablettes. Le *matuta* se trouve dans les mers des Indes et de l'Australie.

MATUTINAIRE, s. m. Liturg. catholl. Livre qui contient l'office de matines. Un *matutinaire*.

MATUTINAL, ALE, adj. Qui se fait le matin, qui appartient au matin. L'étoile *matutinale*. Un travail *matutinal*. Synonyme peu usité de *Matinal*.

MAU (du lat *malus*, mauvais). Vieux mot, qui a signifié Mauvais et qui se retrouve dans certains mots, comme dans *mau-dire, mau-conseil*, etc.

MAUBÈCHE, s. f. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des scoloparidés, comprenant deux espèces : la *grande maubèche grise*, de la taille d'une bécassine, et la *petite maubèche grise*, de moitié plus petite que l'autre espèce; celle-ci a le dessus et le dessous du corps de la même couleur et des nuages gris sur la poitrine. Les *maubèches* vivent en troupes, et habitent les bords de la mer, où elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. (Baudrill.)

MAUBERT (place). Place située dans un des quartiers les plus populeux et les plus pauvres de Paris. La place *Maubert* est affectée aux garnis des maçons.

MAUBEUGE. Géogr Chef-lieu de canton (Nord), dans l'arrondissement d'Avesnes, sur la rive droite de la Sambre; 9,852 habit. C'est une place de guerre entourée d'un mur d'enceinte, flanquée de tours et de bastions, et défendue par des forts et des ouvrages avancés. Dans les environs sont des mines de houille et d'abondantes carrières de marbre et d'ardoises. Grand commerce de ces produits; blanchisserie de toile, brasseries, broches et cylindres pour filatures, etc. Industrie fort active.

MAUBUÉ, ÉE. adj. Vieux mot, qui signifiait Mal lavé, qui lave mal. La rue *Maubuée*, à Paris, en en avait pris son nom.

MAUCLERC, s. m. Vieux mot, qui signifiait Mauvais clerc, ignorant. C'était l'opposé de grand clerc, qui signifiait un savant, un érudit.

MAUDIRE, v. a. (rad. *mal* et *dire*). Faire des imprécations, prononcer la malédiction sur quelqu'un ou contre quelque chose *Maudire* sa destinée. Il *maudit* les faux amis qui l'ont égaré. Il *maudit* le jour et l'heure où il est entré dans cette maison. On a vingt-quatre heures, au palais, pour *maudire* ses juges. Et *maudissant* vingt fois le démon qui m'inspire. (Boileau.) Les Italiens *maudissaient* le pape et le roi. | En parlant de Dieu, Réprouver, abandonner. Dieu *a maudit* toute cette génération. L'Eternel, dans sa justice, *a maudit* le méchant. | SE MAUDIRE, v. pr. Maudire soi; se lancer des imprécations réciproques. Les méchants *se maudissent* entre eux.

MAUDISSABLE, adj. Qui peut être maudit, qui est digne d'être maudit. Homme *maudissable*. Personne *maudissable*. Régime *maudissable*. | Peu usité.

MAUDISSON, s. m. Vieux mot, qui signifiait *Malédiction*. De *maudissons* lardait ses orémus. (J. B. R.)

MAUDIT, ITE, part. Qui est poursuivi par la malédiction, par des imprécations. Un homme *maudit*. Une femme *maudite*. Une génération *maudite*. Cette race a été *maudite* de Dieu ou par Dieu. Vous avez menacé les superbes, et ceux qui s'écartent de votre loi sont *maudits*. (La Harpe.) | Exécrable, détestable, très-mauvais. Un temps *maudit*. Un *maudit* chemin. Un *maudit* jeu. Un *maudit* métier. Cette crainte *maudite* m'empêche de dormir, sinon les yeux ouverts. (La Fontaine) | *Terre maudite*, Terre stérile La vie sans amour, c'est un champ aride, c'est une *terre maudite* que la pluie ni la rosée ne fécondent jamais. (A. Karr.) | On dit aussi exclamativ : *Maudit soit l'importun! Maudit soit le pape!*

> *Maudit* soit le premier dont la verve insensée
> Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée!
> (BOILEAU.)

| Substantiv. Un *maudit*. Les *maudits*. Le *Maudit*, roman, par l'abbé ***, est un livre fort intéressant. L'école romantique, à son début, était l'école des déshérités, des parias, des *maudits*; on comptait, dans chaque drame de cette école, un bâtard, un inceste, un fratricide et le reste. Les *maudits* de la société.

MAUGÈRE, s. f. Mar. Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots, pour empêcher que l'eau de la mer s'introduise dans le navire. | Conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du navire dans la mer. On a étendu les *maugères* sur le pont.

MAUGREBIN, INE, adj. et s. Géogr. Côte de Barbarie depuis l'Égypte. V. MAGHREB et MAGHREBIN.

MAUGRÉER, v. a. (rad. *mauvais* et *gré*). Détester, faire des imprécations. Ils les *maugréent* en leur cœur, et les ont en horreur plus étrange que les bêtes sauvages. (Est. de La Boëtie.) *Maugréons* les rois.

> Un chacun d'eux, laidement ajusté,
> S'en retournait sur un brancard porté,
> En *maugréant* et Jeanne et sa fortune.
> (VOLTAIRE.)

| Absol. Il ne fait que jurer et *maugréer* quand il est en colère. Bien vite il sut jurer et *maugréer*. (Gresset.) *Maugréer* d'abord, se révolter ensuite.

MAUPITEUX, EUSE, adj. Vieux mot, qui signifiait Cruel, impitoyable. | *Faire le maupiteux*, Affecter la misère, se plaindre, se lamenter sans en avoir autant sujet qu'on veut le faire paraître. Cette expression a vieilli.

MAUR (SAINT-). Célèbre congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, en 1613, par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin, à Limoges, qui alla chercher des religieux de Saint-Vannes, dans le but de rétablir la règle de Saint-Benoît. Dans tous les couvents qui n'avaient pas d'établissements d'éducation publique, ces religieux étaient cloîtrés. Cet ordre devint un des plus riches de France. Les bénédictins du moyen âge avaient défriché ou fait défricher de vastes terrains jusqu'alors incultes. La congrégation de Saint-Maur rendit un service plus important encore à la civilisation par ses travaux scientifiques. C'était à la fois l'ordre le plus riche et le plus savant de France. L'opulente et belle abbaye de Marmoutier était la maison chef d'ordre. L'ordre avait un supérieur-général, des assistants et des visiteurs. La congrégation se divisait en dix provinces; chacune de ces provinces contenait au moins vingt maisons conventuelles. Lors de la suppression des jésuites, en 1762, les bénédictins furent appelés à diriger les établissements d'éducation. Le plan d'études qu'ils arrêtèrent, et qu'ils ont constamment suivi, est le plus complet que l'on connaisse. L'Assemblée constituante l'avait adopté pour le nouveau mode d'enseignement dans les écoles centrales établies en remplacement des anciens colléges. Tandis que l'université de Paris bornait l'enseignement aux langues anciennes, sans y joindre même aucune notion d'histoire ou de géographie, les bénédictins embrassaient tous les éléments des connaissances utiles et usuelles. Ils avaient remplacé l'étude du grec par celle des langues étrangères modernes. Ils ont fait beaucoup pour la science historique; on peut même dire avec vérité qu'ils l'ont créée en France. C'est à eux que l'on doit l'*Art de vérifier les dates*, la *Diplomatique*, la *Gallia christiana*, les *Histoires de Paris*, de *Bourgogne*, du *Languedoc*, de *Bretagne*, l'*Histoire littéraire de la France*, et autres immenses travaux. Les principaux écrivains de cette congrégation sont dom d'Acheri, Mabillon, Ruinart, Rivet, Vaissette, Lobineau, Félibien, Montfaucon, Martenne, etc.

MAUR (SAINT-). Géogr. Village situé près de Paris, dans une presqu'île formée par la Marne; 5,318 habit. Canal formé de deux parties, l'une souterraine, l'autre à ciel ouvert. Carrières de pierres dures, papeterie renommée, scierie mécanique. | *Traité de Saint-Maur*, Traité que Louis XI conclut avec les princes ligués à la suite de la guerre du Bien public, le 29 octobre 1465.

MAURE, adj. Qui appartient aux Maures. La nation *maure*. Les rois *maures*. Les tribus *maures* et les tribus berbères. | Substantiv. Un *Maure*. Les Turcs, les *Maures* et les Arabes. | On écrit aussi *More*.

MAURES, s. m pl. Géogr. et hist. Peuple d'Afrique, répandu dans le royaume de Maroc et de Fez, dans l'Algérie et dans la partie intérieure de l'Afrique. On n'a pas de notions positives sur l'origine des Maures proprement dits. Leurs historiens les font descendre des Arabes Sabéens; les principales tribus des Maures se sont toujours glorifiées de cette antique origine. D'autres historiens pensent, d'après Procope, que la Mauritanie fut peuplée par les Gergériens et les Jébuséens, que Josué chassa de la Palestine. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on a désigné autrefois sous le nom de Maures les habitants de la Libye et de la province d'Afrique. Si, dans les temps moins reculés, on a également confondu sous cette dénomination toutes les peuplades africaines, on a plus spécialement appelé Maures les peuples qui habitent sur les bords de la mer et les plaines voisines, à la partie occidentale de l'Afrique. On ne saurait donc affirmer que les Maures et les Arabes aient eu un berceau commun. Ils avaient, il est vrai, la même façon de vivre, les mêmes croyances religieuses, la même langue, et cela prouve bien qu'il y a eu autrefois des émigrations considérables des peuples de l'Asie dans la Libye, et que les Africains adoptèrent les mœurs de ces étrangers; mais l'origine des Africains n'en est pas moins incertaine. La parenté des Maures avec les Berbères est moins douteuse. Quoi qu'il en soit, les Maures, peuple nomade et guerrier, tantôt conquérant, tantôt conquis, firent invasion en Espagne (711-792), ayant à leur tête Tarik, lieutenant de Moussa, vice-roi d'Afrique. Parmi eux étaient des Berbères, des Arabes et des Égyptiens. Leur marche triomphale fut comme un sillon lumi-

neux tracé au milieu des ténèbres de la barbarie. Ils semèrent partout les sciences, les lettres et les arts, et, malgré les guerres étrangères et intestines qui ont si longtemps désolé cette malheureuse Espagne, les monuments de leur domination y resteront longtemps debout. Ainsi, pendant que la plus grande partie de l'Europe était plongée dans l'ignorance, les sciences et les arts florissaient parmi les Maures d'Espagne. Mais le partage de ce pays entre plusieurs souverains et leurs propres dissensions affaiblirent tellement les Maures, qu'ils ne purent résister aux attaques incessantes des chefs des royaumes chrétiens nouvellement établis dans la Péninsule, et qu'ils finirent par être réduits à la seule ville de Grenade. Ferdinand le Catholique, après une guerre de dix ans, conquit ce dernier boulevard (1491) et mit ainsi un terme à la domination des Maures en Espagne; le plus grand nombre embrassa même le christianisme, du moins en apparence. Ces derniers Maures furent appelés *Moriscos*. Philippe II, poussé par un fanatisme abominable, résolut de les exterminer. Les persécutions qu'ils essuyèrent sous ce monarque firent éclater parmi eux une insurrection armée à Grenade (1571), mais on parvint à la réprimer, et plus de cent mille Arabes furent expulsés du pays. Enfin, Philippe III, animé par la même fureur, chassa d'Espagne le reste de la population mauresque (1610). Près de deux millions de Maures passèrent en Afrique, et ce fut là une grande perte pour l'Espagne, car ils formaient la partie la plus intelligente et la plus laborieuse de ses habitants. Après leur départ, l'agriculture tomba en décadence. L'expulsion des Maures est regardée comme une des principales causes de la ruine de l'Espagne. Il ne reste en Espagne, comme témoignage du passage de ce peuple industrieux, savant et poétique, que quelques monuments d'architecture qui font encore l'admiration des artistes et des voyageurs : la cathédrale de Séville, la mosquée de Cordoue, l'Alhambra de Grenade, superbes spécimens de l'école byzantine qui prévalut en Europe dans le XIe siècle, et se fit surtout remarquer dans les basiliques par les arcs surhaussés et par la substitution des voûtes aux anciens plafonds plans. Les Maures avaient apporté en Espagne leurs découpures, leurs ogives, leurs ornements, et, de proche en proche, le genre arabe se répandit en France et en Italie. Du mélange de l'ancien gothique, du style byzantin et de l'architecture arabe, se forma le genre qu'on a très-improprement nommé gothique moderne, et qu'il fallait appeler architecture sarrasine ou arabe.

MAURESQUE, adj. Qui est de la race des Maures, des pays habités par les Maures; qui a rapport aux coutumes, aux usages des Maures. Architecture *mauresque*. Coutumes, populations *mauresques*. | S. f. *Une Mauresque*, Une femme maure. Les *Mauresques* sont voilées dans la rue. | On écrit aussi *Moresque*.

MAURET, s. m. Nom vulgaire du petit fruit noir de l'airelle ou myrtille, que l'on emploie quelquefois pour colorer le vin. Les marchands de vin font grand usage de *maurets*. | On dit aussi, au fém., *Maurette*.

MAURICE (saint). Chef de la légion thébaine, composée de chrétiens, laquelle fut massacrée par les ordres de l'empereur Maximien, en 286, dans la vallée d'Agaune, en Helvétie, pour n'avoir point voulu sacrifier aux idoles. Le sang coula par torrents; il inonda la terre et teignit les eaux du Rhône. Sigismond, roi de Bourgogne, fit bâtir au VIe siècle, sur le lieu où leurs corps avaient été retrouvés, une abbaye devenue célèbre. | *Saint-Maurice*, Ordre militaire de Savoie, établi en 1434 par Amédée VIII, et réuni, sous Grégoire XIII, à celui de Saint-Lazare. Les chevaliers portaient une croix blanche, pommetée et bordée de bandes vertes sur le manteau, qui, dans les cérémonies, était de taffetas incarnat, doublé de soie blanche, avec une houppe en soie blanche et verte. Ils portaient aussi une cotte de damas incarnat, sur laquelle était brodée en or, devant et derrière, la croix de l'ordre.

MAURICE (île). Géogr. Nom par lequel on désigne aujourd'hui l'île qui porta celui d'*île de France* pendant que les Français en furent les possesseurs. Elle est située dans l'océan Indien, à l'E. de Madagascar, par 54° 56′ et 55° 26′ de long. E., et 19° 58′ et 20° 31′ de lat. S.; 60 kilom. sur 35; 160,000 habit.; chef-lieu, Port-Louis. Un grand nombre de caps et de baies découpent ses côtes, qui offrent plusieurs bons ports, dont le meilleur et le plus fréquenté est le Port-Louis. Les récifs et les îlots dont Maurice est environnée en rendent généralement l'abord dangereux pour tous les grands navires, mais ils ne s'étendent qu'à une faible distance du rivage; ils servent à la défense naturelle de l'île. La plus grande portion de la surface est couverte de montagnes, dont la plus élevée, le *Piton des Neiges*, a 3,150 mètres. Sa partie centrale paraît avoir éprouvé, à une période très-reculée, des déchirements considérables; elle est moins élevée que les montagnes qui l'entourent d'un cordon circulaire et présente des anfractuosités nombreuses. Sa surface est, en général, à 400 et 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le terrain va toujours en montant depuis la côte jusqu'à cette espèce de plateau. Plusieurs torrents descendent de leurs hauteurs et forment souvent des cascades. Parmi les étangs, le plus considérable, nommé *grand bassin*, a près de trois kilom. de tour et donne naissance à une rivière. Tout annonce que l'île doit son origine aux feux sous-marins; on y rencontre des laves, de la pouzzolane, des basaltes; en divers endroits, des roches calcaires alternent avec des laves compactes. Le terrain, quoique sec, est fertile; il y a des mines de fer. La température y est très-variable. En juillet, il y fait souvent très-frais; en décembre, la chaleur y devient accablante; c'est le temps des ouragans, qui dévastent l'île et font sombrer les navires. Quelquefois on ressent des tremblements de terre. Les vents régnants sont ceux de l'est et du sud-est. En général, le climat est sain. Tous les végétaux des zones chaudes et tempérées y croissent. Les singes y sont un fléau pour les récoltes. La côte est très-poissonneuse. L'île produit de l'ébène, des ananas, des oranges, de l'indigo, du sucre, du tabac, du girofle, du coton, du camphre, de la gomme élastique, etc. Découverte en 1505 par le Portugais Mascarenhas, qui la nomma *ilha do Cerne*, elle passa en 1598 aux Hollandais, qui lui donnèrent le nom de *Maurice*, et l'abandonnèrent en 1712. Les Français vinrent l'occuper en 1713, et lui donnèrent le nom d'*île de France*. Depuis 1810, elle appartient à l'Angleterre. L'usage de la langue française y domine encore dans la majorité de la population.

MAURICIE, s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, comprenant la *mauricie flexueuse*, arbre de l'Amérique tropicale dont le tronc s'élève à la hauteur d'environ 8 mètres. Son feuillage est pendant et a la forme d'un éventail. Cet arbre bienfaisant nourrit, à l'embouchure de l'Orénoque, la nation des Guaranis, qui y trouvent non-seulement une habitation sûre, mais aussi des mets variés. La moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui leur donne en séchant des disques minces de la nature du pain. De la séve fermentée de cet arbre, ils font un vin de palmier doux et enivrant; les fruits, encore frais, leur fournissent une nourriture agréable.

MAURIENNE. Géogr. Division de la Savoie arrosée par l'Arc et ses affluents; chef-lieu, Saint-Jean-de-Maurienne. C'est l'une des contrées les plus pauvres de ce pays. Les goîtreux y abondent.

MAURITANIE. Géogr. et hist. Contrée de l'Afrique occidentale qui comprenait le royaume actuel de Fez (Maroc) et l'Algérie. Dans sa plus grande étendue, la Mauritanie ancienne était renfermée entre le fleuve Ampsagas (Oued-el-Kébir) et l'Océan. Le fleuve de Molokath ou *Muluchas* la divisait en occidentale et orientale. La première était la Mauritanie proprement dite, et c'est là que régnait Bocchus, du temps où Rome faisait la guerre à Jugurtha. La protection des armes romaines lui fit acquérir la contrée voisine à l'E., qui alors faisait partie de la Numidie, et le nom de *Mauritanie* devint commun à deux provinces; l'une, à l'O. du fleuve Muluchas, s'appela *Mauritanie tingitane*, l'autre, à l'E., fut nommée *Mauritanie césarienne*. Une subdivision fut ensuite établie dans cette dernière, et il y eut une Mauritanie césarienne et une Mauritanie sitifine. La Mauritanie était, dit-on, extrêmement fertile, excepté en quelques endroits déserts. On y voyait des arbres d'une grosseur prodigieuse, entre autres des ceps de vigne si énormes que deux hommes ne pouvaient les embrasser. Les éléphants, les panthères, les singes et les crocodiles s'y trouvaient en grande quantité, et c'est de là surtout que les Romains les tiraient pour leurs jeux. La Mauritanie forma d'abord un royaume qui, après quelques années d'indépendance, se plaça sous la protection des Romains. Auguste, encore collègue d'Antoine, la réduisit en province romaine; mais parvenu à l'empire, il la rendit à son gouvernement primitif, et lui donna pour roi Juba. Celui-ci laissa le trône à son fils Ptolémée, que Caligula attira à Rome et assassina l'an de J. C. 39. Deux ans après (sous Claude), un affranchi de Ptolémée, voulant venger la mort de son maître, entreprit une guerre qui se termina à l'avantage de Rome, et à la suite de laquelle les Maures devinrent d'alliés les sujets du peuple romain, c. à d. contraints à payer un tribut.

MAUROGÉMIE, s. f. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces de jongermannies, croissant en Europe dans les fossés, les endroits ombragés, et particulièrement dans les bois montueux.

MAUSOLE. Roi de Carie, devenu célèbre par l'amour de sa femme Artémise pour lui. Il mourut l'an 353 av. J. C., et sa femme lui éleva un magnifique tombeau, qui passa pour une des sept merveilles du monde, et qui fut appelé *mausolée*.

MAUSOLÉE, s. m. Se dit, par allusion au magnifique tombeau élevé par Artémise à Mausole, son époux, de tout monument sépulcral somptueux,

Mausolée.

qui présente le caractère d'un édifice. Le *mausolée* d'Auguste. Le *mausolée* d'Adrien. Un *mausolée* de marbre. On lui a dressé un superbe *mausolée*.

> Et le pâtre de la vallée
> Troubla seul, du bruit de ses pas,
> Le silence du *mausolée*.
>
> (MILLEVOYE.)

| Catafalque que les catholiques dressent dans les églises pour le service des morts. Le *mausolée* était orné d'un grand nombre de lumières.

MAUSSADE, adj. (du lat. *male*, mauvais; *sapidus*, qui s'est dit autrefois pour savoureux, doux, agréable). Qui a mauvais goût, mauvaise grâce, désagréable. Homme *maussade*. Femme *maussade*. Humeur *maussade*. La vie la plus triste et la plus *maussade* est celle dont on ne fait qu'un passe-temps. (S. Dubay.) | Se dit d'une chose mal faite, mal construite. Cette construction est fort *maussade*.

MAUSSADEMENT, adv. (pron. *mosademan*). D'une manière maussade. Il fait tout *maussadement*.

MAUSSADERIE, s. f. Mauvaise grâce, manière désagréable. Cette femme est belle, mais elle est d'une *maussaderie* insupportable.

MAUVAIS, AISE, adj. (pron. *movè*). Qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, ou qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on en fait, à l'idée qu'on en a, au service qu'on en attend. Il est l'opposé de bon. *Mauvais* pain. *Mauvais* vin. *Mauvais* repas. *Mauvais* temps. *Mauvais* chemin. *Mauvaises* mœurs. *Mauvais* goût. *Mauvaise* humeur. Contracter de *mauvaises* habitudes. Agir avec *mauvaise* foi. Donner un *mauvais* conseil. Commettre une *mauvaise* action. C'est la marque d'un *mauvais* cœur. Les *mauvais* gouvernements ruinent, déconsidèrent et perdent les nations. Comme je ne suis point accoutumée à la peine que je souffre, je la soutiens d'assez *mauvaise* grâce. (Mme de Sévigné.) Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très-*mauvaises* conséquences. (Montesquieu.) Les bonnes nouvelles sont toujours retardées, et les *mauvaises* ont des ailes. (Voltaire.) Tel vaincrait les tentations qui succombe aux *mauvais* exemples. (J. J. Rousseau.) La chair du lion est d'un goût désagréable et fort; cependant les nègres et les Indiens ne la trouvent pas *mauvaise* et en mangent souvent. (Buffon.) | Nuisible, incommode, qui cause du mal. Le fruit est *mauvais* pour certains estomacs. L'excès d'application est *mauvais* à la santé. | Sinistre, malheureux, funeste. *Mauvais* présage. *Mauvais* augure. *Mauvaise* physionomie. La bonne et la *mauvaise* fortune. L'Égypte se vantait de régler par son fleuve la bonne ou la *mauvaise* destinée de ses vainqueurs. (Rollin.) *Mauvaise* fut l'année où triompha le tyran.

> Oh! quand donc viendra-t-il, ce jour que je rêvais,
> Tardif réparateur de tant de jours *mauvais* !
>
> (HÉG. MOREAU.)

| Accompagné de la négation, signifie Assez bon,

et même très-bon. Les acteurs de ce théâtre ne sont pas *mauvais*. Les vins ne sont pas *mauvais* cette année. | Qui manque de talent, d'esprit. Un *mauvais* poète. Un *mauvais* peintre. Un *mauvais* orateur. Nos écrits sont *mauvais*; les siens valent-ils mieux? (Boileau.) Un homme qui n'est attaqué que dans ses écrits, ne doit jamais répondre aux critiques; car si elles sont bonnes, il n'a autre chose à faire qu'à se corriger; si elles sont *mauvaises*, elles meurent en naissant. (Voltaire.) | Fâcheux, dangereux, qui cherche à nuire. Un *mauvais* esprit. Un *mauvais* voisin. | Se dit d'une personne qui manque des qualités qui constituent l'homme bon. Un *mauvais* fils. Un *mauvais* frère. Un *mauvais* gendre. Qui jamais aurait cru que le prédicateur qui commençait ainsi sa carrière deviendrait le roi des *mauvais* prêtres? (Louis Blanc.) | On dit que les *temps sont mauvais*, pour marquer des temps de trouble, de disette, d'oppression. | *Mauvais bruits*, Bruits nuisibles à la réputation. On a fait courir sur son compte une foule de *mauvais bruits*, qui l'ont perdue. | *Trouver une chose mauvaise*, Ne pas la trouver à son goût. Cette nourriture *est bien mauvaise*. | *Prendre, interpréter, expliquer quelque chose en mauvaise part*. Le prendre mal, lui donner un sens fâcheux, s'en montrer offensé. Je ne puis ouvrir la bouche que vous *ne preniez* ce que je dis *en mauvaise part*. | *Mauvais lieu*, Lieu de débauche; lupanar. | *Hanter les mauvais lieux*, Fréquenter les maisons de prostitution, ou seulement les lieux de dissipation, de plaisirs crapuleux. | *Mauvais œil*, Se dit, dans quelques pays du midi de l'Europe, de la faculté funeste attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent. La croyance au mauvais œil se retrouve chez les Grecs anciens et modernes, chez les montagnards de l'Écosse et dans tout l'Orient. Avoir le *mauvais œil*. Être doué du *mauvais œil*. | Diplomat. *Le mauvais riche*, Dans les dates des chartes, désigne le jeudi de la deuxième semaine du Carême. | Mar. *Mauvais temps*, Se dit pour marquer que le vent régnant est contraire. | *Fond de mauvaise tenue*, Endroit du fond de la mer où les ancres n'ont pas de prise et chassent. | *Mauvaise manœuvre*, Celle d'un navire qui exécute mal son évolution. | Métrol. *Deniers mauvais*, Se disait autrefois des deniers qui restaient à partager entre un grand nombre de personnes. Trois deniers pour quatre partageants étaient trois *deniers mauvais*. | Substantiv. Dans toutes choses il y a du bon et du *mauvais*. Le *mauvais* de cette affaire, c'est que... Discernant le bon d'avec le *mauvais*. (Fléchier.) | Se prend quelquefois dans le sens de Méchant. Les *mauvais*. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les *mauvais*. (Bossuet.) | Famil. *Faire le mauvais*, Menacer de battre, s'emporter en injures ou en voies de fait. | Adverbial. *Sentir mauvais*, Exhaler une mauvaise odeur. Louis XIV *sentait mauvais*. En Laponie, une peau d'hermine coûte quatre ou cinq sous; la chair de cet animal sent très-*mauvais*. (Regnard.) | Fig. Pour signifier Être louche, suspect. Cette affaire *sent mauvais*, prenez garde. | Famil. *Il fait mauvais*, Il fait mauvais temps. *Il fait mauvais marcher*, On marche difficilement. | *Trouver mauvais, du dernier mauvais*, Désapprouver. *Ne trouvez pas mauvais* que je vous interrompe. *Je trouve du dernier mauvais* que vous vous occupiez ainsi de mes affaires et me sermonniez à tout propos. *Ne trouvez pas mauvais* que je ne cherche point. (La Fontaine.)

MAUVE, s. f. (pron. *môve*; du lat. *malva*, fait du gr. μαλάχη, dérivé de μαλάσσω, amollir, à cause de la propriété de cette plante). Bot. Genre type de la famille des malvacées, comprenant des plantes souvent herbacées, quelquefois frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs disposées au sommet des tiges ou des rameaux, et plus communément dans les aisselles des feuilles. On connaît près de cent espèces de *mauves*, dont la plus grande partie est exotique, et parmi lesquelles on compte la *mauve ombellée*, la *mauve sauvage* ou *grande mauve*, à fleurs purpurines, à racine pivotante, qui est vivace croît principalement dans les lieux incultes; la *mauve crépue*, la *mauve musquée*, la *mauve alcée*, et la *petite mauve*, annuelle, à tiges rameuses, grêles et étalées sur le sol, à fleurs rosées et presque blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles, qui est très-commune sur le bord des chemins et des haies. Les fleurs des *mauves* sont pectorales et employées en infusion et en sirop dans les rhumes et les inflammations des organes de la respiration. On prépare avec les feuilles des lavements, des fomentations et des cataplasmes émollients. Les mauves, qui ne sont plus pour nous que des plantes médicinales, étaient un aliment d'un usage commun chez les anciens. Elles étaient cultivées avec soin dans les jardins, et elles paraissaient sur les tables diversement préparées. Aujourd'hui encore, les Chinois mangent les feuilles de mauve apprêtées à peu près comme nous mangeons la laitue et les épinards. Ces plantes doivent leurs propriétés adoucissantes et émollientes au mucilage abondant contenu dans toutes leurs parties. La mauve était, chez les anciens, le symbole de la douceur et de la facilité, parce qu'elle humecte et adoucit. « Semez la mauve, mais n'en mangez pas, »

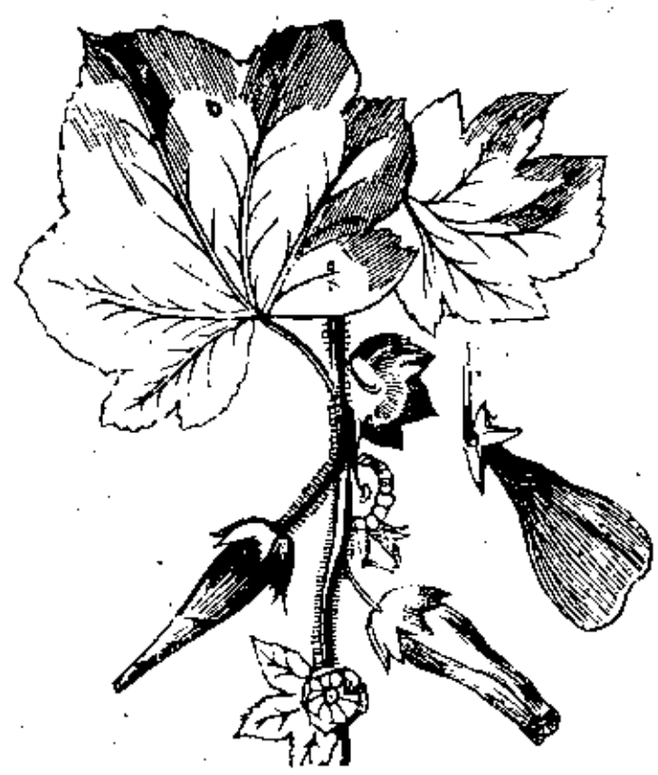

Mauve.

dit Pythagore, ayez de la douceur pour les autres, et non pas pour vous. | *Mauve en arbre*, Nom vulgaire de la ketmie des jardins. | *Mauve des Juifs*, Nom vulgaire de la corète potagère. | *Mauve rose*, La guimauve alcée. | Ornithol. Nom vulgaire de quelques espèces de *mouettes*.

MAUVIETTE, s. f. (pron. *môviète*; dim. de *mauvis*). Nom vulgaire de l'alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet et se sert sur les tables. *Mauviettes* au gratin. *Mauviettes* aux truffes. *Mauviettes* à la broche. Salmis de *mauviettes*. Chartres et Pithiviers sont renommés pour leurs pâtés de *mauviettes*. | Famil. *Manger comme une mauviette*, Manger fort peu. | En parlant d'une personne mièvre, chétive, on dit : *C'est une mauviette*. La pauvre petite *était une mauviette*.

MAUVIS, s. m. (du lat. *mala avis*, oiseau malfaisant, à cause du dégât que font ces oiseaux en mangeant les raisins). Ornithol. Nom vulgaire donné à l'alouette huppée, à un oiseau sylvain de la grosseur d'un ramier, et à une espèce de grive dont le plumage est couleur de rouille, qui est appelée aussi *grive tannée*. La chair de cette dernière est très-estimée. On prend les *mauvis* avec de grands filets en soie.

MAUVISQUE, s. m. (du lat. *malvaviscus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des malvacées, renferme une quinzaine d'espèces qui habitent l'Amérique équatoriale. Le *mauvisque arborescent* est un arbuste de 3 à 4 mètres, à feuilles cordiformes, trilobées, persistantes, à fleurs solitaires d'un rouge écarlate très-vif; il fleurit toute l'année. On le cultive dans les jardins, où il fait un très-bel effet.

MAX, s. m. Monnaie d'or de Bavière qui vaut 25 fr. 87 c. de France. Il y a des doubles-max, des demi-max et des quarts de max.

MAXENCE (MARCUS-AURÉLIUS). Fils de Maximien Hercule. Se fit proclamer auguste par le sénat de Rome le 28 octobre 306, Galère étant encore empereur. Ce dernier envoya le césar Sévère étouffer ce qu'il appelait une misérable révolte. Mais les soldats de Sévère avaient été autrefois ceux de Maximien, père de Maxence, et, séduits par lui, ils se rangèrent sous ses drapeaux. Galère, furieux, arrive avec les légions d'Illyrie; il est repoussé et reprend honteusement le chemin de l'Orient. Maxence, devenu maître paisible du trône, commença par chasser son père, qui avait aidé à son élévation. Il persécuta les chrétiens, se rendit odieux par ses excès sanglants, et fut enfin vaincu par Constantin, à Saxa-Rubra, à 9 milles de Rome, en 312. Son cadavre, retiré des eaux du Tibre, fut décapité le lendemain et sa tête promenée en triomphe. Puisse son sort être celui de tous les tyrans!

MAXILLAIRE, adj. (pron. *maksilère*; du lat. *maxillaris*, fait de *maxilla*, mâchoire). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux mâchoires. Glandes *maxillaires*. Nerfs *maxillaires*. Sinus *maxillaire*. Artère *maxillaire* externe, interne. | *Os maxillaires*, Les os qui forment les mâchoires. | On dit substantiv., la *maxillaire*, pour l'*artère maxillaire*; la *maxillaire inférieure, supérieure*; et *le maxillaire*, pour l'*os maxillaire*. Le chirurgien doit éviter de blesser les *maxillaires* dans les opérations. | Entom. *Palpes maxillaires*, Filets articulés, insérés sur le bord externe des mâchoires, dans les insectes.

MAXILLAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, comprenant des plantes à racines bulbeuses, à fleurs irrégulières, qui croissent dans les grandes forêts du Pérou, sur le tronc des arbres et sur les rochers. *Maxillaire* ailée, cilicée, cunéiforme, ondulée, à longs pétales.

MAXILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *maxilla*, mâchoire). Hist. nat. En forme de mâchoire. | Se dit d'un coquillage dont la charnière offre des dents longues et nombreuses. Coquille bivalve *maxillée*.

MAXILLIFÈRE, adj. (du lat. *maxilla*, mâchoire; *fero*, je porte). Zool. Qui a des mâchoires. | Se dit particulièrement de la bouche des insectes lorsqu'on y distingue des mâchoires.

MAXILLIFORME, adj. (du lat. *maxilla*, mâchoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mâchoire; qui est en forme de mâchoire; qui remplit l'office de mâchoire. Se dit, en ce sens, de certains appendices de la base du pied des limaces. | *Dents maxilliformes*, Celles qui, chez les chétopodes, sont placées à l'orifice de la bouche, opposées et plus ou moins semblables à des crochets dont le bord interne est pourvu ou dégarni de tentacules.

MAXILLO (du lat. *maxilla*, mâchoire). Mot invariable servant à former des mots composés, et qui indique des rapports avec la mâchoire.

MAXIME, adj. et s. f. (du lat. *maximus*, très-grand). Mus. Se dit d'un intervalle plus grand que le majeur, lorsqu'on n'admet pas le degré de l'augmenté, et plus grand d'un demi-ton que l'augmenté, quand on admet ce degré de plus. La seconde *maxime* est une tierce majeure. La tierce *maxime* est une quarte. | Nom donné, dans l'ancienne musique, à une note faite en carré long horizontal, avec une queue sur la droite. La *maxime* valait huit mesures à deux temps, c. à d. deux longues et quelquefois trois selon le mode. (Blaze.)

MAXIME, s. f. (du lat. *maxima* [*propositio*], la proposition la plus grande, la plus importante). Proposition générale touchant la vertu, la sagesse, les mœurs, la science, etc. *Maxime* de philosophie. *Maxime* ancienne. *Maxime* due à Platon. *Maxime* judicieuse. *Maxime* générale. *Maxime* fondamentale. Un des plus beaux artifices des Égyptiens pour conserver leurs anciennes *maximes* était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. (Bossuet.) Les *maximes* sont d'un grand usage en morale et en politique. (Condillac.) Quoique tous prêchent avec zèle les *maximes* de leur profession, tous se piquent d'avoir le ton d'une autre. (J. J. Rousseau.) On peut établir comme *maxime* générale, que les substances nutritives ne sont repoussantes ni au goût ni à l'odorat. (Brillat-Savarin.) | Règle de conduite, principe strictement obligatoire, précepte. *Maxime* de morale. Cette *maxime* est dans toute la terre la sauvegarde de la vertu. (Voltaire.) Les *maximes* sont des plantes dont le cœur est le sol naturel, et qui y produiraient toujours la vertu si le germe n'en était étouffé par les passions. La plus belle, la plus claire, la plus positive, et la plus parfaite de toutes les *maximes* est celle-ci : Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fît. | Vérité utile exprimée en peu de mots et exprimée d'une manière absolue. « Connais-toi toi-même. — Il faut garder la médiocrité en toutes choses. — Chacun pour tous, tous pour chacun. — A chacun suivant ses besoins, de chacun selon ses forces. » | Parfois synonyme de *Proverbe*. Il y a des *maximes* très-répandues dans les masses, et dont il n'est guère permis de changer la forme ordinaire. | Au plur., Recueil de maximes, de préceptes moraux, de vérités utiles. Les *Maximes* de La Rochefoucauld. | Condillac a dit que toute observation qui tient plus à la pratique est une maxime, et que toute observation qui tient plus à la théorie est un principe. Cette distinction est fondée. Les anciens, qui ne séparaient guère ces deux objets, n'avaient cependant pas un très-grand nombre de maximes. L'usage des maximes a été plus fréquent et plus général aux époques où la société s'est trouvée soumise à une discipline régulière, à des dogmes, à des principes bien déterminés, à des mœurs et coutumes résultant en grande partie de ces mœurs ou de ces principes. Il est naturel à l'esprit humain de systématiser ses idées, ses actes, sa vie, de rechercher la simplification, la clarté, la force, l'ordre, et de concentrer, quand il le peut, dans des formules brèves et d'autant plus fécondes qu'elles disent plus et mieux en moins de mots, les résultats de ses diverses combinaisons et de ses efforts. Une vérité une fois admise, la logique veut qu'on la suive; elle

devient, pour nos actes, une sorte de chef de file, un guide, un support, un flambeau. Les plus belles maximes ne supposent pas toujours les mœurs; elles peuvent fort bien n'en être que la censure.

MAXIME (MAGNUS). Général romain, né en Espagne. Il commanda des légions en Bretagne, prit le titre d'empereur en 383, se rendit maître des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, entra en Italie, fut battu par Théodore, en Pannonie, livré au vainqueur par ses soldats et massacré en 388.

MAXIMER, v. a. Soumettre au maximum. On *maxima*, en 1793, les marchandises et les denrées de première nécessité. On *a maximé* les farines et les blés pendant certaines époques révolutionnaires.

MAXIMIEN HERCULE. Associé à l'empire, en 286, par Dioclétien, qui lui donna l'Italie, l'Afrique, les Gaules et l'Espagne; il fut assassiné, en 310, par ordre de Constantin, son gendre. | *Maximien* (*Galerius*). D'abord simple soldat, créé césar en 292, proclamé auguste en 303, chassé par Maxence en 306. Il gouverna avec cruauté.

MAXIMILIEN. Nom de deux empereurs d'Allemagne. *Maximilien Ier.* Archiduc d'Autriche, né en 1459, monta sur le trône en 1493. Il fit la guerre à la France avec des succès balancés; il s'allia ensuite au roi de France contre Venise, et enfin il s'unit avec l'Espagne et le pape contre la France. Il mourut à Inspruck en 1519. | *Maximilien II.* Né en 1527, il monta sur le trône en 1564, et régna douze ans. | *Maximilien-Joseph.* Roi de Bavière, né en 1756, mort en 1825. Il fut longtemps l'allié de Napoléon Ier qui l'avait créé roi de Bavière. Mais en 1813 il fit défection et se déclara contre la France.

MAXIMIN. Nom de deux césars romains, dont l'un, né en 173, fut d'abord berger dans la Thrace, entra dans une légion, fut proclamé césar après l'assassinat d'Alexandre-Sévère, et fut tué par ses soldats en 238; et dont l'autre, neveu de Galère Maximin, reçut le titre de césar en 305, et prit celui d'auguste en 308; mort en 313.

MAXIMUM, s. m. (pron. *maksimome*; mot latin qui signifie *le plus grand*). L'état le plus grand, le degré le plus élevé où une chose puisse se trouver; la valeur la plus forte, la quantité la plus considérable, la limite la plus étendue qu'elle puisse atteindre. Le *maximum* de la pension. Le *maximum* de la peine fixée par le code. On lui a appliqué le *maximum*. Le *maximum* du vice. Le *maximum* de la vertu. Nous étions alors sous le *maximum* du despotisme. | Econ. politiq. Le taux au-dessus duquel il est défendu de vendre une marchandise. En 1304 il avait été fait, par Philippe le Bel, un premier essai de *maximum*; mais l'ordonnance qui l'avait établi fut rapportée au bout de quelques semaines. En 1793, la Convention fixa pour toute la France un *maximum* auquel furent soumises les marchandises de première nécessité, telles que blé, viandes, beurre, huile, vin, etc. Poussant encore plus loin ce système, les gages, salaires, mains-d'œuvre et journées de travail durent être soumis au maximum fixé pour l'année par les conseils des communes. La Commune de Paris avait aussi, par un arrêté, établi un maximum pour cette ville sur les marchandises les plus usuelles, dans le but de prévenir les pillages dont les marchands étaient menacés par suite de la cherté des subsistances. On reconnut bientôt les inconvénients et l'inutilité de ces mesures vexatoires, que tous s'entendaient pour éluder, et dès le mois de décembre 1794, le commerce redevint libre. | Mathémat. L'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. On dit au pluriel *maxima*. Les *maxima* et les *minima* sont les plus grandes et les plus petites valeurs d'une fonction de quantités variables. Les procédés à l'aide desquels on détermine ces valeurs forment la méthode *de maximis* et *minimis*, qui se rapporte, en deuxième analyse, au calcul infinitésimal. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite. Il la fit porter sur cette méthode qu'en delà et au deçà du point de maximum et de minimum, c. à d. des points extrêmes que puisse atteindre une variable, il y a deux grandeurs égales. Fermat était ainsi sur la voie du calcul différentiel, qu'il ne découvrit pourtant pas, car il fallait encore soumettre la méthode à un algorithme de calcul régulier. | Phys. *Maximum de densité de l'eau*, Point où la densité de ce corps, qui varie selon la température, se trouve à son maximum. L'expérience démontre que le maximum de densité de l'eau se produit à la température de quatre degrés au-dessus de zéro. Au-dessus et au-dessous de quatre degrés, la densité diminue avec l'élévation ou l'abaissement de la température. C'est ce qui explique pourquoi, au fond des lacs profonds, l'eau reste toujours à quatre degrés, tandis qu'à la surface la température varie avec celle de l'atmosphère. Quand on dit que le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, on exprime ou l'on sous-entend en même temps que cette eau est à son maximum de densité.

MAY. Géogr. Ile située à l'embouchure du Forth, en Ecosse. | Ile du groupe des îles du Cap-Vert.

MAYA. Mythol. ind. La mère de la Nature et des dieux du second ordre. D'après la philosophie des Védas, c'est l'emblème de la matière ou de

Maya.

l'illusion, source de tous les phénomènes, cause de la manifestation de toutes les existences individuelles.

MAYE, s. f. Auge en pierre, qui reçoit l'huile.

MAYENCE (*Moguntia* ou *Moguntiacum* des Romains; en allem. *Mainz*). Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, forteresse de la Confédération de l'Allemagne du Nord, ancienne capitale de l'archevêché du même nom, et aujourd'hui siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Fribourg; 36,000 habit. Mayence est située sur la rive gauche du Rhin, non loin de son confluent avec le Mein, dont elle tire son nom; elle s'étend sur le penchant et au pied de plusieurs collines, au milieu d'une des plus belles et des plus fertiles contrées de l'Europe. Un pont de bateaux de 700 mètres de long conduit au bourg de Cassel, sur la rive droite. Mayence a vingt-sept places, parmi lesquelles celle de Gutenberg, où s'élève, depuis 1837, la statue en bronze de l'immortel inventeur de l'imprimerie. On remarque sa vaste cathédrale en style byzantin. Cette ville, érigée en port franc, offre un abord et une station commodes aux nombreux bateaux qui viennent y charger et y décharger. Elle fleurit par la navigation, qui est très-active, surtout depuis l'établissement des chemins de fer et le service régulier de bateaux à vapeur arrivant plusieurs fois par jour; par le commerce des vins, de ses jambons renommés et autres denrées. L'origine de cette ville remonte à l'an 13 av. J. C., où Drusus, après y avoir établi la quatorzième légion, y fonda deux *castels*, l'un sur la hauteur, au pied de laquelle se forma peu à peu le municipe *Moguntia*; l'autre sur l'emplacement actuel de Cassel, où s'éleva une autre ville, celle des Mattiaques. Mayence devint la métropole de la première Germanie. Détruite par les Vandales en 406, puis par les Huns, elle ne se releva que sous le règne de Dagobert. Au VIIIe siècle commença pour elle une époque brillante; ses archevêques eurent seuls le droit de couronner les empereurs d'Allemagne, et les diocèses de Worms, de Spire et de Strasbourg furent placés sous leur autorité. Cependant elle ne put jamais s'élever au rang de ville libre impériale. Après diverses vicissitudes qu'elle eut à subir durant la guerre de Trente ans et les guerres de Louis XIV, elle ouvrit, en 1792, ses portes au général républicain Custine, et se rendit l'année suivante aux Prussiens, après une défense devenue fameuse. En 1797, elle devint le chef-lieu du départ. français du Mont-Tonnerre; mais, en 1814, cette ville fut restituée à l'Allemagne. Le congrès de Vienne, en la donnant au grand-duc de Hesse, la déclara en même temps forteresse de la Confédération germanique, et décida que l'Autriche et la Prusse l'occuperaient concurremment avec les troupes hessoises. Les événements de 1866 l'ont placée entre les mains de la Prusse, en attendant d'autres destinées. | *Electorat de Mayence*, Fondé en 1713 en faveur de François-Louis, comte palatin.

MAYENNE, s. f. Géogr. Rivière de France, qui prend sa source au village de Maine (Orne), et qui, après avoir reçu la Sarthe et le Loir, se jette dans la Loire, au-dessous des Ponts-de-Cé, après un cours de 185 kilom. Elle traverse dans toute sa longueur le département auquel elle donne son nom. | *Département de la Mayenne*, L'un des quatre-vingt-neuf départements français, partie de l'ancien Maine et de l'Anjou; 514,868 hectares; 367,855 habit.; chef-lieu, Laval. Le terrain est coupé par des chaînes de coteaux, dont les plus élevés sont dans le voisinage de la Loire. Les forêts fournissent de bon bois, tant pour la marine que pour la construction. On cultive dans ce département beaucoup d'arbres fruitiers, et l'on y fait une grande quantité de cidre. Grains, lin, chanvre; bestiaux, chevaux, porcs, moutons, abeilles. On exploite quelques mines de fer, des carrières de marbre, de granit, de pierres de taille et des houillères. La filature et le tissage du lin occupent beaucoup d'habitants, et presque toutes les villes font le commerce des toiles. La Mayenne est divisée en 3 arrondissements (Château-Gonthier, Laval, Mayenne), 27 cantons et 274 communes. | Chef-lieu d'arrondissement (Mayenne); 9,895 habit. Rues étroites et tortueuses, maisons mal bâties. Ancien château des ducs de Mayenne, qui domine la ville. Fabriques de toiles, de calicots, dont elle fait un commerce assez important.

MAY-NUOC OU MAY-RA, s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine. Ses tiges ont plus de 30 mètres de longueur; divisées en lanières et privées de leur moelle, on les tord en cordes, qu'on emploie à retenir les ancres des navires, ou à lier des planches qui forment les maisons. Le *may-saong* et le *may-tat* sont d'autres espèces de rotangs avec lesquels on fait aussi des cordes ou de jolis ouvrages.

MAYO. Géogr. Comté d'Irlande (Connaught), entre ceux de Sligo et de Roscommon à l'E., de Galway au S., l'Océan au N. et à l'O.; 102 kilom. sur 50; 350,000 habit.; chef-lieu, Castlebar. Montagnes, beaucoup de marais; mines riches; pâturages, grains; agriculture arriérée.

MAYONNAISE, s. f. Art culin. Espèce de sauce. Volaille froide à la *mayonnaise*.

MAYOTTE. Géogr. Une des îles Comores, au S. E.; 50 kilom. sur 32; environ 16,000 habit., Sakalaves et Arabes, la plupart mahométans. Bois de construction: takamaka blanc, bois d'ébène, bois de natte. La canne à sucre et le café y viennent bien. Belle rade. Cette île a été cédée à la France en 1843, mais la colonisation s'y fait bien lentement.

MAZANIELLO. Chef d'insurrection napolitain qui triompha du gouvernement. V. MASANIELLO.

MAZARIN (JULES). Cardinal, premier ministre, en France, sous la régence d'Anne d'Autriche, né à Piscina, dans les Abruzzes, en 1602, mort à Paris en 1661. Il était Sicilien d'origine par son père, Pierre Mazarini. Il fit ses études à Rome, suivit à l'âge de dix-sept ans l'abbé Colonna en Espagne, étudia le droit pendant trois ans aux universités d'Alcala et de Salamanque, revint à Rome en 1622, entra dans la carrière militaire et fut envoyé, en 1625, dans la Valteline, avec le grade de capitaine dans les troupes du pape. Certaines qualités d'esprit le firent employer pour des négociations, et un entretien qu'il eut avec Richelieu à Lyon, en l'année 1630, fut l'origine de sa fortune dans notre patrie. Le cardinal le considérait comme un homme d'État de grand mérite. Mazarin quitta en 1632 l'habit militaire et obtint un bénéfice en France. En 1634 il fut nommé vice-légat à Avignon, et immédiatement après nonce-légat à la cour de France. Louis XIII le logea au palais Cardinal. Rappelé en 1636 à Rome, il y soutint ouvertement les intérêts français, et, dès 1639, il quitta l'Italie pour s'attacher définitivement à la France. Louis XIII lui fit donner le chapeau de cardinal en 1641, et Richelieu, en mourant, le recommanda à ce prince, comme étant le seul homme qui pût continuer sa politique. En 1643, membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XIV, il se démit de ce titre, mais il ne tarda pas à devenir ministre, lorsque la reine eut été déclarée seule régente. Les premières années de son ministère furent signalées par les victoires des Français sur les Espagnols à Rocroy (1643), à Nordlingue (1645), à Lens (1648), victoires qui amenèrent la paix de Westphalie. Malgré cela, il devint odieux au peuple et au Parlement, et eut longtemps à lutter contre les troubles de la Fronde, suscités par une partie de la noblesse du

royaume, à la tête de laquelle les princes s'étaient rangés. Par une politique fine et adroite, il sortit triomphant de toutes les attaques dirigées contre lui. La reine feignit de le renvoyer, mais lorsqu'elle fut rentrée à Paris avec son fils, Mazarin, amant de la reine, reparut bientôt plus puissant que jamais. Les princes, les grands, les parlements, tout s'empressa de lui faire sa cour. Son pouvoir fut dès lors sans bornes. Il exerça pendant huit années, et jusqu'à sa mort, une autorité absolue. En 1659, il conclut la paix des Pyrénées, qui mettait un terme aux guerres de la France et de l'Espagne, et préparait la puissance de Louis XIV. Mazarin n'eut point le vaste génie et l'énergie de Richelieu, mais il y suppléa par la ruse, la souplesse et l'habileté diplomatique. Quoique né étranger, il défendit toujours les intérêts de sa patrie adoptive et put dire que, *si son langage n'était pas français, son cœur l'était*. Ce ministre protégea les lettres et les arts, mais il négligea le commerce, la marine et les finances. Son principal soin semblait être de s'enrichir, et il se fit en effet une fortune colossale, s'élevant à plus de 200 millions de francs, qu'il laissa à ses nièces. Les moyens qu'il employa pour l'acquérir accusent une avidité rare, une rapacité qui mérite d'être flétrie par l'histoire. Le surintendant Fouquet dit plus d'une fois à Louis XIV : Il n'y a point d'argent dans les trésors de Votre Majesté, mais le cardinal vous en prêtera. | Pendant les guerres de la Fronde, on disait *un mazarin*, pour un partisan de Mazarin. A bas les *mazarins!* On créa aussi les mots *mazarinisme*, politique, système de Mazarin, ou dévoûment à ce ministre; *mazariniste*, partisan de cette politique ou homme dévoué à ce cardinal; *mazarinesque*, épithète burlesque dont le sens est qui tient de Mazarin; *mazarinade*, pamphlet contre le cardinal; et enfin, le verbe *se mazariner* ou *se mazariniser*, qui voulait dire passer dans le camp de Mazarin, se rallier à ce ministre. Le conseiller Roussel s'humanisa et *se mazarinisa* dès qu'on lui eut promis en secret le gouvernement de la Bastille pour son fils. (Noël.) Ces mots ont été consacrés par l'usage et ont trouvé place dans les écrits des historiens. | S. m. T. de verrerie. Un *mazarin*, Un gobelet très-petit et de qualité fort commune.

MAZARINADE, s. f. On appelait ainsi, du temps de la Fronde, tout écrit contre le cardinal Mazarin ou ses partisans. Les *mazarinades* sont des pamphlets, des satires, des libelles en prose ou en vers. Plusieurs de ces pièces sont écrites en vers dits *héroïques;* d'autres, au nombre de cinq à six cents, sont en vers burlesques. Scarron, sous le nom de *Sandricourt*, fit des mazarinades, dont quelques-unes ont plus de mille vers. Le cardinal de Retz en fit aussi. On compte encore, parmi les auteurs de ces écrits anonymes, le célèbre docteur Guy-Patin, Isaac Laffemas, Joly, le poète Sarrazin, l'avocat Olivier Patru, Jean Loret, etc. Les héros des mazarinades sont le cardinal et ses nièces, Gaston, duc d'Orléans; le prince de Condé, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc et la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, Turenne, le parlement de Paris, les partisans, les maltôtiers, etc. Les satires souvent sont infâmes, et les apologies extravagantes ou burlesques. Ce sont des ballades, des sonnets, des odes, des chansons, des dialogues, des pots-pourris, des lais, des virelais, des comédies, des farces. Les *mazarinades* en prose sont en très-grand nombre, et, dans les titres, l'indécence le dispute souvent au facétieux et au ridicule; plusieurs de ces titres même révèlent les amours du cardinal et de la reine, et ne peuvent être transcrits. (Villenave.)

MAZDÉISME, s. m. Religion de Zoroastre, culte du feu, en Perse. Le *mazdéisme* compte encore aujourd'hui des sectateurs en Asie.

MAZÉ, ÉE, adj. T. de métall. Qui a subi le mazéage. Fonte *mazée*.

MAZÉAGE, s. m. T. de métall. Affinage préliminaire qu'on fait subir aux fontes.

MAZÉDIATE, adj. (du gr. μαζός, mamelle). Bot. Qui renferme une poussière dans l'intérieur de l'apothécie. Lichen *mazédiate*.

MAZEPPA (JEAN). Célèbre hetman des Cosaques. Il naquit en Podolie, de parents nobles, mais pauvres. Placé comme page à la cour de Jean Casimir, les faveurs d'une dame lui attirèrent la colère du mari, qui, pour se venger, le fit lier tout nu sur un cheval sauvage et l'abandonna ensuite à son malheureux sort. Suivant Pasek, Mazeppa serait né de parents cosaques, et cette aventure se serait passée en Volhynie, où il habitait. Quoi qu'il en soit, le cheval, qui était de l'Ukraine, se dirigea vers ce pays, où il arriva après une course de plusieurs jours. Mazeppa fut recueilli par de pauvres villageois. Sa conservation miraculeuse et ses talents le firent remarquer par l'hetman Zamoïlovitch, qui se l'attacha comme secrétaire, puis comme adjudant, et après sa mort, qui eut lieu en 1687, Mazeppa fut élu à sa place. Il gagna la confiance du czar Pierre Ier, qui le combla de dignités; mais il se lassa bientôt de cet état de dépendance, et, pour s'en affranchir, il conçut le projet de réunir l'Ukraine à la Pologne. Dans ce but, il se rapprocha de la Suède. Mais le czar ayant découvert et prévenu ses desseins, à peine put-il échapper avec 6,000 hommes, dont il renforça l'armée suédoise (1708). Après la défaite de Pultava, il se réfugia avec Charles XII à Bender, où il mourut en 1709, à l'âge de soixante-dix ans. C'était, dit Voltaire, un homme courageux, entreprenant, et d'un travail infatigable, quoique dans une grande vieillesse. Lord Byron l'a immortalisé en le choisissant pour sujet de l'un de ses poèmes.

MAZER, v. a. T. de métall. Faire subir à la fonte un affinage préliminaire, en la tenant bien liquide dans les bas foyers appelés fineries, qu'on chauffe avec du coke pur, ou avec du coke mélangé de houille, ou même avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. Allons, camarades, il faut *mazer* toutes ces fontes.

MAZERIE, s. f. T. de métall. Lieu où l'on maze la fonte, où on lui fait subir le mazéage.

MAZETTE, s. f. Mauvais cheval, cheval ruiné, insensible au fouet ou à l'éperon. Être monté sur une *mazette*. Vieille *mazette*. | Fig. et famil. Celui, celle qui manque de la force physique nécessaire pour faire une chose qu'il a entreprise. Tu tombes sous ton fardeau, tu n'es qu'une *mazette*. La fatigue de la route t'a éreintée, pauvre *mazette*. | Se dit aussi d'une personne maladroite, inhabile aux jeux d'esprit ou d'adresse. Il n'est qu'une *mazette* aux échecs, au jeu de billard, au domino, etc.

MAZOVIE (*Massovia* en latin). Géogr. Un des douze anciens palatinats de la Grande-Pologne; aujourd'hui une des huit vayvodies de la Pologne russe, au S. de celle d'Augustowo, au N. de celles de Sandomir et de Kalisz; environ 800,000 habit.; chef-lieu, Varsovie, la ville héroïque.

MAZOURKA OU MAZURKE, s. f. (c. à d. *mazovien*). Nom donné à des airs de danse de la Mazovie. La *mazourka* s'écrit à trois temps, comme la polonaise; mais elle est plus vive et plus animée; son mouvement varie souvent. Elle exprime admirablement les sentiments doux et tendres; ses airs sont tantôt gracieux, tantôt mélancoliques, tantôt vifs et enjoués. Composer une *mazourka*. Jouer une *mazourka*. | Danse exécutée sur cet air. Danser une *mazourka*. La *mazourka* est depuis quelques années à la mode dans nos salons, à la ville et aux champs; elle tient à la fois de la valse et de la polka.

MAZZINI (JOSEPH). Révolutionnaire italien, né à Gênes en 1808, fils d'un professeur de médecine de l'Université. Reçu docteur en droit, il fut détourné du barreau par la politique, et débuta par des articles de critique littéraire dans des journaux de Gênes et de la Toscane. En 1830, il s'affilia à la société des carbonari; mais il fut presque aussitôt arrêté par la police, et, après six mois de détention préventive, il reçut l'ordre de quitter l'Italie. Il se retira à Marseille en 1831, et accusant les lenteurs et les circonspections du carbonarisme, il fonda la société de la *Jeune Italie*. Le mot d'ordre de cette société, *Dio e popolo*, exprimait l'idée d'un chef qui prétendait appuyer la démocratie naissante sur les débris de l'ancienne religion. Ses membres ne devaient pas avoir plus de quarante ans; son but était l'affranchissement prochain de l'Italie. Malgré la vigilance des princes et la défiance des peuples, Mazzini lança son armée contre le Piémont en mai 1833. Elle fut décimée et dispersée; mais il la recomposa et la confia au général Ramorino pour une seconde tentative en février 1834. Cette fois elle fut complètement détruite. Mazzini perdit dès ce moment beaucoup de son influence, et vécut trois années en Suisse dans un repos apparent. En 1839, il s'établit à Paris, et passa à Londres en 1842. Il consentit alors à s'entendre avec les comités révolutionnaires de Malte et de Paris, qu'il avait refusé de reconnaître jusque-là. En 1844, il fonda à Londres l'*Apostolo popolare*, journal qui fut suspect même au gouvernement anglais. Sa correspondance fut saisie, et il fut inquiété pour un assassinat de deux espions italiens, qu'on l'accusait d'avoir ordonné en France, et auquel il s'est toujours défendu d'avoir prêté les mains. Lorsque l'avénement de Pie IX vint exalter les espérances de la nation italienne, Mazzini écrivit au pape (septembre 1847) pour le féliciter de son initiative et l'encourager dans l'œuvre de résurrection de la patrie commune. Après la révolution de février 1848, il se rendit à Paris, où il présida un club. Peu après il alla à Gênes, puis à Milan, y organisa des clubs révolutionnaires, et, au nom de ses principes républicains, s'opposa de toute son influence à l'annexion de la Lombardie au Piémont. Son journal, l'*Italia del Popolo*, sema entre les patriotes une division qui précipita la ruine de l'indépendance lombarde. Après la prise de Milan par Radetzky, il s'enrôla dans les bandes de Garibaldi; puis il se retira à Lugano et de là à Florence. Après le meurtre de Rossi et la fuite du pape à Gaëte, le parti mazzinien étant devenu dominant dans les États de l'Église, Mazzini parut tout à coup à Rome et demeura maître de la situation. Le 23 mars 1849, sa dictature fut réellement proclamée par la réorganisation du tribunat qu'il partagea avec Armellini et Saffi. Il conserva toutes les anciennes formes religieuses et fit célébrer en grande pompe les fêtes de Pâques. Le 17 avril, la nouvelle constitution républicaine fut promulguée pour ainsi dire sous ses auspices. Il fit de vains efforts pour empêcher l'intervention française. Après avoir soutenu la défense de Rome aussi longtemps que possible, il proposa de porter la guerre dans les provinces, et sur le refus de l'Assemblée constituante, il donna sa démission de triumvir. Lors de l'entrée des Français dans Rome, Mazzini se réfugia en Suisse, mais il fut bientôt obligé de repasser en Angleterre; il devint, à Londres, président du comité national italien, et adressa en cette qualité à l'Assemblée nationale française une lettre où il protestait énergiquement contre les faits accomplis. Placé avec Kossuth et Ledru-Rollin à la tête du comité révolutionnaire international, il contracta en 1851 ce fameux *emprunt mazzinien*, qui avait pour but et qui eut pour résultat une nouvelle insurrection italienne. Elle éclata à Milan le 6 février 1853, et se termina par la victoire des Autrichiens et la mise du pays en état de siége. Mazzini, à qui on a reproché à tort de payer rarement de sa personne, parvint à s'échapper, et il regagna Londres, où il continua son œuvre révolutionnaire. Au mois de février 1857, il parut tout à coup à Gênes avec un plan d'insurrection générale, et excita un soulèvement promptement réprimé, dans cette ville et à Livourne, pendant que son chef d'état-major, le colonel Pisacone, excitait une révolte, un instant redoutable, dans le royaume de Naples. En même temps il se trouva impliqué dans une conspiration d'assassinat contre Napoléon III. Jugé au mois de septembre par la cour d'assises de Paris, il fut condamné par contumace à la déportation perpétuelle. Il n'a pas cessé de trouver en Angleterre un asile. Mazzini semble avoir été beaucoup effacé pendant les grands événements qui, à partir de 1859, ont affranchi l'Italie et constitué son unité; mais on ne peut douter que son influence n'ait puissamment contribué à surexciter les populations et à grossir le nombre des volontaires accourus à diverses reprises, et surtout en 1867, à l'appel de Garibaldi. Mazzini n'est pas l'homme des situations normales, régulières; il lui faut l'existence mystérieuse des sociétés secrètes, les ténébreuses menées des conspirations, les brusques soulèvements populaires; et lui-même paraît ne pas avoir sa raison d'être en dehors de ces éléments; c'est au point que, bien qu'il ait été élu député au parlement italien, cette assemblée a refusé de l'admettre. Mazzini a été de la part même des chefs de la révolution italienne, Garibaldi, Guerrazzi, Gioberti, Manin et Montanelli, qui l'appelait « le mauvais génie de la Péninsule, » l'objet d'accusations dont l'histoire déterminera la valeur. En attendant, par l'ardeur de ses prédications, par son opiniâtreté révolutionnaire, par la séduction d'un dogme unique, *Dio e popolo*, il a attaché à son nom un prestige que ni ses défaites, ni ses fautes mêmes, ni la haine de ses adversaires politiques ou les poursuites des gouvernements, n'ont pu détruire; et, au sein de toutes les grandes fermentations populaires, il reste la personnification la plus énergique de la révolution italienne.

ME, pron. pers. (du lat. *me*, acc. de *ego*, je). Pronom de la première personne, qui a la même signification que *je* ou *moi*, mais dont l'emploi n'est pas le même. Il est toujours régime, jamais sujet du verbe auquel il se rapporte. | Tantôt il est régime direct. Tu *me* flattes. Il *me* regarda de travers. Vous *me* suspectez. Et ne *me* trouble pas de ces indignes pleurs. (Boileau.) *Me* laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants? (J. J. Rousseau.) | Tantôt il est régime indirect. Tu *me* dis des choses étonnantes. Il *me* raconta ses aventures. Vous *me* montrez le bout de l'oreille. Ils *m'*ont fait voir la vérité. Vous *me* parlez toujours d'inceste, d'adultère. (Racine.) | Il est toujours le deuxième pronom à la première personne du singulier dans les verbes pronominaux, et il joue à

cette place le rôle soit de régime direct, soit de régime indirect. Je *me* flatte, je *me* promets, je *me* disais, etc. Je *me* ferais tuer plutôt que de subir cet affront. Rends-moi libre, à tout je *me* soumets. | Dans les verbes pronominaux, tels que *je me repens, je me plais, je me soucie, je m'en vais*, etc., *me* est toujours logiquement régime direct ou indirect. | L'*e* de *me* s'élide lorsque le verbe qui vient immédiatement après commence par une voyelle. Tu *m'*égratignes. Il *m'*assomme de ses interminables récits. Vous *m'*apprenez qu'il faut vivre et lutter. Ne *m'*ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Voltaire.) | La même élision a lieu aussi devant les pronoms *en, y*. Il *m'*en parla très-longuement. Vous ne *m'*en dites rien. Tu *m'*y trouveras. Vous *m'*y conduirez. J'ai eu de la peine à *m'*y remettre. Je *m'*en vais seule au temple, où leur hymen s'apprête. (Racine.) | Se met toujours devant le verbe. Je ne *m'*en prends qu'à vous. Il *me* disait : Tu *m'*es chère, plus chère que la vie. Elle *me* répétait sans cesse : A qui sait attendre, tout arrive à point. | Se place même devant l'auxiliaire des temps composés. Je *me* suis aperçu que vous *m'*aviez remarqué.

Je *me* suis plaint aux dieux de voir qu'un si grand homme
Fût à la fois la gloire et le fléau de Rome.
(VOLTAIRE.)

| Se place après le verbe, lorsque celui-ci est à l'impératif. Il est alors toujours suivi du pronom *en*. Donnez-*m'en* et je vous remercierai. Croyez-*m'en*.

Répondez-*m'en*, vous dis-je; ou, sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus.
(RACINE.)

| Mais si la phrase est négative, il se place devant le verbe à l'impératif. Ne *m'en* veuillez pas. Ne *m'en* dites pas davantage. Ne *me* cachez rien de ce qui s'est passé. | Doit être suivi immédiatement de *en* à tous les temps dans la conjugaison du verbe *s'en aller*. On dit : Je *m'en* suis allé, je *m'en* étais allé, je *m'en* serais allé, je ne *m'en* serais pas allé, etc., et non : Je *me* suis *en* allé, je *m'*étais *en* allé, je *me* serais *en* allé, je ne *me* serais pas *en* allé. Ces dernières manières de s'exprimer sont très-vicieuses. | Se place toujours le premier lorsque, étant régime indirect, il est accompagné d'un autre pronom, qui est régime direct. Il *me le* donnera. Avant que j'eusse dit un mot, il *me l'*offrit de la façon la plus gracieuse. On *me les* a apportés. Vous *me les* ferez voir. Ne *me le* cachez point. Ne *me la* désignez pas, je la connais. Ne *me l'*enviez pas, laissez-moi mon partage. (Voltaire.) | S'il y a plusieurs impératifs de suite, on peut placer *me* devant le dernier. Allez et *me* laissez; sortez et *me* laissez dormir. On dit aussi et plus souvent : Allez et laissez-*moi*; sortez et laissez-*moi* dormir. La première construction a déjà un peu vieilli, et elle est bien moins usitée aujourd'hui qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles. Conservez bien votre courage et *m'*en envoyez dans vos lettres. (Sévigné.) Passez votre chemin, la fille, et *m'*en croyez. (La Fontaine.) Tenez, monsieur, battez-moi plutôt et *me* laissez rire tout mon soûl; cela me fera plus de bien. (Molière.) Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Voltaire.) Laissez-moi cette chaîne ou *m'*arrachez le jour. (La Harpe.) | Étant le complément d'un infinitif, il se place entre le premier verbe et l'infinitif. Il doit *me* remettre une lettre. Vous voulez *m'*emmener. Ils viennent *me* souhaiter ma fête. | Cependant on peut, lorsque la tournure de la phrase n'en devient pas embarrassée, se servir d'une transposition, empruntée aux Provençaux, très-élégante dans leur langue comme dans la nôtre, et dire : Ils *me* viennent souhaiter ma fête. Il *me* doit remettre une lettre. Cette transposition a lieu aussi avec un temps composé. Ils *me* seraient venus souhaiter ma fête aujourd'hui. Il *m'*aurait voulu procurer ce plaisir. Mais elle n'est pas permise si le sujet du premier verbe est le pronom de la première personne, *je*. Ainsi, on ne dira jamais, *je m'*aurais voulu procurer ce plaisir. | Cependant, avec les verbes *faire, laisser*, le pronom *me* s'emploie toujours immédiatement après *je* avec les temps composés. *Je me fis* conduire. *Je me ferais* tuer. *Je me laissai* emmener. | Doit se répéter devant chaque verbe dont il est régime. Il vient *me* voir, *me* prier, *me* presser, *m'*importuner. Il avait formé le projet de *m'*abattre, de *me* briser, de *m'*anéantir. Il *m'*estime et *me* donne chaque jour des marques de sa bienveillance. Il *m'*offrit et alla *me* chercher aussitôt un vieux volume imprimé en 1490. (Clermont.) | On ne doit pas confondre ces deux expressions, *il me faut faire* et *il faut me faire*. La première indique que je dois faire, et la seconde, que c'est à moi qu'on doit faire. De même pour *il me faut donner* et *il faut me donner*. *Il me faut faire* un choix, il est fait dans mon cœur. (Voltaire.) | On doit éviter des locutions telles que *menez-m'y, conduisez-m'y, donnez-m'y une place*, etc. Il ne vaut guère mieux dire : *Menez-y-moi, conduisez-y-moi, donnez-y-moi une place*. On aura raison de se servir d'une circonlocution polie, telle que : *Veuillez m'y mener, m'y conduire; veuillez m'y donner une place*, ou de toute autre phrase propre à rendre le même sens en termes moins désagréables à l'oreille.

MÉ (par abréviation du lat. *malè*, mal). Particule qui entre dans la composition des mots, en change la signification, en y ajoutant soit l'idée de mal, soit l'idée de négation. Exemples : *Mécontent* est pour *mal content; médire*, pour *mal dire*. *Méconnaître* signifie *ne pas connaître; mécréant* veut dire *qui ne croit pas*. On écrit *més* devant une voyelle. *Mésallier, mésestimer*.

MÉACO. Géogr. Ville du Japon, dans l'île de Niphon; c'est la deuxième de l'empire et la résidence du daïri ou souverain spirituel du Japon; 600,000 habit. Citadelle; nombreux temples en l'honneur de Bouddha et de Sinto. Méaco est le centre de la littérature et des sciences de l'empire du Japon; grande bibliothèque, académie chargée de rédiger les annales du pays. Imprimeries, manufactures d'étoffes et de porcelaines, ouvrages de verreries et de placage. Grand commerce. Cette ville est actuellement ouverte aux Européens. | On dit aussi *Miaco*.

MEA CULPÂ, s. m. (du lat. *meus*, mien; *culpa*, faute). Expression latine tirée du *Confiteor*, et qui signifie *par ma faute*. Aveu qu'on a commis une faute ou des fautes. Faites votre *meâ culpâ*, un *meâ culpâ*, des *meâ culpâ*. Si la République est tombée, les républicains peuvent en faire leur *meâ culpâ*. | *Dire son meâ culpâ*, Se repentir. | Action de se frapper la poitrine en signe de contrition. Que font à Dieu vos génuflexions, vos *meâ culpâ?* | Adv. C'est ma faute, c'est par ma faute. Ah! je puis bien dire : *Meâ culpâ!* Pourquoi ai-je pris femme?

MÉANDRE, s. m. (du gr. Μαίανδρος). Géogr. Nom ancien d'un fleuve de l'Asie-Mineure, qui prenait sa source dans la Phrygie, sur les hauteurs de Célènes, et qui, après un grand nombre de replis sur lui-même, allait se jeter dans la mer Égée, entre Héraclée et Priène, vis-à-vis de Samos, après un cours d'environ 270 kilom. Le Méandre était peu large, mais profond. Il devint célèbre et fut chanté par les poètes soit à cause de ses mille détours, soit à cause des cygnes qui l'habitaient et qui, d'après les récits mythologiques, annonçaient leur mort par les accents les plus mélodieux. On a quelquefois appelé Homère *cygne du Méandre*, par allusion à l'harmonie de ses poésies. | Par extens. et poétiq. Se dit des sinuosités des cours d'eau, surtout de ceux qui en ont beaucoup. Les *méandres* d'un ruisseau. Les *meandres* de la Seine. Les fleuves circulent en formant des *méandres* délicieux. (A. Martin.)

Tel un ruisseau, charmé de sa rive opulente,
En *méandres* d'azur roule une onde plus lente.
(CHAUSSARD.)

| Fig. Allée tortueuse, sinuosité, détours, labyrinthe compliqué. Entrés dans la forêt, nous suivions des *méandres* sans fin, incertains d'une issue et craignant d'avoir à revenir sur nos pas. (Fiévée.) | Métaphoriquement. Divagations, expressions entortillées, paroles embrouillées. Ce discours est un *méandre*. Les phrases de cet orateur sont des *méandres*, où il est difficile de le suivre et d'où il ne sort pas toujours avec bonheur. | Ruse, détours, en parlant des négociations politiques, et, en général, de toutes les intrigues. Les *méandres* sans fin de la diplomatie. | Hortic. Bordure de bois, qui dessine les sinuosités dans les parterres. Un *méandre* de buis ou *un méandre*. | A été heureusement employé dans l'exemple suivant pour signifier la masse du sang et les sinuosités qu'elle suit en circulant dans le corps humain :

L'homme de mille erreurs autrefois prévenu,
Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
Ignorait en repos jusqu'aux routes certaines
Du *méandre* vivant qui coule dans ses veines.
(FERRAULT.)

| Archit. Ornement qu'on emploie dans les broderies, et qui offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très-compliqués. Ce mot s'applique surtout aux ornements antiques; mais on dit plus souvent *une grecque*, lorsqu'il s'agit d'édifices et de costumes modernes.

MÉANDRINE, s. f. (rad. *Méandre*). Genre de la famille des polypiers, dont la surface offre des sillons sinueux ou tortueux, et qui a le corps court, membraneux sur les côtés, la bouche garnie de plis et de tentacules simples, sur un seul rang et au nombre de dix-huit à vingt. Les principales espèces sont : la *méandrine cérébriforme*, la *méandrine labyrinthiforme*, la *méandrine aréolée*, la *méandrine ondoyante* et la *méandrine filograne*. | *Méandrine fossile*, Celle qu'on trouve à l'état fossile dans plusieurs parties de l'Europe. On distingue parmi ses espèces : la *méandrine orbiculaire*, la *méandrine antique*, la *méandrine de Deluc*, la *méandrine de Lucas*, la *méandrine asthéoïde*.

MÉANDRIQUE, adj. (rad. *Méandre*). Qui appartient, qui a rapport au fleuve Méandre. | Fig. Sinueux, plein de détours comme le Méandre. Route *méandrique*. Sentiers *méandriques* d'un labyrinthe. Broderie *méandrique*. | Par extens. Énigmatique, amphibologique, embrouillé, tortueux. Phrase *méandrique*. Discours *méandrique*. Sermon *méandrique*.

MÉANDRITE, s. f. (rad. *Méandre*). Paléontol. Polype conglomeré en forme de boules, dont la surface porte des sillons dentelés et tortueux.

MÉAT, s. m. (du lat. *meatus*, passage; de *meare*, couler). Anat. Canal, trou, conduit, orifice, qui, dans le corps humain, livre passage à un fluide. *Méat* urinaire. *Méat* auditif. *Méats* des fosses nasales. | *Méat cystique*, Conduit par lequel la bile est portée de la vésicule du fiel dans le canal cholédoque, et *vice versâ*. | Bot. Intervalle irrégulier qui se trouve entre les cellules du tissu cellulaire des plantes. *Méats* intercellulaires.

MEATH (EAST), *Meath oriental*. Géogr. Comté d'Irlande (Leinster), entre ceux de Cavan au N., de Kildare au S., de Louth à l'E., et de West-Meath à l'O. et au S. O.; 70 kilom. sur 58; 185,000 habit.; chef-lieu, Trim. Sol fertile, bons pâturages; fabriques de toiles. | MEATH (WEST), *Meath occidental*. Autre comté d'Irlande (Leinster), borné au N. E. et à l'E. par le précédent, au S. par le comté du Roi, et à l'O. par les comtés de Roscommon et de Longford; 49 kilom. sur 38; 180,000 habit.; chef-lieu, Mullingar. Sol fertile, beaucoup de blé. Le fenianisme compte de nombreux partisans dans ces contrées.

MEAUX (du lat. *Meldæ* ou *Meldi*). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Marne); 9,352 habit. Évêché; belle cathédrale de Saint-Etienne, édifice gothique. Tissus de coton, etc.; commerce de grains, farines, bestiaux et fromages de Brie; dessiccation de légumes. Meaux est une ville très-ancienne. Bossuet, surnommé l'aigle de Meaux, en fut évêque.

MÉCANICIEN, IENNE, s. (rad. *mécanique*). Celui, celle qui s'occupe de l'étude de la mécanique ou qui possède cette science. On n'est pas *mécanicien* sans être géomètre. Les Lagrange et les Laplace ont été de grands *mécaniciens*. | Celui, celle qui construit des machines, qui s'occupe de l'étude ayant pour objet la construction des machines. Exercer la profession de *mécanicien*. Un constructeur de métiers à filer, à carder, à tisser, un constructeur de machines à vapeur, un horloger, un faiseur d'automates, sont des *mécaniciens*. | Inventeur de machines, de métiers. Jouffroy, Dallery, Jacquart, ont été, à des titres divers, des *mécaniciens* d'un très-grand mérite. | Il existe un grand nombre d'ateliers où l'on exécute les appareils suivant la volonté des inventeurs; les artistes qui dirigent ces utiles établissements prennent aussi le titre de *mécaniciens*. | Ouvrier en mécanique, qui travaille dans la mécanique, à la construction des machines, etc. Cet ouvrier est *mécanicien*. C'est un bon, un excellent *mécanicien*. | Par extens. Ouvrier qui dirige des machines. Le *mécanicien* de la machine à vapeur a été tué dans l'accident. | Celui, celle qui travaille avec une machine à coudre. | Adjectiv. Ouvrier *mécanicien*. | *Ingénieur mécanicien*, Celui qui s'occupe de construire les instruments de précision.

MÉCANIQUE, adj. (du lat. *mechanicus*; rad. gr. μηχανή, machine). T. de phys. Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique. Force *mécanique*. Propriétés *mécaniques*. Lois *mécaniques*. | *Philosophie mécanique*, Science qui explique les phénomènes de la nature par des principes mécaniques. On l'appelait autrefois *Physique corpusculaire*; on la nomme aussi aujourd'hui *Physique mécanique*. | T. de géom. *Construction, solution mécanique*, Construction et solution d'un problème qui n'est pas géométrique, c. à d. dont on ne peut venir à bout par des constructions de courbes géométriques. | *Courbes mécaniques*, Celles qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques. On les appelle plus communément *Courbes transcendantes*. | Appliqué à l'utile, aux choses d'utilité; qui nécessite le travail de la main pour son exécution. *Arts mécaniques*, La menuiserie, la serrurerie, la charpente et tous les genres de fabrication industrielle. *Arts mécaniques* est ici opposé à *Arts libéraux*; mais cette vieille distinction, qui date des siècles où la Grèce et Rome avaient des ingénus et des esclaves, tend à disparaître de plus en plus; l'art et la main-d'œuvre sont maintenant partout

étroitement associés; ils sont nécessaires l'un à l'autre; les arts ne dérogent plus en marchant de pair avec les métiers. Ceux-ci ont grandi en puissance; ils ont acquis dans le monde une large place, d'autant plus légitime qu'ils ne la doivent qu'à des efforts gigantesques d'intelligence et de travail. Les métiers sont des Titans qui ont escaladé le ciel. Un *art mécanique* est nécessaire à tout homme qui veut avoir une éducation complète et achevée. | Dans les arts libéraux, on entend par *Partie mécanique*, la partie purement pratique, celle qui ne concerne que les moyens d'exécution. | Fig. Qui s'exécute automatiquement, à la manière d'une machine. Démarche *mécanique*. | Qui a lieu machinalement; à quoi l'intelligence n'a presque point de part. Action *mécanique*. L'habitude lui avait rendu ce tic si familier que c'était devenu chez lui quelque chose de purement *mécanique*. | T. de minéral. *Division mécanique des cristaux*, Opération par laquelle on sépare les lames composantes de ces corps, en saisissant leurs joints naturels à l'aide d'un instrument tranchant. | Chim. Qui n'agit point chimiquement. Corps *mécaniques*. Irritants *mécaniques*.

MÉCANIQUE, s. f. Synonyme de *Machine*. | Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. | Partie des mathématiques qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement. Étudier la *mécanique*. La *mécanique* nous apprend à faire servir à nos usages les forces que nous observons dans les corps. (Condillac.) | Science qui traite de l'action des forces sur les corps et de l'effet qui en résulte, soit qu'il y ait un mouvement apparent, soit qu'il n'y ait qu'un effort exercé sur eux, autrement dit, science des lois des forces motrices. Il y a *mouvement apparent* toutes les fois que le concours des forces agissantes sur un mobile opère son déplacement ou lui fait subir une modification, soit dans sa forme, soit dans son étendue. Il n'y a qu'*effort* lorsque le résultat des forces sollicitantes ne produit ni déplacement, ni altération quelconque : dans ce second cas, on dit que le mobile est *en équilibre*, ou, plus exactement, que les forces qui agissent sur lui *se font équilibre*. A raison de ces deux circonstances bien distinctes, la *mécanique* se divise en deux sections principales : la *statique*, qui traite de l'équilibre des corps, c. à d. qui recherche les rapports qui doivent exister entre les forces pour que leurs efforts combinés se détruisent mutuellement, et la *dynamique*, qui détermine les lois générales du mouvement. Ces deux sections se subdivisent ensuite : en *statique* proprement dite, qui ne s'occupe que des corps solides, et en *hydrostatique*, qui ne considère que les corps fluides et gazeux. De même encore on distingue la *dynamique* proprement dite, qui traite des solides, et l'*hydrodynamique*, qui s'applique aux fluides et aux gaz. Les deux divisions *hydrostatique* et *hydrodynamique* se confondent théoriquement en une seule branche, qu'on appelle *hydraulique*; mais, dans la pratique, cette dernière dénomination est plus particulièrement réservée à l'art des constructions et des machines dites *à eau*. | La théorie de la *mécanique* considère, en général, le mouvement en deux conditions distinctes : le *mouvement uniforme* et le *mouvement varié*. On se fait l'idée du *mouvement uniforme* par la marche d'un corps qui, sous une impulsion quelconque, parcourt des espaces égaux en temps égaux. Un coursier qui fait le même nombre de kilomètres à l'heure, les aiguilles d'une montre qui décrivent des arcs égaux sur un cadran pendant le même temps, sont des exemples de ce mouvement. En toute circonstance, on doit concevoir qu'il est produit par l'effet d'une impulsion unique, qui, agissant sur un mobile, le conduit régulièrement et indéfiniment dans un même sens, jusqu'à ce qu'une autre cause vienne l'arrêter ou modifier cette action. Plus l'espace parcouru dans un temps donné est grand, ou, ce qui est la même chose, plus le temps employé à parcourir un espace est court, plus on dit que le mouvement est rapide ou que la vitesse du mobile est grande. La notion de vitesse est donc inhérente à celle du mouvement; c'est par elle que celui-ci peut être apprécié, mesuré, soumis aux investigations mathématiques. Le *mouvement varié* est celui pour lequel, à chaque instant, la vitesse du mobile est différente, comme il arrive dans la chute d'un corps pesant. Les mouvements s'opèrent alors comme si, à chaque instant, le mobile était choqué par une impulsion nouvelle qui accélère ou retarde sa marche. Tout *problème de mécanique* revient à déterminer la vitesse d'un mobile à un instant donné, qu'il s'agisse d'un mouvement uniforme ou d'un mouvement varié, et cette connaissance tient à deux éléments principaux, l'espace parcouru et le temps correspondant, que l'on a constamment pour but d'évaluer. Les *opérations de la mécanique théorique* ou *pratique* exigent fréquemment que l'on puisse comparer les forces des moteurs mis en action. La mesure de ces efforts, à défaut d'éléments plus précis pour l'apprécier, est naturellement celle des vitesses qu'ils engendrent respectivement, et dont les rapports deviennent les moyens de comparaison les plus directs qu'on puisse établir. C'est généralement à la force humaine que l'on rapporte les actions des puissances, parce que c'est surtout à son profit que l'on dispose les *combinaisons mécaniques*. La force humaine elle-même est rapportée à la gravité, force à peu près constante dans la nature, et qui se présente d'elle-même comme unité rationnelle propre à servir de mesure aux autres. En effet, les actes de marcher, soulever, n'étant autre chose qu'une sorte de lutte contre la pesanteur, il devient de conséquence nécessaire que l'influence de cette force serve de régulateur aux fonctions musculaires. Les expériences les plus précises qu'on ait jusqu'à présent obtenues ont donné pour résultat que l'action musculaire de l'homme estimée en moyenne, et en tenant compte du temps de repos nécessaire à l'ouvrier, peut être représentée par l'effort qu'il faudrait opérer pour élever 111 mètres cubes d'eau à la hauteur de 1 mètre pendant l'intervalle de dix heures consécutives, c. à d. que, par la seule force des bras, un ouvrier de complexion moyenne peut soutenir régulièrement le travail en élevant par heure 11 mètres et 10 centièmes de mètre cubes d'eau à la hauteur de 1 mètre. La force dynamique d'un cheval est évaluée à sept fois celle de l'homme. Ainsi, lorsqu'on dit qu'une machine est de la force de vingt chevaux, on entend qu'elle produit autant d'effet que vingt chevaux agissant ensemble pourraient en donner, ou que cent quarante hommes pourraient en produire. Les effets des *machines à feu* et *à vapeur* peuvent être rapportés au même mode d'évaluation; mais comme l'expansion des substances aériformes ou gazeuses opère souvent des pressions considérables, qui exigeraient des chiffres élevés pour en exprimer la force, on simplifie les calculs en ayant recours à une autre sorte d'unité. On sait, par exemple, qu'une colonne d'air atmosphérique fait équilibre à une colonne d'eau de même base, de 10 mètres 40 centimètres (32 pieds) de hauteur. La force qui opère cette action prend le nom d'*atmosphère*; autant de fois qu'une machine peut donner cet effort, autant on dit qu'elle produit d'atmosphères. Ainsi s'expliquent les locutions de *machines à deux, quatre, huit, dix* et *plus d'atmosphères*. | Quoique, chez les anciens, l'*art de la mécanique* se soit manifesté par de nombreuses productions, aussi remarquables par le mérite de l'invention que par l'excellence de l'exécution, et qui décèlent même dans l'industrie une admirable fécondité, il ne paraît pas cependant que les principes théoriques y aient été poussés aussi loin que dans les temps modernes. Avant Archimède, on ne connaît personne qui ait donné à la mécanique le caractère d'une science particulière, soumise à une doctrine méthodique; les notions fugitives, imparfaites, répandues dans les écrits de Platon et d'Aristote, sont loin de pouvoir soutenir une discussion régulière. C'est au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé cette science; ses découvertes sont des travaux de géant, quand on les rapporte à l'époque où il les a faites et au peu de ressources que lui offraient les temps antérieurs. Il démontra, le premier, la théorie du levier, dans laquelle il entrevit les *lois générales de la mécanique*; il trouva la propriété des centres de gravité; il posa les premières bases de l'hydrostatique; il fut le véritable inventeur de la statique, et il expliqua le *principe des machines simples* qui s'y rapportent, le plan incliné, la vis et la spirale qui portent son nom. Cependant, au temps d'Archimède, la mécanique se renfermait dans des considérations purement statiques, où, en n'ayant égard qu'au mouvement uniforme, on se bornait à la recherche du rapport qui doit exister entre la puissance et la résistance pour produire l'équilibre; encore ce problème, trop restreint pour satisfaire à toutes les questions que la mécanique comporte, ne fut-il résolu que pour un petit nombre de circonstances. Les propriétés dynamiques ne furent point abordées théoriquement dans l'antiquité. Ce n'est que du XVe au XVIe siècle, lorsque Galilée eut trouvé le moyen d'apprécier et d'exprimer la vitesse d'un mobile, que la mécanique est devenue la science générale du mouvement. Ce grand homme fit les premières applications de sa théorie à la chute des corps pesants, et il établit une loi qui coïncide avec la loi générale d'attraction découverte plus tard par Newton. Il n'a fallu que deux à trois siècles pour obtenir ce que plus de vingt siècles n'avaient point amené dans l'antiquité. Chose remarquable! ce fut moins aux études faites sur les explorations terrestres que la science fut redevable de son avancement rapide, qu'à l'observation intelligente des phénomènes célestes. Plus la science fit de progrès, plus on s'aperçut que les mouvements qui s'exécutent avec la plus admirable régularité dans la nature sont ceux qui n'appartiennent pas à notre monde isolément. La *mécanique céleste* fut reconnue en quelque sorte plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent pas de notre globe. Stevin, avant Galilée, formula ou plutôt indiqua le *parallélogramme des forces*. Après la découverte de la théorie du mouvement varié, Descartes ébaucha les lois de la communication du mouvement, qui furent établies par Wallis, Wren, et surtout par Huyghens, dont la belle *Théorie des forces centrales* servit d'avant-coureur aux travaux de Newton. Dès ce moment, les découvertes se succèdent avec rapidité, grâce aux progrès de l'algèbre et de la géométrie, et l'on arrive à constituer toutes les branches de la *mécanique générale*. Indépendamment des écrits des auteurs originaux, les faces nouvelles que la science a présentées à d'assez courts intervalles ont nécessité fréquemment l'apparition de nouveaux traités, non-seulement sur l'ensemble des connaissances mécaniques, mais aussi sur les branches spéciales, très-nombreuses, théoriques et pratiques. Les ouvrages techniques sont de deux sortes : ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science et ceux qui se renferment dans l'exposition des principes élémentaires et usuels, dont l'application est journalière. Dans la première classe sont rangés en première ligne, et à peu près exclusivement en France, la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace, deux monuments qui renferment et résument les principes fondamentaux de l'idéologie moderne en mécanique. Les ouvrages qui appartiennent à la seconde classe sont plus nombreux : les uns sont destinés à l'enseignement ordinaire, comme les traités de Bossut, Marie, Prony, Poinsot, Francœur, Poisson, etc.; les autres s'adressent aux ingénieurs, et traitent des applications pratiques avec plus ou moins de développement. | La *mécanique rationnelle* forme une branche des mathématiques appliquées ou mixtes : *appliquées*, parce que ses recherches sont fondées sur l'expérience, et que, des faits observés, elle remonte, comme en astronomie, par le calcul géométrique ou algébrique, aux lois qui les enchaînent; *mixtes*, parce qu'elle fait entrer dans ses calculs plusieurs qualités des corps qui sortent du domaine des mathématiques pures, comme la masse, la quantité de matière, l'inertie, la dureté, l'élasticité, le temps, l'espace, la force, etc. La *mécanique moderne* ne se livre plus, comme autrefois, à des discussions oiseuses sur la nature du mouvement et sur la mesure des forces; elle ne cherche plus à expliquer comment une puissance se répand dans la matière pour l'animer, ni comment elle lui communique la propriété de mettre en mouvement un corps en repos. Elle ne s'occupe que de cela seul qu'il nous importe de connaître, c. à d. des lois suivant lesquelles les effets se produisent. Ainsi, elle admet que deux forces sont égales lorsqu'elles produisent le même effet, ou qu'étant opposées elles se détruisent mutuellement; que plusieurs forces agissant dans le même sens ne peuvent communiquer à un corps qu'un seul mouvement, dans une seule direction, et, par conséquent, qu'elles peuvent être considérées comme une seule force; qu'une force quelconque est double, triple, etc., d'une autre lorsqu'elle produit un effet double, triple, etc. D'où il suit qu'en prenant une force pour unité, les autres deviennent des quantités mesurables, que l'on peut représenter par des lignes ou par des nombres. | *Mécanique animale*. En examinant, même superficiellement, la structure du corps de l'homme et des animaux, on y reconnaît bientôt que le jeu d'une foule d'organes différents les uns des autres se rattache évidemment à celui des machines ordinaires, mises en action par des moteurs qu'on leur applique, aux leviers, poulies, engrenures, rouages, etc.; que les lois de la statique et de la dynamique jouent un grand rôle dans l'économie animale vivante, puisqu'il existe pour notre corps un centre de gravité, une base de sustentation, des points d'équilibre, comme pour les corps inertes; que la circulation des humeurs dans les vaisseaux, la progression des aliments dans les voies digestives, certains phénomènes de l'absorption, sont soumis en partie aux règles de l'hydrostatique et de l'hydrodynamique, comme la marche de l'eau dans les machines hydrauliques, comme l'ascension des liquides dans les tubes capillaires. Cependant, il est très-difficile d'évaluer avec justesse les phénomè-

nes purement physiques qu'offrent les animaux dans l'exercice de leurs fonctions. Pourquoi cela? C'est que leur corps n'est ni une machine hydraulique, ni un assemblage de rouages et de leviers inertes, ni un laboratoire de chimie; c'est tout cela, et quelque chose de plus. Ce qu'il y a de plus, c'est la vie, cette espèce d'agent inconnu dans son essence, mais très-manifeste par ses effets. C'est elle qui fait que la force des moteurs varie à chaque instant sous l'influence des instincts, des passions, des désirs; c'est aussi de son exercice plus ou moins régulier que dépend l'état plus ou moins parfait des organes à mettre en action, état qui reste rarement quelques instants le même. La locomotion, ou fonction du mouvement, est celle de toutes les fonctions à laquelle on peut le mieux appliquer jusqu'à un certain point nos *connaissances en mécanique*. | La profession de mécanicien, l'art du mécanicien, du constructeur de machines. Avoir du goût pour la *mécanique*. S'adonner à la *mécanique*. | *Mécanique pratique*, Celle qui doit faire le sujet des recherches du mécanicien. La *mécanique théorique* réduit toujours les appareils à leur plus simple expression pour mieux en analyser les rapports. Les règles qu'elle propose sont générales et sans application à un but spécial; mais dans la *mécanique pratique*, la force motrice est donnée aussi bien que l'effet qu'on en veut obtenir, et l'art consiste à combiner les agents de la manière la plus heureuse pour économiser les dépenses, ménager la vie des animaux, obtenir des produits réguliers et mille autres avantages. | *Mécanique céleste*, Nom qu'on donne quelquefois à la structure de l'univers. On l'appelle encore *Système du monde*, *Système solaire*. V. SOLAIRE. | Science qui traite du mouvement des astres; traité de cette science. Suivre un cours de *mécanique*.

MÉCANIQUEMENT, adv. D'une manière mécanique, par un procédé mécanique. Tracer une figure *mécaniquement*. On peut faire *mécaniquement* toutes sortes d'anomorphoses par un procédé très-simple. Toutes ces pièces sont faites *mécaniquement*.

MÉCANISANT, ANTE, adj. Générateur, producteur de rapports. Se dit, dans la doctrine fouriériste, des trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme, et qui servent à former des séries. Ces trois passions sont : la *cabaliste*, génératrice des discords; la *composite*, génératrice des accords, et la *papillone*, génératrice des alternats. On les appelle aussi passions distributives. | Famil. et trivial. Ennuyeux, fatigant. Il est *mécanisant*. Le curé est *mécanisant* au superlatif.

MÉCANISER, v. a. (rad. *mécanique*). Rendre semblable à une mécanique, à un automate. L'industrie *mécanise* l'individu. La société doit veiller à ce que ses membres puissent toujours exercer leurs facultés intellectuelles et artistiques; si elle laisse *mécaniser* l'homme dans les ateliers, où il ne compte que comme simple force brute, inintelligente, c'est une perte qu'elle s'impose gratuitement. Les machines doivent faire leur propre besogne; à l'homme le domaine de l'art et de l'intelligence. Tel est, du moins, le but vers lequel on doit tendre sans cesse. | Réduire les arts libéraux à l'état de métier mécanique. On craint que la photographie ne *mécanise* jusqu'à un certain point la peinture; le daguerréotype n'est en effet qu'une machine, mais loin de nuire à l'art, il n'a fait que lui être utile. | Famil. Ennuyer, fatiguer, importuner. Tu me *mécanises*. Il nous *a mécanisés* toute la soirée. Ce vieux drôle nous *mécanisait* depuis une heure.

MÉCANISME, s. m. (pron. *mékanisme*; rad. *mécanique*). Structure d'un corps; action combinée des différentes parties d'un corps. Le *mécanisme* du corps humain. Le *mécanisme* de l'œil. Le *mécanisme* d'une horloge. Le *mécanisme* de l'univers. Je n'ai de tout ce *mécanisme* qu'une idée imparfaite et fort vague. (Condillac.) | Machine. C'est un beau *mécanisme*. | Peint. et sculpt. Arrangement méthodique, combinaison des parties de la composition; et aussi, procédés, moyens d'exécution. Le *mécanisme* de la peinture, de la sculpture. Le *mécanisme* n'est pas à négliger si on veut être un véritable artiste. | Manière d'exécuter, procédé propre. Il fait abus de son *mécanisme*. | Fig. *Le mécanisme du langage*, La structure matérielle des éléments de la parole; les différentes espèces de mots et leur emploi conformément à la syntaxe. *Le mécanisme du langage* est la base d'une vraie psychologie. | *Le mécanisme des vers*, Leur composition, l'agencement de leurs parties, leur rhythme. Des poètes médiocres ont assez bien connu *le mécanisme des vers*. (Laveaux.) | *Le mécanisme de la prose*, Sa composition, l'agencement de ses parties, son rhythme. | Enchaînement, liaison des idées. Le *mécanisme* d'une argumentation. Le *mécanisme* d'une théorie.

MÉCARDONIE, s. f. (du gr. μήκων, pavot; ἀρδω, j'arrose, je fais croître). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renfermant des plantes vivaces du Pérou, à fleurs complètes, monopétales, irrégulières, ayant un calice composé de sept folioles, une corolle irrégulière; la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions, quatre étamines didynames, un ovaire supérieur, un style comprimé, courbé à son sommet.

MÉCÈNE (du lat. *Mæcenas*). Romain célèbre, du temps d'Auguste, par l'appui généreux qu'il accorda aux lettres, et dont le nom est devenu un titre d'honneur pour tous ceux qui, à son exemple, les ont protégées. Il descendait, dit-on, des rois d'Étrurie, mais il voulut toujours rester simple chevalier, qualité qu'il avait en naissant. Il avait reçu une instruction distinguée, comme le prouvent son goût pour les lettres et son habileté dans la langue grecque. Il fut l'ami et le confident d'Octave, à la fortune duquel il s'attacha. Il était à ses côtés à la bataille de Philippes, à celle de Pérouse, à celle du cap Pélore, et il commandait les *liburnes* à la bataille d'Actium. Devenu maître de l'empire, Octave annonça le projet réel ou simulé d'abdiquer l'autorité souveraine à ses deux confidents, Mécène et Agrippa. Celui-ci fut de l'avis de l'abdication. Mécène exprima un sentiment contraire, qu'il appuya par un plan de réforme propre, disait-il, à rendre à l'État toute sa vigueur et son premier éclat. Il conseilla à Auguste de donner sa fille Julie en mariage à Agrippa, dont l'élévation ne laissait plus à l'empereur que l'alternative de le faire son gendre ou de le mettre à mort. Il lui conseilla aussi de conserver les anciennes dénominations républicaines, de régénérer le sénat en y introduisant des hommes d'un mérite reconnu; d'assurer la tranquillité de Rome en occupant les jeunes patriciens aux écoles et aux académies, d'amuser le peuple par la magnificence des édifices. Il fit lui-même construire à ses frais des bains publics, et changea en jardins magnifiques les Esquilies, qui renfermaient des tombeaux d'où se répandait l'infection sur toute la ville. Quant à lui, il se contenta d'être l'ami d'Auguste, refusant obstinément tous les honneurs publics. Cependant il fut souvent chargé de l'administration de l'empire en son absence. Tout atteste qu'il fut, à cette époque difficile, où le monde romain passa de la république à la monarchie, un politique habile et profond. Son rôle même de protecteur des lettres, rôle si beau quand on l'isole des nécessités politiques du temps, n'est en réalité que l'un des côtés de ce personnage, de ce ministre, qui aida tant Auguste à faire supporter aux Romains sa domination. Mécène rassemblait, soit dans son palais à Rome, soit dans sa maison de plaisance à Tibur, tous ceux qui alors se distinguaient par leurs talents. Là, outre Virgile et Horace, on voyait Varius, fameux par ses tragédies, Properce, Domitius Marsus, rival de Catulle pour l'épigramme, Valgius, renommé pour son érudition, Plotius, Tucca, tous deux chargés de reviser l'*Énéide*, et beaucoup d'autres écrivains célèbres. Protégés par Mécène, Virgile reçut d'Auguste des richesses considérables, Horace obtint des domaines agréables et fertiles. Les poètes latins payèrent ses dons en louanges, qui se répandirent parmi le peuple et contribuèrent à changer en admiration les regrets de la liberté. L'histoire reproche à Mécène son amour excessif pour les plaisirs, sa mollesse, son luxe et un goût puéril pour les pierreries. Il mourut l'an 9 av. J. C., dans un âge déjà avancé. Il avait épousé Terentia, femme d'une grande beauté, mais altière et infidèle, qu'il quitta et reprit plusieurs fois, ne pouvant vivre ni avec elle, ni sans elle. Mécène avait composé plusieurs ouvrages dont le style était fort recherché, mais qui sont perdus. | S. m. Se dit de tout homme qui protège généreusement les littérateurs et les artistes, leur ouvrant sa bourse lorsqu'ils sont dans le besoin, les aidant de ses conseils, leur faisant obtenir des commandes, et payant largement, souvent bien plus qu'ils ne valent, les travaux qu'il leur fait exécuter. Colbert, le *Mécène* de tous les arts, forma une académie d'architecture. (Voltaire.) Beaucoup d'hommes, morts obscurément à la tâche, auraient été peut-être la gloire de leur pays, s'ils avaient eu la chance de rencontrer un *Mécène*.

MÉCHAMMENT, adv. (pron. *méchaman*). Avec méchanceté, avec malice, avec intention de faire du mal, avec préméditation de nuire, de blesser. Frapper quelqu'un *méchamment*. Parler de quelqu'un *méchamment*. Agir *méchamment*. | Par méchanceté, par l'effet d'une mauvaise nature. Il a agi ainsi *méchamment* sans qu'il y eût intérêt, mais seulement par plaisir de faire du mal à quelqu'un. Ce propos a été *méchamment* tenu.

MÉCHANCETÉ, s. f. (du vieux verbe français *méchoir*; de *mé*, pour *mal*; *choir*, tomber). Penchant à faire le mal. *Méchanceté* d'un homme, d'une femme. *Méchanceté* du caractère. *Méchanceté* cruelle, froide, calculée, réfléchie. Avoir de la *méchanceté*. Il est bon de s'accoutumer à se passer des hommes; vous savez que j'en ai éprouvé la *méchanceté* jusque dans ma solitude. (Voltaire.) Toute *méchanceté* vient de faiblesse. (J. J. Rousseau.) | La méchanceté est-elle une disposition naturelle chez certaines organisations, un vice inhérent à la nature de certains individus? Est-il des hommes qui naissent méchants de même que certains fruits naissent vénéneux et savoureux, et qui soient ainsi marqués, comme d'un sceau fatal, dans le germe même de leur existence? En principe, l'homme n'est ni bon ni mauvais; il est capable d'être l'un ou l'autre. La méchanceté se développe en lui de même que tout autre vice; il peut résister à ce mauvais penchant; ceux avec lesquels il vit peuvent exercer sur sa disposition morale une influence propre à la diminuer; l'empire de sa volonté seule a le privilége de le détruire. Il n'y a donc pas pour certains hommes un penchant inné, ou du moins insurmontable, les condamnant à faire le mal. Si l'on admet un instant le contraire, il s'ensuit que le genre humain sera éternellement condamné à endurer des maux qu'il se fait à lui-même; que les hommes, loin d'être des frères entre eux, doivent être considérés comme des animaux en guerre; qu'il n'existe que des forts et des faibles, qu'on ne doit faire aucune distinction entre le bien et le mal en principe; que la méchanceté et la bonté ne sont que des manières de voir étroites de notre esprit, des idées relatives nulles au delà de ce qui nous concerne. La méchanceté est à la bonté ce que la laideur est à la beauté, la faiblesse à la force, le vice à la vertu, la petitesse à la grandeur, le néant à l'être. Elle ne se produit que par une sorte de vide dans l'homme, par le retranchement des qualités morales, constitutives de lui-même. Le goût du mal est une bassesse morale contre laquelle la conscience ne se lasse pas de témoigner et de protester. Le méchant n'ignore pas sa turpitude, il se voit laid, diabolique; mais sa disposition le porte à se venger de cette laideur, et à s'enfoncer de plus en plus dans le vice. Le mal appelle le mal. Celui qui en a l'habitude et le goût peut être comparé à un lépreux. Il est malade, infecté, nuisible aux autres. Pour que l'harmonie et la paix règnent définitivement dans le monde, il faudra évidemment séquestrer la méchanceté, comme on fit, au moyen âge, pour la lèpre; il faudra isoler les méchants dans leur infamie. La *méchanceté* suppose un goût à faire du mal; la malignité, une *méchanceté* cachée; la noirceur une *méchanceté* profonde. (Vauvenargues.) | Action méchante. Il a commis une *méchanceté*. Voilà une *méchanceté* noire. Il a fait mille *méchancetés*. Vous n'aviez pas pu soupçonner le motif de cette *méchanceté*. (Barthélemy.) | Parole méchante, dite dans l'intention de nuire, de blesser. Ce qu'il vient de dire est une *méchanceté*. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est une *méchanceté*. | Se dit de l'esprit. La *méchanceté* de l'esprit étouffe la bonté du cœur. | Famil. Opiniâtreté, indocilité. Voyez la *méchanceté* de cet enfant. | Se dit également des petites malices que les jeunes gens se font entre eux par esprit de gaieté. Ils se sont fait des *méchancetés*, mais pour plaisanter.

MÉCHANITIS, s. m. (pron. *mékanitis*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, renfermant plusieurs espèces de papillons héliconiens.

MÉCHANT, ANTE, adj. (rad. *méchanceté*). Qui est enclin au mal, qui est porté à faire du mal, à nuire, à blesser, etc.; qui tend à faire le mal. Homme *méchant*. Femme *méchante*. *Méchant* homme. *Méchante* femme. De *méchantes* gens. Il est plus bête que *méchant*. C'est un *méchant* esprit. Une intention *méchante*. Vous avez commis une *méchante* action. Il trouvait peu de différence entre un juge *méchant* et un juge ignorant. (Fléchier.) Comment a-t-il pu se prendre d'amour pour une aussi *méchante* femme? (J. J. Rouss.) C'était un juge hargneux et *méchant*.

> Mathan, d'ailleurs, Mathan, ce prêtre sacrilége,
> Plus *méchant* qu'Athalie...
>
> (RACINE.)

| Se dit, dans le même sens, des animaux disposés à mordre ou à frapper. Bête *méchante*. Ce chien est *méchant*. Ce cheval n'est pas *méchant*. | Qui est sans bonté, qui n'a de bienveillance pour personne. Cet homme était non-seulement inflexible, mais *méchant*, et il dissimulait son manque de bonté sous les apparences du devoir. (Duperray.) | Cruel, féroce, en parlant des hommes et des animaux. Dans l'espèce humaine, il y a malheureusement une foule d'individus qui semblent être nés aussi *méchants*

que les bêtes les plus féroces, et sur lesquels l'éducation ne paraît avoir d'autre effet que de donner à leur mauvaise nature des moyens de se satisfaire avec plus de raffinement. Le tigre est *méchant*. Le lion n'est pas un animal *méchant*. | Dangereux, en parlant de certains animaux. Le lézard n'est pas *méchant*. | Vicieux, pervers, qui trouve du plaisir à faire le mal. C'est une femme *méchante*, qui rit de tout le mal qu'elle peut faire. Cet homme est si *méchant*, qu'il souffre de ne pas avoir quelqu'un à tourmenter | Haineux, vindicatif. Prenez garde, il est *méchant* et ne vous pardonnera pas de l'avoir contrecarré. Cette reine impudique et *méchante* se vengeait atrocement sur le fils des dédains du père. | Emporté, irascible, facile à se mettre en colère, à se fâcher. C'est un homme qui n'est pas *méchant* et auquel on peut tout dire sans le fâcher. | Hargneux, querelleur, agressif. Dans ce canton, les gens passent pour être *méchants* entre eux et toujours en querelle. Ce petit garçon est *méchant* et insupportable à tous ses camarades. | Ironiq. *On le dit plus méchant qu'il n'est*, C. à d. plus brave, plus courageux, plus audacieux qu'il n'est. | Indocile, opiniâtre, en parlant d'un enfant. Voyez comme il est *méchant*, il n'écoute personne. | Malin, caustique, mordant. Vous êtes trop *méchant*, épargnez des adversaires trop faibles pour vous répondre. | Aigre d'esprit ou de caractère. Cette *méchante* femme n'a jamais eu un instant de bonne humeur. | Injuste, sans probité, malhonnête. C'est un *méchant* homme, les rapports que j'ai eus avec lui m'ont appris qu'il n'avait ni bonne foi ni honneur. A quoi bon être *méchant?* le plus commode et le plus sûr chemin dans la vie, c'est celui de la droiture. (Bernier.) | Se dit par forme de reproche amical, comme dans ces phrases : Vous êtes bien *méchant* de m'avoir fait ainsi languir dans l'attente de vos nouvelles. *Méchant* que vous êtes, deviez-vous me faire souffrir ainsi? | Famil. *Trouver plus méchant que soi*, Plus fort, plus fier, plus puissant que soi. | Mauvais, sans valeur, sans importance; qui manque de mérite, de capacité. *Méchant* poète. *Méchant* orateur. *Méchant* avocat. | En parlant des choses, on dit : Naturel *méchant*, caractère *méchant*, instincts *méchants*, etc. C'est un sentiment très-*méchant* qui l'a guidé dans sa conduite. Vous avez eu là une *méchante* pensée. | *Action méchante*, Faite par méchanceté. | *Méchante action*, Action contraire à la justice, à la probité. Son *méchant* dessein ne lui a pas réussi. | Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. *Méchante* viande. *Méchant* vin. *Méchante* terre. *Méchant* pays. *Méchante* voiture. *Méchante* habitation. Il a fait un *méchant* livre. Votre réputation vous attire cette *méchante* affaire. (Molière.) Il importe peu au public que la *Mort de César* soit une bonne ou une *méchante* pièce. (Voltaire.) | On dit, dans le même sens, un *méchant* cheval, une *méchante* monture, un *méchant* attelage. | Chétif, maigre, insuffisant. Nous n'eûmes qu'un *méchant* poulet pour dîner à quatre. | *Avoir méchante mine*, Avoir l'air ignoble et bas. | *Avoir une mine méchante, une physionomie méchante*, Avoir la physionomie d'un méchant homme, annoncer par son visage qu'on est méchant. | *Être de méchante humeur*, Être d'humeur chagrine. | Famil. *Méchante langue*, Homme ou femme qui aime à médire. | Souvent le sens de cet adjectif varie selon qu'il se trouve placé avant ou après le substantif : *une méchante épigramme* est une épigramme sans esprit, sans sel, sans talent; *une épigramme méchante* est celle qui est remplie de traits malins et piquants; *méchant homme* a rapport aux actions; *homme méchant*, aux pensées et aux discours. | S. Celui, celle qui a l'habitude de faire le mal; personne méchante. C'est un *méchant*. C'est une *méchante*. Hanter les *méchants*. Il est à propos que les *méchants* prospèrent quelquefois pour les confondre à la vue des biens dont ils jouissent et qu'ils ne méritent pas. (La Rochefoucauld.) Quand on voit la prospérité des *méchants*, on a de la peine à faire taire les murmures de la raison contre la Providence. (Id.) Voir et écouter les *méchants*, c'est déjà un commencement de méchanceté. (Confucius.) L'utilité de la vertu est si manifeste, que les *méchants* la pratiquent par intérêt. (Vauvenargues.) Quand je n'aurais pour preuve de l'immortalité de l'âme que le triomphe du *méchant* sur la terre, j'en demeurerais convaincu par la nécessité de rétablir l'ordre universel troublé. La gloire et la prospérité des *méchants* sont courtes. (Fénelon.) La vie est un mal pour le *méchant* qui prospère, et un bien pour l'honnête homme infortuné. (J. J. Rousseau.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des *méchants* arrêter les complots.
(RACINE.)

| Famil. *Faire le méchant*, S'emporter en menaces. | *Méchant comme mille diables*, Méchant à faire peur. | Prov. *A méchant, méchant et demi*, Il ne faut pas ménager les méchants. | *Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette.*

MÈCHE, s. f. (du gr. μύξα, morve; d'où le lat. *myxus*, mouchure). Matière combustible qu'on place dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, ou dans une lampe, et qu'on allume en la mettant en contact avec un corps enflammé. Cette matière brûle et éclaire tant qu'elle est humectée par le suif, la cire, l'huile ou tout autre corps combustible destiné à être consumé en même temps qu'elle. Les substances végétales sont les seules qui présentent toutes les qualités que l'on peut désirer dans de bonnes mèches. Celles dont on fait la plus grande consommation sont en coton. Il en est qui ne consistent qu'en un faisceau tordu de fils plus ou moins nombreux; ce sont les plus simples; on s'en sert pour les chandelles et dans les lampes les plus communes. D'autres prennent la forme d'une tresse; on les emploie pour les bougies, les cierges, etc. D'autres, enfin, sont des tissus plus ou moins épais, simples ou doubles, plats ou ronds, en forme de boyau, de dimensions diverses, et qui s'adaptent aux appareils d'éclairage propres à brûler des liquides, tels que lampes, quinquets, réverbères, etc. Grosse *mèche*. Petite *mèche*. *Mèche* plate. *Mèche* ronde ou cylindrique. Placer la *mèche*. Couper la *mèche*. Oter un bout de *mèche*. Changer la *mèche*. Lampe à deux, à trois *mèches*. Paquet de *mèches*. | *Mèche d'amiante*, Mèche faite d'amiante et qui a la propriété d'être incombustible. | Matière sèche, d'une combustion facile et, à l'ordinaire, préparée pour prendre feu aisément, comme le linge brûlé à demi, l'éponge, l'amadou, etc. Faire de la *mèche* pour son briquet. Cette *mèche* prend bien, prend mal. Ce mot est très-peu usité dans cette acception depuis l'invention des allumettes chimiques, qui sont beaucoup plus commodes que les briquets phosphoriques et autres.

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant;
Et bientôt, au brasier d'une *mèche* enflammée,
Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée.
(BOILEAU.)

| Corde lessivée et séchée ou faite d'étoupe broyée, avec laquelle on met le feu soit à une mine, soit à un canon, soit à une pièce de feu d'artifice. Quand on veut faire sauter une mine, on proportionne la longueur de la *mèche* au temps qu'il faut à celui qui l'allume pour se mettre en sûreté. Dans l'artillerie, les canonniers ne se servent plus de ce boute-feu que pour les pièces de siége et les obusiers. Avant que les pièces de campagne fussent munies de batteries à piston et à capsules, on se servait de la *mèche* pour allumer la lance, qui, à son tour, allumait la *mèche d'étoupille*. On entendait par *mèche d'étoupille*, une mèche en coton, imbibée d'alcool et de pulvérin, et destinée à mettre le feu à l'étoupille. Ils sortirent tambour battant, *mèche* allumée. | Famil. *Il n'y a point mèche*, Il n'y a pas moyen. | Art milit. *Éventer, découvrir la mèche*, Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer. | Fig. *Éventer, découvrir la mèche*, Découvrir un secret, un complot, une intrigue. | Bout de ficelle qui termine un fouet, une cravache. Mettre une *mèche* à son fouet. *Mèche* usée. *Mèche* neuve. | T. de corderie. Toron qu'on place dans l'axe des cordes qui ont plus de trois tours. | Les vermicelliers appellent ainsi un faisceau de plusieurs filets de pâte, coupé et replié sur lui-même. *Faire la mèche*, Couper les vermicelles en sortant du moule, avant qu'ils soient assez refroidis, ce qui fait qu'ils ne se cassent pas en se refroidissant. | Les *mèches pour soufrer le vin*, dont se servent les marchands de vin, sont des bandes de toile longues de 20 centimètres environ, trempées dans du soufre fondu et aromatisées avec de la violette, de l'iris, de la marjolaine, du thym, etc. | T. de chirurg. Petite bande de toile ou assemblage de plusieurs brins de charpie, de fils de coton ou de soie, etc., qu'on introduit dans certaines plaies. *Mèche* de linge. *Mèche* de coton. | Par extens. Bouquet, petit faisceau, en parlant des cheveux, des crins, des poils, etc. Couper une *mèche* de cheveux. Donner à quelqu'un une *mèche* de ses cheveux. Couper une *mèche* de crins à la queue, à la crinière d'un cheval. Le poil de cette espèce de chiens devient très-long et forme des *mèches* demi-frisées. | *Mèche d'archet*, Les crins que les luthiers adaptent par une extrémité à la tête de l'archet, par l'autre au talon, de manière qu'ils puissent, étant suffisamment tendus et frottés avec la colophane, faire vibrer les cordes d'un instrument. | La spirale du tire-bouchon. | T. de charpent. Pièce principale d'un assemblage et autour de laquelle viennent s'ajouter et se consolider toutes les pièces composantes. | Construct. marit. *Mèche de mât*, Pièce du centre d'un mât d'assemblage. | *Mèche de cabestan*, Pièce principale de la structure d'un cabestan. | *Mèche de gouvernail*, Forte pièce, en bois de chêne, qui supporte tout l'assemblage du gouvernail. | Mécan. et technol. Instrument propre à faire des trous dans des corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux, au moyen d'une tige en acier appelée vilebrequin, et qui est terminée diversement selon son usage. | La *mèche* ne doit pas se confondre avec la vrille, la tarière ou le foret. La vrille et la tarière sont emmanchées dans un levier transversal en bois ou en fer; le mouvement de rotation des *mèches* est plus lent que celui des forets, qui se meuvent par l'archet; il est plus rapide que celui des vrilles et des tarières. On dit cependant aussi *une mèche de vrille, une mèche de tarière*, pour désigner les tiges montées en vrilles ou en tarières. | Il y a des *mèches* de tous les diamètres, de 1 millimètre à 10 centimètres et au delà. La longueur de l'instrument n'influe en rien sur sa dénomination; cependant, pour l'ordinaire, l'on en excepte ces longues mèches dont les serruriers se servent pour la pose des sonnettes. Les *mèches* sont de diverses sortes : 1° La *mèche en cuiller*, ou simplement *la cuiller*, qui est cannelée dans le sens de sa longueur et dont le bout est relevé. C'est le bout relevé qui coupe le bois et ramène le copeau. On s'en sert, à l'ordinaire, pour les percements sur le tour, lorsque les trous doivent être profonds et pratiqués dans le bois de bout. 2° La *mèche à trois pointes* ou *mèche anglaise*, qui a un pivot, un traçoir et un couteau. Elle fait des trous réguliers et avance très-promptement dans le bois en planche. Pour connaître le diamètre du trou qu'elle doit faire, il faut mesurer l'espace compris entre l'axe du pivot et la pointe du traçoir. 3° La *mèche à conducteur*, celle qui, par un pivot ou une autre disposition, est maintenue dans une direction déterminée. Parmi les mèches à conducteur, il en est une qui laisse subsister le centre du trou qu'elle fait, et coupe tout autour de ce centre, qui lui sert de conducteur, concurremment avec la surface extérieure du cylindre formée par la mèche. 4° Le *perçoir*, de formes diverses, généralement conique. Celui dont se servent le plus souvent les tonneliers porte un pivot et deux biseaux latéraux. 5° La *mèche alésoir, mèche en gouttière* ou *louche*. On s'en sert, en lutherie et dans d'autres professions, pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, clarinettes et autres instruments en bois. Cet outil est d'une confection difficile; il ne coupe que sur les côtés, non du bout; un autre outil doit avoir passé avant lui. Indépendamment de ces mèches, on en rencontre beaucoup qui sont d'un usage spécial et ne se trouvent point dans le commerce.

MÉCHÉANCE, s. f. (rad. *méchoir*, pour *mal échoir*). Vieux mot qui signifiait Mauvaise chance, mauvaise fortune, malheur. Suffise à toi et à moi que l'un de nous deux soit infortuné et que de ma *méchéance* tu aies compassion. (Alain Chartier.)

MÉCHEF, s. m. (rad. *méchoir*). Vieux mot, qui signifiait Malheur, aventure fâcheuse. Si tu n'y prends garde, il t'arrivera *méchef*. Il arrivera quelque *méchef* au pape. Je crains quelque *méchef*.

MÉCHER, v. a. (rad. *mèche*). Technol. Soumettre l'intérieur d'une futaille à l'action de la vapeur du soufre, qu'on y introduit au moyen d'une mèche enflammée. Ce soufrage empêche que la futaille ne prenne le goût d'évent. *Mécher* des barriques.

MÉCHEUX, EUSE, adj. (rad. *mèche*). Qui forme mèche, qui se dispose naturellement en mèches. Poil *mécheux*. Les laines bayonnaises sont *mécheuses*.

MÉCHIR, s. m. (pron. *mékir*). Sixième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens. Il répond à la fin de notre mois de décembre.

MÉCHITAR (pron. *mékitar*). Arménien, fondateur de l'ordre religieux des méchitaristes. Il naquit à Sivas en 1676, étudia les Pères de l'Église et forma, en 1717, près de Venise, dans la petite île de Saint-Lazare, un établissement de moines qui subsiste encore aujourd'hui. | On écrit aussi *Mekhitar*.

MÉCHITARISTE, s. m. Moine arménien catholique, appartenant à l'ordre fondé par Méchitar. Les *méchitaristes* suivent la règle des bénédictins; ils sont établis à Venise et à Vienne, où ils s'occupent de travaux littéraires et d'enseignement. Ils prennent aussi le nom d'*ordre de Saint-Lazare*. | On écrit aussi *Mekhitariste*.

MÉCHOACAN. Géogr. État du Mexique, sur la côte du grand Océan, entre les États de Mexico, de Guanaxuato et de Xalisco; 448 kilom. sur 195;

500,000 habit.; chef-lieu, Valladolid. Le N. E. est couvert par les ramifications de la cordillère d'Anahuac. Au centre, s'élève le mont Jorullo, qui sortit subitement de la terre en 1759. Le rio de Lerma, qui n'est qu'une partie du cours du rio Grande, et la Colima, en sont les principales rivières. Les parties septentrionales sont froides; les parties méridionales sont trop chaudes; mais celles du centre sont très-agréables et très-riches en céréales, en légumes, en ignames, en ananas, en manioc, en melons, en lin, en canne à sucre, en forêts. Il y a de nombreux troupeaux de moutons, qui donnent la laine la plus estimée du Mexique. On y élève beaucoup d'abeilles. Il renferme de riches mines d'argent. Les Indiens du Méchoacan forment trois peuplades distinctes, les Totonaques, les Chichimèques et les Otomites. Ces Indiens sont les plus industrieux du Mexique; ils réussissent surtout dans la sculpture en bois.

MÉCHOACAN, s. m. Bot. Espèce de liseron très-commun au Brésil et surtout dans l'État de Méchoacan (Mexique), et dont la racine est purgative. Cette racine est connue en Europe sous les noms de *Rhubarbe blanche*, de *Saumonnée* ou de *Bryone* d'Amérique. La tige de la plante est laiteuse, longue, sarmenteuse, flexible, rousse, mêlée de vert; les feuilles sont portées sur des pétioles cordiformes; les fleurs ressemblent, pour la grandeur et la forme, à celles du liseron. La racine fraîche est très-pâle, pleine d'un suc blanc, gommeux et insipide; on la cueille en octobre pour la faire sécher en tranches circulaires. Le *méchoacan noir* n'est autre chose que le jalap. Poudres de *méchoacan*.

MECHOIR, s. m. (rad. *mèche*). Technol. Gros fil de fer dont on se sert pour mécher les futailles. L'un des bouts est pointu et recourbé en crochet; l'autre est emmanché dans un court morceau de bois arrondi. On fixe le crochet dans un petit morceau de mèche soufrée, qu'on allume et qu'on introduit dans la futaille. Apportez ici le *méchoir*.

MÉCHOIR, v. n. et impers. (rad. *mé*, pour *mal*; *choir*, tomber). Mésarriver, arriver par accident, par mauvaise fortune. Il *méchut* à ce pauvre diable de manger de la chair un jour prohibé. (Brant.) Ce mot, qui se trouve assez fréquemment dans nos vieux auteurs, est inusité aujourd'hui. On dit cependant encore : Il vous *mécherra* de cette entreprise, pour signifier : Vous vous trouverez mal de cette entreprise. | Il a été employé quelquefois sous la forme personnelle avec le sens de Tomber dans le malheur, devenir malheureux, éprouver des infortunes. *Méchoir* puisse-t-il de corps et d'âme. (Farce de Pathelin.) *Méchoir* puisse le tyran avec sa séquelle!

MECKLEMBOURG. Géogr. Pays de la Confédération de l'Allemagne du Nord, borné au N. par la mer Baltique, à l'E. et au S. par la Prusse, au S. O. par le Hanovre, et à l'O. par le duché de Lauenbourg et le territoire de Lubeck. C'est une contrée presque partout plate et dont la plus haute montagne n'a pas plus de 200 mètres d'élévation. Elle était anciennement couverte de marais, qui ont disparu peu à peu avec les progrès de l'agriculture et se sont transformés en bons pâturages. Le climat, très-variable, se fait remarquer par son humidité et ses brouillards. Le sol est un des plus fertiles en blé de toute l'Allemagne. On y récolte aussi du lin, du houblon, des fruits, des légumes et du vin de qualité inférieure. On y élève des chevaux renommés et un grand nombre de bœufs, moutons, porcs et oies. L'industrie, peu active, n'y fournit que des étoffes de laine et des toiles grossières. Le Mecklembourg est divisé en deux grands-duchés : 1° le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, qui est de beaucoup le plus considérable; 12,120 kilom. carrés; 540,000 habit.; il a pour capitale Schwerin, et pour villes principales Rostock, Wismar, Güstrow, Parchim et Ludwigslust. 2° Le grand-duché de Mecklembourg-Strélitz, à l'E. du précédent; 1,950 kilom. carrés; 100,000 habit.; capitale, Neu-Strélitz. Le *Mecklembourg* s'incorporera à la Prusse.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Habitant, habitante du Mecklembourg; qui appartient au Mecklembourg ou à ses habitants. Un *Mecklembourgeois*. Une *Mecklembourgeoise*. Un cheval *mecklembourgeois*. Les *Mecklembourgeoises* sont accortes et jolies.

MÉCOMÈTRE, s. m. (du gr. μῆκος, longueur; μέτρον, mesure). Chirurg. Instrument qui sert à mesurer la longueur des fœtus.

MÉCOMPTE, s. m. (pron. *mékonte*; du lat. *mala*, mauvais; *computatio*, calcul). Erreur de calcul, de supputation. C'est un *mécompte*. Il y a du *mécompte* dans votre opération. J'ai reconnu un *mécompte* dans votre addition. | Ce qui manque au compte d'une somme, d'un total quelconque. Vous avez annoncé avoir 10,000 fr. en caisse, il y a un *mécompte* de 500 fr. En recomptant ces sacs d'argent, on a trouvé un fort *mécompte*. Nous avons du *mécompte* dans la quantité de blé qu'on nous a livrée.

Un pâtre, à ses brebis trouvant quelque *mécompte*,
Voulut à toute force attraper le larron.
(LA FONTAINE.)

| Par extens. Déception, espoir trompé, erreur ou exagération d'une idée qu'on s'est faite. Il s'attend à une riche récolte, il aura du *mécompte*. Que de jeunes gens qui, en arrivant de la province à Paris, se promettaient gloire et fortune, ont éprouvé du *mécompte*! L'égoïsme expose à bien des *mécomptes*. Il tombe toujours dans quelque *mécompte*, tantôt par ses passions, tantôt par celles de ses ministres. (Fénelon.) Les rois aussi éprouvent des *mécomptes*.

MÉCOMPTER, v. n. (pron. *mékonté*; rad. *mécompte*). Mal compter. | Se dit d'une horloge qui sonne mal les heures. Cette horloge *mécompte*. | SE MÉCOMPTER, v. pr. Se tromper dans un calcul, dans un compte. *Vous vous êtes mécompté* de tant. | Par extens. Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. Il *s'est mécompté* grandement. On ne trouve point dans les hommes, ni les vertus, ni les talents qu'on y cherche; on a beau les étudier, les approfondir, on *s'y mécompte* tous les jours. (Fénelon.) Les tyrans *se mécomptent* grossièrement.

MÉCONATE, s. m. (du gr. μήκων, pavot). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide méconique avec les bases salifiables. | *Méconate de morphine*, Sel soluble, incristallisable, décomposable par les alcools et par l'eau. C'est au *méconate de morphine* que l'extrait d'opium paraît devoir ses propriétés. Le *sous-méconate de morphine* est cristallisable et peu soluble.

MÉCONINE, s. f. (du gr. μήκων, pavot). Chim. Substance cristallisable particulière, extraite de l'opium. Ce principe a pour caractères d'être en petits cristaux blancs, soyeux, peu sapides d'abord, puis âcres après quelque temps; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, et dans quelques acides, sans subir d'altération.

MÉCONIQUE, adj. (du gr. μήκων, pavot). Chim. *Acide méconique*, Acide solide, blanc, cristallisé en longues aiguilles ou en lames carrées, volatil et très-soluble, que contient l'opium. On obtient l'*acide méconique* en précipitant une infusion d'opium par une solution bouillante de chlorure de calcium, décomposant le précipité de méconate de chaux par le carbonate de potasse, et traitant par l'acide chlorhydrique le méconate de potasse ainsi produit.

MÉCONIUM, s. m. (pron. *mékoniome*; du gr. μήκων, pavot). Matière excrémentitielle que rend l'enfant peu de temps après sa naissance, et qui s'était accumulée dans les intestins pendant la gestation. Le *méconium* est d'un brun-olive ou jaunâtre, visqueux, ordinairement insipide et inodore; sa couleur et sa consistance sont analogues à celles du suc de pavot non épaissi. Si le méconium n'est pas rendu dix ou douze heures au plus tard après la naissance de l'enfant, sa rétention peut donner lieu à des accidents et on doit en solliciter l'excrétion. Le méconium est le produit de l'accumulation du mucus qui se sécrète à la surface des intestins pendant tout le cours de la grossesse. C'est une loi de l'économie, que les fluides muqueux qui lubrifient les canaux revêtus d'une membrane de cette espèce ne soient rejetés au dehors qu'après la naissance du fœtus. On voit de même la bile séjourner pendant le même temps dans la vésicule du fiel, l'urine dans la vessie. L'analyse chimique du méconium a prouvé qu'il contient de la bile comme les excréments des adultes. | Matière analogue qui se trouve dans les intestins des mammifères à leur naissance. | Entom. Gouttelette rougeâtre, que l'insecte parfait évacue immédiatement après sa transformation. | Chim. Suc exprimé des têtes et des feuilles de pavot mises sous presse. Il est d'une qualité inférieure à celle de l'opium, et son action est moindre.

MÉCONNAISSABLE, adj. (rad. *méconnaître*). Qui n'est pas reconnaissable, qu'on a peine à reconnaître par suite d'un changement, soit en bien, soit en mal; altéré, déguisé. Ce jeune homme est devenu *méconnaissable* depuis sa maladie. La petite vérole a rendu cette jeune fille *méconnaissable*. Il est *méconnaissable*, tant il est changé. | Se dit aussi des choses. L'humeur de cette personne est vraiment *méconnaissable*. Sous prétexte de ne pas révolter certaines gens contre la vérité, on la leur rend *méconnaissable*. Il est des instants où le doute vous trahit et vous rend tout *méconnaissable*. (Louveau.)

MÉCONNAISSANCE, s. f. (rad. *méconnaître*). Proprement, Action de ne pas connaître, de ne pas reconnaître. La *méconnaissance* de tous les grands initiateurs de l'humanité par leurs contemporains semble une règle qui offre peu d'exceptions. La *méconnaissance* des Juifs envers le Messie qui venait les instruire et les affranchir. (Bossuet.) | Manque de reconnaissance, défaut de gratitude. Il y a de la *méconnaissance* dans son procédé. La *méconnaissance* marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude. (Acad.) La *méconnaissance* des princes.

MÉCONNAISSANT, ANTE, adj. Qui manque de reconnaissance, de gratitude; qui oublie les bienfaits. Il a été *méconnaissant*. Il ne sera pas *méconnaissant* du bien que vous lui ferez. Un fils *méconnaissant*. Des enfants *méconnaissants*. Il ne faut jamais être oublieux au point d'être *méconnaissant*. Les princes sont d'ordinaire *méconnaissants*.

MÉCONNAÎTRE, v. a. (rad. *mé*, pour mal; *connaître*). Ne pas reconnaître une personne à cause des changements qui se sont opérés en elle. Malgré la maigreur et la profonde altération de ses traits, je ne l'*avais* pas *méconnu* en le revoyant. Une absence de vingt-deux ans passés en Sibérie pouvait bien le faire *méconnaître*.

. . . . . Un corps défiguré,
Triste objet où des dieux triomphe la colère,
Et que *méconnaîtrait* l'œil même de son père.
(RACINE.)

| Affecter de ne pas reconnaître, désavouer par orgueil ou par mépris. *Méconnaître* ses anciens amis. Qui *méconnaît* ses amis quand il est dans la prospérité, mérite de n'en plus retrouver dans le malheur. Ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient, vous *méconnaissent*. (Massillon.) | Fig. Ne pas apprécier quelqu'un selon son mérite, ne pas lui rendre justice; ne pas apprécier une qualité, une chose à sa valeur; ne pas la distinguer, malgré les signes et caractères qui devraient la faire remarquer. *Méconnaître* son meilleur ami. Vous me *méconnaissez* assurément, puisque vous m'adressez de tels reproches. *Méconnaître* un homme de génie, un grand citoyen, un des bienfaiteurs de l'humanité. Les génies les plus élevés sont les plus exposés à être *méconnus*. *Méconnaître* le talent, les vertus, les services, les bienfaits de quelqu'un. Mon cœur aimait Dieu, et mon esprit le *méconnaissait*. (Chateaubriand.) L'Église *a méconnu* dans Galilée l'enseignement de l'esprit; elle est tombée dans le piége des sens. (Edg. Quinet.) | Ne pas connaître, ne pas reconnaître. *Méconnaître* la vérité, la vertu.

Trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime
Méconnaît son génie et s'ignore lui-même.
(BOILEAU.)

| SE MÉCONNAITRE, v. pr. Oublier ce qu'on est, ce qu'on a été, ce qu'on doit aux autres. C'est un parvenu qui *se méconnaît*. Parlez sur un autre ton et cessez de *vous méconnaître*. Les hommes se jugent mal parce qu'ils *se méconnaissent*. (Boiste.)

MÉCONNU, UE, part. Désavoué; mal apprécié. Se dit des personnes et des choses. Homme *méconnu*. Innocence *méconnue*. Des titres *méconnus*. Être *méconnu* de ses contemporains. Il est étonnant qu'un sens aussi important ait été *méconnu*. (Brillat-Savarin.) Se voir *méconnu* par l'homme orgueilleux qui pense, en se moquant, examiner les autres. (X. Marmier.) Pauvre philosophe, bafoué, *méconnu*.

MÉCONOPSIS, s. m. (pron. *mékonopsis*; du gr. μήκων, pavot; ὄψις, vue, aspect). Bot. Genre de plantes qui ressemble au pavot, mais qui s'en distingue par les valves de ses capsules, et surtout par le stigmate pourvu d'un style court et non sessile. On cultive les *méconopsis* dans tous les jardins.

MÉCONTENT, ENTE, adj. (rad. *mécontenter*). Qui n'est pas content, qui n'est pas satisfait; qui croit avoir sujet de se plaindre de quelqu'un. Être *mécontent*. S'en aller *mécontent*. Quoi qu'on fasse pour lui, il est toujours *mécontent*. Le peuple avait lieu d'être *mécontent* de ses mandataires. Je suis *mécontent* de moi-même. Le plus *mécontent* n'est pas celui qui se plaint le plus. (J. J. Rousseau.) | Qui n'est pas satisfait de quelque chose. Être *mécontent* de la conduite de quelqu'un, de son esprit, de son caractère, de son travail, etc. Être *mécontent* d'un livre, d'une lecture, d'un tableau, d'une pièce de vers. *Mécontent* d'un arrangement, d'une convention, d'un résultat, d'un voyage, d'une récolte, d'un travail, de sa santé, etc. L'homme se montre toujours si *mécontent* de son sort qu'il semblerait devoir moins regretter la vie. (S. Dubay.) | S. Celui, celle qui n'est pas content, satisfait; qui croit avoir sujet de se plaindre. Faire des *mécontents*. Dès l'instant que vous accordez à un homme la préférence sur plusieurs autres, vous faites des *mécontents*. | Dans une acception particulière, Ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement; ceux qui ont à se plaindre ou qui croient avoir à se plaindre du ve-

gime politique sous lequel ils sont forcés de vivre. Les *mécontents*. Le parti des *mécontents*. Il y a toujours eu des mécontents dans les sociétés humaines, telles que l'histoire nous les présente, parce qu'il y a toujours eu des violences, des injustices, des abus. Ce n'est pas qu'il faille croire que l'intelligence humaine puisse atteindre immédiatement, par un unique et suprême effort, à cette perfection idéale qui rendrait tout mécontentement impossible. La nature humaine elle-même n'est pas si exigeante. L'esclave dans l'antiquité, réduit à l'état de chose, songeait peu à revendiquer sa qualité, sa dignité d'homme, à défendre même son existence, à moins que son maître ne fît révolter en lui les instincts les plus sacrés de la vie. Il n'y aurait eu ni Spartacus, ni guerres des esclaves, s'il n'y avait point eu de sénateur qui jetât aux murènes de ses viviers de la chair vive en pâture. La douceur, l'humilité, la mansuétude, la bonté des serfs du moyen âge envers les seigneurs fut inouïe. Elle ne se changea en haine que lorsque ceux-ci eurent mis le comble à tous les genres d'oppression et de tyrannie. L'humanité proteste toujours. Elle n'atteint son but que par degrés, marchant comme par étapes, entraînée en avant par les plus grands cœurs et les plus puissantes intelligences, retenue en arrière par ceux qui se contentent de ce qui est. Il est bien rare que le parti conservateur ne soit pas en même temps celui qui domine, qui fait les lois, qui les fait pour lui-même plutôt que pour la masse sociale, et qui donne lieu, par les mille manières dont il exerce le droit du plus fort, au parti des mécontents. Ceux-ci ont le droit pour eux; mais ils sont souvent obligés de subir la violence: car ils manquent, par le fait même de l'état de division où ceux qui gouvernent s'appliquent à les maintenir, de la force nécessaire pour résister à la violence organisée. S'ils se soulèvent, on les nomme des factieux. S'ils triomphent, on leur donne des éloges et des récompenses, on les appelle héros; s'ils succombent dans la lutte, on juge, on condamne comme des scélérats ceux que les balles ont épargnés. On fait une distinction, dans le parti conservateur, entre les *mécontents* proprement dits, et les *malintentionnés*. Les premiers sont ceux qui, non satisfaits du gouvernement, des affaires, de la marche des choses, désirent y apporter les changements nécessaires; les seconds sont ceux qui, non satisfaits de leur propre situation, pensent à s'en faire une meilleure par un bouleversement radical.

MÉCONTENTÉ, ÉE, part. A qui on a donné du mécontentement. Le maître *mécontenté*. Une personne *mécontentée*. Les peuples aigris, *mécontentés*.

MÉCONTENTEMENT, s. m. (pron. *mékontantemann*; rad. *mécontenter*). Défaut de contentement, de satisfaction; déplaisir, sentiment de peine, de contrariété, etc., produit par la conduite que les autres ont tenue à notre égard, ou par l'idée que nous nous sommes faite de cette conduite. Donner, causer du *mécontentement*. Avoir des sujets de *mécontentement* contre quelqu'un. Le père a contre le fils un *mécontentement* très-fondé. Avoir du *mécontentement*. Éprouver du *mécontentement*. La servitude est si peu naturelle à l'homme qu'elle ne saurait exister sans quelque *mécontentement*. (J. J. Rousseau.) | Plaintes, reproches, colère, mauvaise humeur. Le *mécontentement* général éclata. Je ne m'attendais pas à cela de votre part, aussi dois-je vous en manifester mon *mécontentement*. Elle ne put ni cacher ni maîtriser son *mécontentement*. Le *mécontentement* que nous avons quelquefois de nous-même devrait diminuer notre surprise du *mécontentement* que les autres ont souvent de nous.

MÉCONTENTER, v. a. (rad. *mé*, pour mal; *contenter*). Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent; causer du mécontentement; faire naître chez quelqu'un un sentiment pénible par la conduite que l'on tient. *Mécontenter* ses parents, sa famille. *Mécontenter* ses amis. Il *mécontente* tous ceux qui ont affaire à lui. Le pape *mécontentait* les Italiens.

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle.
(LA CHAUSSÉE.)

| Absol. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. J'aime mieux *mécontenter* que de transgresser la limite du devoir. | SE MÉCONTENTER, v. pr. Se rendre mutuellement mécontent, se donner l'un à l'autre du mécontentement. Ils *se mécontenteront* réciproquement.

MÉCORHYNQUE, adj. (du gr. μῆκος, longueur; ῥύγχος, bec). Entom. Qui a le bec long. Se dit des insectes dont le bec cylindrique ou filiforme est plus ou moins allongé.

MECQUE (LA). Géogr. Ville célèbre de l'Arabie (Hedjaz), chef-lieu du grand-chérifat de la Mecque, à 46 kilom. de la mer Rouge; environ 60,000 habit. Les auteurs arabes l'appellent quelquefois *Bekka*, au lieu de *Mekka*. Le premier de ces noms signifie *Lieu où les hommes se réunissent et accourent*. On a cru reconnaître la Mecque dans la *Macoraba* de Ptolémée. Cette ville remonte à une haute antiquité, et le surnom d'*Omm-al-Kora* ou *Mère des villes*, que lui donnent les musulmans, fait allusion à son ancienneté autant qu'à sa qualité de berceau, de métropole de l'islamisme et de lieu de naissance de Mahomet. La Mecque fut, à certaines époques, assez florissante. Tout bon musulman doit faire une fois en sa vie un voyage pour visiter le tombeau de Mahomet. La Mecque est située dans une vallée longue, étroite et stérile, qui s'étend du nord au sud. Les rues, plus larges que celles de la plupart des villes d'Arabie, ne sont pas pavées et sont tour à tour pleines de poussière ou de boue. La plus remarquable est la rue appelée *Mélesaa*, où se trouvent un grand nombre de boutiques tenues par des Turcs d'Europe ou d'Asie-Mineure. Le temple de la Mecque et les constructions qui en dépendent sont l'objet de la plus grande vénération de la part des musulmans, surtout la *Kaaba* ou *Maison carrée*, dont les auteurs orientaux attribuent la fondation à Abraham et à Ismaël, aidés dans leurs immenses travaux par l'ange Gabriel. Cet édifice fut détruit

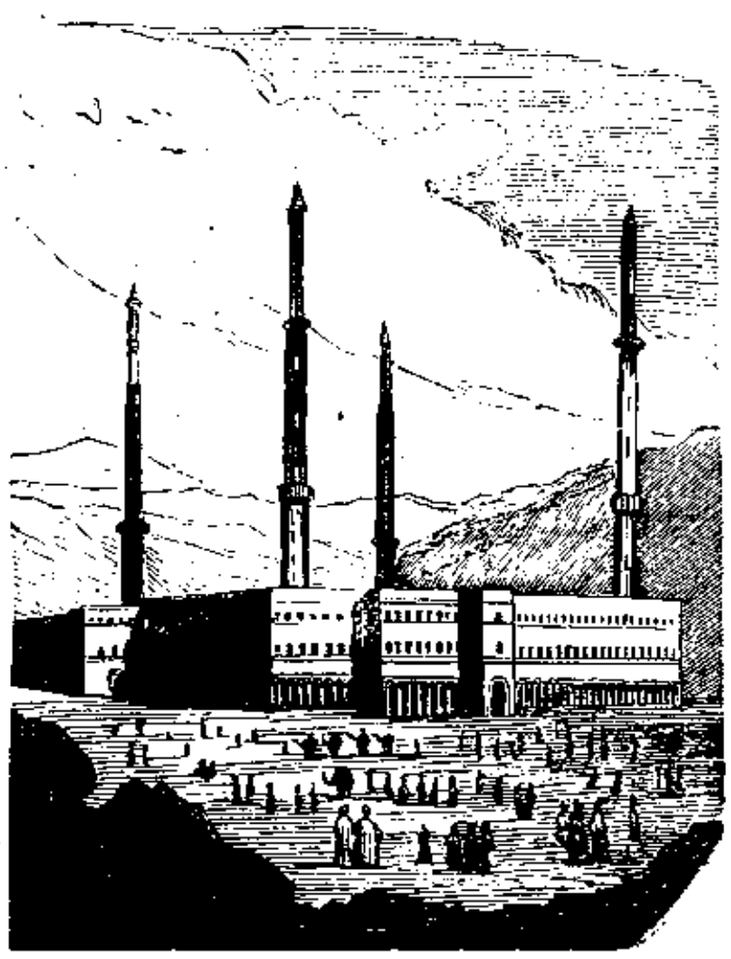

Mosquée de la Mecque.

plusieurs fois, et notamment l'an de l'hégire 1039 (1629-1630), par une inondation. La Kaaba, quoique très-célèbre parmi les musulmans, n'a cependant rien de remarquable ni par la grandeur, ni par l'élégance de ses proportions. Dans l'intérieur se trouve la pierre noire, considérée comme une relique précieuse des premiers âges du monde. D'après la tradition arabe, Adam l'emporta lorsqu'il sortit du paradis terrestre, et plus tard l'ange Gabriel la remit à Abraham. La Kaaba est recouverte d'un voile d'étoffe de soie noire brochée, que l'on renouvelle tous les ans. Le puits de Zemzem, situé auprès de la Kaaba, est le même, suivant les auteurs arabes, que l'ange fit découvrir à Agar, lorsqu'elle errait dans le désert. Les habitants de la Mecque sont presque tous des Arabes de l'Hedjaz ou des étrangers établis dans la ville. Ils passent pour être adonnés à l'opium, aux liqueurs fortes, au jeu et aux plaisirs sensuels. Ils font quelque commerce, mais leur principale industrie consiste à louer des logements aux pèlerins. La garde de la Mecque est confiée au Grand-Seigneur. | *Grand-chérifat de la Mecque*, Partie de l'Hedjaz comprenant ce que les Arabes nomment *Beled-el-Aram* (pays sacré); capitale, la Mecque; autres villes, Médine, Akaba, Youkeh. Cet État est gouverné par des chérifs sous la souveraineté de la Turquie, à qui il appartint à partir de Soliman II (1523). Il fut conquis en 1803 par les Wahabites; mais ceux-ci en furent chassés en 1818 par le pacha d'Égypte, qui en resta maître jusqu'en 1841, époque à laquelle le sultan en reprit possession. V. HEDJAZ.

MÉCRÉANCE, s. f. (rad. *mécroire*). Incrédulité, fausse croyance; mauvaise foi, défiance. Ici enclins à la superstition, ailleurs à la *mécréance*; ici à la liberté, ici à la servitude. (Mont.) | Il est peu usité.

MÉCRÉANT, ANTE, adj. (rad. *mécroire*). Incrédule, impie, infidèle. Homme *mécréant*. Femme *mécréante*. Les plus *mécréants*, à cette époque, n'auraient pas osé énoncer une opinion hostile au catholicisme; ils étaient retenus d'ailleurs par le danger d'être brûlés vifs. | S. Incrédule. Les chrétiens ont longtemps appliqué ce mot à tous les peuples de religion autre que la leur, et principalement aux mahométans. Ces Turcs *mécréants*. Nous parvînmes à le découvrir et à le tirer, moyennant rançon, des mains des *mécréants*. | Aujourd'hui il n'est plus employé que par dénigrement en parlant d'un chrétien qui ne croit point les dogmes de sa religion, et qui est regardé comme un impie. C'est un *mécréant*. C'est une *mécréante*. | Par extens. Sceptique, qui ne croit à rien. C'est dans ce sens que Mercier a dit de Louis XIV: « Quoique dévot, c'était un *mécréant* de la première classe; il ne croyait ni à la vertu des femmes, ni à la probité d'aucun homme. » On a dit de même d'un écrivain de notre siècle: « En apparence, c'est un cœur sensible, un esprit convaincu, une âme élevée et sincère; au fond, ce n'est qu'un *mécréant* qui se rit de tout. »

MÉCROIRE, v. n. (rad. *mé*, pour *mal*; *croire*). Ne pas croire, refuser de croire. Il est vieux et ne se trouve que dans les auteurs déjà anciens.

MÉDAILLE, s. f. (*ll* mouillées; de l'ital. *medaglia*, même sens; du lat. *metallum*; rad. gr. μέταλλον, métal). Pièce de métal fabriquée soit en l'honneur d'une personne illustre, soit en souvenir d'une action mémorable, d'un événement important. *Médailles* d'or, d'argent, de cuivre, de billon, de bronze, de grand bronze, de bronze moyen, de petit bronze. *Médailles* romaines. *Médailles* grecques. *Médailles* consulaires. *Médailles* du Haut-Empire, du Bas-Empire. *Médailles* entières, bien conservées. La légende, l'exergue, le champ, l'inscription d'une *médaille*. La face ou la tête d'une *médaille*. Le revers d'une *médaille*. *Médaille* effacée, réparée, sans tête. *Médaille* unique. Collectionner des *médailles*. Découvrir des *médailles*. | La grandeur des médailles s'appelle *Module*. On donne le nom de *Médaillon* à toute médaille qui dépasse les dimensions ordinaires. La science qui s'occupe de l'étude des médailles, de leur authenticité, de leur origine, de leur classification, a reçu le nom de *Numismatique*. | *Médailles dentelées* ou *crénelées*, Celles dont les bords sont découpés comme de la dentelle. | *Médailles saucées*, Celles de cuivre argenté. | *Médailles restituées*, Celles dont le type, frappé à une époque antérieure, a été renouvelé depuis. | *Médaille inanimée*, Celle qui n'a pas de légende. | *Médaille fruste*, Celle qui est défectueuse dans sa forme, ou dont l'usure a rendu certaines parties méconnaissables. | *Médaille fourrée*, Médaille de métal commun, recouverte d'une petite feuille d'argent ou d'or. | *Médaille martelée*, Médaille antique, mais commune, dont on a fait une médaille rare en effaçant à coups de marteau le revers pour en frapper un nouveau. | *Médaille incuse*, Celle qui n'est marquée que d'un côté. | *Médaille contorniate*, Médaille de bronze dont la circonférence est terminée par un cercle qui paraît détaché du métal par une rainure profonde. | *Médailles antiques*, Monnaies des anciens qui n'ont plus cours dans le commerce, et qui sont devenues des objets de curiosité, des monuments de l'art et des sujets d'étude. | Les *médailles modernes* sont celles qui sont frappées, par ordre du gouvernement, soit par une ville, une société, un jury d'exposition, ou même un citoyen, pour être distribuées à titre de récompense, ou pour rappeler le souvenir d'un événement important, pour perpétuer les traits d'un personnage célèbre. Chacun a le droit de graver ou de faire graver une médaille; mais elle ne peut être frappée que sous la surveillance du gouvernement, à la Monnaie. Les médailles des anciens, à l'exception d'un très-petit nombre, ont toutes servi de monnaies, ce qui est prouvé par le rapport que les pièces de différentes grandeurs ont entre elles pour le poids. Quelques médailles particulières, les *contorniates*, et quelques médaillons singuliers, semblent pourtant avoir été destinés à des usages différents. Les médailles font partie des monuments historiques d'un siècle; elles doivent non-seulement transmettre à la postérité le souvenir des faits mémorables et des personnages célèbres, mais encore faire connaître quel était l'état des arts à l'époque dont elles portent la date. L'art de la gravure en médailles ne serait qu'un métier mécanique si ses compositions n'étaient inspirées par une pensée poétique, embellies par le goût qui doit présider à la disposition du sujet, et vivifiées par l'esprit qui doit animer l'exécution. La gravure en médailles est, comme la sculpture, un art plus simple et plus uniforme que la peinture; les petits effets pittoresques ne doivent point y trouver place. Dans le bas-relief d'une médaille, il ne s'agit point

de tromper l'œil et de rendre la nature par une imitation exacte qui produise de l'illusion ; c'est à la beauté des formes, à la pureté des contours, que l'artiste doit s'attacher. L'uniformité de la couleur du métal rend le travail des médailles à peu près semblable à celui des bas-reliefs ; la petitesse du champ oblige le graveur à ne pas trop compliquer les sujets et à y ménager le nombre des figures. Quand il est obligé d'employer les allégories, qui simplifient les compositions, il doit les rendre aussi intelligibles, aussi claires que possible. Quand il est fixé sur le choix de son sujet, ce qui est la partie poétique de l'art, il faut qu'il s'occupe de la disposition, ce qui en est la partie raisonnée ; il doit songer alors à remplir son cadre avec ménagement, c. à d. en lui proportionnant les figures ; le champ doit être occupé, mais non trop rempli : le manque d'espace autour d'une figure semble la priver de mouvement et lui donne une apparence colossale. Après tant de progrès dans les arts, nous sommes cependant inférieurs aux anciens dans celui de la gravure des médailles. Le monnayage est très-perfectionné ; la forme de nos pièces est régulière ; mais les figures n'ont pas le beau caractère qui distingue celles des belles médailles grecques et romaines. Nos médailles se conserveront aussi moins longtemps, ce qui provient d'abord du trop de relief que nous leur donnons, des parties anguleuses et des arêtes vives que nous y prodiguons, enfin de la quantité de détails dont nous les surchargeons. Dans les médailles grecques et romaines, les contours sont purs, fermes, les formes principales vivement prononcées ; ces médailles sont moins grandes que les nôtres, et cependant les figures, dont les formes caractéristiques sont très-saillantes, résistent à l'action du temps, aux frottements des corps durs, aux oxydations du métal, et conservent dans leurs restes effacés leurs traits distinctifs. Il y a des médailles *frappées* et d'autres *moulées*. Celles de grande dimension ont rarement été soumises à l'action du balancier ; on repasse ordinairement à l'outil celles qui ont été moulées, pour donner plus de finesse à certaines parties. Pour frapper les médailles, on grave les figures sur un poinçon, avec lequel on fait un coin ou matrice. Il y a un coin pour chaque face. Le flan, ou morceau de métal, avant d'être placé entre les deux coins, a été passé au laminoir, qui lui donne l'épaisseur convenable, et au coupoir, ou emporte-pièce, qui lui donne la forme nécessaire. Il est ensuite soumis à l'action du balancier. Les médailles sont frappées, selon leur grandeur et leur épaisseur, depuis deux ou trois jusqu'à quarante coups de cet instrument. La première qui ait été frappée en platine, en 1797, reçut deux mille coups. Toutes les espèces, en France, ont été fabriquées au marteau jusqu'au règne de Henri IV. Ce fut Nicolas Briot qui inventa, sous le règne de Louis XIII, le monnayage au moulin et au balancier. Il existe en Europe beaucoup de cabinets de médailles. Les souverains en ont orné les musées et les bibliothèques ; des citoyens se sont rendus célèbres par leur goût pour ce genre de curiosités. Le *Cabinet des médailles* de Paris remonte au règne de Henri IV ; Louis XIV est de tous les souverains celui qui l'a le plus enrichi. | *Monnaie des médailles*, Atelier monétaire, à Paris, spécialement destiné à la fabrication des médailles | *Médailles encastrées*, Médailles fausses, composées, au moyen d'un soudage, de deux parties appartenant à deux médailles différentes. Les faussaires qui en ont fabriqué sciaient dans leur épaisseur des pièces antiques, prenaient ensuite le revers de l'une et l'envers de l'autre, et, en les soudant ensemble, ils obtenaient de deux médailles communes une médaille très-rare. | *Médailles imaginaires*, Celles dont les types n'ont jamais existé, et que les faussaires ont inventées, comme la pièce de César avec la légende *Veni, vidi, vici* (Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu). | Fig. *Le revers de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. Tout cela est fort bien, mais vous n'avez pas vu *le revers de la médaille*. Vous ne considérez que le beau côté de l'entreprise, mais tout a *son revers de médaille*. | *Tourner la médaille*, Examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. Nos dehors sont réglés, nos airs sont gracieux, nos mines sont modestes, tout ce qui paraît est bon ; mais *tournez la médaille*, rien n'est plus bizarre que notre humeur, rien n'est plus faux que notre mérite. (Ghérardi.) | *C'est une vieille médaille*, une vieille femme ; *la médaille est renversée*, la fortune est changée. Nous sommes des *médailles* que l'on peut regarder du bon ou du mauvais côté, ou seulement de profil. | Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion et qui a été bénite. Faire bénir des *médailles*. Porter une *médaille* suspendue à son cou. Recevoir des *médailles* de Rome. *Médaille* de la vierge Marie, de Lourdes, de Notre-Dame de Fourvières. | Certains prix qu'on donne aux poètes, aux écrivains, aux artistes, aux manufacturiers, etc., qui se sont distingués dans les concours ouverts par les académies, le gouvernement, les facultés ou certaines sociétés dont le but est d'encourager soit la littérature, soit les sciences, soit les arts, soit l'industrie. L'Académie française a donné en prix une *médaille* de 3,000 fr. Ce fabricant de meubles a obtenu une *médaille* de première classe à l'exposition universelle des produits de l'industrie. *Médaille* d'or. *Médaille* d'argent. *Médaille* de bronze. Au concours des produits agricoles, il a été distribué un grand nombre de *médailles*. L'Institut historique a décerné une *médaille* de 500 fr. à un mémoire sur l'histoire de la musique. La Société d'encouragement a accordé cette année plusieurs *médailles* à des fabricants qui ont apporté des perfectionnements importants

Medailles.

à certains produits de nos manufactures. | *Médaille militaire*, Sorte de décoration instituée en 1852 en faveur des sous-officiers et soldats les plus méritants. Une pension annuelle de 100 fr. a été attachée à cette décoration. | *Médaille de Sainte-Hélène*, Médaille que l'on a donnée à tous les vieillards qui ont fait partie des armées de l'ancien empire. | Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personnage ou quelque action mémorable. | Plaque de métal numérotée que portent, à Paris, les cochers de fiacre, les commissionnaires, les crocheteurs, les portefaix, les marchands des rues et quelques employés de certaines administrations. Avoir une *médaille*. Porter sa *médaille*. Il a présenté sa *médaille* aux sergents de ville, qui la lui avaient demandée. Chaque *médaille* porte un numéro. | Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

MÉDAILLÉ, ÉE, adj. (rad. *médaille*). Qui a reçu en prix une médaille. Il est *médaillé* depuis 1847. Il espère être *médaillé* pour son invention. | Qui est décoré de la médaille militaire. Soldat *médaillé*. | Qui est porteur d'une plaque délivrée par la préfecture de police. Les porteurs d'eau sont *médaillés*. | Substantiv. Un *médaillé*. Les *médaillés*.

MÉDAILLEUR, EUSE, s. (rad. *médaille*). Technol. Celui, celle qui grave les coins des médailles. Un *médailleur*. Rogat était un *médailleur*, un artiste.

MÉDAILLIER, s. m. Meuble destiné à recevoir des médailles. Il se compose ordinairement d'un certain nombre de tablettes à tiroirs, dont la surface est distribuée en petites cavités de forme et de diamètre convenables pour loger les médailles. Grand *médaillier*. Petits *médailliers*. *Médaillier* de citronnier, de bois d'acajou, etc. | Par extens. Collection de médailles. Former un *médaillier*. Le plus beau et le plus riche *médaillier* qui existe est celui de la Bibliothèque nationale.

MÉDAILLISTE, s. Celui, celle qui fabrique des médailles ; celui, celle qui s'occupe de la science des médailles ; numismate. Savant *médailliste*. | Amateur de médailles, collectionneur de médailles.

MÉDAILLON, s. m. (augment. de *médaille*). Médaille d'une dimension extraordinaire, telle quelquefois qu'on ne peut la frapper sous le balancier, et qu'on ne l'obtient que par le moulage. *Médaillon* d'or, d'argent, de bronze. | Sculpt. Portrait sculpté en bas-relief, dans la forme d'une médaille de grandeur variée. Il y a de très-grands médaillons, dans lesquels la tête est aussi grande ou plus grande que nature. A l'ordinaire, ce genre de portrait ne représente que la tête et le cou ; cependant on en trouve où il forme un véritable buste, comme dans les beaux médaillons de Robespierre, de Kléber et de Bonaparte par David (d'Angers). Celui de Robespierre est de profil ; il offre une rare pureté de lignes. Ceux de Kléber et de Bonaparte sont en trois quarts ; le premier ressemble bien au dieu Mars revêtu de l'uniforme français, et le second, qui représente non le premier consul, non l'empereur, mais le général de l'armée d'Italie, le soldat inspiré de la Révolution, est admirable d'énergie, de finesse et de caractère. Les médaillons de Corneille et de Molière, dont il a été vendu tant de copies en plâtre, méritaient de devenir populaires. Il y a des médaillons qui réunissent plusieurs portraits, comme celui, par exemple, où se trouvent ensemble les têtes des quatre grands poètes de l'Italie : le Dante, l'Arioste, le Tasse et Pétrarque. *Médaillon* en bronze, en cuivre, en zinc, en composition, en cire, en plâtre, en marbre. Modeler, mouler, couler, ciseler un *médaillon*. *Médaillon* plat. *Médaillon* creux. *Médaillon* travaillé au repoussoir. | Archit. Cartouche rond dans lequel on a sculpté en

Médaillon.

bas-relief une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille. | Bijou, cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on place un portrait, des cheveux, etc. Élégant, riche *médaillon*. *Médaillon* orné de perles. *Médaillon* d'or, d'écaille.

MÉDARD (saint). Évêque de Noyon, né en 457, à Salency, près de Noyon, mort en 545. Il jouit d'une grande considération auprès des rois Chilpéric Ier et Clotaire Ier. On lui attribue l'institution du couronnement de la rosière. Il pratiquait l'art dentaire, dans lequel il excellait. | La *Saint-Médard*, La fête de saint Médard, au 8 juin de chaque année.

S'il pleut le jour de *Saint-Médard*,
Il pleut quarante jours plus tard.

Ce dicton populaire et quelques autres semblables sont fondés sur une prétendue observation traditionnelle qui ne mérite aucune créance. | *Ris de saint Médard*, Rire forcé, à contre-cœur. Saint Médard, qu'on croyait avoir le don de guérir le mal de dents, était représenté la bouche entr'ouverte, laissant un peu voir ses dents, pour avertir ceux qui auraient ce mal de recourir à lui.

Rire qui est de *saint Médard*,
Le cœur n'y prend pas grande part.

MEDDA, s. m. (mot arabe qui signifie *prolongation*). Signe grammatical semblable à l'accent circonflexe des Grecs, et qui se place dans les mots arabes sur l'élif, pour marquer que cette lettre doit être doublée.

MÈDE, adj. et s. Habitant, habitante de la Médie ; qui appartient à la Médie ou à ses habitants. Mœurs, coutumes *mèdes*. Un *Mède*. Les *Mèdes*. La république des *Mèdes* fut un instant très-florissante. | *Le mède*, Une des quatre principales langues de l'empire des Perses.

MÉDÉAH. Géogr. Ville d'Algérie (prov. d'Al-

ger), ancienne capitale du beylik de Titteri, aujourd'hui chef-lieu de subdivision militaire; 8,000 habit., dont 3,000 Européens. Marché important pour les laines, les céréales et les bestiaux; culture de l'oranger et de la vigne. Ruines romaines.

MÉDECIN, s. (pron. *médesein*; du lat. *medicus*, de *medicari*, soigner; du gr. μέδειν, soigner; rad. μῆδος, soin). Celui qui exerce l'art de guérir; celui qui possède les connaissances nécessaires pour reconnaître l'état normal de la santé, les maladies à leurs symptômes et les remèdes propres à les guérir. Être reçu *médecin*. *Médecin* de la faculté de Paris, de la faculté de Montpellier. *Médecin* habile, expert, instruit, savant. Docte *médecin*. *Médecin* routinier, empirique. *Médecin* célèbre. *Médecin* de génie. *Médecin* charlatan. *Médecin* français, étranger. C'est son *médecin* qui l'a tué. Il est entre les mains des *médecins*. Il est abandonné des *médecins*, condamné par les *médecins*. Désormais on ne dira plus : telle personne est morte de telle et telle maladie; mais elle est morte de deux ou trois *médecins*. (Mol.) Les *médecins* tuent plus de gens que le canon.

Enfin un *médecin*, fort expert en son art,
Le guérit par adresse ou plutôt par hasard.
(BOILEAU.)

| La profession de *médecin* est régie en France par la loi du 19 ventôse an XI (1803). D'après cette loi, nul ne peut exercer la médecine sans avoir été examiné et reçu selon la forme prescrite. Ceux qui obtiennent le droit d'exercer l'art de guérir sont divisés en deux classes : les *docteurs en médecine* ou *en chirurgie*, qui ont été reçus dans les écoles spéciales de médecine, après quatre années d'études, et les *officiers de santé*, dont on exige des études moins étendues, et qui, depuis 1855, sont reçus par les facultés ou les écoles préparatoires. Les docteurs peuvent exercer dans toutes les communes de France; mais les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans les départements où ils ont été reçus; ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance d'un docteur. Quiconque exerce la médecine sans diplôme est passible d'une amende envers les hospices. Tout médecin qui, pour favoriser quelqu'un, certifie faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. S'il a été mû par dons et promesses, il est puni du bannissement : les corrupteurs sont en ce cas punis de la même peine. Les *médecins* qui ont traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne peuvent profiter des dispositions faites en leur faveur. (Code civil.) | Les *médecins civils*, dont le nombre en France n'est pas proportionné aux besoins réels, ne vivent pour la plupart que de leur clientèle, se livrant, les uns à la pratique de toutes les parties de leur art, les autres au traitement de maladies spéciales, telles que les maladies mentales, les maladies de la peau, celles des yeux, des oreilles, des voies urinaires, etc. Il est cependant quelques emplois médicaux qui dépendent du gouvernement; tels sont ceux des professeurs des facultés et des écoles préparatoires, d'inspecteurs des eaux thermales, de médecins des établissements publics, de médecins chargés de constater les décès, de médecins cantonaux, de médecins chargés du traitement des indigents à domicile. En outre, il a été établi à Paris et dans les grandes villes un service spécial pour les consultations gratuites : c'est le *Bureau central*. | Les médecins se sont, à toutes les époques, partagés en un grand nombre de sectes, qui tirent leur nom soit de leur doctrine, soit du fondateur de leur école. Ainsi il y a des *empiriques*, des *humoristes*, des *méthodistes*, des *solidistes*, des *physiologistes*, des *contro-stimulistes*, des *homœopathes*, des *éclectiques*, des *Hippocratiens*, des *Galiénistes*, des *Brownistes*, etc. | « Est-il rien de plus estimable au monde, dit Voltaire, qu'un médecin qui, ayant dans sa jeunesse étudié la nature comme les ressorts du corps humain, les maux qui le tourmentent, les remèdes qui peuvent le soulager, exerce son art en s'en défiant, soigne également les pauvres et les riches, ne reçoit d'honoraires qu'à regret, et emploie ces honoraires à secourir l'indigent? Des hommes qui s'occuperaient de rendre la santé à d'autres hommes par les seuls principes de la bienfaisance seraient fort au-dessus de tous les grands de la terre, ils tiendraient de la Divinité. » Malgré son rare bon sens, Voltaire, en écrivant ces lignes, oubliait que le savoir du médecin n'est pas acquis sans bourse délier, et qu'en outre le médecin est obligé de se loger, de se vêtir, de se nourrir, d'acheter des livres, des instruments, etc. Rousseau considérait les médecins comme les hommes les plus véritablement utiles et savants dans tous les pays. Molière accabla les médecins de son temps des plus plaisants sarcasmes; peintre de mœurs et ennemi du ridicule, il traduisit sur la scène leur pédantisme, leur ignorance, leur sotte vanité; il étendit même jusque sur la médecine le mépris qu'il avait conçu pour eux. La Bruyère a très-judicieusement remarqué que les hommes sont trop occupés d'eux-mêmes pour avoir le loisir de pénétrer ou de discerner les autres. Des premiers soins ou des premiers revers du médecin dans sa pratique, dépend en grande partie l'opinion des hommes sur son mérite. Homme public, il appartient à tous ceux qui réclament son ministère; il ne peut se refuser à personne : ni l'incertitude du succès, ni le danger d'ébranler une réputation encore mal affermie, ne doivent le rendre sourd aux vœux des malheureux, qui ont placé en lui leur dernier espoir. Il est des médecins qui ont pour politique d'éviter les cures dangereuses. Il en est encore qui fuient le lit du malade, qui désertent leur profession même au moment où l'épidémie frappe et les constitue les protecteurs de leurs concitoyens. Mais il en est d'autres qui travaillent toute leur vie, traçant un large sillon dans la science, et sèment sur leur passage des actes de bonté, de dévoûment et de bienfaisance. Les grandes villes sont le point de ralliement des médecins de tout genre; ils ne refluent dans les campagnes qu'autant que des circonstances impérieuses leur en font une loi. Pour réussir dans une ville de premier ordre, il faut du temps, beaucoup de patience et surtout de savoir-faire. Dans les petites villes, au contraire, si le médecin ne peut espérer la même opulence, il a au moins l'avantage de posséder beaucoup plus tôt la confiance publique, et il peut y acquérir autant d'expérience que dans les grands centres de population. Hippocrate n'exerça que dans de petites villes. Un ancien règlement prescrivait aux médecins qui se destinaient à pratiquer dans les grandes villes, d'exercer plusieurs années dans les campagnes voisines. Nulle profession ne commande des mœurs d'une pureté plus irréprochable que celle de médecin. Dans l'exercice de cette sorte de magistrature intime, la violation du devoir, l'abus de confiance, la trahison est un des crimes les plus odieux qui se puissent concevoir. Le médecin, en général, et sauf les exceptions, n'acquiert jamais une très-grande fortune, mais il jouit d'un sort agréable et tranquille, placé dans cette heureuse médiocrité qui, de tous les états de la vie, est le plus compatible avec le bonheur. Beaucoup de femmes s'occupent aujourd'hui de l'art de guérir; on devrait donc donner un féminin au mot *médecin*. | Famil. On dit qu'*une personne fait honneur à son médecin*, pour dire qu'elle jouit constamment d'une bonne santé. Il faut être jeune homme pour *faire honneur à son médecin*. (Voltaire.)

MÉDECINE, s. f. (du lat. *medicina*, même signif.; rad. gr. μῆδος, soin). Art de guérir; science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. Étudier en *médecine*. Docteur en *médecine*. Les facultés de *médecine*. Les écoles de *médecine*. Des livres de *médecine*. Exercer, pratiquer la *médecine*. La *médecine* aurait pu faire plus de progrès parmi nous, si l'on s'était moins occupé à raisonner qu'à observer. (Bescherelle.) La *médecine* ne s'étudie pas seulement aux cours des professeurs ou dans les livres; elle s'enseigne surtout au lit du malade. (Bouillé.) | Au point où elle est arrivée de nos jours, cette science s'attache à connaître d'abord la structure du corps de l'homme (*anatomie*), la manière dont le corps vivant exécute ses fonctions (*physiologie*), et les moyens de maintenir celles-ci dans leur exercice normal (*hygiène*). Ce sont là trois sciences préliminaires en quelque sorte, et qui ne concernent que l'état de santé. Vient ensuite l'étude, si complexe, de l'état de maladie. Les maladies internes sont l'objet de la *pathologie médicale*; les maladies externes, de la *pathologie chirurgicale*; les résultats qu'elles produisent sur nos tissus, et qu'on étudie sur le cadavre, appartiennent à l'*anatomie pathologique*. La partie de la médecine qui s'occupe des médicaments est désignée sous le nom de *matière médicale*; celle qui traite de l'emploi des moyens extrêmes, lorsque les médicaments ne suffisent plus, sous celui de *médecine opératoire* et de *chirurgie*. Sans être précisément rangés parmi les maladies, la grossesse et l'accouchement offrent cependant parfois des accidents si graves qu'il a fallu leur consacrer une étude spéciale : la science dont cette étude est l'objet s'appelle *obstétrique*. Le médecin peut être appelé à éclairer la justice incertaine, à distinguer, par exemple, l'assassinat du suicide, à reconnaître des traces de poisons, etc.; il fait alors de la *médecine légale*. Enfin, la *pathologie générale* reprend de plus haut toutes les questions, interroge et juge les doctrines, et cherche à instituer la *philosophie de la science*. Nous devons mentionner comme se rattachant à plusieurs des parties comprises dans ce cadre la *gymnastique régénératrice*, dont Triat, de Nîmes, est l'inventeur et le propagateur. Au point de vue où s'est placé ce gymnasiarque si étonnant, son art ne tend à rien moins qu'à former l'homme physique complet, à refaire les organes dégénérés ou usés, à rendre à ceux qui n'ont qu'une santé apparente une santé pleine et normale, à la conserver, à prévenir et à guérir les maladies. | Le mystère dont s'enveloppent les phénomènes vitaux, et l'incertitude qui en résulte dans la plupart des questions médicales, ont conduit quelques esprits éminents à nier l'utilité de la médecine. Comme la plupart des sciences et des arts, la médecine présente historiquement trois périodes principales : l'antiquité, la décadence et la renaissance. Le traité le plus ancien que l'on possède sur l'histoire de cette science est l'ouvrage d'Hippocrate intitulé : *De l'ancienne Médecine*. Il cherche à démontrer que l'homme a dû, dès l'origine, guidé par son instinct et son expérience, et ne pouvant se nourrir des mêmes aliments que la plupart des animaux, se créer une hygiène alimentaire non-seulement pour l'état de santé, mais aussi pour l'état de maladie. Cette hygiène instinctive a dû se perfectionner en même temps que les mœurs et l'intelligence de l'espèce humaine, tandis que le hasard et l'instinct révélaient quelques moyens thérapeutiques, dont les premiers furent probablement du domaine de la chirurgie. Chez les Juifs, qui doivent évidemment leurs connaissances médicales à leur séjour en Égypte, et dont le législateur avait été élevé dans la science des Égyptiens, on trouve, à côté d'une grande ignorance et d'idées fausses, une hygiène bien entendue et minutieusement prescrite par la loi. En Égypte, comme dans tout l'Orient, les malades furent d'abord exposés en public, recevant les conseils des passants instruits par leur propre expérience ou se croyant tels. Plus tard, on exigea que tous les convalescents fissent inscrire dans les temples les symptômes de leur mal et les remèdes dont ils avaient usé avec succès. Quand on eut recueilli ainsi une masse de faits, on en forma une espèce de code obligatoire de l'art de guérir, auquel on donna, suivant Diodore de Sicile, le nom de *Livre sacré*. Les médecins qui se conformaient aux prescriptions de ce livre n'encouraient aucune responsabilité; mais s'ils s'en écartaient, et que le malade mourût, ils étaient punis de mort. Chez les Grecs, les commencements de la médecine furent obscurs, les progrès très-lents, et l'on ne peut en suivre la trace pendant une série de siècles. L'art de guérir était alors presque exclusivement pratiqué et enseigné dans les *asclépions*, temples consacrés à Esculape et desservis par les Asclépiades, prêtres qui formaient une caste séparée et se transmettaient leur savoir comme un héritage de famille. Les Asclépiades firent trois écoles : celle de Rhodes, la plus ancienne; celle de Cnide et celle de Cos, dont Hippocrate nous a transmis les doctrines. Les pythagoriciens, qui furent les encyclopédistes de l'antiquité, durent puissamment contribuer aux progrès de la médecine par l'étude des sciences physiques et de l'anatomie. L'école d'Alexandrie se distingua à un très-haut degré : Hérophile et Erosistrate furent les dignes prédécesseurs de Galien. Celui-ci a légué au domaine de la science un immense faisceau de découvertes. La description presque parfaite des os, les muscles distingués du reste des parties molles, décrits et classés comme agents du mouvement, les artères reconnues pour des vaisseaux sanguins, l'encéphale désigné comme origine des nerfs, contrairement à l'opinion d'Aristote; les nerfs distingués des ligaments et des tendons, divisés en nerfs mous ou sensitifs et nerfs durs ou moteurs; les ganglions indiqués comme renforcement des nerfs; enfin, l'étude des glandes, la classification et la description des cavités et des organes qu'elles contiennent, telles sont les belles connaissances que nous a transmises Galien, et dont une partie est due à Hérophile et à Erosistrate. Les doctrines principales qui divisèrent les médecins de l'école d'Alexandrie sont : le *dogmatisme*, l'*empirisme*, le *méthodisme* et l'*éclectisme*. C'est surtout dans les ouvrages de Galien qu'on trouve des renseignements sur cette école et sur les hommes qu'elle a produits. Aristée, Cœlius Aurélianus, Celse, Dioscoride et Pline ont aussi contribué à nous transmettre ses doctrines. Après Galien, l'anatomie, que cet illustre maître démontrait sur des singes, fut délaissée chaque jour davantage par ses successeurs. Les païens, en général, regardaient la dissection des cadavres comme une profanation, et le christianisme avait hérité de leurs préjugés sous ce rapport. Dans l'espace de

quatre siècles, deux hommes seulement, Alexandre de Tralles et Paul d'Égine, firent faire quelques progrès à la science. Du XIe au XIIIe siècle, les rois maures d'Espagne contribuèrent à en préparer la renaissance. On peut considérer ces princes comme les fondateurs de l'*école arabique*, dont les auteurs furent persans, maures ou espagnols. Au XIIe siècle apparaissent les universités. Presque tous les hommes illustres qu'elles produisirent à leur début étaient médecins; mais ce fut surtout par leurs travaux en chimie et en chirurgie qu'ils firent avancer l'art de guérir. C'est au XIVe et au XVe siècle que la médecine a commencé à s'émanciper. Ce fut en 1515, après douze siècles d'interruption, que les dissections anatomiques furent reprises par Mondini, de Bologne. Au siècle suivant, Vésale osa subordonner l'autorité des anciens aux faits démontrés par la dissection. Plus tard, Michel Servet émit les premières idées sur la circulation du sang. Harvey suivit le sang dans son cours. A partir de cette époque, les travaux et les découvertes en médecine devinrent de plus en plus rapides, Les doctrines et les systèmes se succédèrent, la science s'enrichit d'innombrables observations et s'accrut de plusieurs branches nouvelles. Les maladies furent classées d'après leurs caractères; la thérapeutique fit des progrès marqués; la clinique, ou enseignement au lit du malade, qui avait été usitée dans les écoles asclépiadiennes et avait disparu avec elles, reparut et jouit d'un bel éclat. Du XVe au XIXe siècle, se sont succédé les doctrines de l'*iatro-chimie*, de l'*iatro-mécanique*, de l'*animisme*, du *vitalisme*, de l'*organo-dynamisme*, du *contra-stimulisme*, et enfin de l'*homœopathie*. On a appelé *Hahnemann* le *Paracelse* du XIXe siècle. Sa doctrine, qui a bouleversé toute la thérapeutique, repose sur le grand principe : *Similia similibus curantur* (la guérison s'opère par les semblables), principe opposé à celui de Galien : *Contraria contrariis curantur* (la guérison s'opère par les contraires). | S'emploie quelquefois pour *système médical*. *Médecine* d'Hippocrate, de Galien, de Haller, de Boërhaave, de Bichat, de Broussais, d'Hahnemann. *Médecine* des Égyptiens, des Grecs, des Arabes, de la Faculté de Paris, de la Faculté de Montpellier, etc. | *Médecine agissante*, Celle qui a recours sur-le-champ aux moyens de guérison. | *Médecine expectante*, Celle qui attend que la nature opère pour employer ces moyens. | *Médecine mentale*, Celle qui a pour objet les maladies de l'esprit. | *Médecine vétérinaire*, Celle qui a pour objet les maladies des animaux domestiques. | Potion, breuvage, remède qu'on prend par la bouche pour se purger. Ordonner une *médecine*. Prendre une *médecine*. *Médecine* douce, forte, purgative. La *médecine* Leroy est une vraie *médecine* de cheval. | *Médecine de cheval*, Comme pour un cheval, trop forte. Le poète Regnard mourut pour avoir pris une *médecine de cheval*. (C. H.) | *Sentir la médecine*, Avoir un goût de drogues, une odeur nauséabonde. | Prov. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres*, Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup une chose désagréable, et dont on ne peut se dispenser. | Moyens moraux de guérir. La *médecine* du cœur, des passions, de l'âme, de l'esprit.

MÉDECINÉ, ÉE, part. A qui l'on a fait prendre des médecines, des potions purgatives. Des malades *médecinés*. Pauvres gens purgés, *médecinés* par Diaphoirus.

MÉDECINER, v. a. (rad. *médecine*). Famil. Faire prendre à quelqu'un des médecines, des remèdes purgatifs. Se prend toujours en mauvaise part. Ils l'ont tant *médeciné* qu'il en est mort. | Absol. et prov. Il est plus facile de *médeciner* que de curer. | SE MÉDECINER, v. pr. S'administrer des remèdes purgatifs; se droguer. Il a la manie de *se médeciner*. Vous vous usez le corps en *vous médecinant*.

MÉDÉE. Mythol. gr. Magicienne fameuse, fille d'Æétès, roi de Colchide, et nièce de Circé. Elle apprit d'Hécate, sa mère, la connaissance des plantes et des enchantements. Lorsque Jason vint en Colchide, à la tête des Argonautes, réclamer la toison d'or, Médée s'éprit du héros, en reçut le serment d'un amour éternel, et le fit triompher, par sa toute-puissance magique, des obstacles qui s'opposaient au succès de son entreprise; puis elle quitta le palais de son père pour s'enfuir avec Jason, vainqueur. Le roi de Colchide, avancé en âge, se mit à leur poursuite, et se fit précéder, pour les arrêter, d'Absyrte, son fils, que Médée égorgea, et dont elle dispersa les membres palpitants sur le chemin par où son père devait passer. Jason, de retour à Iolchos, pria Médée de rajeunir son propre père, qui ne pouvait assister aux réjouissances publiques par lesquelles il célébrait sa victoire. La magicienne tira tout le sang du vieillard, en fit couler un nouveau dans ses veines, et lui rendit son ancienne vigueur. Les filles de Pélias, étonnées de ce prodige, prièrent Médée de rendre le même service à leur père. Elle leur en fit la promesse, et, pour mieux les convaincre de la puissance de son art, elle découpa un vieux bélier, le mit dans une chaudière, et en fit bientôt sortir un jeune agneau. Elle découpa de même le vieux Pélias, ou, selon Ovide, elle engagea les filles du prince à le disséquer elles-mêmes, et, l'ayant mis dans une chaudière, elle l'y laissa si longtemps qu'il fut entièrement consumé, en sorte qu'on ne put pas même lui donner la sépulture. Les habitants d'Iolchos furent tellement irrités de cette barbarie que Jason et Médée furent obligés de se retirer à Corinthe. Ils y vécurent pendant dix ou douze ans dans la plus parfaite union. Mais Jason s'était épris de Glaucé, fille de Créon; il la demanda en mariage, et, pour l'obtenir, il s'engagea à répudier Médée. Celle-ci dissimula son chagrin pour se venger plus sûrement, et, ayant feint d'approuver cette alliance, elle empoisonna une robe, qu'elle envoya par un de ses fils à sa rivale, qui périt consumée par un feu intérieur. Médée égorgea ensuite les deux enfants qu'elle avait eus de Jason, et, montant sur un char que le Soleil lui avait donné, elle se retira chez Hercule, qui lui avait promis autrefois de la secourir si Jason ne lui gardait pas sa foi. Lorsqu'elle arriva à Thèbes, elle le trouva furieux et incapable de lui porter secours; dès lors, elle se réfugia à Athènes, où elle épousa Égée, dont elle eut un fils appelé Médus. Elle voulut empoisonner un fils que son mari avait eu d'une autre union, nommé Thésée, pour faire passer la couronne à Médus; mais Égée et Thésée la chassèrent. Médée, pour échapper à leur colère, monta dans son char, disparut dans les airs, et retourna en Colchide, où elle se réconcilia avec Jason. D'autres disent qu'elle descendit en Phénicie, où elle devint la femme d'un roi qui la rendit mère de Médus, de qui les Mèdes tirent leur origine. Il est à croire que l'existence de Médée est purement mythique; c'est vraisemblablement une fée ou déesse colche et peut-être mède. Cette chaudière mystérieuse avec laquelle elle opère de si grands prodiges se retrouve dans les mythologies de l'Inde, de l'Italie, de la Bretagne, de la Germanie, etc., et paraît n'être que le symbole des transformations opérées par la nature. | Titre de plusieurs tragédies. La *Médée* d'Euripide. Les *Médées* de Sénèque, de Corneille, de Longepierre, de Legouvé.

MÉDÉE, s. f. Antiq. Pierre noire traversée par des veines d'un jaune d'or, de laquelle suintait une liqueur de couleur de safran, et qui avait le goût du vin. Cette pierre, dont la découverte était attribuée à Médée, est inconnue des modernes. | Entom. Lépidoptère d'Afrique du genre sphinx.

MÉDIAIRE, adj. (pron. *médière*; du lat. *mediarius*; de *medium*, milieu). Bot. Qui est placé au milieu. Embryon végétal *médiaire*. Cloisons *médiaires*. Nervures *médiaires*.

MÉDIAL, IALE, adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Qui occupe le milieu. | *Lettres médiales*, Celles qu'on emploie dans le milieu des mots et qu'on distingue, à cause de leur position, des initiales et des finales, dont elles diffèrent en certains cas. | Substantiv. Une *médiale*, les *médiales*. | Antiq. gr. et rom. *Victime médiale*, Celle qu'on avait immolée ou qu'on devait immoler à midi.

MÉDIAN, IANE, adj. (du lat. *medianus*; de *medium*, milieu). Qui se trouve dans la partie moyenne, dans le milieu. | Anat. Se dit de différentes parties du corps. | *Nerf médian*, Le plus gros de ceux qui partent du plexus br hial. Né de la partie antérieure de ce plexus, il se dirige en bas et en dehors, derrière la partie interne du biceps, côtoie l'artère brachiale, descend à la partie antérieure et moyenne de l'avant-bras, et arrive dans la main, où il se divise en plusieurs rameaux. Ce nerf porte le sentiment et le mouvement de l'avant-bras à la main et aux doigts; sa section produit la paralysie d'une partie des muscles fléchisseurs, et l'insensibilité du pouce, de l'indicateur et du médius, tandis que l'annulaire et l'auriculaire, qui reçoivent en même temps des rameaux du cubital, conservent leur sensibilité. Dans la ligature de l'artère brachiale, on a soin d'isoler le vaisseau du nerf médian, parce que la pression de celui-ci peut occasionner les mêmes accidents que la ligature. | *Veines médianes*, Deux veines situées à la superficie de l'avant-bras. On les appelle *veine médiane céphalique* et *veine médiane basilique*. La première, assez volumineuse, naît de la céphalique, au pli du coude, et va se réunir à la médiane basilique. Celle-ci, née de la basilique, côtoie le tendon du biceps et se réunit, tantôt à angle aigu, tantôt par un rameau transversal, à la médiane céphalique. De leur anastomose naissent deux branches, dont l'une, appelée *médiane commune*, descend sur la surface antérieure de l'avant-bras, en y répandant de toutes parts, et surtout en dehors, de nombreux rameaux avec d'autres veines. Dans l'opération de la saignée, on doit redouter que le médecin, en ouvrant la *veine médiane*, ne touche à l'artère placée immédiatement au-dessous. | *Ligne médiane*, Ligne qu'on suppose diviser le corps en deux parties égales. | Ligne qui divise les deux lobes du cerveau. | Bot. Se dit de l'anthère qui repose sur le filet, et des cloisons valvéennes, quand elles tirent leur origine de la partie moyenne des valves. Anthère *médiane*. Cloisons *médianes*. | Entom. *Aréoles médianes*, Celles qui résident dans les ailes des insectes entre les apicoles et les basilaires. | Archit. Se dit des colonnes qui sont au milieu d'une façade, et dont l'entre-colonnement est plus large que celui des autres. Colonnes *médianes*. | Les anciens Romains donnaient le nom de *Porte médiane* à la porte principale d'une ville, à celle qui conduisait dans le centre de la ville. | S. m. Entom. Pièce de la face des myodaires, qu'on remarque entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil, un peu au-dessus des pièces latérales du péristome. | Métrol. Monnaie d'or qui se frappait à Tlemcen, en Barbarie, avant que les Français eussent fait la conquête de l'Algérie. | S. f. Se dit pour veine médiane. La *médiane* céphalique. La *médiane* basilique. La *médiane* commune. | S'emploie aussi pour ligne médiane. Tirez une *médiane*. | Géom. Toute droite menée d'un sommet d'un triangle au milieu du côté opposé. Mesurez la *médiane*.

MÉDIANIMIQUE, adj. (de *médium*). Qui appartient aux médiums, c. à d. aux personnes par l'intermédiaire desquelles nous pouvons communiquer avec les esprits. Faculté *médianimique*. Puissance *médianimique*. Communications *médianimiques*.

MÉDIANIMITÉ, s. f. (de *médium*). Faculté du médium. Synonyme de *Médiumnité*. Ces deux mots sont souvent employés indifféremment; si l'on voulait faire une distinction, on pourrait dire que *médiumnité* a un sens plus général, et *médianimité* un sens plus restreint. Il a le don de *médiumnité*. La *médianimité* mécanique. La *médianimité* auditive.

MÉDIANOCHE, s. m. (mot espagnol dérivé des deux mots latins *media nox*, qui signifient *le milieu de la nuit*). Repas en gras, qui se faisait autrefois après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. Faire *médianoche*. Servir un *médianoche*. Être au *médianoche*. On revient à dix heures; on trouve la comédie; minuit sonne, on fait *médianoche*. (Mme de Sévigné.) | Famil. Se dit aujourd'hui de tout repas fait vers le milieu de la nuit. Nous ferons un *médianoche*.

MÉDIANTE, s. f. (pour *note médiante*; du lat. *medians*, qui est au milieu). T. de mus. Note qui, dans l'accord harmonique, est entre la tonique et la dominante, ou autrement celle qui forme la tierce au-dessus de la tonique. Elle est ainsi appelée parce qu'elle se trouve au milieu du groupe des sons harmoniques fournis par une corde vibrante. Dans la gamme en *do* ou dans l'accord harmonique *do mi sol do*, la médiante est *mi*; dans la gamme en *ré* ou dans l'accord harmonique *ré fa la ré*, la médiante est *fa*; dans la gamme en *mi* ou dans l'accord harmonique *mi sol si mi*, la médiante est *sol*, et ainsi de suite. Il y a des *médiantes majeures* et des *médiantes mineures* comme il y a des modes majeurs et des modes mineurs. On appelle *sous-médiante* la note placée immédiatement au-dessous de la médiante, comme le *ré* par rapport au *mi* dans la gamme en *do*; le *mi* par rapport au *fa* dans la gamme en *ré*; le *fa* par rapport au *sol* dans la gamme en *mi*, etc. | Dans le plain-chant, Repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. Ce repos est marqué par un astérisque.

MÉDIASTIN, INE, adj. Qui appartient au médiastin. | *Veines médiastines*, Les veines qui, du côté droit, s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos; et celles qui, du côté gauche, s'ouvrent dans la sous-clavière gauche. | *Artères médiastines*, Branches artérielles très-déliées, qui se répandent dans le tissu cellulaire du médiastin. | Substantiv. Les *médiastines*, Les artères médiastines. Les *médiastines* antérieures, les *médiastines* postérieures. Les *médiastines* sont engorgées.

MÉDIASTIN, s. m. (du lat. *mediastinus*; de *medium*, milieu). Bot. Cloison transversale très-mince qui, dans les plantes crucifères, sépare le fruit en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées, après l'ouverture des valves. | Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des plèvres, divisant la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. Cette cloison s'étend depuis la colonne vertébrale jusqu'au sternum. Le tissu cellulaire,

qu'elle contient, communique librement en haut avec celui du cou ; en bas, avec celui de l'abdomen. Le médiastin empêche que l'un des poumons ne pèse sur l'autre lorsqu'on est couché de côté ; il s'oppose aussi au passage des matières épanchées d'une des cavités de la poitrine dans l'autre. Les deux lames de la plèvre qui forment le médiastin ne sont véritablement adossées l'une à l'autre qu'au devant du péricarde, entre la partie inférieure du thymus et le diaphragme ; et derrière le péricarde, au devant de l'œsophage, depuis la première vertèbre du dos jusqu'à l'ouverture du diaphragme, qui donne passage à ce canal. Cette disposition a donné lieu de diviser le médiastin en partie antérieure et partie postérieure, ou plutôt en *médiastin antérieur* et *médiastin postérieur*. Le tissu cellulaire, contenu dans le médiastin, est sujet à s'enflammer. L'inflammation peut être déterminée par des lésions extérieures, telles que la perforation du sternum par une épée, une lance ; la contusion ou la fracture de cet os. La suppression de la transpiration et d'un exanthème cutané peut aussi y donner lieu. | *Médiastin du scrotum*, Cloison formée par l'adossement des deux dartos. Inflammation du *médiastin du scrotum*.

MÉDIASTINITE, s. f. (rad. *médiastin*). Méd. Inflammation du tissu lamineux du médiastin. Cette affection présente de la gravité.

MÉDIAT, IATE, adj. (pron. *média*; du lat. *medius*, gén. *mediatis* ; rad. *medium*, milieu). Qui n'est en rapport avec une chose que par une autre placée entre deux. Ce mot exprime le contraire d'*immédiat*. Rapport *médiat*. Contact *médiat*. Autorité *médiate*. Juridiction *médiate*. Héritier *médiat*. Puissance *médiate*. | Sous les empereurs d'Allemagne, on appelait *Princes médiats* ceux qui ne tenaient pas leur fief directement de l'Empire. | Bot. *Insertion médiate*, Insertion des organes qui sont considérés comme naissant de l'axe des plantes par l'intermédiaire de feuilles auxquelles ils sont soudés.

MÉDIATEMENT, adv. (pron. *médiateman* ; rad. *médiat*). D'une manière médiate : d'une manière indirecte. Cette cause a agi *médiatement*. Tous ces effets ne se sont produits que *médiatement* et à des intervalles inégaux. Le magnétisme animal peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et *médiatement* les autres. (Virey.)

MÉDIATEUR, TRICE, s. (rad. *médiat*). Celui, celle qui s'entremet pour ménager un accommodement entre deux personnes, entre deux partis, entre deux États, entre deux nations. Être *médiateur*. Se rendre *médiateur*. Servir de *médiateur*. Être choisi pour *médiateur*. La France fut choisie pour *médiatrice* entre les deux États belligérants. Toutes les nations regardaient la France comme leur *médiatrice* et leur mère commune. (Voltaire.) Capucin, disait Timoléon de Brissac mourant, à un moine qui voulait le confesser, qui t'a fait assez hardi que de t'établir *médiateur* entre Dieu et Timoléon? (Saint-Lentin.) | Fig. Cause d'accommodement. Le meilleur *médiateur*, c'est le droit. | Titre que l'on donnait, sous les empereurs de Constantinople, à un ministre d'État chargé de toutes les affaires de l'intérieur du palais. On l'appelait aussi *Grand-médiateur*. | Après l'acte de médiation en 1803, Bonaparte prit le titre de *médiateur de la République helvétique*. | Dans le dogme chrétien, le Christ est le *médiateur* entre Dieu le Père et le genre humain. | T. de philos. *Médiateur plastique*, Sorte de principe à l'aide duquel Cudworth explique l'union de l'âme et du corps. Ce philosophe suppose qu'il existe une sorte de matière subtile qui tient à la fois de l'esprit et de la matière, et qui sert de lien entre l'âme de l'homme et son corps, ce que les spirites nomment *périsprit*. | Adjectiv. Prince *médiateur*. Puissance *médiatrice*.

MÉDIATION, s. f. (pron. *médiasion* ; rad. *médiat*). Intervention d'une troisième personne entre deux autres qui sont en contestation. On a accepté sa *médiation*. On refuse votre *médiation*. | Action par laquelle une ou plusieurs puissances s'interposent entre d'autres États engagés dans une contestation ou dans une guerre, pour ménager une transaction ou opérer un rapprochement. Ce prince offrit sa *médiation*. | On confond quelquefois, dans le langage usuel, la *médiation* avec l'*arbitrage*. Elle en diffère en ce que la décision de l'arbitre est un jugement accepté d'avance par les parties, qui sont, en conséquence, obligées de s'y soumettre, tandis que l'office des médiateurs consiste seulement à porter des paroles de l'une à l'autre, à faciliter entre elles un accommodement, et tout au plus à leur suggérer des concessions réciproques sans pouvoir les leur imposer. La médiation a quelquefois un caractère tout à fait officiel et s'exerce avec solennité dans des formes déterminées ; c'est ce qu'on a vu, par exemple, aux congrès de Westphalie et de Nimègue. Plus souvent la médiation se borne à de bons offices et à une interposition officieuse. | *Médiation armée*, Celle d'une puissance qui, décidée à intervenir par la force, dans le cas où ses efforts pour arriver à une pacification demeureraient sans résultats, se met d'avance en mesure d'agir contre celui des contendants qui lui paraîtrait se refuser à des conditions justes et raisonnables. C'est quelquefois le moyen le plus efficace de conserver ou de maintenir la paix. Quelquefois aussi c'est une manœuvre moins sincère, par laquelle une puissance restée neutre jusqu'alors, ou même plus ou moins engagée avec l'une des parties, se prépare pour prendre part à la guerre en faveur de l'autre. Tel fut le rôle de l'Autriche au congrès de Prague en 1813. La médiation n'entraîne pas la garantie du médiateur, à moins de stipulations expresses, pour les arrangements dont il a été l'intermédiaire. | Hist. *Acte de médiation*, Acte par lequel la Suisse fut constituée, le 20 février 1803, en une république fédérative composée de dix-neuf cantons et régie par une diète nationale annuelle. Bonaparte, premier consul de la République française, joua alors le rôle de médiateur. | Astron. Moment de la culmination d'un astre. | T. de plain-chant. Partage du verset d'un psaume en deux parties, la première psalmodiée ou chantée par un côté du chœur, et la seconde par l'autre côté. La médiation est à l'ordinaire indiquée par un astérisque.

MÉDIATISATION, s. f. (pron. *médiatizasion*). Terme emprunté à l'ancien droit public d'Allemagne, et qui désigne la perte de la qualité de *membre immédiat* de l'empire germanique ; mais on a détourné le véritable sens, pour spécifier l'état des princes et des comtes allemands retranchés du nombre des souverains, postérieurement à la dissolution de l'Empire. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, l'Allemagne formait une grande aristocratie féodale, sous un empereur électif, très-puissant dans ses États héréditaires, mais n'exerçant plus qu'une ombre d'autorité sur les feudataires et les vassaux de sa couronne. Cette indépendance datait de loin. On en découvre le germe sous les empereurs saxons ; elle se développe rapidement pendant la période des empereurs de la maison de Franconie et sous les derniers Hohenstaufen, lutte avec succès contre la prépondérance religieuse de la maison d'Autriche, et reçoit une dernière consécration par les traités de Westphalie. Les membres immédiats de l'Empire se partageaient en quatre classes, savoir : 1° le collége des électeurs ; 2° le collége des princes ; 3° le collége des villes libres et impériales ; 4° le corps de la noblesse immédiate. Les électeurs, les princes et les villes libres composaient les *États d'Empire*, et, comme tels, avaient voix délibérative et décisive dans les diètes. Dans l'étendue de leurs domaines, ils jouissaient de toute la plénitude de la supériorité domaniale, et exerçaient les droits de souveraineté. La noblesse immédiate, dont l'origine était due à l'extinction des duchés de Souabe et de Franconie par la mort de Conradin, et à l'anéantissement de l'ancien domaine impérial dans la province rhénane, composait une espèce de république aristocratique, divisée en trois départements, dénommés d'après ces trois provinces, et régie par des capitaines ou directeurs. Cet ordre de choses durait encore lorsque la Révolution française vint y porter les premiers coups. On comptait huit électeurs, environ quatre-vingts princes, une multitude de comtes et de prélats, et cinquante et une villes libres et impériales, outre un nombre presque infini de nobles immédiats, c. à d. relevant directement de l'Empire, mais sans droit de séance dans les diètes. La cession de la rive gauche du Rhin à la France ayant laissé sans États une foule de princes et de comtes, on était convenu, dans le traité de paix de Lunéville, de les indemniser en sécularisant les principautés ecclésiastiques dont l'Allemagne était couverte. Cette mesure, qui médiatisait d'un seul coup tout le haut clergé allemand, reçut son règlement définitif par le recez de la députation d'Empire, adopté le 25 février 1803, d'après le plan proposé par la France et la Russie, médiatrices entre les membres copartageants. On évinça du collége électoral deux des électeurs ecclésiastiques, et du collége des princes tous les évêques, abbés ou prélats, au nombre de soixante-dix. En même temps on incorpora aux États voisins toutes les villes libres et impériales, à l'exception de six : Augsbourg, Nuremberg, Francfort, Lubeck, Hambourg et Brême. Dans cette médiatisation, la justice eut bien moins de part que la faveur, les convenances ou le bon plaisir des puissances médiatrices, et aussi la corruption. Ainsi la Bavière, protégée par la France en haine de l'Autriche, les duchés de Bade et de Wurtemberg, clients de la Russie, obtinrent beaucoup plus qu'ils n'avaient perdu. Le premier consul accorda aussi de grands avantages à la Prusse et à sa parenté, dans le but de s'assurer son alliance. L'empire germanique ne survécut que trois ans à cette révolution. Sa chute, consommée par la création de la confédération du Rhin (12 juillet 1806), fut suivie d'un remaniement territorial qui mit fin à l'existence souveraine de la plupart des princes de troisième ordre, ainsi qu'à l'indépendance de la noblesse immédiate, dont les seigneuries furent soumises aux corps d'États dans lesquels elles étaient enclavées. Ces retranchements, auxquels on donna le nom de *médiatisation*, quoique l'immédiateté eût disparu avec la suzeraineté impériale dont elle dérivait, furent acceptés comme des faits accomplis, lors de la réorganisation politique du corps germanique par le congrès de Vienne, qui n'hésita pas lui-même à médiatiser des princes que l'acte de la confédération du Rhin avait épargnés.

MÉDIATISÉ, ÉE, adj. Anciennement, Qui a cessé de relever immédiatement de l'empire germanique ; qui a été réuni à un État plus puissant pour relever médiatement de l'Empire. | Après 1806 et la chute de l'empire d'Allemagne, Qui a été retranché du nombre des souverains allemands. Prince *médiatisé*. Principauté *médiatisée*. Duché *médiatisé*. Ville *médiatisée*. Les comtes *médiatisés*.

MÉDIATISER, v. a. (pron. *médiatizé* ; rad. *médiat*). Dans l'ancien droit public allemand, Faire perdre la qualité de membre immédiat de l'empire germanique. *Médiatiser* un prince, une ville, un électeur, un comte. | Réunir de petites souverainetés à des États plus puissants, afin qu'elles relèvent médiatement de l'Empire. *Médiatiser* un duché, une principauté. | Après la dissolution de l'empire germanique, ce mot a signifié Retrancher du nombre des souverains composant le corps germanique. Une des conséquences du traité de Lunéville fut de *médiatiser* tout d'un coup le haut clergé allemand. La Révolution française exerça aussi son influence sur la féodalité germanique ; même avant la chute de l'empire d'Allemagne, elle accomplit une immense révolution dans ce pays en *médiatisant* soixante-dix évêques ou abbés, qui faisaient partie du collége des princes, et quarante-cinq villes libres et impériales. La Prusse achève de *médiatiser* l'Allemagne.

MÉDICAL, ALE, adj. (du lat. *medicus*, médecin). Qui appartient à la médecine ; qui concerne la médecine et les médecins. Art, traité *médical*. Science *médicale*. Opinion *médicale*. Société *médicale*. Pratique *médicale*. Il est inexact de dire : *Propriété médicale*, *vertu médicale*, en parlant d'un remède ; il faut dire : *Propriété médicinale*, *vertu médicinale*. | *Instruction médicale*, L'ensemble des connaissances qui font l'objet de l'enseignement de la médecine, et qui sont requises de ceux qui veulent devenir médecins. Voici le serment qu'Hippocrate exigeait de ses élèves : « Je jure par Apollon, par Esculape, par Hygie et par Panacé ; je jure par tous les dieux et déesses, de tenir religieusement la promesse à laquelle je m'engage. J'honorerai comme mon propre père le maître qui m'aura enseigné l'art de guérir ; je lui témoignerai ma reconnaissance en pourvoyant à tous ses besoins ; je considérerai ses enfants comme les miens, et je leur enseignerai gratuitement la médecine, s'ils ont le dessein d'embrasser cette profession. J'agirai de même envers tous ceux qui se seront engagés par le serment que je prête ; mais je n'en admettrai aucun autre à mes leçons, à mes discours et aux exercices de ma profession. Je prescrirai aux malades le régime que j'aurai jugé convenable à leur situation, d'après mes facultés et mon jugement ; je les préserverai de tout ce qui pourrait leur être préjudiciable. Aucune séduction ne pourra me déterminer à donner du poison à qui que ce soit ; jamais non plus je ne donnerai de conseil criminel, de même que je n'aurai jamais de part à l'avortement forcé d'aucune femme. Mon unique but sera de soulager et de guérir les malades, de répondre à leur confiance et d'éviter jusqu'au soupçon d'en avoir abusé, spécialement à l'égard des femmes. *Je conserverai religieusement l'intégrité de ma vie et l'honneur de mon art.* Je ne taillerai point les malades atteints de la pierre, mais je laisserai aux personnes qui se chargent de cette opération le soin de la pratiquer. Quelle que soit la maison où je sois appelé, j'y entrerai dans la seule intention d'y secourir les malades, *m'abstenant de toute injure à leur égard et de toute corruption*, spécialement de toute action libidineuse, soit que j'aie à traiter des hommes ou des femmes, *des hommes libres ou des esclaves*. Si pendant le traitement, ou même après la guérison, je venais à découvrir, sur la vie des hommes, des choses qu'il importe de ne pas divulguer, *je les regarderai comme un secret*, et je m'imposerai le silence le plus absolu à leur égard. Puissé-je, religieux observateur

de mon serment, recueillir le fruit de mes travaux, et parcourir une vie heureuse, sans cesse embellie par l'estime générale : si je deviens parjure, que le contraire m'arrive. » Un décret du 18 août 1792 avait supprimé les facultés de médecine et les colléges de chirurgie ; un nouveau décret, du 14 frimaire an III, remplaça ces établissements par la création de trois écoles de santé, l'une à Paris, l'autre à Montpellier et la troisième à Strasbourg. Voici sur quelles bases le législateur fonda ce nouvel enseignement médical : 1° connaître l'économie animale, depuis la structure élémentaire du corps inanimé jusqu'aux phénomènes les plus composés de l'organisation et de la vie ; 2° considérer dans quels rapports les corps vivants se trouvent avec tous ceux dont la nature est composée, et, par suite, déterminer quels sont ceux de ces rapports sous l'influence desquels on peut conserver plus longtemps une existence autant exempte de maux qu'il est permis aux hommes de l'espérer ; 3° étudier l'histoire des désordres nombreux qui altèrent l'harmonie de ces mouvements, dont la régularité et la symétrie constituent la santé ; 4° examiner les substances et les opérations dont l'effet, sur l'économie vivante, est d'y produire des changements avantageux dans des circonstances déterminées ; 5° apprendre à faire l'application des principes établis théoriquement, soit en prêtant aux maladies une main secourable, soit en leur donnant de salutaires conseils ; 6° joindre les travaux de notre siècle aux travaux des siècles qui l'ont précédé, pour augmenter le dépôt qu'ils ont transmis, soit en confirmant par d'utiles expériences l'avantage des moyens employés jusqu'à ce jour, soit en dévoilant les erreurs que l'autorité des temps avait fait respecter, soit en tâchant, par de prudents essais, de remplir les nombreuses lacunes de la thérapeutique ; 7° récapituler l'art en entier et en présenter le tableau historique, pour montrer ce qu'il a fait ; indiquer ce qu'il n'a pas fait ; avouer ce qu'il n'a pu faire ; 8° enfin, montrer le point de contact où l'art de guérir rentre dans l'ordre civil, en prêtant au ministre de la loi le secours que les connaissances ordinaires lui refusent, toutes les fois que les lois des hommes sont subordonnées à celles que la main de la nature a gravées. L'instruction *médicale* repose aujourd'hui sur un système infiniment supérieur à celui que suivaient les écoles antérieures à la Révolution. | *Chimie et physique médicales*, La chimie et la physique enseignées seulement par rapport à leur application à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie. | *Méthodologie médicale*, Science ou étude qui a pour objet de former le meilleur plan pour étudier la médecine. | *Bibliographie médicale*, Connaissance des livres de médecine ; jugement sur le mérite des ouvrages qui traitent des diverses branches de cette science ou de cet art ; critique des diverses doctrines médicales. | *Matière médicale*, Partie de la médecine qui a pour but la connaissance, la désignation des vertus et l'emploi des différentes substances médicamenteuses. La *matière médicale* forme l'objet de la pharmacologie. Il est de la plus grande importance pour un médecin de bien connaître cette partie de la médecine, afin de ne pas commettre des erreurs qui pourraient compromettre la vie de ses malades. En songeant aux accidents qui ont eu lieu et qui peuvent se renouveler, on regrette que tout médecin ne soit tenu, s'il veut exercer, d'avoir aussi les connaissances exigées des pharmaciens. | Au plur. *Matières médicales*, Les substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies (et, dans ce cas, il vaut mieux dire *Matières médicinales*), ou les différents points de la science dont il fait l'objet de ses études ou de ses méditations.

MÉDICAMENT, s. m. (pron. *médikaman*; du lat. *medicamentum*, même signif. ; de *medicare*, soigner ; rad. gr. μῆδος, traitement). Corps formé avec une ou plusieurs substances naturelles, doué de la faculté d'agir sur nos organes, de changer leur état actuel, et employé en médecine pour combattre des causes morbifiques, réprimer des mouvements pathologiques, rappeler les fonctions de la vie à un ordre plus régulier, celui de la santé. Administrer un *médicament*. Donner, faire prendre des *médicaments*. Bien préparer des *médicaments*. *Médicament* actif, fort, énergique. *Médicament* faible, doux, bénin. *Médicament* simple, composé; interne, externe. *Médicaments* vermifuges, diurétiques, pectoraux, antispasmodiques, fébrifuges, toniques, antiscorbutiques, dépuratifs, etc. | Un médicament réunit trois conditions qui lui sont propres. Il est constitué par des productions végétales, animales ou minérales ; il recèle une force agissante qui se met en exercice aussitôt qu'il se trouve en contact avec une surface vivante ; il devient, dans le traitement des maladies, un instrument dont la thérapeutique sait tirer un très-grand parti. D'après cette acception, on ne peut placer au nombre des médicaments une foule de moyens hygiéniques, physiques, etc., dont l'art de guérir se sert tous les jours avec avantage, comme les divers exercices du corps, les gestations, les voyages, l'électricité, le magnétisme, etc. Ces secours sont bien des remèdes, et des remèdes efficaces ; mais on ne peut pas les qualifier de médicaments, parce qu'ils n'ont pas l'origine de ces derniers. On a surtout cherché à distinguer l'aliment du médicament. Il est constant que ces deux sortes d'agents ne présentent pas de différence essentielle, quand ils sont fournis par des substances végétales ou animales. Le premier, il est vrai, ne se compose que de mucilage, de fécule, de sucre, d'huile fine, d'albumine, de gélatine ; mais il est des médicaments, comme les laxatifs, les émollients, qui ont la même constitution intime. De plus, les aliments changent l'état de nos organes : ils sont, en thérapeutique, d'importants instruments de guérison. Comment donc les distingue-t-on des agents pharmacologiques, des médicaments ? Il est un point du corps humain où la différence devient bien tranchée, c'est la cavité gastrique, l'estomac. Là, ce qui est matière alimentaire reçoit de la matière organique une nouvelle forme, de nouvelles propriétés. Dénaturée, décomposée dans son principe, la première se transforme en un composé, le chyme, d'où sortent bientôt en foule des matériaux réparateurs de toute l'économie. La matière médicamenteuse ne se laisse pas ainsi soumettre par l'organe gastrique ; non-seulement elle résiste à l'action altératrice de ce viscère, mais elle agit de plus sur lui, elle modifie sa manière d'être, son énergie, sa vitalité ; la substance médicinale conserve encore toute son activité, après avoir passé des voies digestives dans les canaux circulatoires ; tous les tissus sentent la puissance de ses molécules que l'absorption verse dans le sang. | On ne donne pas aux malades les médicaments dans l'état où la nature les présente. Dans les changements de forme, soit par trituration, soit par dilution pour les médicaments homœopathiques, qu'éprouvent les matières végétales, animales ou minérales, pour se transformer en médicaments, on doit toujours considérer ce que devient la faculté agissante dont elles sont dépositaires et qui, en pharmacologie, fait tout leur mérite. Les procédés de l'art pharmaceutique ont pour objet de développer cette faculté précieuse, de favoriser son exercice sur le corps du malade, de manière à la rendre réellement médicinale. Il est cependant des préparations qui tendent à réprimer l'excès d'activité de certains ingrédients, qui feraient une impression trop violente sur les organes. On a fait, en médecine, de grands efforts pour parvenir à déterminer ce qui constitue la puissance des agents pharmacologiques. Tantôt on a fait consister cette puissance en une vapeur subtile, qui pénétrait dans toutes les parties du corps ; tantôt c'était une matière terreuse qui se combinait avec elles, ou bien un principe salé, une matière éthérée. Pour d'autres, ces agents étaient des agglomérations de cônes, de pointes, de sphères, etc., qui, libres dans le sang et dans les organes, occasionnaient les changements les plus marqués, la consistance du premier ; la cohérence, le rapprochement des fibres des seconds, etc.

MÉDICAMENTAIRE, adj. (du lat. *medicamentarius*; de *medicare*, soigner ; rad. gr. μῆδος, soin). Qui traite des médicaments, des remèdes. Code *médicamentaire*. Prescriptions *médicamentaires*.

MÉDICAMENTATION, s. f. (pron. *médicamantasion*; rad. *médicamenter*). Action d'administrer des remèdes, des médicaments. *Médicamentation* utile.

MÉDICAMENTÉ, ÉE, part. A qui l'on fait prendre des médicaments. Un malade *médicamenté*. Ces enfants sont beaucoup trop *médicamentés*.

MÉDICAMENTER, v. a. (rad. *médicament*). Donner, appliquer, administrer des médicaments ; faire prendre des remèdes. *Médicamenter* un malade. *Médicamenter* une personne bien portante. | On dit aussi : *Médicamenter* des vaches, des chevaux, etc. | Absol. Il faut *médicamenter* avec prudence. | SE MÉDICAMENTER, v. pr. Prendre des remèdes. J'ai cessé de *me médicamenter*. Avoir la manie de *se médicamenter*. Beaucoup de malades imaginaires finissent, à force de *se médicamenter*, par contracter des maladies très-réelles.

MÉDICAMENTEUX, EUSE, adj. Qui peut servir de médicament, qui peut être administré comme médicament. Substance *médicamenteuse*. Le lait est un aliment *médicamenteux*. | Qui a la vertu d'un médicament, qui peut produire un effet médicinal. Les propriétés *médicamenteuses* des plantes.

MÉDICASTRE, s. (du lat. *medicus* ; de *medicare*, soigner ; diminutif). | T. de mépris et de dénigrement. Mauvais médecin. Femme ignorante, inexpérimentée et qui s'occupe de médecine. Les *médicastres* tuent leurs malades selon les règles de la Faculté.

MÉDICATEUR, TRICE, adj. Qui a rapport à la médication ; qui peut modifier les propriétés vitales de l'organisme. Le pouvoir *médicateur* des substances employées comme remèdes n'est connu que dans ses effets. L'action *médicatrice* d'une substance est toujours la même en soi ; mais elle varie à cause de la diversité des cas où elle s'exerce. | *Force médicatrice*, Impulsion par laquelle l'organisme opère le retour de l'état de maladie à l'état de santé. C'est l'action de toutes les parties saines de l'économie venant au secours des parties lésées.

MÉDICATION, s. f. (pron. *médikasion* ; du lat. *medicatio*, même signif. ; de *medicare*, soigner ; rad. gr. μῆδος, soin, traitement). Action d'appliquer un remède, des remèdes. Cet homme n'aurait pu être sauvé que par une prompte *médication*. | Système, mode de traitement des maladies. Une *médication* intelligente. | Changement, effet produit par l'action d'un médicament ; ensemble des mutations physiques que chaque médicament fait naître. La *médication d'un composé pharmaceutique* est, dans ce sens, le changement plus ou moins durable que son action suscite dans la circulation, dans la nutrition, dans la sécrétion et les exhalations, même dans les facultés morales. C'est un trouble momentané, qui reconnaît pour cause l'action d'un moyen médicinal, et qui a une marche régulière, un début, un développement et une fin. Eu égard à l'étendue de ce mouvement, à l'espace en quelque sorte qu'il occupe sur le corps vivant, on dit que la médication est *locale* ou *générale*. La *médication locale* est celle qui ne dépasse pas la surface ou l'organe sur lequel on applique le médicament, ce qui arrive quand on donne l'agent médicinal à petites doses. La *médication est générale* quand, par suite de l'absorption des molécules de la substance employée, ou en vertu des connexions sympathiques qui existent entre l'endroit qui a reçu cette substance et les autres parties du corps, son influence s'étend aux divers appareils organiques, et qu'il en résulte des variations apparentes et sensibles dans le mode actuel des fonctions de la vie. Si l'on a en vue la nature des changements organiques qui constituent la médication, on y ajoute un adjectif qui en exprime le caractère ; ainsi, on dit qu'une *médication* est *excitante*, *tonique*, *émolliente*, *narcotique*, etc., pour annoncer, par un seul mot, toutes les mutations qu'un médicament fait naître dans le corps soumis à son influence. On ne dira pas une *médication humectante*, *délayante*, *diurétique*, *sudorifique*, *emménagogue*, etc., parce que ce serait supposer que l'on n'a en vue que les effets d'un médicament sur des parties solides desséchées, sur les reins, sur la peau ou l'utérus, et que l'on néglige l'influence qu'il étend en même temps aux autres parties. La médication homœopathique se compose d'un plus grand nombre d'éléments ; elle embrasse tous les tissus, tous les appareils organiques. Toutes les méthodes de traiter les maladies, quels que soient le nom et l'extension que les différentes écoles leur ont donnés, peuvent se réduire à ces trois modes ou manières de guérir : 1° guérison par des remèdes qui, en agissant sur des parties de l'organisme autres que celles qui sont malades, provoquent dans les parties saines un état pathologique qui amène la dérivation de la maladie primitive : méthode *révulsive*, *hétéropathique* ou *allopathique* ; 2° guérison par des remèdes appliqués sur le système ou l'organe lui-même, qui déterminent un état contraire à celui qu'on veut faire disparaître : méthode *enantiopathique* ou *antipathique* ; 3° guérison par des remèdes dont les effets primitifs ou les symptômes qu'ils sont capables de produire dans l'homme sain ressemblent aux effets ou aux symptômes de la maladie qu'on veut guérir : méthode *homœopathique*. La première de ces méthodes, c'est l'art dans son enfance. Bien que les dérivations aient leur modèle dans la nature, l'imitation en est plus ou moins douteuse, car le médecin ignore si, dans tel cas donné, la nature établira, par suite de la médication dérivative, la sécrétion la plus convenable, ou bien si, en général, cette dérivation aura lieu. La seconde méthode a pour base les hypothèses par lesquelles on a cherché à expliquer la nature des maladies ; si un individu est trop fort, dit-on, il faut l'affaiblir ; s'il est échauffé, il faut le rafraîchir, etc. C'est à de telles idées et à d'autres de la même espèce, que nous sommes redevables de toutes les propriétés fortifiantes et débilitantes, antiphlogistiques, rafraîchissantes, etc., qu'on a appliquées aux médicaments. La troisième méthode repose essentiellement sur l'expérimentation physiologique des médicaments : elle rejette toute hypothèse sur la

nature inconnue des maladies; elle n'a d'autre guide que l'observation et la comparaison entre les symptômes de la maladie et les symptômes des médicaments. Agir ainsi, c'est demander à la nature la règle à suivre. Or, si on ajoute à cela l'unité du médicament et l'appropriation dynamique des doses, on verra qu'il n'y a pas de méthode curative plus directe, plus rationnelle et plus sûre que celle-ci, et que, par conséquent, la vraie médecine, l'art de guérir par excellence, c'est l'homœopathie appuyée sur l'hygiène et la gymnastique. (Freschi.)

MÉDICINAL, ALE, adj. (du lat. *medicinalis*; de *medicus*, tiré lui-même de *medicor*, je traite). Qui est employé en médecine pour combattre les causes morbifiques et en faire cesser les effets; qui sert de remède, qui est propre à être employé pour la guérison, qui a la propriété d'agir sur nos organes et d'en changer la vitalité actuelle. Substance *médicinale*. Plante, herbe *médicinale*. Potion *médicinale*. Eau *médicinale*. Propriété *médicinale*. Effets *médicinaux*. Les substances végétales, animales et minérales sont également propres à devenir des ingrédients *médicinaux*. La morale, la philosophie, l'éloquence, la musique, deviennent en certains cas des instruments *médicinaux*. | On confond parfois, mais à tort, *médical* et *médicinal*.

MÉDICINIER, s. m. (rad. *médecine*, à cause des propriétés purgatives de ses graines). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, connu également sous le nom latin de *Jatropha*. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, ordinairement palmées, et à fleurs en corymbe. Une seule espèce est herbacée. Ils ne croissent que dans les contrées chaudes de l'Asie ou de l'Amérique. L'espèce la plus intéressante est le *médicinier cathartique*. Elle porte le nom de *Curcas* au Malabar. C'est un petit arbre touffu à feuilles cordiformes, anguleuses, terminées en pointe aiguë, et qui vient dans les lieux humides au Mexique, au Brésil et aux Antilles. Le suc laiteux dont il est rempli est d'une grande âcreté, tache le linge et répand une odeur vireuse désagréable. On a désigné son fruit sous le nom de *noix médicinale*, *noix des Barbades*, *pignon de Barbarie*, *pignon d'Inde*, et, sous ce dernier, il a été quelquefois confondu avec le croton tiglion, qui est de la même famille. On le fait servir, aux Antilles, à l'ornement des jardins. Parmi les autres espèces on distingue le *manihot*, plus connu sous le nom vulgaire de *manioc*; le *médicinier d'Espagne*, dont les graines sont appelées *noisettes purgatives*; le *médicinier aigu*, à fleurs d'un rouge écarlate très-vif, disposées en corymbe; et le *médicinier brûlant*, à jolies fleurs blanches, et qui est couvert de poils brûlants comme l'ortie.

MÉDICIS. Famille célèbre de Florence, qui s'éleva par ses richesses acquises dans le commerce. Un des premiers Médicis, Évrard, était gonfalonier ou chef de la république de Florence en 1314. | En 1378, *Sylvestre de Médicis*, qui était aussi gonfalonier, souleva le peuple contre la famille noble des Albizzi, et éleva sa puissance sur leur ruine. Mais en 1381 il succomba à son tour, et fut relégué à Modène. | *Jean Ier*. Né en 1360, élu gonfalonier en 1421, mort en 1429. | *Cosme*, dit *l'Ancien* ou *le Père de la patrie*. Né en 1389, élu gonfalonier en 1334, mort en 1464. Il exerça dans Florence jusqu'à sa mort une autorité absolue, et ne s'en servit que pour la gloire de sa patrie. Il fit alliance avec François Sforze, les Vénitiens et le pape, fit fleurir le commerce et protégea les lettres et les arts. | *Pierre Ier*. Élu gonfalonier en 1460, mort en 1472. | *Laurent Ier*, surnommé *le Magnifique* ou *le Père des lettres*. Né en 1448, élu gonfalonier après son père, mort en 1492. Il eut à surmonter de grandes difficultés : il fut blessé par des conspirateurs qui tuèrent son frère Julien, avec qui il exerçait conjointement le pouvoir souverain, et il eut à combattre une ligue puissante formée par le pape, et qui mit l'État en péril. Il eût inévitablement succombé si, en 1480, une invasion imprévue des Turcs en Italie n'eût appelé de ce côté toutes les forces de ses ennemis. En outre, les prédications de Savonarole, la turbulence du parti démocratique et la banqueroute de Florence (1490) troublèrent ses dernières années. | *Catherine de Médicis*. Fille de Laurent, duc d'Urbin, et de Madeleine Latour, épousa, en 1533, le duc d'Orléans, second fils de François Ier, lequel fut plus tard Henri II; elle se rendit maîtresse du gouvernement sous Charles IX, et organisa les massacres de la Saint-Barthélemy. Elle mourut en 1589. V. CATHERINE. | *Cosme Ier*. Grand-duc de Toscane, né en 1519, mort en 1574. Il fut un odieux tyran; il supprima les magistratures républicaines, s'attribua le monopole du commerce, et introduisit l'inquisition dans ses États. Il est soupçonné d'avoir fait périr plusieurs personnes de sa famille et même deux de ses fils. Le titre de grand-duc de Toscane lui fut conféré par le pape Pie V. | *François*, fils et successeur de Cosme Ier, régna de 1574 à 1587, et surpassa en tyrannie son père lui-même. Il ruina par des confiscations les premières familles, se livra aux plus honteuses débauches, et se montra tout dévoué à Philippe II, roi d'Espagne. | *Marie de Médicis*. Fille de François et de Jeanne d'Autriche, mariée, en 1601, à Henri IV, régente après la mort de ce prince, exilée à Blois, morte de misère à Cologne en 1642, pendant que son fils était roi de France, sous le nom de Louis XIII. Elle fit bâtir le palais du Luxembourg à Paris.

MÉDICOMANE, s. Celui, celle qui a la manie de se mêler de médecine; qui veut, en toute circonstance, conseiller ou administrer des remèdes. | Adjectiv. Cette femme est *médicomane*.

MÉDICOMANIE, s. f. (du lat. *medicatio*, traitement, et du gr. μανία, folie, fureur). Passion de médicamenter, de faire de la médecine. | Habitude de se mêler de médecine sans être en état de soigner convenablement les malades.

MÉDIE (du gr. Μηδία). Géogr. Contrée d'Asie, la plus grande et la plus importante province de l'empire perse dans l'antiquité. Bornée à l'E. par l'Hyrcanie et la Parthie, au S. par la Perse proprement dite et la Susiane, à l'O. par l'Assyrie et l'Arménie, au N. par la mer Caspienne et le fleuve Araxe. Du reste, ses limites varièrent souvent. C'est le *pays des Mèdes*, dans le sens le plus étendu, qui avait pour limites l'ancienne Bactriane, et comprenait les provinces actuelles de l'Iran, de l'Azerbaïdjan, de l'Irak-Adjemi, du Ghilan et la partie orientale du Mazendéran. Le climat de la Médie était délicieux et le sol fertile, excepté à l'E., où s'étendaient des déserts de sable. La civilisation se développa bientôt dans ce pays, placé dans la situation la plus favorable. Les Mèdes, soumis aux Assyriens à l'époque de Ninus et de Sémiramis, s'affranchirent en 759 av. J. C.; leur gouverneur Arbacès prit alors le titre de roi, et ce royaume fut bientôt le plus puissant de ceux qui s'étaient formés aux dépens du premier empire d'Assyrie. La mort d'Arbacès amena une longue anarchie à laquelle Déjocès mit un terme (vers 733). Après lui régnèrent, de 690 à 560, Phraorte, qui subjugua les Perses, Cyaxare Ier, Astyage, Cyaxare II. Le royaume des Mèdes se vit ensuite englobé dans la Perse sous Cyrus (536). L'usurpation de Smerdis le Mage, à la mort de Cambyse, fut un essai tenté par les Mèdes pour recouvrer la prééminence; mais le massacre des Mages et l'avénement de Darius Ier, fils d'Hystaspe, firent définitivement prévaloir les Perses sur les Mèdes. Toutefois, le nom de Mèdes fut aussi fréquemment employé que celui de Perses; c'est ainsi qu'on nomme *Guerres médiques* les guerres entre la Perse et les Grecs. La Médie suivit dès lors les destinées de la Perse.

MÉDIIFIXE, adj. (du lat. *medium*, milieu; *fixus*, fait de *figo*, je fixe). Bot. Qui est fixé par la partie moyenne. Anthère *médiifixe*.

MÉDIMNE, s. m. (du gr. μέδιμνος, même signif.). Mesure de capacité en usage chez les anciens Grecs. On se servait du *médimne* notamment pour les grains et les fécules; il contenait six boisseaux romains, et valait près de quatre de nos boisseaux, ou 51 litres 79 centilitres.

MÉDIN, s. m. Monnaie d'Egypte, dont cent vingt font un sequin mahaboud, et qui vaut à peu près 5 centimes. | Trente-troisième partie de la piastre d'Alexandrie. | A Constantinople, Monnaie d'argent de la valeur de trois aspres. | On écrit aussi *Médini*.

MÉDINE (en arabe *Mednah*, ville, ou *Médynah-al-Naby*, ville du prophète). Géogr. Ville d'Arabie, dans le grand-chérifat de la Mecque, à 400 kilom. N. O. de la Mecque; environ 18,000 habit. Cette ville est bâtie dans une plaine sèche et aride, entourée de murs hauts de 30 mètres, et flanquée de quarante tours. Ce fut à Médine que Mahomet se réfugia en quittant la Mecque, et qu'il établit le siége de l'islamisme. Les trois premiers khalifes y résidèrent. Médine possède, dans une grande et riche mosquée, le tombeau de Mahomet et les sépulcres des premiers khalifes. Les musulmans désignent la Mecque et Médine sous l'appellation commune de *El-Harameyn*, les deux *saintes villes*, les deux *prohibées* au contact des infidèles; et les sultans prennent le titre de *Khâdhem-el-Harameyn*, ou protecteurs des deux villes saintes. Médine ne porte son nom actuel que depuis l'établissement de la religion de Mahomet. Elle était auparavant connue sous celui de *Yathreb*, la *Iatreppa* de Pline et de Strabon, et devait, selon les chroniques, sa fondation à un certain Yathreb, qui vivait à une époque antérieure à l'arrivée des Hébreux dans la terre sainte. Plus tard, une colonie juive s'implanta dans ce lieu. Lors de la réduction de la Judée en province romaine, de la destruction de Jérusalem par Titus, et des rigueurs d'Adrien contre les Juifs, ceux-ci y émigrèrent en grand nombre. Yathreb se forma en cité et prospéra jusqu'au temps de l'islamisme. Elle devint alors importante et célèbre.

MÉDIOCRE, adj. (du lat. *mediocris*, même signif.; de *medius*, qui est au milieu). Qui n'est ni grand ni petit, ni bon ni mauvais, ni beau ni laid, etc.; qui tient le milieu entre deux qualités extrêmes, soit en bien, soit en mal. Taille *médiocre*. Bonté *médiocre*. Qualité *médiocre*. Beauté *médiocre*. Science *médiocre*. Fortune *médiocre*. Vin *médiocre*. Fruits de grosseur *médiocre*. Arbre de hauteur *médiocre*. Travail *médiocre*. Vitesse *médiocre*. Éloge *médiocre*. Esprit, talent *médiocre*. Poète, peintre, avocat, acteur *médiocre*. Ma douleur serait bien *médiocre* si je pouvais la dépeindre. (Mme de Sévigné.) Si la sculpture ne souffre point une idée commune, elle ne souffre point davantage une exécution *médiocre*. (Diderot.) La langue fournit un babil facile aux sentiments *médiocres*. (J.-J. Rousseau.) Le pays est d'une très-*médiocre* étendue. (Barthélemy.) | Avec l'adverbe *bien*, il signifie Au-dessous du médiocre. Il n'a qu'un salaire *bien médiocre*. C'est un esprit *bien médiocre*. | *Homme médiocre*, Homme de peu d'esprit, de peu de capacité, de peu de valeur, relativement à la place qu'il occupe ou aux prétentions qu'il annonce. L'homme *médiocre* est rarement généreux; il n'est jamais plus insolent que lorsqu'il tient dans son antichambre un homme supérieur. (La Bruyère.) Les gens *médiocres* sont ordinairement satisfaits d'eux-mêmes. Tout est *médiocre* dans l'homme *médiocre*. Il n'y a aucun écrivain *médiocre* qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge. (Voltaire.) Les enfants étourdis, bruyants et légers ne deviennent guère que des gens *médiocres*. (Stanislas Leczinski.) | Substantiv. Celui, celle qui est médiocre. Les grands, les petits et les *médiocres* vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles. | S. m. Ce qui est médiocre; la qualité de médiocre prise d'une manière absolue. Le *médiocre* est insupportable dans la poésie. Le *médiocre* ne se tolère pas en peinture. Le *médiocre* est le fond de la plupart des sociétés savantes.

Et dans l'art dangereux de rimer et d'écrire,
Il n'est point de degré du *médiocre* au pire.
(BOILEAU.)

MÉDIOCREMENT, adv. (pron. *médiokréman*). D'une façon médiocre; ni trop ni trop peu; dans une mesure restreinte. *Médiocrement* beau, bon. *Médiocrement* riche, spirituel, savant, fort, hardi. Cela n'est que très-*médiocrement* conçu. Cela va *médiocrement* à votre figure. Plaire *médiocrement*. Chanter *médiocrement* bien. C'est un homme qui sait tout faire *médiocrement*. C'est avoir fait un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que *médiocrement* fin. (La Bruyère.) Cette personne est assez belle, mais elle n'a que *médiocrement* d'esprit. Le pape n'avait que *médiocrement* de bonté.

MÉDIOCRITÉ, s. f. (du lat. *mediocritas*, même signif.; rad. *medium*, milieu). Qualité de ce qui est médiocre. *Médiocrité* de taille, de force, de beauté, de talent. La *médiocrité* de ces produits en rend la vente difficile. La *médiocrité* de la somme volée n'atténue pas le vol. La *médiocrité* de mes ressources ne me permet pas de faire de telles dépenses. La *médiocrité* de sa fortune, de son esprit. Le goût de l'extraordinaire est le caractère de la *médiocrité*. (Diderot.) Son extérieur n'était point négligé, quoiqu'il se ressentît de la *médiocrité* de sa fortune. (Barthélemy.) | État de fortune qui tient le milieu entre l'opulence et la pauvreté. Vivre dans la *médiocrité*. Trop souvent, pour vouloir sortir de sa *médiocrité*, on tombe dans la misère. La *médiocrité* de ma fortune m'a peut-être procuré plus de bonheur réel que ne m'en eût donné le premier trône de la terre. (Fénelon.) | Juste milieu. Il faut garder la *médiocrité* en toutes choses. | En parlant des productions de l'esprit ou des œuvres d'art, Qualité de ce qui est d'un talent médiocre. La *médiocrité*, en poésie, est rebutante. La *médiocrité* n'est pas supportable chez un virtuose. Livres, pièces, journaux, style, talent d'une *médiocrité* désespérante. La jalousie est un vice qui suit la *médiocrité*. Une des plus grandes preuves de *médiocrité*, c'est de ne pas savoir reconnaître la supériorité là où elle se trouve. (Say.) Les grands talents attirent la haine comme le fer attire la rouille, la seule *médiocrité* n'a pas d'ennemis. (D'Alembert.) | Fig. Personnage médiocre. C'est une *médiocrité*. Nous sommes inondés de *médiocrités*. Avez-vous jamais rien vu d'aussi sot et d'aussi insolent que cette *médiocrité*?

MÉDIO-CARPIEN, adj. m. Anat. Qui se rap-

porte à une articulation, à un ligament, etc., du milieu du carpe. Muscle, ligament *médio-carpien*.

MÉDIO-DORSAL, ALE, adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu; *dorsum*, dos). Anat. Qui est au milieu du dos, qui est situé dans le milieu du dos. Région *médio-dorsale*. | Conchyliol. Qui est placé au milieu de la longueur, du bord supérieur d'une valve.

MÉDIONNER, v. a. (du lat. *medius*; de *medium*, milieu). Technol. Prendre le milieu ou un terme moyen. | Maçonn. Compenser, comme lorsque, dans des métrages de crépi et d'enduit, on compte trois, quatre ou cinq mètres pour un mètre de construction.

MÉDIPECTORAL, ALE, adj. (du lat *medius*, qui est au milieu; *pectus*, poitrine). Entom. Qui se fixe à la poitrine. Ailes *médipectorales*.

MÉDIQUE, adj. (rad. *Mède*). Qui appartient à la Médie, aux Mèdes ou même aux Perses, qui reçurent aussi, dans l'antiquité, le nom de Mèdes. Dynastie *médique*. Mœurs *médiques*. | *Robe médique*, Robe des anciens Perses; elle ressemblait au cafetan des Perses d'aujourd'hui. Elle était accordée comme une distinction et portée par les officiers et fonctionnaires de l'empire. | *Herbe médique*, Herbe qui croissait en abondance dans les environs de la ville de Nisa et qui fournissait un excellent fourrage. On pense que c'est le trèfle. | *Déesse médique*, Statue de Némésis taillée dans un bloc de marbre apporté par Xercès. Elle était placée dans un bourg de l'Attique. | *Guerres médiques*, Trois guerres que les Grecs soutinrent contre les Perses, dans le ve siècle av. J. C. Les Grecs s'immortalisèrent par leur courage dans les *guerres médiques*.

MÉDIRE, v. n. (rad. *mé*, pour *mal*; *dire*). Dire du mal de quelqu'un. Il ne faut pas *médire* de son prochain. Vous *médisez* de tout le monde. Et je sais que de moi tu *médis* l'an passé. (La Fontaine.) Les femmes aiment mieux qu'on *médise* de leur vertu que de leur esprit et de leur beauté. (Fontenelle.) | Absol. Dire des médisances. On *médit* sans nécessité, par légèreté ou par malignité. La moitié du monde prend plaisir à *médire*, et l'autre moitié à croire les médisances. C'est un méchant métier que celui de *médire*. (Boileau.) Celui qui *médit* hautement est semblable à un chien qui aboie et qui mord. (La Rochefoucauld.) | Entre *médire* et *calomnier*, il y a cette différence : le premier suppose que le mal que l'on dit est vrai; le second, au contraire, ne s'entend que du cas où le mal que l'on dit est faux et inventé dans le dessein de nuire. | Fig. Il y a des louanges qui *médisent*. (La Rochefoucauld.)

MÉDISANCE, s. f. (rad. *médire*). Discours sur des fautes ou des défauts réels tenus au désavantage de quelqu'un ou de plusieurs, par légèreté, par imprudence, par malignité ou par méchanceté. Grande *médisance*. Horrible *médisance*. Dire une *médisance*. Les traits, le venin de la *médisance*. La haine impuissante se soulage par la *médisance*. Combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la *médisance*! (Bossuet.) On répète les *médisances* en citant leur auteur, pour s'en donner le plaisir sans danger. (Voltaire.) | Quand ce discours roule sur des faits faux ou inventés à plaisir dans le but de ternir la réputation de la personne dont on parle, on commet alors une *calomnie*. On médit également, soit en disant du mal d'autrui avec ou sans l'intention de l'offenser, que l'on y soit ou non provoqué par des questions malveillantes, soit en renchérissant sur des propos méchants, soit en les approuvant. De même, la *médisance* s'exerce ouvertement ou par insinuation seulement, contre les absents, ou contre les personnes présentes, alors qu'on dit la vérité toute nue, ou qu'on masque sous un langage allusif une piquante raillerie ou une mordante satire. La *médisance* naît donc tantôt de la sottise, de l'irréflexion, tantôt du désir de lancer un trait d'esprit, de paraître aimable, tantôt de l'envie, de la jalousie, de la haine ou de la vengeance. Elle n'est jamais plus odieuse que lorsqu'elle procède du désir de briller dans la conversation. Alors, en effet, on sacrifie à un sentiment d'étroite vanité la réputation, l'honneur, la considération, les intérêts d'une autre personne, et l'on n'a pas même l'excuse de la passion; c'est un assassinat moral commis de sang-froid et de gaieté de cœur. La médisance est si commune et si invétérée dans les habitudes des hommes, qu'elle semble justifier complètement l'adage : « L'homme est un loup pour l'homme. » La race des médisants paraît devoir durer aussi longtemps que le monde, à moins que l'espèce humaine ne parvienne à se régénérer entièrement, et qu'il ne s'opère dans les mœurs une réformation profonde. La vraie philosophie, la vraie morale, les doctrines les plus nobles, les plus pures, les plus humaines, recommandent à chaque homme la *justice* d'abord, qui empêcherait qu'on ne se nuisît les uns aux autres, et ensuite la bienveillance, la fraternité dans toute son acception. Le bon sens n'a pas été encore assez grand dans les sociétés humaines pour qu'il devînt de règle qu'on cherchât à se connaître soi-même avant de condamner les autres. Néanmoins, on peut dire que la *médisance* n'est pas condamnable lorsqu'il s'agit d'un fait généralement connu. S'abstenir dans ce cas de porter un jugement deviendrait un scrupule blâmable, si en signalant le mal, il y avait certitude ou présomption d'empêcher qu'il ne se renouvelât.

MÉDISANT, ANTE, adj. Qui est enclin à médire, qui a l'habitude de médire; où il y a de la médisance. Personne *médisante*. C'est un homme *médisant* et hypocrite. Il faut fuir les langues *médisantes*. Des gens *médisants*. Tenir des propos *médisants*. On est d'ordinaire plus *médisant* par vanité que par malice. (La Rochefoucauld.) Le monde est *médisant*, vain, léger, envieux. (Voltaire.)

> Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distilla le venin de ses traits *médisants*.
> (BOILEAU.)

| Fig. *L'histoire médisante dit*, Les personnes médisantes répandent telle nouvelle.

MÉDISANT, ANTE, s. Celui, celle qui médit, qui a l'habitude de médire. C'est un *médisant*. Vous êtes une *médisante*. Le *médisant* n'est guère plus coupable que l'écoutant. Le *médisant* secret est un serpent qui mord sans faire de bruit. (La Rochefoucauld.) Elle mit, selon le conseil du sage, une haie d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et piquer les *médisants*. (Fléchier.) Le *médisant* parasite n'ouvre la bouche qu'aux dépens d'autrui. (Bassompierre.) Le *médisant* peut n'être que vaniteux et léger; il est le plus souvent envieux, jaloux, lâche et d'une grande bassesse de caractère. L'homme qui a de l'intelligence, de l'énergie et qui aime les autres hommes, est plus disposé à leur être utile qu'à les dénigrer; s'il obéit à la nécessité de les critiquer, c'est pour les corriger et non pour leur nuire. Les cours des princes abondent en *médisants* et *médisantes*.

MÉDISTERNUM, s. m. (du lat. *medius*, moyen, qui est au milieu; du gr. στέρνον, le sternum). Entom. Le milieu de la partie inférieure du second segment, dans le thorax des insectes.

MÉDITATEUR, TRICE, adj. et s. (rad. *méditer*). Celui, celle qui médite. On dit mieux *Penseur*. | Nom que se donnèrent, au commencement du XIXe siècle, certains philosophes pratiques, qui avaient adopté le costume oriental et qui réduisaient à une perception méditée le beau dans la nature et dans les arts. Les *méditateurs* s'étaient rendus ridicules.

MÉDITATIF, IVE, adj. (rad. *méditer*). Qui est porté à méditer. Esprit *méditatif*. Caractère *méditatif*. | Qui paraît méditer, pensif, réfléchi. Front *méditatif*. Tête *méditative*. Air *méditatif*. | Spéculatif, contemplatif, ascétique. La vie *méditative* ne convient qu'à des êtres tels qu'on se figure les anges; l'homme doit agir. (Voltaire.) Une existence toute *méditative* n'est pas une existence normale; l'homme doit penser et agir. (Gœthe.) | Gramm. *Verbe méditatif*. Se dit de certains verbes latins en *urire*, qui expriment non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action, comme *amaturire*, se mettre à aimer; *parturire*, éprouver les douleurs de l'enfantement, éprouver le besoin d'enfanter, etc. | Substantiv. Les *méditatifs* sont souvent distraits.

MÉDITATION, s. f. (pron. *méditasion*; rad. *méditer*). Action de méditer; opération de l'esprit par laquelle on s'applique à une idée, à un sujet, à un objet d'étude quelconque; examen approfondi; habitude de méditer. Se livrer à une profonde *méditation*. La *méditation* d'un projet, d'une idée, d'un sujet, d'un problème, d'un plan, etc. La *méditation* de la vie, la *méditation* de la mort. Les *méditations* de ce grand penseur. Il paraissait enseveli dans une *méditation* profonde. Être absorbé par la *méditation*, dans des *méditations*. Un esprit dominé par les plaisirs se pliera-t-il à des *méditations* suivies, profondes et sérieuses? (Raynal.) Il y a dans la *méditation* des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu. (J. J. Rousseau.) | En terme de dévotion, Oraison mentale, action de se recueillir. Entrer en *méditation*. Faire la *méditation*. L'heure de la *méditation*. | Ouvrage soit de dévotion, soit philosophique, soit poétique. Les *Méditations* de sainte Thérèse. Les *Méditations* de Descartes. Les *Méditations poétiques* de Lamartine.

MÉDITER, v. a. (du lat. *meditari*, même signif.). Considérer attentivement dans son esprit, examiner par la pensée, chercher à approfondir; réfléchir sur. *Méditer* une idée, un sujet. *Méditer* une entreprise. *Méditer* la ruine de quelqu'un. Ils *méditent* une vengeance éclatante. *Méditer* une vérité. *Méditer* les règles d'un art, les principes d'une science. *Méditer* une théorie sociale, un livre. Cela n'empêchera pas qu'à la sourdine les gens qui veulent s'instruire ne lisent des ouvrages qu'il faut *méditer*. (Voltaire.) Il lui peint vivement l'horreur des attentats qu'il a commis et qu'il *médite* encore. (Barthélemy.)

> Immobile, il entend la tempête qui gronde :
> Il tient, en *méditant* l'éternité profonde,
> Un poignard d'une main et de l'autre Platon.
> (DELILLE.)

| Chercher à créer dans son esprit; projeter, se proposer. *Méditer* un plan, un ouvrage, une tragédie, un poème, un tableau. *Méditer* un projet, un voyage, un complot, etc. *Méditer* un attentat. Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces et *médite* de nouveaux carnages. (Bossuet.) Oreau qui *méditait* ce cruel stratagème. (Racine.) | *Méditer sur*, Penser attentivement à; réfléchir profondément sur. *Méditer sur* une question, *sur* un dogme, *sur* un symbole, *sur* une devise, *sur* une théorie, *sur* la destinée de l'humanité. *Méditer sur* Dieu, *sur* l'âme, *sur* l'éternité. Je me suis extrêmement divertie à *méditer sur* les caprices de l'amour. (Mme de Sévigné.) Montesquieu avait profondément *médité sur* les différentes sortes de gouvernement, et l'on peut juger par ce qu'il dit des mobiles sur lesquels la monarchie et la république s'appuient respectivement, combien il place celle-ci au-dessus de la première. | *Méditer de*, Projeter, former le dessein de. *Méditer de* bâtir, *de* voyager. Elle *méditait* déjà *de* se retirer du monde. Il y a longtemps que je *médite de* vous écrire. (Voltaire.) | *Méditer qui, quoi; à qui, à quoi; où, par où; comment; si*, Penser, réfléchir, examiner, se demander, etc. Je *méditais qui* je choisirais pour mon avocat dans une affaire aussi difficile. Il *médite quel* est le meilleur parti à prendre. Je veux auparavant *méditer à qui* je confierai ce précieux dépôt. *Méditez à quoi* vous bornerez vos prétentions, à quels moyens vous devez avoir recours. *Méditer où* l'on ira, *ou* l'on s'arrêtera, *par où* l'on passera. *Méditer comment* on parviendra à faire une chose, *comment* on peut exécuter une entreprise, *comment* on évitera un danger, *comment* on doit se conduire pour être dans toutes les circonstances un bon citoyen. | Dans le langage soutenu, *méditer* s'emploie sans préposition. *Méditer* l'éternité, les années éternelles. *Méditer* la vie. *Méditer* le ciel. *Méditer* la mort. *Méditer* la loi. *Méditer* l'Évangile, le Coran, les Védas. *Méditer la Bible*, Remplir son esprit des maximes qui y sont semées. | *Méditer la vie d'un grand citoyen*, Admirer ses belles actions, et s'en pénétrer. | Par extens. *Méditer* un auteur. J'ai *médité* Platon, Aristote, Sénèque, Bacon, Descartes, Pascal, Rousseau et Voltaire. Corneille *méditait* souvent Lucain. Lagrange *avait médité* les travaux de Képler. Proudhon *méditait* les philosophes de l'antiquité. | Absol. Faire une méditation pieuse. Les moines se réunissaient plusieurs fois par jour sous prétexte de *méditer* en commun. | SE MÉDITER, v. pr. Réfléchir sur soi-même. Plus l'homme *se médite* lui-même, plus il s'étonne.

MÉDITERRANÉ, ÉE, adj. (du lat. *medius*, moyen, au milieu; *terra*, terre). En géographie, Qui est au milieu des terres, qui est situé à l'intérieur d'un continent. Villes *méditerranées*. Provinces *méditerranées*. | *Régions méditerranées*, Celles qui sont dans l'intérieur des continents. | *Mers méditerranées*, Les mers qui, ne faisant pas partie immédiate d'un océan, communiquent par un ou plusieurs détroits avec quelqu'une des grandes divisions maritimes. Moins profondes que les océans, elles sont aussi moins salées, et ne connaissent pas le mouvement des marées, du moins d'une manière aussi régulière que les grandes mers. Elles nourrissent des espèces moins considérables de poissons, d'hydrophytes et de polypiers; mais ces espèces y sont proportionnellement plus multipliées. Les baleines et les cachalots y pénètrent rarement; quant aux oiseaux, ce sont les espèces habituées aux migrations qui les traversent, et l'on ne voit guère sur leurs bords, souvent plats et marécageux, que des échassiers qui y trouvent une nourriture abondante. On a observé dans les mers méditerranées que les vents suivent toujours la direction des côtes. On y a constaté l'existence d'un courant général ordinairement parallèle à la principale direction des rivages, dont il fait incessamment le tour, comme s'il voulait rapporter à l'océan d'où il est parti le tribut des fleuves qu'il a reçus dans sa marche circulaire. | Il y a des mers méditerranées, dites *caspiennes*, qui ne sont que de grands lacs sans communication avec une autre mer ou un océan. | S. f. Nom commun applicable à toute mer qui ne fait pas partie d'un océan, soit qu'elle communique avec un de ces grands amas d'eau salée par un ou plusieurs détroits, soit qu'elle

ne forme qu'un vaste bassin à l'intérieur d'un continent. La mer Rouge, la mer Baltique, sont des *méditerranées*. La mer Caspienne est une *méditerranée*. La mer Morte, en Judée, est une *méditerranée*.

MÉDITERRANÉE (la), ou mer Méditerranée proprement dite. Géogr. Profond épanchement de l'océan Atlantique, dans la partie occidentale de l'ancien monde, entre l'Europe au N., l'Afrique au S., et l'Asie à l'E. Elle tire son nom de sa position au milieu des terres; les anciens l'appelaient *mer intérieure*. Elle fut pour ainsi dire le berceau de la civilisation antique et servit à réunir les premières nations commerçantes. La douceur du climat, la richesse du sol, l'agrément des sites, la multiplicité de ports excellents, attirèrent sur ses rives de nombreuses populations. Elle baigne en Europe, l'Espagne, la France, l'Italie, la Turquie, la Grèce; en Asie, la Turquie, particulièrement l'Anatolie et la Syrie; en Afrique, l'Égypte, les régences de Tripoli, de Tunis, l'Algérie et le Maroc. C'est entre le Maroc et l'Espagne qu'elle communique avec l'Atlantique par le détroit de Gibraltar, qui n'a que 15 kilom. de largeur, et où les anciens plaçaient les colonnes d'Hercule. Des îles importantes et nombreuses sont répandues dans la Méditerranée : dans la partie occidentale, la Corse, la Sardaigne, les Baléares; au centre, la Sicile, Malte, les îles Lipari et les îles Ioniennes; dans la partie orientale, Candie, Chypre, et les îles nombreuses de l'Archipel (Négrepont, les Cyclades, Rhodes, Samos, Chio, Mételin, etc.). Plusieurs parties de cette mer s'enfoncent profondément dans les terres et forment autant de mers séparées; telles sont la mer Tyrrhénienne, la mer Ionienne, la mer Adriatique, qui pénètrent en Europe; l'Archipel, la mer de Marmara et la mer Noire, qui s'avancent entre l'Europe et l'Asie; enfin la mer d'Azow, qui n'est qu'un golfe de la mer Noire. La Méditerranée a 3.550 kilom. de longueur de l'orient à l'occident. Dans sa plus grande largeur, elle a 1,150 kilom.; elle n'a que 140 kilom. dans sa partie la plus étroite, c. à d. entre la Sicile et le cap Bon. Ce rétrécissement remarquable la divise en deux masses presque égales, qu'on peut appeler *Méditerranée occidentale* et *Méditerranée orientale*. La côte septentrionale de cette mer est très-irrégulière, à cause des deux grands avancements qui forment les péninsules italique et turco-grecque. Elle figure depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au phare de Messine, en courant d'abord au nord-est, puis au sud-est, un immense golfe, dont la partie orientale est la mer Tyrrhénienne, et dont les extrémités septentrionales sont les golfes de Lion et de Gênes. Plus à l'est, deux directions semblables, mais moins étendues, forment entre l'extrémité méridionale de l'Italie et la Grèce, l'enfoncement qui a reçu le nom de mer Ionienne, et qui produit lui-même le golfe de Tarente, en Italie, et le golfe de Lépante, en Grèce. La côte méridionale est bien moins irrégulière que celle du nord. Elle se porte généralement de l'est à l'ouest, échancrée toutefois par un large enfoncement qui fait face à la mer Ionienne, et qui forme les golfes de la Sidre et de Cabès. Dans la partie occidentale se font remarquer successivement le grand golfe de Tunis et les petits golfes de Bone, de Stora, de Bougie et d'Oran. Le bassin de la Méditerranée et de toutes les mers qui en dépendent occupe un vaste espace. En Europe, il est limité par les monts Ibériques, les Pyrénées centrales, les Cévennes, le Jura, les Alpes centrales, les monts de la forêt Noire, les monts Valdaï, les collines du Volga et la chaîne des monts Ourals. Cette limite passe ensuite par une partie du Caucause, entre l'Europe et l'Asie; elle suit dans cette dernière partie du monde une partie du Taurus et de l'Anti-Liban; elle gagne l'isthme de Suez, entre en Afrique, où elle prend la chaîne arabique et, contournant les sources du Nil avec les montagnes du sud de l'Abyssinie, revient au nord à travers des régions peu connues, arrive enfin au mont Atlas et aboutit au détroit de Gibraltar, en face des monts Ibériques. Des fleuves nombreux coulent dans ce riche bassin et portent leur tribut à la Méditerranée. On trouve en Espagne le Xucar et l'Ebre; en France, le Rhône; en Italie, l'Arno, le Tibre, le Pô, l'Adige; dans la Turquie d'Europe et la Russie, le Danube, le Dniester, le Dniéper, le Don, le Kouban; dans la Turquie d'Asie, le Kizil-Irmak, l'Oronte; en Égypte, le Nil; dans la Barbarie, la Midjerda, le Chélif et la Molouïa. Les vents sont très-variables dans cette mer. Il y règne presque constamment en été des vents du nord, nommés *étésiens*; en hiver, des vents du sud. Le silano, sur la côte d'Espagne, et le sirocco, sur celle d'Italie, soufflent une partie de l'année et apportent d'Afrique une chaleur brûlante. Le mistral ou maestral, qui vient du nord-ouest, est glacial et se fait sentir surtout dans les golfes de Lion et de Gênes. Le phénomène des marées, si remarquable dans l'Océan, est presque insensible dans la Méditerranée et ne s'y présente qu'avec irrégularité. La pêche de cette mer offre d'immenses richesses : les thons, les sardines, les anchois, les mulets, les rascasses, les serrans, les espadons, les balistes, les labres, les trigles, les scares, les raies, les pleuronectes, les rémoras s'y rencontrent en grande abondance. Parmi les mollusques, on remarque les pholades, les vénus, les peignes, les poulpes, l'argonaute papyracé, la sèche, qui fournit la sépia, couleur si utile; la pinne-marine, dont le tissu sert, en Sicile et en Calabre, à fabriquer de très-belles étoffes. Les éponges se pêchent surtout vers les côtes de la Syrie, dans l'Archipel et dans le golfe de Cabes; le corail, vers les côtes de Tripoli, de Tunis, de l'Algérie et du Maroc; l'ambre gris, sur la côte orientale de la Sicile. La température moyenne du milieu de la Méditerranée est d'environ 15° au-dessus de zéro; c'est la plus favorable qu'on puisse trouver pour la civilisation, l'industrie et la santé des hommes. Une magnifique végétation se développe généralement sur les côtes de cette mer : les orangers, les limoniers, les citronniers, les cédratiers, les poncires, les oliviers, la vigne, les figuiers, les grenadiers, les pistachiers, les caroubiers, les cotonniers, les lauriers les ornent presque partout; les térébinthes et les lentisques se présentent particulièrement sur la côte asiatique; les jujubiers, les dattiers, les palmiers et les bananiers, sur la côte africaine. | La Méditerranée mériterait le nom de mer pacifique, durant les mois de juin, juillet et août, s'il faut en croire un célèbre marin des temps passés, André Doria, qui appelle ces mois les meilleurs ports et les compare à la rade de Mahon. C'est l'époque des *bonnasses* ou calmes, qui retiennent parfois les navires immobiles à la même place pendant des semaines entières, comme fascinés par la puissance d'un charme. Cet état de quiétude et de mollesse, qui ne manque pas d'attraits pour les esprits contemplatifs et les âmes rêveuses, ne laisse pas que d'avoir ses périls, lorsqu'on se trouve arrêté dans le voisinags de quelque récif ou engagé dans le lit d'un courant; et c'est probablement ce qui a donné naissance à la fable ingénieuse des sirènes. Alors la région de l'air n'est agitée que par de légers et folâtres zéphyrs qui vont et viennent en tous sens, effleurant les îles, se cachant discrètement au fond des anses, s'endormant dans le feuillage des orangers, ou se poursuivant d'une rive à l'autre. Alors aussi règnent ces lentes et régulières oscillations des couches de l'atmosphère, connues sous les noms de *brises de terre* et de *brises de mer*, et dont la délicieuse fraîcheur rend si agréables les soirées et les matinées. Mais cette mer, que nous venons de montrer si bénigne et si riante, est méconnaissable pendant l'hiver et au temps des équinoxes. C'est à cette époque que se déchaînent, avec une rage qui ne connaît pas de bornes, ici le *mistral* desséchant, fléau de la végétation; là, la froide *tramontane*, tant redoutée des matelots génois; ailleurs, le *siroco* de Tunis, chargé de la poussière et des feux du désert; plus loin, le *raguier* d'Alexandre, qui descend des montagnes, plus rapide que l'avalanche, et cent autres courants d'air caractéristique d'autant de contrées différentes. Des vents terribles soufflent ainsi sur tous les points, presque sans interruption, brisant le niveau des eaux, agitant celles-ci jusque dans leurs profondeurs, et les soulevant en montagnes qui bondissent, tourbillonnent et s'entre-choquent avec un horrible fracas. Parfois on ne distingue, au-dessus des flots furieux, qu'une immense nappe d'écume, emportée dans les airs comme un brouillard, et au milieu de laquelle paraissent et disparaissent, semblables à des fantômes échevelés, les navires en butte à la tempête. Les plus heureux, ceux qui ont la chance d'être jetés dans un port, ne s'en tirent pas sans quelques avaries. Inutile de dire ce que deviennent ceux qu'on ne revoit plus et dont on n'entend plus parler! Les poètes attribuent ces violentes commotions aux inutiles efforts faits par Encelade pour débarrasser sa poitrine du fardeau qui l'oppresse, le mont Etna, et ils assurent que dans ces moments, le géant vaincu, mais indompté, laboure avec son puissant orteil le fond de la Méditerranée. On peut, sans être poète, se contenter de cette explication, qui a paru suffisante à plus de vingt peuples pendant une longue suite de siècles. Il n'est pas d'année où des navires sur le point d'entrer dans le port de Toulon ou dans celui de Marseille, ne soient rejetés brusquement au large et contraints d'aller s'abriter derrière la Sardaigne. Du reste, les phénomènes de l'air, l'aspect du soleil levant, la disposition des nuages, annoncent presque toujours ce désordre des éléments. Malgré cette double physionomie, tour à tour souriante et sombre; malgré cette continuelle succession de caresses et de colères, on ne peut voir la Méditerranée sans s'éprendre pour elle d'une vive passion, car c'est la merveille de la nature, la brune aux yeux bleus, reflétant la pureté du ciel infini; et il se mêle à cet amour le respect qu'on a pour les choses qui parlent à l'âme. Tout homme qui a le culte des grandes traditions et des souvenirs impérissables ne peut se dérober à cette magique influence. Ailleurs, les flots ne sont que bruyants et tumultueux; ici, ils dansent, chantent, rient ou pleurent; ils ont un langage que l'esprit comprend, et les sublimes harmonies qui s'en échappent arrivent à l'oreille attentive comme des échos affaiblis des âges écoulés : ce sont tantôt les soupirs de la lyre de Sapho, tantôt les gémissements de la harpe désolée d'Israël. La Méditerranée est la patrie des dieux, des titans et des héros. C'est de son écume que les anciens firent naître Vénus; c'est de son beau corail rouge que se paraient les néréides; c'est sur son littoral que sont écloses toutes ces fables charmantes qui, animant la matière et divinisant tout dans la nature, entouraient la religion de tant d'attraits, qu'on serait tenté de regretter les temps du paganisme, surtout lorsqu'on lit Homère ou Fénelon. Quelle autre mer a vu s'élever sur ses rivages ou s'épanouir à son soleil des villes telles que Tyr, Memphis, Jérusalem, Athènes, Rome, Carthage, Marseille, Alexandrie, Byzance, Venise, etc.; des peuples tels que les Grecs et les Romains, et ces Gaulois, à la fois leurs devanciers et leurs héritiers directs, toujours debout, malgré leurs singulières défaillances; toujours jeunes et belliqueux comme au temps de Brennus, malgré leurs trois mille ans d'existence? Cadre merveilleux de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, de l'*Énéide* et de la *Jérusalem délivrée*, elle a été le berceau de la civilisation, le foyer de l'industrie, des arts, des sciences et des renommées immortelles, le théâtre des luttes les plus gigantesques, le *forum* des nations, le pivot de l'humanité. A son aspect, on rêve involontairement d'Argonautes et de Troie, de Salamine, d'Actium et de Lépante; on se surprend à chercher le sillage des Atlantes, des Pélasges et des Croisés. Ailleurs, le génie manque de force et de chaleur, on ne brille que d'un éclat factice et passager; les voix qui retentissent dans les autres parages ne sauraient être entendues de la postérité. Il est vrai que le bruit et le mouvement semblent tendre à se déplacer, depuis les découvertes des Gama, des Colomb et des Magellan; mais il est des positions privilégiées contre lesquelles rien ne prévaut. Placée entre trois continents, la Méditerranée, par la seule force des choses, est encore et sera toujours ce qu'elle a été dans le passé, le point de concentration de la vie intellectuelle et des grands intérêts, le champ dont la possession peut seule donner l'empire du monde. Les événements qui se préparent et le percement de l'isthme de Suez ne laisseront aucun doute à cet égard; bientôt les flots de la Méditerranée ne baigneront que des contrées libres. (Casimir Henricy.)

MÉDITERRANÉEN, ENNE, adj. Qui appartient à la Méditerranée. Eaux *méditerranéennes*. Bassin, golfe *méditerranéen*. Ile *méditerranéenne*. Commerce *méditerranéen*. Lignes *méditerranéennes* de bateaux à vapeur. | Qui vit dans la Méditerranée. Poissons *méditerranéens*. | Situé sur les bords de la Méditerranée; qui y croît. Plantes *méditerranéennes*. | *Région méditerranéenne*, Une des divisions du globe, chez les naturalistes. C'est un fait incontestable que les rivages méditerranéens de la France ressemblent, par leurs productions et leur physionomie, aux bords de la Barbarie, et même de la Syrie, beaucoup plus qu'au littoral baigné par l'Océan depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne. A coup sûr, la flore et la faune de la Provence ont plus d'analogie avec les produits du delta d'Égypte, qu'avec ceux du golfe de Gascogne. La même remarque s'applique aux insectes. On voit croître les mêmes arbres sur le pourtour de la Méditerranée. Le dattier y vit partout, sans exception, ainsi que les cactus et les agaves; les vins y sont généralement remarquables par leur qualité liquoreuse. Les mêmes oiseaux sont communs à l'une et à l'autre rive; le froid des hivers les fait passer alternativement d'Europe en Afrique, et d'Afrique en Europe. Les grands cétacés n'entrent pas dans la Méditerranée. On y trouve par contre une grande quantité de labres aux couleurs éclatantes et la murène.

MEDITULLIUM, s. m. (mot latin). Anat. Diploé ou substance spongieuse des os.

MÉDIUM, s. m. (pron. *médiome*; mot latin qui signifie *milieu*). S'emploie quelquefois pour Milieu, point du milieu. Toucher, atteindre le *médium*. Tou-

cher juste au *médium*. Chercher le *médium*. | Fig. et famil. Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier les prétentions opposées. Trouver un *médium* dans une affaire. Je ne vois pas de *médium* pour en sortir. | Mode de communication, disposition intermédiaire. Dans tout le reste de ses ouvrages, la nature ne rassemble que des *médium* harmoniques. | L'être animé ou inanimé qui sert de communication dans la production de certains phénomènes de magnétisme animal et de spiritisme. La pensée a trouvé un nouveau mode de se manifester, lorsque plusieurs personnes réunies communiquent entre elles par un moyen matériel, tel qu'une table, sur laquelle elles font la chaîne en lui imposant les mains ; la table sert de médium ; après un certain temps, elle se meut et paraît le faire avec une intelligence qui étonne. Le mouvement et la pensée produits ainsi dans un corps inerte ont donné la preuve que la vie pure, que l'esprit venait, sous une évocation faite en commun, ou même par un seul individu, se loger dans ce corps. Seulement cette transmission ou cette manifestation semble bizarre, anormale et elle varie avec le médium. Par médium, nous entendons cette fois les personnes mêmes qui sont propres à produire ce phénomène. Certaines organisations paraissent ne pouvoir être des médium, d'autres n'être que des médium très-faibles. Il y en a de très-forts et très-énergiques, en la présence et sous l'influence desquels une table se meut immédiatement. Enfin on a donné, par extension, le nom de médium à ceux qui, seuls, écrivent sous la dictée d'une voix intérieure, ou sous la pression d'une force invisible qui leur conduit la main, sans qu'ils sachent même ce qu'ils écrivent, et surtout ceux par le moyen desquels nous pouvons entrer en communication avec les esprits, leur adresser des questions et en recevoir des réponses. | T. de mus. Le registre intermédiaire dans toutes les voix, excepté dans les voix de basse. Le baryton, le ténor, la haute-contre, ont deux et souvent trois registres ; les voix de femme en ont ordinairement trois. Le médium est le registre de la voix parlée. Un beau médium est fort à priser dans un chanteur, d'autant plus que c'est la partie de la voix qui s'use le plus vite. Gluck, Grétry et les musiciens de leur époque avaient le tort de placer la plus grande partie de leur chant dans le médium. C'était se priver d'un éclat qui n'est jamais à dédaigner et fatiguer inutilement les exécutants. Certaines notes du médium sont d'une grande difficulté : ce sont celles qui lient, chez le ténor et le contralto, les notes graves à celles de la voix intermédiaire à la voix de tête. Il est rare qu'un exercice prolongé ne soit pas indispensable pour parvenir à lier ces deux registres avec douceur et sans brusquerie. | T. d'école. Se disait d'un argument qu'on proposait contre une thèse. | Bot. Sorte de plante astringente des anciens.

MÉDIUMNITÉ, s. f. Terme de spiritisme. Faculté d'entrer en communication avec les êtres du monde invisible. V. MÉDIANIMITÉ.

MÉDIUS, s. m. (mot latin signifiant Qui est au milieu). Anat. Le doigt de la main placé entre l'indicateur et l'annulaire. Le *médius*. | Au plur. invariable. Les *médius*. | Adjectiv. Le doigt *médius*.

MÉDIUSCULE, adj. (dim. de *médius*). T. de typogr. Se dit des lettres qui tiennent le milieu entre les majuscules et les minuscules. Lettre *médiuscule*. Caractères *médiuscules*. | Substantiv. Une *médiuscule*. Les *médiuscules* s'emploient pour faire ressortir des phrases ou des mots plus encore qu'on ne le ferait au moyen des italiques. On s'en sert aussi pour nuancer les titres, sous-titres, sommaires ; pour figurer les titres courants, les interlocuteurs ; pour appeler l'attention sur les noms des auteurs, etc.

MÉDIVALVE, adj. (du lat. *médius*, au milieu ; *valva*, valve). Bot. Qui est fixé le long de la ligne médiane des valves des fruits.

MÉDO-BACTRIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux Mèdes et aux Bactriens.

MÉDO-PERSE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux Mèdes et aux Perses. Époque *médo-perse*. Coiffure, coutume *médo-perse*. | On désigne d'une manière générique, par race ou famille *médo-perse*, les diverses populations de l'Iran.

MÉDOC. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la partie la plus occidentale de la Guienne et resserré entre la Garonne et la Gironde à l'E., et l'Océan à l'O. Le nord de ce pays est fertile en excellents vins, connus sous le nom de vins de *Grave*. Le sud a des landes, des bois et des étangs. Lesparre en est la ville principale. Le Médoc est aujourd'hui compris dans le départ. de la Gironde. | S. m. *Médoc*, Le vin de cette contrée. Boire du *médoc*.

MÉDULLAIRE, adj. (du lat. *medulla*, moelle). Qui appartient à la moelle, qui en a la nature, les caractères. Substance *médullaire*. Organe *médullaire*. Membrane *médullaire*. | Anat. *Système médullaire*, La distribution de la moelle dans les os. Bichat distingue deux espèces de systèmes médullaires : celui qui occupe le tissu celluleux des extrémités des os longs, tout l'intérieur des os courts et des os plats, et celui qui se trouve seulement dans la partie moyenne des premiers. Selon ce physiologiste célèbre, le système médullaire des os plats, des os courts et des extrémités des os longs, paraît être l'épanouissement des vaisseaux qui pénètrent dans les os par les trous qui vont se rendre dans le tissu celluleux commun. Ces vaisseaux, arrivés à la surface interne des cellules, s'y divisent à l'infini et s'y anastomosent de mille manières ; ce sont eux qui donnent au tissu celluleux une couleur rouge, qui est d'autant plus marquée que l'individu est plus jeune ; car chez les vieillards, ces vaisseaux se rétrécissent et s'effacent. Dans la section des os du crâne par le trépan, dans l'amputation des extrémités des os longs, ce sont ces vaisseaux qui donnent à la sciure la rougeur qu'on y remarque. Le suc médullaire provient d'une exhalation de ces vaisseaux, dont les rameaux forment un entrelacement très-compliqué. Dans le fœtus, les cellules osseuses contiennent fort peu de ce suc, qui est très-abondant chez l'adulte. Le système médullaire du milieu des os longs occupe le centre des os longs, dont il remplit la cavité. Il se présente sous la forme d'une membrane mince, tapissant l'intérieur des os, et envoyant beaucoup de prolongements qui forment des cellules nombreuses destinées à contenir la moelle. On peut s'en faire une idée ressemblante par celle d'un corps spongieux à cellules communiquantes. | *Canal médullaire*, Celui qui occupe le centre des os longs et renferme la moelle. Cette cavité n'est bien prononcée que dans l'humérus, le radius, le cubitus, le fémur, le tibia, le péroné et la clavicule. Sa forme est cylindrique, sa direction droite. Ce canal donne plus de résistance à l'os ; car, de deux cylindres égaux par la quantité de matière qui les forme, celui qui est creux, et par conséquent a plus grand diamètre que celui qui est plein, résiste plus que ce dernier. Le *canal médullaire* n'existe point dans les premiers mois du fœtus et tant que l'os est cartilagineux. | *Substance médullaire de l'encéphale*, L'une des deux substances qui entrent essentiellement dans l'organisation cérébrale. L'autre est désignée sous celui de *substance corticale*. La substance médullaire occupe l'intérieur de l'encéphale ; elle prédomine par sa masse sur la corticale, dans le cerveau proprement dit, tandis que dans le cervelet la substance corticale est beaucoup plus abondante. La moelle allongée n'est formée que de substance médullaire ; dans la moelle épinière, cette dernière substance, très-copieuse, est placée à l'extérieur, et la substance corticale, en petite quantité, occupe l'intérieur. | *Artères médullaires*, Rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os. | *Huile médullaire*, La partie la plus subtile de la moelle des os. | Bot. *Canal médullaire*, Cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones. | *Étui médullaire*, Rangée de fibres ligneuses intérieures qui entourent immédiatement la moelle. | *Prolongements* ou *rayons médullaires*, Lames verticales de nature assez analogue à la moelle, qui partent de cet organe en tous sens et se dirigent vers la circonférence de la tige, sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre. | *Substance médullaire* des végétaux. V. MOELLE. | S. f. Se dit pour artère médullaire ou pour membrane médullaire. | *Médullaire du tibia*, Branche de l'artère poplitée.

MÉDULLE, s. f. (du lat. *medulla*, moelle). Bot. Moelle des végétaux ligneux. *Médulle* centrale ou interne. *Médule* corticale ou externe.

MÉDULLEUX, EUSE, adj. (rad. *médulle*). Bot. Qui est rempli de médulle ou de moelle.

MÉDULLINE, s. f. (rad. *médulle*). Chim. Cellulose ou extrait de la moelle des végétaux, particulièrement de celle du sureau et de l'hélianthe.

MÉDULLITE, s. f. Méd. Inflammation de la moelle des os. La *médullite* est ordinairement causée par l'amputation des os longs ou consécutive à une ostéite, à une périostite.

MÉDULLOCELLE, s. f. Anat. Espèce particulière d'élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os à tous les âges, d'autant plus abondant qu'il y a moins de vésicules adipeuses et de matière amorphe.

MÉDUSAIRES, s. m. pl. (rad. *méduse*). Zool. Famille de zoophytes de l'ordre des acalèphes, ayant pour type le genre *méduse* et comprenant un grand nombre d'espèces, qui toutes se composent d'un disque plus ou moins bombé en ombrelle, quelquefois hémisphérique ou en cloche ; muni en dessous de divers appendices servant à la respiration ou à la manducation, et souvent pendants ou flottants. La substance qui compose ces animaux est molle et a la consistance d'une gelée ; sa diaphanéité est quelquefois parfaite, et, dans beaucoup de cas, elle se distingue par des nuances pures et délicates de rose, de violet et d'azur. La dimension des médusaires varie depuis 2 millimètres jusqu'à 33 centimètres. Ils flottent librement dans les eaux de la mer, où on les trouve parfois en troupes très-nombreuses. Jetés par le vent sur le sable du rivage ou laissés à sec, ils meurent presque aussitôt. Ils sont souvent phosphorescents dans l'obscurité et lorsque la température est assez chaude ; leur contact produit la sensation d'une brûlure ou d'une piqûre semblable à celle des orties. C'est ce qui les a fait aussi appeler *Acalèphes* ou *orties*. Les *médusaires* ont été regardés autrefois comme des animaux distincts et complets ; mais on les considère aujourd'hui comme une simple phase du développement de certains polypes. Les naturalistes disent souvent *Méduse* pour *Médusaire*. On trouve des *méduses* sur les plages de l'Afrique.

MÉDUSE (du lat. *Medusa*). Mythol. Une des trois Gorgones. Rien n'égalait la beauté ni l'éclat de sa longue et belle chevelure. Des milliers de prétendants aspiraient à sa main. Neptune fut du nombre. Il l'enleva en empruntant la forme d'un cheval-oiseau et la transporta dans un temple de Minerve. La déesse, irritée de voir son temple profané, de se voir elle-même outragée par Méduse, qui se vantait de la surpasser en beauté, la rendit d'une laideur horrible et pétrifiante, et changea en serpents les longs anneaux de sa chevelure. Méduse était la plus puissante des Gorgones, et cependant elle était mortelle, tandis que ses sœurs défiaient la vieillesse et le trépas. Persée la tua, et de son sang naquit le cheval Pégase. Le vainqueur s'élança dans les airs sur ce coursier ailé, tenant à la main la tête de Méduse, et chaque goutte de sang qui s'en échappa produisit, en tombant dans la mer ou sur la terre, un serpent monstrueux. La tête de Méduse conserva encore la vertu de changer en rochers tous ceux qui la regardaient, et Persée, pour échapper à cette influence, la tint renfermée dans une sorte de havre-sac. Pallas l'attacha plus tard à son égide. | S. f. T. de sculpt. *Une méduse*, Une tête de Méduse. | Astron. *Tête de Méduse*, Nom d'une étoile marquée β dans la constellation de Persée. Elle est changeante et passe de la deuxième à la quatrième grandeur dans une période de 69 heures. Elle est environnée d'un groupe de petites étoiles. | Genre de zoophytes, type des médusaires. Une *méduse* diaphane, rose, violette, azurée.

MÉDUSER, v. a. (rad. *Méduse*). Pétrifier, frapper d'étonnement. Expression prétentieuse, qui n'a pu guère passer que dans la conversation et qui n'est plus de mode. *La figure de ce bandit m'a méduse*, M'a frappé de terreur.

MÉE, s. f. Outil pour mélanger la calamine et le charbon en poudre. | On écrit aussi *Maie*.

MEETING, s. m. (rad. *meet*, se rencontrer). Mot anglais fort en usage, qui signifie Réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique quelconque, ou sur toute question importante qui intéresse le sort de la nation. Les élections sont ordinairement, en Angleterre, précédées par de nombreux *meetings*. L'objet du *meeting* est annoncé à l'avance par des placards en grosses lettres, qui couvrent les murs ou qui sont portés au bout d'une perche dans les rues. Les *meetings* ont ordinairement lieu sur de vastes places, en plein air.

MÉFAIRE, v. n. Nuire, faire tort. Ce verbe, qui avait une signification plus noble que *mal faire*, n'est plus usité qu'au palais et dans le style comique ou dans le genre marotique. Il paraît même qu'il y a longtemps que l'usage en est restreint, puisqu'on lit déjà dans la grammaire de Régnier-Desmarais : « Pour *méfaire*, qui veut dire Faire tort, faire préjudice à quelqu'un, il est tellement vieilli, qu'on ne s'en sert plus. »

MÉFAIT, s. m. Mauvaise action. Il est puni de ses *méfaits*, pour ses *méfaits*. | Anc. terme de jurispr. Il fut condamné à la potence pour ses *méfaits*. | Il est surtout employé dans le style comique ou critique. Vos *méfaits* vous ont attiré son courroux.

MÉFIANCE, s. f. Disposition à soupçonner le mal, crainte habituelle d'être trompé. En amour, la tromperie va presque toujours plus loin que la *méfiance*. On est trompé souvent par la confiance, disait le prince de Ligne, mais on se trompe soi-même par la *méfiance*. La *méfiance* est un sentiment bien incommode. (Laveaux.) | Synonymes : MÉFIANCE, DÉFIANCE. La *méfiance* fait qu'on ne se fie pas du tout ; la *défiance* fait qu'on se fie en prenant

des précautions. Le *défiant* craint d'être trompé; le *méfiant* croit qu'il sera trompé. On peut être à la fois *défiant* et *méfiant*. | Prov. *Méfiance* est mère de sûreté.

MÉFIANT, ANTE, adj. Qui est disposé à soupçonner le mal, à y croire, qui craint d'être trompé. L'homme *méfiant* juge les autres d'après lui-même. | Substantiv. Le *méfiant* se croit presque toujours le meilleur des hommes. Défiez-vous des *méfiants*.

MÉFIER (SE), v. pr. Soupçonner le mal de quelqu'un, ne pas se fier à lui, à ce qu'il dit. *Méfiez-vous* des ingrats et surtout de ceux qui parlent toujours de leur honnêteté. Il *se méfie* de tout le monde. C'est un homme dont il faut *se méfier*. | Ne pas se fier aux apparences; dans ce sens, se dit des choses. Je *me défie* de ses protestations, de ses caresses, de ses intentions. En physique, il y aurait peu de sagesse à adopter, sans choix, toutes les hypothèses; et on doit *se méfier* surtout des plus ingénieuses. (Condillac.)

MÉGACÉPHALE, s. m. (du gr. μέγας, grand; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, tribu des carabiques, ayant le corps bombé, la tête forte et ronde. On en connaît vingt-cinq espèces, propres à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Asie. Ce sont des insectes généralement très-brillants et revêtus de couleurs métalliques. Le *mégacéphale à quatre taches* est long de 2 centimètres, d'un vert doré; il a les mandibules, les antennes et les palpes fauves.

MÉGACHILE, s. f. (du gr. μέγας, grand; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, famille des mellifères, tribu des apiaires. Ses caractères sont : tête forte, épaisse; yeux ovalaires; mandibules triangulaires, finement dentelées intérieurement; antennes courtes, insérées au milieu de la face; corselet arrondi et bombé. On divise ce genre en deux groupes : les *mégachiles maçonnes*, qui se bâtissent des nids, et les *mégachiles coupeuses de feuilles*, ainsi nommées à cause de leurs habitudes dévastatrices.

MÉGADERME, s. m. (du gr. μέγας, grand; δέρμα, peau). Zool. Genre de mammifères carnassiers de

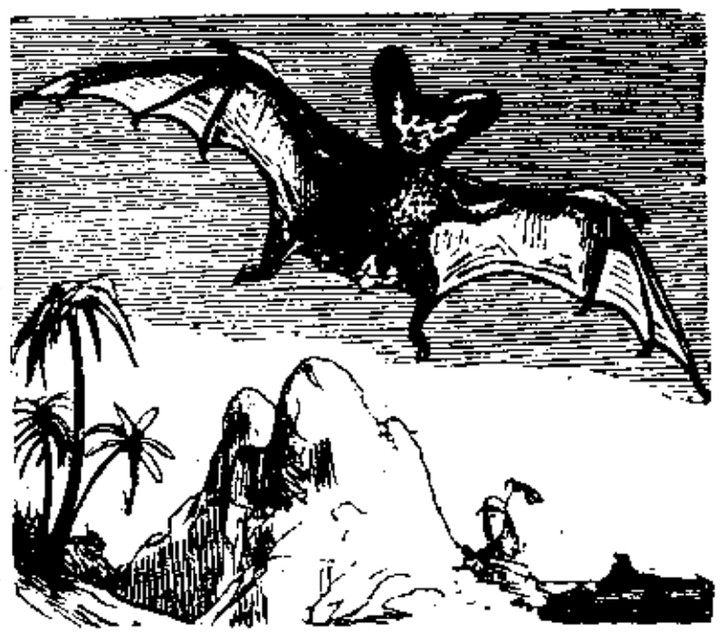

Megaderme.

la famille des chéiroptères ou chauves-souris, formé, par Geoffroy de Saint-Hilaire, sur plusieurs espèces des contrées les plus chaudes de l'ancien continent, dont une seule était connue de Linnée et de Buffon. Les *mégadermes* font le passage des phyllostomes aux rhinolophes. Leur tête osseuse est remarquable en ce que les os intermaxillaires n'existent point ou plutôt sont rudimentaires, comme dans les rhinolophes, ce qui n'est pas ainsi dans les phyllostomes, où les quatre incisives sont situées dans des intermaxillaires bien formées. Le nom de *mégaderme*, donné par Geoffroy à ces chauves-souris, indique que chez elle le système cutané est porté à sa plus grande étendue. Sur les quatre espèces connues, l'une est du Sénégal, une seconde de Java, et une troisième de Ternate. La patrie de la quatrième est incertaine. Ce sont, en général, de grosses chauves-souris, habitant les contrées les plus chaudes du globe, et dont les mœurs sont peu connues.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, s. f. (du gr. μέγας, grand; ἄνθρωπος, homme; γένεσις, génération). Art prétendu de procréer de beaux enfants, des types de force, de grandeur, de beauté et de génie. | Traité de cet art.

MÉGALÉSIEN, IENNE, adj. Qui a rapport aux *Mégalésies*. | *Jeux mégalésiens*, Jeux qui, chez les Romains, accompagnaient les Mégalésies, fêtes instituées en l'honneur de Cybèle vers le temps de la seconde guerre punique, le 14 avril.

MÉGALOGRAPHIE, s. f. Art des anciens qui consistait à dessiner, à peindre et à représenter en grand les sujets les plus vastes et les plus élevés, tels que les batailles, les amours des dieux, etc.

MÉGALONYX, s. m. (du gr. μέγας, grand; ὄνυξ, ongle). Paléontol. Genre de mammifères fossiles, découvert en 1796 aux États-Unis, dans une caverne du comté de Green-Brier (Virginie). On pense que ce mammifère est une espèce de *mégathérium*. | Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, originaire du Chili. Il a pour caractères : le bec plus court que la tête, droit, conique, robuste; les ailes très-courtes, obtuses; la queue imparfaite, pointue, successivement élargie; les tarses puissants, très-gros proportionnellement à la taille de l'oiseau; les ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. Il y a plusieurs genres de *mégalonyx*. L'espèce type est le *mégalonyx roux*.

MÉGALOPE, s. f. (du gr. μέγας, grand; ὄψ, visage). Zool. Genre de crustacés décapodes, famille des macroures, tribu des galathées, ayant la carapace large, courte et un peu déprimée, terminée en avant par un rostre pointu; les antennes extérieures sétacées, du quart de la longueur de la carapace, et formées d'articles allongés; les yeux extrêmement gros et saillants, d'où leur nom.

MÉGALOPOLIS (c. à d. la *Grande-Ville*). Géogr. Ville d'Arcadie, au confluent de l'Alphée et de l'Hélisson, fut bâtie en 370 av. J. C., par le conseil d'Épaminondas, pour servir de capitale à l'Arcadie, et devint la rivale de Sparte. Cléomène, roi des Lacédémoniens, la fit piller et incendier par ses troupes; mais elle se releva bientôt, entra dans la ligue achéenne, et y joua un grand rôle sous Philopœmen, dont elle était la patrie.

MÉGALOSAURE, s. m. (du gr. μέγας, grand; σαῦρος, lézard). Paléontol. Grande espèce de reptiles fossiles, découverte à Stonesfield, près d'Oxford. Cuvier pense que c'était un animal marin, grand comme la baleine et très-vorace.

MÉGAMÈTRE, s. m. (du gr. μέγας, grand; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer les distances terrestres. | Astron. Instrument propre à mesurer les distances entre les astres, et à déterminer les longitudes en mer.

MÉGAPODE, s. m. (du gr. μέγας, grand; πούς, pied). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'Océanie, classé par Cuvier parmi les échassiers macrodactyles, et renfermant quatre à cinq espèces peu connues. Les *mégapodes* ont le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé; les jambes écussonnées, fortes, assez élevées, placées à la partie postérieure du corps; les ongles très-forts, très-longs; les ailes médiocres, concaves, arrondies; la queue petite, cunéiforme, dépassant à peine les ailes. Ces oiseaux pondent des œufs très-gros, et habitent les terrains marécageux. Ils sont craintifs, courent comme les perdrix et volent peu et bas.

MÉGARDE, s. f. (rad. *mé*, pour *male*, *mauvaise*, et *garde*). Défaut de garde, inattention. Il n'est guère employé qu'avec l'adverbe *par*. Il a tué son ami *par mégarde*, en jouant avec une arme à feu. Il lui est arrivé *par mégarde* de faire une impolitesse.

Un cousin vient exprès épouser sa cousine,
Mais *par megarde*, un soir, ce cousin l'assassine.
(POISSON.)

MÉGARE. Géogr. Ville de la Grèce, capitale de la Mégaride, située près du golfe Saronique, presque à égale distance de Corinthe et d'Athènes. Les femmes des Mégariens étaient regardées comme les plus lascives de la Grèce. | Pierre remplie de coquilles fossiles. Pierre de *Mégare*.

MÉGARIEN, IENNE, adj. et s. (rad. *Mégare*). Habitant, habitante de Mégare; qui appartient à Mégare ou à ses habitants. Les *Mégariens* s'unirent aux Athéniens contre les Perses et se signalèrent à la bataille de Salamine. Les colonies *mégariennes*. Euclide et Stilpon sont les fondateurs de l'école philosophique *mégarienne*. | Antiq. *Ris mégarien*, Ris moqueur et sardonique. | *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*, Fausses larmes. Cette locution venait de ce que le territoire de Mégare était très-fertile en ognons.

MÉGARIQUE, adj. Qui appartient à Mégare ou à ses habitants. | *École mégarique*, Secte philosophique qui agita principalement la question de la science ou des moyens de connaître, qu'elle faisait généralement consister dans des subtilités.

MÉGASCOPE, s. m. (du gr. μέγας, grand; σκοπέω, j'observe). Phys. Espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe et munie, comme la fantasmagorie, d'un tube et de verres. Cet instrument se compose d'une grande caisse avec cheminée, percée dans sa partie supérieure d'un trou circulaire assez grand pour y introduire les objets, tels que bouquets, morceaux de sculpture, bustes, etc. Une de ses propriétés les plus remarquables est de montrer les objets en relief avec leurs contours et leurs couleurs. Faire des expériences avec un *mégascope*.

MÉGASTACHYE, s. f. (du gr. μέγας, grand; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des graminées à fleurs plumacées, disposées en une panicule rameuse. On cultive en grand la *mégastachye*.

MÉGATHÉRIUM, s. m. (du gr. μέγας, grand; θήρ, bête farouche). Paléontol. Genre de mammifères fossiles de grande taille, comprenant deux espèces : l'une, très-grande, trouvée au Paraguay; l'autre, plus petite, dont on n'a encore rencontré que des ossements détachés dans les cavernes des montagnes Bleues, en Virginie. Le *mégathérium* paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés, et sans doute à la famille des tatous, quoique sa tête fût plutôt celle des bradypes.

MÉGÈRE (du gr. μεγαίρειν, porter envie, haïr). Mythol. Une des trois Furies, dont l'unique occupation était de punir le crime non-seulement dans les enfers, mais même dès cette vie. Elle était la seconde des Euménides. Son nom est resté pour exprimer la colère et les fureurs d'une femme laide et vieille. | S. f. Se dit d'une femme emportée et méchante. C'est une vraie *mégère*. La femme de Socrate était une vraie *megère*. La reine est une *mégère*.

MÉGÉTHOLOGIE, s. f. (du gr. μέγεθος, grandeur; λέγω, dire). Mathémat. Ensemble des procédés par lesquels on remonte aux valeurs des quantités inconnues, en partant des conditions auxquelles elles doivent satisfaire.

MÉGI, IE, part. Apprêté par le mégissier. Des peaux *mégies*. Peaux d'agneaux *mégies*.

MÉGIE, s. f. Synonyme de *Mégisserie*.

MÉGIR, v. a. Technol. Façonner par la mégie ou mégisserie; mettre en mégie.

MÉGISSER, v. a. Technol. Passer en mégie. *Mégisser* des peaux de chevreaux. Synonyme de *Mégir*.

MÉGISSERIE, s. f. Art d'apprêter les peaux d'agneau, de mouton, de veau, de chevreau, de chamois et autres peaux délicates, pour les rendre propres à divers usages, tels que ganterie, tabliers

Mégissier.

d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc.; établissement où l'on se livre à cette industrie. Le mégissier prépare aussi les peaux non pelées, et qui doivent conserver leurs poils, telles que les housses, fourrures, etc. L'art de la *mégisserie* a pour objet la saponification, l'extraction de la graisse et du mucus remplissant les interstices du tissu cellulaire, et le remplacement de ces matières par un corps onctueux qui, pour le chamoiseur, est une substance grasse et, pour le mégissier, une pâte nommée *nourriture*, et composée de farine, de jaunes d'œuf, d'alun et de sel. Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie : ainsi, on trempe les peaux à l'eau douce, on les met en chaux, on les rince, on les pèle, on les écharne, on les foule, puis on les fait fermenter dans une eau de son de blé, et on les foule dans la *nourriture*, puis on les fait sécher. Après un assez long repos, qui donne

le temps à la préparation de s'incorporer convenablement dans les peaux, on leur fait subir une nouvelle opération nommée *ouverture* et qui consiste à les humecter, à les fouler et à les étirer sur le palisson, lame de fer demi-circulaire, tranchante à sa partie convexe et fixée verticalement sur un pied. Le travail de la *mégisserie*, qui naguère exigeait une dizaine d'opérations successives, a été beaucoup simplifié depuis le milieu du XIXe siècle. Annonay est renommé pour sa *mégisserie*.

MÉGISSIER, IÈRE, s. Celui, celle qui possède ou dirige un établissement de mégisserie; celui, celle qui travaille à la mégisserie. Un habile *mégissier*. | Adjectiv. Ouvrier *mégissier*. | Les *mégissiers* formaient jadis une corporation fort ancienne, à qui il fut donné, dès 1270, des règlements qui nous sont parvenus. En 1776, ils furent réunis en une seule corporation avec les tanneurs, corroyeurs, peaussiers et parcheminiers. La corporation des *mégissiers* de Paris.

MÉGISTANES, s. m. pl. Ornithol. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, ayant deux ou trois doigts antérieurs et comprenant les plus grands oiseaux connus.

MÉHARI, s. m. Nom arabe d'une espèce de dromadaire blanc du désert, d'une allure très-rapide. Le *méhari* sert comme monture et comme attelage.

MÉHÉDI (MOULASSEM-MOHAMMED BEN-ABD-ALLAH AL). Fondateur de la dynastie des Ismaéliens d'Afrique. Il s'appuya de la prédiction que Mahomet avait faite, qu'au bout de trois cents ans il se lèverait un soleil à l'occident, et paraissant vers le IIIe siècle de l'hégire, il soutint par les armes sa prétendue mission apostolique. Il fondit sur l'Égypte avec trois armées, et s'empara d'Alexandrie. Il fonda la ville appelée de son nom *Méhédyeh*. Il y établit sa résidence et mourut l'an 322 de l'hégire (944 de J. C.) dans la soixante-troisième année de son âge et la vingt-sixième de son règne. | On écrit aussi *Méhédy*.

MÉHÉMET-ALI. Vice-roi d'Égypte, né en 1769 à la Cavalle (Roumélie), était fils d'un agha. D'abord marchand, il quitta cette profession pour celle des armes, alla, avec un corps d'Albanais, combattre les Français en Égypte (1799); se ligua avec les mamelouks contre Khosrew-pacha, gouverneur de l'Égypte pour les Turcs, réussit à l'expulser (1806), puis se débarrassa du chef des mamelouks en excitant une révolte parmi ses soldats, et se fit proclamer vice-roi, usurpation que la Porte, gagnée par son or, ne tarda pas à ratifier (1808). Dès qu'il fut maître du pouvoir, il s'attacha à faire rentrer les mamelouks dans l'obéissance; mais désespérant de les discipliner, il les fit tous massacrer dans toute l'Égypte le même jour, le 1er mars 1811. Donnant après cette sanglante exécution un libre cours à son ambition, il se rendit maître de la Haute-Égypte, passa en Arabie, où il extermina les Wahabites, après une guerre qui ne dura pas moins de six années (1812-1818), et à laquelle son fils Ibrahim prit la part la plus active, soumit à son pouvoir tout l'Hedjaz, puis envoya en Nubie un autre de ses fils, Ismaël, qui conquit les provinces de Dongolah, Chendi, Sennaar, Kordofan, mais qui périt assassiné au milieu de ses succès (1822). Méhémet-Ali aida de tout son pouvoir le sultan à réduire les Grecs insurgés, et fit envahir la Morée par son fils Ibrahim, qui dévasta le pays pendant trois ans; mais sa flotte ayant été anéantie à Navarin par les escadres combinées de France, l'Angleterre et de Russie (20 octobre 1827), il se vit obligé de rappeler Ibrahim. Il avait obtenu du sultan, pour prix de sa coopération, la cession de l'île de Candie (1830), mais il exigea en outre l'abandon de la Syrie, et, n'ayant pu l'obtenir, il rompit avec la Porte, et fit entrer en Syrie une armée qui conquit rapidement cette province (1831). Arrêté dans sa marche sur Constantinople par l'intervention européenne, il réussit cependant à se faire assurer, par le traité de Kutayeh (14 mai 1833), la possession de la Syrie et du district d'Adana. Mahmoud ayant en 1839 rétracté ces concessions, Méhémet-Ali arma aussitôt : la victoire décisive de Nézib, gagnée par son fils Ibrahim le 24 juin 1839, mit le sultan à sa merci; mais, malgré l'appui de la diplomatie française, il se vit encore arracher le fruit de sa victoire par une coalition de la Russie, de l'Angleterre et de l'Autriche (juillet 1840), ce qui faillit amener une conflagration européenne. Contraint de restituer la Syrie, Candie, l'Hedjaz, ainsi que la flotte turque, qui lui avait été livrée, il obtint en compensation, pour lui et ses descendants, le gouvernement héréditaire de l'Égypte sous la suzeraineté de la Porte (1841); il ne s'occupa plus depuis que de régir en paix les États qui lui étaient assurés. Atteint en 1847 d'un mal incurable, il resta pendant deux ans privé de sa raison, et mourut en 1849 à Alexandrie. Méhémet-Ali introduisit dans son armée, malgré les plus vives résistances, l'organisation, la discipline et la tactique européennes. Il releva en Égypte l'agriculture, le commerce et l'industrie; mais il crut nécessaire, pour atteindre ce résultat, aussi bien que pour s'enrichir, de commencer par s'emparer de toutes les propriétés foncières et de se réserver le monopole des produits les plus profitables du pays et des fabrications les plus lucratives. Il fonda plusieurs écoles spéciales (militaire, polytechnique, de médecine, etc.), et envoya en Europe, surtout en France, des jeunes gens chargés de s'instruire et de répandre à leur retour les connaissances utiles. Ses efforts pour relever l'Égypte lui assurent une grande place dans l'histoire; les résultats qu'il a obtenus doivent d'autant plus étonner qu'il eut à suppléer à un défaut absolu d'instruction; il n'apprit à lire qu'à l'âge de quarante-cinq ans.

MÉHUL (ÉTIENNE-HENRI). Un des plus grands musiciens français, né à Givet (Ardennes) en 1763, mort le 18 octobre 1817. A seize ans il vint à Paris et composa, sous les yeux de Gluck, trois opéras, *Psyché*, *Anacréon* et *Lausus et Lydie*. En 1790, il fit représenter à l'Opéra-Comique *Euphrosine et Coradin*, dont le succès fut prodigieux. On lui doit aussi l'immortelle musique du *Chant du Départ*.

MEIBOMIUS. Né à Lubeck en 1638, parcourut l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie; professa la médecine, l'histoire et la poésie à l'université d'Helmstædt, et mourut en 1700. Il immortalisa son nom dans les sciences anatomiques par ses recherches sur les glandes pituitaires des paupières, appelées *glandes de Meibomius*, et par la découverte du trou aveugle de la langue appelé *trou de Meibomius*. *Meibomius* est une des gloires médicales.

MEIGLE, s. f. Pioche à fer recourbé et pointu, large du côté du manche, dont les vignerons se servent pour labourer les vignes. Le pauvre homme pouvait à peine lever sa *meigle*. | On écrit aussi *Mègle*.

MEILLERAIE (la). Géogr. Bourg du Poitou, aujourd'hui compris dans le département de la Loire-Inférieure; ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1132, vendu comme bien national en 1793, lors de la suppression des ordres monastiques, en France, et racheté en 1816 par d'anciens trappistes, qui y établirent une école d'agriculture. Les religieux de *la Meilleraie* ont fait faire quelques progrès à l'agriculture. | On écrit aussi *La Meilleraye*.

MEILLEUR, EURE, adj. Qui a plus de bonté, qui vaut mieux, qui réunit plus de qualités. C'est le comparatif de *bon*. Votre vin est *meilleur* que le mien. L'homme d'intelligence est *meilleur* que l'homme dont l'esprit est étroit et borné. | Absol. Vous ne vous êtes pas servi du *meilleur* argument. | *Rendre meilleur*, Amender, améliorer. Un ton poli rend les bonnes raisons *meilleures* et fait passer les mauvaises. (Chateaubriand.) | Comparativ. Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La Fontaine.) | *Le meilleur*, Ce qu'il y a de meilleur. Le moins de servitude qu'on peut est *le meilleur*. (Pascal.) | Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif. C'est *le meilleur* cœur que j'aie jamais rencontré. *La meilleure* satire qu'on puisse faire des mauvais poètes, c'est de donner d'excellents ouvrages. (Voltaire.) | On trouve aussi des exemples de l'indicatif après le *meilleur*. Je fais la *meilleure* contenance que je puis. (Mme de Sévigné.) | Suivi de *que*, exige la négation devant le verbe suivant. Ce livre est *meilleur* que je ne le supposais. A moins que le premier verbe ne soit négatif ou employé interrogativement. Ce livre n'est pas *meilleur* que je le supposais. | Il est superlatif précédé de l'article *le*, ou d'un équivalent, et signifie Qui est au-dessus de tout dans son genre par les qualités. *Ce vin est le meilleur du terroir*, Est le plus excellent. La raison du plus fort est toujours la *meilleure*. (La Fontaine.) | Fam. *Le meilleur n'en vaut rien*, Se dit de deux ou de plusieurs personnes qui ne valent pas mieux les unes que les autres. | *Boire du meilleur*, *tirer du meilleur*, Se dit du vin. C'était un joyeux compère qui tirait au piot et buvait *du meilleur*. (Rabelais.)

MEIN. Géogr. Rivière d'Allemagne qui prend sa source au mont Fichtelberg dans la Franconie, traverse le royaume de Bavière, le duché de Wurtzbourg, le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et après avoir reçu la Regnitz et arrosé les villes de Bayreuth, de Wurtzbourg, d'Aschaffenbourg, de Hanau, de Francfort, se jette dans le Rhin vis-à-vis de Mayence, après un cours de 448 kilom. | Avant 1837, le Mein donnait son nom à deux cercles de la Bavière : le *Haut-Mein*, chef-lieu, Bayreuth, qui est aujourd'hui le cercle de la Haute-Franconie; le *Bas-Mein*, chef-lieu Wurtzbourg, remplacé par celui de la Basse-Franconie.

MEISTERSÆNGERS, s. m. pl. (en allem. *maîtres chanteurs*). Nom donné, dans la littérature germanique, aux troubadours de la classe des bourgeois et des artisans qui succédèrent aux *minnesængers*, lesquels appartenaient exclusivement à la classe des nobles. Leurs chants roulent ordinairement sur des matières d'histoire, de morale et de religion. Ils prirent naissance vers le XIVe siècle et jetèrent leur plus vif éclat dans le XVIe, avec le cordonnier Hans Sach. Troubadours et *meistersængers*.

MÉJUGER, v. n. (rad. *mé* pour *mal*; *juger*). Se tromper dans un jugement que l'on porte; faire un jugement téméraire, un jugement mauvais. On n'est que trop disposé à *méjuger*. | SE MÉJUGER, v. pron. Vén. Porter les pieds de derrière au delà de la trace de ceux de devant, en parlant du cerf.

MÉLA (POMPONIUS). Le plus ancien géographe romain, né en Espagne, dans la Bétique; il vivait sous Tibère et Claude. Il a publié un traité de géographie divisé en trois livres, et intitulé : *De situ orbis* (de la Situation de l'Univers). Dans le premier livre, il présente un tableau raccourci des trois parties du monde : Asie, Afrique et Europe, et une description sommaire du littoral méridional de la Méditerranée. Dans le second livre, il décrit le littoral septentrional et les îles; et, dans le troisième, les côtes extérieures de la Gaule, de l'Espagne, de la Mauritanie, etc.

MÉLAGE, s. m. Technol. Mise en tas des divers papiers que le cartier doit coller ensemble. *Mélage* en blanc, en gris. *Mélage* en étresse ou en ouvrage. Les ouvriers ont terminé le *mélage*.

MÉLAÏNOCOME, adj. (du gr. μέλαινα, noire; κόμη, chevelure). Qui teint les cheveux ou le poil en noir. Spécifique *mélaïnocome*. | Substantiv. Un *mélaïnocome*. La belle se servait de *mélaïnocomes*.

MÉLALEUQUE, s. m. (du gr. μέλας, noir; λευκός, blanc). Bot. Genre de la famille des myrtacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Australie et de l'Inde, à tiges très-rameuses; à feuilles velues, rudes au toucher, d'un joli vert, opposées ou verticillées. Les espèces les plus connues sont : le *mélaleuque à feuilles de millepertuis*, aux fleurs d'un rouge vif, disposées en épis; le *mélaleuque à feuilles de bruyère*; le *mélaleuque armillaire*, avec les graines duquel on fait des colliers, et dont les fleurs sont violacées; et le *mélaleuque à bois blanc*, duquel on retire l'*huile de cajeput*.

MÉLAMPE. Mythol. Argien, fils d'Amythaon, fut à la fois un fameux devin et un habile médecin. Il demeurait à Pylos, ville du Péloponèse. Il épousa l'aînée des filles de Prœtus, roi d'Argos, qu'il avait guéries de la folie en leur donnant de l'ellébore, appelé depuis *mélampodium*. Chassé par Nélée de Pylos, il reçut de son beau-père une partie de son royaume, qu'il transmit à ses descendants jusqu'à la sixième génération. Il voulut avoir la main de Péro, fille de Nélée, pour son frère Brias, et obtint, par son habileté, les bœufs d'Iphiclès, qui en devenaient le prix. Mélampe reçut après sa mort les honneurs divins.

MÉLAMPYRE, s. f. (du gr. μέλας, noir; πυρός, froment). Bot. Genre de la famille des rhinanthoïdes, renfermant des plantes annuelles à feuilles simples, opposées, et à fleurs disposées en épis terminaux, munies de très-grandes bractées. On en compte sept à huit espèces presque toutes natu-

Mélampyre.

relles à l'Europe. La *mélampyre à crête* est très-commune dans les prés couverts et dans les bois. Elle fleurit pendant l'été. La *mélampyre des champs*, vulgairement *herbe à vache*, est très-commune dans les champs. Ses semences se mêlent très-souvent au seigle et au froment, et donnent au pain une couleur violette, mais ne nuisent pas à la santé. La *mélampyre des prés* fournit un pâturage qui donne aux vaches un lait d'excellente qualité. La *mélampyre des bois* a les mêmes propriétés.

MÉLANCHTON (PHILIPPE) (du gr. μέλας, noir; χθών, terre). Appelé d'abord *Schwartz-Erde*, mots allemands qui signifient *Terre noire*, il changea son nom allemand pour le nom grec équivalent. Ami de Luther et ministre luthérien. Né en 1497, à Bretten, dans le palatinat du Rhin, il ouvrit à Tubingue (1512) un cours de littérature grecque et latine. Frédéric, électeur de Saxe, lui fit donner, en 1518, la chaire de professeur de grec à Wittemberg. La cause de la réforme trouva en lui un puissant défenseur. Cependant il joua le rôle de médiateur dans cette lutte acharnée. Ce fut lui qui dressa, en 1530, la célèbre profession de foi connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Il assista, en 1539, aux conférences de Spire et y fit briller tout son savoir ainsi qu'à celles de Ratisbonne. Il mourut en 1560 à Wittemberg. Mélanchton est un des plus purs et des plus nobles caractères dont l'humanité garde la mémoire. La douceur de ses mœurs, l'affabilité de ses manières, la bonté de son cœur, sont devenues presque proverbiales. Chrétien fervent, savant illustre, orateur brillant, écrivain distingué, il occupe la seconde place dans l'histoire de la grande réforme du XVIe siècle. En Allemagne, son souvenir est inséparable de celui de Luther. Et, en effet, si le pieux et sage Mélanchton n'avait pas soutenu la cause de la réforme, si Luther avait été abandonné sans frein à ses passions ardentes et à son naturel irascible, il est permis de supposer que bien plus de difficultés se seraient opposées à l'établissement de l'Église nouvelle, que bien plus de sang aurait coulé pour elle, que de funestes excès peut-être auraient déshonoré sa cause. Grâce à Mélanchton la papauté fut vaincue.

MÉLANCOLIE, s. f. (du gr. μέλας, noir; χολή, bile). Bile noire, atrabile; tristesse, disposition à la tristesse. Sombre, profonde *mélancolie*. Être en proie à la *mélancolie*. La *mélancolie* s'observe particulièrement dans les individus chez lesquels prédomine le système hépatique (foie). | Méd. Altération des facultés intellectuelles caractérisée par un délire qui roule exclusivement sur des idées tristes : c'est la *lypémanie* d'Esquirol. | Amour de la rêverie, de la solitude, chagrin sans cause; tristesse habituelle. Je vivrai sans *mélancolie*. (La Fontaine.) | La mélancolie est un état d'abattement de l'âme qui renferme sa souffrance en elle-même, une disposition constante à la tristesse. L'homme mélancolique n'est pas encore en proie à une idée fixe, mais déjà il court grand risque de s'y livrer. Déjà le monde extérieur est voilé à ses yeux d'un sombre nuage; il est sur le seuil de la folie, et les anciens appelaient une sorte de manie de ce nom. Le plus souvent, ce malaise s'explique par un système nerveux affaibli ou par des causes morales. Un certain genre de tempérament y prédispose; la souffrance du cœur, les longues contrariétés, des revers de fortune, des mécomptes politiques, des études abstraites, des doutes religieux, déterminent ou développent ce mal capricieux, qui tantôt résiste à tout régime, tantôt cesse et disparaît sans cause apparente. La volonté du malade peut lutter avec le plus d'efficacité contre le poids dont il est accablé, car il connaît lui-même sa souffrance. La mélancolie, poussée à l'excès, peut encore mener au spleen. | Il existe un genre de mélancolie bénigne, à l'usage des femmes, des amants et surtout des poètes qui lui doivent leurs plus belles inspirations. C'est alors une tendance à la méditation, une recherche à la solitude, une douce rêverie, quelquefois pleine de charmes et toujours sans danger. (L. Spach.) | La jeunesse, l'âge des passions fougueuses, l'âge mûr ou celui de l'ambition, de l'avarice, des inquiétudes de toute espèce, sont susceptibles de favoriser le développement de cette maladie. Les symptômes de la mélancolie sont une grande excitabilité nerveuse et spasmodique, un sommeil troublé, agité par des rêves effrayants, un air triste, rêveur, taciturne, interrompu par les accès d'une gaieté convulsive, des terreurs pusillanimes, etc. Les calamités publiques impriment à l'âme du citoyen une mélancolie secrète qui noircit à ses yeux le présent et l'avenir. La mélancolie naît des passions réprimées. Des soupirs de la volupté se forment souvent les vapeurs de la mélancolie. Se laisser aller à la *mélancolie*. Tout cela jetait une teinte de *mélancolie* sur leur caractère, et entretenait un enthousiasme sacré au fond de leurs âmes. (Raynal.) Peu à peu je sentis augmenter la *mélancolie* dont j'étais accablé. (J. J.)

Surtout je redoutais cette *mélancolie*
Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie.
(RACINE.)

| Prov. *Il n'engendre point de mélancolie, la mélancolie*, Se dit d'une personne qui a un naturel plein de gaieté et d'enjouement. | Synonymes : MÉLANCOLIE, TRISTESSE, CHAGRIN. La *mélancolie* marque une douleur concentrée; la *tristesse*, une douleur grave; le *chagrin*, une douleur plus vive.

MÉLANCOLIQUE, adj. En parlant des personnes, Qui est affecté de mélancolie, qui y est enclin, qui est dominé par la tristesse et le chagrin. Zimmermann et Young sont des auteurs *mélancoliques*. Esprit *mélancolique*. Caractère *mélancolique*. Il fut un temps où l'on ne faisait cas que des poètes *mélancoliques*. | Dans ce sens, se prend substantiv. Laissons là ce *mélancolique*. Les rêveries d'un *mélancolique*. Les *mélancoliques* sont bons, mais irritables; ils ont le sentiment exquis du bien et du mal. Pascal, J. J. Rousseau, Gilbert, Pétrarque, le Tasse, le Dante, Young, Tibère, Louis XI, sont cités parmi les plus fameux *mélancoliques*. | En parlant des choses, Qui est empreint de mélancolie, qui l'inspire. Lieu *mélancolique*. Entretien *mélancolique*. Écrire sur des sujets *mélancoliques*. La musique de Bellini est à la fois suave et *mélancolique*. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement *mélancolique* et une fureur raisonnée. (Volt.) | Synonymes : MÉLANCOLIQUE, ATRABILAIRE. Le *mélancolique* est dans un état de langueur et d'anxiété; l'*atrabilaire* ressent et exprime une angoisse mêlée de colère et d'impatience.

MÉLANCOLIQUEMENT, adv. D'une façon triste et mélancolique. Nous avons passé là quelques jours assez *mélancoliquement*. L'enfant ferma *mélancoliquement* les yeux et s'endormit pour toujours.

MÉLANÉSIE (c. à d. *Iles noires*). Géogr. Nom donné par quelques géographes à la partie de l'Océanie plus connue sous le nom d'*Australasie*, et qui est située au S. de la Malaisie et à l'O. de la Polynésie. Elle comprend la Nouvelle-Guinée, les îles des Papous, les îles Salomon, Viti, Nouvelle-Irlande, Nouvelle-Bretagne, Van-Diémen, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie. La Mélanésie se distingue par de hautes montagnes, de grandes forêts, d'immenses déserts, par une végétation extraordinaire, d'admirables oiseaux et des animaux bizarres.

MÉLANGE, s. m. Mixtion, confusion, agrégation de choses mêlées ensemble. Cette liqueur est un affreux *mélange* de boissons qui se contrarient. | En parlant des personnes. Cette société est singulièrement composée, quel *mélange* de gens! La société est un *mélange* de sots et de gens d'esprit. | Fig. La vie est un *mélange* d'événements heureux et malheureux. Le *mélange* des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand, qu'on n'y reconnut presque plus l'ancienne Égypte. (Bossuet.) La sagesse n'est aimable et solide que par l'heureux *mélange* des délassements qu'elle se permet et des devoirs qu'elle s'impose. (Barthélemy.) | Peint. L'union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes nécessaires au peintre constitue un *mélange* de couleurs. | Croisement des races, accouplement de deux êtres animés, d'espèces différentes. Le *mélange* des blancs avec les noirs produit les mulâtres; le *mélange* d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas. | Chim. Se dit de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent. | *Mélanges frigorifiques*, Se dit des corps qu'on met en contact pour produire du froid. | Minéral. Substances dont les éléments tendent à se combiner. Le grès de Fontainebleau est un *mélange* de silice et de carbonate de chaux. | Dans le sens d'alliage, Quantité de matières qui entrent en combinaison avec d'autres. La fonte des caractères se compose de divers *mélanges*. | *Mélanges* ou *Miscellanées*. En littérature ou en histoire, Recueil de morceaux de différents genres. *Mélanges* historiques. *Mélanges* littéraires. Michel Montaigne a produit sous ce titre la meilleure de ses œuvres. La pensée y trouve des aliments qui lui conviennent à tous égards, qui entretiennent sa vigueur et son activité sans lui imposer la fatigue de l'étude. | Mus. anc. Une des trois parties de la mélopée grecque. | Synonymes : MÉLANGE, COMBINAISON. La chimie distingue, avec raison, les *mélanges* de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent, et les *combinaisons* dont le résultat est un corps homogène jusque dans ses molécules, et qui manifeste des propriétés différentes de ses principes constituants. La minéralogie offre un très-grand nombre de ces *mélanges de substances* dont les éléments tendent à *se combiner*, et qui ne peuvent obéir à cette tendance. Les *mélanges* peuvent être *transparents* lorsque les substances mélangées diffèrent peu l'une de l'autre quant à leur action sur la lumière, et qu'elles la laissent également passer. Ces deux conditions sont de rigueur, et ne sont point remplies par un *mélange d'air* et *d'eau*, tel qu'un brouillard, un nuage, l'écume formée par le choc des vagues contre un obstacle, etc. En général, plus les corps sont simples, et par conséquent homogènes, plus ils peuvent être transparents, et, par conséquent, les *mélanges*, quels qu'ils soient, le sont moins que leurs composants. | Philos. *Mélange de sensations*. Les *sensations mixtes* sont celles qui plaisent le plus aux âmes délicates, au dire de Montesquieu. Il fallait ajouter que le plaisir exquis causé par un *mélange de sensations* n'est bien goûté que par ceux qui peuvent faire l'analyse de ce qu'ils éprouvent. Le gourmet applique son intelligence à l'analyse des saveurs, et l'âme sensible discerne aussi les émotions diverses qu'elle éprouve simultanément, rapportant chacune à la cause qui l'a produite. La faculté d'analyse est essentiellement la même, quels que puissent être les objets sur lesquels elle s'exerce. Sur les êtres matériels, elle est souvent réduite à procéder par la voie d'expérience et avec lenteur. Dans l'ordre intellectuel et sentimental, ses opérations sont beaucoup plus promptes et suivent immédiatement les perceptions. Ne peut-on attribuer cette différence remarquable à une erreur de langage dont nous ne savons pas nous défier? Il y a lieu de soupçonner que les impressions morales, quoique simultanées, ne se confondent point comme dans un mélange matériel; que chacune s'offre bien distincte, et qu'il n'y a point de *sensations mixtes*, dans le sens que Montesquieu attache à ce mot. (Ferry.)

MÉLANGÉ, ÉE, part. Qui est mêlé d'autres substances, d'autres matières. | *Vin mélangé*, Vin sophistiqué. | *Couleurs mélangées*, Différentes, mais se trouvant ensemble. | Fig. Par quel hasard ce mépris à demi haineux, cette persécution *mélangée* de pitié, avaient-ils frappé les plus anciens pensionnaires? (Balzac.) | *Tissu mélangé*, Tissu dont la trame et la chaîne sont de différentes couleurs et de diverses qualités. On vend en Espagne beaucoup de *tissus mélangés*.

MÉLANGEOIR, s. m. Technol. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER, v. a. Opérer le mélange, la mixtion, l'agrégation d'une chose avec une autre. Les marchands de vins ne connaissent que trop l'art de *mélanger* les boissons. De savantes recherches leur ont appris l'art de *mélanger* les couleurs. | SE MÉLANGER, v. pr. Être mélangé. Ces deux préparations *se mélangent* à merveille. Il y a des couleurs qui ne peuvent *se mélanger* sans former des tons criards. Le vert et le rouge ne doivent pas *se mélanger*.

MÉLANGISTE, s. S'emploie quelquefois pour désigner ceux qui confondent des choses entièrement distinctes. Notre critique a raison de s'élever contre les *mélangistes* qui voudraient franciser le castillan. (Trévoux.) Une *mélangiste*. Peu usité.

MÉLANHÈME, s. m. (du gr. μέλας, noir; νῆμα, courant). Méd. Matière noire que le malade rend par en bas et par en haut dans la fièvre jaune.

MÉLANIE, s. f. (du gr. μέλας, noir). Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes, remarquables par leur coquille de couleur noire, turriculée, dont l'ouverture est entière, ovale ou oblongue, évasée à la base, avec une columelle lisse, arquée en dedans, et un opercule corné. Les *mélanies* habitent les eaux douces des pays chauds; on en compte un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles.

MÉLANISME, s. m. (du gr. μέλας, noir). Coloration anormale de la peau, caractérisée extérieurement par la teinte noire ou foncée de la peau, des poils et de l'iris, et due à la teinte et à la surabondance du *pigmentum*. On l'oppose à l'*albinisme*. Plusieurs espèces d'animaux, le lion, le moufflon, le renard, le castor, ont offert des exemples de *mélanisme*. C'est au *mélanisme* qu'on doit rapporter les taches vulgairement appelées *Envies*.

MÉLANITE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères comprenant les papillons ariadnes et ondulaires. Les *mélanites* se distinguent de nos lépidoptères diurnes à quatre pieds ambulatoires dans les deux sexes, par leurs palpes supérieurs très-avancés et beaucoup plus longs que la tête. | Minéral. Espèce de grenat d'un noir de velours et d'une opacité parfaite qui se trouve aux environs de Rome en cristaux dodécaèdres émarginés parmi les matières volcaniques et le tuf gris verdâtre. La *mélanite* existe dans le Vésuve, mais plus brillante et moins opa-

que : on la trouve aussi sur les bords du Rhin, mais en cristaux très-petits. Dans toutes ces localités la mélanite fait partie ou provient de la décomposition des roches rejetées par les volcans.

Mélanite.

MÉLANOSE, s. f. (du gr. μέλας, noir ; νόσος, maladie). Méd. Affection organique dans laquelle le tissu des parties est converti en une substance noire, dure, homogène, auprès de laquelle il se forme des ulcères et des cavités dus à un ramollissement, soit de cette matière elle-même, soit de quelque autre tissu morbide, des tubercules en particulier. Cette dégénérescence affecte particulièrement les poumons. Ses causes sont indéterminées. Elle survient spécialement à un âge avancé chez certains individus.

MÉLANO-SYRIEN, adj. et s. (du gr. μέλας, noir ; et du nom de peuple *Syrien*). Géogr. Ancien nom donné aux *Syriens* proprement dits, par opposition aux *Leuco-Syriens*. Les *Mélano-Syriens*. | Se disait aussi des habitants de la Petite-Arménie.

MÉLANTHE, s. m. (du gr. μέλας, noir ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des joncées, à feuilles simples, alternes, souvent engaînées, à fleurs disposées en épis terminaux. On en compte près de trente espèces qui croissent pour la plupart au cap de Bonne-Espérance et les autres en Amérique ou en

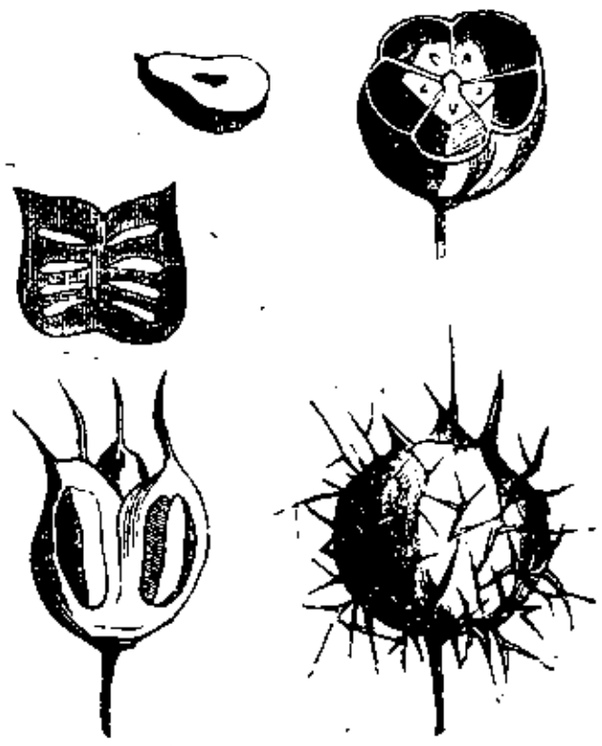

Mélanthe.

Asie. La seule de ces dernières que l'on cultive dans les jardins d'Europe est le *mélanthe* de Virginie. Les *mélanthes* du Cap, dont on possède plusieurs variétés dans les jardins d'Angleterre, s'accoutument plus aisément à la culture. Le *melanthe* de la Cochinchine, représenté par la gravure, a les feuilles quasi triangulaires. On le trouve dans les lieux arides à la Chine ou à la Cochinchine. Sa racine tubéreuse passe pour expectorante.

MÉLANTHUS. Hist. gr. Fils d'Andropompe ; descendait des Néléides, qui régnèrent à Pylos après Polycaon. Chassé de ses États par le retour des Héraclides, il se réfugia à Athènes, où Thymétès, qui régnait alors, offrit de lui céder la royauté s'il combattait contre Xanthus, roi des Thébains, qui lui avait déclaré la guerre. Dans le combat, Mélanthus s'écrie que Xanthus a amené avec lui un second qui rend le combat inégal. Celui-ci, étonné, tourne la tête, et au même instant Mélanthus l'étend à ses pieds d'un coup de lance. Vainqueur par cette supercherie, il monta sur le trône d'Athènes, qu'il transmit à ses descendants, dont Codrus fut le dernier. Son règne, qui fut de trente-sept ans, commença l'an 1128 av. J. C.

MÉLAR (lac). Géogr. Lac de Suède entre les provinces d'Upland, de Westmanie, de Sudermanie ; 90 kilom. sur 40 de large. Il communique avec la Baltique, près de Stockholm. Les villes de Stockholm, de Sigtuna, de Westeras et de Strangnas, sont bâties sur le lac Mélar. Il renferme environ 1,260 petites îles, parmi lesquelles on distingue celle de Lofœ, où est bâti le château de plaisance des rois de Suède, le Dronting-Holm, bâti sur le dessin de celui de Versailles, mais dans des proportions moins gigantesques. Ce lac est sillonné en été par un grand nombre de bateaux à vapeur et de canots.

MÉLASIS, s. m. (du gr. μέλας, noir). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, tribu des buprestides. Ses caractères distinctifs sont : mandibules pointues, quatre palpes courtes, antennes également courtes, corps allongé, cylindrique. Ces insectes vivent à l'état de larve dans l'intérieur du bois et le détériorent sensiblement. Le *mélasis flabellicorne*, long de sept à huit millimètres, d'un noir brun, un peu duveteux, se trouve par toute l'Europe. Les autres espèces appartiennent à l'Amérique septentrionale.

MÉLASOMES, s. m. pl. (du gr. μέλας, noir ; σῶμα, corps). Entomol. Famille de coléoptères hétéromères, composée d'insectes de couleur noire ou cendrée, ayant la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet ; les yeux ovales, à peine saillants ; les antennes grenues ; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires ; peu ou point d'ailes.

MÉLASPHÆRULE, s. f. Liqueur qui reste après qu'on a fait subir au suc de la canne toutes les opérations propres à en retirer la plus grande quantité de sucre possible, et qui donne l'eau-de-vie connue sous le nom de *Tafia*.

MÉLASSE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Liquide sirupeux qui s'écoule des cristallisations du sucre, et dont on ne peut plus extraire le sucre qu'il contient encore. On distingue trois principales espèces de *mélasses* : la *mélasse de sucre brut*, employée à la confection du rhum ; la *mélasse de sucre de betteraves*, servant au même usage, et pouvant en outre s'utiliser pour la confection des rouleaux d'imprimerie, et la *mélasse de raffinage de sucre de canne*, qui s'emploie dans la préparation du pain d'épices, des oublies, de l'alcool. Elle sert aussi à remplacer le sucre chez les personnes indigentes.

MELBOURNE. Géogr. Ville d'Australie, capitale de la colonie anglaise de Victoria, sur la Yarra, près de son embouchure, dans la baie de Port-Philip. Évêché anglican, université, banque, plusieurs théâtres. Fondée en 1835, pendant le ministère de lord Melbourne, dont elle reçut le nom ; sa population s'est accrue d'une manière prodigieuse par les émigrations d'Europe : elle était de 10,956 habit. en 1846 ; elle est d'environ 300,000 en 1868. Le principal commerce est l'exportation des laines du pays et celle de l'or, qu'on extrait des mines voisines. Sa prospérité grandit chaque jour.

MELCHISÉDECH (c. à d. *roi de justice*). Il est appelé dans la Genèse *Roi de Salem* et *Sacrificateur du Dieu tout-puissant*. Lorsque Abraham, après sa victoire sur Kodor-Lahomor, rentra dans le pays de Canaan, Melchisédech alla à sa rencontre pour le féliciter et offrit au Seigneur en sacrifice le pain et le vin. Le patriarche lui donna la dixième partie du butin qu'il avait fait sur ses ennemis. La Bible qualifie le Messie de *Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech*. Les opinions sont partagées sur le sens de cette expression et sur la personne, le royaume, etc., de Melchisédech.

MELCHITES, s. m. pl. Hist. relig. Chrétiens orientaux qui suivaient la doctrine du concile de Chalcédoine sur l'incarnation de Jésus-Christ, et reconnaissaient en lui deux natures avec une personne. Les schismatiques qui rejetèrent ce concile appelèrent les catholiques *chalcédoniens* et *melchites*. Depuis le schisme des Grecs, on a appelé ainsi ceux qui sont unis au patriarche de Constantinople, et qui se servent dans leurs églises des mêmes liturgies. Les *melchites* méprisent les papistes.

MELCHOM. Mythol. orient. Dieu des Ammonites, qu'on croit être le même que Moloch. Salomon bâtit un temple à Melchom, et Manassès dressa un autel à ce dieu dans le temple de Jérusalem.

MELCHTAL (ARNOLD DE). Un des auteurs de la liberté helvétique. Son véritable nom était Erni Ander Halden, et il était natif du canton d'Unterwald. Lérenger Landerberg, gouverneur du canton pour l'empereur, lui avait enlevé ses bœufs. Le jeune Erni, irrité, cassa d'un coup de bâton le doigt d'un valet. Le gouverneur eut la barbarie de faire crever les yeux du père d'Erni, et fit poursuivre celui-ci, qui vint se cacher chez Walter Furst, d'Attinghausen. Sur un plateau du Grutli (Uri), Arnold, de Melchtal, Walter Furst, d'Attinghausen, et Werner Stauffacher, jurèrent l'indépendance de leur patrie, le 14 septembre 1307. La mort du farouche Gessler, tué par Guillaume Tell, gendre de Furst et l'un des trente conjurés, et la bataille de Morgarten, assurèrent l'indépendance de la Suisse. Gloire et honneur à ces courageux citoyens !

MÊLÉ, ÉE, part. Mélangé, mixtionné. Boisson *mêlée*. | Mêlé de. Pour rétablir la brebis, on la nourrit de son, *mêlé d'*un peu de sel. (Buffon.) Ses cheveux noirs étaient *mêlés de* quelques fils d'argent. | Fig. Télémaque lui répondit avec un étonnement *mêlé de* joie. (Fénelon.) Je veux donner une espèce de bal chez moi, ou plutôt un petit concert *mêlé de* danses. (Destouches.) Il l'aborda avec un respect *mêlé d'*admiration. (Barthélemy.) Ses paroles excitent une attention *mêlée d'*anxiété. (Villemain.) | Mêlé à. Toute notre littérature étant actuellement *mêlée à* la politique, on ne peut plus séparer l'une de l'autre. (La Harpe.) *Être mêlé à une mauvaise affaire*, Y être impliqué. | Mêler avec. Des substances animales en putréfaction toujours *mêlées avec* la terre végétale. (Libes.) On présenta à Voltaire des chrétiens *mêlés avec* des juifs ; Voltaire embrassa les juifs de bon cœur. (Michelet.) | Mêlé dans. Je fus *mêlé dans* leurs tripotages. | Mêlé par. Si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse, où il a été *mêlé par* ses mains. (Bossuet.) | Mêlé parmi. Pourquoi croyez-vous que les nations les plus barbares aient toutes eu une espèce de religion militaire, et que le culte se soit toujours trouvé *mêlé parmi* les armes ? (Massillon.) *Œuvres mêlées*, Recueil d'ouvrages de divers genres, de pièces diverses. | *Société mêlée*, Moitié bonne, moitié mauvaise. Quelle compagnie y trouvèrent-ils ? *Mêlée*. (Diderot.) | Fig. et famil. *C'est marchandise mêlée*, Se dit d'une compagnie composée de personnes de différents états, de différents caractères. | Se dit aussi d'une personne en qui l'on trouve autant de mauvaises qualités que de bonnes. | Fam. *Avoir les dents et la langue mêlées*, Articuler mal pour avoir trop bu. | *Cheval mêlé*, Se dit d'un cheval de tirage, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture. | Loc. prov. *C'est un marchand mêlé*, Se dit d'un homme qui fait plusieurs métiers, qui cultive plusieurs arts avec un succès médiocre. | Absol. De couleur mi-partie. Il y a beaucoup de lapins domestiques tout blancs, beaucoup de tout gris, et beaucoup de *mêlés*. (Buffon.) | Substantiv. *Du mêlé*, Se dit vulgairement, à Paris, d'un petit verre mélangé d'eau-de-vie et de cassis, ou d'eau-de-vie et d'anis. Boire du *mêlé*.

MÉLÉAGRE. Mythol. Un des héros de l'antiquité grecque, fils d'Œnée, roi d'Étolie, et d'Althée, fille de Thestius. Les Parques, qui assistèrent à sa naissance, prédirent sa grandeur future et annoncèrent qu'il vivrait autant que durerait un tison qu'elles mirent au feu. Althée se saisit promptement du tison, qu'elle éteignit et garda soigneusement. Méléagre prit part à l'expédition des Argonautes et à la chasse du sanglier de Calydon. Méléagre eut la gloire de le tuer, et il en offrit la peau et la hure à Atalante. Taxéus et Plexippus, oncles maternels de Méléagre, voulurent lui disputer cette part. Méléagre prit parti contre eux et les tua. Sa mère, à cette nouvelle, jeta au feu le tison fatal, qui finit avec Méléagre. D'autres disent que ses oncles, jaloux de la préférence accordée à Atalante, armèrent contre lui les Curètes, et qu'il périt dans un combat.

MÉLÉAGRE, s. m. Conchyl. Genre de coquilles. Tous les sabots ombiliqués entrent dans ce genre, qui a pour type le sabot pio. C'est une très-belle espèce, dont l'intérieur est blanc, flambé de noir, et l'extérieur nacré. | Entom. Papillon d'Europe. | Adj. Bot. *Fritillaire méléagre*, Plante dont la fleur est marquée de petites taches disposées comme les divisions d'un damier, qui rappellent aussi les bigarrures des couleurs du dindon.

MÉLÉAGRIDES. Myth. Sœurs de Méléagre. Elles étaient au nombre de quatre : Gorgé, Eurymède, Déjanire et Mélanippe. Inconsolables de la mort de leur frère, elles le pleurèrent jusqu'à ce que Diane, irritée, les eut changées en pintades, excepté Gorgé et Déjanire, qui échappèrent à ce châtiment sur la prière de Bacchus. Les deux autres habitèrent l'île de Lesbos, sous leur nouvelle forme. Chaque année, à certaine époque, elles recommençaient, disait-on, à pousser des cris plaintifs en mémoire de la fin malheureuse de Méléagre.

MÉLÉAGRIS, s. m. Se disait autrefois de la pintade, oiseau remarquable par son plumage picoté de blanc. | Se dit aujourd'hui du dindon.

MÉLECTE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, tribu des apiaires ayant le corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et sur les pattes. On rencontre les *mélectes* voltigeant le long des vieux murs ou sur le bord des chemins, et cherchant à découvrir les nids d'autres apiaires, dans lesquels elles pondent leurs œufs.

MÊLÉE, s. f. Combat opiniâtre où deux troupes de gens de guerre s'attaquent corps à corps. Se jeter dans la *mêlée*. Une *mêlée* furieuse. Les batailles sont beaucoup moins sanglantes qu'elles ne l'étaient, parce qu'il n'y a plus de *mêlée*. (Montesquieu.) | Batterie entre plusieurs individus. Il a perdu son chapeau dans la *mêlée*. (Acad.) | Fig. et famil. Vive discussion entre plusieurs personnes. Je me tirai tant bien que mal de la *mêlée*. Quelle *mêlée!*

MÉLÉNA, s. f. (du gr. μέλας, noir; au fém., μέλαινα). Méd. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. On l'appelle vulgairement *Maladie noire*.

MÊLER, v. a. (du gr. μίσγειν, mélanger, mixtionner.) Mettre ensemble deux ou plusieurs choses. *Mêler* des grains. *Mêler* des drogues. *Mêler* des couleurs. Se confondre avec. La Marne *mêle* ses eaux avec celles de la Seine. (Acad.) | *Mêler du fil, des écheveaux*, Les brouiller de telle sorte qu'on ne puisse pas aisément les dévider ou les séparer. | Fig. Joindre. Maintenant que vous *mêlez* vos regrets et vos larmes. | Unir. *Mêler* les affaires aux plaisirs. *Mêler* la douceur à la sévérité. *Mêler* l'agréable à l'utile. Il nous entretint de l'usage où l'on a toujours été de *mêler* le chant aux plaisirs de la table. (Barthélemy.) | *Mêler les cartes*, Les battre. Au fig. Embrouiller les affaires. | *Mêler les dés*, Lancer un dé contre un autre, de manière à retourner celui-ci ou à le pousser hors de sa place. | *Mêler le vin*, Mettre ensemble des vins de diverses sortes. | *Mêler une serrure*, Fausser les gardes ou quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clé ne puisse ouvrir. | T. de manége. *Mêler un cheval*, Le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui. | *Mêler les races*, Les croiser. | Dans un sens analogue. *Mêler* les familles par des mariages. | T. de cartoun. Distribuer les feuilles de carton suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés. | Fig. *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un*, Partager son affliction. | *Mêler quelqu'un dans une accusation*, L'y comprendre. | *Mêler quelqu'un dans des discours*, Parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. | SE MÊLER, v. pr. Se mettre ensemble. Le feu ne *se mêle* pas avec l'eau. | Fig. Les Égyptiens et les Arabes *se sont* fort peu *mêlés* les uns aux autres. (Buffon.) | *Se mêler à la conversation*, Y prendre part. | Se confondre. Les deux troupes *se sont mêlées*. | S'engager dans. Il ne craignit pas de *se mêler* à la foule. | Fig. Se joindre, s'unir à. Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse sans que la mort ne s'y *mêle* aussitôt. (Bossuet.) | *Se mêler d'une chose*, En prendre soin. Un dieu qui *se mêle* des affaires de la terre. (Massillon.) | S'entremettre, s'ingérer mal à propos. Il *se mêle* de tout. | S'occuper d'une chose contraire à ses habitudes, à ses talents. Il *se mêle* depuis peu de faire des vers. | Fig. S'accoupler. Les animaux de différentes espèces qui *se mêlent* entre eux produisent les mulets. | Prov. et fig. *Cette affaire se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle*, Cette affaire se fera, malgré toutes les difficultés, tous les obstacles. | *Le diable s'en mêle*, Sorte d'imprécation qui échappe quand une affaire ne réussit pas. | Synonymes : MÊLER, MÉLANGER. *Mêler*, c'est mettre ensemble, réunir plusieurs choses; *mélanger*, c'est combiner avec dessein et dans une certaine intention.

MÉLÈS. Géogr. Petite rivière de l'Ionie, qui prenait sa source dans une grotte, près du mont Sipyle, et se jetait dans le golfe de Smyrne, auprès de la ville du même nom. On prétend que ce fut dans cette grotte qu'Homère vint au monde ou qu'il composa ses poésies, ce qui lui a fait donner le surnom de *Mélésigène*.

MÉLETTE, s. f. Zool. Petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les clupés, et que l'on a figuré sous le nom de *stoléphore commersonien*. | Poisson du genre scopèle. | Se dit généralement de tous les poissons ayant une ligne spirale argentée. | Botan. Sorte de petite figue brune en dehors, rouge en dedans, qu'on nomme aussi *angélique*.

MÉLÈZE, s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des conifères, qui se distinguent aisément de leurs congénères, les pins, les sapins et les cèdres, par leurs feuilles minces, étroites, d'un vert clair, non persistantes, disposées en petites rosettes le long des rameaux, par leur chatons mâles, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet. Ce sont de beaux arbres, d'un aspect grandiose. Ils croissent sur les hautes montagnes, au milieu des rochers, auprès des glaciers et redoutent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux habitent l'Amérique du Nord; la troisième, le *mélèze commun*, croît en Europe, dans les Alpes, les Vosges, etc. Ordinairement il s'élève à une hauteur de 30 à 40 mètres, et son diamètre, à la base, a plus d'un mètre. Sa tige est droite et recouverte d'une écorce lisse; elle porte des rameaux horizontaux et pendants, et se termine par une flèche élancée. Le bois du mélèze, rougeâtre et veiné, à une légèreté extrême joint une grande dureté; aussi l'emploie-t-on pour la charpente, les constructions navales et la menuiserie. Il découle de cet arbre une

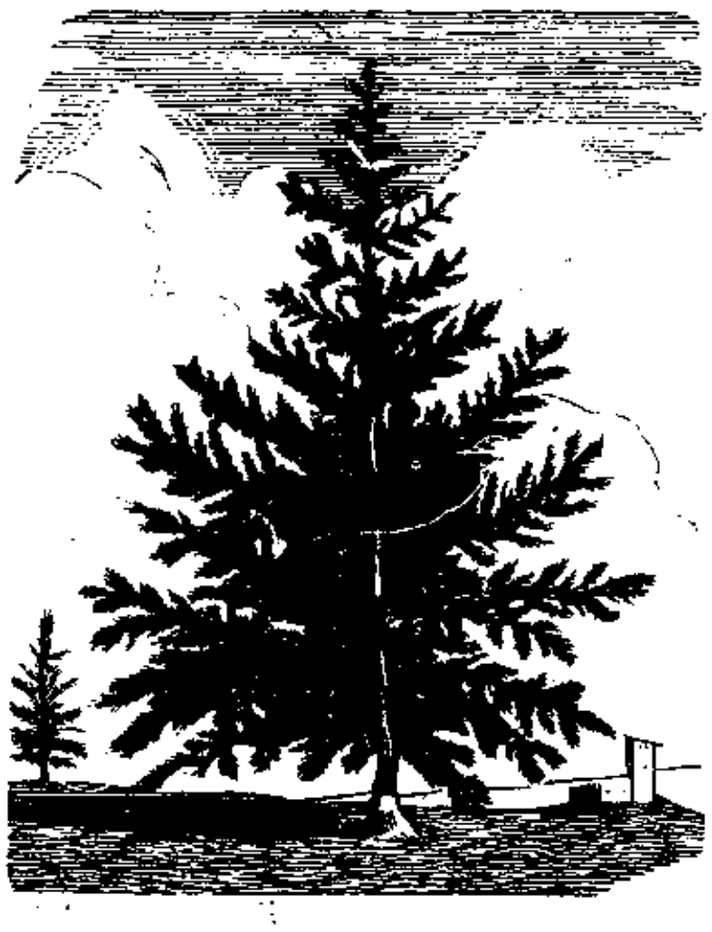

Mélèze.

résine abondante, que l'on recueille avec soin, et qui se vend sous le nom de *Térébenthine de Venise*. Il suinte des feuilles, dans les mois de mai et de juin, une sécrétion sous la forme de petites graines un peu gluantes, qui s'écrasent facilement sous les doigts; c'est une sorte de manne qui approche de celle de la Calabre, et qui purge comme elle mais à plus forte dose : on la connaît sous le nom de *Manne de Briançon*. Le nom scientifique du mélèze est *Pinus larix*.

MÉLIA, s. m. (nom grec du frêne). Bot. Genre type des méliacées, à drupe globuleux, contenant un noyaux à cinq loges monospermes. La principale espèce est le *mélia azédarach*, arbre originaire de l'Inde et naturalisé dans une partie de la région méditerranéenne.

MÉLIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui a pour type l'*azédarach* ou *mélia*. Ses caractères sont : des feuilles alternes, non ponctuées, sans stipules, et des fleurs à étamines monodelphes, réunies en un tube anthérifère (portant l'anthère). La plupart des *méliacées* habitent les régions tropicales. Les fruits ou la tige de quelques genres renferment une substance amère, éminemment purgative et même vénéneuse. On a divisé cette famille en deux tribus : les *méliacées* proprement dites, comprenant les genres *azédarach* ou *mélia*, *turræa*, *strigilia*, *sandoricum*, *quivisia*, *geruma*, *kamiria*; les *trichiliées*, renfermant les genres *trichilia*, *guarea*, *heynea*. La famille des cédrélacées a été détachée des *méliacées*.

MÉLIANTHE, s. m. (du gr. μέλι, miel; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des rutacées, renfermant trois espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance, dont deux surtout sont cultivées dans nos serres d'orangerie. Le *mélianthe pyramidal*, ou *pimprenelle d'Afrique*, est un arbrisseau de deux à trois mètres, aux feuilles ciselées, alternes, grandes; aux fleurs d'un rouge foncé, petites, irrégulières, naissant en grappes pyramidales, sur des pédoncules munis chacun d'une bractée. Il doit son nom à la glande du calice, qui sécrète une liqueur mielleuse fort abondante et de couleur noirâtre. L'autre espèce de mélianthe cultivée est le *mélianthe petit*, arbrisseau de un à deux mètres, aux fleurs d'un jaune rougeâtre et en épis.

MÉLIBÉE. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Magnésie, sur la côte de la mer Égée. | Mythol. Surnom de Cora ou Proserpine. | Océanide, que Pélasgus rendit mère de Lycaon. | Femme de Magnès et mère d'Alector, suivant Eustathe. | Fille de Niobé, elle fut, ainsi que sa sœur Amycla, épargnée par Diane. | Jeune fille d'Éphèse qui aimait un jeune homme nommé Alexis. Ses parents ayant voulu la marier contre son gré, elle sauta du toit de la maison le jour même de ses noces et alla se cacher dans une barque qu'on avait laissée attachée au rivage. La corde qui retenait la nacelle se délia tout à coup, et la jeune fille commença à descendre le fleuve; elle ne s'arrêta qu'après une longue descente et se trouva auprès de son amant, qui avait aussi quitté sa patrie pour ne pas voir le bonheur de son rival. Les deux époux reconnaissants élevèrent un temple à Vénus Automaté et Épidatie.

MÉLICÉRIS, s. m. (du gr. μελικήρον, rayon de miel.) Méd. Espèce de loupe ou de tumeur enkystée des glandes cutanées, sébacées, formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel. Le *mélicéris* est arrondi, mou, élastique : il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide.

MÉLICERTE. Mythol. Fils d'Athamas et d'Ino, il fut, ainsi que sa mère, mis au nombre des divinités marines. Son corps, porté par les vagues ou par un dauphin sur la côte de Corinthe, marqua l'endroit où on éleva plus tard un autel à Palémon, nom que prit Mélicerte en se revêtant du caractère divin. Sisyphe institua les jeux isthmiques en son honneur. D'après Nicanor de Cyrène, cité par Athénée, Mélicerte fut adoré comme dieu marin, sous le nom de Glaucus par les Grecs, et sous celui de Portumnus par les Latins.

MÉLICERTE, s. m. Hist. nat. Espèce de papillon de jour du genre satyre. | Genre de polypiers, voisin des vorticelles, ayant quatre lobes autour de la bouche, le corps fusiforme, contenu dans un tube corné opaque. | Genre de crustacés, voisin des palémons, ne contenant qu'une espèce qui vit dans les mers de Sicile. | S. f. Genre de méduses gastriques monostomes, dont les bras, très-nombreux, filiformes, composent une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. *Mélicerte* fusciculé.

MÉLIER, s. m. (du gr. μέλι, miel). Espèce de raisin blanc, agréable au goût et dont on fait de bon vin. | Genre de la famille des mélastomacées, comprenant des arbres et arbustes de l'Amérique tropicale, dont les feuilles sont opposées et pétiolées, les fleurs axillaires, solidaires et ternées.

MÉLILITHE, s. f. (du gr. μέλι, miel; λίθος, pierre). T. de minéral. Espèce d'argile compacte, d'un blanc jaunâtre, semblable par sa couleur au miel, qui s'employait en médecine et était regardée comme soporifique.

MÉLILOT, s. m. Bot. Genre de la famille des

Mélilot.

légumineuses, voisin des trèfles, dont il a tous les caractères, hors la gousse, qui est plus longue et non couverte par le calice, et des luzernes, dont il

diffère par son calice tubuleux, par sa carène, qui est petite, simple, rapprochée de l'étendard, et par sa gousse à peine déhiscente et généralement monosperme. Il renferme environ trente espèces de plantes herbacées, spontanées dans toute l'Europe tempérée et méridionale. Partout elles viennent sans culture dans les blés, les avoines, etc. Elles sont très-recherchées par tous les bestiaux, mangées en pâtures ou servies comme fourrages frais, avant la chute des feuilles. Leurs fleurs, répandant une odeur mielleé, attirent les abeilles de fort loin. Les espèces qui méritent le plus de fixer l'attention sont : le *mélilot blanc*, le *mélilot commun*, le *mélilot bleu* et le *mélilot officinal*. On remarque aussi le *mélilot houblonné*, connu sous le nom de *petit trèfle jaune*. Combien de fois, loin des villes, dans le fond d'un vallon solitaire couronné d'une forêt, assis sur le bord d'une prairie agitée des vents, je me suis plu à voir les *mélilots* dorés, les trèfles empourprés et les vertes graminées former des ondulations semblables à des flots, et présenter à mes yeux une mer agitée de fleurs et de verdure. (Bern. de Saint-Pierre.) On cultive le *mélilot* pour fourrage.

MÉLIMÈLE, s. m. (du gr. μέλι, miel; μῆλον, pomme). Pharm. Se dit de deux médicaments, l'un composé de miel et de coing, et l'autre de miel et de pomme. | Bot. Nom de la pomme d'api.

MÉLINDE. Géogr. Ville d'Afrique sur la côte de Zanguebar, capitale du royaume de Mélinde, à l'embouchure du Quilimancy. Cette ville a été très-florissante et a compté, dit-on, 200,000 habit.; ce n'est plus aujourd'hui qu'une triste solitude. Il s'y fait encore un peu de commerce avec la Perse, l'Arabie et l'Inde. Mélinde fut prise par les Portugais au XVIe siècle, mais les Arabes la leur enlevèrent en 1698. | Le *royaume de Mélinde* s'étend le long de la mer, entre les États de Juba au N., et de Zanzibar au S. Il est gouverné par un roi mahométan, qui exerce un pouvoir absolu, et qui est censé tributaire des Portugais.

MÉLINE, s. f. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de la famille des graminées, ayant des fleurs polygames, un calice bivalve, trois étamines, un ovaire médiocrement échancré, le style bifide, les stigmates en pinceau. *Méline* à petites fleurs. On fait peu de cas de la *méline* dans nos pays. | Antiq. Terre alumineuse, de couleur jaune ou même fauve, qui pourrait bien avoir été une sorte d'ocre jaune.

MÉLINET, s. m. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de la famille des borraginées, renfermant des plantes à feuilles simples et alternes, dont les fleurs sont disposées en grappes terminales garnies de feuilles. *Mélinet* duveté. *Mélinet* à petites fleurs.

MÉLINUM, s. m. (du lat. *Melo*, nom d'une île). Terre que les anciens tiraient de l'île de Mélo, et qu'ils employaient dans la peinture. | Bot. Espèce de sauge, remarquable par les glandes mielleuses dont elle est couverte. Plantez cette touffe de *mélinum*. | Huile de fleurs de coing, que les anciens regardaient comme souveraine dans certaines maladies.

MÉLIPONE, s. m. (du gr. μέλι, miel; πόνος, travail). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, de la famille des mellifères, tribu des apiaires. Les caractères qui le distinguent des abeilles sont peu nombreux. Ils se bornent principalement à n'avoir pas les mandibules dentelées. Leurs pattes sont plus larges; leur abdomen est plus court et tout au plus de la longueur du corselet. Tous les *mélipones* sont exotiques; ils habitent les régions chaudes du nouveau continent et quelques îles de l'archipel indien. Les indigènes de l'Amérique se nourrissent du miel que les *mélipones* produisent et qu'ils vont recueillir dans les forêts.

MÉLIQUE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Genre de la famille des graminées, remarquable par ses panicules élégantes plutôt que par son utilité. Les *méliques* sont fort voisines des fétuques et des poas. On distingue, parmi les espèces, la *mélique uniflore*, qui se reconnaît à des fleurs courtes et ventrues, pendantes, peu nombreuses, réunies en épillet. Les deux ou trois tiges que pousse sa racine n'ont que peu de feuilles. Aussi est-ce un fourrage assez maigre, dont l'avantage est de croître dans les lieux ombragés où les autres graminées ne subsistent pas. La *mélique cilière*, particulière aux collines pierreuses, et formant une panicule spiciforme qui, après la floraison, étale les poils soyeux de ses balles. C'est un fourrage recherché des bestiaux; mais on ne peut en faire ni des prairies ni des gazons, parce qu'elle ne croît que par touffes.

MÉLISMATIQUE, adj. (du gr. μέλισμα, chanson; fait de μέλος, vers). Modulé, qui tient à l'agrément du chant. | Mus. anc. *Chant mélismatique*, Espèce de chant dans lequel on passait différentes notes sur une seule syllabe des paroles.

MÉLISSE, s. f. (du gr. μέλισσα, abeille; fait de μέλι, miel). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant une quinzaine d'espèces, qui habitent presque toutes l'Europe, les rives de la Méditerranée et le nord de l'Asie. Toutes ces plantes sont odorantes à feuilles simples, opposées; à fleurs axillaires, portées sur des pédoncules rameux, et disposées en grappes au sommet de la tige. Les mélisses se rapprochent beaucoup des *thyms* et des *origans*. L'espèce la plus connue est la *mélisse officinale*, à tige droite, rameuse, haute de 1m,90 à 2 mètres; aux feuilles ovales, cordiformes, dentées; aux fleurs blanches, verticillées (on la nomme aussi citronelle, herbe au citron, citronade), et qui répand une odeur analogue à celle du citron. Elle croît spontanément dans le midi de la France; elle aime les lieux secs et incultes. La *mélisse officinale* jouit de propriétés excitantes; elle s'emploie en infusion théiforme dans les affections spasmodiques, dans les catarrhes chroniques, dans les suppressions. Quelques personnes en prennent, en guise de thé, après le repas; d'autres en boivent une petite tasse le matin. C'est surtout dans les affections pituiteuses, les langueurs et les débilités d'estomac, que

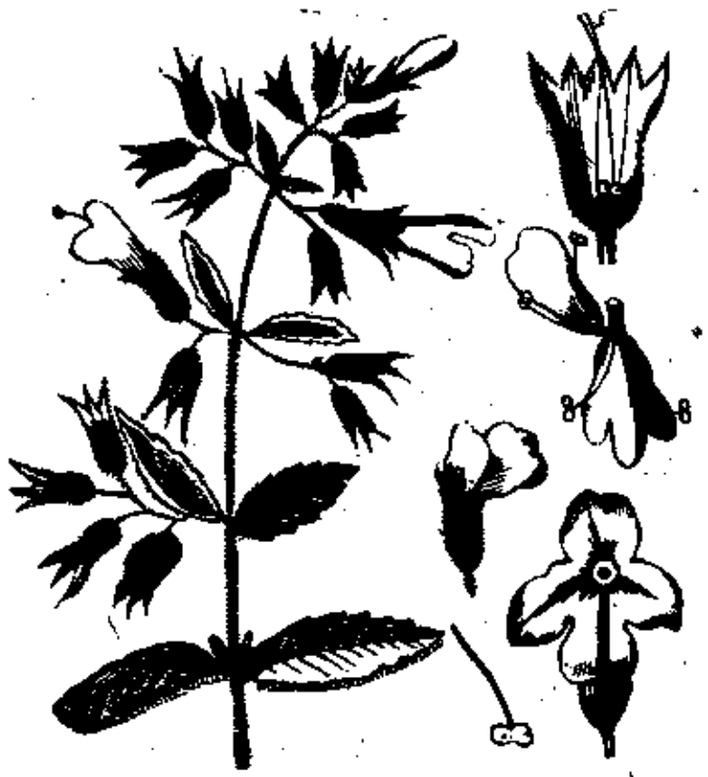

Mélisse.

son usage est efficace. La *mélisse officinale* est la base de l'eau spiritueuse connue sous le nom d'*Eau de mélisse des Carmes*. La *mélisse calament* a des fleurs purpurines ou blanchâtres, tachetées de violet.

MÉLITE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Plante de la famille des labiées. *Mélite* grandiflore. | Zool. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, et qui comprend une espèce de crevette.

MÉLITÉE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Zool. Genre de polypiers renfermant des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à l'écorce crétacée, très-mince et friable. Quelques-uns atteignent un mètre de hauteur; leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif. | Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères.

MÉLITOPHILE, adj. et s. (du gr. μέλι, miel; φίλος, ami). Entom. Qui aime, qui recherche la mélite. Se dit particulièrement d'une division de la tribu des scarabéides, de la famille des lamellicornes, comprenant les insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très-minces, les mâchoires terminées en forme de pinceaux, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles.

MÉLITURGIE, s. f. (du gr. μέλι, miel; ἔργον, travail). Travail, industrie des abeilles.

MELKART (littéral. *le roi fort*). Mythol. Nom de l'Hercule tyrien, considéré, de même que l'Hercule grec, comme l'image du soleil. Une flamme éternelle brûlait dans son temple; tous les ans on élevait en son honneur un immense bûcher des flammes duquel les prêtres faisaient échapper un aigle, symbole de l'année qui renaît de ses cendres. Melkart était adoré à Tyr et dans toutes les colonies phéniciennes et carthaginoises.

MELLARIUM, s. m. Antiq. rom. Vase rempli de miel que l'on portait aux fêtes de la bonne déesse.

MELLATES, s. m. pl. Chim. Sels formés par la combinaison de l'acide mellitique avec les bases salifiables. Les *mellates* de soude, de potasse et d'ammoniaque sont solubles et cristallisables. | On dit aussi *Mellitates*.

MELLE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Deux-Sèvres); 2,528 habit. Toile, serge, lainages divers, grains, mulets, etc. Commerce assez actif avec les départements voisins. Tour remarquable de *Melleséard*. On a dit que la fée *Mélusine* avait pris son nom de Melle.

MELLÉOLÉ, s. m. (du gr. μέλι, miel; αἰόλος, varié). Pharm. Médicament formé de miel avec une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE, adj. (rad. *melléolé*). Pharm. Se dit des médicaments qui proviennent de l'union du miel avec des poudres diverses, ou avec différents liquides simples ou composés.

MELLI. Géogr. Royaume d'Afrique, dans l'intérieur des terres, à 2,560 kilom. des côtes de l'Océan, au S. du royaume de Kassina et à l'E. de celui de Wangara. Le climat y est si chaud que les Arabes mêmes y périssent. On y fait un grand commerce de sel. Des caravanes traversent le *Melli* chaque année.

MELLIER, s. m. Anat. Troisième estomac des mammifères ruminants.

MELLIFÈRE, adj. et s. (du lat. *mel*, miel; *ferre*, porter). Qui produit du miel. | Bot. Se dit d'une plante qui sécrète une liqueur sucrée. Protée *mellifère*. | S. m. pl. Entom. Famille d'hyménoptères de la section des porte-aiguillon. Elle se divise en deux tribus, les *andrénètes* et les *apiaires*, et se distingue par le premier article des tarses postérieurs qui, dans les neutres et les femelles est très-grand, comprimé en palette, et le plus souvent hérissé de poils pour recueillir le pollen des plantes, avec lequel elles composent une substance particulière nommée *Miel*, par des mâchoires et une lèvre allongées, formant une trompe propre à puiser la liqueur sucrée qui existe dans le nectaire des fleurs. Les abeilles appartiennent à la famille des *mellifères*.

MELLIFICATION, s. f. (du lat. *mel*, miel; *facere*, faire). Action de faire le miel, ou façon de le déposer, en parlant des abeilles. La *mellification* commence au renouveau, lorsque les fleurs sont dans leur germination.

MELLIFLU, UE, adj. (du lat. *mel*, miel; *fluere*, couler). Qui abonde en miel, qui distille le miel. Les abeilles choisissent de préférence les corolles *melliflues*. | Fig. Trop doucereux, fade et macaronique. Discours *melliflus*. Paroles *melliflues*. Je me sens mal quelque part en voyant la suavité *melliflue* de vos disertes révérences. (Rabelais.)

MELLIFLUITÉ, s. f. Qualité de ce qui engendre le miel. | Fig. Que de *mellifluité* dans ses discours!

MELLINE, s. m. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, ayant les antennes en fil, l'abdomen pédiculé, le chaperon non métallique. *Melline* à moustaches. *Melline* quatre-bandes. *Melline* champêtre. *Melline* cinq-bandes.

MELLITE, adj. et s. (du gr. μέλι, miel). Entom. Qui fait du miel. Abeille *mellite*. | S. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères comprenant les abeilles, et caractérisée essentiellement par le prolongement extrême qu'ont pris les mâchoires et la lèvre inférieure, qui font ainsi l'office d'une trompe, et qui donnent à ces insectes la faculté de sucer le nectaire des fleurs pour en extraire la matière sucrée.

MELLITHE, s. m. (du gr. μέλι, miel; λίθος, pierre). Minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de paille, de miel ou d'huile figée, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune de miel. | Se dit des échinites fossiles en forme de disque avec des lacunes et des découpures sur leurs bords, et qui se trouvent rangées aujourd'hui dans le genre scutelle.

MELLITIQUE, adj. m. Chim. *Acide mellitique*, Acide formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, et découvert par Klaproth. Il est solide, pouvant cristalliser en petits prismes ou en aiguilles d'une saveur aigre et amère, soluble dans l'eau. Il existe dans la pierre du miel ou mellithe, où il est combiné avec l'alumine. On l'obtient en traitant par l'alcool la dissolution de ce minéral réduit en poudre, en filtrant, évaporant jusqu'à siccité.

MELLON, s. m. Chim. Produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfocyanure de potassium, et qui est insoluble dans l'eau, jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur. Sulfure de *mellon*. Chlorure de *mellon*.

MELLONURE, s. m. Chim. Composé de mellon et d'un métal quelconque.

MÉLOBÉSIE, s. f. (du lat. *melobesia*, même signif.). Genre de polypiers coralligènes flexibles, où l'on a placé quelques espèces de corallines dont le polypier est entièrement crétacé et en plaques minces, attaché aux plantes marines, à la surface desquelles on voit souvent quelques tubercules plus ou moins saillants, dans le centre desquels est un trou qu'on suppose être habité par un polype. *Mélobésie*

farineuse. *Mélobésie* pustuleuse, verruqueuse, membraneuse. Certaines roches sont couvertes de *mélobesies*.

MÉLOCACTE, s. m. (du gr. μέλος, pomme; κάκτος, chardon). Bot. Sorte de cactus ayant la forme d'un melon à côtes, et hérissé d'épines.

MÉLODIE, s. f. (du gr. μελῳδία, formé de μέλος, vers; ᾠδή, chant). Succession de sons qui forment un chant régulier, un sens musical plus ou moins agréable à l'oreille. Douce *mélodie*. *Mélodie* tendre, charmante, ravissante. Cet air manque de *mélodie*. Quelle touchante *mélodie* ! Vous êtes étonné de cette espèce de *mélodie* qui, parmi nous, anime non-seulement la déclamation, mais encore la conversation familière. (Barthél.) Une *mélodie* neuve, gracieuse, originale, est et a été toujours fort rare. (Castil-Blaze.) | A vrai dire, la *mélodie* est l'âme et la poésie de la musique. Sans doute, l'art musical se compose de trois parties distinctes : la mélodie, le rhythme et l'harmonie ; mais, pour être un vrai musicien, il faut être bon mélodiste, c. à d. créateur et poète. Le rhythme et l'harmonie s'apprennent, parce qu'on peut les acquérir par des études et des combinaisons, tandis que la mélodie c'est la création, c'est l'inspiration. La mélodie se complique du rhythme, sans quoi elle manquerait de mouvement et d'expression. La mélodie appartient tout entière à l'imagination ; elle est le résultat d'une heureuse inspiration et non des calculs de la science. Une seule voix ne peut rendre qu'une *mélodie*; il en faut plusieurs pour constituer une harmonie. Du reste, il est rare et presque impossible qu'un grand mélodiste ne soit pas en même temps harmoniste. Les princes de la mélodie sont, sans contredit, Beethoven, Cimarosa, Mozart, Weber, Haydn, Rossini, Schubert et Bellini ; ils brillent en même temps, Beethoven en tête, par l'harmonie. S'il était permis de définir le caractère spécial des mélodies de chacun de ces maîtres, car elles réunissent à des degrés divers toutes les qualités, on pourrait dire que Mozart a eu en partage une ineffable tendresse, Beethoven la sublimité, Weber, la suavité, Haydn et Cimarosa le sentiment religieux, Rossini une grâce et une fécondité inépuisables, Schubert et Bellini une divine mélancolie ; mais nous n'avons cité que quelques-uns des noms les plus connus en France, et il en reste bien d'autres qui sont de grands mélodistes. (A. Watripon.) | La *mélodie* est, à proprement parler, le discours musical ; chaque partie a sa *mélodie*, son chant ou son discours à part, qui concourt, selon ses moyens, à l'effet du discours principal, que l'on nomme le *dessus*, le *chant* ou la *mélodie*. La partie ou voix qui exécute le chant le plus saillant, ou ce qu'on nomme l'*air* d'un morceau, est la partie principale, parce que c'est elle qui est chargée de l'exécution des discours de celui-ci, auquel on donne plus spécialement le nom de *mélodie*. La mélodie peut passer tour à tour d'une voix ou d'un instrument à un autre. On la place ordinairement au-dessus des accompagnements. Il est pourtant des cas où ceux-ci la dominent, dans les récits de basse, par exemple. La mélodie concourt avec l'harmonie à tous les effets de la musique, et la réunion de ces deux puissances musicales forme l'objet de la composition. Un opéra à grande *mélodie*.

MÉLODIEUSEMENT, adv. (pron. *mélodieuzeman* ; rad. *mélodie*). D'une façon mélodieuse, avec mélodie. Dans les contrées du soleil, l'oiseau moqueur chante encore plus *mélodieusement* que le rossignol ; il mêle à son chant des notes perfides, symbole de l'amour tourmenté par l'ironie du sort.

MÉLODIEUX, EUSE, adj. Rempli de mélodie. Chant *mélodieux*. Voix *mélodieuse*. Les compositions de Weber sont *mélodieuses*. Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras, et d'ébranler doucement son cerveau par des chants agréables et *mélodieux*. (Barthélemy.) | Fig. Les tons de la lune sont incomparablement plus *mélodieux* que ceux d'aucun astre. | On confond souvent l'épithète de *mélodieux* avec celle d'*harmonieux*, qui diffère autant qu'un chant diffère avec un accord. Un solo ne peut être que *mélodieux* ; une symphonie sera à la fois *harmonieuse* et *mélodieuse*, parce qu'elle comporte à la fois des chants et des accords, tandis qu'un solo ne peut comporter qu'un chant.

MÉLODIQUE, adj. Qui appartient à la mélodie. Marche, progression *mélodique*. On l'oppose à *harmonique*. Toute espèce de composition ou de chant est essentiellement *mélodique*. La partie harmonique s'adjoint à la partie mélodique pour faire accord avec elle, la doubler, la colorer et la rendre moins maigre. | Fig. On dit : *Ce chant est peu mélodique*, c. à d. Cette mélodie n'est ni riche, ni neuve, ni originale, ni brillante, car, mathématiquement, il n'y a pas de chant sans mélodie ; toute espèce de chant est, par essence, par le procédé de sa formation, une mélodie.

MÉLODIQUEMENT, adv. D'une manière mélodique. Cet air est exécuté *mélodiquement*.

MÉLODISTE, s. Celui, celle qui possède la faculté innée de créer des mélodies. Un *mélodiste*. On peut devenir harmoniste ; il faut naître *mélodiste* pour l'être. L'harmonie peut s'apprendre ; la mélodie est toute d'inspiration. Aussi le mélodiste est-il le poète de la musique ; il peut, à son gré, devenir harmoniste, du moment qu'il est par lui-même un grand mélodiste. Cependant, dire vulgairement qu'un musicien est mélodiste, c'est laisser entendre qu'il n'a pas fait de bonnes études en harmonie. S'il réunissait à un degré éminent le génie créateur et la science des accords, on l'appellerait compositeur. C'est à tort qu'on a donné le titre de *mélodiste* à des musiciens qui ont obtenu de faciles succès à la faveur de leurs mélodies bien ou mal ajustées. L'*O salutaris* de Gossec n'a qu'une page, et cette page est un plus beau titre de gloire musicale que les cinquante opéras de tel ou tel *mélodiste*. (Balzac.) Il faut citer, parmi les plus fameux mélodistes, Mozart, Nicolo, Méhul, Boïeldieu, Weber, Hérold, Bellini, Donizetti, Hippolyte Monpou, Rossini et Félicien David. L'Italie est la terre classique des *mélodistes*. V. MÉLODIE.

MÉLODRAMATIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient au mélodrame. Le genre *mélodramatique*. Style *mélodramatique*.

MÉLODRAMATURGE, s. (rad. *mélodrame*; du gr. ἔργον, travail). Celui, celle qui écrit des mélodrames. Que de *mélodramaturges* se croient des Shakespeare !

MÉLODRAME, s. m. du gr. μέλος, vers, chant ; δρᾶμα, drame). Drame mêlé de chant ; sorte de tragi-comédie dont les scènes déclamées sont coupées de chants accompagnés par la musique de l'orchestre. Écrire un *mélodrame*. Représenter un *mélodrame*. Les pièces du genre ne s'attachent qu'aux turpitudes ou aux misères de la vie sociale, non pour en tirer des leçons, mais pour exciter un intérêt grossier. Dès 1733, le mélodrame prit naissance. Ce fut d'abord un léger *opérette* ; plus tard, on le saupoudra d'émotions terribles. Ce genre d'ouvrage avait pour personnages obligés un tyran des plus barbares, un traître, toujours soigneux de dissimuler ; une princesse ou héroïne exposée à des dangers de toute espèce ; enfin un niais, chargé de jeter sur la ténébreuse intrigue quelque teinte de gaieté ou plutôt de bouffonnerie. L'école dramatique de 1832 a abusé du mélodrame. C'est à cette époque qu'on vit représenter des drames dont le titre seul fait frémir : *Polder* ou le *Bourreau d'Amsterdam*, la *Tache de sang*, la *Nonne sanglante*, etc., etc. Les théâtres du boulevard, la Porte-Saint-Martin, l'Ambigu-Comique et la Gaîté eurent le privilége de ces représentations, ce qui mérita le nom de *Boulevard du crime* au boulevard du Temple et Saint-Martin. Cependant le mélodrame a des côtés vertueux ; la Providence ne manque jamais de venir venger l'innocence outragée et punir le crime. Le *mélodrame*, qui est la fin de l'art dramatique, la confusion de toutes les émotions du cœur de l'homme, croit aux fantômes, aux assassins, aux revenants, aux vampires, à tout ce qui est ruine, sang, misère, flétrissure, infamie. (J. Janin.) | Ironiq. *Héros de mélodrame*, Personnage qui exprime toujours des sentiments exagérés, qui parle sans cesse de prison, de poignard, de suicide, etc. | *Musique de mélodrame*, Mauvaise musique, musique infernale, orchestre où dominent les cuivres et la grosse-caisse, les trombones, les chapeaux chinois, les cymbales et le tambour.

MÉLOÉ, s. m. (du gr. μέλι, miel, à cause de la consistance mielleuse de l'humeur que rend l'insecte dans le danger). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des cantharides ou vésicants. Ces insectes sont aptères ; ils ont le corps gros, la tête triangulaire, verticale, les yeux situés près des angles de la bouche ; les antennes insérées entre les yeux plus longues que la tête et le corselet ; ce dernier plus étroit que la tête et carré ; l'écusson inapparent ; l'abdomen presque toujours développé. Les *méloés* sont répandus par tout le globe, mais on les trouve surtout en Europe. On les reconnaît facilement à leur démarche lente et lourde ; ils sont noirs, bleus, cuivrés et quelquefois rayés de rouge. Ils se nourrissent d'herbes et sont très-voraces. On les a désignés sous le nom de *Scarabées onctueux*, parce qu'ils laissent suinter par les pores des articulations des genoux une liqueur gluante, plus ou moins odorante, lorsqu'on les saisit. Les *méloés* ont toutes les propriétés des cantharides ; quelques naturalistes ont même considéré les cantharides comme n'étant qu'une espèce du grand genre *méloé*.

MÉLOGRAPHE, s. (du gr. μέλος, chant ; γράφω, j'écris). Celui, celle qui écrit ou copie de la musique. J. J. Rousseau était un *mélographe*.

MÉLOGRAPHIE, s. f. (du gr. μέλος, chant ; γράφω, j'écris). Art d'écrire la musique. La *mélographie* exige des plumes taillées d'une façon spéciale.

MÉLOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la mélographie. L'art *mélographique*.

MÉLOLONTHE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes qui comprend en particulier notre hanneton vulgaire. V. HANNETON. Pauvre enfant qui t'amuses d'un hanneton, sais-tu que c'est un *mélolonthe*?... (Ch. Nodier.)

MÉLOMANE, s. (rad. *mélomanie*.) Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion, qui est possédé de la mélomanie. Il se prend en bonne comme en mauvaise part. Il n'y a, à Paris, que deux ou trois cents *mélomanes* capables de juger une véritable œuvre d'art musical et d'en parler avec raison. (Fiorentino.) | En mauvaise part. Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un *mélomane* ridicule. (Fage.) | Adjectiv. L'artiste musicien est essentiellement *mélomane*. (Fage.)

MÉLOMANIE, s. f. (du gr. μέλος, modulation ; μανία, manie, folie). Manie de la musique. L'excès en tout est un défaut et touche au ridicule, voilà pourquoi ce mot est toujours ou presque toujours employé dans un sens défavorable. On a fait plusieurs pièces sur la *mélomanie*, le caractère du mélomane n'a pas été traité encore d'une manière convenable. (Castil-Blaze.) La *mélomanie* est un ridicule.

MÉLOMÈLE, s. m. (rad. *mélomélie*). Tératol. Monstre qui offre les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE, s. f. (du gr. μέλος, membre ; de μελίζω, démembrer) Tératol. Monstruosité produite par l'insertion de membres accessoires sur les membres normaux, par exemple un sixième doigt à la main.

MÉLOMÉLIEN, IENNE, adj. (rad. *mélomélie*). Anat. Qui offre les caractères de la mélomélie.

MELON, s. m. (du gr. μῆλον, pomme, parce que la figure de ce fruit approche de celle d'une pomme).

Melon.

Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, appartenant au genre *concombre*. Elle est annuelle, a la racine branchue et fibreuse, la tige longue, rampante, sarmenteuse ; la feuille alterne, anguleuse, arrondie, les fleurs jaunes, en forme de cloche évasée, découpées en cinq parties terminées en pointe. On dit le melon originaire d'Asie ou d'Afrique ; ce qui est certain, c'est qu'il appartient aux pays chauds de notre hémisphère, et qu'il demande une grande chaleur pour que son fruit atteigne sa maturité. Cultiver des *melons*. Une couche de *melons*. | Fruit de cette plante. Le *melon* est ordinairement ovoïde, ou presque rond, à surface unie ou raboteuse, ou à côtes de couleur cendrée, blanche, jaune ou verte. Son écorce, dure, épaisse, recouvre une pulpe blanche, verdâtre, jaunâtre ou rougeâtre, aqueuse, mucilagineuse et d'une saveur sucrée. Il renferme des semences ovales, glabres, blanches, lisses et comme vernissées, dites *pepins*, qui sont adhérentes par leur base à une sorte de moelle ou parenchyme fibreux. On compte plus de soixante variétés de melons. On les a divisés en cinq classes : les *melons proprement dits* ; les *melons cantaloups*, dont le nom vient de Cantalupo, village près de Rome, où ils furent d'a-

bord cultivés; les *melons à chair verte*, qui sont hâtifs; les *melons à chair blanche*, aussi précoces; et les *melons d'eau* ou pastèques. Les Orientaux et les peuples de l'Europe font le plus grand cas de ce fruit, qui fut apporté en Occident lors des premières expéditions des Romains contre les Perses. L'empereur Tibère en faisait ses délices, et il voulait qu'on lui en servît tous les jours, en hiver comme en été. Ouvrir un *melon*. Manger une tranche de *melon*. *Melon* à chair ferme. *Melon* à chair sucrée. Nos médecins mangent le *melon* et boivent le vin frais, pendant qu'ils tiennent leur patient obligé au sirop et à la panade. (Montaigne.) Le *melon* qui mûrit sous un abri de verre. (Michaud.) Ce *melon* avancé par l'apprêt d'une couche. (Delille.)

. . . Quelque longue pluie, inondant vos vallons,
A-t-elle fait couler vos vins et vos *melons* ?
(BOILEAU.)

| Minéral. *Melon du Mont-Carmel*, Se dit des cornalines globuleuses, dont l'intérieur est creux et tapissé de cristaux, de quartz blanc, et qui, coupées et polies, rappellent l'intérieur de melons rouges, dont elles ont la forme et quelquefois la grosseur. | *Melons fossiles*, Nom donné, à cause d'une fausse ressemblance, à quelques silex jaspoïdes creux, qui n'ont d'ailleurs aucune origine végétale. | *Melons pétrifiés*, Géodes ou cailloux chambrés, dont les cavités sont remplies de cristaux. | Conchyliol. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à la volute gondole, sans doute à cause de sa forme ovale renflée et de sa couleur d'un jaune rougeâtre. | Chirurg. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente. | Famil. *C'est un melon*, Se dit d'un individu niais et stupide.

MELONÉE, s. f. (du gr. μῆλον, pomme). Bot. Espèce du genre *courge*, renfermant des plantes aux feuilles anguleuses, très-molles, couvertes d'un duvet cotonneux, aux fleurs blanches en dehors, au fruit aplati, sphérique ou ovale, quelquefois cylindrique, en forme de massue ou de pilon; à pulpe fine, d'un bon goût, et dont la couleur varie depuis le jaune soufre jusqu'au rouge orangé. Ce fruit est très-recherché dans le midi de la France, en Italie et en Amérique. On écrit aussi *Melonnée*.

MELONGÈNE, s. f. Bot. Plante du genre morelle plus connue sous le nom d'*Aubergine*. On nous servit un plat de *melongènes*. V. AUBERGINE.

MELONIFÈRE, adj. (du lat. *melo*, melon; *ferre*, produire). Bot. Se dit des plantes à fruits en forme de melon ou de coing.

MELONIFORME, adj. (du lat. *melo*, melon; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une tige qui a la forme d'un melon, comme celle du *cactus melocactus*.

MELONNIER, s. m. (rad. *melon*). Celui qui vend des melons. Les *melonniers* de Paris. Peu usité.

MELONNIÈRE, s. f. (rad. *melon*). Terrain ou portion de terrain exclusivement réservé à la culture du melon. Les jardiniers de Honfleur savent disposer avec art leurs *melonnières*. | Les terrains exposés au midi sont indispensables pour une *melonnière* de bon rapport. On entoure ensuite ces terrains de murs plus élevés au nord qu'au midi, polis et blanchis sur toute la surface intérieure, pour faciliter la réflexion des rayons caloriques; puis on divise la superficie en petites fosses carrées ou couches plus longues que larges, et qu'on remplit de terreau et de fumier de cheval. Quelquefois aussi on les recouvre de cloches de verre. Le melon craint l'humidité. C'est à l'époque de la floraison qu'il exige le plus de soins.

MÉLOPÉE, s. f. (du gr. μέλος, modulation, chant; ποιέω, je fais). Art de la composition du chant chez les anciens; mélodie. Hypatia, philosophe platonicienne d'Alexandrie, guérit avec des *mélopées* un jeune Grec qui se mourait d'amour pour elle. (Chateaubriand.) | Les anciens entendaient exprimer par le mot *mélopée* ce que nous voulons rendre aujourd'hui par celui de mélodie, c. à d. une succession de sons différents qui viennent former les diverses phrases et les périodes dont se compose le discours musical. Une seule voix ne peut donc faire entendre que des mélodies rhythmées. Cet art avait des règles sévères et multipliées, et se divisait en trois espèces, qui se rapportaient à autant de modes. La première, appropriée au mode tragique, avait un chant qui régnait seulement sur les sons graves; la seconde, qui s'alliait à un mode créé par Apollon, exigeait un chant qui régnât sur les sons moyens; la troisième, remplissant les conditions d'un mode appelé *bachique* ou *dithyrambique*, était consacrée au chant qui ne s'étendait qu'aux sons aigus. La *mélopée* n'existe pas dans la musique moderne, la composition de la mélodie étant livrée aux fantaisies du compositeur. Cependant Hændel, Mozart, Méhul, Cimarosa et Chérubini, ont introduit la *mélopée* dans leurs compositions où elle produit un grand effet.

MÉLOPHAGE, s. m. (du gr. μῆλον, brebis; φάγω, je mange). Entom. Genre de diptères, de la famille des pupipares. Ses caractères sont : tête séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces; pas d'ailes; tête ovalaire, transverse, enfoncée dans le corselet; antennes logées dans deux fossettes; corselet presque carré; pattes robustes; crochets longs et recourbés. Le *mélophage des moutons*, long de 6 millim., de couleur ferrugineuse, s'attache aux moutons, et vit dans leur toison; il leur cause de vives démangeaisons.

MÉLOPHARE, s. m. (du gr. μέλος, air, musique; φαρός, phare, fanal). Fanal qui sert à la mélodie. Fanal à trois, quatre ou six petites fenêtres à rainures qui, au lieu de vitres, reçoivent des feuilles de papier sur lesquelles on écrit de la musique. Le *mélophare* repose sur un grand pied comme un pupitre, et la lumière qu'il renferme, arrivant à l'œil à travers les feuilles de papier, donne à chaque exécutant le moyen de lire, pendant la nuit, la partie qui lui est destinée. On croit que le *mélophare* a été imaginé dans le Midi, où les sérénades étaient fort à la mode. (C. Blaze.)

MÉLOPHONE, s. m. (pron. *mélofone*; du gr. μέλος, air, musique; φωνή, voix). Instrument de musique ayant la forme d'une vielle à surfaces planes, et offrant, au premier coup d'œil, l'aspect d'une mandoline. Des boutons de nacre, recouverts d'une portion d'acier, sont incrustés dans le manche de l'instrument. Chacun de ces boutons, mis en mouvement par la simple pression des doigts, fait lever une petite lame de métal qui rend un son variable selon qu'on tire ou qu'on pousse un archet d'acier, placé au bas de l'instrument, et qui sert à faire fonctionner un soufflet placé à l'intérieur. Le *mélophone* rend le son des instruments d'anches. Les notes basses ont une vague ressemblance avec celles de la clarinette, prises dans le chalumeau; la gamme aiguë correspond au son d'un hautbois aigre et criard. Cet instrument, inventé par Brown, a eu peu de succès. Le *mélophone* n'a jamais été employé dans un orchestre. Quelques musiciens ambulants s'en servent encore.

MÉLOPLASTE, s. m. (du gr. μέλος, chant; πλάσσω, je forme). Système d'enseignement musical imaginé et pratiqué par Pierre Galin. Le *méloplaste*, qui a donné son nom à ce système, est un tableau peint sur lequel on a tracé une portée musicale. Le maître, au moyen d'une baguette, désigne aux élèves la note qu'ils doivent chanter; il marque les bémols en retirant un peu la baguette, les dièzes en la poussant, et les notes naturelles par un simple attouchement. On voit qu'au lieu d'une écriture fixe, c'est une écriture volante, qui disparaît aussitôt que les élèves l'ont exprimée par la voix. La portée vide n'est point de l'invention de Galin; plusieurs auteurs l'avaient indiquée et mise en usage dès le commencement du XVIIIe siècle. Le *chiroplaste*, tableau sur lequel sont exprimés les assemblages de durées les plus usités, est, pour l'étude du rhythme, du même usage que le méloplaste pour l'intonation. Galin eut, de plus, l'idée de substituer à la notation actuelle une notation chiffrée qui était, à quelques modifications près, celle que Rousseau avait inventée et condamnée lui-même. Cette méthode, d'abord condamnée par les artistes, a été continuée par Pâris et Chevé, qui l'ont propagée avec les plus grands succès.

MÉLOS. Mythol. Habitant de Délos qui s'enfuit à Chypre où il épousa sa parente Pélée. De ce mariage naquit un fils qui porta le même nom que son père et fut élevé dans le temple de Vénus. Lors de la mort d'Adonis, ses parents se pendirent de désespoir, et furent changés, le père en pommier, (μῆλον), la mère en colombe (πελεία). Le jeune Mélos revint à Délos et enseigna aux habitants à tondre les brebis et à se servir de leur laine : d'où le nom des brebis (μῆλα).

MÉLOTHRIE, s. f. (du gr. μῆλον, fruit; et τρεῖς, trois). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, renfermant trois plantes ayant pour caractères essentiels un calice campanulé, une corolle monopétale, trois étamines insérées à la base du limbe de la corolle, les anthères conniventes, un ovaire intérieur, un style, trois stigmates, une baie à trois loges polyspermes. *Mélothrie* pendante.

MELPOMÈNE (du gr. μέλπω, je chante; μῆνις, courroux). Mythol. Muse de la tragédie, fille de Jupiter et de Mnémosyne. Dans les peintures d'Herculanum, elle porte un manteau bleu avec une tunique de même couleur. Elle soutient une massue de la main droite, et, de la gauche, le masque tragique. On lui donne aussi pour attributs le sceptre, le poignard et la couronne. On invoquait *Melpomène* comme protectrice de la poésie. Mais je vois *Melpomène* errante, échevelée. (Venance.)

Melpomène, triste et voilée,
Des héros plaignit les malheurs.
(DEMOUSTIER.)

| Les poètes de l'Empire ont abusé de cette périphrase : *Les jeux de Melpomène*, pour dire la tragédie, et de cette autre : *Un favori de Melpomène*, pour un acteur tragique. | Adj. m. Mythol. Surnom de Bacchus, à cause des chants dont il faisait ses délices. Les Acarnaniens et les Athéniens honoraient

Melpomène.

Bacchus Melpomène comme le dieu qui préside aux représentations dramatiques.

MELUN (du celt. *mer*, eau, rivière; *loden*, *lodunn*, partage; *merlodunn*, *melodun*, partage de la rivière : cette ville était bâtie dans une île que forme la Seine en se partageant, où il ne reste que le château). Géogr. Chef-lieu du départ. de Seine-et-Marne, à 39 kilom. S. E. de Paris, sur la Seine, qui la divise en trois parties; 8,239 habit. Ville généralement bien percée et bien bâtie. Église gothique; maison centrale de détention. Fabrique de calicot, d'étoffes de laine et de toiles peintes; chapeaux de soie et de feutre; commerce de bois, fromages de Brie, charbon; marché aux grains et aux farines. Patrie d'Amyot. Cette ville fut sous les premiers Capétiens une résidence royale.

MÉLUSINE (la fée). D'après une légende populaire, fée ou gnome du moyen âge, représentée dans les armoiries de la maison de Lusignan, en Poitou, comme un monstre moitié femme, moitié serpent. Son histoire a été écrite par Jean d'Arras, secrétaire de Jean, duc de Berry, frère de Charles V, pour l'amusement de sa sœur, la duchesse de Bar, en 1387. Fille d'Élinas, roi d'Albanie, et de la fée Pressine, elle avait deux sœurs, Méline et Palestine, qui, comme elle, furent si malheureuses, parce que leur père avait violé ses engagements en cherchant à voir leur mère, qu'elles l'enfermèrent dans une caverne où il périt. En expiation de ce crime, Mélusine devait être changée tous les samedis en serpent, et, si son époux la voyait dans cet état, il ne lui serait plus permis de redevenir femme. Raimondin, comte de Poitiers, son mari, la surprit un jour dans sa transformation : Mélusine est depuis ce temps enfermée dans un souterrain du château de Lusignan, où elle doit rester jusqu'à ce qu'un de ses descendants ait reconquis le trône de Jérusalem. Elle eut de Raimondin neuf enfants, dont l'un, Godefroi *à la grande dent*, fut, dit-on, la tige de la maison de Lusignan. | Fig. Femme acariâtre. | Loc. vulg *Faire des cris de Mélusine*, Se dit d'une femme et d'une fille qui appellent à leur secours, par allusion aux cris étouffés que les villageois poitevins croyaient entendre sortir de la forteresse de Lusignan, où la fée Mélusine était enfermée. La pauvre enfant *jetait des cris de Mélusine*.

MÉLYRE, s. m. (du gr. μέλυρις, fait de μέλι, miel). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes, dont plusieurs insectes sont remarquables par la propriété qu'ils ont de faire sortir et rentrer à volonté, des côtes antérieures de la poitrine et de la base de l'abdomen, des vésicules connues sous le nom de *Cocardes*.

MEM, s. m. Treizième lettre de l'alphabet hébraïque, qui correspond à notre *m*.

MÉMACTÉRION, s. m. (du gr. μαιμάκτης, furieux; μαιμάω, je délire avec fureur). Quatrième mois de l'année athénienne, qui correspondait à une partie de novembre et de décembre. On faisait dans ce mois des fêtes appelées *mémactéries*, en l'honneur de Jupiter, pour obtenir de lui un hiver doux. Le mois de *mémactérion* avait vingt-neuf jours.

MEMBRANE, s. f. Anat. Nom générique de divers organes minces, représentant des espèces de tissus souples, dilatables, blancs, gris ou rougeâtres, variables dans leur structure et dans leurs propriétés vitales, destinés à absorber, à exhaler et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. Les *membranes* du nez, du cerveau. Les *membranes* de l'œil. | Il y a quatre espèces de membranes : 1° Les *membranes fibreuses*, formant tantôt des enveloppes, tantôt des membranes proprement dites. Ce sont les plus simples de toutes, car elles ne se composent que de tissu cellulaire; les autres peuvent recevoir l'épithète de complexes, car elles ont au moins une base de tissu musculaire ou de tissu cellulaire et un épiderme, et parfois même on y distingue encore plusieurs couches. 2° Les *membranes muqueuses*. La peau couvre la surface entière du corps; les *membranes muqueuses* en sont des prolongements qui partent des ouvertures situées à la surface du corps, pour s'étendre dans l'intérieur et former ainsi une couche continue dans toute la longueur du canal digestif, des voies génito-urinaires et de l'appareil sécréteur du lait. 3° Les *membranes séreuses* forment des sacs isolés, la plupart clos, qui revêtent des cavités intérieures. 4° Et enfin, la peau qui est la membrane qui recouvre tout le corps. Après leur situation, la nature de leur épiderme est le plus important caractère pour distinguer les unes des autres les membranes qui en sont pourvues. Cet épiderme est épais, sec et corné à la peau, mou et humide aux membranes muqueuses, mince aux membranes séreuses. | *Fausse membrane*, Tissu vivant qui s'organise quelquefois à la surface des membranes muqueuses et séreuses, lorsqu'elles sont enflammées. Dans le croup, il se forme une *fausse membrane* qui bouche les voies aériennes. On l'appelle aussi *membrane accidentelle*. | *Membrane pupillaire*, Celle qui existe chez le fœtus humain, depuis l'âge de trois mois jusqu'à celui de sept. | En histoire naturelle, *membrane* est généralement synonyme de *Tunique* et de *Pellicule*. Les insectes, dans leurs changements de peau, se dépouillent de plusieurs *membranes* ou épidermes. | Bot. Organes plans, minces et faibles, destinés à en envelopper d'autres. | Les relieurs appellent *membranes* les ais qui servent à mettre des livres en presse.

MEMBRANÉ, ÉE, adj. Qui est aplati comme une membrane. Tissu *membrané*. Tige *membranée*.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des membranes ou composé de plusieurs membranes. Cordons *membraneux*. Attaches *membraneuses*. | S. f. pl. Entom. *Les membraneuses*, Tribu d'hémiptères hétéroptères, de la famille des longilabres ou géocorises. La gaîne du suçoir des *membraneuses* n'offre que deux ou trois articles; leur labre est court; toutes les pattes sont attachées sur la ligne médiane du corps; les crochets des tarses, au nombre de deux, sont insérés au milieu du dernier article. Les insectes de cette tribu doivent leur nom à la forme de leur corps, généralement mince et aplati en manière de membrane.

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *membrana*, membranes; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des expansions foliacées membraneuses.

MEMBRANIFORME, adj. (du lat. *membrana*, membrane; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme, l'apparence d'une membrane.

MEMBRANULE, s. f. Hist. nat. Petite membrane. | Particul. Petite membrane qui couronne l'urne de certaines mousses et les fruits des fougères.

MEMBRE, s. m. (pron. *manbre*; du lat. *membrum*, même signif., dérivé du gr. μέρος, portion; fait de μείρω, je partage). Anat. Toute partie extérieure et mobile du corps de l'homme, à l'exception de la tête. | On appelle aussi membres, dans les animaux, des appendices plus ou moins longs et apparents, toujours mobiles, situés sur les parties latérales du tronc, et destinés à l'exercice des grands mouvements. C'est au moyen de leurs membres que les animaux se transportent d'un lieu à un autre, stationnent, se défendent, s'attaquent. Dans tous les animaux vertébrés, le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre : quelquefois une des deux paires, ou toutes les deux à la fois, viennent à manquer. Ils sont au nombre de quatre chez l'homme. On les a divisés en *inférieurs* et en *supérieurs*, ou bien encore en *thoraciques* et en *pelviens* ou *abdominaux*. Les supérieurs ou thoraciques sont subdivisés en quatre parties : l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les inférieurs, pelviens ou abdominaux, sont formés par trois parties : la cuisse, la jambe et le pied. Amputer un *membre*. Avoir un *membre* blessé, paralysé. *Membre* pourri, gangrené. Un *membre* blessé. Avoir l'usage de ses *membres*. Être privé de ses *membres*. *Membres* forts, vigoureux, robustes. *Membres* souples. O *membres* tendres et délicats si souvent couchés sur la dure! (Bossuet.) Le doux sommeil s'était insinué dans leurs *membres*. (Fénelon.) C'est en multipliant les *membres* dans les insectes que la nature leur assure les attributs de la mobilité la plus étonnante. (Cuvier.) | Fig. Chacune des parties du corps politique, de la société ou d'une assemblée quelconque. Les départements sont les *membres* de la France. *Membre* du Sénat, du Corps législatif, de la Chambre du commerce. Les *membres* du corps social. Les *membres* de l'Académie. Les *membres* de la société des gens de lettres. | Se dit, dans le même sens, des personnes qui composent une famille. Il était traité comme un des *membres* de la famille. (Raynal.) | On appelle figurément les fidèles les *membres* du corps mystique de l'Église. | On dit, dans le même sens : Les pauvres sont les *membres* de Jésus-Christ. | Gramm. *Membre de phrase*, Partie de phrase. | Fig. *C'est un membre pourri, gangrené*, Se dit d'une personne qui fait déshonneur à la compagnie à laquelle elle appartient, et dont il importe de se débarrasser. | *Membre viril*, Partie de l'homme qui sert à la génération. | Algèb. *Membre d'une équation*, L'une des parties séparées par le signe (=). | Archit. Chacune des parties, grandes ou petites, du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un *membre* de l'entablement. Le *larmier* est le principal *membre* de la corniche. | *Membre couronné*, Moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous. | *Membre creux*, Moulure concave. | Zooph. *Membre marin* ou *priape de mer*, Nom qui servait autrefois à désigner les holothuries, à cause d'une ressemblance grossière avec l'organe générateur de l'homme. | Au plur. T. de mar. Grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un navire. *Membres* d'un bâtiment. | Blas. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, séparée du corps. | Féod. Ce qui dépend d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. Ce fief était un *membre* de la terre seigneuriale. | *Tenir par un membre*, Posséder comme bien indivis.

MEMBRÉ, ÉE, adj. Qui a les membres bien faits, bien proportionnés. C'est un homme bien *membré*. Voilà un cheval fortement *membré*. | Blas. Se dit des jambes et des cuisses d'un animal, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui du corps.

MEMBRETTE, s. f. Partie du pied-droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. | On l'appelle aussi *Alette*.

MEMBRON, s. m. Baguette ordinairement de cinq millimètres d'épaisseur, qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau et aux ennusures d'un comble.

MEMBRU, UE, adj. Qui a les membres gros et forts. Les remplaçants bien *membrus* se payent fort cher, surtout en temps de guerre. (Lestiboudois.) La paysanne était jolie et bien *membrue*. | Fig. Le style de Saint-Just a le mérite de la nouveauté, si peu de temps après la période large, *membrue* et pompeuse de Mirabeau; si près de la période élégante, imagée, pittoresque de Vergniaud. (Ch. Nodier.)

MEMBRURE, s. f. (pron. *manbrure*). Planche épaisse d'au moins 4 centimètres dans laquelle on enchâsse les panneaux. On en fait surtout usage dans l'établissement des machines et des bâtis de la forte menuiserie, comme portes cochères, panneaux à rainures et languettes, etc. | Assemblage formé de chevrons convenablement espacés pour mesurer le volume du bois de chauffage. Les dimensions de la *membrure* et la distance laissée entre les montants varient selon l'unité adoptée pour le mesurage. | T. de mar. La totalité des pièces de bois qui forment les membres d'un bâtiment. Une bonne, une solide *membrure*. La *membrure* de ce vaisseau est entièrement pourrie. Les craquements de la *membrure* par un gros temps. On passa l'examen de la *membrure* du navire. | L'ensemble des ais dont se servent les relieurs pour mettre sous presse.

MÊME, adj. (de l'ital. *medesimo*). Qui n'est point autre, point différent. Comme il n'y a pas deux feuilles qui soient les *mêmes*, il n'y a pas deux hommes absolument les *mêmes*. (Cousin.) Dans tous les temps, les *mêmes* causes produiront les *mêmes* effets. (Ségur.) Ainsi vous retombez dans les *mêmes* alarmes. (Racine.) | Par ellipse. Sa beauté toujours *même* est encore dans sa fleur. (La Fontaine.) | Placé immédiatement après les noms ou les pronoms, il marque expressément la personne ou la chose dont on parle. L'ingratitude est un vice contre nature; les animaux *mêmes* sont reconnaissants. (Ségur.) Toi-*même*, ô mon fils, qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur. (Fénelon.) La suprême jouissance est dans le contentement de soi-*même*. (J. J. Rousseau.) | Après un nom qui désigne une qualité, il exprime cette qualité au plus haut degré. Cet homme est l'ordre *même*. Dieu est la sagesse *même*. | Lorsqu'il se rapporte à un nom précédemment supprimé, il prend toujours l'accord. Le caractère de l'enfance paraît unique; les mœurs de cet âge sont assez les *mêmes*. (La Bruyère.) Cette femme était jolie il y a dix ans; elle est toujours la *même*. (Campan.) | *Soi-même, lui-même* diffèrent de sens. *S'abuser, se tromper soi-même*, Abuser ou tromper sa propre personne. *Il s'est trompé lui-même*, Sans le secours d'autrui, par sa faute. *Il se vante soi-même*, Il vante sa propre personne et non pas celle d'une autre. On aime à faire les choses *soi-même*. On voit que *lui-même* est sujet de la phrase, et que *soi-même* est employé comme régime. C'est pour donner plus d'énergie à la phrase que *soi-même* et *lui-même* se répètent en pareil cas. | *Être soi-même*, Ne pas démentir son caractère. Ce malheur ne l'a pas accablé, il *était* encore *lui-même*. | *Faire une chose de soi-même*, De son propre mouvement. Je m'y suis rendu *de moi-même*. | Placé après les pronoms démonstratifs *ceci, celui-ci, cela, celui-là, ceux-là*, etc., il prend l'accord. Prenez garde si vos bienfaits ne nuisent pas aux autres, et ne tournent point contre *ceux mêmes* qui en sont l'objet. (La Bruyère.) Les bourreaux furent *ceux-là mêmes* qui avaient été les complices de celui qu'ils jugèrent coupable. | Placé après un substantif, il exprime un rapport d'identité, et alors il prend l'accord. Je veux que les roches *mêmes* qui formeront ma tombe soient battues par la mer et présentent comme une image de la vie. (Chateaubriand.) Si ces enfants se taisaient, les pierres *mêmes* du chemin crieraient. (Évangile.) L'homme n'a d'autre frein que sa raison *même*. (Helvét.) | Adverb. On peut faire du bien aux hommes dans toutes les positions, *même* dans l'indigence. (Ségur.) C'est la reconnaissance qui porta autrefois les hommes à se faire des dieux *même* de leurs bienfaiteurs. (Massillon.) | *Même* est employé quelquefois dans le sens de parité, et peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*. Beaucoup se croient de grands hommes parce qu'ils se font faire des habits de *même* forme que ceux précédemment portés par une célébrité; dans ce cas, c'est le tailleur qui serait le dispensateur de l'immortalité. (Mercier.) Donnez-moi du *même* vin que la dernière fois que je suis venu vous voir. | On le place encore dans les phrases adversatives pour les fortifier. Non-seulement l'alcade ne m'a rien donné, mais *même* il a gardé ce qui m'appartenait. | Famil. Être à même, à portée de. Je veux *être à même* des consultations et des ordonnances. (Molière.) | *Manger à même le plat*, Dans le plat. | *Boire à même la bouteille*, Avec la bouteille. | Fig. Puisez dans la coupe du plaisir, mais ne *buvez* pas *à même*. (Boiste.) | Sans complément. Contentez votre envie; l'on *est à même* ici. (Poisson.) | *Mettre à même de*, Procurer les moyens de faire une chose. Il faudrait que chacun *fût à même de* gagner sa vie. | *De même, tout de même*, De la même manière. Si vous en usez bien, il en usera *de même*. (Acad.) | *De même que*, De la même manière, ainsi que. *De même que* la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes, *de même* un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner. (Acad.) | Blas. *De même*, Se dit pour éviter de répéter la désignation de l'émail. Il porte d'or à trois fasces de sable, surmontées de trois merlettes *de même*, c. à d. également de sable. | Substantiv. et par ellipse, on dit : *Cela revient au même*, pour Cela revient au même résultat, c. à d. C'est la même chose. | S. m. T. de jeu de billard. *Jouer le même*, Partie qui consiste à pousser la bille de son adversaire immédiatement dans une des six blouses. | *Faire son joueur au même*, Envoyer la bille de son adversaire dans une blouse sans lui avoir fait toucher la bande. | Fig. et vulg. *Faire au même*, Tromper, attraper. Il s'est laissé *refaire au même*. | *Même* est variable ou invariable, selon qu'il est employé comme adjectif ou comme adverbe. Il est adjectif et variable : 1° lorsqu'il précède un nom qu'il modifie. Les *mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver. (Montesquieu.) 2° Lorsqu'il détermine un pronom. Les grands ne semblent nés que pour eux-*mêmes*, ils oublient les petits. (Massillon.) Le sénat se trouve composé de ceux *mêmes* qui s'opposaient le plus à la loi. (Saint-Réal.)

3° Lorsqu'il est placé après un seul nom qu'il modifie. Les Grecs *mêmes* sont las de servir sa colère. (Racine.) | Il est adverbe et invariable : 1° lorsqu'il modifie un verbe exprimé ou sous-entendu. Il y a un tour à donner à tout, *même* aux choses qui en paraissent le moins susceptibles. (Montesquieu.) 2° Lorsqu'il précède ou suit un adjectif qu'il modifie. Tout citoyen doit-il obéir aux lois, *même* injustes? (Bern. de Saint-Pierre.) Nos méthodes savantes nous cachent des vérités connues *même* des simples bergers. 3° Lorsqu'il précède ou suit un adjectif modifié par *le plus, la plus*, etc. On fait souvent vanité des passions, *même les plus* criminelles. (La Rochefoucauld.) 4° Quand il est placé après plusieurs noms. J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même*. (Montesquieu.) | Partout où il est invariable, *même* est l'équivalent de *aussi*, de *plus*. *Même* il m'est arrivé de manger le berger. Précédé de la conjonction *et*, il a toujours ce sens réplétif. Nos soldats usèrent de terribles représailles; pour se venger du massacre de Sidi-Brahim, ils massacrèrent les femmes, les vieillards et *même* les enfants. (E. Barrault.)

MÉMEL. Géogr. Ville de la Prusse sur la Baltique, à l'embouchure du Dangen ; 12,000 habit. Port de commerce ; chantier de construction ; bagne. Toile, gants, savon, eau-de-vie, bière, ouvrages en bois ; fonderies de fer. Mémel était autrefois une ville hanséatique ; elle fut la résidence du roi de Prusse après la perte de ses États en 1807. En 1854, elle a été dévastée par un incendie.

MÈMEMENT, adv. (pron. *mèmeman*). Se disait, dans le vieux langage naïf, pour De même. La jeunette m'aima, je l'aimai *mèmement*. (Ronsard.) Les poètes marotiques se sont beaucoup servis de ce mot, qu'on trouve encore dans un des commandements de l'Église catholique qui a cessé d'être observé :

> Vendredi chair ne mangeras
> Ni le samedi *mèmement*.

Il est fréquent chez les anciens auteurs dans le sens de *pareillement, qui plus est*. Déjà il était inusité du temps de Vaugelas, qui prend soin de nous avertir que *même* était alors seul en usage.

MÉMENTO, s. m. (mot lat., impératif du verbe *meminisse*, se souvenir). Marque destinée à rappeler le souvenir d'une chose. Prendre sur son portefeuille le *mémento* d'une affaire. | Liturg. cathol. Partie du canon de la messe où l'on fait commémoration des vivants et des morts. Le *mémento* pour les vivants est avant la consécration, et le *mémento* pour les morts est après. | Famil. Tout objet destiné à rappeler le souvenir d'une personne, d'un fait ou d'une chose. | Au plur. Des *mémento*.

MÊMETÉ, s. f. Qualité de ce qui est semblable à une chose. Les journalistes de Trévoux avaient essayé de naturaliser ce mot ; mais cette tentative, ridiculisée par le *Dictionnaire néologique*, a été sans succès. Le mot scientifique *identité* pourrait être rendu en français par *mêmeté*. (Voltaire.)

MÉMINA, s. f. (du gr. μεῖον, moins ; fait de

Mémina.

μειόω, je suis inférieur). Zool. Le plus petit des mammifères ruminants, extrêmement vif dans ses mouvements, et rapide à la course. | On écrit aussi *Mémin*, et alors ce mot est masculin.

MEMNON. Géogr. Ville de Suse, fondée par Tithon, fils de Memnon. | Citadelle de cette ville. | *Palais de Memnon*, Palais des rois de Perse, à Suse. | Philol. lat. Titre d'une tragédie du poète Alpinus. | Mythol. Roi d'Éthiopie, fils de Tithon et de l'Aurore, amena du secours à Priam dans la guerre de Troie, et fut tué par Achille, qui vengea ainsi la mort d'Antiloque, fils de Nestor, tué par Memnon. Jupiter, touché des pleurs de l'Aurore, le changea en un oiseau qui multiplia beaucoup et se retira en Éthiopie avec ses petits. On rapporte que ces oiseaux, appelés *Memnonides*, revenaient tous les ans dans la campagne de Troie, où, après avoir voltigé trois fois autour du tombeau de Memnon, ils se séparaient en deux bandes, et, fondant l'une sur l'autre, ils s'immolaient aux mânes du héros. Selon quelques auteurs, les Égyptiens et les Éthiopiens lui élevèrent une statue célèbre dans l'antiquité, qui, selon Strabon, rendait, dès que les premiers rayons du soleil venaient la frapper, un son semblable à celui d'une harpe. Ce monument, connu sous le nom de *Colosse de Memnon*, se voit encore à Médinet-Abou, village d'Égypte, sur la rive gauche du Nil, près des ruines de Thèbes. Il a 18m,53 de haut, et on l'aperçoit de 20 kilom. Ce fait a été souvent nié, mais les nombreuses inscriptions viennent confirmer les assertions des écrivains. La plupart sont conçues dans le genre de celle-ci, écrite sur la jambe gauche : « Moi, P. Balbinus, j'ai entendu la voix divine de la statue vocale de Memnon, autrement Phaménoph. Je me trouvais dans la compagnie de l'aimable reine Sabine (c'était la femme d'Adrien). Le soleil était à la première heure de son cours, la quinzième année de l'empire d'Adrien, etc... » On ajoutait que la statue rendait un son plaintif au coucher du soleil. Selon Pausanias, ce singulier phénomène rappelait le bruit d'une corde d'instrument lorsqu'elle vient à se rompre. Cet auteur semble l'attribuer à la qualité de la pierre ; Kircher croit que le colosse renfermait quelque mécanisme ; Paw fait arriver sous la statue un conduit souterrain du fond duquel les prêtres faisaient parler Memnon. Cambyse, roi de Perse, voulant pénétrer ce mystère, qu'il croyait un effet magique, fit briser cette statue depuis la tête jusqu'au milieu du corps, et la partie renversée continua de rendre le même son. Un passage de Lucien rapporte que Memnon faisait entendre quelquefois un oracle en sept sons ; d'autres mythologues citent le même fait. On peut admettre qu'il y avait un phénomène demeuré inexpliqué. Une légende donne Memnon comme le père des sept Muses de la Sicile. Le prétendu tombeau de Memnon à Ecbatane était une tour à sept enceintes de diverses couleurs.

> C'était l'heure où jadis l'aurore au feu précoce
> Animait de *Memnon* l'harmonieux colosse.

MEMNONITE, s. f. (rad. *Memnon*). Conchyliol. Coquille de la Nouvelle-Zélande.

MÉMOIRE, s. f. (pron. *mémoare*; du lat. *memoria*, même signif. ; fait du gr. μέμνημαι, je me souviens). Faculté que possède l'esprit humain de se représenter les objets absents ou les faits passés comme s'ils étaient présents, et de les faire revivre dans notre imagination avec leurs circonstances et leurs détails. Gall, qui a localisé toutes les facultés de l'intelligence, a placé le siége de la mémoire au-dessus de l'orbite et même derrière l'œil. Les chiens et différents animaux sont doués de cette faculté. Plusieurs physiologistes ont fait du cerveau le siége de la mémoire. La mémoire doit être considérée comme un des modes d'exercice, une des sous-facultés de l'intelligence humaine. Platon définit l'effet de la mémoire une sensation continuée, « et affaiblie, » ont ajouté quelques modernes. Kant a dit poétiquement : « La mémoire est l'imagination du passé. » « La mémoire, selon Gérando, est la réminiscence de l'imagination. C'est le pouvoir que nous avons de ressusciter le passé et de voir encore dans nos souvenirs ce qui n'affecte plus nos sens. » Tracy définit la mémoire « une seconde espèce de sensibilité. La première consiste à être affecté d'une sensation actuelle ; la seconde, à être affecté du souvenir de cette sensation. Mais ce souvenir lui-même est une sensation. » Dans la mémoire elle-même, on distingue d'abord deux nuances : 1° *mémoire spontanée* ou *passive*, Mémoire qui s'exerce fatalement et sans le secours de la volonté : on l'appelle ordinairement réminiscence ; 2° *mémoire libre* et *active*, Mémoire qui s'exerce avec le concours et par l'effort de la volonté. C'est la mémoire proprement dite. On distingue aussi trois sortes de mémoire, d'après la manière dont cette faculté s'exerce en présence ou en l'absence des perceptions : 1° *Mémoire*, absolument, Puissance qu'a notre esprit de prolonger la durée de l'idée ou de la conception, sans la perdre de vue, même lorsque la perception ou l'intuition a cessé, et de telle sorte qu'à la fin d'une perception, nous gardons la conscience de son commencement et de tous les instants de sa durée. Comme la connaissance, et surtout celle de la durée, de l'identité, résulte immédiatement de cette sorte de mémoire, on a proposé de l'appeler *Mémoire cognitive*; 2° *mémoire recognitive*, Puissance qu'a notre esprit de prolonger simultanément plusieurs perceptions et de les associer l'une avec l'autre, de telle sorte que celle-ci ramène, rappelle le souvenir de celle-là. Cette puissance s'appelle souvent *Association des idées*, et c'est à elle que tient la faculté des signes ; 3° *mémoire recollective*, Puissance qu'a notre esprit de chercher et de retrouver en lui-même des idées qu'il a perdues de vue, oubliées pendant un temps plus ou moins long. La chaîne d'idées formée par la mémoire collective, par l'association des idées, est ce qui facilite cette opération de l'esprit, la plus active et la plus laborieuse de toutes celles dont la mémoire est capable. On distingue encore, mais dans des acceptions moins philosophiques et qui se comprennent d'elles-mêmes, différentes sortes de mémoire, selon la nature de l'objet dont cette faculté s'occupe. On dit ainsi : *Mémoire* des mots, des noms propres, des personnes, des sons, des couleurs, des faits, des dates, etc. | *Mémoire* et *jugement*. On a dit, on a écrit souvent que presque toujours la mémoire excluait le jugement. On connaît la fameuse épitaphe satirique : *Hic jacet X..... felicis memoriæ, judicium exspectans* (ci-gît X..... d'heureuse mémoire, attendant le jugement). Mais ce n'est ici qu'un spirituel jeu de mots. On peut dire sans doute que la mémoire, dont le siége est dans le cerveau, ne peut avoir une immense étendue sans occuper, dans le cerveau, une très-grande place, ce qui peut nuire au jeu des fibres destinées à mettre en rapport les idées sur lesquelles le jugement doit s'établir. Toutefois on peut affirmer qu'il n'est pas rare de voir des hommes qui ont à la fois un jugement solide et une bonne mémoire. Avoir de la *mémoire*. Une *mémoire* fidèle. Manquer de *mémoire*. Les grands fumeurs perdent la *mémoire*. Je graverai cela dans ma *mémoire*. Cela m'est échappé de la *mémoire*. La *mémoire* donne l'être au passé, elle est l'ouïe des sourds et la vue des aveugles ; c'est une galerie de vieux tableaux, où il y a plus d'objets désagréables que de ceux qui charment la vue. (Plutarque.) La *mémoire* est un magasin plus fourni de matière que d'invention. (Montaigne.) Le moment était venu où la vérité, mal gardée dans la *mémoire* des hommes, ne pouvait plus se conserver sans être écrite. (Bossuet.) Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les causes physiques de la sensibilité et de la *mémoire*. (Condillac.) Vous faites fort bien, tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre *mémoire* par la connaissance des langues. (Voltaire.) De toutes les facultés de l'homme, la *mémoire* est la première qui se développe, et la plus commode à cultiver dans les enfants. (J. J. Rousseau.) Il n'est pas une de nos rues ou de nos places qui ne soit marquée par un souvenir sanglant, et nous prétendrions rayer l'histoire de la *mémoire* des hommes ? (Guizot.) La *mémoire* est le portefeuille de l'esprit ; il faut avoir soin de le renouveler de temps en temps, et on y parvient par l'étude et surtout par la lecture. (Mercier.) | *Rafraîchir la mémoire*, Repasser par la pensée ou par la lecture ce qu'on savait déjà. J'ai *rafraîchi ma mémoire* de tout ce que vingt-deux jours de fièvre avaient un peu effacé. (Mme de Sévigné.) Les Latins avaient une locution à peu près semblable : *Refricare memoriam* (Refrotter la mémoire). | *Rappeler à la mémoire, remettre en mémoire*. On disait autrefois *Rappeler en mémoire*. | Les sculpteurs ont représenté la Mémoire sous les traits d'une femme d'un âge moyen, dont la coiffure est enrichie de perles et de pierreries, et qui se tient le bout de l'oreille avec les deux premiers doigts de la main droite. Auprès d'elle un chien symbolique rappelant que les animaux jouissent de cette faculté. Aujourd'hui cette croyance est généralement admise. La Fontaine le savait bien quand il écrivait :

> . . . . . Thémis n'avait point travaillé
> De *mémoire de singe*, à fait plus embrouillé.

| *De mémoire d'homme on n'a vu de si vilaines êtes*, On n'a aucun souvenir d'avoir vu, etc... | *Mémoire de lièvre*, Mémoire qui oublie promptement, comme fait le lièvre. Cet animal a la mémoire si courte, que, ne se souvenant pas du danger, il ne laisse pas de retourner au gîte d'où il s'est levé auparavant. J'ai une *mémoire de lièvre*, je la perds en courant. | *Mémoire locale, mémoire des lieux*, proprement dite ; ce que les phrénologues appellent la *Locativité*, Qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux. | *Exercices de mémoire*, Exercices qui consistent à faire apprendre par cœur un passage d'un livre ou une matière quelconque. La

mémoire, ainsi que toutes les autres facultés de l'intelligence, s'améliore et se fortifie par la culture, s'affaiblit et se perd par le défaut d'exercice. Il est donc bon, en général, que tous les hommes la cultivent; il y a nécessité pour quelques-uns. On ne sera jamais grand orateur sans le secours de la mémoire. Ordinairement, la mémoire s'affaiblit par l'effet des années; mais un phénomène dont beaucoup de vieillards peuvent fournir des exemples, c'est que, lorsqu'on est arrivé à un âge avancé, on se rappelle des faits passés depuis un demi-siècle et même plus, des faits dont on fut témoin dans l'extrême jeunesse et même des sensations qu'on ressentit dans l'enfance, et qu'on se représente ces faits et ces sensations comme s'ils ne dataient que de la veille, avec toutes leurs circonstances. D'un autre côté, ces mêmes vieillards, chez qui la mémoire fait revivre le temps passé, oublient parfois très-complètement ce qu'ils auront fait ou dit un an, six mois, un mois auparavant. | *Mémoire artificielle, mnémonique*, Procédés mnémotechniques nouvellement inventés, faits pour favoriser l'exercice de la mémoire. V. MNÉMOTECHNIE. | Souvenir, action de la mémoire, effet de la mémoire. Je n'ai pas *mémoire* de cela. Les épicuriens vivent perpétuellement entre l'espérance d'un plaisir et la *mémoire* d'un autre plaisir qui est encore du bonheur. Il ne vous reste que la *mémoire* de sa perte et la *mémoire* de ses vertus. Des cantiques y perpétuaient la *mémoire* des actions les plus éclatantes des siècles passés. (Bossuet.) | Réputation qu'une personne laisse après sa mort. Ne vous reposez pas sur vos descendants pour le soin de votre *mémoire*. (La Bruyère.) Sa *mémoire* sera sans reproche. (Raynal.) Nous laisserons une *mémoire* qui sera proscrite, mais nous aurons sauvé la patrie. (Robespierre.) | On dit dans ce sens : Une personne de bonne, de pieuse, de sainte *mémoire*. | Jurisp. *Réhabiliter la mémoire de quelqu'un*, Faire annuler le jugement qui la condamne. Biroteau voulut que sa *mémoire fût réhabilitée* au prix de sa vie; pour lui la fortune n'était rien sans la considération. (H. Balzac.) | Commémoration d'un saint. Le jour de la Toussaint, l'Église fait *mémoire* de tous ceux qui ont mérité le ciel. (Fleury.) | Liturg. Autel érigé sous l'invocation d'un saint. Autel privilégié sous la *mémoire* de la Vierge. | *A la mémoire de*, En son honneur, à son souvenir. Inscription qui se met le plus souvent sur les pierres tumulaires. | *De glorieuse mémoire*, Sorte de formule qui sert à honorer le souvenir d'une personne ou d'un fait. Juillet *de glorieuse mémoire*. (Barthélemy.) | Ironiq. La contemporaine était une femme de scandaleuse *mémoire*. Ce magistrat, de hideuse *mémoire*. (Boileau.) | *Temple de Mémoire*, Image employée souvent par les poètes pour désigner l'endroit idéal où, suivant eux, les noms des grands hommes sont conservés.

. . . Que d'autres ont cru leur nom
Inscrit au *Temple de Mémoire*.
Qui n'ont recueilli qu'un chardon,
Au lieu des palmes de la gloire!
(C. DUBOS.)

| *Les filles de Mémoire*, Les Muses. On les appelle ainsi parce qu'elles sont filles de *Mnémosyne*, qui signifie Mémoire. Nous courtisons *les filles de Mémoire*.

Généreux favoris des *filles de Mémoire*,
Vous cueillez en martyrs les palmes de la gloire.
(DESPORTES.)

| Hist. anc. *Maître de la mémoire*, Officier du palais des Césars, chef des secrétaires qui tenaient note de toutes les actions et de tous les propos remarquables de l'empereur, de ses réponses aux requêtes qui lui étaient présentées, etc. | Prov. *Mémoire* et usage rendent l'homme sage. *Mémoire* du mal a longue trace; *mémoire* du bien tantôt passe. *Mémoire* du cœur souvent reste. | Mythol. *Mémoire* (*Memoria*). Divinité romaine, la Mnémosyne des Grecs. Suivant le poète Afranius, la Sagesse est la fille de l'Expérience et de la Mémoire.

MÉMOIRE, s. m. (pron. *mémoare*). Écrit sommaire, pour rappeler à quelqu'un le souvenir d'une chose, ou lui donner des instructions. Écrire un *mémoire*. Publier un *mémoire*. J'attends avec impatience le *mémoire* que vous nous promettez. (Voltaire.) Voltaire dressa en faveur de Calas un *mémoire* qui restera immortel comme tout ce qui est juste et beau. (Harel.) | Factum, ouvrage imprimé contenant les faits et les moyens d'une cause qui doit être jugée. J'espère que ce *mémoire* ne sera pas déshonoré par la mauvaise rhétorique du palais. (D'Alembert.) Il faut convenir que l'art de raisonner faux est poussé bien loin dans ce *mémoire*. (Beaumarchais.) | État de sommes dues à un marchand pour ses fournitures, à un ouvrier pour son ouvrage; note, compte. J'ai soldé ce *mémoire*. *Mémoire* juste et bref de nos dettes criardes. (Regnard.) | *Mémoire d'apothicaire*, Mémoire qui n'en finit plus, mémoire exagéré, comme celui que Molière fait présenter par un apothicaire dans son *Malade imaginaire*. | Judic. État des sommes dues à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire. *Mémoire* de frais. | Dissertation sur une matière, sur un objet quelconque de science, de littérature ou d'histoire. Cet académicien a écrit un *mémoire* consciencieux sur les mollusques. (Babinet.) | Au plur. Recueils d'observations scientifiques ou de mœurs usuelles. Dans le premier cas, on les appelle *Mémoires scientifiques*. Ce sont alors des réflexions didactiques sur un point quelconque, traitées avec clarté et simplicité. Chaque académie fait ordinairement publier une collection ou un recueil de ces *mémoires*. Le *Recueil des mémoires* de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres, les *Transactions philosophiques* de l'Angleterre, les *Acta eruditorum* de l'Allemagne, les *Asiatic researches* de l'Académie de Calcutta, etc., sont ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. Dans le second cas, on les appelle *Mémoires particuliers*. Ce sont alors des narrations d'événements piquants, des observations sur la société en général ou sur une société en particulier. Les *mémoires historiques* sont une autre classe de mémoires. L'antiquité n'a guère en ce genre de littérature que les écrits de Xénophon et les *Commentaires de César*. La vieille France compte un grand nombre de chroniques distinguées; mais le genre *mémoires* a prédominé dans les temps modernes. Les *Mémoires* de Beaumarchais sont le chef-d'œuvre de ce genre. Nous avons les *Mémoires* de Voltaire, les *Confessions* de J. J. Rousseau, les *Mémoires* de Marmontel, ceux de Joinville, Comines, Marguerite de Valois, Brantôme, Saint Simon, Retz, Dangeau, Choisy, Duclos, Ségur, Nodier, de Chateaubriand, de Marmont, de Georges Sand, etc., et jusqu'à ceux de l'agent de police Vidocq, de l'assassin Lacenaire, et enfin, d'une vierge folle (Céleste Mogador). Les *mémoires* secrets des contemporains sont suspects de partialité. (Voltaire.)

MÉMORABLE, adj. Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire, dans le souvenir de la postérité. Fait *mémorable*. Journée *mémorable*. Les actions *mémorables* des histoires relèvent l'esprit. (Descartes.) L'histoire en est *mémorable* et mérite d'être racontée. (Bossuet.) Ces *mémorables* et hardies expéditions eurent plus d'éclat que d'utilité. (Raynal.) On n'exige pas qu'un roi dise des choses *mémorables*, mais qu'il en fasse. (Voltaire.)

MÉMORABLEMENT, adv. (pron. *mémorableman*). D'une manière mémorable. Peu usité.

MEMORANDUM, s. m. (pron. *mémorandome*; du lat. *memorare*, se souvenir). Chose qu'on veut retenir et qu'on écrit à cet effet. | Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés. | Petit cahier sur lequel on inscrit les choses dont on veut se souvenir.

MÉMORANT, ANTE, adj. Famil. Qui se souvient de. Être *mémorant* d'un fait, d'une personne, d'une idée. Peu usité.

MÉMORATIF, IVE, adj. Qui se souvient d'une chose. Être *mémoratif*. Il est bien tard, soyez *mémoratif*. (Voltaire.) Peu usité.

MÉMORIAL, s. m. Mémoire diplomatique pour l'instruction d'une affaire, à la cour de Rome et d'Espagne. L'abbé Lamennais avait dressé un éloquent *mémorial* dans le livre intitulé : *Affaires de Rome*. | Par extens. Ouvrage, monument historique, ou simplement, Registre destiné à rappeler la mémoire d'un fait. Les pierres qu'il avait dressées et entassées pour servir de *mémorial* à la postérité. (Bossuet.) L'ingratitude déchire page à page le *mémorial* des bienfaits. (Mercier.) | Livre-journal sur lequel les banquiers et les commerçants sont tenus d'inscrire leurs affaires journellement et à mesure qu'elles se font. Il faut mettre le *mémorial* au net. | Théol. Signe, figure qui rappelle une chose. L'Eucharistie est le *mémorial* de la passion de Jésus-Christ. | Ant. pers. Se dit, selon Selden, de toutes les fêtes des mages, parce que ces fêtes n'étaient que des commémoratifs des grands phénomènes de la nature. | Les chevaliers de Malte donnent aussi ce nom aux extraits des preuves de noblesse que l'on présentait pour être admis. | Plusieurs journaux ont pris ce mot pour titre. *Mémorial bordelais*. *Mémorial de Rouen*. *Mémorial de l'Armorique*, etc. | S'emploie quelquefois comme synonyme de *Mémoires*. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par Las-Cases, rentre dans cette catégorie. Le *Mémorial de Sainte-Hélène illustré*.

MEMORIALISTE, s. Annaliste, homme ou femme auteur de mémoires. Ce mot n'est pas usité. Le *Dictionnaire néologiste* l'emploie au mot HISTOIRE. Si l'on en croit les *mémorialistes* de Trévoux, novembre 1725, l'histoire demande des figures lumineuses. | *Société des mémorialistes*, Nom donné en Angleterre à une sorte de *congrès de la paix*, dont les membres adressaient des mémoires à tous les rois pour les conjurer de travailler à la paix universelle.

MÉMORIAUX, s. m. pl. Dans le Bas-Empire, Officiers subalternes des archives impériales. | S'est dit, au moyen âge, des greffiers. | Anc. jurisp. Registres des chambres des comptes sur lesquels on inscrivait les lettres-patentes. | *Mémoriaux* ou *Livres mémoriaux*, Titre d'un ouvrage de Sabinus sur le droit civil. Compulser les *mémoriaux*.

MÉMORIEUX, EUSE, adj. Doué d'une bonne mémoire. Que ce mot, qui se trouve dans Cotgrave, ait été forgé par Montaigne, ou usité de son temps, l'usage l'a entièrement rejeté sans qu'on lui ait trouvé un équivalent. En lisant un ouvrage, on peut en trouver l'auteur un homme savant et *mémorieux*; mais pour juger en lui les parties les plus siennes et les plus dignes, la force et la beauté de son âme, il faut savoir ce qui est sien et ce qui ne l'est pas. (Montaigne.) Il était savant et *mémorieux*.

MEMPHIS (*Moph*, selon l'Écriture). Géogr. Ville célèbre de l'Égypte, dans l'Heptanomide, dont elle était la capitale. Elle avait été, dit-on, bâtie par Ménès ou par Achoris, sur la rive occidentale du Nil et à quatre journées de la mer. On avait, afin de prévenir les inondations, creusé autour de cette ville d'immenses canaux ou plutôt des lacs qui recevaient l'excédant des eaux du Nil, de sorte qu'elle s'élevait comme une citadelle inaccessible au milieu des eaux. Le séjour en était si sain et si délicieux que les rois d'Égypte abandonnèrent Thèbes pour s'établir à Memphis. Cette ville était remplie de temples magnifiques, dont le plus remarquable était celui du bœuf Apis, à qui l'on rendait un culte solennel. A peu près à 8 kilom. de Memphis étaient les collines fameuses où furent élevées les pyramides. Cette ville perdit sa splendeur à l'époque de l'élévation de la dynastie macédonienne sur le trône de l'Égypte. Les nouveaux princes employèrent ses débris à l'embellissement de la ville nouvelle d'Alexandrie, et il n'en reste que des ruines qui font l'admiration des voyageurs.

MEMPHITIQUE, adj. Qui appartient à Memphis. | *Danse memphitique*, Danse grave et guerrière qui s'exécutait au son des instruments militaires. | *Pierre memphitique*, Se dit d'une pierre d'Égypte.

MÉN (du gr. μήν, mois; μήνη, lune). Mythol. Divinité adorée dans l'Asie Mineure. Des savants croient que c'est la lune. Plusieurs temples lui étaient consacrés dans l'Asie Mineure et dans la Perse, où l'on jurait souvent par le *mén* du roi, c. à d. par la fortune.

MENAÇANT, ANTE, adj. Qui menace, qui exprime la menace. Un air *menaçant*. Un visage *menaçant*. Paroles *menaçantes*. Gestes *menaçants*. D'un côté paraissait Mars avec une fierté *menaçante*. Son front était armé de cornes *menaçantes*. (Racine.) Des cris *menaçants* éclatent de toutes parts. (Barthélemy.) Il les trouva assemblés en conseil, le visage sévère et l'air *menaçant*. (Chateaubriand.) | Fig. *Voici un discours menaçant*, Il sera long et ennuyeux à entendre. | Par extens. Il se dit des choses qui pronostiquent, qui font craindre un malheur. Un avenir *menaçant*. Le temps est chargé de nuages *menaçants*; la tempête ne tardera pas à éclater. | Particul. Qui est sur le point de tomber. Des roches *menaçantes* se dressaient à pic sur nos têtes.

MENACE, s. f. Parole ou geste dont on se sert pour marquer à quelqu'un sa colère, en vue de faire pressentir ou craindre le mal qu'on lui prépare. Je brave vos *menaces*. Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la *menace*. Aux *menaces* d'un fourbe il ne faut point dormir. (Molière.) Ses promesses et ses *menaces* sont également certaines. (Bossuet.) Les *menaces*, la fureur guerrière et la cruelle vengeance éclatent dans leurs yeux farouches. (Fénelon.) Il mit en usage la persuasion et la *menace*. (Voltaire.) | Fig. Des *menaces* du ciel il n'est point effrayé. (Racine.) | Fig. et famil. *Menaces en l'air*, Menaces qui ne sont point suivies d'effet.

MENACER, v. a. (du lat. *minari*, même signif.). Faire des menaces. *Menacer* quelqu'un de l'œil, de la main. Achille nous *menace*, Achille nous méprise. (Racine.) Tout semblait déjà *menacer* Louis XIV, qui *avait menacé* l'Europe. (Voltaire.) Il *menace* à mes yeux ceux qui me sont soumis. (C. Delavigne.) La Prusse *menaçait* la France d'une invasion. | Poétiq.

. . . . . Par mille cris de joie,
Nous *menacions* de loin les rivages de Troie.
(RACINE.)

| Fig. La puissance souveraine qui l'invite ou qui le *menace*. (Fléchier.) | Absol. Sans *menacer*, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup. | Par extens. Le mal qui consume l'un *menace* les autres. (Fléchier.) Je me dérobai sans le savoir au péril qui me *menaçait*. (J. J. Rousseau.) | Se dit en parlant des dangers que nous avons à craindre, des choses qui peuvent être l'instrument de notre malheur ou de notre perte. De nombreuses embûches *menaçaient* sa vie. (Acad.) Je ne vous peindrai point les dangers *menaçant* ses jours. (C. Delavigne.) | *Menacer ruine*, en parlant d'un bâtiment, etc., Être près de tomber. | Fig. Cet empire *menace ruine*. (Acad.) Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui *menace ruine*. (Fénelon.) | Fig. et poétiq. Je retourne à ces monts qui *menacent* les cieux. (Voltaire.) | Par antiphrase et famil. Faire espérer. Il nous *menace* d'un excellent repas. | *Menacer de*, suivi d'un infinitif. Être sur le point de. La discorde en ces lieux *menace de* s'accroître. (Boileau.) | Par extens. Pronostiquer, faire craindre quelque malheur éloigné. Un lourd rocher qui *menace* les ondes. (Delille.) Dans cette acception, se dit en le construisant avec un nom de personne. L'enfant dont le ciel vous *menace*. (Racine.) | S'emploie souvent sans aucun régime. Cet homme *menace* à tout propos. La ville royale s'émeut, et Rome même *menace*. (Bossuet.) | Prov. *Tel menace qui tremble, qui a grand'peur*. | *Être menacé de*, Avoir à craindre. *Être menacé de* phthisie, d'apoplexie. *Être menacé de* destruction, de déchéance. | Se menacer, v. pr. Se faire mutuellement des menaces. A force de *se menacer*, ils en viendront aux mains.

MENACEUR, EUSE, s. Celui, celle qui menace. Toutefois, de grands *menaceurs* font peu d'effet. (Desperriers.) Quelle *menaceuse!* Peu usité.

MENACEUX, EUSE, adj. Se disait autrefois pour Menaçant. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image de la vertu, triste, querelleuse, despite, *menaceuse*. (Montaigne.)

MÉNACHANITE, s. m. (fait de *Menakant*, nom d'une vallée en Angleterre). Minéral dont la couleur est le noir grisâtre, ayant l'éclat du diamant, et ne se trouvant qu'en petits grains angulaires, qui ont une surface raboteuse, brillante. | On dit aussi *Ménakanite*.

MÉNADES, s. f. pl. (du gr. μαίνας, dont la racine est μαίνεσθαι, être en fureur). Nom poétique donné aux Bacchantes. Les Ménades, ou Bacchantes, irritées des dédains d'Orphée, qui, depuis la mort d'Eurydice, était devenu insensible aux douceurs de l'amour, se jetèrent sur ce chantre divin, qu'elles mirent en pièces, et dispersèrent ses membres dans les campagnes. En punition de ce meurtre, Bacchus les changea en arbres. Les *Ménades* se livraient à des transports furieux dans la célébration des orgies. Une *Ménade* échevelée. Horace a bu son saoul quand il voit les *Ménades*. (Boileau.)

Des *Ménades* qu'emporte un aveugle délire,
Accourent en tumulte aux accents de sa lyre.
(Trad. des *Métam.* d'Ovide.)

| Fig. Femme emportée, furieuse, qui ne garde aucune mesure. | S'emploie aussi, avec un correctif, en parlant d'une femme qui fait enrager son mari par des moyens hypocrites et détournés.

T'accommodes-tu mieux de ces douces *ménades*
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal, toujours ma-
Se font des mois entiers, sur un lit effronté, [lades,
Traiter d'une visible et parfaite santé?
(BOILEAU.)

MÉNAGE, s. m. (du bas lat. *mainagium* et *managium*, maison, demeure; dérivé de *manere*, demeurer). Gouvernement domestique. Les détails du *ménage*. Les soins du *ménage*. Laissez les bons bourgeois se plaire en leur *ménage*. (Jodelle.) | Tout ce qui concerne l'entretien d'une famille. Il a un gros *ménage* sur les bras. (Acad.) | Les ustensiles, les meubles. Ne détériorez pas mon *ménage*. Cette domestique tient notre *ménage* bien propre. Il a acheté un *ménage* complet. | Épargne, économie. Vous parlez d'arts et d'artistes; le *ménage* ici ne convient nullement. (Dest.) | Association du mari et de la femme. J'ai bien fait d'entrer jeune en *ménage*. (C. Delavigne.) | Fig. L'esprit et la mémoire forment un *ménage* où la femme donne souvent au mari des enfants qui ne sont pas de lui. (Boiste.) | *Faire bon ménage*, Vivre en bonne intelligence. | Se dit aussi des animaux. On a vu souvent au Jardin des plantes un lion et un chien renfermés dans la même cage *faire un excellent ménage*. (Boitard.) | *Ménage bien assorti*, Union dont les deux époux sont bien proportionnés et ont les mêmes goûts, les mêmes penchants. | *Vivre de ménage*, Vivre avec économie.

. . . . . Il *vivait de ménage*,
Mais donnait de bon cœur, comme on donne au village.
(ANDRIEUX.)

| Famil. et ironiq. *Vivre de ménage*, Signifie, dans Molière et après Panurge, Vendre des meubles pour vivre. | Tous ceux dont la famille se compose. Vous trouverez ce soir tout le *ménage* réuni. | *Faire le ménage*, Mettre en ordre et nettoyer les meubles d'un appartement. | *Femme de ménage*, Domestique qui prend soin des choses du ménage. | Économie, épargne dans l'administration de son bien. Elle entend bien le *ménage*. Les femmes riches n'entendent rien au *ménage*, à l'économie. Le pouvoir des machines substitué presque partout, en Angleterre, à la force vivante, est l'algèbre appliquée au *ménage*.

Lui, berger, pour plus de *ménage*,
Aurait deux ou trois mâtinaux.
(LA FONTAINE.)

| *Pain de ménage*, Pain cuit ou fait dans les maisons particulières; pain moins blanc que celui des boulangers, d'une farine moins fine, d'une pâte moins légère, mais plus nourrissant, et ordinairement d'une plus grande dimension. | *Toile de ménage*, Celle dont le fil a été fait dans les maisons particulières; elle a plus de corps que celle des marchands et elle lui est préférable. | *Liqueur de ménage*, Celle que l'on fait soi-même pour son usage particulier. | Ironiq. *Gâte-ménage*, Personne qui manque d'économie, gaspilleur, prodigue. | Famil. *Il n'y a qu'un ménage de gâté*, Se dit de deux personnes mariées qui ne peuvent s'accorder. | *Ménage de bouts de chandelle*, Économie sordide dans les petites choses. Synonyme d'*Économies de bouts de chandelle*. | *Plat de ménage*, Plat fait en famille, qui n'inspire point de répugnance. | *Avoir ménage en ville*, Entretenir une maîtresse. | Philos. Il y a sans doute dans le *ménage* quelque chose d'une grossière vulgarité, et l'on est tenté de prendre au sérieux ce propos des *Précieuses ridicules*, de Molière : « Quel dégoût de se ravaler jusqu'aux plus bas détails du *ménage*, et à la vie plate qu'on y mène! » mais, en même temps, ce mot rappelle des idées d'ordre, d'économie, qui s'allient à tout ce qu'il y a d'honnête.

MÉNAGÉ, ÉE, part. Économisé. Des vivres *ménagés*. Tout est *ménagé* dans le cœur humain avec un artifice merveilleux. (Bossuet.) C'était un homme très-peu *ménagé* par le public. (Chamfort.) La longévité n'est souvent que la santé *ménagée* de notre jeunesse. (Tissot.) | Fig. Ce corps si tendre, si chéri, si *ménagé*. (Bossuet.) | T. d'art. Une situation bien *ménagée*. Dans un drame, dans un roman, Situation que l'auteur a su amener et approprier à la circonstance. | Peint. Distribué. Un jour bien *ménagé*. Des couleurs bien *ménagées*.

MÉNAGEMENT, s. m. Circonspection, retenue, précaution, égards. Agir avec *ménagement*. Garder des *ménagements*. C'est un homme ombrageux, avec lequel il faut employer des *ménagements*. Usons de tout avec *ménagement*. L'esprit du monde est un esprit de souplesse et de *ménagement*. (Massillon.) Elle fut confondue et poussée à bout par l'horreur de son procédé qui lui fut reproché sans *ménagement*. (Mme de Sévigné.) Je lui dis mon sentiment sans aucun *ménagement*. | On disait autrefois *avoir le ménagement d'une affaire*, pour *Avoir le gouvernement*. | Fig. Le *ménagement* des esprits est l'art de les manier, la science du gouvernement des hommes.

MÉNAGER, v. a. User d'économie, réserver, dépenser avec prudence, agir de précaution. *Ménager* son argent. *Ménager* son bien. *Ménager* son vin, ses provisions. Il *ménage* bien son revenu. (Acad.) | Nous étions obligés de *ménager* l'eau, car nous avions encore une longue route à faire à travers le désert. (Maine-Reid.) | Absol. Cet homme sait *ménager*. | Fig. *Ménager ses pas*, Faire peu de démarches. | *Ménager son temps*, En faire un bon emploi. | Par analogie. J'ai toujours à vous exhorter à *ménager* votre santé. (Voltaire.) Son adroite vertu *ménage* son crédit. (Racine.) | *Ménager ses troupes*, Ne pas les fatiguer, ne pas les exposer mal à propos. Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue, d'une expérience renommée, qui *ménageât* les forces du royaume. (Fléchier.) | Qui veut voyager loin *ménage* sa monture. (Racine.) Pour se servir longtemps d'une chose, il faut en user modérément. | *Ménager l'occasion, les occasions*, Préparer le mouvement, les circonstances favorables pour faire quelque chose. Il a *ménagé* un accommodement entre deux ennemis qui se croyaient irréconciliables. Propre à *ménager* les esprits. (Boiste.) | Conduire, manier avec adresse. Plus d'un fin matois sait *ménager* l'esprit d'un juge pour que la balance de dame Thémis penche de son côté. (Béroald.) | *Ménager les expressions*, Parler avec circonspection. Il *ménageait* ses expressions en présence de ces sauvages armés de leurs tomahawks. (Maine-Reid.) | *Ce chanteur ménage bien sa voix*, Il ne la dépense pas en pure perte, il en tire parti. | *Ménager les intérêts de quelqu'un*, Avoir soin de ne pas les compromettre. | *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*, N'avoir plus de mesures à garder avec lui. | Arts et littérat. Ce peintre a bien *ménagé* l'ombre de la lumière dans son tableau. Ce poète a bien *ménagé* les incidents de son épopée. | *Ménager un terrain, une étoffe*, Les employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu. | *Ménager un escalier dans un bâtiment*, Pratiquer un escalier dans l'intérieur de manière à ne pas gâter le dessin principal. | Procurer, réserver. *Ménager* une place à quelqu'un. Cette facilité d'oublier les maux est une consolation que le ciel m'a *ménagée*. (J. J. Rousseau.) | Fig. En parlant des personnes, traiter avec égard. Même en vous punissant, croyez qu'on vous *ménage*. (C. Del.) | Ne pas user de la supériorité qu'on a sur quelqu'un. Ce lutteur était plus robuste que son adversaire; aussi le *ménagea-t-il*. Vous êtes plus fort que lui, vous avez plus d'esprit que lui, *ménagez-le*. | Prov. *Ménager la chèvre et le chou*, S'arranger de manière à ne blesser personne et à contenter toutes les parties. | Se ménager, v. pron. Avoir soin de sa santé. *Ménagez-vous*, la colère fait mal. (C. Delavigne.) | Se conduire avec discrétion, prudence. Je me *ménage* selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis. (Mme de Sévigné.) | Se réserver une occasion. Il *s'était ménagé* deux tours dans la liste des cavaliers écrite sur l'éventail et avait pu lui parler. (H. Balzac.) | *Se ménager entre deux personnes, entre deux partis contraires*, Ne se compromettre auprès d'aucun. | *Se ménager bien avec tout le monde*, Se conduire avec adresse, avec circonspection; ne blesser personne.

MÉNAGER, ÈRE, adj. Qui entend le ménage, l'économie. Les jeunes gens sont d'autant moins *ménagers* qu'ils croient qu'ils ne manqueront jamais de rien. Une femme *ménagère*. | Poétiq. D'une main *ménagère*, Dieu distribue parfois la pluie et le beau temps. Une fourmi *ménagère*. Qui connaît le sage emploi des choses. Le sage est *ménager* du temps et des paroles. (La Fontaine.) | Substantiv. Un mauvais *ménager*. Cette femme est une sage *ménagère*. | Fig. L'injustice est mauvaise *ménagère*; elle ne tient pas tout ce qu'elle promet. (Montesquieu.)

Un roi dont la prudence a de meilleurs objets
Est meilleur *ménager* du sang de ses sujets.
(CORNEILLE.)

| Femme de ménage, domestique qui a soin du ménage. La *ménagère* s'acquitte bien de ses fonctions. | Femme économe, qui administre bien sa maison. Les femmes poètes sont de mauvaises *ménagères*.

MÉNAGERIE, s. f. Lieu où l'on élève des bestiaux, des volailles, etc. Dans ce sens, il est vieux. | Lieu où l'on rassemble des animaux étrangers et rares; collection plus ou moins nombreuse d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la curiosité. Réunir une *ménagerie*. Visiter une *ménagerie*. On trouve des *ménageries* dans presque toutes les capitales de l'Europe. La *ménagerie* du Jardin d'acclimatation. La plus belle *ménagerie* est celle du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui était autrefois à Versailles. Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu formuler leurs utiles observations que grâce à l'établissement des *ménageries*. (Bescherelle.) | Se dit quelquefois, par mépris, de pauvres familles où il y a beaucoup d'enfants, se traînant déguenillés et sans pain dans leur chenil. | Mme de Tencin réunissait chez elle la plupart des gens d'esprit de Paris, et elle avait l'habitude d'inviter ses amis à venir voir ce qu'elle appelait les *Bêtes de sa ménagerie*. | S'est dit autrefois pour l'économie ou le soin du ménage, idée qui n'a plus d'expression propre, et il est employé ainsi par La Boétie. *Économie*, mieux écrit *œconomie*, était un mot très-heureusement composé pour cet usage; mais il a été d'abord restreint, par métonymie, à l'idée d'épargne, et puis appliqué par les grands penseurs de notre siècle à une science fort étrangère, ce qu'on appelle *l'Économie politique*. Il faudra peut-être en revenir à *ménagerie*.

MÉNAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ménage quelqu'un. Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire et ménager la chèvre et le choux, je les traiterai comme ces *ménageurs* politiques. (Mme de Sévigné.) Il était circonspect et *ménageur*.

MÉNAGOGUE, adj. et s. m. (du gr. μήν, mois; ἄγω, je chasse). Pathol. Se dit d'un médicament propre à déterminer le flux menstruel. Le médecin faisait grand usage de *ménagogues*. V. EMMÉNAGOGUE.

MÉNAGYRTES, s. m. pl. (du gr. μήν, mois; ἀγύρτης, quêteur, mendiant). Prêtres de Cybèle, qui quêtaient de l'argent tous les mois.

MENAI. Géogr. Étroit bras de mer, qui sépare l'île d'Anglesey du comté de Carnarvon, au N. O. du pays de Galles; 23 kilom. sur 3. Ce bras de mer, navigable seulement pour les navires peu chargés, est traversé par deux magnifiques ponts, sous lesquels les navires peuvent passer les voiles déployées : l'un est en pierre, et continue la grande route entre Londres et Holyhead; l'autre en fer et en forme de tube; ce dernier continue le chemin de fer de Chester et Holyhead.

MÉNALE. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie, qui était le séjour ordinaire du dieu Pan. Ce dieu avait, pour cette raison, reçu le nom de *Ménalien*. Ce fut aussi sur cette montagne qu'Apollon chanta la métamorphose de Daphné en laurier. | On appelait l'*Ourse du mont Ménale* la constellation de l'Ourse, parce que Calisto, changée en ourse, était née près du mont Ménale.

MÉNANDRE. Poète comique grec, disciple de Théophraste, naquit à Athènes, l'an 342 av. J. C. Honoré par les Grecs du titre de *prince de la nouvelle comédie*, il fut en effet le créateur de ce genre de comédie, qui ne s'écarte jamais des règles de la bienséance, et qui peint les mœurs sous des caractères déguisés. Sur cent dix-huit comédies qu'il avait composées, il n'obtint que huit couronnes. Soit cabale, soit mauvais goût, Philémon, son rival, lui fut toujours préféré. Ménandre en mourut de douleur, l'an 293 av. J. C. Il ne nous reste de lui que quelques fragments, conservés par Athénée, Stobée, Suidas, etc. | *Ménandre le Gnostique*. Disciple de Simon le Magicien, se fit le chef d'une secte particulière qui reconnaissait un Être éternel et nécessaire, source de l'existence, et qui enseignait que la majesté de cet Être suprême était cachée et inconnue à tout le monde, et qu'on n'en savait rien autre chose, sinon qu'il était la source de l'existence et la force par laquelle tout existait. Une multitude d'*Éons*, bons et méchants, sortis de cet être, avaient formé le monde et les hommes. Ménandre était, selon lui, envoyé pour découvrir aux hommes le moyen de triompher des mauvais *Éons*. Ce moyen était le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables par un bain magique, appelé *la vraie résurrection*. Ménandre eut de nombreux disciples. Il vivait l'an 50 de J. C.

MÉNAPES ou **MÉNAPIENS.** Peuple de la Gaule septentrionale, qui était établi entre l'Escaut et la Meuse. La marine des *Ménapes* frappa les Romains d'étonnement; il entrait dans la construction de leurs navires de fortes poutres de chêne, fixées par de gros clous de fer; des chaînes en fer retenaient leurs ancres, et leurs voiles étaient faites de peaux préparées et cousues ensemble. (C. H.)

MENDE. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Lozère, sur le Lot, à 570 kilom. de Paris; 5,953 habit. Evêché; belle cathédrale gothique. Papeterie, serge et cadis. Ville très-ancienne, qui s'est formée autour du tombeau de saint Privat. Elle fut longtemps la capitale du Gévaudan; les évêques en furent souverains jusqu'en 1306.

MENDIANT, ANTE, adj. Qui mendie, qui demande l'aumône. Des gens *mendiants*. Grégoire VII et ses successeurs, appuyés sur la plèbe des ordres *mendiants*, fondèrent la monarchie spirituelle. (E. Quinet.) | Hist. ecclés. *Ordres mendiants*. On comprend sous cette dénomination générale non-seulement les instituts religieux et monastiques qui reconnaissent saint François d'Assise pour fondateur, mais encore beaucoup d'ordres qui, nés à peu près vers la même époque, faisaient également vœu de pauvreté et ne vivaient que du fruit des aumônes qu'ils obtenaient des fidèles. Voici le dénombrement des institutions qui se glorifiaient de ce surnom : 1° les frères mineurs ou *franciscains*; 2° le second ordre ou les *clarisses*, instituées par sainte Claire, en l'année 1212; 3° le tiers-ordre ou les tertiaires, à qui le même fondateur donna une règle en 1221; 4° les capucins, l'un des ordres les plus nombreux de l'Église; 5° les minimes, fondés par François de Paule; 6° les frères prêcheurs, ou dominicains, établis vers 1216, sous les auspices et la conduite de saint Dominique de Guzman : les religieux de cet ordre furent appelés *jacobins* en France; 7° les carmes, venus de la terre sainte en Occident, pendant le XIIIe siècle; 8° les *ermites de Saint-Augustin*, dont l'institut fut mis au nombre des ordres mendiants par le pape Pie IV, en 1567; 9° les servites ou ermites de saint Paul, les hiérolymites, les cellites, etc.; 10° enfin, l'ordre du Sauveur et celui de la pénitence de la Madeleine. Tous ces instituts, qui avaient eux-mêmes des rejetons ou des subdivisions, formaient ce qu'on appelait les quatre ordres mendiants dont les noms suivent par ordre de préséance : les franciscains, les dominicains, les carmes et les augustins. | S. Celui, celle qui fait profession de mendier, qui demande l'aumône. Un jeune *mendiant*. Une vieille *mendiante*. Donner l'aumône à un *mendiant*. Surveiller les *mendiants*. Les Égyptiens ne souffraient ni *mendiants* ni fainéants, sous aucun prétexte. (Encycl.) Les *mendiants* vivent de leurs plaies. (Chateaubriand.) | Bouchardon appelait avec esprit les courtisans une compagnie de *mendiants* bien nourris et bien vêtus. | Fig. Les amants, avant d'avoir ce qu'ils cherchent, ont toujours l'air de *mendiants*. (Ligne.) L'orgueil est un *mendiant* qui crie aussi haut que le besoin. (Franklin.) | Hist. ecclés. Ordres *mendiants*. Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes étaient spécialement connus sous le nom de *quatre mendiants*. | *Quatre mendiants*, Nom donné à quatre sortes de fruits secs que les épiciers mêlent ensemble; ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les avelines. Manger des *quatre mendiants*. On les appelait anciennement *fruits de carême*. Le petit père André disait, en prêchant devant Louis XIII, que ces fruits étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient pour patrons les quatre ordres mendiants, savoir : les franciscains capucinaux, qui représentaient les raisins secs; les récollets, qui étaient comme des figues sèches; les minimes, qui semblaient des amandes avariées; et les moines déchaux, qui n'étaient que des noisettes vides. | Tout individu qu'on a surpris mendiant devient justiciable de la police correctionnelle. Si dans le lieu où il a été arrêté il existe un dépôt de mendicité, il peut être puni d'un emprisonnement de trois à six mois, et, après l'expiration de la peine, il doit être conduit au dépôt; s'il n'y a pas d'établissement de ce genre, et si le mendiant est valide, l'emprisonnement ne sera que d'un à trois mois. Si le mendiant a été arrêté hors du canton de sa résidence, l'emprisonnement sera de six mois au moins et de deux ans au plus. Si un mendiant use de menaces, ou s'il s'introduit sans l'aveu du propriétaire dans une maison d'habitation ou dans un enclos qui en dépende; s'il a feint des infirmités ou des plaies; s'il a mendié avec un autre individu, à moins que ce ne soit un aveugle et son conducteur, un père et son fils, un mari et sa femme, la peine est la même. Tout mendiant surpris travesti, porteur d'armes, etc., bien qu'il n'en ait pas fait usage, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans; si on trouve en sa possession des objets d'une valeur excédant 100 francs, dont il ne peut justifier l'origine, il encourt la peine d'emprisonnement de six mois à deux ans. En cas de crime, le mendiant subit toujours une peine plus forte que l'accusé non mendiant. En cas de récidive, la peine sera au moins du maximum, et pourra même être portée au double. Toutes ces dispositions de la loi sont atroces. La question de l'extinction de la mendicité n'est pas un des moindres côtés du problème moderne, parce qu'elle implique l'extinction de la misère. Le manque de travail peut conduire un excellent ouvrier à la mendicité. Partout où l'on entreprend de grands travaux, les ouvriers abondent et les mendiants disparaissent. On compte en France un nombre considérable de mendiants ne recevant de la charité publique et privée que 15 centimes, en moyenne, par jour, et dans le nombre il en est beaucoup qui, parfois, restent des journées entières sans rien obtenir, rien absolument, qui couchent dans des fossés, sur les routes, sous les arches des ponts dans les villes, hommes, femmes, enfants, vieillards, et n'ont pas même un morceau de pain pour assouvir leur faim, ni une pierre où reposer leur tête! En outre, le nombre des mendiants est loin d'être celui des vrais pauvres.

MENDICITÉ, s. f. (pron. *mandisité*; du lat. *mendicitas*; fait de *mendicare*, mendier). État, condition de mendiant. Ordonnance contre la *mendicité*. Détruire la *mendicité*. La *mendicité* n'est pas toujours la conséquence de la pauvreté ou de l'impuissance de trouver du travail : elle est trop souvent l'effet d'une paresse volontaire et invincible, ou d'une coupable spéculation sur la charité publique. | État d'indigence où l'on est réduit à mendier. Que d'écrivains illustres, d'artistes et d'inventeurs, qui avaient dépensé tout leur avoir à réaliser leurs rêves, ont été réduits à la *mendicité*! | On désigne plus particulièrement par le nom de *paupérisme* l'état des pauvres qui sont à la charge du gouvernement ou de sociétés organisées pour le soulagement de la classe indigente. La mendicité était autrefois tolérée. Il y avait même à Paris un quartier obscur, composé de rues étroites, tortueuses, sales, dont les maisons, mal bâties et d'apparence sordide, servaient de repaire à une immense quantité de mendiants. Ce quartier s'appelait la *Cour des Miracles*. On l'avait ainsi nommé, parce que les pauvres qu'on voyait pendant le jour aux portes des églises, sur les places publiques ou dans les rues, sollicitant la charité des passants, tous estropiés, mutilés ou couverts d'ulcères, n'étaient pas plus tôt rentrés dans leurs domiciles, que, jetant leurs béquilles, ils se redressaient sur leurs jambes, d'où, par suite du même *miracle*, les ulcères avaient disparu. La police finit par intervenir, et les mendiants, obligés de se disperser, renoncèrent à leur métier ou allèrent le continuer ailleurs. Ce quartier a été reconstruit depuis le commencement du siècle, et la cour des Miracles ne présente aujourd'hui que des ateliers peuplés d'ouvriers laborieux. La mendicité est actuellement regardée comme un délit justiciable de la police correctionnelle. | *Dépôt de mendicité*, Maison de réclusion pour les mendiants, les vagabonds. Un décret du 7 juillet 1808, en déclarant que la mendicité était défendue dans toute la France, avait prescrit dans chaque département la création de *dépôts de mendicité*, où devaient être conduits les mendiants n'ayant aucun moyen d'existence. C'est pour cela que l'article 474 du code pénal punit d'une peine de trois à six mois de prison tout individu trouvé mendiant dans un lieu pour lequel il existe un établissement public. Mais ces dépôts n'ont pas été généralement établis, et la répugnance qu'éprouvent les indigents à y entrer fait que ces dispositions ne sont que rarement appliquées. C'est aussi ce qui arrive pour les *work-houses* (maisons de travail, en Angleterre.) D'abord, les membres d'une même famille sont isolés les uns des autres; on sépare le père de la mère, la mère de ses enfants; ensuite les malheureux reclus ne sont employés qu'à des travaux grossiers et rebutants. Aussi beaucoup de pauvres préfèrent-ils voler pour être envoyés à Botany-Bay, plutôt que de rester comme esclaves dans ces *work-houses*. | On a interdit la mendicité en France; mais pallier le mal n'est pas le guérir, et une interdiction n'est pas un remède. On mendiera tant qu'il y aura des pauvres, et il y aura des mendiants tant que les citoyens d'une même société ne consentiront pas à une grande assurance mutuelle contre la misère. *Plus de misère!* et la mendicité disparaît progressivement. Voltaire disait déjà de son temps : Tout pays où la *mendicité* devient profession est mal gouverné. C'est dans l'Irlande qu'elle existe sur la plus large échelle : le tiers de la population vit en mendiant. Que les prêtres cessent donc de préconiser la charité comme unique remède à la pauvreté. D'abord, l'aumône dégrade celui qui la fait autant que celui qui la reçoit. Donner ou recevoir par pitié, c'est faire déroger la dignité humaine. Les économistes officiels eux-mêmes sont tous d'accord pour dire qu'il n'est pas de pire moyen pour éteindre ou diminuer la population pauvre que l'emploi de la charité légale. C'est une vérité qui ressort de tous les ouvrages publiés en Angleterre sur cet important sujet, et de toutes les enquêtes parlementaires. Il faut organiser la prévoyance publique, créer l'assurance mutuelle de tous les citoyens contre la misère, répartir plus équitablement les richesses sociales, donner à chaque homme l'instrument de travail, et l'on pourra éteindre la mendicité.

MENDIER, v. a. Demander l'aumône. *Mendier* sa vie. *Mendier* son pain. | Par extens. Rechercher avec bassesse. *Mendier* l'assistance, l'appui de quelqu'un. *Mendier* des louanges. *Mendier* des lettres de recommandation. *Mendier* la faveur des ministres. Il va *mendier* les suffrages des uns et des autres. Les courtisans *mendient* des emplois, des honneurs. J'*ai mendié* la mort chez des peuples cruels. (Racine.)

. . . . . Jadis, pour soutenir ses jours,
Réduit à *mendier* d'avilissants secours,
Dans un pays ingrat, sauvé par son courage,
Le guerrier n'avait pas, au déclin de son âge,
Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir.
(THOMAS.)

| Comme on le voit par ces exemples, ce verbe, qui n'est que du style familier au propre, est du style noble au figuré; et accompagné d'un complément direct, il signifie Demander avec instance. | Autrefois se disait pour Demander, réclamer. *Mendier une saisie*, La réclamer. | *Mendier une intervention*, Faire intervenir quelqu'un dans un procès. | Absol. Être réduit à *mendier*. *Mendier* de porte en porte.

MENDOLE, s. f. (du lat. *mendus*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens se distinguant des spares par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies d'une rangée de fines dents. La forme de leur corps est oblongue, comprimée et un peu semblable à celle du hareng; ils ont une écaille allongée au-dessous de chacune de leurs ventrales et une entre elles. Ce sont des poissons semblables au hareng.

MENDOZA. Géogr. Province de la République de Buenos-Ayres, sur les confins du Chili. Capitale : *Mendoza*.

MENDOZE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, dont les feuilles sont velues et la tige grimpante. Les *mendozes* croissent dans les forêts du Pérou et de l'Amérique centrale.

MENÉ, ÉE, part. Qui est conduit. Un homme *mené* en prison. Cette affaire est fort mal *menée*. Elles furent *menées* dans les chambres, puis dans les jardins. Elle est *menée* par une autre voie.

MÉNÉ (du gr. μήνη, lune). Mythol. hébr. Déesse, la même que la lune, dont le culte était fort commun en Palestine, et auquel les Hébreux étaient attachés. Les pères, dit Jérémie, allument du feu, les femmes pétrissent des gâteaux, et les enfants amassent du bois pour cuire ces gâteaux en l'honneur de cette déesse, la reine du ciel.

MENEAU, s. m. (pron. *mené*). Archit. Montants et traverses de bois, de pierre ou de fer, qui partagent l'ouverture d'une croisée. On remarque dans les monuments gothiques des *meneaux* d'une extrême délicatesse. | *Faux meneau*, Celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

MÉNECHME, s. m. (du gr. μένος, courage; αἰχμή, pointe de lance; littéral., qui a du cœur). Personne qui ressemble parfaitement à une autre. Ce sont deux *ménechmes*. L'homme le plus extraordinaire a eu son *ménechme*. (Boiste.) Bien que *ménechme* signifie *qui a du cœur*, cette expression n'en est pas moins restée pour désigner un type de ressemblance. Ce sens est tiré des *Ménechmes*, comédie de Plaute, dont la fable roule sur les équivoques auxquelles donne lieu la ressemblance parfaite de deux frères jumeaux nommés *Ménechmes*. Regnard a traité le même sujet et pris le même titre. | Si l'on rencontrait son véritable *ménechme*, ce ne serait pas la personne qu'on aimerait le mieux. (Mercier.) Cette pensée est physiologiquement vraie; elle correspond à ce proverbe : *Qui se ressemble se gêne*. En effet, il semble que nous perdions notre personnalité, notre individualité, du moment qu'on peut la confondre, au point de s'y méprendre, avec une autre personnalité, avec une autre individualité.

MÉNECHMÉISME, s. m. État de parfaite ressemblance; caractère des ménechmes. On peut ressembler à un grand homme ou seulement n'être son ménechme que de nom, et abuser de ce *ménechméisme* : cela s'est vu.

MENÉE, s. f. Pratique secrète et artificieuse qu'on emploie pour réussir. *Menée* sourde. Dangereuse *menée*. L'envie ne va que par des *menées* secrètes. (Bossuet.) | T. de vénerie. Route d'un cerf qui fuit. Suivre la *menée* d'un cerf. | *Avoir la menée belle*, Se dit d'un chien qui ne se détourne pas facilement de sa voie. | Féod. *Menée du fief*, Citation qui avait pour objet d'appeler les sujets et vassaux à la guerre, ou de les prévenir qu'on commençait à juger les procès. | *Menée de* ou *du serpent*, Exploit par lequel un seigneur faisait sommer son vassal de satisfaire à ses devoirs. | Liturg. *Les Menées*, Livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties pour les douze mois, et dans lequel se trouve l'office de chaque jour. | T. de chand. Opération nécessaire pour la fabrication d'une sorte de chandelle. | Horlog. Chemin que parcourt la dent d'une roue, depuis le joint où elle rencontre la dent du pignon jusqu'à celui où elle la quitte. | Se dit du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre, lorsqu'elle pousse la palette.

MÉNÉLAS. Mythol. Roi de Sparte, petit-fils d'Atrée et frère d'Agamemnon. Il épousa Hélène, fille de Tyndare, dont l'enlèvement par le beau Pâris fut la cause de la guerre de Troie. A cette époque, il était absent de Sparte. Il conduisit à la guerre de Troie les guerriers de Sparte et de toute la Laconie avec soixante vaisseaux. Ménélas déploya le plus grand courage pendant la guerre, et, après la prise de la ville, il ramena son épouse Hélène à Sparte, où il mourut peu de temps après son retour. Il eut d'Hélène deux enfants, Hermione et Nicostrate, et d'une esclave un fils nommé Mégapenthès. Quelques auteurs disent que Ménélas, à son retour de Troie, alla en Égypte redemander Hélène, qui avait été retenue par le roi.

MENER, v. a. (du lat. *minare*, conduire, mener). Conduire, guider. *Mener* un enfant par la main. L'homme s'agite et Dieu le *mène*. (Bossuet.) On *mène* un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J. J. Rousseau.) | *Mener une dame*, Lui donner la main pour être son écuyer, pour la faire monter en voiture ou l'en faire descendre, ou pour la faire danser. | Prov. et fig. *C'est un aveugle qui mène l'autre*, Se dit lorsqu'un homme de peu de sens entreprend de conduire un autre homme qui n'en a pas plus que lui. | Fig. Les talents qui *mènent* à la réputation *mènent* aussi à la fortune. | Conduire par force. *Mener* en prison. Il veut que ce soit moi qui vous *mène* au supplice. (Racine.) | Introduire, donner accès. *Menez*-moi chez ce directeur. | Avoir la conduite d'une troupe. Le capitaine *mène* sa compagnie. Les Scythes que ce prince *menait* à la guerre ont plutôt fait des courses que des conquêtes. (Bossuet.) | *Mener le deuil*, Être à la tête d'un convoi. *Le deuil était mené* par les parents du défunt. | *Mener la danse*, Être à la tête des danseurs. | Conduire des animaux. *Mener* des bêtes aux champs. *Mener* des chiens en laisse. *Mener* des chevaux à la foire. | En parlant des voitures et des bateaux, Diriger. | Absol. Voici un cocher qui *mène* parfaitement. Les cochmen de Londres *mènent* avec une adresse admirable. | Fig. *Mener bien sa barque*, Conduire bien ses affaires. | Gouverner quelqu'un. On voit communément un homme à terribles moustaches, à grosse voix et à l'air bravache, se laisser *mener* par une femme. | Voiturer. *Mener* du blé au marché. | Forcer à suivre. Ce lièvre *a mené* loin les chasseurs qui le poursuivaient. | Se faire accompagner. Il *mena* tout son monde avec lui. | Fig. et famil. *Mener quelqu'un tambour battant*, Le traiter avec dureté. | *Mener quelqu'un doucement*, Le conduire avec ménagement, éviter de le fâcher. | *Mener quelqu'un avec de belles paroles*, L'amuser, l'entretenir de frivoles espérances. | En parlant des choses, Diriger. *Mener* la maison. | *Mener une vie honnête*, Vivre honnêtement. Les femmes des Grecs *menaient une vie* beaucoup plus retirée que les nôtres. (Voltaire.) Je suis scandalisé de *la vie que vous menez*. (Molière. | Déterminer. L'intérêt le *mène*. La vengeance et les préjugés *mènent* les cours comme les particuliers. (Voltaire.) | *Mener à fin*, Terminer. Je veux *mener à fin* cette aventure. (V. Hugo.) | *Mener loin*, Avoir des conséquences très-graves. Un pas hors du devoir peut nous *mener* bien *loin*. (Corneille.) | *Mener loin*, Durer longtemps. Cet argent ne le *mènera* pas *loin*. | *Mener grand deuil d'une chose*, En être ou en paraître fort affligé. *J'ai mené grand deuil* de ma pauvre amie que la mort m'a ravie en sa fleur, point ne m'en consolerai. (Chartier.) | Fig. et par antiphrase. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, Lui créer des difficultés, l'embarrasser. | Prov. *Tout chemin mène à Rome*, On peut arriver à un but par différents moyens. | *Il a l'air d'un agneau qu'on mène à la boucherie*, Il a l'air bien innocent. | *Mener les ennemis battant*, Les obliger à se retirer avec précipitation, et les poursuivre dans leur fuite. | Il se dit aussi de quelqu'un sur qui on remporte promptement un avantage, soit au jeu, soit autrement. Je l'*ai mené battant* et lui ai gagné trois parties. | Famil. *Mener la bande*, Être le chef d'une bande d'individus. | Fig. *Cela ne mène à rien*, On n'en peut espérer aucun avantage. | Famil. *Mener rondement une affaire*, La traiter avec activité. | *Mener de front deux affaires, plusieurs sciences*, S'en occuper, les cultiver à la fois. | *Mener un grand train*, Etaler un grand faste, faire une grande dépense. | Fig. *Mener quelqu'un à la baguette*, Le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut. | *Mener quelqu'un en laisse*, En disposer à son gré, le mener comme on veut. | T. de chasse. *Mener la quête*, Faire une battue pour trouver du gibier tapi dans les buissons. | *Mener les chiens à l'ébat*, Les faire promener par le bernier, attention que l'on doit avoir deux fois par jour d'après la recommandation des vétérinaires. | Technol. *Mener la table*, Chez les cartiers, assortir les cartes et les diviser par deux. | *Le pied qui mène*, Se dit du pied droit de devant du cheval. | Horlog. Se dit de l'action de la dent d'une roue qui presse l'aile d'un pignon. | Féod. *Mener bannière*, Réunir le ban du fief. | Fig. et famil., dans un sens absolu. *Le jeu, la débauche, l'amour des femmes, mènent bien loin*, c. à d. jettent dans de grands écarts. | *Mener à mal*, Faire aboutir à un mauvais résultat. | Loc. basse et triviale. *Mener les poules pisser et les ramener sans boire*, Dicton appliqué primitivement à Jocrisse, personnage comique, et qui se dit d'un niais qui fait tout le contraire de ce qu'il devrait faire. | *Mener quelqu'un par le bout du nez*, Comme on mène un buffle, lui faire faire tout ce qu'on veut.

> Qu'est-il besoin du soin que vous prenez?...
> C'est un homme, entre nous, à *mener par le nez*.
> (MOLIÈRE.)

Nos pères se sont servis du mot *beuffler* en ce sens. On dit *beuffler quelqu'un*, c. à d. *le mener* et le traîner *par le nez*. (P. Labbé, *Étymol. franç.*) | *Mener quelqu'un par la lisière*, Le mener comme un enfant. | Mme Necker a parfaitement caractérisé la différence qu'il y a entre *mener* et *conduire*, dont on fait trop souvent des synonymes. Dans un ménage bien assorti, la femme doit *mener*, et le mari doit *conduire*; l'un tient au sentiment et l'autre à la réflexion. | SE MENER, v. pr. Être mené. Cette affaire peut *se mener* de loin. Les peuples amoureux de la liberté ne *se mènent* pas aisément. | Se conduire l'un l'autre. Je vis de vieux rats aveugles qui *se menaient* les uns les autres. (X. de Maistre.)

MENÈS, s. m. (du gr. μήνη, lune, à cause de leur forme en disque). Ichthyol. Genre de poissons dont le corps est comprimé, qui ont l'épaule et le bassin très-développés, et dont la partie inférieure et antérieure du tronc a beaucoup de saillie.

MÉNÈS. Premier roi et législateur supposé de l'Égypte. Il bâtit Memphis et arrêta le Nil près de cette ville par une chaussée de cent stades de large qui lui fit prendre le cours actuel. Ménès fut, selon Hérodote, honoré comme un dieu après sa mort. On croit que c'est le même prince que le fabuleux Mesraïm, fils de Cham et petit-fils de Noé.

MÉNESTREL, s. m. (du lat. *mimo* et *histrio*, mime et histrion; par corrupt., *ménestrel*). Musicien poète, ou quelquefois simple joueur d'instrument qui allait, dans le XIe siècle, de ville en ville et de château en château, chantant les prouesses des chevaliers, en s'accompagnant du son des instruments. Les rois, les princes et les grands vassaux de la couronne avaient presque tous des ménestrels à leur service. Les *ménestrels* formaient une corporation connue sous le nom de *Ménestrandie*, et s'élisaient un roi. On divise les ménestrels en *trouvères*, qui appartiennent à la langue d'oïl, et en *troubadours*, qui appartiennent à la langue d'oc. Chaque ménestrel de rang élevé avait un jongleur qui amusait la multitude par ses saillies. Quelquefois les *ménestrels* composaient eux-mêmes des poésies et chantaient leurs propres œuvres; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*. Comme le comte de Guicheus, le chevalier de la Manche et le gentil Arnaldus Gabans, entre eux trois, envoyèrent par un *ménestrel* joyeusetés rimées à Vetturius. (Ménage.) Au temps des *ménestrels*.

MÉNÉTRIER, s. m. Joueur de violon. C'est le *ménétrier* du village. Les curés et sermonneurs, qui empêchent les villageois de danser, entretiendront-ils à rien faire nos braves *ménétriers*? (P. L. Courier.) | Nom donné autrefois à toute sorte de joueurs d'instruments, surtout quand ils jouaient pour faire danser. Les *ménétriers* formaient une confrérie sous l'invocation de saint Julien. | Synonyme de *Ménestrels*. Les *ménétriers* étaient souvent de vrais pamphlétaires. (Vitet.) | Dans un temps où l'imprimerie ne répandait pas comme aujourd'hui avec une rapidité merveilleuse les œuvres de l'esprit, les compositions des poètes seraient restées renfermées dans un cercle fort restreint, s'il ne se fût trouvé des hommes qui les apprenaient par cœur, et allaient les réciter de ville en ville, de château en château. Ces hommes furent les *ménétriers*, les *ménestrels*, les *troubadours* et les *jongleurs*. Ils étaient une véritable providence pour les seigneurs ignorants et brutaux qui n'avaient rien à faire, et que l'ennui étouffait dans leurs donjons crénelés. A l'imitation des scaldes de la Scandinavie, ils marchaient avec les armées pour exciter les troupes au combat, et donnaient souvent des preuves d'une grande bravoure. On trouve, dans un compte de 1463, l'article suivant : *Payé deux gros blancs à Jacot le ménestrier pour avoir corné devant M. Saint-Mainbœuf, le jour de la Fête-Dieu*. Plusieurs conciles frappèrent d'excommunication les *ménétriers*, et firent défense aux fidèles de les appeler à leurs noces; enfin, Philippe Auguste les bannit du royaume. Ils rentrèrent sous Louis IX et formèrent une vaste association. Plus tard, ils furent forcés d'accepter la condition d'artisans que leur infligeaient les *Établissements des métiers de Paris*, d'Estienne Boileau. Ils achetèrent d'abord de l'abbesse de Montmartre un emplacement, rue Saint-Martin, où ils élevèrent une chapelle à l'invocation de Saint-Julien-des-Ménestriers. Par les statuts du XVe siècle, les seuls ménétriers et jongleurs de Paris avaient le droit de jouer de leurs instruments aux fêtes et aux noces qui se célébraient dans cette ville, et d'y rester pendant toute leur durée. Les ménétriers étrangers ne devaient point s'y présenter sous peine d'amende. La corporation était gouvernée par un *roi* et par le *prévôt de Saint-Julien*. Lors de la Révolution, la corporation des *ménétriers* fut abolie comme toutes les autres; l'église ou chapelle, qu'elle avait fondée, et qui possédait dans une niche un saint vêtu en ménétrier du XIVe siècle, et dans l'attitude d'un homme qui joue du violon, fut vendue comme bien national et démolie pour être remplacée par une maison particulière. De nos jours, il ne reste plus de cette association que les chanteurs des foires et des marchés, et les joueurs d'instruments qui font danser les jeunes filles de village sous l'ormeau, les

jours de fêtes et de mariage. | Loc. prov. Quelquefois le *ménétrier* chante tandis qu'il est le plus triste de la compagnie. | *Soufflez, ménétrier, l'épousée passe*, Se dit à un homme qui se vante. | *Il est comme les ménétriers, il n'a pas de pire logis que le sien*. Il est comme certains musiciens qui mènent une vie vagabonde. | *Faire le ménétrier devant le buffet*, Danser devant un buffet vide, avoir de la joie quoiqu'on manque de pain.

MÉNÉTRIÈRE, s. f. La femme d'un ménétrier. S'employait aussi pour désigner une musicienne. Pythagoras commanda à la *ménétrière* de changer de ton, et par une musique poisante, sévère et spondaïque, enchanta tout doucement leur ardeur. (Montaigne.) Une harmonie grossière, telle qu'on devait l'attendre d'une *ménétrière* de village (Dacier). Certains villages avaient des *ménétrières*.

MENEUR, EUSE, s. Celui, celle qui mène. Le *meneur* de la danse. | Celui qui mène, qui conduit une femme par la main dans certaines cérémonies. | *Meneuse de nourrices*, Femme qui recrute des nourrices dans certains villages pour les conduire à Paris ou dans les grandes villes. | *Meneur d'ours*, Celui qui mène un ours dans les rues et qui gagne sa vie à lui faire faire des tours. | *Meneur des gens de guerre*, Se disait, dans l'ancienne hiérarchie militaire, des commissaires des guerres. | *Meneuse de table*, Ouvrière qui forme des jeux avec les cartes après qu'on les a coupées. | *Meneur de ciseaux*, Ouvrier cartier qui découpe les cartes. | Se dit aussi de celui qui amène les nourrices aux bureaux des gens qui se chargent des nourrissons. | Fig. et famil. Celui qui, dans les affaires, prend de l'ascendant sur les autres et leur fait faire sa volonté. Les *meneurs* d'un parti. Les *meneurs* du clergé.

MENGS (ANTOINE-RAPHAEL). Un des plus grands peintres du XVIIIe siècle. Né à Aussig (Bohême), le 22 mars 1728, mort le 29 juin 1779. Ses plus beaux tableaux sont l'*Ascension*, à Dresde, la *Madona col bambino*, le *Songe de saint Jacques*.

MENG-TSEU. Philosophe chinois, né vers 400 av. J. C., dans la ville de Tseou, mort à 84 ans. Il est regardé comme le premier des philosophes de sa nation après Confucius. Longtemps il se contenta d'étudier les *Kings* ou de commenter et de mettre en ordre ces livres sacrés; il voulut enfin écrire lui-même afin d'éclairer et d'améliorer ses semblables. Son plus beau titre est un traité de morale qui porte son nom, le *Meng-tseu*, et que l'on joint à ceux de Confucius. Il y parle aux princes avec une grande hardiesse. Son style est en général fleuri et élégant.

MENHIR, s. m. (du celt. *man*, pierre; *hir*, long, grand, étendu, élevé). Au propre, Pierre levée. Nom donné à des blocs de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevés en forme de colonnes et isolés les uns des autres, que l'on retrouve dans certaines contrées de la France, surtout dans la Bretagne. Les *menhirs* servaient au culte religieux des druides et des anciens Gaulois.

MÉNIDE, adj. (rad. *ménés*). Ichthyol. Qui ressemble au genre ménés. | S. m. pl. Famille de poissons qui diffèrent des spares par leur mâchoire rétractile et protractile; ces animaux se servent de cette propriété pour saisir leur nourriture. Tout leur corps est recouvert d'écailles comme celui des spares. Cette famille renferme quatre genres : les mendoles, les picarels, les cœsio et les gerres.

MÉNIL, s. m. (du bas lat. *masnilium*, demeure). Vieux mot qui signifiait Habitation, village. Vulgairement *mesnil*, qui vaut autant que demeure ou habitation. (Alain Chartier.) Ce nom se retrouve dans les noms propres de plusieurs lieux : *Grand-Ménil, Ménil-Aubry, Auberménil, Ménilmontant*.

MÉNILITHE, s. f. (du vieux franç. *ménil*, demeure, hameau; du gr. λίθος, pierre). Minéral. Variété d'opale commune, raboteuse à sa surface extérieure, éclatante à l'intérieur, rayant le verre. On la trouve à Ménilmontant, près de Paris, empâtée dans une argile schisteuse, comme le caillou dans la craie. On l'appelle *ménilithe brune*. | *Ménilithe blanche*, Celle qui est d'un gris jaunâtre, en tubercules, éclatante à l'intérieur, et qu'on trouve à Argenteuil, près de Paris, empâtée dans une marne argileuse.

MÉNILMONTANT. Géogr. Ancien village des environs de Paris, commune de Belleville. Depuis 1860, il est compris dans l'enceinte de Paris. Il s'étend sur une côte assez rapide. Les saint-simoniens y avaient établi, après 1830, leur communauté dans de vastes bâtiments qui encadraient des jardins entretenus avec luxe. Des hauteurs de *Ménilmontant* nous voulions montrer aux peuples endormis la nouvelle Sion, la foi de l'avenir. (Barrault.)

MENIN, s. m. (de l'esp., du portug. et du rom. *menino*, petit, mignon). Nom donné en Espagne aux jeunes nobles attachés aux enfants de la famille royale pour partager leurs jeux, leurs études et les accompagner. | S'est dit, autrefois en France, des gentilshommes attachés au dauphin. | Quévédo, dans son *Ruscon*, appelle les pauvres qui vont aux enterrements pour porter les torches, et pour augmenter la pompe, *les pauvres menins de la mort*. | Regnard, dans son *Tombeau de Boileau*, dit comme Quévédo : Des *menins* de la mort une troupe inhumaine. | Voltaire désigne les bons poètes sous le nom des *menins d'Hélicon*. | Dans quelques contrées du Midi, et notamment dans les départements qui composaient l'ancien Languedoc, on appelait la marraine *ménina, ménine*.

MÉNINGES, s. f. pl. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane). Anat. Membranes qui enveloppent le cerveau, et qui sont la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère. | Sédiment du vin dans le tonneau, avant que le vin ait commencé à fermenter.

MÉNINGITE, s. f. Pathol. Inflammation des méninges. La *méningite* est une des maladies les plus graves. On la connaît aussi sous le nom de *Fièvre cérébrale*. Parmi ceux qui n'y succombent pas, plusieurs gardent des infirmités incurables; les uns restent sourds, les autres aveugles; d'autres enfin ne retrouvent jamais, ou du moins qu'incomplètement, l'usage de leurs facultés intellectuelles.

MÉNINGOSE, s. f. (du gr. μήνιγξ, méninge; ὀστέον, os). Union des os par des ligaments qui ont la forme de membranes; telle est l'articulation des os du crâne chez le fœtus.

MÉNIPPE (de Stratonice). L'homme de toute l'Asie qui parlait avec le plus de grâce et d'éloquence. Il était né à Gadara, ville de la Phénicie, 300 av. J. C., d'où son surnom *Ménippe le Gadaréien*. Il devint l'élève de Médrélème le cynique. Esclave de naissance, il parvint à racheter sa liberté. Il obtint à Thèbes le titre et les droits de citoyen. On dit qu'ayant perdu une somme considérable qu'on lui vola, il se pendit de désespoir. Ses écrits, mêlés de vers et de prose, et qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, étaient si satiriques et si mordants, que Lucien l'appelle *le plus hargneux et le plus acharné de tous les dogues que sa secte ait enfantés*. Les tyrans redoutaient fort les satires de Ménippe.

MÉNIPPÉ, ÉE, adj. (rad. *Ménippe*). Qui est fait à l'imitation des ouvrages de Ménippe. | *Satire Ménippée*, Satire mêlée de prose et de vers, ainsi appelée de Ménippe de Gadara, philosophe de l'antiquité, qui écrivait beaucoup dans ce genre. Notre *Satire Ménippée*, à nous, Français, est un pamphlet politique dirigé contre la cour d'Espagne et la faction des Guises. Ce pamphlet, dû à plusieurs écrivains, se compose du *Catholicon d'Espagne*, par Pierre Leroy qui flétrit ceux qui se laissaient corrompre par l'or de Philippe II, et de l'*Abrégé de la tenue des États*, par Pierre Pithou, Rapin, Passerat et Gillot, critique ingénieuse de ce qui se passa aux États généraux de 1593. « Pendant qu'on faisoit, dit l'auteur, les préparatifs et eschafauds au Louvre, et qu'on attendoit les députés, il y avoit deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leur drogue et jouer tout le long du jour. Le charlatan espagnol étoit fort plaisant : à son eschafaud étoit attachée une grande peau scellée de cinq à six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots : « Lettres du pouvoir de » l'Espagnol et des effets miraculeux de la drogue » appelée *higuiero*. » Maintenant servez d'espion aux camps, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de higuiero, quiconque vous taxera sera réputé huguenot. Soyez recognu pour pensionnaire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes, pourvu qu'ayez pris un grain de catholicon à la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, moquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra d'autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost estre cardinal, frottez une corne de votre bonnet de higuiero, il deviendra rouge et sera fait cardinal. Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant lui, couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un côté et une boîte de l'autre, pleine aussi de catholicon, dont il débitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingrédient plus nécessaire qui est l'or. » La seconde partie de la *Satire Ménippée*, l'*Abrégé de la tenue des États*, contenait des détails piquants et des allusions malignes sur le duc de Mayenne, le duc de Guise, Mme de Montpensier et le primat de Lyon. Ils sont mis en scène les uns après les autres; puis viennent les discours du lieutenant-général, du cardinal Pellevé, du légat, de l'évêque de Senlis, de d'Aubray et de plusieurs autres, assaisonnés de traits pleins de malice, et qui faisaient jaillir les vices et les projets de chacun d'eux. On ne peut les lire encore sans se dérider et sans être ému par le sel des plaisanteries et même par l'éloquence de certains passages : témoin la harangue de d'Aubray, organe des politiques. La *Satire Ménippée* parut en 1594.

MÉNIPPÉE, s. f. (rad. *Ménippée*, nom d'une nymphe). Zool. Polypier coralligène subcalcaire friable, d'un blanc jaunâtre à l'état de dessiccation, et dont la grandeur ne dépasse pas 10 centimètres. On trouve les ménippées attachées par des fibres nombreuses à la base des corps marins des mers équatoriales. *Ménippée* hyale. *Ménippée* cireuse. *Ménippée* pelonnée.

MÉNISCIUM, s. m. (du gr. μηνίσκος, croissant). Bot. Genre de la famille des fougères, caractérisé par la fructification privée d'*indusium*, et disposée en paquets linéaires, placés en travers entre les veines de la fronde. Les espèces qui le composent croissent dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale. *Méniscium* triphylle, arborescent.

MÉNISPERME, s. m. (du gr. μήνη, lune; σπέρμα, semence; littéral., *graines en croissant*). Bot. Genre type de la famille des ménispermées, composé d'arbrisseaux grimpants, sarmenteux, qui croissent en Afrique, dans le midi de l'Asie et en Amérique. En Égypte, on mange les fruits du *ménisperme comestible*, et, par la fermentation, on en obtient une liqueur enivrante. Les rameaux du *ménisperme coquecule* fournissent une bonne teinture jaune. On cultive dans les jardins le *ménisperme du Canada*, au feuillage d'un vert foncé, aux petits drupes noirs et aux fleurs herbacées. On extrait des fleurs de plusieurs espèces de *ménispermes* des substances vénéneuses qui servent à différents usages.

MÉNISPERMÉES, s. f. pl. Bot. Famille naturelle de plantes exotiques, dont la tige est pubescente, ordinairement sarmenteuse, voluble de droite à gauche. Leurs feuilles sont alternes, simples ou composées, dépourvues de stipules; leurs fleurs, très-petites et sans éclat, naissant dans les aisselles des feuilles ou au sommet des rameaux, et disposées en épis ou en grappes. On a divisé cette famille en *ménispermées vraies* et en *ménispermées fausses*. On dit aussi *Ménispermacées*.

MÉNISQUE, s. m. (du gr. μηνίσκος, fait de μήνη, lune). Géom. Figure plane ou solide, composée d'une partie concave et d'une partie convexe. | Généralement, tout ce qui a la forme d'un croissant. | T. d'optiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre. | Antiq. Plaque que l'on mettait sur la tête des statues des divinités, afin que les oiseaux ne vinssent pas les salir. | S. m. pl. Bijout. Bracelets, colliers et ornements ayant la forme du croissant. Les *ménisques* sont fort en vogue à Smyrne.

MENNON (SIMON). Hérésiarque, né dans la Frise, en 1505; mort en 1561, dans le Holstein. Il a donné son nom aux mennonites ou anabaptistes pacifiques, qu'il réunit en communauté en 1537. Il différait des autres sectateurs en ce qu'il condamnait les moyens révolutionnaires et qu'il prêchait à ses disciples une soumission aveugle aux rois et aux gouvernements, ce qui a rendu sa doctrine méprisable.

MENNONITES, s. m. pl. Hérétiques sectateurs de Mennon (Simon). On les considère comme une secte d'anabaptistes, mais cependant ils ne rebaptisent point les enfants, et, loin d'inspirer la révolte, ils recommandent la plus grande soumission aux magistrats. Il y a deux sectes principales de mennonites : ceux de Flandre, appelés les *vrais mennonites*, qui exercent la discipline ecclésiastique avec une très-grande rigueur, et ceux de Frise, qui sont relâchés dans leur discipline. | Conchyliol. Ancien nom du cierge blanc.

MÉNOLOGUE, s. f. (du gr. μήν, mois; λόγος, discours, traité). Méd. Traité des purgations menstruelles des femmes. | T. de liturg. Catalogue divisé par chaque mois de l'année, et qui contient en abrégé les vies des saints pour chaque jour, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites.

MÉNORRHAGIE, s. f. (du gr. μήν, mois; ῥήγνυμι, je rompt). Méd. Flux excessif des règles ou menstrues chez les femmes.

MÉNORRHÉE, s. f. (du gr. μήν, mois; ῥέος, écoulement). Méd. Hémorrhagie de la matrice.

MENOTTE, s. f. Terme enfantin qui signifie Main, petite main. Cet enfant a de jolies *menottes*.

MENOTTES, s. f. pl. Fers qu'on met aux poignets d'un prisonnier pour lui ôter l'usage des mains. Mettre les *menottes*. Oter les *menottes*. Les gendarmes lui ont mis des *menottes*. | Fig. et fa-

mil. *Mettre les menottes à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité d'agir, de faire des démarches, de nuire.

MÉNOXÉNIE, s. f. (du gr. μήν, mois; ξένος, étranger). Méd. Remplacement de la menstruation par une hémorrhagie mensuelle ayant son siége dans d'autres organes que l'utérus.

MENSAIRES, s. m. pl. (du lat. *mensarius*, banquier, fait de *mensa*, table, parce qu'ils avaient une table devant eux). Antiq. Agents du trésor public, inférieurs aux questeurs. | Officiers romains qui tenaient leurs séances dans les marchés, faisaient comparaître devant eux les débiteurs et les créanciers, examinaient leurs affaires, et prenaient des précautions pour que le débiteur s'acquittât et que son bien ne fût pas engagé aux particuliers, mais seulement au public, qui avait pourvu à la sûreté de la créance. Il y avait des *mensaires* dans quelques villes d'Asie.

MENSAL, ALE, adj. (du lat. *mensis*, mois). Qui a rapport au mois. On dit plutôt *Mensuel*. | *Junon mensale*, Ainsi surnommée parce qu'elle présidait aux calendes de chaque mois, jour des payements que l'on faisait aux officiers appelés *Mensaires*. | Antiq. rom. Se dit du titre sous lequel chaque curie faisait des sacrifices à Junon.

MENSALE, s. f. (du lat. *mensa*, table). Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la main.

MENSE, s. f. (du lat. *mensa*, table). Autrefois, Le lieu où l'on mange et la table elle-même. | Particulièrement, Revenus dont jouissaient les prélats, les abbés ou les communautés. *Mense* épiscopale. *Mense* abbatiale. *Mense* conventuelle. Les *menses* de certains couvents étaient considérables. | Fig. Toutes les espèces ont un droit égal à la *mense* de la nature.

MENSOLE, s. f. (de l'ital. *mensola*, même signif.; fait du lat. *mensa*, corbeau à soutenir). T. d'archit. La clé d'une voûte.

MENSONGE, s. m. (du lat. *mentis somnium* ou *mentitum somnium*, songe de l'esprit, ou songe menteur). Parole, fait, articulés contrairement à ce qui existe ou à ce que l'on pense; tout acte accompli avec l'intention formelle de tromper. L'ancienne maxime *Tous songes sont mensonges* dérive de l'étymologie de ce mot. Un grand *mensonge*. Un horrible *mensonge*. Dire, faire, proférer un *mensonge*. C'est un *mensonge* impudent. Le *mensonge* tire sa malice, non pas précisément de la vérité ou de la fausseté des choses que l'on dit, mais de la fourberie du menteur, qui, sachant qu'une chose n'est pas, veut persuader aux autres qu'elle est. (Saint Augustin.) Le *mensonge* est le père du vol. (Sinnadi.) Que peut-on voir de plus noble que l'horreur qu'ils avaient pour le *mensonge*, qui passa parmi eux pour un vice honteux et bas? (Bossuet.) Il sait discerner la vérité du *mensonge* dans les narrations d'autrui. (J. J. Rousseau.) | *Mensonge innocent*, Mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne. C'est dans ce sens que Voltaire a écrit: Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une grande vertu quand il fait du bien. Voltaire, en écrivant ceci, condamnait absolument le mensonge; car le mensonge est toujours un mal du moment qu'on est obligé de tromper. | *Mensonge officieux*, Fait pour plaire à quelqu'un, pour lui être utile. | *Un mensonge grossier*, Évident, qui ne trompe personne. | Fig. Fausse doctrine, utopie. Les sectaires sont des champions si vigoureux de la vérité, qu'ils ne se font aucun scrupule de dire dix mille *mensonges* pour la défendre. (Marana.) D'un Dieu de vérité faire un Dieu de *mensonge!* (Boileau.) | Erreur, illusion. Il y a des femmes en qui l'art surmonte la nature et que l'on peut appeler de beaux *mensonges*. (Lamothe-Levayer.) | Par métaphore. Les fictions du roman, de la fable, de la poésie. Le *mensonge* de la comédie. Les admirables *mensonges* de la Fable. Les *mensonges* du roman charment les lecteurs.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les *mensonges*.
(LA FONTAINE.)

| Dans l'Écriture, *L'esprit de mensonge*, Le tentateur, le démon. Allez, dit le Seigneur à *l'esprit de mensonge*, entrez dans la bouche des prophètes du roi Achab. | Hist. *Champ du mensonge*, Lieu situé entre Brisach et la rivière d'Ill, où les troupes de l'empereur Louis le Débonnaire se rencontrèrent avec celles de ses trois fils révoltés, en 833. | Mythol. Divinité infernale, qui doit être la même que le dieu Mercure, conducteur des ombres. | *Dire des mensonges*, Signifie quelquefois Rapporter des mensonges dont on n'est pas l'auteur. Il m'a conté toutes les nouvelles qui courent; il m'*a dit* mille *mensonges*. Au lieu que *Faire des mensonges* signifie toujours qu'on en est l'auteur. *Un diseur de mensonges* ne ment pas en contant des nouvelles fausses, à moins qu'il ne les ait inventées lui-même. *Un faiseur de mensonges* est proprement un menteur. | *Mensonge* est synonyme d'*Imposture* et de *Fausseté*, en tant que tous trois signifient des discours tenus contrairement à ce qu'on dit être vrai. Mais le *mensonge* est plus relatif au but que se propose celui qui tient le discours; l'*imposture*, à l'effet que le discours produit sur l'auditeur; la *fausseté*, aux faits sur lesquels porte le discours. Le *mensonge* est un trait de vanité ou un subterfuge; il est quelquefois timide et honteux; l'*imposture* est un piége tendu à la crédulité; elle marche le front découvert et ne rougit point; la *fausseté* est un manque de véridicité, de bonne foi; lorsqu'elle est inhérente au caractère d'un individu, elle prend les voies tortueuses, et alors elle est le plus bas de tous les vices. | Le mensonge est condamné par toutes les religions et par toutes les philosophies. Les livres saints le considèrent comme abominable. *Dieu hait ceux qui mentent*, dit le Psalmiste. *Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse*. (Ecclésiaste.) *Les menteurs seront jetés dans l'étang de soufre enflammé*. (Apocalypse.) Il n'est peut-être pas de mauvaise habitude dont il soit plus difficile de se corriger que celle du mensonge. Les parents ne sauraient veiller avec trop de soin sur leurs enfants, pour les préserver de ce vice, s'ils en aperçoivent le germe; ils doivent examiner tout ce qu'ils disent, les engager à être vrais. Le meilleur moyen de les corriger est de leur faire sentir toute l'horreur qui s'attache au mensonge.

MENSONGER, ÈRE, adj. (rad. *mensonge*). Faux, fausse; trompeur, trompeuse; qui tient du mensonge. Discours *mensongers*. Promesse *mensongère*. Apparence *mensongère*. Espoir *mensonger*. Une conscience pure se rit de la calomnie *mensongère*. Pourquoi donc, au fond des affections les plus sincères, tant d'artifices *mensongers?* (Ch. Martin.) Sous l'appareil *mensonger* de vos fausses jouissances, l'instinct de la nature vous parle encore. (Bergasse.) Et pourtant ce n'était qu'une *mensongère* parade imaginée par quelques courtisans pour tromper la mélancolie de leur vieux maître et raffermir leur orgueil découragé. (L. Blanc.) | Synonymes: MENSONGER, MENTEUR. *Mensonger* indique l'état constant de mensonge; *menteur* indique l'action du verbe *mentir*, l'habitude de mentir.

MENSONGÈREMENT, adv. (pron. *mansonjèreman*; rad. *mensonge*). D'une manière mensongère.

MENSTRUAL, ALE, adj. (du lat. *menstrualis*, qui a lieu chaque mois). Méd. Qui a rapport aux menstrues. Des accidents *menstruaux*. Une indisposition *menstruale*. Flux *menstrual*. | On dit mieux *Menstruel*.

MENSTRUATION, s. f. (pron. *manstruasion*). État d'une femme qui a ses menstrues; écoulement des menstrues. La *menstruation* a lieu vers l'âge de puberté. La *menstruation* est pour l'espèce humaine comme le rut pour les animaux, l'époque naturelle de la chute des œufs, et par conséquent la plus favorable à la conception. (Nysten.) | Temps que dure cette sécrétion. Chez quelques femmes, la *menstruation* dure une semaine; chez d'autres, deux jours.

MENSTRUE, s. f. (du lat. *mensis*, mois). Anc. chim. Dissolvant lent et obtenu à l'aide d'une douce chaleur entretenue pendant un mois. | Philos. hermet. Mercure des sages.

MENSTRUÉ, ÉE, adj. (pron. *mansstrué*). Se dit d'une femme ou d'une jeune fille chez laquelle le flux menstruel s'est établi. Cette enfant est déjà *menstruée*. Chez les femmes les plus régulièrement *menstruées*, il y a d'un mois à l'autre de fréquentes variations d'un jour ou même de plusieurs jours.

MENSTRUEL, ELLE, adj. (rad. *menstrues*). Qui a rapport à l'écoulement périodique des femmes. Flux *menstruel*. Époque *menstruelle*. Révolution *menstruelle*. Le sang *menstruel* est fourni par exhalation; il s'écoule des orifices exhalants qui s'ouvrent de toutes parts à la surface de la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de la matrice et de son col. (G. Caux.) L'évacuation *menstruelle* est moins grande chez les femmes de la campagne que chez celles qui habitent les villes, et parmi ces dernières, celles dont la vie est désordonnée, dissolue, sont les plus abondamment réglées. (Id.)

MENSTRUES, s. f. pl. (pron. *manstru*; en lat. *menstrua*; *mensis*, mois). Physiol. Écoulement périodique de sang des organes de la génération, chez la femme et chez les femelles de quelques mammifères. Les *menstrues* se déclarent à l'époque de la puberté, lorsque la femme devient capable d'engendrer; et lorsqu'elle cesse d'être féconde, cet écoulement s'arrête. De douze à quinze ans, les règles commencent à paraître pour la première fois chez les jeunes filles qui habitent les climats tempérés. Dans les pays froids et chez les habitants des campagnes, généralement plus sobres, la puberté est plus tardive et ne commence qu'à seize ans. Au contraire, dans les pays chauds et dans les villes, où les mœurs sont dissolues, l'éruption menstruelle est fort précoce. On en voit des exemples dès onze ou douze ans. En Perse et dans les Indes, les jeunes filles sont réglées dès huit à neuf ans. Mais partout l'époque de la menstruation varie par plusieurs causes indépendantes du climat: 1° par le tempérament. Ainsi, les femmes bilieuses et sanguines sont plus promptement réglées que les phlegmatiques dans le même climat. 2° Par la nature même des races humaines. Ainsi, quoique les Lapones et les Samoïèdes soient placées sous la zone glaciale, elles sont cependant réglées dès l'âge de dix à douze ans; les négresses, nées et vivant en Europe, ont une menstruation plus précoce, en général, que les blanches. 3° Le développement des facultés morales et des passions avance extrêmement l'époque de la menstruation, comme on le voit dans les grandes villes comparées aux campagnes qui en sont éloignées. 4° La qualité et la quantité des aliments. Ainsi, l'usage des aliments âcres, aromatiques, échauffants, agissent comme la chaleur du climat, et l'abondance des aliments, en augmentant la masse du sang, détermine son écoulement précoce. Toutes les causes qui avancent l'éruption des règles augmentent encore la quantité de cette sécrétion; ainsi, les femmes les plus tardives ont communément des menstrues moins abondantes que les plus précoces. Mais, par suite de cette raison, elles sont réglées pendant un plus grand nombre d'années. Les Persanes, nubiles très-jeunes, vieillissent rapidement. Dès l'âge de trente ans, les femmes cessent d'engendrer aux Indes, à Java, au Tonquin, et chez les Samoïèdes et les Kamtchadales. Les menstrues cessent vers quarante-cinq ans chez les femmes de nos contrées qui ont été réglées fort jeunes; mais elles s'étendent jusqu'à cinquante-cinq ans pour les tardives. On cite des exemples, rares, de femmes qui ont gardé leurs règles jusqu'à quatre-vingts ans. La quantité de l'évacuation menstruelle dépend beaucoup de la constitution du corps. Elle est plus considérable dans les femmes sanguines et bilieuses que dans les autres, et surtout en été et dans les régions du Midi que pendant l'hiver et dans les climats froids du Nord. Le temps pendant lequel s'opère chaque menstruation varie suivant les individus; des femmes en sont délivrées au bout d'un jour; elle dure deux à trois jours chez d'autres; communément une semaine et même huit ou dix jours chez celles dont la constitution est molle et languissante. Les femmes d'un tempérament replet et très-sanguin, celles qui mangent beaucoup d'aliments succulents et très-nourrissants, ont presque continuellement leurs règles, ou du moins à chaque quinzaine. Chez certaines femmes, l'époque de la menstruation est une espèce de maladie; elles éprouvent des coliques, une grande tension à la région lombaire, un abattement général; leur estomac s'affaiblit ou prend une activité contre nature. D'autres phénomènes plus singuliers, et qui ont donné lieu à des croyances absurdes, se déclarent chez beaucoup de femmes. Leur haleine devient cadavéreuse, l'odeur de leur corps vireuse et nuisible. Elles exhalent même une transpiration nuisible dans quelques cas. Mais c'est à tort qu'on leur attribue la faculté de faire tourner le lait, le vin, la saumure, etc. Le sang menstruel, par lui-même, est pur comme le sang d'une victime, selon la poétique expression d'Hippocrate, répétée par Aristote. Il n'a rien des qualités nuisibles que lui attribue le vulgaire, imbu des opinions que Pline et les Arabes ont répandues en Europe. Ces écrivains ont à tort prétendu qu'il est fétide et vénéneux. Sans doute il est fétide chez les femmes malpropres ou affligées de flueurs blanches, mais vénéneux dans aucune. Comme c'est au bout d'un mois que reviennent les menstrues, les anciens avaient aussi soupçonné que la lune pouvait en être la cause; mais dans ce cas, le flux menstruel devrait suivre, dans toutes les femmes, un cours aussi régulier que celui du satellite de la terre; ce qui n'est pas. Aussi la lune ne paraît pas aux modernes être la cause de la menstruation régulière des femmes; cette croyance a été repoussée comme absurde.

MENSUAIRE, adj. (du lat. *mensis*, mois). Synonyme de *Mensuel*. Traitement *mensuaire*. | Peu usité.

MENSUEL, ELLE, adj. (pron. *mansuel*; du lat. *mensis*, mois). Qui se fait par mois, tous les mois. Journal *mensuel*. Traitement *mensuel*. Annonce *mensuelle*. Publication *mensuelle*. Rôle *mensuel* de la recette et de la dépense.

MENSUELLEMENT, adv. (pron. *mansuèleman*; rad. *mensuel*). Tous les mois, chaque mois. Être payé *mensuellement*. Les hémorroïdes suppléent en beaucoup d'individus l'écoulement de sang dont la femme se débarrasse *mensuellement*. (Virey.)

MENSURABILITÉ, s. f. (rad. *mensurable*). Géom. Propriété, qualité de ce qui est mensurable. La *mensurabilité* des corps, des distances.

MENSURABLE, adj. (du lat. *mensurabilis*, même signif.; formé de *mensuro*, je mesure). Géom. Qui est susceptible d'être mesuré. Des grandeurs *mensurables*. | Synonyme de *Mesurable*.

MENSURATION, s. f. (du lat. *mensurare*, mesurer). Géom. Action de mesurer. | Peu usité.

MENTAGRE, s. f. (du lat. *mentum*, menton, et du gr. ἄγρα, proie; littéral. qui occupe le menton). Méd. Dartre rougeâtre qui survient au menton et qui attaque particulièrement les enfants lors de leur première dentition.

MENTAL, ALE, adj. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. C'est l'opposé de *Verbal*. Les opérations *mentales* se font lentement et péniblement chez certains individus. | *Oraison mentale*, Prière qui se fait en esprit et sans proférer une seule parole. | *Restriction mentale*, Réserve tacite qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. La *restriction mentale* est l'inverse de la bonne foi; c'est un artifice chez les jésuites. | Qui a rapport à l'entendement humain. | *Aliénation mentale*, Démence, folie. | *Maladies mentales*, Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles. Le prince est atteint d'une *maladie mentale*.

MENTALEMENT, adv. (pron. *mantaleman*; rad. *mental*). D'une manière mentale; intérieurement; dans son esprit. Prier Dieu *mentalement*. Commettre un crime *mentalement*. En immolant notre espèce à la satire, nous faisons *mentalement* exception de nous. (Boiste.) Il exècre *mentalement* le maître qu'il sert.

MENTAVAZA, s. m. Ornithol. Oiseau gris de l'île de Madagascar, ayant la taille d'une perdrix, le bec long et crochu, et fréquentant les bords de la mer.

MENTERIE, s. f. (rad. *mentir*). Simple fausseté dite sans l'intention sérieuse de mentir; mensonge badin, puéril, sans conséquence. Une petite *menterie*. Une *menterie* innocente. Soutenir une *menterie*. *Menterie* ridicule. Un plaisant ne met dans son jeu que de la *menterie*; car il n'y met ni l'intention, ni l'importance, ni la malignité d'un mauvais dessein. (Roubaud.) | Par des mensonges on se rend odieux, et par des *menteries* méprisable. (Id.) | Fig. La civilité du monde est *menterie* plutôt que mensonge; elle ne trompe personne. (Id.) | Ce mot, qui est du style familier, dit moins que *Mensonge*. Un homme pour se faire valoir dit un *mensonge*; un enfant pour badiner dit une *menterie*.

MENTEUR, EUSE, adj. (rad. *mentir*). Qui dit ou fait un mensonge, une hâblerie, une menterie. Un homme *menteur*. Une femme *menteuse*. Des enfants *menteurs*. Celui qui a besoin d'un motif pour être engagé à mentir n'est pas né *menteur*. (Vauvenargues.) | Qui dit des faussetés, des erreurs. Tout poète est *menteur*. (Colnet.) Des prophètes *menteurs* la troupe confondue. (Racine.)

Les hommes sont ingrats, méchants, *menteurs*, jaloux,
Le crime est dans plusieurs, la vanité dans tous.
(V. HUGO.)

Grâce aux flatteurs mélodieux,
Aux poètes *menteurs*, aux sonneurs de louanges,
César est mis au rang des dieux!
(AUG. BARBIER.)

| Qui a l'apparence trompeuse, qui peut induire en erreur. Dans ce sens, on l'emploie en parlant des choses. Visage *menteur*. Physionomie *menteuse*. Propos *menteurs*. Toutes les passions sont *menteuses*. (La Bruyère.) De vos songes *menteurs* l'imposture est visible. (Racine.) Le monde est *menteur*, il promet un bonheur qu'il ne peut donner. (Mme de P.)

Revoir tous les buissons si chers à mon jeune âge,
Dormir encore au bruit de ces roseaux chanteurs,
Et causer d'avenir avec ces flots *menteurs*.
(H. MOREAU.)

| Théol. *Tout homme est menteur* (traduction de *Errare humanum est*), Tout homme est sujet à se tromper. | Véner. *Chien menteur*, Celui qui cèle la voix pour gagner le devant, ou qui aboie à faux. | Prov. *Il est menteur comme un arracheur de dents, comme un laquais*, Il ment souvent et avec impudence. | S. Celui, celle qui ment par habitude ou par hasard, dit ou fait un mensonge. Un *menteur*. Une *menteuse*. Un *menteur* de profession. Un *menteur* impudent. Cet homme est un *menteur* fieffé. Le *menteur* n'est pas cru, même s'il dit la vérité. (Arist.) Un *menteur* est aussi nécessaire dans les mariages qu'un notaire. (Brueys.) Ce qui empêche les *menteurs* de pouvoir jamais se corriger, c'est qu'ils tirent vanité de leurs mensonges. (Lingré.) Le *menteur* a besoin d'une mémoire exquise. (Boiste.) | Ce mot a servi de sujet et de titre à plusieurs pièces de théâtre. La plus connue et la plus digne de l'être, c'est *le Menteur* de Corneille. | Logiq. anc. *Le menteur*, Argument célèbre employé par les sophistes grecs. Il fut inventé par Carnéades qui prétendait démontrer avec cet argument qu'il n'y a point d'évidence réelle. | Prov. *Menteur comme une enseigne, comme une épitaphe, comme une épître dédicatoire*, Se dit d'un menteur par excellence. | *Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire*, Se dit de certaines gens habitués à parler si souvent et de choses si différentes, qu'il leur est impossible de ne pas se tromper. Ce proverbe fut appliqué, dit-on, au grammairien Didyme, qui niait une histoire racontée par lui dans un de ses ouvrages. | *A menteur, menteur et demi*, Un menteur trouve aisément un plus menteur que lui. Quand deux hâbleurs sont en lutte d'invention et de mensonges, c'est à qui renchérira sur l'autre. L'un trouve le chou colossal, l'autre découvre la marmite destinée à faire cuire le chou.

MENTHE, s. f. (pron. *mante*; du gr. μίνθη, d'où les Latins ont fait *mentha* ou *menta*, même signif.). Bot. Genre de la famille des labiées, composé d'herbes ou d'arbustes indigènes et exotiques, la plupart très-odorants, à feuilles simples, opposées, parsemées le plus souvent de points transparents, à

Menthe.

fleurs tantôt axillaires, tantôt disposées en épis terminaux. On connaît plus de cinquante espèces de menthes. On les a divisées d'après les verticilles des fleurs, qui sont en épis ou en têtes, terminaux ou axillaires, ou enfin nuls. Ces divers caractères ont permis d'y établir quatre divisions. La première comprend celle dont les verticilles forment des épis terminaux; on trouve dans cette section : la *menthe sauvage*, à feuilles oblongues, à fleurs rougeâtres, ayant les étamines plus longues que la corolle, plante vivace qui croît en Europe; la *menthe verte*, vulgairement *menthe à épis, menthe à feuilles étroites, menthe de Notre-Dame, menthe romaine*, celle de toutes les menthes dont l'odeur est la plus pénétrante, croît en Europe, et est employée de préférence en médecine; la *menthe poivrée* ou *menthe d'Angleterre*, à odeur plus forte et à saveur plus piquante qu'aucune autre, sert à préparer les pastilles de menthe, qui piquent d'abord fortement le palais et toute la bouche, et y laissent après un sentiment de fraîcheur très-sensible et très-agréable, assez analogue à celui que produit l'éther; la *menthe de cimetière* ou *baume d'eau*, vivace, croissant dans les endroits humides par toute l'Europe; la *menthe frisée*, vivace, originaire d'Allemagne, de la Suisse et de la Sibérie. Parmi les menthes dont les verticilles forment des têtes terminales, au lieu d'épis, on distingue : la *menthe aquatique* ou *menthe à grenouilles*, la *menthe velue*, la *menthe cultivée* et la *menthe des jardins* ou *menthe commune*. Ces deux dernières sont le plus ordinairement employées en médecine. Elles contiennent une grande quantité d'huile essentielle, et jouissent éminemment des propriétés observées dans la plupart des plantes de ce genre. L'huile dans laquelle on a fait infuser leurs sommités fleuries acquiert une vertu balsamique et s'applique avantageusement sur les contusions. Ces menthes servent aussi à l'assaisonnement des ragoûts. On mêle quelquefois leurs feuilles dans la salade. On prend également des bains aromatiques avec des feuilles de menthe. L'odeur ne diminue pas par la dessiccation de la plante. | On donne aussi le nom de *Menthe* à des espèces qui appartiennent à d'autres genres. | *Menthe à bouquet*, Nom vulgaire de la balsamite odorante. | *Menthe de chat*, La cataire commune. | *Menthe de cheval*, La menthe sauvage. | *Menthe coq*, La balsamite odorante. | *Menthe grecque*, La balsamite.

MENTION, s. f. (pron. *mansion*; du lat. *mentio*, même signif.). Commémoration, rapport de vive voix ou par écrit. Faire *mention* de quelqu'un ou de quelque chose. Parmi les grands événements dont l'histoire fait *mention*, il n'en est pas de plus émouvant que l'attentat héroïque de Brutus. Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune *mention*. (La Bruyère.) | *Mention honorable*, Distinction accordée à quelqu'un; nomination de la personne qui, dans un concours, n'a obtenu ni prix ni accessits.

MENTIONNER, v. a. (pron. *mansioné*; rad. *mention*). Faire mention. Il faudra *mentionner* cette proposition au procès-verbal. N'oubliez pas de *mentionner* dans mon reçu les à-comptes partiels que je vous ai donnés. | *Mentionner quelqu'un honorablement*, Accorder à un travail l'espèce de distinction appelée *Mention*.

MENTIR, v. n. (du lat. *mentiri*, mentir). Donner pour vraie une chose qu'on sait être fausse. Dire un mensonge ou une menterie. *Mentir* à tout propos. *Mentir* sans pudeur. *Mentir* effrontément. Certaines gens passent leur vie à *mentir*. Quiconque est capable de *mentir* est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fénelon.) La satire *ment* sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge *ment* après leur mort. (Voltaire.) Combien de gens *mentent* parce qu'ils ont été trompés! (V. Hugo.)

D'un bout du monde à l'autre, on *ment* et l'on *mentit*;
Nos neveux *mentiront* comme ont fait nos ancêtres.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Cet homme a une physionomie qui annonce de la bienveillance et de la probité; elle ne *ment* pas. J'avais l'œil vif, qui annonçait un peu d'esprit, et qui ne *mentait* pas totalement. (Féraud.) | *Mentir à*, Mentir à quelqu'un. Les femmes savent *mentir à* leur cœur même. (Nanteuil.) | Théol. *Mentir à* Dieu, *mentir au* Saint-Esprit. Saphira *mentit au* Saint-Esprit. | *Faire mentir*, Empêcher d'être vrai, en parlant d'un événement ou d'un individu. En lui commandant le respect, vous *faites mentir* sa nature. Cet événement *a fait mentir* le proverbe. | *Mentir par*, Mentir par caprice, par malice. Il ne faut pas blâmer cet enfant, il n'*a menti* que *par* malice. Le Gascon *ment par* nature. | *Mentir pour*, suivi d'un substantif. *Mentir pour* quelqu'un. Pourquoi viens-tu *mentir pour* moi, qui ne *mentis* jamais *pour* personne? (Fléchier.) Combien de gens *mentent pour* tromper! (Mme de Sévigné.) | Famil. *Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche*, Se dit d'un homme qui a l'habitude de mentir. | *Il n'enrage pas pour mentir*, Il lui semble tout naturel de mentir. | *Il ne faut pas mentir devant des menteurs*, Il ne faut pas faire une chose devant ceux qui y excellent. | *Il en a menti*, Ce qu'il avance n'est pas vrai. Autrefois, pour rendre cette injure plus énergique encore, on disait : *Tu en as menti par la gorge*. C'est là sans doute une bonne raison pour dire à toute une nation : *Vous en avez menti!* (Voltaire.) | Prov. *Bon sang ne peut mentir*. Ce proverbe est le même que *Bon chien chasse de race*. | *Nature ne peut mentir*, Les instincts naturels trompent rarement. | *On sait mentir sans parler*, Induire en erreur par son attitude, par ses gestes. | *Sans mentir, à ne point mentir*, loc. adv., En vérité, à dire vrai. *Sans mentir*, vous êtes un excellent homme. Le Pays, *sans mentir*, est un bouffon plaisant. (Boileau.) Je viens tremblante, *à ne* vous *point mentir*. (Racine.)

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
(LA FONTAINE.)

| Prov. *A beau mentir qui vient de loin*, Il n'est pas difficile à un homme qui vient de loin de faire croire à ses mensonges, à ses hâbleries. | SE MENTIR, v. pr. Mentir à soi-même, s'en imposer; mentir l'un à l'autre. L'homme *se ment* à lui-même. (Boiste.) Les amants comme les courtisans *se mentent* l'un à l'autre. (Id.) | Synonymes : MENTIR, DIRE DES MENSONGES. *Mentir* est plus énergique que *Dire des mensonges*, parce qu'il est essentiellement significatif du genre d'action.

MENTISME, s. m. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Mouvement extraordinaire, déréglé, de l'action mentale, des opérations de l'esprit, par l'effet d'une passion trop vive ou d'une imagination trop ardente. Le *mentisme* est fréquent chez les poètes.

MENTO-LABIAL, ALE, adj. Qui tient à la lèvre et au menton. Muscle *mento-labial.* | S. m. Carré du menton ou abaisseur de la lèvre inférieure.

MENTON, s. m. (pron. *manton;* du lat. *mentum,* menton). Partie inférieure de la face de l'homme, saillie plus ou moins prononcée que produit la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure. *Menton* pointu. *Menton* rond. *Menton* de galoche. Un gros *menton.* Elle a les yeux d'un bleu merveilleux, des cheveux noirs, des dents blanches, un tour de visage et un *menton* à peindre. (Mme de Sévigné.) Son *menton* nourrissait une barbe touffue. (La Fontaine.)

La barbe vous vient au *menton*
Avant qu'à l'esprit la raison.
(V. HUGO.)

| Le menton est composé de différentes parties qui, examinées de dehors en dedans, sont : la peau, le tissu cellulaire des muscles, des vaisseaux et des nerfs, l'os maxillaire inférieur. La peau du menton est plus épaisse que celle de la face; elle est recouverte de poils assez nombreux chez l'homme, ce qui constitue la barbe. Les muscles sont le carré et la houppe du menton. Les artères du menton proviennent de la labiale, de la dentaire inférieure et de la sous-mentale; les nerfs sont fournis par le maxillaire inférieur et par la portion dure de la septième paire. Le menton est principalement formé par l'os maxillaire inférieur, qui, sur la ligne médiane, offre une trace assez marquée, indice de la division primitive de l'os, et que termine en bas une surface triangulaire un peu saillante qui constitue le menton. « Les Anglais, et en général les peuples du Nord, ont fréquemment un menton très-épais; tandis que les Espagnols, les Italiens et les autres peuples du Midi, l'ont pointu; ce qui donne une expression de finesse à leur physionomie qu'on ne remarque pas dans les mentons de l'autre forme. » (Pâris.) | *Menton de galoche,* Nom qu'on donne vulgairement à la difformité qui résulte du chevauchement de la mâchoire inférieure devant la supérieure. On le donne aussi aux mentons qui avancent beaucoup en faisant la pointe, par analogie avec la forme de certaines chaussures connues sous le nom de *Galoche,* quoiqu'il n'y ait aucun dérangement dans la position respective des parties. | Fig. et famil. *Avoir deux mentons, double, triple menton,* Se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton très-gras. Le moine était gros, gras et à *triple menton.*

Toi qui fus des plaisirs le délicat arbitre,
Tu languis, cher abbé; je vois, malgré tes soins,
Que ton *triple menton,* l'honneur de ton chapitre,
Aura bientôt deux étages de moins.
(VOLTAIRE.)

| On dit également : *Avoir un menton à double, à triple étage.* Son *menton,* sur son sein, descend *à triple étage.* (Boileau.) | Famil. *Être assis à table jusqu'au menton,* Y être assis fort bas. | *Lever le menton,* Faire le brave, le résolu. | *Branler le menton,* Manger. | *Mettre ses mains sous le menton,* Prendre ses aises. | Entom. Une des deux pièces des lèvres des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire jusque vers l'extrémité des mâchoires, en recouvrant les parties internes de ces dernières jusqu'aux pièces dorsales qui restent libres sur les côtés. | Ornithol. Région inférieure de la tête des oiseaux, comprise entre les branches de la mandibule et la gorge. | Mamm. Se dit aussi du dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. Le *menton* d'un cheval. Le *menton* d'une chèvre.

MENTON. Géogr. Chef-lieu de canton (Alpes-Maritimes), à 8 kilom. N. E. de Monaco; 5,000 habit. Ville industrieuse et commerçante. Petit port. Culture de l'oranger, du citronnier. Essences, huile de senteur. Menton appartenait aux princes de Monaco depuis 1346. Elle se rendit indépendante en 1848, et fut réunie à la France avec Roquebrune, en 1861, par traité avec le prince de Monaco.

MENTONNET, s. m. (rad. *menton*). Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement. | Technol. Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau pour tenir une porte fermée. | Art milit. Anse de bombe. | Coutell. Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pour porter le ressort et empêcher le tranchant de s'ébrécher en se fermant.

MENTONNIER, IÈRE, adj. (rad. *menton*). Anat. Qui appartient au menton, qui a rapport au menton. Nerf *mentonnier.* Artère *mentonnière.* Le trou *mentonnier* termine le canal maxillaire, qui est creusé dans l'épaisseur de l'os maxillaire inférieur. | Se dit du muscle carré du menton. | Substantiv. Le *mentonnier* labial.

MENTONNIÈRE, s. f. (rad. *menton*). Bande de toile, morceau d'étoffe qu'on employait autrefois pour servir de bride au masque des dames et qui couvrait le menton; ajustement que les femmes employaient dans leur toilette pour se garantir le menton. Bonnet à *mentonnière.* Mettez votre *mentonnière,* car il fait froid. On ne porte plus de *mentonnières.* | Chirurg. Bandage pour le menton, dans le cas de blessure ou de fluxion. | Entom. Pièce principale du masque des libellules. | Plateau saillant du fourneau de l'émailleur. | Plaque de fer placée horizontalement au devant et au bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai. | Imprim. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par devant.

MENTOR (pron. *méntor*). Fils d'Alcinoüs, ami d'Ulysse, roi d'Ithaque, et précepteur de son fils Télémaque. Dans son livre immortel, Fénelon fait accompagner ce jeune prince par Minerve, déesse de la sagesse, et cachée, selon la tradition, sous les traits austères et la barbe blanche de Mentor. | Par extens. Celui qui sert de gouverneur, de guide, de conseil à quelqu'un. Il fut mon *mentor.* Soyez le *mentor* de ce jeune homme. C'est la mission des hommes austères qui se sentent forts et droits de servir de *mentor* aux jeunes esprits inquiets qui cherchent leur voie et ne la peuvent trouver seuls. Si vous êtes trop sérieux pour être leur camarade, vous êtes trop jeune pour être leur *mentor.* (J. J. Rousseau.) | Au plur. on doit écrire *mentors.*

Muse, baisse le ton, et, sans être grotesque,
Peins des fils du hameau le *mentor* pédantesque.
(DELILLE.)

MENTULAGRE, s. f. (du lat. *mentulagra,* fait de *mentula,* pénis; du gr. ἄγρα, proie). Physiol. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux ou érecteurs du pénis, qu'on observe quelquefois chez les eunuques.

MENU, UE, adj. (du lat. *minutus,* participe de *minuere,* diminuer). Délié, petit, exigu, de peu de volume, de peu de grosseur, de peu de circonférence. Bâton *menu.* Homme *menu.* Tête *menue.* Avoir les bras *menus.* Du *menu* bois. Une corde *menue.* Une pluie *menue.* Une écriture *menue.* Cette pauvre enfant avait les jambes si *menues,* qu'une baguette de coudrier eût pu soutenir le parallèle sans trop de désavantage. (Aug. Lafontaine.) | Agric. *Menu bétail,* Brebis, moutons, par opposition à *Gros bétail,* Bœufs, vaches, etc. | *Menus grains,* Les pois, les lentilles, les vesces, le millet, etc. | Chasse. *Menu plomb,* Le plus petit plomb dont se servent les chasseurs, celui qui sert à tirer aux moineaux, et qu'on nomme aussi *Cendrée.* | *Menu gibier,* Se dit, par opposition à *gibier ordinaire,* des grives, cailles, mauviettes et autres petits oiseaux. | *Menus droits,* Certaines parties du cerf, comme le mufle, les oreilles, les daintiers et les nœuds. | Art culin. *Menus droits,* Extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. | *Menu rôt,* Cailles, perdreaux, ortolans, etc. Un service de *menu rôt.* | Féod. *Menues dîmes,* Celles qui se prenaient sur les menus grains et sur le bétail. | Cout. anc. *Menus marchés,* Bois que les officiers des maîtrises pouvaient vendre sans avoir besoin d'une commission du grand-maître. | Qui a peu d'importance. *Menus* frais. *Menues* sommes. *Menus* détails. Les *menues* réparations sont à la charge des locataires. L'architecte avait si bien dressé ses plans, arrangé les affaires pour le mieux, que, à force de *menus* frais, de *menues* sommes, de *menues* réparations, et autres *menus* détails, ce petit pavillon me revient à un prix exorbitant. (A. Karr.) | Fig. et famil. *Menus suffrages,* Petits profits attachés à un emploi. Il tire tout de sa charge, sans les *menus suffrages.* Cette expression a vieilli. | Liturg. *Menus suffrages,* Oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints. | Qui a peu de valeur. *Menue monnaie,* Monnaie de cuivre ou de billon. | *Menu peuple,* Se dit des classes inférieures de la société, que les aristocrates appellent dédaigneusement le bas peuple. | *Menus plaisirs,* Dépenses de fantaisie; certaines dépenses d'amusement. | Fig. L'égoïsme met en pratique cette assertion : les sots sont ici-bas pour nos *menus plaisirs.* (Boiste.) | *Menus plaisirs* ou simplement *Les menus,* Nom qu'on donnait autrefois aux dépenses du roi qui n'entraient pas dans la dépense ordinaire de sa maison, comme les bals, les fêtes, les spectacles à la cour, les maîtresses, etc. | *Intendant des menus plaisirs* ou simplement *Intendant des menus,* Trésorier *des menus.* | *Hôtel des menus plaisirs,* Lieu où se tenait l'administration qui réglait ces sortes de dépenses. | Synonymes : MENU, DÉLIÉ, MINCE. *Menu* s'applique au manque de grosseur d'un objet, et quelquefois à la grandeur en tous sens; *délié* n'est opposé qu'à la grosseur; et *mince* se dit de ce qui manque d'épaisseur. | S. m. Détail d'un repas. Demander le *menu.* Faire le *menu.* Savoir le *menu.* Ce *menu,* pris au hasard, n'est qu'un feuillet détaché de la série des *menus* du moment. (Cussy.) | *Menu linge.* Donner à la blanchisseuse le paquet du *menu.* | Famil. *Se donner du menu,* Se donner du bon temps. | *Gens du menu* ou *de menu,* Gens de peu. Les gens du bel air méprisaient autrefois les *gens de menu,* les gens de rien. | *Par le menu,* En détail; peu à peu. Compter *par le menu.* Je commençai à reprendre un peu de vie; mais ce fut *par les menus,* et par un si long trait de temps. (Montaigne.)

Renaud poursuit louant *par le menu*
Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il n'a point vu.
(LA FONTAINE.)

| Ichthyol. Nom spécifique d'un cycloptère. | T. de joaillier. Petit diamant taillé en rose ou en brillant. | Adverbial. En petits morceaux, en morceaux d'un petit volume. Hacher *menu.* Couper *menu.* Vous prenez des échalotes que vous *hachez* menu. (Cuisinière bourgeoise.) Vous les hachez *menu* comme chair à pâté. (Molière.) | *Écrire menu,* Écrire en lettres fort petites, presque illisibles. | Se joint quelquefois avec *dru,* pris aussi adverbialement. Il pleuvait *dru* et *menu.* Les balles tombaient autour de lui *dru* et *menu.* | *Marcher, trotter dru et menu,* Marcher vite et à petits pas. La gent *trotte-menu.* (La Fontaine.) Une fois dans les rues, la grisette s'en va au hasard de sa fantaisie, de ci de là, mais toujours *trottant menu* comme une souris, avec cette différence, que la souris ne marche ainsi que pour éviter d'être prise et que la grisette évite de marcher autrement de peur de n'être pas prise. (J. J. Rousseau.) Les cocottes du boulevard *trottaient menu.*

MENUAILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *menu*). Famil. Quantité de petites monnaies. Payer en *menuailles.* Je ne veux pas de votre *menuaille.* | Par extens. Toute sorte de petites choses mises au rebut. Débarrassez-moi donc de ces broutilles et de cette *menuaille.* (C. T.) | T. de pêche. Quantité de petits poissons avec lesquels on peuple un étang.

MENUET, ETTE, adj. (dim. *menu*). Se disait autrefois d'une personne ou d'une chose petite, délicate, menue. Cette jeune fille a le visage *menuet.*

MENUET, s. m. (rad. *menu;* ainsi appelé parce qu'on le dansait à petits pas, à pas menuets, comme on disait anciennement; c'est à cause de cela qu'on a dit longtemps *Danser les menuets*). Sorte de danse grave à trois temps qu'on dansait à deux personnes, et qui était fort à la mode sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Danser le *menuet.* Pas de *menuet.* Le menuet, vers la fin du dernier siècle, a cédé la place à la gavotte. Le menuet ne se danse plus dans les bals; quelques pas de menuet y servent seulement de prélude et d'introduction à la gavotte. Le menuet était d'origine française. | Air sur lequel on danse le menuet, et dont la mesure est à trois temps légers, qu'on marque par le 3/4 ou par le 3/8. Composer un *menuet.* Exécuter un *menuet.* Les *menuets* d'Exaudet, de Fischer et de Grétry ont été longtemps à la mode. | Les compositeurs de l'ancienne école introduisaient des gavottes, des menuets, des allemandes, des gigues dans les sonates, les duos et autres pièces de musique instrumentale. Cet usage ne s'est conservé que pour le menuet. Les premiers menuets placés dans des quatuors, des sonates, des symphonies, durent naturellement avoir le mouvement et les formes du menuet dansé : on peut en faire la remarque dans les œuvres de Boccherini. Les Allemands ont donné à cette sorte de composition la prestesse et la vigueur qui la caractérisent maintenant. Sa mesure est toujours à trois temps, mais elle est si rapide, que l'on ne peut en battre qu'un seul. Le menuet de *symphonie,* de *quatuor,* de *sonate,* est ordinairement un morceau d'école dont l'harmonie recherchée contraste avec l'amabilité gracieuse de l'*andante.* Les *menuets* de Haydn, de Mozart et de Beethoven sont admirables. | Les menuets se composent de deux parties : la première comprend trois reprises; la seconde, appelée *trio,* n'en a le plus souvent que deux; toutes ces reprises se répètent la première fois. Au *da capo,* on va de suite presque à la fin de la première partie, que l'on reprend toujours après le trio. Certains menuets ont une queue, ou *coda,* et alors on les écrit tout au long pour éviter les méprises que des renvois multipliés pourraient causer.

MENUF, s. m. Comm. Sorte de lin très-fin et de toile d'Égypte.

MENUFEUILLÉ, ÉE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *minutus,* exigu, étroit; *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles très-maigres, très-étroites.

MENUISE, s. f. (pron. *menuize;* rad. *menu*).

T. de chasse. Petit plomb à tirer, plus communément appelé *Cendrée*. | T. de pêche. Amas de petits poissons de diverses espèces, qu'on trouve dans les seines à mailles serrées, quand on les a traînées dans une rivière. | Tout poisson qu'on ne peut manger qu'en friture. | Il ne faut pas confondre la *menuise* et l'*alevin*. L'*alevin* est composé de poissons d'espèces choisies pour la multiplication. La *menuise* se mange en friture, ou elle se rejette à l'eau et sert d'amorce pour le pêcheur à la ligne.

MENUISÉ, ÉE, part. Travaillé en menuiserie. Du bois *menuisé*. Toutes les planches étaient *menuisées*.

MENUISER, v. a. (pron. *menuizé*; rad. *menu*). Travailler en menuiserie. Aimer à *menuiser*. Quand il était revenu de son bureau, il passait sa soirée à *menuiser*, à faire des copeaux.

MENUISERIE, s. f. (du lat. *minutarius*, ou *minutiarius*; dériv. de *minutus*, menu, le menuisier se servant ordinairement de menu bois et travaillant en petit, en détail, comparativement au charpentier, etc.). Art qui a pour but la construction de toutes sortes d'ouvrages en bois, appropriés aux usages de la vie, excepté ceux qui sont du ressort du charron et du charpentier; ouvrages que fait un menuisier. La menuiserie est divisée en cinq branches bien distinctes : *menuiserie en bâtiment, en meubles, en marqueterie, en voitures, en treillage*. La menuiserie proprement dite consiste à exécuter les boiseries qui tiennent aux murs des maisons, portes, croisées, contrevents, persiennes, jalousies, parquets, planchers, lambris, alcôves, etc. Une belle *menuiserie*. Bois propre à la *menuiserie*. Cet ouvrier entend bien la *menuiserie*. Les bois les plus employés en *menuiserie* sont : le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer. | *Assemblage de menuiserie*. Les assemblages forment la partie la plus importante de l'art de la menuiserie; la solidité des ouvrages dépend de l'exactitude et de la précision avec lesquelles ils sont exécutés. Les tenons, les mortaises, les rainures et les joints servent à faire les assemblages qui sont de diverses natures. Assemblages carrés, à bouement, à clé, à queue d'aronde, en adeul, en fausse coupe et en emboîture. | *Menuiserie de jardin*. La partie la moins ancienne de la menuiserie; elle consiste dans la construction des treillages et autres ouvrages souvent charmants et pittoresques qui font l'ornement des jardins et pour lesquels il faut autant de goût que d'habileté. L'art du treillageur a été introduit en France à la fin du règne de Louis XIV. | Orfévr. Petits ouvrages d'or et d'argent, comme les anneaux, les boucles, les crochets, etc., par opposition à la *grosserie* qui comprend les grands et gros ouvrages, tels que la vaisselle, etc.

MENUISIER, s. m. (rad. *menu*). Celui qui travaille en bois et dont les divers ouvrages servent à l'intérieur des maisons, comme les cloisons, portes, fenêtres, ajustements en bois, etc. Un bon *menuisier*. Apprendre l'état de *menuisier*. Les outils du *menuisier* sont nombreux; les principaux sont, avec l'établi, le marteau, le maillet, le rabot, la varlope, la scie, le ciseau et les gouges de toute espèce, les tenailles, l'équerre, la règle, le compas, etc. | Adjectiv. Ouvrier *menuisier*. Maître *menuisier*. | Les travaux du menuisier entrent pour une part notable dans la construction de nos maisons, des édifices publics; c'est lui qui nous fournit une grande partie de nos meubles, des ustensiles de ménage; c'est lui qui fait les serres de nos jardins, les berceaux et les treillages qui les décorent. Les menuisiers peuvent se diviser en cinq grandes spécialités : 1° les menuisiers dits de bâtisse, dont les travaux se subdivisent en menuiserie dormante et menuiserie mobile. Par menuiserie *dormante*, on entend celle qui concerne les pièces posées à demeure, telles que les escaliers, qui, à eux seuls, forment une vaste et intéressante monographie; les dormants, les chambranles des portes et croisées, les boiseries, les stalles des chœurs d'église, les chaires, les corniches, etc. Par menuiserie *mobile*, on entend les portes en général, les croisées, les volets, les persiennes, les jalousies, etc.; 2° les menuisiers en meubles, ou ébénistes, les constructeurs de billards; 3° les menuisiers bâtonniers, qui renferment leur spécialité dans la fabrication des fauteuils, chaises, tabourets, lits de sangle et autres lits simples; 4° les treillageurs, qui font la menuiserie de jardin; 5° les menuisiers théoriques, qui s'occupent de l'art du trait, de l'art du métreur-vérificateur, parties essentielles dont la connaissance devrait précéder toutes les autres, ou qui, du moins, devraient être enseignées simultanément. Un bon *menuisier* rend plus de services qu'un roi.

MENUISIERE, s. f. Femme d'un menuisier; ouvrière en menuiserie. Menuisier et *menuisière* s'en vont le dimanche, bras dessus, bras dessous, avec leur nichée de bambins accrochés aux jupes et à l'habit. (J. J. Rousseau.) Une jolie *menuisière*.

MENURE, s. m. Ornithol. Genre de la famille des passereaux dentirostres, ayant le bec plus large que haut à sa base, les ailes courtes, les pieds grêles, la queue à pennes très-longues. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, qui est le *menure-lyre*, oiseau remarquable par la forme et la beauté de sa queue, et qu'on ne trouve qu'en Australie.

MENU-VAIR, s. m. Nom ancien de la fourrure que l'on nomme aujourd'hui *Petit-gris*, et qui provient d'un petit écureuil du Nord ayant le ventre blanc et le dos gris.

MÉNYANTHE, s. m. (du gr. μήνη, lune, ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des lysimachiées. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *ményanthe à trois feuilles*, vulgairement appelé *Trèfle d'eau*, plante à racine vivace, horizontale, produisant une touffe de feuilles radicales, glabres et d'un vert foncé; ses fleurs blanches sont agréablement nuancées de pourpre, disposées en grappes et munies de bractées. Cette plante, d'une amertume très-forte, s'emploie en médecine contre les fièvres intermittentes et les maladies de la peau; elle est, en outre, stomachique, vermifuge et antiscorbutique. On en fait un sirop et un extrait. Dans les pays du Nord, on en mange la racine, qui, réduite en poudre et mêlée avec le sarrasin, constitue le pain des pauvres; ses feuilles remplacent le houblon dans la fabrication de la bière.

MÉNYANTHINE, s. f. (rad. *ményanthe*). Chim. Inuline qu'on retire du ményanthe à trois feuilles.

MENZIÉZIE, s. f. Bot. Genre de la famille des éricinées, renfermant des arbustes particulièrement propres aux régions boréales. Une jolie espèce, que l'on trouve dans le midi de la France aussi bien qu'en Islande, est la *menziézie à feuilles de germandrée*. Ses tiges sont grêles et ornées de poils; ses feuilles ovales, un peu roulées sur les bords, blanches et cotonneuses en dessous, vertes et hérissées de soies en dessus; ses fleurs, purpurines, oblongues, en forme de grelot, ressemblant à celles de la bruyère ciliée.

MÉONIE. Géogr. anc. Nom donné par les poètes à la Lydie. Il est tiré de celui de Méon, le plus ancien roi du pays. | On donne les noms de *Vieillard de Méonie*, *Poète de Méonie*, à Homère, que l'on croyait natif de Lydie.

MÉOTIDE, adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Méotes, ancien peuple scythe. | *Palus méotide*, Nom que les anciens donnaient à cette partie du Pont-Euxin (mer Noire), qui, dans le moyen âge, fut appelée *mer de Zabache*, et qui est connue sous le nom de *mer d'Azof*.

MÉPHISTOPHÉLÈS (pron. *méfistofélès*). Figure symbolique du grand drame de Gœthe, *Faust*. C'est le génie du mal compris par un Allemand, avec la pointe d'ironie, d'amertume, de mysticisme et de philosophie nécessaire dans une pareille œuvre. Le Satan de Milton est moins redoutable que cette sarcastique physionomie du Méphistophélès de Gœthe, esquissée à traits larges et puissants. Telle est la signification de certaines œuvres de génie, que les personnages créés par ces cerveaux olympiens sont devenus synonymes du doute, du désespoir, du sarcasme, c. à d. la représentation exacte d'une idée. On se sert du mot *Méphistophélès* pour désigner un tentateur, un séducteur, pour peindre l'esprit de révolte que contient en germe le cœur humain et pour donner une forme aux passions qui y bouillonnent. Cet homme est un *Méphistophélès*.

MÉPHISTOPHÉLÉTIQUE, adj. (rad. *Méphistophélès*). Méchant, ironique, diabolique. Quand je voyais errer sur ses lèvres pâles ce sourire *méphistophélétique*, je frissonnais malgré moi. (J. R.)

MÉPHITE, s. f. (du lat. *mephitis*, odeur infecte). Anc. chim. Nom donné à plusieurs carbonates et sous-carbonates. *Méphite* de magnésie. *Méphite* de soude. *Méphite* de plomb. *Méphite* ammoniacale.

MÉPHITIQUE, adj. (pron. *méfitike*; rad. *méphite*). Qui est malfaisant, meurtrier. Se dit particulièrement des exhalaisons et des fluides que la chimie appelle *gaz*, et emporte l'idée de puanteur. Air *méphitique*. Des exhalaisons *méphitiques* sortaient du cratère. Vapeur *méphitique*. | *Acide méphitique*, Nom que l'ancienne chimie donnait à l'acide carbonique.

MÉPHITIS (rad. *méphite*). Mythol. rom. Divinité en honneur chez les anciens peuples de l'Italie. Elle présidait à l'air corrompu, aux lieux infects, particulièrement à ceux d'où s'exhalent des vapeurs sulfureuses. Dans l'embrasement de Crémone, le temple de cette déesse resta seul debout.

MÉPHITIS, s. m. Puanteur; émanations pestilentielles des exhalaisons sulfureuses.

MÉPHITISÉ, ÉE, part. Empoisonné par les miasmes. Un homme *méphitisé*. Une femme *méphitisée* par les exhalaisons du carbone. Des lieux *méphitisés*. Il sera possible, dans plusieurs cas, en ayant égard à l'odeur et aux phénomènes présentés par la personne *méphitisée*, de déterminer le gaz qui a produit la suffocation. (Fodéré.) | Substantiv. Un *méphitisé*. Une *méphitisée*. Ainsi, les *méphitisés* par les gaz de la troisième section seront ceux qui offriront le moins d'espoir. (Fodéré.)

MÉPHITISER, v. a. (rad. *méphite*). Néol. Infecter de méphitisme, de vapeurs malfaisantes. Dans les mines, certains gaz qui s'amassent dans les angles, et forment comme une espèce de [illegible], *méphitisent* fréquemment les couloirs, les tranchées, et, en éclatant, causent des accidents nombreux. (A. Petit.) | Se MÉPHITISER, v. pron. Être méphitisé. A la longue, le terrain des cimetières finit par *se méphitiser* entièrement, au point d'exposer la santé et la vie de ceux qui avoisinent ces dépôts de corruption. (Fodéré.)

MÉPHITISME, s. m. (pron. *méfitisme*; rad. *méphite*). Hyg. Altération de l'air atmosphérique, produite par diverses émanations; présence de ces causes corruptrices; qualité de ce qui est méphitique. Ce sujet intéresse notablement la santé humaine. Les causes de la corruption de l'air atmosphérique sont nombreuses et variées : elles existent sous les formes de vapeur ou de gaz, qui s'épandent ou se dissolvent dans le milieu où nous respirons, où nous vivons, à la faveur de l'eau, de la chaleur, comme aussi par diverses actions chimiques. Le défaut de renouvellement d'air est déjà une cause de son altération, et par conséquent de méphitisme. Aussi les grands fléaux, le typhus, la peste, le choléra, exercent plus de ravages dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les vaisseaux, dans les ateliers encombrés que dans les autres lieux. L'air que respirent les ouvriers mineurs, déjà insalubre parce qu'il est stagnant, est souvent une cause de méphitisme, par suite des différentes émanations minérales, d'eaux croupissantes, de dégagements des gaz hydrogène, carbonique, etc. La fabrication du vin, de la bière, et en général de toutes les boissons fermentées, est une cause commune de méphitisme, parce qu'elle fait dégager de l'acide carbonique, qui engourdit, étourdit et asphyxie. Les fosses d'aisance corrompent communément aussi l'air; il s'en dégage du gaz azote, un des agents les plus smeptiques, désigné vulgairement sous le nom de *plomb*, du gaz ammoniacal, de l'acide hydrochlorique, qui irritent les yeux, le nez, la gorge, et qui sont une cause fréquente de méphitisme. Le méphitisme se développe également dans les égouts, les puisards, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les charniers, etc. Enfin, dans tous les grands centres industriels, manufacturiers, populeux comme Paris, il y a beaucoup trop de causes d'épidémies pour qu'une sage administration ne fasse pas tous ses efforts pour les éloigner et les prévenir. *Méphitisme* des puits. *Méphitisme* des cimetières. *Méphitisme* des caves. Avoir une attaque de *méphitisme*. La nature a planté dans tous les sites du globe des végétaux propres à changer en parfum le *méphitisme* de l'air. (Bern. de Saint-Pierre.)

MÉPLAT, ATE, adj. (rad. *mé* pour *mal*, et plat). Qui a moins d'épaisseur que de largeur. Fer *méplat*. Bois *méplat*. | T. de peint. *Lignes méplates*, Celles qui établissent le passage d'un plan à un autre. Toutes les parties du corps humain sont naturellement *méplates*. La beauté du dessin est tout entière dans les lignes *méplates*. Au lieu de faire consister la beauté dans la ligne serpentine, ondoyante, flamboyante, capricieuse, il vaudrait mieux la faire consister dans la ligne *méplate*. | Grav. *Manière méplate*, *Tailles méplates*, Système de tailles tranchées et sans adoucissement; on fait usage de cette manière pour donner de la force aux ombres et en arrêter les contours. | S. m. T. de beaux-arts. Il sert à désigner les formes du corps humain, plutôt considérées sous le rapport de leur épaisseur que de leur largeur. Les artistes, cependant, le prennent dans un sens un peu différent; pour eux, il s'applique à l'apparence des lignes demi-circulaires et plus ou moins surbaissées qu'offrent les saillies des muscles. Faire ressortir les *méplats* d'une figure. Graduer savamment les *méplats*. Dans l'homme, le *méplat* affecte la ligne droite; dans la femme, il affectionne la ligne courbe. De tous nos artistes, ceux qui entendirent le mieux le *méplat* furent Germain Pilon, et surtout Jean Goujon, qui s'éleva parfois jusqu'à faire revivre la beauté antique. (A. F.) | T. de charp. Pièce de bois équarrie, beaucoup plus large qu'épaisse. On l'appelle ordinairement un *plat bord*.

MÉPONCTUER, v. a. (rad. *mé* pour *mal*, et

ponctuer). Néol. Ponctuer d'une manière contraire aux règles. Prenez garde de *méponctuer*. Lamartine, dans son livre des *Girondins*, *méponctue* souvent.

MÉPRENDRE (SE), v. pron. (rad. *mé* pour *mal*, et *prendre*). Se tromper, prendre une personne ou une chose pour une autre. Il *se méprend* à chaque instant. Je crains fort que vous ne *vous mépreniez*. *Nous nous sommes mépris* grossièrement sur le compte de cet homme, nous le croyions méchant et il n'est que bête. Nécessité fait gens *mesprendre*. (Villon.)

Le cuisinier fut fort surpris;
Il vit bien qu'il *s'était mépris*.
(LA FONTAINE.)

| *Se méprendre à quelque chose*, Ne pas voir une chose telle qu'elle est. Le portrait sera si ressemblant et si bien achevé, qu'on ne pourra pas *s'y méprendre*. (Mme Deshoulières.) Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut contrefaire et à laquelle on ne *se méprend* point, pourvu qu'on y soit attentif. (Laveaux.) | Fig. S'oublier et manquer de respect. A qui pensez-vous parler? *vous vous méprenez* sans doute. | Se dit en parlant des choses. Ses yeux peuvent-ils pas aisément *se méprendre*? (Racine.)

MÉPRIS, s. m. (du lat. *minus*, moindre, et *pretium*, prix). Sentiment par lequel on témoigne le peu de cas ou d'estime qu'on fait d'une personne ou d'une chose et par lequel on juge cette personne ou cette chose indigne de sympathie, de considération, d'égards. Profond *mépris*. *Mépris* insultant, injuste, odieux. *Mépris* public. Concevoir du *mépris*. S'exposer au *mépris*. Être sensible au *mépris*. Témoigner du *mépris*. Être dans le dernier *mépris*. Le *mépris* est comme le fer brûlant dont on use pour noter d'infamie les criminels, les empreintes sont presque toujours ineffaçables. (Alibert.) Qu'on est digne de *mépris* quand on peut faire des heureux et qu'on ne le veut pas! (Massillon.) Les lois de la religion éviteront d'inspirer d'autre *mépris* que celui du vice. (Montesquieu.) Le *mépris* est une pilule qu'on peut bien avaler, mais non mâcher sans faire la grimace. (Molière.) Il témoigne beaucoup de *mépris* pour cette doctrine. (J. J. Rousseau.) Le *mépris* dans les grandes villes est comme l'air infect qu'on y respire, on s'y fait. (Mercier.) Le *mépris* est un supplément que nous ajoutons à l'insuffisance des lois pénales. (Alibert.) Il a traîné pendant plusieurs années le poids de l'ignominie et du *mépris*. (Barthélemy.) | Le mépris est un sentiment mauvais, profondément enraciné dans le cœur humain; c'est la monnaie vulgaire des relations et des conversations; c'est le dissolvant des affections les plus robustes, l'agent perturbateur des amitiés les plus profondes et les plus sincères. Aussi est-ce le sentiment le plus haïssable, et cependant le moins haï, le moins évité. Ce n'est point par des suspicions mutuelles, par des défiances réciproques, par la mésestime, le dénigrement et le mépris qu'on peut arriver à la fraternité universelle, but suprême où tendent toutes les espérances, où doivent converger tous les efforts. S'il est bon et utile de laisser carrière aux haines vigoureuses qui condamnent le mal et flétrissent les ignominies, il est surtout utile et salutaire de laisser s'épanouir dans le cœur de l'homme cette grande vertu de bienveillance qui a pour mission de verser son baume sur toutes les blessures, son encouragement à toutes les aspirations, son pardon à toutes les faiblesses. Le mépris doit être remplacé par la bienveillance et la mansuétude. « Soyons doux si nous voulons être regrettés. » Soyons doux, miséricordieux aux défaillances, aux erreurs, aux fautes des autres. | *Tomber dans le mépris*, Tomber dans un état qui inspire le mépris. Les courtisanes, autrefois encensées, lorsqu'elles étaient jeunes et belles, tombent vite dans le *mépris*, lorsque l'âge est venu leur ôter leurs grâces et leur apporter des rides. (Duplessis.) | Dédain, sentiment fort et puissant qui élève l'homme au-dessus des pusillanimités vulgaires. *Mépris* du danger, des grandeurs, des calomnies, de la richesse, des louanges, de la mort. Du *mépris* de la réputation naît celui de la vertu. (Tacite.) L'un des principaux bienfaits de la vertu, c'est le *mépris* de la mort. (Montaigne.) | Dans la même acception. Le *mépris* du monde et de ses vanités. | Se prend pour les paroles ou les actions qui marquent le mépris. Endurer les *mépris* de quelqu'un. Je ne suis point fait pour endurer vos *mépris*. Il distribuait à des Grecs les *mépris* qu'il venait d'essuyer de la part des Perses. (Barthélemy.)

Je reconnais toujours vos injustes *mépris*,
Ils ont même passé sur mon malheureux fils.
(RACINE.)

| *En mépris de*, loc. prép. Par sentiment de mépris, *En mépris* du devoir. | *Au mépris de*, loc. prép. Sans avoir égard à, au préjudice de. Il ne faut point se conduire *au mépris de* la foi jurée. Et l'ingrate qu'il aime *au mépris de* ma sœur. (Racine.) | Prov. *La familiarité engendre le mépris; Il n'y a point de dette sitôt payée que le mépris*, Le mépris est ordinairement réciproque; le mépris est payé par la haine. | Iconol. Le *Mépris* a été figuré par une main qui fait claquer ses doigts, geste que fait la statue de Sardanapale, pour indiquer le peu de cas qu'il faisait de la vie.

MÉPRISABLE, adj. (rad. *mépris*). Digne de mépris. Un homme *méprisable*. Une femme *méprisable*. Il n'y a que ceux qui sont *méprisables* qui craignent d'être méprisés. (La Rochefoucauld.) Un prince *méprisable* l'est plus qu'un autre homme. (Mirabeau.) Combien sont *méprisables* l'homme qui vend sa conscience, et la femme qui vend son cœur! (Duplessis.) Lequel est le plus vil, d'un riche *méprisable* ou de celui qui le considère? (Dubay.) | En parlant des choses. Conduite *méprisable*. Défauts, habitudes *méprisables*. C'est l'adulation qui, à force de louer les faiblesses des rois, rend leurs vertus mêmes *méprisables*. (Massillon.) Le monde a trouvé le secret de rendre et le vice *méprisable* et la vertu ridicule. (Id.) Ils traînent une vieillesse imbécile et *méprisable*. (Voltaire.) | Dont on ne doit pas faire grand cas, qu'il faut dédaigner. La faveur des grands, les honneurs, les décorations, la richesse sont pour le sage des biens *méprisables*.

MÉPRISANT, ANTE, adj. (rad. *mépris*). Qui a l'habitude de mépriser. Homme *méprisant*. Femme *méprisante*. Des personnes *méprisantes*. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, *méprisant*, désobligeant; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire. (La Bruyère.) | Qui marque du mépris, en parlant des choses. Air *méprisant*. Regard, accueil *méprisant*. Ton *méprisant*. Manières *méprisantes*. Le venin de ses traits *méprisants*.

MÉPRISE, s. f. Erreur de celui qui se méprend, qui prend une chose pour une autre; inadvertance. *Méprise* grossière, impardonnable. Tomber dans une *méprise*. Il est essentiel, pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité, de connaître les *méprises* de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière. (Condillac.) Presque toutes les *méprises* de l'amour viennent de ce qu'on ne distingue pas le physique du moral. (Boiste.) | Loc. adv. *Par méprise*, Par inadvertance. S'il a agi ainsi, c'est *par méprise*, il faut l'excuser.

MÉPRISÉ, ÉE, part. Traité avec mépris ou avec dédain; dont on ne fait pas cas. Homme *méprisé*. Femme *méprisée*. Des ennemis *méprisés*. Place *méprisée*. Il n'y a que ceux qui sont méprisables qui craignent d'être *méprisés*. (La Rochefoucauld.) La foi violée, les traités *méprisés*. (Fléchier.) La vertu obscure est souvent *méprisée*. (Massillon.) Avec le temps on y admit les paysans mêmes, partie du peuple injustement *méprisée* ailleurs. (Voltaire.) Quoi! l'art qui nourrit les hommes est *méprisé*. (B. de St-P.)

Vous nous voyez encor toute scandalisée.
Il est fort mal plaisant d'être ainsi *méprisée*.
(DESTOUCHES.)

MÉPRISER, v. a. (rad. *mépris*). Avoir du mépris pour; n'attacher aucun prix à; ne tenir nul compte de. *Mépriser* les méchants. *Mépriser* des services. Il *méprise* les conseils qu'on lui donne. Il ne faut point *mépriser* les pauvres, les malheureux. Je *méprise* tous les petits événements. (Mme de Sévigné.) Nous *méprisons* beaucoup de choses pour ne pas nous *mépriser* nous-mêmes. (Vauvenargues.) On ne *méprise* pas tous ceux qui ont des vices, mais on *méprise* tous ceux qui n'ont aucune vertu. (Condillac.) On *méprise* dans la société un homme riche dont l'esprit est sans goût et sans culture. (Voltaire.) On s'occupe rarement de ceux qu'on *méprise*; mais on veut toujours paraître *mépriser* ceux qu'on hait. (Lingrée.) | S'élever au-dessus de l'amour que les hommes ont ordinairement pour certaines choses qui ne méritent pas leur recherche et leurs hommages. *Mépriser* les richesses, les honneurs, les puériles distinctions de ce monde. *Mépriser* la vie. Celui qui *méprise* sa vie est le maître de la vôtre. | Ne pas craindre. *Mépriser* le danger, la calomnie, la mort. Le vrai courage consiste à envisager tous les périls et à les *mépriser* quand ils sont nécessaires. (Fénelon.) | Médire de quelqu'un, en parler mal en son absence. Il y a lâcheté à *mépriser* les absents. | SE MÉPRISER, v. pr. Être méprisé. Certaines choses *se méprisent* rarement: l'or, la flatterie, la beauté, la vertu. | Avoir du mépris pour soi-même. Je *me serais méprisé* de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté. (J. J. Rousseau.) Quiconque commet une bassesse doit *se mépriser*. (Voltaire.) | Avoir du mépris l'un pour l'autre. Les fripons, les méchants et les sots *se méprisent* mutuellement. | Synonymes: MÉPRISER, DÉPRISER. *Mépriser*, c'est n'attribuer aucune valeur à un objet; *dépriser*, c'est retrancher ou rabattre de sa valeur.

MÉPRISEUR, EUSE, s. (rad. *mépris*). Celui, celle qui méprise. Les ambitieux sont de grands *mépriseurs* de l'espèce humaine. (Duplessis.) Pyrrhus était un trop grand *mépriseur* du peuple. (Amyot.) | Ce mot a vieilli. Nous avons conservé *Contempteur*, qui est son équivalent. Mais ce dernier mot appartient exclusivement au style élevé et poétique; *Mépriseur* appartient au style familier.

MÉQUINEZ. Géogr. Ville du Maroc (Fez); environ 60,000 habit. Elle est défendue par un triple mur flanqué de tours. L'empereur y a un palais, où il réside une partie de l'année.

MER, s. f. (du lat. *mare*, même sens). Immense étendue d'eau salée qui environne la terre de tous côtés. En ce sens, elle prend aussi le nom d'*Océan*. La terre et la *mer*. La *mer* couvre la plus grande partie du globe terrestre. La *mer* est en furie.

Les vents agitent l'air d'heureux frémissements,
Et la *mer* leur répond par ses mugissements.
(RONSARD.)

| Dans un sens plus restreint, Division ou portion de cette masse d'eau portant une dénomination particulière tirée des différentes régions, des pays ou des villes qu'elle baigne, ou de quelque circonstance locale. Alors l'épithète ou le nom qui détermine la signification du mot *Mer* prend la majuscule à sa lettre initiale. *Mer Méditerranée*. *Mer du Nord*, *du Sud*, *d'Azof*, *Noire*, *Ionienne*, *Rouge*. On sait que la *mer Baltique* n'a ni flux ni reflux. Les rivages, les côtes, les bords de la *mer*. Le sein, les gouffres, les abîmes de la *mer*. *Mer* vaste, profonde, immense, azurée. *Mer* navigable. *Mer* orageuse. *Mer* resserrée, pleine d'écueils. Poisson de *mer*. Bains de *mer*. Forces de *mer*. Combattre pour la liberté des *mers*. Il demeura longtemps errant et travesti sur les bords de la *mer*. (Fénelon.) Nous ignorons en partie ce qui se trouve au fond des *mers*. (Buffon.) La *mer* fut d'abord le théâtre de cette guerre. (Voltaire.) La scorpène didactyle habite dans la *mer* des Indes. (Lacépède.) Tyrans des *mers* de l'Orient, ils y rançonnaient les vaisseaux de toutes les nations. (Raynal.) Nous laissions nos yeux s'égarer sur les vastes plaines de la *mer*. (Barthélemy.)

Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée,
Epouvantent encor toute la *mer Egée*.
(RACINE.)

| *Le dieu des mers*, Périphrase poétique par laquelle on désigne Neptune. | Les divinités qui président à la mer, Neptune, Amphitrite et Thétis, sont prises chez les poètes comme synonymes de *Mer*, *Ondes*.

Au fond des vastes *mers* le dieu se précipite,
Et cherche son salut dans le sein d'*Amphitrite*.
(AIGNAN.)

| *Port de mer*, Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port. | *Bras de mer*, Partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre. | *Coup de mer*, Tempête de peu de durée ou simplement grosse lame qui s'abat sur le navire. Ce *coup de mer* balaya notre pont et emporta deux hommes de l'équipage. Durant cette tempête, un *coup de mer* emporta notre gouvernail. | *Écumeur de mer*, Pirate, corsaire qui court les mers pour capturer les navires marchands. | *Homme de mer*, Homme dont la profession est de naviguer sur mer. | Particul. Pilote ou officier de marine qui entend bien la navigation. | *Armée de mer*, Flotte composée de navires de guerre. | Absol. *Mettre en mer*, *à la mer*, Quitter le rivage, le port. Il *a mis en mer*. | *Se mettre en mer*, S'embarquer. | *Mettre un vaisseau à la mer*, Lui faire quitter le chantier, le lancer à l'eau. | *Tenir la mer*, Naviguer en haute mer, courir en haute mer. Ces vaisseaux sont en état de *tenir la mer*. | *Pleine mer* ou *haute mer*, Partie de la mer la plus éloignée du rivage. | *Mer haute et basse*, Mouvement journalier, régulier et périodique d'élévation ou d'abaissement alternatifs qu'on observe dans les eaux de la mer. | *Il est basse mer*, La mer est à la fin de son reflux. | *La mer est basse en cet endroit*, Il n'y a presque pas d'eau. | *Il y a de la mer*, La mer est un peu agitée. | *Il n'y a plus de mer*, La mer est calme. | *Porter le cap à la mer*, Se mettre au large en s'éloignant de la terre. | *La mer brise*, Se dit lorsqu'elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre. | *La mer étale*, Lorsqu'elle ne fait aucun mouvement, ni pour monter ni pour descendre. | *La mer moutonne*, Pour dire que l'écume des lames paraît blanche. | *La mer a perdu*, Pour dire

qu'elle a baissé. | *La mer a gagné*, Signifie qu'elle ronge les terres. | Par exagérat. Grande étendue d'eau quelconque. La rivière débordée couvrait toute la plaine; c'était une *mer*. | Amas considérable. Quand le vent agite les plantes, vous diriez, à leurs ondulations, une *mer* de verdure et de fleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) A l'occident, la voûte du ciel paraissait fondue en une *mer* de diamants et de saphirs. (Chateaubriand.) Quelques rochers isolés sortent de cette *mer* de verdure comme des écueils élevés au-dessus de la surface de l'eau. (Id.) | Fig. Une *mer* de délices. Une *mer* de douleurs. Nous reprîmes peu à peu, dona Thérésa et moi, l'usage de nos sens, perdus dans une *mer* de délices. (D'Argens.) La famille se trouvait comme dans une *mer* de douleurs.

Loin de lui le cœur emporté
Nage dans une *mer* immense
D'amertume et de volupté.
(DEMOUSTIER.)

| *Mer sans eau*, Nom donné par les Arabes au désert. | *Cela est salé comme mer*, Cela est extrêmement salé. | *Être en pleine mer*, Être fort avancé dans une entreprise. L'affaire est lancée, *nous sommes en pleine mer*. | *C'est la mer à boire*, C'est un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin.

Si je pouvais remplir mes coffres de ducats!
Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
Tout cela, *c'est la mer à boire*.
(LA FONTAINE.)

| *Ce n'est pas la mer à boire*, C'est une chose qu'il est facile d'exécuter, de mener à terme. | *Il avalerait la mer et les poissons*, Se dit d'un grand buveur, d'un grand mangeur, quelquefois d'un homme cupide, dont l'ambition est insatiable. | *Chercher quelqu'un par terre et par mer*, Le chercher partout. | *Porter de l'eau à la mer*, Donner à ceux qui sont dans l'abondance. | *C'est une goutte d'eau dans la mer*, C'est une petite chose jetée, perdue dans une grande; c'est un faible secours là où il en faudrait un considérable. | *Qui craint le danger ne doit pas aller sur mer*, Une fois engagé dans une affaire, il faut en affronter les périls. | Qui est sur la *mer* ne fait pas des vents ce qu'il veut. | A tort se lamente de la *mer* qui ne s'ennuie d'y retourner. | *Labourer le rivage de la mer*, Prendre une peine inutile. | *Voguer en pleine mer*, Se dit d'un homme qui a des succès, ou dont la fortune est bien établie. | *Lettres de mer*, Lettres qu'on délivrait, en Bretagne, aux navires naviguant sur la côte, afin de les exempter du droit de bris, de leur permettre d'acheter des vivres dans les ports, et de leur garantir des secours en cas de danger. | Astron. Se dit de différentes taches du disque de la lune. | Antiq. hébr. *Mer d'airain*, Énorme cuve d'airain, soutenue par douze taureaux du même métal, que Salomon plaça dans le temple, et dont les prêtres se servaient pour leurs purifications. | Hist. *Rois de la mer*, Chefs des pirates du Nord. | *Vert de mer*, Couleur analogue à la teinture des eaux de la mer. | La mer est le grand réservoir d'où s'élèvent les nuages que les vents transportent sur les continents, où ils se convertissent en pluies bienfaisantes, et fournissent l'aliment aux sources des rivières et des fleuves qui, après avoir arrosé, embelli, fécondé de vastes pays, viennent rendre à l'Océan les eaux qu'ils en ont reçues et que bientôt ils recevront de nouveau par l'effet de cette admirable circulation dont la nature se sert pour animer tous les êtres. La mer fournit à l'homme un moyen de communication entre les contrées les plus éloignées, qui sans elle seraient éternellement demeurées étrangères les unes aux autres. C'est la mer qui est la source des richesses qu'enfante le commerce. C'est elle qui nourrit une partie du genre humain par les produits de la pêche. | Les eaux de la mer éprouvent trois sortes de mouvements : 1° un courant général d'orient en occident qui se fait principalement sentir entre les tropiques et qu'on attribue surtout à la dilatation que la chaleur du soleil de la zone torride occasionne dans la masse des eaux, à mesure que, par le mouvement de la terre d'occident en orient, elles se présentent aux rayons brûlants de cet astre; 2° le mouvement d'ondulation et de fluctuation produit par l'action des vents à sa surface et qui comme eux est irrégulier et inconstant; 3° le mouvement de *flux* et de *reflux*, qui est alternatif et se fait sentir quatre fois en vingt-quatre heures. On les nomme *Marées*. V. MARÉE. 4° Indépendamment du courant général qui porte continuellement les eaux de l'Océan de l'est à l'ouest, et des courants occasionnés par les marées qui vont de l'équateur aux pôles et des pôles à l'équateur, il y a des courants particuliers qui sont la suite de ces courants généraux diversement modifiés par la rencontre des côtes qui se trouvent sur leur passage. Il y en a d'autres encore qui sont produits par des causes purement locales et tout à fait indépendantes des mouvements généraux de la mer. Tel est le courant qui porte sans cesse les eaux de l'Océan dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, et qui n'a d'autre cause que la diminution qu'éprouve cette mer par l'évaporation de ses eaux, qui est de beaucoup supérieure au volume des eaux qui s'y jettent. C'est donc uniquement en suivant leur pente naturelle et pour rétablir le niveau de la Méditerranée que les eaux de l'Océan forment un courant dans le détroit de Gibraltar. C'est par une cause semblable qu'il existe également un écoulement continuel des eaux de la mer Noire dans la Méditerranée. La mer Noire reçoit les eaux d'un grand nombre de rivières et surtout de cinq grands fleuves, le Danube, le Dniester, le Bog, le Borysthène et le Don. Or, la quantité d'eau que fournissent ces rivières excède de beaucoup celle que l'évaporation enlève à cette mer dont l'étendue est très-bornée; il faut donc qu'elle ait un dégorgeoir pour évacuer le trop-plein, et ce dégorgeoir c'est le détroit des Dardanelles. Plusieurs naturalistes ont pensé que le courant de l'Océan d'orient en occident opère un déplacement successif et général de ses eaux, de manière qu'à mesure qu'il gagne sur les terrains contre lesquels il va frapper, il abandonne ceux auxquels il tourne le dos. Mais les faits contredisent cette affirmation. Le mouvement de l'Océan d'orient en occident est censé commencer à l'ouest de l'Amérique. De là, il parcourt successivement toute la mer Pacifique, la mer des Indes, la mer du Nord, et vient, après avoir fait le tour du globe, se terminer contre les côtes orientales de l'Amérique. Il s'ensuivrait, d'après l'hypothese des mêmes naturalistes, que l'Océan devrait ronger ces mêmes côtes orientales et abandonner les côtes occidentales du nouveau monde. Mais c'est précisement le contraire qui a lieu, surtout dans l'Amérique méridionale, où les immenses plaines du Brésil, de la Guiane et des autres contrées voisines, s'augmentent toujours en étendue par les atterrissements que la mer y pousse et qui forment ces marécages connus sous le nom de *Savanes*, tandis que la côte occidentale est au contraire coupée à pic et bordée d'une mer profonde. Dans toutes les parties du globe, les eaux de la mer sont salées, mais elles le sont d'une manière fort inégalé et qui paraît dépendre de la température du climat; du moins a-t-on remarqué que dans les mers du Midi la salure est beaucoup plus forte que dans celles des régions voisines des pôles. D'après les observations d'Ingenhoux, les mers du Nord ne contiennent de sel marin que 1|64 de leur poids; la mer d'Allemagne en contient 1|32; celle d'Espagne, 1|16; l'Océan équinoxial en est tellement chargé que ses eaux en contiennent jusqu'à 1|12 et même 1|8 de leur poids. On a remarqué pareillement que, dans la profondeur, l'eau de la mer est plus chargée de sel qu'à sa surface; mais on ne sait pas encore suivant quelle progression cette salure augmente depuis la superficie jusqu'à une certaine profondeur un peu considérable. La salure de la mer est un phénomène qui a beaucoup exercé les naturalistes pour en trouver la cause : les uns, qui prenaient la voie la plus courte, disaient que la mer avait été créée toute salée; d'autres prenaient la peine de supposer de grands bancs de sel gemme, qu'ils plaçaient au fond de son bassin. Le célèbre Cronstedt a mieux compris la marche de la nature, et il a pensé que le sel marin est formé journellement. L'eau de la mer est non-seulement salée, mais elle a encore une saveur amère et nauséabonde qui la rend impotable. Cette amertume vient d'une huile grasse animale provenant, soit de la putréfaction des innombrables poissons, coquillages et autres animaux marins de toute espèce, qui meurent et se décomposent dans les eaux de l'Océan, soit du pétrole que produisent les volcans voisins de la mer ou même sous-marins. Cette eau, impropre à la boisson, peut devenir potable par une manipulation chimique découverte par un savant français, manipulation qui consiste à ajouter un peu de soude à cette eau et à la distiller ensuite. | Le fond de la mer est inégal comme la surface du continent. Ici sont de vastes plaines; là, de profondes vallées et de hautes montagnes. Dans quelques endroits, la profondeur est de quelques brasses; ailleurs, on n'a pu trouver le fond, et l'on suppose qu'il peut s'éloigner jusqu'à 5 ou 6,000 mètres au-dessous de la surface. Un des phénomènes les plus curieux et les plus beaux auxquels la mer donne lieu est sa phosphorescence. On aperçoit, généralement la nuit, à sa surface, une infinité de points lumineux qui sont d'autant plus nombreux et plus brillants que l'eau est plus violemment agitée. Lorsqu'un vaisseau dont le sillage est rapide traverse ses eaux phosphorescentes, les ondes qui bouillonnent sous l'éperon de sa proue ressemblent à des torrents de feu. Ce phénomène se remarque dans toutes les mers; mais c'est surtout dans celle des Indes qu'il se manifeste de la manière la plus frappante, notamment sur les côtes du Malabar, des Maldives et des autres îles voisines. On prétend même que, dans certains jours de l'année, la mer y paraît tellement enflammée qu'elle est un objet d'effroi pour les passagers, qui s'imaginent que le vaisseau va passer à travers les flammes. Plusieurs physiciens qui ont observé ce phénomène en ont donné diverses explications. Quelques-uns l'ont attribué à une infinité d'animalcules, ou espèces de polypes qui avaient la propriété de répandre de la lumière. D'autres, avec plus de raison, croient que le fluide électrique, développé par des circonstances qui nous sont inconnues, produit cette lumière, ou, du moins, joue le principal rôle dans sa production. Dans tous les cas, on s'est assuré par des expériences assez nombreuses que la matière huileuse, provenant de la putréfaction des poissons et coquillages, donnait plutôt que les animalcules cet éclat dont il s'agit. | C'est un fait aujourd'hui universellement reconnu pour certain que la mer a couvert les plus hautes montagnes de la terre, puisqu'on trouve des productions marines sur les sommets des Alpes et des Pyrénées, à 1,500 ou 1,800 mètres d'élévation, et dans les Cordillères du Pérou, à plus de 4,800 mètres au-dessus du niveau actuel de l'Océan. Ce ne sont point des fragments isolés de corps marins, des coquilles éparses, qu'on pourrait supposer y avoir été transportés accidentellement; ce sont des bancs entiers de coquillages, d'une étendue et d'une épaisseur considérables. Des savants remarquables, parmi lesquels figurent Newton, Van Helmont et Lamark, ont cru que les eaux de la mer s'élevaient autrefois jusqu'à ces hauteurs considérables, et ils en donnaient des raisons qu'il est inutile de rapporter, puisque la science moderne, grâce aux progrès de la géologie, les a reconnues fausses. On sait aujourd'hui que ce sont au contraire les montagnes qui, alternativement, se sont affaissées sous le niveau de l'Océan et en ont émergé, par suite des déplacements de bassins, des soulèvements et des oscillations de la croûte minérale solide. Il est prouvé, par exemple, que le terrain sur lequel s'élève la ville de Paris a été trois fois un fond de mer, et que celui de la ville de Vienne (Autriche) a été quatre fois recouvert par l'Océan pendant de longues périodes. Il existe au contraire des plaines granitiques ou du terrain primitif qui n'ont jamais été recouvertes par les eaux. Cela, joint aux formations ignées, explique fort bien tous les phénomènes géologiques, mais relègue définitivement au rang des fables les plus ridicules le déluge biblique dû à une prétendue pluie de quarante jours. | On appelle : *mer du Nord*, celle qui est entre l'Europe septentrionale et la partie correspondante du nouveau monde; *mer Atlantique*, cette portion de la même mer qui se trouve à l'ouest de l'Europe et de l'Afrique, parce qu'on suppose que c'est là que se trouvait une grande terre qui aurait disparu, l'Atlantide; *mer du Sud*, la vaste mer qui remplit l'espace qui sépare l'Asie d'avec l'Amérique, et dans laquelle se sont faites principalement les nouvelles découvertes; on lui donne aussi le nom de *mer* ou d'*océan Pacifique*; *mer des Indes*, la partie de l'Océan qui baigne les côtes de l'Asie méridionale, depuis Madagascar jusqu'au golfe de Siam; *mer Australe*, la partie de l'Océan voisine du cercle polaire antarctique; *mer Glaciale*, celle qui avoisine le pôle arctique; *mer Baltique*, celle qui baigne les côtes méridionales de la Suède, les côtes septentrionales de l'Allemagne; *mer Caspienne*, la mer isolée qui baigne la Russie méridionale, la Tartarie, la Perse et les provinces caucasiennes; *mer Méditerranée*, la mer située entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar; *mer Noire*, un appendice de la Méditerranée, avec laquelle elle communique par le détroit des Dardanelles. L'empire des *mers*.

MÉRANDINE, s. f. Comm. Espèce de toile qu'on fabrique en Auvergne. On nous a rapporté un ballot de *mérandine*.

MÉRANIE (duché de). Géogr. Ancien État de l'empire d'Allemagne dans le Tyrol, tirait son nom de la petite ville de Méran, qui en était la capitale. Les seigneurs de Méranie possédaient la plus grande partie du Tyrol et même de l'Istrie, mais comme vassaux de la Bavière. A la chute de Henri le Lion (1180), dont ils étaient vassaux, leurs possessions furent déclarées fiefs immédiats de l'empire. La maison de Méranie s'éteignit dans les mâles dès 1248 par la mort d'Othon II, et ses possessions furent divisées

entre la maison de Châlon, celle de Gœrz, la Bavière, Venise, et quelques autres républiques italiennes.

MÉRARCHE, s. f. (du gr. μέρος, partie ; ἀρχή, commandement). Antiq. Subdivision de la phalange grecque, comprenant 128 files, ou 2,048 hommes.

MÉRARQUE, s. m. Chef d'une mérarchie.

MERCANTILE, adj. (du lat. *mercans*, *mercantis*, marchand ; fait de *merx*, marchandise). Qui a rapport au commerce. Esprit *mercantile*. Génie *mercantile*. Profession *mercantile*. Nation *mercantile*. Les peuples *mercantiles* sont aujourd'hui plus nombreux que les peuples guerriers. (Verrier.) | S'emploie quelquefois en mauvaise part dans le sens moral. La mauvaise foi, l'âpreté au gain, l'esprit *mercantile*, voilà les vertus du comptoir. (P. B.) | *Arithmétique mercantile*, Celle qui n'est propre qu'aux marchands, pour la distinguer de celle des algébristes, des géomètres, etc.

MERCANTILEMENT, adv. (rad. *mercantile*). D'une manière mercantile. Agir *mercantilement*.

MERCANTILISME, s. m. (rad. *mercantile*). Propension à rapporter tout au commerce, au trafic. | Se prend quelquefois en mauvaise part. Le *mercantilisme* a pris depuis quelques années une place honteuse dans les choses de la littérature ; les chiffres sont venus remplacer les idées. (A. Duplessis.)

MERCAPTAN, s. m. (du lat. *aptum*, propre ; *mercurio*, au mercure ; ainsi appelé à cause de sa grande affinité pour le mercure). Chim. Radical particulier d'une certaine classe d'hydracides, liquide incolore, d'une odeur fétide ; il est très-soluble dans l'alcool et peu dans l'eau.

MERCAPTHYDRIQUE, adj. (rad. *mercaptan*). Chim. *Acide mercapthydrique*, Acide qui est le résultat de la combinaison du mercaptan et de l'hydrogène.

MERCAPTIDE, s. m. (de *mercaptan*, et du gr. εἶδος, forme). Chim. Combinaison du mercaptan avec un métal. | On dit aussi *Mercapture*.

MERCATOR (GÉRARD). Célèbre géographe, né à Rupelmonde en 1512, mort à Duisbourg en 1594. Mercator a donné son nom à la projection employée dans les cartes marines, où les parallèles coupent les méridiens à angle droit, et où les uns et les autres sont des lignes droites. Il gravait lui-même ses cartes et les enluminait.

MERCAVA, s. m. Chez les rabbins, Partie mystérieuse de la création. | Spéculation sur la nature de Dieu et de ses œuvres.

MERCÉDONE (du lat. *merx*, marchandise ; du gr. δίδωμι, livrer). Mythol. rom. Divinité qui présidait aux ventes et aux payements.

MERCÉDONIEN, IENNE, adj. Antiq. Qui appartient à la déesse Mercédone ou aux payements. | *Jours mercédoniens*, Époque des loyers. | Fig. Il semblerait que la vie est faite de jours *mercédoniens*, tant il y a d'échéances, de termes, etc. (Méch.)

MERCÉDONIUS, s. m. (pron. *mercédoniuss*). Mois intercalaire inséré par Numa dans le calendrier ; il avait alternativement 22 et 23 jours.

MERCENAIRE, adj. (pron. *mèrsenère* ; du lat. *mercenarius*, même signif. ; fait de *merces*, salaire). Qui se fait pour le gain, pour le salaire. Labeur *mercenaire*. Travail *mercenaire*. Occupations *mercenaires*. | Se dit, par anal., de ce qui a pour but un intérêt sordide. Ame *mercenaire*. Louanges *mercenaires*. Éloquence servile et *mercenaire*. Que d'amitiés menteuses, que d'amours *mercenaires* ! Qu'il a bien découvert son âme *mercenaire* ! (Molière.) Qu'est-ce qu'une armée ? C'est une multitude d'âmes pour la plupart viles et *mercenaires*. (Fléchier.)

Je dois mes premiers jours à la femme étrangère
Qui me vendit son lait et son cœur *mercenaire*.
(L. RACINE.)

| *Troupes mercenaires*, Troupes étrangères dont on achète le service. Au moyen âge la plupart des souverains entretenaient des *troupes mercenaires*. Les Suisses à la solde de différents gouvernements étaient des *troupes mercenaires*. Des régiments *mercenaires*.

Quoi ! des phalanges *mercenaires*
Terrasseraient nos fiers guerriers !
(ROUGET DE L'ISLE.)

| Hist. ecclés. Se disait des prêtres qui n'étaient attachés à aucune paroisse. | S. Celui ou celle qui sert ou qui travaille pour de l'argent, qui exige un salaire pour sa peine. On ne doit pas marchander le travail du *mercenaire*. | Fig. Homme intéressé, homme aisé à corrompre pour de l'argent. Un avide *mercenaire*. C'est un vil *mercenaire*. Les ambitieux qu'on loue tant sont des glorieux qui font des bassesses, ou des *mercenaires* qui veulent être payés. (Fléchier.) | Étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Un corps de *mercenaires*. | Hist. *Guerre des mercenaires*, Guerre terrible que Carthage eut à soutenir en Afrique contre ses troupes mercenaires, qui s'étaient révoltées parce qu'elles n'étaient pas payées. Elle eut lieu pendant l'intervalle de la première à la deuxième guerre punique (241-238). Mathos et Spendius furent les principaux chefs des rebelles ; Amilcar, chargé de les combattre, réussit à enfermer dans un défilé un corps d'insurgés, et les fit tous massacrer à mesure qu'ils en sortaient : de 40,000 hommes, pas un n'échappa. On nomma cette guerre la *Guerre inexpiable*, à cause des fureurs auxquelles elle donna lieu.

MERCENAIREMENT, adv. (rad. *mercenaire*). D'une manière mercenaire. Agir *mercenairement*.

MERCERIE, s. f. (du lat. *merx*, marchandise). Toute espèce de marchandise de mercier ; marchandises servant à la parure, à l'habillement. Belle *mercerie*. Commerce de *mercerie*. Menue *mercerie*. *Merceries* variées. | On divise la *mercerie* en deux classes, la *grosse* et la *petite mercerie*. C'est une branche de négoce ; ce n'est pas, à proprement parler, un art. Le commerce de la mercerie comprend une infinité d'articles de fabrication diverse et qui sont généralement du ressort de la couture, de la toilette et du travail des femmes, telles qu'épingles, aiguilles, rubans de toute espèce, lacets, fil de lin, de soie et de laine propre à coudre ou à broder, boutons de manches ou de cols pour les chemises, dés à coudre, ganterie, éventails, ciseaux, etc. La France exporte une grande quantité de merceries aux colonies, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, aux Indes et même en Chine. | Fig. *Il a plu sur sa mercerie*, Se dit d'un homme qui a fait de mauvaises affaires. | Hist. comm. La mercerie formait autrefois le troisième des six corps de marchands de Paris, et se subdivisait en vingt classes.

MERCI, s. f. (du lat. *merces*, prix ; *mereri*, *miserescere*, avoir miséricorde). Rançon, prix que donnait le vaincu pour sauver sa vie que sa défaite avait mise à la discrétion du vainqueur ; miséricorde, grâce qu'on demande à un vainqueur, à celui qu'on a offensé. Prendre, recevoir à *merci*. C'est un homme sans *merci*. J'implore votre *merci*. Vous ne devez pas attendre de *merci* de moi. Ce mot n'a pas de pluriel et s'emploie le plus souvent sans article. Il n'est guère d'usage aujourd'hui que dans ces locutions : *Demander merci*, *Crier merci*. | *Faire merci*, Faire grâce. | *À la merci de*, À la discrétion de. S'abandonner *à la merci de* quelqu'un. Les peuples, dans les campagnes et dans les villes, ne vivaient plus qu'*à la merci de* quelques riches, souvent intéressés, qui songeaient plus à profiter des maux d'autrui qu'à les soulager. (Fléchier.) C'est un bien grand malheur que d'être *à la merci de* gens qui ne vous valent pas. (Boiste.) | Dans un sens analogue, *Être à la merci du* vent, des flots, de l'orage, des tempêtes. J'ai passé de longues nuits dans les forêts *à la merci des* bêtes féroces. | Fam. *Crier merci*, Demander pardon. Le pauvre homme *criait merci*, miséricorde.

La gloire et l'honneur sont ici
Réduits, hélas ! à vous *crier merci*.
(GRÉCOURT.)

| *Crier merci*, Expression autrefois employée pour demander la conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire. | *Prendre à merci*, Accorder cette conversion. | Cout. féod. Le peuple était réputé taillable et corvéable *à merci*. | Hist. milit. *Poignard de merci*, Avec lequel le vainqueur égorgeait le vaincu. | *Ordre de la Merci, de Notre-Dame de la Merci*, Ordre religieux institué pour le rachat, la rédemption des captifs réduits en esclavage par les infidèles. C'était un religieux jaune et sec de l'*Ordre de la merci*. | *Don d'amoureuse merci*, Se disait, dans les romans de chevalerie, pour les dernières faveurs d'une dame.

Conclusion que Renaud sur la place
Obtint le don d'*amoureuse merci*.
(LA FONTAINE.)

MERCI, s. m. (par abrév. de *Je vous remercie*). Remercîment. On ne l'emploie en ce sens guère que dans le style familier. Pourquoi ne me dites-vous pas *merci* ? Il ne m'a pas seulement dit *merci*. | *Grand merci*, S'emploie aussi pour Remercîment et pour Je vous rends grâce. Ce service vaut bien un *grand merci*. Allons, Victoire, dis *grand merci*.

Grand merci, monseigneur ! gardez ce pain pour d'autres,
Il serait trop amer pour un gueux comme moi.

| *Voilà le grand merci que j'en ai*, Voilà la reconnaissance dont vous payez les services que je vous ai rendus. | Absol. et ironiq. *Merci*, J'en ai assez. | *Dieu merci*, Proposition elliptique qui revient à *Dieu fasse merci*, Accorde le pardon. Il se dit souvent en mauvaise part et s'emploie ironiquement. Je ne connais pas cet homme, *Dieu merci* ! Voilà mes guichetiers en défaut, *Dieu merci* ! (Racine.) | *Merci de ma vie* ! Exclamation vulgaire par laquelle on manifeste de l'impatience et de la colère. *Merci de ma vie* ! vous m'échauffez les oreilles ! *Merci de ma vie* ! je m'en vais chercher le chevalier, et s'il ne change de sentiment, ce sera à moi qu'il aura affaire. (Dancourt.) | *Merci de moi*, Expression dont le sens équivaut à celui de la précédente.

Merci de moi, lui dit la mère,
Tu mangeras mon fils ! L'ai-je fait à dessein
Qu'il assouvisse un jour ta faim ?
(LA FONTAINE.)

| Loc. adv. *Dieu merci* ! Grâce à Dieu. J'ai l'œil bon, *Dieu merci* ! Je sais l'art de fourber assez bien, *Dieu merci* ! (Quinault.) Le despote est mort, *Dieu merci* !

Quelque rare que soit le mérite des belles,
Je pense, *Dieu merci*, qu'on vaut son prix comme elles.
(MOLIÈRE.)

MERCIE, Géogr. Un des sept royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, et le seul qui n'eût pas la mer pour frontière. Il était situé au centre de la Grande-Bretagne, et comprenait les comtés actuels de Glocester, Worcester, Leicester, Northampton, Bedford, Buckingham, Derby, Nottingham, Hereford, Warwick, Lincoln, etc. Lincoln en était le chef-lieu. Il fut fondé en 584 (le dernier de l'heptarchie) par Crida. C'était un royaume angle, et le plus méridional des trois royaumes angles. Il fut réuni définitivement à la monarchie anglo-saxonne, en 918, par Edward Ier, dit *le Vieux*.

MERCIER, IÈRE, s. (de la basse latinité *mercerius*, de *merx*, marchandise). Marchand, marchande qui vend en gros et en détail les objets de mercerie. V. MERCERIE. Ce *mercier* entend bien son commerce. La *mercière* était fort avenante. | On appelle aussi *mercier* le colporteur, le porte-balle qui va par les villes et par les villages pour y vendre toute sorte de menues marchandises. | Autrefois la corporation des merciers était une corporation puissante, car la mercerie formait le troisième des dix corps de marchands de Paris. Aussi avait-elle des priviléges, des prérogatives, et même un écusson : un champ d'argent, chargé de trois vaisseaux dont deux en chef et un en pointe ; ces vaisseaux étaient mâtés d'or sur une mer de sinople, le tout surmonté par un soleil d'or avec cette devise : *Te toto orbe sequemur* (nous te suivrons par toute la terre). Jusqu'à la fin du XVIe siècle, ils n'eurent qu'un seul chef, et ce chef était qualifié de *roi des merciers*. L'autorité de ce roi, créé par Charles VI en 1407, s'étendait sur toute la France. A lui seul appartenait le droit d'accorder, moyennant finances, le brevet de marchand mercier. François Ier le supprima, mais Henri III le rétablit dans cette très-lucrative surintendance du commerce. Cependant, comme ce système de centralisation privilégiée et indépendante du gouvernement entravait le commerce, le roi des merciers fut irrévocablement supprimé, en 1597, par Henri IV. | *Grand-maître des merciers*, Nom que prit le roi des merciers après sa suppression par Henri IV. | Prov. et fig. *A petit mercier petit panier*, Il faut proportionner ses dépenses à ses revenus, quand on n'est pas très-riche ; il ne faut pas faire des spéculations au-dessus de ses forces et de ses moyens. | Il n'est pas digne d'être *mercier* qui ne sait pas faire sa loge. | Chaque *mercier* prise ses aiguilles et son panier. | *Il tuerait un mercier pour un peigne*, Se dit d'un homme violent qui parle de tuer à propos de rien. | Adjectiv. Un marchand *mercier*. Une marchande *mercière*.

MERCREDI, s. m. (du lat. *Mercurii*, de Mercure ; *dies*, jour). Quatrième jour de la semaine. Dans l'opinion des anciens, qui admettaient des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour ; d'où son nom de *mercredi*. Il y eut dans les deux derniers siècles de grandes disputes d'érudits à propos de la prononciation de ce mot. Les uns, parmi lesquels Vangelas et Corneille, penchaient pour *mécredi* ; Trévoux et l'Académie voulaient qu'on prononçât *mercredi*. L'opinion de ces derniers a prévalu et l'on a dit *mercredi*. Aujourd'hui *mercredi*. Venez me voir *mercredi* prochain. | Mythol. orient. Chez les Persans, pour lesquels cependant le dernier mercredi du mois de séphar est le plus redouté des jours noirs, le mercredi passe pour un des jours blancs. Chez les Chingulais, il est consacré aux cérémonies religieuses. | *Mercredi des cendres*, Le lendemain du Mardi gras et le premier jour du carême. Il est ainsi nommé, chez les catholiques, parce que le prêtre célébrant, revêtu de ses ornements de deuil, bénit les cendres au pied de l'hôtel, et, en prenant avec deux doigts, trace une croix sur le front des assistants qui s'approchent de lui ; à chaque fois il répète ces paroles : Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras dans la poussière. C'est le texte de

nathème prétendu qu'aurait prononcé Dieu sur Adam après son péché. | *Mercredi saint*, Le mercredi avant Pâques. Les dévotes jeûnent le *mercredi saint*.

MERCURE (du lat. *merx, mercis*, marchandise). Mythol. Fils de Jupiter et de la nymphe Maïa, dieu du commerce et de l'éloquence. Il est celui de tous les dieux à qui la Fable a attribué le plus de fonctions. Il était l'interprète et le messager des dieux, mais particulièrement attaché au service de Jupiter. C'était lui qui servait ce maître des dieux dans ses intrigues galantes, il était son proxénète; il allait faire de sa part les déclarations d'amour et porter les présents; il préparait les enlèvements, les surprises. Ce fut lui qui conduisit vers le rivage de la mer les troupeaux d'Agénor, lorsque Jupiter, transformé en taureau, voulut enlever Europe. Il alla ordonner à la nuit de prolonger sa course, pendant que Jupiter était dans les bras d'Alcmène. Jupiter ne partait jamais pour quelque expédition amoureuse sans être accompagné de son fidèle Mercure. Ses dispositions à la ruse l'ont fait regarder comme le dieu du commerce et des voleurs. Un premier méfait lui donna cette consécration. Un fils de Jupiter, exilé comme lui de l'Olympe, gardait des troupeaux de bœufs dans un coin de la terre. Mercure profita d'un moment où le pâtre-dieu ne veillait point sur son troupeau et lui vola ses bœufs au nombre de cent. Comme il craignait que les traces

Mercure.

ne les fissent découvrir, il s'avisa d'un stratagème qui indiquait ses précoces dispositions à la ruse. Il leur mit aux pieds des espèces de chaussures qui laissaient croire qu'ils avaient marché en sens inverse de la route qu'il leur avait fait suivre. Il enseigna ensuite par toute la terre le culte des dieux avec tant de succès, qu'on l'appelle encore le dieu de l'éloquence. On lui a fait honneur de l'invention de la lyre, des lettres, de la musique, de la lutte, du commerce, de la magie et de plusieurs autres sciences et arts. Ordinairement on représente Mercure avec des ailes aux épaules et surtout aux talons, symbole de la rapidité avec laquelle il exécute les ordres du maître des dieux. Sa main porte le caducée, et sur sa tête on voit le pétase, coiffure légère et garnie d'ailes. Messager plein de discrétion, il a quelquefois l'index sur les lèvres. Éloquence personnifiée, il accompagne sa voix du geste; représentation du commerce, il a une bourse, ou la balance à la main; dieu de la musique, il a près de lui la tortue, dont l'écaille fournit la première lyre; inventeur des sacrifices, il est caractérisé par la patère et le bélier; conducteur des âmes, il pousse les morts avec son caducée. | S. m. pl. *Les mercures* étaient de jeunes enfants employés chez les anciens Romains dans la célébration des mystères. | Antiq. gr. On appelait ainsi, à Athènes, le premier criminel qu'on livrait au supplice quand on devait faire plusieurs exécutions, parce qu'il montrait aux autres le chemin des enfers. | Fig. Se dit d'un entremetteur dans les affaires galantes ou dans les intrigues amoureuses. Combien de courtisans n'ont dû leur faveur qu'à leurs services comme *mercures*. | *Mercure de France*, Recueil périodique du XVIIIe siècle, qui renfermait des extraits de livres nouveaux, des morceaux de critique, des articles littéraires et des poésies. | *Mercure galant*, Recueil qui a paru sous ce titre en même temps que le *Mercure de France*. Il contenait des poésies érotiques et des chansons grivoises. | Fig. *C'est un mercure galant*, Se dit d'un colporteur de nouvelles. | Astron. Nom de la planète la plus proche du soleil, celle qui fait sa révolution autour du soleil en moins de temps. Son diamètre forme les deux cinquièmes de celui de la terre, et du volume le seizième. D'après Newton, la chaleur et la lumière du soleil sur la surface de Mercure seraient sept fois aussi grandes qu'elles le sont au fort de l'été sur la surface de la terre; mais c'est une pure hypothèse que rejette la science moderne. Il est plus croyable, en effet, que la chaleur relative des planètes est en raison, non de leur distance au soleil, mais de la profondeur de la couche atmosphérique qui les environne. Donc Mercure pourrait être une planète glacée, inhabitable, si elle n'avait que très-peu ou point d'atmosphère. (C. H.) Mercure change de phases comme la lune, selon ses différentes positions avec le soleil et la terre. Il paraît plein dans ses conjonctions supérieures avec le soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémisphère éclairé; mais dans les conjonctions inférieures on ne voit que l'hémisphère obscur; sa lumière va en croissant comme celle de la lune, à mesure qu'il se rapproche du soleil. | Entom. Nom d'un papillon du genre satyre. | *Mercure trismégiste* (du lat. *Mercurius*, Mercure, et du *gr.* τρεῖς, trois; μέγιστος, grand; littéral. *trois fois grand*). Le même que le *Thot* ou *Thaut* des Égyptiens. Contemporain d'Osiris, il fit fleurir le commerce et les arts, donna aux Égyptiens un grand nombre de connaissances, et leur enseigna l'astronomie. On lui attribuait quarante livres sur la médecine, la théologie et la géographie.

MERCURE, s. m. Chim. Corps simple, métallique, le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire. Il est alors blanc, et s'il est pur il n'adhère ni au verre ni à la porcelaine, sur lesquels il roule librement sans laisser de trace, en formant des globules sphériques. A une température de 40° au-dessous de zéro, le mercure se solidifie, en diminuant assez fortement de volume; il est alors aussi blanc et aussi éclatant que l'argent, et on peut en frapper des médailles. Il entre en ébullition à 350°, et se change en une vapeur qui se condense facilement. Sa densité est de 13,596 à la température de 0°; par conséquent, il est plus de treize fois aussi pesant que l'eau. Le mercure attaque la plupart des métaux et les dissout pour former des alliages, auxquels on donne le nom particulier d'amalgames. Il n'y a guère d'exception que pour le fer, le manganèse, le nickel, le cobalt, le chrome. Le mercure est attaqué à froid par l'acide azotique, à chaud par l'acide sulfurique, en présence de l'air par l'acide chlorydrique gazeux. Ce métal exerce à la longue une action délétère sur l'économie animale; il produit des tremblements et des salivations chez les ouvriers qui le manient fréquemment ou qui sont exposés à l'émanation de ses vapeurs, et son emploi devrait être interdit dans une foule d'industries. Les mines de mercure en exploitation sont peu nombreuses. Les plus productives sont celles d'Idria, en Carinthie; d'Almaden, en Espagne, et des environs de Kussel, dans la Bavière rhénane. Il y en a aussi, mais de moins importantes, en Hongrie, en Transylvanie, en Bohême. Le Mexique en possède, et on en a récemment découvert en Californie. Le mercure est fréquemment mêlé au soufre et s'appelle alors *Cinabre*; cette dernière forme est la seule exploitée. L'extraction du mercure est très-simple à cause de sa volatilité : on grille le cinabre dans un four dont la sole est criblée de trous pour le passage de l'air; le soufre est ainsi converti en acide sulfureux, et le mercure, devenu libre, forme des vapeurs qui, au moyen de conduits en terre appelés *Aludels*, arrivent dans une grande chambre où elles se condensent. On renferme le mercure ainsi obtenu dans de grandes bouteilles en fer, fermées par un bouchon à vis de même métal. Le *mercure* est également connu sous le nom vulgaire de *Vif-argent*. | *Mercure natif*, Mercure trouvé à l'état de liberté. | *Mercure corné des anciens chimistes*, Le mercure muriaté des modernes. | *Mercure précipité blanc*, Protochlorure de mercure préparé au moyen de la précipitation du nitrate de protoxyde de mercure par le chlorure de sodium. | *Mercure doux*, Un des anciens noms du protochlorure de mercure. | *Mercure animé*, Préparation faite par les alchimistes pour la pierre philosophale. | *Mercure des philosophes*, Substance que les alchimistes croyaient contenir un élément précieux. | *Fixer le mercure*, L'unir à un corps de telle sorte qu'il ne puisse redevenir coulant, moyen qu'on n'a pu encore trouver. | Fig. *Fixer le mercure*, Rendre fidèle une personne très-légère. | Pathol. Le mercure a été employé pour la première fois contre la syphilis par Fernel, médecin de Catherine de Médicis. Depuis on n'a pas cessé de s'en servir empiriquement. Il faut en user avec la plus grande prudence et dans des proportions infinitésimales. Hahnemann croit qu'il agit comme les poisons, *par réaction*. Il multiplia pendant trente ans ses expériences sous toutes les formes. Il les vit répétées par une centaine de ses disciples. Il découvrit ainsi que le mercure produit des ulcères syphilitiques, que la varaire donne la dyssenterie, que le soufre fait naître la gale, etc. D'où il conclut qu'il y a chez nous une force occulte dont on ne s'est pas rendu compte et qui est même directement l'inverse de l'opinion générale sur la santé humaine. En effet, cette force existe; c'est ce que Murr appelle *Force de réaction*.

MERCUREUX, EUSE, adj. (rad. *mercure*). Chim. *Sels mercureux*, Sels qui résultent de la combinaison, soit de l'oxyde avec les oxacides, soit du sulfure avec les oxydes ou du métal avec les corps halogènes, quand ces derniers composés correspondent à l'oxyde mercureux pour la composition. | *Oxyde mercureux*, Oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure.

MERCURIAL, ALE, adj. Qui appartient à Mercure, au culte de ce dieu.

MERCURIALE, s. f. (rad. *Mercure*; du lat. *Mercurius*, parce que, d'après les anciens, ce dieu avait le premier fait usage de cette plante). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant une dizaine d'espèces, dont huit indigènes. L'espèce la plus commune, la *mercuriale annuelle*, a la tige droite, peu rameuse, les feuilles d'un vert sombre, dentées, ovales, lancéolées, et porte des fleurs en épis axillaires, ordinairement plus longues que les feuilles. Elle est très-abondante dans les bois de l'Europe, surtout en France; mais, au dire d'un grand nombre de physiologistes, elle possède des propriétés délétères qui doivent rendre circonspect dans son emploi. On prétendait autrefois que cette plante, cueillie par un devin, avait des vertus merveilleuses; que, par exemple, les femmes qui faisaient usage de la mercuriale mâle accouchaient d'enfants du sexe masculin, tandis que la mercuriale femelle leur faisait produire des filles. Ce qui avait donné lieu à cette erreur, c'est que le fruit de la mercuriale, qui résulte de l'ovaire fécondé, a la forme de l'organe mâle, et c'est à cet organe qu'ils attribuaient une grande influence sur le sexe de l'individu à naître. Les propriétés jadis merveilleuses de cette plante sont reconnues aujourd'hui comme malfaisantes. La mercuriale passe pour causer des assoupissements, des vomissements, des convulsions. Elle donne à la teinture une belle couleur bleue que l'on n'a pu encore fixer. La *mercuriale annuelle*, effroi des jardiniers, envahit les jardins et les lieux cultivés, où elle se multiplie trop facilement. Elle est reconnaissable à son odeur et à sa saveur désagréables. La *mercuriale vivace* est vénéneuse. Son emploi est très-rare en médecine.

MERCURIALE, s. f. Espèce de cérémonie établie par les édits de Charles VII, de Louis XII et de Henri III; ces sortes de mercuriales avaient lieu dans les cours souveraines, le premier mercredi après la Saint-Martin et le premier mercredi après Pâques. C'étaient des assemblées dans lesquelles le premier président exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et blâmait ou louait les membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions. | Par extens. Le mot *mercuriale* sert à désigner une réprimande, des reproches plus ou moins vifs adressés à quelqu'un. On lui a fait une rude *mercuriale*. | Aujourd'hui, Discours que le procureur-général, ou l'un des avocats-généraux, prononce à la rentrée des tribunaux après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau a faites dans le cours de l'année. | Hist. littér. S'est dit de quelques assemblées de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi chez quelque personne savante. On tenait des *mercuriales* chez Ménage.

MERCURIALE, s. f. État du prix des grains, des fourrages, des bestiaux, etc., qui ont été vendus dans un marché. L'origine des mercuriales n'est pas fort ancienne, et il y a tout lieu de penser que ce nom vient de ce que le Parlement, dans les assemblées qu'il tenait le mercredi, et que l'on appelait pour ce motif *mercuriales*, s'occupait des questions qui se rattachaient aux prix et au commerce des grains. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la rédaction des mercuriales a laissé beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude des documents qui en formaient la base, parce que, avant l'institution du système métrique actuel, il était impossible de les rédiger sur un plan uniforme. Mais aujourd'hui, grâce à l'unité des mesures, on peut obtenir des

cotes satisfaisantes sur les prix des grains, fourrages, etc. Chaque mois il est arrêté un état du prix moyen des grains vendus sur certains marchés régulateurs désignés par la loi du 16 juillet 1819, et cet état sert, pendant les trois mois de sa publication, à percevoir, s'il y a lieu, les droits supplémentaires établis par la même loi sur les blés importés, et à régler ce qui concerne l'importation ou l'exportation. Ces prix moyens se déterminent par les mercuriales des marchés précédents. Ces mercuriales, dressées d'après les déclarations des marchands ou de leurs facteurs, doivent être arrêtées immédiatement après la clôture des ventes, et transcrites sur les registres de la municipalité. (Anc. ord.)

MERCURIALES, s. f. pl. Autrefois, à Rome, Sociétés de marchands, ainsi nommées parce que Mercure était le dieu du commerce.

MERCURIALINE, s. f. Chim. Alcaloïde très-vénéneux, que l'on retire des feuilles et de la graine de la mercuriale annuelle. La *mercurialine* est un liquide huileux, à odeur nauséabonde, à réaction alcaline, entrant en ébullition à 140°, et se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. L'*oxalate de mercurialine* est très-soluble dans l'eau; la *mercurialine* elle-même est très-avide d'eau, et, quand elle en est saturée, elle perd un peu de son odeur nauséabonde.

MERCURIALISER, v. a. (rad. *mercuriale*). Blâmer, réprimander, faire des représentations. Tels de mes amis ont parfois entrepris de me chapitrer et *mercurialiser* à cœur ouvert. (Montaigne.) Peu usité.

MERCURIAUX, adj. m. pl. (rad. *mercure*). Se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure, et qui agissent comme des poisons irritants. | Substantiv. Il ne faut employer les *mercuriaux* qu'avec la plus grande circonspection.

MERCURICO-AMMONIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ammoniac avec un sel mercurique. Sel *mercurico-ammonique*.

MERCURICO-ARGENTIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel argentique. Sel *mercurico-argentique*.

MERCURICO-BARYTIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel barytique. Sel *mercurico-barytique*.

MERCURICO-CALCIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel calcique. Sel *mercurico-calcique*.

MERCURICO-CÉRIQUE, adj. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel cérique. Sel *mercurico-cérique*.

MERCURICO-COBALTIQUE, adj. Chim. Qui doit naissance à un sel mercurique combiné avec un sel cobaltique. Sel *mercurico-cobaltique*.

MERCURICO-CUIVRIQUE, adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni à un sel cuivrique. Sel *mercurico-cuivrique*. On dit mieux *Cuprique*.

MERCURICO-FERREUX, adj. Chim. Qui doit naissance à un sel mercurique combiné avec un sel ferreux. Sel *mercurico-ferreux*.

MERCURICO-GLUCIQUE, adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni avec un sel glucique.

MERCURICO-LITHIQUE, adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni avec un sel lithique.

MERCURICO-MANGANEUX, EUSE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel manganeux. Sel *mercurico-manganeux*.

MERCURICO-MANGANIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel manganique. Sel *mercurico-manganique*.

MERCURICO-POTASSIQUE, adj. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel potassique. Sel *mercurico-potassique*.

MERCURICO-SODIQUE, adj. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel mercurique avec un sel sodique. Sel *mercurico-sodique*.

MERCURICO-STRONTIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel strontique. Sel *mercurico-strontique*.

MERCURICO-YTTRIQUE, adj. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel mercurique avec un sel yttrique. Sel *mercurico-yttrique*.

MERCURICO-ZINCIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel zincique.

MERCURIEL, ELLE, adj. (rad. *mercure*). Pharm. et méd. Qui contient du mercure. Onguent *mercuriel*. Préparations *mercurielles*. Ne prenez pas de pilules *mercurielles*. Remèdes *mercuriels*. | *Frictions mercurielles*, Frictions faites avec un onguent qui contient du mercure. | *Maladies mercurielles*, Maladies que l'on contracte dans les mines de mercure, et que l'on a surtout observées à Almaden (Espagne). Ces maladies sont : 1° la *stomatite*, qui est *aiguë* ou *chronique* et toujours accompagnée ou précédée de salivation. La stomatite chronique, qui est la plus fréquente, a pour résultat inévitable, au bout d'un temps plus ou moins long, la perte des dents. Elle est quelquefois suivie, plus ou moins rapidement, selon les sujets, de la nécrose du maxillaire inférieur. 2° Le *tremblement mercuriel*. C'est un phénomène si commun que personne n'y échappe. Quand il a duré un certain temps, des phénomènes convulsifs et des douleurs vives s'y ajoutent; les symptômes présentés alors par les ouvriers offrent une grande ressemblance avec ceux qui distinguent les choréiques. Le caractère convulsif que prennent les contractions des muscles dépend surtout de la prédominance extrême des fléchisseurs sur les extenseurs. Les étameurs de glaces sont sujets au *tremblement mercuriel*.

MERCURIFICATION, s. f. (du lat. *mercurius*, mercure; *fieri*, devenir, être fait). Opération par laquelle on tire le mercure des métaux. | Les alchimistes donnaient ce nom à la prétendue conversion d'un métal en mercure ou à l'extraction du mercure, qu'ils regardaient comme l'élément de certains métaux.

MERCURIQUE, adj. (rad. *mercure*). Chim. *Oxyde mercurique*, Oxyde qui est le second degré d'oxydation du mercure. | *Sels mercuriques*, Sels qui résultent de la combinaison, soit de l'oxyde avec les acides, soit du sulfure avec les sulfites, ou de celle du métal avec les corps halogènes, en quantité suffisante pour produire des corps dont la composition correspond à celle de l'oxyde mercurique.

MERCURISTE, adj. et s. m. Se dit des médecins qui ne croient pas que la syphilis puisse se guérir sans mercure, et de ceux qui pensent que tous ces accidents doivent être traités par le mercure seul ou associé à d'autres remèdes.

MERCUROSO-MERCURIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercureux avec un sel mercurique. Sel *mercuroso-mercurique*.

MERDAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *merda*, excrément de l'homme). T. trivial. Troupe importune de gamins, de petits enfants. Chassez cette *merdaille*. La *merdaille* des pensionnats.

MERDE, s. f. (du lat. *merda*, même signif.). Matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc. Ce mot, qui aujourd'hui excite le dégoût des gens délicats, et dénote, de la part de ceux qui le prononcent, des habitudes vulgaires et une mauvaise éducation, était dit autrefois sans qu'il choquât les oreilles. Les mœurs ont changé, et le langage s'est modifié. Ce que la rudesse gauloise de nos aïeux autorisait n'est plus permis à notre atticisme moderne. Toutefois, nous ne pouvons nous dispenser de donner les diverses acceptions et les différents emplois de ce mot. | *Merde!* Interject. de mépris. A la bataille de Waterloo, Cambronne, sommé de se rendre, répondit énergiquement à l'ennemi : « *Merde!* » On a traduit ce mot hardi par : « La garde meurt et ne se rend pas! » | Prov. et fig. *Plus on remue la merde, plus elle pue*, Plus on veut éclaircir et approfondir une affaire ignoble et mystérieuse, plus on déshonore les gens qui y ont participé. | *Il y a de la merde au bâton, au bout du bâton*, Se dit d'une affaire, d'une entreprise où il y a quelque chose de honteux. | *Dire merde à quelqu'un*, Se moquer de lui. | Adjectiv. *Couleur merde d'oie*, Couleur qui est entre le vert et le jaune, comme les excréments de l'oie. Pantalon *merde d'oie*. Robe *merde d'oie*. | Bot. *Merde du diable*, Nom qu'on a quelquefois donné à l'assafœtida, à cause de son extrême puanteur. | *Merde de cormoran*, Nom que quelques pêcheurs donnent à des substances desséchées et dures qui semblent être des varecs. | Minéral. Marne très-bitumineuse que l'on trouve aux environs de Syracuse.

MERDEUX, EUSE, adj. (rad. *merde*). Souillé, gâté de merde. Lange *merdeux*. Chemise *merdeuse*. Terme ordurier et bas qu'il faut éviter. | Fig. *Cas merdeux*, Faute qu'on est forcé d'avouer; honte qu'on est forcé de supporter. | *Bâton merdeux*, Se dit d'une personne difficile à vivre, d'un caractère intraitable. Cet homme est un *bâton merdeux*, on ne sait par quel bout le prendre. | Substantiv. Gamin, polisson. Vous n'êtes qu'un *merdeux*.

MERDICOLE, adj. (du lat. *merda*, excrément; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui bâtit son nid avec des excréments de cheval et de mulet. Une fourmi *merdicole*. Des scarabées *merdicoles*.

MERDIVORE, adj. (du lat. *merda*, excrément; *voro*, je dévore). Hist. nat. Qui vit d'excréments. Beaucoup de scarabées sont *merdivores*.

MÈRE, s. f. (du gr. μήτηρ, mère; du lat. *mater*, même sens). Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants. Bonne *mère*. Tendre *mère*. Méchante *mère*. *Mère* indulgente. *Mère* féconde. Aimer sa *mère*. *Mère* dénaturée. Ces *mères* mouraient sans secours sous les yeux de leurs enfants, les enfants entre les bras de leurs *mères*, faute de pain. (Fléchier.) Charles XII avait onze ans lorsqu'il perdit sa *mère*. (Voltaire.) Ma *mère* est faible et sans autorité; je connais l'inflexible sévérité de mon père. (J. J. Rousseau.) Jamais cette incomparable *mère* ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (Id.) Ce serait donc auprès de sa *mère*, de son père, de ses frères et de ses sœurs, qu'une fille s'instruirait de ses devoirs futurs de *mère* et d'épouse. (Bern. de Saint-Pierre.) Eh! qui pourrait compter les bienfaits d'une *mère!* (Ducis.) Les sentiments de la nature et de l'amour se réveillaient avec plus de force dans le cœur des *mères* et des épouses. (Barthélemy.) Heureux le fils dont on peut dire : Il a consolé sa *mère!* (V. Hugo.) Un chef-d'œuvre d'amour est le cœur d'une *mère*. (Gaillard.) | Se dit aussi des femelles d'animaux qui ont des petits. Un faon qui tette sa *mère*. Poussins qui suivent leur *mère*. Aux repas, tout s'endort, les petits et la *mère*. (La Fontaine.) Lorsque les dindons sont devenus forts, ils quittent leur *mère*. (Buffon.)

> Le père vole au loin chercher dans la campagne
> Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne,
> Et la tranquille *mère*, attendant son secours,
> Réchauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
> (L. RACINE.)

| *Mère de famille*, Femme mariée qui a des enfants. J'étais allé passer quelques jours à la campagne chez une bonne *mère de famille* qui prenait un grand soin de ses enfants et de leur éducation. (J. J. Rousseau.) La *mère de famille*, c'est l'épouse aimante et fidèle, la mère tendre et dévouée, la tutrice économe, que le père lègue après lui à ses enfants. (Dupouy.) | *Mère nourrice*, Femme qui nourrit de son lait l'enfant d'une autre, et qui en prend soin dans le temps de sa première enfance. La *mère nourrice* remplace si bien l'autre mère qu'il peut arriver que l'enfant, habitué à une affection sincère, ne puisse se désaccoutumer de ses soins, et qu'il ne connaisse plus sa mère. (Dupless.) | *Notre première mère*, Ève, la femme d'Adam. | *Grand'mère*, Aïeule. *Grand'mère* du côté maternel, du côté paternel. Nos *grand'mères* étaient fort dévotieuses.

> Il vous convient d'extirper ces chimères,
> Epouvantails d'enfants et de *grand'mères*.
> (J. B. ROUSSEAU.)

| Loc. prov. *Renvoyer quelqu'un à sa grand'mère*, Le tancer, le réprimander vertement, le gronder d'importance. | *Mère-grand*, Se disait communément pour Grand'mère. Il est aujourd'hui restreint au genre marotique. | *Belle-mère*. Terme relatif. Par rapport aux enfants, c'est la seconde femme de leur père; par rapport au gendre, c'est la mère de sa femme; par rapport à la bru, c'est la mère de son mari. | *Mère* se prend souvent dans une acception figurée. Bonne, douce et hospitalière, elle fut la *mère* des malheureux et des souffrants. | Fig. Dans le langage de la religion. Notre sainte *mère* l'Église. | *La mère commune*, La nature. On n'y voit partout que les tendres soins de la *mère commune*. (J. J. Rousseau.) | Qualification que l'on donne à une religieuse professe. La *mère* prieure. La *mère* abbesse. | *La mère des compagnons*, L'hôtesse chez laquelle vivent les compagnons charpentiers, maçons, menuisiers, etc., dans leur tour de France. C'est elle qui est chargée de recevoir leurs lettres, de veiller à leurs intérêts, de leur servir d'intermédiaire et de protectrice. L'hôtel de la *mère des compagnons* est quelquefois tenu par un homme, et cependant on lui donne toujours le titre de *mère*. | Se dit familièrement en parlant à une femme. *Mère* Durand. Bonjour, *mère* Gautier! | Loc. famil. et fig. *Mère aux écus*, Femme riche et avare. | *Contes de la mère l'Oie*, Contes avec lesquels on berce les enfants. | *Faire des contes de la mère l'Oie*, Dire des choses invraisemblables et déraisonnables. | Se prend souvent dans le sens de Source, de cause. L'oisiveté est la *mère* de tous les vices. La nécessité est la *mère* des inventions. L'ambition est la *mère* des crimes. L'exactitude dans les payements est fille de la probité et *mère* du crédit. (De Jussieu.)

> La liberté compagne attirante et facile,
> *Mère* de tous les biens dont mon cœur est jaloux.
> (LA HARPE.)

| Fig. Pays où une chose a pris naissance. La Grèce fut la *mère* des beaux-arts. | Signifie quelquefois Matrice. Mais, dans ce sens, on ne l'emploie guère que dans ces phrases : *Vapeurs de mère; mal de mère*. | Bot. *Mère de girofle*, Nom des clous de girofle garnis de leur fruit arrivé à maturité. | Agric. Pied d'arbre, d'arbuste ou d'arbrisseau, coupé à rase terre, qui n'est propre qu'à fournir des branches destinées à être marcottées. | T. de chasse. Entrée de la tanière d'une bête fauve. Les renardières n'ont jamais qu'une *mère*. | Entom. *Mère*

à poux, Nom vulgaire donné à certains insectes dans quelques pays. | Erpét. *Mère d'eau*, Nom donné quelquefois au serpent devin. | Hist. relig. *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*, Nom d'une congrégation établie à Lucques, en 1583. | Hist. *Confrérie de la Mère folle*, Société bouffonne établie à Dijon, puis à Paris, et qui avait pour but de joyeuses réunions et des mascarades satiriques. | *La Mère folle*, Chef de cette confrérie. | Hist. ecclés. Se dit des églises qui en ont fondé d'autres, ou qui ont établi des congrégations. Dans les processions de Notre-Dame de Paris, la bannière de la *mère* était suivie de celles de ses quatre filles. | *La bonne Mère*, Nom donné à la sainte Vierge dans les pays dévots. | Mythol. *Mère des dieux*, *Mère nourricière*, ou simplement *Mère*, Noms sous lesquels on adorait Tellus, la terre, et Cybèle, sa fille. | *Les mères* ou *déesses mères*, Nom donné par les Grecs et par les Gaulois à des divinités particulières et, pour ainsi dire, à des divinités qu'on n'honorait que dans le territoire d'une ville ou d'un bourg. | Se dit également des femmes qui élevèrent Jupiter. | Minéral. *Mère* ou *matrice d'émeraude*, Nom donné à plusieurs pierres vertes qui n'ont rien de commun avec l'émeraude. | T. de pêche. *Mère des harengs*, Nom donné par les pêcheurs à l'alose, qui a la forme du hareng, mais qui est beaucoup plus grosse. | Technol. Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux modèles sur lesquels on peut faire d'autres moules. | Tonneau qui sert à convertir le vin en vinaigre. | Adjectiv. Dans certains pays, une femme n'est estimée qu'au moment où elle devient *mère*. | *L'idée mère d'un ouvrage*, L'idée principale, dont les autres sont les filles, c. à d. la conséquence. | *La reine mère*, La mère du roi. La régence de la *reine mère*. *Madame mère*. | *La mère-patrie*, État qui a fondé une colonie et qui la gouverne. La France est la *mère patrie* d'Alger. Lorsqu'on a touché au sol du nouveau continent, qu'on s'est mêlé aux mœurs et aux coutumes de la jeune Amérique, qu'on a parcouru ses vieilles forêts, on se prend à regretter la *mère patrie* et les chères habitudes qu'on y a laissées. | *Mère-goutte*, Le premier jus qui sort de la grappe de raisin avant d'être pressée. | *Mère-laine*, Laine la plus fine qui se tond sur les brebis. | Anat. *Dure-mère et pie-mère*, Deux des membranes qui enveloppent le cerveau. V. MÉNINGE. | Chim. *Eau mère*, Eau saline et épaisse qui ne donne plus de cristaux. L'*eau mère* du nitre. | Gramm. Se dit des langues d'où dérivent ou sont censées dériver d'autres langues. Les linguistes ne s'entendent pas sur les langues qui sont véritablement *langues mères*. Il est prouvé que plusieurs langues crues jusqu'à ce jour *langues mères* sont dérivées elles-mêmes d'autres langues plus anciennes. | Fig. S'emploie aussi dans un sens moral. Émanée de la nature et de la raison, la morale est la science *mère* des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dubay.) | Hortic. *Branches mères*, Grosses branches d'arbres dont les autres sont les rejetons. | Ornithol. *Mère caille* ou *mère des cailles*, Nom vulgaire du râle de genêt. | *Mère carey*, Le grand pétrel des Espagnols. | Loc. prov. *On ne la retrouve plus, la mère en est morte*, Se dit d'une chose devenue fort rare, d'une estampe dont la planche est usée. | *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus*, Je ne veux pas recommencer cette affaire. | *Apprendre à sa mère à faire des enfants*, Se mêler d'enseigner à plus savant et plus fort que soi. | *Il n'est fils de bonne mère qui ne dise, qui ne fasse*, etc., Il n'y a pas un homme bien élevé qui ne fasse, etc. | De tous les sentiments humains, la maternité est le plus puissant, comme de toutes les affections humaines, l'amour de l'enfant pour sa mère est la plus sincère et la plus pure. Ce double phénomène de tendresse, cette mutualité d'affection, en dehors de toutes les autres tendresses et de toutes les autres affections, commencent en effet au berceau pour aller plus loin même que la tombe. Dans tous les pays et à toutes les époques, le rôle de la mère a été particulièrement respecté. « Dans l'Inde, l'épouse qui enfantait prenait le titre de *djaïaté*, celle qui fait renaître, parce que son mari renaît en elle, et à ce titre était attachée la charge de veiller au feu du sacrifice, de distribuer les aumônes et de recevoir les hôtes, honneur si envié chez les Orientaux. Chez les Juifs, nous avons vu, par l'acte extraordinaire de Rachel, quel rôle immense la maternité jouait dans la destinée de l'épouse. Ce n'était pas seulement sa consolation, son orgueil, c'était son soutien. Dans la Grèce, la femme mariée depuis peu était tenue aussi sévèrement que les vierges, et pouvait à peine, sans permission, passer d'un appartement dans un autre; mais avait-elle un enfant, la réclusion cessait. A Rome, la maternité donnait à l'épouse le droit d'hériter non-seulement de son mari, mais encore d'un étranger. Tels furent les priviléges que la femme et l'épouse durent à la maternité. Mais, par une contradiction bizarre, là s'arrêta leur émancipation. Libres par leurs enfants, elles ne furent libres ni de les diriger, ni de les élever, ni de les marier. Diriger, c'est, pour les parents, embrasser dans leur vigilance tous les actes et tous les instants de la vie de l'enfant. La direction commence à sa naissance et finit à sa majorité : son éducation morale, le soin de sa santé, le choix des études qu'il doit suivre, du lieu qu'il doit habiter, tous ces faits particuliers rentrent dans l'exercice du droit général de direction. Or, pour diriger un être, que faut-il? Le connaître. Pour le connaître? L'observer. Pour l'observer? Le pratiquer. Entre deux personnes d'intelligence égale, qui connaîtra le mieux un enfant, celle qui ne le verra qu'en passant, aux heures de loisir laissées par les affaires et les intérêts, ou celle qui ne le quittera pas plus la nuit que le jour, qui, dès l'instant qu'il naîtra, s'attachera à lui comme s'il était encore en elle, le veillera malade, le surveillera bien portant, guidera son premier pas, lui enseignera sa première parole, et, l'observant enfin quand il ne sait encore rien dissimuler, surprendra le secret de son caractère et de son cœur dans l'innocence ingénue de ses premiers mouvements? Évidemment la mère. Merveilleusement clairvoyantes sur la nature de leurs fils, les mères sont aveugles quant aux rapports où doit s'engager leur existence; souvent aussi la raison se tait devant leur cœur. Alors se montre le besoin d'une seconde volonté, celle du père. Une loi ne sera donc réellement protectrice de l'enfant, que lorsqu'elle réunira sur cette jeune tête ces deux patronages, si nécessaires tous deux par leur différence même. Or, que dit notre code? « L'enfant reste jusqu'à sa majorité » ou son émancipation sous l'autorité de son père » ou de sa mère. » Le but est atteint; mais le législateur ajoute : « Le père exerce seul cette autorité. » Une telle loi n'est-elle pas dérisoire jusque dans sa rédaction? Il n'est pas question de la mère. La loi dit : « Un père à qui son fils donne des sujets très-graves de mécontentement peut le faire » détenir pendant un mois. » Cette faculté n'est que légitime. Un père répond devant Dieu, devant les hommes, devant l'enfant lui-même, de l'avenir de l'enfant; il lui faut une puissance égale à sa responsabilité, il faut qu'il puisse le sauver par force; mais la mère? La mère! elle n'est pas même nommée. Ainsi la mère est impuissante légalement à défendre ses enfants, impuissante à les corriger, impuissante à les diriger, impuissante à les éloigner de la maison commune, impuissante à les y retenir. Ce qui en résulte, c'est, d'une part, la déconsidération ou la sujétion de la mère; de l'autre, la démoralisation ou l'oppression de la famille. Le maître absolu est-il trop dur? pas de contre-poids à ses injustices. Est-il trop faible? pas de frein à sa fatale indulgence. Fort de son pouvoir paternel, tantôt il en fera un instrument de domination maritale, et mesurera à la mère la présence de ses enfants, afin de l'abaisser à des concessions indignes d'elle. « Je vous tiens à la chaîne par vos enfants, » disait un mari à sa femme, et s'ils mouraient, » vous en auriez bientôt d'autres, et je resterais vo» tre maître. » Tantôt la conscience de ce pouvoir lui fera dire à une mère devant ses enfants : « Je » vous défends de leur donner aucun ordre, car » vous n'êtes ici qu'un meuble vivant destiné à soi» gner les autres meubles. » Qu'on ne réponde point par l'éternel mot d'exception; si les excès sont des exceptions, les abus sont la règle. Tout pouvoir absolu est condamné par son principe même à l'étroitesse, à l'égoïsme, parfois au crime; et si nous descendions au fond des familles, riches ou pauvres, nous reculerions d'épouvante devant les monstruosités qu'enfante parfois cette omnipotence paternelle. » (Legouvé.) Mais, en face de cette partialité de la loi en faveur du père contre la mère, il y a, par bonheur, le sentiment de l'enfant, qui biffe cet article du code assimilant le rôle de la femme à celui de simple génitrice. L'enfant aime, il comprend, il vénère, il respecte, et placé entre ces deux affections, forcé souvent de choisir entre elles, c'est toujours en faveur de la mère qu'il se décide. C'est parce que la mission de la mère est une mission sociale d'une haute signification et d'une haute valeur, une fonction auguste, celle d'éducatrice du genre humain, qu'il faut lui rendre la liberté et l'indépendance, qu'il faut lui faire dans la société la place à laquelle elle a droit; et cela, non pas seulement par respect pour la grandeur de sa fonction et la sublimité de sa mission, mais aussi par intérêt pour l'avenir moral des générations qui naissent à la vie et qui veulent naître au bonheur. (A. D.) | Dans l'état de mariage, les droits de la mère se confondent le plus souvent avec ceux du père. Après la mort ou la disparition de celui-ci, la mère succède à ses droits quant à la surveillance des enfants, à leur éducation et à l'administration de leurs biens (Code civ., art. 141); elle a la jouissance des biens de ses enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans (art. 384); elle a le droit de tutelle (art. 390); elle peut, à défaut du père, faire émanciper son enfant mineur (art. 477); elle peut s'opposer à son mariage (art. 173), etc.

MÉREAU, s. m. (du gr. μέρος, part; fait de μείρειν, partager, distribuer). Hist. ecclés. Jeton ou cachet qu'on donnait autrefois aux chanoines et aux ecclésiastiques qui assistaient à l'office ou à quelque délibération. Les *méreaux* servaient ensuite à fixer les droits de chacun dans les distributions. | Chez les protestants, Espèce de cachet qu'on distribuait à ceux qui voulaient communier. | Hist. milit. Nom primitivement donné aux marrons que les rondes déposaient dans les corps de garde, et qui indiquaient les heures auxquelles les officiers devaient faire ces rondes.

MÉRELLE, s. f. V. MARELLE.

MÉRELLÉ, ÉE, adj. V. MARELLÉ.

MÉRENDÈRE, s. f. Bot. Genre type de la famille des colchicacées, ne renfermant qu'une seule espèce, la *mérendère bulbocode*, qui croît dans les Pyrénées, en Espagne et en Barbarie. C'est une plante herbacée, qui a la racine bulbeuse, les feuilles simples, les fleurs solitaires, d'un pourpre clair, et qui est commune sur les pelouses vers la fin de l'été. *Mérendère bulbocode*.

MÉRÉTRICE, s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi aux dépens des Vénus. Les coquilles qui le composent sont transverses et orbiculaires, ont trois dents cardinales rapprochées et une dent isolée située sous la lunule. | On l'appelle mieux *Cythérée*.

MÉRÉTRICIER, s. m. (rad. *mérétrice*). Zool. Animal de la mérétrice. Il a le devant du manteau ouvert, un pied, les tubes respiratoires égaux.

MERGANETTE, s. f. (du lat. *mergus*, harle ou plongeon; *anas*, canard). Ornithol. Genre de palmipèdes récemment créé, qui participe du canard et du harle. La *merganette* habite le Chili et la Colombie et toutes les contrées tropicales.

MERGIAN-BANOU. Fée dont il est souvent parlé dans les contes orientaux. C'est la fée *Morgante* ou *Morgane* de nos anciens romans.

MERGULE, s. m. Ornithol. Espèce du genre guillemot. C'est un oiseau nageur du Groënland, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. On l'appelle vulgairement *Colombe* ou *pigeon du Groënland*.

MERGUS, s. m. Ornithol. Nom scientifique du harle. Il servait autrefois à désigner des oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les plongeons, les pingouins, les grèbes, les harles; aujourd'hui, il s'applique exclusivement à ce dernier genre.

MÉRICARPE, s. m. (du gr. μερίς, portion; καρπός, fruit). Bot. Chacune des deux portions du fruit des ombellifères, composée de chaque carpelle et du calice qui en revêt la partie externe.

MÉRIDIANA, s. f. Bot. Genre de la famille des portulacées. La *méridiana* ne diffère presque pas des pourpiers, dont le nombre des parties de la fructification est très-variable.

MÉRIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *meridianus*, dérivé de *meridius*; rad. *merus* ou *medius*, milieu; *dies*, jour). Littéral. Qui appartient, qui a rapport au milieu du jour. N'est guère usité dans cette acception qu'en poésie. *L'heure méridienne*, pour Midi. | Astron. Qui a rapport au méridien. Aspect *méridien*. Exposition *méridienne*. | *Ombre méridienne*, Celle qui est projetée au moment où le soleil est au méridien du lieu où se trouve l'objet qui la projette. | *Hauteur méridienne d'un astre*, Hauteur de cet astre au moment où il est dans le méridien du lieu d'où on l'observe. | *Ligne méridienne*, ou substantiv. *Méridienne*, Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien. | Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays jusqu'à son extrémité la plus septentrionale. La ligne *méridienne* de la France.

MÉRIDIEN, s. m. Cercle imaginé dans la sphère céleste et sur le globe terrestre pour concourir à la détermination de la position d'un astre ou d'un lieu sur la terre. On distingue les *méridiens* en *méridiens célestes* et en *méridiens terrestres*. Pour concevoir les premiers, il faut se représenter sur l'horizon de chaque lieu sur la terre un grand cercle de la sphère céleste passant par les deux pôles du monde et par le zénith du lieu; alors le plan de ce cercle partage en deux également les arcs visibles que décri-

vent les astres sur l'horizon. Quand, par l'effet du mouvement diurne, les astres arrivent à ce plan, ils sont à leur plus grande hauteur, à leur point culminant, et l'on exprime cette circonstance en disant qu'*ils passent au méridien*, ou qu'*ils sont dans le méridien*. | On nomme *Méridien* l'instant du jour où le soleil arrive dans ce plan; c'est de là que vient la dénomination de *méridien* donnée à ces cercles. Le plan du *méridien d'un lieu* contient l'axe du monde et la verticale de ce lieu; il est perpendiculaire à l'horizon, et prolongé jusqu'à la partie inférieure du ciel; il partage la terre et la sphère céleste en deux parties égales et symétriques, l'une *orientale* et l'autre *occidentale*. Les astres le traversent deux fois par jour, à douze heures d'intervalle, une fois au-dessus de l'horizon du lieu, une fois au-dessous. On dit, dans le premier cas, qu'*ils sont au méridien supérieur*, et dans le second, *qu'ils sont au méridien inférieur*. Il est midi vrai dans un lieu quand le soleil est au *méridien supérieur*, et minuit vrai quand il est au *méridien inférieur*. | Tout appareil qui marque particulièrement l'heure de midi. Celui représenté par la gravure est composé d'une lentille qui converge, à midi, les rayons

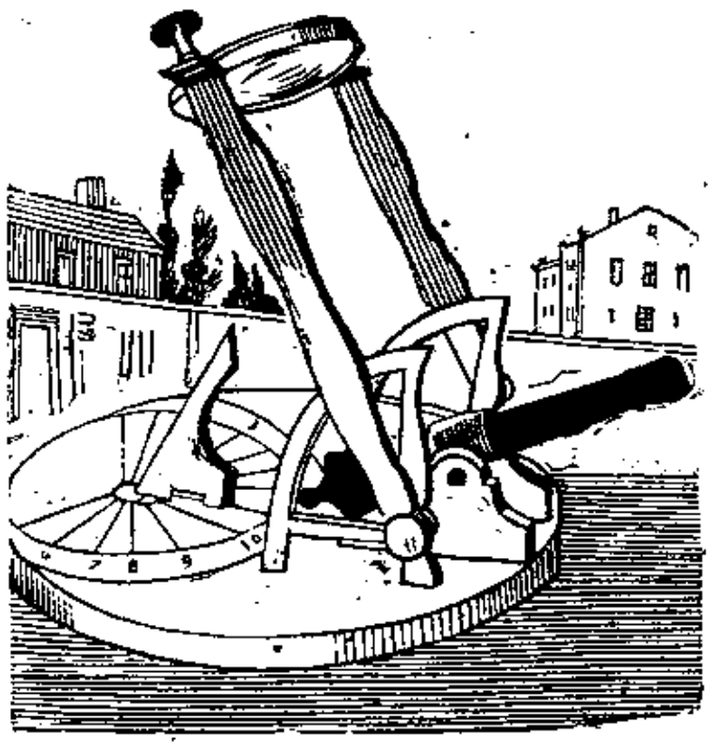

Méridien.

du soleil sur la lumière d'un canon chargé à poudre et dont la détonation fait connaître que le soleil est au méridien. La détonation du *méridien*. | Les *méridiens terrestres* sont de grands cercles qui passent par l'axe de la terre; par conséquent, ils sont perpendiculaires à l'équateur, et passent tous par les pôles. La connaissance de la direction du *méridien d'un lieu* est de toute nécessité à ceux qui veulent y pratiquer l'astronomie. C'est dans cette direction que les astronomes placent les principaux instruments avec lesquels ils font leurs observations fondamentales. Aussi ont-ils des méthodes variées pour la déterminer avec une grande précision. Toutes ces méthodes reposent sur la propriété qu'a le mouvement diurne d'être uniforme et circulaire. Les *méridiens* tant *célestes* que *terrestres* sont tous semblables; rien ne les distingue les uns des autres. Il a fallu en choisir un dans chaque sphère, comme terme de comparaison auquel on rapporte tous les autres. Ce choix étant arbitraire, une fois qu'il est fait, on donne au cercle qui en est l'objet le nom de *premier méridien*. Le *premier méridien céleste* est au *point Aries* dans la constellation du Bélier. A l'égard du *premier méridien terrestre*, on avait autrefois adopté celui de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. En le choisissant, on s'était principalement déterminé par l'idée qu'elle marquait la limite occidentale de l'Europe. Aujourd'hui, les géographes placent le *premier méridien* dans la capitale de leur pays respectif. Le *premier méridien* des Français est celui de l'observatoire de Paris, et le *premier méridien* des Anglais, celui de l'Observatoire de Greenwich. Il y a deux manières de compter les longitudes à partir d'un *premier méridien* : la première, la plus ancienne, consiste à compter les longitudes orientales et occidentales de chaque côté de ce méridien, depuis 0 jusqu'à 180°; la seconde, plus commode et peut-être moins sujette à confusion, consiste à ne compter que des longitudes occidentales à partir du *premier méridien*, depuis 0 jusqu'à 360°, sans interruption tout autour de la terre; ou bien, en temps, depuis 0 heure jusqu'à 24 heures, c. à d. à raison de 15 degrés pour 1 heure. Les difficultés relatives à la fixation du *premier méridien* n'ont pas été seulement relatives à la géographie, mais encore à la détermination du jour de la semaine et du quantième qui convient à un jour énoncé. On compte implicitement les longitudes à l'est et à l'ouest. Seulement, à mesure que l'on avance vers l'ouest, le jour est moins avancé, tandis qu'il l'est davantage en s'avançant vers l'est. Le vrai point de séparation est à 180° de longitude; aussi les navigateurs de chaque nation ne manquent pas de changer d'une unité, en plus ou en moins, la date du jour, quand ils traversent le 180e degré de longitude, compté de leur observatoire. Ainsi, ils ajoutent un jour quand ils passent venant de l'est vers l'ouest; ils en retranchent au contraire un quand ils viennent de l'ouest vers l'est. Il est inutile de faire remarquer que l'axe de rotation de la terre, passant toujours par les mêmes points matériels du globe, les pôles et tous les *méridiens* conservent une rigoureuse fixité; la moindre variation n'a jamais été observée. Il serait à désirer que tous les peuples adoptassent le même *méridien*. | Phys. *Méridien magnétique*, Grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. | *Méridien du globe* ou *de la sphère*, Cercle de cuivre dans lequel le globe ou la sphère tourne. | Mythol. septent. Espèce de démon fort redouté en Russie, et qu'on croit apparaître au temps des moissons.

MÉRIDIENNE, s. f. Ligne quelconque, droite ou courbe, dont tous les points sont contenus dans le plan du méridien d'un lieu donné. Si, sur un des points de cette ligne, on élève, sous un angle quelconque, une autre ligne appelée *Style* qui soit aussi contenue entièrement dans le même plan méridien, ces deux lignes auront cette propriété que, quand le soleil arrivera dans le méridien de ce lieu, l'ombre du style coïncidera exactement avec la méridienne et indiquera l'instant du midi vrai. Le problème, pris ainsi dans toute sa généralité, donne lieu à des applications et à des formes extrêmement variées. L'étude théorique de toutes ces formes diverses et l'ensemble des procédés pratiques que l'on doit employer dans chaque cas pour en tracer le plus facilement toutes les parties constituent la science de la *gnomonique*. | Dans l'usage ordinaire et dans un sens beaucoup plus restreint, Ligne d'intersection du plan méridien d'un lieu sur le plan horizontal de ce même lieu : cette ligne est donc une droite horizontale et exactement dirigée du nord au sud. Le style est aussi ordinairement une ligne droite tirée verticalement sur un des points de la méridienne. Ce cas particulier est un des plus simples et des plus faciles à construire. Les anciens se servaient souvent des colonnes et des obélisques élevés sur les places publiques comme de styles ou de gnomons; ils observaient le point où l'extrémité de l'ombre de ces monuments arrivait sur une méridienne tracée sur le pavé. Ces observations étaient sujettes à une assez grande incertitude, parce que les ombres sont toujours mal terminées à cause de la pénombre dont elles sont entourées, et qui provient de la dimension sensible du diamètre du soleil. On obtient un meilleur résultat en pratiquant, dans un mur exposé au midi, un trou circulaire de quelques centimètres de diamètre, à travers lequel passe l'image du soleil, qui va se peindre sur le plan horizontal où est tracée la méridienne. La hauteur du style est mesurée par la perpendiculaire abaissée du centre du trou sur le pavé. La méridienne paraît être un des premiers moyens dont les anciens se soient servis pour mesurer, par la variation de la longueur des ombres, les variations correspondantes de la hauteur du soleil, et par conséquent pour déterminer l'époque du retour des saisons. L'horloge d'Achaz, dont parle la Bible, était évidemment une méridienne ou cadran solaire. Les Chinois en ont fait usage plus de mille ans avant notre ère. Pythéas, contemporain d'Alexandre, à Marseille, et un demi-siècle plus tard, Ptolémée, en Égypte, observèrent avec le gnomon la hauteur du soleil aux deux solstices pour en déduire l'obliquité de l'écliptique. Leurs observations, comparées à celles du même genre faites par les astronomes arabes du moyen âge, et aux siennes propres, firent connaître à Tycho-Brahé, en 1587, que l'obliquité diminue graduellement de siècle en siècle. Les observations modernes ont confirmé cette découverte et ont déterminé avec exactitude la valeur de la diminution. Laplace lui a assigné sa véritable cause. A une époque plus rapprochée, plusieurs méridiennes célèbres ont été construites avec un si grand soin qu'elles pourraient encore servir aux observations, si on ne possédait pas, depuis l'application des lunettes aux recherches astronomiques, des moyens beaucoup plus précis et d'un emploi plus facile. La méridienne pratiquée dans la coupole de la cathédrale de Florence par Toscanelli, en 1467, avait 92 mètres de hauteur; c'est la plus grande que l'on connaisse. Celle de la grande salle méridienne de l'observatoire de Paris fut établie en 1669 par Picard, et réparée en 1730; elle a environ 10 mètres de hauteur. Les divisions sont tracées sur une lame de cuivre enchâssée dans des tables de marbre, et le trou du gnomon est garni d'une lentille qui sert à donner plus de netteté à l'image du soleil. | *Méridienne du temps moyen*, Courbe en forme de 8, qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi du temps moyen pour chaque mois de l'année. | Sommeil que les peuples méridionaux sont dans l'usage de prendre vers le milieu du jour. *Faire la méridienne*; *faire sa méridienne*, Se coucher et dormir vers le milieu du jour. Quelques médecins prétendent que la *méridienne* est nuisible à la santé; d'autres la regardent comme salutaire. (Laveaux.) La nécessité du sommeil est toujours en raison du travail de la journée; dès lors la *méridienne* ne peut être condamnée pour la classe ouvrière ou agricole. (Delpit.) | C'est ordinairement après le repas du milieu de la journée et au moment de la plus grande chaleur que ce repos a lieu. En été, les rues de Rome sont à peu près désertes de midi à trois heures, et lorsqu'à ce moment on entend quelque bruit sur la voie publique, on l'attribue proverbialement à un Français ou à quelque être n'ayant pas coutume de faire la sieste. Le soir, chacun jouit d'une température adoucie par la brise venue de la mer ou des montagnes, soit en se promenant, soit en contemplant la nuit, du haut des terrasses ou des balcons ménagés si à propos dans les habitations italiennes. Dans le Nord, l'usage de faire la méridienne ne pouvait devenir général; le climat s'y opposait en quelque sorte. Mais il arrive souvent que des ouvriers, occupés à des travaux pénibles, dorment quelque temps après avoir mangé, et cette coutume leur est réellement salutaire.

MÉRIDIONAL, ALE, adj. (du lat. *meridionalis*, même signif.; composé de *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Qui est au midi ou du côté du midi, par rapport au lieu dont on parle. Pays *méridional*. Exposition *méridionale*. Contrée *méridionale*. Peuples *méridionaux*. Amérique *méridionale*. L'oranger passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages *méridionaux* de l'Europe. (Bern. de Saint-Pierre.) Il lui faut la lumière chaude, la terre enflammée, l'espèce d'ivresse physique de la nature *méridionale*. (T. Gautier.) | Astron. *Cadran méridional*, Celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi. | *Distance méridionale*, Différence de longitude entre le méridien sous lequel un navire se trouve et celui d'où il est parti. | *Parties méridionales*; *minutes méridionales*, Dans la navigation anglaise, Parties dont les méridiens croissent dans les cartes marines, à proportion que les parallèles de latitude décroissent. On dit dans le même sens *Latitudes croissantes*. | Substantiv. en parlant des habitants du midi de la France. Un *Méridional*. Les *Méridionaux* sont exaltés et ardents dans leurs convictions et dans leurs affections. | Synonymes : MÉRIDIONAL, DU MIDI. *Méridional* se dit de ce qui regarde le midi, a rapport au midi; *du midi*, de ce qui appartient au midi. Lyon et Bordeaux se trouvent dans la partie *méridionale* de la France; Marseille et Toulouse, dans la partie *du Midi*.

MÉRINDOL. Géogr. Village situé dans le canton de Cadenet (Vaucluse), et qui est devenu célèbre dans l'histoire des guerres religieuses par le massacre de ses habitants, qui partageaient les doctrines des vaudois. Le parlement de Provence, dit Voltaire, décerna la peine du feu contre dix-neuf habitants de Mérindol, et ordonna que leurs bois seraient coupés et leurs maisons démolies. Les vaudois effrayés députèrent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui était alors dans son évêché. Cet illustre savant, vrai philosophe, puisqu'il était humain, les reçut avec bonté et intercéda pour eux. Langeai, commandant en Piémont, fit surseoir à l'exécution. François Ier leur pardonna à condition qu'ils abjureraient. On n'abjure guère une religion sucée avec le lait. Leur opiniâtreté irrita le parlement provençal, composé d'esprits ardents. Jean Meynier d'Oppède, alors premier président, le plus emporté de tous, continua la procédure. Les vaudois, enfin, s'attroupèrent. D'Oppède, irrité, aggrava leurs fautes auprès du roi et obtint permission d'exécuter l'arrêt suspendu depuis cinq années. Il fallait des troupes pour cette exécution : d'Oppède et l'avocat-général Guérin en prirent. Il paraît évident que ces habitants, que le jésuite Maimbourg appelle *une canaille révoltée*, n'étaient point du tout disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas; ils s'enfuirent de tous côtés

en demandant miséricorde. Le soldat égorgea les femmes, les enfants, les vieillards qui ne purent fuir assez tôt. D'Oppède et Guérin coururent de village en village. On tua tout ce qu'on rencontra; on brûla les maisons et les granges, les moissons et les arbres; on poursuivit les fugitifs à la lueur des embrasements. Il ne restait dans le bourg de Cabrières que soixante hommes et trente femmes; ils se rendirent sous la promesse qu'on épargnerait leur vie; à peine rendus, on les massacra. Quelques femmes, réfugiées dans une église voisine, en furent tirées par l'ordre d'Oppède; il les enferma dans une grange à laquelle il fit mettre le feu. (Un soldat, ému de pitié, leur ayant ouvert, elles furent repoussées dans le feu à coups de piques et de hallebardes.) On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; et lorsque les flammes furent éteintes, la contrée, auparavant florissante et peuplée, fut un désert où l'on ne voyait que des corps morts (1547). Que le nom des bourreaux soit voué à l'exécration de la postérité!

MERINGUE, s. f. Espèce de massepain, fait de pâte, d'œufs dont on sépare les blancs, de râpure de citron et de sucre fin que l'on garnit de crème fouettée ou de confiture. *Meringue* à la crème, à la rose, à la vanille. *Meringue* aux confitures.

MÉRINITES, s. m. pl. Hist. Dynastie arabe qui régna sur l'Afrique septentrionale, principalement dans le royaume de Maroc. Elle tirait son nom de Mérin Abdallah, roi de Fez, de qui elle descendait. Les *Mérinites* renversèrent les Almohades, s'emparèrent de Maroc en 1270 et passèrent de là en Espagne. Leur puissance disparut au xve siècle.

MÉRINOS, s. m. Zool. Espèce de mouton qu'on appelle aussi mouton d'Espagne. Les animaux de cette espèce ont la taille moyenne, une laine abondante, très-fine, courte et frisée, qui recouvre tout le corps excepté seulement les aisselles, le bas de la face et l'extrémité des pieds. Les mâles ont les cornes épaisses, larges, longues, contournées. Il existe des individus qui ont des fanons très-prononcés et des plis aux cuisses, et sur les épaules une espèce de collier de laine. C'est surtout par la beauté de sa laine que cette race se distingue des autres, et elle est sans contredit la plus précieuse de celles qui existent en Europe. Elle tire son origine de béliers importés de la Barbarie et croisés avec des brebis espagnoles, et c'est d'elle que sortent tous les troupeaux à laine fine dispersés en France, en Angleterre et dans les autres contrées de l'Europe. Pendant longtemps les essais de naturalisation de mérinos purs n'ont pas réussi en France, du moins d'une manière complète; mais on est enfin parvenu à les naturaliser depuis peu, quoique le climat de l'Espagne paraisse leur être plus favorable. Les essais qui se font en Algérie sont appelés à plus de succès. En Espagne, les mérinos sont tenus continuellement à l'air; on les fait voyager l'été dans les montagnes élevées de Léon et des Asturies, et l'hiver dans les plaines de la Nouvelle-Castille et de l'Estramadure. A l'époque où ils émigrent d'un pays dans l'autre, ils font régulièrement 16 à 20 kilom. par jour, et la distance qu'ils parcourent alors est de plus de 600 kilom. Les propriétaires des troupeaux ont le plus grand soin de se procurer les plus beaux béliers et de les accoupler avec les plus belles brebis et de ne les faire produire qu'au bout de deux ou trois ans. On laisse teter les petits autant qu'ils veulent et on tue souvent les jeunes mâles pour doubler la ration des autres. On divise la masse des troupeaux en troupes de mille chacune, auxquelles on attache cinq gardiens subordonnés les uns aux autres, et qui dépendent du gardien particulier de chaque propriétaire, lequel répond à son tour au gardien général de tous les mérinos de l'Espagne, place d'une grande importance. | Étoffe de laine à tissu croisé faite avec la laine du mérinos. Elle diffère des autres étoffes de laine en ce qu'elle n'est ni feutrée ni foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature; on en fait de robes, des châles, des draps légers, etc. Acheter dix mètres de *mérinos*. Une robe de *mérinos*. Un châle de *mérinos*. | La fabrication des tissus de mérinos date, en France, de 1803; elle fut d'abord établie à Reims, et cette ville en est encore aujourd'hui le centre. La France a conservé la supériorité de ce genre de fabrication, malgré la concurrence de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et surtout de la Saxe.

MÉRION, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des passereaux et de la famille des becs-fins, renfermant plusieurs espèces particulières à l'Afrique et à l'Océanie. Ces oiseaux sont caractérisés par un bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur; des pieds longs et grêles; des ailes courtes, arrondies; une queue très-longue, conique. L'espèce la plus connue est le *mérion binnion*. Il se fait remarquer par la forme de ses pennes caudales. Elles sont longues de quinze centimètres lorsque le corps de l'oiseau n'en a que dix. Ces pennes ne sont, pour ainsi dire, que des filets, dont les barbes, de chaque côté, ressemblent à des crins noirs, placés à une certaine distance les uns des autres, comme on le voit sur les plumes du casoar. Cette espèce habite l'Australie, où elle fréquente les marais couverts de longues herbes et de joncs auxquels elle attache son nid. Ce n'est pas en volant qu'elle s'enfuit si on l'inquiète, mais en courant de toute sa vitesse. Leurs mœurs ont été peu observées.

MÉRIONES, s. f. pl. Zool. Groupe de mammifères du genre gerbille, renfermant des rongeurs de petite taille, que distingue, ainsi que les gerboises, la longueur de leurs jambes de derrière.

MERISE, s. f. Fruit du merisier et particulièrement du merisier à gros fruit noir. La *merise* est une cerise noire à longue queue. Elle a la peau fine, luisante, la chair tendre, d'un rouge foncé, très-vineuse, douce et sucrée, adhérente au noyau. C'est avec les *merises* qu'on prépare le ratafia de cerises et qu'on fabrique le *kirschenwasser*.

MERISIER, s. m. Bot. Espèce du genre cerisier, connue également sous le nom de *Cerisier des oiseaux*. Cette espèce renferme des arbres au tronc droit, aux branches étendues sans confusion, aux

Merisier

feuilles un peu pendantes et portées sur des pétioles longs et faibles, aux fleurs blanches, peu ouvertes, aux fruits généralement petits, globuleux, noirâtres, connus sous le nom de merises. Parmi les variétés les plus importantes, on distingue : le *merisier à petit fruit*, qu'on appelle aussi *grand cerisier des bois*, et le *merisier à gros fruit*. Le *merisier à petits fruits* est un arbre qui s'élève beaucoup dans les forêts et se multiplie de lui-même par les noyaux de ses fruits. Il est très-utile pour les pépiniéristes, car c'est sur son plant qu'ils greffent toutes les espèces de cerisier, et ils ont de beaux sujets. Ses fruits sont pour les oiseaux fructivores, et surtout pour les grives, une nourriture qui les engraisse promptement, et rend leur chair plus délicate. La merise du *merisier à gros fruits* peut être servie sur les tables. Les fruits de toutes les espèces servent à faire des compotes, des ratafias et du kirsch. Le bois du *merisier* s'emploie beaucoup en ébénisterie; il est solide et susceptible d'un beau poli; sa couleur varie du jaune clair au rouge; il imite assez bien l'acajou commun.

MÉRISME, s. m. (du gr. μερισμός, division; fait de μείρειν, diviser). Réth. Division d'un sujet, d'un point à traiter, et ses différentes parties. | Bot. Cryptogame de la famille des champignons, tenant le milieu entre le genre théléphore et le genre clavaire. Ces champignons sont coriacés, rameux, comprimés, et très-souvent pointus à leur sommet. *Mérisme* palmé, crêté. *Mérisme* vermiculaire.

MÉRITANT, ANTE, adj. Qui a du mérite. C'est un homme fort *méritant*. Une femme *méritante*. | Substantiv. Récompensez les plus *méritants*.

MÉRITE, s. m. (du lat. *meritum*, même signif.; fait de *mereri*, mériter). Ce qui rend une personne digne d'estime, de considération; réunion des qualités ou des vertus par lesquelles un homme se recommande. *Mérite* distingué, éclatant. *Mérite* éminent. *Mérite* superficiel, faux. Grand *mérite*. Honorer le *mérite*. *Mérite* personnel. Avoir du *mérite*. Il a le *mérite* de savoir se taire et parler à propos. Elle est toujours enthousiasmée de votre *mérite*. (Mme de Sévigné.) On ne cesse de parler de vertu et de *mérite*, sans savoir ce que c'est précisément que le *mérite* et la vertu. (Fénelon.) Personne presque ne s'avise de lui-même du *mérite* d'un autre. (La Bruyère.) Plus on a de *mérite*, plus on doit prendre garde de ne pas gêner les autres et de leur être incommode. (La Rochefoucauld.) Le *mérite* modeste est souvent obscurci. (Voltaire.) | Quelque vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre *mérite*. (Vauvenargues.) Il y a une classe de gens à qui l'on n'accorde du *mérite* que parce qu'on est las de leur en avoir refusé. (Rivarol.) | S'emploie quelquefois au pluriel dans le même sens. Ce peu de terre que vous voyez dans cette chapelle couvre ces grands *mérites*. (Fléchier.) | En parlant des choses, ce qu'elles ont de bon, d'estimable, de méritoire. Le *mérite* d'un ouvrage. Le *mérite* d'une belle action. Vous avez le *mérite* du style et celui de l'invention dans un genre ou tout paraissait avoir été dit. (Voltaire.) Je trouve moins de tort dans votre faute, que de *mérite* à la confesser. (J. J. Rousseau.)

L'artiste et l'hirondelle ont un égal *mérite*,
C'est de porter bonheur au toit qui les abrite.
(H. LATOUCHE.)

| Dans un sens collectif, ne s'emploie qu'au singulier; mais, dans un sens distributif, il se met souvent au pluriel. Victor Hugo et Racine ont chacun leur *mérite*, mais ce sont des *mérites* différents. | Ce qui rend digne de punition ou de récompense. Dans cette acception, il s'emploie plus au pluriel qu'au singulier. Nous sommes jugés selon le *mérite* de nos œuvres. Dieu nous traitera selon nos *mérites*. Cette dernière phrase a passé dans la conversation, où elle ne se prend ordinairement qu'en mauvaise part. Vous serez traité selon vos *mérites*. C'est le juste respect que j'ai pour vos *mérites*. (Molière.) | Dans le langage mystique, *Les mérites de Jésus-Christ*, Ce qu'il a souffert pour la rédemption de l'homme. | Par ironie. *Faire valoir tous ses mérites*, Exagérer ses services. | *Se faire un mérite d'une chose*, En tirer gloire, avantage, vanité. La femme qui *se fait un mérite* de sa beauté annonce elle-même qu'elle n'en a pas de plus grand. (Bescher.)

Et loin de repousser le coup qu'on vous prépare,
Vous voulez vous en faire un *mérite* plus rare.
(RACINE.)

| Dans un sens analogue. *Se faire un mérite de quelque chose auprès de quelqu'un*, Faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. *Vous vous faites auprès d'elle un mérite* de m'avoir trompé. | Ironiq. *Se faire un mérite de son fanatisme, de ses fautes, de ses erreurs*, etc. | *Abandonner quelqu'un à son peu de mérite*, Ne plus le protéger, ne plus se mêler de ses affaires, ne plus s'intéresser à sa fortune. Si je t'*abandonnais à ton peu de mérite*. (Corneille.) | C'est un des principes fondamentaux de la morale que « quiconque a fait le bien mérite; quiconque fait le mal démérite. » Ce principe, que les moralistes appellent *Principe de mérite et de démérite*, s'impose à la raison comme une vérité évidente et nécessaire. C'est sur cette vérité que repose la juste distribution des récompenses et des punitions, base de l'ordre social, et qu'est fondée l'attente légitime d'une autre vie, dans laquelle l'ordre, si souvent violé ici-bas, soit rétabli, et où chacun reçoive selon ses œuvres. | Hist. *Mérite militaire*, Ordre créé, en 1759, par Louis XV, pour récompenser les services des officiers étrangers dans l'armée française, qui ne pouvaient recevoir la décoration de Saint-Louis, en leur qualité de protestants. Aboli par la Convention nationale, l'ordre du *Mérite militaire* fut rétabli le 25 novembre 1814 avec quelques modifications dans ses statuts. Plusieurs États de l'Europe ont aussi des ordres du mérite civil et militaire. | *Mérite méconnu*. Dans une de ses épigrammes, Aristote peint Ajax sous la figure de la Vertu qui, la tête rasée, assise près du tombeau de ce héros, fond en larmes. On sait que la cause de la mort d'Ajax fut le jugement qui le dépouilla, en faveur d'Ulysse, des armes d'Achille, dont il était l'héritier naturel et immédiat. | Iconol. On représente le *Mérite* assis sur le sommet d'un rocher escarpé. Il est couronné de lauriers; ses armes et le livre qu'il tient indiquent qu'il est le fruit des travaux et de l'étude. | Synonymes : MÉRITE, MÉRITES. Le *mérite* signifie d'une manière abstraite et collective toutes sortes de per-

fections, ce que vaut, en général, une personne ou une chose. Louis Blanc est un écrivain de *mérite*. Les *mérites* expriment d'une manière concrète et détaillée telles et telles qualités particulières.

MÉRITÉ, ÉE, part. Dont on est digne; que l'on a encouru. Éloge *mérité*. Récompense *méritée*. Une punition bien *méritée*. Je croyais entendre sortir de sa bouche des reproches trop *mérités* et des leçons trop mal écoutées. (J. J. Rousseau.)

MÉRITER, v. a. (du lat. *mereri*, même sens). Être digne, se rendre digne de; avoir droit à un prix, à une récompense, par ses actions, ses œuvres, ses services. *Mériter* d'être loué. Il *mérite* cette distinction. Il *mérite* notre respect. Il *mérite* de commander. C'est toujours un grand bonheur de *mériter* tout, quand même on n'obtient rien. (Mme de Maintenon.) Il *a mérité* mon amitié par des procédés généreux. (Voltaire.) Comment peut-on *mériter* le respect d'autrui sans en avoir pour soi-même? (J. J. Rousseau.) Une femme vertueuse ne doit pas seulement *mériter* l'estime de son mari, mais l'obtenir. (Id.) Ils courent après les emplois que leurs pères se contentaient de *mériter*. (Barthélemy.)

Pour *mériter* son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux!
(LA ROCHEFOUCAULD.)

| Se dit avec un nom de choses pour sujet.

Il appelait de loin le jeune Téligny,
Téligny dont l'amour *a mérité* sa fille.
(VOLTAIRE.)

| S'emploie avec un nom de personne pour régime direct. Vous *méritez*, ma fille, un père plus heureux. (Racine.) | Se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque faveur. La défense de cette ville lui *mérite* l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens. (Voltaire.) Les services de son frère lui ont *mérité* cet accueil favorable. (Acad.) | Se dit également des choses, relativement à leurs qualités, bonnes ou mauvaises. Les choses qui ont de bonnes qualités par rapport à nous *méritent* notre attention, nos regards, nos éloges, etc.; celles qui en ont de mauvaises *méritent* notre aversion, notre haine, etc. De cent brochures qu'on m'a envoyées, voici la seule qui m'a paru *mériter* vos regards. (Voltaire.) La plus brillante fortune ne *mérite* point ni le tourment que je me donne, ni les petitesses où je me surprends, ni les humiliations, ni les hontes que j'essuie. (La Bruyère.) La véritable gloire consiste à faire ce qui *mérite* d'être écrit, à écrire ce qui *mérite* d'être lu. (Pline.) | *Cette nouvelle mérite confirmation*, Elle n'est pas sûre, elle a besoin d'être confirmée. | Encourir, attirer sur soi. Il *mérite* d'être puni. *Ai-je mérité* de votre part un sentiment si cruel? (J. J. Rousseau.) Ce reproche m'afflige d'autant plus que je ne crois pas l'avoir *mérité*. (D'Alembert.) Pour moi, dit-elle, *j'ai mérité* mon sort. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Bien mériter de l'État, de la patrie, des lettres*, etc., Faire pour l'État, pour la patrie, pour les lettres, des actions dignes de louange. Quels frémissements d'orgueil et de joie devaient s'emparer de toutes ces âmes enthousiastes, de tous ces esprits ardents, lorsque la grande voix de la Convention jetait au monde attentif ces paroles : « La Convention nationale déclare que les citoyens morts au service de la République *ont bien mérité de la patrie*, et que leurs veuves et leurs enfants sont adoptés par elle! » | Absol. *Cet homme mérite beaucoup*, Il est digne de récompense par ses talents, par ses services. | Synonymes : MÉRITER, ÊTRE DIGNE. On *mérite* par ses actions, par ses services; on *est digne* par ses qualités, par sa supériorité. Dans le premier cas, on a une sorte de droit, dans le second on a un titre. | SE MÉRITER, v. pr. Être, devoir, pouvoir être mérité; se rendre réciproquement digne. La supériorité s'obtient, mais ne *se mérite* que par la vertu, par le travail, par le dévouement. L'estime ne *se mérite* que par les talents et les qualités du cœur Ils travaillaient, sans y penser, à se plaire et à *se mériter* l'un l'autre. La fille et le garçon sont heureusement mariés; ils *se méritaient*.

MÉRITHALLE, s. m. (du gr. μερίς, part; θάλλος, rameau). Bot. Nom donné à des espaces plus ou moins étendus, qui sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux ou conceptacles des embryons fixés sur les axes. | On l'appelle *entre-nœud* dans les graminées.

MÉRITOIRE, adj. (rad. *mérite*). Qui mérite récompense, ou éloge, ou reconnaissance. Un acte *méritoire*. Une conduite *méritoire*. C'est un hommage bien *méritoire* que celui que rend l'argent au génie; mais c'est un hommage qui se manifeste rarement. (Sylv.) | Se dit particulièrement en style de dévotion et en parlant des récompenses de l'autre vie. D'après les dévots, le jeûne est une œuvre *méritoire*. C'est un acte très-*méritoire* aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante. (Montesquieu.) | *Cela est* ou *n'est pas méritoire*, Il y a ou il n'y a pas de mérite à avoir agi d'une certaine manière.

MÉRITOIREMENT, adv. (rad. *mérite*). D'une manière méritoire. Se conduire *méritoirement*.

MERLAN, s. m. Ichthyol. Genre de la famille des gadoïdes, voisin des morues, renferme des poissons très-communs dans l'Océan, sur les côtes de l'Europe, et dans la Méditerranée. Le *merlan commun* se fait reconnaître : 1° par la couleur nacrée dont il brille, excepté sur le dos, qui est brunâtre, et à la base des nageoires pectorales et caudales, qui sont noirâtres; 2° par la saillie de sa mâchoire supérieure sur l'inférieure, et par ses rangées de dents longues et pointues. Il a rarement plus de 35 centimètres de long. Sa chair est blanche, de bon goût, et d'une très-facile digestion; aussi est-ce un mets recommandé aux malades. Ce poisson se tient sur les bancs à peu de distance des côtes, et vit de mollusques, de crustacés et de petits poissons. On le pêche en hiver sur les côtes de France, et en été sur celles d'Angleterre. Il est rare dans les mers du Nord. On le prend principalement à la ligne de fond garnie d'un grand nombre d'hameçons amorcés avec des fragments de harengs ou d'autres poissons; mais on en prend aussi souvent au filet, surtout pendant la saison des harengs, qu'il poursuit

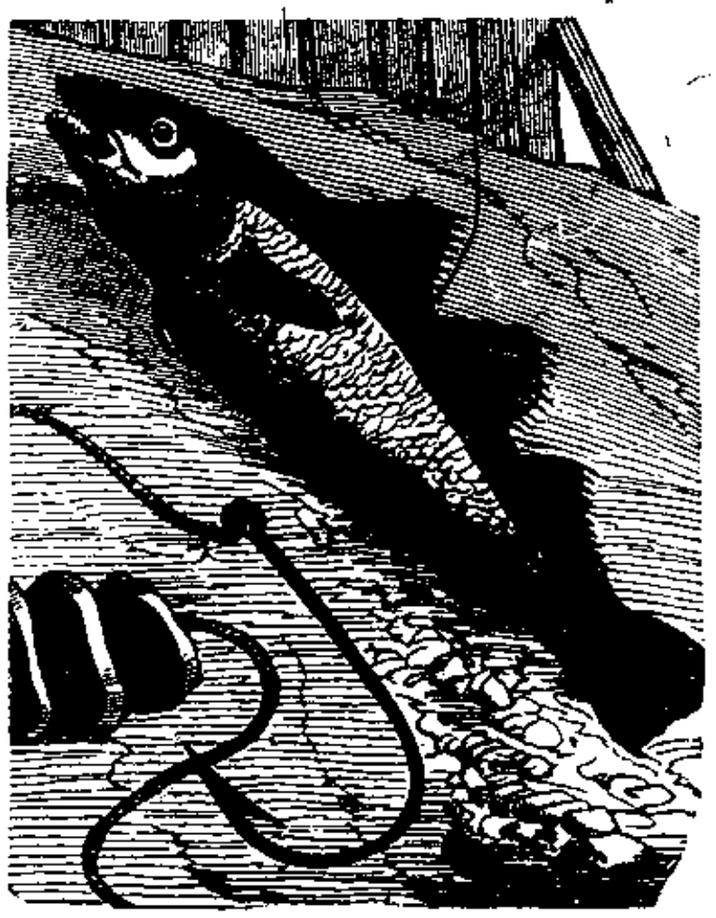

Merlan.

pour se nourrir de leur frai; c'est pendant cette époque qu'il est le plus gras et le meilleur; lorsqu'il a frayé, c. à d. à la fin de l'hiver, sa chair devient molle et fade. On peut transporter les merlans dans l'intérieur des terres plus loin que la plupart des autres poissons de mer. On en mange à Paris pendant plus de la moitié de l'année. Le *merlan noir* ou *charbonnier* atteint un mètre de long; il a la queue fourchue et la tête plus petite et plus pointue que celle du merlan commun. Ce poisson, d'un gris noirâtre, est connu sur les côtes sous le nom de *Morue noire*. On le sale en Bretagne et on le vend sous le nom de *Morue*. Son foie sert à faire de l'huile dite huile de foie de morue. Le *merlan jaune*.

MERLE, s. m. (du lat. *merula*, nom spécifique de cette espèce de grive). Ornithol. Genre de passereaux, type de la famille des turdinés, renferme des oiseaux d'un plumage généralement sombre, mais presque tous remarquables sous le rapport du chant. Outre le *merle commun*, on remarque le *merle d'Amboine*, de la grosseur de l'alouette huppée, et d'un plumage rouge et or très-brillant; le *merle d'Amérique*, de la grosseur du nôtre, d'un noir brillant à reflets violets; le *merle à aigrettes*, de la Chine, brun rougeâtre; le *merle aux ailes courtes*, de l'Australie, brun cendré; le *merle de la baie d'Hudson*, d'un bleu cendré; le *merle bâniahbon*, du Bengale et de la Chine, de couleur brune; le *merle bleu*, habitant des Pyrénées, des îles de l'Archipel, de l'Italie et de la Corse. Tous ces oiseaux sont insectivores; mais tous ne choisissent pas les mêmes endroits pour nicher; les uns placent leur nid presque à terre, dans les broussailles; d'autres au centre d'un buisson épais, plus ou moins élevé; d'autres sur les arbres. Les *merles de roche* l'attachent au plafond d'une caverne, d'autres le cachent dans les rochers, comme les *merles bleus*, qui le construisent quelquefois à la cime des édifices les plus élevés; il en est même qui le suspendent entre les roseaux. | Le *merle commun* est un des oiseaux les

Merle.

plus connus dans nos contrées. Il a le bec jaune et le plumage d'un noir décidé et constant. Le mâle est vraiment noir, d'un noir pur, nullement altéré par des reflets comme celui des corneilles et des corbeaux; la femelle diffère du mâle au point qu'on les prendrait l'un et l'autre pour des oiseaux d'espèces différentes; le plumage est d'un brun foncé sur les parties supérieures, les ailes et la queue, et d'un brun clair mélangé de roux et de gris sur les parties inférieures; le bec et les pieds sont d'un brun noirâtre; les jeunes portent jusqu'à leur première mue un plumage d'un brun sale, varié de taches presque rondes rousses, blanchâtres et en grand nombre au-dessus du corps. Cet oiseau aime la solitude, vit seul ou seulement en société avec sa femelle; quoique sauvage, il s'apprivoise plus facilement que les grives, se tient et niche plus volontiers près des habitations. Il est plus défiant, plus fin, et passe pour avoir la vue plus perçante, ce qui lui fait découvrir le chasseur de fort loin; aussi l'approche-t-on difficilement. Le mâle a un chant éclatant, mais qui n'est guère supportable que dans les bois et en pleine campagne. Il commence à le faire entendre dès les premiers beaux jours du mois de février, et le continue bien avant dans la belle saison. Cette espèce fait deux ou trois couvées par an. Elle place son nid dans les buissons fourrés à une hauteur moyenne, ou dans les vieux troncs d'arbres étêtés et couverts de lierre; elle le compose de mousse, de petites racines, d'herbes sèches, liées ensemble avec de l'argile, et matelasse l'intérieur de matériaux plus mollets. La femelle y dépose quatre à cinq œufs d'un vert bleuâtre, avec des taches rouille, qu'elle couve avec une ardeur extrême, alternativement avec le mâle. Les petits, une fois éclos, sont nourris par leurs parents, de vers, de chenilles et de larves; mais dès qu'ils peuvent se passer des soins paternels, ils s'isolent et joignent à leur première nourriture toutes sortes de baies et de fruits. On cite proverbialement le *merle blanc* comme une chose impossible à trouver. Il existe néanmoins des variétés blanches du *merle commun* : c'est l'effet d'une espèce d'*albinisme* qui n'est pas très-rare. Je vous promets, ma chère, un *merle blanc*.

MERLETTE, s. f. (rad. *merle*). Femelle du merle. | Blas. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec. Il portait d'or à trois *merlettes* de sable. | Anc. art milit. Espèce de casque qu'on portait au moyen âge.

MERLIN (surnommé AMBROSIUS). Personnage fameux dans les romans de chevalerie. Il naquit au ve siècle, dans les montagnes de la Calédonie (Écosse), vécut à la cour du roi Arthur, et s'éleva tellement au-dessus de ses contemporains par ses connaissances et son génie, qu'on le considéra comme un magicien, comme un enchanteur. Selon la tradition, il était barde et fut converti au catholicisme par saint Colomban. Il mourut en Bretagne, dans la forêt de Bréchéliant, victime, dit-on, d'un charme auquel il ne sut pas se soustraire. On lui attribue

un livre de *prophéties* qui a été traduit et commenté dans toutes les langues. | MERLIN dit DE DOUAI (Philippe-Antoine). Né en 1754 à Arleux (Nord), mort en 1838. Il embrassa l'étude des lois et devint avocat au parlement de Douai. Le bailliage de Douai l'envoya, en 1789, aux États généraux et à l'Assemblée constituante. Il siégea aussi à la Convention, vota la mort de Louis XVI, et eut une grande part à la *loi des suspects*, ainsi qu'à l'organisation du tribunal révolutionnaire. On lui doit la loi sur les successions, et le code des délits et des peines, qui a été suivi jusqu'à la promulgation du code pénal (1811). Sous le Directoire, il fut ministre de la justice, puis de la police générale, et enfin l'un des cinq directeurs. Après le 18 brumaire, il devint procureur-général à la cour de cassation, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1815. Exilé à cette époque, il alla se fixer dans les Pays-Bas; il ne rentra en France qu'en 1830. Ses travaux le mettent au nombre des premiers jurisconsultes français. Outre le code qu'il rédigea sous la République, il a laissé les *Questions de droit* et le *Répertoire de jurisprudence*. | MERLIN dit DE THIONVILLE (Antoine-Christophe). Né à Thionville en 1762, mort à Paris en 1833. Son enthousiasme pour les principes de la Révolution, son zèle à servir cette grande cause, le firent nommer membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention nationale. Il était un des membres les plus ardents du club des jacobins. Absent lors du procès de Louis XVI, il écrivit de Mayence, le 6 janvier 1793, qu'il votait la mort du tyran. Il déploya, à Mayence et en mission près de l'armée de Rhin et Moselle, une grande énergie et un courage remarquable, même à cette époque féconde en grands courages et en grands dévouements. Au 9 thermidor, il eut un moment de défaillance et prit parti contre Robespierre. S'étant opposé au consulat à vie, il fut laissé dans l'oubli par Bonaparte. Hégésippe Moreau lui a consacré les beaux vers suivants :

Français régénérés de la grande semaine,
Suivons le deuil nouveau que la liberté mène!
Elle perd chaque jour ses derniers vétérans,
Et, comme Niobé, meurt sur des fils mourants.
Hélas! quand le tribun du peuple et de l'armée,
Merlin de Thionville est mort, la Renommée,
Qui suivait à grand bruit le triomphe d'un roi,
N'a pas jeté les yeux sur cet obscur convoi.
Rien ne s'émut autour de cette gloire morte :
Quelques rares amis ont seuls formé l'escorte,
Et les mille clochers dont il fondait l'airain
Pour voter un budget au peuple souverain,
Et les mille canons qu'il pointait aux batailles,
N'ont point hurlé dans l'air un glas de funérailles;
Et rien ne rappela qu'il fut un de ces rois
Devant qui tous les rois chancelaient à la fois.

MERLIN, s. m. Long marteau, espèce de massue dont se servent les bouchers pour assommer les bœufs. | Espèce de hache avec laquelle on fend le bois. | Mar. Petit cordage de deux ou trois fils de caret commis ensemble au moyen de la roue du siége du commettage, et dont les voiliers se servent pour coudre les ralingues des voiles principales. Il s'emploie aussi pour divers petits amarrages du gréement et à des sourliures.

MERLINE, s. f. Espèce de serinette à sons plus graves que ceux de la serinette ordinaire, et qu'on emploie pour apprendre des airs aux merles.

MERLINER, v. a. (rad. *merlin*). T. de voilerie. Coudre une ralingue avec le renfort d'une voile, ce qui s'exécute au moyen de fortes aiguilles et de merlin. *Merliner* une ralingue.

MERLON, s. m. T. de fortific. Vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Sa longueur extérieure est de 5m,84, celle intérieure de 3m,67.

MERLUCHE, s. f. Ichthyol. Genre de la famille des gadoïdes, offrant pour caractères principaux : corps allongé, épais, revêtu de petites écailles; tête large et déprimée, gueule bien fendue, mâchoires hérissées de longues dents en crochets et pointues sur plusieurs rangs, un barbillon à la symphise, ce qui le distingue du merlan; deux nageoires dorsales, une seule anale, ce qui le distingue de la morue. Il est d'un gris plus ou moins blanchâtre sur le dos et d'un blanc mat sous le ventre. La merluche ordinaire vit dans l'Océan et dans la Méditerranée; elle atteint quelquefois la longueur de plus de 70 centimètres. Elle est très-vorace et va par troupes nombreuses. Sa chair, blanche et lamelleuse, est assez estimée; on la sale et on la sèche comme on fait des morues. Tout à fait raide et sèche, la merluche est un des poissons qui forment le *stockfisch* des Hollandais et des Allemands. | On dit aussi *Merlus*, s. m. | Comm. *Poignée de merluches*, Se dit de deux merluches liées ensemble. | Loc. prov. *Manger de la merluche*, Endurer des privations. Les devoirs et les considérations nous font *manger de la merluche* toute notre vie pour manger du poisson après notre mort. (Mme de Sévigné.) Cette expression proverbiale vient de ce que certain prêtre recommandait aux dévotes de manger de la merluche toute leur vie, pour se régaler de poisson frais après leur mort.

MERLUT, s. m. T. de mégisserie. Les peaux de bouc, de chèvre, de mouton, qu'on fait sécher à l'air avec le poil, en attendant qu'elles puissent être chamoisées. Peaux en *merlut*.

MÉROCÈLE, s. f. (du gr. μηρός, cuisse; κήλη, tumeur, hernie). Chirurg. Hernie crurale, peu volumineuse, arrondie et qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur une partie du pli de la cuisse. La réduction des *mérocèles* est très-difficile.

MÉROÉ. Géogr. Ancienne presqu'île d'Éthiopie, formée par le fleuve Astaboras à l'E. et par le Nil à l'O. Les anciens, qui n'en connaissaient que le nord, en faisaient une île. Dès la plus haute antiquité, ce pays fut un État puissant et semble avoir précédé l'Égypte elle-même dans la civilisation. Les sciences et particulièrement l'astronomie y furent en très-grand honneur. Les habitants, qui étaient de race noire, peuplèrent graduellement l'Égypte en suivant la vallée du Nil. Leur gouvernement était théocratique, comme celui de toutes les civilisations primitives. Les prêtres tenaient le roi dans une dépendance telle qu'ils pouvaient tout oser, même le mettre à mort au nom de la Divinité. Un certain Ergamène, était roi du Méroé au IIIe siècle av. J. C. | On croit que Thèbes était une des colonies de Méroé. Ses monuments, aussi nombreux que ceux de l'Égypte, offrent le même caractère colossal; ce sont, comme en Égypte, des temples, de vastes tombeaux couverts de sculptures remarquables, et les débris qui nous restent de cette architecture suffisent pour nous diriger dans l'étude de la civilisation de ce peuple. Le pays de Méroé n'a été exploré par des Européens que dans le dernier siècle. Cailliaud, qui l'a visité de 1819 à 1822, est celui à qui on doit les renseignements les plus positifs, que Maxime Ducamp, dans son dernier voyage en Nubie, a confirmés en partie. La presqu'île de Méroé est aujourd'hui appelée *Pays de Chendy* et fait partie de la Nubie. | Capitale du royaume de ce nom. Elle était située probablement près du village actuel d'Assour, au N. E. de Chendy. Elle était remarquable par son commerce, ses monuments, son oracle d'Amoun ou Ammon, son collége de prêtres. Il en reste de belles ruines, et l'on voit aux environs beaucoup de pyramides.

MÉROPE. Célèbre reine de Messénie, fille de Cypselus de Corinthe, avait épousé Cresphonte, roi de Messénie, dont elle eut trois enfants. Polyphonte tua son mari et deux de ses enfants; le troisième, Égisthe, fut sauvé par Narbas. Polyphonte promit à cette mère infortunée, si elle consentait à l'épouser et à régner avec lui, de sauver Égisthe; Mérope, cédant à l'amour maternel, marchait tristement aux autels, lorsque Égisthe, reparaissant tout à coup, vengea la mort de son père en poignardant Polyphonte. Mérope a fourni à Voltaire et à Maffei le sujet de deux belles tragédies. | Astron. mythol. Une des Pléiades, ou filles d'Atlas. Elle épousa Sisyphe, qui n'était point un des Titans, tandis que ses six sœurs épousèrent des princes de cette race, dont la Fable fait autant de dieux; et, comme parmi les sept étoiles nommées *Pléiades* il y en a une qui jette moins d'éclat que les autres, on dit que c'était Mérope se cachant, honteuse d'avoir épousé un mortel.

MÉROPS, s. m. Ornithol. Nom générique des *guêpiers*, appliqué quelquefois aussi à des oiseaux étrangers à ce genre, comme, par exemple, à la *sittelle à huppe noire* et au *grimpereau de muraille*. | Mythol. grec. Un des géants qui voulurent escalader l'Olympe.

MÉROU, s. m. Mythol. ind. Montagne fabuleuse, couverte d'or et de pierreries, qui occupe le centre des sept continents, dont il est fait mention dans les livres hindous. On l'appelle aussi *Méru*.

MÉROVÉE (littér. *éminent guerrier*) ou *Mérowig*, selon Augustin Thierry et Michelet, qui ont rectifié les noms des rois des races frankes, d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque. Quelques auteurs, parmi lesquels Grégoire de Tours, se refusent à faire de Mérovée le fils de Clodion. D'autres, parmi lesquels Frédégaire, attestent cette origine. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clodion et Mérovée commandèrent l'un après l'autre les tribus frankes, qu'ils en furent rois, et que le dernier surtout fit souche et donna son nom à toute une race. Mérovée succéda à Clodion dans le commandement de la tribu des Franks saliens vers l'an 448. Il combattit à la bataille de Châlons, amenée par l'invasion menaçante d'Attila, et où furent mis en présence tant de peuples de races, de mœurs, de langues et d'armes diverses, les Huns, les Visigoths, les Burgondes, les Franks, les Bretons, etc. Il étendit les bornes de la domination de sa turbulente tribu depuis les bords de la Somme jusqu'à Trèves, qu'il prit et saccagea. Il mourut en 458, laissant le commandement à son fils Childéric ou Hildérik. | MÉROVÉE. Fils de Chilpéric, épousa à Rouen, en 576, Brunehaut, la veuve de Sigebert, l'ennemie de son père. Brunehaut fut par la suite envoyée en Austrasie et Mérovée ordonné prêtre et plus tard mis à mort.

MÉROVINGIEN, IENNE, adj. (rad. *Mérovée*). Qui appartient à la dynastie ou à la famille de Mérovée; qui appartient au temps de cette dynastie. | Diplom. *Écriture mérovingienne*, Écriture dont se servaient les Gaulois avant l'établissement des Franks, et dont l'usage, modifié, se conserva sous les rois mérovingiens. Elle remplaça l'écriture romano-gallicane. | S. m. pl. *Les Mérovingiens*, Première dynastie des rois franks, que quelques auteurs font remonter à tort jusqu'à Pharamond, et qu'on doit commencer à Clovis ou tout au plus à Mérovée, qui lui a donné son nom. En commençant à Pharamond (420), la race des Mérovingiens a duré 333 ans; en commençant à Mérovée, elle a duré 305 ans; et enfin, si l'on date son origine de Clovis, elle n'a subsisté que pendant 272 ans. Loin de régner sur toute la France, et par conséquent de lui donner des rois, elle a possédé seulement, comme pays de conquête, les contrées situées au nord de la Loire; comme pays d'occupation, les contrées situées au sud de ce fleuve et à l'ouest du Rhône; et comme pays tributaire, la Bretagne ou Armorique. Tel fut l'état des possessions frankes sous la première race. La dynastie des Mérovingiens, minée peu à peu par l'accroissement du pouvoir des maires du palais, épuisée par le contact de la civilisation romaine, ne produisit que des rejetons sans vigueur, morts presque tous avant trente ans, et céda la place à une race plus forte, plus énergique et mieux trempée. Cette révolution importante, qui fut le triomphe de la tribu des Ripuaires sur la tribu des Saliens, préparée par la victoire de Testry (687), s'accomplit vers 750 entre les mains de Pépin le Bref. En 750, Childéric III, dernier Mérovingien, et Thierry, son fils, perdirent la couronne, furent rasés de leurs longues chevelures, puis renfermés dans un couvent. Ainsi s'éteignit la dynastie des Mérovingiens.

MERRAIN, s. m. Bois de chêne ou autre, fendu en menues planches, sans le secours de la scie, avec le *coutre*, espèce de merlin fort tranchant; on s'en sert pour faire du parquet et autres ouvrages de menuiserie, ou bien des douves de tonneaux, de fûts, futailles, etc. *Merrain* à panneaux. *Merrain* à futailles. | Les tonneliers de marine distinguent les douves ou douelles qui servent à monter des pièces, barriques et toute espèce de futailles par *merrain de fonçailles* ou *d'enfonçure*. | T. de vénerie. Perche ou tige principale qui supporte les andouillers ou bois des cerfs et des autres animaux quadrupèdes ruminants, à cornes caduques.

MÉRULA, s. m. (rad. *merle*). Ornithol. Nom scientifique du genre merle. | Mus. On donnait autrefois ce nom au registre de l'orgue qui imitait le chant des oiseaux, et particulièrement celui du merle.

MÉRULAXE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, que quelques naturalistes font rentrer dans le genre *fourmilier*. Ces oiseaux, encore peu connus, appartiennent à l'Amérique occidentale.

MÉRULE, s. m. (rad. *merle*). Bot. Cryptogame de la famille des champignons, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux, et souvent entrelacés. Ce genre a plusieurs espèces, parmi lesquelles on distingue le *mérule pleureur*, le *mérule corne d'abondance*, en forme de massue, le *mérule chanterelle*.

MERVEILLE, s. f. (*ll* mouillées; de l'ital. *maraviglia*, même signif.). Chose qui, d'après l'étymologie de son nom (*mirandum oculis*), est admirable à la vue; une chose extraordinaire, surprenante, quelquefois incompréhensible, que l'œil humain n'est point accoutumé à voir. Une *merveille* de l'art. Les *merveilles* de nos jours. On raconte des *merveilles* de ce pays-là. Au premier pas de l'homme dans la vie, il rencontre des *merveilles* qui le jettent dans l'admiration. La mauvaise subtilité du bel esprit en a retardé les *merveilles*. (Fénelon.)

... Quoi! toujours, les plus grandes *merveilles*,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles.
(RACINE.)

| En parlant des œuvres de la nature ou de Dieu. Les *merveilles* de la nature. Les *merveilles* des cieux seraient bientôt insipides pour celui qui les découvrirait, s'il ne pouvait les raconter. (Cicéron.) Élevant ton esprit aux choses visibles de Dieu, par les *merveilles* visibles de la nature. (Fléchier.) | Se dit aussi des travaux de l'esprit humain. Le poème d'Homère, les *Mystères de Paris* sont des *merveilles*.

Le public, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter *merveilles* sur *merveilles*.
(BOILEAU.)

| Fig. Une des plus grandes *merveilles* de l'amour, c'est de transformer l'homme au point de le rendre méconnaissable. | Se dit quelquefois des personnes. Talma fut regardé comme la *merveille* de son temps. Du théâtre français l'honneur et la *merveille*. (Boileau.) | Littérat. Expression dont les poètes faisaient autrefois un grand abus, et dont l'emploi est aujourd'hui plus restreint. On disait d'une femme fort belle : C'est une *merveille*. Cette jeune *merveille*. Adorable *merveille*. | Famil. *C'est une merveille; c'est une merveille de vous voir*, S'emploie pour exprimer l'étonnement qu'on éprouve en voyant une personne qu'on rencontre rarement. | Ironiq. Se dit pour rabaisser une chose exaltée outre mesure. Quelle *merveille!* Admirez la *merveille!* Voilà une belle *merveille!* | Dans le même sens. Ce n'est pas *merveille*. Ce livre est médiocre, ce n'est pas *merveille*. | Antiq. *Les sept merveilles du monde*, Nom donné aux sept monuments de l'antiquité qui surpassaient les autres en grandeur, en beauté, en magnificence et en célébrité. Voici l'ordre de ces sept merveilles : 1° Les murailles et les jardins de Babylone. Les unes et les autres étaient l'ouvrage de Sémiramis. Ces murailles, faites de briques et de 17 mètres d'épaisseur, offraient une plate-forme sur laquelle plusieurs chars pouvaient rouler de front sans se toucher. Les jardins de cette grande cité, formés sur de hautes terrasses, semblaient autant d'Édens ou paradis aériens ; 2° les pyramides d'Égypte, c. à d. les trois grandes, qui étaient, en effet, une merveille de puissance, de force et d'orgueil, une conception de géants, et qui attestaient la magnificence des Pharaons; 3° le phare d'Alexandrie, qui, depuis, donna son nom à ces tours élancées élevées au bord de la mer et surmontées d'un immense réflecteur allumé pendant les nuits. Ce phare immense avait coûté 800 talents à Ptolémée Soter et à Ptolémée Philadelphe; 4° la statue de Jupiter olympien, chef-d'œuvre de Phidias, statue colossale exécutée en or et en ivoire, et qui ornait le fameux temple de ce dieu à Olympie d'Élide; 5° le colosse de Rhodes, Apollon d'airain, de soixante-dix coudées de haut, dont les jambes, écartées sur les deux môles du port, laissaient entre elles un libre passage aux navires; 6° le temple de Diane, à Éphèse, que brûla Érostrate; 7° le tombeau de Mausole, l'ornement funèbre de la ville d'Halicarnasse, dans la Carie. Ce tombeau, depuis appelé *Mausolée*, du nom du roi dont il renfermait les cendres, coûta des sommes énormes à Artémise, sa veuve inconsolable. | Prov. et par extens. On dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre objet excellent en son genre, que c'est *Une des sept merveilles du monde*. | Chez les modernes, quelques-uns ont appliqué le nom de *Sept merveilles* à sept objets remarquables du Dauphiné : 1° Une *Fontaine ardente*, près de Grenoble ; 2° la *Tour sans venin*, sur le Drac, où l'on prétend que les animaux venimeux ne pouvaient vivre; 3° la *Montagne inaccessible*, aujourd'hui *Mont de l'Aiguille*; 4° les *Caves de Sassenage*, grottes à 4 kilom. de Grenoble; 5° la *Manne de Briançon*, produite par le mélèze; 6° le *Pré qui tremble*, îlot du lac Pelhotier, qui remue sous les pieds; 7° la *Grotte de Notre-Dame de la Balme*, dont on admire les stalactites. | *Faire merveille, faire des merveilles*, Déployer, dans certaines occasions, dans certaines circonstances, des qualités extraordinaires, un talent remarquable; se surpasser dans l'exécution de certaines choses. Nos soldats *ont fait des merveilles* dans cette bataille. On l'avait chargé d'ordonner la fête, et il a *fait des merveilles*.

L'aide qu'il veut avoir, c'est que tu le conseilles.
Si tu le fais, Seigneur, il fera des *merveilles*.
(MALHERBE.)

| *C'est merveille de, c'est merveille comme*, De ces locutions, la première seule s'emploie fréquemment, mais toujours suivie d'un verbe à l'infinitif. *C'est merveille d'*entendre chanter cette actrice. *C'est merveille comme* la fortune gâte et pervertit la nature. (Vaugelas.) | *A merveille* ou *à merveilles*, loc. adv. Parfaitement, d'une manière admirable. Danser, peindre, chanter *à merveille*. Toutes nos espèces de graminées croissent *à merveille* aux Antilles, mais n'y donnent jamais de graines. (Bern. de Saint-Pierre.) | *A merveille!* Interj. ironique qui exprime l'étonnement, qui encourage ironiquement la bêtise ou la méchanceté. *A merveille!* vous parlez d'or, et vous arriverez. | Fig. *Promettre monts et merveilles*, Faire de très-grandes promesses, le plus souvent promettre au delà de ce qu'on peut tenir. Les amoureux *promettent monts et merveilles*; mais quand on les prend au mot... (Voltaire.) | Art culin. Sorte de pâtisserie. | Hortic. *Merveille d'hiver*, Sorte de poire d'automne verdâtre et presque ovale. | Bot. *Merveille à fleurs jaunes*, Nom vulgaire de la balsamine des bois. | Se dit aussi de plusieurs variétés de fleurs et notamment de tulipes. *Merveilles* de Harlem, d'Amsterdam. | Synonymes : MERVEILLE, MIRACLE. Le *miracle* est un prodige qui ne peut être attribué à aucune cause naturelle; la *merveille* peut être un phénomène de la nature dont on ne connaît pas la cause. Les *merveilles* du magnétisme.

MERVEILLEUSEMENT, adv. (*ll* mouillées). D'une façon merveilleuse; à merveille. Un talent *merveilleusement* fécond. Cette femme est *merveilleusement* belle. Elle a l'esprit aimable et *merveilleusement* droit. (Mme de Sévigné.) Il y a *merveilleusement* à profiter de tout ce que vous dites. (Molière.) Le roi était *merveilleusement* bête.

MERVEILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *merveille*). Admirable, surprenant, étonnant. Un esprit *merveilleux*. Homme *merveilleux*. Femme *merveilleuse*. Enfant *merveilleux*. | Famil. et par ironie. *Vous êtes un merveilleux homme!* Vous êtes un homme étrange, extravagant. O académicien *merveilleux!* faut-il donc vous apprendre que si l'agriculture ne se délivre pas des insectes nuisibles, ce n'est pas qu'elle ne sache à quoi les employer, c'est qu'elle ne sait pas comment les prendre. (V. Meunier.) | S'emploie surtout en parlant des choses. Événement *merveilleux*. Pièce *merveilleuse*. Succès *merveilleux*. Effets *merveilleux*. Le récit de ces événements s'était peu à peu chargé de circonstances *merveilleuses*. (Barthélemy.) *Merveilleux* tableau que la vue découvre à la pensée. (C. Nodier.)

De tous les fils secrets qui font mouvoir la vie,
O toi, le plus subtil et le plus *merveilleux*,
Or! principe de tout, larme au soleil ravie!
Seul dieu toujours vivant parmi tant de faux dieux!
(A. DE MUSSET.)

| Famil. Excellent dans son espèce. Ce vin est *merveilleux*. Ces poulets sont d'un *merveilleux* goût. (Boileau.) | Littérat. *Style merveilleux*, Qui affecte l'étrange, l'extraordinaire. La jeune littérature s'est fait un langage coloré, un *style merveilleux*, qui roule de l'or et charrie des cailloux. | *Idées merveilleuses*, Idées d'une noblesse, d'une élévation extraordinaire. | Substantiv. Nom qu'on donnait, dans les dernières années de la République française, aux hommes à la mode, aux fats, aux petites-maîtresses. Un *merveilleux*. Une *merveilleuse*. Tous nos *merveilleux* près d'elle ont échoué. (Lanoue.) Les *merveilleuses*, habillées à la grecque, se promenaient presque nues dans les jardins publics. | Les *merveilleux*, les incroyables, les beaux, les dandys, les jeune-France, les lions, les crevés, sont, à différentes époques, toujours les mêmes, des fats et des vaniteux.

D'un air tendre et rêveur, si jamais *merveilleux*,
Pour montrer une bague, écarta ses cheveux...
(A. DE MUSSET.)

| S. m. Intervention des êtres surnaturels dans un poème épique ou dramatique, dans un roman, dans une œuvre quelconque. Le *merveilleux* est la ressource de toutes les littératures du monde. Un poème épique devient froid et perd presque tout son intérêt quand il manque de *merveilleux* : c'est ce qu'on reproche à la *Pharsale* et à la *Henriade*. Les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le dégoûtant et l'incroyable pour le tragique et le *merveilleux*. (Voltaire.) | Les peuples enfants ont, de tout temps, éprouvé le besoin de se consoler des réalités attristantes par des mensonges charmants. Ils ont eu des poètes, des mythologues, qui ont mis leur imagination au service de ces besoins et exploité cette fièvre d'inconnu, ces irrésistibles élans vers l'impossible, le fantastique, le merveilleux et l'idéal. De là, des mythes, des fables, des contes, des révélations, des œuvres étranges où la vie réelle est oubliée, où une vie fictive, surnaturelle, éblouissante, invraisemblable, la remplace, à la grande joie et à la grande terreur des peuples. On distingue deux sortes de *merveilleux*, selon que l'on fait intervenir des êtres considérés comme *réels* : Jupiter, Mars, Vénus, etc., dans le paganisme (*Iliade, Énéide*); Dieu, Satan, les anges ou les saints, dans la religion chrétienne (*Paradis perdu, Messiade*); ou des êtres *fictifs* et purement symboliques, comme la Paix, la Discorde, le Fanatisme, la Mollesse (*Lutrin, Henriade*). On doit, dans l'emploi du merveilleux, éviter de mêler le paganisme avec le christianisme, comme l'a fait Camoëns dans les *Lusiades*, et ne recourir à une intervention surnaturelle que quand le sujet en est vraiment digne. Du reste, l'emploi du *merveilleux* devient de jour en jour plus difficile et plus rare. | Ce qui surprend l'esprit, le force à l'admiration. Le *merveilleux* d'un charlatan impose aux sots; le *merveilleux* du talent impose aux gens d'esprit. (La Harpe.) | Ce qui, dans un événement, s'éloigne de l'ordre naturel et du cours ordinaire des choses. Voilà le *merveilleux* de cette histoire. Le *merveilleux* entoure les hommes. Voilà du *merveilleux*.

MÉRYCISME, s. m. (du gr. μηρύκειν, ruminer). Pathol. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont reportés, par un mouvement de rétrocession, dans la bouche, pour être soumis à une nouvelle élaboration et à une ingestion ultérieure. C'est une sorte de rumination qu'on ne peut pourtant pas confondre avec celle des animaux à estomac multiple, mais qui approcherait de celle des lièvres et des lapins, qui sont monogastres.

MÉRYCOLE, adj. et s. Se dit d'une personne sujette au mérycisme. Si parmi les *mérycoles*, il s'est quelquefois trouvé de gros mangeurs, ce n'était pas là la cause seule et véritable de leur rumination. (Laurent.) Il y avait deux *mérycoles* à l'hôpital.

MÉRYCOLOGIE, s. f. (du gr. μηρύκειν, ruminer; λόγος, discours). Traité de la rumination ou sur les ruminants. | Pathol. Description de l'affection appelée mérycisme.

MÉRYCOTHÉRION, s. m. (du gr. μηρύκειν, ruminer; θήρ, bête). Paléontol. Mammifère dont on n'a retrouvé que des débris fossiles.

MES, plur. de l'adj. possessif *mon, ma*. *Mes* habits. *Mes* livres. *Mes* démarches n'ont pas abouti. J'aurai donc *mes* lettres. (Mme de Sévigné.) Au fond de mon cerveau, *mes* plans, *mes* visions. (V. Hugo.) *Mes* amis sont nombreux. V. MON.

MÉS. Particule qui entre dans la composition de plusieurs mots de la langue française, comme dans *mésallier, mésestimer, mésalliance*, etc., et qui change leur signification en *mal*. *Més* n'est autre chose que *mé* (*mal*), qui se change en *més*, par adjonction d'un *s* euphonique, devant les mots commençant par une voyelle. Beaucoup de mots, dans la composition desquels entrait cette particule, ne sont plus employés aujourd'hui; on ne dit plus *meschoir, messervir, mescréable, meslouable*.

MÉSADOU, s. m. (pron. *mézadou*). Technol. Sorte de spatule de bois dont se servent, en quelques endroits, les marchands de fromages. On l'adapte à la ménole pour rapprocher toutes les parties de caillé qui nagent dans le petit-lait.

MÉSADVENANCE, s. f. (pron. *mézadvenanse*; rad. *mésadvenir*). Vieux mot. Disgrâce, accident, désagrément. Par *mésadvenance*.

MÉSADVENANT, ANTE, adj. Fâcheux, désagréable, malséant. C'est une espèce de moquerie et d'injure de vouloir faire valoir un homme par des qualités *mésadvenantes* à son rang, quoiqu'elles soient autrement louables, comme qui louerait un roi d'être un bon peintre, un bon architecte. (Montaigne.) Il tint des discours *mésadvenants*. | Vieux et inusité.

MÉSADVENIR, v. n. (pron. *mézadvenir*; rad. *més* pour *mé*, mal, et *advenir*). Tourner à mal. Dans les fabriques, l'enfant se heurte à une morale trop équivoque; il ne peut que lui en *mésadvenir*. | On n'emploie plus guère ce verbe qu'à l'infinitif.

MÉSAIR (du gr. μέσος, qui est au milieu). T. de manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre les courbettes et le terre-à-terre. Son cheval avait l'allure qu'on nomme *mésair*. | On écrit aussi *Mézair*.

MÉSALLIANCE, s. f. (rad. *mésallier*). Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure. Faire une *mésalliance*. C'est une *mésalliance*. Il ne veut point souffrir de *mésalliance* dans sa famille. Autrefois, la *mésalliance* résultait exclusivement d'une trop grande inégalité dans le rang, la fortune ou la position sociale; aujourd'hui, elle résulte surtout de l'inégalité d'éducation, de manières, de sentiments, de conditions morales.

MÉSALLIER, v. a. (de la partic. dépréc. *més*, et du mot *allier*). Marier quelqu'un à une personne d'une naissance ou d'un rang inférieur, ou dont le ton, le langage, les manières, les sentiments dénotent un manque d'éducation, une âme basse, un défaut de qualités morales. Il n'a pas *mésallié* son fils. | SE MÉSALLIER, v. pr. Épouser quelqu'un d'une condition inférieure. La noblesse allemande *se mésallie*. Cette jeune fille aurait consenti à *se mésallier*.

MÉSANCYCLE, s. m. (du gr. μέσος, qui est au

milieu ; ἀγκύλη, javelot. Art milit. Espèce de dard qu'employaient les Grecs, et qui était retenu par une courroie au milieu de la hampe.

MÉSANGE, s. f. (pron. *mézanje*). Ornithol. Genre de passereaux conirostres, type de la famille des paridés, renfermant des oiseaux à peine gros comme le moineau, parés d'agréables couleurs, à bec court et robuste, garni de poils à sa base, très-répandus dans l'ancien continent, du nord au midi de l'Europe, en Afrique, dans l'Inde et en Chine. On trouve aussi des mésanges dans le nord de l'Amérique et dans l'Australie. Ces oiseaux sont très-connus dans notre pays. La plupart des mésanges, particulièrement celles qui fréquentent habituellement les bois, les bosquets et les vergers, sont courageuses et même féroces. Elles attaquent la chouette avec plus de hardiesse que tout autre oiseau, s'élancent toujours les premières et cherchent à lui crever les yeux : elles expriment leur acharnement, leur petite fureur, par le renflement de leurs plumes, des attitudes violentes et des mouvements précipités ; elles pincent vivement la main qui les retient, la frappent à coups de bec redoublés, et semblent par leurs cris appeler les autres à leur secours, ce qui ne manque pas de les faire accourir en foule, au grand contentement de l'oiseleur ; car un seul individu suffit pour les faire prendre tous. On trouve dans leurs mœurs des traits de conformité avec les corbeaux, les pies et les pies-grièches : même appétit pour la chair, même manière de déchirer leurs aliments en morceaux pour les manger. Ces oiseaux, d'un naturel vif et agissant, sont toujours en mouvement ; on

Mésange.

les voit continuellement voltiger d'arbre en arbre, de branche en branche, grimper sur le tronc, s'accrocher aux murailles, se suspendre de toutes les manières, souvent même la tête en bas ; quoique féroces, ils se plaisent en société, recherchent leurs semblables, forment de petits groupes plus ou moins nombreux, et si quelque accident les sépare, ils se rappellent mutuellement et sont bientôt réunis. Alors, ils cherchent leur nourriture en commun, visitent les fentes des rochers et des murailles, déchirent avec leur bec le lichen et la mousse des arbres pour y trouver les insectes ou leurs œufs. Les mésanges se nourrissent aussi de graines, mais sans les casser. Elles les assujettissent sous leurs serres et les percent à coups de bec. Outre ces graines, elles mangent les insectes, s'accommodent des œufs de papillons et dévorent les boutons naissants. La plus grosse espèce, la *charbonnière* ou *mésangère*, joint à ces aliments les abeilles et même les petits oiseaux, si elle les trouve affaiblis par la maladie ou embarrassés dans les piéges. Mais elle ne mange ordinairement que leur crâne. Presque toutes les espèces de mésanges sont très-fécondes, et même plus qu'aucun autre oiseau, à raison de leur petitesse ; des pontes de dix-huit à vingt œufs ne sont pas rares. Les unes font leur nid dans les troncs d'arbres, d'autres sur les arbrisseaux et lui donnent la forme d'une boule, d'un volume très-disproportionné à leur taille ; quelques-unes le suspendent au bout d'une branche, dans les roseaux et les joncs ; les matériaux qu'elles emploient sont des herbes menues, de petites racines, de la mousse, du fil, du crin, de la laine, du duvet, des plantes, du coton et des plumes. Elles nourrissent leur nombreuse famille avec un zèle et une activité infatigables, y sont très-attachées et savent la défendre avec courage contre les oiseaux qui l'attaquent : elles fondent sur l'ennemi avec une telle intrépidité qu'elles le forcent souvent de respecter leur faiblesse. Les espèces les plus communes sont : la *mésange bleue*, la *mésange charbonnière*, la *mésange nonnette*, la *mésange moustache* et la *mésange à longue queue*. La *mésange huppée*, à huppe noire bordée de blanc, est assez rare. La *mésange rémiz*.

MÉSANGETTE, s. f. (pron. *mézanjète* ; rad. *mésange*). T. de chasse. Cage à trébuchet pour prendre les petits oiseaux granivores, et principalement les mésanges. Nous avons chassé avec une *mésangette*.

MÉSARRIVER, v. n. (de *més*, partic. dépréciat., et du mot *arriver*). Se dit d'un événement fâcheux amené par quelque imprévoyance. Il vous en *mésarrivera*, si vous n'y prenez garde.

MÉSAULE, s. f. (du gr. μέσος, qui est au milieu ; αὐλή, cour). Antiq. gr. Cour intérieure d'une maison grecque. Toutes les maisons avaient une *mésaule*.

Ah ! combien de matins, perché sur son épaule,
Et retenant ma voix,
J'ai parcouru, pensif et triste, la *mésaule*,
Hélas ! combien de fois !
(B. LORMIAN.)

| Adjectiv. *La porte mésaule*, Se disait d'une porte qui conduisait d'une cour à l'autre, ou de la cour intérieure à l'appartement des femmes.

MÉSAVENANCE, s. f. (pron. *mézavenanse* ; rad. *avenir*). Qualité de ce qui est mésavenant. La vie est semée de *mésavenances* et d'ennuis. (T. G.)

MÉSAVENANT, ANTE, adj. Qui n'est point avenant, qui déplaît, qui contrarie les principes, les usages, les préjugés de certains individus. Vous avez dit une chose *mésavenante*. (A. D.)

MÉSAVENIR, v. n. (pron. *mézavenir* ; rad. *més* pour *mé*, mal, et *avenir*). Mésarriver, réussir mal dans ses affaires. Peu usité.

MÉSAVENTURE, s. f. (pron. *mézaventure* ; rad. *més* pour *mé*, mal, et *avenir*). Accident, événement fâcheux. Une *mésaventure* étrange. Je vais vous raconter la *mésaventure* singulière dont j'ai été la victime. Sans cette *mésaventure* nous serions arrivés une heure plus tôt. (Laveaux.)

Mainte *mésaventure*
L'aurait fait retourner chez lui.
(LA FONTAINE.)

MESCAL, s. m. Mus. Instrument à vent composé de différents tuyaux, en usage chez les Turcs | Métrol. Petit poids employé en Perse.

MESCHIA. Mythol. parse. L'Adam de la genèse des Parses. Il est l'auteur du genre humain ; il est né lui-même d'un arbre, appelé Reivas, lequel avait été produit de la semence de Kaïomorts (le premier homme), à l'instant où il expira.

MESCHIANÉ. Mythol. parse. L'Ève des Parses. Elle naquit, ainsi que son époux Meschia, du sang de Kaïomorts ; ils la considèrent comme la première femme, Meschia étant considéré comme le premier homme.

MESDAMES, s. f. (pron. *médames*). Pluriel de *madame*. *Mesdames*, vous êtes toutes les mêmes, et c'est heureux : charmantes et coquettes, adorables hypocrites, trompeuses enchanteresses ; on vous hait et l'on vous adore. (Rumel.)

Mesdames et messieurs, c'est une comédie.
Laquelle, en vérité, ne dure pas longtemps.
(A. DE MUSSET.)

MÈSE, s. m. (pron. *mèze* ; du gr. μέσος, qui est au milieu). Anc. mus. Une des sept cordes de la lyre, celle du milieu, qui était consacrée au soleil. | Son du milieu du système musical des Grecs.

MÉSEMBRIA, s. f. (du gr. μεσημβρία, midi). Antiq. La sixième des dix heures, ou divisions du jour, chez les Grecs ; elle équivaut à notre douzième heure, qui est celle de midi. Quelquefois on la personnifiait.

MÉSEMBRYANTHÉMÉES, s. f. pl. (du gr. μεσημβρία, midi ; ἄνθημα, floraison). Bot. Famille de plantes grasses, voisine des portulacées, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs souvent très-grandes, axillaires ou terminales.

MÉSEMBRYANTHEMUM, s. m. Bot. Genre type de la famille des mésembryanthémées, plus connu sous le nom vulgaire de *ficoïde*.

MÉSENGÈRE, s. f. Ornithol. Nom vulgaire de la *mésange charbonnière*.

MÉSENTENDRE, v. a. (pron. *mézantandre* ; de *més*, pour *mé*, mal, et *entendre*). Néol. Mal entendre, refuser d'écouter, de prêter son attention ; interpréter dans un sens différent du sens vrai.

MÉSENTÈRE, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; ἔντερον, intestin). Anat. Tissu composé par la duplicature du péritoine, entre les lames duquel s'étend une substance plus ou moins entrelacée de graisse, de vaisseaux absorbants et lymphatiques, chylifères, de glandes nombreuses, entre les artères, les nerfs et les veines communes à d'autres organes. Le *mésentère* est, dans sa région supérieure, adhérent à la hauteur des trois premières vertèbres lombaires, et dans sa partie inférieure il s'attache par des franges avec les intestins qu'il soutient et particulièrement avec le jéjunum et l'iléon ou les intestins grêles, auxquels il donne pour enveloppe sa membrane extérieure. Le *mésentère* est ce qu'on nomme *ris de veau* chez ce jeune animal.

MÉSENTÉRIE, s. f. (pron. *mézanteri* ; rad. *mésentère*). Pathol. Gonflement des glandes du mésentère. Le malade est affecté d'une *mésentérie*.

MÉSENTÉRIQUE, adj. (rad. *mésentère*). Anat. Qui appartient au mésentère. Plexus *mésentérique*. Vaisseaux *mésentériques*. Glandes *mésentériques*. Veines *mésentériques*. L'artère *mésentérique* inférieure est presque aussi considérable que la supérieure, mais elle naît beaucoup plus bas qu'elle de la partie antérieure de l'aorte. (Piorry.) | S. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, comprenant des champignons rampants qui forment sur les vieux bois des pellicules qui, par la disposition des veines, ressemblent au mésentère. *Mésentérique* argenté, jaune, bleu.

MÉSENTÉRITE, s. f. (rad. *mésentère*). Pathol. Inflammation du mésentère : péritonite aiguë ou chronique circonscrite au mésentère. Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

MÉSESTIMABLE, adj. (rad. *mésestime*). Néol. Qui n'est pas digne d'estime.

MÉSESTIME, s. f. (du franç. *més*, pour *mé*, mal, et *estime*). Défaut d'estime, mépris. Depuis cette aventure, je vous tiens en *mésestime*.

MÉSESTIMER, v. a. (pron. *mézestimé* ; rad. *mésestime*). Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir pas d'estime pour lui. Malgré les apparences qui le condamnent, il faut bien se garder de *mésestimer* l'homme à qui vous avez donné votre affection et l'en croire indigne ; vous êtes souvent plus coupable que lui. (Ozan.) | Apprécier une chose au-dessous de sa valeur, la dépriser. Vous *mésestimez* cette étoffe ; elle a plus de valeur. | Se **MÉSESTIMER**, v. pr. Être mésestimé. Ces marchandises *se mésestiment* sur le marché, et sont fort dépréciées depuis l'ouverture des hostilités. Rien ne *se mésestime* entièrement de ce qui vient de la louange. | Avoir de la mésestime l'un pour l'autre. Les intrigants *se mésestiment* et se craignent.

MESHUI, adv. de temps (du lat. *magis*, plus ; *hodie*, aujourd'hui). Ce jourd'hui, à cette heure, dorénavant. Il osait dire que ses réponses devaient *meshui* servir de lois. (Montaigne.) Ce vieux mot ne pourrait s'employer que dans le style marotique.

MÉSIE (pron. *Mézi*). Géogr. anc. Province de l'empire romain, entre le Danube et le mont Hémus. Son nom voulait dire *marécages*, et en effet, le Danube y formait de très-vastes marais. Ses peuples les plus connus étaient les Mésiens, les Dardanes, les Scordisques, les Picences, auxquels se mêlaient beaucoup de tribus slaves et finnoises. La Mésie ne fut bien connue que lorsque les Romains, franchissant le Scardus et l'Orbélus, en eurent fait la conquête (135 ans av. J. C.), qui ne fut achevée que sous le règne d'Auguste. Elle fut alors partagée en deux provinces, la *Mésie supérieure* et la *Mésie inférieure*, qui sont aujourd'hui la Servie et la Bulgarie. | On écrit aussi *Mœsie*.

MÉSINTELLIGENCE, s. f. (pron. *mézintélijanse* ; de *més*, partic. dépréciat., et du mot *intelligence*). Mauvaise intelligence, défaut d'union, dissension entre personnes qui ont eu de bons rapports ensemble. Il y a de la *mésintelligence* entre eux. Causer de la *mésintelligence*. Fomenter, entretenir la *mésintelligence*. Quoi que vous fassiez vous ne ferez jamais que nous vivions en *mésintelligence*. (Mme de Sévigné.) La *mésintelligence* se glissait entre les puissances alliées. (Voltaire.) La bataille de Wagram occasionna une grande *mésintelligence* entre Napoléon et le maréchal Bernadotte. (L. Gallois.) | Fig. Désaccord, défaut d'harmonie. Nos sentiments et notre volonté vivent en perpétuelle *mésintelligence*. (Mme de Sévigné.) Il y a de la *mésintelligence* dans le ménage.

MÉSINTERPRÉTER, v. a. (pron. *mézinterprété* ; de *més*, partic. dépréciat., et du mot *interpréter*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. Je *mésinterprète*, etc. Interpréter mal, juger à faux. Je ne suis pas si prompt que vous à *mésinterpréter* les motifs de mes amis. (Laveaux.)

MÉSITE, s. f. Chim. Substance qu'on retire du goudron par la distillation.

MESLIER (JEAN). Curé d'Étrépigny, village du

départ. de la Marne, né à Mazerny, dans le même départ., en 1678; mort en 1733 dans sa paroisse. Après une vie paisible et obscure, Jean Meslier mourut, laissant un manuscrit qui fut publié par Voltaire, en 1762, sous le titre de : *Testament de Jean Meslier*. C'était une protestation chaleureuse contre les abus de la confession et les erreurs de la religion catholique, et qui eut en Europe le plus grand retentissement. Meslier y déclarait qu'il ne croyait point à l'enfer, au purgatoire, au paradis, ni aux dogmes du christianisme, quoiqu'il les eût enseignés toute sa vie. Quant au *Bon sens du curé Meslier*, écrit athée, publié en 1772, il est du baron d'Holbach.

MESMER (ANTOINE). Médecin allemand, auteur de la fameuse doctrine du magnétisme animal, né en 1734 à Mersbourg, en Souabe, mort en 1815. Il débuta dans le monde savant en 1766, par une thèse intitulée : *De planetarum influxu*, dont le but était d'établir que les corps célestes, en vertu de la même force qui produit leurs attractions mutuelles, exercent une influence sur les corps animés et particulièrement sur le système nerveux, par l'intermédiaire d'un fluide subtil qui pénètre tous les corps et remplit tout l'univers. Il proclama ensuite l'existence d'un magnétisme propre aux êtres animés, qu'il nomma *magnétisme animal*, et affirma avoir trouvé le secret de s'emparer de ce fluide et de réparer la santé en l'accumulant dans le corps des malades; il publia sa découverte dans une *Lettre à un médecin étranger*, Vienne, 1775. Ayant rencontré des difficultés dans son pays, il vint à Paris en 1778, annonça d'une manière pompeuse sa découverte, et réunit chez lui, autour d'un baquet ou cuve magnétisée, un grand nombre de malades. Il excita la curiosité universelle, et trouva bon nombre de partisans, auquel il vendit chèrement son secret. En 1784, une commission de savants, au nombre desquels figuraient Darcet, Franklin, Bailly, Lavoisier, A. L. de Jussieu, fut chargée d'examiner la nouvelle doctrine. La commission, par l'organe de Bailly, déclara que Mesmer produisait des effets surprenants, mais elle les attribua à l'imagination ou à l'imitation; toutefois, Jussieu ne partagea pas l'opinion de ses confrères, et fit à part un rapport plus favorable. A la suite de ce jugement, Mesmer quitta la France; il passa quelque temps en Angleterre, puis retourna en Allemagne, et mourut obscurément dans son pays natal. Les mémoires que Mesmer publia attestent les obstacles qu'il rencontra pour faire accepter sa science nouvelle. Il s'y plaint amèrement de l'injustice des hommes. Il y raconte que, trouvant les langues parlées trop lentes et trop imparfaites pour rendre les sentiments tumultueux qui se pressaient en foule dans son âme, il s'arracha de cet asservissement et *pensa trois mois sans langue*, ce qui est tout simplement impossible. Mesmer a été considéré par ses enthousiastes comme un bienfaiteur de l'humanité; d'autres l'ont traité d'imposteur. S'il est vrai qu'il eut trop souvent recours au charlatanisme et qu'il se montra fort avide, on ne peut cependant contester l'importance du magnétisme et l'utilité de sa découverte. Seulement, personne ne croit plus à l'échafaudage systématique dont il l'entourait.

MESMÉRIEN, IENNE, adj. (rad. *Mesmer*). Qui a rapport au mesmérisme. Le baquet *mesmérien*. Les phénomènes *mesmériens*. Le système *mesmérien* n'était pas précisément nouveau; il procédait des découvertes de Newton et des rêveries astrologiques de Paracelse; mais, en tout cas, l'application lui en appartenait. | Substantiv. Partisan du mesmérisme, de Mesmer. Malgré les préoccupations du moment, car on était à la veille de la Révolution, les *mesmériens* formèrent bientôt un parti formidable. | On dit aussi *Mesmériste*.

MESMÉRISME, s. m. (rad. *Mesmer*). Système, doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal. C'est l'application médicale de sa théorie aux maladies de l'homme. *Mesmérisme* et *magnétisme* se confondent aujourd'hui, mais à l'époque de son apparition le mesmérisme différait du magnétisme par ses applications. Une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés; un fluide universellement répandu et continué de manière à ne laisser aucun vide; la manifestation particulière, dans l'organisme humain des propriétés analogues à celles de l'aimant; l'action du fluide se transmettant à distance, s'augmentant et se réfléchissant par les glaces, comme la lumière, se communiquant, se propageant et s'accroissant par le son : voilà quelles étaient les bases du mesmérisme. Une étude attentive du magnétisme permet d'apercevoir la ligne de démarcation qui existe entre ces deux systèmes, et, aussi, les points de contact qu'ils possèdent. V. MAGNÉTISME ANIMAL.

MESNADIER, s. m. Hist. Membre d'un ordre de chevaliers attachés à la maison des rois d'Aragon. C'était la première classe de la simple noblesse.

MÉSOBRANCHE, adj. et s. (pron. *mézobranche*; du gr. μέσος, milieu; βράγχια, branchies). Zool. Dont les branchies occupent le milieu du corps. | S. m. pl. *Les mésobranches*. Ordre de la famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux dont les branchies occupent la partie moyenne du corps ou s'étendent depuis ce point jusqu'à l'extrémité postérieure. Les *mésobranches* sont carnassiers.

MÉSOCARPE, s. m. (pron. *mézocarpe*; du gr. μέσος, milieu; καρπός, fruit). Bot. Substance interposée entre l'épiderme externe et l'épiderme interne du péricarpe; elle est tantôt sèche et filandreuse, tantôt charnue et succulente, quelquefois aussi presque nulle, selon la nature des arbres ou des plantes.

MÉSOCEPHALE, adj. (pron. *mézoséfale*; du gr. μέσος, milieu; κεφαλή, tête). Anat. Qui est placé au milieu de la tête et du cerveau. | Substantiv. Protubérance cérébrale; moelle allongée qui est située à la partie inférieure, postérieure et moyenne du cerveau.

MÉSOCÉPHALIQUE, adj. (pron. *mézoséfalik*; rad. *mésocéphale*). Anat. Qui a rapport au mésocéphale. Artère *mésocéphalique*.

MÉSOCHONDRIAQUE, adj. (pron. *mézokondriake*; du gr. μέσος, milieu; χόνδριον, cartilage). Anat. Se dit de deux plans de fibres musculeuses, dont les faisceaux charnus sont placés entre les anneaux de la trachée artère.

MÉSOCHORE, s. m. (pron. *mézokore*; du gr. μέσος, milieu; χορός, chœur). Mus. anc. Celui qui, chez les Grecs, se tenait au milieu d'un chœur pour en diriger l'exécution. Le *mésochore*, espèce de chef d'orchestre, battait la mesure avec une sandale de bois. | Chez les Romains, Celui qui donnait le signal des applaudissements, dans les jeux publics. Quand Néron, saltimbanque couronné, dansait ou chantait devant la foule, le *mésochore* tremblait toujours; il craignait que ses claqueurs n'eussent pas d'applaudissements assez énergiques au gré du tyran. Les *mésochores* se nomment actuellement chefs de la claque.

MÉSOCOLON, s. m. (pron. *mézokolon*; du gr. μέσος, milieu; κῶλον, colon). Anat. Expansions du péritoine, dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin colon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective, comme le fait le mésentère. *Mésocolon* iliaque. *Mésocolon* lombaire droit. *Mésocolon* lombaire gauche.

MÉSOCRÂNE, s. m. (pron. *mézokrâne*; du gr. μέσος, milieu; κρανίον, crâne). Anat. Partie moyenne du crâne, le vertex.

MÉSODERME, s. m. (du gr. μέσος, milieu; δέρμα, peau). Bot. Partie de l'écorce comprise entre la couche subéreuse proprement dite et l'enveloppe herbacée.

MÉSOFFRIR, v. n. (pron. *mézofrir*; de *més*, partic. dépréc., et du mot *offrir*). Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. Les marchands surfont et les acheteurs *mésoffrent*. Les riches font un mariage comme une emplette : on marchande, on surfait, on *mésoffre*, enfin on est pris au mot. (Dufresny.) Surfaire et *mésoffrir* sont également blâmables. | Anc. prov. *A qui meschet on lui mésoffre*, On se prévant de l'état de gêne où se trouve un marchand pour acheter sa marchandise à bas prix.

MÉSOGASTRE, s. m. (pron. *mézogastre*; du gr. μέσος, milieu; γαστήρ, ventre). Anat. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastriques et hypogastriques.

MÉSOGASTRIQUE, adj. (pron. *mézogastrike*; rad. *mésogastre*). Qui occupe le milieu du ventre.

MÉSOÏDE, adj. (pron. *mézoïde*; du gr. μέσος, milieu; ᾠδή, chant). Musiq. anc. Se dit des tons moyens du système musical des Grecs. On se servait dans le style dithyrambique de la mélopée *mésoïde*, qui était fort goûtée des Grecs.

MÉSOLABE, s. m. (pron. *mézolabe*; du gr. μέσος, milieu; λαμβάνω, je prends). Ancien instrument de mathématiques, inventé pour trouver mécaniquement les moyennes proportionnelles nécessaires pour la solution du problème de la duplication du cube. Cet instrument est tout à fait hors d'usage.

MÉSOLOGIE, s. f. (du gr. μέσος, milieu; λόγος, doctrine). Physiol. Science des milieux, ou des rapports qui relient les êtres aux milieux dans lesquels ils sont plongés. Les mutations réciproques entre l'être organisé et ce qui l'entoure et les coordinations qui résultent de ces rapports sont le sujet et le but de ces études. En effet, tout être, inerte ou vivant, a des rapports nécessaires et incessants avec le milieu dans lequel il est immergé : rapports d'ordre physique, caloricité, hygrométrie, électricité, ozonométrie, gravité, etc., et d'ordre chimique, suivant les affinités propres aux éléments et aux composés constituant les deux termes en présence. Mais si l'être est vivant, il s'y ajoute des rapports d'ordre biologique, soit entre l'être organisé et la matière inorganique du milieu, soit, si le milieu considéré est vivant, entre les organismes en présence; puis plus particulièrement pour l'homme, des rapports d'ordre psychologique s'établissent entre l'individu et le *milieu social*. De ces divers rapports résultent des influences réciproques du milieu et des êtres inclus, par lesquelles ils se modifient mutuellement dans le rapport de leur force respective, jusqu'à ce que leurs actions antagonistes se soient mises en équilibre ou que le plus fort ait détruit le plus faible. De là l'importance de l'étude spéciale de ce groupe particulier de phénomènes biologiques, de leur sériation, enfin de leur constitution scientifique. La *mésologie* est ainsi la science abstraite des milieux. Dont les sciences appliquées corrélatives sont l'hygiène, l'acclimatation, la domestication. Il est évident que la *mésologie* suppose la connaissance préalable du milieu aux points de vue physique, chimique, biologique, ainsi que celle de l'être inclus; cependant il arrivera bien souvent que l'on voie surgir certains faits mésologiques qui ne pourront être ni prévus, ni expliqués par ce que l'on sait de la constitution de chacun des deux termes : ainsi, le milieu dit paludéen, celui qui engendre la fièvre jaune, celui de toute endémie, de toute épidémie, révèlent, par leurs effets, des agents spéciaux encore insaisissables et montrent en même temps combien nos connaissances analytiques sont incomplètes, et combien il importe, pour y suppléer et pour ouvrir des indications et des voies nouvelles aux recherches analytiques, de coordonner, de systématiser en une science à part tous les phénomènes *mésologiques*. (Bertillon.)

MÉSOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la mésologie. Phénomène *mésologique*. Les faits *mésologiques*. J'ai constaté une série d'observations *mésologiques*.

MÉSOMÉRIE, s. f. (du gr. μέσος, milieu; μηρός, cuisse). Anat. Partie du corps qui se trouve entre les cuisses.

MÉSOMÈTRE, s. m. (du gr. μέσος, intermédiaire; μήτρα, matrice). Anat. Repli péritonial qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales, comme le mésentère par rapport à l'intestin. Il est, chez la femme, représenté par les ligaments larges.

MÉSOPHRAGME, s. m. (pron. *mézofragme*; du gr. μέσος, milieu; φράγμα, cloison). Entom. Partie qui descend verticalement dans le thorax des insectes, où elle sert d'attache à quelques-uns des muscles des ailes, et forme tant la cavité antérieure de l'alitronc avec le prophragme que la postérieure avec le métaphragme.

MÉSOPOTAMIE (pron. *mézopotami*; du gr. μέσος, milieu; ποταμός, fleuve). Géogr. anc. Pays qui s'étendait entre l'Euphrate et le cours supérieur du Tigre, jusqu'à la muraille de Sémiramis, à l'endroit où les deux fleuves se rapprochent le plus l'un de l'autre, au-dessus de la ville actuelle de Bagdad. Les Arabes, qui ont presque toujours substitué aux noms des anciens des noms à peu près équivalents, l'appellent Al-Djézyreh. La Mésopotamie, dont il est si fréquemment question dans la Bible et dans les prophètes, a été le théâtre d'une partie des événements qui ont signalé la fondation des premiers royaumes de la terre. Elle vit s'élever la puissance de Nemrod; plus tard elle fut englobée dans le vaste empire de l'épouse de Ninus. Alexandre y vint combattre les derniers soutiens de l'empire de Darius. Puis, parurent successivement les Parthes intrépides, luttant contre l'aigle de Rome; les Arabes; les Tatars, conduits par Timour, et enfin les Turcs.

MÉSOPOTAMIQUE, adj. (rad. *Mésopotamie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Mésopotamie. Région *mésopotamique*.

MÉSOPRION, s. m. (pron. *mézoprion*; du gr. μέσος, milieu; πρίων, scie). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des percoïdes qui ont une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête et dont la chair est très-savoureuse. Le *mésoprion* doré. Le *mésoprion* rouge.

MÉSORECTUM, s. m. (pron. *mézorektome*; du gr. μέσος, milieu; et du mot. lat. *rectum*, droit). Anat. Expansion triangulaire du péritoine, étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORI, s. m. (pron. *mézori*). Douzième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

MÉSOROPTRE, s. m. (du gr. μέσορος, qui marque deux limites; ὄπτομαι, voir). L'étendue de la

distance, variable suivant les individus et suivant le volume des objets, à laquelle on place ceux-ci pour les voir distinctement et sans fatigue. Le *champ* ou l'*échelle* de l'accommodation est l'espace dans lequel nous pouvons promener un objet dans l'axe visuel sans cesser de le voir distinctement. Le *mésoroptre musculaire* est le degré plus ou moins grand de contraction des muscles droits internes exigé pour déterminer l'intervalle variable qui sépare les deux pupilles pendant la durée de l'accommodation, depuis le presque parallélisme de l'axe visuel de chaque œil, dans la vision à de grandes distances, jusqu'au degré de convergence le plus considérable qu'exige l'examen des plus petits objets et de la plupart chez les myopes. L'*horotrope* est le cercle ou plan dans l'étendue duquel peuvent tourner les yeux, peuvent s'étendre leurs mouvements, pour la vision des objets dans chaque position de la tête.

MÉSOSPERME, s. m. (pron. *mézosperme*; du gr. μέσος, milieu; σπέρμα, graine). Bot. Partie de l'enveloppe de la graine qui se trouve entre la pellicule externe et l'interne.

MÉSOTYPE, s. f. (pron. *mézotipe*; du gr. μέσος, milieu; τύπος, forme). Substance minérale, ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre et donne de l'eau par la calcination. C'est un silicate d'alumine et de soude, avec un peu d'eau et d'oxyde de fer. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée, et se trouve en Islande et dans les îles Féroë au milieu des basaltes et des wackes. *Mésotype* compacte, farineuse, pyramidée, bacillaire, natrolithe, zéolithe, sexoctonale.

MESQUIN, INE, adj. (pron. *mèskein*; de l'ital. *meschino*, misérable; dérivé de l'arabe *meskin*, pauvre). Chiche, qui fait une dépense au-dessous de ses moyens. Un homme *mesquin*. Une femme *mesquine*. | En parlant des choses dans lesquelles on montre une parcimonie sordide. Un ordinaire *mesquin*. Un équipage *mesquin*. Il a un appartement bien *mesquin*. Une dépense *mesquine*. | *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine*, Avoir l'air pauvre, la mine malheureuse et chétive. | Fig. Se dit des choses morales qui manquent des qualités qu'elles doivent avoir dans leur genre. Un caractère *mesquin*. Idée *mesquine*. Une politique *mesquine*. Un ouvrage sec et *mesquin*. | Fig. et famil. Étroit, petit. Ce que vous me dites là est bien *mesquin*. | Se dit dans les arts de ce qui est maigre, pauvre, de mauvais goût. Architecture *mesquine*. Ce contour est *mesquin*. Les deux personnages qui conversent sur le fond sont d'une couleur sale, *mesquins* de caractère, pauvres de draperie. (Diderot.) Ce livre est d'un style *mesquin*.

MESQUINEMENT, adv. (pron. *mèskineman*; rad. *mesquin*). D'une manière sordide et mesquine. Vous êtes habillé bien *mesquinement*. | Se dit aussi dans les arts. Ce sujet est *mesquinement* interprété et traité. Ces figures sont *mesquinement* dessinées.

MESQUINERIE, s. f. (pron. *mèskineri*; rad. *mesquin*). Épargne sordide, économie poussée à l'excès. Ce bourgeois est d'une *mesquinerie* ridicule. Cette dernière offre me toucha fort et me fit oublier sa *mesquinerie*. (J. J. Rousseau.) | S'emploie pour désigner les choses faites avec une économie exagérée. Ce qu'on remarquait, en entrant dans le salon, c'était la *mesquinerie* de son ameublement et le mauvais goût des ornements qui s'y trouvaient. (Prémar.) | On l'emploie aussi pour qualifier des pensées dépourvues de grandeur. Ce procédé dénote chez son auteur une *mesquinerie* de pensées et une sécheresse de cœur fort remarquables. (Prémar.)

MESQUIS, s. m. Technol. Sorte d'apprêt pour la basane, qu'on passe au rédon, au lieu de l'apprêter avec du tan. Basane passée en *mesquis*.

MESRAÏM. Fils prétendu de Cham et petit-fils de Noé, régna, dit-on, en Égypte, ce qui a fait nommer l'Égypte la *terre de Mesraïm* ou seulement *Mesraïm*, dans l'Écriture sainte. C'est de Mesraïm que seraient sortis, d'après la Bible, tous les différents peuples qui ont habité l'Égypte et les contrées voisines, comme les Éthiopiens, les habitants de la Thébaïde, les Libyens, les Anaméens, les Nasamones, etc. Après sa mort, Mesraïm fut adoré comme dieu, sous le nom d'Osiris, d'Apis ou Sérapis, et d'Adonis.

MESSAGE, s. m. (du lat. *missio*, envoi, fait de *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Charge, commission de dire ou de porter quelque chose. Un bon, un mauvais *message*. Charger quelqu'un d'un *message*. Je ferai votre *message*. Il s'est mal acquitté de son *message*. Les chargeant d'un *message* pour Mahomet, droit dans le paradis. (La Fontaine.) Adressez ce *message* à quelqu'un qui vous aime. (V. Hugo.) Garibaldi envoya un *message* aux insurgés de Rome.

Ainsi la voix du peuple et le conseil des sages,
Et nos libres journaux, populaires *messages*,
Et d'un triste passé les sanglantes leçons,
Tout s'est évanoui dans l'air comme des sons.
(BARTHÉLEMY.)

| La chose même qu'on a commission de porter. C'est elle qui a porté ce *message*. J'ai reçu votre *message*. | Polit. Communication officielle adressée par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou par l'une des deux chambres à l'autre. On attendait avec une vive impatience le *message* du président des États-Unis. Ce terme est particulièrement usité en parlant des Chambres dans les Pays-Bas, du Parlement en Angleterre, et du président des États-Unis. Le *message* de la reine d'Angleterre.

MESSAGER, ÈRE, s. (rad. *message*). Celui, celle qui fait un message. *Messager* sûr. *Messagère* infidèle. Je lui ai envoyé *messager* sur *messager*. Alors je viendrai, *messager* fidèle et héroïque, apporter à vos pieds la nouvelle de son triomphe, et comme le soldat de Marathon, j'expirerai en vous criant : Il a vaincu! (Duplessis.) Du haut de ma plus haute tour, j'attends l'arrivée de mes trois *messagers*; oh! qu'ils tardent à revenir, mes trois *messagers*! (Edg. Quinet.) | Fig. Dans le style élevé. La Renommée est une *messagère* terrible qui semble voler plus vite lorsqu'elle tient dans les plis de sa robe la nouvelle d'une calamité. (Mme de Sévigné.) *Messagère* de l'âme, interprète du cœur. (L. Racine.) | Poétiq. La *messagère du jour*, l'Aurore; la *messagère de Junon*, Iris; le *messager des dieux*, Mercure.

... De Junon l'habile *messagère*
Glisse dans l'air sur une aile légère.
(MALFILATRE.)

| Fig. Annonce, signe avant-coureur de quelque événement futur. Suivant les gens ignorants, les monstres, les prodiges, certains phénomènes, sont des *messagers* de la colère divine; ils présagent souvent certains cataclysmes. L'hirondelle, cette *messagère* du printemps, passe rapide comme lui, et les regards ne l'aperçoivent que lorsqu'elle fuit à l'horizon. La pensée de nos morts, légion invisible, *messagère* de l'avenir, se promène dans les sierras et dans les plaines de l'Espagne; ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête irrésistible. L'éclair, *messager* du tonnerre. (Baour-Lormian.) | Particul. Celui qui est établi pour porter les lettres et les paquets d'un endroit, d'une ville à l'autre. Je vous ferai parvenir ces lettres par le plus prochain *messager*. Le *messager* de Paris à Fontainebleau a été arrêté en route et dévalisé. (Journ.) Le *messager* attend et me presse. (J. J. Rousseau.) | *Messager de malheur*, Celui qui ne porte habituellement que de mauvaises nouvelles. | Autrefois, Voiture, bateau ou coche d'eau qui faisait le service des messageries. | *Messager d'État*, Fonctionnaire dont l'emploi est de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'État. L'Assemblée législative a reçu une communication importante, apportée par un *messager d'État*. (Journ.) | Hist. rom. Officiers substitués par Dioclétien aux inspecteurs de l'*annone*, et qui étaient chargés de faire la distribution aux soldats. | Hist. *Messagers du roi, messagers de l'Université*, Fonctionnaires et traitants qui étaient autrefois chargés de transmettre les missions du roi ou celles de l'Université. | Cout. anc. *Vin de messager*, Ce que la partie perdante devait rembourser à son adversaire, demeurant hors de la juridiction, pour ports de lettres, voyages et autres faux frais. Le *vin de messager* des vieilles coutumes est proche parent du pourboire de nos usages modernes. (Wey.) | Prov. *On ne trouve jamais de meilleur messager que soi-même*, Personne ne peut mieux faire que nous-mêmes nos propres affaires; on n'est jamais si bien servi que par soi-même. | *Ne fais pas d'un fou ton messager*, Il ne faut confier le soin de ses intérêts qu'à des personnes prudentes et raisonnables. | Adjectiv. L'aile *messagère* des oiseaux.

MESSAGER, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des oiseaux de proie, de la section des diurnes. Les caractères des *messagers* sont : bec robuste, crochu, très-fendu; narines latérales obliques, oblongues, percées dans la cire; sourcils saillants; ailes armées de trois éperons obtus; jambes très-longues, assez semblables à celles des hérons, mais entièrement emplumées. Ce genre n'est formé que d'une seule espèce, le *messager serpentaire*, nommé également *secrétaire*.

MESSAGERIE, s. f. (rad. *message*). Emploi de messager. | Établissement de voitures publiques partant et arrivant à jours et à heures fixes, destinées au transport des voyageurs et de leurs effets d'une ville à une autre. Les transports étaient faits autrefois sous les ordres de compagnies à qui le gouvernement avait concédé le monopole de ces voyages; mais, depuis que la liberté a été rendue à l'industrie, chacun peut, à ses risques et périls, établir des messageries, en se conformant aux règlements relatifs au fisc et à la sûreté publique. Les *messageries* nationales. Les *messageries* générales. Les petites *messageries*. Établir une *messagerie*. On doit à l'Université de Paris l'invention des postes et *messageries*. Excepté en France, en Hollande et en Angleterre, les *messageries* sont partout sous le régime du monopole; aussi les voyages sont-ils rarement commodes pour le public. | Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. Aller à la *messagerie*. | Se dit aussi des voitures établies pour le service. Prendre la *messagerie*. | Les messageries, plus connues sous le nom de *diligences*, sont ordinairement de grandes voitures pouvant contenir de quinze à vingt personnes, plus ou moins. Un coffre intermédiaire reçoit six voyageurs; trois occupent une caisse antérieure appelée coupé; six se placent dans une caisse postérieure appelée rotonde; au-dessus de la voiture plusieurs occupent le cabriolet; on loge les paquets dans une caisse à boîte sur l'impériale. Les messageries ont remplacé le coche, la patache et le coucou; elles sont remplacées elles-mêmes, maintenant, par les chemins de fer, qui leur enlèvent le transport des marchandises et des voyageurs. | Dans ces deux sens, il s'emploie plus souvent au pluriel. Envoyer par les *messageries*. | Depuis l'établissement des chemins de fer, les grandes compagnies de messageries ont établi sur l'Océan et sur la Méditerranée des lignes de paquebots ou de bateaux à vapeur. Les *messageries* possèdent de beaux navires. Le service des *messageries* se fait aussi régulièrement sur mer que sur terre.

MESSALINE (VALÉRIE). Arrière-petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste, fille de Valérius Messala Barbatus et d'Émilia Lepida, et femme de l'empereur Claude. Il existe des renommées immortelles, dans le bien comme dans le mal, dans la vertu comme dans le vice, et malheureusement, il faut le dire, les renommées horribles et monstrueuses ont plus de chances que les autres de s'éterniser. Messaline, sœur, femme et mère d'empereurs, acquit cette triste et honteuse célébrité d'avoir poussé la luxure et l'impudicité jusqu'aux dernières limites. Elle eut de Claude deux enfants, Octavie et Britannicus. D'abord elle ressentit pour l'affranchi Narcisse, secrétaire de l'empereur, une passion qui la porta à commettre plusieurs crimes exécrables. Ensuite elle se livra aux officiers et aux soldats du palais, et, bientôt après, ne mettant plus de frein à ses fureurs crapuleuses, elle abandonna la couche de Claude pendant la nuit, se prostituant dans les lupanars, sous le nom de la courtisane Lycisca, aux esclaves, aux comédiens, aux portefaix, à tous ceux qui voulaient lutter de lubricité avec elle. Tacite a consacré quelques pages de ses austères annales à nous faire connaître les traits les plus honteux de la vie de cette femme, et il a la précaution de dire qu'il ne pourrait les croire vrais s'il ne les tenait de ses aïeux. Juvénal, dans sa VIe satire, a peint d'une manière énergique, et avec de fortes couleurs, les débordements de Messaline.

Rien ne peut réprimer l'ardeur qui la tourmente,
Un lit dur et grossier charme plus ses regards
Que l'oreiller de pourpre où dorment les Césars.
Tous ceux que dans cet antre appelle la nuit sombre,
Son regard les invite et n'en craint pas le nombre.
Son sein nu, haletant, qu'attache un réseau d'or,
Les defie, en triomphe, et les défie encor.
C'est là que dévouée à d'infâmes caresses,
Des muletiers de Rome épuisant les tendresses,
Noble Britannicus, sur un lit effronté,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.
L'aurore enfin paraît, et sa main adultère
Des faveurs de la nuit réclame le salaire.
Elle quitte à regret ces immondes parvis,
Ses sens sont fatigués, mais non pas assouvis.
Elle rentre au palais, hideuse, échevelée;
Elle rentre, et l'odeur autour d'elle exhalée
Va sous le dais sacré du lit des empereurs
Révéler de sa nuit les lubriques fureurs!!...

L'imbécile Claude comprit enfin que Messaline n'hésiterait pas à se défaire de lui pour épouser un de ses amants. Il s'était retiré à Ostie; il en revint, sur les conseils de Narcisse, avec des troupes nombreuses. Messaline, effrayée, essaya de se donner la mort; mais elle manqua de courage. Un centurion la tua. Elle mourut l'an 47 de J. C. Ce nom est devenu synonyme de *Prostituée*. On l'emploie, d'une manière générale, pour désigner et flétrir une femme de mœurs dissolues. C'est une *Messaline*. Cette femme est une véritable *Messaline*.

MESSAPIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne, au S. E., sur la mer Adriatique. Elle faisait partie de la Grande-Grèce et avait pour habitants, au N. les Peucètes, au S. les Calabres et les Messapes proprement dits. Achérontie, Sturnes,

-Matéoles, en étaient les villes principales. Les colonies grecques de Brindes et Tarente, géographiquement comprises dans cette province, en étaient indépendantes. La *Messapie* reçut son nom de Messapus, fils de Neptune qui vint de Béotie s'y établir.

MESSE, s. f. (du lat. *missa*, part. de *mittere*, envoyer, parce qu'on renvoyait les pénitents qui ne communiaient pas ou parce que la communion était envoyée à ceux qui ne pouvaient venir à l'église). Sacrifice commémoratif par lequel l'Église offre à Dieu, par les mains du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin. Entendre la *messe*. *Messe* de paroisse. Célébrer la *messe*. Servir la *messe*. Au sortir de la *messe*. Sonner une *messe*. Un livre de *messe*. J'y cours, midi sonnant, au sortir de la *messe*. (Boileau.) Le plus ancien monument où l'on trouve le mot *messe*, pour signifier les prières publiques que l'Église fait en offrant la messe, est le IIIe canon du second concile de Carthage, tenu en 380. (Noël.) Lorsque je dis ma première *messe* à Erfurth, j'étais presque mort, car je n'avais aucune foi. (Luther.) Paris vaut bien une *messe*. (Henri IV.) Je n'ai pas foi à la *messe*.

C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse,
Sans crime un prêtre peut vendre trois fois la *messe*.
(BOILEAU.)

A son gré que chacun professe
Le culte de sa deité ;
Qu'on puisse aller, même à la *messe*:
Ainsi le veut la liberté.
(BÉRANGER.)

| *Messe solennelle*, *messe haute*, *grande messe* ou *grand'messe*, Celle qui se chante par les choristes et se célèbre ordinairement avec diacre et sous-diacre. | *Messe basse*, Celle qui est dite par un prêtre seul, sans aucun chant. | *La première messe*, Celle qui est dite au point du jour. | *La première messe d'un prêtre*, La première qu'il dit lorsqu'il est ordonné. | *Messe rouge*, Messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances, pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges. | *Messe grecque*, Messe dite en langue grecque et suivant le rite grec. | *Messe ambroisienne*, Messe suivant le rite de l'Église de Milan. | *Messe votive*, Messe dite pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. | Hist. relig. *Messe anglicane*, Messe dite selon le rite qui s'observait autrefois en Angleterre. | *Messe de la férie*, Celle où l'on fait les prières et les lectures conformes au temps de l'année ecclésiastique. | *Messe des catéchumènes*, Partie de la messe qui précède l'oblation et à laquelle seulement les catéchumènes avaient le droit d'assister. | *Messe des fidèles*, Par opposition à la précédente, Messe que les fidèles entendaient jusqu'à la fin. | *Messe des présanctifiés*, Messe dans laquelle on ne consacre point, et qui se célèbre le vendredi saint. | *Messe de minuit*, Celle qu'on célèbre au milieu de la nuit de Noël. | *Messe de point du jour*, Celle qui se dit le matin de Noël. | *Messe du chœur*, *messe commune* ou *messe conventuelle*, Nom que, dans les communautés religieuses, on donne à la grand'messe, à laquelle tous les moines doivent assister. | *Messe des morts* ou *de requiem*, Celle qui se dit à l'intention des morts, et dont l'introït commence par ces mots : *Requiem æternam*. | *Messe des âmes du purgatoire*, Messe instituée au VIIIe siècle, par le pape Grégoire III, pour le repos des âmes que l'on suppose languir dans le purgatoire. | *Messe de chasseur*, Messe dite à la hâte. | *Messe d'ange*, Messe d'actions de grâces que l'on dit au lieu de messe funèbre, pour les enfants morts au-dessous de sept ans. | *Messe de beata* ou *messe de la Vierge*, Celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la Vierge. | *Messe du Saint-Esprit*, Messe que l'on célèbre au commencement de quelque solennité, à la rentrée des vacances universitaires, etc. | *Messe d'un saint*, Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un saint. | *Messe du jugement*, Celle qu'on célébrait autrefois pour un accusé qui voulait se justifier par une épreuve. | *Messe gallicane*, Messe du rite qui s'observait autrefois dans les Gaules. Se dit aussi de l'office de Paris. | *Messe gothique*, Celle qui se célébrait suivant le rite des Goths, qui étaient ariens. | *Messe latine*, *romaine* ou *grégorienne*, Office de Rome, par opposition à la messe gallicane ou à la messe ambroisienne. | *Messe mozarabe*, *mozarabique* ou *messe des Espagnes*, Celle qu'on célébrait suivant le rite mozarabe. | *Messe pour la mort des ennemis*, Messe qui a été longtemps en usage en Espagne, et qui a été supprimée comme contraire à la charité chrétienne. | *Messe sèche*, Se disait autrefois d'une messe dans laquelle on ne consacrait point, parce que le prêtre avait déjà communié. | Famil. *Ce prêtre vit de ses messes, il n'a que ses messes pour vivre*, Il n'a pour vivre que les rétributions qu'il reçoit des fidèles pour célébrer la messe. | Loc. prov. *Il ne va ni à messe ni à prêche*, Il n'a point de religion. | *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin*, Il mange avant d'aller à la messe. | *Il ne faut pas se fier à un homme qui entend douze messes*, Il faut se défier des hypocrites. | Mus. Œuvre musicale composée sur les paroles de certaines prières de la messe, savoir : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*; quelquefois on y ajoute un morceau d'offertoire, un *O salutaris hostia* et un *Domine, salvum fac*. | *Messe des morts*, Œuvre musicale composée de sept parties. Le *Requiem* diffère de la messe solennelle par son introït : *Requiem æternam*, qui précède le *Kyrie*, le *Graduel*; la prose *Dies iræ*, l'offertoire *Domine Jesu-Christe*, y remplacent le *Gloria* et le *Credo*. Les plus célèbres compositeurs de messes sont : Haydn, Mozart, Beethoven, Hummell, Jomelli, Cherubini, Lesueur, etc.

MESSEANCE, s. f. (rad. *messeoir*). Manque de bienséance, le contraire de bienséance. Il y aurait de la *messéance* de votre part, mon cher ami, de sortir sur les boulevards affublé d'un pareil costume.

MESSÉANT, ANTE, adj. (rad. *messéoir*). Malséant ; qui n'est pas séant, pas convenable, qui est contraire à la bienséance. Ton *messéant*. Posture *messéante*. Aux canonnades, il est *messéant* de s'ébranler pour la menace du coup. (Montaigne.) De servir d'amusement aux grands et de faire à l'envi parade de son esprit, je trouve que c'est un métier *messéant* à un homme d'honneur. (Id.) | Synonymes : MESSÉANT, MALSÉANT. *Messéant* indique une inconvenance intrinsèque, essentielle ; *Malséant*, une inconvenance de forme.

MESSÈNE. Géogr. Capitale de la Messénie, vers le centre, au S. du mont Ithôme. Elle fut fondée ou plutôt relevée par Épaminondas, l'an 370 av. J. C., après la victoire de Leuctres. C'était la plus grande ville du Péloponèse.

MESSÉNIE. Géogr. Contrée célèbre du Péloponèse et qui s'étendait à l'occident de la Laconie, des sommets du Taygète aux rives de la mer de Pylos, à l'ouest ; au nord, jusqu'à la Néda. Elle était parcourue par une chaîne de montagnes dont les sommets les plus connus étaient l'Ira et l'Ithôme. Elle avait reçu, 1800 ans av. J. C., les premiers éléments de la civilisation des colonies étrangères venues en Grèce. Elle avait été conquise par Polykaon, qui lui avait donné le nom de sa femme, Messène. Après l'extinction de la famille de ce prince, la Messénie avait été successivement gouvernée, jusqu'à la grande révolution qui suivit le retour des Héraclides (1190), par Périétès, Apharéus, Nestor et la postérité de ce vieux roi de Pylos. Après la postérité de Nestor était venu Cresphonte, l'un des Héraclides. Depuis lors et jusqu'à la conquête de Rome, l'histoire de cette contrée se lie à celle du Péloponèse. Aujourd'hui, la Messénie forme, avec la Triphylie, une des divisions de la Morée ; chef-lieu, Calamata. | Hist. *Guerres de Messénie*, Trois guerres longues, acharnées et implacables, dont la Messénie fut le théâtre après plusieurs siècles d'une paix profonde, et qui eurent lieu entre les Messéniens et les Lacédémoniens. La première guerre commença la seconde année de la neuvième olympiade (743). Les Lacédémoniens avaient fait le serment de ne revenir qu'après avoir pris Messène, et la guerre fut, dès le début, terrible. Les combats livrés de part et d'autre le furent avec un succès égal et une égale vigueur. Aristomède, roi de Messénie, après un règne de sept ans, s'empara de Théopompe, roi de Sparte, et le sacrifia à Jupiter. Puis, désespérant de mettre fin aux malheurs de son peuple, il se perça de son épée et rendit le dernier soupir sur la tombe de sa fille, qu'il avait sacrifiée quelques années auparavant, pour obéir à l'oracle de Delphes et sauver son pays. Néanmoins les Messéniens durent se soumettre, et le vainqueur leur imposa l'obligation de livrer chaque année la moitié de leurs récoltes. La seconde guerre commença l'an 685, sous le règne d'Anaxandre et d'Anaxidame de Sparte, et fut soutenue avec la même opiniâtreté. Les Messéniens avaient impatiemment supporté pendant trente-neuf ans le honteux traité que leur avait imposé Lacédémone. Aristomène, guerrier illustre, souleva la nation et recommença les hostilités. Les Messéniens furent d'abord vainqueurs. Les Spartiates consultèrent alors l'oracle de Delphes, qui leur enjoignit de demander un général aux Athéniens ; ceux-ci, par dérision, leur envoyèrent un poète boiteux, Tyrtée ; mais bientôt les chants du poète réussirent à ranimer leur courage et à ramener la victoire dans leurs rangs. Les Messéniens furent vaincus en bataille rangée par la trahison d'Aristocrate, roi d'Arcadie. Mais Aristomène, retranché dans la citadelle d'Ira avec le reste de ses forces, tint les ennemis en échec pendant près de onze ans, et lorsque enfin il fallut céder aux fatalités de la destinée et aux hasards du sort des batailles, ce grand homme s'en alla mourir à Rhodes, en appelant sur Lacédémone la vengeance des nations amies. Les Messéniens, à la suite de cette guerre, furent réduits en esclavage. Un certain nombre purent gagner la Sicile, où ils s'établirent à Zancle, qui tira d'eux, plus tard, son nom de Messine. C'est ainsi que fut consommé l'asservissement de la Messénie (668). La troisième guerre de Messénie dura dix ans, depuis 464 jusqu'en 454. Ce fut le réveil de l'esclave ; les Messéniens se révoltèrent à la suite d'un tremblement de terre qui avait ruiné Sparte ; mais ce fut en vain qu'ils résistèrent neuf ans dans la forteresse du mont Ithôme. Les temps n'étaient pas encore venus, et cette nouvelle lutte se termina comme les deux autres. La vie fut laissée aux Messéniens à condition qu'ils abandonneraient leur patrie. Les Athéniens leur donnèrent asile dans Naupacte. En lisant, dans Pausanias, ces trois épisodes des annales de la Grèce, on reste étonné et attristé de voir la Grèce entière assister pendant trois siècles à l'anéantissement brutal d'un peuple, sans protester contre cette violation du droit des gens et de toutes les lois humaines. En 370 av. J. C., Épaminondas, vainqueur des Lacédémoniens à Leuctres, rappela les Messéniens et les remit en possession de leurs terres. Plus tard ils entrèrent dans la ligue achéenne, mais ils s'en séparèrent bientôt.

MESSÉNIENNES, s. f. pl. Genre de poésies nationales composées par Casimir Delavigne, et dont le titre lui a été fourni par l'abbé Barthélemy, auteur d'élégies sur les malheurs de la Messénie. | Se dit aussi au singulier. Une *messénienne*. On admire surtout les *messéniennes* sur Jeanne Darc et sur la bataille de Waterloo.

MESSEOIR, v. n. (de la partic. déprec. *més* pour *mé*, mal, et *seoir*). Ne pas convenir, ne pas être séant. Ce verbe, inusité à l'infinitif, ne s'emploie que dans certains temps et toujours à la troisième personne du singulier et du pluriel. *Il messied, ils messieent. Il messeyait, il messiéra, il messiérait. Qu'il messiée, qu'ils messieent. Messeyant.* | Il est impersonnel et ne se dit que des choses. Cette couleur *messied* à votre âge. Ce costume leur donne un air étrange et théâtral qui ne leur *messied* pas. Cet ajustement ne vous *messiéra* pas. (Acad.) Il ne *messied* pas même au vieillard d'apprendre. (Stobée.)

Quand les cheveux sont gris, que l'on touche du pied
Aux pierres du tombeau, cette haine *messied*.
(T.-D.)

MESSER, s. m. Vieux mot emprunté de l'italien, que l'on emploie quelquefois dans la poésie badine pour *messire*, monsieur. *Messer* Aliboron. L'âne à *messer* lion fit office de cor. (La Fontaine.) *Messer* loup attendait chape-chute à la porte. (Id.) De cet accueil, *messer* Bertrand surpris. (D'Allainval.) *Messer* Tartuffe tarde fort à paraître. | Par extens. *Messer gaster*, Nom donné à l'estomac par La Fontaine.

MESSERVIR, v. a. (de *més*, part. déprec., et du mot *servir*). Servir mal ; ne pas montrer le zèle ou la fidélité convenables à son maître. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui dans cette acception ; on le dit dans le sens de Desservir, rendre de mauvais offices. On m'a *messervi* auprès des chefs de la compagnie.

MESSIADE (LA), s. f. (de *Messie*). Titre d'un poème épique allemand de Klopstock, sur le Messie. Ce poème, quoique froid et dépourvu d'intérêt, passe pour le chef-d'œuvre de l'épopée allemande.

MESSIANIQUE, adj. (rad. *messianisme*). Qui appartient au Messie. Royaume *messianique*. Propriétés *messianiques*. Les idées *messianiques* étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains. (Le past. Cuvier.)

MESSIANISME, s. m. (du lat. *Messias*, Messie). Nouvel enseignement qui promet le développement des promesses du Messie. *Messianisme* terrestre.

MESSIDOR, s. m. (du lat. *messis*, moisson). Dixième mois du calendrier de la République française. Il commençait le 19 juin et finissait le 18 juillet. On lui avait donné ce nom parce que les moissons se font dans nos climats à cette époque de l'année. Le soleil de *messidor*. | A la fête de l'Être suprême, célébrée par Robespierre, les jeunes garçons et les jeunes filles chantaient en chœur :

Cérès, écoute les accents
D'un grand peuple, puissant et juste ;
Fais naître tes riches présents
Sous son bras fier, libre et robuste.
Il dédaigne l'argent et l'or,
Fer et blé sont les vœux du sage ;
Qu'il trouve l'un dans *messidor*,
L'autre sera dans son courage.

MESSIE, s. m. (de l'hébr. *maschiach*, oint, consacré ; le mot gr. χριστός, Christ, a la même signification). L'oint par excellence, le libérateur, le

roi. Les Israélites, si souvent réduits en servitude par leurs voisins, désignaient, par ce nom de *Messie*, les sacrificateurs, les prophètes et surtout le roi qu'ils attendaient avec une vive impatience et qui devait les délivrer de la domination étrangère, les rendre dominateurs à leur tour, et faire renaître pour eux toutes les joies de l'âge d'or. Le Christ rattacha sa doctrine aux espérances du peuple juif, et c'est sur cette base que repose toute l'Église catholique. Tout en acceptant le titre de Messie, le fils de Joseph le charpentier déclara cependant que son royaume n'était pas de ce monde, que sa puissance était toute morale, qu'elle ne devait s'exercer que par la pratique des vertus. En prenant le titre de Messie, il voulait indiquer qu'il était envoyé de Dieu, qu'il venait réaliser des promesses faites par Dieu. Mais la tendance de l'esprit humain à tout matérialiser fut cause que les premiers chrétiens ne purent entièrement renoncer aux idées positives des Hébreux sur la nature du Messie, sur son rôle en ce monde, sur sa mission temporelle. Le mélange de ces idées avec les idées pures du christianisme donna naissance à une hérésie connue sous le nom de *chiliasme*, qui jeta des racines profondes dans les premiers siècles de l'Église. Quant au peuple juif, race prosaïque et positive, il ne goûta que médiocrement cette mission spirituelle du Christ, il ne comprit pas ce royaume de l'autre monde, que ce novateur était venu fonder. Aussi, de tous les peuples, fut-il celui qui déploya le plus d'incrédulité à cet endroit, et qui y persévéra le plus longtemps. Cette persistance s'est continuée jusqu'à nos jours. Le divin *Messie*. Ce fut en vue du *Messie* et de son règne éternel, que Dieu promit à David que son trône subsisterait éternellement. Le *Messie* est un messager de Dieu, mais non Dieu lui-même. | *Faux Messies*, Imposteurs qui, à différentes époques, se donnèrent pour l'envoyé de Dieu, le Rédempteur annoncé par les prophètes. | Fig. et fam. *Attendre quelqu'un comme le Messie*, L'attendre avec impatience, comme les Juifs attendent le Messie.

MESSIER, s. m. (du lat. *messis*, moisson). Autrefois, Garde préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Synonyme de *Garde-champêtre*. Le mot de *messier* est encore en usage dans les pays de vignobles et de labour. Le *messier* fait sa tournée. Les *messiers*, en Bourgogne, n'étaient armés que d'une petite hallebarde légère et fort courte : c'était moins une arme que l'insigne de leurs modestes fonctions. (Dufey.) Les *messiers* du Languedoc. | Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, découverte par Messier, astronome français, qui lui a donné son nom.

MESSIEURS, s. m. pl. (pron. *mèsieu*). Pluriel de *monsieur*. On causa par la portière avec ces *messieurs*, qui sont pleins de légèreté et d'étourderie. (X. Marmier.) | S'emploie souvent ironiquement. *Ces messieurs*, Ces freluquets, ces petits crevés. *Ces messieurs* tremblaient dans leur peau. (A. Barbier.) | Nom qu'on donne aux membres d'une cour souveraine. Ces *messieurs* de la cour. Un jour que quelques conseillers parlaient un peu trop haut à l'audience, le président du Harlay dit : Si ces *messieurs* qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces *messieurs* qui dorment, cela accommoderait fort ces *messieurs* qui écoutent. Chapeau bas devant *messieurs* de la Cour.

MESSIN, INE, adj. et s. Qui appartient à Metz ou à ses habitants. | Habitant de Metz. On dit les *Messins* dévoués aux principes démocratiques. | Le *pays messin*, ou, substantiv., *Le Messin*, Ancienne subdivision de la France, dans la Lorraine, et formant aujourd'hui la plus grande partie du départ. de la Moselle.

MESSINE (primitiv. *Zanclé*, puis *Messana*). Géogr. Grande et belle ville de Sicile, fondée environ dix siècles avant notre ère. Elle ne prit le nom de Messine que beaucoup plus tard, lorsqu'elle eut donné asile aux Messéniens échappés aux désastres de leur patrie. Détruite en 1783 par un tremblement de terre, elle fut rebâtie sur son ancien emplacement. Elle est située à la pointe N. E. de la Sicile, en face des côtes d'Italie (dont elle n'est séparée que par le détroit dit Phare de Messine), à 195 kilom. E. de Palerme. Elle a 104,000 habit., un archevêché, une citadelle, un arsenal, de vastes fortifications et un port qui est un des plus beaux de la Méditerranée. Au temps où la Sicile était tributaire de Rome, Messine, ou Zanclé, était très-attachée au préteur Verrès ; c'est là que fut crucifié Gavius. Dans les temps modernes, elle soutint un siége contre Charles d'Anjou, après le massacre des vêpres siciliennes (1282) ; en 1674, elle fut assiégée par les Espagnols ; Vivonne et Duquesne la délivrèrent. La peste la ravagea en 1743, un tremblement de terre en 1783. Elle fut bombardée en 1848 par Ferdinand, roi de Naples, contre lequel elle s'était insurgée. Dans les événements qui ont eu pour conséquence l'unité de l'Italie, Messine a été la dernière place que le roi François II ait conservée en Sicile ; la citadelle ne se rendit que le 13 mars 1861, quoique la ville fût occupée depuis le 28 août 1860. | *Détroit de Messine*, dit aussi *Phare de Messine*, jadis *Siculum fretum*, entre la Sicile et l'Italie, doit son nom à un phare célèbre qui existe depuis longtemps. La largeur de ce détroit varie de 3,000 à 7,000 mètres. Le courant est très-rapide, ce qui rend la navigation dangereuse. De là les fables de Charybde et de Scylla. Aujourd'hui cette traversée est beaucoup moins redoutée.

MESSIRE, s. m. (de l'ital. *messere*, contraction de *mio signore*, monseigneur). Titre d'honneur qui, autrefois, se donnait dans les actes à des personnes de marque. Dans l'usage traditionnel, ce mot, devant le nom d'une seigneurie, ne s'appliquait qu'aux nobles. *Messire* d'Harcourt. *Messire* de Joinville. En cet an fut pris *messire* Mansart d'Esne, dedans le châtel de Vitry, dont il fut capitaine et gouverneur. (Monstrelet.) | Devant un nom de baptême seulement, ce mot s'appliquait aux plébéiens, et on s'en est beaucoup servi dans la poésie badine, pour dire *messer* ou *monsieur*. *Messire* Antoine. *Messire* Pierre. *Messire* Lion. (La Fontaine.) *Messire* Corbeau.

> Là trouverez *messire* Benserade,
> Le preux Chapelle et maître Chapelain.
> (HAMILTON.)

| Plus tard, ce mot a été substitué, pour les magistrats, au titre de *maître*, qui était commun à tous les gradués, et depuis il ne s'est donné qu'au chancelier de France. *Messire* le grand chancelier de France. | Hortic. *Poire de messire Jean* ou de *messer Jean*, Poire de couleur rousse, cassante et très-sucrée. Elle mûrit en automne. Au plur., on dit des *Poires de messire Jean*, et non pas des *messires Jean*.

MESSIS (QUINTIN). Peintre, né à Louvain en 1450, mort en 1529, connu aussi sous le nom de *Maréchal d'Anvers*, parce que, dans sa jeunesse, il exerça cette profession, ou plutôt celle de serrurier. Il avait perdu son père en bas âge, et il n'avait, pour vivre et soutenir sa mère, que le produit de son travail. Une maladie grave, dans laquelle il fut près de succomber, vint, à l'âge de vingt ans, lui enlever toutes ses ressources. Pour surcroît de calamités, il tomba amoureux de la fille d'un peintre d'Anvers, qui la destinait à un de ses élèves. En vain Quintin Messis était aimé, son état de serrurier était un obstacle à son bonheur. Sa maîtresse lui déclara qu'elle ne l'épouserait que lorsqu'il serait devenu célèbre dans la peinture. L'amour est un grand magicien. Messis se fit peintre et devint célèbre. On a de lui un grand nombre de tableaux tous remarquables. Son chef-d'œuvre est celui qu'il fit pour le corps des menuisiers d'Anvers, et qui fut placé dans l'église Notre-Dame. Il représentait un *Christ entouré des saintes femmes*. Le musée du Louvre possède de ce maître un *Joaillier qui pèse des pièces d'or, ayant près de lui sa femme qui feuillette un livre orné de miniatures*. Son talent, d'une extrême originalité, se distingue par la vérité, le caractère et le fini ; il peignait plus hardiment que l'école de Bruges, et son dessin était plus facile. Bien que sa couleur soit fine et harmonieuse, il l'appliquait avec une largeur inconnue avant lui. On écrit aussi *Metzys*.

MESTIQUES, s. m. pl. Hist. nat. Concrétions pierreuses que l'on trouve dans l'intérieur de quelques cocos des îles de la Malaisie. Les habitants de ces îles, qui supposent aux *mestiques* de grandes vertus, les portent enchâssés en guise d'amulettes.

MESTRE, s. m. (du lat. *magister*, maître). Mar. Nom généralement donné au grand mât à bord des navires de la Méditerranée. Arbre de *mestre*. Antenne de *mestre*. Voile de *mestre*. | Art milit. *Mestre de camp*, Autrefois, Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Plus tard, on ne donna le nom de *Mestre de camp* qu'à celui qui commandait un régiment de cavalerie ou de dragons. Le roi dit lui-même au régiment qu'il lui donnait M. de La Feuillade pour *mestre de camp*. (Mme de Sévigné.) | *Mestre de camp général de la cavalerie*, Officier qui était après le colonel général de la cavalerie. | S. f. *La mestre de camp*, Première compagnie d'un régiment, de cavalerie, d'infanterie.

MESURABLE, adj. (rad. *mesurer*). Qui se peut mesurer. Une étendue *mesurable*. Voilà une propriété *mesurable*. L'infini n'est pas *mesurable*. (Laveaux.)

MESURAGE, s. m. (rad. *mesurer*). Droit seigneurial qui se prenait sur chaque mesure pour rémunérer celui qui mesurait. Payer le *mesurage*. | Géom. prat. Action de mesurer l'aire des surfaces ou la solidité des corps. | Action par laquelle on mesure, ou par laquelle on examine si la mesure est bonne. Il a acheté deux sacs d'avoine ; il est content du *mesurage*. Un bon *mesurage*. | Arpent. Procès-verbal du métreur ou de l'arpenteur, auquel est ordinairement attaché le figuré du métrage ou de l'arpentage.

MESURE, s. f. (du lat. *mensura*, même sens ; rad. *metiri*, mesurer). Quantité prise pour terme de comparaison et servant à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. *Mesure* juste. *Mesure* fausse. Mauvaise *mesure*. Faire bonne *mesure*. La confiance est absolument nécessaire dans le commerce ; et, pour l'établir, il faut, dans les échanges de valeur contre valeur, une *mesure* commune qui soit exacte et reconnue pour telle. (Condillac.) L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des *mesures* invariables. (Voltaire.) | Dans les usages civils et commerciaux, les mesures se divisent en mesures de *longueur*, de *superficie*, de *capacité* et de *pesanteur*. Quelquefois ces mesures n'ont pas de rapports ; d'autres fois, elles se rapportent toutes à un étalon ; dans ce dernier cas, elles forment un système qu'on nomme *Système métrique*. V. MÈTRE et MÉTRIQUE. | Dans l'histoire de la métrologie, on distingue les mesures en *anciennes* et *modernes*. Les premières sont celles qui étaient en usage chez les divers peuples de l'antiquité, tels que les Égyptiens, les Babyloniens, les Persans, les Hébreux, les Grecs et les Romains. « Les mesures égyptiennes avaient pour unité linéaire la coudée, longueur prise dans les dimensions du corps de l'homme ; le cube de la demi-coudée donnait l'unité de volume ; ce cube rempli d'eau, l'unité de poids, et enfin ce poids en argent, l'unité monétaire. » Parmi les mesures modernes, on place à la tête, pour la perfection des rapports et la facilité de la numération, les mesures françaises, fondées sur la quarante-millionième partie du méridien terrestre, longueur type qui porte le nom de *mètre* comme la mesure par excellence. | Dimension. La *mesure* d'une colonne, d'une montagne, d'un champ, d'un étang, d'un lac. | Ce que contient un vaisseau, un vase ; particulièrement, ce que contient le vase qui sert à mesurer. Une *mesure* de blé, de sel, de noix. Vendre au poids et à la *mesure*. | T. d'escrime. Distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret. | En poésie, Cadence des vers déterminée, dans les langues anciennes comme dans d'autres langues métriques, telles que l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'anglais, etc., par les brèves et les longues, et en français par le nombre des syllabes. V. VERS. Observer la *mesure*. Ce vers n'a pas la *mesure*.

> Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
> La *mesure* est toujours trop longue ou trop petite.
> (BOILEAU.)

| T. de mus. Fraction de la phrase musicale qui se compose d'un nombre de temps déterminés et sert à former le rhythme. L'oreille n'est satisfaite que lorsque les sons se succèdent de manière à former des ensembles réguliers et symétriques quant à leur durée. On peut dire qu'il faut absolument que la musique soit comme jalonnée et répartie également pour être agréablement perçue. C'est de là que dérive la mesure. Il y a des *mesures à quatre, à trois, à deux temps*; des *mesures à* $\frac{6}{8}$, *à* $\frac{9}{12}$, etc. Chaque mesure peut varier dans sa durée, qui dépend de celle de son unité. On est convenu d'indiquer l'unité de la mesure ou le temps par une noire ; de sorte que la *mesure à quatre temps* se compose de quatre noires ; celle *à trois temps*, de trois noires ; celle *à deux temps*, de deux noires ou d'une blanche ; celles *à* $\frac{6}{8}$ et *à* $\frac{9}{12}$, de six croches formant deux temps, et de huit croches divisées en trois temps. | *Battre la mesure, marquer la mesure*, Indiquer par des mouvements chacun des temps de la mesure ou le commencement de chaque mesure. | Justes proportions, justes bornes, limites, capacité. Vous poussez votre tristesse au delà de toutes les *mesures*. (Mme de Sévigné.) C'est l'imagination qui étend pour nous la *mesure* des possibles, soit en bien soit en mal, et qui, par conséquent, excite et nourrit les désirs par l'espoir de les satisfaire. (J. J. Rousseau.) Concourir à l'unité réelle du genre humain, c'est pour chaque peuple se développer dans la *mesure* de son génie. (Edg. Quinet.) | Précautions, moyens pour arriver au but où l'on vise. Il y a peu de règles et de *mesures* certaines pour bien administrer ; l'on suit le temps et les circonstances, et cela roule sur la prudence et sur les vues de ceux qui administrent. (La Bruyère.) | Par extens. Modération, retenue. On a de la *mesure*, ou on manque de *mesure*. Penser, parler, agir avec beaucoup, avec peu de *mesure*. Nos ennemis ne gardent plus aucune *mesure*. (Mme de Sévigné.) On est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance et tout le désir de plaire ; mais,

par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses *mesures* et même de son naturel. (La Bruyère.) | Loc. fig. *Passer la mesure*, Sortir des bornes de la bienséance que la politesse permet. | *Combler la mesure*, Porter à l'excès ses fautes, ses procédés. | *Faire tout avec mesure, avec poids et mesure*, Agir en toutes choses avec circonspection. | *Avoir deux poids et deux mesures*, Juger avec partialité. | *Être en mesure de faire une chose*, Être en état de la faire. | | Loc. conjonct. *A mesure que*, A proportion que, en même temps que. *A mesure que* l'un avançait, l'autre reculait. On vous payera *à mesure que* vous travaillerez. La chair prend toujours plus de dureté *à mesure qu'*on avance en âge. (Buffon.) | *Au fur et à mesure*, S'emploie quelquefois pour *A mesure que*. On leur fournit ces divers objets *au fur et à mesure* de leurs besoins. Il faudra payer ces ouvriers *au fur et à mesure* qu'ils travailleront. | *Sans mesure*, Avec excès. Il faut haïr le mal *sans mesure*.

MESURÉ, ÉE, part. Dont on a évalué la mesure. Un terrain *mesuré*. Une surface *mesurée*. La longueur du corps, *mesurée* depuis l'œil jusqu'à l'origine de la queue, est à peu près égale à sa hauteur prise au niveau du garrot. (Buffon.) Tout est *mesuré ;* tout est juste. (Locke.) La force accélératrice dans la chute des corps est *mesurée*. (Thomas.) | Fig. En parlant des personnes et des choses, Circonspect, prudent. Ton *mesuré*. Expressions peu *mesurées*. Ses mouvements sont toujours *mesurés*, et son caractère paraît tenir de la gravité de sa marche. (Buffon.) Je vous assure que ce mouvement et ces sentiments *mesurés* donnent à l'âme une forte impulsion. (Senanc.) Les discours *mesurés* ne sont pas toujours des discours académiques ; les discours académiques ne sont pas toujours des discours *mesurés*. (Diderot.) Les partisans secrets de la Révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement *mesurés*, que le parti pouvait aisément les entendre sans que le gouvernement pût les condamner. (Voltaire.) | Littérat. *Vers mesurés* ou *métriques*, Se disait des vers français qu'on a essayé de faire en imitant la mesure des vers latins.

MESURÉMENT, adv (pron. *mezuréman ;* rad. *mesure*). D'une manière mesurée, avec prudence. De la savoir choisir et s'y conduire *mesurément*, c'est une des plus ardues besognes que je sache. (Montaigne.) Le bonheur est chose si fragile qu'il faut en user bien *mesurément* pour le faire durer. Usez des meilleures choses *mesurément*. Peu usité.

MESURER, v. a. (du lat. *mensurare*, même signif.). Chercher à connaître, à déterminer une étendue, une capacité ou une quantité par le moyen d'une mesure. *Mesurer* une prairie. *Mesurer* un espace. *Mesurer* les degrés de chaleur, de froid. *Mesurer* à l'hectolitre, au litre, au mètre, au stère. *Mesurer* la distance d'un lieu à un autre. | *Mesurer comble*, En parlant de grains ou d'autres matières sèches, en enfaîter sur la mesure. | *Mesurer ras*, Racler les bords de la mesure, en sorte que la mesure ne les excède pas. | *Mesurer des yeux, avec les yeux*, Juger, par le moyen des yeux, de la distance ou de la grandeur d'un objet. *Mesurer des yeux, avec les yeux*, la profondeur d'un précipice, la hauteur d'un monument. | Fig. *J'ai mesuré des yeux* l'abîme où je me plonge. (Sert.) | Par extens. et fig. Juger par la pensée l'étendue d'une chose. Plus le champ de l'observation est étendu, plus il présente de siècles à *mesurer*, d'époques à parcourir. (Raymond.) L'homme, sur un monde de poussière, qui s'ouvre et l'emporte avec rapidité, a *mesuré* l'immensité des cieux. (A. Martin.) Comme le monde intellectuel nous est inconnu, notre pensée ne va pas plus loin que nos yeux, et notre entendement ne s'étend qu'avec l'espace qu'il *mesure*. (J. J. Rousseau.) Et ce grand homme fut le premier Européen qui traversa, chargé de chaînes, cet Océan dont il avait le premier *mesuré* les flots. (Malte-Brun.) | Poétiq. Soumettre aux règles de la mesure. Lui-même, en *mesurant* le nombre et la cadence. (Boileau.)

Tantôt, dans les ardeurs de ce zèle incommode,
Il songe à *mesurer* les syllabes d'une ode.
(BOILEAU.)

| Fig. Dans le style élevé. *Mesurer la terre*, Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont *mesurer la terre*. Les Autrichiens *mesuraient* la terre à Sadowa.

Tout géant qu'il était, Roland le paladin,
Un jour, à Roncevaux, vint *mesurer la terre*.
(SIG.)

| Fig. Apprécier. Est-ce au pied du savoir qu'on *mesure* les hommes ? (Boileau.) | Régler avec circonspection, avec sagesse, avec retenue. Cet ambassadeur *mesure* bien toutes ses démarches. Je voudrais que vous *eussiez mesuré* vos paroles et vos sentiments. (Mme de Sévigné. | *Mesurer sur*, Proportionner sur, régler sur. *Mesure* tes conseils *sur* ma vaste puissance. (Racine.) Il nous comblerait tous les jours de nouvelles faveurs, s'il en *mesurait* l'abondance et l'excès *sur* celui de notre tendresse. | *Mesurer par*. Ceux qui *mesurent* la durée de leur vie *par* l'abondance et la variété de leurs divertissements. (Fléchier.) Je ne *mesure* pas ma douleur *par* la vôtre, j'aurais peur de trop souffrir. (A. Lafontaine.) Nous devons *mesurer* notre vie *par* les actions, non *par* les années. | *Mesurer à*. Je *mesure* mon vol *à* mon faible génie. (Boileau.) Le ciel *a mesuré* ma force *à* mon destin. (Thell.) | Fig. *Mesurer un homme des yeux*, L'examiner des pieds à la tête, avec un air de menace et de provocation. | *Mesurer une épée avec quelqu'un*, Se battre contre lui à l'épée. | *Mesurer ses forces contre quelqu'un*, Éprouver ses forces contre lui. | T. de vén. *Mesurer la forêt*, Se dit d'un cerf, d'un chevreuil qui la traverse d'un bout à l'autre. | Constr. *Mesurer par équarrissement*, Prendre, pour le volume d'une pièce de bois ou d'une pierre de taille de forme irrégulière, le parallélipipède rectangle dans lequel elle serait inscrite. | Fig. et famil. *Mesurer les autres à son aune*, Juger des sentiments des autres par les siens propres. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. | *A brebis tondue Dieu mesure le vent*, Dieu ne nous donne pas des maux que nous ne puissions supporter. | *On sera mesuré à la même mesure qu'on aura mesuré les autres*, La pareille sera rendue à chacun. | Mathémat. *Mesurer*, Prendre une certaine quantité, et exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là. *L'action de mesurer*, ou le mesurage, en général, fait l'objet de la partie pratique de la géométrie. *L'art de mesurer les lignes* ou les quantités géométriques d'une seule dimension se nomme *Longimétrie*. | SE MESURER, v. pr. Être, pouvoir être mesuré. Les marchandises *se mesurent* au poids, à la longueur ou bien au volume. Nous pouvons considérer le temps de deux manières différentes : premièrement en tant qu'il *se mesure* en lui-même par heures, par jours, par mois, par années. | Fig. L'homme *se mesure* au courage, la femme à la beauté, et pourtant ce qu'on préfère surtout à la beauté chez la femme, c'est la grâce et la douceur ; au courage chez l'homme, c'est la bienveillance. (Ménage.) L'estime des hommes *se mesure* par les difficultés surmontées. (Voltaire.) | *Se mesurer avec*, Essayer contre quelqu'un ou quelque chose ses forces physiques ou intellectuelles. Ce jeune homme ose *se mesurer avec* un hercule. Il osa *se mesurer* avec le lutteur masqué. Il ne s'agissait plus de fléchir la fortune, mais de *se mesurer avec* elle. (Barthélemy.) | Être mesuré l'un par l'autre. Ils *se sont* d'abord *mesurés* des yeux.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage.
(BOILEAU.)

MESUREUR, EUSE, s. (rad. *mesurer*). Celui, celle qui mesure. | Officier public qui, dans quelques marchés, a droit de mesurer les marchandises. *Mesureur* de grains, de charbons. *Mesureuse* de toile, de draps, d'étoffes. | Adjectiv. Juré *mesureur*.

MÉSUSER, v. n. (de la partic. déprec. *més*, pour *mé*, mal, et *user*). Abuser, employer mal, faire un mauvais usage. La fortune, moins folle qu'on ne pense, retire presque toujours ses bienfaits à ceux qui en *mésusent*. | Synonymes : MÉSUSER, ABUSER. On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal ; on *abuse* de la chose qu'on emploie à faire du mal. Dans le premier cas, on pèche contre la raison, contre la sagesse ; dans le second, on pèche contre la justice, contre les droits d'autrui. On *mésuse* par dérèglement et folie ; on *abuse* par excès, en outre-passant son pouvoir. Une mauvaise tête *mésuse* de vos bienfaits, un mauvais cœur en *abuse*.

MÉTABOLE, s. f. (du gr. μεταβολή, changement ; formé de μετά, d'une autre manière, et de βάλλω, je jette). Rhét. Figure qui consiste à accumuler plusieurs expressions synonymes pour rendre une même idée. Ainsi il y a une *métabole* dans cette phrase souvent employée : *Quand on ne peut pas ce qu'on veut, il faut vouloir ce que l'on peut.* | Ant. milit. Espèce de conversion ou demi-tour en usage dans l'infanterie grecque. | Méd. Changement d'une maladie en une autre.

MÉTABOLIQUE, adj. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. Phénomènes *métaboliques*.

MÉTABOLISME, s. m. Changement de nature moléculaire des corps.

MÉTABOLOGIE, s. f. (du gr. μεταβολή, changement ; λόγος, discours). Méd. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie. Le professeur parla de *métabologie*.

MÉTACARPE, s. m. (du gr. μετά, après ; καρπός, carpe). Anat. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os cylindroïdes, formant le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie antérieure. Articulation du *métacarpe*. Les cinq os du *métacarpe*. Maladie du *métacarpe*. | Fossil. Pierre de l'espèce des étoiles de mer arbreuses pétrifiées, qui ressemble à une main avec ses doigts.

MÉTACARPIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient au métacarpe. Os *métacarpien*. Ligament *métacarpien*. Les cinq os *métacarpiens*. Artère *métacarpienne*. Articulations *métacarpiennes*. | Substantiv. *Le métacarpien*, L'os métacarpien. Le premier, le troisième *métacarpien*. La dissection de la tumeur prouva qu'elle était formée aux dépens du cinquième *métacarpien*, réduit à une coque osseuse remplie d'une substance gélatiniforme. (Marjolin.)

MÉTACARPO-PHALANGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient au métacarpe et aux phalanges. Articulation *métacarpo-phalangienne*. | S. m. *Métacarpo-phalangien du pouce*, Muscle adducteur du pouce, assez mince et triangulaire, situé dans l'éminence thénar. | *Métacarpo-phalangiens latéraux internes*, Muscles interosseux internes de la main, destinés à porter en dedans les doigts auxquels ils correspondent. | *Métacarpo-phalangiens latéraux externes*, Muscles interosseux externes, qui s'étendent depuis la partie inférieure du carpe, entre les cinq os métacarpiens, jusqu'aux premières phalanges des doigts qui suivent le pouce.

MÉTACENTRE, s. m. (du gr. μετά, prép. qui marque le changement ; κέντρον, centre). Mar. Centre qui varie et se déplace, suivant le plus ou moins d'inclinaison latérale du vaisseau | Limite que ne doit point dépasser le centre de gravité de la masse entière.

MÉTACÉTONE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de la chaux sur le sucre, l'amidon, etc. C'est un liquide incolore, oléagineux, insoluble dans l'eau, aromatique, soluble dans l'éther et l'alcool. La *métacétone* ne diffère de l'*acétone* que parce qu'elle renferme de moins les éléments d'un atome d'eau.

MÉTACÉTONIQUE, adj. Chim. *Acide métacétonique*, Acide d'une odeur piquante, caractéristique, qui se forme de la métacétone sous les influences oxydantes.

MÉTACHORÈSE, s. f. (du gr. μεταχωρεῖν, passer d'un endroit à un autre). Méd. Transport d'une maladie d'un organe dans un autre.

MÉTACHROMATISME, s. m. (du gr. μετά, qui indique le changement ; χρῶμα, coloration). Physiol. Modification et changement de couleur que présentent les poils, les plumes ou la peau elle-même, selon les progrès de l'âge ou dans diverses conditions morbides chez divers animaux.

MÉTACHRONISME, s. m. (pron. *métakronisme ;* du gr. μετά, qui indique le changement ; χρόνος, temps). Erreur de date qu'on commet en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé. Synonyme d'*Anachronisme*.

MÉTACONDYLE, s. m. (du gr. μετά, après ; κόνδυλος, condyle). Anat. Dernière phalange des doigts et des orteils.

MÉTAGENÈSE, s. m. (du gr. μετά, alternativement ; γένεσις, naissance). Hist. nat. Mode particulier d'évolution, appelé aussi *génération alternante*, par lequel passent, durant leur développement, certains êtres organisés. Il est caractérisé par ce fait, qu'un être né d'un ovule donne naissance, sans être fécondé et avant d'avoir des organes génitaux, à des germes nouveaux. Ceux-ci interrompent la série de développements en ce que l'être né de l'ovule meurt après avoir fourni les germes, et c'est sur ces derniers que se continue l'évolution. Ainsi, par exemple, d'un œuf fécondé de *méduse* sort un animal qui a non pas les caractères de ses parents, mais ceux des êtres dont on a fait la classe des polypes. Cet animal est né par *oviparité*. Ce polype, avant de mourir, donne par *gemmiparité* des polypes semblables à lui, et même, après ces *gemmes*, il peut donner du sperme et des œufs d'où sortent des polypes également semblables à lui. Puis c'est de ces polypes, tant du premier que des derniers que naissent des *gemmes* qui, en se développant, constituent des méduses à sexes séparés. Chez les animaux, on a observé la *métagenèse* : sur les infusoires ; sur les polypes et acalèphes ; sur les échinodermes ; sur les vers ; et sur les articulés les plus élevés ; sur des insectes, notamment sur les pucerons. La *métagenèse* s'observe sur des végétaux de tous les groupes, soit naturellement, soit accidentellement ; l'*ail vivipare* et la *saxifrage granulée* ou à *bulbilles* en sont des exemples.

MÉTAGITNION, s. m. (du gr. μετά, après; γειτνία, voisinage). Antiq. Deuxième mois de l'année, chez les Athéniens; il répond à notre mois de juin.

MÉTAIL, s. m. Mot qui s'est employé autrefois, dans le sens général de *métal*, et a été donné ensuite à une composition formée de la combinaison de plusieurs métaux. L'or est un métal, le similor un *métail*. | Au plur. on écrivait *Métails*. Inusité.

MÉTAIRIE, s. f. Agric. Exploitation rurale d'une certaine étendue, cultivée à moitié fruits entre le propriétaire et le colon, ou affermée moyennant un prix déterminé. Belle *métairie*. Pauvre *métairie*. Il possède plusieurs *métairies*. | Petite ferme, terre de petite étendue, dont le fermier paye une redevance annuelle déterminée en fruits ou en argent.

MÉTAL, s. m. Nom donné à des corps simples qui, en général, à leur état de pureté, se distinguent par un éclat brillant particulier, par leur pesanteur, par leur opacité parfaite et par d'autres propriétés qui leur sont particulières. Ils sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité. Du reste, les corps que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de métaux offrent des propriétés si variées qu'il n'y en a pas une seule qui convienne à tous. Par exemple, tous sont solides, à l'exception du mercure, et tous sont plus lourds que l'eau, à l'exception du sodium et du potassium. Les principaux métaux, ou du moins les plus utiles dans les arts, sont l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le mercure, le plomb, l'étain, le zinc, l'arsenic, le platine et l'aluminium. On ne se sert guère des autres que dans les laboratoires de chimie ou dans les officines des pharmaciens. Les sept premiers sont connus de toute antiquité, et correspondent aux divers corps du système solaire, dans la science des alchimistes. On connaît aujourd'hui quarante-neuf métaux qui sont : aluminium, antimoine, argent, arsenic, baryum, bismuth, cadmium, cœsium, calcium, cérium, chrôme, cobalt, cuivre, didyme, erbium, étain, fer, glycinium, iridium, lanthane, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, or, osmium, palladium, platine, plomb, potassium, rhodium, rubidium, ruthénium, silicium, sodium, strontium, tantale, tellure, terbium, thorinium, titane, tungstène, uranium, vanadium, yttrium, zinc, zirconium. Le cœsium et le rubidium n'ont été découverts qu'en 1861. Les propriétés physiques des métaux sont prises dans l'état, l'opacité, la couleur, l'éclat, la densité, la pesanteur, la ductilité, la malléabilité, la ténacité, la dureté, l'élasticité, le son, la dilatabilité, l'odeur, la saveur, la structure, la cristallisation et le magnétisme. Leurs propriétés chimiques sont celles qu'ils développent lorsqu'ils sont soumis à l'action d'un autre corps, et qui changent leur état et leurs caractères physiques. Ces modifications sont produites par les diverses actions du feu, de l'électricité, du gaz oxygène sec ou humide, par les affinités réciproques des métaux purs entre eux, qui produisent les alliages; par l'action des acides; par leurs combinaisons avec les corps simples ou avec les corps composés. Les métaux se trouvent dans le sein de la terre en différents états : 1° natifs ou vierges, c. à d. jouissant naturellement de toutes les propriétés d'un métal pur; 2° natifs alliés ou combinés avec un ou plusieurs autres métaux natifs; 3° oxydés, ou combinés avec l'oxygène; 4° sulfurés, ou combinés avec le soufre; 5° acidifiés, ou combinés avec un acide; 6° en minerais épigènes; 7° en combinaisons multiples et mélanges regardés comme espèces. On les dégage des combinaisons dans lesquelles ils entrent, au moyen des opérations métallurgiques. Ils sont le plus souvent enfouis dans les entrailles de la terre, en *filons*, en *amas*, en *couches*. Les chimistes partagent les métaux en six sections, suivant leur plus ou moins grande affinité pour l'oxygène : la première comprend ceux qui décomposent l'eau à la température ordinaire (*potassium, sodium, lithium, baryum, strontium* et *calcium*); la deuxième, ceux qui décomposent l'eau à 100° et au-dessus (*aluminium, glycinium, yttrium, zirconium, cérium* et *magnésium*); la troisième, ceux qui décomposent l'eau à la chaleur rouge, ou à froid avec un acide (*fer, manganèse, nickel, cobalt, zinc, étain, cadmium, chrôme* et *vanadium*); la quatrième, ceux qui ne décomposent l'eau qu'à la chaleur rouge (*tungstène, molybdène, osmium, tantale, columbium, titane, antimoine* et *uranium*); la cinquième, ceux qui décomposent l'eau au rouge blanc (*cuivre, plomb, bismuth, argent*); la sixième, ceux qui ne décomposent l'eau à aucune température (*mercure, platine, or, palladium, iridium* et *rhodium*). Les usages des métaux sont tellement multipliés et tellement variés qu'il est impossible de les énumérer. On emploie les métaux dans quatre états différents : purs, alliés, oxydés et acidifiés; dans tous ces états, ils sont d'une grande utilité; les uns sont plus employés que les autres; tous les métaux ductiles sont dans le premier cas; on en compte peu parmi les métaux cassants. La quantité que l'on consomme de chacun est en raison de leur altérabilité, modifiée quelquefois par leur abondance. La valeur intrinsèque des métaux ne les place pas dans le même ordre : l'or, l'argent et le platine sont ceux qui ont la valeur conventionnelle la plus élevée; ils la doivent à leurs propriétés; le fer est le plus vil et en même temps le plus utile de tous. | *Métaux précieux*, On comprend sous cette désignation l'or, le platine et l'argent, à cause de leur rareté et de l'emploi qu'on en fait dans la fabrication des bijoux et de l'orfèvrerie. On devra y comprendre l'*aluminium*, qui est également rare dans le commerce et qui est employé aux mêmes usages. | *Métal d'Alger*, Alliage d'étain, plomb et antimoine, qui imite l'argent et dont on fait des couverts. | *Métal de cloche*, Le bronze dont on fait les cloches. | Blas. *Métal* se dit de l'or et de l'argent formant le champ de l'écu. En couleur, l'or est représenté par le jaune et l'argent par le blanc; en gravure, l'or par un écu ponctué, et l'argent par un écu uni. Lorsque l'écu porte *métal* sur *métal*, c. à d. or sur argent, on dit que les armes sont fausses ou à enquerre. Ceci est du vieux langage et de la défroque nobiliaire.

MÉTALEPSE, s. f. (du gr. μετάληψις, formé de μετά, qui marque le changement; λαμβάνω, je prends). Rhét. Figure qui est une espèce particulière de métonymie et par laquelle on nomme ce qui précède pour ce qui suit et réciproquement, ou l'antécédent pour le conséquent, et *vice versâ*. En disant d'une femme : *Elle vécut* dans la vertu, bénissons sa mémoire, la figure exprime l'antécédent pour le conséquent; si, au contraire, on dit : *Nous pleurons aujourd'hui* sur la tombe de cette femme dont la vie fut un modèle de sagesse, la figure exprime le conséquent pour l'antécédent. La Fontaine emploie la métalepse lorsqu'il fait dire à la cigale, s'adressant à la fourmi : *Je vous payerai avant l'août*, avant la moisson.

MÉTALLÉITÉ, s. f. (rad. *métal*). Chim. Ensemble des propriétés, perfections ou imperfections que présentent les métaux et qui les caractérisent. On ne peut pas déterminer d'une manière bien précise les divers degrés de *métalléité*. (Pelouze.)

MÉTALLESCENCE, s. f. Hist. nat. Propriété des corps métallescents.

MÉTALLESCENT, ENTE, adj. Hist. nat. Dont la surface joue les couleurs métalliques.

MÉTALLIFÈRE, adj. (du lat. *metallum*, métal; *ferre*, porter) Minéral. Qui contient du métal, un métal quelconque. Filon *métallifère*. Terrain *métallifère*. Les roches *métallifères* de l'Australie.

MÉTALLIFORME, adj. (du lat. *metallum* métal; *forma*, forme). Minéral. Qui a l'apparence du métal. Pierre rugueuse *métalliforme*.

MÉTALLIQUE, adj. (rad. *métal*). Minéral. Qui a les qualités d'un métal; qui a rapport aux métaux. Corps, substance *métallique*. Saveur *métallique*. | *Éclat métallique*. Brillant produit par une réflexion vive et abondante, d'où résulte l'apparence d'un métal. | *Son métallique*, Sonorité particulière à certains métaux et que reproduisent des choses étrangères aux métaux. Ainsi on dira de certaines voix qu'elles font un *bruit métallique*, que ce sont des *voix métalliques*, à cause de leur dureté, et en même temps de leur sonorité. | *Plumes métalliques*, Plumes qui offrent des couleurs aussi brillantes que le métal le plus poli. | Plumes en métal, qui servent à écrire. Les *plumes métalliques* ont complètement détrôné les plumes d'oie. | Méd. Qui provient des métaux, qui est occasionné par les métaux. Tremblement *métallique*. Colique *métallique*. | Entom. *Insectes métalliques*, Insectes qui ont des couleurs ou un éclat métallique. Les ailes d'un papillon ont un reflet *métallique*. | T. de numismat. *Science métallique*, Histoire où tous les événements sont constatés par une suite de médailles. L'histoire *métallique* de Louis XIV. | Diplom. *Caractères métalliques*, Caractères tracés en encre métallique ou de couleurs métalliques. | T. de finance. *Monnaie métallique*, Monnaie fictive, mais qui est remboursable en espèces. Les *monnaies métalliques* sont de différentes natures et peuvent varier à l'infini. En 1799, le Directoire émit des inscriptions *métalliques*. | S. f. Synonyme de *Métallurgie*. S'occuper, traiter de la *métallique*. Un traité de *métallique*. Il a vieilli en ce sens. V. MÉTALLURGIE. | S. m. pl. Entom. *Les métalliques*, Section de la famille des muscides, comprenant des espèces dont le corps est orné de teintes métalliques. | Minéral. Classe de minéraux et groupes de roches, comprenant les substances métalliques proprement dites. | Rentes sur l'État, en Autriche, payables en espèces et non en papier-monnaie. Faites vendre nos *métalliques*. | En Russie, Effets publics payables en roubles d'argent, par opposition à ceux qui sont payables en billets de banque.

MÉTALLISATION, s. f. (pron. *métalizasion*). Opération métallurgique qui rend aux métaux minéralisés leur pureté et leurs propriétés métalliques. | Génération naturelle des métaux. Nous sommes dans l'ignorance la plus complète sur la cause créatrice des métaux. Les alchimistes et leurs adeptes ont cru qu'il existe entre les métaux une filiation qui peut les faire regarder comme des états différents de plusieurs métaux plus parfaits. Conduits par cette idée chimérique, ils partageaient les métaux en métaux parfaits et en métaux imparfaits, et plaçaient l'or et l'argent au nombre des premiers. Leurs veilles, leur fortune, tout fut sacrifié pour opérer la métallisation des métaux qu'ils appelaient imparfaits. Dans le dernier but, ils répétèrent mille fois la distillation du mercure, et le résultat, trompant toujours leur attente, ne les convainquit pas de leur impuissance. Cette patience honore l'humanité, quand elle a pour résultat la bienfaisance et non l'intérêt privé. Cependant, en ne recherchant que leur propre avantage, les alchimistes et les chimistes sont parvenus à ravir un grand nombre de secrets à la nature; celui même de la métallisation nous sera peut-être un jour révélé.

MÉTALLISER, v. a. (rad. *métal*). Chim. et métall. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

MÉTALLOGRAPHIE, s. f. (du gr. μέταλλον, métal; γράφειν, écrire). Science et description des métaux. Traité de *métallographie*.

MÉTALLOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la métallographie.

MÉTALLOÏDE, adj. (du gr. μέταλλον, métal; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui ressemble à un métal. | Minéral. Se dit de l'éclat, lorsque le corps qui l'offre est une substance pierreuse n'ayant que l'apparence du brillant propre aux métaux. | S. m. pl. *Les métalloïdes*, Nom donné d'abord à ceux des corps simples qui, sans être métaux, avaient une apparence métallique, comme l'arsenic, l'iode et le silicium. Il a été étendu depuis à tous les corps simples *non métalliques*. Les *métalloïdes* ont pour caractères d'être mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et de donner, en se combinant avec l'oxygène, des corps indifférents ou des acides. On en compte seize, savoir : quatre gazeux (*oxygène, hydrogène, azote* et *chlore*); un liquide (*brôme*); dix solides (*soufre, phosphore, arsenic, iode, bore, silicium, sélénium, tellure, carbone, zirconium*), et enfin le *fluor*, dont l'état est encore incertain. Trois *métalloïdes* sont compris également parmi les métaux; ce sont l'*arsenic*, le *tellure* et le *zirconium*.

MÉTALLOTHÉRAPIE, s. f. Méd. Traitement par les métaux. Nom donné dans ces derniers temps à l'application externe de certains métaux, fer, acier, cuivre, en plaques, bracelets, anneaux, chaînes (armatures métalliques), pour le traitement de diverses maladies ou symptômes nerveux.

MÉTALLURGIE, s. f. (du gr. μεταλλουργεία, fait de μέταλλον, métal; ἔργον, travail). Art d'extraire les métaux de leurs minerais; ensemble des procédés que l'on suit pour opérer cette extraction. C'est un art qui exige des connaissances très-étendues; cependant les procédés qui le constituent, du moins les plus importants, sont peu nombreux; ils sont, les uns, mécaniques; les autres, chimiques. Les premiers ont pour objet de faire subir une préparation aux minerais; ils comprennent le cassage, le triage, le lavage, etc. Les seconds consistent surtout dans le grillage, qui sert à désulfurer les minerais, et dans la fusion, par laquelle on ramène les métaux qu'ils contiennent à l'état métallique, en les séparant des gangues ou matières étrangères dont la préparation mécanique n'a pu les débarrasser. La métallurgie a de grandes analogies avec la docimasie, qui est l'art d'essayer les minerais. Cependant il y a entre la docimasie et la métallurgie cette différence, que la première, n'opérant qu'accidentellement et sur des quantités peu considérables, fait abstraction des considérations d'économie, qui sont de la plus haute importance pour la seconde, laquelle, par cette raison, n'emploie que des fondants ou réactifs, que l'on peut se procurer à bas prix dans le lieu même de l'exploitation. La nécessité du bon marché a fait varier beaucoup les procédés de la métallurgie, suivant les localités, même pour des minerais de nature identique. Les circonstances locales dominent toujours beaucoup les exploitations métallurgiques. Comme science, la métallurgie se rattache à la minéralogie et à la géologie, par la connaissance qu'elle exige des substances minérales que l'on se

proposé de traiter et de leur gisement; à la chimie, par la nature des effets que l'on cherche à produire et par les agents qu'elle emploie; enfin, à la mécanique, par les machines dont elle a souvent besoin. Presque toujours, des matières stériles environnent les minerais; on cherche autant que possible à les en débarrasser dans la mine même. Pour cela, on leur fait subir un premier triage sur le lieu même de l'extraction. Arrivés au jour, les minerais sont concassés avec des marteaux à main, et soumis à un second triage, qui a pour objet de mettre à part les morceaux bons à livrer à l'usine, ceux qui doivent passer au bocard, et ceux qui, avec les parties menues, ont besoin d'être lavés pour être triés une troisième fois. Le lavage et le troisième triage se font mécaniquement, au moyen de grilles de différents degrés de finesse, placées en gradins, les unes au-dessus des autres, et sur lesquelles arrive un filet d'eau, qui entraîne les parties menues, lesquelles s'y classent en diverses grosseurs, ou bien au moyen de tamis à secousses, inégalement fins et placés aussi les uns au-dessus des autres. Cette dernière préparation est celle que l'on fait subir aux minerais des métaux chers. Les minerais de fer ne sont concassés que lorsqu'ils se trouvent en masses volumineuses; on se contente généralement de les soumettre à un simple débourbage, opération qui se pratique au moyen de lavoirs mécaniques, appelés *patouillets*, auxquels sont annexés des bocards pour concasser le minerai, lorsqu'il est en rognons caverneux contenant de l'argile. Le débourbage se fait aussi à bras d'hommes, dans des bassins construits pour cet usage. Quelquefois on lave le minerai à l'aide de tonneaux ou tambours, à claire-voie et à axe horizontal ou incliné, dans lesquels on l'introduit, et qui tournent dans une cuve pleine d'eau. Les minerais en roches ou en gros grains, disséminés dans une gangue pierreuse, ont besoin d'être concassés en morceaux très-petits. On emploie pour cela des cylindres ou des bocards. Les cylindres ne peuvent être employés que pour les minerais tendres; les minerais durs exigent qu'on ait recours au bocard. Quand il s'agit de réduire les minerais en poudre très-fine pour les livrer à l'amalgamation, par exemple, comme dans le traitement de certains minerais d'argent, on emploie des meules verticales, tournant sur un plan horizontal, ou des meules horizontales en granit, de 1m,20 de diamètre, mues avec une très-grande vitesse et disposées comme les meules anglaises des moulins à farine. Il y a des minerais auxquels on fait subir encore un lavage après cette pulvérisation. On grille les minerais de fer hydraté en roche pour en chasser l'eau, et ceux de fer carbonaté spathique et lithoïde, pour en séparer l'eau, l'acide carbonique et les matières bitumineuses qu'ils contiennent; on grille ceux de cuivre pyriteux, le sulfure de plomb, le sulfure de zinc, le sulfure d'antimoine et les minerais d'étain, pour en expulser le soufre. Le grillage s'exécute dans des tas où les minerais sont stratifiés avec du combustible, et qui sont disposés comme ceux où on carbonise le bois, ou bien dans des fours à réverbère ou dans des fours intermittents, semblables à ceux qui servent pour la cuisson de la chaux. Au grillage succède la fusion. Cette opération se fait, après addition de fondants convenables, dans des fourneaux de diverses formes. Les minerais de fer se fondent dans des hauts-fourneaux, ainsi nommés à cause de leur grande hauteur. Les minerais de cuivre, d'étain, de plomb et d'argent, se fondent dans des demi-hauts-fourneaux, semblables pour la forme aux précédents, mais ayant une hauteur moindre. Pour le plomb et l'argent, on emploie encore les fourneaux à manches, qui sont encore plus petits et de forme prismatique. Dans certaines localités, on se sert de fours à réverbères pour fondre les minerais de cuivre, de plomb et d'étain. Le fer, après la fusion, n'est encore qu'à l'état de fonte; il a besoin d'être affiné, c. à d. amené à l'état de fer malléable, de fer pur. L'affinage de la fonte consiste à brûler le carbone et le silicium qu'elle renferme, en faisant réagir, à l'aide d'une très-haute température, une certaine quantité de scories et de matières riches en oxyde de fer qu'on y ajoute. Il se pratique dans des foyers de forges à deux tuyères ou dans des fours à réverbère, connus sous le nom de *fours à puddler*. Le cuivre et le plomb ont aussi besoin d'être affinés. Les minerais de plomb, qui sont assez riches en argent pour être traités comme minerais argentifères, le sont d'abord comme minerais de plomb, et on les soumet ensuite à la coupellation. Cette opération est basée sur la propriété qu'a le plomb de pouvoir se séparer de l'argent qu'il contient, quand il est amené à l'état d'oxyde. Elle s'exécute dans des fours à réverbère, appelés *fourneaux de coupelle*, où on fond le plomb et au milieu desquels on lance sur la surface du métal fondu un courant d'air froid par une tuyère disposée à cet effet : le plomb se transforme en un oxyde qui est fluide, et qu'on laisse s'écouler à mesure qu'il se forme jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'argent. Le mercure, l'acide arsénieux et le zinc s'obtiennent sans fusion par la sublimation ou distillation. Il y a quelques minerais qui se traitent par la voie humide : amalgamation, traitement par les acides et traitement électro-chimique. Ce dernier n'a été essayé que pour l'argent et le cuivre et sur une petite échelle. La *métallurgie* est un des arts qui ont été le plus anciennement cultivés; la Bible en fait honneur à Tubalcain, la Fable, à Vulcain et aux Cyclopes. Consultez les traités de *métallurgie*.

MÉTALLURGIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la métallurgie. Usine *métallurgique*. Opération *métallurgique*. Les Telchines, les Dactyles, les Chalybes, eurent chez les anciens une grande réputation pour leur habileté dans les arts *métallurgiques*. Établissements *métallurgiques*.

MÉTALLURGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de la métallurgie. Les *métallurgistes* français.

MÉTAMORPHIQUE, adj. (rad. *métamorphose*). Qui tient de la métamorphose. L'évolution *métamorphique* des insectes était connue des anciens, du moins pour quelques espèces. (Belf. Lefevre.)

MÉTAMORPHOPSIE, s. f. (du gr. μεταμόρφωσις, métamorphose; ὄψις, vue). Pathol. Affection de la vue, qui présente les objets autrement conformés qu'ils ne le sont réellement.

MÉTAMORPHOSABLE, adj. Qui peut être métamorphosé ou changé.

MÉTAMORPHOSE, s. f. (pron. *métamorfoze*; du gr. μεταμόρφωσις, formé de μετά, qui indique le changement, et de μορφή, forme). Transformation, changement d'une forme dans une autre. | Antiq. païenne. L'antiquité s'est complu dans ces jeux de l'esprit qui consistaient à revêtir de formes extravagantes ou seulement extraordinaires des personnes et des choses, à attribuer aux dieux des fantaisies humaines, à introduire l'Olympe dans la mascarade de la vie. Ces fantaisies des imaginations païennes sont souvent d'une haute valeur comme représentation symbolique; elles sont une satire ou un conseil; elles sont gracieuses ou profondes. Elles intéressent et amusent. Jupiter se métamorphosant en pluie d'or pour séduire Danaé, c'est, hélas! la puissance de l'or faisant céder la beauté. La métamorphose de la chaste Daphné en laurier, c'est, au contraire, l'amour récompensant le génie. Narcisse changé en fontaine, Progné en hirondelle, les paysans de Lycie en grenouilles, Philomèle en rossignol, Lycas en rocher, sont une série de métamorphoses d'un sens sérieux, profond et humain. L'antiquité païenne est moins loin de nous qu'on ne le croit généralement; les passions qui remuaient les esprits il y a quelques milliers d'années sont les mêmes que celles qui agitent nos poitrines. La plupart des *métamorphoses* cachent des sens allégoriques. (Laveaux.) La métempsycose, enseignée par Pythagore et par plusieurs religions, n'est qu'une série de *métamorphoses*. (Bouillé.) | Philol. Se dit absolument d'un ouvrage des plus divertissants, *l'Ane d'or*, d'Apulée, imité de celui de Lucius, de Patras. | S. f. pl. *Les Métamorphoses*, Titre qui sert à désigner un des plus beaux monuments des lettres romaines, un poème cyclique qu'Ovide a composé sur les diverses métamorphoses de la Fable. On a plusieurs traductions des *Métamorphoses* d'Ovide. | Hist. nat. Transfiguration des animaux, à partir de l'état fœtal jusqu'au dépérissement et à la mort. « Les métamorphoses sont, dans l'univers, une suite de révolutions opérées sur l'économie d'un être, en vertu desquelles, tandis que certains organes sont portés au plus haut degré de développement qu'il est de leur nature d'atteindre, d'autres semblent stationnaires ou semblent s'annihiler; d'où il résulte que les rapports des fonctions de ces organes venant à changer, en raison de la prépondérance que les uns prennent sur les autres, l'être éprouve successivement de telles modifications dans sa manière d'exister, qu'il ne peut lui rester, au terme de son existence, presque rien de ce qui le constituait lorsqu'il naquit. Les métamorphoses par métastase sont plus particulières aux animaux qui sortent de l'œuf ou de l'utérus, sous la forme, à peu près, qu'ils conserveront durant leur vie, sans qu'ils y viennent ajouter des membres nouveaux; elles se bornent, dans ce cas, à des changements d'équilibre organique, d'où résulte l'apparition des dents, des poils, des cornes ou autres parties qui se montrent tour à tour; il n'est pas jusqu'à des viscères d'une grande importance qui ne puissent en subir l'influence puissante. Ainsi, par exemple, l'estomac, d'abord composé de la seule poche qui s'appelle *caillette* chez les ruminants, se compliquera au point d'être composé par la suite de quatre estomacs distincts. Les métamorphoses par dépouillements successifs changent souvent tout à fait la forme du corps de l'animal; les batraciens en offrent des exemples remarquables. Les grenouilles, à l'état de *têtards* et de *larves*, diffèrent totalement de la forme qu'elles prennent dans l'état adulte; leur queue est remplacée par quatre pattes. Le têtard respire par les branchies, la grenouille par les poumons. Le même phénomène se passe chez les insectes ailés, connus sous le nom de *libellules*; on l'observe même chez l'espèce humaine, lorsqu'on compare l'état du *fœtus* à celui de l'enfant qui vient de naître. Pendant neuf mois, l'enfant n'est qu'une sorte de larve ou de têtard nageant au milieu des eaux de l'amnios; lorsqu'il voit le jour, il passe à l'état de mammifère parfait. Les serpents éprouvent des métamorphoses annuelles qui se bornent à de simples changements de peau. Chez les oiseaux, ce ne sont que des mues qui, selon les époques de leur vie, prennent des teintes si différentes, que, souvent, on a pris pour des espèces distinctes des oiseaux de différents âges. Les poissons, dans un milieu toujours le même et moins exposés aux influences de la lumière, éprouvent des révolutions moins évidentes. Les radiaires et les microscopiques ne paraissent point en éprouver. Quant aux insectes, Swammerdam est le premier qui ait porté un regard philosophique sur les brillants phénomènes de la nature, qui nous montrent, dans les *diptères*, le cousin vivant paisiblement au sein des eaux à l'état de larve, et devenant avide de sang humain à sa dernière métamorphose; dans les *névroptères*, les *libellules* ou *demoiselles*, naissant avec six pattes, et dont les ailes, cachées d'abord sous une espèce d'écaille protectrice, se déploient à l'instant prescrit; dans les *coléoptères*, le *hanneton*, restant trois ans sous la forme d'un ver blanc qui dévore les racines d'une foule de végétaux, et paraissant ensuite insecte parfait, remarquable par sa taille et son vol pesant; dans les *hyménoptères*, l'abeille, passant de l'état d'un ver blanc et ridé à celui de *nymphe*, puis à celui d'insecte ailé, et même à celui de reine, lorsqu'une nourriture plus substantielle est destinée à transformer une ouvrière en abeille féconde; enfin les papillons, ou les *lépidoptères*, tous sujets à des dépouillements préparatoires, vivant d'abord à l'état de larve ou de chenille, et s'engourdissant, sous forme de *chrysalides*, jusqu'à l'époque de leur brillante métamorphose. » (Bory de Saint-Vincent.) | Par extens. Changement extraordinaire dans la forme extérieure ou dans l'habillement de quelqu'un. Vous si maigre autrefois, et aujourd'hui si gras, quelle *métamorphose!* | Fig. Changement dans la fortune, l'état et le caractère d'une personne. Pauvre, il était vertueux; riche, il est inhumain; il a perdu à la *métamorphose*. | Au plur. Transformation, changement extraordinaire. L'Opéra est le pays des *métamorphoses*; là, en un clin d'œil, les hommes s'érigent en demi-dieux et les femmes s'humanisent. Lorsque Ganganelli fut élu pape, on lui dit que le cardinal de Bernis s'était fort réjoui de son exaltation : « Je le crois volontiers, dit-il, un poète doit aimer les *métamorphoses*. »

Et lorsque, fatigués de leurs *métamorphoses*,
Les sylphes vont dormir dans le hamac des roses:
A ce soir, disait-il en fuyant, et le soir,
Sur mes genoux, encore, il revenait s'asseoir.
(HÉGÉS. MOREAU.)

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE, part. Qui a subi une métamorphose; qui a été transformé. Daphné *métamorphosée* en laurier. La Fable seule a expliqué les mystères de ces fleurs qui se regardent sans cesse, lorsqu'elle en a fait autant de nymphes *métamorphosées*. (A. Martin.) Le libertin se transforme quelquefois par respect humain; il est *métamorphosé* par la conversion. (Roub.)

MÉTAMORPHOSER, v. a. Transformer, changer d'une forme en une autre. Diane *métamorphosa* Actéon en cerf. Les compagnons d'Ulysse *furent métamorphosés* en pourceaux. Les passions *métamorphoseront* toujours un peu les hommes. Jean-Jacques a dit : « L'homme qui pense est un animal dégénéré. » La perfectibilité doit donc tendre à le *métamorphoser* en brute. (Boiste.) | Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. L'ambition a *métamorphosé* cet homme. | SE MÉTAMORPHOSER, v. pr. Métamorphoser soi. Jupiter *se métamorphosa* en pluie d'or pour séduire Danaé, en cygne pour séduire Léda, en taureau pour enlever Europe, mais il ne *se métamorphosa* jamais en dieu; il

laissa toujours sa majesté et sa grandeur sur le seuil de l'Olympe. (A. Delveau.) Un dieu ne peut guère se communiquer à nous qu'en *se métamorphosant* en homme. Le Saint-Esprit *se métamorphosa* en colombe.

MÉTAPÈDE, s. m. (du gr. μετά, après; πούς, ποδός, pied). Anat. Partie du pied qui est à ce membre ce que le métacarpe est à la main.

MÉTAPHLOGOSE, s. f. (du gr. μετά, après; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Inflammation avec engorgement sanguin, sans dureté; le plus haut degré de l'inflammation. Arrivé à la période de *métaphlogose*, le malade court de grands dangers s'il n'est convenablement et homœopathiquement traité.

MÉTAPHORE, s. f. (pron. *métafore*; du gr. μεταφέρειν, transporter). Rhét. Figure qui a pour effet de transporter un mot de son sens propre et naturel à un autre sens. Si les termes propres manquent pour énoncer une idée dans toute sa force, ou si les expressions ordinaires n'ont pas l'énergie suffisante, on a recours alors à la métaphore, c. à d. que l'on transporte la signification propre d'un mot à une signification nouvelle, dont la convenance ne peut être établie qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. Ainsi, quand on dit : *Le mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité*, en cette phrase, *couleurs* n'a plus sa signification propre et primitive; ce mot ne marque plus cette lumière modifiée qui fait voir les objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, etc.; il signifie les *dehors*, les *apparences*, et cela par comparaison entre le sens propre des *couleurs* et les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. (Dumarsais.) Ainsi, la *fleur de l'âge*, le *feu de l'amour*, la *lumière de l'esprit*, la *tendresse du cœur*, les *perles de la rosée*, les *rubis de la grenade*, les *ailes du temps*, etc., sont autant de métaphores, parce qu'il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre les mots *fleur*, *feu*, *lumière*, *tendresse*, *perles*, *rubis*, *ailes*, auxquels on a donné un sens métaphorique, et les noms auxquels on en fait l'application. La métaphore est d'un précieux secours et d'une excellente ressource dans le langage écrit ou parlé, dans les vers ou dans la prose. Elle fait la pompe des images et le pittoresque de l'expression. Sans métaphore le style le plus ingénieux serait monotone. Mais de cette excellente chose il ne faut pas faire abus, parce qu'alors le style devient du pathos, comme celui des *Précieuses ridicules* ou celui de Balthazar Gratian, dont voici un échantillon : « Les pensées partent des vastes côtes de la mémoire, s'embarquent sur la mer de l'imagination, arrivent aux portes de l'esprit, pour être enregistrées à la douane de l'entendement. » En regard de cette métaphore abusive, et comme contraste, on peut citer cette métaphore, employée par Henri Heine dans son *Intermezzo* : « Il s'agit d'enterrer les vieilles et mauvaises chansons, les lourds et tristes rêves; allez me chercher un grand cercueil... Savez-vous pourquoi il faut que ce cercueil soit si grand et si lourd? J'y déposerai, en même temps, mon amour et mes souffrances. » Belle *métaphore*. *Métaphore* heureuse, hardie. *Métaphore* outrée. Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de *métaphores* et d'expressions figurées pour se faire entendre. (J. J. Rousseau.) Toute *métaphore* doit trouver vide la place dont elle se saisit. (Rollin.) Dieu nous garde du malin et de la *métaphore*. (P. L. Courier.)

Faudrait-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux,
Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
Et toujours bien mangeant mourir par *métaphore*?
(BOILEAU.)

MÉTAPHORIQUE, adj. (pron. *métaforike*). Qui appartient à la métaphore. Cette phrase s'entend dans un sens *métaphorique*. Les amoureux et les poltrons sont toujours un peu *métaphoriques* : les premiers exagèrent leur bonheur, les autres exagèrent leurs dangers. (A. Delveau.) | Qui abonde en métaphores. Style *métaphorique*. | Philol. Se dit de l'une des six sortes de caractères dont se compose la langue idéologique des Chinois.

MÉTAPHORIQUEMENT, adv. (pron. *métaforikeman*). D'une manière métaphorique. Quand je vous dis, ô mon amour, que je me meurs pour vous, c'est *métaphoriquement* parlant, car je veux continuer à vivre pour vous aimer le plus longtemps possible. (A. Lafontaine.) S'exprimer *métaphoriquement*.

MÉTAPHORISTE, s. Celui, celle qui parle, qui s'exprime habituellement d'une manière métaphorique. | Hist. ecclés. Nom donné aux sectaires qui avaient adopté les opinions de Daniel Chartier, ministre à Montauban, lequel prétendait que le dogme de la présence réelle est une espèce de métaphore, et que les hommes ne peuvent raisonnablement croire qu'ils mangent leur Dieu, ce qui serait un sacrilége.

MÉTAPHOSPHATE, s. m. Chim. Sel qui est le résultat de la combinaison métaphosphorique avec une base.

MÉTAPHOSPHORIQUE, adj. Chim. Qui a rapport au phosphore. Acide *métaphosphorique*.

MÉTAPHRAGME, s. m. (du gr. μετά, en arrière; φράγμα, cloison). Entom. Cloison qui sépare la cavité abdominale de la cavité thoracique.

MÉTAPHRASE, s. f. (pron. *métafraze*; du gr. μετάφρασις, fait de μετά, qui indique le changement, et de φράζω, je parle). Interprétation d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque. | Traduction faite pour en expliquer le sens et non pour en rendre les beautés. La *métaphrase* des *Phénomènes* d'Aratus, par Aviénus.

MÉTAPHRASTE, s. Celui, celle qui interprète un auteur obscur, qui l'explique et le traduit.

MÉTAPHYSICIEN, IENNE, adj. (pron. *métafizisien*). Qui a rapport à la métaphysique, qui concerne cette science. Esprit *métaphysicien*. École *métaphysicienne*. | Substantiv. Celui, celle qui fait son étude de la métaphysique, qui a du goût pour les recherches métaphysiques. Un bon *métaphysicien*. De tous les philosophes, les *métaphysiciens* me paraissaient les moins sages. (Condillac.) Nous avons quatre *métaphysiciens* célèbres, Descartes, Malebranche, Leibnitz et Locke. (Voltaire.)

MÉTAPHYSIQUE, adj. Qui appartient à la métaphysique. Principe *métaphysique*. Sciences *métaphysiques*. Preuves *métaphysiques*. Des arguments *métaphysiques*. Qu'est-ce donc que la raison universelle, formulée en dogmes religieux, a vu dans la nature humaine, lorsque, par une construction *métaphysique* si régulière, elle a affirmé tour à tour l'ingénuité du délit, l'éternité de la peine, la nécessité de la grâce? (Proudhon.) | Trop abstrait, trop subtil. Voilà un discours bien *métaphysique*. | Qui est fondé sur l'évidence. Certitude *métaphysique*.

MÉTAPHYSIQUE, s. f. (pron. *métafizike*; du gr. μετὰ τὰ φυσικά, ce qui vient après la physique). Science qui a pour objet l'existence et la connaissance, c. à d. les premiers principes de la pensée et la cause suprême de tous les êtres. Un traité de *métaphysique*. Étudier la *métaphysique*. Discuter des questions de *métaphysique*. Je suis plongé dans la *métaphysique* la plus triste et la plus épineuse. (Voltaire.) La *métaphysique* est le champ des doutes et le roman de l'âme. (Id.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces matières, il s'est enfoncé dans les ténèbres de la *métaphysique*. (J. J. Rousseau.) | On a cru qu'Aristote, ou son successeur, Théophraste, avait désigné par le mot *métaphysique* ses traités sur les objets les plus obscurs de la pensée humaine, parce qu'ils étaient placés, dans l'ordre de ses œuvres, après les livres de physique. Quoi qu'il en soit, le mot *métaphysique* a servi à désigner une science qu'Aristote appelait *philosophie première*, et qui a été regardée comme le couronnement de toutes nos connaissances. L'objet et les limites de la métaphysique n'ont pas été déterminés avec précision; aussi a-t-elle été définie de différentes manières. Wolff a donné le nom de *métaphysique* à l'*ontologie*. On a appelé *métaphysique spéciale* la science qui traite de Dieu et de l'âme humaine. L'école écossaise veut que la métaphysique se borne à rechercher l'origine de nos idées. D'après notre définition de la métaphysique, elle doit donc répondre à ces questions : Y a-t-il des existences réelles? Quelle est la première existence qui se manifeste en nous? Comment se manifeste-t-elle? Comment se manifestent l'existence de l'univers et celle de l'Être éternel? La métaphysique se propose de nous faire franchir l'abîme qui existe entre l'être et la pensée, et remonte à l'origine de nos idées. La métaphysique se propose de rechercher les existences. Son point de départ doit être une existence incontestable. Si la métaphysique était privée de ce point d'appui, la chaîne de nos idées flotterait dans les airs et se perdrait dans le vide. Cette existence incontestable nous est révélée par la conscience. En effet, la conscience nous donne la réalité de notre propre existence. Mais notre existence personnelle ne nous est pas révélée toute seule. Deux genres de réalités nous sont révélés en même temps; ces réalités s'appellent et se limitent réciproquement. Ce sont la réalité de notre *moi* et la réalité d'un monde extérieur différant de nous. La conviction intime de ces deux réalités nous est donnée dans la conscience et par la conscience. Elles sont inséparables, et l'une ne peut exister sans l'autre. Le théisme, qui proclame cette vérité, est le seul système métaphysique qui rend raison de l'existence des êtres, ou plutôt il fait disparaître la contradiction qu'il y aurait à vouloir expliquer la nature par elle-même. Un acte d'une intelligence et d'une liberté souveraine doit avoir précédé l'existence de la nature. Un pareil acte est un fait que la raison nous force d'admettre; il est incompréhensible, mais il doit nécessairement avoir eu lieu. La métaphysique doit être renfermée dans certaines limites, sous peine de se livrer à des recherches inutiles, ou d'imaginer des hypothèses absurdes et contradictoires. Indépendamment des spéculations générales de la métaphysique, chaque science a sa métaphysique particulière. Cette métaphysique n'est qu'une application des vérités générales aux différentes branches des connaissances humaines. Ainsi, en physique, on recherche ce que c'est que l'électricité; en physiologie, ce que c'est que la vie et la mort. Nous osons croire que ces redoutables problèmes ne sont pas au-dessus de l'intelligence humaine, et qu'elle arrivera bien un jour à les résoudre.

MÉTAPHYSIQUEMENT, adv. (pron. *métafizikeman*). D'une manière métaphysique. Discuter *métaphysiquement*. Cela est *métaphysiquement* certain.

MÉTAPHYSIQUER, v. n. Famil. Traiter un sujet métaphysique; parler d'une manière trop abstraite; avoir un langage trop subtil. Ce raisonneur, à force de *métaphysiquer*, ne s'entendra plus lui-même. Ce qui lui nuisait le plus était l'habitude de *métaphysiquer*, dont apparemment le beau sexe dalmate ne s'accommodait pas. (A. de Musset.)

MÉTAPLASME, s. m. (du gr. μεταπλασμός; fait de μετά, qui indique le changement; πλάσσω, je forme). Gramm. Nom donné aux figures de diction, c. à d. à celles qui n'ont pour objet que les altérations ou changements que peuvent éprouver les lettres ou les syllabes d'un mot. Le *métaplasme* peut se produire dans les lettres ou les syllabes de trois manières différentes : par augmentation, par diminution ou retranchement, et par changement : telles sont la *métathèse*, l'*élision*, la *crase*, la *syncope*, la *prosthèse*. Il est fort utile d'avoir présentes à l'esprit les différentes espèces de *métaplasmes*, quand on veut se livrer aux investigations si obscures, si incertaines de la science étymologique. (Champagnac.) On fait souvent usage de *métaplasme*.

MÉTAPLASTIQUE, adj. Qui a rapport au métaplasme, qui contient un métaplasme.

MÉTAPONTE (*Metapus*, aujourd'hui *Torre di Mare*). Géogr. Ville et port de l'Italie ancienne, sur la côte orientale de la Lucanie, près des embouchures du Bradane et du Casuente. On attribue sa fondation à Métabus, fils de Sisyphe. Détruite au VIe siècle av. J. C. par les Samnites, elle fut relevée et repeuplée par une colonie qu'y envoya Sybaris. C'était une ville puissante et riche; elle fut pendant un temps indépendante, et s'illustra par l'hospitalité qu'elle accorda à Pythagore, qui y fonda son institut et y mourut. Elle fut prise par les Romains, 270 ans av. J. C. Saccagée par Spartacus en 76 av. J. C., puis relevée par les Romains, elle fut définitivement détruite par les Maures. On en voit encore une église dite *de Samson*, d'où l'on a tiré de belles terres cuites; sur une éminence voisine, qui était probablement l'Acropole de la ville, on voit en outre quinze colonnes d'un temple antique. Nous visitâmes les ruines de *Métaponte*.

MÉTAPTOSE, s. f. Méd. Changement d'une maladie en une autre de nature différente, soit en pis, soit en mieux. Vis-à-vis des malades ou de leurs parents qui veulent savoir le nom de la maladie existante, les *métaptoses* deviennent fort embarrassantes, puisque la maladie change de nature. (Mérat.)

MÉTASTASE (PIERRE-BONAVENTURE *Trapassi*, dit). L'un des plus grands poètes de l'Italie, né à Rome, en 1698, d'une famille pauvre; mort à Vienne en 1782. Il eut pour protecteur le célèbre jurisconsulte Gravina, qui le fit instruire avec le plus grand soin dans les lettres grecques et latines, et lui légua sa fortune. Sa première tragédie lyrique de *Didone abbandonata* fut représentée à Naples en 1724, et y excita un enthousiasme universel. En 1730, il se rendit à Vienne, et y fit paraître successivement le *Giuseppe riconosciuto*, le *Demofonte*, la *Clemenza di Tito* et cette *Olympiade* que toute l'Italie surnomma *la divine*. Les œuvres poétiques de Métastase, qui consistent en tragédies lyriques, en oratorios, en cantates, en élégies, idylles, sonnets, etc., ont toutes une grâce, une élégance et une douceur parfaites; mais toutes ces pièces ont le grand défaut de leurs qualités, elles ont trop de tendresse et de charme pour être suffisamment énergiques. C'est une poésie sans muscles et sans vigueur, faite pour être chantée beaucoup plus que pour être lue.

MÉTASTASE, s. f. (du gr. μετάστασις; fait de μετά, qui indique le changement, et de ἵστημι, pla-

cer). Rhét. Figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé d'avouer. | Pathol. Déplacement d'une maladie et transport de la matière qui l'entretenait ou de la cause qui l'avait déterminée sur un autre point plus ou moins éloigné de celui où elle avait d'abord fixé son siége. On distingue trois changements de maladies qu'il est essentiel de ne pas confondre; ce sont la *métastase*, la *métaptose* et l'*épigénèse*. *Métastase* favorable, nuisible, séreuse, lymphatique.

MÉTASTATIQUE, adj. Minéral. Qui se tient au delà. Chaux carbonatée *métastatique*. | Pathol. Qui dépend de la métastase, qui en a le caractère. Abcès *métastatique*. Crise *métastatique*. Matière *métastatique*. Surdité *métastatique*.

MÉTATARSE, s. m. (du lat. *metatarsus*; fait du gr. μετά, au delà; ταρσός, tarse). Anat. Partie du pied située entre le tarse et les orteils, composée de cinq os disposés parallèlement et distingués par les noms numériques de *premier*, *second*, etc., en comptant de dedans en dehors. Le premier est le plus gros et le plus court; le second, le plus long; les trois suivants diminuent successivement de longueur. Les os du *métatarse* sont composés de tissus celluleux à leurs extrémités et de tissus compactes à leur corps. (Mayol.)

MÉTATARSIEN, IENNE, adj. Qui appartient au métatarse. Os *métatarsien*. Artère *métatarsienne*. Articulations *métatarsiennes*. Phalanges *métatarsiennes*. | S. m. *Le métatarsien*, L'os métatarsien. Dans le second *métatarsien*, l'extrémité tarsienne est légèrement concave et s'articule avec la face antérieure du second os cunéiforme. (M. P.)

MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport au métatarse et aux phalanges. Articulations *métatarso-phalangiennes*.

MÉTATHÈSE, s. f. (du gr. μετάθεσις, transposition; fait de μετά, au delà; τίθημι, je place). Gramm. Figure qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme *éprevier* pour *épervier*. | Philos. *Métathèse des jugements*, Nom que Kant, dans sa *Logique*, donne à une sorte de transposition des termes d'un jugement qui sert à en détruire un autre par voie de raisonnement immédiat. Exemple: *Tout ce qui est immuable est nécessaire : tout ce qui est nécessaire est immuable*. | Pathol. Transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre, où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, la répulsion dans l'estomac d'un corps étranger, d'un os, par exemple, arrêté dans l'œsophage, la répulsion dans la vessie d'un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métathèses*. (Villeneuve.)

MÉTAXYTHÉRIUM, s. m. Paléontol. Groupe de mammifères fossiles, de l'ordre des cétacés, créé par Christol, et que Blainville a réuni au genre des lamantins. « Les métaxythériums avaient une paire d'incisives permanente à la mâchoire supérieure; ils n'avaient pas de canines, et leurs molaires, au nombre de six à huit de chaque côté des deux mâchoires, se succédaient d'arrière en avant et tombaient en sens inverse. Ces animaux, avec la forme maxillaire des dugongs, avaient celle du crâne des lamantins; ils avaient de larges et épaisses côtes, comme ces derniers; mais leurs bras étaient très-semblables à ceux des premiers. »

MÉTAYAGE, s. m. Contrat par lequel le possesseur d'un fonds le donne à cultiver à une famille, à la condition d'en partager les produits avec elle. « On a souvent discuté sur les inconvénients ou les avantages du *métayage*, comparé avec les *baux ou fermages à prix d'argent*, et le plus grand nombre des agronomes sont convaincus que la *vente des fonds de terre* substituée au *métayage* est ce qu'il y a de plus favorable aux intérêts de l'agriculture, sous la condition toutefois qu'on accordera au métayer devenu propriétaire la faculté de payer son acquisition par annuités de 10/0 sur le capital, c. à d. dans une période de trente-six ans et trois mois, ou avec de longs termes pour des payements fractionnés. »

MÉTAYER, ÈRE, s. (pron. *métèié*). Celui, celle qui fait valoir une métairie. *Métayer* habile, intelligent. Il alla voir son *métayer*. L'éducation des bestiaux fait une partie importante des soins du *métayer*, qui les tient souvent à cheptel. (Francœur.) « Le *fermier* est beaucoup plus maître dans son exploitation; il la règle et l'établit comme bon lui semble; il choisit ses cultures, il dispose de ses troupeaux, tandis que le *métayer* est soumis au caprice du propriétaire, en état de suspicion continuelle parce qu'il peut ruiner son patron ou par sa paresse et son incurie, ou par ses dilapidations et ses infidélités. » | Jurisp. *Métayer partiaire*, Fermier qui retient une moitié de la récolte et donne l'autre au propriétaire de la terre.

MÉTAZOÏQUE, adj. (du gr. μετά, après; ζῶον, animal). Géol. Se dit des terrains postérieurs à l'apparition des animaux.

MÉTEIL, s. m. Mélange de froment et de seigle semés, cultivés et récoltés dans le même champ. Du pain de *méteil*. Semer du *méteil*. | Adjectiv. Blé *méteil*. Quelques agriculteurs se sont énergiquement prononcés contre le blé *méteil*. | *Passe-méteil*, Blé dans lequel on mêle deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

MÉTEMPSYCOSE, s. f. (pron. *métanpsikoze*, du gr. μετεμψύχωσις, même signif.; formé de μετά, qui indique changement, et ἐμψυχόω, j'introduis l'âme, j'anime). Philos. Transmigration d'une âme d'un corps dans un autre. La *métempsycose* n'est pas, comme on l'a prétendu, une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme, c'est la doctrine même de l'immortalité de l'âme. Les idées qu'elle représente ne sont que des enveloppes symboliques du dogme de l'unité et de l'incorruptibilité de la substance intellectuelle, de la perpétuelle destruction et du perpétuel renouvellement de ses formes. C'est une doctrine vieille comme le monde, vieille comme l'humanité. Elle nous enseigne que nos âmes, quand la mort a brisé les organes où elles étaient enfermées, se réunissent à la grande âme du monde. Fénelon, dans son *Télémaque*, a reproduit cette pensée des anciens philosophes lorsqu'il a dit : « L'âme universelle est un vaste océan de lumière; nos âmes sont autant de petits ruisseaux qui y prennent leur source et retournent s'y perdre. » Cette théorie a été reprise de nos jours, à peu près dans les mêmes termes, par Charles Fourier, dans sa *Psychologie*. On croit que le dogme de la métempsycose est d'origine indienne. Il tient de très-près au système d'émanations qui caractérise le panthéisme oriental, au système d'une vie unique et universelle, et se produisant au sein de la nature sous une infinie variété de formes sans cesse renouvelées, base commune des doctrines de l'Inde et de l'Égypte. D'après les *Védas*, l'univers n'est autre chose qu'une grande manifestation du Très-Haut, où mille et mille formes de la substance unique circulent, passant de la vie à la mort, et de la mort à une vie nouvelle, où les dieux, les hommes et les mondes, les créations et les destructions se succèdent, dans une révolution infinie, au sein de *Brahm-Maya* (l'être-nature), jusqu'au moment fixé pour la *rémanation générale*, qui absorbera toutes les formes variables dans l'invariable substance. Selon les Indiens, ce sont des âmes humaines qui sont captives dans les corps des moindres animaux, et toutes les formes de la nature animée. De là cette sympathie universelle qui caractérise leur poésie, comme leurs systèmes religieux et philosophiques. Les âmes, dans le cours de leurs migrations, parcourent incessamment tous les corps. Non-seulement rien dans la nature n'est absolument inanimé, mais toutes les sphères, tous les mondes, tous les règnes, jusqu'aux plantes et aux pierres, sont peuplés d'esprits déchus d'une noble origine, et qui sans cesse tendent à y retourner. L'univers entier, sous ce point de vue, est comme un vaste purgatoire. Cette suite de migrations forme un système d'épreuves et d'épurations graduelles que doivent subir les âmes, et là apparaît l'idée de la justice divine dans la métempsycose. De l'Inde et de l'Égypte, cette croyance passa dans la Grèce, importée par Pythagore, qui la rattacha à l'idée de la force motrice de l'âme, faisant de l'âme une émanation du feu central, obligée par le destin de traverser une certaine série de corps et préexistant depuis le commencement du monde, antérieurement à la création des corps. Les mystères grecs revêtirent la métempsycose de mythes attrayants, qui représentaient Mercure comme conducteur des âmes. Chez les Romains, Cicéron et Virgile ont fait mention de cette doctrine; mais elle n'est plus guère chez eux qu'une contradiction altérée par le temps et défigurée par les fictions poétiques. César la trouva dans les Gaules. Les premiers Pères de l'Église lui empruntèrent quelques-unes de ses idées. Le christianisme hérita de ces emprunts et se les assimila. Le dogme de la *métempsycose* devait conduire ceux qui l'admettent à défendre l'usage des viandes comme exposant l'homme à se nourrir de la chair d'un des siens : aussi l'abstinence des viandes est-elle une des prescriptions fondamentales de la religion des Brahmes et de la philosophie pythagoricienne. La *métempsycose* de l'Inde n'est qu'une exagération du dogme druidique de la transmigration des âmes par réincarnations successives dans des corps humains en vue d'épurations et de perfectionnements; c'est le dogme des Gaulois, et non celui de l'Inde, qui est un des fondements de la doctrine spirite.

MÉTEMPSYCOSISTE, adj. et s. Qui appartient au système de la métempsycose, qui traite de la métempsycose. | Partisan de la métempsycose.

MÉTEMPTOSE, s. f. (du gr. μετά, qui indique le changement; ἔμπτωσις, chute). Chronol. Équation solaire des nouvelles lunes, qui a pour but d'empêcher qu'elles n'arrivent un jour trop tard. Elle consiste à retrancher un jour d'une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

MÉTÉORE, s. m. (du gr. μετέωρος, élevé; fait de μετά, au-dessus, et de ἀείρω, j'élève). Phys. Tout phénomène qui se passe au sein de notre atmosphère, tels que le vent, les nuages, la pluie, la grêle, les aurores boréales, etc. On range généralement ces phénomènes sous quatre groupes : le premier se compose des *météores aqueux* qui comprennent les brouillards, les nuages, les pluies, la neige, la rosée, le givre, la grêle; le second, des *météores ignés*, qui comprennent le tonnerre, les feux Saint-Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides; le troisième, des *météores lumineux*, qui ont trait à l'arc-en-ciel, aux aurores boréales, à la lumière zodiacale, aux parhélies et aux paraséléines; le quatrième, des *météores aériens*, c. à d. les vents et les trombes. *Météore* éclatant. Sinistre *météore*. Les *météores*, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. (Déaddé.) Mais peu à peu l'équilibre subsistant entre les forces des substances inorganiques se troubla, les vents s'élevèrent, les *météores* apparurent avec une puissance de destruction proportionnelle à l'activité de leurs causes premières. (Passot.) Le vent est le *météore* le plus intéressant à connaître, parce que c'est lui qui précède ou accompagne ordinairement tous les autres. (Id.) | Fig. Se dit d'un personnage qui a jeté un grand éclat. Ce conquérant fut un *météore* qui épouvanta le monde. Les grands citoyens sont comme des *météores* qui brillent et se consument pour éclairer la terre. (Napoléon Ier.) Les faits et les hommes les plus éclatants pâlissent, comme les *météores*, en s'éloignant. (Noël.)

La beauté, le génie, éclatants *météores*,
Apparaissent un jour, une heure, et puis c'est tout.
La nuit se fait au ciel, brusquement, tout d'un coup.

MÉTÉORINE, s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des herbes dont une partie est indigène et l'autre du cap de Bonne-Espérance. La *météorine*, ou *souci des champs*, est une plante aux fleurs grandes, jaunes, aux feuilles sessiles, aux tiges longues de 8 à 40 centimètres. Les bestiaux la recherchent, et on joint ses feuilles à celles des salades pour leur donner du ton. Cette plante s'employait autrefois comme narcotique, dépurative et antiscorbutique. On remarque également le *souci des jardins* et le *souci des pluies*, deux espèces de météorines qu'on cultive pour la beauté de leurs calathides, qui s'ouvrent dès sept heures du matin et ne se ferment pas avant quatre heures du soir si le temps est serein; mais s'il doit pleuvoir dans le jour, elles restent fermées. | On nomme cette plante vulgairement *Souci*.

MÉTÉORIQUE, adj. Qui appartient aux météores. Phénomènes *météoriques*. | Se dit des pierres qui tombent du ciel en certaines circonstances, et aussi des eaux qui proviennent de la condensation des vapeurs suspendues dans l'atmosphère. | Bot. *Fleurs météoriques*, Fleurs dont l'épanouissement et la clôture sont modifiés par l'influence de l'état atmosphérique. Les grandes chaleurs, les pluies d'orage, les vents d'est, agissent très-visiblement sur les *fleurs météoriques*. Le souci est une *fleur météorique*.

MÉTÉORISATION, s. f. (pron. *météorizasion*; rad. *météore*). Maladie des animaux ruminants, due à la production de gaz, qui distendent les parois de leur estomac et de leurs intestins. Elle se reconnaît au gonflement du ventre, à la respiration difficile et haletante, à la marche incertaine et chancelante. Cette maladie se manifeste surtout au commencement du printemps, lorsque les bestiaux sont nourris d'herbes jeunes et tendres, surtout lorsqu'ils les mangent encore couvertes de rosée ou fraîchement coupées. Elle se développe si rapidement qu'elle frappe les animaux comme un coup de foudre. | On l'appelle aussi *Tympanite* ou *Empansement*.

MÉTÉORISÉ, ÉE, part. Qui est affecté de météorisation ou de météorisme. Ventre *météorisé*. Des bestiaux *météorisés*. La pauvre vache était *météorisée*.

MÉTÉORISER, v. a. (rad. *météore*). Art vétérin. et pathol. Causer, donner la météorisation ou le météorisme. La luzerne est un excellent fourrage, mais c'est un de ceux qui sont le plus sujets à *météoriser* les bœufs, les vaches et les moutons. (Brard.) | Se MÉTÉORISER, v. pr. Se gonfler, se distendre par l'effet d'une accumulation de gaz.

MÉTÉORISME, s. m. Art vétérin. et pathol. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On dit aussi *Ballonnement*. | Tension et élévation douloureuse du bas ventre, que l'on observe dans les fièvres putrides, et presque toujours dans les fièvres malignes.

MÉTÉORITE, s. m. (rad. *météore*). Masse pierreuse et métallifère qui se précipite des régions atmosphériques à la surface de la terre avec un ensemble de phénomènes constant. Il y a les *météorites charbonneux*, les *météorites métalliques* et les *météorites pierreux*. Tous les *météorites* contiennent du fer à l'état natif.

MÉTÉOROGNOSIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore ; γνῶσις, connaissance). V. MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉOROGRAPHE, s. m. (du gr. μετέωρος, météore ; γράφω, j'écris). Instrument de physique qui sert à faire des observations météorologiques. | S. Celui ou celle qui s'occupe de la description des météores. Nous comptons en France plusieurs *météorographes* très-distingués.

MÉTÉOROGRAPHIE, s. f. (rad. *météorographe*). Phys. Description des météores.

MÉTÉOROLOGIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore ; λόγος, discours). Phys. Partie de la physique générale qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, de leurs causes et de leurs effets. Ces phénomènes sont classés dans plusieurs catégories, et l'on distingue : les phénomènes dépendant du mouvement, de la chaleur à l'intérieur du globe et à la surface de l'écorce terrestre ; l'étude des climats, des différents sols, la distribution des végétaux et des animaux sur le globe ; les effets provenant du mouvement des eaux ; les phénomènes atmosphériques provenant des variations de température de la masse gazeuse qui entoure la terre, ainsi que de la présence de l'eau dans cette atmosphère ; les effets dus au passage de la lumière solaire dans l'atmosphère ; les phénomènes provenant de l'action de l'électricité ; les effets dus au magnétisme du globe ; les aurores boréales, les étoiles filantes, etc. S'occuper de *météorologie*. Traité de *météorologie*. La plupart des traités de physique consacrent une place importante aux questions de *météorologie*. Les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leur secours à la *météorologie* font espérer que les progrès de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. (Louvet.) Nous allons faire un cours de *météorologie*.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la météorologie, qui concerne les météores et tous les changements qui arrivent dans l'atmosphère. | *Observations météorologiques*, Observations que l'on fait sur les différentes espèces de météores, tels que la pluie, la neige, la grêle, les brouillards, le tonnerre, l'arc-en-ciel, etc. Celles que font les physiciens sur tous les changements qui s'opèrent dans l'atmosphère pendant un temps déterminé. | *Tables météorologiques*, Tables où ces observations sont consignées. | *Instruments météorologiques*, Instruments construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, etc. ; tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc.

MÉTÉOROLOGISTE, s. (rad. *météorologie*). Celui, celle qui fait une étude particulière de la météorologie, qui écrit sur les météores. Les *météorologistes* de l'Observatoire de Paris. On dit aussi *Météorologue*.

MÉTÉOROMANCIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore ; μαντεία, divination). Divination par les météores, et particulièrement par les éclairs et le tonnerre. Exercer la *météoromancie*.

MÉTÉORONOMIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore ; νόμος, loi). Phys. Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

MÉTÉORONOMIQUE, adj. Qui appartient à la météoronomie. Rapport *météoronomique*.

MÉTÉOROSCOPE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore ; σκοπέω, je considère). Nom que les anciens mathématiciens donnaient aux instruments dont ils se servaient pour observer et marquer les distances, les grandeurs et la situation des corps célestes, dont plusieurs étaient regardés par eux comme des météores. | Aujourd'hui, Se dit des instruments destinés à faire des observations météorologiques.

MÉTÉOROSCOPIE, s. f. (rad. *météoroscope*). Contemplation ou étude des météores.

MÉTHEG, s. m. (littér. *frein*). Gramm. hébr. Nom de l'accent euphonique en hébreu, dont l'objet est d'arrêter la prononciation d'une voyelle, de manière à la détacher de la syllabe suivante.

MÉTHODE, s. f. (du gr. μέθοδος, formé de μετά, par ; ὁδός, voie ; moyen d'arriver à un but par la voie la plus convenable). Ordre qu'on suit dans le cours d'un travail pour arriver au résultat que l'on veut obtenir ; pour faire, dire ou enseigner quelque chose. Bonne *méthode*. *Méthode* aisée, difficile. Chanter, écrire avec *méthode*. Cette femme chante avec *méthode*. Il y a une *méthode* pour tout. Créer une *méthode*. *Méthodes* astronomiques. Lorsqu'une *méthode* n'est pas bonne, plus on la suit, plus on s'égare. (Condillac.) Il ne s'agit que de *méthode* et de clarté. (Voltaire.) Les *méthodes* par lesquelles on recherche la nature. (Buffon.) | La *méthode* est l'art de découvrir un ordre régulier, soit dans la suite de nos idées, soit dans les objets mêmes de nos connaissances. Elle a pour but de conduire plus facilement aux vérités inconnues, ou de les exposer et de les démontrer plus clairement quand on est parvenu à les connaître, ou, enfin, d'en établir les rapports, et de pouvoir ainsi les mieux comprendre et les retenir plus aisément. La méthode consiste à marcher du connu à l'inconnu, à suivre la voie la plus directe ou la plus courte, et à n'admettre aucune des idées intermédiaires. Elle a deux procédés qui se distinguent par leur point de départ, mais qui concourent au même but, qui peuvent être employés quelquefois indifféremment, et doivent s'unir pour se contrôler réciproquement. Tantôt l'esprit humain part des faits particuliers, et les examine successivement dans tous leurs rapports, pour arriver aux lois générales qui les expliquent, ou bien il décompose une question, pour en saisir distinctement toutes les conditions, tous les éléments, en expliquer toutes les parties, pour arriver ainsi par degrés à une solution complète ; tantôt il part des principes ou des lois générales pour descendre aux conséquences et aux faits particuliers. L'un de ces procédés est l'analyse, l'autre la synthèse. Voici les principes généraux qui s'appliquent à tous les procédés de la méthode, qui en résument les conditions fondamentales, et qui doivent nécessairement régler la marche de l'esprit humain dans la recherche comme dans l'exposition de la vérité, et le diriger dans toutes ses opérations. On doit comprendre d'abord qu'il faut, avant tout, poser d'une manière précise l'état de la question, en démêler toutes les conditions et tous les éléments, n'omettre aucun de ceux qu'elle renferme nécessairement, et n'en point ajouter qui ne s'y rapportent pas ; enfin, déterminer rigoureusement le point d'où l'on part et le but où l'on tend. C'est la première loi de toute marche régulière et la condition indispensable pour ne point s'égarer. Toute question suppose nécessairement quelque chose d'inconnu ou d'obscur, car autrement elle n'aurait point d'objet ; il n'y aurait rien à chercher ni à démontrer ; mais elle offre aussi quelques éléments connus, qui doivent servir de point de départ ; elle explique ou suppose certaines conditions à remplir pour la résoudre ; car sans cela toute recherche, comme toute solution, deviendrait impossible. C'est en s'appuyant sur ces premières données pour reconnaître et constater, au moyen de l'induction et du raisonnement, les rapports entre le connu et l'inconnu, qu'on peut parvenir à la découverte ou à la démonstration qu'on se propose. Si l'on n'a pas déterminé d'une manière nette et précise les éléments contenus, soit en termes exprès, soit implicitement, dans l'énoncé de la question, il ne reste plus aucun moyen d'arriver à un résultat ; on ne peut que s'égarer et se perdre dans une voie sans issue. Il suit de là qu'on doit avoir soin d'analyser exactement les idées, et de bien définir celles qui ne sont pas claires par elles-mêmes, de bien expliquer la valeur des termes, de leur donner toujours un sens précis, et d'écarter toute expression vague, obscure, ou qui, par son ambiguité, pourrait donner lieu à des équivoques ; car, si l'on ne s'est pas rendu compte par une sévère analyse des éléments que renferment les idées complexes, si l'on emploie des termes vagues ou dont l'acception mal définie se prête à des sens divers, on risque, dans la suite des opérations, de confondre sous les mêmes mots des notions différentes, et d'établir de faux rapports entre des idées que l'on ne conçoit pas nettement. C'est là, sans contredit, la principale source des erreurs et des interminables disputes qui règnent parmi les hommes. Il y a dans toutes les langues une multitude de mots qui présentent des idées tellement vagues ou tellement complexes, que peu de gens s'en rendent compte et que chacun les entend à sa manière, de sorte que, le plus souvent, en raisonnant sur des matières ainsi mal conçues et mal expliquées, on ne se comprend pas soi-même, et il devient à plus forte raison impossible de se faire entendre aux autres. Un autre point important, après la rigoureuse définition des idées, c'est de les classer dans un ordre naturel, de diviser la question quand elle offre des éléments trop complexes, d'établir entre eux les rapports qui sont indiqués par la nature des choses ou par l'énoncé de la question elle-même, et de marquer enfin bien nettement la séparation entre les éléments connus et ceux qui ne le sont pas, entre les points qui sont clairs par eux-mêmes et ceux qui ont besoin d'explication. La question peut avoir pour objet de rechercher la cause ou l'explication des phénomènes connus, de remonter des effets particuliers aux lois générales, de former un tout au moyen de ses parties, ou bien de chercher les effets d'une cause bien connue, d'étendre les lois générales à tous les faits qui en dépendent, de déterminer les parties d'un tout, ou les propriétés d'un objet, au moyen de quelques-unes que l'on connaît ; enfin, d'expliquer les principes, d'en montrer l'étendue et de développer les idées qu'ils contiennent et les conséquences qui en découlent. On comprend que cette diversité de circonstances ou d'objets doit exiger des opérations diverses et amener aussi des différences dans les procédés particuliers de la méthode ; mais elle doit être, dans tous les cas, nécessairement soumise aux règles et aux conditions qu'on vient de voir. Enfin, une dernière condition, c'est de s'appuyer sur des principes clairs, et d'établir par des déductions rigoureuses les rapports entre les principes et les conclusions ; par conséquent, de n'admettre aucune proposition douteuse ou équivoque, de prouver ou d'expliquer toutes celles qui ont besoin de preuves ou d'éclaircissements, et de marcher toujours, par degrés, des idées les plus simples, les plus connues, à celles qui en découlent immédiatement ou qui s'y rattachent sans intermédiaire. Si l'on remonte des faits aux lois générales, il faut que tous les faits soient connus et bien constatés, que l'on tienne compte de toutes les circonstances, et que si l'on admet des hypothèses, on se garde bien de leur donner une valeur absolue. Il faut s'attacher surtout à découvrir et à suivre l'ordre de la nature, et classer les objets d'après des propriétés bien déterminées, qui permettent de les distinguer aisément et de les rattacher toujours aux divisions établies. C'est la condition indispensable du progrès des sciences. | *Méthode analytique*, Celle qui consiste à observer des individus, à décomposer des notions particulières et complexes pour en tirer des idées plus générales et plus simples, de manière à arriver ainsi jusqu'aux conceptions les plus abstraites. V. ANALYSE. | *Méthode dialectique*, Marche suivie dans l'exposition et l'enseignement d'une science, d'une théorie, d'une suite de faits. | *Méthode logique*, Marche que nous suivons pour acquérir nos connaissances, ou pour nous assurer de leur exactitude. | *Méthode synthétique*, Enseignement qui procède du simple au composé, qui va des principes aux conséquences, et qui recompose ce qui a été analysé. V. SYNTHÈSE. | *Méthode scientifique, scolastique* ou *théorique*, Celle qui part de propositions élémentaires ou de faits principaux, et qui s'attache à la marche rigoureuse de la science, en écartant ce qui n'est que curieux. | *Méthode systématique*, Celle qui, dans l'exposition des idées, adopte un ordre dans lequel elles s'engendrent et se suivent naturellement. | *Méthode syllogistique*, Celle qui présente la science sous la forme d'une suite de syllogismes. | *Méthode tabulaire* ou *synoptique*, Celle qui, d'un seul coup d'œil, présente l'ensemble de la science. | *Méthode populaire* ou *pratique*, Celle qui, partant de notions usuelles et propres à captiver l'attention, s'appuie pour la soutenir sur les faits les plus curieux et les plus susceptibles d'une application immédiate et pratique. | *Méthode fragmentaire* ou *rhapsodique*, Celle qui consiste à traiter successivement différents points d'une science, à présenter des faits divers, sans qu'il y ait une liaison entre ces parties, ou, du moins, sans indiquer cette liaison, bien qu'elle existe. | *Méthode acroamatique*, Celle d'un professeur qui parle seul ou qui dicte. | *Méthode catéchétique*, Celle dans laquelle les questions et les réponses sont déterminées d'avance. | *Méthode érotématique*, Celle d'un professeur qui interroge ses élèves. | *Méthode socratique, dialogique*, Celle dans laquelle les deux interlocuteurs s'interrogent mutuellement. Cette méthode, qui était celle de Socrate, tend à faire trouver par le disciple lui-même les notions qu'on veut lui inculquer. | *Méthode thomistique*, Celle qui débute par une exposition de tous les systèmes opposés à celui qu'on veut établir, qui les réfute successivement et les remplace enfin par une vérité rigoureusement démontrée. | *Méthode historique*, Elle est à peu près la même que la précédente, sauf qu'elle ne conclut pas toujours d'une manière absolue. | *Méthode dogmatique*, Celle qui commence par établir la thèse que l'on veut trouver, qui ensuite la divise ; qui, pour chaque partie, pose ses définitions, ses axiomes et

ses demandes; qui démontre alors chaque point par des arguments en forme, et prévoit ensuite les objections; qui, enfin, résume toutes ses preuves, et conclut en répétant la proposition même comme une chose invinciblement acquise et démontrée. | *Méthode cicéronienne*, Disposition des preuves d'un discours, qu'on rencontre très-fréquemment dans Cicéron, et qui consiste à présenter avec beaucoup de développement quelques arguments principaux, à accumuler ensuite les preuves de moindre importance, traitées sommairement ou par énumération, et à terminer enfin par l'argument le plus puissant de tous. | *Méthodes oratoires*, Toutes les méthodes dialectiques appliquées à la composition d'un discours, et spécialement à l'arrangement de la partie appelée la démonstration ou la preuve. | *Méthode universelle par Jacotot*, Méthode inventée et préconisée par le célèbre Jacotot. C'est la méthode naturelle qui consiste à faire trouver à l'élève lui-même les règles que les professeurs lui proposent dans les autres méthodes. Elle prend le nom d'*Universelle*, parce que son inventeur veut qu'on l'applique à l'enseignement ou à l'acquisition de toutes les branches des connaissances humaines. V. JACOTOT. | *Méthode de Bacon*. V. ORGANUM. | *Discours sur la méthode*, Titre d'un des ouvrages de Descartes, et dans lequel ce philosophe établit la nécessité du doute méthodique. | Se dit particulièrement des différentes manières d'enseigner les langues. La *méthode* de Dumarsais consiste à débuter par la pratique et l'analyse, pour finir par la théorie et la synthèse. (Acad.) | Principes particuliers et moraux au moyen desquels on parvient plus facilement à apprendre un art, une science. *Méthode* Jacotot. *Méthode* Chevé. Les nouvelles *méthodes* d'enseignement simplifient singulièrement les difficultés de la science, qu'elles rendent pour ainsi dire attrayantes. | Livre élémentaire, surtout pour l'étude d'une langue. *Méthode* grecque. *Méthode* latine de Port-Royal. | Dans les ouvrages d'esprit, Disposition des matières et des idées dans l'ordre le plus logique et le plus propre à faciliter l'intelligence d'un ouvrage. Ce discours est sans *méthode*. Il y a beaucoup de *méthode* dans ce livre. Nous mettons de la *méthode* dans cette recherche. Rien ne serait plus facile que d'aligner avec *méthode* les siècles les uns au bout des autres, avec leurs rois et leurs royaumes, comme on aligne des alexandrins. (Edg. Quinet.) | Hist. nat. Distribution des êtres d'après tels ou tels caractères. *Méthode* de botanique, de minéralogie, de zoologie. | *Méthode naturelle*, Classification qui se fonde sur l'ensemble des rapports que les êtres ont entre eux. | *Méthode artificielle*, Celle qui n'est établie que d'après quelques caractères particuliers et convenus. | Recueil de préceptes et d'exemples pour l'enseignement du chant vocal ou du jeu d'un instrument. *Méthode* de piano, de chant, de flageolet. | Manière d'exécuter; style d'exécution. Cette cantatrice a une excellente *méthode*. Les routiniers ont quelquefois du goût, mais leur *méthode* est toujours mauvaise. (Castil-Blaze.) | Usage, coutume, manière d'être. Ne jamais saluer le premier est sa *méthode*. A table on ne manqua pas, selon la *méthode* française, de faire beaucoup babiller le petit bonhomme. (J. J. Rousseau.) | Mathémat. Marche pour résoudre un problème. | Dans une acception plus usitée, Route trouvée et expliquée par un géomètre, pour résoudre plusieurs questions du même genre, et qui sont renfermées comme dans une même classe. | Arithmét. *Méthode opératoire*, Marche à suivre pour procéder à une opération. | Méd. *Méthode curative*, Mode de traitement d'une maladie.

MÉTHODIQUE, adj. Qui a de la méthode, de la règle, en parlant des personnes. Homme *méthodique*. Esprit *méthodique*. Je l'ai trouvé grave, *méthodique*, et prêt à peser le sentiment au poids de la raison. (J. J. Rousseau.) | Qui est fait avec règle, avec méthode. Ordre *méthodique*. Traité *méthodique*.

Je ne puis oublier l'appétit *méthodique*
De Géta, qui mangeait par ordre alphabétique.
(BERCHOUX.)

| Se prend souvent en mauvaise part pour qualifier un homme compassé, froid, ennuyeux, qui ne parle et n'agit que par poids et mesures. Cet homme est *méthodique* jusque dans les actions les plus simples et les plus vulgaires de la vie. | *Secte méthodique*, Secte d'anciens médecins dont le chef était Thémison de Laodicée, lequel vivait au siècle d'Auguste. Pour eux, toute la médecine se trouvait réduite à un très-petit nombre de principes communs, auxquels ils la ramenaient sans cesse. | On a également donné ce nom aux médecins qui s'attachaient à la méthode prescrite par les règles de l'art, par opposition aux médecins empiriques, qui ne s'en rapportaient qu'aux enseignements de l'expérience.

MÉTHODIQUEMENT, adv. Avec méthode. Ce livre est écrit *méthodiquement* et clairement. Il a traité cette matière *méthodiquement*.

MÉTHODISME, s. m. (rad. *méthode*). Action de procéder avec méthode. Si le *méthodisme* de la nomenclature a l'avantage de représenter la nature des choses, il entraîne aussi l'inconvénient de fréquents changements. (Pelletan.) | Principes d'une secte religieuse formée, dans la première partie du XVIIIe siècle, au sein de l'Église anglicane, par quelques jeunes théologiens qui s'étaient réunis en 1720, à Oxford, dans un but de piété. John Wesley, fondateur de cette société, et Georges Whitefield l'organisèrent, et leurs prédications attirèrent bientôt des milliers d'auditeurs. Le méthodisme a exercé une heureuse influence sur la vie religieuse en Angleterre et en Amérique; c'est lui qui a tiré l'Église de sa léthargie. Aussi a-t-il fait, dans ces deux pays, un nombre considérable de prosélytes. | Méd. Système dans lequel on attribuait toutes les maladies au resserrement ou au relâchement de la fibre.

MÉTHODISTE, adj. (rad. *méthode*). Qui agit avec méthode, partisan de la méthode. | Particulièrement, Zélateur d'une méthode spéciale, dans une science ou dans un art quelconque. | Hist. relig. Qui a rapport au méthodisme. Secte, association *méthodiste*. Ministres *méthodistes*. | Substantiv. Les *méthodistes* sont trop exclusifs dans leurs opinions. | Sectateur du méthodisme. Les *méthodistes* persévérants obtiennent de leurs supérieurs un certificat de piété. Les *méthodistes* forment deux branches : les *adhérents de Wesley*, qui s'interdisent le jeu, les spectacles, les bals, les parures, les liqueurs et le tabac, et qui, pour le dogme, ont adopté les doctrines d'Arminius; ceux de *Whitefield*, qui ne sont guère que des calvinistes purs. Les méthodistes sont fort répandus en Angleterre et dans les colonies anglaises ainsi qu'aux États-Unis. Ils se distinguent généralement par la pureté de leurs mœurs; ils ont beaucoup contribué à l'amélioration morale du peuple. | S'est dit des écrivains catholiques qui, au XVIIe siècle, inventèrent une nouvelle méthode de dialectique au moyen de laquelle ils s'efforçaient, dans leurs querelles avec les protestants, de battre ces derniers et de les mettre en défaut. | Se disait aussi des médecins méthodiques.

MÉTHOL, s. m. Chim. Carbure d'hydrogène retiré de l'esprit de bois brut. On l'appelle vulgairement *Huile d'esprit de bois*. Il est incolore, d'odeur particulière, plus léger que l'eau, et bout à 175°.

MÉTHOMANIE, s. f. (du gr. μέθυ, vin, et *manie*). Méd. Désir irrésistible des boissons fermentées.

MÉTHONIQUE, s. f. (du lat. *methonica*, latinisation d'un nom vernaculaire). Bot. Genre de la famille des liliacées qui a des rapports avec les uvulaires et qui comprend des herbes exotiques dont les fleurs sont incomplètes et dépourvues de calice. On n'en connaît que deux espèces : la *méthonique du Malabar*, qui croît naturellement sur cette côte de l'Inde et dans l'île de Ceylan, et dont les feuilles forment une pointe prolongée en vrille; et la *méthonique du Sénégal*, qui a ses feuilles dépourvues de vrilles. On cultive cette plante dans nos serres.

MÉTHYLAL, s. m. Chim. Produit de décomposition du formal par les alcalis. C'est un liquide clair, transparent, d'odeur agréable; soluble dans trois parties d'eau, miscible à l'alcool; bout à 42°.

MÉTHYLÈNE, s. m. (du gr. μέθυ, vin; ὕλη, matière). Chim. Bicarbure d'hydrogène hypothétique, radical supposé de l'alcool méthylique, qui en serait un bihydrate. On dit aussi *Méthyle*.

MÉTHYLIAQUE, s. f. Chim. Alcaloïde artificiel. Gazeux, il se liquéfie au-dessous de 0°; odeur ammoniacale de marée un peu avancée ou de chair de homard pourrie. L'eau en dissout 1,150 fois son volume à 12°. Il jouit de toutes les propriétés de l'ammoniaque, mais il brûle avec une flamme jaunâtre au contact d'une bougie.

MÉTHYLIQUE, adj. Chim. *Acides méthyliques*, Acides analogues aux acides viniques, qu'on obtient d'une manière analogue, mais en se servant d'alcool méthylique au lieu d'alcool ordinaire. | *Alcool méthylique*, dit aussi *tannique*, *alcool ligneux* ou *de bois*, ou *esprit de bois*, Substance analogue à l'alcool, découverte dans les produits de la distillation du bois. C'est un liquide incolore, très-fluide, volatil, d'une saveur fraîche et piquante, d'une odeur pénétrante, rappelant à la fois celle de l'alcool et de l'éther acétique; il bout à 66°, s'enflamme à l'approche d'un corps en ignition, donne de l'eau et de l'acide formique quand on le brûle par l'éponge de platine. Ce corps et l'acide acétique n'existent pas tout formés dans le bois, mais tous les deux résultent de la décomposition, par le feu, de la cellulose, des fécules, des sels à acides organiques, etc. On l'appelle aussi *Bihydrate de méthyline*, *Éther pyroligneux*, *Esprit pyroxylique*, etc. | *Éther méthylique*, Gaz incolore, d'odeur éthérée spéciale, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, inflammable. *Éthers méthyliques* composés.

MÉTICULEUSEMENT, adv. D'une manière méticuleuse. C'était un homme possédant, comme lui, l'amour des détails; il agissait *méticuleusement*.

MÉTICULEUX, EUSE, adj. (du lat. *meticulosus*, craintif; fait de *metus*, peur). Susceptible de petites craintes, de scrupules, aimant la minutie dans les détails. Caractère, esprit *méticuleux*. Femme *méticuleuse*. La faiblesse de sa santé le rend *méticuleux*. (Laveaux.) | S. f. Entom. Espèce de noctuelle dont la chenille, très-craintive, ne sort que la nuit pour aller se nourrir de diverses plantes potagères.

MÉTICULOSITÉ, s. f. (rad. *méticuleux*). Défaut d'un esprit faible, scrupuleux sans motifs. Il s'en faut de bien peu que la *méticulosité* ne soit un vice.

MÉTIER, s. m. (du lat. *ministerium*, ou plutôt du celt. *mecher*, métier, art). Profession d'un art mécanique. Apprendre un *métier*. Exercer un *métier*. Le *métier* de maçon, de tailleur. Ce *métier* ne vaut plus rien. C'est des *métiers* que nous tenons toutes les choses nécessaires à la vie. (Encycl.) Il n'y a aucun *métier* qui n'ait son apprentissage. (La Bruyère.) Les Suédois, devenus ingénieux par le besoin, y exercèrent les *métiers* et les arts dont ils pouvaient avoir quelque teinture. (Voltaire.) La religion, chez les Turcs, fait un devoir, même au sultan, de savoir un *métier*. (Bern. de Saint-Pierre.)

Mon père, âgé, mort en prison pour dettes,
D'un bon *métier* n'osa point me pourvoir.
(BÉRANGER.)

| On commence à comprendre aujourd'hui, dans les classes aisées de la société, que le devoir du père de famille est d'enseigner un métier à l'enfant pour le mettre plus tard à l'abri des éventualités fâcheuses de la vie, car, à moins de génie, ou seulement de talent, l'éducation universitaire n'aboutit à rien. Comme la loi providentielle de l'homme est le travail, il faut que les parents apprennent à leurs enfants à se rendre utiles à leurs semblables. Il faut mettre les enfants en état de gagner leur subsistance par le travail. *Métier passe rente*, comme le dit le proverbe populaire. Les parents qui, par orgueil ou par négligence, ne font point apprendre de métier à leurs enfants, et qui comptent sur l'éternité de leur fortune, sont coupables. Nous blâmons également ceux qui, par ambition ou aveuglés par leur affection, lancent leurs enfants dans les carrières dites libérales au lieu de les placer dans des conditions moins aléatoires de bien-être, c. à d. en leur donnant une profession manuelle. Les carrières libérales sont encombrées d'artistes, d'hommes de lettres, d'avocats, de médecins, etc., etc. Les fils de la bourgeoisie, au sortir du collége, s'imaginent qu'ils n'ont qu'à se présenter dans leur monde, pour que les portes leur soient toutes grandes ouvertes; mais l'illusion est de courte durée. Au bout de quelques années passées à attendre des commandes officielles, des éditeurs bienveillants, des plaideurs faciles, des malades complaisants, ils s'aperçoivent avec terreur que la vie positive est bien différente de celle qu'ils avaient rêvée. Ils regrettent quelquefois alors de n'être ni tailleur, ni maçon, ni serrurier, ni cultivateur; mais il est trop tard, ils sont condamnés pour l'avenir à une vie de déclassés, à la misère. L'absence du métier conduit souvent au suicide ou à la mort par inanition. Sans doute, les ouvriers ont aussi des luttes terribles à soutenir pour acquérir le bien-être nécessaire à l'homme, mais le pire des métiers utiles vaut toujours mieux que l'absence de tout métier. Quand on meurt à la peine, ployant sous le double fardeau du travail et de la misère, on meurt au moins avec la satisfaction d'avoir fait son devoir. (A. Delvau.) | Fig. Le *métier* de poète mène plus souvent à l'hôpital qu'à la fortune. Puisque c'est ton *métier*, misérable poète. (A. de Musset.) | *Arts et métiers*, L'ensemble des arts mécaniques. Autrefois, il y avait des corps d'*arts et métiers*. École, conservatoire des *Arts et Métiers*. | S'emploie quelquefois par opposition au mot *Art*. C'est faire de l'art un *métier* que de travailler de la sorte. | Par extens. Se dit aussi des professions non mécaniques. *Métier* des armes. Que chacun fasse son *métier*. Cet avocat entend bien son *métier*. Mêlez-vous de votre *métier*. Tout gentilhomme se croyait essentiellement appelé au *métier* de la guerre. (Racine.) Il y a des *métiers* si nobles qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire. (J. J. Rousseau.) *Métier de pape*.

Sans ce *métier* fatal au repos de ma vie,
Mes jours pleins de loisir couleraient sans envie.
(BOILEAU.)

| *Faire un métier*, En joignant une épithète à ce mot, Exercer une profession. Vous *faites* là *un métier* dangereux et pénible. | *Faire son métier*, Exercer exactement les obligations de son métier, de sa charge. *Faire son métier*, c'est faire son devoir; le reste importe peu. (Vauvenargues.) | Quelquefois, en mauvaise part, Faire des actes conformes à ses inclinations, à son caractère, à ses penchants. Quand un fripon vole, il ne *fait* que *son métier*. | Fig. En mauvaise part, Ce qu'on a coutume de faire. C'est un homme fort plaisant de *son métier*. | *Jalousie de métier*, Jalousie qui se manifeste fréquemment entre personnes exerçant la même profession. C'est par *jalousie de métier* que vous le calomniez. | *Faire métier et marchandise d'une chose*, Faire une chose dans des vues intéressées, basses, sordides; agir sans conscience; simplement aussi, faire habituellement cette chose. L'habitude qu'elles ont d'aimer fait que certaines femmes *font* de l'amour *métier et marchandise*; on nomme ces femmes *courtisanes* ou *cocottes*.

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion *métier et marchandise*.
(MOLIÈRE.)

| *Avoir cœur, avoir le cœur au métier*, Se mettre avec courage à son travail; travailler avec ardeur. | *Corps de métiers*, Ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux, et divisés en maîtres, compagnons et apprentis. | *Entreprendre sur le métier*, Se disait autrefois d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître. | Partie mécanique, manuelle d'un art. On le dit en parlant de peinture, de sculpture et même de littérature. Avoir du *métier*. Alex. Dumas a du *métier* et beaucoup de talent. | Liqueur qu'on tire du houblon, et qui ne prend le nom de bière que lorsqu'elle a été mise en tonne. Premier *métier*. Deuxième *métier*. | Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres. | Cave où les vinaigriers pressurent la lie du vin. | Trivial. *Être du métier*, Se dit d'une femme de mauvaises mœurs. | Prov. *Gâter le métier*, Donner sa marchandise ou louer son temps à trop bon marché. | *Donner, servir un plat de son métier*, Faire ou dire quelque chose qui tienne de sa profession, de son caractère. En nous racontant cette histoire, il nous *a servi un plat de son métier*. | *C'est un homme de tous métiers*, C'est un intrigant, capable de se prêter aux exigences de toutes les positions. | *Il est de tous métiers et il ne peut vivre*, Se dit d'un intrigant maladroit. | *Jouer un tour de son métier*, Faire quelque tour d'adresse, de friponnerie. Le fripon nous *a joué un tour de son métier*. (Regnard.) | *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*, Quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire, les choses en vont mieux. | *C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître*. | *Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître*. Proverbe qui, souvent, hélas! manque de vérité!

MÉTIER, s. m. Machine qui sert à fabriquer divers produits. *Métier* de passementier. *Métier* de tisserand. *Métier* à bas. *Métier* à tapisserie. Des bas faits au *métier*. Dentelle au *métier*. *Métier* à la Jacquart, à la Bonnelli. Monter, démonter un *métier*. Une toile est sur le *métier*, lorsqu'elle est montée sur le *métier* pour être fabriquée. Dans beaucoup de manufactures, dans les filatures surtout, les *métiers* sont mus aujourd'hui par la vapeur. | Il n'y a pas, entre les mots *machine* et *métier*, une ligne de démarcation bien fixe; c'est l'usage qui les a séparés en deux classes, sans qu'on puisse en désigner le motif. | *Métier battant*, Métier à étoffe qui travaille actuellement. | Fig. et famil. En parlant des ouvrages d'esprit. Avoir une tragédie, un grand ouvrage, un roman sur le *métier*. Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le *métier* et une calomnie sur les bras. (Voltaire.)

Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.
(BOILEAU.)

MÉTIS, ISSE, adj. (du lat. *mixtus*, mêlé, mélangé; ou plutôt de l'esp. *mestizo*, même sens). Mot particulièrement employé pour désigner le produit de l'union d'un Européen avec une Américaine, ou d'un Américain avec une Européenne. Un Américain *métis*. Un Espagnol *métis*. Une Indienne *métisse*. | Substantiv. Un *métis*, une *métisse*. Aux colonies espagnoles les *métis* ont encore contre eux le préjugé de couleur. | On a dit quelquefois *métif, métive*. | Illégitime, bâtard. La société, si prude cependant, est pleine de *métis*. | Fig. S'est dit aussi d'un homme hésitant entre deux moyens, entre deux partis. Se tenir chancelant et *métis*. (Montaigne.) | Zool. Produit mélangé de deux espèces différentes. Bélier *métis*. Bête *métisse*. Pour que les animaux puissent produire entre eux des variétés *métisses* ou hybrides, il faut qu'il y ait dans ces espèces mères une certaine conformité d'organisation; il peut alors résulter de leur accouplement une sorte de mulets. Les *métis* participent à peu près également du père et de la mère; on croit trouver à cette loi une exception pour le mulet et le bardeau, qui semblent tenir beaucoup plus de leur mère que de leur père. Parmi les oiseaux, les métis ressemblent à leur mère s'ils sont femelles, et à leur père s'ils sont mâles. Le faisan engendre des poussins avec la poule. Ces petits ont la couleur de la mère et la forme du père. Si ces métis s'accouplent avec des faisans, ils produisent des individus entièrement faisans. | Bot. Produit mélangé, en fleurs ou en fruits, de deux espèces différentes. Œillet *métis*. Poire *métisse*. Pour cette production dans les plantes, il faut qu'il y ait le concours du pollen ou matière fécondante du végétal mâle sur le stigmate d'une espèce d'un genre voisin. On obtiendra ainsi des individus qui participeront de chacune des deux espèces et qui offriront un passage ou une nuance intermédiaire. C'est ainsi que la véronique maritime, fécondée par la verveine commune, produit des plantes métisses ou hybrides qui, d'ailleurs, au contraire de ce qui a généralement lieu pour les animaux mulets, pourront se reproduire de leurs propres semences. | Gramm. Se dit des mots composés, tirés de deux langues radicales et différentes. Ainsi, *lithotriteur*, *choléra-morbus* sont des mots *métis*. Les néologismes sont très-souvent des mots *métis*. On les appelle plutôt *hybrides*.

MÉTISER, v. a. (rad. *métis*). Mélanger deux espèces d'animaux. *Métiser* des béliers mérinos et des brebis communes. *Métiser* des poules et des faisans.

MÉTISSAGE, s. m. (rad. *métis*). Action de croiser une race avec une autre, de mélanger une espèce avec une autre, pour donner plus de prix à celle qui n'en a pas assez. *Métissage* des bêtes ovines

MÉTONIEN, adj. Chronol. *Cycle métonien*, Cycle inventé par le mathématicien Méton. Le cycle *métonien* était un cycle de dix-neuf ans ou *ennéadécaétéride*, par lequel étaient corrigées les légères inexactitudes de l'octaétéride, ou cycle de huit ans. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui le *Nombre d'or*.

MÉTONOMASIE, s. f. (du gr. μετονομασία, changement de nom; fait de μετά, qui indique le changement, et de ὄνομα, nom.) Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme *Mélanchton* fait de deux mots allemands *Schwarz Erde*, qui signifient en français *terre noire*; *Ramus* pour *la Ramée*.

MÉTONYMIE, s. f. (du gr. μετά, qui indique le changement; ὄνομα, nom). Rhét. Figure qui consiste à prendre la cause pour l'effet ou l'effet pour la cause, l'abstrait pour le concret, le signe pour la chose signifiée, ou le contenant pour le contenu, le lieu où une chose se fait pour la chose même. Elle semble donner plus de vivacité au discours par la tournure en quelque sorte énigmatique qu'on donne à sa pensée. On dira : *Cet homme vit de son travail*, c. à d. du fruit de son travail. Ici la figure prend la cause pour l'effet. *Toute la ville se soulera à cette horrible nouvelle*, c. à d. tous les habitants de la ville; dans ce cas, la figure exprime le contenant pour le contenu. De même dans ce vers : *Arrêtez : cette coupe était empoisonnée*. C'est encore par métonymie qu'on dit *Cérès* pour désigner le pain, *Bacchus* pour désigner le vin, *Neptune*, pour la mer, etc. On emploie la *métonymie* lorsqu'on dit de quelqu'un qui écrit bien, qu'*il a une belle main*; d'un habile peintre, que *c'est un savant pinceau*. Ainsi encore lorsqu'on emploie les mots *mon espérance*, pour la chose qu'on espère; lorsqu'on dit : *Cet homme a du cœur*, c. à d. du courage; c'est *une femme de tête*, c. à d. qui a du jugement, de la fermeté; le *sceptre*, c. à d. l'autorité souveraine, etc. Dans ce vers de Boileau : « Faire trembler *Memphis* et pâlir le *croissant*, » il y a deux métonymies : *Memphis* est mis pour *les habitants de Memphis*; c'est le contenant pour le contenu; le *croissant* est mis pour *les Turcs*; c'est le signe pour la chose signifiée.

MÉTOPE, s. f. (du gr. μέτωπον, front). Archit. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met ordinairement des ornements. | *Demi-métope*, Portion de métope qui termine une frise. | *Métope barlongue*, Celle qui est plus large que haute.

MÉTOPOSCOPE, s. (du gr. μέτωπον, front; σκοπέω, je considère). Celui, celle qui fait des prédictions fondées sur la métoposcopie. Les *métoposcopes* distinguent sept lignes au front, à chacune desquelles préside une planète, Saturne à la première, Jupiter à la seconde, et ainsi des autres.

MÉTOPOSCOPIE, s. f. Art de découvrir le tempérament et le caractère des hommes par l'inspection des lignes du front ou des traits du visage.

MÉTOSE, s. f. Méd. Le premier degré de la phthisie pupillaire, la période pendant laquelle l'ouverture centrale de l'iris est plus ou moins rétrécie, mais permet cependant encore l'accès des rayons lumineux. Le cardinal était atteint d'une *métose*.

MÉTRA. Myth. grecque. Fille d'Érysichthon, Thessalien. Elle se résolut à faire le métier de courtisane, certains mythologues disent celui de servante, afin de s'en faire un moyen de soulager la faim prodigieuse de son père. Elle prenait de ses amants un mouton, un bœuf, un cheval ou quelque autre animal.

MÉTRAGE, s. m. (rad. *mètre*). Action de mesurer par mètre. | Résultat, tableau du mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art, etc.

MÉTRALGIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; ἄλγος, douleur). Méd. Toute espèce de douleur ressentie par la matrice dans les différentes affections.

MÉTRATOME, s. m. (du gr. μήτρα, matrice; τομή, section). Chirurg. Instrument spécial pour l'amputation du col utérin sans abaisser préalablement la matrice. C'est une petite faucille demi-circulaire, fixée sur un long manche qui lui est perpendiculaire. Choisissez un bon *métratome*.

MÈTRE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Unité de longueur calculée sur l'arc du méridien terrestre, dont elle est la quarante-millionième partie. Un *mètre* de cordon, de ruban. Acheter dix *mètres* de calicot. Ces croisées ont deux *mètres* de largeur et quatre de hauteur. Une montagne de trois mille *mètres* d'élévation. | Le *mètre* sert de base au système métrique, cette belle création des savants français qui illustrèrent autant la première République que les tribuns ou les guerriers. En voyant le nombre prodigieux de mesures en usage non-seulement chez les différents peuples, mais dans la même nation, leurs divisions bizarres et incommodes pour les calculs, la difficulté de les connaître et de les comparer, l'embarras et les fraudes qui en résultaient dans le commerce, l'Assemblée constituante sentit qu'elle rendrait le plus grand service à la société en imposant à la France et en proposant à tous les peuples l'adoption d'un système de mesures dont les divisions uniformes se prêtassent le plus facilement au calcul, et qui dérivassent de la manière la moins arbitraire d'une mesure fondamentale indiquée par la nature. Le 8 mai 1790, cette assemblée rendit un décret d'après lequel la France devait engager la Grande-Bretagne à réunir aux savants français, choisis par l'Académie des sciences, un nombre égal de membres de la Société nationale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde à la latitude moyenne de 45 degrés et au niveau de la mer. Cette longueur devait former l'unité des mesures que les deux nations auraient ensuite propagées parmi tous les peuples civilisés. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion, et la commission des savants français dut agir seule. Elle avait trois points principaux à fixer : la division du système, le choix de l'unité, et le rapport des diverses mesures à cette unité fondamentale. L'identité du calcul décimal et de celui des nombres entiers ne laissait aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffisait pour s'en convaincre de comparer les difficultés des multiplications et des divisions complexes avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers; facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes, dont on peut rendre l'usage extrêmement populaire par des instruments simples et peu coûteux. A la vérité, l'échelle arithmétique décimale n'est pas divisible par 3 ni par 4, deux diviseurs que leur simplicité rend très-usuels; mais un changement aussi considérable que l'introduction du système duodécimal eût été infailliblement rejeté avec le système de mesures qu'on lui aurait subordonné. On aurait d'ailleurs perdu l'avantage qui probablement donna naissance à notre arithmétique, celui de faire servir à la numération les doigts de la main. On ne balança donc point à adopter la division décimale; et, pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donna le nom de *mètre*. La longueur du pendule et celle d'un cercle du méridien terrestre sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer d'une manière invariable l'unité des mesures linéaires. Indépendants l'un et l'autre des révolutions morales, ils ne peuvent éprouver d'altération sen-

sible que par de très-grands changements dans la constitution physique de la terre. Le premier moyen, d'un usage facile, a l'inconvénient de faire dépendre la mesure de la distance de deux éléments qui lui sont hétérogènes, la pesanteur et le temps, dont la division est d'ailleurs arbitraire et dont on ne pouvait pas admettre la division sexagésimale pour fondement d'un système décimal de mesures. D'un autre côté, la commission craignit que le choix du pendule à 45 degrés, quoique ce fût bien réellement la latitude moyenne, ne fût réprouvé par les peuples qui n'avaient pas cette latitude. Elle choisit en conséquence une base plus large et plus universelle, en la prenant sur la terre elle-même. Elle trouvait encore à cela l'avantage de faire correspondre les mesures nautiques avec les mesures célestes. Souvent le navigateur a besoin de déterminer, l'un par l'autre, le chemin qu'il a décrit et l'arc céleste compris entre les zéniths des lieux de son départ et de son arrivée; il est donc intéressant que l'une de ces mesures soit l'expression de l'autre, à la différence près de leurs unités. Mais pour cela il faut que l'unité fondamentale des mesures linéaires soit une partie aliquote du méridien terrestre, qui corresponde à l'une des divisions de la circonférence. Ainsi le choix du *mètre* fut réduit à celui de l'unité des angles. L'angle droit est la limite des inclinaisons d'une ligne sur un plan, et de la hauteur des objets sur l'horizon; d'ailleurs, c'est dans le premier quart de la circonférence que se forment les sinus et généralement toutes les lignes que la trigonométrie emploie, et dont les rapports avec le rayon ont été réduits en tables; il était donc naturel de prendre l'angle droit pour l'unité des angles et le quart de la circonférence pour l'unité de leur mesure. On le divisa en parties décimales, et, pour avoir des mesures correspondantes sur la terre, on divisa dans les mêmes parties le quart du méridien terrestre; ce qui a été fait dans l'antiquité, car la mesure de la terre citée par Aristote, et dont l'origine est inconnue, donne cent mille stades au quart du méridien. Il ne s'agissait plus que d'avoir exactement sa longueur. On pouvait conclure cette grandeur de celle de l'arc qui traverse la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, et qui avait été mesuré en 1740 par les académiciens français. Mais une nouvelle mesure d'un arc plus grand encore, faite avec des moyens plus exacts, devait inspirer en faveur du nouveau système des poids et mesures, un intérêt propre à les répandre, et on résolut de mesurer l'arc du méridien terrestre compris entre Dunkerque et Barcelone. Delambre et Méchain furent chargés de cette opération, qui s'accomplit en même temps que la République soutenait sa lutte gigantesque contre les factions intérieures et le despotisme étranger. En même temps Brisson, Borda, Lagrange, Laplace, Prony et Berthollet achevaient d'élever l'édifice du nouveau système en se servant d'une unité provisoire basée sur les mesures de La Caille : elle avait 443 lignes $\frac{44}{100}$ de la toise de Paris (loi du 18 germinal an III, — 7 avril 1799). En 1799 la France fit un nouvel appel aux nations ses alliées, et une nombreuse commission fut formée pour réaliser définitivement toutes les parties du système métrique. Elle se composait de Borda, Brisson, Coulomb, Darcet, Delambre, Haüy, Lagrange, Lefèbre, Gineau, Méchain et Prony, pour la France; Rende et Van Swinden, pour la Hollande; Balbo et plus tard Vassali-Condi pour la Savoie; Bugge pour le Danemark; Ciscar et Pedrayes, pour l'Espagne; Falbroni, pour la Toscane; Franchini, pour la République romaine; Multado, pour la République ligurienne, et enfin, Trallès, pour la République helvétique. Les mesures de Delambre et de Méchain donnèrent au quart du méridien 5,130,740 toises. On en prit la dix-millionième partie pour former le mètre. La décimale au-dessus eût été trop grande, la décimale au-dessous trop petite, et le mètre, dont la longueur est de 0,513074 toises ou 3 pieds 11,295937 lignes, se trouva ne pas différer beaucoup de l'aune et de la demi-toise. Toutes les nouvelles mesures dérivent du *mètre*. V. MÉTRIQUE. | Les multiples du *mètre* sont le *décamètre* (10^m), l'*hectomètre* (100^m), le *kilomètre* ($1,000^m$) et le *myriamètre* ($10,000^m$) : ces deux derniers servent pour les mesures itinéraires. Ses sous-multiples sont le *décimètre*, le *centimètre*, le *millimètre*. Dans les mesures de superficie le *mètre carré* prend le nom de *centiare*, parce qu'il est le centième de l'*are*. Dans les mesures de volume, le *mètre cube* s'appelle *stère*. | T. de prosodie. Tout pied ou mesure qui entre dans la composition des vers. Chez les modernes comme chez les anciens, le *mètre* est une condition essentielle de la cadence et du rhythme. On ne s'avisa pas tout d'un coup de faire des vers, ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles et se trouvant satisfait du chant, voulut porter le même air sur d'autres paroles. Pour cela il fut obligé de régler les paroles du second couplet sur le premier. On observa bientôt que le chant s'adaptait beaucoup mieux aux paroles quand les brèves et les longues se trouvaient placées au même ordre dans chaque strophe, pour répondre exactement aux mêmes tenues de tons. En conséquence, on travailla à donner une durée fixe à chaque syllabe en la déclarant brève ou longue; après quoi on forma ce qu'on appelle des *pieds*; c. à d. de petits espaces tout mesurés, qui furent au vers ce que le vers était à la strophe. Le spondée est un mètre que l'on multiplie lorsqu'on veut exprimer la pesanteur, la gravité, la lenteur, etc.; le dactyle est, au contraire, le type de la légèreté et de la vitesse. | Système de pieds composé de syllabes différentes et d'une étendue déterminée. S'emploie également pour exprimer la forme et l'harmonie particulière à tel ou tel vers. C'est le sens que Voltaire lui donna dans son conte des *Trois manières* :

> Apamis raconta ses malheureux amours
> En *mètres* qui n'étaient ni trop longs ni trop courts.

Dans ce sens, le mètre est assurément une des parties les plus importantes de l'art poétique.

MÈTRÉ, ÉE, part. Qui a été mesuré avec le mètre. Terrain *mètré*. Surface *metrée*. | S. m. Résultat d'un mesurage métrique. Le vérificateur a fait le *mètré* de ce bâtiment. On dit également *Métrage*.

MÉTRÈME, s. m. (du gr. μέτρον, mesure). En poésie, Phrase rhythmique. On conçoit qu'il y a une très-grande latitude pour la longueur des *métrèmes*, et qu'ils se succèdent avec la plus grande irrégularité : un court à côté d'un long. (Ackermann.)

MÉTRER, v. a. (rad. *mètre*). Technol. Mesurer une terre, un bâtiment, une surface ou un solide quelconque, par mètres. *Métrer* une pièce d'étoffe. *Métrer* un champ. On viendra aujourd'hui *métrer* les travaux faits dans ce bâtiment. Le mot *Métrer* remplace nécessairement *Auner*, *Arpenter* et *Toiser*.

MÉTRÈTE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Antiq. grecque. La plus grande mesure connue dont se servaient les Grecs pour les liquides. Le *métrète* valait 12 conges, ce qui fait près de 39 litres. | *Métrète italique*, L'amphore.

MÉTREUR, EUSE, s. Celui, celle qui mesure les travaux, qui les vérifie. Un habile *métreur*. Un *métreur* consciencieux. Ce mot est devenu le synonyme indispensable de *Toiseur*. On dit, au féminin, *Métreuse*, les femmes pouvant exercer cette profession.

MÉTRICIEN, IENNE, s. (rad. *mètre*). Nom donné aux auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification. Diomède est un des *métriciens* les plus célèbres. Boileau est un *métricien*.

MÉTRIE, s. f. (rad. *mètre*). Didact. S'est dit quelquefois pour la science de l'étendue et de la mesure. | En général, ce mot ne s'emploie que comme élément des mots composés. *Stéréométrie*, *géométrie*, *trigonométrie*, etc.

MÉTRIOPATHIE, s. f. (du gr. μέτριος, modéré; πάθος, passion, affection). État d'un individu qui n'a que des passions modérées.

MÉTRIQUE, adj. Qui a rapport au mètre, base du nouveau système de mesure. Quintal *métrique*. Système *métrique*. | *Système métrique*, Nouveau système de mesures, conçu et adopté après la révolution de 1789. Dans ce système, toutes les mesures sont liées entre elles et dérivent d'une unité principale qui peut se vérifier dans tous les temps et dans tous les pays. Cette unité est le *mètre*, dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur. Le calcul est simple et s'effectue sur des nombres décimaux. L'unité de longueur est le *mètre*. L'unité de surface est le *mètre carré*; 100 mètres carrés font un *are*. L'unité de volume est le *mètre cube* ou *stère*. L'unité de capacité pour les liquides et les grains est le *litre* ou *décimètre cube*. L'unité de poids est le *gramme*, poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité. L'unité monétaire est le *franc*, qui pèse 5 grammes. V. tous ces mots. Dans le système métrique, on compose les mesures plus grandes ou plus petites que l'unité principale en faisant précéder le nom de cette unité des mots *myria*, *kilo*, *hecto*, *déca*, *déci*, *centi*, *milli*, qui désignent respectivement *dix mille*, *mille*, *cent*, *dix*, *dixième*, *centième*, *millième*. Ainsi, pour exprimer 10 litres, on dit *décalitre*; pour exprimer un millième de mètre, on dit un *millimètre*, etc. L'édifice complet du *système métrique* ne fut définitivement achevé qu'en l'an VIII (1799). Le 2 novembre 1801, il devint le seul système légal, et fut exclusivement adopté dans toutes les opérations officielles; mais ce ne fut que par la loi du 4 juillet 1837 qu'il fut rendu obligatoire dans toutes les transactions et dans tous les marchés. Déjà plusieurs nations étrangères ont adopté notre *système métrique*. Une *Association internationale* s'est formée en 18.5, à Paris, pour le rendre universel. | En poésie, Composé de mètres. Vers *métriques*. Poésie *métrique*. Les vers latins et les vers grecs sont *métriques*. | *Art métrique*, Partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la différence des pieds qui doivent entrer dans les vers. On dit dans le même sens *Prosodie*. | Mus. anc. Se dit de la partie de la musique qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers et le poème. | S. f. Connaissance de la quantité et des différentes espèces de vers, dans les langues prosodiques. Peu de personnes aujourd'hui connaissent à fond la *métrique* grecque. (Patin.) | S. Celui, celle qui traite de la quantité et des règles de la versification. Les *métriques* anciens. Dans ce sens, on dit aussi *Métricien*, *métricienne*.

MÉTRITE, s. f. (du lat. *metritis*, même sens; fait du gr. μήτρα, matrice). Pathol. Genre de phlegmasie des organes parenchymateux; inflammation de la matrice. *Métrite* chronique. *Métrite* aiguë. Plusieurs auteurs, trompés par la ressemblance des phénomènes de la *métrite* avec ceux de la péritonite puerpérale, du catarrhe utérin et de l'hystérie, les ont souvent confondus. (Mérat.)

MÉTROCAMPSIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; κάμψις, action de plier). Méd. Inflexion de la matrice.

MÉTROCÈLE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; κήλη, hernie, tumeur). Chirurg. Hernie formée par la matrice. Synonyme d'*Hystérocèle*.

MÉTROGRAPHE, s. (du gr. μήτρα, matrice; γράφειν, écrire). Celui, celle qui a fait une description de la matrice et des maladies de cet organe.

MÉTROGRAPHIE, s. f. (du gr. μέτρον, mesure). Didact. Traité sur les mesures.

MÉTROGRAPHIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice). Description de la matrice; traité sur la matrice.

MÉTROLOGIE, s. f. (du gr. μέτρον, mesure; λόγος, discours). Connaissance des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes; recueil ou traité des mesures. S'occuper de *métrologie*. | Traité de cette science. *Métrologie* de Paucton. Nous avons d'excellentes *métrologies*.

MÉTROLOGIQUE, adj. Qui concerne la métrologie. Des recherches *métrologiques*.

MÉTROLOGISTE, s. Didact. Celui, celle qui s'occupe de métrologie. | On dit aussi *Métrologue*.

MÉTROMANE, s. (rad. *métromanie*). Celui, celle qui a la manie de faire des vers. Un *métromane*. C'est une *métromane*. Il est beaucoup de rimailleurs pour quelques bons poètes, et par conséquent beaucoup de *métromanes*.

MÉTROMANIE, s. f. (du gr. μέτρον, vers; μανία, fureur). Manie, fureur de faire des vers. Être atteint de *métromanie*. S'il faut en croire Boileau, Chapelain aurait eu une sorte de paroxysme de *métromanie*. Nous devons ce mot à une excellente pièce de Piron, en cinq actes et en vers, intitulée *la Métromanie*. Cette comédie fut représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 10 janvier 1738. On annonce une reprise de *la Métromanie*.

MÉTROMANIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; μανία, fureur). Méd. Fureur utérine. V. NYMPHOMANIE.

MÉTROMÈTRE, s. m. (du gr. μετρέω, je mesure). Pendule servant à régler la mesure d'un morceau de musique. La mesure est rendue plus ou moins rapide selon que le pendule est plus ou moins raccourci. | Synonyme de *Métronome*.

MÉTRONOME, s. m. (du gr. μέτρον, mesure; νόμος, loi). Antiq. grecque. Nom que l'on donnait à certains officiers, vérificateurs des poids et mesures à Athènes. | Mus. Instrument qui sert à mesurer le temps musical. Il se compose essentiellement d'un pendule ou balancier enfermé dans une petite boîte pyramidale, et qui, par le plus ou moins de lenteur ou de vitesse de ses oscillations, toutes sensibles à l'oreille, marque les temps de la mesure. Les oscillations peuvent être ralenties ou accélérées en allongeant ou en raccourcissant le pendule, ou bien en déplaçant un poids mobile sur une tige adaptée au pendule. Pour comparer entre eux les divers mouvements, on prend le nombre des oscillations qu'exécute le balancier dans une minute; ce nombre est indiqué par les numéros d'une échelle. Le *métronome* est indispensable à toute personne qui cultive la musique; beaucoup de morceaux de musique portent la désignation du numéro du *métronome* qui correspond au degré de mouvement que l'auteur a voulu donner à son œuvre. Il existait dès

le dernier siècle, sous le nom de *Chronomètres*, des instruments analogues ; mais le *métronome*, tel qu'il

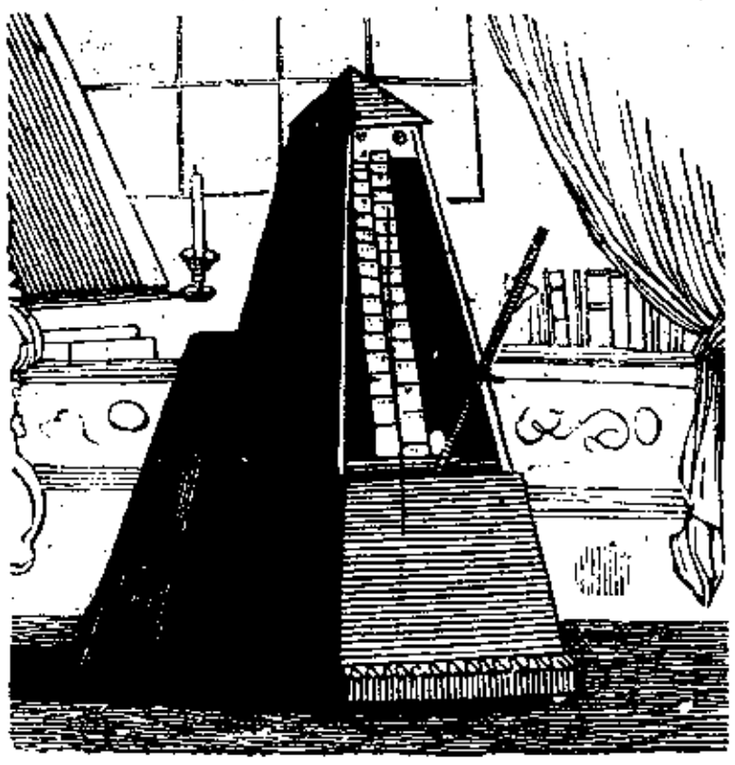

Métronome.

existe aujourd'hui, ne date que de 1816 : son invention est due à Maëlzel.

MÉTROPOLE, s. f. (du gr. μήτηρ, mère ; πόλις, ville). Les Grecs appelaient ainsi les villes d'où sortaient des colonies qui allaient peupler d'autres pays. Plus tard, les Romains donnèrent ce nom à la ville capitale d'une province, celle où résidait le préfet du prétoire. Enfin, lorsque le gouvernement ecclésiastique eut réglé sa hiérarchie sur celle de l'empire, les siéges épiscopaux établis dans les villes principales furent appelés métropolitains, et les églises métropoles. | Aujourd'hui, parmi les catholiques, Ville qui a un siége archiépiscopal. Lyon, Toulouse, Paris, Bordeaux, sont des *métropoles*. | Se dit aussi, comme chez les Grecs, d'un Etat par rapport à ses colonies. La *métropole* doit défendre ses colonies. On fit passer, de la *métropole* dans la colonie, des gens qui n'avaient ni le goût, ni l'habitude du travail. (Raynal.) | Adjectiv. *Église métropole*, Église métropolitaine ou archiépiscopale.

MÉTROPOLITAIN, AINE, adj. (rad. *métropole*). Archiépiscopal. Siége *métropolitain*. Église *métropolitaine*. | Substantiv. Synonyme d'archevêque ou d'évêque d'une métropole. Le métropolitain a une juridiction plus étendue que l'évêque. Aujourd'hui, en France, ce n'est guère qu'une juridiction d'honneur. Cependant la présidence des conciles provinciaux est ordinairement déférée aux métropolitains. | On est étonné, quand on connaît bien l'esprit de l'Église chrétienne primitive, de cette hiérarchie si peu démocratique, et par conséquent si opposée à l'esprit comme à la lettre de l'Évangile. Mais l'esprit d'humilité, d'abnégation n'existe plus dans le christianisme *catholicisé* de Constantin. Il ne s'agit plus d'éclairer les esprits, de subjuguer les cœurs par l'éclat du dévouement, mais bien d'atrophier le sentiment chrétien par un mélange impur de l'idée chrétienne avec le polythéisme dégradé de l'empire. L'Église se régla donc sur le pouvoir temporel. L'empire romain ayant été divisé en treize diocèses et en cent vingt provinces, chaque diocèse et chaque province avait une métropole ou ville capitale, où résidait le proconsul ou le vicaire de l'empire. L'Église adopta cette division, et donna à l'évêque de la ville capitale la direction des affaires et la préséance sur les évêques de la province. Ils prirent leur nom de *métropolitains* de leur résidence dans la métropole. Cette innovation, qui eut lieu vers la fin du IIIe siècle, fut confirmée par le concile de Nicée. Ces dénominations de *métropolitain* et de *métropole*, selon quelques-uns, seraient de création apostolique. Les premiers métropolitains auraient été ceux des quatre grands siéges d'Alexandrie, de Rome, de Jérusalem et d'Antioche. Ussérius et Marca partagent cette opinion. En admettant que ces quatre siéges épiscopaux aient existé dès le 1er siècle, ce qui est démontré faux, leurs titulaires se nommaient-ils *métropolitains*? Une décision du concile de Turin, concernant les évêques de Vienne et d'Arles, qui se disputaient ce titre, ne laisse aucun doute à cet égard. Le concile décida que celui des deux contendants qui prouverait que sa ville était la métropole civile, serait le métropolitain, et jouirait de tous les droits attachés à ce titre. Les distinctions de *métropolitain* et de *primat* ne se remarquent que fort tard dans les Gaules. Lyon, Trèves, Arles, Vienne, sont les plus anciennes métropoles, parce que c'était dans ces villes que résidait tour à tour le préfet des Gaules.

MÉTROPOLITE, s. m. (rad. *métropole*). Archevêque de l'Église catholique grecque russe.

MÉTROPOLYPE, s. m. (du gr. μήτρα, matrice ; πολύπους, polype). Méd. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; πτῶσις, chute). Méd. Descente de la matrice.

MÉTRORRHAGIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je rompe). Méd. Hémorrhagie de la matrice ; exhalation excessive de sang par la surface interne de l'utérus (écoulement excessif par la matrice) hors des époques menstruelles ou à ces époques. Il ne faut pas confondre la métrorrhagie avec la menstruation ; l'une est essentiellement morbide, et diffère en cela de la menstruation, qui est un des phénomènes de la santé. Cette hémorrhagie, nommée vulgairement *perte*, est fort rare avant l'époque et dans le commencement de la puberté ; elle devient d'autant plus fréquente que la femme approche davantage de l'âge critique. Dans cette période de la vie, elle est très-commune, et diminue de plus en plus après qu'elle est passée. Il est un grand nombre de causes de la métrorrhagie. La position assise, l'équitation, les efforts pour aller à la selle, pour vomir, uriner, tousser, des ceintures trop serrées, et surtout les corsets, produisent la métrorrhagie, par la stase, par la stagnation du sang dans les vaisseaux utérins ; l'excitation directe ou indirecte des organes de la génération, par le coït, la masturbation, par des peintures lascives, des lectures érotiques, par une imagination déréglée, etc., en appelant le sang vers l'utérus, donnent également lieu à cette maladie. La métrorrhagie est quelquefois précédée d'un écoulement de mucus par le vagin, de lassitudes, de pesanteur dans le dos, les lombes, de malaise. Le symptôme principal est l'écoulement d'un sang fluide ou caillé, ordinairement pur, quelquefois mêlé à des mucosités ou décomposé en ses éléments. Le traitement homœopathique de la métrorrhagie doit être adopté dès le commencement pour prévenir de graves accidents.

MÉTRORRHAGIQUE, adj. (rad. *métrorrhagie*). Qui a rapport à la métrorrhagie.

MÉTRORRHÉE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement aqueux amniotique et muqueux de l'utérus. La *métrorrhée* des femmes enceintes est un écoulement de l'eau de l'amnios par une ou plusieurs perforations anomaliques ou accidentelles de l'amnios.

MÉTRORRHEXIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je rompe). Méd. Rupture de la matrice.

MÉTROSCOPE, s. m. (rad. *métroscopie*). Méd. Instrument en forme de tube, destiné à l'exploration de la matrice. Au moyen du *métroscope*, on peut entendre les doubles battements du cœur du fœtus, et sentir ces mouvements à une époque de la grossesse où ces bruits ne peuvent pas encore être perçus à travers les parois abdominales.

MÉTROSCOPIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; σκοπέω, j'examine). Méd. Exploration, examen de la matrice.

MÉTROSIDÉROS, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées, dont la fleur présente pour caractères : un calice turbiné, presque campanulé, à limbe à cinq dents ; une corolle de cinq pétales, un grand nombre d'étamines distinctes, insérées sur le calice et très-longues ; un ovaire inférieur, à style et stigmate simples ; une capsule à trois ou quatre loges, à trois ou quatre valves, entièrement recouverte par le calice, et renfermant des semences anguleuses ou arrondies, attachées à un placenta central. Ce genre renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, entières, ponctuées, souvent fortement nervées, et à fleurs disposées en panicules axillaires et terminales. Il renferme une trentaine d'espèces presque toutes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ou des îles de la Polynésie. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins de Paris, où on les multiplie très-aisément de marcottes ou de boutures. Les *métrosideros* demandent une terre légère, de l'ombre et un abri contre la gelée. Ces charmants arbrisseaux sont aujourd'hui très-communs dans les jardins de l'Europe. On doit les mettre dans les serres pendant l'hiver.

MÉTROSOME, adj. (du gr. μέτρον, mesure ; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps a les formes et les proportions ordinaires.

MÉTROSTÈRE, s. m. (du gr. μήτρα, matrice ; στερεόω, je consolide). Chirurg. Instrument propre à fixer la matrice.

MÉTROTOME, s. m. (rad. *métrotomie*). Chirurg. Instrument propre à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; τέμνω, je coupe). Chirurg. Opération qui consiste à ouvrir la matrice ou à l'extirper ; opération césarienne.

METS, s. m. (pron. *mè* ; du lat. *missus*, placé, mis). Ce qui est bon à manger ; ce qu'on sert sur la table pour manger ; ce qui sert à un repas. *Mets* délicat, exquis. *Mets* grossier. La variété des *mets* excite l'appétit. Tous les *mets* qu'on y sert sont communs, mais excellents dans leurs espèces.

. . . . . Moins d'éclat, plus de *mets* ;
On ne se nourrit pas de bijoux, de hochets.
(BERCHOUX.)

| Féod. *Mets de mariage*, Droit de certains seigneurs des temps féodaux de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noces de leurs vassaux.

METTABLE, adj. Qui peut se mettre, en parlant des vêtements. Cet habit est encore *mettable*. Cette robe n'est plus *mettable*. Ce paletot est trop étroit des épaules, il n'est pas *mettable*. On dit qu'un vêtement n'est pas *mettable*, ou qu'il n'est plus *mettable*, lorsqu'il est mal fait, trop étroit, trop usé ou passé de mode. | Fig. et par extens. Qui peut passer, qui est de mise, en parlant du visage, du savoir, etc. Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable*. (Molière.) Ce mot est vieux en ce sens.

L'esprit n'y sera point pédant,
Le savoir n'y sera *mettable*
Que sous les traits de l'agrément
(DORSSET.)

METTAGE, s. m. Action de mettre. *Mettage* en couleur. | Peu usité. On dit mieux *Mise*.

METTERNICH. Homme d'État autrichien, né en 1773 à Coblentz, mort en 1859. Il épousa en 1794 la petite-fille du célèbre diplomate Kaunitz, remplit au congrès de Rastadt les fonctions de secrétaire (1797), s'y fit remarquer de l'empereur François II, fut nommé peu après ministre d'Autriche à Dresde, puis à Berlin, et enfin à Paris (1806). Il eut l'habileté de cacher à Napoléon les intentions hostiles de son gouvernement jusqu'au moment où les Autrichiens lui déclarèrent la guerre (avril 1809). A son retour à Vienne, il fut élevé au poste de chancelier et de président du conseil. Ce fut lui qui, après la défaite de l'Autriche à Wagram et le traité de Vienne (octobre 1809), conçut l'idée du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche, et conduisit Marie-Louise en France. Il n'en fut pas moins des premiers à donner à l'Autriche le conseil de la défection, signa à Tœplitz, en 1813, l'adhésion de cette puissance à la coalition, et reçut en récompense, après la bataille de Leipsick, le titre de prince. Il déploya une grande activité aux conférences qui suivirent cette bataille, présida en 1814 et 1815 le congrès de Vienne, qui régla le sort de l'Europe, représenta l'Autriche à la deuxième paix de Paris (1815), ainsi qu'aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, de Troppau, de Laybach, de Vérone, et devint en 1826 président du conseil des affaires étrangères. Conservant toute son influence après la mort de l'empereur François, il consolida, aux conférences de Prague, l'alliance avec la Prusse et la Russie, et resta tout-puissant jusqu'en 1848. Après le triomphe momentané de la révolution, il donna sa démission et quitta l'Autriche. Il n'y revint qu'en 1851 et resta depuis étranger aux affaires. Dans le gouvernement intérieur de son pays comme à l'extérieur, Metternich, s'appuyant sur l'alliance de la Russie et de la Prusse, se montra l'ennemi constant de la révolution et des idées libérales, et le partisan du pouvoir absolu et d'une compression à outrance. Il possédait des biens immenses, entre autres le domaine de Johannisberg, qui lui avait été donné par l'empereur François en 1816, comme récompense de ses trahisons envers la France.

METTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui met. Ce mot ne s'emploie jamais seul. | *Metteur en œuvre*. En orfévrerie, Ouvrier qui monte des pierres fines ou fausses sur l'or et sur l'argent, sur des bagues, des colliers, etc. | Écrivain qui arrange les travaux de différents auteurs de façon à se les approprier. Dumas est un habile *metteur en œuvre*. | Imprim. *Metteur en pages*, Ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition, pour en former des pages et des feuilles.

METTRAY. Géogr. Village du départ. d'Indre-et-Loire, près de Tours, dans lequel est établie une école industrielle et agricole pour les jeunes détenus.

METTRE, v. a. (du lat. *mittere*, envoyer. Ce mot sert de radical à plusieurs autres verbes, tels que *admettre, promettre, compromettre, permettre*, etc., qui se conjuguent de même. Il est irrégulier et fait, au présent de l'indicatif, *je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent* ; à l'imparfait, *je mettais* ; au prét. défini, *je mis* ; au futur, *je mettrai* ; à l'impératif, *mets* ; au prés. du subjonctif, *que je*

mette; à l'imparfait, *que je misse;* au part. présent, *mettant;* au part. passé, *mis*). Placer dans un lieu déterminé, soit une personne, soit un animal, soit une chose. *Mettre* un homme en prison. *Mettre* un oiseau dans une cage, un cheval à l'écurie. *Mettre* du foin dans le grenier. Il faut *mettre* chaque chose à sa place. *Mettre* du vin dans la cave, des livres dans une bibliothèque. | Placer dans un certain rapport de position, en parlant encore des êtres animés ou des choses. *Mettre* un enfant à terre, par terre; *mettre* quelqu'un hors d'une maison; *mettre* un gigot à la broche, des marchandises à bord d'un navire; *mettre* les chevaux à la voiture, la bride ou la selle au cheval, le joug aux bœufs; *mettre* un écran devant le feu, ses pieds sous la table, sur les chenets, etc. | Fig. Dans les deux acceptions précédentes. *Mettre* quelqu'un dans l'embarras, dans son tort. Il faut *mettre* sa gloire dans la vertu. Commence-t-il à chanceler dans le poste où on l'*avait mis?* (La Bruyère.) | Les rois étaient électifs; or, on *mettait* sur le trône le plus grand et le plus fort. (Raynal.) Ses grandes qualités et ses actions, *mises* enfin dans la balance, l'emportèrent sur ses fautes. (Voltaire.) | En parlant des personnes, Envoyer, conduire en un lieu, y établir. *Mettre* un enfant à l'école, au collége, en nourrice. On *mit* l'innocent dans un sombre cachot. | En parlant des personnes, signifie aussi Réduire à. *Mettre* un homme à la besace, à l'aumône, à la mendicité, aux abois, à *quia*, à bout de voie. *Mettre* un homme à la retraite, à la réforme, à la pension. | Se dit encore, en parlant des personnes, de certaine peine qu'on leur fait subir. Que fait la société pour amender l'humanité? Elle *met* en prison, au cachot, aux fers, au carcan, au pilori, à la chaîne, à la torture, à la question, enfin elle *met* à mort. | En parlant des choses, Revêtir, porter sur soi. *Mettre* sa chemise, ses bas, son pantalon, ses souliers, ses bottes, son chapeau, ses gants. | Porter habituellement sur soi. Elle ne *met* que des robes de couleurs foncées. | En parlant des choses qui se mangent. Accommoder, apprêter. *Mettre* un poulet en fricassée, un lièvre en pâté, des fruits en compote. | Placer, employer d'une certaine manière en parlant de l'argent. *Mettre* son argent en rentes. *Mettre* trop d'argent en chevaux, au jeu. | En parlant du sol, Ensemencer, planter, disposer d'une certaine façon. *Mettre* une terre en blé, en vignes, en bois, en prairie, en jachère, en verger. | Par anal. *Mettre* un escalier en peinture, à la cire, une chambre en couleur. | Ajouter à. *Mettre* un manche à un balai, une corde à un violon, etc. | En parlant des dispositions morales, Les manifester dans ses paroles, ses actions, ses écrits. *Mettre* de l'ordre, du choix, de la méthode, dans l'expression de sa pensée; *mettre* de la douceur, de l'adresse, de l'art dans sa conduite; *mettre* de l'aigreur dans sa conversation, etc. | Suivi de la préposition *à* ou *en*, ce verbe s'emploie, tant au propre qu'au figuré, dans une foule de phrases où il a une signification plus ou moins éloignée de son sens primitif; par exemple: *Mettre* quelqu'un en colère, en fureur, en faveur, en crédit, en honneur, en dépense; *mettre* quelqu'un ou quelque chose en danger, en péril; *mettre* une armée en déroute, une chose en œuvre, en ligne, en compte, en réserve, etc. *Mettre* un homme à la raison, à l'épreuve, à même de, à portée de; une chose à bas prix, une affaire à jour, une ville en combustion. | Mar. *Mettre à la voile*, Appareiller et sortir d'un port ou d'une rade; *mettre les basses voiles sur les cargues*, Se servir des cargues, pour trousser les voiles par en bas; *mettre à terre*, Descendre du monde ou des objets quelconques du navire à terre; *mettre un matelot à terre*, Le débarquer et le renvoyer; *mettre à bord*, Tirer ou porter dans un navire; *mettre une ancre en place*, Amarrer une ancre. | T. de manége. *Mettre un jeune homme à cheval*, Lui enseigner l'équitation; *mettre un cheval au trot, au galop, au pas*, Le dresser à ces allures; *mettre un cheval dedans*, Le dresser, le mettre dans la main et dans les talons; *mettre un cheval hors d'haleine*, Le faire courir au delà de ses forces; *mettre un cheval sous le bouton*, Le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaisse, etc. | Il entre dans une quantité d'expressions proverbiales et figurées qui trouveront leur explication aux mots principaux qui l'accompagnent. Telles sont les suivantes: *Mettre* la main à l'œuvre, la main à la pâte, de l'eau dans son vin, la charrue devant les bœufs, la faucille dans la moisson d'autrui, la main sur la conscience, la main sur quelqu'un, le doigt sur la chose, son bonnet de travers, etc. | SE METTRE, v. pr. S'emploie dans la plupart des acceptions du verbe actif, qu'il ait pour sujet un nom de personne, ou un nom de chose. *Se mettre* à table. *Se mettre* à l'ombre. *Se mettre* au soleil. *Se mettre* au grand jour. *Se mettre* à l'écart, à l'abri. *Se mettre* au courant, au fait. *Se mettre* aux pieds, aux genoux de quelqu'un. *Se mettre* à la discrétion d'une personne, à sa disposition. *Se mettre* au feu pour quelqu'un. *Se mettre* en quatre pour lui. *Se mettre* au lit. *Se mettre* au niveau. *Se mettre* au petit-lait. *Se mettre* au régime. Les petits spectacles *se sont mis* au niveau des grands; ils annoncent des pièces demandées. (La Harpe.) Dès que j'aurai fini le petit-lait auquel je *me suis mis*, j'irai chez vous. (Voltaire.) Le roi vint, et fort gravement regarda tout sans *se mettre* à table. (Mme de Sévigné.) | *Se mettre à la place de quelqu'un*, S'emparer de la place de cette personne. | Fig. Se figurer qu'on est dans une position, dans une situation analogue à celle où se trouve une autre personne pour juger si ce qu'elle fait est bien, et si on le ferait soi-même. *Mettez-vous* un moment à ma place. (J. J. Rousseau.) | *Se mettre à quelque chose*, S'en occuper. Je *me mets* à l'ouvrage. Je *me suis mis* à l'œuvre. | *Se mettre à son aise*, Ne pas se gêner; prendre ses aises; agir sans contrainte. | *Se mettre à*, suivi d'un infinitif. Commencer à. *Se mettre à* travailler, à marcher, à courir. *Se mettre à* parler. *Se mettre à* rire, à plaisanter. *Se mettre à* réfléchir. *Se mettre à* manger, à boire. *Se mettre à* chanter, à jouer. *Se mettre à* faire du bruit. *Se mettre à* étudier. *Se mettre à* contrefaire quelqu'un. *Se mettre à* crier. Il *se mit à* rire aux éclats. En me voyant, il *se mit à* courir. Après la promenade, ils *se mirent à* jouer. | *Se mettre* bien, *se mettre* mal avec quelqu'un. *Se mettre* dans le bain. *Se mettre* dans la baignoire. *Se mettre* dans un coin. *Se mettre* dans une affaire. *Se mettre* dans la peine. *Se mettre* dans l'embarras, dans une position difficile. *Se mettre* dans la tête, dans l'esprit. Pourquoi *s'est-on mis* dans la tête que celui qui remplace un académicien doit le louer en tout et outre mesure? (La Harpe.) | *Se mettre dans la dévotion*, Se livrer aux pratiques exagérées de la dévotion. | *Se mettre* derrière la porte. *Se mettre* devant la glace, devant la cheminée. *Se mettre* devant quelqu'un. | *Se mettre contre*, S'appuyer contre quelqu'un, contre quelque chose. *Mettez-vous contre* moi, *contre* le mur. | Fig. Se déclarer contre quelqu'un; prendre parti contre lui. *Vous vous êtes tous mis contre* moi. | *Se mettre* en péril, en danger. *Se mettre* en évidence. *Se mettre* en avant, en arrière. *Se mettre* en état. *Se mettre* en équilibre. *Se mettre* en opposition, en désaccord. *Se mettre* en colère, en fureur. *Se mettre* en mouvement. *Se mettre* en sueur, en nage. *Se mettre* en train. *Se mettre* en feu, en haleine. *Se mettre* en repos. *Se mettre* en sûreté. *Se mettre* en pension. *Se mettre* en mer. *Se mettre* en renom, en réputation. *Se mettre* en frais, en dépense. *Se mettre* en jeu. Comment se faire craindre sans *se mettre* en danger d'être haï? (Fléchier.) Je revins chez moi avec cet oracle qui s'ajustait si bien à mon caractère, et dès ce moment je *me suis mis* en besogne. (Marivaux.) | *Se mettre en tête*, Vouloir avec obstination. Il *s'est mis en tête* que tout devait lui céder. | *Se mettre* entre deux hommes qui se battent pour les séparer. | *Se mettre sur le pied de faire ou de ne pas faire quelque chose*. Je *me suis mis sur le pied* de ne recevoir que peu de monde. | *Se mettre sur les rangs*. Il *s'est mis sur les rangs* pour le prix proposé. | S'habiller d'une certaine manière. *Se mettre* bien. *Se mettre* mal. *Se mettre* avec goût, avec élégance. | Hortic. *Se mettre à fruit*, Se dit d'un arbre qui commence à porter du fruit.

METZ (pron. *Mès;* anciennement *Divodurum Mediomatricorum, civitas Mediomatricum*. Nom qui lui vient des Médiomatrices, dont elle était la capitale avant l'arrivée des Romains dans les Gaules; du celt. *med*, en composition *mes*, coupure, partage; *ien, in*, rivière; parce qu'elle est placée entre deux rivières; elle était aussi nommée au moyen âge *Metæ, Metis*). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Moselle, sur la Moselle et la Seille, à 317 kilom. de Paris; 45,207 habit. Place de guerre de première classe; école d'artillerie et du génie; sociétés des lettres, sciences et arts, d'agriculture et d'industrie, des sciences médicales; école gratuite de dessin; cours publics d'accouchements et de botanique; écoles gratuites d'enseignement mutuel; conservatoire des arts et métiers; cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique. On remarque la cathédrale, monument gothique d'une hauteur prodigieuse et d'une étonnante légèreté; l'arsenal, les casernes, la salle de spectacle, l'église Saint-Simon, la préfecture. Fabriques de draps et étoffes de laine, toiles écrues, linge de table, passementerie, broderie, soieries, ébénisterie; eaux-de-vie, liqueurs, bière, confitures, pain d'épices. Entrepôt considérable entre la France, la Prusse et les Pays-Bas. | Hist. Metz devint, en 511, à la mort de Clovis, capitale du royaume de *Metz* ou d'*Austrasie*, puis de celui de Lorraine en 844. Elle fut réunie à la France en 1648 par le traité de Munster. Les habitants de *Metz* sont dévoués aux principes démocratiques.

MEUBLANT, ANTE, adj. Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. Étoffe *meublante*. Draperies *meublantes*. Des rideaux *meublants*. | Jurisp. *Meubles meublants*, Ce qui sert à meubler une maison, une chambre, sans être attenant aux murs.

MEUBLE, adj. (du lat. *mobilis*, mobile; de *movere*, mouvoir). Que l'on peut remuer, qui peut être mû facilement; qu'on peut transporter. | Agric. Qui est friable et facile à labourer, ou qui a été rendu tel par de fréquentes façons. Terre *meuble*. Plus les terres sont *meubles* à une certaine profondeur, plus elles deviendront fertiles. (Morog.) On rend les terres *meubles* par le drainage. | Jurisp. *Biens meubles*, Choses qui peuvent être transportées d'un lieu à un autre, sans détérioration. Les choses incorporelles sont réputées *biens meubles*.

MEUBLE, s. m. (du lat. *mobilis*, meuble; fait de *movere*, mouvoir). Tout ce qui sert à meubler une maison, un appartement, sans en faire partie. *Meuble* en acajou, en noyer. Avoir de beaux *meubles*. | La fabrication des meubles forme une partie importante de l'ébénisterie. Paris est le centre de cette industrie en France et, pour ainsi dire, dans toute l'Europe. On emploie à cet usage les bois exotiques ou indigènes (palissandre, acajou, bois de rose, citronnier, noyer, merisier, chêne, etc.). Depuis une trentaine d'années, le fer creux a aussi été employé avec succès pour la fabrication des lits, tables, canapés, fauteuils, chaises, etc. Les meubles en fer, revêtus d'un vernis noir, ou peints de diverses couleurs, avec des ornements dorés, peuvent rivaliser avec les meubles de laque de la Chine. Ils n'offrent pas moins d'avantages sous le rapport de la solidité et de l'économie. | Jurisp. Tous les biens qui ne tiennent point lieu de fonds, qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre sans être détériorés, tels que l'argent comptant, les marchandises, les dettes par obligations, les bestiaux, les ustensiles d'hôtel qu'on en peut détacher sans fraction ni détérioration, qui ne sont point scellés en plâtre, qui ne tiennent ni à fer ni à clou. Le bois, le blé, le poisson en boutique sont réputés meubles. Le bois et le blé, en France du moins, ne sont réputés immeubles que lorsqu'ils sont pendants par la racine, et le poisson, lorsqu'il est dans l'étang. | *Se mettre dans ses meubles*, Acheter des meubles pour garnir l'appartement qu'on doit occuper. C'est dans le même sens qu'on dit *être dans ses meubles*. | *Mettre une femme dans ses meubles*, Lui donner, lui acheter les meubles nécessaires pour meubler un appartement, une chambre; l'entretenir. | Collect. Toute la garniture d'une pièce, d'un cabinet. *Un beau meuble de salon*, Se dit surtout lorsque le meuble est assorti, soit pour les formes, soit pour la couleur. *Meubles* de Boule. *Meubles* gothiques. *Meubles* rococo. | Par extens. Se dit de quelques ustensiles portatifs. Un couteau est un *meuble* utile en voyage. | Jurisp. Bien meuble. Les *meubles* suivent la personne. L'argent comptant, les bijoux sont regardés comme *meubles*. | Blas. Pièce quelconque qui se trouve dans les armoiries. Des animaux, des fruits, des arbres, des macles, sont des *meubles* de l'écu, ou des *meubles* d'armoiries. | Fig. La sincérité, l'honneur sont *meubles* fort utiles.

> L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile,
> La vertu sans l'argent n'est qu'un *meuble* inutile.
> (LA FONTAINE.)

MEUBLÉ, ÉE, part. Garni de meubles. Un salon richement *meublé*. Chambre *meublée*. Appartements *meublés*. | Par extens. *Une cave bien meublée*, Une cave bien fournie de bon vin et de différentes espèces. | *Avoir la bouche bien meublée*, Avoir de belles et bonnes dents. | Fig. *Avoir la tête, la mémoire bien meublée*, Savoir beaucoup de choses, avoir beaucoup de connaissances.

MEUBLER, v. a. (rad. *meuble*). Garnir de meubles. *Meubler* une maison, un appartement, une chambre. | *Meubler une ferme*, La garnir de tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. | Fig. *Meubler sa tête, sa mémoire*, L'orner de connaissances utiles et agréables; l'enrichir de tout ce qu'il y a de beau dans les auteurs des temps anciens et des temps modernes. | Peint. *Meubler un tableau*, Le décorer, le garnir de meubles somptueux, de riches ornements, de brillants accessoires. | Absol. *Cette étoffe meuble bien*, Elle fait bon effet, employée en garniture de meuble, en tenture. | SE MEUBLER, v. pr. Se garnir de meubles; être meublé. Cet appartement commence à *se meubler*. | Se procurer, s'acheter des meubles. Commencer à *se meubler*.

MEUDON. Géogr. Bourg du départ. de Seine-

et-Oise, à 8 kilom. O. de Paris, au sommet d'un joli coteau, près de la rive gauche de la Seine; 5,417 habit. Exploitation de craie, verrerie, poterie. Rabelais fut curé de Meudon en 1545. Le château de Meudon fut bâti en 1695 par le dauphin, fils de Louis XIV, et réparé par Napoléon Ier. Il est entouré de beaux jardins, dessinés par Le Nôtre, et environné de bois qui offrent d'agréables promenades. Allons visiter les bois de *Meudon*.

MEUGLEMENT, s. m. Synonyme de *Beuglement*.

MEUGLER, v. n. Crier, en parlant de quelques ruminants. Les vaches *meuglent*. Les taureaux *meuglent* en rentrant à l'étable. | On dit mieux *Beugler*.

MEULARD, s. m. (augment. de *meule*). Meule d'un grand diamètre, employée dans les grandes usines pour émonder ou blanchir différents objets.

MEULARDE, s. f. (dim. de *meule*). Meule d'un diamètre moyen, servant aux mêmes usages que le meulard. On a monté deux *meulades* dans l'usine. | On dit aussi, au masc., *Meuleau*, *Meulardeau*.

MEULE, s. f. (du lat. *mola*; du gr. μύλη, même sens). Corps solide, rond et plat, de pierre, d'acier ou de fer, servant à broyer les corps durs, à les moudre ou à les aiguiser. Petite *meule*. Grosse *meule*.

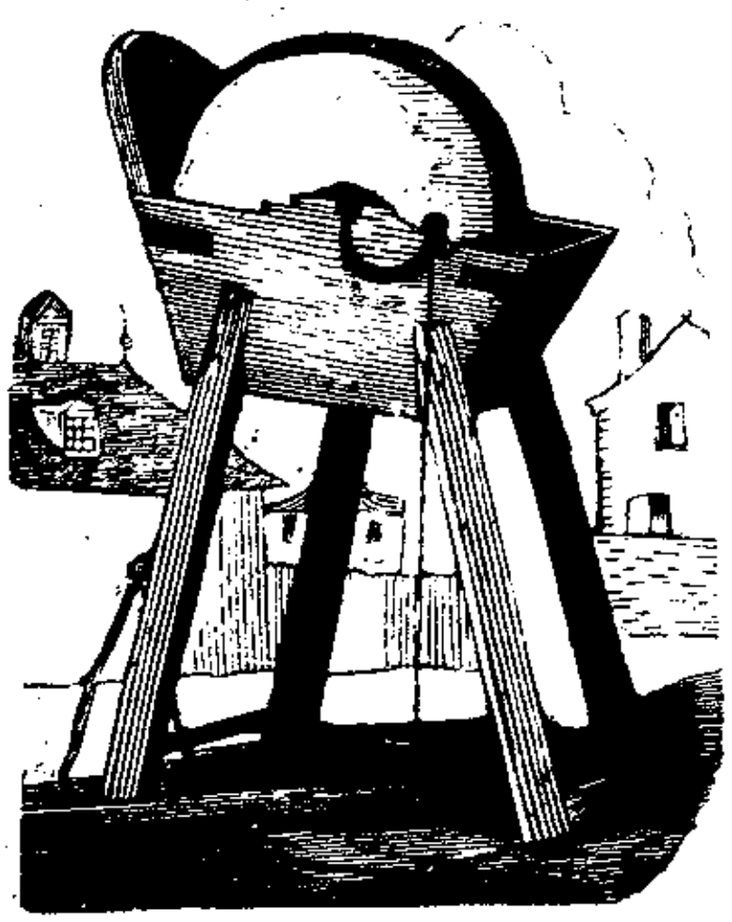

Meule.

Meule tendre, dure, lourde, pesante. *Meule* homogène, ronde. *Meule* piquée, raboteuse, dentelée, bruyante, paisible, roulante. Arrondir une *meule*. Dégrossir une *meule*. | *Meule de moulin*, Meule pour moudre le blé, les grains, les broyer. Le grain, par son secours, sous la *meule* se broie. (Delille.) | On broie au moulin les grains avec deux meules de pierre posées l'une sur l'autre. On appelle *meule gisante*, la meule de dessous qui reste immobile, et *meule courante*, la meule supérieure qui tourne sur la *meule gisante*. Une meule est dite *plus ardente que l'autre*, lorsqu'elle est plus coupante par les inégalités qu'elle a naturellement, et par celles qu'on y a faites en la piquant. On distingue les *meules à la française*, de 1m,50 à 2m de diamètre, formées soit d'un seul bloc détaché de la *meulière*, soit de plusieurs morceaux réunis au moyen d'un ciment et de cercles de fer; et les *meules* anglaises, de 1m,30 à 1m,60, composées de plusieurs morceaux. Celles-ci offrent sur l'une des faces quatre grandes rainures partant du centre, dit œillard, et donnant naissance sur un de leurs côtés à des rainures en diagonale. La France tire ses meilleures meules de la Ferté-sous-Jouarre; elle fait avec l'Angleterre et l'Amérique un grand commerce d'exportation de blocs destinés à être montés en meules. | Le prince Miléta, fils du roi Lélex, de Lacédémone, inventa les *meules de moulin*. Il paraît que les Egyptiens, les Juifs, les Romains, et probablement aussi les Grecs, ne se servaient point, comme nous, de chevaux, de vent ou d'eau pour tourner les meules, mais qu'ils employaient à ces travaux pénibles leurs esclaves et leurs prisonniers de guerre; car Samson, étant prisonnier des Philistins, fut condamné, dans sa prison, à tourner la meule. | *Meule à aiguiser* ou *à repasser*, Meule en pierre de grès très-dur et d'un grain fort serré, qui sert à aiguiser les fers destinés à couper et à trancher. Repasser des couteaux, des ciseaux sur la *meule*. Les couteliers et les taillandiers ont leurs *meules*, leurs meuleaux, leurs meulardeaux, et enfin leurs meulardes, qui sont des pierres beaucoup plus grandes que toutes les autres. Ils se servent en outre, ainsi que les lapidaires, etc., de *meules* en fer, en acier et même en bois, pour aiguiser ou pour polir les pièces qu'ils travaillent. | *Meule de gloutier d'épingles*, Roue d'acier trempé, montée sur deux tampons et mise en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme et placée vis-à-vis la meule, à quelque distance. | *Meule d'épinglier*, Roue de fer en plein tailladée sur les surfaces en dents plus ou moins vives, selon l'usage auquel on l'emploie. | *Meule de fondeur de cloches*, Massif de maçonnerie dans lequel on assujettit un piquet de bois sur lequel tourne, sur un pivot, une des branches du compas de construction qui sert à construire le moule d'une cloche. | *Meule des miroitiers-lunettiers*, Meules sur lesquelles les miroitiers-lunettiers arrondissent la circonférence des verres, des lunettes, etc. | Chez les verriers, on appelle *meules* des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert. | T. de vénerie. Espèce de bosse sur le haut de la tête du cerf, d'où sort sa ramure ou son bois. On l'appelle aussi *rocher*, *base*. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large et gros, bien pierré et près de la tête. (Billot.) | Agric. Gros tas de blé ou de foin que l'on élève dans les champs, sur le lieu même de la récolte ou près des fermes. L'érection des meules exige de l'art pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents. Il faut aussi éviter que les foins mis en meules soient trop humides, car ils pourraient s'échauffer et même prendre feu. | *Meule de jardinier*, Amas, tas de fumier que les jardiniers trouvent en défaisant leurs couches, et qu'ils mettent ensemble pour avoir des champignons. | *Meules de fromage*, Masse de fromage de Suisse, d'Italie, de France et d'Angleterre, qui a la forme d'une meule. On vend à la criée les *meules de fromage* de Gruyère.

MEULEAU, s. m. Synonyme de *Meulard*.

MEULEN (ANTOINE-FRANÇOIS). Peintre de batailles, né à Bruxelles en 1634, mort en 1690. Il fut élève de Pierre Snayers. Comme lui, Van-der-Meulen peignait avec succès le paysage et les batailles. La légèreté de main et la facilité d'exécution sont les deux caractères particuliers de son talent. Sa couleur est vraie, ses paysages sont d'un bon style. Il possède aussi à un degré éminent l'art de grouper les figures. Son dessin est correct et sa touche franche et hardie. Les lignes droites, très-peu pittoresques, de nos batailles modernes, ne laissent rien voir dans ses tableaux des difficultés qu'elles ont dû présenter à son génie. Il excellait à dessiner les chevaux. Un grand nombre de ses tableaux, composés pour les Gobelins, ont été exécutés plusieurs fois en tapisseries, qui sont à la hauteur des modèles de Raphaël, de Jules Romain et de Lebrun. Le Musée de Paris possède quinze tableaux de ce maître. C'est une des gloires de la peinture moderne.

MEULERIE, s. f. (rad. *meule*). Technol. Atelier où l'on prépare les meules. Fabrication de meules.

MEULETTE, s. f. (dim. de *meule*). Petite meule de foin. | T. de pêche. Estomac des morues.

MEULIER, s. m. (rad. *meule*). Celui qui façonne les meules. Les meules devenant dures en séchant, le *meulier* se hâte de les travailler aussitôt qu'elles sont extraites de la carrière.

MEULIÈRE, s. f. (du lat. *molaris*, de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules). Espèce de pierre siliceuse, souvent blanche, luisante, dense, employée en forme de moellons dans les bâtiments pour les fondations, les contreforts, les murs de terrasse, et, en grande dimension, à la formation des meules de moulin. « La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités; elle charge peu les murs et se lie très-bien au mortier. » (Francœur.) | Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. Travailler une meule dans une *meulière*. | Adjectiv. *Pierre meulière*. « Une bonne *pierre meulière* doit être exempte de parties calcaires, de pierres à fusil; elle ne doit être ni trop pleine ni trop ouverte. » (Violet.) | La *pierre meulière* se trouve par bancs interrompus au milieu des sables et de l'argile. Il en existe de belles carrières dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Marne, notamment à la Ferté-sous-Jouarre, à Montmirail et à Meaux.

MEULON, s. m. (rad. *meule*). Meule de chaume. | Tas de sel tiré du marais salant.

MÉUM, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées. *Méum* est son nom vulgaire; c'est l'aréthuse à feuilles capillaires, qui sont longues, rangées sur une côte, découpées très-menu et plus fines que celles du fenouil, ce qui lui a fait donner le nom de *méum* ou *méon*, qui, en grec, signifie *moins*. Ses fleurs naissent en ombelles, composées chacune ordinairement de cinq feuilles disposées en roue, de couleur blanche, odorantes. Ses semences sont oblongues, arrondies sur le dos, cannelées, plus grosses et plus larges que celles du fenouil. Sa racine est vivace, grosse, de la longueur du petit doigt; elle se partage en plusieurs branches, plongées dans la terre obliquement et profondément; elle est de couleur brune en dehors, blanchâtre en dedans, de substance rare et légère, d'un goût âcre et piquant, d'une odeur aromatique. | T. de méd. *Méum athamantique*, Ainsi appelé d'Athamas, fils d'Éole et roi de Thèbes, qui découvrit ses propriétés, ou d'une montagne de Thessalie, où il croissait, et qu'on nommait *Athamante*. Le *méum* est un atténuant actif, expectorant, stomachique, carminatif et diurétique.

MEUNERIE, s. f. L'art du meunier. | Par extens. Commerce des farines. La *meunerie* est une branche de commerce très-importante.

MEUNG (JEAN DE). Poète français, surnommé *Clopinel*, parce qu'il était boiteux. Naquit dans la petite ville de Meung-sur-Loire, près d'Orléans, au milieu du XIIIe siècle. Les biographes ne sont d'accord ni sur sa naissance ni sur sa mort. On croit qu'il vivait sous le règne de Louis IX, et que Guillaume de Lorris, dont il continua le fameux *Roman de la Rose*, florissait sous Philippe-Auguste. Toutes les sciences alors en honneur furent cultivées par lui avec un grand succès. Alchimiste, astrologue, géomètre, il se fit remarquer par plusieurs ouvrages. On lui doit une traduction de l'*Art militaire*, de Végèce. Le *Roman de la Rose* a fait grand bruit chez nos aïeux, et, comme le premier monument remarquable de notre langue, il a droit à notre attention. Il mérita à Jean de Meung le nom de *Père* et d'*Inventeur de l'éloquence*; cependant son principal mérite paraît être l'ingénuité et la naïveté. Le *Roman de la Rose* a donné naissance à un grand nombre de disputes et de jugements divers. Clément Marot appelait l'auteur l'*Ennius français*; Pasquier l'égalait au Dante, et le mettait au-dessus de tous les autres poètes; Lenglet-Dufresnoy le regardait comme notre Homère. Les prêtres, les moines et les femmes, très-maltraités dans plusieurs passages de l'ouvrage, se soulevèrent contre le roman et contre l'auteur; mais si Jean de Meung se fit ainsi beaucoup d'ennemis, il n'en devint que plus populaire, précisément parce qu'il attaquait le clergé.

MEUNIER, IÈRE, s. (du bas lat. *molinarius*, meunier; fait de *molina*, moulin). Celui, celle qui exerce l'art de réduire les céréales en farine, et d'en séparer les diverses espèces de son; celui qui tient et fait valoir un moulin. *Meunier* habile. Bon, honnête *meunier*. Jolie *meunière*. Il est difficile d'empêcher les *meuniers* de frauder. Les *petits meuniers* se bornent à moudre le blé d'autrui, celui qu'on leur apporte; les *gros meuniers* possèdent des moulins considérables et ne s'occupent que de moudre les blés qu'ils achètent pour faire le commerce des farines. L'âne du *meunier*. Il serait très-utile que les fraudes des *meuniers* fussent l'objet de règlements sévères.

Parbleu! dit le *meunier*, est bien fou de cerveau
Qui prétend conteoter tout le monde et son père.
(LA FONTAINE.)

| L'art de réduire le grain en farine est fort ancien. L'inventeur reste inconnu. On sait seulement que les Egyptiens pratiquèrent cet art si utile avant aucune nation; que les Grecs le reçurent d'eux et le transmirent à leur tour aux Romains. D'abord, on ne concassa pas le grain pour en faire usage; on le sépara de sa pellicule ou de son enveloppe, comme on fait pour manger des noix, des amandes. Pour cela, on le faisait torréfier, ainsi que les sauvages le pratiquent encore aujourd'hui. Plus tard, on le concassa, et on en fit des espèces de gruaux semblables à ceux qu'on fait avec de l'avoine. En pilant davantage les grains dans les mortiers, on les réduisit en une espèce de poudre qu'on nomma *farine*, du mot *far*, qui signifie une sorte de blé qu'on cultivait plus communément. Ce moyen de convertir les grains en farine se perfectionna encore dans la suite. Nous lisons dans Homère qu'on a été dans l'usage d'écraser le grain avec des rouleaux sur des pierres taillées en tables, ce qui, vraisemblablement, amena à le broyer entre deux meules. Cette manière était très-pénible; on y employait des esclaves et des criminels. On n'a su vraiment réduire le grain en farine que lorsqu'on a su le faire au moyen de deux meules couchées l'une sur l'autre, dont, à force de bras, la supérieure tournait sur l'inférieure. Aussi longtemps que l'homme fut employé comme seul locomoteur, le diamètre

des meules fut restreint; mais, dès qu'on y eut attelé des ânes et des chevaux, leurs dimensions augmentèrent beaucoup. Enfin, deux autres moyens ont été trouvés, qui ont rendu l'art du meunier plus utile et plus facile, l'eau et le vent. Ces deux forces motrices ont permis de donner aux meules des dimensions bien supérieures à toutes celles qu'elles avaient eues précédemment. | Prov. *Il n'y a rien de plus hardi que la chemise d'un meunier*, parce qu'elle prend tous les matins un voleur à la gorge. Ce dicton est une amère satire contre les meuniers. On dit aussi d'un homme qui a perdu une belle position, et qui se trouve réduit à un état voisin de la misère, que *d'évêque il est devenu meunier*. | Adjectiv. Garçon *meunier*. | Bot. Champignon du genre agaric, blanc, non lactescent ni âcre, à chapeau ample, et dont le stipe est court. | Variété de vigne dont les feuilles sont couvertes de poils blancs. | Entom. Nom de quelques coléoptères qui se trouvent dans la farine humide. Ils sont longs, armés de cornes très-fines, noirs partout, excepté sous le ventre, qui est d'un rouge obscur. | Hortic. Espèce de lèpre blanche qui attaque quelquefois les arbres, principalement les pêchers, les fleurs et les herbes potagères, telles que les melons, les concombres. Cette lèpre gagne ensuite les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, les rend tout blancs, en les couvrant d'une sorte de matière cotonneuse qui bouche les pores, et leur cause par conséquent un grand préjudice. | Poisson de rivière que l'on trouve communément près des moulins. Il se plaît aussi dans les endroits fangeux. Il a deux nageoires au-dessus des ouïes, deux autres au bas du ventre, à peu près sur le milieu de sa longueur, une derrière l'anus et une sur le dos. La tête est grosse, la bouche dénuée de dents, et le palais charnu. | *Meunier de mer*, Nom vulgaire de l'holocentre philadelphien. | Nom vulgaire de quelques oiseaux.

MEUNIERE, s. f. La femme d'un meunier, ou femme qui gouverne un moulin. Belle *meunière*. *Meunière* avenante. Cette *meunière* est fort capable. | Ornithol. Nom vulgaire de la mésange à longue queue et de la corneille mantelée.

MEURT-DE-FAIM, s. Celui, celle qui se trouve sans travail, vieillard incapable d'exercer un métier; femme réduite à la dernière misère; enfant abandonné. C'est un *meurt-de-faim*. | Se dit aussi d'un vagabond, d'un paresseux, d'un homme qui aime mieux mendier ou marauder que de travailler. | Plur. Les *meurt-de-faim*. Il y a beaucoup de *meurt-de-faim* en France qu'il faudrait soulager.

MEURTHE. Géogr. Rivière de France, qui a sa source dans les Vosges. Elle baigne Saint-Dié, entre sur le territoire du département auquel elle donne son nom, passe à Lunéville, à Nancy, et, à 12 kilom. de là, se jette dans la Moselle, après un cours de 140 kilom. Elle sert, ainsi que ses affluents, à l'exploitation des forêts de sapins qui couvrent la partie des Vosges qu'elle arrose. | *Département de la Meurthe*. Il est formé de la Lorraine propre, du Barrois et de la partie méridionale de la province des Trois-Évêchés; borné, au N., par le départ. de la Moselle; à l'E., par celui du Bas-Rhin; au S., par celui des Vosges; à l'O., par celui de la Meuse. 643,500 hectares; 428,387 habit.; chef-lieu, Nancy; Le voisinage des montagnes et l'étendue des forêts rendent le climat de la Meurthe plus froid que ne le comporte sa latitude. Les rivières sont: la Meurthe et la Moselle qui y sont navigables; la Vezouze, la Seille et la Sarre, qui y sont flottables. On y remarque une multitude de collines boisées et de vallons arrosés presque tous par des eaux vives, quelques-uns par des étangs. La Sarre, la Meurthe, la Moselle et la Seille le divisent en quatre bassins, dont celui situé au centre du département offre de belles prairies, sur lesquelles de fréquentes inondations versent un sable terreux qui les fertilise. Le plus fertile de ces bassins est celui de la Seille dont les eaux limoneuses le fécondent singulièrement, si l'on en excepte toutefois une surface de marais salins qui tous sont improductifs. Le sol est cultivé avec des chevaux; récoltes plus que suffisantes. Céréales, légumes de toute espèce, lin, chanvre, houblon, betteraves, navette d'été et d'hiver, colza; fruits abondants: on cite ceux de Grimonviller, les abricots de Nancy et les prunes ou coëtches de la Lorraine; vins peu généreux; vastes prairies naturelles; arbres forestiers de toutes sortes. Mines de fer, mines de sel gemme; carrières de pierres de taille, marbre; pierres à chaux et à plâtre, pierres lithographiques, grès, argile pour la poterie, sables pour verrerie; sources salées, particulièrement dans le bassin de la Seille. Chevaux de petite taille, mais nerveux et durs à la fatigue; ânes robustes. Beaucoup de porcs, d'oies, volaille de toute espèce. Gibier peu abondant, sangliers, chevreuils, lièvres, grand nombre de loups et de renards. Poissons de rivières et d'étangs; carpes. Manufactures de glaces et de cristaux. Broderies en tous genres, papiers peints, cartes à jouer, pipes de terre, alènes et poinçons, chandelles, liqueurs renommées, acides minéraux, ouvrages de vannerie, boisellerie. Filature de coton, huileries, distilleries d'eaux-de-vie, raffineries de sucre de betteraves, papeteries, tanneries, fonderie de cloches. Salines de Dieuze, Château-Salins et Moyenvic; commerce de blé, eaux-de-vie, bois de charpente, de menuiserie et de chauffage. Le départ. de la Meurthe est divisé en cinq arrondissements (Château-Salins, Lunéville, Nancy, Sarrebourg, Toul), 29 cantons et 714 communes.

MEURTRE, s. m. Homicide commis de dessein prémédité et avec violence; crime de celui qui tue de guet-apens. Ainsi le *meurtre* est distingué du simple homicide qui arrive par accident, et de celui qui résulte d'une rixe ou d'un duel. Être accusé de *meurtre*. Être coupable d'un *meurtre*. Se venger par un *meurtre*. Les temps de grossièreté, de sédition, de rapines et de *meurtres*, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Voltaire.) Les uns regardaient ce *meurtre* comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. (Barthélemy.)

La force tenant lieu de droit et d'équité,
Le *meurtre* s'exerçait avec impunité.
(BOILEAU.)

| Les uns font dériver ce mot de *mortuarium*; d'autres, de *mordrum* ou *murdrum*, qui se dit en basse latinité; d'autres, de *martyrium*; d'autres, du saxon *mord* ou du flamand *moord*; enfin, le dictionnaire de Trévoux croit lui trouver une origine celtique ou bretonne dans les mots *muntz*, qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie meurtre, *muntra*, tuer, et *muntrer*, meurtrier. V. HOMICIDE. | Se dit aussi des meurtres apparents. La tragédie ne souffre pas de *meurtres* sur la scène; ils ont été introduits par des poètes qui, n'ayant pas la force de toucher par de simples récits, ont eu recours à ces tristes spectacles. | Dommage, grand dommage. Cet enfant annonce les meilleures dispositions; quel *meurtre* de ne pas les cultiver! C'est un *meurtre* de laisser perdre de si beaux fruits. | Fig. et famil. *Crier au meurtre*, Se plaindre avec force de quelque injustice. *Il crie au meurtre* contre ceux qui lui ont fait perdre cette place. (Acad.) On *criait au meurtre* contre les accapareurs de blé. | Prov. *Il s'en défend comme d'un meurtre*, Il désavoue hautement l'action qu'on lui attribue. *Il s'en défend comme d'un meurtre*, mais ses actions le trahissent. (Mme de Sévigné.)

MEURTRI, IE, part. Qui est abîmé; qui est couvert de meurtrissures. Un homme *meurtri* de coups. Avoir une jambe toute *meurtrie*. Son corps endolori, *meurtri*. Des fruits *meurtris*. Des pêches *meurtries*.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs *meurtris* et traînés dans la fange.
(RACINE.)

| S'est dit pour Tué, assassiné. Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris*. (Racine.)

MEURTRIER, IÈRE, s. (pron. *meurtrié*). Celui, celle qui a commis un meurtre. Ce *meurtrier* nous fait horreur. On punit de mort les *meurtriers*. Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverrait jamais le *meurtrier* de son fils. (Barthélemy.) Quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère qui a faim, est son *meurtrier*. (Lamennais.) | Adj. Qui donne la mort, qui tue ou fait tuer. Conquérant *meurtrier*. Personne *meurtrière*. Il n'est pas permis au législateur de prononcer la mort contre son semblable sans devenir *meurtrier* lui-même. (Puffendorf.) | Ce qui cause la mort à beaucoup de personnes. Combat *meurtrier*. L'épée *meurtrière*. Les armes à feu sont très-*meurtrières*. Mêlée, action *meurtrière*. Épidémie *meurtrière*. La dent *meurtrière* du tigre. Vos décisions *meurtrières* sont en aversion à tout le monde. (Pascal.) Des lois *meurtrières*. (Racine.) Ces hostilités *meurtrières* se sont renouvelées. (Raynal.) Ceux qui décrivent les guerres des nations n'exposent-ils pas à nos yeux une suite uniforme de guerres *meurtrières*? (Barthélemy.) | Poétiq. La faux *meurtrière* du temps a décimé les rangs de la démocratie. La Parque *meurtrière*.

MEURTRIÈRE, s. f. (rad. *meurtre*). T. de fortificat. Ouverture pratiquée verticalement dans les murs d'une fortification et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants. Les *meurtrières* sont évasées à l'intérieur; elles ne reçoivent que le fusil et ne peuvent servir qu'à un seul homme. | Mar. Trous qu'on perçait autrefois au pont supérieur d'un navire de guerre, pour tirer des coups de fusil, de dessous ce pont, sur les ennemis qui avaient sauté à bord. On tirait par les *meurtrières*.

MEURTRIR, v. a. (rad. *meurtre*). S'est dit pour Tuer. Lui qui, sans pitié, faisait cruellement *meurtrir* tant de gens tous les jours. (Montaigne.) | Aujourd'hui, Faire une contusion, une meurtrissure, blesser. Je suis tombé en descendant l'escalier, je me suis *meurtri* tout le corps. On l'a battu, on l'a *meurtri* en diverses parties du corps. *Meurtrir* le visage. Une balle lui a *meurtri* la cuisse.

Le boxeur furieux, tout bouillant de colère,
S'élance sur son adversaire,
Meurtrit, à poings fermés, et sa tête et ses bras,
Fait voler ses dents en éclats:
Son art est un fléau, son triomphe est un crime.
(DELILLE.)

| Se dit en parlant des fruits qu'on froisse en les pressant trop, en les palpant sans précaution. *Meurtrir* des pêches. *Meurtrir* des pommes, des prunes, des abricots. Les fruits *meurtris* ne sont point de garde, se pourrissent. | Sculpt. *Meurtrir le marbre*, Frapper le marbre à plomb avec la boucharde. | Peint. Adoucir la grande vivacité des couleurs au moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur épaisse sur le tableau. | T. de corroyerie. *Meurtrir les têtes*, Les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque. | Absol. Les coups de pierre, les coups de bâton *meurtrissent*. (Acad.) | Fig. *Meurtrir* les âmes. *Meurtrir* les cœurs. | SE MEURTRIR, v. pr. Être meurtri. Les pêches et les abricots *se meurtrissent* par la moindre pression. | Se faire une contusion. *Se meurtrir* le sein. *Se meurtrir* en se heurtant contre un corps dur. La folle *se meurtrissait* le visage.

MEURTRISSURE, s. f. (rad. *meurtrir*). État d'une partie qui a éprouvé les effets de la contusion. | Amas de sang en une partie du corps offensée par une chute ou par un corps contondant, et qui rend cette partie livide. Il est sorti de la bagarre blessé, couvert de *meurtrissures*. | Par anal., Se dit en parlant des fruits tombés ou trop pressés, dont la meurtrissure cause la corruption.

MEUSE (pron. *meuze*; en lat. *Mosa*, anciennement *mas*, *masa*, *mase*; du celt. *moch* ou *mos*, vite, se hâtant). Géogr. Rivière de France, formée de deux ruisseaux qui descendent du plateau de Langres (Haute-Marne). Elle arrose la France, la Belgique, la Hollande, et se jette dans la mer du Nord par huit embouchures, après un cours de 900 kilom. environ. Navigable depuis Vaucouleurs. | *Département de la Meuse*. Il est formé d'une partie de la Lorraine (Barrois, Verdunois, Clermontois); borné, au N., par le grand-duché de Luxembourg; au N. O., par le départ. des Ardennes; à l'O., par celui de la Marne; au S., par ceux de la Haute-Marne et des Vosges, et à l'E., par ceux de la Meurthe et de la Moselle; 620,555 hectares; 301,655 habit.; chef-lieu, Bar-le-Duc. La température de ce département est sujette à de fréquentes variations; néanmoins, l'air y est en général pur, vif et sain. Ses principales rivières sont: la Meuse, qui est navigable; l'Ornain, qui est flottable; la Saulx et la Chiers. Son territoire, entrecoupé de monts, de collines, de plaines et de vallées, est boisé sur les monts, planté de vignes sur les coteaux, riche en grains dans les vallées, maigre et peu fertile dans les plaines. Manufactures de cotonnades, dites de Bar, et de toiles de coton. Fabrique de bonneterie, ébénisterie, liqueurs, dragées renommées, huile de graines et de faines, confitures de groseilles, fromages façon de Gruyère, fromages dits de crème; futailles, carton; filatures de coton; faïenceries, poteries, verreries à bouteilles, papeteries, tanneries, forges, aciéries, etc. Le départ. de la Meuse est divisé en quatre arrondissements (Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun), 28 cantons et 587 communes.

MEUTANG, s. m. Bot. Plante de la Chine, remarquable pour ses belles fleurs. Les Chinois estiment fort le *meutang*, qu'ils appellent le *roi des fleurs*. C'est une espèce de rose, semblable aux nôtres, plus grande néanmoins, et dont les pétales sont plus étendus. On cultive le *meutang* dans les serres.

MEUTE, s. f. (du lat. *mota*, mue, part. passé du verbe *movere*, mouvoir, lancer). Troupe de chiens dressés à courir le lièvre, le cerf, le loup, le renard, ou autres bêtes sauvages ou carnassières. *Meute* de chiens courants. Pour une *meute*, il faut au moins dix chiens courants. Un bon chien de *meute*. Une *meute* de cent chiens. On faisait autrefois les *meutes* de chiens d'une robe, c. à d. d'un poil. On appelle *clé de meute* le chien le mieux dressé, celui qui mène les autres. On appelle *chiens de meute* les premiers chiens qu'on donne au laisser-courre, et *vieille meute* les seconds chiens qu'on donne après les premiers. | Absol. On fait plus de cas d'une *meute* pesante que des chiens qui, par trop de feu, n'ont pas le temps de suivre la voie et de se redresser les uns

par les autres lorsqu'ils se fourvoient. (Francœur.) | Fig. et famil. On avait mis à ses trousses une *meute* d'agents de police. Un conquérant est toujours suivi d'une *meute* d'ambitieux. (Boiste.)

MÉVENDRE, v. a. (de la partic. dépréc. *mé*, et de *vendre*). Vendre à vil prix. Ce marchand *a mévendu* une grande partie de ses marchandises. | Absol. Il y a des circonstances où les marchands sont obligés de *mévendre*. | Peu usité.

MÉVENTE, s. f. Vente à vil prix. Se plaindre de la *mévente* qu'on a faite. | Non-vente, cessation de vente. Les magasins sont encombrés de marchandises, de denrées, de produits, par suite de *mévente*.

MEXICAIN, AINE, adj. et s. (pron. *mékzikain*; rad. *Mexique*). Habitant, habitante du Mexique; qui appartient au Mexique ou à ses habitants. Un *Mexicain*. Les *Mexicaines* sont charmantes. Une femme *mexicaine*. Les mœurs *mexicaines* ne sont pas édifiantes. L'anarchie semble être l'élément des *Mexicains*.

MEXICO (pron. *mékziko*). Géogr. Capitale du Mexique, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Tenochtitlan, dans une vallée, entre les lacs de Tezcuco et de Xochimilco; 200,000 habit. Résidence des congrès et des premières autorités de la république. Archevêché métropolitain du Mexique; université, école des mines avec observatoire et musée de minéralogie; colléges, académie des beaux-arts, école de médecine, jardin botanique. Cette ville peut être comparée aux plus grandes cités de l'Europe, par la beauté de ses places publiques et de ses promenades, la régularité de ses rues larges et bien percées, avec des trottoirs. Ses maisons, d'une architecture régulière, ont des toits en terrasse, ornés pour la plupart de fleurs et d'arbustes, ce qui leur donne un aspect enchanteur. On cite, parmi les édifices, la cathédrale, le palais du gouvernement et l'ancien palais de l'inquisition, ainsi que plusieurs couvents. Manufactures importantes de toiles de coton, de tissus, de tabac; commerce actif, surtout en orfévrerie, bijouterie, sellerie, passementerie et ouvrages en bois. Tenochtitlan fut fondée par les Aztèques en 1325. Cortez la prit sur Montézuma le 30 août 1521. Elle fut jusqu'en 1810 la résidence des vice-rois sous la domination espagnole. Il éclata à Mexico, en 1828, une insurrection terrible qui fit beaucoup de victimes. Il s'y tint en 1835 un congrès qui adopta la république *unitaire*. Cette ville fut prise en 1847 par les Américains des États-Unis, et occupée par les Français en 1863. | *État de Mexico*. Un des États de la confédération mexicaine, borné par les États de Queretaro, au N.; de la Puebla, à l'E.; de Mechoacan, au N. O., et le grand Océan équinoxial au S. et au S. O.; 520 kilom. sur 210; 1,000,000 d'habit.; chef-lieu, Toluca. Sol varié : montagnes au centre (la Cordillère d'Anahuac), riches en mines d'argent; vallées fertiles et magnifiques, notamment celle de Mexico; lacs nombreux; vastes plaines stériles et couvertes de sel; côtes sablonneuses. Industrie presque nulle. Dans l'État de Mexico est enclavé le district fédéral, qui a environ 25 kilom. de tour et qui a pour chef-lieu Mexico.

MEXIQUE (pron. *mékzique*). Géogr. Cette dénomination désignait autrefois une vaste contrée de l'Amérique septentrionale qui s'étendait depuis le territoire de l'Orégon au N. jusqu'à l'isthme de Panama au S. Par suite du démembrement opéré par la formation des républiques de l'Amérique centrale, par la séparation du Texas, annexé aux États-Unis, et la conquête d'autres parties également considérables faites par les États-Unis sur le Mexique, le pays connu aujourd'hui sous ce nom a tout au plus le tiers de l'étendue du Mexique primitif. Le Mexique actuel est borné au N. par les États-Unis; à l'E., par le golfe du Mexique, la mer des Antilles et les républiques de l'Amérique centrale; au S. et à l'O., par le grand Océan; environ 8,000,000 d'habit., dont plus de la moitié indigènes et les deux tiers de l'autre moitié mulâtres ou métis; capitale, Mexico. Le Mexique est une république divisée actuellement en vingt-quatre États, plus un territoire et le district fédéral. Les États sont: *Aguas Calientes* (chef-lieu Aguas Calientes); *Campêche* (Campêche); *Chiapa* (San-Cristoval); *Chihuahua* (Chihuahua); *Cinaloa* (Culiacan); *Colima* (Colima); *Durango* (Durango); *Guanaxuato* (Guanaxuato); *Guerrero* (Tixtla); *Mexico* (Toluca); *Mechoacan* (Morelia, Valladolid); *Nouveau-Léon et Coahuila* (Monterey, Saltillo); *Oaxaca* (Oaxaca); *Puebla* (Puebla); *Queretaro* (Queretaro); *San-Luis-Potosi* (San-Luis); *Sonora* (Urès); *Tabasco* (San-Juan-Bautista); *Tamaulipas* (Victoria); *Tlascala* (Tlascala); *Vera-Cruz* (Vera-Cruz); *Xalisco* (Guadalaxara); *Yucatan* (Merida); *Zacatecas* (Zacatecas). Le *district fédéral de Mexico* a pour chef-lieu Mexico. Le territoire est celui de la *Basse-Californie*, qui a pour chef-lieu La Paz. Une grande chaîne de montagnes, continuation des monts Rocheux, qui se rattache aux Andes, parcourt le pays dans toute sa longueur. Les sommets les plus hauts sont le Popocatepelt (5,258m), le Citlaltepelt (5,308m), le Cofre-de-Perote (4,927m), etc. Le Popocatepelt est un volcan en activité; on compte encore quatre autres volcans: Orizaba, Tustla, Jorullo, Colima. Les principaux fleuves sont le Rio-del-Norte ou Rio-Bravo, le Rio-Grande, le Verde. Il y a un assez grand nombre de lacs. On rencontre dans ce pays les aspects les plus beaux, les plus variés. Des plaines fécondes y étalent leur magnifique végétation, des chaînes de montagnes escarpées y élèvent, à des hauteurs prodigieuses, leurs sommets volcaniques ou couverts de neige; partout des précipices, des cataractes, des vallées délicieuses qui étonnent ou charment les regards; partout des villes et des villages bâtis dans les positions les plus pittoresques. Un grand plateau, qui occupe le centre, et dont la hauteur est généralement de 2,300m au-dessus du niveau de la mer, procure à cette partie de la contrée une douce température. Le sol fournit abondamment les produits du règne végétal, tels que blé, maïs, manioc, vanille, cochenille, sucre, cacao, coton, indigo, tabac, acajou et jalap. Avant les dernières découvertes des mines californiennes et autres, les mines du Mexique étaient les plus renommées. Ce pays est loin d'être encore bien connu. Mines d'or et d'argent, étain, plomb, cuivre, fer, zinc, arsenic, mercure, sel, houille. Les régions torrides du littoral sont extrêmement malsaines. On élève au Mexique de grands troupeaux de bétail de toute race, et une grande quantité de chevaux; il s'en trouve aussi beaucoup à l'état sauvage. Dans les forêts se voient le jaguar et le couguar, l'ours mexicain, le bison, le bœuf musqué, l'apaxa, etc. Peu d'industrie et de commerce. Populations avilies par la superstition, la paresse, le jeu et la débauche, qui font passer avant tout l'égoïsme, la satisfaction des appétits sensuels, et chez qui le patriotisme a été remplacé par un orgueil individuel immense et féroce. | L'histoire du Mexique renferme trois grandes périodes : 1° la période antérieure à la conquête du Mexique par Cortez; 2° la période coloniale; 3° la période d'indépendance. Les principaux peuples de la première furent les Toltèques, les Chichimèques, les Aztèques, les Chapanèques, les Totonaques, les Zapotèques, etc. Tous ces peuples étaient arrivés à un degré de civilisation remarquable, surtout les Aztèques, qui dominaient en dernier lieu; ils connaissaient l'architecture, la peinture, la sculpture, l'astronomie; faisaient des routes et des canaux, et avaient une écriture hiéroglyphique. Les antiquités mexicaines, restes de cette époque, sont encore nombreuses malgré la grande destruction qu'en firent les Espagnols, et elles sont très-curieuses. La deuxième période s'ouvre par le débarquement de Cortez. En moins de deux ans, de 1519 à 1521, il fit la conquête de l'État de Mexico, sur lequel Montézuma régnait depuis 1503. Cette conquête fut bientôt suivie de celle de presque tout le reste du pays. L'Espagne en fit une vice-royauté dans laquelle fut compris aussi le Gustemala. La population indigène, accablée par la barbarie et la cupidité des conquérants, épuisée par des travaux excessifs, livrée aux supplices par l'inquisition, décrut rapidement. L'exploitation du pays se borna presque à la recherche des métaux précieux; aussi le Mexique a-t-il fourni immensément d'or et d'argent à l'Espagne. Acapulco, sur l'océan Pacifique, était le lieu où venaient se rendre toutes les richesses, qu'on expédiait ensuite en Europe sur des galions. La troisième période commence en 1810. Il y eut d'abord trois tentatives inutiles d'indépendance : sous Hidalgo, 1810; sous Morelos, 1815; sous Mina, 1816. En 1821, Augustin Iturbide, général de l'armée royale, passa aux insurgés, battit le vice-roi Apodaca, s'empara de Mexico et se fit proclamer *empereur*, en 1822, sous le nom d'Augustin Ier, mais il fut renversé dès l'année suivante, et le Mexique se constitua en république fédérative. La victoire de Tampico, gagnée en 1829 sur les troupes de Ferdinand VII, assura son indépendance. Mais depuis cette époque le pays n'a cessé d'être déchiré par des dissensions intestines; une foule d'ambitieux se sont succédé à la présidence, se renversant ou s'égorgeant les uns les autres : Vittoria (1824), Pedrazza et Guerrero (1828), Bustamente (1829 et 1836), Santa-Anna (1832), Parédès (1841 et 1846), Santa-Anna, de nouveau (1843, 1847 et 1853). Ce dernier avait réussi un moment à restaurer l'autorité; mais il fut renversé de nouveau en 1855, et depuis le pays est resté livré à la plus déplorable anarchie. Plusieurs partis, les fédéralistes et les unitaires, le parti clérical et le parti libéral, s'y disputaient le pouvoir avec acharnement. Aux maux de la guerre civile sont encore venus se joindre ceux de la guerre extérieure. En 1838, les mauvais traitements dont les Français étaient l'objet au Mexique durent être châtiés par le bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa et de la Vera-Cruz; en 1846, la sécession du Texas, qui s'annexa aux États-Unis, amena une guerre avec cette puissance, à la suite de laquelle le Mexique, partout vaincu, fut forcé de signer à Guadalupa un traité qui lui enlevait le territoire à l'E. du Rio-del-Norte, le Nouveau-Mexique et la Nouvelle-Californie (2 février 1848). En 1861, sous la présidence de Juarez, les insultes et les spoliations dont tous les Européens avaient à souffrir déterminèrent la France, l'Angleterre et l'Espagne à s'unir pour exiger des réparations; abandonnée de ses alliés au moment d'agir, la France n'en poursuivit pas moins l'entreprise : Puebla fut prise d'assaut, Mexico occupé sans coup férir en 1863. Les vainqueurs imposèrent alors au Mexique un empereur de race autrichienne, le prince Maximilien (1864). Mais en 1867, en même temps que les dernières troupes françaises évacuaient le Mexique, Maximilien, trahi par ses soldats, fut livré au général commandant les troupes nationales, puis jugé et condamné à être fusillé. Depuis cette exécution, le Mexique est rentré en possession de son indépendance et a repris le cours de ses destinées sous la présidence de Benito Juarez, le même président qui avait soutenu la lutte héroïque contre les armées étrangères, pendant toute la durée de l'occupation française. | *Nouveau-Mexique*, Ancienne province du Mexique, au N. de l'État de Durango, à l'E. des Californies; 850 kilom. du N. au S. sur 156 de largeur moyenne; 61,547 habit.; chef-lieu, Santa-Fé. Cédé aux États-Unis en 1848; admis comme État dans l'Union en 1861. Sol fertile, mais très-longtemps négligé et resté inculte. Innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux. Tabacs, peaux de daims, chèvres et bisons, fourrures. | *Golfe du Mexique*, Golfe de l'océan Atlantique, au S. des États-Unis et à l'E. du Mexique. Sa forme est circulaire; il communique avec la mer des Antilles, entre l'île de Cuba et le cap Catoche. Ses côtes sont assez unies; il reçoit le Mississipi et un grand nombre d'autres fleuves moins considérables. C'est un grand espace de mer entre la Louisiane, le Mexique, la Floride et les Antilles.

MÉZELINE, s. f. Comm. anc. Sorte d'étoffe tissée de soie et de laine. C'était une espèce de brocatelle, qu'on appelait *Étoffe de l'apport de Paris*.

MÉZENCE (pron. *mézanse*). Tyran d'Étrurie, célèbre par son impiété et sa cruauté. Chassé par ses sujets, il se réfugia auprès de Turnus, et fut tué par Énée. Virgile l'appelle le cruel Mézence, le contempteur des dieux. On comprend que dans ces temps de barbarie, où la vie des instincts l'emportait, le cruel Mézence ait pu devenir le chef d'un peuple qui, lui-même, brillait beaucoup plus par la force brutale que par la raison et le sentiment. | *Supplice de Mézence*, Supplice inventé par Mézence, qui consistait à lier la victime vivante face à face avec un cadavre. Ce supplice a été renouvelé par l'inquisition. | Fig. On dit de l'union d'une personne jeune avec un vieillard : C'est le *supplice de Mézence*.

MÉZERAY. Né en 1610, à Rye, près d'Argentan, mort en 1683. Voulant d'abord se faire une célébrité de bel-esprit et d'homme politique, il composa quelques écrits satiriques sur les affaires du temps. Ce genre de travail lui fit faire quelques recherches dans le passé pour mieux juger le présent et le critiquer avec plus de connaissance, ce qui lui donna le goût des études historiques. Il se livra au travail avec une ardeur telle, que sa santé en fut atteinte. Richelieu, touché de tant de zèle pour l'étude, lui fit une pension de deux cents écus avec assurance de sa protection. On pouvait craindre que Mézeray, engagé envers le cardinal, ne perdît son indépendance; mais la noble fierté de son caractère l'emporta sur le plaisir de plaire à des maîtres. Il préféra le rôle d'historien à celui d'historiographe. A sa grande *Histoire de France* Mézeray fit succéder des écrits peu importants dans le genre de ses premiers travaux. Frondeur ardent, il avait lancé dans le public un grand nombre de pamphlets contre Mazarin. Mais bientôt, conseillé par ses amis, il reprit son œuvre d'historien. Il fit un abrégé de sa première édition, qui lui coûta dix années de travail et obtint un immense succès.

MÉZÉRÉON, s. m. Bot. Espèce du genre daphné, arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *Bois-gentil*. Le *mézéréon* est planté dans les massifs.

MÉZIÈRES. Géogr. Chef-lieu du départ. des Ardennes, à 233 kilom. E. N. E. de Paris; 4,745 ha-

bit. Place de guerre de 2e classe. Elle est située sur la rive droite de la Meuse, qui la sépare de Charleville; ses rues sont étroites et tortueuses; elle est défendue par une bonne forteresse, œuvre de Vauban; les fortifications qui l'entourent sont remarquables. Bibliothèque, belle église gothique, salle de spectacle, tanneries renommées, taillanderies, brasseries, carrières d'ardoises, commerce de serges, dentelles, toile de lin, cuirs forts, fers à repasser. Ville industrieuse et commerçante.

MÉZOZOTH, s. m. Morceau de parchemin sur lequel les Juifs écrivent certains passages de leurs livres sacrés; ils enchâssent ces *mézozoths* dans les battants ou dans le chambranle de leurs portes.

MEZZANINE, s. f. (de l'ital. *mezzo*, milieu). Archit. Petit étage pratiqué entre deux grands étages. | Fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture et dans les entresols. Les *mezzanines* ne font jamais un bel effet. | Adjectiv. Fenêtre *mezzanine*.

MEZZO, MEZZA, adj. T. de mus. Mot italien qui veut dire *moyen*, et qui s'emploie dans les locutions suivantes : *Mezza voce*, A demi-voix; *mezzo forte*, Modérément, en tenant le milieu entre le *forte* et le *piano*; *mezzo soprano*, Voix plus aiguë que le contralto et plus grave que le soprano; *mezza orchestra*, Demi-orchestre. Mots qui, placés au-dessus de certains passages, indiquent que la moitié de l'orchestre doit se taire, jusqu'à ce que le mot *tutti* marque le moment de la rentrée générale. Le *mezza orchestra* ne s'entend que des instruments à cordes, qui, seuls, peuvent être divisés en deux parts. (C.-Claze.)

MEZZOFANTE (JOSEPH). Célèbre polyglotte, né à Bologne en 1774, mort à Rome en 1849. Il refusa en 1814 la place de secrétaire du collége de la Propagande que lui offrait le pape Pie VII; fut créé protonotaire apostolique par Grégoire XVI en 1831, bibliothécaire du Vatican en 1833, cardinal en 1838, et fut membre des congrégations de la Propagande, de l'Index et des Rites. Il est surtout célèbre par sa connaissance des langues; il parlait cinquante idiomes différents. C'était, du reste, un homme plein de bonhomie et d'humilité.

MEZZO-TERMINE, s. m. (mots empruntés de l'italien). Parti moyen que l'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Prenez un *mezzo-termine* pour arranger cette affaire, pour finir cette affaire. Vous êtes pour les *mezzo-termine*, en politique, comme dans les affaires privées. On dit aussi *Moyen terme*.

MEZZO-TINTO, s. m. (mots italiens qui signifient *demi-teinte*). T. de grav. Estampe en manière noire. « La manière noire, ou *mezzo-tinto*, n'exige pas autant de travail que la gravure ordinaire, mais elle n'a pas le même relief. D'un autre côté, on réussit mieux à rencontrer la ressemblance d'un portrait en *mezzo-tinto* qu'avec le trait ou la hachure. » (Lenormand.) Voici un très-bon *mezzo-tinto*.

MG. Chim. Abrév. qui signifie *Magnésium*.

MI, adj. (dim. de *demi*). Mot invariable. Ne s'emploie jamais seul; il entre toujours dans la composition d'autres mots. Il signifie *demi*, *moitié*, *milieu*, et sert à marquer, soit le partage d'une chose en deux parties égales, soit l'endroit où la chose peut être ainsi partagée. | Il sert à marquer la division d'une chose en deux parties, lorsqu'il est joint au mot *parti*. *Mi*-parti. *Mi*-partie. Les opinions ont été *mi*-parties. Les avis ont été *mi*-partis. Cette robe est *mi*-partie de blanc et de rouge. | Il sert à marquer l'endroit où une chose peut être partagée en deux parties égales, lorsqu'il se joint à des substantifs. *Mi*-chemin. *Mi*-côte. *Mi*-corps. *Mi*-jambe. *Mi*-terme. *Mi*-carême. *Mi*-janvier. Ces hirondelles, moins familières que celles de cheminée, arrivent huit à dix jours plus tard, c. à d. vers la *mi*-avril. (Ch. Dum.) | Quand il se joint aux mots *corps*, *jambe*, *chemin*, *mur*, *terme* et *côte*, on ne l'emploie qu'adverbialement avec la préposition *à*, sans article. *A mi*-corps, *à mi*-jambes, *à mi*-terme. Jusqu'*à mi*-corps, jusqu'*à mi*-jambes, jusqu'*à mi*-terme. Il n'y a de l'eau qu'*à mi*-jambe, que jusqu'*à mi*-jambe. Cette poutre ne porte qu'*à mi*-mur. Cette femme est accouchée *à mi*-terme. Conduire jusqu'*à mi*-chemin. Une maison située *à mi*-côte. | Lorsque *mi* est joint au mot *carême* ou aux noms de *mois*, ces mots reçoivent l'article féminin, quoique tous soient masculins. *La mi*-mai. *La mi*-juin. *La mi*-août. Vers *la mi*-carême. Suivant Chapsal, le grammairien, il y a ellipse dans ces phrases; c'est comme s'il y avait : l'époque appelée *la mi-mai*, l'époque appelée *la mi-août*, etc. Peut-être pourrait-on admettre avec plus de raison que *mi*, dans *mi-mai*, *mi-août*, *mi-carême*, est l'ancien substantif *mi*, employé pour *moitié*, et que la préposition *de* est sous-entendue à la manière de nos pères, qui disaient : *La veille Saint-Martin*, *l'Incarnation Notre-Seigneur*, pour la veille *de* Saint-Martin, l'Incarnation *de* Notre-Seigneur, et qu'ainsi *la mi-mai*, *la mi-août*, *la mi-carême*, sont dits pour la *moitié* de mai, la *moitié* d'août, la *moitié* du carême. Suivant Vaugelas, si l'on a dit *A la mi-août*, quoique août soit du masculin, c'est qu'on sous-entendait le mot *fête*, comme si l'on disait *A la fête de mi-août*. Ensuite, par imitation, on s'est exprimé de même à l'égard des autres mois. | Ménage rapporte qu'il avait ouï dire au premier président Bellièvre qu'il s'imaginait entendre des chats miauler, toutes les fois qu'il entendait dire aux procureurs, à l'audience, *la mi-août*. On ne pouvait attacher plus de ridicule à cette prononciation, qui, heureusement, a changé depuis qu'on a fait *août* d'une seule syllabe. (Bescherelle.) | Il est des mots où *mi* n'est point séparé par un trait; tels sont *Midi*, *Minuit*, *Milieu*.

MI, s. m. Mus. Troisième note de la gamme naturelle en *do*. *Mi* bémol. Ton de *mi*. | Signe qui représente cette note. Ce *mi* est effacé. | Le 3 figure le *mi* dans la musique par chiffres. | Corde d'un instrument qui donne la note *mi*. Le *mi* d'une guitare.

MIAGOGUE, s. m. (du gr. μεῖον, moindre; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Officier public d'Athènes chargé de présenter les enfants pubères au temple de Diane pendant la fête des Apaturies. Ils n'y étaient reçus que le troisième jour, et ils étaient alors admis au nombre des citoyens d'Athènes. Les *miagogues* du temple de Diane. On écrit aussi *Méiagogue*.

MIAOU. Onomatopée qui imite le cri du chat.

Mia miaou! Que veut minette?
Mia miaou! C'est un matou.

MIASMATIQUE, adj. Qui contient ou qui produit des miasmes. « Quand l'air est libre, peu agité, il est vraisemblable que les miasmes exhalés par un malade se divisent de plus en plus, à peu près dans les mêmes proportions, de manière à former autour de lui comme une atmosphère *miasmatique*. » (Nacq.) | Qui est le résultat de miasmes. Maladie *miasmatique*. « Quelques nosologistes ont fait une classe particulière de ces affections. Les anciens proposaient, dans le cas d'*épidémies miasmatiques*, ou mieux, d'infection, d'allumer de grands feux pour imprimer à l'air des oscillations violentes, et changer ainsi ses modes de combinaisons. » (Nacq.)

MIASMES, s. m. pl. (du gr. μίασμα, souillure, contagion). Particules, corps extrêmement déliés, subtils, qui se détachent des matières corrompues, et que l'on croit propres à répandre des maladies contagieuses et à communiquer la corruption à des corps sains. La manière dont les maladies contagieuses se communiquent paraît démontrer l'existence des miasmes. Ces miasmes se produisent sans doute dans certaines conditions atmosphériques, résultant d'une mauvaise température, comme aussi de putréfactions d'animaux, de végétaux ou d'autres causes. Quelques auteurs ont admis des *miasmes contagieux* et *non contagieux*; mais on distingue les *miasmes* des *virus*. Ces derniers sont regardés exclusivement comme les agents de la contagion. *Miasmes* varioliques. *Miasmes* pestilentiels. | Quelques médecins emploient ce mot pour désigner seulement les miasmes qui s'exhalent du corps de l'homme; mais on lui donne généralement une signification qui s'étend à tous les miasmes provenant des matières animales ou végétales en décomposition. Dégager, exhaler des *miasmes*. Être imprégné de *miasmes*. Air imprégné de *miasmes*. L'atmosphère est le véhicule naturel et nécessaire des *miasmes*. (Nacq.) | Il s'exhale des différents endroits de la terre des fluides aériformes suffocants, qui sont aussi des miasmes. Telles sont plusieurs espèces de gaz; le gaz hydrogène qui s'exhale des cimetières et des endroits marécageux produit des miasmes. « Le fossoyeur du cimetière de Saint-Aignan (Seine-et-Oise) achevait de creuser une fosse destinée à un mort dont le service funèbre se célébrait. Après la cérémonie, lorsque le cortége du défunt s'approcha du lieu qui devait être son dernier asile, une odeur suffocante fit tout à coup reculer les assistants. Surmontant l'effet de ces *miasmes putrides*, plusieurs personnes s'approchèrent et aperçurent le fossoyeur étendu sans vie au fond de la fosse inachevée. Sa pioche avait rencontré le corps d'un individu enterré en cet endroit depuis dix-huit mois, et comme le malheureux fossoyeur se trouvait penché vers la terre, les *miasmes léthifères* envahirent ses organes avec tant de promptitude que l'asphyxie dut être instantanée. » | Fig. Les *miasmes* délétères des cours.

MIASZITE, s. f. (pron. *miazite*; de la ville de Miaz, en Sibérie, où elle a été découverte). Variété de chaux carbonatée magnésienne.

MIAULANT, ANTE, adj. Qui miaule, qui fait entendre des miaulements. Ne se met qu'après un substantif. Les animaux *miaulants*. | *La race miaulante*, Les chats. La race féline, *race miaulante*.

MIAULARD, s. m. Ornithol. Nom vulgaire donné aux goëlands et aux mouettes, à cause de leur cri. Les *miaulards* du port. | On dit aussi *Miauleur*.

MIAULEMENT, s. m. (pron. *miôleman*). Le cri ordinaire du chat. Ce cri est assez bien peint par le mot *Miaulement*, qui n'est, du reste, qu'une onomatopée. Les syllabes *mi-a-ou*, répétées en appuyant sur la dernière syllabe, le peignent plus fidèlement encore. Les chats font entendre ce cri surtout à l'époque des amours. Je fus réveillé en sursaut par d'affreux *miaulements*. | Par extens. Se dit de quelques autres animaux du genre chat. « A la même heure où les déserts retentissent des rugissements des lions, des miaulements des tigres et des cris plaintifs des chacals, nos coteaux et nos frais vallons ne répètent que les bêlements des troupeaux et les chansons rustiques des bergères. » (A. Martin.) | Éclat désagréable de la voix.

MIAULER, v. n. (onomatopée). Faire des miaulements. Se dit du chat lorsqu'il fait entendre le cri propre à son espèce. Ce chat ne fait que *miauler*. L'un *miaule* en grondant comme un tigre en furie. Les tigres du désert *miaulaient* affreusement.

Il la trouvait mignonne et délicate,
Qui *miaulait* d'un ton fort doux.
(LA FONTAINE.)

| Fig. Chanter ridiculement. | Par extens. S'est dit du vent. Le vent *miaule* dans les rochers. (Edg. Quinet.) | On prononçait autrefois *Miaouler*.

MIBI, s. m. Bot. Espèce de liane que l'on trouve dans les Antilles. Le *mibi* pousse de très-longs sarments qui s'élèvent jusqu'au haut des plus grands arbres, au moyen de filaments qu'il jette en quantité, et qui s'attachent facilement aux écorces et aux branches qu'ils rencontrent. L'écorce du mibi est de couleur de cendre, elle est mince, unie, et se lève aisément. Le bois qu'elle couvre est souple, liant et flexible. Ses fibres sont longues et droites, et il a le grain fin; sa feuille a presque la figure d'un cœur; elle est mollasse, lisse, unie, d'un vert pâle par-dessus, et damasquinée par-dessous. La fleur, avant d'être épanouie, est comme un bouton pentagone, qui, d'abord de couleur rouge, en s'épanouissant produit une espèce de rose à cinq feuilles de trois grandeurs et de trois couleurs différentes. La plus petite est rouge, les deux moyennes sont orangées, les deux plus grandes sont de même couleur, avec des filets couleur de pourpre. Les bords de ces feuilles qui sont couplées sont dentelés, rudes et frisés; le milieu de la fleur renferme trois filets à tête ronde, de couleur verdâtre, accompagnés de plusieurs étamines jaunes. Cette diversité de couleur fait un très-bel effet; mais le mibi n'a point d'odeur. On se sert du mibi pour faire de petits ouvrages et pour attacher de petits objets. Il n'est pas plus gros qu'une plume à écrire. Il succède à ses fleurs une silique qui renferme de petites graines noires, plates et dures.

MIBIPI, s. m. Bot. Autre espèce de liane qui a quelque conformité avec le mibi, mais qui est plus grande, plus grosse et plus forte. Elle porte des pois dans une gousse à quatre pans, qui servent de nourriture aux oiseaux. La feuille du mibipi est d'un assez beau vert par-dessus, mais presque blanche par-dessous. Elle est comme veloutée, ovale, et trois à trois à chaque pédicule. La queue de la fleur est assez ferme, quoiqu'elle soit grêle et velue. Le bouton est ovale, couvert d'un duvet assez long. Quand il s'ouvre, il se divise en cinq parties, qui forment une espèce de cloche, laquelle renferme un pistil environné de quelques étamines. On voit dans cette fleur le blanc, le jaune et le violet agréablement mélangés. Son odeur approche beaucoup de celle de l'œillet. Le *mibipi* croît dans les forêts de l'Amérique.

MICA, s. m. (du lat. *micare*, briller). Minéral. Substance pierreuse, foliacée, divisible presque à l'infini en feuillets minces ou en paillettes flexibles, élastiques et à surface brillante. Les *micas* sont fusibles au chalumeau, et le plus souvent en émail blanc. Tous semblables par leurs caractères extérieurs, ils diffèrent par leur composition chimique; ce sont des silicates alumineux à base de potasse ou d'oxyde de fer, avec une quantité très-variable de magnésie. Leurs teintes ordinaires sont le brun, le vert, le noirâtre ou le blanc d'argent, et le jaune d'or avec un éclat métalloïde. Parmi les micas, les uns sont à un axe de double réfraction, les autres à deux, ce qui indique des systèmes différents de cristallisation. Le mica est abondamment répandu dans la nature. On le trouve dans tous les terrains, principalement dans les sables, les grès, le granit; on l'emploie à différents usages. Le *mica foliacé*, qui est en grandes feuilles transparentes, sert en

Russie pour le vitrage des navires de guerre, parce qu'il a l'avantage de ne pas se briser comme le verre lors des explosions de l'artillerie. En Sibérie, où on l'exploite, on le substitue au verre pour garnir les fenêtres et les lanternes. Les lames de mica sont aussi utilisées dans la confection de certains instruments de physique appelés *Colorigrades*. Les sables micacés, et surtout les variétés lépidolithes, sont employés comme poudre pour sécher l'écriture. | On a donné le nom de *Mica* à plusieurs substances très-différentes entre elles, et très-différentes du mica, mais qui ont avec ce dernier la propriété commune de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles et très-brillantes. | *Mica de talc rhomboédrique*, Le mica proprement dit. | *Mica perlé*, Variété du mica rhomboïdal. | *Mica de talc prismatique*, Le talc. | *Mica vert*, Urane oxydé, lamelleux. | *Mica en chlore*, Minerai de cuivre. | *Mica de fer* ou *mica ferrugineux*, Fer oligiste micacé. | *Mica des peintres* ou *mica graphite*, Le graphite, plus connu sous le nom de *Mine de plomb*, etc. | Le mica, de même que le feldspath, n'est plus considéré comme une espèce minérale; c'est un groupe de plusieurs espèces qui se confondent par leurs caractères extérieurs. | Chez les anciens, ce mot était synonyme de *Paillette* et même de *Grain*. Les modernes ont donné ce nom à une substance minérale qui se trouve très-fréquemment dans les sables fins, en petites paillettes couleur d'or ou d'argent et dont on saupoudre l'écriture.

MICACÉ, ÉE, adj. T. de minéral. Qui est de la nature du *mica*, qui contient du *mica*. Des roches *micacées*. | Bot. Qui est couvert de pellicules ayant l'apparence du *mica*. Agaric *micacé*.

MICARELLE, s. f. Minéral. Variété de paranthine. Substance d'un rouge brun analogue au mica.

MI-CARÊME, s. f. Le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près à la moitié du carême. Approche de la *mi-carême*. Bals de la *mi-carême*. A Paris, la *mi-carême* est la fête des blanchisseuses et des porteurs d'eau.

MICASCHISTE, s. m. Minéral. Roche fossile, essentiellement composée de mica et de quartz, et présentant une texture feuilletée et une structure *fissile*, c. à d. se divisant en grandes plaques. Le *micaschiste* est très-abondant et appartient principalement au terrain inférieur appelé *Système cambrien*. On en distingue plusieurs variétés, dites *Micaschiste quartzeux*, *feldspathique*, *talqueux*, *grenatique*, *porphyroïde*.

MICHE, s. f. (du lat. *mica*, à cause de son petit volume. Dans la basse latinité on a dit *mica*, pour petit pain). Pain d'ordinaire d'une grosseur médiocre, pouvant suffire généralement pour nourrir un homme à un repas. Ordinairement, il pèse au moins un demi-kilogramme; mais il est des pays où il est inférieur à ce poids. Il est aussi des miches plus grosses pesant plusieurs kilogrammes, et c'est par extension qu'on leur donne le nom de *Miche*. Ces dernières sont de toute grandeur et de tout poids. | Prov. *A la porte où on donne des miches, les gueux y sont*, Les hommes rampants sont à genoux devant ceux qui distribuent les grâces. | Minéral. *Miches de quatorze sous* ou *Têtes de moines*, Nom que les ouvriers des carrières de plâtre de Paris donnent à la strontiane sulfatée calcarifère, qui se présente en masses arrondies ou comprimées, de manière à ressembler à la forme qu'on donne aux pains appelés *miches*.

MICHEL (SAINT). Archange qui, d'après les livres saints des chrétiens, est le chef des bons anges qui forment la milice céleste; c'est lui qui précipita dans l'abîme les anges rebelles. On le représente avec un casque éclatant, tenant à la main une lance d'or ou une épée flamboyante et foulant aux pieds le démon, figuré par un dragon. | Huit empereurs d'Orient ont porté ce nom. *Michel Ier*, dit *Curopalate*. Gendre de Nicéphore. Ce prince se retira dans un monastère, où il mourut, après avoir régné de 811 à 813. | *Michel II, le Bègue*. Régna de 820 à 829. | *Michel III, l'Ivrogne*. Né en 836, régna de 842 à 867. Michel le Bègue avait persécuté les adorateurs des images et favorisé les *iconoclastes*; Michel l'Ivrogne se porta leur défenseur. Son orthodoxie ne le préserva point des plus grands excès. Il s'abandonna à toutes sortes de débauches, de crimes et d'impudicités. Basile, qu'il avait associé à l'empire, et qu'il avait voulu faire tuer, profita d'un moment où l'empereur était plongé dans l'ivresse pour le faire tuer lui-même par ses propres gardes. | *Michel IV, le Paphlagonien*. Régna de 1034 à 1041. Michel, changeur de son métier, était admirablement beau et devint l'amant de Zoé. Il fit étouffer, dans un bain, Romain Argyre, son prédécesseur, pour se mettre à sa place et épouser l'impératrice Zoé, femme de cet infortuné prince. Le patriarche Alexis, moyennant 100 livres d'or qu'il reçut des mains de l'impératrice, ne rougit pas de bénir l'union de Zoé avec l'assassin de son mari. | *Michel V, Kalafate*. Régna de 1041 à 1042. Il était neveu du précédent. L'impératrice Zoé l'avait adopté pour son fils. Craignant qu'elle ne le fît mourir, il résolut de la prévenir et l'exila dans l'île du Prince. Plus tard, une révolte le contraignit lui-même à se retirer dans le monastère de Stude, d'où le peuple l'arracha pour lui crever les yeux et le reléguer dans un autre couvent. | *Michel VI, Stratiotique*. Régna de 1056 à 1057, et finit ses jours dans un monastère. Il était très-vieux lorsqu'il arriva à l'empire, et était incapable de gouverner. | *Michel VII, Ducas*, dit *Parapinace*. Régna de 1071 à 1078. Il aimait beaucoup les lettres, et eût préféré la gloire qu'elles procurent à celle que donne l'empire. | *Michel VIII, Paléologue*. Régna de 1260 à 1282. Ce fut par le crime et l'intrigue que Paléologue monta sur le trône et s'y maintint. | Hist. *Ordre de Saint-Michel*, Ordre militaire, institué, en 1462 ou en 1469, par Louis XI, le 1er août, au château d'Amboise, en mémoire de saint Michel, honoré comme le patron de la France. Le nombre des chevaliers était d'abord limité à trente-six; il fut dans la suite élevé à cent; ils devaient tous être gentilshommes; le roi en était grand maître. Ces chevaliers portaient un collier formé de coquilles d'argent, réunies par une chaînette d'or, d'où pendait une médaille représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon, avec cette devise : *Immensi tremor Oceani*. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes émaillées de blanc, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, chargée en cœur d'un saint Michel. Un chapitre de l'ordre se tenait chaque année, la veille de la Saint-Michel, au mont Saint-Michel, près d'Avranches. En 1588, Henri III joignit cet ordre à celui du Saint-Esprit. | *Ordre militaire de l'aigle de Saint-Michel*, Ordre portugais fondé, en 1171, par le roi Alphonse-Henriquez. | *Ordre de l'Ermite de Saint-Michel*, Ordre militaire du royaume de Naples, institué, en 1463, par Ferdinand d'Aragon. Tous ces ordres ont disparu.

MICHEL-ANGE BUONAROTTI (plus connu sous son prénom de Michel-Ange; pron. *Mikel-Ange*). Dessinateur, peintre, sculpteur, architecte et poète; le plus grand génie artistique de l'Italie aux XVe et XVIe siècles. Il naquit en 1474, au château de Caprèse, dans le territoire d'Arezzo, en Toscane; mais, dans la suite, il considéra toujours la ville de Florence comme sa patrie. Dès sa première enfance, il se manifesta chez lui de prodigieuses dispositions pour le dessin. Son père, podestat de Caprèse et de Chiusi, considérait la carrière d'artiste comme indigne de son fils, et s'opposa, tant qu'il put, au développement de ce talent naissant. Mais le jeune Michel-Ange s'exerça secrètement et dut à l'étonnante habileté qu'il avait ainsi acquise d'être placé sous la direction de Dominique Ghirlandaio, l'un des meilleurs peintres florentins de l'époque. Peu de temps après, l'élève était devenu plus fort que son maître, dont il corrigeait les dessins, et, à l'âge de quinze ans, il se trouva réduit à ses propres ressources pour se perfectionner dans son art; circonstance qui contribua sans doute à le rendre original. Il ne se borna pas à dessiner et à peindre, il se mit aussi à modeler et à sculpter, et il y réussit d'autant mieux que la statuaire était en quelque sorte son art de prédilection. Le prieur de l'église du Saint-Esprit, à Florence, lui commanda un crucifix en bois et lui procura, pour modèles, des cadavres humains, dont la dissection et l'étude anatomique augmentèrent sa science du dessin, et lui donnèrent une immense supériorité en ce point sur ses contemporains. Ses *Cartons sur la guerre de Pise* le rendirent célèbre. Jules II le chargea de la construction de son mausolée, dans la composition duquel entraient la fameuse statue de Moïse, ainsi que les deux captifs qui sont au musée du Louvre. Il peignit ensuite la voûte de la chapelle Sixtine, et obtint des applaudissements universels. Raphaël, lui-même, trouva une leçon dans cette œuvre colossale, et en profita pour agrandir son style. Les troubles de Florence enlevèrent Michel-Ange à ses travaux ordinaires. Nommé commissaire général des fortifications et envoyé à Ferrare pour y étudier le système de cette place, il devint ingénieur, et soutint un siége pendant une année. Il avait quarante ans lorsqu'il commença à s'adonner à l'architecture. Il avait fait son monument des Médicis, où se trouve sa belle *statue de la Nuit*, il avait peint son *Jugement dernier*, lorsqu'il fut appelé à diriger les travaux de construction de l'*église de Saint-Pierre*. Il y travailla gratuitement pendant dix-sept années, et éleva cette vaste coupole qui est un objet d'admiration universelle. Il mourut en 1564, âgé de quatre-vingt-dix ans. Ses restes furent transportés à Florence et inhumés avec les plus grands honneurs. Michel-Ange était non-seulement un grand génie, mais aussi un grand caractère. Devenu riche, il méprisa le luxe; sa vie fut toujours simple, frugale, désintéressée; s'il eût vécu en Grèce au temps de Zénon, il eût été son disciple. Il cultiva les lettres par délassement, et fit des sonnets qui sont remplis de nobles pensées.

MICHIGAN. Géogr. Grand lac des États-Unis, dans l'État de Michigan, au S. du lac Supérieur, à l'O. du lac Huron; 500 kilom. sur 160, avec une profondeur moyenne de 275 mètres. Les plus gros navires peuvent y naviguer. La rivière de Michillimackinac l'unit au lac Huron. | Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord, entre les lacs Michigan à l'O., Supérieur au N., Huron et Érié à l'E., et les États d'Ohio et d'Indiana au S.; 580 kilom. sur 310; environ 400,000 habit.; chef-lieu, autrefois Détroit, depuis 1847 Langsing. Climat tempéré, salubre, quoique humide et un peu froid. Gibier et poisson en abondance. Les Hurons occupaient jadis cette contrée; ils en furent chassés par les Iroquois. Les Français la colonisèrent au XVIIe siècle; ils y fondèrent la ville de Détroit; à la suite des guerres du Canada, ils cédèrent, en 1763, le pays aux Anglais, qui, en 1796, furent obligés de l'abandonner aux États-Unis. Érigé en territoire en 1805, le Michigan fut admis dans l'Union comme État en 1836.

MICHUACANEN, s. m. Race de chiens du Mexique, qui tire son nom de la contrée dont elle est originaire. Ce qui distingue les *michuacanens* d'une manière très-remarquable, c'est une espèce de bosse qu'ils portent sur la partie antérieure du dos, et qui fait paraître leur cou si court, que la tête semble sortir immédiatement des épaules.

MICKIEWICZ (ADAM). Poète polonais, né en 1798 en Lithuanie, mort en 1856. Il était professeur à l'école de Kowno lorsqu'il fut incarcéré, puis exilé en Russie à cause de son esprit d'indépendance (1824). Il fit paraître à Saint-Pétersbourg en 1828 le poème de *Konrad Wallenrod*, qui contribua à réveiller dans la jeunesse polonaise le sentiment national. Il obtint l'année suivante la permission de voyager à l'étranger, visita l'Allemagne, la France, l'Italie; ne put prendre part, en 1830, à la révolution de Pologne, mais anima l'ardeur de ses compatriotes par son *Ode à la jeunesse*; vint à Paris en 1831, y fit paraître de nouvelles poésies et y composa le *Livre des pèlerins polonais*, où il peint les malheurs de sa patrie, ainsi que *Monsieur Thadée*, tableau fidèle des mœurs de la Lithuanie. Il fut appelé en 1840 à une chaire de littérature slave au collége de France, mais il se fit suspendre au bout de quelques années, pour avoir fait de sa chaire une tribune politique. Il fut néanmoins nommé bibliothécaire à l'Arsenal et chargé en 1855 d'une mission en Orient; il mourut pendant cette mission, à Constantinople, atteint du choléra. Comme poète, ses compatriotes l'égalent à Byron et à Goethe. Ses œuvres, longtemps proscrites en Russie, y ont été autorisées après sa mort par l'empereur Alexandre II. Une statue a été élevée à Mickiewicz par ses compatriotes et une souscription nationale a pourvu, après sa mort, aux besoins de sa famille.

MICMAC, s. m. (pron. *mikmak*; de l'esp. *micmac*, employé pour désigner les colonies envoyées d'une province dans une autre, transmigrations qui occasionnaient beaucoup de tumulte, de confusion). Famil. Conduite obscure, tortueuse; manœuvre, intrigue, pratique secrète pour arriver à un but blâmable. Il y a bien du *micmac* dans cette affaire. C'est un vrai *micmac*. C'est un *micmac*, ce sont des *micmacs* auxquels on ne peut rien connaître.

MICO, s. m. Zool. Espèce du genre ouistiti, dont Lesson a fait le type d'un genre nouveau sous le nom de *Mico*. Ce même nom a été employé pour désigner d'une manière générale les singes des terres de l'Orénoque, et spécialement les espèces de petite taille. Les *micos* abondent dans les forêts de l'Orénoque.

MICOCOULIER, s. m. Bot. Genre de la famille des celtidées, et dont les principaux caractères sont : fleurs polygames, hermaphrodites ou mâles, par avortement de l'ovaire; étamines opposées aux folioles du périgone; deux stigmates terminaux, étalés ou recourbés, pubescents. Le fruit est un drupe charnu, lisse. Les *micocouliers* sont des arbres indigènes des régions du midi de l'Europe, à feuilles alternes, nerveuses, dentées en scie; à fleurs axillaires, solitaires, pédicellées. Ce genre renferme une trentaine d'espèces dont la plus connue est le *micocoulier de Provence* dit aussi *micocoulier austral*. Cet arbre a de 15 à 16 mètres de hauteur. Ses feuilles

sont ovales, lancéolées, obliques à la base, dentées en scie, d'un vert foncé; ses fleurs sont très-petites, verdâtres, éparses sur des pédoncules souvent simples; les mâles à la base des rameaux, les hermaphrodites, au-dessus, dans les aisselles des feuilles. Son fruit a la forme d'une petite cerise noire. Le bois de cet arbre, noirâtre, dur, compacte et sans aubier, est recherché par sa souplesse et sa ténacité; il est susceptible d'un très-beau poli. On l'emploie souvent à la confection d'instruments à vent, pour le charronnage, la menuiserie, la marqueterie et les ouvrages de sculpture. La racine, qui n'est pas aussi compacte que le tronc, est plus noire; on en fait des manches pour les couteaux et pour de menus

Micocoulier.

outils; elle renferme une matière colorante bonne pour teindre les étoffes de laine. Les oiseaux recherchent beaucoup les fruits de cette espèce de *micocoulier*, à raison du principe sucré et agréable qu'ils renferment. Ici, des forêts d'oliviers, de lauriers, de figuiers et de *micocouliers*, nous retracent l'image de la Provence. (M. Brun.) Les *micocouliers* sont en fleurs.

MICONIA, s. m. Bot. Genre de la famille des mélastomacées. Les *miconias* sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à rameaux opposés, à feuilles opposées, pétiolées, nervées, couvertes en dessous d'un duvet tomenteux très-léger; à fleurs petites, bibractées, blanches, disposées en thyrses terminaux, allongés ou contractés; à baies violacées, rouges ou pourpres. On en compte un grand nombre d'espèces dans les contrées tropicales.

MICRACANTHE, adj. (du gr. μικρός, petit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de petites épines. Le caprier *micracanthe* est cultivé dans les départements du Midi.

MICRANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de petites fleurs. | S. f. pl. *Les micranthées*, Classe de plantes phanérocotylédones incomplètes, comprenant celles qui ont de très-petites fleurs, comme les euphorbiacées, les stilaginées, les bignoniacées, les pipéracées, les urticées, les amentacées et les conifères.

MICRARTHRODIÉ, IÉE, adj. (du gr. μικρός, petit; ἄρθρον, articulation). Qui a de très-petites articulations. Coralline *micrarthrodiée*.

MICRENCÉPHALE, adj. (du gr. μικρός, petit; ἐγκέφαλον, cerveau). Hist. nat. Se dit des animaux pourvus d'un petit cerveau, soit spécifiquement, soit individuellement. | S. m. Petit cerveau.

MICROBASE, s. m. (du gr. μικρός, petit; βάσις, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite, comme dans les labiées et dans plusieurs borraginées.

MICROCARPE, adj. (du gr. μικρός, petit; καρπός, fruit). Bot. Qui porte de petits fruits. Asphodèle, pavot *microcarpe*. | Se dit aussi d'une mousse qui a de petites urnes. Tacomitrion *microcarpe*.

MICROCÉPHALE, adj. (du gr. μικρός, petit; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a une petite tête. Monodon *microcéphale*. Insectes *microcéphales*. | Bot. Dont les fleurs sont réunies en petits capitules. Séridie *microcéphale*. | S. m. pl. *Les microcéphales*, Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, renfermant ceux de ces insectes qui ont la tête enfoncée depuis le corselet jusque près des yeux.

MICROCÈRE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; κέρας, corne). Entom. Qui a de courtes antennes. Le phryxe *microcère*. | S. m. pl. Section de la famille des néréides, comprenant ceux de ces chétopodes qui ont des tentacules très-courts.

MICROCHRONOMÈTRE, s. m. (pron. *mikrokronomètre*; du gr. μικρός, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument destiné à mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCOLE, s. m. (du gr. μικρός, petit; κολεός, fourreau). Bot. Genre d'algues de la famille des oscillariées. On en distingue deux espèces.

MICROCOSME, s. m. (du gr. μικρός, petit; κόσμος, monde). Petit monde, monde en abrégé. Ce nom a été donné à l'homme par plusieurs médecins et par des philosophes de l'antiquité, qui ont considéré notre espèce comme l'abrégé de l'univers. Aristote semble avoir le premier qualifié l'homme de *microcosme*. Qu'est-ce que l'homme? Un *microcosme*.

MICROCOSMIQUE, adj. Qui a rapport au microcosme, à l'homme. Description *microcosmique*.

MICROCOSMOLOGIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; κόσμος, monde; λόγος, discours). Histoire ou description du corps humain. Quelques auteurs ont employé ce mot dans la même acception que celle d'anthropologie. Traité de *microcosmologie*.

MICROCOUSTIQUE, adj. (du gr. μικρός, petit; ἀκούω, j'entends). Phys. Se dit d'instruments destinés à faire percevoir les sons les plus faibles. On se sert de cette expression pour désigner d'une manière générale tous les moyens qui, en détruisant la divergence des sons sonores, semblent, en quelque sorte, augmenter la sensibilité de l'oreille, et rendent appréciables des sons qui, sans cet artifice, seraient trop faibles pour exciter une sensation, soit parce qu'ils ont déjà parcouru un espace trop considérable, soit parce que la cause qui leur a donné naissance avait elle-même trop peu d'énergie. Le porte-voix et les cornets acoustiques sont des instruments *microcoustiques*. (Hallé.)

MICRODACTYLE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; δάκτυλος, doigts). Qui a les doigts courts. | Se dit spécialement d'une famille d'oiseaux caractérisée par leurs pieds courts.

MICRODONTE, adj. (du gr. μικρός, petit; ὀδούς, dent). Qui a de petites dents. Le priste *microdonte*. | Bot. Se dit d'une plante qui a un calice à dents courtes. La rondélétie *microdonte*.

MICROGASTRE, s. m. (du gr. μικρός, petit; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des pupivores. Toutes les espèces connues de ce genre sont très-petites.

MICROGLOSSE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; γλῶσσα, langue). Qui a la langue courte. | Se dit particulièrement d'une tribu de la famille des psittacins, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont la langue petite et terminée par un gland corné.

MICROGNATHE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; γνάθος, mâchoire). Qui a de petites mâchoires. | S. m. pl. Tribu de l'ordre des poissons osseux lophobranches, comprenant ceux qui ont la mâchoire petite et comme rudimentaire, à cause du développement considérable des os intermaxillaires.

MICROGRAPHE, s. Celui, celle qui s'occupe de micrographie. En Hollande, un fameux *micrographe*, Ant. Leuwenhoeck, fit les observations les plus curieuses et reconnut les animalcules spermatiques ainsi que les infusoires décrits depuis par une foule d'autres *micrographes*. | Phys. Sorte de pantographe.

MICROGRAPHIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; γράφω, j'écris). Description des objets qui sont si petits, qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope. | Ouvrage traitant de ces objets.

MICROGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la micrographie. Exposé *micrographique*.

MICROLOGIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; λόγος, discours). Traité sur des objets d'une grande ténuité.

MICROLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la micrologie. Recherches *micrologiques*.

MICROLOGUE, s. Celui, celle qui donne une grande attention à de petites choses. | Celui, celle qui se livre à des recherches micrologiques. | Bibliogr. Titre que Gui Arétin donna à son livre sur la musique. | Petit ouvrage très-rare et très-estimé qui traite des rites et cérémonies de l'Église de Rome, et qu'on attribue à Jean, écrivain français ou italien du XIIe siècle. Le *micrologue* catholique.

MICROLOME, s. m. Bot. Genre d'apocynées du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des cérophéges. | Une des sections du genre xylome, dont on a fait un genre particulier.

MICROMÉGAS, s. m. (du gr. μικρός, petit; μέγας, grand, c. à d. petit grand homme). Mot créé par Voltaire, pour désigner Fontenelle.

MICROMÉLIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; μέλος, membre). Tératol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIEN, IENNE, adj. Qui est affecté de micromélie. | Substantiv. Un *micromélien*. Une *micromélienne*. Les *microméliens* sont exemptés du service.

MICROMÈTRE, s. m. (du gr. μικρός, petit; μετρέω, je mesure). Ce mot a une signification assez étendue. Instrument servant à évaluer des quantités très-faibles, et parfois même en quelque sorte inappréciables. Les instruments micrométriques employés à mesurer les quantités les plus réduites sont ceux dont on se sert pour évaluer les différences de température, des développements d'électricité ou de magnétisme presque insensibles. Mais ces divers instruments ont reçu des noms particuliers. Par suite, le mot *Micromètre* a été spécialement réservé pour désigner une sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieux, avec une exactitude extrême, les dimensions linéaires les plus petites, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps célestes. Les procédés ingénieux et délicats au moyen desquels on est arrivé à mesurer avec tant de précision les dimensions et les changements dont il s'agit, ont fait imaginer plusieurs instruments micrométriques, dont les uns appartiennent à la physique

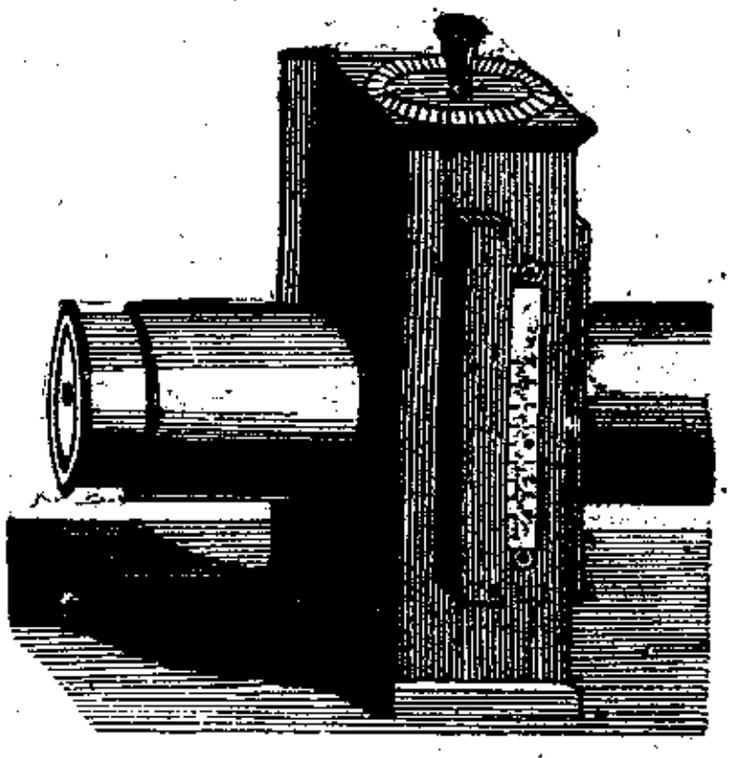

Micromètre.

et les autres à l'astronomie. Ceux de la première série sont: le *vernier* ou *nonius*, le *comparateur* et la *vis micrométrique*. Dans la deuxième série nous avons les *micromètres à fils parallèles*, d'Auzout; le *micromètre à lampes*, de John Herschell; le *micromètre objectif*, de Bouguer; la *lunette à double image* (micromètre prismatique), de Rochon, et le *micromètre de cristal de roche*, de Dollon. | Huyghens est généralement regardé comme l'inventeur du micromètre, bien que cet honneur lui ait été disputé par Gascoigne et Malvasia. Dans un ouvrage publié par Huyghens, en 1659, cet auteur donne la manière d'observer les diamètres des planètes en se servant de la lunette d'approche, et en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui est aussi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il voulait mesurer. | Dans la balance de torsion, le *micromètre* est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile. Son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer cette même torsion. | Autre instrument pour mesurer le degré de finesse des laines.

MICROMÉTRIE, s. f. Art de se servir du micromètre, de faire des observations micrométriques.

MICROMÉTRIQUE, adj. Qui appartient au micromètre. Appareil *micrométrique*. Instrument *micrométrique*. On se sert des moyens *micrométriques* pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes. | Qui est fait à l'aide de cet instrument. Observations *micrométriques*. | Technol. *Vis micrométrique*, Vis dont le pas est très-fin et très-précis.

MICRONÉSIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; νῆσος, île). Nom sous lequel plusieurs géographes désignent la réunion des petites îles de la partie N. O. de la Polynésie. Iles de la *Micronésie*.

MICROPÉTALE, adj. (du gr. μικρός, petit; πέταλον, pétale). Qui a des pétales très-courts ou très-petits. Corolle irrégulière *micropétale*.

MICROPHONE, adj. (du gr. μικρός, petit; φωνή, son). Phys. Se dit des instruments qui augmentent l'intensité du son, tels que la plupart des instruments à vent, notamment le porte-voix. Un instrument *microphone*. On dit aussi *Microcoustique*. | Qui permet de percevoir les sons les plus bas. | Qui a la voix faible. | Substantiv. Un *microphone*.

MICROPHONIE, s. f. (pron. *mikrofoni*). Faiblesse ou affaiblissement de la voix. Cet orateur est atteint de *microphonie*, on n'entend pas ce qu'il dit.

MICROPHTHALME, adj. (du gr. μικρός, petit; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de petits yeux. | Se dit d'un polypier qui a de très-petites étoiles.

MICROPHYLLE, adj. (du gr. μικρός, petit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles. Lotus *microphylle*. | Conchyliol. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets. Murex *microphylle*.

MICROPLIA, s. m. (du gr. μικρός, petit; ὅπλον, arme). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes, tribu des lamiaires.

MICROPODE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; πούς, pied). Qui a de petits pieds. | Se dit particulièrement d'un ordre de la classe des conchophores, comprenant une partie des conchifères dimyaires lamellipèdes, ceux qui ont le pied petit.

MICROPSIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; ὄψις, vue). Méd. Altération de la vue dans laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont.

MICROPTÈRE, adj. (du gr. μικρός, petit; πτερόν, aile). Ornithol. Qui a de petites ailes, des ailes courtes. Perroquet *microptère*.

MICROPTÉRYGIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. μικρός, petit; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a de petites nageoires. | Se dit particulièrement d'un ordre de poissons de la classe des ptéropodes, comprenant ceux qui ont de petites nageoires.

MICROPYLE, s. m. (du gr. μικρός, petit; πύλη, porte). Bot. Petite ouverture située près du hile de la graine, toujours dirigée du côté qui regarde le stigmate, aboutissant à la radicule de l'embryon, et servant d'introducteur aux vaisseaux qui, des stigmates, apportent à l'embryon, encore invisible, le principe fécondant propre à déterminer sa séparation de la plante mère.

MICRORCHIDE, s. f. (du gr. μικρός, petit; ὄρχις, testicule). Méd. Atrophie des testicules, par suite de laquelle ils diminuent sensiblement et restent de la grosseur d'un pois ou d'un haricot. | Maladie qui empêche les testicules d'acquérir le développement qu'ils doivent avoir naturellement. | S. m. Celui qui a les testicules très-petits. Un *microrchide*.

MICRORHIZE, adj. (du gr. μικρός, petit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de petites racines.

MICRORHYNQUE, adj. (du gr. μικρός, petit; ῥύγχος, bec). Ornithol. Qui a le bec court.

MICROSCOME, s. m. (du gr. μικρός, petit; κομέω, je nourris). Zool. Petit animal marin renfermé dans une espèce d'enveloppe pierreuse, couverte de petits coquillages, de petits animaux, de petites plantes, de manière qu'on ne voit que l'extrémité des deux ouvertures par lesquelles il lance de l'eau. Cet animal, décrit par les anciens naturalistes, n'a pas été retrouvé par les nouveaux.

MICROSCOMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel triple de soude, d'ammoniaque et d'acide phosphorique, que l'on retire de l'urine, et qui est d'un grand secours pour les essais au chalumeau.

MICROSCOPE, s. m. (du gr. μικρός, petit; σκοπέω, je considère). Instrument de dioptrique qui sert à grossir les objets et à rendre visibles ceux qui ne sauraient l'être à la simple vue. Cet accroissement des dimensions de l'objet s'appelle le *pouvoir amplifiant*, *grossissant* ou simplement le *grossissement du microscope*. A la découverte de cet instrument, vers l'an 1650, des savants arrivèrent, par son secours, à voir les corps organisés les plus petits, et purent même les examiner. Les plus grandes découvertes de la physiologie végétale sont dues à l'invention du microscope. C'est un moyen puissant d'étudier la nature dans une multitude innombrable de phénomènes, qui fussent restés inconnus sans cette merveilleuse invention, et dont la découverte ne devra pas peu contribuer à hâter pour l'homme la connaissance des lois de la nature. Pour se faire une idée approximative de l'importance du microscope, on n'a qu'à examiner la gravure, qui représente une goutte d'eau vue à travers ses lentilles. Les taches qu'on y aperçoit sont des animaux parfaitement organisés qui naissent, vivent et se meuvent aussi librement dans cet espace restreint que la baleine dans le vaste Océan. L'imagination ne s'arrête pas là. Il est permis en effet de supposer qu'au-dessous de ce monde microscopique, il existe un monde encore plus petit, qui échappe à nos observations les plus minutieuses, mais dont les êtres sont par rapport à ceux qui se voient dans la goutte d'eau comme ceux-ci à l'immense baleine! Il y a deux espèces de microscopes, le *simple* et le *composé*. Le *microscope simple*, dit aussi *loupe*, consiste en une seule et unique lentille très-convexe. Le *microscope composé*, ou *microscope proprement dit*, est formé d'une lentille à très-court foyer, au-devant de laquelle on place l'objet que l'on veut apercevoir, ayant la précaution de le mettre à une distance un peu plus grande que le foyer principal.

Goutte d'eau vue au microscope.

Derrière cette lentille, il se forme une image amplifiée que l'on regarde au moyen d'une loupe, nommée *oculaire*. Ce microscope est garni d'un corps de métal renfermant trois verres convexes, de différents foyers, l'oculaire, l'objectif et le verre lenticulaire. | *Microscope des objets opaques*, Microscope qui, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrêmement poli, au centre duquel on place la lentille, réfléchit sur l'objet une lumière si vive, qu'on peut l'examiner avec la plus grande facilité. L'inventeur de ce microscope est le docteur Lieberkuhn.

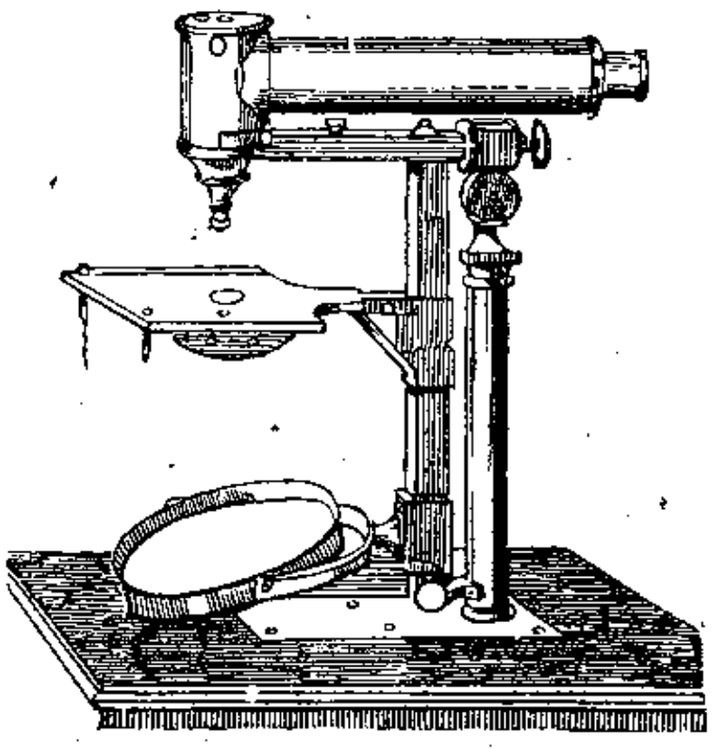

Microscope.

| *Microscope à réflexion*, Sorte de microscope de l'invention de Barker, qui peut servir comme le télescope grégorien. | *Microscope à division*, Celui qu'on applique sur une plate-forme qu'on veut diviser, ou sur le limbe d'un quart de cercle, pour déterminer exactement les angles que l'on mesure avec cet instrument. | *Microscope solaire*, Microscope qui dépend des rayons du soleil et dont on ne peut faire usage que dans une chambre obscure, ce qui le fait appeler quelquefois *Microscope de la chambre obscure*. Cette sorte de microscope fait voir en grand, dans une chambre obscure, les images de très-petits objets, vivement éclairés par le soleil. Il est composé d'un tube contenant plusieurs verres, et d'un miroir que l'on incline à volonté et que l'on place dans l'ouverture faite au volet d'une chambre obscure. | *Microscope anatomique*, Microscope par le moyen duquel on peut affermir commodément des animaux vivants, les placer d'une manière convenable, et, après avoir ouvert leur corps, examiner le contenu de quelques-unes de leurs parties. | *Microscope à gaz*, Sorte de microscope construit comme les microscopes solaires et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène, en contact avec un carbonate de chaux, combustible qui donne une lumière intense. | Fig. *Voir tout avec un microscope*, Grossir les objets; exagérer les choses. Peu de personnes *voient* les choses non comme elles sont, mais *à travers un microscope*.

L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un *microscope*.
Tout est geant pour eux.
(LA FONTAINE.)

| Il n'y a pas de *microscope* qui grossisse autant les objets que l'homme se contemplant lui-même. (Pope.) Les panégyristes et les courtisans sont presque toujours, à l'égard des hommes et surtout des princes dont ils font l'éloge, comme le *microscope* à l'égard des objets. | Astron. Constellation méridionale placée au-dessous du Capricorne.

MICROSCOPIE, s. f. Art de se servir du microscope; examen des objets à l'aide du microscope. | Ensemble des connaissances qu'est appelé à procurer l'emploi du microscope.

MICROSCOPIQUE, adj. Qui se fait avec le secours du microscope. Analyse *microscopique*. Observations *microscopiques*. Expériences *microscopiques*. | Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. Objets *microscopiques*. Plantes *microscopiques*. Insectes *microscopiques*. Animalcules *microscopiques*. « L'homme, comparé aux globes qui roulent dans l'immensité et à toute la création, n'est, en vérité, qu'une partie microscopique de cet infini. Au-dessus comme au-dessous de nous, dans les animalcules tout aussi bien que dans les plus grands corps, tout est microscopique, considéré relativement. La création est infinie : l'homme semble placé dans un milieu où il a au-dessus de lui l'immensité des cieux; au-dessous, sur le globe qu'il habite, les myriades *microscopiques*. » | S. m. Nom donné à des animaux invisibles à l'œil nu, plus ou moins translucides, dépourvus de membres, et dans lesquels on n'a point encore aperçu d'yeux véritables, même rudimentaires. Ils sont contractiles en tout ou en partie, doués du sens du tact, et se nourrissent exclusivement par absorption; chez eux, la génération paraît s'opérer par section ou par l'émission de gemmules, quand elle n'est pas spontanée ou tomipare. Tous vivent exclusivement dans l'eau. Ils se divisent en cinq ordres, en dix-sept familles et en quatre-vingt-deux genres. Ainsi ces animaux, n'ayant point de bouche, ne se nourrissent que par l'absorption qu'exercent leurs pores extérieurs ou par imbibition interne. La science doit aux nombreux travaux des savants Leuwenhoeck, Muller, Lamark, Cuvier, Bory de Saint-Vincent, les observations les plus curieuses et les plus utiles sur les *microscopiques*. V. ANIMALCULE et INFUSOIRE.

MICROSOMATIE, s. f. (du gr. μικρός, petit; σῶμα, corps). Tératol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse du corps.

MICROSOME, adj. et s. Tératol. Monstre qui a le corps excessivement petit. | Fœtus *microsome*. Un *microsome*. Entom. Se dit spécialement d'une famille de l'ordre des coléoptères, renfermant deux de ces insectes qui sont de très-petite taille.

MICROSOMIE, s. f. (rad. *microsome*). Tératol. Classe de monstres ayant pour caractère une extrême petitesse.

MICROSOTER, s. m. (pron. *mikrosotèr*; du gr. μικρός, petit; σωτήρ, conservateur). Instrument servant à choisir, parmi une foule de petits êtres, le seul qu'on veuille conserver et mettre à part, afin de pouvoir observer au microscope, sans difficulté, les changements qu'il subit par les progrès de l'âge.

MICROSPERME, adj. (du gr. μικρός, petit; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de petites graines.

MICROSTOME, adj. (du gr. μικρός, petit; στόμα, bouche). Qui a une petite bouche. | Se dit également d'une coquille univalve dont l'ouverture est petite, et d'un mollusque tunicier qui a les ouvertures de son manteau très-petites. | Bot. Se dit d'une mousse dont l'ouverture est très-petite et resserrée. | S. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi parmi les ésoces aux dépens de la serpe microstome, qui vit dans la Méditerranée. | Au plur. Famille de poissons zégooptérygiens, comprenant ceux de ces animaux qui ont une petite bouche.

MICROZOAIRES, adj. et s. m. pl. (du gr. μικρός, petit; ζῶον, animal). Zool. Classe comprenant

des animaux infiniment petits, que l'on admet seulement d'une manière provisoire, et que l'on regarde comme un assemblage d'êtres très-différents quant au type. Les *microzoaires*.

MIDAS. Mythol. Fils de Gorgias et de Cybèle, roi de la partie de la Phrygie où coule le Pactole, régna cent vingt ans environ avant la guerre de Troie. Ovide, Pausanias, Strabon et Plutarque ont fait la biographie de ce personnage, mais les renseignements que nous ont laissés sur son compte les trois historiens ne paraissent pas beaucoup plus authentiques que ceux de l'auteur des *Métamorphoses*. Deux choses se remarquent dans son histoire : le fatal privilége que lui accorda Bacchus de changer en or tout ce qu'il toucherait, même sa propre nourriture, ce qui faillit le faire mourir de faim, et le força de prier le dieu de lui retirer cette funeste faculté ; et la punition d'Apollon, qui lui infligea des oreilles d'âne pour son mauvais goût en musique. Midas avait préféré la flûte du dieu Pan au luth plus harmonieux du fils de Latone. Le roi de Phrygie, honteux de ses oreilles, les cachait soigneusement sous une tiare magnifique. Son barbier s'en était aperçu, mais ne l'avait dit à personne. Le secret, plus tard, venant à lui peser, il fit un trou dans la terre, s'approcha de ce trou, et dit d'une voix basse que son maître avait des oreilles d'âne. Quelque temps après, des roseaux surgirent en ce même lieu, et répétèrent en chœur, à

Midas.

tous les passants, ce désolant refrain : *Midas*, le roi *Midas* a des oreilles d'âne ! | Fig. *Avoir des oreilles de Midas*, Être mauvais juge en fait d'arts. | Se dit aussi d'un homme riche et ignorant. C'est un *Midas*.

MIDAS, s. m. Zool. Espèce de singe du genre ouistiti. | Un des noms de la tortue franche. | Genre de diptères de la famille des aplocères, ne renfermant qu'une espèce, ainsi appelée à cause de la longueur de ses antennes, par allusion à la longueur des oreilles du roi Midas.

MIDDELBOURG (MEDIOBURGUM). Géogr. Ville de Hollande (Zélande), dans l'île de Walcheren ; 18,000 habit. Autrefois, place forte. Un canal de 2 kilom., au bout duquel se trouve le petit port de Ramkens, la met en communication avec l'Escaut. Arsenal, belles rues, quelques monuments remarquables. Académie de peinture, sculpture et architecture ; bibliothèque, musée, cabinet d'histoire naturelle. Industrie : savon, vinaigre ; fonderies en cuivre ; tanneries, passementerie, etc. Commerce actif de sel et de grains. Sous l'empire, Middelbourg était le chef-lieu du départ. des Bouches-de-l'Escaut. Les Anglais l'occupèrent un instant en 1809. Depuis, les fortifications ont été démolies.

MIDDLESEX. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux d'Hertford au N., d'Essex à l'E., de Buckingham à l'O., et de Surrey au S. ; 160 kilom. carrés ; 1,576,616 habit., sans compter la population de Londres, qui en est le chef-lieu. Autres lieux, Uxbridge et Staine. Arrosé par la Tamise, le Brent et le Coln. Petites collines. Nulle part, peut-être, la culture n'est plus avancée que dans ce petit comté. Ses prairies, ses pâturages, ses parcs, ses jardins, ses immenses pépinières, etc., sont extrêmement remarquables. Les récoltes de grains, d'orge et de fruits sont abondantes, grâce à l'art d'une agriculture perfectionnée. L'un des produits naturels de ce sol est l'argile.

MIDI, s. m. (du lat. *medius dies*, même sens). Le milieu du jour ; la douzième heure depuis minuit ; le point qui partage le jour également entre le soleil apparaissant à l'horizon et en disparaissant, entre le soleil levant et le soleil couchant. A *midi*. Avant *midi*. Après *midi*. Sur le *midi*. Le soleil de *midi* est brûlant en été. Il est *midi* au cadran. L'aiguille est sur le point de *midi*. J'y cours *midi* sonnant, au sortir de la messe. (Boileau.) Elle a perdu à *midi* sa fraîcheur du matin. (Fléchier.) Nous restâmes ainsi entre la vie et la mort depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures après *midi*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Prov. *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés là où il n'y en a pas, ou les faire plus grandes qu'elles ne sont réellement ; allonger ce qu'on doit dire sur une question, de manière à l'embrouiller par des développements inutiles. Il ne va pas *chercher midi à quatorze heures*.

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien ? tenez-vous-y,
Et n'allez pas *chercher midi*
A quatorze heures.
(VOLTAIRE.)

| Prov. *A midi étoile ne luit*. | Poétiq. *Le midi de la vie*, L'époque de la vie qui se trouve entre l'enfance et la vieillesse. Être dans son *midi*. Avoir atteint son *midi*. Au *midi* de mes années. (J. B. Rousseau.) | Par exagérat. *En plein midi*, En plein jour, publiquement. Être attaqué, volé dans la rue *en plein midi*. | Famil. *Ne pas voir clair en plein midi ; dire qu'il ne fait pas jour en plein midi*, Se dit de quelqu'un qui s'obstine à ne pas croire ce qui est certain, évident, démontré pour tous. | Astron. Le moment précis où le soleil, dans sa course quotidienne, se trouve, par rapport à un point donné de la terre, le plus élevé sur l'horizon, et où ses rayons tombent le moins obliquement. Il suit de là que ce moment, qui est identiquement le même sur tous les points d'un même méridien terrestre, varie lorsqu'on change de méridien. Aussi définit-on *midi* l'instant où le soleil passe au méridien. Les expressions que nous venons d'employer en parlant de la course du soleil, de son passage au méridien, du moins d'obliquité de ses rayons, expriment le mouvement apparent de l'astre, et non ce qui a réellement lieu. On sait, en effet, que c'est la terre qui présente successivement tous les points de sa surface au soleil, dans sa révolution diurne. | *Midi vrai*, Le temps où le soleil est réellement au méridien. | *Midi moyen*, Midi tel que l'intervalle entre deux midis moyens successifs est toujours le même. Le moment où, en effet, il serait midi, si le mouvement du soleil dans l'équateur était uniforme, et qu'il y eût coïncidence entre l'équateur et l'écliptique. | La plus haute élévation du soleil, d'une planète. Le soleil est à son *midi*. | Un des quatre points cardinaux nommé aussi le *sud* ; c'est le point opposé au nord. Il est à la droite de l'observateur qui regarde l'orient, entre l'orient et l'occident. On trouve le midi ou sud en se tournant, à midi, vers le soleil. On a alors ce point devant soi. Cette manière, toutefois, de s'orienter à midi, n'est vraie que dans l'hémisphère septentrional, en dehors de la zone équatoriale ; elle serait tout à fait fautive de l'autre côté de l'équateur, où le point est à l'opposé. Un lieu est au midi d'un autre, quand il est plus près que lui de ce point cardinal. C'est ainsi que l'Espagne est au midi de la France. Les contrées du *Midi*. Les peuples du *Midi*. Regarder, se tourner vers le *midi*. Ce pays est borné au *midi* par une rivière. Voyager dans le *midi* de la France. Le vent du *midi*. Et son nom du *midi* jusqu'à l'Ourse vanté. (Boileau.) Après avoir, du haut de la colline, parcouru des yeux les belles campagnes qui se prolongent vers le *midi*. (Barthélemy.) | Par extens. Les pays méridionaux. Avoir une maison de campagne dans le *Midi*. Les mœurs du *Midi*. Les habitants du *Midi* ont de la vivacité et de l'enjouement. | Hist. *Démon du Midi*, Nom donné à Philippe II, roi d'Espagne, à cause de sa cruauté. | Exposition au midi, en face du soleil à midi, et qui reçoit toute la chaleur de ses rayons. Treille au *midi*. Serre, espalier au *midi*. Terrain en pente au *midi*. Cette colline est exposée au *midi*. | Quand *midi*, bien qu'il soit l'équivalent de douze heures, signifie l'heure de midi, il ne doit être employé qu'au singulier. On dira donc : *J'irai vous voir sur le midi*, et non pas *sur les midi ; Midi est sonné*, et non pas *Midi sont sonnés*. On ne doit pas dire non plus : *Midi a sonné*, mais *Midi est sonné*. | Iconol. Les artistes, pour représenter le midi ou le milieu du jour, peignent le soleil sur un char s'arrêtant au milieu de sa course. | On représente le midi, point cardinal, par un jeune Maure que le soleil environne de ses rayons, et sur la tête duquel il frappe d'aplomb. Son habillement est d'un rouge jaunâtre ; il porte une ceinture bleu turquin où se remarquent les signes du Taureau, de la Vierge et du Capricorne. Il tient de la main droite des flèches, et de la gauche un rameau de lotus, arbrisseau aquatique qui, selon les anciens naturalistes, suit la marche du soleil, se lève avec lui, s'épanouit à son midi, se penche à son couchant et se cache dans l'eau. A ses pieds, sont des fleurs desséchées par les rayons du soleil. | *Canal du Midi ou du Languedoc*, Canal de France qui s'étend depuis la Garonne, près de Toulouse (Haute-Garonne), jusqu'au canal des Étangs (Hérault), dans une longueur de 244 kilom. Il sert de communication entre l'Océan et la Méditerranée. Ce canal est d'une grande importance pour le commerce et le transport des grains, vins, huiles, eaux-de-vie, savons, sel, fers et bois. Il passe à Montgiscard, Villefranche-de-Lauraguais, Castelnaudary, Villepinte, Trèbes, Capestang et Béziers. Projeté sous François Ier, ce canal ne fut exécuté que de 1667 à 1681, sous Louis XIV, par les ordres de Colbert et les soins de Riquet. | *Pic du Midi*, Montagne de la chaîne des Pyrénées (Basses-Pyrénées), qui a 2,698 mètres de hauteur.

MI-DOUAIRE, s. m. Jurisp. anc. Pension qui était adjugée à la femme dans certains cas, tels que ceux de séparation de corps et de biens, de longue absence, ou de mort civile du mari.

MIDSHIPMAN, s. m. (de l'angl. *ship*, vaisseau ; *man*, homme). Aspirant ou cadet dans la marine anglaise. On dit, au pluriel, *midshipmen*. Les *midshipmen* sont divisés en plusieurs classes.

MIE, s. f. Toute la partie du pain qui est enfermée par la croûte. Ce mot vient du lat. *mica*, miette, parce que cette partie du pain, en se séchant, peut facilement se réduire en petits morceaux et s'émietter. *Mie* de pain. La *mie* du pain. Ceux qui n'ont pas de dents ne mangent que la *mie*. Préférer la croûte à la *mie*. Le crayon noir s'efface en frottant le papier avec de la *mie* de pain. | Prov. *Jeûner entre la mie et la croûte*, Se dit d'un homme que les prescriptions sur le jeûne n'empêchent point de manger. | Bot. *Mie de pain*, Espèce de champignon.

MIE, s. f. (abrév. d'*amie*). Se disait autrefois pour amie, bien-aimée, maîtresse, amante, épouse. L'amour de ma *mie*. Je voudrais, ma *mie*, que vous eussiez été ici. Ma *mie*, ma bien-aimée Louise.

J'aime mieux ma *mie*,
O gué !
J'aime mieux ma *mie* !
(*Vieille chanson.*)

| Nom que les enfants donnaient à leur gouvernante ou bonne. Être attaché à sa *mie*. Aimer sa *mie*. Aujourd'hui, on dit généralement *Bonne*.

Il n'est pas besoin qu'on vous dîe
Ce qu'était une fée en ces bienheureux temps,
Car je suis sûr que votre *mie*
Vous l'aura dit dès vos plus jeunes ans.
(PERRAULT.)

| Ce mot s'est fait d'amie. Nos anciens auteurs disaient *m'amie*, *m'âme*, au lieu de *ma amie*, *ma âme*, pour ne pas violer la règle de la concordance des genres. Par *m'âme*, je ne donne rien. (Villon.) Nourrice, *m'amie*, vous vous mêlez de bien des choses. (Molière.) C'est par ignorance que, plus tard, on a écrit séparément *ma* et *mie*.

MIE, adv. Se disait pour pas, point. Il n'en aura *mie*. Il n'en tâtera *mie*. | Villon, Rabelais, Montaigne, La Fontaine, emploient *ne mie*, pour Ne pas, ne point. Aujourd'hui, on ne pourrait l'admettre que dans le style badin. | Ce mot, pris adverbial., ne s'emploie qu'avec la négation *ne*. C'est le *ne mica quidem* (pas même une miette) des Latins.

MIECZYSLAS Ier (en polon. *Miseczyslaw*, glorieux par son sabre). Né en 931, régna de 962 à 992. Il fut le premier roi de Pologne qui embrassa le christianisme, à la persuasion de sa femme Dombrowska, fille de Boléslas Ier, roi de Bohême. Il proscrivit l'idolâtrie dans ses États. | *Mieczyslas II*. Fils de Boleslas Chrobry et petit-fils du précédent, succéda à son père en 1025, perdit une partie des conquêtes faites par lui, et laissa établir aux dépens de ses possessions les principautés de Mecklembourg, de Brandebourg, de Holstein, de Lubeck, etc. Il tomba en démence par suite de ses débauches, et mourut à Posen, en 1037. | *Mieczyslas III* (le *Vieux*). Son règne fut très-agité. Il fut détrôné, reprit le trône, et mourut en 1201. | On écrit aussi *Miécislas*.

MIEL, s. m. (du lat. *mel*, même sens). Substance sirupeuse, sucrée et liquide, que plusieurs insectes, et particulièrement les abeilles, récoltent sur les

fleurs, qu'elles élaborent dans leur estomac et qu'elles déposent ensuite dans les alvéoles de leurs ruches, pour s'en nourrir pendant l'hiver. La saveur, la bonté du miel dépend de la nature des fleurs sur lesquelles les abeilles vont butiner. Les abeilles qui butinent sur les plantes aromatiques de la famille des labiées produisent des miels excellents, tandis qu'elles ne donnent que des miels peu agréables, comme ceux de Bretagne, lorsqu'elles vont se nourrir sur les fleurs de bruyère et de sarrasin. Les plantes vénéneuses, comme la jusquiame, l'aconit et les pavots, fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire à ceux qui en mangent. Ce fait était bien connu des anciens. Théophraste, Strabon, Xénophon, Pline, Dioscoride, et les divers auteurs qui ont écrit sur le miel, affirment tous l'existence des miels vénéneux. Le récit de Xénophon sur les dix mille Grecs de l'armée de Cyrus, qui devinrent fous furieux pour avoir mangé du miel dans un village, en est un témoignage éclatant corroboré par la science moderne. Théophraste comprenait, parmi les différentes sortes de miels, l'espèce de *manne* qui transsude des feuilles et des tiges de certaines plantes de la Perse et de l'Arabie. V. MANNE. Avant la découverte du sucre de canne, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel. Tous les fruits étaient confits au miel, et on le mêlait aux pâtisseries les plus friandes. Le miel se trouve dans toutes les parties du globe, mais n'est pas également de bonne qualité partout. Le plus estimé est le miel blanc, grenu, et d'une odeur aromatique. C'est avec leur trompe que les abeilles prennent aux fleurs une liqueur miellée, qui est dans des glandes et des réservoirs placés au fond de la fleur, ou qui est épanchée sur différentes autres parties, ayant transpiré au travers des membranes des cellules qui la renfermaient. L'abeille lèche cette liqueur, elle la lappe pour ainsi dire avec le bout de sa trompe. Ces gouttelettes de miel, ramassées par la trompe, arrivent à la bouche, où se trouve la langue, qui transmet ce miel à l'œsophage. De l'œsophage, le miel, au moyen du corselet, arrive au premier estomac. Un étranglement sépare cet organe d'un autre du même nom. La cire brute se forme dans le second estomac, le premier n'élabore jamais que du miel. Lorsque l'abeille a rempli ces deux organes, elle revient à la ruche chercher un alvéole dans lequel elle puisse se dégorger. Outre qu'il offre un des aliments les plus agréables, le miel est fréquemment employé en médecine, comme adoucissant et comme laxatif. Quelquefois, on l'aromatise et on le colore avec de l'extrait de roses rouges ou de violettes (*miel rosat, miel violat*), où l'on introduit des substances médicamenteuses (*miel scillitique, miel mercurial*, etc.). Associé au vinaigre, il forme l'*oxymel*; délayé dans l'eau, il donne par la fermentation un liquide agréable, appelé *hydromel*, fort en usage en Pologne, en Russie et en général dans les pays où l'on ne récolte pas de vin. Enfin le miel tient encore lieu de sucre dans beaucoup de pays, surtout dans les campagnes; les pâtissiers en font aussi un grand usage, et il entre dans la préparation du pain d'épice, du cidre et de la bière. Le miel se trouve dans les gâteaux que les abeilles construisent dans leurs ruches. Pour l'isoler, on expose ces gâteaux sur des claies, au soleil; la partie la plus pure en découle alors : c'est le *miel vierge* ou *miel blanc*. En exprimant ensuite les gâteaux et en les soumettant à une chaleur plus forte, on obtient une qualité de miel plus colorée et moins agréable, qui a besoin d'être purifiée par le repos et la décantation : c'est le *miel jaune*. Les miels les plus estimés étaient, chez les anciens, ceux du mont Hymette (Attique), du mont Hybla (Sicile) et du mont Ida (Crète). Chez nous, on estime surtout les miels du Gâtinais, de Narbonne; et parmi les miels étrangers, ceux de Mahon et de Cuba. Bon *miel*. Excellent *miel*. *Miel* de printemps. *Miel* d'été. Un rayon de *miel*. Mouches à *miel*. *Miel* doux, exquis, savoureux, suave, pur, épuré, doré. *Miel* épais, gluant, visqueux. *Miel* odorant, précieux. | Fig. La raison ne cherche qu'à goûter le *miel* sans endommager la fleur. (Pope.)

Comme on voit au printemps la diligente abeille,
Qui, du butin des fleurs, va composer son *miel*,
Des sottises du temps je compose mon fiel.
(BOILEAU.)

| Fig. Paroles, choses douces, agréables, délicieuses. Le *miel* d'un discours. Il se laissa séduire par le *miel* de ses promesses. Cet orateur a toujours le *miel* sur les lèvres. La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un *miel* délicieux. (Fénelon.) Le *miel* des éloges est enivrant. (Boiste.) Si elle a le cœur à sa place, on le verra sans qu'elle ait besoin de se mettre du *miel* au bout de la langue. (G. Sand.)

Et, semblable à l'abeille en nos jardins éclose,
De différentes fleurs j'assemble et je compose
Le *miel* que je produis.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Douceur trompeuse, affectée. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salée, ainsi le *miel* des voluptés se termine en fiel de douleur. (Charron.) Le *miel* des cours est vénéneux.

Un *miel* trompeur sur ses lèvres distille;
Sa cruauté paraît douce et tranquille.
(J. B. ROUSSEAU.)

| *Doux comme miel*, Signifie, dans le sens propre, Doux au goût. Dans le sens figuré, Qui flatte l'oreille, qui plaît à l'esprit. Il a reçu cela *doux comme miel*. Cette expression est fort usitée dans le style biblique. Ce livre rendra ton ventre amer, mais dans ta bouche il sera *doux comme miel*. (Apocal.) | Pour marquer l'abondance de la Terre promise, la Bible dit qu'*elle* découlait de lait et de *miel*. | Fig. *Être doux comme le miel; être tout sucre et tout miel*, Être ou faire le doucereux. | Se prend dans un bon ou dans un mauvais sens. Les hypocrites, comme les abeilles, ont le *miel* à la bouche et l'aiguillon caché. (Delille.) | Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, On réussit mieux, on ramène plus facilement, on plaît davantage en employant la persuasion que la dureté, la rigueur. | *La lune de miel*, Le premier mois, les premiers temps du mariage. | *Être encore dans la lune de miel*, N'avoir encore goûté que les plaisirs, les douceurs du mariage. | Prov. *Trop achète le miel qui le lèche sur les épines*, Il ne faut pas acheter le plaisir par des sacrifices trop pénibles. | *Un peu de fiel gâte beaucoup de miel*, Une légère affliction peut empoisonner beaucoup de plaisir. | *Bouche de miel, cœur de fiel*, Se dit des hypocrites et des flatteurs.

MIELLAT, s. m. Synonyme de *Miellée*.

MIELLÉ, ÉE, adj. Qui a la saveur sucrée et la consistance du miel; qui a été édulcoré avec du miel. Breuvage *miellé*. Tisane *miellée*. Il faut donner au malade une potion *miellée*. | Fig. Doux comme le miel. Dans ce sens, on dit aujourd'hui *Mielleux*. Des couplets *miellés* l'insipide douceur. (Chaussard.)

. . . . . Ses paroles *miellées*
S'en étant au vent envolées.
(LA FONTAINE.)

MIELLÉE, s. f. Espèce de manne ou de substance plus ou moins sucrée, plus ou moins liquide qui transsude en été de différentes plantes, notamment de quelques arbres forestiers, et dont les abeilles sont très-avides. La *miellée* est très-abondante cette année. On dit aussi *Miellat* et *Miellure*.

MIELLEUSEMENT, adv. D'une manière doucereuse. Parler, discourir *mielleusement*.

MIELLEUX, EUSE, adj. (rad. *miel*). Qui tient du miel; qui a la saveur du miel. | Se prend en mauvaise part, dans le sens de Fade, doucereux. Substance *mielleuse*. Ce vin est *mielleux*. Cette sauce est *mielleuse*, a un goût *mielleux*. | Fig. Se dit des personnes, du ton, des paroles. *Personnes mielleuses*, Personnes qui font les doucereuses. Paroles *mielleuses*. Ton *mielleux* d'un hypocrite. | Substantiv. Les hypocrites sont souvent des *mielleux*.

MIELLURE, s. f. Espèce de manne. V. MIELLÉE.

MIÉMITE, s. f. (rad. *Miemo*, lieu de Toscane où on l'a trouvée). Minéral. Variété du calcaire magnésien, de couleur vert d'asperge.

MIEN, IENNE, adj. (du lat. *meus, mea*; du franç. *moi*, dont on a fait *moyen*, puis *mien*). Qui est à moi, qui m'appartient. Votre intérêt est le *mien*. Quand vous aurez donné votre avis, je donnerai le *mien*. Voici votre canne, et voilà la *mienne*. J'attends sa résolution pour prendre la *mienne*. (J. J. Rousseau.)

Tel est votre devoir, je l'avoue, et le *mien*
Est de vous épargner un si triste entretien.
(RACINE.)

| Dans ce sens, *mien* est pronom et ne doit point s'employer sans l'article ni se joindre à un substantif. | Il se joint avec *un* ou avec un adjectif déterminatif équivalent, mais seulement dans le style familier, comique et dans le style marotique. *Un mien* frère. *Un mien* parent. *Une mienne* cousine. Au travers d'*un mien* pré certain ânon passa. (Racine.) *Un mien* cousin est juge-maire. (La Fontaine.) *Un mien* parent me fit apprenti maltôtier. (Regnard.) | Quand on dit *un mien pré*, cela signifie ou qu'on ne possède qu'un pré ou qu'on en indique un seul parmi plusieurs. Dans le premier cas, *un mien pré* exprime simplement, mais d'une manière plus positive, *mon pré*; dans le second cas, *un mien pré* a le sens de *un de mes prés*. | Dans le style comique, comme dans le style sérieux, on l'emploie aussi sans qu'il soit accompagné de l'article ni du mot *un*, et alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. La suppression de l'article donne au substantif plus de force, plus d'énergie. Cette invention est *mienne*. Ce livre, que vous lisez, est *mien*. Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne*. (Montaigne.)

MIEN, s. m. Le bien qui m'appartient. Je ne demande que le *mien*. Il faut distinguer entre le tien et le *mien*. | Ce qui vient de moi. Je vous rapporte le fait comme il s'est passé, je n'y mets rien du *mien*.

Si j'ajoute du *mien* à son invention,
C'est pour peindre nos mœurs.
(LA FONTAINE.)

| *Le tien et le mien*, L'avoir, la propriété. *Le tien et le mien* causent la plupart des querelles, des guerres, des dissensions sociales. | Les poètes personnifient quelquefois *le tien et le mien*. Et *le tien et le mien*, deux frères pointilleux. (Boileau.) | S. m. pl. Mes proches, mes parents, mes alliés. Il est plein d'égards pour moi et pour les *miens*. Mais j'ai les *miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Fontaine.)

Ai-je donc oublié que sa barbare main
Fit tomber tous les *miens* sous un fer assassin?
(CRÉBILLON.)

| Ceux de mon parti, ceux qui me sont attachés. Tous les *miens*, séduits par l'espérance. (Voltaire.) | Famil. On dit en parlant des écarts auxquels on a pu se laisser aller : J'ai fait bien des *miennes* étant jeune; j'ai courtisé la blonde et la brune.

MIETTE, s. f. (du lat. *mica*, même sens). Petite partie qui tombe du pain quand on le coupe, ou qui reste quand on a mangé. Une *miette*. Quelques *miettes*. Beaucoup d'hommes ont si peu le sentiment de leur propre dignité, qu'ils se croient presque honorés d'être admis à ramasser les *miettes* qui tombent de la table des princes. Le mauvais riche refusait à Lazare même les *miettes* qui tombaient de sa table. | Famil. Très-petit morceau de quelque chose à manger. Il ne m'en a donné qu'une *miette*. La cigogne au long bec n'en put attraper *miette*. (La Fontaine.) | *Faire sauter les miettes*, Manger avec un grand appétit. | Fig. On dit d'un discours dont le style est incorrect, dur, sans harmonie, qu'*il n'a pas une miette d'élégance*. | *La Fée aux miettes*, Titre d'un des contes de Charles Nodier.

MIETTE, s. f. (dim. de *mie* pour *amie*). Sorte de diminutif de Marie, dans quelques pays du Midi de la France. | Se disait pour Jeune amie, petite amie.

Chanson joliette
Pour l'amour de ma *miette*.
(*Chans. du XIIIe siècle.*)

MIEUX, adv. (du lat. *melius*, même sens). D'une manière plus satisfaisante, plus parfaite, plus accomplie. Personne ne lit *mieux*, ne parle *mieux*, n'entend *mieux* les affaires que vous. Travailler vaut *mieux* que prier à l'église. Il a été *mieux* reçu qu'il ne croyait. Ceux qui font bien mériteraient seuls d'être enviés, s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire *mieux*. (La Bruyère.) Quelle gloire *mieux* placée que de ne point se livrer à ses vices? (Massillon.) Le pied du cerf est *mieux* fait que celui du bœuf. (Buffon.) Personne ne sait *mieux* qu'elle mettre un prix aux douceurs de la vie. (J. J. Rousseau.) | Par opposition à *plus*, à *moins*. Plus on a de sentiments fraternels, *mieux* cela vaut. *Moins* on se médicamente, *mieux* on se porte. *Plus* on a souffert, *mieux* on sait consoler. (Bellot.) | Plus, davantage. J'aime *mieux* cette personne que l'autre. Les hommes aiment *mieux* attribuer à leur propre sagesse les événements heureux qui leur arrivent qu'à la Providence de celui qui dispose de tout dans l'univers. | *Mieux* et *plus* sont loin d'être synonymes. *Plus* s'emploie avec le qualificatif qui exprime une qualité susceptible de s'augmenter, de s'amplifier, de s'étendre. *Mieux* exprime une perfection. Vous êtes *plus* joyeux que moi. Votre frère est *mieux* mis que vous. | On ne doit pas dire : Il a *mieux* de 80,000 fr., mais Il a *plus* de 80,000 fr.; ni Cette personne a *mieux* de trente ans, mais a *plus* de trente ans. On peut dire cependant, Il a *mieux* que 80,000 fr.; et encore, Cette femme a *mieux* que trente ans, quoique cette dernière locution soit du style familier. | Prov. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, Se dit en parlant de quelqu'un qui préfère la quantité à la qualité. | *Tant mieux*, Expression de grand contentement. | *Mieux*, précédé de l'article, s'emploie ordinairement au superlatif. C'est le temps *le mieux* employé. C'est le livre *le mieux* écrit. | Lorsque l'adverbe *mieux* sert à établir une comparaison, on le fait précéder de *le, la, les*. Les personnes *les mieux* posées. Les circonstances *les mieux* choisies. Nous étions les époux *les mieux* assortis.

Des amants *les mieux* faits et les plus vertueux,
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux.
(BOURSAULT.)

| Mais on se sert de *le* invariable pour exprimer une qualité portée au plus haut degré, et qui ne comporte aucune comparaison ; *le mieux* alors est un adverbe ou plutôt une locution adverbiale qui modifie ou un verbe ou un adjectif. Ceux de nos auteurs dramatiques qui ont *le mieux* écrit sont aussi ceux qui ont le plus intéressé. (La Harpe.) Je sèmerai autour du tombeau de mon père les fleurs que vous aimez *le mieux*. (Bern. de Saint-Pierre). | Dire qu'*une chose vaut mieux qu'une autre*, c'est dire qu'elle est meilleure, et dire qu'*elle vaut plus qu'une autre*, c'est dire que le prix en est plus grand. Pour édifier, pour convaincre, les bonnes actions *valent mieux* que les paroles. Votre propriété *vaut plus* que la mienne. Nos écrits sont mauvais ; les siens *valent*-ils *mieux?* (Boileau.) | *Il vaut mieux, mieux vaut*, Il est plus expédient, plus à propos, plus convenable. *Il vaut mieux* ne pas trop se presser. *Il vaut mieux* s'arranger, s'entendre que de plaider. *Mieux vaut* se taire que trop parler. | Prov. *Vaut mieux tenir que chercher; Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, Il est plus sûr de posséder que de chercher ; Un bien présent vaut mieux qu'un bien à venir. | *Être mieux*, Être en meilleure santé ; être en meilleur état. Il *est mieux*, beaucoup *mieux*, un peu *mieux*. Il *était mieux* hier qu'aujourd'hui. | *Être mieux*, Être d'une meilleure conduite. Ce jeune homme *est mieux* ; il s'est corrigé de ses défauts. | *Être mieux*, Être mieux de figure, de caractère. Il *est mieux*, beaucoup *mieux* que son frère. | *Mieux que tout cela*, Se dit par ellipse pour *Il y a mieux à faire que tout cela*. Vous n'avez que des droits contestables ; on vous propose de plaider ; vous pouvez vous ruiner en perdant votre procès ou blesser la justice en le gagnant ; faites *mieux que tout cela*, ne plaidez pas. | *Pour mieux dire*, Pour parler plus juste, plus exactement. Elle n'a jamais voulu nuire, non pas même à ceux qu'elle pouvait croire ses ennemis, ou, *pour mieux dire*, ses envieux. (Fléchier.) | Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met *de* devant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition. Il vaut *mieux* se taire que *de* parler mal à propos, c'est un principe vulgaire et fort juste. Il vaut *mieux* risquer *de* perdre sa fortune que de perdre sa réputation. (Marmontel.)

J'aime *mieux*, s'il le faut, succomber avec gloire
Que d'avoir à rougir d'une indigne victoire.
(LA HARPE.)

| A l'exemple de plusieurs auteurs modernes, on peut supprimer le *de*. La plupart des lecteurs aiment *mieux* s'amuser que s'instruire. (Voltaire.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté. (Marmontel.) Cet auteur dit que ce n'est pas une faute de supprimer *de* ; mais il croit qu'il est mieux de conserver cette préposition. Si l'on a égard à l'ellipse qui se trouve entre le *que* comparatif et le *de* prépositif, il est mieux de conserver la préposition. Il vaut *mieux* se révolter contre un pouvoir oppresseur, *que de* subir l'esclavage par un fétichisme stupide et lâche pour le principe d'autorité. C'est comme si on disait : Que de se résoudre à la honte *de* subir l'esclavage. | Lorsque *mieux* fait partie du premier membre d'une phrase, et que ce premier membre est affirmatif, le second membre doit être négatif, et prendre la négation *ne* sans *pas* ni *point*. Je l'aime *mieux* que vous *ne* pensez. Si le premier membre est négatif, le second doit être affirmatif. Il ne parle pas *mieux* que je le croyais. | Dans les temps simples, *mieux* se met après le verbe. Il est *mieux*. Il va *mieux* aujourd'hui. | Dans les temps composés, il vaut mieux le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a *mieux* parlé, il a *mieux* écrit, et non pas : Il a parlé *mieux*, il a écrit *mieux*. | Après *valoir mieux*, on emploie *que de*. Il *vaut mieux* être franc *que d'*être hypocrite. Cependant quelques auteurs ont supprimé le *de*. | *Le mieux* veut le verbe suivant au subjonctif. C'est l'ouvrage *le mieux* écrit qu'on puisse lire. | Substantiv. *Le mieux* qui puisse vous arriver. *Le mieux* que vous puissiez faire. Dirigez tout pour *le mieux*. (J. J. Rousseau.) | *Faire de son mieux, du mieux qu'on peut*, Faire tout ce qu'il est possible de faire ; faire aussi bien qu'il est possible. | *Aller de mieux en mieux*, Faire toujours quelques progrès dans le bien. Espérez qu'il *ira de mieux en mieux*. | Famil. *A qui mieux mieux*, A l'envi l'un de l'autre. Ils s'escriment *à qui mieux mieux*. Ma fille et moi nous vous aimons toujours *à qui mieux mieux*. (Mme de Sévigné.) Allons, enfants, *à qui mieux mieux*. Amis, il faut lutter *à qui mieux mieux* pour la Liberté.

Le loup, en langue des dieux,
Parle au chien dans mes ouvrages;
Les bêtes, *à qui mieux mieux*,
Y font divers personnages.
(LA FONTAINE.)

| *Faute de mieux*, A défaut d'une chose meilleure, plus convenable. *Faute de mieux*, je m'arrangerai de la manière que vous me proposez. | Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien*, Souvent pour s'obstiner à vouloir ce qui serait mieux, on n'obtient rien, pas même le bien qui eût été réalisable. | *Il y a du mieux dans son état ; chez lui le mieux est sensible ; le mieux se soutient*, Se dit d'un malade qui va mieux, ou d'une personne dont les affaires, la position, l'état s'améliorent ou se soutiennent. | *Mieux* peut s'employer au pluriel. On dit qu'*Un homme chante des mieux*, pour dire qu'Il chante aussi bien que ceux qui chantent le *mieux*. (Acad.) | Adjectiv. Plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Il n'y a rien de *mieux* que ce que vous dites. L'amitié n'a rien de *mieux* à donner qu'elle-même. | *Du mieux, le mieux, tout du mieux, le mieux du monde*, loc. adv. et conj. Il a fait *du mieux, le mieux* qu'il a pu. Il s'en est tiré *tout du mieux* qu'il a pu. Il s'en est servi *le mieux du monde*. | Prov. *Il a fait comme Robin fit à la danse, tout du mieux qu'il a pu*, Se dit d'un homme peu habile qui fait beaucoup d'efforts pour réussir, et qui n'obtient que de médiocres succès.

MIEUX-DISANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui parle le mieux. C'est le *mieux-disant* de la compagnie. Me laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des *mieux-disants?* (J. J. Rousseau.)

MIÈVRE, adj. Vif, remuant et un peu malicieux. Cet enfant est *mièvre*. Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle *mièvre* et éveillé. (Molière.) | Se dit également pour désigner une personne de petite taille, fluette ou maladive. Cette *mièvre* personne. | Substantiv. C'est un *mièvre*.

MIÈVREMENT, adv. Avec une malice enfantine.

MIÈVRERIE, s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. Il est d'une *mièvrerie* étonnante. | Petite niche, ou malice qu'un enfant mièvre a coutume de faire. | Se dit aussi de quelques animaux, et des malices du singe. Les *mièvreries* des singes nous divertissaient.

MI-FORT, s. m. T. d'escrime. *Mi-fort de l'épée*, Partie du milieu qui est entre la garde et la pointe, qu'on nomme le *fort* et le *faible*.

MIGNARD, ARDE, adj. (rad. *mine*, que l'on prononçait *migne* en quelques provinces). Gracieux, délicat ; qui a les traits fins, délicats. Un visage *mignard*. Une femme *mignarde*. Des traits *mignards*. Il est familier et vieux en ce sens. | Qui a de la gentillesse et de l'afféterie. Sourire *mignard*. Langage *mignard*. Des façons *mignardes*. | Caressant. Enfant *mignard*. | Travaillé avec délicatesse. Ouvrage *mignard*. | Se dit, dans les arts, de petits agréments d'une délicatesse puérile. | Substantiv. Je déteste les *mignards*, les dévotes et les *mignardes*.

MIGNARD (NICOLAS). Peintre et graveur, né à Troyes en 1608, mort en 1668. Son père se nommait More et servait, avec six de ses frères, tous officiers d'une belle figure, dans les armées de Henri IV. Le roi, les voyant un jour réunis, leur dit en plaisantant : *Ce ne sont pas là des Mores, ce sont des Mignards* ; ce dernier nom leur est resté. Ce qu'on remarque surtout dans les compositions de cet artiste, c'est le coloris. Il y a beaucoup de l'Albane dans sa manière. Il a eu plus de succès dans la peinture des sujets qui exigent l'expression des affections douces que dans celle des passions violentes. Son tableau *le Soleil guidant le char de Louis XIV* fit sa réputation dans l'esprit de ce monarque, dont le fol orgueil ne peut être comparé qu'à son ignorance proverbiale. Il a laissé cinq planches gravées d'après les peintures faites par Annibal Carrache pour la galerie Farnèse. | *Pierre Mignard*. Frère du précédent, né en 1610, mort en 1695, a été le plus célèbre peintre de portraits. La perfection de ses peintures de *Vierges* lui mérita d'être comparé, par les Italiens eux-mêmes, à Annibal Carrache. Sa peinture est exacte, agréable, spirituelle. Le reproche de *mignardise*, qu'on a fait à ses vierges et à sa manière en général, est au moins exagéré, et paraît devoir être attribué à l'exactitude, à la gracieuseté de son style, plutôt qu'à un vice de conception ou d'exécution. Son genre, moins accidenté sans doute de mouvements et de grandes passions que celui de Lebrun, son rival, n'en est pas moins un genre modèle. Ses chefs-d'œuvre sont : les plafonds de la galerie de Saint-Cloud, les peintures de la petite galerie de Versailles, le dôme du Val-de-Grâce, et surtout les tableaux de *la Vierge présentant une grappe à l'enfant Jésus*, de *Sainte Cécile*, et de *Saint Charles Borromée donnant la communion à des mourants*.

MIGNARDÉ, ÉE, part. Traité avec mignardise ; qui est empreint de mignardise. Enfant *mignardé*. Style *mignardé*. Langage *mignardé*.

MIGNARDEMENT, adv. Avec mignardise, délicatement ; d'une manière mignarde. Cet enfant est élevé *mignardement*. | Cet orfèvre travaille *mignardement*. Peu usité en ce sens. | Famil. Avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Parler, sourire *mignardement*. Les cocottes lui souriaient *mignardement*.

MIGNARDER, v. a. Flatter, traiter avec délicatesse, dorloter, faire des caresses enfantines. Il ne faut pas *mignarder* ainsi les enfants. | Affecter de la délicatesse, de la grâce. *Mignarder* sa parole, son style, son langage. | Absol. En mauvaise part, Affecter de la gentillesse. Cette actrice *mignarde* trop. | SE MIGNARDER, v. pr. Se traiter avec trop de précaution, trop d'attention, trop délicatement.

MIGNARDISE, s. f. Délicatesse excessive de quelque chose, soit qu'elle vienne de la nature ou de l'art. *Mignardise* de la bouche, du visage, de la taille, des traits. | Caractère d'un enfant mignard. | En littérat., Se dit d'une certaine délicatesse de style. Ces sortes de pieds et mesures n'ont qu'une certaine *mignardise*, qui a toujours le même tour, et qui n'émeut point l'âme. (Boileau.) La langue italienne a plus de *mignardise* qu'aucune autre. | Affectation de gentillesse, de délicatesse. Avoir, mettre de la *mignardise* dans son style, dans son langage. La *mignardise*, dans une jeune personne voisine de l'enfance, devient minauderie dans la femme qui s'éloigne de la jeunesse, et n'est bientôt qu'une grimace. (Noël.) | En mauvaise part. Affectation du style. Sénèque, plus que tout autre, avait contribué à gâter et à corrompre le jugement des jeunes Romains, et à substituer à l'éloquence mâle et robuste qui avait régné jusqu'à lui des *mignardises* d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes. (Toll.) | Flatterie avec l'intention de tromper, de séduire. Il a séduit cette femme par ses *mignardises*. Cet enfant trompe sa mère par ses *mignardises*. Combien de gens se laissent prendre aux *mignardises* des hypocrites? | En bonne part. Manières gracieuses, caressantes. Se laisser prendre aux *mignardises* d'une femme, d'un enfant. Dans ce cas, comme dans le précédent, il ne s'emploie qu'au pluriel. | Hortic. Espèces de petits œillets rouges, gris, blancs, qui fleurissent en avril et en mai. De la *mignardise*. | Peint. Défaut des ouvrages qu'un soin excessif, même dans les plus petits détails, rend peu naturels.

MIGNON, ONNE, adj. (du lat. *minor*, plus petit). Délicat, joli, gentil. Un pied *mignon*. Une main *mignonne*. Un visage *mignon*. Une beauté *mignonne*. Petite fille *mignonne*. | Se dit d'objets de petites dimensions qui ont une grande régularité de formes ou qui ont de la grâce. Ciseaux *mignons*. Couteau *mignon*. | *Péché mignon*, Péché qu'on se plaît à commettre, ou défaut dont on ne veut pas se corriger. La médisance est son *péché mignon*. | Se dit des ouvrages d'esprit où il y a de la finesse. Sonnet *mignon*. | S. Terme dont on se sert pour caresser un enfant ou une personne aimée. Mon petit *mignon*. Ma *mignonne*. | Famil. Vous êtes un plaisant *mignon* ; vous êtes un *mignon*. Se dit à quelqu'un qui a fait ou dit une sottise. Je vous trouve un plaisant *mignon* de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. (Mme de Sévigné.) | S'emploie aussi pour Amant, pour Maîtresse. Mon *mignon*. Ma *mignonne*.

Le voilà, le beau-fils, le *mignon* de couchette,
Le malheureux tison de ta flamme secrète.
(MOLIÈRE.)

| Fig. Les favoris, les privilégiés de la fortune, du temps, de l'époque, les heureux du siècle.

Du siècle les *mignons*, fils de la poule blanche,
Ils tiennent en leur gré la fortune en la manche.
(RÉGNIER.)

| Montaigne appelle Socrate le *Mignon de la vertu*. | *Mignon de cour*, Se disait autrefois pour Courtisan, favori du roi. Les *mignons* de quelques rois de France. Les *mignons* de Henri III, Les jeunes gens qui étaient en communauté de débauches avec ce prince. Quélus et Maugiron sont au premier rang parmi les mignons qui s'associèrent aux orgies de Henri III. Concini, de Luynes et Cinq-Mars, sont les plus connus parmi les mignons favoris de Louis XIII. | S. f. T. d'imprim. Petit caractère entre la nonpareille et le petit texte. On l'appelle aujourd'hui *Six et demi*. | Bot. Mauvisque à fleurs rouges. | Hortic. Variété de poire fort belle et d'un rouge foncé. | Sorte de pêche très-grosse et très-rouge. Il y a la *grosse* et la *petite mignonne*, et la *mignonne tardive*. | Sorte de prune longuette et blanche jaunâtre. Elle sert à faire des confitures.

MIGNONNEMENT, adv. (pron. *mignonnemon*). D'une manière mignonne, délicate. Voilà que vous êtes *mignonnement* attifée, ma jolie fille.

MIGNONNET, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle. | *Mignonnet blanc*, Le trèfle des champs. | *Mignonnet rouge*, Le trèfle étalé. Excellent fourrage.

MIGNONNETTE, s. f. (rad. *mignon*). Comm. Sorte de petite dentelle de fil de lin blanc, très-fine, qui se fabrique sur l'oreiller avec des fuseaux et des épingles. Une robe garnie de *mignonnette*. | Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie. | Poivre concassé en fort petits morceaux. | Bot. Nom vulgaire de la drabe du printemps et de l'holostée à ombelle. On donne le même nom à l'œillet de la Chine, à la luzerne lupuline, à la saxifrage ombreuse, au réséda des jardins et à l'holostée en cœur, plante que l'on mange en salade à Cayenne. | Espèce de petits œillets appelés aussi *Mignardise*. | Entom. Petit papillon de nuit. | Imprim. Caractère très-menu. On compose les notes en *mignonnette*.

MIGNOTER, v. a. Traiter délicatement, dorloter, caresser. On gâte les enfants en voulant trop les *mignoter*. Peu usité. | S'est dit pour Arranger légèrement, enjoliver. | SE MIGNOTER, v. pr. Se traiter délicatement. Cette femme *se mignote* trop. | Se dit de personnes qui s'écoutent continuellement et qui ont pour elles trop de ménagements, trop de soins. Les prêtres, les moines et les chanoines *se mignotent*.

MIGRAINE, s. f. (du gr. ἡμικρανία, de ἡμί, demi; abrégé de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, le crâne, la tête). Méd. Douleur aiguë, pulsative, lancinante, qui se fait sentir dans différentes parties de la tête. Avoir la *migraine*. Être sujet à la *migraine*. La mollesse et l'oisiveté entretiennent la *migraine*. (Devill.) | Le début de cette affection est ordinairement brusque, instantané, et quelquefois si violent, qu'il semble aux personnes qui sont atteintes d'une telle migraine que leur tête va éclater. Les récidives de la migraine sont plus ou moins fréquentes, et leur durée, comme leur retour, est incertaine, variable. La migraine peut être produite par différentes causes; les plus ordinaires sont le vice d'estomac, le changement d'une vie active, laborieuse, de mouvement, en une vie sédentaire; l'excès des liqueurs spiritueuses, les aliments d'une digestion difficile, les passions vives, la colère surtout; une trop grande contention d'esprit, la suppression des évacuations naturelles, le développement exagéré de certaines facultés du cerveau, enfin tout ce qui peut porter aux nerfs, gonfler les vaisseaux de la tête et entraver le jeu des facultés cérébrales. Les moyens curatifs les plus efficaces sont, en général, d'éviter, autant qu'on le peut, les causes morbifiques que nous venons de signaler et de mettre en jeu le système musculaire par des exercices manuels. | Famil. On dit de toute chose ennuyeuse, qu'*elle donne la migraine*, pour dire qu'elle fait mal à la tête. | Ancien nom de la grenade. | Nom donné autrefois aux grenades d'artifice.

MIGRATION, s. f. (pron. *migrasion*; du lat. *migratio*, *migrare*, émigration, émigrer). Changement de demeure, action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. On distingue les *migrations d'hommes* et les *migrations d'animaux*. Pour les hommes comme pour les animaux, les données historiques et cosmogoniques établissent qu'à certaines époques il se produit sur le globe de grands déplacements de peuples, auxquels donnent lieu de grands cataclysmes physiques ou politiques. Les migrations d'hommes les plus remarquables sont signalées par l'invasion et l'établissement des peuples barbares dans l'empire romain, à partir du IVe siècle de notre ère, bien qu'il y ait eu d'autres migrations dans l'antiquité. La migration des peuples barbares, au moyen âge, date de l'entrée des Huns en Europe, l'an 375, et finit à la conquête de l'Italie par les Lombards, en 568. Ce grand mouvement des Barbares peut être attribué au caractère nomade de certains peuples de l'Asie, à l'exubérance des populations accumulées dans certaines contrées asiatiques, ou à l'appât que devait offrir aux habitants de climats intempérés, de pays stériles, les riches provinces de l'empire romain. Quoi qu'il en soit, les migrations de tels peuples vinrent effacer ce qui restait de la civilisation romaine, et jeter le monde dans des ténèbres que la réforme de Luther, la philosophie du XVIIIe siècle et la grande révolution française de 1789 ne devaient dissiper qu'imparfaitement. Ces barbares, en effet, dénaturèrent en les adoptant les lois romaines, et surtout le christianisme, dont ils firent, à peu près exclusivement, un instrument de force brutale, de compression de toute idée émancipatrice. L'histoire de l'Amérique nous offre, entre autres *migrations*, celles des Aztèques. Il est très-difficile de suivre le courant des *migrations* des peuples de la Polynésie. (C. H.) | Voyage de long cours que font certaines espèces d'animaux, soit périodiquement, soit à des époques irrégulières. Trois causes déterminent chez les animaux leurs excursions au dehors : l'instinct conservateur, l'instinct des voyages et le désir de se reproduire. Il est de ces migrations qui se renouvellent régulièrement chaque année et pendant toute la durée de la vie de l'animal. Il en est qui se renouvellent un certain nombre de fois seulement; d'autres, qui ont pour but un changement durable, sont définitives. Il en est qui sont occasionnées par une perturbation atmosphérique, comme un ouragan, une tempête. Les migrations, dans les différentes classes d'animaux, tiennent à des circonstances physiques et physiologiques. Ce sont là les causes les plus habituelles. Les oiseaux et les poissons, doués de facultés plus favorables à la locomotion, sont aussi les animaux les plus voyageurs, précisément à raison de leur facilité de translation. Les mammifères, sauf un très-petit nombre de rongeurs et de carnassiers (lemming, isatis), n'émigrent pas, et les reptiles sont généralement sédentaires. Les animaux émigrants partent, les uns en troupe et les autres isolément. Les hirondelles, les cygnes, les oies, les canards, les grues, les hérons, etc., émigrent au loin et à époque fixe. Les alouettes, les ortolans, les rossignols, les pinsons, etc., partent également à des époques fixes, mais s'éloignent moins que les précédents. Parmi les poissons, les uns passent des fleuves dans la mer (anguille), ou de la mer dans les fleuves (saumon, esturgeon); d'autres parcourent l'Océan en divers sens (hareng, maquereau, thon, anchois, sardine, etc.). Parmi les insectes, les orthoptères et quelques hémiptères sont surtout migrateurs; on sait que les migrations des sauterelles sont redoutées dans toute l'Afrique.

MIGRATOIRE, adj. Qui a rapport aux migrations. Mouvement *migratoire*. | Zool. Qui passe d'un pays dans un autre. Animaux *migratoires*.

MIJAURÉE, s. f. Famil. Fille ou femme à prétentions; qui montre des prétentions par de petites manières affectées et ridicules. C'est une *mijaurée*. Voyez comme elle fait la *mijaurée*. Ne viens pas envers moi faire la *mijaurée*. (Regnier.) | Ce mot se prend en mauvaise part, est injurieux, et ne s'emploie que dans le bas comique.

MIJOTER, v. a. Art culin. Faire cuire doucement et lentement. *Mijoter* de la soupe. *Mijoter* du bœuf à la mode. *Mijoter* de la viande. | Fig. Traiter délicatement. *Mijoter* un enfant. Peu usité. | SE MIJOTER, v. pr. Se traiter délicatement. Ce fat aime à *se mijoter*. Le cardinal *se mijotait*.

MIKADDO, s. m. Le souverain pontife de la religion du Sintos, au Japon.

MIKANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant une vingtaine d'espèces, frutescentes, propres à l'Amérique tropicale et au cap de Bonne-Espérance. La plus intéressante est le *mikanier guaco*, ou *liane guaco*, dont le suc est employé contre la morsure des reptiles venimeux. Sa tige s'attache aux arbres et monte jusqu'à dix et quinze mètres : feuilles ovales, d'un vert blanchâtre; fleurs blanches, d'une odeur et d'un goût désagréables. Les *mikaniers* étouffent les petits arbres.

MIKIAS, s. m. Mythol. égypt. Symbole des Égyptiens dans leur écriture hiéroglyphique. On avait fait de cette figure le signe d'un bonheur désiré ou de la délivrance d'une maladie. Comme les amulettes, on la portait au cou; on la voyait aussi suspendue à la main des dieux.

MIL, adj. num. invar. (en lat. *mille*). Abréviation de *mille* uniquement affectée à la supputation des années depuis l'ère chrétienne. V. MILLE. L'an *mil* huit cent soixante-huit. En *mil* sept cent quatre-vingt-neuf, une grande révolution éclata en France. Le 24 août *mil* cinq cent soixante-douze eut lieu à Paris, et dans le reste de la France, l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié par Grégoire VII en l'année *mil* quatre-vingt. (Voltaire.)

Sur l'an deux *mil* on lira dans l'histoire
Qu'assise au trône et des arts et des lois,
La France en paix, reposant sous sa gloire,
A fait l'aumône au dernier de ses rois.
(BÉRANGER.)

MIL, s. m. (pron. en mouillant le *l*; du lat. *milium*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. Le *milium effusum*, qui croît dans nos forêts ombragées, est très-recherché des chèvres et a une odeur douce. | *Mil à épis*, Sorgho. | *Mil à grappes*, Panic. Le *mil à grappes* sert à la nourriture des oiseaux. | *Mil à chandelles*, Espèce de céréale de Cayenne. | Graine du mil, servant à engraisser la volaille. Un grain de *mil*. Semer du *mil*. On dit plus ordinairement *Millet*.

Un jour, un coq détourna
Une perle qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
« Je la crois fine, dit-il,
Mais le moindre grain de *mil*
Serait bien mieux mon affaire! »
(LA FONTAINE.)

MILADY, s. f. (fait de *my*, ma; *lady*, dame). Titre qu'on donne à une dame anglaise; femme d'un lord ou d'un baronnet, soit qu'on lui parle, soit qu'on parle d'elle. Vous aimez à faire le bien, *milady*. *Milady* viendra-t-elle? *Milady* est à la campagne. | Il serait mieux d'écrire ce mot par deux *y*, *mylady*, conformément à l'orthographe anglaise.

MILAN, s. m. (du lat. *milvus*; fait de *milvine*, sorte de flûte très-ancienne, qui avait le son fort aigu et semblable au cri perçant du milan). Ornithol. Genre d'oiseaux de proie de la famille des falconidés, ayant pour caractères distinctifs : un bec

Milan.

assez robuste, incliné à la base; des narines elliptiques, obliques, percées dans une cire nue; des ailes d'une dimension considérable, atteignant quelquefois jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est échancrée ou étagée; des tarses courts terminés par des ongles robustes. Le *milan* se fait remarquer entre tous les oiseaux de proie par la puissance et la rapidité de son vol, ainsi que par son manque de courage; il fuit devant l'épervier, qui est plus petit que lui, et n'ose disputer sa proie au corbeau. L'espèce la plus connue est le *milan royal* ou *commun*. Il a les tarses écussonnés, forts, la queue deltoïdale, médiocrement fourchue; il est de couleur fauve, sauf la queue, qui est rousse, et les pennes de l'aile, qui sont noires; il a environ 70 centimètres de long. Cet oiseau de proie n'attaque que des animaux faibles, et se nourrit habituellement de mulots, de taupes, de rats, de reptiles, d'insectes, de chair putréfiée, etc. Le milan est répandu dans toute l'Europe; il est surtout commun en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne. Le *milan naucler* a le bec court, la queue très-longue et fourchue, les tarses faibles, réticulés et garnis de plumes. Le milan n'est susceptible d'aucune éducation.

MILAN. Géogr. Ville d'Italie (Lombardie), ancienne capitale du royaume lombard-vénitien et du gouvernement de Milan; 220 000 habit. Archevêché, dont saint Ambroise et saint Charles Borromée furent titulaires. On y remarque la place d'armes, l'ancien palais du vice-roi, le théâtre de la *Scala* et surtout la cathédrale, la plus belle et la plus vaste après Saint-Pierre de Rome; le palais des sciences et arts (jadis palais de *Brera*) avec observatoire, galerie de tableaux et statues, musée, collections diverses, etc.; palais Marini. Fabriques d'étoffes et rubans de soie, velours, tulles, galons d'or et d'argent, papiers, fleurs artificielles, porcelaine, faïence, verres et cristaux; tanneries, blanchisseries, salpêtre, tabac, chocolat, riz, soie, fromages. Milan a donné naissance à Valère-Maxime, Alciat, Beccaria, Cavalieri, Mansoni, Agnesi, etc. Milan fut fondée par le Gaulois Bellovèse vers l'an 687 av. J. C., et fut d'abord la capitale des Insubres. Lorsque les Romains se furent emparés du pays, 195 ans av. J. C., son importance fut éclipsée par Modène et Mantoue; mais au IIe siècle elle redevint la première ville de la province. Au IIIe, Maximien en fit sa capitale. C'est à Milan que Constantin rendit le célèbre édit en faveur des chrétiens, 313. Sous les Lombards, elle ne fut que la deuxième ville du royaume (Pavie était la capitale). La destruction de cet État par Charlemagne lui rendit le premier rang dans l'Italie septentrionale. Bientôt après elle se constitua de fait en ré-

publique presque indépendante, et ne releva plus que nominalement du royaume d'Italie. Sous les Hohenstaufen, elle fut le centre de la résistance italienne aux prétentions des Allemands et devint la ville guelfe par excellence. Frédéric Ier punit sa rébellion en la détruisant de fond en comble (1162); mais elle se releva bientôt. Dès 1167, Milan était à la tête de la ligue lombarde, qui finit par remporter la victoire de Legnano (1176) et dicta la paix de Constance (1183). De 1257 à 1535, elle fut régie successivement par les maisons della Torre, Visconti, Sforze, sous lesquelles elle s'assujettit les villes voisines, formant ainsi le noyau du futur duché de Milan. Cette ville eut souvent à souffrir pendant les guerres livrées aux XVe et XVIe siècles pour la possession du duché de Milan. Les Français l'occupèrent en 1499 et 1796. En 1800 elle devint la capitale de la république cisalpine, et en 1805 du royaume d'Italie; elle était en même temps chef-lieu du département de l'Olona. Attribuée à l'Autriche en 1815, elle fut la capitale du royaume lombard-vénitien. Elle secoua un instant le joug des Autrichiens, en mars 1848, mais elle y fut replacée dès l'année suivante. Enfin elle fut délivrée en 1859, à la suite de la victoire de Magenta, et fut annexée avec la Lombardie aux États Sardes, qui devenaient l'année suivante le royaume d'Italie | *Gouvernement de Milan*, Une des deux grandes divisions de l'ancien royaume lombard-vénitien. | *Duché de Milan*, Duché érigé en 1378 en faveur de Jean Galéas Visconti, et usurpé en 1450 par François Sforce. Ce duché, après avoir appartenu à l'Espagne, à l'Autriche, et quelque temps à la France sous le nom de *République cisalpine*, retomba sous la domination autrichienne. Enlevé à l'Autriche en 1859 par les armées combinées de la France et de la Sardaigne, il a été réuni en 1860 au royaume d'Italie.

MILANAIS, AISE, adj. Habitant, habitante de Milan ou du Milanais; qui appartient à Milan, au Milanais ou à leurs habitants. Un *Milanais*. Une *Milanaise*. Les *Milanais*. Le peuple *milanais*. Les usages *milanais*. Les coutumes, les mœurs *milanaises*.

MILANAIS. Géogr. Pays d'Italie dont Milan était la capitale. | *Guerres du Milanais*, Expéditions entreprises par Charles VIII, Louis XII et François Ier, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, pour enlever le Milanais aux Sforze. Ces guerres, qui furent longues et sanglantes, n'eurent aucun succès. Louis XII y avait été excité par le cardinal Georges d'Amboise, qui fondait l'espoir d'obtenir la tiare sur la conquête de l'Italie par son maître. C'est pour de telles futilités, pour de si misérables ambitions, pour des questions de vanité, d'orgueil, que se jouent les destinées des empires sous le régime des monarchies. | On a aussi écrit *Milanez*.

MILANAISE, s. f. Technol. Ouvrage de fileur d'or, à deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales. | Hortic. Variété d'anémone à grosses fleurs. La *milanaise* embellit nos parterres.

MILANDRE, s. m. Ichthyol. Genre de la famille des squales, dont on ne connaît qu'une seule espèce. Ce poisson est aussi vorace que le requin. Sa chair est dure et répand une odeur désagréable.

MILANEAU, s. m. (dim. de *milan*). Jeune milan.

MILÉSIAQUE, adj. Qui appartient à Milet ou aux Milésiens. | Philol. *Milésiaques* ou *Fables milésiaques*, ou *Récits milésiaques*, Contes merveilleux et souvent obscènes composés par Aristide de Milet, imités par Lucien et Apulée. Édition rare des *Milésiaques*. | On les appelle aussi *Milésiens*.

MILET. Géogr. anc. Ville d'Ionie, fondée vers le milieu du XIIe siècle av. J. C., est aujourd'hui entièrement détruite, et n'offre plus qu'un amas de ruines qu'on nomme *Palaska*. Elle fut longtemps une république puissante par sa marine; ensuite elle tomba sous la domination des Perses. C'était, après Tyr, la ville la plus commerçante du monde. Ses colonies couvraient les rives du Pont-Euxin et du Palus-Méotide. Patrie de Thalès, d'Eschine, etc.

MILHAU. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aveyron), sur le Tarn; 13,591 habit. Ville assez bien bâtie; bel hôpital. Fabrique de draps, serges et gants; tanneries, fromages, etc. Cette ville était jadis fortifiée; longtemps possédée par les réformés, qui y tinrent de célèbres assemblées en 1574, 1575 et 1620. Prise en 1629 par Louis XIII, qui en rasa les fortifications.

MILIACÉ, ÉE, adj. et s. Qui ressemble au millet. | Sert à désigner une tribu de plantes de la famille des graminées, ayant pour type le genre millet.

MILIAIRE, adj. (du lat. *melium*, millet). Qui ressemble à des grains de mil. | Bot. *Glandes miliaires*, Très-petits corps qui, lorsqu'on examine à contre-jour l'épiderme détaché d'une plante, paraissent sous la forme d'aires rondes ou elliptiques, ayant à leur centre une ligne obscure ou transparente. | Minéral. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils ont la grosseur d'un grain de chénevis ou de millet. | Pathol. *Éruption miliaire*, Éruption de très-petits boutons qui ressemblent à des grains de millet. | Se dit de toute élevure à la peau consistant en très-petits boutons. Gale *miliaire*. Suette *miliaire*. | S. f. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. | Éruption de vésicules très-petites, tantôt transparentes, tantôt blanchâtres, accompagnée de fièvre avec sueurs très-abondantes et d'odeur aigrelette; anxiété, respiration suspirieuse, et quelquefois aussi accidents nerveux de spasmes, de délire. Le cours de cet exanthème est très-irrégulier. | Erpét. Espèce de couleuvre.

MILIANAH. Géogr. Ville d'Algérie (prov. d'Alger), chef-lieu de subdivision militaire, près du Chélif, à 120 kilom. O. S. O. d'Alger; environ 5,000 habit. Maisons couvertes en tuiles rouges; eau excellente. Nombreuses ruines. On croit que cette ville fut fondée par les Romains.

MILIARIUM, s. m. Antiq. Les Romains nommaient ainsi chacun des trois vases d'airain d'une grande capacité, qui étaient placés dans le salon des thermes, l'un pour l'eau chaude, l'autre pour l'eau tiède et le troisième pour l'eau froide. L'eau passait de l'un à l'autre de ces vases au moyen de plusieurs siphons, et se distribuait par divers robinets dans les bains voisins, selon les besoins de ceux qui s'y baignaient. | Au plur. *Miliaria*. On écrit aussi *Milliaria*.

MILICE, s. f. (du lat. *militia*, fait de *miles*, soldat, lequel dérive de *mille*, mille, parce qu'à Rome, chaque tribu fournissant mille hommes pour la guerre, quiconque était de ce nombre s'appelait *miles*). L'art de la guerre, la profession de la guerre, l'exercice de la guerre, chez les anciens. S'est dit aussi des forces militaires d'un État en général. La *milice* des Perses, des Grecs. Végèce a écrit sur la *milice* des Romains. De là vint la ruine de la *milice* avec celle de l'empire. (Bossuet.) | On dit plutôt aujourd'hui *Guerre, Art militaire*. | Se dit, en style soutenu dans le discours ou dans l'histoire, d'un corps de troupes, d'une armée. La France perdit à Azincourt, à Crécy, à Poitiers, la fleur de ses *milices*. Tous les environs étaient garnis de *milices*. (Voltaire.) Il refond perpétuellement sa *milice*, sans jamais retrouver une force nationale. (Raynal.) | Hist. de France. Corps d'archers permanent qui exista depuis François Ier jusqu'à Henri II, et qui jouissait de certains priviléges. | Le mot *armée* (du provenç. *armada*) ne paraît avoir été substitué à *milice* que sous Charles VIII et Louis XII, lors de nos expéditions en Italie. Ce dernier ne servit plus alors qu'à désigner des levées de bourgeois et de paysans, faites par la voie du sort, pour recruter l'armée ou pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions. Chaque ville, bourg ou village, fournissait un nombre d'hommes proportionné au chiffre de sa population. Il y avait, en outre, du temps de la féodalité, en France et dans d'autres pays de l'Europe, beaucoup de villes qui jouissaient du privilége de lever des milices et de les armer pour veiller à la sûreté publique et défendre les franchises de la cité. Ces milices s'appelaient *Milices bourgeoises*. Cette institution a reparu dans les temps modernes avec quelques modifications et des noms différents, suivant les pays. En ce sens, il est opposé à *Troupes réglées*. Soldat de *milice*. Sergent de *milice*. Tirer au sort pour la *milice*. Ville qui n'est défendue que par la *milice*. La garde nationale mobile est une *milice*. La landwehr est une *milice*. | En Angleterre, l'institution de la milice remonte à Alfred le Grand. Actuellement, les miliciens anglais sont recrutés par le sort; ils servent cinq ans, mais ce temps peut être prolongé selon les nécessités de la situation. | En Espagne, on donne ce nom à la garde urbaine ou nationale. | En Amérique, aux États-Unis, la milice est constituée par un acte du congrès de 1792. En vertu de cette loi, tout individu de dix-huit à quarante-cinq ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la milice. L'armée permanente ne comptant que quelques milliers d'hommes, la milice constitue la principale force du pays. L'artillerie est fournie par le gouvernement; le reste de l'armement est aux frais des miliciens. | Chez les Romains, qui étaient perpétuellement en guerre, la gloire des armes était le plus beau titre d'un citoyen à la considération. Aussi la profession des armes était-elle une sorte de privilége auquel ne devaient prétendre ni le pauvre peuple ni les esclaves. Les levées de la milice étaient faites par des tribuns, partagés en quatre bandes, et chargés de former ordinairement quatre légions. Les chevaliers de la milice servaient dix ans et tous les autres vingt-neuf ans. | Féod. Service militaire dû par les roturiers. | Fig. *La milice céleste*, Les anges. Les bons esprits forment la *milice céleste*.

> Parmi les *célestes milices*,
> Venez prendre part aux délices
> De mes combattants épurés.
> (J. B. ROUSSEAU.)

| Se prend quelquefois en mauvaise part.

> *Milice* du démon, gens hideux et hagards,
> Engeance qui portait la mort dans ses regards.
> (LA FONTAINE.)

| Hist. ecclés. *Milice de Jésus-Christ*, Nom donné à l'ordre de la Croix-de-Saint-Dominique, parce que cet ordre avait été fondé pour combattre les hérétiques. | Hist. anc. *Maître général de la milice*, Charge militaire créée par Constantin. | *Comte de la milice*, Grand officier des empereurs grecs et latins, ministre de la guerre. | Hist. *Maître de la milice*, Titre du magistrat annuel de Venise pendant quelques années du VIIIe siècle. Après ce temps, on ne trouve plus que des *doges*.

MILICIEN, s. m. Soldat de milice. Faire une levée de *miliciens*. Exercer des *miliciens*. | Garde national en Espagne. | Adjectiv. Garde *milicienne*.

MILIEU, s. m. (du lat. *medius locus*). Le centre d'un lieu, d'un objet, d'une chose; ce qui est également éloigné de la circonférence, des extrémités. Nous voici au *milieu* de la salle. Au *milieu* de la place. Au *milieu* de la route. Couper un pain, un fruit par le *milieu*. | Dans un sens moins rigoureux, il s'emploie pour Dans le milieu, vers le milieu. Nous nous sommes rencontrés au *milieu* de la route. Ils se sont arrêtés au *milieu* de la plaine, au *milieu* du bois. Au *milieu* de l'assemblée. Au *milieu* des places publiques, il parlait au peuple qui frémissait à sa parole puissante. Au *milieu* de Paris, il promène sa vue. (Boileau.) | Famil. *Au milieu de tout cela*, Malgré tout cela, avec tout cela, nonobstant cela. | Se dit en parlant d'une chose ou de plusieurs choses, d'une manière vague, indéfinie. L'orateur est resté court *au milieu de* son discours. Le malheur vous arrive quelquefois *au milieu des* plus grandes prospérités. | Famil. et par exagérat. *Au beau milieu*, pour dire, Tout au milieu. Tomber *au beau milieu* de la compagnie. | *Au milieu*, Bien avant. Langue de terre qui s'avance *au milieu* de la mer. Bras de mer qui s'avance *au milieu* des terres. | Fig. *Au milieu des hommes*, Dans le monde, dans la société des hommes. Vivre *au milieu des hommes*. | Point également éloigné des deux termes d'un espace de temps. Vers le *milieu* du jour. Vers le *milieu* de la nuit. Fais enlever Junie au *milieu* de la nuit. (Racine.) Le commencement, le *milieu* et la fin des révolutions sont trois curées abondantes pour l'intrigue et pour l'égoïsme. (Boiste.) | *Au milieu de l'été, de l'hiver*, Dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver.

> Où, malgré les volets, le soleil irrité
> Formait un poêle ardent *au milieu de l'été*.
> (BOILEAU.)

| Poétiq. *Le soleil était au milieu de sa course*, Il était à peu près midi. | Se dit aussi pour Moyen de conciliation, d'arrangement dans les affaires. Vous avez pris le *milieu* qu'il était convenable de prendre pour transiger. Avec ce *milieu*, vous arriverez à concilier les parties. | Se dit des ouvrages, des écrits, des livres, par rapport à leur commencement et à leur fin. Le *milieu* de cet ouvrage est très-remarquable. Le *milieu* de sa harangue a enlevé l'auditoire. Que le début, la fin, répondant au *milieu*. (Boileau.) | Les orateurs chrétiens emploient fréquemment ce mot dans un sens moral. Au *milieu* de ce monde pervers, corrompu. Au *milieu* de leurs espérances et de leurs établissements, Dieu brise le bras de chair qui les appuyait. (Fléchier.) Un mal au *milieu* des plaisirs est pour les riches une épine au *milieu* des fleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Il n'y a point de milieu; Point de milieu*, Il n'y a point de moyen terme à chercher, point de *mezzo-termine*; C'est ceci ou cela : il faut accepter ou refuser, céder, se rendre ou combattre. | *Au milieu du sujet*, Se dit d'une pièce de théâtre dont les parties sont disposées de telle sorte, que dès le début vous vous y intéressez, parce que vous voyez de suite ce que l'auteur veut vous faire voir. | Fig. et moral. Se dit d'un juste choix entre des extrémités vicieuses, de ce qui est également éloigné de

deux excès contraires. Garder en tout le *milieu*, un juste *milieu*. Tenir un certain *milieu*. Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours dans un juste *milieu*. (Montesquieu.) La vérité prend d'ordinaire un juste *milieu*. C'est extravaguer que de chercher l'évidence partout; c'est rêver que d'élever des systèmes sur des fondements purement gratuits; saisir le *milieu* entre ces deux extrêmes, c'est philosopher. (Condillac.) Les coquettes tiennent le *milieu* entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Scudéri.) La vertu tient en toute chose le *milieu*; c'est aussi là qu'est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. (Bern. de Saint-Pierre.) La libéralité tient le *milieu* entre la prodigalité et l'avarice. (Laveaux.)

Ne hasardez jamais votre estime trop tôt,
Et soyez pour cela dans le *milieu* qu'il faut.
(MOLIÈRE.)

| *Au milieu de*, loc. prép. Parmi. Vivez *au milieu d'*un peuple opprimé, et vous apprendrez à détester la tyrannie. | Phys. Tout espace matériel, tout corps solide ou fluide élastique, dans l'intérieur duquel d'autres substances peuvent pénétrer et s'y mouvoir avec plus ou moins de liberté. *Milieu* rare. *Milieu* dense. L'air est un *milieu* dans lequel nous vivons. Nous sommes dans un *milieu* de fluide électrique, de fluide magnétique, de calorique et de lumière. L'eau est un *milieu* dans lequel les poissons vivent et se meuvent. | *Milieu éthéré*, Fluide très-rare et très-subtil, répandu dans tout l'univers. | *Résistance du milieu*, La densité des parties du milieu, qui retarde les mouvements des corps. | *Milieu réfringent*, Substance qui prête passage à un corps, mais qui le fait changer de direction lorsqu'il se présente obliquement à sa surface. | Anat. *Milieu de l'œil*, Humeurs diaphanes et plus ou moins épaisses (humeur aqueuse, humeur vitrée) qui entrent dans la composition de l'œil, et sont destinées à imprimer diverses réfractions aux rayons lumineux pour l'accomplissement de la vision. | *Milieu du ciel*, Le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien. | Mécan. Espace matériel dans lequel un corps est placé. | Politiq. *Juste-milieu*, Nom donné au système de gouvernement qui a dominé en France sous le règne de Louis-Philippe. C'est le *juste-milieu* qui cherchait à étouffer les idées démocratiques.

MILIOLE, s. f. Paléontol. Genre de coquilles univalves, renfermant plusieurs espèces fossiles.

MILIOLE, s. m. Pathol. Très-petite tumeur qui se montre sous les téguments des paupières, et qui présente à peu près le volume et la consistance d'un grain de millet. Le pape avait un *miliole* à l'œil droit.

MILIOLITHE, s. f. Paléontol. Genre établi pour placer une petite coquille fossile, qu'on trouve en immense quantité dans les sables coquilliers et les pierres calcaires des environs de Paris et de beaucoup d'autres lieux.

MILITAIRE, adj. (du lat. *militaris*, même sens). Qui concerne la guerre, qui a rapport à la guerre. Art *militaire*. Science *militaire*. Exploits *militaires*. Puissance *militaire*. Emplois *militaires*. Service *militaire*. Langage *militaire*. Un écrivain *militaire*. Régime *militaire*. Prisons *militaires*. État *militaire*. Évolutions *militaires*. Exécution *militaire*. Une monarchie toute *militaire*. (Bossuet.) L'éducation nationale était toute *militaire*. (Raynal.) La discipline *militaire* triomphe de la force et du nombre. (Voltaire.) La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons *militaires*. (Thiers.) | *Heure militaire*, Heure précise. | *Art militaire*, Art de faire la guerre suivant certaines règles. De tous temps, les hommes se sont dépouillés et entr'égorgés, et pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté, ils ont inventé des règles qu'on appelle l'*art militaire*. Un temps viendra, bien certainement, où cette manie de détruire, appelée *art militaire*, disparaîtra. L'*art militaire* peut être divisé en deux branches principales, la tactique et la stratégie. | *Science militaire*, Connaissance de ce qui a rapport au métier des armes. Cette science comprend, outre tous les détails relatifs à la discipline des armées, à l'organisation, à l'administration, à la police, et, avant tout, à la stratégie, l'histoire militaire des nations anciennes et modernes, les variations introduites, à diverses époques, dans les différentes armes et les notions particulières à chacune d'elles. | *Administration militaire*, Les divers services organisés pour entretenir l'armée d'un État; l'ensemble de ces services. | *Législation militaire*, Tout ce qui se rapporte à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c. à d. au recrutement, à l'équipement, à la discipline, à l'instruction, à l'entretien des troupes. Dans les monarchies absolues, le code militaire est en rapport avec ce qu'il est destiné à légiférer; tout y est incomplet et barbare. Le militaire y est considéré comme un être purement mécanique, aveugle, sans raison, sans volonté, qui doit obéir et se taire. On n'y compte sa vie pour quelque chose que devant l'ennemi. | *Écoles militaires*, Écoles où sont élevés les jeunes gens qui se destinent au métier des armes. | *Écoles militaires spéciales*, Écoles d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie. | *Académie militaire*, École militaire dans laquelle on n'admet que des officiers. | *Gouvernement militaire*, Gouvernement dans lequel l'armée ou les chefs militaires exercent l'autorité. C'est le plus terrible de tous les gouvernements en ce qu'il ne connaît que la force du sabre. Chez les peuples de l'Afrique, le pouvoir *militaire* ou royal l'emporte sur le pouvoir religieux. | *Division militaire*, Étendue de territoire, commandée par un général de division. La France est partagée en plusieurs *divisions militaires*. Chaque division comprend autant de subdivisions que de départements. Les subdivisions sont commandées par des généraux de brigade. | *État militaire*, État gouverné militairement. | Énumération des forces militaires d'un État; sa situation militaire; la liste détaillée de ses forces. Tous les gouvernements de l'Europe augmentent leur *état militaire*. | *Testament militaire*, Testament fait à l'armée pendant la guerre, et dans lequel on est dispensé de la plupart des formalités en usage. | *Justice militaire*, Justice qui s'exerce parmi les troupes suivant des lois spéciales. | *Exécution militaire*, La peine de mort pour délit militaire. Outre la peine de mort infligée aux soldats pour délit, on entend aussi par exécution militaire la violence faite à un pays pour le forcer à payer une contribution, ou le contraindre à quelque manifestation. | *Architecture militaire*, L'art de fortifier les places de guerre. Les travaux d'architecture sont ordinairement exécutés par le corps du génie. | *Colonne militaire*, Colonne sur laquelle on gravait le dénombrement d'une armée romaine par légions. | *Voies* ou *chemins militaires*, Routes pavées, construites sous Auguste, pour faciliter le mouvement stratégique des armées romaines. | *Routes militaires* ou *stratégiques*, Chemins qui ont été percés pour faciliter les opérations militaires. | *Port militaire*. Celui qui est pourvu d'un arsenal, où l'on arme et entretient les navires de guerre d'un État. | *Chantier militaire*, Chantier où l'on construit les navires de guerre. | *Fièvre militaire*, Espèce de fièvre maligne, qui règne dans les armées. | Géogr. *Frontières* ou *confins militaires*, En Autriche et en Russie, on appelle ainsi certains espaces de territoire assignés à d'anciens soldats mariés, mais enrégimentés. Les *confins militaires* forment une des divisions de l'empire d'Autriche. | S'emploie quelquefois par opposition à *civil*. Se montrer également propre aux emplois *civils* et aux emplois *militaires*. | *Ordres religieux militaires*, On comprend sous ce nom plusieurs ordres de chevaliers chrétiens, institués pour repousser les attaques, les violences des peuples mahométans. | Bot. *Herbe militaire*, Nom vulgaire de la millefeuille. | Le mot *militaire* est technique, il faut donc le remplacer en poésie par guerrier, belliqueux. Ainsi, on dit *Administration militaire, justice militaire*, et on ne doit pas dire *Ardeur militaire*, mais *Ardeur belliqueuse*. | Synonymes : MILITAIRE, MARTIAL, BELLIQUEUX. *Militaire* s'emploie pour tout ce qui a rapport à l'administration de la guerre; *belliqueux* se dit des peuples anciens dont la guerre était l'unique métier; *martial* exprime ce qui se rapporte aux choses élevées dans l'administration militaire. | S. m. Homme de guerre. Bon *militaire*. Mauvais *militaire*. Les bons *militaires*, dit Napoléon, font la guerre et désirent la paix. | La totalité des gens de guerre. L'esprit du *militaire* est en rapport avec l'éducation qu'il reçoit. | L'état, la profession militaire. Être dans le *militaire*.

MILITAIREMENT, adv. D'une manière militaire. Agir *militairement*. Juger *militairement*. Exécuter *militairement* un bourg, un village. Les États-Unis furent secourus *militairement* par la France. (Chateaubriand.) Il se conduit *militairement*, grossièrement. | *Exécuter militairement un soldat*, Le fusiller.

MILITANT, ANTE, adj. Qui combat. Les partis *militants*. La presse *militante*. | Se dit, en style de dévotion, d'un chrétien dont la vie, au point de vue de sa foi, doit être un combat continuel contre le monde, le démon et contre ses propres passions. Pour tout philosophe, se dit, non point d'un combat à livrer, mais d'une bonne direction qu'il s'agit de donner à ses passions, et du combat incessant qu'il faut livrer aux abus qui règnent dans les sociétés humaines. | Théol. *L'Église militante*, L'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITARISER, v. a. Néol. Rendre militaire. *Militariser* une nation. On veut *militariser* la France.

MILITARISME, s. m. Néol. Système militaire. Le *militarisme* est le pire des systèmes de gouvernement en ce que la force est son unique raison.

MILITER, v. n. (du lat. *militare*, combattre). Combattre. Ne se dit point au propre. | Fig. Être en faveur, à l'avantage de quelqu'un, ou contre quelqu'un. Cette raison *milite* pour vous. Cet argument *milite* contre votre adversaire.

MILLE, adj. num. (pron. *mile*; du lat. *mille*). Ne prend point la marque du pluriel. Nombre égal à dix centaines; dix fois cent. Un chiffre, pour être élevé au nombre de *mille*, doit avoir trois chiffres à sa droite. *Mille* hommes. *Mille* francs. *Mille* personnes. *Mille* kilomètres. Quinze *mille* chevaux. En 1796, la France avait en Italie trente *mille* soldats mal vêtus, manquant de vivres, pour lutter contre des masses ennemies pourvues abondamment de tout. Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan cent *mille* écus d'or. (Voltaire.) | Nombre qui s'emploie d'une manière indéfinie, vague, incertaine. *Mille* fois. *Mille* circonstances. *Mille* occasions. *Mille* attraits. *Mille* gentillesses. *Mille* politesses. Les *mille* et un jours. Les *mille* et une nuits. Il m'a fait *mille* accueils, *mille* amitiés. On a *mille* remèdes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruyère.) J'ai *mille* raisons pour prendre ce parti. On lui dit *mille* fois que la franchise n'était pas une vertu de la cour. (Fléchier.) Je l'ai vu *mille* fois.

. . . La cour de Claude, en esclaves fertile,
Pour un que l'on cherchait, en eût présenté *mille*.
(RACINE.)

| On redouble quelquefois le mot *mille*, et l'on dit, par exagérat. : *Mille et mille. Mille et mille* choses. Il y a *mille et mille* observations à faire, *mille et mille* choses à dire sur un tel sujet.

Sera-ce entre ces murs, que *mille et mille* voix
Font résonner encor du bruit de ses exploits?
(CORNEILLE.)

| Par abréviation, dans la supputation des années, s'écrit *mil* lorsqu'il s'agit des années écoulées seulement depuis l'ère chrétienne. L'an *mil* huit cent. En l'an *mil* on crut à la fin du monde. V. MIL. | Se prend quelquefois substantiv. *Mille* multiplié par dix *mille*. Unité de *mille*. Dizaine de *mille*.

MILLE, s. m. (du lat. *mille*; *mille passus*, mille pas). Métrol. Nom que l'on donne dans un grand nombre de pays à une mesure itinéraire. Cette mesure varie suivant les différents pays. | Le *mille commun marin*, de 60 au degré, vaut 1 kilom. 852 mètres. | Le *mille anglais* vaut 1 kilom. 609 mètres. | *Mille autrichien*, 7 kilom. 58 mètres. | *Mille de Hongrie*, 8 kilom. 35 mètres. | *Mille de Bade*, 8 kilom. 84 mètres. | *Mille de Bavière*, 7 kilom. 42 mètres. *Mille métrique de Belgique*, 1 kilom. | *Mille de Danemark*, 7 kilom. 53 mètres. | *Mille marin d'Espagne*, 6 kilom. 36 mètres. | *Mille romain*, 1 kilom. 48 mètres. | *Mille hollandais*, 5 kilom. 85 mètres. | *Mille de Turquie*, 1 kilom. 67 mètres. | *Mille de Pologne*, 5 kilom. 55 mètres. | *Mille de Prusse*, 7 kilom. 78 mètres. | *Mille de Norvége*, 11 kilom. 14 mètres. | *Mille de Wurtemberg*, 7 kilom. 40 mètres. | Le *mille romain* valait environ 1,484 mètres, et celui de *Strabon*, 1,532. | Le mot *mille*, ainsi employé, prend la marque du pluriel. On accoutumait les soldats romains à aller le pas militaire, c. à d. à faire en cinq heures vingt *milles*, et quelquefois vingt-quatre. (Montesquieu.) | Astron. et navig. Chemin que fait un navire à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti, ou d'où il a fait voile; différence de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le navire et celui où la dernière observation ou supputation a été faite. Dans tous les lieux de la terre, excepté sous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des parallèles sur lesquels on se trouve successivement. Ces usages différents de computer les distances sont un des grands inconvénients de cette tour de Babel qui existe parmi les hommes, et rend si difficiles les rapports sociaux. Tous les amis de l'humanité doivent travailler sans relâche à faire disparaître toutes ces nuances, qui sont autant d'obstacles à la civilisation et à la fraternité des peuples, en propageant l'unité en mesure comme en langage, en philosophie, en gouvernement, etc., etc.

MILLÉE, s. f. Graine de millet décortiquée et cuite dans du bouillon ou du lait. C'est un aliment sain et agréable. On nous servit de la *millée*.

MILLEFEUILLE, s. f. (du lat. *millefolium*, même sens). Bot. Espèce du genre achillée, plante dont les feuilles, d'un vert foncé, sont découpées dans tous les sens, et forment plutôt une sorte de chenille qu'une feuille proprement dite. Du milieu de celles de ces feuilles qui sont voisines de la terre

s'élève une tige qui se termine par un bouquet de fleurs blanchâtres ou rosées, disposées en corymbes. Cette plante, fort commune, et qui croît sur le bord des chemins est connue sous le nom d'*herbe aux charpentiers*, parce que son suc est employé avec succès contre les coupures. Prise en infusion et en décoction, elle arrête les hémorragies. V. ACHILLÉE. | *Millefeuille aquatique*, Nom vulgaire du plumeau. | C'est aussi un des noms vulgaires des myriophylles, des cornifles et de quelques renoncules. Nous avons planté des *millefeuilles* dans le jardin.

MILLE-FLEURS, s. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi des prés. | *Rossolis de mille-fleurs*, Sorte de rossolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. | *Eau de mille-fleurs*, Urine de vache, reçue dans un vase pour être prise comme médicament. | *Eau de mille-fleurs, huile de mille-fleurs*, Eau; huile extraite de la bouse de vache, par distillation. Ce sont remèdes de bonne femme.

MILLE-GRAINES, s. f. (à cause de la grande quantité de graines que produisent ces plantes). Bot. Nom donné à une plante de Saint-Domingue, qui imite l'hysope, ainsi qu'à la turquette. On cultive les *mille-graines* dans nos serres d'Europe. | Nom vulgaire des herniaires, de la radiole et des oldenlandies.

MILLÉNAIRE, adj. (pron. *milénère*; du lat. *mille*, mille; *annus*, année). Qui dure mille ans; qui contient mille ans. Le *nombre millénaire*. | *Règne millénaire*, Prétendu empire qui devait durer mille ans, et pendant lequel tout devait être changé pour ainsi dire sur ce globe, où l'on devait vivre au milieu des plus grandes magnificences, au sein de joies et de plaisirs continuels. C'était du moins l'espérance des âmes pieuses. Cette espérance se fondait sur le Messie, dont l'arrivée devait procurer toutes ces joies. Cette opinion, qu'on a appelée *chiliasme*, a pris naissance dans les paroles adressées par les prophètes aux Israélites accablés par le malheur, avant et après la captivité de Babylone; fortifiée plus tard, par leur abaissement successif, elle a dû prendre, sous la domination romaine, toute la consistance d'une croyance tout à la fois vive, ardente et bien arrêtée. On peut lui trouver d'autres causes. Le Christ, il est vrai, n'avait pas paru vouloir fonder un royaume terrestre; mais les apôtres avaient promis son retour sur la terre, et les nouveaux chrétiens purent croire et crurent, en effet, que ce retour serait la réalisation ou l'établissement de son double règne spirituel et temporel. Puis, les images de l'âge d'or, familières aux païens convertis au christianisme, durent facilement renaître au milieu des persécutions de leurs ennemis, et les porter, ainsi que les chrétiens dont ils venaient d'embrasser la foi, à désirer la fin d'un état de choses si intolérable. Tout semblait motiver cette croyance, l'*Apocalypse* et les diverses peintures extatiques qu'en ont laissées plusieurs ouvrages du Ier et du IIe siècles; les livres chrétiens sibyllins, la vision de saint Pierre, tout concourait à donner à la doctrine des *millénaires* un caractère parfaitement établi et entièrement orthodoxe. Aux yeux de la raison et de la philosophie, la doctrine des millénaires est une aspiration continue de l'humanité vers un état meilleur : cette foi, inhérente à l'homme, parce qu'elle est vraie, parce qu'elle est dans sa nature, et qu'elle doit se réaliser par le développement infini de ses facultés et le progrès universel, se produisait plus vive et plus forte aux temps d'oppression, de tyrannie, et se formulait d'une manière plus positive. Elle existe toujours d'une manière plus ou moins latente dans le cœur de l'homme, parce qu'elle est une réalité qui doit s'accomplir dans un milieu social transformé. L'erreur des millénaires n'est pas d'avoir aspiré à un monde meilleur, mais bien d'avoir voulu fixer un terme au progrès qui marche toujours dans l'infini, et qui n'a pas plus de bornes que la pensée; c'est aussi d'avoir cru d'abord, à l'exemple des premiers chrétiens, et même comme la plupart des chrétiens d'aujourd'hui, à l'avénement ici-bas d'un règne tout spirituel, ce qui impliquerait, au lieu d'une régénération, la destruction de l'univers et des lois immuables qui régissent tous les êtres. Cette opinion, presque abandonnée au IIIe siècle, a reparu, comme une consolation, à certaines époques de détresse. Elle contribua puissamment à la vogue des croisades, donna de l'énergie aux opprimés pendant les guerres de religion en France et en Angleterre, et les mystiques et les quiétistes voulurent la faire revivre dans la guerre de Trente-Ans. De nos jours, cette idée a pris, grâce aux progrès des lumières, ses véritables proportions; elle signifie progrès, démocratie, régénération dans le présent et dans l'avenir. | S. m. Dix siècles ou mille ans. Un *millénaire*. Le premier *millénaire*. | Au plur. Sectaires qui croyaient qu'après le jugement dernier les élus passeraient mille ans sur la terre dans la jouissance de toutes sortes de plaisirs. Les *millénaires*.

MILLÉNARISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des millénaires, regardée comme une hérésie.

MILLEPERTUIS, s. m. (du franç. *mille, pertuis*, parce qu'en regardant cette plante au soleil, on voit sur ses feuilles un grand nombre de points transparents qui ressemblent à autant de *pertuis* ou trous). Bot. Genre type de la famille des hypéricinées. Il renferme plus de cent vingt espèces. Il se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, le plus souvent entières, presque toujours marquées de petits points épars, transparents, qui ne sont autre chose que des réservoirs d'une huile essentielle, incolore. Ces feuilles, placées entre l'œil et la lumière, semblent percées d'une infinité de trous. Les fleurs des millepertuis sont jaunes, souvent grandes et assez belles pour en faire des espèces d'ornement, tantôt solitaires, tantôt disposées en cime, en panicule ou même en ombelle. Le plus grand nombre d'espèces du millepertuis habitent les contrées tempérées et chaudes de toute la terre. Lorsqu'on presse le *millepertuis commun* entre ses doigts, il s'en exhale une odeur résineuse assez forte; sa saveur est amère et styptique. Le *millepertuis commun* a eu, dans l'ancienne médecine, une réputation qui ne s'est pas soutenue. Nos ancêtres lui avaient même attribué une vertu surnaturelle, celle de chasser les malins esprits, et l'avaient appelé *chasse-diable*. De nos jours, cette plante ne chasse plus le diable, et est reléguée au second rang dans la matière médicale. | *Millepertuis androsème*. Cette espèce, vulgairement connue sous le nom de *toute-saine*, est assez commune dans les lieux ombragés et humides de l'ouest et du midi de la France. C'est une plante médicinale.

MILLE-PIEDS, adj. et s. (du franç. *mille* et *pied*).

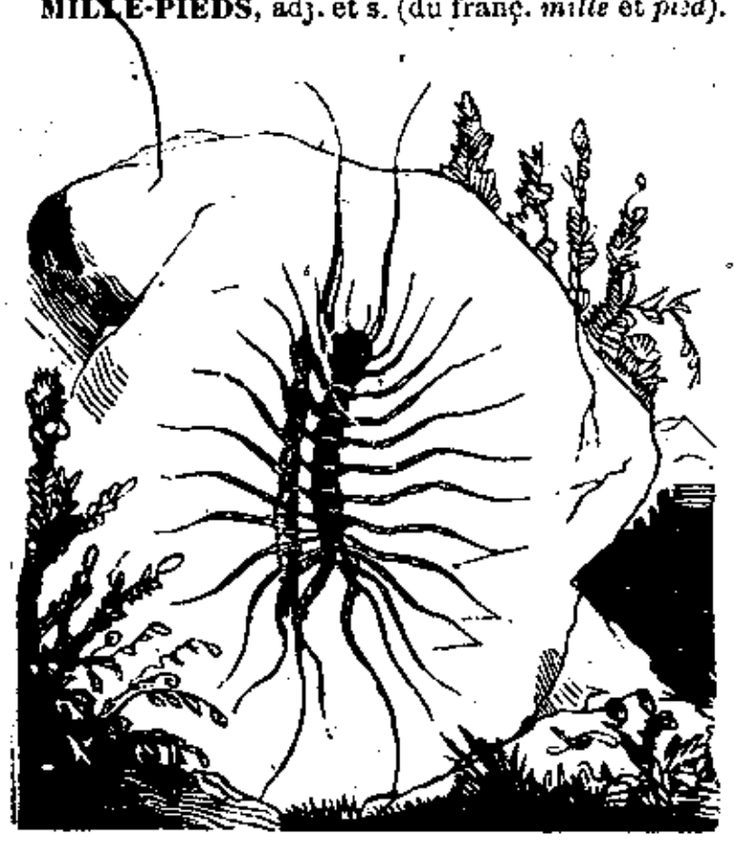

Mille-pieds.

Entom. Qui a un grand nombre de pieds. Nom vulgaire des animaux désignés sous le nom de *myriapodes* et en particulier des *scolopendres*. | Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à une espèce de ptérocère, à cause des nombreuses digitations de son bord droit.

MILLE-POINTS, s. m. Hist. nat. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. | Nom donné à une espèce de cyprée, à cause du grand nombre de points dont elle semble cariée.

MILLÉPORE, s. m. (du franç. *mille* et *pore*). Hist. nat. Genre établi par Linné pour les polypiers pierreux, non tubuleux, qui n'offrent pour cellules des polypes que des pores simples non lamelleux. Lamark adopta ce genre, en le restreignant aux polypiers pierreux, solides intérieurement, rameux, dont les pores cylindriques, très-petits ou non apparents, sont perpendiculaires à l'axe.

MILLÉPORITES, s. m. pl. Paléontol. Nom donné aux millépores fossiles.

MILLERET, s. m. Agrément pour les bordures de robes de femmes. Mettez des *millerets* à ces robes.

MILLÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères. Une espèce, originaire de l'Amérique tropicale, est employée à teindre en jaune, et à tuer les vers qui s'engendrent dans les ulcères.

MILLEROLLE, s. f. Mesure de capacité pour les liquides, en usage dans la Provence, et qui est également employée à Tunis; elle équivaut à 64 litres. Acheter une *millerolle* d'huile. | Technol. Vase de terre vernissé dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive. Videz les *millerolles* dans la cuve.

MILLÉSIME, s. m. (du lat. *millesimus*, millième). L'année qui est marquée sur une médaille, sur une pièce de monnaie, un monument. Le *millésime* n'a été employé que depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. | Par extens. Se dit en parlant des monnaies et médailles frappées avant l'an 1000. Le *millésime* de cette médaille fait connaître qu'elle fut frappée en telle année du règne de tel prince. | Lorsque le chiffre manque ou est effacé, le millésime se déduit du règne du prince, de l'administration des magistrats, etc. Pour les médailles romaines, c'est du consulat, du magistrat, etc., que l'on calcule le millésime. | Les anciens ne se servaient pas de *millésime*. On a commencé à en faire usage au XVe siècle. L'Allemagne et la Belgique l'ont employé les premières. Il n'a figuré sur les monnaies françaises qu'en 1498.

MILLESIMO, adv. (du lat. *millesimo*). Millièmement. Il s'emploie quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*, etc. On dit pour le deux millième, *bis millesimo*, pour le trois millième, *ter millesimo*, etc. Nous en sommes à l'article *Millesimo*.

MILLET, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *milium*,

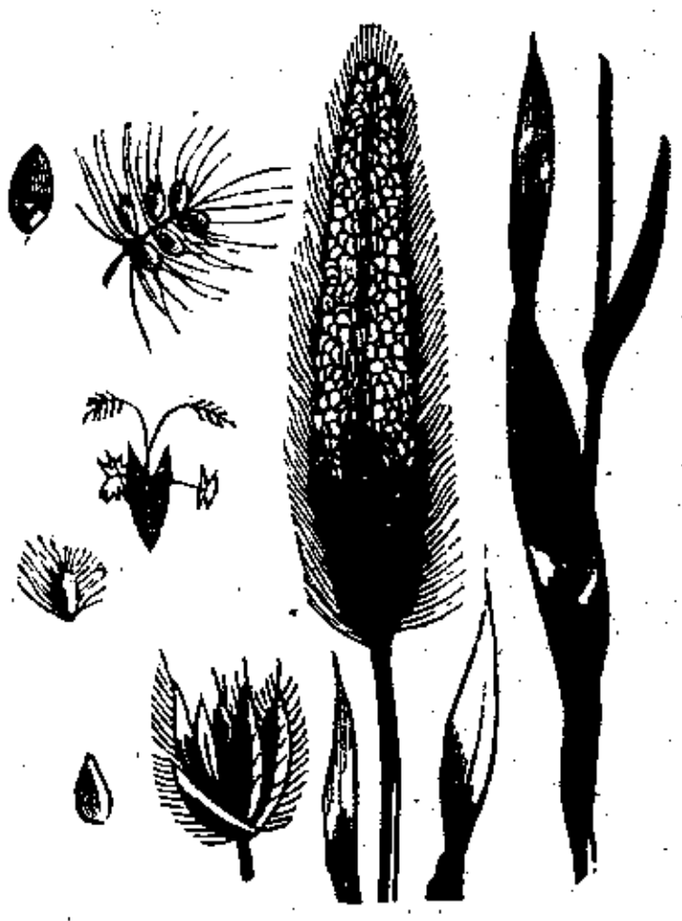

Millet.

que l'on croit formé de *millia*, à cause du grand nombre de ses semences). Genre de plantes très-connues, de la famille des graminées. Cette céréale, originaire de l'Inde, pousse des tiges noueuses, assez grosses; elle est depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le Midi. C'est la même plante que le *mil*, appelée également *millet en grappes, millet des petits oiseaux*; ses feuilles ressemblent à celles du roseau, sont larges et velues; ses fleurs viennent en bottes ou en bouquets aux sommités des tiges; elles sont composées chacune de plusieurs étamines qui sortent du milieu du calice, le plus souvent à deux feuilles. Les graines de millet sont rondes, ovales, dures, luisantes, de couleur jaune ou blanche. Le pain qu'on fait avec du millet est sec, friable et de mince nourriture. Il est néanmoins d'assez bon goût lorsqu'il est chaud. Diverses espèces d'oiseaux se nourrissent de millet. Les ortolans l'aiment beaucoup. On fait des cataplasmes anodins et résolutifs avec de la farine de semence du millet. Dans l'Inde, le millet entre pour beaucoup dans la nourriture des habitants. On s'en sert en France à faire de la bouillie, et on l'emploie généralement à la nourriture de la volaille et des oiseaux. | *Millet d'Afrique* ou *millet d'Inde*, Le sorgho. | *Gros millet*, La houque-sorgho. | *Millet fourrage*, Le moha, etc. | Le nom de *millet* est aussi donné à plusieurs graminées appartenant à d'autres genres. Graine de *millet*. Farine de *millet*. Semer du *millet*. Les cailles se nourrissent de *millet* et de toutes sortes de graines. (Buffon.) | Prov. et fig. *Grain de mil* ou *de millet dans la gueule d'un âne*, Se dit en parlant d'un gourmand à qui on présente peu de chose à manger. | Le troisième ventricule des animaux qui rumينent. Il est rempli de plusieurs feuillets entre lesquels la nourriture est serrée, pressée, touchée par beaucoup plus de surface que si ce n'était qu'une simple cavité. | Pathol. Nom de l'exanthème miliaire.

MILLEVOYE (CHARLES-HUBERT). Poète français, né à Abbeville en 1782, mort en 1816. De 1805 à 1812, il obtint quatre fois en poésie la palme académique. Esprit délicat et brillant, Millevoye n'eut ni cette grandeur de génie ni cette puissance d'imagination nécessaires aux poèmes épiques et dramatiques. Aussi ne réussit-il ni dans le drame ni dans l'épopée; mais, dans l'élégie et la poésie érotique, il égala presque Parny et Bertin, et surpassa Léonard et Legouvé. Son élégie *la Chute des feuilles* est la plus remarquable de ses poésies; elle eut une grande vogue à son apparition et a fait à son auteur une réputation méritée. *Le Bois détruit, le Poète mourant, la Jeune épouse, la Sulamite*, imitation du *Cantique des Cantiques, l'Arabe au tombeau de son coursier*, sont dignes d'un poète délicat.

MILLI. Nom générique de la millième partie d'une chose. S'emploie particulièrement dans le système métrique. Ainsi *milligramme, millimètre*, veulent dire la millième partie du gramme, du mètre.

MILLIAIRE, adj. et s. m. (pron. *milière*; rad. *mille*). Les Romains comptaient par pas géométriques; chez eux, *milliaire* se disait des bornes, des pierres placées de distance en distance sur les grands chemins pour indiquer à quel éloignement on se trouvait de la capitale. Ainsi, les Romains comptaient par *mille* pas géométriques, comme nous comptons par lieues, par kilomètres. On compte encore par *milles* en Italie. Caïus Gracchus établit sur les routes les *pierres milliaires*. Il y avait au milieu de la ville de Rome une *pierre milliaire*, de laquelle se comptaient les diverses distances de toutes les autres pierres numérotées, placées sur les routes ou grands chemins. Cependant, comme les autres grandes villes eurent leurs *colonnes milliaires* particulières, la distance telle que l'établissait la colonne centrale de Rome se trouvait souvent interrompue. Borne, pierre, colonne *milliaire*. | Par extens. Se dit de toutes les bornes que l'on place sur les routes et grands chemins pour marquer les distances. A Paris, le premier *milliaire* se compte du parvis Notre-Dame. | *Milliaire doré*, Colonne que fit dresser Auguste au centre de Rome, lorsqu'il exerçait la charge de *curator viarum*, qu'il fit enrichir d'or, et sur laquelle étaient marqués les grands chemins d'Italie et leurs distances de Rome par milles. | Autre *milliaire doré*. Celui que Constantin, lors de la translation de l'empire à Constantinople, fit élever sur la place de l'Augustéon, et destina au même usage que le milliaire de Rome.

MILLIARD, s. m. (pron. *miliar*). Dix fois cent millions, mille millions ou mille fois un million. C'est le nombre qui suit les centaines de millions dans la numération des chiffres, et, par conséquent, l'unité du dixième ordre. Un chiffre, pour représenter des milliards, doit avoir neuf autres chiffres à sa droite. Un *milliard* de francs. | Par exagérat. Se dit pour exprimer un nombre considérable. Tout ce qui est bien, tout ce qui est vrai, utile, coûte à l'humanité des *milliards* de victimes. La liberté, l'égalité et la fraternité, qui découlent du sens commun et de la raison, ne peuvent s'établir dans nos sociétés, profondément ignorantes, qu'au prix du sang de *milliards* de martyrs. La religion, qui devrait tout concilier, ne sert, depuis six mille ans, qu'à joncher la terre de *milliards* de victimes. | Absol. T. de finances. Les dettes de l'Angleterre, de la France et des États-Unis, se montent à plusieurs *milliards*. Les maîtresses de Louis XIV et de Louis XV avaient grevé l'État de plusieurs *milliards*, si on y comprend le favoritisme de ces princes et leurs scandaleuses prodigalités. | Le *milliard des émigrés*, Indemnité que le gouvernement de Charles X accorda sur la dette nationale aux anciens émigrés. V. ÉMIGRÉS et INDEMNITÉ. L'impôt s'élève à plus de deux *milliards*. | Pour la régularité de la nomenclature, on se sert préférablement de *Billion*.

MILLIASSE, s. f. Ce mot a été employé quelquefois pour *mille milliards*. | S'emploie famil. et avec une sorte de mépris pour désigner un très-grand nombre. *Milliasse* de fourmis, de rats, d'insectes. Des *milliasses* de moucherons bourdonnaient à nos oreilles et troublaient le repos de nos nuits.

MILLIÈME, adj. (du lat. *millesimus*, même signif.). Nombre ordinal qui complète le nombre de mille. Être le *millième*. La *millième* année. | Se dit d'une des parties d'un tout divisé en mille parties. Proposer la *millième* partie des bénéfices d'une affaire. | Par exagérat. Se dit d'une très-petite partie d'un tout quelconque. Une famille de prolétaires serait assez riche si elle avait la *millième* partie de ce que possède cet homme. Ne croyez pas la *millième* partie de ce qu'il vient de raconter. | S. m. La millième partie d'un tout composé de mille. Cinq, dix *millièmes*. J'ai un *millième* dans cette entreprise. Nous recevons quatre *millièmes* des recettes pour salaire.

MILLIER, s. m. Nombre qui contient mille, ou dix fois cent choses d'une même espèce. Un *millier* de fagots, d'ardoises, d'épingles. Un *millier* de pommes. Les rois tiennent les peuples en tutelle depuis des *milliers* d'années. | Poids de mille livres ou de mille kilos. Un *millier* de foin, de paille. Cette cloche pèse vingt *milliers*. Un *millier* de plomb, de fer. Les grands chameaux portent un *millier*. (Buffon.) | Nombre vague, indéterminé, mais considérable. Un *millier* de personnes. Un *millier* d'affaires. Un *millier* de circonstances, d'occasions. Des *milliers* d'exemples. Ils avaient régné des *milliers* d'années. (Bossuet.) Des *milliers* de soldats furent mitraillés.

L'Élide, l'Étolie, et Thèbes et Pylos,
M'opposèrent en vain des *milliers* de héros.
(AIGNAN.)

| *A milliers, par milliers*, loc. adv. En très-grand nombre. On en trouve *à milliers, par milliers*. Tu nous aurais fourni des rimes *à milliers*. (Boileau.) *Par milliers* est plus usité qu'*à milliers*.

MILLIÈRE, s. f. S'est dit pour Champ de millet, champ semé de millet. Sarclez la *millière*.

MILLIGRAMME, s. m. (du franç. *milli*, pour millième, et du gr. γράμμα, gramme). Millième partie d'un gramme, environ le cinquantième d'un grain. Additionnez les *milligrammes*.

MILLILITRE, s. m. La millième partie d'un litre. | Peu usité, si ce n'est en pharmacie.

MILLIME, s. m. La dixième partie d'un centime, ou la millième partie de 1 fr. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, mais dans les résultats on néglige les *millimes*. Additionnez les *millimes*.

MILLIMÈTRE, s. m. (du franç. *milli*, pour millième, et du gr. μέτρον, mesure). La millième partie du mètre. Nouvelle mesure de longueur qui équivaut à environ une demi-ligne.

MILLION, s. m. (pron. *milion*). Mille fois mille ou dix fois cent mille. Le million est l'unité du septième ordre ou celle du troisième ordre ternaire. Le chiffre qui, dans un nombre écrit, représente des millions, a six chiffres à sa droite. Un *million* d'hommes. Un *million* de francs, d'écus. Londres renferme plus de trois *millions* d'habitants. Diodore de Sicile, au livre Ier, dit que l'Égypte était si peuplée qu'elle avait eu jusqu'à sept *millions* d'habitants. (Voltaire.) | Absol. T. de finances. Un *million* de francs. Il possède trois *millions*. Un *million*, deux *millions* de rente. Il est certain qu'il est mort endetté de sept *millions* exigibles. (Voltaire.) | *Être riche à millions, ne compter que par millions*, Être fort riche. | Par exagérat. Un nombre indéterminé, mais considérable. Il m'a raconté la même chose un *million* de fois. Rendre un *million* de grâces. Faire un *million* de compliments. Je vous envoie un *million* de baisers. Il y a moins de grandeur et de véritable gloire à battre des *millions* d'hommes qu'à en mettre quelques mille en sûreté. (Boiste.) | *Million*, quoique suivi d'un autre nom de nombre, prend un *s* au pluriel, car c'est un véritable substantif. Six *millions* quatre cent mille francs.

MILLIONIÈME, adj. num. Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre d'un million. | Une des parties d'un tout divisé en un million de parties. | Substantiv. au masculin. Un *millionième*. Le mètre est la dix *millionième* partie du quart du méridien.

MILLIONNAIRE, adj. (pron. *milionère*). Qui possède des millions. Ce vieux propriétaire est *millionnaire*. Toute société où vous voyez des gens *millionnaires* à côté d'une multitude de mendiants déguenillés est une société mal organisée. | Famil. *Être deux, trois fois millionnaire*, Avoir deux, trois millions de fortune. | Qui est extrêmement riche. Cet usurier est *millionnaire*. | Substantiv. C'est un *millionnaire*. On ne distingue pas les *millionnaires* dans la foule. (Boiste.) Voilà un *millionnaire*.

MILLISTÈRE, s. m. La millième partie du stère.

MILLOT (l'abbé). Historien né en 1726 à Ornans, en Franche-Comté, mort en 1785. Il entra jeune chez les jésuites, professa les humanités dans plusieurs de leurs colléges, puis la rhétorique à celui de Lyon. Ayant encouru la disgrâce de ses supérieurs pour avoir fait dans un de ses écrits l'éloge de Montesquieu, il quitta la Compagnie. L'archevêque de Lyon le nomma grand-vicaire. Ce fut alors qu'il rédigea ses livres élémentaires d'histoire. Il fut reçu à l'Académie française en 1777. Outre des traductions et des discours académiques, on a de lui : *Éléments de l'Histoire de France; Éléments de l'Histoire d'Angleterre; Éléments d'Histoire générale ancienne et moderne; Histoire littéraire des Troubadours; Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*. Les histoires de Millot sont écrites avec intérêt et lucidité, et elles sont empreintes d'un grand esprit philosophique.

MILLUBINE, s. m. Fruit du carambolier, arbre de la Chine, dont on distingue deux espèces.

MILO (la *Mélos* des anciens Grecs). Géogr. Île du royaume de Grèce, dans l'Archipel, une des Cyclades méridionales, en face de la Morée; 24 kilom. sur 16; environ 7,000 habit.; chef-lieu, Milo. Elle est montagneuse, volcanique, et n'offre que quelques cantons cultivés. Soufre, alun, sources minérales. Cette île, colonisée par les Phéniciens, puis par les Spartiates, fut conquise en 417 av. J. C. par les Athéniens, qui la saccagèrent et en massacrèrent les habitants. | La ville de Milo ne compte que 500 habit. Excellent port, nombreuses antiquités; ruines d'un temple et d'un magnifique amphithéâtre en marbre. On y a trouvé la célèbre statue connue sous le nom de *Vénus de Milo*, qui enrichit le musée du Louvre.

MILON (de Crotone). Fameux athlète grec, qui dut sa renommée à sa force prodigieuse. Il vivait au IVe siècle av. J. C. Il avait été également vainqueur plusieurs fois aux jeux pythiques et aux jeux olympiques. Il tua, dit-on, un bœuf d'un coup de poing. Ayant voulu, dans sa vieillesse, fendre avec ses mains un arbre déjà entr'ouvert, les deux parties du tronc se rejoignirent et le retinrent captif; il fut dévoré par les loups. | MILON (*Titus annius*). Né à Lanuvium vers l'an 95 av. J. C., épousa la fille de Sylla, et nommé tribun du peuple, obtint le rappel de Cicéron qui avait été condamné à l'exil. Clodius, ennemi de Cicéron, devint l'adversaire de Milon et s'efforça de faire échouer sa candidature au consulat. Un jour, les esclaves des deux personnages en vinrent aux mains près de Rome, chaque parti voulant entrer avant l'autre dans la ville; Milon et Claudius se mêlèrent à la dispute, et le dernier fut tué dans le combat.

MILORD, s. m. (de l'angl. *my lord*, mon seigneur). Titre que l'on donne aux pairs d'Angleterre. Il n'a pas absolument la même signification que *Monseigneur*. C'est un nom de dignité plus encore que de supériorité. Ce titre, sans être radicalement aristocratique, n'en est pas moins devenu le signe distinctif de l'aristocratie anglaise des trois royaumes unis de la Grande-Bretagne. | Fig. et vulg. *C'est un milord*, C'est un homme riche. *Milord pot-au-feu*. Individu qui entretient une fille. | On donne, à Paris, le nom de *Milord* à une espèce de cabriolet à quatre roues. | Il vaudrait mieux, pour se conformer à l'orthographe anglaise, écrire *Mylord* que *Milord*. V. LORD.

MILOUIN, s. m. Ornithol. Section du genre canard, renfermant des espèces qui habitent le Nord.

MILTIADE (pron. *milsiade*). L'un des plus illustres capitaines athéniens, vivait au Ve siècle av. J. C. Il sauva la Grèce, à la bataille de Marathon, gagnée sur les Perses, l'an 490 av. l'ère chrétienne. L'armée athénienne, commandée par dix chefs, était peu nombreuse, et partagée en dix corps ayant chacun son général, ce qui pouvait amener quelque confusion dans le commandement. Miltiade en reçut le commandement en chef, et conduisit les opérations militaires avec tant d'habileté, que les Grecs, quoique écrasés d'abord par le nombre, repoussèrent ensuite les Perses, leur firent éprouver une perte immense, et les forcèrent à se réfugier dans leurs vaisseaux. La victoire de Marathon est l'une des plus étonnantes dont l'histoire fasse mention. Quelque temps après, Miltiade, ayant échoué dans une expédition contre Paros, fut condamné à une amende de 50 talents. Il ne put la payer, fut mis en prison et y mourut (489 av. J. C.). Son fils Cimon paya l'amende et obtint la permission d'ensevelir son père.

MILTON (JOHN). Célèbre poète anglais, né à Londres en 1608, mort en 1674. Milton se fit d'abord connaître par plusieurs écrits politiques et par des poésies latines, élégantes et harmonieuses. Il suivit le parti opposé à la cour, écrivit contre l'épiscopat, demanda la réformation ecclésiastique et fut secrétaire de Cromwell. Nourri de l'Écriture sainte, et républicain ardent, ses idées démocratiques percent partout dans ses écrits sous la forme d'argumentation théologique. La lecture d'Homère, qu'il savait presque entièrement par cœur, et sa connaissance de la Bible, lui auront probablement suggéré l'idée du grand poème qui l'a fait l'égal du Tasse et du Dante. On dit pourtant que Milton conçut le plan de son *Paradis perdu* à la représentation du drame italien d'un certain Andreini sur la chute du premier homme. Quel qu'ait été le motif de cette création, on peut dire qu'elle est unique dans son genre, la muse épique, jusqu'ici, n'ayant rien inventé de semblable. Nous apprécions l'œuvre littéraire. Aux yeux de la philosophie, le *Paradis perdu* n'est que la peinture des colères éternelles que le catholicisme attribue à la Divinité. Cette puissance d'imagination, qui avait élevé si haut le *Paradis perdu*, fit défaut à Milton dans le *Paradis reconquis*.

MILTONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, jolie plante récemment introduite dans les serres d'Europe. On cultive les *miltonies* au jardin des plantes et au jardin d'acclimatation.

Miltonie.

MIM, s. m. Gramm. La vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, et la vingt-neuvième de l'alphabet turc. Le *mim* correspond à notre *m*.

MIMANSA, s. f. Philos. On appelle ainsi deux systèmes orthodoxes de la philosophie des Indous. La première Mimansa, ou la Mimansa proprement dite, est le *Pourra*; la seconde est le *Vedanta*. Ces deux systèmes comprennent la philosophie idéaliste de l'Inde; elle est opposée au sensualisme de *Kapila*. Les orthodoxes indous prétendent à l'inspiration directe de leur dieu, qui a apporté lui-même et donné de sa main le *Vedam*, leur grand évangile. Bouddha a tout révélé dans les livres sacrés de l'Inde, la religion, la politique, le gouvernement, la morale, la hiérarchie céleste, le culte, mais seulement pour ses favoris. On y trouve, au fond, les mêmes bases théologiques que dans le christianisme, et les diverses sectes chrétiennes, sans même en excepter l'incarnation du Verbe, qui s'est répétée plusieurs fois chez les peuples de l'Inde. La religion contenue dans ces livres sacrés est celle des nobles et des prêtres. Quant aux masses, on a soin de les maintenir dans une superstitieuse ignorance. En Asie comme en Europe, c'est toujours la même conspiration des castes privilégiées pour asseoir leur domination sur des populations abruties.

MIME, s. m. (du gr. μῖμος, imitateur, acteur). Littérat. rom. Nom donné également à une certaine poésie dramatique, aux auteurs qui la composaient et aux acteurs qui la jouaient. Les poésies ou pièces, ainsi que les personnages représentés, imités par les mimes, étaient, selon Plutarque, quelquefois honnêtes, mais le plus souvent libres, obscènes, et d'un style bas et trivial. Lorsqu'elles étaient honnêtes, ces pièces ressemblaient assez à la comédie. Celles qui avaient un caractère d'obscénité étaient jouées par des bouffons qui joignaient à la licence effrénée des paroles la licence non moins effrénée de la mise, de la tenue et du geste. Vers le temps de Jules César, le mime avait pris un caractère plus élevé et avait acquis plus d'importance. Aussi, Cicéron écrivait-il à Trébatius, qui se trouvait en Angleterre avec César : *Si vous êtes plus longtemps absent sans rien faire, je crains pour vous les mimes de Labérius*. On égayait par des *mimes* les festins et les parties de plaisir. | Le mime fut employé même dans les funérailles. Il précédait le cercueil et imitait les gestes, les manières, les actions et les mœurs du défunt. | Un bon mime est celui qui a une grande facilité de mouvement, de pose du corps, d'expression, de mobilité dans la physionomie, et qui saisit exactement les personnages qu'il veut jouer ou les choses qu'il doit représenter. Il lui faut aussi dans l'organe de la voix une souplesse parfaitement imitative. Le vêtement ne doit pas être négligé; il prête beaucoup à l'illusion. Mais les vrais moyens d'imitation, le mime les doit avant tout à la nature. S'il manque primitivement des facultés artistiques, analogues à son rôle, ou s'il ne les possède que dans de minces proportions, il lui sera difficile de sortir de la médiocrité.

MIMER, v. a. Néol. Représenter par des gestes. Ne se dit guère qu'en parlant de sourds-muets ou des acteurs de pantomimes. *Mimer* un discours. *Mimer* un rôle. | Absol. *Mimer* avec beaucoup de vérité.

MIMÈSE, s. m. Sorte d'ironie dont on use pour tourner en ridicule une personne; elle consiste à répéter ce que cette personne a pu dire en imitant avec affectation son maintien, son geste, sa parole.

MIMÉTÈSE, s. f. (du gr. μῖμος, imitateur, à cause de la ressemblance qu'il présente avec le phosphate de plomb). Chim. Oxyde de plomb combiné avec l'acide arsénique.

MIMEUSE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des mimosées. V. MIMOSA.

MIMIAMBE, adj. (du lat. *mimus*, mime; *iambus*, iambe). Se dit d'une sorte de vers iambique très-libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces licencieuses. | Substantiv. Un *mimiambe*. Certains poètes ont composé des *mimiambes* obscènes. | Titre des mimes composés par le mimographe Mattius.

MIMIQUE, adj. (du lat. *mimus*, mime). Qui concerne les mimes. Pièce *mimique*. Poète *mimique*. Jeux *mimiques*. Dans le XVIe siècle, ce furent les Italiens, seuls en possession d'une comédie supportable, qui renouvelèrent les farces ou les pièces *mimiques*. (Bret.) La gent *mimique* est une espèce d'hommes à part. (Noël.) | Qui exprime, qui imite par le geste. Action *mimique*. Signe *mimique*. Langage *mimique*. | S. Celui, celle qui compose des mimes. Un bon, un mauvais *mimique*. | S. f. Art d'imiter sur le théâtre, et de rendre sensibles par l'imitation, aux yeux des spectateurs, la tenue, l'air, les gestes et les actions des personnes qu'on y représente; art de parler aux yeux par des mouvements, des attitudes du corps, réglés par des sortes de lois ou devenus signes de convention. Étudier la *mimique*. Une *mimique* expressive. | La *mimique* s'emploie tantôt seule, tantôt concurremment avec la parole. Seule, elle sert de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue, ou même qui sont privées de l'organe de la parole, comme les sourds-muets. Elle constitue aussi un genre de pièces de théâtre où l'action est tout entière exprimée par le geste et la danse, sans le secours de la parole. V. PANTOMIME et BALLET. | Associée à la parole, la mimique ajoute à l'expression des sentiments chez l'orateur, et, sur la scène, elle contribue puissamment à l'illusion théâtrale. Les anciens ont surtout excellé dans la mimique; chez eux, elle était souvent séparée du débit, et, pour exécuter un même rôle, il y avait deux acteurs, dont l'un parlait et dont l'autre gesticulait.

MIMIS. Mythol. Sage scandinave, ou plutôt être allégorique, dont Odin portait toujours la tête, pour en recevoir des conseils et des oracles. Dieu de la sagesse, selon certains mythologues.

MIMNERME. Poète et musicien grec, natif de Colophon, contemporain de Solon. Les anciens le regardaient comme l'inventeur du vers pentamètre et de l'élégie.

MIMOGRAPHE, adj. (du gr. μῖμος, mime; γράφω, j'écris). Qui concerne la mimographie, l'art mimique. Parmi les poètes mimographes des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque; parmi ceux des Latins, Décimus Labérius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules César. (Encycl.) | Substantiv. Auteur de mimes. Les *mimographes* romains.

MIMOGRAPHIE, s. f. Traité sur la mimique.

MIMOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la mimographie. Composition *mimographique*. Scène *mimographique*.

MIMOLOGIE, s. f. Imitation de la voix, du ton, de la manière habituelle de parler, de la prononciation des personnes. | Action d'imiter, dans la création des mots, le bruit, le son des objets qu'ils servent à désigner. Nommer par la *mimologie*, s'enrichir par la comparaison, les langues n'ont pas d'autre moyen, elles ne sortent pas de là. (Ch. Nodier.) On a fait une conférence sur la *mimologie*.

MIMOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la mimologie. | *Substantif, verbe mimologique*, Substantif, verbe formé par imitation du son que produit l'objet ou l'action désignée. *Huée, brouhaha*, sont des *substantifs mimologiques*, et *rouler, éclater, siffler*, des *verbes mimologiques*.

MIMOLOGISME, s. m. Mot formé par mimologie. L'enfant qui essaye sa première couronne nomme son père et sa mère avec des *mimologismes* caressants. (Ch. Nodier.) *Mimologisme* et *mimologique* expriment très-bien la construction d'un mot d'après le cri humain. *Huée, brouhaha*, sont des *mimologismes* ou des *substantifs mimologiques*, en quoi ils diffèrent des onomatopées, formées sur les bruits élémentaires ou mécaniques, tels que *fracas* et *cliquetis*. | Rhét. Figure par laquelle on imite un être animé en reproduisant sa physionomie, son geste, sa voix, pour le faire reconnaître, comme *brekekekoax*, dans J. B. Rousseau, en parlant de la grenouille. Il faut user rarement de cette figure.

MIMOLOGUE, s. Celui, celle qui imite la voix, la prononciation d'une personne. | Celui, celle qui est exercé dans la mimologie. Un bon *mimologue*.

MIMOPHYRE, s. m. (ainsi appelé parce qu'il imite le porphyre, ou plutôt la structure porphyritique). Minéral. Roche composée d'un ciment argiloïde réunissant des grains très-distincts de feldspath, et quelquefois de quartz, de schiste argileux, etc. On emploie le *mimophyre* dans les monuments.

MIMOPLASTIQUE, adj. Se dit de tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion. Aujourd'hui, le cercle d'action de la mimique est généralement restreint au théâtre, et l'on donne souvent en Allemagne des tableaux vivants, représentant surtout des scènes mythologiques, sous le nom de tableaux *mimoplastiques*.

MIMOSA OU MIMEUSE, s. f. (du gr. μῖμος, à cause de la propriété étonnante qu'ont ses feuilles de se mouvoir lorsqu'on les touche, et même par la seule influence de la température). Bot. Nom latin de la sensitive. | Genre de la famille des légumineuses, section des mimosées, type de la tribu des acaciées. Il a été ainsi nommé, soit à cause de la diversité des formes qu'offrent les plantes réunies dans ce genre, soit plutôt à cause de la singulière propriété qu'ont plusieurs espèces d'exécuter des mouvements particuliers quand on les touche. La chaleur, le froid, un agent chimique, le moindre contact, ont sur ces mimeuses une action remarquable par les phénomènes d'irritabilité qu'elles présentent. Ce genre renferme des herbes, des arbrisseaux et des arbres à feuilles composées et bipennées, comme dans l'acacia, par exemple; à fleurs très-variées, tantôt unisexuelles, tantôt hermaphrodites, blanches, violettes ou rouges; tantôt en grappes axillaires, tantôt réunies en globules, ayant des étamines en nombre égal à celui des pétales et des gousses à graines peu nombreuses. La plupart des espèces sont d'origine américaine et propres à la zone torride. Certaines espèces fournissent au commerce le suc d'acacia, la gomme arabique, celle du Sénégal et le cachou. La plus connue est la *mimeuse pudique* ou *sensitive*. *Mimeuse blanchâtre*. *Mimeuse à fleurs nombreuses*. *Mimeuse de Farnèse* ou *cassie*. V. ACACIA et SENSITIVE.

MIMOSÉES, s. f. pl. Bot. Grande famille de légumineuses, répandue dans les régions intertropicales de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, armés d'aiguillons ou d'épines; à feuilles alternes, très-souvent bipennées, plus rarement imparipennées, douées parfois d'irritabilité; à fleurs régulières, assez rarement en grappes ou en corymbes; gousse tantôt bivalve longitudinalement, uniloculaire, ou à plusieurs loges cloisonnées, sèche ou pulpeuse, tantôt indéhiscente ou se séparant en articles monospermes; graines en grand nombre le long de la suture, bistriées, horizontales, sèches ou avec une arille. Elle renferme plus de sept cents espèces.

MIMULE, s. m. (du lat. *mimulus*, petit mime). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, originaire des deux Amériques. Le stigmate se compose de deux lamelles glanduleuses sur leur face interne. Si l'on touche l'une d'elles avec la pointe d'un instrument quelconque, aussitôt toutes se rapprochent par un mouvement dû à l'irritabilité de l'organe. Les *mimules*, sans être très-brillants, ont été naturalisés dans nos jardins. On en compte douze espèces. Les *mimules* d'Amérique.

MIMUSOPE, s. m. (du gr. μῖμος, mime; ὄψ, aspect). Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant de grands et beaux arbres de l'Inde et de l'Australie. Le *mimusope sélengi* se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs. Les femmes s'en parent et en parfument les meubles et les vêtements. Son fruit est bon à manger. Les Indiens préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé.

MINA, s. f. Mesure de capacité employée à Gênes pour les matières sèches; elle vaut 21 litres 70.

MINABLE, adj. Susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine. | Famil. Misérable, qui fait pitié, par rapport à l'aspect, à la mine, à la physio-

nomie. Air *minable*. | Qui indique une grande misère Vêtements *minables*. Son costume était *minable*.

MINAGE, s. m. Féod. Droit que le roi et les seigneurs prenaient pour le mesurage des grains sur chaque mine de blé, d'avoine, etc.

* **MINAHOUET**, s. m. Mar. Planchette percée d'un trou, instrument dont on se sert pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne.

MINARET, s. m. (de l'arabe *menareh* ou *minareh*, bâtiment élevé, tour). Tourelle longue et à pans, menue comme une colonne, élevée auprès d'une mosquée, et faite en forme de clocher ou de flèche élancée. Des balcons de ces tours, on appelle le peuple à la prière et on annonce les heures. Les *muezzins*, ou crieurs, répètent cette phrase : « Peuples,

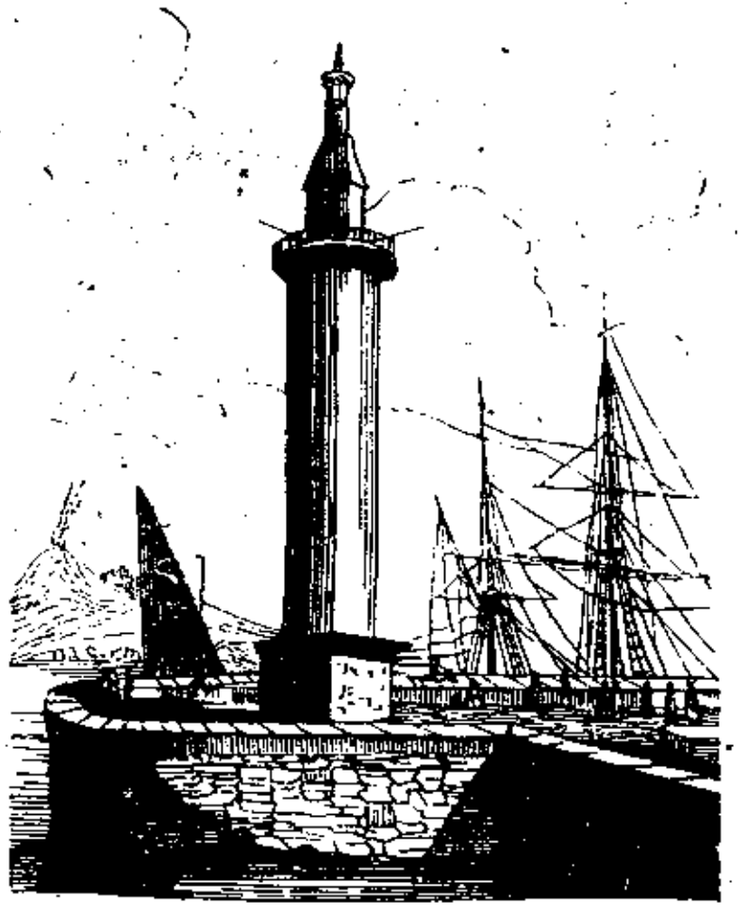

Minaret.

venez à la place de tranquillité et d'intégrité, venez à l'asile du salut. » Les *minarets* sont ceints, à différentes hauteurs, de balcons orientés sur les quatre points cardinaux. Les cyprès et les *minarets* que j'apercevais à travers cette vapeur présentaient l'aspect d'une forêt dépouillée. (Chateaubriand.) | Se dit quelquefois des tours chinoises que l'on place dans les jardins d'agrément pour y produire un effet pittoresque. | Conchyliol. Genre de coquilles univalves, ayant pour type une espèce de la mer des Indes, dont la robe est tachetée de rose, de noir et cerclée de vert. Ces coquilles doivent leur nom à la forme élancée et pointue de leur spire.

MINAS-GERAES. Géogr. Province du Brésil, entre celles de Pernambouc et Bahia au N., de Saint-Paul et de Rio-Janeiro au S., de Goyaz à l'O., de Porto-Séguro et d'Espiritu-Santo à l'E. ; 975 kilom. sur 700 ; environ 1,000,000 d'habit. ; chef-lieu, Villarica. Longue chaîne de montagnes du N. au S. et de l'E. à l'O. Immenses forêts, sol très-fertile. Très-riches mines de diamants et de pierres précieuses ; or, étain, fer, plomb, mercure, antimoine, etc.

MINAUDER, v. n. (rad. *mine*). Affecter certaines manières, faire certaines façons pour plaire et paraître plus agréable. Cette femme *minaude*. Les vieilles se fardent, les jeunes *minaudent*. Phénice, comédienne, faisait la tout aimable, et écoutait en *minaudant* le doux ramage d'un jeune oiseau qui s'était apparemment laissé prendre à la glu de sa déclamation. (Le Sage.) La femme qui *minaude* court à sa perte, si elle n'est déjà perdue. (Boiste.)

MINAUDERIE, s. f. Action de minauder. La *minauderie* est souvent l'expression mimique de la luxure. (Boiste.) | Défaut d'une personne qui minaude. Elle est d'une *minauderie* insupportable. Voilà l'occasion, monsieur, de faire valoir les talents que vous avez pour le grand art de la *minauderie*. (Regnard.) | Au plur. Grimaces, mines, petites façons, petites manières affectées. Ne pas aimer les *minauderies*. Ce qui me déplaît encore, c'est qu'avec ses *minauderies* elle attire les yeux de tout le monde. (Dancourt.) Les grâces, séduisantes dans la jeunesse, deviennent des *minauderies* dans l'arrière-saison. (Mme de Puisieux.)

MINAUDIER, IÈRE, adj. Qui a des manières affectées. Homme *minaudier*. Femme *minaudière*. | Qui annonce l'affectation. Air *minaudier*. Figure *minaudière*. Ton *minaudier*. Avec ses airs passionnés, son ton adouci, sa face *minaudière*, je le connais un grand comédien. (Le Sage.) | S. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. Les *minaudiers* sont faux. (Boiste.)

MINCE, adj. (du lat. *minutus*, menu). Qui a fort peu d'épaisseur. Étoffe *mince*. Doublure *mince*. Planche *mince*. Lame d'argent *mince*. Couper des tranches de pain trop *minces*. | *Mince comme la langue d'un chat*, Extrêmement mince. | Fig. Faible, peu considérable, médiocre. Le *mince* salaire d'un ouvrier. *Mince* mérite. Savoir *mince*. Il a un bien *mince* savoir. C'est un *mince* esprit que le sien. Il aura besoin de toute son éloquence pour faire l'éloge d'un homme si *mince*. (Voltaire.)

Toute reconnaissance à toute peine est due,
Mais la tienne est trop *mince*, hélas ! elle est perdue.
(FR. NEUFCHATEAU.)

| De peu d'importance. N'aimer que soi, c'est concentrer ses affections sur un bien *mince* objet. Je les trouve échauffés sur une dispute la plus *mince* qui se puisse imaginer. (Montesquieu.) La nature a donné à ce qu'on appelle mon âme un étui des plus *minces* et des plus misérables. (Voltaire.) | *Cet homme a la mine bien mince, C'est un homme bien mince, Un homme de mince étoffe*, Il a l'air d'avoir peu de mérite, de jouir de peu de considération. C'était *un homme de mince étoffe*, fort peu estimé. | Synonymes : MINCE, MENU. *Menu* exprime un manque de volume ou de grosseur ; *mince* indique un manque d'épaisseur ; le premier ne s'emploie que dans un sens opposé à *épais* ; il exprime une qualification de nature ; le second, au figuré, indique un fait.

MINCEPIES, s. m. pl. Art. culin. Sorte d'entremets anglais, fait avec du rognon de bœuf, une langue de bœuf, des pommes de reinette, des raisins de Corinthe, du sucre, de la muscade, du girofle, de la cannelle, de l'eau-de-vie ou du rhum.

MINCEUR, s. f. Qualité de ce qui est mince. *Minceur* des os. La *minceur* d'une feuille de papier.

MINCIO. Géogr. Rivière de l'Italie septentrionale, entre la Lombardie et la Vénétie, sort du lac de Garde au S. E., arrose les provinces de Vérone et de Mantoue, et se jette dans le Pô, après 65 kilom. de cours. Les bords agréables de cette rivière ont été chantés par Virgile. Les Insubres furent défaits par les Romains sur les bords du Mincio en 197 av. J. C. Plusieurs faits d'armes remarquables s'y sont également passés dans les temps modernes ; les Autrichiens y furent battus par les Français en 1814. Le Mincio a donné son nom à un département du royaume français d'Italie qui avait pour chef-lieu Mantoue.

MIND (GODEFROI). Peintre suisse, né en 1768, mort en 1814 ; excella dans la peinture des chats et des ours. Il fut surnommé le *Raphaël des chats* à cause de son talent à représenter ces animaux.

MINDANAO. Géogr. Ile de la Malaisie, la plus grande des îles Philippines, après Luçon, et la plus méridionale de cet archipel ; elle est très-irrégulière, ayant près de 400 kilom. de l'E. à l'O. et une largeur qui varie de 60 à 400 kilom. ; environ 1,000,000 d'habit. La partie nord appartient aux Espagnols, dont le gouverneur réside à Samboagan, ville forte avec 3,000 habit. La partie sud est sous la domination d'un sultan indigène, dont la capitale est Selangan, sur le Selandgi, en face d'une autre ville du nom de Mindanao, où il résidait autrefois. Ces deux villes réunies comptent 11,000 habit. Les côtes de Mindanao, extrêmement dentelées, creusées par des golfes profonds, hérissées de caps saillants, abritent d'excellents ports. Chaleur intense que tempèrent les brises de terre ; sol en général très-fertile, produisant maïs, anis, muscade, sucre, indigo, cannelle commune, riz, sagou, patate, etc. Bétail et animaux sauvages ou féroces ; crocodiles, énormes chauves-souris. Les indigènes ont de l'analogie avec les Malais ; ils se distinguent en *Caraqos*, *Loutas*, *Soubanis*, etc. Quelques-uns d'entre eux vivent indépendants et sont des pirates très-dangereux.

MINDORO. Géogr. Une des îles Philippines, au S. de Luçon ; 200 kilom. sur 100 ; environ 50,000 habit. ; chef-lieu, Calapan. Sol fertile, rivières aurifères. Quelques établissements espagnols.

MINE, s. f. (du bas bret. *mina*, qui signifie la même chose, ou du lat. *minari*, menacer par l'air du visage). Extérieur, air qui résulte de la conformation du corps, du visage, considéré comme un signe des sentiments et des dispositions de l'âme. Bonne *mine*. Mauvaise *mine*. Méchante *mine*. Petite *mine*. Grande *mine*. Piteuse *mine*. *Mine* fière, insolente. *Mine* hypocrite. Jolie *mine*. Avoir bonne *mine*. Avoir la *mine* guerrière, la *mine* d'un homme de guerre. Avoir une mauvaise *mine*, une *mine* patibulaire. Avoir la *mine* d'un mauvais homme. Avoir la *mine* d'un pendard. Il ne faut pas toujours croire à la *mine*. Il ne faut pas toujours juger les gens à la *mine*, sur la *mine*, par la *mine*. Rien n'est, à mon avis, si trompeur que la *mine*. (Campistron.) Que tu discernes mal le cœur d'avec la *mine* ! (Corneille.) Connus, viens me montrer ta *mine* réjouie. (Berchoux.) Le prince avait une *mine* patibulaire.

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger des gens sur la *mine*.
(LA FONTAINE.)

| *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, bonne mine, mauvaise mine*, Avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé. | Famil. *Avoir la mine*, Avoir l'air. *Cet homme a la mine d'un ivrogne*, Il a la figure rouge, ce qui lui donne la mine, l'air d'un ivrogne. | Dire à quelqu'un qu'il a la *mine* d'avoir fait quelque chose, c'est lui dire qu'il en a l'air, et qu'on juge qu'il l'a fait. Vous m'*avez* bien *la mine* de quelqu'un qui n'a pas été sage, et qui a fait la débauche. | Par extens. Se dit des gestes des signes, des marques extérieures qui font connaître ce qui est caché, ce qui est secret, et de la contenance, de l'attitude, du maintien que l'on prend pour un dessein. Prendre une *mine* riante. Une *mine* sévère. Prendre une *mine* agréable. Affecter une *mine* grave. Un juge habile connaît à la *mine* d'un accusé, à sa contenance, s'il dit vrai. La *mine* et l'apparence trompent souvent le vulgaire. Ce négociant a fait bonne *mine* jusqu'à la fin. Dans toutes les professions, chacun affecte une *mine* et un extérieur, pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie. (La Rochef.) Il y a une fausse piété qui ne consiste qu'en de vaines pratiques, qu'en *mine*, et une piété vraie qui consiste en bonnes œuvres. Quelque *mine* qu'il fasse, il n'est pas tant à craindre. (Voltaire.)

A quoi bon cette *mine* modeste,
Et ce sage dehors, que dément tout le reste ?
(MOLIÈRE.)

| Au plur. Minauderies, petites façons d'une femme coquette ou précieuse. Les fausses précieuses déplaisent aux gens de bon goût avec toutes leurs façons et toutes leurs *mines*. (Bouhours.) | Apparence, aspect, bonne ou mauvaise apparence des choses. Ce cheval a la *mine* d'être bon. Il a la *mine* d'être ombrageux. Voilà des fruits qui ont bonne *mine*. Voilà un melon qui a la *mine* d'être bon. | Bon ou mauvais accueil qu'on fait à quelqu'un. Faire bonne *mine*. Faire mauvaise *mine*. On nous a fait bonne *mine*. | Certaines manières d'agir qui indiquent des déguisements, des irrésolutions. Ne faites pas tant de *mines*, je vois ce que vous voulez dire. | *Ne faites point tant de mines*, Cessez vos hésitations, décidez-vous. | Semblants, fausses apparences. Il fait *mine* de partir, de rester, de se défendre de combattre. | Prov. *Faire bonne mine à mauvais jeu*, Cacher le désordre de ses affaires sous les apparences du contentement et de la gaîté ; dissimuler son mauvais état de fortune, ses désastres financiers ; faire semblant d'être content quoiqu'on n'en ait pas sujet. | Ce mot n'a point assez de noblesse pour le discours grave ni pour la tragédie.

MINE, s. f. Nom que les minéralogistes donnaient autrefois aux minéraux utiles et même aux minéraux métalliques non utiles, considérés soit comme espèces représentées par des échantillons dans les cabinets de minéralogie, soit en grand dans les gîtes où la nature les a placés ; mais, dans ce dernier cas, abstraction faite des substances qui les accompagnent. C'est ainsi qu'on a classé comme espèces minéralogiques la *mine d'argent rouge*, la *mine de cuivre gris*, la *mine d'alun*, etc. C'est ainsi qu'on dit que tel filon ou telle couche contient telle ou telle *mine*. Cette acception est abandonnée par les naturalistes français, qui désignent aujourd'hui les minéraux métalliques utiles sous le nom de *minerais*. Cependant elle se conserve dans quelques désignations spéciales, telles que : *mine de triage*, *mine grasse*, pour minerai pur ; *mine de plomb*, la plombagine ; *mine aurifique*, la telluro graphique ; *mine de bronze*, l'étain sulfuré cuprifère ; *mine d'acier*, minerai de fer qui est susceptible de donner directement l'acier naturel ; *mine d'argent grise*, minerai gris de cuivre ; *mine de fer du marais*, fer hydraté limoneux ; *mine de fer en grains*, divers minerais de fer ; *mine de corail*, minerai de mercure sulfuré bituminifère ; *mine de laiton*, sorte de minerai de cuivre ; *mine tigrée*, variété de baryte sulfatée ; *mine noire*, espèce de minerai de cuivre très-foncé. Toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. (Encycl.) | Aujourd'hui, *mine* est le nom qu'on donne aux gîtes dans lesquels les minerais utiles sont déposés dans le sein de la terre. Ces mines se distinguent en *mines en filons*, *mines en couches* et *mines en amas*. *Mine* d'or, d'argent, de platine, de cuivre, de fer, d'étain, etc.

L'Angleterre et la Belgique abondent en *mines* de houille. Découvrir, ouvrir, fouiller une *mine*. Exploiter une *mine*. Il y a environ trois cents ans que l'on travaille les *mines* des Indes. (Montesquieu.) La culture des terres et l'exploitation des *mines* étaient l'occupation ordinaire des Indiens. (Raynal.) Ce sens de *mine* n'est pas généralement adopté par tous les naturalistes. On dit plutôt, dans cette acception, *gîte des minerais*. *Mine* est surtout le mot par lequel on désigne spécialement les excavations pratiquées par les mineurs dans le but d'atteindre le gîte des minerais, de les suivre dans l'intérieur de la terre, et d'exploiter et d'amener au jour les substances minérales utiles que ces gîtes renferment. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les *mines* les plus profondes, ne descendent pas à la huit millième partie de son diamètre. (Buffon.) | Souvent les minéraux sont répandus à la surface du sol dans des terrains d'alluvion, et peuvent être exploités à ciel ouvert; la *mine* prend alors le nom de *minière*. Lorsqu'ils sont à une certaine profondeur, on parvient à leur gîte par des *tranchées* ouvertes, par des *galeries* horizontales ou des *puits* verticaux. Il y a des mines dont la profondeur a plus de mille mètres; on y descend, soit dans des caisses suspendues à un treuil, soit à l'aide d'échelons. L'aérage des mines offre d'assez grandes difficultés. On est obligé, pour s'y procurer un courant d'air actif, de forer deux puits à la fois, et de les faire communiquer entre eux de distance en distance, ou d'établir une cloison qui partage le puits en deux, ou de placer des tuyaux qui communiquent sous le foyer d'un four d'appel terminé par une haute cheminée. On réussit ainsi à rompre l'équilibre qui tient l'air stagnant, et à forcer l'air extérieur à venir remplacer celui de l'intérieur des mines, qui est impropre à la combustion des lampes et à la respiration. Dans les mines de houille, on rencontre quelquefois un air inflammable; le *grisou* (hydrogène carboné), dont la détonation produit les plus terribles effets; on se garantit de ses explosions par l'usage de la lampe de sûreté de Davy. | Fig. Ce sujet, cet ouvrage est une *mine* féconde, intarissable de beautés poétiques. Cet homme est une *mine* de savoir. L'agriculture est une *mine* féconde de trésors renaissants. (Thomas.) | Les mines furent, dans l'origine, abandonnées au souverain comme une espèce de *préciput*; il en était ainsi de tout ce que la terre renfermait de précieux. Plus tard, lorsque les progrès de la civilisation et de l'industrie donnèrent à ces exploitations une importance réelle, les propriétaires restèrent en possession et se réservèrent le soin de les concéder. C'est la loi du 21 avril 1810 qui vint régir définitivement tout ce qui était relatif à l'exploitation des mines. Cette législation forme une exception aux principes du droit commun, d'après lesquels la propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous; elle crée deux propriétés entièrement distinctes, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du sol, et donne au gouvernement le droit de concéder cette dernière. Cependant, les terrains où se trouvent des mines ne peuvent être considérés comme domaniaux, puisque le gouvernement lui-même ne pourrait s'en emparer, et que s'il voulait exploiter une mine, il devrait y être autorisé par une loi, ainsi que cela a eu lieu pour l'exploitation des mines de sel gemme. L'exploitation des mines et des carrières prend chaque jour de nouveaux développements. La révolution opérée dans l'industrie par les appareils à vapeur, l'accroissement de la population, l'établissement des chemins de fer et l'impulsion donnée aux constructions particulières, ainsi qu'aux travaux publics, ne peuvent manquer d'imprimer à ces exploitations un degré d'activité qui surpasse le plus haut point de prospérité qu'elles aient encore atteint. Dans ces circonstances, la législation qui les régit est peut-être incomplète; elle mérite au moins de fixer l'attention de l'administration des ponts et chaussées et des mines. Les entreprises des mines diffèrent surtout des autres entreprises industrielles ou agricoles, par la plus grande incertitude où l'on est sur les principaux éléments, d'où dépend le prix de revient du produit que l'on veut obtenir. L'existence même de ce produit est quelquefois incertaine, comme dans les entreprises de recherches de mines. Dans presque tous les cas, la qualité des produits, les dépenses à faire pour vaincre les obstacles qui se présenteront avant d'atteindre le gîte que l'on a eu en vue, sont autant de points sur lesquels on ne peut former que des conjectures plus ou moins probables. Aussi a-t-on dit que les mines étaient des *loteries*. Cependant, aucune personne sage ne met à la loterie, et beaucoup de gens sensés ont engagé et engagent journellement leurs capitaux dans les entreprises de mines. Ceux qui agissent avec prudence et discernement s'en trouvent bien, parce qu'ils ne font de dépenses un peu considérables que lorsqu'ils sont suffisamment éclairés par des observations antérieures faites sur le gîte même, ou sur des gîtes voisins, pour avoir, en faveur du succès, un degré de probabilité à peu près égal à la probabilité de succès d'autres entreprises industrielles. Quant aux gens qui traitent les mines comme une loterie, et s'y engagent sans réflexion, sans lumière et sans expérience acquise, il est certain qu'ils doivent perdre à un jeu dont les chances ne peuvent être appréciées qu'à l'aide de connaissances spéciales, réunies à l'expérience et au jugement droit. La géologie est d'un faible secours pour l'exploitation des mines. Cette science, en effet, ne s'est encore attachée qu'aux grands traits généraux des formations diverses qui constituent l'écorce du globe; les petits détails, variés à l'infini, qui disparaissent au milieu des caractères de l'ensemble, ont été jusqu'ici le sujet d'observations peu nombreuses; celles que l'on a faites sembleraient même tout à fait particulières aux localités où elles ont été recueillies, et n'ont encore conduit à aucun principe général. Ainsi, c'est seulement sur les faits observés dans le voisinage du gîte qu'il veut exploiter et dans les gisements analogues, que l'exploitant peut asseoir, dans l'état actuel de nos connaissances, des conjectures raisonnables. | *Peine des mines*, Condamnation qui astreignait les coupables à travailler dans les mines. La peine des mines a été remplacée, chez les peuples modernes, par celle des galères ou des travaux forcés, sauf chez les Russes, où des condamnés politiques subissent encore la peine des mines. | *Corps des mines*, Ensemble du personnel des fonctionnaires et agents attachés au service des mines. Ce service a été organisé de la manière suivante, par un décret du 24 décembre 1851 : 1° *service ordinaire*; 2° *service extraordinaire*, et 3° *services détachés*. Le *service ordinaire* comprend le service des arrondissements, c. à d. l'instruction des affaires et la surveillance des mines, minières, carrières, tourbières et usines minéralogiques, dans la circonscription des arrondissements et sous-arrondissements minéralogiques des ingénieurs, ainsi que la surveillance des appareils à vapeur, dans les départements de leur résidence ou les départements voisins où ils seraient appelés à exercer; les services spéciaux, tels que la surveillance et le contrôle des chemins de fer concédés, le service des appareils à vapeur dans le département de la Seine, la direction des mines, minières ou tourbières domaniales ou communales; les services divers, tels que le secrétariat du conseil général des mines, les bureaux de l'administration centrale, l'École des mines, les écoles des mineurs de Saint-Étienne et des maîtres mineurs d'Alais. Le *service extraordinaire* comprend la direction des recherches, l'exploitation temporaire des mines, minières ou carrières, au compte de l'État, des départements ou des communes, les études géologiques de terrains, les topographies souterraines, les missions scientifiques ou industrielles, et tous autres travaux dont les ingénieurs peuvent être temporairement chargés. Les *services détachés* comprennent le service des mines en Algérie et dans les colonies, le service de la consolidation des carrières sous la ville de Paris et autres villes, le service des eaux minérales, les missions à l'étranger pour études scientifiques, industrielles ou commerciales, et les emplois de directeur, professeur ou répétiteur dans les écoles du gouvernement. Les grades sont fixés ainsi qu'il suit : inspecteur-général, ingénieur en chef, ingénieur ordinaire, élève ingénieur. Les élèves ingénieurs sont recrutés parmi les élèves de l'École polytechnique. La nomination aux grades ci-dessus désignés, la révocation de ces fonctionnaires et leur admission à la retraite, sont faites ou prononcées par le chef de l'État, sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. La France est divisée, sous le rapport des mines, en huit inspections, confiées chacune à un inspecteur-général. Chaque inspection est divisée en arrondissements, à la tête desquels est un ingénieur en chef, qui a sous ses ordres un certain nombre d'ingénieurs ordinaires et de garde-mines. | *École des mines*. L'École des mines, créée par un arrêt du conseil d'État du roi, du 17 mars 1783, est établie à Paris. Elle comprend deux catégories d'élèves : 1° les élèves ingénieurs, destinés au recrutement du corps des mines; 2° les élèves externes, qui se destinent à devenir directeurs d'exploitation de mines et d'usines, et qui sont admis à la suite d'examens dont le programme est arrêté par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. L'école reçoit, en outre, des élèves étrangers, qui sont admis par décision spéciale du ministre. La durée des études est de trois années. L'enseignement est commun aux diverses catégories d'élèves. Il est gratuit. Le but principal de l'institution des élèves externes est de former des directeurs d'exploitation d'usines métallurgiques. Cependant l'élévation et la variété d'un enseignement fondé sur la physique, la chimie et la mécanique, sur les sciences naturelles, sur la technologie minérale et les exercices pratiques de l'art de l'ingénieur, enfin sur les notions générales de droit appliquées à la science administrative, sont éminemment propres à compléter toute éducation libérale, à préparer aux positions diverses du commerce et de l'industrie. Les élèves externes qui justifient de l'aptitude et des connaissances nécessaires reçoivent un brevet et sont autorisés à porter le titre d'*élèves brevetés de l'École des mines de Paris*. | *Garde-mines*. Les ingénieurs des mines sont secondés, en ce qui concerne la surveillance de police des exploitations des mines, minières, ou tourbières, des usines et ateliers de lavage pour les minerais de fer, les levées et copies de plans superficiels et souterrains, la surveillance de police des appareils à vapeur et du matériel des chemins de fer, par des agents désignés sous le nom de *garde-mines*. Ces agents sont pris, autant que possible, parmi les maîtres mineurs, gouverneurs ou directeurs de mines, les contre-maîtres d'ateliers, d'usines ou de manufactures, et les élèves des écoles professionnelles qui justifient de leur aptitude par un examen.

MINE, s. f. Art milit. Sorte de galerie souterraine que l'on construit jusque sous les endroits que l'on veut faire sauter, et au bout de laquelle on pratique un espace suffisant pour contenir la poudre nécessaire pour enlever tout ce qui est au-dessus de cet espace. Dans une mine, on considère : l'*excavation*, ou solide de terre que fait sauter la mine; l'*entonnoir*, ou espèce de creux que laisse ce solide dans l'endroit où il a été enlevé : le *puits*, ouverture qu'on fait dans la terre pour y pratiquer la mine; la *chambre*, ou lieu où se charge la mine, et enfin le *saucisson*, ou mèche avec laquelle on met le feu à la mine. | *Charger une mine* ou *la mine*, *Faire jouer une mine*, *Mettre le feu à la mine*, *Éventer une mine*, Découvrir une mine faite par l'ennemi. | Fig. *Éventer une mine*, Pénétrer un dessein secret. C'est un homme fin, rusé, capable d'*éventer les mines* les plus cachées. | L'art des mines, ou la fortification souterraine, est devenu successivement, entre les mains des ingénieurs militaires, une partie très-importante de l'art de la guerre. L'usage des mines dans l'attaque des places remonte à la plus haute antiquité. Ce n'est guère que cent cinquante ans après la découverte de la poudre à canon qu'on pensa à en faire l'emploi dans les mines. L'assiégeant se sert de mines pour hâter et l'assiégé pour retarder la prise des forteresses. La défense ne se borne plus à attendre les travaux de l'attaque; elle les prévient pendant la paix, et s'empare d'avance, par des ouvrages souterrains, du sol inférieur à la surface duquel l'attaque doit établir ses travaux de siége. Quand on veut faire une mine, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une place, la première opération est de creuser un puits pour descendre à la profondeur à laquelle on veut entrer en *galerie*, c. à d. diriger le chemin souterrain vers les points qu'on se propose d'atteindre. Quelquefois, les fossés se trouvent creusés à cette profondeur; alors les mineurs de la place qu'on veut mettre en état de défense partent de la contrescarpe pour ouvrir immédiatement le chemin dans la direction projetée. A moins de creuser dans le roc vif ou de maçonner les galeries, comme lorsqu'elles doivent faire partie de la fortification permanente d'une place, il faut soutenir les terres par des châssis en bois, coffrés avec des planches. L'art des mines ou de la fortification donne naturellement aux travaux de l'assiégé une direction corrélative à celle que l'assiégeant doit donner aux siens. Depuis que l'assiégeant, pour attaquer une place, enveloppe de parallèles le front d'attaque, qu'il établit ses batteries à ricochet sur le prolongement des faces des ouvrages, qu'il élève des cavaliers de tranchées pour chasser l'assiégé des saillants de son chemin couvert; enfin, depuis que la marche de l'attaque est bien connue, l'assiégé pousse ses galeries souterraines sous les glacis de la place, et dirige ses travaux de manière à pouvoir bouleverser les tranchées, les sapes et les batteries de l'assiégeant, au fur et à mesure qu'il les a construites. Il oblige ainsi l'assiégeant à soutenir une guerre souterraine. L'assiégé fait partir des galeries de

contrescarpe, de communication et d'enveloppe, des galeries d'écoute, d'où il dirige des rameaux sous les travaux de l'assiégé, et, à l'extrémité de ces rameaux, il établit des *fourneaux*, dont l'explosion crève les galeries et étouffe les mineurs de l'assiégeant. Il forme deux et quelquefois trois étages de fourneaux : les premiers sont placés près de la surface du sol et les autres à de plus grandes profondeurs, en sorte que l'explosion des premiers n'empêche pas le jeu successif de ceux du second et du troisième étage. Il s'établit ainsi souterrainement, entre l'assiégeant et l'assiégé, une guerre meurtrière qui inspire aux soldats une grande terreur, car ils doivent craindre à chaque minute d'être enterrés vivants par les éboulements et les explosions, sans aucun espoir d'être retirés de leurs tombes.

MINE, s. f. (du lat. *mina*, même sens). Ancienne mesure de Paris pour les matières sèches, contenant la moitié d'un setier, ou 78 litres 04. | On se servait surtout de la mine pour le blé et le sel. En Italie on se servait aussi de la mine, mais elle variait beaucoup selon les localités. | Mesure pour les terres, qui valait à peu près les deux tiers de l'arpent. | Monnaie de compte en Turquie, que l'on appelait aussi aspre. | Ce qui est contenu dans la mine. *Mine* de froment, de blé, de sel. Manger une *mine* d'avoine. | Monnaie des Athéniens et des Hébreux. La mine athénienne valait 92 fr. 68 c. 1/2. | Poids athénien qui valait 463 grammes. L'ancienne mine attique valait trois quarts de la nouvelle.

MINÉ, ÉE, part. Que l'on a excavé, ou qui est excavé ; sous quoi l'on a établi ou pratiqué une mine. Terrain *miné*. Bastion *miné*. Des fortifications *minées*. Ces berges sont *minées* par les eaux. | Fig. Un homme *miné* par le chagrin. Le pauvre enfant, jaune et *miné* par la fièvre, était tout nu. (Chateaubriand.) Pauvre femme *minée* par le chagrin.

MINÉIDES. Mythol. Nom patronymique des filles d'un Thébain nommé Minée. Elles refusèrent d'assister à la représentation des orgies, en soutenant que Bacchus n'était pas fils de Jupiter, et continuèrent à travailler à des ouvrages de tapisserie pendant la fête. Elles furent changées en chauves-souris par le dieu irrité de leur impiété.

MINER, v. a. Percer d'une mine. On *mine* un ouvrage de fortification, un roc, un bastion, un fort. Les ennemis avaient eux-mêmes *miné* leurs fortifications avant de les abandonner. | Creuser avec lenteur. L'eau *mine* ces terrains, ces berges. L'homme qui lutte contre le grand ordre des choses est un insecte qui entreprend de *miner* les pyramides. (Boiste.) | Consumer, détruire peu à peu. Le chagrin le *mine*. Certaines maladies *minent* les patients et ne les emportent que plus sûrement. Il s'appliqua d'abord à *miner* par degrés l'édifice de leur religion. (Voltaire.) | Absol. Il y a des maladies qui *minent* sourdement. Rien ne *mine* comme le chagrin, la misère, les travaux excessifs.

A travers les parois d'une large poitrine,
Voit-on le feu caché qui consume et qui *mine?*
(B. BARBÉ.)

| SE MINER, v. pr. Se consumer peu à peu. *Se miner* dans la solitude par d'amers regrets.

MINERAI, s. m. Nom donné aux minéraux utiles et même aux minéraux métalliques non utiles, considérés soit comme espèces, représentées comme échantillons, soit en grand dans les gîtes où la nature les a placés, mais abstraction faite des substances qui les accompagnent. Les minerais métalliques ou non métalliques se trouvent sous l'écorce du globe en couches, filons, veines, amas, ou disséminés dans des sables ou dépôts d'alluvions. Ils sont presque toujours associés à des matières étrangères, inutiles, appelées gangues. Les couches sont très-régulières et parallèles aux plans de stratification des terrains au milieu desquels elles se trouvent. Elles prennent le nom de *bancs* quand elles ont une épaisseur considérable et qu'elles sont composées de matières de peu de valeur, comme les pierres, les ardoises, les marbres, etc. Des couches sans régularité ne sont plus des couches, mais des *filons*. On considère dans les couches ou les filons quatre objets principaux : la *direction*, l'*inclinaison*, la *puissance* et l'*affleurement*. La *direction* d'un filon ou d'une couche est la position d'une ligne indéfinie qui y serait tracée par rapport au plan méridien du lieu ; l'*inclinaison* est l'angle que la ligne de leur plus grande pente fait avec l'horizon ; la *puissance* est l'épaisseur, et l'*affleurement* est la ligne suivant laquelle les couches viennent se mettre à nu sur le sol. Laver le *minerai*. Écraser le *minerai*. Fondre le *minerai*. Le traitement des *minerais*. La recherche et l'exploitation des *minerais* varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. (Huot.) | Le *minerai* porte le nom du métal qui y domine. Par exemple, telle combinaison de cuivre et d'argent est un *minerai de cuivre*, si l'argent ne s'y trouve qu'en petite quantité ; c'est un *minerai d'argent*, au contraire, si la quantité de ce métal l'emporte sur celle du cuivre. | *Minéral riche*, Celui qui n'est mélangé d'aucune matière étrangère.

MINÉRAL, ALE, adj. Qui est de la nature des minéraux, qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux, qui concerne les minéraux. Substances *minérales*. Apparence *minérale*. | Qui est saturé de particules minérales. Eaux *minérales*. | *Eaux minérales factices*, Imitation des eaux minérales par des procédés chimiques. | *Règne minéral*, L'ensemble des substances minérales. Le *règne minéral* comprend tout ce qui n'est ni végétal ni animal. Les naturalistes modernes disent plutôt le règne *inorganique*. V. INORGANIQUE. | S. m. Nom qu'on donne à tout corps non organisé, qui se trouve sur ou dans la terre, tels que les terres, les pierres, les métaux, les métalloïdes, les sels, les cristaux, etc. Il existe deux classifications principales des minéraux : celle de Werner et celle de Haüy. Werner, prenant pour base la composition chimique, divise les minéraux simples en quatre classes : 1° les terres, 2° les matières salines (sapides et solubles), 3° les matières combustibles, 4° les métaux. Cette division est la plus simple et la plus naturelle. Il divise ensuite la première classe en huit genres, dont le premier ne comprend qu'une seule espèce, le *diamant*, que ce profond minéralogiste a cru devoir réunir aux substances précieuses, parce qu'il en a les principaux caractères extérieurs. Les sept autres genres sont déterminés par les sept terres simples qui se trouvent dominantes, soit par leur abondance, soit par l'influence qu'elles ont sur les caractères des minéraux. Ces terres sont : la *zircone*, la *silice*, l'*argile*, la *magnésie*, la *chaux*, la *baryte* et la *strontiane*. Les trois autres classes de la méthode de Werner sont divisées en autant de genres qu'il y a de sortes de *sels*, de *combustibles* et de *métaux*. Chaque *terre*, chaque *sel*, chaque *combustible* donne son nom à un genre, et chaque genre ne renferme que des minéraux qui ont pour principe prédominant ou pour principe caractéristique celui dont le genre porte le nom. Haüy partage tous les corps du règne minéral en deux grandes divisions, sous le titre d'*espèces minérales* ou de *minéraux* proprement dits et de *roches*. Puis il distribue les *espèces minérales* en quatre classes, sous la dénomination de substances *acidifères*, substances *terreuses*, substances *combustibles* et substances *métalliques*. Ces quatre classes comprennent toutes les espèces proprement dites ou les minéraux simples. Les minéraux mélangés, tant ceux dont la composition est évidente à l'œil que ceux qui résultent d'une sorte de remaniement des débris des espèces elles-mêmes, forment l'objet d'une méthode particulière ; si ces diverses masses minérales sont rangées d'après la substance qui prédomine dans leur composition quand elle est apparente ou d'après la ressemblance de composition si elle est cachée, la méthode sera minéralogique ; elle sera géologique, au contraire, si les substances sont distribuées d'après l'ordre successif suivant lequel on croit qu'elles ont été déposées. (V. TERRE, ROCHE, SEL et MÉTAL.) Un *minéral*. Des *minéraux*. La forme des *minéraux*. La structure des *minéraux*. La pesanteur spécifique des *minéraux*. La plupart des *minéraux* sont conducteurs de l'électricité. Le carbonate, le sulfate et le phosphate de soude sont des *minéraux* efflorescents. Procédons à l'analyse de ces *minéraux*.

Surtout des *minéraux* l'intéressante étude
Occupait leurs moments : tous rangés avec art
Et classés avec ordre instruisaient leurs regards.
(DELILLE.)

MINÉRALISABLE, adj. Susceptible d'être minéralisé. Le cuivre et l'argent sont *minéralisables*.

MINÉRALISATEUR, TRICE, adj. et s. Chim. et minéral. Se dit des substances qui par leur combinaison avec les métaux changent leurs caractères et donnent de nouveaux corps. L'oxygène, l'acide carbonique, le soufre et l'arsenic sont les *minéralisateurs* les plus ordinaires.

MINÉRALISATION, s. f. (pron. *minéralizasion*). Chim. et minéral. Se dit des modifications et des changements survenus dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe. Ces changements paraissent avoir généralement pour cause l'électricité, qui se développe par la présence de trois éléments ou de trois corps métalliques, et qui occasionnent des réactions chimiques qui modifient la nature des corps. | Combinaison d'un métal ou d'un métalloïde avec du soufre ou de l'arsenic, ou avec l'un et l'autre ensemble. Par cette combinaison l'aspect du métal est entièrement changé ; il est sans éclat, sans ductilité ni malléabilité, le métal n'est plus reconnaissable. C'est ainsi que l'argent, qui est un métal blanc, lorsqu'il est combiné avec de l'arsenic et avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de petits cristaux rouges qui sont quelquefois transparents comme des grenats, et reçoit le nom de *mine d'argent rouge*. Combiné avec une portion de soufre, l'argent devient une substance d'un gris foncé, flexible comme du plomb, et si tendre qu'on peut la tailler avec un couteau. Le plomb minéralisé avec le soufre affecte une forme cubique que l'on nomme *mine de plomb*; avec l'arsenic, il donne des groupes de cristaux d'un beau vert ou d'un beau blanc. Ce sont les mines de plomb vertes ou blanches. Quant à l'or, on ne l'a point encore rencontré minéralisé : il se présente toujours sous la forme et sous la couleur qui lui sont propres. Les métaux qui ne sont point minéralisés, et que l'on trouve sous la forme qui leur est propre, se nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. La chimie est parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de minéralisations : ainsi l'on reproduit très-bien le cinabre, l'antimoine cru, l'orpiment, etc. Il y a plusieurs procédés de *minéralisation*.

MINÉRALISÉ, ÉE, part. Qui est converti en minéral. L'étain est *minéralisé* par l'arsenic, et la masse qui résulte de leur union est en cristaux polygones. Voilà du fer *minéralisé* par la chimie.

MINÉRALISER, v. a. Se dit de l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un métalloïde avec du soufre ou de l'arsenic, ou avec l'un et l'autre ensemble. *Minéraliser* l'étain ou le plomb. La chimie est parvenue à *minéraliser* la plupart des métaux comme la nature elle-même. | SE MINÉRALISER, v. pr. Être minéralisé. Le cuivre et le fer *se minéralisent* soit avec le soufre soit avec l'arsenic, et prennent une infinité de formes différentes qui les rendent méconnaissables.

MINÉRALOGIE, s. f. (du lat. *minera*, mine, ou minéral, et du gr. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui, ayant pour but de connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'on les trouve produites par la nature sur le globe, considère en eux les caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leurs gisements, le rôle qu'ils jouent dans la constitution de la terre, leurs propriétés, leurs usages, et qui les classe suivant un ordre méthodique. Traité de *minéralogie*. La *minéralogie*, cette compagne inséparable de la géologie, existait à peine au commencement du XVIIIe siècle. (D'Orbigny.) En fondant la cristallographie sur le calcul, Haüy fit pour ainsi dire de la *minéralogie* une science exacte. (Huot.) | Les plus anciens écrits, tels que les livres de Moïse et les antiques monuments égyptiens nous prouvent à quelle date reculée il faudrait remonter pour trouver l'origine de la minéralogie, dont l'histoire primitive se perd dans la nuit des temps. Aristote paraît être le premier auteur qui ait introduit quelque méthode dans l'étude de la minéralogie. Il établit d'abord deux grandes classes : les *minéraux divisibles sous le marteau*, et les *minéraux malléables*. Il appela les premiers *fossiles*, et les seconds *métalliques*. Son disciple Théophraste s'écarta de cette division pour classer les minéraux en *fossiles*, qu'il subdivisa en *pierres* et en *terres*, et en *métaux*, qu'il classa suivant la valeur de leur utilité. Pline adopta le système de Théophraste. A ce génie supérieur, on vit succéder le Grec Zozime et plus tard l'Arabe Geber, qui ne virent dans l'étude des minéraux que l'art mensonger par lequel les métaux les plus ordinaires pouvaient prendre les caractères et les propriétés de l'or. Ces recherches infructueuses n'avaient été d'aucune utilité à la science, lorsque, vers le commencement du XIe siècle, Avicenne parut. Il essaya de répandre un peu de clarté dans l'étude de la minéralogie ; il ajouta aux pierres et aux métaux les sels et les substances sulfureuses, et rangea les minéraux en quatre classes : les *pierres*, les *métaux*, les *soufres* et les *sels*. Albert le Grand parut deux siècles plus tard : la seule modification qu'il apporta dans le système d'Avicenne fut de comprendre sous la dénomination de *mineralia media* les sels et les substances combustibles. Valentin, vers la même époque, faisait connaître l'antimoine, et l'alchimiste Isaac introduisait des procédés méthodiques dans l'analyse des métaux. Georges Agricola, vers l'an 1546, s'empara des idées de Théophraste, et bientôt une nouvelle ère commença pour la minéralogie. Ce fut lui qui découvrit le bismuth, et qui inventa, pour l'exploitation des mines et le traitement des minerais, de nouvelles méthodes, qui subirent même peu de

changements jusqu'au XVIIe siècle. Contemporain d'Agricola, Paracelse, livré tout entier aux travaux hermétiques, fut conduit par eux à la connaissance du zinc, tandis que Bernard de Palissy donnait par ses recherches un nouvel intérêt à la science minéralogique. Enfin, le goût des collections parut : on étudia les gisements des minéraux ; on sentit le besoin d'une classification fondée sur des principes stables, et les ouvrages se multiplièrent. Brandt, en 1723, découvrit l'arsenic et le cobalt; vers la même époque Wood faisait la découverte du platine. Cronstedt contribua aux progrès de la science en publiant, en 1738, une classification dans laquelle les classes, les ordres, les genres et les espèces sont établis d'après des considérations chimiques. C'est à ce minéralogiste que l'on doit la découverte du nickel et l'utile emploi du chalumeau. A la même époque, l'étude de la chimie reconnaissait l'existence de trois terres simples : la chaux, la silice et l'alumine. Ce fut alors qu'elle devint en France le sujet d'études profondes. Valmont de Bomare a rendu les plus grands services à la science par ses cours publics et en faisant avec quelques disciples des excursions dans les environs de Paris, tandis que Buffon répandait tant de charmes sur l'étude de l'histoire naturelle. Vers l'année 1772, Sage, à qui l'on doit l'établissement de l'École des mines, avança par ses travaux la *docimasie*, ou l'art d'essayer les minerais. L'impulsion était donnée ; la science ne pouvait plus arrêter sa marche. Dellnyard venait de découvrir le tungstène, Grégor le titane, Muller le tellure, Hielm le molybdène ; et ces découvertes se firent de 1781 à 1782. Daubenton contribua puissamment à l'avancement de la minéralogie par un ouvrage publié en 1784, et qui est vraiment remarquable pour cette époque. Dans un écrit publié en 1801, par Dolomieu, ce savant géologue démontra la nécessité d'établir en minéralogie des bases fixes pour déterminer des espèces. Cependant la chimie étendait le domaine de la minéralogie, et les chimistes français rivalisèrent de zèle avec les chimistes étrangers. Vauquelin, en 1797, avait découvert le chrome ; Hatchett découvrit le tantale, Wollaston le palladium et le rhodium ; Descôtis, en 1803, l'iridium ; Tennant, l'osmium ; et Berzélius, en 1804, fit la découverte du cérium. La classification de Haüy, rectifiée dans la dernière édition de son *Traité de minéralogie*, comprend, dans une première classe, les *acides libres*, qui sont divisés en deux espèces ; dans la deuxième, les *métaux* privés de l'éclat métallique, qu'il appelle *hétéropsides*, et qu'il divise en huit genres. Mohl est le premier qui ait essayé d'employer le secours de l'analyse chimique pour déterminer les espèces et les familles minérales. Les minéralogistes français modifièrent alors leurs classifications. Berzélius fut celui qui alla le plus loin sur cette route ; il rangea d'abord les substances minérales d'après leurs éléments les plus *électro-positifs* ; mais ensuite il composa une seconde classification, d'après les éléments *électro-négatifs*, et il en forma deux classes, l'une comprenant les minéraux composés à la manière des *substances inorganiques*, et l'autre les minéraux composés à la manière des *substances organiques*. L'oxygène étant l'élément le plus électro-négatif, toutes les combinaisons oxygénées forment dans la nomenclature de Berzélius une division à part, et se trouvent rangées sous l'oxygène, qui devient ainsi le type d'une immense famille. Les mêmes principes ont servi de base aux méthodes de Beudant et de Brongniart. Beudant divise les substances minérales en classes, familles, genres, espèces et variétés. Les classes, au nombre de trois, portent les dénominations suivantes, proposées par Ampère, savoir : 1° les *gazolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps gazeux, liquides ou solides, susceptibles de former des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène, et avec le fluor ; 2° les *leucolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides qui ne donnent généralement que des solutions blanches avec les acides, et ne sont point susceptibles de former des gaz permanents ; 3° les *chrotcolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides susceptibles de former des sels ou des solutions colorées, et ne se réduisant jamais en gaz permanents. Brongniart, dans sa nouvelle classification, s'est soustrait à la prétendue nécessité de prendre un seul principe pour classer les corps qui constituent le règne minéral. Enfin on est arrivé à une connaissance si parfaite de la constitution intime des minéraux, qu'on a pu en reconstruire plusieurs à volonté. Hall, Berthier, ont ouvert cette voie nouvelle, dans laquelle se sont surtout signalés Becquerel, qui, au moyen d'actions lentes, a formé la plupart des composés qu'on trouve dans les terrains sédimentaires ; Ebelmen, qui, par la fusion ignée, a obtenu plusieurs pierres précieuses, telles que le spinelle-rubis rouge, le rubis rose, etc. ; de Sénarmont, qui, en ajoutant aux agents chimiques une puissante pression, a reproduit les sulfures, les sulfates, le fer oligiste, etc. ; Frémy, qui, en étudiant surtout les sulfures, a réussi à expliquer la formation de la plupart des eaux minérales et a obtenu le quartz, le corindon, etc.

MINÉRALOGIQUE, adj. Qui concerne la minéralogie. Carte, observation *minéralogique*. Découverte *minéralogique*. Excursions *minéralogiques*.

MINÉRALOGIQUEMENT, adv. Conformément à la minéralogie ; dans le langage minéralogique. On nomme vulgairement pierre meulière, et *minéralogiquement* silex molaire, une variété de quartz appelée silex. (Encyclopédie.)

MINÉRALOGISTE, adj. et s. Celui, celle qui connaît la science des minéraux, qui fait profession d'étudier et d'enseigner cette science. Presque tous les savants qui se sont préoccupés de l'étude de la nature ont été plus ou moins *minéralogistes*. Les études sérieuses auxquelles se livrèrent les *minéralogistes*, guidés dans leurs recherches par les lumières de la chimie, firent chaque jour découvrir de nouvelles substances. (D'Orbigny.) | Le *minéralogiste* doit s'exercer à connaître les minéraux à l'œil ou à l'aide de quelques essais simples et faciles à exécuter. Un marteau, une pointe d'acier, un chalumeau, quelques acides, une aiguille aimantée doivent composer tout son bagage quand il voyage ; car la cassure, l'aspect, la dureté, la fusibilité, l'action de l'acide nitrique et celle de l'aiguille aimantée, suffisent, avec la forme des cristaux, pour faire distinguer presque tous les minéraux. Les essais se font soit par la voie *sèche*, c. à d. à l'aide du feu ou du chalumeau, ou à l'aide de réactifs solides ; soit par la voie *humide*, c. à d. à l'aide de réactifs liquides. | Adjectiv. Le premier qui sut distinguer l'or du cuivre, et le plomb de l'argent fut *minéralogiste*. (Huot.)

MINÉRALURGIE, s. f. (du lat. *minera*, et du gr. ἔργον, ouvrage). Application des connaissances minéralogiques à la recherche et à la distinction des corps dont les arts peuvent tirer parti, ou de ceux dont l'emploi pourrait offrir des inconvénients. Ce mot s'applique plutôt aux espèces pierreuses qu'aux espèces métalliques.

MINÉRALURGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de minéralurgie.

MINERVALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, au mois de janvier et au mois de mars.

MINERVE (en gr. *Athéné*, en lat. *Minerva*, et chez les Étrusques *Ménerfa*). Mythol. Déesse de la sagesse, des sciences, des arts et de la guerre. Rien de plus confus que les mythes relatifs à la naissance de cette déesse. On peut les réduire à cinq principaux : 1° La Minerve homérique, fille de Jupiter ; Homère ne nomme pas sa mère. Dans les traditions postérieures à ce poète, elle naît de la tête du maître des dieux, auquel Vulcain, d'autres disent Mercure ou Palamaon, fendit le crâne d'un coup de hache. Suivant une tradition crétoise, son père la fit naître d'un nuage. Apollodore prétend que Jupiter fut assisté par Prométhée, et que Minerve naquit sur les bords du fleuve Triton. Quelques mythographes ajoutent qu'elle sortit de la tête de son père tout armée et poussant des cris de guerre. 2° Fille du géant ailé Pallas, qui, ayant voulu faire violence à sa fille, fut tué par elle. La déesse se servit de sa peau comme d'égide et attacha ses ailes à ses pieds. 3° La Minerve libyenne, fille de Neptune et de Tritonis. Suivant Hérodote, elle était adorée, avec les mêmes attributs que l'Athéné des Grecs, par les Machlyens et les Ausiens, qui habitaient les bords du lac Tritonis. Irritée contre son père, elle se réfugia auprès de Jupiter, qui l'adopta pour sa fille. 4° Fille d'Itonius et sœur d'Iodama, qui fut tuée par elle, ou pétrifiée par la tête de la Gorgone, une nuit qu'elle était entrée dans le temple de sa sœur. C'est de la Minerve Itonia que l'on fait dériver le nom de la ville d'Itone en Thessalie. 5° On donne aussi Minerve comme fille de Vulcain. Minerve était regardée comme réunissant en elle la puissance et la sagesse. Elle présidait au salut des empires et à la conservation de l'ordre social ; l'agriculture, les arts, l'industrie, les inventions diverses étaient sous sa protection ; les peuples la regardaient encore comme veillant à la défense des villes, des citadelles, des ports. On lui attribuait l'invention de la charrue et du râteau ; c'était elle qui avait fait présent de l'olivier aux habitants de l'Attique et leur avait enseigné à employer les bœufs pour le labour, à dompter les chevaux. On lui attribuait aussi l'invention des nombres, du char, de la navigation, et, en général, de toutes les découvertes dues, non pas au hasard, mais à une profonde méditation de l'esprit. Elle apprit aux mortels l'usage du feu, source de tous les arts et principe de la vie civilisée ; voilà pourquoi elle est toujours en rapport avec Vulcain et préside, ainsi que lui, à toute la science humaine ; c'est pour cette raison qu'Ovide la nomme *déesse des mille travaux*. Minerve avait sous sa présidence l'exercice de la justice, ceux qui la rendaient, les lieux où elle s'exerçait, et en général la juridiction criminelle. Institutrice de l'aréopage, elle était censée donner sa voix en faveur de l'accusé, si les suffrages étaient partagés ; c'est pourquoi l'on voit Oreste lui élever un autel après son acquittement. Veillant à la sûreté des États, Minerve était une déesse guerrière, mais divinité présidant surtout à la guerre défensive et bien distincte de *Mars*, d'*Enyo*, d'*Enis*, qui se plaisent dans le carnage brutal. Minerve ne décrète la guerre, conjointement avec Jupiter, qu'après mûre délibération ; elle ne possède pas d'armes en propre, et emprunte celles de son père pour mettre un frein à la fureur de Mars. On lui attribuait l'invention de la flûte et de la trompette, qui servaient chez les anciens à régler la marche et les diverses évolutions des armées. A

Minerve.

ces fonctions guerrières de Minerve se rattache la protection qu'elle accorde aux héros qui unissent la prudence à la valeur. Amie des Grecs, elle les protégea lors de leur expédition contre Troie, et ne se déchaîna contre eux qu'après l'outrage fait à Cassandre. Divinité d'un esprit austère et mâle, haute raison personnifiée, l'Athéné était aux yeux des Grecs la vierge par excellence, qui fuit la couche nuptiale et dont le cœur est inaccessible aux passions. Elle se présente à Pâris, toute vêtue, pour réclamer le titre de la plus belle des déesses ; cette circonstance révèle un des traits importants du caractère de la déesse, tel qu'il était conçu par les anciens. La chouette, le serpent, l'olivier, la corneille, lui étaient consacrés. On lui sacrifiait des béliers, des taureaux et des vaches. C'est à Phidias que l'on doit la réalisation complète de l'idéal de Minerve, tel que le concevaient les anciens. Cet habile artiste exécuta, par ordre de Périclès, une statue colossale de cette divinité, en or et en ivoire, qui fut placée dans l'Acropolis ; elle avait vingt-six coudées de hauteur. La déesse était représentée debout, tenant à la main la statue de la Victoire, et son bouclier à ses pieds. Les autres statues de Minerve qui ont joui d'une grande célébrité sont la Minerve de bronze, élevée après la bataille de Marathon, et la Minerve *Lemnienne*, consacrée à Athènes par les habitants de Lemnos. (Jacobi.) Les anciens célébraient beaucoup de fêtes en l'honneur de cette divinité ; les plus remarquables étaient les *Panathénées* chez les Athéniens, les *Minervales* chez les Romains. Elle avait des temples par toute la Grèce ; le plus célèbre est le Parthénon d'Athènes. Dans les processions on ne promenait son image que voilée. | S. f. Famil. Tête, cervelle. Tirer quel-

que chose de sa *Minerve*. Ne pouvoir rien tirer de sa *Minerve*. | Fig. Raison, sagesse, génie. Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins fatiguer leur *Minerve* à maintenir un intarissable flux de paroles. (J. J. Rousseau.)

Chaque mortel a sa *Minerve*
Qui doit lui servir de flambeau.
(J. B. ROUSSEAU.)

MINERVIEN, IENNE, adj. Antiq. rom. Qui appartient à Minerve. Collége *minervien*. | *Légion minervienne*, Légion que l'on croit avoir été formée en l'honneur de Minerve par Domitien, qui rendait à cette déesse un culte particulier.

MINET, ETTE, s. Famil. Petit chat, petite chatte. *Minet* joue avec le chien. Jolie petite *minette*.

MINETTE, s. f. S'est dit pour Petite mine, minauderie. | Bot. *Minette dorée*; Luzerne lupuline. | Se dit de variétés de minerais et particulièrement de celles qui sont en poussière. | Grande auge pleine de sable, dans laquelle le potier de terre jette ses moules pour les couvrir de sable.

MINEUR, EUSE, adj. et s. (rad. *mine*). Ouvrier, ouvrière employés aux travaux des mines. Les chants tristes et monotones des *mineurs* et des *mineuses*. | Il se dit aussi des soldats employés aux travaux de la mine. Une compagnie de *mineurs*. | Fig. Je sentis le *mineur* sous mes pieds. (Lesage.) Les mineurs pénètrent dans les mines et en parcourent l'intérieur, soit par des galeries, soit par des chemins inclinés ou rampes, soit par des escaliers, soit en descendant ou montant dans des puits par des échelles ou au moyen de cordes ou de chaînes. Ils s'éclairent dans leurs travaux, tantôt avec de petites chandelles portées dans une espèce de bougeoir en fer terminé par une pointe, au moyen de laquelle on fiche ce bougeoir, soit dans les fissures du terrain, soit dans une pièce de boisage; tantôt avec des lanternes ou des lampes de différentes formes. Quelquefois, les mineurs sont éclairés au moyen des étincelles que donne une roue d'acier frottant rapidement contre des cailloux. Mais l'éclairage exige des précautions particulières dans les endroits où le courant d'air est très-vif; il en exige davantage encore quand l'air est vicié et surtout quand il se dégage, des gîtes exploités, du gaz hydrogène en grande proportion. Dans ce cas, la flamme des lampes et les étincelles du moulin à silex enflamment le gaz et produisent souvent des explosions fatales aux mineurs. Heureusement, on se sert aujourd'hui, dans les mines bien exploitées, de la lampe de Davy, dans laquelle la mèche, enveloppée hermétiquement par un treillis de fil métallique suffisamment serré, offre un moyen presque toujours certain de prévenir ces inflammations, et, par suite, assure la vie des malheureux mineurs. V. GRISOU. Partout le travail des mines est pénible et dangereux. Chez les anciens, c'était un travail forcé et infâme. Il est aujourd'hui libre partout, excepté en Russie. Dans la plupart des pays, les mineurs forment un corps à part; en général, ces ouvriers sont fiers de leur état, parce qu'ils comprennent qu'ils rendent d'éminents services au péril de leur vie. Ils jouissent, le plus souvent, de priviléges particuliers; ils se soumettent volontiers à une discipline sévère et ils ont pour chefs des officiers du gouvernement. Ils travaillent six ou huit heures de suite; mais, en quittant leur poste, ils sont relevés par d'autres mineurs, et les travaux se poursuivent jour et nuit sans interruption. Ces ouvriers ont un costume particulier qui se ressemble dans presque tous les pays. Une des parties les plus générales et les plus essentielles de ce costume est un tablier de cuir qu'ils portent par derrière pour éviter d'être incommodés par l'humidité lorsqu'ils veulent s'asseoir. Le marteau et la pointerolle sont gravés en croix sur leurs boutons. | *École des mineurs de Saint-Étienne*. L'école des mineurs de Saint-Étienne (Loire) est destinée à former des directeurs d'exploitation et d'usines minéralogiques et des garde-mines. L'enseignement est gratuit; il a pour but : l'exploitation des mines, la connaissance des principales substances minérales et de leur gisement, ainsi que l'art de les essayer et de les traiter; les éléments de mathématiques, les notions les plus essentielles sur la résistance, la nature et l'emploi des matériaux en usage dans les constructions relatives aux mines, usines et voies de transport, la tenue des livres en partie double, le lever des plans et le dessin. Cette école est dans les attributions du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. | *École des maîtres-ouvriers-mineurs d'Alais (Gard)*. Cette école, qui a été fondée en 1843 et organisée par un règlement du 25 juillet 1846, a pour but de former des contre-maîtres qui possèdent à la fois assez de pratique pour surveiller et guider le travail des ouvriers, assez de connaissances théoriques pour bien comprendre et exécuter les ordres d'un directeur d'exploitation. Pour être admis dans cette école, il faut être âgé de plus de seize ans et justifier qu'on a travaillé dans les mines. La durée de l'enseignement est de deux années; l'instruction est gratuite. | Hist. nat. Se dit de *certains vers* ou larves remarquables par leurs habitudes de fouir, et particulièrement des larves de ces insectes qui se mettent à l'abri et le plus souvent se nourrissent dans l'intérieur des végétaux. Il est des larves de diptères qui se creusent, sous l'épiderme de plusieurs synanthérées, de longues galeries tortueuses. D'autres larves se développent et creusent des canaux dans l'intérieur des racines; plusieurs perforent le tronc et les branches des arbres. Il en est qui attaquent les tiges; d'autres enfin se pratiquent des galeries dans l'intérieur des fruits. Enfin, plusieurs espèces de mites détruisent les rayons des ruches des abeilles, en les perforant pour dévorer la cire, en construisant, à mesure qu'elles cheminent, un boyau cylindrique

Mineurs de la Sibérie.

de soie solide qu'elles recouvrent de leurs excréments. Il est presque impossible d'en débarrasser les ruches.

MINEUR, EURE, adj. et s. (du compar. lat. *minor*, même signif.). Moindre, plus petit. Ne s'emploie que dans un nombre assez restreint d'expressions. | Géogr. anc. *Asie mineure*, La partie occidentale du continent asiatique qui porte aujourd'hui le nom d'Anatolie. Cette dénomination provient de ce que les anciens divisaient, par la pensée, l'Asie en deux parties : l'une grande et l'autre moindre ou *mineure*. | Terme de mus. *Tierce mineure*, Celle qui ne se compose que d'un ton et d'un demi-ton. La distance de *la* à *do*, dans la gamme en *do* naturel, est une *tierce mineure*; de même, la distance de *ré* à *fa*. La *tierce mineure* a un demi-ton de moins que la tierce majeure. On appelle *sixte mineure* celle qui renferme trois tons et deux demi-tons, comme l'intervalle de *mi* à *do*; et *septième mineure*, celle qui renferme quatre tons et deux demi-tons, comme l'intervalle de *mi* à *ré*. Le *ton* ou *mode* est dit *mineur* lorsqu'au-dessus de la tonique la tierce et la sixte sont *mineures*. Morceau en *la mineur*. Symphonie en *do mineur*. Un concerto en *ré mineur*. Ton de *mi bémol mineur*. Passer du ton majeur au ton *mineur*. On dit aussi, substantiv., *Le mineur* pour Le ton mineur. Passer du majeur au *mineur*. | Hist. relig. *Ordre mineur*, Ordre inférieur. *Les quatre ordres mineurs*, ou substantiv. *les quatre mineurs*, Ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. | *Excommunication mineure*, Celle qui prive de la capacité d'être élu à quelque dignité ou présenté à quelque bénéfice ecclésiastique, par opposition à l'*excommunication majeure*. | Les cordeliers étaient aussi appelés *Frères mineurs*. | Jurisp. Qui n'a pas encore atteint l'âge légal où chaque individu, selon le droit commun, jouit de la plénitude de ses droits civils. Fils *mineur*. Fille *mineure*. Enfants *mineurs*. Être *mineur*. Être encore *mineur*. | Fig. Les rois qui ne gouvernent pas par eux-mêmes sont toujours *mineurs*. (Massillon.) | Substantiv. Un *mineur*. Une *mineure*. Des *mineurs*. La loi protége les biens des *mineurs*; ne doit-elle pas protéger aussi d'une manière toute spéciale leur éducation, la formation du caractère de l'enfant et la culture de son intelligence? L'article 388 du code civil donne la définition suivante : « Le *mineur* est l'individu de l'un et de l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de vingt et un ans accomplis. » V. MINORITÉ. | S. f. T. de logique. La seconde proposition d'un syllogisme. Nier, prouver, accorder, distinguer la *mineure*. | Thèse que les étudiants en théologie soutenaient durant le cours de la licence, et dans laquelle il ne s'agissait ordinairement que de théologie positive. Soutenir une *mineure*. Faire ses *mineures*. On appelait ainsi cet acte parce que c'était le plus court de tous ceux qu'on soutenait pendant la licence. On disait aussi *Mineure ordinaire*.

MINGRÉLIE. Géogr. L'ancienne *Colchide*, *Oldechi* dans la langue des indigènes. Région du gouvernement russe du Caucase, entre le Caucase au N., l'Iméréthie à l'E., la Gourie au S. et la mer Noire à l'O.; 93 kilom. sur 78; environ 1,000,000 d'habit.; chef-lieu, Redout-Kaleh. Sol plat, rivières, forêts, grande fertilité. On ne sait s'il y eut en Mingrélie des mines d'or et des rivières charriant l'or, comme on l'a prétendu, d'après la fable de la toison d'or. Les Mingréliens sont de la même race que les Circassiens et les Géorgiens; leur prince, nommé le *dadian*, est vassal des Russes depuis 1803. Les habitants sont divisés en trois castes : les princes, les nobles et les bourgeois, et les distinctions de classes y subsistent dans toute leur force. Ils ont un évêché grec-russe.

MINHO. Géogr. Fleuve d'Espagne et de Portugal, prend sa source dans la Galice, coule au S. et au S. O., forme, depuis Melgaza, la limite des deux royaumes, et tombe dans l'océan Atlantique après un cours de 270 kilom. Ce fleuve tire, dit-on, son nom du vermillon (*minium*) qu'on trouve sur ses bords. | Province du Portugal bornée au N. par ce fleuve, qui la sépare de l'Espagne, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. par le Douro, qui la sépare de la province de Beira, et à l'E. par la province de Tras-os-Montes; 7,344 kilom. carrés; 855,000 habit. Chef-lieu, Oporto. Sol fertile en céréales, fruits, vins; beaux pâturages.

MINIATURE, s. f. (du lat. *minium*, parce que c'est une des couleurs qu'on y emploie le plus ordinairement). Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines délayées à l'eau gommée. Peindre en *miniature*. | Lettres de couleur rouge, tracées au minium, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens. Plus tard, les *miniatures* se composèrent de lettres ornées et peintes de toutes sortes de couleurs. | Par anal. Ouvrage de littérature fait dans de petites proportions. Description en *miniature*. Histoire en *miniature*. Je vous plaindrais bien davantage si vous lisiez des annales, quelque courtes qu'elles soient : l'Allemagne en *miniature* n'est pas faite pour plaire à une imagination française telle que la vôtre. (Voltaire.) | Tableau, portrait peint en miniature. Voilà une jolie *miniature*. | Fig. Objet de petite dimension et travaillé avec délicatesse. Cette boîte est une vraie *miniature*. | Personne petite et délicate. C'est une *miniature*. Une jolie petite *miniature*. | *En miniature*, loc. adv. En petit. | La miniature a cela de commun avec la détrempe, que ses couleurs sont les mêmes et se délayent également à l'eau de colle ou gommée. Elle s'exécute à la pointe du pinceau, par teintes pointillées et superposées, pour les chairs, et à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées, pour les draperies et les accessoires; les clairs purs sont donnés par le fond de l'ivoire, du parchemin ou du papier sur lequel on opère. Cette espèce de peinture ne se vernit pas; elle se couvre d'une glace. Si l'on voulait trouver l'origine de la miniature, il faudrait remonter aux premiers âges du monde. Ovide et Pline font de claires allusions à l'usage où l'on était, de temps immémorial, d'employer des couleurs et des métaux pour orner les manuscrits. Après une longue enfance, cet art prit son essor comme celui de la peinture en grand, et au XVe siècle il atteignit comme l'autre cette perfection qui commande aujourd'hui notre admiration. Plusieurs historiens de l'art ont avancé que de la comparaison des monuments des différents âges de la miniature qui sont arrivés jusqu'à nous, il résulte que les Français peuvent revendiquer la gloire d'avoir été les premiers à se distinguer dans cette espèce de peinture. Si les ouvrages des miniaturistes sont d'un ordre moins élevé que ceux des peintres en détrempe, à fresque et à l'huile, ils peuvent du moins, jusqu'à un certain point, nous aider, aussi bien que la mosaïque, à suivre sans lacune la succession traditionnelle de l'art. Depuis l'invention de Gutenberg, qui a porté

un coup mortel au luxe des manuscrits, les miniaturistes ne se sont guère plus occupés que de portraits, et plusieurs dans ce genre ont acquis une grande célébrité, à commencer par Giulio Clovio, qui a laissé des portraits en miniature comparables aux bons ouvrages à l'huile de Titien. Depuis Oderigi da Gubbio, mort en 1330, jusqu'à Isabey, chaque siècle, chaque pays, a possédé des talents vrais en ce genre de peinture. Depuis peu, on est parvenu à peindre la miniature à l'huile, avec la finesse et le moelleux de la peinture en détrempe, qui jusque-là avait seule été employée à cet usage.

MINIATURISTE, adj. et s. Celui, celle qui peint en miniature. Un bon *miniaturiste*. La photographie cause un grand préjudice aux *miniaturistes*.

MINIÈRE, s. f. (du lat. *minera*, mine). La terre, le sable ou la pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on tire un métal ou un minéral, de quelque nature qu'il soit. *Minière* d'or. *Minière* d'argent. | Ne se dit guère aujourd'hui que des exploitations de minéraux, de fer d'alluvion et de lignite pyriteux, lorsqu'elles ont lieu à ciel ouvert, ainsi que des tourbières. Les *minières* ne sont pas susceptibles d'être concédées par le gouvernement.

MINIMA (À), loc. adv. Expression employée en jurisprudence, dans cette formule, *appel à minima*, appel que le ministère public interjette quand il croit la peine prononcée trop faible.

MINIME, adj. Très-petit, très-peu considérable. Objet *minime*, d'une valeur *minime*. Cette affaire est pour nous d'un intérêt *minime*. | Mus. Se dit d'un intervalle qui est plus petit que le mineur de même espèce. | Qui est de couleur tannée, fort obscure, comme celle de l'habit des religieux qu'on appelle *Minimes*. Drap *minime*. Coquille *minime*.

MINIME, s. m. (du lat. *minimus*, le plus petit). Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule. Outre les trois vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les minimes en font un quatrième, celui d'un carême perpétuel. Leur habit consiste en un froc de laine noire; de même que les franciscains, ils portent une discipline suspendue à la ceinture. L'esprit de leur institution est la retraite, la mortification et la prière. Ils appartiennent aux ordres mendiants. Les statuts de cet ordre ne furent approuvés qu'en 1474 par une bulle de Sixte IV. Alexandre VI, qui les confirma en 1493, substitua au nom d'*ermites de Saint-François*, par lequel on désigna d'abord ces religieux, celui de *minimes*, qu'ils portèrent depuis, comme pour exprimer que par leur humiliation ils devraient être les derniers d'entre les moines. L'ordre des *minimes* se répandit promptement en Europe. Dans le XVIIIe siècle, il possédait 450 couvents, distribués en 31 provinces, dont 12 en Italie, 11 en France et en Flandre, 7 en Espagne, et 1 en Allemagne. Il y avait à Paris trois couvents de *minimes*. | Hist. nat. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône, à cause de sa couleur semblable à la robe des minimes. | *Minime facié*, Espèce du genre fuseau, à cause de sa couleur minime traversée par une bande blanche. | *Minime à bandes*, Espèce de papillon de nuit. | On donne également le nom de *minime* à plusieurs autres papillons du genre bombyx. | Espèce de coléoptères du genre anthribe. | Espèce de couleuvre.

MINIMESSE, s. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François de Paule. Il y avait à Abbeville un couvent de religieuses de l'ordre des *minimesses*; c'était le seul de ce nom qui existât en France.

MINIMUM, s. m. (pron. *minimome*). Mot latin usité dans la géométrie transcendante et signifiant Le plus petit état ou les plus petits degrés d'une quantité variable. | Dans le langage ordinaire, Somme que l'on fixe comme la moindre dans l'ordre des sommes dont il est question. | Jurisp. La plus petite somme de peine ou d'amende fixée par la loi pour telle ou telle contravention, tel ou tel délit. Le *minimum* de l'amende est de 1,000 fr.; le maximum de 25,000 fr. | Au plur. On dit *minima*. Les *minima* des salaires des ouvriers.

MINISTÈRE, s. m. (du lat. *ministerium*, service, emploi). Office, charge, emploi, fonction. Exercer son *ministère*. Remplir son *ministère*. S'acquitter de son *ministère*. Satisfaire aux obligations de son *ministère*. Manquer aux devoirs de son *ministère*. Prêter son *ministère*. Il faut que son âge soit assez mûr pour répondre à la gravité de son *ministère*. (Barthélemy.) | Par extens. Exercice, usage, application d'un talent à une fonction. Le *ministère* de la parole, de l'éloquence. Si la nature vous destine au *ministère* de l'éloquence, attendez que la philosophie vous y conduise à pas lents. (Barthélemy.) | Se dit de presque toutes les professions d'officiers publics. Avoir recours au *ministère* d'un avocat. La procédure devant les tribunaux de première instance et d'appel ne peut être suivie que par le *ministère* d'un avoué. Le *ministère* de l'huissier est indispensable pour la régularité d'un grand nombre d'actes judiciaires ou extra-judiciaires. Le *ministère* d'un notaire, d'un greffier, d'un employé appartenant à telle ou telle administration. Ce mot s'applique cependant moins souvent aux fonctionnaires supérieurs et inférieurs de l'ordre administratif. | *Le ministère divin, Le ministère des autels*, Le sacerdoce. | *Le ministère des âmes*, La direction des âmes. | Entremise d'une personne dans une affaire; service qu'on rend en agissant dans la sphère de sa fonction, de son emploi. Je vous offre mon *ministère*. Je vous prêterai mon *ministère*. | *Ministère public*, Magistrature amovible établie près de chaque tribunal, pour y requérir l'exécution et l'application des lois. | Département d'un ministre, partie de l'administration gouvernementale confiée à un ministre; ensemble des attributions qui font partie de la fonction de ministre. Le *ministère* de l'intérieur. Le *ministère* des affaires étrangères. Le *ministère* des finances. Le *ministère* de l'agriculture et du commerce. Le *ministère* des travaux publics. Le *ministère* de la justice et des cultes. Le *ministère* de l'instruction publique. Le *ministère* de la guerre. Le *ministère* de la marine et des colonies. Le *ministère* d'État. Il est plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le *ministère* des finances dans l'esprit des peuples. (Voltaire.) Ce n'est que depuis la Révolution de 1789 que la France a des *ministères* régulièrement établis. | Sous un gouvernement constitutionnel, la réunion des différents ministères forme ce qu'on appelle *le ministère*. Le *ministère* français. Le *ministère* anglais. Le *ministère* espagnol. Former un *ministère*. Attaquer, renverser le *ministère*. Soutenir le *ministère*. Reconstituer le *ministère*. Les journaux du *ministère*. Le *ministère* était opposé à cette entreprise. Il acquit la confiance des peuples par les contradictions dont il fatigua le *ministère*. (Voltaire.) Il semble qu'il ne serait pas moins vrai de dire qu'il y a dans toutes les cours des gens amis du *ministère* et ennemis du ministre. (Noël.) Les ministres sont, au premier degré constitutionnel de la hiérarchie, des fonctionnaires publics, mais ils n'en sont pas moins des agents subordonnés et dépendants, soit par position, soit par sentiment. Cependant les combinaisons du régime parlementaire sont telles, que s'il arrivait que la volonté du chef de l'État s'égarât, les ministres devraient s'abstenir d'exécuter; l'abandon du portefeuille couvre et défend le ministre contre le prince. Entre les ministres, les lois n'établissent aucun ordre hiérarchique; afin seulement de faciliter leurs délibérations, lorsqu'ils s'assemblent hors de la présence du chef de l'État, il leur est donné par celui-ci un président, qui d'ordinaire est choisi comme la personne la plus considérable, mais qui n'a ni les droits ni l'autorité d'un premier ministre, et qui de fait pourrait n'être pas le ministre le plus influent. Les attributions des ministres sont générales ou spéciales. Les attributions générales sont celles-ci : 1° les ministres proposent et contre-signent les actes du chef de l'État; 2° ils sont chargés de pourvoir à l'exécution des lois et décrets; 3° ils sont ordonnateurs des dépenses publiques, sous la condition d'en rendre compte au chef de l'État et aux assemblées législatives; 4° ils ont le droit de réformer les actes des autorités inférieures. Leur autorité s'exerce sur toute l'étendue du territoire, et même en dehors, là où peut s'étendre aussi l'exécution du service. Quant à leurs attributions spéciales, la division qui en a été faite entre eux date de la première Assemblée constituante. Cette assemblée pensait que c'était la réunion d'attributions hétérogènes qui, dans le régime antérieur, avait rendu les ministres dépendants de leurs bureaux, et que la plupart des décisions irréfléchies dont on avait eu à se plaindre étaient le résultat de l'entassement, entre leurs mains, d'occupations dont les principes étaient sans analogie. Elle croyait, avec raison, que la facile exécution des lois, la bonne expédition des affaires, la simplicité dans les comptes, dépendaient absolument d'une bonne division des matières. L'organisation qu'elle institua s'est, au fond, peu modifiée depuis. Le nombre des ministères a très-souvent varié; mais on a toujours suivi le principe de la division du travail, si fécond ici comme ailleurs. Après plusieurs remaniements, le nombre des ministères a été porté par décret du 22 janvier 1852 à dix, qui étaient dénommés et classés comme il suit : *ministère d'État; ministère de la Justice; ministère des Affaires étrangères; ministère de la Guerre; ministère de la Marine et des Colonies; ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce; ministère de la Police générale; ministère des Travaux publics; ministère de l'Instruction publique et des Cultes; ministère des Finances*. On a vu depuis la création d'un *ministère de la Maison de l'Empereur*, et la suppression du *ministère de la Police* ainsi que du *ministère des Travaux publics*. Par contre on a reconstitué un *ministère de l'Intérieur*, auquel on a rattaché la *Police*, et d'un autre côté les *Travaux publics* ont été rattachés au *ministère de l'Agriculture et du Commerce*. Le *ministère de la Maison de l'Empereur* n'est qu'un démembrement du *ministère d'État*. | *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics*. Il a été établi pour favoriser le développement et la prospérité de toutes les espèces d'industries; faciliter les approvisionnements publics et privés; secourir le malheur. Il est dans ses attributions de protéger, d'encourager l'industrie agricole; de rechercher et de réunir les organes de ses besoins, de les consulter; d'enseigner à perfectionner les procédés agricoles; d'introduire d'utiles cultures, inconnues jusque-là; d'instituer des écoles où s'enseignent les principes de la science et de l'art agricoles; de créer des établissements pour l'amélioration des races d'animaux utiles à l'agriculture; d'éclairer les agriculteurs sur les moyens de combattre certains fléaux, tels que les épizooties; d'honorer et de récompenser les agriculteurs les plus utiles. D'autre part, ce ministère comprend la mission d'observer et de reconnaître l'état des arts industriels, d'encourager le perfectionnement des manufactures; de rechercher, de réunir, consulter les meilleurs organes de leurs besoins; de délivrer aux inventeurs, aux importateurs, les brevets qui leur garantissent, durant un temps équitable, les profits exclusifs de leur travail, de leur soin et de leurs dépenses; de créer des écoles publiques d'arts et métiers; de rassembler et déposer, dans des conservatoires, les modèles ou descriptions de toutes les inventions utiles aux arts et à l'agriculture; d'appeler, à certaines époques, les manufacturiers, les artistes, à exposer leurs produits et leurs œuvres; de récompenser les auteurs des œuvres et produits les plus utiles. D'autre part, encore, il est dans les attributions de ce département d'étudier les questions relatives au commerce, de préparer les lois et règlements destinés à le protéger et à en favoriser le développement; d'établir un système uniforme de poids et mesures, et d'en maintenir l'exacte application; d'assurer la libre circulation des subsistances, d'établir des marchés, des foires, des bourses; de s'assurer du but et des moyens des sociétés commerciales anonymes, des sociétés d'assurance, des tontines, des caisses d'épargne; de favoriser de grands dépôts de marchandises, tels que les docks; de rechercher les nations et les contrées où peut se porter et s'étendre le commerce national; de modérer, ou mieux de supprimer les tarifs et lois de douane et de navigation applicables soit aux exportations soit aux importations; d'encourager par des primes les pêches lointaines; de défendre le territoire contre les fléaux morbifiques qui peuvent être apportés de l'étranger, etc., etc. Il entre dans les attributions de ce département d'ouvrir à toutes les industries (agricole, manufacturière, commerciale) tous les débouchés matériels que comporte le pays; c. à d. d'établir, suivant un large système, et d'entretenir avec soin toutes les voies de communication que réclament leurs intérêts communs : telles que les voies terrestres, les grandes routes, chemins de fer, routes d'un ordre inférieur; les ponts, les ouvrages d'art qui en relient les parties; les rues des villes, bourgs et villages; d'établir et de faire exécuter les règles générales pour la conservation de toutes ces voies, et spécialement pour la police du roulage et pour la voirie urbaine; de conserver et améliorer la navigation des fleuves et rivières; de créer un système de navigation artificielle par le moyen de canaux; de créer des ports de commerce à l'intérieur, sur les côtes; d'établir des phares et fanaux; d'autoriser les moulins et usines; d'établir et de surveiller l'exploitation des bacs et bateaux de passage au travers des rivières; d'opérer ou d'encourager la fixation des dunes, le desséchement des marais; de créer pour tous ces services un corps d'ingénieurs, de le réglementer, d'en choisir, surveiller et récompenser les membres; d'instituer, pour les perfectionner avant de leur confier le service public, une école spéciale des ponts et chaussées; de s'occuper de la richesse minérale du pays et d'en rechercher la puissance; d'en concéder l'exploitation, de la réglementer, la surveiller et l'éclairer; d'autoriser les hauts-fourneaux, forges et autres usines, qui leur empruntent ou leurs matières premières ou leurs agents de combustion; d'instituer des écoles de mines; de former des ouvriers mineurs; de faire dresser, d'adopter les plans des bâtiments civils et monuments publics à construire aux frais de l'État;

d'en ordonner, diriger et surveiller la construction, d'en régler les dépenses; de choisir les architectes et agents de ces constructions; de veiller à l'entretien et à la conservation de tous les monuments de Paris, etc. | *Ministère de l'Instruction publique.* Ce département a la direction de l'instruction publique dans toute la France. Sous le titre de *grand-maître de l'Université*, le ministre qui le dirige gouverne le corps des professeurs, tout le corps enseignant, qui comprend les écoles primaires ou de premier degré, les écoles secondaires ou colléges et pensions, et les écoles du troisième degré ou facultés. Il pourvoit à l'établissement de toutes les écoles publiques; il nomme aux emplois d'administration et d'enseignement de l'école normale; il règle les concours pour les divers ordres d'agrégation; il règle les études des divers lycées et colléges; son action embrasse l'administration des facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres, et la nomination des divers fonctionnaires administratifs de ces facultés; l'enseignement et la police de tous ces établissements; la collation et l'échange des grades; l'expédition des diplômes; les autorisations nécessaires pour ouvrir des cours publics de haut enseignement. En ce qui concerne l'administration générale de l'Université, le grand-maître pourvoit à la nomination des divers fonctionnaires des académies. Il présente au chef de l'État la nomination des membres du conseil d'instruction publique. Il a sous son autorité les bibliothèques publiques, du bureau des longitudes, des observatoires, du Muséum d'histoire naturelle, du collége de France, des écoles de droit et de médecine, de l'école des langues orientales, de l'école des chartes; il reçoit le dépôt des livres ordonnés par les lois, etc., etc. | *Ministère de l'Intérieur.* L'action de ce département comprend l'exécution des lois relatives aux élections politiques, départementales, communales; le maintien de la division du territoire, les changements qui sont devenus nécessaires; l'exécution des lois relatives au recensement de la population; de celles relatives à la police générale, à la sûreté et à la tranquillité intérieures; la création de l'administration des lignes télégraphiques; la surveillance de l'exploitation des théâtres libres; la surveillance de l'exercice des professions d'imprimeur et de libraire; la direction et la surveillance des hôpitaux, des hospices, des asiles d'aliénés, des ateliers de charité, des bureaux de bienfaisance; la distribution des secours généraux accordés par les lois des finances; la direction et la surveillance de l'administration des dépôts de mendicité, des maisons centrales de force et de correction, des prisons départementales de correction, des maisons de justice et des maisons d'arrêt; la récompense des actions généreuses; la conservation des monuments historiques; l'administration des archives générales du pays, etc., etc. | *Ministère de la Justice et des Cultes.* Il entre dans le cercle des attributions de ce département de conserver le sceau de l'État, de l'apposer sur les lois, les traités, les lettres patentes et autres actes de chancellerie; de former et de reviser le Bulletin officiel des lois, ordonnances, décrets, etc.; de promulguer les lois, d'en conserver les originaux; de pourvoir à l'administration de la justice en général, d'exercer une active surveillance sur toutes les parties de l'ordre judiciaire; de correspondre avec les procureurs-généraux et leurs substituts, sur tout ce qui est soumis et confié à la surveillance du ministère public; de pourvoir à la nomination des divers officiers ministériels, tels que avoués, huissiers, commissaires-priseurs; de surveiller le notariat; de faire nommer ses membres; de faire poursuivre les crimes et délits par le ministère public; de faire opérer l'extradition des criminels; de surveiller la tenue de l'état civil; de faire publier les demandes et jugements en déclaration d'absence; de faire accorder les dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage; les autorisations de servir à l'étranger, les diverses naturalisations, etc. La Légion d'honneur dépend aussi du ministère de la justice, auquel se rattache l'administration générale des cultes. En ce qui concerne cette dernière branche, le ministre de la justice est chargé de pourvoir : au maintien du principe de la liberté des cultes; aux relations avec la cour de Rome; à l'examen des bulles, brefs, rescrits et autres actes de cette cour; à la police de tous les cultes; aux appels comme d'abus; aux missions à l'extérieur; à la nomination au cardinalat, aux archevêchés et évêchés; à la nomination des pasteurs, ministres et rabbins; à la circonscription territoriale des paroisses, des églises consistoriales et des synagogues; à l'érection des cures, succursales, chapelles, annexes, oratoires, temples et synagogues; à la création des noviciats; à l'administration des biens et des revenus des fabriques; à la tutelle de tous les établissements ecclésiastiques; aux acquisitions, aliénations, constructions, réparations de tous les édifices diocésains, tels que cathédrales, archevêchés, évêchés, séminaires; enfin aux dépenses générales du culte, etc. | *Ministère des Finances.* Faire face aux dépenses publiques et appliquer les ressources nationales aux besoins publics, telle est la fonction générale du ministre qui est à la tête de ce département. Il a pour objet de trouver ces ressources, de les exploiter; de ne pas laisser languir les diverses branches de l'administration publique; de savoir ménager les recettes, de manière à avoir des excédants, ou du moins à pouvoir compter sur des ressources certaines quand des circonstances extraordinaires exigent de plus fortes dépenses; enfin de n'asseoir les impôts que sur les individus, biens, denrées, professions qui peuvent les supporter, et le faire sans tarir les sources de la prospérité publique. Ces attributions comprennent deux ordres assez tranchés de fonctions : les *finances proprement dites* et le *trésor public*. D'une part, la proposition et l'exécution des lois sur l'assiette, la répartition et le recouvrement des contributions directes, et sur l'établissement et la perception des contributions indirectes; la direction et la surveillance de toutes les administrations financières, à savoir : la régie des douanes, celle des impôts indirects, celle de l'enregistrement et des domaines, celle des forêts nationales, celle des postes, celle des tabacs, celle des monnaies, enfin toutes les régies, entreprises et baux qui sont une source de revenus publics; d'autre part, l'exécution des lois et règlements ayant pour objet de faciliter la rentrée des impôts, d'assurer les recettes et de régler les dépenses publiques; la distribution des fonds à mettre à la disposition des autres ministres; la formation, la tenue, les mutations du grand-livre de la dette publique et du registre général des pensions civiles et militaires; la surveillance et le contrôle du versement des fonds et revenus de toute nature dans la caisse du trésor public à Paris ou dans les caisses extérieures; les négociations qu'exige ce grand service; le recouvrement des fonds eux-mêmes; les poursuites pour le recouvrement des débets des comptables et autres débiteurs du trésor; les établissements de banque créés ou autorisés par les lois; enfin la réunion des éléments du budget de l'État, en recettes et en dépenses, sa composition et sa présentation annuelle au chef de l'État et aux assemblées législatives, et, en outre, la présentation de la loi des comptes, c. à d. la justification de l'emploi des crédits, forment la large part d'attributions conférées au ministre des finances. | *Ministère des Affaires étrangères.* L'agent supérieur qui en est chargé a pour mission de former et d'entretenir de bonnes relations avec les peuples étrangers; de faire avec eux des traités et des conventions d'alliance et de commerce, de les ratifier et de les expédier; de veiller à leur fidèle exécution; d'envoyer, près des puissances étrangères, des ambassadeurs, ministres, résidents, consuls et autres agents diplomatiques, de leur délivrer leurs commissions, provisions et brevets; de rédiger les instructions dont ils seront porteurs ou qui leur seront transmises; de notifier aux gouvernements étrangers la mission, le rappel ou la récréance de ces agents; de recevoir et de présenter au chef de l'État les agents étrangers; de faire maintenir leurs priviléges tant qu'ils sont sur le sol de la France; de veiller à la conservation des documents diplomatiques de tout genre, de faire opérer la démarcation du territoire national, d'en maintenir les limites; de protéger au dehors les sujets nationaux; de recevoir, transmettre et faire suivre leurs réclamations envers les sujets et les États étrangers, etc. | *Ministère de la Guerre.* Les attributions de ce département ont une vaste étendue. Elles comprennent l'organisation, le régime habituel, la police, la justice, l'entretien et la conservation des armées; la construction et la fortification des places de guerre; l'établissement de grands dépôts de matériel et les hôpitaux nécessaires aux armées; les forges, fonderies, manufactures d'armes, le service des poudres et salpêtres; le corps d'état-major; les écoles militaires; le dépôt des fortifications; l'hôtel des Invalides; le dépôt dit de la guerre et qui comprend la carte de France (avec les travaux géodésiques et topographiques qui s'y rapportent), les archives de la guerre, la statistique militaire de la France et de l'étranger, et la bibliothèque de la guerre; la gendarmerie des départements et de l'armée; l'intendance militaire; le service des vivres et fourrages; le service des subsistances; le chauffage et l'éclairage; les ouvriers d'administration; le conseil de santé des armées; le corps des officiers de santé; le service des transports généraux de la guerre; les convois militaires; la comptabilité des dépenses diverses, prévues, imprévues, secrètes; la répartition des fonds généraux; la surveillance et l'emploi des crédits; la délivrance des ordonnances de payement, la direction des affaires générales de l'Algérie, etc., etc. | *Ministère de la Marine et des Colonies.* Le ministre de la marine est chargé de faire construire, achever ou réparer les navires de guerre, de les faire approvisionner de tout leur matériel, de lever des gens de mer et des ouvriers maritimes qui exécutent les manœuvres et évolutions nautiques; de former les équipages, c. à d. répartir les forces navales sur chaque navire; de pourvoir aux subsistances et à la santé de l'armée navale; à l'établissement et à l'entretien des hôpitaux de marine. Les fonctions de ce même ministre embrassent encore les mouvements des forces navales et les opérations maritimes; l'administration de l'établissement des invalides de la marine; l'école navale; l'école d'application du génie maritime; les écoles d'hydrographie; le corps des ingénieurs-constructeurs de navires; le corps des ingénieurs-hydrographes de la marine; la reconnaissance hydrographique des côtes de France; le dépôt général des cartes et plans; les arsenaux, fonderies, forges et usines de la marine; la construction et l'entretien des ouvrages fondés à la mer et les édifices des ports militaires; le service des chiourmes, l'administration et la police des bagnes; la correspondance avec les consuls de France pour tout ce qui a rapport aux mouvements des navires; la police de la navigation, du pilotage, du cabotage, et des différentes espèces de pêches qui se font en mer; la navigation des neutres, les prises maritimes, etc. Le service des colonies pourvoit : à la conservation des colonies, des établissements et comptoirs au delà des mers; à leur régime politique, à l'état des personnes, à leur administration militaire, civile, judiciaire; à leurs services financiers; à l'organisation de leur force publique intérieure; à l'encouragement de leur agriculture et de leur commerce; à l'approvisionnement de tous les établissements coloniaux, etc. | *Ministère d'État.* Il comprend ce qui a trait à la Constitution et les relations de l'empereur avec les grands corps de l'État. | *Ministère de la Maison de l'empereur.* Il a dans ses attributions l'administration de la liste civile, des biens impériaux, des beaux-arts, des théâtres subventionnés, etc. | Par extens. Le lieu où sont établis les bureaux d'un ministère. Aller au *ministère* de la marine, des finances, des affaires étrangères, du commerce, etc.

MINISTÉRIALISME, s. m. Opinion, conduite des députés, des journalistes qui soutiennent systématiquement un ministère. Depuis la chute du système parlementaire, ce mot a été moins fréquemment employé. Le *ministérialisme* des journaux subventionnés.

MINISTÉRIEL, ELLE, adj. Qui a rapport à un ministère, qui émane d'un ministère. Organisation *ministérielle*. Arrêtés *ministériels*. Politique *ministérielle*. | Substantiv. Partisan du ministère. Les *ministériels* ont voté comme un seul homme.

MINISTRE, s. m. (du lat. *minister*, serviteur, exécuteur). Celui dont on se sert pour faire quelque chose, celui par l'entremise duquel on fait exécuter quelque travail. N'est guère usité qu'au sens moral dans cette acception. Vous serez le *ministre* de ma vengeance. Être le *ministre* des passions de quelqu'un. Il était le *ministre* des volontés d'un maître tyrannique et cruel. | Fig. *Il fut le ministre des vengeances de Dieu*, En parlant d'un conquérant, d'un homme puissant qui a fait beaucoup de mal à une portion de l'humanité. | La même expression s'applique aux fléaux naturels. On dit, à tort, que la guerre, la peste, le choléra, etc., sont les *ministres* des vengeances célestes. | Haut agent diplomatique envoyé par le souverain d'un État dans une cour étrangère. La qualification de *ministre* emporte, dans ce cas, un sens spécial, et indique que le fonctionnaire dont il s'agit est moins élevé en dignité qu'un ambassadeur. Certains États, comme la Belgique, la Grèce, n'accréditent que des ministres auprès des souverains étrangers. On distingue les *ministres résidents*, qui sont à poste fixe, et les *ministres* ou *envoyés plénipotentiaires*, qui sont chargés d'une mission spéciale et temporaire. Une foule de conventions diplomatiques du plus haut intérêt ont été conclues par des ministres plénipotentiaires, qui stipulent néanmoins toujours sous la réserve que leurs actes seront ratifiés par leurs souverains respectifs. | On désigne parfois les prêtres par cette expression. Les *ministres* de Dieu. Les *ministres* de la religion, du culte, des autels, de Jésus-Christ, de l'Évangile. On consacra aux dieux des lieux particuliers; il fallut qu'il y eût des *ministres* pour en prendre soin. (Montesquieu.) C'est le sort des femmes d'être sen-

sibles aux persuasions des *ministres* de la religion, et de persuader les autres hommes. (Voltaire.) | Chez les jésuites, le *ministre* est le membre de la congrégation qui remplace le général absent. | Chez les cordeliers, le supérieur général de l'ordre prend le titre de *ministre-général*; le supérieur-général de l'ordre de la Trinité prend celui de *grand-ministre*. | Dans les différentes communions protestantes, on qualifie chaque membre du clergé de *ministre du saint Évangile*, *ministre de la parole de Dieu*, ou simplement de *ministre*. | Cette qualification s'applique plus spécialement au prêtre évangélique qui est chargé de faire le prêche. | Haut fonctionnaire choisi par le chef de l'État ou par le peuple pour diriger un des départements de l'administration publique. Le *ministre* des finances. Le *ministre* de l'intérieur. Le *ministre* des affaires étrangères. Les *ministres* qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie. (Massillon.) La fureur de la guerre est une maladie des rois et des *ministres*. (Fénelon.) Le silence des peuples sur un *ministre* est son éloge; il ne paye pas de flatteurs et ne fait pas de mécontents. (Boiste.) | En parcourant l'histoire, on est frappé de ce fait : combien il est difficile de saisir l'action véritable de ce que nous appelons un *ministre*. Si nous ne savions que dans tout gouvernement, quelle que soit sa forme, il y a eu des ministres, quel que soit leur nom, on serait tenté, en face de certaines constitutions, d'en nier l'existence. A Sparte comme à Athènes, chaque pouvoir de l'État, chaque magistrature a sa portion de pouvoir exécutif : ici plus étendue, là plus restreinte, selon les volontés de l'assemblée du peuple, selon l'influence plus ou moins grande du tribun populaire. A Rome même, où la constitution plaçait les divers pouvoirs en face les uns des autres, avec mission de se surveiller, et créait tant d'antagonisme entre eux, la distinction des pouvoirs n'est guère plus facile, surtout pour les premiers temps de la république. Quand l'empire vint remplacer avec Auguste la république, toutes les attributions administratives du sénat tombèrent dans les mains de l'empereur. Alors il est plus facile de saisir ce qui rapproche les divers fonctionnaires de ceux auxquels nous donnons le titre de *ministres*; il y eut d'abord, indépendamment des administrateurs, ceux que la faveur de l'empereur appelait à partager la direction de l'État, comme Mécène ou Séjan; ensuite les consuls, qui faisaient, sous la république, partie du pouvoir exécutif lui-même, devinrent forcément de simples agents de ce pouvoir dès que ce pouvoir se fut résumé tout entier dans l'empereur; il en fut à peu près de même des censeurs et des préteurs. A la chute de l'empire romain, les fonctions de ministre ne pouvaient être que des charges de cour, le désordre étant trop flagrant encore pour que l'administration pût s'exercer avec règle et mesure, et pour ainsi dire légalement. Les ministres ne sont d'abord que des conseillers ou plutôt des familiers du roi, dont les attributions ne sont limitées que par la volonté royale, mais dont le pouvoir augmente et diminue selon que le pouvoir du roi lui-même est plus ou moins restreint par les droits et les résistances des leudes. Les ministres, pendant la première et la seconde race des rois de France, n'avaient tenu, le plus souvent, leur pouvoir que de la volonté royale. Ils l'avaient étendu souvent au delà de cette volonté; mais, dans ce cas, c'était par l'influence qu'ils puisaient dans leur position de seigneurs féodaux, plus que dans la force qu'ils trouvaient dans la fonction ministérielle elle-même. Ce ne fut que sous la troisième race que certaines charges spéciales entraînèrent avec elles le titre et l'office de *ministres*, par l'érection du conseil d'État en *étroit conseil* ou *conseil privé*. L'office de *grand-sénéchal*, que l'on reconnut comme la première dignité de la couronne, sous Philippe Ier, semblait alors donner le titre de président du conseil et de premier ministre; mais cependant le premier ministre était pris souvent, soit parmi les autres officiers de la couronne, soit même en dehors de l'étroit conseil, comme il fut fait pour Suger. L'étroit conseil avait quelques-uns des caractères de ce que nous appelons aujourd'hui un ministère; mais ce n'était pas encore, cependant, un ministère, en ce sens que l'entrée n'en était pas réservée seulement aux cinq grands officiers de la couronne, le connétable, le sénéchal, le chambrier, le bouteiller et le chancelier, mais à peu près à tous les seigneurs que le roi voulait y appeler. Composé à l'origine de cinq personnes, il s'accrut tellement par la suite, que Charles IX, qui crut devoir le réduire, le maintint cependant au chiffre de vingt personnes. On ne trouve guère, dans l'organisation du conseil, les germes d'un ministère que depuis l'établissement des *secrétaires d'État*. Mais le conseil des ministres n'existe réellement qu'à partir du mémorable édit de Louis XI, qui divisa son conseil, non pas d'après les charges et les titres des gentilshommes de sa cour, mais d'après les besoins réels de l'administration, en trois départements : un pour les *affaires d'État*, c. à d. la guerre et les affaires étrangères; un autre pour les *finances*, et le dernier pour la *justice*. Le conseil subit plusieurs modifications sous François Ier et Henri II; et Louis XIII, le 11 mars 1626, à l'instigation de Richelieu, le divisa en cinq départements, en créant, indépendamment du chancelier et du contrôleur des finances, les quatre ministères de la *maison du roi*, des *affaires étrangères*, de la *guerre* et de la *marine*. Mais il ne faut pas prendre cette division rigoureusement à la lettre, car le premier ministre, surtout quand il s'appelait Richelieu, dominant tous les autres et les dirigeant en quelque sorte despotiquement, intervertissait souvent les attributions, pour les transporter des uns aux autres. Louis XIV conserva la division de Louis XIII; seulement, effrayé par l'exemple de Richelieu, il ne voulut point de premier ministre, et se réserva lui-même la direction de son conseil. Les ministres de Louis XIV, même Colbert, administrèrent plutôt qu'ils ne gouvernèrent; le véritable conseil des ministres était alors le conseil des *ministres d'État*. Car on sait qu'il y avait une grande différence entre les ministres ordinaires et les ministres d'État : les premiers n'étaient chargés que de l'expédition administrative des affaires, et, à part le secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, qui était de droit ministre d'État, il fallait, pour que les autres secrétaires d'État prissent le nom de ministre, qu'ils fussent spécialement appelés par le roi au *conseil d'État*. Les ministres d'État, au contraire, n'avaient besoin d'exercer aucune fonction ministérielle pour prendre ce titre; il suffisait que le roi leur eût donné le droit d'entrée au conseil d'État, où se traitaient les affaires étrangères et de politique générale. La composition du conseil des ministres subit, à la mort de Louis XIV, un remaniement général. Quand le régent eut fait casser le testament du vieux roi et exclu de la tutelle les princes du sang, il se vit dans l'obligation de récompenser les hauts personnages qui l'avaient aidé dans cette entreprise, et, dans l'impossibilité de le faire sans mécontenter le plus grand nombre, il imagina de les faire participer presque tous au maniement et à la direction des affaires. A cet effet, il établit un *conseil de régence*, composé de sept conseils de dix personnes chacun. Ces conseils devaient remplir les véritables fonctions de ministres. Ils étaient divisés ainsi qu'il suit : *conseil de conscience*, *conseil de guerre*, *conseil de finance*, *conseil de marine*, *conseil des affaires étrangères*, *conseil des affaires du dedans*, *conseil de commerce*. Mais l'impossibilité de gouverner et d'administrer avec une telle organisation fut bientôt évidente. Aussi le Parlement ayant, le 25 janvier 1718, adressé une remontrance au régent, celui-ci, d'après l'avis de Dubois, renvoya les conseils, et pourvut à leur remplacement par cinq ministres, ce qui mettait les choses à peu près sur le même pied qu'auparavant. Jusqu'alors les ministres, si l'on en excepte les maires du palais et les ministres féodaux, n'avaient été, en définitive, que les ministres du roi; comme ce n'était que par lui qu'ils gouvernaient, ils ne gouvernaient aussi que pour lui. La théorie constitutionnelle, appliquée de fait par l'avénement du ministère de Turgot et surtout de Necker, devait enfin, avec la Constituante, faire son entrée dans la loi et avoir son application morale. En effet, le 25 mai 1791, l'Assemblée constituante créa ses ministres : le *ministre de la justice*, celui de l'*intérieur*, celui des *contributions et revenus publics*, celui de la *guerre*, celui de la *marine*, et celui des *relations extérieures*. La *trésorerie* et la *comptabilité générale* ne furent point un ministère particulier; elles furent confiées à des commissaires relevant directement de l'Assemblée nationale et sous la surveillance spéciale du comité des finances. Après le 10 août, l'Assemblée législative choisit ses ministres elle-même, et le 29 septembre la Convention nationale transforma le ministère en *conseil exécutif provisoire*. Dans ces deux systèmes, la responsabilité des ministres n'était, en droit du moins, qu'une illusion. Le système adopté le 1er avril 1794 était loin de remédier à ce vice; dans ce système, les fonctions ministérielles étaient remplacées par douze *commissions exécutives* composées chacune de trente-deux membres, et subordonnées au comité de salut public. On comprend que la responsabilité devait d'autant plus s'affaiblir qu'elle se dispersait sur un plus grand nombre de têtes. Les ministres conservèrent à peu près la même situation sous l'Empire que pendant le Directoire. De plus en plus leur rôle se réduisit à des fonctions administratives. Napoléon Ier n'aurait point permis qu'ils osassent se mêler en dehors de lui aux affaires politiques. Quant à l'organisation du ministère, elle fut modifiée faiblement par la création des grands dignitaires de l'Empire, tels que les deux *archichanceliers*, le *grand-électeur*, l'*architrésorier*, le *connétable* et le *grand-amiral*, par la création des ministres d'État, et par la nomination de Maret au poste de *ministre secrétaire d'État, gardien des sceaux de l'Empire*. Sous la Restauration, l'organisation du ministère est restée la même. V. MINISTÈRE. | Depuis la Restauration, les ministres ont été surtout des hommes politiques; d'après la fiction constitutionnelle, c'étaient eux qui devaient diriger la politique générale du pays, selon la volonté de la majorité légale des Chambres; l'expérience nous a montré que cela n'était pas toujours possible, et que cette doctrine pouvait amener les résultats les plus contradictoires. Avec la République, en 1848, la France fut débarrassée des fictions. Quel devait être le rôle des ministres et leur action? On ne pouvait encore le prévoir distinctement quand éclata le coup d'État du 2 décembre 1851. Avec le nouvel empire, les ministres sont redevenus ce qu'ils étaient sous le premier, de simples administrateurs. Le décret du 24 novembre 1859 a créé des *ministres sans portefeuille*, chargés de porter la parole devant les Chambres au nom du gouvernement.

MINIUM, s. m. (pron. *miniome*; du lat. *minium*, même sens). Chim. Deutoxyde de plomb, oxyde rouge de plomb. Le minium s'obtient par la calcination du plomb dans un four. Il est sous la forme d'une poudre d'un rouge vif, inodore et insoluble dans l'eau. Dans les arts, on l'emploie dans la peinture à l'huile pour colorer les papiers de tenture, les cires molles et à cacheter, et surtout pour la préparation du cristal et du flint-glass. Il entre également dans un grand nombre de préparations médicinales. | *Minium natif*. Le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes. | Les anciens comprenaient, sous le nom de *minium*, le vermillon ou cinabre, et le plomb oxydé rouge pulvérulent. Mais c'est au premier qu'ils donnaient plus particulièrement ce nom. Dès la plus haute antiquité, on a fait usage du minium comme couleur. Les peuples de l'Éthiopie se peignaient le corps avec cette substance. Presque partout on en barbouillait la figure des dieux. Chez les Romains, la dépense première, celle qui passait avant toutes les autres, était celle du minium nécessaire à vermillonner la figure de Jupiter. Les triomphateurs se peignaient aussi le corps en rouge avec du minium, sans doute pour avoir l'air plus martial; de là aussi dans les repas l'usage de colorer les mets et les sauces en rouge. Le minium était un objet de commerce très-important chez les Romains; aussi le gouvernement seul en exerçait-il le monopole; c'était surtout l'Espagne qui le fournissait. | Quand le minium n'est pas suffisamment suroxydé par un seul feu, on est obligé de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *Minium deux fois*, *trois fois*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

MINNESINGER, s. m. (de l'allem. *minne*, amour; *singen*, chanter). Nom usité en Allemagne pendant le moyen âge pour désigner cette sorte de poëtes nommés en France *troubadours* ou *trouvères*. Les *minnesingers* étaient pour la plupart des chevaliers, ou tout au moins des hommes nobles, et vivaient à la cour des princes. L'empereur Frédéric II, l'archiduc Léopold IV, le roi Wenceslas, etc., se rendirent célèbres par la protection qu'ils accordèrent aux *minnesingers*. Parmi les plus anciens de ces poëtes, on cite Henri Weldek, qui florissait vers 1180. Les plus distingués vécurent à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. A la fin de ce dernier, florissaient Conrad de Wurtzbourg et J. Hadlub.

MINNESOTA. Géogr. L'un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique septentrionale, au N. de l'Iowa et à l'O. du Wisconsin, ainsi appelé d'une rivière qui l'arrose; environ 200,000 habit.; capitale Saint-Paul. Climat froid, mais salubre; sol accidenté, peu fertile. Le Minnesota a été admis comme *Territoire* en 1849, et comme *État* en 1858.

MINOIS, s. m. Famil. (pron. *minoa*). Le visage d'une jolie personne, dont les traits ont quelque chose de piquant. Voilà un joli *minois*. Cette fille a un charmant *minois*. J'ai eu un petit *minois* qui ne m'a pas mal coûté de folies. Quel ravissant *minois*!

Imaginez de Flore la jeunesse,
Et de l'Amour le séduisant minois.
(VOLTAIRE.)

MINORAT, s. m. Relig. cathol. Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs.

MINORATIF, s. m. (du lat. *minorare*, amoindrir). Pharm. Remède qui purge doucement.

MINORATION, s. f. Méd. Purgation douce et modérée au moyen d'un minoratif ou simplement d'un laxatif. Il faut ordonner une *minoration*.

MINORITÉ, s. f. (du lat. *minor*, moindre, plus petit). Le petit nombre, par opposition à majorité. La *minorité* des suffrages, des voix. La *minorité* des membres d'une assemblée, des habitants d'une commune, d'un canton, d'un arrondissement, d'un département. La *minorité* des Français. | On dit aussi, sous une forme absolue : La *minorité*. Être en *minorité*, en faible minorité. Être du côté de la *minorité*, de l'avis de la *minorité*. La *minorité* a gagné quelques voix. Les *minorités* ont souvent eu pour elles la raison et le droit, quand les majorités n'étaient soutenues que par la force brutale. | Jurisp. État de la personne, de l'un ou de l'autre sexe, qui n'a pas atteint l'âge légal pour jouir de la plénitude de ses droits civils, selon le droit commun. Être en *minorité*. La *minorité* est la consécration légale de la faiblesse de l'enfance et de l'inexpérience de la première jeunesse. | Temps que dure cet état. Pendant sa *minorité*. Avant la fin de sa *minorité*. | S'est dit d'une manière absolue en parlant de la minorité d'un prince appelé à régner. Pendant la dernière *minorité*, le pays fut loin d'être calme et tranquille. | L'enfant, d'après la loi française, doit à tout âge honneur et respect à ses père et mère ; mais il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation. Le père seul exerce cette autorité pendant le mariage. Les biens personnels du mineur sont administrés par son père, qui est comptable, quant à la propriété et aux revenus, des biens dont il n'a pas la jouissance, et quant à la propriété seulement de ceux des biens dont la loi lui donne l'usufruit. Si le père meurt, est déclaré absent ou est frappé d'incapacité légale, le mineur est soumis à l'autorité d'un tuteur, sans l'autorisation duquel il ne peut contracter valablement. Le privilége de la minorité est, dans ce cas, de faire déclarer nul tous les actes qu'il a faits à son préjudice. Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Il peut l'être par son père, ou, à défaut, par la mère, lorsqu'il a atteint l'âge de quinze ans révolus. S'il est resté sans père ni mère, il ne peut être émancipé que lorsque sa dix-huitième année est accomplie et avec l'approbation du conseil de famille. Le mineur acquiert, par l'émancipation, la capacité d'un certain nombre d'actes, comme de passer des baux dont la durée n'excédera pas neuf années ; de recevoir ses revenus et d'en donner décharge ; de faire tous les actes qui ne sont que de pure administration. Mais il ne peut intenter une action immobilière, ni y défendre, même recevoir et donner décharge d'un capital mobilier, sans l'assistance de son curateur. Il ne peut vendre ni aliéner les immeubles, sans observer certaines formes ; faire un emprunt sans une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal de première instance. Les obligations contractées par voie d'achat ou autrement sont réductibles en cas d'excès. La loi française n'admet pas, entre les diverses époques de la minorité, les distinctions établies par la loi romaine et observées par quelques coutumes. Tous les mineurs restent en tutelle jusqu'à vingt et un ans, et, quant à la capacité de s'engager, il n'existe pas entre eux d'autre différence que celle qui résulte de l'émancipation. Pour ce qui est de la capacité de contracter mariage, les individus mâles sont maintenus dans une sorte de minorité jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Avant ce terme, ils ne peuvent se marier valablement sans avoir obtenu préalablement le consentement de leur père et de leur mère.

MINORQUE. Géogr. Une des Baléares, la plus orientale de ces îles et la deuxième pour la grandeur ; 53 kilom. sur 22 ; 44,000 habit. ; chef-lieu, Port-Mahon. Côtes échancrées, baies, ports, anses. Sol varié ; climat plus chaud que celui des autres Baléares. Minorque, après avoir appartenu aux Carthaginois, passa successivement sous la domination des Romains, des Vandales, des Maures, des Aragonais et des Castillans. Elle tomba au pouvoir des Anglais en 1708, leur fut reprise par les Français en 1756, et rendue en 1763 ; elle revint en 1778 aux Espagnols, à qui la paix de Paris en confirma la possession (1783).

MINOS. Mythol. Célèbre législateur et roi de Crète. Selon certains auteurs, il y a eu deux personnages de ce nom ; Homère et Hésiode n'en connaissent qu'un seul, duquel ils disent en partie ce qui est postérieurement attribué à deux. Il était roi de Gnosse, fils de Jupiter et d'Europe, frère de Rhadamante, père de Deucalion et d'Ariane ; il fut établi après sa mort juge aux enfers. Virgile en parle comme d'un juge sévère, qui agite dans sa main l'urne fatale où est renfermé le sort de tous les mortels ; qui cite les ombres à son tribunal et les soumet au plus rigoureux examen. Selon Diodore, Jupiter, arrivé en Crète avec Europe sous le règne d'Astérius, donna naissance à Minos, Sarpédon et Rhadamante. Astérius épousa ensuite Europe, adopta les trois fils de Jupiter, et eut pour successeur Minos, qui prit pour femme Itone, d'où naquit Lycaste, père du second Minos. | *Minos II*. Fils de Lycaste et d'Ida, ou de Jupiter, selon certains poètes, obtint par la force le royaume de Crète sur ses frères, et dit que les dieux le lui avaient donné. Pour le prouver, il fit un sacrifice à Neptune, le priant de faire sortir de la mer un taureau, qu'il promettait d'immoler en son honneur. On vit miraculeusement apparaître sur le rivage un taureau blanc de la plus grande beauté ; le droit de Minos au trône fut reconnu ; mais il garda le taureau blanc dans ses pâturages et en sacrifia un autre à Neptune. Celui-ci, irrité, rendit Pasiphaé, femme de Minos, amoureuse de cet animal, et de cette union monstrueuse naquit le Minotaure, que le roi tint enfermé dans le labyrinthe. Minos avait eu de Pasiphaé quatre fils, Cotrée, Deucalion, Glaucus et Androgée ; et quatre filles, Acacallis, Xénodice, Ariane et Phèdre. Son fils, Androgée, fut tué par les Athéniens, auxquels il fit la guerre pour le venger. Vainqueur, il imposa à Égée un

Minos.

tribut de sept jeunes gens et sept vierges, qui devaient chaque année, d'autres disent tous les trois ou tous les neuf ans, être envoyés en Crète et livrés en pâture au Minotaure. Déjà ce tribut avait été payé deux fois, et les Athéniens allaient s'y soumettre de nouveau, lorsque Thésée s'offrit pour aller combattre le monstre, qu'il tua, en effet, au fond de ce fameux labyrinthe construit par Dédale, et d'où il ne sortit qu'aidé par Ariane. Au fond de ces récits symboliques, il ne faut voir dans Minos qu'un législateur sage et juste, en même temps qu'un prince qui sut favoriser le développement des mœurs, des arts, de la civilisation, et assurer à la Crète la prépondérance maritime sur toutes les îles grecques.

MINOT, s. m. (rad. *mine*). Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine. Le *minot* de Paris valait 39 litres. | Le contenu d'un minot. Un *minot* de sel, de charbon. Un *minot* de blé. Quatre *minots* d'avoine. | Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un minot de blé. | *Farine de minot*, Celle qui, pour passer les mers, est enfermée dans des barils.

MINOTAURE. Mithol. Monstre moitié homme, moitié taureau, né de Pasiphaé, femme de Minos et d'un taureau blanc sorti de la mer. Il fut enfermé dans le labyrinthe que Minos avait fait construire exprès par Dédale. On nourrissait le Minotaure de chair humaine ; il fut tué par Thésée. L'art grec l'a souvent représenté sur des vases, soit en homme avec une tête de taureau, soit en taureau avec une tête humaine ; seul dans le labyrinthe ou aux prises avec Thésée. On a pensé que le taureau, père du Minotaure, n'était autre qu'un général de Minos, appelé Taurus.

MINOTERIE, s. f. Établissement dans lequel on prépare et on met en barils les farines destinées au commerce extérieur. | Commerce du minotier.

MINOTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui possède, qui fait valoir une minoterie. | Celui, celle qui fait le commerce des farines en barils pour l'exportation.

MINQUART, s. m. Bot. Arbre de la Guiane, dont le bois est estimé incorruptible ; il est préféré à tout autre pour les poteaux et les fourches que l'on plante dans la terre. Ses copeaux, bouillis dans l'eau, donnent une teinture noire qui prend très-bien sur le coton. On en fait un commerce assez considérable.

MINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu de gouvernement ; à 950 kilom. S. O. de Saint-Pétersbourg ; 24,000 habit. Archevêché grec, évêché catholique ; synagogue. Draps, cuirs, chapeaux. Cette ville était, dans l'ancien royaume de Pologne, le chef-lieu d'un palatinat. Les Russes s'en sont emparés en 1656. | Le *Gouvernement de Minsk* est borné par ceux de Vitebsk au N., de Volhynie au S., de Mohilev à l'E., de Vilna et de Grodno à l'O. ; 1,200,000 habit. Sol plat et assez fertile, arrosé par la Dwina, le Dniéper, le Niémen, le Pripet, la Bérésina et le canal Uginsky ; il renferme de vastes marais et de très-grandes forêts.

MINTURNES. Géogr. Ville du Latium méridional, chez les Aurunci, entre Sinuesse et Caïète (Gaète), près de l'embouchure du Liris, qui y formait de vastes marais. Marius vaincu s'y cacha, mais il fut découvert et jeté dans les prisons de Minturnes ; il parvint à s'en échapper, et s'enfuit de là en Afrique.

MINUIT, s. m. (du franç. *mi*, moitié, et *nuit*). Le milieu de la nuit, l'heure à laquelle le soleil, descendu sous notre horizon, se trouve dans le plan du même méridien. Il est *minuit*. Aller se coucher à *minuit*. *Minuit* est sonné. Voilà *minuit*, c'est l'heure des amours. (Voltaire.) | Il y a un *minuit moyen*, comme il y a un midi moyen ; le minuit moyen est le milieu de l'intervalle entre deux midis moyens consécutifs. | L'heure de minuit avait autrefois des priviléges particuliers. C'était elle qui voyait le plus souvent les apparitions du diable aux carrefours des chemins, lorsqu'une bouche imprudente avait osé l'évoquer. Maintenant ces priviléges ont disparu. | C'est à tort que beaucoup de personnes disent *Minuit sont sonnés*, pour *Minuit est sonné*. Ce mot, étant un singulier, ne peut se construire avec un pluriel. | *Messe de minuit*, Messe que l'on dit à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance de Jésus-Christ qui, d'après la tradition, a eu lieu à pareille heure. On a supprimé la *messe de minuit*.

MINUSCULE, adj. (du lat. *minusculus*, un peu plus petit). Se dit de petites lettres. Lettre *minuscule*. Caractère *minuscule*. | S. f. Nom donné vulgairement aux petites lettres dont se servent les imprimeurs. Dans l'imprimerie, on n'emploie jamais ce mot, on dit plutôt, *lettre du bas de casse*, parce que les *minuscules* se trouvent dans la partie inférieure de la casse. Avant l'invention de l'imprimerie, les caractères du commencement des mots étaient appelés *majuscules*, et les autres lettres *minuscules* ; mais ce dernier nom n'a été appliqué aux caractères de l'imprimerie que par des personnes étrangères à cette profession.

MINUTE, s. f. (du lat. *minutus*, petit). La soixantième partie d'une heure. L'heure est composée de soixante *minutes*. La *minute* contient soixante secondes. Une demi-*minute*. Un quart de *minute*. Je compte, en t'attendant, les heures et les *minutes*. Oh ! vous avouez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous prête ses yeux et ses oreilles qu'une *minute*. (Marivaux.) | Se prend souvent pour un petit espace de temps indéterminé. Je suis à vous dans une *minute*. Je ne serai absent qu'une *minute*. Une *minute* suffit pour nous faire passer du bonheur à l'infortune. | Fig. *C'est un homme à la minute, il est à la minute*, Il est d'une grande exactitude. | Astron. La soixantième partie de chaque degré d'un cercle. La terre, dans son mouvement diurne, fait quinze *minutes* de degré en une *minute* de temps. | On divise aussi le degré en cent minutes, et alors on appelle ces minutes *centésimales*. | Archit. La douzième, la dix-huitième ou la trentième partie du module. | Mar. La minute de degré égale un mille ou tiers de lieue marine de vingt au degré. | T. de dessin. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle, en peinture, les proportions d'une figure. C'est à peu près la 40e partie de la tête.

MINUTE, s. f. (du lat. *minuta*, diminuée, petite). Lettre, écriture extrêmement petite. Écrire en *minute*. | Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics. | L'original, le brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour faire ensuite une copie et la mettre plus au net. Faire la *minute* d'une lettre. | *Ne point faire de minutes de ses lettres*, N'en

point garder les minutes. | Original des actes qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les grosses et expéditions. La *minute* d'un contrat. Garder la *minute*. Toutes les *minutes* doivent être sur papier timbré. | Original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe sans rapports d'experts. Dans l'art de lever les plans, Le dessin qu'on a tracé géométriquement ou à vue sur le terrain même dont il est la représentation. Les *minutes* du cadastre sont conservées précieusement.

MINUTÉ, ÉE, part. Dont la minute est faite. Acte *minuté*. Dépêche *minutée* et mise dans les cartons. | Fig. Il y a des mariages dont le contrat semble avoir été *minuté* par l'enfer. (Oxenstiern.)

MINUTER, v. a. (rad. *minute*). Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net. *Minuter* un acte. *Minuter* une dépêche. Il *minuta* dès lors un traité de commerce avec la France. (Voltaire.) Il *minuta* un projet d'alliance. | Écrire très-fin.

MINUTERIE, s. f. Partie du mouvement d'une pièce d'horlogerie qui est destinée à indiquer les fractions d'heures et les minutes. | Ce qui fait mouvoir la grande aiguille. La *minuterie* est dérangée.

MINUTIE, s. f. (pron. *minusi*; du lat. *minuta* ou *minuties*, qui signifie proprement Poussière, parcelle). Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. S'arrêter à des *minuties*. *Minuties* grammaticales. Le goût des *minuties* annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme. (De Retz.) Il y a plus d'inconvénient à prendre une chose importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une chose importante. (Laveaux.) Les *minuties* des chancelleries.

MINUTIEUSEMENT, adv. (pron. *minusieuzeman*; du lat. *minutatim*, même signif.). D'une manière minutieuse. Observer, relever *minutieusement* les fautes d'un ouvrage. Examiner *minutieusement* un dessin, un plan, un projet. Travailler *minutieusement*.

MINUTIEUX, EUSE, adj. (pron. *minusieu*; rad. *minutie*). Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe et y donne trop d'attention. Homme *minutieux*. Esprit *minutieux*. Les gens *minutieux* n'avancent pas; ils se traînent comme le limaçon, regardant, s'arrêtant, se heurtant contre tous les objets. (Boiste.) | Se dit aussi des choses. Travail *minutieux*. Attention *minutieuse*. Elle a pour son malade des soins *minutieux*. | Substantiv. Celui, celle qui s'attache aux minuties. Un *minutieux*. Une *minutieuse*.

MIOCHE, s. T. trivial. Petit enfant. Un *mioche*. Une petite *mioche*. Faites donc taire ces *mioches*.

MI-PARTI, IE, adj. Composé de deux parties égales, mais dissemblables. Robe *mi-partie* d'écarlate et de velours noir, de bleu et de noir. | Blas. *Écu mi-parti*, Se dit de l'écu composé de deux parties, qui n'ont chacune que la moitié de la largeur ordinaire. Les *écus mi-partis* renferment habituellement les armes du mari et celles de la femme. | Fig. Partagé en deux parties égales ou à peu près égales. Les avis sont *mi-partis*. L'opinion est *mi-partie*. Les électeurs étaient *mi-partis*. | *Chambres mi-parties*, Chambres instituées par l'édit de Nantes, et ainsi nommées parce qu'elles étaient composées par moitié de juges catholiques et de juges protestants. Louis XIV supprima toutes les *chambres mi-parties* et soumit les protestants à la juridiction ecclésiastique.

MIQUELETS, s. m. pl. Guérilleros espagnols qui s'armèrent en 1675 dans les Pyrénées, sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon, pour repousser une invasion des Français commandés par Schomberg. Les *miquelets* étaient ainsi appelés du nom d'un de leurs chefs, Miquelet de Prats. Ils faisaient la guerre en enfants perdus, en éclaireurs, sans se mettre en ligne, mais disséminés, derrière un rocher, un tronc d'arbre ou un pan de mur. En temps ordinaire, c'étaient de véritables bandits, fort à craindre pour les voyageurs qui n'avaient pas la précaution d'en prendre à leur suite et de les payer. Louis XIV, pour les combattre, créa sous le même nom cent compagnies de fusiliers de montagnes, qui faisaient, comme eux, la guerre de partisans. | On appelle aussi *Miquelets* les habitants des Pyrénées qui font le métier de guides dans les montagnes. La République les arma pour les opposer aux guérillas espagnoles, et Napoléon Ier compléta leur organisation en 1808.

MIQUELON. Géogr. Ile de l'Amérique du Nord, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, près de la côte S. de Terre-Neuve. Occupée par la France depuis 1763, sauf pendant les guerres de la Révolution. Cette île et la *Petite Miquelon*, au S. de la première, forment, avec l'île de Saint-Pierre, une colonie soumise à un seul commandant. V. SAINT-PIERRE.

MIRABEAU (VICTOR RIQUETTI, marquis de). Économiste, né en 1715, à Perthuis en Provence, mort en 1789, d'une famille originaire de Florence; vint fort jeune à Paris, s'y lia avec le docteur Quesnay, chef de la secte des économistes, et devint un des plus zélés propagateurs de cette doctrine; il en rassemblait les partisans chez lui tous les mardis. Il publia un grand nombre d'écrits dans lesquels il prêchait la philanthropie et la liberté; il n'en fut pas moins le tyran de sa famille, et se montra mauvais époux et mauvais père. Il obtint de la condescendance des ministres 54 lettres de cachet contre les siens, et fatigua les tribunaux de procès scandaleux. Il eut pour fils le célèbre orateur Mirabeau. Ses principaux écrits sont : l'*Ami des hommes*, *Théorie de l'impôt*, *Philosophie rurale*; avec Quesnay, *les Économiques*; *Lettres économiques*, *les Droits et les Devoirs de l'homme*. Le style de ses ouvrages est emphatique et obscur. | *Mirabeau* (Honoré-Gabriel Riquetti). Le plus grand orateur de la Révolution française, fils du précédent, né à Bignon, près de Nevers, en 1749, mena dans sa jeunesse une conduite scandaleuse, et fut enfermé à Vincennes pour rapt et adultère, en 1777. Revenu de ses égarements, il commença, vers 1784, à s'occuper principalement de politique, visita Londres, puis fut chargé d'une mission secrète en Prusse par le ministre Calonne (1787); publia divers écrits qui le firent connaître. Le tiers-état de la ville d'Aix le choisit pour son représentant aux Etats-généraux de 1789. Il apporta dans cette assemblée, avec la fougue des passions de la jeunesse, les connaissances profondes de l'âge mûr. Bientôt il domina tous les orateurs, éclipsa toutes les réputations, et fut le centre autour duquel se réunit tout ce qu'il y avait de fort et d'illustre dans le tiers-état. Il prononça une foule de discours qui lui valurent le surnom de *Démosthène français*; on remarque surtout son adresse au roi pour le renvoi des troupes campées à Versailles, ses discours sur la banqueroute, sur la constitution civile du clergé, sur la sanction royale, sur le droit de paix et de guerre; sa réponse à l'abbé Maury sur les biens ecclésiastiques. Après s'être montré le plus audacieux réformateur, Mirabeau se rapprocha de la royauté; il s'était laissé gagner par l'or de la cour. Cette conduite lui fit de nombreux ennemis; et déjà sa popularité commençait à être ébranlée, lorsqu'il succomba tout à coup, le 2 avril 1791, aux fatigues de sa vie orageuse. Ses restes furent conduits en grande pompe au Panthéon; deux ans plus tard, le peuple les exhuma pour les jeter au vent. Mirabeau a composé des ouvrages très-divers : les premiers, fruits des écarts de sa jeunesse, sont des écrits licencieux ou des pamphlets de circonstance : on connaît surtout ses *Lettres à Sophie* (marquise Monnier). A son retour de Prusse, il publia en 1788 *la Monarchie prussienne*, mais son principal titre littéraire se trouve dans ses discours. | Mirabeau eut un frère puîné, qui suivit la carrière militaire et fut aussi député aux Etats-généraux; mais il n'était guère remarquable que par sa gloutonnerie et son excessif embonpoint, ce qui le fit surnommer *Mirabeau-Tonneau*. Il suivit le parti de la cour, émigra, et mourut en 1792.

MIRABELLE, s. f. (de *Mirebeau*, village de Provence où ce fruit a été d'abord cultivé). Hortic. Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune, douce et parfumée. Gelée de *mirabelles*. Confiture de *mirabelles*. On nous envoya d'excellente *mirabelle*.

MIRACLE, s. m. (du lat. *miraculum*, chose merveilleuse; de *mirari*, admirer). Acte qui résulte d'une interversion, prétendue ou apparente, des lois naturelles, opérée par la puissance divine ou par celle des esprits. Faire un *miracle*. Opérer des *miracles*. Croire aux *miracles*. Inventer des *miracles*. Faux *miracles*. Rien ne caractérise mieux un *miracle* que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par les causes matérielles. (Buffon.) La science est pieuse quand partout elle retrouve un *miracle* permanent et qu'ainsi elle est enveloppée de tous côtés par la révélation. (Edg. Quinet.) | Par exagérat. Se dit d'un fait extraordinaire, d'une chose qui paraissait devoir arriver naturellement et infailliblement, et qui cependant n'est pas arrivée. C'est un *miracle* qu'il ne se soit pas tué, en tombant de si haut. C'est un *miracle* qu'il ait échappé à ce désastre. Se sauver d'un danger, s'échapper d'une mêlée comme par *miracle*. | Chose rare, action extraordinaire. C'est un des *miracles* de l'amour de nous faire trouver du plaisir à souffrir. (J. J. Rousseau.)

> Bientôt vous le verrez, prodiguant des *miracles*,
> Du Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents.
> (BOILEAU.)

| Se dit aussi de tout ce qui produit l'étonnement, fait naître l'admiration. Cette femme est un *miracle* de beauté, de douceur, de vertu, de patience. Ce chef-d'œuvre est un *miracle* de l'art. | Merveille. C'est un *miracle* de vous voir. Il faut crier *miracle*. | On dit ironiquement *Voilà un beau miracle!* à quelqu'un qui parle avec éloge d'une chose tout ordinaire; et *Vous avez fait là un beau miracle*, à quelqu'un qui a commis une maladresse. | Famil. *Cela se peut sans miracle*, Cela est très-facile. *Cela est fait à miracle*, Cela est très-bien fait. | *Faire des miracles dans une occasion*, Se distinguer, se signaler dans cette occasion. | Pour juger si un fait doit être rangé dans la classe des *miracles*, il faut être en état de décider si ce fait sort des lois naturelles, et dès lors être initié à toutes ces lois; car un esprit ignorant, qui ne connaît des lois de la nature que celles qui se rapportent aux phénomènes dont il est journellement témoin, regardera nécessairement comme un miracle ce qui ne sera, pour un naturaliste ou un physicien, qu'un phénomène très-naturel. La définition du miracle ne peut donc être établie qu'après l'examen des signes auxquels on peut discerner ce qui est naturel de ce qui ne l'est pas. Or, ici, les philosophes et les libres penseurs se placent sur un terrain tout autre que les théologiens; car ils admettent en principe et comme résultat de l'expérience, que tout ce qui arrive dans l'univers a lieu en vertu de lois permanentes, immuables, et conséquemment que rien n'arrive sans être l'effet de causes naturelles. La science n'admet plus aujourd'hui de miracles, parce que l'expérience de tous les jours lui démontre que des faits longtemps demeurés inexpliqués trouvent peu à peu leur explication dans les lois physiques, physiologiques ou morales. Dès lors le miracle, comme le prodige, ne peut être à ses yeux qu'un fait qui a paru de prime-abord en dehors de l'ordre naturel, qui a excité l'étonnement, mais qui ne rentre pas moins sous la loi commune. Le progrès de la raison publique a donc opéré sur cette question une véritable révolution; et les hommes éclairés, même les plus convaincus de la réalité des miracles rapportés par les livres canoniques, ne s'en conforment pas moins, dans la pratique, au principe philosophique que nous venons d'énoncer, tant ce principe a pénétré les esprits. C'est uniquement l'ignorance qui a servi jusqu'à présent de *criterium* pour le discernement des miracles. Plus un peuple a été crédule et moins il a été instruit des lois physiques, plus il a dû admettre de miracles. Au contraire, à mesure que les lumières ont pénétré dans ses rangs, le merveilleux est devenu de plus en plus rare. Ce fait nous est confirmé par l'observation. Au moyen âge, les miracles avaient lieu par milliers, ainsi que l'attestent les vies des saints; de nos jours, ils sont très-clair-semés, et ceux qui se produisent offrent cela de particulier, qu'ils ne se passent que dans l'ombre, en présence d'un petit nombre de gens enclins à les admettre, et n'ont aucun retentissement; ils semblent fuir le grand jour de la critique, et ne se trouvent consignés que dans des livres uniquement destinés à alimenter la dévotion des gens d'une piété superstitieuse et naïve. Outre que le miracle manque son but, il implique au fond une idée païenne, aujourd'hui universellement repoussée, à savoir que, dans certains cas particuliers, la marche légitime de la nature ne correspond point à la volonté de Dieu, puisque cette volonté a besoin d'intervenir d'une manière immédiate pour être remplie; or, comme l'a judicieusement remarqué Spinosa, ce n'est pas des miracles et des prodiges que nous concluons l'existence de l'Être suprême, mais au contraire de l'ordre fixe et immuable de la nature, et cet ordre permanent est un miracle beaucoup plus grand que ne le serait l'interversion passagère d'une des lois naturelles. | D'après la doctrine spirite, la réalité ou la possibilité des miracles ne saurait être mise en doute. Seulement, le spiritisme démontre que les miracles en apparence les plus extraordinaires ne sont que des phénomènes d'un ordre supérieur, dus à des causes peu connues, mais n'ayant rien de surnaturel. Le monde des esprits échappe, il est vrai, à l'analyse du scalpel et ne saurait être l'objet d'expériences au fond d'un creuset ou dans un alambic, mais cela prouve tout simplement que la pensée et l'âme sont choses fort distinctes d'un organisme tangible, d'un caillou ou d'un liquide, et parce qu'il n'est pas soumis aux lois physico-chimiques, le monde des esprits n'est pas pour cela en dehors de la nature. Les lois qui le régissent, et en vertu desquelles s'accomplissent les faits auxquels on a donné le nom de miracles, doivent donc être fort différentes de celles qui régissent la matière; voilà pourquoi les chimistes et les mathématiciens les ignorent. Les faits spirites appelés miracles ne se produisent pas seulement aux époques de foi vive et ardente; ils se produisent également, et surtout, aux époques de grande incrédulité et de matérialisme, lorsqu'il importe de ramener les nations à la foi pour les empêcher

de périr. (Casimir Henricy.) | *Cour des Miracles*, Nom qu'on donnait dans le moyen âge, aux quartiers des grandes villes où se réunissaient les gueux et les mendiants. On les appelait ainsi, parce que ces derniers, après avoir contrefait les estropiés, les aveugles, les blessés, etc., quittaient leurs emplâtres, leurs béquilles, et toutes les autres marques de leurs infirmités qui n'étaient qu'apparentes. Ils formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts, et des chefs particuliers. | *Miracle chimique*, Nom que l'on donnait autrefois à la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution rapprochée d'hydrochlorate de chaux, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau, et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le miracle consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

MIRACULEUSEMENT, adv. D'une manière miraculeuse. Saint Pierre fut délivré *miraculeusement* de ses liens par un ange. | D'une manière surprenante. Il s'est tiré *miraculeusement* de cette mêlée. Échapper *miraculeusement* au naufrage. | D'une manière admirable. Ouvrage travaillé *miraculeusement*.

MIRACULEUX, EUSE, adj. (du lat. *miraculosus*, même signif.). Qui s'est fait par miracle. Effet *miraculeux*. Événement *miraculeux*. Fait *miraculeux*. Chez un peuple plongé dans la superstition, tous les événements sont *miraculeux*. (Raynal.) | Qui tient du miracle. On peut dire que sa guérison est *miraculeuse*. | Surprenant, merveilleux, admirable. Ouvrage *miraculeux*. Action étonnante, *miraculeuse*. | Qui opère des miracles. Élie, cet homme *miraculeux*, qui pouvait faire descendre le feu du ciel ou s'y élever lui-même. (Massillon.) | Qui a des talents extraordinaires. Tel a été *miraculeux* au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu de remarquable. (Montaigne.) | Substantiv. Il n'y a rien de *miraculeux* dans tout ceci.

MIRAGE, s. m. Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon des objets lointains qui n'y sont pas, mais qui sont très-rapprochés de l'horizon; ces objets paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée. Observer un *mirage*. Être fasciné, trompé par un *mirage*. Être le jouet d'un *mirage*, d'un effet de *mirage*. Les phénomènes de *mirage* sont quelquefois très-compliqués et très-bizarres. (Encycl.) Par l'effet du *mirage*, dans les plaines sablonneuses de l'Égypte, tous les objets paraissent comme s'ils étaient au milieu d'un lac immense; l'aspect du ciel vient compléter cette illusion; car on le voit aussi comme on verrait par réflexion sur la surface d'une eau tranquille; à mesure qu'on avance, on découvre le sol et la terre brûlante au lieu même où l'on croyait voir le ciel ou quelque autre objet. (Bouillet.) | Ce phénomène ne se fait habituellement remarquer que dans certaines localités : par exemple à la surface de la mer, où les marins ont fréquemment l'occasion de l'observer; dans les plaines sablonneuses et arides de la Basse-Égypte, où l'armée française en fut tous les jours témoin en traversant le désert depuis Alexandrie jusqu'au Caire. Ce phénomène paraît n'avoir fixé qu'assez tard l'attention des physiciens; effectivement, jusqu'en 1797 on ne trouve à cet égard que des indications assez superficielles. Ce fut Monge qui, dans un mémoire lu à l'Institut d'Égypte, non-seulement donna la première relation exacte du mirage, mais encore en établit quatre théories, qui ont été depuis rectifiées et complétées par Babinet. Le *mirage* ne connaît d'autre cause que celle qui, dans une multitude de circonstances, change la réfraction de la lumière en une véritable réflexion; ce qui arrive toutes les fois qu'un rayon rencontre très-obliquement la surface d'un milieu moins réfringent que celui dans lequel il se meut; il est alors obligé de replonger dans son premier élément, en suivant une direction qui, en définitive, lui imprime un mouvement tout à fait semblable à celui qui résulterait d'une réflexion opérée à la commune surface des deux milieux. Ce principe une fois posé, le *mirage* n'est réellement plus qu'un phénomène de localité. Les *mirages* sont fréquents en mer sous la zone torride.

MIRAILLÉ, ÉE, adj. (du fr. *miroir*, parce que ses couleurs en imitent le brillant). Blas. Se dit pour indiquer l'émail des taches qui se trouvent sur la queue du paon et sur les ailes du papillon. Paon rouant d'azur *miraillé* d'or. | Il se dit aussi de certains oiseaux dont les plumes paraissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

MIRANDE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gers); 3,513 habit. Coutellerie. Commerce de blé, vin, eau-de-vie, cuirs, laines. Cette ville, bâtie en 1289 par Centule, comte d'Astarac, était autrefois fortifiée. *Mirande* était la capitale du comté.

MIRANDOLE. Géogr. Ville d'Italie, dans l'ancien duché de Modène, sur le Burana; 8,200 habit. Évêché; soieries, toiles; vins, riz, etc. Jadis capitale d'un duché et ville forte, démantelée après 1746; plusieurs fois prise et reprise, notamment en 1511, par le pape Jules II. Patrie du fameux Pic de La Mirandole, qui se distingua par sa vaste érudition.

MIRE, s. m. (du lat. *miror*, je regarde avec étonnement). Se disait dans l'ancien français pour *Médecin* ou *Chirurgien*. Envoyer chercher le *mire*. | S. f. Marque sur la longueur d'une arme à feu, servant à guider l'œil de celui qui veut s'en servir. La *mire* d'un fusil, d'un canon. Dans les canons, il y a des *coins de mire* qui servent à les hausser et à les baisser. Un canonnier *prend sa mire* lorsqu'il pointe le canon. | On nomme en général *point de mire* le point vers lequel on dirige ses coups, les projectiles qu'on lance, tels que boulets, biscaïens, balles, flèches, etc. Dans les tirs, c'est un point noir sur une surface blanche qui est ordinairement le *point de mire*; ce *point de mire* se nomme *mouche*, et *toucher le point de mire*, c'est *faire mouche*. | *Ligne de mire*, Le rayon visuel qui va de la pièce, fusil ou canon, au point de mire. | Fig. *Point de mire*, But auquel on tend. La dot et non le cœur, c'est le *point de mire* de cet homme. | Dans le métrage, on appelle *mire* le signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace. C'est tantôt une tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs séparées par une ligne horizontale, instrument dont on se sert pour le nivellement; tantôt un jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi ou est enveloppé d'un papier blanc pour pouvoir être aperçu de loin; tantôt un édifice en charpente surmonté d'un mât, un arbre dépouillé de ses branches, ou même une flèche de clocher; tantôt, enfin, c'est un disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière, et qui peut pironetter sur un axe pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur la terre; on le noircit quand il se peint sur le ciel. | Fig. *Mire*, Point de vue. Nous n'avons d'autre *mire* de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions et usages du pays où nous sommes. (Montaigne.) Le prince avait le trône pour *mire*.

MIRECOURT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vosges); 5,466 habit. Dentelles, tannerie, chamoiserie; fabrique renommée d'instruments de musique (violons, basses, guitares, orgues, serinettes, vielles, etc.). Commerce de vins, eaux-de-vie, moutons. Fortifiée au xve siècle, elle appartenait alors aux comtes de Vaudemont. La Hire s'en empara pour Charles VII. Le maréchal de Créqui en rasa les fortifications en 1670.

MIREMENT, s. m. (rad. *mirer*). T. de mar. Effet de mirage. | Déplacement apparent d'un ou de plusieurs objets produit par la réfraction de la lumière. On dit que *la terre est en mirement*, qu'*un navire est en mirement*, lorsque les rayons visuels, courbés ou déviés par l'effet de la réfraction dans un air dense, brumeux et humide, font paraître la terre ou le navire à une hauteur plus grande qu'ils ne le sont en réalité, et les rendent par là visibles à une plus grande distance.

MIRER, v. a. (du lat. *mirare*, regarder fixement). Viser, regarder avec attention l'endroit que l'on veut atteindre avec un projectile, le point vers lequel on dirige une arbalète, une arme à feu, etc. *Mirer* le but. *Mirer* son gibier. | Observer à la lumière, en parlant de certains corps plus ou moins transparents. Il *mirait* dans son bocal cette liqueur vermeille, dont la limpidité le réjouissait visiblement. | *Mirer des œufs*, Les regarder en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer s'ils sont frais. | *Mirer un drap*, Regarder à contre-jour une pièce de drap déployée pour en apercevoir les défauts. | Regarder dans un miroir. *Mirer* sa figure dans la glace. *Mire* tes yeux dans mes yeux. | Fig. et famil. *Mirer une place, un emploi, une position, un mariage*, etc., Y aspirer, y viser. | Absol. Il faut *mirer* avant que de tirer. | T. de joaill. Représenter la lumière, refléter les images. On dit que *les diamants et les pierres fines mirent*, lorsqu'ils ont peu d'angles et de facettes, et qu'avec un certain velouté ils produisent un effet analogue à celui d'une glace ou d'un miroir. | SE MIRER, v. pr. Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre surface qui renvoie l'image des objets qu'on lui représente. Louise est toujours devant la glace, occupée à *se mirer* et à lisser sa chevelure. On peut *se mirer* dans une plaque d'argent polie. *Se mirer* dans l'eau. Il *se mirait* dans le cristal de l'onde. (La Fontaine). | Fig. Se contempler intérieurement. Ce corps qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances; elle tourne tous ses soins de ce côté; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter; elle *se mire*, pour ainsi parler, et se considère dans ce corps. (Bossuet.) Je *me suis mirée* dans sa lettre. (Mme de Sévigné.) | Par extens. *Se mirer dans son ouvrage*, Regarder son ouvrage avec complaisance. | Prov. et famil. *Se mirer dans ses plumes*, Faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et sa parure. | *Le paon se mire dans sa queue*, Se dit d'un sot glorieux de sa bonne mine. | Absol. S'admirer. Elle *se mire*. | Par exagérat. *On se mirerait dans ce parquet*, Ce parquet est fort uni et luisant. | *On se mire dans cette vaisselle*, Cette vaisselle est très-nette et très-claire. | T. de mar. On dit que *la terre se mire*, pour indiquer que les vapeurs font paraître les terres de telle manière qu'il semble qu'elles soient élevées sur les bas nuages.

MIRES, s. f. pl. Fées chez les Grecs modernes. Les mires sont l'objet d'un respect superstitieux parmi le peuple ignorant. Les filles leur adressent souvent des vœux pour en obtenir des maris. | *Visite des mires*, Cérémonie superstitieuse qui a lieu le cinquième jour après la naissance d'un enfant.

MIRETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

MIREUR, s. m. (rad. *mirer*). Art milit. Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côtes calculent à quelle portée sont les navires ennemis. | Miroir avec lequel on observe l'intérieur d'une pièce d'artillerie. Apportez-moi le *mireur*.

MIRI, s. m. Impôt foncier payé au sultan par les vassaux de l'empire ottoman.

MIRIFIQUE, adj. (du lat. *mirificus*, admirable; rad. *mirum*, merveille; *facio*, je fais). Étonnant, merveilleux, prodigieux, surprenant. Il ne se dit qu'en plaisantant. La nature est singulièrement déroutée depuis que j'ai coupé des têtes à des limaçons, et que j'ai vu ces têtes revenir; depuis saint Denis on n'avait rien vu de plus *mirifique*. (Voltaire.) | Admirable. C'est une œuvre *mirifique*. C'est un projet *mirifique*, mais d'une exécution difficile.

MIRIFIQUEMENT, adv. D'une manière mirifique.

MIRIOFLE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des naïades. | On dit aussi *Myriophille*.

MIRIS, s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des astemmites. Les *miris*. Ces insectes, peu nombreux en espèces, mais très-multipliés en individus, ont le corps allongé, presque linéaire, d'une consistance molle, de couleur verdâtre ou jaunâtre. La tête est triangulaire, les antennes sont longues, ainsi que les pattes de derrière surtout. Les miris se tiennent sur des végétaux où ils font la chasse à d'autres insectes; ils sont très-agiles à la course et volent très-facilement.

MIRITI, s. m. Bot. Palmier du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'un œuf, est bon à manger, et dont les feuilles servent à former les toitures des habitations. Cet arbre abonde dans les forêts du Brésil.

MIRKHOND. Célèbre historien persan qui vivait au xve siècle de notre ère. Protégé par l'émir Ali-Schir, visir du sultan Hoseïn-Bahadour, il fut appelé à Hérat, logé dans un monastère, où, défrayé de toutes ses dépenses et entouré de livres, il se livra uniquement à l'étude et composa un grand ouvrage historique intitulé *Raouzat-al-Safa* (Jardin de la Pureté). C'est une vaste composition, qui contient une préface, une introduction, l'histoire de la création du monde, celle des patriarches, des prophètes, des anciens rois de Perse, des khalifes et des principales dynasties musulmanes, qui avaient alors régné en Asie. L'ouvrage de Mirkhond, regardé comme classique par les Orientaux, mérite l'attention des Européens pour les détails intéressants et peu connus qu'il nous donne sur plusieurs princes, et même sur des dynasties dont l'histoire, avant lui, n'était connue que d'une manière incomplète. Cet auteur mourut âgé de soixante-six ans, l'an 903 de l'hégire (1498 de J. C.).

MIRLICOTON, s. m. (de l'esp. *mirlicotones*, pour *melocotones*). Hortic. Sorte de grosse pêche jaune qui mûrit sur la fin de l'automne.

MIRLIFLORE, s. m. (rad. *mirer*, *fleurs*). Famil. Jeune homme qui fait le beau, l'agréable, le merveilleux. C'est un *mirliflore*. Il fait le *mirliflore*. Ce *mirliflore* nous a importunés toute la soirée. Ce petit docteur en médecine est un *mirliflore*, qui court plutôt après des Madelons qu'après des malades. Les *mirliflores*, les gandins et les petits crevés.

MIRLIRO, s. m. La réunion de deux as noirs au jeu de l'hombre. Celui qui les a dans son jeu reçoit deux fiches s'il gagne, et en donne deux à son adversaire, s'il perd. J'ai gagné la partie avec un *mirliro*.

MIRLIROT, s. m. Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal et de la lupuline. | On dit trivialement : *J'en dis du mirlirot*, pour Je m'en moque. Mais, tenez, franchement, *j'en dis du mirlirot*. (Boursault.)

MIRLITON, s. m. Espèce de flûte très-simple, qui consiste en un roseau bouché par les deux bouts avec une pelure d'ognon ou avec un morceau de baudruche. Il a des sons aigus et sifflants; on le vend comme jouet d'enfants. Jouer du *mirliton*. | Art. culin. Sorte de pâtisserie d'entremets, faite avec des œufs, du sucre, de la fleur d'oranger, du beurre, etc. | Sorte de refrain populaire. | Ce mot a pris un sens obscène dans certaines chansons.

MIROIR, s. m. (pron. *miroar*, rad. *mirer*). Glace de verre ou de cristal, polie, étamée par derrière et représentant les objets que l'on place devant. *Miroir* de toilette. *Miroir* de poche. *Miroir* de Venise. Grand, petit *miroir*. Se regarder au *miroir*. S'ajuster au *miroir*. *Miroir* qui flatte, qui enlaidit. Une vieille coquette s'irrite contre le *miroir* qui lui montre ses rides et sa laideur. (De Lévis.)

Un petit coup d'œil au *miroir*
Donne plus d'éclat à nos charmes.

| L'usage des *miroirs* remonte à une très-haute antiquité. Les premiers furent de métal poli ; les Grecs et les Romains ne connurent pas le verre étamé; du moins on n'en trouve aucun vestige avant l'an 620 de notre ère. Les *miroirs* des anciens étaient d'airain. Plus tard on employa à cet usage l'étain et le fer bruni ; on fit aussi des miroirs communs avec un mélange d'airain et d'étain. Selon Pline, on employa la pierre obsidienne ou le verre noir des volcans; on l'incrustait même dans les murailles après qu'Obsidius eut fait connaître cette substance rapportée de son voyage d'Égypte. C'est sans doute ce verre noir, et scié en lames, qui aura servi à faire ces miroirs de la grandeur d'un homme, cités par Sénèque, et même ces miroirs convexes dont parle le même auteur. Plaute dit que de son temps, en Italie, on connaissait déjà les miroirs. Ils étaient connus depuis plusieurs siècles en Grèce, lorsque le luxe vint les enrichir; on orna leur poignée d'or, d'argent et de pierreries; on en fit des joux d'un grand prix. On employait en guise de miroirs des bassins ou vases à large fond, et aussi des coupes, dont l'intérieur était quelquefois disposé de telle façon qu'il réfléchissait plusieurs fois l'image de celui qui y buvait. L'argent succéda généralement par la suite au mélange de l'étain et du cuivre pour la confection des miroirs. Sous l'empire romain leur usage devint si commun, que les esclaves elles-mêmes s'en servaient. Ils sont mentionnés au Digeste toutes les fois qu'il y est question de vaisselle d'argent. Dans le commencement ils étaient de l'argent le plus pur; mais on finit par y employer du métal de qualité inférieure. Il est aussi question de *miroirs* d'or mentionnés dans deux ou trois auteurs ; mais il est possible que cette qualification ne s'appliquât qu'aux ornements et non au miroir lui-même, de même que nous disons une *montre d'or*, quoique la boîte seule soit de ce métal. Néron eut un miroir d'émeraude. Suétone parle de pierres qu'il appelle *phengites*, et dont Domitien avait fait garnir entièrement une galerie, pour qu'il pût voir ce qui se passait derrière lui. Parmi les miroirs faits avec un alliage de cuivre et d'étain, les meilleurs se fabriquaient à Brindes. Cet alliage forme un métal blanc qui, s'il n'est conservé avec le plus grand soin, se ternit bientôt et ne peut plus servir sans avoir été préalablement nettoyé et poli de nouveau. C'est pour cette raison qu'une éponge et une pierre ponce étaient attachées après les anciens miroirs. Ceux-ci étaient généralement petits et propres à être portés à la main. La plupart de ceux que l'on conserve dans les musées sont de cette sorte ; ils ont généralement la forme ronde ou ovale, et portent un manche ou une poignée. Au lieu d'être fixés de manière à être appliqués contre le mur ou à se tenir d'eux-mêmes sur une table ou sur le plancher, ils étaient ordinairement soutenus par la main des esclaves devant leurs maîtresses, pendant que celles-ci s'habillaient. Les peintures de vases représentent souvent cette scène. Aujourd'hui on ne se sert guère de miroirs de métal que pour les télescopes et pour quelques instruments de physique. Les *miroirs* à glace sont plats, convexes ou concaves. On donne le nom de *glaces* aux grands miroirs destinés à orner les appartements : elles sont coulées pour la plupart; les verres de moindre dimension qui servent aux usages de la toilette ont conservé le nom de *miroirs*. Les *miroirs* plats s'étament comme les glaces ordinaires. V. GLACE. L'étamage des miroirs convexes et concaves se pratique au moyen de moules correspondants à leur forme. | Les *miroirs concaves* sont convergents, parce qu'ils concentrent à leur foyer les rayons lumineux; les *miroirs convexes* sont divergents parce qu'ils les éparpillent. Les *miroirs concaves* grossissent les objets placés entre le centre de la sphère et la surface réfléchissante. Tout le monde a vu cet effet dans les miroirs dont on se sert quelquefois pour se raser : si l'objet est placé en avant du centre de la sphère, l'image est vue en avant du miroir, et elle est plus petite que l'objet et renversée; si l'objet est très-éloigné, l'image apparaît au foyer principal; à mesure que l'objet se rapproche du miroir, son image s'en éloigne, et, lorsqu'il se trouve au foyer principal, elle va se former à l'infini. Dans les *miroirs convexes*, l'image est toujours vue derrière le miroir, mais plus petite et plus rapprochée de la surface réfléchissante que n'est l'objet lui-même. | Les *miroirs* métalliques, dont on se sert dans les sciences physiques, se travaillent, à la manière des verres optiques, à l'aide de bassins et de substances propres à en limer, user, polir et adoucir la surface, et à leur donner la forme concave ou convexe moulée sur une sphère. On fait aussi quelquefois, pour les télescopes, des *miroirs* en platine et même en palladium, métaux qui sont inattaquables par les agents extérieurs, et conservent leur éclat pendant une durée indéfinie; mais le haut prix de ces miroirs et surtout l'extrême difficulté de les travailler en limitent beaucoup l'usage. L'alliage dont on compose les *miroirs* métalliques n'est pas exactement défini, les qualités qu'on en espère s'obtenant de diverses manières. Le ton en doit être uniforme, la matière exempte de petits pores et de gerçures; elle ne doit pas s'oxyder à l'air sec ou humide; elle doit être dure, sans se refuser au travail à subir; il faut, enfin, qu'après le poli elle réfléchisse vivement la lumière. On y emploie ordinairement trente-deux parties de cuivre rouge sur quinze d'étain en grain, et deux parties d'arsenic, ce qui rend le métal blanc et compacte; on y ajoute quelquefois un peu d'argent. On assure que parties égales de cuivre, d'argent et d'arsenic donnent un miroir parfait sous les rapports d'éclat, de blancheur, de dureté et de pouvoir réflecteur. | Lorsque les rayons du soleil, qui arrivent à nous dans des directions peu différentes du parallélisme, tombent sur la surface d'un miroir concave, de manière que celui qui part du centre de l'astre se confonde avec l'axe du miroir, la réflexion les fait coïncider à peu près au foyer des rayons parallèles, où leurs actions concentrées produisent une chaleur assez puissante pour enflammer les corps qui s'y trouvent exposés, pour les fondre ou les vitrifier, suivant leur nature; c'est ce qui a fait donner à cette espèce de miroirs le nom de *miroirs ardents*. Un corps enflammé, mis en présence d'un miroir concave, envoie aussi vers la surface de ce miroir des rayons qui, après leur réflexion, se réunissent en un foyer commun ; mais, outre qu'ils ont par eux-mêmes beaucoup moins d'énergie que les rayons solaires, il résulte de leur divergence sensible que ceux qui tombent très-près de l'axe sont beaucoup moins condensés dans un espace donné, ce qui ôte au foyer une grande partie de son activité. On peut déterminer l'incidence de tous ces rayons suivant des directions parallèles, en employant deux miroirs d'un diamètre de quarante centimètres environ et d'une courbure telle que la distance entre le foyer et la surface réfléchissante se trouve à peu près de quarante centimètres. On élève ces miroirs verticalement, de manière que leurs concavités se regardent, et on peut les éloigner l'un de l'autre de dix mètres et même davantage. On place au foyer de l'un un charbon allumé, dont on entretient la combustion par un souffle bien égal, dirigé du côté où est situé le miroir. Les rayons qui tombent sur ce miroir, devenant parallèles après leur réflexion, rencontrent, sous ces mêmes directions, la surface de l'autre miroir, où une seconde réflexion les fait concourir au foyer des rayons parallèles, en sorte qu'ils deviennent assez actifs pour allumer un morceau d'amadou ou des grains de poudre à canon, que l'on présente à ce foyer. Si le corps chaud, placé au foyer du premier miroir, est un boulet rouge, l'amadou, situé au foyer du second, peut s'enflammer quoique la distance des deux foyers soit considérable. Kircher imagina le premier de substituer à un miroir concave plusieurs miroirs plans, tellement disposés que les rayons du soleil réfléchis sur leur surface convergeassent vers un même point. Il n'employa que cinq de ces miroirs, en les plaçant de manière que le concours des rayons se fît à plus de trente-deux mètres de distance, et il trouva que la chaleur y était presque insupportable. Plusieurs physiciens entreprirent depuis des expériences analogues; mais l'espèce de miroir polygone, exécuté en 1767, au Jardin des Plantes, à Paris, d'après l'idée de Buffon, effaça tout ce qu'on avait tenté jusqu'alors, soit par l'ordonnance ingénieuse de la construction, soit par la grandeur des effets obtenus. Ce miroir était composé de 168 glaces étamées, susceptibles de se mouvoir dans tous les sens, en sorte qu'on était maître de les fixer à différents degrés d'inclinaison. Il en résultait qu'on pouvait donner à l'ensemble une forme plus ou moins concave et porter le foyer à différentes distances. Il brûlait le bois à 65 mètres de distance, fondait les métaux à 15 mètres, et son auteur était persuadé qu'en multipliant les glaces, et mieux encore, en employant de petits miroirs hexagones, en acier poli, il pourrait produire les mêmes effets à une distance beaucoup plus grande. C'est par un procédé de ce genre qu'Archimède mit le feu aux vaisseaux des Romains, quand Marcellus fit le siége de Syracuse. Beaucoup plus tard, l'an 514 de J.-C., Proclus brûla avec des miroirs d'airain la flotte de Vitalien qui assiégeait Constantinople. On construit aussi des *miroirs ardents* avec de grosses lentilles de verre, dont l'effet est très-puissant. | *Miroir des Incas*, Nom qu'on donnait autrefois au fer sulfaté poli. Les Péruviens construisaient avec la pyrite en grande masse et avec l'obsidienne, que leur contrée présente en abondance, des plaques polies d'un vif éclat, qui remplaçaient les miroirs, dont ils n'avaient nulle idée. C'est pour cela qu'on a continué à appeler *miroir des Incas* la pyrite et l'obsidienne, quoiqu'elles ne fussent plus employées au même usage. | Fig. et poétiq. Se dit de toute surface polie. Le *miroir* des eaux. Le *miroir* de l'onde. Le *miroir* argenté du lac. La mer, ce vaste *miroir* du ciel.

Mais à peine des eaux le *miroir* argenté
Eut offert à ses yeux sa nouvelle figure.
(DE SAINTANGE.)

| Dans un sens moral, Reflet, expression, représentation, image, exemple, modèle, etc. Cet homme est un *miroir* de vertu, de patience. Le théâtre, la comédie est un *miroir* où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. Les courtisans ne présentent jamais aux princes des *miroirs* fidèles. L'exemple quelquefois est un *miroir* trompeur. (Corneille.) La conversation des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un *miroir* qui présente toujours leur impertinente figure. (Montesquieu.) Le *miroir* de la vérité ne peut être qu'un bon choix de maximes. L'insolence des courtisans est le *miroir* du despotisme.

Le sage aux sots peut montrer leur image,
Mais il ne jette pas le *miroir* au visage.
(DELILLE.)

| Prov. *Les yeux sont le miroir de l'âme*, Les sentiments, les affections diverses de l'âme se trahissent par les yeux. Un philosophe de l'antiquité a dit : Les yeux de la haine sont pour le sage un *miroir* dans lequel il se voit comme dans celui de la vérité. | *Miroir magique*, Miroir dans lequel certains individus voient réellement ou prétendent faire voir les événements futurs ou ce qui se passe à une grande distance. | Bot. *Miroir du temps*, Nom vulgaire du mouron rouge. | *Miroir de Vénus*, Espèce de campanule, dont les nouvelles pousses se mangent en salade. | T. de minéral. *Miroir d'âne*, Gypse laminaire, qui réfléchit la lumière. | *Miroir de la Vierge*, Chaux sulfatée blanche et transparente, qu'on emploie en guise de verre pour mettre devant les images, dans certaines parties de l'Italie. | T. de chasse. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux. Prendre, tirer des alouettes au *miroir*. Chasser au *miroir*. | *Miroir anglais*, Espèce de miroir à alouettes qu'un chasseur peut faire mouvoir en même temps qu'il tire. | Ornithol. Marque colorée et brillante qu'on voit au bord de l'aile des canards et de quelques autres oiseaux. | On donne aussi ce nom aux taches qui terminent les barbes de la fausse queue de quelques oiseaux, comme chez le paon. | Entom. Espèce de papillon de jour, du genre hespérie. | T. de pêche. Endroit d'une rivière où la surface de l'eau est très-unie. | *Pêche au miroir*, Manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir l'image de la lune. | Art. culin. *Œufs au miroir*, Œufs qu'on brise sans les brouiller et qu'on fait cuire sur un plat dans du beurre frais. | Archit. Petit ornement ovale qu'on taille dans certaines moulures creuses et qui est quelquefois rempli de fleurons. | Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément. | Hydrauliq. Pièce d'eau carrée. | T. d'eaux et forêts. Places entaillées sur le tronc d'un arbre et marquées avec le marteau. |

Technol. Endroit d'une peau de chagrin où le grain n'est pas formé. | Mar. Cadre ou cartouche de menuiserie, placé à l'arrière du navire et chargé d'un emblème national, quelquefois aussi de la figure qui donne son nom au navire. On dit plus souvent aujourd'hui *tableau* ou *fronton*. | Chirurg. Instrument qu'on appelle aussi *dilatatoire*. | Les poètes et les peintres donnent un *miroir* à la Comédie; ils en donnent un aussi à la Prudence, mais il est entouré d'un serpent. La Comédie tient un *miroir* à la main.

MIROITANT, ANTE, adj. Qui a l'éclat d'un miroir. Tableau *miroitant*. Lame *miroitante*. Surface *miroitante*. Des étoffes *miroitantes*. Du satin rouge *miroitant*. | Se dit de la diallage métalloïde.

MIROITÉ, ÉE, adj. Se dit d'un cheval dont le poil, véritablement bai, présente des marques plus brunes ou plus claires, qui rendent sa croupe en quelque façon pommelée, et qui la différencient en partie du fond de sa robe. Cheval bai *miroité*.

MIROITEMENT, s. m. (rad. *miroiter*). Éclat vif produit par la lumière, que réfléchit une surface polie. Le *miroitement* d'une plaque métallique. Le *miroitement* des eaux. Le *miroitement* du lac.

MIROITER, v. n. Réfléchir la lumière comme un miroir; produire, par oscillations, par intermittences, un vif éclat en réfléchissant des rayons lumineux. Le plumage de certains oiseaux *miroite*.

MIROITERIE, s. f. Profession de miroitier. | Commerce des miroirs. Magasin de *miroiterie*.

MIROITIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait des miroirs ou qui vend des glaces et miroirs. Le *miroitier* ne fabrique point les glaces lui-même; mais il les taille, les étame, les dispose dans leurs parquets, les encadre, etc. | Adjectiv. Un marchand *miroitier*. | Au moyen âge, les *miroitiers* étaient désignés sous le nom de *miroiriers*. Les marchands et fabricants de miroirs formaient une communauté, dont les statuts avaient été rédigés en 1581; elle fut augmentée par l'union de celle des bimbelotiers, avant le règne de Henri III, et de celle des doreurs sur cuir, vers le milieu du XVIIe siècle.

MIROMÉNIL (ARMAND HUE DE). Garde des sceaux, né en 1723, mort en 1796. Il était président du parlement de Rouen lors des changements apportés par le chancelier Maupeou dans la magistrature et fut exilé pour s'y être opposé. Nommé garde des sceaux en 1774, grâce à l'appui de Maurepas, il travailla à la réintégration des parlements, se distingua en toute occasion par sa sagesse et sa modération; il a surtout bien mérité de l'humanité pour avoir fait abolir la question et la torture (1780).

MIRONTON, MIRONTAINE. Refrain populaire, qui figure particulièrement dans une chanson composée en France sur les funérailles de Marlborough.

Malb'rough s'en va-t'en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine.

MIROTON, s. m. Art culin. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières, et principalement avec de l'ognon, de la ciboule, du persil et une pointe de vinaigre.

MIRZA, s. m. Nom par lequel on désigne les princes chez les Tartares.

MIS, ISE, part. Placé, posé; endossé, revêtu; réduit à tel ou tel état. Objet *mis* à sa place. Une robe *mise* pour la première fois. Un criminel *mis* à mort. Il n'avait qu'à se résoudre à rendre justice au duc de Holstein, ou à voir Copenhague détruite et son royaume *mis* à feu et à sang. (Volt.) D'honnêtes personnes *mises* à mal, des femmes séduites, c'étaient là ses textes les plus ordinaires. (J. J. Rousseau.) Le despote *mis* à mort, la monarchie détruite.

D'éloges on regorge, on les jette à la tête;
Et mon valet de chambre est *mis* dans la gazette.
(MOLIÈRE.)

| Vêtu, habillé. Bien *mis*. Mal *mis*. Être *mis* proprement, simplement, ridiculement. *Mis* comme un saltimbanque, empanaché. | T. de manége. Dressé. Cheval bien *mis* dans la main et dans les talons.

MISAINE, s. f. (pron. *mizène*; de l'ital. *mezzana*; du gr. μέσος, qui est au milieu). Littéralement, la voile de moyenne grandeur. | Se dit, proprement, d'une voile portée par l'un des grands mâts du navire qui occupe l'avant, immédiatement après le beaupré, et auquel elle donne son nom. On dit : *La misaine*, et non *La voile de misaine*. Amurer, border la *misaine*. Carguer, serrer la *misaine*. La *misaine* est une des basses voiles. On se sert de cette voile dans tous les temps, et on ne la supprime que devant une tempête irrésistible. | *Mât de misaine, vergue, hune de misaine*, Le mât qui porte la misaine, la vergue ou la hune qui en dépendent.

MISANTHROPE, s. (du gr. μισάνθρωπος, même signif.; rad. μῖσος, haine; ἄνθρωπος, homme). Celui, celle qui hait les hommes. C'est l'opposé de philanthrope. Rousseau a dit avec raison : « Le vrai *misanthrope* est un monstre; s'il pouvait exister, il ferait horreur. » Il est, en effet, bien difficile d'admettre qu'un homme soit et se déclare, de parti pris, l'ennemi de ses semblables, qu'il exècre l'humanité par tempérament, et se considère comme devant s'isoler absolument de tout ce qui a forme humaine. Ce type de misanthrope n'a jamais existé et ne paraît pas devoir se rencontrer jamais, si ce n'est chez quelques cerveaux atteints de folie. Mais on rencontre des natures humaines que les déceptions ont attristées et aigries, et qui, par une erreur facile à comprendre, croient avoir à se plaindre de tous les hommes en général, parce qu'elles auront été trompées par quelques-uns. Timon, d'Athènes, était un de ces misanthropes; J. J. Rousseau lui-même était atteint d'une sorte de misanthropie maladive, qui en faisait, non un ennemi du genre humain, mais un philosophe d'un commerce difficile. Cette disposition prenait sa cause dans un grand fonds d'orgueil, dans le mécontentement qu'il avait de lui-même, et qu'il reporta, souvent, avec une certaine inconséquence, aux personnes avec lesquelles il avait des rapports. Faire le *misanthrope*. Hamlet est un type de *misanthrope*. Le *misanthrope* est franc, ouvert; mais sa franchise, qu'il pousse jusqu'à la rudesse, est souvent un résultat de la colère. (Villermé.) | Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. C'est un *misanthrope*. Ce *misanthrope* aux yeux tristes et sombres. (Boileau.) | Titre d'une célèbre comédie de Molière. C'est le chef-d'œuvre de l'art en ce genre. | Adjectiv. Devenir *misanthrope*. Caractère, esprit *misanthrope*. Hippocrate ne veut pas que le médecin ait l'air *misanthrope*. (Villermé.) Femme *misanthrope*.

MISANTHROPIE, s. f. (du gr. μισανθρωπία, fait de μῖσος, haine; ἄνθρωπος, homme). Haine de l'homme ou des hommes. C'est le contraire de philanthropie. La *misanthropie*, dit Platon, vient de ce qu'un homme, après avoir ajouté foi à un autre homme sans aucun examen, et après l'avoir pris pour un homme vrai, solide et fidèle, trouve enfin qu'il est faux, infidèle et trompeur, et, après plusieurs épreuves semblables, voyant qu'il a été trompé par plusieurs de ceux qu'il croyait ses meilleurs amis, et las d'être si longtemps leur dupe, il hait tous les hommes également, et finit par se persuader qu'il n'y a rien d'honnête dans aucun d'eux. Tel est le vrai sens de la misanthropie. Cette haine des hommes n'est pas un sentiment d'aversion méchante, elle est plutôt un sentiment de colère vertueuse. Le misanthrope hait dans l'homme ce qui est vicieux; mais il généralise les imperfections de l'humanité, et, en cela, il est injuste et s'expose à être ridicule. On demandait à Timon pourquoi il haïssait tous les hommes : « Je hais les méchants, répondit-il, parce qu'ils sont méchants, et je hais les autres, parce qu'ils ne haïssent pas les méchants. » Toutefois, même envisagée comme une aversion des vices, la misanthropie répond mal à l'idée de la véritable vertu. Nous devons haïr les vices, nous ne devons pas haïr les hommes. L'amour de l'humanité devrait s'accroître si l'humanité devenait plus pervertie, car il n'est jamais permis de désespérer d'elle. | La misanthropie n'est pas toujours une disposition réfléchie; ce n'est, le plus souvent, qu'un travers de l'esprit ou du caractère, une véritable maladie morale. Il y a peu de misanthropes sérieux, peu d'hommes qui se soient mis, de propos délibéré, à haïr l'humanité pour ses vices. Il y a des orgueilleux qui se croient meilleurs que les autres hommes; il y a des jaloux qui ne supportent pas la vue des avantages d'autrui; il y a des égoïstes qui voudraient tout ramener à leur profit. Il y a peut-être aussi des tempéraments hargneux, des natures mal faites, incommodes, ne soupçonnant pas la bienveillance, esprits grondeurs, cœurs glacés ou farouches. Tous ces caractères sont tristes. Mais si la misanthropie peut n'être qu'un travers d'esprit, comme dans l'*Alceste* de Molière, elle est aussi quelquefois un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie; la misanthropie de J. J. Rousseau paraît avoir eu ce dernier caractère. | Caractère d'un homme bourru, chagrin, ennemi de la société. Sa *misanthropie* le rend tout à fait solitaire. Étalant au public notre *misanthropie*. (Boileau.) | Humeur chagrine, bourrue. Être pris de *misanthropie*.

MISANTHROPIQUE, adj. (rad. *misanthrope*). Qui provient de la misanthropie. Caractère *misanthropique*. Réflexion *misanthropique*. | Qui a le caractère de la misanthropie, bourru, chagrin. Humeur *misanthropique*. Air *misanthropique*.

MISCELLANÉES, s. m. pl. (du lat. *miscellanea*, même signif.; rad. *misceo*, je mêle). Mélanges, recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui sont quelquefois sans rapport entre eux; réunion de divers sujets dans un même livre. Faire, donner, publier d'excellents *miscellanées*. | Antiq. rom. Ensemble de divers spectacles donnés sans ordre un jour de fête. | Adjectiv. Œuvres *miscellanées*.

MISCHIO, s. m. (pron. *miskio*; mot ital. qui signifie littéral. *mélange*; rad. lat. *misceo*, je mêle). Marbre d'Italie composé de diverses substances minérales, et offrant un mélange remarquable de différentes couleurs. Une table en *mischio*.

MISCHNA, s. f. Recueil des lois civiles des Hébreux et des traditions rabbiniques depuis Moïse, rédigé, selon les Juifs, par Juda le Saint au IIe siècle de l'ère chrétienne. Plusieurs savants ont considéré ce recueil comme beaucoup plus moderne. La *Mischna* forme la première partie du Talmud, auquel elle a servi de fondement.

MISCHNIQUE, adj. Qui appartient à la Mischna. | S. Chez les écrivains hébraïques, partisan de la tradition. Les *mischniques* sont nombreux parmi les juifs.

MISCIBILITÉ, s. f. (du lat. *misceo*, je mêle). Didact. Propriété ou qualité de ce qui peut se mêler, s'allier, former un mélange. Il se dit surtout des fluides. La *miscibilité* de certains liquides. La *miscibilité* des métaux en fusion.

MISCIBLE, adj. (du lat. *misceo*, je mêle). Qui peut se mêler, s'allier à; qui a la propriété de former un mélange en s'unissant à quelque autre substance. L'huile n'est pas *miscible* avec l'eau. L'eau et le vin sont essentiellement *miscibles*.

MISE, s. f. (du lat. *missus*; de *mittere*, envoyer, mettre). Action de mettre; résultat de cette action. | Jurisp. *Mise en cause*, Action d'appeler une personne dans un procès. | *Mise en demeure*, Acte par lequel le débiteur est interpellé pour qu'il ait à remplir ses obligations. | *Frais et mise d'exécution*, Les frais qu'un créancier est obligé de faire pour se servir de son titre. | *Mise en délibéré*, Action de mettre en délibéré par un jugement; le jugement lui-même qui ordonne un délibéré. | *Mise en possession*, Formalité juridique par laquelle on entre en possession d'un bien. | *Mise à prix*, Déclaration du prix d'un bien, meuble ou immeuble, faite par le vendeur. Pour les ventes d'immeubles, la *mise à prix* doit être indiquée sur les affiches et par le cahier des charges. | *Mise en vente*, Acte par lequel un objet est déclaré devoir être vendu en vertu d'un pouvoir légal ou individuel. La *mise en vente* de cet immeuble a été ordonnée. Il y a eu aujourd'hui *mise en vente* des meubles provenant de cette succession. | Dans l'anc. jurisp., ce mot signifiait Arbitrage; On disait : *Mettre en mise. Ne faire ni paix ni mise.* | *Mise de fait*, La prise de possession d'un bien obtenue par autorité de justice. | Dr. crim. *Mise en accusation*, Décision par laquelle un prévenu est déclaré en accusation; *Mise en jugement*, Celle par laquelle un accusé est renvoyé devant un tribunal pour être jugé. | *Mise en liberté*, Décision qui rend à la liberté un prévenu ou un accusé. | T. de législat. milit. et de dr. public. *Mise en état de siége*, Déclaration officielle des mesures prises pour la défense d'une ville, d'un pays menacé par l'ennemi. Cette déclaration a pour conséquence d'attribuer aux autorités militaires des pouvoirs exceptionnels très-grands. Comme pour la dictature, on a toujours invoqué pour la *mise en état de siége* la loi de la nécessité; et malheureusement cette mesure n'a pas été prise seulement contre des attaques de l'étranger. | *Mise en subsistance*, Position d'un militaire attaché momentanément, sous le rapport administratif, à un autre corps que le sien. | *Mise en œuvre*, Action de transformer par le travail des matières brutes, de manière à les rendre propres à un usage déterminé. *Mise en œuvre* d'un tronc d'arbre pour en faire une pièce de charpente. *Mise en œuvre* d'un lingot d'or, d'argent, de cuivre, pour en faire un bijou, un instrument, etc. | Imprim. *Mise en pages*, Formation de pages et de feuilles opérée en rassemblant les paquets de composition. Faire la *mise en pages*. Être chargé de la *mise en pages*. | Art dramat. *Mise en scène*, Les préparatifs, les soins qu'exige une pièce de théâtre pour être montée et représentée. | Fig. et famil. *Mise en scène*, Manœuvre, stratagème, ruse hypocrite employée pour donner le change à quelqu'un; mouvements apparents destinés à faire croire autre chose que ce qui est. Avez-vous remarqué toute cette habileté de *mise en scène*? Cette *mise en scène* avait été concertée à l'avance. | T. de construct. *Mise en ligne*, Construction d'un mur à parement vertical réglée sur des ficelles ou des cordes tendues. | *Mise en train*, Action de commencer un travail ou de le continuer, s'il avait été interrompu. La *mise en train* des travaux de cette fabrique aura lieu prochainement. La *mise en train* de cette machine à vapeur a été retardée. | Imprim. *Mise en train*, Action de disposer une forme sur la platine, mettre des hausses,

préparer l'encre et découper avec soin la feuille fixée au tympan, afin d'éviter toute imperfection au moment de l'impression. | Mar. *La mise à l'eau d'un navire*, Son lancement à la mer. | T. de mus. *Mise de voix*, Tenue faite sur une des notes les plus sonores du diapason, en passant insensiblement du *pianissimo* au *forte* et du *forte* au *pianissimo*. | Dans une société commerciale, Apport fait par chaque associé; ce que chaque associé a mis en société. *Mise* de fonds. *Mise* d'argent. Faire une *mise* de fonds pour une entreprise. Sa *mise* dans cette affaire est de 20,000 fr. | D'après le code, chaque associé est débiteur envers la société de ce qu'il a promis d'y apporter. Lorsque cet apport est un corps certain et que la société en est évincée, l'associé en est garant envers la société de la même manière qu'un vendeur l'est envers son acheteur. L'associé qui devait apporter une *mise en argent*, et qui ne l'a point fait, devient, de plein droit et sans demande, débiteur des intérêts de cette somme à compter du jour où elle devait être payée; le tout, sans préjudice de plus amples dommages et intérêts. L'associé qui s'est soumis à apporter son industrie à la société lui doit compte de tous les gains qu'il a faits par l'espèce d'industrie qui est l'objet de cette société. En général, les bénéfices des associés se calculent sur la mise de chacun d'eux comparée aux mises des autres. | Fig. Une bonne réputation est comme la première *mise*, dont le capital et les intérêts augmentent toujours lorsqu'on y veille. (Boiste.) | Ce qu'on met au jeu. *Mise* légère. Forte *mise*. Perdre sa *mise*. Doubler, décupler sa *mise*. Retirer sa *mise*. Parier la moitié, le quart, le double, le triple de la *mise* du joueur. Dans tous les jeux, on exige que la *mise* soit égale. | Enchère. J'ai fait plusieurs *mises* successives. Ma *mise* a couvert la sienne. Sa dernière *mise* n'a été couverte par personne. | En parlant de l'argent et de la monnaie, Débit, cours. Monnaie de *mise*, argent de *mise*. Ces espèces ne sont plus de *mise*. | Fig. et famil. *Cet homme est de mise*, Peut être présenté partout. | *Cette excuse, cette raison n'est pas de mise*, Cette excuse, cette raison n'est pas recevable. | *Cette étoffe, ce vêtement n'est pas de mise*, Ils ne sont plus à la mode, ou la saison de les porter est passée. | Manière de s'habiller; costume, tenue. Avoir une *mise* décente, négligée, élégante, ridicule, grotesque, etc. Porter une *mise* simple, recherchée, trop apparente. La *mise* d'une personne est toujours, pour qui sait observer, l'un des signes extérieurs de son caractère.

. . . . . Savez-vous qu'on vous cite partout
Pour la beauté, l'esprit et la *mise* et le goût?
(COLIN D'HARLEVILLE.)

| Technol. Bassin carré où les savonniers laissent refroidir le savon quand il est cuit. | Trou conique par lequel la graine de moutarde se verse dans le moulin. | Pièce de fer forgée dans la forme qui la rend propre à être soudée exactement à un autre morceau de fer. | Pièce de bois sous la presse d'un papetier. | Disposition des pièces de bois d'un train à flotter. La *mise* est assez longue et flottera bien.

MISÈNE. Géogr. Cap d'Italie, qui forme à l'O. l'extrémité du golfe de Naples, et fait saillie vis-à-vis de l'île de Procida. La ville de Misène, située en ce lieu, servit de station à une flotte d'Auguste. Ruines de l'ancien port.

MISÉRABLE, adj. et s. Qui est dans la misère, dans la peine, dans la douleur. Un homme *misérable*. Une famille bien *misérable*. Secourons les *misérables*. Je péris la dernière et la plus *misérable*. (Racine.) Les Scythes, le plus *misérable* de tous les peuples, ont résisté aux plus puissants monarques de l'univers. (J. J. Rousseau.) Il y a des gens qui n'ont jamais eu d'oreilles pour entendre la grande plainte des *misérables*. Les *misérables*, les infortunés.

Il ne se faut jamais moquer des *misérables*,
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux?
(LA FONTAINE.)

| T. d'injure. *C'est un misérable, Ce n'est qu'un misérable*, Se dit d'un malhonnête homme, d'un homme sans foi ni loi. Il y a d'illustres *misérables* qui regorgent d'honneurs et qui ont mérité vingt fois le bagne. | Chétif, de peu d'importance. C'est une *misérable* affaire. Traîner une existence *misérable*. | *Les Misérables*, Titre d'un ouvrage de V. Hugo.

MISÉRABLEMENT, adv. D'une manière misérable. Il eut une belle existence, mais il finit *misérablement*. (Bridaine.) On ne sait qui mourut plus *misérablement* ou du vainqueur ou du vaincu. (Voltaire.) | Dans la misère. Vivre *misérablement*. | Mal. *Travailler misérablement*, Travailler d'une pauvre manière. Écrire *misérablement*. Quoique *misérablement* administrées par la mère patrie, le premier mouvement des colonies fut plutôt l'effet d'une impulsion étrangère que l'instinct de la liberté. (Chateaubriand.) | D'une triste manière. Il a *misérablement* agi dans cette affaire, c'est un fripon.

MISÈRE, s. f. (du lat. *miseria*, même sens). État malheureux, condition malheureuse. Les *misères* de la vie. Voir la fin de ses *misères*. Il y a une sorte de honte d'être heureux à la vue de certaines *misères*. (La Bruyère.) Cette compassion le rendit sensible à toutes les *misères* connues. (Fléchier.) Les hommes d'État sont toujours disposés à nier la *misère*, parce qu'ils ne la connaissent pas et parce qu'ils ne la jugent que par des statistiques toujours fausses. On doit lui apprendre à braver l'opulence et la *misère*. (J. J. Rousseau.) A ignorer tant de *misères*, il y a tort grave et grave péril! (Guizot.) | *Les misères publiques*, Les fléaux qui frappent tous les citoyens, comme une épidémie, la famine, la guerre, le despotisme, etc. | Par extens., on dit : *Les misères de l'âme, les misères du cœur*. | Extrême indigence, privation des choses les plus nécessaires à la vie. Grande *misère*. Profonde *misère*. Tomber dans la *misère*. Combien de pauvres gens meurent de *misère* à la longue et en détail. Il y a des *misères* sur la terre qui saisissent le cœur; il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruyère.) La *misère* étouffe l'esprit. (Saint-Évremont.) Les peuples furent plongés dans la barbarie et la *misère*. (Voltaire.) La paresse produit la *misère*; la *misère* tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. (De Jussieu.) On nous mena secrètement chez quelques vieilles femmes dont la *misère* était aussi excessive que l'ignorance. (Barthélemy.) | Absol. Faiblesse et néant de l'homme. Tout n'est que vanité, *misère* et fragilité. (Salomon.) Les *misères* de l'homme prouvent sa grandeur; ce sont des *misères* de grand seigneur, des *misères* de roi détrôné. (Pascal.) | Peine, difficulté, gêne. Voilà un procès qui m'occasionne bien des *misères*. Les petites *misères* de la vie humaine. | Prov. *Misère n'est point crime*. | Poétiq. Calamité, malheur, infortune. Vit-on jamais pareille *misère* à celle de la vieille garde n'ayant d'autres ennemis à combattre en Russie que les éléments. (Ségur.) Au pied d'un arbre il finit sa *misère*. | Style bibl. Ce monde est une vallée de *misères*. | Fig. *Collier de misère*, Travail, tâche qu'on a à remplir. Qui n'a pas à reprendre tous les jours son *collier de misère?* | *La misère du temps ou des temps*, La pénurie générale. Tout le monde se plaint aujourd'hui de *la misère des temps*. | Bagatelle, chose de peu d'importance. C'est une *misère* que cette affaire. On ne lui reproche que des *misères*. | *Dire des misères*, Dire des riens. | Ironiq. Le prince mangea avec ses maîtresses une *misère* de quatre à cinq millions. | Chirurg. *Lit de misère*, Lit sur lequel on visite les femmes dans les dispensaires; celui où elles accouchent dans les cliniques; lit sur lequel on place, dans les hôpitaux, les malades sur lesquels on veut pratiquer une opération. | Mythol. Divinité romaine, fille de l'Érèbe et de la Nuit. | Ornithol. Nom vulgaire donné, ainsi que celui de *Bonhomme misère*, au rouge-gorge, probablement parce qu'en hiver ses plumes sont hérissées, et qu'il semble transi de froid. | T. de jeu. Coup que l'on gagne, au boston, quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes, sans relever une seule main. Demander une *misère* en pique, en trèfle, etc. Faire la *misère* des quatre as, etc. | « Le phénomène le plus étonnant de la civilisation, le mieux attesté par l'expérience et le moins compris des théoriciens, est la misère. Jamais problème ne fut plus attentivement, plus laborieusement étudié que celui-là. Le paupérisme a été soumis à l'analyse logique, historique, physique et morale; on l'a divisé par famille, genre, espèces, variétés, comme un quatrième règne de la nature; on a disserté longuement de ses effets et de ses causes, de sa nécessité, de sa propagation, de sa destination, de sa mesure; on en a fait la physiologie et la thérapeutique. Les titres seuls des livres qui ont été écrits sur la matière empliraient un volume. A force d'en parler, on est parvenu à en nier l'existence; et c'est à peine si, à la suite de cette longue investigation, l'on commence maintenant de s'apercevoir que la misère appartient à la catégorie des choses indéfinissables, des choses qui ne s'entendent pas. Ainsi la misère, comme une divinité impénétrable, mais toujours présente, a ses incrédules et ses dévots; elle a même, et ce n'est pas ce qui sert le moins ses progrès, elle a ses indifférents : étrange destinée que celle de l'homme, d'être toujours conduit à nier ce dont il n'est informé que par le sentiment ou par les sens, fût-ce la douleur et la mort! L'École d'Élée, si ma mémoire ne me trompe, niait le mouvement; les stoïciens niaient la douleur; les partisans de la résurrection et de la métempsycose nient la mort; les spiritualistes nient la matière; les matérialistes nient Dieu. Les sceptiques ont prétendu se railler les uns des autres. Mais, malgré les dénégations et les rires, les mondes n'en ont pas moins continué leur course majestueuse à travers l'espace; la douleur et la mort n'ont pas moins fait des victimes, le culte des dieux n'a pas moins obtenu de succès. La misère est le dernier fantôme que la philosophie doive éliminer de la raison, si elle veut l'expulser après de la société. Mais qu'est-ce qu'un fantôme? Comment est-il possible de le saisir, de l'expliquer, de s'en défendre? Comment parler des causes, de l'essence, du développement, des accidents, des modes d'un fantôme? La misère est, dans l'ordre de la société, le mal. Mais qu'est-ce que le mal? Le mal, dit Lamennais, c'est la *limite*. Or, qu'est-ce encore que la limite? Une conception de l'esprit, sans réalité objective. C'est, comme le point et la ligne géométrique, un être de raison. La limite n'est rien, parce qu'elle est elle-même sans limite, parce que la définition est la seule chose qui ne se définisse pas. Donc le mal, dans le système de Lamennais, est une entité logique, un rapport dénué de substance : affirmer l'existence du mal, c'est affirmer la réalité d'une négation, la réalité du néant. Comment alors expliquer la douleur? Comment rendre raison de cette expérience continuelle qui nous fait crier et nous plaindre, qui excite en nous le dégoût et l'horreur, souvent même nous donne la mort? Que dis-je? si le mal n'est autre que la limite, il est la détermination même de l'être; ce par quoi les choses deviennent sensibles et intelligibles, et sans quoi il n'y a ni beauté ni existence; c'est la condition suprême de nos sensations et de nos idées, c'est l'être nécessaire, en un mot, le mal c'est le bien. Singulière définition! La misère, selon E. Buret, qui a préféré généraliser moins afin de saisir mieux, la misère est *la compensation de la richesse*. Que de plus habiles expliquent cela, s'ils peuvent; quant à moi, ma conviction est que l'auteur ne s'est pas lui-même compris. La cause du paupérisme, c'est l'insuffisance des produits; c. à d. le paupérisme : opinion de Chevalier. La cause du paupérisme, c'est la trop grande consommation, c. à d. encore le paupérisme : opinion de Malthus. Je pourrais à l'infini multiplier les textes sans tirer jamais des auteurs autre chose que cette proposition, digne de faire pendant au premier verset du Khoran, « Dieu est Dieu, » : la misère est la misère, et le mal est le mal. La conclusion est digne de ces prémisses : *Augmenter la production, restreindre la consommation, et faire moins d'enfants*, en un mot être riche, et non pas pauvre. Voilà, pour combattre la misère, tout ce que savent nous dire ceux qui l'ont le mieux étudiée; voilà les colonnes d'Hercule de l'économie politique! .. Mais, sublimes économistes, vous oubliez qu'augmenter la richesse sans accroître la population, c'est chose aussi absurde que de vouloir réduire le nombre des bouches en augmentant le nombre des bras. Raisonnons un peu, s'il vous plaît, puisqu'à moins de raisonner nous n'avons plus même le sens commun. La famille n'est-elle pas le cœur de l'économie sociale, l'objet essentiel de la propriété, l'élément constitutif de l'ordre, le bien suprême vers lequel le travailleur dirige toute son ambition, tous ses efforts; n'est-ce pas la chose sans laquelle il cesserait de travailler, aimant mieux être chevalier d'industrie et voleur; avec laquelle, au contraire, il subit le joug de votre police, acquitte vos impôts, se laisse museler, dépouiller, écorcher vif par le monopole, s'endort résigné sur ses chaînes, et pendant les deux tiers de son existence, semblable au Créateur, dont on a dit qu'il est patient parce qu'il est éternel, ne sent plus l'injustice commise contre sa personne? Point de famille, point de société, point de travail; au lieu de cette subordination héroïque du prolétariat à la propriété, une guerre de bêtes féroces : telle est, d'après la donnée économique, notre première position. Et si vous n'en découvrez pas en ce moment la nécessité, permettez que je vous renvoie aux théories du monopole, du crédit et de la propriété. Maintenant, le but de la famille, n'est-ce pas la progéniture? Cette progéniture n'est-elle pas l'effet nécessaire du développement vital de l'homme? N'est-elle pas en raison de la force acquise, et pour ainsi dire accumulée dans ses organes par la jeunesse, le travail et le bien-être? Donc, c'est une conséquence inévitable de la multiplication des subsistances, de multiplier la population; donc, enfin, la proportion relative des subsistances, loin de s'accroître par l'élimination des bouches inutiles, tendrait invinciblement à diminuer, s'il est vrai qu'une semblable élimination ne puisse s'effectuer que par la destruction de la famille, objet suprême, condi-

tion *sine quâ non* du travail. Ainsi, la production et la population sont l'une à l'autre effet et cause; la société se développe simultanément, et en vertu du même principe, en richesse et en hommes : dire qu'il faut changer ce rapport, c'est comme si, dans une opération où le dividende et le diviseur croîtraient toujours en raison égale, vous parliez de doubler le quotient. Quoi donc! économistes, vous osez nous parler de misère! Et quand on vous démontre, à l'aide de vos propres théories, que si la population se double, la production se quadruple; qu'en conséquence, le paupérisme ne peut venir que d'une perturbation de l'économie sociale, au lieu de répondre, vous accusez ce qu'il est absurde d'appeler en cause, l'excédant de la population! Vous nous parlez de misère! et quand, vos statistiques à la main, on vous fait voir que le paupérisme s'accroît en progression beaucoup plus rapide que la population, dont l'excès, suivant vous, le détermine; que, par conséquent, il existe là-dessous une cause secrète que vous n'apercevez pas, vous dissimulez, et ne cessez de mettre en avant la théorie de Malthus!... Mais nous vous signalerons à la défiance des travailleurs; nous redirons partout, avec un éclat de tonnerre : L'économie politique est l'organisation de la misère; et les apôtres du vol, les pourvoyeurs de la mort, ce sont les économistes. Il est prouvé désormais que cette nécessité de la misère, qui tout à l'heure nous a plongés dans la consternation, n'est point absolue; c'est, comme dit l'école, une nécessité de contingence. Contre toute probabilité, la société souffre de cela même qui devrait faire son salut. Toujours la misère est prématurée, toujours le paupérisme anticipe. A l'encontre du sauvage, à qui la disette vient par l'inertie, elle nous vient à nous par l'action, et notre travail ajoute sans cesse à notre indigence. L'équilibre n'ayant pu être atteint, il ne reste d'espoir que dans une solution intégrale qui, synthétisant les théories, rende au travail son efficacité, et à chacun de ses organes sa puissance. Jusque-là, le paupérisme reste aussi invinciblement attaché au travail que la misère l'est à la fainéantise, et toutes nos récriminations contre la Providence ne prouvent que notre imbécillité. Depuis cinquante ans, observe E. Buret, et après lui Fix, la richesse nationale en France a quintuplé, tandis que la population ne s'est pas accrue de moitié. A ce compte, la richesse aurait marché dix fois plus vite que la population. D'où vient qu'au lieu de se réduire proportionnellement, la misère s'est accrue? Les crimes et délits, comme le suicide, les maladies et l'abrutissement, sont les portes par où s'écoule la misère. D'après les chiffres officiels, l'accroissement moyen de la population étant 5 pour 1,000, celui de la criminalité, somme totale, 31,2, il s'ensuit que le paupérisme arrive sur nous six fois et un quart plus vite que, d'après la théorie de Malthus, on n'avait lieu de l'attendre. A quoi tient cette disproportion? La même chose se prouve d'une autre manière. En général, les nations occupent, sur l'échelle de la misère, le même rang que sur l'échelle de la richesse. En Angleterre, on compte un indigent sur cinq personnes; en Belgique et dans le département du Nord, un sur six; en France, un sur neuf; en Espagne et en Italie, un sur trente; en Turquie, un sur quarante; en Russie, un sur cent; l'Irlande et l'Amérique du Nord, l'une et l'autre placées dans des conditions exceptionnelles et tout opposées, présentent, la première, la proportion effrayante d'un et même plus sur deux; la seconde, un et peut-être encore moins sur mille. Ainsi, dans tous les pays de population agglomérée, où l'économie politique fonctionne régulièrement, la misère se compose exclusivement du déficit causé par la propriété à la classe travailleuse.» (Proudhon.) Le communisme détruira infailliblement la *misère*.

MISERERE, s. m. (pron. *mizéréré*). Le psaume 50 de David qui commence par *Miserere mei, Deus*. David l'écrivit après que Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabée. | Mus. Chant composé sur les paroles du psaume *Miserere*. Le *Miserere* de Boccherini est plein d'une naïveté et d'une grandeur célestes. | Pathol. *Colique de miserere*, Colique violente avec sortie des excréments par la bouche, ainsi appelée à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. Cette crise est fort rare. Plusieurs affections intestinales graves sont traitées à tort de *coliques de miserere*.

MISÉRICORDE, s. f. (du lat. *misericordia*; fait de *misereri*, avoir pitié; *cor*, cœur). Vertu qui porte à la compassion, à la pitié, au pardon, à soulager les misères d'autrui. Pratiquer la *miséricorde*. N'avoir de *miséricorde* envers personne. Le vainqueur a été sans *miséricorde* pour les vaincus. Un homme sans *miséricorde* est une rivière sans eau. L'homme est si malheureux que la *miséricorde* devrait être sa première divinité. (Pausan.) Des écumeurs de mer, gens sans *miséricorde*. (Piron.) | Grâce, pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. Demander, obtenir *miséricorde*. Faire *miséricorde*. Ne point mériter de *miséricorde*. La loi ordonne d'user de *miséricorde*, et eux n'usent pas même de justice. (Lamennais.) | Bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. La *miséricorde* de Dieu. La *miséricorde* divine. Elle a senti jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les *miséricordes* divines. (Fléchier.) Et sa *miséricorde* à la fin s'est lassée. (Racine.) Si la *miséricorde* dépendait de certains dévots, les pécheurs seraient bien à plaindre. (Clément XIV.) | Dans les premiers siècles de l'Église, on appelait *œuvre* ou *mariage de miséricorde*, le mariage de celui qui épousait une fille dont la conduite avait été déréglée. | *Œuvre de miséricorde*, L'Église en connaît sept spirituelles et sept corporelles, parmi lesquelles : donner à manger à ceux qui ont faim, instruire les enfants, etc. | Espèce de dague ou petit poignard dont on se servait dans les duels pour achever son adversaire s'il n'était pas mort. | Petite saillie de bois fixée sous le siége d'une stalle, et sur laquelle on se trouve assis quand le siége est levé. | Repas que les chartreux faisaient une fois par semaine avec du pain et de l'huile. | Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux les jours de fêtes. | Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés. | *Jour de miséricorde*, Jour de relâche et de récréation qu'on accorde en certains temps aux moines. | Liturg. Nom du deuxième dimanche après Pâques, dont l'introït commence par le mot *misericordia*. | Il y a eu des religieuses *de la Miséricorde*. C'était un ordre monastique fondé en 1637 pour des religieuses qui, outre les trois vœux ordinaires, en faisaient un quatrième, qui consistait à recevoir sans dot les filles de qualité qui n'avaient pas assez de bien pour entrer dans les autres ordres. | Mythol. Divinité qui avait à Athènes un autel célèbre, où vinrent se réfugier les petits-fils d'Hercule. Il servait d'asile aux criminels et à ceux qui étaient poursuivis par leurs ennemis. | En France et dans la chrétienté, les églises servirent longtemps de *lieu de miséricorde*. On ne pouvait poursuivre le criminel qui s'y était réfugié. Ce droit d'asile fut aboli par Louis XII. | Prov. *A tout péché miséricorde*, Il n'est si grand crime dont on ne puisse obtenir pardon. | *Rimer comme hallebarde et miséricorde*, Se dit d'une rime détestable. | *Être à la miséricorde d'une personne*, Dépendre absolument de la pitié de quelqu'un, être à sa discrétion, dans une circonstance où l'on a besoin qu'il fasse grâce. | *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un*, Se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion. | Famil. *Crier miséricorde*, Pousser de grands cris de douleur. | *Miséricorde!* Interjection de surprise extrême, de frayeur, d'épouvante. *Miséricorde!* on va le pendre! | Se dit aussi quand on implore du secours. A l'aide! *miséricorde!* les brigrands m'assassinent!

MISÉRICORDIEUSEMENT, adv. Avec miséricorde. Traiter quelqu'un *miséricordieusement*.

MISÉRICORDIEUX, EUSE, adj. Qui a de la miséricorde, qui est enclin à pardonner. Les princes ne se font *miséricordieux* que lorsqu'ils y trouvent leur intérêt. | Qui a de la compassion. Il faut être *miséricordieux* envers les malheureux. | Ne s'emploie guère que dans le sens religieux. Dieu est *miséricordieux*. Une providence *miséricordieuse*. | Substantiv. Le *miséricordieux*, s'il mérite bien du ciel, mérite aussi de son prochain. (La Bruyère.)

MISGURNE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons d'eau douce, qu'on trouve dans les lits vaseux des rivières du nord de l'Europe et de l'Asie. On le nomme communément *Baromètre vivant*, parce que, comme il est très-sensible aux changements de l'atmosphère, il annonce par son agitation les orages et autres changements de temps. Il suffit, pour observer ses mouvements, de le placer dans un bocal.

MISNIE (en allem. *Meissen*). Géogr. Ancienne marche ou margraviat de l'empire d'Allemagne, située sur l'Elbe, et à laquelle correspond en partie un des cinq cercles du royaume de Saxe, qui porte le même nom et se trouve compris entre le Brandebourg, la Lusace, la Bohême et les cercles de l'Erzgebirge et de Leipzig; 144 kilom. sur 70; 336,000 habit.; chef-lieu, Dresde, capitale du royaume de Saxe. Sol très-varié : montueux au S., plat ailleurs; généralement d'une grande fertilité. Mines de fer, houille, vitriol, étain, etc. Manufactures de draps, lainages, chapeaux, papier, faïence, porcelaine, etc. Dans les montagnes, on visite la contrée pittoresque si connue sous le nom de *Suisse saxonne*. On y remarque aussi l'ancienne ville de Meissen, sur la rive gauche de l'Elbe, le berceau du margraviat, renommée pour sa belle cathédrale renfermant les tombeaux d'un grand nombre de princes saxons, et pour sa manufacture de porcelaine qui, fondée en 1710, est la plus ancienne de l'Europe, et d'où est sortie cette porcelaine de Saxe encore aujourd'hui si recherchée.

MISOCAMPE, s. m. (du gr. μῖσος, haine; κάμπη, chenille). Entom. Genre d'hyménoptères renfermant des ichneumons nains qui vivent parasites sur les larves de plusieurs insectes.

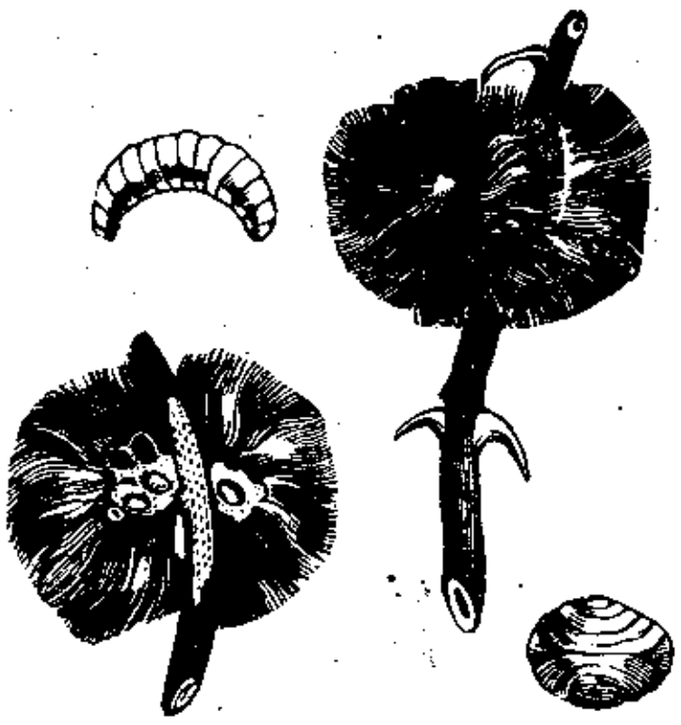

Misocampe.

MISOGAME, s. (du gr. μῖσος, haine; γάμος, mariage). Celui, celle qui a de l'aversion pour le mariage. On rencontre aujourd'hui, en France, beaucoup de *misogames* qui réclament le divorce.

MISOGYNE, s. m. (du gr. μῖσος, haine; γυνή, femme). Celui qui a de l'aversion pour les femmes. Comprend-on qu'il y ait des *misogynes*?

MISOLOGIE, s. f. Haine de la logique, du raisonnement. On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de haïr la raison, et cette *misologie* a la même cause que la misanthropie. (Cousin.)

MISOLOGUE, s. (du gr. μῖσος, ennemi; λόγος, discours, traité). Celui, celle qui hait la raison, l'art de raisonner. Mais prenons bien garde, dit Socrate, d'être des *misologues* comme il y a des misanthropes. (Cousin.) Voilà une *misologue*, une évaporée.

MISSEL, s. m. (du lat. *missa*, messe). Livre contenant les prières de la messe. Chaque église a son *missel*, qui est le paroissien du diocèse annoté en musique. Un *missel* a le format d'un grand in-folio. Le *missel* à l'usage du diocèse de Paris n'est pas le même que le *missel* de Rome. | Mus. Recueil de chants introduits par saint Grégoire à l'usage du culte catholique. | On conserve dans les bibliothèques un grand nombre de missels manuscrits ayant appartenu à des personnages historiques, et qui sont ornés d'admirables arabesques ou de miniatures qu'on a pu attribuer quelquefois à de grands peintres. | On appelait aussi, et on appelle encore, *misselli*, *missels* ou *heures de messe*, des volumes d'un format beaucoup plus petit dont se servaient les seigneurs laïques pour assister à l'office, et qui, au moyen âge, étaient écrits sur vélin et ornés de miniatures. | Les missels pour les célébrants furent les premiers livres imprimés au XVe siècle. Ce ne fut qu'au XVIe qu'on en imprima pour les laïques. Au XVIIe, on en faisait encore qui sont des chefs-d'œuvre d'écriture et de miniature.

MISSI, s. m. pl. (du lat. *missus*, envoyé). Nom latin donné à des commissaires envoyés par Charlemagne et quelques-uns de ses successeurs dans les provinces avec un très-grand pouvoir. On les appelait *Missi domini*, ou encore *Missi royaux*. Ils furent remplacés par les intendants. Les attributions de ces fonctionnaires sont nettement définies dans les Capitulaires : « Nous voulons, y dit l'empereur, qu'à l'égard de la juridiction et des affaires qui, jusqu'ici, ont appartenu aux comtes, nos envoyés s'acquittent de leur mission quatre fois dans l'année : en hiver, au mois de janvier; dans le printemps, au mois d'avril; en été, au mois de juillet; en automne, au mois d'octobre. Ils tiendront chaque fois des plaids où se réuniront les comtes des comtés voisins. » Comme on le voit, le but de cette institution était l'établissement et la consolidation de la monarchie; mais les missi cessèrent d'exister à l'époque où l'autorité royale, avilie et sans force, fut impuissante à empêcher l'établissement de l'hérédité des fiefs.

MISSION, s. f. (du lat. *mittere*, envoyer). Charge, pouvoir donné de faire; envoi avec pouvoir d'agir. *Mission* importante, honorable. Donner une *mission*. Accepter une *mission*. Il a mal rempli sa *mission*. Puis-je vous confier cette *mission?* Ils exposèrent chacun à leur tour l'objet de leur *mission*. (Barthélemy.) Les deux plus belles *missions* sont dévolues à la femme : la maternité et l'éducation; elle met au monde les enfants; bien plus, elle en fait des hommes. (Aimé-Martin.) | Hist. rom. *Honnête mission*, Congé honorable accordé à un soldat. | Pouvoir de prêcher. On chassa ces docteurs prêchant sans *mission*. (Boileau.) | Fonction temporaire dont un gouvernement charge des agents spéciaux pour certains objets déterminés. La Convention nationale confiait des missions à ses propres membres. Les uns étaient envoyés auprès des armées de la République, pour y surveiller les généraux et les fournisseurs, et rétablir la discipline; d'autres parcouraient les départements, transmettant l'impulsion du centre. Saint-Just remplit une des plus belles *missions* de la Révolution auprès de l'armée d'Alsace; non-seulement il y rétablit l'ordre, mais il l'anima d'un enthousiasme incroyable. | Mar. Expédition particulière d'un navire de guerre ou d'un officier commandant qui a la confiance du gouvernement pour une mesure importante, secrète. Navire en *mission*. Aller en *mission*. | Dans un sens restreint, Se dit principalement de ce qui concerne la religion catholique, surtout la prédication de l'Évangile et la discipline ecclésiastique. *Faire la mission*, Prêcher, se livrer à des travaux apostoliques. | *Pères de la mission*, Congrégation de prêtres réguliers qui vivent en communauté sous un supérieur-général, et dont l'institution a principalement pour objet la prédication dans les campagnes. On les appelle aussi *Lazaristes*. Cette congrégation est quelquefois désignée simplement par le mot *Mission*. Supérieur-général de la *mission*. Général de la *mission*. | *Prêtres des missions étrangères*, Prêtres séculiers qui vivent en communauté, et se consacrent particulièrement à aller prêcher l'Évangile dans les contrées éloignées. | Hist. *Missions*. Les missions remontent aux premiers âges du christianisme. Les apôtres entreprirent des missions dans l'empire romain. A la fin du VIe et au commencement du VIIe siècle, le moine Augustin convertit les Anglo-Saxons qui avaient envahi la Bretagne, et l'Irlandais Colomban prêcha l'Évangile en Suisse; Boniface fonda l'Église d'Allemagne dans le VIIIe et le IXe; Cyrille et Méthode réunirent à l'Église plusieurs peuples d'origine slavonne, tandis qu'Anschaire évangélisait le Danemark et la Suède. Au Xe siècle, le christianisme se répandit en Pologne, en Russie, en Norwége, en Islande. Vers la même époque, les sectateurs de Nestorius se portèrent en Tartarie et jusqu'aux confins de la Chine. Dans les siècles suivants, les papes, devenus les maîtres absolus de l'Église, eurent à s'occuper d'intérêts immédiats trop pressants pour songer à la conversion des infidèles, lorsque la société de Jésus paraît et s'empare de cette immense idée pour l'exploiter. A part la belle mission de François-Xavier dans les Indes, depuis le Japon jusqu'au Malabar, depuis l'archipel des Moluques jusqu'aux bords de l'Indus, on a voulu envelopper les îles et les continents dans un filet de fraude, en présentant à cet autre univers un Dieu menteur dans une Église menteuse; et ce n'est pas moi qui parle ainsi, ce sont les autorités suprêmes, les papes, les Innocent X, les Clément IX, les Clément XII, les Benoît XIII, les Benoît XIV, qui, dans une suite multipliée et non interrompue de décrets, de lettres, de bulles, ont tenté perpétuellement et vainement de ramener les missionnaires de la société de Jésus à l'esprit de l'Évangile. Chose remarquable et qui montre bien la force du système, les mêmes hommes qui ont été formés pour soutenir la papauté, dès qu'ils ne sont plus sous sa main, se retournent contre ses décrets avec plus de force que tous les autres ordres ensemble; il ne dépend pas d'eux qu'ils n'abolissent, dans ces contrées lointaines, non-seulement la papauté, mais encore le christianisme. Ces hommes de la société de Jésus, en enseignant le Christ, ne cachaient rien qu'une chose, la Passion, la douleur, le Calvaire. Ces chrétiens ne reniaient que la croix; ils ont honte de montrer le Christ de la Passion sur le crucifix (ce sont les termes de la congrégation des cardinaux et du pape Innocent X); ou, s'ils font tant que de se servir de la croix, ils l'ensevelissent sous les fleurs répandues au pied des idoles, de telle sorte qu'en adorant l'idole en public il soit loisible de rapporter cette adoration à cet objet caché. Et voilà par quels stratagèmes ils pensent gagner des empires et des peuples innombrables. Dans le pays des perles et des pierres précieuses, ces hommes tout extérieurs croient faire merveille, pour attirer les âmes, de ne montrer qu'un Christ triomphant au milieu des présents des rois mages, sauf à dire quelque chose de la vérité, quand la conversion sera consommée, le baptême reçu. Pour les obliger de renoncer à cette pratique insensée, où leur système les entraîne, il faut décrets sur décrets, mandements sur mandements, bulles sur bulles; les lettres ne suffisant plus, il faut que la papauté arrive, pour ainsi dire, en personne. Un prélat est envoyé, un Français, le cardinal Tournon, pour réprimer ce christianisme sans croix, cet Évangile sans Passion; à peine arrivé, la société le fait jeter en prison; il y meurt de surprise et de douleur. D'ailleurs, le dogme ainsi mutilé, l'application se fait immédiatement sentir. S'il faut renier le Christ pauvre, nu, souffrant, que s'ensuit-il? Qu'il faut aussi renier les pauvres, les classes bannies, sacrifiées : de là (car on ne s'arrête pas devant cette logique), le refus d'accorder les sacrements aux misérables, aux classes tenues pour infimes, aux parias. C'est à quoi l'on arrive en effet, et malgré l'autorité et les menaces des décrets de 1645 d'Innocent X, de 1669 de Clément IX, de 1734, 1739 de Clément XII, de la bulle de 1745 de Benoît XIV, on s'obstine dans cette monstruosité, d'exclure du christianisme les misérables, c. à d. ceux auxquels il a d'abord été envoyé. Voici la condamnation que le vicaire apostolique de Clément XI prononce en 1704 à Pondichéry, sur les lieux mêmes : « Nous ne pouvons souffrir que les médecins de l'âme refusent de rendre aux hommes de basse condition les devoirs de charité que ne leur refusent pas même les médecins païens. » Les termes de Benoît XIV, en 1747, font peut-être plus vivement encore toucher du doigt cet acharnement des jésuites à renier les misérables par lesquels avait commencé saint François-Xavier : « Nous voulons et ordonnons que le décret sur l'administration des sacrements aux moribonds de basse condition, que l'on appelle parias, soit enfin observé et exécuté sans plus de délai. » Ce qui n'empêche pas que, vingt ans après, la papauté ne soit contrainte de fulminer de nouveau sur le même sujet, et ainsi de suite jusqu'à l'abolition de la société. Parmi les premiers apôtres, y en eut-il un seul qui, en présence de la splendeur grecque et romaine, songeât à dissimuler la doctrine, à cacher la croix devant le triomphe de la sensualité païenne? Au milieu de ce monde de patriciens, y en eut-il un seul qui reniât les esclaves? Au contraire, ce qu'ils ont fait paraître, surtout à la face de cette société fastueuse, est le Dieu souffrant, le Christ flagellé, l'éternel plébéien dans la crèche de Bethléem. Ce que les saint Pierre, les saint Paul ont montré à Rome, au milieu de son ivresse, est le calice du Calvaire, avec le fiel et l'hysope du Golgotha, et c'est aussi pourquoi ils ont vaincu. Quel besoin Rome avait-elle d'un dieu revêtu d'or et de puissance? Cette image de la force lui avait apparu cent fois; mais être la maîtresse du monde, nager dans les richesses de l'Orient, et rencontrer un Dieu nu, flagellé, qui prétend la gagner par la croix de l'esclave, voilà quelque chose qui l'étonne, la saisit et finit par la subjuguer. C'est là, trait pour trait, l'histoire de la société de Jésus dans ses illustres missions en Orient. Nous nous sommes trop accoutumés dans ces temps-ci à croire que la ruse peut tout dans le succès des affaires. Voyez à quoi elle aboutit sitôt qu'on l'applique sur la grande échelle de l'humanité. Suivez ces vastes entreprises sur les côtes de Malabar, en Chine, surtout dans le Japon. Lisez, étudiez ces événements dans les écrivains de l'ordre, et comparez le projet avec la réussite! L'histoire de ces missions est en soi très-uniforme. D'abord un succès facile, le chef du Japon, l'empereur gagné, séduit, entouré; une partie même de la population qui suit la conversion du chef; puis, à un moment donné, le chef qui reconnaît ou croit reconnaître une imposture; de là une réaction d'autant plus violente que la confiance a été d'abord entière; la population qui se détache en même temps que le chef, la persécution qui déracine les âmes véritablement acquises, la mission chassée sans laisser presque aucun vestige, l'Évangile compromis, échoué sur une plage maudite qui reste à jamais déserte : tel est le résumé de toutes ces histoires. Vit-on jamais rien de semblable? Et que cette société mérite au fond plus de pitié que de colère! Qui a plus travaillé, et qui a moins récolté? Elle a semé sur le sable; pour avoir mêlé la ruse à l'Évangile, elle a subi le plus étrange châtiment qui soit au monde, et ce châtiment consiste à toujours travailler, à ne jamais recueillir. Ce qu'elle élève d'une main au nom de l'Évangile, elle le détruit de l'autre au nom de la politique. Seule elle a reçu cette terrible loi : qu'elle produit des martyrs, et que le sang de ses martyrs ne produit que des ronces. — Mais j'entends dire : Ils ont fait, pourtant, une grande chose en Orient. — Oui, sans doute. Laquelle? — Ils ont ouvert la voie à l'Angleterre. — Ah! c'est là que je les attendais, car c'est là que le châtiment est au comble. Écoutez bien! Les missionnaires de la société de Jésus, les messagers, les défenseurs, les héros du catholicisme, ouvrir le chemin au protestantisme! Les représentants de la papauté, préparer, à l'extrémité du monde, les voies à Calvin et à Luther! N'est-ce pas là une malédiction de la Providence? C'est du moins un excès de misère propre à faire pitié à leurs plus grands ennemis. Or, ce châtiment ne leur a pas été seulement imposé dans l'Asie orientale; partout ces habiles dresseurs d'embûches sont pris dans leurs propres piéges. On a dit que leurs plus puissants adversaires, les Voltaire, les Diderot, sont sortis de leurs écoles; cela est vrai encore si vous l'appliquez, non à des individus, mais à des territoires, à des continents entiers. Suivez-les dans les vastes solitudes de la Louisiane et de l'Amérique du Nord; c'est un de leurs plus beaux champs de victoire. Là aussi, d'autres François-Xavier, envoyés par un ordre du chef, s'engagent isolément et silencieusement au milieu des lacs et des forêts non encore parcourus. Ils s'embarquent sur le canot du sauvage, ils suivent avec lui le cours des fleuves mystérieux; ils sèment encore là l'Évangile, et, encore une fois, un vent de colère disperse cette semence avant qu'elle ait pu germer. Le génie de la société marche en secret derrière chacun de ces missionnaires, et stérilise le sol à mesure qu'ils le cultivent. Après un moment d'espérance, tout disparaît, emporté par on ne sait quelle puissance. L'époque heureuse de cette chrétienté sauvage est du milieu du XVIIe siècle; déjà, en 1722, le père Charlevoix veut suivre les traces de ces missions de la société de Jésus. Il en découvre à peine quelques vestiges; et ces défenseurs du catholicisme se trouvent encore une fois n'avoir travaillé que pour leurs ennemis; et ces prétendus apôtres de la papauté ont aussi frayé le chemin au protestantisme qui les enveloppe avant qu'ils l'aperçoivent. En sortant des forêts profondes où ils ont lutté de stratagèmes avec l'Indien, ils croient avoir bâti pour Rome, ils ont bâti pour les États-Unis; encore une fois, dans la grande politique de la Providence, la ruse s'est retournée contre la ruse. Cependant, il a été donné à la société de Jésus de réaliser une fois sur un peuple l'idéal de ses doctrines; pendant une durée de cent cinquante ans, elle est parvenue à faire passer tout entier son principe dans l'organisation de la république du Paraguay; sur cette application politique vous pouvez la juger dans ce qu'elle a de plus grand. En Europe, en Asie, elle a été plus ou moins contrariée par les pouvoirs existants; mais voici qu'au sein des solitudes de l'Amérique méridionale, un vaste territoire lui est accordé, avec la faculté d'appliquer à des peuplades toutes neuves, aux Indiens des pampas, son génie civilisateur. Il se trouve que sa méthode d'éducation, qui éloignait les peuples dans leur maturité, semble quelque temps convenir à merveille à ces peuples enfants; elle sait, avec une intelligence vraiment admirable, les attirer, les parquer, les isoler, les retenir dans un éternel noviciat. Ce fut une république d'enfants, où se montra un art souverain à leur tout accorder, excepté ce qui pouvait développer l'homme chez le nouveau-né. Chacun de ces étranges citoyens de la république des Guaranis doit se voiler la face devant les Pères, baiser le bas de leur robe; portant dans cette législation d'un peuple le souvenir des écoles de ce temps-là, pour des fautes légères, les hommes, les femmes, les magistrats eux-mêmes sont fouettés sur la place publique. De temps en temps des rugissements de bêtes fauves, des émeutes, des révoltes qui, pour quelque temps, chassent, dispersent les missionnaires; après quoi, chacun rentre dans son ancienne condition, comme si rien ne s'était passé, la foule dans sa dépendance puérile, les instituteurs dans leur autorité de droit divin. Le bréviaire dans une main, la verge dans l'autre, quelques hommes conduisent et conservent comme un troupeau les derniers débris des empires des Incas. De temps en temps, quand ils sont pressés, on voit les Pères missionnaires, selon l'expression de l'un d'entre eux, s'élancer avec leurs néophytes à la chasse des Indiens comme à la chasse des tigres, les enfermer dans une enceinte réservée, peu à peu les apaiser, les dompter, les parquer dans l'église. A cette constitution s'attache le triomphe de la société de Jésus, puisque c'est là qu'elle a pu mettre son âme et son caractère tout entier. La société de Jésus peut

tomber, mais son peuple du Paraguay lui survit, de plus en plus muet et mystérieux; ses frontières sont devenues plus infranchissables. Le silence a redoublé, le despotisme aussi; l'utopie de la compagnie de Jésus est réalisée: un État sans mouvement, sans bruit, sans pulsation, sans respiration apparente. Dieu fasse qu'il ne s'enveloppe pas de tant de mystères pour cacher un cadavre! (Edgar Quinet.) Aujourd'hui les jésuites n'ont plus aucune influence dans le Paraguay, et cet État est sorti de son isolement. | *Missions.* Nom donné particulièrement à des colonies formées par les missionnaires catholiques en Amérique, sur les confins des pays soumis aux Européens et des contrées indépendantes. Les plus célèbres ont été : 1° les *Sept-Missions* de la province de San-Pedro, au Brésil (XVIIIe siècle); elles soumirent beaucoup de tribus de Guaranis au protectorat du Portugal; 2° le *District des Missions*, à la droite du Parana; il comprit tout le directorat actuel du Paraguay; les jésuites y étaient presque souverains, et déjà ils étaient parvenus à civiliser les indigènes quand l'Espagne céda ces établissements au Portugal, en 1750; l'Espagne les recouvra en 1761, mais ils ne se relevèrent qu'incomplètement; 3° enfin les *Missions péruviennes*, qui ont soumis à la couronne d'Espagne la province de Maynas (aujourd'hui dans la Nouvelle-Grenade), limitrophe de la pampa del Sacramento, et qui s'étendait jusque vers l'Ucayal (XVIIe et XVIIIe siècles). | Il y avait aussi des missions, mais moins importantes, dans la Californie, la Guyane, etc.

MISSIONNAIRE, s. Celui, celle qui se consacre aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples. Un établissement de *missionnaires*. Les prédications des *missionnaires*. Chaque bourgade était gouvernée par deux *missionnaires*. (Chateaubriand.) | Les *missionnaires* catholiques sont particulièrement fournis par les *Prêtres de la Mission*, dits *Lazaristes*, les *Prêtres des Missions étrangères*, et l'ordre des Jésuites. V. MISSION. L'Inde, la Chine, le Japon, la Cochinchine, le Tonquin, l'Amérique et l'Océanie offrent depuis plusieurs siècles un vaste champ à leurs travaux. En 1822 fut fondée, à Lyon, l'*Association pour la propagation de la foi*, qui ranima le zèle des missionnaires. | Les protestants, surtout en Angleterre, ont voulu avoir aussi leurs missionnaires; mais la tâche de ceux-ci consiste principalement à distribuer la Bible et à la traduire; ils joignent le plus souvent à leur mission religieuse des soins politiques et commerciaux. Un bill de 1647 autorisa en Angleterre la première société de missionnaires protestants. Les États-Unis de l'Amérique du Nord ont, depuis 1810, rivalisé avec les missionnaires anglais. Les Frères Moraves se sont également signalés dans cette carrière, et se sont particulièrement appliqués à convertir les noirs. Des femmes ont également pris le rôle de *missionnaires*.

MISSIONNARISME, s. m. Zèle pour les missions; ardeur pour la propagation de la foi.

MISSISSIPI. Géogr. Appelé par les Natchez *Meschacébé*, c. à d. *la Mère des eaux*. Grand fleuve de l'Amérique septentrionale, qui sort du lac d'Itasca et traverse les États-Unis du nord au sud, en arrosant les territoires du Nord-Ouest, les États de Minnesota, d'Iowa, de Wisconsin, de Missouri, d'Illinois, de Kentucky, de Tennessée, d'Arkansas, de la Louisiane, du Mississipi; reçoit, comme affluents principaux, le Wisconsin, l'Illinois, le Missouri, l'Ohio, l'Arkansas, la rivière Rouge; forme ensuite un delta, et tombe dans la mer du Mexique, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, après un cours de 6,000 kilom. Largeur ordinaire, depuis qu'il a reçu le Missouri, de 1,600 à 3,200 mètres. Il subit de grandes crues au printemps et en été. L'Espagnol Ferdinand Soto découvrit l'embouchure du Mississipi en 1541; les Français Jolliet et Marquette, partis de Québec en 1673, le descendirent jusqu'au confluent de l'Arkansas; La Salle le parcourut tout entier et le nomma Saint-Louis, comme il avait appelé Louisiane le pays que ce fleuve traverse. | Un des États qui forment les États-Unis, borné par les États de Tennessée au N., d'Alabama à l'E., l'Arkansas et la Louisiane à l'O., par cette dernière et le golfe de Mexique au S.; 600 kil. sur 250; 800,000 habit.; chef-lieu, Jackson. Outre le Mississipi qui le borne à l'O. et lui donne son nom, il est arrosé par plusieurs autres rivières; lacs au S.; climat doux; sol généralement riche et fertile; céréales, fruits, arbres de toute espèce. Industrie encore peu développée, mais en progrès. La France possédait jadis cette contrée; en 1763 elle céda à l'Angleterre toutes ses possessions à l'E. du Mississipi; en 1783, l'Angleterre céda aux États-Unis la partie située au N. du 31e degré de latitude, et le reste à l'Espagne, qui elle-même vendit ce territoire aux États-Unis, en 1798. Deux ans après, on érigea en territoire, sous le nom de Mississipi, tout le pays compris entre le Mississipi à l'O. et la Géorgie à l'E. Enfin, en 1817, ce territoire s'étant accru par l'acquisition d'une partie du pays des Chactas, fut partagé en État du Mississipi à l'O. et territoire d'Alabama à l'E. Dans la guerre civile de 1861, cet État s'est rangé au nombre des États *séparatistes*. | Hist. *Compagnie du Mississipi*, Société commerciale par actions, qui fut fondée en 1716, par Law, pour l'exploitation du sol de la Louisiane; elle fut déclarée banque royale en 1718, entreprit le commerce du Sénégal, acquit le privilége de l'ancienne Compagnie des Indes, et se chargea des fermes générales du royaume. Le papier de cette compagnie qui, en 1719, représentait quatre-vingts fois la valeur du numéraire du royaume, servit à rembourser les rentiers de l'État, et se trouva complètement déprécié en 1720.

MISSISSIPIEN, ENNE, adj. et s. Habitant, habitante du Mississipi, qui appartient au Mississipi ou à ses habitants. | S'est dit des agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi et de tout ce qui avait rapport à ces agioteurs. La contagion *mississipienne*.

MISSIVE, adj. et s. f. (du lat. *missum*, supin de *mittere*, envoyer). Destiné à être envoyé. Une lettre *missive*. | Substantiv. Dans le style plaisant ou railleur. Écrire une *missive*. Recevoir une *missive*. A l'avenir, faites-moi grâce de vos *missives*.

MISSOLONGHI. Géogr. Ville du royaume de Grèce (Hellade occidentale), à 44 kilom. O. de Lépante, à l'entrée du golfe de Patras. Petit port de pêche. Vainement assiégée, en 1822, par les Turcs et défendue héroïquement par Marco Botzaris; prise en 1826, après un nouveau siége d'un an. Notho Botzaris, qui commandait, se fit sauter avec la garnison. Les héros de *Missolonghi*.

MISSOURI. Géogr. Grande rivière de l'Amérique septentrionale; naît vers 45° 10' lat. N. et 112° longit. O., dans les montagnes Rocheuses; coule successivement au N. (jusqu'aux Grandes-Cataractes, par 111° 12' longit. O.), puis à l'E., au S., au S.-E.; baigne les districts des Mandanes et des Sioux, ensuite l'État de Missouri, et va s'unir au Mississipi, après un cours d'environ 7,000 kilom. Le Missouri est beaucoup plus long que le Mississipi, et roule un plus grand volume d'eau lorsqu'il le rencontre. Il est navigable sur plus de 4,000 kilom. Ses principaux affluents sont : à droite, le Yellow-Stone, le Petit-Missouri, la Chayenne, le White-River, la Rapide, la Platte, le Kansas et l'Osage; à gauche, la Maria, le Milk-River, le White-Earth-River, le Yanckton, le Sioux et la Grande-Rivière. | Un des États qui forment les États-Unis; borné au N. par l'État d'Iowa; à l'O. par les territoires indiens des Sioux, des Mandanes et des Osages; à l'E. les États d'Illinois, de Kentucky et de Tennessée; au S. par l'Arkansas; 700 kilom. sur 500; environ 200,000 habit.; chef-lieu, Jefferson. Sol plat ou légèrement ondulé au N., montagneux ailleurs. Plusieurs rivières, le Missouri, le Mississipi et quelques-uns de leurs affluents, etc.; lacs. Froment, maïs, seigle, avoine, orge, houblon, fruits, vins. Mines de plomb, fer, houille; antimoine, zinc, arsenic, sel, nitre, craie, plâtre, etc. Cette contrée, comprise au XVIIe siècle dans la Louisiane, finit par être possédée par les États-Unis, forma en 1803 un district annexé à la Louisiane, en 1811 prit le nom de *territoire de Missouri*, et en 1821 fut admise dans l'Union à titre d'État.

MISTIGRI, s. m. T. de jeu. Le valet de trèfle, surtout quand il est accompagné de deux cartes de la même couleur ou de la même valeur, à la bouillotte, au brelan, au trente-et-un, etc.

MISTIQUE, s. m. Mar. Navire de la Méditerranée, portant des antennes; il est du port de 80 tonneaux environ. | On écrit aussi *Mistic*.

MISTRAL, s. m. (du lat. *magistralis*, maître). Nom donné par les Provençaux au vent du N.-O. qui correspond au *corus* des Latins. Les Italiens le nomment *maestro* (maître). Il souffle sur la Méditerranée, et particulièrement sur la Provence pendant l'automne et l'hiver, et après les pluies d'orage. Un refroidissement très-sensible dans l'atmosphère annonce ce vent impétueux, qui cause chaque année de nombreux désastres. | Fig. J'entends souffler le *mistral* de sa colère. (E. Süe.)

MITAINE, s. f. (du celt. *mittain*, même signif.). Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Une paire de *mitaines*. Porter des *mitaines* fourrées. | Sorte de petits gants de femme qui ne couvrent que le haut des doigts, au-dessus de la main. *Mitaines* vertes en laine tricotée. | T. de verrerie. Plaque de tôle courbe, ayant une échancrure dans laquelle la canne du souffleur pose pendant le travail. | Fig. Précautions, soins, ménagements. On prendra des *mitaines* pour vous parler. | Vulg. *Onguent miton mitaine*, Remède qui ne fait ni bien ni mal. Tout cela, comme dit l'autre, n'a été que de l'*onguent miton mitaine*. (Molière.)

MITE, s. f. (du gr. μίδας, espèce de ver qui ronge les fèves). Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes aptères très-petits, compris aujourd'hui dans le genre *acarus*. L'espèce la plus commune est la *mite domestique*. On la trouve en quantité sur le vieux fromage, sur la viande séchée ou fumée, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, dans les fourrures et les vêtements de laine. Cet insecte est presque invisible à la vue simple; il est d'un blanc sale, tirant un peu sur le brun, avec deux taches brunes produites par des parties internes qui paraissent à travers sa peau transparente. Son corps est hérissé de poils barbus, et, ce qu'il y a de singulier, c'est que l'insecte peut les mouvoir de côté et d'autre : chaque poil doit donc communiquer avec un muscle qui lui donne le mouvement. Quelles merveilles dans un si petit objet! Pour préserver des attaques de ces insectes les collections d'histoire naturelle, on se sert du camphre; on trouve des préservatifs moins fugaces dans les savons arsénicaux et l'huile de pétrole. Il y a aussi la *mite de la farine*, qui ne diffère que très-peu de la mite ordinaire. Quelques auteurs ont désigné par le nom de *mite* l'acarus de la gale. V. ACARUS et CIRON.

MITELLE, s. f. (du lat. *mitella*, petite mitre; dim. de *mitra*, mitre). Chez les Romains, sorte de coiffure spécialement à l'usage des femmes. La *mitelle* des dames romaines était ornée avec beaucoup de luxe. | Bot. Genre de la famille des saxifragées, dont toutes les espèces sont cultivées dans nos jardins. La fleur des *mitelles* est en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil sort du calice et devient dans la suite un fruit arrondi et pointu qui a quelque chose de la forme d'une petite mitre et est rempli de semences ordinairement arrondies. On a quelquefois employé la *mitelle* contre les ulcères et les maux de poitrine.

MITHRA. Myth. pers. Un des vingt-huit izeds de la mythologie zoroastrienne, et en même temps le plus grand et le plus éclatant de tous ces génies

Mithra.

de second ordre. Il est fils d'Ormuzd même; il détruit les maléfices d'Ahrimane, dispense à la terre la lumière solaire, la couvre de fleurs et de fruits, protége les hommes, écarte les mauvais génies des rues, des chemins, des lieux habités, et veille sur l'univers du haut du Gorotman. Tous les biens dont les hommes et la terre jouissent, c'est Mithra qui les donne. Aussi les livres du Zend ordonnent-ils de l'invoquer trois fois par jour, à l'aurore, à midi et au coucher du soleil. Pour les Grecs, Mithra est le même que le soleil, aussi écrivaient-ils très-souvent son nom Μείθρος, parce que la valeur numérique des lettres de ce mot donne un total de 365, qui est le nombre des jours de l'année solaire. Cependant Mithra, pour les Persans, est plus que le

soleil, il est l'âme calorifique et lumineuse de l'univers et son nom signifie *feu-amour*. Le culte de Mithra s'introduisit à Rome après les guerres contre le Pont, vers 67 avant J.-C.; longtemps proscrit, il finit par obtenir une grande faveur, surtout sous les règnes de Claude, de Néron et de Commode. Ce culte fut détruit au IVe siècle. *Mithra* était coiffé du bonnet phrygien. On dit aussi *Mithras*.

MITHRAX, s. m. Nom que Pline donne à une pierre précieuse qu'il place dans les montagnes de la Perse et qui, selon lui, présentée au soleil, offrait une grande variété de couleurs. C'est sans doute une opale. Ce nom veut dire *pierre de Mithra* ou *du soleil*, comme le même auteur la nomme spécialement dans quelques endroits (*gemma solis*). | Zool. Genre de crustacés décapodes, remarquables chez quelques espèces par la grosseur de leur taille.

MITHRIAQUE, adj. Qui a rapport à Mithra. Culte *mithriaque*. Fêtes *mithriaques*. | S. f. pl. Fêtes et mystères de Mithra. Les *mithriaques*, très-fameuses au premier siècle de notre ère, étaient répandues dans toute l'Asie et jusque dans la sauvage Germanie. On n'était admis à ces mystères qu'après de longues et douloureuses épreuves, accompagnées de jeûnes et de macérations, au milieu desquelles le néophyte perdait souvent la vie. Il existait sept grades parmi les initiés, figurés par une échelle à sept échelons, dont Origène nous a laissé une curieuse description. En voici les échelons correspondant aux grades et figurant les planètes :

Échelons.	*Planètes.*	*Grades.*
Plomb,	Saturne,	Soldats.
Étain,	Vénus,	Léontiques.
Cuivre,	Jupiter,	Coraciques.
Fer,	Mercure,	Persiques.
Amalgame,	Mars,	Bromiques.
Argent,	Lune,	Héliaques.
Or,	Soleil,	Patriques.

Les *mithriaques* se célébraient dans une grotte obscure, à l'entrée de laquelle on immolait un taureau. Un jeune homme, coiffé d'un bonnet phrygien, symbole éminemment solaire, était le sacrificateur. Ce jeune homme figurait Mithra, le taureau symbolisait la vie qui meurt pour renaître, et la grotte représentait le séjour obscur des germes qui ne se sont point encore manifestés.

MITHRIDATE. Fameux roi de Pont; monta sur le trône à l'âge de douze ans, après la mort de son père, 123 av. J. C. La trace forte que cet homme imprima sur l'histoire s'explique par son éducation, très-différente de celle que reçoivent ordinairement les princes. Il passa sa jeunesse dans les campagnes et dans les forêts, au milieu des exercices les plus violents, et y contracta une dureté féroce qui dégénéra parfois en cruauté. Il devint non moins célèbre par les guerres opiniâtres qu'il fit aux Romains que par ses malheurs. Voici le prétexte de ses démêlés avec Rome : Laodice, sa sœur, femme d'Ariarathe, roi de Cappadoce, avait deux enfants qui devaient hériter du trône de leur père. Mithridate les fit périr avec tous les princes de la famille royale et mit sur le trône un de ses fils, âgé de huit ans. Nicomède, roi de Bithynie, craignant que Mithridate, maître de la Cappadoce, n'envahît ses États, suborna un jeune homme, afin qu'il se dît troisième fils d'Ariarathe et envoya à Rome Laodice, qu'il avait épousée après la mort du roi de Cappadoce. Celle-ci affirma qu'elle avait eu trois fils d'Ariarathe et que celui qui se présentait était en effet le troisième. Mithridate usa du même stratagème, et envoya à Rome le précepteur de son fils pour assurer également au sénat que celui à qui il avait fait tomber la Cappadoce était aussi un fils d'Ariarathe. Le sénat, pour les accorder, donna tort aux deux parties, et ôta la Cappadoce à Mithridate et la Paphlagonie à Nicomède, déclarant libres les peuples de ces deux provinces. Mais les Cappadociens, incapables de jouir de cette liberté, se donnèrent un roi. Telle fut l'origine de la haine de Mithridate contre Rome. La rage dans le cœur, il porta la guerre et la dévastation dans l'Asie-Mineure et dans les provinces romaines. Mais Rome lui opposa ses plus grands généraux, Sylla, Lucullus et Pompée. Forcé de demander la paix, il profita de la trêve qu'il obtint pour recommencer une guerre plus sanglante; vaincu de nouveau, il s'enfuit chez les Scythes. Là, il forma l'audacieux projet d'aller, autre Annibal, attaquer Rome dans Rome; mais ses nouveaux soldats, effrayés de ses projets aventureux, l'abandonnèrent. Ses sujets mêmes firent la paix et se donnèrent un des fils de Mithridate pour roi. Alors ce grand homme, le plus grand ennemi de Rome, après Annibal, implora vainement, auprès de son fils, la faveur d'aller passer le reste de ses jours hors de ses États qu'il lui ravissait. Le fils dénaturé lui refusa cette dernière consolation, et prononça contre l'auteur de ses jours cette horrible parole : *Qu'il meure!* Mithridate, pour comble d'horreur, les entendit sortir de la bouche de son fils, et, transporté de douleur et de rage, il lui répondit par cette imprécation : « Puisses-tu entendre un jour de la bouche de tes enfants ce que la tienne prononce maintenant contre moi! » Ensuite il passa furieux dans l'appartement de sa femme, lui fit avaler du poison et en prit lui-même. Mais, habitué au poison, il ne put se tuer par ce moyen; ce fut un esclave gaulois qui lui rendit le service de le délivrer de la vie. Ainsi mourut Mithridate, qui, par ses talents, son courage, son énergie, se montra un digne ennemi de Rome, qu'il eût fait trembler s'il n'avait eu ses plus grands généraux à combattre. Il mourut l'an 65 av. J. C. (B. Barbé.) Ce prince avait une mémoire prodigieuse; il savait vingt-deux langues. C'est à cause de cela que quelques savants modernes ont donné le nom de *Mithridate* à divers recueils polyglottes.

MITHRIDATE, s. m. Sorte d'antidote ou d'électuaire composé de plusieurs substances aromatiques et d'opium, dont le nom vient de Mithridate, qui passait pour l'avoir inventé. Ce médicament, très-composé, a les mêmes propriétés que la thériaque. | *Vendeur de mithridate*, Charlatan qui débite des drogues sur les places et dans les foires; et fig. Homme qui parle avec ostentation, qui promet beaucoup et ne tient rien.

MITIDJA. Géogr. Vaste plaine de l'Algérie, qui s'étend surtout au S. d'Alger, entre les deux zones montagneuses de l'Atlas et du Sahel, est célèbre par sa fertilité, qui l'a fait surnommer par les Arabes *la Mère du pauvre*. C'est là que s'élèvent Bouffarik, Béni-Méred, Joinville, Montpensier, etc. Il s'y est établi beaucoup de fermiers et autres colons français.

MITIGATIF, IVE, adj. (du lat. *mitigativus*, adoucissant). Didact. Qui mitige. | Qui sert à mitiger, à calmer, à adoucir.

MITIGATION, s. f. (pron. *mitigasion*; du lat. *mitigatio*, action d'adoucir). En général, Adoucissement. Il se dit d'une loi, d'un jugement, d'une peine. Dans la loi française, l'article 462 du code pénal contient des dispositions qui permettent aux tribunaux d'abaisser, suivant les cas, les peines édictées par ce même code, d'un ou de plusieurs degrés. D'un autre côté, notre code militaire est tout à fait draconien; il fut fait en grande partie sous la première République, à une époque où le besoin de la plus rigoureuse discipline fit décréter la peine de mort pour des délits qu'il répugnerait aujourd'hui de punir de la même peine. La *mitigation* de la loi de brumaire an V et de plusieurs autres a été désirée et demandée par les criminalistes, avec d'autant plus de raison que, dans un grand nombre de cas, les condamnations prononcées en vertu de leurs dispositions n'ont pas dû être exécutées. Le gouvernement a éludé la difficulté en commuant les peines. | Se dit aussi de l'action d'adoucir une discipline, une règle trop austère. | Méd. Modération.

MITIGÉ, ÉE, part. Adouci, atténué, diminué. Loi *mitigée*. Peine *mitigée*. | Fig. Se dit des personnes. Furetière donnait à La Fontaine le nom de *l'Arétin mitigé*. On reconnaît en lisant cette phrase que c'est là du Rousseau *mitigé*. | Qui évite d'être excessif. Despotisme *mitigé*. Règle *mitigée*. Un despotisme *mitigé* plaît mieux aux hommes faibles ou corrompus que l'austère âpreté du républicanisme. Les règlements de la douane sont *mitigés* dans la pratique.

> Libre d'ambition, d'erreur, de jalousie,
> Cynique *mitigé*, je jouis de la vie.
> (REGNARD.)

| Se dit d'une proposition ou d'une assertion qui, étant trop absolue, a été modifiée et restreinte. Assertion *mitigée*. | Relâché, facile. Morale *mitigée*. Dévotion *mitigée*. Il y eut de tout temps une religion *mitigée* à l'usage des grands. (Lemontey.) | On a appelé *luthériens mitigés* ceux qui se rapprochaient davantage du catholicisme, et *ordres mitigés* les ordres dont la discipline ou la règle était devenue moins austère que celle de leur première institution. | Substantiv. *Les mitigés*, Ceux qui, au temps de la Fronde, avaient des opinions modérées. Les *mitigés* se plaçaient entre les frondeurs et les mazarins, qu'ils cherchaient à concilier, mais dont ils étaient également détestés.

MITIGER, v. a. (du lat. *mitigare*, même signif.; rad. *mitis*, doux). Adoucir. *Mitiger* une loi. *Mitiger* un arrêt. *Mitiger* une condamnation. Leurs exemples pouvaient servir à *mitiger* la férocité de ces temps de barbarie. (Voltaire.) | Diminuer, abaisser. *Mitiger* la peine édictée contre un délit. | Rendre moins absolu, modifier. *Mitiger* une assertion. | Rendre moins austère, plus facile à supporter. *Mitiger* la règle, la discipline d'un ordre religieux. | SE MITIGER, v. pr. Être adouci, devenir plus doux. Sa sévérité *s'est mitigée*. Le protestantisme *se mitige*.

MITONNAGE, s. m. Art culin. Sorte de bouillon qui sert pour les potages. Une tasse de *mitonnage*.

MITONNÉ, ÉE, part. Se dit d'une soupe dont on a laissé tremper longtemps le pain dans le bouillon sur le feu. Bonne soupe *mitonnée*. Aimer la soupe *mitonnée*. | Fig. et famil. Ménagé, préparé. Affaire *mitonnée*. Voilà une affaire bien *mitonnée*.

MITONNER, v. n. (du lat. *mitis*, doux). En parlant du pain qu'on a mis dans du bouillon sur le feu, Tremper et cuire jusqu'à ce que la soupe forme une espèce de bouillie. Le potage *mitonne*. Faire *mitonner*, laisser *mitonner* la soupe. | En parlant d'un ragoût, Cuire ou bouillir dans une sauce ou dans un assaisonnement, dont on veut lui faire prendre le goût. Faire *mitonner* un ragoût dans du vin de Champagne. | En parlant des couleurs des peintres en émail, Cuire doucement, à l'entrée du fourneau de réverbère. | V. a. Famil. Soigner, dorloter. Sa femme le *mitonne*. Il aime qu'on le *mitonne*. | *Mitonner quelqu'un*, Ménager adroitement son esprit dans des vues intéressées. C'est un homme à *mitonner*. J'ai cru *mitonner* cette belle pour moi pendant treize ans. (Molière.) | *Mitonner une ressource à quelqu'un*, La lui ménager par ses soins. | *Mitonner une affaire*, La préparer doucement pour la faire réussir lorsque le moment sera arrivé. | *Mitonner une pensée, une idée*, S'en occuper intérieurement. | Signifiait, au XVIIe siècle, Amuser en faisant des contes. Elle nous *mitonna* donc et nous parla d'une île Verte, où l'on élevait une princesse plus belle que le jour. (Mme de Sévigné.) | SE MITONNER, v. pr. Cuire lentement. La soupe *se mitonne*. | Être préparé. L'affaire *se mitonne*, elle sera excellente.

MITONNERIE, s. f. Art culin. Action de mitonner un mets. | Fig. Cajolerie, dorloterie.

MITONNIER, IÈRE, s. (rad. *miton*). Autrefois, Celui, celle qui fabriquait ou vendait des mitaines.

MITOYEN, YENNE, adj. (rad. *moi* et *toi*). Qui est au milieu, qui occupe la place du milieu. Espace *mitoyen*. | Qui est entre deux, intermédiaire. Cloison *mitoyenne*. | *Dents mitoyennes d'un cheval*, Celles qui sont entre les pinces et les coins. | Mythol. *Dieux mitoyens*, Dieux supérieurs aux hommes, mais inférieurs aux dieux célestes. | Fig. Qui est entre deux choses extrêmes ou opposées, et qui tient de l'une et de l'autre. Avis *mitoyen*. Parti *mitoyen*. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état *mitoyen* qui fait la richesse d'une nation. (Voltaire.) | T. de droit. Qui appartient à deux propriétés contiguës et en forme la séparation. Mur *mitoyen*. Fossé *mitoyen*. Haie *mitoyenne*. Clôture *mitoyenne*. | *Cour mitoyenne*, Cour dont deux propriétaires voisins ont chacun la moitié, et dont l'usage est commun, bien que la propriété ne le soit pas. | *Puits mitoyen*, Puits établi sur la limite de deux propriétés contiguës, et qui est à l'usage de l'une et de l'autre.

MITOYENNETÉ, s. f. (rad. *mitoyen*). Qualité de ce qui est mitoyen. | Propriété en commun d'un mur, d'une haie, d'un fossé, de toute clôture séparant deux héritages contigus. *Mitoyenneté* d'un mur, d'un sentier, d'un puits. Les questions de *mitoyenneté*. La *mitoyenneté* est une source abondante de procès. Bien qu'il soit de principe, dans la législation française, que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, les rapports de voisinage ont cependant fait admettre à cette règle une exception forcée, qui résulte ici de la nature des choses. Ainsi l'utilité publique fait décider qu'un propriétaire contigu pouvait contraindre son voisin à lui vendre la mitoyenneté du mur séparatif ou à élever ce mur en commun, s'il n'existe pas. La loi a établi des règles différentes pour les propriétés situées dans les campagnes et celles situées dans les villes. Dans la mitoyenneté des murs, ceux-ci se trouvent assis moitié sur le terrain de l'un des propriétaires voisins, moitié sur le terrain de l'autre, en sorte que la véritable ligne de séparation des deux héritages se trouve à la moitié du mur; un tel mur n'est pas, proprement, commun; car chaque copropriétaire ne possède pas la chose dans sa totalité comme dans chacune de ses parties. S'il n'y a titre ou marque du contraire, tout mur de séparation est présumé mitoyen jusqu'à l'*héberge*, c. à d. jusqu'au point où deux bâtiments, de hauteur inégale, profitent l'un et l'autre du mur qui les sépare, la partie du mur qui excède le bâtiment le moins élevé appartenant en totalité au propriétaire du bâtiment le plus élevé. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté, tandis qu'elle présente de l'autre côté un plan incliné, ou encore lorsqu'il n'y a de cor-

beaux ou de *filets* que d'un côté ; dans ce cas le mur est présumé appartenir au propriétaire du côté duquel sont les corbeaux ou l'égout. La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun ; on peut toutefois se dispenser de contribuer à ces dépenses en renonçant à son droit, pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui vous appartienne. Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen et y faire placer des poutres et solives, dans la totalité de l'épaisseur du mur, moins 0m,52, sauf le droit qu'a le voisin de faire réduire la poutre jusqu'à la moitié du mur, dans le cas où il voudrait lui-même asseoir des poutres dans le même endroit ou y adosser une cheminée. Celui qui fait exhausser le mur mitoyen doit payer seul la dépense de l'exhaussement, et, en outre, l'indemnité de la charge, à raison de cet exhaussement. Si le mur n'est pas en état de supporter le poids de ce dernier, il doit le faire reconstruire en entier à ses frais, et l'excédant d'épaisseur doit se prendre de son côté. Le voisin, qui n'a pas contribué à l'exhaussement, peut, dans la suite, en acquérir la mitoyenneté en payant la moitié de la dépense. L'un des voisins ne peut pratiquer dans le corps d'un mur mitoyen aucun enfoncement, ni y appliquer ou appuyer aucun ouvrage, sans le consentement de l'autre, ou sans avoir, à son refus, fait régler par experts les mesures nécessaires pour que le nouvel ouvrage ne soit pas nuisible au droit de l'autre. Dans les villes et faubourgs, chacun peut contraindre son voisin à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins. La hauteur de cette clôture est fixée par les usages et règlements, et, à leur défaut, par la loi. En vertu de cette dernière, tout mur de clôture doit avoir en hauteur trois mètres deux centimètres dans les villes de 50 mille âmes et au-dessus, et deux mètres huit centimètres dans les autres villes. La loi règle aussi le mode de réparation et de reconstruction d'une maison dont les différents étages appartiennent à divers propriétaires (art. 664 du code civil). La mitoyenneté des fossés séparatifs d'héritage est présumée aussi, à moins de marque du contraire, comme si la levée et le rejet de la terre ont lieu d'un côté seulement. Celui qui creuse un fossé doit en prendre toute la largeur sur son terrain. Le voisin ne peut le contraindre à en vendre la mitoyenneté. La mitoyenneté cesse de trois manières : par la cession, l'abandon et la prescription.

MITRAILLADE, s. f. (rad. *mitrailler*). Action de mitrailler. Ce mot ne s'applique pas aux décharges à mitraille faites contre un ennemi en bataille ; il s'est dit de celles destinées à exterminer des masses de personnes prisonnières, sans défense, soit renfermées dans un espace étroit, soit liées et garrottées. La *mitraillade* tua deux mille insurgés.

MITRAILLE, s. f. (onomatopée). Vieux morceau de fer ou de cuivre, vieux clous, vieille quincaillerie. | Petite quincaillerie. | Laiton dont on se sert pour la soudure. | Famil. Basse monnaie. Payer en *mitraille*. | Mélange de vieux fer d'un petit volume, de vieux clous, de biscaïens, dont on charge les mortiers, les pierriers et les canons. Cette ferraille se met dans des paniers pour les mortiers et les pierriers, et dans des sacs de toile, des sacs de fort parchemin ou dans des cartouches en fer-blanc pour les autres pièces d'artillerie. On emploie la mitraille aux armées, dans les batailles, quand les combattants parviennent à se rapprocher à une faible distance ; on l'emploie également dans les siéges. Souvent elle a ensanglanté les rues et les places publiques des villes dans de terribles commotions. Ces sortes de projectiles s'écartant comme le plomb, on ne s'en sert ordinairement que contre des masses. Un canon chargé à *mitraille*. Tirer à *mitraille*.

MITRAILLÉ, ÉE, part. Sur qui l'on a tiré à mitraille. Ennemi *mitraillé*. Armée *mitraillée*. Des populations *mitraillées* par l'ordre d'un despote.

MITRAILLER, v. n. Tirer le canon à mitraille. L'ennemi ne cesse pas de *mitrailler*. | V. a. Lancer la mitraille contre quelqu'un. *Mitrailler* l'ennemi. L'artillerie *mitrailla* cette forte colonne, qui ne s'ébranla point et attaqua de front la position. | SE MITRAILLER, v. pr. Se lancer réciproquement de la mitraille ; se tuer de part et d'autre des hommes en tirant des décharges à mitraille. Les deux armées *se sont mitraillées* pendant six heures consécutives.

MITRAL, ALE, adj. (rad. *mitre*). Qui a la forme d'une mitre ; au pl., *Mitraux*. | Anat. Se dit des valvules du cœur, parce qu'elles ont la forme d'une mitre. | Substantiv. *La mitrale*, La valvule mitrale.

MITRE, s. f. (du gr. μίτρα, nom d'une coiffure analogue dans l'antiquité). Sorte de coiffure que portent les évêques, les archevêques et les cardinaux, lorsqu'ils officient en habits pontificaux. Elle est composée d'un devant et d'un derrière pointus, surmontés de deux boutons et ornés de deux fanons ou bandes qui pendent sur les épaules. Ces deux moitiés, assemblées d'une manière qui les rend flexibles, sont doublées de satin et recouvertes de toile ordinairement d'argent pour les évêques, et pour les archevêques et les cardinaux, de toile richement brodée et quelquefois ornée de pierreries.

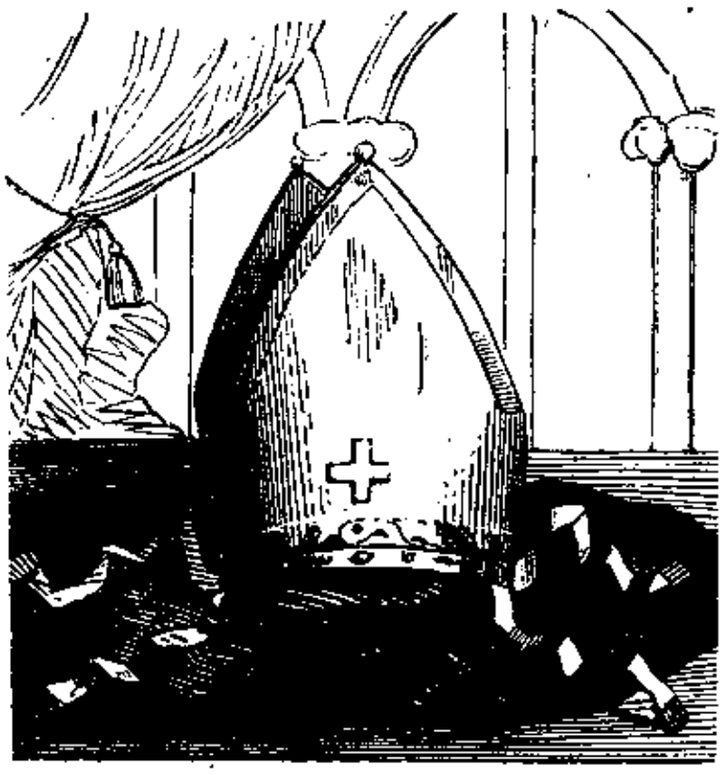

Mitre.

Les abbés réguliers portaient autrefois la mitre, mais tournée de côté et la crosse en dedans, pour indiquer que leur juridiction spirituelle ne s'étendait pas au dehors de leurs cloîtres. On les appelait *Abbés mitrés*. Quelques chanoines la portaient aussi. La *mitre* abbatiale. La *mitre* épiscopale. Briguer, obtenir la *mitre*. Se coiffer de la *mitre*. Les anciens papes portaient des *mitres* rondes, pyramidales ou coniques. D'or et d'argent une *mitre* pointue. (Voltaire.) La *mitre* est l'emblême de l'orgueil sacerdotal.

Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
Et va la *mitre* en tête et la crosse à la main.
(BOILEAU.)

| Cette coiffure, que les uns font venir de l'Inde, les autres de l'Égypte ou de la Perse, paraît être aussi ancienne que le turban et n'avoir été, dans sa forme première, qu'un diadème ou un bandeau. Celui qui ceignait quelquefois la tête de Bacchus était appelé, par les Grecs, *Mitre* ; d'où le surnom de *Mitrophore*, donné à ce dieu. La mitre ornait presque exclusivement la tête des dieux identiques au soleil et celle des prêtres représentants de cette divinité sur la terre. Pour comprendre cet usage, il suffit de se rappeler que la lumière était symbolisée dans les religions antiques par la forme conique et pyramidale, qui représente les rayons du soleil descendant sur la terre sous la forme d'une pyramide immense, dont la base est sur la terre et le sommet au soleil. C'est pour cela que de très-savants archéologues ont pensé que toute figure représentée avec la mitre a des rapports avec la lumière personnifiée, soit dans le soleil, soit dans les astres, ou considérée supérieure aux corps lumineux. Il n'est pas impossible non plus que le nom de *Mitre* même signifie lumière ou soleil, comme le Mithra de Perse. Chez les Phrygiens, la mitre était remarquable par ses longs fanons, destinés à être attachés sous le menton, mais qu'on laissait ordinairement retomber sur la poitrine, comme les fanons des figures égyptiennes. La mitre de Pâris, gravée sur une pierre, publiée par Winckelmann, a quatre fanons et est parsemée d'étoiles. Cette coiffure, du reste, a dû varier selon les pays, et il n'est pas étonnant qu'elle ait été souvent confondue avec la cidonis et la tiare. Chez les Juifs, la mitre du souverain pontife consistait en un bandeau ou diadème appelé *mistnephet*, tandis que celle des prêtres, d'un rang inférieur, *migbacsh*, était un bonnet élevé en pointe, qu'entouraient des couronnes. Dans l'Église d'Orient, les patriarches seuls firent usage de la mitre ; mais leur coiffure, ainsi appelée, n'avait point de ressemblance avec celle des modernes, ni même avec celle des anciens prélats d'Occident, dont la plus reculée qu'on connaisse est du xe siècle. | Par dérision, anciennement, Haut bonnet en papier que l'on mettait sur la tête des individus condamnés au carcan, et qui portait en gros caractères leurs nom, prénoms, et les motifs de leur condamnation. | Bonnet de papier qu'on plaçait sur la tête des malheureux que l'inquisition faisait brûler pour hérésie. | Bonnet qui est au-dessous de la couronne des empereurs et des rois. | Chirurg. *Mitre d'Hippocrate*, Sorte de bandage usité pour les plaies de la tête. | Technol. Tuile ou pièce de plâtre qu'on place au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. | Dôme quadrangulaire d'une chaudière de locomotive. | Petit rebord plat qui s'applique sur l'épaisseur d'un manche de couteau. | Bot. Le chapeau des champignons lorsqu'il est bas, épais, arrondi et plissé, comme dans les helvelles et les morchelles. | Zool. Genre de mollusques gastéropodes établi aux dépens des volutes, dont ils se distinguent par la forme de leur coquille, qui est turriculée, à sommet pointu, avec plis columellaires dont la saillie s'efface d'arrière en avant et de haut en bas. Ces animaux sont d'une extrême timidité ; ils restent toujours dans la même position au milieu de la fange qui dérobe à la vue leurs brillantes couleurs ; leur apathie est telle qu'il faut plusieurs heures, quelquefois même tout un jour, selon l'espèce, pour qu'on voie remuer leurs pieds et avancer leur siphon. Les *mitres* sont communes dans la mer du Sud ; on en connaît près de cent espèces vivantes et un grand nombre à l'état fossile. Les plus l..les sont la *mitre épiscopale*, longue d'environ 0m,15, et remarquable par la vivacité de ses couleurs, et la *mitre papale* ou *tiare*.

MITRÉ, ÉE, adj. Qui est coiffé d'une mitre. Peu usité en ce sens. | Qui a le droit de porter la mitre. Abbé crossé et *mitré*. | Substantiv. Les *mitrés* et les tonsurés. | Erpét. *Basilic mitré*, Basilic dont la tête est surmontée d'une sorte de capuchon formé par la réunion de plusieurs lignes saillantes. | S. m. pl. Bot. *Les mitrés*. Tribu de champignons hyménomycètes helvellacés comprenant ceux qui ont un réceptacle piniforme.

MITRER, v. a. Revêtir d'une mitre. Peu usité. | S'est dit pour Mettre au pilori.

MITRIFORME, adj. (du lat. *mitra*, mitre ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre ; qui ressemble à une mitre. Se dit de la coiffe des grimmies, de certaines coquilles, etc.

MITRON, s. m. (du gr. μίτρα, mitre. Les *mitrons* ont été ainsi appelés parce qu'ils ont longtemps porté une coiffure en papier, qui ressemblait beaucoup à la mitre de l'Asie-Mineure). Garçon boulanger ou pâtissier. C'est un *mitron*. Un bon *mitron* doit savoir faire des brioches. Le boulanger et son *mitron*. | Coiffe ou mitre en papier.

MITROPHORE, adj. (du gr. μίτρα, mitre ; φέρω, je porte). Qui porte la mitre. Surnom donné à Bacchus. | S. m. Bot. Genre de valérianées.

MITTE, s. f. Exhalaison qui sort des fosses d'aisances. C'est un mélange d'ammoniaque, d'acide carbonique et d'acide hydrosulfurique. On lui donne aussi le nom de Plomb. | Se dit également des accidents causés par l'exhalaison de ces gaz.

MITYLÈNE (en gr. Μιτυλήνη). Géogr. Ancienne capitale de l'île de Lesbos, sur la côte E. Elle porte aujourd'hui le nom de Mételin. Mitylène était une des principales villes grecques d'Asie, et faisait partie de la ligue éolienne. Son commerce était très-florissant. Elle fut soumise par les Athéniens et se révolta pendant la guerre du Péloponèse. Prise de nouveau, elle perdit ses vaisseaux, vit abattre ses murailles et mettre à mort mille de ses principaux citoyens. En 86 elle se jeta dans le parti de Mithridate ; les Romains la ruinèrent. Pompée la fit rebâtir. Elle eut des écoles renommées et vit naître Pittacus, Alcée et Sapho.

MIURE, adj. (du gr. μείουρος, écourté ; μεῖον, moindre ; οὐρά, queue). Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont le dernier pied est trop petit ; d'un hexamètre qui se termine par un iambe au lieu d'un spondée. Vers *miure*. | Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il est inégal et faible.

MIXIS, s. f. (du gr. μῖξις, mélange). Partie de la mélopée grecque, qui traitait de la combinaison des intervalles et des modes.

MIXTE, adj. (du lat. *mixtus*, mêlé ; de *misceo*, je mêle). Qui résulte d'un mélange, qui est formé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. Corps *mixte*. Substance *mixte*. | Qui tient de deux choses. *Calendrier mixte* ou *lunisolaire*, c. à d. Qui se règle à la fois sur le cours de la lune et sur celui du soleil. | Dr. rom. *Actions mixtes*, Actions qui sont à la fois réelles et personnelles. | *Causes mixtes*, Causes qui étaient, dans l'ancien droit français, de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique tout à la fois. | *Commission mixte*, Commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs

compagnies, dans deux ou plusieurs nations. Nommer une *commission mixte* pour examiner les produits industriels qui doivent être exposés. | Qui tient le milieu entre deux choses différentes ou opposées, et qui participe de la nature de toutes les deux. Opinion *mixte*. Le drame est une espèce de genre *mixte* qui tient de la tragédie et de la comédie. | *Peinture mixte*, Genre de peinture où l'on se sert de la touche libre de la détrempe et du pointillement de la miniature. | *Gouvernement mixte*, Gouvernement où il y a plusieurs pouvoirs qui se pondèrent; qui n'est ni purement monarchique ni purement républicain. C'est le genre de gouvernement que la révolution de 1830 donna à la France. | *Écriture mixte*, Écriture des manuscrits antérieurs au IXe siècle; elle emprunte ses lettres à la majuscule, à la minuscule et même à la cursive. | *Terme mixte*, Terme qui appartient au langage d'une science et à la langue commune. | Mathémat. *Proportions mixtes*, Celles où l'on compare la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence. | *Mathématiques mixtes*. V. MATHÉMATIQUES. | *Pendule mixte*, Pendule qui est adapté à un mouvement. | Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs. | Minéral. Se dit des cristaux qui résultent d'une seule loi mixte de décroissement, comme la chaux carbonatée *mixte*. | S. m. Anc. chim. Corps mixte ou composé. Ce mot servait alors à désigner tous les corps de la nature, excepté les quatre éléments simples, l'air, le feu, la terre et l'eau, admis par Aristote. Plus tard, on ajouta, sur la foi de Paracelse, un cinquième élément, l'*esprit prédestiné*, formé de ce que les quatre autres contenaient de plus pur. C'était la quintessence (*quinta essentia*, cinquième essence) que Raymond Lulle obtenait de la purification des minéraux et de la distillation des substances organiques. C'était l'or et l'argent pour les métaux, l'alcool pour les vins, la substance appelée depuis *acétone*, dans le vinaigre, et en général la partie active à laquelle les mixtes devaient toutes leurs propriétés. Paracelse admit encore trois autres éléments : le sel, le soufre et le mercure, et cette doctrine eut un grand succès. La science en était à ce point lorsqu'en 1666 Nicolas Lefèvre fut appelé à faire, au jardin des plantes de Paris, le premier cours de chimie qui ait été institué en France; Lefèvre définit alors la chimie la *science des mixtes* et *des éléments*. Il fixa ceux-ci au nombre de cinq, qu'il obtenait par la distillation au bois, à vase clos. Selon lui, l'air n'était pas un élément, mais il était représenté par tous les gaz de nature diverse qui s'échappaient des mixtes par la distillation. Ces éléments étaient le phlegme ou l'eau, l'esprit ou l'acide acétique, le soufre ou l'huile, enfin le sel et la terre. Lefèvre admit ensuite un *esprit universel*, qui émanait des astres sous forme de lumière et se corporifiait dans les mixtes par la calcination. Cet esprit universel, qui n'était autre que l'oxygène, fit faire un grand pas à la science. La matérialité de ce principe fut reconnue par Lémery, qui ajouta que les corps auxquels on donnait le nom d'*éléments* ne l'étaient qu'à l'égard de notre esprit. La théorie de Stahl, les explications des phénomènes chimiques par l'action du phlogistique, furent une conséquence des idées de Bécher. Scheele, ayant reconnu que l'air était la cause des phénomènes que Stahl expliquait par son phlogistique, sépara des mixtes plusieurs corps simples, tels que le manganèse, le chlore, etc. Il entrevit même l'oxygène, dont la découverte fit faire un si grand pas à la science, bannit la dénomination de *mixte*, et introduisit définitivement la division de corps simples et corps composés.

MIXTILIGNE, adj. (du lat. *mixtus*, mêlé; *linea*, ligne). Géom. Qui est terminé en partie par des lignes droites et en partie par des lignes courbes. Figure *mixtiligne*. | Se dit d'un cristal qui a des faces planes et des faces convexes.

MIXTION, s. f. (pron. *mikstion*). Pharm. Mélange de deux ou plusieurs substances de nature différente dans un liquide, afin qu'elles puissent produire un effet composé. La *mixtion* diffère essentiellement de la *combinaison* : dans la première, les substances restent les mêmes; dans la seconde, elles se combinent pour former un nouveau corps. Aussi évite-t-on avec soin de mixtionner des substances qui pourraient donner lieu à une combinaison, et par là à des sels nuisibles à l'économie. | Se dit quelquefois de tout autre mélange. Les *mixtions* eurent des principes plus vifs, et devinrent dans l'estomac d'une décomposition plus facile. (De Cussy.) | Chez les doreurs, Léger mordant qui sert à fixer la dorure à l'huile. Dorer à la *mixtion*. | Chez les graveurs, Mélange de suif et d'huile dont on couvre les parties de la plaque à garantir de l'action du mordant. Couvrez vos planches d'acier d'une *mixtion*.

MIXTIONNÉ, ÉE, part. Mêlé par mixtion. Breuvage *mixtionné*. Substances *mixtionnées*.

MIXTIONNER, v. a. Fondre des drogues dans une même liqueur, de manière à ce qu'elles y restent incorporées. Il indique ordinairement un mélange dangereux. On *mixtionne* un breuvage pour l'empoisonner. Il a *mixtionné* la potion.

MIXTURE, s. f. Pharm. Proprement, Mélange liquide de médicaments très-actifs, et, par extens., Tout médicament composé, potion. La *mixture* est le résultat d'une mixtion.

MNÉMONIQUE, s. f. (du gr. μνάομαι, je me rappelle). Art de faciliter les opérations de la mémoire; méthode au moyen de laquelle on cultive, fortifie et développe cette faculté. Traité de *mnémonique*. Système, procédé de *mnémonique*. | De tout temps, on s'est efforcé de trouver des moyens artificiels pour fixer les faits dans la mémoire, et il n'est personne qui n'ait inventé à son usage certains procédés plus ou moins imparfaits pour se rappeler ce qu'il craignait d'oublier. Toutes les méthodes de mémoire artificielle sont basées sur l'association des idées. Elles consistent toutes à rappeler, à l'aide d'une combinaison simple et facile, à retenir des combinaisons compliquées et se logeant difficilement dans la mémoire; à lier des faits ou des noms qui se présentent isolés; à fixer dans l'esprit des nomenclatures, des dates, etc. On attribue l'invention de la mnémonique à Simonide, qui vivait 535 ans avant notre ère. Sa méthode consistait, comme toutes les méthodes postérieures, à rattacher une suite d'idées abstraites à d'autres idées, dont les archétypes fussent des objets sensibles et familiers, comme une maison, une rue, un tableau, etc. Ce système, appelé *topologique*, forme la base principale de presque tous les systèmes qui ont été inventés depuis pour cultiver et fortifier la mémoire. L'école de Pythagore regardait la culture de cette précieuse faculté comme un objet essentiel de l'instruction. Aristote composa un ouvrage spécial sur la *mnémotechnie*, et, du temps de Cicéron, Métrodore donna à cet art une forme systématique et scientifique. Cicéron lui-même s'en est occupé et est entré dans des détails sur les procédés qu'employaient les orateurs pour bien fixer l'ordre de leurs idées. Quintilien fait un cas médiocre du procédé topologique, auquel Cicéron donnait toute son approbation. Au moyen âge, les scolastiques faisaient usage de *tables mnémotechniques*, comme celles contenues dans *le Grand Art* de Raymond Lulle. Au XIVe siècle, Thomas Bradwardine, chancelier de l'université d'Oxford, fit, en revenant aux principes admis par les anciens, un *Ars memorativa*, qui est demeuré manuscrit. Plus tard, vers 1482, parut un *Ars memoratica*, où la symbolique et la topologie se trouvent combinées, et cet ouvrage eut du succès. Le *Congestarium artificiosæ Memoriæ*, de Romberch de Kyrpse, qui vivait vers l'an 1533, est également basé sur la *symbolique*. On y trouve plusieurs alphabets, dont l'un est emprunté aux différentes parties du corps humain. Guillaume Grataroli, de Bergame, revint, au contraire, au système topologique dans son ouvrage intitulé : *le Castel de Mémoire* (1554), traduit en français par Cope (1586). Beaucoup d'autres auteurs écrivirent des ouvrages sur la mnémonique; mais ce n'est guère qu'à partir du commencement du XIXe siècle que cet art a repris faveur. Il serait impossible d'analyser les nombreux systèmes qui ont eu la vogue depuis plus d'un demi-siècle. Nous nous bornerons à dire que tous sont édifiés sur la topologie, la symbolique et le système numérique combinés diversement; ils ne diffèrent entre eux que par la prédominance de ces trois éléments. Parmi les auteurs les plus dignes d'être consultés, nous citerons Grœffe (1801), Kœstner (1804), Aretin (1810), Feinagle (1812), Aimé Pâris (1833), Micholski (1840). L'expérience de la mnémonique peut être utile; elle aide à fixer dans la mémoire les faits historiques, les parties d'un discours, les dates, les nombres, et en général tout ce qui se rattache aux arts et aux sciences naturelles; mais elle n'est d'aucun secours dans l'étude de la logique, de la métaphysique et de toute science où il s'agit moins d'objets et de faits positifs que d'idées générales et de faits spéculatifs. | On dit aussi *Mnémonie* et *Mnémotechnie*. | Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à la mnémonique. Procédé *mnémonique*. Figures *mnémoniques*. Opérations *mnémoniques*. Caractères *mnémoniques*.

MNÉMOSYNE (en gr. Μνημοσύνη). Myth. Déesse de la mémoire, fille du Ciel et de la Terre; Titanide, que la mythologie grecque et romaine qualifie de *mère des neuf Muses*. Jupiter était parvenu à la séduire sous la forme d'un pasteur. On attribue à Mnémosyne l'imposition des noms appliqués aux divers êtres et l'invention du raisonnement. L'art grec représentait cette déesse, le bras enveloppé dans un ample manteau et dans l'attitude de la méditation. On la trouve aussi représentée assise dans un fauteuil, les pieds sur un escabeau, la tête un peu penchée et la main touchant le bout de l'oreille. Invoquons *Mnémosyne*, déesse de la mémoire.

MNÉMOTECHNIE, s. f. (du gr. μνήμη, mémoire; τέχνη, art). Synonyme de *Mnémonique*.

MNÉMOTECHNIQUE, adj. Qui a rapport à la mnémotechnie. Procédés *mnémotechniques*. | S. f. Synonyme de *Mnémonique* et de *Mnémotechnie*. La *mnémotechnique* peut rendre de grands services.

MNESTER. Pantomime célèbre de Rome, l'un des favoris de Caligula, fut aimé de Messaline sous le règne de Claude, et repoussa ses offres pour ne pas irriter Claude. Mais l'empereur, sur la plainte de Messaline, fit battre de verges Mnester pour l'obliger à céder au caprice de sa femme. Plus tard il fut mis à mort avec Messaline. | Nom d'un affranchi aimé d'Agrippine et qui se perça de son épée sur le bûcher de cette princesse.

MOAB. Fils incestueux de Loth et de sa fille aînée, père des Moabites. On appelle *plaines de Moab* la partie septentrionale de la Moabitide, à cause de ses vastes plaines.

MOABITE, adj. et s. Descendant de Moab, fils de Loth. Le pays des Moabites était au delà du Jourdain et de la mer Morte, aux deux côtés du fleuve Arnon. La capitale était située sur ce fleuve et était nommée *Ar*, ou *Aréopolis*, ou *Rabba-Moab*. Lors de la conquête de ce pays par Moïse, les Moabites furent épargnés par les Hébreux; mais il y eut toujours entre les deux peuples une grande antipathie; ils furent presque continuellement en guerre. Les querelles des Hébreux et des *Moabites*.

MOAVIA. Arrière-petit-fils d'Ommiah, prince de la tribu arabe des Ben-Koreisch, et cousin germain de l'aïeul de Mahomet, était général du calife Othman, il fut le concurrent d'Ali pour le califat après l'assassinat d'Othman.

MOBILE, adj. (du lat. *mobilis* même sens). Qui se meut; qui peut être mû. Des objets *mobiles*. Une porte *mobile* sur ses gonds. L'aiguille aimantée est *mobile* sur son pivot. C'est un but très-*mobile*, et par conséquent très-difficile à atteindre. Les vents agitent la surface *mobile* des eaux. (Buffon) | Fig.

> Le temps, cette image *mobile*
> De l'immobile éternité.
> (J. B. ROUSSEAU.)

| *Caractère mobile*, Caractère changeant. | *Esprit, imagination mobile*, Esprit, imagination qui reçoit aisément des impressions. | *Fêtes mobiles*, Celles qui ne se célèbrent pas le même jour chaque année. Ce sont : la Septuagésime, la Sexagésime, la Quinquagésime, les Cendres, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité et la Fête-Dieu. L'époque de leur célébration dépend de la fête de Pâques, fixée par l'Église au premier dimanche qui suit la première lune après l'équinoxe du printemps. | Gram. *Lettres mobiles*, Celles qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent; toutes les lettres hébraïques sont mobiles, excepté *alef*, *hé*, *vau* et *yod*, qui sont souvent quiescentes. | T. de guerre. *Troupes mobiles*, Qui ne sont pas sédentaires. | *Colonne mobile*, Colonne destinée à suivre les opérations de la guerre, à se porter partout où l'exige le besoin de l'armée. | *Garde nationale mobile*, Celle qu'on peut mobiliser, envoyer à la frontière. | *Garde mobile*, Garde qui fut créée immédiatement après la révolution de Février 1848 et en 1868. | Imprim. *Caractères mobiles*, Caractères séparés, qu'on place les uns après les autres pour former des mots, par opposition aux planches stéréotypées. | Bot. Se dit d'une anthère qui, fixée par un seul point, peut se mouvoir en deux sens opposés, comme dans le lis. | Se dit de l'anneau des champignons, quand, n'adhérant pas au pied du stype, il peut en parcourir la longueur, comme ferait une bague, ainsi que cela a lieu dans l'agaric élevé. | Mus. anc. *Cordes mobiles* ou *sons mobiles*, Se disait autrefois, chez les Grecs, de deux cordes moyennes de chaque tétracorde. | Technol. *Menuiserie mobile*, Celle qui a pour objet la construction des parties destinées à s'ouvrir, comme les portes, les croisées, etc. | S. m. Mécan. Force mouvante et corps qui est mû, comme l'eau dans une machine hydraulique, la vapeur dans une machine à vapeur. Un *mobile* imprime une partie de son mouvement à un autre *mobile* qu'il rencontre. | Fig. Cause déterminante. La liberté, ce puissant *mobile* de toutes les grandes âmes. L'expérience de diverses jouissances éveille dans l'homme des désirs qui deviennent de nouveaux *mobiles* d'activité. (Volney.) | Pour l'éléphant, la volonté de son maître est en partie le *mobile* de la sienne. (Buffon.) Il n'est pas vrai que l'intérêt personnel soit le *mobile* le

plus puissant de la conduite des hommes. (Mme de Staël). Déplorable enchaînement que l'histoire observe si souvent dans notre univers agité, dont les passions sont l'éternel *mobile*. (Thiers.) | Personne ou chose qui donne le premier mouvement. L'agriculture est le premier *mobile* de tout. (Voltaire.) | *Premier mobile*, Les anciens astronomes appelaient ainsi le mouvement diurne et commun de tout le ciel. | Fig. *Premier mobile*, Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. Être le *premier mobile* d'une affaire, d'une conspiration. | Horlog. *Mobile*, Roue ou autre pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule qui tourne sur des pivots. Dans une montre, les *premiers mobiles* sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne; les *derniers mobiles*, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

MOBILE (LA). Géogr. Rivière des États-Unis, formée de l'Alabama et la Tombeckbée, coule au S. et se jette dans la baie de Mobile, partie du golfe du Mexique, après un cours de 90 kilom. | Ville des États-Unis (Alabama), à l'embouchure de la Mobile; 50,000 habit. Grand commerce de coton, riz, goudron, fourrures, etc.

MOBILIAIRE, adj. Qui consiste en meubles. La richesse de la plupart des hospices de France consiste en biens *mobiliaires*. | Qui concerne les biens meubles. Contribution, imposition *mobiliaire*. | Qui tient de la nature des meubles, qui y a rapport. L'argent, les obligations, les récoltes coupées sont des effets *mobiliaires*. Ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles. Les titres de rentes sont *mobiliaires*. | *Dispositions mobiliaires*, Dispositions relatives aux meubles. | Anc. jurisp. *Contrat mobiliaire*, Contrat qui concerne les biens meubles.

MOBILIER, IÈRE, adj. Qui est mobile, qui peut se mouvoir. | Jurisp. Qui est de la nature du meuble. En droit, cette expression a la même signification que le mot *Meuble* pris dans sa plus grande extension. Il comprend dans sa généralité tout ce qui n'est point immeuble, soit de sa nature, soit par la détermination de la loi. | *Effets mobiliers*. L'expression *Biens-meubles* ou même celle de *Mobilier* ou d'*Effets mobiliers*, porte l'art. 505 du code civil, comprend généralement tout ce qui est censé *meuble* d'après les règles établies par la loi. | *Action mobilière*, Toute action qui tend à la revendication d'un meuble, quel qu'il soit, corporel ou incorporel. Ce droit à la revendication d'un meuble corporel ou incorporel constitue lui-même un *droit mobilier*; d'où cette conséquence, que le mot *Mobilier* comprend aussi bien ce qui est incorporel que ce qui est corporel. | *Vente mobilière*, Par opposition à *Vente immobilière*. Elle embrasse dans sa généralité toutes les dispositions à titre onéreux qui portent sur des biens-meubles corporels ou incorporels. | *Saisie mobilière*, par opposition à *Saisie immobilière*, Saisie de tous les objets qui peuvent être considérés comme meubles. | *Mobilier* est considéré comme synonyme complet de ces autres expressions *Biens-meubles* et *Effets mobiliers*, qui sont eux-mêmes d'une généralité absolue. | Partout, dans le langage du droit, c'est le mot *Mobilier* qui se trouve opposé au mot *Immobilier*; c'est pour cela que partout aussi le substantif *Mobilier*, pris isolément, sans autre addition, a une valeur que le mot *Meuble* lui-même ne conserve pas. | *Société générale de Crédit mobilier*, Société formée à Paris en 1852, destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, actions, coupons de rente, etc. La *Société générale du Crédit mobilier* s'est livrée à des spéculations et à des entreprises industrielles gigantesques qui ont influé d'une manière fâcheuse sur la prospérité du commerce et le crédit de la France et de l'Espagne. | S. m. Ensemble des meubles qui ornent une maison, un appartement; les meubles pris collectivement. Modeste *mobilier*. Riche *mobilier*. Un *mobilier* élégant. *Mobilier* antique. Rien n'était plus simple que le *mobilier* de ce philosophe. Renouveler son *mobilier*. Vendre un *mobilier* par autorité de justice. Il commença par faire emplette d'un *mobilier* sortant de chez Boule. (Montépin.) | Le mot *Mobilier* n'a point la même signification dans le sens légal. Il comprendra non-seulement les meubles meublant, mais encore tout ce qui n'est pas d'une nature immobilière. | Fig. Voilà donc les fruits du destin! Un vaste *mobilier* d'idées dévasté par la mort! (Mirabeau.) | *Mobilier* désigne l'ensemble des meubles, et *Meubles* s'applique à certains objets particuliers.

MOBILISABLE, adj. Qui peut être mobilisé, en parlant des troupes et de la garde nationale. Des troupes *mobilisables*. Corps de réserve *mobilisable*.

MOBILISATION, s. f. (pron. *mobilizasion*; du lat. *mobilis*, mobile, meuble). Jurisp. Action de mobiliser, ou simplement de déclarer qu'on considère un immeuble comme meuble. | Admin. milit. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sédentaire. En 1792, la *mobilisation* des gardes civiques s'effectua en quelques jours. *Mobilisation* de la réserve.

MOBILISÉ, ÉE, part. Rendre mobilier ou mobile. Immeuble *mobilisé*. Troupes *mobilisées*.

MOBILISER, v. a. Jurisp. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble est réputé meuble. *Mobiliser un immeuble*, Lui enlever, par l'effet d'une fiction, sa qualité immobilière pour en faire un meuble. On dit aussi *Ameublir*. Il est permis dans un contrat de mariage de faire entrer les immeubles dans la communauté comme s'ils étaient *meubles*: c'est ce que l'on nomme la clause d'ameublissement; les immeubles sont alors mobilisés, comme dans d'autres circonstances on immobilise des meubles. | Rendre une chose facile à placer. *Mobiliser* des revenus. « Les actions industrielles créées par des compagnies de finances, et notamment les actions de la banque de France, sont susceptibles d'être *mobilisées* ou *immobilisées*, suivant la volonté des porteurs, à la charge par eux de remplir certaines formalités destinées à assurer l'exercice des droits des tiers. » (Teulet.) | Administr. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire. En 1814, on *mobilisa* jusqu'à l'École Polytechnique. On va *mobiliser* la réserve.

MOBILITÉ, s. f. (du lat. *mobilitas*, même sens). Facilité à être mû, à être mis en mouvement. La *mobilité* des corps sphériques. Le mercure est un corps doué d'une extrême *mobilité*; c'est pour ce motif qu'on l'a appelé *Vif argent*. | Qualité de ce qui a un mouvement facile. Les oreilles des ânes ont la propriété de se dresser de droite et de gauche avec une *mobilité* extrêmement comique. | Se dit des personnes qui ont des mouvements brusques et précipités. La *mobilité* des mouvements manque de grâce. | *Mobilité de la physionomie*, Faculté de pouvoir changer sa physionomie et de donner à ses traits une expression quelconque. Debureau avait une *mobilité de physionomie* telle que sa figure était un vivant monologue. | *Mobilité corporelle*, Grande susceptibilité nerveuse convulsive. Lorsque cette disposition est portée à l'excès, c'est que le sujet a une propension à l'épilepsie. | *Mobilité des choses humaines*. Cette mobilité n'est autre qu'une transformation qui est la loi même de l'humanité. Dans ce sens, on peut dire que la *mobilité* c'est la vie, car c'est à la fois la circulation et le mouvement. | *Mobilité des opinions*, Leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre. Dans une époque de transition comme la nôtre, on ne doit pas s'étonner de la *mobilité des opinions*, si extrême, que souvent les plus opposées se confondent; et il en sera ainsi jusqu'à la découverte d'une loi sociale nouvelle, avec application et formule. | Fig. *Mobilité de caractère, d'esprit, d'imagination*, Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre, d'un objet à un autre. Chez tous les peuples qui ont une grande *mobilité*, la fermeté est plus rare que le courage. (Lévis.) | Possibilité d'être mû, propriété générale des corps. On sait que la mobilité de la terre, qui aujourd'hui est un fait avéré, a été longtemps inconnue. Elle n'a pas été étudiée et proclamée par les philosophes sans danger pour leur liberté et même pour leur vie. Le pape Paul V nomma des commissaires pour examiner l'opinion de Copernic sur la mobilité de la terre. Le résultat de leur recherche fut une défense, non d'assurer que cette mobilité fût possible, mais seulement d'assurer que la terre fût actuellement mobile, c. à d. qu'ils permirent de soutenir la mobilité de la terre comme une hypothèse qui donne une grande facilité pour expliquer d'une manière sensible tous les phénomènes des mouvements célestes; mais ils défendirent qu'on la soutînt comme une thèse ou comme une chose réelle ou effective, parce qu'ils la crurent contraire à l'Écriture. Le temps n'a pas respecté cette défense absurde, et la vérité a triomphé de l'erreur, en dépit des prohibitions catholiques.

MOCANÈRE, s. m. Bot. Genre de la famille des ébénacées formé pour un petit arbrisseau des Canaries. Le mocanère offre ceci de particulier qu'à l'époque de la fécondation ses pédoncules inclinés se redressent, le calice se forme, s'épaissit, et ses trois divisions extérieures se couvrent d'un grand nombre de poils bruns. Les anciens habitants des Canaries obtenaient, par la décoction des fruits du *mocanère*, une sorte de confiture très-utile aux époques de l'année où les provisions sont rares.

MOCASSIN, s. m. Sorte de chaussure des Indiens de l'Amérique. Elle me broda des *mocassins* de peau de rat musqué avec des poils de porc-épic. (Chateaubriand.) | On dit quelquefois *Mocassine*, au féminin. Le Huron avait mis ses *mocassins*.

MOCHOK, s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisin des silures, et qui a pour type une espèce du Nil.

Mochok.

MODAL, ALE, adj. (du lat. *modus*, mode). T. de logiq. Se dit des propositions qui contiennent quelque restriction ou condition. Proposition *modale*. | Jurisp. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose. Contrat *modal*. Disposition *modale*. | Mus. *Cordes* ou *notes modales*, Celles qui font entendre le mode, la tierce et la sixte. | S. f. Proposition qui contient une condition ou une restriction. Introduire une *modale* dans le contrat.

MODALITÉ, s. f. Mode, qualité, manière d'être. L'étendue est une des *modalités* de la matière. La blancheur est une *modalité* de la neige. | *Modalité* de la voix, des sons, etc. « Nous ne manquons d'aucun signe essentiel pour figurer les bruits des animaux indigènes, et il en est de même de toute langue, bien que nous soyons fort loin d'avoir perdu, dans les alphabets, toutes les *modalités* possibles de l'articulation. » (Ch. Nodier.) | Mus. Indication du mode dans lequel on joue. La *modalité* d'un morceau. Cette *modalité* peut être ou mineure ou majeure, c. à d. dans le ton mineur ou dans le ton majeur. Voilà ce qu'on appelle une *modalité*.

MODE, s. f. (du lat. *modus*, manière, façon). Usage passager qui dépend du goût, du caprice. *Mode* nouvelle. Vieille *mode*. *Mode* ridicule, extravagante. Porter un habit à la dernière *mode*. Suivre une *mode*. Inventer une *mode*. Les *modes* les plus excentriques et les plus affreuses plaisent tant que le caprice ne les a pas rejetées. Le vrai mérite ne dépend point du temps ou de la *mode*. Les *modes* ne sont que l'usage du plus grand nombre. (Buffon.) Vous avez toujours un peu pris nos *modes* et nos vices. (Voltaire.) Elles sont de toutes les femmes les plus asservies à leurs propres *modes*. (J. J. Rouss.) La plus grande preuve de l'attachement d'une femme est le sacrifice de la *mode*. (Boiste.) Les femmes sacrifient beaucoup trop à la *mode*.

Il est une déesse inconstante, incommode,
Bizarre dans ses goûts, folle en ses ornements,
Qui paraît, fuit, revient, et naît en tous les temps;
Protée était son père, et son nom est la *Mode*.
(VOLTAIRE.)

| Au plur. *Modes*, Les ajustements, les parures à la mode. Faiseuse de *modes*. Marchande de *modes*. Magasin de *modes*. | *La mode est l'expression des mœurs*, a dit Grétry, et cette définition est à la fois la plus juste et la plus philosophique. En effet, raconter l'histoire de la mode chez les différents peuples, c'est décalquer leurs mœurs, en vertu de la théorie du dedans jugé par le dehors. | La mode est la manière d'être de l'habillement; celui-ci est le fond, elle est la forme. Les Anglais, en gardant notre mot *façon*, qui, dénaturé par leur prononciation, est devenu *fashion*, d'où *fashionable*, ont désigné la mode par un terme plus propre et d'un sens plus direct encore. Selon Montaigne, la *mode*, pour le Français, est une manie qui lui « tourneboule l'entendement, et qu'il n'y a si fin entre nous qui ne se laisse embabouiner par elle, et esblouir, tant les yeux internes que les externes insensiblement. » | Nous ne parlerons pas des vêtements à

la mode chez les anciens, notamment chez les Grecs et chez les Romains. On connaît leur tunique et leurs draperies. Dans les Gaules conquises par les Romains, nous retrouvons toutes leurs modes. Elles y ont même si profondément implanté leur luxe, que les Barbares, nouveaux conquérants de ces contrées, se soumettent à leur joug aussitôt qu'ils ont pris pied sur le sol gaulois. Pendant toute l'époque mérovingienne, le costume se maintient ainsi : chez les grands, qui ne restent fidèles qu'à la longue chevelure, insigne de l'aristocratie franque, il suit toujours les modes romaines ou byzantines, tandis que chez le peuple il reste barbare et national. Sous Charlemagne, l'influence byzantine se fait encore mieux sentir par le luxe des étoffes et des teintures, et par le raffinement de la forme. Bientôt vont venir les étoffes orientales, les soieries importées à grands frais de l'Inde, de l'Arabie et de l'Espagne. Elles arriveront toutes semées de fleurs ou d'étoiles d'or, et brodées de versets du Koran ; mais on ne comprendra pas ces inscriptions brodées en caractères arabes ; bien plus, on les prendra déjà pour ces ornements étranges que plus tard on nommera *Arabesques*. L'influence de l'Orient sur les modes européennes est complète après les croisades. C'est alors qu'on voit les femmes à la mode porter, à la façon de celles du Levant, les robes à manches larges, fendues et pendantes jusqu'à terre. Les souliers à *poulaine* ne sont aussi que la babouche des Levantins défigurée, exagérée par suite d'un caprice intéressé de Foulques le Réchin, qui voulait dissimuler sous ces longues chaussures les protubérances de ses pieds difformes. Tant que ces modes à l'orientale durèrent, les vêtements affectèrent des formes larges et aisées, manches pendantes, jupes démesurément traînantes. Quand on les abandonna, par un caprice naturel à la mode, on tomba dans le ridicule contraire. Il fut du bel air de ne plus porter que des vêtements étriqués jusqu'à l'indécence. Plus d'habit long, plus de robe longue, plus de manteau dépassant les hanches. C'est au point que les femmes, afin d'avoir des manches dessinant mieux la forme des bras, les laçaient étroitement. Il en fut ainsi durant presque tout le règne de Charles VI. Mais quand Charles VII devint roi, comme il avait les jambes mal faites, et que, par conséquent, il s'accommodait peu de l'habit court, on en revint à l'habit long. Louis XI, roi peu mondain et des plus bourgeois, n'était pas fait pour donner le ton à la mode, qui resta stationnaire sous son règne. Sous celui de Charles VIII, au contraire, elle se modifie et commence une transformation à l'italienne, qui se continuera sous Louis XII et trouvera sa perfection sous François Ier. Après une blessure que ce roi reçut à la tête en faisant la petite guerre au château de Romorantin, comme il fut obligé de se faire couper les cheveux, il devint de mode de les porter très-courts. Henri II avait au cou une cicatrice assez profonde, on imagina les hautes fraises pour la cacher. Sous Charles IX, il y eut une petite réaction vers les modes puritaines de l'Allemagne, par suite du mariage de ce roi avec Élisabeth d'Autriche, mais elle fut de courte durée, et l'Italie reprit bientôt sa prépondérance. Grâce à l'élégance de l'*escadron volant des filles d'honneur* de Catherine de Médicis, grâce aussi à Henri III, qui, non content de régler la coupe des habillements, tantôt larges, tantôt étroits, travaillait lui-même à leur confection, en empesant de ses propres mains les hautes fraises *goudronnées*, ou en découpant les larges taillades des pourpoints. Les femmes portaient d'énormes *vertugadins*, *vertugales* ou *vertugardiens*, comme on disait par allusion. De nouveaux changements eurent lieu sous Louis XIII ; ils nous sembleraient aujourd'hui ridicules, ils charmèrent nos aïeux ; des fraises autour du cou, des manches déchiquetées et attachées avec des rubans, plusieurs rangs de manchettes, la barbe et les cheveux courts : tel fut le costume des hommes. Les femmes commencèrent à se découvrir la poitrine, mais elles portaient de gros colliers et des fraises de 33 centimètres de haut soutenues par des fils de laiton. Leur coiffure consistait dans les cheveux frisés, bouclés et ornés de fleurs ou de pierreries et d'un panache blanc. On rasa une partie de la barbe et on se réduisit à deux moustaches et à un petit bouquet de poils au menton. Le cardinal de Richelieu fut soumis comme les autres à l'empire de cette mode. Plus tard commença la mode des perruques, mode qui paraît si extraordinaire, que le seul nom de *perruque* équivaut aujourd'hui à une injure. Sous Louis XIV, elles acquirent un volume excessif. On poussa la manie d'imitation (on sait que Louis XIV aima toujours les perruques immenses) jusqu'au point d'en affubler la tête des enfants. Un vieillard même ne pouvait se présenter quelque part qu'à l'ombre d'une vaste perruque. Le principal vêtement était le justaucorps. Tout changea de nouveau sous le règne de Louis XV, et dès 1725 on imita les habillements anglais. Cependant, nos modes ont toujours prévalu. Dès le XVe siècle, nous les voyons envahir les cours d'Allemagne, l'Angleterre, la Lombardie. Les historiens italiens se plaignent de ce que, depuis le passage de Charles VIII, on affectait chez eux de s'habiller à la française et de faire venir de France tout ce qui servait à la parure. Bolingbroke rapporte que, du temps de Colbert, les colifichets, les folies et les frivolités du luxe français coûtaient à l'Angleterre 5 à 600,000 livres sterling par an, c. à d. plus de 11 millions de francs, et aux autres nations en proportion. Cette prépondérance des modes françaises n'a fait que s'accroître et se généraliser depuis. Paris fabrique chaque année d'énormes quantités d'objets ou d'articles de modes, et les temples si resplendissants élevés *à la mode* dans les beaux quartiers de la capitale expédient des missionnaires jusqu'aux limites du globe ; leurs nombreuses succursales s'élèvent à Rio-Janeiro, à Buenos-Ayres, à Valparaiso, au cap de Bonne-Espérance, en Sibérie, à Calcutta. (Dréolle.) | Aujourd'hui que les lois économiques tendent à se substituer aux lois politiques, il importe d'examiner l'influence de la mode au point de vue économique. Montesquieu disait de son temps : « Les modes sont un objet important ; à force de se rendre l'esprit frivole, en augmente sans cesse les branches de son commerce. » (*Esprit des Lois.*) Pensée juste, sans doute, mais dont la contre-partie, non moins juste, se trouve dans ce passage du *Traité d'Économie politique*, par Say : « La mode a le privilége d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur ; elle multiplie les consommations et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un État de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas. » La mode française, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, fut volontiers la tributaire des étrangers, d'abord pour les étoffes, telles que les indiennes, aujourd'hui tombées à si bas prix, mais si chères alors qu'on fut obligé d'en prohiber l'importation par une ordonnance du 19 avril 1737, et de frapper de 300 livres d'amende, au profit de la Compagnie des Indes, toute bourgeoise qu'on en trouverait vêtue ; puis pour la coupe des robes et des mantes. Le costume dit *à la française* a perdu peu à peu son caractère, pour les hommes surtout. L'anglomanie, qui, depuis 1725, devenait chaque jour plus contagieuse en France, nous avait apporté, avec les courses de chevaux, l'habit que les *gentlemen* portent pour cet exercice, le *riding-coat*, casaque assez simple d'abord, puis serrée de plus en plus par la taille comme le justaucorps, et devenue enfin notre *redingote*, à force de se franciser par le nom et par la forme. Les femmes donnèrent elles-mêmes dans cette mode et revinrent aussi à ces habits de coupe hermaphrodite qui déjà avaient eu un instant de faveur sous Louis XIII lors du voyage de la reine Christine à Paris. Cette mode, loin de se perdre, était devenue générale peu avant la Révolution. Les femmes portaient la canne, la redingote et le chapeau noir. Les modes de la Révolution, du Directoire et de l'Empire n'eussent été qu'une imitation gauche des costumes grecs, si les merveilleux du temps ne leur eussent prêté leur grâce. Une prêtresse en renom de la mode, la couturière de l'impératrice, disait : « Il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli. » Axiome vrai plus que jamais, alors que tout était taillé à l'antique, et vrai encore de notre costume qui, après avoir abdiqué tous les ridicules de la Restauration, le chapeau tromblon, les manches à gigot, etc., en est revenu au moyen âge par le paletot, l'ancien *palletocq* de Villon et de Rabelais, par les cheveux longs, la longue barbe, le chapeau pointu, etc. ; toutes modes des XVe et XVIe siècles, que nous quitterons bientôt, sans doute encore, pour retourner aux costumes anglais. Nous leur devons déjà le *tweed*, le *mackintosh*, dernier vestige de ce surtout à collet que, en souvenir du grand acteur anglais qui l'avait importé à Paris, nous avions appelé *garick*, puis *carrick*, et bientôt, cette anglomanie renaissante nous envahissant tout à fait, nos lions de Paris seront Anglais par le vêtement, comme ils le sont par leur nom tout britannique de *fashionables*. Qu'importe si, comme toujours, notre commerce gagne à cette transformation nouvelle ; si, continuant ses envois d'habits, de rubans, de dentelles par toute l'Europe, même en Chine et dans les deux Amériques, il atteint pour cette branche d'exportation le chiffre véritablement énorme de vingt et un millions de francs ? (Ed. Fournier.) | La mode passe presque toujours d'un extrême à l'autre en France. Ainsi, après avoir porté dernièrement des paletots extrêmement courts, si courts qu'un vêtement dans ce goût a mérité le nom de *Saute-en-barque*, nous en revenons aux longues capotes de l'Empire, aux longues redingotes, aux longs paletots. Et les femmes, qui se faisaient remarquer naguère par l'ampleur de leurs jupes et leurs robes traînantes, paraissent vouloir s'emprisonner dans des fourreaux de parapluies ou des gaînes de momies. Après les grands chapeaux, des chapeaux microscopiques, et ainsi de suite. Les amateurs des modes, qui ne veulent pas porter aujourd'hui un objet proscrit hier, peuvent consulter plusieurs journaux spéciaux qui leur annoncent chaque jour les lois nouvelles que la déesse impose à ses adorateurs. | *Journaux de modes.* C'est un grammairien, un homme grave et érudit, La Mésangère, qui créa cette chose légère et réputée futile qu'on nomme un journal de modes. La vogue couronna l'entreprise, et le *Journal des Modes et des Dames*, premier de ce nom, régna sans concurrence pendant plus de vingt ans sur la mer orageuse du caprice. Depuis, il en a paru environ six cents. | Famil. *Être à la mode*, Être fort recherché. Tel *a été à la mode* pour l'éloquence de la chaire ou pour les vers, qui n'y est plus. (La Bruyère.) Le mérite et l'esprit *ne sont* plus *à la mode*. (Boileau.) | Manière, fantaisie. Chacun vit à sa *mode*. Se faire une philosophie à sa *mode*. La vertu est si nécessaire à nos cœurs, que quand on a une fois abandonné la véritable on s'en fait une à sa *mode*, et l'on y tient plus fortement peut-être, parce qu'elle est de notre choix. (J. J. Rousseau.) | *A la mode d'Italie, d'Espagne*, Suivant les usages de ces pays. | Art culin. *Bœuf à la mode*, Bœuf piqué de gros lard. | *Oncle, neveu, cousin à la mode de Bretagne*, Cousin germain, de père ou de mère, ou fils de cousin germain. | Synonymes : MODE, VOGUE. La *mode* résulte d'un goût passager, du caprice, de la fantaisie ; la *vogue* est l'engouement qu'on a pour les choses que la mode a mises en crédit.

MODE, s. m. (du lat. *modus*, même sens). Manière d'être. | Philos. Qualités qu'un être peut avoir ou n'avoir pas, sans que son essence soit changée ou détruite ; ce sont des manières d'être, de penser, d'exister, qui changent, disparaissent, sans que le sujet cesse d'être ce qu'il est. Un corps en repos ou en mouvement est et ne cesse pas d'être ; le mouvement, le repos, sont donc des modes de ce corps ; ce sont ses manières d'être. On distingue des *modes essentiels*, qui constituent l'essence d'un être, par exemple, l'*éternité* en Dieu, la *raison* dans l'homme, l'*étendue* dans la matière ; et des *modes accidentels*, comme la *couleur* ou l'*odeur* dans les corps, l'*état de santé*, l'*âge*, etc., dans l'homme. Un *mode accidentel* dans un être créé implique contradiction. (Marmontel.) | Modifier un être, c'est le revêtir de quelques formes qui, sans en altérer l'essence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités ou lui en font perdre. Ces modifications peuvent arriver sans que pour cela l'être soit changé ni altéré. Un corps peut recevoir diverses situations ; il peut garder la même place, ou passer sans cesse d'une place à une autre ; il peut prendre successivement toutes sortes de figures, sans devenir différent de ce qu'il est, sans que son essence soit détruite. Ces modifications sont simplement des changements de relation, soit externes, soit internes. Malgré ces variations, l'être subsiste ; et c'est en tant que subsistant, quoique sujet à mille et mille modifications, que nous l'appelons *substance*. Une des principales causes de nos erreurs est de confondre les modes avec les substances, et les substances avec les modes. | Forme, méthode. *Mode* d'enseignement. La mode règle tout, même le *mode* de gouvernement. (Boiste.) | Logiq. *Mode des arguments*, Les différentes manières de disposer les propositions d'un syllogisme, par rapport à la quantité et à la qualité. | Modification d'une proposition, et ce qui la rend modale. | Gramm. Forme que prend la terminaison d'un verbe pour exprimer les différentes manières de présenter l'affirmation. Il y a en français cinq modes : 1° l'*indicatif*, qui ne fait qu'indiquer l'affirmation, mais avec nombre et personne ; 2° le *conditionnel*, qui affirme avec condition ; 3° l'*impératif*, qui affirme avec commandement ; 4° le *subjonctif*, qui donne à l'affirmation un certain degré de doute ; 5° l'*infinitif*, qui affirme d'une manière générale, sans nombre ni personne. Les Latins traduisent le conditionnel qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, et les Grecs ont un *optatif* que nous traduisons par le subjonctif ou le conditionnel. | *Modes obliques* ou *indirects*, S'est dit autrefois de tous les modes des verbes autres que

l'indicatif. | Jurisp. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition modale. | Mus. Manière d'être d'un ton; disposition de certaines notes de la gamme, qui, bien que n'apportant aucun changement à la base sur laquelle elle est établie, en modifie cependant l'expression d'une manière essentielle. Cette disposition est entièrement fondée sur notre système harmonique, et non sur le sentiment, comme l'étaient les modes des anciens. Chez eux, il y avait un grand nombre de modes. Chacun correspondait à un sentiment particulier de l'âme. Dans la musique moderne, il n'y en a que deux, et le mot a changé d'acception. Ces deux modes sont le *majeur* et le *mineur*. Le mode est majeur quand la troisième note d'une gamme (*médiante*) est à la distance de deux tons ou quatre demi-tons de la première (ou *tonique*), et la sixième à l'intervalle de quatre tons et demi, ou de neuf demi-tons. Le *mode majeur* est principalement caractérisé par la tierce. On peut dire que c'est d'elle qu'il reçoit l'éclat qui le distingue si éminemment du mode mineur; car dès que la tierce s'altère par un bémol, le mode devient plus doux, mais beaucoup moins brillant. La constitution du *mode mineur* n'est pas aussi simple que celle du mode majeur, car tous les musiciens ne sont point d'accord sur la fixation de l'échelle, surtout en descendant de l'octave à la tonique. En montant, il n'y a pas de difficulté, et tous les théoriciens sont à peu près d'accord; la gamme mineure est absolument semblable à la gamme majeure, sauf la tierce, qui est mineure, c. à d. diminuée d'un demi-ton; mais en descendant, il se trouve un ton entier entre l'octave et la septième, un autre ton entre la septième et la sixte, un demi-ton seulement entre la sixte et la cinquième, la tierce reste mineure. Voici comment on peut établir cette échelle dans les deux modes :

Mode majeur : do, ré, mi 1/2, fa, sol, la, si 1/2, do.
Mode mineur : do, ré, mi bémol, fa, sol, la, si, do.
Mineur (en descendant) : do, si bémol, la bémol, sol, fa, mi bémol, ré, do.

Quelques-uns établissent l'échelle d'une autre manière en montant, ils bémolisent le *mi* et le *la* et laissent le *si* naturel; mais cette manière est peu suivie, parce qu'elle n'établit pas d'ordre diatonique, puisque entre le *la* bémol et le *si* naturel, il se trouve un saut de seconde augmenté, c. à d. un trois et demi. Les Grecs avaient quinze modes dans leur musique. Saint Ambroise et saint Miroclet en choisirent quatre qui composèrent le plain-chant primitif : ce sont le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien* et le *mixo-lydien*, ayant pour tonique *ré, mi, fa, sol*. Ils furent appelés *authentiques*. Le pape Grégoire ajouta à chacun d'eux un ton supplémentaire appelé *plagal*, pris à la quarte inférieure du ton authentique, et désigné sous le nom de celui-ci, précédé de *hypo*. Enfin, on ajouta plus tard deux autres modes avec leurs plagaux, l'*éolien* et l'*ionien*, ayant *la* et *do* pour toniques. | *Mode*, dans la notation, désigna longtemps au moyen âge une manière de fixer par des signes la valeur relative des notes et des silences. Le mode se marquait après la clé par des demi-cercles, avec ou sans points à leur centre, accompagnés des chiffres 2 ou 3, selon que la mesure était à deux ou trois temps. C'est de cet usage qu'est restée dans la musique moderne l'habitude d'employer le C simple ou traversé d'une ligne verticale, pour indiquer la mesure à deux ou à quatre temps. | Il ne faut pas confondre le *mode* avec le *ton*. Ce dernier indique seulement le degré de l'échelle musicale qui doit servir de point de départ à la transposition de la gamme, tandis que le mode, en déterminant l'élévation de la tierce, imprime à cette même gamme un caractère particulier qui en modifie les sons principaux, appelés *cordes* ou *notes essentielles du mode*. Ces cordes essentielles sont la tonique, la médiante et la dominante dont nous avons parlé plus haut. (Dictionnaire de musique.) Le *mode* éolien, le *mode* ionien.

MODELAGE, s. m. Action de modeler, opération par laquelle le sculpteur fait en argile, en cire ou en plâtre, une figure ou une ébauche d'après laquelle il exécute ensuite ses ouvrages, en pierre, en marbre ou en bronze. Les Grecs attribuaient à Dibutade de Sicyone l'invention des modèles en argile. La plupart du temps, le modelage comprend le travail opéré par le sculpteur sur la statue elle-même. Ainsi, l'artiste exécute sa statue en terre glaise; puis, quand elle est terminée, on la moule, pour couler dans ce moule du plâtre ou du bronze. Si l'œuvre doit être de marbre, l'exécution première en terre glaise, qui est la pensée même de l'artiste, sert pour la *mise au point*. Cette mise au point consiste à reporter sur un bloc de marbre, à l'aide d'un compas, les reliefs, les creux, les distances, toutes les proportions enfin du sujet en terre glaise, qui sert de modèle. Après quoi, le praticien enlève, à l'aide de son ciseau, les portions de marbre ou de pierre qui doivent disparaître. C'est une sorte de modelage au ciseau. | Les sculpteurs anciens préféraient la cire à l'argile pour le modelage, le modèle étant moins sujet, par la sécheresse, à perdre de ses formes et de ses proportions. Actuellement, on préfère l'argile commune, plus maniable, moins tenace, et exprimant les chairs avec plus de vérité. On s'en servait aussi chez les anciens. Arcésilas, l'ami de Lucullus, s'acquit une grande célébrité pour ses modelages en argile. Il exécuta de cette manière une figure qui représentait la Félicité, dont Lucullus fit monter le prix à 60,000 sesterces (environ 12,000 fr.). Un chevalier romain, Octavius, paya au même artiste 1 talent (environ 550 fr.) le modèle d'une tasse en plâtre qu'il voulait faire exécuter en or. Les modelages sur bas-reliefs ou tout autre genre de sculptures qui ne présentent qu'un seul côté, qu'une seule et même surface, s'appellent *surmoulures*. | Pour le peintre, le *modelage* consiste à rendre exactement, par le moyen du dessin et du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. Exécuter un *modelage*.

MODÈLE, s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Exemplaire, patron d'après lequel on travaille; objets d'imitation. Donner un *modèle*. Travailler sur un *modèle*. Copier un *modèle* d'écriture. Suivre un *modèle* de broderie. Le Panthéon a été bâti sur le *modèle* de Saint-Pierre de Rome. | Essai en petit d'un ouvrage qu'on veut exécuter en grand. Le *modèle* du Parthénon se trouve au British Muséum de Londres. | T. de beaux-arts. Personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent ou sculptent; quelquefois même c'est un mannequin rembourré de loques et recouvert de toile. Figure dessinée d'après le *modèle*. Il aime mieux donner au *modèle* quelque attitude singulière, que de lui en laisser prendre une simple et naturelle. (Diderot.) | *Ce modèle est plus beau que nature*, Manière de parler pour indiquer qu'un modèle réunit de grandes beautés fortement accusées. | *Modèle vivant*, Homme ou femme qui sert de modèle. Faire le métier de *modèle*. | *Modèle mort*, Objet de nature morte qui sert de type. | *Poser le modèle*, Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter. | *Être fait comme un modèle*, Être très-bien fait. | Tous les artistes généralement ont des modèles, types, pour eux, si ce n'est de perfection, du moins du plus haut degré où puisse atteindre leur art. Ainsi, le potier, le sculpteur, l'architecte, etc., ont des modèles pris dans la nature : car la nature, inépuisable dans ses combinaisons, est toujours le meilleur modèle. (Dréolle.) | Arts et métiers. Exécution réduite d'une machine quelconque, d'un métier, etc., destinée à initier les personnes étrangères à leur mécanisme. La plupart des galeries du Conservatoire des Arts-et-Métiers, celles du Musée de l'artillerie, de la marine, etc., sont garnies de *modèles*. | *Modèle de fonderie*, Pièces en bois ou en métal, qu'on établit pour être fondues en fer ou en cuivre, et dont se compose une machine. | Mar. Construction exacte, sur une petite échelle, d'un navire quelconque; copie portative et fidèle des formes d'un navire, de son gréement, de sa mâture et de son installation. Il y a dans les grands ports de guerre une salle dite *salle des modèles*, où sont conservés les modèles des navires qui y ont été faits. Le musée naval de Paris est ce que la France possède de plus remarquable en ce genre. | *Modèle anatomique*, Corps humain qui a été disséqué, dont les diverses pièces ont été desséchées par des procédés particuliers, et rapportées de manière à former un ensemble le plus parfait possible, qui doit servir à des démonstrations anatomiques et à l'étude de la physiologie humaine. Le docteur Auzou a eu l'ingénieuse idée de fabriquer en carton-pâte des modèles anatomiques plus perfectionnés que les anciens modèles, en ce que les pièces peuvent s'enlever, et qu'en outre les différents organes, tels que le cerveau, l'œil, les parties génitales, peuvent se démonter à volonté, et que le système musculaire, ainsi que le système nerveux sont parfaitement indiqués. | Se dit, chez les teinturiers, des écheveaux de soie et de laine sur lesquels ils doivent faire les épreuves des teintures. | Technol. Grande glace doucie sur laquelle on assemble plusieurs glaces pour les polir toutes à la fois. | *Modèle de fabrique*, Sorte de table qui sert à découper les pains de savon. | Se disait des lames de cuivre qui servaient à faire dans la terre les empreintes pour recevoir les métaux fondus. | Philos. et morale. Se dit d'une personne qui peut servir d'exemple, qu'on se propose d'imiter, dont on veut suivre la conduite. Massillon, en parlant de Jésus-Christ, s'écrie : « Voilà le grand *modèle* ! » Il ne pouvait pas se régler sur un plus parfait *modèle*. (Bossuet.) Vous êtes le *modèle* de la générosité. (Voltaire.) Les *modèles* les plus éclatants ne sont pas toujours les plus utiles; ils éteignent l'ambition de surpasser, la seule qui puisse inspirer de l'enthousiasme. (Mme de Genlis.)

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénélope honora son pays;
Et que même aujourd'hui, sur ce fameux *modèle*,
On peut trouver encor quelque femme fidèle.
(BOILEAU.)

| Ouvrages d'esprit, actions morales que l'on imite et que l'on doit imiter. Chaque genre de littérature a ses *modèles*. On gardait ses lettres comme le vrai *modèle* des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue. (Fléchier.) C'est l'imitateur hardi d'un *modèle* audacieux. (Campenon.) Né avec un extrême penchant pour le vice, sa vie entière fut le *modèle* de toutes les vertus. (Barthélemy.)

Tout reconnut ses lois, et ce guide fidèle
Aux auteurs de ce temps sert encor de *modèle*.
(BOILEAU.)

MODELÉ, ÉE, part. Dont le modelage est fait. Buste *modelé*. Statue bien *modelée*. | Fig. Le rôle qu'il accepte est *modelé* sur lui. (Piron.) L'île déroulait devant nous ses paysages gravés ou *modelés* dans les ondes. (Chateaubriand.) | S. m. Représentation, imitation des formes. Un beau *modelé*. Un *modelé* savant et vigoureux. | En peinture, le *beau modelé* dépend du dessin et de la couleur; c'est rendre, au moyen des lignes et des ombres, les parties saillantes, rondes ou plates, d'un corps solide. En sculpture, il ressort seulement du dessin et de l'intelligence du méplat. Van Dyck, les Carrache modelaient dans la perfection, ce qui ne veut pas dire qu'ils peignaient d'après des modèles en plâtre ou en cire plutôt que d'après des modèles vivants. Le modelé, dans ce sens, est le sentiment plus ou moins vif de la plastique; c'est une question d'art pur. Ainsi, l'on peut dire que Michel-Ange est le plus grand maître en fait de *modelé*.

MODELER, v. a. Faire le modèle d'un ouvrage qu'on veut exécuter; imiter en cire, en argile, en terre, etc., un type qui existe dans la création ou seulement dans le cerveau, dans la conception. *Modeler* une statue. *Modeler* un groupe. L'art de *modeler* est la partie principale et essentielle de la statuaire. | Tirer en creux, faire des moules sur les plus beaux ouvrages de l'antiquité. En ce sens, on dit plutôt *Mouler* ou *Surmouler*. | Peint. Rendre exactement, par le moyen du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. | *Modeler* ne signifie pas seulement *Faire un modèle* de statue, de nature morte, et même une ébauche de grande ou petite dimension; ce verbe s'applique à tous les produits de l'art; on dit : *Modeler* savamment, avec vigueur, avec mollesse, des têtes, des pieds, des mains, un torse, etc. Delacroix, Ingres, Decamps et Daumier, par exemple, peuvent *modeler* dans la perfection, rendre avec tout son idéal le sentiment de la forme, ce qui ne veut pas dire qu'ils peignent d'après des modèles en plâtre ou en cire, plutôt que d'après des modèles vivants; ainsi, *modeler* doit être pris dans un sens restreint et par rapport seulement à la sculpture, si on veut qu'il signifie faire en terre, en cire ou en plâtre, une figure d'après laquelle on exécute ordinairement des ouvrages de marbre ou de bronze. | Fig. Régler, conformer. Il *a modelé* sa conduite sur celle de ces grands citoyens. L'auteur est obligé de *modeler* son terme sur le caractère ou le maintien connu du personnage qu'il doit représenter. (Talma.) | SE MODELER, v. pr. Se régler sur, prendre pour modèle. Les enfants sont un peu comme les singes, quant à l'imitation; ils *se modèlent* sur les faits et gestes de l'homme. On doit *se modeler* sur les gens de bien. Les jeunes animaux *se modèlent* sur les vieux. (Buffon.) Il est absurde de vouloir qu'un siècle de lumière *se modèle* sur des siècles d'ignorance. (Boiste.)

MODELEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait en terre grasse le modèle d'une statue, d'un bas-relief que l'on doit exécuter en marbre. | Se dit, par analogie, dans les arts mécaniques, de ceux qui font des modèles de machines. | *Menuisier-modeleur*, Celui qui travaille la partie la plus difficile de la menuiserie, les bois en relief, chapiteaux, corniches, etc.

MODÉNATURE, s. f. (de l'ital. *modenatura*, même sens). Archit. La proportion, le galbe d'une corniche. La *modénature* détermine le caractère particulier des divers ordres d'architecture. La plus élégante des *modénatures* est la corinthienne.

MODÈNE. Géogr. Ville d'Italie, capitale de l'an-

cien duché de Modène; 30,000 habit. Évêché, écoles des beaux-arts, de droit, de médecine, etc.; riche bibliothèque avec cabinet de médailles. Cette ville est bien bâtie et renferme de beaux édifices, la cathédrale, le palais ducal, le théâtre, etc. C'est au pied de la cathédrale, vieux monument qui a une tour carrée, l'une des plus hautes de l'Italie, que l'on montre la *secchia*, seau de bois que les Modenais conservent comme un trophée de la victoire qu'ils remportèrent sur les Bolonais. La principale et presque l'unique industrie des habitants consiste en filatures de soie. | *Duché de Modène*. Ancien petit État d'Italie. Indépendant en 1288, il se donna aux princes de la maison d'Este, résidant à Ferrare. Conquis en 1797 par les Français, il fut compris dans la république cisalpine. Le congrès de Vienne en 1815 le rendit à un prince de la maison d'Este, François IV, dont les États furent déclarés reversibles à l'Autriche. Il accrut ses domaines en 1829 du duché de Massa et en 1847 de la Lunégiane. Il se signala, ainsi que François V, son fils, qui lui succéda en 1846, par son opposition aux idées libérales. François V fut expulsé en 1848; les Autrichiens le rétablirent l'année suivante, mais il fut définitivement renversé en 1859, et ses États furent annexés au royaume d'Italie, dont ils forment aujourd'hui une province; 98 kil. sur 50; 610,000 hab.

MODÉRANTISME, s. m. Opinion, système qu'on attribuait aux modérés pendant la Révolution française. Le prudent Mottié était à la tête de ceux qui pratiquaient le *modérantisme*; cela ne l'a pas empêché d'accomplir le massacre du Champ-de-Mars et de faire décréter la loi martiale. (C. Desmoulins.) L'exagération factice et de commande fit un crime du *modérantisme*. (Boiste.) | Ce mot est revenu à la mode après la révolution de 1848.

MODÉRANTISTE, s. Dans le langage de la Révolution française, Celui, celle qui est modéré, partisan du modérantisme. Laissez faire ces moutons de *modérantistes*, et, le lendemain du triomphe, ils montreront où sont les tigres, en nous déchirant à belles dents. Dénoncé comme *modérantiste*, on était incarcéré, jugé, condamné et mis à mort, tout aussi bien que les aristocrates, les suspects, les royalistes et les prétendus conspirateurs des prisons. (Sallentin.)

MODÉRATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui modère, qui maintient dans les justes bornes. Se faire

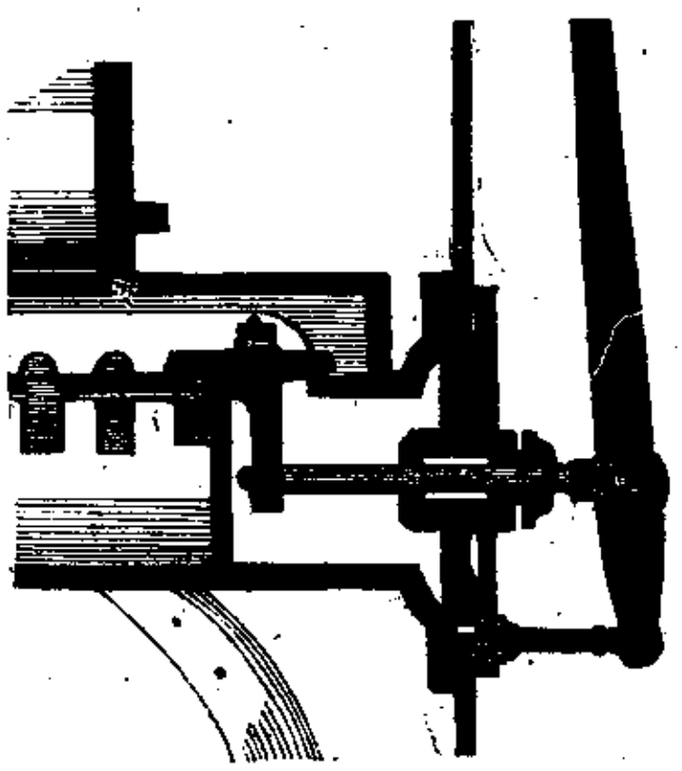

Modérateur.

le *modérateur* des opinions exaltées. La raison est la *modératrice* naturelle des passions. Il y avait à Lacédémone des *modérateurs* de la jeunesse. (Laveaux.) | Dans le style soutenu et poétique, Celui, celle qui dirige, qui règle. Jupiter fut regardé par les anciens comme le souverain *modérateur* des choses divines et humaines. *Modératrice* souveraine de l'univers, la Providence mène la course lointaine des planètes avec le même doigt qui conduit la destinée de l'insecte sur la terre. (B. Barbé.) | S'emploie adjectiv. dans l'un et l'autre sens. Pouvoir *modérateur*, puissance *modératrice*. Pour Socrate, la tempérance est *modératrice*, non adversaire des voluptés. (Montaigne.) *Modérateur* de tous les mouvements de son âme, le sage n'admet d'autre aversion que celle du vice et du crime. (S. Dubray.) | Mécan. *Modérateur*, Nom que prend tout instrument ou tout appareil qui a pour but de modérer le mouvement d'une machine, c. à d. de l'accélérer quand il se ralentit et de le ralentir quand il s'accélère. | On dit aussi *Régulateur*. | *Lampe à modérateur*. V. LAMPE.

MODÉRATION, s. f. (pron. *modérasion*; du lat. *moderatio*, même sens). Vertu qui consiste à garder une sage mesure en tout, qui règle et gouverne nos passions. User de *modération*. Ne pas sortir des bornes de la *modération*. Les grands se plaisent dans l'excès et les petits aiment la *modération*. (La Bruyère.) Mazarin usa d'abord avec *modération* de sa puissance. Par degrés on arriverait à cette *modération* politique, qui consiste à épargner les travaux, à mitiger les peines, à rendre à l'homme une partie de ses droits, pour en retirer plus sûrement le tribut des devoirs qu'on lui impose. (Raynal.) L'esprit de *modération* doit être celui du législateur. (Montesquieu.) La *modération* dans les passions, la tempérance et la sobriété dans les plaisirs, contribuent à la durée de la vie. (Buffon.) Le vainqueur n'exerça plus que des actes de *modération*. (Barthélemy.) Obtenez d'abord et sans peine de la *modération* de votre esprit ce que vous ne sauriez recevoir qu'après un long temps et un long travail de la libéralité de la fortune. Il faut de la *modération* en tout.

Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage,
La *modération* est le trésor du sage.
(VOLTAIRE.)

| Adoucissement, mitigation. Qu'on examine la cause de tous ces relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes et non de la *modération* des peines. (Montesquieu.) | Diminution d'un impôt ou d'une taxe. La *modération* d'une contribution. | Philos. « Il y a un genre de *modération* qu'on ne saurait trop recommander, celle qui tient aux sentiments, aux idées et aux opinions. Les sentiments les plus nobles, s'ils manquent d'une certaine mesure, poussent à des excès criminels, ou du moins fort ridicules; il faut donc les éviter. Il en est de même de l'exagération dans les idées ou les opinions politiques; elle vous rend hostile dans la société et éloigne ceux qui vous auraient aimé. » (Saint-Prosper.) | La *modération* gouverne et règle les passions; la *retenue* a rapport aux paroles et aux actions; la *modestie* se rapporte à un plus grand nombre d'objets. *Modération* est un terme générique; *adoucissement* et *diminution* sont des espèces.

MODERATO, s. m. (de l'ital. *moderato*, modéré). T. de mus. Mouvement ni trop vif ni trop lent d'un morceau de musique, intermédiaire entre le *lento* et le *presto*. | Adj. *Allegro moderato*, Mouvement un peu moins vif que l'*allegro*.

MODÉRÉ, ÉE, part. Qui est éloigné de toute sorte d'excès, qui se tient dans une juste mesure. Un esprit *modéré*. Ambition *modérée*. Des opinions *modérées*. Une chaleur *modérée*. Un pouls *modéré*. L'homme *modéré* commande sans hauteur, obéit sans bassesse, loue sans exagération et critique sans amertume. Ils vivent en paix, parce que leurs appétits sont simples et *modérés*, et qu'ils ont assez pour ne rien envier. (Buffon.) | Qui est sage, qui est retenu, qui n'est point emporté. Celui qui est patient et *modéré* est quelquefois plus estimable que celui qui prend des villes. (Fléchier.) | Mus. *Mouvement modéré*, Mouvement moyen entre le lent et le gai. | Substantiv. Partisan du modérantisme; celui, celle qui, dans un temps de révolution, professe des opinions modérées. Sous la première République ce mot était devenu un titre de proscription. On disait fort bien d'un homme sage : C'est un *scélérat de modéré*. Il est vrai de dire aussi que ce titre de *modéré* a trop souvent servi de masque aux hypocrites et aux traîtres. Les factieux rangent les *modérés* au nombre de leurs ennemis. (Boiste.) Après 1848, ceux qui s'appelaient *républicains honnêtes et modérés* n'avaient en vue que le renversement de la République et le rétablissement de la monarchie. Les *modérés* trahissaient la République.

MODÉRÉMENT, adv. Sans excès, avec modération. Prendre *modérément* de l'exercice. Manger *modérément*. Content d'établir son droit, il use *modérément* de la victoire. (Bossuet.) | Sans emportement. Pour un homme qui avait fortement à se plaindre, il lui a parlé *modérément*. | Famil. et ironiq. *Il pense modérément*, c. à d. Il n'a pas d'idée, il se sert peu de son intelligence.

MODÉRER, v. a. (du lat. *moderare*, même sens). Adoucir, modérer, tempérer, mettre des bornes à. *Modérer* le feu d'un fourneau. *Modérer* sa colère. *Modérer* ses passions. *Modérer* ses désirs, son ambition, son ardeur. C'est beaucoup de vouloir *modérer* cet amour. (La Fontaine.) La sagesse ne *modérait* pas sa valeur. (Fénelon.) Je crois qu'il faut un peu *modérer* notre enthousiasme pour le Nord. (Voltaire.) Pour *modérer* ses désirs, il suffit de voir les objets tels qu'ils sont. (Dumarsais.) | Rendre modéré. Éclairer les hommes, c'est les *modérer*. (Boiste.) | Mettre un frein. *Modérer* la marche d'un convoi. *Modérer* son pas. *Modérer* la course d'un cheval. | Rendre moins violent. *Modérer* ses coups. | Mettre des bornes à. *Modérer* sa dépense. | *Modérer les prix*, Les diminuer. | SE MODÉRER, v. pr. Se tempérer, s'adoucir. L'hiver commence à *se modérer*. Le feu de la forge ne tardera pas à *se modérer*. | Se posséder, se contenir, se retenir, réprimer les élans de l'âme. Il y a peu de gens qui peuvent *se modérer* en présence d'une injustice. | Se contenir mutuellement. Les hommes *se modèrent* mutuellement par une crainte réciproque. | Synonymes : MODÉRER, AMORTIR. *Modérer*, c'est diriger la vivacité d'une action; *amortir*, c'est éteindre cette vivacité.

MODERNE, adj. Nouveau, récent, qui est des derniers temps. Il est opposé aux mots *Ancien* et *Antique*. Les auteurs *modernes*. Les philosophes *modernes*. Les ouvrages *modernes*. Les peintres *modernes*. Les inventions *modernes*. Les conquêtes *modernes* de la science ont ceci de particulier, qu'elles se préoccupent du bien-être et de la conservation de l'homme comme individu. Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps *modernes*, et parlons de perfectibilité. (Ch. Nodier.) | *Architecture moderne*, Se dit de tous les genres d'architecture qui ont été en usage dans l'Europe depuis le commencement du moyen âge. Ainsi de l'*histoire moderne*, de la *sculpture moderne*, etc. etc. | *Bâtiment moderne*, Fait suivant la façon de construire la plus récente. | *Astronomie moderne*, Celle qui a commencé à Copernic. | *Chimie moderne*, Celle qui a été créée par Lavoisier, développée et étendue par Fourcroy, etc. | *Physique moderne*, D'abord, celle de Descartes; ensuite celle de Newton. | *Géométrie moderne*, Géométrie des infiniment petits. | Eaux et forêts. Se dit d'un baliveau qui a depuis quarante jusqu'à soixante et quatre-vingts ans. Après ce temps, ce sont des arbres de haute futaie. | *A la moderne*, loc. adv. Dans le goût, suivant la manière moderne. | S. m. Auteur, savant, artiste, qui a paru depuis la renaissance des lettres et des arts. Un *moderne*. Les anciens et les *modernes* sont d'accord sur ce point. On lit les anciens par une espèce de devoir; on ne lit les *modernes* que pour le plaisir. (Fontenelle.) Il y a des *modernes* que leurs grandes qualités et leurs vertus rangent parmi les anciens. (Boiste.) | Par extens. Se dit des hommes en général depuis la formation des empires actuels. Les anciens et les *modernes*. On ne saurait échapper à ce parallèle redoutable des anciens et des modernes, d'où les modernes sortent toujours écrasés. Cette conclusion, qui a été celle de tous les temps, est souverainement injuste. La vie des modernes, aussi bien que la littérature, les arts, et surtout les sciences, peuvent supporter la comparaison. Dans les sciences, la supériorité des modernes est incontestable et facile à comprendre. Ce sont les modernes qui, en réalité, ont créé la chimie, l'astronomie, la géologie, la mécanique céleste, la télégraphie, etc., etc.

MODERNER, v. a. Restaurer dans le goût moderne. On a beau *moderner* le gothique, ce sera toujours le gothique. | Par extens. Rajeunir artificiellement. Beaucoup de vieilles coquettes passent la matinée à *moderner* leur visage.

MODERNISER, v. a. Rapprocher du goût moderne, donner une tournure moderne, rajeunir. Le chœur a *été* complètement *modernisé*. La Sainte-Chapelle vient d'*être modernisée*. Ce néologisme, d'origine anglaise, est plus euphonique que *moderner*.

MODERNISTE, s. Celui, celle qui estime les temps modernes au-dessus de l'antiquité. Vous, *moderniste*, vous me montrez une molécule organique.

MODESTE, adj. (du lat. *modestus*, même signif.). Qui a de la modestie. Un homme *modeste*. Une femme *modeste*. Être *modeste* dans ses discours, dans ses actions. Être *modeste* dans ses habits, dans sa dépense. Les malheureux qu'on accable ont si grand'peur qu'on ne les méprise, qu'ils en sont moins *modestes*. (Bussy-Rabutin.) Il est difficile aux plus grands hommes et même aux plus *modestes* de se sauver des illusions de l'amour-propre. (Voltaire.) | Qui marque de la modestie, de la retenue. Maintien, contenance, air *modeste*. Je vous réponds bien que si j'avais fait quelque découverte, je la donnerais sous les livrées *modestes* du doute. (Voltaire.) | Plein de réserve, de modération. Attendais-tu, Cléone, un courroux si *modeste*? (Racine.) | Qui a de la pudeur, de la décence. Il faut qu'une fille soit *modeste*. Le vice grossier fait horreur, l'impudence brutale donne de l'indignation, mais la beauté *modeste* est bien plus dangereuse. (Fénelon.) | Médiocre, simple, sans éclat. Avoir une fortune, une maison *modeste*. *Modeste* comme la violette qui se cache sous les fleurs. | *Couleur modeste*, Couleur qui n'est pas éclatante, qui n'annonce pas de prétention de la part de celui ou de celle qui la porte dans ses vêtements. | Se dit des choses. Une couronne de fleurs vint tomber sur son *modeste* front. | Sub-

stantiv. *Faire le modeste, la modeste*, Affecter un air modeste. | Une personne *modeste* agit tout uniment et sans façon, ne cherche point à se faire valoir, ne mendie point les applaudissements. Quand on lui en donne pour des choses qui ne les méritent pas, elle n'en est que médiocrement touchée; quand on les lui refuse injustement, elle ne se fâche pas. Elle n'a point une haute idée de son mérite et elle rend justice au mérite des autres; elle les loue sans répugnance, quand ils ont fait quelque belle action, et entend sans envie les éloges qu'on leur donne. Certains hommes contents d'eux-mêmes, de quelque action ou de quelque ouvrage qui ne leur a pas réussi, et ayant ouï dire que la modestie sied bien aux grands hommes, osent être *modestes*, contrefont les simples et les naturels, semblables à ces gens d'une taille médiocre qui se baissent aux portes de peur de se heurter. Vous dites qu'il faut être *modeste*, les gens honnêtes ne demandent pas mieux; faites seulement que les hommes n'empiètent pas sur ceux qui cèdent par modestie.

MODESTEMENT, adv. D'une manière modeste. Répondre *modestement*. Il est impossible de s'habiller plus *modestement* et avec plus de goût. | Avec modération. Une habitation *modestement* tenue. | Artistiq. Statue *modestement* drapée. | Ironiq. Il a *modestement* montré son esprit.

MODESTIE, s. f. (du lat. *modus*, modération, retenue). Retenue sans affectation dans la manière de penser et de parler de soi. La *modestie* de l'esprit. Un langage plein de *modestie*. Il se fait remarquer par sa *modestie*. Les charmes de la *modestie*. La *modestie* est au mérite ce que les ombres sont dans un tableau; elle lui donne de la force et du relief. (La Bruyère.) Sa *modestie* et sa sagesse ne se démentent point. (Voltaire.) La *modestie* extrême a ses dangers ainsi que l'orgueil. (J. J. Rousseau.) Il n'y a de vraie *modestie* que dans les fortes têtes et les grandes âmes. (Boiste.) | Pudeur, décence. La *modestie* est le plus bel ornement d'une fille. On a dit que la plus belle couleur qu'il y eût au monde, était cette rougeur aimable dont l'innocence, la jeunesse, la santé, la *modestie* et la pudeur coloraient les joues d'une fille. (Diderot.) | Retenue dans la manière de vivre et d'agir. La *modestie* est une juste modération de l'esprit et du cœur. (J. J. Rousseau.) | Simplicité, médiocrité. Tout est d'accord dans cette femme : c'est une douce simplicité dans ses manières, les habillements et les discours; sa dignité, loin d'en souffrir, y gagne, car elle a le parfum de la vraie *modestie*. | Le pluriel n'est guère usité; il fait cependant un bon effet dans cette phrase de Bossuet : C'était là de ces *modesties* que la crainte inspire. | La *simplicité* consiste à montrer ce qu'on est, la *modestie*, à le cacher. La *décence* craint de choquer, de déplaire, ou de ne pas avoir pour chacun les égards qui lui sont dus. La *pudeur* craint la honte et l'avilissement. La *réserve* ne dit rien, ne fait rien sans un mûr examen. La *retenue* est cause qu'on ne dit rien ou qu'on ne fait rien qu'à propos; elle est bonne partout, mais elle est absolument nécessaire en public. La *modestie* craint d'être remarquée et ne dispute à personne les avantages de la beauté, de l'esprit, des talents, etc. | La *fausse modestie* est un vice d'autant plus odieux que c'est un piége tendu à la confiance sous les dehors de la simplicité. Au reste, comme la vertu, dont on prend ainsi le masque, n'attire guère qu'une estime stérile, elle obtient rarement les honneurs de la contrefaçon. Chez les jeunes filles et chez les jeunes femmes, elle est compagne de la décence; ce sont les deux points sur lesquels on insiste le plus dans leur éducation. J. J. Rousseau, prétend qu'en France, la modestie est la vertu des sots. Le prince de Ligne va plus loin : la modestie, dit-il, n'est souvent qu'une hypocrisie qu'on emploie pour s'attraper soi-même. Selon Chesterfield, la modestie est à la vertu ce que le voile est à la beauté. Zénon a défini la modestie *la science du mouvement décent*. Nous préférons cette définition à toutes, car elle est la plus vraie et la plus juste. La *modestie* est de tous les âges.

MODICITÉ, s. f. (du lat. *modicus*, modique). Petite quantité. Ne se dit qu'en parlant de salaire, d'argent. La *modicité* de son salaire, de sa dépense. | Médiocre valeur. J'ai été tenté d'acheter ce cheval à cause de la *modicité* du prix. | Bornes étroites. La *modicité* de sa fortune lui suffit.

MODIFIABLE, adj. Qui peut être modifié. Un projet *modifiable*. L'homme devient de tous les êtres le plus *modifiable*, le plus exposé à périr. (Virey.)

MODIFICATEUR, TRICE, adj. Qui est propre à modifier. Agent *modificateur*. Il est évident que cette division est vicieuse pour l'hygiène, puisqu'elle passe sous silence des causes *modificatrices* qui méritent la plus haute importance. (Rostan.) | S. m. Nom général donné aux agents physiques susceptibles de modifier l'organisme. L'air, sa température, son état de sécheresse ou d'humidité, etc., sont des *modificateurs externes*; les aliments, les eaux minérales, les médicaments sont des *modificateurs internes*. Puisqu'il ne s'agit que de modifier le système nerveux, tous les *modificateurs* sont bons. (Rostan.) Les *modificateurs* externes et internes.

MODIFICATIF, IVE, adj. Qui modifie. Un terme *modificatif*. Une expression *modificative*. | S. m. Gramm. Mot qui détermine le sens des autres. Les adverbes sont des *modificatifs*. | Philos. Ce qui sert à modifier, à changer la substance, à rendre moins absolu. Un homme qui a de la justesse dans l'esprit, et qui sait combien il y a peu de propositions généralement vraies en morale, les énonce avec quelque *modificatif* qui les restreint à leur juste valeur. Les *modificatifs*.

MODIFICATION, s. f. (pron. *modifikasion*; du lat. *modificatio*, même signif.). Changement apporté à une proposition, à une convention, etc. Ce projet est destiné à subir bien des *modifications*. | Action de modifier une loi. On a apporté tant de *modifications* dans les lois qui régissent la presse, qu'il est très-difficile de ne pas s'y embarrasser. | Action de modérer, d'adoucir une peine; limitations, exceptions, adoucissement que les cours souveraines inséraient quelquefois dans les enregistrements qu'elles faisaient des édits et déclarations du roi. | Gramm. Circonstance, particularité ajoutée au sens d'un mot. L'adverbe se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque *modification* ou une circonstance. (Laveaux.) L'adverbe exprime une *modification*, une qualification constante qui, en donnant au verbe un sens particulier, se confond en quelque sorte avec lui et s'étend sur toute la durée de l'action. (Id.) | Changement dans la manière d'être d'une substance. Suivant Spinosa, tous les êtres qui composent l'univers étaient autant de *modifications* d'une seule et unique substance; il n'y avait que l'arrangement et la diverse situation des parties qui mettaient de la différence entre eux. Les sensations sont des *modifications* de l'âme. *Modifications* de substance.

MODIFIÉ, ÉE, part. Changé, altéré. Article *modifié*. Loi *modifiée*. L'obéissance *modifiée* ne peut être que désobéissance. (Boiste.) La fatalité de notre destin s'est *modifiée* par la liberté de nos facultés, aussi bien que l'influence des milieux peut être *modifiée* par la force de notre volonté.

MODIFIER, v. a. (du lat. *modificare*, même signif.). Adoucir, alléger, mitiger, tempérer, limiter, restreindre. *Modifier* une peine, une loi, une proposition. Il faut *modifier* ces articles. Les lois de l'imagination, que les gens qui en sont dénués appellent les écarts de l'imagination, ne peuvent être *modifiées* que par la réalisation de la poésie dans la science. (Saint-Hilaire.) | Produire une modification, corriger, changer une chose dans quelqu'une de ses parties. Le climat, l'éducation, les lois, *modifient* diversement la nature de l'homme. La nature fait tout l'homme; l'éducation ne peut que le *modifier*. (Boiste.) Il faut peu de chose pour *modifier* l'influence du climat. (Barthélemy.) Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance ou d'une idée. Pour écrire avec élégance, il faut connaître les idées accessoires qui doivent *modifier* les idées principales. (Condillac.) | Gramm. Changer le mode d'un mot, en particulariser le sens. La dénomination de l'adverbe est prise de son usage le plus ordinaire, qui est de *modifier* l'action que le verbe exprime. Les adverbes se placent ordinairement avant les adjectifs qu'ils *modifient*. | SE MODIFIER, v. pron. Éprouver des modifications. Les opinions *se modifient* par suite de mûres réflexions ou du frottement des discussions et des idées. | Être modifié. Les êtres bruts sont comme les gens blasés, ils ne peuvent *se modifier*. | Se dit des personnes qui subissent des modifications réciproques. Les hommes, surtout dans leur jeunesse, *se modifient* par leur fréquentation. | Être, pouvoir être modifié. Les religions, même celles qui se prétendent immuables, *se modifient*, à l'insu de tous, selon l'esprit des siècles qu'elles traversent.

MODILLON, s. m. (de l'ital. *modiglione*, même sens). Archit. Ornement figurant l'extrémité du comble. Les modillons sont de petites consoles ordinairement renversées en forme d'*S*, qu'on place sous le larmier de la corniche des ordres ionique, corinthien et composite.

MODIOLE, s. f. Conchyliol. Genre de coquilles bivalves établi aux dépens du genre moule, et dont les animaux creusent leur demeure dans la pierre. Il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles. La délicatesse de la chair et le goût exquis qui caractérise la *modiole lithophage* la font rechercher avec avidité. La *modiole lulat* reste toujours en place, fixée aux rochers par une centaine de fils qui partent de dessous le pied.

Modiole.

MODIQUE, adj. (du lat. *modicus*, fait de *modus*, mesure, règle). De peu de valeur, peu considérable, renfermé dans les bornes de la modicité. Salaire *modique*. Somme *modique*. Fortune *modique*. Il n'est pas possible qu'un si *modique* revenu suffise à tant de dépenses. (J. J. Rousseau.)

MODIQUEMENT, adv. Avec modicité. Vivre *modiquement*. Ce travail est trop *modiquement* rétribué, l'ouvrière ne peut vivre avec son salaire.

MODISTE, s. f. Ouvrier, ouvrière en modes. Un *modiste*. Une *modiste*. Se dit plutôt au fém. pour Faiseuse de modes. Ce chapeau, ce bonnet est de la meilleure *modiste*. Cette *modiste* travaille au jour le jour. Les bonnes *modistes* dédaignent les velours façon de cachemire. (Geoffroy.) | Les modistes s'occupent généralement de tout ce qui concerne les ornements de luxe dans la toilette des femmes. Elles ne travaillent que des étoffes très-légères : les dentelles, les blondes, les tulles, les gazes, les fines batistes, les taffetas, les rubans de toute espèce, les broderies, les fleurs artificielles, les plumes, etc. | La modiste est moins une ouvrière qu'une artiste. Beaucoup d'observateurs prétendent que les habitudes d'une profession influent sur l'extérieur des personnes qui l'exercent. Ceci est surtout vrai des modistes. De tous les états embrassés par les femmes, il n'en est pas un qui s'accuse au dehors avec plus de relief. Il semble que l'éclat, la légèreté, la finesse et l'élégance des tissus dont elle compose les petits chefs-d'œuvre de la toilette féminine se reproduisent sur les traits, dans les manières et jusque dans la tournure de la modiste. Aussi est-ce dans cette profession que les romanciers, les auteurs dramatiques et les poètes vont chercher de préférence ce type de femme qui tient à la fois du peuple et de l'artiste, et qu'on appelle la *grisette*. Il n'y a de bonnes modistes qu'en France. L'industrie anglaise nous les envie et nous enlève chaque année, à prix d'or, quelques-unes de nos meilleures ouvrières; mais, chose singulière! dès qu'elles ont quitté Paris, le centre de la mode et du bon goût, elles commencent à perdre leur habileté de main et leur faculté d'invention; au bout d'un an ou deux, terme moyen, elles sont obligées de venir se retremper à la source. Il n'est pas rare de voir des modistes en réputation arriver en très-peu de temps à la fortune et épouser des célébrités.

MODIUS, s. m. Mesure romaine de capacité pour les choses sèches, qui valait 16 *sextarii*, ou setiers, environ les 4 cinquièmes de notre boisseau, ou 8 litres 63 centilitres.

MODULAIRE, adj. Se dit de l'architecture qui dérive des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine. Les plans de construction *modulaire* pourraient convenir à des monuments empreints de majesté, mais ils ne sauraient être adoptés par les modernes, qui placent la commodité à côté de l'élégance. | Qui a rapport à ce genre d'architecture. Le système *modulaire*, poussé au delà des vues générales d'après lesquelles les Grecs l'ont conçu, n'est qu'une illusion.

MODULATEUR, TRICE, s. Mus. Artiste qui entend bien la modulation, l'art de moduler. Savant *modulateur*. Voilà une habile *modulatrice*.

MODULATION, s. f. (pron. *modulasion*; du lat. *modulatio*, art de chanter avec mesure). Mus. Pas-

sage d'un ton, d'un mode à un autre dans le chant ou dans l'harmonie, suivant certaines notes ou consonnances agréables à l'oreille. C'est le simple chant, que les anciens appelaient *mélopée*, et qui constitue ce que nous nommons *mélodie*. Mozart a poussé jusqu'à la magie l'art des *modulations*. | Action de moduler le chant ou l'harmonie; effet qui en résulte. L'exercice qui consiste à moduler avec la voix s'appelle plus spécialement *vocalisation* ou *exercice des vocalises*. | Transport d'un chant d'un mode dans un autre. *Modulation harmonique*. C'est dans ce sens général qu'on prend plus communément le mot *Modulation*, pour désigner l'art de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. On a voulu établir des règles pour la modulation; ce sont là des manies de professeur : la modulation n'a d'autres règles que le plus ou moins de génie du compositeur. | On a confondu à tort la *transition harmonique* avec la *modulation harmonique*. La *transition* a lieu qu'au moment où le ton se substitue à un autre, et la *modulation* existe, au contraire, depuis le début du morceau jusqu'à cette substitution. *Modulation harmonique*.

MODULE, s. m. (du lat. *modulus*, même signif.). Mesure prise à volonté pour régler les proportions des colonnes et la symétrie ou la disposition d'un édifice. Les architectes prennent le plus souvent pour *module* le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne, et le subdivisent en parties, ou *minutes*. | Numismat. Mesure prise pour fixer les médailles par des grandeurs déterminées, et en composer les différentes suites dans un médaillier. Grand *module*. Moyen *module*. Petit *module*. | Algèb. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier. | Géom. Sous-tangente de la logarithmique. | Par extens. Tout ce qui sert à mesurer. Le mètre est le *module* des longueurs. | Fig. L'homme est le seul être que la nature ait mesuré avec le même *module*. (Buffon.) | Agric. Appareil régulateur affecté à la distribution des eaux d'arrosage.

MODULÉ, ÉE, part. Produit par une modulation. Air bien *modulé*. Notes agréablement *modulées*. Il joua sur la flûte un air parfaitement *modulé*.

MODULER, v. n. (du lat. *modulari*, diriger sa voix avec mesure et harmonie.) Mus. Faire passer le chant ou l'harmonie dans des temps ou des modes différents. Ce musicien *module* bien. *Moduler* d'une manière agréable, d'une manière savante. Mme Cinti-Damoreau a été la première des cantatrices dans l'art de *moduler*. « *Moduler*, c'est proprement faire usage d'une modulation ou de plusieurs successivement, car ces deux modulations ne peuvent exister à la fois, quel que soit le nombre des parties, parce que l'unité de ton ou de modulation est la première chose que l'on doive conserver avec soin. » (C. Blaze.) | *Moduler sans sortir du ton ni du mode*, Parcourir tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent et sans trop d'uniformité les trois tons principaux : la dominante, la tonique et la sous-dominante. | *Moduler dans des tons et des modes différents*, Conduire la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode, au moyen des altérations. | V. a. Composer un air en suivant les règles de la modulation. Qu'il *module* avec art ses airs délicieux! (Viennet.) | Chanter, composer des vers. *Modulant* avec art sa voix mélodieuse.

> Sous ce hêtre touffu, riant et doux asile,
> Ton chalumeau leger *module* un air facile.
> (DOMERGUE.)

| Par extens. Le rossignol soupire et *module* ses peines. (B. Lormian.) Ce n'est point un rhéteur qui *module* ses phrases. (Linguet.) | Prononcer. L'âme se meut déjà dans les mots que l'enfant *module* au hasard. (Ch. Nodier.) | SE MODULER, v. pr. Être modulé. Les morceaux de *la Création* d'Hændel ne *se modulent* pas avec facilité.

MOÉDA, s. f. Monnaie d'or du Portugal. La *moëda douro* vaut 4,800 reis, ou 33 fr. 96 c. de notre monnaie; la *meia moëda*, aussi d'or, vaut 2,400 reis, ou 16 fr. 98. | Au plur. Des *moëdas*.

MOELLE, s. f. (du lat. *medulla*, même sens). Nom qu'on donne à diverses substances qui sont renfermées dans les cavités les plus intimes des êtres organisés. Il y a deux principales sortes de *moelles* : les *moelles des animaux* et celles *des végétaux*. La *moelle* d'un os. La *moelle* du sureau. Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la *moelle* de leurs os. (Fénelon.) | Les *moelles des animaux* sont elles-mêmes de différentes variétés, il y a en eux la *moelle épinière* et la *moelle* proprement dite. La *moelle épinière* est une substance de la nature de la cervelle, ou pulpe nerveuse, dont elle est une émanation, chez tous les animaux qui ont un squelette osseux articulé, tels que les quadrupèdes, les cétacés, les oiseaux, les reptiles et les poissons. Le cerveau, dans ces animaux, semble être un bulbe dont la moelle épinière, qui s'étend dans la longueur du dos, est une sorte de tige qui jette de chaque côté des rameaux nombreux, qui sont les nerfs. Il y a une autre *moelle* différente de la première; elle se trouve dans l'intérieur des os fistuleux et dans la substance réticulaire des autres os. Cette moelle est de nature grasse et huileuse; elle contient aussi des vaisseaux sanguins et des filets nerveux qui la rendent sensible. Il paraît que cette matière est destinée à nourrir l'intérieur des os et à les entretenir dans un état de souplesse convenable. La moelle est formée des mêmes principes que la graisse ordinaire, mais en proportions différentes, puisqu'elle est plus fluide. Ces proportions varient d'ailleurs selon les circonstances individuelles. Lorsque l'embonpoint est ordinaire, on trouve, sur huit parties de moelle, sept de graisse; le reste est formé par les vaisseaux, de l'eau et de l'albumine. Chez les sujets maigres, au contraire, la graisse ne constitue que le quart ou une proportion moindre encore du fluide contenu dans les os longs; le reste paraît être de l'eau, ou du moins une substance évaporable, et de l'albumine ou une substance coagulable. Diverses fonctions ont été attribuées à la moelle; on l'a crue propre à donner de la souplesse et de la ténacité aux os; mais cette opinion est inadmissible, puisque les os des vieillards, qui contiennent beaucoup de moelle, sont beaucoup plus fragiles que ceux des enfants, qui en contiennent infiniment moins. On ne peut pas admettre davantage qu'elle serve à nourrir le tissu osseux, puisque l'on trouve dans les espèces animales beaucoup d'os qui sont dépourvus de graisse. La membrane médullaire fait au dedans de l'os l'office du périoste, et c'est sous ce rapport seulement qu'elle sert à la nutrition. Quant à la *moelle*, elle doit avoir les mêmes usages généraux que la graisse : c'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive. | *Moelle allongée*, Partie inférieure qui se prolonge de la protubérance cérébrale jusqu'au trou occipital. D'autres auteurs confondent avec la *moelle allongée*, non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés; on regarde même ce que Bichat appelle le *tronc* du nerf olfactif comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la *moelle allongée*. | La *moelle épinière* se continue avec la protubérance cérébrale au niveau du grand trou occipital. Elle descend dans le canal vertébral jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement, présentant dans ce trajet plusieurs renflements très-marqués, et creusée, sur sa surface antérieure et sur sa face postérieure, d'un sillon qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis. L'extrémité supérieure de la *moelle cérébrale*, renfermée dans le crâne, forme une sorte de renflement ou de bulbe étendu de la protubérance cérébrale au grand trou occipital. La substance de la *moelle épinière* est formée de fibres dirigées, les unes longitudinalement, les autres transversalement. | Art culin. Substance molle et grasse qui remplit les os. | Chez les plantes, la moelle est également de diverse nature selon les espèces dans lesquelles elle se trouve; par exemple, la moelle du palmier sagou est une farine nourrissante de nature amilacée, tandis que la moelle du figuier et de quelques autres arbres dont le bois est poreux et léger est une substance spongieuse et utriculaire. La moelle des plantes, dont la graine n'a qu'une feuille séminale dans sa germination, est disséminée dans les interstices des fibres du tronc. Les plantes dicotylédones sont pourvues d'un canal central qui contient la moelle et qui envoie des prolongements médullaires en rayons divergents dans la substance ligneuse. Quelquefois, le canal de la moelle s'oblitère surtout dans les arbres à bois très-compacte et à fibres serrées; mais il se trouve toujours dans les branches, et surtout dans celles qui portent des fleurs et des fruits. V. MÉDULLE et MÉDULLAIRE. | Fig. L'intérieur du corps. J'en ai frissonné jusqu'à la *moelle*. | Ce qu'il y a d'essentiel, de meilleur dans un ouvrage d'esprit. Prenez la *moelle* de toutes les philosophies et de toutes les religions, et vous verrez qu'aucune n'a tenu compte des passions. (Fourier.) | Fond du caractère, fond de l'âme. J'ai étudié l'homme jusqu'à la *moelle*, et je lui ai toujours trouvé plus de bêtise que de méchanceté. (Champfort.) | On a donné le nom de *moelle* aux extraits de plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence; ainsi on a dit : *moelle de théologie*, *moelle de jurisprudence*, dans le même sens que *esprit des lois*, *esprit de Montaigne*, etc. | Famil. *Tirer à quelqu'un jusqu'à la moelle des os*, *Le sucer jusqu'à la moelle*, Ruiner un homme en tirant de lui peu à peu tout ce qu'il possède. | *Cet homme a été nourri de la moelle de lion*, Dicton qui signifie qu'un homme est brave et courageux. | *Pommade à la moelle de bœuf*, Faite avec de la moelle de bœuf. | Substance que contient un bâton de casse. *Moelle* de casse. | Minéral. Nœud formé dans des grains de marcassite, de quartz, etc. | Nœud dans l'ardoise. | *Moelle de pierre*, Variété friable d'argile lithomarge. | Chaux carbonatée crayeuse, pulvérulente, qu'on appelle aussi *farine fossile*. | Se dit, en général, de plusieurs substances qui, à cause de leur consistance friable et terreuse, leur couleur blanche et leur gisement en veine ou en efflorescence dans les fissures des pierres compactes, ont été comparées à la moelle des végétaux. | *Moelle de montagne*, *de roche*, Diverses variétés de chaux carbonatée, spongieuse, blanche, etc. | *Moelle de rocher*, Amiante. On en fait des tissus incombustibles.

MOELLEUSEMENT, adv. D'une manière moelleuse. Le chanoine était *moelleusement* étendu sur un lit de plume, à côté de Sidonie. (Duval.) | Fig. T. de peint. Avec une grande délicatesse, en adoucissant les couleurs. Ce tableau est peint *moelleusement*. Voilà un discours *moelleusement* récité.

MOELLEUX, EUSE, adj. Rempli de moelle. Un os *moelleux*. Un bois *moelleux*. Les cocotiers, les bananiers, les palmiers sont des arbres *moelleux* et tendres. (Buffon.) | Fig. Qui flatte le goût. Un vin *moelleux*. | Doux et souple à la main. Je tâte votre habit, l'étoffe en est *moelleuse*. (Molière.) | Suave, agréable à l'oreille et aux yeux. Le rossignol a un timbre pur, *moelleux*, éclatant. (Buffon.) | Plein de sens et de bonnes pensées. Discours *moelleux*. | Par anal. Montrer par des raisons poignantes et *moelleuses*. (Ét. Pasquier.) | T. de peint. *Pinceau moelleux*, Dont les touches sont larges et bien fondues. | *Contours moelleux*, Souples, gracieux. | S. m. Douceur de la touche dans une peinture, liant du dessin. Il y a plus de vigueur d'un côté, plus de *moelleux* et d'harmonie de l'autre. (Diderot.) | Chorégr. *Avoir du moelleux*, Se dit d'un danseur qui fléchit les genoux avec aisance.

MOELLON, s. m. (rad. *moelle*, parce que les *moellons* sont au milieu du mur, comme la moelle au milieu des os). La moindre pierre qui provient d'une carrière. Mur en *moellons*. Le *moellon* s'emploie aux fondements, aux murs de médiocre épaisseur et pour le garni des gros murs. La plupart des *moellons* sont en pierre calcaire; le plus souvent ce ne sont que des débris de pierre de taille; il y en a aussi en pierre à plâtre et en pierre siliceuse, qu'on nomme *pierre meulière*. | *Moellon bloqué*, Moellon de mauvaise qualité, qui ne peut être équarri. | *Moellon d'appareil*, Moellon qui est équarri comme un petit carreau de pierre et piqué pour être employé dans un mur de face. | *Moellon de plat*, Qui est placé sur son lit dans les murs que l'on élève à plomb. | *Moellon en coupe*, Qui est posé sur le champ dans la construction des voûtes. | *Moellon gisant*, Celui qui a plus de lit et où il y a moins à tailler pour le façonner. | *Moellon piqué*, Celui qui, après avoir été ébauché, est piqué jusqu'au vif avec la pointe du marteau. | Dans les manufactures de glaces, les *moellons* sont des pierres qui servent à doucir les glaces de petit volume. On distingue celui d'*assiette*, sur lequel repose la glace, et celui de *charge*, avec lequel on appuie sur la glace.

MOELLONNIER, s. m. Coin dont on se sert pour diviser les moellons. | Par extens. Marteau qu'emploient les cantonniers pour briser le silex.

MOERIS. Géogr. anc. Lac d'Égypte, ainsi nommé du nom du roi qui le fit creuser dans l'Heptanomide, à peu de distance d'Arsinoé. Il avait, selon la plupart des auteurs anciens, 3,000 stades de tour (environ 420 kilom.), sa profondeur était de 100 mètres. Il communiquait au Nil par un canal de 20 kilom. et de 7 mètres de largeur. Au milieu du lac s'élevaient deux grandes pyramides surmontées de statues colossales assises; on en retrouve les ruines avec deux piédestaux très-dégradés au S. E. du Fayoum et au N. de l'ancienne *Crocodilopolis*. Ce lac avait été construit pour corriger l'irrégularité des inondations du Nil, tantôt trop abondantes, tantôt trop faibles, en recevant le superflu des eaux dans le premier cas, et en lui en donnant dans le second. C'est en considérant l'utilité de ce lac qu'Hérodote en parlait avec admiration et le préférait aux pyramides, au labyrinthe et le regar-

dait comme le plus beau et le plus précieux des monuments égyptiens. Il faut visiter le lac *Mœris*.

MOESIE. Géogr. anc. Province romaine. V. MÉSIE.

MOEUF, s. m. (du lat. *modus*). Gramm. Se disait pour *mode*. | Anc. mus. Se disait vulgairement de la division de la maxime et de la longue. Le *mœuf* maxime doit toujours prévaloir dans la musique large et, notamment, dans la musique religieuse. (Saint-Étienne.)

MOEURS, s. f. pl. (du lat. *mos*; plur. *mores*, les mœurs). Habitudes naturelles ou sociales, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. Bonnes *mœurs*. Mauvaises *mœurs*. *Mœurs* honnêtes. *Mœurs* corrompues, dépravées. L'innocence, la candeur des *mœurs*. La corruption des *mœurs*. La dépravation, le déréglement des *mœurs*. La décadence des *mœurs*. Les bonnes *mœurs* produisent la santé. (Fénelon.) La pureté de leurs *mœurs* et l'austérité de leur vie leur concilient la confiance des peuples. (Barthélemy.)

Le sage est citoyen : il respecte à la fois
Et le trésor des *mœurs* et le dépôt des lois.
(CHAMPFORT.)

| *Mœurs*, dit Rivarol, vient de *mos* et *mora*, coutume, chose qui reste, chose fixe. | Les *mœurs*, en parlant d'un particulier et de la vie privée, ne signifient autre chose que la pratique des vertus morales ou le déréglement de la conduite, suivant que ce terme est pris en bien ou en mal. Mais relativement à une nation, cela s'entend de ses coutumes, de ses usages, non pas de ceux qui, indifférents par eux-mêmes, sont du ressort d'une mode arbitraire, mais des usages qui influent sur la manière de penser, de sentir et d'agir, ou qui en dépendent. L'erreur vient de ce que plusieurs de ceux qui ont écrit sur la morale commencent par supposer que l'homme n'est qu'un composé de misère et de corruption, et qu'il ne peut rien produire d'estimable. Ce système est aussi faux que dangereux. Les hommes sont également capables du bien et du mal; ils peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent se pervertir; autrement, pourquoi punir, pourquoi récompenser, pourquoi instruire? Mais pour être en droit de reprendre les hommes, pour être en état de les corriger, il faudrait d'abord aimer l'humanité, et l'on serait alors, à l'égard des hommes, juste sans dureté et indulgent sans lâcheté. Les hommes sont pleins d'amour-propre et attachés à leur intérêt. Ces dispositions n'ont par elles-mêmes rien de vicieux, elles deviennent bonnes ou mauvaises par les effets qu'elles produisent. Que deviendrait la société si on la privait de ses ressorts, si on enfretranchait les passions? Qu'on apprenne aux hommes à s'aimer relativement les uns les autres, qu'on leur en prouve la nécessité pour leur bonheur. On peut leur démontrer que leur gloire et leur intérêt ne se trouvent que dans la pratique de leurs devoirs. On ne les trompe que pour les rendre plus malheureux, sur l'idée humiliante qu'on leur donne d'eux-mêmes; ils peuvent être criminels sans en rougir. Pour les rendre meilleurs, il ne faut que les éclairer : le crime est toujours l'effet d'un faux jugement. Comme les mœurs sont les habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie, on ne saurait nier que les femmes, qui sont les mobiles les plus ordinaires de nos actions, n'exercent une immense influence sur les mœurs d'une société. Aussi, partout où les femmes sont vertueuses et éclairées, les mœurs sont bonnes; c'est pourquoi tous les philosophes conseillent vivement d'apporter le plus grand soin à l'éducation des femmes. Voici les paroles éloquentes par lesquelles J. J. Rousseau exhorte les mères à veiller elles-mêmes sur leurs filles : « Femmes, voulez-vous inspirer l'amour des bonnes mœurs à vos filles, sans leur dire incessamment : *Soyez sages*, donnez-leur un grand intérêt à l'être; faites-leur sentir tout le prix de la sagesse, et vous la ferez aimer. Il ne suffit pas de prendre cet intérêt au loin dans l'avenir, montrez-le dans le moment même, dans les relations de leur âge, dans le caractère de leurs amants; dépeignez-leur l'homme de bien, l'homme de mérite; apprenez-leur à le reconnaître, à l'aimer et à l'aimer pour elles; prouvez-leur qu'amies, femmes ou maîtresses, cet homme seul peut les rendre heureuses. Amenez la vertu par la raison; faites-leur sentir que l'empire de leur sexe et tous ses avantages ne tiennent pas seulement à sa bonne conduite, à ses mœurs, mais encore à celles des hommes; qu'elles ont peu de prise sur des âmes viles et basses, et qu'on ne sait servir sa maîtresse que comme on sait servir la vertu. Soyez sûres qu'alors, en leur dépeignant les mœurs de nos jours, vous leur en inspirerez un dégoût sincère; en leur montrant les gens à la mode, vous les leur ferez mépriser, vous ne leur donnerez que de l'éloignement pour leurs maximes, qu'aversion pour leurs sentiments, que dédain pour leurs vaines galanteries; vous leur ferez naître une ambition plus noble, celle de régner sur des âmes grandes et fortes, celle des femmes de Sparte, qui était de commander à des hommes. » | Jurisp. *Bonne vie et mœurs*, Manière dont une personne se conduit. Les personnes à gages sont obligées de produire un certificat de *bonne vie et mœurs*. | *Avoir des mœurs*, Avoir de bonnes mœurs, une conduite réglée. | *N'avoir point de mœurs*, En avoir de mauvaises. | *Homme, femme sans mœurs*, Homme, femme de mauvaises mœurs. | Prov. *Une fille suit les mœurs de sa mère*, L'exemple de sa mère la rend sage ou dissipée. | *Les honneurs changent les mœurs*, On s'oublie dans la prospérité. | *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs*, L'exemple est contagieux. | *Les bonnes mœurs sont un collier de perles*, Il suffit d'y manquer une fois pour qu'il s'ensuive une foule de fautes; de même qu'il suffit de perdre la première perle d'un collier pour que toutes les autres suivent. | Inclination, habitudes, coutumes particulières des peuples. Les *mœurs* sont sujettes à toutes les révolutions de l'esprit humain; elles ne sont pas les mêmes chez les peuples qui ont toujours été barbares, chez ceux qui s'éclairent, et chez ceux qui retombent dans la barbarie. (Condillac.) Tout homme est formé par son siècle : bien peu s'élèvent au-dessus des *mœurs* du temps. (Voltaire.) Les *mœurs* turques n'étaient pas encore adoucies. (Id.) Dans le même sens, en parlant des individus. Avoir des *mœurs* simples, agrestes. Cet homme a des *mœurs* douces. J'ai retrouvé ses grâces et ses *mœurs* faciles et indulgentes. (Voltaire.) | Habitudes naturelles des animaux. Les *mœurs* des animaux. J'appelle faculté morale celle qui constitue les *mœurs* de l'animal. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Cette chose n'est pas dans les mœurs des Français, des Allemands*, Elle n'est pas conforme à leurs goûts, à leurs usages. | Littér. Habitudes morales des pays, des siècles, caractères des personnages. Des siècles, des pays, étudiez les *mœurs*. (Boileau.) | Peint. Costumes, usages des différents pays, des différents siècles. Les *mœurs* sont bien observées dans ce tableau. (Acad.) | Rhét. Partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner l'esprit des auditeurs, par la bonne opinion que l'orateur donne de sa moralité. Les vrais orateurs doivent leurs succès autant à leurs *mœurs* qu'à leur éloquence. (Sabbatier.) | *Les mœurs sont plus forts que les lois*. Ce mot de Montesquieu vaut à lui seul tous les ouvrages qu'on a écrits sur cette matière; il est admirable de profondeur, de justesse et de portée. Toutes les lois qu'on fera ou qu'on tentera de faire en France pour rétablir la division entre les classes seront continuellement battues en brèche par l'esprit d'égalité, sentiment tout moderne qui a pénétré nos mœurs et qui les a envahies. L'observation du dimanche en France et en Angleterre est un exemple frappant qui vient à l'appui de l'axiome de Montesquieu. A Londres, tout est fermé le dimanche, non par respect de la loi religieuse, mais parce que cette habitude est passée dans les mœurs britanniques; à Paris, c'est tout le contraire; la tolérance et la liberté sont à l'ordre du jour; on y est à l'abri de ce rigorisme méthodique et tyrannique qui fait le fond du protestantisme et qui le rend aussi détestable que le bigotisme catholique. Chez nous, l'observation du dimanche est si peu dans nos mœurs que le gouvernement, qui cependant protége les catholiques, laisse à cet égard tous les citoyens libres. | *Austérité de mœurs*. Il n'est pas extraordinaire de voir prendre pour austérité de mœurs *une disette de sentiments*. Cette observation, applicable aux individus, l'est quelquefois à des sociétés entières. Quelques provinces de l'Angleterre, de l'Amérique, de la Suisse, en pourraient fournir des exemples. Ayez de bonnes *mœurs* sans intolérance pour autrui.

MOFETTE, s. f. (de l'ital. *mopheta*, même sens). Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains. | Toute exhalaison dangereuse.

MOGADOR. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, à 178 kilom. S. O. de Maroc, avec un port sur l'Atlantique; 15,000 habit., dont 6,000 juifs. Citadelle; palais impérial. Elle est la résidence de plusieurs consuls étrangers, et exporte des amandes, des dattes, des grenades, de la cire, des peaux de chèvre, de veau, des maroquins, des mulets, de l'ivoire, de l'ébène, de l'huile d'olive, etc. Bombardée en 1844 par les Français.

MOGHOSTAN (c. à d. *Pays des dattes*) Géogr. Contrée de la Perse, faisant partie de la province du Kerman, et s'étendant sur le golfe Persique depuis le cap Jask jusqu'au nord de Bender-Abassi.

MOGOL, OLE, adj. Nom d'un peuple mahométan qui envahit l'Inde au XVIe siècle. Le peuple *mogol*. | Substantiv. Un *Mogol*. Une *Mogole*.

MOGOL (le). Et plus communément le *Grand-Mogol*. Hist. Nom par lequel on désignait les souverains mahométans les plus puissants de l'Inde. La dénomination de *mogol*, donnée à ces princes par les naturels de l'Inde, n'est point exacte, car ils appartenaient à la race turque, et descendaient de *Timur*, plus connu sous le nom de *Tamerlan*. Babour, son petit-fils, fut en réalité, en 1505, le fondateur de la dynastie des Grands-Mogols. Il fit la conquête de plusieurs contrées de l'Inde et établit à Delhi le siége de son nouvel empire. Les Grands-Mogols ont joué un rôle assez important dans l'histoire. Ils soutinrent des guerres, conclurent des traités et établirent des relations politiques et commerciales, d'abord avec les Portugais, qui les avaient précédés dans les Indes, puis avec les Français et avec les Anglais. Plusieurs d'entre eux se montrèrent amis et protecteurs éclairés des lettres. | On appelle aussi *Grand-Mogol* un diamant de prix qui figurait à la couronne du souverain de ce pays. C'est le plus gros de tous les diamants.

MOGOLISTAN. Géogr. Nom donné à l'empire fondé, dans l'Indoustan, par les Mogols ou Mongols. Il était borné à l'O. par la Perse; au N. par la Boukharie et le Thibet, et à l'E. par l'Indo-Chine. Appelé aussi *empire du Grand-Mogol*, cet empire, fondé par Babour, un des descendants de Tamerlan, fut réduit d'abord par les Anglais, et renversé par les Mahrattes à la fin du XVIIIe siècle.

MOHA, s. m. Bot. Espèce de millet, cultivé comme plante à fourrage. Le *moha* produit beaucoup; on le sème épais, aussitôt après les gelées, dans un sol chaud, meuble, sablonneux, et il rapporte, année commune, 374 gerbes, du poids de 10 kilogr. chacune, par demi-hectare. La graine du *moha* est ovoïde, d'un jaune pâle. Elle est comestible et remplace le riz dans la cuisine. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

MOHAMMED. Véritable nom du prophète que nous nommons Mahomet. | Ce nom a été porté par un grand nombre de princes musulmans, qui ont régné dans différents pays. Le cheik Mohammed, célèbre fondateur de la secte religieuse des wahabites, nom qu'ils prirent d'Abd-el-Waheb, père de leur fondateur, naquit vers 1705, dans la tribu des Ben-Temin, province du Nedjed, en Arabie. Éloquent, pieux et instruit, il passa pour inspiré, et voulut prêcher la réforme de l'islamisme. Il admettait le Koran, et regardait comme des sages Jésus-Christ, Mahomet et les prophètes, mais il leur refusait toute espèce de culte. En dix ans, les wahabites devinrent maîtres du Nedjed, et firent des progrès rapides hors de cette province. Le cheik Mohammed mourut en 1803, il eut pour successeur dans le pontificat suprême Houçaïn, son fils aîné.

MOHARREM, s. m. Nom du premier mois de l'année arabique. C'est un des mois sacrés.

MOHATRA, adj. Employé seulement dans cette locution, *Contrat mohatra*. On appelait autrefois ainsi un contrat usuraire par lequel on achetait à crédit, mais fort cher, une marchandise, à condition de la revendre aussitôt argent comptant et à bon marché au marchand même de qui on l'avait achetée.

MOHAWK. Géogr. Rivière des États-Unis (New-York), a sa source à 8 kilom. O. de Trenton, et se jette dans l'Hudson, à 32 kilom. au N. d'Albany, après un cours de 250 kilom. Elle arrose le pays habité autrefois par la tribu indienne des Mohawks qui avaient leurs demeures près du lac Érié.

MOHICANS. Indiens des États-Unis, qui formaient jadis une nation puissante. On n'en trouve plus que quelques restes dans la partie S. E. du Connecticut. *Le Dernier des Mohicans*, roman, par Cooper.

MOHILEV. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Mohilev, sur la rive gauche du Dniéper, dans l'ancienne Lithuanie, à 800 kilom. de Saint-Pétersbourg; 24,000 habit. Archevêchés russe et catholique. Château fort; remparts en terre; belle place. Commerce de cuirs. Il se livra sous ses murs, en 1707, une bataille entre les Suédois et les Russes. Davoust y battit Bagration en 1812. | Le *gouvernement de Mohilev* est situé entre ceux de Vitebsk au N., de Thernigov et Smolensk à l'E., de Minsk à l'O.; 548 kilom. sur 370; 900,000 habit. Beaucoup de rivières; marais, forêts.

MOI, pron. sing. de la première pers. (du gr. μοί, datif de ἐγώ, même signif.). Son pluriel est *nous*. *Moi* ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées. Il s'emploie comme sujet, comme complément direct et comme complément indirect. *Moi*, j'ai blessé quelqu'un? fis-je tout étonnée. (Molière.) Regardez-*moi* là durant cet entretien. (Id.) C'est à *moi* de commander céans. (Dest.)

| Lorsqu'il est employé pour *je*, il veut toujours la première personne. *Moi, qui désirais tant...* et non *qui désirait*. | Il s'emploie souvent comme sujet d'un verbe sous-entendu. Qui désire plus que *moi* que la liberté triomphe? Phrase elliptique pour *Qui désire plus que moi ne désire*. | Il est aussi régime direct après *ne que* mis pour *seulement*. En cette occasion, je n'accuse *que* moi. | Il entre aussi dans le sujet de la phrase lorsqu'il est joint à d'autres mots qui forment le sujet. Sa mère et *moi* nous nous sommes mis devant lui pour l'empêcher de se précipiter dans l'abîme. (Lhomond.) | *Moi* demande pour correspondant le pronom *me*, dans les verbes pronominaux. C'est *moi* qui *me* fais fort de le mettre à la raison. | Se met, par opposition, avant ou après *me*. *Moi*, vous *m'*accuseriez de *m'*être ainsi conduit! | S'emploie aussi par opposition avec le verbe *être*. Faites donc que je ne *sois* pas *moi!* (Beaumarchais.) | Se met également par opposition avec *nous* et *vous*. *Nous* nous sommes battus *vous* et *moi*. | Se joint à l'expression *quant à* ou à la préposition *pour*. *Quant à moi*, je m'en moque. *Pour moi*, j'ai toujours vu les honnêtes gens assez tranquilles, mais les fripons toujours alertes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Avec ellipse de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à*. *Moi*, je serais assez sot de m'aller inquiéter! Ai-je jamais trouvé, *moi*, une heure de fortune? (Duval.) | Par exclamat. *Moi*, je ferais une chose aussi noire! Ou bien encore : *Moi*, faire une chose aussi noire! Ou simplement avec un adjectif : *Moi*, jalouse! et Thésée est celui que j'implore. (Racine.) | *Moi*, joint à un nom ou à un autre pronom, ne doit, d'après les convenances de notre politesse, être placé qu'en second. Nous sommes allés chasser, votre frère et *moi*. | Absol. Que vous reste-t-il? *Moi*, dis-je, et c'est assez! | Construit avec *le, la, les*, le pronom *moi* se place toujours le dernier. Montrez-*le-moi*, cet artiste incomparable. (J. J. Rousseau.) | Il se construit aussi avec *ce*, et *il*, dans les phrases suivantes et autres semblables : *C'*est de *moi* qu'*il* s'agit. Celui qui frappera le premier, *ce* sera *moi*. On peut dire : *Ce* fut pour *moi* un grand malheur, ou *ce me* fut un grand malheur. | Il est quelquefois explétif. Prends-*moi* dans mon clapier trois lapins de garenne. (Racine.) | Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. Chacun regarde devant soi, mais je regarde en *moi*. (Montaigne.) | *Après moi la fin du monde*, Proverbe d'égoïste. | *De moi*, après un nom de personne ou un pronom personnel également précédé de la préposition *de*, se met quelquefois pour *le mien*. Ces opinions ne sont pas *de moi*, pour *Ne sont pas les miennes*. | Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, il se met par redondance et pour donner plus de force à ce qu'on dit. Donnez-*moi* un bon coup d'épaule dans cette affaire. | Lorsque *moi* est employé dans une proposition, où figure le pronom *y*, l'euphonie exige qu'on énonce *y* le premier. Mènes-*y-moi*. | *A moi!* Sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. *A moi!* au secours! *A moi*, citoyens! | *De vous à moi*, Façon de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. *De vous à moi*, la chose est sûre; mais ne la divulguez pas. | *Ceci, de vous à moi*, c. à d. Ne sera répété ni par vous ni par moi. | L'usage veut que *moi* soit également exprimé le dernier lorsqu'il fait partie d'un sujet composé. Son père, sa mère et *moi*, le lui avons défendu. Mais dans ce cas, pour relier les sujets partiels et les fondre dans un terme unique, on emploie le pronom pluriel *nous* avant le verbe. Son père, sa mère et *moi*, *nous* le lui avons défendu. | *Moi-même*. On emploie le pronom *moi* avec l'adjectif *même* pour donner plus d'énergie à la phrase. J'irai *moi-même*. Et *moi-même* à mon tour je me verrais liée! (Racine.) | *Faire une chose de soi-même*, De son propre mouvement. | S'emploie substantiv. Et longtemps d'imposteur j'ai traité ce *moi-même*. | *Un autre moi-même*, Un individu qui me ressemble, qui peut me remplacer, qui a les mêmes qualités, les mêmes goûts. Je le traiterai comme *un autre moi-même*.

MOI, s. m. Attachement à soi-même. Le *moi* est haïssable. (Pascal.) | Tout ce qui concerne une personne. Laissez-moi vous parler de tout mon *moi*, au risque de vous ennuyer. (Lespinasse.) | L'homme dans son égoïsme et ses passions. Le *moi*, tel est pour l'égoïste l'alpha et l'oméga de l'univers. | Philos. Individualité métaphysique d'une personne, l'âme en tant qu'elle a conscience d'elle-même, ou qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. On oppose le *moi* au *non-moi*. Le développement le plus intime du *moi* libre est la pensée. (Cousin.) Le *moi* n'existe que relativement à la conscience et, par conséquent, relativement à la raison. Kant l'a parfaitement dit : « Il est un âge où l'enfant ne paraît pas avoir l'idée du *moi*. » Il dira bien : Ceci est à *moi*; mais il ne possède pas la conscience morale de son individualité; elle n'existe chez lui qu'instinctivement, par sentiment pur de conservation. Le *moi pur* ou *absolu* est le premier principe de toute philosophie, il en est le point de départ et le point d'appui. Sans le *moi* il n'y aurait pas de philosophie. En effet, si le *moi* ne pouvait pas s'étudier lui-même, se savoir, se tenir, se posséder, s'analyser, de quoi serait-il capable? Qu'est la pensée quand le *moi* n'a pas conscience pure et parfaite de lui-même, dans les passions, dans les défaillances, dans l'état d'imbécillité, d'extase ou de folie? Le *moi*, se sachant lui-même, est, au contraire, capable de savoir tout le reste. Mais il ne faut pas se tromper sur la conscience du *moi*. Quand Fichte a dit que, dans la conscience du *moi*, il y a identité du *sujet pensant* et de l'objet pensé, il aurait eu raison s'il avait voulu dire que le *moi*, dans ce cas, est à la fois sujet et objet, et que, dans le *moi*, il y a unité et identité. On s'est trompé grossièrement quand on a considéré le *moi* comme une faculté d'instinction. Le *moi* n'est ni une faculté d'instinction, ni un objet d'instinction, mais c'est en lui que se passe l'instinction, et c'est lui qui est saisi de l'objet de l'instinction. Dans tout ce que je perçois, dans tout ce que je pense, il y a nécessairement l'idée du *moi*; si elle n'y était pas, ce ne serait pas moi qui garderais souvenir; je serais étranger à tout ce qui se passe en *moi*, ce qui serait absurde. Aussi, l'existence du *moi* ne peut-elle pas se prouver, par la simple raison qu'elle n'a pas besoin de démonstration. Le *moi* est à lui-même le plus sûr garant de son existence. Le *moi* est non-seulement l'être ou la substance en qui existent les faits intérieurs qui sont perçus, il est encore le sujet qui les perçoit et qui a conscience de cette conscience. Le *non-moi* se compose de tout ce que l'homme perçoit autour de lui, et qui n'est pour lui qu'objet d'idées, de connaissances, de sensations, d'efforts et d'actions. Dans le *non-moi* et très-près du *moi*, on distingue le *soi*; c'est un être analogue au *moi*. La connaissance du *soi* est presque aussi immédiate que celle du *moi*. (Matter.) | Quelques métaphysiciens allemands sont allés aux dernières limites de l'idéologie et même, on peut le dire, de l'absurde. Ils ont nié la possibilité du *moi* et du *non-moi*, de même qu'ils ont nié la substance. Ils ont dépossédé l'homme de lui-même, c. à d. de son unique boussole, de sa conscience. C'est ce *moi* qui, rapporté à lui-même, donne à l'homme le sentiment de sa propre dignité et le besoin de liberté; rapporté aux autres, il fait comprendre la nécessité d'une constante mutualité et des rapports fraternels. Le *moi*, dans tout son développement, c'est l'infini dans le fini, c'est le principe des droits et des devoirs.

MOIGNON, s. m. (du celtiq. *moign*, manchot). Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse coupée. Montrer son *moignon*. Il se sert habilement de ses *moignons*. Après l'opération, on rabat les chairs sur le *moignon*. (Malgaigne.) | Par anal. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue. | Hortic. Branche d'arbre un peu trop grosse, qu'on a raccourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches et arrêter la séve. | Technol. Le bouton qui sert d'ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOINAILLE, s. f. (rad. *moine*). T. famil. et de mépris. Les moines et toute la gent monacale en général. Rabelais détestait la *moinaille*, et il le fit bien voir. Les railleries fines et délicates d'Érasme répandirent sur la *moinaille* un ridicule dont elle n'est point encore revenue.

MOINDRE, adj. (du lat. *minor*, même signif.). Plus petit en étendue ou en quantité. Les proportions du Panthéon sont *moindres* que celles de Saint-Pierre de Rome. | D'une valeur plus faible. Cette étoffe est de *moindre* qualité que l'autre. | Moins considérable. Il tient un *moindre* rang. Prendre toujours la *moindre* place. Son mal n'est pas *moindre* que le vôtre. La récompense fut bien *moindre* que celle qu'il espérait. A de *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Racine.) | Moins important. Je vais t'entretenir de *moindres* aventures. | Moins bon. Ce vin-là est *moindre* que l'autre. | Avec l'article ou ses équivalents, il forme une espèce de superlatif, et signifie Le moins considérable, le moins important, le plus petit, etc. Le *moindre* mot que vous direz. Au *moindre* bruit, il s'éveille. Il tourne au *moindre* vent, il tombe au *moindre* choc. (Boileau.) La *moindre* vérité donne des peines infinies à trouver. (Voltaire.) Les *moindres* apparences étaient devenues pour moi des réalités, les *moindres* craintes des supplices. (Barthélemy.) Les *moindres* bruits viennent frapper les dômes de cet édifice. (Chateaubriand.) Les *moindres* révolutions ébranlent les trônes.

> La fourmi n'est pas prêteuse,
> C'est là son *moindre* défaut.
> (LA FONTAINE.)

| *Le moindre* peut être suivi de l'indicatif ou du subjonctif, suivant l'idée que l'on veut exprimer. | Lorsque le verbe n'est point le complément du superlatif, mais du substantif pluriel suivant, on emploie l'indicatif. Ces hommes courageux ne souffrent pas la *moindre* des injures qu'ils peuvent repousser. | Avec l'article et précédé d'une négation, il signifie *aucun*. Je n'en ai pas *la moindre* appréhension. | *Moindre* veut *ne* devant le verbe qui suit la conjonction *que*. Le mérite de cet ouvrage est *moindre que* vous *ne* le dites. | Algèb. *Méthode des moindres carrés*, Recherche du résultat le plus probable entre un certain nombre d'observations qui ont donné des résultats différents. | Substantiv. et absol. *Les quatre moindres*, Dans l'Église catholique, les quatre ordres inférieurs ou mineurs.

MOINDREMENT, adv. Ne s'emploie que dans le style familier et dans cette locution : *Pas le moindrement*, Pas du tout, nullement.

MOINE, s. m. (du gr. μόνιος, solitaire, triste; fait de μόνος, seul). Religieux qui vit dans la solitude, loin du commerce du monde. On n'est pas d'accord sur l'origine de la vie monastique. L'opinion la plus commune la place au IIIe siècle en Orient. Pour l'Occident, la vie monastique n'y fut guère connue et pratiquée que vers le milieu du IVe siècle. Les moines de l'Orient suivirent la règle de saint Basile, et ceux de l'Occident celle de saint Benoît. Il y avait anciennement trois sortes de moines : les *cénobites*, qui vivaient en commun; les *sarabaites*, qui habitaient deux ou trois dans des cellules; et les *ermites* ou *anachorètes*, qui vivaient seuls dans les déserts. On a étendu ce nom aux religieux vivant sous une règle commune, comme les bénédictins, les bernardins, les chartreux, les carmes; puis, enfin, aux religieux mendiants. Les anciens *moines*. Les *moines* réformés. Les premiers *moines* n'étaient point dans les ordres, et même les prêtres ne pouvaient pas vivre en *moines*. Le *moine* secoua le cilice et la haire. (Boileau.) Les *moines* descendent au jardin pour se rendre à l'élection. (C. Delavigne.) | *Moine défroqué*, Moine qui a quitté son ordre et abjuré ses vœux pour rentrer dans le monde. | *Moines gris*, S'est dit des moines de Cîteaux, au commencement de leur institution, parce qu'ils portaient alors des capuchons gris. | *Moines errants*, Une des quatre classes de moines orientaux; ils voyagent de pays en pays en vendant des reliques. | Prov. *Pour un moine l'abbaye ne faut pas*, L'absence d'une personne n'empêche pas qu'une affaire ne se termine. | *Gras comme un moine*, Fort gras. | *Comme fièvre en corps de moine*, Se disait d'un mal qui n'excitait aucune commisération. | *Se faire moine après sa mort*, Se faire enterrer en habit de moine. | *L'habit ne fait pas le moine*, On ne doit pas juger des personnes par les apparences, encore moins de leur mérite par l'habit. | Prov. et dictons. Quand l'abbé lanse à la cour, les *moines* sont en rut dans les forêts. | Quand l'abbé tient taverne, les *moines* peuvent aller au vin. | *Le moine répond comme l'abbé chante*, C'est l'air qui fait la chanson; les inférieurs tiennent le même langage que le supérieur. | *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*, Ne pas l'attendre pour dîner, quoiqu'il doive venir. | *Moine bourru*, Fantôme dont les nourrices et les bonnes femmes font peur aux petits enfants. Vous n'allez que la nuit, comme le *moine bourru* et les loups-garous. (Coméd. des prov.) Je délie le *moine bourru* aux advents de Noël, lui commande de rouler comme un tonneau, ou traîner à minuit les chaînes dans les rues, afin de tordre le col à ceux qui mettront la teste aux fenestres. (Cyrano de Bergerac.) | Famil. Homme de mauvaise humeur. Être gai comme un *moine bourru*. | *Moine*, Nom que les enfants donnent à la toupie dans quelques départements. | *Moine lai* ou *laïque*, Anciennement, Soldat invalide que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale. | Caisse doublée de fer-blanc où l'on suspend un réchaud pour chauffer un lit. Ce meuble a été ainsi appelé parce que les moines s'en sont servis les premiers. | Art milit. Feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine. | Imprim. Endroit d'une feuille imprimée qui reste blanc, parce que l'encre n'a pas été également répartie sur la forme, ou parce que les caractères ne sont pas de niveau par suite d'un creux qui se trouve sous la forme. Faire un *moine*. | Technol. Partie intérieure du

moule qui sert à faire les coupelles. | Boursouflure qui paraît quelquefois dans le fer ou dans l'acier, quand on les forge. | Ornithol. Nom vulgaire d'une mésange, d'un canard, d'un faucon et du roi des vautours qui, du reste, a quelque analogie avec un moine. | Ancien nom du moineau. | Conchyliol. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône. | Zool. Nom vulgaire d'un singe. | *Moine des Indes*, Nom que les Portugais donnent au rhinocéros. | Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes, que l'on trouve en grande quantité dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri. On les appelle ainsi parce que leur corselet forme une espèce de capuchon. | Ichthyol. Nom vulgaire d'un phoque, de plusieurs marsouins, d'un squale vorace, de l'ange de mer. | Mar. Petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entrepont, pour chasser le mauvais air. | Hist. Les moines doivent être diversement jugés selon le temps et l'ordre auxquels ils appartiennent. Presque toujours ils ont mérité la réprobation qui les a frappés, notamment au XVIe siècle, quand Rabelais et toute la pléiade des écrivains leur faisaient une si rude guerre d'esprit et de bon sens. Voici le portrait du moine, d'après H. Estienne :

Pour nombrer les vertus d'un *moine*,
Il faut qu'il soit ord (sale) et gourmand,
Paresseux, paillard, mal-idoine (malpropre),
Fol, lourd, yvrogne et peu sçavant;
Qu'il se crève à table en buvant
Et en mangeant comme un pourceau.
Pour peu qu'il sçache un peu de chant,
C'est assez, il est bon et beau...

D'un autre côté, un abbé, Bois-Robert, décrit ainsi les moines de son abbaye :

Mes *moines* sont cinq pauvres diables,
Portraits d'animaux raisonnables;
Mais qui n'ont pas plus de raison
Qu'en pourrait avoir un oison.
Mais ils ont grosse et large panse,
Et par leur ventre je connoy
Qu'ils ont moins de souci que moy.
Sans livre, ils chantent par routine
Un jargon qu'à peine on devine.
On connaît moins dans leur canton
Le latin que le bas-breton.
Mais ils boivent, comme il me semble,
Mieux que tous les cantons ensemble.

Voici comment Saulecque peint ceux de son temps :

Les *moines*, dirait-il, ont d'étranges défauts;
Ceux qui ne sont qu'oisifs sont les bons de Clairvaux.
Dès qu'un célestin tousse, il lui faut de la viande;
La jambe du feuillant sent la pâte d'amande.
Le capucin voyage un mois pour un sermon;
Le fontevrault s'occupe à tripler son menton;
Le carme est devenu marchand de scapulaire.
Parmi les jacobins point de foi qu'au rosaire;
La guêtre au récollet donne un air cavalier;
Le cordelier, enfin, est toujours cordelier.

Rabelais plaisante agréablement les moines de son temps. Au fond, il leur reproche d'être des gens oisifs, parasites, inutiles. « Semblablement ung moyne, dit-il, ne laboure comme le paysan; ne guarde le pays, comme l'homme de guerre; ne guarit les malades, comme le médecin; ne presche ny endoctrine le monde, comme le bon docteur euangelicque et pedagoge; ne porte les commoditez et choses necessaires à la republicque, comme le marchant. C'est la cause pourquoy de tout sont huez et abhorryz. Il n'y ha rien si vray que le froc et la cagoule tire à soy les opprobres, injures et malédictions du monde, tout ainsi comme le vent dict Cecias attire les nues. La raison peremptoire est parce qu'ils mangent la merde du monde, c. àd. les pechez... Si entendez pourquoy un cinge en une famille est tousjours mocqué et harcelé, vous entendez pourquoy les moynes sont de tous refuys et des vieulx et des jeunes. Le cinge ne guarde point la maison, comme ung chien; il ne tire pas l'aroy (charrue), comme le bœuf; il ne produit ny lait, ny laine, comme la brebis; il ne porte pas le faix, comme le cheval. Ce qu'il faict est tout conchier et de guaster, qui est la cause pourquoy de tous receoipt mocqueries et bastonnades. » On voit par ce qui précède combien Rabelais était en avant de son siècle; à ses yeux les moines sont méprisables, parce qu'ils sont *improductifs*. Saint-Simon n'aurait pas mieux dit en 1825, en pleine ère industrielle. Voici maintenant le portrait du bon moine : « Maintenant tel est nostre bon frère Jean. Pourtant chascun le soubhaiste en sa compagnie. Il n'est point bigot, il n'est point dessiré (en haillons), il est honneste, joyeux, délibéré, bon compaignon. Il travaille, il laboure, il *défend les opprimez*, il conforte les affligez, il subvient aux souffreteux... » Frère Jean demande encore dans *Pantagruel* pourquoi les moines sont toujours en cuisine. C'est qu'en effet les moines avaient la réputation d'être les plus fameux gourmands qu'on pût rencontrer. | Les moines étaient jadis des hommes très-saints et du plus grand mérite; mais ceux qui se sont donnés depuis le XIVe siècle pour religieux et qui ont voulu être tenus pour tels n'ont eu, pour la plupart, des moines autre chose que l'habit : tandis que les anciens moines désiraient le salut des hommes, ceux de nos jours ne désirent que leurs femmes et leurs richesses; ils cherchent à épouvanter les esprits des sots par de vains bruits et des peintures puériles. Ils prétendent prouver qu'on se lave de tous ses péchés en faisant des aumônes et en payant des messes, afin que, comme ils ne se sont pas faits religieux par dévotion, mais seulement par fainéantise et pour ne pas devoir travailler; afin que, de toutes parts, l'un leur apporte du pain, un autre leur envoie du vin, et un troisième leur prépare à dîner, le tout pour l'âme de ses ancêtres. Ils reprochent la luxure aux hommes, afin que ceux-ci s'abstenant des femmes, elles leur demeurent toutes sans partage; ils condamnent l'usure et les profits déshonnêtes pour que, quand on aura restitué entre leurs mains ce qu'ils disaient devoir conduire à la perdition éternelle, ils puissent s'en vêtir plus largement, et brigner les évêchés et autres prélatures. Les moines actuels nous ordonnent de faire ce qu'ils disent, c. à d. de remplir leurs bourses d'argent, de leur confier nos secrets, de conserver la chasteté, d'être patients, de pardonner les injures, de ne mal parler de personne, toutes choses également bonnes, honnêtes et saintes; mais quel motif les anime? Celui de pouvoir faire eux-mêmes ce qui leur serait impossible si les gens du monde le faisaient. Qui ignore que, sans argent, leur fainéantise ne pourrait pas longtemps durer? Si nous dépensons notre bien pour nos plaisirs, le moine ne pourra plus faire le paresseux dans son couvent; si nous courons les femmes, le moine cessera de les avoir à sa disposition; si nous ne mettons en pratique ni la patience ni le pardon des injures, le moine n'osera plus fréquenter nos maisons, ni souiller l'honneur de nos familles. | Lors de l'enquête faite par ordre du parlement de Paris, et à la demande des syndics et consuls de la ville d'Aurillac (22 avril 1555), plus de 80 témoins déposèrent que les moines et les religieuses des deux couvents de la ville se livraient à tous les excès de la débauche. Chaque moine avait une ou plusieurs maîtresses, filles enlevées ou débauchées à leurs parents, femmes ravies à leurs maris; 70 bâtards étaient nourris, avec leurs mères et les moines, dans le couvent, des offrandes des fidèles. Les moines s'emparaient des filles et des femmes qu'ils trouvaient à leur convenance, en plein jour, au vu et au su de tout le monde, et les chassaient devant eux à grands coups de poings et de pieds jusqu'à leur repaire. Les plaintes continuelles des bourgeois et surtout les violences que les moines commettaient à leur égard et les assassinats même dont ils s'étaient rendus coupables, firent séculariser le couvent. Dans la maison abbatiale, on découvrit un cabinet chargé de peintures obscènes et qui était appelé le lupanar de M. d'Aurillac. (Potter.) Les *moines* sont le fléau des nations catholiques.

MOINEAU, adj. m. (pron. *moano*). *Cheval moineau*, Cheval à qui on a coupé les oreilles.

MOINEAU, s. m. (dérivé de *moine*, selon quelques-uns, parce qu'il y a une espèce de moineaux qui aiment à être seuls). Ornithol. Genre de passereaux conirostres, type de la tribu des fringilles, qui comprend, outre les moineaux proprement dits, les chardonnerets, les bouvreuils, les gros-becs, les pinsons, les tarins, les veuves, les serins, les bengalis, les tangaras, etc. Tous ces oiseaux se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure. Les *moineaux proprement dits* offrent plusieurs espèces présentant des habitudes et des mœurs très-différentes. Le *moineau domestique* ou *moineau franc*, vulgairement appelé *Pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Le *moineau des bois*, ou *friquet*, est moins familier et se tient plus éloigné de nos habitations. Ce sont là deux grandes divisions qui comprennent elles-mêmes plusieurs groupes et sous-groupes qui ne diffèrent pas beaucoup entre eux; la forme et le plus ou moins de grosseur du bec sont les caractères qui ont donné lieu à ces divisions. Les *moineaux proprement dits*, bien connus de tout le monde, ont des formes plutôt lourdes que sveltes; leurs couleurs sont généralement agréables à l'œil; les espèces les moins favorisées sous ce rapport offrent un plumage nuancé de noir, de brun et de gris. Ces oiseaux sont répandus sur toute la surface du globe, mais surtout là où les graines dont ils se nourrissent se trouvent en plus grande quantité; ils vivent en troupes nombreuses, et pour la plupart, du moins les espèces d'Europe, s'établissent

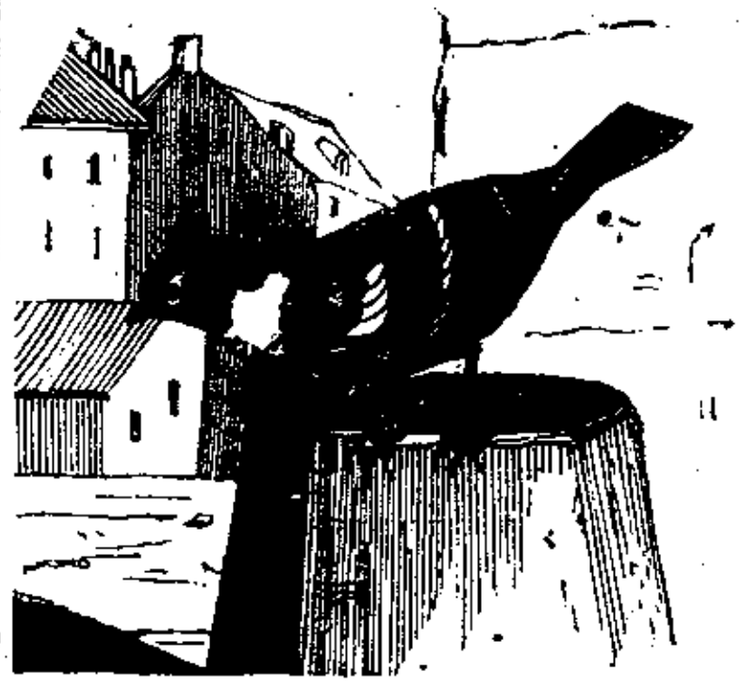

Moineau.

de préférence dans les lieux habités par l'homme. | Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*, Employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent, dont on aurait pu se servir plus utilement. Se dit, en général, de toute entreprise qui ne réussit pas. Il *a tiré sa poudre aux moineaux*. | *Le moineau à la main vaut mieux que la grue qui vole*, La possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un grand bien à venir et incertain. | Fortificat. Petit bastion obtus que l'on met au milieu d'une courtine très-longue pour compléter le flanquement. | Famil. *C'est un vilain moineau!* Se dit d'un homme à qui on ne veut pas avoir affaire, avec qui les rapports sont désagréables. Le général était *un vilain moineau*.

MOINERIE, s. f. Terme de dédain dont on se sert pour désigner les moines en général. Moine moinant de *moinerie*. (Rabelais.) Il est clair que si tous les garçons et toutes les filles s'encloîtraient, le monde périrait; donc la *moinerie* est, par cela seul, l'ennemie de la nature humaine. (Voltaire.) Marmotter tout bas, cafarder et paillarder, c'est le fait de la *moinerie*. (Marmontel.) | Esprit de superstition et de cagoterie que l'on reproche aux moines. Voilà de la *moinerie*. Foin de la *moinerie!*

MOINESSE, s. f. T. de mépris et de plaisanterie. Religieuse. Il a cru trouver la pie au nid, et ce n'était qu'une *moinesse*. (Raban.)

MOINETON, s. m. (dim. de *moine*). Se disait pour Petit moine. Devant les curés Amillon, Boucher et Lincester, marchaient trois *moinetons* et novices, leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête dessous leurs capuchons et une rondache pendue au cou. (Sat. Ménippée.)

MOINILLON, s. m. (dim. méprisant de *moine*). Petit moine, mauvais moine, moine sans considération. Les *moinillons* ne se gênaient pas, en se battant, de se servir de crosses et même de croix dont ils se faisaient comme autant d'armes. (Béroald.)

MOINS (du lat. *minus*, même signif.). Adverbe de comparaison, qui est opposé à *plus*, et qui sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose, en qualité, en quantité ou dans un rapport quelconque. La nature des animaux est infiniment *moins* étendue, *moins* perfectionnée que celle de l'homme. (Buffon.) Le corps souffre *moins* quand l'esprit est tranquille. (C. Delavigne.) | Le second terme de la comparaison peut ne pas être exprimé. On accepte souvent les compliments les plus justes, et ce sont cependant ceux dont on est *moins* flatté. (De Bernis.) | Souvent la comparaison a lieu entre deux qualités qui se rapportent à la même personne, à la même chose ou au même être collectif. Il est *moins* spirituel qu'il n'est instruit. Il a *moins* de science que de vanité. Les troupes françaises sont *moins* disciplinées qu'elles ne sont ardentes à l'action. Je n'en donnerai ni plus ni *moins*. Je ne vous en aimerai pas *moins*. Faites-lui sentir cela de la manière la *moins* choquante. De tous les philosophes, les métaphysiciens me paraissent les *moins* sages. (Condillac.) | *Non moins que*, Aussi, autant. Il est né violent, *non moins que* magnanime. (Voltaire.) | Accompagné de *pour*. On se fâche bien souvent *moins pour* sa dignité personnelle que pour

garder son amour-propre vis-à-vis des autres. (Vauvenargues.) | Il ne faut pas *moins*. Il ne fallut pas *moins* qu'une puissante armée pour triompher de cette résistance. | Lorsque *moins* est employé comme adverbe de quantité, il demande *de* avant le substantif suivant. Il n'y a pas *moins d'*un vaste abîme entre la France d'aujourd'hui et celle du moyen âge. Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et *moins de* plaisir. (Duclos.) | L'expression *moins de* peut être suivie de *que*. L'automne comporte *moins de* chaleur dans l'atmosphère *que* dans le ton de sa végétation. | *Moins* veut *ne* devant le verbe qui le suit. Cette femme est *moins* jolie que je *ne* le croyais. | Si la proposition principale est négative ou interrogative, l'incidente s'emploie sans négation. Il ne vous estime pas *moins* que vous le pensez. Ce voyage est-il *moins* agréable que vous l'aviez cru? | Il s'oppose quelquefois à *plus*, et se place avant ou après ce dernier. Souvent *plus* on est riche, et *moins* l'on est heureux. *Plus* elle vous doit craindre, et *moins* elle vous craint. | *Moins* s'oppose quelquefois à lui-même. *Moins* on mange, *moins* on veut manger. | Après *c'est moins que, non moins que*, etc., le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que l'attention se porte particulièrement sur le premier ou sur le second des substantifs exprimés. *C'est moins* la noblesse du sang *que* celle du cœur qui constitue la véritable supériorité morale. | *De moins* a souvent *que* pour corrélatif. Il ne le menace pas *de moins que* de le mettre à la porte. | *Moins* se construit quelquefois avec *en*. Pauvres maris, quand vous vous serez vengés, *en* serez-vous *moins* trompés?... (Louvet.) Parce que tu me trahis, *en* es-tu *moins* mon fils? (Crébillon.) | Précédé de l'article *le*, *moins* est superlatif quand il modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe. Tâchons de laisser en France *le moins* de misère possible. (Duvivier.) | De même que pour *moins de*, le nom qui suit l'expression *le moins de* peut être tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. La jalousie est le plus grand des maux, et celui qui fait *le moins de* pitié aux personnes qui le causent. (La Rochefoucauld.) | *Le moins de* servitude qu'on peut est le meilleur. (Pascal.) | Avec l'adverbe *moins*, on emploie *le, la, les*, lorsqu'on veut établir une comparaison. L'intelligence est une monnaie avec laquelle *les moins* riches payent plus largement que des banquiers. (Devimes.) | Mais on emploie *le* invariable quand on veut exprimer une qualité portée au moindre degré. Les gens les plus bienveillants passent à tort pour ceux qui ont *le moins* de caractère. | *Moins que rien*, Se dit pour chose qui n'a aucune valeur. | *C'est moins que rien*, Se dit d'une personne ou d'une chose dont on ne fait aucun cas. | *Qui plus, qui moins*, Les uns plus, les autres moins. Chacun peut travailler au bonheur de son pays, *qui plus, qui moins*. | Prov. *Qui peut plus, peut moins*. | *A moins*, loc. adv. Pour un moindre prix. Le marchand ne veut pas les donner *à moins*. | Pour un sujet moindre. On lui en voudrait *à moins*. | *A moins de*, loc. prép. A un prix au-dessous de. On ne peut avoir ces souliers *à moins de* cinq francs. | Sans une certaine condition. Il ne vous pardonne pas, *à moins* d'une rétractation. | *A moins de* ou *que de*, loc. prép. suivie d'un infinitif. *A moins d'*être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi. (Acad.) *A moins que de* travailler beaucoup, il ne réussira pas. Cette dernière expression a plus d'énergie que la première. | *En moins, dans moins de*, loc. prép. Dans un moindre espace de temps. *Dans moins de* trois mois j'aurai fini ce travail. | *Au moins*, loc. adv. Principalement, sur toutes choses. Ne me compromettez pas, *au moins*. | *Du moins*, loc. adv. Toutefois. Je vous ai payé, *du moins* je le crois. | *En moins de rien*, loc. adv. En très-peu de temps. Il a mangé son bien *en moins de rien*. (Acad.) | *A moins que*, loc. conjonct. suivie du subjonctif. Si ce n'est que. Il ne fera rien de bon, *à moins que* vous ne le surveilliez de près. | *Au moins*, qui signifie *Pour le moins*, exprime une idée plus faible que celle qui est énoncée dans la première proposition. L'ironie, par elle-même, n'a rien de tragique; il faudrait *au moins* qu'elle fût noble. (Voltaire.) | *Du moins* est un terme de restriction qui équivaut à *néanmoins, cependant*, etc. Ces faits sont vraisemblablement faux, ou, *du moins*, ne sont pas exacts. Le rossignol charme toujours et ne se répète jamais, *du moins* jamais servilement. (Buffon.) | *Rien moins* est une expression vague qui a une valeur affirmative ou négative, selon le sens des termes qu'elle modifie; ainsi : Vous le regardez comme votre ennemi, et il ne désire *rien moins* que vous servir, c. à d. Il veut vous servir; et : Vous le regardez comme votre ami, et il ne désire *rien moins* que vous être utile, c. à d. Il ne désire pas vous être utile.

MOINS, s. m. La moindre chose. Le *moins* que vous puissiez faire, c'est d'avouer votre erreur. Il ne s'agit que du plus ou du *moins*. Se disputer sur le plus ou le *moins*. | *Ne différer que du plus ou du moins*, Ne différer que par la quantité.

Tous les hommes sont fous et, malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entre eux *que du plus ou du moins*.
(MOLIÈRE.)

| Algèb. Trait horizontal, qui est le signe de la soustraction. Le *moins* indique qu'il faut retrancher la seconde quantité de la première. | Imprim. Tiret (—) qui sert à séparer certaines phrases, ou à remplacer les mots qu'on ne veut pas répéter. | Philol. Le plus et le *moins* ne changent pas l'espèce. | Prov. *Qui peut le plus peut le moins*.

MOIRAGE, s. m. Action de moirer des étoffes, du fer-blanc, c. à d. de les travailler de façon à ce qu'ils présentent des reflets; reflet, aspect de ce qui est moiré. Le *moirage* de cette étoffe fatigue l'œil.

MOIRE, s. f. (de l'angl. *moer*, sorte de camelot, fait du levantin *moucar*, sorte d'étoffe en poil de chèvre très-brillante). Apprêt que reçoivent à la calandre ou au cylindre, par l'écrasement de leur grain, certaines étoffes. Cette opération peut être obtenue sur des tissus de lin, de chanvre, de coton, de laine ou de soie, pourvu que la chaîne soit très-tendue, et que la trame soit très-ample et relève les fils de la chaîne assez haut pour former ce qu'on appelle un *grain*. Elle communique à l'étoffe ainsi apprêtée un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. La *moire* ne prendra pas sur cette trame. *Moire* à larges ou à petites ondes. | Étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. Une des étoffes les plus recherchées est la *moire* antique. D'une longue soutane il endosse la *moire*. (Boileau.)

MOIRE, s. m. Couchyliol. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

MOIRÉ, ÉE, part. Qui a subi le moirage, qui a des reflets de moire. Tissu *moiré*. Coquille *moirée*. On fabrique à Saint-Étienne de très-beaux rubans de soie *moirée*. Selon que l'humeur ou l'intérêt domine les hommes, le souverain peut se les attacher avec les cordons d'une bourse ou des rubans *moirés*. (Boiste.) | Arquebus. *Canon de fusil moiré*, Canon à rubans moirés. | S. m. Ce qui est moiré, ou qui en a l'apparence. Le *moiré* de cette étoffe est plein de fini. | Le moiré est un ensemble de dessins généralement onduleux. Il peut exister sur des métaux comme sur des bois ou des étoffes; il est toujours le résultat de différences dans la contexture de la surface, par suite desquelles la lumière est différemment reflétée.

MOIRER, v. a. Donner à une étoffe, par la pression de la calandre ou du cylindre, un éclat changeant, une apparence ondoyée et chatoyante, la charger de ramifications vagues et brillantes qui lui donnent de l'éclat. *Moirer* de la soie, du coutil. *Moirer* des rubans. | Donner le moiré métallique à des plaques de fer-blanc, à des objets en acier. *Moirer* des plateaux, des lampes, des canons de fusil. | SE MOIRER, v. pr. Être moiré. Le ruban *se moire* plus facilement que les autres étoffes.

MOIREUR, EUSE, s. Celui, celle qui moire les étoffes, les métaux. La corporation des *moireurs*.

MOIS, s. m. (pron. *moa*). Douzième partie de l'année, ou trente jours environ. Dans l'espace d'un *mois*. Le premier, le second jour du *mois*. Le *mois* de janvier, le *mois* de février. Je vous payerai à la fin du *mois* ou au premier du *mois* prochain. Il a fallu deux *mois* pour exécuter ce travail. Ce voyage s'est accompli en six *mois*. | On distinguait, chez les anciens, deux sortes de mois, les uns lunaires, les autres solaires. Les mois lunaires, mesurés par la révolution de la lune autour de la terre, révolution de 29 jours 1/2 environ, forment, quand ils sont répétés douze fois, un ensemble de 354 jours, nommé *année lunaire*. Les mois solaires égalent le douzième ou environ de la révolution de la terre autour du soleil; cette révolution est de 365 jours 6 heures, de sorte que sur quatre révolutions de ce genre on peut en compter trois de 365 jours et une de 366. Tous les peuples de l'antiquité divisèrent, ainsi que nous, l'année en douze mois égaux à peu de chose près. En Judée et en Grèce seulement, certaines années lunaires en admirent un treizième, afin de concorder avec le système solaire. Les Égyptiens annexaient aux douze mois cinq ou six jours complémentaires. Quant aux noms, à l'ordre, au nombre des jours et à la division de chacun de ces mois, il y avait autant et même plus de systèmes que de nations, certaines nations ayant souvent changé de système. Les Hébreux, les Athéniens et les Macédoniens, ayant des années lunaires (c. à d. de 354 jours), devaient avoir des mois de 29 jours et 1/2, ou ce qui se prête plus facilement au calcul, alternativement de 29 et de 30 jours; c'est, en effet, ce qui avait lieu. Les mois intercalaires avaient 30 jours. On peut les figurer ainsi : les mois des Égyptiens étaient de 30 jours, et comme 12 mois de 30 jours équivalaient seulement à 360, on y ajoutait tantôt 5, tantôt 6 jours complémentaires nommés *épagomènes*, pour atteindre le nombre 365 ou 366. Les mois romains avaient le même nombre de jours que les nôtres, c. à d. que 7 mois, janvier, mars, mai, juillet, août, octobre, décembre, avaient 31 jours; 4 mois, avril, juin, septembre, novembre, en avaient 30; un seul, février, en avait 28. Le mois des Hébreux était partagé en séries de 7 jours nommées hebdomades ou semaines, et terminées par un jour de repos, le sabbat. Un mois contenait un peu plus de quatre semaines, de sorte que, comme aujourd'hui, les semaines enjambaient d'un mois à l'autre. Chez les Romains, la distribution du mois, ainsi que la désignation particulière des jours, était irrégulière. | Astron. *Mois solaire vrai*, Espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. Ces mois sont inégaux. | *Mois solaires moyens*, Mois solaires dont la longueur est égale, parce qu'on a négligé les fractions de jour qui existent dans les mois solaires vrais. | *Mois lunaire*, Espace de temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à une autre. | *Mois lunaire anomalistique*, Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. | *Mois dracontique, draconitique* ou *mois de latitude*, Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud. | *Mois lunaire périodique*, Espace de temps dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre. | *Mois lunaire synodique*, Espace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. On dit aussi *Lunaison*. | *Mois caves*, Ceux de 29 jours. | *Mois pleins*, Ceux de 30 jours. | *Mois embolismique* ou *intercalaire*, Mois qu'on ajoute aux douze mois lunaires tous les trois ans. | *Mois astronomique* ou *naturel*, Celui qui est mesuré par un intervalle de temps correspondant exactement au mouvement du soleil ou de la lune. Tel est un mois solaire vrai. | *Mois civil* ou *commun*, Intervalle d'un certain nombre de jours entiers, qui approche le plus qu'il est possible de la durée de quelques mois astronomiques, soit solaire, soit lunaire. | Chronol. *Mois entrant*, Se disait, dans les dates des anciennes chartes, des 16 premiers jours des mois de 31 jours, et des 15 premiers d'un mois de 30. | *Mois sortant*, Se disait des 15 derniers jours du mois, et ces jours se comptaient en rétrogradant. Le troisième jour du *mois sortant* de septembre signifie le 28 septembre. | Dr. canon. *Mois des gradués*, Les mois pendant lesquels certains bénéfices qui sont en patronage ecclésiastique, et qui viennent à vaquer, sont affectés aux gradués. Janvier, avril, juillet et octobre sont les *mois des gradués*. | *Mois de rigueur*, Les mois de janvier et de juillet, parce que le collateur ecclésiastique est obligé de conférer au plus ancien des gradués insinués le bénéfice vacant dans l'un de ces deux mois. | *Mois de faveur*, Les mois d'avril et d'octobre, parce que, dans ces mois, le patron a la liberté de choisir parmi les gradués insinués celui qui lui plaît. | Relig. mahomét. *Mois sacré*, Se dit des mois de redjeb, zilkaadé, zilhidgé et moharrem, pendant lesquels la guerre est interdite. | *Mois morts*, Nom que l'on donnait autrefois, à l'hôtel de ville de Paris, aux mois où les fonds des payements étaient moins abondants. | *Les parties viendront au mois*, loc. jurid., qui signifie, Les parties viendront plaider dans un mois. | *Payer le mois*, Le prix convenu pour un mois. *Payer les mois* de nourrice, *les mois* d'école. *Payer les mois* de pension, *les mois* d'une chambre garnie. | Prov. *On a tous les ans douze mois*, On vieillit sans s'en apercevoir. | Mois de grossesse d'une femme. Être dans son dernier *mois*. | Trivial. On dit, d'une fille qui s'est laissé séduire, qu'*Elle en a pour ses neuf mois*, qu'*Elle a une indisposition de neuf mois*. | Poétiq. *La courrière des mois*, La lune. | Les poètes nomment aussi chaque mois par le signe du zodiaque que le soleil parcourt. Ainsi, le *Bélier*, c'est mars; le *Taureau*, avril; les *Gémeaux*, mai; le *Cancer*, juin; le *Lion*, juillet; la *Vierge*, août; la *Balance*, septembre; le *Scorpion*, octobre; le *Sagittaire*, novembre; le *Capricorne*, décembre; le *Verseau*, janvier, et les *Poissons*, février. | Hist. Dans les provinces de France où l'année ne commençait qu'en mars, on trouve souvent janvier et février nommés *onzième* et *douzième* mois. Février s'appelait également le *mois du purgatoire*. Juin se nommait le *grand mois*, à cause de la longueur de ses jours; *résaille*, à cause de la coupe des foins. Cette dernière désignation servait aussi pour le mois de juillet, qui s'appelait en outre *mois fénal*, c. à d. des foins. Août

était le *mois des moissons*. V. ANNÉE et CALENDRIER. | Les plus beaux noms et les plus logiques donnés aux mois sont ceux du *calendrier républicain*. Ceux qui écrivent dans la langue poétique regretteront des noms harmonieux que la raison et le goût avaient substitués à des mots languissants et insignifiants. En voici la charmante description :

Vendémiaire, en main tenant la coupe,
Ouvre l'automne et l'an républicain :
Les vendangeurs vont en joyeuse troupe
Des ceps dorés détacher le raisin.

Le front voilé d'un humide nuage,
Brumaire suit. Les arbres des forêts
Laissent tomber un lugubre feuillage,
Et la campagne inspire des regrets.

L'âpre *frimaire* appelle la froidure,
Le *gel* s'attache aux branches des buissons;
Dans les beaux jours, un reste de verdure
S'échappe encor aux gorges des vallons.

Nivôse arrive, entouré de glaçons;
Des frais ruisseaux la course est suspendue;
Il voile l'air, et la plaine et les monts.
Tout est blancheur dans la morne étendue.

En torrents d'eau *pluviôse* descend,
Avec fracas le fleuve se dégage,
Et débordé, dans son cours grossissant,
D'affreux dégâts marque au loin son passage.

Ventôse accourt en fougueux tourbillons,
Et ses enfants entre eux se font la guerre:
Mais l'aquilon les dompte, et de la terre
Réduit les eaux, et sèche les vallons.

La terre s'ouvre aux larmes de l'auzore,
Et l'espérance entre avec *germinal*;
Mais de Zéphir, Borée encor rival,
Souvent détruit l'espoir naissant de Flore.

Au frais aspect du riant *floréal*,
Le gai troupeau sort de la bergerie;
Le fleuve roule enfin son lit égal,
Une onde libre abreuve la prairie.

De cent couleurs *prairial* teint les champs,
De verts bosquets il épaissit l'ombrage;
Et les oiseaux cachés sous le feuillage
Font éclater leurs amours et leurs chants.

Déjà l'été d'un pied poudreux s'avance,
Sur les guérets, le riche *messidor*
A de Cérès déployé l'abondance,
Et les greniers serrent ses gerbes d'or.

Thermidor brûle et dessèche la terre,
Pour échapper à ses feux vigoureux,
La jeune nymphe et le faune amoureux
Cherchent des bains la fraîcheur salutaire.

Dans les vergers, Pomone, avec ses dons,
De *fructidor* a couronné la tête,
Et, par cinq jours de triomphe et de fête,
Ferme avec lui le cercle des saisons.

MOISE, s. f. (pron. *moaze*). T. de charp. Nom donné à des liens de bois qui embrassent d'autres pièces de charpente. | Tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques, par rapport à la verticale. | T. de manuf. de glaces. Instrument de fer, de 4 mètres de longueur, ayant des cornes ou crochets d'environ 7 ou 8 centimètres de long et écartés d'environ 4 centimètres. Il sert pour enfourner ou retirer les glaces du four.

MOÏSE. Chef et législateur des Hébreux, né en Égypte vers l'an 1705 av. J. C., était fils du lévite Amram et de Jochabed. Peu de temps avant sa naissance, le Pharaon qui gouvernait alors, effrayé de la grande multiplication des Hébreux, et craignant que ces étrangers ne devinssent maîtres de son royaume, ordonna que l'on mît à mort tous leurs enfants mâles. Moïse fut caché pendant trois mois, puis placé dans une corbeille, et exposé sur les bords du Nil. La fille de Pharaon aperçut la corbeille et se la fit apporter. Cette princesse adopta l'enfant et lui donna le nom de *Moïse*, c. à d., en égyptien, *sauvé des eaux*. L'Écriture ne nous apprend rien sur l'enfance et la jeunesse de Moïse. L'historien Josèphe a conservé, dans ses *Antiquités judaïques*, la tradition qui, chez les Juifs, suppléait au silence du texte sacré. Il dit que le petit Moïse était d'une beauté ravissante, et que la fille de Pharaon, appelée *Thermutis*, éprouvait pour lui une vive tendresse. Un jour, il jeta à terre la couronne de Pharaon et la foula aux pieds. Les devins virent un mauvais présage dans cette action et auraient voulu que l'enfant fût mis à mort. Lorsque Moïse eut atteint l'âge de raison, il fut instruit dans les sciences des Égyptiens. Son éducation et les premiers événements de sa vie, tels qu'ils sont racontés dans le *Pentateuque* même, donnent l'explication la plus naturelle du développement extraordinaire de ses facultés intellectuelles. « L'inspiration ne fit que porter à la dernière certitude et perfection ce qu'avaient ébauché l'usage et les connaissances du plus sage des empires. » Moïse devint en même temps un grand guerrier. Josèphe rapporte qu'il commanda une expédition contre les Éthiopiens et remporta sur eux une grande victoire. Informé plus tard de sa naissance, il quitta la cour de Pharaon à l'âge de quarante ans pour aller vivre avec les Hébreux, et, ayant vu un Égyptien maltraiter l'un deux, il le tua de sa propre main. Craignant d'être puni pour ce meurtre, il alla se réfugier dans le désert de Madian, et y épousa Séphora, fille d'un prêtre du pays, nommé Jéthro. On sait comment, suivant la Bible, Dieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent, et lui commanda d'être le libérateur de son peuple. Pour obéir à cette révélation, il réclama de Pharaon la liberté d'emmener le peuple hébreux dans le désert, et l'obtint enfin après dix prétendus miracles, connus sous le nom des *dix plaies d'Égypte* (eau changée en sang; grenouilles; moucherons; grosses mouches; peste des animaux; ulcères et tumeurs; grêle et tonnerre; sauterelles; ténèbres de trois jours; mort des premiers-nés). Guidé par une colonne de feu, Moïse sortit d'Égypte à la tête des Hébreux, au nombre de 600,000 (1625); il leur fit, dit-on, traverser à pied sec la mer Rouge, vit engloutir dans les eaux de cette mer Pharaon qui les poursuivait, les conduisit dans le désert où il les nourrit d'une manne tombée du ciel, fit jaillir de l'eau d'un rocher en le frappant de sa baguette, reçut la loi de Dieu sur le mont Sinaï, vainquit les rois qui s'opposaient à son passage, et réprima les séditions des Hébreux. Il mourut sur la montagne de Nébo en Moabitide, où Dieu lui avait commandé de monter pour lui faire voir la Terre promise (1585); il était âgé de 120 ans. C'est Moïse qui est l'auteur du *Pentateuque*, c. à d. des cinq premiers livres de l'Ancien Testament (*Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome*). Le lecteur intelligent saura faire la part du merveilleux, du charlatanisme religieux. Or, ce qu'il y a de moins séduisant dans cette légende, c'est précisément le miraculeux. Il est hors de doute que, du temps de Moïse, l'Égypte avait le dépôt des sciences et des traditions de l'humanité. Or, dans ces traditions, il ne pouvait être question à aucun titre des Hébreux et de leurs ancêtres, les Hébreux étant une petite famille ignorée de tous et formée seulement de la veille. Moïse, qui tenait toute sa science des Égyptiens, aurait donc, dans un but politique que l'on comprend facilement, altéré, faussé, dénaturé les traditions recueillies; afin de faire, du petit peuple qu'il voulait constituer, le pivot et le point de départ de l'humanité. Au point de vue des Juifs, cela peut n'être qu'une peccadille, mais aux yeux du philosophe, à qui n'échappe aucune des funestes conséquences de cette grande imposture, c'est un crime qui n'a jamais été égalé. Moïse n'en est pas moins un des plus grands génies que l'humanité ait produits. Mais il est plus grand et beau comme législateur que comme historien et prophète. D'après le *Pentateuque*, l'homme a son libre arbitre; il peut choisir entre le bien et le mal, et il trouvera la peine ou la récompense de sa conduite. On a observé ce fait capital, que les promesses et les menaces de Moïse se rapportent toutes au monde présent. L'œuvre qui appartient en propre à ce législateur, c'est l'établissement de l'ordre civil, de la constitution de la société chez les Hébreux. Le gouvernement patriarcal était devenu insuffisant pour régir tout un peuple. Moïse créa des institutions en harmonie avec l'existence à laquelle les Hébreux étaient destinés après leur entrée dans la Terre promise. Ces lois civiles sont supérieures à ce que nous connaissons de semblable sur l'Égypte et sur l'Inde. Le mariage attira toute l'attention du législateur. Les alliances entre proches, permises par les lois de tant de peuples de l'Asie, étaient défendues par Moïse comme des abominations. La polygamie, tolérée seulement, ne constituait pas une règle générale; c'était une concession faite aux anciens usages des Hébreux, et à l'idée, universelle parmi eux, de considérer comme le plus grand de tous les malheurs de mourir sans postérité. Le divorce fut entouré de formalités destinées à en prévenir l'abus, et, dans certains cas même, on ne pouvait l'obtenir; ainsi l'homme qui avait accusé injustement sa jeune épouse, et le séducteur contraint d'épouser la fille qu'il avait trompée, n'étaient point admis à divorcer. Moïse punissait le crime sans acception de personnes. D'après ces principes, si la femme libre convaincue d'adultère était condamnée à mourir, son complice éprouvait le même sort. Les dispositions sur les aliments et les purifications sont conçues d'après les exigences de la meilleure hygiène. Sous ce rapport comme sous plusieurs autres, les institutions de Moïse sont supérieures à toutes celles du vieil Orient.

MOISER, v. a. Mettre des moises. *Moiser* une charpente, les fenêtres d'un comble.

MOISI, IE, part. Couvert de moisissure. Du pain *moisi*. Du fromage *moisi*. Des confitures *moisies*. S'il trouvait quelques pommes *moisies*, il soupirait en les mangeant. (Florian.) | Fig. La Révolution ne se repentira pas de s'être abattue sur des parchemins déjà *moisis*. (Marat.) | Ironiq. On dit qu'*un homme a des écus moisis*, pour exprimer qu'il en a beaucoup qui ont été longtemps soustraits à la circulation. | S. m. Ce qui est moisi; végétation de cryptogames qui se produit, par exemple, sur le vieux pain et sur les confitures. Cela est à demi-gâté, il faut en ôter le *moisi*. | Odeur, goût de ce qui est moisi. | Fig. Débarrassons notre esprit et notre âme du *moisi* qu'y déposent les années.

MOISIR, v. a. Couvrir d'une végétation de cryptogames, qui ressemble à une espèce de mousse, qui marque un commencement de corruption. L'humidité a *moisi* ce pain, ces confitures. La pluie a *moisi* les raisins. | Absol. Devenir moisi. Les fruits commencent à *moisir*. | Fig. Que de gens laissent leur esprit *moisir* en province. (Picard.) | SE MOISIR, v. pr. Devenir moisi. Voici un fromage qui *se moisit*. Ces noix commencent à *se moisir*. | Fig. Voici un fils de famille qui ne laisse pas *se moisir* l'argent : à père avare, fils prodigue. (P. de Kock.)

MOISISSURE, s. f. (pron. *moazisure*). Nom vulgaire sous lequel on comprend toutes les petites plantes cryptogames, filamenteuses ou pulvérulentes que l'on trouve sur les substances en décomposition; espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière animale ou végétale ajoutée à une certaine quantité d'eau, et qui se développe surtout quand cette matière commence à entrer en putréfaction. La *moisissure* d'un fromage. La *moisissure* des confitures. La *moisissure* se glisse jusque dans le pain entre la mie et la croûte, lorsqu'il n'est plus frais. | C'est chose fort curieuse que la *moisissure* vue au microscope : c'est une espèce de pré où poussent des herbes et des fleurs; les unes en boutons, les autres épanouies et les autres passées; chacune ayant sa racine et sa tige ronde, longue et transparente, dont la substance ressemble à celle des champignons.

MOISON, s. f. (pron. *moazon*; du lat. *mensura*, mesure). S'est dit d'une espèce de mesure de longueur. | *Moison des étoffes*, La longueur que devait avoir une pièce d'étoffe d'après les règlements. | Anc. cout. Sorte de bail en usage dans quelques parties de la France, notamment en Sologne, et dans lequel le fermier est tenu de délivrer à son bailleur, outre la moitié du profit des bestiaux, une quantité fixe et déterminée de grains.

MOISSINE, s. f. (rad. *moisson*). Sarment de vigne, garni de feuilles et de grappes, que les vignerons coupent au moment de la vendange et qu'ils suspendent au plancher de leur maison pour en manger plus tard les raisins.

MOISSON, s. f. (pron. *moason*; du lat. *messis*, dont on a fait *messio* dans la basse latinité). Récolte du froment et des céréales. Belle *moisson*. Riche *moisson*. Faire la *moisson*. Une abondante *moisson* met la joie au cœur du travailleur des champs et l'encourage dans son rude labeur. L'antiquité admirait les riches *moissons* d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture. (Bossuet.) L'imagination ne reste point froide à l'aspect du labourage et des *moissons*. (J. J. Rousseau.) | Le blé encore sur pied. Le soleil du bon Dieu jaunira la *moisson*. (Bernay.) Des terres qui se couvraient tous les ans d'une *moisson* dorée sans se reposer jamais. (Fénelon.) Mes yeux étaient fixés sur des campagnes enrichies de *moissons*. (Barthélemy.) | Se dit, par extens., de toutes les productions de la terre. Les *moissons* d'or et d'argent qui lui venaient du nouveau monde le rendaient plus puissant que Charles-Quint, qui n'en avait eu que les prémices. (Voltaire.) | Temps de la moisson. La *moisson* approche. | Fig. *Ce savant a récolté une ample moisson dans ces matériaux*, Il y a puisé beaucoup de documents. | Fig. et poétiq. *Des moissons de lauriers*, Des victoires éclatantes. Ils se promettaient *des moissons de lauriers*. | Mythol. *La déesse des moissons*, Cérès. | Argent produit par une quête. Cette quête en faveur des exilés a produit une abondante *moisson*. | *Cet hymen a eu cinquante moissons*, Ménage qui est sur le point de célébrer la cinquantaine. | Fig. *La sombre moisson*, Pour indiquer que la mort a moissonné des têtes avec sa faux. | Anc. jurisp. *Loi de moisson*, Droit de publier le ban de la moisson. | Prov. et fig. *Il ne faut pas mettre la faucille dans les moissons d'autrui*, Il ne faut pas empiéter sur le droit des autres. | *En moisson, en vendanges, il n'y a ni fêtes ni dimanches*, On travaille tant que la moisson et la vendange ne sont pas terminées. | Dicton. Le semer et la *moisson* ont leur temps et leur saison. | L'usage le plus ordinaire est

de couper les céréales avec la faucille; mais, dans un grand nombre de départements, on les coupe à la faux. Le temps que l'on doit préférer pour faire la moisson est l'instant où le chaume perd sa couleur verte pour se rembrunir, quoique le grain de l'épi ne résiste pas cependant encore à la pression.

MOISSONNÉ, ÉE, part. Dont la moisson a été faite; scié, coupé et ramassé, en parlant des céréales. Champ *moissonné*. Avoines *moissonnées*. | Fig. Que de brillantes intelligences sont *moissonnées* avant d'avoir pu fournir leur récolte! Que de fleurs *moissonnées* au printemps! (Buffon.)

MOISSONNER, v. a. Faire la moisson. *Moissonner* un champ. *Moissonner* les froments, les seigles, les orges. Un jour suffit à *moissonner* mes gerbes. (Campenon.) | Absol. On *moissonnera* tard cette année. Le laboureur *moissonne* en paix. (Marmont.) | Fig. Prendre à discrétion. Dans le champ du public largement ils *moissonnent*. | *Moissonner des lauriers*, Remporter des victoires. | Détruire, faire périr. Ainsi la cruelle guerre *moissonne* les bons et épargne les méchants. (Fénelon.) Le fer *moissonne* tout. (Racine.) Une affreuse mortalité *moissonna* la moitié de cette heureuse peuplade. (Raynal.) | Prov. *Comme tu sèmeras, tu moissonneras*, Tu récolteras selon que tu auras plus ou moins bien travaillé. | *Celui qui sème le vent moissonne la tempête*, Celui qui fomente le trouble pour le plaisir de faire le mal, ou par sentiment d'ambition personnelle, périt lui-même victime de troubles plus grands encore.

MOISSONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains. On a mis vingt *moissonneurs* dans ce champ. Les *moissonneuses* hâtaient le pas, pour se mettre à l'abri de l'orage. On ne voyait point cette vive allégresse qui, dans les beaux jours de l'été, anime des *moissonneurs* réunis pour dépouiller ensemble de vastes

Moissonneurs.

guérets. (Raynal.) Le chant des *moissonneurs* venait se mêler à la douce harmonie de la nature. (Bern. de St-Pierre.) Les *moissonneuses* travaillent en chantant.

Fleur-des-Champs, brune *moissonneuse*,
Aimait le fils d'un laboureur.
(*Chanson populaire.*)

| S. f. Machine au moyen de laquelle on fait la moisson. Cette *moissonneuse* fonctionne parfaitement. Un concours de *moissonneuses* a eu lieu lors de l'Exposition universelle de 1867 à Billancourt.

MOITE, adj. (du lat. *madidus*, humide, dont on a fait *matus* dans la basse lat.). Qui est humide d'une vapeur résultant d'un excès de chaleur. Avoir le front *moite*. La chaleur de l'été rend les mains *moites*. | Qui est un peu mouillé. Ce linge est encore *moite*. Pendant le dégel, les murailles sont *moites*. Les chaleurs produisent le même phénomène dans les caves, et, en général, dans les lieux bas et humides. | T. de peint. *Un horizon moite*, Humide et chargé de vapeurs.

MOITEUR, s. f. (du lat. *mador*, même signif.). Légère humidité, qualité de ce qui est moite. Ces draps ont encore de la *moiteur*. Le *moiteur* du corps pendant les grandes chaleurs. L'odeur des prés, la *moiteur* du feuillage. (Campenon.) | Pathol. Faible transpiration; humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps dans la syncope, dans la défaillance, etc. Dans les cas de choléra, lorsque la *moiteur* cesse et qu'elle est remplacée par la rigidité cadavérique, il reste peu d'espoir de sauver le malade. Il faut s'efforcer d'entretenir la *moiteur*.

MOITIÉ, s. f. L'une des deux parties d'un tout partagé également ou presque également en deux. La *moitié* d'un cercle. Les deux *moitiés* d'un carré. La *moitié* d'une succession. La majorité absolue des suffrages se compose de la *moitié* des voix plus une. La plupart des hommes emploient la *moitié* de leur vie à rendre l'autre misérable. (La Bruyère.) Des enfants qui naissent, la *moitié* tout au plus parvient à l'adolescence. (J. J. Rousseau.) | *Partager une chose par la moitié*, La partager en deux parties. | Portion, part qui est à peu près de la moitié. La *moitié* d'un pain. La *moitié* d'un poulet. La *moitié* d'un mouton, d'un bœuf. Une *moitié* de poire. Saint Martin, étant soldat, donna à un pauvre qui avait froid la *moitié* de son manteau. Il est impossible de satisfaire tout son égoïsme : il faut en sacrifier au moins la *moitié*. (Boiste.) | *Partager le différend par la moitié*, Se relâcher des deux côtés sur les exigences respectives qui empêchent de conclure un marché. | Fig. et famil. Une femme à l'égard de son mari. Il a perdu sa *moitié*. Restes du grand Pompée, écoutez sa *moitié*! (Corneille.) | Se dit de chacun des deux sexes.

Quoiqu'on soit deux *moitiés* de la société,
Ces deux *moitiés* pourtant n'ont pas d'égalité,
L'une est *moitié* suprême, et l'autre subalterne,
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne.
(MOLIÈRE.)

| Parole d'affection dite à son ami ou à son amie. O *moitié* de moi-même! idole de mon cœur! (Voltaire.) | *Ce n'est qu'une moitié, qu'un tronçon d'homme*, Se dit d'un homme de petite taille. | Passerat appelait les ignorants des *moitiés d'homme*. | Prov. et fig. *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes*, Se dit d'un homme qui paraît avoir moins de temps à vivre qu'il n'a déjà vécu. | *Offrir la moitié de son lit à quelqu'un*, Offrir place dans son lit à quelqu'un. | *Moitié* s'emploie souvent sans article. Avoir *moitié* dans les bénéfices. | S'emploie adverbial. pour *à demi*. Atala est une sorte de poème *moitié* descriptif, *moitié* dramatique. (Chateaubriand.) Là vous verrez l'homme *moitié* cultivé, *moitié* sauvage. | Fig. *En rabattre moitié* ou *de la moitié*, Estimer une personne bien moins qu'on ne le faisait. | *Il faut en rabattre moitié; il faut en rabattre la moitié*, Se dit pour donner à entendre qu'un récit, un éloge, une plainte, sont exagérés. | *Navire moitié guerre, moitié marchandise*, Navire chargé de marchandises, et en état de se défendre. | Fig. *Moitié guerre, moitié marchandise*, Se dit en parlant d'une conduite, d'un procédé équivoque et douteux. | *Moitié figue, moitié raisin*, Partie à contre-cœur, partie de bonne volonté; partie bien, partie mal; moitié sérieusement, moitié en plaisantant. | Famil. *Cet homme est moitié chair, moitié poisson*, Cet homme est équivoque, il n'est jamais franchement d'un avis, on ne sait de quel naturel il est. | On disait de Talleyrand qu'*il était moitié lièvre, moitié renard*. | *A moitié*, loc. adv. Dont le produit doit être partagé par moitié. Donner, prendre des terres *à moitié*. | En partie, à demi. Bouteille *à moitié* pleine. Besogne *à moitié* faite. | *A moitié prix*, Pour la moitié du prix ordinaire. Cette maison a été vendue *à moitié prix*. | *A moitié du chemin*, Au milieu du chemin. Rester *à moitié chemin*. | *De moitié*, loc. adv. Une fois plus qu'il ne fallait. Il a été trop long *de moitié* dans son discours. (Acad.) | Moitié plus qu'à l'ordinaire. Une belle, alors qu'elle est en larmes, est plus belle *de moitié*. (La Fontaine.) | Il marque participation. *Être, se mettre de moitié avec quelqu'un*, Faire une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. | Fig. *Je mets* Pascal *de moitié* à tout ce qui est beau. (Mme de Sévigné.)

L'esprit n'est jamais las d'écrire,
Lorsque le cœur *est de moitié*.
(GRESSET.)

MOITIR, v. a. Humecter. | T. de cartiers. *Moitir le papier*, L'imbiber d'eau également.

MOKA. Géogr. Ville et port d'Arabie, dans l'Yémen, sur la mer Rouge; 7,000 habit. Assez bel aspect de loin, mais l'intérieur est fort laid. On remarque, parmi ses monuments, le tombeau de son fondateur et patron, le cheik Chadeli. Port à peu près ouvert, rade foraine; quelques fortifications. Commerce encore assez actif, quoique déchu. Les importations consistent en draps, corail, fer, cochenille, poivre, épices, tabac, toiles, etc.; les exportations, en encens, myrrhe, séné, gomme arabique, noix de galle, nacre de perle, cuirs, et surtout en café, récolté dans les vallées de l'intérieur, qui passe pour le meilleur de l'univers.

MOKA, s. m. Café petit, rond, très-estimé, qui vient du territoire de ce nom en Arabie. Un sac de *moka*. Torréfier du *moka*. Un chargement de *moka*.

Délicieux *moka*, ta sève enchanteresse
Réveille le génie et vaut tout le Permesse.
(CASTEL.)

V. CAFÉ et CAFÉIER. | Infusion faite avec la graine de ce café, torréfiée et pulvérisée. Une tasse de

Moka (caféier de)

moka. Boire du *moka*. Le *moka* doit tomber chaud sur les aliments. (Mars.) Le *moka* est nuisible à la santé. | Minéral. *Pierre de moka*, Espèce d'agate.

MOL, MOLLE, adj. Qui cède. V. MOU.

MOLAIRE, adj. et s. f. (du lat. *mola*, meule). Anat. Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments, et qu'on appelle aussi *Mâchelières*. Les dents molaires, au nombre de vingt chez l'homme, sont celles qui occupent le fond de la bouche, la partie la plus reculée de chaque arcade alvéolaire, et présentent une couronne plus large que haute, inégale, tuberculeuse, et une racine plus ou moins subdivisée. Il y en a dix à chaque mâchoire. On distingue les deux premières paires de dents molaires, à chaque mâchoire, sous le nom de *Petites molaires*; les trois paires qui suivent sont les *Grosses molaires*; la troisième molaire se nomme *Dent de sagesse*. | *Glandes molaires*, Deux petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueux, placés dans l'épaisseur des joues, entre les muscles masséter et buccinateur, et dont le conduit excréteur s'ouvre dans la bouche, vis-à-vis de la dernière dent molaire. | Entom. *Molaires*, Dents des mandibules de certains insectes herbivores, qui sont terminées par une surface plane et inégale. | Minéral. *Quartz, agate molaire*, Variété qui sert à faire des meules de moulin. Le *quartz molaire* est assez abondant.

MOLARIFORME, adj. (du lat. *molaris*, molaire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire. | Bot. Se dit d'un champignon, le *sistotrème molariforme*, dont la surface est garnie de dents soudées ensemble, qui ressemblent à des molaires avec leurs tubercules.

MOLAY (JACQUES). Dernier grand-maître des Templiers, admis en 1265. Jacques Molay faisait la guerre aux Turcs, dans l'île de Chypre, lorsqu'il reçut une sommation du pape, qui lui ordonnait de venir se justifier des crimes dont son ordre était accusé. Il se rendit à Paris, où, après avoir été mis à la torture avec plusieurs chevaliers, il fit des aveux qu'il rétracta ensuite. Il est certain, en effet, que les Templiers se livraient à d'effroyables désordres; mais leur principal crime était de posséder d'immenses richesses qui excitèrent la cupidité de Philippe le Bel. Le 18 mai 1314, Jacques Molay fut brûlé vif, dans l'île du Palais, avec Guy, frère du dauphin de Viennois, et Hugues Péralde. On dit qu'il ajourna le pape à paraître devant Dieu dans quarante jours et le roi dans l'année.

MOLDAVE, adj. et s. Habitant, habitante de la Moldavie; qui appartient à la Moldavie ou à ses habitants. Un *Moldave*. Une *Moldave*. Les mœurs *moldaves*. Les *Moldaves* parlent la langue valaque.

MOLDAVIE. Géogr. Une des principautés danu-

biennes, vassale de la Turquie, qui constitue avec la Valachie ce qu'on appelle aujourd'hui la Roumanie; bornée au N. et à l'E. par la Russie, à l'O. par la Transylvanie, au S. par la Valachie et le Danube; 32,224 kilom. carrés; 1,600,000 habit.; capitale, Jassy. Le terrain est uni, l'air chaud, mais peu sain. Le pays est fertile, mal cultivé et arrosé par le Dniester, le Pruth, la Moldava, qui lui donne son nom, etc. Vastes forêts, excellents pâturages. Grains, vins, tabac, légumes, fruits, melons, etc. Bétail; grande quantité d'abeilles; gibier et beaucoup de poisson. Nitre et naphte en abondance; mines d'or, d'argent et de cuivre, riche mine de sel gemme à Okna. Le pays est gouverné par un prince qui a porté indistinctement les noms d'*Hospodar* et de *Vayrode*. Ce prince, réunissant aujourd'hui sous son autorité la Valachie et la Moldavie, réside à Bucharest, capitale de la Valachie et des deux principautés réunies. | Hist. La Moldavie embrassait autrefois un plus grand territoire; mais, en 1777, l'Autriche s'empara d'une étendue de près de 672 kilom. carrés, appelée *Bucholcine*, et, en 1812, le sultan fut obligé de céder à la Russie une étendue de 59,200 kilom. carrés, qui comprenait la Bessarabie; mais cette dernière province a été en partie restituée aux Moldaves après la guerre de Crimée, en 1856. A cette époque, une plus grande indépendance fut assurée à la Moldavie ainsi qu'à la Valachie. La *Moldavie* veut conquérir sa liberté.

MOLDO-VALAQUE, adj. Se dit des habitants de la Moldavie et de ceux de la Valachie, envisagés comme ne formant qu'une seule nation. | Qui appartient à la Moldavie et à la Valachie. | Substantiv. Un *Moldo-Valaque*. Les *Moldo-Valaques* ont embrassé les principes de la Révolution française.

MÔLE, s. f. (du lat. *mola*, fait de *moles*, masse). Méd. Masse de chair informe dont quelques femmes accouchent. Les filles peuvent faire des *môles* sans avoir communication avec un homme, comme des poules font des œufs sans avoir vu le coq. (Buffon.) | C'est le résidu informe d'un embryon détruit. Les môles sont quelquefois appelées *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles*, qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'utérus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomateux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité, par suite de la rupture de leur pédicule.

MÔLE, s. m. (du lat. *moles*, masse énorme). Sorte de jetée en pierres de taille très-dures, construite à l'entrée des havres pour en fermer l'accès du côté le plus exposé aux vents du large. Cette dénomination n'est guère usitée qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée, où l'on remarque, entre autres môles, ceux d'Alger, de Barcelone, de Gênes, de Naples. Ailleurs on dit plutôt *Jetée*. | Synonymes : DIGUE, MOLE. La *digue* fait exclusivement l'office de brise-lames, et elle peut abriter une rade, comme la digue de Cherbourg. Le *môle* ne sert qu'à abriter un port, où il tient lieu en outre de quai et de promenade. Les navires mouillent à l'abri d'une *digue*; ils s'amarrent à un *môle*. | *Môle d'Adrien*, Mausolée de l'empereur Adrien à Rome. Ce monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de cet empereur, dont les cendres y furent placées en l'an 138 de J. C. Dépouillé au moyen âge de tous ses ornements, il forme aujourd'hui le château Saint-Ange. | Technol. Morceau de bois dans lequel on fait une rainure avec un bouvet, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette rainure. | Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des plectognathes, famille des gymnodontes, remarquables par leur grande taille, leur corps comprimé et leur queue si haute et si courte verticalement, qu'ils ont l'air d'avoir la partie supérieure coupée. Ce genre renferme trois espèces, dont la plus remarquable est le *môle de la Méditerranée*, vulgairement appelé *Poisson-lune*, à cause de sa forme orbiculaire.

MOLÉCULAIRE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux molécules. Le jour où l'homme aura décomposé l'agencement *moléculaire* des corps, en l'analysant, il aura trouvé la loi suprême des relations de la matière, et la science sera constituée. (Gérando.) | Chim. Se dit des actions mutuelles des parties constituantes ou molécules des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les unes sur les autres pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. | *Attraction moléculaire*. Force qu'on suppose inhérente aux molécules de matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables ou au point de contact, et qui les fait tendre à se combiner les unes avec les autres.

MOLÉCULAIREMENT, adv. De molécule à molécule; par molécules. Qui nous dit que les plus gigantesques rochers ne se sont pas formés *moléculairement* pendant des siècles d'élaboration? (Graves.)

MOLÉCULE, s. f. (du lat. *molecula*, fait de *moles*). Nom donné aux parties des corps composés qui ne peuvent être divisés. | La molécule est formée de plusieurs atomes, lesquels, par leur position respective, donnent à la molécule sa forme spéciale, ce qui constitue la diversité des substances et rend possibles ou impossibles telles ou telles combinaisons. | Pour quelques physiciens, les molécules sont de deux sortes dans les corps : les unes, appelées *intégrantes*, sont semblables ou homogènes, c. à d. de même nature; les autres, appelées *constituantes*, sont dissemblables ou hétérogènes. Dans les corps simples, on ne trouve que des premières; dans les composés, on trouve les unes et les autres. Pour la plupart des physiciens, la molécule simple se nomme *Atome*. | *Molécules organiques*. « Matière toujours vivante, toujours active, qui est destinée à la nutrition et au développement de tous les animaux et de toutes les plantes, et qui se divise en particules extrêmement subtiles, incorruptibles et indestructibles, capables de s'organiser et de se former en corps animaux et végétaux. » (Buffon.)

MOLÈNE, s. f. Bot. Genre de la famille des solanées scrofulariées, renfermant des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes et de haute taille. Parmi les espèces les plus connues, il faut citer la *molène commune* (*verbascum thlapsi*), vulgairement appelée *Bouillon blanc*. C'est une belle plante herbacée.

MOLESTATION, s. f. (pron. *molèstasion*). Action de molester. Les juges me firent subir bien des *molestations*. Que de *molestations* nous arrivent ici-bas!

MOLESTÉ, ÉE, part. Qui est victime de molestations. Écrivain *molesté*. Personne *molestée*. Des gens *molestés* par la police. Locataire *molesté*.

MOLESTER, v. a. (du lat. *molestare*, fait de *molestus*, fâcheux, importun). Vexer, tourmenter de quelque manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal à propos. On l'a *molesté* par des chicanes. Quand cesserez-vous de nous *molester*?

. . . . . Le bon Dieu nous ordonne
De nous bien divertir sans *molester* personne.
(VOLTAIRE.)

| SE MOLESTER, v. pr. Se causer mutuellement des chagrins, des tracas. De tout temps les partis *se sont molestés*, se sont fait une guerre acharnée.

MOLETOIRE, s. m. Technol. Verre scellé sur une pierre et frotté de potée, qui sert à polir les glaces. Se servir du *moletoire*.

MOLETTAGE, s. m. Action d'appliquer des ornements sur une poterie avec une molette.

MOLETTE, s. f. (du lat. *mola*, à cause de la ressemblance avec une petite meule). Partie mobile de l'éperon faite en forme d'étoile et garnie de petites pointes qui servent à piquer le cheval. | Blas. On met dans les armoiries des *molettes d'éperon*, qui sont distinguées des étoiles en ce qu'elles sont percées par le milieu. | Art vétérin. Maladie particulière aux chevaux, formée par un amas de liquide, qui se manifeste au-dessus du boulet par une tumeur molle. La *molette simple* affecte la face postérieure du tendon du muscle sublime; la *molette soufflée* occupe les deux côtés du tendon. | Épi de poils qui se trouve au milieu du front du cheval, entre les deux yeux. | Technol. Morceau de marbre ou de pierre dure, taillé ordinairement en cône, dont la base est unie et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps. | Petit rouleau de bois traversé par une broche de fer terminée en crochet, à laquelle les cordiers attachent le chanvre qui se tord à mesure que la molette tourne. | Grandes pinces dont les orfèvres se servent à la forge. | Petite roue employée par les horlogers dans la conduite des cadrans des grosses horloges. | Outil de jardinier appelé aussi *Tranche-gazon*. | Chez les glaciers, Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et doucir les glaces. | Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans les imprimeries sur étoffes. | Outil pour fixer des ornements sur une poterie encore molle. | Grande poulie faisant partie d'une machine employée dans l'exploitation des mines. | Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette. | Chez les boutonniers, Petites roues pleines, creusées dans les bords comme une poulie, et traversées de divers outils. | *Scie à molettes*, Scie circulaire mue par un mouvement de rotation. | *Molettes* ou *fraise*, Disque d'acier taillé en scie sur le champ, en lime sur le plat, parfois façonné en demi, en quart de rond ou autre moulure, servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à transmettre sa forme en sens inverse sur le bois, sur les métaux et autres corps durs qu'il attaque en les râpant. | Conchyliol. Nom vulgaire de plusieurs espèces des genres troque, monodonte, etc. | Bot. Nom vulgaire de la bourse à pasteur. | *Fleurs en molette*, Disposition des pétales en forme

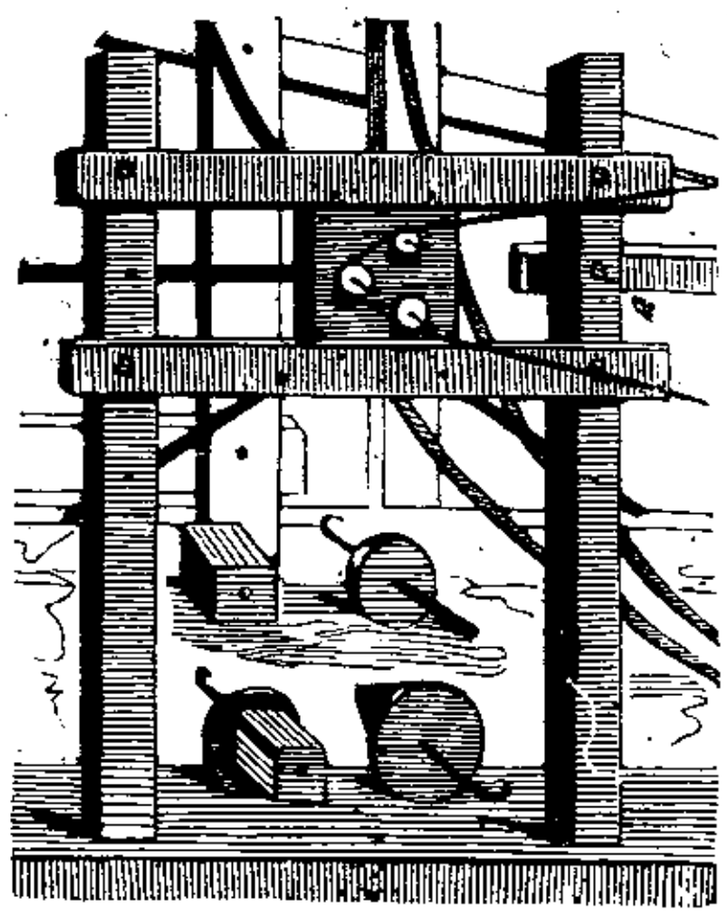

Molette.

de molette d'éperon. On les appelle plus ordinairement *Fleurs en rose* ou *en rosette*. | Hortic. Se dit d'un melon ou d'un concombre mal fait, c. à d. lorsqu'il est menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou qu'il est plat et enfoncé d'un côté, au lieu d'être rond. | Dans ce sens, s'emploie adjectivement. Melon *molette*. Concombre *molette*. Voilà un melon *molette*.

MOLETTER, v. a. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage. | Polir avec la molette ou le lustroir. Il faut *moletter* cette glace.

MOLIANT, ANTE, adj. T. de corroyeur. Se dit des peaux devenues douces et maniables, à force d'avoir été tirées et maniées successivement avec les trois sortes de pommelles.

MOLIÈRE (JEAN-BAPTISTE POQUELIN). Poète comique, l'un des plus rares génies qu'offre l'histoire de l'esprit humain. Il naquit à Paris dans une

Molière.

maison de la rue Saint-Honoré, le 15 janvier 1622. Son père, Jean Poquelin, et sa mère, Marie Cressé, tenaient boutique de marchand tapissier. On raconte que le jeune Poquelin, destiné d'abord par ses parents à exercer le même état, se sentit une disposition irrésistible à cultiver son esprit, et que, vers sa quatorzième année, il demanda à étudier et fut envoyé, comme externe, au collége de Clermont, dirigé alors par les jésuites. Il y fit, comme on disait en ce temps, ses humanités. Il fut admis ensuite par Gassendi, qui avait remarqué sa belle intelligence, à des leçons particulières de philosophie que ce maître donnait en même temps à Chapelle,

à Bernier, à Hesnault et à Cyrano de Bergerac, tous jeunes et destinés à la célébrité. Poquelin conserva de ces leçons l'esprit d'examen qu'il porta dans la comédie. A l'âge de vingt ans, il se mit à étudier le droit avec le dessein d'entrer au barreau. Son père, valet de chambre tapissier du roi depuis l'année 1631, était parvenu dès 1637 à lui assurer la survivance de cette charge; mais elle n'était pas incompatible avec la profession libérale qu'il semblait alors devoir embrasser. On n'aperçoit nulle part qu'il ait été reçu avocat; on le voit seulement, en 1645, faisant partie d'une troupe d'acteurs de troisième ordre, qui jouait à Paris et prenait le titre de *l'Illustre théâtre*. Cette troupe, à laquelle appartenaient les deux frères Béjard, ainsi que leurs sœurs Madeleine et Geneviève, fils et filles d'un procureur au Châtelet, avait eu pour origine l'une de ces nombreuses sociétés particulières qui s'organisèrent lorsque Richelieu eut mis à la mode le goût du théâtre. Elle représenta, entre autres pièces, une tragédie de Magnon, intitulée : *Artaxerce*. Poquelin, à l'exemple des acteurs italiens et français de cette époque, emprunta pour la scène le pseudonyme de *Molière*, qu'il a immortalisé. Molière s'était fait comédien par goût; il fut aussi entraîné dans cette carrière par sa vive inclination pour Madeleine Béjard, qui avait autant de talent que de beauté. Étant le plus instruit des acteurs de la troupe, il en devint le chef et se mit à parcourir les provinces. De 1645 à 1653, période assez obscure de sa vie, on le découvre par intervalles à Nantes, à Bordeaux, à Vienne en Dauphiné et à Lyon. Ce fut dans cette dernière ville qu'il se déclara pour la première fois auteur dramatique, et fit jouer sa première pièce, *l'Étourdi*, en 1653. Jusque-là son talent s'était borné à arranger des scènes italiennes ou espagnoles, dont il avait formé un recueil, et à en tirer de petites comédies, qu'il donnait à défaut d'autres œuvres. Il avait fait ainsi *le Docteur amoureux*, *les Trois Docteurs rivaux* et *le Maître d'école*, dont il ne reste plus que le titre; on a conservé, du même genre, *le Médecin volant* et *la Jalousie de Barbouillé*, pièces en prose, dont on retrouve quelques passages dans *le Médecin malgré lui* et dans *Georges Dandin*. A l'automne de 1655, Molière, après un succès, quitta Lyon pour se rendre à Pézénas, où étaient assemblés les États du Languedoc. Il y avait été appelé par le prince de Conti, son ancien condisciple au collége de Clermont, devenu son protecteur, et duquel il avait obtenu un engagement et des appointements pour sa troupe. Il divertit les États pendant toute la session, parcourut ensuite les villes de la province, fit séjour à Narbonne, et reparut ensuite vers la fin de 1656 devant les États réunis à Béziers. C'est alors qu'il donna pour la première fois *le Dépit amoureux*, cette charmante scène de brouillerie qui n'a jamais été surpassée. En décembre 1657, étant à Avignon, il fit la connaissance du peintre Mignard, qui revenait d'Italie, et contracta avec lui une amitié des plus intimes. Molière tendait alors à se rapprocher de Paris; de Grenoble il alla à Rouen, et il put enfin paraître devant Louis XIV le 24 octobre 1658. A cette représentation, qui eut lieu sur un théâtre dressé dans la salle des Gardes du vieux Louvre, et où l'on joua d'abord une tragédie de Corneille, l'acteur-poète demanda la permission de terminer le spectacle par un de ces petits divertissements dont il régalait les provinces. *Le Docteur amoureux*, farce en un acte, fit rire aux éclats toute l'assemblée, ce qui valut à la troupe nouvelle la protection spéciale de Monsieur, frère du roi, avec la permission de jouer dans la salle du Petit-Bourbon, en alternant avec une troupe italienne. Molière avait alors trente-sept ans. Les douze ou treize années qui avaient précédé formaient pour lui une préparation dans laquelle étaient entrés des voyages, des aventures, des passions, des chagrins, de la misère même, et par-dessus tout cela, une singulière culture de la pensée jointe au constant exercice de l'acteur, partout où il avait pu trouver une salle, une grange, un hangar, un jeu de paume, un local pour réciter ses rôles. Désormais, sa destinée était changée, et il se trouvait maintenant sur le seuil de cette carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat. Il abandonna la route tracée par les comiques italiens et espagnols, l'imitation de Scaramouche, pour suivre la voie nouvelle que lui ouvrait l'observation des mœurs de son temps. Ce changement se manifesta par *les Précieuses ridicules* (1659), œuvre de satire contemporaine, et par *le Cocu imaginaire* (1660). Les plans de construction du Louvre ayant nécessité la démolition du théâtre du Petit-Bourbon, la troupe de Molière obtint de jouer dans la salle du Palais-Royal, que Richelieu avait inaugurée en 1641 par la tragédie de *Mirame*, et qui, après avoir été abandonnée, fut rouverte le 20 janvier 1661, par la représentation de *Don Garcie de Navarre*. Cet essai dans le genre héroï-comique ne fut pas heureux; Molière comprit qu'il avait fait fausse route, et il rentra sans hésiter dans la franche comédie. Il reparut le 24 juin de la même année dans *l'École des maris*, imitation de Térence, où il prend sur son modèle une immense supériorité, et où sa manière commence à se caractériser par la création de types plus profondément empreints de la nature universelle de l'homme. Il fit suivre de près *les Fâcheux*, comédie à scènes détachées où la danse est liée à l'action, et qui, demandée par Fouquet, fut jouée pour la première fois au château de Vaux, devant Louis XIV, peu de jours avant la disgrâce et l'arrestation du malheureux surintendant. Chacune des douze années qui viennent ensuite voit naître un ou plusieurs de ces impérissables chefs-d'œuvre du grand comique. En 1662, c'est *l'École des femmes*, œuvre admirable, où l'auteur, avec un art infini, anime la scène sans faire mouvoir les personnages, place l'action dans les récits, et tire des situations dramatiques de simples confidences. En 1663, ce sont deux monuments d'ingénieuse vengeance, deux réponses à ses détracteurs : *la Critique de l'École des femmes*, où règne le plus piquant contraste entre l'esprit et la sottise, et *l'Impromptu de Versailles*, vive et mordante représaille contre Boursault et les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. L'année 1664 fut marquée par *le Mariage forcé*, comédie pleine de goût et de gaieté, dont le sujet, tiré de Rabelais, faisait les délices de La Fontaine; par *la Princesse d'Élide*, pièce destinée aux fêtes de la cour, mais surtout par *le Tartuffe*, que Molière lui-même considérait comme son œuvre capitale, et qu'il ne put faire représenter que trois ans après. *Le Tartuffe*, cette comédie que deux siècles n'ont point vieillie, malgré les profonds changements que les mœurs françaises ont subis, fut de la part de son auteur un acte d'audace inouïe dans un siècle tel que le sien, où le clergé était tout-puissant, et où l'hypocrisie, placée en quelque sorte sous l'égide de la religion, semblait inattaquable. Ce type si repoussant du faux dévot, cette scélératesse que le poète sut rendre comique, fit peur même à d'honnêtes gens; mais Molière ne recula point et mit la plus rare adresse à faire jouer sa pièce. Au carnaval de l'an 1665, il donna *le Festin de Pierre*, sujet que sa troupe lui avait presque imposé, dans l'espérance de quelque jovial divertissement propre à attirer la foule, et dont il tira la comédie la plus formidable peut-être qui ait jamais été écrite. Don Juan est un personnage plus étrange encore que le Tartuffe; c'est le noble chargé de vices et de crimes, mais élégant, beau, brave et encore aimable; c'est l'idéal extrême des misères morales et du faux éclat de cette noblesse qui descend vers 1789. A côté de cette figure, au fond si triste et si tragique, Molière place la figure toute comique de Sganarelle, valet de don Juan, image du bourgeois de ce temps-là, timide, avec du bon sens, mais singeant déjà les défauts de son maître. Il fait aussi intervenir un mendiant honnête, qui aime mieux mourir que de se parjurer pour un peu d'or, et, à la fin, la statue qui joue le rôle de la Providence. La consécration de l'histoire n'a fait que grandir aux yeux de la postérité ce drame social, où le génie du poète s'est élevé à une hauteur incomparable. Vient ensuite *l'Amour médecin*, petit impromptu où Molière commence cette rude guerre qu'il fit aux médecins jusqu'à la fin de sa carrière. *Le Misanthrope*, qu'il donna en 1666, est, avec *le Tartuffe* et *le Festin de Pierre*, son troisième grand chef-d'œuvre. Ici le poète s'attaque à la vertu elle-même et sait la rendre ridicule et intéressante à la fois chez un homme bon, spirituel, austère, du ton le plus parfait, loyal, dévoué, mais secrètement jaloux et chagrin. Il semble qu'il se soit peint lui-même dans le rôle d'Alceste. Cette belle comédie eut peu de succès à la représentation; il fallut que *le Médecin malgré lui*, le modèle du genre burlesque et bouffon, vînt la soutenir. En 1667, *le Sicilien* ou *l'Amour peintre*, chef-d'œuvre de grâce, de délicatesse et de galanterie; en 1668, *l'Amphitryon* et *l'Avare*, deux sujets de Plaute, que le génie de Molière a transformés; *Georges Dandin*, leçon sanglante infligée à la sottise bourgeoise du siècle; en 1669, *Monsieur de Pourceaugnac*, *les Amants magnifiques*, *le Bourgeois gentilhomme*; en 1671, *les Fourberies de Scapin*; *Psyché*, œuvre à laquelle collaborèrent Pierre Corneille et Quinault; *la Comtesse d'Escarbagnas*, où se trouve le personnage d'Harpin, type primitif de Turcaret; en 1672, *les Femmes savantes*, chef-d'œuvre de raison et de goût; et, en 1673, *le Malade imaginaire* : telle fut la série des dernières créations de ce prodigieux esprit qui, dans sa fécondité rapide, nous a donné comédie, drame, correction des mœurs et du langage, poésie, satire morale, bouffonnerie, caricature, etc.; qui a si bien vu les profondeurs de la nature humaine, qu'il a pu faire vivre tout un monde inconnu avant lui, et reculer à d'immenses distances l'horizon de l'art. Molière avait une âme droite, élevée, généreuse, à la hauteur de son génie. Habitué à contempler les vices et les travers des hommes, il n'en conçut pour eux ni haine, ni mépris; il était indulgent pour leur faiblesse, compatissant pour leur misère, heureux de leur bonheur : il croyait à la vertu. Comme Shakespeare, il eut la double école de la vie et du théâtre. Directeur, régisseur, acteur, auteur, il suffit à tout, et, devenu riche, il ne voulut jamais quitter la scène, pour ne pas exposer sa troupe à la ruine, à la misère. Il fit souvent le plus bel et le plus délicat usage de sa fortune en faveur des malheureux, dont il ménageait toujours la dignité. Il compta au nombre de ses amis tous les grands écrivains du temps, à l'exception de Racine, dont il avait protégé le talent naissant; mais il lui fut nécessaire de s'abriter sous la constante protection de Louis XIV contre les ennemis nombreux et puissants que ses pièces lui suscitèrent. Son existence domestique ne fut pas heureuse. Il avait épousé, en 1662, Armande-Grésinde Béjard, sœur, selon les uns, fille, selon les autres, de Madeleine Béjard, et actrice non sans talent. Plus jeune de seize ans que son mari, Mlle Molière, comme on disait alors, n'eut pas pour lui tous les égards qu'il désirait. Il l'aimait avec la plus parfaite tendresse; il en devint jaloux, et il s'établit entre eux une sorte de séparation, qui ne cessa que peu de temps avant la mort du grand poète. Le 17 février 1673, à la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, en prononçant le mot *juro*, Molière, qui, bien que malade, s'était obstiné à jouer pour ne pas laisser sans occupation de pauvres artistes, fut pris d'une convulsion qu'il essaya de cacher sous un rire forcé. On l'emporta chez lui, et il expira peu après entre deux religieuses qu'il logeait en ce moment. La sépulture lui fut refusée par le curé de Saint-Eustache, et il fallut l'intervention de l'autorité pour obtenir son inhumation dans le cimetière de Saint-Joseph. Le quatrième jour après sa mort, son corps fut emporté, le soir, aux flambeaux, et suivi par environ deux cents personnes amies. Depuis, en 1778, l'Académie française, dont Molière n'avait pas été membre, fit placer son buste dans la salle de ses séances, et, en 1844, une souscription nationale lui éleva une statue en face même de la maison où il termina sa vie. Mais l'honneur suprême pour sa mémoire, c'est que tous les peuples, dépouillant leurs préventions nationales, l'ont proclamé le poète comique par excellence. (Buchet-Cublize.)

MOLINA (LOUIS). Célèbre théologien espagnol, né à Cuença (Nouvelle-Castille), en 1535, mort en 1601. Il entra chez les jésuites en 1553 et professa la théologie pendant vingt ans à l'université d'Évora. Son plus célèbre ouvrage est un livre sur la *Concorde de la grâce et du libre arbitre*, qui a fait tant de bruit dans l'Église, et a suscité les fameuses disputes sur la grâce et la prédestination. Les partisans de sa doctrine étaient nommés *Molinistes*.

MOLINIEN, IENNE, adj. Qui appartient aux molinistes ou à leurs doctrines.

MOLINISME, s. m. Doctrine du théologien Molina et de ses sectateurs. La base du *molinisme* est la non-admission de l'efficacité de la grâce par elle-même, que cet auteur subordonne au libre arbitre, c. à d. à la volonté de l'homme. On trouve cette doctrine détaillée dans le livre de Molina qui a pour titre : *De la Concorde de la grâce et du libre arbitre*. Il appelle *grâce suffisante* celle à laquelle l'homme résiste, quoiqu'elle lui fournisse tout ce qui est nécessaire pour faire du bien; et *grâce efficace*, celle à laquelle l'homme ne résiste pas, quoiqu'il soit en son pouvoir d'y résister. Ainsi, selon ce théologien, la grâce est versatile, et son efficacité dépend de la coopération de l'homme.

MOLINISTE, s. Disciple de Molina; celui ou celle qui adopte le système de ce théologien. Il semble que la principale querelle entre le parti janséniste et le parti *moliniste* se réduisait à savoir lequel des deux serait persécuteur ou persécuté. (Bodin.) Adjectiv. Sentiment, opinion, doctrine *moliniste*. Les ouvrages *molinistes* sont fort nombreux.

MOLINOS (MICHEL). Prêtre espagnol, né près de Saragosse en 1627, publia à Rome un ouvrage espagnol intitulé : le *Guide spirituel* ou la *Conduite spirituelle*, dans lequel il avança sur la mysticité des opinions hétérodoxes qui firent condamner par l'Inquisition, en 1685, soixante-huit de ses propositions. Ses écrits furent brûlés, et lui-même eût eu le même sort s'il n'eût abjuré publiquement ses erreurs sur un échafaud dressé dans l'église des Do-

minicains. Condamné à une prison perpétuelle, il y mourut en 1696. On a donné à ses disciples le nom de *quiétistes*, parce qu'ils faisaient consister la perfection à s'anéantir pour s'unir à Dieu, à s'occuper uniquement du moyen de parvenir à lui par l'oraison mentale. Pauvre victime de l'inquisition!

MOLINOSISME, s. m. Doctrine de Molinos.

Par les chemins fleuris d'un charmant quiétisme
Tout à coup l'amenant au vrai *molinosisme*,
Il lui fera bientôt, aide de Lucifer,
Goûter en paradis les plaisirs de l'enfer.
(BOILEAU.)

| Selon le *molinosisme*, on pouvait s'abandonner sans péché à toutes sortes de déréglements, pourvu que la partie supérieure demeurât unie à Dieu par l'oraison de quiétude. On a prétendu que Molinos et ses disciples ne s'en étaient pas tenus à la théorie de cette doctrine, mais qu'ils l'avaient mise en pratique. C'était une odieuse calomnie des jésuites.

MOLLAH, s. m. Prêtre musulman chargé de dire les prières dans la mosquée, à certaines heures. | Titre d'une haute dignité ecclésiastique chez les Turcs. Les *mollahs* exercent une sorte de magistrature. Le peuple s'agenouille devant les *mollahs*.

MOLLASSE, adj. (du lat. *mollis*, mou). Qui est désagréablement mou au toucher ; dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement. Corps *mollasse*. Substance *mollasse*. La chair de ces femmes était *mollasse* comme celle des cochons de lait. (Bougainville.) Voyez aussi comment ces individus végétant d'une vie sédentaire, casanière, deviennent pâles, cachectiques, lourds et *mollasses*. (Virey.) | Qui n'a pas assez de résistance, assez de corps. Drap *mollasse*. | Substantiv. On dit d'un homme mou et sans énergie : C'est un grand *mollasse*.

MOLLEMENT, adv. (pron. *moleman*). D'une manière molle, avec mollesse. Être assis *mollement*. J'étais couché *mollement*. (La Fontaine.) | Fig. D'une manière efféminée. Il n'est pas bon d'habituer les enfants à vivre *mollement*. | Avec un abandon gracieux. Les mulâtresses, dans leur pas *mollement* cadencé, ont un charme inexprimable. (Dupaty.) | Avec souplesse et flexibilité. Elle fit tomber mes doutes en m'enlaçant *mollement* dans ses bras. (Louvet.) | Doucement, tranquillement. Ce ruisseau coule *mollement* dans la plaine, mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance. (Lamennais.) | Avec peu d'éclat. La lune argentait *mollement* les tombeaux. (Young.) | Faiblement, lâchement, sans vigueur. Ceux qui mènent les révolutions *mollement* s'exposent à rester écrasés entre le marteau et l'enclume. (Maréchal.) | Sans nerf, sans ressort. Cette affaire a été conduite *mollement*, elle n'a pas réussi.

MOLLESSE, s. f. (du lat. *mollitia* ou *mollities*, même sens). Qualité de ce qui cède au toucher, de ce qui reçoit facilement l'impression des autres corps, de ce qui est mou ; état des corps dont les molécules manquent d'adhérence ou de cohésion entre elles, de façon que le moindre effort ou la moindre compression vient, en pesant sur eux, les défigurer. La *mollesse* des corps. La *mollesse* des chairs. | La mollesse ne peut convenir qu'à des corps solides, mais elle n'est pas au même degré dans tous les corps auxquels elle appartient. Parmi ceux que l'on range dans la classe des corps mous, les uns ne le sont que très-peu et approchent beaucoup des corps durs ; dans d'autres corps, cette mollesse est de plus en plus grande, de manière qu'il y en a qui sont tellement mous qu'ils approchent beaucoup des fluides : ainsi le beurre dans l'été. Le contraire arrive également, des corps mous peuvent passer à l'état de dureté. Rien de fixe et de déterminé dans ces deux états. La mollesse d'un onguent, par exemple, sous l'action du soleil, peut se changer en dureté sous l'action du froid. | Physiol. État de flaccidité, de relâchement des organes. La *mollesse* des chairs est la preuve d'une mauvaise constitution, d'une mauvaise disposition. | En parlant du climat, se prend pour Température douce et molle. La *mollesse* du climat n'affaiblit point leur courage. | Il se dit aussi de la complexion, du tempérament des personnes. Les femmes prennent la *mollesse* de leur complexion pour la tendresse de l'amitié. (Calvin.) | Délicatesse d'une vie efféminée et voluptueuse. Les suites de la *mollesse* sont à craindre. La ville de Sybaris sera à jamais décriée pour la *mollesse* de ses habitants, qui avaient banni les coqs, de peur d'en être réveillés. Il résolut de bannir la *mollesse* qui avait efféminé tant de rois de l'Asie. (Voltaire.) L'homme civilisé ne connaît pas ses forces ; il ne sait pas combien il en perd par la *mollesse*, et combien il pourrait en acquérir par l'habitude d'un fort exercice. (Buffon.) Sa *mollesse* ne pouvait être égalée que par son faste, et son faste que par son insolence. (Barthélemy.) | En ce sens, les poètes personnifient quelquefois la mollesse.

L'air, qui gémit du cri de l'horrible déesse,
Va jusque dans Citeaux réveiller la *Mollesse*...
. . . . . La *Mollesse*, oppressée,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.
(BOILEAU.)

| T. de peint. et de sculpt. *Mollesse des chairs*, L'imitation vraie de la flexibilité, de la morbidesse des chairs ; *Mollesse des contours*, Cet ondoyant que l'on souhaite dans les traits des figures des jeunes hommes et des jeunes filles ; *Mollesse du pinceau*, *Mollesse de touche*, Le défaut de fermeté dans la touche et dans la manière de peindre. | Fig. Manque d'énergie, de fermeté dans le caractère, dans la conduite, dans les mœurs. Agir avec *mollesse*. Conduire une affaire avec *mollesse*. On ne craint pas assez la *mollesse* des conseils d'un ami. | Excès d'indulgence. La *mollesse* de ce père perdra ses enfants. La *mollesse* ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un seul et même vice. | Certain abandon gracieux, certaine douceur de pensées et de style qui berce l'âme. Quinault a dans ses vers beaucoup de douceur et de *mollesse*. L'auteur s'est toujours servi de ces expressions tendres et harmonieuses qu'on trouve dans les églogues de Virgile, dans Tibulle, dans Properce, et même dans quelques endroits de Pétrone, qui respirent la *mollesse* et la volupté. (Voltaire.) Il trouvera dans les ouvrages de Xénophon une suite d'accords dont la douceur et la *mollesse* caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barthélemy.) | Se dit en parlant de musique. La flûte sous ses doigts soupire avec *mollesse*. (Thomas.) L'orgue de l'église soupirait avec *mollesse*.

MOLLET, ETTE, adj. (dim. de *mou*). Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. Ce drap est *mollet* à l'œil et à la main. Des vêtements de coton et de soie doux et *mollets* embrassent chaudement tout le corps. (Virey.) | Qui cède doucement sous le poids du corps. Lit *mollet*. Coussins *mollets*. Ma couche *mollette*. (Ronsard.) | *Pain mollet*, Petit pain blanc léger qu'on mange ordinairement en prenant le thé ou le café. | *Œufs mollets*, Œufs à la coque, œufs cuits de manière que le blanc et le jaune restent liquides. On nous servit des *œufs mollets*.

MOLLET, s. m. Le gras de la jambe. Saillie formée à la partie supérieure de la jambe par les muscles jumeaux et soléaires, et par le tissu cellulaire et la peau qui les recouvrent. Les contractions vigoureuses dont ces muscles sont susceptibles rendent les mollets fréquemment le siége de crampes douloureuses. Avoir le *mollet* bien fait. Avoir de gros *mollets*. Porter de faux *mollets*. Le *mollet* est fortement dessiné chez les danseuses et chez ceux qui voyagent à pied. (Paris.) Le cardinal manquait absolument de *mollets*. | Famil. *Avoir des mollets de coq*, Avoir peu de mollet. | Dans le même sens. Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les *mollets*. | Technol. Petite frange qui sert à garnir les meubles.

MOLLETON, s. m. Espèce de petite serge ou étoffe croisée de laine, coton ou soie, tirée à poil d'un seul côté ou des deux côtés, douce, chaude et mollette. Gilet de *molleton*. Camisole de *molleton*. Doublure de *molleton*. Langes, jupes, couvertures de *molleton*. On fabrique le *molleton* par les mêmes procédés que les couvertures. Deux mètres de *molleton*.

MOLLETTE, s. f. Poulie verticale sur laquelle s'enroule une corde destinée à soulever un fardeau. La *mollette* d'une corde à puits. | Cette dénomination est particulièrement réservée aux poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits des mines, et en remontent les caisses destinées à extraire le minerai et quelquefois l'eau qui gêne les travaux. Il faut graisser les *mollettes*.

MOLLIFICATION, s. f. Méd. Action de mollifier, de rendre fluide ; résultat de cette action. *Mollification* du cerveau. *Mollification* de la moelle épinière. | Pathol. Sorte de paralysie qui a son siége dans les muscles, et non dans les nerfs ou dans le cerveau. Il n'est pas rare de voir les hercules atteints de *mollification* à la suite de leurs tours de force ; c'est, parfois, un cas fort grave. (Virey.)

MOLLIFIÉ, ÉE, part. Rendu mou et fluide. Abcès *mollifié*. Tumeur *mollifiée*.

MOLLIFIER, v. a. Rendre mou et fluide. *Mollifier* une ankylose, une tumeur. | Technol. Se dit de l'action de donner aux ergots du bœuf le degré de chaleur nécessaire afin de pouvoir les étendre et les ouvrir. | SE MOLLIFIER, v. pr. Devenir mou et fluide. Le beurre commence à *se mollifier*.

MOLLIR, v. a. Devenir mou. Les fruits *mollissent* plutôt qu'ils ne mûrissent quand on les met sur la paille. (Follard.) | Par extens. Manquer de solidité, fléchir. Les cuirassiers commençaient à *mollir* sous le feu de l'artillerie. (Ségur.) | Se dit du cheval. Ce cheval *mollit* des jambes de devant. On dit qu'*un cheval mollit sous l'homme*, quand il diminue de force en marchant. | Faiblir quand on devrait montrer de la fermeté. C'est un homme qui commence à *mollir*. (Molière.) | Mar. Faiblir, diminuer de force. Le vent *mollissait*. | Activ. Diminuer la raideur d'un câble ou d'une manœuvre quelconque en faisant filer. | Lâcher un cordage sur lequel des haleurs exercent une traction. | *Mollir la barre d'un gouvernail*, La rapprocher de l'axe du navire.

MOLLUSQUE, s. m. (du lat. *mollis*, mou, mollasse). Nom donné par Linné à une division de la classe des vers, qu'il n'a pas caractérisée d'une manière précise, mais qu'il a subdivisée en deux autres, savoir : les *mollusques* proprement dits et les *mollusques testacés*. Cette division a été reprise, mais modifiée par les zoologistes plus modernes, tels que Bruguières, Cuvier, Lamark, Duméril et Beudant. | Aujourd'hui, on donne ce nom à une classe d'animaux sans vertèbres, qui sont à la fois inarticulés dans toutes leurs parties et qui ont une tête plus ou moins avancée à la partie antérieure de leurs corps. Ces animaux mollasses sont, les uns nus, avec ou sans partie dure ou coquille à l'intérieur, et les autres enveloppés à l'extérieur par une coquille univalve ou par une rangée dorsale de pièces testacées ; mais aucun d'eux ne produit une coquille véritablement bivalve, à pièces réunies en charnière. Leur génération est ovipare, rarement ovo-vivipare : les uns se fécondent par accouplement réciproque et les autres versent une liqueur fécondante sur les œufs déjà pondus. La plupart des mollusques vivent dans la mer ; les autres habitent les eaux douces ou vivent sur la terre, principalement aux lieux humides ou ombragés. Lamark divise ces animaux en cinq ordres, comme suit : *ptéropodes*, *gastéropodes*, *trachélipodes*, *céphalopodes* et *hétéropodes*.

MOLOCH (c. à d. *Roi*). Mythol. Une des divinités des Ammonites et des Moabites, représentée sous la forme d'un buste ou demi-corps d'homme avec une tête de veau et les bras étendus. Elle était creuse et partagée en dedans en sept parties, dans lesquelles on plaçait les objets du sacrifice. Dans l'une d'elles on brûlait des enfants. On croit que Moloch est le même dieu que Saturne, dont le culte, adopté par les Phéniciens, fut transporté à Carthage. On l'identifie aussi avec Baal. Jérémie s'efforça en vain de détourner le peuple juif de ce culte impie. Suivant quelques commentateurs de la Bible, plusieurs rois de Juda sacrifièrent leurs propres enfants à Moloch. Le roi Josias renversa l'autel de cette idole que, sous Manassès, successeur d'Ézéchias, les Hébreux avaient élevée de nouveau.

MOLOCHITE, s. f. Pierre précieuse, opaque et de la couleur des feuilles de la mauve, dont les anciens faisaient des cachets et des amulettes. On pense que c'est une espèce de jade.

MOLOSSE, adj. Qui habite la Molossie. | Substantiv. Un *Molosse*. | Les Molosses, peuple d'Épire, étaient d'origine pélasgique. Après la guerre de Troie, leur pays fut envahi par les Hellènes venus de Thessalie, et conduits par Néoptolème ou Pyrrhus, fils d'Achille, ou par un fils de Pyrrhus, nommé *Molossus*, qui donna son nom à la nation. Avec le temps, ils soumirent par la force des armes tous les autres Épirotes, et tombèrent enfin, après des prodiges de valeur, sous la puissance de Rome, ainsi que toute l'Épire. | S. m. Dans la versification grecque et latine, Pied composé de trois syllabes longues. On le nommait ainsi ou d'une danse des Molosses, ou parce qu'on chantait en l'honneur de Molossus des odes dans lesquelles ce pied entrait. | Conchyliol. Genre de coquilles univalves, ne renfermant qu'une seule espèce. | Erpétol. Espèce de couleuvre. | Mammif. Genre de chauve-souris d'Amérique, qui a pour type le mulot volant. | *Un molosse* ou un *chien molosse*, Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux. Il paraît n'être autre chose que notre *dogue*. On disait d'un chien fort courageux et de bonne garde : *un molosse*, comme nous disons un chien de montagne, un danois, un terre-neuve, etc.

MOLOSSIE. Géogr. anc. Petite contrée d'Épire, située à l'E. de la Thesprotie. Sa capitale était Buthrote ; ses villes principales étaient Ambracie et Dodone. Elle était renommée pour la grosseur, l'intelligence et l'intrépidité de ses chiens. La *Molossie* fut conquise par les Romains. | On dit aussi *Molosside*.

MOLOSSIQUE, adj. m. Se dit d'un vers grec ou latin dont tous les pieds sont des molosses.

MOLUQUES. Géogr. Iles de l'Océanie, dans la Malaisie. Elles forment un archipel composé de trois groupes : celui d'Amboine, celui de Banda et les Moluques proprement dites. Dans ces dernières, on remarque Gilolo, la plus grande de toutes ; Ter-

nate, Mortay, Tidor, Batchian et Mysol. L'ensemble des îles Moluques compte environ 1,000,000 d'habitants. Toutes appartiennent aux Hollandais ou leur sont plus ou moins soumises. Ces îles sont très-accidentées et fertiles. Elles abondent en aromates, girofle, muscade, riz, fruits, sagou, café, cannes à sucre, mines d'or, d'argent et de cuivre. La récolte du girofle et des muscades y est tellement abondante qu'on leur a donné plus particulièrement le nom d'*îles aux épices*. C'est à Ternate qu'est le centre de l'exploitation hollandaise. Découvertes en 1511 par les Portugais, les îles Moluques furent d'abord exploitées par eux dans le plus grand secret. Les Espagnols survinrent peu après et leur en disputèrent la possession; mais, par le traité de Saragosse (1529), Charles-Quint céda ses prétentions sur les Moluques au roi Jean III contre 350,000 ducats d'or. Les Hollandais s'en emparèrent en 1607, et ils les ont toujours gardées depuis, sauf l'intervalle de 1809 à 1814, pendant lequel les Anglais les possédèrent. Le gouverneur des Moluques réside à Amboine. Amboine, Banda et Ternate ont été déclarés ports francs en 1853.

MOLY, s. m. (du gr. μῶλυ, même sens). Plante que, d'après Homère, Mercure remit à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. La racine en était noire et la fleur blanche comme du lait. Il n'était pas au pouvoir des mortels de l'arracher de terre. On a cru la retrouver dans une espèce du genre *ail*. | Nom donné par Linné à une plante bulbeuse du genre ail (*allium moly*), qui diffère essentiellement de la plante d'Homère en ce que ses fleurs sont jaunes, ce qui l'a fait aussi appeler *Ail doré*.

MOLYBDATE, s. m. Chim. Sel composé d'une base et de l'acide molybdique. Un seul existe dans la nature, c'est le *molybdate de plomb*, substance jaune, fragile, d'une pesanteur spécifique de 5,486. Les *molybdates* sont sans usage.

MOLYBDÈNE, s. m. (du gr. μόλυβδος, plomb, parce qu'on a longtemps regardé cette substance comme une masse de plomb). Chim. L'un des quarante-deux corps simples métalliques. On le trouve dans la nature à l'état de sulfure, d'acide libre et de combinaison avec l'oxyde de plomb. Il est d'un blanc mat, susceptible de poli, d'une densité de 8,6. On l'obtient en traitant l'acide molybdique par du noir de fumée et de l'huile à une température très-élevée, et il se dépose en petits grains agglutinés. Le *molybdène* a été obtenu par Hielm, en 1782.

MOLYBDEUX, adj. Chim. Se dit d'un acide composé de 100 parties de molybdène et 33,2 d'oxygène. Il est solide et blanc.

MOLYBDIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide solide, blanc, peu sapide, inodore, peu soluble dans l'eau, formé de 100 parties de molybdène sur 50 d'oxygène. On l'obtient en grillant le sulfure de molybdène pulvérisé, en le chauffant avec une solution de potasse, et en décomposant le molybdate qui se forme par l'acide sulfurique.

MOMASSER, v. a. Ébourgeonner la vigne. Il faut, avant de *momasser* la vigne, la débarrasser de tous les insectes qui pourraient la dévorer, et détruire jusqu'aux œufs qu'ils ne manquent pas de déposer.

MÔME, s. m. (du gr. μῶμος, honte). T. d'argot. Enfant détenu pour vol. C'est un affreux petit *môme*. Le type de Tortillard, créé par Eugène Süe dans les *Mystères de Paris*, est un type de *môme*.

MOMENT, s. m. (pron. *moman*; du lat. *momentum*, même sens; fait de *movere*, mouvoir). Petite partie du temps, temps très-court, mais cependant assez prolongé pour que l'on puisse observer ce qui se passe entre ses limites. *Moment* agréable, heureux. *Moment* pénible. En un *moment*, la voilà endormie de pure fatigue. (Mme de Sévigné.) La bonté de votre caractère m'a fait oublier un *moment* mon respect pour vous. (Voltaire.) Les derniers *moments* de la vie sont trop précieux pour qu'il soit permis d'en abuser. (J. J. Rousseau.) L'après-midi ils prennent quelques *moments* de sommeil. (Barthélemy.)

. . . . . De *moment* en *moment*
Un nom cher m'arrivait mais ce souvenir ment.
(H. MOREAU.)

| S'il était question d'un intervalle encore plus resserré, dont les deux extrémités semblent se confondre, on le nommerait un *instant*; c'est en quelque sorte l'atome de la durée. *Moment* prend ce sens dans certains cas; ainsi on dit : Le *moment* de la mort. Le *moment* fatal est arrivé. Le dernier *moment*. Le *moment* présent. Le *moment* critique. Voici le *moment* d'entrer. Il n'y a rien dans le monde qui n'ait un *moment* décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de saisir ce *moment*. (Retz.) | S'il était appréciable, si l'on discernait son commencement et sa fin, on aurait excédé prodigieusement l'espace qui lui est accordé. On emploie alors le mot *instant*, dans un sens très-voisin de celui de *Moment*, comme dans les phrases suivantes : Attendez un *instant*. Je pars à l'*instant*. Vous l'aurez à l'*instant* même, etc. Mais ces expressions ne sont pas prises à la lettre; il est des circonstances qui les font préférer à un langage plus exact, parce qu'elles portent l'empreinte d'une bienveillance empressée ou d'une ponctualité scrupuleuse, d'une sévère économie du temps. | Dans un sens précis, on dit : Compter les heures et les *moments*. | Les circonstances actuelles. Redoutez du *moment* le conseil mensonger. | *Je l'ai pris dans son bon moment*, Je l'ai pris dans une disposition favorable. | Par antith. Arriver dans un mauvais *moment*. | *Avoir de bons moments*, Se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles, ou encore d'une personne naturellement acariâtre qui se montre parfois bienveillante. | *Bon moment, mauvais moment*, Espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal. | Se dit d'un acteur ou d'un auteur. Il a de bien beaux *moments!* | Lorsqu'on dit : Voici le *moment* de montrer son courage; il faut saisir le *moment* favorable, il ne s'agit point de durée, mais de circonstances opportunes et de ce qu'elles nous prescrivent. Cependant, si l'état de choses dont on parle se maintenait, le *moment* serait passé, et le *temps* serait arrivé. | Mécan. Produit d'une force par sa distance à un point ou à un axe. La somme des *moments* de deux composantes est égale au *moment* de leur résultante, par rapport à un point quelconque pris dans leur plan. La théorie des *moments* forme une partie importante de la *statique*. | *Moment positif*, Celui d'une force qui tend à faire tourner dans un sens autour de ce point. | *Moment négatif*, Celui de la force qui tend à faire tourner en sens contraire. | Dans la théorie des machines en équilibre, lorsqu'on veut appliquer le *principe des vitesses virtuelles*, on appelle *moment* le produit d'une force par l'espace qu'elle tend à faire décrire au point où elle est appliquée. | *Moment d'inertie d'un corps*, Somme des produits de chacune des masses des molécules qui le composent, par le carré de sa distance à un axe quelconque. Ces quantités sont importantes à considérer dans la théorie des mouvements de rotation. | *Un moment, pour quelques moments*, Pendant un moment, pendant quelques moments. Attendez *un moment*. Cet accident ne fait que nous étourdir *pour quelques moments*. | *En ce moment*, loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. Permettez-moi de ne pas vous recevoir *en ce moment*. | *Dans le moment, dans un moment, en un moment*, loc. adv. Bientôt, dans très-peu de temps. Il va reparaître *dans le moment*. La gloire des méchants *en un moment* s'éteint. (Racine.) | *Du moment que*, loc. conj. Dès que, depuis que. *Du moment que* je me suis aperçu que c'était un paresseux, je ne l'ai plus fréquenté. | Puisque. *Du moment que* vous en faites à votre tête, je n'ai plus rien à vous dire. | *Dès ce moment, de ce moment, depuis le moment que*, loc. adv. A partir de cette époque. Le remords le prit, *de ce moment* il n'eut plus de repos. (Bridaine.) | *A tout moment, à tous moments, à chaque moment*, loc. adv. On voit sa figure changer de couleur et de physionomie *à tout moment*. (Montabert.) | *A ce moment*, loc. adv. Alors. *A ce moment*, les voiles du temple se déchirèrent et la terre trembla. (Saint Matthieu.) | *Au moment de*, loc. prép. Sur le point de. *Au moment de* partir, il but le coup de l'étrier. (Perrin.) | *Au moment où, au moment que, dans le moment que, dans le moment où*, loc. conj. Lorsque. *Au moment où* j'écrivais ces lignes, trois générations de rois s'en allaient en exil. (Chateaubriand.)

MOMENTANÉ, ÉE, adj. Qui ne dure qu'un moment. Effort *momentané*. Action *momentanée*. Les plaisirs des sens sont *momentanés*; il n'y a que ceux du cœur qui soient durables. (Fénelon.)

MOMENTANÉMENT, adv. (pron. *momantanéman*). Passagèrement. Le bonheur n'habite que *momentanément* notre cœur. (Rivarol.) | Pendant un moment. Le soleil n'a brillé aujourd'hui que *momentanément*. | Pour un moment. Jeunes filles, ne vous fiez pas aux serments d'une passion *momentanément* satisfaite. (Boiste.)

MOMERIE, s. f. (du gr. μῶμος, moqueur, ou de *Momus*, le dieu de la raillerie). Autrefois, Mascarade, parade, déguisement; aujourd'hui, Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas, grimace religieuse, marque de bigotisme. Il y a des gens dont la vie n'est qu'une *momerie* continuelle; ils se rient au fond de leur âme de la chose qu'ils semblent respecter. (Encycl.) Dans les religions qui vieillissent, comme dans les États qui s'acheminent vers la tyrannie, il s'établit entre les esprits un commerce frauduleux composé d'une *momerie* publique et d'une doctrine secrète. (Lemontey.)

Mais, n'étant pas dévot, par quelle effronterie
De la dévotion faire une *momerie!*
(T. CORNEILLE.)

| Suivant Ducange, ce mot viendrait de *mahomerie*, qu'on trouve dans le sire de Joinville, avec la signification de Temple de Mahomet, et *mahomerie* se serait dit par dérision des cérémonies qui se font dans les temples de Mahomet, et que les chrétiens regardent comme ridicules. Mais il est plus probable qu'il vient de Momus, le dieu moqueur, le dieu bouffon de la mythologie. Dans le théâtre italien de Ghérardi, Doris dit à Momus : Vous ne devez le nom que vous avez qu'à vos *momeries*. | On le disait autrefois dans le sens de Mascarade, troupe de gens masqués, de bouffonnerie. Feurent introduites diverses sortes de masques et *momeries*. (Rabelais.) | Les ordonnances sur le fait des masques, imprimées à la suite des *arrêts d'amour*, déclarent, dès l'article premier, que la *momerie* consiste proprement à porter un masque de papier, ou à se barbouiller, et à porter sur soi un *momon* qu'on veut bien hasarder au dé. (Le Duchat.) | Je ne vois pas même une plus plaisante *momerie*. (Molière.) | Vieille coutume qui s'est conservée longtemps dans le nord de l'Angleterre. Les hommes s'habillaient en femmes, et les femmes en hommes, et allaient, ainsi déguisés, de maison en maison, en dansant et en chantant. Les femmes portaient des vases pleins de bière assaisonnée d'épices, qu'elles présentaient à boire; on leur faisait quelque présent en retour. Cet usage a régné dans toute l'Europe jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. C'était un reste des anciennes saturnales.

MOMIE, s. f. (de l'arabe *moumyâ*, formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort* et l'autre *sel*,

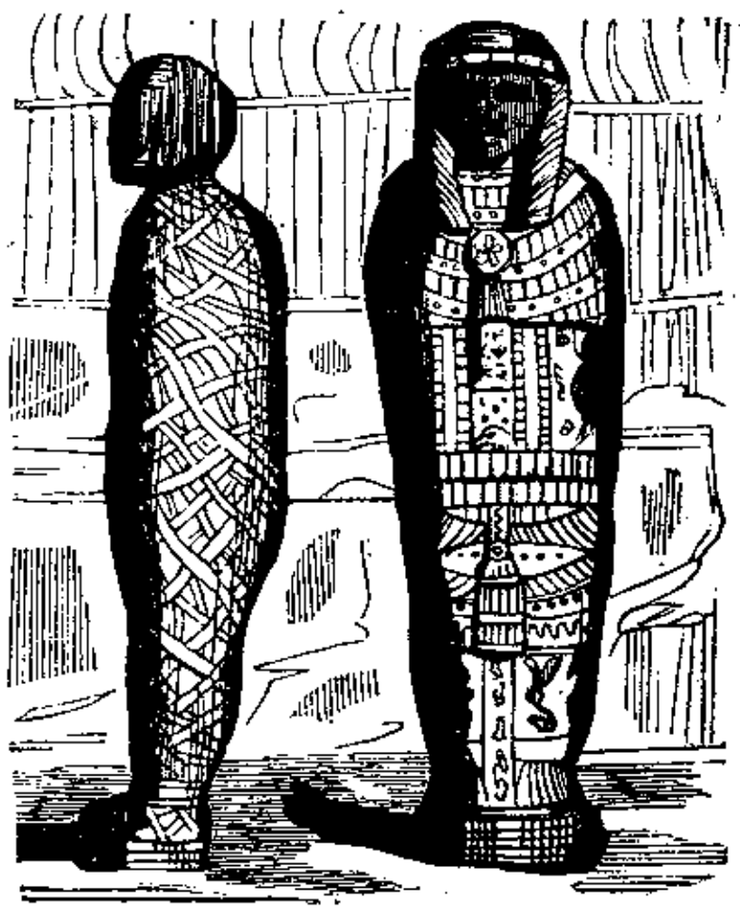

Momies.

c. à d. *mort préparé avec le sel*; suivant quelques auteurs, il vient de l'arabe *mum*, cire, matière dont on se servait pour l'embaumement). Cadavre desséché et embaumé. Cette opération était habituelle en Égypte, et elle était pratiquée aussitôt après la mort par les *taricheutes* ou *cholchytes*, prêtres chargés de ce soin. Il y avait plusieurs sortes de *momies*. L'opération la plus commune consistait à purger avec des drogues de vil prix l'intérieur du ventre, à faire dessécher le corps pendant soixante-dix jours dans le natron, et à l'ensevelir ensuite dans un linceul de toile grossière. Dans tous les cas, on remplaçait les yeux par des yeux en émail, et on faisait l'extraction du cerveau par le nez. Après l'immersion, on enveloppait séparément chaque partie du corps de bandelettes étroites, et on le plaçait dans trois cercueils successifs. Les momies étaient déposées dans le tombeau de la famille ou le tombeau public. Celles des hommes se reconnaissaient à leur barbe tressée au menton. Celles des diverses espèces d'animaux sont très-communes. Encore aujourd'hui on trouve à chaque pas dans le pays des Pharaons des momies extrêmement remarquables, et l'on en exporte dans tous les pays du monde. A quelque distance de l'ancien emplacement de Memphis est située la plaine des *Momies*. Le fond de cette plaine est un rocher très-plat, qui peut avoir douze ou seize kilom. de diamètre. Il est à deux mètres sous le sable. On y voit des appartements où l'on dépo-

sait autrefois les corps morts. Ils étaient placés debout, dans les caisses où on les avait enfermés. Ces caisses étaient de bois de sycomore, qui ne se corrompt jamais. Indépendamment de leurs idées religieuses, qui leur faisaient un devoir d'embaumer les morts, les Égyptiens y étaient forcés par les miasmes pestilentiels qui se seraient exhalés, dans ce climat brûlant, de ces foyers de corruption; le manque de bois ne leur permettait pas de brûler les corps, et les inondations du Nil les empêchaient de les enterrer. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière et a un goût amer. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois, que les yeux ont encore leur forme, il est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes de toile de coton, lesquelles sont si fortement assujetties et pénétrées par les baumes, qu'elles semblent ne faire qu'une masse avec lui. On trouve encore aujourd'hui beaucoup de *momies* dans la moyenne Égypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On a apporté en Europe un grand nombre de *momies*, que l'on voit dans les musées; mais l'humidité de nos climats ne permet pas de les conserver longtemps. | S'est dit de la composition dont on embaumait les corps. | Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites. | Alchim. Ce nom a été également appliqué à la moelle des os, à la manne et à cet être fantastique, ce baume des éléments externes des premiers alchimistes. | *Momie minérale*, Certain amalgame de plomb et de mercure qu'on triturait jusqu'à ce qu'il fût réduit en une poudre noire. On lui attribuait beaucoup d'efficacité contre le cancer occulte. | Hortic. Cire noire pour la greffe des arbres. | Entom. Second état des insectes, quand ils sont tout à fait inactifs, ne prennent plus de nourriture, et cependant ne sont point enfermés dans des coques qui les cachent entièrement. | Fig. et famil. *C'est une momie, une vraie momie*, Se dit d'une personne sèche et noire de peau. | Fig. Rome n'est plus que la *momie* de l'antiquité. (Le roi de Bavière.) | Homme nonchalant et qui ne sait pas se remuer. | On a appelé la chambre des pairs *une collection de momies politiques*. Les *momies politiques*.

MOMIER, IÈRE, s. (c. à d. *comédien*). Nom ironique donné en Suisse aux méthodistes, et spécialement à une association mystique formée à Genève en 1818. Les *momiers* et les méthodistes.

MOMIFICATION, s. f. (pron. *momifikasion*). Action de faire une momie d'un cadavre. Plusieurs moyens peuvent concourir à la conservation des substances animales : telles sont les matières qui, par leur nature chimique, sont susceptibles de former avec les tissus animaux de véritables combinaisons. C'est même à ce dernier ordre d'agents que les modernes doivent ces belles *momifications* qu'ils ont opérées. (De Lens.) | Fig. Amaigrissement considérable. Une sorte de *momification* atteint quelquefois les phthisiques arrivés à la dernière période. | Il y a un genre de momification qu'on pourrait appeler *momification naturelle*; elle a lieu quand les cadavres sont desséchés lentement et préservés de la corruption par le froid ou par quelque autre moyen emprunté à la nature. On en voit de cette espèce dans le couvent des capucins de Palerme, dans celui du grand Saint-Bernard, dans les caveaux ou cryptes de Kiew, dans ceux de la cathédrale de Brême, dans ceux de la chapelle de Kreutzberg, près de Bonn, dans le caveau de Saint-Michel, à Bordeaux, etc. Telles sont encore les momies blanches ou arabes, cadavres enfouis dans les sables de l'Arabie et de la Libye, et desséchés par les ardeurs du soleil.

MOMIFIÉ, ÉE, part. Devenu momie, transformé en momie. Cadavres *momifiés*.

MOMIFIER, v. a. Convertir en momie. *Momifier* un cadavre. | SE MOMIFIER, v. pr. Devenir des momies, se changer en momie. Les nègres ont l'usage de suspendre dans le tronc, souvent creusé, du baobab des cadavres qui *s'y momifient*. | Fig. Devenir d'une maigreur extrême. Dans la vie claustrale, les membres se dessèchent et *se momifient*. | Fig. Les peuples *se momifient* sous l'action du despotisme.

MOMON, s. m. (du gr. μῶμος, tache, opprobre, reproche, ou de *Momus*, dieu de la folie). Autrefois, Défi au jeu de dés porté par les masques. Pendant le souper, quelques personnes ont coutume de se présenter pour jouer; dans notre langue nous les appelons *momons*; ce mot est tout grec, car les Grecs appellent leurs masques *mômos*. (Étymol. franç.) | Somme d'argent que des masques jouaient sans parler. Trufaldin, ouvrez-leur, pour jouer un *momon*. (Molière.) | Il a été appliqué aux personnes masquées elles-mêmes. Après avoir perdu leur argent, les *momons* firent ripaille. (Ghérardi.) Les masques qui courent la nuit sont ou joueurs ou danseurs; les joueurs sont à Dijon appelés *momons*, les danseurs simplement *masques*. (La Monnoye.) | Fig. *Couvrir le momon*, Accepter le pari. Vous me couvrez le *momon* par votre raisonnement contraire au mien. (Mme de Sévigné.) | A la suite de la procession, à Aix, paraissaient les *momons*. C'était une troupe de jongleurs qui se vantaient de tirer leur origine des anciens troubadours; ils chantaient, en langage du pays, des chansons satiriques en s'accompagnant de sonnettes, de grelots et même de couvercles à marmites dont ils se servaient comme de cymbales; le tout entremêlé de gestes grotesques et de danses d'un caractère un peu risqué. On appelait ces *momons* les jeux du duc d'Urbin, apparemment parce qu'un de ces ducs en avait mis de pareils en vogue dans son pays.

MOMORDIQUE, s. f. Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, renfermant des plantes herbacées, grimpantes, à feuilles alternes, ordinairement découpées plus ou moins profondément, à fleurs axillaires, à fruits qui lancent leurs semences avec élasticité lorsqu'on les touche au moment de leur maturité. On en compte une douzaine d'espèces, dont les plus importantes sont la *lisse*, celle *à feuille de vigne*, l'*anguleuse* et la *piquante*. Celle-ci se trouve en Europe, principalement dans les parties méridionales de la France. Ses fruits, longs de 3 à 4 centimètres, à leur maturité se détachent de leur pédoncule et lancent, par le trou que cette séparation produit, leurs semences et l'humeur visqueuse dans laquelle elles sont noyées. On se fait de cette propriété un jeu de surprendre les personnes qui ne la connaissent pas, mais ce jeu n'est pas sans danger, puisque la plante peut jeter son humeur âcre dans les yeux de la personne atteinte et y produire une certaine inflammation. Toutes les parties de cette plante sont purgatives. Le jus de ses fruits est connu sous le nom d'*élatérion*. (B. B.) On les nommait autrefois *Pommes de merveille*.

MOMOT, s. m. Ornithol. Genre de passereaux syndactiles, renferme des oiseaux de la grosseur d'une pie, au bec long, robuste, épais, aux tarses de moyenne grandeur, écussonnés, à la queue longue et étagée, au plumage brillant (vert, rouge, azuré, etc.), très-fourni à la tête, ayant le cou et le dessus du corps couverts de plumes longues, faibles et décomposées, comme celles qu'on voit sur la tête des geais. Ces oiseaux habitent les forêts du Brésil et du Paraguay. Sauvages et défiants, ils volent difficilement et nichent presque à terre. Leur cri est monotone et désagréable. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de souris et aussi de fruits. *Momot houtou, momot tutu*.

MOMUS. Mythol. Dieu de la raillerie et des bons mots, fils du Sommeil et de la Nuit. Il s'occupait uniquement à examiner les actions des dieux et des hommes, et à les reprendre avec liberté. On le représente levant le masque de dessus un visage, et tenant une marotte à la main. Les dieux, lassés de ses sarcasmes, le chassèrent de l'Olympe. Il s'attacha au dieu des vendanges. | *Soupers de Momus*, Réunions bachiques et gastronomiques établies en 1813 et supprimées en 1828.

MON, MA, adj. posses. (du gr. μόν, pour ἐμόν, de moi, qui est à moi). *Mon* frère. *Ma* sœur. *Mon* livre. *Mon* verre est bien petit, mais je bois dans *mon* verre. Tiens! voici *ma* vengeance, en veux-tu la moitié? (Delavigne.) J'aiguiserai *ma* hache. (Dennery.) | Lorsque le substantif ou l'adjectif féminin devant lequel il est placé commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, au lieu de *ma* on dit, par euphonie, *mon*. Je lui retire *mon* amitié. Je lui rends *mon* estime. | Il fait *mes* au pluriel pour les deux genres. *Mes* yeux. *Mes* amies. | On doit répéter *mon* avant chaque substantif. *Mon* bonheur et *mon* espoir. *Mes* frères et *mes* amis. | On doit également le répéter devant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent. A Senlis fut *mon* bon et *mon* mauvais heur. (Henri IV.) *Mon* bon et *mon* mauvais ange. | Mais on ne le répète pas quand les deux adjectifs se rapportent au même substantif. C'est *mon* digne et beau compagnon. *Ma* chère et tendre épouse. | Cependant, pour rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée, on peut, dans certains cas, dire : *Mes père et mère, mes frères et amis*. | Le choix entre *mon, ma, mes* et l'article *le, la, les*, n'est pas arbitraire. On dit : J'ai mal *aux* gencives, *les* cheveux me sont sensibles, j'ai *les* paupières malades, parce que la présence des pronoms *je* et *me* indique assez que c'est de *mes* gencives, de *mes* cheveux et de *mes* paupières que je veux parler. Mais si l'on parle d'une partie du corps habituellement ou périodiquement malade, on se sert alors des adjectifs possessifs. Je souffre de *ma* jambe, *mes* dents me font mal. Cependant cette manière de parler est peu usitée. | De même, lorsqu'on veut exprimer simplement une action, on dit : Je me lave *les* pieds, je me fais *les* ongles, je me nettoie *la* tête; mais si l'on veut parler de quelque chose d'inhabituel on dira : Je lave *mes* pieds, je fais *mes* ongles, je nettoie *ma* tête. | Il y a des circonstances où l'on peut indifféremment faire usage de l'une et de l'autre construction. On dit avec l'article : *Les* dents me claquaient d'impatience. *Les* cheveux me dressaient à la tête. *Le* sang me refluait au cœur. Je m'attachai à me perfectionner *le* goût. (Le Sage.) | Mais on peut dire avec le possessif : Je roulais dans *mon* cerveau les pensées les plus folles. Je résolus de me rendre à Madrid pour y perfectionner *mon* goût. (Le Sage.) Je remplissais *ma* tête d'accompagnements, d'accords et d'harmonie. (J. J. Rousseau.)

MONACAILLE, s. f. Se dit, par dénigrement, des moines en général. Ameuter contre soi la *monacaille*. La mitraille, la prêtraille, la *monacaille*.

MONACAL, ALE, adj. (du lat. *monachus*, moine). Qui appartient à l'état de moine. L'habit *monacal*. La vie *monacale*. La règle *monacale*. Les institutions *monacales*. L'esprit *monacal* est ce qu'il y a de plus opposé à la nature sociale de l'homme. (Prudh.) | *Écriture monacale*, Écriture gothique moderne. | Synonymes : MONACAL, MONASTIQUE. *Monastique* se dit du fond, de la nature des institutions, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines; *monacal* s'applique à leur forme.

MONACALEMENT, adv. D'une manière monacale. Vivre *monacalement*.

MONACANTHE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἄκανθα, épine). Hist. nat. Qui n'a qu'une seule épine. Le cornulaque *monacanthe*. L'hydrotie *monacanthe*. | S. m. Sous-genre de poissons plectognathes, établi dans le genre baliste, renferme des poissons d'un brun foncé qui habitent les mers de la zone torride.

MONACHISME, s. m. (pron. *monakisme*). État de moine ou de cénobite. L'esprit du *monachisme*. L'influence du *monachisme* sur une nation. Le *monachisme* est né dans les pays chauds, où l'on est moins porté à l'action qu'à la contemplation. (Montesquieu.) Il faut combattre le *monachisme*.

MONACO. Géogr. Chef-lieu de la principauté de même nom, sur un rocher qui s'avance dans la mer, à 12 kilom. E. N. E. de Nice; 1,200 habit. Port et rade pour les petits navires. Château, citadelle. Distillerie d'essences; pêche assez active. Patrie du statuaire Bosio. | La petite principauté de Monaco, enclavée dans l'ancien comté de Nice et aujourd'hui dans le départ. des Alpes-Maritimes, n'avait que 24 kilom. carrés. Elle possédait avant 1848, outre Monaco, les villes de Menton et Roquebrune; elle se réduit aujourd'hui à la petite ville de Monaco et à son territoire. Climat délicieux. Le sol produit en abondance des citrons, des oranges, des caroubes. Fabriques de chapeaux de paille. La principauté de Monaco, d'abord simple seigneurie, appartint dès l'an 968 aux Grimaldi, une des plus puissantes familles de Gênes, qui l'a toujours possédée depuis. Au XVIe siècle, le titulaire avait le titre de prince. Cette maison s'éteignit dans les mâles en 1731; l'héritière porta alors la principauté dans celle de Matignon, qui prit dès lors le nom de Grimaldi. En vertu des traités de 1815, l'État de Monaco était sous la protection du roi de Sardaigne, qui mettait garnison au chef-lieu. En 1848, les villes de Menton et de Roquebrune réussirent à se soustraire à l'autorité du prince de Monaco. Le roi de Sardaigne les occupa l'année suivante, et les fit gouverner depuis comme partie intégrante des États sardes. Par un traité de 1861, le prince de Monaco céda à la France ses droits sur Menton et Roquebrune moyennant une indemnité de 4 millions. Elles font aujourd'hui partie du départ. des Alpes-Maritimes. | *Monaco*, s. m. Monnaie frappée aux armes du prince de Monaco. | S. f. Sorte de danse. Cette danse n'est plus de mode.

A la *monaco*,
On chasse et l'on déchasse.

MONADAIRES, s. m. pl. Zool. Famille d'infusoires, de la classe des microscopiques et de l'ordre des gymnodés, renfermant des animaux excessivement simples, ovales ou globuleux, parfaitement translucides, sans la moindre apparence d'organe quelconque. Le type est le genre *Monade*.

MONADE, s. f. (du gr. μονάς, unité). Genre d'infusoires, de la classe des microscopiques et de l'ordre des gymnodés, type de la famille des monadaires, renfermant certains corps ovales ou globuleux, parfaitement transparents et se mouvant avec une

extrême vitesse dans les infusions animales ou végétales. On les regarde comme des animaux réduits à leur plus simple composition. | Philos. Unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. La *monade* de Pythagore, c'est Dieu lui-même. | Leibnitz donnait le nom de *monades* à des êtres simples et sans parties qui, pour lui, étaient le germe primitif et le principe de tous les êtres créés. Wolf perfectionna ce système, auquel Mme Duchâtelet mit la dernière main. Condillac s'empara de la définition de Leibnitz pour nier absolument les monades.

MONADELPHE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul paquet ou faisceau. Fleur *monadelphe*.

MONADELPHIE, s. f. (pron. *monadelfi*). Bot. Seizième classe du système de Linné, caractérisée par la réunion des filets des étamines en un seul faisceau ou tube. Toutes les plantes de cette classe sont dicotylédonées. D'après le nombre des étamines, on la divise en cinq sections : *pentandrie* (cinq étamines); *heptandrie* (sept); *décandrie* (dix); *dodecandrie* (douze); *polyandrie* (plus de douze).

MONADISME, s. m. Système des monades. Il diffère de l'*atomisme* en ce qu'il reconnaît une variété dans les monades; c'est en quoi Leibnitz s'éloigne de Descartes.

MONALDESCHI (JEAN DE). D'une famille italienne d'Orviéto, entra jeune au service de Christine, reine de Suède, devint son grand écuyer, l'accompagna dans ses voyages après son abdication, et vécut avec elle dans une étroite intimité. Pendant son séjour en France, Christine le fit assassiner au château de Fontainebleau (1657), sous prétexte de trahison. On attribua ce crime à la jalousie. Selon quelques-uns, Monaldeschi avait composé un libelle contre sa bienfaitrice et sa maîtresse.

MONANDRE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἀνήρ, homme). Bot. Qui n'a qu'une seule étamine.

MONANDRIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; ἀνδρός, gén. de ἀνήρ, homme). Première classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui n'ont qu'une seule étamine. On divise cette classe en deux sections : *monandrie monogynie* et *monandrie digynie*.

MONANTHE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur.

MONANTHÈME, adj. (du gr. μόνος, seul; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont solitaires. L'asplénie *monanthème*.

MONANTHÈRE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui ne porte qu'une seule anthère, comme c'est le cas le plus ordinaire.

MONARCHIE, s. f. (du gr. μόνος, seul, et ἀρχή, puissance, gouvernement). Gouvernement d'un seul chef qui porte ordinairement le titre de roi ou d'empereur. Soutenir la *monarchie*. Combattre la *monarchie*. L'abolition de la *monarchie*. Le rétablissement de la *monarchie*. C'est le sort des *monarchies* que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. (Voltaire.) Les républiques corrompues dégénèrent en *monarchies*. (Boiste.) La meilleure des *monarchies*, dans les temps modernes, devient impuissante par le fait même de l'économie, cette loi nouvelle, qui tend à tout envahir et à tout dominer. (Bastiat.) | Le gouvernement d'un seul peut avoir diverses origines, comme la force, la tradition, le droit divin, l'élection; il peut aussi avoir plusieurs formes et plusieurs caractères. Il peut être despotique, constitutionnel, guerrier, administratif, religieux. L'origine de la monarchie, dit Bonald, est dans la famille. Le père de famille en est le type, c'est le père qui règne sur les générations assemblées autour de son foyer. A sa mort, ses fils se trouvent être les chefs d'autant de familles. De génération en génération, la puissance tend ainsi à se partager sur un plus grand nombre de têtes. Mais, dans la forme, l'imitation n'est qu'illusoire, et n'est pas plus réelle dans le fond. D'abord la famille des rois tient à honneur de n'être pas de la même race que les sujets. Ensuite, ce gouvernement n'est rien moins que paternel, et s'il y a eu des rois que la tradition qualifie de *pères du peuple*, ce fut là une figure de mots à laquelle la rareté des exemples donna un certain éclat par le contraste. Si la monarchie était, en effet, un gouvernement paternel, on aurait raison de dire que c'est le meilleur des gouvernements. Mais, hélas! l'histoire prouve que l'égalité entre les membres d'une même famille, l'amour commun de tous les enfants, la sollicitude pour leur élévation et leur bien-être, le soin de leur émancipation dans la virilité, ne furent jamais le souci des rois. | État gouverné par un monarque. Rome n'était ni une *monarchie* ni une république : c'était la tête du corps formé par tous les peuples du monde. (Montesquieu.) On disait la *Monarchie française*, la *Monarchie espagnole*, pour indiquer soit les États de France et d'Espagne, soit les cours de France et d'Espagne. | Fig. Les Français ont aspiré à la *monarchie* universelle de l'esprit. (Noël.) La langue française a acquis une espèce de *monarchie* universelle de l'Europe. | Hist. et philos. Si la monarchie s'est trouvée dans presque tous les pays une institution primordiale, partout aussi nous l'avons retrouvée en opposition, en lutte avec les sociétés qu'elle régissait. Partout les efforts des peuples ont tendu à la limiter dans ses pouvoirs, à amoindrir son action. Nul ne le conteste aujourd'hui, s'il y a un souverain, c'est, après Dieu, la société pour laquelle le gouvernement doit être fait, car elle seule peut connaître ses besoins, ses intérêts, et posséder le désir de les satisfaire. Ce n'est donc point à un être particulier, mais à l'ensemble des associés qu'appartient la révélation du droit; car le droit ne saurait être que ce qui est utile à tous. La monarchie ne peut avoir pour principe que la vanité ou un intérêt particulier et distinct de celui de la nation. | Dans le principe, la question monarchique n'a jamais été une question de légitimité; c'était une question de vie, ce qui veut dire une question de force. Unité et centralisation, telle a été, parmi d'intolérables violences, la mission des monarques. Le crime irrémissible de la monarchie, c'est de changer la force expansive du sceptre en un principe d'inertie et, par une transaction coupable avec les castes puissantes, de s'affermir dans un *statu quo* mortel. Le plus remuant et le plus novateur des monarques fut toujours, pour l'humanité, le meilleur. L'universalité du droit monarchique n'exista pas d'abord dans toute sa rigueur : il fallut, même sous les gouvernements les plus absolus, un long travail de la société pour faire jeter au principe monarchique toutes ses conséquences. Mais ce principe n'en impliquait pas moins souveraineté absolue sur les biens et les personnes; et partout où il lui a été permis de se développer librement, il a toujours abouti à l'appropriation universelle. Le principe monarchique aboutit à l'aliénation, à l'insubordination et à la révolte; ce qui détruit la centralisation et l'unité, objets de toute monarchie. (Proudhon.) | La monarchie française était absolue comme la monarchie impériale romaine; mais elle en différait sur plus d'un point. Celle-ci, en effet, était née par suite de la décadence de la nation; celle-là, au contraire, avait pris naissance au berceau même de la nation avec laquelle elle avait grandi; et cependant après avoir, durant un demi-siècle, atteint la plus haute splendeur, cette monarchie française, dont l'existence paraissait liée à l'existence même de la nation, est tombée dans une rapide décadence; c'est qu'après avoir combattu avec le peuple, elle se trouva, la lutte terminée, et par sa nature même, un obstacle pour le peuple. Ne vivant plus que pour elle, ne tirant, pour ainsi dire, l'épée que pour le triomphe des principes dynastiques qui n'intéressaient que médiocrement la nation, dépensant en prodigalités ruineuses l'argent de la France, abâtardie enfin et représentée par des princes malhabiles et corrompus, elle avait perdu toute sa popularité sans pouvoir opposer au tiers état la noblesse qu'elle avait épuisée et ruinée. Elle eût pu se sauver encore, ou du moins prolonger son existence par de justes et nécessaires réformes; mais, timide et faible comme tout pouvoir qui tombe, elle n'osa toucher aux priviléges; elle fit cause commune avec les privilégiés. Elle se trouvait donc en guerre ouverte avec la nation. Elle devait succomber; elle succomba. | *Monarchie constitutionnelle*. Le mode constitutionnel de la royauté est la biérarchie; son principe, soit qu'elle se réclame du droit divin, soit qu'elle relève de la conquête ou de l'élection, est l'autorité; son attribut essentiel, la force; son caractère, l'unité et la spontanéité; sa tendance, au dehors la conquête, au dedans l'immobilisme. Pour arriver à ses fins, la royauté s'arroge tout ou partie du pouvoir législatif, administratif et judiciaire; mais, de quelque manière qu'elle en use, dès que la royauté légifère, elle se limite dans l'administration et le jugement; plus elle rend d'ordonnances, plus elle serre le nœud sur sa gorge; et lorsque le moment est venu où elle doit s'abdi[illegible] peine de se contredire, ne pouvant s[illegible] de bonne grâce, un souffle de révolution [illegible] qui l'achève et la lance dans l'éternité. La charte, expression de préjugés anciens et d'idées nouvelles, avait voulu, par son esprit républicain, faire du roi un fonctionnaire : en cela elle avait eu raison; mais, par son esprit féodal, elle n'en fit en réalité qu'un symbole, un mythe. D'après la charte inspirée des vieilles traditions monarchiques, le roi ne rendait compte de sa gestion qu'à Dieu; il n'était jugé qu'après sa mort : c'étaient les ministres qui, de son vivant, avaient à s'expliquer pour lui avec les hommes. Mais comme, sous prétexte de garder le secret de l'État, les ministres en s'expliquant ne disaient rien, le contrôle des actes royaux devenait impossible, la responsabilité ministérielle n'était qu'un mot, et l'État allait à la garde de Dieu. D'après la charte, le roi ne pouvait mal agir, parce que pour agir il lui fallait le contre-seing d'un ministre, et que ce ministre étant chargé de toute la responsabilité, plutôt que de violer la loi, devait donner sa démission. En termes plus clairs, la charte, prévoyant le cas où sa royauté symbolique serait attaquée d'ophthalmie, avait pensé qu'au lieu de lui appliquer un collyre, il fallait lui lier les mains. Cette combinaison constitutionnelle, comme toute sottise philosophique, a eu ses partisans et ses admirateurs. (Proudhon.)

MONARCHIQUE, adj. Qui appartient à la monarchie; qui concerne la monarchie; qui est gouverné par un monarque. État *monarchique*. Gouvernement *monarchique*. Esprit *monarchique*. Principes, idées *monarchiques*. L'empire ottoman n'est point un gouvernement *monarchique* tempéré par des mœurs douces. (Voltaire.) Le système *monarchique* préfère les intérêts de famille aux intérêts nationaux. (Boiste.) Le principe *monarchique* s'en est allé; il ne sort pas aujourd'hui un enfant des entrailles de sa mère qui ne soit un ennemi de la vieille société. (Chateaubriand.)

MONARCHIQUEMENT, adv. D'une manière monarchique. Régir *monarchiquement*.

MONARCHISÉ, ÉE, part. Rendu monarchique. État *monarchisé*. Société *monarchisée*.

MONARCHISER, v. a. Rendre monarchique. *Monarchiser* un peuple, un pays. Certains hommes cherchent encore à *monarchiser* la France.

MONARCHISME, s. m. Système, opinion des partisans de la monarchie pure.

MONARCHISTE, s. Celui, celle qui est partisan de la monarchie. Les menées, les intrigues des *monarchistes*. | S'est dit particulièrement, en 1791, des membres du club monarchique et de leurs adhérents. | Adjectiv. Les peuples vraiment *monarchistes* sont rares. | Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte qui s'éleva dans le second siècle. Ils ne reconnaissaient qu'une personne en Dieu. Ce sont les mêmes que les *noétiens*.

MONARDE, s. f. (de *Monardin*, botaniste, qui en fit la découverte). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant une quinzaine d'espèces herbacées de l'Amérique septentrionale, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins à cause de leur bonne odeur. La *monarde pourpre*, connue vulgairement sous le nom de *thé d'Oswego* ou *de Pensylvanie*, parce que l'infusion de ses feuilles aromatiques remplace celle du thé, a des racines vivaces, des tiges robustes, hautes de 66 centimètres, et des fleurs longues, d'un rouge vif.

MONARQUE, s. m. (du gr. μόνος, seul; ἀρχός, chef). Celui qui a seul l'autorité souveraine dans un État, chef d'une monarchie. *Monarque* absolu. *Monarque* constitutionnel. Un puissant *monarque*. Un faible *monarque*. *Monarque* soupçonneux. Beaucoup de *monarques* sentent leur trône chanceler. Les *monarques*, selon les pays, prennent les titres de roi, d'empereur, de sultan, de czar, etc. Le czar Pierre Alexiowitz était un des plus puissants *monarques* du monde. (Voltaire.) On mettait à la voile lorsque les ordres du *monarque* suspendirent le départ. (Raynal.) Tout *monarque* ici-bas est voué au trépas.

> Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
> Ainsi que le berger ne passe le *monarque*.
> (BOILEAU.)

| Ce mot désigne toujours le suprême magistrat d'un gouvernement monarchique, mais ses fonctions sont différentes, suivant l'organisation politique de chaque pays. En réalité, il n'y a plus aujourd'hui de monarque dans l'acception rigoureuse du mot. En Espagne, le roi ou la reine sont subordonnés à la Chambre des Cortès, et plus souvent à leur cabinet; il en est de même en Angleterre. A Vienne, l'assemblée nationale, à Constantinople, le divan, limitent plus ou moins le pouvoir du souverain. En Russie, l'empereur se rapproche du monarque par l'absolutisme; mais encore sa volonté est-elle contrariée par l'aristocratie, qui l'oblige souvent à modifier ses résolutions. Dans les monarchies constitutionnelles, le monarque n'est, à proprement parler, qu'un fonctionnaire public. | Poétiq. On dit le *Monarque suprême*, le *Monarque du ciel et de la terre*, pour désigner Dieu ou Jupiter. Chênedollé appelle l'homme le *Monarque de l'univers*. | Fig. L'intérêt est le plus grand *monarque* de la terre. (Trév.) | Voltaire a eu raison d'observer que le mot *Monar-*

que signifiait *seul prince, seul dominant, seul puissant*; qu'il semblait exclure toute puissance intermédiaire, et c'est ainsi qu'on doit l'entendre des temps primitifs. Dans la pensée de quelques anciens, et surtout dans celle des philosophes modernes, la monarchie a été séparée, en théorie, du gouvernement absolu. Un monarque est donc maintenant, suivant la définition de Montesquieu, celui qui gouverne seul un État, mais par des lois fixes et établies, ayant des pouvoirs intermédiaires, subordonnés et dépendants. Mais quels seront ces pouvoirs, leur nature, leur action et leurs limites? Qui fera ces lois? Qui fera les règlements? car cette distinction, sur laquelle nous disputons encore, a été faite par Aristote lui-même. Ce sont toutes ces questions, qu'après de longs, de sanglants discords et une chute honteuse, les despotes de l'empire romain léguèrent aux Barbares, qui s'en partagèrent les débris, et tandis que l'Asie et l'Afrique restaient en proie au despotisme qui s'y reproduisait sans cesse, malgré le changement des dominateurs et des religions, les envahisseurs de l'Europe s'entr'égorgaient pour la solution de ce problème, sans comprendre cette source éternelle de leurs divisions intestines. En effet, toutes ces sociétés nomades étaient commandées par des monarques militaires dont les résolutions étaient tempérées par des assemblées de grands ou par celles des peuples. Trois siècles après, Lombards, Goths, Vandales, Bourguignons, Hérules et Francs, n'avaient d'autres capitaines que leurs monarques. Ces monarques n'étaient pas absolus. Ils essayaient de le devenir, et comme les grands n'étaient point d'humeur à se laisser imposer une domination tyrannique, il en résultait des révoltes, des luttes sanglantes, des alternatives de despotisme et d'oligarchie auxquelles le peuple ne prenait part que dans sa double qualité d'instrument et de victime. C'est là l'histoire de tous les pays; les monarques y sont primitivement les bourreaux de leurs peuples, jusqu'à ce qu'enfin ils deviennent à leur tour victimes: témoin Charles Ier, Louis XVI et Maximilien, dont les têtes tombèrent sous la hache ou sous les balles populaires. A partir de ces terribles et mémorables exécutions, il n'y a plus eu, à proprement parler, de monarques.

MONASTÈRE, s. m. (du gr. μοναστήριον, solitude, fait du gr. μόνος, seul). Couvent, lieu habité par des moines ou des religieuses. *Monastère* d'hommes. *Monastère* de filles. Fonder un *monastère*. Se retirer dans un *monastère*. C'était alors la mode d'enrichir les *monastères*. (Dulaure.) Dans le IXe siècle, les Normands vinrent piller et détruire le *monastère* de Lagny. (Id.) | L'ascétisme, qui mène à la vie cénobitique, a ses sources dans les sentiments les plus intimes et les plus profonds de l'âme humaine; aussi n'est-il guère de religion dans laquelle on ne retrouve des anachorètes et des cénobites, quelques noms qu'ils portent d'ailleurs. L'Égypte, l'Inde et la Chine ont eu de tout temps leurs bonzes et leurs fakirs, comme leurs colléges de prêtres; l'école de Pythagore semble avoir été un couvent; enfin, à Rome, le collége des vestales fut, on croit le découvrir à travers les voiles dont reste enveloppée cette institution, une espèce de monastère. C'est en Orient, pays de l'ascétisme par excellence, qu'apparaissent les premiers couvents chrétiens. Pendant les trois premiers siècles de notre ère, quelques chrétiens de l'Égypte et du Pont se réfugièrent dans des lieux inhabités. Ce ne fut pas seulement le besoin de fuir la persécution qui les y poussa: il y avait parmi eux un grand nombre d'hommes exaltés qui espéraient trouver, dans des sacrifices et des rigueurs extraordinaires, le calme qui les fuyait. Jusqu'au IVe siècle, tous ces solitaires vécurent isolés les uns des autres, dans des demeures séparées. Ils ne tardèrent pas à se réunir, et la vie conventuelle fut fondée. On dit qu'au Ve siècle le nombre des moines égyptiens n'était pas moindre de cinquante mille; il est cependant probable que ce compte est fort exagéré. Mais s'il est vrai que la vie monastique réponde à un besoin intime et profond de la nature humaine soumise à de douloureuses épreuves, dominée par certaines aspirations, ce besoin dut s'éveiller surtout dans l'âme des femmes, au milieu d'une société livrée tout entière au matérialisme et à la violence. Quoi qu'il en soit, l'esprit monastique est condamnable au point de vue humain, en ce qu'il est contraire à notre nature. Diderot a écrit à ce sujet un livre qui restera comme un des monuments immortels de la raison contre le mauvais génie de la superstition et du fanatisme. « Les monastères sont-ils donc si essentiels à la constitution d'un État? Jésus-Christ a-t-il institué des moines et des religieuses? L'Église ne peut-elle absolument s'en passer? Ne sentira-t-on jamais la nécessité de rétrécir l'ouverture de ces gouffres où les races futures vont se perdre? Toutes les prières de routine qui se font là valent-elles une obole que la commisération donne au pauvre? Dieu, qui a créé l'homme sociable, approuve-t-il qu'il se renferme? Dieu, qui l'a créé si inconstant, si fragile, peut-il autoriser la témérité de ses vœux? Toutes ces cérémonies lugubres qu'on observe à la prise d'habit et à la profession, quand on consacre un homme ou une femme à la vie monastique et au malheur, suspendent-elles les fonctions animales? Au contraire, ne se réveillent-elles pas dans le silence, la contrainte et l'oisiveté, avec une violence inconnue aux gens du monde, qu'une foule de distractions emporte? Où est-ce qu'on voit des têtes obsédées par des spectres impurs qui les suivent et qui les agitent? Où est-ce qu'on voit cet ennui profond, cette pâleur, cette maigreur, tous ces symptômes de la nature qui languit et se consume? Où les nuits sont-elles troublées par des gémissements, les jours trempés de larmes versées sans cause et précédées d'une mélancolie qu'on ne sait à quoi attribuer? Où est-ce que la nature, révoltée d'une contrainte pour laquelle elle n'est point faite, brise les obstacles qu'on lui oppose, devient furieuse, jette l'économie animale dans un désordre auquel il n'y a plus de remède? En quel endroit le chagrin et l'humeur ont-ils anéanti toutes les qualités sociales? Où est-ce qu'il n'y a ni père, ni frère, ni sœur, ni parent, ni ami? Où est le séjour de la haine, du dégoût, des vapeurs? Où est le lieu de la servitude et du despotisme? Où sont les haines qui ne s'éteignent point? Où sont les passions couvées dans le silence? Où est le séjour de la cruauté et de la curiosité?... Faire vœu de pauvreté, c'est s'engager par serment à être paresseux et voleur; faire vœu de chasteté, c'est promettre à Dieu l'infraction constante de la plus sage et de la plus importante de ses lois; faire vœu d'obéissance, c'est renoncer à la prérogative inaliénable de l'homme, la liberté. Si l'on observe ces vœux, on est criminel; si on ne les observe pas, on est parjure. La vie claustrale est d'un fanatique ou d'un hypocrite. » (Diderot.) Avant 1789, la France était couverte de monastères et de couvents. C'était dans les couvents qu'étaient élevées presque toutes les jeunes filles appartenant aux classes aisées. Les veuves s'y retiraient aussi bien que les femmes séparées de leurs maris; on y enfermait les femmes de conduite équivoque. Sous ce prétexte, plus d'une victime innocente s'était vue recluse à perpétuité. Parfois leurs réclamations avaient été entendues, et l'Église ou le roi avaient dispensé de leurs vœux plus d'un moine, plus d'une religieuse. Les choses en étaient là, lorsqu'en réglant la constitution civile du clergé, l'Assemblée constituante rendit, le 13 février 1790, un décret qui déclarait nuls les vœux monastiques.

MONASTIQUE, adj. Qui tient du monastère; qui concerne les moines, les religieuses. Vœu *monastique*. Institution *monastique*. Discipline *monastique*. Les ordres *monastiques*. La vie *monastique* a des points de ressemblance avec la vie de caserne.

Monaul.

MONAUL, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, famille des nudipèdes, qui ne contient qu'une seule espèce très-remarquable, le *monaul impeyan*. Ce bel oiseau, de la grosseur du faisan, dont il porte quelquefois le nom, se trouve dans l'Inde, où il n'est pas nombreux. Il se tient sur les montagnes du nord de l'Indoustan. On l'apporte quelquefois à Calcutta comme objet de curiosité. Il y est connu sous le nom que nous lui donnons et aussi sous celui d'*oiseau d'or*, que lui vaut l'éclat de son plumage. Sa tête est surmontée d'une aigrette élégante et légère, formée de dix-sept ou dix-huit plumes de différentes longueurs, et dont les plus longues ont 20 centimètres environ. Ces plumes sont à tige nue jusque près de leur extrémité, où les barbes prennent une forme ovale terminée en fer de lance; ces barbes sont d'un beau vert doré. Les longues plumes dont le cou est revêtu, à peu près comme celui du coq, brillent à la fois de l'éclat de l'or et de l'émeraude, et un mélange éclatant de pourpre et de vert doré colore le dos et les couvertures supérieures des ailes. On a fait des tentatives inutiles pour transporter quelques *monauls* en Europe; ils meurent toujours dans la traversée.

MONAULE, s. f. (du gr. μόνος, seul; αὖλος, flûte). Flûte grecque antique à un seul tuyau. | S. m. Celui qui en jouait. Les *monaules* grecs.

MONAUT, adj. (du gr. μόνος, seul; ὦτος, oreille). Qui n'a qu'une oreille. Cheval *monaut*. Chien *monaut*. | Substantiv. Voyez donc ce *monaut*! ne serait-il pas plus complet en ayant perdu ses deux oreilles. Voilà un triste animal, un *monaut*.

MONAX, s. m. Zool. Espèce de mammifères rongeurs appartenant au genre des marmottes. Les *monax* habitent l'Amérique septentrionale.

Monax.

MONCEAU, s. m. (pron. *monso*). Tas, amas fait en forme de petit mont. *Monceau* de grains. *Monceau* d'argent, d'or. Grand, gros, petit *monceau*. La vue des *monceaux* d'or étalés chez les changeurs excite les plus mauvais instincts chez l'homme envieux ou malheureux. Des arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, tombant de vétusté; d'autres gisant au pied des premiers, pour pourrir sur des *monceaux* déjà pourris. (Buffon.) | Fig. Ils ont étouffé la liberté sous des *monceaux* de cadavres. | Par extens. *Avoir des monceaux d'une chose*, En avoir beaucoup. | Hortic. *Greffe en monceau*, Greffe par approche, sur tige, qui se fait en introduisant la tête du sujet coupé en pointe dans une entaille faite à un arbre.

MONDAIN, AINE, adj. (du lat. *mundus*, monde). Qui aime le monde, la société; qui a des vertus morales et non religieuses; attaché aux vanités du monde, à ses plaisirs. Jeune homme *mondain*. Femme *mondaine*. | Qui se ressent des vanités du monde. Spectacle *mondain*. Parure *mondaine*. Vie *mondaine*. Dès que saint Augustin eut revu sa mère, il renonça pour toujours à tous ces plaisirs *mondains*. (Chateaubriand.) | *Loi mondaine*, Loi composée du code théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des Barbares pour ces derniers. Cette loi, nommée aussi *loi du monde*, s'appelait ainsi par opposition à la *loi canonique*. | *Lois mondaines*, Une des trois divisions des lois carlovingiennes. | *Justice mondaine*, Se disait autrefois des juges laïques. |

Musique mondaine, Nom donné par quelques anciens philosophes à l'harmonie ou à l'accord parfait de toutes les parties de la nature. On dit aussi *Harmonie céleste*. | *Ère mondaine des Juifs*, L'ère de la création. | S. Celui, celle qui s'adonne aux plaisirs du monde; qui sacrifie tout aux exigences de la société. Un *mondain*. Une *mondaine*. Les *mondains* courent après des plaisirs vains et frivoles. (Laveaux.) | Espèce de pigeon de volière, ainsi nommé à cause de sa grande fécondité.

MONDAINEMENT, adv. (pron. *mondèneman*). D'une manière mondaine. Vivre *mondainement*.

MONDANITÉ, s. f. T. de dévotion. Attachement au monde, à ses plaisirs. Le dégoût des *mondanités*. | Commerce du monde. Il faut une certaine *mondanité* pour vivre en société; sans ce défaut, les foyers domestiques atteindraient aussitôt le côté glacial et guindé des sectes protestantes. | Plaisir des sens. Les souverains de l'Asie passent au milieu des *mondanités* la vie la plus rassasiée de toutes les jouissances. (Virey.) | État de ce qui est mondain. Un air de *mondanité* se répand toujours autour de la femme coquette, dont l'occupation est de plaire. On respire ici un air de *mondanité*.

MONDE, adj. (du lat. *mundus*, même sens). Propre, net. Ce qui est opposé à *immonde*. Ne se dit qu'en style d'Écriture sainte, pour qualifier les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas. Les bêtes *mondes* et immondes, les animaux *mondes* et immondes. Mettons à l'écart les bêtes *mondes*.

MONDE, s. m. (du lat. *mundus*, même sens). L'univers, le ciel et la terre, et tout ce qui y est compris. Dieu a créé le *monde*. La création, la fin du *monde*. L'Éternel est son nom, le *monde* est son ouvrage. (Racine.) Que penser du projet de Descartes, lorsque avec des cubes qu'il fait mouvoir, il prétend expliquer la formation du *monde*, la génération des corps et tous les phénomènes. (Voltaire.) | La Bible fait remonter la création du monde à 4,400 ans environ avant Jésus-Christ. Les annales des Chinois et celles des autres peuples orientaux datent leur origine d'une époque bien plus reculée et lui attribuent une antiquité de plusieurs centaines de milliers d'années. Les philosophes et les érudits regardent comme erronées et mensongères toutes les cosmogonies des peuples, aussi bien celles des juifs et des chrétiens que celles des Chinois et des Indiens; l'astronomie et la géologie nous ont fourni sur ce sujet des données sur lesquelles on peut s'appuyer avec plus de confiance. L'astronomie nous enseigne d'abord que le monde ne se borne pas à la planète que nous habitons, ainsi que le croyaient Moïse et les Hébreux; elle nous fait connaître qu'il existe d'autres planètes dans notre système solaire, et un nombre infini d'autres systèmes dans l'univers; que chaque astre est un monde habitable et habité, et qu'en conséquence le nombre des mondes est infini; l'astronomie, aidée de la géologie et de la philosophie, découvre, comme loi générale des astres, des époques de formation et de transformation dans ces vastes corps, absolument comme dans les corps animés qui vivent à leurs surfaces; en conséquence, elle affirme que s'il y a création pour les astres, cette création ne les atteint que séparément, c. à d. qu'elle a lieu pour les astres divers à différentes époques; encore n'admet-elle pas qu'il y ait création, mais transport et transformation de la matière. La géologie nous apprend, sur notre globe particulièrement, des vérités qui discréditent complètement les cosmologies de tous les peuples. Elle affirme que la terre fut primitivement un corps incandescent et lumineux; que sa masse était fluidique et son noyau liquide; que pour arriver à l'état où nous la voyons aujourd'hui elle a dû subir d'immenses modifications pendant des périodes de plusieurs milliers de siècles. D'après cette science, les principales modifications qu'a subies notre globe sont le refroidissement lent et successif de ses parties externes, et par suite la conversion de certains gaz en liquides, et des liquides en solides. D'après cette science, une faible partie de la surface du globe s'est modifiée, tandis que l'intérieur est demeuré incandescent et liquide. Si la terre a été habitée à l'époque de son incandescence, ce ne peut point être par des êtres analogues à ceux dont nous avons quelque idée; du reste, l'organisation de ces êtres paraît s'être modifiée à mesure que se modifiait le milieu dans lequel ils se produisaient. En a-t-il été de même de l'homme? Ange de lumière et de feu, a-t-il assisté aux tempêtes ignées, aux combats gigantesques que se livraient les éléments désagrégés de notre globe dans l'immense creuset de la nature? A-t-il assisté au refroidissement graduel de la terre, et n'a-t-il revêtu sa forme actuelle que pour s'accommoder à son nouveau milieu? Quoi qu'il en soit, il y eut certainement une époque, très-reculée, où l'homme, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, n'a pu vivre sur la terre. Comment expliquer son apparition première? La difficulté de résoudre ce problème a fait proposer et accepter de tout temps l'intervention immédiate de la Divinité. Cette intervention, la philosophie ne la rejette pas comme impossible; mais elle ne propose pas elle-même de solution : la sagesse consiste, en effet, à se taire et à savoir reconnaître l'impuissance de l'esprit humain à expliquer certains mystères de la nature. (Benj. Barbé.) | *Monde microscopique*, Nom donné aux êtres animés qu'on n'aperçoit qu'au microscope. Cette dénomination est parfaitement appropriée : c'est un véritable monde, et par le nombre prodigieux des êtres qui le composent et par l'harmonie qui existe dans cette création. V. MICROSCOPE, ANIMALCULE et INFUSOIRES. | *Monde invisible*, Monde des esprits. Le spiritisme admet qu'en dehors ou plutôt en dedans des phénomènes de nos sensations, se meut tout un monde d'êtres subtils et intelligents, qui ont une influence directe sur nos penchants et nos déterminations. Certains philosophes, sans repousser absolument la croyance à ces êtres, les considèrent comme s'ils n'étaient pas, parce qu'ils leur semblent en dehors de nos observations, ce qui n'est pas exact. | *Système du monde*, Système sur l'origine et la nature du monde; l'ordre suivant lequel les globes célestes exécutent leurs mouvements les uns par rapport aux autres. V. UNIVERS, COSMOGONIE, PANTHÉISME, ASTRONOMIE, PLANÈTES, PTOLÉMÉE, TYCHO-BRAHÉ, COPERNIC. | Dans un sens plus restreint, La terre, le globe terrestre. Les bornes du *monde*. Courir le *monde*. Voyage autour du *monde*. Le *monde* fut rempli de dieux de toute espèce. (Boileau.) Les arts ont fait lentement le tour du *monde*. (Voltaire.) Ce *monde* devient un enfer par la ridicule prétention de forcer la chose la moins comprimable après l'eau, la pensée. (Ségur.) | *Le monde ancien* ou *Le monde des anciens*, Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. Il n'était divisé qu'en trois parties : l'Europe, l'Asie et la Libye, ou l'Afrique. | *Le monde nouveau*, Tout ce que l'on connaît aujourd'hui du globe terrestre. Le monde nouveau se divise en cinq parties : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. | *Le monde maritime*, L'Océanie. | *L'ancien et le nouveau monde* ou *Les deux mondes*, Les deux continents, ou Toute la terre. | *Le monde physique*, Le monde considéré dans ce qu'il a de sensible. | *Monde primitif*, L'état du genre humain à l'époque la plus reculée à laquelle on puisse remonter par de profondes recherches sur les langues, les monuments, les traditions. Les géologues emploient le mot *primitif* dans le même sens et avec aussi peu de fondement. En effet, le terme au delà duquel nous ne pouvons plus continuer nos investigations n'est pas celui des œuvres de la nature ni celui du temps qu'elle y mit. Ils nomment aussi *Monde primitif* le premier état de la terre, soit immédiatement après la création, soit au moins avant le déluge. | *Ame du monde*, Espèce d'intermédiaire que la philosophie platonicienne suppose entre Dieu et la matière. Selon quelques philosophes, qui se rapprochent des panthéistes anciens, l'*âme du monde est Dieu*. | *Monde souterrain*, Se disait particulièrement, chez les Romains, de l'enfer, du royaume de Pluton. | *Monde souterrain*, Se dit aujourd'hui de tout ce qui est renfermé dans la terre, et principalement des mines. | *An du monde*, Depuis la création du monde. | *Au bout du monde*, La partie la plus éloignée de celle que nous habitons. Cette expression vient de ce qu'autrefois on regardait comme l'extrémité de la terre le lieu le plus éloigné qu'eussent découvert les voyageurs. | Famil. *Depuis que le monde est monde*, De tout temps. | *Monde idéal*, Idée archétype du monde qui est en Dieu de toute éternité, suivant la philosophie de Platon. | Blas. Globe que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs. On en trouve aussi dans quelques armoiries de familles nobles. Christophe Colomb portait un *monde* pour armes, en mémoire de la découverte de l'Amérique. (Acad.) | *Le monde moral* ou *intellectuel*, Le monde considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, qui appartiennent à la morale. Le *monde moral* étant interdit à Galilée, il fut réduit à agrandir le monde physique. (E. Quinet.) | Hyperbol. et famil. *Il est allé loger, il est logé au bout du monde*, Dans un quartier fort éloigné. | Fig. et famil. *C'est le bout du monde, C'est tout le bout du monde*, Se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix, à sa plus grande valeur. Si je tire 10,000 fr. de cette maison, *ce sera tout le bout du monde*. | *La figure de ce monde passe*, Se dit, en style biblique, pour : Tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent. | En parlant des personnes. *Venir au monde*, Naître. Quand cet enfant *est venu au monde*. J'ai coûté la vie à ma mère en *venant au monde*. (Chateaubriand.) | *Être au monde*, Exister. | *Cesser d'être au monde, N'être plus au monde*, Ne plus exister. Et je n'ose sortir d'un *monde* que j'abhorre! (Delille.) | *Mettre un enfant au monde*, Donner naissance à un enfant. | Le mot *Monde* se prenant le plus souvent pour la terre considérée avec ses différentes parties et les différents peuples qui l'habitent, il se présente alors la question de savoir si les planètes sont chacune un monde comme la terre, si elles sont habitées. L'idée de la pluralité des mondes se trouve déjà dans les anciennes poésies attribuées à Orphée. Des pythagoriciens enseignaient que les astres étaient autant de mondes. Plusieurs anciens philosophes admettaient même une infinité de mondes hors de la portée de nos yeux. Fontenelle a également résolu cette question affirmativement dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Il prétend que chaque planète et chaque satellite sont un monde habité comme la terre; et il fonde principalement son opinion sur ce que les planètes et les satellites sont des corps semblables à la terre. Il est certain que les planètes nous offrent plusieurs traits de ressemblance; mais il s'en faut qu'il existe entre tous les corps célestes une similitude qui puisse nous conduire à conclure que les planètes et les satellites soient habités par des êtres de même nature que ceux qui existent sur notre globe. Dieu a semé les *mondes* dans l'espace. Chaque étoile repose probablement au milieu d'un *monde*. (Libes.) | Hyperbol. Lieu vaste et très-peuplé. Paris et Londres sont de petits *mondes*. | Par extens. La terre et l'air sont deux *mondes* différents. Le *monde* de la mer. Le *monde* des insectes.

> Soyez-vous l'un à l'autre un *monde* toujours beau,
> Toujours divers, toujours nouveau.
> (LA FONTAINE.)

| Se dit pour la totalité des hommes en général, le genre humain. L'opinion gouverne le *monde*. Vous êtes le meilleur homme du *monde*. Hélas! que le *monde* aujourd'hui est rempli de médisance! (Molière.) C'est votre vie et non pas la mienne qui est utile au *monde*. (Voltaire.) | Certain nombre de personnes. Le *monde* n'est pas encore arrivé. Il y avait peu de *monde*, beaucoup de *monde* à ce bal. | *Tout le monde le dit*, Propos ordinaire des méchants pour étayer leurs calomnies et leurs médisances. | *Un monde*, Se dit, hyperboliquement, d'une grande quantité de personnes. Les réactions traînent toujours après elles tout *un monde* de lâches corrompus, avides à la curée. | Famil. Gens, personnes. Pourquoi vous moquer ainsi du *monde?* | Se dit quelquefois d'une seule personne. Je n'ai pu le voir, il y avait du *monde* dans son cabinet. | Accompagné de l'adjectif possessif, il se dit particulièrement des domestiques, des gens à la suite de quelqu'un. Il arriva suivi de tout son *monde*. | Se dit aussi de ceux qui sont sous les ordres de quelqu'un. Il faut que tous les jours j'éveille tout mon *monde*. (Molière.) | Certain nombre de personnes que l'on attend. Nous nous mettrons à table dès que mon *monde* sera au complet. | Société, commerce des hommes entre eux. Entrer dans le *monde*. Fréquenter le *monde*. Le commerce du *monde*. Les préjugés du *monde*. Rire des gens d'esprit est le privilége des sots; ils sont dans le *monde* ce que les fous sont à la cour, sans conséquence. (La Bruyère.) Ce n'est pas dans le commerce du *monde* que j'ai cherché des consolations; ce n'est pas là qu'on les trouve, je ne les ai cherchées que chez moi. (Voltaire.) Je commence à voir les difficultés de l'étude du *monde*. (J. J. Rousseau.) | Depuis plus d'un demi-siècle, le cercle qui contenait le monde s'est agrandi, et sa puissance a diminué en s'étendant; le cercle même s'est multiplié, et il n'y a plus de classe d'hommes qui n'ait *son monde*, c. à d. un lieu où l'on soit regardé, écouté, jugé, accueilli ou rebuté, non-seulement par des pairs, mais encore par des supérieurs ou des inférieurs en mérite vrai ou factice. Cependant on entend toujours par le mot *Monde* un nombre de personnes opulentes et oisives, ou se livrant à des occupations frivoles, avides des jouissances que procure le luxe et recherchant les plaisirs du théâtre, du jeu, de la danse, de la table, des assemblées nombreuses, quelquefois de la conversation. En général, les maximes de ce monde, flattant les passions et justifiant l'égoïsme, sont en opposition avec la sagesse, telle que l'ont comprise les plus beaux esprits de tous les temps. Aussi a-t-on été forcé de dire : *Beau monde, grand monde, monde choisi*, particulièrement. Si ce dernier concilie les principes de la morale et les agréments de la civilisation, être ap-

pelé *un homme du monde*, c'est recevoir un éloge; alors, avoir *l'usage du monde*, c'est connaître la manière d'être et s'approprier la conduite qui excite la bienveillance de ceux avec lesquels on entretient des relations; c'est savoir plaire par toutes les apparences de la vertu, par son indulgence, sa sérénité, sa délicatesse, son amour de la justice et de la concorde; nous disons par les apparences, car il ne nous est pas donné de juger si cette vertu est réelle; mais agir comme si on la possédait est déjà un mérite. | *Gens du monde*, Personnes qui veulent égaler, par l'instruction, par l'étendue et l'élévation des idées, celles qui composent le monde ou qui savent s'en faire ouvrir l'accès. | *Le monde savant, le monde lettré*, Les personnes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. Qu'il est glorieux de paraître tout à coup dans *le monde savant!* (De Maistre.) | T. de dévotion. *Vivre selon le monde*, Perdre de vue un intérêt plus haut, et se renfermer dans un ordre d'idées qui ne se rapporte pas à notre destination céleste et éternelle. Le Christ avait dit que son empire n'était pas de ce monde, et il avait recommandé à ses auditeurs de s'attacher au monde futur, spirituel, parfait, et que n'atteignent pas les infirmités de notre destination terrestre. Alors, les âmes pieuses ont voulu s'occuper exclusivement de ce monde, renoncer aux joies et aux plaisirs terrestres, et se retirer dans la solitude pour entrer en elles-mêmes et chercher Dieu. Telle est l'origine de la vie ascétique et monastique. | *Connaître bien le monde, savoir bien son monde*, Connaître les usages de la société. On dit, dans le même sens, qu'*une personne a du monde*, qu'*elle n'a pas de monde*. | *Connaître le monde*, Connaître les hommes. | *C'est un homme qui connaît bien son monde*, C'est un homme qui sait bien démêler le caractère des gens à qui il a affaire. | Se dit de la vie que mènent les hommes sur la terre, par opposition à une autre vie. David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son fils n'était pas de ce *monde*. (Bossuet.) | On le dit aussi, sans rapport d'opposition, en parlant en général de la vie des hommes sur la terre. Les peines de ce *monde* ne durent pas toujours. (Mme de Sévigné.) Tout est coup de dé dans ce *monde*. (Voltaire.) | Se dit, en termes de dévotion, de ceux qui ont les mœurs du siècle. Les vanités du *monde*. La corruption du *monde*. L'esprit du *monde*. Fuir le *monde*. Les fausses maximes du *monde*. | Se dit aussi de la vie séculaire, par opposition à la vie monastique. Cet homme a quitté le *monde* pour se mettre dans un cloître. Dégoûté de la vie monastique, il est rentré dans le *monde*. | Est quelquefois un terme augmentatif, soit qu'on affirme, soit qu'on nie. Il a dit de vous tout le bien du *monde*. Rien au *monde* ne lui fait tant de plaisir. Je ne voudrais pas habiter cette maison de campagne pour tout au *monde*. | *L'autre monde*, La vie future. Dans *l'autre monde*, il faudra rendre compte de ce que nous aurons fait dans celui-ci. Il fut un temps où les moines vendaient aux peuples des passe-ports pour *l'autre monde*. (Noël.)

Enfin, si *l'autre monde* a des charmes pour vous,
Pour moi, je trouve l'air de celui-ci fort doux.
(MOLIÈRE.)

| *Monde idéal*, Monde imaginaire, meilleur que le monde où nous existons. S'égarer dans un *monde idéal*. Malheur à ceux qui dédaignent les terribles réalités de la vie pour s'abîmer dans les illusions d'un *monde* purement *idéal*. | Fig. Ensemble de choses, de phénomènes, de principes. Le *monde* des idées ne peut être parcouru que par les intelligences cultivées. | *De par le monde*, Façon vague de s'exprimer qui s'emploie pour signifier En certain lieu. Il est, *de par le monde*, d'étranges triomphes d'incompréhensibles succès. | *Devoir à Dieu et au monde*, Être extrêmement endetté. | *Aller dans l'autre monde*, vulg. Mourir. | Prov. et fig. *C'est le monde renversé*, C'est une chose contre l'usage et contre l'ordre commun. | Fig. et famil. *Dire des choses de l'autre monde*, Dire des choses étranges, incroyables. | *De quel monde venez-vous?* Se dit à une personne qui paraît ne pas être au courant d'une chose que tout le monde sait. | Synonymes : MONDE, UNIVERS. *Monde* ne renferme dans sa valeur que l'idée d'un être seul, quoique général : c'est ce qui existe. *Univers* renferme l'idée de plusieurs êtres, ou plutôt celle de toutes les parties du *monde* : c'est tout ce qui existe. Le premier de ces mots se prend quelquefois dans un sens particulier, comme quand on dit l'ancien et le nouveau *monde*; et dans un sens figuré, comme dans ces expressions : En ce *monde* et en l'autre, le *beau monde*, le *grand monde*, le *monde poli*. Le second se prend toujours à la lettre et dans un sens qui n'excepte rien; c'est pourquoi il faut souvent joindre le mot *Tout* avec celui de *Monde*; mais il n'est pas nécessaire de donner cette épithète au mot *Univers*. On dirait, par exemple, que le soleil échauffe tout le *monde*, et qu'il est le foyer de l'*univers*.

MONDÉ, ÉE, part. Nettoyé, trié. | Adjectiv. De l'orge *mondé*. De la casse *mondée*.

MONDER, v. a. (du lat. *mundare*, nettoyer). Nettoyer, séparer d'une matière les parties inutiles ou nuisibles. *Monder l'orge*, En ôter la petite peau qui le couvre. | S'emploie particulièrement en pharmacie. On *monde* les semences froides et les amandes en les pelant; les raisins secs, en en retirant les pépins; le séné en séparant les petits bâtons qui se trouvent mêlés parmi les feuilles. | Se dit d'une plaie, d'un ulcère que l'on nettoie, que l'on déterge. *Monder* une plaie, un ulcère. Nous avons *mondé* ses plaies.

MONDIFICATIF, IVE, adj. (du lat. *mundare*, monder). Méd. Se dit des remèdes ou onguents qui servent à nettoyer une plaie ou un ulcère. Remède *mondificatif*. | Substantiv. Un *mondificatif*. Des *mondificatifs* sont nécessaires dans les hôpitaux.

MONDIFICATION, s. f. (pron. *mondifikasion*). Méd. Action de nettoyer. | Purification.

MONDIFIÉ, ÉE, part. Nettoyé, détergé. Ulcère *mondifié*. Plaie *mondifiée*.

MONDIFIER, v. a. Méd. Nettoyer, déterger. *Mondifier* une plaie, un ulcère. Nous *mondifierons* ses plaies. Synonyme de *Monder*.

MONÉDULE, s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs.

MONÉSIA, s. f. Écorce médicinale astringente, d'origine douteuse. L'*écorce de monésia* doit provenir d'un arbre volumineux, car elle est en morceaux dont quelques-uns offrent une épaisseur de 6 à 8 millimètres; elle est très-compacte, pesante, dure, gorgée d'extrait; sa couleur est brun foncé; sa cassure est presque unie et non pas filamenteuse comme celle de l'écorce du chêne, du quinquina, etc. Sa saveur est douce d'abord et sucrée; mais bientôt après elle devient âcre et prend fortement à la gorge. L'*extrait de monésia* est en plaques d'environ 500 grammes, ayant une épaisseur de 20 à 25 millimètres; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir; il est très-cassant, et est entièrement soluble dans l'eau; sa saveur, d'abord sucrée, devient bientôt astringente et laisse après elle à la gorge une âcreté très-prononcée et très-persistante.

MONÉSINE, s. f. Chim. Matière âcre de la monésia. Elle est en plaques transparentes, à peine jaunâtres, très-friables comme une sorte de gomme desséchée. Elle se réduit aisément en une poudre blanche; elle se dissout très-bien dans l'alcool et dans l'eau, mais à peine dans l'éther sulfurique; elle communique à l'eau la propriété de mousser assez fortement. La *monésine* ne laisse apercevoir au microscope aucun indice de cristallisation.

MONDOVI. Géogr. Ville d'Italie (Piémont), chef-lieu de province, à 50 kilom. S. E. de Turin; 22,000 habit. Évêché, école de médecine. Citadelle, ateliers de construction militaire. Draps, chapeaux, cotonnades, filatures de soie, etc. Les Français remportèrent près de cette ville une victoire sur les Piémontais, le 22 avril 1796. Patrie du physicien Beccaria. | La province de Mondovi a 150,000 habit.

MONÉTAIRE, adj. (du lat. *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie). Qui appartient à la monnaie, qui concerne la monnaie. Atelier *monétaire*. Système *monétaire*. Lois *monétaires*. Science *monétaire*. | S. m. Autrefois, Intendant, intendante des monnaies. Quelques-unes des anciennes monnaies portent le nom du *monétaire*, écrit en entier ou bien marqué par la lettre initiale. (Encycl.) | Ouvrier, ouvrière qui travaille à la monnaie. Les *monétaires* de Paris.

MONÉTISATION, s. f. (pron. *monétizasion*; rad. *monétiser*). Action de convertir en monnaie un objet naturel quelconque; opération qui consiste à rendre facilement et normalement échangeables une ou plusieurs espèces d'objets contre d'autres objets utiles. La *monétisation* a pour effet de fixer la valeur actuelle de la matière échangeable, de la mettre en circulation et de lui donner par là le plus de chances possibles d'arriver aux consommateurs, de telle sorte qu'on peut dire, en principe, que plus la *monétisation* est généralisée, plus les transactions tendent à devenir nombreuses et plus aussi la production est favorisée. Il n'est rien au monde, parmi les choses qui servent à l'homme, qui ne soit susceptible d'être monétisé sous une forme ou sous une autre. Ce n'est que par une sorte de préjugé consacré par le temps et par l'empire de l'habitude, que les sociétés actuelles opèrent leurs ventes et achats, ou, ce qui revient au même, leurs échanges, au moyen de la monnaie métallique, argent, or ou cuivre. Dans les tribus patriarcales de la plus haute antiquité connue, on échangeait les objets en nature, les grains contre les bestiaux, les moutons contre les chameaux, etc. Il fallut du temps pour qu'on en vînt à comprendre qu'il était bon de faciliter l'échange en le généralisant au moyen d'une valeur monétaire. Les métaux, à cause de leur rareté et de leur peu de volume, furent préférés pour en remplir la fonction; on les pesait d'abord à chaque opération d'échange; puis, avec le temps, on supprima cette constatation du poids des lingots métalliques délivrés à chaque transaction, en créant des pièces de monnaie dont le poids et la valeur étaient légalement déterminés; mais il est facile de voir que l'argent acquis ainsi, aux dépens de toutes autres matières échangeables, à des titres divers, crée un monopole, une sorte de domination onéreuse pour toute production qui doit s'effectuer en dehors de ce monopole. La *monétisation* des produits.

MONÉTISÉ, ÉE, part. Converti en valeur monétaire. Papier *monétisé*. Valeurs *monétisées*.

MONÉTISER, v. a. Convertir en valeur monétaire toute valeur quelconque; mettre en circulation comme monnaie. *Monétiser* du papier. *Monétiser* des actions industrielles.

MONGE (GASPARD). Géomètre né à Beaune en 1746, mort en 1818, était fils d'un marchand forain. Après avoir étudié chez les oratoriens, il fut quelque temps chargé d'enseigner les mathématiques et la physique à l'école du génie établie à Mézières, et créa pendant son séjour dans cette ville la *Géométrie descriptive*. Nommé en 1780 membre de l'Académie des sciences, et en 1783 examinateur de la marine, il vint alors se fixer à Paris. Il devint, après le 10 août, ministre de la marine, mais quitta peu de mois après ce poste qui lui convenait peu. Il fut nommé professeur à l'École normale dès sa création et fut un des fondateurs de l'École polytechnique. Il accompagna Bonaparte en Égypte et devint président de l'Institut du Caire. L'empire le fit sénateur, comte et le combla d'honneurs; mais il perdit tout à la Restauration et fut même rayé de l'Institut. On a de Monge : *Traité élémentaire de statique*; l'*Art de fabriquer les canons*; *Géométrie descriptive*; *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces*. Il a été, en outre, un des rédacteurs de la *Description de l'Egypte*, et on lui doit une foule de savants mémoires.

MONGOL, OLE, adj. Qui habite la Mongolie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. *Dynastie mongole*, Dynastie qui régna en Chine de 1278 à 1368. | Substantiv. Un *Mongol*. Une *Mongole*. | Les Mongols, que l'on confond quelquefois, mais à tort, avec les Tartares, sont répandus non-seulement en Mongolie, mais aussi dans une partie du Thibet et dans l'Asie russe; ils ont la taille moyenne, le teint jaunâtre, l'œil enfoncé, mais vif; les sourcils minces, noirs, peu arqués; le nez large, petit et aplati; les pommettes saillantes, la tête ronde, les lèvres grosses, les oreilles larges et s'écartant de la tête. Ils professent le lamaïsme, sont nomades, habitent sous des tentes de feutre; ils vivent de leurs troupeaux et de la chasse, cherchent le ginseng, dont l'empereur de la Chine a le monopole; font quelque commerce par caravanes, et fabriquent eux-mêmes le peu d'objets dont ils ont besoin. On les distingue en Mongols occidentaux et Mongols orientaux. Les premiers comprennent les Khochots, les Dzoungares, les Durbets et les Torgoouts; on les désigne plus particulièrement sous le nom de *Kalmouks* ou d'*Éleuths*. Les seconds se subdivisent en un nombre infini de tribus; les principales sont : les Kalkhas, les Bouriates, les Khortchins, les Naïmans, les Toumets, etc. Chaque peuplade se subdivise en *oulouss* (espèce de grandes tribus), et celles-ci en *ordas* ou tentes (de là le nom de *horde* donné à une troupe sous un chef). Souvent plusieurs oulouss forment comme une confédération plus ou moins soumise à un chef suprême. Gengis-Khan les réunit en 1206, et, après avoir conquis sur les Tartares l'Asie centrale, soumit par lui-même ou par ses fils le Kharizm, la Perse, la moitié au moins de la Russie d'Europe, et mourut (1227) au moment de s'emparer de la Chine, que subjuguèrent ses successeurs. L'empire mongol, fondé par lui, est le plus vaste qui ait jamais existé; mais, dès 1227, il se partagea en quatre grands royaumes : Kaptchak, Iran ou Perse, Djaggathaï, Mongolie propre et Chine. Les rois des trois premiers États se nommaient khans; celui du dernier État était le khan suprême, ou grand-khan. Les quatre États étaient censés former un tout indivis; mais, même avant la fin du XIIIe siècle, la séparation était complète. On nomme comme grands-khans : Gengis, Oktaï (1227-41); Gaïouk (1242-51); Mangou (1251-59); Kublaï (1259-94), en qui commence la dynastie chinoise. | Géogr. *Empire des Mongols*, aux Indes, vulgairement dit *Empire du*

Grand-Mogol, est censé avoir été fondé par Tamerlan de 1398 à 1405, mais, en réalité, ne commença qu'en 1505, sous Babour, son petit-fils. V. MONGOL.

MONGOLIE. Géogr. Vaste région de l'empire chinois, entre la Sibérie russe au N., la petite Boukharie à l'O., le Thibet et la Chine propre au S., et la Mandchourie à l'E.; 2,600 kilom. du S. au N., 2,200 de l'E. à l'O.; environ 3,000,000 d'habit. Elle communique à la Chine par quatre portes de la grande muraille. C'est un plateau élevé de 2,700 à 3,300 mètres au-dessus du niveau de la mer, environné partout de très-hautes montagnes, et consistant en vastes steppes que coupent de grands lacs (Dalaï, Pouiour, Kosogol, Tchahan), et de fortes rivières (Hoang-ho, Amour, Selenga, etc.). Le désert de Kobi occupe une grande partie de la Mongolie. Cette contrée se compose de deux parties séparées par les provinces chinoises de Kangsou et le Turkestan chinois. La première, qui est la plus grande, et située au N. E., comprend la Charra-Mongolie à l'E., le pays des Khalkas au milieu, et la Dzoungarie à l'O. Elle renferme peu de villes (Karakorum, Barinkhoto, etc.); on y trouve les temples de Chakiamouni à Djarout, et de Bouddha à Kou-yuanmingszu, beaucoup de ruines, etc. La deuxième partie, qui forme le pays de Khoukhou-noor, est située au S. O. Climat varié, tempéré sur quelques points, très-froid ailleurs, surtout dans le désert de Kobi; pâturages immenses, maigres la plupart; rhubarbe et ginseng. Beaucoup d'animaux sauvages, dont quelques-uns féroces (tigres, léopards, ours, lynx); beaucoup d'oiseaux de proie, de bruyère et de marais; beaucoup de poissons. Or, argent, plomb, cuivre, fer.

MONGOLIQUE, adj. Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols. Race *mongolique*. | Se dit d'une des grandes divisions du genre humain. La *race mongolique*, ou *race jaune*, embrasse tous les peuples du N. E. de l'Asie, qui ont le teint jaune, les yeux petits et inclinés vers le nez, le nez retroussé, etc. Les Tatars chinois et japonais appartiennent à la *race mongolique*.

MONIÈRE, s. f. Bot. Nom donné à deux genres de plantes : le premier appartient à la famille des zanthoxylées. Il a pour type un grand arbre de Cayenne, à feuilles ternées et à fleurs en épi, dont la décoction des racines provoque les sueurs et les urines; le second appartient à la famille des personnées et a pour type la *gratiole monière*.

MONILAIRE, adj. (du lat. *monile*, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet. | La *néréide monilaire* est ainsi appelée à cause des appendices tentaculaires moniliformes dont son corps est muni.

MONILICORNE, adj. (du lat. *monile*, collier; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de chapelet. Le lobidère *monilicorne*.

MONILIE, s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des moisissures. Il comprend les espèces de moisissures dont les semences sont nues au sommet des pédicules et rangées les unes à la suite des autres, comme des grains de chapelet.

Monilifère.

MONILIFÈRE, adj. (du lat. *monile*, collier; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un chapelet; qui a quelqu'une de ses parties disposée en manière de chapelet. L'alysicarpe *monilifère*. L'ostéosperme *monilifère*. La toupie *monilifère*. La rotelle *monilifère*. | S. f. Genre de plantes qui a pour type un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, dont les graines, dures et colorées, servent à faire des colliers et des chapelets. On cultive la *monilifère* dans les serres.

MONILIFORME, adj. (du lat. *monile*, collier; *forma*, forme). Qui ressemble à un chapelet. | Bot. Se dit des parties qui sont divisées par des étranglements ou petites masses arrondies, placées à la suite les unes des autres en manière de grains de chapelet, comme les diverses parties de la tige du *cactus moniliforme*, les feuilles du *mésembryanthème moniliforme*, les fruits du *mullère moniliforme*. | *Tissu cellulaire moniliforme*, Celui qui présente des séries de cellules ovoïdes, ponctuées, séparées par des diaphragmes. | Zool. S'applique aux antennes, aux palpes, enfin aux poils des moustaches de certains phoques.

MONIME. Femme grecque d'une grande beauté, native de Stratonicée, en Carie, inspira une violente passion à Mithridate qui l'épousa. Ce prince, ayant été quelque temps après vaincu par Lucullus et se voyant forcé de fuir, envoya à Monime l'ordre de se donner la mort, de peur qu'elle ne tombât aux mains du vainqueur. Elle voulut s'étrangler avec son diadème; mais le bandeau s'étant brisé entre ses mains, elle se fit percer d'une épée.

MONIMIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes séparées des urticées, voisine des figuiers, qui a pour type le genre monimie.

MONIMIE, s. f. Bot. Genre type de la famille des monimiacées. Il comprend deux espèces, dont l'une a les feuilles rondes et se trouve sur les sommets de l'île Maurice; l'autre les a ovales, et croît dans l'île de la Réunion. Leurs fleurs ont une odeur douce et agréable.

MONÍNE, s. f. Bot. Genre de la famille des pédiculaires ou plutôt des polyacées, établi pour placer six arbres ou arbrisseaux découverts au Pérou. C'est la racine d'une de ses espèces qu'on emploie, dans l'Amérique méridionale, contre la dyssenterie, sous le nom de *Yalor*.

MONITEUR, s. m. (du lat. *monitor*, même signif.). Celui qui donne des avis, des conseils. Heureux ceux qui ont pu, dès leur enfance, avoir de sages et intelligents *moniteurs*. | Se disait, à Rome, de certains subalternes que les orateurs conduisaient avec eux au Forum; ils étaient chargés de rappeler et de présenter à leurs maîtres les pièces dont ceux-ci devaient se servir. | *Moniteur domestique*, Esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain. | *Moniteur théâtral*, Celui qui aidait la mémoire des acteurs : c'était à peu près un souffleur. | *Moniteur militaire*, Officier chargé d'avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettaient dans les fonctions de l'art militaire. | Esclave qui accompagnait son maître, un candidat aux fonctions publiques, et qui lui nommait les hommes qu'il fallait mettre dans son parti. | Aujourd'hui, dans le système de l'enseignement mutuel, on donne le nom de *Moniteur* à un élève instructeur choisi par le maître pour instruire un certain nombre d'écoliers de la classe inférieure à la sienne, et qui préside à leurs exercices sous la surveillance et la direction du maître. *Moniteur* particulier. *Moniteur* de groupe. *Moniteur* de classe. Cet élève est un excellent *moniteur*. | Titre de certains journaux. Le *Moniteur des Théâtres*. Le *Moniteur universel*. | Se dit absolument du *Moniteur universel*. Lorsque, dans la journée du 6 octobre 1789, Louis XVI eut été entraîné à Paris, cette ville devint le siége du gouvernement, et l'Assemblée nationale y rouvrit ses séances. Ce fut alors qu'un libraire, doué au plus haut degré du génie de l'invention et de l'amour des lettres, Charles-Joseph Pankoucke, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, conçut le plan d'un journal qui, par sa dimension inusitée, pouvait servir de cadre à l'exposition des faits ou des opinions, des discours et des écrits dont les événements publics recevaient chaque jour l'impulsion. Ce journal prit à son origine le titre de *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*. Cette seconde partie du titre a été seule maintenue à dater du 1er janvier 1811. | Erpétol. Espèce de reptile saurien de la Guiane qui, dit-on, siffle à l'approche du serpent à sonnettes.

MONITION, s. f. (pron. *monision*; du lat. *monitio*, avis, avertissement). Dr. canon. Ordre, avertissement ou citation qui doivent précéder le jugement par lequel un coupable est frappé d'une censure ecclésiastique. On a fait jusqu'à trois *monitions*. | Le droit canonique exige ordinairement trois monitions, qui doivent être séparées par un intervalle de quelques jours; toutefois, dans le cas où il y aurait urgence, il est permis de se borner à une seule monition, mais alors on doit y exprimer qu'elle tiendra lieu des trois monitions requises. *Monitions* envoyées de Rome. | Publication d'un monitoire.

MONITOIRE, s. m. (pron. *monitoare*; du lat. *monitorius*, qui avertit). Ordonnance de l'autorité ou d'un juge ecclésiastique portant injonction à toute personne qui connaîtrait les auteurs d'un crime ou les circonstances d'un fait mentionné, de venir le révéler avant un temps fixé, sous peine d'encourir l'excommunication. Comme c'était le seul moyen de trouver des preuves de certains faits secrets, on employait autrefois très-fréquemment les monitoires; les juges laïques, dans des causes purement de leur ressort, permettaient souvent de faire publier des monitoires, et prétendaient même avoir le droit d'y contraindre l'official. Le concile de Trente ordonna de n'en publier que pour des causes graves, et réserva expressément ce droit aux évêques; mais en France il avait été maintenu par l'usage à l'official et aux vicaires-généraux, comme dépositaires de l'autorité épiscopale. | Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir un crime. C'était le ministre de la Justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations devaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires. | Adjectiv. Lettres *monitoires*.

MONITOR, s. m. (du lat. *monere*, avertir, parce qu'une des espèces, qui craint beaucoup le crocodile, fait entendre un sifflement très-fort à sa vue, ce qui avertit les baigneurs de s'éloigner). Erpétol. Division de l'ordre des sauriens, famille des lacertiens, et comprenant, outre le genre *monitor* proprement dit, ceux des *sauvegardes* et *amévas*. Ces reptiles ont des dents aux deux mâchoires et en manquent au palais; presque tous sont aquatiques et ont la queue comprimée latéralement; mais, toutefois, certaines espèces présentent une queue arrondie comme les véritables lézards, dont ils se distinguent par leur grande taille, souvent comparable à celle des crocodiles. | Nom donné, aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, à des navires de guerre cuirassés, s'élevant fort peu au-dessus du niveau de l'eau et armés de très-gros canons. Un *monitor* peut détruire une flotte. | Au pl. Des *monitors*.

MONITORIAL, ALE, adj. Qui est en forme de monitoire. Lettres *monitoriales*.

MONITRICE, s. f. Celle qui avertit, qui donne des conseils. | Élève répétitrice dans une école d'enseignement mutuel pour les jeunes filles.

MONK (GEORGE). Général anglais, né, en 1608, dans le comté de Devon, mort en 1670; fit ses premières armes en Espagne et en Flandre. Lors des guerres civiles, il prit parti d'abord pour le roi, et obtint de Charles Ier le grade de major-général de la brigade irlandaise; mais, ayant été fait prisonnier par Fairfax (1644), il fut forcé, pour recouvrer sa liberté, de prendre du service dans l'armée parlementaire. Il se montra alors tout dévoué à Cromwell, et devint un des adversaires les plus redoutables des royalistes; il battit les Hollandais sur mer (1653), soumit les Écossais, et fut nommé gouverneur-général de l'Écosse. Mais, après la mort de Cromwell, il se rapprocha des royalistes, entra en Angleterre à la tête de son armée, fit dissoudre le Long-Parlement, et proclama Charles II dans Londres (1660). Pour sa dernière trahison, il fut comblé d'honneurs et de récompenses par le roi, et créé duc d'Albemarle, mais il demeure flétri par l'histoire.

MONMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de même nom, à 200 kilom. N. O. de Londres; 6,000 habit. Joli hôtel de ville; ruines d'un château royal saxon. Ville fort ancienne. | Le *comté de Monmouth*, situé entre ceux d'Hereford, au N.; de Glocester, à l'E.; de Glamorgan, à l'O., et le canal de Bristol, au S.; 53 kilom. sur 41; 136,000 habit. Pays montueux. On en extrait d'immenses quantités de fer et de houille. Sol fertile : grains, légumes, fruits.

MONMOUTH (JACQUES, duc DE). Fils naturel de Charles II, naquit à Rotterdam, en 1649, pendant l'exil de son père. Après la restauration, il rendit quelques services au roi en combattant les Écossais révoltés (1679); mais ayant été éloigné de la cour sur la demande du duc d'York (Jacques II), à qui il portait ombrage, il conspira. Monmouth obtint son pardon et fut exilé en Hollande. A l'avénement de Jacques II, il entra dans une nouvelle conspiration avec le comte d'Argyle, prétendit avoir droit au trône comme fils de Charles II, et prit les armes à la tête de quelques partisans. Il débarqua à Lyme-Régis, mais il fut battu et pris à Sedgemour. Il fut décapité par ordre du roi (1685).

MONNAIE, s. f. (pron. *mone*; du lat. *moneta*, fait de *monere*, avertir, parce que les lingots, sous cette

forme, portent avec eux le signe de leur poids ou de leur valeur). Morceau de métal, dont le poids et le titre sont certifiés par l'autorité qui gouverne le pays dans lequel elle est destinée à circuler. *Monnaie* d'or, d'argent, de cuivre. *Monnaie* ayant cours. Battre, faire battre *monnaie*. Altérer la *monnaie*. Les pièces de *monnaie* sont des portions de métal auxquelles l'autorité publique a mis une empreinte pour faire connaître la quantité d'or et d'argent qu'elles contiennent. (Condillac.) | Fig. Huit ou dix mille hommes sont au souverain une *monnaie* dont il achète une place forte, une victoire. (La Bruyère.) | La *monnaie* est le signe représentatif de la valeur des choses qui peuvent être l'objet d'un commerce quelconque. Les métaux dont on s'est servi pour former la matière de la monnaie sont l'*or*, l'*argent*, le *cuivre*, le *bronze* (alliage de cuivre et d'étain), le *billon* (alliage d'argent et de cuivre), le *potin* (alliage d'étain et d'argent), l'*electrum* (alliage d'or et d'argent ou d'or et de cuivre), et le *plomb*, qui fut rarement employé. Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange. Le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, certains coquillages appelés *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexique. Les Arabes ont fait usage de monnaie de *verre*. Enfin d'autres matières, telles que le *papier* et le *cuir*, ont, dans des cas pressants ou pour la nécessité du commerce, tenu lieu de monnaie. L'origine de la monnaie métallique est fort ancienne. Les Égyptiens paraissent en avoir été les premiers inventeurs. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite, ils mirent sur leurs monnaies des figures symboliques, particulières à chaque contrée: ceux de Delphes y représentaient un dauphin; les Athéniens, une chouette; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Les Romains nommaient la monnaie *pecunia*, de *pecus*, bétail, parce que leurs premiers *as* avaient pour type des animaux. Chez les modernes, la monnaie offre le plus ordinairement l'effigie du souverain régnant. | *Monnaie de roi* ou *monnaie du roi*, Se disait, par opposition à *Monnaie des barons*, des pièces frappées à l'effigie du roi. | *Monnaie des barons*, Pièces de peu de valeur, les seules que les barons pussent frapper. | *Monnaie forte*, Nom que l'on donnait à la monnaie parisis, qui était plus forte d'un quart que la monnaie tournois. On a aussi donné ce nom, en général, à la monnaie la plus pure et qui contenait le moins d'alliage. | *Monnaie fourrée*, Celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix et qu'il couvre d'or ou d'argent. | *Monnaie de compte* ou *monnaie imaginaire, idéale*, Monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus en espèces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un prix certain et non variable. La livre tournois, la livre sterling sont des *monnaies de compte*. | *Monnaie réelle* ou *effective*, Monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce. Le franc est une *monnaie réelle*. | *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. On l'appelle aussi *Monnaie fictive*. | *Monnaie de billon*, Monnaie d'argent qu'on a altérée par le mélange du cuivre. | *Monnaie obsidionale*, Monnaie frappée dans une ville assiégée et où on lui donne cours, pendant le siége, pour une valeur ordinairement beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque, afin de suppléer à la vraie monnaie qui manque. | *Monnaie décriée*, Celle qui n'a plus cours forcé et qui, par ce fait, est assimilée aux monnaies étrangères. | *Monnaies constitutionnelles*, Nom que l'on donna, en 1791, à des monnaies portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français. | Les monnaies françaises ont continuellement varié de forme, de titre et de nom. Les plus connues parmi celles qui n'ont plus cours aujourd'hui étaient : en or, les *louis* et *doubles louis*; en argent, la *livre tournois*, la *livre parisis*, l'*écu de 6 livres* et celui *de 3 livres*, les *pièces de 15 et 30 sous*; en cuivre, le *sol* ou *sou*, le *liard*, le *denier*. Les nouvelles monnaies, introduites depuis l'établissement du système métrique et coordonnées avec ce système, ont pour unité le *franc*, qui pèse 5 grammes. Le dixième d'un franc s'appelle *décime*, le centième, *centime*. Les monnaies d'or sont les pièces de 5, de 10, de 20, de 50 et de 100 *francs*. Les monnaies d'argent sont les pièces de 1 *franc*, de 2 *francs*, de 5 *francs*, d'un *demi-franc* et d'un 5e *de franc*. Les monnaies de cuivre sont, depuis 1852, les pièces de 1, 2, 5 et 10 *centimes*; elles contiennent 95 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc. La Belgique, depuis 1831, et le grand-duché de Luxembourg, depuis 1848, ont adopté notre système monétaire; d'autres pays l'ont également adopté depuis 1866, notamment la Suisse, l'Italie et les États de l'Église. | *Payer en monnaie forte*, Payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui les reçoit. | Fig. et famil. *Battre monnaie*, Se procurer de l'argent. *Battre monnaie* en vendant ses meubles. | *Fausse monnaie*, Celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement. | Fig. Des compliments! je n'en fais point : c'est la *fausse monnaie* du monde. (Marmontel.) | Valeur d'une pièce monnayée en plusieurs espèces moindres. Avoir la *monnaie* d'un louis, d'un écu, d'un franc. | Fig. Les talents sont plus nombreux, les lumières plus étendues que dans le siècle de Louis XIV : nous avons la *monnaie* de ces grands hommes. (Boiste.) | Fig. *Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, Se venger, user de représailles. | *Payer quelqu'un en monnaie de singe*, Le payer de gambades, se moquer de lui, au lieu de le satisfaire. | *Il l'a payé en même monnaie*, Se dit d'un homme qui, ayant reçu d'un autre quelque service ou quelque déplaisir, lui a rendu aussi la pareille. L'égoïste, qui trompe les autres et se les immole, *sera payé de la même monnaie*. (Boiste.) | Fig. Les paroles dont il se fait une espèce d'échange dans la société. Les compliments sont une *monnaie* dont chacun connaît la valeur. | Le lieu où l'on bat monnaie. Porter des lingots à la *monnaie* pour qu'ils

Monnaie.

soient convertis en espèces. | On dit dans le même sens : Hôtel de la *monnaie*, des *monnaies*. Hôtel des *monnaies* de Paris, de Lyon, de Bordeaux. | *Cour des monnaies*, Cour supérieure établie autrefois pour juger souverainement tout ce qui concernait les monnaies. | *Prévôt général des monnaies*, Juridiction différente de la cour des monnaies, qui fut établie, en 1635, pour veiller sur la fabrication et exposition de la fausse monnaie, et sur les abus et malversations dans le commerce des matières d'or et d'argent. | *Dispositions générales et pénales*. Toutes les stipulations et comptes de valeurs monétaires, pour le service public, ne peuvent être énoncées qu'en francs et portions de franc. Toutes transactions ou actes entre particuliers doivent exprimer les sommes en francs, décimes et centimes, sous peine d'une amende de 20 francs, double en cas de récidive. Dans les payements de 500 fr. et au-dessus, en pièces d'argent, le payeur doit fournir le sac et la ficelle. Les sacs doivent pouvoir contenir au moins 1,000 fr., être en bon état et d'une toile propice à cet usage. La valeur du sac est payée par celui qui reçoit, ou le payeur fait la retenue à raison de 15 cent. par sac. Le payement en sacs et en poids ne prive pas celui qui reçoit du droit d'ouvrir les sacs, de vérifier et de compter les espèces en présence du payeur. (Décret du 1er juillet 1809.) Ceux qui décrient les monnaies courantes de l'État sont condamnés à deux années d'emprisonnement, et, en cas de récidive, à quatre ans de travaux forcés. Ceux qui refusent de recevoir les espèces et monnaies nationales, non fausses ni altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours, sont punis d'amende, depuis 6 fr. jusqu'à 10 fr. inclusivement, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de cinq jours au plus. L'introduction en France des monnaies de cuivre et de billon de fabrique étrangère est interdite, sous les peines concernant les marchandises prohibées. En ce qui concerne la fausse monnaie, il faut consulter les art. 132 à 143 du code pénal et les art. 5 et 6 du code d'instruction criminelle. Les monnaies étrangères n'ont cours en France que de gré à gré. | *Considérations sociales sur le rôle de la monnaie*. « En tout pays, le développement possible de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, est en raison de l'abondance et de l'activité des capitaux circulants, et les capitaux circulent surtout au moyen de la monnaie métallique ou de la monnaie de papier. Il importe donc d'activer la circulation des capitaux et de la monnaie, d'augmenter même, s'il est besoin, la masse du numéraire; mais il importe, au plus haut degré, de rendre disponibles et capitalisables toutes les valeurs, pour prévenir toute déperdition de forces, tout chômage des instruments de production. Une nation riche ne doit jamais être embarrassée pour proportionner la monnaie aux exigences de la circulation. *Toute monnaie étant valeur, toute valeur réelle doit, à la rigueur, pouvoir être monétisée*, c. à d. convertie en monnaie ou en argent de circulation, sous forme de billet de banque. Ce qui constitue la monnaie, ce n'est point tant la *matière* dont elle est faite, que la *valeur certaine*, contrôlée et garantie, qu'elle possède, valeur bien constatée et reconnue de tous, et qui la rend propre à servir d'intermédiaire dans tous les échanges. C'est, pour les espèces métalliques, le poids, le titre et le coin; c'est, pour les billets et la monnaie de papier, la responsabilité et la solvabilité bien connues de la banque, le capital de son avoir, la réserve, l'encaisse et surtout le portefeuille. L'hôtel des monnaies frappe des pièces avec des lingots, en marquant chacune d'elles d'un coin et d'un contrôle qui certifient le poids, la qualité et la pureté du métal, et chaque pièce vaut en raison de la valeur intrinsèque qu'elle emprunte à la matière même dont elle est composée. La Banque, elle aussi, frappe monnaie, mais elle se sert d'une matière beaucoup plus commune que l'or et l'argent. Elle ne monétise pas des lingots, mais elle monétise des *valeurs* tout aussi réelles, tout aussi bien constatées. Avant de frapper ou d'émettre un billet, elle exige le dépôt préalable d'un nantissement, d'un effet de commerce, d'une valeur au moins égale, souscrit par des personnes d'une solvabilité hautement reconnue; elle garde dans son portefeuille ce titre, qui répond de la monnaie qu'elle va émettre, qui en est la *provision suffisante*, la *valeur extrinsèque*; puis elle donne en échange un billet qui circule et qui devient une véritable monnaie, bien qu'il ne porte pas avec lui sa valeur comme l'écu, parce qu'on sait que cette valeur, dont la Banque répond, se trouve dans le portefeuille ou dans la caisse. Une banque est donc une véritable fabrique de monnaie de papier, *où l'on peut monétiser toutes les valeurs*, et cette monnaie, faite avec de simples chiffons, vaut ou peut valoir autant que les espèces métalliques : 1° parce qu'elle est garantie par des sûretés au moins équivalentes, par la signature des souscripteurs et des endosseurs, par tout ce qu'ils possèdent, enfin par l'actif même de la Banque; 2° parce qu'elle peut remplir exactement le même rôle que les écus dans la circulation et qu'elle est d'un usage infiniment plus commode. Par l'escompte, la Banque *monétise* réellement la valeur d'une lettre de change, en substituant à un effet de commerce garanti par trois individus seulement un billet portant une garantie supérieure, la garantie de la Banque elle-même; en transformant un titre particulier, qui ne peut circuler, en titre social qui sera partout accepté comme argent comptant, et qui est une véritable monnaie d'une nouvelle espèce, une monnaie perfectionnée. Si cette lettre de change avait été escomptée par un banquier, elle aurait été simplement échangée contre des espèces ou contre des billets, comme une monnaie déjà existante; elle aurait été *vendue* et non pas monétisée, et cette vente n'aurait rien ajouté à la quantité du numéraire déjà en circulation. L'escompte par la Banque, au contraire, est bien une *monétisation* de la valeur de cette lettre de change, car c'est cette valeur qui a permis à la Banque d'émettre un billet nouveau : le billet n'est que la représentation en monnaie de cette valeur. La monétisation permet donc d'augmenter à volonté, selon que les besoins l'exigent, et en proportion des valeurs réelles qui peuvent exister, la quantité de la monnaie de papier ou du numéraire économique; elle ramène à un chiffre insignifiant le prix de revient de cette monnaie nouvelle, ce qui favorise singulièrement la baisse du taux de l'intérêt; elle peut économiser à la so-

ciété des frais immenses, les frais d'extraction des métaux et les frais de fabrication des espèces; elle permet de consacrer à d'autres produits tout le travail aujourd'hui dépensé à la production de la monnaie métallique. Elle rend disponible, pour le besoin des arts et de l'industrie, pour les besoins du commerce extérieur, cette prodigieuse quantité de métaux que l'on convertit aujourd'hui en écus. Certes, c'est déjà quelque chose de pouvoir substituer en partie le papier aux métaux dans la circulation, de pouvoir remplacer les espèces par des billets, quand les écus font défaut et se cachent, de pouvoir enfin créer sans frais du numéraire; mais la monétisation présente encore d'autres avantages. Dans la production des richesses, le rôle de la monnaie n'est presque rien comparé au rôle des capitaux. C'est rarement la monnaie qui manque, et l'on se méprendrait étrangement si l'on croyait que l'essentiel est d'augmenter la quantité du numéraire. Le développement et le perfectionnement du crédit tendent, au contraire, à restreindre de plus en plus l'usage de ce qu'on appelle l'*argent*, à rendre de moins en moins nécessaire la monnaie de métal et la monnaie de papier, à accomplir, avec la moindre quantité de numéraire, les transactions les plus nombreuses et les plus importantes. Le vrai problème à résoudre, c'est la *capitalisation* de toutes les valeurs, et c'est ici surtout que la monétisation donne au crédit le moyen de réaliser des prodiges. Avec la monétisation des valeurs, il n'y a plus de capitaux oisifs, plus de richesses stériles ou inactives. Les fonds engagés peuvent toujours être dégagés, du moins en partie, être rendus disponibles pour être consacrés de nouveau à la production et aux échanges; la circulation ne s'arrête jamais, la capitalisation est incessante, les instruments ne manquent pas un seul instant aux travailleurs. Quand l'agriculteur, l'industriel et le marchand ont dépensé tous leurs capitaux en frais de production, en salaires, en achat de matières et de marchandises, ils sont obligés, pour continuer leurs travaux ou pour entreprendre de nouvelles opérations, d'attendre l'écoulement de leurs denrées et de leurs produits, la rentrée de leurs avances. Si, en attendant l'époque et la saison de la vente, il leur était possible, par la monétisation immédiate de la valeur de leurs denrées et de leurs marchandises, de dégager une portion de leurs capitaux, ils pourraient, sans interruption, se livrer à la création de nouvelles richesses, développer leur industrie ou leur commerce; puis, après avoir vendu et réalisé, ils rembourseraient l'institution du crédit, qui serait elle-même en mesure de retirer ses billets de la circulation. Par la monétisation et la capitalisation des richesses existantes, le crédit peut mettre à la disposition du travail des ressources en quelque sorte illimitées. Mais tout cela suppose l'usage de la monnaie de papier; car, sans la monnaie économique, le développement et le perfectionnement du crédit sont impossibles. La monnaie de papier est à la monnaie de métaux ce que l'imprimerie est à l'art des copistes, le chemin de fer aux routes ordinaires, la locomotive à la charrette à bœufs, la télégraphie électrique à la poste aux lettres. C'est la monnaie perfectionnée, la monnaie économique par excellence. Parce que Napoléon n'a pas compris Fulton, nos hommes d'État se croient obligés de protester contre la monnaie de papier : ils tiennent à honneur de glorifier et d'immortaliser la routine. » (François Vidal.)

MONNAYAGE, s. m. Fabrication de la monnaie. Connaître bien le *monnayage*. *Monnayage* au balancier, au marteau. | Droit qu'on prend sur la façon pour la fonte de la monnaie. | Action de marquer les flans de l'empreinte qu'ils devaient avoir, soit par le moyen du marteau, soit par le moyen du moulin et du balancier. | Endroit où étaient placés et où l'on marquait les flans. | *Chambre du monnayage*, Lieu où les officiers monnayeurs s'assemblaient pour délibérer. | Les anciens fabriquaient leurs monnaies en les moulant; maintenant, on les fait en frappant des disques de métal, de diamètre et d'épaisseur convenables, entre deux poinçons ou *coins* en acier, qui y impriment les figures qu'on y voit de chaque côté. Ce procédé donne une plus grande pureté aux figures; mais celui des anciens présentait cet avantage, qu'il permettait de faire en bronze les pièces de faible valeur, qu'on est obligé de faire maintenant en cuivre, parce que le bronze est trop dur pour le procédé actuel; et la dureté de ce métal donnait aux monnaies anciennes la propriété de résister, mieux que les nôtres, à l'usé; elles étaient aussi moins sujettes à l'oxydation. L'invention de la machine appelée *balancier*, qui sert à comprimer les pièces entre les coins, remonte au règne de Henri II. Elle est due à Nicolas Briet, tailleur-général des monnaies, qui essaya, le premier, de fabriquer des pièces identiques et d'arriver ainsi à la condition principale d'une fabrication parfaite, sans toutefois pouvoir faire accepter en France ses idées, qu'il ne put mettre à exécution qu'en Angleterre, où elles furent adoptées. Auparavant, le métal rougi était placé entre les coins, sur lesquels on frappait avec un marteau pour lui donner l'empreinte. Les coins étaient d'abord faits en bronze durci, gravés au touret et enchâssés dans une enveloppe en fer, destinée à recevoir les coups de marteau. On ne s'est servi de coins en acier que vers le commencement du règne de Louis XIV. C'est à la même époque qu'on a cessé de fabriquer au marteau en France, et qu'on a commencé à produire le métal en feuillets et à le couper à la cisaille. Auparavant, on coupait toutes les pièces en lentilles. Elles étaient aplaties ensuite sous la pression du coin. La fabrication des monnaies doit réunir les conditions suivantes : une très-grande régularité dans le titre des alliages; une égalité parfaite dans les dimensions et les poids des pièces; une très-grande netteté dans les empreintes. Les deux premières sont nécessaires pour que toutes les pièces de même module aient la même valeur, ce qui est très-essentiel pour que les unes ne soient pas préférées aux autres dans les transactions, et pour éviter la dépréciation qui frapperait nécessairement celles d'un titre inférieur, et la perte que l'État ferait en émettant des pièces à un titre supérieur. La troisième condition est nécessaire pour empêcher d'arriver facilement, par le surmoulage, à produire des pièces ayant une netteté comparable à celles que l'État fabrique. Par la même raison, la fabrication des monnaies ne doit être praticable que par des moyens assez puissants et assez dispendieux pour qu'il soit difficile aux faux monnayeurs d'en disposer. Les monnaies d'or et d'argent sont faites avec des alliages de $^{9}/_{10}$ de métal, rendu parfaitement pur par l'affinage, et de $^{1}/_{10}$ de cuivre. Ce dernier métal donne à l'or et à l'argent, trop mous par eux-mêmes, une dureté suffisante pour résister à l'usé, et sert à payer les frais de fabrication. La proportion des alliages est fixée, en France, par une loi qui n'admet qu'une tolérance de 0,002 au-dessus et au-dessous pour les monnaies d'or, et de 0,003 pour les monnaies d'argent. La matière, avant d'être monnayée, est toujours essayée, afin qu'il soit bien sûr qu'elle est au titre prescrit. On la fond donc en la passant avec soin, afin que le mélange de deux métaux soit aussi exact que possible. L'essayeur en prélève alors un échantillon, nommé *goutte*, qu'il examine et sur lequel il s'assure du titre de toute la masse. La fonte se fait dans des creusets en fer battu, margés avec de l'argile, afin de les préserver, autant que possible, de l'action de l'air qui, à cette haute température, les altérerait promptement. L'alliage fondu est coulé en plaques dans des lingotières en fonte, formées de deux pièces réunies à l'aide d'une forte pression. On a soin de les chauffer avant de s'en servir et de frotter les surfaces intérieures avec de l'huile, afin que les lingots viennent mieux. Les plaques qui s'y produisent présentent une dépression causée par la contraction que le métal éprouve en se refroidissant, et qui ne peut disparaître qu'après un laminage plusieurs fois répété. Par cette raison, on est obligé de leur donner une épaisseur plus forte que celle des monnaies à fabriquer. Cette épaisseur est, en France, de 5 à 6 millimèt.; en Angleterre, elle est de 30 millimèt. Cette nécessité de laminer les plaques donne, à cause de l'écrouissage que prend le métal, une plus grande dureté aux pièces. La largeur des plaques est à peu près celle des pièces de monnaie. Les lingots obtenus par la fonte sont portés au laminoir, pour être régularisés et réduits à l'épaisseur convenable pour le travail du balancier. Le laminoir exige une très-grande perfection d'exécution pour donner des produits satisfaisants. Il est surtout essentiel que les cylindres dont il se compose tournent parfaitement ronds et soient rigoureusement parallèles. Il faut, en outre, que les rouleaux soient d'un diamètre assez grand, et que les roues motrices qui les conduisent aient un développement considérable; car l'expérience a montré que, lorsqu'ils sont mus par de petits pignons, on obtient des bosses sensibles, correspondantes à chaque dent de l'engrenage. Quand les plaques sont arrivées à l'épaisseur convenable, on procède au découpage des flans, au moyen de la machine à découper. Au sortir de l'atelier de pesage et d'ajustage, les flans sont portés dans celui de blanchissage et de découpage. Cette opération consiste à les faire chauffer au rouge cerise, sur un plateau de fer battu, dans un fourneau à réverbère, puis à les jeter ainsi rougis dans un bain d'acide sulfurique étendu d'eau : on les agite afin qu'ils présentent toutes leurs surfaces à l'action de l'acide. Les flans qui doivent servir à la fabrication des monnaies d'argent et de billon sont bouillis dans une dissolution de crème de tartre; on les lave ensuite; on les essuie et on les fait sécher au feu, afin qu'ils ne retiennent aucune humidité, qui en ternirait la surface et qui pourrait altérer les coins. Lorsque ce travail est terminé, celui du balancier commence. Le but de ce dernier travail est d'imprimer d'un seul coup, et par la même pression, les deux faces de chaque flan et en même temps de produire le cordonnage.

MONNAYÉ, ÉE, part. Converti en monnaie. Or, argent *monnayé*. Payer en argent *monnayé*. Se dit par opposition à or ou argent ouvragé ou brut.

MONNAYER, v. a. Convertir un métal en monnaie. *Monnayer* de l'argent. *Monnayer* de l'or. | Donner l'empreinte à la monnaie. *Monnayer* des pièces d'or. | Absol. *Monnayer* au marteau, au balancier. L'art de *monnayer* est arrivé à une grande perfection.

MONNAYERIE, s. f. Lieu où l'on marque l'empreinte des pièces. | Atelier des monnayeurs.

MONNAYEUR, EUSE, s. Celui, celle qui travaille à la monnaie de l'État. | *Faux monnayeur*, Celui qui fait de la fausse monnaie. Les *faux monnayeurs* étaient autrefois mis à la torture et rompus vifs. En 1726, on substitua à ces horribles supplices la peine de mort, qui a été elle-même remplacée, en 1832, par la peine des travaux forcés à perpétuité, pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps, pour celle des monnaies de billon et de cuivre.

MONOCÉROS, s. m. (du gr. μόνος, seul; κεράς, corne). Astron. Constellation australe, placée auprès d'Orion, entre la Grande et la Petite-Ourse. | Hist. nat. Nom vulgaire de l'oiseau de paradis. | Nom vulgaire du narval, espèce de cétacé. | Poisson que l'on trouve sur les côtes de la Chine et près des îles de Bahama. | Nom vulgaire d'un coléoptère du genre des oryctes. | On donne également ce nom à un scarabée nasicorne, à un staphylin et à plusieurs autres insectes qui sont munis d'une corne sur la tête ou sur le corselet. Nous avons pris des *monocéros*. | On écrit aussi *Monocère*.

MONOCHROMATIQUE, adj. (du gr. μόνος, seul; χρῶμα, couleur). Se dit d'une peinture en monochrome. | Se dit d'une flamme uniformément et uniquement jaune, que l'on obtient en brûlant de l'alcool dans une capsule contenant des morceaux de fil de fer, et chauffée avec une lampe à esprit-de-vin. On a reconnu qu'une mèche ordinaire trempée dans une dissolution de sel marin, et séchée ensuite, produit le même effet. On obtient un résultat identique avec les autres sels sodiques.

MONOCHROME, adj. (du gr. μόνος, seul; χρῶμα, couleur). Qui est d'une seule couleur. | *Peinture monochrome*, Celle qui, étant d'une seule couleur, ne figure les objets que sous le rapport de leurs formes, au moyen des nuances de cette couleur. Les vases étrusques offrent un des plus riches exemples parvenus jusqu'à nous de ce qu'était la peinture monochrome sous la première civilisation de l'Italie. Polygnote et Zeuxis, au dire de Quintilien et de Pline, firent aussi de la peinture à une seule couleur, et l'on en voit également sur les murs d'Herculanum; mais ce n'étaient que des exceptions, car la peinture polychrome florissait en même temps. Il existe trop peu de renseignements pour savoir si le choix de l'un ou de l'autre genre de peinture était dicté par quelque règle de symbolisme ou de croyance, ou dépendait du seul caprice de l'artiste. Le moyen âge a eu aussi sa peinture monochrome, qui ne s'est manifestée d'une manière digne d'être remarquée que dans ses vitraux peints en grisaille. Cette peinture monochrome se distingue de la peinture étrusque en ce que, au lieu de procéder par teintes plates couvrant l'objet entièrement, et sur lesquelles les détails étaient ensuite tracés par des lignes d'une autre couleur, elle cherche à donner un certain effet de relief, par la dégradation de la teinte. La Renaissance en fit aussi un grand usage pour la décoration de la céramique et même pour celle des monuments. | S. m. Objet peint d'une seule couleur. Un *monochrome*. Les plus anciens monuments connus de l'art, en Grèce et en Italie, sont des *monochromes*; mais on en trouve dans les vieux tombeaux égyptiens, qui ne paraissent pas leur céder en antiquité, et qui sont polychromes. On vient de découvrir des *monochromes*.

MONOCLE, s. m. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *oculus*, œil). Espèce de lunette formée d'un seul verre ou d'un seul système de verres au travers duquel on ne peut voir que d'un seul œil. Telles sont les lunettes formées d'un seul verre concave

pour les myopes, celles qui sont formées d'un verre convexe pour les presbytes, et la *lunette de spectacle*, formée de deux verres enchâssés dans le même tuyau. Cette dernière lunette n'est autre que celle de Galilée, inventée d'abord pour observer les astres, mais transformée ensuite en un petit instrument de poche destiné à rendre plus distincts et à grossir les objets placés à une distance médiocre. | Hist. nat. Genre de crustacés qui ont des yeux très-rapprochés et presque réunis. Les *monocles*. | On en a formé depuis un ordre entier, celui des branchipodes. | Chirurg. Bandage servant à maintenir un appareil sur l'un des yeux.

MONOCLINE, adj. (du gr. μόνος, seul; κλίνη, lit). Bot. Se dit, par opposition à *Dicline*, de toutes les plantes qui ont les organes des deux sexes (pistils et étamines) réunis dans la même fleur. Synonyme d'*Hermaphrodite*.

MONOCORDE, s. m. (du gr. μόνος, seul; χορδή, corde). Instrument dont se servent les physiciens pour découvrir la loi de production des sons dans les cordes sonores. Il consiste ordinairement en une caisse sur laquelle on place une corde de métal et une corde de boyau tendues à l'unisson, pour montrer que les effets sont les mêmes sur toutes deux. Les cordes, attachées à un crochet d'un côté, reposent de l'autre sur une poulie mobile, et sont tirées par des poids. Au-dessous, est placé un chevalet également mobile, sur lequel on presse légèrement du doigt pendant les expériences. | Instrument de musique à une seule corde en usage chez les Grecs, auxquels il servait de diapason; on l'employait également pour la mesure et pour le ton. Dans la suite on y mit plusieurs cordes, en lui conservant toujours son nom. Un *monocorde* grec.

MONOCOTYLAIRE, adj. (du gr. μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Qui ne porte qu'une seule ventouse ou suçoir. | S. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires myzocéphales, comprenant ceux de ces animaux dont le corps ne porte qu'une seule ventouse en arrière. On dit aussi *Monocotyle*.

MONOCOTYLÉDONE, adj. (du gr. μόνος, seul; κοτυλήδων, cotylédon). Dont les semences n'ont qu'un seul lobe ou cotylédon. Plante *monocotylédone*. | Substantiv. Le lis est un *monocotylédone*. | Le fait de l'existence d'un seul cotylédon à l'embryon des graines se rattache à tout un ensemble de port et d'organisation, qui fait distinguer sans difficulté les végétaux monocotylédones d'avec les dicotylédones. La tige des premiers est généralement simple et de grosseur uniforme dans toute sa longueur. C'est ce qu'on observe surtout nettement dans les arbres de cet embranchement, par exemple dans les palmiers, chez lesquels elle a la forme d'une colonne grêle et très-élancée, de diamètre à peu près uniforme de la base au sommet, entièrement dépourvue de branches, et terminée par une touffe de grandes et belles feuilles. De là l'extrême légèreté de ces arbres, dont quelques-uns atteignent une hauteur de vingt et trente mètres, et même davantage, avec un tronc épais de vingt ou trente centimètres seulement. La structure anatomique de cette tige est totalement différente de celle qu'on observe chez les végétaux dicotylédones. Elle est formée d'une masse ligneuse recouverte extérieurement d'une couche corticale presque toujours peu développée. Cette masse ligneuse elle-même n'est pas constituée, comme le bois des dicotylédones, par des couches concentriques; son centre n'est pas occupé par un cylindre de moelle nettement circonscrit, elle n'est pas traversée par ces lignes rayonnantes qu'on a nommées rayons médullaires. Les racines des monocotylédones se distinguent par l'absence du pivot. Les feuilles sont presque toujours alternes, simples, entières et sans stipules. En outre, et à part les exceptions fournies par un petit nombre de familles, elles se distinguent par leurs nervures égales, s'étendant parallèlement entre elles et sans se ramifier, de leur base à leur sommet. L'embranchement des monocotylédones est le moins nombreux des trois que comprend le règne végétal.

MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Se dit de l'embryon des plantes dans lesquelles les feuilles étant naturellement et essentiellement alternes, il se trouve que l'inférieure est solitaire sur un même plan. | S. m. pl. *Monocotylédonés*, et s. f. pl., *Monocotylédonées*, Classe de plantes dont la semence ne développe qu'un seul cotylédon durant la germination. Synonyme de *Monocotylédones*.

MONOCOTYLÉDONIE, s. f. Bot. État d'une plante qui n'a qu'un seul cotylédon. | Grande section du règne végétal, qui renferme les plantes monocotylédones.

MONODACTYLE, adj. (du gr. μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a qu'un seul doigt, comme le *chalcide monodactyle*. | Se dit, substantivement, Des animaux du genre cheval, qui n'ont effectivement qu'un doigt. | Le *ptérophore monodactyle* a été appelé ainsi parce que ses ailes ne sont point divisées. | On appelle *Mandibules monodactyles*, dans les animaux articulés, celles qui sont composées de deux ou trois articles distincts, dont le dernier est mobile en manière de doigt, comme dans beaucoup d'arachnides.

MONODELPHE, adj. (du gr. μόνος, seul; δελφύς, matrice). Zool. Qui n'a qu'une seule matrice. | S. m. pl. Sous-classe de mammifères comprenant toutes les espèces chez lesquelles les petits prennent leur entier développement dans le ventre de leurs mères. | Se dit par opposition à *Didelphe*, qui se rapporte à une seconde classe renfermant tous les mammifères appelés *Marsupiaux*.

MONODIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; ᾠδή, chant). Antiq. Monologue dans les tragédies. | Sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantait à une seule voix. | Chant exécuté par un seul individu avec accompagnement de lyre.

MONODONTE, adj. (du gr. μόνος, seul; ὀδοῦς, dent). Zool. Qui n'a qu'une seule dent, comme celle qu'on voit de chaque côté du test, dans le *portune monodonte*, ou à la face interne du bord droit de l'ouverture de la *mitre monodonte*. | S. m. Genre de coquilles établi aux dépens de celui des toupies. Il comprend les espèces dont la coquille est ovale ou conoïde, l'ouverture entière, arrondie et munie d'une dent formée par la base tronquée et saillante de la columelle, et dont les deux bords sont disjoints.

MONOECIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; οἰκία, habitation). Bot. Vingtième classe du système de Linné, celle où les fleurs mâles sont séparées des fleurs femelles, mais sur le même pied. Elle se divise en onze sections, savoir : *monandrie, diandrie, triandrie, tétrandrie, pentandrie, hexandrie, heptandrie, polyandrie, monadelphie, syngénésie, gynandrie*.

MONO-ÉPIGYNE, adj. (du gr. μόνος, seul; ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épigynes.

MONO-ÉPIGYNIE, s. f. Bot. Classe de la méthode de Jussieu, qui comprend les plantes monocotylédones dont les étamines sont épigynes.

MONOGAME, s. (du gr. μόνος, seul; γάμος, noce). Celui ou celle qui n'a été marié qu'une fois. | Celui qui n'a qu'une seule femme. | Adjectiv. Qui n'a été marié qu'une fois. | Bot. Se dit d'une plante dont toutes les fleurs sont du même sexe, comme la laitue. | Animal dont le mâle ne s'attache qu'à une seule femelle, ou la femelle à un seul mâle.

MONOGAMIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; γάμος, noces). Union d'un seul époux avec une seule femme; c'est l'opposé de la polygamie. | État, condition de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois. | État des animaux chez lesquels le mâle et la femelle s'affectionnent l'un l'autre, et soignent ensemble leur progéniture. | Bot. Ordre du système de Linné, comprenant les plantes syngénèses à fleurs isolées les unes des autres. | La monogamie est conforme à la loi de la nature, et tous les peuples chrétiens s'y sont assujettis. Le mot *Monogamie* désigne aussi l'état de celui qui n'a été marié qu'une fois. L'Église grecque ne permet à ses prêtres de contracter qu'un seul mariage, après lequel ils sont obligés de rester veufs si leur femme meurt. C'est dans ce sens que, dans le roman de Goldsmith, *le Vicaire de Wakefield*, le pasteur de campagne déclare être *monogamiste*, c. à d. partisan de l'obligation d'un seul mariage pour les ecclésiastiques, même dans l'Église réformée.

MONOGAMIQUE, adj. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs, quoique rapprochées, sont cependant distinctes, parce qu'aucune enveloppe commune ne les réunit ensemble.

MONOGASTRIQUE, adj. (du gr. μόνος, seul; γαστήρ, estomac). Anat. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

MONOGÉNÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul; γένος, genre). Hist. nat. Se dit des groupes animaux et végétaux composés d'espèces qui se ressemblent tellement que les différents ordres ou familles ne paraissent, en quelque sorte, former qu'un seul genre.

MONOGENÈSE, adj. (du gr. μόνος, unique; γένεσις, génération). Zool. Se dit des animaux qui n'offrent qu'un seul mode de reproduction, qui est celui par œufs ou ovules, pour les distinguer de ceux qui sont *digénèses*. Les individus d'une espèce *monogenèse* naissent de la même manière; ils parcourent tous les mêmes phases d'évolution, sans se reproduire avant d'avoir atteint celle dans laquelle leurs organes sexuels se sont développés. Les vertébrés, les articulés et certains mollusques sont *monogenèses*. | S. f. Nom donné à ce mode de reproduction.

MONOGENIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; γεννάω, je produis). Mode de génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare et devient, en s'accroissant, un nouvel individu, semblable à celui qui l'a produit.

MONOGÉNISTE, adj. et s. (du gr. μόνος, unique; γένος, race). Anthropol. Nom donné à ceux qui n'admettent qu'un seul couple originel pour les diverses espèces du genre humain.

MONOGRAMMATIQUE, adj. Qui tient au monogramme. | Qui offre les traits distinctifs du monogramme. Caractère *monogrammatique*.

MONOGRAMME, adj. (du gr. μόνος, seul; γράμμα, lettre). Qui ne consiste que dans les lignes, dans les contours. Peinture *monogramme*. | Qui n'a rien de correct, de palpable, ni corporel, ni matériel. C'est dans ce sens qu'Épicure, au rapport de Cicéron, applique l'épithète *monogramme* aux dieux. | S. m. Chiffre ou caractère composé de toutes ou des principales lettres d'un nom. Cette sorte d'écriture abrégée est très-ancienne, elle fut employée d'abord sur les monnaies, puis sur les étendards, les tapis, les sceaux, et finalement dans les actes publics. Dans les églises, on voit encore le monogramme du nom de Jésus-Christ (J. H. S.), signifiant *Jesus Hominum Salvator* (Jésus, Sauveur des Hommes). | *Clé d'un monogramme*. Autrefois, la lettre qui se présentait la première à la vue, qu'on apercevait le plus facilement; aujourd'hui, celle de toutes les lettres dont le monogramme se compose, qui est la première dans l'ordre alphabétique; la seconde clé est la seconde lettre, en observant le même ordre. | Caractère unique composé de plusieurs lettres agencées les unes avec les autres, de manière à ne former qu'un seul objet. Les chiffres que l'on grave sur la vaisselle, les vases, les couverts et les cachets sont des *monogrammes*.

MONOGRAPHE, s. Auteur d'une monographie. Un *monographe*. Une *monographe*. Des *monographes*.

MONOGRAPHIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; γράφω, j'écris). Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux. | Par extens. Se dit des descriptions qui sont propres à d'autres sciences, telles que l'histoire, la géographie, la médecine. | Ce mot, nouvellement introduit dans notre langue, a été nécessité par le besoin d'une subdivision d'études qui permît d'apporter plus de lumière et de connaissances dans les diverses branches des sciences physiques, géographiques et naturelles; méthode opposée à celle des anciens, qui embrassaient une circonférence tellement étendue qu'une infinité de faits et d'objets précieux pour la science ne pouvaient manquer de leur échapper. Par exemple, nous voyons aujourd'hui des savants s'adonner à l'étude particulière d'un genre ou d'une seule espèce de végétaux, et en approfondir l'organisation et les qualités. Il en est de même dans les sciences mathématiques et géographiques et dans l'histoire. A. de Jussieu a donné une *monographie* des malpighiacées. H. Balzac a écrit une *monographie* de la presse.

MONOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à une monographie. | Qui est du genre de la monographie. Description *monographique*.

MONOGYNE, adj. (du gr. μόνος, seul; γύνη, femme). Bot. Qui ne renferme qu'un seul pistil. Fleur *monogyne*. Le mélodin *monogyne*. L'hibbertie *monogyne*. Plantes *monogynes*.

MONOGYNIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; γύνη, femme). Bot. État d'une plante dont chaque fleur ne contient qu'un seul pistil. | Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à treize ordres comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil, quel que soit le nombre des étamines. Savant traité de *monogynie*.

MONO-HYPOGYNE, adj. (du gr. μόνος, seul; ὑπό, sous; γύνη, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines insérées sous l'ovaire.

MONO-HYPOGYNIE, s. f. Bot. Dans la méthode de Jussieu, Classe renfermant les plantes monocotylédones dont les étamines sont hypogynes.

MONOÏQUE, adj. (du gr. μόνος, seul; οἰκία, habitation). Bot. Qui porte sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes. Le maïs est une plante *monoïque*. | Zool. Se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu. | S. m. pl. Sous-classe des paracéphalophores, comprenant ceux qui ont des sexes distincts, portés sur un même individu.

MONOLITHE, adj. et s. (du gr. μόνος, seul; λίθος, pierre. Qui est d'une seule pierre ou d'un seul bloc. Statue, monument, pyramide, aiguille, obélisque *monolithe*. Beaucoup de monuments d'Égypte sont des *monolithes*. Hérodote parle d'un roc placé à Saïs devant le temple de Minerve, creusé

intérieurement ; il s'y trouvait une chambre dont la dimension était de 18 coudées de long sur 12 de large et 5 de haut. On croit que ce monolithe fut transporté de la ville d'Éléphantine à Saïs par ordre du roi Amasis ; on employa, dit-on, 3,000 hommes et trois années à ce transport. L'Égypte offre plusieurs monuments de même nature ; nous avons aussi à Paris plusieurs monolithes, entre autres le zodiaque de Denderah et l'obélisque de Louqsor.

MONOLOGIQUE, adj. Qui a rapport au monologue. | *Scène monologique*, Scène dans laquelle un personnage parle seul, sur le théâtre.

MONOLOGUE, s. m. (du gr. μόνος, seul ; λόγος, discours). T. de littér. Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. Un beau *monologue*. Un *monologue* ennuyeux. | Ce n'est guère qu'au théâtre, et par une fiction convenue, que l'on voit un individu s'entretenir tout haut avec lui-même, se proposer des doutes, des objections, y répondre. Dans la vie ordinaire, la même chose arrive quelquefois, il est vrai, mais par exception, dans une vive préoccupation, dans des moments où nos passions sont fortement excitées ; on se sert alors, de préférence, du terme *soliloque*. Sur la scène, quand l'acteur se parle à lui-même sans que les autres personnages qui occupent la scène soient censés l'entendre, il ne fait pas un monologue, mais un *aparte*.

MONOMACHIE, s. f. (du gr. μόνος, seul ; μάχη, combat). Combat d'homme à homme ; preuve judiciaire par le duel. Assister à une *monomachie*.

MONOMANE, adj. et s. Qui est atteint de monomanie. Il est *monomane*, elle est *monomane*. | Subst. C'est un *monomane*, une *monomane*. Fréquemment les *monomanes* se rencontrent parmi les adultes. | Les idées exclusives ou dominantes du *monomane* sont relatives aux passions et aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles, au lieu que chez le maniaque le désordre primitif est dans l'intelligence. On dit aussi *monomaniaque*.

MONOMANIAQUE, adj. Synonyme de *Monomane*. Devenir *monomaniaque*. | Se dit en parlant des choses, des affections, des maladies. Hystérie *monomaniaque*. Il est atteint d'une affection *monomaniaque*.

MONOMANIE, s. f. (du gr. μόνος, seul ; μανία, délire, folie). Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence. | Tout ce qui est relatif à la *monomanie* se trouve dans les traités sur la manie, et particulièrement dans les ouvrages sur la mélancolie et l'hypocondrie. Les auteurs ont presque tous confondu ces maladies, quoiqu'elles aient des signes différents très-remarquables. | L'objet de la *monomanie* peut varier à l'infini ; il n'est pas une idée, une sensation, un souvenir, un penchant, une disposition de l'âme, qui ne puisse en faire le sujet. Les *monomanies* les plus remarquables sont : la *monomanie ambitieuse* ou *monomanie d'orgueil* ; la *monomanie érotique* ; la *monomanie furieuse* ; la *monomanie gaie, expansive ou joyeuse* ; la *monomanie homicide* ; la *monomanie incendiaire* ; la *monomanie religieuse* ; la *monomanie du suicide* ; la *monomanie triste* ; la *monomanie du vol* ou *kleptomanie*, etc. On a dans ces derniers temps poussé très-loin la doctrine des *monomanies*, et l'on en a abusé pour excuser les forfaits les plus révoltants et soustraire à la vindicte publique les plus grands criminels. Il est atteint d'une singulière *monomanie*.

MONÔME, s. m. (du gr. μόνος, seul ; νομή, part, division). Algèb. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes *plus* (+) et *moins* (—). L'expression $\frac{(a3\ 2c)}{3y}$ est *monôme*, ainsi que $(a\ b \times c^2d)$.

MONOMÈRE, adj. (du gr. μόνος, seul ; μέρος, partie). Entomol. Se dit d'un insecte coléoptère dont les tarses sont d'un seul article. | Se dit aussi du tronc des insectes, quand il n'offre aucune suture ou trace de segment, comme dans l'araignée. | S. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes chez lesquels on suppose les tarses composés d'un seul article.

MONOMÈTRE, adj. et s. m. (du gr. μόνος, seul ; μέτρον, mesure). Poëme qui n'a qu'un mètre ou qu'une espèce de vers. | Vers d'une seule mesure. | Un *monomètre*. | T. de phys. Boule de verre qui sert à mesurer la densité ou la rareté de l'air.

MONOMOTAPA. Géogr. Ancien empire de l'Afrique australe, s'étendait jadis de la Cafrerie à la côte de Sofala et de Mozambique, avait pour bornes, au N., le Zambèze ; à l'E., le Manzora ; au S. et à l'O., des montagnes (monts Foura, monts des Botongas) ; capitale, Zimbaoé. Le souverain du Monomotapa portait le titre de *quitevo*. Cette contrée est montagneuse et a quelques rivières (Zambèze, Maçaras, Manzora, Luanza). Mines de fer et d'or (dont les Portugais ont vainement tenté de s'emparer au XVIe siècle) ; sol fertile le long des rivières ; riz, maïs, millet, céréales. Les habitants sont des Cafres d'un beau noir et bien faits. A la fin du XVIIIe siècle, l'empire du Monomotapa est tombé en dissolution par l'effet des guerres civiles, et les Maravi, les Cazembes, les Boruros, les Méropuas, les Movizas, qui en étaient les principaux peuples, sont devenus indépendants. Un des démembrements du Monomotapa est l'État de Mocarangua qui est fertile en toute sorte de plantes européennes.

MONOPÉGIE, s. f. (du gr. μόνος, seul ; πηγνύω, je fixe). Méd. Douleur de tête qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite, comme le clou hystérique. Je suis affecté d'une violente *monopégie*.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul ; περί, autour ; ἄνθος, fleur). Se dit des plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOPÉRIGYNE, adj. Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont les étamines sont périgynes.

MONOPÉRIGYNIE, s. f. (du gr. μόνος, seul ; περί, autour ; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont les étamines sont insérées autour de l'ovaire. | Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL, adj. (du gr. μόνος, seul, et du lat. *persona*, personne). Gramm. Qui n'a qu'une seule personne. Verbe *monopersonnel*. On dit plus ordinairement *impersonnel* ou *unipersonnel*.

MONOPÉTALE, adj. (du gr. μόνος, seul ; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des corolles dont les pétales sont soudées en une pièce unique. | Il ne faut pas confondre les corolles *monopétales* avec celles, en très-petit nombre dans le règne végétal, qui n'ont qu'un pétale unique et qu'on appelle *unipétales*. Pour indiquer que les corolles monopétales résultent de la soudure en un seul corps de plusieurs pétales distincts et séparés, Candolle a proposé de remplacer ce mot par celui de *gamopétales*, que beaucoup de botanistes emploient aujourd'hui. | S. f. pl. Plantes qui forment la vingtième classe de Tournefort, composée d'arbres et d'arbustes.

MONOPÉTALIE, s. f. (du gr. μόνος, seul ; πέταλον, pétale). Bot. État d'une plante dont la corolle est monopétale, ou qui n'a qu'un seul pétale.

MONOPHTHALME, adj. (du gr. μόνος, seul ; ὀφθαλμός, œil). Qui n'a qu'un seul œil. | S. m. Nom d'un peuple fabuleux dont parlent Hérodote et Ctésias. | Chirurg. Bandage qui ne couvre qu'un œil. | Poisson des Indes-Orientales qui n'a qu'un œil au milieu de la tête.

MONOPHYLLE, adj. (du gr. μόνος, seul ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la sauge ; de l'involucre, comme dans le tagète ; de la spathe, comme dans la calle, quand ils sont dans le même cas, et des bourgeons lorsqu'ils ne contiennent qu'une seule feuille, à laquelle les stipules forment une enveloppe propre, comme dans le magnolia. | Se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille, ou dont les feuilles sont simples dans les plantes où elles sont ordinairement composées.

MONOPHYSISME, s. m. (du gr. μόνος, seul ; φύσις, nature). Hist. relig. Hérésie des monophysites, qui n'admettent en Jésus-Christ qu'une seule nature. Cette hérésie était conforme à la logique.

MONOPHYSITES, s. m. pl. Hérétiques qui ne reconnaissaient qu'une seule nature en Jésus-Christ, la nature divine. Cette opinion fut enseignée au Ve siècle par Eutychès, et trouva bientôt un grand nombre de partisans. Les *monophysites* sont subdivisés en trois sectes, les *Jacobites*, les *Coptes* et les *Arméniens*. Les *monophysites* sont encore fort nombreux.

MONOPHYTE, adj. (du gr. μόνος, seul ; φυτόν, végétal). Bot. Se dit des genres composés d'une seule espèce.

MONOPODE, adj. et s. (du gr. μόνος, seul ; πούς, pied). Tératol. Qui n'a qu'un seul pied, qu'une seule jambe. | S. m. Antiq. Table à manger soutenue par un seul pied.

MONOPODIE, s. f. Tératol. Monstruosité caractérisée par un seul pied.

MONOPOLE, s. m. (du gr. μόνος, seul ; πολεῖν, vendre). Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége, soit par un seul individu, soit par une compagnie, soit par un seul peuple. Jouir d'un *monopole*. Exercer un *monopole*. Le commerce de ce bois est un *monopole*. (Raynal.) Il devait y avoir un grand avantage à faire le *monopole* du sel. (Condillac.) | Se dit également de certains droits politiques possédés exclusivement par un petit nombre de citoyens. Ainsi, la loi électorale établissait, sous Louis-Philippe, un *monopole* au profit de deux cent mille électeurs. | Privilége accordé à certaines personnes pourvues du droit exclusif d'occuper certaines places, comme les agents de change, les notaires, avoués, huissiers, agréés et autres. | Fig. Ce gazetier semble s'être réservé le *monopole* de l'injure et de la calomnie. | Il y a deux sortes de *monopoles* : celui qui est exercé par un individu, avec ou sans autorisation du gouvernement, et celui qu'exerce le gouvernement lui-même, et qu'il s'est arrogé. Avant la révolution de 1789, le monopole était toléré par le gouvernement, et chaque branche de l'industrie y était plus ou moins soumise. Cet état de choses dura jusqu'en 1791, où la loi du 2 mars, qui fait encore aujourd'hui autorité, vint proclamer la liberté du commerce. La charte donna, plus tard, une nouvelle garantie à la législation sur la matière. Toutefois, ces principes généraux n'ont jamais reçu leur application d'une manière absolue ; ainsi, en certaines circonstances et sous mille prétextes, les gouvernements ont accordé des priviléges et des monopoles, soit à des compagnies, soit à des citoyens, toutefois sous certaines conditions et pour des temps limités. Tels sont les monopoles concédés aux compagnies de chemins de fer, aux exploiteurs des brevets d'invention, aux auteurs, aux graveurs, etc., etc... Le gouvernement s'est arrogé le droit, pour augmenter ses ressources, d'exercer certains monopoles, qui sont, en France, ceux de la poste aux lettres, des tabacs, des poudres, des monnaies, des salines, etc. Pendant longtemps, il a eu celui des jeux et des loteries, auquel la morale publique a enfin mis un terme chez nous, mais qui existe encore en Espagne et à Rome. En Espagne, le gouvernement a le monopole des mines de mercure ; en Russie, celui de la distillation des eaux-de-vie ; en Prusse, celui des voitures publiques exploitant les grandes routes, etc., etc. Il est encore un autre monopole qui est souvent l'objet des justes critiques de nos économistes, mais qui diffère des autres en ce que ce n'est pas d'individu à individu qu'il a lieu, mais bien de nation à nation ; c'est celui que les nations accordent à l'industrie de leurs peuples pour l'approvisionnement des marchés et la consommation intérieure, à l'exclusion de l'industrie étrangère. « De même que la concurrence, le monopole implique contradiction dans le terme et dans la définition. En effet, puisque consommation et production sont choses identiques dans la société, et que vendre est synonyme d'acheter, qui dit privilége de vente ou d'exploitation dit nécessairement privilége de consommation et d'achat, ce qui aboutit à la négation de l'un et de l'autre : de là interdiction de consommer aussi bien que de produire prononcée par le monopole contre le salariat. La concurrence était la guerre civile ; le monopole est le massacre des prisonniers. Ces diverses propositions réunissent toutes les espèces d'évidences, physique, algébrique et mathématique. Ce que j'ajouterai n'en sera que l'exposition amplifiée ; leur seul énoncé les démontre. Toute société, considérée dans ses rapports économiques, se divise naturellement en capitalistes et travailleurs, entrepreneurs et salariés, distribués sur une échelle, dont les degrés marquent le revenu de chacun, que ce revenu se compose de salaires, de profits, d'intérêts, de loyers ou de rentes. De cette distribution hiérarchique des personnes et des revenus, il résulte que le principe de Say : *Dans une nation, le produit net est égal au produit brut*, n'est plus vrai, puisque, par l'effet du *monopole*, le chiffre du *prix de vente* est de beaucoup supérieur au chiffre du *prix de revient*. Or, comme c'est cependant le prix de revient qui doit acquitter le prix de vente, puisqu'une nation n'a, en réalité, d'autre débouché qu'elle-même, il s'ensuit que l'échange, partant la circulation et la vie sont impossibles. En France, vingt millions de travailleurs, répandus dans toutes les branches de l'art et de l'industrie, produisent tout ce qui est utile à l'homme. La somme de leurs salaires réunis égale, par hypothèse, 20 millions ; mais, à cause du bénéfice (produit net et intérêt), revenant aux monopoleurs, la somme des produits doit être payée 25 millions. Or, comme la nation n'a pas d'autres acheteurs que ses salariés et ses salariants, que ceux-ci ne payent pas pour les autres, et que le prix de vente des marchandises est le même pour tous, il est clair que, pour rendre la circulation possible, le travailleur devrait payer cinq ce dont il n'a reçu que quatre. Voilà donc ce qui fait que richesse et pauvreté sont corrélatives, inséparables, non-seulement dans l'idée, mais dans le fait ; voilà ce qui les fait exister concurremment l'une à l'autre, et qui donne droit au salarié de prétendre que

le riche ne possède rien de plus que le pauvre, dont celui-ci n'ait été frustré. Après que le monopole a fait son compte de frais, de bénéfice et d'intérêts, le salarié consommateur fait le sien, et il se trouve qu'en lui promettant un salaire représenté dans le contrat de travail par 100, on ne lui donne en réalité que 75. Le monopole fait donc banqueroute au salariat, et il est rigoureusement vrai qu'il vit de ses dépouilles. La vente ne pouvant remplir les conditions du monopole, il y a encombrement de marchandises. Le travail a produit en un an ce que le salaire ne lui permet de consommer qu'en quinze mois ; donc il devra chômer un quart de l'année. Mais s'il chôme il ne gagnera rien : comment achètera-t-il jamais? Et, si le monopoleur ne peut se défaire de ses produits, comment son entreprise subsistera-t-elle? L'impossibilité se multiplie autour de l'atelier; les faits qui la produisent sont patents. « Les bonnetiers d'Angleterre, dit Eugène Buret, en étaient venus à ne plus manger que de deux jours l'un. Cet état dura dix-huit mois. » Et il cite une multitude de cas semblables. Mais ce qui navre dans le spectacle des effets du monopole, c'est de voir les malheureux ouvriers s'accuser réciproquement de leur misère, et s'imaginer qu'en se coalisant et en s'appuyant les uns sur les autres, ils préviendront la réduction du salaire. « Les Irlandais, dit un observateur, ont donné une funeste leçon aux classes laborieuses de la Grande-Bretagne... il ont appris à nos travailleurs le fatal secret de borner leurs besoins à l'entretien de la seule vie animale et de se contenter, comme les sauvages, du *minimum* de moyens de subsistance qui suffisent à prolonger la vie... Instruites par ce fatal exemple, cédant en partie à la nécessité, les classes laborieuses ont perdu ce louable orgueil qui les portait à meubler proprement leurs maisons et à multiplier autour d'elles les commodités décentes qui contribuent au bonheur. » Je n'ai jamais rien lu de plus désolant et de plus stupide. Et que vouliez-vous qu'ils fissent, ces ouvriers? Les Irlandais sont venus : fallait-il les massacrer? Le salaire a été réduit : fallait-il le refuser et mourir? La nécessité commandait, vous-même le dites. Puis sont arrivés les interminables séances, les maladies, les infirmités, la dégénération, l'abrutissement et tous les signes d'esclavage industriel. Toutes ces calamités sont nées du monopole et de ses tristes antécédents, la concurrence, les machines et la division du travail; et vous accusez les Irlandais? D'autres fois, les ouvriers accusent la mauvaise fortune et s'exhortent à la patience; c'est la contrepartie des remercîments qu'ils adressent à la Providence, lorsque le travail abonde et que les salaires sont suffisants. Je trouve dans un article publié par Léon Faucher que, depuis quelque temps, les ouvriers anglais ont perdu l'habitude des coalitions, ce qui est assurément un progrès dont on ne peut que les féliciter, mais que cette amélioration dans le moral des ouvriers vient surtout de leur instruction économique : « Ce n'est point des manufacturiers, s'écriait au meeting de Botters un ouvrier fileur, que le salaire dépend! Dans les époques de dépression, les maîtres ne sont, pour ainsi dire, que le fouet dont s'arme la nécessité, et, qu'ils le veuillent ou non, il faut qu'ils frappent. Le principe régulateur est le rapport de l'offre avec la demande, et les maîtres n'ont pas ce pouvoir... Agissons donc prudemment; sachons nous résigner à la mauvaise fortune et tirer parti de la bonne. En secondant les progrès de notre industrie, nous serons utiles non-seulement à nous-mêmes, mais au pays tout entier. » (Applaudissements.) A la bonne heure! voilà des ouvriers bien dressés, des ouvriers modèles! Quels hommes que ces fileurs qui subissent sans se plaindre *le fouet de la nécessité*, parce que le principe régulateur est *l'offre et la demande!* Léon Faucher ajoute, avec une naïveté charmante : « Les ouvriers anglais sont des ouvriers intrépides. Donnez-leur un principe faux, et ils le pousseront mathématiquement jusqu'à l'absurde sans s'arrêter ni s'effrayer, comme s'ils marchaient au triomphe de la vérité. » Pour moi, j'espère que, malgré tous les efforts de la propagande économique, les ouvriers français ne seront jamais des raisonneurs de cette force : *l'offre et la demande*, aussi bien que *le fouet de la nécessité*, n'ont plus de prise sur les esprits. Cette misère manquait à l'Angleterre; elle ne passera pas le détroit. Par l'effet combiné de la division, des machines, du produit net et de l'intérêt, le monopole étend ses conquêtes dans une progression croissante; ses développements embrassent l'agriculture aussi bien que le commerce et l'industrie et toutes les espèces de produits. Tout le monde connaît ce mot de Pline sur le *monopole terrien*, qui détermina la chute de l'Italie : *Latifundia perdidere Italiam*. C'est ce même *monopole* qui appauvrit encore et rend inhabitable la campagne romaine, et qui forme le cercle vicieux où s'agite convulsivement l'Angleterre; c'est lui qui, établi violemment à la suite d'une guerre de race, produit tous les maux de l'Irlande. Si le sentiment religieux soutient seul encore le moral du peuple irlandais, il est temps qu'au nom de cette science profane si dédaignée de l'Église on vienne au secours des brebis que sa houlette ne défend plus. L'envahissement du monopole dans le commerce et l'industrie est trop connu pour que j'en rappelle ici les témoignages; d'ailleurs, à quoi bon tant argumenter, quand les résultats parlent si haut. La description de la misère des classes ouvrières par Eugène Buret a quelque chose de fantastique qui vous oppresse et vous épouvante. Ce sont des scènes auxquelles l'imagination refuse de croire, malgré les certificats et les procès-verbaux : des parents tout nus, cachés au fond d'une alcôve dégarnie avec leurs enfants nus; des populations entières qui ne vont plus le dimanche à l'église, parce qu'elles sont nues; des cadavres gardés huit jours sans sépulture, parce qu'il ne reste du défunt ni linceul pour l'ensevelir ni de quoi payer la bière et le croque-mort (et l'évêque jouit de 400 à 500,000 livres de rente); des familles entassées sur des égouts, vivant de chambrée avec les porcs et saisies toutes vives par la pourriture, ou habitant dans des trous comme des Albinos; des octogénaires couchés nus sur des planches nues, et la vierge et la prostituée expirant dans la même nudité; partout le désespoir, la consomption, la faim, la faim!... Et ce peuple, qui expie les crimes de ses maîtres, ne se révolte pas! Non, par les flammes de Némésis! quand le peuple n'a plus de vengeance, il n'y a plus de Providence. Les exterminations en masse du monopole n'ont pas encore trouvé de poètes. Nos rimeurs, étrangers aux affaires de ce monde, sans entrailles pour les prolétaires, continuent de soupirer à la lune leur mélancolique *volupté*. Quel sujet de méditations cependant que les misères engendrées par le monopole! C'est Walter Scott qui parle : « Autrefois, il y a bien des années, chaque villageois avait sa vache et son porc et son enclos autour de la maison. Là où un seul fermier laboure aujourd'hui, trente petits fermiers vivaient autrefois; de sorte que, pour un seul individu plus riche à lui seul, il est vrai, que les trente fermiers de l'ancien temps, il y a maintenant vingt-neuf journaliers misérables, sans emploi pour leur intelligence et pour leurs bras, et dont plus de moitié est de trop. La seule fonction utile qu'ils remplissent est de payer, *quand ils peuvent*, une rente de 60 schellings par an pour les cabanes qu'ils habitent. » Une ballade moderne, citée par E. Buret, chante la solitude du monopole :

Le rouet est silencieux dans la vallée;
C'en est fait des sentiments de famille.
Sur un peu de fumée le vieil aïeul
Etend ses bras pâles; et le foyer vide
Est aussi desolé que son cœur.

Les rapports produits au parlement rivalisent avec le romancier et le poète : « Les habitants de Glenheil, dans les environs de la vallée de Dundée, se distinguaient autrefois de leurs voisins par la supériorité de leurs qualités physiques. Les hommes étaient de haute stature, robustes, actifs et courageux; les femmes, avenantes et gracieuses. Les demoiselles possédaient un goût extraordinaire pour la poésie et la musique. Maintenant, hélas! une longue épreuve de la pauvreté, la privation prolongée de nourriture suffisante, de vêtements convenables, ont profondément détérioré cette race qui était remarquablement belle. » Et vos littérateurs s'occupent de gentillesses rétrospectives, comme si l'actualité manquait à leur génie! Le premier d'entre eux qui s'est aventuré dans ces routes infernales a fait scandale dans la coterie! Lâches parasites, vils trafiquants de prose et de vers, tous dignes du salaire de Maisgas! Oh! si votre supplice devait durer autant que mon mépris, il vous faudrait cuire à l'éternité dans l'enfer. Le monopole est d'autant plus injuste que, non-seulement il rend le salaire illusoire, mais qu'il trompe l'ouvrier dans l'évaluation même de ce salaire, en prenant vis-à-vis de lui un faux titre, une fausse qualité. » (P.-J. Proudhon.)

MONOPOLER, v. n. Faire le monopole. La cour et le roi Louis XV *monopolaient*. Peu usité.

MONOPOLEUR, EUSE, s. m. Celui, celle qui exerce un monopole. Les *monopoleurs* sont les fléaux de l'agriculture et du commerce. Une *monopoleuse*.

MONOPOLISANT, ANTE, adj. Qui jouit d'un monopole. Les institutions *monopolisantes*, telles que l'Université, la manufacture des tabacs, l'industrie des mines, sont toutes contraires au principe de la liberté et doivent être réformées.

MONOPOLISATEUR, TRICE, adj. Qui vise à établir des monopoles. Gouvernement *monopolisateur*.

MONOPOLISATION, s. f. (pron. *monopolizasion*.) Action d'accaparer des marchandises dans le but de créer un monopole. L'esprit de *monopolisation* s'étend de plus en plus en France.

MONOPOLISÉ, ÉE, part. Qui est le fruit du monopole; qui s'exerce en vertu d'un monopole. Trafic *monopolisé*. Industrie *monopolisée*.

MONOPOLISER, v. a. Confier entre les mains d'un seul ou d'une compagnie la vente d'une marchandise. *Monopoliser* le blé. *Monopoliser* un commerce. *Monopoliser* les chemins de fer, l'industrie des transports. | Absol. Exercer un monopole. *Monopoliser* est le vœu des grands exploiteurs. | SE MONOPOLISER, v. pron. Être réduit en monopole. Cette denrée est abondante et ne peut *se monopoliser*.

MONOPSE, adj. et s. (du gr. μόνος, seul; ὤψ, œil). Tératol. Qui n'a qu'un seul œil. Les fœtus *monopses*, comme les cyclopes de la fable, ont souvent les deux yeux réunis dans une seule cavité orbitaire. Les cyclopes étaient des *monopses*.

MONOPSIE, s. f. Tératol. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil.

MONORCHIDE, adj. et s. m. (du gr. μόνος, seul; ὄρχις, testicule). Se dit d'un individu qui n'a qu'un seul testicule.

MONORCHIDIE, s. f. Fait de l'existence d'un seul testicule apparent. La *monorchidie* est fréquente chez l'homme, mais ne l'empêche pas d'engendrer.

MONORIME, s. m. (du gr. μόνος, seul; ῥυθμός, rhythme). Petit poème dont tous les vers sont terminés de même et riment ensemble. | On a plusieurs *monorimes* de Jean de Meung. Ils paraissent avoir été en usage dans l'ancienne poésie arabe. Le goût ne voit, dans ces sortes d'ouvrages, que la difficulté vaincue, et si la pièce n'a que ce mérite, il ne la sauve pas de l'oubli. Nos anciens poètes se donnaient volontiers ce pénible passe-temps.

MONOSÉPALE, adj. Bot. Se dit du calice ou du périanthe simple quand il est d'une seule pièce, du moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur.

MONOSPERME, adj. (du gr. μόνος, seul; σπέρμα, graine). Bot. Se dit de tout fruit qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSPERMIE, s. f. Bot. État d'une plante dont les fruits ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSTOME, adj. (du gr. μόνος, seul; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui n'a qu'une seule bouche, une seule ouverture. | S. m. Genre d'helminthes trématodes, caractérisé par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant, et n'ayant ni ventouse ventrale comme les distomes, ni ventouse postérieure comme les amphistomes, mais ayant deux orifices génitaux distincts et un orifice postérieur dont l'usage est inconnu; intestin sans anus. Les *monostomes* sont des parasites fort incommodes.

MONOSTYLE, adj. (du gr. μόνος, seul; στύλος, style). Bot. Se dit d'un ovaire qui n'a qu'un seul style. Les ovaires *monostyles* d'une fleur.

MONOSYLLABE, s. m. (du gr. μόνος, seul; συλλαβή, syllabe). Mot d'une seule syllabe. Les mots bon, four, je, mer, sein, tour, etc., sont des *monosyllabes*. Cette langue abonde en *monosyllabes*. | Par exagérat. En l'état où je suis, je voudrais ne plus parler que par signes, car je trouve le *monosyllabe* trop long. (Balzac). | On a dit qu'une langue abondante en monosyllabes serait prompte, énergique, rapide, mais qu'elle serait difficilement harmonieuse. | Adjectiv. Mot *monosyllabe*.

MONOSYLLABIQUE, adj. Qui est formé de monosyllabes; où il y a beaucoup de monosyllabes. Expression *monosyllabique*. Une langue *monosyllabique*. | Se dit des vers dont tous les mots sont des monosyllabes. Les vers *monosyllabiques* sont rarement harmonieux. | Substantiv. Se dit aussi des vers d'une seule syllabe. Les *monosyllabiques* d'Alfred de Musset.

MONOSYLLABISME, s. m. Manie de ceux qui ne parlent que par monosyllabes.

MONOTHÉISME, s. m. (du gr. μόνος, unique; θεός, Dieu). Adoration d'un seul Dieu; doctrine qui n'admet qu'un seul Dieu. Incliner au *monothéisme*. Adopter le *monothéisme*. Le *monothéisme* de Socrate a survécu aux sarcasmes sanglants d'Aristophane. (Ch. Nodier.) | L'homme débute par la religion des sens, qui est nécessairement un polythéisme; car les sens n'apercevant que des phénomènes variables et multiples, il ne saurait atteindre l'unité. C'est le culte de la nature, qui lui-même a ses degrés, depuis le fétichisme ou l'adoration de la nature brute, des végétaux, des animaux, jusqu'au sabéisme ou culte des astres,

objets déjà plus relevés de la vénération des hommes. Un pas nouveau est fait lorsque, au lieu d'adorer les objets individuels, il généralise certains ordres de phénomènes et personnifie les forces diverses de la nature, telles que l'air, l'eau, le feu, la puissance productrice de la terre, etc. Le dernier terme auquel l'esprit puisse aboutir dans cette voie est le panthéisme matérialiste, c'est-à-dire la complète identification de Dieu avec le monde. Mais il y a une autre branche de polythéisme non moins féconde et plus répandue peut-être : c'est le polythéisme anthropomorphique ; car, si Dieu fit l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu. Non content de déifier des objets extérieurs et les objets qui les font mouvoir, il a fait l'apothéose de ses propres passions, de ses sentiments, de ses idées, de ses formes corporelles. Tel est le système de la théogonie homérique, qui est devenue la religion de la Grèce. Ce culte fut sans doute bien favorable à l'essor de l'imagination et au développement du beau, si nous en jugeons par la civilisation brillante qu'il anima et par les chefs-d'œuvre que la poésie et les arts enfantèrent sous son influence. Et déjà, il faut en convenir, l'anthropomorphisme marque un progrès notable, lorsqu'on le compare au naturalisme. Là, du moins, se trouve l'élément moral qui manque aux adorateurs de la nature. Toutefois, si on le soumet au jugement de la raison, le polythéisme ne donne que des idées fausses et incomplètes de la Divinité. Il a fallu recourir à une autre conception, trouver une autre puissance chargée de résoudre ce qui restait d'incompréhensible dans les événements humains, et investie de ce caractère immuable et absolu, au delà duquel on ne peut rien concevoir ; telle fut la Nécessité, la Fatalité ou le Destin, divinité obscure, mystérieuse, aveugle, que les poètes ont fait naître du Chaos et de la Nuit. La conception du Destin est donc un supplément aux idées imparfaites que le polythéisme donnait de la Divinité ; elle est née du besoin qu'éprouve notre intelligence d'arriver à quelque chose de nécessaire et de trouver une base inébranlable sur laquelle la pensée puisse se reposer. Mais cette idée du Destin a elle-même ses degrés ; elle se perfectionne peu à peu ; on peut en suivre la lente élaboration dans les poètes, dans les historiens, les philosophes. A mesure que l'homme s'éclaire, à mesure qu'il comprend mieux les causes et les événements, les dieux deviennent aussi plus raisonnables, et le Destin, à son tour, s'apprivoise et s'humanise. L'idée du Destin est très-différente, dans l'anthropomorphisme, de ce qu'elle était dans le naturalisme. Là c'était une force aveugle comme les forces de la nature, une nécessité inflexible qui opprimait la liberté humaine. Aussi, tout en se conservant comme attribut de la justice divine, le Destin se transformera et deviendra la Providence. Cette nature de la Providence, une fois conçue, s'empare aussitôt des âmes et détrône l'antique Destin et cette foule de dieux qui lui servaient de cortége. Ce nouveau progrès des idées théologiques est déterminé par une réaction de la liberté humaine. En effet, le Destin était une limitation ou plutôt l'abolition de la liberté ; dans Homère, ce sont les dieux qui pensent et qui agissent pour le compte des hommes. Peu à peu la liberté humaine réagit contre ce dogme oppressif et se dégagea des liens de l'antique fatalité. A mesure que l'homme triomphait de la nature extérieure, il acquérait un sentiment plus vif et plus profond de ses propres forces. En même temps qu'il concevait des notions plus justes et plus complètes sur lui-même et sur le monde, il se formait des idées plus saines et plus pures sur la Divinité. C'est ainsi que l'histoire de l'idée du Destin forme un chapitre obligé de l'histoire du monothéisme.

MONOTHÉISTE, s. Celui, celle qui adore un seul Dieu. | Adjectiv. Peuple *monothéiste*, nation *monothéiste*. | Qui concerne le monothéisme, qui a rapport au monothéisme. | Doctrine *monothéiste*.

MONOTHÉLISME, s. m. (du gr. μόνος, seul ; θέλω, je veux). Hist. relig. Doctrine prêchée, au VIIe siècle, par Théodore, évêque arabe. Le *monothélisme* admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, mais en laissant à la première toute force et toute volonté. Condamnée au concile de Constantinople, en 680, il en résulta un schisme qui divisa longtemps l'empire et l'Église. Le *monothélisme* finit par se fondre dans l'eutychéisme ou monophysisme.

MONOTHÉLITE, adj. et s. Hérétique qui professe le monothélisme. Les *monothélites*.

MONOTONE, adj. (du gr. μόνος, seul ; τόνος, ton). Qui est presque toujours sur le même ton ; qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. Chant *monotone*. Déclamation *monotone*. | *Bruit monotone*, Bruit fatigant par son uniformité. | Par extens. *Acteur, orateur monotone*, Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie. | Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété. L'histoire n'est que le tableau *monotone* de l'éternel abus du pouvoir. (Carnot.) | Peint. Qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

MONOTONIE, s. f. Uniformité, égalité ennuyeuse dans la conversation, dans les discours prononcés en public, dans la musique, soit vocale, soit instrumentale. Sa manière de plaider est d'une *monotonie* fatigante. Se dit, au propre, de la manière de prononcer, et, au figuré, de la manière d'écrire. Dans le premier sens, c'est un défaut de variation dans les inflexions de la voix, qui fait prononcer tout ce qu'on dit sur le même ton, défaut désagréable dans la conversation, parce qu'il annonce ou un esprit borné ou un ridicule pédantisme ; défaut insupportable dans un orateur, parce qu'il le fait soupçonner de ne pas savoir ou de ne pas sentir ce qu'il dit ; défaut plus détestable encore, et surtout plus commun dans un lecteur, qui, loin d'embellir alors son auteur par son débit, le rend ennuyeux pour tous ceux qui l'écoutent. | T. de peint. Se dit d'un tableau dans lequel domine une certaine couleur, comme le verdâtre, le gris, et où l'échelle des tons a peu d'étendue, où l'œil n'est frappé d'aucune de ces apparitions par lesquelles les couleurs et les tons se font l'un l'autre ressortir et valoir. | Se peut dire, figurément, de l'ordonnance d'un tableau dans lequel les mêmes lignes, les mêmes images, les mêmes figures, à peu près, sont reproduites de toutes parts. | Par extens. Manière de vivre qui est toujours la même. Il y a une grande *monotonie* dans son existence. Quelle *monotonie* dans les habitudes de cette famille ! Il faut que l'homme craigne, espère, s'alarme pour supporter la *monotonie* de la vie. (Schiller.)

MONOTRÈMES, s. m. pl. (du gr. μόνος, seul ; τρῆμα, trou). Zool. Famille de mammifères qui tiennent des oiseaux et des reptiles, et dont le caractère essentiel est de n'avoir qu'une seule et même ouverture extérieure pour l'urine, la semence et les excréments. Cette famille ne contient que deux genres : les *ornithorynques* et les *échidnés*, qui tous deux habitent l'Australie.

MONOTRIGLYPHE, adj. Archit. Se dit d'un portique dont les colonnes sont tellement serrées qu'il n'y a entre deux que l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe. L'entre-colonnement *monotriglyphe* est le plus correct.

MONOTROPE, s. f. (*monotropa*, c. à d. uniforme). Bot. Genre, type de la famille des monotropées, comprend des plantes vivaces qui vivent en parasites sur les racines des arbres, surtout sur celles des pins et des hêtres. Les *monotropes* sont charnues, décolorées, blanchâtres dans toutes leurs parties ; leurs feuilles sont réduites à des écailles éparses sur la tige. La *monotropée hypopitys*, vulgairement *suce-pin*, est assez commune dans les bois aux environs de Paris : souche écailleuse ; tige de 10 à 30 centimètres, ordinairement pubescente, à poils glanduleux, dressée, munie d'écailles entières ; fleurs en grappe.

MONOTROPÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, qui ont le port des orobranches, et qui croissent comme elles sur les racines des arbres. Elles sont herbacées, parasites, dépourvues de feuilles vertes et garnies d'écailles blanchâtres, jaunâtres ou rougeâtres. Quelques botanistes comprennent les *monotropées* dans la famille des *éricinées*. On les nomme aussi *Pyrolées*.

MONROË (JAMES). Président des États-Unis, né en 1758, en Virginie, mort en 1831. Il se distingua dans la guerre de l'Indépendance, devint en 1794 ministre plénipotentiaire près la république française, puis fut élu gouverneur de la Virginie. Il coopéra au traité par lequel les États-Unis se firent céder la Louisiane. Pendant la guerre contre les Anglais (1814), il fut revêtu du commandement en chef des forces des États-Unis. Il fut élu président en 1817, et réélu en 1821 ; il négocia l'acquisition de la Floride. Le nom de Monroë est resté attaché à la doctrine qui repousse toute intervention européenne dans les affaires de l'Amérique.

MONS, s. m. Abréviation de *Monsieur*.

Mais *mons* ton fils, le sieur de Fierenfat,
Me semble avoir un procédé bien plat.
(VOLTAIRE.)

MONS. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu du Hainaut, à 52 kilom. S. O. de Bruxelles, sur la Trouille ; 23,000 habit. Arsenal ; école des mines ; académie de dessin et d'architecture, etc. Belle citadelle, église de Sainte-Waudru, hôtel de ville, hôtel du gouvernement, grande place, etc. Industrie : tricot, siamoise, dentelle, drap, porcelaine, poterie, raffinerie, etc. Commerce de grains, houille, pierres meulière et à fusil. Aux environs, riches mines de houille renommée. Sous la République et l'Empire, cette ville fut le chef-lieu du départ. de Jemmapes. | On dit, substantiv., du *mons*, pour du charbon de *Mons*. Brûler du *mons*.

MONSEIGNEUR, s. m. (du franç. *mon* et *seigneur*). Titre d'honneur que l'on donne à certains personnages distingués par leur naissance ou élevés en dignités. Dans le moyen âge, il s'appliquait à tout chevalier ; on le donnait aussi à tous les saints, en les invoquant. Jusqu'en 1789, il fut accordé en France à un très-grand nombre de personnes, princes du sang, princes de l'Église, hauts fonctionnaires. L'Assemblée constituante l'abolit ; mais il reparut sous l'Empire et sous la Restauration : il était alors donné aux ministres. Après 1830, cette qualification n'a plus guère été donnée qu'aux princes du sang, aux évêques, archevêques et cardinaux. Donner du *monseigneur* à quelqu'un. | *Messeigneurs*, Pluriel de *Monseigneur*, dont on se sert soit en parlant, soit en écrivant collectivement à plusieurs des personnes qui ont des prétentions au titre de monseigneur. On entendit avec surprise de prétendus républicains appeler humblement *messeigneurs* leurs anciens compagnons d'égalité, devenus princes. (Boiste.) | *Nosseigneurs*, Autre pluriel de *Monseigneur*, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées aux conseils du roi, aux cours du parlement et aux cours souveraines. On a cessé d'en faire usage.

MONSEIGNEUR, s. m. Nom que les voleurs donnent à un levier dont ils se servent pour forcer les serrures. On a saisi sur le voleur un *monseigneur*.

MONSEIGNEURISER, v. a. T. de plaisanterie. Donner le titre de monseigneur. *Monseigneuriser* quelqu'un. Évitez de *monseigneuriser* un autre homme.

Irai-je, adulateur sordide,
Encenser un sot dans l'éclat,
Amuser un Crésus stupide,
Et *monseigneuriser* un fat.
(GRESSET.)

| Se MONSEIGNEURISER, v. pr. Les évêques statuèrent de *se monseigneuriser* à l'exemple de Richelieu ; jamais concile ne fut mieux observé. (Boiste.) | Se donner mutuellement le titre de monseigneur. Ils *se monseigneurisent*. | Devoir, pouvoir être monseigneurisé. L'humilité chrétienne ne doit pas *se monseigneuriser* ; ce serait la méconnaître. (Boiste.)

MONSIEUR, s. m. (pron. *mosieu* ; du franç. *mon* et *sieur*). Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux personnes à qui l'on parle, à qui on écrit. Oui, *monsieur*. Veuillez m'écouter, *monsieur*. Tranquillisez-vous, mon cher *monsieur*, tout va bien. (J. J. Rousseau.) | Le nom de *monsieur* ne doit se mettre devant aucun nom d'auteur ou d'artiste mort. On dit : Corneille, Racine, Voltaire, Montesquieu, Diderot ; et, pour les personnages vivants qui ont acquis une certaine célébrité, on peut également supprimer le titre de monsieur, et dire : Horace Vernet, Eugène Suë, Proudhon, Louis Blanc, etc. | Titre qu'on donnait aux saints, dans le moyen âge. *Monsieur* saint Pierre. *Monsieur* saint Paul. | On le disait aussi du pape. A notre saint-père en Jésus-Christ, *monsieur* Clément, souverain pontife et gouverneur de l'Église. | *Monsieur le roi*, Titre qu'on a donné aux rois de France dans les actes publics, jusqu'à l'époque des premiers Valois. | Ce ne fut que vers l'an 1509 que l'on commença à donner le titre de *monsieur* aux simples particuliers. Jusqu'alors, quand un homme de qualité était chevalier, on l'appelait *monseigneur*, et on le distinguait, en parlant de lui, par le titre de *seigneur* ou de *sire* ; on nommait les gentilshommes par leurs noms et surnoms. On appela d'abord *Monsieur* le plus âgé des frères du roi ; ensuite cette dénomination s'étendit aux Français de toutes les classes. | Titre que les domestiques d'une maison donnent au chef ou patron de la maison. *Monsieur* est sorti, tous les apprentis entrent en danse. | Quelques femmes s'en servent en parlant de leurs maris.

Monsieur ne songe à rien, *monsieur* dépense tout,
Monsieur court, *monsieur* se repose...
Elle en dit tant que *monsieur* à la fin,
Lassé d'entendre un tel lutin,
Vous la renvoie à la campagne.
(LA FONTAINE.)

| Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Un *monsieur* est venu vous demander. | Famil. *Faire le monsieur*, Faire l'homme important. | *Devenir gros monsieur*, Faire fortune. | *C'est un beau monsieur*, Il est élégamment vêtu. | *C'est un vilain monsieur*, C'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade. | Par mépris.

Mon petit monsieur, écoutez-moi. Mais, *mon petit monsieur*, vous le prenez bien haut. (Molière.) | Se joint quelquefois à un terme d'injure. *Monsieur* le fat. *Monsieur* le sot. | Lors de la Révolution, le mot *Monsieur*, exclu du vocabulaire des patriotes, et remplacé par celui de *citoyen*, devint une qualification dont on s'offensa. La réaction qui suivit le 9 thermidor le fit reparaître. | Au plur. *Messieurs*. J'ai dit à ces *messieurs* ce que je pensais de l'affaire. Ces *messieurs* du ministère. | Se disait autrefois, absolument, au Parlement et dans les autres cours souveraines. Un de ces *messieurs*. | On ne prononce pas le *r* en prose; mais on le prononce quelquefois en poésie, pour le faire rimer avec les mots en *eur*.

. . . . . Vous oubliez, *monsieur*,
Qu'Hortense est ma cousine et chérit son honneur.
(VOLTAIRE.)

MONSTRE, adj. (du lat. *monstrum*, chose prodigieuse). Famil. et par exagérat. Prodigieux; énorme, extraordinaire. Un bal *monstre*. Un repas *monstre*. L'orchestre *monstre* était composé de deux cents musiciens. Un banquet *monstre* de 25,000 couverts.

MONSTRE, s. m. (du lat. *monstrum*, même sens). Animal qui a une conformation contre nature dans la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes. *Monstre* horrible, effroyable. *Monstre* à deux têtes. Cette femme est accouchée d'un *monstre*. Pour vous aurait péri le *monstre* de la Crète. | Fig. Il existe des *monstres* dans l'ordre moral.

Il n'est point de serpent ni de *monstre* odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
(BOILEAU.)

| Se dit, en général, de toute production organisée, dans laquelle la conformation, l'arrangement ou le nombre de quelques-unes des parties ne suivent pas les règles ordinaires. Il y a des *monstres* dans les fleurs, dans les fruits. | Par exagérat. Ce qui est extrêmement laid. La reine d'Espagne est un *monstre*.

Et le barreau n'a point de *monstres* si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
(BOILEAU.)

| Fig. Personne cruelle et dénaturée. C'est un *monstre* qui a voulu assassiner son bienfaiteur. Cette femme est un *monstre*, elle a abandonné sa fille. Le prince est un *monstre* capable de vous tuer.

. . . . . Caligula, Néron,
Monstres dont, à regret, je cite ici les noms.
(RACINE.)

| *C'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice, un monstre de cruauté*, C'est une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice, qui a une grande cruauté. Mais *ce monstre d'ingratitude* ne sent rien, ne sait gré de rien. (J. J. Rousseau.) | Poétiq. *Les monstres des forêts*. Les bêtes féroces qui habitent les forêts, telles que les lions, les tigres, les ours, les sangliers, les loups. Combattre, exterminer *les monstres des forêts*.

Aucuns *monstres* par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(RACINE.)

| *Monstres marins*, Les grands cétacés. | Fig. *Se faire un monstre de quelque chose*, S'imaginer qu'une chose est pénible, très-difficile. | Personne, chose, animal horriblement difforme. Cette fille est un *monstre* de laideur. | Les temps ne sont pas loin de nous où, à peine revenus de la terreur que causaient pendant si longtemps les monstres, regardés comme un signe de la colère céleste, les hommes ne les considéraient que comme des jeux et des écarts inexplicables de la nature, et où, frappés uniquement de ressemblances grossières ou fortuites avec d'autres corps naturels, ils employaient des comparaisons bizarres ou ridicules pour les désigner. Maintenant les monstres n'offrent plus à l'esprit du philosophe qui les étudie que des désordres, soit dans la position, soit dans la structure des organes; et l'on est à la recherche de la loi qui préside à ces anomalies. On a classé les *monstres* au cabinet d'anatomie.

MONSTRELET (ENGUERRAND). Chroniqueur français, né vers 1390, en Flandre, mort en 1453, fut prévôt de Cambrai et de Walincourt, et écrivit une relation des événements arrivés de son temps, principalement des guerres de France, d'Artois et Picardie. Sa chronique commence où finit celle de Froissart, et va de 1300 à 1453, elle est écrite avec la simplicité et la naïveté des auteurs de ce siècle et est surtout précieuse par les pièces originales qu'elle reproduit. *Chronique* de Monstrelet.

MONSTRUEUSEMENT, adv. Prodigieusement, énormément. Cet homme est *monstrueusement* obèse. | Vulg. D'une manière monstrueuse. Ce tableau est *monstrueusement* peint. C'est *monstrueusement* chanté.

MONSTRUEUX, EUSE, adj. (du lat. *monstruosus*, même sens). Qui a une conformation contre nature. Homme *monstrueux*. Animal *monstrueux*. | Qui est contraire aux lois naturelles. Union *monstrueuse*. | Qui est contre nature. Conformation *monstrueuse*. | Fig. Accouplement d'idées, d'impressions *monstrueuses*. Pièce *monstrueuse*. Après dix-huit siècles de progrès, il est *monstrueux* de voir l'oppression des peuples se perpétuer. | Prodigieux, énorme, excessif. Un animal *monstrueux*. Cet homme est d'une laideur *monstrueuse*. Grandeur, grosseur *monstrueuse*. | Se dit, dans le même sens, des choses morales. Crime, événement *monstrueux*. Fortune *monstrueuse*. Cruautés, prodigalités *monstrueuses*. Sottise *monstrueuse*. Toute la suite de sa vie parut un enchaînement continuel de crimes *monstrueux*. (Fénelon.) C'est une chose *monstrueuse* que d'être élevé au plus haut poste, et d'avoir l'âme la plus basse du monde. (Bern. de St-Pierre.) Voilà une action vraiment *monstrueuse*. | Blas. Se dit d'un animal représenté avec quelque partie appartenant à un autre. Il portait de gueule au lion *monstrueux*, la tête humaine d'or.

MONSTRUOSITÉ, s. f. Caractère, vice de ce qui est monstrueux, de tout individu qui s'écarte en tout ou en partie de la structure ou de la conformation naturelles à leur espèce ou à leur sexe. Sa tête est une *monstruosité*. Étudier les *monstruosités* animales. | Synonyme de monstre. Cet enfant est une *monstruosité*. | Fig. Caractère d'une action très-criminelle. La *monstruosité* de son crime. Dieu laissa le fanatisme dominer quelque temps, pour que l'épouvantable *monstruosité* de ses excès en inspirât une éternelle horreur. (Boiste.) | Toute production, tout animal extraordinaire. | Partie monstrueuse d'un animal. C'est une *monstruosité* que la tête de cet homme. | Personne criminelle. L'assassin est une *monstruosité*. | Fig. Action très-criminelle. Trahir son serment est une *monstruosité*. | Bot. Se dit de tous les écarts de la végétation que l'on doit à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des *monstruosités*. La rose double n'est qu'une *monstruosité* résultant de la transformation des étamines en pétales. V. ANOMALIE et TÉRATOLOGIE.

MONT, s. m. (pron. *mon*; du lat. *mons, montis*, même signif.). Grande éminence de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain environnant. Les élévations moindres sont appelées *collines, monticules, éminences, buttes*, etc. Sur ces *monts* entourés d'une éternelle glace. (Boileau.) L'aigle abat sur les *monts* son vol audacieux. (Farcy.) | Fig. Les hauteurs de l'idéologie ressemblent à des *monts* arides, d'où l'œil égaré dans le vide n'aperçoit aucun des objets auxquels se rattache l'existence. (Boiste.) | *Le double mont, le mont sacre*, Le Parnasse.

Et ne savez-vous pas que sur le *mont sacré*,
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré.
(BOILEAU.)

| *Mont-de Mercure*, Monceaux de pierres que les anciens élevaient sur le bord des routes et dans les carrefours, auprès des hermès. Chaque voyageur jetait en passant une pierre sur le *mont de Mercure*. | *Mont de Vénus*, Légère éminence couverte de poils, au bas de l'hypogastre, au-dessus de la vulve. | S'est dit pour Amas. | Famil. et par exagérat. *Cette danseuse lui coûte des monts d'or*, Elle lui coûte excessivement. | *Vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'en ferais rien*, Vous me donneriez tous les biens du monde que je n'en ferais rien. | Ce mot ne s'emploie guère en prose qu'avec un nom propre. Le *mont* Sinaï. Le *mont* Etna. Le *mont* Gibel. Le *mont* Liban. Le *mont* Atlas. Le *mont* Parnasse. On ne dit point cependant les *monts Alpes*, mais *les Alpes*. | Employé au plur. et absol., se dit ordinairement des Alpes, comme dans les phrases suivantes. *Passer les monts. Repasser les monts. Au delà des monts. Deçà les monts.* | *Par monts et par vaux*, loc. adv., En toutes sortes d'endroits. Chercher fortune *par monts et par vaux*. Aller, courir *par monts et par vaux*. | Synonymes : MONT, MONTAGNE. *Mont* désigne une masse détachée de toute autre masse pareille, soit physiquement, soit idéalement. *Montagne* ne forme qu'une appellation vague, sans aucune distinction spéciale; aussi faut-il qu'il soit suivi de la préposition *de*, pour être appliqué à des sites particuliers, et l'on dit les *montagnes des Alpes*, les *montagnes de Suisse*, etc. La *montagne* réveille toujours dans notre esprit l'idée d'une masse plus forte, plus grosse, plus large, plus vaste, en général que le *mont*. Le *mont* est opposé au val ou vallon. La *montagne* est opposée à la plaine. Si une province est divisée en deux parties, l'une fort élevée à l'égard de l'autre, la partie élevée s'appelle la *montagne*, et l'autre la *plaine*. La *montagne* a toujours un aspect grandiose; le *mont* varie et s'abaisse même par degrés, jusqu'à devenir un *monticule*. Un pays fort inégal, tout coupé de tertres, de collines, de *monticules*, de *monts*, est *montueux*; un pays tantôt très-élevé, tantôt très-bas, entrecoupé de montagnes et de plaines, hérissé d'un côté, uni de l'autre, est *montagneux*.

MONTAGE, s. m. Action de monter. *Presser le montage des pierres, des bois, des grains*. | Salaire que l'on donne pour le transport. *Acquitter le montage des grains*. | T. de batelier. Action de celui qui remonte des bateaux. | T. de manuf. *Montage de métiers*, Manœuvre qui consiste à disposer toutes les parties du métier, de manière à exécuter l'étoffe dont le modèle est donné.

MONTAGNARD, ARDE, adj. et s. (du lat. *montanus*, même sens). Qui habite les montagnes. Peuple *montagnard*. Animaux *montagnards*. Hordes *montagnardes*. | Se dit de tout ce qui a rapport aux habitants des montagnes. Coutumes *montagnardes*. Costume *montagnard*. Poésie *montagnarde*. | Bot. Se dit des plantes qui, dans les climats tempérés, ne se trouvent qu'à une hauteur absolue de plus de 500 mètres. Le pycnanthème *montagnard*. La jasione *montagnarde*. | Substantiv. C'est un *montagnard*. C'est une *montagnarde*. | Les *montagnards*. S'est dit, sous la Convention, des membres du parti qu'on appelait la Montagne. Les *montagnards* ont sauvé la patrie. Les *montagnards* eurent presque tous une vertu civile qui rachète bien des fautes : le désintéressement. Robespierre ne laissa pas un sou après sa mort. Saint-Just, noble et riche, avait abandonné tout son bien à la commune de Blérancourt. Envoyé en mission, l'abbé Grégoire réduisait ses dépenses pour ménager les deniers de l'État. « Devinez, écrivait il à Mme Dubois, combien mon souper de chaque jour coûte à la nation : juste deux sous; car je soupe avec deux oranges... » Il rapporta au trésor public le fruit de ses économies, une petite somme épargnée sur ses frais de voyage, et nouée dans un coin de son mouchoir. Cahors, père d'une nombreuse famille, et membre de la Convention, à l'époque la plus florissante de cette assemblée, mourut, sans rien dire, de misère... Les *montagnards* qui survécurent à la terreur thermidorienne parvinrent presque tous à l'extrême vieillesse. Aucun d'eux ne se reprocha d'avoir versé le sang de Louis XVI; mais beaucoup auraient voulu racheter la faute qu'ils commirent en abandonnant Robespierre. Écoutons Billaud-Varennes, l'un des plus énergiques montagnards. « Nous avions besoin de la dictature du Comité de salut public pour sauver la France. Aucun de nous n'a vu alors les faits, les accidents, très-affligeants sans doute, que l'on nous reproche! Nous avions les regards portés trop haut pour voir que nous marchions sur un sol couvert de sang. Parmi ceux que nos lois condamnèrent, vous ne comptez donc que des innocents? Attaquaient-ils, oui ou non, la Révolution, la République? Oui! Eh bien! nous les avons écrasés comme des égoïstes, comme des infâmes. Nous avons été *hommes d'État*, en mettant au-dessus de toutes considérations le sort de la cause qui nous était confiée... Nous, du moins, nous n'avons pas laissé la France humiliée et nous avons été grands au milieu d'une noble pauvreté. N'avez-vous pas retrouvé au trésor public toutes nos confiscations? » | S'est dit aussi, sous la seconde République, des membres du parti démocratique. | Nom par lequel on désigna, pendant les premiers jours de la révolution de Février 1848, une garde populaire dont le service était surtout affecté à la préfecture de police. Les *montagnards* du préfet de police Caussidière.

MONTAGNE, s. f. (du lat. *mons*, mont, montagne). Toute inégalité un peu considérable qui hérisse la surface du globe terrestre. Grande *montagne*. *Montagne* rude, escarpée. Gravir, escalader une *montagne*. La cime, la crête d'une *montagne*. Les flancs, la croupe d'une *montagne*. S'enfoncer dans les *montagnes*. Ce pays est entouré de *montagnes*. Le pilote expérimenté aperçut de loin les *montagnes* de Leucate. (Fénelon.) Une ceinture de *montagnes* couvertes de neiges éternelles. (Voltaire.) Les vignes occupent la croupe de plusieurs *montagnes* dont le sommet est couronné par des châtaigniers. (Raynal.) On retrouve les mêmes plantes du Nord sur les cimes glacées des *montagnes* d'Afrique. (Buffon.) Des grottes percées dans les flancs des *montagnes*. (Barthélemy.) De pâles vapeurs mangèrent insensiblement les contours anguleux de la *montagne*. (G. Sand.) | Ces inégalités de la surface du globe paraissent très-considérables quand nous les considérons relativement à notre petitesse, mais elles sont en réalité insignifiantes quand on les compare au corps même de notre planète. Elles ne dépassent pas en élévation relative les aspérités

qu'on remarque à la surface de la peau d'une orange. Les écrivains qui les ont nommées avec emphase la charpente et l'ossature du globe terrestre en avaient donc une idée moins exacte que poétique. Depuis qu'on a appliqué le baromètre à la mesure de ces hauteurs, on sait d'une manière précise à quoi s'en tenir sur l'élévation des principaux points du globe. Cependant, malgré leur petitesse relative, les montagnes sont d'une importance très-grande relativement à l'homme et aux animaux qui vivent à la surface de la terre. Elles jouent, en effet, un rôle considérable dans les fonctions de la vie du globe. Elles attirent les nuages qui s'élèvent du sein de l'Océan, se couvrent de provisions énormes d'eau à l'état solide, sous forme de glaciers et de neiges, pendant l'hiver, et la répandent en torrents et en fleuves, qui vont fertiliser les campagnes. L'étude des montagnes est très-importante pour le géologue, le géographe, le naturaliste et même le philosophe, qui étudie l'influence des milieux sur l'esprit et le caractère de l'homme. La géologie décrit les diverses parties des montagnes et les groupe en grandes masses pour former des chaînes. On distingue, dans une montagne, la base, le pied, le flanc, la crête ou le faîte. La *base* de la montagne est l'emplacement qu'elle occupe à la surface du globe; son *pied* est le périmètre ou contour de cette base; les faces latérales qui vont se réunir au sommet en pente plus ou moins rapide sont les *flancs*. Quand le flanc des montagnes est, en tout ou en partie, vertical ou à peu près, il prend le nom d'*escarpement*. Si le faîte, au lieu d'être aigu ou à peu près, présente une surface dont le plan est parallèle à la base, il prend le nom de *plateau*. Quand le sommet de la montagne est très-aigu, on lui donne le nom d'*aiguille*. La *hauteur* d'une montagne est la perpendiculaire abaissée du point le plus élevé sur le plan de sa base. Rarement, dans la nature, les montagnes sont isolées; elles se trouvent ordinairement réunies et forment des massifs plus ou moins considérables, qui s'étendent en longueur dans certaines directions; on leur donne le nom de *chaînes*. Pour former ces chaînes, les montagnes se sont groupées d'une infinité de manières, et il est résulté de là plusieurs accidents dont l'étude est de la plus haute importance pour l'histoire des révolutions physiques de notre globe. On considère une chaîne de montagnes sous les mêmes aspects qu'une montagne isolée, c. à. d. qu'elle a une base générale formée de toutes les bases particulières, deux flancs ou versants formés de tous les flancs, un faîte formé de tous les faîtes, etc. Le faîte d'une chaîne détermine le partage des eaux qui coulent sur les deux versants opposés. Dans une chaîne, il y a toujours des protubérances qui s'élèvent au-dessus des parties adjacentes; c'est ce que l'on nomme des cimes. Dans les Pyrénées, le Pic du Midi et le mont Perdu sont des cimes. En se réunissant, les montagnes laissent des dépressions plus ou moins considérables qu'on nomme *vallées*, et la jonction de deux vallées opposées entre deux cimes prend le nom de *col*. Dans son cours, chaque chaîne jette à droite et à gauche des ramifications ou *rameaux*, qu'on peut considérer comme une chaîne simple, et qui sont séparées par des vallées. | Les chaînes de montagnes sont elles-mêmes rarement isolées, et les limites qu'on leur assigne ne sont le plus souvent que de convention. En général, la réunion de plusieurs chaînes se nomme *groupe*, et celle de plusieurs groupes, *système*. Toutes les parties du monde sont traversées, chacune dans leur plus grande longueur, par une grande bande élevée. Les montagnes de l'Europe forment six systèmes; celles de l'Asie, quatre; celles de l'Afrique, quatre également, et celles de l'Amérique, cinq. L'Océanie, composée d'archipels et d'une grande île, ne présente pas de système propre. Les systèmes d'Europe sont : I. SYSTÈME HISPANIQUE, se composant des Pyrénées et de toutes les montagnes de l'Espagne et du Portugal. Il se divise en six groupes : 1° *groupe pyrénaïque*; 2° *groupe ibérique*; 3° *groupe carpétano-vettonique*; 4° *groupe lusitanique*; 5° *groupe marianocunéique*; 6° *groupe bétique*. II. SYSTÈME ALPIQUE, couvrant de ses ramifications la sixième partie de toute l'Europe. Il peut se diviser en cinq groupes : 1° *groupe occidental* ou *franco-celtique*; 2° *groupe central* ou *helvétique*; 1° *groupe méridional* ou *italique*; 4° *groupe oriental* ou *slavo-hellénique*; 5° *groupe septentrional* ou *slavo-germanique*. III. SYSTÈME SARMATIQUE. Il n'est composé que de petites montagnes et de plateaux fort étendus qui occupent la Russie d'Europe, la Fionie, la Poméranie et la Prusse orientale. IV. SYSTÈME SCANDINAVIQUE, dans la Suède et la Norwége. Il comprend trois groupes : 1° le *groupe du Kœlen*; 2° le *groupe du Dorez*; 3° le *groupe du Herdamguerfield*. V. SYSTÈME BRITANNIQUE, quatre groupes : 1° *groupe septentrional*; 2° *groupe des Grampians*; 3° *groupe des Chéviot*; 4° *groupe irlandais*. VI. Le SYSTÈME SARDO-CORSE a deux groupes : 1° *groupe de la Corse*; 2° *groupe de la Sardaigne*. | Les systèmes de l'Asie sont : I. Le SYSTÈME HIMALAYEN, le plus considérable du monde, se compose de quatre groupes : 1° le *groupe ouralien*; 2° le *groupe altaïque*; 3° le *groupe indo-persique*; 4° le *groupe sinique*. II. Le SYSTÈME INDIEN, comprenant quatre groupes : 1° les *monts Kimour*; 2° les *monts Grandicana*; 3° les *Ghattes*; 4° le *groupe de Ceylan*. III. Le SYSTÈME CAUCASIQUE a deux groupes : 1° le *groupe du Caucase*; 2° le *groupe du Taurus*. IV. Le SYSTÈME ARABIQUE a trois groupes : *Sinaï*, *Téhama*, *Oman*. | Les systèmes de l'Afrique sont : I. Le SYSTÈME ABYSSINIEN a deux groupes : *monts de la Lune* et *monts Tégla*. II. Le SYSTÈME CAFRO-GUINÉEN a deux groupes : *monts Lupata* et *monts du cap de Bonne-Espérance*. III. Le SYSTÈME SÉNÉGAMBIEN. IV. Le SYSTÈME BARBARESQUE a deux groupes : l'*Atlas* et l'*Ammer*. | Les systèmes de l'Amérique sont : I. Le SYSTÈME ORÉGO-MEXICAIN, commençant à l'extrémité la plus septentrionale de l'Amérique et se terminant vers le golfe de Darien. Il se divise en groupe occidental et en groupe oriental. II. Le SYSTÈME ALLÉGHANIEN, formé de plusieurs chaînes réunies comme un seul groupe. III. Le SYSTÈME ANDO-PÉRUVIEN, comprenant : 1° les *Cordillères de la Nouvelle-Grenade*; 2° les *Andes du Pérou*; 3° les *Andes du Chili*; 4° les *Andes patagoniques*. IV. Le SYSTÈME PARIMIEN se compose de plusieurs chaînes, et tire son nom de la plus importante, la *Sierra Parima*. V. Le SYSTÈME BRÉSILIEN, qui s'étend sur le côté oriental de l'Amérique. Telle est la disposition générale des montagnes de notre globe. Quant à leur hauteur, voici celle des points les plus culminants : en Asie, dans l'Himalaya, l'Everest, 8,837 mètres, le Kunchinginga, 8,588 mètres, le Dualaghiri, 8,177 mètres, le Juwahir, 7,827 mètres; en Amérique, le Chimboraço, 6,530 mètres; en Océanie, les montagnes de la Nouvelle-Guinée, 6,500 mètres; en Amérique, le Nevado de Sorata, 6,488 mètres, l'Illimani, 6,456 mètres, le Cayambé, 5,954 mètres, l'Antisana, 5,833 mètres, le Cotopaxi, 5,753 mètres, le Pichu-Pichu, 5,670 mètres, le Popocatepetl, 5,400 mètres; en Asie, l'Elbrouz (Caucase), 5,009 mètres; en Océanie, le Mouna-Roa (Sandwich), 4,843 mètres; en Europe, le Mont-Blanc (Alpes), 4,810 mètres; en Asie, le mont Liban, 4,800 mètres; en Europe, le Mont-Rose (Alpes), 4,636 mètres; en Océanie, à Sumatra, le Gounong-Kossumbra, 4,583 mètres, et le Gounong-Passaman, 4,232 mètres; en Europe, la Jung-Frau (Suisse), 4,180 mètres; en Océanie, le Mouna-Kea (Sandwich), 4,154 mètres; en Europe, le Pelvoux (France), 4,115 mètres; en Océanie, les montagnes de Luçon, 4,000 mètres; en Europe, le Viso (Alpes), 3,840 mètres; en Afrique, le Pic de Ténériffe (Canaries), 3,710 mètres; en Océanie, à Sumatra, le Bérapi, 3,675 mètres, et le Dembo, 3,660 mètres; en Europe, le Mulahasen (Espagne), 3,555 mètres; en Océanie, les montagnes de Java, 3,500 mètres; en Europe, dans les Pyrénées, le Mont-Néthou, 3,400 mètres, et le Mont-Perdu, 3,351 mètres; en Océanie, le Mowa-Eraea (Taïti), 3,323 mètres; en Europe, la Maladetta (Pyrénées), 3,312 mètres, l'Etna (Sicile), 3,237 mètres, le Canigou (Pyrénées), 2,785 mètres, le Lomnis (Karpathes), 2,701 mètres, le monte Rotundo (Corse), 2,672 mètres, le monte d'Oro (Corse), 2,652 mètres, le monte Vellino (Apennins), 2,393 mètres, le mont Athos (Grèce), 2,066 mètres, le mont Ventoux (France), 1,909 mètres, le Mont-d'Or, 1,886 mètres, le Cantal, 1,857 mètres, le Mézen, 1,766 mètres, le Puy-Mary, 1,658 mètres, le Puy-de-Dôme, 1,465 mètres, le Ballon d'Alsace, 1,429 mètres, le Vésuve (Italie), 1,198 mètres, l'Hékla (Islande), 1,013 mètres. | Les *montagnes* paraissent être un attribut essentiel à tous les corps planétaires et au soleil lui-même. Quelques astronomes ont calculé l'élévation des montagnes de Vénus et de la Lune, d'après la projection de leur ombre sur le corps de ces astres, et ils ont trouvé que ces montagnes sont d'une élévation prodigieuse. Quoique la lune soit quarante-neuf fois plus petite que la terre, quelques-unes de ses montagnes sont doubles des Cordillères, qui figurent parmi les plus hautes montagnes de la terre. Vénus, dont la grandeur est à peu près égale à celle de notre globe, a des montagnes de 30 à 40 kilomètres de hauteur. Celles du soleil sont présumées avoir 800 kilomètres ou 200 lieues d'élévation. (Benj. Barbé.) | Fig. Il en est de l'amour comme de ces *montagnes* en forme de pic, dont le sommet n'offre point de lieu de repos; à peine monté, il faut descendre. (Lévis.) | *Montagne humide*, *Montagne liquide*, Flots d'une mer orageuse.

Cependant sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une *montagne-humide*.
(RACINE.)

| *Montagne d'eau*, Espèce de rocher artificiel de figure pyramidale, d'où sortent plusieurs jets, bouillons et nappes d'eau. | *Montagne de glace*, Amas considérable de glace qu'on rencontre principalement dans les mers polaires. | Prov. *Deux montagnes ne se rencontrent pas, mais deux hommes se rencontrent*, Se dit, par menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'on trouvera occasion de se venger de lui. | *La montagne a enfanté une souris*, Se dit lorsque de grands projets aboutissent à un petit résultat. | *Montagne*, Nom qui fut donné à la portion la plus énergique, la plus dévouée aux intérêts du peuple et du parti révolutionnaire dans la Convention (les jacobins et les cordeliers), parce qu'elle siégeait sur les bancs les plus élevés de la salle et était opposée à celui de la *Plaine*, que l'on donnait aux girondins placés au centre. Le parti de la *Montagne*, qui fut le cœur même de la France, domina longtemps dans la Convention, renversa celui des girondins le 31 mai 1793, et fut renversé à son tour, en même temps que Robespierre, le 9 thermidor an III (1794). Les girondins n'ont joué dans le grand drame révolutionnaire qu'un rôle rapide et subordonné. Non-seulement la *Montagne* leur a survécu, mais encore c'est dans son sein, au milieu des éclairs et des tonnerres, que se sont révélés les oracles de l'esprit humain transfiguré. De là sont parties la force et la lumière. A peine si les girondins ont résisté; ils ont pâli devant les événements; ils se sont effacés dans un torrent d'éloquence. Les montagnards ont, au contraire, renouvelé entre eux, avec le pays et avec le monde entier, la lutte des géants. Foudroyés, ils ont enseveli la Révolution dans leur désastre immense, et, après eux, la République n'a plus été qu'un fantôme. Quels hommes et quels temps! L'histoire de ces jours de lutte et de haine violentes, demande, — ce n'est pas ici un paradoxe, — à être écrite avec amour. Oui, il y avait de l'amour passionné dans cette fureur du bien public qui immolait tout à une idée. Il faut embrasser d'un point de vue élevé cette époque terrible et glorieuse qui réunit tous les contrastes. Le moment est venu d'amnistier les morts pour leur dévouement à la cause de l'humanité. Ayons enfin le courage d'admirer ce qui est grand. Parmi les hommes que la montagne éleva, dans un jour de tempête, au gouvernement du pays, il y en a qui ont sauvé le territoire de l'invasion étrangère, renouvelé le sentiment religieux, détruit les factions dont le triomphe aurait amené la perte de la République, assuré le respect de la souveraineté nationale, ouvert à la pensée humaine, en mal de vérité, des routes infinies. La Révolution a pris, entre les mains des montagnards, un caractère que rien n'efface; elle a secouru le pauvre, le faible, l'opprimé, l'enfant; elle a voulu sauver l'humanité. Elle a été le bras de Dieu, l'Évangile armé. Les hommes de la Montagne, diversement jugés, ont subi tour à tour les emportements de l'éloge ou du blâme sans mesure. Agités dans leur mémoire, comme dans leur vie, ils n'ont pu se détacher de la tourmente qui, après les avoir étouffés, emporte et insulte depuis un demi-siècle leurs ombres maudites. La violence des souvenirs les poursuit, l'injustice des victimes les accable. Le peuple servait d'assise à la montagne; c'est par là qu'elle domina toute la Révolution; elle a fait la loi, soutenu la guerre, terrifié les partis. La France était à la veille de sa perte; les montagnards la sauvèrent, en la délivrant des ennemis du dedans et du dehors. Il y avait alors un troupeau d'hommes riches qui rapportaient tout à eux-mêmes et à des jouissances sensibles, indifférents pour la vertu et l'honneur national, lâches, égoïstes, avides; mais alors, du moins, ils avaient peur. Des législateurs moins convaincus auraient pris le genre humain en pitié; ceux de la Montagne s'indignèrent. Comme Moïse, ils voulurent faire un peuple. Des institutions monarchiques, fondées sur la corruption et la bassesse, aux institutions républicaines, assises sur le devoir et la dignité humaine, il y avait la distance d'un désert à traverser; aucun obstacle ne les arrêta. La nation les suivit en murmurant. Le sol de la Révolution était brûlant; il s'entr'ouvrait de lui-même sous les pieds des mécontents et des traînards pour les engloutir. Au-dessus de ce présent agité par la violence, les chefs du mouvement révolutionnaire entrevoyaient le terme du repos. Ils marchaient à la fraternité à

travers la discorde et le châtiment; mais ils y marchaient; la peine de mort elle-même allait être supprimée, quand, arrêtés dans leur rêve sublime par la trahison et l'intrigue, condamnés, non jugés, les montagnards tombèrent. La Montagne était le Sinaï de la loi nouvelle; terrible et foudroyante, avec des éclairs aux flancs, un peuple prosterné à ses pieds et Dieu au sommet. Acceptons donc tout des hommes de la Montagne; la France rayonne encore dans le monde de l'éclat de leur dictature et de leurs batailles. La démocratie renaîtra tôt ou tard de leur cendre par la réforme des mœurs et par la diffusion des lumières. Leur mémoire est la colonne de feu qui guide les générations errantes et indécises à la recherche d'une nouvelle terre promise. Le 9 thermidor ensevelit la République dans un orage. La montagne se changea en volcan. Ce volcan a jeté les membres palpitants de la Convention dans toutes les parties de la terre et jusque dans les contrées les plus sauvages. J'interroge alors l'univers qui a été témoin des dernières années de leur vie, et l'univers me répond : « Le monde n'en a jamais vu, ni n'en reverra jamais de semblables; ils sont tous morts convaincus et résignés. On aurait dit des êtres supérieurs à l'espèce humaine. » Soyez donc tranquilles et fiers dans vos tombeaux, ossements épars; l'heure de la résurrection politique du globe avance : vous serez enfin jugés! (Alphonse Esquiros.) | Le nom de *Montagne* fut de nouveau donné, en 1848, à la fraction des représentants du peuple qui, sous la seconde République, à la Constituante, à la Législative, possédait la tradition et les doctrines révolutionnaires. | *Vieille-Montagne*, Nom donné à d'importantes usines établies, vers 1836, par une société belge de Liége, dans les communes de Moresnet, d'Angleur et de Tilff-sur-l'Ourthe, pour extraire la calamine de la montagne qui la renferme et pour travailler le zinc. Non loin de là, dans le voisinage de Verviers, se trouve la *Nouvelle-Montagne* et la *Grande-Montagne*, où l'on exploite aussi le zinc, mais avec moins de succès. | *Montagnes russes*. On nomme ainsi de petites *montagnes* ou simplement de petits monticules, naturels ou artificiels, où l'on a pratiqué un chemin incliné, droit ou tournant, et d'où l'on peut se procurer l'amusement de descendre avec rapidité, soit en traîneau, soit sur des chevaux de bois. La voie par laquelle on descend est d'ordinaire garnie de rails qui s'engagent dans les traverses des traîneaux pour les empêcher de verser. Ce jeu amusant, mais dangereux, vient de la Russie, où l'usage des traîneaux en a donné l'idée de temps immémorial. Les *montagnes russes* de Tivoli.

MONTAGNEUX, EUSE, adj. Qui est entrecoupé de plaines et de montagnes. Pays *montagneux*. Province, région *montagneuse*. Contrée *montagneuse*.

MONTAIGNE (MICHEL-EYQUEM DE). Célèbre moraliste français, né au château de ce nom, dans le Périgord, en 1533, mort en 1592. Il voyagea en Allemagne, en Suisse, en Italie, fut élu en 1581 maire de Bordeaux, parut avec éclat aux États de Blois en 1588, et se retira ensuite dans son château pour se livrer tout entier à la philosophie. Il s'est rendu à jamais célèbre par ses *Essais*, dans lesquels il a traité les sujets les plus divers, et où il s'est peint avec une entière sincérité. « Dans tous les siècles où l'esprit humain se perfectionne par la culture des arts, on voit naître des hommes supérieurs, qui reçoivent la lumière et la répandent, et vont plus loin que leurs contemporains, en suivant les mêmes traces. Quelque chose de plus rare, c'est un génie qui ne doive rien à son siècle, ou plutôt qui, malgré son siècle, par la seule force de sa pensée, se place, de lui-même, à côté des écrivains les plus parfaits, nés dans les temps les plus polis : tel est Montaigne. Penseur profond, sous le règne du pédantisme, auteur brillant et ingénieux dans une langue informe et grossière, il écrit avec le secours de sa raison et des anciens; son ouvrage reste, et fait toute la gloire littéraire d'une nation; et, lorsque, après de longues années, sous les auspices de quelques génies sublimes, qui s'élancent à la fois, arrive enfin l'âge du bon goût et du talent, cet ouvrage, longtemps unique, reste toujours original; et la France, enrichie tout à coup de tant de brillantes merveilles, ne sent pas refroidir son admiration pour ces antiques et mâles beautés. Un siècle nouveau succède, aussi fameux que le précédent, plus éclairé peut-être, plus exercé à juger, plus difficile à satisfaire, parce qu'il peut comparer davantage. Cette seconde épreuve n'est pas moins favorable à la gloire de Montaigne; on l'entend mieux, on l'imite plus hardiment; il sert à rajeunir la littérature, qui commençait à s'épuiser; il inspire nos plus illustres écrivains; et ce philosophe du siècle de Charles IX semble fait pour instruire le dix-huitième siècle. Quel est ce prodigieux mérite qui survit aux variations du langage, aux changements de mœurs? C'est le naturel et la vérité; voilà le charme qui ne peut vieillir. La grandeur des idées, l'artifice du style, ne suffisent pas pour qu'un écrivain plaise toujours. Et ce n'est pas de siècle en siècle et à de longs intervalles que le goût change et que les ouvrages éprouvent des fortunes diverses; dans la vie même de l'homme, il est une période où, détrompés de ce monde idéal que les passions formaient autour de nous, ne sachant plus excuser des illusions qui ne se retrouvent plus dans nos cœurs, pendant l'enthousiasme même de la jeunesse, et réduits à ne plus aimer que la raison, nous devenons moins sensibles aux plus éclatantes beautés de l'éloquence et de la poésie. Mais qui pourrait jamais se lasser d'un livre de *bonne foy* écrit par un homme de génie? Ces épanchements familiers de l'auteur, ces révélations inattendues sur de grands objets et sur des bagatelles, en donnant à ses écrits la forme d'une longue confidence, font disparaître la peine légère que l'on éprouve à lire un ouvrage de morale. On croit converser; et comme la conversation est piquante et variée, que souvent nous y venons à notre tour, que celui qui nous instruit a soin de nous répéter : *ce n'est pas ici ma doctrine, c'est mon étude*, nous avoue ses faiblesses, pour nous convaincre des nôtres, et nous corrige sans nous humilier, jamais on ne se lasse de l'entretien. » (Villemain.) *Montaigne* est un illustre écrivain.

MONTAISON, s. f. S'est dit pour Action de monter. Vieux dans ce sens. | T. de pêche. Saison où certains poissons quittent l'eau salée pour passer dans l'eau douce, où ils doivent frayer.

MONTANISME, s. m. Doctrine prêchée au IIe siècle dans l'Asie-Mineure par Montanus. Le *montanisme* était fort rigoureux : il condamnait le culte de la philosophie et des lettres, et refusait l'absolution aux grands pécheurs.

MONTANISTE, adj. Qui appartient à la doctrine de Montanus. | Substantiv. Disciple de Montanus. Les *montanistes* se divisèrent en plusieurs sectes.

MONTANT, ANTE, adj. Qui va en montant. Chemin *montant*. Marée *montante*. Sentier *montant*.

Dans un chemin *montant*, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.
(LA FONTAINE.)

| T. de mar. *Bateau montant*, Bateau qui remonte un cours d'eau. | T. de maçonn. *Joint montant*, Joint perpendiculaire de deux pierres. | Bot. *Pédoncule montant*, Pédoncule qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. | *Pétiole montant*, Celui qui a une direction pareille. | *Tige montante*, Celle qui, étant plus horizontale que perpendiculaire, regagne la ligne verticale en se courbant en arc de bas en haut. | Art milit. *Garde montante*, Celle qu'on place dans un poste, ou qui vient relever la troupe qui y était auparavant. | *Robe montante*, Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules. | Blas. Se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. Lion *montant*. Épis *montants*. Couleuvre *montante*. | Se dit particulièrement du croissant, lorsque les pointes sont en haut. | S. m. Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée de haut en bas en certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie. Les *montants* d'une croisée, d'une porte. Les *montants* d'une grille. | Barre de fer qui fait partie de la cage d'une grosse horloge. | T. de mar. *Montants du coutis* ou du *revers d'arcasse*, Pièces de bois d'appui en revers, qui font saillie en arrière et qui soutiennent le haut de la poupe avec tous ses ornements. | Tige des plantes. | *Montant d'une raquette*, Les cordes qui vont de haut en bas. | *Montant de la bride*, Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête. | T. de fauconn. *Prendre le montant*, Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit. | Blas. Vol de l'oiseau de proie au-dessus de celui qu'il attaque. | Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux, parce qu'il a l'habitude de grimper le long des roseaux pour saisir les insectes. | Goût relevé de certaines choses. Donner du *montant* à un assaisonnement. Ce vin a du *montant*. | Vapeur qui sort de certaines substances. | Total d'un compte, d'une dépense, d'une recette. Le *montant* de la vente. Le *montant* des pertes. Le *montant* des dépenses est de 10,000 fr. | Total ou addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte et inscrit en haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte.

MONTANUS. Célèbre hérésiarque du IIe siècle, né en Phrygie, mort en 212. Il établissait une distinction entre le Saint-Esprit et le Paraclet. Se basant sur ce que le Paraclet devait enseigner des vérités plus parfaites que celles révélées aux apôtres par le Saint-Esprit, Montanus se présentait comme l'interprète de ce Paraclet, ou bien comme ce Paraclet lui-même. Il déclarait, en outre, que l'idolâtrie, l'homicide et l'adultère étaient des péchés que Dieu pourrait remettre, mais que ceux qui s'en étaient rendus coupables ne pouvaient être absous ni par les prêtres ni par les évêques.

MONTARGIS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loiret), à la jonction des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing; 7,930 habit. Filature de coton hydraulique et à vapeur, manufactures de serges et de draps communs, tanneries, etc. Commerce de grains, cire, miel, cuir, laine, safran, etc. Ville jadis fortifiée, ancienne capitale du Gâtinais. Elle s'étend au pied d'une haute colline et près d'une belle forêt, qui prend son nom de la ville. On y voit encore les ruines d'un château, dans la grande salle duquel était représentée, sur une des cheminées, l'histoire célèbre d'Aubry de Montdidier, dont le chien combattit et vainquit, dit-on, en présence de Charles VII, l'assassin de son maître.

MONTAUBAN. Géogr. Chef-lieu du départ. de Tarn-et-Garonne, sur la rive droite du Tarn, à 639 kilom. S. S. O. de Paris; 24,061 habit. Évêché. On y remarque le faubourg de Ville-Bourbon, la cathédrale, l'hôtel de ville, des portes de ville élégantes, le jardin public et de belles promenades. Draps, cadis, bonneterie, serges, savon, teintureries, distilleries, etc.; commerce de ces objets et d'amidon, de minoterie, de plumes d'oie, cuirs, eaux-de-vie. Montauban embrassa avec ardeur la doctrine des Albigeois et plus tard le calvinisme, et fut une des principales places de sûreté des protestants. Elle fut prise en 1623 par Richelieu, qui en fit raser les fortifications. Sous Louis XIV, elle souffrit beaucoup des *dragonnades*. Patrie de Cahusac, de Lefranc de Pompignan et d'Ingres.

MONTBARS. Célèbre chef de flibustiers au XVIIe siècle, né en Languedoc. Il s'enflamma de haine contre les Espagnols en lisant les cruautés qu'ils commettaient dans le Nouveau-Monde, s'embarqua au Havre en 1667 pour aller les combattre, les attaqua dans les Antilles et sur les côtes du Honduras, leur fit éprouver des pertes considérables, et en fit un carnage affreux. Il s'empara de la Vera-Cruz en 1683 et de Carthagène en 1697. On l'a surnommé l'*Exterminateur*.

MONTBÉLIARD. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Doubs), au confluent de l'Isel et du canal du Rhône au Rhin, au pied d'un rocher; 6,408 habit. Filature de coton, horlogerie fine, bonneterie, draps, percale, cuirs, fromages. Grand commerce avec la Suisse. Patrie de Georges Cuvier, à qui une statue a été érigée dans la ville.

MONT-BLANC. Géogr. Le plus haut sommet des Alpes Pennines et de toute l'Europe, s'élève entre les vallées de Chamounix et d'Entrèves; il a 4,810 mèt. au-dessus de la mer. Bien avant d'arriver à cette hauteur, on rencontre des neiges éternelles. Il faut deux jours pour effectuer cette ascension. Saussure est le premier qui ait atteint son sommet. (1787.) | Sous l'Empire, le Mont-Blanc donnait son nom à un département formé de la Savoie; chef-lieu, Chambéry. Il est compris aujourd'hui dans le départ. de la Haute-Savoie. | On écrit aussi *mont Blanc*, sans trait d'union.

MONTBRISON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loire), sur la Vizezy; 6,246 habit. Un rocher volcanique domine la ville. On y remarque les nouveaux boulevards, la halle au blé, le palais de justice et la salle de spectacle. Toile, linons, batistes, grains. Aux environs, sources minérales. Ancienne capitale du Forez. Cette ville a beaucoup souffert pendant les guerres de religion; elle fut prise et saccagée en 1562 par le baron des Adrets. Elle fut encore prise par Nemours en 1590. Montbrison était autrefois le chef-lieu du départ. de la Loire; la préfecture a été transférée en 1856 à Saint-Étienne.

MONT-DE-MARSAN. Géogr. Chef-lieu du départ. des Landes, sur la Douze et le Midou, à 691 kilom. S. O. de Paris; 8,155 habit. Aux environs, jolies promenades. Commerce de vins et eaux-de-vie. Cette ville, fondée par Charlemagne, fut détruite par les Normands et reconstruite en 1138. Elle faisait jadis partie du royaume de Navarre.

MONT-DE-PIÉTÉ, s. m. Établissement autorisé par le gouvernement, et dans lequel on prête de l'argent sur gages, et moyennant intérêt. Ces établissements, d'origine italienne, ont eu pour objet de venir en aide aux pauvres qui étaient à la merci des Juifs. La charité religieuse s'émut de cet état de choses, et, vers le milieu du XVe siècle, la voix du père Barnabé de Terni, de l'ordre des frères mi-

neurs, obtint un tel succès du haut de la chaire, où il prêchait à Pérouse, que de nombreuses offrandes parvinrent à former un fonds de réserve, à l'aide duquel on fit aux nécessiteux des prêts gratuits, en réservant seulement une légère redevance pour les frais de service. De là cette dénomination de *monte di pietà*, ou *banque de charité*, que nous avons francisée plutôt que traduite par *mont-de-piété*. Les monts-de-piété, en France, ne remontent pas au delà du siècle dernier; celui de Paris, fondé par lettres patentes du 9 décembre 1777, fut ouvert le 1er janvier 1778. Il n'avait pas été possible d'en apprécier les bons effets lorsque éclata la révolution de 1789. Cette révolution fit tomber en France les monts-de-piété : celui de Paris, suspendu pendant la durée des assignats, à cause de la rareté du numéraire, fut nominalement rétabli par arrêté du Directoire du 3 prairial an v; mais, privé de son monopole, qui était considéré comme un privilége, il végéta en concurrence avec une grande quantité de maisons de prêts sur nantissement, qui furent ouvertes, de tous côtés, par des spéculations privées. Mais une loi du 6 février 1804 ordonna la fermeture de ces maisons, et posa le principe qu'elles ne pouvaient être rétablies qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement. Le mont-de-piété de Paris lui-même fut réorganisé par un décret du 16 juillet 1804, qui fut suivi d'un règlement en date du 27 juillet 1805. C'est à partir de la même époque que furent institués les monts-de-piété de Bordeaux (30 juillet 1806); Marseille (10 mars 1807); Metz (29 juillet 1813), etc. Le mont-de-piété de Paris est régi pour le compte des hospices de la capitale. Le prêt se fait depuis la somme de 3 fr., *minimum*, jusqu'à une somme illimitée; il est pour les objets mobiliers des deux tiers de la valeur, et des quatre cinquièmes pour les valeurs d'or et d'argent. Le prêt a lieu pour une année, sauf la faculté laissée à l'emprunteur de dégager ses effets à volonté ou d'en renouveler l'engagement. La rétribution ou taux de l'intérêt, payée par l'emprunteur, est de *trois quarts pour cent* par mois ou *neuf pour cent* par an. Si l'emprunteur ne vient point dégager son nantissement ou le renouveler au bout de l'année, l'objet mis en gage est vendu à l'expiration du douzième mois. Le *boni*, c. à d. l'excédant du produit de la vente, sur ce qui est dû au mont-de-piété, en capital, intérêts et frais, reste, pendant trois ans, à la disposition de l'emprunteur; à défaut de réclamation, il devient, après ce terme, la propriété des hospices. A Paris et dans les grandes villes, il y a des *commissionnaires* nommés par le mont-de-piété, qui se chargent de servir d'intermédiaires entre les emprunteurs et l'administration, afin d'épargner aux premiers la longueur des courses et des formalités à remplir. Ces commissionnaires peuvent seuls faire ce genre de commission. Les droits qui leur sont dus sont: 1° pour les *engagements* et les *renouvellements*, 2 centimes par franc de la somme prêtée; 2° pour les *dégagements*, 1 centime par franc; 3° pour la *perception du montant du boni*, un pour cent du *boni*. Ils ne peuvent prétendre ni exiger d'avance d'autres droits sous prétexte d'intérêt ou d'indemnité, ou pour telle autre cause que ce puisse être. L'institution présente pour la classe pauvre une telle aggravation des conditions pécuniaires du prêt, qu'il a été plus d'une fois question de la supprimer. On calcule que, avec les droits qui sont alloués aux commissionnaires, la rétribution payée par les emprunteurs n'est point inférieure à *douze pour cent*. Le Piémont possède une espèce de mont-de-piété agricole; ainsi les monts-de-piété de Zême et d'Ottabiano prêtent, chaque année, au mois de mars, des grains pour semence, qui lui sont rendus en septembre. On cite, en Allemagne, les monts-de-piété de Nuremberg, d'Ulm, d'Augsbourg, et dans le Nord celui de Hambourg. Il en existe aussi en Hollande, où ils sont divisés en deux classes : les uns dirigés pour le compte des communes ou établissements de bienfaisance, les autres affermés à des entrepreneurs. Les établissements de ce pays sont surtout remarquables par la modicité des frais d'administration, qui, assure-t-on, s'élèvent à peine à trois pour cent des sommes prêtées. Aussi les rétributions payées par les emprunteurs sont-elles très-petites; elles s'élèvent à peine à *six pour cent* des sommes prêtées, *dépenses de gestion comprises*. Fr. Vidal attaque ainsi l'institution des monts-de-piété, au point de vue économique : « Il ne faut point tomber niaisement en extase devant cette boutique d'usure privilégiée, qu'on appelle par dérision *mont-de-piété*, et qui semble spéculer principalement sur la faim, sur la misère et même sur les vices des classes pauvres de la société. Admirable invention de la philanthropie, que ces monts-de-piété, qui pratiquent l'usure sur la plus grande échelle, avec approbation de la loi et privilége; qui prêtent à 10, 12, 15, 20, 30 pour 100 et davantage, les frais compris, et qui exploitent surtout la pauvreté; qui consomment inévitablement la ruine de ceux qu'ils semblent vouloir soulager, et qui enlèvent aux malheureux ce qu'un créancier ordinaire ne pourrait saisir, leurs dernières hardes et jusqu'à leur dernier grabat! Mais la fin, dit-on, justifie les moyens : le mont-de-piété fait l'usure au profit des hospices et bureaux de bienfaisance! Le mont-de-piété est un moyen ingénieux de faire payer par les pauvres les frais de la charité, d'assister les nécessiteux aux dépens des misérables, de réduire les indigents à la détresse et à la nudité, sous prétexte de donner aux besogneux un peu de pain et quelques haillons. Il vaudrait mieux donner aux indigents du travail que de leur faire des prêts sur gage à un taux usuraire. » Les prêts devraient être gratuits au *mont-de-piété*.

MONTDIDIER. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Somme); 3,949 habit. Hôtel de ville surmonté d'un curieux beffroi. Bonneterie, tannerie, vannerie, filature de coton. Commerce de grains, volailles, bestiaux, etc. Jadis ville forte et résidence de plusieurs rois de France au XIIe siècle. Patrie d'Aubry de Montdidier, de Parmentier.

MONT-D'OR ou **MONT-DORE**. Géogr. Nom de deux montagnes de France : la première, dans le départ. du Puy-de-Dôme, est célèbre par ses eaux minérales; elle est connue sous le nom de *Mont-Dore*; la seconde est située dans le départ. du Rhône. Elle produit du blé, du vin et d'excellents fromages.

MONTE, s. f. Expression usitée pour désigner l'accouplement des chevaux et des cavales, et même de tous les quadrupèdes domestiques. Synonyme de *Saillie*, en parlant des chevaux. Les circonstances qui précèdent, accompagnent ou suivent la *monte*, sont de la plus haute importance, non-seulement pour la prospérité des animaux qui y concourent, mais encore, et surtout, pour l'amélioration des races qu'on désire créer ou perpétuer. En général, on n'y apporte pas assez d'attention; les succès en ce genre sont souvent dus entièrement au hasard; et l'on s'occupe peu de la formation ou de la conservation des races précieuses des animaux les plus utiles, quoiqu'elles puissent donner des résultats avantageux pour les particuliers et pour l'État. Si l'on excepte les haras et quelques troupeaux soignés, dont les propriétaires instruits dirigent convenablement cette opération, on se borne ordinairement, presque partout, à faire ou à laisser saillir les femelles de ces animaux par les premiers mâles venus, sans apporter la moindre attention à leurs bonnes ou mauvaises qualités; et il en résulte souvent, ainsi que cela doit être, des produits défectueux et l'abâtardissement de l'espèce ou de la race. On aurait cependant le plus grand intérêt à se livrer avec soin à cette branche importante d'amélioration; car, indépendamment du grand avantage de perfectionner pour son usage les espèces ou les races qu'on entretient, on peut encore en tirer d'autres bénéfices très-considérables. La réputation des mâles distingués fait naître une grande émulation parmi les cultivateurs et autres propriétaires de bestiaux. Les plus instruits cherchent à profiter de ces animaux pour les femelles de leurs troupeaux, soit en les achetant, soit en les louant, soit en se les procurant au moins pour la monte. C'est ainsi qu'en Angleterre, et même en France, on a vu porter à des prix très-élevés, et à peine croyables, les valeurs vénale ou locative, et même celle du saut seulement, des étalons, des baudets, des taureaux, des béliers, des boucs, verrats, et même des coqs de race distinguée. D'un autre côté, l'État exporte souvent des sommes considérables pour l'achat d'animaux étrangers, qu'il serait possible, avec des soins convenables, d'obtenir en France. Il est donc de la plus haute importance de diriger l'attention des propriétaires de bestiaux vers cette source de prospérité pour nos campagnes. | Temps de cet accouplement. La *monte* commence en avril et finit en juin. La *monte* a été favorisée par les chaleurs.

MONTÉ, ÉE, part. Élevé; transporté en un lieu plus haut; dressé; sur qui ou sur quoi l'on est. Échafaud *monté*. Un homme *monté* sur le toit, au haut d'une tour. Cheval *monté* par un excellent cavalier. Et le cri de son peuple est *monté* jusqu'à lui. Les plaintes des misérables ont *monté* jusqu'à Dieu.

Sur leurs tréteaux *montés*, ils rendent des oracles,
Prédisent le passé, font cent autres miracles.
(VOLTAIRE.)

| Fig. *Montés* sur deux grands mots comme sur des échasses. (Boileau.) L'esprit est un instrument qui rend des sons agréables ou rauques selon qu'il est bien ou mal *monté*. (Boiste.) | Famil. *Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté*, Vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. | *Être bien monté, mal monté*, Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval; avoir de bons ou de mauvais chevaux. | *Être bien monté en chevaux, en meubles, en linge*, En avoir une quantité considérable. | *Cheval haut monté* ou *monté haut*, Cheval dont les jambes sont trop hautes et ne sont point proportionnées. | Par extens. Se dit des autres animaux dont les jambes sont fort hautes. | *Comp. monté*, Chose préparée à l'avance. Se dit en mauvaise part. | *Navire monté de tant d'hommes*, Qui a tant d'hommes d'équipage. | Fig. Parvenu, arrivé à. La gloire des hommes *montée* à son plus grand éclat. (Massillon.) De représenter à quel point l'affliction se trouva *montée*, c'est ce qui surpasse mes forces. (La Fontaine.) Sa prospérité est *montée* à un haut degré.

MONTEBELLO. Géogr. Village d'Italie, qui dépendait du royaume lombardo-vénitien, célèbre par deux victoires que les Français y ont remportées sur les Autrichiens, le 9 juin 1800 et le 20 mai 1859.

MONTÉE, s. f. Chemin qui se dirige vers le sommet d'une éminence, d'un coteau, d'une montagne. *Montée* aisée. Gravir la *montée*. Descendre la *montée*. | Pente plus ou moins douce d'un escalier. | Escalier de bois pour monter à un moulin à vent. | Vulg. Chacune des marches d'un escalier. Il descend les *montées* quatre à quatre.

Deux servantes déjà, largement soufflettées,
Avaient à coup de pied descendu les *montées*.
(BOILEAU.)

| Action de monter. Les attelages ont ordinairement plus de peine à la descente qu'à la *montée*. | Petits poissons, et surtout petites anguilles, du genre murène, qui remontent les rivières, et dont on prend d'immenses quantités avec des paniers, pour les manger en friture. | Fauconn. Vol du faucon qui s'élève à angles droits et par élancements, en poursuivant le gibier. | *Montée d'essor*, Action de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. | *Montée par fuite*, Vol rapide de l'oiseau quand il a peur. | Époque à laquelle le ver à soie fait son cocon. | Archit. Hauteur d'une voûte. | *Montée d'arche*, Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte, jusqu'à l'intrados de sa clé. | *Montée de voûte*, Hauteur d'une voûte depuis la naissance ou première retombée jusque au-dessous de sa fermeture. | *Montée de pont*, Hauteur d'un pont, depuis le rez-de-chaussée de sa culée jusque sur le couronnement de la maîtresse arche.

MONTEIL (ALEXIS). Historien français, né à Rhodez, en 1769, mort en 1850. Fils d'un conseiller au présidial de sa ville natale, il fut quelque temps secrétaire de son district, puis professeur d'histoire à l'école centrale de l'Aveyron, aux écoles militaires de Fontainebleau, de Saint-Germain et de Saint-Cyr, et passa la plus grande partie de sa vie dans la retraite et la pauvreté. On a de lui l'*Histoire des Français de divers états aux cinq derniers siècles*, ouvrage d'un genre neuf, que l'auteur oppose à ce qu'il appelait le *genre bataille*; en effet, au lieu de l'éternelle histoire des rois, des combats et des événements politiques, il y offre, sous une forme ingénieuse et intéressante, l'histoire des diverses professions et des classes de la société, négligées jusque-là par les historiens. Cet ouvrage, digne des bénédictins, ne put être imprimé que grâce aux avances faites par un ami, Laromiguière. Promptement apprécié du public, il en fit tirer plusieurs éditions en peu d'années. L'Institut lui décerna un prix Monthyon et le deuxième prix Gobert. On a, en outre, de Monteil, un *Traité des matériaux manuscrits*, qui révèle l'existence de documents inconnus et précieux, et une *Poétique de l'histoire*. Il avait publié dès 1802 une excellente *Description de l'Aveyron*.

MONTÉLIMAR. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Drôme), sur une colline, au confluent du Roubion et du Jabron; 10,040 habit. Citadelle; restes de fortifications. Source d'eau minérale. Liqueurs, nougats estimés; tanneries. Commerce de soie, huile de noix, miel, etc.

MONTÉNÉGRIN, INE, adj. et s. Habitant du Monténégro; qui appartient au Monténégro ou à ses habitants. | D'origine albanaise, suivant les uns, slave, suivant les autres, les Monténégrins ont, par leur mélange avec leurs voisins du nord et de l'ouest, beaucoup emprunté aux Dalmates, aux Illyriens, aux Morlaques, aux Croates, aux Serviens. Leur langue est un slavon corrompu, mêlé d'expressions et d'intonations étrangères. Ils appartiennent à la religion grecque. Les *Monténégrins* sont très-braves.

MONTÉNÉGRO. Géogr. Pays au N. O. de l'Albanie, sur les côtes de la mer Adriatique; 98 kilom.

du N. au S., sur 47 de l'E. à l'O.; environ 120,000 habit.; ville principale, Cettigne. Pays montagneux, sillonné par des ramifications des Alpes Dinarques. Sol peu fertile et mal cultivé (il n'est cultivé que par les femmes); vastes forêts. Longtemps vassal de la Porte, le Monténégro est aujourd'hui indépendant. Il était autrefois gouverné par un prince-évêque appelé *Vladika*, qu'assistait un gouverneur laïque. Il est actuellement régi par un prince indigène, assisté d'un sénat de douze membres, renouvelés chaque année. Les Monténégrins ignorent la civilisation et méprisent le travail. Depuis seize ans, jusqu'à l'âge le plus avancé, tout homme en état de porter les armes est soldat, même les prêtres et les magistrats; déclarer quelqu'un indigne de porter les armes est le plus grand châtiment qui se puisse infliger. Les lois écrites sont à peu près inconnues dans le Monténégro : on suit les anciens usages et les traditions.

MONTER, v. n. (du lat. barb. *montare*, fait de *mons*, *montis*, mont, montagne). Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on est; passer d'une situation à une autre situation bien plus élevée? Il prend l'auxiliaire *être*. *Monter* plus haut. *Monter* sur un arbre. *Monter* à une tour, au haut d'une tour. *Monter* sur le toit. *Monter* sur une éminence. *Monter* dans une chambre. *Monter* dans une voiture, en wagon. Me voilà prête à *monter* dans ma calèche. (Mme de Sévigné.) La trompeuse beauté *monte* sur des patins. (Boileau.) Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, et dont l'un ne peut *monter* sans que l'autre baisse. (Barthélemy.) | Fig. Les chagrins *montent* et vont s'asseoir avec le souverain sur le trône. (Massillon.) | *Monter sur un navire, à bord d'un navire*, S'embarquer. | Se dit aussi des animaux. Les écureuils *montent* au haut des arbres. | Se mettre sur. *Monter* à cheval. | *Monter à cheval*, Manier un cheval, lui faire faire le manége. | *Monter en croupe*, Se placer derrière quelqu'un à cheval. | Fig.

Ce fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne
En vain *monte* à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin *monte* en croupe et galope avec lui.
(BOILEAU.)

| T. de manége. *Monter à l'anglaise*, A la manière anglaise. | *Monter plus haut*, Se dit de la manière de faire travailler les sauteurs, qui s'élèvent plus haut que terre à terre, manient à courbettes, à croupades, etc. | *Monter entre les piliers*, Se dit de l'élève qui monte le sauteur. | Fig. Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait. Ce sergent *a monté* à la sous-lieutenance. | Se dit aussi d'un écolier qui passe à une classe plus haute. Henri *a monté* de deux classes dans l'année. | S'élever. Il n'y a point d'oiseau qui *monte* si haut que l'aigle.

Étonné, l'oiseau part et fait pleuvoir son sang,
Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend.
(A. DE VIGNY.)

| Fig. Je crois pouvoir dire d'un poste éminent et délicat, qu'on y *monte* plus aisément qu'on ne s'y conserve. (La Bruyère.) | Mus. Faire succéder des sons hauts à ceux qui sont bas ou graves. Cette cantatrice ne peut *monter* plus haut que le sol. | Il se dit plus ordinairement de certains corps, tels que l'eau, le fer, la vapeur, le son. La flamme *montait* au-dessus des plus hautes maisons. | On dit dans le même sens : Le rouge lui *monte* au visage. Ces mots ont fait *monter* la rougeur à mon front. (Racine.) | Il prend pour auxiliaire *avoir* plutôt qu'*être*. La rivière *a monté* cette année de trois mètres au-dessus de l'étiage. La chaleur lui *a monté* au visage. Le cri du pauvre *monte* jusqu'à Dieu. (Lamennais.) | *Le baromètre monte, le thermomètre monte*, Le mercure qui est dans le tube du baromètre, du thermomètre, monte. | *Le soleil, les astres montent sur l'horizon*, Ils s'élèvent ou paraissent s'élever sur l'horizon. | *Le soleil monte tous les jours*, Se dit lorsque le soleil s'approche tous les jours de plus en plus de notre zénith. | *Monter à la brèche*, Chercher à pénétrer par la brèche dans une place assiégée. | *Monter à l'assaut*, Attaquer une place afin de l'emporter de vive force. | *Monter en chaire*, Prêcher. | T. de mar. *La mer monte*, Il y a flux. | *Monter en double*, Monter le plus vite possible. | Aller de l'intérieur sur le pont. *Monter* sur le pont. Faire *monter* l'équipage. | *Monter sur le théâtre*, et satiriquement, *Monter sur les planches*, Se faire comédien. | Prov. et fig. *Monter sur ses grands chevaux*, Prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté dans ses paroles, surtout lorsqu'on croit n'avoir rien à craindre. *Dessus ses grands chevaux* mon courage *est monté*. (Molière.) | Traiter avec des expressions pompeuses un sujet qui ne devrait être traité que simplement. Il *monta sur les grands chevaux* de son exorde. | *Monter sur ses ergots*, Élever sa voix avec violence. | *Monter aux nues*, Se mettre en colère. | *Monter sur le Parnasse*, Composer des vers, se livrer à la poésie. | Absol. On a beau *monter*, et être posé sur les ailes de la fortune au-dessus de tous les autres, la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes. | Être plus élevé d'un côté que de l'autre, en parlant du sol. Le terrain *monte*. | *Cette plante monte en graine*, Elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine. | Fig. et famil. *Cette fille monte en graine*, Elle avance en âge et ne trouvera bientôt plus à se marier. | *Ce collet d'habit, cette robe, montent trop haut*, Ils ont trop de hauteur. | *Cet arbre monte trop haut*, On le laisse trop croître. | *Monter à l'essor*, Se dit des jeunes oiseaux qui essayent à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols. | S'emploie surtout au moral dans cette acception. L'orgueil et l'insolence de cet homme *montèrent* à un degré inouï. | Fig. On dresse des autels aux dieux, aux puissants, à la liberté, pour *monter* dessus et dominer. (Boiste.) | *Monter en cire*, Se dit, chez les metteurs en œuvre, pour Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les ranger sur la cire, de la manière qu'elles doivent être, lorsqu'elles sont solidement montées. | Se dit d'un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. Les frais de la guerre *monteront* bien haut. | Hausser de prix, croître en valeur. Les actions *montent* ou baissent au gré de quelques capitalistes. La rente *montait* et baissait alternativement. | V. a. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. *Monter* une montagne. *Monter* les degrés. *Monter* l'escalier. De l'auguste chapelle ils *montent* les degrés.

Du lieu saint, à pas lents, je *montais* les degrés,
Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés.
(C. DELAVIGNE.)

| *Monter un navire*, Le commander. Se dit aussi pour Servir à son bord. Les marins qui *montaient* le vaisseau *le Vengeur*. | Ajuster, agencer, ranger, disposer. *Monter* une porte de fer, une balustrade. *Monter* une armoire, un buffet. *Monter* une charpente. | Mar. *Monter les pompes*, Les installer dans l'archipompe avec leurs accessoires. | *Monter le gouvernail*, Le placer, le faire porter sur ses gonds, de manière qu'il soit prêt à servir. | *Monter un cheval*, Être, monter sur un cheval. *Monter* un cheval fougueux. | S'en servir habituellement. Voilà le cheval que je *monte*. | *Monter un cheval à nu, à crins*, ou *à poils*, Le monter sans selle et sans couverture. | Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. *Monter* une maison, son ménage. *Monter* un théâtre, un spectacle. *Monter* une personne en linge. | *Monter un cavalier*, Lui fournir le cheval et l'équipement. | *Monter une pièce d'étain*, La battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même. | *Monter un métier*, Accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, la soie, etc., pour travailler. | *Monter un diamant*, Le mettre en œuvre. | *Monter une estampe*, La mettre sous verre, dans un cadre. | *Monter un filet*, Le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre enfin en état de servir. | *Monter un lit*, Assembler le bois de lit. | *Monter une épée*, Joindre la garde à la lame. | *Monter un fusil*, Appliquer le canon et la platine sur son fût. | *Monter une perruque*, Coudre des mèches de cheveux par rangées symétriques. | *Monter un bouquet*, Disposer les fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil. | *Monter un bonnet*, Disposer une coiffure sur des passes et un fond, avec des carcasses et des épingles. | Fig. *Monter une cabale*, Préparer une cabale. | *Monter la garde*, Se dit d'une troupe de gens de guerre qui vont faire la garde en quelque endroit. | Se dit aussi de chaque soldat qui est de service dans un poste pour un temps déterminé. *Monter* sa garde. | *Monter une batterie*, Mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir. | *Monter un instrument de musique, une corde de violon, de harpe*, etc., En hausser le ton. | *Monter un instrument au ton d'un autre*, Le mettre au même ton. | *Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano*, Y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. | *Monter un opéra*, Faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation. | *Monter une horloge, une montre, un réveil-matin, un tourne-broche*, etc., En bander les ressorts, et en rehausser les contre-poids. | *Monter une partie*, Prendre des dispositions, faire des invitations dans un but de plaisir. | Poétiq. *Monter sa lyre*, Se disposer à faire des vers. | Élever, accroître, *Monter* son train et sa dépense. | Fig. et famil. *Monter la tête à quelqu'un*, Lui inspirer quelque idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. Pourquoi *montez-vous la tête* à ce jeune homme? | T. de peint. *Monter sa couleur*, Rendre la couleur de son tableau plus vigoureuse. | Teint. *Monter une couleur*, Donner à une étoffe une couleur plus vive qu'elle ne doit avoir, pour ensuite la rabattre et la réduire à sa véritable teinte avec d'autres ingrédients. | Fig. et famil. *Monter une couleur*, Conter des mensonges. | Porter, transporter quelque chose en haut, ou l'y élever. *Monter* des pierres, des fardeaux avec des grues. | SE MONTER, v. pr. Se fournir de ce qui est nécessaire pour une maison. *Se monter* en linge. *Se monter* en outils, en vaisselle, en livres. | S'élever. Les orateurs de la Révolution *se montaient* au ton de la plus haute éloquence. | Être monté, devoir être monté. Cette horloge *se monte* tous les mois. | Fig. Le visage de la société *se monte* et se démonte comme à ressort. (Boiste.) | S'exalter, s'échauffer, s'irriter. Cet homme *se monte* aisément. | Former la somme, le nombre. Le total *se monte* à trois mille francs. Cette armée *se montait* à dix mille hommes.

MONTE-RESSORT, s. m. Instrument propre à monter et à démonter un fusil.

MONTESPAN (ATHÉNAÏS ROCHECHOUART-MORTEMART, marquise DE). Concubine de Louis XIV, née en 1641, morte en 1707. Elle épousa, en 1663, Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, qui la produisit à la cour, et la fit nommer dame du palais de la reine. Admise dans la société de La Vallière, elle la supplanta dans le cœur de Louis XIV, (1670), dont elle eut huit enfants. Le plus connu est le duc du Maine. Fatigué de son humeur bizarre et hautaine, le roi l'abandonna, à l'instigation de la Maintenon, en 1684, pour la Fontanges, qui devint maîtresse en titre.

MONTESQUIEU (CHARLES DE SECONDAT, baron DE). Publiciste et philosophe, président au parlement de Bordeaux, né en 1689 au château de La Brède, près de Bordeaux, mort à Paris en 1755. Il donna à l'âge de trente-deux ans les *Lettres persanes*, ouvrage de plaisanterie, plein de traits qui annoncent un esprit plus solide que son livre. Il donna ensuite le *Traité sur la Grandeur et la Décadence des Romains*, matière usée, qu'il rendit neuve par des réflexions très-fines et des peintures très-fortes : c'est une histoire politique de l'empire romain. Enfin on vit paraître son *Esprit des Lois*. « On a trouvé dans ce livre beaucoup plus de génie que dans Grotius et dans Puffendorf. On se fait quelque violence pour lire ces auteurs; on lit l'*Esprit des Lois* autant pour son plaisir que pour son instruction. Ce livre est écrit avec autant de liberté que les *Lettres persanes*; et cette liberté n'a pas peu servi au succès : elle lui attira des ennemis qui augmentèrent sa réputation, par la haine qu'ils inspiraient contre eux; ce sont ces hommes nourris dans les factions obscures des querelles ecclésiastiques, qui regardent leurs opinions comme sacrées, et ceux qui les méprisent comme sacriléges. Le principal mérite de l'*Esprit des Lois* est l'amour des lois qui règne dans cet ouvrage, et cet amour des lois est fondé sur l'amour du genre humain. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'éloge qu'il fait du gouvernement anglais est ce qui a plu davantage en France. La vive et piquante ironie qu'on y trouve contre l'inquisition a charmé tout le monde, hors les inquisiteurs : ses réflexions, presque toujours profondes, sont appuyées d'exemples tirés de l'histoire de toutes les nations. » (Voltaire.) Montesquieu ne fut pas seulement un grand écrivain; c'était aussi un vrai sage, bon, bienfaisant, sans faste.

MONTEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie. Un habile *monteur*. | Ouvrier qui construit les petites boîtes en or, en argent, etc., qui servent à renfermer les mouvements de montre que l'horloger confectionne. | *Monteur en blanc*, Ouvrier qui dispose le bois du fusil à recevoir le canon et les autres pièces qui doivent y être attachées. | Famil. et vulg. *C'est un monteur de coups*, C'est un homme qui cherche à tromper, à en imposer, à faire des dupes. | Dans un atelier de modiste, on appelle *monteuse* l'ouvrière qui monte les bonnets, les fleurs.

MONTÉVIDÉO. Géogr. Ville de l'Amérique méridionale, capitale de la république orientale de l'Uruguay et du département de Montévidéo, sur la rive gauche du Rio de la Plata, sur une petite péninsule; environ 250,000 habit. Cette ville s'élève en amphithéâtre sur la pente et au pied de la montagne qui lui donne son nom. Elle est fortifiée et protégée par une citadelle; les rues en sont larges et droites, et les maisons couvertes de terrasses. On y remarque la cathédrale, l'hôtel de ville et diverses églises. Port ouvert aux vents d'O. dits *pampéros*. Grand commerce d'exportation : peaux brutes, cornes, crins, viandes salées, suif, laines, tabac, plumes d'autruche. Importations de farines, boissons, tissus, verreries, chapellerie, livres, mer-

ceric, parfumerie, sel, fer, acier, houille, bois, goudron, cordages. Montévidéo a beaucoup souffert pendant les guerres entre Buénos-Ayres et le Brésil, et entre Buénos-Ayres et l'Uruguay. Ce pays est appelé à un grand développement commercial. V. URUGUAY.

MONTÉZUMA. Deux empereurs du Mexique ont porté ce nom. *Montézuma Ier*, surnommé *Hoihné* (le Vieux), cinquième empereur, régna de 1455 à 1483. | *Montézuma II*, surnommé *Xocogotzin* (le Jeune), succéda en 1502 à son grand-père Ahuitzoll. Ce fut sous son règne que Fernand Cortès fit la conquête du Mexique (1519). Il se laissa mourir de faim en 1520, suivant quelques historiens.

MONTFAUCON. Géogr. Éminence située à Paris, entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg du Temple. Elle portait autrefois un haut massif de maçonnerie surmonté de treize piliers liés par des poutres auxquelles pendaient des chaînes de fer qui supportaient habituellement cinquante ou soixante cadavres. On attachait à ces gibets tous les corps des criminels suppliciés à Paris, et leurs cadavres y restaient fort longtemps suspendus. Trois surintendants des finances, Enguerrand de Marigny, Jean de Montaigu et Samblançay, furent pendus aux fourches de Montfaucon. Le premier avait fait construire le gibet de Montfaucon, et le second l'avait fait réparer. A la Révolution, les gibets furent détruits, et Montfaucon servit de lieu de dépôt pour les immondices de Paris; on y abattait les chevaux hors de service. En 1841, ce foyer d'infection a été retiré de Paris et transporté dans la plaine des Vertus. | *Les drames de Montfaucon.*

MONTFERRAT. Géogr. Ancien duché d'Italie, borné au N. et à l'O. par le Piémont; au S. par la république de Gênes, et à l'E. par le Milanais; capitale, Casal. Ce petit pays porta le titre de marquisat dès le xe siècle, et fut possédé jusqu'au xvie siècle par des princes particuliers. Il passa ensuite aux ducs de Mantoue (1536), pour lesquels il fut érigé en duché (1573). En 1797, le Montferrat entra dans la république Cisalpine; en 1805, il fut compris dans le royaume d'Italie. Il fut donné au roi de Sardaigne en 1815.

MONTFORT (SIMON DE). Fameux par ses expéditions contre les albigeois, fit d'abord partie de la croisade prêchée en 1199 par Foulques de Neuilly, et se distingua en Palestine. Après son retour, il fut élu par les barons, en 1208, chef de la croisade formée en France contre les albigeois, qui avaient à leur tête Raymond, comte de Toulouse. Il se signala dans cette guerre déplorable par son courage, mais aussi par sa cruauté et son fanatisme. Il s'empara, en 1209, de Béziers (où il fit périr 60,000 hommes), prit et saccagea Carcassonne, battit, en 1213, devant Muret, Pierre II d'Aragon, allié des Albigeois, qui assiégeait cette ville, dépouilla de ses États le comte de Toulouse, et s'en fit investir par le pape Innocent III. Il fut tué d'un coup de pierre en assiégeant Toulouse qui s'était révoltée (1218). C'était un fanatique orgueilleux et féroce.

MONTGOLFIER. Deux frères ont illustré ce nom par l'invention des aérostats. Tous deux étaient nés à Vidalon-lès-Annonay (Ardèche), où leur père possédait une papeterie importante, l'un, Joseph-Michel, en 1740, l'autre, Jacques-Étienne, le 7 janvier 1745. Étienne mourut dans son pays en 1799. Michel vint s'établir à Paris, fut nommé administrateur du Conservatoire des arts et métiers, entra en 1807 à l'Institut et mourut en 1810. Outre les aérostats, on doit aux frères Montgolfier plusieurs inventions utiles, entre autres celle du *Bélier hydraulique*, ainsi que d'importants perfectionnements dans la fabrication du papier.

MONTGOLFIÈRE, s. f. Sorte d'aérostat inventé en 1783 par Montgolfier, et qui s'élève au moyen de la raréfaction opérée par le feu dans l'air que contenait son enveloppe. V. AÉROSTAT.

MONTGOMERY. Géogr. Ancien comté de France qui a donné son nom à la famille des Montgomery. Il était situé dans la Normandie, à l'O. de Lisieux. Il est compris aujourd'hui dans le départ. du Calvados. | Ville d'Angleterre (pays de Galles, chef-lieu du comté du même nom, près de la Severn, à 250 kilom. O. N. O. de Londres; 1,200 habit. Ruines d'un ancien château fort et d'un camp breton. | Le *comté de Montgomery*, situé entre ceux de Radnor au S., de Merioneth à l'O., de Denbigh au N., de Shrop à l'E., a 65 kilom. sur 45; 70,000 habit. Montagnes, forêts, sol en grande partie aride, mais fertile dans la partie cultivée. Plomb, ardoise, bois de construction; beau bétail. On y fabrique les plus belles flanelles connues.

MONTGOMERY (GABRIEL DE). Fils de Jacques de Lorges, était capitaine de la garde écossaise de Henri II et vivait dans la familiarité de ce prince. Invité par le roi à rompre une lance avec lui dans un tournoi, il le frappa si rudement qu'il lui traversa la tête avec le tronçon de sa lance, et fut ainsi la cause involontaire de sa mort, en 1559.

MONTHYON. L'un de ces hommes vénérables qui méritent d'être cités parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Né en 1733, mort en 1820. Possesseur d'une grande fortune, il voulut en régler l'emploi d'une manière utile à l'humanité; il avait fondé, dès 1782, un prix de vertu, ainsi que divers autres prix destinés aux ouvrages et aux travaux les plus utiles, et qui devaient être distribués par l'Académie française et par l'Académie des sciences. Par son testament, il augmenta et multiplia ses fondations; il distribua, en outre, de son vivant, des sommes considérables en bienfaits qu'il tenait cachés. Monthyon était un écrivain recommandable; il a laissé sur l'histoire et l'économie politique des ouvrages estimés. | On écrit aussi *Montyon*.

MONTICOLE, adj. (du lat. *mons*, montagne; *colo*, j'habite). Hist. nat. Se dit d'une plante ou d'un animal qui vit dans les montagnes.

MONTICULE, s. m. (rad. *mont*). Très-petite montagne, isolée, simple élévation de terre naturelle et factice. *Monticule* couvert de gazon.

MONT-JOIE, s. f. (du franç. *mont*, *joie*, c. à d. mont annonçant la joie). Ancien cri de guerre des armées françaises. On suppose que cet usage venait de la dénomination de *mont-joie*, donnée primitivement à des monceaux de pierres entassés sur les chemins peu frayés, pour indiquer la route, et appliquée ensuite à la bannière qui indiquait la marche de l'armée. Ainsi, le cri *Mont-joie-Saint-Denis*, qui était celui des rois de France, aurait signifié qu'il fallait suivre l'oriflamme ou bannière de Saint-Denis. Le cri des ducs de Bourgogne était *Mont-joie-Saint-André*; le cri des ducs de Bourbon, *Mont-joie-Notre-Dame*; celui des rois d'Angleterre, *Mont-joie-Saint-George*. | Titre du premier héraut d'armes de France. | Autrefois, Amas de choses quelconques. Faisons de fleurs mainte belle *mont-joie*. (Marot.) | Éminence qui devait indiquer la place de la sépulture de personnages marquants, tels que des généraux. Comme on a mis sur ces élévations des croix ou des indications pour reconnaître les chemins, on a appelé *monts-joie* ces croix ou ces indications tumulaires.

MONTMARTRE. Géogr. Partie de l'ancien Paris sur un monticule au N., et près de Paris. On l'appelle vulgairement la *Butte Montmartre*. C'était autrefois un village, mais il avait pris au milieu de ce siècle les proportions d'une ville, lorsqu'il a été compris dans l'enceinte et annexé à la ville de Paris. Montmartre remonte à une très-haute antiquité. Son nom vient d'un temple de Mars qui avait existé jadis sur cette butte. Carrières de plâtre. A l'O. et au bas de Montmartre, est un des cimetières de Paris dit cimetière du Nord.

MONTMÉDY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Meuse), sur la rive droite du Chiers; 1,967 habit. Place de guerre fortifiée par Vauban. Vinaigreries, tanneries, bonneteries. Montmédy a fait autrefois partie du duché de Luxembourg.

MONTMORENCY. Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), près de la forêt de Montmorency, à 15 kilom. N. de Paris, sur une éminence; 3,075 habit. Vallée délicieuse. Jadis château seigneurial détruit aujourd'hui; forêt magnifique; ermitage qui fut habité par Jean-Jacques Rousseau et Grétry. Beaux fruits, cerises renommées.

MONTMORENCY (Maison de). Une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la France, tire son nom de la terre de Montmorency, près de Paris, et a pour fondateur Bouchard, sire de Montmorency, qui figure dès 950 parmi les grands feudataires du duché de France. Les chefs de cette maison portaient autrefois les titres de *premiers barons chrétiens* et de *premiers barons de France*. Elle a fourni six connétables, douze maréchaux, quatre amiraux, plusieurs cardinaux et un grand nombre de généraux et d'hommes d'État distingués, et s'est alliée à plusieurs maisons royales.

MONTMORILLON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vienne), à 376 kilom. S. O. de Paris; 4,854 habit. Blanchisserie de toiles; biscuits et macarons. On y voit les ruines d'un temple gaulois.

MONTOIR, s. m. (pron. *montoar*). Grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. Il y a ordinairement des *montoirs* aux portes des hôtelleries de campagne. En Prusse il y a des *montoirs* sur les routes. | *Le côté du montoir*, Le côté gauche du cheval, ainsi appelé parce que c'est de ce côté qu'on monte ordinairement à cheval. | *Le côté hors du montoir, hors le montoir, hors montoir*, Le côté opposé au montoir.

MONTPELLIER (*Mons Puellarum* ou *Mons Pessulanus*). Géogr. Chef-lieu du département de l'Hérault, sur une colline au pied de laquelle coule le Lez, à 8 kilom. de la Méditerranée, à 752 kilom. S. de Paris; 49,320 habit. Chef-lieu d'une division militaire; évêché; église consistoriale calviniste; académie universitaire, faculté de lettres, de sciences et de médecine; école de pharmacie, école normale; bibliothèque publique, musée; jardin des plantes avec cabinet de physique et d'histoire naturelle. Air pur; vaste esplanade, belle promenade du Peyrou, bel aqueduc. Cathédrale remarquable, hôtel de la préfecture, théâtre; vaste hôpital. Industrie active : esprits dits *trois-six*, eau-de-vie, liqueurs, verdet et autres produits chimiques; soieries, tissus de coton, mousselines, rouenneries, couvertures de laine, draps lissés, ouvrages en paille; confitures, blanchisserie de cire, tanneries, raffineries, etc. Grand commerce de vins, esprits, huile d'olive, citrons et autres fruits. L'origine de Montpellier ne remonte pas au delà du viiie siècle. Elle fut, en 900, donnée en fief à un seigneur du nom de Guillaume, par l'évêque de Maguelonne, Ricuin. La seigneurie de Montpellier, devenue baronnie, fut donnée par Charles V à Charles le Mauvais, roi de Navarre, en 1365. Reprise plusieurs fois pour cause de félonie, elle passa définitivement au pouvoir de Charles VI, en 1382. Montpellier fut, au xvie siècle, un théâtre de guerres et de massacres entre les protestants et les catholiques. Les premiers, s'en étant emparés sous Henri III, se constituèrent en république, et conservèrent cette forme de gouvernement jusqu'en 1622, époque où Louis XIII se rendit maître de Montpellier après un siége long et meurtrier. Patrie de saint Roch, Broussonet, Cambacérès, Cambon, Roucher, Daru, etc. C'est une des plus jolies villes de France.

MONTRABLE, adj. Qui peut être montré. Si vous aviez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingts ans; elle n'est ni transportable ni *montrable*. (Voltaire.) Voilà une femme *montrable*.

MONTRE, s. f. (du lat. *monstrare*, montrer). Échantillon, portion, partie, morceau de quelque étoffe, ou portion d'une denrée quelconque qui est à vendre, et dont on veut faire apprécier la qualité. *Montre* de blé, d'avoine. Ce tissu n'est pas conforme à la *montre*. | *Acheter du blé, de l'orge, de l'avoine sur montre*, D'après l'échantillon que le vendeur a apporté au marché. Vendre sur *montre*. | Fig.

> Conserve à nos neveux une *montre* fidèle
> Des exquises bontés que tu tiens de ton zèle.
> (MOLIÈRE.)

| Ce que les marchands exposent au-devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre. Tout cela n'est mis que pour la *montre*, que pour servir de *montre*. La *montre* est séduisante et souvent trompeuse. | Fig. L'ambition paye bien ses gens de les tenir toujours en *montre* comme la statue d'un marché. (Montaigne.) | *Se mettre en montre, S'offrir en montre*, Se faire voir. Chez tous les anciens peuples, les femmes n'avaient pas la meilleure place au spectacle; elles ne *s'y mettaient pas en montre*. (J. J. Rousseau.) | Boîte ordinairement recouverte d'un verre, dans laquelle les orfèvres, les bijoutiers, les tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher. | Sorte d'armoires dans un magasin où sont placées les marchandises. | *Montre d'orgues*, Jeu de l'orgue, dont les tuyaux sont en étain poli et placés sur le devant de l'instrument. *La montre appartient au jeu de flûte*. Sa qualité de son est douce et pénétrante. | Fig. Parade, étalage. Nous avons beau faire *montre* d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même. (Massillon.) | Se disait de toute espèce de pompe, de représentation, telle qu'une cérémonie funèbre. Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa *montre*. (Montaigne.) | Apparence. La *montre* des blés est belle cette année. | Famil. *N'être que pour la montre*, Se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence et dont on ne se sert point. | Petite horloge renfermée dans une cuvette d'or et d'argent, qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage, ou pendue à la ceinture des femmes. *Montre* d'or, d'argent. Acheter une *montre*. Consulter sa *montre*. *Montre* émaillée, guillochée. Donner sa *montre* à réparer. L'homme ni la *montre* ne renferment l'intelligence qui les créa. (Boiste.) | Fig. La raison est une *montre* dont l'aiguille marche sans qu'on s'en aperçoive; si quelquefois elle s'arrête, il y a toujours au dedans de la *montre* un ressort qu'il suffit de mettre en mouvement pour donner du mouvement à l'aiguille. (Noël.) | On croit que les montres ont été inventées du temps de Charles-Quint, dans le xve siècle; elles étaient alors chères, rares

et très-grossières. On y trouvait une corde à boyau qui communiquait du ressort moteur aux rouages; il y entrait des poulies, un échappement très-imparfait, etc. Mais peu à peu le génie d'invention qui a présidé à l'horlogerie a tellement perfectionné le mécanisme, qu'il ne reste plus que peu de progrès à obtenir pour l'avenir. Les montres marines de Bréguet conservent une marche si constante, qu'elles rapportent souvent l'heure juste après de longues navigations. On distingue dans une montre plusieurs parties principales : le ressort moteur, la *spirale*, le régulateur du mouvement ou l'*échappement*, les rouages qu'on appelle le *mouvement*, la *fusée* et sa *chaîne*, le cadran, enfin la boîte. Les diverses pièces des montres sont fort grossièrement exécutées dans les fabriques où on les fait en grand nombre, toutes sur les mêmes calibres; elles sont livrées à la douzaine en *blanc*, c. à d. complètes quant à leurs parties (fusée, chaîne, spirale, rouage, balancier), mais non finies. L'ouvrier achève ensuite et finit la pièce pour la faire marcher tant bien que mal : cadran et boîte, tout se fait en manufacture et avec une promptitude qui étonne et permet de livrer à très-bas prix des appareils compliqués, qui sont aussi d'élégants bijoux. | *Montre marine*, Montre faite avec une extrême précision, pour donner des longitudes en mer. Elles sont enchâssées dans des boîtes qui ont deux mouvements à angle droit, afin que leur assiette demeure horizontale dans toutes les situations du navire, à l'aide d'un lest qui charge la boîte mobile sur ses axes et la maintient stable. V. CHRONOMÈTRE. | *Montre à répétition*, Montre qui sonne les heures. | *Montre à réveil*, Montre qui sonne d'elle-même à une heure marquée. | *Montre à sonnerie*, Montre qui sonne d'elle-même à l'heure, à la demie et quelquefois aux quarts. | *Montre à trois parties*, Celle qui est tout à la fois à répétition, à réveil et à sonnerie. | *Montre à savonnettes*, Montre dont la boîte a deux cuvettes, et qui, par conséquent, n'a pas de verre extérieur. On la nomme aussi *Montre de chasse*.

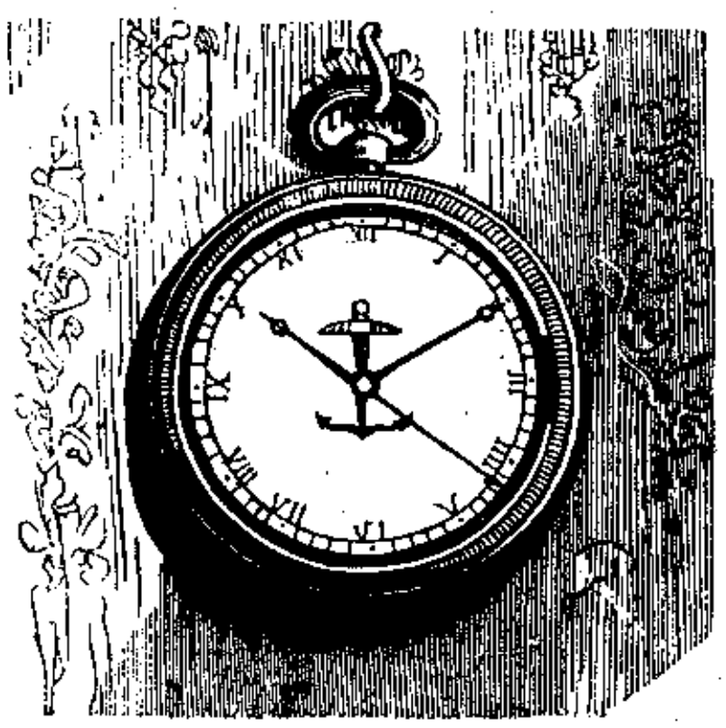

Montre marine.

MONTRÉ, ÉE, part. Qu'on fait voir, qu'on indique. Objet *montré*. Chemin *montré*. Personne *montrée*. Le tyran *montré* dans une cage de fer.

MONTRÉAL. Géogr. Ville du Bas-Canada, sur la côte S. de l'île de Montréal, île formée par le confluent du Saint-Laurent et de l'Ottawa, non loin d'une colline qui lui a valu son nom ; 80,000 habit., issus pour la plupart de colons français et parlant français. Évêché catholique. Nombreux établissements d'instruction publique et scientifiques. Commerce actif et florissant par le Saint-Laurent.

MONTRER, v. a. (du lat. *monstrare*, même sens). Indiquer. *Montrer* le chemin à quelqu'un. Il m'*a montré* l'arbre qu'il voulait faire couper. Je *montre* le but qu'il faut qu'on se propose. (J. J. R.)

Et son doigt le *montrait*, et son œil, pour le voir,
Perçait de l'horizon l'immensité profonde.
(C. DELAVIGNE.)

| Faire voir. Il m'*a montré* son ouvrage. Il faut *montrer* la vérité avec hardiesse à la postérité et avec circonspection à ses contemporains. (Voltaire.) | Fig. En vain la raison nous *montre* au doigt la vérité, les prestiges de l'imagination nous la dérobent. (Boiste.) | Fig. *Montrer le chemin aux autres*, Faire quelque chose que les autres imitent. | Fam. *Montrer son nez quelque part*, Se faire voir quelques instants en un lieu et s'en retourner aussitôt. | *Montrer quelqu'un au doigt*, S'en moquer publiquement. Partout on *montre au doigt* cet indigne magistrat. | *Il se fait montrer au doigt*, Se dit d'un homme qui excite les moqueries de tout le monde. | Fig. et vulg. *Montrer les talons*, S'enfuir, se retirer de quelque lieu. | Famil. *Cet habit montre la corde*, Il est si usé qu'on en voit la trame. | Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé. *Montrer* sa joie. *Montrer* de la douleur. *Montrer* de l'inquiétude. Ses yeux et ses sourcils *montraient* je ne sais quoi d'agité, de sombre et de farouche. (Fénelon.) | Enseigner. *Montrer* les mathématiques, la musique. *Montrer* à lire, à écrire. | *Montrer à vivre à quelqu'un*, Se dit par menace pour le corriger, le punir de sa faute, de son insolence. | Absol. Enseigner. Cet enfant apprend bien ce qu'on lui *montre*. | Se dit d'une vérité, d'un principe de morale, etc., qu'on développe au lecteur ou à l'auditeur, et, en général, de tout ce qu'on expose dans un discours. Fourier, dans ses ouvrages, nous *montre* tout ce que le principe d'association contient de fécond pour l'humanité. | Donner des marques, des preuves de quelque qualité, bonne ou mauvaise. *Montrer* de l'intrépidité, de la lâcheté, de la modestie. *Montrer* du dévouement aux principes démocratiques. | Faire connaître, prouver. Je lui *ai montré* qu'il avait tort et il est rentré dans la bonne voie. Il *montra* ce que la France seule pouvait. (Volt.)

Dieu saura nous *montrer*, par d'importants bienfaits,
Que sa parole est stable et ne trompe jamais.
(RACINE.)

| SE MONTRER, v. pr. Paraître, se faire voir. Le soleil ne *se montre* pas encore. L'art *se montre* plus dans une ode que dans une épître, dans un poème épique que dans une fable. (Condillac.) Laissez parler les médisants ; ils *se montrent* et se font connaître. (Boisto.) | *Se montrer tel qu'on est*, Ne rien dissimuler de ses sentiments. | *Il n'oserait se montrer*, Se dit de celui que la crainte d'être maltraité, ou la honte, soit de quelque affront qu'il a reçu, soit de quelque mauvaise action qu'il aurait commise, soit de quelque accident, de quelque malheur qui lui serait arrivé, oblige de se tenir caché. | *Se montrer digne de sa réputation*, Montrer par sa conduite que l'on est digne de sa réputation, etc. | Famil. *Se bien montrer*, Se conduire avec courage, avec fermeté, dans une affaire importante. | Fig. *Se montrer homme de courage; Se montrer humain, libéral, bon démocrate*, Faire voir par les effets qu'on est tel.

MONTREUIL. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais), sur la Canche, à 15 kilom. de son embouchure ; 3,305 habit. Place de guerre de deuxième classe; citadelle. Toiles, raffineries de sel; pâtés de bécasses estimés. On l'appelle aussi *Montreuil-sur-Mer*. | Village du départ. de la Seine, à 2 kilom. E. de Paris, près de Vincennes; 9,176 habit. Beaux fruits, pêches renommées. *Pêches de Montreuil*. On l'appelle aussi *Montreuil-sous-Bois*.

MONTROUGE. Géogr. Village du départ. de la Seine, au S. de Paris, immédiatement hors du mur d'enceinte; 4,215 habit. Fort, élevé en 1841. Carrière de pierres de taille, pépinières, fabrique de bougies, savons, colle forte, couleurs, vernis, produits chimiques. Un quartier de Paris, en deçà, s'appelle Petit-Montrouge; c'est là que se trouve l'entrée des catacombes.

MONT-SAINT-JEAN. Géogr. Village de Belgique (Brabant méridional), à 17 kilom. S. de Bruxelles, et à 2 kilom. S. E. de Waterloo. Près de là se livra, le 18 juin 1815, la célèbre bataille plus connue sous le nom de Waterloo.

MONT-SAINT-MICHEL. Géogr. Village du départ. de la Manche, à 18 kilom. S. O. d'Avranches. Ce village est bâti au pied d'un mont rocailleux qui à la marée haute forme une île. Au sommet du roc se trouve un château fort, renfermant les restes d'une abbaye transformée en maison centrale de détention, et qui a servi jusqu'en 1864 de prison d'État pour les condamnés politiques. L'origine du Mont-Saint-Michel remonte à l'année 708. Au moyen âge, ce fut un lieu de pèlerinage célèbre. L'abbaye du Mont-Saint-Michel est aussi extraordinaire par son architecture que par son site, et elle n'est pas moins curieuse comme monument historique. C'est dans la salle des chevaliers que Louis XI institua, en 1469, l'ordre de Saint-Michel; c'est là aussi que cet ordre tenait son chapitre annuellement.

MONTUEUX, EUSE, adj. (rad. *mont*). Qui est fort inégal, tout coupé de tertres, de collines, de monticules, de monts. Pays *montueux*. Région *montueuse*. Le terrain du Japon est en général *montueux*, pierreux et peu fertile. (Raynal.) Le cerf, dans les pays *montueux*, secs et chauds, a perdu la moitié de sa taille. (Buffon.)

MONTURE, s. f. (rad. *monter*). Bête sur laquelle on monte pour aller d'un lieu à un autre. La mule est une *monture* fort commode. Le cheval est la meilleure de toutes les *montures*. Les éléphants sont la *monture* ordinaire des princes orientaux. Si votre *monture* va bien, ne lui faites pas sentir l'éperon. (De Jussieu.) | Fig. *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, Il ne faut pas aller trop vite en rien. | Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. La *monture* d'une varlope. | *Monture de bride*, Ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. | *La monture d'un fusil, d'un pistolet*, Le bois sur lequel le canon et la platine sont montés. | *La monture d'un éventail*, L'assemblage des morceaux de bois ou d'autres matières qui servent à soutenir le papier ou l'étoffe d'un éventail. | Travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. On a payé la *monture* à part.

MONT-VALÉRIEN. Géogr. Montagne des environs de Paris où était un calvaire sous la Restauration, et dont on a fait sous Louis-Philippe une citadelle formidable.

MONUMENT, s. (pron. *monuman*; du lat. *monumentum*; fait de *monere*, avertir). Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire des hommes illustres ou des événements importants. Superbe *monument*. *Monument* durable, éternel. De magnifiques *monuments* embellissent cette ville. Ils comptent les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des *monuments* que les siècles ont effacés. (Massillon.) Quelle que soit la solidité que l'on donne aux *monuments*, un peu plus tôt, un peu plus tard, le temps les frappe et les renverse. (Raynal.) Les *monuments* sont une partie des annales des peuples. (Merlin.) | *Monuments publics*. Ce mot peut s'appliquer à tous les ouvrages de l'homme qui témoignent de quelque fait dont l'histoire peut s'enrichir, car un monument prend souvent ce caractère sans y avoir été primitivement destiné; ainsi un temple, un palais, une statue, un tableau, une inscription, une médaille, une charte, un livre, etc., deviennent, dans certains cas, des monuments historiques. | Édifices que nous croyons destinés à devenir, dans les siècles futurs, un témoignage de l'existence des générations présentes. | Par extens. Se dit de tous les signes, de toutes les marques, propres à transmettre à la postérité quelque chose de mémorable. | Édifice public ou particulier, qui impose par sa grandeur et par son ancienneté. Les *monuments* de l'antiquité, du moyen âge. | Dans le style soutenu, Tombeau. Lamennais a défendu qu'on élevât le moindre *monument* sur son cadavre; il a voulu se reposer dans la fosse commune, près des pauvres, dont il avait été l'éloquent défenseur. | *Monument funéraire* ou *funèbre*, Tombeau. Ils erraient au milieu de ces *monuments* funèbres. (Barthélemy.) | Fig. Grands objets de la nature. Les cavernes, les basaltes, les précipices sont autant de *monuments* des révolutions du globe. | Ouvrage durable de littérature, de science et d'art. Les ouvrages d'Homère sont un des plus beaux *monuments* de l'antiquité. Il n'y a en littérature que les *monuments* qui comptent. (Dussault.) | La grandeur, la richesse ou l'importance sont généralement les attributs des monuments les plus remarquables; mais ces qualités ne décident pas toujours du caractère monumental des édifices.

MONUMENTAL, ALE, adj. Qui a rapport aux monuments. Architecture *monumentale*. | Qui est de la nature des monuments. Statue *monumentale*. | Grandiose, durable. Style *monumental*. Poème *monumental*. Le *Dictionnaire universel* est un ouvrage *monumental* élevé à la littérature et aux arts.

MOPSUS. Mythol. Fameux devin, fils d'Apollon et de Manto, fille de Tirésias, fut prêtre d'Apollon à Claros. Il était le rival de Calchas, qui, vaincu par lui dans l'art de prédire, en mourut de chagrin. Après sa mort, Mopsus fut honoré comme un demi-dieu.

MOQUABLE, adj. Digne de moquerie; dont on doit, dont on peut se moquer. Ce pauvre monsieur! il entre dans une maison, dans une assemblée, il sent qu'on le reçoit comme une figure hétéroclite et *moquable*. (Marivaux.)

MOQUE, s. f. Mar. Bloc de bois qui a une forme presque circulaire, sur une certaine épaisseur, pour recevoir, dans une cannelure, sur sa circonférence, en estrope, le bout des étais de bas mâts et des colliers d'étais. | *Moque de civadière*, Celle où passe l'écoute de civadière. | *Moques du grand étai*, Gros caps de mouton que l'on met, l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont réunis par une ride.

MOQUÉ, ÉE, part. Dont on se moque. Un homme *moqué*. Une femme *moquée*. Les moqueurs sont *moqués*.

MOQUER (SE), v. pr. (du gr. μωκάω, même signif.). Rire de quelqu'un ou de quelque chose; tourner une personne ou une chose en ridicule. On *se moque* de vous. On *s'est moqué* de son habit à l'antique. Cela ne saurait être, on *s'est moqué* de vous. (Boileau.) Je *me moquai* de moi-même et de mes vaines alarmes. (J. J. Rousseau.) Le public se laisse souvent mener par les journalistes tout en *se moquant* d'eux. (La Harpe.) | Braver, mépriser, témoigner par ses discours qu'on ne fait nul cas d'une chose, qu'on ne s'en soucie point, qu'elle n'inspire pas la moindre crainte. Il *se moque* des remontrances de ses parents, des ordres de ses supérieurs. Il *se moque* de ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré. Le nombre des souffrants est infini, la nature *se moque* des individus. (Voltaire.) | Absol. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. C'est *se moquer* que de vouloir démontrer cet axiome. | Se tourner mutuellement en ridicule. *Nous nous moquons* les uns des autres. Le sage ne *se moque* que de lui-même. (Boiste.) | Prov. *C'est se moquer de Dieu et du monde que d'agir ainsi*, C'est fouler aux pieds toutes sortes de lois. | *Je m'en moque comme de l'an 40, comme de Colin-Tampon*, Je ne m'en soucie guère. | *La pelle se moque du fourgon*, Se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. | Faire quelque chose hors de propos. Je *me moque* de sortir quelque temps qu'il fasse, rien ne m'arrête. | Amuser par de fausses promesses. Les pauvres d'esprit sont engeance taillable et corvéable d'une tourbe d'adroits bateleurs qui *se moquent* d'eux. | *Moquer* s'emploie quelquefois avec le verbe *faire*. En affectant ces airs de génie foudroyé, ce jeune homme va *se faire moquer* de lui par la foule.

MOQUERIE, s. f. Paroles ou action par lesquelles on s'efforce de tourner en ridicule les personnes ou les choses. Être disposé à la *moquerie*. Se montrer sensible à la *moquerie*. La *moquerie* est souvent indigence d'esprit. (La Bruyère.) La *moquerie* n'est souvent qu'un sentiment vulgaire traduit en impertinence. (Mme de Staël.) La *moquerie* ridiculise les opinions les plus consolantes, les sentiments les plus tendres. (Boiste.) | La moquerie, c'est la plaisanterie dans ce qu'elle a de plus mordant, de plus âcre et de plus personnel. Il est des esprits qui naissent avec un invincible penchant à la moquerie : ce sont, en général, des esprits étroits, enclins à ne considérer les événements et les individus que par leurs côtés discutables et mesquins, par leurs défaillances et leurs misères. La moquerie ne prouve rien, sinon quelquefois l'ignorance et la mauvaise volonté de celui qui se moque. Quand on ne peut ni inventer, ni créer, ni produire, on se console de son impuissance en accablant de moqueries les hommes de génie et d'initiative. Souvent, au fond d'une moquerie, il est aisé de découvrir un mauvais sentiment; mais quelquefois la moquerie est innocente, ou ne tend qu'à flageller les vices et les ridicules.

MOQUETTE, s. f. Espèce de tapisserie qui se fabrique, soit à basse, soit à haute lisse, ou sur un métier à la Jacquart. Tapis en *moquette*. Meuble recouvert en *moquette*. | La *moquette* est *façonnée*, *veloutée* ou *épinglée*; cette dernière sorte s'appelle aussi *bouclée*. Elle diffère de celle qui est veloutée, en ce que la broche qui élève le fil est remplacée par un *tranche-fil*, outil tranchant qui, lorsqu'on la retire, coupe les boucles. La fabrication de la moquette, à l'aide du métier à la Jacquart, a d'abord été exécutée par un Anglais. Sallandrouze l'a pratiquée le premier en France dans sa manufacture d'Aubusson. Les moquettes qui résultent de ce travail ont conservé le nom de *moquettes anglaises*. La fabrication est pareille à celle des châles, sauf que la chaîne est composée de fils de différentes couleurs qui peuvent être changés très-facilement, parce que, au lieu d'être montés sur une même ensouple, ils sont ourdis sur des séries de roquetins ou bobines portées sur un bâti incliné que l'on nomme *contre*. Les moquettes se fabriquent en France, principalement à Abbeville, Amiens, Aubusson, Nîmes, Roubaix et Tourcoing. | T. de chasse. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége pour en attirer d'autres.

MOQUEUR, EUSE, adj. Qui se moque, qui a l'habitude de se moquer, de railler. Il est naturellement *moqueur*. Molière est moraliste, Regnard n'est que *moqueur*. (Ligne.) | Qui indique la moquerie. Sourire *moqueur*. L'air et le ton *moqueurs* ne conviennent qu'au démon, parfait dans son imperfection. (Boiste.) | Substantiv. Celui, celle qui raille, qui ne parle pas sérieusement. C'est un *moqueur*. C'est une *moqueuse*. | Prov. *Les moqueurs sont souvent moqués*, On est souvent puni par où l'on a péché. | S. m. Ornithol. Oiseau d'Amérique, du genre merle, qui imite aisément le chant des autres oiseaux. | Quelques autres oiseaux d'Amérique ont également reçu le nom de *moqueur* à cause de la même particularité de mœurs; tels sont le *moqueur roux*, le *moqueur cendré*.

MORA, s. f. Hist. anc. Division de l'armée spartiate, dans laquelle on ne recevait que des hommes libres, de trente à soixante ans. Sparte ne possédait que six *moras* dans son armée.

MORAÏ, s. m. Lieu consacré aux sépultures et au culte dans les îles de la Polynésie.

MORAILLER, v. a. Pincer ou saisir un cheval avec des morailles.

MORAILLES, s. f. pl. Espèce de tenailles de maréchal, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou lui faire subir quelque opération.

MORAILLON, s. m. (du bas bret. *moraille*). T. de serrur. Morceau de fer plat percé d'un œil où entre un anneau. On s'en sert pour fermer une porte avec un cadenas, dont on fait passer l'anse dans l'anneau; le *moraillon* est fixé au battant, et l'anneau au dormant. Le plus souvent le moraillon a un œil où l'on fait entrer un lasseret pour l'attacher au battant et permettre les mouvements nécessaires, afin d'y introduire l'anneau ou de l'en séparer. Quelquefois aussi le moraillon tourne à charnière sur un axe fixe. On varie la conformation de cette pièce de diverses manières. On se sert particulièrement de moraillons pour fermer les coffres, les malles, etc.

MORAINE, s. f. Constr. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé. | Amas de débris de rochers qui bordent les côtes ou le pied de tous les grands glaciers. | Laine qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

MORAIS, s. m. Un des mois des Arabes, qui répond à notre mois d'août.

MORAL, ALE, adj. Qui regarde les mœurs. Précepte *moral*. Œuvres *morales*. Contes *moraux*. Réflexions *morales*. Le bien politique comme le bien *moral* se trouve toujours entre deux limites. (Montesquieu.) Je ne connais qu'un sens aux affections duquel rien de *moral* ne se mêle : c'est le goût. (J. J. Rousseau.) | Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conforme à la morale. Un homme *moral*. Une société *morale*. Il est bien difficile à l'égoïste d'être *moral*. (Boiste.) | Qui ne tombe pas sous le sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence. Qualités *morales*. Ses facultés *morales* n'avaient rien perdu de leur énergie. (Raynal.) Le tact et le goût du beau, dans les métiers, sont un véritable sens *moral*. (Boiste.) | *Sens moral*, Interprétation qu'on donne à un texte, dans l'intention d'en tirer quelque instruction pour les mœurs. | *Certitude morale*, Certitude fondée sur de fortes probabilités. | *Preuve, démonstration morale*, Preuve, démonstration fondée non sur des faits et des calculs rigoureux, mais sur des raisonnements présentant de grandes probabilités. | *Vertus morales*, Celles qui ont pour principe les lumières de la raison. | S. m. Ensemble de nos facultés morales. Le *moral* est affecté. Cet homme est mieux partagé au physique qu'au *moral*. Le physique influe beaucoup sur le *moral* et le *moral* sur le physique. Le *moral* d'une personne. Le *moral* d'une armée. L'unique cause d'inégalité dans les esprits se trouve dans le *moral*. (Condillac.) | Toute la vie de l'homme démontre un antagonisme perpétuel entre ses principales facultés, entre sa raison et ses passions, sa volonté libre et ses désirs instinctifs ou involontaires, enfin entre le corps et l'esprit. Les moralistes qui ont le mieux étudié notre nature conviennent tous de ces luttes intérieures que chacun éprouve. De là est née cette proposition si connue, que le *moral* influe sur le physique, comme le physique sur le *moral*. Il faut frapper son *moral*.

MORALE, s. f. (du lat. *moralis*, moral; rad. *mos*, *moris*, habitude; *mores*, mœurs). Loi naturelle qui régit tous les êtres intelligents et libres, et d'après laquelle se caractérisent, dans leurs déterminations, le bien et le mal, la vertu et le vice, le mérite et le démérite, le devoir ainsi que le droit. La *morale* émane du législateur suprême; elle est obligatoire par elle-même; elle est universelle et immuable. | Science qui a pour objet l'étude de cette loi. Étudier la *morale*. Approfondir la *morale*. Rechercher et appliquer les vrais principes de la *morale*. Les calamités publiques tournèrent les esprits et les cœurs vers la *morale*. (Raynal.) | Partie de la philosophie qui traite de cette science. Le professeur en est arrivé à la *morale*. | Partie de toute religion; doctrine sur le bien et le mal, sur les devoirs. *Morale* du Christ. *Morale* de Mahomet. | Doctrine philosophique sur les rapports des hommes entre eux, sur le bien et le mal, sur les devoirs. *Morale* de Fourier. *Morale* de Fénelon. La *morale* des épicuriens, des stoïciens. Les Samoyèdes ont dans leur *morale* des singularités aussi grandes qu'en physique. (Voltaire.) | Conséquences morales, déductions logiques et relatives à la morale qu'entraînent telles ou telles idées admises. La *morale* de cet ouvrage est pure, saine, féconde. La *morale* d'une pièce. | Principes plus ou moins conformes à la loi morale d'après lesquels pense et se conduit une personne. *Morale* relâchée. *Morale* facile, indulgente. *Morale* sévère, rigoureuse, austère. *Morale* dépravée, dangereuse. | Science des mœurs en général. La *morale* est à coup sûr l'un des plus grands, des plus beaux et des plus utiles sujets d'étude qui puisse s'offrir à celui qui observe la vie des nations, soit en voyageant, soit en étudiant l'histoire de l'humanité. (Humboldt.) | Traité de morale. La *morale* d'Aristote. | Pensée qui termine une fable, un apologue. La *morale* de la fable du *Corbeau et du Renard*, de La Fontaine, est dans ces mots :

. . . . . Tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

| Réprimande, mercuriale. Faire la *morale* à quelqu'un. Je lui ai fait une *morale*. Faire une bonne *morale*. | La *morale* est la pratique du bien dans la conduite de la vie; comme science, c'est la science des devoirs qui règlent la conduite des hommes. La base de la morale, c'est le bien; son but, c'est encore le bien; il n'y a que des êtres doués de la notion du bien qui soient des êtres moraux. L'homme seul, sur la terre, parmi les êtres organisés, a des notions du bien et du mal; aussi la morale n'est faite que pour les hommes. Les animaux et les plantes n'en ont pas besoin. La morale suppose la liberté, car un acte n'est moral que par elle. La morale est faite pour l'homme, parce que lui seul est libre sur la terre. S'il y a, comme c'est probable, des êtres intelligents et libres dans d'autres mondes, ils ont une morale, et cette morale, comme la nôtre, doit avoir pour base et pour but le bien absolu, en dehors de toute considération de bien-être particulier. Les devoirs ou prescriptions morales sont déterminés par les rapports des êtres entre eux. L'homme est en rapport avec lui-même, avec le monde sensible qui l'entoure et avec le monde invisible qui l'enveloppe de son cercle mystérieux. Il a donc des devoirs à remplir à l'égard de lui-même, à l'égard des hommes et même à l'égard des animaux, enfin à l'égard de Dieu, son principe et sa fin. Cette considération nous donne trois subdivisions de la morale : morale privée, morale publique, morale divine ou religieuse. L'homme se doit à lui-même de se conserver et de se développer dans le sens de sa destinée. L'homme se connaît comme intelligence servie par des organes : il doit donc veiller à la double conservation et au double développement de son intelligence et de ses organes; il repoussera donc tout acte ou évitera toute négligence qui pourrait nuire à cette conservation ou à ce développement. De là nécessité pour le corps des soins hygiéniques, de propreté, d'exercice, de tempérance, etc.; de là aussi, pour l'intelligence, la nécessité de l'étude, de l'exercice et d'un système bien entendu d'éducation. Par là, l'homme arrive à un certain degré de perfection qui lui permet de se montrer un être vraiment supérieur, c. à d. un être concourant, par sa volonté et ses moyens, à l'accomplissement du bien; car ce n'est pas pour lui que l'homme devient puissant par le corps et par l'esprit, mais afin qu'il soit à même d'utiliser cette double puissance au profit de l'humanité, dont il fait partie. Donc les devoirs de l'homme envers l'humanité passent avant ses devoirs envers lui-même, puisqu'il ne se doit à lui-même que parce qu'il se doit à l'humanité. Comme l'action de l'homme, ainsi que toute action, se communique de proche en proche, ses devoirs à l'égard de l'humanité, en suivant la loi de cette communication, peuvent se traduire ainsi qu'il suit : devoirs à l'égard de la patrie, à l'égard du monde entier. Pour éclairer la marche de cette progression de devoirs, nous disons que l'homme se doit à sa famille, mais que la famille se doit à la commune, comme la commune se doit à l'humanité, comme l'humanité se doit au bien suprême. Dans cette progression, à mesure que l'objet du devoir se généralise davantage, la prescription devient plus impérieuse. Par exemple, comme individu, l'homme se doit à lui-même; comme membre de la famille, il doit plus à la famille qu'à lui; comme membre de la commune, il doit plus à la commune qu'à la famille, plus à la patrie qu'à la commune, à l'humanité plus qu'à la patrie. Celui qui agit ainsi suit les principes de la vraie morale, de la morale éternelle. Si quelque récompense au delà de cette vie lui est destinée, il l'espère, mais il ne l'exige

point; de même s'il avait failli quelquefois par ignorance, par erreur, ou même par faible volonté, sa connaissance des bontés ineffables de l'auteur de toutes choses l'empêche de redouter un dur châtiment; il espère plutôt trouver au delà de la tombe une douce main qui dissipe son ignorance, redresse ses erreurs, raffermisse sa volonté et le prépare à mieux parcourir une nouvelle étape dans le voyage que tous les êtres semblent accomplir à travers l'infini vers Dieu, principe et fin de toutes choses. (Benj. Barbé.) La *morale* des spirites est pure.

MORALEMENT, adv. Suivant les règles de la morale. Nous ne commençons à vivre *moralement* que quand nous commençons à ordonner nos pensées, à les tourner vers un certain avenir et à prendre une espèce de consistance. (Buffon.) Nulle bonne action n'est *moralement* bonne que quand on la fait comme telle. (J. J. Rousseau.) | *Moralement parlant*, Vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale. Cela est vrai *moralement parlant*. | On dit, dans le même sens : Cela est *moralement* impossible, *moralement* sûr.

MORALISATEUR, TRICE, adj. Qui est propre à moraliser. Principe *moralisateur*. Doctrine, éducation *moralisatrice*. Le but de cet ouvrage est essentiellement *moralisateur*.

MORALISATION, s. f. (pron. *moralizasion*). Action de rendre moral, de donner des principes moraux. La *moralisation* des masses.

MORALISER, v. n. Faire des réflexions morales, des dissertations morales. Avez-vous bientôt achevé de *moraliser*? Je commence à m'échauffer beaucoup. (Brueys.) | Fig. Servir de leçon morale. Tout événement *moralise*. (La Motte.) | V. a. Famil. Faire de la morale ou une morale à quelqu'un. On perd son temps à *moraliser* ce mauvais sujet. | Rendre moral. *Moraliser* un peuple, une société. Le travail élève et *moralise* l'homme. La société doit recueillir et favoriser tout ce qui tend à *moraliser* les hommes, et proscrire tout ce qui tend à les démoraliser. (Boiste.) *Moralisons* l'Espagne.

MORALISEUR, EUSE, s. T. de plaisanterie. Celui, celle qui affecte de parler morale. C'est un *moraliseur* éternel. | Se dit quelquefois, par dénigrement, même de celui qui moralise à propos.

MORALISME, s. m. Tout système de philosophie qui néglige les études psychologiques et ontologiques, pour s'attacher exclusivement à la morale. | Croyance religieuse des personnes qui laissent de côté le dogme et même le culte pour ne s'occuper que de bonnes œuvres.

MORALISTE, s. Homme ou femme auteur d'un ouvrage sur les mœurs; écrivain qui traite de la morale; philosophe qui raisonne sur les principes des mœurs. Bon *moraliste*. Les *moralistes* ne sont pas toujours d'accord. Les *moralistes* de l'antiquité. Les *moralistes* modernes. Les *moralistes* sont comme les chimistes, qui préparent les remèdes pour les autres et s'en servent rarement. (Noël.) | Fig. L'esprit de domination, réduit à l'impuissance, se fait *moraliste*. (Boiste.) | Suffit-il d'écrire sur les mœurs pour être un moraliste? Ne faut-il pas, pour mériter ce titre, enseigner directement, inculquer avec suite et autorité, à ceux qui en ont besoin, les préceptes, les conseils et les lois de la morale? C'est en se plaçant à ce point de vue que les anciens considéraient le rôle du moraliste dans la société.

MORALITÉ, s. f. Rapport des actions humaines avec les principes de la morale. La *moralité* d'un acte. C'est la *moralité* d'un fait, et non sa simple matérialité, qui le constitue crime ou délit. | Caractère moral d'une personne, ses mœurs, ses principes. S'informer de la *moralité* d'une personne. Exiger des certificats de *moralité*. Se porter garant de la *moralité* de quelqu'un. La morale est dans la tête et la *moralité* dans le cœur. (Boiste.) | Réflexion morale. Tirer des *moralités* d'une histoire, d'une pièce de théâtre. Laissons un moment les *moralités*. (J. J. Rousseau.) | Sens moral que renferme un discours fabuleux ou allégorique. La *moralité* d'un apologue. Il y a une belle *moralité* cachée sous cette fable. | Petite pièce de vers qui contient un précepte utile pour se bien comporter dans le commerce de la vie. | Conscience, discernement moral. Les actions des insensés sont privées de *moralité*. | *Moralité chrétienne*, Pièce de théâtre que représentaient les clercs de la basoche. | Les morceaux de littérature ancienne, appelés *moralités*, ne furent point d'abord destinés à être joués sur un théâtre. C'étaient des poèmes, quelquefois fort longs, imaginés ou traduits des anciens, et contenant des enseignements utiles aux diverses classes de la société. On peut ranger au nombre de ces premières moralités une foule de traductions de livres saints, de légendes, de contes dévots, de poèmes religieux. La seconde espèce de moralités était destinée à la représentation théâtrale. Pendant cent cinquante ans, les moralités eurent le privilége d'attirer de nombreux spectateurs. On a joué une *moralité*.

MORAT. Géogr. Bourg de Suisse (Fribourg), sur le lac de Morat; 1,900 habit. Charles le Téméraire y fut complétement battu par les Suisses le 22 juin 1476. Avec les os des Bourguignons fut élevé le célèbre ossuaire de Morat, qui fut détruit par les Français en 1798. On y a érigé un obélisque en pierre en 1822. | Le *lac de Morat*, formé par la Broye, baigne les cantons de Vaud et de Fribourg, et verse ses eaux dans le lac de Neuchâtel; il a 8 kilom. sur 3. Ce lac est très-poissonneux.

MORATOIRE, adj. (du lat. *mora*, retard). Jurisp. Qui accorde un délai. | *Lettres moratoires*, Lettres d'État qui accordaient un délai. | *Intérêts moratoires*, Intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice; ils sont dus à raison du retard apporté au payement d'une créance exigible.

MORAVE, adj. et s. Celui, celle qui habite la Moravie; qui appartient à la Moravie ou à ses habitants. | *Royaume morave*, Etat fondé, vers 805, par Tadéus, chef des Moraves, qui, après avoir lutté avec les autres Slaves contre les Francs, s'arracha du joug des Avares et des Bohêmes, et se mit sous la protection de Charlemagne. Le royaume morave, indépendant sous Zwentibold, en 874, fut détruit en 904, par les Madgiars et les Bohêmes. | *Frères moraves*. Association religieuse qui se forma, vers le milieu du XVe siècle, des débris des hussites de la Bohême. Mécontents de la tendance au catholicisme par laquelle les calixtins étaient parvenus à assurer la prépondérance à leur parti en Bohême, ils refusèrent d'accepter les *compactata* passés avec les calixtins au concile de Bâle (30 novembre 1433). Dès l'année 1457, ils commencèrent, sous la direction d'un curé, Michel Bradacz, à former une communauté séparée, et à se distinguer du reste des hussites par le nom de *Frères bohêmes* ou *Frères de l'unité*. Malgré la dure oppression des calixtins et des catholiques, et sans opposer de résistance à la force, les *Frères bohêmes* propagèrent si bien leurs doctrines par la persévérance dans leur foi et la pureté de leurs mœurs, qu'en 1500 le nombre de leurs communautés s'élevait à deux cents, ayant toutes des temples élevés à leurs frais. Leurs statuts étaient modelés sur l'organisation des premières communautés chrétiennes. Ils cherchaient à rétablir la même pureté de mœurs, et, pour atteindre ce but, ils excluaient de leur association les gens adonnés aux vices, veillaient soigneusement à la séparation des sexes, et exerçaient leur surveillance jusque dans l'intérieur de la vie privée. Grâce à leur alliance étroite avec les réformés, ils conservèrent et conservent encore leur ancienne constitution. Outre les établissements des Frères moraves dans la Lusace, la Silésie et d'autres provinces allemandes, nous citerons ceux de Zeyst, en Hollande; de Fulneck, en Moravie; de Fairfield, Akbrook, en Angleterre; du Gracehill, en Irlande; de Sarepta, en Russie, etc. Hors de l'Europe, ils ont établi un certain nombre de missions, dont les plus florissantes sont celles de Saint-Thomas, dans les Antilles; de Bethléem, de Nazareth, de Litiz et de Salem, dans les États-Unis. Ils ont aussi des missionnaires dans le Groënland, le Labrador, la Guiane, le pays des Hottentots, l'Égypte et l'Indoustan. La morale des frères *moraves* est très-pure.

MORAVIE. Géogr. Partie de l'empire d'Autriche, qui, jointe à la Silésie autrichienne, forme le gouvernement de *Moravie et Silésie*, et est située à l'E. de la Bohême, à l'O. de la Hongrie, au S. de la Silésie prussienne et au N. de l'Autriche; 26,080 kilom. carrés; 2,000,000 d'habitants; chef-lieu, Brünn. Beaucoup de montagnes. Contrée arrosée par la March ou Morava et par ses affluents; l'Oder et la Vistule y ont leur source. Climat âpre, sol médiocrement fertile; gros bétail, moutons, chèvres, etc.; ours, loups-cerviers et autres bêtes fauves. Argent, fer, cuivre, alun, soufre, vitriol, topazes et autres pierres précieuses, etc. Industrie active : toile, coton, lainages, papeteries, ustensiles de fer, etc.

MORBEUX, EUSE, adj. (du lat. *morbus*, maladie). Méd. Qui tient à l'état de maladie, qui en est l'effet. Symptômes *morbeux*.

MORBIDE, adj. (du lat. *morbus*, maladie). Méd. Qui a rapport à la maladie; qui caractérise une maladie. Phénomène *morbide*. Affection *morbide*. | Peint. Se dit des chairs délicatement exprimées.

MORBIDESSE, s. f. (de l'ital. *morbidezza*, mollesse, délicatesse). Nom qu'on donne, dans les arts, à ce qui semble, dans l'imitation de la nature, avoir cette délicatesse, cette mollesse qu'offre la nature elle-même. Le défaut opposé au mérite de la *morbidesse* est un style sec et léché. | S'est dit pour Qualité de ce qui est doux au toucher, et, par extens., Délicatesse, souplesse dans les attitudes, la démarche et les manières; mollesse aimable, mêlée de langueur. Elle se distingue par une sorte de *morbidesse*.

MORBIFIQUE, adj. (du lat. *morbificus*; fait de *morbus*, maladie; *facere*, faire). Méd. Qui cause la maladie. Principe *morbifique*. Humeur *morbifique*. Miasmes *morbifiques*. | Qui appartient à la maladie.

MORBIHAN. Géogr. Département formé d'une partie de l'ancienne Bretagne, et qui tire son nom d'une baie sinueuse et parsemée d'îles, appelée le *Morbihan* ou *petite mer*; borné, au N., par le départ. des Côtes-du-Nord; à l'E. par ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure; au S. par l'Océan; à l'O. par le départ. du Finistère; 681,707 hectares; 501,084 habit.; chef-lieu, Vannes. Côtes très-découpées; beaucoup de landes incultes. La presqu'île de Quibéron et les îles de Groix et de Belle-Ile font partie de ce département. Fer, plomb, cristal de roche, ardoises, pierres de taille, terre à potier, sable émeri. Grains de toute espèce, millet, lin, chanvre, cidre, un peu de vin; excellent beurre. Bétail, chevaux, abeilles. Peu d'industrie; commerce maritime et de transit. Le Morbihan est divisé en 4 arrondissements (Lorient, Napoléonville, Ploërmel, Vannes), 37 cantons, 243 communes.

MORBLEU, interj. Sorte de jurement qui signifie *Mort à Dieu*. *Morbleu*! vivent les gens pleins d'imaginative! (Regnard.) *Morbleu*! je trouve la pièce détestable. (Molière.)

MORCEAU, s. m. (pron. *morso*; du bas lat. *morsellus*, dim. de *morsus*, morsure, action de mordre). Partie détachée d'un tout. Un *morceau* de pain. Un *morceau* de bois. Un *morceau* d'étoffe. Mettre une chose en *morceaux*. Tout fut mis en *morceaux*, pas un seul n'échappa. (La Fontaine.) | Absol. Partie séparée d'une chose solide et bonne à manger. Un *morceau* de pain, de viande. Il me fut impossible d'avaler un seul *morceau*. (J. J. Rousseau.) | Fig. Les hommes sont comme les malades et les enfants, il faut ne leur donner le pain de la vérité que par petits *morceaux*. (Boiste.) | Famil. *Manger un morceau*, Prendre quelque nourriture à la hâte. | Fig. et famil. *Mâcher les morceaux à quelqu'un*, Expliquer et lui faciliter tout ce qu'il a à faire par des renseignements positifs. | *Tailler les morceaux à quelqu'un*, Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. | *Rogner les morceaux à quelqu'un*, Diminuer ses profits, ses revenus. | *Aimer les bons morceaux*, Aimer la bonne chère. | Portion, partie non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. Un *morceau* de terre. Un *morceau* de pré. *Morceau* d'héritage. Cette ferme consiste en plusieurs *morceaux* de terre éloignés les uns des autres. | Partie d'un ouvrage d'esprit remarquable. L'épisode de Velléda est le plus beau *morceau* des *Martyrs*. | Ouvrage d'art distingué par de belles qualités. Un *morceau* d'architecture, de sculpture, de peinture. La Vénus de Milo est un des plus beaux *morceaux* connus. | Se dit également de tout autre objet que ceux qui concernent les arts, les sciences et les lettres. | Anat. *Morceau du diable* ou *morceau frangé*, Nom que l'on donne au pavillon de la trompe de Fallope, qui est comme frangé ou découpé en plusieurs languettes, dont une s'attache à l'ovaire et les autres flottent dans le bas-ventre. | Mus. *Morceau d'ensemble*, Morceau à diverses parties chanté à plusieurs voix. Le *morceau d'ensemble* a été bien exécuté.

MORCELÉ, ÉE, part. Divisé en morceaux. Champ, bois *morcelé*. Héritage *morcelé*. Terre *morcelée*. C'est une plaine *morcelée* et coupée en lagunes. (Raynal.) | Fig. Ils n'avaient que des notions morcelées. (Malte-Brun.) | *Style morcelé*, Style coupé par petites phrases. | Se dit par opposition à Style périodique et nombreux.

MORCELER, v. a. (rad. *morceau*). Diviser en morceaux. *Morceler* une terre, un héritage. *Morceler* un bloc de marbre. | Fig. *Morceler* un sujet. Je n'aime pas qu'on *morcèle* ainsi l'histoire. (Voltaire.)

MORCELLEMENT, s. m. (pron. *morsèleman*). Action de morceler, de diviser les propriétés, les terres; substitution de la petite à la grande et moyenne propriété. *Morcellement* d'un domaine. *Morcellement* territorial. Le *morcellement* du sol est favorable aux progrès de la démocratie et accroît le bien-être parmi les populations agricoles.

MORDACHE, s. f. (rad. *mordre*). Espèce de tenailles en bois dont les deux branches sont élastiques, réunies par un de leurs bouts, et façonnées par l'autre en manière de pince. | Instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches et à les arranger sans peine dans une cheminée.

MORDACITÉ, s. f. (du lat. *mordacitas*, fait de *mordere*, mordre). Qualité corrosive par laquelle un corps agit sur un autre et le dissout en tout ou en partie. La *mordacité* de l'eau forte. | Fig. Carac-

tère mordant ; qualité de ce qui est mordant, en littérature. La *mordacité* de Voltaire. La *mordacité* du style d'un auteur. La *mordacité* d'une épigramme, d'une satire. La *mordacité* des satires de Victor Hugo.

MORDANÇAGE, s. m. T. de teint. Action d'appliquer un mordant pour faire prendre la teinture sur les étoffes. Le *mordançage* s'exécute à températures différentes, suivant qu'on agit sur la laine, le lin ou le coton. Un *mordançage* bien fait.

MORDANCÉ, ÉE, part. Sur quoi l'on a opéré le mordançage. Des étoffes *mordancées*.

MORDANCER, v. a. T. de teint. Appliquer un mordant sur une étoffe pour y déterminer la fixation des couleurs qui ne s'y attacheraient pas seules. Pour *mordancer* le coton ou le lin, la température du mordant ne doit pas s'élever au delà de 35 à 45° centigrades. (Encycl.)

MORDANT, ANTE, adj. Qui mord ordinairement, qui a de la disposition à mordre. | T. de chasse. *Bêtes mordantes*, Se dit du blaireau, du renard, de l'ours, du loup, de la loutre, etc. | Qui a une qualité corrosive. Acide *mordant* En vain notre art contre elle arme les sels *mordants*. (Delille.) | Fig. Qui censure, qui critique avec malignité. Esprit *mordant*. Style *mordant*. Plume *mordante*. Une satire *mordante*. Les critiques *mordantes*.

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa *mordante* hyperbole.
(BOILEAU.)

| S. m. Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles, que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. Un bon *mordant*. Le papier, le vélin, le taffetas, etc., se dorent facilement avec différents *mordants*. | Agent à l'aide duquel on décape ou corrode les surfaces métalliques. | Substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. | Fig. L'âme prend à la longue une teinture des affections vertueuses ; l'intérêt qu'elles lui inspirent leur sert comme de *mordant*. (Marmontel.) | *Cette voix a du mordant*. Le timbre en est sonore et pénétrant. | Ce qui est original et piquant. Hardi dans ses compositions, plein de verve et de *mordant*, il possédait toutes les qualités que comportaient ses défauts. (Balzac.) | *Avoir du mordant dans l'esprit*, Avoir du piquant, de l'originalité dans l'esprit. | Sorte de pince courte et sans branches, dont se sert le fabricant de clous d'épingles pour serrer le clou afin d'en faire la pointe. | Espèce de mâchoire de bois à l'usage du parcheminier. | T. d'imprim. Tringle de bois avec laquelle le compositeur retient la copie sur le visorium. | Dans plusieurs arts, Instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, à pincer, à mordre quelques objets. | T. de charpent. Manière de couper le bout d'une pièce de bois pour l'assembler avec une autre, en faisant un tenon à mi-bois, et coupant l'épaulement à onglet. | Dans les fabriques de tapisserie de laine hachée, Composition dont on se sert pour fixer la laine sur la toile ou sur le papier. On doit faire usage de *mordant* pour ce travail. | Mus. Trille qui n'est pas achevé, et qui s'opère sur les notes de peu de durée.

MORDELLE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, au corps allongé, arqué, terminé par une longue tarière acuminée. On en compte plus de cent espèces, partout répandues, et vivant sur les fleurs et sur les plantes ; leurs larves vivent dans le bois. Les *mordelles* ont des mouvements circulaires fort brusques.

MORDICANT, ANTE, adj. (du lat. *mordicans*, même sens). Acre, picotant, corrosif. Sel, suc *mordicant*. Humeurs *mordicantes*. | Méd. Se dit d'une modification de la chaleur cutanée qui imprime une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau. C'est la chaleur âcre.

MORDICATION, s. f. (pron. *mordikasion*). Méd. Picotement. | Action de ce qui est mordicant.

MORDICUS, adv. (du lat. *mordicus*, avec les dents). Avec ténacité. Inusité au propre. | Fig. *Soutenir ses opinions mordicus*, Les soutenir avec obstination. Je ne m'arrête point *mordicus* à mon opinion ; l'obstination est le propre de la bête. (Ghérardi.) Je soutiendrai *mordicus* que la France est libérale.

MORDIÈ ! Interjection qui s'emploie dans le même sens que *Morbleu*. *Mordié* ! je me bats l'œil du *Mercure* et de toi. (Boursault.)

MORDIENNE, s. f. Par la mort de Dieu. Ne s'emploie que dans cette loc. adv. et vulg. : *A la grosse mordienne*, Sans façon, sans finesse, avec sincérité. Nous nous contentâmes d'appeler tout *à la grosse mordienne*. (Sorel.)

MORDIEU ! interj. Jurement qui signifie Par la mort de Dieu. Il était autrefois en usage dans l'ancienne comédie. *Mordieu* ! que le curé est bête !

MORDILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de mordiller, de mordre légèrement.

MORDILLÉ, ÉE, part. Mordu légèrement. Un biscuit *mordillé*. Une pomme *mordillée*.

MORDILLER, v. a. (*ll* mouillées ; du lat. *mordicare*, même sens). Mordre légèrement et à plusieurs reprises. Cet enfant *mordille* tout ce qu'il a dans les mains. La jolie enfant *mordillait* sa mère. | Absol. Les jeunes chiens aiment à *mordiller*.

MORDORÉ, ÉE, adj. (de *more* ou *maure*, brun et doré). Qui est d'une couleur brune avec un reflet d'or ou d'orangé, comme l'aile du hanneton. Drap *mordoré*. Couleur *mordorée*. Cyprin *mordoré*. Sylvie *mordorée*. | S. m. Couleur mordorée. Le *mordoré* est une couleur sévère. | Espèce de bruant de l'île de la Réunion. | Espèce de tangara. | Espèce de pigeon. Il avait dans son colombier des *mordorés*.

MORDRE, v. a. Serrer, diviser avec les dents. Un chien qui *mord* les passants, qui se jette sur les passants pour les *mordre*. Ce renard l'*a mordu*. J'ai beau frotter mon front, j'ai beau *mordre* mes doigts. (Boileau.) Il se défend et cherche même à se venger en *mordant* avec autant d'acharnement que de cruauté. (Buffon.) Voulez-vous *mordre* la terre, comme Nabuchodonosor ? (G. Sand.) | Serrer avec le bec, en parlant des oiseaux. Ce perroquet *mord* ceux qui l'agacent. | Se dit aussi de certains insectes. Les puces, les punaises m'*ont mordu*, cette nuit. | Poétiq. *Mordre la poussière*, Être tué dans un combat. | Les graveurs disent que *l'eau-forte mord la planche*, pour dire qu'elle coupe la planche de cuivre dans les endroits où elle la touche. | Les teinturiers disent qu'*une étoffe mord la teinture*, pour dire qu'elle prend la couleur. | Mar. *Mordre le fond*, Se dit d'une ancre qui enfonce une de ses pattes dans la vase, le sable ou les accidents des terrains sous-marins. | Creuser, entamer les métaux. La lime *mord* l'acier, et l'oreille en frémit. | Fig. Médire, critiquer. Pour *mordre* le prochain, une vieille bouche édentée vaut mieux que les blanches dents de la belle jeunesse. | V. n. *Mordre* dans un morceau de pain. | *Les poissons mordent à l'hameçon*, Ils avalent l'appât attaché à un hameçon. | Fig. et famil. *Mordre à l'hameçon*, Prêter l'oreille aux propositions spécieuses faites dans le dessein de tromper. | On dit, à peu près dans le même sens, *Mordre à la grappe*. | Imprim. *La frisquette mord*, Se dit lorsqu'une ou plusieurs des bandes de la frisquette couvrent quelques portions de page, et les empêchent de recevoir l'impression. | Prov. et fig. *Chien qui aboie ne mord pas*, Ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas à craindre. | Fig. et famil. Commencer à *mordre* à une langue, à une science. Je commençais à *mordre* aux mathématiques. Je crois que c'est le langage des antipodes, le diable n'y *mordrait* mie. (Rabelais.) | Fig. Médire, reprendre, critiquer. Nous *mordons* trop facilement notre prochain.

Esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout *à mordre*.
(LA FONTAINE.)

| Faire une impression, se fixer. Cette pensée, cette morale, cette réflexion *mord*, ne *mord* pas sur son esprit. | SE MORDRE, v. pr. Se serrer quelque partie du corps avec les dents. *Se mordre* la langue. | Famil. *Allez vous y faire mordre*, Fiez-vous-y. | Fig. *Se mordre la langue*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit ou qu'on ne veut pas exprimer. | *Se mordre la langue d'avoir parlé*, S'en repentir. | *S'en mordre les doigts, s'en mordre les pouces*, Se repentir d'une chose qu'on a faite. | Se serrer mutuellement quelque partie du corps avec les dents. Ils *se sont mordus* à la figure.

MORDU, UE, part. Serré, divisé avec les dents. Être *mordu* d'un chien enragé. | Bot. *Feuilles mordues*, Celles dont le sommet obtus et tronqué est remarquable par une ou plusieurs découpures ou déchirures, qui semblent avoir été faites par les dents d'un animal broutant. | Mar. Se dit d'un garant de palan serré, pris entre un des courants et une des poulies de ce palan.

MORE, adj. et s. De la Mauritanie. V. MAURE.

MORÉACÉES, s. f. pl. (de *morus*, mûrier, genre type). Bot. Famille de plantes détachée de celle des urticées, renferme des arbres ou arbrisseaux à suc aqueux ou lactescent. Le fruit est un akène monosperme. On dit aussi *Morées*.

MOREAU, adj. m. Se dit d'un cheval extrêmement noir. Un cheval *moreau*, de poil *moreau*.

MOREAU (J. VICTOR). L'un des plus grands généraux de la République, né à Morlaix en 1763. En 1792, il devint chef d'un bataillon de volontaires, puis alla servir sous Dumouriez, fut nommé général de brigade en 1793, et général de division en 1794. Il fut mis à la tête des armées du Rhin, battit l'archiduc Charles et le força de se replier sur le Danube : mais bientôt après il se vit contraint de s'arrêter devant des forces supérieures, et effectua cette belle retraite qui suffirait pour immortaliser son nom. En 1801, Moreau, mécontent du premier consul Bonaparte, noua des relations avec Pichegru et Georges Cadoudal. Il fut arrêté, et, à la suite d'un procès fameux, condamné à une détention de deux années, qui fut commuée en un exil aux États-Unis. Des propositions lui ayant été faites de la part de l'empereur de Russie, Moreau, toujours irrité contre Bonaparte, les accepta et consentit à porter les armes contre sa patrie. Il débarqua à Gothembourg le 24 juillet 1813 ; mais à peine fut-il arrivé au quartier-général des alliés, devant Dresde, qu'il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon, le 26 août 1813. Il mourut quelques jours après. L'histoire l'a flétri comme traître à sa patrie.

MORÉE (l'ancien Péloponèse). Géogr. Presqu'île qui termine la Grèce au Sud. Cette presqu'île a environ 240 kilom. sur 215, et 600,000 habit. ; elle est liée à l'Hellade par l'isthme de Corinthe, et a pour bornes la mer Ionienne à l'O., l'Archipel à l'E., la Méditerranée au S., le golfe de Corinthe au N. Elle forme aujourd'hui cinq provinces du royaume de Grèce, savoir : Argolide et Corinthie, Achaïe et Élide, Arcadie, Messénie, Laconie. Montagneuse, surtout au centre, elle a une température et un climat très-variés ; le sol y est en général fertile : grains, vin, huile, fruits, surtout raisin et mûres. Gros bétail, mouflons, moutons, chèvres, mais aussi beaucoup d'animaux farouches. Abeilles, vers à soie. Pêche lucrative. La Morée doit son nom à l'immense quantité de mûriers (*morus*) dont elle se couvrit au VIe siècle. Ce pays, après avoir été longtemps indépendant et avoir formé plusieurs petits États (V. PÉLOPONÈSE), fit partie de l'empire romain, puis de l'empire d'Orient, fut occupé en 1204 par les Français, puis par les Vénitiens, par les Turcs de 1463 à 1479, leur fut repris par Venise en 1687, mais fut encore reperdu en 1711, et définitivement cédé à la Porte par la paix de Passarowitz (1718). Les Turcs en firent un eialet ou pachalik, celui de Tripolitza, divisé en dix-sept cantons, régis par des voïvodes, plus le Maïna, qui de fait était indépendant. | *Campagne de Morée*. En 1821, le soulèvement des Grecs contre les Turcs avait excité au plus haut degré l'intérêt de l'Europe ; des secours leur avaient été envoyés par les comités de France et d'Angleterre. Cependant, malgré ces ressources, malgré la valeur de leurs chefs, les Grecs étaient vaincus par les Turcs et les Égyptiens, lorsque les puissances résolurent d'intervenir dans le débat. La flotte turque fut anéantie à Navarin en 1827, et, l'année suivante, une armée française chassa les Turcs de la Morée.

MORÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, renfermant plusieurs espèces à fleurs blanches, jaunes, bleues ou rouges, et toutes originaires des contrées chaudes du globe.

MORELLE, s. f. Bot. Genre type de la famille

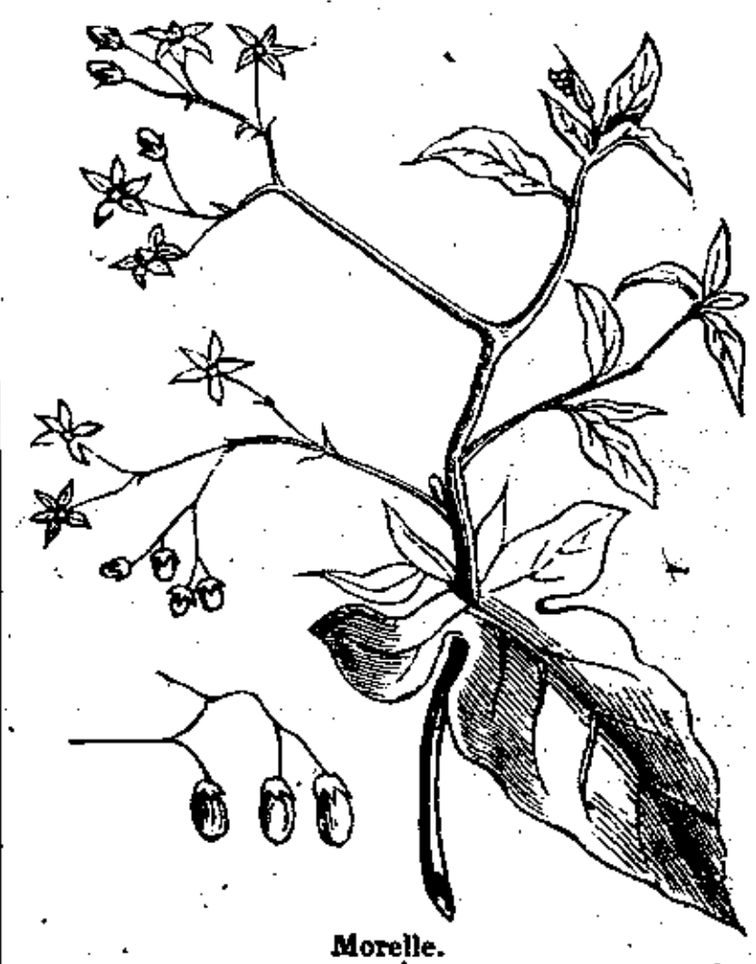

Morelle.

des solanées, ainsi nommé à cause de la couleur noire de ses fruits ou baies, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou en cuisine. Ce genre est l'un des plus nombreux que l'on connaisse ; on estime le nombre de ses espèces à près de huit cents. Il se compose de plantes herbacées, sous-frutes-

centes, quelquefois arborescentes, qui croissent dans les parties tropicales et tempérées du globe, et dont plusieurs sont cultivées en pleine terre dans nos départements du Midi. A ce genre appartiennent la *Morelle mélongène*, appelée aussi *Aubergine*, et la *Tomate* ou *Pomme d'amour*.

MORELLY. Écrivain communiste du XVIIe siècle, qui fut précepteur à Vitry-le-Français. Il publia d'abord quelques écrits sur la morale (*Essai sur l'esprit humain; Essai sur le cœur humain*) que l'on attribue faussement à son père. Il fit paraître en 1751 *le Prince, ou Système d'un sage gouvernement*, système d'organisation sociale dont il reproduisit les idées en 1753 dans la *Basiliade, ou Naufrage des îles flottantes*, ouvrage qui affecte la forme d'un poème. Il y décrit le bonheur d'un peuple délivré des préjugés et n'obéissant qu'à la *nature* et à la *vérité*. Il compléta en 1755 l'exposé de sa doctrine dans son *Code de la Nature*, où il donne pour fondement à la société la *communauté des biens*. Morelly paraît avoir fort peu mêlé sa vie à l'histoire de son temps, soit crainte de persécutions, soit dédain philosophique; on ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort.

MORÉNA (SIERRA), c. à d. *Chaîne noire*. Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, au N. de l'Andalousie, qui sépare le bassin du Guadalquivir de celui de la Guadiana. Elle tire son nom des chênes à kermès, des cistes, des bruyères et autres arbustes à feuillage sombre dont elle est couverte. Elle renferme des mines d'argent, de plomb, de cuivre et de mercure. Cette chaîne de montagnes se prolonge jusqu'à l'extrémité méridionale du Portugal.

MORENDO, s. m. (de l'ital. *morendo*, en mourant). Mus. Se dit d'un decrescendo jusqu'à la cessation totale du son.

MORÈNE, s. f. Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, dont on ne connaît que deux espèces. Ces plantes croissent dans les eaux tranquilles.

MORÉRI. Savant compilateur, né en 1643 à Bargemont, mort en 1680. Il fit paraître à Lyon, en 1673, un *Dictionnaire historique et géographique*, le premier ouvrage de ce genre qui ait paru en France. C'est pour corriger et compléter le *Dictionnaire de Moréri*, que Bayle entreprit son *Dictionnaire critique*. Le *Dictionnaire de Moréri* est remplacé par notre *Dictionnaire universel*.

MORESQUE, adj. et s. V. MAURESQUE.

MORFÉE, s. f. Maladie de l'olivier et de l'oranger qui se révèle par une couche de matière noire dont sont recouvertes la partie supérieure de la feuille et les brindilles. La plante qui en est affectée se couvre d'une foule d'insectes qui rendent l'arbre stérile. La *morfée* n'est détruite que par les grands froids. On est souvent forcé de couper les arbres qui en sont atteints.

MORFIL, s. m. (de *fil*, dans le sens de tranchant, et *mort*, impuissant). Petite lisière très-mince, très-flexible, qui se forme le long du tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les passe sur la meule, et qui empêche l'instrument de bien couper. On enlève le *morfil* sur une pierre plus fine ou sur un cuir. | (De l'arabe *al fil*, l'éléphant). Nom que l'on donne, dans le commerce, aux dents d'éléphant ou à l'ivoire. Une cargaison de *morfil*.

MORFONDRE, v. a. Causer un froid qui pénètre tout le corps, qui engourdit les membres. Le vent du nord le *morfond*. Entre un passant *morfondu*. (La Fontaine.) | SE MORFONDRE, v. pr. Se refroidir. *Je me morfonds* dans le jardin. | Fig. Perdre son temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit point. Les courtisans *se morfondent* dans les antichambres des ministres.

MORFONDURE, s. f. Art vétérin. Maladie du cheval qui consiste dans un écoulement de mucosité par les naseaux avec toux. Cette maladie est un catarrhe. | Espèce de coryza, qui consiste dans un écoulement spontané et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines.

MORGAIN. Sœur d'Arthur, et élève de Merlin, enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie. | On écrit aussi *Morgane*. Voy. MORGANE.

MORGANATIQUE, adj. (de l'allem. *morgen*, matin; *gabe*, don, cadeau, par allusion au présent de noces que le mari faisait, le lendemain du mariage, à sa femme). Secret, mystérieux. | *Mariage morganatique* ou *mariage de la main gauche*. En Allemagne, on appelle ainsi l'union légitime qu'un prince contracte avec une personne de condition inférieure. Les enfants issus de ces sortes de mariage ne portent ni le nom ni les armes de la famille de leur père, et n'ont pour tout droit de succession que telle somme ou telle rente déterminées formant le douaire de leur mère. *Mariage morganatique*.

MORGANATIQUEMENT, adv. D'une façon morganatique. Épouser *morganatiquement* une femme.

MORGANE. Fée ou enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie, sœur d'Arthur et élève de l'enchanteur Merlin. Les habitants de la Calabre attribuent à cette fée le pouvoir de produire les phénomènes de mirage qui apparaissent fréquemment dans le détroit de Messine. On a désigné sous le nom de *Château de la fée Morgane* un phénomène de ce genre qu'on voit quelquefois dans la baie de Reggio : des constructions bizarres et gigantesques, des châteaux, des tours, y paraissent s'élever du sein de la mer.

MORGUANT, ANTE, adj. Qui a de la morgue. Un homme dédaigneux et *morguant*. Cette personne est bien *morguante*. Voilà une princesse *morguante*.

Pourvu qu'on soit *morguant*, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache.
(REGNIER.)

MORGUE, s. f. Se disait autrefois pour Visage. | Sotte gravité mêlée de dureté et de fierté. Elle bannit cette étiquette et cette *morgue* qui rendent le trône odieux, sans le rendre respectable. (Voltaire.) | Par extens. Excès de suffisance, orgueil. Il est sérieux et froid, je lui trouve même un peu de *morgue*. (J. J. Rousseau.) | Autrefois, Endroit, à l'entrée d'une prison, où l'on tenait quelque temps ceux que l'on écrouait, afin que les guichetiers pussent les regarder, les examiner, afin de les reconnaître ensuite. | Nom donné, à Paris, à un établissement destiné à recevoir, pour y être exposés, les cadavres qu'on a trouvés sur la voie publique, ou qu'on a retirés de la rivière, lorsque l'autorité ne connaît pas le domicile des défunts ou quand elle a quelques raisons de supposer qu'ils ont été victimes d'un assassinat. Cette exposition a pour but, dans le premier cas, d'offrir aux familles les moyens de les reconnaître et de les réclamer; et, dans le second, d'appeler sur ces cadavres les investigations de tous ceux qui pourraient donner à leur égard des renseignements utiles. On transporte aussi quelquefois à la Morgue des individus qui, à raison des circonstances de leur mort, doivent être l'objet d'un examen particulier ordonné par la justice. La Morgue est donc à la fois un lieu d'*exposition* et un lieu d'*autopsie*. Le premier local est accessible au public; dans le second ne pénètrent que les gens de la justice, les hommes de l'art dont elle a invoqué le concours, et les prévenus qu'elle veut confronter avec les corps de ceux qu'on présume avoir été leurs victimes. La funèbre comptabilité de la Morgue est simple et n'a besoin que de trois livres. On y tient : 1° un livre d'inscription, lequel est double; l'un des deux exemplaires devant rester sur place, tandis que l'autre va à la préfecture de police; 2° un répertoire par ordre alphabétique; 3° un registre pour recevoir les déclarations. A l'aide de ces trois livres, l'inventaire de cette maison, misérable entre toutes, est dressé à la fin de chaque année. La Morgue est, en définitive, une pieuse chose, abritant modestement les navrantes victimes de la bataille sociale. De 1816 à 1822, la moyenne des expositions fut annuellement de 280 individus, savoir 233 hommes et 57 femmes. De 1842 à 1850, période de huit années, le chiffre annuel des expositions s'éleva à 296; ce qui, eu égard à l'augmentation d'un demi-million de population, constitue une notable différence en faveur de la salubrité, du bien-être et de la sûreté publics. Les statistiques qui ont été continuées jusqu'à nos jours démontrent que l'amélioration se maintient au progrès. Ce n'est pas sans raison que les pays étrangers se préoccupent de cet établissement et chargent leurs représentants d'en étudier le système pour en faire l'application chez eux.

MORGUER, v. a. Braver par des regards fiers, fixes et méprisants. *Morguer* quelqu'un. *Morguer* les gens. S'ils ne vous bravent de paroles, ils vous *morgueront* de fâcheux semblants. (Pasquier.) Les prêtres *morguent* les pauvres gens. | Se dit aussi des choses.

J'aime les gens hardis, dont l'âme non commune,
Morguant les accidents, fait tête à la fortune.
(RÉGNIER.)

| Anc. prat. Examiner les prisonniers à leur entrée dans la geôle, afin de les reconnaître.

MORGUEUR, EUSE, s. Anc. prat. Guichetier qui était chargé d'examiner les prisonniers amenés. | Celui, celle qui regarde avec morgue.

MORGUIENNE, interj. Sorte de jurement.

MORIBOND, ONDE, adj. (du lat. *moribundus*, même sens). Qui est sur le point de mourir. Un homme *moribond*. Une femme *moribonde*. | *Être moribond*, Être dans un état de langueur comme si on allait mourir. | Substantiv. Un *moribond*. Des *moribonds*. Les blessés, les malades, les *moribonds*.

MORICAUD, AUDE, adj. et s. Famil. S'emploie quelquefois pour désigner soit un nègre, soit une personne qui a le teint très-brun. C'est un *moricaud*. Une petite *moricaude*, une jolie *moricaude*.

MORIGÉNÉ, ÉE, part. Corrigé, repris. Un enfant *morigéné*. Des gens *morigénés*.

MORIGÉNER, v. a. (du lat. *mores*, mœurs; *gignere*, produire). Former les mœurs de quelqu'un; l'instruire aux bonnes mœurs. Un père doit *morigéner* ses enfants. Inusité dans ce sens. | Famil. Corriger, remettre dans le devoir. *Morigéner* quelqu'un qui manque à ses devoirs. Vous venez ici me *morigéner*, comme si vous aviez quelque droit sur ma conduite. (Dancourt.) *Morigénez* ces enfants.

MORILLE, s. f. Bot. Genre de champignons comestibles, caractérisé par son chapeau ovale ou conique, stipité, non percé au sommet, à surface relevée de nervures articulées. On trouve la *morille* dans nos bois dès le mois de mars.

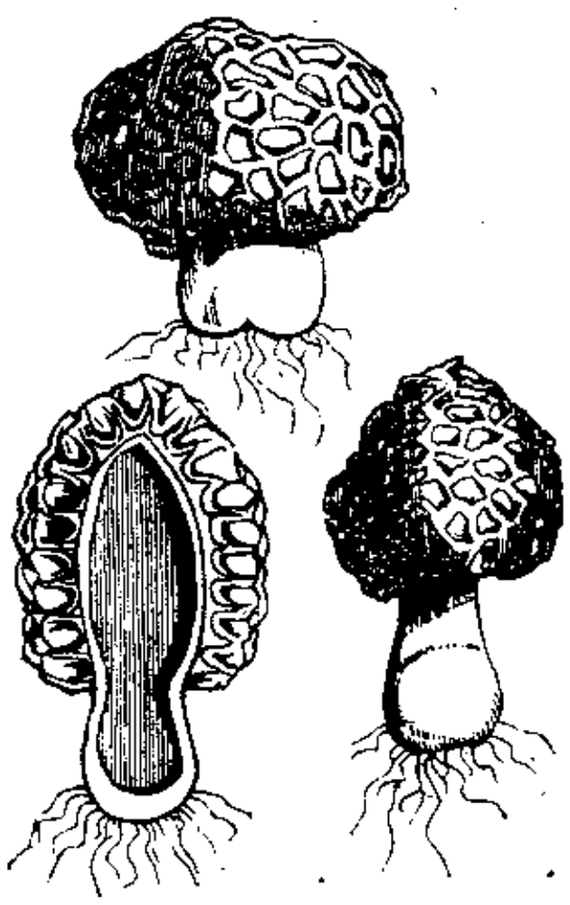

Morille.

MORILLON, s. m. Variété de raisin noir et doux. | Espèce de canards d'un beau noir luisant, à reflets pourpre et verdâtre. | T. de joaill. Nom donné aux petites émeraudes brutes et de peu de valeur. *Morillons* de Carthagène.

MORINDE, s. f. (du lat. *morus indica*, mûrier indien, à cause de la forme des fruits). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux particulières aux régions tropicales et dont les plus connues sont : la *morinde royoc* de la Chine, du Mexique et de la Guiane, et la *morinde à ombelles*.

MORINE, s. f. Bot. Genre de la famille des dipsacées. C'est une belle plante vivace originaire du Népaul; feuilles larges, dentées; tige florifère, d'environ un mètre, portant un long épi de fleurs verticillées, tubulées, d'un blanc rosé, se succédant longtemps. | Chim. Principe cristallisable, blanc jaunâtre, volatil sans décomposition, qui existe dans le bois du *mûrier à teinture*.

MORION, s. m. (des *Maures*, de qui nous en avons emprunté l'usage). Sorte d'armure de tête, plus légère que le heaume et pour cela porté par le chevalier, mais seulement quand il n'était pas vêtu de pied en cap. | Casque ou pot de fer qui coiffait d'ordinaire le fantassin du moyen âge. | Espèce de punition dont on se servait à l'égard des soldats, et qui consistait en quelques coups de hampe de pique ou de crosses de mousquet donnés à nu sur le bas des reins du délinquant.

MORION, s. m. (du lat. *morio*, bouffon). Se dit des fous ou bouffons et des nains stupides, extrêmement laids, que les riches Romains entretenaient pour leurs divertissements.

MORIQUE, adj. Chim. *Acide morique*, Acide découvert dans les concrétions calcaires qu'on trouve en petits grains d'un brun jaunâtre ou noirâtre, sous l'écorce du mûrier blanc. Il cristallise en petits prismes ou en aiguilles très-fines; l'eau et l'alcool le dissolvent.

MORISONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, ne renfermant qu'une seule espèce commune aux Antilles et à l'Amérique.

MORISQUE, s. m. Se dit des Maures restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avaient établi, et que Philippe III chassa tous de ses États.

MORLAIX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement

(Finistère); 13,432 habit. Rade sûre et commode; bon port; jolies promenades, beaux quais. Entrepôt considérable de marchandises venant de l'étranger. Commerce actif : grains, beurre, graines oléagineuses, porc salé, suif, miel, cire, cuirs, toiles, fil, lin, chanvre, papiers, chevaux, plomb, litharge; armements pour la pêche de la morue. Ville très-ancienne. Patrie du général Moreau.

MORLAQUE, adj. et s. Nom d'un peuple de race slave, répandu le long du golfe Adriatique et dans toute la Haute-Dalmatie.

MORLAQUIE. Géogr. Petit pays d'Europe sur l'Adriatique, entre la Dalmatie et la Croatie.

MORMOLYCE, s. m. Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, remarquable par sa parure anormale. On ne connaît qu'une espèce de ce genre; elle est pourvue d'ailes, porte le nom de *mormolyce phyllode*, et habite les forêts de Java.

MORMON, ONE, s. Membre d'une secte religieuse nouvellement apparue aux États-Unis. Parmi les sectes qui se disputent l'esprit et la conscience des peuples, la secte des mormons est une des plus bizarres. Voici son origine. Un certain Joseph Smith exerçait l'aventureuse industrie de chercheur de trésors dans les contrées occidentales de l'État de New-York, où une tradition assez répandue veut que des métaux précieux aient été enfouis lors de la guerre de l'indépendance. Smith, qui était un des plus ardents à la fouille, parut tout à coup se relâcher; il affecta des airs de mystères et des prétentions singulières : il se retirait au fond des bois et en revenait le soir. Trois révélations successives, raconta-t-il depuis, lui avaient annoncé qu'il était appelé à une haute mission de la part du Très-Haut. « La première fois une lumière resplendit autour de ma tête, dit-il, et m'enveloppa tout entier. Au même instant, les anges m'apparurent et me dirent que mes péchés m'étaient remis, que l'univers était plongé dans l'erreur, et que, lorsqu'il en serait temps, la vérité me serait révélée. » La seconde révélation informa le nouveau Messie que les Indiens de l'Amérique étaient ce qui restait des fils d'Israël, et que des prophètes anciens, dès longtemps disparus, avaient déposé les annales de ce peuple dans un lieu sûr, pour les sauver des mains des infidèles. Enfin, dans la troisième, qui fut faite en 1823, le lieu où reposaient les mystérieuses archives lui fut dévoilé. Sur les indications des anges, il les trouva dans une caverne d'une haute montagne, située à l'E. de la route de Palmyre, dans le comté de Wayne, canton de New-York. Un coffre de pierre les contenait; elles étaient tracées sur des plaques d'or. Ces plaques étaient le livre même de l'ancienne loi, signé du nom de Mormon, prophète juif qui aurait vécu au temps de Sédécias, roi de Juda. La découverte était précieuse; toutefois, ce n'était point assez. Un peuple qui était venu de la Palestine, il y avait quatre mille ans, devait parler une autre langue que l'anglais. Smith trouva que cette langue était l'antique langue de l'Égypte. Les anges, qui avaient comblé le prophète de tant de faveurs, auraient bien pu lui conférer le don des langues : ils n'en firent rien, à ce qu'il paraît. Smith fut donc obligé d'apprendre l'égyptien avant d'enlever les plaques. Vers 1827, il parvint à les transcrire. Trois ans encore lui furent nécessaires pour les traduire en anglais, et c'est en 1830 que parut enfin cet ouvrage, en un volume in-12 de 888 pages. Quant aux plaques, personne ne les vit. Du nom de son auteur, le livre fut appelé la *Bible de Mormon*; et les partisans de Smith en prirent le nom de *mormons* et *mormonites*; on les désigne aussi par le nom de *saints du dernier jour*. Quelles que soient les inepties répandues dans les livres des mormonites, ces livres ont paru cependant au-dessus de la capacité d'un homme tel que Smith, et on en a fait l'honneur à un prêtre, nommé Spawlding, qui, ayant renoncé au sacerdoce pour le commerce et ayant fait faillite, s'était ingénié à composer, dans l'espoir de relever sa fortune, un livre relatif aux tertres tumulaires des États-Unis, qu'on commençait à exploiter avec une curiosité avide. Il rattachait l'histoire de ces tombeaux aux tribus d'Israël; et pour donner à son livre, qu'il intitulait le *Manuscrit retrouvé*, un cachet d'antiquité, il imitait le style des Hébreux. L'œuvre était encore dans les cartons de l'éditeur quand Spawlding mourut. Le manuscrit serait passé entre les mains de Smith et de son ami Sidney Rigdon, ancien prédicateur baptiste, et, après quelques modifications exigées par les projets de Smith, il serait devenu la *Bible de Mormon*. Smith commença ses prédications dans les environs de New-York. De là, avec ses sectateurs, il se répandit dans l'Ohio. Faisant ici peu de prosélytes, il passa dans le Missouri, en 1830. Il était occupé à y fonder le *Mont-de-Sion*, pour servir de capitale au vaste empire qu'il rêvait, lorsqu'il en fut expulsé en 1838. Accueillis dans l'Illinois, les Mormons y fondèrent dès 1839 une ville nouvelle, Nauvoo; mais là encore leur présence ne tarda pas à devenir l'occasion de troubles graves; incarcéré à Carthage, Smith fut, en 1844, tué dans sa prison, avec son frère Hiram, par une multitude furieuse. Ses disciples, expulsés en 1846 de l'Illinois, allèrent se fixer l'année suivante, après une migration des plus pénibles, dans les vastes plaines situées entre les montagnes Rocheuses et la Sierra-Nevada, et formèrent, au S. du grand lac Salé et au N. du lac Utah un vaste établissement qu'ils nomment *Deseret* (Ruche d'abeilles). Cette colonie a pris un accroissement prodigieux, surtout depuis la découverte des gisements d'or de la Californie, parce qu'elle se trouve sur le passage des émigrants qui se rendent des États-Unis au nouvel Eldorado. Depuis 1850, elle forme, sous le nom d'Utah, un nouveau territoire des États-Unis qui reconnaît pour chef Brigham Young. En 1858, les Mormons ayant méconnu l'autorité du pouvoir central, une expédition fut envoyée contre eux, mais ils se soumirent sans combat. Les Mormons enseignent que le baptême doit être renouvelé sur les adultes, et exigent l'immersion totale du catéchumène dans une eau courante. Ils ont établi entre eux la communauté des biens et autorisent la polygamie. Cette secte a de nombreux partisans aux États-Unis, et même en Europe, surtout en Angleterre et en Danemark. Les *mormons* ont des missionnaires en France.

MORMYRE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des ésoces. Les *mormyres* vivent dans le Nil et sont très-recherchés pour leur chair.

MORNE, adj. (de l'angl. *to mourn*, porter le deuil, être triste, affligé). Triste, sombre, abattu. Visage *morne*. Œil *morne*. Un *morne* silence. Les nations, après de longs ébranlements, après les combats de l'ambition et de la liberté, semblent aujourd'hui fixées dans le *morne* repos de la servitude. (Raynal.) L'œil *morne* et la tête baissée. | Fig. *Couleur morne*, Couleur sombre, obscure, qui n'a ni vivacité ni éclat.

MORNE, s. m. Nom qu'on donne, dans les colonies françaises des Antilles et à la Réunion, à des petites montagnes rondes, élevées sur une pointe de terre, en forme de cap, ou le long d'une côte. Quelquefois les hautes montagnes elles-mêmes sont désignées sous ce nom. Le *morne* du bœuf. Le *morne* de la Calebasse. Les *mornes* de Saint-Domingue.

MORNE, s. f. Cercle, anneau, virole de métal ou de bois, dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement. La *morne* s'est brisée.

MORNÉ, ÉE, adj. Se disait, à l'époque des tournois, des armes dont le fer était émoussé. | Blas. Se dit de ce qui est privé de ses armes naturelles, qui n'a pas de dent, de bec, de langue, de griffes ou de queue. Lion *morné*. Aigle *morné*. | Fig. Se disait pour Emoussé, inoffensif. J'aurai élancé quelque subtilité en écrivant; j'entends bien : *mornée* pour un autre, affilée pour moi. (Montaigne.)

MORNIFLE, s. f. Triv. Coup du revers de la main sur le visage, à l'endroit du nez. Donner, recevoir une *mornifle*. Il donna une *mornifle* au curé.

MOROSE, adj. (du lat. *morosus*, même signif.). Chagrin, difficile, bizarre. Homme *morose*. Un caractère *morose*. Les sourds sont, en général, tristes et *moroses*, tandis que la plupart des aveugles offrent une disposition tout opposée. (Villermé.) | *Pensée morose*, Pensée qui tient au caractère morose.

MOROSITÉ, s. f. (du lat. *morositas*, même signif.). Disposition à la tristesse; mauvaise humeur; bizarrerie. C'est l'opposé d'*Hilarité*. La *morosité* s'accompagne le plus souvent d'une sorte de découragement, d'un air abattu, d'un regard languissant et d'une lenteur générale non-seulement dans les opérations de l'esprit, mais en outre dans les fonctions organiques et les mouvements locomoteurs. La *morosité* est habituelle ou accidentelle. Dans le premier cas, elle tient plus aux facultés mentales ou à l'état constant des affections de l'âme; dans le second, elle dépend le plus ordinairement d'un malaise physique et d'un chagrin passager. | S. f. pl. Pathol. Ordre de la classe des vésanies, dans lequel on range, comme genres : le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la pantophobie, la satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie. Ordre des *morosités*.

MORPHÉE (pron. *morfé*). Mythol. Fils du Sommeil et de la Nuit, et, par extens., le dieu du sommeil. Cependant, les Romains faisaient une distinction entre lui et le dieu *Somnus*, dont Ovide établit la demeure chez les Cimmériens. Son nom (en gr. μορφή, en lat. *forma*) indique que sa mission spéciale était de créer ces formes fantastiques qui apparaissent dans les songes et qui, chez les anciens, passaient pour des révélations. Ainsi qu'au Sommeil, dont il est souvent la métaphore, on donne à Morphée les pavots soporifiques.

Morphée.

MORPHÉE, s. f. Pathol. Sorte de lèpre qui se manifeste par des amas de petites taches groupées les unes près des autres en forme de corymbe.

MORPHINE, s. f. (pron. *morfine*; du lat. *Morpheus*, Morphée, parce que la substance à laquelle on a donné ce nom se retire de l'opium, dont elle est un des principes actifs). Chim. Matière de nature végéto-animale formée, par conséquent, d'hydrogène, de carbone, d'oxygène et d'azote; elle est solide, cristallisée, transparente, incolore, presque insoluble dans l'eau, soluble, au contraire, dans l'éther et dans l'alcool, auxquels elle communique une saveur très-amère et des propriétés alcalines. Exposée au feu, elle se fond comme la cire, et s'enflamme au contact de l'air; combinée aux acides, elle forme des sels neutres et des sous-sels qui, en général, sont assez solubles et paraissent tous plus ou moins vénéneux. Considérée sous le rapport de son alcalinité, elle prend place après l'ammoniaque, qui la dégage de toutes ses combinaisons. C'est la *morphine* qui donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante. La *morphine* est un des poisons les plus violents.

MORPHOGÉNIE, s. f. (du gr. μορφή, forme; γεννᾶν, produire). Lois de la production de la forme des organes et des êtres durant l'évolution.

MORPHOLOGIE, s. f. (pron. *morfoloji*; du gr. μορφή, forme, structure; λόγος, discours). Histoire des formes que peut revêtir la matière; traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux. | Gœthe s'en est servi en histoire naturelle pour désigner la formation et la transformation des corps organiques; pour expliquer ce phénomène, Gœthe montra que là où les corps paraissent comme des individus isolés, ils ne se composent pas moins de plusieurs êtres animés, indépendants les uns des autres. Ces êtres existent, selon lui, dès le principe ou bien viennent à se réunir; ils se séparent et se recherchent de nouveau, opérant ainsi une production infinie qui se répand de tous côtés et de toutes les manières. Pour les plantes, il appuie son système sur la propagation au moyen des marcottes et des greffes, etc. La propagation par la semence ne lui semblait qu'un développement de plusieurs mêmes individus du sein de la plante mère. Pour les animaux, il cite comme preuve les infusoires, qui, à défaut d'humidité, desséchent, meurent et répandent une quantité de graines, dans lesquelles ils se sont probablement décomposés et propagés en suivant la marche ordinaire de la nature.

MORPION, s. m. (du lat. *mordens*, mordant, et du lat. barbar. *pedio*, qui a signifié pou extrêmement mordant et tenace). Trivial. Sorte de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil, et qui y adhère avec tant de force qu'on a peine à l'en séparer. On le fait périr au moyen de frictions avec de l'onguent mercuriel ou de la pommade camphrée. Les soldats ont souvent des *morpions*. | On doit éviter de se servir de ce mot.

MORS, s. m. (du lat. *morsus*, mordu, parce que le cheval le mord). Assortiment de toutes les pièces

de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc. | Pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. *Mors* rude, doux. Ce cheval mâche son *mors*. Ils rougissent le *mors* d'une sanglante écume. (Racine.)

Au cheval qui vous porte un *mors* est nécessaire,
Mais à l'homme qui pense on doit la liberté.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Vraiment celui-là proprement commandait bien à la guerre, qui lui faisait souffrir le *mors* de la bénignité au point de sa plus haute chaleur. (Mont.) | *Prendre le mors aux dents*, Se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient absolument insensible, et qu'il s'emporte sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le *mors* n'opérant pas plus d'effet sur les lèvres que si le cheval le tenait serré entre les dents. | Dans l'usage ordinaire, on dit qu'*un cheval prend le mors aux dents* quand il s'emporte, quoique le frein ait conservé sa position normale. | Fig. et famil. *Prendre le mors aux dents*, Se dit d'un homme qui, n'écoutant plus les avis ni les remontrances de ceux qui dirigeaient sa conduite, se livre tout entier à ses passions. Jeune homme qui *prend le mors aux dents*. | Fig. Ce qui retient, guide, captive. Longtemps nous n'avons fait que changer de *mors*, en croyant nous affranchir. (Boiste.) | Bot. *Mors du diable*, Un des noms de la scabieuse des bois, à cause de sa racine échancrée et comme mordue. | *Mors de grenouilles*, Nom spécifique de la morène. | Technol. Chacune des deux mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron. | Dans les verreries, Extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache.

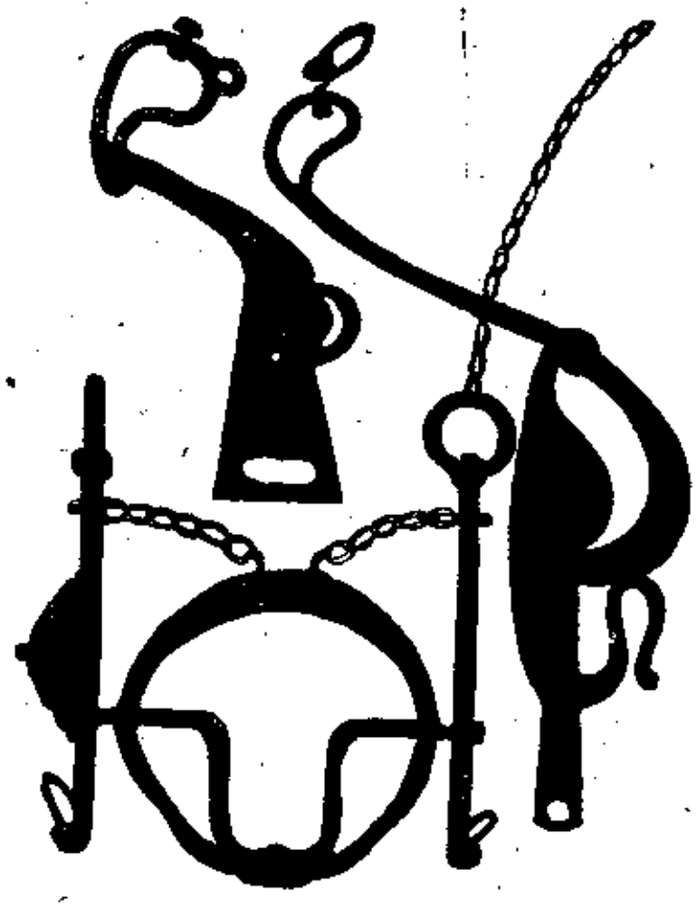

Mors.

MORSE, s. m. (du russe *mors* ou *morss*, même signif.). Zool. Genre de carnassiers amphibies, très-voisin des phoques, mais en différant par les mâchoires. Les morses sont des animaux de grande dimension, de couleur brune, très-semblables aux phoques par leurs formes générales, quoique plus lourdes, et par leur manière de vivre. Ils habitent les mêmes lieux et on les trouve presque toujours ensemble; ils se tiennent également dans l'eau, ils vont à terre; ils montent sur les glaçons; ils allaitent et élèvent leurs petits; ils se nourrissent des mêmes aliments; ils vivent en société et voyagent en grand nombre, mais ils ne vont pas si loin dans les terres que les phoques; ils sont plus attachés à leur climat, et l'on n'en trouve jamais ailleurs que dans les mers du Nord, vers le Spitzberg, où on les chasse pour le produit qu'on tire de leurs dents et de leur graisse. Un *morse* pèse souvent plus qu'un bœuf. La femelle du *morse* met bas en hiver sur la terre ou sur la glace, et ne produit ordinairement qu'un petit, qui est en naissant déjà gros comme un cochon d'un an. L'intérieur des dents du *morse* a plus de valeur que l'ivoire même.

Morse.

MORSURE, s. f. (du part. lat. *morsus*, du v. *mordere*, mordre). Action de mordre. | Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant. *Morsure* dangereuse, envenimée, mortelle. La *morsure* d'un chien enragé. Guérir d'une *morsure*. La *morsure* d'un serpent est moins cruelle que l'ingratitude d'un fils. (Boiste.) | Fig. Effet de la médisance, de la calomnie. La *morsure* de bête la plus dangereuse est celle du calomniateur entre les bêtes féroces, et du flatteur entre les bêtes privées. (Diogène.) | La *morsure* peut être simple ou compliquée; dans le premier cas, elle est faite par un animal sain, qui n'insinue dans la plaie aucun virus capable de produire sur l'économie des effets particuliers indépendants de la nature de la plaie; dans le second, au contraire, l'animal en mordant inocule un virus ou principe délétère, qui, en pénétrant dans l'économie, donne naissance à une série de phénomènes qui caractérisent une maladie ordinairement grave et souvent mortelle. L'ammoniaque liquide (alcali volatil fluor) et l'eau de Luce (ammoniaque succinée), ou encore l'eau merveilleuse, peuvent être réellement regardées comme un spécifique contre la *morsure* de la vipère ou de toute autre bête venimeuse. On doit employer ce moyen à l'extérieur et à l'intérieur : à l'extérieur, il faut en instiller plusieurs gouttes dans les petites plaies le plus promptement qu'il sera possible, et couvrir la partie avec une compresse épaisse trempée dans la même liqueur. Si la tuméfaction s'est déjà emparée du membre, on le frottera deux fois par jour avec un liniment composé d'une once d'huile d'olive et d'un gros d'ammoniaque; à l'intérieur, on l'administre par gouttes, dans une infusion de thé, de fleurs de tilleul ou de feuilles d'oranger; on en donne depuis quatre jusqu'à quinze et vingt gouttes par jour, suivant l'âge, la force de l'individu et l'intensité des accidents. Pendant que le malade fait usage de ce remède, il doit rester au lit suffisamment couvert, et prendre pour boisson une légère infusion chaude de fleurs de bourrache ou de fleurs de sureau, afin d'entretenir la sueur, toujours plus ou moins abondante, qui survient. V. HYDROPHOBIE. | Effet de la gelée. Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la *morsure* des gelées. (Bern. de Saint-Pierre.) La vigne est sensible aux *morsures* de la gelée.

MORT, ORTE, part. Qui est mort, qui a perdu la vie. Un homme *mort*. Une femme *morte*. Socrate est *mort* héroïquement. Des animaux *morts*. Prendre quelqu'un *mort* ou vif. J'appris dans la suite qu'elle était *morte* au bout de deux ou trois ans de mariage. (J. J. R.) Pauvre enfant *morte* à seize ans.

Elle est *morte*! à quinze ans, belle, heureuse, adorée!
Morte au sortir d'un bal qui nous mit tous en deuil!
(V. HUGO.)

| Se dit des choses qui ont cessé d'exister, d'être en harmonie. Cent systèmes sont nés et sont *morts* tour à tour. (Delille.) | Qui s'est sacrifié, qui s'est dévoué. Il est *mort* en défendant la République.

Noble sœur Varsovie, elle est *morte* pour nous;
Morte un fusil en main, sans fléchir les genoux.
(BARTHÉLEMY.)

| Qui est ou qui se croit sur le point de mourir. Nous sommes tous tombés *morts*; pour moi, c'était de honte que j'étais *morte*. (Mme de Sévigné.) L'amie épouvantée pousse un grand cri, et *tombe* sur son dos plus *morte* que vive. (De Jussieu.) | *C'est un homme mort*, C'est un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger. Si vous ne vous soignez pas, vous êtes un homme *mort*. | Sans vigueur, sans action. Le commerce est *mort*. Mon esprit n'est plus vaillant; il décline, il est *mort*. (G. Drouineau.) | *Être mort à quelque chose*, Ne pouvoir plus faire une chose, y renoncer. Mon cœur depuis longtemps est *mort* à l'espérance. (Malfilâtre.) | *Être mort pour quelqu'un*, Ne pouvoir plus être d'aucune utilité à quelqu'un, ne pouvoir plus avoir aucune relation avec lui. Vous avez vendu votre conscience; arrière! je suis *mort* pour vous. | Prov. *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. Un chien mort ne mord plus.* | Prov. et fig. *Morte la bête, mort le venin*, Un ennemi, un méchant qui est mort, ne peut plus nuire. | Famil. *N'y aller pas de main morte*, Frapper rudement. | Fig. Mettre de la rudesse, de la violence dans une discussion verbale ou par écrit; se porter à quelque chose avec ardeur. | Fig. *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes*, Avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints. | *Nature morte*, Animaux morts, objets inanimés, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier en peinture. | *Œuvres mortes*. Dans l'Écriture sainte, on appelle ainsi les péchés, parce qu'ils causent la mort, étant opposés à ce qu'il faut faire pour arriver à la vie éternelle. | Mar. *Œuvres mortes*, Se dit des bordages ou des parties du navire qui sont élevées, et qui ne trempent point dans l'eau. | *Tour mort*, Tour simple d'un cordage quelconque sur un appui. | *Papier mort*, Papier non timbré. | Chim. *Tête morte*, Résidu d'une distillation. On dit plutôt *caput mortuum*. | *Saison morte*, Certain temps de l'année où le commerce, les affaires n'ont pas la même activité que dans un autre temps. | *Langue morte*, Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Les langues hébraïque, grecque et latine sont des *langues mortes*. | *Morte-eau*, Les marées les plus faibles; le temps où elles ont lieu. Être en *morte eau*. | *Eau morte*, Eau qui ne coule point, telle que celle des étangs. | Fig. Personne taciturne et sombre qui parle peu et n'a pas beaucoup d'action. | *Feuille morte*. Feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne. | On a donné ce nom, en teinture, à une couleur semblable à celle des feuilles sèches. Robe de *feuille morte*. | *Couleur morte*, Couleur sombre, tannée ou effacée, en sorte qu'elle a peu ou point d'éclat. | *Chair morte*, Chair insensible qui est dans les escharres des plaies. | *Cotte morte*, Les meubles qu'un religieux laissait en mourant, ainsi que tout ce qui était provenu de ses épargnes. | *Balle morte*, Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. Être atteint par une *balle morte*. | *Argent mort*, Argent caché ou enlevé de la circulation. | T. de fortific. *Angle mort*, Angle qui fait un flanc inutile pour la défense. | *Mort bois*, Les épines, les ronces et le bois blanc, qui ne peuvent servir à aucun ouvrage. | *Bois mort*, Tout le bois qui est effectivement séché sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre. | Le droit de *mort bois* est celui de couper le bois sec qui reste sur l'arbre, tandis que le droit de *bois mort* n'est que celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre. | *Mer Morte*, Lac Asphaltite des Grecs et des Romains, lac de Syrie, dans l'ancienne Palestine, au S. E. de Jérusalem; 100 kilom. sur 25. Ce lac reçoit au N. le Jourdain, et à l'O. le torrent de Cédron. Ses eaux sont assez limpides, mais elles renferment beaucoup de sel, ce qui les rend très-pesantes. Le fond du lac est couvert d'une vase noire, épaisse et fétide; on voit flotter à la surface l'asphalte ou bitume de Judée; du milieu des eaux s'élèvent souvent des exhalaisons sulfureuses. On voyait jadis sur ses bords cinq villes riches et florissantes : Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor. D'après la Bible, le feu du ciel les aurait anéanties en punition des crimes de leurs habitants. Il est probable qu'il y avait là un volcan qui se sera effondré, après une dernière et violente éruption, et que le lac s'est formé dans la dépression qu'il a laissée. D'après des observations récentes, le niveau de la mer Morte serait inférieur d'environ 430 mètres à celui de la Méditerranée.

MORT, ORTE, s. Celui, celle qui est privé de la vie. Un *mort*. Une *morte*. Porter un *mort* en terre. Une tête de *mort*. Ensevelir les *morts*. Il est pâle comme un *mort*. Les *morts* ne se plaignent pas. Pour les spirites, les *morts* sont les plus vivants. Si l'on oublie les absents, à plus forte raison les *morts*, qui sont absents pour toujours. (Bussy-Rabutin.) Ce n'est pas le nombre des *morts*, c'est l'épouvante de ceux qui survivent qui fait perdre les batailles. (Voltaire.) | Ils virent la plaine jonchée de *morts*. (Barthélemy.) | Se dit des fidèles dont l'Église fait commémoration. | *Faire le mort*, Retenir ses mouvements et sa respiration, de manière à faire croire qu'on est privé de la vie. | Fig. Ne pas répondre aux personnes par lesquelles on est questionné. | Jurisp. *Le mort saisit le vif*, Se dit

d'une personne qui en mourant transmet son bien à ses héritiers, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession. | Poétiq. *Le rivage des morts, La demeure des morts, Chez les morts,* Se dit souvent pour Dans les enfers, dans l'empire de Pluton.

Au rivage des *morts*, avant que de descendre,
Ovide lève au ciel de suppliantes mains.
(LAMARTINE.)

] De tous temps, on a honoré la mémoire des morts; aussi regardait-on, chez les anciens, comme un acte de tyrannie d'empêcher qu'on ne leur rendît les derniers devoirs. On les honorait chez les Romains, sous le nom de *mânes*, et on les invoquait solennellement à des fêtes annuelles. Chez les Égyptiens, le corps mort d'un proche parent était un gage sacré sur lequel on pouvait emprunter; mais celui qui ne le dégageait pas était noté d'infamie. Chez les Hébreux, lorsqu'un homme mourait, soit dans une maison, soit sous une tente, les personnes qui s'y trouvaient, aussi bien que tous les meubles, contractaient une souillure de sept jours. Tous ceux qui à la campagne touchaient le corps d'un mort, ses os ou même son sépulcre, étaient également impurs pendant sept jours. Les Égyptiens avaient établi des lois pénales que l'on faisait subir à la mémoire des morts; la privation de sépulture était considérée comme la peine la plus infamante. Chez eux, on ne pouvait être enseveli qu'en vertu d'un décret public et solennel. Le tribunal d'où émanaient ces arrêts redoutables était composé de quarante juges. Dès qu'un homme était mort, on allait leur annoncer le temps où on comptait pouvoir lui rendre les honneurs funèbres. Au jour marqué, les juges se réunissaient, et la loi permettait à tout le monde de venir porter ses plaintes contre le mort. S'il était convaincu d'avoir mal vécu, on lui refusait la sépulture; si, au contraire, il n'y avait aucun reproche contre sa mémoire, on l'ensevelissait honorablement. Ce qu'il y avait de plus admirable dans cette enquête publique, c'est que la couronne n'en mettait pas les rois à couvert. En Grèce, le mort était exposé dans sa demeure et ne pouvait être enterré que le lendemain de son exposition. Il était interdit de mal parler d'un mort, lors même qu'on aurait été insulté par ses enfants. | *Fête des morts,* Fête que l'Église catholique célèbre, le 2 novembre, en l'honneur des morts, après avoir, la veille, honoré les saints. | *Jugement des morts.* Cette idée du jugement des âmes, après la mort, est reçue par presque tous les peuples. Chez les Égyptiens, l'âme était jugée dans l'Amenthi, après divers pèlerinages dans les régions nombreuses qu'elle devait parcourir. On pesait dans une balance, devant quarante juges, présidés par Osiris, les bonnes ou les mauvaises actions du défunt, dont on punissait ou dont on récompensait l'âme, suivant qu'il y avait lieu. Les Grecs imitèrent ce dogme égyptien, en disant que les âmes étaient jugées dans les enfers par trois juges : Minos, Éaque et Rhadamante, et envoyées dans les Champs-Élysées ou dans le Tartare, suivant leurs vertus ou leurs crimes. La religion chrétienne admet le dogme du jugement des morts. Elle enseigne que les âmes sont jugées par Dieu après la mort, et récompensées ou punies par le paradis ou par l'enfer, où elles doivent rester jusqu'au jour du jugement dernier, jour où tous les morts ressusciteront et seront définitivement condamnés à des souffrances éternelles ou voués à d'éternelles jouissances. Ce dogme diffère essentiellement des croyances spirites qui admettent la rédemption de tous les coupables après l'expiation.

MORT, s. f. (du lat. *mors, mortis,* même signif.). Cessation complète et définitive des actes de la vie dans les êtres organisés; séparation de l'âme et du corps. *Mort* naturelle. *Mort* violente. *Mort* douce, prompte. *Mort* subite, prématurée, inattendue. *Mort* tragique, funeste, lamentable, terrible. *Mort* honteuse, infâme, ignominieuse. *Mort* héroïque, glorieuse, sainte. Affronter, braver la *mort*. N'avoir pas peur de la *mort*. J'ai vu la *mort* de près. Souhaiter, désirer la *mort*. A l'heure de la *mort*. Donner la *mort* à quelqu'un. Recevoir la *mort*. Condamner à *mort*, mettre à *mort*. Il fit mettre à *mort* son prisonnier sur-le-champ et de la manière la plus barbare. N'avez-vous point été effrayé d'une *mort* si proche et si inévitable? (Mme de Sévigné.) Ce peuple abandonnerait son pays et se livrerait à la *mort* plutôt que d'accepter la servitude. (Fénelon.) Les bêtes subissent comme nous la *mort*, mais sans la connaître. Sa *mort* fut conforme à sa vie. La *mort* n'est pas aussi pénible que nous nous l'imaginons. (Buffon.) Elle vint ici chercher du soulagement à ses maux, et n'y trouva que la *mort*. (Barthélemy.) La *mort* d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité. (Thomas.) Saint, saint, saint est celui qui a détruit le mal et vaincu la *mort*. (Lamennais.) | Tout ce qui a vie, excepté Dieu, est sujet à la mort. Les êtres organiques, animaux ou végétaux, naissent, se développent et meurent. Dans l'homme, la mort a lieu, lorsque, par une cause quelconque, l'un des centres nerveux circulatoires ou respiratoires vient à interrompre ses fonctions d'une manière durable. Que le cerveau, le cœur ou le poumon subissent une altération profonde, et la mort sera certaine. Que spontanément une pareille altération survienne, ou que, par suite d'une cause immatérielle, un arrêt subit

Mort.

s'opère dans le jeu de ces organes principaux, et le même résultat aura lieu. L'époque de la mort, bien que fixée pour tous les êtres vivants, est inconnue à chacun d'eux. La *mort naturelle* est la suite du progrès de l'âge; elle arrive lentement. L'affaiblissement successif des organes commence par ceux qui nous font *penser*, bientôt il atteint ceux qui nous font *sentir*, enfin, quand il s'étend à ceux qui nous font *vivre*, on dit avec justesse que l'homme *s'éteint*. Le plus souvent la mort arrive avant que l'existence ne soit parvenue à une grande longévité. Dans ce cas, elle est tantôt subite, *acci-*

Mort.

dentelle, comme celle que détermine la foudre, un boulet de canon, une chute dans un précipice, etc.; tantôt, au contraire, après une maladie plus ou moins longue, elle succède à l'agonie, lutte plus ou moins énergique entre la force qui conserve et la force qui tend à détruire. La mort, de quelque manière et par quelque cause qu'elle soit arrivée, est suivie de la décomposition putride. Par suite des affinités chimiques qui semblent neutralisées par la puissance vitale, les éléments corporels rendus libres se répandent dans l'espace et vont s'associer à de nouvelles combinaisons. Ainsi, l'oxygène du corps en décomposition s'échappe et va rejoindre l'oxygène de l'air, ou d'autres substances qui l'attirent; il en est de même pour le carbone, la chaux, le fer, etc., qui entraient dans la composition du corps lorsqu'il était animé. Excepté dans le cas où la mort est foudroyante, elle est précédée de signes qui l'annoncent d'une manière presque certaine. Le moribond a la face pâle, les traits tombants, les yeux creux et fixes, le nez effilé. Après la mort, le corps se refroidit dans un temps proportionné à la nature de la maladie, et à la température du lieu dans lequel il est conservé. Avec le refroidissement survient la raideur cadavérique, phénomène singulier, qui cesse au bout de douze à quinze heures et fait place à une flaccidité complète, jusqu'à ce qu'arrive la décomposition putride avec toutes ses conséquences. Quelque chose de vital subsiste pendant quelques heures après la mort; et des expériences physiologiques ont fait voir que, sous l'influence d'un courant électrique surtout, les muscles pouvaient se contracter et exécuter des mouvements. Mais, après un certain temps, cette irritabilité cesse, et le cadavre entre complètement sous l'empire des lois qui régissent la matière inorganique. L'aspect du cadavre peut faire présumer au médecin légiste à quel genre de mort l'individu a succombé, depuis combien de temps il a cessé de vivre, etc.; mais l'examen anatomique établit seul à cet égard une certitude. Il est des cas où la sensibilité et le mouvement peuvent être suspendus d'une manière si complète, que la mort, bien qu'*apparente* seulement, semble être réelle. Dans la syncope, dans l'asphyxie, l'apoplexie, par exemple, des personnes peu expérimentées sont d'autant plus facilement induites en erreur, que l'état de mort apparente peut se prolonger pendant plusieurs jours, après lesquels on a vu, contre toute espérance, la vie se rétablir. Il y a eu de nombreux exemples de ce genre, et de funestes méprises ont fait abandonner comme mortes des personnes que des soins intelligents et persévérants auraient pu rappeler à la vie. Dans des cas plus déplorables encore, de malheureux léthargiques ou apoplectiques ont crié sous le scalpel du médecin qui recherchait la cause de leur mort, ou bien ont été ensevelis lorsqu'ils vivaient encore. Ces déplorables événements ont appelé l'attention des législateurs; l'inhumation ne peut se faire, en France, par exemple, qu'après un certain délai à partir du décès, et seulement lorsqu'un médecin, revêtu d'un caractère légal, a vu le mort et a donné l'autorisation de l'enterrer. La putréfaction est le seul signe infaillible d'une mort certaine et définitive. Il est donc sage d'entourer de toute espèce de précautions les corps des personnes qui ont succombé et de ne les ensevelir qu'après les premiers indices de putréfaction. En Espagne, en Prusse, en Allemagne, à Francfort, à Weimar, et dans quelques autres villes, on a établi des maisons mortuaires, où les corps sont exposés jusqu'à ce que la décomposition putride se manifeste, et où ils sont veillés nuit et jour et observés avec un soin extrême. L'état de mort a dans tous les temps fait une impression profonde sur l'esprit des hommes. En présence d'un corps inanimé, l'homme n'a plus d'autre consolation que l'espérance; il se persuade qu'il reverra celui qu'il a aimé, il tremble de retrouver celui qu'il a persécuté. Cette révélation instinctive de l'immortalité de l'âme a exercé une grande influence sur les idées religieuses de tous les peuples. Victor Hugo a dit sur le bord de la fosse de Frédéric Soulié : « Les penseurs ne se défient pas de Dieu : ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond. Ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes. Oh! les nobles âmes de nos morts regrettés ne tombent pas dans un piége! Non, le néant n'est qu'un mensonge! Non, elles ne rencontrent point dans les ténèbres cette captivité effroyable, cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant! Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, le vol sublime de leur destinée immortelle. » Pour les Grecs, la mort était fille de la Nuit et sœur du Sommeil. Ils ne lui élevèrent ni temples ni autels; les Romains imitèrent les Grecs. Cependant le paganisme ne donna pas à la mort les traits hideux que lui prêtent les chrétiens. « Ceux-ci, dit Benj. Barbé, nous la peignent sous les traits affreux d'un squelette armé d'une faux; les païens, au contraire, la représentaient comme une belle jeune fille dormant du sommeil éternel dans les bras de sa mère, la Nuit, auprès de son frère, le Sommeil. La peur de la mort n'est qu'un sentiment favorisé par de faux préjugés, sentiment que la raison condamne et que toute noble passion peut vaincre facilement. L'histoire nous apprend que, pour un grand nombre de peuples, mourir dans certaines conditions était une chose digne d'envie. Les Grecs disaient : *Il est aimé*

des dieux celui qui meurt jeune; et les Romains : *Il est doux et beau de mourir pour la patrie*. Les Arabes, les sectateurs de Mahomet, les adorateurs d'Odin, de Teutatès et beaucoup de peuples barbares mouraient avec joie sur les champs de bataille, persuadés que ce sacrifice de leur vie était agréable à la Divinité. « En effet, la mort doit-elle être un objet d'effroi pour quiconque l'envisage avec sagesse, avec la simple lumière de la raison? Qu'eût été la destinée de l'homme, s'il eût été condamné à mener éternellement une vie telle que celle dont il jouit sur notre terre? Quel n'eût pas été son désespoir, s'il se fût senti fatalement et à tout jamais cloué à cette existence, sans aucun espoir de la voir jamais changer? Dieu n'a pas disposé ainsi du sort de l'homme ni des autres êtres vivants. Il les a soumis à des vies successives, à des variétés d'existences; car la mort n'anéantit rien, mais ne fait que marquer des solutions de continuité dans certains phénomènes de la vie. Celle-ci, bien que préservée par les instincts de conservation, qui sont si énergiques et si puissants, n'est cependant pas aussi respectée dans l'individu qu'elle semblerait devoir l'être, si ces instincts étaient la loi suprême à considérer dans notre destinée. L'homme meurt à tout âge, dans le sein de sa mère, au berceau, dans l'adolescence, dans la virilité, sans atteindre à la vieillesse; l'espèce seule est suffisamment protégée. Si ce mélange bizarre d'existences si diversement tronquées devait être suivi du néant, il faudrait dire que la création ne fut de la part de Dieu qu'un horrible jeu, et que la misère humaine est aussi profonde que le chaos dans lequel l'homme resterait éternellement plongé. Mais on sent que l'être, pour subir une mutation d'existence, ne doit pas tomber dans le néant. La mort semble au contraire n'être qu'une renaissance. Sans doute au moment de la mort l'âme entre dans la pleine connaissance de l'être; elle sent alors toute l'importance du bien ou du mal qu'elle a fait durant la vie qu'elle vient de parcourir; la joie ou le chagrin qui ressort pour elle de cette contemplation est la principale récompense, ou la punition qui lui est réservée. Nul doute aussi que nos âmes n'aient la prescience de l'avenir et qu'elles ne découvrent les actions futures des hommes que nous avons laissés dans cette vie, celles par exemple qu'accompliront les êtres que nous y avons aimés; combien alors nous nous réjouirons, nous, hommes de progrès, de les voir suivre l'impulsion que nous aurons donnée; combien au contraire devront être désespérées les âmes des tyrans, des oisifs, des exploiteurs du peuple, au spectacle des malheurs sans nombre et des mauvaises actions, conséquences fatales de leur conduite sur cette terre; surtout si, dans des existences futures, elles doivent recueillir elles-mêmes le fruit de leurs principes funestes, en reprenant, d'après la loi de la destinée, une nouvelle existence sur le globe qu'elles ont quitté! Tyrans, vous subirez à votre tour les douleurs de l'esclavage, et vous goûterez les fruits de votre propre despotisme. Meurtriers des peuples, vous deviendrez victimes à votre tour; riches impitoyables, vous éprouverez les angoisses de la misère, les étreintes de la faim; exploiteurs implacables, vous reviendrez nus sur cette terre, et vous réclamerez en vain à vos petits-fils l'instrument de travail nécessaire à votre subsistance et dont vous aurez fait un privilége d'oppression, un monopole odieux. | *Mort aux rats*, Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats. C'est l'acide arsénieux. On emploie aussi le carbonate de baryte, l'orpiment, le phosphore, la mine de cobalt, la noix vomique, etc. | *Mort aux mouches*, Compositions dans lesquelles entre du cobalt, ou de l'arsenic métallique réduit en poudre, à cause de la propriété qu'il a, étant délayé dans l'eau, de faire périr les mouches qui viennent goûter cette liqueur. | Bot. *Mort aux chiens*, Un des noms du colchique d'automne. | *Mort du safran*, Petite truffe parasite qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir. | *Mort au chanvre*, L'orobranche rameux. | *Mort de froid*, Le grand aconit. | *Mort au loup*, L'aconit lycoctone. | *Mort aux poules*, La jusquiame noire. | *Mort aux vaches*, La renoncule scélérate.

MORTADELLE, s. f. Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. La *mortadelle* de Bologne, celle de Florence ont de la réputation.

MORTAGNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Orne); 4,697 habit. Toiles, calicots, faïence, grès; charcuterie renommée; grains, bestiaux, etc. A 12 kilom., au N., est le célèbre couvent de la Trappe. Jadis place forte et capitale du Perche.

MORTAILLABLE, adj. Anc. jurisp. Se disait des serfs attachés à la glèbe, dont le seigneur héritait, lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes.

MORTAILLE, s. f. Féod. Droit que le seigneur avait, dans quelques coutumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

MORTAIN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Manche); 2,156 habit. Dentelles, toiles communes, basanes; bestiaux. Fontaine minérale. Jadis place forte et chef-lieu d'un comté.

MORTAISAGE, s. m. (pron. *mortèzaje*). Technol. Action de pratiquer une mortaise.

MORTAISE, s. f. (pron. *mortèze*; du lat. *mordere*, mordre, parce qu'au moyen de la mortaise, une pièce de bois mord dans une autre). Technol. Cavité pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce, par le moyen duquel les deux pièces s'assemblent et tiennent ensemble. Le tenon et la mortaise doivent donc avoir la même forme; le premier, en relief et en dehors, la seconde en creux ou en dedans. Cette forme est souvent celle d'un parallélipipède trapézoïde, afin qu'étant entré de côté le tenon ne puisse pas s'échapper en avant. Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une machine dite *machine à mortaises*, qui donne une plus grande puissance et assure une plus grande régularité. | Trou long et carré par les deux bouts, qui sert pour l'assemblage des grosses horloges et pour le placement des clavettes. | Mar. Vide d'un moufle où l'on met le rouet. | Trou dans lequel on met la clé de la caisse du mât de hune. | *Mortaise du gouvernail*, Trou carré que l'on fait dans la tête du gouvernail par où passe la barre.

MORTAISER, v. a. Technol. Faire une mortaise. | Tailler à mortaise. *Mortaiser* une poutre.

MORTALITÉ, s. f. (du lat. *mortalitas*, même sens). Condition de ce qui est mortel. Épicure croyait à la *mortalité* de l'âme. Les chrétiens disent que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre *mortalité*. | Se dit de la mort d'une quantité considérable d'hommes ou d'animaux victimes d'un fléau, d'une épidémie. Il y a eu dans toute la France une grande *mortalité* depuis l'invasion du choléra. La *mortalité* se mit dans les troupes. La *mortalité* est sur le bétail, s'est mise dans le bétail, sur les bestiaux. | Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre d'habitants. La *mortalité* à Paris et à Londres est, par an, d'un individu sur trente. Le nombre moyen de la mortalité annuelle varie selon les pays et les époques. En France, la mortalité a été en diminuant depuis 80 ans, et par conséquent la vie moyenne va en s'allongeant; cette durée qui, au dernier siècle, n'était guère que de 33 ans, est aujourd'hui de 36. La mortalité est plus grande chez les hommes que chez les femmes, dans les villes que dans les campagnes. | *Table de mortalité*, Liste qui, sur un nombre donné de naissances, indique le nombre des survivants à la fin de chaque année. Dans plusieurs circonstances, notamment dans les opérations d'assurances sur la vie, de placement viager, il est d'un grand intérêt de connaître les chances de mortalité afin d'en déduire la durée probable de la vie. Les plus connues parmi les *tables de mortalité* sont : celle de Deparcieux (1746); celle de Duvillard (1806); celle de Finlayson, dressée pour le gouvernement anglais en 1829; celle de Montferrand, couronnée en 1838 par l'Académie des sciences; celle de Quetelet, dressée en 1845 pour l'administration belge. Les tables de Montferrand, calculées sur douze millions de décès connus, paraissent approcher le plus de la vérité; elles servent de base aux calculs de plusieurs compagnies d'assurances. D'après ces tables, sur 10,000 individus nés le même jour, il n'y a que 7,182 survivants à l'âge de 10 ans; 6,785 à l'âge de 20 ans; 6,152 à 30 ans; 5,698 à 40 ans; 5,086 à 50 ans; 4,215 à 60 ans; 2,770 à 70 ans; 995 à 80 ans; 139 à 90 ans; 5 à 100 ans; et 1 à 104 ans. | L'homme peut hâter l'instant de sa mort par ses folies ou ses passions; l'observation a établi d'une manière irrécusable que ce n'est pas la mort naturelle qui fait le plus de victimes; tout au contraire, elle est relativement très-rare, et cette rareté est en raison directe du degré de civilisation auquel les individus comme les populations sont parvenus. Les maladies qu'on pourrait en quelque sorte nommer artificielles, c. à d. celles nées de l'abus des facultés et des sens que l'homme a reçus de la nature, et parmi lesquelles il faut placer les maladies du système nerveux, des organes de la respiration, de la circulation et de la génération, sont celles qui moissonnent avant l'âge le plus d'existences. Une plus sage modération dans les désirs, une économie de la vie mieux entendue, des travaux moins excessifs, une hygiène publique et privée mieux combinée, une alimentation meilleure, une plus grande tempérance, telles sont la plupart des conditions, d'une réalisation facile d'ailleurs, au moyen desquelles les individus et les gouvernements peuvent parvenir à rendre plus favorables les chances de vie que Dieu a accordées à l'homme. L'observation des causes directes qui agissent sur la mortalité des populations est donc une étude tout à la fois pleine d'intérêt et d'enseignements profitables. Cependant il en est peu qui aient été l'objet de moins de recherches sérieuses, et en ce moment encore, malgré d'utiles et consciencieux travaux entrepris depuis plusieurs années dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Amérique, il faut avouer qu'une partie des observations recueillies manquent encore de la précision et de l'exactitude qu'on peut vraisemblablement espérer d'obtenir. Un fait attesté par une longue expérience, mais dont on ne trouve pas la preuve dans nos publications officielles, c'est l'excès de la mortalité de la population des villes sur celle des campagnes. Dans les pays où les investigations de l'administration se sont portées sur l'étude de ce fait, on a établi d'une manière irrécusable que la mortalité est en raison directe du plus ou moins de densité des populations; mais en même temps, et ceci doit rassurer les habitants des grandes villes, il a été constaté que l'influence de l'agglomération de la population peut être victorieusement combattue par une hygiène publique bien entendue, par des soins continuels de propreté, par une alimentation substantielle, par l'établissement dans les villes de vastes places et de jardins; enfin par un bon système de voirie sévèrement maintenu. Un autre point sur lequel les publications officielles sont demeurées muettes jusqu'ici, c'est la connaissance du rapport entre elles des diverses catégories de maladies suivies de mort. On ne connaît que les chiffres fournis pour la population de la ville de Paris, et suivant une division pathologique plus ou moins vicieuse. Ces chiffres apprennent que les maladies qui ont fait le plus de ravages sont celles que la nomenclature officielle désigne sous le titre vague d'inflammations, et qui comprennent pêle-mêle les affections les plus diverses, depuis le furoncle jusqu'au catarrhe pulmonaire, la variole et la goutte. Après les inflammations viennent les lésions organiques; puis les névroses, les morts subites et spontanées et les affections gangréneuses.

MORT-BOIS, s. m. Épines, ronces, branches d'arbres morts, bois inutile dans une forêt.

MORT-DIEU, interj. qui signifiait Par la mort de Dieu. *Mort-Dieu!* mon ancien ami, envoyez-moi au plus vite Abraham Chaumeix crucifié. (Voltaire.)

MORTE-EAU, s. f. Les marées les plus faibles qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune; époque de ces marées. Être en *morte-eau*. | Fig. Personne sombre, mélancolique, qui parle peu.

MORTEL, ELLE, adj. Sujet à la mort. Tous les hommes sont *mortels*. Cette vie *mortelle*. Ils se sont dépouillés de tout ce que nous avons de *mortel*. (Barthélemy.) Consolons-nous d'être *mortels* sur la terre, tant de causes nous y dégoûteraient de l'immortalité. (Boiste.) | Qui cause la mort ou qui paraît devoir la causer. Porter, recevoir un coup *mortel*. Un poison *mortel*. Une maladie *mortelle*. Une blessure *mortelle*. Une peine *mortelle*, refoulée au fond du cœur, minait sourdement cet homme de bronze. (L. Cazeaux.) | *Péché mortel*, Péché qui, suivant les catholiques, donne la mort à l'âme. | Long et ennuyeux. Il y a deux *mortelles* heures que je vous attends. | Par exagér. Un déplaisir *mortel*. Une impatience *mortelle*. Une haine *mortelle*. Une aversion *mortelle*. J'ai une tristesse *mortelle* dans le cœur. (Mme de Sévigné.) Je cachais au fond de mon cœur une douleur *mortelle*. (Fénelon.) | Extrême, excessif. Je reviens le soir, accablé d'un dégoût *mortel*. (J. J. Rousseau.) La ville est pleine de tumulte, un *mortel* effroi glace tous les esprits. (Barthélemy.) | *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*, Le haïr profondément. | S'emploie quelquefois par opposition à Immortel, immortalité. Est-ce qu'après tant d'actions dignes de l'immortalité, il n'y a plus rien de *mortel* à faire. (Fléchier.)

MORTEL, ELLE, s. Homme et femme dans le style poétique et soutenu. Heureux *mortel*. Infortunée *mortelle*. Dieu parle, et d'un *mortel* vous craignez le courroux! (Racine.) Tout *mortel* a son heure et tout peuple a son jour. (Farcy.) Avouez que c'est un terrible *mortel* que monsieur votre père. (Brueys.) O sentiment! douce vie de l'âme... quel est le *mortel* à qui tu n'arrachas jamais de larmes? (J. J. Rousseau.) | Au féminin, il ne se dit guère que par opposition à Immortelle, à déesse. Elle n'avait point le port ni l'attitude d'une *mortelle*. (Fénelon.) | Au pl., L'espèce humaine. O *mortels* ignorants de leurs destinées. (Bossuet.) Moins connu des *mortels*, je me cacherais mieux. (Racine.) *Mortels*, ne gardez point de haines immortelles. (Gaillarbois.)

Les *mortels* sont égaux, ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.
(VOLTAIRE.)

MORTELLEMENT, adv. A mort, d'une manière mortelle. Il est malade *mortellement*. Il est blessé *mortellement*. | *Pécher mortellement*, Commettre un péché mortel. | Grièvement. Il m'a offensé *mortellement*. | Excessivement. Exécrer *mortellement* les méchants. Je déteste *mortellement* le despotisme.

MORTELLERIE, s. f. Technol. Art ou travail du mortellier.

MORTELLIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière dont le métier consiste à battre dans des mortiers certaines pierres dures pour en faire du ciment.

MORTE-PAYE, s. f. Soldat payé en tout temps et entretenu dans la garnison. Des *mortes-payes*.

MORTE-SAISON, s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. L'été est la *morte-saison* des fourreurs. Les *mortes-saisons* ruinent les ouvriers. Il existe des *mortes-saisons* pour tous les états.

MORT-GAGE, s. m. Jurisp. Gage dont on laisse jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette. Des *morts-gages*.

MORTIER, s. m. (du lat. *mortarium*, même sens). Matière pâteuse de composition variable, susceptible de se durcir avec le temps et destinée à lier entre eux les matériaux des murailles et à constituer des couches continues ou des enduits. *Mortier* de ciment. Faire du *mortier*. *Mortier* à chaux et à sable. | Fig. et vulg. *Cette soupe est du mortier, n'est que du mortier*, Elle est trop épaisse. | Le mortier le plus simple se compose de terre plus ou moins argileuse réduite à l'état de pâte ; on l'emploie pour les bâtisses les plus communes. En y ajoutant du gros foin, il sert à former l'aire des greniers pour lesquels on ne veut faire qu'une faible dépense. Si on ajoute à la terre argileuse de la chaux grasse et de la bourre, on obtient le blanc en bourre avec lequel on peut faire des plafonds et des corniches. Le pisé n'est qu'un mortier de terre dont on fait des maisons tout d'une pièce. La boue qui se produit sur les chaussées macadamisées fait un mortier qui devient plus dur que le précédent. Certaines craies sableuses et argileuses assez friables se prêtent au même emploi, mais ces matières ajoutent peu à la solidité des murs. La qualité des mortiers varie suivant la nature de la chaux. Les mortiers ordinaires se préparent avec de la chaux grasse qu'on transforme en bouillie en l'éteignant avec de l'eau, et à laquelle on mêle intimement plus ou moins de sable quartzeux. La dureté que prennent les mortiers avec le temps provient de la conversion de la chaux en carbonate de chaux aux dépens de l'acide carbonique de l'air ; le sable contribue par ses aspérités à la solidification. On appelle *Mortiers naturels* les substances qui n'ont besoin que d'une simple mixtion avec l'eau pour constituer un mortier ; tels sont le plâtre et les différentes matières connues sous le nom de ciments. V. CIMENT. | Sorte de bonnet qui était autrefois la coiffure commune des hommes et qui devint, dans la suite, une marque de dignité ; les empereurs de Constantinople le portaient en guise de couronne. Les rois de France de la première race les imitèrent, et cette espèce de diadème passa aux princes de la seconde et de la troisième race. Avant la révolution de 1789, le mortier était porté comme marque de dignité par les présidents et les greffiers en chef du Parlement. Le mortier du chancelier était en drap d'or, bordé d'hermine ; celui du premier président était en velours noir, bordé de deux galons d'or. Président à *mortier*. Charge de président à *mortier*. | Vaisseau propre à piler les substances pour les réduire en parties d'un moindre volume, et le plus ordinairement en poudre. Il y a des mortiers en fer, en marbre, en porcelaine, en verre et en bois ; le pilon qui sert à la pulvérisation est de bois de gayac ou autre, de fer, de verre ou de porcelaine, comme le mortier. Les substances dures, les racines, les écorces, les bois, les minéraux, les parties animales solides se pilent dans des mortiers de fer. On le fait quelquefois chauffer lorsqu'on pile dedans des substances huileuses, comme pour faire du chocolat, pour extraire certaines huiles. On se sert de mortier de verre ou de porcelaine pour quelques sels, comme le sublimé corrosif, qui se décomposeraient dans le fer et le marbre. On couvre le mortier où l'on pile des substances nuisibles d'une peau de mouton, comme lorsqu'on met en poudre l'émétique, le kermès, l'arsenic, la gommegutte, les cantharides, etc. Quelques pharmaciens font mettre un masque, avec des yeux de verre, aux pileurs dans le cas où ils pulvérisent quelques substances corrosives. | Artill. Bouche à feu qui est faite à peu près comme un mortier à piler, et dont on se sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses pleines de pierres et de matières inflammables. On se sert du mortier dans l'attaque comme dans la défense des places. Pour le charger, on le pose sur des tourillons et sur sa culasse ; il se pointe ordinairement sous un angle très-ouvert. Il y a des mortiers de plusieurs dimensions. L'usage des mortiers paraît dater de 1510. Les mortiers peuvent, en certains cas, être remplacés par les obusiers pour

Mortier.

tirer à ricochet des bombes. On a récemment inventé des *canons-mortiers*, terribles engins de guerre.

MORTIFÈRE, adj. (du lat. *mors*, mort ; *ferre*, porter). Qui cause la mort. Suc *mortifère*. Il existe une foule de plantes *mortifères*.

MORTIFIANT, ANTE, adj. Qui humilie l'amour-propre et cause de la confusion. Refus *mortifiant*. Chose *mortifiante*. Agité de ces pensées *mortifiantes*. (Le Sage.) C'est un des justes retours de l'inégalité, qu'elle coûte souvent au plus élevé des avances *mortifiantes*. (J. J. Rousseau.)

MORTIFICATION, s. f. (pron. *mortifikasion* ; du lat. *mortificatio*, même sens). T. de dévotion. Action de mépriser les appétits charnels et les désirs sensuels de l'âme. La *mortification* de la chair, des sens, des passions. Ils se disposent à l'oraison par la *mortification*. (Fléchier.) | La mortification est absolument contraire aux lois de notre nature. Cependant, la philosophie n'a point méconnu l'influence morale de la mortification dans une certaine mesure. Pythagore, Platon et d'autres recommandaient l'abstinence et reconnaissaient la nécessité de dompter les appétits sensuels. Les nouveaux platoniciens professaient la même doctrine. La mortification ne se borne pas à exercer une influence morale. Renfermée dans certaines limites, elle contribue à la santé en fortifiant le corps ; l'histoire et l'expérience de tous les jours en font foi. La science médicale constate les funestes conséquences de la passion qui fait poursuivre le plaisir comme un but. En effet, plus les sensations agréables sont répétées, plus elles s'affaiblissent, et le besoin de les reproduire renaît toujours plus impérieux, à tel point que la sensibilité s'émousse ou se déprave. Alors l'économie du corps est troublée, et la force vitale décroît avec rapidité. La pratique de la mortification, au point de vue religieux, a donné lieu à de graves excès qui existent encore de nos jours. Les fakirs des Indes, les trappistes et les carmélites en Europe torturent leurs sens par des austérités qui sont de véritables supplices. | Art culin. État de la viande, de la chair qu'on a laissée quelque temps sans la faire cuire, pour qu'elle devienne plus tendre et plus savoureuse. La *mortification*, dans ce sens, est un commencement de putréfaction. La chaleur et l'humidité favorisent la *mortification*. Un degré raisonnable de *mortification* améliore beaucoup certains gibiers. | Fig. Impression désagréable excitée dans notre âme par le reproche, le blâme, le défaut de soins, les contre-temps, les contradictions, etc. Recevoir, essuyer une *mortification*. Infliger une *mortification* à quelqu'un. S'attirer une grande, une cruelle *mortification*. Leurs airs insolents, leur puérile vanité, ne leur attirent que *mortifications*, dédains, railleries. (J. J. Rousseau.) | Méd. État du corps ou d'une partie du corps, dans lequel les fluides naturels, dont la circulation est arrêtée, s'altèrent et se corrompent de manière à détruire le tissu des chairs. Il y a *mortification* dans la gangrène et dans le sphacèle.

MORTIFIÉ, ÉE, part. Qui a subi la mortification. De la viande bien *mortifiée*. Ce faisan n'est pas encore assez *mortifié*. Qui est soumis à des privations, à des austérités. Les sens *mortifiés*. | Fig. *Être mortifié d'une chose*, En éprouver du chagrin. *Il serait* bien *mortifié* qu'on le soupçonnât de vouloir se louer, et pourtant il veut faire son éloge. (Marivaux.)

MORTIFIER, v. a. (du lat. *mortificare*, même sens ; fait de *mors*, mort ; *facere*, faire). Faire que la viande devienne plus tendre en la laissant quelques jours sans la préparer. Le grand air *mortifie* la viande. | Anc. chim. Changer la figure extérieure d'un corps, détruire sa qualité caractéristique. | Fig. Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. Le solitaire, dans sa retraite, obligé de *mortifier* sa chair. (Massillon.) On dit aussi *Mortifier* ses sens, *mortifier* ses passions. | Fig. Éprouver une impression désagréable par suite de reproches, de honte, de blâme, de défaut de succès, de contre-temps, de contradictions, etc. Cette disgrâce l'a extrêmement *mortifié*. | SE MORTIFIER, v. pr. Devenir plus tendre. La viande *se mortifie* lentement dans les temps froids. | Fig. Faire souffrir à son corps des jeûnes, des macérations, des austérités. | S'humilier mutuellement.

MORT-IVRE, adj. (pron. *morivre*). Ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. On trouva le coquin *mort-ivre* dans sa chambre. On dit aussi *Ivre-mort*. Au plur., *Morts-ivres*. | En parlant d'une femme, on dit *Ivre-morte*, et au plur., *Ivres-mortes*.

MORT-NÉ, MORTE-NÉE, adj. Enfant, animal tiré mort-né du ventre de sa mère. L'enfant mort-né ne succède pas ; l'enfant né viable, au contraire, alors même que l'instant de la mort aurait immédiatement suivi celui de sa naissance, a pu être saisi d'un droit de propriété qui remonte au jour de sa conception ; il a pu recueillir à titre gratuit et transmettre à titre successif. Son droit s'est ouvert par sa naissance, et sa succession s'est ouverte par son décès. L'enfant mort-né doit être présenté comme tout autre à l'officier de l'état civil, non plus pour qu'il constate la naissance ou la mort, car il n'est pas juge de la question de viabilité, mais il doit seulement certifier le fait qu'un enfant lui a été présenté sans vie.

MORTUAIRE, adj. (pron. *mortuère* ; du lat. *mortuarius*, même sens). Appartenant au service, à la pompe funèbre. | *Drap mortuaire*, Drap que l'on met sur le cercueil dans les cérémonies funèbres. | *Registre mortuaire*, Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées. | *Extrait, acte mortuaire*, Extrait qu'on tire de ce registre pour constater le décès. | *Droits mortuaires*, Droits perçus pour les cérémonies funèbres. | En droit, on nomme *domicile mortuaire*, non pas le lieu où la personne est décédée, mais celui qui constituait son domicile légal au moment de son décès. Le *domicile mortuaire* est celui où s'ouvre la succession, c'est le dernier domicile du défunt.

MORUE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des gadoïdes. On distingue plusieurs espèces de morues ; la plus commune est la *morue franche*, qu'on nomme *cabillaud* quand elle est fraîche, et dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve. Parmi les autres espèces on remarque : la *morue aigrefin*, plus allongée, marquée d'une ligne latérale noire et d'une tache noirâtre sur chaque flanc : elle est commune sur les côtes de la Bretagne ; sa chair est moins estimée que celle de la *morue franche* ; la *petite morue*, abondante dans la Baltique, sur les côtes de la Norwége et de l'Islande. La morue, dont la chair est connue de tout le monde, l'est fort peu quant aux formes et aux mœurs. Ses formes rappellent en grand celles du merlan, ayant toutefois la tête et le ventre proportionnellement plus gros. Elle porte trois nageoires sur le dos, deux anales, une caudale petite et coupée carrément. Les pectorales, de médiocre grandeur, et les ventrales jugulaires ont leur rayon externe prolongé en filet. La couleur de ce poisson est un verdâtre mêlé de jaune sur le dos, passant par degrés d'un blanc argenté des parties inférieures. La morue est un des poissons les plus voraces ; elle se nourrit de poissons, notamment de harengs, de merlusques, de crustacés, etc. ; tout est bon pour amorcer les haims, même un morceau de drap rouge. Sa fécondité n'est pas moins prodigieuse ; on a trouvé dans une femelle jusqu'à 4 millions d'œufs. | *Morue pinnée*, Morue à laquelle on a fait à dessein subir un commencement de fermentation pendant la dessiccation. | *Morue marchande*, Morue salée et séchée, et qui

a toutes les conditions pour être mise en vente. | *Grandes morues*, Celles dont le cent en nombre pèse 450 kilogr. | *Morues moyennes*, Celles dont le cent ne pèse que 300 kilog. | *Petites morues*, Celles dont le poids est encore plus faible. | *Morue verte*, Celle qui n'a seulement été salée. | *Morues plates*, Morues ouvertes dans toute leur longueur, et dont l'arête est enlevée en entier. | *Morues blanches*, Celles qui ont été salées mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une croûte blanchâtre. | *Morues rondes*, Morues que l'on se contente d'ouvrir

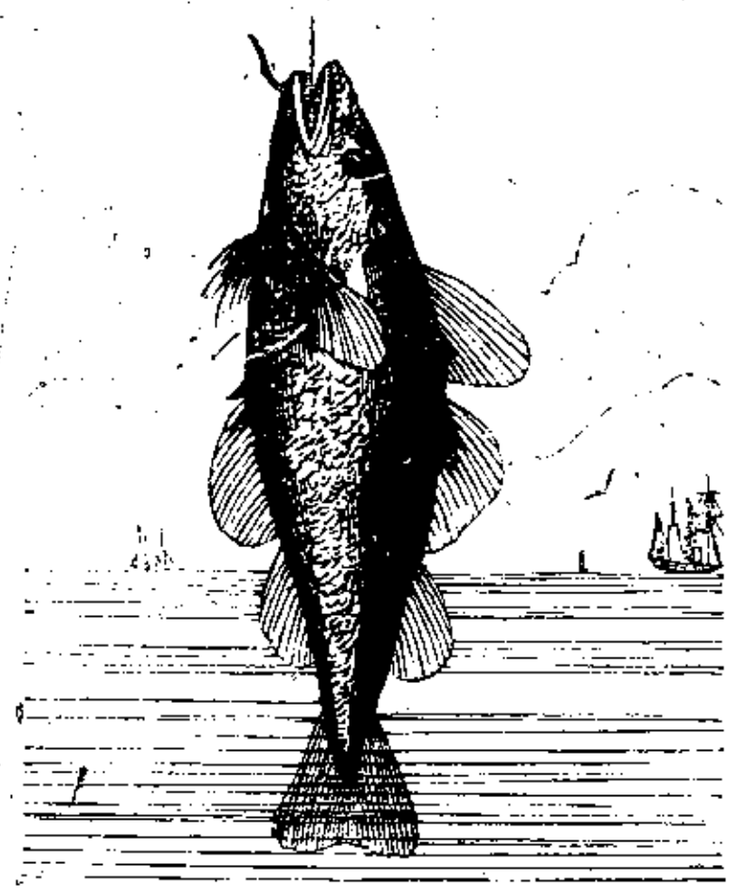

Morue.

depuis la gorge jusqu'à l'anus, en conservant une forme arrondie au côté de la queue. | *Une poignée de morues*, Deux morues jointes ensemble. | La morue est l'objet d'un commerce très-considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération et peut se transporter sur tous les points du globe. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche et même salée, est un morceau délicat ; on mange leur foie, et on en tire une huile qu'on emploie en médecine contre les maladies de poitrine, etc., et qui est très-recherchée dans plusieurs arts ; enfin, on tire de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon.

MORUS (THOMAS). Illustre philosophe, grand chancelier d'Angleterre, né à Londres en 1480. Il brilla d'abord au barreau, puis entra au Parlement, et fut introduit par le cardinal Wolsey auprès de Henri VIII, dont il gagna bientôt la faveur. Ce prince l'admit au conseil privé, le nomma trésorier de l'Échiquier, et enfin, après la disgrâce de Wolsey, grand chancelier. Il remplit cette charge avec un zèle, une intégrité et un désintéressement extraordinaires ; mais, ne pouvant approuver les réformes que le roi voulait introduire dans l'Église, il résigna les sceaux et se retira à Chelsea. Ayant refusé de prêter le serment de suprématie qu'exigeait le roi et de se séparer par là de l'Église romaine, il fut enfermé à la Tour de Londres, et, après plusieurs mois d'une dure captivité, il eut la tête tranchée, en 1535. Sa mort fut celle d'un martyr. Thomas Morus est un des génies les plus originaux, un des hommes les plus spirituels et un des meilleurs écrivains de son époque. Il a laissé plusieurs ouvrages, les uns en anglais, les autres en latin, qui sont remarquables par la pureté et l'élégance du style. Le plus connu est son *Utopie*, intitulée : *De optimo reipublicæ statu, deque nova insula Utopia*, ouvrage allégorique dans le goût de la *République* de Platon, où il propose l'égalité absolue et la communauté des biens. Il n'arrive à cette doctrine qu'après avoir fait la critique la plus sanglante de l'état social de son temps, à la suite de laquelle il s'exprime ainsi : « Mettez un frein à l'égoïsme des riches ; ôtez-leur le droit d'accaparement et de monopole. Qu'il n'y ait plus d'oisifs parmi eux. Donnez à l'agriculture un plus grand développement ; créez d'autres branches d'industrie, où vienne s'occuper utilement cette foule d'hommes oisifs, dont la misère a fait jusqu'à présent ou des vagabonds ou des valets, qui finissent par être à peu près tous des voleurs. Si vous ne portez remède aux maux que je vous signale, ne me vantez pas votre justice, elle n'est qu'un mensonge spécieux. Vous abandonnez des millions d'enfants aux ravages d'une éducation vicieuse et immorale. La corruption flétrit sous vos yeux ces jeunes plantes qui pouvaient fleurir pour la vertu, et vous les frappez de mort quand, devenus des hommes, ils commettent des crimes qui germaient dès le berceau dans leur cœur. Que faites-vous donc ? Des voleurs, pour avoir le plaisir de les pendre..... O vous, qui ne savez gouverner qu'en enlevant aux citoyens la subsistance et les commodités de la vie, avouez que vous êtes indignes et incapables de commander à des hommes libres ; ou bien corrigez votre ignorance, votre orgueil et votre paresse. Créez des institutions bienfaisantes qui préviennent le mal et l'étouffent dans son germe..... Il y a lâcheté ou mauvaise honte à taire les vérités qui condamnent la perversité humaine, sous prétexte qu'elles seront bafouées comme des nouveautés absurdes ou des chimères impraticables ; autrement, il faudrait jeter un voile sur l'Évangile et dissimuler aux chrétiens la doctrine de Jésus. Si je rapportais les théories de la *République* de Platon, ou les usages actuellement en vigueur chez les Utopistes, coutumes infiniment supérieures à nos idées et à nos mœurs, alors on pourrait croire que je viens d'un autre monde, parce qu'ici le droit de posséder en propre appartient à chacun, tandis que là tous les biens sont communs. Or, partout où la possession est individuelle, où toutes choses se meuvent par l'argent, là on ne pourra jamais établir la justice et assurer la prospérité de l'État. Platon, ce grand esprit, avait bien prévu que le seul moyen d'assurer le bonheur public était d'établir l'égalité qui ne peut être observée, si je ne me trompe, là où chacun a une propriété à soi : car alors chacun veut se prévaloir de divers titres, pour attirer à soi tant qu'il peut, et la richesse publique, si grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus, qui ne laissent aux autres que l'indigence. » L'*Utopie* de Thomas Morus est devenue le type et le modèle d'une foule d'autres romans politiques analogues, notamment de l'*Icarie* de Cabet.

MORVAN. Géogr. Petite contrée comprise dans les provinces de Bourgogne et du Nivernais. Ce pays a donné son nom à la chaîne de montagnes qui, partant des sources de l'Arroux, se termine vers celles de l'Yonne et sépare les bassins de la Seine et de la Loire.

MORVE, s. f. (du lat. *morbus*, maladie). Vulg. Humeur visqueuse qui découle des narines. Avoir la *morve* au nez. | Art vétérin. Maladie particulière aux mammifères monodactyles, qui débute par une inflammation des membranes muqueuses, quelquefois aiguë, mais passant bientôt à l'état chronique, ou même affectant très-souvent cette dernière forme. La *morve* est une maladie contagieuse et généralement incurable. La morve est transmise du cheval à l'homme, chez lequel elle produit un écoulement nasal, visible au dehors dans la plupart des cas, par une éruption pustulaire, et quelquefois par des bulles gangréneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, et par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobuleuses et circonscrites dans les poumons. C'est une maladie des plus graves. | Hortic. Pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

MORVEAU, s. m. Trivial. Morve épaisse et recuite. Jeter un *morveau*.

MORVER, v. n. (rad. *morve*). Trivial. Avoir de la morve. Il se mouchait à ses manches, il *morvait* dedans sa soupe. (Rabelais.)

MORVEUX, EUSE, adj. Qui a de la morve au nez. Enfant *morveux*. Nez *morveux*. | Prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque d'en causer un plus grand en voulant y remédier. | *Qui se sent morveux se mouche*, Que ceux qui reconnaissent en eux le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on dit, si bon leur semble. | Pathol. et art. vétér. Qui a la maladie appelée *morve*. Un cheval *morveux*. | Qui appartient à cette maladie. Symptôme *morveux*. Contagion *morveuse*. Le pus *morveux* pris à l'homme communique par inoculation la morve à l'âne et au cheval. (Nysten.) | S. Famil. et trivial. Jeune garçon, jeune fille. Se dit quelquefois par dénigrement, pour marquer que les enfants n'ont pas assez de raison pour se mêler des affaires des grandes personnes. C'est un *morveux*. Vous n'êtes encore qu'une *morveuse*. | *Traiter quelqu'un comme un morveux*, Le traiter avec un mépris humiliant.

MORVI, s. m. Pathol. Maladie pestilentielle très-commune dans plusieurs contrées de l'Inde, et particulièrement dans le Malabar.

MOSAÏQUE, adj. Qui vient de Moïse. La loi *mosaïque*. Les traditions *mosaïques*. V. MOSAÏSME.

MOSAÏQUE, s. f. (pron. *mozaïk* ; du lat. *museum*, *musium*, lieu consacré aux Muses). Ouvrage de rapport ou de marqueterie, composé de petites pierres dures, et de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, et même des copies de tableaux. Travail de *mosaïque*. Faire de la *mosaïque*. Voilà une belle *mosaïque*. Table de *mosaïque*. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont

Mosaïque.

été exécutés en *mosaïque*. | L'exemple le plus vulgaire de ce genre de travail est un pavage fait avec plusieurs qualités de pierres ou de marbres disposés sur un dessin donné ; c'est aussi un parquet composé de plusieurs espèces de bois de tons différents, assemblés de manière à présenter certaines combinaisons déterminées. Mais on donne plus spécialement le nom de *mosaïque* aux ouvrages de cette sorte qui ont directement pour but d'opérer la représentation de quelque dessin d'ornements ou de figures pour servir à la décoration d'un édifice. | Art dont ces ouvrages sont le produit. | Cet art est fort ancien ; l'antiquité en avait fait un grand usage, parce qu'il réunit l'éclat et la solidité. Quoique généralement ces parties d'un monument soient les premières enlevées par le temps, les fouilles des anciens édifices en ont fait retrouver un grand nombre bien conservées, et qui ont servi de modèles aux artistes modernes. On voit au Musée du Louvre et dans plusieurs palais de belles *mosaïques*, qui ont été habilement exécutées par Belloni. | Fig. *C'est un ouvrage de mosaïque, c'est une mosaïque*, Se dit d'un ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents. Il existe un jargon littéraire avec lequel on fait des discours comme de la *mosaïque*. (Boiste.)

MOSAÏSME, s. m. Loi de Moïse. | Le *mosaïsme* comprend depuis les plus hautes combinaisons de l'ordre social jusqu'aux plus minutieux détails de la vie domestique. Cependant il est facile de ramener toutes les institutions de Moïse à un principe unique, celui de l'adoration d'un seul Dieu.

MOSAÏSTE, s. Artiste en mosaïque. Un habile *mosaïste*. Une *mosaïste*. | Adjectiv. Les maîtres *mosaïstes*.

MOSCATELLE, s. f. Bot. Genre de la famille des saxifrages, établi pour une petite plante d'Europe, qui croît abondamment dans la plupart des bois aux environs de Paris. La *moscatelle* est remarquable par la délicatesse de son tissu. C'est une de nos espèces les plus printanières. Les *moscatelles* sont en fleurs. | On dit aussi *Moscatilline*.

MOSCHÉLÉON, s. m. Pharm. Huile aromatique composée, contenant du musc.

MOSCHIFÈRE, adj. (du lat. *moschus*, musc ; *ferre*, porter). Qui porte ou qui produit du musc. Animal *moschifère*. Vessie *moschifère*.

MOSCOU. Géogr. Ancienne capitale de la Russie, chef-lieu du gouvernement de Moscou, sur la Moskowa, à 775 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg ; 400,000 habit. ; siége d'une section du sénat et du saint-synode, d'un gouvernement militaire et d'un métropolitain. Elle est située dans un site très-pittoresque, au centre du grand plateau de la Russie

centrale. Les opinions varient sur l'origine de cette vaste cité, l'une des plus grandes du globe. La plus vraisemblable paraît être celle qui en attribue la fondation, en 1147, au grand-duc Iouri II ou Georges, surnommé Dolgorouki, fils de Vladimir-Monomakh. Brûlé, à deux reprises différentes, par les Tartares, dans le courant du XIIIe siècle, ce ne fut qu'après le second de ces désastres, sous le grand-duc Danilo-Alexandrowitch, que Moscou devint une ville considérable et la résidence des souverains de la Russie. Vers la fin du XVe siècle, cette ville égalait en beauté, en grandeur et en population, la fameuse Novogorod elle-même. Sous le faux Démétrius ou Dmitri, au commencement du XVIIe siècle, les Polonais y commirent d'horribles ravages. En 1703, époque de la fondation de Saint-Pétersbourg, Moscou cessa d'être la résidence des souverains de la Russie. Son érection en chef-lieu de gouvernement de son nom date de 1719. Moscou est divisé en 4 quartiers et en 36 faubourgs. Depuis le fameux incendie de 1812, cette ville s'est considérablement embellie, et reproduit aujourd'hui, dans plusieurs de ses quartiers, l'aspect des plus brillantes capitales de l'Europe. Le premier quartier et le plus ancien, celui du Kreml ou Kremlin, occupe le centre de la ville. Entouré d'une enceinte de murailles flanquées de tours épaisses et fort hautes, et percé de cinq portes, il se compose presque entièrement de monuments publics. V. KREMLIN. | Le *gouvernement de Moscou*, qui faisait partie de l'ancien duché de ce nom, est borné au N. par celui de Tver, au S. par ceux de Kalouga et de Toula, à l'O. par celui de Smolensk, à l'E. par ceux de Riazan et de Wladimir; 235 kilom. sur 215; environ 1,400,000 habit. Beaucoup de rivières, 109 lacs. Blé, chanvre, lin, houblon, etc. Industrie très-développée. La jeunesse de Moscou professe des idées libérales.

MOSCOUADE, s. f. Sucre brut de la qualité la plus inférieure, coloré par la mélasse et autres substances étrangères.

MOSCOVIE. Géogr. Ancien nom de la Russie, encore en usage dans le style élevé. Il désignait, autrefois, la Grande-Russie et le duché de Moscou.

MOSCOVITE, adj. et s. Habitant, habitante de la Russie ou de la Moscovie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Le czar *moscovite* rêve l'asservissement du monde civilisé. Un *Moscovite*. Une *Moscovite*.

MOSELLE. Géogr. Rivière qui coule en France et dans la Prusse rhénane, et se jette dans le Rhin à Coblentz. Son cours est de 520 kilom., dont 310 en France. | *Département de la Moselle*, Département formé du pays Messin, d'une portion des duchés de Lorraine et de Bar, et d'une portion des Trois-Évêchés; borné, au N. par le grand-duché de Luxembourg, à l'E. par la Prusse rhénane et la Bavière rhénane, au S. par le départ. de la Meurthe, et à l'O. par celui de la Meuse; 610,000 hectares; 452,157 habit.; chef-lieu, Metz. Ce département offre, à l'E. et à l'O., des montagnes peu élevées, ramifications des Ardennes et des Vosges; il est arrosé du S. au N. par la rivière qui lui donne son nom. Fer, houille, manganèse, grès, quartz, plâtre, chaux, belle pierre de taille, terre à potier et à creusets. Grains, vins, fruits, légumes, chanvre, pommes de terre; quelques bois. Forges et usines à fer (scies, limes, râpes, tôle, acier, etc.); sucre de betteraves, huiles, eaux-de-vie, vinaigre; acides minéraux; lainages, toiles, confitures, liqueurs, etc. Le département de la Moselle est divisé en 4 arrondissements (Briey, Metz, Sarreguemines, Thionville), 27 cantons et 629 communes.

MOSILLE, s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères. Une espèce dépose des œufs dans le vinaigre ou le vin corrompu; la larve d'une autre espèce vit dans le fromage; une autre espèce cause des ravages immenses dans les récoltes de l'orge, en Suède et en Norvége.

MOSKOWA. Géogr. Rivière de la Russie qui prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, coule à l'E., arrose une partie du gouvernement de Moscou, et, se dirigeant au S. O., se jette dans l'Oka, près de Kolomna, après un cours de 400 kilom. C'est sur ses bords, près du village de Borodino, que les Français remportèrent, le 7 septembre 1812, une victoire sanglante, qui leur ouvrit les portes de Moscou. L'armée française était commandée par Napoléon en personne, l'armée russe par Koutousoff. La victoire fut due, en grande partie, au courage du prince Eugène de Beauharnais, de Davoust, de Murat, de Grouchy, de Poniatowski et de Ney qui fut nommé *prince de la Moskowa*. Plus de trente mille cadavres jonchèrent le champ de bataille, parmi lesquels les généraux français Caulaincourt et Montbrun. Huit cents prisonniers et une vingtaine de canons furent les trophées de la victoire. Trophées achetés chèrement au prix des larmes et de la désolation des milliers de familles! Hélas! quand donc les hommes comprendront-ils que la plus éclatante victoire remportée sur de prétendus ennemis est un deuil pour l'humanité, un crime aux yeux de la Divinité!

MOSQUÉE, s. f. (de l'arabe *mesdjid*, lieu d'adoration). Temple du culte mahométan, édifice où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. Aller à la *mosquée*. Grande *mosquée*. Petite *mosquée*. Les *mosquées* de Constantinople, du Caire. Les revenus des *mosquées* sont immenses. C'est dans les *mosquées* de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de mahométan dans le christianisme de Calderon. (Edg. Quinet.) | Les Ottomans ont aujourd'hui trois sortes de temples: les *djerami-i-selatin*, c. à d. *mosquées impériales* ou basiliques; les simples *djamis* et les *mesdjids*. La plupart des mosquées forment un ensemble de constructions ayant la forme d'un carré, et sont entourées de murs. On trouve souvent devant ces temples une grande cour plantée d'arbres et ornée d'une fontaine. A l'intérieur, les mosquées n'offrent

Mosquée.

ni peintures, ni sculptures, ni représentations de la nature vivante, sévèrement défendues par la loi de Mahomet; mais on y lit des versets du Coran, le nom de Dieu, celui de Mahomet, etc., etc., écrits avec élégance. Le genre d'architecture propre aux mosquées construites par les Arabes tient à la fois de la forme grecque et asiatique, surchargée d'ornements et d'inscriptions tirées du Koran. Les plus célèbres sont celles de la Mecque, celle de Sainte-Sophie, du sultan Sélim et du sultan Méhémet à Constantinople, et celle de Cordoue.

MOSQUITOS. Peuple de l'Amérique centrale, dans le Guatémala oriental, à l'E. de l'État de Honduras, au N. E. de celui de Nicaragua; il donne son nom à une vaste baie de la mer des Antilles, qui a 600 kilom. de large sur 270 de profondeur. Ce peuple, jadis nombreux et puissant, mais décimé par l'abus des spiritueux et par les maladies qui en sont la suite, est considérablement réduit et n'a plus aucune importance.

MOSSOUL. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Al-Djézireh), chef-lieu du pachalik du même nom, sur la droite du Tigre, à 369 kilom. N. O. de Bagdad; 40 à 50,000 habit., dont environ 10,000 chrétiens nestoriens. Murs avec fossés et tours, château dans une île du Tigre; rues étroites et sales; maisons en terre pour la plupart; vingt mosquées, dix églises; bains nombreux. Industrie et commerce assez actifs, mais en décadence; toiles, cotonnades, mousselines, velours, tapis, sellerie, armes, usines à fer et acier, imprimeries sur toile, teintureries, etc. Mossoul, ou plutôt le village de Nounia, situé tout auprès, occupe l'emplacement de l'ancienne Ninive.

MOSTAGANEM. Géogr. Ville de l'Algérie (Oran), chef-lieu de division militaire et sous-préfecture, à 1 kilom. de la Méditerranée, près de l'embouchure du Chélif, et à 80 kilom. N. E. d'Oran; 8,000 habit. Bon port; citadelle. Ancienne cité romaine; environs fertiles; commerce de céréales, fruits secs, laines, peaux, etc. Tanneries, maroquineries, fabriques de tapis, tissus de laine et bonnets brodés pour les Arabes. Occupée par les Français en 1833.

MOT, s. m. (du bas lat. *mutum*, fait de *mutire*, parler bas). Totalité de sons articulés, devenue, par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale. *Mot* grec. *Mot* latin. *Mot* français. *Mot* anglais. *Mot* harmonieux. Vieux *mot*. *Mot* nouveau. *Mot* à la mode. *Mot* tombé en désuétude. Articuler des *mots*. Rayer un *mot*. Choisir ses *mots*. Ces deux *mots* sont synonymes. On ne peut assez peser sur les moindres *mots* dans les grandes affaires. (De Retz.) La netteté des discours dépend surtout des constructions, c. à d. de l'arrangement des *mots*. (Condillac.) Le mauvais emploi des *mots* cause autant d'erreurs que l'ignorance. (Boiste.) | Le matériel même des sons, abstraction faite des idées dont ils sont le signe. J'habitue mon élève de bonne heure à nourrir sa tête d'idées et non de *mots*. (J. J. Rousseau.) | Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles. Dites-lui un *mot* de ma part, un *mot* en ma faveur. Ne pouvoir placer un *mot* dans la conversation. N'avoir que deux ou trois *mots* à dire à quelqu'un. Je vous expliquerai cela en deux *mots*, en trois *mots*, en quatre *mots*. L'usage ne va pas plus loin, et l'on ne dit pas en *Cinq mots*. D'un *mot* ou d'un regard je puis le secourir. (Racine.) Un petit *mot* glissé dans votre lettre m'oblige de vous ouvrir tout mon cœur. (Voltaire.) Ce peu de *mots* fut un coup de foudre. (J. J. Rousseau.) | Lettres qui représentent les mots: Ce *mot* est mal écrit. | *Mot hybride*, Mot composé d'autres mots qui appartiennent à des langues différentes. *Choléra-morbus* est un *mot hybride*. | Sentence, apophthegme, parole remarquable. Ce beau *mot* est d'un philosophe.

> Et tel *mot*, pour avoir réjoui le lecteur,
> A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.
> (BOILEAU.)

| Se dit aussi des pensées moins importantes. Il lui échappe des *mots* fort piquants, fort spirituels, fort heureux. | Blas. Courte sentence ou phrase, écrite sur un rouleau que l'on place ordinairement au-dessus de l'écusson, et quelquefois au-dessous. V. DEVISE. | Se disait, dans l'ancienne poésie française, d'un vers qui se répétait dans toutes les stances d'un poème; ces stances s'appelaient *Gloses*. | *Grands mots*, Expressions exagérées. Il vit tomber de ses *grands mots* le faste pédantesque. (Boileau.) | *Gros mots*, Jurements. | *Dire de gros mots, des gros mots*, Menaces, paroles offensantes. De la plaisanterie ils ont passé, ils en sont venus aux *gros mots*. | *Entendre à demi-mot*, Comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué. | *Ne dire mot, ne répondre mot*, Ne point parler, ne point répondre. Partir sans *dire mot*, sans *mot dire*. | *Trancher le mot*, Donner une réponse décisive. *Tranchons le mot*, c'est trop me faire attendre votre décision. | Parler net, dire sa pensée sans ménagement. C'est un homme trop prudent, *tranchons le mot*, c'est un poltron. | *Il n'y a pas là le mot pour rire*, Se dit lorsque la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie. | Se dit aussi lorsqu'un individu veut être plaisant et qu'il manque son but. *Il n'y a pas le mot pour rire* dans ce qu'il dit. | Mot qui renferme un sens peu apparent, et où l'on découvre plus de choses à mesure qu'on le médite. | On dit, dans un sens analogue, Un *mot* d'un grand sens, d'un sens exquis, d'un choix, d'un goût exquis, fin. | Fig. et famil. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela*, Je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent tous ces discours et cette conduite singulière. | *Dire le fin mot*, Manifester entièrement son projet, ses vues. | Famil. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*, Se dit d'un homme qui parle peu, pour exprimer qu'il a plus d'esprit, plus de sentiment qu'il ne paraît en avoir. | *Ne souffler mot, le mot*, Ne rien dire. | *Un mot, deux mots, s'il vous plaît*, Façon de parler familière, dont on se sert lorsqu'on appelle quelqu'un pour lui parler. | *Le grand mot est lâché*, Le mot qu'on retenait est enfin échappé. | Prov. *Qui ne dit mot consent*, En certains cas, se taire, c'est consentir. | Famil. *Mot pour rire*, Ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres. Avoir toujours le *mot pour rire*, le petit *mot pour rire*. | Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose. Au dernier *mot*, qu'en voulez-vous? N'avoir qu'un *mot*. Vous voulez vendre ce blé 15 fr. l'hectolitre, est-ce votre dernier *mot*? | *Prendre au mot*, Saisir l'aveu, accepter l'offre, la proposition que l'on fait, en profiter. | Billet portant assurance ou déclaration de quelque chose. Je vous prêterai 500 fr., mais donnez-moi un *mot* de votre main. | *Dire le mot, le grand mot*, S'emploie lorsque, dans une affaire qu'on discute, un homme vient à dire quelque chose de décisif, ou qui éclaircit la difficulté. | Famil. *Voilà bien des mots pour ne pas dire grand'chose*, Il y a là bien des paroles inutiles. | *Traîner ses mots*,

Parler très-lentement. | *Compter ses mots*, Parler très-lentement et avec affectation. | *Manger ses mots, la moitié de ses mots*, Ne pas prononcer nettement toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots. | *Le mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade*, Le mot qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, une charade. | Fig. *Mot de l'énigme*, Ce qui sert à expliquer, à interpréter, à comprendre un mystère, une conduite, un discours. | T. de chasse. *Sonner un ou deux mots*, Faire entendre, avec le cor, une ou deux notes prolongées. | *En un mot*, loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. *En un mot*, je n'en ferai rien. Pour répondre *en un mot* à tous vos reproches, je dis que je suis heureuse d'avoir agi ainsi. *En un mot* vous êtes un sot.

Sans la langue, *en un mot* l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
(BOILEAU.)

| *Mot à mot, mot pour mot*, loc. adv., Sans aucun changement, ni dans les mots ni dans leur ordre. Transcrire, traduire *mot à mot*. | *A ces mots, à ce mot*, loc. adv., Après avoir ainsi parlé. | *Jeu de mots*, Allusion tirée de la ressemblance des mots. C'est une espèce d'équivoque dont la finesse fait le prix, et dont l'usage doit être modéré. Les jeux de mots, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises et les symboles. Ils peuvent avoir lieu, lorsqu'ils sont délicats, dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, les madrigaux, les impromptus et autres pièces de ce genre. | *Bon mot*, Trait ingénieux, vif ou plaisant. La plupart des *bons mots* ne sont que des redites. (Voltaire.) Les bons mots consistent dans des tours d'expressions qui, sans les gêner, offrent à l'esprit deux sens également vrais, mais dont le premier, qui saute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre, qui est le plus caché, renferme souvent une malice ingénieuse. Le bon mot appartient exclusivement à la conversation et ne doit être assimilé en rien aux traits plus ou moins heureux que l'on rencontre dans un livre écrit et médité tout à loisir par son auteur. Il est donc du domaine du langage *parlé*. Il doit produire sur l'esprit de l'auditoire une vive surprise, une impression pour ainsi dire électrique, et cette impression est d'autant plus durable, le succès est d'autant plus flatteur, que le bon mot est plus bref ou plus concis, plus fort, plus fin ou plus profond, selon la nature de l'idée ou de l'intention qu'il recèle. Le bon mot ne doit pas être confondu avec le jeu de mots et surtout avec le *calembour*. | Art milit. *Mot d'ordre*, Mot qu'un général ou un commandant de place donne à tous ses officiers ou à tous les chefs de poste pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux. Le *mot d'ordre* se donne tous les soirs, en campagne ou en garnison, et s'échange entre les patrouilles et les rondes de nuit. La divulgation du *mot d'ordre* est punie de mort. On disait jadis *Mot du guet*. | C'est du ministère de la guerre que partent les mots d'ordre dont la série est envoyée par quinzaine aux commandants des diverses divisions militaires. Les anciens avaient aussi leurs mots d'ordre qui étaient ordinairement les noms des différents dieux ou déesses du paganisme. Autrefois, en France, le mot d'ordre se composait du nom d'un saint et de celui d'une ville, comme *saint Louis et Paris*, *saint Georges et Londres*, etc. Maintenant il se compose de termes plus généraux. | *Mot de ralliement*, Celui par lequel les troupes se rallient en cas de déroute et de séparation. Chaque sentinelle doit avoir le mot de ralliement, qui se donne à la suite du mot d'ordre, toujours ignoré du simple soldat. La patrouille, avertie dans sa marche par un factionnaire isolé, se fait reconnaître par le mot de ralliement; mais la patrouille reconnue par un poste donne le mot d'ordre et le mot de ralliement. Les rondes d'officiers ou de majors, au contraire, donnent le mot de ralliement en échange du mot d'ordre. | On doit considérer, dans les mots d'une langue, leur matériel, c. à d. leurs lettres et leurs syllabes; leur étymologie, leur espèce et leur emploi dans les phrases. Cette dernière partie est du ressort de la syntaxe. Les *espèces de mots*, appelées par Beauzée *parties d'oraison*, et par la plupart de nos grammairiens *parties du discours*, sont les classes que les analogies ou les différences de ces mots ont permis d'établir entre eux. En grammaire, on compte généralement dix espèces de mots : le *nom* ou *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. On a proposé de les réduire à quatre : le *nom*, renfermant le *pronom*; l'*adjectif*, renfermant l'*article* et le *participe*; le *verbe*; les *connexitifs* ou exposants de rapports, renfermant la *préposition* et la *conjonction*. Dans ce système, l'*adverbe* n'est pas un des éléments essentiels du discours : il est composé d'une préposition et d'un nom; l'*interjection* équivaut à une phrase entière. En réalité, les mots peuvent être réduits à trois espèces : les *noms*, qui expriment les êtres, les *verbes*, qui indiquent l'existence de l'attribut dans un sujet, et les *particules indéclinables*, qui expriment de purs rapports entre les êtres. Cette division permet d'indiquer dans chacune de ces trois classes de nouvelles divisions ou sous-divisions. Les noms désignent les êtres, mais ils les désignent de différentes manières. Quand nous disons : une *table*, un *homme*, la *vérité*, on sait de quoi il est question, de quelle nature est la chose dont nous parlons. On considère cet être comme existant réellement et en soi; ce sont pour nous comme des *substances*, et nous appelons *substantifs* les noms qui les signifient : les *substantifs* sont donc des noms qui déterminent les êtres par l'idée de leur nature. Si je dis : *Arbre élevé*, *vertu éprouvée*, les substantifs *arbre* et *vertu* désignent absolument les objets dont je parle; *élevé*, *éprouvée* désignent les mêmes objets bien évidemment, seulement ils ne les représentent pas de la même manière; au lieu de les désigner par l'idée de leur nature, ils ne les font connaître que par une qualification, par quelque chose que nous concevons comme *s'ajoutant* à la substance. Nous appelons donc ces mots des *adjectifs*, et les adjectifs sont, en général, des mots qui désignent les êtres par l'idée d'une qualité. Si nous disons enfin d'un être quelconque : *Il est tombé*, ou si nous entendons une voix dire : *Je tombe*, *tu tombes*, ces mots *je*, *tu*, *il*, expriment incontestablement quelque être. Mais quelle est sa nature? Quelles sont ses qualités? Nous l'ignorons absolument; tout ce que nous apprennent ces mots, c'est que l'être dont il s'agit joue dans le discours le premier, le second ou le troisième rôle; qu'il est par conséquent, comme disent les grammairiens, à la première, à la deuxième ou à la troisième personne; les mots qui expriment cette circonstance s'appellent des *pronoms*. Ces trois sortes de mots, *substantif*, *adjectif* ou *pronom*, ont donc une qualité commune; aussi, dans le langage, les mots qui les expriment leur appliquent des formes semblables, des nombres, des genres, des cas dans certaines langues; ils peuvent aussi, dans les phrases, servir de sujet, d'attribut, de complément. Les substantifs, les adjectifs et les pronoms se subdivisent, à leur tour, en sous-espèces qu'il est bon de connaître et qui n'offrent point de difficulté. Les substantifs sont *propres* ou *appellatifs*, et ceux-ci sont *individuels*, *collectifs* ou *partitifs*. Les adjectifs sont *qualificatifs* ou *métaphysiques*; ces derniers prennent le nom d'*articles* ou *prépositifs*; ils déterminent les différents points de vue de l'aspect, la manière dont nous considérons actuellement les objets, et sont nommés *possessifs*, *indicatifs*, *conjonctifs* ou *numéraux*. Enfin les pronoms sont, comme nous l'avons dit, de la première, de la deuxième ou de la troisième personne. Les subdivisions des verbes sont aussi naturelles et aussi faciles que celles des noms; aussi tous ont-ils des modifications analogues, savoir : des temps, des modes, des personnes, qu'ils expriment par leurs terminaisons. Les ligatifs désignent de simples rapports entre les mots ou entre les phrases; dans le premier cas, ce sont des *prépositions* : Utile *à* l'homme, digne *de* blâme; dans le second, ce sont des *conjonctions* : Il viendra *ou* ne viendra pas; je crois *que* nous le verrons aujourd'hui. Dès que ces mots expriment des rapports purement et simplement, on en conclut : 1° qu'ils doivent en général être invariables, et c'est ce qui a lieu en effet; 2° qu'ils ne peuvent exister sans les deux termes qu'ils mettent en rapport, et qu'on nomme *antécédent* et *conséquent*; 3° que quand l'un d'eux est supprimé, il doit être facile de le sous-entendre. Les adverbes, dont on fait ordinairement une espèce de mot à part, ne sont en réalité qu'un genre de l'adjectif. On dit : *Un homme prudent*, *une femme prudente*, *des hommes prudents*, *des femmes prudentes*, en mettant l'adjectif au singulier, au pluriel, au masculin ou au féminin, selon le substantif qu'il détermine. Par une raison semblable, s'il se rapporte à un mot qui par sa propre nature n'ait ni genre, ni nombre, comme un verbe ou un adjectif, on le mettra à une forme particulière qu'on appelle son adverbe, et qui n'est elle-même d'aucun genre ni d'aucun nombre : *Agir prudemment*, *prudemment courageux*, etc. Les interjections doivent aussi disparaître des classifications; car, ou elles expriment un sens précis et convenu, comme *hélas! fi! holà!* et alors ce sont de véritables adverbes, ou elles n'ont aucun sens déterminé, et ne sont plus, en ce cas, que des exclamations, des cris que la crainte, la douleur, la joie, la surprise nous arrachent; ce ne sont donc pas même des mots, ainsi que l'a remarqué Beauzée. Comme il est facile de s'en assurer, cette classification très-simple suffit à tout; il n'est point de mot qui n'y puisse trouver sa place; elle satisfait à la fois la raison et ne contrarie pas les formes générales du langage; enfin, réduite à une petite quantité de divisions naturelles, elle permet de simplifier les règles qui servent à l'analyse pour reconnaître les mots. Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pour quoi il a été premièrement établi. Le mot *lion* a été d'abord destiné à une espèce d'animal; c'est là son sens propre. Mais si, en parlant d'un homme emporté, je dis : *C'est un lion*, ce mot est alors dans le sens figuré. | Selon que les mots ont une, deux, trois ou plusieurs syllabes, ils prennent les noms de *monosyllabes*, *dissyllabes*, *trisyllabes*, *polysyllabes*.

MOTACILLE, s. f. (du lat. *motum*, sup. de *movere*, mouvoir, parce que ces oiseaux ont l'habitude de hausser et de baisser la queue). Ornithol. Un des noms de l'oiseau qu'on appelle communément *Bergeronnette*. Nous admirions les jeux des *motacilles*.

MOT-À-MOT, s. m. Traduction littérale. Cette version n'est qu'un *mot-à-mot*.

MOTE, s. f. Féod. Principal lieu d'une seigneurie; place de la forteresse ou du château.

MOTET, s. m. (du fr. *mot*, à cause de la brièveté de sa composition). Mus. Nom générique donné à tous les morceaux de musique religieuse, composés sur des paroles latines, rhythmées ou non, pour une ou plusieurs voix, avec ou sans accompagnement de piano, d'orgue ou d'orchestre. Faire, composer, exécuter un *motet*. Palestrina, Gossec, Chérubini ont composé des *motets* remarquables.

MOTEUR, TRICE, adj. (du lat. *motor*, même sens; fait de *movere*, mouvoir). Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. Appareil, agent *moteur*. Force, puissance *motrice*. Faculté, vertu *motrice*. Machines *motrices*. Dans la mécanique, plus les puissances résistantes sont éloignées du centre, plus les forces *motrices* doivent être augmentées. (Raynal.) Les sens, qui sont les premières puissances *motrices* dans tous les animaux. (Buffon.) | Anat. Se dit de muscles propres aux mouvements et de certains nerfs des yeux, tels que le *nerf moteur oculaire commun* et le *nerf moteur oculaire externe*. | S. Celui, celle qui donne le mouvement. Dieu est le premier *moteur*; Dieu est le souverain *moteur* de toutes choses. Lorsque les anciens arrivaient à la statue colossale de Jupiter, ils s'inclinaient avec respect devant le maître et le *moteur* du monde. (Delille.) | Celui, celle qui dirige ostensiblement ou secrètement une entreprise quelconque. Être le principal *moteur* d'une entreprise, d'une conjuration. | Anat. Muscles qui font mouvoir un membre. Les *moteurs* internes, externes. Les *moteurs* oculaires. | Fig. Le plaisir et la douleur sont les deux grands *moteurs* des êtres sensibles. (Beccaria.) | Tout appareil qui, en mécanique, est destiné à transmettre le mouvement à une machine quelconque. Cet appareil est tantôt une machine à vapeur, tantôt un moulin à vent, un moulin à eau, un manége, un tour, un levier, une roue, une vis, une pompe, etc. Cependant, ces appareils sont mus eux-mêmes par d'autres agents moteurs ou artificiels dont le nombre est beaucoup plus restreint, et qui sont, à proprement parler, les véritables moteurs. Ces agents ne peuvent être que l'homme ou les animaux qui jouissent de mouvements volontaires; l'air comprimé, dilaté ou agité naturellement; l'eau, les jets, les ressorts, les combinaisons chimiques et les agents physiques, tels que la pesanteur, la chaleur, l'électricité, le magnétisme. Les machines ne sont que des intermédiaires entre le moteur véritable et l'objet à mouvoir. Par leur inertie et par leurs frottements elles absorbent toujours une partie plus ou moins grande de la force du moteur. Aussi, le but principal du mécanicien doit-il être de combattre, autant que possible, ces deux causes de perte, afin de mettre à profit la plus grande quantité possible de la force produite. | Se dit, dans le même sens, des objets qui donnent le mouvement à la matière.

MOTIF, s. m. (du lat. *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter un avis. Bon, mauvais *motif*. Puissant, faible *motif*. *Motif* louable, honnête. *Motif* honteux, inavouable. J'entrerais volontiers dans les *motifs* et dans les circonstances de ses actions. (Fléchier.) L'esprit de parti, obligé d'avouer les faits, en altère les circonstances et les *motifs*. (Voltaire.) A ce *motif* qui m'encourage, il s'en joint un autre qui me détermine. (J. J. Rousseau.) Tout le mérite de nos actions vient du *motif* qui le produit et de leur conformité à la loi naturelle. (Vauvenar-

gues.) | Les philosophes distinguent les *motifs de nos jugements* et les *motifs de nos actions*. Nos jugements, quand ils sont prononcés avec certitude, ont pour motif commun l'*évidence*, manifestée par tous nos moyens de connaître : sens intime, sens externe, raison, mémoire, sentiment moral, goût, témoignage des hommes, etc. ; quand ce ne sont que des conjectures, des présomptions, ils ont pour motif la *probabilité*, qui admet un nombre infini de degrés. Les motifs de nos actions peuvent être ramenés à trois : l'*amour de soi*, qui prend les formes du *plaisir* ou de l'*intérêt*, le *sentiment* ou les *affections*, et le *devoir* ou *obligation morale*. Les moralistes se sont divisés sur le nombre et la valeur des motifs de nos actions, et ont été conduits à des doctrines opposées, selon qu'ils ont rejeté ou fait dominer l'un ou l'autre de ces motifs. | Jurisp. *Motifs d'un jugement*, Ce qui a déterminé la décision du tribunal. Les *motifs d'un jugement* doivent toujours être inscrits dans sa rédaction. | *Motifs de crédibilité*, Ce qui peut raisonnablement prêter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives. Si ce n'est point une preuve convaincante, c'est du moins un *motif de crédibilité*. | *Motifs d'une loi*, Raisons qui ont déterminé le législateur dans la combinaison et la rédaction de cette loi. Les *motifs du code civil* se trouvent dans les délibérations du conseil d'État. | Mus. Phrase de chant, idée primitive qui domine dans tout le morceau. Le *motif* de cet air est heureux. Quelquefois, le compositeur adopte un *motif* connu et le développe sous le rapport mélodique ou harmonique.

MOTILITÉ, s. f. (du lat. *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Facilité de se mouvoir ; facilité ou force qui produit les différents mouvements organiques. La motilité, force universellement répandue et qui anime indistinctement tous les tissus et tous les organes, est placée sous la triple influence de l'irradiation nerveuse et cérébrale, de la circulation sanguine et de la respiration, en tant que cette fonction modifie sans cesse la composition du sang. L'interruption quelconque de ces trois conditions détruit ou suspend, en effet, dans tous les organes, les mouvements qui lui sont propres. Les lésions de la motilité produisent divers états morbides différemment désignés. L'exaltation de cette force cause dans toutes les parties l'éréthisme, et, dans les muscles en particulier, le spasme et l'état convulsif ; la diminution produit, au contraire, l'atonie, le relâchement et la paralysie, et son extrême distension, qui signale la mort elle-même, occasionne cette extrême mollesse qu'on nomme flaccidité. Parmi les diverses forces vitales, la *motilité* est celle qui caractérise le mieux la vie, dont elle est l'attribut le plus évident et le plus facile à apprécier. (Rollier.) | Tendance continuelle à la contraction. | Cause qui détermine le ton des solides en général et la progression des fluides.

MOTION, s. f. (pron. *mosion*; du lat. *motio*, même sens). Mouvement, action de mouvoir. | Art milit. S'employait, avant le XVIIIe siècle, au lieu des mots *Évolution, Manœuvre*, et dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ces expressions. | Gramm. Signes employés dans l'écriture de quelques langues sémitiques, pour représenter les voyelles. Les *motions* en arabe sont au nombre de trois. | Dans le langage parlementaire, Toute proposition faite par un membre et de son propre mouvement dans une assemblée. Une *motion* soulève une question nouvelle et se distingue par là de la discussion sur un sujet déjà mis en délibération. La *motion* a été admise par l'assemblée. | *Motion d'ordre*, Motion qui a pour objet particulier l'ordre de la délibération, lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion.

MOTIVÉ, ÉE, part. Dont le motif est indiqué. Refus *motivé*. Démarche *motivée*. | T. de pratique. *Conclusions motivées*, Conclusions que les avoués se signifient dans le cours d'une instance et auxquelles ils joignent les moyens sommaires.

MOTIVER, v. a. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration quelconque. *Motiver* un arrêt. *Motiver* un refus. *Motiver* une opinion. Il importe à tout le monde qu'on *motive* de tels arrêts. (Voltaire.) | Servir de motif à. *Motiver* une mesure. La mauvaise foi suggère et *motive* avec art des exceptions pour s'affranchir de tous les devoirs. (Boiste.) Le despotisme *motive* les révolutions.

MOTTE, s. f. (du bas lat. *mota*, fait de *meta*, borne pyramidale, et, en général, amas de quelque matière que ce soit, fait en pyramide). Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou autrement. Rompre, briser les *mottes* d'un champ. Les terres tenaces, argileuses, sont sujettes à être soulevées en *mottes*. Une *motte* de gazon. Au moyen âge, une *motte* de terre était le signe de la donation. (Michelet.) | Butte que l'on élevait près des châteaux, comme signe de la puissance seigneuriale. C'était au pied de la motte que se rendait la justice. C'est de là que vient le nom de *La Motte* que portent encore en France une foule de localités. | Portion de terre qui tient aux racines des plantes, quand on les lève ou qu'on les arrache. Replanter un arbre avec sa *motte*. On rend aux plantes une *motte* artificielle en mouillant leurs racines et les couvrant de terre en poudre. (Boiste.) | *Planter en motte*, Opération par laquelle on ouvre un fossé à une certaine distance d'un arbre et tout autour, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible ; ensuite, lorsque le fossé est à une profondeur plus basse que celle des racines, on cerne la terre par dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui reste attachée aux racines. | Anat. Un des noms du mont de Vénus. | *Motte à brûler*, Petite masse plate et ronde, qui est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs et qui sert à faire du feu. On fait aussi des mottes de tourbe. Ce genre de combustible, qui ne date guère que du commencement de ce siècle, est assez répandu parmi les classes peu aisées. | Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilon d'un moulin à poudre. | T. de potier. Masse de terre épluchée, nettoyée et prête à mettre sur le tour pour y prendre la forme que l'on désire. | T. de fauconn. *Prendre motte*, Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher. Le faisan *a pris motte*.

MOTTÉE, s. f. Nom qu'on donne, dans les marais de la Vendée, à de petites pièces de terre qu'on a entourées de fossés profonds dont la terre a été rejetée sur la pièce. Les *mottées* sont cultivées en chanvre, ou couvertes de saules et de frênes.

MOTTER, v. a. Jeter des mottes de terre avec la houlette, pour faire obéir les brebis. Il faut *motter* cette brebis qui s'écarte trop. | SE MOTTER, v. pr. Se cacher derrière des mottes. La perdrix *se motte* et se laisse prendre par les chiens.

MOTTEUX, s. m. (de *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraîchement labourées). Ornithol. Oiseau de la famille des subulirostres, type du genre traquet.

MOTU PROPRIO (DE). Expression latine qui se trouve employée dans les bulles des papes, pour indiquer qu'une résolution a été prise par le pape en dehors de toute influence étrangère, de son propre mouvement. Cette expression est passée dans le langage ordinaire. Décision prise *de motu proprio*. Faire une chose *de motu proprio*. | Substantiv. C'est un *motu proprio* du pape Pie IX.

MOTUS, interj. (du lat. *motum*, sup. du verbe *mutire*, parler bas). Expression familière par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. *Motus!* ne parlez pas de cela. *Motus!* il ne faut pas dire que vous m'avez vu sortir de là. (Molière.) *Motus!* le curé dort après boire, n'en parlez pas.

MOU, MOLLE, adj. (du lat. *mollis*, même sens). Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps ; qui est tendre. Du fromage *mou*. Ce lit est *mou*. De la cire *molle*. Des poires *molles*. D'une *molle* farine elle imite la poudre. (Delille.) | Bot. Se dit d'un corps, lorsque ses parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que l'effet de celle-ci soit ou non suivi du retour à la forme primitive, comme dans l'agaric mou. | Se dit aussi des feuilles qui sont douces et peu résistantes au toucher. | Anat. *Parties molles*, L'ensemble des chairs ou des organes qui recouvrent le squelette. Les fibres d'un enfant, *molles* et flexibles, prennent sans effort le pli qu'on leur donne. (J. J. Rousseau.) | *Dents molles*, Celles qui ne sont pas fermes dans les gencives, quand les fibres et les ligaments qui les tiennent sont relâchés, ce qui fait qu'on a de la peine à mâcher. | Dont les organes sont dans un état de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur. Loin de s'exercer à quelque travail de corps, à peine cette frêle et *molle* personne se remue et peut s'avancer quelques pas dans les promenades. (Virey.) | Phys. Se dit des corps dont les molécules insensibles n'ont qu'une faible adhérence ou cohésion les unes avec les autres, et capables seulement de résister à une petite force. | Fig. Qui a peu de vigueur. Cheval *mou*. Homme *mou* au travail. | Indolent, inactif, qui manque de résolution, d'application. Caractère *mou*. Esprit *mou*. | Affaibli, énervé par les plaisirs. La *molle* oisiveté des enfants des sultanes. (Racine.) | Efféminé. Une éducation trop *molle* énerve le corps et l'âme, développe l'égoïsme, exalte la sensibilité, prépare de longues douleurs. (Boiste.) | *Langage mou*, Langage rempli de mots doucereux et trop fleuris ; mots que l'on prononce d'un ton languissant et efféminé. | T. de peint. *Touche molle, Manière molle, Pinceau mou*, Faiblesse d'expression dans le mécanisme de l'art. | Par extens. *Le temps, le vent est mou*, Le temps est relâché, le vent est chaud et humide. | Mar. Se dit d'un navire qui tient mal le vent, qui marche mal. | En poésie et dans le style soutenu, on dit *Mol* au masculin, quand le mot suivant commence par une voyelle. Un *mol* abandon. Sur le *mol* édredon, dormez-vous plus tranquille?

MOU, s. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux. *Mou* d'agneau. *Mou* de bœuf. Une fricassée de *mou* de veau. | Morceau de mou. Le chat a-t-il en son *mou*? | Ce qui est mou, chose molle. | Mar. Portion lâche d'une manœuvre. | *Donner du mou à une manœuvre, à un câble*, En diminuer la tension. | *Embraquer le mou*, Raidir un cordage.

MOUCHAGE, s. f. Fécule de manioc exprimée.

MOUCHARD, ARDE, s. (de *mouche*, parce que les espions vont de côté et d'autre comme les mouches qui cherchent leur nourriture). Espion de police qui rôde de côté et d'autre pour voir ce qui se passe et en rendre compte. Un fin *mouchard*. Les hommes politiques ne sauraient trop se méfier des *mouchards*. Les *mouchards* sont des hommes abjects, méprisés même de ceux qui les emploient. V. ESPION. Quelques femmes sont également employées à cette ignoble fonction et sont surnommées *mouchardes*. On compte parmi les *mouchardes* plusieurs princesses russes.

MOUCHARDÉ, ÉE, part. Qui est surveillé, espionné par des mouchards. Un ouvrier *mouchardé*.

MOUCHARDER, v. a. Espionner. *Moucharder* une personne. | V. n. Faire le métier de mouchard. Il *moucharde* pour le ministre de l'intérieur. | SE MOUCHARDER, v. pr. S'espionner réciproquement.

MOUCHE, s. f. (du lat. *musca*, même signif.). Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères. Ce genre renferme les espèces de diptères les plus communes dans nos habitations, surtout à la campagne et les plus fatigantes par leurs perpétuelles attaques pendant la chaleur de l'été. Elles se précipitent sur l'homme et sur les animaux pour sucer la sueur et la sanie des plaies, sur les mets liquides et sucrés. Les moyens indiqués jusqu'à présent pour se préserver de leurs attaques échouent devant la masse sans cesse renouvelée de ces adversaires incommodes, dont le bourdonnement incessant est des plus désagréables. Leurs larves vivent et se développent dans le fumier et dans les immondices ; elles sont blanches, atténuées en arrière ; leur tête est armée de deux cornes charnues ; les

Mouche.

nymphes sont rougeâtres, courtes, cylindriques et arrondies aux deux extrémités. Chasser les *mouches*. Tuer des *mouches*. Les deux espèces de *mouches* les plus connues sont la *mouche domestique* et la *mouche à viande*. Les araignées, les guêpes, font aux *mouches* une chasse continuelle, ainsi que les hirondelles et plusieurs autres oiseaux qui les attrapent au vol. Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrappent plus de *mouches* que de vérités. (De Ségur). Aucun ami ne mettra un peu d'herbe sur mon corps pour me garantir des *mouches*. (Chateaubriand.) | Par extens. Tous les insectes dont les ailes sont transparentes. *Mouche* à miel. *Mouche* guêpe. Le bourdonnement d'une *mouche*. Les *mouches* que j'avais observées étaient toutes distinguées par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Mouches à miel*, Nom donné vulgairement aux abeilles. | Se dit également de quelques coléoptères dont les ailes extérieures ne sont pas transparentes. *Mouche* cantharide. | Prov. et fig. *Gober des*

mouches, Perdre le temps à attendre, à ne rien faire. | *Prendre la mouche*, Se piquer, se fâcher mal à propos. Quand une fois vous avez *pris la mouche*, y a-t-il moyen de vous parler? (Brueys.) Ce proverbe fait allusion aux mouvements d'impatience d'un homme qui veut prendre ou chasser une mouche toujours obstinée à revenir lui piquer la figure. | *Faire la mouche du coche*, Faire l'empressé, le nécessaire, et s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué. Les *mouches du coche* étourdissent, mais elles n'aident pas (Boiste). | *Faire d'une mouche un éléphant*, Exagérer extrêmement une petite chose. | Fig. et famil. *Pieds de mouche*, Mauvaise écriture dont le caractère est menu, mal formé et n'est point lié, en sorte qu'elle ressemble à des pieds et à des pattes de mouche. L'écriture de Pauline est devenue toute jolie; elle visait sans vous aux *pieds de mouche*. (Mme de Sévigné.) | Petit morceau de taffetas noir que les femmes se mettaient autrefois sur le visage, ou pour cacher quelques boutons, ou pour faire ressortir la blancheur de leur teint. Se poser des *mouches*. Les uns croient que nous avons emprunté cette mode des Persans et des Arabes, qui regardent comme une beauté des taches noires au visage, et qu'elle passa en Europe du temps des croisades. D'autres assignent le commencement du XVIIe siècle comme l'époque où s'est introduite la mode de ces mouches. Cet usage n'était pas encore tout à fait perdu au commencement de notre siècle. On ne met plus guère de *mouches* que dans les bals costumés. | Fig. La chaste éloquence ne met sur son visage ni *mouches* ni fard pour paraître agréable; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme et qu'elle persuade. (Saint-Évremont.) | Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure et qui est plus souvent appelé *royale*, *impériale*. | Très-petit dessin qu'on figure sur les étoffes. | Tache de la grandeur d'une mouche sur le visage. | Morceau de peau placé au bout d'un fleuret. | Fig. et famil. Celui ou celle que la police met à la suite de quelqu'un pour épier ses démarches et en rendre compte. Synonyme de *Mouchard*. | Famil. *C'est une fine mouche*, C'est une personne très-fine et très-rusée. Cette façon de parler vient de ce que les vieilles mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément. | Mar. Petit navire de guerre chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres. | Parasite. Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites? (La Fontaine.) | Appât pour prendre les poissons; on l'appelle ainsi, parce qu'on lui donne ordinairement une forme qui imite celle de la mouche. | Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. | Mécan. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant. | Technol. Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon. | Pièce avec laquelle le parcheminier bouche les trous du parchemin. | *Couteau à mouche*, Couteau qui ne peut se fermer qu'en soulevant le ressort. | Au plur. Premières et plus légères douleurs de l'enfantement. Commencer à sentir des *mouches*, les *mouches*. | Nom vulgaire de l'emplâtre vésicatoire préparé avec des mouches cantharides. | *Mouches volantes*, Taches, filaments ou points brillants qui passent quelquefois devant les yeux quand on a regardé un objet vivement éclairé, comme le soleil, un mur ou un nuage blanc qu'il éclaire, la lumière d'une lampe, ou lorsqu'on regarde dans un microscope. Les *mouches volantes* sont mobiles dans l'œil et se montrent surtout d'une manière plus ou moins obstinée lorsque l'œil est congestionné. C'est à tort que quelques personnes s'en préoccupent comme d'un précurseur d'affection chronique des yeux et d'amaurose, car elles tiennent à une disposition anatomique normale et permanente du corps vitré dans lequel flottent ces globules et filaments.

MOUCHER, v. a. (du lat. barb. *muscare*, fait dans le même sens de *mucus*, morve). Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez. *Moucher* un enfant. | Absol. Faire couler les humeurs, la morve du nez; en occasionner beaucoup. Les gens enrhumés *mouchent* à chaque instant. Le tabac fait *moucher*. | Oter le bout du lumignon lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer. *Moucher* une bougie, une chandelle. | *Moucher le chanvre*, Couper les extrémités des fils de chanvre. | *Moucher un cordage*, Râcler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent. | Retrancher une certaine longueur des bouts s'ils sont mal commis ou s'ils sont décommis par le service. | Couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine forme, c'est la *moucher*. | SE MOUCHER, v. pr. S'enlever la morve du nez. Cet enfant ne *se mouche* jamais. Juvénal fait demander le divorce à un mari, parce que sa femme a trop souvent besoin de *se moucher*. | Prov. et fig. *Qui se sent morveux se mouche*, Que ceux qui reconnaissent le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on dit, si bon leur semble. | Trivial. *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied*, *Ce n'est pas un homme qui se mouche du pied*, C'est un homme habile, intelligent, ferme.

Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui *se mouche du pied*.
(MOLIÈRE.)

| Lorsque l'intérieur des cavités nasales est tuméfié par l'épaississement inflammatoire de la membrane muqueuse qui les revêt, et ne livre que difficilement passage à l'air dans l'acte de l'émonction, il est dangereux de se moucher avec force, parce qu'une portion de cet air, venant à se glisser par la trompe d'Eustache dans l'oreille interne peut déterminer une otalgie plus ou moins douloureuse.

MOUCHEROLLE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, très-voisin des genres gobemouche et todier, dont on l'a détaché. Ce sont des oiseaux insectivores de très-petite taille, à bec déprimé, pointu à son extrémité, à ailes obtuses. Leur plumage est ordinairement orné des plus belles et des plus vives couleurs.

MOUCHERON, s. m. Nom vulgaire de tous les petits diptères qui n'ont que deux ailes transparentes, et particulièrement des cousins. Il lui est entré un *moucheron* dans l'œil. Les *moucherons* volent ordinairement le soir. Un lion mort ne vaut pas un

Moucheron.

moucheron qui respire. (Voltaire.) La trompe du *moucheron* est plus ingénieuse que celle de l'éléphant. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les moucherons se nourrissent des sucs des plantes; d'autres se repaissent du sang des animaux, comme les cousins, les taons, etc. Frêles ennemis que leur exiguité, la rapidité de leur vol, mettent à l'abri de toute atteinte; redoutables au lion même, ils deviennent eux-mêmes la proie des oiseaux et des petits reptiles.

MOUCHERON, s. m. (rad. *moucher*). Bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

MOUCHERONNE, adj. f. *La gent moucheronne*, Expression par laquelle La Fontaine désigne les mouches. La gent *moucheronne* bourdonne.

MOUCHETÉ, ÉE, part. Parsemé de mouches ou taches. Satin *moucheté*. Hermine *mouchetée*. | Tacheté. Tigre *moucheté*. Papillon *moucheté*. | Blas. *Pièce mouchetée*, Chargée de mouchetures d'hermine. | *Blé moucheté*, Blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain. | Hist. nat. Dont la surface est parsemée de petites taches colorées, imitant des larmes ou des points. | *Sabre moucheté*, *épée mouchetée*, Sabre, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

MOUCHETER, v. a. (rad. *mouche*). Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. *Moucheter* du satin, du taffetas. | *Moucheter de l'hermine*, Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire. | *Moucheter un fleuret, une épée*, Garnir sa pointe d'une mouche. | SE MOUCHETER, v. pr. Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs qui se mêlent.

MOUCHETTE, s. f. Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche. | *Mouchette pendante*, Bords du larmier lorsqu'il est refouillé. | Art milit. Ce qui se lançait avec des machines de guerre contre les murs pour les ébranler et les abattre. | Sorte de rabot dont le menuisier se sert pour former et arrondir les baguettes.

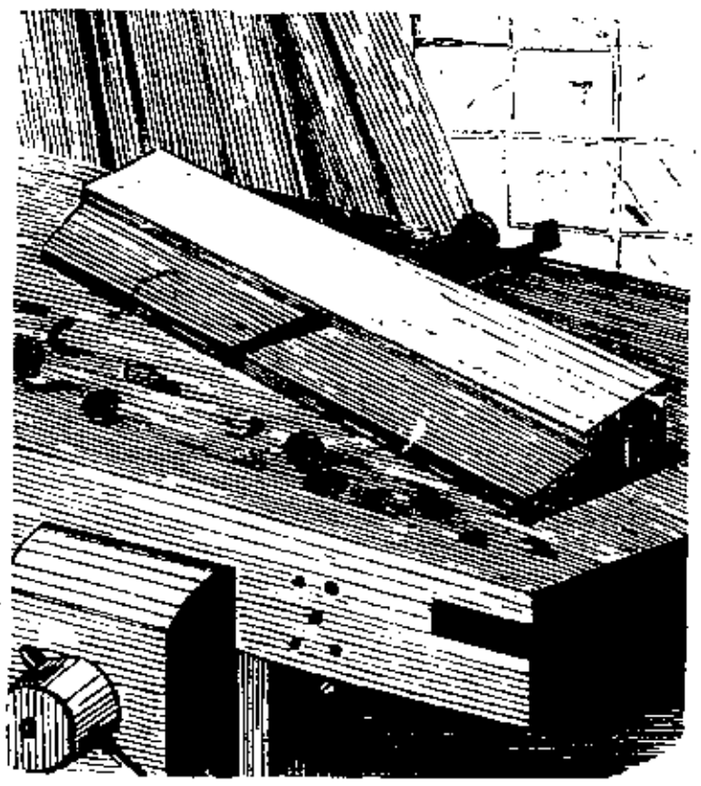

Mouchette de menuisier.

MOUCHETTES, s. f. pl. (rad. *moucher*). Instrument à deux branches avec lequel on mouche la chandelle. Une paire de *mouchettes*. Des *mouchettes* d'acier. Des *mouchettes* de cuivre, d'argent.

MOUCHETURE, s. f. (rad. *mouche*). Taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons. Les *mouchetures* d'une peau de panthère, de léopard. Les ailes de ce papillon ont des *mouchetures* jaunes, rouges. | Par anal. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. | *Moucheture d'hermine*, Petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur l'hermine. | Archit. Ornement de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture. | Blas. Queues d'hermines placées dans l'écu en nombre déterminé. | Chirurg. Scarifications superficielles et très-peu étendues, mais plus ou moins multipliées. | Hortic. Mélange de plusieurs petites taches de différentes couleurs.

MOUCHEUR, EUSE, s. (rad. *moucher*). Celui, celle qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles. Le *moucheur* de la comédie. | Celui, celle qui mouche ou qui se mouche souvent. C'est un grand *moucheur*. Taisez-vous, *moucheurs*.

MOUCHOIR, s. m. (pron. *mouchoar*). Morceau carré de toile, de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher et pour s'essuyer. *Mouchoir* de batiste. *Mouchoir* brodé. *Mouchoir* blanc. *Mouchoir* de couleur. L'oubli, la perte de son *mouchoir*, hors de chez soi, n'en fait que mieux sentir la nécessité. (Percy.) | *Mouchoirs de cou*, Carrés d'étoffe de petite dimension et de tissus variés dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. Dans ce sens on dit plutôt *Fichu*.

Auprès de lui la fait asseoir,
Prend une main, un bras, lève un coin du *mouchoir*.
(LA FONTAINE.)

| Les Grecs ne se servaient pas de mouchoir. En Asie, les hommes de premier rang continuent de se moucher avec leurs doigts, qu'ils essuient ensuite avec un mouchoir de mousseline très-cotonneuse. Il est à remarquer que, parmi les noms divers des tissus usités parmi les anciens pour le soin et l'entretien de la face, il n'en est point qui annonce un usage particulier au nez. Les Grecs du Bas-Empire avaient leur *fasciolas*, ce qui exprime assez sa destination. Le *sudarium* et l'*orarium* des Romains servaient à éponger la sueur et à essuyer la bouche. C'étaient des objets d'une grande dépense que ces *sudaria* et ces *oraria*; car il en fallait pour tout, excepté pour le nez. On s'en mettait un sur la tête contre le grand soleil, *solare*; un autre au cou quand on était malade ou qu'on voulait le paraître, *focale*. Les femmes s'en servaient comme de *strophium*, pour soutenir leur gorge, *mamillare*, etc. C'est ainsi que nous avons nos mouchoirs de tête, de cou, de gorge, etc.; mais nous avons aussi nos mouchoirs de nez, qui, quelque fins qu'ils puissent être, ne surpassent peut-être pas en beauté ces tissus de Péluse, d'Élide, de Bos, qu'on se procurait à Rome à si grands frais, et que les dames

romaines faisaient découper en pièces carrées, qu'elles avaient habituellement à la main droite, plutôt par maintien et contenance que par nécessité. Autant les anciens avaient été délicats et recherchés dans le choix de ce qu'on a improprement appelé leurs mouchoirs, autant nos ancêtres ont été faciles à satisfaire sur ce point; mais nous avons aujourd'hui des mouchoirs d'un prix considérable, surtout pour les femmes. Il en est qui se vendent jusqu'à 500 fr. | *Jeter le mouchoir*, Expression dont l'origine consiste dans un usage faussement attribué aux Orientaux; cette erreur provient probablement de ce que l'acte des fiançailles est constaté chez les Turcs et chez les Persans par l'envoi que fait l'époux à sa fiancée, d'un anneau, d'une pièce de monnaie et d'un mouchoir brodé; ainsi, quand ils se marient, les Turcs envoient le mouchoir; mais dans leurs harems, ils ne jettent point le mouchoir. | Prov. et fig. *Jeter le mouchoir*, Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle qu'on préfère, par allusion à la manière dont on prétend qu'en use, chez les Turcs, le maître d'un harem, qui déclarerait la favorite en lui jetant un mouchoir. | *Briguer le mouchoir*, Chercher à obtenir la préférence sur d'autres femmes. | Mar. Morceau de madrier à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. | *Mouchoir d'étambrai*, Grains d'orge qui servent à remplir les angles des étambrais de mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone. | *Mouchoir de cabestan*, Petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan.

MOUCHURE, s. f. Bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. Des *mouchures* de chandelle. | Parties raides qu'on retire du chanvre. | Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUDRE, v. a. (du lat. *molere*, même sens). Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin. *Moudre* du blé, du froment, de l'orge. *Moudre* du riz, des fèves. *Moudre* du café, du poivre. | Fig. *Moudre un homme de coups*, Le battre violemment. On l'*a moulu de coups*. | Absol., en parlant d'un moulin à blé. Le moulin ne peut *moudre* qu'une partie de l'année. Ce moulin *moud* trop gros, ne *moud* pas assez fin.

MOUE, s. f. (de l'angl. *mouth*, bouche, grimace, ou par onomatopée). Grimace que l'on fait, en rapprochant ou en allongeant les lèvres, en signe de dérision ou de mécontentement. Faire la *moue*. Une vilaine *moue*. Vos deux lèvres s'avancent comme si vous faisiez la *moue*. (Molière.) | Fig. et famil. *Faire la moue*, Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

MOUÉE, s. f. T. de chasse. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE, s. f. (ainsi appelée de la forme de

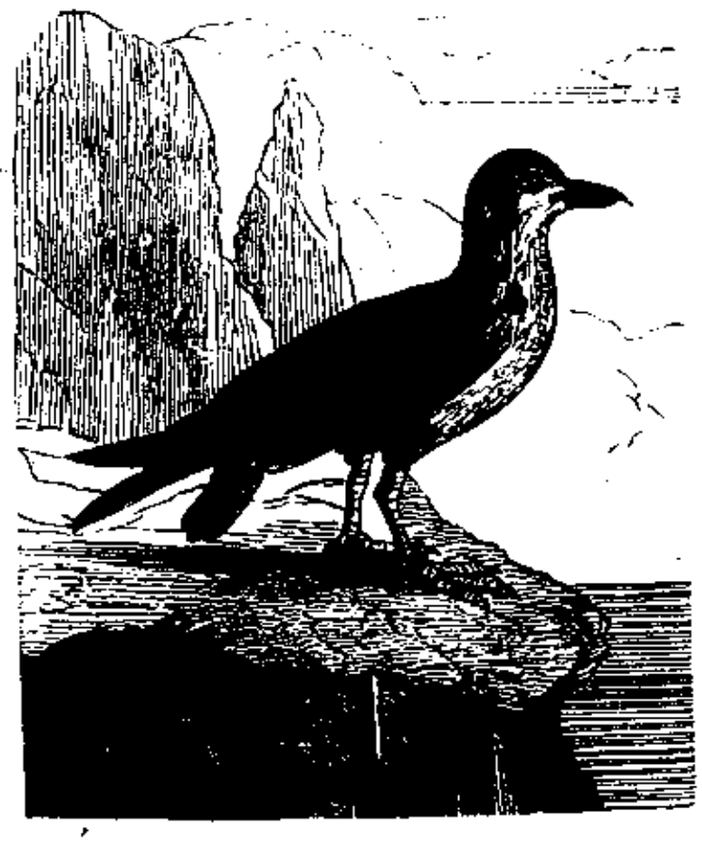

Mouette.

son bec). Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes comprenant, suivant plusieurs ornithologistes, non-seulement les mouettes proprement dites, mais encore les oiseaux connus sous le nom de goëlands. Les mouettes sont excellents voiliers; on les rencontre quelquefois à plus de 400 kilom. des côtes; elles nagent parfaitement et bravent les plus fortes tempêtes. Leur tête est grosse, portée par un cou très-court; leur plumage est très-serré. Lâches, voraces et criards, ces oiseaux vivent de poissons, de mollusques, de vers et débarrassent la mer de tous les cadavres qui surnagent. Les poissons et les corps putréfiés jetés sur les côtes sont recherchés par eux; on leur a appliqué avec raison le nom de *vautours des mers*. Les mouettes habitent tous les rivages, mais principalement les pays du Nord. On compte une vingtaine d'espèces, dont le plumage est mélangé de blanc, de cendré bleuâtre, de gris, de noir.

MOUFETTE, s. f. Exhalaison pernicieuse, qui s'élève des souterrains, des mines, de certains puits, des fosses d'aisances. On dit aussi *Mofette*. | Zool. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des

Moufette.

carnivores, tribu des digitigrades, très-voisins des martes et des putois, qui répandent une odeur infecte et suffocante quand on les poursuit.

MOUFFLETTES, s. f. pl. Nom donné, par les plombiers et les fontainiers, à deux cylindres creux qui servent à prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLARD, ARDE, s. Famil. Celui, celle qui a le visage gros et arrondi. C'est une *mouflarde*.

MOUFLE, s. f. (de l'allem. *moffel*, dont la signif. est la même). Assemblage de plusieurs poulies qui se meuvent séparément dans une pièce de bois, de fer ou de cuivre dite *écharpe*, et dont la combinaison produit une économie de force proportionnée au nombre des poulies. Établir une *moufle*. Lever

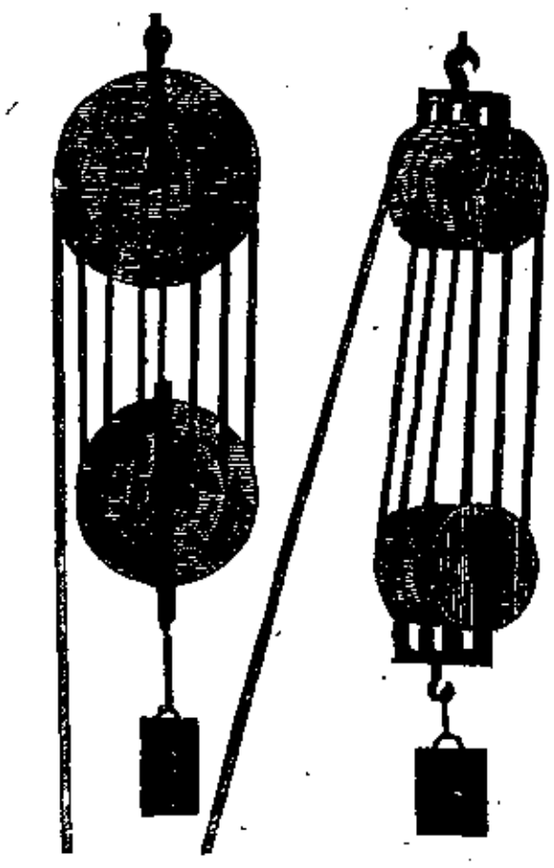

Moufle.

un fardeau avec une *moufle*. | *Moufle à deux, à trois, à quatre yeux*, Moufle composée de deux, trois ou quatre poulies. Au moyen de ce système, un homme seul, un enfant même peut remuer et soulever les fardeaux les plus considérables. On s'en sert pour charger les navires, pour y monter les pièces d'artillerie. | Gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Barre de fer pour empêcher l'écart des murs.

MOUFLE, s. m. Nom donné, par les émailleurs et les peintres sur porcelaine à une espèce de petit four en argile où ils font recuire les objets de leur travail après l'apposition du décor, pour que la couleur et la dorure se parfondent avec l'émail. | Vaisseau de terre dont les chimistes se servent pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. | Chez les menuisiers, Deux morceaux de bois creusés dans le milieu de leur largeur avec lesquels on embrasse la tige du fer à chauffer.

MOUFLER, v. a. Trivial. Prendre et serrer le nez et les joues, en les frappant avec les deux poings. | *Moufler un mur*, Y appliquer une barre de fer, à l'extrémité de laquelle on a pratiqué des yeux.

MOUFLON, s. m. Zool. Espèce de bélier sauvage. Le *moufion d'Europe*, que l'on regarde comme la souche de notre mouton domestique, est surtout répandu en Sardaigne et en Corse. Il a 1 mèt. 20 de long, sur 80 centimèt. de haut. Ses cornes, triangulaires à leur origine, se changent, à leur extrémité, en véritables lames; sa queue est très-courte. Mélange de poils grisâtres et de poils fauves ou

Mouflon.

noirs. Les *mouflons*, dans l'état de liberté, errent en troupes sur le sommet des montagnes. Le *mouflon d'Afrique* a la taille du mouton ordinaire, le pelage court et d'un fauve roussâtre. Le *mouflon d'Amérique* se fait remarquer par sa taille svelte et ses longues jambes.

MOUILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Lieu où un navire peut commodément jeter l'ancre à l'abri de la grosse mer. Il y a un bon *mouillage* dans cette rade. On dit aussi *Ancrage*. | Opération qui consiste à ramener l'alcool et les eaux-de-vie de commerce à un titre inférieur déterminé, en les mêlant à l'eau ou à une autre liqueur alcoolique plus faible. | Immixtion de l'eau dans le vin. | Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts.

MOUILLÉ, ÉE, part. Qui a jeté l'ancre. Les navires *mouillés* dans la rade de Toulon. Le *Saint-Géran* était *mouillé* entre l'île et la côte. (Bern. de Saint-Pierre.) La flotte du capitan-pacha était *mouillée* de l'autre côté du golfe. (Chateaubriand.) | Arrosé par la pluie. Être *mouillé*, tout *mouillé*. Calypso dit à Télémaque : Reposez-vous, vos habits sont *mouillés*; il est temps que vous en changiez. (Fénelon.) | Humecté, trempé. Linge *mouillé*. Serviette *mouillée*. | Par extens. J'étais *mouillé* de ses larmes. | Se dit d'une surface à laquelle l'eau est restée adhérente. Le matin on la voit recueillir la rosée, et, après ces courtes pluies qui tombent dans les jours d'été, courir sur les feuilles *mouillées* et se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. (Buffon.) | Fig. et famil. *Poule mouillée*, Personne qui manque de résolution et de courage. | *Être mouillé comme un canard*, Être beaucoup mouillé. | *Jouer au doigt mouillé*, Jouer au jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement,

et à faire deviner ensuite lequel est mouillé. | *Lettre mouillée*, Se dit non-seulement de la lettre *l*, simple ou double, comme dans *taille, bail*; mais aussi du *gn* des mots *daigner, signal, hargneux*. L *mouillé*, gn *mouillés*. | S. m. L'opposé du sec. Le *mouillé*.

MOUILLE-BOUCHE, s. f. Hortic. Espèce de poire fondante et sucrée, qui mûrit dans les mois de juillet et d'août. | Plur. Des *mouille-bouche*.

MOUILLÉE, s. f. Technol. Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois. | Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

MOUILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de mouiller. L'opération se fait sans *mouillement*.

MOUILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. *molliare*, fait par corruption de *mollire*, amollir). Tremper, humecter, rendre moite et humide. La pluie a *mouillé* les prés. *Mouiller* du linge dans de l'eau. *Mouiller* une compresse dans du vin. Des larmes *mouillaient* son visage. Elle m'appela, m'embrassa, me *mouilla* de toutes ses larmes. (Mme de Sévigné.) | Arroser les plantes d'un jardin. | Arroser, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, de la mer. L'Atlantique *mouille* les côtes de la France. | *Mouiller l'ancre*, Jeter l'ancre en quelque endroit de la mer, pour arrêter le navire. *Mouiller l'ancre* dans une rade. | Absol. Dans le sens de Rendre humide. Il tombe une petite pluie qui *mouille* fort. | Absol. S'établir au mouillage. Il *mouilla* sur la côte. L'armée royale des Perses *mouillait* dans la rade de Phalère. (Barthélemy.) | *Mouiller en affourchant*, Jeter deux ancres, l'une à babord, l'autre à tribord. | Se MOUILLER, v. pr. Se tremper, s'humecter. Ne faire que *se mouiller* les lèvres, le bout des lèvres. | Être mouillé, devenir mouillé. Ses yeux *se mouillent* de larmes. | *Mouiller les* l, *les deux* l, Les prononcer non selon leur valeur ordinaire, comme les mots *ville, Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille, grille, bataille*, etc. Le double *l* est presque toujours précédé d'un *i* quand il est mouillé. Quand cette voyelle est seule, elle se prononce comme à l'ordinaire : *fille, grille*. Mais quand l'*i* se trouve précédé de quelque autre voyelle ou de quelque autre diphthongue, il n'est mis là que pour faire mouiller le double *l* : *bataille, bouteille, mouille, cueille*, etc. | On dit aussi *Mouiller le gn*, pour exprimer qu'il se prononce comme dans *agneau*.

MOUILLET, s. m. Outil composé de deux jantes assemblées en dedans de manière à former un ovale. Il sert aux charrons à poser les moyeux des roues, quand ils veulent fermer les mortaises pour placer les rais.

MOUILLETTE, s. f. (*ll* mouillées). Petit morceau de pain long et mince qu'on trempe dans les œufs à la coque. Faire des *mouillettes*.

MOUILLEUR, s. m. Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

MOUILLOIR, s. m. Petit vase dont les fileurs se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. On se sert aussi d'un *mouilloir* pour retordre le fil. | Technol. Sébile dans laquelle est une éponge mouillée, destinée à mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées. | Cuve de papetier pour tremper le chiffon.

MOUILLURE, s. f. Action de mouiller. La *mouillure* du papier avant l'impression. Dans les imprimeries, cette opération se nomme *trempage*.

MOULAGE, s. m. Opération qui a pour objet de verser dans des moules de sable, de pierre ou même de métal, les métaux fondus destinés à faire divers objets d'une forme donnée. Ce *moulage* a réussi. Le *moulage* des cloches et des canons présente de grandes difficultés. | Opération qui a pour objet d'appliquer sur une statue, un bas-relief, un ouvrage quelconque, une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule au besoin. | Rouleau destiné aux cartouches. *Moulage* n° 1, *moulage* n° 2. | Féod. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal. | Dans les contrées où le meunier est payé en farine, Portion qu'il prélève pour son payement. | Se dit quelquefois de l'action de moudre. | Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans des moules pour en faire des carreaux. | Action de faire des chandelles au moule.

MOULARDE, s. f. Terre produite sur une meule à repasser par le frottement du fer.

MOULE, s. f. (du lat. *mutilus*, même signif.). Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, oblongue, type de la famille des mytilacés. Les moules ont un manteau ouvert inférieurement, et un pied dont elles se servent pour ramper ou pour fixer le byssus qui s'insère à leur base. La coquille est souvent nacrée à l'intérieur; la surface est revêtue d'un épiderme corné, bleuâtre, sous lequel se trouvent parfois des couleurs très-vives, nuancées de pourpre et de violet. Le *genre moule* est divisé en deux sections : celle à coquilles striées ou sillonnées longitudinalement, et celle à coquilles lisses ou sans sillon. Dans cette dernière vient se ranger la *moule comestible*; elle est très-abondante sur les côtes d'Europe, et se trouve souvent fixée en quantité considérable aux rochers. De bonnes *moules*. Des *moules* fraîches. Les *moules* se trouvent dans la plupart des mers. La chair de la *moule* est assez agréable au goût, surtout pendant l'hiver, mais

Moules.

elle passe pour être indigeste. | *Moules fluviatiles* ou *des peintres*, Nom vulgaire des *mulettes*. On se sert de leurs coquilles pour y délayer les couleurs d'or et d'argent. | *Moules d'étang*, Nom vulgaire des *anodontes*. On nous servit un plat de *moules d'étang*.

MOULE, s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou détrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée. Faire un *moule*. Cela est fait au *moule*. Faire le *moule* d'une statue que l'on doit jeter en bronze. *Moule* à balles. *Moule* à faire des chandelles. *Moule* à faire des biscuits de Savoie. | Dans l'art du mouleur en plâtre, L'appareil composé de plâtre retenu dans les chapes, et qui conserve l'empreinte d'un modèle que l'on peut reproduire en relief au moyen du moule, qui est creux. | Dans l'art du mouleur en métal, on distingue des moules en pierre, en métal, et le plus souvent en sable. Ces derniers se font sur des modèles établis en bois ou en métal, avec du sable mêlé d'argile et de poussier de charbon de bois. | Fig. Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même *moule*. (Montaigne.) Qui a touché ce *moule* divin dans lequel sont jetées les races humaines? (Edg. Quinet.) | *Prendre le moule de quelque chose*, En prendre la forme. | Fig. La raison humaine *prend* plus facilement *le moule* de nos opinions que celui de la vérité. (J. J. Rousseau.) | On dit figurément, qu'*une personne est faite au moule*, comme on dit qu'*elle est faite au tour*, Pour exprimer qu'elle est très-bien faite. | *Mettre en moule*, Imprimer. Nous mettons en dignité nos sottises quand nous les *mettons en moule*. (Montaigne.) | *Être en moule*, Être imprimé. Les sottises, si elles *sont en moule*, sont en crédit et dignité. (Charron.) | Fig. *Le moule en est rompu, en est perdu*, Se dit en parlant des personnes rares et uniques en leur genre. | Famil. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même moule*, Elles ont des rapports surprenants de figure, de taille, de caractère, d'humeur. | Famil. Modèle. Se former sur le *moule* de quelqu'un. | Vase de chimie appelé aussi *moufle*. C'est un vaisseau de terre à creuset, de la forme d'un cylindre creux coupé par moitié dans la direction de son axe et fermé de tous côtés, excepté par un seul, qui est la partie antérieure. | Minéral. *Moule externe*, Le moule qu'a laissé dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. | *Moule interne*, La masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur de ce corps quand il offrait une cavité. | *Moule-perçoir*, Outil qui sert à percer les moules de bouton. | Il y a beaucoup de métiers dans lesquels on se sert de véritables moules, auxquels on a donné des noms différents, tels que *formes, calibres*, etc. C'est ainsi que le cordonnier, le raffineur de sucre, se servent de *formes*; l'ébéniste, le menuisier, le ferblantier, etc., se servent de *calibres*, afin de donner à leurs ouvrages toujours la même forme et les mêmes dimensions qu'ils ont déjà adoptées. | Écon. rur. Vase en terre, en bois, en osier, dans lequel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage. Les *moules* d'une ferme, d'une laiterie du Berry. | Bot. *Moule de bouton*, Petit agaric qui croît dans les bois, aux environs de Paris.

MOULÉ, ÉE, part. Qui a reçu l'empreinte d'un moule. Figure *moulée*. Médaille *moulée*. Chandelle *moulée*. Il y en a de parfaitement bien *moulés*, mais en petit nombre. (Buffon.) | Famil. *Homme moulé*, Homme bien fait. | *Colonne moulée*, Colonne faite par impastation de gravier et de cailloux de diverses couleurs liés avec un ciment ou mastic qui durcit parfaitement et reçoit le poli comme le marbre. | *Marches moulées*, Celles qui ont une moulure avec un filet au bord de leur giron. | *Lettre moulée*, Lettre imprimée. | Écriture à la main dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés. Faire bien la lettre *moulée*. Affectionné à la lettre *moulée*. | S. m. Caractères imprimés. Lire le *moulé*, dans le *moulé*. | S. f. Dépôt qui se trouve au fond de l'auge de la meule à repasser.

MOULER, v. a. Jeter en moule, exécuter un ouvrage par le moyen d'un moule. *Mouler* une figure. *Mouler* en plâtre. *Mouler* des médailles. *Mouler* des chandelles. | *Mouler la figure d'une personne*, Appliquer plusieurs couches de plâtre sur la figure d'une personne pour en avoir la ressemblance. | *Mouler à creux perdu*, Couler du plâtre dans un moule sans le soutenir par une garniture intérieure. | *Mouler un bas-relief, une statue*, Y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte et à servir de moule pour les reproduire exactement. | *Mouler une chose sur une autre*, La former sur une autre, faire qu'elle en reçoive l'empreinte en creux. Son buste a été fait d'après le masque qu'on *avait moulé* sur son visage. | *Mouler une faucille*, La passer sur une meule, lorsqu'elle est dentée et trempée, pour faire paraître les dents. | *Mouler le hareng*, Le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles. | Chez les cartiers, Appliquer avec le frottoir la feuille de papier au pot contre les parties en relief du moule, après l'avoir chargé légèrement de noir. | *Mouler une pressée*, Fabriquer avec la forme toutes les feuilles de carton qui doivent composer une pressée en pile. | Hortic. *Mouler des ifs, des orangers, des arbrisseaux à fleurs*, Les tailler en boules, en pyramides, etc. | *Pot à mouler*, Vase de fer-blanc en forme d'arrosoir pour verser le suif fondu dans les moules de chandelles. | Fig. Les législateurs *moulent* les hommes dans les coutumes sociales qu'ils ont créées. (Virey.) | Se MOULER, v. pr. Se former dans un moule. Être, devoir, pouvoir être *moulé*. | Fig. et famil. *Se mouler sur quelqu'un*, Se former sur lui, le prendre pour modèle.

MOULERIE, s. f. Dans les grosses forges, Atelier où l'on jette en moule les ouvrages en fonte.

MOULEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui moule des ouvrages de sculpture. | *Mouleur en terre, en sable*, Nom qu'on donnait aux fondeurs dans les statuts de leur communauté. | Chez les briquetiers, Ouvrier qui donne la forme à la terre.

MOULIÈRE, s. f. Lieu où l'on pêche des moules. | Veine plus tendre dans une meule à aiguiser.

MOULIN, s. m. (du lat. *molina*, moulin à eau,

Moulin à vent.

fait de *mola*, meule). Nom donné en général à toutes sortes de machines ayant pour objet de diviser, d'écraser, de pulvériser une substance quelconque. *Moulin* à vent, à eau, à vapeur. *Moulin* à

bras. *Moulin* à manége. | On distingue plusieurs espèces de moulins, suivant les effets qu'ils sont appelés à produire ou les matières sur lesquelles ils doivent agir; c'est ainsi qu'il y a des moulins à huile, à fruit, à drèche, à tan, à moutarde, à monder et à perler l'orge, l'avoine, le riz; des moulins à papier, à foulon, à débiter le bois, à fabac, à broyer les couleurs; des moulins à café, à poivre, etc. | *Moulin à grain*, Machine à moudre du grain. Suivant les moteurs qui les font agir, on classe les moulins à grain en moulins à bras d'hommes, moulins mus par des animaux à l'aide d'un manége, moulins à eau, moulins à vent et moulins à vapeur. Les moulins à vent se composent d'une tour en maçonnerie ou en bois, à laquelle sont

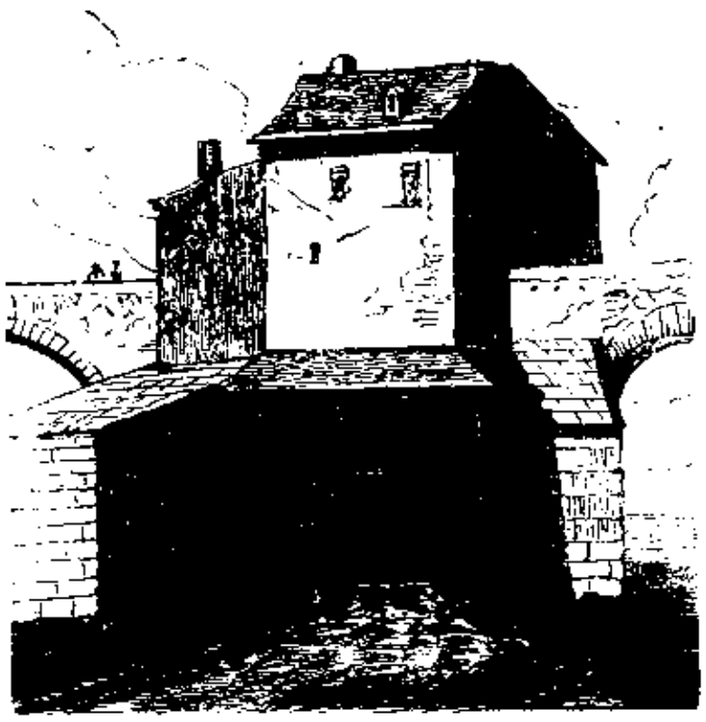

Moulin à eau.

adaptées des ailes mobiles placées presque verticalement. Les moulins à eau ont ordinairement pour moteur une ou plusieurs roues hydrauliques. Les moulins à bras d'hommes et à manége ne sont guère employés aujourd'hui que dans les villes assiégées. Le travail pour moudre ainsi le grain est fort pénible; c'était, dans l'antiquité, l'emploi des esclaves. | Féod. *Moulin banal*, Moulin établi dans une seigneurie, et auquel les serfs étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un certain droit. | Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin*, Procurer du profit par son industrie, ou à soi, ou aux siens. C'est une femme qui sait *faire venir l'eau au moulin*. | *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Braver les bienséances, l'opinion publique. | *Se battre contre les moulins à vent*, Se former des chimères, se créer des fantômes pour les combattre, allusion aux moulins de don Quichotte. | Fig. Lutter contre l'opinion, c'est *combattre des moulins à vent*. (Boiste.) | Fig. *C'est un moulin à paroles*, C'est une personne fort babillarde.

MOULINAGE, s. m. T. de manuf. Action de tordre ou de filer la soie grége à un ou à plusieurs bouts avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers emplois dans les fabriques de soieries; résultat de cette action. Le *moulinage* de cette fabrique est parfait. | Ensemble des diverses préparations qui ont lieu dans le travail des soies depuis le moment où on la retire du cocon que forme le ver à soie, jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication.

MOULINÉ, ÉE, part. T. de manuf. Qui a subi l'action du moulinage. Soie *moulinée*. | *Bois moulinè*, Gâté par les vers. | *Terre moulinée*, Terre que les vers ont criblée. | *Pierre moulinée*, Pierre précieuse qui s'écrase sous le pouce et se réduit en poussière. | *Cire moulinée*, Cire en parcelles.

MOULINER, v. a. Faire subir à la soie les opérations du moulinage. | V. n. Creuser le bois et le réduire par places en menue poussière. Les vers *moulinent*. | Se dit également des vers qui creusent la terre. Les vers de terre *moulinent* pendant la nuit.

MOULINET, s. m. Autrefois, Petit moulin. | Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. Écu d'or au *moulinet*. | Se dit quelquefois d'un treuil ou tour. | Se dit des pièces de bois posées en croix qui tournent horizontalement sur un pied de bois; on les met à côté des barrières pour y laisser passer des gens de pied | Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou tirer des fardeaux. | T. d'imprim. *Faire le moulinet*, Abattre d'un même coup la frisquette et le tympan. | *Faire le moulinet avec une épée, avec un bâton à deux bouts*, Se servir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même sorte, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups portés par plusieurs personnes. | Instrument avec lequel le bourreau étranglait le patient exposé sur la roue, quand il n'était point condamné à y expirer lentement. | *Moulinet à vent*, Machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée. | Sorte de bâton pour serrer une corde. | Morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement de la presse en taille douce. | Nom d'une évolution ou conversion militaire.

MOULINEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui s'occupe du moulinage de la soie. La corporation des *moulineurs* et des *moulineuses*. On dit aussi *Moulinier*.

MOULINS. Géogr. Chef-lieu du département de l'Allier, sur la rive droite de l'Allier, à 288 kilom. S. E. de Paris; 17,946 habit. Évêché. C'est une assez belle ville, où l'on remarque surtout les promenades extérieures, plusieurs places plantées d'arbres, et quelques édifices. Coutellerie renommée, clouteries, couvertures de laine et autres, etc. Commerce de vins, grains, bois, bétail. Aux environs, eaux minérales. Cette ville ne paraît guère remonter au delà du xe siècle. Elle devint, au XIVe siècle, la capitale du Bourbonnais et de tout le duché de Bourbon. Patrie du maréchal de Villars.

MOULT, adv. (du lat. *multum*, beaucoup). Se disait pour Beaucoup. Être *moult* vaillant.

MOULTAN. Géogr. Ville du Pendjab, capitale de la province de ce nom, près de la rive gauche du Tchennab (l'ancien Acésinès); environ 70,000 habit. Hautes murailles, citadelle; beau temple hindou. Université musulmane. Manufactures de soie et de fort beaux tapis. Moultan est une des plus anciennes villes de l'Inde. | La *province de Moultan*, partie de l'Indoustan anglais, à l'E. du Beloutchistan et du Kaboul, a 840 kilom. sur 400, et 1,400,000 habitants.

MOULU, UE, part. Qui a été broyé par la meule. Blé *moulu*. Café *moulu*. | *Or moulu*, Or réduit en très-petites parties, et dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux. | On dit, dans le même sens, de l'*argent moulu*. | On dit, en termes de chasse, que *les fumées d'un cerf sont mal moulues*, pour exprimer qu'elles sont mal digérées. | Fig. *Avoir le corps tout moulu*, *Être tout moulu*, Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poste, pour avoir couché sur la dure, ou pour avoir enduré quelque autre fatigue.

MOULURE, s. f. Archit. Nom générique des diverses parties d'un profil, c. à d. des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture. On divise les moulures en grandes et petites. Parmi les grandes, on range les oves, les gorges, les doucines, les talons, les toises, les scoties. Les petites sont celles qui ont moins d'importance et servent, en quelque sorte, d'accessoire ou de complément aux autres, telles que les filets, les astragales, les congés, etc. | Se dit, par anal., des ouvrages de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements de tableaux, de glaces, etc. Ce cadre a plusieurs *moulures*. De belles *moulures* ornent le salon. | *Outil à moulures*, Outil dont se sert le menuisier pour faire des moulures.

MOURANT, ANTE, adj. (du lat. *moriens*, même sens). Qui se meurt. Il est *mourant*. Elle est *mourante*. La nature brute est hideuse et *mourante*. (Buffon.) | *Il a les yeux mourants, la voix mourante*, Les yeux, la voix d'un homme qui se meurt. | Se dit des membres d'un homme mourant.

Je la vois, cette lettre à jamais effrayante,
Que prête à se glacer traça sa main *mourante*.
(VOLTAIRE.)

| Fig. *Des yeux mourants*, Des yeux languissants et pleins de passion. Il regarde cette femme avec *des yeux mourants*. | Fig. *Voix mourante*, Voix langoureuse et traînante. | *Tons mourants*, *Couleurs mourantes*, Tons fort affaiblis et dégradés. | Se dit de la lumière du jour lorsqu'elle est très-faible. L'éclat *mourant* du jour tempérait l'horreur des ténèbres. (Volney.) | Se dit des villes, des royaumes qui se détruisent. Les cités *mourantes* sont avides de jouissances et de grossières voluptés. | Se dit aussi des feux, des lumières qui sont près de s'éteindre. Je voyais la clarté *mourante* de ma lampe lutter avec les premiers rayons du jour. D'un feu *mourant* les pâles étincelles. (Voltaire.) | Se dit de tout ce qui va en diminuant jusqu'à disparaître entièrement. La liberté *mourante*. | S. Celui, celle qui se meurt. Un *mourant*. Une *mourante*. Le *mourant* étendu sur un lit de douleur. (Racine.) Le champ de bataille était jonché de morts et de *mourants*. J'ai entendu les cris de joie des vainqueurs couvrir les plaintes des blessés et les gémissements des *mourants*. (J. J. Rousseau.) | Les anciens recueillaient comme prophéties les dernières paroles des *mourants*, persuadés que leurs âmes, à demi dégagées des liens du corps, voyaient déjà l'avenir à découvert. Les *mourants* ont prédit la chute du tyran.

MOURINE, s. f. Zool. Genre de poissons chondoptérygiens à branchies fixes, famille des sélaciens, créé aux dépens des raies.

MOURIR, v. n. (du lat. *mori*, même sens). Cesser de vivre. *Mourir* d'une mort naturelle, de maladie, de vieillesse. *Mourir* de mort violente. *Mourir* subitement à la fleur de l'âge. *Mourir* de faim. *Mourir* avec fermeté, avec résignation. *Mourir* est la seule règle ici-bas qui n'ait point d'exception. Qui veut *mourir* ou vaincre est rarement vaincu. (Corneille.) La nécessité de *mourir* n'est à l'homme sage qu'une raison pour supporter les peines de la vie. (J. J. Rousseau.) | Que j'en ai vu *mourir* de jeunes filles! (Victor Hugo.) *Mourir* pour revivre.

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je *meurs*.
(GILBERT.)

| Par exagérat. Se dit avec relation aux circonstances de la mort. *Mourir* de honte. *Mourrai-je* tant de fois sans sortir de la vie? (Racine.) | *Mourir d'amour pour une femme*, Avoir un très-vif amour pour elle. | *Mourir d'impatience, de plaisir, d'envie, de tristesse, d'ennui*, etc., Avoir une très-grande impatience, etc. | *Mourir d'envie de voir quelqu'un*, Avoir une très-grande envie de voir cette personne. | *Faire mourir quelqu'un de rire*, *Mourir de rire*. Cette expression figurée et hyperbolique, qui signifie Rire aux éclats, nous est venue des Grecs. On en trouve des exemples dans Homère. | *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, Le faire languir en prolongeant des peines d'esprit, des inquiétudes, des chagrins qu'on pouvait lui épargner ou lui abréger. | Se dit des arbres et des plantes. Ces poiriers, ces pommiers *meurent*. Dans son germe, en naissant, on voit *mourir* l'épi. (Thomas.) | Se dit des États, des institutions, des établissements. Cette entreprise, cette manufacture *meurt* faute de capitaux. | Se dit des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art. Sa mémoire, son nom ne *mourra* jamais. La résignation naît quand l'espérance *meurt*. (Boiste.) | Se dit de certaines choses dont l'activité, le mouvement finit insensiblement, peu à peu. Ce feu *mourra*, si l'on n'y met du bois. C'est une chose fort incommode de voir *mourir* la conversation à tout moment, j'aimerais autant avoir à entretenir le feu des vestales. (Noël.) | Se dit de choses qui finissent par une gradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. Dans ce tableau, les couleurs se perdent en *mourant* les unes sur les autres. Les sons arrivent en *mourant* jusqu'à mon oreille. | Se perdre. Que de bonnes choses vont tomber pour *mourir* dans l'oreille d'un sot! (Noël.) | Se dit à la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, pour Être hors du jeu comme perdant. On *meurt* à vingt, à trente, à tant de points. | *Mourir de*, S'emploie quelquefois pour exprimer la cause de la mort. *Mourir de* mort naturelle, *de* mort violente, *d'*un coup d'épée, *de* vieillesse. Elle *meurt* dans mes bras *d'*un mal qu'elle me cache. (Racine.) | Se dit d'autres fois de la manière dont on meurt. *Mourir de* la mort des héros, *de* la mort des sages. | *Mourir à la peine*, Se donner beaucoup de mal. | *Mourir pour*, Se sacrifier pour. Jurez de vivre, de combattre et de *mourir pour* lui. (Racine.) | Le passé *Il est mort* a quelquefois la force du futur, *Il mourra*. S'il va là, *il est mort*. | Le présent a quelquefois aussi la signification du futur. J'ai suivi tes conseils, je *meurs* déshonoré. (Racine.) | Ne pouvoir satisfaire entièrement sa faim. Des surtouts dorés autour desquels on *meurt* de faim. (J. J. Rousseau.) | Éprouver cette altération excessive qui mène à la mort. J'ai passé ma vie à *mourir*. (Voltaire.) | S'emploie quelquefois par opposition à Vivre. Indigne également de *vivre* et de *mourir*. (Racine.) | *Faire mourir quelqu'un*, Le mettre à mort en exécution d'une condamnation. Le nombre des malheureux que les erreurs judiciaires *ont fait mourir* est effrayant. | *Mourir tout en vie*, *Mourir tout vif*, Mourir d'une maladie qui emporte rapidement le malade; être emporté par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la vigueur de la santé. | Par menace. *Il ne mourra que de ma main*, Je le tuerai. Madame, *il ne mourra que de la main* d'Oreste. (Racine.) | Par forme de serment. Je veux *mourir*, que je *meure* à l'instant, si ce que je dis n'est pas vrai. | *Je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine*, Je ne veux point démordre de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera re-

noncer. | Prov. *On ne sait ni qui vit ni qui meurt*, Se dit, dans certaines occasions, pour marquer l'incertitude de la vie. | *Être mort civilement*, Se dit de la gent monacale qui avait renoncé pour toujours au monde; se dit également des condamnés au bannissement perpétuel ou aux travaux forcés à perpétuité. | *Être mort au monde*, Se dit de gens qui, par excès de dévotion, vivent dans la retraite et dans les exercices de dévotion. | *Être mort pour quelqu'un*, Ne pouvoir plus lui être d'aucune utilité, ne conserver aucune relation avec lui. Ce jeune homme s'est expatrié, il *est mort pour sa famille*. | *Être mort pour quelque chose*, Ne pouvoir plus y être sensible, en être privé pour toujours. | *Mourir pour quelqu'un, pour quelque chose*, Faire pour quelqu'un pour quelque chose le sacrifice de sa vie. *Mourir* pour la patrie. *Mourir* pour l'humanité. | On dit que le *cœur meurt*, pour exprimer que ses facultés s'éteignent, qu'il n'éprouve plus les sentiments qu'il ressentait. Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habitude et les soins, elle s'éteint dans les premières années, et le *cœur meurt*, pour ainsi dire, avant que de naître. (J. J. Rousseau.) | Se dit également en parlant de la raison. | Par exagérat. Souffrir beaucoup, soit au physique, soit au moral. *Mourir* de faim. | SE MOURIR, v. pr. Cesser de vivre. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. *Il se meurt. Je me meurs.* C'est à ceux qui *se meurent* qu'il faut demander comment on doit vivre. (Boiste.) | Être sur le point de s'éteindre. Votre feu, votre chandelle, votre lampe *se meurt*. | Par exagérat. *Se mourir d'amour, de peur, d'impatience, d'envie de dormir*, Éprouver un violent amour, avoir beaucoup de peur, d'impatience, etc.

MOURON, s. m. Bot. Genre de la famille des

Mouron.

primulacées, tribu des anagallidées, renfermant une douzaine d'espèces, la plupart naturelles à l'Europe. L'espèce la plus répandue en France est une petite plante annuelle à fleurs bleues ou rouges, longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés. Elle est un peu amère et a une âcreté très-marquée. | *Mouron des oiseaux*, Nom vulgaire de la *morgeline*, petite plante à fleurs blanches de la famille des caryophyllées, très-commune dans les terres cultivées, le long des murs, etc., qui fleurit et fructifie à peu près toute l'année. On en fait dans les villes un petit commerce, à cause de l'habitude où l'on est d'en donner des pieds frais aux oiseaux en cage.

MOURRE, s. f. (de l'ital. *morra*; fait du lat. *amor*, amour, parce que c'était un jeu muet des amants). Jeu dans lequel deux partenaires, levant en même temps un certain nombre de doigts d'une main ou des deux à la fois, doivent dire simultanément, et à la première vue, combien l'adversaire en a levé. Ce jeu fut, dit-on, inventé par la belle Hélène, qui, selon Héphestion dans Photius, y vainquit Pâris. Les femmes de Lacédémone y jouaient beaucoup. La Grèce entière adopta ce jeu, qui passa ensuite chez les Romains. Ces derniers lui donnaient le nom de *micatio*, du verbe *micare*, paraître, en sous-entendant *digitis*, par allusion au rôle des doigts dans ce jeu. La *mourre* est un jeu populaire fort en vogue en Italie.

MOUSET, s. m. (du lat. *mus*, rat, souris). Petite souris qui se tient toujours cachée dans des trous.

MOUSQUET, s. m. (de *muschetta*, ancienne machine qui servait à pousser de gros traits). Arme à feu, dont l'introduction en France date de 1527.

Mousquet.

Les premiers mousquets, lourds et grossièrement faits, ne servaient que pour l'attaque et la défense des places : on les nomma d'abord *arquebuses à mèche* ou *mousquets biscaïens*. Perfectionné en 1567, le mousquet remplaça définitivement, alors, l'ancienne arquebuse. On l'appuyait sur un bâton ferré, pointu par le bas, et ayant à son autre extrémité une espèce de fourchette destinée à recevoir le canon. Un mousquet, plus léger que le premier, parut peu de temps après : on lui donna le nom de *mousquet à rouet*, parce qu'on avait adapté à la platine un chien portant une pierre comme le fusil moderne, et que, lorsqu'on appuyait sur la détente, cette pierre frottait un rouet d'acier cannelé et produisait ainsi les étincelles qui mettaient le feu à l'amorce. Cette arme, de nouveau perfectionnée en 1624, remplaça alors la carabine. | *Mousquet* est devenu synonyme de *Fusil* dans l'usage vulgaire. | *Porter le mousquet*, Se dit encore aujourd'hui pour Être soldat dans l'infanterie. Dès l'âge de quinze ans j'*ai porté le mousquet*. (Boissy.) | Fig. et trivial. *Crever comme un vieux mousquet*, Mourir de trop boire, de trop manger, ou en général d'excès et de débauche.

MOUSQUETADE, s. f. Coup de mousquet. Être blessé d'une *mousquetade*. | Coups de mousquets.

MOUSQUETAIRE, s. m. Dans l'origine, Soldat

Mousquetaire.

à pied armé du mousquet. | Plus tard, en 1527, lorsque l'usage du mousquet s'introduisit en France, on donna ce nom aux soldats des *bandes* qui en furent armés. | Corps de cavalerie d'élite, composé de gentilshommes, qui faisait partie de la maison militaire du roi; il se composait de deux compagnies : la première fut créée, en 1622, par Louis XIII; la seconde, en 1661, par Louis XIV. Elles se distinguaient entre elles par la robe de leurs chevaux, d'où l'une prenait le nom de *mousquetaires gris*, l'autre de *mousquetaires noirs*. Du reste, ils étaient tous vêtus de rouge écarlate; ce qui fit donner à cette partie de la maison militaire du roi le nom de *Maison rouge*. En temps de paix, les mousquetaires suivaient le roi à la chasse; en temps de guerre, ils combattaient à pied et à cheval comme les dragons. Ils furent supprimés dès 1779. En 1814, on rétablit des compagnies de mousquetaires; mais elles disparurent l'année suivante.

MOUSQUETERIE, s. f. Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps. Essuyer toute la *mousqueterie*, tout le feu de la *mousqueterie*. Le régiment essuya très-longtemps le feu de la *mousqueterie* et les approches de la cavalerie. (Voltaire.) | Les mots *fusillade* et *mousqueterie* signifient qu'un feu très-vif et continu s'est engagé entre deux troupes combattant l'une contre l'autre.

MOUSQUETON, s. m. Arme à feu tenant en même temps du fusil et de la carabine. Elle fut inventée à l'époque du premier perfectionnement du mousquet, dont elle était une imitation. Presque toute la cavalerie est aujourd'hui armée de *mousquetons*. Il y en a trois modèles : l'un pour le corps de la gendarmerie, l'autre pour la grosse cavalerie, le troisième pour les régiments de hussards.

MOUSSE, adj. Dont la pointe ou le tranchant est usé. Cette cognée est *mousse*. Pointe *mousse*. | Se prenait autrefois dans tous les sens du mot *Émoussé*, et souvent au figuré. Son goût est *mousse* et hébété. (Mont.) Ma pénétration est naturellement très-*mousse*, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres. (J. J. Rousseau.)

MOUSSE, s. m. (de l'esp. *moço*, jeune garçon; fait du lat. *mustus*, frais, récent). Jeune apprenti matelot servant dans la marine marchande ou à bord des navires de l'État. Destiné à faire l'apprentissage du métier de la mer, le *mousse* ne peut être embarqué en cette qualité avant l'âge de dix ans, ni après avoir atteint seize ans. Quoique inscrit sur les matricules, il n'est pas assujetti au régime de l'inscription maritime et ne peut être levé sans son consentement pour la marine de l'État. Ses fonctions à bord consistent dans un service de domesticité en tous genres, soit auprès de l'équipage, soit auprès de l'état-major. On emploie ses loisirs à l'instruire des éléments de sa profession, en lui faisant exécuter des ouvrages secondaires proportionnés à ses forces. Il existe dans plusieurs ports des *Écoles de mousses*. L'école des *mousses* de Brest.

MOUSSE, s. f. Bot. Famille de plantes cryptogames de la classe des acotylédones, intermédiaires entre les hépatiques et les fougères. Ces jolies petites plantes, à la fois si élégantes et si délicates, forment des tapis d'un velours éternellement vert, bravant les rigueurs de l'hiver et fleurissant au milieu des frimas. Les *mousses* sont de petites plantes herbacées, munies d'une tige garnie de petites feuilles, et portant une double fructification terminale ou axillaire dans le même pied ou sur des pieds différents. Ces petits chefs-d'œuvre de la nature tiennent à la terre par des racines capillaires filamenteuses, ramifiées, brunes, comparables à la soie ou au duvet le plus fin. Les mousses se plaisent dans les endroits frais, humides et aérés : c'est dans les bois, sur la terre, à l'entrée des grottes et sur les arbres, qu'elles végètent avec vigueur. Elles servent d'asile à une foule d'insectes, aux coquillages terrestres et aquatiques, qui y trouvent refuge, fraîcheur et aliment. Un lit de *mousse*. Se coucher sur la *mousse*. Je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez, assise sur ce siége de *mousse* où je vous ai vue quelquefois couchée. (Mme de Sévigné.) | On donne vulgairement ce nom à toutes les petites plantes de la famille des mousses qui tapissent les murs, les arbres, les toits, etc. Cependant on connaît plus particulièrement sous cette dénomination les plantes du genre hypnum et de la section des hypnoïdes. | *Mousse de Corse*, Espèce d'algue du genre gigartine commune dans la Méditerranée, que l'on récolte principalement sur les rochers qui bordent la Corse, et qui se présente sous forme de mousse. Son odeur est désagréable et ressemble beaucoup à celle des éponges; sa saveur est amère et nauséeuse. La *mousse de Corse* est un des médicaments le plus fréquemment employés pour combattre les vers intestinaux chez les enfants. | *Mousse aquatique*, Nom vulgairement donné à une substance verte qui ne tarde point à couvrir les eaux croupissantes, et qu'on sait être produite par des êtres dont la nature n'est

pas encore connue, mais que les botanistes ont longtemps confondus avec les conferves, et que des observations récentes tendent à faire regarder comme des êtres végéto-animaux : ils appartiennent au genre oscillatoire. | L'expression de *mousse verte aquatique* s'étend encore à toutes les espèces de conferves qui forment à la surface de l'eau, dans les ruisseaux et les rivières, des tapis épais et spongieux, qui ont peut-être suggéré au vulgaire l'idée d'appeler *mousse* l'écume qui se dégage des liquides en fermentation. | Les anciens botanistes donnaient le nom de *mousses* à beaucoup de plantes cryptogames, telles que des lycopodes, des jongermanniées, des lichens, des hépatiques, à presque toutes les plantes marines de la famille des algues, et même des zoophytes, comme les alcyones, les corallines, etc. Quelques plantes phanérogames, qui rappellent les mousses par leur port, se trouvaient aussi désignées sous ce nom. | Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas. | Matière très-légère, neigeuse, qui se forme quelquefois très-abondamment à la surface de liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre, et qui redeviennent libres en donnant lieu à une effervescence souvent considérable, quand cette compression vient à cesser. La *mousse* se forme aussi surtout par l'agitation, à la surface des liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses, etc. C'est ainsi que, dans la bière, la mousse qui se forme quand on la verse dans les verres est due à la f is au gaz acide carbonique, à la dextrine et à l'extrait de houblon, qui lui communiquent une consistance visqueuse. La propriété de *mousser*, c. à d. de former, quand on débouche les bouteilles qui les contiennent et qu'on les verse, une mousse légère, blanche, causée par le dégagement du gaz acide carbonique, est particulière à plusieurs liquides : tels sont la bière, les vins mousseux (de Champagne, de Bourgogne, d'Alsace, etc.), le cidre, la limonade gazeuse, un grand nombre d'eaux minérales. La quantité de mousse qui se forme est d'autant plus considérable que le volume de gaz était lui-même plus grand dans le liquide. Dans les vins mousseux, le gaz acide carbonique est dissous à la faveur d'une légère fermentation que l'on a fait développer dans les bouteilles renversées le col en bas. | Espèce de crème fouettée, dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. *Mousse* au chocolat. *Mousse* aux liqueurs.

MOUSSELINE, s. f. (de *Mossoul*, ville de la Turquie d'Asie). Tissu de coton léger, transparent et solide. *Mousseline* unie, rayée, brochée, brodée, etc. Robe de *mousseline*. Rideaux de *mousseline*. | Autrefois, ce produit ne se fabriquait que dans l'Inde, et on le tirait de *Mossoul*, qui fut longtemps l'un des points de transit et d'entrepôt du commerce de l'Inde avec l'Occident. La *mousseline* était alors un objet rare et de grand luxe. On en fabrique encore d'une finesse inimitable à Chandernagor et à Mazulipatam. Toutefois, plusieurs villes d'Europe, Tarare en France, Saint-Gall en Suisse, Glascow en Écosse, sont parvenues à fabriquer des mousselines d'une si grande perfection qu'elles égalent à peu près en beauté celles de l'Indoustan. | Par extens. *Mousseline-laine*, Étoffe de laine légère. | Art. culin. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, de sucre, etc., à laquelle on donne diverses formes, et qu'on fait sécher à l'étuve.

MOUSSELINIER, IÈRE, adj. Qui a rapport à la mousseline ; qui fait de la mousseline. L'industrie *mousselinière*. Ouvrier *mousselinier*. | Substantiv. Ouvrier, ouvrière qui fabrique la mousseline.

MOUSSER, v. n. Former de la mousse, en parlant des liquides mucilagineux, albumineux, savonneux, etc., ou des liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre et qui donnent lieu à une effervescence lorsque la compression a cessé. Ce savon ne *mousse* pas. La bière de Lyon *mousse* plus que celle de Strasbourg. Ce vin blanc *mousse*. Faire *mousser* du chocolat. | Fig. et famil. *Faire mousser*, Faire valoir, présenter sous une face avantageuse, donner de l'importance à, vanter, etc. *Faire mousser* un succès, un livre. *Faire mousser* un artiste, son talent. *Faire mousser* une affaire, une entreprise. Figaro *fait mousser* Thérésa.

MOUSSERON, s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs agarics qui croissent dans les mousses. Le *mousseron à cheville*. Le *mousseron sauvage*. Le *mousseron* est, de tous les champignons, le plus agréablement parfumé. Il a la propriété de se dessécher facilement et de se conserver sans perdre aucune de ses qualités. On peut le réduire en poudre après la dessiccation. Une pincée de cette poudre suffit pour communiquer une saveur très-agréable à toutes les sauces auxquelles on l'ajoute.

MOUSSEUX, EUSE, adj. Qui mousse ; qui entre en grande effervescence par l'échappement d'un gaz qui était comprimé et dissous et qui redevient libre. Vin *mousseux*. Le vin de Champagne est très-*mousseux*. Bière *mousseuse*. | Qui ressemble à des mousses. Plantes *mousseuses*. Certains arbres ont les feuilles *mousseuses*. On devrait dire Plantes *moussues*, feuilles *moussues*. | Minéral. *Agates mousseuses*, Celles dont les arborisations imitent des mousses. | Quelquefois il s'emploie pour Couvert de mousse, surtout dans le style soutenu et poétique, et alors il est synonyme de *Moussu*. Un tronc *mousseux*. Une grotte *mousseuse*. Parmi les rocs *mousseux* une claire fontaine. (Michaud.) | Hortic. On appelle à tort *Rose mousseuse* celle dont la tige et le calice sont garnis d'une espèce de mousse ; il faut dire : *Rose moussue*. | S. m. *Mousseux*, Nom donné à plusieurs espèces de bolets. Grand *mousseux*. *Mousseux* orson.

MOUSSIER, s. m. Bot. Herbier qui ne contient que des mousses. Voilà un *moussier* bien garni.

MOUSSIVORE, adj. (rad. *mousse* ; du lat. *voro*, je mange). Qui mange la mousse, qui se nourrit de mousse. Le renne *moussivore* offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un lait plus épais que celui de la vache. (Bern. de Saint-Pierre.)

MOUSSOIR, s. m. Ustensile pour faire mousser le chocolat. | Cylindre dont le papetier se sert pour délayer la pâte. | Instrument dont on se sert dans les Vosges pour la fabrication du fromage.

MOUSSON, s. f. (de l'arabe *mousim*, saison). Vent réglé et périodique de l'océan Indien et de la mer de Chine, qui souffle six mois du même côté, et les six mois suivants du côté contraire. La *mousson* du nord-est. La *mousson* du sud-ouest. Les variations des *moussons*. | La *mousson* du sud-ouest dure environ du 15 avril au 15 octobre, et celle du nord-est du 15 octobre au 15 avril. Le renversement des moussons ne s'effectue pas d'une manière brusque. Pour qu'il s'opère et que le vent souffle avec régularité en sens inverse, il faut ordinairement une quinzaine de jours, plus ou moins, selon les parages. On a alors une période de calme, entremêlé de légers courants d'air arrivant de toutes les directions, et quelquefois d'ouragans, de typhons et de cyclones. La cause des moussons réside dans la disposition des terres en cette partie du monde, relativement à celle des mers qui les baignent au midi, et provient de l'influence solaire qui, pendant six mois, s'exerce d'aplomb sur ces terres, et pendant six autres mois sur les mers qui les entourent. | Par extens. Chacune des deux saisons pendant lesquelles soufflent ces vents. La *mousson* d'été. La *mousson* d'hiver. Attendre la *mousson*. La *mousson* du sud-ouest est une saison de pluie et de chaleurs excessives ; celle du nord-est est la saison saine et agréable.

MOUSSU, UE, adj. Qui est couvert de mousse, qui est garni de mousse, qui porte de la mousse. Sol *moussu*. Arbre *moussu*. Pierre *moussue*. Rose *moussue*. Carpe dont la tête est *moussue*. | Hortic. *Rose moussue*, Rose dont la tige et le calice portent une espèce de mousse. Voilà une belle *rose moussue*.

MOUSSURE, s. f. Technol. Barbe autour des trous des pots de terre.

MOUSTACHE, s. f. (du gr. μύσταξ, la lèvre supérieure et le poil qui y vient). La partie de la barbe qui croît ou qu'on laisse croître sur la lèvre supérieure. Laisser croître, laisser pousser sa *moustache*. Grande, belle *moustache*. *Moustache* retroussée. Une paire de *moustaches*. Couper, raser sa *moustache*. | Les Grecs et les Romains eurent alternativement la barbe entière ou le visage complètement rasé. Les médailles portant des figures à moustaches sont excessivement rares et ne peuvent être attribuées qu'à des peuples barbares. Le guerrier blessé, connu sous le nom de *Gladiateur mourant* est la seule statue antique qui porte une moustache, et l'on s'accorde à la considérer comme représentant un soldat étranger, probablement un Gaulois, qui servait à orner quelque monument triomphal. Les Orientaux, les Chinois surtout, l'ont conservée constamment, quoique se rasant le reste de la barbe. Les Francs, qui envahirent les Gaules, étaient, ainsi que les Goths, remarquables par leurs *moustaches*, qui les distinguaient des Romains et qu'ils portèrent jusqu'au temps de Chilpéric, époque à laquelle revint l'usage de la barbe entière. Les moustaches reprirent faveur et devinrent formidables sous Charlemagne et ses successeurs jusqu'au Xe siècle. Après des phases diverses, la barbe fit place, sous Louis XIII, à la simple moustache, avec ou sans une petite touffe au menton, appelée *royale*. Cette mode gagna toutes les classes de la société jusqu'aux magistrats et aux ecclésiastiques. La moustache fut facultative sous Louis XIV, et, sur la fin de ce règne, elle devint l'apanage des militaires et des *raffinés*, qui la portaient *en garde de poignard*. Depuis la révolution de 1830, la moustache est retombée dans le domaine public ; cependant bien des gens préfèrent porter la barbe entière. | Fig. et famil. *Brûler la moustache à quelqu'un*, Lui tirer un coup de pistolet à bout portant. | Fig. *Se brûler la moustache*, Manquer son coup, échouer dans un projet ou une entreprise, une démarche, une tentative. | *Enlever quelque chose à quelqu'un sur* ou *sous la moustache, jusque sur la moustache*, Enlever quelque chose à quelqu'un en sa présence et malgré lui. On n'est pas bien aise de voir *sur sa moustache* cajoler hardiment sa femme ou sa maîtresse. (Molière.) Il l'a fait enlever, monsieur, presque *sous sa moustache* (Du Cerceau.) | Fig. *Donner sur la moustache*, Frapper au visage. | Famil. *Vieille moustache*, Soldat qui a vieilli dans le service. | Par anal. Long poil ou pinceau de poils que les chats, les tigres, les lions, les chiens et d'autres animaux portent à la lèvre supérieure. Ces moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-développés. | Anat. Fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez. | Bot. Barbe ligneuse contournée en spirale, comme dans la *hu.onie à moustache*. | Nom de plusieurs poissons de la famille des siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus. | Mar. Nom des fausses balancines de la vergue de civadière. | Ornithol. Réunion de plumes et de poils raides, qui partent de la base du bec. | Un des noms de la mésange barbue et de plusieurs espèces de corbeaux et de drongos. | Technol. Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu.

MOUSTIER, s. m. (du lat. *monasterium*, monastère). S'est dit pour Monastère, par altération de *monstier*. | On écrit aussi *Moutier*.

MOUSTIQUAIRE, s. m. (rad. *moustique*). Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des cousins, des moustiques, des maringouins et autres insectes. | On dit aussi *Moustiquière*, au féminin. Fermez la *moustiquière*.

MOUSTIQUE, s. m. (de l'esp. *mosquito*, petite mouche). Nom qu'on donne, dans le midi de la France et aux colonies, aux insectes diptères du genre *culex*, ou cousin. Leur piqûre est très-douloureuse. Ils pullulent par myriades dans les contrées humides et chaudes. On les rencontre, non-seulement en Afrique et en Amérique, mais encore dans le nord de l'Europe, en Laponie, en Russie, où, pendant deux ou trois mois de l'été, ils sont aussi cruels que ceux de la zone torride. Ces insectes enfoncent dans la peau de l'homme une trompe cornée d'où sort une pointe très-fine qui porte, à son extrémité, cinq filets acérés et faisant suçoir.

MOÛT, s. m. (du lat. *mustum*, même sens ; fait de *mustus*, frais, récent). Jus de raisin ; vin tout nouveau et non encore fermenté. Boire du *moût*. Le *moût* produit des effets tout opposés à ceux du vin. | Il entre, dans le *moût* de raisin, de l'eau, du sucre, de la gelée, du gluten et du bitartrate de potasse. | Par extens. Se dit des sucs sucrés de la poire ou d'autres fruits.

MOUTAGE, s. m. Féod. Droit que percevait le seigneur propriétaire d'un moulin.

MOUTARD, s. m. (pron. *moutar*). Famil. et vulg. Jeune garçon. C'est un *moutard*. | Synonyme de *Gamin*. | On dit même, au fém., *Une moutarde*, en parlant d'une petite fille. C'est une *moutarde*.

MOUTARDE, s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, dite aussi *sénevé*. On en distingue deux espèces principales : la *moutarde noire* et la *moutarde blanche*. La *moutarde noire* est une plante commune qui croît dans presque toute l'Europe ; elle s'élève à environ un mètre. Sa tige est rameuse, un peu velue ; ses feuilles sont un peu charnues et ressemblent à celles de la rave ; mais elles sont moins grandes ; les inférieures sont lyrées ou sinuées avec quelques poils espacés ; toutes les autres sont glabres. Les fleurs sont petites, de couleur jaune et disposées en grappes terminales. Les siliques sont lisses et renferment des graines qui, rouges à l'époque de la maturité, noircissent à une époque plus avancée. Cette graine, réduite en farine, sert en médecine pour préparer les topiques rubéfiants appelés *sinapismes*, ainsi que des cataplasmes et des bains de pieds sinapisés. La *moutarde blanche* croît dans la plus grande partie du centre et du midi de l'Europe, dans les blés et dans les endroits incultes et pierreux. La tige est peu rameuse et s'élève de 40 à 50 centimètres ; ses feuilles sont généralement glabres ; ses fleurs sont d'un jaune pâle ; ses graines sont jaunâtres ou blanchâtres et à peu près deux fois plus grosses que celles de l'espèce précédente. Elles se font remarquer par une couche mucilagineuse soluble dans l'eau et qui forme environ le cinquième de leur poids ; on les emploie comme apéritives et dépuratives. La moutarde a de

l'importance comme fourrage destiné à nourrir les vaches vers la fin de l'été. Les animaux qu'on en alimente donnent un lait de très-bonne qualité. Elle est en quelques pays une plante potagère dont les feuilles se mangent en salade ou cuites à la manière des choux. C'est avec les graines de la moutarde noire que l'on compose cet assaisonnement qu'on emploie dans la cuisine, qu'on sert sur les tables pour relever la saveur des mets, et qui reçoit lui-même le nom de *moutarde*.

MOUTARDE, s. f. (du lat. *mustum*, moût; *ardens*, ardent). Composition faite de graine de moutarde noire broyée avec du vinaigre, du vin, du moût de vin ou quelque autre liquide, et qui se mange comme assaisonnement avec différents mets, principalement avec les viandes. La moutarde est, pour certaines personnes, très-dangereuse, parce qu'elle irrite fortement les tissus avec lesquels elle est en contact. On fabrique des moutardes fines et aromatiques, en y ajoutant du sucre, du miel, de l'ail, de l'estragon, des clous de girofle, etc. En Provence, on y fait entrer des anchois. La moutarde la plus renommée est celle de Dijon; mais il s'en fabrique d'excellente dans plusieurs autres parties de la France. | Fig. *La moutarde lui monte au nez*, Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait. | *Sucrer la moutarde*, Dire avec ménagement des choses pénibles à entendre; modérer sa colère. | *S'amuser à la moutarde*, S'amuser à des bagatelles, à des choses inutiles. *Ne vous amusez pas à la moutarde.* | *C'est de la moutarde après dîner*, Cela vient quand on n'en a plus besoin.

MOUTARDELLE, s. f. Espèce de raifort, qui se mange râpé avec de la viande.

MOUTARDIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique la moutarde; marchand, marchande de moutarde. | Petit vase à mettre de la moutarde et qui fait partie du service de table. *Moutardier* de porcelaine, de cristal, d'argent. | Fig. et par ironie. *Se croire le premier moutardier du pape*, S'attribuer beaucoup trop d'importance. Ce dicton vient de ce que le pape Clément VII faisait un grand usage de moutarde, et récompensait largement ceux qui se distinguaient dans l'art de la préparer.

MOUTE, s. f. (rad. *moudre*). Mouture. Payer les frais de *moute*. Vieux mot.

MOUTE, s. f. Chatte. Vieux et familier. J'ai retrouvé mon abbé, ma *moute*, ma chienne, mon mail, mes maçons. (Mme de Sévigné.)

MOUTIER, s. m. (du lat. *monasterium*, monastère). Couvent, monastère, abbaye. Vieux mot inusité aujourd'hui. Un riche *moutier*. S'enfermer dans un *moutier*. Les *moutiers* étaient de vrais magasins des plus adorables friandises. (Brillat-Savarin. Les filles nobles sans dot entraient dans les *moutiers*.

Or, du *moutier* la vénérable abbesse,
Depuis deux jours était allée à Blois.
(VOLTAIRE.)

| Il était souvent pris comme synonyme d'*Eglise*. *Mener la mariée au moutier*, Mener la mariée à l'église. | *Mener une fille au moutier*, L'épouser. Puis au *moutier* le couple alla se rendre. (La Fontaine.)

MOUTON, s. m. (de l'ital. *montone*; du lat. *mons*, gén. *montis*, montagne, parce que le mouton cherche les lieux élevés). Hist. nat. Genre de mammifères de l'ordre des ruminants, auquel on donne souvent le nom latin d'*ovis*, et que certains auteurs réunissent aux chèvres, parce qu'on n'a pu découvrir de caractères bien tranchés pour distinguer ces deux groupes. Les moutons sont pourvus de cornes creuses, persistantes, anguleuses, ridées en travers, contournées latéralement en spirale et se développant sur un axe osseux qui a la même direction; ils ont trente-deux dents, vingt-quatre molaires et huit incisives; le museau est terminé par des narines allongées et n'a pas de mufle; il n'a pas de larmier ni de barbe au menton; les oreilles sont pointues, médiocres; le corps est de taille moyenne, les jambes assez grêles; la queue (au moins dans les espèces sauvages) est plus ou moins courte, infléchie ou pendante, etc. A l'état sauvage, les *moutons*, qui prennent alors généralement le nom de *mouflons*, vivent par troupes nombreuses dans les pays montagneux, et, de même que les chèvres, sautent de roche en roche. Il y a quatorze espèces de moutons, mais quatre seulement sont bien connues, savoir : le *mouflon* proprement dit, ou *mouflon d'Europe*, le *mouflon d'Afrique* ou *mouton barbu*, le *mouflon d'Amérique* et l'*argali* ou *mouton du nord de l'Asie*. Les moutons ordinaires sont des mouflons devenus domestiques. | Particul. Bélier châtré destiné à produire de la laine, du fumier et de la viande. La laine forme le produit caractéristique des moutons, et sous ce rapport on distingue les *moutons à laine fine, courte et frisée*, qu'on emploie essentiellement à la fabrication des draps; les *moutons à laine longue et lisse*, dite *laine de peigne*, qui sert particulièrement à la fabrication des étoffes rases; les *moutons à laine commune*, dont le brin manque de finesse et de longueur, et qui, suivant ses qualités, est affectée aux draps gros et moyens, aux usages de la bonneterie et de la passementerie, à la fabrication des couvertures et des matelas. Le lait de brebis est fort épais; on peut, comme celui de vache, le consommer en nature, en faire du beurre ou bien du fromage. C'est avec du lait de brebis qu'on fait le fromage de Roquefort. | Viande de mouton. Faire cuire du *mouton*. Aimer le *mouton*. Côtelette de *mouton*. Gigot de *mouton*. | Peau de mouton. Acheter du *mouton*. Reliure en *mouton*. | Au plur. Les béliers, moutons, brebis et agneaux marchant ensemble. Troupeau de *moutons*. Garder les *moutons*. Mener paître les *moutons*. Les loups mangent les *moutons*. | Famil. *Doux comme un mouton*, Se dit d'une personne douce, d'un caractère doux et traitable. | *Innocent comme un mouton*, Faible et sans malice aucune. | Fig. *C'est un mouton*, Un être faible et incapable. | S'applique à la masse ignorante et sans défense. Pauvres *moutons!*

Dans tous les autres temps, nos seigneurs les lions
Ont conclu leurs traités aux dépens des *moutons*.
(VOLTAIRE.)

| *Le peuple fait comme les moutons*, Il imite, il fait ce qu'il voit faire au premier venu; allusion aux moutons qui passent tous par un endroit où un autre mouton a passé. On dit dans le même sens : Sauter comme les *moutons* de Panurge. *Si les moutons étaient appelés à voter, ils nommeraient le boucher pour les représenter*, Satire contre les opprimés qui portent leurs voix sur les oppresseurs quand il s'agit d'élections. | Fig. *Revenons à nos moutons*, Reprenons le discours que nous avons quitté, revenons au sujet que nous traitions auparavant. | *Être loin de ses moutons*, Ne pas obtenir la récompense qu'on attendait, ou bien encore, être loin du sujet, de la question principale. | *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*. Ce proverbe vient de ce que dans la Champagne on faisait payer un certain droit pour les troupeaux composés de cent têtes de bétail, le berger comptant pour une tête. | Ornithol. *Mouton du Cap*, Nom vulgaire de l'albatros. | *Mouton marin*, Sorte de poisson. | Bot. Nom de deux espèces d'agarics. Le *mouton* zoné. Le petit *mouton*. | Technol. Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche pour la tenir suspendue. | Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier. | Par analogie avec bélier, Machine qui sert à enfoncer des pieux et pilotis. Le mouton est proprement dit cette énorme masse de bois ou de fonte que soulèvent des hommes pour la faire frapper, en tombant, sur la tête du pieu. Dans cette opération, des montants soutiennent une poulie dans laquelle est passée une corde qui, par un bout, est attachée au mouton; de l'autre bout, des hommes la tirent à force de bras et la laissent retomber. Cet appareil prend aussi le nom de *Sonnette*. Une autre sorte de mouton est connue sous le nom de *Hie*. | Monnaie ancienne qu'on appelait également *Agnelet*. V. AGNELET. | *Mouton noir*, Nom d'une dynastie turcomane qui a régné en Mésopotamie et en Arménie, de 1407 à 1468, et qui a été remplacée par celle du *mouton blanc*, détruite elle-même en 1514. Ces dynasties étaient ainsi nommées à cause de leur emblème respectif. | Archit. *Queue de mouton*, Ornement en forme de grosse guirlande qui se place autour des médaillons. | Par anal. Au plur., Vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer ou sur les grandes rivières, lorsqu'elles commencent à être agitées. | Par extens. En architecture hydraulique, Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles et qui, étant arrêtées par une table de plomb en bas, se relèvent en écumant. | Fig. Dans la langue des prisons, Individu aposté pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler. Il y a des moutons qui font partie de bandes de voleurs, se tiennent au courant des entreprises et les dénoncent à l'autorité, qui peut surprendre ainsi les malfaiteurs au moment où ils s'y attendent le moins. Quels que soient les services que de tels hommes puissent rendre à la société, leur rôle n'en est pas moins infâme et contraire à tous les sentiments de moralité. Il y a des *moutons* parmi les conjurés.

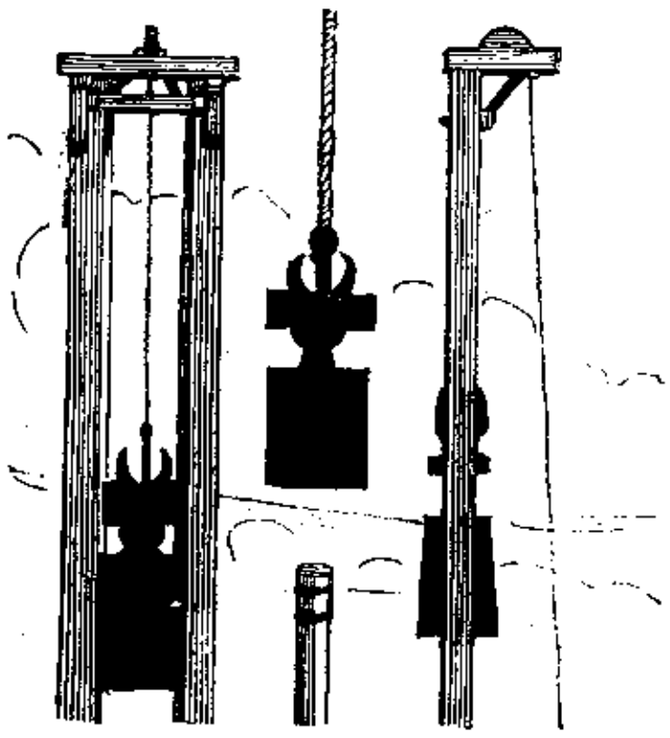

Mouton Deelie.

MOUTON, ONNE, adj. Qui se compose de moutons. La gent *moutonne*. | Qui appartient au mouton. Caractère *mouton*. Humeur *moutonne*. | Qui ressemble au mouton. Figure *moutonne*.

MOUTONNADE, s. f. (rad. *mouton*). Famil. en terme de mépris. Pastorale. Un ton de *moutonnade*, fade et ennuyeux. C'est une *moutonnade* peu récréative. Les *moutonnades* m'ennuient.

MOUTONNAILLE, s. f. (rad. *mouton*). Troupe de moutons. Le loup se jeta sur la *moutonnaille*. | Fig. Ceux qui se laissent conduire aveuglément par l'exemple. Le peuple n'est que franche *moutonnaille*. (La Fontaine.) Pauvre *moutonnaille!*

MOUTONNÉ, ÉE, adj. Frisé et annelé comme la laine du mouton. Tête *moutonnée*. Perruque *moutonnée*. | Fig. Qui a l'aspect d'une toison frisée et annelée; qui a l'apparence floconneuse. *Nuage moutonné*, Nuage blanc et en flocons pressés. *Ciel moutonné*, Ciel avec des nuages moutonnés. | Prov. *Temps moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée*. | Se dit de la tête d'un cheval quand, vue de profil, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez.

MOUTONNEMENT, adv. (pron. *moutoneman*). A la manière des moutons. Suivre *moutonnement*.

MOUTONNER, v. a. Famil. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. Ton coiffeur t'a *moutonné*. | Fig. Se conduire en mouton à l'égard de quelqu'un, c. à d. tâcher de gagner sa confiance pour découvrir son secret, afin de le révéler. *Moutonner* un prisonnier. Faire *moutonner* un prévenu. | Trahir. Vous vous croyez sauvés, et déjà peut-être l'on vous a *moutonnés*. | Absol. Se dit de la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir. La mer, la rivière *moutonne*. Le lac commence à *moutonner*. | Se dit de l'eau des cascades qui tombe en formant des moutons, ou vagues blanchissantes. | Fig. S'agiter comme des moutons ou des vagues. Derrière les gardes nationaux, on voyait *moutonner* des têtes hâves, dont les yeux étincelaient sous des paupières rouges. (Em. Gonzalez.) | SE MOUTONNER, v. pr. Devenir frisé. Les cheveux *se moutonnent* souvent quand ils deviennent blancs. Sa tête *se moutonne*.

MOUTONNERIE, s. f. Simplicité, bêtise. | Penchant à faire comme tout le monde, à imiter les autres. Les hommes savent compter, très-peu savent apprécier; de là cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas. (Turgot.)

MOUTONNEUX, EUSE, adj. (rad. *mouton*.) Qui se couvre de moutons ou vagues blanchissantes. Mer *moutonneuse*. | Qui est couvert de nuages blancs, formant des flocons. Ciel *moutonneux*.

MOUTONNIER, IÈRE, adj. (rad. *mouton*). Des moutons, de la race des moutons. La gent *moutonnière*. La créature *moutonnière* pesait plus qu'un fromage. (La Fontaine.) | Qui a la nature et le caractère du mouton. Animal *moutonnier*. | Fig. et famil. Se dit des personnes qui suivent aveuglément l'exemple des autres. L'homme est *moutonnier*; il suit toujours le premier mouvement qui passe. Multitude *moutonnière*. La masse *moutonnière*.

MOUTURE, s. f. (rad. *moudre*). Action de réduire le grain en farine à l'aide d'un moulin; opération par laquelle le meunier sépare, sans les altérer, les différentes parties qui constituent le froment ou le blé, savoir : la farine très-blanche, la farine bise et le son. Il y a plusieurs sortes de *moutures*, qui se réduisent à deux principales : la *mouture directe*, ou *à la grosse*, et la *mouture économique*. Les *moutures vicieuses* sont souvent, dans les temps ordinaires, les causes principales de la cherté du pain. Dans la plupart des départements français, où la meunerie est encore au berceau, il faut 430 ki-

logrammes pesant de blé pour la nourriture d'un seul homme, pendant une année, tandis que là où l'on connaît le procédé de remoudre les gruaux, 280 kilogrammes au plus suffisent. | Salaire du meunier. Ce meunier a pris double *mouture*. | Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*, Prendre double profit dans une même affaire. | *Droit de mouture*, Taxe prélevée autrefois par le propriétaire d'un moulin sur les individus qui y faisaient moudre leurs grains. | Dans l'ancien droit, on nommait *moulin banal* celui qui appartenait au seigneur suzerain, et dans lequel il pouvait obliger tous ses vassaux à venir moudre moyennant le *droit de mouture*. L'exemption de ce droit s'appelait *franc-moudre*. | Pharm. Action de réduire en poudre à l'aide d'un moulin. Les pharmaciens pratiquent la mouture sur les céréales, les graines, les amandes, les ricins et sur beaucoup d'autres substances, telles que les racines de guimauve, de gentiane, etc.

MOUVAGE, s. m. Dans la fabrication du sucre, Opération qui a pour but de répartir les cristaux dans toute la masse que contient une forme.

MOUVANCE, s. f. (rad. *mouvoir*). Féod. Relation d'un fief au domaine qui en relevait, ou, Relation d'un domaine au fief dont il relevait. La supériorité du fief sur le domaine qui en dépendait s'appelait *mouvance active*. On disait dans ce sens : *Tout ce qui est dans la mouvance de cette terre, de ce seigneur*. | La dépendance d'un domaine à l'égard d'un fief constituait la *mouvance passive*. Le même fief pouvait être à la fois en *mouvance active* et *passive* : *active*, s'il avait d'autres fiefs qui relevassent de lui, et *passive*, s'il relevait d'un fief supérieur. | *Mouvance immédiate*, Celle d'un fief qui relevait d'un autre immédiatement et sans intermédiaire. Dans le cas contraire, c'était une *mouvance médiate*. | *Mouvance noble* ou *féodale*, Celle dans laquelle le possesseur d'un fief devait foi et hommage au possesseur du fief dominant. | *Mouvance roturière*, Celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances. Toutes ces *mouvances nobles* ou *roturières* sont détruites.

MOUVANT, ANTE, adj. (du lat. *movens*, de *movere*, mouvoir). Qui meut, qui a la puissance de mouvoir. | *Force mouvante*, Force qui produit un mouvement actuel. | Qui se meut. L'œil suit les plis *mouvants* de sa robe flottante. (Delille.) | Se dit d'un sol où l'on enfonce aisément, des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, solide. Sol *mouvant*. Sables *mouvants*. Terres *mouvantes*. Je suis un animal très-faible, marchant sur des sables *mouvants* qui se dérobent sous moi. (Voltaire.) | Fig. Les projets humains, bâtis sur le sol *mouvant* des conjectures, sont sujets à être renversés par le vent des circonstances. | Où se meuvent des figures. *Tableau mouvant*. Le mouvement des figures est dû à un mécanisme caché. | Fig. *Tableau mouvant*, Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voituriers, de bateaux à vapeur, etc. | Blas. Indique de quel côté naît la figure. Raies d'or *mouvant* du chef de l'écu. | Jurisp. féod. Synonyme de *Relevant de*. Fief *mouvant* d'un autre.

MOUVE-CHAUX, s. m. Bouloir de raffineur.

MOUVEMENT, s. m. (pron. *mouveman* ; du lat. *moveo*, je meus ; rad. gr. μόω, je me porte sur). Transport d'un corps d'une place dans une autre. *Mouvement* lent, doux, égal. *Mouvement* rapide, violent. Mettre une chose en *mouvement*. Donner, imprimer un *mouvement*. Accélérer, ralentir, arrêter un *mouvement*. Les *mouvements* du corps. Faire un léger *mouvement* de tête. Le *mouvement* des doigts. Ce cheval a les *mouvements* doux. Ce navire exécute bien ses *mouvements*. Rendre le *mouvement* aux corps paralytiques. (Boileau.) Ils demeurent sans *mouvement* où ils sont tombés. (Fléchier.) Tous les phénomènes de la nature supposent l'étendue et le *mouvement*. (Condillac.) Le *mouvement* de la mer d'orient en occident est continuel et constant. (Buffon.) | Mécan. Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace. | *Mouvement uniforme*, Celui qui fait parcourir à un corps des espaces égaux en des temps égaux, ou, en d'autres termes, celui par lequel un corps se meut continuellement, d'une manière invariable. | *Mouvement varié*, Celui dans lequel des espaces inégaux sont parcourus en des temps égaux. | *Mouvement accéléré*, Celui dans lequel la force ne donne pas une impulsion unique, mais où elle continue à agir sur le corps pendant qu'il se meut, en lui communiquant de nouvelles impulsions à chaque instant infiniment petit. La pesanteur, l'attraction, la force expansive de la vapeur, produisent des mouvements accélérés. | *Mouvement retardé*, Celui dont la vitesse diminue continuellement. On dit qu'il est *uniformément retardé* lorsque la vitesse décroît proportionnellement au temps. | *Mouvement simple*, Produit par une seule force. Il est toujours rectiligne. | *Mouvement composé*, Produit par plusieurs forces. Tout mouvement curviligne est composé. | *Mouvement rectiligne*, Qui se fait en ligne droite. | *Mouvement curviligne*, Qui se fait en ligne courbe. | *Mouvement apparent*, Celui qu'on voit, mais qui n'est pas le mouvement réel du corps en mouvement ; celui qu'on croit voir, et qui n'est qu'illusoire, comme le mouvement de la rive, lorsqu'on est dans un bateau qui s'en éloigne. | *Mouvement absolu*, Celui d'un corps considéré en lui-même ou par rapport à des points entièrement fixes de position. | *Mouvement relatif*, Mouvement d'un corps considéré par rapport au mouvement d'autres corps. | *Mouvement de translation*, Celui par lequel un corps change entièrement de place. | *Mouvement de rotation*, Celui par lequel un corps tourne sur lui-même. | *Mouvement perpétuel*, Celui qui, sur une impulsion reçue, ne s'arrêterait plus de lui-même et persévérerait sans augmentation ni diminution. | *Chercher le mouvement perpétuel*, Chercher la solution d'une question insoluble. | Fig. *C'est le mouvement perpétuel*, Se dit d'une personne qui se remue sans cesse, qui a une excessive activité de corps. | Astron. Révolution, marche réelle ou apparente des astres. *Mouvement* du soleil, de la lune, des planètes. *Mouvement* diurne. *Mouvement* annuel. *Mouvement* d'orient en occident. *Mouvement* héliocentrique. | *Mouvement de la terre autour du soleil*, Il s'accomplit en 365 jours 5 heures et 11 minutes. | *Mouvement de trépidation* ou *de libration*, Celui que Ptolémée attribuait à un ciel qu'il avait imaginé entre le firmament et le premier mobile. | Zool. Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. *Mouvement* de la tête, des bras, de la poitrine, des jambes, des pieds. | Physiol. *Mouvement vital*, *mouvement organique*, Mouvement qui a sa cause dans la force propre aux êtres vivants et qui s'exécute par les organes. Parmi les mouvements organiques, les uns sont plus ou moins étendus et apparents, comme ceux dus à l'action musculaire et aux organes érectiles ; on les appelle *mouvements sensibles*. D'autres, très-petits, très-lents, comme ceux des fibrilles et des vaisseaux capillaires, sont désignés sous les noms divers de *mouvements insensibles*, *mouvements latents*, *mouvements tacites*. Ils échappent à nos sens et ne se décèlent que par les effets auxquels ils donnent lieu. Sous le rapport de la durée, les *mouvements* sont continus comme ceux du cœur et des vaisseaux, par exemple, ou bien intermittents et soumis à des alternatives de repos plus ou moins prolongées, ainsi qu'il arrive pour ceux de la locomotion et du geste pendant le sommeil, l'inaction et les attitudes immobiles. Les mouvements qui se manifestent dans le corps vivant sont *extérieurs* ou *intérieurs*, c. à d. qu'ils s'exécutent sur des objets intérieurs, ou se bornent à l'économie elle-même. | En hygiène, Action du corps, exercice nécessaire à la santé. Prendre du *mouvement*. Se donner du *mouvement*. Avoir besoin de *mouvement*. | Art milit. Se dit des marches, évolutions et manœuvres d'une troupe, d'une armée. La tactique n'est proprement que la science du *mouvement* des troupes. *Mouvement* ordonné à propos. *Mouvement* bien exécuté. *Mouvement* de l'aile droite, de l'aile gauche, du centre. Faire un *mouvement* pour opérer une diversion. Surveiller les *mouvements* de l'ennemi. | *Mouvement d'attaque*, Celui par lequel on se porte en avant. | *Mouvement de retraite*, Celui par lequel on recule, on s'éloigne de l'ennemi. | *Mouvement en avant, en arrière*, Celui qu'on fait en avant ou en arrière de la ligne de bataille. | Chorégr. Déplacement, élévation ou abaissement de quelque partie du corps. *Mouvement* du coude-pied, du genou, de la hanche. | Mus. Degré de lenteur ou de vitesse suivant lequel un morceau de musique doit être exécuté. Dans la théorie harmonique, le mot *mouvement* indique la progression *ascendante*, *descendante* ou *monophone* des tons, d'où résultent, dans l'association des parties, les *mouvements semblables*, *contraires* et *obliques*. | *Presser, ralentir le mouvement*, Battre la mesure plus ou moins vite, sans en changer. | *Air de mouvement*, Dont la mesure est très-marquée, comme ceux des valses ou des contredanses. | Variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie, tels que les entrées, les sorties, les décès, etc. Le *mouvement* d'une prison, d'un hospice. Le *mouvement* d'un port. Le *mouvement* de la population d'une ville, d'un pays. | *Bureau du mouvement*, Bureau où sont placés les registres sur lesquels est inscrit le personnel d'une prison, d'un hôpital, d'un port militaire, etc. | Changement dans un corps militaire ou civil ; promotions. Il y a du *mouvement* dans cette administration. | Variation des prix dans le commerce ; oscillations des achats et des ventes. Il y a eu cette semaine du *mouvement* dans le prix des denrées. | *Mouvement commercial d'un pays*, Commerce de ce pays considéré par rapport à son importance, au chiffre général de ses exportations ou importations, etc., et aussi par rapport à son accroissement ou à sa décroissance. | Archit. Variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice. Cet édifice est plein de *mouvement*. | En parlant du terrain, du sol, Succession et diversité des plans. On a tiré un grand parti du *mouvement* des terrains pour la construction de ce beau jardin. | T. de peint. Représentation de cette diversité. Les *mouvements* de terrains sont bien sentis dans ce paysage. | Variété agréable. Mettre du *mouvement* dans ses tableaux, dans ses compositions. | Animation. Le *mouvement* produit par une foule. Le *mouvement* d'une fête. Le *mouvement* ordinaire des boulevards de Paris. | Ce qui anime la parole, le discours, le style ; ce qui rend éloquent de la voix, du geste, d'une manière quelconque. Cet orateur a du *mouvement*. Cet écrivain est rempli de *mouvement*. Avoir du *mouvement* dans sa prose, dans ses vers. | Littérat. *Mouvement du style*, Manière dont le style est conduit et varié dans le but de communiquer la pensée au lecteur. En poésie, le *mouvement* est le rapport du rhythme et de la cadence des vers avec ce qu'on veut exprimer. | Fig. Impulsion, passion, affection de l'âme ; désir, aspiration, entraînement ; vive émotion, élan, etc. *Mouvement* naturel, volontaire, impétueux. Les *mouvements* de l'âme. *Mouvement* de colère, d'orgueil, de vanité, de dépit. *Mouvement* de joie. *Mouvement* d'effroi. Suivre un mauvais *mouvement*. Il se laissa aller à un bon *mouvement*. Les *mouvements* du cœur. *Mouvement* d'amour, de générosité, de haine, d'envie, de jalousie. | Volonté, spontanéité ; initiative. Agir de son propre *mouvement*. Ce fut de son propre *mouvement*, et sans avoir été conseillé ni encouragé par personne, qu'il tenta cette grande entreprise. | *Arrêts de propre mouvement*, Les arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues. | Autorité, puissance. Le pape emploie quelquefois dans ses bulles les mots : *De notre mouvement* pour dire De notre pleine et souveraine puissance. | Sculpt. et peint. Expression des mouvements et des affections de l'âme. *Mouvement* bien rendu, hardi, léger, lourd, douteux, vague, etc. Le *mouvement* du bras, de la jambe, du torse. | Animation, vie, expression vive et bien sentie dans une statue ou dans les figures d'un tableau. Il y a beaucoup de *mouvement* dans cette statue. Ce tableau est rempli d'un beau *mouvement*. | Activité, soin, peine, agitation. Se donner bien du *mouvement* pour terminer une affaire, pour réussir dans une affaire. | Agitation, fermentation des esprits. Il règne un certain *mouvement* dans Paris. | Sorte d'agitation naturelle des corps ou des esprits. Lorsque après être allé faire un voyage à l'étranger on rentre en France, on est tout étonné d'y trouver tant de *mouvement*. | Émeute, insurrection. Le *mouvement* de Barcelone contre la reine Marie-Christine. Le *mouvement* de juin 1848. | Guerre civile. Les *mouvements* de la Ligue. | Progression, avancement, développement, accroissement, etc. Le *mouvement* du progrès. | Politiq. Le *parti du mouvement* ou d'une manière absolue *le mouvement*, L'ensemble des citoyens dont l'opinion se prononce en faveur des idées nouvelles et de la réforme des institutions politiques. C'est l'opposé du parti rétrograde. | Pièce mécanique, levier qui sert à mouvoir, à opérer une direction, etc. *Mouvement* d'une sonnette. | Assemblage de pièces mécaniques. *Mouvement* d'une horloge, d'une montre, d'un chronomètre, d'un tourne-broche, etc.

MOUVEMENTÉ, ÉE, adj. Qui a du mouvement, de la variété, qui offre une diversité agréable. Terrain *mouvementé*. Paysage *mouvementé*. Ces rives sont très-*mouvementées*. | Fig. Se dit d'un drame, d'une pièce de théâtre, d'un roman, d'un poème, etc. Cette pièce est bien *mouvementée*, n'est pas assez *mouvementée*. Il y a dans *Notre-Dame de Paris* des scènes singulièrement *mouvementées*.

MOUVER, v. a. (du lat. *movere*, mouvoir). Hortic. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface. | Technol. Détacher avec un couteau le sucre qui tient aux parois de la forme. | V. n. Se dit, en termes de marine, d'une rivière, dont le fond coule plus vite qu'à l'ordinaire. Quand une rivière *mouve* du fond, elle annonce une grande crue.

MOUVERON, s. m. (rad. *mouver*). Technol. Spatule de bois, dont on se sert pour agiter le sirop dans une forme à sucre et briser les cristaux. | *Mouveron circulaire*, Spatule pour brasser le sang de bœuf. | *Mouveron du bac à chaux*, Pièce de fer avec laquelle on brasse la chaux lorsqu'elle est éteinte.

MOUVET, s. m. Technol. Outil ou baguette de bois, dont les chandeliers se servent pour remuer et empêcher de s'épaissir trop le suif liquide. Agitez la masse du suif avec le *mouvet*. | On écrit aussi *Mouvoir*, au masculin, et *Mouvette*, au féminin.

MOUVOIR, v. a. (du lat. *movere*, même signif.). Remuer, déplacer. *Mouvoir* une masse, une pierre, un corps | Produire, donner, communiquer le mouvement; mettre en mouvement, faire fonctionner. L'attraction *meut* les astres. Force qui *meut* une masse. Ressort qui *meut* une machine. On ne sait comment l'âme peut *mouvoir* le corps. C'est l'eau qui *meut* cette roue. C'est la vapeur qui *meut* cette machine. Or, comme l'art de *mouvoir* de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'art de penser a également les siennes dans les facultés de l'âme et dans les leviers dont notre esprit a également appris à se servir. (Condillac.) | Fig. Pousser, exciter, faire agir. C'est la passion qui le *meut*. Il ne faut pas se laisser *mouvoir* par la colère. Des mobiles cachés *meuvent* la plupart des hommes. C'est la persuasion qui *meut* les volontés. (Raynal.) | Faire naître, susciter. *Mouvoir* une querelle. | Prov. *L'objet meut la puissance*, La présence de l'objet détermine à l'action. | Intenter *Mouvoir* un procès. | *Tous procès mus et à mouvoir*, Tous procès présents et futurs. | *Faire mouvoir*, Mettre en mouvement, donner l'impulsion. C'est l'eau qui *fait mouvoir* cette roue; c'est la vapeur qui *fait mouvoir* les machines de cet atelier. La force qui *fait mouvoir* l'univers est inconnue en elle-même, mais elle est saisissable par ses effets. | V. n. Féod. Relever, dépendre. Cette terre *meut* de telle seigneurie ou de tel seigneur. | SE MOUVOIR, v. pr. Changer son corps de place, de position. Il est dans son lit, malade, incapable de *se mouvoir*. | Parcourir l'espace, en parlant des corps célestes. Les astres *se meurent* sous l'influence de l'attraction. | Se remuer, s'agiter. Il ne peut *se mouvoir* sans agiter tout ce qui l'entoure. | Être mu. Un corps *se meut* en ligne droite. Les pierres *se mouraient* aux accords de sa lyre. | Pouvoir être mû. Les grandes masses ne *se meurent* pas facilement. | Agir. Dans cette confusion, on ne pouvait *se mouvoir* de concert. (Bossuet.) | Fig. Être poussé, incité. S'il *se meut*, c'est par un autre motif.

MOUVOIR, s. m. Outil de chandelier. V. MOUVET.

MOUZAIA. Géogr. Montagne de l'Algérie, dans la première chaîne de l'Atlas. Elle s'élève à 1,560 mètres au-dessus du niveau de la mer et domine un défilé appelé *col de Mouzaia*, où il s'est livré plusieurs combats entre les Français et les Arabes. Cette montagne est couverte de chênes-liéges, et renferme des mines de cuivre et de fer.

MOXA, s. m. (mot chinois ou japonais). Tissu cotonneux et lentement combustible, que les Chinois et les Japonais préparent avec les feuilles desséchées de l'artémise de la Chine. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône, dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur les parties du corps qu'ils veulent cautériser. | On donne le même nom aux autres matières employées par les autres peuples pour le même usage. Les Arméniens se servent de l'agario du chêne; les Thessaliens, de la mousse; les musulmans, du coton cardé, etc. C'est cette dernière substance qu'on emploie principalement en France. Ces différents moxas produisent tous des effets de même nature. Ce mode de cautérisation est spécialement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. On appliqua deux *moxas* à la malade.

MOXIBUSTION, s. f. (rad. *moxa*; du lat. *ustio*, combustion). Chirurg. Application du moxa; cautérisation par un moxa.

MOYAU, s. m. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Technol. Poutre qu'on place sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

MOYE, s. f. T. de maçonn. Couche tendre, qui se trouve dans la pierre et qui la fait déliter. | Surface tendre d'une pierre dure.

MOYÉ, ÉE, adj. Qui a des moyes, qui contient des moyes. Pierre *moyée*.

MOYEN, ENNE, adj. (du lat. *medianus*, qui est au milieu, intermédiaire) Qui tient le milieu entre deux extrémités; qui est à égale distance de deux termes. Grandeur *moyenne* Taille *moyenne*. Être de *moyenne* grosseur. | Intermédiaire, entre deux; qui se différencie par des caractères intermédiaires. Les inventeurs sont d'une nature *moyenne* entre les hommes et les dieux. (Platon.) | *Être de moyen âge* ou *d'âge moyen*, N'être ni vieux ni jeune; être d'un âge entre la jeunesse et la vieillesse. | *Moyenne latinité*, Celle qui n'est ni la meilleure ni la plus basse. | *Auteurs de la moyenne latinité*, Ceux qui ont écrit depuis l'époque de l'empereur Sévère jusqu'à la décadence de l'empire. | *Région moyenne*, Région du milieu. | *Région moyenne de l'air*, Celle qui n'occupe ni la partie inférieure ni la partie supérieure de l'atmosphère. | T. de logiq. *Moyen terme* ou *terme moyen*, Partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres propositions, à en prouver la convenance ou la disconvenance. | Fig. *Moyen terme*, Décision tendant à concilier deux prétentions opposées; parti que l'on prend pour terminer une affaire embarrassée; combinaison également éloignée de deux autres combinaisons extrêmes, etc. Proposer un *moyen terme*. | Mathémat. *Termes moyens*, Les deux termes du milieu d'une proposition. | Minéral. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, composée de deux rhomboïdes, qui offrent comme deux moyens termes entre deux autres. | Mécan. *Force moyenne*, Force proportionnelle entre deux autres forces. | Phys. *Température moyenne d'une heure, d'un jour, d'une année*, Celle qu'on obtiendrait en ajoutant entre elles les observations faites à tous les instants de l'heure, du jour, de l'année, et en divisant cette somme par le nombre des instants. | Astron. *Temps moyen*, Le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les vingt-quatre heures le soleil se trouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Régler une horloge sur le temps vrai, sur le *temps moyen*. | *Lieu moyen d'une planète*, Lieu où devrait se trouver cette planète si son mouvement ne subissait aucune perturbation. | *Mouvement moyen d'un astre*, Mouvement de cet astre considéré indépendamment des inégalités qui le rendent plus ou moins prompt. | *Anomalie moyenne d'une planète*, Distance angulaire à l'aphélie ou au périhélie, en supposant que cette planète se meuve dans un cercle. | *Distance moyenne d'une planète*, Diamètre transversal de son orbite. | *Longitude moyenne du soleil*, Lieu de l'écliptique où il se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage par l'apogée, son mouvement était uniforme. | Anc. droit. *Justice moyenne*, Celle qui était placée entre la haute et la basse justice. | *Femme de moyenne vertu*, Femme dont la conduite est suspecte, dont la réputation est équivoque. | Gramm. Se dit des verbes qui, dans quelques langues, participent de la voix active et de la voix passive tout à la fois. Voix *moyenne*. Verbe *moyen*. Temps *moyen*. Forme *moyenne*. Dans la conjugaison grecque ancienne, on entend par *voix moyenne* celle qui a la signification du verbe pronominal en français. Ainsi, par exemple, on disait à l'actif λύω, je délie; au passif, λύομαι, je suis délié; ἔλυσα, je déliai; ἐλύθην, je fus délié; ἐλυσάμην, je me déliai, etc. | *Aoriste moyen*, *parfait moyen*, Se disait de certaines formes, qui ne sont en réalité que des aoristes et parfaits seconds. | Ornithol. *Moyen duc*, Espèce de chouette. | S. m. Logiq. Terme moyen, la partie du syllogisme qui sert à unir les deux autres. Le *moyen* de ce syllogisme est faux. | Arithmét. Chacun des deux termes du milieu d'une proposition. Le produit du *moyen* est égal au produit des extrêmes. | Dans une progression, on appelle *moyens proportionnels* tous les termes placés entre les termes extrêmes. | Écriture moyenne. Écrire en *moyen*. | Anc. droit. Juridiction moyenne, intermédiaire. Ressortir au parlement sous *moyen*. | *Succéder par moyen*, Par la médiation d'une personne morte, par représentation. | S. f. Mathémat. *Moyenne* ou *moyenne proportionnelle*, Quantité moyenne, soit arithmétique, soit géométrique, proportionnelle entre deux autres.

MOYEN, s. m. (du lat. *medium*, milieu). Ce qui sert pour parvenir à un but. Bon, mauvais *moyen*. *Moyen* facile, aisé, légitime, permis, douteux, infaillible Chercher, imaginer, trouver un *moyen*, le *moyen* de faire quelque chose. User, se servir d'un excellent *moyen*, d'un *moyen* hardi. Réussir par tel *moyen*. C'est le *moyen* de réussir. Je serai ravi d'apprendre par quel *moyen* vous avez acquis cette qualité. (Fénelon.) Une politique adroite et cruelle lui fit imaginer des *moyens* d'arriver à son but. (Raynal.) Le meilleur *moyen* de reconnaître un bienfait est de s'en souvenir sans cesse. (Barthélemy.) Nous aurions toujours assez de *moyens*, si nous avions assez de volonté. (Boiste.) | Pouvoir, faculté de faire. Je n'ai pas le *moyen* de vous satisfaire. Il n'a pas le *moyen* de faire ce que vous désirez. | *Il n'y a pas moyen*, On ne peut réussir. | Entremise, aide, assistance, appui, etc. Obtenir un emploi par le *moyen* de telle personne, par le *moyen* d'un ami. S'avancer par le *moyen* de l'intrigue. | Au jeu de trictrac, Se dit des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé. *Moyen* pour remplir *Moyen* pour compter. *Moyens* simples. | Au plur., Richesses, facultés pécuniaires. Ne pas connaître les *moyens* de quelqu'un. Quels sont vos *moyens*? *Moyens* pour vivre, pour subsister. | Dotation naturelle, facultés morales ou physiques. Enfant qui a beaucoup de *moyens*, peu de *moyens*. | *Moyen physique*, La beauté, les manières, l'expression, le geste, la distinction extérieure, tout ce qui peut prévenir de cette manière en faveur de la personne. | T. de palais. Motifs, raisons sur lesquels on appuie les conclusions que l'on a posées. Présenter, produire ses *moyens*. Les causes et *moyens* d'appel. *Moyens* de nullité, de cassation. Faire valoir ses *moyens*, ne pas plaider les *moyens*. Bon *moyen* de requête civile. | T. d'administr. *Voies et moyens*, Revenus que l'État applique à ses dépenses. Discuter le budget des *voies et moyens*. | *Au moyen de*, loc. prép., Par, avec, moyennant, en conséquence de. Tirer l'eau d'un puits *au moyen d'*une machine, *au moyen d'*un treuil.

MOYEN-ADDUCTEUR, s. m. (du lat. *medius*, moyen; *adduco*, j'amène). Anat. Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse.

MOYEN-ÂGE, s. m. Époque historique comprise entre la chute de l'empire romain d'Occident, sous Romulus Augustule (475), et la prise de Constantinople par les Turcs, l'an 1453. V. AGE.

MOYENNANT, prép. (part. du verbe *moyenner*). Au moyen de, en échange de, à la condition de. Acheter un cheval *moyennant* mille francs. Je me charge de vous construire une maison avec sous-sol et grenier *moyennant* six mille francs. | *Moyennant que*, loc conjonct., A condition que.

MOYENNEMENT, adv. Médiocrement. Il est *moyennement* riche. | Dans une mesure moyenne. Il opère *moyennement*. | En terme moyen, en prenant un terme moyen. *Moyennement*, la température ne s'y élève pas au-dessus de quinze degrés centigrades.

MOYENNER, v. a. (rad. *moyen*). Procurer par son entremise quelque chose à quelqu'un. *Moyenner* un accommodement, une entrevue, une réconciliation. Le plaisir divin et parfait qu'elle nous *moyenne*. (Montaigne.) Ce mot a vieilli. On emploie de préférence le verbe *Ménager*. | Vulg. et famil. *Il y a moyen de moyenner*, Il y a moyen de faire une chose, ou il y a motif de la faire. | SE MOYENNER, v. pr. Être moyenné, procuré. | Se procurer à soi-même. Les pères, en mariant leurs enfants, semblent *se moyenner* une vie immortelle. (Pasquier.)

MOYER, v. a. (rad. *moye*). Technol. Scier en deux une pierre de taille. Deux ouvriers mettent quatre heures à *moyer* un bloc de la grosseur de celui-ci avec une scie à mains bien trempée.

MOYETTE, s. f. Agric. Petite meule provisoire, qu'on fait dans les champs pour garantir le blé de la pluie. Formez des *moyettes*.

MOYEU, s. m. (pron. *moa-ieu*; du lat. *modiolus*, même signif.). Gros morceau de bois tourné, qui occupe le milieu de la roue d'une voiture, reçoit l'essieu autour duquel il tourne, et dans lequel s'emboîtent les rais. *Moyeu* cassé. L'essieu est sorti du *moyeu*. L'emboîture du *moyeu*. | Le jaune de l'œuf. Il y a des œufs qui ont deux *moyeux*. *Jaune d'œuf* est beaucoup plus usité. | Espèce de prune confite, ainsi appelée à cause de sa couleur jaune, qui la fait ressembler à un moyeu. Pot de *moyeux*.

MOZAMBIQUE. Géogr. Ville d'Afrique, capitale de toutes les possessions portugaises de l'Afrique orientale, sur une petite île de même nom; environ 8,000 habit. Port et citadelle. Évêché. Commerce actif en ivoire, écaille, piment, médicaments, baume, ambre gris, gomme, peaux de tigre, etc. | Contrée de l'Afrique orientale, qui donne son nom à une capitainerie générale des Portugais, s'étend du cap Delgado au N. à la baie de Lorenzo-Marquez au S.; environ 300,000 habit. Elle est divisée en sept capitaineries : Mozambique, Querimbe, Sena, Sofala, Inhambane, Quilimane, Bahia-de-Lorenzo-Marquez. Vastes forêts pleines d'éléphants; gibier, bestiaux, volailles et poisson. Sol très-fertile; riz, millet, fruits, etc. Les montagnes renferment d'immenses richesses minéralogiques, et les fleuves qui en descendent roulent des sables aurifères. | *Canal de Mozambique*, Grand bras de l'Océan Indien, entre la côte orientale d'Afrique à l'O. et l'île de Madagascar à l'E. Il renferme les îles Comores et un grand nombre d'autres îles très-petites. Navigation dangereuse. On écrit aussi *Moçambique*.

MOZARABE, s. (de *Muza* ou *Mouza*, nom du vainqueur des Maures et des Arabes). On désigne ainsi les chrétiens espagnols qui, dans certaines provinces, et notamment dans le Midi, acceptèrent les lois du conquérant Muza, et qui, en échange de leur soumission, furent maintenus dans leurs propriétés et dans le libre exercice de leur culte. | Adjectiv. Qui appartient aux Mozarabes spécialement, qui appartient au culte des Mozarabes. | *Rite mozarabe*, Liturgie prescrite dans les cérémonies religieuses des Mozarabes. Voilà un curieux livre sur le *rite mozarabe*. | On dit aussi *Mozarabique*.

MOZARABIQUE, adj. Qui appartient aux Mozarabes. Rite *mozarabique*. Écriture *mozarabique*.

MOZART (JEAN-WOLFGANG). Célèbre compositeur allemand, né à Salzbourg en 1756, mort à Vienne en 1791. C'est un des plus beaux génies qui aient existé. Il n'avait que trente-six ans, lorsqu'il succomba à la phthisie, épuisé par le travail. Ses œuvres les plus connues sont les opéras *Idoménée*, *Don Juan* et *les Noces de Figaro*. On n'admire pas moins ses symphonies et sa musique d'église, notamment son *Requiem*, qui fut pour lui le chant du cygne : il se persuada, en composant cet admirable morceau, qu'il travaillait pour ses propres funérailles, et cette idée fixe hâta, dit-on, sa mort.

MÛ, UE, part. Qui a reçu une impulsion, un mouvement. L'air atmosphérique, *mû* en masse, ne produit aucun son. (Richer.)

MU, s. m. Consonne grecque, la douzième lettre de l'alphabet. Elle s'écrit ainsi : M, μ. Elle s'articule de la même manière que le *m* français. | Comme signe numérique, cette lettre, marquée de l'accent supérieur, à droite, μ', vaut 40 ; et marquée de l'accent inférieur à gauche, ,μ, elle vaut 40,000. | Désigne le douzième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

MUABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est muable.

MUABLE, adj. (du lat. *mutabilis*, qui peut être changé). Sujet au changement, inconstant. Le vent est *muable*. La volonté est *muable*. Jurer de s'aimer toujours, c'est affirmer que deux êtres essentiellement *muables* ne changeront jamais. (Boiste.)

MUANCE, s. f. (rad. *muer*). Autrefois, Changement, digression. Ils (*les anciens*) ne craignent point les *muances* et ont une merveilleuse grâce à se laisser ainsi aller au vent ou à le sembler. (Montaigne.) | Synonyme de *Mue*. On dit en parlant d'un adolescent : *Sa voix est en muance*, c. à d. Tend à devenir plus forte et plus grave. | Mus. Changement d'une note en une autre pour aller au delà des six anciennes notes de musique. Depuis l'adoption de la note *si*, qui complète la gamme, on ne se sert plus de *muances*. | *Système des muances*, Ordre suivant lequel on appliquait aux notes du clavier les noms ou différentes syllabes usitées depuis Gui d'Arezzo, de manière à faire toujours tomber les syllabes *mi*, *fa* sur les deux degrés formant un demi-ton. | *Table des muances*, Table dans laquelle étaient rangés, en trois colonnes, tous les changements de noms que subissent les notes du clavier suivant les muances du *b* mol au *b* naturel. La table des muances s'appelait aussi *Main harmonique*. Cette désignation n'a plus cours.

MUCATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mucique avec une base.

MUCÉDINÉES, s. f. pl. (du lat. *mucedo*, moisissure). Bot. Famille de plantes cryptogames, voisine des champignons et des mousses, se compose de végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps en décomposition.

MUCIA. Célèbre famille plébéienne de Rome. Les Mucius portaient le surnom de Scævola, en mémoire du guerrier qui se laissa brûler la main droite devant Porsenna. Cette famille produisit d'habiles jurisconsultes.

MUCILAGE, s. m. (du lat. *mucilago*, viscosité). Substance de nature visqueuse et nourrissante qui est répandue dans presque tous les végétaux, et qui se trouve en plus grande quantité dans les racines et dans les semences que dans les autres parties. C'est un principe immédiat des végétaux, qui diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. | Par extens. Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. | *Mucilage* animal Synonyme de *Mucus*.

MUCILAGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *mucilaginosus*, même signif.). Qui contient du mucilage, qui est rempli de mucilage. Plante *mucilagineuse*. Racine *mucilagineuse*. | Qui tient de la nature du mucilage. Substance *mucilagineuse*. | Anat. *Glandes mucilagineuses*, Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses. | Pharm. Se dit surtout des boissons qui contiennent beaucoup de mucilage, comme les tisanes de guimauve et de graine de lin. | Substantiv. Les *mucilagineux*.

MUCINE, s. f. Chim. Substance analogue à la mucosine, extraite du gluten.

MUCIQUE, adj. Chim. *Acide mucique*, Acide résultant de l'action de l'acide azotique sur les gommes et sur le sucre de lait. Il est solide, blanc, pulvérulent, décomposable par le feu, inaltérable à l'air, soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau.

MUCIUS (CAIUS). Romain célèbre, surnommé *Scævola*, qui s'immortalisa dans la guerre de Porsenna contre les Romains. Ce roi, défenseur de Tarquin le Superbe, chassé de Rome, alla assiéger cette ville l'an 507 avant notre ère. Mucius, à la faveur d'un déguisement, pénétra dans sa tente, et tua son secrétaire en croyant le tuer. Arrêté par les gardes accourus au bruit, on l'interrogea afin de savoir d'où il était, s'il avait des complices et pourquoi il avait agi de la sorte ; mais, refusant de répondre à ces questions, il prononça ces simples mots : « Je

Mucius Scævola.

suis Romain. » Puis, comme s'il eût voulu punir sa main de l'avoir mal servi, il la mit sur un brasier ardent qui se trouvait là, et la laissa brûler en regardant fièrement Porsenna. Le roi admira le courage de Mucius, et lui rendit son épée, qu'il ne put reprendre que de la main gauche, comme l'indique le surnom de *Scævola*, qu'il porta depuis. Cet acte d'héroïsme décida Porsenna à faire la paix avec les Romains.

MUCOR, s. m. (du lat. *mucor*, moisissure). Bot. Genre de plantes cryptogames, type de la famille des mucédinées. Ce sont des végétaux d'une petitesse et d'une fragilité extrêmes qui croissent sur tous les corps susceptibles de fermenter ou de se putréfier. On les trouve disposés en touffes blanchâtres, jaunâtres ou roussâtres. L'espèce la plus commune est le *mucor vulgaire*, ou *moisi proprement dit*, qui se développe sur les légumes en décomposition, sur le pain et les pâtisseries aigris, les confitures fermentées, l'empois, la colle, etc.

MUCOSINE, s. f. Substances organiques liquides, coagulables, différant un peu l'une de l'autre, qui se trouvent dans les mucus utérin, nasal, bronchique, etc., et qui leur donnent leur viscosité.

MUCOSITÉ, s. f. (du lat. *mucosus*, muqueux ; rad. *mucus*, morve). Fluide visqueux, que les membranes muqueuses sécrètent, en plus ou moins grande quantité, dans leur état naturel ou dans leur état d'irritation. Les mucosités se rencontrent dans les cavités de ces membranes et sont le produit de leur exhalation ou de la sécrétion d'organes dont les conduits excréteurs s'y rendent. Les *mucosités* des narines, des intestins. | Dans certaines plantes, Suc qui n'est ni tout à fait fluide ni tout à fait visqueux.

MUCOSO, adj. invar. (du lat. *mucosus*, muqueux). Mot latin qu'on ne rencontre en français que comme faisant partie de quelques composés, et qui signifie *mucilagineux*. *Mucoso-saccharin*. *Mucoso-séreux*. *Mucoso-sucré*. Le vin blanc d'Arbanats est *mucoso-sucré*.

MUCRONÉ, ÉE, adj. (du lat. *mucro*, pointe). Bot. Qui se termine par une petite pointe droite et raide. Fruit *mucroné*. Feuille *mucronée*. | Ichthyol. Qui porte des aiguillons. Odontognathe *mucroné*. | *Arme mucronée*, Terminée par une pointe aiguë.

MUCRONIFÈRE, adj. (du lat. *mucro*, pointe ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des pointes droites et raides. Mésembryanthème *mucronifère*.

MUCUS, s. m. (mot lat. qui signifie *morve*). Synonyme de *Mucosité*. | Physiol. Substance qui offre une certaine analogie d'aspect avec le mucilage végétal, mais qui en diffère essentiellement par les matières qui la composent. Ce produit animal n'est renfermé dans aucun organe, dans aucun vaisseau, dans aucun réservoir spécial. Il se forme sans cesse à la surface de toutes les membranes muqueuses qu'il paraît destiné à lubrifier et à défendre du contact trop immédiat des corps étrangers. On le trouve constamment dans les fosses nasales, la bouche, l'arrière-bouche, l'estomac, les intestins, etc. C'est le mucus qui, en se desséchant à la surface de la peau, y forme l'épiderme et les petites écailles que l'on détache par le frottement, les durillons et les couches épaisses de la plante des pieds ; les ongles, les parties cornées en sont presque entièrement formés ; les cheveux, les poils, la laine, les écailles de poisson, les plumes des oiseaux en renferment une grande proportion.

MUE, s. f. (du bas lat. *muta*, fait de *mutatio*, changement). Chute et reproduction, ordinairement périodique, de certaines parties des animaux, appartenant le plus souvent au système épidermique ; en d'autres termes, Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. La *mue* du cerf, du serpent, des oiseaux, des vers à soie. Première, seconde, troisième *mue*. Tous les oiseaux en général sont sujets à la *mue*, comme les quadrupèdes. (Buffon.) | La *mue* diffère de la métamorphose en ce que la première n'est qu'un changement superficiel, et que la seconde est une véritable transformation de l'animal. Les mues sont de deux sortes : ou elles s'effectuent au passage d'un âge à l'autre, de l'individu jeune à l'individu adulte, ou elles ont lieu d'une saison à une autre. | Temps où ces changements se font. La *mue* arrive. La *mue* est passée. | Dépouille de l'animal qui a mué ou qui mue, telle que poil, bois, peau, plumes, etc. *Mue* d'un chat. *Mue* d'un cerf. | Fauconn. Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. *Mue* de faucon. Mettre, tenir un oiseau dans la *mue*. | *Il est propre à garder les oiseaux en mue*, Se dit d'un homme incapable. | Endroit obscur et serré où l'on renferme les oiseaux, soit pour les faire chanter dans la saison où ils se taisent ordinairement, soit pour les engraisser. | Tout lieu de retraite volontaire ou forcée. C'est donc cela que tu me tiens en *mue*. (La Fontaine.) | *Être en mue*, Garder la chambre ou être en prison. | *Tenir une femme en mue*, La mettre en chambre, en faire sa maîtresse, vivre avec elle. | T. de vénerie. *Mettre les chiens à la mue*, Cesser de les faire chasser. | *Mue de la voix*, Changement que la nature opère dans les individus des deux sexes, à l'époque du passage de l'enfance à la puberté. Chez les hommes, la voix aiguë des enfants devient grave et mâle ; chez les femmes, la mue est presque insensible et ne donne lieu qu'à une certaine augmentation en intensité des sons phoniques. Les maîtres de musique ont soin de ménager la voix de leurs élèves pendant la mue ; car de trop grands efforts peuvent à ce moment produire des altérations notables et même irréparables.

MUÉ, ÉE, adj. Qui a mué. Oiseau *mué*. Voix *muée*. | S'est dit pour Modifié, changé.

MUER, v. a. (du lat. *mutare*, changer). Se disait pour Changer. Jésus-Christ *mua* l'eau en vin. Croirait-on qu'elle *muât* tous les animaux que bon lui semblait ? (Muret.) | *Muer sa tête*. Se dit du cerf qui quitte son bois. | V. n. En parlant des animaux, Changer naturellement de poil, de plumes, de peau, etc. Cet oiseau commence à *muer*. Ce serpent *a mué*. Un paon *muait*, un geai prit son plumage. (La Fontaine.) Les chiens et les chats qui vivent dans nos maisons n'ont pas d'époques de *mue* bien marquées, ou pour mieux dire, ils *muent* presque toute l'année. | En parlant des jeunes adolescents, Changer de voix à l'époque de la puberté ; prendre une voix différente, surtout plus grave. Sa voix *mue*, *a mué*. La voix lui *a mué*. | Anc. mus. Exécuter une muance ; changer de ton, et, par suite, de manière de solfier. On ne *mue* plus en musique depuis l'adoption de la note *si*, qui complète la gamme.

MUET, ETTE, adj. (du lat. *mutus*, même signif.). Qui est privé de l'usage de la parole, soit naturellement, soit par accident. Il est *muet* ; elle est *muette*. Être *muet* de naissance. Être sourd et *muet*. V. SOURD-MUET. | Qui ne parle pas, qui s'abstient de parler. Rester *muet*. | Se dit des personnes que la peur, la honte, l'étonnement ou d'autres causes morales empêchent momentanément de parler. La peur le rendit *muet*. | On dit familièrement de quelqu'un qu'*il n'est pas muet*, pour signifier qu'il parle hardiment ou qu'il parle beaucoup. | Taciturne. *Muet* comme un roc. *Muet* comme un poisson, comme une carpe. | Qui ne répond pas lorsqu'on l'interroge. Le président lui adressa plusieurs questions, il resta toujours *muet*. Oracle *muet*. Le ciel est *muet*. | Qui ne répond pas à une attaque par écrit ; qui ne se défend pas. | T. de vénerie. *Chien muet*, Qui guette et suit le gibier sans aboyer.

| Secret, discret. Point de gens plus *muets* que les juges de l'Aréopage. | Poétiq. Qui est sans vie, inanimé. Devant une *muette* idole. | Fig. Calme, silencieux, tranquille en apparence, contenu, secret. Les grandes joies sont *muettes* aussi bien que les grandes afflictions. Ton amour est *muet*, mais j'entends les battements de ton cœur. (Duperrey.) | Se dit des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. Langage *muet*. Ce poignard était un témoin *muet* de son crime. J'entendrai des regards que vous croirez *muets*. (Racine.) Ces arbres *muets* témoins de leurs amours.

Voyez là-bas ces bois dont la *muette* horreur
Aujourd'hui même encore inspire l'épouvante.
(DELILLE.)

| Jurisp. *Témoins muets*, Indices et présomptions, objets trouvés dans les mains de l'accusé, etc. | *Jeu muet*, Partie du jeu d'un acteur, par lequel il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté. | *Personnage muet*, Celui qui joue son rôle sans parler. | *Scène muette*, Action d'un ou de plusieurs personnages, qui ne parlent pas, mais qui rendent leurs sentiments par leur attitude, leurs gestes, leur air, etc. | *Semaine muette*, La semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches. | Gramm. *Lettre muette*, Celle qui ne se prononce pas, comme le *p* dans le mot *temps*. Beaucoup des lettres muettes que l'on emploie aujourd'hui dans notre langue se sont prononcées autrefois. | E *muet*. V. E. | *Consonnes muettes*, Toutes celles qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnées d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales, des sifflantes ou chuintantes et des doubles. | *H muette* ou plutôt *h muet*, Celle ou celui qui n'est pas aspiré, comme dans *l'homme*, *l'honneur*.

MUET, ETTE, s. Celui, celle qui ne peut parler, soit naturellement, soit par accident. Un *muet*, une *muette*. Un sourd-*muet*. V. SOURD-MUET. | Celui, celle qui feint d'être privé de la parole. Faire le *muet*. | Jurisp. *Muet volontaire*, Se dit de l'accusé qui refuse de répondre, quoique pouvant parler. | *Les muets du sérail*, Se dit des gens attachés au service des sultans et qui, privés ou non de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Le sultan envoya ses *muets* pour l'étrangler. | S. m. Erpét. Espèce de serpent à sonnettes. | S. f. Gramm. Consonne muette. Quelques écrivains suppriment une partie des *muettes*. | *Compter à la muette*, Au piquet, Ne pas compter ses points, par suite d'une erreur qu'on aura faite ou d'un manquement aux règles du jeu.

MUETTE, s. f. (rad. *mue*). Primitivement, Petite construction destinée à recevoir les mues de cerfs, ou à garder les faucons pendant le temps de la mue. | T. de chasse. Gîte où le lièvre a fait ses petits. | Petite maison établie pour s'y ménager des rendez-vous galants. | On a donné ce nom à des pavillons et même à des édifices considérables servant de rendez-vous de chasse. La *muette* du bois de Boulogne. La *muette* de la forêt de Saint-Germain servait aux galants rendez-vous des princes et du roi.

MUEZZIN, s. m. Chantre de mosquée; celui qui, chez les Turcs, annonce chaque jour, à haute voix, du haut des balcons des minarets, l'heure de la prière. Le *muezzin* dirige successivement sa voix vers les quatre points cardinaux et psalmodie ces paroles : Il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

MUFLE, s. m. (du lat. barb. *muflulus*, même sens). Partie nue et musculeuse qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'olfaction chez ces animaux. | Sculpt. Ornement qui représente un mufle d'animal. | Se dit, par dérision et par injure, du visage d'une personne. Quel *mufle!* Voyez-vous ce *mufle* effronté? Ces gens de chicane ont de singuliers *mufles*.

Je voudrais, à plaisir, sur ce *mufle* asséner
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
(MOLIÈRE.)

| Triv. *Donner sur le mufle à quelqu'un*, Le frapper au visage. | Fig. et triv. Personne laide et désagréable, lourdaud, homme grossier de caractère et dans ses manières. C'est un *mufle*, un vrai *mufle*. | Technol. Bande de fer sous le bout d'un ressort. | Bot. *Mufle de lion*, Sorte de petite fleur. | *Mufle de veau, de bœuf, de chien*, Noms vulgaires du muflier des jardins.

MUFLIER, s. m. (rad. *mufle*, parce que ses fleurs ressemblent à un mufle de veau). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renferme des végétaux ordinairement herbacés, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs disposées en grappe terminale, et remarquables par la singularité de leur corolle, dont la forme offre quelque ressemblance avec le mufle d'un veau. On en compte une vingtaine d'es-

Muflier.

pèces dont la plupart croissent dans le midi de l'Europe et dans la région méditerranéenne. Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MUFTI, s. m. (mot arabe qui signifie *donneur d'avis* ou *interprète de la loi*). Le souverain interprète de la loi religieuse des musulmans. Le *mufti* ou *grand-mufti* est aussi appelé par les Turcs *cheik-ul-islam*, c. à d. chef de l'islamisme. Il n'est cependant pas considéré comme le chef de la religion.

Mufti.

Les muftis ne sont que des jurisconsultes ou plutôt des avocats consultants, qui occupent dans la hiérarchie religieuse et judiciaire un rang subalterne. A l'avénement d'un nouvel empereur, le grand-mufti ceint l'épée au padischah, cérémonie qui tient la place du couronnement pour les rois.

MUGE, s. m. (du lat. *mugil*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qu'on trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Amérique, d'Afrique et des Indes. L'espèce la plus remarquable est le *muge à large tête*, communément appelé *cabot* ou *mulet* sur quelques côtes de France. | *Muge volant* ou *exocet*, Sorte de poisson qui ressemble à un muge, et qui a des nageoires pectorales assez longues pour qu'il puisse se soutenir en l'air comme s'il avait des ailes.

MUGIR, v. n. (du lat. *mugire*, même signif.). Se dit proprement du cri du taureau, du bœuf et de la vache. On entend *mugir* les taureaux. Les troupeaux de bœufs *mugissaient* dans les gras herbages. (Fénelon.) | Par extens. Se dit du cri d'autres animaux, quand il offre quelque analogie avec celui du taureau. Le lion *mugissait* de joie. | Fig. Se dit de l'homme lorsqu'il force sa voix. Il *mugit* de colère. | Se dit de certains bruits qui imitent la voix de l'homme ou du taureau. L'écho *mugissait* jusqu'au fond du vallon. | S'emploie pour exprimer le bruit de la mer, d'un torrent, du vent, de la tempête, d'un volcan, etc. Le vent *mugit*. La mer *mugit* et le ciel gronde. | S'emploie parfois activement. C'était un colosse, qui *mugissait* l'injure et la menace à la manière d'un Titan.

MUGISSANT, ANTE, adj. (du lat. *mugiens*, même signif.). Qui mugit, qui fait entendre des mugissements. Taureau *mugissant*. | Fig. Qui crie et n'a pas la parole, comme l'animal par rapport à l'homme. A des dieux *mugissants* l'Égypte rend hommage. (L. Racine.) Sa voix *mugissante* venait frapper nos oreilles à une distance considérable. | Se dit des objets produisant un bruit que l'esprit rapporte à la voix de l'homme ou des animaux. Écho *mugissant*. Le murmure sourd et *mugissant* des aquilons ressemble au bruit lointain des orgues et inspire une profonde mélancolie. (Bern. de Saint-Pierre.) | Violemment agité et bruyant. La mer *mugissante*. La tempête *mugissante*. Cascades *mugissantes*. Sur ses gonds *mugissants* tourne la porte horrible. (Delille.) | Gramm. *Lettre mugissante*, Dénomination par laquelle Quintilien spécifie le μ des Grecs ou la lettre *m*, que d'autres auteurs rangent au nombre des liquides (λ, μ, ν, ρ).

MUGISSEMENT, s. m. (rad. *mugir*). Proprement, Le cri du taureau, du bœuf ou de la vache. Ses longs *mugissements* font trembler le rivage. (Racine.) De loin, on entendait le *mugissement* du taureau précurseur et celui des vaches paisibles, qui, dans leur marche lentement tumultueuse, se pressaient vers leur étable. (Pougens.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur en longs *mugissements*.
(BOILEAU.)

| Voix forcée. Cri de l'homme. Dans sa colère, il éclatait en *mugissements*. | Bruits analogues au cri du taureau. Le *mugissement* de l'eau, des flots, de la mer, du vent, de la tempête, d'un volcan, d'une cascade, etc. Et la mer leur répond par ses *mugissements*. (Racine.) Les *mugissements* des flots semblaient nous avertir à tous moments que nous étions suspendus entre la mort et la vie. (Barthélemy.) | *Mugissements souterrains*, Bruits sourds qui sortent de l'intérieur du globe, et qui annoncent presque toujours les grands tremblements de terre ou les éruptions volcaniques. Ces bruits, qui peuvent être comparés tantôt à celui d'un grand nombre de voitures roulant avec fracas sur le pavé, tantôt à des décharges d'artillerie, se font entendre souvent à d'énormes distances.

MUGUET, s. m. (du lat. *muscatus*, muscat). Bot.

Muguet.

Genre de plantes de la famille des smilacées, rapporté par quelques botanistes à celle des asparaginées, type de la tribu des convallariées. C'est une plante vivace, à racine rampante, noueuse, garnie d'un grand nombre de fibres blanchâtres; elle produit une ou plusieurs hampes hautes de 10 à 12 centimètres, dressées, nues, mais accompagnées chacune de deux à trois feuilles radicales. Le fruit est du volume d'un gros pois. Cette jolie plante, qu'on appelle souvent *Muguet de mai*, et qui se cultive fréquemment dans les jardins, n'est pas rare dans

les bois; elle fleurit en mai ou en juin. La racine et les fleurs passent pour être émétiques et purgatives. | La fleur de cette plante. Cueillir du *muguet*. | L'odeur de cette fleur. Cela sent le *muguet*. | Pathol. Sorte d'aphthe ou plaque blanche qui survient dans la bouche des enfants nouveau-nés, et qu'on a ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la fleur du muguet. | L'affection aiguë dans laquelle se développe ces aphthes. | Fig. et famil. Celui qui affecte de se parer avec soin, de se parfumer et de se montrer galant auprès des dames. C'est un *muguet*. Un jeune *muguet*. Il fait le *muguet*. Vous autres, messieurs les damoiseaux et *muguets*, êtes pour tout sujet occupés à faire l'amour à vos dames. Les *muguets* de la cour, les cocottes de la rue.

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie,
Et des *muguets* avec elle à foison.
(LA FONTAINE.)

MUGUET, ETTE, adj. Qui appartient aux muguets, à ceux qui affectent de se parer et de se montrer galants auprès des femmes. Et vous verrez ces visites *muguettes*. (Molière.)

MUGUETTER, v. a. (rad. *muguet*). Faire le galant auprès des femmes. *Muguetter* une femme. Vous n'en *muguettez* aucune dont l'honneur ne soit bien aventuré. (Boursault.) | Absol. Ne faire que *muguetter*. Les petits crevés *muguettent* tout le jour.

MUID, s. m. (pron. *mui*; du lat. *modius*). Mesure ancienne de capacité, usitée pour les liquides et pour les solides. Ce n'était pas un vaisseau d'une capacité déterminée et propre à mesurer des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres mesures réelles, et qui n'était employée que pour éviter des nombres trop considérables. A Paris, le *muid* pour tous les grains était composé de douze setiers. Le *muid de charbon de bois* contenait vingt mines, sacs ou charges. Le *muid de plâtre* était de trente-six sacs à deux boisseaux et demi chaque. Le *muid de vin*, à Paris, contenait 288 pintes, ou 2 hectolitres 60. Le *muid* du Bas-Languedoc était de 675 bouteilles. | Futaille, tonneau contenant la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur. Percer, défoncer un *muid*. *Muid* qui n'est pas de jauge. Se dit encore dans certains pays. | *Être gros comme un muid*, Être fort gros.

MUIN, s. m. Nom de la lettre *m* dans l'alphabet celtique ou gaélique. Elle occupe le huitième rang dans l'ordre de cet alphabet.

MUIRE, s. f. (du lat. *muria*, sel marin). Eau mère qui reste après la cristallisation du sel. | En Franche-Comté, Eau salée qu'on tire des puits pour en extraire le sel.

MULARD, s. m. Espèce bâtarde, produite par le canard commun et le canard musqué.

MULASSIER, IÈRE, adj. (du lat. *mula*, mule, ou de *mulus*, mulet). Qui sert à la production du mulet; propre à engendrer de bons mulets. Ane *mulassier*. Jument *mulassière*. Dans la monte, on présente communément à l'âne une ânesse, et on substitue à l'ânesse une jument en chaleur. Pour avoir des mulets de parade et de voyage, on se sert des ânes les plus gros et les moins corsés et on leur fait sauter des juments espagnoles.

MULAT, s. m. Ichthyol. Poisson du Japon, du genre holacanthe.

MULÂTRE, ÂTRESSE, adj. (de l'esp. *mulato*, même signif.; rad. lat. *mulus*, mulet, animal engendré de deux espèces différentes). Qui est né d'un blanc et d'une négresse ou d'un nègre et d'une blanche. Jeune garçon *mulâtre*. Jeune fille *mulâtresse*. | Quoiqu'on trouve *Mulâtre* pour les deux genres, on dit mieux, au féminin, *Mulâtresse*. | S. On désigne sous ce nom, dans l'espèce humaine, les individus engendrés par un sujet de la variété blanche ou européenne avec un sujet de la variété nègre. Alex. Dumas est un *mulâtre*. Les *mulâtres* sont fiers, sensibles, irascibles et voluptueux; ils sont en général robustes, bien faits, souples, agiles et nerveux; toutefois, ils n'ont pas le plus souvent l'intelligence supérieure des Européens. (Bouillé.) | On appelle *métis* le fruit de l'union d'un blanc avec une Indienne. Mais les croisements de métis de différents degrés entre eux, ou avec des Indiens ou des blancs, ont donné lieu à une foule de dénominations qui se rapportent à des degrés correspondants de l'échelle du croisement. C'est surtout aux langues espagnole et portugaise qu'appartiennent ces dénominations, qui sont très-nombreuses et forment une sorte de nomenclature, *zambi*, *morisque*, *quatralvi*, *trésalve*, *octavon*, *saltatras*, *puchuelos*, etc., etc. Dans nos colonies d'Amérique, on ne rencontre pas ce grand nombre d'appellations. Le mot *Mulâtre* y signifie rigoureusement Individu né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Quant aux individus nés de croisement, ils portent le nom générique d'*hommes de couleur*. C'est la désignation collective des métis issus au premier degré ou à un degré quelconque de la race blanche et de la race africaine. De la conjonction d'un mulâtre ou d'une mulâtresse avec un noir ou une noire, il naît un *câpre*, et au degré suivant, dans l'un comme dans l'autre cas, le fruit est un *griffe*. De la conjonction d'un blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une blanche, il naît le *terceron*; au deuxième degré, c'est le *quarteron*. Les degrés supérieurs ne sont plus caractérisés que par l'appellation vague de *sang-mêlé*.

MULCTER, v. a. (du lat. *mulctare*, punir.) Jurisp. Condamner à une peine, punir.

MULE, s. f. (du lat. *mulleus*, brodequin). Autrefois Pantoufle d'homme. | Chaussure sans quartier, que portaient les femmes. | Chaussure de dessus que l'on mettait pour se garantir de la boue; sorte de galoches. | Pantoufle du pape, ornée d'une croix, et que le cérémonial de la cour pontificale prescrit de baiser, lorsqu'on est admis auprès du pape. Baiser la *mule* du pape. | Dans l'antiquité, les *mullei*, dont le nom s'est conservé dans celui de *mule*, étaient des brodequins de couleur de pourpre, ainsi appelés de *mullus*, mulet, poisson rouge. Ce fut la chaussure distinctive des rois d'Albe; les enfants des sénateurs en portaient sous la république, et plus tard, ils furent exclusivement réservés aux empereurs. | Au pl. Sortes d'engelures qui viennent aux talons dans les froids rigoureux et qui les rendent rouges et luisants. | Art vétérin. *Mules traversières* ou *traversines*, Fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval et d'où suinte une sérosité fétide.

MULE, s. f. (du lat. *mula*, même sens). Femelle de même nature que le mulet, c. à d. engendrée comme lui par un âne et une jument ou par un cheval et une ânesse, et qui est souvent stérile. Une *mule* bonne et propre au travail doit avoir le corsage gros et rond, les pieds petits, les jambes menues et sèches, la croupe pleine et large, la poitrine ample, le col long et voûté, la tête sèche et petite. Voyager sur une *mule*. *Mule* opiniâtre, ombrageuse. Les *mules* étaient autrefois un attelage de luxe; on les emploie encore en Espagne et en Italie. Autrefois, en France, c'était la monture ordinaire des magistrats, des médecins et des ecclésiastiques. | Famil. *Têtu comme une mule*, Entêté, obstiné capricieusement et à l'excès. | Prov. *Bonne mule, mauvaise bête*, Les bonnes mules sont difficiles à conduire, et, au figuré, les sujets qui ont de grandes qualités ont les défauts de ces qualités. | *A vieille mule, frein doré*, On orne une vieille bête pour mieux la vendre, et, au figuré, les vieilles coquettes ont grand besoin de parure. | *N'avoir ni cheval, ni mule*, Être sans équipage. | *Ferrer la mule*, Profiter d'un achat qu'on fait pour autrui. | Ichthyol. Espèce de raie du golfe Arabique. | Dans les papeteries, Pièce qui porte les feutres du papier.

MULET, s. m. (du lat. *mulus*, même signif.). Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument ou d'un

Mulet.

cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre pas. Le *mulet* a la tête plus grosse et plus courte que le cheval; les oreilles sont presque aussi longues que celles de l'âne; comme celui-ci, il a les jambes sèches et la queue presque nue; mais il tient davantage de la jument par la grandeur et la grosseur du corps, par l'encolure, par l'arrondissement des côtes, par la croupe, la hanche, etc. Cet animal est très-estimé: presque aussi fort que le cheval, il est aussi adroit que l'âne et bronche rarement; aussi l'emploie-t-on avec beaucoup d'avantage dans les pays montueux, en Espagne, en Italie et en général dans presque tous les pays méridionaux de l'Europe, où l'on s'en sert comme de bête de somme. Les bêtes de six à sept mois portent le nom de *jetonnes*, celles de deux ans à deux ans et demi de *doublonnes*, celles de cinq à six ans de *bêtes de marque*. Petit, grand, beau *mulet*. *Mulet* de bagage. *Mulet* du Poitou. *Mulet* d'Auvergne. Charge de *mulet*. La stérilité du *mulet* ne dépend que de certaines circonstances antérieures et particulières. (Buffon.) | Le *mulet* produit du cheval et de l'ânesse se nomme particulièrement *Bardeau*. | *Être chargé comme un mulet*, Être chargé d'un fardeau très-lourd. | *Têtu comme un mulet*, Très-têtu, très-opiniâtre. Le *mulet* résiste souvent, et sa résistance s'accroît même sous les coups qu'il reçoit. | On dit familièrement d'un homme, *C'est un mulet, un vrai mulet*, pour dire C'est un absurde entêté. | *Être rembourré comme un bât de mulet*, Avoir beaucoup d'habits les uns sur les autres. | Fig. *Garder le mulet*, Attendre quelqu'un longtemps, avec ennui et impatience. Faire *garder le mulet* à quelqu'un. Je comptai encore dix heures à une autre horloge; fort bien, dis-je alors en moi-même, je n'ai plus que deux heures à *garder le mulet*. (Le Sage.)

La sœur revient quelques moments ensuite,
Lasse de *garder le mulet*.
(GRÉCOURT.)

| Synonyme de *Métis*. S'applique aux individus qui naissent de l'union de deux espèces animales différentes, et qui n'engendrent point. | La même dénomination est également donnée à des insectes privés de sexe ou plutôt à des femelles avortées, qui, dans les associations de certains groupes d'hyménoptères et de névroptères, sont chargés de la construction des habitations et du soin de procurer la nourriture nécessaire à toute la communauté; comme les *mulets* ou *neutres* chez les abeilles et les fourmis, les *soldats* chez les termès. | Oiseau de race croisée. | T. de vénerie. Se dit d'un cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore de refait. Courir, prendre un *mulet*. | Bot. Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce. | Art milit. *Mulet à feu*, Pièce d'artillerie. | Ichthyol. Synonyme de *Muge*. | *Mulet barbu*, Un des noms vulgaires du surmulet.

MULETIER, s. m. (rad. *mulet*). Homme qui panse les mulets, les charge, les conduit. | Homme qui se charge de faire des transports d'hommes ou de marchandises à dos de mulet. Je résolus de vendre ma mule, et de prendre la voie du *muletier* pour arriver à Astorga. (Le Sage.) | Le muletier est, en Espagne, une race à part, vigoureuse, brave et galante, probe et amie de la liberté. Rien de plus pittoresque que cette longue file de mulets conduits par un seul homme, attachés un à un et suivant avec lenteur les chemins des Pyrénées ou des Asturies, le dernier mulet portant une lourde clochette qui rend un son monotone, tandis que le muletier, légèrement penché sur la croupe du premier, redit, en s'accompagnant de sa guitare, une chanson nationale. Les *muletiers* de Barcelone.

MULETTE, s. f. Genre de coquilles bivalves, de la famille des mytilacées, ressemblant aux moules, avec lesquelles on les confond souvent. Les *mulettes* diffèrent des moules en ce qu'elles ont le pied gros et non canaliculé et qu'elles manquent de byssus. L'espèce la plus connue est la *mulette des peintres*, dans les valves de laquelle on met des couleurs. On la trouve dans les eaux douces et courantes d'Europe.

MULHOUSE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haut-Rhin), sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin; 56,608 habit. L'une des villes manufacturières les plus importantes de France. Jolie ville, agréablement située au milieu d'une campagne fertile. Mulhouse livre au commerce des mousselines, des percales, des siamoises et autres tissus de coton; des draps fins, de la bonneterie, mais surtout une immense quantité de toiles et de soieries peintes, que l'excellence du teint, la délicatesse, l'élégance et la beauté du dessin font rechercher sur les marchés du monde entier. Mulhouse appartint d'abord aux évêques de Strasbourg; elle leur fut enlevée et érigée en ville impériale en 1273. Au XVe siècle, elle se rendit indépendante et s'allia aux cantons suisses. En 1798, elle fut, sur sa demande, réunie à la France. Elle n'est chef-lieu d'arrondissement, à la place d'Altkirch, que depuis 1857.

MULLE, s. m. (du lat. *mullus*, surmulet). Ichthyol.

Genre de poissons de la famille des percoïdes, et dont font partie le *surmulet* et le *rouget*. Le premier se trouve assez communément dans la Méditerranée et dans l'Océan, où les pêcheurs le nomment *barbeau* ; sa couleur générale est, sur le dos et les flancs, d'un beau rouge de minium, avec trois lignes dorées, qui, à l'époque du frai, sont beaucoup plus marquées ; la gorge, la poitrine, le ventre et le dessous de la queue sont blanc rosé ; sa longueur varie de 30 à 40 centimètres. Le second, ou *rouget*, rare dans l'Océan, habite principalement la Méditerranée. Il est d'une couleur plus uniforme et plus foncée, et surtout il a une chair plus succulente. On nous servit des *mulles* à la sauce blanche.

MULLE, s. f. (du lat. *mulleus*, de couleur de pourpre). Nom commercial de la garance de qualité inférieure. | Adjectiv. Garance *mulle*.

MULLÉRINE, s. f. (rad. *Muller*). Minéral composé de tellure, de plomb, d'argent, d'or et d'une petite quantité de soufre. Il est blanc jaunâtre et d'un aspect métalloïde.

MULL-JENNY, s. m. (tiré de l'anglais). Appareil employé dans le filage du coton, pour conserver le parallélisme au mouvement du chariot. | Métier à filer construit avec cet appareil. Les mull-jenny s'introduisirent en France après la chute de Napoléon, à cette époque où le commerce et l'industrie firent des progrès si rapides.

MULOT, s. m. (du bas lat. *mulotus* ; de *mus*, rat). Zool. Petit quadrupède rongeur appartenant au genre rat. C'est une espèce de souris des champs,

Mulot.

très-commune dans beaucoup de localités et qui habite ordinairement les bois et les buissons. Sa grosseur surpasse celle du campagnol, avec lequel on le confond fréquemment ; sa tête est plus volumineuse que celle de la souris. Il est d'un fauve noirâtre en dessus et d'un blanc grisâtre en dessous, avec une petite tache fauve sur la partie antérieure de la poitrine. Il se nourrit de graines qu'il ramasse dans les champs après les semailles, et pendant la moisson, de glands, de fraises, de noisettes et autres fruits des bois. Il coupe les racines des blés et cause parfois des dégâts considérables. Les cultivateurs emploient divers moyens pour la destruction de cet animal nuisible. Trou de *mulot*. Champ ravagé par les *mulots*. | *Mulot-volant*, Espèce de chauve-souris de l'ordre des vespertiliens, du genre molosse, a le pelage d'un cendré brun en dessus, et ne dépasse guère 5 à 6 centimètres de longueur. Le *mulot-volant* habite la Martinique.

MULOTER, v. a. (rad. *mulot*). T. de vénerie. Fouiller les caveaux du mulot. Se dit du sanglier, qui fouille les trous du mulot pour se repaître du grain que celui-ci a amassé. | Absol. On dit qu'un limier *mulote*, lorsque, sans se rabattre, il s'arrête sur tout ce qu'il rencontre.

MULQUINERIE, s. f. Fabrication et commerce des toiles fines, batiste, linon, etc. | Profession de mulquinier. | Atelier d'un mulquinier.

MULQUINIER, IÈRE, s. (du vieux mot fr. *mullequini*, espèce d'étoffe). Celui, celle qui fabrique des toiles fines. | Ce mot est très-usité dans les départements du nord de la France.

MULT, ULTI, adj. et adv. (du lat. *multus*, nombreux). Mot qui signifie Beaucoup, nombreux, plusieurs, et qu'on ne rencontre dans la langue française que comme partie des mots composés.

MULTANGULAIRE, adj. (du lat. *multus*, plusieurs, nombreux ; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'une figure ou d'un solide qui a plusieurs angles, un grand nombre d'angles. Synonyme de *Polygone*, qui est plus usité.

MULTICAPSULAIRE, adj. (du lat. *multus*, beaucoup ; *capsula*, capsule). Bot. Se dit des fruits formés de beaucoup de capsules partielles.

MULTICAUDE, adj. (du lat. *multus*, plusieurs, nombreux ; *cauda*, queue). Zool. Qui a de nombreux prolongements en forme de queue. Gorgone *multicaude*.

MULTICAULE, adj. (du lat. *multus*, plusieurs, nombreux ; *caulis*, tige). Bot. Qui a plusieurs tiges, qui porte beaucoup de tiges. Métrasacne *multicaule*. | S. m. Mûrier des îles Philippines, à grandes feuilles, importé en France en 1780.

MULTICOLORE, adj. (du lat. *multus*, nombreux, plusieurs ; *color*, couleur). Qui est de plusieurs couleurs ; qui a des couleurs variées, qui est d'un grand nombre de couleurs. Plumage *multicolore*. Le roitelet *multicolore*. La robe *multicolore* de la fée fascinait la vue. (Brukner). | Varié de ton. Dans la nature, tout est *multicolore* ; ce qui nous paraît le plus uniforme présente encore de la variété : l'harmonie exige qu'il en soit ainsi. (Duperray.) | Fig. L'habit de la Vérité est multiforme et *multicolore*.

MULTICORNE, adj. (du lat. *multus*, nombreux, plusieurs, *cornu*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou de tentacules. | Bot. Qui est chargé d'une multitude de pédoncules semblables à des cornes.

MULTIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; *dens*, dent). Qui a des dents nombreuses, qui a beaucoup de dents. | S. m. pl. Section de néréides comprenant celles dont la masse buccale est armée à l'intérieur de plis ou de dents cornées, denticulées. Les *multidentés*.

MULTIDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; *digitus*, doigt). Qui a beaucoup de doigts. Se dit d'une famille de plantes qui a beaucoup de divisions en forme de doigts, comme le lupin varié.

MULTIFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux, en grande quantité ; *fascia*, bande). Qui porte beaucoup de bandes. Se dit de certains coquillages, comme le *bulime multifascié*.

MULTIFIDE, adj. (du lat. *multifidus* ; fait de *multus*, nombreux ; *findere*, fendre). Bot. Qui est fendu à peu près jusqu'au milieu en plusieurs lanières étroites, comme l'arille du cobéa grimpant. Les feuilles *multifides*. | Se dit des plantes dont certaines parties sont ainsi disposées. Safran *multifide*.

MULTIFLORE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; *flos*, gén. *floris*, fleur). Bot. Qui porte beaucoup de fleurs. Plante *multiflore*. Tige *multiflore*. Hampe *multiflore*. L'ivraie *multiflore*. | Qui contient beaucoup de fleurs, comme la calathide de l'hélianthe annuel, les involucres de la plupart des ombellifères. La famille de ces plantes est extrêmement nombreuse. | Qui est formé de fleurs nombreuses. Verticilles *multiflores*.

MULTIFORME, adj. (du lat. *multiformis*, même signif. ; fait de *multus*, nombreux ; *forma*, forme). Qui a plusieurs formes, qui est de plusieurs figures. | Didact. Qui affecte un grand nombre de formes différentes. Le genre du grand vautour est *multiforme*. (Buffon.) | Varié, de formes diverses, de plusieurs sortes ; qui se présente sous une variété infinie d'aspects ; changeant, variable. Aspect *multiforme*. Nature *multiforme*. Produits *multiformes*. | Fig. Le caractère du peuple est uniforme dans les pays despotiques, et *multiforme* dans les pays de liberté. (Marmier.) La vie est un mouvement inégal, irrégulier et *multiforme*. (Montaigne.) La religion est *multiforme* et se plie à toutes les exigences. | Subst. Monsieur le Protée, monsieur le *multiforme*, je crois que votre *Discours sur l'étude* est celui de vos ouvrages qui m'a fait le plus de plaisir. (Voltaire.)

MULTIFORMITÉ, s. f. (du lat. *multiformis*, multiforme). État des choses qui ont plusieurs formes différentes. | Variété dans la forme. | Variabilité dans la forme. Gall, Spurzheim, Broussais et d'autres ont enseigné la *multiformité* des organes du cerveau.

MULTIJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *multijugus*, attelé en grand nombre ; fait de *multus*, nombreux ; *jugum*, joug, paire). Qui a de nombreuses paires. | Bot. Se dit d'une feuille pennée dont le pétiole commun porte plus de cinq paires de folioles ; de la plante à laquelle appartient cette feuille, etc. | Conchyliol. Se dit des mollusques céphalopodes foraminifères ou microscopiques, qui ont plusieurs divisions ou loges à leur coquille.

MULTILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, beaucoup ; et *lobe*). Bot. Divisé par plusieurs incisions obtuses. Il y a un grand nombre de plantes *multilobées*.

MULTILOCULAIRE, adj. (du lat. *multilocularis*, même signif.). Qui a plusieurs loges. Fruit *multiloculaire*. Voilà des fruits *multiloculaires*.

MULTIMAMME, adj. (du lat. *multus*, plusieurs, nombreux ; *mamma*, mamelle). Qui a plus de deux mamelles, qui a de nombreuses mamelles.

MULTINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; *nervus*, nerf). Bot. Qui est marqué de nervures nombreuses. Feuille *multinervée*. Foliole *multinervée*. Dessinez ces feuilles *multinervées*.

MULTINÔME, s. m. (du lat. *multus*, nombreux ; du gr. νόμος, loi). Algèb. Grandeurs exprimées par plusieurs termes dont la relation est marquée par les signes *plus* ou *moins*. Synonyme de *Polynôme*, qui est plus usité.

MULTIPARE, adj. (du lat. *multus*, plusieurs, nombreux ; *pario*, j'enfante). Qui fait plusieurs petits à la fois, en parlant des femelles de certains animaux. Animal *multipare*. Espèce *multipare*.

MULTIPARITÉ, s. f. Qualité de ce qui est multipare ; état d'une espèce animale dans laquelle la femelle fait à la fois plusieurs petits.

MULTIPARTI, IE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; *partior*, je divise). Bot. Qui est divisé très-profondément en un grand nombre de lanières étroites, comme l'arille du muscadier, les épines d'une espèce de centaurée, les feuilles du médicinier multifide, le placentaire du pavot, etc.

MULTIPÈDE, adj. (du lat. *multipes*, fait de *multus*, nombreux ; *pes*, gén. *pedis*, pied). Zool. Qui a un grand nombre de pieds ou de pattes. | S. m. pl. Division des crustacés maxillaires comprenant ceux qui ont des pieds en nombre considérable.

MULTIPÉTALÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux ; du gr. πέταλον, aile, pétale). Bot. Qui porte un grand nombre de pétales. Corolle *multipétalée*.

MULTIPLE, adj. (du lat. *multiplex*, de plusieurs sortes, compliqué). Qui n'est pas simple, qui a plusieurs faces. Question *multiple*. L'animal est seul dans sa peau, le végétal est *multiple* dans son écorce. (Bern. de Saint-Pierre.) | Géom. *Point multiple*, Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe. | Mécan. *Poulie multiple*, Assemblage de plusieurs poulies. | Phys. *Écho multiple*, Écho qui répète les mêmes sons plusieurs fois de suite. | Bot. Indique la multiplicité de certaines parties comprises dans une plante. Ovaire *multiple*. Style *multiple*. Stigmate *multiple*. Tige *multiple*. Fruit *multiple*. | Arithmét. Se dit d'un nombre qui en contient un autre un nombre exact de fois : 4 est *multiple* de 2 ; 9 est *multiple* de 3 ; 15 est *multiple* de 5 ; tous les nombres entiers sont *multiples* de l'unité. | *Raison multiple*, Rapport qui se trouve entre des nombres multiples. | S. m. Le *multiple* d'un nombre. Un des *multiples* de tel nombre. Tout nombre qui divise exactement un autre nombre divise aussi exactement tous les *multiples* de ce nombre. Ainsi, 3 divise 9 ; il divisera pareillement les nombres 18, 27, 36, 45, etc., qui sont des *multiples* de 9.

MULTIPLIABLE, adj. Qui peut être multiplié. Tout nombre est *multipliable*.

MULTIPLIANT, ANTE, adj. Qui multiplie, qui est susceptible de multiplier. | *Verre multipliant*, Verre à facettes, qui fait voir les objets répétés un certain nombre de fois. | S. m. *Un multipliant*, Un verre multipliant. | Fig. L'envie a pour yeux des *multipliants*. | Bot. Arbre de l'Inde, appelé aussi *figuier des pagodes*, dont les branches, qui retombent verticalement, forment en rentrant dans la terre une colonnade naturelle. | Membre d'une secte religieuse, qui s'est confondue, au XVᵉ siècle, avec les anabaptistes. Les *multipliants* soutenaient que Dieu a fait aux hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce.

MULTIPLICANDE, s. m. (du lat. *multiplicandus*, à multiplier). Arithmét. Dans la multiplication, Celui des deux facteurs qui doit être multiplié par l'autre, ou autrement le nombre qui doit être répété autant de fois que l'indique un autre nombre appelé *multiplicateur*. Lorsque l'on multiplie, par exemple, 9 par 3, c'est 9 qui est le *multiplicande*. Le *multiplicande*.

MULTIPLICATEUR, s. m. (du lat. *multiplicator*, celui qui multiplie). Arithmét. Dans la multiplication, Celui des deux facteurs qui doit multiplier l'autre, ou Autrement, Le nombre qui indique combien de fois doit être répété un autre nombre appelé *multiplicande*. Lorsqu'on multiplie, par exemple, 9 par 3, c'est 3 qui est le *multiplicateur*. | Phys. Instrument qui multiplie la force électro-magnétique. C'est le même qui est connu sous le nom de *galvanomètre*. Le *multiplicateur*.

MULTIPLICATIF, IVE, adj. Qui concourt à

multiplier. Cause *multiplicative*. Laissez aux influences *multiplicatives* le soin d'accroître la population.

MULTIPLICATION, s. f. (pron. *multiplikasion*, du lat. *multiplicatio*, même signif.). Action de multiplier, augmentation en nombre, accroissement. *Multiplication* des êtres, des espèces. La *multiplication* des objets par les verres à facettes. La *multiplication* des troupeaux est très-favorable à l'agriculture. La *multiplication* des heureux est rarement le résultat de la *multiplication* des gouvernants. (Boiste.) | Arithmét. Opération qui a pour but d'ajouter un nombre plusieurs fois à lui-même, par un procédé plus prompt que celui de l'addition ordinaire; ou autrement, opération par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné; ou enfin, d'une manière plus générale, opération par laquelle deux nombres étant donnés, on compose un troisième nombre qui soit avec le premier comme le second est avec l'unité; appliquée aux fractions, la multiplication a pour objet de prendre une certaine partie d'un nombre donné. Ce cas rentre dans la dernière définition qui vient d'être donnée, et l'on voit que la multiplication ne doit pas emporter toujours avec elle l'idée d'augmentation. Le nombre à multiplier s'appelle *multiplicande*; celui par lequel on multiplie, *multiplicateur*; le multiplicande et le multiplicateur portent conjointement le nom de *facteurs*; le résultat de l'opération se nomme *produit*. Le procédé abrégé d'addition qui constitue la multiplication repose sur la connaissance des produits simples résultant de la multiplication d'un nombre d'un seul chiffre par un nombre également d'un seul chiffre. Ces produits, que l'on doit nécessairement se fixer dans la mémoire, sont présentés dans la table suivante, dite *table de Pythagore*, parce que l'invention en est attribuée à ce philosophe. Pour se servir de cette table, on cherche d'abord le multiplicande dans la première colonne horizontale, et ensuite le multiplicateur dans la première colonne verticale. Ces deux nombre trouvés, on descend verticalement de la case du multiplicande jusqu'à la rencontre de la série horizontale des cases où se trouve le multiplicateur, et le produit est indiqué par le nombre écrit dans la case placée à l'intersection des deux séries ou colonnes. Exemple : pour multiplier 7 par 8, cherchez le nombre 7 sur la première colonne horizontale, puis le nombre 8 sur la première colonne verticale; de la case 7 descendez verticalement jusqu'à l'endroit où la colonne que vous suivez coupera la colonne horizontale en tête de laquelle est le nombre 8; vous trouverez le nombre 56, qui est le produit demandé. Ou encore, et plus simplement, après avoir trouvé les deux nombres 7 et 8, suivez la colonne horizontale, que commence ce dernier, jusqu'à la septième case. On fera de même pour tous les nombres de 1 à 9. Pour multiplier un nombre par 10, 100, 1,000, ou en général par l'unité suivie de tant de zéros que l'on voudra, il faut ajouter un pareil nombre de zéros à la droite du multiplicande. Si le multiplicateur et le multiplicande sont terminés tous deux par des zéros, on effectuera la multiplication sur les seuls chiffres significatifs, et on ajoutera à la droite du produit autant de zéros qu'il y en a dans les deux facteurs. Faire une *multiplication*.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

MULTIPLICITÉ, s. f. (du lat. *multiplex*, gén. *multiplicis*, multiple). Grand nombre, très-grand nombre, nombre indéfini. La *multiplicité* des objets dont se compose cette science a rendu les divisions nécessaires. Il en est des maximes comme des lois : la *multiplicité* en prouve moins la pratique que la violation. La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'histoire naturelle très-difficile. La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe sous la *multiplicité* des remèdes. (Massillon.) La *multiplicité* des abus.

MULTIPLIÉ, ÉE, part. Arith. Répété autant de fois que l'indique un autre nombre. Nombre *multiplié*. | Par anal. Augmenté, accru en nombre. Objet *multiplié*. Actes *multipliés*. Sociétés *multipliées*. | Nombreux. Les chances *multipliées* du hasard. | Bot. Se dit des fleurs qui doublent par l'accroissement du nombre des rangées de verticilles floraux, ou par l'accroissement des parties de ces rangées et par leur transformation en pétales.

MULTIPLIER, v. a. (du lat. *multiplicare*; de *multus*, nombreux; *plicare*, plier). Augmenter le nombre, la quantité de. *Multiplier* les êtres. Les glaces *multiplient* les objets placés en face d'elles. *Multiplier* les difficultés. *Multiplier* ses jouissances. L'association *multiplie* à l'infini les forces individuelles. *Multiplier* les prairies aux dépens des terres à blé. (Condillac.) La gravure au crayon *multiplie* et transmet les dessins. (Diderot.) | Arith. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné, ou, d'une manière plus générale, deux nombres étant donnés, composer un troisième nombre, qui soit avec le premier comme le second est avec l'unité. *Multiplier* 10 par 3. V. MULTIPLICATION. | V. n. Augmenter, s'accroître en nombre par voie de génération. Croissez et *multipliez*. C'est une chose de fait, que les hommes *multiplient* toutes les fois que les pères sont assurés de la subsistance de leurs enfants. (Condillac.) | Se dit des plantes. Les animaux et les végétaux *multiplient* en proportion réciproque; la présence des uns est bienfaisante aux autres. (Bern. de Saint-Pierre.) | SE MULTIPLIER, v. pr. Être multiplié. Les difficultés, les obstacles ne feront que *se multiplier*. Vos crimes *se multiplient* avec le venin dangereux qu'ils portent avec eux. (Massillon.) | Fig. Les devoirs *se multiplient*. | S'étendre, se développer, s'accroître. Le bonheur qu'elle goûte *se multiplie* et s'étend autour d'elle. (J. J. Rousseau.) | Se rendre multiple, faire qu'on soit comme si l'on avait plusieurs individualités au lieu d'une seule. C'est hyperboliquement qu'on dit : *Il se multiplie, il a le don de se multiplier*, en parlant d'un homme très-actif et qui semble être en plusieurs lieux à la fois, ou faire plusieurs choses en même temps.

MULTIPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *punctum*, point). Qui est marqué d'un grand nombre de points enfoncés ou colorés.

MULTISÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *series*, série). Hist. nat. Dont les parties sont disposées en un grand nombre de séries. Se dit particulièrement des étamines disposées sur plusieurs rangs. Étamines *multisériées*.

MULTISILIQUEUX, EUSE, adj. Bot. Se dit des fruits composés de plusieurs siliques groupées.

MULTISTRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *stria*, cannelure). Qui porte de nombreuses stries; qui est marqué de stries. Ténia *multistrié*.

MULTITUDE, s. f. (du lat. *multitudo*, même signif.; rad. *multus*, nombreux). Grand nombre. *Multitude* d'hommes, d'animaux, d'objets divers. *Multitude* de sauterelles. Une *multitude* de spectateurs. Le plaisir d'aimer et d'être aimé ne s'acquiert que par une *multitude* de privations et de sacrifices. (Bern. de Saint-Pierre.) | Grand nombre d'hommes, foule. Une grande *multitude* assistait silencieusement à cette imposante solennité. Télémaque impatient se dérobe à la *multitude* qui l'environne. (Fénelon.) Une *multitude* ne saurait agir de concert pour cacher ses passions. (Condillac.) | Le peuple, la masse du peuple. Travailler pour la *multitude*. L'intérêt, les droits de la *multitude*. Le sort de la *multitude* est d'être gouvernée par un petit nombre. (De Bouillé.) Dans cette *multitude* que vous méprisez, il y a peut-être un homme de qui dépendra votre destinée, celle du monde! (Boiste.) La *multitude*, c'est tout le monde, c'est une nation, c'est le genre humain, dans toute sa majesté. (Michelet.) | Le vulgaire, la partie du peuple qui a le malheur de ne pas avoir joui des bienfaits d'une éducation et d'une instruction propres à fortifier l'homme contre ses plus grands ennemis, l'ignorance et les préjugés. Les opinions, les caprices de la *multitude*. Flatter l'esprit, exciter les passions de la *multitude*. La *multitude* a toujours été l'ennemie des sages. (Saint-Évremont.) La *multitude* espérant toujours, parce qu'elle est toujours malheureuse, ne cesse de se livrer à une attente tant de fois trompée. (De Théis.) La *multitude*, lorsqu'elle jouit de l'autorité, est le plus cruel des tyrans. (Pagès.)

Telle est la *multitude* et sans frein et sans lois,
Injuste sans pudeur, et sans remords ingrate,
Elle hait qui la sert et chérit qui la flatte.
(LA HARPE.)

| Quoique ce mot soit collectif, après *la multitude* le verbe qui suit se met toujours au singulier. Mais, après *une multitude de* suivi d'un nom pluriel, le verbe se met au singulier ou au pluriel, suivant que le sens de la phrase l'exige.

MULTIVALVE, adj. et s. (du lat. *multus*, nombreux; *valva*, battant, panneau). Qui a plusieurs valves ou panneaux; qui a un grand nombre de valves. | Bot. Se dit des capsules formées d'un nombre indéfini de valves. | Conchyliol. Qui a plus de deux valves, qui résulte de l'assemblage de plus de deux valves. Coquille *multivalve*. | S. f. pl. Division des mollusques renfermant les coquilles qui ont plus de deux valves. Les *multivalves*.

MULTIVALVÉ, ÉE, adj. Qui est formé de plusieurs valves. Capsule *multivalvée*.

MUMBO-JUMBO. Mythol. Idole des nègres de l'Afrique. Les maris, pour contenir leurs femmes dans la soumission, se servent de l'autorité de Mumbo-Jumbo et des menaces qu'ils lui attribuent. Le nègre n'a pas de serment plus respecté et plus inviolable que celui qu'il fait sur cette idole.

MUMÉ, s. m. Bot. Abricotier du Japon. On en conserve les fruits comme nous faisons des cornichons. Le jus du fruit vert est donné comme boisson rafraîchissante dans les fièvres, et on le regarde comme indispensable à la préparation de la teinture de carthame.

MUMIFORME, adj. (du lat. *mumia*, momie; *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à une momie. Se dit des nymphes des lépidoptères qui offrent des ressemblances avec les momies égyptiennes ou avec leur cercueil.

MUNDUALDE, s. m. Tuteur légal d'une femme chez les Lombards. La fille avait pour *mundualde* son père; la sœur, son frère ou son plus proche parent; la mère, son fils.

MUNI, IE, part. Pourvu. *Muni* de vivres, de provisions. Place *munie* de tout ce qui est nécessaire pour sa défense. L'un contre le danger est *muni* d'un long dard. (Delille.) Nous sommes *munis* de vivres.

MUNICH (pron. *munik*; de l'allem. *monch*, moine; rad. lat. *monachus*, parce qu'au Xe siècle, lors de l'invasion des Hongrois, les moines trouvèrent un refuge dans la plaine où est située cette ville). Géogr. Capitale de la Bavière, sur l'Isar, à 820 kilom. de Paris. 133,000 habit. Munich est une des plus belles villes de l'Allemagne; belles rues, place d'armes; palais magnifique et l'un des plus grands de l'Europe; université fameuse; académie des sciences; bibliothèque de 400,000 volumes; riche musée; cabinet de médailles; observatoire; académie militaire et d'artillerie; arsenal, etc. Tapis de haute lisse, soieries, cotonnades, lainages, cartes à jouer, tabac, cordes d'instruments, passementerie, gants, meubles, porcelaine, peinture sur verre; tanneries, dentelles, brasseries; fonderie de canons.

MUNICIPAL, ALE, adj. (du lat. *municipalis*, même signif.; de *munia*, fonctions; *capio*, je prends). Dans l'antiquité et originairement, ce mot signifia d'abord Qui appartient à un municipe, qui est propre à un municipe, c. à d. à une ville qui avait le droit de s'administrer elle-même intérieurement, de se gouverner selon ses lois et coutumes propres, même en jouissant du droit de bourgeoisie romaine. | *Droit municipal*, Droit accordé aux municipes, qui tantôt comprenait le droit de bourgeoisie romaine, tantôt se bornait simplement au droit de former une cité à part. | *Ville municipale*, Ville qui jouissait du droit municipal. | Plus tard, quand tous les municipes jouirent du droit de cité, ce mot prit un autre sens, d'abord celui de particulier à un pays (*loi municipale*), et ensuite celui de commun à tous les membres de la cité (*droits municipaux*). Cicéron va même jusqu'à nommer *douleur municipale* une douleur commune à tous les citoyens. | Aujourd'hui, Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. Régime *municipal*. Administration *municipale*. | Se dit du personnel d'une municipalité. Corps *municipal*. Officiers *municipaux*. | On donnait, sous la première république française, le titre d'*agent municipal* aux administrateurs d'une commune de plus de 500 âmes. L'assemblée des agents municipaux composait la municipalité du canton. | Qui appartient à une municipalité ou à un fonctionnaire municipal. Pouvoir *municipal*. Attributions *municipales*. | *Autorité municipale*, Se dit souvent du maire ou de l'adjoint, dans l'exercice de leurs fonctions. | *Loi municipale*, Loi sur les municipalités. | *Droit municipal*, Relatif aux municipalités. | *Arrêté municipal*, Arrêté pris par le maire et le conseil municipal. | *École municipale*, École communale. | *Institution municipale*, L'ensemble de l'organisation municipale. | *Élections municipales*, Celles dans les-

quelles on nomme les officiers municipaux éligibles. Sont éligibles aux conseils municipaux les citoyens inscrits sur la liste de la commune et âgés de vingt-cinq ans. Nul ne peut être membre de deux conseils municipaux. Dans les communes de 500 âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère et les alliés au même degré ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal. Il y a incompatibilité entre les fonctions municipales et celles de préfet, sous-préfet, secrétaire-général et conseiller de préfecture, ministre d'un culte en exercice dans la commune, comptable des revenus communaux et agents salariés par la commune. | *Billet municipal*, Sorte de bons émis en 1789 et destinés à rembourser les créanciers de l'État, jusqu'à ce que les municipalités eussent acquis les fonds nécessaires pour les retirer. | *Garde municipale*, Sorte de gendarmerie urbaine créée pour le service de Paris, et soldée en partie par la ville, en partie par l'État. On l'appelle aujourd'hui *Garde de Paris*. | *Garde municipal*, Soldat de la garde municipale. On disait substantiv., *Un municipal, des municipaux*. Les *municipaux* ont été battus par les insurgés.

MUNICIPALEMENT, adv. Selon les formes municipales, suivant les usages municipaux.

MUNICIPALISER, v. a. Néol. Placer sous le régime municipal, constituer en municipalité. *Municipaliser* une ville, un pays. Combien n'ai-je pas été poussé à *municipaliser* leurs villes, à soulever leurs sujets? (Napoléon Ier.)

MUNICIPALITÉ, s. f. (du lat. *municipalis*, municipal; de *munia*, fonctions, *capio*, je prends). Administration municipale; ensemble du personnel administratif d'une commune; corps d'officiers élus pour remplir les fonctions municipales. | Pouvoir municipal. | Institutions municipales. | Commune administrée municipalement. | La maison où les officiers municipaux se réunissent pour délibérer et où sont les bureaux de la commune. | Droit de municipalité. | Qualité de municipal. | Les municipalités ont une origine plus ancienne que celle qui leur est ordinairement attribuée. Elles remontent peut-être aux municipes du Latium, à l'institution de la curie dans les villes d'Italie qui recevaient parfois de Rome le droit de bourgeoisie, mais qui s'administraient toujours elles-mêmes et ne cessaient de former des cités à part. Du reste, les Gaulois jouissaient du régime municipal bien avant la conquête des Gaules par César. Les municipes survécurent à l'empire romain. Le mode si naturel de l'administration de la cité par les citoyens persista à travers toutes les vicissitudes qui accompagnèrent la disparition du monde ancien et l'avénement d'un monde nouveau. Dans le midi de la France, et généralement dans les pays de droit écrit, on retrouve à toutes les époques, depuis l'occupation romaine, des vestiges assez intacts ou utilement modifiés du régime des municipes. Il n'en était pas de même dans le Nord, dans les pays soumis les premiers à la conquête franque. Ce ne fut qu'aux XIIe et XIIIe siècles que les municipalités s'y organisèrent, lorsque les communes réclamèrent leur affranchissement. En général, les attributions municipales avaient alors uniquement pour objet ce qui intéressait directement l'administration intérieure de la commune; mais, dans quelques localités, elles prenaient un caractère plus élevé, et comprenaient le droit d'exercer la justice criminelle. Néanmoins le pouvoir des officiers royaux fut incessamment accru au détriment des fonctions municipales. Le bon plaisir du roi faisait encore loi, quand l'Assemblée nationale de 1789 vint tout remanier. Depuis 1790, notre régime municipal a subi de nombreuses modifications, et, malgré diverses améliorations, il est loin encore d'être parfait, quand on se place au triple point de vue de la nation, de la commune et du citoyen. Les municipalités sont administrées par deux pouvoirs : le maire, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le conseil municipal, pouvoir législatif.

MUNICIPE, s. m. (du lat. *municipium*, même sens; fait de *munire*, fortifier). Nom que les Romains donnaient, dans l'origine, aux villes libres qui, par leurs capitulations, s'étaient adjointes volontairement à la république romaine quant à sa souveraineté seulement, gardant leur liberté, leurs magistrats et leurs lois, d'où ces magistrats furent appelés *magistrats municipaux*, et le droit particulier des villes *droit municipal*. | Dans la suite, on appela *municipes* toutes les villes qui avaient droit de suffrage. Les *municipes* se révoltèrent contre le roi.

MUNIFICENCE, s. f. (pron. *munifisánse*; du lat. *munificentia*, libéralité). Disposition à faire de grandes libéralités. Laisser des marques de sa *munificence*. Hospice dû à la *munificence* d'un simple citoyen. La *munificence* n'a été une vertu chez les souverains qu'autant qu'elle n'était pas une ruine pour ceux qu'ils appelaient leurs sujets.

MUNIR, v. a. (du lat. *munire*, même signif.). Pourvoir, garnir des choses nécessaires pour les besoins, la défense ou la subsistance. *Munir* quelqu'un de linge, d'argent. *Munir* une ville de vivres, de provisions. *Munir* une place de guerre d'armes, de subsistances. | Par extens., Fortifier. *Munir* une place. | Se munir, v. pr. Se pourvoir. *Se munir* d'un bon manteau contre le froid. *Se munir* d'argent. | Fig. *Se munir de patience, de résolution, de courage*, S'armer de patience, de résolution, de courage. Dans les maux violents la nature se recueille tout entière, le cœur *se munit* de toute sa constance. (Fléchier.) Il faut *se munir* de courage.

MUNISTIER, s. m. Espèce de bœuf sauvage que l'on rapporte à l'aurochs.

MUNITION, s. f. (pron. *munision*; du lat. *munitio*, retranchement, ouvrage de défense; de *munio*, je munis). Provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. S'emploie surtout au pluriel. *Munitions* de guerre. *Munitions* de bouche. Manquer de *munitions*. Les *munitions de guerre* comprennent les poudres, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place. Les *munitions de bouche* consistent dans le pain, les biscuits, les viandes salées, les fourrages, etc. | *Munitions navales*, Toutes les provisions de vivres, d'agrès, d'armes nécessaires à un navire ou à une escadre. | *Fusil de munition*, Fusil de gros calibre à baïonnette ou à sabre, qu'on fabrique dans les manufactures d'armes de l'État. | *Pain de munition*, Pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. | Fig. De bons livres sont la meilleure *munition* pour le voyage de la vie. (Montaigne.) | Scarron appelle *munitions d'amour* les mouches, le fard, la pommade et tous les cosmétiques dont se servent les coquettes. La vieille princesse avait des *munitions d'amour*.

MUNITIONNAIRE, s. (pron. *munisionère*; du lat. *munitio*; rad. *munire*, munir). Celui, celle qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes, aux approvisionnements d'hôpitaux, etc., etc. *Munitionnaire* général. Les *munitionnaires* ruinent les peuples et s'enrichissent vite.

MUNITIONNER, v. a. Approvisionner, pourvoir de munitions. *Munitionner* des troupes, une armée, une garnison. Peu usité.

MUNSTER. Géogr. Une des quatre divisions de l'Irlande, au S. O., entre la Connaught au N., le Leinster à l'E., l'Atlantique au S. et à l'O., formait jadis un royaume indépendant. Elle comprend six comtés : Clare, Cork, Kerry, Limerick, Tipperary et Waterford. | Ville des États prussiens, capitale de la province de Westphalie et de la régence de Munster; 25,000 habit. Évêché; école de médecine. Cathédrale; église gothique de Saint-Lambert, avec une tour au haut de laquelle sont suspendues trois cages de fer où furent enfermés Jean de Leyde et deux de ses partisans. Hôtel de ville, palais épiscopal, jardin botanique. Industrie : toile, jambons de Westphalie. | La *régence de Munster* a 133 kilom. sur 95, et 412,000 habit. | L'*évêché de Munster* formait autrefois un État souverain de l'empire germanique dans le cercle de Westphalie. Il fut sécularisé en 1802.

MUQUEUX, EUSE, adj. (du lat. *mucosus*, morveux). Anat. Qui a de la mucosité. Sinus *muqueux*. Ligaments *muqueux*. | Qui produit de la mucosité. Glandes *muqueuses*. | *Membranes muqueuses* et substantiv. *Les muqueuses*, Membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux, et communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Elles se distinguent par une grande quantité de follicules, qui fournissent du mucus et forment une sorte de peau interne. | *Système muqueux*, L'ensemble des membranes muqueuses. | Bot. *Plante muqueuse*, Plante qui produit une sorte de mucosité. | Pathol. Qui affecte le système muqueux ou une membrane muqueuse. Maladies *muqueuses*. Phlegmasies *muqueuses*. | *Fièvre muqueuse*, Celle dont la cause est une irritation des membranes muqueuses. | Se dit d'une saveur douce et fade semblable à celle de la gomme. Goût *muqueux*. Saveur *muqueuse*. Fruit *muqueux*. | *Fermentation muqueuse*, Fermentation vineuse incomplète, la liqueur sucrée devenant visqueuse et filante, par la conversion d'une certaine quantité de sucre en une substance analogue à la gomme d'amidon. | *État muqueux*, Un des six états que, suivant Bory, la matière peut revêtir primitivement. | *Acide muqueux*, Acide mucique. | S. m. Gomme, mucilage, mucus. *Muqueux* végétal. *Muqueux* animal.

MUR, s. m. (du lat. *murus*, même signif.). Ouvrage de maçonnerie, qui forme clôture, division ou séparation. Bâtir, construire, élever un *mur*. Un *mur* épais. *Mur* en pierres de taille, en briques. Cette ville est entourée de *murs*. Ces *murs* subsistaient depuis une longue suite de siècles. (Barthélemy.) | *Gros murs d'un bâtiment*, Ceux qui en forment l'enceinte, qui portent les combles, les voûtes, etc. | *Murs de face*, Gros murs formant l'une des principales faces du bâtiment. | *Mur latéral*, Mur qui forme l'un des côtés. | *Mur de pignon*, Mur qui supporte le toit et en suit l'inclinaison. | *Mur de refend*, Celui qui, élevé entre les gros murs, établit une des principales divisions à l'intérieur du bâtiment. | *Mur de parpaing*, Mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. | *Mur de clôture*, Celui qui renferme et clôt une cour, un jardin, un parc, etc. | *Mur d'appui* ou *Mur à hauteur d'appui*, Celui qui n'est élevé que d'environ un mètre, pour ne pas ôter la vue. | *Mur de terrasse*, Mur qui retient les terres d'une terrasse, d'une plate-forme, d'un jardin. | *Mur en ailes*, Celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant, pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis. | *Mur en l'air*, Mur qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge, et qui est érigé sur un vide pratiqué pour quelque sujétion, ou percé après coup. | *Mur en décharge*, Celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie. | *Mur de douve*, Mur de dedans d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la glaise. | *Mur déversé, forjeté, en surplomb*, Mur qui penche en dehors. | *Mur planté*, Fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente. | *Mur bouclé, soufflé*, Qui fait ventre avec crevasses. | *Mur orbe*, Où l'on n'a percé ni porte ni fenêtre. | *Mur de dossier*, Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés les tuyaux des cheminées. | *Mur mitoyen*, Mur commun à deux voisins. | Les *murs de soutènement des terres* se construisent en moellons ou en briques; on n'y emploie que du mortier de chaux et jamais de plâtre, parce qu'ils sont toujours exposés à l'humidité et supportent des poussées considérables. Ils présentent, en général, une inclinaison qui varie du dixième au vingtième. | Les *murs de clôture* se construisent en moellons, briques, pierres sèches et même en terre. Construits en terre, ils prennent le nom de *murs de pisé*. Les murs de clôture, bien construits, sont maçonnés avec du plâtre ou du mortier, sur une épaisseur de 30 à 40 centimètres pour une hauteur de 2 à 3 mètres. | Muraille, rempart, retranchement. Les *murs* d'une ville, d'une forteresse, d'un château. | Enceinte. S'emploie, dans ce sens, à peu près toujours au pluriel. Hors des *murs*. En dedans des *murs*. | La ville contenue dans l'enceinte. Vous êtes donc enfin dans nos *murs*. | Partie inférieure d'une mine, d'un banc, d'une couche, d'un filon. | Blas. Représentation d'un mur sur toute la largeur de l'écu. S'il y a un vide quelconque, on l'appelle *pan de mur*. | *Mur soutenu*, Qui repose sur quelques pièces représentées au-dessous. | *Mur maçonné*, Où les liaisons des pierres sont marquées d'un émail différent. | Paroi d'un mur. Les *murs* de ma chambre sont recouverts d'un papier peint. Afficher sur un *mur*, sur les *murs*. Peindre un *mur*, etc. | T. d'escrime. *Tirer au mur*, Pousser de tierce ou de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. | Fig. *C'est donner de la tête contre un mur, C'est se donner la tête contre un mur*, C'est tenter l'impossible. | *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*, Se dit d'un homme dur et inflexible. | Prov. *Les murs ont des oreilles*, On est souvent écouté, il faut veiller à ce qu'aucune oreille ne soit aux aguets quand on veut causer de choses secrètes. | *Il n'y a plus que les quatre murs*, Se dit d'une maison où l'on a tout enlevé. | Fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur*, Le placer dans la nécessité de se déclarer, de se prononcer, de prendre une détermination, un parti, de ne pas reculer. C'est une métaphore empruntée à l'escrime. | Fig. Séparation, cause de division, de désunion. Il existe entre ces deux personnes un *mur* d'airain. Un *mur* de séparation, fondé sur des préjugés de caste, s'élevait entre ces deux corps. Il n'y a pas moyen que la vérité perce ce triple *mur* de l'amour-propre. (Voltaire.) | Prov. *C'est au pied du mur qu'on connaît le maçon*, C'est au travail qu'on reconnaît l'ouvrier habile. | Fig. Défense, rempart. Ils firent à la France un *mur* de leur héroïque bravoure, et la Révolution fut sauvée.

MÛR, ÛRE, adj. (du lat. *maturus*, même signif.). Qui est en maturité; propre à être cueilli, récolté ou mangé; parvenu à un certain degré de développement. Fruit *mûr*. Blé *mûr*. Poire *mûre*. Raisins *mûrs*. Le musc n'est bien *mûr* qu'à l'époque du rut de l'animal qui le produit. | Par extens. Qui n'a plus de verdeur, bon à boire. Ce vin sera bien-

tôt *mûr*. | Fig. Mou, sur le point de crever. *Cet abcès est mûr*, Il est temps de le percer, de l'ouvrir. | Famil. Usé, vieux. Cet habit est *mûr*. Ce linge est bien *mûr*. | En parlant d'une affaire Qui est menée à point, qui est susceptible d'être terminée. Cette affaire est *mûre*, n'est pas encore *mûre*. Ce projet n'est pas encore *mûr*. (D'Alembert.) | En parlant d'une fille, *C'est un fruit mûr*, Elle est bonne à marier. | *C'est une fille mûre*, Il y a longtemps qu'elle est en âge d'être mariée. | D'un âge déjà avancé. Les hommes d'un âge *mûr* réfléchissent avant d'agir.

Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part,
L'une encor verte et l'autre un peu bien *mûre*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. *Age mûr*, L'âge qui suit la jeunesse, l'âge viril. | Réfléchi, posé, sage, formé par l'expérience. Homme *mûr*. Esprit *mûr*. | Suffisamment préparé, cultivé, développé. Le public du temps de Mozart n'était pas *mûr* pour sa musique. Le siècle est *mûr* pour de grands événements. | Fait avec attention, avec beaucoup de réflexion. Après *mûr* examen. Après *mûre* délibération. | Prov. et fig. *La poire est mûre, La poire n'est pas mûre*, On est arrivé, on n'est pas encore arrivé au bon moment pour agir. | *Il faut attendre pour cueillir la poire qu'elle soit mûre*, Il ne faut pas trop se presser; il faut attendre qu'une chose soit en état d'être faite.

MURAGE, s. m. État de ce qui est muré. | Anc. jurisp. Droit prélevé pour l'entretien des murs d'une ville et des monuments publics.

MURAIE, s. f. Plantation de mûriers. | Terrain planté de mûriers. Voilà une *muraie* de belle venue.

MURAILLE, s. f. (rad. *mur*). Mur d'une certaine épaisseur et d'une certaine élévation. Solide *muraille*. Haute *muraille*. *Muraille* de clôture. Fermer un jardin de *murailles*. Le comble s'est abattu sur les *murailles*, et les *murailles* sur le fondement. (Bossuet.) Les coteaux sont généralement coupés en terrasses soutenues par des *murailles*. (Raynal.) | Parois d'un mur. Écrire sur la *muraille* d'un cachot, d'une prison. | *Cette muraille pousse*, Elle menace ruine. | Rempart, constructions qui servent de clôture de défense à un château, à une forteresse, à une ville ou même à un pays. Défendre la *muraille*. Saper la *muraille*. Escalader la *muraille*. Miner, forcer la *muraille*. Faire une brèche à la *muraille*. Vous portâtes la mort jusque sur les *murailles*. (Racine.) L'Ilissus, qui coule au pied du mont Hymette, serpente autour de nos *murailles*. (Barthélemy.) | *Muraille du Chameau*, Forteresse d'Égypte, près de laquelle Perdiccas fut défait par Ptolémée Soter, 322 ans av. J. C. | *Muraille de la Chine*, ou absolument *Grande muraille*, Muraille élevée par les Chinois, vers l'an 247 av. J. C., pour arrêter les invasions des Tartares. Cette muraille est située dans le nord de la Chine. Elle est construite en briques et munie de tours placées à petites distances. Elle franchit de hautes montagnes et offre une étendue d'environ 2,500 kilom. Partout elle est assez large pour que six cavaliers puissent y passer de front. | *Murailles de Babylone*, Bâties par Sémiramis, et placées au nombre des sept merveilles du monde. | Fig. et dans le style soutenu, synonyme de *Ville*. Ce fleuve baigne nos *murailles*. | Rempart, barrière. *Muraille* de feu. Ils formaient une *muraille* devant l'ennemi, qui ne pouvait ni les entourer ni les faire reculer. | Famil. *Enfermer entre quatre murailles*, Mettre en prison. | T. d'escrime. *Tirer contre la muraille*, Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. | Fig. *Avoir sauté les murailles*, Avoir jeté le froc aux orties. | Mar. L'épaisseur du bord d'un bâtiment, comprenant bordages, membres et vaigrage. Un boulet rouge pénétra dans la *muraille* de la frégate et y détermina un incendie. | Se dit parfois du sol d'une mine.

MURAILLÉ, ÉE, adj. Soutenu par un mur ou par des murs. Remblai, souterrain *muraillé*.

MURAILLEMENT, s. m. Maçonnerie en briques, dont on revêt les puits des mines. | Ouvrage de consolidation au moyen d'un mur.

MURAILLER, v. a. Élever un mur pour soutenir un ouvrage. *Murailler* une tranchée, un remblai.

MURAL, ALE, (du lat. *muralis*, même signif.; rad. *murus*, mur). Qui a rapport aux murs, aux murailles. | *Plantes murales*, Celles qui croissent sur les murs. | *Cercle mural*, Instrument de mathématiques qui est fixé à un mur. | *Cartes murales*, Celles qui s'appliquent aux murs. | *Insectes muraux*, Ceux qui déposent leurs œufs dans les murs. | Ornithol. Se dit des oiseaux qui grimpent sur les rochers. | *Couronne murale*, Couronne que l'on donnait, à Rome, comme récompense à celui qui, dans un assaut, était monté le premier sur les murs de la ville assiégée. La *couronne murale* portait, à sa partie supérieure, des dents qui figuraient des créneaux de murailles. | *Machines murales*, Celles dont on se servait pour renverser les murailles, telles que le bélier, la baliste, etc.; celles aussi au moyen desquelles on défendait les murailles. On se servit des *machines murales*.

MURAL, ALE, adj. (du lat. *morum*, mûre). Semblable à une mûre. | Pathol. Se dit de calculs urinaires dont la surface est mamelonnée.

MURAT (JOACHIM). Volontaire français, général, beau-frère de Napoléon Ier, roi de Naples, né en 1771 et mort en 1815. Il suivit Bonaparte en Égypte, se distingua aux Pyramides, au Caire, au Mont-Thabor, à Saint-Jean-d'Acre. Il épousa Caroline Bonaparte en 1800, contribua puissamment au succès du premier consul, aux victoires d'Austerlitz, d'Iéna, etc., et fut, en réalité un des soldats les plus braves de la République et de l'Empire. Napoléon lui donna en 1808 le trône de Naples. En 1814, il fut entraîné dans la coalition contre Napoléon et la France pour conserver son trône; mais dès qu'il eut appris que Napoléon était revenu de l'île d'Elbe, il se déclara en sa faveur et marcha contre les Autrichiens. Battu à Tolentino (2 mai 1815), il perdit en un instant son armée et son trône. Après les Cent-Jours, il tenta de reconquérir son royaume, mais il fut arrêté, jugé par une commission militaire et fusillé, par ordre du roi Ferdinand IV, le 13 octobre, au Pizo, dans la Calabre.

MURCIE. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de l'intendance de Murcie, sur la Ségura, à 150 kilom. E. S. E. de Madrid; 40,000 habit. Palais épiscopal, cathédrale, beau pont; jardin botanique. L'évêque de Carthagène réside à Murcie. Draps, lainages, savon, blanc de céruse, salpêtre; filatures de soie, moulins à huile. Dès 756, Murcie fit partie du califat de Cordoue, devint en 1056 la capitale d'un royaume maure particulier, et fut enlevée aux Maures par les chrétiens en 1265. Elle a beaucoup souffert d'un tremblement de terre en 1829. | *L'intendance de Murcie*, entre celles de Valence, Cuença, la Manche, Grenade et la mer, a environ 150 kilom. du N. au S., 148 de l'E. à l'O. et 400,000 habit. C'est une des contrées les plus chaudes et les plus fertiles de l'Espagne; mais on y manque d'eau en quelques endroits. Réunie à la province de Carthagène, l'intendance de Murcie forme l'ancien royaume maure de Murcie. Ce pays garda longtemps le nom de *royaume*, qu'une vieille habitude lui donne encore.

MÛRE, s. f. (du lat. *morum*, même signif.; rad. gr. μόῦρος, noir). Fruit du mûrier. C'est la réunion d'un grand nombre de petites baies charnues. Cueillir, manger des *mûres*. Panier de *mûres*. Suc de la *mûre*. Sirop de *mûres*. Là rougit la cerise, ici noircit la *mûre*. (Michaud.) Le suc de la *mûre* laisse sur les mains et le linge des taches difficiles à effacer. (Loiseleur-Deslongschamps.) | *Mûre noire*, Le fruit du mûrier noir. | *Mûre blanche*, Le fruit du mûrier blanc. La *mûre* a une saveur muqueuse, acide et sucrée, assez agréable. | *Mûre sauvage*, Le fruit de la ronce. | Prov. *Aller aux mûres sans crochet*, Commencer une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour réussir. | *Autant en dit le renard des mûres*, Se disait autrefois comme aujourd'hui en parlant des raisins de la fable : *Ils sont trop verts*. | Pathol. Excroissance charnue, granuleuse, fongueuse et rouge, entre la paupière et le globe de l'œil.

MURÉ, ÉE, adj. Fermé par un mur. Fenêtre *murée*. Porte *murée*. | Entouré de murs, de murailles. Espace *muré*. Ville *murée*. | Fig. Renfermé. Être *muré* chez soi. On dit plus souvent *Claquemuré*. | Astreint à ne pas sortir d'un couvent. Religieuses *murées*. | Fig. Fermé, inaccessible, inviolable. La vie privée doit être *murée*. (Royer-Collard.) La vie des princes n'est jamais *murée*.

MUREAU, s. m. (dim. de *mur*). Technol. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges.

MÛREMENT, adv. (pron. *mureman*; du lat. *maturè*, même signif.). En état de maturité. Inusité dans ce sens. | Fig. Avec maturité, avec beaucoup de réflexion, d'attention. Réfléchir *mûrement* à un projet. Après avoir *mûrement* examiné, délibéré. Il n'y eut jamais d'assemblée où les affaires furent traitées plus *mûrement*. (Bossuet.)

MURÈNE, s. f. (du gr. μυραίνα, même signif.). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des anguilliformes, ayant pour caractères : absence complète de nageoires pectorales, opercules presque invisibles, estomac en forme de sac court. La *murène commune*, très-répandue dans la Méditerranée, est un poisson rusé, carnassier et vorace, qui ne porte qu'une seule rangée de dents aiguës à chaque mâchoire, et dont le corps, long d'un mètre et plus, est marbré de brun sur un fond jaunâtre. Elle abonde particulièrement sur les côtes de la Provence et de l'Italie. Elle est recherchée à cause de la délicatesse de sa chair, qui est blanche, grasse et tendre. Les anciens Romains faisaient un grand cas des murènes et les nourrissaient dans des viviers. A cet usage se rattache l'un des plus horribles souvenirs de la misère de l'esclavage dans l'antiquité. Le patricien Védius Pollion, pour avoir des murènes d'une chair plus délicate et d'un goût

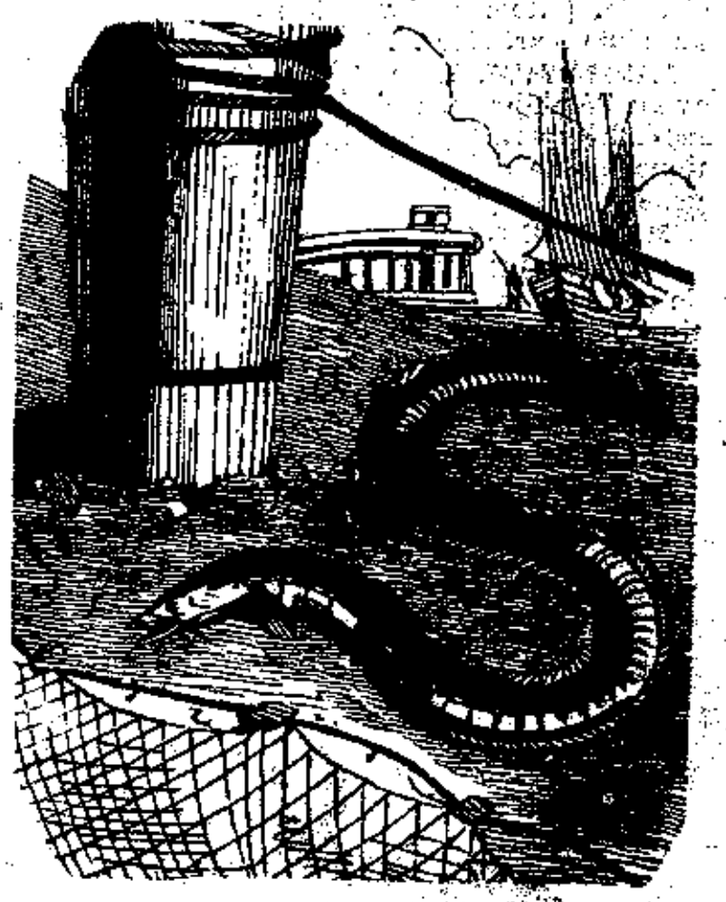

Murène.

plus exquis, faisait tuer des esclaves et découper leurs corps en petites tranches qu'on jetait toutes fraîches, comme nourriture, dans le bassin. Une autre espèce de murène est plus connue sous le nom de *Congre*. On nous servit un plat de *murènes*.

MURÉNOPHIS, s. f. (pron. *murénofis*; du gr. μυραίνα, murène; ὄφις, serpent). Serpent qui ressemble à la murène. | Un des noms du genre murène.

MURER, v. a. Fermer avec un mur. *Murer* une porte, une fenêtre. | Clore, fermer par un mur. *Murer* un espace ouvert. | Entourer de remparts, de murailles. *Murer* une ville. On dit aujourd'hui plus ordinairement *Fortifier*. | Fig. Cacher, dérober à tous les regards. *Murer* son intérieur, sa vie privée.

MURET. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Garonne), au confluent de la Longe et de la Garonne; 4,041 habit. Beau pont en fer sur la Garonne. Faïence blanche, draps communs. Pierre II, roi d'Aragon, et les Albigeois y furent défaits par Simon de Montfort, en 1213.

MUREX, s. m. (du lat. *murex*, pointe de roche). Conchyliol. Nom commun à plusieurs espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes. Les anciens tiraient la pourpre d'une espèce de murex qui est à présent inconnue. | *Murex à dents de chien*, Type du genre turbinelle. | Bot. Plante dont la fleur sent le musc, et dont le fruit, tétragone, porte des épines sur les angles.

MÛRI, IE, part. Parvenu à maturité. Raisins nouvellement *mûris*. | Fig. Qui a acquis de l'expérience. Esprit *mûri*. Tête *mûrie*. Les esprits étaient *mûris* par l'expérience. | Qui décline, qui est à son déclin.

Hélas! ce goût si pur, cette molle élégance,
Des empires *mûris* marquent la décadence.
(DELILLE.)

MURIACITE, s. f. Chim. Soude muriatée gypseuse. | *Muriacite fibreuse*, Polyhalite.

MURIATE, s. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. *Muriate* de chaux, de cuivre, d'étain, d'antimoine. *Muriate* de potasse, de mercure, etc. Les *muriates* sont aujourd'hui connus sous le nom de *chlorures* et d'*hydrochlorates*. On croyait l'acide hydrochlorique, jadis appelé *acide muriatique*, un corps simple ou du moins une combinaison d'oxygène avec un radical qu'il n'avait pas été possible d'isoler. On sait aujourd'hui que ce qui était appelé *acide muriatique* est une combinaison de chlore et d'hydrogène. | *Muriate de soude*, Le sel commun. | *Muriate d'ammoniaque*, Sel ammoniac, hydrochlorate d'ammoniaque.

MURIATÉ, ÉE, adj. Chim. Combiné avec l'acide muriatique. Soude *muriatée*.

MURIATIFÈRE, adj. (du lat. *muria*, saumure; *fero*, je porte). Minéral. Se dit des corps qui con-

tiennent du chlore ou un composé de chlore. Plomb carbonaté *muriatifère*. Chaux anhydrosulfatée *muriatifère*. | Géol. Qui contient des gisements de sel gemme en roche. Terrains *muriatifères*.

MURIATIQUE, adj. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. *Acide muriatique*, Ancien nom de l'acide hydrochlorique, lorsqu'on le supposait un oxacide. | Zool. Qui vit dans les eaux saumâtres. Paludine *muriatique*.

MURIATUM, s. m. Chim. On appelait ainsi, avant l'établissement de la théorie chloristique, le radical hypothétique et inconnu de l'acide muriatique, que la combinaison du muriatum avec l'oxygène était supposé produire.

MURICIER, s. m. Animal des murex.

MURICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *muriceus*, hérissé de pointes; rad. *murex*). Bot. Qui est garni de petites pointes moussues. Spermacoce *muriculé*. | Conchyliol. Se dit de certains coquillages. Mitre *muriculée*. Voilà une collection de coquillages *muriculés*.

MURIE, s. f. (du lat. *muria*, saumure). Eau qui contient du sel gemme.

MÛRIER, s. m. (du celt. *mor*; du lat. *morus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des moréacées. On en connaît environ vingt espèces, situées la plupart dans les régions intertropicales.

Mûrier.

Le *mûrier blanc* est l'arbre dont la feuille sert de nourriture à la chenille qui produit la soie. Sa culture est une source de richesse pour les contrées où il prospère. Originaire de la Chine, d'où il s'est peu à peu étendu dans les autres parties du globe, le mûrier blanc arriva en France sur la fin du XVe siècle, sous Charles VIII. Les premiers furent plantés, dit-on, au village d'Alan, près Montélimart. Ce mûrier vit dans tous les terroirs et sous toutes les expositions. Celles du midi et du levant, sur le penchant d'un coteau médiocrement abrité, sont les plus heureuses. Les sols légers, profonds, un peu sablonneux, conviennent le mieux pour la qualité de la feuille et la végétation de l'arbre. Un sol humide et chargé d'engrais donne beaucoup de feuilles, mais non les plus favorables à la santé du ver et au succès de son éducation. Cet arbre se reproduit généralement par le semis. Dans un terrain propice, un mûrier en plein vent, bien soigné, parvenu au plus haut point de son accroissement, peut produire cent kilogrammes de feuilles. A l'âge de quinze à vingt ans, il peut déjà en donner quarante kilogrammes. Ces quantités sont moindres dans un terrain maigre, mais la qualité est supérieure. | *Mûrier de Constantinople*, Il est plus petit que le mûrier blanc et ses rameaux sont plus ramassés. Ses feuilles sont aussi plus ramassées et plus adhérentes aux branches. Il donne d'abondantes récoltes et il est très-bon pour la nourriture des vers à soie. | *Mûrier noir*. Originaire de l'Asie-Mineure. C'est un arbre haut de 8 à 10 mètres, au tronc épais, à l'écorce rude, aux branches longues, formant une tête arrondie, touffue; ses feuilles sont alternes, pétiolées, en cœur, dentées, aiguës, un peu épaisses et rudes au toucher. Son fruit est ovale, épais, d'un pourpre noir, d'une saveur agréable et fraîche. Ces mûres se servent quelquefois sur nos tables; elles sont rafraîchissantes, laxatives, adoucissantes, d'un parfum agréable. Le bois du *mûrier noir* est employé par les tourneurs et les ébénistes. Les vers à soie en mangent les feuilles comme celles du mûrier blanc, quoiqu'elles soient inférieures en qualité. | *Mûrier rouge*. Cet arbre, indigène de l'Amérique septentrionale, y atteint, dans les situations qui lui sont favorables, 20 à 24 mètres de hauteur; en Europe, il n'a guère dépassé la moitié de cette élévation. Son tronc est couvert d'une écorce grisâtre plus sillonnée que celle des chênes; le cœur du bois est d'une teinte jaunâtre, qui se rapproche de celle du citronnier. | *Mûrier multicaule* ou *mûrier des Philippines*. Cet arbre se distingue par la propriété que possèdent ses racines de pousser de nombreuses tiges ramifiées, minces et flexibles, et par ses feuilles plus ou moins ridées, rudes en dessus, d'un vert gai, finement veinées, très-acérées. Les fruits sont oblongs, non pendants, petits; ils passent successivement du blanc au rouge et enfin au noirâtre. Cette espèce est aujourd'hui très-multipliée dans nos départements du Midi. Elle est très-propre à l'éducation du ver à soie et brave d'ailleurs les hivers les plus rigoureux. | *Mûrier à papier*, Grand arbre de la Chine, du Japon et de la Polynésie, dont l'écorce battue sert à faire du papier et des étoffes. On en a formé un genre sous le nom de *broussonétie*. | *Mûrier des teinturiers*, Espèce du genre *maclure*, originaire des Antilles et du Mexique, où il devient très-gros. Le bois, brun jaunâtre à l'extérieur, jaune vif foncé à l'intérieur, est employé en teinture. Ses fruits sont alimentaires. | Dans la mythologie grecque et latine, les poètes racontent que le mûrier fut teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'ils portaient devinrent rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

MURILLO (BARTHÉLEMY-ÉTIENNE). Célèbre peintre espagnol, né à Séville en 1618, mort dans la même ville en 1682. Il étudia d'abord dans sa ville natale sous Juan Castillo, son parent, et ensuite à Madrid, où Velasquez lui fournit les moyens d'étudier les Titien, les Véronèse, les Rubens, les Van-Dyck, sans sortir de l'Espagne. Il retourna plusieurs années après à Séville, et y jouit d'une grande réputation. Ses principaux ouvrages sont : une *Sainte-Élisabeth*; la *Mort de sainte Claire*; l'*Enfant prodigue*; le *Miracle des Pains et des Poissons*; *Saint Jacques distribuant les aumônes*; *Saint Thomas distribuant ses biens aux Pauvres*; les *Fiançailles de sainte Catherine*; deux *Assomption*; la *Conception de la Vierge* (achetée par le gouvernement français 600,000 fr.); *Jésus sur la montagne des Oliviers*, etc. Murillo a mérité d'être appelé le *prince des coloristes espagnols*. Il joignait à un talent rare les plus brillantes qualités du cœur. Les jeunes artistes étaient sûrs de trouver en lui un protecteur et un ami. On lui doit la fondation d'une académie de dessin à Séville, et il est le premier qui ait dirigé publiquement l'étude du modèle.

MURIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *murex*, pointe de rocher). Conchyliol. et Bot. Garni de pointes courtes et à large base. Fuseau *muriqué*. Volute *muriquée*. Fruit *muriqué*. Enveloppe *muriquée*.

MÛRIR, v. n. (du lat. *maturari*, même signif.). Devenir mûr. Les fruits *mûrissent* sous l'action de la chaleur. Le raisin *mûrit* en automne. Les nèfles *mûrissent* sur la paille. Ne pas laisser aux fruits le temps de *mûrir*. Il fait naître et *mûrir* les fruits. (Racine.) | Par extens. Acquérir tout son arôme, toute sa qualité, en parlant de certaines substances naturelles. C'est à l'époque du rut de l'animal qui le produit, que le musc *mûrit*. | Se ramollir. Il faut du temps à un abcès pour *mûrir*. | Fig. Devenir plus propre à une solution. Votre affaire *a mûri* plus vite que vous ne l'espériez. Y eut-il jamais homme qui laissât *mûrir* ses entreprises avec plus de patience? (Fléchier.) | Acquérir de l'expérience. Tête qui *a mûri*. Son esprit, ses idées *ont mûri*. | Se perfectionner. L'idée *mûrit*. | Grandir, se fortifier. Son esprit *a mûri*. Le talent de cet artiste a besoin de *mûrir*. | Acquérir la plus grande somme de capacité, de prudence, d'habileté; devenir grave, sérieux, etc. Le caractère ne peut *mûrir* qu'avec les leçons de l'expérience. | Se consolider. Il faut du temps pour que les réputations *mûrissent*. (Voltaire.) | Prov. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*, Il y a un certain point de maturité qu'il faut attendre dans toutes les affaires, de même que dans les fruits. | *Faire mûrir*, Rendre mûr au propre et au figuré. Les fruits qu'on fait *mûrir* par artifice n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison. (Saint-Évremont.) Il faut souvent des circonstances particulières pour faire *mûrir* une idée. | V. a. Rendre mûr, faire mûrir. Le soleil du midi *mûrit* les fruits. | Fig. Faire arriver au point de maturité, de perfection convenable. Se dit des personnes et des choses. L'âge et l'expérience *mûrissent* les hommes. Laissez entre mes mains *mûrir* vos destinées. (Corneille.) Il y a toujours quelque chose en nous que l'âge ne *mûrit* point. (Bossuet.) La révolution a blanchi beaucoup de têtes sans les *mûrir*. (Boiste.) | Calmer, apaiser. Il faut recourir à nos amis et *mûrir* nos colères entre leurs discours. (Charron.) | SE MÛRIR, v. pr. Devenir mûr. Les fruits *se mûrissent*. | Acquérir de l'expérience. Les hommes *se mûrissent* sous des influences diverses. | Se fortifier. Son esprit *se mûrit*. | Se perfectionner, se former. Votre style *se mûrit*. | *Son abcès se mûrit*, Est près de se percer. | *Se mûrir* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet; *mûrir* peint le travail de la maturité et le temps où elle a lieu.

MÛRISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de maturation. Des fruits *mûrissants*. On voit sur vos coteaux la grappe *mûrissante*. (Delille.)

MURMURANT, ANTE, adj. (du lat. *murmurans*, même sens). Qui murmure; qui fait entendre de fréquents murmures. Fontaine, onde *murmurante*. La rivière lavait de son écume *murmurante* les brisures de ses marbres. (Lamartine.)

MURMURATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui murmure habituellement. *Murmurateur* volage, amateur des faux dieux. (L. Racine.) Peu usité. | Poétiq. Les flots *murmurateurs*.

MURMURE, s. m. (du lat. *murmur*, même signif., onomatopée). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés d'approbation ou d'improbation. Entendre un *murmure*, des *murmures*. Il s'éleva dans l'assemblée un sourd *murmure*. *Murmure* d'approbation. | Bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. Il s'emploie surtout au pluriel dans ce sens : Cet impôt excite les *murmures* du peuple. Les gémissements les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des *murmures*. (Massillon.) Les *murmures* de la France.

Le ciel sait cependant si, parmi tant d'injures,
J'ai permis à ma voix d'éclater en *murmures*.
(VOLTAIRE.)

| Plainte sourde d'une seule personne. Il souffrit cette injustice sans laisser échapper le moindre *murmure*. | Dans la Bible, Esprit de révolte et de désobéissance, accompagné de paroles injurieuses envers la Divinité. Les Hébreux se laissèrent aller à des *murmures* dignes de punition. | Voix secrète et intime, remords. Le *murmure*, les *murmures* de la conscience. | Fig. Le *murmure* du mensonge qui flatte l'homme au dehors ne saurait étouffer la voix de la vérité qui l'humilie au dedans. (Fénelon.) | Mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. Le *murmure* des passions. Les *murmures* du cœur. Les *murmures* de l'orgueil, de la vanité, de la jalousie, de l'envie, de la haine, de l'amour. | Bruit confus et léger de l'eau qui coule ou est agitée. Le *murmure* des eaux. Le *murmure* des flots. | Bruit des vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres, les tiges des plantes, les épis des champs de blé, etc.; bruit de l'air lui-même lorsqu'il est doucement agité. Le *murmure* du zéphyr. Le *murmure* de l'air. Le *murmure* de la forêt. Les *murmures* de la plaine. | Bruit confus et lointain. On écoutait, et l'oreille attentive percevait vaguement un *murmure* qui semblait venir de fort loin. | Bourdonnement. Le *murmure* des abeilles. | Bruissement. Les insectes produisent à la surface de la terre un *murmure* très-léger, qui se confond avec le soupir de toute la nature.

MURMURÉ, ÉE, part. Produit par un murmure. Des paroles *murmurées*. Plaintes sourdes, *murmurées*.

MURMURER, v. n. (du lat. *murmurare*, même signif.). Se plaindre avec murmure; faire un bruit sourd et confus, en se plaignant sans éclater. *Murmurer* contre le gouvernement. Toute l'assemblée *murmura*. N'obéir qu'en *murmurant*. Je me soumets, non sans effroi, mais sans *murmurer*. (J. J. Rousseau.) Le peuple *murmurait* contre le roi.

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
Porter en *murmurant* leurs aigles devant vous.
(RACINE.)

| Parler sourdement. On n'entend pas ce qu'il dit, il ne fait que *murmurer*. | Fig. Sa conscience *murmure*. | Se dit en parlant d'une rumeur sourde, du bruit qui commence à courir d'un événement, d'une nouvelle. On en *a murmuré* quelque temps, mais il n'en est plus question aujourd'hui. | Se dit de tout bruit confus de la nature. L'eau, le ruisseau, la fontaine, le flot *murmure*. | Bruire, bourdonner. Les insectes *murmurent*. Les abeilles *murmurent*. | V. a. Prononcer d'une manière inarticulée et peu intelligible. *Murmurer* des paroles. *Murmurer* un nom. L'enchan-

leur sourdement *murmure* ses blasphèmes. (Baour-Lormian.) | Exprimer sourdement, prononcer entre ses dents et pour se plaindre. Je ne sais ce qu'il *murmure* entre ses dents. | Exprimer sourdement, en parlant de la joie, du plaisir. Ils *murmuraient* tout bas leur amour, leurs délices. (Cholet.)

MURMUREUX, EUSE, adj. Poétiq. Qui murmure. Les *murmureux* ombrages.

MUROS (INTRA ou **EXTRA),** loc. adv. Locutions latines qui signifient littéralement : la première, *Dans les murs* ; la seconde, *Hors des murs*. Boulevard *extra muros*. Établissement situé *intra muros* ou *extra muros*, c. à d. dans la ville ou hors de la ville, en dedans ou en dehors de la circonscription urbaine. | On se sert de ces locutions pour indiquer les subdivisions électorales des grandes villes. Division *intra muros*. Section *extra muros*. Collége *intra* ou *extra muros*. Les promenades situées *extra muros*.

MURRHIN, INE, adj. (du gr. μύῤῥα, myrrhe, parfum). Qui est fait de pierre de *murra* ou *myrrha*. Se dit de vases antiques fort estimés des anciens, et qu'on croit avoir été faits de spath fluor. Vases *murrhins*. Matière *murrhine*. | S. m. Matière dont ces vases étaient faits ; vase murrhin. Un *murrhin*. On pense que le *murrhin* était le fluor. | S. f. Boisson de vin doux mélangé d'aromates. | Autre boisson mélangée de myrrhe et fort amère, que les Juifs faisaient prendre aux criminels sur le point d'être exécutés. On lui présenta une coupe de *murrhine*.

MUSACÉES, s. f. pl. (du lat. *musa*, bananier). Bot. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui ont pour type le genre bananier. Ce sont des végétaux herbacés ou vivaces dépourvus de tiges ou quelquefois munis d'un bulbe allongé, cylindrique, en forme de tige, offrant plus rarement un stipe ligneux et simple ; feuilles longuement pétiolées, embrassantes à la base, très-entières ; fleurs fort grandes, souvent peintes des couleurs les plus vives, réunies en grand nombre et renfermées dans des spathes. Le fruit est ou une capsule à trois loges polyspermes, ou un fruit charnu et indéhiscent.

MUSAGÈTE, adj. (du gr. μοῦσα, muse ; ἄγω, je conduis). Mythol. gr. Surnom donné à Apollon, et qui signifie littéralement *Qui conduit les Muses*. Ce dieu passait pour être toujours accompagné des Muses pour présider à leurs concerts.

MUSARAIGNE, s. f. (du lat. *mus araneus*, souris-araignée). Zool. Genre de carnassiers insectivores, ayant pour type un petit animal sauvage, à

Musaraigne.

peu près de la taille d'une souris, couvert de poils doux et soyeux, et dont le museau est fort pointu. Les musaraignes vivent à toutes les latitudes, dans les lieux secs comme dans les prairies humides ; partout leur présence se manifeste par une odeur musquée qui leur est propre. Quelques-unes sont si petites, qu'elles n'atteignent pas la grosseur du plus petit oiseau-mouche.

MUSARD, ARDE, adj. (rad. *muser*). Famil. Qui perd son temps à s'occuper de petites choses, qui s'amuse à des riens, qui flâne. Cet enfant est très-*musard*. Petite fille *musarde*. | Substantiv. Un *musard*. C'est une *musarde*. Voilà des *musards*.

MUSARDER, v. n. Famil. Faire le musard, flâner, s'amuser à des riens. Ne *musardez* pas comme à votre ordinaire. *Musarder* le long du chemin.

MUSARDERIE, s. f. (rad. *musarder*). Famil. Disposition à musarder ; conduite du musard ; flânerie. La *musarderie* convient à certains genres d'esprits qui ne fonctionnent librement que lorsqu'ils s'abandonnent au vague de la flânerie. | Retard occasionné par de petites distractions sur une route ou ailleurs. Je crains vos *musarderies*.

MUSC, s. m. (du lat. *moschus*, même signif.). Zool. Espèce du genre chevrotain ou gazelle d'Asie, qui porte dans une poche, située sous le ventre, une liqueur d'une odeur aromatique très-forte. Le

Musc.

musc est un animal de la grandeur d'un petit chevreuil, sans bois ni cornes, et presque sans queue ; il a des défenses. Ses poils ressemblent à ceux du cerf ordinaire et présentent des teintes différentes, suivant le côté où on les regarde ; il a un bouquet de poils raides au-dessous des coins de la bouche ; le train de derrière est plus élevé que celui de devant, ce qui lui permet de faire des sauts prodigieux. La bourse qui contient le musc est située au-dessous du nombril, et il n'y en a que dans celle du mâle. Ce quadrupède habite surtout le Thibet et les provinces voisines, mais on en trouve jusqu'en Sibérie. | Liqueur, d'une odeur très-aromatique, que porte le musc dans une follicule située à l'extrémité des organes de la génération. Ce liquide, demi-fluide dans l'animal vivant, prend une consistance solide aussitôt après la mort. Cette substance est ordinairement en grains irréguliers, d'un brun rougeâtre, douce et onctueuse au toucher, légèrement humide et d'une odeur qui persiste longtemps. Elle renferme de l'eau, de l'ammoniaque, de la stéarine, de l'élaïne, de la cholestérine, de l'huile acide combinée à de l'ammoniaque, de l'huile volatile, des chlorhydrates d'ammoniaque, de potasse et de chaux, un acide indéterminé en partie saturé par les mêmes bases, de la gélatine, de l'albumine, de la fibrine, une matière très-carbonée soluble dans l'eau, un sel calcaire soluble à acide combustible, du carbonate et du phosphate de chaux ; enfin, des poils et du sable. On n'a pu jusqu'ici isoler le principe aromatique, et par conséquent reconnaître méthodiquement la qualité du musc. On emploie surtout le musc comme parfum ; mais son odeur forte et pénétrante ne plaît pas à tout le monde. | Liqueur analogue qu'on trouve dans d'autres animaux et même dans certains végétaux. La civette n'est qu'une espèce de musc ; l'ambre gris, le castoréum, sont dans le même cas. Le pécari, ou cochon d'Amérique, a sur le dos une poche qui contient une liqueur musquée. Le blaireau, la fouine, le rat musqué, etc., ont une odeur de musc très-prononcée ; l'urine des chats mâles a une odeur désagréable de musc pendant le temps du rut. La chair du crocodile, du buffle, de la huppe, la fourmi, ont également l'odeur caractéristique de cette substance. Parmi les végétaux, il en est une foule qui contiennent évidemment le principe musqué, et beaucoup d'entre eux en ont reçu leur désignation spécifique, comme l'*hyacinthe musquée*, l'*ail musqué*, la *centaurée musquée*, la *rose musquée*, le *géranium musqué*, etc. | *Musc artificiel*, Résine jaune qui a l'odeur du musc et qu'on obtient, en Allemagne, en traitant une partie d'huile de succin rectifiée par quatre parties d'acide nitrique pur. | *Peau de musc*, Peau parfumée de musc. | *Couleur de musc*, Couleur noirâtre, brune. Drap *couleur de musc*. Gants *couleur de musc*. | Bot. *Herbe au musc*, Nom vulgaire de l'ambrette.

MUSCADE, s. f. (fém. de *muscat* ; du lat. *muscata nux*, noix musquée). Fruit du muscadier aromatique. La muscade et le macis qui l'enveloppe contiennent une huile aromatique volatile, qu'on peut en extraire par la distillation, et une huile fine qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlée à l'huile volatile, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile est connue sous le nom de *Baume* ou *Beurre de muscade*. Dans le commerce, on distingue deux espèces de muscades : la *muscade femelle*, qui est la plus petite et qui a le plus d'arôme, et la *muscade mâle*, qui est plus grosse, de forme plus allongée, et à laquelle on donne aussi le nom de *muscade sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture. | La graine de ce fruit. Elle est de la grosseur d'une noisette et donne une odeur forte et suave. On la met au rang des épices. | Par extens. Nom que les escamoteurs donnent aux petites boules, de la grosseur d'une muscade, dont ils se servent pour faire leurs tours de passe-passe. Partez, *muscade*. Passez, repassez, *muscade*. | Conchyliol. Nom de la bulle ampoule. | *Muscades fossiles*. On a pris pour ces fruits des polypiers globuleux, qu'on trouve dans la craie, et qui se rapportent au genre alcyon. | Adjectiv. Noix *muscade*. | *Rose muscade*, Variété de rose nommée ainsi à cause de l'arôme particulier qui se trouve mêlé à son parfum.

MUSCADELLE, s. f. (du lat. *muscatella*, même signif.). Hortic. Espèce de poire dont l'odeur rappelle un peu celle du musc.

MUSCADET, s. m. (du lat. *muscatus*, muscat). Sorte de vin qui a un peu le goût de vin muscat. | Espèce de gros raisin blanc.

MUSCADIER, s. m. (rad. *muscade*). Bot. Genre type de la famille des myristicées, renfermant des arbres et des arbrisseaux propres aux parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique, et surtout aux îles de la Malaisie. Il existe une vingtaine d'espèces de muscadiers, dont la plus intéressante est le *muscadier aromatique*. Les fleurs sont blanchâtres, inodores, globuleuses ; à ces fleurs succède un fruit pendant, de la grosseur d'une petite pêche, d'abord vert pâle, puis jaunâtre, s'ouvrant, à la maturité, en deux valves, de manière à laisser voir la graine

Muscadier.

vulgairement connue sous le nom de *muscade* ou *noix muscade*. | *Muscadier à suif*, Arbre de la Guyane dont on retire une sorte de suif végétal avec lequel on fabrique de la bougie et des chandelles.

MUSCADIN, s. m. (du lat. *musc*). Petite pastille à manger, où il entre divers parfums ou aromates, parmi lesquels le musc. Un kilogramme de *muscadins*. | Fig. Homme musqué, parfumé, et, par extens., petit-maître, fashionnable ; parce que le petit-maître, ou fashionnable, est supposé faire usage de parfums dans sa toilette. | S'est dit, en général, des élégants de la première République française. Les *muscadins* furent remplacés par les incroyables et par la jeunesse dorée. | On disait aussi, en parlant d'une femme, *Une muscadine*. | Adjectiv. Air *muscadin*. Mise *muscadine*. Ton *muscadin*.

MUSCARDIN, s. m. (du lat. *mus*, rat, souris). Zool. Espèce du genre loir. | *Muscardin volant*, Chauve-souris du genre vespertilion.

MUSCARDINE, s. f. (du lat. *muscus*, mousse). Végétation parasite, sorte de champignon vivant sur le ver à soie aux dépens de sa graisse. | Développement de ce végétal microscopique sur le ver à soie. | Maladie de l'animal causée par ce développement. La *muscardine* sévit cette année dans le Midi.

MUSCARI, s. m. (rad. *musc*, à cause de l'odeur agréable de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des liliacées, renfermant une dizaine d'espèces de plantes bulbeuses, spontanées dans l'Europe moyenne et dans les pays qui bordent la Méditerranée. Parmi les espèces indigènes et communes, dans les champs de la France, on trouve le *muscari chevelu*, vulgairement nommé *racies*, *jacinthe à toupet*, dont la hampe est chargée de 50 à 80 fleurs en grappes, d'un bleu rougeâtre. On la cultive dans les jardins. Le *muscari odorant*, cultivé sous le nom de *jacinthe musquée*, est originaire du Levant.

MUSCAT, adj. m. (du lat. *muscatus*, même signif.; de *muscum*, musc; rad. *mus*, rat). En parlant du raisin, Parfumé, chargé d'arôme. Raisin *muscat*. Récolter plusieurs espèces de raisins *muscats*. | Se dit du vin fait avec des raisins muscats. Vin *muscat*. Les vins *muscats*. | Substantiv. Vin muscat. Boire du *muscat*. *Muscat* blanc. *Muscat* rouge. Les meilleurs *muscats* sont ceux de Rivesaltes, de Grenache, de Collioure (Pyrénées-Orientales), de Frontignan, de Lunel et de Die.

MUSCIDES, s. f. pl. (du lat. *musca*, mouche). Entom. Tribu d'insectes diptères et de la famille des athéricères. Ces insectes ressemblent plus ou moins à la mouche domestique, qui en fait partie. Ils se plaisent généralement à l'ardeur du soleil, vivent autour des habitations, sur les plantes, sur certains animaux, et souvent sur les matières végétales et animales en putréfaction. Il en a été décrit trois mille espèces. Parmi ces nombreuses espèces de *muscides*, il en est dont les mœurs diffèrent totalement des autres. Leurs larves sont des vers blancs, coniques, ridés, qui vivent dans les matières putréfiées, le fumier, les terres grasses, etc.

MUSCIVORE, adj. (du lat. *musca*, mouche; *voro*, je dévore). Ornithol. Qui se nourrit de mouches. La grive *muscivore* abonde cette année.

MUSCLE, s. m. (du lat. *musculus*; en gr. μύων; de μύειν, mouvoir). Anat. Organe plus ou moins rouge, composé de fibres qui sont sensibles, irritables, susceptibles de contraction, de relâchement, et destinées à l'exécution de tous les mouvements du corps. Aucun système organique n'approche du système musculaire pour la masse et le volume. Ses fibres, unies entre elles par du tissu cellulaire séreux pour former les muscles, et fixées immédiatement par l'intermédiaire soit des aponévroses, soit des tendons, aux parties molles ou solides, existent partout où il doit se produire un mouvement sensible. Les *muscles* de la tête. Les *muscles* des bras, des jambes. Les *muscles* du thorax. *Muscle* fléchisseur, extenseur. *Muscle* abaisseur, éleveur. Il n'y avait pas un *muscle* à son visage qui ne fût en action. (J. J. Rousseau.) L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux *muscles* du visage une contraction qui fait lire le caractère sur la figure. (De Ségur.) | On distingue deux sortes de *muscles* : les uns se contractant par la volonté, ceux des membres, par exemple; les autres, complètement soustraits à son influence, comme le cœur et les muscles des intestins. La sensibilité des muscles pour les impressions du dehors est assez faible; une épingle, qui a traversé la peau, peut être enfoncée profondément dans leur tissu sans causer de douleur; le cœur lui-même, mis à découvert, ne témoigne qu'un faible degré de sensibilité. Les muscles sont composés d'une partie charnue, épaisse, molle, rouge; et d'une autre partie blanche, d'un tissu plus serré, que l'on nomme tendon ou aponévrose, selon que cette partie est étendue en longueur, en manière de toile, ou qu'elle est allongée comme une corde. La partie charnue constitue essentiellement le muscle; quelques-uns même de ces organes en sont formés en totalité. | *Muscles de la vie animale*, Ceux qui meuvent les organes extérieurs. | *Muscles de la vie organique*, Ceux qui meuvent les organes intérieurs et ont leur exercice dans la vie végétative. | La saillie, la forme du muscle à la surface des différentes parties du corps. Ce peintre rend bien les *muscles*. Les *muscles* de la face, du cou, du thorax, etc., sont heureusement reproduits. | Le modelé lui-même des muscles dans la peinture ou dans la sculpture. *Muscles* bien étudiés. | Fig. *Cet homme a des muscles d'acier*, Il est doué d'une grande force.

MUSCLÉ, ÉE, adj. (du lat. *musculosus*, même signif.). Qui a de forts muscles, des muscles bien marqués. Comme il est *musclé*! Être bien *musclé*. Le lutteur masqué est bien *musclé*. | T. d'art. Dont les saillies musculaires sont rendues. Cette figure n'est pas assez vigoureusement *musclée*.

MUSCULAIRE, adj. (du lat. *muscularis*; de *musculus*, muscle). Qui appartient, qui a rapport aux muscles; qui est propre à ces organes ou qui participe de leur nature. Chair *musculaire*. Artères *musculaires*. Veines *musculaires*. | *Action musculaire*, Mouvement qu'exécutent les muscles, par l'effet des forces vitales. | *Fibres musculaires*, Les filets ou filaments qui constituent le muscle. | *Force musculaire*, La force motrice qui produit les mouvements propres aux muscles et qui communique leur action aux parties sur lesquelles ils s'attachent. | *Mouvement musculaire*, Les changements qui arrivent dans la situation ou les rapports d'un muscle par l'effet de la contraction ou du relâchement. | *Nerfs musculaires*, Tous les nerfs qui se distribuent et se terminent dans les muscles. | *Contraction musculaire*, Puissance qu'ont les muscles de se raccourcir et de se contracter pour déterminer les mouvements. | L'exercice de cette puissance. | *Système musculaire*, L'ensemble des muscles du corps.

MUSCULATION, s. f. Étude des mouvements volontaires comprenant la locomotion du corps et de ses parties; action des muscles en général.

MUSCULATURE, s. f. (du lat. *musculus*, muscle). État dans lequel se trouve le système musculaire. Une bonne *musculature*. | T. de beaux-arts. Ensemble des muscles du corps humain; effet général produit par les muscles dans une pose donnée; exécution par laquelle l'artiste rend cet effet. La *musculature* du *Laocoon*, des statues de Michel-Ange, du *Milon* de Pierre Puget, du *Spartacus* de Foyatier, etc. La *musculature* d'une statue d'Hercule.

MUSCULEUX, EUSE, adj. (du lat. *musculosus*, même signif.). Où il y a beaucoup de muscles; fortement musclé. Bras *musculeux*. Jambe *musculeuse*. | Dont les muscles font saillie et sont très-apparents. Homme *musculeux*. Constitution, nature *musculeuse*. Les hommes du Nord sont généralement *musculeux*. | Anat. Qui est ou qui approche de la nature du muscle. Tissu *musculeux*. Membrane *musculeuse*.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE, adj. (du lat. *musculus*, muscle; *cutis*, peau). Anat. Qui appartient à des muscles et à la peau. Nerf *musculo-cutané*.

MUSCULO-RACHIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *musculus*, muscle, et du gr. ῥάχις, épine dorsale). Anat. Qui aboutit à des muscles et au rachis. Artères *musculo-rachidiennes*.

MUSE, s. f. (du lat. *musa*, muse; fait du gr. μοῦσα, même signif.). Mythol. Chacune des neuf déesses qui, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux et principalement à l'éloquence et à la poésie. Le séjour des *Muses*. Invoquer les *Muses*. Être inspiré par les *Muses*. Être favorisé des *Muses*. La *muse* de l'histoire, de l'épopée, de la tragédie, etc. On donnait parfois aux Muses prises toutes ensemble le nom de *Piérides*, tiré du mont Piérius ou de la Piérie, contrée de la Thrace. La mythologie a peu d'histoires plus embrouillées que celles des Muses; on varie sur leur origine et sur leur nombre, sur leurs noms et sur leurs attributs. Elles étaient trois d'abord : la Mémoire, Μνήμη, la Méditation, Μελέτη; le Chant, Ἀοιδή. Elles furent quatre ensuite, puis cinq, puis sept, puis huit, puis enfin neuf. Quelle a été la cause de cet accroissement? Les progrès mêmes de la civilisation. La première allégorie des trois Muses n'a trait qu'à la poésie et à la musique. D'autres développements de l'intelligence, de nouvelles applications des facultés humaines, donnèrent lieu à d'autres personnifications et firent naître des sœurs aux Muses. Celles-ci étaient déjà neuf au temps d'Hésiode, qui les dit filles de Jupiter et de Mnémosyne, nées en Piérie et habitantes de l'Olympe, qu'elles charment de leurs accords. Le poète les nomme toutes dans ces vers :

Κλίω τ', Εὐτέρπη τε, Θάλειά τε, Μελπομένη τε,
Τερψιχόρη τ', Ἐρατώ τε, Πολύμνιά τ', Οὐρανίη τε,
Καλλιόπη τε.

(HÉSIODE, *Théogonie*.)

Clio est la muse de l'histoire; *Euterpe*, celle de la musique; *Thalie*, celle de la comédie; *Melpomène*, celle de la tragédie; *Terpsichore*, celle de la danse; *Érato*, celle de la poésie; *Polymnie*, celle de la poésie lyrique et du geste; *Uranie*, celle de l'astronomie; *Calliope*, celle de la poésie épique et de l'éloquence. Il est évident que toutes les productions de l'esprit humain ne sont pas représentées dans le chœur des Muses, et qu'on pourrait sans peine ajouter à la nomenclature de ces déesses. Elles étaient conduites par Apollon, leur instituteur et surnommé pour cette raison *Musagète* ou *conducteur des Muses*. Le même surnom avait été donné à Hercule, considéré comme chargé de protéger les Muses, allégorie qui donnait aux héros le soin de défendre les poètes contre leurs ennemis, et aux poètes, celui de défendre les héros contre l'oubli. On a proclamé chastes les neuf sœurs, parce que la pureté des mœurs est indispensable à l'homme qui veut faire passer dans ses œuvres toute la plénitude de son génie. Toutefois, cette chasteté des Muses est douteuse, au rapport des mythologues. Si elles échappèrent à Pyrénée, roi de Daulis, qui voulait attenter à leur honneur; si elles s'attachèrent des ailes pour fuir du palais où il les avait enfermées, toutes cédèrent à des amants moins emportés et plus aimables. Clio eut d'Apollon ou de Magnès le poète Linus; Euterpe donna le jour à Rhésus; Thalie, à Palœphotes; Melpomène, Érato et Terpsichore sont considérées tour à tour comme mères des syrènes; Calliope, comme mère d'Orphée, etc. Une opinion assez reçue dans l'antiquité, c'est que chacune des Muses animait une sphère. Uranie avait dans son domaine toute la voûte céleste; Polymnie était l'âme

Muses.

de Saturne; Terpsichore, de Jupiter; Clio, de Mars; Melpomène, du Soleil; Érato, de Vénus; Euterpe, de Mercure; Thalie, de la Lune. Dans les idées pythagoriciennes, les âmes descendaient de ces sphères, et l'on croyait que, venant de celle qu'animait telle ou telle muse, ces âmes avaient des aptitudes particulières émanant de cette muse. On épia, en conséquence, les conjonctions des planètes au moment de la naissance; on en tira des prédictions, et l'on provoqua dans le monde les rêveries de l'astrologie judiciaire. | Fig. *Les nourrissons, les favoris, les amants des Muses*, Les poètes. | S'emploie pour Poésie. La *muse* latine. La *muse* grecque. | Au pluriel, il est usité dans le même sens, et aussi comme synonyme de *Belles-lettres*. Cultiver les *muses*. Les *muses* grecques. Les *muses* latines. Les *muses* françaises. | Inspiration poétique. Le malheur de ma *muse*. (Ch. Nodier.) La *muse* ne lui accorde pas facilement ses faveurs. | Génie de chaque poète. Les produits de ma *muse*. Sa *muse* en arrivant ne met pas tout en feu. (Boileau.) | Qualité, caractère de ce génie. *Muse* froide, sensible, folle, stérile, vénale. La *muse* de Corneille est héroïque, sublime, celle de Racine est tendre et passionnée.

Le mal est qu'en rimant ma *muse* un peu légère
Nomme tout par son nom et ne saurait se taire.
(BOILEAU.)

MUSEAU, s. m. (pron. *muzo*; du bas lat. *musellus*, même signif.). Partie de la tête, chez certains animaux, qui comprend la gueule et le nez, et qui se nomme ainsi quand les mâchoires sont saillantes et avancées. *Museau* de chien, de renard, de loup. La spinache a le *museau* avancé en forme de tube. (Lacépède.) | Par mépris ou par plaisanterie, Visage, face, figure. Montrer son *museau*. Donner sur le *museau*. | Ironiq. *Voilà encore un beau museau, un plaisant museau*, En parlant d'un homme qui veut faire l'agréable et qui ne réussit qu'à déplaire. | Ichthyol. *Museau long*, Poisson du genre gymnote. | *Museau pointu*, Poisson du genre raie. | T. de na-

vig. L'avant d'un bateau foncet. Le *museau* du bateau est élégant. | Technol. Partie du panneton d'une clé.

MUSÉE. Plusieurs grands hommes de la Grèce, poètes et philosophes, ont porté ce nom. Le plus ancien, surnommé l'*Athénien*, fils, suivant les uns, d'Eumolpus, suivant les autres, de Linus ou d'Orphée, vivait dans l'âge mythique, à une époque incertaine. On lui devait des hymnes, dont les titres seuls nous sont restés. Mais nul n'a peut-être plus honoré le nom de *Musée* que l'auteur du poème d'*Héro et Léandre*, et qui est surnommé *le Grammairien* dans les manuscrits. Il paraît avoir vécu vers le milieu du ve siècle après J. C.

MUSÉE, s. m. (pron. *muzé*; du lat. *museum*, de *musa*; rad. gr. μοῦσα, muse). Lieu destiné soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions ou les débris des monuments. | Toute collection d'objets rares ou précieux appartenant aux sciences, aux arts ou même à l'industrie. Cette dénomination était affectée par les anciens aux lieux où se réunissaient les philosophes et les artistes pour conférer ensemble et discuter sur les matières soumises à leur appréciation : tel était le musée ou muséum d'Alexandrie. V. MUSÉUM. Athènes possédait aussi un musée, ou plutôt un temple consacré aux Muses, et bâti en face de la citadelle. Les temples de Delphes et de Samos, encombrés des richesses de toutes les nations, pouvaient à bon droit passer pour des musées. Les précieuses collections de l'antiquité furent en partie détruites par l'avidité romaine, et elles disparurent entièrement sous les coups des Barbares. Ce ne fut qu'à l'époque de la Renaissance qu'on vit refaire des collections d'objets d'art; il s'est formé depuis trois siècles des musées publics par toute l'Europe. Ceux d'Italie sont les plus riches en chefs-d'œuvre du premier ordre. Nous citerons le musée de Florence et le musée du Vatican, à Rome. L'Angleterre compte son musée d'Oxford et son musée Britannique de Londres; l'Allemagne, ceux de Berlin, de Dresde, de Munich, de Cassel, de Weimar, de Stuttgardt. Madrid, Turin, Saint-Pétersbourg, Copenhague, Upsal, ont aussi de beaux musées. Mais c'est la France, et Paris surtout, qui possède les musées les plus riches et les plus importants. La Révolution française ouvrit, le 10 août 1793, le musée de la grande galerie du Louvre, où furent d'abord exposés 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles. Le 28 thermidor an v (15 août 1794), eut lieu, dans la salle d'Apollon, au Louvre, l'ouverture d'un musée de dessins. Le musée des Antiques, qui eut la même origine que les deux précédents, éprouva de grandes pertes en 1815; cependant on y admire encore de magnifiques morceaux de sculpture antique, tels que *la Vénus de Milo, la Diane chasseresse, le Gladiateur, la Polymnie*, etc. D'autres musées ont été établis au Louvre par les gouvernements qui se sont succédé depuis la fin du premier empire français. Le *Musée du Moyen Age et de la Renaissance* se compose de neuf grandes salles renfermant une foule d'objets curieux appartenant aux époques indiquées. Le *Musée Égyptien*, très-riche, est de l'époque de Charles X. Le *Musée Espagnol* est dû à Louis-Philippe. Le *Musée naval*, situé dans la partie septentrionale du Louvre, contient des modèles de navires de guerre à voiles et à vapeur, des objets servant à l'équipement et à l'armement d'une flotte, les plans en relief des principaux ports de France, etc. Le *Musée d'artillerie*, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique, est un précieux dépôt des armes de tous les temps et de tous les pays. Le Conservatoire des arts et métiers possède aussi un musée curieux, composé de quinze pièces, galeries ou vestibules, dans lesquels sont rangés avec ordre tous les objets, instruments ou modèles mécaniques servant aux arts et métiers, ainsi qu'une foule de dessins relatifs à l'industrie. L'*École des Mines*, enfin, renferme un musée composé de toutes les productions minérales de l'univers, divisées en deux parties, celles de la France et celles des autres parties du monde. Plusieurs villes des départements possèdent aussi des musées, parmi lesquels nous plaçons en première ligne celui du palais de Versailles, fondé par Louis-Philippe. Viennent ensuite ceux de Lyon, de Marseille, de Rouen, d'Orléans, de Dijon, d'Autun, de Grenoble, de Besançon, d'Angers, etc. Fonder un *musée*. Enrichir un *musée*. Visiter un *musée*. | Se dit d'une société de savants ou d'artistes qui se réunissent dans un musée. | Petite colline d'Athènes, sur laquelle était un temple consacré aux Muses. | Titre des ouvrages qui renferment les gravures et la description des objets d'art rassemblés dans un musée. Les *Musées* d'Italie, par Viardot. Les *Musées* d'Espagne, par le même. Le *Musée* Bourbon, de Naples, renferme un grand nombre d'obscénités. Le *Musée* Pio-Clémentin, de Visconti.

MUSÉES, s. f. pl. Fêtes instituées en l'honneur des Muses, dans quelques villes de la Grèce.

MUSELÉ, ÉE, adj. Qui porte une muselière; qui a le museau retenu par une muselière, de telle sorte qu'il ne puisse mordre ni manger. Chien *muselé*, non *musclé*. Ours *muselé*. | Fig. Se dit d'un homme qu'on a mis dans l'impossibilité de nuire par ses discours ou autrement. Le clergé est enfin *muselé*.

MUSELER, v. a. Mettre une muselière à un animal. *Museler* un chien, un loup, un ours. *Museler* un cheval. Il y a des règlements de police qui ordonnent de *museler* les chiens à l'époque de l'année où ils risquent de devenir enragés. | Fig. Empêcher de parler, de nuire. *Museler* un calomniateur. *Museler* quelqu'un qui cherche à nuire, à faire du mal.

MUSELIÈRE, s. f. (du bas lat. *musellus*, museau, ou de l'ital. *musoliera*, muselière). Tout ce qui se met au museau, à la gueule ou à la bouche d'un animal pour l'empêcher de mordre, de paître, de manger, de brouter, de boire, de téter, etc. La muselière prend le museau de manière à empêcher que les mâchoires ne puissent s'ouvrir. Elle consiste le plus souvent en un assemblage de lanières de cuire disposées en étui, propres à recevoir le museau de l'animal, et prolongées jusque derrière la tête, où elles se fixent au cou, pour que l'appareil soit maintenu en sa place. | Bride qui se passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière.

MUSÉOGRAPHE, s. (du gr. μουσαῖον, musée; γράφω, j'écris). Auteur de la description d'un ou de plusieurs musées. Celui, celle qui écrit sur les musées. Ceux qui font les comptes rendus des expositions des beaux-arts sont des *muséographes*.

MUSER, v. n. (de l'ital. *musare*, être oisif; tenir le museau levé comme font les bestiaux qui ne paissent pas). Famil. Badauder, lanterner, passer son temps sans rien faire de sérieux; s'amuser à des riens. Il ne fait que *muser*. Les enfants *musent* souvent au lieu d'étudier. | Prov. *Qui refuse muse*, Celui qui refuse une offre aura à s'en repentir. | T. de vénerie. Se dit du cerf qui est près d'entrer en rut.

MUSERIE, s. f. Famil. Action de muser. | Niaiserie, fadaise, sottise. Peu usité.

MUSEROLLE, s. f. (de *musellus*, museau). Partie de la bride d'un cheval qui se met au-dessus du nez et contient la mâchoire supérieure.

MUSETTE, s. f. (dim. de *muse*; ou bien dérivé de *Collin Muset*, jongleur du XIIIe siècle, auquel on en a attribué l'invention.) Instrument de musique à anches et à vent. Son origine est très-ancienne. La mythologie la fait remonter à Pan, Faune et Marsyas. Diodore de Sicile prétend que ce fut le berger sicilien Daphnis qui inventa cet instrument champêtre et chanta ces vers qu'on appelle *bucoliques*. La *musette* se compose d'une peau qui s'enfle au moyen d'un soufflet qui fait partie de l'instrument, d'un bourdon et d'un ou deux chalumeaux. Elle ressemble beaucoup à la cornemuse; le bourdon seul est différent; il porte quatre anches sur un cylindre, dont on ouvre et dont on ferme les trous ou rainures par des morceaux de bois ou d'ivoire que l'on nomme *layettes*. Son chalumeau a onze trous, dont quelques-uns, que les doigts ne pourraient atteindre, sont bouchés par une clé mobile. Jouer de la *musette*. Danser au son de la *musette*. La *musette* a un timbre aigre et criard, mais qui s'allie bien au caractère des danses de la campagne; son échelle embrasse trois octaves. | Air composé pour la musette ou qui convient à cet instrument. Chanter, jouer, danser une *musette*. | Fig. *Jouer de la musette*, Se dit plaisamment pour Boire, dans les pays où le vin est renfermé dans des outres. | Nom vulgaire de la *musaraigne commune* et de l'*alouette des bois*. | Technol. Défaut du papier produit par une bulle d'air comprimée entre la feuille et le feutre.

MUSÉUM, s. m. (pron. *muzéome*; mot latin fait du gr. μουσαῖον, même signif.). Dans l'antiquité, École célèbre de philosophie et de grammaire, sorte d'académie ou réunion de savants et de littérateurs, que fonda Ptolémée Sôter, dans la ville d'Alexandrie. | Palais où se rassemblaient les membres du muséum. Tout auprès se trouvait la bibliothèque d'Alexandrie, qui contenait 400.000 volumes. | Nom donné aujourd'hui à de vastes établissements destinés à contenir les productions les plus intéressantes de la nature ou de l'art. Le *muséum* Britannique. Pour les collections d'objets d'art, on dit plutôt en France *Musée*. | *Muséum d'histoire naturelle*, Riche collection d'objets d'histoire naturelle formée à Paris. Le *Muséum d'histoire naturelle* se compose de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement les collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin dont plusieurs parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture; de serres chaudes et de serres tempérées; d'une ménagerie d'animaux vivants; d'une bibliothèque d'histoire naturelle, et d'amphithéâtres pour un enseignement des plus étendus et des plus complets. L'idée première de cet établissement est due à Héronard, médecin de Louis XIII (1626). Bouvard et Guy-Labrosse, deux autres médecins du roi, achetèrent, en 1633, un terrain sur les bords de la Bièvre, et Labrosse y fit construire des bâtiments et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle. C'est ce qui a été appelé depuis le *Jardin des Plantes*, et c'est par un décret du 10 juin 1793 que le cabinet d'histoire naturelle prit le nom de Muséum. Le bâtiment a deux étages et une façade longue de 97 mètres. On y voit des collections de reptiles, poissons, quadrupèdes, oiseaux, insectes, coquillages, etc. Il existe aussi une magnifique galerie pour la collection géologique, minéralogique et botanique. Dans la dernière se trouve une collection de fruits de tous les pays, imités en cire ou en plâtre. Le cabinet d'anatomie comparée, fondé en 1775 par Daubenton, est une des parties les plus curieuses du Muséum. La bibliothèque de cet établissement contient plus de 10,000 volumes et une belle collection de dessins.

MUSICAL, ALE, adj. (du lat. *musicus*, même sens). Qui appartient à la musique, qui est propre à la musique. Langage *musical*. Art *musical*. Lecture *musicale*. Théorie *musicale*. Méthode *musicale*. Exercices *musicaux*. Études *musicales*. | Qui forme de la musique, qui a le rhythme de la musique; mélodique. Chant *musical*. Phrase *musicale*. | Qui marque les sons musicaux. Note *musicale*. | Qui a rapport à la musique. Enseignement *musical*. Culture *musicale*. Facultés *musicales*. Organisation *musicale*. Avoir un sens *musical* exquis. | Où l'on fait de la musique. Matinée, soirée *musicale*.

MUSICALEMENT, adv. Relativement à la musique; conformément aux règles de la musique. Procéder *musicalement*.

MUSICIEN, IENNE, s. (pron. *muzisien*; du lat. *musicus*, même signif.). Celui, celle qui sait l'art de la musique. Bon, excellent, habile *musicien*. Fort *musicien*. Savante *musicienne*. L'art du *musicien* ne peut imiter les objets, mais l'impression qu'ils font. (Boiste.) | Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. L'Italie, l'Allemagne et la France sont les pays qui ont produit le plus de *musiciens*. *Musicien* de l'Opéra, du Théâtre-Italien. Une *musicienne* de concert. *Musiciens* ambulants. Mozart, Gluck, Beethoven, Weber, Meyerbeer, Schubert, sont de grands *musiciens* allemands; Palestrina, Scarlati, Porpora, Rossini, Pacini, Donizetti, Bellini, Verdi, sont les plus illustres musiciens d'Italie; les musiciens français les plus célèbres sont : Lulli, Rameau, Dalayrac, Grétry, Méhul, Boïeldieu, Hérold, Auber, etc. L'homme qui veut devenir *musicien* doit posséder à fond le mécanisme de son art. Il doit suivre un plan d'études qui, des premiers éléments, le conduise jusqu'à la partie transcendante de la musique. S'il veut être exécutant, ou chanteur ou instrumentiste, il doit faire son choix et étudier dans tous les détails celui des organes musicaux auquel il s'arrêtera. S'il se propose de devenir compositeur, il doit s'appliquer à l'étude de la mélodie, qui marche de front avec celle de l'harmonie ou de l'accompagnement; ensuite, il passe au contre-point simple et composé, à l'imitation, à la fugue ou canon. Arrivé à ce point, il doit faire une étude spéciale des organes de la musique, non à la manière de l'exécutant, mais simplement pour en connaître l'étendue, les facultés et les effets. | Celui, celle qui est naturellement organisé pour sentir vivement la musique. Être *musicien* sans avoir appris la musique. | Par extens. Se dit quelquefois des oiseaux chanteurs. Si le rossignol est le chanteur des bois, le serin est le *musicien* de la chambre. (Buffon.) | S. m. Ornithol. Nom de deux oiseaux d'Amérique, le *musicien de Cayenne* et le *musicien de Saint-Domingue*; dont le chant est une espèce d'intonation régulière.

MUSICO, s. m. On appelle ainsi, en Belgique et en Hollande, certain lieu où les pauvres gens et les matelots vont boire, fumer, entendre la musique et se divertir avec des prostituées. Aller au *musico*. Hanter les *musicos*. N'allez pas dans les *musicos*.

MUSICOMANIE, s. f. (du gr. μουσική, musique; μανία, folie). Pathol. Manie qui consiste en un goût passionné pour la musique.

MUSIQUE, s. f. (du lat. *musica*, même signif.; rad. gr. μοῦσα, chant; d'où l'expression μουσική τέχνη, ou simplement μουσική, art du chant). L'art de produire par des combinaisons de sons, des impressions agréables à l'oreille. La *musique* est

aussi naturelle à l'homme que la parole; elle semble destinée à embellir son existence. La peinture est plus près de la nature; la *musique* tient plus à l'art humain. (J. J. Rousseau.) Inséparable de la poésie, la *musique* en empruntait les charmes, ou plutôt elle lui prêtait les siens. (Barthélemy.) De tous les beaux-arts, la *musique* est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme. (Mme de Staël.) | Étude des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie. Connaître, savoir la théorie de la *musique*. Être fort sur la *musique* sans savoir ni solfier, ni jouer d'aucun instrument. | Connaissance des différents rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au faible, dont les sons se trouvent susceptibles. Dans ce sens, on dit aussi : *Musique théorique, musique spéculative*. | L'art de composer ou d'exécuter en musique; la composition ou l'exécution elle-même. Il avait pris des leçons de *musique* de Haydn. Il eut pour maître de *musique* Beethoven. Être dans une classe de *musique* au Conservatoire. Composer de la *musique*. Faire de bonne et belle *musique*. Mettre des vers en *musique*. Composer la *musique* d'un opéra. C'est Méhul qui composa la *musique* du *Chant du Départ*, dont les vers étaient de Chénier; pour *la Marseillaise*, Rouget de l'Isle trouva tout d'inspiration, paroles et *musique*. *Musique* savante, correcte, faible, mal écrite. *Musique* simple, vive, expressive, grave, sonore, bruyante, mélodieuse, céleste. *Musique* italienne, allemande, française. *Musique* de piano, de violon, de harpe, etc. *Musique* religieuse, dramatique. *Musique* militaire. *Musique* d'église, de scène, de bal. Pour goûter les vers et la *musique*, il faut avoir l'esprit tranquille et du loisir. (Voltaire.) Ils célèbrent un grand nombre de fêtes dont l'éclat est rehaussé par le concours de la danse et de la *musique*. (Barthélemy.) Chaque peuple a une *musique* qui lui est propre; cette *musique* a constamment une analogie remarquable avec le climat, le langage, les mœurs, le caractère, les opinions de la nation à laquelle elle appartient. (Fourn.) | Produits de l'art musical. Marchand de *musique*. Éditeur de *musique*. | Écriture musicale. *Musique* gravée. *Musique* copiée. | *Notes de musique*, Signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. | *Instrument de musique*, Instrument avec lequel on exécute de la musique. | Compagnie de musiciens, orchestre. *Musique* de régiment. La *musique* d'une chapelle. | Fig. Certains sons agréables, ou désagréables. La voix de cette femme est une délicieuse *musique*. Les criailleries de cet enfant nous font là une étrange *musique*. | Par extens. Synonyme de *mélodie* et *d'harmonie*. Il existe une *musique* de style, qu'il faut absolument sentir pour pouvoir bien écrire. Les beaux vers sont la *musique* de l'âme. (Voltaire.) | Dans l'antiquité, ce mot signifia la Réunion des beaux-arts, auxquels présidaient les Muses. | Hist. nat. Espèce de coquille du genre volute qui est réglée comme un papier de musique. Il en existe plusieurs variétés. | Les Égyptiens représentaient hiéroglyphiquement la musique par une langue et quatre dents, etc.; sans hiéroglyphes, par une femme dont la robe est semée d'instruments et de livres notés. Chez les Grecs, on reconnaît la *Musique* à la lyre d'Apollon qu'elle tient et aux divers instruments qui sont à ses pieds. | La musique est aussi une science physico-mathématique, puisque l'élément qui la constitue est essentiellement du domaine de la physique, tandis que les calculs et opérations de divers genres auxquels donnent lieu les vibrations sonores, et même divers procédés en usage dans la composition la rattachent aux mathématiques. Mais, en général, ce n'est point sous cet aspect qu'elle est étudiée par les musiciens de profession. Les artistes ont adopté pour leur usage la division en *musique vocale* et *instrumentale*, avec autant de sous-divisions qu'en demande chacune de ces deux branches. Ces sous-divisions s'établissent d'abord en raison de certaines convenances auxquelles le goût veut que le compositeur se soumette, par suite des circonstances qui donnent naissance à ses travaux, des lieux où ils seront entendus et des auditeurs qui auront à les juger. De là suit la distinction de trois principaux genres de musique, dont chacun exige une sorte d'idée et une forme de développement analogue à sa destination : *musique d'église, de théâtre, de chambre*. | L'étude de la musique a manqué jusqu'à notre époque de méthodes faciles. La notation inventée par Guy d'Arezzo n'a jamais été très-propre à faire promptement et aisément de bons lecteurs. Cela a sans doute beaucoup nui à la vulgarisation de la musique, qui n'a donné qu'un nombre fort restreint de virtuoses, et dont l'enseignement public ne s'est introduit qu'à grand'peine et en surmontant d'énormes difficultés. Rousseau fut le premier qui songea à se débarrasser du mauvais système d'écriture musicale dont on s'était servi jusqu'alors; mais il fut détourné de son projet d'innovation par Rameau, qui lui fit des objections malgré lesquelles, plus tard, Gallin reprit l'idée de la notation en chiffres, et travailla avec ardeur à obtenir une simplification qui plaçât la lecture musicale au même rang que la lecture des autres langues. Après lui sont venus Aimé Paris, sa sœur Nanine Paris, dont les travaux considérables ont fait faire de grands pas à la méthode, et enfin Émile Chevet, qui s'est fait l'ardent apôtre de ce progrès. Son enseignement rectifie une foule d'erreurs commises par les anciennes méthodes, soit dans la théorie, soit dans la pratique; il a pour résultat de faire, en très-peu de temps, de tous les élèves d'un cours, des lecteurs capables de déchiffrer à première vue et de chanter ainsi des morceaux d'ensemble; ce que le vieil enseignement n'a jamais pu obtenir. Émile Chevé a trouvé beaucoup de résistance à la propagation de sa méthode; mais, à force de persistance, il a fini par la faire accepter.

MUSIQUER, v. n. T. de plaisanterie. S'est dit pour Faire de la musique. Nous *musiquâmes* tous les jours au clavecin du prince. (J. J. Rousseau.)

MUSOPHAGE, s. m. (du lat. *musa*, bananier ou banane, et du gr. φάγω, je mange). Ornithol. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des lévirostres. | Espèce du genre touraco.

MUSPELHEIM, s. m. Mythol. scand. Le monde du feu, la région où règne Surtar le Noir. Ce dieu doit venir, à la fin du monde, et livrer l'univers aux flammes, après avoir vaincu tous les dieux.

MUSQUÉ, ÉE, adj. (rad. *musc*). Parfumé avec du musc. Toilette *musquée*. Gants *musqués*. Homme *musqué*. Femme *musquée*. | Par extens. Chargé de parfum, trop parfumé, en parlant d'un homme ou d'une femme. Elle ne se croit jamais assez *musquée*. | Dont l'odeur ou la saveur offre quelque analogie avec celle du musc; dont l'odeur ou la saveur est parfumée. Poire *musquée*. Mauve *musquée*. Canard *musqué*. | Fig. et famil. Qui a trop de recherche, d'affectation. Poète, écrivain *musqué*. Style *musqué*. Phrases *musquées*. | *Comédie musquée*, Pièce dont le dialogue manque de naturel, tombe dans l'affectation et est semé de petits traits d'un esprit maniéré. | *Paroles musquées*, Paroles obligeantes et flatteuses. | *Fantaisies musquées*, Fantaisies de jolie femme, caprices singuliers et bizarres. | *Messe musquée*, La dernière messe, celle où vont à l'ordinaire les femmes élégantes, les cocottes et les petits crevés.

MUSQUER, v. a. (rad. *musc*). Parfumer avec du musc. *Musquer* sa garde-robe. *Musquer* de la peau. *Musquer* des gants. | SE MUSQUER, v. pr. Se parfumer avec du musc. Cette femme *se musque*.

MUSSAF, s. m. Prière que les Juifs sont dans l'usage de faire le jour du sabbat, le premier jour de chaque mois et le premier jour de l'année.

MUSSE, s. f. (du lat. *mussare*, parler à voix basse). Écon. rur. Endroit où l'on met les oies et les canards. | T. de vénerie. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier. | Hist. nat. Genre de madrépores.

MUSSELLEM, s. m. (pron. *muselème*; mot turc). Soldat d'une ancienne milice turque. Les *mussellems* formaient un corps d'élite et étaient pourvus de bénéfices militaires francs de tout impôt.

MUSSER, v. a. (du lat. *mussare*, parler à voix basse, ou se taire, parce que celui qui se cache a besoin de garder le silence pour n'être pas découvert). S'est dit pour Cacher. Il faut *musser* ma faiblesse sous ces grands crédits. (Montaigne.) | SE MUSSER, v. pr. Se cacher. En cette chose qu'elles *se mussent*, les femmes se contraignent et dissimulent en la vue et en présence de leurs maris. (Rabelais.)

MUSSET (ALFRED DE). Poète, né à Paris en 1810, mort en 1857. Après avoir essayé diverses carières, médecine, droit, banque, peinture, il ne sentit de goût que pour les lettres. Il publia, dès 1831, des poésies diverses qui révélèrent son talent, composa, à partir de 1833, de charmants *Proverbes*, dont plusieurs ont été joués avec succès (*Un Caprice*, *Il ne faut jurer de rien*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *le Chandelier*); donna, en 1835, *Un spectacle dans un fauteuil*, nouveau recueil de vers, et publia dans les années suivantes *les Confessions d'un enfant du siècle*, roman qui paraît être sa propre histoire, puis des *Contes* et des *Nouvelles* remarquables, par le style comme par l'intérêt (*les Deux maîtresses*, *Frédéric et Bernerette*, *Histoire d'un merle blanc*), et donna en 1850 un dernier recueil de poésies qui mit le sceau à sa réputation. L'Académie française l'admit dans son sein en 1852. Il fut successivement bibliothécaire au ministère de l'Intérieur, puis au ministère de l'Instruction publique. Néanmoins, sans fortune personnelle et aimant la dépense, il vécut toujours dans la gêne. Ardent au plaisir et incapable de maîtriser ses penchants, il abrégea sa vie par ses excès et s'éteignit dans une vieillesse prématurée. Les œuvres d'Alfred de Musset se ressentent de l'imitation de Byron; elles offrent un mélange d'ironie et de lyrisme, de profondeur et de frivolité. Matérialiste audacieux dans ses premiers écrits, on le voit plus tard hésiter entre un scepticisme railleur et un enthousiasme vrai : ses dernières productions sont empreintes d'une grâce mélancolique et témoignent de certaines aspirations morales. Après avoir été un des plus aventureux champions du romantisme, il en railla les écarts et le désavoua même dans son discours de réception à l'Académie. Ses vers, quelquefois incorrects, sont, en général, remarquables par l'aisance du rhythme et par le coloris; sa prose rappelle la netteté de Voltaire.

MUSSITATION, s. f. (pron. *musitasion*; du lat. *mussitatio*, même sens; de *mussitare*, murmurer). Méd. Trouble de la parole qu'on observe dans certaines maladies, et qui consiste dans une espèce de murmure confus, provenant de la difficulté qu'éprouve le malade à parler, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies; elle accompagne souvent le délire.

MUSSOLE, s. m. Conchyliol. Coquillage appelé communément *Arche de Noé*.

MUSTAPHA. Quatre sultans de ce nom ont régné sur la Turquie. | *Mustapha Ier*, fils de Mahomet III, fut proclamé padischah, en 1617, après la mort d'Achmet Ier, son frère, qui ne laissa que des enfants en bas âge; mais, incapable de gouverner, il fut précipité du trône au bout de quatre mois. Cinq ans après, les janissaires, ayant renversé son successeur Othman II, proclamèrent de nouveau Mustapha, qui, au bout d'un an, fut déposé une seconde fois et étranglé (1623), à l'âge de cinquante-quatre ans. | *Mustapha II*, fils de Mahomet IV, succéda, en 1695, à Achmet II. En 1703, ce sultan céda le trône à son frère Achmet III. | *Mustapha III*, l'aîné des fils d'Achmet III, succéda, en 1757, à son cousin Othman III, qui l'avait tenu renfermé pendant vingt-sept ans. Il mourut en 1774, à l'âge de cinquante-huit ans. | *Mustapha IV*, fils aîné d'Abdoul-Hamid, fut tiré du sérail et porté au trône par la Révolution, qui, en 1807, en précipita Sélim II, son cousin-germain. Mustapha VI fut renversé, le 28 juillet 1808, par Mustapha-Baïractar, pacha de Rutschuk, qui fit monter sur le trône Mahmoud II, frère du sultan qui venait d'être déposé. Un mouvement ayant éclaté en sa faveur le 14 novembre de la même année, on l'étrangla dans la même prison qui avait été occupée par Sélim.

MUSULMAN, ANE, s. (de l'arabe *muslim*, vrai croyant). Sectateur de la religion de Mahomet, sans distinction de race et de secte. Ce nom paraît avoir été emprunté aux Persans. Un *musulman*. Une *musulmane*. Se faire *musulman*. Chaque *musulman* doit faire le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration. (Encycl.) | Adjectiv. Qui appartient aux Mahométans, qui concerne les Mahométans ou l'islamisme. Rite *musulman*. Religion *musulmane*. Les nations *musulmanes*. La civilisation de l'Europe occidentale exerce, de nos jours, une influence réformatrice très-marquée sur la civilisation *musulmane*, dont l'état stationnaire annonce la décadence. V. ISLAMISME et MAHOMÉTAN.

MUSURGIE, s. f. (du gr. μοῦσα, chant; ἔργον, ouvrage). T. de mus. Art d'employer à propos les consonnances et les dissonnances.

MUTA. Mythol. rom. Déesse du silence, mère des dieux lares. C'était une naïade à laquelle Jupiter ôta la parole à cause de son indiscrétion. Mercure, chargé de la conduire aux enfers, fut touché de sa beauté et l'épousa.

MUTABILITÉ, s. f. (du lat. *mutabilitas*; de *mutare*, changer). Qualité de ce qui est muable, sujet à changer. Tout change sur la terre, parce que tout suit la *mutabilité* de son origine. (Massillon.) | Inconstance. La *mutabilité* de nos désirs.

MUTACISME, s. m. (du lat. *mutesco*, je deviens muet; rad. *mutus*, muet). Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m*, *b* et *p*, qu'on substitue à d'autres.

MUTAGE, s. m. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfurique ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée, pour empêcher qu'elle ne fermente. | Tout moyen d'arrêter les progrès de la fermentation dans les liquides déjà plus ou moins vineux. Il y a divers procédés de *mutage*.

MUTATION, s. f. (pron. *mutasion*; du lat. *mutatio*, changement; de *mutare*, changer; rad. *mo-*

tare, mouvoir). Déplacement, changement. Faire une *mutation*. Subir une *mutation*. | Changement, modification, altération. Les fréquentes *mutations* qui arrivent dans l'atmosphère causent des maladies. | Révolution. Les grandes *mutations* ont presque toujours été causées par la mollesse ou la faiblesse des princes. (Bossuet.) Il a vieilli dans les trois précédentes acceptions. | Changement et remplacement d'une personne ou d'une chose par une autre. A chaque *mutation* de propriétaire foncier, il est dû un droit d'enregistrement. | L'inscription par laquelle on constate le changement et le remplacement d'une personne ou d'une chose par une autre. Écrire, porter une *mutation* sur un tableau, sur un registre. | Transmission. *Mutation* d'une propriété, d'une maison. Payer les droits de *mutation*.

MUTER, v. a. (du lat. *mutare*, changer). Technol. Faire un mutage; pratiquer l'opération du mutage. *Muter* du vin, du cidre, du moût.

MUTILATEUR, TRICE, adj. (du lat. *mutilator*, même signif.). Qui mutile, qui commet des mutilations. Censure *mutilatrice*. Interprète *mutilateur* et infidèle. | Se dit des choses par le moyen desquelles on mutile. Ciseaux *mutilateurs*. | Substantiv. Celui, celle qui mutile. *Mutilateurs* de tableaux, de statues, d'œuvres d'art. *Mutilateurs* de la pensée.

MUTILATION, s. f. (pron. *mutilasion*; du lat. *mutilatio*, même signif.). T. de chirurg. Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie extérieure du corps. *Mutilation* d'un bras, du nez, des oreilles. *Mutilation* horrible, cruelle, dangereuse. Toute *mutilation* énerve le corps et le défigure. (Voltaire.) Par combien de *mutilations* heureuses la chirurgie n'a-t-elle pas arraché à la mort des malheureux qui auraient été irrévocablement frappés. (Villerm.) | Autrefois, la *mutilation* était une peine fréquemment employée. Les Égyptiens enlevaient le nez à la femme adultère. Les Grecs coupaient la langue aux traîtres et aux faux-monnayeurs; ils arrachaient les yeux aux femmes adultères. Au moyen âge, le supplice de l'aveuglement était fréquemment infligé. En Suisse et dans le pays d'Avignon, le faux témoin et le blasphémateur perdaient le nez ou avaient la langue coupée. En Abyssinie, on désarticule les pieds et les mains aux voleurs. En France, la mutilation est depuis longtemps bannie de nos lois; elle n'avait été conservée par le code pénal que pour les parricides, qui avaient le poing coupé; cette partie du supplice du parricide a été elle-même abolie en 1832. La mutilation d'un individu par un autre est punie, en France, comme blessure grave. La mutilation volontaire pour s'exempter du service militaire est punie d'emprisonnement, et, après l'expiration de la peine, le mutilé est envoyé pour faire son temps de service dans une compagnie de pionniers. | Castration, chez les Turcs. *Mutilation* d'un enfant pour en faire un eunuque. | En parlant des productions de l'esprit et des œuvres d'art, Retranchement, coupure, bris, rupture, dégradation. *Mutilation* d'un ouvrage, d'une pièce. *Mutilations* opérées sur un drame par les censeurs. *Mutilation* de la pensée.

MUTILÉ, ÉE, part. (du lat. *mutilus* ou *mutilatus*; rad. du gr. μίτυλος, même signif.). Qui a subi un retranchement, une mutilation. Personne *mutilée*. Pièce *mutilée*. Livre *mutilé*. Statue *mutilée*. Tableau *mutilé* à coups de couteau. | Qui a subi la castration. Chien *mutilé*. Chat *mutilé*. | Fig. Qui est comme écourté, qui n'a pas l'étendue convenable, qui est estropié. Période *mutilée*. Phrase *mutilée*. Vers *mutilé*. | *Pensée mutilée*, Celle dont le sens n'est pas complet. | Bot. Brisé, broyé, déchiré par quelque accident. Feuilles *mutilées*. Racines *mutilées*. | Entom. Qui est court et paraît avoir été coupé. Se dit particulièrement des élytres. | Substantiv. Personne mutilée. On trouve en France plus de *mutilés* que partout ailleurs; cela prouve la supériorité de la chirurgie française.

MUTILER, v. a. (du lat. *mutilare*, même signif.). Couper un membre ou quelque partie extérieure du corps humain. *Mutiler* quelqu'un d'un bras, d'une jambe, d'une main, d'un doigt. | Estropier. Le pistolet se brisa et lui *mutila* la main droite. | Faire subir la castration. La jalousie des Orientaux les porte à *mutiler* les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes. *Mutiler* un chien, un chat, un cheval. | Par extens. Briser, endommager, dégrader. *Mutiler* une statue, un tableau, une colonne ou son chapiteau. Quel est le peintre qui souffrirait qu'on *mutilât* ses tableaux? (Voltaire.) | Fig. Retrancher des choses essentielles d'un ouvrage d'esprit, y faire des retranchements de nature à en altérer le sens. En voulant abréger son poème, il l'a *mutilé*. La censure a *mutilé* cette pièce. | Absol. Les censeurs *mutilent* par esprit de zèle. | SE MUTILER, v. pr. Se faire à soi-même une mutilation; se châtrer. Origène *se mutila* dans une pieuse frénésie. Ce jeune homme *s'est mutilé* la main pour se rendre impropre au service militaire. | S'estropier. *Se mutiler* en faisant une chute sur un instrument tranchant. Il *s'est mutilé* dans un engrenage.

MUTILLAIRES, s. m. pl. Entom. Tribu des hyménoptères porte-aiguillon, qui a pour type le genre mutille. Les *mutillaires*.

MUTILLE, s. f. (du lat. *mutilatus*, mutilé, parce que les insectes de ce genre, surtout les femelles, sont privés d'ailes, ou qu'ils les perdent facilement). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des hétérogynes, voisins des fourmis. Les *mutilles*.

MUTIN, INE, adj. et s. (du lat. barb. *motinus*, remuant; de *movere*, mouvoir). Têtu, capricieusement obstiné, remuant, querelleur. Enfant *mutin*. Esprit *mutin*. Caractère *mutin*. | Insoumis, séditieux. Écoliers *mutins*. Peuples légers et *mutins*. De tes moines *mutins* réprimer l'entreprise. (Boileau.) | Fig. Vif, éveillé, piquant. Air, visage *mutin*. Yeux *mutins*. | Substantiv. Celui, celle qui est têtu, capricieusement obstiné, remuant, querelleur. C'est un *mutin*. Faire le *mutin*. Voyez la petite *mutine*! | Séditieux. Les *mutins* se rendirent les maîtres du camp. Les *mutins* n'oseraient soutenir ma présence. Les *mutins* brisèrent les vitres de l'archevêché.

MUTINÉ, ÉE, part. Soulevé, révolté. Écoliers *mutinés*. Les troupes *mutinées* massacrèrent tous leurs officiers. Peuple *mutiné*. | Se dit des parties du corps.

Il a même cassé, d'une main *mutinée*,
Des vases dont la belle ornait sa cheminée.
(MOLIÈRE.)

| Fig. et poétiq. Agité. Les flots, les vents *mutinés*. Puis-je régler les vents et les flots *mutinés*? (Genest.)

MUTINER (SE), v. pr. Se révolter, faire du tumulte, de la sédition. Le peuple *se mutine*. Les troupes *se mutinèrent*. | Se dépiter. Cet enfant est un petit diable; il *se mutine* vingt fois le jour. | Faire le mutin. | Fig. et poétiq. Se dit des vents, des flots. Les flots *se mutinent*; les vagues déferlent avec emportement contre les flancs du navire.

MUTINERIE, s. f. Obstination d'un enfant qui se dépite. Les *mutineries* d'un enfant sont quelquefois charmantes; il faut bien se garder de les réprimer trop sévèrement. (T. V.) Il n'y a jamais ni mauvaise humeur ni *mutinerie* dans l'obéissance, lorsqu'il n'y a ni hauteur ni caprice dans le commandement. (J. J. Rous.) | Tumulte de gens mécontents; sédition, révolte. *Mutinerie* du peuple. *Mutinerie* des troupes. La *mutinerie* des écoliers est apaisée.

MUTIQUE, adj. Hist. nat. Qui n'a ni pointes ni piquants. L'ischème *mutique*. Se dit de la glume des graminées lorsqu'elle n'a ni soie ni arête. | Se dit également d'animaux qui manquent de certaines dents. | Se dit de tout organe qui n'a ni pointes, ni arêtes.

MUTISME, s. m. État d'une personne qui est privée de la parole par accident ou par un vice constitutionnel. Le *mutisme* de naissance est presque toujours incurable. La paralysie de la langue, qui survient dans l'apoplexie, occasionne fréquemment le *mutisme*. (Renauld.) | Le mutisme provient le plus souvent, non de l'imperfection des organes de la parole, mais de celle de l'ouïe. Le muet est muet parce qu'il est sourd: n'ayant jamais entendu les sons, il n'a pu apprendre à les former. | Par extens. Silence que gardent certaines personnes interrogées. Vous vous taisez: pourquoi ce *mutisme* accusateur de ma bonne foi? Le *mutisme* provient souvent d'un vice de constitution. V. SOURD-MUET.

MUTITÉ, s. f. (du lat. *mutitas*, fait de *mutus*, muet). Synonyme de *Mutisme*. État de celui qui n'a jamais eu l'usage de la parole ou qui l'a perdu. *Mutité* naturelle. *Mutité* accidentelle. Le plus souvent, la *mutité* est le résultat de la surdité congéniale. (Pelletan.) | Impossibilité physique d'articuler des sons distincts. | On confond quelquefois, et à tort, la *mutité* avec l'*aphonie*. La différence est notable cependant: dans la *mutité*, il y a impuissance de parler, d'articuler des sons; dans l'*aphonie*, il y a en même temps suppression de la voix et de la parole. Ainsi, un individu *muet* peut crier, sans pour cela parler: celui qui, au contraire, est atteint d'*aphonie*, est incapable d'émettre aucun son.

MÜTT, s. m. Mesure de capacité employée pour les matières sèches dans différents cantons de la Suisse. Elle est extrêmement variable.

MUTUALISTE, s. Actionnaire adhérent ou adhérente d'une société d'assurance mutuelle, d'une compagnie. On a distribué un dividende aux *mutualistes*.

MUTUALITÉ, s. f. État de ce qui est mutuel. | Système des sociétés d'assurance mutuelle. Le système de la *mutualité* est préférable à tous les autres systèmes d'assurance. Le système de *mutualité*.

MUTUEL, ELLE, adj. (du lat. *mutuus*, même signif.). Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. Amour *mutuel*. Haine *mutuelle*. L'attraction *mutuelle* des corps. Société de secours *mutuels*. Toute obligation est *mutuelle*. Les hommes devraient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle*. Toutes les unions sont fondées sur des besoins *mutuels*. (Montesquieu.) Des éclaircissements *mutuels* firent le sujet de leurs entretiens. (Barthélemy.) Faut-il un effort de génie pour voir que ces récriminations *mutuelles* atteignent la nature même de l'homme, et que l'opposition des principes et des intérêts n'est qu'un accident pour ainsi dire extérieur. (Proudhon.)

L'amour n'est doux qu'autant qu'on en inspire;
S'il n'est pas *mutuel*, c'est un cruel martyre.
(LA CHAUSSÉE.)

| *Assurance mutuelle*, Compagnie où les propriétaires s'assurent réciproquement contre l'incendie, contre la grêle, contre tous les accidents et tous les fléaux. | Substantiv. Le système des *mutuelles* est préférable et préféré aujourd'hui aux autres systèmes d'assurance. | *Enseignement mutuel*, Système d'enseignement dont l'idée paraît avoir été empruntée aux Indiens par Herbault, instituteur français, qui l'appliqua pour la première fois, en 1747, à une école de trois cents élèves confiés à ses soins dans l'hospice de la Pitié, à Paris. Au lieu de livres, qui s'usent si promptement entre les mains des écoliers, qui d'ailleurs ne les lisent pas assez, et qui sont une dépense onéreuse pour les pauvres, Herbault se servait de grandes feuilles imprimées d'un seul côté et de baguettes pour indiquer l'objet à lire. Il divisa le premier une école élémentaire en diverses classes: il en fit sept, graduées de manière à stimuler le zèle et à favoriser les progrès des enfants. Le système d'*enseignement mutuel* est devenu universel; il a été officiellement reconnu, patronné et encouragé. La France possède un nombre considérable d'écoles primaires où la méthode d'Herbault est en honneur. | Synonymes: MUTUEL, RÉCIPROQUE. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon ce qu'on reçoit.

MUTUELLEMENT, adv. (pron. *mutuèleman*; du lat. *mutuè*, même signif.). Avec mutualité; réciproquement. S'aider *mutuellement*. Ils s'aiment *mutuellement*. Nous nous estimions *mutuellement*. Que gagnent les auteurs en se déchirant *mutuellement*? (Voltaire.) Après une si longue absence, il est naturel de se considérer *mutuellement* avec une sorte de curiosité. (J. J. Rousseau.) Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent se respecter *mutuellement*. (Mme de Staël.) | Synonymes: MUTUELLEMENT, RÉCIPROQUEMENT. Un amant et une maîtresse se donnent *mutuellement* leur cœur; un mari et une femme engag[illegible] *mutuellement* leur foi, mais chacun d'eux s'oblige *réciproquement* à des fonctions, à des devoirs.

MUTUELLISME, s. m. Système des mutuellistes; leur corporation. « Le *Mutuellisme* était l'association des ouvriers en soie, chefs d'atelier de Lyon; elle était purement industrielle, et son origine remontait à 1828. Ses statuts excluaient de la manière la plus formelle toute discussion des choses religieuses et politiques. Fondé d'abord dans un but de mutuelle assistance entre ouvriers, le *Mutuellisme* se divisait en loges de moins de vingt personnes. Onze loges, nommant chacune deux délégués, formaient ainsi une *loge centrale*; et c'était à un conseil composé des *présidents des centrales* qu'appartenait la direction. Le pouvoir des *présidents des centrales* s'était maintenu jusqu'à la fin de 1833; à cette époque, il fut ébranlé. L'association voulait agrandir son action; elle voulait faire servir la force qu'elle puisait dans l'union de ses membres à empêcher la décroissance du salaire; elle voulait créer un contre-poids à l'hypocrite tyrannie que, dans la lutte du pauvre contre le riche, on ose appeler *la liberté des transactions*; mais, à l'accomplissement de ces vues nouvelles, il fallait un pouvoir nouveau. Les *présidents des centrales* furent destitués, et leur autorité passa aux mains d'un conseil exécutif, qui n'était, du reste, que l'instrument de l'association constituée démocratiquement et décidant de tout par voie élective. » (L. Blanc.) L'insurrection de 1834, à Lyon, fut préparée par cette association; mais, hélas! elle n'aboutit qu'à faire de nombreuses victimes.

MUTUELLISTE, s. Membre de la corporation des chefs d'atelier, connue à Lyon sous le nom de *Mutuellisme*. Les *mutuellistes* n'étaient, en général, ni assez instruits ni assez pénétrés de l'importance des formes politiques, pour appeler de leurs vœux une lutte où ils auraient eu le gouvernement pour ennemi; que la question du salaire fût résolue en leur faveur, ils ne désiraient rien de plus. (L. Blanc.) Les

mutuellistes, réunis en assemblée générale, avaient prononcé la suspension du travail pour une faible réduction sur la façon des peluches; mais, par suite des tiraillements qui divisaient les chefs de la conspiration, l'insurrection n'eut pas le temps d'éclater avant la reprise des travaux. (Audiganne.) | Adjectiv. La société *mutuelliste*. | Se dit aussi des partisans de l'enseignement mutuel. Un *mutuelliste*. Une *mutuelliste*. Les *mutuellistes* sont très-nombreux en France.

MUTULE, s. f. (du lat. *mutulus*, même sens). Archit. Ornement placé dans la corniche de l'ordre dorique et qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons.

MYACÉS, s. m. pl. Conchyliol. Famille de mollusques acéphales qui a pour type le genre mye.

MYCE, s. f. (du gr. μύκης, champignon). Méd. Excroissance fongueuse qui se développe dans les ulcères. Il faut faire dissoudre les *myces* de ces ulcères.

MYCÉLIUM, s. m. (du gr. μύκης, champignon). Substance blanche et filamentense qui paraît être l'état rudimentaire des champignons, et qui est appelée *Blanc de champignon*. | Au plur. Des *mycéliums*.

MYCÈNES. Géogr. Une des principales villes de l'Argolide, au N. N. E. d'Argos, près du mont Trétos. Elle était remplie de monuments magnifiques, dont il ne reste que des ruines. Fondée, suivant les uns, par Mycène, fille d'Inachus, vers 1920; selon d'autres, par Acrisius ou Persée, vers 1480, elle fut pendant trois siècles la capitale d'un petit royaume qui disputait à Argos la suprématie sur le Péloponèse. Ses principaux rois, de 1431 à 1190, furent Persée, Sthénélus, Eurysthée, Hercule, Atrée et Thyeste, Agamemnon, Égysthe, Oreste, Tisamène, Penthilus et Comètes. A leur retour dans le Péloponèse, les Héraclides s'en emparèrent et la possédèrent comme dépendance d'Argos. Les Argiens, joints aux habitants de Clione et de Tégée, la détruisirent, l'an 462 av. J. C. On a peine à en trouver quelques vestiges.

MYCÈTE, s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Champignon, morille.

MYCÉTOGRAPHE, s. (du gr. μύκης, champignon; γράφω, je décris). Celui, celle qui décrit les champignons, qui étudie les champignons. Un habile *mycétographe*. On dit aussi *Mycographe*.

MYCÉTOGRAPHIE, s. f. Description des champignons. On dit aussi *Mycographie*.

MYCÉTOLOGIE, s. f. (du gr. μύκης, champignon; λόγος, discours). Bot. Traité sur les champignons; partie de la botanique qui s'occupe de l'étude des champignons et des plantes qui leur ressemblent, soit par leur texture, soit par leur mode de développement, etc. On dit aussi *Mycologie*.

MYCÉTOPHAGE, s. m. (du gr. μύκης, champignon; φάγω, je mange). Entom. Genre de coléoptères tétramères qui mangent les champignons. Les *mycétophages*. On dit aussi *Mycophage*.

MYCÉTOPHILE, adj. (du gr. μύκης, champignon; φιλέω, j'aime). Qui croît ou vit sur les champignons. | S. m. Genre de diptères de la famille des némocères. | Amateur de champignons. Les *mycétophiles* sont en recherche de morilles. On dit aussi *Mycophile*.

MYCTÉRISME, s. m. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Philologie. Sorte d'ironie insultante et prolongée. Employer le *myctérisme*.

MYDAS, s. m. (du gr. μύδος, puanteur). Zool. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, voisin du genre moufette, ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans les îles de Java et de Sumatra. C'est un animal à tête pyramidale, allongée, au mufle assez semblable au groin d'un cochon, à queue rudimentaire. Son poil est brun, sauf une ligne blanche sur le dos et la queue. Il répand comme les moufettes une odeur puante. | Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes. Les *mydas* sont les plus grands insectes de tout l'ordre des diptères. Ils chassent leur proie en volant et la sucent avec leur suçoir de 4 soies. Leur tête est transverse, plate, verticale; leurs ailes sont longues, étroites, écartées; l'abdomen très-long. Ils ont les antennes de cinq articles. L'espèce type, le *mydas gigantesque*, appartient au Brésil.

MYDRIASE, s. f. (du gr. μυδρίασις, même signif.). Méd. Paralysie de l'iris caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congéniale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose, etc.; dans ce cas, le traitement est celui de la maladie principale.

MYDRIATIQUE, adj. et s. Qui concerne le mydriase; qui en est atteint.

MYE, s. f. (du gr. μύαξ, moule). Zool. Genre de mollusques conchyfères dimyaires, comprend des animaux incomplètement recouverts par une coquille bivalve, transverse, ovale, presque équilatérale, bâillante aux deux bouts, portant à l'une des valves une dent cardinale, et à l'autre une fossette correspondante. Les *myes* vivent enfoncées dans le sable, sur les côtes de l'Océan d'Europe.

MYÉLITE, s. f. (du gr. μυελός, moelle). Méd. Inflammation de la substance propre de la moelle épinière. La *myélite* est produite par les mêmes causes que toutes les inflammations en général.

MYGALE, s. f. (du gr. μυγάλη, musaraigne). Entom. Genre d'arachnides pulmonaires de la famille des fileuses. Les *mygales* ont de grands rapports, quant à leur forme, avec les araignées loups et les araignées tapissières : grand corselet, abdomen ovale et pourvu de filières saillantes; des pattes longues, grosses, robustes, velues, très-propres à la course et à retenir de force les petits animaux dont ces insectes se saisissent pour leur nourriture. Elles établissent leur domicile dans des cavités, ordinairement souterraines, qu'elles se préparent ou que le hasard leur fournit, et dont elles tapissent l'ouverture à la manière des aranéides tubicoles, également nocturnes. Ces insectes sont très-nombreux en espèces; les plus remarquables sont la *mygale aviculaire*, ou *araignée crabe*, et la *mygale maçonne*. La *mygale aviculaire* habite les Antilles et l'Amérique méridionale. C'est la plus grande des

Mygale aviculaire.

espèces. Sa longueur est de 4 centimètres, et, lorsque ses pattes sont étendues, elle couvre une surface de 25 centimètres carrés. Elle ne file point de toile : elle se terre et s'embusque dans les fentes de la paroi dépouillée des ravins creusés, dans les tufs volcaniques ou dans les laves décomposées. Elle chasse souvent au loin et se tapit sous les feuilles pour surprendre sa proie, ou grimpe sur les rameaux des arbres pour dévorer les petits du colibri et du sucrier. Elle profite ordinairement de la nuit pour attaquer ses ennemis, et c'est communément à son retour vers son terrier qu'on peut la rencontrer le matin et l'enlever, alors que la rosée ralentit sa marche. La piqûre de ces animaux, la liqueur qui distille de leur bouche et même leurs poils, sont réputés venimeux. La *mygale maçonne* est commune dans le midi de la France, l'Espagne et l'Italie. Quoique petite, elle est remarquable par la demeure qu'elle se maçonne et par l'adresse et la force qu'elle met à en défendre l'entrée, fermée par une porte qui s'ouvre du dedans au dehors, et qu'elle tient vigoureusement lorsqu'on fait effort pour l'ouvrir.

MYIOLOGIE, s. f. (du gr. μυῖα, mouche; λόγος, discours). Traité ou description des mouches.

MYIOTHÈRE, adj. (du gr. μυῖα, mouche; θηράω, je chasse). Qui vit de mouches. | S. m. Ornithol. Genre des dentirostres mérulides, famille des sylvains, comprenant ceux de ces oiseaux qui se nourrissent spécialement d'insectes et de mouches.

MYLABRE, s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des trachélides, tribu des cantharides. Les *mylabres* ont le corps oblong, noir, velu, avec des élytres jaunes ou jaunâtres et plus ou moins tachés de noir; la tête plus large que le corselet et inclinée. Ils sont particuliers aux contrées chaudes et sablonneuses de l'Asie et de l'Afrique. On les trouve sur les fleurs et les feuilles de divers végétaux. Les Chinois s'en servent comme de cantharides. On les vend chez les apothicaires chinois.

Mylabre.

MYLÈTE, s. f. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des saumons.

MYLITTA. Mythol. Divinité assyrienne qui avait pour attributs ceux de la Vénus-Uranie.

MYLORD, s. m. Titre honorifique. V. MILORD.

MYODÉSOPSIE, s. f. (du gr. μυῖα, mouche; εἶδος, forme; ὄψις, vue). Affection de la vue qui fait apparaître toutes sortes d'objets imaginaires, comme des points noirs, des taches, des mouches, etc. Le pape est atteint d'une *myodésopsie*. Cette maladie est plus connue sous le nom de *Mouches volantes*.

MYOGRAPHE, s. Auteur d'une description des muscles; anatomiste qui étudie la myographie.

MYOGRAPHIE, s. f. (du gr. μῦς, muscle; γράφω, j'écris). Partie de l'anatomie qui donne la description des muscles. On a fait plusieurs traités sur la *myographie*. | S'emploie quelquefois pour *Myologie*.

MYOÏDE, adj. (du gr. μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à une mouche. | On écrit aussi *Myoïde*.

MYOLOGIE, s. f. (du gr. μῦς, muscle; λόγος, discours). Description des muscles ou connaissance de ce qui a rapport aux muscles du corps.

MYOPE, adj. (du gr. μύωψ, fait de μύειν, cligner des yeux, clignoter; ὤψ, œil). Qui a la vue fort courte. Être *myope*. Enfant *myope*. | Qui a peu d'étendue. La vue *myope* est l'opposé de la vue presbyte. Renfermé dans des appartements étroits, entouré de minces objets, la vue bornée de l'homme civilisé se rétrécit, devient souvent *myope*, par suite des ouvrages délicats. (Virey.) | Fig. Les ministres sont des politiques *myopes*. | Celui, celle qui a la vue fort courte et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave. La constriction de la pupille est ordinaire chez les *myopes*.

MYOPIE, s. f. (du gr. μυεῖν, cligner; ὤψ, œil). État de ceux qui ont la vue courte et basse. La cause de la myopie est la trop grande convexité du globe de l'œil, la surabondance des humeurs de l'œil, et en général tout vice de conformation qui fait converger les rayons lumineux, de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine; aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves, qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer. La myopie disparaît avec l'âge; le temps, usant la courbure de l'œil, fait disparaître sa trop grande convexité. La *myopie* peut être le résultat de l'habitude que contractent ceux qui, par état, sont obligés de fixer longtemps de petits objets, tels que les lapidaires, les horlogers. (Guillié.) La *myopie* est une fort légère infirmité. | On dit aussi *Myopisme*.

MYOPORE, s. m. Bot. Genre de la famille des primulacées qui doit son nom à la multitude de pores, infiniment petits, dont la plupart de ces plantes sont couvertes. Les *myopores*.

MYOPOTAME, s. m. (du gr. μύς, rat; ποταμός, fleuve). Zool. Genre de rongeurs à pieds palmés, originaire de l'Amérique méridionale.

MYOSIE, s. f. (du gr. μύω, je ferme). Méd. Contraction permanente de la prunelle de l'œil, portée quelquefois au point d'intercepter le passage des rayons lumineux et d'amener la cécité.

MYOSOTIS, s. m. (pron. *miozotis*; du gr. μύς, rat; ὠτός, gén. d'οὖς, oreille, à cause de la forme des feuilles de plusieurs espèces). Bot. Genre de la

famille des borraginées, renfermant plusieurs espèces que l'on trouve en France. Des quarante espèces que l'on connaît, les principales sont : le *myosotis annuel*, vulgairement appelé *oreille de souris*, très-commun dans les champs et dans les lieux secs ; le *myosotis lappula*, qui croît sur les murailles et qui se distingue par des feuilles garnies de poils ; le *myosotis scorpoïde* ou *scorpione*, qui croît aux environs de Paris, et dont les caractères sont une corolle hypocratériforme (en soucoupe) à cinq divisions obtuses, ayant la gorge fermée par des glandes ; enfin une autre espèce, originaire d'Italie, le *myosotis apula*, plante vivace, qui est la même que la scorpione de nos champs et que, dans quelques provinces on nomme *gremillet*. C'est le vrai *myosotis*, celui dont les Allemands ont fait le symbole de l'amour, de la constance, de la tendresse et des autres vertus charmantes chères aux amoureux et aux poètes. Cette jolie petite fleur bleue, en France

Myosotis lappula.

comme en Allemagne, est le symbole des affections les plus tendres. On l'appelle aussi *Ne m'oubliez pas*. Cette fleur modeste et sans parfum est sœur de la pervenche, qui causait de si doux tressaillements à J. J. Rousseau lorsqu'il venait à la découvrir. Le *myosotis* sert de titre à un volume de poésies que laissa Hégésippe Moreau.

Ne vous étonnez pas si ma jeunesse amère
Aime avec tant d'amour toute chose éphémère,
Le bluet qu'en couronne on se plaît à lier,
Et le *myosotis* qui défend d'oublier!
(HÉGÉSIPPE MOREAU.)

MYOTOMIE, s. f. (du gr. μύων, muscle ; τέμνω, je coupe). Anat. Section ou dissection des muscles.

MYRIACANTHE, adj. (du gr. μυριάς, dix mille ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de nombreuses épines, comme la bowyée *myriacanthe*, dont le bord des feuilles est garni d'un grand nombre de dents.

MYRIADE, s. f. (du gr. μυριάς, même sens). Nombre de dix mille. | Dans le langage ordinaire, Quantité indéterminée, indéfinie, innombrable. Il y a des *myriades* d'années que le monde est monde, et l'homme est toujours enfant. Kléber, plus tard, ne fit-il pas disparaître le grand-vizir et ses *myriades* de mahométans ? (Chateaubriand).

MYRIAGRAMME, s. m. (du gr. μυριάς, dix mille ; γράμμα, gramme). Poids de dix mille grammes ou de dix kilogrammes. Un *myriagramme*.

MYRIALITRE, s. m. (du gr. μυριάς, dix mille ; λίτρα, litre). Mesure de dix mille litres.

MYRIAMÈTRE, s. m. (du gr. μυριάς, dix mille ; μέτρον, mesure). Mesure itinéraire égale à dix mille mètres, ou dix kilomètres, valant à peu près deux lieues et demie. Il a parcouru deux *myriamètres* à pied.

MYRIAPODES, s. m. pl. (du gr. μυριάς, dix mille ; ποῦς, pied). Entom. Classe d'animaux articulés qui ont un très-grand nombre de pattes, égal à celui des articulations de leur corps ; elles sont situées dans presque toute la longueur du corps, une paire pour chaque anneau. Les myriapodes ont de douze paires de pieds à plusieurs centaines. Ils forment deux familles, qui sont les *chilognathes* et les *chilopodes*. Ces familles se subdivisent en genres.

MYRIARE, s. m. (du gr. μυριάς, dix mille ; ἀρόω, je laboure). Mesure pour les terrains égale à 10,000 ares ou 1 kilom. carré. Un *myriare*.

MYRIOPHYLLE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des onagraires, renfermant huit espèces aquatiques. Ces plantes n'ont d'autre utilité que d'être converties en fumier. Les *myriophylles*.

MYRMÉCIE, s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Méd. Espèce de verrue qui pousse dans la paume de la main ou sous la plante des pieds, et qu'on nomme ainsi parce que, quand on la coupe, on ressent une douleur semblable à celle que cause la morsure d'une fourmi. | Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des formicaires, et distingué plus spécialement des autres genres de cette division par la forme et la grandeur des mandibules.

MYRMÉCOPHAGE, s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi ; φάγω, je mange). Zool. Mammifère dépourvu de dents, dont le museau, prolongé en tube, terminé par une bouche cylindrique, est pourvu d'une langue contractile, filiforme, propre à lui faire atteindre les insectes dont il se nourrit. Synonyme de *Fourmilier*.

MYRMÉLÉON, s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi ; λέων, lion). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des tectipennes. V. FOURMI-LION.

MYRMICE, s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des hétérogynes, tribu des formicaires.

MYRMIDON, ONNE, adj. et s. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Nom d'un peuple de la Thessalie, dans la Phthiotide, qui suivit Achille au siége de Troie. | Mythol. Nom donné aux habitants de l'île d'Égine, après qu'ils eurent été renouvelés par Jupiter, qui changea en hommes des fourmis qui habitaient un grand chêne. L'imagination des Grecs s'est exercée sur l'origine de ce petit peuple, dont le nom s'y prêtait merveilleusement d'ailleurs. Ils feignirent donc qu'une fourmilière, dans le tronc d'un immense chêne de l'île d'Égine, au golfe Saronique (aujourd'hui Lépante), fut changée en une fourmilière d'hommes par Jupiter, à la prière d'Éaque, dont une peste cruelle avait moissonné jusqu'au dernier de ses sujets. Strabon explique ce nom par l'activité des Myrmidons comme agriculteurs. | Fig. Nain, pygmée ; homme de très-petite taille et de peu de considération. C'est un *myrmidon*. Oh ! le plaisant *myrmidon* ! | Celui, celle qui a des prétentions exagérées et ridicules ; qui fait de vains efforts pour paraître supérieur aux autres et à soi-même. Les *myrmidons* de l'art, de la littérature. Le géant n'écoutait ni ne voyait le *myrmidon* qui n'avait cessé de lui parler depuis une heure. (A. Royer.) Tous les députés du centre, *myrmidons* politiques.

MYRMILLON, s. m. (du gr. μορμύρος, sorte de poisson de mer). Antiq. Nom donné aux gladiateurs à pied qui combattaient contre les *rétiaires*. Ils étaient ainsi nommés parce que leur casque était surmonté d'un poisson. Les *myrmillons* étaient généralement des Gaulois et des Thraces.

MYROBOLAN, s. m. (du gr. μύρον, parfum ; βάλανος, gland). Bot. Espèce du genre badamier.

Myrobolan balliries.

| Nom qu'on donne à plusieurs fruits desséchés qui viennent de l'Inde et de l'Amérique, et qui se vendent comme purgatifs. Ils étaient autrefois très-célèbres en médecine, mais on les emploie beaucoup moins aujourd'hui. Les *myrobolans chebules, citrins* et *indiens* sont des fruits de différents âges, du même arbre et appartiennent au badamier chebule. Les *myrobolans balliries* sont les fruits du badamier de ce nom ; les *myrobolans* d'Amérique proviennent de la trichilie spondioïde et de la hernandie sonore ; enfin, les *myrobolans emblics* sont les fruits du phyllanthe de ce nom. Du reste, les droguistes nomment *myrobolans* tous les fruits purgatifs qui viennent de l'étranger. Nous avons acheté deux caisses de *myrobolans*.

MYROBOLANT, ANTE, adj. Famil. Qui tient d'un tour de charlatan, d'un prodige. C'est une affaire *myrobolante*. | Par extens. Merveilleux, étonnant. Voilà qui est *myrobolant*, épatant.

MYRON. Sculpteur grec, fréquemment célébré par les poètes grecs et latins. Il naquit à Éleuthère dans le ve siècle av. J. C., et fut le condisciple et l'émule de Polyclète. Cet artiste excellait à représenter les animaux et à leur donner l'apparence de la vie. Les chevaux hennissaient devant le tableau d'une cavale.

MYROXYLE, s. m. (du gr. μύρον, parfum ; ξύλον, bois). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des sophorées, renferme plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *myroxyle du Pérou*, à écorce lisse, épaisse, à feuilles alternes, à fleurs blanches et disposées en grappes rameuses ; et le *myroxyle de Tolu*, qui diffère du précédent par ses folioles moins nombreuses, lancéolées et aiguës. Ces deux espèces donnent, par incision, les *baumes du Pérou* et de *Tolu*, employés en médecine, ainsi nommés des lieux de production.

MYRRHA. Mythol. Fille de Cinyras, roi de Chypre ; éprise de son père, elle se glissa par supercherie dans sa couche, et devint mère d'Adonis. Cinyras, ayant découvert la vérité, voulut tuer sa fille ; elle s'enfuit en Arabie, dans la contrée des Sabéens, où il la poursuivit. Lasse de son exil, Myrrha pria les dieux de la métamorphoser en l'arbre qui porte son nom ; et, suivant les poètes, la myrrhe provient des fleurs qu'elle répand.

MYRRHE, s. f. (du gr. μύῤῥα, fait de l'arabe *mor*, amer). Sorte de gomme résineuse odorante, originaire de l'Arabie Heureuse ; elle est produite par une espèce de mimosa ou d'amyris. La myrrhe nous est apportée de l'Arabie et de l'Abyssinie, en morceaux irréguliers, sous forme de larmes ou de grains roussâtres ou jaunâtres, pesants, fragiles, demi-transparents. Sa cassure est brillante et vitreuse ; elle a une saveur amère et résineuse, une odeur aromatique agréable. Lorsqu'on la brûle, elle répand, comme l'encens, des vapeurs très-suaves, ce qui l'a fait mettre, dès la plus haute antiquité, au nombre des parfums les plus recherchés. Elle fut longtemps employée en médecine comme tonique et excitante ; c'était un des emménagogues les plus accrédités. Elle fait partie de la plupart des préparations que les anciens nous ont transmises, et entre dans la thériaque, l'orviétan, le baume de Fioraventi, les pilules de cynoglosse, etc. *Myrrhe* onctueuse, amère, odoriférante, précieuse. Les peuples de l'Orient mâchent des morceaux de *myrrhe* pour se parfumer la bouche. (Mérat.)

Mais elle pleure encore, et de l'écorce humide
La *myrrhe* aux doux parfums distille un or fluide.
(DE SAINTANGE.)

MYRRHÉ, ÉE, adj. Parfumé avec de la myrrhe. | *Vin myrrhé*, Vin dans lequel les anciens mettaient un peu de myrrhe. | Se dit aussi d'un vin mêlé d'une drogue amère et somnifère qu'on donnait à boire aux suppliciés, chez les Juifs.

MYRRHITE, s. f. Agate jaune. | Les anciens donnaient ce nom à une pierre ayant la couleur et, par le frottement, l'odeur de la myrrhe.

MYRSIDRUM, s. m. Bot. Genre de végétaux acotylédones marins, rangé jusque-là auprès des éponges, c. à d. dans le règne animal. Corps solide composé d'une base fibreuse, à laquelle sont attachées une grande quantité de petites vessies allongées qui forment très-souvent, par leur réunion, une masse solide dont la surface est granulée. | On dit aussi, au féminin, *Myrside*.

MYRSINE, s. f. Bot. Genre de plantes du port d'un myrte, aux fleurs disposées en corymbe. Les Athéniens donnaient ce nom au myrte lui-même. Linné l'a transporté à un autre arbrisseau, dont il a fait un genre particulier, que l'on a nommé ensuite *Agérie*. On cultive la *myrsine* dans nos jardins.

MYRTACÉ, ÉE, adj. Qui ressemble au myrte. | S. f. pl. *Les myrtacées*, Famille de plantes à laquelle le genre myrte sert de type. Les *myrtacées* se composent d'arbres et d'arbrisseaux. La majeure partie des espèces appartiennent aux contrées chaudes de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie. On n'en compte qu'un très-petit nombre dans la zone de transition de l'hémisphère septentrional.

Les caractères généraux des myrtacées sont : feuilles simples, opposées ou quelquefois alternes, entières ou à peine dentées, penninervées, sans stipules, munies fréquemment, de même que les calices et l'écorce, de glandes mamillaires contenant une huile essentielle ; corolles blanches ou rougeâtres, jamais jaunes ou bleues.

MYRTE, s. m. (du lat. *myrtus*, même signif.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des myrtacées, contenant plus de cinquante espèces. La plus connue est le *myrte commun*, arbrisseau charmant, toujours vert, qu'on cultive dans nos jardins

Myrte commun.

pour sa forme gracieuse et le parfum de ses feuilles et de ses petites fleurs blanches. A Paris et dans tout le nord de la France, on ne peut le conserver que dans les caisses, à cause des rigueurs de l'hiver. Son écorce est d'un gris brun, ses rameaux opposés ; ses feuilles, persistantes, toujours vertes et glabres, opposées, petites, ovales, entières, sont parsemées de points transparents, formés par de petites glandes vésiculeuses logées dans le parenchyme et remplies d'une huile volatile ; ses fleurs, blanches ou rougeâtres, portées sur un pédoncule grêle, axillaires, solitaires, sont remplacées par de

Myrte biflore.

petites baies pisiformes d'un rouge foncé, et couronnées par les dents du calice. Le myrte croît naturellement dans les parties méridionales de la France et de l'Europe. Les autres espèces les plus connues sont : le *myrte piment*, le *myrte biflore*, le *myrte à feuilles rondes* ou le *fuscet*, le *myrte musqué* et le *myrte luma*. Le *myrte biflore* croît naturellement à la Jamaïque et mérite d'être cultivé dans nos serres d'Europe pour la beauté de son feuillage. Les fleurs naissent aux aisselles des feuilles, et à ces fleurs succèdent des baies ovales d'une couleur très-brillante. | *Myrte caryophylle*, Espèce de myrte de l'Amérique du Sud dont l'écorce sert comme aromate sous le nom de *cannelle giroflée, bois de girofle*. | *Myrte juif*, Variété du myrte commun, recherchée des juifs pour leurs cérémonies religieuses. | *Myrte piment*, Nom vulgaire de la maniguette, grand arbre qui croît surtout à la Jamaïque, et dont les fruits sont vendus en Europe pour l'assaisonnement des mets, sous les noms de *tout épice* ou *poivre de la Jamaïque*. Ses petites baies, noires, globuleuses, récoltées un peu avant la maturité, sont séchées au soleil et mises en caisses pour être expédiées en Angleterre et livrées au commerce. | Chez les anciens, le myrte était consacré à Vénus, et aujourd'hui encore, on le prend pour le symbole de l'amour. Ainsi l'on dit poétiquement : Cueillir les *myrtes* de l'amour. Entasser les *myrtes*. | A Athènes, les magistrats portaient des couronnes de myrte. Les généraux romains auxquels on accordait le triomphe et les vainqueurs des jeux isthmiens étaient aussi couronnés de myrte. On portait une couronne de myrte en récitant des vers de Simonide et d'Eschyle. Dans les festins joyeux, on se passait de main en main, après boire, une branche de myrte avec la lyre, et chaque convive chantait, à son tour, des vers en l'honneur d'Éros. Enfin, on ornait de branches de myrte les statues des héros, lorsqu'on célébrait l'anniversaire de leur mort. Les *myrtes* sont en fleurs.

. . . . . Sous le simple lambris
Des *myrtes* verts et des rosiers fleuris.
(MALFILATRE.)

| Pharm. *Feuille de myrte*, Instrument de chirurgie dont on se sert pour étaler les onguents sur les plumasseaux de charpie ou le linge destiné à panser les plaies. L'ambulance était pourvue de *feuilles de myrte*.

MYRTIFÈRE, adj. Bot. Qui porte des bractées en forme de myrte. | Entom. Se dit d'une annélide, *l'euphrosine myrtifère*, à cause de la forme de ses branchies, qu'on a comparées à des feuilles de myrte.

MYRTIFORME, adj. (du lat. *myrtus*, myrte ; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte, c. à d. qui est petit, ovale, entier et lancéolé. Muscle *myrtiforme*. Caroncules *myrtiformes*.

MYRTILE. Mythol. Fils de Mercure et de Myrto, était écuyer d'Œnomaüs, roi de Pise, et le meilleur dompteur de chevaux de la Grèce. Ce prince ayant déclaré qu'il ne donnerait la main d'Hippodamie, sa fille, qu'à celui qui le vaincrait à la course du char, Myrtile, gagné par Pélops, amant d'Hippodamie, donna à Œnomaüs un char dont les roues n'étaient retenues à l'essieu que par des chevilles fragiles, et qui se rompit au milieu de la route. Quand Myrtile vint demander au vainqueur le prix de sa perfidie, celui-ci le précipita dans la mer. On attribuait à la vengeance qu'exerçaient ses mânes tous les malheurs des Pélopides.

MYRTILLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle, parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance avec le myrte. La *myrtille* est remarquable surtout par ses baies d'un bleu noirâtre. | Feuille de myrte. | Baie de myrte.

MYRTIS. Femme grecque, née à Anthédon, en Béotie, l'an 500 av. J. C. Elle fut poète et enseigna les règles de la poésie à la célèbre Corinne, rivale de Pindare, lequel prit aussitôt, dit-on, des leçons de Myrtis. On trouve des fragments de ses poésies parmi ceux d'Anyta.

MYRTITE, s. m. Les anciens donnaient ce nom au vin fait avec des baies de myrte. | Pharm. Médicament préparé avec du miel et du suc de baies de myrte. On donna au malade un *myrtite*.

MYRTO. Géogr. anc. Petite île de la mer Egée, près du cap Capharée, en Eubée. | *Mer de Myrto*, Petite portion de la mer entre le cap Capharée et l'île de Myrto. Elle était fort dangereuse et semée d'écueils, l'effroi des marins.

MYRTO-CISTE, s. m. Bot. Espèce de millepertuis dont les fleurs sont d'un jaune d'or et analogues pour la grandeur à celles de quelques cistes. Ses feuilles ont la disposition et la forme de celles du myrte.

MYRTOÏDE, adj. Bot. Qui ressemble au myrte, pour le port. | S. f. pl. *Les myrtoïdes*, Un des noms de la famille des *myrtacées*.

MYSI, s. m. Substance corrosive qui, suivant Pline, se présentait en efflorescence de couleur jaune sur le chalcitis, sorte de minerai cuivreux, après son grillage. Les fonderies de Chypre fournissaient le meilleur. On croit généralement que le mysi est du fer sulfaté ou vitriol vert efflorescent, semblable à celui qui est produit par les pyrites en décomposition. On en fait usage en médecine. | On écrit aussi *Misy*.

MYSIE. Géogr. Contrée de l'Asie-Mineure, sur la côte de la Lydie. Prise dans son sens le plus vaste, elle comprenait : 1° des côtes remplies de cités éoliennes ou presque toute l'*Éolide* ; 2° la *Troade* ; 3° l'*Abreitène* ; 4° la *Mysie hellespontique*, pleine aussi de cités grecques maritimes ; 5° le pays des *Dolionès* et *Cyzique*. | Aujourd'hui, c'est le livah de Karassi.

MYSTACINÉ, ÉE, adj. (du lat. *mystax*, moustache). Zool. Qui porte des moustaches ou des traits colorés imitant les moustaches. | S. m. pl. *Les mystacinés*, Famille de l'ordre des microscopiques trichodés, comprenant ceux de ces animaux qui ont sur le corps des cils disposés par petits faisceaux, en nombre variable d'un à trois, et imitant des moustaches.

MYSTAGOGUE, s. (du gr. μύστης, qui initie aux mystères ; ἄγειν, guider). Antiq. gr. Prêtre ou prêtresse qui initiait aux mystères. | S'emploie quelquefois, en mauvaise part et ironiquement, pour désigner un réformateur religieux.

MYSTÈRE, s. m. (du lat. *mysterium*, même sens, fait du gr. μύω, je ferme, parce que les initiés doivent fermer la bouche, se taire sur les choses saintes). Ce qu'une religion a de plus caché ; ce qui est couvert ou déguisé sous des types et des figures ; vérité ou mensonge qui se dérobe aux investigations. Les *mystères* de la religion. Les *mystères* d'Éleusis. Être initié aux *mystères*. Je vais parler du point le plus important de la religion des Athéniens, de ces *mystères* dont l'origine se perd dans la nuit des temps. (Barthélemy.) | Les cérémonies elles-mêmes à la suite desquelles les initiés étaient admis à la connaissance de certains dogmes cachés au vulgaire. | L'origine des mystères remonte à celle des cultes religieux : on les trouve dans tous les pays, dans toutes les religions, mais sous des formes différentes. Les plus anciens mystères paraissent avoir été ceux des Égyptiens : ce sont les mystères d'Isis et d'Osiris, et ils furent portés en Grèce et en Italie sous ce nom. Chez les Grecs, les mystères les plus importants et les plus sacrés étaient ceux qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, à Éleusis, d'où ils prirent le nom d'*Éleusinies* ; ils donnèrent lieu à trois principales imitations appelées *mystères orphiques*, *éleusiniens* et *samothraciens*. A Rome, les éleusiniens furent initiés sous le nom de *mystères de la bonne Déesse*. Les cérémonies de ce genre prirent aussi des noms particuliers, selon les lieux où elles étaient célébrées : tels étaient les *mystères romains*, *crétois* et *delphiques*. | *Grands mystères* et *petits mystères* ou *mystères minuscules*, Les grandes et petites éleusinies. On admettait dans ces dernières tous ceux qui se présentaient, hormis les criminels publics. La faveur d'être admis aux cérémonies secrètes des grands mystères ne s'obtenait qu'après cinq ans de noviciat dans les petits mystères. | *Mystères dionysiaques* ou *bachiques*, Fêtes et mystères en l'honneur de Bacchus, qu'Hérodote fit venir d'Egypte. Ils furent accueillis à Athènes avec fureur, au point que l'on y compta les années par les bacchanales, comme on les compta depuis par les archontes. | *Mystères samothraciens*, Mystères de Samothrace ou de l'Archipel. Ils tenaient au culte des dieux *Cabires*. Le temple où on les célébrait était un asile si inviolable, qu'Octave, lieutenant de Paul-Émile, n'osa en enlever Persée, roi de Macédoine. | *Mystères orphiques*, Ceux que célébraient les membres d'une sorte de confrérie autorisée par les lois, qui se prétendaient les dépositaires de l'ancienne doctrine d'Orphée. | *Mystères mithriaques* ou *mystères de Mithra*. Ils étaient fort peu répandus avant la naissance du christianisme ; ils venaient de la Perse, et ne furent établis à Rome que sous le règne de Trajan. | *Mystères pythagoriques*, Initiation à la doctrine secrète du pythagorisme. | *Mystères platoniques*, Tentative faite par les valentiniens et les néo-platoniciens d'Alexandrie pour imiter les initiations d'Éleusis. | Les ophites, les marcosiens, les marcionites, les tatianiens, les pépuziens et les manichéens eurent aussi leurs mystères. | Dans la religion chrétienne, Tout ce qui est proposé aux fidèles comme inaccessible à la raison humaine, et qui doit être reçu comme un article de foi. Tels sont les *Mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, de l'Immaculée Conception, de la Présence réelle* ou *de l'Eucharistie*. C'est ce dernier que l'on désigne spécialement quand on dit : *Célébrer les saints mystères*. Les contradictions et les abîmes de l'impiété sont encore plus incompréhensibles que les *mystères* de la foi. (Bossuet.) | Fig. Opérations secrètes de la nature. Étudier, approfondir, pénétrer les *mystères* de la nature. La mort, comme la naissance, est un *mystère* de la nature. (Marc-Aurèle). La science du philosophe consiste à discerner le point où commencent les *mystères*. (Barthélemy). Je vous l'ai dit déjà : avant de créer seulement une étoile de plus, je veux expliquer et vous faire connaître le *mystère* du monde d'où vous sortez. (Edg. Quinet.) | Les mouvements

cachés du cœur humain. Si Bacon a pu dire que l'âme est une caverne, c'est parce qu'elle est pleine de ténèbres et de *mystères*. (Delv.) | Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. Les *mystères* de la politique. Les *mystères* de la vie. Le profond *mystère* sous lequel on ensevelissait le secret des opérations. (Raynal.) Je compte dévoiler tous ces *mystères* d'iniquité. (Voltaire.) Tel était le *mystère* que je voulais vous dérober. (J. J. Rousseau.) | Secret, obscurité. Prêter au plaisir les voiles du *mystère*. (Daru.) Les rameaux s'emplissaient de *mystère*. (V. Hugo.) | Certains soins, certaines précautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé. S'entourer de *mystère*. Entretenir quelqu'un avec *mystère*. Sortir en grand *mystère*. | Les intrigues amoureuses. Les *mystères* d'amour. L'amoureux *mystère*. De ses feux innocents j'ai trahi le *mystère*. (Racine.) | Les plaisirs, les jouissances qui sont le but des intrigues amoureuses. Le dieu qui préside aux *mystères* d'amour. (Cast.) Et de Vénus enfin s'accomplit le *mystère*. (F. Didot.) | Delille a dit les *mystères d'hymen*, pour les plaisirs que la couche nuptiale réserve aux époux. | Difficulté que l'on fait touchant quelque chose, importance qu'on y attache. Se prend ordinairement en mauvaise part. Pourquoi tant de *mystère?* Voilà bien des *mystères!* | Ironiq. Chose qui n'est pas difficile à faire, à trouver. Voilà un beau *mystère!* Il n'y a pas grand *mystère* à cela! | *Faire mystère, faire un mystère d'une chose*, La tenir secrète, la cacher avec soin. *Faire mystère* de sa naissance, de son état, de sa profession. | *Mettre du mystère à quelque chose*, Faire une chose secrètement. | Prov. *Être tout cousu de petits mystères, être tout mystère*, Agir toujours d'une manière mystérieuse.

C'est de la tête aux pieds un homme tout *mystère*,
Et jusques au bonjour il dit tout à l'oreille.
(MOLIÈRE.)

| Littérat. Ce terme, ainsi que ceux de *Comédies saintes* et de *Moralités*, désigne les farces pieuses jouées au moyen âge, et dans lesquelles on retrouve l'origine de notre théâtre. Les acteurs se nommaient *Confrères de la Passion* et jouaient des pièces dévotes dans lesquelles toute la vie de Jésus-Christ était représentée. Ils empruntaient également le sujet de leurs pièces aux paraboles, aux vies des saints, enfin, à tout l'Ancien et au Nouveau Testament, qui était à peu près toute la science et toute la littérature de ce temps-là. En Italie on joue encore des *mystères*. | On a quelquefois personnifié le *mystère*.

Il s'en alla vers le dieu du *mystère*,
Dieu sage et fin, grand ennemi du bruit,
Qui partout vole et ne va que de nuit.
(VOLTAIRE.)

| Plur. Nom donné à différents ouvrages. *Les Mystères de Paris, les Mystères du Peuple*, par Eugène Süe.

MYSTÉRIEUSEMENT, adv. D'une façon mystérieuse, avec mystère. Agir *mystérieusement*. Les prophètes ont parlé *mystérieusement*. Les politiques disent *mystérieusement* qu'ils n'ont rien à dire. (Boiste.) Il fait tout *mystérieusement*, en cachette.

MYSTÉRIEUX, EUSE, adj. et s. Qui contient quelque mystère, quelque secret, quelque sens caché. Se dit proprement en matière de religion. Les sens *mystérieux* de la Bible. Les Égyptiens ont caché les secrets de leur religion sous des caractères *mystérieux*. | Se dit en parlant des affaires humaines. Les airs *mystérieux* qu'on se donne pour cacher son ambition ou pour relever son crédit. (Fléchier.) L'opinion publique est une puissance invisible, *mystérieuse*, à laquelle rien ne résiste. (Napoléon Ier.) | Dans le même sens, mais en mauvaise part. Cette affaire est *mystérieuse*. Cet homme a une conduite bien *mystérieuse*. | Substantiv. Faire le *mystérieux*.

MYSTICISME, s. m. (du gr. μυστικός, fait de μύω, je cache). Doctrine ou science de ce qui est mystique, c. à d. de ce qui est inconnu au vulgaire, de ce qui n'est révélé qu'aux initiés; croyance religieuse ou philosophique qui admet des communications secrètes entre l'homme et la Divinité; qui prête un sens caché aux choses de ce monde ou aux livres saints, et qui, surtout, fait prédominer dans les questions religieuses ou philosophiques l'enthousiasme et le sentiment. *Mysticisme* religieux. *Mysticisme* politique. *Mysticisme* philosophique. Doctrine du *mysticisme*. Avoir une tendance au *mysticisme*. | Synonymes : MYSTICISME, MYSTICITÉ. *Mysticisme* a rapport aux opinions; *mysticité*, au caractère. Cependant, quelques écrivains confondent ces deux mots et les emploient indifféremment.

MYSTICITÉ, s. f. Raffinement de dévotion; recherche profonde en fait de spiritualité; exagération du mysticisme. Donner dans la *mysticité*. De telles opinions conduisent souvent à une extravagante *mysticité*. La pauvre fille tombait dans la *mysticité*,

MYSTICK, s. m. Mar. Nom que l'on donne, dans quelques pays riverains de la Méditerranée, à un navire léger qui tient du schooner anglais et de la felouque algérienne. Le *mystick* tenait la mer.

MYSTIFIABLE, adj. Néol. Qu'on doit mystifier, qui peut être mystifié facilement.

MYSTIFICATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui a l'art de mystifier, qui a l'habitude de mystifier. Rien n'est plus fastidieux que les *mystificateurs*.

MYSTIFICATION, s. f. (pron. *mistifikasion*). Action de mystifier; piége dans lequel on fait tomber un homme ignorant, vain, peureux et crédule. Être victime d'une *mystification*. Il ne s'attendait pas à cette *mystification*. Le premier jour du mois d'avril est consacré aux *mystifications*.

MYSTIFIÉ, ÉE, part. Qui a subi une mystification. Un homme *mystifié*. Personne *mystifiée*. Pourquoi m'avoir *mystifié*, puisque j'étais si confiant? (Weill.) | Substantiv. Celui, celle qui est mystifié. Le *mystifié* prit le parti de rire comme les autres.

MYSTIFIER, v. a. (du franç. *mystère*, chose cachée pour celui qu'on mystifie. *Je mystifie, nous mystifions, vous mystifiez. Que je mystifie, que nous mystifions, que vous mystifiez*, etc.). Abuser de la crédulité de quelqu'un, pour s'amuser à ses dépens; lui jouer un tour, le faire tomber dans un piége pour le rendre ridicule. *Mystifier* quelqu'un de la manière la plus plaisante. Il *a été mystifié* sans s'en douter. C'était pain bénit pour nos philosophes de *mystifier* un curé. (Ourry.) *Mystifions* les dévots.

MYSTIQUE, adj. (du lat. *mysticus*, même sens). Qui est allégorique. Se dit particulièrement des choses de la religion. Sens *mystique*. Le sentiment *mystique* prédomine dans l'Écriture sainte. L'échelle *mystique* de Jacob. Ces voiles et ces ténèbres *mystiques* dont Jésus-Christ se couvre dans l'Eucharistie. (Bossuet.) L'écho des pyramides redit à l'ombre de Pharaon les cantiques de ce fils de la *mystique* famille de Joseph. (Chateaubriand.)

J'aime à rêver l'ombre *mystique*
Des palmiers d'or qui sont au ciel.
(PIERRE DUPONT.)

| Qui s'adresse au sentiment et le prend surtout pour organe. La secte des Mormons est essentiellement *mystique*. | Qui raffine sur les matières de religion et sur la spiritualité. Auteur, livre *mystique*. | Gramm. *Lettres mystiques*, Se dit des lettres grecques υ, θ, τ, α et ω. | *École mystique*. On comprend, sous ce nom, les divers philosophes qui ont pris le mysticisme pour base de leurs systèmes, et qui l'ont envisagé sous différents aspects. | Jurisp. *Testament mystique*, Testament écrit ou du moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. | S. Celui, celle qui a la prétention d'établir un commerce direct de l'âme avec Dieu et avec le monde invisible, sans l'intermédiaire des sens. Les *mystiques* purs. Les faux *mystiques*. Les *mystiques* n'ont songé qu'à percer les nues, et à se faire perdre de vue par leurs lecteurs. (Bossuet.)

MYSTIQUEMENT, adv. (pron. *mistikeman*). Selon le sens mystique; d'une manière mystique. Ce passage de la Bible doit s'entendre *mystiquement*.

MYSTRE, s. m. (du gr. μύστρος, cuiller). Antiq. Mesure dont les Grecs se servaient pour les liqueurs. Il y avait le grand et le petit *mystre*.

MYTHE, s. m. (du gr. μῦθος, fable, tradition populaire). Trait, particularité de la Fable, des temps héroïques ou fabuleux. Ce *mythe* est commun à toutes les religions de l'Orient. On retrouve dans la théogonie indienne la plupart des *mythes* de l'ancien paganisme. | On entend plus particulièrement par ce mot, d'importation récente et renouvelé de Varron, un fait, une tradition qui laisse voir sous l'enveloppe de l'allégorie une grande généralité historique, physique ou philosophique. La plupart des auteurs ont expliqué par des allégories toute la mythologie païenne. C'est ainsi que le mythe des Myrmidons, peuple que la fable fait venir de fourmis, a paru signifier la diligence et le zèle de ce peuple pour les travaux de l'agriculture. | On a beaucoup abusé de cette expression et du genre d'interprétation qu'elle exprime. Des spéculations philosophiques élevées, elle est descendue dans le langage familier. On dit à tout propos : *C'est un mythe*, pour C'est une chose qui n'existe pas.

MYTHIQUE, adj. Qui appartient à un mythe, à une fable païenne; qui est fondé sur un mythe. Récits, contes *mythiques*.

MYTHOGRAPHE, s. (du gr. μῦθος, fable; γράφω, j'écris). Celui, celle qui écrit sur les mythes ou les fables des anciens.

MYTHOGRAPHIE, s. f. Description des mythes, des fables des anciens.

MYTHOLOGIE, s. f. (du gr. μῦθος, fiction; λόγος, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité; système religieux fondé sur des fictions; traité de ce système. Toutes les religions ont leur *mythologie*. La *mythologie* des Indiens, des Égyptiens, des Grecs, des Romains. Être versé dans les *mythologies* de tous les peuples. L'étude de la *mythologie* est indispensable aux peintres et aux poètes. | L'esprit humain possède deux facultés générales, l'imagination et la raison. Les produits de la première sont des fictions, de véritables créations humaines; ceux de la seconde ne sont que des constatations des faits existant en nous ou hors de nous. Les anciens appelaient *mythes* les créations de l'imagination, et réservaient le nom rationnel de *logos* aux produits de la raison ou raisonnements. Dans la fondation de toute religion, l'imagination a toujours eu jusqu'ici plus de part que la raison. Aussi la mythologie ne se trouve pas seulement dans le polythéisme grec, ou dans les incarnations diverses de dieux indiens, elle se trouve pleinement dans le christianisme, et quiconque débarrasserait ce système religieux de sa partie mythologique, le réduirait à un pur théisme. C'est ce qu'a fait Lamennais, par des éliminations successives; c'est ce qu'ont fait, avant lui, tous les philosophes qui ont porté leur examen audacieux sur ces doctrines. | *Mythologie*, dans un sens plus particulier, se dit du système religieux des Grecs, adopté par les Romains. Ce système religieux reposait sur un polythéisme assez grossier, plein de contradictions évidentes. Pour les Grecs, l'univers se divisait en ciel, terre et enfer. Le ciel, ou Olympe, était la demeure des grands dieux, ou dieux supérieurs; la terre était habitée par les dieux moyens et par les hommes, et les enfers par les dieux inférieurs et les ombres, ou âmes des hommes. Comme ce peuple n'avait aucune notion exacte de géographie ni d'astronomie, il se faisait les idées les plus puériles sur la situation et le mode de ces diverses demeures. Le ciel était matériel, comme ses dieux; on y supposait des palais, des maisons; on y représentait les dieux et les déesses mangeant, faisant l'amour et procréant des enfants comme les hommes sur la terre. Il en était de même des enfers, que les poètes avaient imaginés aussi lugubres que possible, par opposition à la brillante sérénité du ciel. Quant à l'éloignement respectif de ces trois parties, Homère dit qu'une enclume mettrait neuf jours à tomber du ciel sur la terre et autant de la terre dans les enfers. Combien est puérile cette conception, en comparaison des mille milliards de myriamètres que nous donnons à la distance qui sépare les divers systèmes solaires que les progrès de l'astronomie nous ont appris à connaître! C'est en effet l'idée d'un enfant, comparée à la science de Newton. Et les idées métaphysiques que les Grecs se faisaient de leurs dieux sont aussi puériles comparées à celles que nous a apprises la philosophie moderne sur la nature de l'Être suprême. Les savants ne sont pas d'accord sur l'origine du polythéisme. On s'est longtemps arrêté à la croyance que les dieux n'étaient que des héros divinisés. Aujourd'hui, on pense généralement que ces dieux du polythéisme n'étaient que des astres déifiés, ou bien des personnifications des grandes forces de la nature. Les recherches des savants semblent conduire la science mythologique à cette conclusion. La mythologie des Grecs eut le sort qui attend toute religion mythologique chez un peuple dont la raison se développe : elle tomba devant l'incrédulité et le mépris public. | *Mythologie hindoue*. Le système religieux des Hindous est le panthéisme, la grande religion primitive, système d'après lequel un être unique existe en toute chose, n'étant qu'une continuelle transformation de la Divinité. Le feu et l'eau, le soleil et la lune, l'homme et la femme, le bœuf et la vache, les organes de la génération, le figuier sacré, la fleur du lotus, symboles des forces productrices et régénératrices de la nature, composent principalement le culte hindou. | *Mythologie persane*. La religion primitive des Perses ou Parses, c. à d. des peuples qui habitaient les pays compris aujourd'hui sous les noms de Farsistan et d'Iran, consistait dans l'adoration des éléments et des astres, et principalement du soleil et de la lune. Puis, de la Bactriane, ou de la Médie, il leur fut apporté un nouveau système religieux plus métaphysique, qui, par son mélange avec le premier, produisit le *magisme*. Cette dernière religion fut résumée dans les livres écrits ou supposés écrits par Zoroastre. L'idée fondamentale du magisme est le dualisme des ténèbres et de la lumière, une lutte entre les principes du bien et du mal, qui doit se terminer par la défaite des ténèbres. Ces deux principes sont personnifiés dans *Ormuzd*, le dieu de la lumière, le principe du bien, et dans *Ahriman*, le dieu des té-

nèbres, le principe du mal. Ils sont tous deux escortés, le premier, de six *amschaspands*, le second, de six *derwends*. Mais au-dessus de ce dualisme existe un principe suprême de la dualité, l'éternel *Zervane akerene*, créateur d'Ormuzd et d'Ahriman. | *Mythologie égyptienne*. Comme toutes les religions de l'Orient, la religion égyptienne offre un double point de vue. Elle repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel et sur la personnification des forces de la nature identifiées avec les forces de l'intelligence. Dans la doctrine des prêtres égyptiens, il existe un être, *Piromi*, irrévélé, absolu, incorporel, immuable, éternel, infini, antérieur au premier né des dieux. Les Égyptiens furent les premiers qui établirent en principe que l'âme est immortelle, et que, l'homme étant mort, elle passait dans le corps d'un animal, et que, après avoir passé d'animal en animal pendant l'espace de trois mille ans, elle rentrait dans le corps humain. C'est la doctrine de la métempsycose, reprise et modifiée plus tard en Grèce par Pythagore. Les principales divinités de l'Olympe égyptien sont : *Kneph*, *Phtà*, *Osiris*, *Isis*, *Thaut*, *Typhon* et *Anubis*. | *Mythologie de la Grèce*. La religion primitive des Grecs porte à un haut degré le caractère symbolique et figuré. Cette mythologie est celle qui a reçu les développements les plus riches et dont nous possédons les monuments les plus complets. L'Olympe grec se compose de : *Jupiter* ou *Zeus*, au noir sourcil, le maître des dieux, le roi porte-tonnerre ; *Junon* ou *Héré*, aux bras de lait et à l'œil de génisse ; *Minerve* ou *Pallas Athéné*, la lance à la main, déesse de la sagesse ; *Vénus* ou *Aphrodite*, la taille ceinte du ceste magique, héritage de *Bram-Maya* ; *Apollon* ou *Phoïbos*, avec son arc d'argent et son carquois d'or ; *Diane* ou *Artémis*, la blanche chasseresse ; *Mars* ou *Arès*, dieu de la guerre ; *Mercure* ou *Hermès*, avec ses talonnières, ses chaînes d'or et sa bourse ; *Pluton*, dieu des enfers, sous sa couronne de cyprès, de narcisse et de capillaire ; *Vulcain*, le rude forgeron, époux de la blonde Vénus, et tant d'autres dieux du premier, du second et du troisième ordre ; car cette panathénée divine est immense, cet Olympe grec est prodigieux. | *Mythologie de l'Italie*. La plupart des religions primitives de l'Italie, surtout celle de l'Étrurie, doivent être rapportées soit à la Thrace et à l'île de Samothrace, soit à la Thessalie et à Dodone. Chez elles règne le fétichisme. Une lance (*quir*) plantée en terre était pour le Sabin le dieu de la guerre, *Mamers*, *Mavors* ou *Mars*. Chaque dieu, chaque homme, chaque maison, chaque ville avait son démon ou génie. Les génies des dieux se nommaient *Pénates*, et se divisaient en quatre classes, se rapportant à Tina, à Neptune, aux divinités souterraines et enfin aux hommes. Ils formaient ainsi une sorte de hiérarchie divine. Le nombre des dieux adorés à Rome était infini ; on y comptait presque autant de dieux particuliers que d'adorateurs, surtout depuis que Rome, devenue maîtresse d'une grande partie de l'univers, eut introduit chez elle presque toutes les religions étrangères. C'est ce qui a fait dire à Bossuet par une hardiesse de langage aussi magnifique que juste : « Tout était Dieu, excepté Dieu ! » | *Mythologie des Scandinaves*. Cette mythologie est tout entière l'œuvre de bardes ou skaldes, c. à d. des anciens poètes du Danemark, de la Suède, de la Norwége, de l'Islande. Cette cosmogonie, par sa nature bizarre, témoigne de l'imagination désordonnée de ses auteurs, de la nature du pays pour lequel elle fut inventée et de l'époque reculée où elle naquit. Au-dessous il n'y avait pas de terre, au-dessus pas de ciel ; c'était un abîme sans fond, un monde de brouillards d'où sortaient des fleuves qui se glaçaient ; des glaces de ces fleuves sortaient des géants, *Ymer* et *Bure*, et de ce dernier, *Boer*, puis *Odin*, *Wile* et *We*, qui devinrent les dieux du ciel et de la terre. Les fils de *Boer* étaient bons, ceux d'*Ymer* étaient méchants. Il y avait guerre continuelle entre eux. Enfin, les fils de Boer tuèrent Ymer, jetèrent son cadavre aux enfers, et créèrent ainsi le monde. | *Mythologie gauloise*. Les pierres, les arbres, les vents, les lacs, les phénomènes et les agents de la nature, tels furent, dit-on, les premiers objets de l'adoration des Gaulois. Plus tard, ce culte grossier se rapprocha de la mythologie des Grecs et des Romains ; seulement les noms et quelques détails étaient différents. Les principales divinités des Gaulois étaient : *Taram*, *Taran* ou *Taranis*, dieu du tonnerre ; *Tuistou*, dieu de la terre, fils de *Tis* ou *Tuis*, la Terre ; *Beu*, *Heus* ou *Hesus*, dieu de la guerre et des conquêtes ; *Teut*, *Teutat* ou *Teutatès*, dieu du commerce, des arts, etc. ; *Bel*, *Belène* ou *Belenus*, le soleil ; *Ogham* ou *Ogmios*, le dieu de l'éloquence et de la poésie, etc. Outre ces grandes divinités, les cités, les collines, les forêts, etc., avaient leurs divinités particulières. Indépendamment de ce polythéisme, il y avait en Gaule une autre religion, métaphysique, mystérieuse, sacerdotale dans son essence, reconnaissant un dieu unique, admettant le dogme de la transmigration des âmes, et présentant avec les religions de l'Orient une grande analogie. C'était le *druidisme*, appelé ainsi du nom de ses prêtres, les *druides*. V. DRUIDISME, DRUIDE. | *Mythologie péruvienne*. La religion des Péruviens, religion simple et douce, se bornait à peu près au culte des objets de la nature. Ainsi ils adoraient principalement le soleil, la lune, et les étoiles. Cependant ils révéraient un Être suprême, dieu inconnu, qu'ils désignaient sous le nom de *Pachacamac*, c. à d. créateur de l'univers. | *Mythologie mexicaine*. La religion des anciens peuples du Mexique portait à un haut degré, dans ses rites, l'empreinte de la tristesse et de la cruauté. Ses divinités, représentées sous les formes les plus horribles, ne se plaisaient que dans la terreur et la vengeance. | *Mythologie des sauvages de l'Amérique*. La plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale reconnaissaient un Être suprême qu'ils appelaient *Manitou*, et qui était souvent confondu avec le soleil. Ils admettaient, en outre, un grand nombre de divinités inférieures, classées, comme chez les Iroquois, en divinités bonnes ou malfaisantes, et certaines tribus les nommaient aussi *Manitous*, en faisant précéder ce nom d'une épithète. Les manitous vulgaires sont de véritables fétiches, comme un arbre, un chien, une pierre, un serpent, un rocher, etc., etc.

MYTHOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la mythologie. Discours, livre *mythologique*. | Famil. Fabuleux, extravagant. Ne me parlez pas de cet événement *mythologique*, il trouble mon esprit.

MYTHOLOGISÉ, ÉE, part. Expliqué dans un sens mythologique. Récit, conte *mythologisé*.

MYTHOLOGISER, v. a. Prendre dans un sens mythologique. Certains savants ont tenté de *mythologiser* l'histoire. | S'est dit quelquefois pour Interpréter une fable, en tirer la moralité. Ceux qui *mythologisent* les fables d'Ésope en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable. (Montaigne.)

MYTHOLOGISME, s. m. Système mythologique.

MYTHOLOGUE, s. Celui, celle qui traite de la mythologie. Des savants ont prétendu que bien des récits des livres saints avaient été imité des *mythologues*. Les *mythologues* du catholicisme. | On dit aussi *Mythologiste*, adjectif et substantif.

MYTILACÉS, s. m. pl. (du lat. *mytilus*, moule). Famille de mollusques conchyfères dimyaires : coquille bivalve, inéquilatérale ; charnière sans dents, pied linguiforme, sécrétant un byssus. Cette famille comprend les genres *anodonte*, *moule* et *pinne*.

MYURE, adj. (du gr. μύς, rat ; οὐρά, queue). Méd. *Pouls myure*, Pouls dont les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. Le malade râlait, il avait le *pouls myure*. | *Pouls myure réciproque*, Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYXINE, s. f. (du gr. μύξος, visqueux). Ichthyol. Genre de poissons cyclostomes, également connu sous le nom de *gastrobranche*. Il découle du corps de la *myxine* une mucosité si abondante, que ce singulier animal semble convertir en gelée l'eau des vases où l'on cherche à le conserver en vie.

LETTRE DE L'AUTEUR AUX ABONNÉS

CHERS LECTEURS, AIMABLES LECTRICES,

Après cinq années d'un labeur incessant se trouve enfin terminé l'ouvrage auquel vous aviez souscrit, notre DICTIONNAIRE UNIVERSEL; pendant tout ce temps, vos sympathies ne nous ont pas fait défaut; vous avez bien voulu retirer de chez nos correspondants, ou recevoir des mains de nos facteurs, les séries de livraisons au fur et à mesure qu'elles paraissaient, ce qui nous a permis de faire face aux dépenses considérables de l'opération : Recevez nos remercîments pour ce concours effectif que vous nous avez prêté, et sans lequel il nous eût été impossible de faire ce livre, véritable monument élevé aux lettres et aux arts, instrument puissant de propagande démocratique et philosophique, arsenal inépuisable où la génération actuelle trouvera les armes qui lui seront nécessaires pour combattre le fanatisme religieux, le despotisme politique, les mauvaises passions, l'égoïsme, l'orgueil, l'amour des richesses, l'oisiveté, l'exploitation des classes ouvrières et de la femme, les abus et les priviléges des castes aristocratiques.

Nous sommes heureux de pouvoir également donner un témoignage public de notre gratitude à M. CASIMIR HENRICY, le vaillant rédacteur du *National de 1830*, le collaborateur d'ARMAND MARRAST, en le remerciant du concours qu'il nous a prêté dans ce long travail pour la révision du texte et la rédaction d'articles où se montrent sa profonde érudition et ses connaissances presque universelles.

Chacun de vous, chers lecteurs, peut donc revendiquer à bon droit le titre de coopérateur dans la création du DICTIONNAIRE UNIVERSEL; mais notre devoir réciproque ne doit pas se borner à la création de ce livre utile; il faut maintenant le faire connaître en tous lieux, le propager parmi les masses, pour que les idées qu'il renferme deviennent l'apanage de toutes et de tous; nous espérons que vous voudrez encore nous continuer vos bons offices pour cette propagande, en vous efforçant de nous amener de nouveaux abonnés recrutés dans toutes les classes de la société, et, en outre, que vous continuerez à recevoir de nos correspondants ou de nos facteurs les séries de livraisons des COMPLÉMENTS DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL que nous publions sous le titre d'ENCYCLOPÉDIE NATIONALE.

Ce nouvel ouvrage est la suite nécessaire, indispensable, du DICTIONNAIRE UNIVERSEL, puisqu'il doit renfermer les changements amenés dans les divisions géographiques des nations par les guerres et les révolutions, puisqu'il doit contenir les biographies des contemporains qui s'illustreront dans les arts, les sciences et l'industrie, ou qui auront bien mérité de l'humanité par des services éclatants ou des actions héroïques.

Cette nouvelle publication paraîtra régulièrement, chaque mois, par série de 4 livraisons au prix de 50 centimes chaque série, dans le même format et les mêmes conditions d'exécution que le DICTIONNAIRE, sur papier glacé et satiné, format grand raisin, à 12 cent. 1/2 la livraison.

L'ouvrage renfermera environ cent livraisons ou 25 séries à 50 cent., ou 3 parties brochées; et, dès à présent, vous pouvez acheter la 1re partie de l'édition de luxe qui est en vente chez nos correspondants ou chez les libraires des départements, au prix de 4 fr., ou bien nous en faire la demande en adressant un mandat sur la poste à notre librairie, 38, boulevard Sébastopol, à Paris.

A toutes et à tous, salut fraternel.

MAURICE LACHATRE.

A toutes, et à tous salut fraternel
Maurice La Châtre

PARIS — IMPRIMERIE ÉDOUARD BLOT, RUE BLEUE, 7

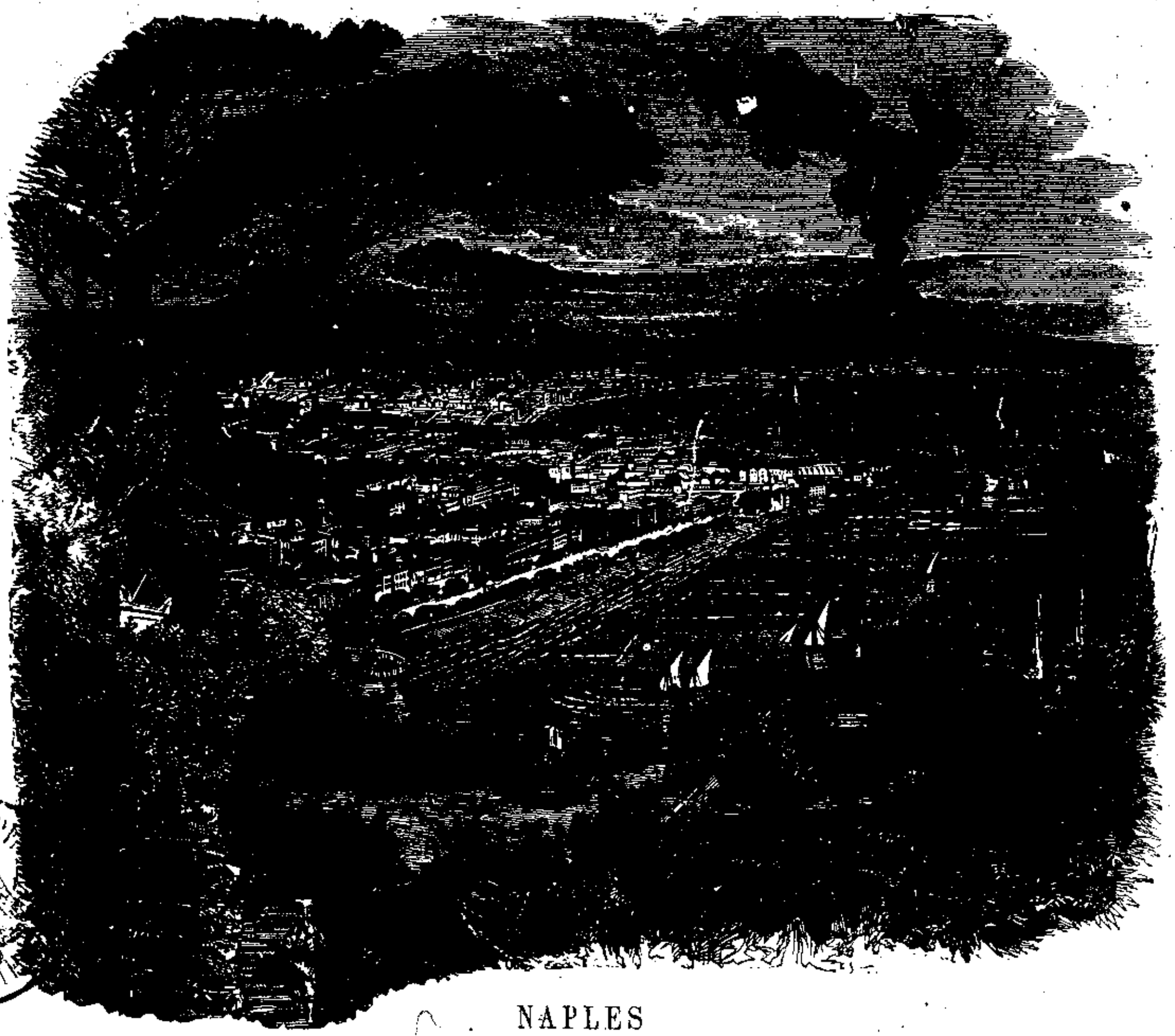

NAPLES

s. f., suivant l'appellation ancienne, qui prononçait *enne*, et s. m., suivant l'appellation moderne, qui prononce *ne*. La quatorzième lettre et la onzième consonne de l'alphabet des langues dites néo-latines et germaniques. Elle équivaut au ν des Grecs et au *nun* des Hébreux. La forme la plus ancienne du *n*, dans l'écriture grecque et celtibérienne, est à peu près celle que nous lui donnons dans nos majuscules. L'articulation dont le *n* est le signe est linguale et nasale. | La lettre *n* intervient dans le langage de quatre manières différentes : 1° elle est le signe de l'articulation *ne* dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous, navire, négoce, nonagénaire, Nîmes, Ninive*; 2° *n* à la fin de la syllabe est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an, en, ban, bon, bien, lien, indice, onde, fondre, contondant*, excepté dans les trois mots *abdomen, hymen, amen*, où le *n* final représente l'articulation *ne*. Il faut observer néanmoins que, dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet. Si un adjectif terminé par un *n* nasal se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, et que ce nom commence par une voyelle ou un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *ancien ami, bon ouvrage, certain auteur, vain appareil, un an, son histoire, vilain homme, ton honneur*, etc. On prononce encore de même *un, mon, ton, son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *un excellent ouvrage; ton unique espérance; mon intime et fidèle ami; son entière et totale défaite*. Hors de là, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet : *Ancien et respectable; un point de vue certain avec des moyens sûrs; ce projet est vain et blâmable*, etc. | Le substantif *bien* a toujours le son nasal; mais l'adverbe *bien* fait entendre l'articulation *ne* après le son nasal, lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, lorsque cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commence par une voyelle ou un *h* muet : *bien aimé, bien aise, bien utile, bien honorable, bien entendre, bien écrire*, etc. Si l'adverbe *bien* est suivi d'un autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité : *Il parlait bien et à propos*. | Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou un *h* muet, on prononce l'articulation : *en Italie, en homme, en un moment*, etc.; si le complément commence par une consonne, *en* est nasal : *En France, en démocrate, en partant*. | Si l'adverbe *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne* : *Nous en avons des nouvelles; vous en êtes assuré; en a-t-on parlé?* etc. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante : *Allez-vous-en au jardin, parlez-en à ma femme*, etc. | *On* avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation : *On aime; on y travaille; on honorera; on en revient*, etc. Dans les phrases interrogatives, *on*, étant après le verbe ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes : *En aurait-on été assuré? a-t-on eu soin?* etc. | Il n'y a guère que l'usage, le bon goût et l'euphonie qui puissent apprendre quand on doit lier le *n* au mot suivant ou quand on ne le doit pas. Par exemple, dans ce vers de Racine : *Celui qui met un frein à la fureur des flots*, on doit prononcer le mot *frein* sans liaison. L'Académie veut qu'on rejette cette liaison toutes les fois que l'esprit et l'oreille permettent de s'arrêter un peu après la voyelle nasale. C'est d'après cette règle que l'on prononce sans nasalité, en liant le *n* final avec la voyelle initiale : *Un vain espoir, on est ici*, parce que les mots *vain* et *on* n'offrent rien à l'esprit qui puisse l'arrêter et qui permette au lecteur de prendre haleine. Jamais les mots en *an* ne doivent se lier avec les voyelles qui les suivent. Ainsi, au lieu de dire *un ouragan-affreux, un courtisan-adroit*, il faut prononcer *un ouragan affreux, un courtisan adroit*. Même règle pour les mots terminés en *ean*, comme *Océan* et en *ein* comme *dessein*; il y a quelques exceptions en faveur du mot *plein*. | Sauf bien peu d'exceptions, que l'usage fait connaître, il n'y a point de liaison après les substantifs terminés en *en, ien, in, ion, oin, ouin, on*; 3° le troisième usage de la lettre *n* est d'être un caractère auxiliaire dans la représentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gne*, comme dans *digne, magnifique, regne, trogne*, etc., où le *n* forme une articulation particulière. Les deux lettres se prononcent, par exception, dans certains mots : *Agnus, gnome, gnostique*, etc. Enfin, dans quelques noms propres, le *g* est entièrement muet, le *n* seul se prononce : *Regnaud, Regnard*, et encore l'usage général condamne volontiers cette prononciation. Beaucoup de personnes, on pourrait dire le plus grand nombre, prononcent le *gn* avec l'articulation particulière de *digne, règne*, etc., et disent *Regnard, Regnaud*, et non *Renard, Renaud*; 4° le quatrième usage de la lettre *n* est d'être avec le *t* un signe muet de la troisième personne du pluriel, à la suite d'un *e* muet, comme dans *ils aiment, ils aimèrent, ils aimeraient*, etc. | La consonne *n* est considérée tantôt comme liquide ou linguale et tantôt comme nasale. Dans tous les cas, elle appartient en même temps aux dentales; c'est la liquide ou la nasale de cet ordre. Comme dentale, *n* est souvent attiré, dans la formation et la dérivation des mots, par les autres consonnes de cet ordre, *d, t*, ainsi que par la consonne *g*. C'est ainsi que

5035

du latin *genere* on a formé le français *gendre*. Comme liquide, *n* se change en *l* et en *r* devant un *l* ou un *r*; *illégitime*, *irréprochable*, ont été formés de *in*, privatif, et de *légitime*, *reprochable*. | Comme nasale, *n* permute avec *m* devant *m*, *b*, *p*. | La lettre *n*, dans la langue espagnole, est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (ñ), qui en fait un *n* mouillé, dont l'articulation est semblable à celle de notre *gn*, dans *ignorance*. Ainsi *doña Sol* se prononce *dogna Sol*. | *Nh*, dans le vieux français, le provençal et la langue portugaise, a la même articulation que le *ñ* espagnol et que le *gn* français. | Dans les manuscrits, dans les anciennes éditions latines, et quelquefois dans l'écriture courante, la lettre *n* était remplacée par un trait, par un tilde mis sur la voyelle précédente. On écrivait *amãs* pour *amans*, *aisémẽt* pour *aisément*. | Dans les manuscrits et sur les monuments latins, *N* est le signe abréviatif des mots *natus*, *nepos*, *niger*, *nobilis*, *nomine*, *novum*, *nullum*, *numerator*, *numero*, *numini*, *nummus*, et des noms propres *Neptunus*, *Nonius* et *Numerius*. | Dans les manuscrits latins, cette lettre signifiait aussi *nomen* (nom) ou *nominetur* (qu'on le nomme). | Surmonté d'une ligne horizontale, *n*, dans les inscriptions, signifie *natione*, *nautæ*, *nostræ*, *nostri*, *numero* ou *numerus*. | Dans les fastes et les calendriers romains, *N* signifiait *nonas* ou *nonis*. *IV N*, *quarto die ante nonas*, le quatrième jour avant les nones; *P N pridie nonas*, la veille des nones; *N*, *nonis*, le jour des nones. | *N* signifiait enfin *nefastus dies*, et marquait dans le calendrier les jours néfastes. † *N. L.* Abréviation des mots *non liquet*. Les juges l'écrivaient sur leurs tablettes de suffrages quand la culpabilité du prévenu ne leur paraissait pas démontrée et qu'ils demandaient une nouvelle instruction. | *N*, dans l'écriture coulée, se forme de deux jambages pleins, unis par un délié, et il est alors très-facile de le confondre avec la lettre *V*. Les manuscrits des XIVe et XVe siècles présentent dans les minuscules de nombreux et embarrassants exemples de cette confusion des deux lettres n et v. | Les permutations de la lettre *n* et *l* étaient fréquentes chez les anciens. Ainsi, l'on voit *lympha* pour *nympha*, *catella* pour *catena*, etc. Dans quelques mots dérivés du grec, on remplace par euphonie le premier des deux Γ par un *n*, comme dans le mot *évangile*, qui s'écrit en grec Εὐάγγελος. *N* fut souvent retranché par les Grecs et par les Romains quand il n'était pas final. Cicéron écrit souvent *Foresia*, *Megalesia*, pour *Forensia*, *Megalensia*. On lit sur des inscriptions *impesa* pour *impensa*, *mesibus* pour *mensibus*. | En grammaire, *n* signifie neutre, soit en parlant de l'espèce des verbes, soit pour indiquer le genre des substantifs grecs et latins. | *N. L.* Abréviation de *nouvelle lune*. | *N.* marque le nord ou signifie qui est au nord; *N. E.*, nord-est; *N. O.*, nord-ouest; *N. N. E.*, nord-nord-est, etc. | Chimie. *N* désigne le nitre ou le nitrogène. | *N.* ou *N. B. Nota* ou *nota bene* s'écrit en tête d'une remarque, d'une note. | *N°* signifie *numéro* et se place devant un numéro d'ordre. | *N/C.* signifie Notre compte. | *N. D.* veut dire Notre-Dame. | *N.* s'emploie dans des actes, des récits pour tenir la place du nom d'une personne qui est inconnue ou que l'on ne veut pas désigner. | *N* simple ou surmonté d'une couronne sur les monnaies et les ornements de l'empire français signifie Napoléon. | *N*, comme signe d'ordre, désigne le quatorzième objet d'une série, etc. | *N*, lettre numérale des Romains, selon Ugution, valait 90, et, selon Baronius, 900. Lorsque le *N* est surmonté d'une barre transversale, il désigne 90,000. | *N*, lettre numérale des Grecs, vaut 50. | *N* est la marque des pièces de monnaie que l'on frappait à Montpellier.

NA, s. m. Gramm. Consonne nasale de l'ordre des gutturales dans l'alphabet sanscrit. On l'appelle aussi *nga* ou *gna*. | Nom de la consonne dentale; la nasale palatale s'appelle *jna*, et la cérébrale ou linguale *nhr*, ou *na* dur.

NABAB, s. m. (corruption du mot ind. *naïcaub*, délégué). Titre donné, dans l'Inde, à ceux qui sont investis du gouvernement d'une ville, d'une province, d'un district ou du commandement des troupes. Depuis l'invasion du shah Nadir, les nababs s'étaient déclarés indépendants du Grand-Mogol; mais ils ne firent que changer de maître, et passèrent sous la domination de l'Angleterre. | Par extens. Se dit de ceux qui remplissent de grands emplois dans l'Inde anglaise, qui en reviennent avec de grandes fortunes, ou qui vivent avec un luxe oriental. C'est un *nabab*, un vrai *nabab*. Tu es pauvre, on ne te regarde pas plus qu'un chien galeux; va à Calcutta, et n'en reviens qu'au bout de dix ans, riche comme un *nabab*, on te regardera trop. Les *nababs* de la finance nous écrasent de leur luxe.

NABIS. Tyran de Sparte, s'empara de l'autorité après Machanidas, l'an 206 av. J. C. Prit le parti de Philippe III, roi de Macédoine, contre les Romains (195 av. J. C.), et fut vaincu. Son règne dura quatorze ans, pendant lesquels il exerça les plus grandes cruautés. Il torturait ses sujets pour leur arracher de l'argent. Il fut tué vers l'an 192 av. J. C.

NABO. Mythol. Une des divinités des Assyriens. Elle avait le premier rang après Baal. Vossius croit que c'était la lune. La plupart des rois de Babylone portaient ce nom joint à leur nom propre.

NABONASSAR. Roi de Babylone, de 747 à 734 av. J. C. Il n'est célèbre que par l'ère qui porte son nom, ère commençant le 26 février 747 av. J. C., et qui a été suivie par Ptolémée.

NABOPOLASSAR. Roi de Babylone de 626 à 605 av. J. C.; était d'abord simple gouverneur de Babylone. Allié à Cyaxare, roi des Mèdes, il prit et ruina en 606 la ville de Ninive, et, réunissant une partie de l'Assyrie à ses États, il fonda le deuxième empire de Babylone. Il eut pour successeur Nabuchodonosor II.

NABOT, OTE, s. (du lat. *napus*, navet, lequel est gros et court comme les nabots; ou du celte *nab* et de *ot*, terminaison des diminutifs). Famil. Se dit, par mépris, d'une personne de très-petite taille. C'est un *nabot*, un petit *nabot*. Une petite *nabote*. | Fig. La médiocrité s'entoure de *nabots* pour se grandir. (Boiste.) Les *nabots* du clergé.

NABUCHODONOSOR le *Grand*. Fils et successeur de Nabopolassar, un des personnages les plus célèbres dont il soit fait mention dans les annales chaldéennes. Il régnait à Ninive et à Babylone 606 ans av. J. C. Il porta successivement ses armes victorieuses dans l'Arabie, dans la Nubie, dans la Maréotide, sur toutes les côtes occidentales de l'Afrique, et sur les côtes méridionales de l'Espagne. Il désola l'Égypte et la Judée. Les Juifs lui opposèrent une résistance opiniâtre; deux fois il prit Jérusalem sans lasser leur patriotisme; une fois il les emmena en captivité à Babylone; puis, il plaça sur le trône de Judée l'oncle paternel de Joachim, le dernier roi. Matathias, comme ses prédécesseurs, se révolta et voulut affranchir sa patrie du joug de l'Assyrien. Nabuchodonosor fondit pour la troisième fois sur la Judée à la tête d'une armée formidable, et fit Matathias prisonnier. Le royaume de Juda cessa d'exister. Nabuzardan, un des généraux du prince babylonien, mit le feu au temple de Jérusalem, au palais du roi, détruisit la ville, et, après un immense massacre de la population, chargea de chaînes les habitants qui avaient survécu à la défense de la ville. De retour à Babylone, Nabuchodonosor fit dresser dans la plaine de Dura une statue d'or haute de soixante coudées, et ordonna à tous les vaincus de se prosterner devant l'idole et de l'adorer. Daniel et ses compagnons, ayant résisté, comme on le raconte, à cet ordre, furent jetés dans une fournaise ardente, d'où ils sortirent sains et saufs, suivant la fable biblique. A ce moment s'opéra l'étrange métamorphose dont parle l'Écriture : Nabuchodonosor, suivant la légende biblique, se crut transformé en bœuf; pendant sept années, il brouta l'herbe, laissa croître ses cheveux, ses ongles, essayant de frapper des cornes, à l'imitation de l'animal. Ces sept ans expirés, il remonta sur le trône, mais il mourut l'année suivante, après un règne de quarante-trois ans, laissant pour successeur son fils Évil-Mérodac (l'Insensé), le même que le Balthasar de l'Écriture. | On écrit aussi *Nébuchodnésar*.

NACAIRE, s. f. Instrument de musique d'origine orientale, petit tambour ou timbale en usage dans la cavalerie. Le bruit assourdissant des *nacaires*.

NACARAT, adj. invar. (de l'esp. *nacarado*, fait de *nacar*, nacre). Qui est d'un rouge clair, entre le cerise et le rose, tirant sur le rouge de la nacre de perle. Satin, ruban *nacarat*. Robe de velours *nacarat*. | S. m. Couleur nacarat. Le *nacarat* est d'une couleur fort agréable. Cette étoffe est d'un beau *nacarat*. Son béret était coquet et d'un superbe *nacarat*.

NACELLE, s. f. (du lat. *navicella*, pour *navicula*, petit vaisseau). Dans le langage poétique et dans le style élevé, Tout petit bateau qu'on manœuvre à la rame, toute embarcation frêle et peu gréée. Les marins ne connaissent pas ce mot; aussi ne l'emploie-t-on jamais dans le langage exact. S'aventurer sur une *nacelle*. Passer la rivière dans une *nacelle*. Douze pêcheurs, abandonnant leur *nacelle* et leurs filets sur le lac de Galilée, ont entrepris ce grand ouvrage. (Péliss.) | Fig. La plus frêle *nacelle* nous suffit pour le voyage de l'éternité. (Boiste.) | *La nacelle de Saint-Pierre*, L'Église catholique romaine. | Aérost. Appareil suspendu au-dessous du ballon, et où se placent l'aéronaute et les voyageurs. | Archit. Moulure en demi-ovale dans les profils. | Anat. *Nacelle* ou *fosse naviculaire*, Cavité à l'extrémité du canal de l'urètre. | Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées qui est formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *carène*. La *nacelle* des pois est comme le coffre-fort dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau. (J. J. Rousseau.) | Conchyliol. Espèce de patelle, appelée aussi *Navicelle*. | Ensemble des valves dorsales des escarbions, qui présentent une certaine ressemblance avec un petit bateau. | Mythol. égypt. Figure qu'on rencontre fréquemment dans les bas-reliefs des monuments égyptiens. Au dire de Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettaient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, d'où pendaient des plats d'argent, par le mouvement desquels ils jugeaient de la volonté du dieu. Le dieu était porté sur une *nacelle* d'or.

NACHANI, s. m. Bot. Petite graine noire de l'Inde, qui a le goût du seigle, et dont la farine sert à faire du pain et entre dans la composition du cachou. On expédia une cargaison de *nachani*.

NACIBE, s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées. On en compte huit espèces, répandues dans l'Amérique équatoriale.

NACRE, s. f. (de l'arabe *nakar*, coquille). Substance animalisée, dure, éclatante, blanche ou argentée, qu'offre l'intérieur d'un grand nombre de coquilles, et qui reflète un agréable mélange de couleurs, particulièrement le pourpre et l'azur. Les

Nacre.

haliotides, les turbos ou sabots, les mulettes, les anodontes et les pintadines ou moules margaritifères sont de toutes les coquilles celles qui fournissent la plus belle nacre. La nacre est sécrétée par le collier et le bord du manteau des mollusques qui habitent les coquilles. Les perles ne sont qu'une nacre isolée et plus pure. On distingue dans le commerce la *nacre franche*, qui vient de l'Inde, de Ceylan et du Japon : elle se tire d'une coquille bivalve, aplatie et légèrement concave, dont l'intérieur est d'un blanc éclatant, sauf que la partie nacrée est bordée par une ligne bleuâtre, enveloppée elle-même par une bande jaune verdâtre un peu large; la *nacre blanche bâtarde*, qui vient du Levant : l'intérieur de la coquille qui la produit est solide et d'un blanc bleuâtre; le tour offre une couleur jaune, quelquefois verdâtre; son iris se compose de rouge et de vert; la *nacre bâtarde noire*, d'un blanc bleu ou noirâtre très-remarquable : son iris se compose de rouge, de bleu et d'un peu de vert; l'*oreille de mer* ou *haliotide*, qui se trouve dans toutes les mers, et la *burgaudine*, qui vient des Antilles. Les nacres s'apportent brutes en Europe. Elles se vendent au poids, et leur prix varie suivant leur beauté et leur grandeur. La nacre est très-dure; elle résiste à tous les instruments, qu'elle émousse en peu de temps; elle présente, par conséquent, une grande difficulté pour la travailler. L'acide sulfurique l'entame facilement, et c'est avec son secours qu'on parvient à la tourner et à la ciseler. On fait un grand usage de la nacre dans les ouvrages de marqueterie, de tabletterie fine, de bijouterie; on s'en sert pour couvrir des boîtes et des tabatières, pour faire des étuis, des dés, des éventails, des manches de couteaux et de canifs, des boutons, des jetons, etc. | On emploie quelquefois ce mot en poésie comme synonyme de *Blancheur*, d'*Éclat* et de *Transparence*. Son teint avait des pâleurs de *nacre*; l'amour et le soleil s'y reflétaient en nuances charmantes. (Aug. Lafontaine.) | Écaille préparée de la nacre. Étui de *nacre*. Cou-

teau de *nacre*, à manche de *nacre*. | Au lieu de *Nacre*, on dit, dans le langage ordinaire, *Nacre de perle*. | Conchyliol. *Nacre de perle*, Coquillage dans lequel se trouvent ordinairement les perles. Synonyme d'*Avicule perlière*, d'*Huître perlière* et de *Moule margaritifère*. On travaille surtout la *nacre de perle* en France, à Paris et dans les départements voisins.

NACRÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à la nacre ; qui a des reflets de nacre. Elle avait une peau d'un blanc splendide qui avait des reflets *nacrés* éblouissants. (Jules Janin.) | Conchyliol. Se dit des coquilles qui renferment de la nacre. | Zool. Se dit des animaux dont la couleur est le gris de perle avec des reflets. | Minéral. Se dit du talc, qui a le luisant argentin de la perle, et d'une variété de feldspath à reflets blanchâtres, bleuâtres et verdâtres, sur un fond laiteux. | S. m. Entom. Nom vulgaire de plusieurs espèces de papillons, à cause des taches argentées de leurs ailes. L'enfant courait après un *nacré*.

NACRER, v. a. Donner le brillant, l'apparence de la nacre. On se sert pour *nacrer* les perles fausses de la râclure des écailles de l'ablette.

NACRIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui travaille la nacre. Le travail de la nacre est assez difficile et compliqué, car il faut économiser la matière, et elle est extrêmement cassante. La nacre passe successivement par les mains du *scieur* ou *débiteur*, de l'*émouleur*, du *redresseur*, du *découpeur*, du *façonneur*, du *graveur*. Ces diverses opérations développent une poussière fine et dure qui, si l'on ne prend les précautions convenables, expose le *nacrier* à certaines maladies, notamment aux bronchites et aux ophthalmies. Il y a beaucoup de *nacriers* dans le département de l'Oise.

NACRITE, s. f. Minéral. Variété de talc qui a l'éclat de la nacre et qui paraît même susceptible de cristallisation. On trouve la *nacrite* dans les cavités et les fentes des roches primitives.

NADIR, s. m. (de l'arabe *nadhara*, regarder, considérer, être vis-à-vis). Astron. Point du ciel opposé à celui qui se trouve directement au-dessus de notre tête, dans quelque lieu que nous soyons, et que l'on appelle *zénith*. Ces deux points sont les deux pôles de l'horizon et passent par la perpendiculaire, indéfiniment prolongée de part et d'autre, de ce grand cercle. Le *nadir* d'un lieu quelconque est le *zénith* de son antipode, et *vice versa*. Il y a autant de *nadirs* et de *zéniths* que d'horizons ; ils changent donc à chacun de nos pas, et l'on doit les supposer différents à chaque point du globe.

NAFÉ, s. m. (mot arabe qui signifie littér. *salutaire pour la poitrine*). Fruit d'une espèce de ketmie, plante cultivée en Égypte et en Syrie. Le *nafé* est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop, qui réunissent les propriétés adoucissantes et pectorales de ce fruit. Sirop de *nafé*. Pâte de *nafé*.

NAFFE, s. f. N'est usité que dans cette expression, *Eau de naffe*, sorte d'eau de senteur dont la fleur d'oranger est la base.

NAGAS, s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, qui croît dans l'Inde, et surtout dans la Birmanie. Son bois, à raison de sa dureté, est appelé *Bois de fer*. Sa fleur est employée dans la confection des sachets odorants. Il découle de son fruit, avant sa maturité, une liqueur glutineuse très-tenace.

NAGE, s. f. Action de nager. Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *A la nage*, En nageant. Se sauver *à la nage*. Passer la rivière *à la nage*. Je me sauve *à la nage* et j'aborde où je puis. (Boileau.) | *Se jeter à la nage*, Se jeter à l'eau pour nager. | *A nage*, S'est dit autrefois pour *A la nage*. Il passa une rivière *à nage*. (Fontenelle.) Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer *à nage*. (Corneille.) | Fig. et famil. *Être en nage, tout en nage*, Être tout trempé, tout mouillé de sueur. Roquefort prétend que ces dernières expressions, *Tout en nage, Être en nage*, sont dérivées du vieux français *age* ou *aigue* (eau), et qu'en conséquence on devrait écrire *Tout en age, être en age* ; mais la prononciation aura bientôt fait perdre cette origine et contribué à faire adopter l'orthographe actuelle, qui a prévalu depuis plusieurs siècles. | Mar. Action des hommes qui font avancer un canot, une embarcation à l'aide d'avirons. | *Donner la nage*, Diriger le canot ou régler la vitesse de sa marche. C'est le rameur placé sur le banc le plus à l'arrière qui *donne la nage*. | *Tente de nage*, Toile tendue sur une embarcation, sur un canot pour abriter les rameurs. | *Bancs de nage*, Bancs qui servent aux canotiers.

NAGEANT, ANTE, adj. Bot. Se dit des feuilles qui se soutiennent sur l'eau et des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines. | Blas. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou au travers de l'écusson. | Technol. *Carde nageante*, Carde dont les dents cèdent aisément.

NAGÉE, s. f. Espace qu'on parcourt en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps par le mouvement simultané des jambes et des bras. Traverser une rivière en quelques *nagées*. En deux ou trois *nagées*, j'atteignis le port. (Tisser.) Peu usité.

NAGELFLUK, s. m. (de l'allem. *nagel*, clou ; *fluk*, rocher à pic). Minéral. Roche composée d'un amas de cailloux roulés, faisant saillie comme de gros clous sur les roues d'une charrette.

NAGEMENT, s. m. Action de nager ; faculté de se mouvoir dans l'eau. Le vol des oiseaux, le *nagement* des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues. (Voltaire.) Peu usité.

NAGEOIR, s. m. Lieu où l'on peut nager sans danger. Les écoles de natation sont les meilleurs *nageoirs* que je connaisse. (Rabbe.) Peu usité.

NAGEOIRE, s. f. Zool. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux animaux destinés à vivre et à se mouvoir dans l'eau. La plupart des poissons ont des nageoires, mais certains d'entre eux en sont totalement dépourvus. Ce nom n'est pas donné aux pieds palmés des oiseaux aquatiques, qui sont cependant de véritables nageoires ; et, en général, parmi les animaux vertébrés, on ne l'accorde aux membres que quand ceux-ci ont perdu entièrement la forme des pattes des animaux aériens et acquis plus ou moins celle des membres des poissons, comme chez les cétacés et chez quelques chéloniens. A l'égard des animaux sans vertèbres, les organes qu'on nomme *nageoires* chez ces êtres n'ont rien de commun entre eux ni avec des animaux vertébrés, et cette dénomination ne leur a été appliquée qu'en raison de la fonction qu'ils remplissent, celle d'aider à la natation. Beaucoup de reptiles, les grenouilles, les salamandres et surtout les têtards des grenouilles et des crapauds, ont une queue munie d'une véritable nageoire, comparable à celle des poissons. Les mollusques offrent beaucoup d'espèces munies de nageoires. Chez les crustacés, les pattes dilatées des portunnes et de quelques autres en tiennent lieu. Enfin, plusieurs insectes en sont aussi pourvus, soit dans leur état parfait, soit dans celui de larves et de nymphes. *Nageoires* d'un poisson. *Nageoires* d'un phoque. Un poisson peut avoir depuis une *nageoire* jusqu'à dix. (Lacépède.) | *Nageoires pectorales*, Celles qui sont situées en avant, près des branchies. | *Nageoires ventrales*, Les deux nageoires de derrière, situées tantôt vers la queue (poissons *abdominaux*), tantôt près des pectorales (poissons *subrachiens* ou *thoraciques*), quelquefois même en avant de celles-ci, et elles sont alors dites *jugulaires*. | *Nageoires dorsale, anale, caudale*, Celles qui se trouvent sur le dos, à l'anus, à la queue. C'est la nageoire *caudale* qui fait avancer le poisson ; les autres ne servent qu'à sa direction. | Le nombre, la forme, la disposition des nageoires sont fort variables chez les poissons et fournissent un moyen facile de les distinguer : quelques-uns en sont complétement dépourvus (poissons *apodes*) ; les *rayons* des nageoires sont tantôt cartilagineux (poissons *chondroptérygiens*), tantôt osseux et piquants (poissons *acanthoptérygiens*), tantôt mous (poissons *malacoptérygiens*). | Ce que l'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau quand on apprend à nager. Se servir de *nageoires*. Rien n'était plus grotesque que ce brave monsieur, nu comme un amour, pansu comme un Silène, cherchant à rattacher ses *nageoires*, perdant pied au milieu de l'eau, et perdant en même temps ses lunettes et son sang-froid. (Duplessis.) Les baigneuses ont toutes des *nageoires*. | Technol. Caisse placée devant la cuve du papetier. | Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGER, v. n. (du lat. *navigare*, naviguer, d'où l'on a fait, dans la basse latinité, *nagare*. Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nageant. Nous nageons. Je nageais*, etc.). Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. Se dit de l'homme et des animaux. Savoir *nager*. Apprendre à *nager*. Il *nage* bien. L'art de *nager*. *Nager* avec grâce. Une troupe de nymphes couronnées *nageaient* en foule derrière le char. (Fénelon.) | Apprendre à nager était une chose si commune chez les anciens Grecs, que, pour désigner un homme ignorant, ils disaient proverbialement, *Un homme qui ne sait ni lire ni nager*. | Fig. Il faut être bien vigoureux pour *nager* longtemps sur le fleuve de l'Oubli. (Boiste.) | Fig. et famil. *Nager en grande eau, en pleine mer*, Être dans l'abondance ; se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires. | *Nager dans l'opulence*, Posséder de grandes richesses. | *Nager dans la joie*, Être rempli de joie. Son cœur *nageait dans la joie*, il la goûtait pour la première fois dans toute sa vivacité. (Marmontel.) | *Nager dans les plaisirs*, Vivre au milieu des plaisirs, s'y abandonner. Son cœur *nage* dans la mollesse. (Racine.) | Se dit également de beaucoup d'autres sentiments, de passions. La vie est une mer d'erreurs ; les plus habiles ne peuvent s'empêcher de *nager* dans le doute. (Duplessis.) Je ne me sens plus assez de vigueur pour *nager* dans le chaos de mes anciennes extases. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Nager entre deux eaux*, Se dit, au propre, d'un homme qui a tout le corps sous l'eau en nageant, et, au figuré, de celui qui se conduit tortueusement ; qui, entre deux factions, deux partis, s'arrange pour n'être hostile en apparence à aucun d'eux, et se ménage la bienveillance et la faveur du vainqueur. En politique, c'est une règle, c'est une loi presque élémentaire, que de savoir bien *nager entre deux eaux*. (Dupl.) | *Nager des coudes*, Chercher à percer la foule en poussant avec les coudes les personnes qui se trouvent à droite ou à gauche. La foule l'étouffe, le courant l'emporte, il *nage des coudes* pour se sauver. (Dufresny.) | On dit d'une personne qui nage bien, qu'elle *nage comme un poisson*. | *Nager comme une meule, comme une balle de plomb*, Nager très-mal, aller au fond de l'eau. | Mar. Ramer pour voguer sur l'eau. Il faut *nager* de toutes les rames pour conduire la chaloupe à bord. | *Nager* est le seul terme qu'emploient les marins, en parlant du maniement des rames ou avirons. Dans le langage ordinaire, on se sert du mot *ramer*. | *Nager debout*, Ramer sans être assis. | *Nager en arrière*, Arrêter ou faire reculer une embarcation au moyen des avirons. | Ce verbe s'emploie à l'impératif dans plusieurs commandements de marine. *Nage sec! Nage de force! Nage au vent!* | Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. Se dit des corps légers qui n'enfoncent pas dans l'eau. Le liége *nage* sur l'eau. L'huile *nage* sur l'eau et sur les autres liqueurs. La châtaigne *nage* sur les eaux des étangs. (Castel.) | Fig. La morale des poètes dramatiques sans art se détache du corps de la fable, *nage* au-dessus du sujet et ne se mêle point avec lui. (Balzac.) Cette grande ville semble *nager* au-dessus des eaux. (Fénelon.) | Par extens. Être ou s'avancer dans un liquide ou un fluide. Ces pois *nagent* dans la sauce. Il faut que les cornichons, pour se conserver, *nagent* dans le vinaigre. Ces grands corps qui *nagent* dans les espaces immenses. (Massillon). Couronnés de rayons, *nageant* dans la lumière. (Voltaire.) | Fig. Les pédants, pour se vouloir élever et gendarmer de ce savoir qui *nage* en la superficie de leur cervelle, vont s'embarrassant et empêtrant sans cesse. (Montaigne.) | Par exagérat. *Nager dans le sang*, Être tout couvert de sang. On vit les soldats ivres éventrer les femmes, déchirer les cadavres de leurs victimes *nageant dans le sang*.

> Le bûcher par mes mains détruit et renversé
> Dans le sang des bourreaux *nagera* disperse.
> (RACINE.)

| On dit que le *pied nage dans le soulier*, pour exprimer que la chaussure est trop large. | Art vétérin. *Nager à sec*, Se dit d'un animal qu'on force à marcher sur trois jambes, en lui en liant une, de manière qu'il ne puisse la poser à terre. On a recours à ce moyen pour guérir le cheval d'un effort d'épaule. | *Nager*. Se dit du cheval qui jette les pieds en dehors. Votre cheval est fourbu et *nage*. | Fauconn. *Nager entre les nuées*, Se dit du faucon qui plane.

NAGEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. Grand, habile *nageur*. Bonne *nageuse*. Vous me demandez si je suis bon *nageur*? Héro ne l'a jamais demandé à Léandre. (Voltaire.)

> L'onde gémit ; tous les bras dépouillés
> Glissent déjà sur les flots émaillés,
> Et le *nageur* laisse après lui sa trace.
> (FARNY.)

| Prov. Bons *nageurs* sont à la fin noyés. Bon *nageur* de n'être noyé n'est pas sûr. | Se dit également des animaux. Le buffle est excellent *nageur*. (Acad.) | | Celui qui rame. On dit mieux *rameur*. | S. m. pl. *Nageurs*. Zool. Tribu de crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux postérieurs au moins sont en forme de nageoires. | Nom donné à deux ordres de mammifères correspondant aux palmipèdes et aux cétacés. | Famille de rongeurs, comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane. | Ordre d'oiseaux qui se compose des oiseaux aquatiques. Ils se distinguent de tous les autres en ce qu'ils ont les tarses courts et les doigts palmés. Leur corps est arqué et bombé comme la carène d'un navire ; leur plumage, serré, lustré, est imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus légèrement sur

l'eau. Ce sont les seuls oiseaux chez qui le cou dépasse la longueur des pieds. Les canards, les oies, les cygnes sont des *nageurs*. | Tribu de la famille des polypiers corticaux, comprenant ceux dont l'axe n'est point fixé, et qui errent librement dans les eaux.

NAGLEFARE, s. m. Mythol. scand. Vaisseau fatal fait des ongles des hommes morts; il doit porter l'armée des mauvais génies de l'Orient. L'apparition de ce vaisseau, qui ne doit être achevé qu'à la fin du monde, fera trembler les hommes et les dieux. Le *naglefare* aura des dimensions formidables.

NAGPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale du royaume de Nagpour, chez les Mahrattes orientaux; 125,000 habit. Le royaume de Nagpour a 500 kilom. sur 450, et environ 4,000,000 d'habit. Il était jadis célèbre par ses mines de diamant. Fondé au milieu du XIIIe siècle, il s'engagea, en 1803, dans la coalition contre les Anglais, et n'obtint la paix qu'en leur cédant le district de Kattak et en se reconnaissant leur vassal. Les Anglais ont hérité de cet État en 1853 et l'ont annexé à la présidence de Calcutta.

NAGUÈRE, adv. (des trois mots *il n'y a guère*, sous-entendu *de temps*). Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. S'emploie surtout en poésie et dans le style soutenu. Cette ville *naguère* si florissante. Les deux armées qui *naguère* vous attaquaient avec audace fuient épouvantées devant vous. Dans ces fêtes où elle s'était vue *naguère* adorée. *Naguère* la France était libre et heureuse. (Louis Blanc.)

N'avez-vous pas *naguère* entendu sans terreur
Des rochers de Scylla la bruyante fureur?
(DELILLE.)

| *Naguères*, avec l's final, n'est admis qu'en poésie, pour la rime ou pour éviter l'élision. | *Depuis naguère*, S'est dit pour Récemment. *Depuis naguère*, tous deux s'étaient entre-donné la foi. (La Fontaine.)

NAÏADE, s. f. (du gr. ναϊάς, fait de ναω, je coule). Mythol. Chacune des divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières. Elles passaient pour filles de Jupiter. Quelques mythologues les font mères des satyres. Ces nymphes des eaux séjournaient quelquefois dans les forêts ou folâtraient dans les prairies. On offrait en sacrifice aux naïades des agneaux et des chèvres; et le plus souvent on se contentait de déposer sur leurs autels du lait, des fleurs et des fruits, ou bien on faisait en leur honneur des libations de vin, d'huile ou de miel. Divinités champêtres, elles n'avaient des autels que dans les campagnes, et leur culte ne s'étendait pas jusqu'aux villes. Il voit fuir à grands pas ses *naïades* craintives. (Boileau.) | Se prend souvent pour l'onde elle-même. Tendre, froide, humble *naïade*. *Naïade* azurée, plaintive.

NAÏADE, s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les eaux courantes. Les *naïades* fournissent un assez bon engrais. | *Naïade marine*, Plante annuelle qui se trouve au fond de la mer. | Helmint. Genre de vers aquatiques à corps allongé. Les espèces de ce genre vivent les unes dans la mer, les autres dans les eaux douces. | Entom. Se dit de certaines araignées qui nagent dans l'eau, l'abdomen enveloppé d'une bulle d'air.

NAÏADÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes répandues dans les eaux douces et salées de tous les climats et qui a pour type le genre *naïade*.

NAÏF, ÏVE, adj. (du lat. *nativus*, formé par la nature). Naturel; sans apprêt, sans fard, sans prétention. Beauté *naïve*. Un ton *naïf*. Une pensée *naïve*. Les grâces *naïves* de l'enfance. Quelque chose de *naïf* et de touchant distinguait leur conversation. (Raynal.) Crois-tu que tes manières *naïves* et tendres et ton air timide et doux cachent moins de ruse et d'habileté que toutes mes étourderies? (J. J. Rousseau.) | Se dit des personnes. Je n'avais jamais vu femme si discrète, en même temps si ingénue et si *naïve*. (Lerm.) | En mauvaise part. Qui dit ingénument et sans retenue des choses qu'il a intérêt de cacher. C'est un homme *naïf* dont vous tirerez tout ce que vous voudrez. On dit aussi, en ce sens: Un aveu *naïf*; une réponse *naïve*; cela est bien *naïf*. | Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. Faire une relation, une description, une peinture *naïve*. | Peint. et sculpt. Qui est tel que la nature l'a formé. L'attitude, la pose de cette statue est *naïve*. | Si l'on dit d'une jeune fille qu'*elle est naïve*, c'est toujours un éloge; si on dit d'un jeune homme qu'*il est naïf*, c'est presque toujours une critique, parce que la naïveté, chez la première, est nécessairement la compagne de l'innocence, tandis que chez le second elle peut n'être qu'une nuance de la niaiserie. | Technol. *Pointe naïve*, Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale. | Se disait pour Natif, naturel. Mes défauts s'y lisent au vif, et ma forme est *naïve*, autant que la révérence publique l'a permis. (Mont.) | Synonymes: NAÏF, NATUREL. La majesté, la fierté, la noblesse, peuvent être *naturelles*, mais elles ne sont jamais *naïves*. Ce qui est *naïf* naît du sujet et en sort sans effort. Ce qui est *naturel* appartient bien au sujet, mais n'éclôt que par la réflexion. | NAÏF, SINCÈRE, FRANC, INGÉNU. L'homme *sincère* ne peut parler autrement qu'il ne pense; l'homme *franc* ne saurait dissimuler; l'homme *naïf* dit librement ce qu'il pense; l'homme *ingénu* ne sait rien cacher. | S. m. Le genre naïf. En peinture, le *naïf* distingue les ouvrages de l'école flamande. En littérature, Amyot, Charron, La Boétie, Montaigne, Marot, malgré leurs finesses, ont fait du *naïf*. (W. B.) Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le *naïf*; mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper. (Noël.)

NAIN, NAINE, adj. (du gr. νάνος, petit). Qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. Fruit *nain*. Enfant *nain*. Orange *naine*. Il faut comprendre aussi parmi les causes des tailles *naines*, l'aridité ou l'extrême sécheresse. Les tailles *naines* sont plus fréquentes que les tailles géantes. | Hortic. *Arbres nains*, Arbres à fruit qui ne croissent naturellement qu'à une hauteur médiocre, ou dont, par des moyens artificiels, on arrête la croissance, pour les relever en buisson. | *Buis nain*, Buis qui n'atteint pas la hauteur du buis ordinaire. | *Œuf nain*, Œuf de poule qui ne contient pas de jaune. | Antiq. gr. Se disait d'un vase bas, peu élevé. | S. Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. Un *nain*. Une *naine*. Les *nains* sont ordinairement contrefaits. On montrait un *nain* et un géant chinois à l'Exposition universelle. Le *nain* Tom-Pouce est une des célébrités de notre époque. | Celui, celle qui paraît beaucoup plus petit qu'une autre personne. Être, paraître un *nain* auprès de quelqu'un. D'un *nain* faire un Atlas. (Boileau.) | Fig. Pour un ou deux géants qui apparaissent çà et là dans le monde littéraire, que d'avortons, que de *nains*! Que de *nains* dans le clergé.

. . . . . Un tas de *nains* difformes
Se taillent des pourpoints dans ton manteau de roi.
(V. HUGO.)

| Hist. Chez les anciens, qui avaient des raffinements de luxe, c'était une mode très-suivie parmi les riches d'entretenir des nains plus ou moins difformes. Une laideur extraordinaire et grotesque devenait un mérite dans ces êtres malheureux et dégradés. Les dames romaines payaient fort cher de pareils serviteurs, qu'elles employaient à différents usages. Domitien en fit même combattre publiquement dans l'amphithéâtre contre des femmes nues, dont la beauté servait d'antithèse ironique à leurs traits hideux et à leurs difformités monstrueuses. En France, la manie des nains fut poussée fort loin, principalement sous les règnes de François Ier et de Henri II. Il en fut de même en Italie et dans d'autres pays de l'Europe. Blaise Vigénère raconte que, se trouvant en 1556 à Rome, à un banquet du cardinal Vitelli, le service fut fait par des nains, au nombre de trente-quatre, de fort petite stature, contrefaits et difformes. Le bon sens et le dégoût public ont condamné l'exhibition de ces erreurs de la nature. Les nains les plus célèbres sont: Jeffery, Hudson, nains de la reine Henriette-Marie, femme de Charles Ier, et qui doivent en grande partie leur réputation à Walter Scott; Borwilawski, nain polonais; Nicolas Ferry, dit *Bébé*, né dans les Vosges en 1741, et dont le squelette est conservé parmi les collections anatomiques du Muséum d'histoire naturelle. | Dans l'acception vulgaire, ce nom est donné à tous les êtres organisés, et plus spécialement aux individus de l'espèce humaine, dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de la race. | Mythol. scandin. Les traditions des peuples du Nord, héritières des fables des anciens Grecs sur les Myrmidons, sur les Pygmées et les Troglodytes, sont pleines de descriptions de nains dont la généalogie est la même que celle des géants. | *Nain jaune*, Sorte de jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel se trouve un nain tenant un sept de carreau. Nom d'un journal satirique de notre époque. | *Nain londrin*, Drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

NAIRN. Géogr. Ville et port d'Écosse, chef-lieu d'un comté de même nom, à l'embouchure du Nairn, sur le golfe de Murray; 3,266 habit. | Le comté, situé sur le golfe de Murray, est borné à l'E. et au S. par le comté de Murray, à l'O. par celui d'Inverness; 35 kilom. sur 13; 10,000 hab.

NAÏS, s. m. Zool. Genre d'annélides à soie, renferme de petits vers assez semblables aux lombrics, au corps allongé, filiforme, aplati, articulé; chaque articulation garnie d'appendices sétacés; bouche et anus terminaux. Les *naïs* vivent dans les eaux douces, courantes ou stagnantes, enfoncés dans la vase ou les débris de corps organisés: ils sont très-communs en France, surtout dans les lacs et les étangs.

NAISSANCE, s. f. (du lat. *nascentia*, même sens). Action de naître, sortie de l'enfant hors du sein de sa mère. *Naissance* attendue, désirée. La *naissance* d'un enfant. Au jour de sa *naissance*. Être sourd et muet de *naissance*. Anniversaire de sa *naissance*. Délaissé de toute la terre dès ma *naissance*. (Bossuet.) | Chez la plupart des peuples on se réjouit à la naissance des hommes. Chez les Thraces, la naissance était un sujet d'affliction. La naissance, considérée sous le point de vue des rapports des citoyens entre eux et avec l'État, exige qu'elle soit légalement constatée. A cet effet, l'enfant est transporté à la maison commune dans les vingt-quatre heures de sa naissance, pour que son événement à la vie et son sexe, ainsi que les noms de sa mère, y soient constatés. Il serait à désirer que ce fût, au contraire, l'officier municipal qui se transportât au domicile de l'accouchée pour constater la naissance. La loi assigne à l'enfant pour père le mari de sa mère, et, si elle n'est point mariée, il se trouve rangé parmi les enfants naturels, classe à part dans notre ordre social. | *Jour de naissance*, Anniversaire que fêtaient particulièrement les Romains. On dressait un autel de gazon sur lequel on immolait un agneau. Les amis ne manquaient pas de s'envoyer des présents. Le *jour de naissance* de chacun des membres d'une famille est encore célébré régulièrement chaque année dans les pays du Nord. | Se dit quelquefois des animaux. La *naissance* d'un veau, d'un poulain. Il ne me suffit pas que ma vache ait vêlé, j'attends encore la *naissance* d'un agneau. (Aug. Lafontaine.) | Astrol. Le moment auquel naît un enfant, eu égard à la disposition du ciel et des astres. | Les circonstances qui l'accompagnent. Heureuse, funeste, fatale *naissance*. Pénible, douloureuse *naissance*. | *Donner la naissance*, Être le père. L'homme de cœur qui vous *donna la naissance* était mon ami; je m'honore de ce titre, qui m'est plus cher encore par delà sa tombe. (Duplessis.) | Fig. La paix et le bonheur donnent sans le travail *naissance* à l'ennui. | *Devoir la naissance*, Être le fils. Je lui *dois la naissance*, je lui dois le respect. | *Prendre naissance*, Naître. Dans quel sein vertueux avez-vous *pris naissance*? (Racine.) | Extraction. Haute *naissance*. *Naissance* illustre. *Naissance* obscure. Jamais une *naissance* obscure et basse ne fut regardée comme un obstacle au pontificat. (Voltaire.) Alors il nous a révélé le secret de sa *naissance*. (J. J. Rousseau.) Rehausser l'éclat de sa *naissance*. (Barthélemy.) On peut se glorifier d'avoir pris un bon billet à la loterie avec autant de raison que de sa *naissance*. (Boiste.) Qu'est-ce que la *naissance* pour un philosophe?

Les mortels sont égaux; ce n'est point la *naissance*,
C'est la seule vertu qui fait la différence.
(VOLTAIRE.)

| Se dit quelquefois en parlant des bonnes et des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. La plus heureuse *naissance* a besoin encore d'une bonne éducation. Cette acception a vieilli; on dit plutôt *Naturel*. | Les premières années de la vie. Hercule fit un exploit héroïque dès sa *naissance*. | Fig. Origine, commencement. La *naissance* du monde. La *naissance* d'une ville. Favoriser la *naissance* et les progrès de l'industrie. Il était trop sage pour convenir d'un projet éventé presque dès sa *naissance*. (Voltaire.) Cette fête se célébrait à la *naissance* du printemps. (Barthélemy.) | *Naissance des fleurs, de la verdure*, Le moment où les fleurs, la verdure commencent à paraître. | *La naissance du jour*, Le moment où il commence à poindre. | Le point, l'endroit où commence, d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. La *naissance* d'une tige, d'un rameau. La *naissance* d'un fleuve. Couper une branche à sa *naissance*. | Archit. Le point où un membre d'architecture procède d'un autre et commence à saillir. *Naissance d'une colonne*, Le commencement du fût. | *Naissance d'une voûte*, Le commencement de sa courbure. | Hortic. Commencement de la broderie d'un parterre, endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, etc. | Technol. *Naissance d'enduit*, Ce sont, dans les enduits, certaines plates-bandes au pourtour des croisées et ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées des panneaux de crépi ou d'enduit qu'elles entourent que par du badigeon.

NAISSANT, ANTE, adj. Qui vient de naître. Enfant *naissant*. Des animaux *naissants*. Des peuples *naissants* couvrent l'Amérique du Nord. L'air affecte puissamment les corps *naissants*. (J. J. Rousseau.) | Se dit des différentes parties du corps des animaux.

Comme des os *naissants* les lames s'épaississent,
Ainsi des jeunes bois les couches se durcissent.
(DELILLE.)

| Se dit des qualités physiques. Appas *naissants*. Beauté *naissante*. Charmes *naissants*, charmes trompeurs. (Weil.) | On dit aussi d'une belle jeune fille, que *c'est un astre naissant, une beauté naissante*. | *Barbe naissante*, Petits poils follets sur le menton des jeunes gens et qui précèdent la barbe. | On dit également *Moustaches naissantes*. | Qui commence à paraître. Fleurs *naissantes*. Arbres *naissants*. Verdure *naissante*. Sa parole simple et sans faste coulait doucement dans les cœurs comme la rosée sur l'herbe *naissante*. (Fénelon.) Mère du printemps, couronne de tes roses *naissantes* ma tête couverte de soixante-trois hivers! (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit, dans le même sens, du jour, de la lumière, etc. Jour *naissant*. La *naissante* aurore. A la faveur de la *naissante* nuit. (Boileau.) | Qui vient d'être formé. Tous les mondes *naissants* connurent leurs limites. (Voltaire.) | Qui commence à se former, à se développer, en parlant des sociétés, des empires, des villes. Ville *naissante*. État *naissant*. Colonie *naissante*. Il n'y avait guère que les arts qui se trouvent dans les sociétés *naissantes*. (Raynal.) Il protégea la république *naissante* de la Hollande. (Voltaire.) | Se dit de la fortune, du pouvoir, etc. Pouvoir *naissant*. Fortune *naissante*. | Se dit des sentiments, des passions, des opinions. Amour *naissant*. Passion *naissante*. Liberté *naissante*. Schisme *naissant*. Quelle confession de foi opposa-t-il à l'hérésie *naissante*? (Bossuet.) Je m'affermissais dans cette pensée *naissante*. (Buffon.) | Se dit des vertus, des vices, etc. Vertu *naissante*. Mérite *naissant*. Vices *naissants*. Encouragez les talents *naissants*. D'un courage *naissant* sont-ce là les essais? (Racine.) Ses vertus *naissantes* se fortifient tous les jours. (Fléchier.) | Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue. | Anc. prat. *Propre naissant*, Héritage transmis pour la première fois à titre successif. | *Propre naissant conventionnel*, Héritage acquis avec des deniers dotaux, en vertu d'une clause du contrat de mariage.

NAÎTRE, v. n. (pron. *nètre*; du lat. *nasci*. *Je nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né.* Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. *Je suis né, j'étais né*, etc.). Venir au monde. Enfant qui vient de *naître*. Il *est né* sous une heureuse étoile. *Naître* aveugle, boiteux. L'homme *naît* sensible. Tout ce qui *naît* est sujet à mourir. Nous *naissons*, nous vivons pour la société. (Boileau.) J'ai bien maudit le jour qui m'a vu *naître*. (Hégés. Moreau.) | Se dit des animaux. Un agneau qui vient de *naître*. Le poulet *naît* d'un œuf. Le chameau *naît* avec des loupes sur le dos. (Buffon.) | Sortir de terre, commencer à poussar. Les fleurs *naissent* au printemps. Il fait *naître* et mûrir les fruits. (Racine.) La verdure qui *naît* sous ses pas. (Fénelon.) Dans son germe, en *naissant*, on voit mourir l'épi. (Thomas.)

Comme au printemps *naissent* les roses,
A la paix *naissent* les fleurs.
(MALHERBE.)

| *Être né poète, peintre, musicien*, etc., Avoir des dispositions naturelles à être poète, peintre, musicien, etc. | *Être né pour* suivi d'un infinitif, Être fait pour. *J'étais né pour* être heureux; je ne sais pas être malheureux. (A. de Musset.) | *Être né pour une chose*, Avoir un talent naturel, une grande disposition. *Être né pour* l'amour, pour la douleur. | Fig. *Être innocent d'une chose comme l'enfant qui vient de naître*, En être tout à fait innocent, n'y avoir aucune part. | Famil. *Son pareil est à naître*, Il n'y a point d'homme semblable à lui, qui agisse, qui parle comme lui. | Fig. Ce enfant du plaisir veut *naître* dans la joie. (Boileau.) L'amour de la justice *était* comme *né* avec ce magistrat. (Bossuet.) | Commencer à paraître. Aller jusqu'où l'Aurore en *naissant* voit l'Hydaspe. (Boileau.) | Se dit des choses qui commencent à paraître tout à coup par quelque événement extraordinaire. Le tremblement de terre fit *naître* des îles. | Fig. Prendre son origine, être produit. Beaucoup de maladies *naissent* de l'intempérance. Ce ruisseau *naît* près d'ici. | Se dit, au moral, dans la même acception. Il *est né* du droit de propriété une foule de procès. Les sympathies *naissent* des contrastes. Si nous observons l'origine et la génération des idées, nous les verrons *naître* successivement les unes des autres. (Condillac.) De là *naquirent* tous les besoins fictices. (Raynal.) Les plaisirs ne *naissent* que des besoins. (Voltaire.) | Commencer, en parlant des choses qui sont susceptibles d'accroissement et de perfection. J'ai vu *naître* cet amour. Les passions *naissent* et se fortifient. Les arts *naissent* et se perfectionnent. On a vu dans tous les siècles et chez toutes les nations les études *naître*, tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Raynal.) | *Je l'ai vu naître*, J'ai vu le commencement de sa fortune. | Poétiq. On dit que *les fleurs naissent sous les pas d'une personne*, pour exprimer qu'elle marche, qu'elle fait toutes choses avec beaucoup de grâce, qu'elle chante à ravir.

Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et *les fleurs naissent sous ses pas*.
(MAUREPAS.)

| On dit aussi d'un poète qui écrit avec beaucoup d'élégance, que *les fleurs, les roses naissent sous sa plume*. | *Naître avec*, Apporter en naissant. Il *était né avec* un esprit inquiet et rêveur. | *Naître dans*. Qui *naquit dans* la pourpre en est rarement digne. (Voltaire.) | *Naître de*, Recevoir la naissance. Elle *est née d'*une mère qui peut lui servir d'exemple. (Fléchier.) | Fig. Dans Athènes *naquit* la comédie antique. (Boileau.) | Provenir. Les affaires *naissent* les unes des autres. D'où peut *naître* à ce nom le trouble de votre âme? (Racine.) | *Faire naître*, Donner naissance. Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont *fait naître*. (Corneille.) Le seul désespoir *fit naître* ce dessein. (Racine.) L'intimité de la jouissance *fit naître* l'idée de la possession. (Buffon.)

NAÏVEMENT, adv. (pron. *na-iveman*; rad. *naïf*). Avec naïveté. Parler *naïvement*. Exprimer *naïvement* sa pensée. Il a *naïvement* avoué sa faiblesse. Il conta cela tout *naïvement*. (Mme de Sévigné.)

NAÏVETÉ, s. f. (rad. *naïf*). Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. La *naïveté* des enfants est chose charmante. Il m'a fait l'honneur de me dire, avec sa *naïveté* dépouillée de tout amour-propre, que... (Voltaire.) Rien de plus ridicule que l'affectation de la *naïveté*. (Ourry.) | Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, selon la vérité ou la vraisemblance. *Naïveté* de style, de pinceau. Il y a beaucoup de grâce et de *naïveté* dans le style de La Fontaine. La *naïveté* exclut le sublime. (Bouhours.) | Simplicité niaise ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. J'admire votre *naïveté*! Ce garçon est d'une *naïveté* ridicule. | Propos, expressions qui échappent par ignorance. Voilà une grande *naïveté*. Les jeunes personnes sont sujettes à dire des *naïvetés*. Ce mot ne prend le pluriel que dans cette acception. | Synonymes : NAÏVETÉ, CANDEUR, INGÉNUITÉ. La *naïveté* est l'expression la plus simple et la plus naturelle d'une idée, dont le fond peut être fin et délicat; et cette expression simple a tant de grâce et d'autant plus de mérite, qu'elle est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle. La *candeur* est le sentiment intérieur de la pureté de son âme, qui empêche de penser qu'on ait rien à dissimuler. L'*ingénuité* peut être une suite de la sottise, quand elle n'est pas l'effet de l'inexpérience; mais la *naïveté* n'est souvent que l'ignorance des choses de convention, faciles à apprendre et bonnes à dédaigner; et la *candeur* est la première marque d'une belle âme.

Naja.

NAJA, s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens. Deux espèces, également redoutables, entrent dans ce genre : l'une est l'*haje*, ou aspic des anciens, qui servit au trépas de Cléopâtre; l'autre est le *naja* vulgaire, ou vipère à lunettes. Il n'est pas d'ophidien dont la morsure soit plus terrible que celle du naja; elle exige la plus grande promptitude et les plus grands soins dans l'emploi des ressources de l'art. Les najas vont presque de pair, pour l'activité de leur venin, avec les crotales eux-mêmes, ou serpents à sonnettes. La plus petite quantité de venin introduite sous la peau d'un individu le fait périr en moins d'un quart d'heure. Et cependant, dans les grandes villes de l'Inde, on voit de nombreux jongleurs non-seulement montrer le naja au public, dans les spectacles forains, mais le manier, tantôt désarmé, tantôt muni encore de ses crochets à venin, et lui faire exécuter, dans l'attitude verticale, une suite de mouvements qu'ils semblent régler au son de la flûte.

NAMUR (*Namurcum* en lat.; du celt. *man* ou *nam*, coupé, escarpé, et *ucon*, roc; le château de Namur était placé sur un roc élevé). Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province de Namur, au confluent de la Meuse et de la Sambre, à 52 kilom. S. E. de Bruxelles; 24,000 habit. Évêché, athénée; écoles de sourds-muets, de minéralogie, de dessin, de musique; école normale primaire. Belle cathédrale qui renferme le tombeau de Don Juan d'Autriche. Coutelerie fine; armes, chapeaux, savon, amidon, fer, acier; fonderie, raffinerie de sel, brasserie, poterie commune. Commerce de cuivre, plomb, fer, marbre. Vastes fortifications. Aux environs, houille, pierres bleues, etc. Namur fut d'abord une forteresse des Aduatiques. Au xe siècle, elle était la capitale d'un comté indépendant et héréditaire, qui passa successivement dans les maisons de Hainaut, de Flandre, de Bourgogne et d'Autriche. En 1793 et 1794, elle passa avec le reste de la Belgique sous la domination française; elle fut, jusqu'en 1814, le chef-lieu du départ. français de Sambre-et-Meuse. | *Province de Namur*. Une des divisions du royaume de Belgique, au S. du Brabant méridional, confine au départ. français des Ardennes; 86 kilom. sur 62; 290,000 habit.; chef-lieu : Namur. Bruyères en quelques parties; ailleurs, sol assez fertile : houblon, tabac, grains, pommes de terre, etc. Industrie active.

NANAN, s. m. Famil. Mot employé dans le langage des enfants pour désigner les friandises.

NANCY (en lat. *Nanceium*; du celt. *nant*, rivière; *sah* ou *seh*, dormante). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Meurthe, ancienne capitale de la Lorraine, sur la rive gauche de la Meurthe et sur le canal de la Marne au Rhin, à 319 kilom. E. de Paris; 46,176 habit. Évêché. Académie universitaire, faculté des lettres et des sciences; école secondaire de médecine, école forestière. Ville belle et régulière; quatre portes qui sont autant d'arcs de triomphe; place Stanislas ornée de fontaines; cathédrale; palais du gouvernement, préfecture, hôtel de ville, bourse, théâtre, vieux château des ducs de Lorraine. Bibliothèque, musée de tableaux, jardin botanique, cabinet d'histoire naturelle. Broderies renommées; draps, produits chimiques, pâtes d'Italie, cartes à jouer; filatures, teintureries, tanneries, etc. Commerce des objets fabriqués et de vin, grains, huile, cuirs, laine, fer, etc. Patrie de Callot, Palissot, Drouot, Mathieu de Dombasle, Isabey, Granville, etc.

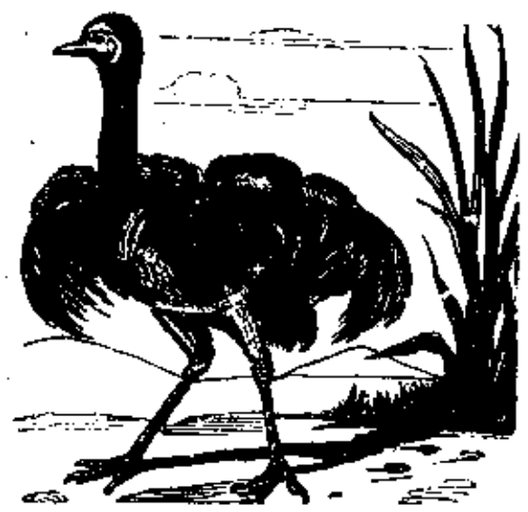

Nandou.

NANDOU, s. m. Ornithol. Grand oiseau qui a été détaché du groupe des autruches, auxquels, cependant, il ressemble beaucoup, pour former un genre distinct de l'ordre des échassiers de Cuvier

et de celui des coureurs de Blainville. Ces oiseaux ne pénètrent jamais dans les bois; les plaines découvertes sont les seuls endroits où on les trouve. Ils sont bons nageurs. A l'époque de leurs amours, vers le mois de juillet, les mâles poussent des gémissements qui ressemblent à ceux des vaches. Ils habitent les plaines les plus froides du Brésil, du Chili, du Pérou et de la terre de Magellan. Ils se nourrissent de graines et d'herbes. Les *nandous* ont l'aileron armé d'un petit ongle. | On écrit aussi *Nandus*.

NANEKISME, s. m. Religion des Seiks, qui est comme une fusion du brahmanisme et de l'islamisme, et qui reconnaît en même temps les Vedas et le Coran.

NANGASAKI. Géogr. Ville du Japon, dans l'île de Saïkof ou Ximo, à l'extrémité O.; environ 50,000 hab. Bon port, vaste baie; plus de 60 temples, plusieurs palais. Grand mouvement industriel et commercial. Exportation : cuivre, camphre, porcelaine, ouvrages en laque. Importation : sucre, peaux, zinc, étain, plomb et quelques tissus d'Europe. Nangasaki fut longtemps la seule ville du Japon où fussent admis les étrangers. Les Chinois et les Hollandais avaient seuls ce privilége; encore étaient-ils confinés, les premiers dans le S. O. de la ville, les seconds dans l'îlot de Desima, et surveillés rigoureusement. Ces entraves ont été en grande partie levées en 1854 et en 1868 à la suite d'une révolution.

NANI, s. m. Bot. Arbre de la côte de Malabar, de la famille des euphorbiacées. Lorsqu'il est sec, son bois acquiert une dureté telle, qu'il ne peut être entamé par des outils; il se conserve très-bien dans l'eau. On l'appelle aussi *Arbre de fer*.

NANISME, s. m. (rad. *nain*). Genre d'anomalie qui caractérise les nains; extrême petitesse de la taille, soit pour l'espèce humaine, soit pour tout animal ou végétal réduit fort au-dessous de la stature naturelle. La plupart des nations polaires présentent des cas fréquents de nanisme, la taille commune ne surpassant guère 1m50. Ses causes, chez les animaux comme chez les végétaux, sont entre autres : le peu d'étendue ou le renversement des organes utérins, et le manque de nourriture dans ces organes et aussi hors d'eux; ce sont aussi des influences de climat et des circonstances d'éducation semblables à celles qui amènent les scrofules et le rachitisme. Une sécheresse trop resserrante, un froid excessif, certaines habitudes vicieuses produisent le nanisme.

NANKIN ou **KIANG-NING-SOU** (résidence du Sud). Géogr. Ville de Chine, capitale de la province de Kiang-sou, située près de l'embouchure du Yan-tsekiang; ancienne résidence des empereurs de la Chine. 1,000,000 d'habit. | Hist. Nankin a été la capitale de la Chine méridionale jusqu'en 1363; le beau palais des empereurs a été incendié par les Mandchoux, en 1645. Nankin est la ville lettrée de la Chine, et ses habitants se distinguent par leur douceur, l'aménité de leurs mœurs et une civilisation plus avancée que celle des autres villes de l'empire. Parmi les édifices de Nankin, le plus remarquable est la fameuse tour de porcelaine, monument isolé octogone, haut de 66 mètres. Elle a neuf étages ornés d'images de dieux et entourés chacun d'une galerie; elle paraît d'une seule pièce, tant la matière dont elle est construite est fortement cimentée. Industrie considérable; commerce très-actif. Soierie, tissu jaune de coton dit *nankin*, porcelaine, laques, papier, etc. Les Anglais ont bombardé Nankin en 1842, et y ont conclu, la même année, le traité qui leur donna l'île de Hong-Kong, et leur ouvrit le commerce des ports de Canton, Amoy, Ning-Po, Fou-Tchéou et Shang-Haï. Elle a été occupée vers 1860 par les insurgés.

NANKIN, s. m. Tissu de coton de couleur jaune rougeâtre que l'on a d'abord fabriqué exclusivement aux Indes et en Chine. On l'imite maintenant en Europe. Le coton qu'on emploie pour le fabriquer est désigné par les botanistes sous le nom de *gossypium religiosum*. En Suisse, on en imprime en dessins de couleurs variées. On habille les enfants de *nankin*. | Adjectiv. Couleur *nankin*.

NANTERRE (en lat. *Nannetodorum*; du celt. *nant* ou *nem*, rivière, et *torr* ou *dorr*, partage). Géogr. Chef-lieu de canton du départ. de la Seine, au pied du Mont-Valérien, à 11 kilom. N. O. de Paris; 3,857 habit. Gâteaux dits de Nanterre, porcs, petit salé, pierre à bâtir. Prise et brûlée plusieurs fois par les Anglais et les Armagnacs. Patrie de sainte Geneviève et du conventionnel Henriot. On y couronne tous les ans une rosière, le lundi de la Pentecôte. On va à *Nanterre* par le chemin de fer.

NANTES (*Condivicnum*, *Namnetes*, du celt. *nan*, rivières; *aid* ou *ait*, grand nombre, parce que la ville est située au confluent de plusieurs rivières). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Loire-Inférieure, à 55 kilom. de la mer, sur la rive droite de la Loire, au confluent de ce fleuve avec la Sèvre nantaise et l'Erdre, à 370 kilom. S. O. de Paris; 107,587 habit. Évêché. École préparatoire aux facultés; école secondaire de médecine; écoles de commerce, de dessin, d'hydrographie. Les navires de moyenne grandeur remontent la Loire jusqu'à Nantes; les plus grands s'arrêtent à Paimbœuf ou à Saint-Nazaire. Les vieux quartiers de la ville sont laids et sales, mais le reste est élégant et régulier. Cours ornés de statues, belles places, beaux quais. Cathédrale qui renferme le magnifique mausolée de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix. Bourse, l'une des plus belles de France, théâtre, halle neuve, préfecture, hôtel de ville, palais épiscopal; beau musée d'antiquités, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique, bibliothèque, observatoire. Tissus dits de Nantes, cotons, toiles peintes, flanelle, etc.; chapeaux, bonneterie, faïences; mécaniques, coutellerie, outils aratoires; fonderies en fer et cuivre, verreries, raffineries de sucre, distilleries, tanneries, clouteries, corroieries, etc.; construction de navires. Très-grand commerce maritime; denrées coloniales, grains, biscuits, farine, laines, cuirs, meubles, livres, etc.; armements pour les pêches de la baleine et de la morue. Nantes fut une des principales villes armoricaines. Les Normands la brûlèrent quatre fois de 834 à 969. Attaquée par les Anglais, elle fut délivrée par le connétable Olivier de Clisson, et réunie à la couronne, ainsi que toute la province, en 1491, par le mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Charles VIII. Le calvinisme s'introduisit à Nantes en 1558, et le massacre des réformés y aurait eu lieu, en 1572, sans la généreuse fermeté du maire Leloup-Dubreuil, qui s'opposa à l'exécution des ordres sanguinaires du duc de Montpensier. En 1598, Henri IV y rendit le célèbre *édit de Nantes*, qui accordait aux protestants la tolérance et des places de sûreté. Louis XIV, cédant à la pernicieuse influence de Mme de Maintenon et aux suggestions des jésuites, prononça en 1685 la *révocation de l'édit de Nantes*. Cette révocation fut préjudiciable au royaume; elle priva la France d'un grand nombre de familles laborieuses, qui portèrent à l'étranger leurs richesses et leur industrie. Pendant la révolution, Nantes souffrit beaucoup, mais elle se signala par son patriotisme et son attachement aux idées républicaines. L'armée de Cathelineau échoua devant la résistance héroïque de cette ville. « Les patriotes de l'Ouest étaient perdus certainement s'ils ne se sauvaient eux-mêmes. Leur élan fut admirable... les sacrifices de Nantes furent illimités. Coupée de toutes parts et sans communications, devenue une île, au milieu d'une mer de troubles, d'incendies, d'assassinats, voyant les feux s'élever de quatre départements, elle prit dans son péril même une vigueur prodigieuse. Elle s'organisa un gouvernement, leva des armées, lança ses vaillantes colonnes par toute la Loire-Inférieure, parfois au delà. » (Michelet.) Nantes est une ville républicaine par excellence.

NANTI, IE, part. Qui est muni de. Personne *nantie*. Il refuse de prêter sans être *nanti*.

NANTIR, v. a. Donner des gages pour assurance d'une dette. *Nantir* son créancier. *Nantir* quelqu'un pour sûreté d'un prêt. | Anc. jurisp. Faire l'inscription d'une hypothèque; consigner, payer une amende. | SE NANTIR, v. pr. Prendre des gages pour assurance d'une dette. Je *me suis nanti* d'excellentes valeurs. | Famil. Prendre par précaution. *Nantissez-vous* d'un manteau contre le froid.

NANTISSEMENT, s. m. (rad. *nantir*). Ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû. Exiger des meubles, des bijoux pour *nantissement*, en *nantissement*. Le *nantissement* d'une chose mobilière prend le nom de *Gage*, et celui d'une chose immobilière le nom d'*Antichrèse*. | *Pays de nantissement*. Lieux où la coutume voulait que, pour avoir privilége sur les biens d'un débiteur, on fît inscrire sa créance sur le registre public. | Féod. Acte judiciaire par lequel on prenait civilement possession d'un héritage.

NANTUA. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ain), entre deux montagnes, 2,657 habit. Percale, calicot, toiles de coton et fil; filature de coton, moulinage de soie, sciage de bois, etc. Excellentes truites.

NAPACÉ, ÉE, adj. (du lat. *napus*, navet). Bot. Se dit des racines qui ressemblent à un navet.

NAPÉE, s. f. (du gr. νάπος ou νάπη, vallée, colline, forêt). Mythol. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes. Vossius prétend que les napées étaient les nymphes protectrices des vallons et des prairies. D'autres auteurs disent qu'elles présidaient aux bocages. On les confond souvent avec les dryades, les hamadryades et les oréades. | Iconol. Les napées sont représentées comme des jeunes filles d'un air gai, en robe verte liée d'une ceinture, la tête couronnée de thym, de roses et d'autres fleurs. | Bot. Genre de la famille des malvacées, originaire d'Amérique, dont on ne connaît que deux espèces. Les feuilles de la *napée glabre* se mangent comme des épinards; ses racines ont les mêmes propriétés que celles de la guimauve, et l'on retire des fibres de ses tiges une filasse propre à faire de la toile.

NAPEL, s. m. (du lat. *napellus*, dim. de *napus*, navet, à cause de la forme de sa racine). Bot. Espèce d'aconit, qui est un poison mortel et subtil.

NAPHTALINE, s. f. Chim. Matière qui accompagne les produits de la distillation du goudron minéral. Elle est volatile, cristallisée en lames, d'une odeur aromatique qui rappelle celle du lilas, insoluble dans l'eau; l'alcool et l'éther la dissolvent très-bien, ainsi que les huiles volatiles et grasses. Elle fond à 79° centigrades.

NAPHTE, s. m. (pron. *nafte*; du gr. νάφθα, même signif.). Espèce de bitume liquide, transparent, léger et très-inflammable. Le naphte se trouve rarement pur dans la nature. On en rencontre en Perse, sur les bords de la mer Caspienne, en Sicile et en Calabre. Le pétrole distillé lui ressemble entièrement. L'huile de naphte est d'un emploi très-utile en médecine. Son odeur écarte les insectes. | Chim. Nom donné aux éthers en général et à ceux qui contiennent l'acide avec lequel on les a préparés.

NAPIER (JEAN). Appelé par corruption *Néper*. Mathématicien écossais, né en 1550, mort en 1617; inventa les logarithmes et laissa deux formules générales pour la solution des triangles sphériques rectangles, ainsi que les formules qui portent encore aujourd'hui le nom d'*Analogies de Néper*.

NAPLES (*Parthenope*, et ensuite *Neapolis* chez les anciens; en ital. *Napoli*). Géogr. Chef-lieu de la province de Naples, ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles, sur le golfe de Naples, à 1,783 kilom. S. E. de Paris. 450,000 habit. Ville commerçante. Située dans une position admirable, au milieu des splendeurs d'un paysage célèbre dans le monde entier, Naples s'élève en amphithéâtre, entre le Vésuve à l'E. et le Pausilippe à l'O., au fond du golfe auquel elle donne son nom, sur une mer bleue souvent chantée par les poètes. Naples a 16 kilom. de tour. Ses rues, étroites et obscures, sont parfaitement pavées en dalles de lave noire qui font le meilleur effet. Parmi les monuments ou les constructions qui l'embellissent, on remarque le beau quai de la Chiaia, planté d'orangers et de citronniers; le vaste palais royal, le Reclusorio (hôpital des pauvres), le palais du prince de Salerne, les archives, l'arsenal, le superbe théâtre Saint-Charles, la cathédrale, dédiée à saint Janvier, et quelques églises. Dans le nord de la ville sont des catacombes plus vastes que celles de Rome et de Syracuse. Archevêché. Université; école de paléographie, institut de peinture, conservatoire de musique; école militaire, académie de marine; cabinets de minéralogie, d'histoire naturelle; musée des antiques; beau jardin botanique, deux observatoires, etc. Industrie active : tissus d'or et d'argent, soieries, velours, drap, linge de table, grosses toiles de coton, rubans, instruments de musique, passementerie renommée, chapeaux de feutre et de paille; coraux, porcelaine, faïence, bougies, jaune de Naples; huiles, parfumerie, savon de senteur, essences, fleurs artificielles, confitures et sucreries, macaroni, etc. Patrie de Stace, Velleius Paterculus, Sannazar, Bernin, Salvator Rosa, Pergolèse, Vico, Filangieri, Ruffo, etc. | Hist. Parthénope fut une colonie de Cumes; de nouveaux colons bâtirent Néapolis (la ville neuve); Rome s'empara de Naples en 327 av. J. C., mais cette ville resta grecque; elle remplaça Capoue comme capitale de la Campanie. En 536, Bélisaire la prit sur les Goths et la pilla. Totila la reprit en 541. Par l'expulsion des Ostrogoths (544), Naples retourna à l'empire grec, qui la conserva même lorsque les Lombards eurent conquis l'Italie; elle forma alors, avec les villes environnantes, le duché de Naples. Du IXe au XIe siècle, Naples fut une république souveraine, sous des ducs héréditaires. En 1139, elle se soumit au Normand Roger II, maître des provinces qu'on nomma depuis le royaume des Deux-Siciles. De 1250 à 1348, elle appartint à divers maîtres. Le roi de Hongrie, Louis le Grand, l'emporta d'assaut en 1347; Louis Ier d'Anjou la prit en 1383; René d'Anjou, en 1438, et Alphonse Ier, en 1442. Charles VIII conquit Naples et tout le royaume en 1495, et les perdit la même année. Les troupes de Louis XII y entrèrent en 1500, après le traité de Grenade. En 1647 eut lieu à Naples l'insurrection de Mazaniello. L'établissement de la dynastie de Bourbon sur le trône d'Espagne mit

la couronne de Naples sur la tête de don Carlos, qui fut proclamé roi des Deux-Siciles en 1734. Depuis ce moment, la cour de ce royaume ne cessa de témoigner à la France la plus grande hostilité, et on la vit prendre une part active à toutes les coalitions de l'Europe contre nous. Le ministre Acton et la reine Caroline, qui exerçait la plus fâcheuse influence sur l'esprit de Ferdinand IV, son époux, furent les principaux instigateurs de cette haine. Naples s'attira la colère de la République française; les victoires de Bonaparte contraignirent Ferdinand à demander une paix qu'il dut acheter au prix de huit millions de ducats. Ferdinand s'étant de nouveau rangé du parti de l'Autriche et de l'Angleterre, Championnet entra à Naples le 23 janvier 1799, et le Directoire constitua le royaume napolitain en *République parthénopéenne*. Joseph fut nommé par son frère roi de Naples et de Sicile, et lorsque, en 1808, il fut appelé par Napoléon au trône d'Espagne, il eut pour successeur à Naples Joachim Murat. Ferdinand rentra à Naples après les Cent-Jours. Le peuple napolitain proclama la constitution espagnole en juillet 1820, mais l'intervention de l'Autriche étouffa cette révolution. Ferdinand IV mourut le 5 janvier 1825, et son fils, François Ier, duc de Calabre, monta sur le trône. Sous son règne, un mouvement populaire éclata à Salerne et fut étouffé dans le sang. Ferdinand V, né en 1810, succéda à son père en 1830. Il régna sur un peuple abruti par le despotisme. Ses cruautés ont épouvanté l'Europe. Il mourut en 1859. Ce prince s'était rendu tellement odieux, que François II, son successeur, se vit expulser de Naples par Garibaldi, en 1860, sans trouver personne pour l'y défendre. Le départ de François II mit fin au royaume des Deux-Siciles, qui fut annexé en 1861 au royaume d'Italie. | *Royaume de Naples*. Une des deux grandes divisions de la ci-devant monarchie des Deux-Siciles. Il est séparé de la Sicile par le phare de Messine, d'où lui venait le nom officiel de domaines en deçà du Phare; il occupe la partie méridionale de la péninsule italique, entre les mers Adriatique, Ionienne et Thyrrhénienne. Il était divisé administrativement en quinze provinces ou intendances; sa population était de près de 7,000,000 d'habit. Ce pays est traversé dans toute sa longueur par la partie méridionale de la chaîne des Apennins, à laquelle appartient le Vésuve. Il est sujet aux tremblements de terre. Air sain et chaud; sol extrêmement fertile, mais mal cultivé. Fruits excellents, surtout les oranges; huiles, vins estimés, riz, chanvre, lin, coton, manne et safran; alun, vitriol, soufre, cristal de roche, minéraux, carrières de marbre; bétail abondant et donnant une laine fine, petits chevaux très-recherchés, mulets, buffles, etc.; lynx et porcs-épics dans les Apennins. Le royaume de Naples correspond à la Grande-Grèce des anciens. | *Province de Naples*. Intendance du royaume de Naples; division, quatre districts : Casoria, Castel-a-Mare, Naples et Pouzzoles; 53 kilom. sur 13; 868,000 habit. | *Golfe de Naples (Crater Sinus)*. Golfe de la mer de Toscane, entre le cap Misène au N. O. et le cap della Campanella. Aspect imposant et pittoresque. A l'entrée, sont les délicieuses îles d'Ischia et de Capri. Sur la côte orientale s'élève le mont Vésuve, célèbre par les éruptions de son volcan.

NAPOLÉON BONAPARTE. Après le 18 brumaire, la Liberté était morte. Alors, disent les *Mémoires d'Outre-Tombe*, par Chateaubriand, « un membre du Tribunat, nommé Curée, fait, le 30 avril 1804, la motion d'élever Bonaparte au suprême pouvoir. Jamais maître plus éclatant n'est sorti de la proposition d'un esclave plus obscur. Le Sénat conservateur changea en décret la proposition du Tribunat. Le 18 mai, Napoléon est proclamé empereur à Saint-Cloud. Les adresses de congratulation débordent. Le plébiscite du 1er décembre 1804 est présenté à Napoléon; l'empereur répond : *Mes descendants conserveront longtemps ce trône*. Le 2 décembre 1804 eurent lieu le sacre et le couronnement de l'empereur à Notre-Dame de Paris. Le 18 mars 1805, il déclare au Sénat qu'il accepte la couronne de fer que sont venus lui offrir les colléges électoraux de la République cisalpine. Peu à peu l'Italie entière se range sous ses lois; il l'attache à son diadème, comme, au XVIe siècle, les chefs de guerre mettaient un diamant en guise de bouton à leur chapeau. La troisième coalition continentale s'ourdit. Du rivage de Boulogne, où il décrétait une colonne et menaçait Albion avec des chaloupes, il s'élance. Une armée, organisée par Davoust, se transporte comme un nuage à la rive du Rhin. Combat du Lech, combat de Werthingen, combat de Guntzbourg. Le 17 octobre 1805, Napoléon paraît devant Ulm. Munich se rend; l'Inn est passé, Salzbourg pris, la Traun franchie. Le 13 novembre, Napoléon traversa Vienne. Arrive, le 2 décembre 1805, la journée d'Austerlitz. Les alliés attendaient un troisième corps russe qui n'était plus qu'à huit marches de distance. Napoléon, par ses manœuvres, force les Russes d'accepter le combat : ils sont défaits. Un armistice est accordé. Les Russes se retirent en trois colonnes, à journées d'étapes, dans un ordre déterminé par Napoléon. Depuis la bataille d'Austerlitz, Bonaparte ne fait presque plus que des fautes. Le traité de Presbourg est signé le 26 décembre 1805. Napoléon fait deux rois, l'électeur de Bavière et l'électeur de Wurtemberg. Les républiques que Bonaparte avait créées, il les dévorait pour les transformer en monarchies; et, contradictoirement à ce système, le 27 décembre 1805, au château de Schœnbrunn, il déclare que la dynastie de Naples a cessé de régner; mais c'était pour la remplacer par la sienne. La guerre commencée dans le Tyrol s'était poursuivie, tandis qu'elle continuait en Moravie. Au milieu des prosternations, quand on trouve un homme debout, on respire : Hofer le Tyrolien ne capitula pas comme son maître..... L'empereur d'Autriche abandonna Hofer : Hofer fut fusillé. Le prince Eugène, le 14 janvier 1806, épousa la fille du nouveau roi de Bavière. Les trônes s'abattaient de toutes parts dans la famille d'un soldat de la Corse. Berg et Clèves sont dévolus à Murat, les Deux-Siciles, à Joseph. Un souvenir de Charlemagne traverse la cervelle de Napoléon, et l'Université est érigée. Le 17 juillet 1806 a lieu le traité de la confédération des États du Rhin; quatorze princes allemands se séparent de l'Empire, s'unissant entre eux et avec la France : Napoléon prend le titre de protecteur de cette confédération. Dans le courant de 1806, la quatrième coalition éclate. Napoléon part de Saint-Cloud, arrive à Mayence, enlève à Salzbourg les magasins de l'ennemi. A Auerstædt et à Iéna, le 14 octobre, la Prusse disparaît dans cette double bataille. Erfurt capitule; Leipzig est saisi par Davoust; les passages de l'Elbe sont forcés; Spandau cède; Napoléon fait prisonnière à Postdam l'épée de Frédéric. Le 27 novembre, paraît le décret de Berlin sur le système continental, décret gigantesque qui mit l'Angleterre au ban du monde et fut au moment de s'accomplir. L'hiver de 1807 suspend les hostilités entre la France et la Russie; mais ces empires se sont abordés, et une altération s'observe dans les destinées. Toutefois, l'astre de Napoléon monte encore, malgré ses aberrations. En 1807, le 7 février, il garde le champ de bataille à Eylau. Après cinquante et un jours de tranchée, Dant[illegible] ouvre ses portes au maréchal Lefebvre. Le 14 juin 1807, Friedland coûte aux Russes 17,000 morts et blessés, autant de prisonniers et 70 canons. Nous payâmes trop cher cette victoire : nous avions changé d'ennemi; nous n'obtenions pas de succès sans que la veine française fût largement ouverte. A Tilsitt, un armistice est conclu. Napoléon et Alexandre ont une entrevue dans un pavillon, sur un radeau. Alexandre menait en laisse le roi de Prusse, qu'on apercevait à peine. Le sort du monde flottait sur le Niémen, où, plus tard, il devait s'accomplir. Cette fatalité dont Bonaparte menaçait les rois le menaçait lui-même; presque simultanément, il attaque la Russie et l'Espagne : deux entreprises qui l'ont perdu. En même temps que, pour son malheur, il avait au nord touché la Russie, le rideau se leva au midi. Le 5 mai 1808, le traité de Bayonne cède à Napoléon, au nom de Charles IV, tous les droits de ce monarque. L'occupation de la Péninsule diminue ses forces contre la Russie, dont il est encore ostensiblement l'ami et l'allié, mais dont il porte au cœur la haine cachée. L'affaire de Baylen perdue, les cabinets de l'Europe, étonnés du succès des Espagnols, rougissent de leur pusillanimité. Wellington se lève pour la première fois sur l'horizon, au point où le soleil se couche; une armée anglaise débarque, le 31 juillet 1808, près de Lisbonne, et, le 30 août, les troupes françaises évacuent la Lusitanie. Soult avait en portefeuille des proclamations où il s'intitulait Nicolas Ier, roi de Portugal. Napoléon rappela de Madrid le grand-duc de Berg. Entre Joseph, son frère, et Joachim, son beau-frère, il lui plut d'opérer une transmutation; il prit la couronne de Naples sur la tête du premier et la posa sur la tête du second; puis il marcha lui-même en Espagne... Toute la vaillance des Français leur fut inutile : les forêts s'armèrent, les buissons devinrent ennemis. L'affaire de Baylen, la défense de Girone et de Ciudad-Rodrigo, signalèrent la résurrection d'un peuple. Ce furent les moines qui mirent un terme aux succès de nos vieux soldats; ils ne s'attendaient guère à rencontrer ces enfroqués à cheval comme des dragons de feu sur les poutres embrasées des édifices de Saragosse (21 février 1809), chargeant leurs escopettes parmi les flammes, au son des mandolines, au chant des boléros et au *Requiem* de la messe des morts : les ruines de Sagonte applaudirent. Bonaparte était entré dans l'orbite de ce que les astrologues appelaient la *planète traversière* : la même politique qui le jetait dans l'Espagne vassale agitait l'Italie soumise. Il lui fallait un *département du Tibre*; il l'eut. Le 17 mai 1809, un décret réunit les États romains à l'empire français et nomma une *consulte* pour prendre possession de Rome. Quant au pape, on le dépossédа et on le déposa. Le 9 avril 1809, entre l'Angleterre, l'Autriche et l'Espagne, se déclara la cinquième coalition, sourdement appuyée par le mécontentement des autres souverains. Les Autrichiens recommencent les hostilités : Bonaparte accourt. Il entre à Vienne. Le 21 et le 22 mai a lieu la terrible affaire d'Essling. Le premier jour, 288 pièces autrichiennes tirèrent 51,000 coups de canon, et le lendemain, plus de 400 pièces jouèrent de part et d'autre. Le maréchal Lannes y fut blessé mortellement. La bataille de Wagram (8 juillet 1809) résume les différents combats livrés en Allemagne. Neuf cents bouches de bronze rugissent; la plaine et les moissons sont en flammes; de grands villages disparaissent : l'action dure douze heures. Quatre jours après, on ramassait, au milieu des blés, des militaires qui achevaient de mourir aux rayons du soleil, sur des épis piétinés, couchés et collés par du sang; les vers s'attachaient déjà aux plaies des cadavres avancés. Au milieu des morts, sur le champ de bataille de Wagram, Napoléon montra l'impassibilité qui lui était propre et qu'il affectait, afin de paraître au-dessus des autres hommes; il dit froidement ou plutôt il répéta son mot habituel dans de telles circonstances : *Voilà une grande consommation!* Le 14 août 1809, dans le palais même de l'empereur d'Autriche, il fait la paix. Cette fois, la fille des Césars est la palme remportée; mais Joséphine avait été sacrée, et Marie-Louise ne le fut pas. Marie-Louise arriva le 28 mars au château de Compiègne, où Bonaparte l'attendait. Le mariage civil eut lieu à Saint-Cloud, le 1er avril. Le 2, le cardinal Fesch donna, dans le Louvre, la bénédiction nuptiale aux deux époux. L'archiduchesse Marie-Louise, le 20 mars 1811, accoucha d'un fils. De ce fils, éclos, comme les oiseaux du pôle, au soleil de minuit, il ne restera qu'une valse triste, composée par lui-même à Schœnbrunn, et jouée sur des orgues, dans les rues de Paris, autour du palais de son père. Une inimitié secrète, qui remontait à l'époque de la mort du duc d'Enghien, était restée au fond du cœur de Napoléon contre Alexandre. Toute l'année 1811 se passa en préparatifs, du côté de la France, qui menaçait, et du côté de la Russie, qui était menacée. Le 9 mai 1812, Napoléon partit pour l'armée et se rendit à Dresde. C'est à Dresde qu'il rassembla les ressorts épars de la confédération du Rhin, et que, pour la première et dernière fois, il mit en mouvement cette machine qu'il avait fabriquée. C'est à Dresde qu'il attendit les progrès des colonnes de ses armées. Il quitta Dresde le 22 mai 1812, passa à Posen et à Thorn. Il descend la Vistule, s'arrête à Dantzig, Kœnigsberg et Gumbinen. Chemin faisant, il passe en revue ses différentes troupes : aux vieux soldats, il parle des Pyramides, de Marengo, d'Austerlitz; avec les jeunes gens, il s'occupe de leurs besoins, de leurs équipements, de leur solde, de leurs capitaines. Lorsque Napoléon franchit le Niémen, 85,500,000 âmes reconnaissaient sa domination ou celle de sa famille : la moitié de la population de la chrétienté lui obéissait; ses ordres étaient exécutés dans un espace qui comprenait 19° de latitude et 30° de longitude. Jamais expédition plus gigantesque ne s'était vue, ne se reverra. » (Chateaubriand.) A la tête de 450,000 hommes, la plus belle armée qui ait jamais été réunie, Napoléon passe le Niémen, s'empare de Vilna, Vitebsk, Smolensk, poursuivant l'ennemi sans l'atteindre, rencontre enfin Koutousov à Borodino, et, resté maître du terrain après une lutte opiniâtre, entre dans Moscou (14 septembre 1812); mais les Russes, en le quittant, l'avaient incendié. Au bout d'un mois et plus, passé à attendre des ouvertures de paix de Saint-Pétersbourg, le froid oblige Napoléon de battre en retraite. Harcelée par des troupes innombrables, privée de tout, l'armée française reste presque tout entière ensevelie dans les neiges ou périt dans les eaux de la Bérésina, d'où Napoléon ne peut sauver que des débris. Pendant ce temps, la conspiration de Malet, à Paris, révélait de graves dangers à l'intérieur. De retour en France, Napoléon se crée en un clin d'œil de nouvelles ressources. Il ouvre la campagne d'Allemagne par de beaux succès; est vainqueur à Lutzen, Bautzen, Wurtchen; mais la Prusse, alliée douteuse en 1812, était avec

les Russes en 1813. La Suède, qui avait porté au trône Bernadotte, en fit autant. L'Autriche elle-même, après le congrès de Prague, prit parti contre Napoléon, et, malgré la victoire de Dresde, après les échecs de Vandamme à Kulm, de Ney à Dennevitz, cet exemple fut suivi par la Bavière, le Wurtemberg et les Saxons, que leur vieux roi essaya en vain de retenir dans l'alliance française. La désastreuse bataille de Leipzig (18 et 19 octobre), dite *bataille des nations*, refoula enfin Napoléon sur le territoire de la France, qui fut partout envahi. Dans une dernière campagne, il tint encore la fortune en suspens. De brillants succès à Brienne et à la Rothière amenèrent l'inutile congrès de Châtillon, suivi des victoires de Champaubert, Montmirail, etc. Napoléon voulait tourner et envelopper les ennemis, pris entre lui et la capitale; mais Paris, après deux jours de combat, ayant ouvert ses portes, les vainqueurs annoncèrent qu'ils rétablissaient les Bourbons (31 mars 1814). Napoléon abdiqua à Fontainebleau (11 avril), et reçut l'île d'Elbe en souveraineté. Il s'y rendit, mais il n'y resta que quelques mois. Le 1er mars 1815, il reparut en France, et parvint de Cannes à Paris sans trouver de résistance. Aussitôt la coalition qui l'avait détrôné se renoua. Napoléon prit l'offensive, battit les Prussiens à Ligny (16 juin), mais il fut vaincu par Wellington et Blücher, à Waterloo, le 18; après quoi, il rentra en France, et s'enferma à l'Elysée-Bourbon, où il abdiqua en faveur de son fils, qui devait prendre le nom de Napoléon II (22 juin 1815). Ce nouveau règne avait duré *cent jours*. Il se rendit alors au port de Rochefort, sur le navire anglais *le Bellérophon*, comptant que l'Angleterre lui accorderait l'hospitalité. Mais le cabinet anglais le déclara prisonnier de la coalition, et fut chargé par les alliés de le garder à Sainte-Hélène. Napoléon y vécut encore cinq ans; il y mourut le 5 mai 1821. | On reproche à Napoléon une ambition démesurée et un trop vif amour pour la guerre, qui entraînèrent le pays dans des maux incalculables. Il ne craignit pas, en plusieurs circonstances, pour assurer l'exécution de ses projets, d'avoir recours aux mesures les plus arbitraires et même les plus violentes. | *Napoléon II*. Fils du précédent, né en 1811, mort en Autriche, sans avoir régné, en 1833. Il avait reçu en naissant le titre de *roi de Rome*: l'empereur d'Autriche, son grand-père, lui donna le titre de duc de Reichstadt. | *Napoléon III*. Fils de la reine Hortense et de Louis Bonaparte, promu à l'empire à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851. | Pour tous les autres membres de la famille des *Napoléon*, voir BONAPARTE.

NAPOLÉON, s. m. Monnaie d'or à l'effigie des Napoléon, consistant en pièces de 100, 50, 40, 20, 10, 5 francs; mais se dit plus ordinairement des pièces de 20 francs. Il lui donna cinq *napoléons*.

NAPOLÉONIEN, IENNE, adj. Qui procède de Napoléon, qui a rapport à son système politique et militaire. Système *napoléonien*. Idées *napoléoniennes*.

NAPOLÉONISME, s. m. Système politique de Napoléon. | Tournure d'esprit semblable à celle de Napoléon. | Attachement aux principes de Napoléon, à sa personne et à celle des membres de sa famille. Le républicanisme lutte avec le *napoléonisme*.

NAPOLÉONISTE, s. Celui, celle qui est partisan de Napoléon ou d'un membre de sa famille.

NAPOLÉON-VENDÉE (autrefois *La Roche-sur-Yon*). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Vendée, sur une colline au pied de laquelle coule l'Yon, à 432 kilom. S. O. de Paris; 7,430 habit. Rues larges et tirées au cordeau; plusieurs beaux édifices. Commerce de grains, bestiaux, etc. C'est en 1804 que cette ville reçut le nom de *Napoléon-Vendée*. De 1814 à 1848, elle porta celui de *Bourbon-Vendée*.

NAPOLÉONVILLE (autrefois *Pontivy*). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Morbihan), sur le Blavet; 7,008 habit. Eaux minérales ferrugineuses froides. Fabrique de toiles; cuirs estimés, grains, bestiaux, chevaux, beurre, fil. Restes d'un vieux château des ducs de Rohan. Cette ville avait repris en 1814 son ancien nom de *Pontivy*, qu'elle a de nouveau perdu en 1848.

NAPOLITAIN, AINE, adj. et s. Habitant, habitante de la ville et du ci-devant royaume de Naples; qui appartient à Naples ou à ses habitants. Un *Napolitain*. Une *Napolitaine*. Chanteur *napolitain*. Mœurs *napolitaines*. | S. f. Tissu en couleurs unies ou imprimées, fort employé parmi les étoffes dont les femmes s'habillent. C'est un tissu lisse, non foulé, de laine cardée, teint en pièces.

NAPPE, s. f. (du lat. *mappa*, même sens). Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. *Nappe* fine, ouvrée, damassée, unie. *Nappe* blanche, sale. La *nappe* et les serviettes constituent le linge de table. | *Mettre la nappe*, Mettre le couvert pour un repas. | *Lever la nappe*, Desservir. | Fig. et famil. *La nappe est toujours mise dans cette maison*, A quelque heure qu'on y vienne, on y trouve à boire et à manger. | *Il a trouvé la nappe mise*, Se dit d'un homme sans fortune qui a fait un mariage avantageux. | Féod. *Trancher la nappe*, Se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal ou le faire rougir de son oisiveté. | Liturg. *Nappe d'autel*. Nappe dont on recouvre l'autel. | Agric. *Nappe de blé* ou simplement *nappe*, Se dit des blés sur pied, quand ils couvrent également la campagne. | Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle où ils suspendent avec des allonges les pièces de viande, à mesure qu'ils la dépècent. | Chasse. Peau d'un cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. | Filet de bon fil, qui sert à pendre des cailles, des alouettes, des ortolans. | Toute pièce de filet, quelle que soit sa dimension, dont le tissu est uni. | Hydrauliq. *Nappe d'eau*, Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe, c. à d. sans solution de continuité, comme semblerait le faire une pièce de toile en se déroulant. Les *nappes* d'eau se déchirent lorsqu'elles tombent d'une trop grande hauteur. | Grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un lac, d'un étang. Voilà une belle *nappe* d'eau! (J. J. Rousseau.) Sous les tropiques la mer est une immense *nappe*.

L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres,
Et l'or des feux du jour sur les *nappes* bleuâtres.
(DELILLE.)

| S'emploie pour désigner le niveau général des eaux d'un canton, car dans les pays à couches les sources d'un même canton, souvent assez étendu, sortent toutes de terre à peu près au même niveau. | Pêche. *Nappe de filet*, Certaine étendue de filet simple que l'on tend à plat.

NAPPERIE, s. f. Le linge de table en général. | Endroit où l'on serre le linge de table.

NAPPERON, s. m. (dim. de *nappe*). Serviette ou petite nappe que l'on étend sur la grande nappe pour préserver celle-ci des taches, ou pour cacher celles dont elle pourrait avoir été salie.

NARAYANA. Mythol. ind. Nom de Vichnou existant avant le monde, quand son esprit flottait sur les eaux. On le représente en marbre bleu.

NARBONNAISE, adj. et s. f. Géogr. Nom donné, sous Auguste, à l'ancienne province romaine de Gaule dont Narbonne était la capitale. La Gaule Narbonnaise s'étendait entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes, le Tarn, la Garonne, les Pyrénées et la Méditerranée. Elle fut, au VIe siècle, divisée en cinq provinces dites: *Narbonnaise première*, *Narbonnaise seconde*, *Viennaise*, *Alpes-Graies et Pennines*, *Alpes maritimes*. La *Narbonnaise première* avait pour capitale Narbonne, et comprenait six peuples principaux, les Tectosages, les Arecomici, les Sardones, les Tolosates, les Atacini et les Vimbranici. La *Narbonnaise deuxième*, composée en partie de la Provence et du Dauphiné, à quelque distance à l'E. du Rhône, n'était point contiguë à la *Narbonnaise première*. Les principaux peuples qui l'habitaient étaient les Albiœci, les Commoni, les Salyes. Capitale, Aquæ-Sextiæ (Aix).

NARBONNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aude), sur le canal de Narbonne, à 783 kilom. S. de Paris; 16,037 habit. Ancien archevêché, aujourd'hui réuni à celui de Toulouse. École d'hydrographie. Cathédrale, musée, petit théâtre. Fabrique de vert-de-gris, sel marin, huiles, esprits, etc. Commerce de blé, vin, soude, riz; miel renommé. Cette ville fut longtemps fameuse et florissante, mais aujourd'hui elle est complètement déchue de son ancienne splendeur. Elle fut la principale place d'armes des Romains en Gaule jusqu'au temps d'Auguste. Elle était, sous l'empire, le chef-lieu de la Narbonnaise. Les Visigoths la prirent en 462; les Bourguignons, en 508; les Sarrasins, en 720; Pépin le Bref, en 759. Elle devint au moyen âge une vicomté qui relevait du comté de Toulouse, et qui passa, au XVe siècle, dans la maison des comtes de Foix. Gaston, comte de Foix, l'échangea avec Louis XII, en 1507, contre le duché de Nemours, et depuis elle est restée réunie à la couronne. Narbonne renferme beaucoup d'antiquités romaines. C'est la patrie du grammairien Varron.

NARCISSE. Mythol. Jeune Grec de Thespies, remarquable par sa beauté extraordinaire, fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope; il mourut en contemplant, dans les eaux d'une fontaine solitaire, son image, dont il était devenu follement épris. Ovide a répandu sur cette fable un intérêt mélancolique auquel il est difficile de rester insensible. Narcisse dédaignait les femmes, non par chasteté, comme Hippolyte, mais par excès de vanité. Ses mépris et son dédain pour les nymphes, et surtout pour la trop sensible Écho, lui attirèrent la colère de l'Amour. Ce dieu le frappa de la folie lente et de la passion sans réalité qui le fit se consumer et mourir dans l'ardente et vaine contemplation, non plus de lui-même, mais de son image. « La voix de la nymphe Écho se plaint encore, au fond des bois et des autres cachés, des froideurs de son amant. A la place de Narcisse expiré, les nymphes ne trouvèrent qu'une fleur inconnue qui leur rappelait sa beauté, et à laquelle elles donnèrent son nom. » | Se dit pour Bellâtre, homme infatué de sa personne. C'est un *Narcisse*, un vrai *Narcisse*. Que fait notre *Narcisse*? (La Fontaine.)

NARCISSE. Affranchi, puis secrétaire et favori de Claude, confident de Messaline, il s'éleva et s'enrichit en flattant et en servant les vices de cette cour abominable. Son immoralité égalait son génie: il s'enrichit par les proscriptions; son luxe ne fut égalé que par celui de Crassus et de Lucullus; il laissa en mourant quatre cent millions de sesterces. Maître de l'esprit de Claude, il craignit l'influence rivale de Messaline et sut la perdre dans l'esprit de son époux et lui faire agréer son assassinat, auquel, du reste, il trouva un prétexte plausible dans les relations de Messaline avec Silius. Comme il pressait Claude de choisir pour héritier Britannicus, si aimé des Romains, et à qui il rendait justice, Agrippine, seconde femme de Claude, qui rêvait le trône pour son fils Néron, parvint à éloigner Narcisse et empoisonna l'imbécile Claude. Narcisse, qui avait à redouter sa vengeance, se donna lui-même la mort, l'an 54 de notre ère.

NARCISSE, s. m. (du gr. ναρκισσός, même signif.). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées. Les soixante espèces qu'il comprend sont remarquables par l'élégance et le parfum de leurs fleurs, et vingt d'entre elles appartiennent à la flore française. On distingue particulièrement: le *narcisse des bois* ou *des prés* et le *narcisse à bouquet*, l'un et l'autre à fleurs jaunes et odorantes; le *narcisse des poètes*, à fleurs d'un beau blanc, dont la collerette est bordée d'un liseré rougeâtre; le *narcisse jonquille*, à fleurs simples ou doubles, d'un jaune très-doux et d'une odeur exquise; le *narcisse odorant*, vulgairement *grosse jonquille*, à fleurs grandes, jaunes, d'une odeur suave; cette espèce croît spontanément dans l'ouest et le midi de la France; on la cultive dans les jardins, soit en pleine terre, soit en pots, et même sur des carafes remplies d'eau. Les *narcisses* se multiplient par leurs caïeux. | *Narcisse d'automne*, Nom vulgaire de l'amaryllis jaune et du colchique d'automne. | Selon Ovide, la fleur qui porte ce nom naquit à la place où Narcisse était mort. Elle était consacrée aux divinités infernales.

NARCISSÉES, s. f. pl. Bot. Nom donné par Jussieu à la famille des amaryllidées. | Aujourd'hui, Tribu de la famille des amaryllidées qui a pour type le genre narcisse. Les *narcissées* ont des racines fibreuses ou bulbeuses, des tiges souvent herbacées, quelquefois frutescentes, caudiciformes, tou-

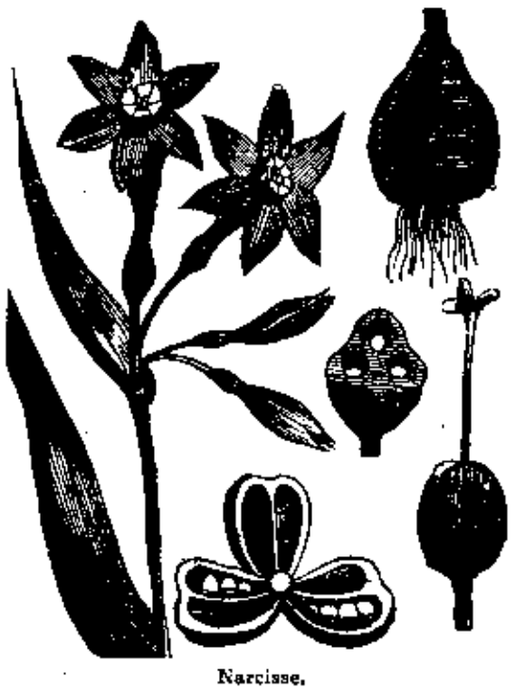

Narcisse.

jours munies à leur base de feuilles alternes, engaînantes, ordinairement succulentes, rarement fermes et coriaces. Les fleurs, toujours hermaphrodites, affectent différentes dispositions : tantôt elles sont solitaires et terminales; tantôt elles forment un épi, un panicule, un corymbe; tantôt, munies

Narcissées.

à leur base d'une spathe commune, simple ou divisée, elles représentent une ombelle.

NARCISSINE, s. f. Chim. Matière colorante jaune des fleurs de narcisse.

NARCITINE, s. f. Chim. Substance blanche, transparente, d'un goût et d'une odeur faibles, soluble dans l'eau, l'alcool et les acides, qu'on retire de plusieurs espèces de narcisses.

NARCOTICO-ÂCRE, adj. s. m. Nom donné autrefois aux poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, etc., produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires de l'intestin.

NARCOTINE, s. f. (du gr. ναρκόειν, engourdir). Chim. Sel cristallisable que l'on tire de l'opium. Cet alcaloïde se présente, à l'état de pureté, en prismes rhomboïdaux, en aiguilles déliées ou en paillettes nacrées; il est blanc ou légèrement jaunâtre, inodore et insapide; il fond au-dessus de 100°. Insoluble dans l'eau froide, il est soluble dans l'éther ainsi que dans les huiles fixes et volatiles.

NARCOTIQUE, adj. et s. m. (du gr. ναρκοτικός, fait de νάρκη, assoupissement). Thérap. et toxicol. Se dit des substances qui provoquent un certain degré d'engourdissement, de stupeur et de somnolence, avec ou sans vertige ou hallucinations. Il y a un moment où les narcotiques sont un stimulant du système nerveux. L'excitation produite par les narcotiques est moins intense et moins durable que celle qui résulte de l'usage des diffusibles alcooliques; le sommeil qu'ils procurent ressemble beaucoup à celui de l'ivresse ordinaire. Les principales substances narcotiques se divisent en opiacées et non opiacées : à la première division appartiennent le pavot, l'opium en masse et ses principes actifs, tels que la narcotine, la morphine et leurs diverses combinaisons; dans la seconde division se trouvent l'acide hydrocyanique, la jusquiame, le stramonium, la belladone, la ciguë, la morelle, le tabac et les laitues. | Fig. et famil. Ennuyeux, insipide. Discours, style, poésie *narcotique*. Ce livre, cette pièce est un vrai *narcotique*.

NARCOTISME, s. m. Ensemble des effets qui sont déterminés par les narcotiques.

NARD, s. m. (pron. *nar*; du gr. νάρδος). Bot. Genre de la famille des graminées renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les parties montagneuses de l'Europe, ainsi que dans le Caucase. L'espèce type, le *nard raide*, est un gazon de petite taille, à racine fibreuse, menue et vivace, portant des chaumes grêles, raides, de 15 à 20 centimètres de haut, formant des touffes et garnis de feuilles piquantes; les fleurs, d'un vert violacé, sont réunies en épis simples unilatéraux. | Substance végétale qui nous vient de l'Inde et surtout de Ceylan, sous forme de petits paquets, composés de bouts de tiges coupées près de la racine et enveloppées dans les feuilles. C'est le *spica-nard* ou *nard indien* des pharmaciens. Il a une odeur forte et agréable, et une saveur amère et aromatique. Les Grecs et les Romains l'employaient sous le nom de *stachys* et de *spica*. | Les écrivains anciens, tant sacrés que profanes, citent le nard parmi les parfums les plus précieux. C'était avec du nard que se parfumait l'épouse dans le *Cantique de Salomon*. Le *nard* dont j'étais parfumée exhalait l'odeur la plus suave. C'était avec du nard que les Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins, ainsi que le dit Pétrone dans le *Festin de Trimalcion*. *Nard* cher aux époux. On pense que les anciens tiraient le *nard* d'une espèce de *valériane* des montagnes de l'Inde. | *Nard celtique*, La valériane celtique; *nard*

Nard.

des champs, La valériane pha; *nard commun*, *nard sauvage*, L'asaret; *faux nard*, L'ail victorial.

NARGHILEH, s. m. Pipe orientale à long tuyau; appareil au moyen duquel la fumée, avant d'arriver à la bouche du fumeur, se rafraîchit en traversant un vase plein d'eau ordinairement parfumée. Ce vase se trouve placé entre le fourneau de la pipe et le tuyau; il est en cristal ou en métal. Les narghilehs sont des objets usuels où se déploie le plus grand luxe; ils sont fabriqués en matières précieuses, présentent des dessins bizarres et variés, des incrustations d'or, d'argent, de pierreries. On fume le narghileh accroupi sur un divan. On peut y adapter plusieurs tuyaux. | On écrit aussi *Narguilhé*, *Narguillé* et *Narguillet*.

NARGUE, s. f. Terme de mépris et de moquerie par lequel on marque le peu de cas que l'on fait de quelqu'un ou de quelque chose. | *Faire nargue d'une chose*, En faire fi. | *Faire nargue à quelqu'un*, Le braver avec mépris. | Interj. exprimant le dépit, la raillerie, le mépris ou la moquerie. *Nargue* de l'amour! *Nargue* des flots! *Nargue* de la mort! *Nargue* du pédant! *Nargue* de l'étiquette des salons! *Nargue* du Parnasse et des Muses! (Saint-Amant.) *Nargue* des vents et de l'orage! (Scribe.)

NARGUÉ, ÉE, part. Dont on fait nargue, dont on se moque. Destin *nargué*. Autorité *narguée*. Des ennemis *nargués*. Prêtres et moines *nargués*, conspués.

NARGUER, v. a. (rad. *nargue*; pron. *narghé*). Famil. Braver avec mépris. Il *nargue* ses ennemis. *Narguons* les médisants. Qui ne sait rien de rien, et *nargue* la grandeur. (Dorat.) *Narguons* la faux du temps. (Désaugiers.) | Se narguer, v. pr. Se moquer l'un de l'autre, se tourner en ridicule.

NARINE, s. f. (du lat. *naris*, même signif.). Anat. Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez. Les narines sont séparées l'une de l'autre par une cloison en partie osseuse et en partie cartilagineuse, que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en avant, le cartilage nasal. La *narine* droite. La *narine* gauche. Sang qui coule par les *narines*. La cloison des *narines*. La colère enfle les *narines*. Elle avait la *narine* rose et mobile. | Se dit aussi d'un grand nombre d'animaux. Les *narines* d'un cheval, d'un taureau. Les *narines* des poissons. Les *narines* des oiseaux. La plupart des animaux ont des *narines* ou des naseaux avec la cloison qui les sépare. (Buffon.) Superbe, l'œil en feu, les *narines* fumantes... (Delille.)

Et comme des louves marines
Jettent l'onde de leurs *narines*.
(V. Hugo.)

| Ornithol. Les organes étant susceptibles, chez les oiseaux, d'un grand nombre de variations, soit dans la place qu'ils occupent, soit dans leur forme, leur grandeur, etc., les naturalistes les comprennent dans les parties dont la considération sert à l'établissement des genres. Chez les oiseaux, les *narines* s'ouvrent plus ou moins près du bec.

NARQUOIS, OISE, s. (rad. *narque*). Celui, celle que son instinct pousse à induire les autres en erreur, à les attraper, à les tromper, à s'en moquer. C'est un *narquois* qui abuse de notre crédulité. | Adjectiv. Sourire *narquois*. Paroles *narquoises*. Maint vieux chat subtil et *narquois*. (La Fontaine.) | S. m. Synonyme d'*Argot*, au XVIIe siècle. *Parler le narquois*, *Savoir le narquois*, Comprendre et parler le jargon des voleurs, des filous et des escrocs. | *Parler narquois*, Parler un jargon, un langage de convention, de coulisse, de sacristie.

NARQUOISEMENT, adv. D'une manière narquoise. Regarder *narquoisement*.

NARRATEUR, TRICE, s. (du lat. *narrator*, fait de *narrare*, raconter, narrer). Celui, celle qui narre, qui raconte. C'est un bon *narrateur*. *Narrateur* fidèle, exact, intéressant. *Narrateur* fastidieux. | Adjectiv. Cet homme a la faculté *narratrice*.

NARRATIF, IVE, adj. (du lat. *narrativus*, même sens). Qui appartient à la narration. Style *narratif*. Poésie *narrative*. | Qui raconte, expose, ou fait connaître en détail. Mémoire *narratif* de ce qui s'est passé. Procès-verbal *narratif* d'une séance.

NARRATION, s. f. (pron. *narasion*). Action de narrer, de conter; résultat de cette action, ou le fait narré. | Particul. Le récit ou la relation d'un fait ou d'un événement comme il est arrivé ou comme on le suppose arrivé. *Narration* claire. *Narration* obscure. *Narration* fidèle, agréable. *Narration* diffuse. *Narration* sèche. Le fil de la *narration*. Une *narration* poétique. Interrompre quelqu'un au milieu de sa *narration*. Dans la *narration* on expose des faits vrais ou imaginés. Soyez vif et pressé dans vos *narrations*. (Boileau.) Il y a en général trois genres d'ouvrages : le didactique, la *narration*, les descriptions; car on raisonne, ou on narre, ou l'on décrit. (Condillac.) Il affectait d'assaisonner la *narration* de fables consignées dans les traditions des peuples et dans les récits des voyageurs. (Barthélemy.) Sa *narration* était diffuse, embrouillée.

NARRÉ, s. m. Discours par lequel on narre, on raconte quelque chose. Faire le *narré* d'un événement. Un *narré* long et ennuyeux. Ce *narré* n'est pas exact. Votre *narré* nous semble mensonger.

NARRÉ, ÉE, part. Qui a fait l'objet d'une narration, que l'on a raconté. Événement *narré*. Histoire *narrée*. Conte grivois *narré* avec esprit.

NARRER, v. a. (du lat. *narrare*, même sens). Raconter, exposer. Se dit de l'exposition et du développement des faits où, dans l'art oratoire, intervient un certain art. *Narrer* une aventure. *Narrer* des faits intéressants. Dans les ouvrages historiques, *narrer* les faits, c'est les exposer et les développer. (Acad.) Il excelle à *narrer* les scènes de coulisses. | Absol. Bien *narrer*. *Narrer* avec art. Vous *narrez* très-agréablement. (Mme de Sévigné.)

NARSÈS (l'eunuque). Compagnon d'armes et rival du célèbre Bélisaire; il était né en Perse. Étranger, captif, esclave, maltraité par la nature, qui lui avait donné des traits hideux et une taille courte, mutilé par les hommes, il dut son élévation à un caprice de prince et sa gloire à son génie. Dans l'histoire du Bas-Empire, il figure d'abord comme chambellan et trésorier de l'empereur Justinien Ier; puis, à la tête d'une armée qui défait les Goths près de Rimini. De cette victoire date sa rivalité avec Bélisaire, rivalité qui le tint éloigné des affaires publiques pendant treize ans. Au moment où les Goths allaient occuper l'Italie entière, il reparut dans les camps avec le titre de général de l'armée d'Occident. Il marcha sur les Goths, commandés par leur roi Totila, et les défit en deux batailles rangées, l'an 552 et 553. Ensuite, il les chassa de la ville de Rome, battit aussi Leutharis et Bucelin, chefs des Germains qui étaient venus au secours des Goths, et resta maître de l'Italie, dont le gouvernement lui fut confié (554). Il réorganisa l'administration, rétablit l'ordre, releva des villes, mais se fit haïr par ses mesures fiscales. Remplacé par Longin en 566, à la suite d'intrigues de cour, Narsès se vengea, dit-on, en appelant les Lombards en Italie. Cependant le pape Jean III l'avait fait consentir à reprendre les armes contre les barbares, quand il mourut à Rome en 568, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

NARVAL, s. m. (du celt. *narch*, cadavre; *whale*, baleine). Zool. Genre de cétacés de la famille des souffleurs à petite tête, qui portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne,

droite et longue quelquefois de plus de 3 mètres. On les appelle aussi *Licornes de mer*. Les narvals ressemblent aux marsouins par leur forme générale. Leur agilité est remarquable; ils sont très-voraces, se nourrissent de poissons et de mollusques. Ils habitent les mers du Nord, entre l'Islande et le Groënland. On les pêche pour leur défense, qui fournit un bel ivoire. Les Groënlandais mangent la chair du narval crue ou salée.

NASAL, ALE, adj. (pron. *nazal*; du lat. *nasus*, nez). Qui appartient, qui a rapport au nez. Canal *nasal*. Fosses, cavités *nasales*. Nerf *nasal*. Os *nasaux*. Artère *nasale*. Mucus *nasal*. | Gramm. Qui est modifié par le nez. Son *nasal*. Voyelles, consonnes *nasales*. Prononciation *nasale*. Les premières syllabes d'*embrasser*, *tinter*, *tomber*, et les dernières d'*océan*, *raison*, *parfum*, sont des syllabes *nasales*. Les voyelles *nasales* sont celles dont le son se fait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du nez. Nous n'avons pas de caractères exclusivement destinés à cet usage, nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple, pour en marquer la nasalité : *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles, et, dans ce sens, les voyelles nasales sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. Les consonnes nasales sont *m* et *n*. | Se dit de six consonnes de l'alphabet sanscrit, *nga*, *nja*, *na*, *gna*, *ma* et *bra*, et qui correspondent aux gutturales, aux palatales, aux linguales ou cérébrales, aux dentales, aux labiales et aux sifflantes. | Les consonnes *m*, *n*, que nous appelons *nasales* en français, ne sont considérées en grec que comme liquides. | Quelques grammairiens donnent pour pluriel masculin à cet adjectif, *nasaux*, et d'autres, *nasals*. Les anatomistes disent les os *nasaux*. | S. f. Gramm. Voyelle dont la prononciation est nasale. Nos *nasales* sont *an*, comme dans *anchois*; *en*, *ein*, *rin*, *in*, comme dans *bien*, *frein*, *ainsi*, *ingrat*; *on*, comme dans *onze*; *un*, *um*, comme dans *commun*, *parfum*. La rencontre des nasales avec d'autres voyelles produit des bâillements, des hiatus que doivent éviter les poètes.

NASALEMENT, adv. Gramm. Avec un son nasal. Prononcer une syllabe *nasalement*.

NASALER, v. a. Gramm. Donner un son nasal. *Nasaler* une voyelle. Il *nasale* les voyelles.

NASALITÉ, s. f. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. *N*, à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe de la *nasalité* dans le français. | Qualité de ce qui est nasal. La *nasalité* d'un son. La *nasalité* de certaines voyelles.

NASARD, s. m. Un des jeux de l'orgue, qu'on appelle ainsi parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. Jouer le *nasard*.

NASARDE, s. f. (du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez. Donner une *nasarde*. Recevoir une *nasarde*. Donner quelque *nasarde* ou des coups de bâton. (Th. Corneille.) Il donna trois *nasardes* au curé.

Il faut avec courage également offrir
Et ton front aux lauriers et ton nez aux *nasardes*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et famil. *Donner une nasarde*, *des nasardes à quelqu'un*, Se moquer de lui, le censurer, le critiquer d'une manière mortifiante. | *Homme à nasardes*, Homme fait pour être méprisé et moqué impunément. Le vieux prêtre était un *homme à nasardes*.

NASARDER, v. a. Donner des nasardes. Il passe son temps à *nasarder* ses voisins. Ça, ce nez, que je le *nasarde*. (Marot.) | Fig. Poursuivre, persécuter. Malgré la rigueur du sort qui me *nasarde*. (Ghérardi.) | Fig. et famil. Se moquer de quelqu'un, et montrer le mépris qu'on fait de lui. | Braver. Que le ciel affrontant, je *nasarde* la lune. (Regnier.) | SE NASARDER, v. pr. Se donner mutuellement des nasardes. En serons-nous plus avancés l'un et l'autre, quand, pour faire plaisir à quelques sots, nous nous *serons nasardés* et houspillés. (Jodel.)

NASEAU, s. m. (pron. *nazô*; du lat. *nasus*, nez). Chacune des deux ouvertures du nez par lequel l'animal flaire et respire. Se dit surtout des narines du cheval et des grands quadrupèdes herbivores. Ce buffle a les *naseaux* fort ouverts. Fendre les *naseaux* à un cheval. De ses *naseaux* brûlants il souffle la terreur. (Delille.) | Fig. *Fendeur de naseaux*, Matamore, bravache, capitan, capitaine fracasse.

NASICORNE, adj. (du lat. *nasus*, nez; *cornu*, corne). Zool. Qui a une corne sur le nez. | S. m. Un des noms donnés au rhinocéros. Le *nasicorne* du Jardin des plantes. | Nom spécifique d'un scarabée.

NASIÈRE, s. f. Instrument dont on se sert pour maîtriser et conduire plus facilement les bœufs pendant qu'ils labourent ou tirent des fardeaux. C'est une pince dont on insinue les branches dans les naseaux à travers le cartilage qui les sépare; la poignée est garnie de deux anneaux, dans lesquels on passe une corde qui permet de rapprocher à volonté les deux branches. Arrêtez le bœuf en tirant la *nasière*.

NASILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui a le défaut de nasiller, qui nasille habituellement. Chanteur *nasillant*. Trois chantres ivres, *nasillants*.

Près des bois, près des eaux, une troupe innocente
De canards *nasillants*, de dindons rengorgés.
(VOLTAIRE.)

NASILLARD, ARDE, adj. (*ll* mouillées; rad. *nasiller*). Qui nasille, qui parle du nez. Parleur, orateur *nasillard*. Des chantres *nasillards*. L'idée que représente ce mot est erronée : on ne nasille pas parce que l'on parle du nez; le son nasillard, au contraire, ne se produit que lorsque l'air ne peut passer par les narines, il est le résultat de coryzas, de polypes des narines ou de toute autre cause d'occlusion des narines. | Qui est censé venir du nez. Ton *nasillard*. Voix *nasillarde*. Terminaison *nasillarde*. Deux vieux soldats mendiants à la voix *nasillarde*. | Substantiv. Un *nasillard*. Une *nasillarde*.

NASILLARDER, v. n. Parler du nez.

NASILLARDISE, s. f. Défaut de celui qui parle du nez. Ton poil déjà grison et ta *nasillardise*. (Th. Corneille.) Peu usité.

NASILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de nasiller, qui résulte d'une altération de la voix causée par une oblitération des fosses nasales.

NASILLER, v. n. (*ll* mouillées; du lat. *nasus*, nez). Action qui consiste à parler du nez. On ne l'entend pas parler, il *nasille*. Certains ordres monastiques *nasillaient* en psalmodiant, pour affecter dans leurs chants une grande componction. | Vener. Se dit du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange. | Activ. Le père Norbert *nasillait* la parole de Dieu avec un succès capucinal. Nos prédicateurs *nasillent* leurs sermons et nous endorment.

NASILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui nasille. Les *nasilleurs* de l'église. Synonyme de *Nasillard*.

NASIQUE, adj. (du lat. *nasus*, nez). Zool. Qui a le nez fort long. Le tapir est *nasique*. Un insecte *nasique*. | S. m. Genre de singes catarrhinins, dont les caractères sont : museau court; front saillant, mais peu élevé; nez démesurément long; corps trapu, fesses calleuses, queue plus longue que le corps; le poil varie du roux plus ou moins foncé au gris jaunâtre; le visage et les oreilles sont de couleur tannée, la barbe roux clair. Le *nasique* vit en troupes dans les forêts de Bornéo et de la Cochinchine. Les *nasiques* habitent les contrées tropicales.

NASON, s. m. (du lat. *nasus*, nez). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques acanthoptérygiens, de l'Océan Indien. Ils se distinguent par une protubérance que forme l'ethmoïde, et qu'ils portent comme une petite corne en avant des yeux. L'espèce principale, le *nason licornet*, est long de 40 centimètres, à corps ovale comprimé, couvert d'écailles très-petites et très-serrées, surtout vers la queue, de couleur gris cendré. Ce poisson abonde à l'île Maurice; on en fait des salaisons.

NASONNEMENT, s. m. Action de nasonner.

NASONNER, v. n. Faire du bruit en respirant par le nez. | Ancien synonyme de *Nasiller*.

NASSAT, s. m. Mus. Jeu d'orgues, appelé aussi *quinte couverte*, dont les tuyaux sont moitié moins ouverts par le haut que par le bas.

NASSAU. Géogr. Ville de Prusse (anc. duché de Nassau, aujourd'hui régence de Wiesbaden), sur la Lahn; 1,600 habit. Aux environs, ruines du château de Nassauberg, berceau des comtes de Nassau. | *Duché de Nassau*, L'un des États de l'ancienne confédération germanique; 105 kilom. du N. au S. sur 75 de l'E. à l'O.; 431,549 habit.; capitale, Wiesbaden. Il est traversé par la chaîne du Westerwald, et arrosé par la Lahn, le Mein, le Sieg, le Rhin. Industrie peu développée. Mines de fer, plomb, cuivre, argent; sources minérales; vastes forêts. La Prusse, trouvant ce pays à sa convenance, se l'est annexé, en 1866, en vertu du droit du plus fort. Le duché de Nassau a cessé d'exister.

NASSAU (MAURICE DE). Fils de Guillaume le Taciturne, né en 1567, mort en 1625; succéda à son père, aussitôt après la mort de celui-ci, comme président d'État de l'*Union d'Utrecht*, origine de la République des Provinces-Unies. Il fut nommé, par l'influence de Barneveldt, capitaine-général et amiral des provinces de Hollande et de Zélande. Il avait à peine vingt ans. Les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel, lui conférèrent les mêmes titres en 1589 et 1590. Il justifia cette confiance par ses talents militaires et ses succès rapides contre les Espagnols; il obtint en 1596 l'alliance de la France et de l'Angleterre, et contribua puissamment au triomphe de la cause de l'indépendance hollandaise. Maurice aspira dès lors au pouvoir absolu; il fit condamner à mort, à l'exil ou à la perte de leurs biens tous les chefs de l'opposition, entre autres Barneveldt, qui périt sur l'échafaud. Honte sur le bourreau! Maurice de Nassau était un des premiers capitaines de son époque, mais il a laissé la réputation d'un ambitieux froid et cruel.

NASSAUVIE, s. f. Bot. Genre de la famille des

Nassauvie.

synanthérées. La *nassauvie* est originaire du détroit de Magellan et se fait remarque, par la bonne odeur que répandent toutes ses parties.

NASSE, s. f. (du lat. *nassa*, même signif.). Engin de pêche; panier d'osier de forme conique, très-long. Les *nasses* sont construites de manière à ce que le poisson, attiré par un appât, puisse entrer facilement jusqu'au fond et ne puisse pas ressortir.

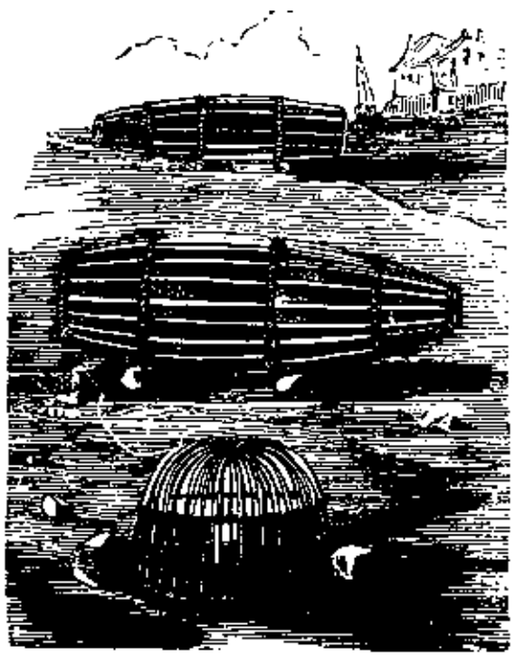

Nasse.

La *nasse* d'un pêcheur. Poser une *nasse*. Pêcher à la *nasse*. | Fig. et famil. *Tomber dans la nasse*, *être dans la nasse*, Tomber dans un embarras inextricable, se trouver pris au piége. L'Amour prend aujourd'hui deux amants dans sa *nasse*. | Engin de chasse, sorte de filet conique à l'aide duquel on prend de petits oiseaux. Il est soutenu de distance en distance sur le sol par de petits cerceaux qui vont toujours en diminuant de diamètre. | Conchyliol. Genre de coquilles univalves, voisines des buccins, renfermant neuf espèces vivantes.

NASTRAND, s. m. Mythol. scand. Enfer définitif des Scandinaves. Il s'y trouvera un vaste bâtiment dont la porte, tournée vers le nord, ne sera construite que de serpents dont les têtes vomiront à l'intérieur des flots de venin. Il s'en formera un long fleuve empoisonné, dans les ondes rapides duquel flotteront les parjures, les rois et les prêtres, les assassins et les adultères. Dans un autre lieu, un loup dévorant déchirera les damnés.

NASTURTIUM, s. m. (du lat. *nasus tortus*, nez tors, parce que, selon Pline, son goût âcre et piquant fait froncer les ailes du nez). Bot. Genre de la famille des crucifères, comprenant, outre le *cresson de fontaine*, une quarantaine d'espèces, et notamment le *nasturtium amphibie* ou *raifort d'eau*, plante vivace à tige rameuse, à feuilles oblongues lancéolées, qu'on mange au printemps en guise de cresson, à fleurs jaunes : le fruit est une silique ellipsoïde; les graines ont des propriétés vermifuges. La famille des *nasturtiums* est divisée en plusieurs genres.

NASTUS, s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, renferme des espèces de roseaux gigantesques communs à l'île de la Réunion, où ils s'élèvent en arbres et jettent de leurs nœuds des rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet.

NATAL, ALE, adj. (du lat. *natalis*, même signif.). De la naissance, qui a rapport à la naissance. Le jour *natal*. Le pays *natal*. La ville *natale*. Adieu! adieu! ma terre *natale* se confond avec les eaux bleues à l'horizon. (Byron.) | *Respirer l'air natal*, L'air du pays natal. | *Anneau natal*, Celui qu'on ne portait que le jour de sa naissance. | On a dit pendant longtemps *nataux*, au plur. masc.; aujourd'hui, on dit *natals*. | S. m. Se disait autrefois, chez les chrétiens, pour désigner une fête quelconque. Le *natal* des reliques de saint Loup. | *Le natal d'une église*, Le jour de la dédicace. | On appelait autrefois *les quatre nataux* les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint. | Présent qu'on faisait au prêtre lors du baptême.

NATATION, s. f. (pron. *natasion*; du lat. *natatio*, même signif.). Action de nager, ou locomotion dans un milieu liquide propre à divers animaux. | Art de nager. Leçons de *natation*. École de *natation*. La pêche des éponges, des coraux, des huîtres perlières, nécessite de la part des plongeurs qui y sont employés une habileté excessive dans l'art de la *natation*. (Guérin.) | La natation est utile à l'homme sous le rapport de la santé et de la conservation; elle lui permet de secourir son semblable, de suppléer souvent à l'absence de moyens de navigation. La natation ne lui est cependant pas aussi naturelle qu'à beaucoup d'animaux. Il doit l'apprendre, et il a à lutter, par des mouvements pénibles, fort différents de ceux qui constituent sa locomotion ordinaire, contre la pesanteur spécifique qui l'entraîne au-dessous de la surface du liquide.

NATATOIRE, adj. Qui concerne la natation. Exercice *natatoire*. Principes *natatoires*. Leçons *natatoires*. | Qui sert à la natation. Appareil *natatoire* en caoutchouc. La vessie *natatoire* des poissons.

NATCHEZ, s. m. Géogr. Peuplade américaine, jadis puissante et assez civilisée, qui, au commencement du XVIIIe siècle, occupait la rive orientale du Mississipi, presque anéantie par les Français en 1730. Chateaubriand a immortalisé cette peuplade dans son poème des *Natchez*. | Ville des États-Unis (Mississipi), située sur la rive gauche du Mississipi; 9,000 habit. Évêché catholique. Grand entrepôt de cotons. Elle est située sur une hauteur dans une position ravissante.

NATICE, s. f. Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille univalve de 2 à 8 centimètres de largeur, polie et agréablement colorée. L'animal n'a point de siphon au manteau; mais il est pourvu d'une trompe et se nourrit de proie vivante. Les *natices* vivent dans les eaux marines, près du rivage, au milieu des algues, et se trouvent dans toutes les mers.

NATIF, IVE, adj. et s. (du lat. *nativus*, fait de *nasci*, naître). Se dit de la ville, du lieu où une personne a pris naissance. Être *natif* de Paris, de Lyon, d'Auvergne, de Normandie. | Féod. *Esclaves natifs*, Ceux qui, par le fait seul de leur naissance, se trouvaient attachés à la glèbe, à la seigneurie. | *Américains natifs*, Parti politique qui s'est formé aux États-Unis d'Amérique, et qui demande que l'on n'accorde des droits politiques aux étrangers qu'après un séjour de vingt et un ans dans la république : c'est le parti des bornes. | Minéral. Se dit d'un métal qui se trouve dans la terre sous forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances, ou qui est fort peu altéré par le mélange. Or, cuivre *natif*. On dit dans le même sens *Métal vierge*. | Apporté en naissant. Vertu, qualité *native*. Longtemps la société, morcelée par les partis, ne subsistera plus que par la force des vertus *natives*. (Boiste.) | Fig. Naturel. Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur *native* dans une traduction française. (Mercier.) | *État natif de l'homme*, L'homme à l'état sauvage. | *Né natif*, Expression familière pour désigner celui qui est non-seulement né dans un lieu, mais encore de parents qui vivaient depuis un certain temps dans ce même lieu. Il a été employé dans la poésie badine. Certain petit pinson, *né natif* de sa cage. (Boufflers.) *Natif* n'était ajouté à *né* que pour lui donner plus de force. | Les Anglais disent *Expressions natives*, par opposition aux expressions empruntées d'une autre langue. | Substantiv. *Les natifs d'un pays*, Les naturels, les aborigènes d'un pays. Les *natifs* étaient les enfants de ces habitants nés dans les villes. (J. J. Rousseau.)

NATION, s. f. (pron. *nasion*; du lat. *natio*, même sens; fait de *nasci*, naître). Agglomération d'hommes vivant sous les mêmes lois, en communauté de mœurs et de langage, dans une certaine circonscription territoriale. *Nation* puissante, belliqueuse. *Nation* civilisée, policée, barbare, sauvage. *Nation* riche, pauvre, industrielle, commerçante. *Nation* grave, spirituelle, abâtardie. *Nations* rivales, ennemies, alliées. La *nation* française. La *nation* anglaise. La *nation* espagnole. Soutenir l'honneur de sa *nation*. Contribuer à la gloire et à la prospérité de sa *nation*. Heureuse la *nation* qui a la vérité pour principe. (La Rochefoucauld.) Il n'y a rien de suivi dans les conseils des *nations* sauvages et mal cultivées. (Bossuet.) Les arts civilisent une *nation*. (Raynal.) Il ne regagna jamais dans la *nation* le crédit qu'il avait perdu. (Voltaire.) Toute *nation* où il n'y a ni règle, ni loi, ni maître, est moins une *nation* qu'un assemblage tumultueux d'hommes barbares et indépendants. (Buffon.) Les mœurs d'une *nation* sont plus sacrées au peuple que ses lois. (Duclos.) Il voyagea chez différentes *nations*. (Barthélemy.) Qu'ils cessent de décorer nos temples, dédiés à la charité, avec des drapeaux obtenus par le sang des *nations*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit quelquefois des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement. Ainsi l'on dit *la nation allemande*, quoique l'Allemagne soit partagée en divers États et en divers gouvernements. | Se dit aussi des personnes d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. L'ambassadeur fit venir chez lui toute sa *nation*. | Fig. Classe d'individus suivant les mêmes principes, les mêmes opinions, le même culte, la même profession. La *nation* des grammairiens. La *nation* des rhéteurs. La *nation* des sophistes. La *nation* des poètes. Connais-tu la *nation* dévote? (Boileau.) Grands savantasses, *nation* incivile. (Mme Deshoulières.) Dans cette acception, ce mot se prend souvent en mauvaise part. | Au plur., se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Josué, donner dans tous les excès des *nations*. (Massillon.) | *Docteur des nations*, *maître des nations* ou *apôtre des nations*, Locutions par lesquelles les orateurs sacrés ont souvent désigné saint Paul, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens. | Se disait autrefois, dans la faculté des arts de l'Université de Paris, d'une société de maîtres vivant sous les mêmes lois, les mêmes institutions et les mêmes préfets. Ce qui liait ces maîtres était une communauté d'origine, de patrie. On distinguait quatre nations : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne. | *Collége des Quatre-Nations*, Collége qui n'avait rien de commun avec l'antique distinction des nations universitaires. Il avait été fondé par Mazarin pour recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du *collége des Quatre-Nations* forment maintenant le palais de l'Institut. | L'ordre de Malte était également divisé par *Nations*, au nombre de huit, qu'on désignait plus communément par le nom de *langues*. | Synonymes : NATION, PEUPLE. *Nation* comprend les naturels d'un pays, et *peuple*, tous les habitants. Dans plusieurs pays, la *nation* est le tout, le *peuple*, la partie. Souvent ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre dans un sens analogue; mais il serait peut-être plus juste de réserver le nom de *peuple* aux multitudes unies par une communauté d'origine et d'idées, et de ne qualifier de *nations* que les peuples régulièrement constitués en État politique et souverain.

NATIONAL, ALE, adj. (pron. *nasional*). Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. Esprit, caractère *national*. Préjugé *national*. Assemblée *nationale*. Propriété *nationale*. Biens *nationaux*. Qualités *nationales*. Le pavillon *national*. Le principe de tout gouvernement est la volonté *nationale*. (Boiste.) Le droit de changer un gouvernement est un droit *national* et non pas un droit du gouvernement. (Payne.) L'idée d'une religion de plaisir, renouvelée d'Épicure pendant une éclipse de la raison publique, a été prise pour l'inspiration du génie *national*. (P. J. Proudhon.) | Qui est attaché avant tout aux intérêts de la nation et non point à ceux d'une caste ou d'une famille. Parti *national*. Écrivain *national*. Poète *national*. Sentiments *nationaux*. Opinion *nationale*. | *Troupes nationales*, Troupes levées dans l'État même qu'elles servent. | *Garde nationale*, Troupe non soldée qui est composée de citoyens et qui sert au maintien du bon droit, ainsi qu'à la défense intérieure du pays. L'institution de la garde nationale est due à la Révolution française. Elle fut héroïque lors des invasions de 1814 et de 1815. Elle se battit courageusement en juillet 1830, et aida au renversement de la monarchie de Charles X. Elle contribua beaucoup aussi, par ses démonstrations et son attitude, à la chute de Louis-Philippe. | *Garde nationale mobile*, Milice formée des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, créée par une loi de 1868. Elle est destinée à faire, en cas de guerre, le service de l'intérieur et des places fortes, afin que l'armée active et la réserve puissent être entièrement employées contre l'ennemi. | *Garde national*, Celui qui fait partie de la garde nationale. Les *gardes nationaux*. | Au masc. plur. *Nationaux*, La totalité de ceux qui composent une nation. | *Le National*, Titre d'un journal politique fondé en 1830, et qui a eu une grande importance. Il a contribué plus qu'aucun autre aux révolutions de 1830 et 1848. Un décret l'a supprimé le lendemain du coup d'État de décembre 1851.

NATIONALEMENT, adv. D'une façon nationale.

NATIONALISÉ, ÉE, part. Rendu national, adopté par une nation. Étrangers *nationalisés*.

NATIONALISER, v. a. Rendre national, faire adopter par une nation. Nous leur portons la guerre, ils nous rendront la liberté; c'est la seule manière de nous *nationaliser* les uns et les autres. (Danton.) | SE NATIONALISER, v. pr. Prendre les mœurs d'une nation. Si les Cosaques pouvaient nous envahir et tenir leur conquête, notre civilisation les absorberait d'un seul coup; ils finiraient par *se nationaliser*. (Mauguin.) | En parlant des choses, Passer dans les usages d'un peuple. Les habitudes anglaises *se nationalisent*. La bière ne *se nationalisera* jamais en France; elle sera détrônée par le vin. (Jean Raisin.)

NATIONALITÉ, s. f. État, condition d'une réunion d'hommes formant une nation, soit par naissance, soit par association ou naturalisation. La *nationalité* d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance. Défendre sa *nationalité*. Quand un peuple, dédaignant sa *nationalité*, dit : que m'importe? mettez que ce peuple est à deux doigts de sa ruine. (J. J. Rousseau.) Mépriser les *nationalités*, ce n'est rien autre chose que mépriser la vie en sa source la plus profonde. (Edg. Quinet.) | Esprit, amour, union, confraternité nationale, patriotisme. Le despotisme détruit toute *nationalité*. (Boiste.) | Caractère propre d'une nation. C'est le souvenir du passé qui constitue la *nationalité* d'un peuple. (Barante.) | On dit : *Nationalité française*, *nationalité italienne*, *nationalité espagnole*, pour indiquer chacune de ces nations avec le caractère qui lui est propre. | *Droit de nationalité*, Ce droit constitue, à proprement parler, le droit international, c. à d. les garanties qui doivent exister de peuple à peuple. | *Esprit de nationalité*. Lorsque l'*esprit de nationalité* se montre étroit, il n'est, à vrai dire, qu'un chauvinisme ridicule et qui mérite d'être bafoué; mais lorsqu'il se rattache à la haine de l'oppression étrangère, à des idées de liberté, d'indépendance et de solidarité des peuples, il est nécessaire à l'existence morale d'un pays. La constitution des hommes en *nationalités* ne nous semble pas être la fin dernière et l'état normal du grand corps humanitaire. L'*esprit de nationalité*, mal entendu, engendre l'égoïsme, subalternise l'intérêt général à l'intérêt privé, et, par une conséquence logique et inévitable, les nations se trouvent placées les unes vis-à-vis des autres dans un état d'antagonisme et de lutte qui entraîne à sa suite les plus désastreuses péripéties. Jusqu'à quand verrons-nous subsister ce déplorable état de choses? Espérons que les principes de fraternité qui ont été proclamés dans le dernier siècle amèneront enfin pour l'humanité une ère plus heureuse! Espérons que, réunis en une seule et vaste famille, les hommes emploieront enfin à s'entr'aider toutes les forces qu'ils ont dépensées jusqu'à cette heure en cherchant à se nuire et à se combattre au moyen d'engins formidables.

NATIVITÉ, s. f. (du lat. *nativitas*, même sens). Naissance. Ne s'emploie qu'en parlant de Jésus-Christ, de la Vierge et de quelques saints. Fête de la *Nativité*. | Absol. La naissance de Jésus-Christ ou la fête de Noël. | Image, tableau qui représente la Nativité. | Chronol. *An de la Nativité*, Se dit d'une manière de compter les années en commençant au 25 décembre. Dans les actes de la cour de Rome, on se sert quelquefois de l'*an de la Nativité*. | Astrol. État du ciel, disposition des astres au moment de

la naissance de quelqu'un; horoscope qu'on en tire. Dresser, juger une *nativité*. Une heureuse *nativité*.

NATRON ou **NATRUM**, s. m. Minéral. Carbonate de soude hydraté. C'est un sel très-soluble, d'une saveur urineuse, qui cristallise en octaèdre rhomboïdal et s'effleurit promptement quand il est exposé à l'air. Mélangé avec d'autres substances, et surtout avec de l'urac, il se rencontre assez abondamment dans la nature. | Géogr. *Lacs de natron*, Lacs de la Basse-Égypte, ainsi nommés du natron qu'on en tire. | *Vallée de natron*, Vallée de la Basse-Égypte, où l'on trouve sept lacs renfermant du natron. La vallée s'étend pendant 110 kilomètres.

NATTE, s. f. (du lat. *natta*, tapis de jonc, natte). Tissu plat de paille, le jonc, de genêt, de roseau, etc., fait de brins ou cordons entrelacés, et qui sert à couvrir les planchers, à revêtir les murs d'une chambre, à garantir des frimats certaines fleurs et certains fruits. Les *nattes* ont été les premiers produits de l'art de tisser. Les sauvages de l'Amérique, ainsi que les insulaires de l'Océanie, ont une grande habileté à faire des *nattes*. Quelques *nattes* fines de joncs viennent du Levant; mais les plus belles sont celles de l'Inde, de la Chine et du Japon. On fait en Espagne et en Portugal des *nattes* de sparte teint qui sont d'un effet agréable. La Russie fabrique une grande quantité de *nattes* faites avec des herbes aquatiques et de l'écorce de tilleul. Pendant longtemps les *nattes* ont servi de tapis; aujourd'hui, elles servent encore à cet usage dans tout l'Orient. On les emploie aussi pour l'emballage. Le sucre de l'île Maurice vient dans des *nattes* grossières faites avec les feuilles du latanier. Les Orientaux mangent et couchent généralement sur des *nattes*. Le peuple ici n'a d'autre lit que la terre et une *natte* de paille d'Égypte. (Lamartine.) | Absol. Natte de paille. Coucher sur une *natte*. | Toute sorte de tresse de fil, de soie, etc. Les grenadiers de la garde portaient des bonnets à poil ornés de *nattes en fil blanc*. | *Natte de cheveux*, Cheveux tressés en natte. Ce fut une mode gracieuse des XVe et XVIe siècles que l'on a eu le bon esprit de rajeunir. | Fig. Les procès sont semblables à la *natte*, qui se continue bout à bout jusqu'à l'infini, et dont nul ne voit la fin qu'il ne la laisse. (Le Sage.) | Conchyliol. *Natte d'Italie*, Nom que les marchands donnent à une variété du cône listre. | *Natte de jonc*, Espèce de telline. | *Natte de jonc sans tache*, Autre espèce de telline.

NATTÉ, ÉE, part. Garnir de nattes. Plancher *natté*. Chambre *nattée*. | Disposé en nattes. Porter les cheveux *nattés*. Les chevaux de triomphe avaient, chez les anciens, la queue *nattée* ainsi que la crinière. Vêtue de blanc, sans aucun ornement dans ses cheveux simplement *nattés*. (H. Balzac.) Écheveaux de soie *nattés*. | Zool. Se dit d'une surface qui est zébrée de lignes entre-croisées et obliques. Ces dernières, fort régulières, quoique bizarres, se remarquent sur beaucoup de coquillages.

NATTER, v. a. Couvrir de nattes. *Natter* un plancher. *Natter* les murailles des cabinets. Toutes les murailles de la cabane du chef de la tribu *étaient nattées* de paille. (Cooper.) | Former en nattes. *Natter* de la paille, du jonc. *Natter* des cheveux, une crinière. Ses cheveux descendaient autour de sa tête en blondes tresses que sa sœur *avait nattées*.

NATTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait ou vend des nattes. Les *nattiers* de l'Inde sont fort habiles.

NATURALIBUS (IN) Loc. adv. latine. Famil. Dans l'état de la nature. Vous voilà *in naturalibus*. J'ai surpris la pauvre créature *in naturalibus*. Il s'est montré au saut du lit *in naturalibus*, dans le simple appareil de la nature, sans caleçon ni chemise.

NATURALISATION, s. f. (pron. *naturalizasion*). Action de naturaliser; acte par lequel on confère à l'étranger les mêmes droits et les mêmes priviléges qu'aux naturels du pays. Demander, obtenir sa *naturalisation*. La *naturalisation* d'une étrangère s'opère de plein droit par son mariage avec un Français. | *Lettres de naturalisation*, Titres authentiques qui prouvent qu'on a été naturalisé dans un pays. L'un des premiers actes de la Révolution fut d'écarter les entraves qui pouvaient exister précédemment à l'acquisition de la qualité de Français. La constitution de 1795 et celle de l'an VIII fixèrent des conditions d'âge (21 ans), de résidence, de propriété et d'impôt. Sous la Restauration, il existait un mode de naturalisation plus solennel, et dont les effets, réglés par une ordonnance du 4 juin 1814, étaient infiniment plus étendus. Par un décret du 28 mars 1848, le gouvernement provisoire facilita encore davantage aux étrangers la naturalisation en France. | Action de transporter un mot, une phrase d'une langue dans une autre, sans la moindre altération, soit dans le sens, soit dans la forme. Ainsi, les mots anglais *comfortable*, *rail*, *steeple-chase*, ont été naturalisés français. | Art de transporter des animaux et des végétaux d'un pays dans un autre et de les habituer à vivre et à se reproduire sous un nouveau climat. La *naturalisation* du chameau. La *naturalisation* de la pomme de terre en Europe. Dans ce sens, on dit plutôt *acclimatation*.

NATURALISÉ, ÉE, part. Qui a obtenu la naturalisation. Un étranger *naturalisé*. | Se dit des mots étrangers que l'on a admis dans une langue. Des expressions *naturalisées*. | Qu'on est parvenu à naturaliser. Plantes, animaux *naturalisés*.

NATURALISER, v. a. Donner à un étranger les droits des naturels du pays. Il s'est fait *naturaliser* français. | Se dit des animaux et des plantes que l'on apporte dans un pays et qui y réussissent. La pomme de terre *s'est* parfaitement *naturalisée* en Europe. Ils *naturalisèrent* avec succès tous les grains, tous les fruits, tous les quadrupèdes, de l'ancien hémisphère dans le nouveau. (Raynal.) En *naturalisant* sur notre sol des insectes, ils ont ajouté des richesses à nos manufactures. (Chateaubriand.) | Se dit des sciences, des arts, des inventions, des institutions qu'on apporte dans un pays et qui y prospèrent. Tous les arts de l'antiquité aussi bien que ceux de l'étranger *ont été naturalisés* en plein Paris, au Louvre. (Geoffroy.) | *Naturaliser un mot, une expression*, Les faire passer d'une langue dans une autre. Ainsi, *déficit*, *opéra*, *vice versâ*, sont des mots latins naturalisés dans la langue française. | SE NATURALISER, v. pr. S'habituer; entrer dans les mœurs, les habitudes d'un pays. Les Anglais et les Russes *se naturalisent* de plus en plus à Paris.

NATURALISME, s. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. Tout phénomène a son *naturalisme*. La science n'a pas encore expliqué le *naturalisme* de tous les éléments. | Thérap. Système d'une école qui, en médecine, considère la nature, souverainement sage et prévoyante, comme la principale cause de la curation des maladies. | Se dit de l'histoire naturelle d'un pays, de la constitution physiologique d'une contrée. Chateaubriand n'a pas toujours bien saisi le *naturalisme* de l'Amérique. | Philos. Système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. Le *naturalisme* mythologique de la Grèce et de Rome. (Cousin.) J. J. Rousseau, Diderot et la plupart des philosophes du XVIIIe siècle ont été les champions du *naturalisme*. A moins que la nature ne soit ici un synonyme plus ou moins vague de Dieu, la doctrine du *naturalisme*, qui n'est que le code du matérialisme, se confond avec l'athéisme ou avec le panthéisme; elle n'est d'ailleurs qu'une perpétuelle pétition de principe, dans laquelle on explique les faits par les faits eux-mêmes. (Bouillé.)

NATURALISTE, s. Celui, celle qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle. La première éruption du Vésuve fit périr Pline le *naturaliste*. (Buffon.) | Celui, celle qui écrit sur l'histoire naturelle. Aristote était un grand *naturaliste*. Les *naturalistes* substituent souvent la science des mots à celle des êtres. (Boiste.) | Par extens. et abusiv. Celui, celle qui empaille des animaux ou qui vend des objets d'histoire naturelle. | Qui se place au point de vue de la nature. | Philos. Celui qui n'admet qu'une seule substance donée de qualités diverses, en conséquence desquelles tout s'exécute nécessairement dans l'univers. Selon Diderot, la doctrine des *naturalistes* est identique à celle des spinosistes. Dans ce sens, il est synonyme de *Matérialiste*. | Dans les sciences, on applique le nom générique de naturaliste à tout homme qui embrasse une des spécialités de l'histoire naturelle.

NATURALITÉ, s. f. État de celui qui est naturel d'un pays. Thomas Payne était de *naturalité* américaine. | État de celui qui s'est fait naturaliser dans un pays. Il s'est fait accorder la *naturalité* française. | *Droit de naturalité*, Droit dont jouissent les naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers. | *Lettres de naturalité*. Lettres conférant aux étrangers le droit de naturalité.

NATURE, s. f. (du lat. *natura*, même sens; fait de *nasci*, naître). L'universalité des choses créées; l'ordre, les lois qui les gouvernent. L'auteur de la *nature*. L'homme de la *nature* est le chef et le roi. (Boileau.) Tout est distinct dans la *nature*, mais notre esprit est trop borné pour le voir en détail, d'une manière distincte. (Condillac.) La *nature* est le système des lois établies par le Créateur, pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. (Buffon.) La *nature* qui se ranime me ranime aussi. (J. J. Rousseau.) Rien ne donne de plus hautes idées et de plus vastes prétentions que l'étude de la *nature*. (Barthélemy.) | Fig. La *nature* est pour l'homme un livre fermé. | Principe de toutes choses, selon les partisans du naturalisme. | Force, puissance active. La *nature* agit par les voies les plus simples et les plus courtes. (Acad.) | *Payer le tribut à la nature*, Mourir. | Ce qui constitue tout être en général. La *nature* humaine. | Essence, attributs d'un être. La pensée de l'homme est une chose admirable par sa *nature*. (Pascal.) Il est de la *nature* de l'aimant d'attirer le fer. | Organisation particulière, instinct propre à chaque animal. La *nature* du lion est de rester fier, calme et impassible, lorsqu'il est tombé dans le piége qu'on lui a tendu. (Gérard.) | *Forcer nature*, Vouloir faire plus qu'on ne peut. | *État de nature*, État sauvage de l'homme. Mon bonheur, à moi, c'est l'*état de nature*. (C. Delav.) | Principe qui anime le corps humain. La *nature* de l'homme est plus flexible que celle des animaux. | Disposition ou inclination innée. La *nature* de cet enfant est excellente. | Se disait autrefois pour Naturel, Caractère. Celui qui n'aime ni le vin, ni la musique, ni la femme, est de mauvaise *nature*. (Luther.) | Tempérament, complexion. Les fortes *natures* ont besoin d'un grand exercice. | Lumière naturelle, par laquelle l'homme discerne le bien et le mal. Il faut se secourir les uns les autres, c'est la loi de la *nature*. | Affection naturelle de l'homme pour ses proches. Qu'un père vous ait aimé, c'est le sentiment que la *nature* inspire. | Instinct des animaux. L'animal sauvage n'obéit qu'à la *nature*. (Buffon.) | Productions de la nature, par opposition à celles de l'art. Les arts sont consacrés à peindre les traits de la belle *nature*. (Vauvenar.) | *Plus beau que nature*, Dans des proportions idéales. | Absol. *C'est nature*, C'est conforme à la nature, c'est naturel. | Modèles que les choses naturelles offrent aux arts d'imitation. Racine et Boileau ont copié fidèlement la *nature*. (Voltaire.) | Sorte, espèce. J'aimerais mieux une autre *nature* de bien (Boiste.) | *Meubles en nature*, Qui n'ont été ni changés, ni aliénés. | *Payer en nature*, Avec les productions naturelles du sol. | Phys. *Jeux de la nature*, Phénomènes inexpliqués que l'on considérait comme des espèces de dérogations aux lois naturelles. Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, étaient appelés *jeux de la nature*. | *Merveilles de la nature*, Expression qui sert à désigner les phénomènes, les sites de la nature, dont la beauté ou l'étrangeté excitent l'admiration. | Alchim. *Nature fuyante au feu*, Le mercure ordinaire, qui est volatil. | *Changer les natures*, Rendre subtil ce qui est gros et épais, sec ce qui est humide. | Prov. hermét. *Les natures diverses ne s'amendent point*, On ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes, par exemple, un métal et un végétal. | Technol. *Diamant de nature*, Diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli. | Par extens. Les parties qui servent à la génération. | Mus. *Chanter par nature*, Se disait pour passer de bémol en bécarre par nature, suivant l'ancienne gamme. | Gramm. On dit qu'*Une syllabe est longue* ou *brève par nature*, pour exprimer que cela a lieu sans aucune règle, qu'elle est telle par position ou autrement. | Prov. et famil. *C'est un âne de nature, il ne sait pas lire son écriture*. | On dit qu'*Un homme est ennemi de nature*, quand il se plaît à faire du mal à soi et aux autres, quand il condamne toutes sortes de divertissements. | Prov. *Nourriture passe nature*, L'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. | *L'habitude est une nature, une seconde nature*, Se dit pour marquer le pouvoir de l'habitude. | *Nature fait bien chasser*. | *Nature ne peut mentir*, Variété du prov. *Bon sang ne peut mentir*. | *Richesses, dons de la nature*, Ceux qui viennent de la naissance, comme bonté, esprit, fortune, beauté. | *Enfant gâté de la nature*, Celui qui jouit de tous ses dons. | Autrefois on employait ce mot sans article. *Nature a mis remède à tout, fors à la mort*. (La Fontaine.) La Fontaine a dit aussi *Dame Nature*. Aujourd'hui on ne s'en sert sans article que dans certaines expressions, comme *Crime contre nature*, *Peindre d'après nature*, *Représenter d'après nature*. | Philos. La *nature*, dans son acception la plus étendue, comprend l'essence et les relations de toutes choses. C'est ce qui est et se fait dans les mondes, et généralement ce qui, embrassé dans son ensemble, en même temps que considéré dans l'unité, constitue toutes les manifestations de l'univers. | *Philosophie de la nature*, Le naturalisme ou l'athéisme. Le spiritisme triomphera de la *philosophie de la nature*.

NATUREL, ELLE, adj. (du lat. *naturalis*, même sens). Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre de la nature. La loi *naturelle*. Les lumières *naturelles*. Les besoins *naturels*. Les forces *naturelles*. Les facultés *naturelles*. Quoi de plus *naturel* que l'amour d'une mère pour son enfant? Elle se fondait sur le droit *naturel*, qui l'ap-

pelait à l'héritage de son père. (Voltaire.) | De jolis enfants, couverts d'une simple tunique et parés de leurs grâces *naturelles*. (Barthélemy.) | Conforme à la nature particulière de chaque être. La raison est un attribut *naturel* de l'homme. La faiblesse aux humains n'est que trop *naturelle*. (Racine.) | Tel que la nature l'a fait, par opposition à Artificiel. Il n'a pas reçu d'instruction, mais il a de l'esprit *naturel*. | *Vin naturel*, Qui n'est pas frelaté. | Vrai, droit. La route *naturelle* est la plus courte, aussi bien que la meilleure. (B. Constant.) | *Homme naturel*, Simple et franc. | *Juges naturels*, Que la loi assigne aux accusés suivant la nature de la cause. | *Histoire naturelle*, Science qui a pour objet la description de la nature. « On ne trouve nulle part d'histoire naturelle parfaitement pure. Tous les ouvrages que nous avons sur cette science sont infectés de préjugés et sophistiqués, savoir : dans l'école d'Aristote, par la logique ; dans la première école de Platon, par la théologie naturelle ; dans la seconde école du même philosophe, dans celles de Proclus et de quelques auteurs, par les mathématiques, science qui doit non engendrer, commencer la philosophie naturelle, mais seulement la terminer. Cependant, avec une histoire naturelle pure et sans mélange, nous devons attendre quelque chose de mieux. » (Bacon.) | *Sciences naturelles*, La réunion de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses productions, comme la physique, la chimie, la médecine, etc. Les *sciences naturelles* ont tué la superstition. | *Philosophie naturelle*, Celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels. | *Système naturel*, Système arrangé et coordonné d'après la nature des objets qu'il comporte. Il y a un ordre ou système naturel des corps célestes, démontré par Newton ; un système des plantes, reconnu par Jussieu ; un système de zoologie, dont Cuvier est le principal inventeur ; un système de chimie, que Lavoisier a plus ou moins complètement formulé ; un système de numération admis dès la plus haute antiquité ; des systèmes de composition moléculaire, de reproduction organique, de cosmogonie, de grammaire, d'art et de littérature, encore peu connus, mais qui tous tendent à se dégager des voiles qui les couvrent, et à se constituer d'une manière absolue. Pareillement il existe un *système naturel* d'économie sociale entrevu ou pressenti par les législateurs, qui se sont efforcés d'y conformer leurs lois. (P. J. Proudhon.) | Ce qu'une disposition naturelle nous porte à faire. Il lui est *naturel* de s'affecter de peu de chose. | Où il y a ni recherche, ni affectation. Sa démarche est *naturelle* et gracieuse. | *Parties naturelles*, Les parties destinées à la génération. | *Droit naturel*, Système, assemblage en corps des lois naturelles. | *État naturel de l'homme*, État de l'homme civilisé, vivant en société. Suivant quelques philosophes, c'est l'état sauvage. | *Enfant naturel*, Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. | Anc. législ. *Homme naturel*, Homme qui est d'âge à se marier. | Qui vient de la nature seule, en parlant des choses. Couleur *naturelle*. Eaux *naturelles*. Les eaux minérales *naturelles* sont souvent remplacées avec avantage par les eaux minérales artificielles. Le cinabre *naturel* en masse est d'un rouge très-foncé. Son visage avait des couleurs *naturelles*.

. . . La laine et la soie, en cent façons nouvelles,
Apprirent à quitter leurs couleurs *naturelles*.
(BOILEAU.)

| *Arbre naturel*, Celui qui vient de lui-même dans les forêts, sans avoir été ni planté, ni cultivé, ni greffé. | Arith. *Nombres naturels*, Se dit, dans les tables de logarithmes, des nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc., par opposition aux nombres artificiels, qui en sont les logarithmes. | *Logarithmes naturels*, Ceux dont la génération est donnée d'une manière indépendante de leur base. | Mar. *Ordre naturel*, Ordre d'une armée navale ou d'une escadre, lorsque les navires sont rangés en ligne de bataille, ayant entre eux une seule encâblure de distance. | Mus. *Harmonie naturelle*, Celle où l'on a évité les dissonances et les transitions hasardées. | Se dit d'une note qui n'est affectée ni d'un dièse ni d'un bémol. Do *naturel*. Sol *naturel*. | *Échelle naturelle*, Échelle diatonique, parce qu'étant engendrée par les consonnances et les dissonances entre elles, c'est celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit. | Méd. *Choses naturelles*, Celles du bon état desquelles dépend l'entretien de l'harmonie qui constitue la nature de l'homme, de même que leur dérangement tend à la détruire, comme les solides, les fluides, les esprits vitaux et les diverses fonctions des parties ; *choses non naturelles*, Celles dont une dose modérée contribue à modifier le tempérament naturel et à conserver la santé, et dont l'excès produit un effet tout contraire. | S. Homme, femme originaire d'un lieu. Synonyme d'*Indigène* ou d'*Autochthone*. Un *naturel*. Les *naturels* du Congo, de la Patagonie, des bords de l'Orénoque, de l'Australie. Les *naturels* du pays vinrent sur le rivage ; ils étaient coiffés de plumes et portaient sur le corps, en manière de tatouage, une foule de symboles et d'hiéroglyphes. Ne se dit pas des Européens, à cause de leur civilisation. | S. m. Propriété inhérente à la nature de l'être animé ou inanimé dont on parle. C'est le *naturel* du poisson de vivre dans l'eau. Le buffle est un animal d'un *naturel* violent. (Raynal.) C'est le *naturel* de la chaux d'entrer en ébullition lorsqu'elle est mise en contact avec l'eau. (Pouillet.) Le *naturel* de l'homme est d'être sociable. | Tendresse, amour des enfants pour leurs parents et des parents pour leurs enfants. La pauvre femme trouvait dans sa chère fille un *naturel* tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien. | Compassion, humanité. Les riches sans *naturel* repoussent durement les malheureux. | Facilité, aisance naturelle. La vraie modestie a un *naturel* et une bonhomie inimitables. (Ségur.) Il y a beaucoup d'art dans ce qu'il écrit, mais pas de *naturel*. | Se prend aussi pour Tempérament. Il est d'un *naturel* assez vigoureux. | Inclination, humeur naturelle. Bon, mauvais *naturel*. Méchant *naturel*. *Naturel* vicieux, farouche, féroce. *Naturel* vertueux, doux, humain. Chassez le *naturel*, il revient au galop. (Boileau.) Aussitôt que son *naturel* prompt était enflammé, sa sagesse l'abandonnait, et il n'était plus le même homme. (Fénelon.) Le *naturel* le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais exemple. (Fléchier.) On ne sort pas de son *naturel* impunément. (J. J. Rouss.) Amélie a le meilleur *naturel* du monde.

Le *naturel* toujours sort et sait se montrer ;
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer ;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.
(BOILEAU.)

| *Avoir beaucoup de naturel*, Avoir les bons sentiments que la nature inspire. | T. de beaux-arts. Modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après le *naturel*. | *Statue plus grande que le naturel*, Statue qui excède les proportions naturelles. | *Au naturel*, loc. adv. D'après nature, selon la nature. Cette figure le représente *au naturel*. | Mus. *Solfier au naturel*, Transporter les tons affectés de dièses ou de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire. | Blas. Se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux ordinaires du blason. | Comme la chose est réellement. L'illusion se dissipera, vous verrez tout *au naturel*. | Art culin. Simplement, sans assaisonnement. Des côtelettes *au naturel*. | *De mon naturel*, Naturellement. *De mon naturel* je suis fort amoureux.

NATURELLEMENT, adv. Par une impulsion naturelle. Les passions sont *naturellement* éloquentes. (La Rochefoucaud.) | Par un principe naturel. Les arbres et les fleurs se tournent *naturellement* du côté du soleil. | Par une propriété naturelle. Les eaux thermales sont *naturellement* chaudes. | Par les seules forces de la nature. Cela peut se faire *naturellement*. | D'une manière simple, facile. Cela s'explique *naturellement*. Son éloge lui est venu *naturellement* à la bouche. | Avec naïveté, en imitant la nature. Débureau mimait on ne peut plus *naturellement*. | Sans recherche, sans affectation. Mlle Lespinasse est supérieure à Mme de Sévigné dans son style épistolaire, en ce qu'elle laisse son amour couler *naturellement* dans ses lettres et que son cœur y déborde. | Sans déguisement, avec franchise. Il ne trouvait pas de plaisir plus doux que d'entendre parler *naturellement*. | Sans art, sans culture. Je fus saisi d'admiration quand je vis les pervenches croître dans le fond des vallées aussi *naturellement* que celles des montagnes. (J. J. Rousseau.) | *Naturellement parlant*, En parlant sans figure.

NATURISME, s. m. Philos. Système de ceux qui prétendent que la nature se suffit à elle-même. L'athéisme, le *naturisme* de ce Spinosa, moins géométrique que l'autre, nous rappelle toutefois le raisonnement enthousiaste dans sa sobriété chauve et unie. (Sainte-Beuve.) V. NATURALISME.

NATURISTE, s. Nom donné aux médecins qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, observent la marche de la nature dans les maladies et n'emploient que des moyens restreints afin de ne pas la gêner dans son essor. Un *naturiste*, une *naturiste*. | Adj. Médecin homœopathe et *naturiste*.

NAUCLÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux grimpants propres aux régions intertropicales ; à feuilles simples, coriaces, opposées ou verticillées ; à fleurs en capitules globuleux, axillaires ou terminaux ; à fruits capsulaires déhiscents. L'espèce type, la *nauclée gambir*, croît spontanément dans l'Inde transgangétique, à Malacca, à Sumatra, etc.

Nauclée.

C'est avec les feuilles de cette plante que l'on prépare le *gutta gambir*, substance amère et astringente, à laquelle on accorde une grande efficacité dans les angines, contre les aphthes, ainsi que dans les cas de diarrhée et de dyssenterie.

NAUCLÈRE, s. m. (du gr. ναύκληρος, marin). Ornithol. Division du genre milan, ainsi caractérisée : bec court ; queue longue, fourchue ; tarses courts, réticulés, garnis de plumes. Le *nauclère* habite l'Amérique septentrionale et traverse les mers. | Ichthyol. Genre de petits poissons de mer de la famille des scombéroïdes, d'environ 3 centimètres de long.

NAUCORE, s. m. (du gr. ναῦς, vaisseau ; κόρις, punaise ; parce que cet insecte a la forme d'un petit bateau). Entom. Genre d'hémiptères aquatiques,

Naucore.

renfermant huit espèces qui, sous tous les états, sont carnassiers et attaquent les autres insectes aquatiques.

NAUCRARE, s. m. (du gr. ναῦς, vaisseau). Chez les Athéniens, Principaux magistrats des bourgs et des villes maritimes. Ils furent ainsi nommés parce qu'ils étaient obligés de fournir deux cavaliers et un navire pour le service de la république, lorsqu'elle les en requérait.

NAUFRAGE, s. m. (du lat. *naufragium*, pour *navifragium*, fait de *navis*, vaisseau ; *frangere*, briser). Perte d'un navire causée par un accident de mer. Le *naufrage* d'un navire. Faire *naufrage* en pleine mer. Faire *naufrage* sur un banc, à une côte. Ne rien sauver du *naufrage*. Faire *naufrage* au port. Le *naufrage* de *la Méduse*. Tout l'équipage et les passagers ont péri dans le *naufrage* de *la Sémillante*. Se sauver du *naufrage*. Ne rien sauver du *naufrage*.

Un navire non loin d'Athènes fit *naufrage*. (La Fontaine.) Il recueillit ce qu'il put des débris de son *naufrage*. (Raynal.) | Quoique les mauvais temps ou les ouragans soient considérés comme la principale cause des naufrages, il en existe néanmoins à la mer un grand nombre d'autres qui peuvent occasionner la perte d'un navire, même par un beau temps, comme les écueils de toute espèce sur lesquels on peut s'échouer, ou qui peuvent déterminer des voies d'eau telles que les pompes soient insuffisantes. Dans la marine marchande, le capitaine qui a fait naufrage, et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou, à défaut de juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son équipage qui se seraient sauvés et se trouveraient avec lui, et d'en lever expédition. Dans la marine de l'État, tout capitaine dont le bâtiment fait naufrage est appelé à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. S'il y a eu lieu d'abandonner le navire, il est passible de la peine de mort lorsqu'il ne le quitte pas le dernier. | Fig. Fin malheureuse d'une entreprise, d'un établissement. | *Faire naufrage au port*, Voir tous ses projets ruinés au moment de réussir. | Toute sorte d'accidents, de malheurs. Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*. (Boileau.) | Par extens. *Le naufrage de la vie*, Les orages et les vicissitudes de notre existence. | Fig. Désastre qui peut affecter une nation ou même un particulier. Voilà tout ce que j'ai pu sauver du *naufrage* de ma fortune. Nous verrons le *naufrage* de plusieurs monarchies.

NAUFRAGÉ, ÉE, adj. Qui a péri, qui a été submergé par l'effet d'un naufrage. Navire *naufragé*. Marchandises *naufragées*. Recueillir sur la côte les cadavres des marins *naufragés*. | Qui a fait naufrage et s'en est sauvé. Soigner les personnes *naufragées*. | Fig. Nous avons vu la révolution, commencée au nom de l'humanité, *naufragée* dans le sang des républicains. | Substantiv. Les malheureux *naufragés* poussaient des cris de détresse. Les embarcations arrivèrent à temps pour sauver les *naufragés*. Les *naufragés* de *la Méduse* sont tous morts.

NAUFRAGER, v. n. Faire naufrage. Ce navire *naufragea* parce qu'on avait oublié d'allumer les feux. | Fig. Enfin, que ma raison auprès de vous *naufrage*. (Scarron.) La monarchie doit *naufrager*.

NAULAGE, s. m. (du gr. ναῦλον, fait de ναῦς, vaisseau). T. de mar. Fret, louage d'un navire, d'une barque. Les mots *naulage*, *nolis* ou *nolissement* expriment sur la Méditerranée la même idée que le mot *fret* sur l'Océan. Le *naulage* d'un brick.

NAULISER, v. a. (du gr. ναυλόω, fait de ναῦς, vaisseau). Mar. Prendre un navire à louage. Est employé sur la Méditerranée dans le même sens que le mot *fréter* sur l'Océan. On écrit aussi *Noliser*.

NAUMACHIAIRE, s. m. Antiq. rom. Celui qui combattait dans les naumachies.

NAUMACHIE, s. f. (du gr. ναῦς, vaisseau; μάχη, combat). Antiq. rom. Sorte de jeu public où l'on imitait un combat naval. | Lieu où se donnait ce spectacle. | Le premier spectacle de ce genre fut donné par César, et bientôt le peuple fut aussi passionné pour les naumachies que pour les autres jeux. Le cirque de Maxime, où ces représentations eurent lieu d'abord, n'ayant pas été trouvé assez commode, les empereurs firent disposer dans les environs de Rome des places plus convenables, auxquelles on donna aussi le nom de *Naumachies*. Domitien fut le premier, dit-on, qui en fit construire une en pierre. Avant lui, elles étaient en bois et ressemblaient extérieurement aux amphithéâtres. La naumachie d'Auguste avait 600 mètres de long sur 66 de large, et pouvait contenir cinquante trirèmes, outre un grand nombre de petites embarcations. On submergeait les naumachies au moyen de canaux souterrains alimentés ordinairement par le Tibre ou bien au moyen d'aqueducs; les eaux se retiraient avec une égale rapidité. Quelquefois, tout cela se faisait sous les yeux mêmes des spectateurs, qui voyaient ainsi les navires, à sec un instant auparavant, se mettre à flot et voguer sur les ondes. A peine le combat naval était-il terminé que l'eau disparaissait, et le même local servait pour y donner des jeux de gladiateurs. On se passionna pour les *naumachies*.

NAUPACTE. Géogr. Ville et port de la Grèce ancienne, en Locride. Elle fut prise par les Athéniens, qui, après la troisième guerre de Messénie, y établirent les fugitifs Messéniens. (456 av. J. C.)

NAUPHYLAX, s. m. (du gr. ναῦς, vaisseau; φυλάξ, gardien). Antiq. gr. Gardien des ports, des navires. | Officier subalterne à bord d'un navire. | On écrit aussi *Nauphylace*.

NAUPLIE. Géogr. Nom de deux villes de Morée. | *Nauplie de Malvoisie*, dite aussi *Monembasie*. Chef-lieu de l'éparchie de Monembasie; située sur la côte orientale et sur la petite île de Minoa, réunie au continent par un pont; 6,000 habit. Évêché grec. Excellent vin dit *de Malvoisie* qu'on récolte aux environs. Près de là, ruines d'Épidaure; restes d'un temple d'Esculape. Nauplie de Malvoisie devint une principauté lors de la création de l'empire latin. | *Nauplie de Romanie*. Située sur une langue de terre, au fond du golfe de Nauplie (ancien golfe d'Argos); 12,000 habit. Archevêché grec. Citadelle et murailles très-fortes. Commerce de blé, huile, vin, soie, éponges, coton, laine, miel, cire, tabac, etc. Marais aux environs. Cette ville était jadis le port d'Argos. Elle secoua le joug des Turcs en 1822, et devint le principal foyer de l'insurrection grecque. Ibrahim-Pacha l'assiégea vainement en 1823. Elle fut jusqu'en 1834 la capitale du nouveau royaume de Grèce; elle est aujourd'hui le chef-lieu de la nomarchie d'Argolide-et-Corinthe. Il y éclata en 1862 une insurrection militaire, bientôt suivie de la chute du roi Othon.

NAUPLIUS. Roi d'Eubée, un des Argonautes et père de Palamède. Son fils ayant péri victime des intrigues d'Ulysse, il voulut venger sa mort sur ce héros et sur les Grecs, et dans ce but alluma de grands feux parmi les écueils pour les y attirer. Beaucoup de vaisseaux grecs vinrent en effet y échouer; mais Ulysse ayant échappé, Nauplius se jeta à la mer de désespoir.

NAUSÉABOND, ONDE, adj. (du lat. *nauseabundus*, sujet aux nausées). Qui cause des nausées. Aliment, remède *nauséabond*. Saveur, odeur *nauséabonde*. | Fig. Se dit des ouvrages littéraires qui déplaisent, rebutent et excitent le dégoût. La lecture des livres des jésuites est *nauséabonde*.

NAUSÉE, s. f. (du gr. ναυσία, dérivé de ναῦς, vaisseau). Sensation éprouvée par ceux qui, n'ayant pas l'habitude de la navigation, sont tourmentés d'envies de vomir. | Dégoût causé par certains aliments; premières atteintes du besoin de vomir et efforts qui l'accompagnent sans causer encore le vomissement. Exciter des *nausées*. On est pris de *nausées* dans la période algide du choléra. La valse, l'escarpolette, un tournoiement quelconque, ou seulement le mouvement d'une voiture, donnent des *nausées* à beaucoup de personnes. | Fig. Dégoût qu'inspirent les discours et les ouvrages insipides. La lecture de certains livres écrits par les casuistes me donne des *nausées*. | *Cet homme excite des nausées*, Dernière expression pour désigner qu'un homme est dégoûtant et vil.

NAUSÉEUX, EUSE, adj. Qui provoque des nausées. Aspect *nauséeux*. Odeur *nauséeuse*. | *Efforts nauséeux*, Ceux qui accompagnent la sensation de nausée sans amener le vomissement.

NAUTILE, s. m. (du gr. ναυτίλος, fait de ναῦς, vaisseau, parce que la coquille du nautile ressemble à une nacelle). Conchyliol. Genre de mollusques céphalopodes, à coquille cloisonnée, enroulée en spirale dans un même plan. L'animal est remarquable par ses tentacules nombreux, analogues aux bras du poulpe, embrassant la tête et enveloppés eux-mêmes d'une espèce de membrane charnue en forme de capuchon; yeux saillants; mandibules en bec de perroquet. Le *nautile* dirige sa coquille comme une barque. (Duméril.) On connaît seulement deux espèces de ce genre : le *nautile flambé*, qui habite l'océan Indien. Il atteint un diamètre de 20 centimètres. Les courants les portent sur les côtes des îles Nicobar en si grande quantité que les habitants fument leur chair et en font des provisions pour le reste de l'année. Le *nautile ombiliqué*, plus petit et moins commun que l'espèce précédente, se distingue par un large ombilic qui laisse voir de chaque côté tous les tours de la spire. Il habite également la mer des Indes. | *Nautile papyracé* ou *argonaute*. V. ARGONAUTE. | *Nautile à spire*, Belle coquille des mers de la Chine, qui forme le genre ammonie. | *Nautile déprimé*, Coquille fossile, qu'on a nommée *Bellérophe*. | *Nautile encapuchonné*, Coquille fossile dont on a formé le genre aganide. | Sorte de grosse ceinture en tissu imperméable, remplie d'air et maintenue gonflée à l'aide d'anneaux en fil de fer.

NAUTILIER, s. m. Mollusque qui habite la coquille appelée *nautile*.

NAUTIQUE, adj. (du gr. ναυτικός, fait de ναῦς, vaisseau). Qui appartient à la navigation. Astronomie *nautique*. Baromètre *nautique*. Cartes, observations *nautiques*. L'art *nautique* demande un grand savoir, une excellente vue et une expérience à toute épreuve. | Hist. *Légion nautique*, Légion que l'on forma en Égypte des matelots tirés de la flotte française.

NAUTIQUEMENT, adv. D'une manière nautique. Discuter *nautiquement*.

NAUTONIER, IÈRE, s. (du gr. ναύτης, fait de ναῦς, navire). Celui, celle qui conduit une barque, un navire. Ce mot n'est usité qu'en poésie et dans le style élevé. *Nautonier* sage, prudent. *Nautonier* habile, expérimenté. Un *nautonier* hardi. De loin contre l'orage un *nautonier* s'apprête. (Piron.)

> Le hardi *nautonier*, sur la foi des étoiles,
> A des vents mal connus ose livrer ses voiles.
> (DE SAINTANGE.)

| Mythol. *Le sombre nautonier*, Caron, à qui les ombres payaient un droit pour traverser le Styx dans sa barque. | *La sombre nautonière*, La Mort.

NAUVOO. Géogr. Ville des États-Unis (Illinois), sur le Mississipi, aux confins de l'Iowa. Elle fut fondée en 1840 par les Mormons qui y construisirent un temple célèbre, mais qui en furent expulsés en 1846. Occupée depuis 1848 par Cabet et ses disciples qui en firent la capitale de l'Icarie et tentèrent, mais sans succès, d'y réaliser leur système de communisme. La population qui, sous les Mormons, avait atteint 18,000 âmes, est aujourd'hui réduite à 2,000.

NAVAL, ALE, adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Qui regarde, qui concerne les navires de guerre et la navigation. Combat *naval*. Armée *navale*. Victoire *navale*. Science *navale*. Les forces *navales* de la France. Des écoles s'ouvrirent de tous les côtés, et des jeunes gens y furent instruits dans la tactique *navale*. (Raynal.) | L'expression *Armée navale* a remplacé celle de *Flotte de guerre*, qui se donne seule à une force navale composée d'un grand nombre de vaisseaux de ligne, ou quand on veut exprimer la totalité des navires de guerre d'un État. | *École navale*, École destinée à former des élèves de marine. Elle est établie dans la rade de Brest à bord d'un vaisseau ménagé dans ce but et appelé *le Vaisseau-École*. Pour y être admis, il faut être âgé de plus de treize ans et de moins de seize ans, et subir diverses épreuves, les unes orales, les autres écrites, qui roulent sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le français, l'anglais et les éléments du latin. Le prix de pension est de 700 fr. La durée du séjour à l'école est de deux ans; après l'examen de sortie, les élèves reçoivent le titre d'*élèves de marine* de deuxième classe. | Hist. *Couronne navale*, Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait, chez les anciens Romains, à ceux qui, dans un combat naval, étaient montés les premiers sur un vaisseau ennemi. | Entom. Le *tymexyle naval* a été ainsi appelé parce que sa larve cause de grands dommages aux bois de construction de la marine desquels il vit, les perçant et sillonnant de tous sens. | La *tarière navale* perce aussi tous les bois, même les plus durs, qui sont plongés dans l'eau, afin d'y établir sa demeure, ce qui a compromis la sûreté des digues de la Hollande, et a quelquefois mis des navires en danger. | *Science navale*, Art de diriger un navire. | Ce mot n'a pas de pluriel masculin. Cependant quelques grammairiens disent *Navals*. Des combats *navals*.

NAVARIN. Géogr. Petite ville de Grèce, en Morée (Messénie), sur la côte O.; 2,000 habit. Il se livra, le 20 octobre 1827, dans la rade de Navarin, une bataille navale où la flotte turco-égyptienne fut détruite par les flottes combinées de France, d'Angleterre et de Russie.

NAVARRAIS, AISE, adj. et s. Habitant de la Navarre; qui appartient à la Navarre ou à ses habitants. Un *Navarrais*. Une *Navarraise*. Chevaux *navarrais*. Jument *navarraise*. Les coutumes *navarraises* se rapprochent beaucoup des coutumes espagnoles.

NAVARRE. Géogr. Sous ce nom, on distingue deux provinces basques, l'une espagnole, connue sous le nom de Haute-Navarre, et l'autre française, sous le nom de Basse-Navarre. | *Navarre*. Capitainerie générale d'Espagne, bornée au N. par la France, à l'E. et au S. par l'Aragon, au S. O. par la province de Soria, à l'O. par celle d'Alava, et au N. O. par celle de Guipuscoa; 150 kilom. sur 130; 236,000 habit. La chaîne des Pyrénées couvre cette province, qui est traversée par l'Ébre et la Bidassoa. Belles forêts; sol fertile en blé, maïs, orge, avoine, châtaignes et légumes; vins estimés; industrie assez active en draps, toiles, étoffes de laine, papier, savon et liqueurs; mines de plomb, fer, cuivre, sel. | *Navarre*, Ancien petit pays enclavé dans le Béarn, et dont le chef-lieu était Saint-Jean-Pied-de-Port. | *Navarre et Béarn*, Gouvernement de la France qui se composait de deux parties : la Navarre française et le Béarn; chef-lieu, Pau. Il a formé le département des Basses-Pyrénées. | Hist. *Royaume de Navarre*. L'histoire primitive de la Navarre se confond avec celle des Vascones ou Basques. Charlemagne était allé guerroyer par delà les Navarres. Soumis momentanément par lui, en 778, les Navarrais, après avoir, la même année, taillé en pièces, dans la vallée de Roncevaux, l'arrière-garde de ce prince, s'allièrent aux Maures pour défendre leur indépen-

dance. Louis d'Aquitaine, fils de Charlemagne, reprit Pampelune sur les Maures en 806. Les relations de la France avec la Navarre n'offrent rien de remarquable jusque vers le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, la guerre des Albigeois ayant détruit l'indépendance des provinces méridionales, la France du Nord se trouva en contact avec les États espagnols. En 1224, Sanche VII, se voyant sans enfants, adopta et reconnut pour son successeur son neveu Thibaut IV, comte de Champagne, qui, à la mort de son oncle (1234), fut couronné roi de Navarre à Pampelune, sous le titre de Thibaut Ier. Depuis ce temps, la Navarre a eu une succession de souverains dont la plupart étaient rois de France. Henri IV réunit en sa personne, en 1589, le double titre de roi de France et de Navarre, que ses successeurs portèrent jusqu'en 1830. Mais la Navarre ne fut définitivement réunie à la France que par un édit de 1607, complété par un autre de 1620. Cependant elle conserva jusqu'en 1789 un gouvernement distinct. Charles X fut le dernier roi de France et de Navarre.

NAVET, s. m. (du lat. *napus*, même sens). Bot. Espèce du genre chou de la famille des crucifères, tribu des brassicées. C'est une plante bisannuelle, indigène, à racine charnue, en forme de fuseau renflé vers le haut, d'une saveur douce, agréable et sucrée, sauf le tissu épidermique, qui a un goût piquant; cultivée d'une manière étendue, soit dans la grande culture pour la nourriture des bestiaux, soit dans la culture potagère, pour celle des hommes. Canard aux *navets*. Des *navets* au blanc. | Parmi ses différentes espèces, on cultive notamment le *chou-navet*, le *rutabaga*, aussi appelé *rave* ou *navet de Suède*, le *navet-rave*, et la *navette* ou *navet oléifère*. | Hortic. S'est dit de la racine de toutes sortes de plantes. Couper le *navet* d'un œillet. | *Navet du diable* ou *navet à longue queue*, Nom vulgaire de la bryone.

NAVETIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait des navettes de tisserand. La corporation des *navetiers*.

NAVETTE, s. f. Bot. Variété de chou-navet, à racine fibreuse, moins grosse que celle du navet; à fleurs petites, ordinairement jaunes, quelquefois blanches ou tirant sur le violet, d'une odeur forte qui attire les insectes. On la cultive pour sa graine, qui fournit une huile propre à l'éclairage, à la préparation des laines et à la fabrication du savon noir; on s'en sert aussi pour la nourriture des pigeons et de la volaille de basse-cour. | *Navette des serins*, Un des noms de la moutarde des serins. | *Grosse navette*, Nom vulgaire du colza.

◆ **NAVETTE**, s. f. (du lat. *navis*, à cause de sa ressemblance avec un petit navire). Petit vase, en forme de navire, en argent, vermeil ou cuivre, où l'on met l'encens. | Instrument de tisserand qui sert à porter et à faire passer la trame entre les fils de la chaîne. Ce travail se fait en jetant alternativement la navette de droite à gauche, et de gauche à droite transversalement, entre les fils de la chaîne, qui sont placés en longueur sur le métier. Nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la *navette*. (Voltaire.) Cours, ma *navette* agile. (Magu.) | *Navettes volantes*, Navettes que l'on emploie pour faire de la gaze et d'autres étoffes de toute largeur. On les appelle ainsi parce que l'ouvrier n'y touche pas, et que leur mouvement est continu. | *Ouvriers de la grande navette*, Ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie et autres étoffes mélangées, par opposition aux rubaniers, que l'on appelle *Ouvriers de la petite navette*. | Fig. et famil. *Faire la navette*, Aller et venir d'un lieu à un autre. | Se dit, au whist, quand de deux partenaires chacun coupe une couleur et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté. | Mar. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. | Conchyliol. Nom marchand de plusieurs coquilles. | Prov. *La langue lui va comme la navette d'un tisserand*, Se dit d'une personne babillarde. | Les femmes, en France, se servaient autrefois de petites navettes d'or, de laque, d'écaille, pour faire du nœud ou du filet.

NAVICULAIRE, adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Anat. Qui a la forme d'une nacelle. Les os du menton forment une jonction *naviculaire*. | *Fosse naviculaire*, chez la femme, Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. | Chez l'homme, Dilatation que présente le canal de l'urètre, vers la base du gland. | Bot. Qui est creusé en nacelle, c. à d. concave et latéralement comprimé. | Conchyliol. Se dit d'une coquille univalve qui, étant renversée sur le dos, avec l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau; ou d'une coquille bivalve, quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme dans quelques espèces d'arches. | S. m. Antiq. rom. Propriétaire ou capitaine d'un navire de commerce. | *Préfet des naviculaires*, Chef de la corporation des naviculaires, à Rome. | Bot. Genre de plantes dont les bractées sont très-entières et naviculaires. Les *naviculaires* du Jardin des plantes.

NAVICULE, s. f. (du lat. *navicula*, petit navire). Genre d'animalcules infusoires, offrant l'aspect d'une petite barque, et formant une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal. Ces animalcules sont revêtus d'un test siliceux dont les débris accumulés ont formé au fond des eaux des couches souvent considérables. | Conchyliol. Division des arches, dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire.

NAVIFORME, adj. (du lat. *navis*, vaisseau; *forma*, forme). Qui a la forme d'un petit bateau. On se servait, chez les Romains, de vases *naviformes* pour y mettre l'huile et certains liquides.

NAVIGABILITÉ, s. f. Qualité, état d'un cours d'eau ou d'une mer où l'on peut naviguer. Améliorer la *navigabilité* d'une rivière.

NAVIGABLE, adj. Où l'on peut naviguer. Canal *navigable*. Fleuve *navigable*. Ce bras de mer n'est pas *navigable*, à cause des nombreux récifs qui l'obstruent. Il a fallu des siècles pour rendre le Rhône et la Loire *navigables*. | Où l'on peut naviguer sans danger. Un espace de fleuve ou de mer n'est *navigable* que lorsque le parcours en a été sondé et expérimenté. Tel parcours peut n'être pas *navigable* pour certains navires et l'être pour d'autres, suivant leurs dimensions, desquelles résulte la profondeur que la coque atteint dans l'eau qui la porte.

NAVIGATEUR, TRICE, s. (du lat. *navigator*, même sens). Celui, celle qui pratique l'art de la navigation, particulièrement dans les voyages de long cours. Grand *navigateur*. Habile, savant *navigateur*. Hardi *navigateur*. Les *navigateurs* ont rendu au monde les plus grands services. | Chez les anciens on ne compte guère de navigateurs qui méritent d'être cités, malgré les longues excursions que faisaient alors les vaisseaux phéniciens. S'il faut en croire quelques historiens, il y eut sous Néchos, l'un des successeurs de Sésostris, quelques-uns de ces vaisseaux qui, partis d'Arsinoé, port voisin du lieu où est aujourd'hui Suez, parcoururent toutes les côtes orientales de l'Afrique, doublèrent le cap des Tourmentes (de Bonne-Espérance), remontèrent, toujours en suivant la côte, jusqu'au détroit de Gibraltar, qu'ils franchirent, et revinrent enfin par la Méditerranée, après trois ans de navigation, mouiller en Égypte, aux bouches du Nil. Les navigateurs les plus célèbres de l'antiquité sont le Carthaginois Hannon et le Marseillais Pythéas. Au moyen âge, la boussole et l'astrolabe, en s'introduisant dans la marine, y firent une révolution complète. Quelques navigateurs s'aventurèrent au large, et sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, en 1442, les Espagnols débarquèrent sur les plages du nouveau monde. Presque au même temps, et sous Jean II, roi de Portugal, Barthélemy et Pierre Diaz doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et Vasco de Gama, sous Emmanuel, alla conquérir les Indes pour la Lusitanie. De 1492 à 1502, d'autres navigateurs découvrirent diverses parties de l'Amérique. Alonzo Ojeda et Américo Vespuce, Florentin qui donna son nom au nouveau continent, abordèrent sur la terre ferme d'Amérique, dont Colomb ne connaissait encore que les Antilles. Vincent Pinzon découvrit le Brésil. L'escadre de Magellan, partie en 1519, sous Charles-Quint, fit la première le tour du monde, malgré la mort de Magellan, survenue pendant la traversée. L'Espagne, sous le règne suivant, fit encore la découverte de diverses îles, et toutes les puissances maritimes marchèrent à l'envi sur ses traces, notamment l'Angleterre, qui ne tarda pas à découvrir l'Amérique septentrionale, Terre-Neuve, la Virginie, la Guiane, etc. Les navigateurs de cette nation s'efforcèrent surtout de chercher par le nord de l'Atlantique un passage dans l'océan Pacifique. Tels furent, entre autres, Barlow, Hudson, Parry, Davis, qu'on regarda comme ayant résolu le problème; mais le détroit du nom de ce marin n'est sans doute qu'un golfe, ou si c'est réellement le passage cherché, les glaces qui l'obstruent sans cesse le rendent absolument impraticable. Anson, Byron, Wallis, Cook, Vancouver, etc., marquèrent ensuite parmi les navigateurs anglais. La Hollande eut Van Noort, Peter Nuyts et Abel Tasman, qui découvrit l'île de Van Diémen, aujourd'hui Tasmanie. La Russie n'a guère que deux navigateurs remarquables, ce sont Krusenstern et Kotzebue, dont les travaux sont contemporains. La France en compte un beaucoup plus grand nombre, depuis Jean Cartier, qui remonta, en 1534, le fleuve Saint-Laurent, et ouvrit ainsi la voie pour fonder la belle colonie du Canada. Parmi les illustrations contemporaines que notre nation compte en ce genre, figurent en première ligne les noms suivants : Bougainville, Chabert, Fleurieu, Borda, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Rossel, Beautems-Beaupré, Millius, Freycinet, Duperré, Legoarant et Dumont-d'Urville. | Adj. Qui est adonné à la navigation. Peuple *navigateur*. | Géogr. *Iles des Navigateurs*, Groupe d'îles dans la Polynésie méridionale. V. SAMOA.

NAVIGATION, s. f. (pron. *navigasion*). Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. Entreprendre une *navigation* pénible, une longue *navigation*. Le vent qui enflait nos voiles nous promettait une heureuse *navigation*. (Fénelon.) | Art, métier du navigateur; action de naviguer. S'adonner à la *navigation*. La *navigation* étend notre commerce. La *navigation* de cette rivière est très-difficile. Des bancs de corail rendent la *navigation* de cette mer très-périlleuse. Les vaisseaux qui auraient croisé dans ces parages auraient facilement intercepté la *navigation* des autres nations. (Raynal.) | *Canal de navigation*, Canal qui porte des bateaux, par opposition à *Canal d'irrigation*, Canal qui sert à distribuer des eaux. | On attribue aux Phéniciens ou aux habitants de Tyr et de Sidon la découverte de la navigation. Pendant longtemps les Romains n'attachèrent aucun intérêt à cet art; dans les premiers temps, ils n'avaient que des bateaux construits avec de grosses planches. Ce ne fut qu'au commencement de la première guerre punique qu'ils commencèrent à avoir quelques navires importants. | La *navigation* peut s'envisager sous trois points de vue : 1° celle qui se fait à l'intérieur, c. à d. sur les fleuves, les rivières et les canaux; 2° celle qui a pour but de parcourir seulement le littoral d'un pays : on la nomme aussi *cabotage*, venant de *cabo*, mot espagnol qui signifie *cap*; 3° enfin, la *navigation hauturière*, ou en pleine mer, dite aussi *de long cours*. | La *navigation côtière*, ou *cabotage*, est celle qui se fait à terre, le long des côtes, qu'on ne perd jamais de vue, ou du moins que très-rarement. C'était à peu près la seule qui fût connue des anciens, et qu'on puisse pratiquer sans le secours de la boussole. Elle exige surtout une connaissance exacte des terres, des montagnes et des rochers de la côte, dont la vue est si variable, suivant la distance et les divers points d'où on l'observe. Il faut également bien connaître les sondes, les marées, les mouillages et les divers fonds sur lesquels on peut avoir à jeter l'ancre. La science du marin de long cours est beaucoup plus compliquée en théorie, plus vaste, car outre une grande habitude de la manœuvre, il doit posséder aussi des connaissances astronomiques et géométriques assez étendues. | *Navigation hauturière*, Art merveilleux par lequel le marin retrouve constamment sa route à travers les plaines uniformes et presque sans fin de l'Océan. | Si l'on considère les moteurs qui font marcher le navire, on distingue la *navigation à la rame*, la *navigation à la voile* et la *navigation à la vapeur*. | Par extens. *Navigation aérienne*, Art qui consisterait à diriger les aérostats. Cette navigation est encore à l'état d'utopie.

NAVIGUER, v. n. (du lat. *navigare*, même sens; fait de *navis*, vaisseau; *agere*, conduire). Aller sur mer ou sur les grandes rivières. *Naviguer* le long des côtes. *Naviguer* en pleine mer. Ils excellaient dans l'art de *naviguer*. (Bossuet.) Une ancienne loi des Guèbres défendait de *naviguer* sur les fleuves. (Montesquieu.) | Absol. Se dit de la manière dont un navire va sur mer. Cette frégate *navigue* bien. Un navire *navigue* mal s'il n'a pas son lest. | *Naviguer à la sonde*, Faire route en sondant, par certains parages, où les bas-fonds et les écueils sont multipliés. | *Naviguer en armée* ou *en escadre*, Faire partie de forces navales réunies pour une expédition. | *Naviguer sur une carte plate*, Suivre ou pointer sa route sur une carte où les degrés de longitude ne sont pas marqués. | *Naviguer sur une carte réduite*, Suivre et pointer sa route avec l'observation de la latitude et de la longitude estimée. | *Naviguer par le rond* ou *par le réduit*, Se servir, en naviguant, de cartes où les degrés de latitude vont en croissant vers le pôle. | *Naviguer par les sinus, par le compas de proportion*, Faire usage des sinus ou du compas de proportion pour résoudre les problèmes de la navigation. | *Naviguer à la part*, Servir à bord d'un navire du commerce, moyennant une part déterminée dans les bénéfices. | *Naviguer au voyage, à la traversée*, S'engager moyennant un salaire convenu. | Fig. La grue au haut des airs *naviguant* sans boussole. (Delille.) Les cygnes *naviguaient* dans les airs.

NAVILLE, s. f. (de l'ital. *navicello*; du lat. *navis*, vaisseau, à cause des petites barques qui naviguent dessus). Petit canal qui sert à conduire des eaux pour arroser les terres. Se dit principalement des canaux d'irrigation de la Lombardie.

NAVIRE, s. m. (du lat. *navis*, vaisseau). Tout bâtiment de mer. *Navire* de guerre. *Navire* marchand. Fréter, armer, équiper un *navire*. Construire un *navire*. Lancer à l'eau un *navire*. Mâter, gréer un *navire*. Ce *navire* a essuyé une tempête, a fait des avaries. Un *navire* de douze cents tonneaux. L'entrée de la Tamise, depuis son embouchure jusqu'à Londres, est bordée d'une double rangée de

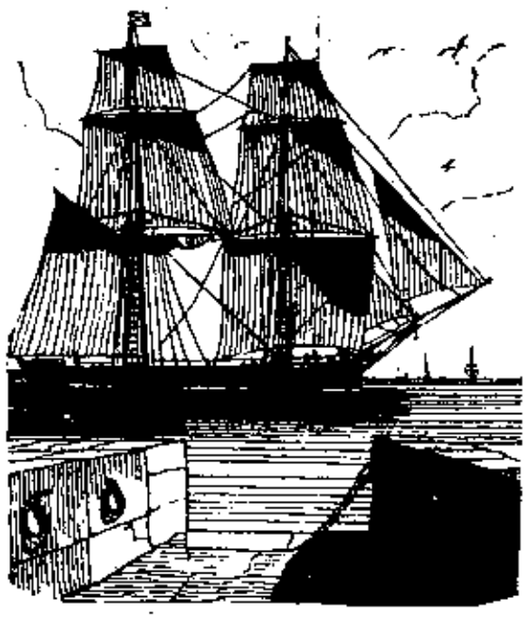

Navire (brick).

navires. Les plus grands *navires* peuvent s'amarrer aux quais des nouveaux ports de Marseille. | Fig. Un homme dans la tombe est un *navire* au port. (Malherbe.) | La dénomination générale de navires s'applique à toutes les nefs qui servent à établir entre les continents des relations commerciales ou militaires. La construction des navires est établie sur une règle invariable, quelles que soient, du reste, leur force et la nature des missions auxquelles ils sont destinés. La marine militaire évalue le rang de ses navires d'après le nombre de leurs canons; la marine marchande, d'après leur capacité. Des noms particuliers ont été donnés à chaque espèce; ainsi, nous avons les *vaisseaux*, les *frégates*, les *corvettes*, les *bricks*, les *goélettes*. Au-dessous des goélettes, se groupent un grand nombre d'autres navires moins importants ou affectés à des usages particuliers, tels que les *bombardes*, les *cutters*, les *chaloupes canonnières*, etc. La *gabarre*, quoique d'une dimension plus forte que les autres navires de flottille, ne sert guère qu'au transport des troupes et des munitions de guerre. La marine marchande emploie principalement les *trois-mâts*, les *clippers*, les *bricks*, les *goélettes*, les *tartanes*, les *chasse-marées*, les *lougres*, etc. | *Navire à fret*, Celui qui est loué pour porter des marchandises. | *Navire armé*, Se dit de celui auquel il ne manque rien pour appareiller, qu'il soit de guerre ou de commerce. | *Navire armé en guerre*, Celui qui, comme le corsaire prêt à prendre la mer, est uniquement destiné à attaquer; ce dernier porte cependant plutôt le nom de *navire armé en course*. | *Navire désarmé*, Celui qui n'a, dans le port, ni mât, ni gréement, ni équipage, ni artillerie. | *Navire de conserve* ou *de convoi*, Navire de guerre qui accompagne les navires marchands pour les défendre s'ils sont attaqués. | *Navire terre-neuvier*, Navire destiné à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve. | *Navire banqué*, Celui qui est placé sur le banc et qui y fait sa pêche. | *Navire débanqué*, Celui qui a fini sa pêche ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps. | *Navires à vapeur*, Ensemble de navires à vapeur que l'on distingue, comme ceux à voiles, en vaisseaux, frégates, corvettes, etc. | *Navires cuirassés*, Navires de guerre revêtus d'un blindage en fer. | *Navire condamné*, Celui qui est trop vieux pour pouvoir naviguer. | Un *navire* est *dur* ou *doux*, suivant la nature de ses mouvements de tangage et de roulis. | *Navire sacré*. On appelait ainsi, chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, certains navires dédiés aux dieux. Tels étaient, chez les Égyptiens : 1° le vaisseau qu'ils dédiaient tous les ans à Isis; 2° celui sur lequel ils nourrissaient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain; 3° la nacelle nommée vulgairement la *Barque à Caron*, et qui n'était employée qu'à porter les corps morts auprès du lac Achéruse. C'est de cet usage des Égyptiens qu'Orphée prit occasion d'imaginer le transport des âmes dans les enfers, au delà de l'Achéron. | Astron. *Le navire Argo*, Constellation de l'hémisphère austral. On l'appelle aussi le *Navire*, le *Vaisseau*, la *Nef*. | Blas. On dit qu'*Un vaisseau est habillé d'argent, de gueules ou de sable*, quand les agrès sont de ces émaux. | Prov. *A navire brisé tous vents sont contraires*, Rien ne réussit à ce qui est mis à bas par la mauvaise chance.

NAVRANT, ANTE, adj. Qui navre, qui cause une profonde affliction. C'est un *navrant* spectacle que celui de l'Irlande opprimée par les propriétaires anglais et décimée par la faim. Aventure *navrante*. Vous nous racontez là une histoire *navrante*.

NAVRÉ, EE, part. Profondément affligé, blessé moralement. Avoir le cœur *navré*. Une personne *navrée*. Être *navré* de douleur. Me voilà tout *navré*.

NAVRER, v. a. Autrefois, Blesser, faire une grande plaie. *Navrer* quelqu'un à mort. | Fig. Causer une grande peine, une extrême affliction. Ce spectacle m'a *navré*. La nouvelle du tremblement de terre de Lisbonne *navra* Voltaire de douleur et lui inspira un poème dans lequel éclate un ardent amour de l'humanité. (Boiste.)

NAXOS (aujourd'hui *Naxie*). Géogr. La plus grande des îles Cyclades dans la mer Égée. Elle renferme une ville qui porte le même nom et une trentaine de villages. La ville de Naxie, située sur la côte N. O., a 4,000 habit. Port, môle, château fort; deux archevêchés, un grec, un catholique. L'île est montueuse, très-fertile et riche en granit, en serpentin et surtout en terre d'émeri. Sa fertilité extraordinaire et la tradition mythologique de Bacchus, à qui elle était consacrée, la rendirent célèbre dans l'antiquité. On voit encore, auprès de la source d'Ariane, les ruines d'un ancien temple placé sous l'invocation de Bacchus. L'île de Naxos, après avoir subi les fortunes les plus diverses, fait partie du royaume de la Grèce.

NAZARÉAT, s. m. (de l'hébreu *nazar*, séparer, imposer des abstinences). Condition des nazaréens chez les Juifs; temps pendant lequel ils s'abstenaient de plusieurs choses permises. On voit dans le livre des *Nombres* que le *nazaréat* consistait en trois prescriptions principales : 1° s'abstenir de toute boisson fermentée; 2° ne point se raser la tête; 3° éviter d'approcher des morts. Il y avait chez les Juifs deux espèces de nazaréat : l'un, perpétuel, et qui durait toute la vie; l'autre, passager, qui ne durait qu'un certain temps. Les rabbins pensent que le nazaréat passager ne durait que trente jours, mais ils l'ont ainsi décidé sur des idées cabalistiques qui ne prouvent rien; il est plus probable que cette durée dépendait de la volonté de celui qui s'y était engagé par un vœu. Le chap. 6 du livre des *Nombres* prescrit ce que le nazaréen devait faire à la fin de son vœu : il devait se présenter au prêtre, offrir à Dieu des victimes pour trois sacrifices, du pain, des gâteaux et du vin pour les libations; ensuite on lui rasait la tête, et on brûlait ses cheveux au feu de l'autel; dès ce moment, son vœu était censé accompli, il était dispensé des abstinences auxquelles il s'était obligé.

NAZARÉEN, ÉENNE, adj. et s. Celui, celle qui habite Nazareth. | Qui y est né. | *Le Nazaréen*, Surnom qui fut donné par les Juifs à Jésus-Christ, par dérision, parce que les indigènes de Nazareth avaient une réputation de sottise et d'ignorance. | Hist. relig. Nom donné aux Juifs qui se consacraient à Dieu, et qui se livraient aux pratiques du *nazaréat*. V. NAZARÉAT. | Hérétiques qui ont paru dans le second siècle de l'Église; voici l'origine de cette secte. Parmi les docteurs juifs qui avaient embrassé le christianisme, quelques-uns se persuadèrent que, pour obtenir le salut, ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ et de pratiquer sa doctrine, qu'il fallait encore observer la loi de Moïse; conséquemment, ils voulaient que les gentils, même convertis, fussent assujettis à recevoir la circoncision et à garder la loi cérémonielle.

NAZARÉISME, s. m. Doctrine des nazaréens, sectaires demi-juifs et demi-chrétiens.

NAZARÉISTE, s. Celui, celle qui a embrassé le nazaréisme. Les *nazaréistes* étaient très-nombreux.

NAZARETH. Géogr. Petite ville de la Palestine, dans la Galilée (tribu de Zabulon), sur une montagne. C'était là que demeuraient les parents de Jésus-Christ, et où il demeura lui-même jusqu'à son baptême. Comme les habitants passaient pour des gens ignorants et grossiers, les Juifs donnèrent à Jésus le surnom de *Nazaréen*, épithète qui resta à ses disciples. Nazareth n'est plus aujourd'hui qu'un village appelé *Nasra*, où l'on prétend encore montrer la demeure de Joseph et de Marie, et d'autres lieux célèbres dans les traditions des chrétiens; environ 3,000 habit., la plupart catholiques. Plusieurs églises, entre autres celle de la Sainte-Vierge et un couvent de Franciscains. En 1187, 500 Français s'y battirent contre une armée de Sarrasins. En 1799, Junot, avec 500 cavaliers, y mit en fuite, après un brillant combat, un nombre considérable de Turcs.

NE, adv. de négation. Il précède toujours le verbe et s'emploie seul ou se joint aux termes accessoires de négation *pas* ou *point*. Je *ne* pense pas que. Vous *ne* croyez pas cela. Il *ne* souffrira pas cet affront. Il est des moments où ceux qui conduisent les États *ne* voient rien et n'écoutent rien. (Mignet.) Il *ne* faut pas faire par les lois ce qu'on peut faire par les mœurs. (Montesquieu.) | Dans un sens impératif et déterminé. *N'*en étant point aimé, je *ne* l'aimerais pas. (Malherbe.) | *Ne... que*, loc. adv. employée pour *Seulement*. Tu n'es et *ne* seras qu'un mauvais riche. | *Pas* et *Point* sont des termes accessoires et complémentaires de négation. *Ne*, employé seul, est l'expression négative la plus faible. Je *ne* puis commander au trouble qui m'agite. (Racine.) | *Ne pas* est l'expression négative moyenne. La sagesse n'est *pas* toujours inaltérable. (La Chaussée.) | *Ne point* est l'expression négative la plus énergique. Il n'est *point* de vertu où manque la liberté. | *Pas* exprime la négation moins fortement que *Point*; il s'emploie pour indiquer quelque chose d'accidentel. Il *ne* travaille *pas*, il *ne* chante *pas*, c. à d. *dans ce moment, à présent*. | *Point* s'emploie pour exprimer quelque chose d'habituel et de permanent. Il n'étudie *point*, il *ne* travaille *point*, c. à d. *en aucun temps, jamais*. | *Pas* et *Point*, dans les propositions interrogatives, ont quelquefois un sens différent. *Pas* s'emploie quand on veut exprimer quelque chose de positif. *Ne* le savez-vous *pas*? *Ne* l'avez-vous *pas* appris? C'est comme si l'on disait : *Vous le savez, vous l'avez appris*. *Point* s'emploie quand on veut exprimer quelque chose de douteux. *Ne* le savez-vous *point*? *Ne* l'avez-vous *point* appris? c. à d. *Est-il possible? Je ne puis croire que vous ne le sachiez point, que vous ne l'ayez point appris*. Avant un adverbe de comparaison, de temps ou de quantité, *Pas* est plus souvent employé que *Point*. Sa fortune, déjà élevée fort haut, *ne* l'était *pas* autant que le souhaitait son insatiable cupidité. | *Pas* et *Point* se placent après un verbe employé à un temps simple, et entre l'auxiliaire et le participe des temps composés. Vous *ne* connaissez *pas* celui dont vous parlez. (Molière.) | *Pas* et *Point*, joints à un infinitif, le précèdent presque toujours. Évitez les tentations, afin de n'y *pas* succomber. | *Pas* et *Point* se suppriment toujours quand il entre dans la phrase une des expressions négatives *aucun, nul, personne, guère, jamais, nullement, ni* répété, *plus, rien, ne que* employé pour *seulement*. *Nul* n'aura d'esprit, hors nous et nos amis. (Molière.) Je *ne* déserterai *jamais, jamais que* pour aller boire. (Gresset.) | Ils se suppriment encore quand la proposition renferme une expression à laquelle on attribue un sens négatif; ainsi on dit : Je *ne* l'aimerai de ma vie. Je n'en ai parlé à âme qui vive. | On les supprime quelquefois avec les verbes *pouvoir, oser, savoir, cesser*, suivis d'un infinitif, et avec le verbe *bouger*. Non, déesse, je *ne* puis souffrir qu'un de leurs vaisseaux fasse naufrage. (Fénelon.) | Après *douter* et *nier*, employés négativement, on supprime la négative *ne*, si la proposition subordonnée énonce un fait incontestable. Personne *ne* nie que cette femme ait été jolie. | Après *empêcher, prendre garde, se garder* et *éviter*, employés dans le sens de *prendre des mesures pour*, le verbe de la proposition subordonnée prend toujours la négation, quel que soit le sens ou la forme de la proposition principale. Qui donc empêche qu'on *ne* chasse l'étranger? | Après les verbes *appréhender, avoir peur, craindre, trembler*, le verbe de la proposition subordonnée est précédé de *ne* si la proposition est affirmative.

> Craignez, seigneur, craignez que le ciel rigoureux
> *Ne* vous hausse assez pour exaucer vos vœux!
> (RACINE.)

| Si l'on désire que l'action exprimée par le verbe de la proposition subordonnée s'accomplisse, on emploie *ne pas* au lieu de *ne*. Je crains que la malheureuse Pologne *ne* soit *pas* de sitôt délivrée. | Mais si la proposition principale est négative ou interrogative, le verbe de la proposition subordonnée rejette la négation. Je *ne* crains *pas* que le mensonge triomphe longtemps, car la vérité finira par l'emporter. | Ces règles sont applicables à toute proposition subordonnée dépendant d'une principale où figure *autre, autrement, mieux, moins, plus, plutôt, plus tôt que*. Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez. (Racine.) Il *ne* parle pas *autrement* qu'il agit. Un homme peut-il être *plus* heureux que vous l'êtes? | Après *contester, désespérer, disconvenir, douter,*

employés négativement ou interrogativement, le verbe de la proposition subordonnée prend, en général, la négation *ne*. On *ne* peut pas douter que les pôles *ne* soient couverts d'une coupole de glace. | Si ces verbes sont employés dans une proposition affirmative, le second verbe s'emploie sans négation. Il me paraît absurde de nier qu'il y ait une intelligence dans le monde. (Voltaire.) | Après *il s'en faut que, peu s'en faut que, il tient à moi, à toi, à lui que*, etc., le verbe de la proposition subordonnée ne prend la négation que si la principale est interrogative ou renferme une expression négative. *Il ne tient à rien que* ma colère n'éclate. *Peu s'en faut que* Mathan *ne* m'ait nommé son père. (Racine.) | Après *avant que, sans que*, on supprime généralement la négation *ne*. *Avant que* les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. (Pascal.) Eh! peut-on conquérir la liberté *sans* qu'il en coûte du sang? (Schiller.) | Après les locutions conjonctives *à moins que, de crainte que, de peur que* et *que* employé pour *sans que*, on emploie toujours la négation *ne*. *Ne* jetez pas, dit Jésus, les perles devant les pourceaux, *de peur* qu'ils *ne* les foulent aux pieds. Je *ne* puis manger qu'aussitôt je *ne* sois incommodé. | *Ne* se répète par comparaison, relation, rapport, opposition, énumération. Il y a bien des lâches et des traîtres qui auraient dû *ne* jamais naître; d'autres, des citoyens vertueux, *ne* jamais mourir. (Boiste.) | Autrefois on supprimait *ne* dans les formes interrogatives telles que celles-ci : *Sais-tu point que? Vas-tu pas à la ville?* pour *Ne sais-tu point que? Ne vas-tu pas à la ville? Voilà-t-il pas qu'il prend la mouche?* | On dit encore *n'était* pour *si ce n'était*. *N'était* le mauvais temps, je partirais.

NE, conjonct. Se disait autrefois pour *ni*. | *Ne plus ne moins*, Se disait pour Comme, ainsi que. *Ne plus ne moins* que la statue de Memnon. (Molière.)

NÉ, ÉE, part. Qui est venu à la vie. Un enfant nouvellement *né*. A peine le fils d'un brahme est-il *né* qu'il est l'esclave des cérémonies. (Voltaire.) Où, quand, comment sont *nés* les germes de nos corps? (Delille.) | Fig. Les langues sont *nées* avant la grammaire. | *Nouveau-né*, Qui vient de naître. Qu'il est doux pour un père de bercer son *nouveau-né*. | *Mort-né*, Mort avant de naître. Un enfant *mort-né*. | Se dit, par extens., des ouvrages de l'esprit. C'est un journal *mort-né*. Une tragédie *mort-née*. Mort est invariable dans ces sortes de locutions. | *Bien né*, Qui a de bons penchants, qui est né d'une famille honnête. C'est un jeune homme bien *né*. Jamais homme n'a été mieux *né*, et n'a eu des sentiments plus doux et plus souhaitables. (Mme de Sévigné.) A tous les cœurs *bien nés* que la patrie est chère! (Voltaire.) | *Mal né*, Qui a de mauvaises inclinations. L'éducation réforme difficilement les travers d'un enfant *mal né*. | *Heureusement né*, Qui est bien doué. Les artistes sont presque tous *heureusement nés*; beaucoup joignent aux qualités de l'esprit celles du cœur. (Montalembert.) | *Née* s'emploie pour indiquer le nom de famille que porte une femme. Mademoiselle Esther, *née* Bongars. | *Premier né*, Le premier enfant mâle. Sous la loi de Moïse, on offrait à Dieu les enfants *premiers nés*. | Substantiv. L'ange marqua à la pierre rouge toutes les maisons où se trouvait un *premier né*. (Bible.) | S'emploie quelquefois en parlant des animaux. Abel offrait à Dieu les *premiers nés* des animaux. | *Dernier né*, Le dernier enfant mâle. Le *dernier né* d'une famille est presque toujours le Benjamin de sa mère. | Se dit de certains droits attachés à quelques dignités. Un roi est le président *né* de son conseil des ministres. | Fig. *Être né l'ennemi des méchants*, Avoir pour les méchants une aversion générale et si constante, qu'elle semble être naturelle. | Mécène était, sous Auguste, le protecteur *né* des sciences, des lettres et des arts. | Se dit, par extens., de tous ceux qui, par leur position, sont obligés de se conduire d'une certaine façon. Les philosophes sont les ennemis *nés* du despotisme et de la superstition. | On dit famil. qu'*un homme est né prié*, pour exprimer qu'il n'a pas besoin d'être invité quelque part pour s'y trouver. | Il se construit avec beaucoup de substantifs et d'adjectifs. Les uns sont *nés* intelligents et les autres crétins. L'homme est *né* libre, et partout il est dans les fers. (J. J. Rousseau.) | *Né à*. Je suis *né à* Pontoise. | *Né dans*. C'est un enfant de la balle; il est *né dans* le métier. Il avait l'air tellement troupier, qu'il devait être *né dans* un caisson, sous une peau de tambour. (Marco.) *Né dans* le théâtre, il en connaissait tous les trucs. (Th. Gautier.) *Né* à se rapportant à la personne. Et l'étoile dit aux bergers : Un libérateur *vous est né*, pour, *est né à vous*. | *Né avec*. Un plaisant proverbe dit que les Normands sont *nés avec* les doigts crochus. | *Né sur*. Il était *né sur* les bords de la Méditerranée, et ses yeux bleus semblaient en avoir gardé les reflets. | *Né sous*. Je suis *né sous* un chêne et j'en ai la vigueur. (A. W.) | *Né pour*. Y a-t-il vraiment des hommes *nés pour* commander et d'autres hommes *nés pour* obéir? Alors où donc est Dieu, où donc est la justice? (La Boétie.) | *Né parmi*. Il a d'autant plus de mérite à être honnête qu'il est *né parmi* d'affreux coquins. | *Né en*. La cerise, *née en* Asie, n'existe plus aujourd'hui qu'en Europe. | Fig. Toutes les grâces sont *nées en* nous. | *Né de*. Sans être *né d'*une famille d'artiste, on peut aimer les arts. Jean Héran, *né de* parents pauvres et honnêtes.

NÉANMOINS, adv. (on écrivait autrefois *néant moins*, deux mots dont celui-ci est formé pour *rien moins, non moins*). Pourtant, cependant. Sert à désigner deux choses qui paraissent opposées, et en soutient une sans détruire l'autre. Il se fouille *néanmoins*. (La Bruyère.) La peau de cette femme est blanche et *néanmoins* elle n'a pas d'éclat. Un homme peut être brave et *néanmoins* hésiter devant certains dangers, faiblir en maintes occasions.

NÉANT, s. m. Ce qui n'est point, l'opposé de l'être. Dieu a tiré toutes choses du *néant*; il peut les réduire au *néant*, les faire rentrer dans le *néant* dont elle sont sorties. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le *néant*. (Bossuet.) Dieu voit comme un *néant* tout l'univers ensemble. (Racine.) Le *néant* même prend une sorte d'existence lorsque nous en parlons. (Condillac.) | Se dit par exagérat., pour marquer le peu de valeur d'une chose, ou le manque de mérite d'une personne. Ces colonnes qui portent jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre *néant*. Il avait senti plus que personne le *néant* de sa grandeur. (Voltaire.) | Deux facultés intellectuelles, directement opposées, celle d'imaginer et celle d'abstraire, contribuent à nous donner l'idée de ce que ce mot exprime. Dans plusieurs cas, le *néant* est un équivalent de *rien*; mais son origine n'est pas la même : c'est à l'abstraction seule que nous devons la notion de *rien*, notion toujours claire, essentiellement simple. Elle seconde très-bien les opérations du raisonnement, quoique l'on ne puisse en parler qu'en employant des expressions propres seulement aux choses existantes. Ce n'est pourtant pas le zéro des géomètres, signe qui joue un rôle si important en algèbre, où il exprime le point de passage du *positif* au *négatif*, la différence de deux grandeurs parfaitement égales; il n'est qu'un cas particulier dans la notion générale du *rien*. | *Tirer, sortir du néant*, Créer, être créé. L'univers, à sa présence, semble *sortir du néant*. (J. B. Rousseau.) | Le manque de naissance, dans le langage des aristocrates. Un homme *de néant*. (Massillon.) | T. de palais. *Mettre une appellation à néant*, Déclarer débouté celui qui a appelé d'une sentence. | Famil. *Néant à la requête*, La demande n'est pas admise. | Au plur. S'est dit pour riens, bagatelles. Écrire des *néants* plus ou moins spirituels. (Marivaux.) | Elliptiq. Il s'emploie comme expression négative. Vous demandez de l'argent? *Néant*. | Par une bizarrerie de langage qui tient à l'imperfection de notre intelligence, on dit que le *néant* est *antérieur* à toute existence créée, on lui attribue de la sorte une date, une durée, un mode d'existence. On ne peut cependant l'assimiler sous aucun rapport à l'*espace*, étendue abstraite, infinie dans ses trois dimensions, où tous les corps sont placés, exécutent leurs mouvements, etc.; tout ce qui parvient à l'existence est considéré comme *sorti du néant*, qui serait ainsi le réservoir où l'on puiserait successivement tous les êtres futurs, de même que, suivant l'ancienne cosmogonie, le chaos fournit tous les matériaux pour la composition de l'univers. L'imagination pouvait concevoir le chaos; la philosophie des Grecs s'en accommoda. Quant au *néant absolu*, abstraction qui supprime tous les êtres et par conséquent toutes leurs relations entre eux, c'est une conception dont les sciences ne peuvent faire aucun usage, et qu'il faut abandonner à la métaphysique. (Ferry.) | Hoffmann se représentait le *néant* comme un horrible gouffre plein d'attractions, sans rives et sans fond, au-dessus duquel il dit avoir plané quelquefois sans y jamais tomber, malgré l'infernal vertige qui semblait le solliciter et l'attirer.

NÉARQUE, s.m. (du gr. ναῦς, vaisseau; ἀρχή, commandement). Antiq. grec. Grade correspondant à celui d'amiral. On disait plus ordinairement *navarque*. | *Néarque*, Amiral d'Alexandre le Grand, Crétois d'origine; est célèbre par le voyage qu'il fit depuis l'embouchure de l'Hydaspe dans l'Indus, jusqu'à Babylone, et dont le but était d'explorer l'océan indien. Son journal, connu sous le nom de *Périple de la mer Érythrée*, existait encore au temps d'Arrien, qui en a donné des extraits. Il était rempli d'observations nautiques, géographiques et physiques sur les lieux que Néarque avait parcourus.

NÉBRASKA. Géogr. Rivière de l'Amérique septentrionale, sort des Montagnes-Rocheuses, coule de l'O. à l'E., sépare les Mandanes des Osages, et se jette dans le Missouri, par la rive droite, après un cours de plus de 900 kilom. Elle donne son nom à un nouveau territoire des États-Unis, situé à l'O. de l'État de Missouri, et formé en 1854. Ce territoire a pour capitale Omaha-City.

NÉBRIDE, s. f. (du gr. νεβρός, faon). Mythol. et antiq. gr. Peau de faon qui servait de manteau à Bacchus et aux personnages de sa suite. Les bacchantes portaient le thyrse et la *nébride*.

NÉBRIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour des carabes de la section des culosomes.

NÉBULEUSE, s. f. (du lat. *nebula*, nuée). Astron. Étoile d'une lumière terne. La première *nébuleuse* dont il est fait mention dans l'histoire de l'astronomie est la *nébuleuse* d'Andromède. (Arago.) | Adjectiv. Une étoile *nébuleuse*. | *Les étoiles nébuleuses* sont beaucoup moins brillantes que les autres; leur lumière est faible et terne. Elles ressemblent à de très-petits nuages blanchâtres qu'on aperçoit épars dans le ciel, où ils occupent des espaces plus ou moins considérables, mais en général assez petits, et qui paraissent être, du moins pour la plupart, des voies lactées plus éloignées que la nôtre, c. à d. des amas de petites étoiles imperceptibles à l'œil. | Erpét. Espèce de couleuvre grise et blanche. | Ornithol. Espèce de chouette. | Conchyliol. Nom marchand du cône mage. | Un des noms du cône tulipe.

NÉBULEUX, EUSE, adj. (du lat. *nebulosus*, même sens). Obscurci par les nuages. Temps, ciel *nébuleux*. Horizon *nébuleux*. Des vapeurs *nébuleuses*. (Delille.) | Fig. *L'horizon est nébuleux*, On est menacé de troubles, d'événements fâcheux. | Obscur, inintelligible. Un style *nébuleux*. Vos auteurs *nébuleux* auxquels je n'entends goutte. (Delavigne.) | *Un front nébuleux*, Inquiet, chargé de soucis. Il avait l'air *nébuleux* d'un homme à qui on vient d'ôter sa place.

NÉBULOSITÉ, s. f. (du lat. *nebulositas*, brouillard épais). Nuage ou obscurcissement très-léger. | Qualité de ce qui est nébuleux. S'emploie particulièrement en astronomie. Le hâle de la lune est une sorte de *nébulosité*. | Par extens. et fig. Son cerveau est plein de *nébulosités*, il nage dans le vague.

NÉCESSAIRE, adj. (du lat. *necco*, d'où dérive *nectere*, lier, attacher, enchaîner; proprement ce à quoi on est attaché par des liens naturels). Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin. La respiration est *nécessaire* à la vie de l'animal. Cet outil est *nécessaire* pour faire cet ouvrage. Les connaissances absolument *nécessaires*. Il y a des dépenses publiques *nécessaires*, indispensables. (Condillac.) Les professions les plus *nécessaires*. (Raynal.) La douleur est aussi *nécessaire* que la mort. (Voltaire.) | *Lois nécessaires*, Sans lesquelles l'univers ne pourrait subsister. | *Il est nécessaire*, Il faut. *Il est* absolument *nécessaire* qu'il y ait une puissance suprême parmi les hommes, et ce doit être celle de la morale. | Très-utile, indispensable. On reconnut combien un ministère intelligent *était nécessaire* à la France. Combien de gens se rendent *nécessaires* à force de se rendre utiles. | Prov. *Cela n'est pas nécessaire au salut*, Se dit pour exprimer qu'une chose n'est pas de précepte et d'obligation. | *L'Être nécessaire*, S'est dit souvent pour exprimer l'idée de Dieu. | Bot. *Polygamie nécessaire*, Se dit des plantes synanthérées, dont les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, ce qui rend la polygamie nécessaire pour la conservation de l'espèce. | Théol. et moral. S'emploie par opposition à *libre*. | *Acte nécessaire*, Celui qui est, à la vérité, produit par la volonté, mais en vertu d'une impulsion à laquelle elle ne peut résister. | Philos. *Causes nécessaires*, Qui n'agissent pas librement et qui produisent infailliblement leur effet. Les agents naturels, privés de raison, sont des agents *nécessaires*. Le soleil est l'agent *nécessaire* du jour. | *Effet nécessaire*, Effet qui suit infailliblement la cause destinée à le produire. L'obscurité est l'*effet nécessaire* d'une éclipse totale de soleil. | *Nécessaire* et *indispensable* font considérer l'exigence, l'un par rapport à la chose, l'autre par rapport à nous. On ne peut pas ne pas faire, ne pas subir ce qui est *indispensable*. Le caractère de *nécessaire* existe à cause de l'objet; celui d'*indispensable* existe à cause de la personne. De là vient qu'*indispensable* se dit seulement en parlant des personnes; l'effet suit *nécessairement* et non pas *indispensablement* la cause. Ce qui est *nécessaire*, l'est universellement, à tout égard, quoi qu'il arrive; c'est, comme la mort, quelque chose d'irrévocablement fixé et à quoi on est réduit. Ce qui est *indispensable* dépend souvent des lieux, des circonstan-

ces, des individus, du moment. Enfin, la nature fait les choses *nécessaires*, les convenances font les choses *indispensables*. Il est impossible de ne pas faire ce qui est *nécessaire*; souvent il est simplement mal de ne pas faire ce qui est *indispensable*. *Indispensable* se doit dire de toutes les sujétions qui nous sont imposées par les bienséances, les devoirs sociaux, nos engagements envers nous-mêmes, nos habitudes : on s'impose des devoirs *indispensables*, on est retenu près d'une personne par des soins *indispensables*. Les besoins que nous nous créons sont *indispensables*, au lieu que nos besoins naturels sont *nécessaires* et s'appellent même des *nécessités*. On s'est quelquefois maintenu dans un emploi sans les talents *nécessaires*; on ne peut qu'échouer quand on commence une entreprise sans les ressources *nécessaires*. (Lafaye.) | S. m. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Avoir le *nécessaire*. Manquer du *nécessaire*. Se priver du *nécessaire* pour soutenir sa famille. Il se resserre dans les bornes étroites du seul *nécessaire*. (Fléchier.) Nous serions tous assez riches, si nous ne voulions que le *nécessaire*. (Mme de Sévigné.) Je vais restreindre vos besoins à l'étroit *nécessaire*, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers. (Barthélemy.) | Ce qui est essentiel, important à la vie. Pour être indépendant, il faut s'assurer le *nécessaire* par le travail. | Ce qui doit être ou arriver. Il n'y a de *nécessaire* que ce qui résulte de la nature des choses. (Portalis.) | Juste ce qu'il faut, ce dont on a besoin. Je n'ai voulu rien que le *nécessaire*. (C. Delavigne.) | *Il fait le nécessaire*, Il se mêle de tout comme si l'on ne pouvait se passer de lui. | Boîte qui renferme de petits meubles de toilette ou des objets de travail. Un *nécessaire* de voyage. Je lui ai fait cadeau d'un *nécessaire* en laque incrustée.

NÉCESSAIREMENT, adv. Par un besoin absolu. Il faut *nécessairement* manger pour vivre. Il faut *nécessairement* se reposer la nuit quand on a travaillé tout le jour. Le moment de l'éveil revient aussi *nécessairement* que celui du sommeil. (Buffon.) | Infailliblement, par suite nécessaire, par une liaison nécessaire. Si nous sommes les héritiers d'une génération qui s'en va, tout croule *nécessairement* avec nous et nous emporte, lois, mœurs, croyance, préjugés et fausses doctrines. (Saint-Simon.) Toute loi qui n'est pas exécutée est *nécessairement* méprisée. Un tyran est *nécessairement* l'ennemi du peuple. | Théol. Par opposition à *librement*. Mené par ses passions, l'homme ne peut agir que *nécessairement*.

NÉCESSITANT, ANTE, adj. Se disait pour Nécessiteux, qui a besoin. Aussi est-ce à vous seule qu'on voit avoir recours toutes les muses *nécessitantes*. (Molière.) | *Pauvreté nécessitante*, Pauvreté absolue. | Théol. *Grâce nécessitante*, Grâce qui contraint et qui ôte la liberté.

NÉCESSITÉ, s. f. (du lat. *necessitas*, même sens). Tout ce qui est absolument nécessaire, indispensable. Ne me réduisez pas à la *nécessité* de vous dire des choses désagréables. La *nécessité* rendit soldats tous les Canadiens. (Raynal.) Soumettons-nous à la *nécessité* qui gouverne toutes choses. (Voltaire.) La première *nécessité* pour les peuples, comme pour les hommes, est de mourir. (Chateaubriand.) | Devoir indispensable. Elle s'imposait une heureuse *nécessité* de travailler à l'éducation de ses enfants. | Ce que la circonstance commande. Il y a *nécessité* à ce que je parte de suite. | Indigence, dénûment. *Nécessité* tire parti de tout. | *Chose de première nécessité*, Dont il est très-difficile ou impossible de se passer. | Féod. *Nécessité jurée*, Serment que devait faire le vassal pour aliéner ou engager valablement un fief. | Philos. Qualité de ce qui est nécessaire. Être réel ou possible, substance ou phénomène, essence, propriété ou mode, toute existence connue, quelle qu'elle soit, du moment où l'on ne peut la supprimer sans absurdité, entraîne l'idée de *nécessité*. En ce sens, le contraire de la nécessité, c'est la contingence; car le propre de toute existence marquée de ce caractère consiste en ce que l'hypothèse de son anéantissement n'entraîne aucun inconvénient métaphysique. Quand il s'agit des actions, la nécessité a pour contraire la liberté. Prise à son point de vue le plus général, la nécessité se divise en absolue et en relative. La *nécessité absolue* convient à Dieu seul et à tout ce qui découle de son essence. La *nécessité relative* se dit de tout ce qui ressort nécessairement de telle condition, de telle loi, de tel principe donnés. Ces deux sortes de nécessités, la relative et l'absolue, se distinguent, en outre, en métaphysique et en morale. On distingue plusieurs autres sortes de nécessités : la *nécessité antécédente*, celle qui convient à l'effet d'une cause donnée opérant nécessairement pour le produire; la *nécessité concomitante*, qui n'est autre chose que la nécessité pour un effet d'être ce qu'il est, quelle que soit la nature de sa cause, comme ici : « L'homme est animal, donc il sent; » la *nécessité de disjonction*, qui procède d'une supposition déterminée qu'il faut vérifier, en parlant d'une proposition disjonctive : Puisqu'il faut un œil pour voir, le droit ou le gauche sont nécessaires indistinctement; » la *nécessité de spécification*, qui consiste en ce qu'une faculté ne peut produire, à l'égard de son objet, qu'un seul des actes contraires dont elle est capable; ainsi la volonté ne peut point aimer et haïr à la fois la même chose; il est nécessaire qu'elle fasse l'une ou l'autre. | Prov. *Nécessité n'a point de loi*, On est presque forcé de marcher par-dessus tout lorsqu'on y est poussé par le besoin.

> Oui, la *nécessité* rompt toutes les barrières,
> Tout se fait à sa voix, ses lois sont les premières.
> (VOLTAIRE.)

| *Nécessité* est mère d'industrie. | *Nécessité* est de raison la moitié. | *Faire de nécessité vertu*, Se résigner à faire une chose qui peut déplaire, mais qui est indispensable. | Absol. Force aveugle, inflexible, à laquelle on ne peut se soustraire. Chez les Grecs, la *nécessité* était un agent despotique dont les décrets étaient absolus. (Marm.) | Mythol. En gr. ἀνάγκη. Déesse que l'on confond souvent avec les Parques, le Destin, Adrastée et Némésis. On la disait fille de la Fortune; Horace la représente accompagnant toujours sa mère, et tenant, dans sa main de bronze, des clous et des chevilles en fer, symbole de son inflexibilité. Platon lui donne un fuseau de diamant qui touche à la fois à la terre et aux cieux. Son temple le plus célèbre était à Corinthe, dans la citadelle; les profanes n'y pouvaient pénétrer. | Au pl. Besoins de la vie, choses nécessaires à l'existence. Nous sommes tous assujettis aux mêmes *nécessités* naturelles. | *Faire ses nécessités*, Aller à la garde-robe. | *De toute nécessité*, loc. adv. Nécessairement. Il faut *de toute nécessité* que ce travail soit terminé d'ici à demain. *De toute nécessité* il faut partir d'ici. | *Par nécessité*, loc. adv. Sous l'empire d'un besoin pressant. Il s'est fait remplaçant militaire *par nécessité*, pour sauver son père d'une ruine certaine.

NÉCESSITÉ, ÉE, part. Rendu nécessaire. Voyage *nécessité* par les affaires. Un déploiement de forces *nécessité* par les menaces de l'ennemi.

NÉCESSITER, v. a. Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. Le législateur peut *nécessiter* les hommes à la pratique des vertus. (Helvét.) Peu usité dans ce sens. | Rendre nécessaire. Un déménagement *nécessite* beaucoup de traces. L'exécution de ce projet *nécessitera* de grandes dépenses. | Entraîner nécessairement, impliquer. La compression *nécessite* un grand nombre d'agents de police, de gendarmes, de geôliers et de juges.

NÉCESSITEUX, EUSE, adj. Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie. Une famille *nécessiteuse*. Classe *nécessiteuse*. Des gens *nécessiteux*. | Fig. *Langue nécessiteuse*, Dépourvue des mots nécessaires. La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et *nécessiteuse*, parce que ses besoins s'étendent au dehors. | Substantiv. Un *nécessiteux*. Des *nécessiteux*. | Fig. Un écrivain illustre est ordinairement un illustre *nécessiteux*. (Noël.)

NECKER. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans le royaume de Wurtemberg, près de Spaichingen, coule au N., au N. E. et à l'O., traversant le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, et s'unit au Rhin près de Manheim, après un cours de 425 kilom. | *Cercle du Necker*, Cercle du royaume de Wurtemberg; 450,000 habit.; chef-lieu Stuttgard, capitale du royaume. Vins mousseux; bois de construction; métallurgie, faïence, instruments de musique.

NECKER (JACQUES). Ministre de Louis XVI. Né à Genève en 1735, mort en Suisse en 1804. Il vint jeune à Paris et y fit fortune comme banquier, fut nommé résident de Genève à la cour de France et syndic de la Compagnie française des Indes; publia quelques opuscules remarquables, et fut nommé en 1776 directeur général des finances. Il supprima six cents charges inutiles et rétablit l'ordre et le crédit dans les finances. On lui dut la création d'une *Caisse d'escompte*, qui fut l'origine de la Banque de France; mais il se fit surtout connaître par son *Compte rendu au roi*, le premier ouvrage qui, en France, ait fait connaître au public les recettes et les dépenses du pays. Les abus, dont il attaquait une partie, et les vieilles coutumes, qui se sentaient menacées de loin, s'insurgèrent à la fois contre le réformateur, que Louis XVI fut incapable de défendre, et qui donna sa démission en 1781. Il se retira près de Genève, et publia son *Traité de l'administration des finances de la France*, qui fut accueilli avec un enthousiasme excessif. Les fautes de ses successeurs forcèrent Louis XVI à le rappeler, en 1788. Il était fort populaire, mais détesté par la cour, dont les intrigues réussirent à le faire renvoyer par le roi, le 11 juillet 1789. Son départ fut le signal d'une insurrection terrible. Après la prise de la Bastille, il fut rappelé encore une fois par Louis XVI; mais bientôt, quoique fort libéral, il fut dépassé et se vit traité d'apostat dans les clubs. Se reconnaissant alors impuissant, il remit son portefeuille (1790) et se retira définitivement en Suisse, dans une modeste campagne dont il ne sortit plus, et où sa fille, Mme de Staël, lui prodigua les soins les plus tendres. | Mme Necker possédait les langues anciennes et modernes, et réunissait à la beauté toutes les vertus et surtout une bienfaisance inépuisable. Ce fut elle qui fonda l'hospice Necker à Paris.

NEC PLUS ULTRÀ, loc. subst. formée de mots latins signifiant Pas plus loin. (Allusion à Hercule, qui joignit l'Océan à la Méditerranée en séparant les monts Calpé et Abyla, et qui, voulant que ces montagnes servissent de monument à sa gloire, y grava une inscription qui avait ce sens). S'emploie pour exprimer qu'on atteint l'apogée, qu'on ne saurait aller au delà. C'est le *nec plus ultrà* du bon goût et de la fantaisie. Beaumarchais, dans son *Mariage de Figaro*, a posé le *nec plus ultrà* de l'intrigue dans l'action, de la finesse dans le dialogue, et de la recherche dans les types des personnages qu'il met en scène. C'est le *nec plus ultrà* de la fauconnerie. (La Fontaine.) Être bien mis, bien logé, bien nourri, voilà, pour un égoïste, le *nec plus ultrà* de la perfectibilité sociale. (Boiste.)

NÉCROBIE, s. f. (du gr. νεκρός, mort; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes. On les appelle ainsi parce qu'on les trouve ordinairement sur les charognes. Les *nécrobies* sont ornées de couleurs assez belles.

NÉCROGRAPHE, s. (du gr. νεκρός, mort; γράφω, j'écris). Didact. Celui, celle qui étudie ou qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE, s. f. Étude, description des corps morts. | Traité sur les cadavres.

NÉCROGRAPHISME, s. m. Abus qu'un médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE, s. (du gr. νεκρός, mort; λάτρις, adorateur). Celui, celle qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts.

NÉCROLÂTRIE, s. f. Culte des morts. Le culte que les Chinois rendent aux âmes de leurs ancêtres est de la *nécrolâtrie*. | Par extens. Vif regret, douleur exagérée pour un mort, qui absorbe toutes les autres pensées. Les cœurs tendres et malheureux, d'une imagination vive, tombent aisément dans la *nécrolâtrie*. (Boiste.)

NÉCROLOGE, s. m. (du gr. νεκρός, mort; λόγος, discours ou liste). Catalogue des morts. Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles de chaque Église eurent soin de marquer exactement le jour de la mort de leurs évêques, afin d'en faire mémoire dans la liturgie et de prier pour eux. On voit encore de ces *nécrologes* dans les monastères catholiques et dans les chapitres des chanoines. Le *nécrologe* s'appelait aussi le *calendaire* ou *obituaire*, c. à d. le livre des *obits* (décès). On donne aujourd'hui ce nom aux *martyrologes* et aux ouvrages consacrés à la mémoire des hommes célèbres.

NÉCROLOGIE, s. f. Écrit consacré à la mémoire d'un homme célèbre mort depuis peu de temps. Il ne faut pas trop se fier aux *nécrologies*. | Rubrique générale sous laquelle on classe, dans les journaux, les nouvelles des morts qui ont plus ou moins de retentissement. Lisez l'article de *nécrologie* du *Figaro*.

NÉCROLOGIQUE, adj. Qui appartient à la nécrologie. Article *nécrologique*. Notice *nécrologique*.

NÉCROLOGUE, s. Auteur de nécrologies. Que de panégyristes et de *nécrologues* de commande!

NÉCROMANCIE, s. f. (du gr. νεκρός, mort; μαντεία, divination). Divination par la mort. Art d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque chose de caché. Les anciens Juifs pratiquaient la *nécromancie*; quoique condamnée par Moïse, elle subsista longtemps, témoin l'histoire de la Pythonisse d'Endor. La *nécromancie* était aussi fort en usage chez les Grecs, surtout chez les Thessaliens. Ils arrosaient de sang chaud un cadavre et prétendaient ensuite en recevoir des réponses certaines sur l'avenir. Ceux qui le consultaient devaient auparavant avoir fait les expiations prescrites par le magicien qui présidait à cette cérémonie, et surtout avoir apaisé, par quelques sacrifices et par des présents, les mânes du défunt. C'est ainsi qu'Ulysse, dans Homère, évoque l'ombre de Tirésias. Certains philosophes néo-platoniciens admettaient cette manière de connaître l'avenir. Les nécromanciens ont joué un grand rôle dans le moyen âge. L'évocation des esprits est aujourd'hui un fait vulgaire.

NÉCROMANCIEN, IENNE, s. Celui, celle qui pratique la nécromancie. | Se prend aussi pour Magicien. Le roi de Thunes était environné d'une foule de *nécromanciens* de contrebande se drapant dans des haillons et traînant la savate. (Fr. Michel.)

NÉCROMANT, ANTE, s. Celui, celle qui exerçait la nécromancie. Elle porte l'anneau des *nécromants.*

NÉCRONITE, s. f. Minéral qui a les caractères du feldspath. C'est une substance blanchâtre ou bleuâtre, d'un éclat un peu soyeux, que l'on trouve en petites masses cristallines ou en cristaux, à six pans disséminés dans un calcaire lamellaire.

NÉCROPATHIE, s. f. Méd. Disposition générale qui entraîne la nécrose successive dans tous les os ou dans un très-grand nombre.

NÉCROPHAGE, adj. (du gr. νεκρός, mort; φάγω, je mange). Entom. Qui vit d'animaux morts ou que l'on trouve sur des charognes. | S. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, comprenant ceux de ces insectes qui dévorent les animaux morts ou les substances animales en décomposition.

NÉCROPHOBE, adj. (du gr. νεκρός, mort; φόβος, crainte). Qui a peur de la mort ou des morts. Beaucoup de gens, les catholiques entre autres, sont *nécrophobes.*

NÉCROPHOBIE, s. f. (pron. *nékrofobi*). Crainte exagérée de la mort ou des morts. C'est un symptôme de l'hypocondrie. Être atteint de *nécrophobie.*

NÉCROPHORE, s. m. (du gr. νεκρός, mort; φορεῖν, porter; littéral. *porte-morts*). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, tribu des silphales. On en connaît près de cinquante espèces, réparties dans l'ancien et le nouveau continent. Les *nécrophores* présentent pour caractères principaux : mandibules entières sans dentelures, antennes plus longues que la tête de onze articles, terminées en une massue ronde et perfoliée, tarses antérieurs fort larges, élytres coupés droits à leur extrémité. Doués d'un odorat très-subtil, les *nécrophores* découvrent à de grandes distances le cadavre d'un animal de petite taille, tel qu'une taupe, une souris, une grenouille, et l'enterrent en creusant le sol sous-lui; puis ils y pondent leurs œufs, et leurs larves se nourrissent du cadavre.

NÉCROPOLE, s. f. (du gr. νεκρός, mort; πόλις, ville). Partie des villes anciennes, correspondant à nos cimetières, destinée à la sépulture des morts; tombeaux souterrains ou hypogées, que les Égyptiens creusaient dans le voisinage de toutes leurs villes; carrières consacrées à la sépulture chez différents peuples. | Nom donné particulièrement à un lieu voisin d'Alexandrie, dont il était, pour ainsi dire, un des faubourgs, parce qu'il s'y trouvait une multitude de tombeaux et toutes les choses nécessaires pour les embaumements et les funérailles.

NÉCROSCOPIE, s. f. (du gr. νεκρός, cadavre; σκοπεῖν, examiner). Examen des cadavres. On a proposé, avec raison, de substituer cette expression à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé. Pratiquer la *nécroscopie* d'un cadavre.

NÉCROSCOPIQUE, adj. Qui a rapport à la nécroscopie. Examen *nécroscopique.*

NÉCROSE, s. f. (du gr. νεκρώσις, mort, mortification). Méd. État d'un os ou d'une portion d'os privé de la vie; gangrène des os, appelée autrefois *carie sèche.* Il fut reconnu que le malade était affecté d'une *nécrose* de l'avant-bras. La *nécrose* peut intéresser tous les os, dans des proportions diverses, soit en partie, soit en totalité : les os superficiellement situés plutôt que les autres, les os longs plus que les os plats, et les os plats plus que les os courts. La *nécrose* est aux os ce que la gangrène est aux parties molles. La partie d'os nécrosée devient un corps étranger analogue à l'eschare gangréneuse, et dont la séparation, devenue nécessaire, est opérée par les efforts de la nature ou par l'art. Si la *nécrose* est bornée à quelques lames osseuses superficielles, l'opération de la nature par laquelle se séparent ces lames nécrosées est appelée *exfoliation.* Toutes les causes qui tendent à détruire la circulation et l'*influx* nerveux dans les éléments d'un os peuvent en déterminer la nécrose. La nature de ces causes doit varier : une contusion, une plaie, une fracture, surtout par arme à feu; des topiques irritants ou caustiques, l'action prolongée du froid, le feu, etc., voilà pour les causes externes. Certaines maladies constitutionnelles, telles surtout que les scrofules et la syphilis, et, à un moindre degré, les affections scorbutiques, rhumatismales, dartreuses, etc., l'intoxication mercurielle ou phosphorée, voilà pour les causes internes ou prédisposantes. | *Nécrose cérébale,* Perte de sensibilité et gangrène sèche plus ou moins étendue qui survient par l'effet du seigle ergoté. | *Nécrose phosphorée des maxillaires,* Altération fréquente des os maxillaires, consistant en leur mortification et leur élimination, soit partielle, soit même complète, et alors suivie quelquefois de leur régénération. Cette *nécrose* frappe particulièrement les ouvriers en allumettes; elle épargne ceux qui ont une bonne dentition, et n'atteint que les individus qui ont une carie dentaire, sorte de porte ouverte à la manifestation de l'action générale du phosphore. Cette affection se manifeste sous différents aspects.

NÉCROSÉ, ÉE, part. Qui est atteint de nécrose. Os *nécrosé.* Mâchoire *nécrosée.* Ses os étaient *nécrosés.*

NÉCROSER (SE), v. pr. Se gangréner, en parlant des os. La mâchoire *se nécrosait.* | Être attaqué par la nécrose. On est quelquefois obligé de couper le membre dont les os *se nécrosent.*

NECTAIRE, s. m. (du lat. *nectere*, lier, attacher; parce que ces productions étrangères sont comme attachées à la corolle). Linné a donné le nom de *nectar* aux liquides sucrés et mielleux que renferment un grand nombre de plantes, et que les insectes recherchent avec avidité, et il a donné le nom de *nectaires* aux organes qui produisent le nectar. Ces organes existent chez un grand nombre de fleurs. Leur existence dans la fleur se manifeste généralement vers l'époque de la fécondation, le plus souvent peu après que les étamines ont lancé leur pollen, quelquefois avant. Plusieurs botanistes ont vu dans le nectar une matière essentielle, directement ou indirectement, à la reproduction des plantes. On a pensé, d'après sa disparition subite presque en même temps que le pollen, qu'il s'introduisait alors dans les ovules pour servir à leur nutrition. D'autres n'ont voulu y voir qu'une sécrétion, ou tout au plus une excrétion, ne se liant en rien à la reproduction de la plante. Le nectar et la corolle, selon Conrad Sprengel, ne sont en quelque sorte destinés qu'à avertir et attirer les insectes qui, en venant puiser la liqueur sucrée dont ils sont avides, se chargent de la poussière féconde qu'ils vont porter à d'autres fleurs. La naissance des *nectaires* se lie à l'anthère. Les *nectaires* produisent le nectar.

NECTAR, s. m. (du gr. νή, ne pas, et ἔκταρα, parfait du verbe ἐκτείνειν, tuer, c. à d. *qui ne tue pas*, qui donne l'immortalité). Mythol. Boisson que buvaient les dieux dans l'Olympe, et qu'il ne faut pas confondre avec l'ambroisie, qui, sans doute, était l'aliment des dieux. Sapho, Anaxandrides et Alcman, nous représentent cependant les dieux se nourrissant de nectar. C'était une liqueur rouge, suivant Homère; Ganymède (qui réjouit les chagrins) la versait, avec une aiguière d'or, dans la coupe de Jupiter, et Hébé, avec une amphore d'albâtre couronnée de roses, dans la coupe des autres dieux. Ce *nectar* que l'on sert au maître du tonnerre. | Toute sorte de vin excellent ou de liqueur agréable. Ce vin est un *nectar.* Cette vieille anisette est un vrai *nectar.* Sitôt que du *nectar* la troupe est abreuvée. (Boileau.) N'avez-vous point du miel le *nectar* parfumé? Le vin blanc d'Arbanats est du *nectar.*

> Auriez-vous quitté le *nectar*
> D'Ai, d'Arbois ou de Pomar?
> (GRESSET.)

| *Le nectar de la treille,* Le vin. | Fig. Un choix de pensées ne peut être que du *nectar* ou de l'opium. (Boiste.) | Bot. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur dans certaines plantes. Une fois à l'état de papillon, la chenille qui aimait le feuillage préfère le *nectar* des fleurs. (Virey.)

NECTARADÈNE, s. f. (du gr. νέκταρ, nectar; ἀδήν, glande). Bot. Glande qui sécrète le suc miellé des fleurs. Cette fleur est remarquable par ses *nectaradènes.*

NECTARIFÈRE, adj. (du lat. *nectar*, nectar; *ferre*, porter). Bot. Qui porte un nectar; qui sécrète une liqueur sucrée. Glandes *nectarifères.*

NECTARILYME, s. m. (du gr. νέκταρ, nectar; εἰλύω, j'enveloppe). Bot. Organe servant à couvrir et à protéger le nectaire, comme des faisceaux de poils dans les géraniums, des écailles dans les phyliques. Examinez au microscope le *nectarilyme.*

NECTOPODE, adj. (du gr. νηκτός, nageur; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds aplatis en rame et propres à la nage. | S. m. pl. Famille de coléoptères pentamères, renfermant ceux qui ont des tarses aplatis. | Ordre d'oiseaux à pieds palmés. | Sous-classe de mammifères à pieds palmés, qui comprend les amphibies et les cétacés.

NÉCYDALE, s. f. (du gr. νεκυδαλίς, même signif.). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes.

NÉCYSIES, s. f. pl. (du gr. νεκυσία, fait de νέκυς, mort). Antiq. Fêtes solennelles célébrées par les Grecs en l'honneur des morts. Elles se célébraient durant le mois anthestérion. Les Romains, aussi bien que les Grecs, s'imaginaient que les ombres sortaient des enfers pour assister à leurs fêtes, et que les portes en étaient ouvertes tant que la solennité durait. Le culte des autres divinités était suspendu, leurs temples étaient fermés, et l'on évitait de célébrer des mariages pendant ces jours lugubres.

NEDJED ou **NEDJD.** Géogr. Région d'Arabie, entre le Lahsa au N. E., l'Hedjaz à l'O., et les déserts au S.; 300,000 habitants.

NÉERLANDAIS, AISE, adj. et s. Qui est né dans le royaume des Pays-Bas. | Qui se rapporte à ce royaume ou à ses habitants. La marine *néerlandaise.* | Depuis que la Belgique est séparée des provinces septentrionales des Pays-Bas, ce mot est moins en usage, et l'on dit improprement *Hollandais,* en parlant des habitants des diverses provinces qui forment encore le royaume des Pays-Bas ou la Néerlande. | Substantiv. *Le néerlandais,* Idiome dérivé de l'ancien teuton. Parlez-vous le *néerlandais?*

NÉERLANDE (du teut. *neder*, bas, inférieur; *land*, pays, terre). Géogr. Avant 1830, on appelait ainsi l'ensemble des provinces qui formaient le royaume des Pays-Bas. Depuis cette époque, ce nom ne s'applique plus qu'au royaume de Hollande.

NEF, s. f. (du gr. ναός, ou du lat. *navis*, vaisseau). Navire, vaisseau. Ne se dit plus qu'en poésie. La *nef* tourne, s'abîme et disparaît aux yeux. (Delille.) La *nef* s'avance traînée par deux cygnes. La *nef* qui portait mes amours. (Chateaubriand.) | Fig.

> Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
> Errer au gré des vents notre *nef* vagabonde.
> (RACAN.)

| Se dit fig. de l'Église militante. La *nef* de saint Pierre. | *Moulin à nef,* Moulin à eau construit sur un bateau. | Prov. Qui entre en *nef* n'a pas vent à gré. | Archit. Espace compris entre les deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte; dans les

Nef.

églises gothiques, la partie comprise entre les bas côtés. La *nef* centrale. Les *nefs* latérales sont séparées de la *nef* centrale par des rangées de piliers. Les temples païens de quelque importance se divisaient transversalement en deux parties : la première, à la fois la plus vénérée et la plus étendue, s'appelait *ναός*, vaisseau; pour nous, la *nef.* C'est dans ce premier corps que s'élevait l'autel principal, *altare*, ainsi que la statue de la divinité à laquelle était consacré l'édifice. Dans le plan du Parthénon, cette division est facile à comprendre. La nef de ce temple célèbre était, en outre, partagée, parallèlement à l'axe, en trois nefs, par deux rangs de colonnes. Cette disposition, assez rare avant Jésus-Christ dans les édifices sacrés, était invariablement suivie dans les basiliques romaines, dont le plan servit de modèle aux principales églises que le christianisme érigea à partir du IVe siècle. On construisit aussi, vers cette même époque, des basiliques à cinq nefs, telles que Saint-Paul-hors-les-Murs, l'un des plus beaux édifices de la Rome chrétienne, et c'est sur l'un ou l'autre de ces deux nombres, 3 et 5, que furent toujours établies, dans les âges suivants, les divisions longitudinales des grandes constructions religieuses.

NÉFASTE, adj. (du lat. *nefas*, défendu). Antiq. rom. Se disait des jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. Jours *néfastes.* | Se disait aussi

d'une date ou d'un jour marqué par un malheur. L'anniversaire de la journée d'Allia et celui de la défaite de Cannes étaient des jours *néfastes*. | Se disait enfin des jours pendant lesquels il était défendu, chez les Romains, d'agir en justice et de prononcer les trois formules de droit : *do* (je donne), *dico* (j'ordonne), *addico* (j'adjuge). C'était le pontife qui fixait la division des jours en *fastes* et *néfastes*. Les jours néfastes n'étaient, à vrai dire, que des jours fériés; mais, dans la suite, on donna ce nom à d'autres jours pendant lesquels on s'abstenait également de vaquer aux affaires parce qu'ils étaient réputés malheureux. Le jour de Saturne était de ce nombre, à cause de l'influence pernicieuse qu'on attribuait à la planète de ce nom. Les Romains marquaient aussi de noir le jour où l'on sacrifiait aux Mânes, les jours des lémuries, des féries latines et des saturnales, et le lendemain des bacchanales. | Les Grecs avaient aussi leurs jours néfastes, qu'ils nommaient *apophrades* (ἀπο, loin de, et φράδη, prudence). Le jeudi était pour les Athéniens le jour le plus redoutable. Hésiode signale comme tel le cinquième jour de chaque mois, parce que ce jour-là, dit-il, les Furies se promènent sur la terre. Virgile, dans les *Géorgiques*, défend aussi de rien entreprendre le 5 du mois. Les Macédoniens n'osaient se mettre en campagne au mois de juin. Il faut ajouter à cette nomenclature tous les jours signalés par des éclipses de soleil ou de lune. La même superstition était répandue parmi les Chaldéens, les Égyptiens et la plupart des autres peuples de l'antiquité. Plutarque rapporte que les Égyptiens s'abstenaient de rien faire le troisième jour de la semaine, jour de la naissance de Typhon, et le dix-septième du mois, remarquable par la mort d'Osiris. Les Juifs n'étaient pas moins entachés de ces préjugés. Ces croyances ridicules, quoique à la vérité bien affaiblies, n'ont pas encore disparu de l'Europe civilisée. Combien de personnes n'osent encore commencer un voyage ou une entreprise un vendredi ou le treizième jour du mois!

NÈFLE, s. f. Fruit du néflier, de couleur grisâtre, et renfermant des graines en forme d'osselets durs, engagés au milieu d'une pulpe plus ou moins savoureuse. La nèfle est velue à sa base, arrondie, aplatie en dessus, et garnie de cinq petites lanières contournées, qui sont les divisions de l'ancien calice. La saveur de ce fruit est tellement âcre et astringente avant sa maturité, qu'il n'est pas mangeable. Pour en goûter avec plaisir, il faut qu'il soit arrivé à un état voisin de la pourriture, qu'on appelle *blettissement*. On accélère cet excès de maturité en mettant les nèfles, après la récolte, sur de la paille, dans un grenier. En écrasant ces fruits et en les mettant dans de l'eau avec des poires ou des pommes sauvages, on en fait une boisson très-astringente et peu agréable au goût, mais fort saine. | Prov. et fig. *Avec le temps et la paille, les nèfles mûrissent*, On vient à bout de bien des choses avec du temps et de la patience.

Néflier commun.

NÉFLIER, s. m. Bot. Genre de la famille des pomacées, renfermant des arbres de petite taille, indigènes des parties moyennes et septentrionales de l'Europe, dont le tronc tortu émet des branches nombreuses, irrégulières, épineuses à l'état sauvage, perdant leurs épines par la culture; les feuilles sont alternes, dentées, stipulées; les fleurs sont grandes, presque solitaires, accompagnées de bractées persistantes. Le type du genre est le *néflier commun*, qui croît naturellement dans les bois de l'Europe. Les variétés du néflier que nous cultivons dans nos jardins pour leurs fruits sont : le *néflier à gros fruit*, le *néflier à fruits sans noyaux*, le *néflier à fruits précoces*, le *néflier à fruit allongé*. Cet arbre réussit à peu près partout; il se multiplie de graines, de marcottes, et, par la greffe, sur le cognassier, l'aubépine, etc. Placé sur le bord des massifs, au milieu des gazons, il produit un effet agréable dans

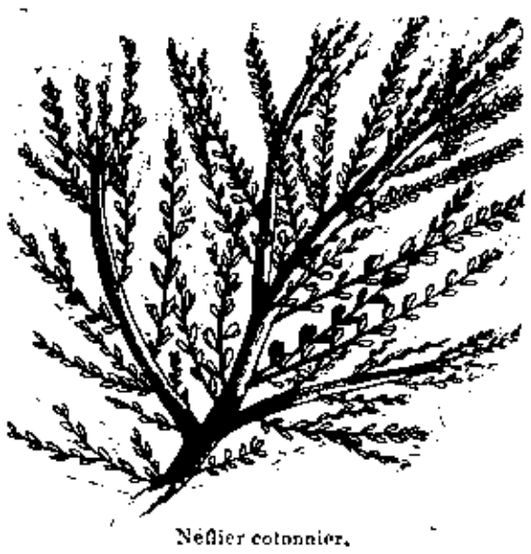

Néflier cotonnier.

les jardins paysagers. | Les autres espèces les plus remarquables sont : le *néflier du Japon*, le *néflier buisson ardent*, le *néflier à fruits écarlates* et le *néflier cotonnier*. Ce dernier se trouve dans les Alpes, les Pyrénées, le Puy-de-Dôme et sur les montagnes les plus hautes de l'Europe. C'est un arbrisseau non épineux, très-peu élevé; ses feuilles sont blanchâtres et cotonneuses au-dessous; leur disque est entier, leur forme ovale, arrondie, et leur surface lisse et verte.

NEFTHÉ. Mythol. Divinité égyptienne qu'on donnait pour épouse à Typhon. Comme lui, elle était éminemment malfaisante et stérile. Les Égyptiens voyaient en elle la terre, en tant qu'opposée au ciel, puis la terre aride, la sablonneuse Libye, opposée au sol fertile de la vallée du Nil.

NÉGATIF, IVE, adj. (du lat. *negativus*, même signif.). Qui exprime une négation. Terme *négatif*. Argument *négatif*. Réponse *négative*. | Gramm. *Mots négatifs*, Ceux qui ajoutent à l'idée caractéristique de leur espèce, et à l'idée propre qui les individualise, l'idée particulière de la négation grammaticale. Les mots *personne*, *rien*, *aucun*, *ne*, *ni*, *non*, sont des *mots négatifs*. La négation renfermée dans ces mots tombe sur la proposition entière dont ils font partie et la rend négative. Il ne faut pas confondre les mots négatifs avec les mots privatifs grecs ou latins que nous avons transportés dans notre langue, et dans lesquels on a voulu voir des négations. | *Avoir voix négative*, Avoir droit de s'opposer. | Philos. Qui consiste dans une négation. Le vrai bonheur est pour nous une chose *négative*; il consiste surtout dans l'absence du mal. (Boiste.) | Théol. *Commandement négatif*, Commandement qui défend de faire une chose. Vous ne déroberez point, vous ne tuerez, sont des *commandements négatifs*. | *Peines négatives*, Lois par lesquelles on exclut certains citoyens des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe et positive. | Phys. *État négatif*, Se dit, dans l'hypothèse de Franklin, du fluide électrique qui a perdu une portion de son fluide naturel, comme il arrive à la cire d'Espagne que l'on frotte. On admet dans l'électricité un *fluide négatif* et un *fluide positif*, un *pôle négatif* et un *pôle positif*. V. ÉLECTRICITÉ. | Bot. *Caractères négatifs*, Caractères fondés sur l'absence de certaines parties. | Géogr. *Delta négatif*, Espèce d'embouchure d'un fleuve, qu'on nomme plus communément *estuaire*. | T. d'algèb. *Grandeurs ou quantités négatives*, Celles qui sont l'opposé des grandeurs ou des quantités positives. On les fait précéder du signe de la soustraction (—). | Morale. *Caractère négatif*, Caractère sans vices et sans qualités. Le pire des caractères est celui de n'en avoir aucun; c'est le *caractère négatif*. (La Bruyère.)

NÉGATION, s. f. (pron. *négasion*). Action de nier. *Négation* tranchante, absolue. Il a répondu à toutes mes affirmations par des *négations* absolues. | Gramm. Mot qui sert à nier comme *ne*, *ni*, *non*, *ne pas*, *ne point*, *personne*, *rien*, *aucun*. (Voir le mot NE, qui est la principale négation). | Philos. Absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable. Ne point rire, qui est une privation chez un homme, est une *négation* chez un animal. | Action de concevoir qu'une chose n'est pas une autre chose. Non-seulement les propositions négatives séparent l'attribut du sujet selon toute l'extension de l'attribut, mais elles séparent aussi cet attribut du sujet selon toute l'extension qu'a le sujet dans la proposition, c. à d. qu'elles l'en séparent universellement, si le sujet est universel, et particulièrement, s'il est particulier. Si je dis : *Nul ambitieux n'est heureux*, je sépare toutes les personnes heureuses de toutes les personnes ambitieuses, et si je dis : *Quelque professeur n'est pas savant*, je sépare savant de quelque professeur. De là, on doit tirer cet axiome : « Tout attribut nié d'un sujet est nié de tout ce qui est contenu dans l'étendue qu'a ce sujet dans la proposition. »

NÉGATIVE, s. f. Proposition qui nie. Demeurer, persister dans la *négative*. Talleyrand, en face d'une proposition affirmative, était toujours prêt à soutenir la *négative*. (Place.) | Fig. C'est la bile qui domine dans le tempérament de ce magistrat, et qui imprime sur son front une *négative* perpétuelle. (Balzac.) | Gramm. Mot qui sert à nier. *Non*, *ni*, *ne*, sont des négatives. Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une *négative*. | *Se tenir constamment sur la négative*, Être toujours prêt à nier, même contre l'évidence des faits. [Mme de Sévigné a employé l'expression de *semeur de négatives*, par euphémisme, pour indiquer un homme qui répand des contre-vérités.

NÉGATIVEMENT, adv. D'une manière négative. Si l'on vous interroge, répondez *négativement*. Le jury a répondu *négativement* sur toutes les questions et tous les accusés ont été acquittés.

NÉGATOIRE, adj. Qui sert à nier. | Jurisp. *Action négatoire*, Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel droit.

NÉGLIGÉ, ÉE, part. Négligemment fait, exécuté, attifé. Style *négligé*. Extérieur *négligé*. Mise, éducation *négligée*. Il y a des grâces *négligées* qui plaisent plus que les beautés régulières. (Saint-Évremont.) | Fig. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, se montre gracieusement *négligé*. | S. m. Costume du matin. Être en *négligé*. Dans un grand *négligé*. | État où se trouve une femme qui n'est point parée. Un gracieux *négligé*. Vous le plus galant *négligé* qu'on ait jamais vu. (Dancourt.) La belle se laissait voir en *négligé*. | Littérat. Ce *négligé* charmant les a rendus les poètes des Grâces. (Gresset.)

NÉGLIGEABLE, adj. (pron. *néglijable*). Qui peut être négligé. Un détail *négligeable*. Quand on opère sur ces dimensions, cette variation est *négligeable*.

NÉGLIGEMENT, s. m. (pron. *néglijeman*). T. de beaux-arts, action de négliger à dessein. *Négligement* de touche. *Négligement* de pinceau.

NÉGLIGEMMENT, adv. (pron. *néglijaman*). Avec négligence. Agir *négligemment*. Écouter *négligemment*. Cet homme est toujours *négligemment* habillé.

NÉGLIGENCE, s. f. (pron. *néglijanse*; du lat. *negligentia*, même sens). Défaut de soin, d'exactitude, d'application. Une *négligence* coupable. Il apporte dans tout la même *négligence*. La *négligence* est un abandon de soi-même. Je vois avec chagrin la *négligence* avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont imprimés. (Voltaire.) | Mise négligée, extérieur peu soigné. L'excès de la *négligence* étouffe la beauté. (Mme de Sévigné.) Il faut que la *négligence* de son extérieur rappelle sa honte. (Barthélemy.) | Philos. « La *négligence*, dont quelques personnes veulent à peine faire un défaut, en est cependant un grand, puisqu'elle ne nuit pas moins aux autres qu'à nous. Il est bien rare que le négligent ne le soit que pour lui, et qu'il donne plus de soin et d'attention aux affaires dont on le charge, aux intérêts qui lui sont confiés, qu'aux siens propres; c'est, en outre, un défaut acquis, et la *négligence* n'a point, comme la paresse, la faible excuse de l'*inactivité*; c'est par degrés que l'on s'y accoutume et qu'elle devient une habitude. » (Ourry.) | Dans le style, la négligence est tantôt un juste objet de critique, tantôt une faute excusable, ou même une grâce qui séduit mieux le lecteur que le purisme le mieux observé. Une *négligence* de style. | Au plur., *Négligences* se prend en bonne part. Il y a quelquefois d'heureuses *négligences*, des *négligences* qui ont de la grâce. | Jurisp. Chacun est responsable du dommage causé par sa *négligence*.

NÉGLIGENT, ENTE, adj. (pron. *néglijan*). Qui n'a pas l'application, les soins qu'il devrait avoir. Un

homme *négligent*. Une femme *négligente*. | Fig. L'amitié ne doit pas être *négligente* ; elle ne doit pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'affection. | S. Celui, celle qui montre de la négligence. Un *négligent*. Une *négligente*. Le négligent n'est pas un de ces caractères fortement prononcés qui conviennent au théâtre ; toutefois, Dufresnoy, qui saisissait assez bien les nuances et les demi-caractères, l'a peint avec talent et vérité. Vous êtes par trop *négligent*.

NÉGLIGER, v. a. (du lat. *negligere*, même sens). N'avoir pas soin d'une chose, ne pas s'en occuper. *Négliger* sa santé, sa fortune, ses affaires. *Négliger* ses intérêts. *Négliger* ses devoirs. *Négliger* sa mise, sa tenue. Si la science *a été négligée*, ce n'est pas par le dix-neuvième siècle. L'homme glorieux ne *néglige* rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flatter sa vanité. (Buffon.) | Dans ce sens, il se dit des personnes. Ce médecin *néglige* ses malades. | Famil. *Négliger quelqu'un*, Ne pas le voir souvent. Depuis quelque temps, vous *négligez* vos amis. | *Négliger une occasion*, La laisser échapper, ne pas en profiter. Il ne faut jamais *négliger* le moment qui s'offre à nous, dans la vie, de nous produire. | *Négliger sa femme*, Ne pas avoir pour elle les soins, les attentions qu'elle a droit d'attendre ; cesser les rapports intimes avec elle. Il *avait négligé* sa femme pour une jeune inconnue qui n'avait de mérite que sa beauté. (Voltaire.) | Ne pas cultiver. Vous avez eu tort de *négliger* votre talent de mécanicien. | T. de mathémat. Ne pas tenir compte, omettre de petites quantités. Combien de calculs pèchent dans leur ensemble parce qu'on n'a compté que les unités, en *négligeant* les fractions. (Legendre.) | V. n. *Négliger* de faire valoir son bien. *Négliger* de voir ses amis. | Ne point faire quelque chose par insouciance. Je mets au-dessus du grand politique celui qui *néglige* de le devenir. (La Bruyère.) | SE NÉGLIGER, v. pr. N'avoir pas soin de son ajustement. Qu'elle *se néglige* tant qu'elle voudra, je la défie de n'être pas belle. (Destouches.) | S'occuper moins exactement de son travail, de son devoir. Combien d'auteurs *se négligent* après leurs succès !

NEGO (du lat. *negare*, nier). Mot latin signifiant *Je nie*. On s'en sert quelquefois dans le discours familier pour indiquer que l'on ne peut admettre quelque chose. Vous tranchez de l'affirmation ; halte-là ! *nego*. Quand je vis tous ces pédants en Sorbonne faire leurs grands bras et se répondre par des *distinguo* et des *nego*, j'eus envie de leur crier : Silence, nigauds ! (Rivarol.)

NÉGOCE, s. m. (du lat. *negotium*, même signif. ; fait de *nec*, non ; *otium*, repos). Trafic, commerce. Faire le *négoce*. Entendre le *négoce*. Se jeter dans le *négoce*. S'adonner au *négoce*. Un grand *négoce*. Un *négoce* lucratif. Il possédait au plus haut degré le génie du *négoce*. (Thiers.) | Ne se dit qu'à propos des particuliers. Le *négoce* d'un individu, le commerce d'une nation. | *Faire un vilain négoce*, Un métier équivoque, honteux. L'usure est un infâme *négoce*. On ne sait quel *négoce* font ces gens-là. Acheter les consciences est *un vilain négoce*. | Synonymes : NÉGOCE, COMMERCE, TRAFIC. Le *négoce*, c'est le commerce fait en grand et étendu à toutes choses ; le *commerce*, c'est simplement l'achat et la vente de marchandises ; le *trafic* est un commerce d'échange.

NÉGOCIABILITÉ, s. f. T. de banque et de commerce. Qualité de ce qui est négociable. Ses effets ne sont d'aucune *négociabilité*.

NÉGOCIABLE, adj. Qui peut se négocier, en parlant des effets publics, des lettres de change, des billets, etc. Du papier *négociable*. Ces actions de chemins de fer sont *négociables*.

NÉGOCIANT, ANTE, s. Celui, celle qui fait le négoce et qui se livre à de grandes opérations commerciales. Un gros *négociant*. Un *négociant* habile. Un riche *négociant*. Une compagnie de *négociants*. L'acheteur s'adresse librement aux *négociants* qui ont sa confiance. (Raynal.) Tel *négociant* serait millionnaire s'il avait été fripon. (Boiste.) | Le *négociant* fait le commerce en grand ; le *commerçant* opère à un degré intermédiaire entre le négociant et le marchand ; celui-ci représente plus spécialement le commerce de détail. | Jurisp. Dans l'usage, on attache aux mots *Commerçant*, *Marchand*, *Négociant*, des acceptions différentes ; ils ont la même signification aux yeux de la loi, où ils sont employés quelquefois séparément, quelquefois réunis ; ils désignent toujours ceux ou celles qui se livrent habituellement au commerce.

NÉGOCIANTISME, s. m. Expression employée par les journaux. Manière de voir, opinion des négociants. Le système continental eut pour ennemi le *négociantisme* de la Cité.

NÉGOCIATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui négocie une affaire importante. Se dit principalement de celui qui est envoyé pour conférer avec un État ou un chef d'État. Bon *négociateur*. Sage *négociateur*. Habile *négociateur*. *Négociateur* fin, rusé. *Négociateur* malheureux. On est dupe un jour d'un *négociateur* de mauvaise foi ; mais, après la première épreuve, on se tient sur ses gardes, et l'on refuse sa confiance à celui qui nous a une fois trompés. Dès qu'un *négociateur* laisse entrevoir de la finesse, son rôle est fini. (Boiste.) | Par extens. Toute personne chargée de négocier une affaire. | En ce sens, il fait *Négociatrice* au féminin. Elle a été la *négociatrice* de ce mariage. (Acad.)

NÉGOCIATION, s. f. (pron. *négosiasion*). Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques, un armistice, la paix. Entamer des *négociations*. Être employé dans les *négociations*. Des *négociations* habilement conduites. (Raynal.) Ses *négociations* et ses armes étaient également heureuses. (Voltaire.) | L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. Une *négociation* délicate. On l'a chargé d'une *négociation* importante. Échouer dans une *négociation*. | Il se dit des affaires particulières. Je le barrerai dans ses *négociations*. (Voltaire.) | T. de commerce et de banque. Escompte, trafic de billets. La *négociation* d'actions de chemins de fer, d'une lettre de change. | La maxime de Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, » était d'une application souvent nécessaire dans les négociations. Depuis la Révolution, l'art des négociations n'est pas devenu plus facile, mais on y apporte moins de précautions, et surtout moins de mystérieuses finesses. Il serait à désirer qu'on en bannit tout à fait la dissimulation, et qu'on ne fût plus autorisé à dire qu'un ambassadeur auprès des cours étrangères n'est qu'un espion grassement payé et employé par son gouvernement.

NÉGOCIÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une négociation. Traité *négocié*. Affaire *négociée*. Des billets *négociés* pour un capital considérable.

NÉGOCIER, v. n. Faire négoce, faire trafic. *Négocier* dans le Levant. *Négocier* en Italie. *Négocier* aux États-Unis. *Négocier* en denrées coloniales, en draperies. *Négocier* en or, en billets, en actions industrielles. | V. a. Transporter, céder, escompter des effets publics, des billets. *Négocier* une lettre de change. | Traiter une affaire. *Négocier* la paix. *Négocier* un mariage. | Absol. Entrer en arrangement. En ce moment, on *négocie*. | SE NÉGOCIER, v. pr. Être négocié. Le papier *se négocie* difficilement sur la place. Une affaire importante *se négocie* en ce moment. Ses billets *se négocient* avec une forte prime.

NÉGRAILLE, s. f. (dim. de *nègre*). T. de mépris. La race des nègres. Pauvre *négraille !*

NÈGRE, adj. (du portug. *negro*, noir, parce que les Portugais, les premiers qui découvrirent le peuple de couleur sur la côte occidentale d'Afrique, lui donnèrent ce nom). Se dit des races d'hommes qui ont la peau noire. Un peuple *nègre*. Une espèce *nègre*. Beaucoup de peuplades *nègres* sont polygames. Le nègre n'est pas seulement *nègre* à l'extérieur, mais dans toutes ses parties et jusque dans les plus profondément situées. (Virey.) La race *nègre* porte le deuil de sa peau. (Lamart.) | Malgré son étymologie, ce nom ne désigne pas tous les hommes de couleur noire ; il doit être réservé pour les peuples qui joignent à ce caractère des cheveux crépus et comme laineux, une certaine projection de la face au-devant du crâne, un élargissement du nez plus ou moins voisin de l'épatement, enfin le développement et la saillie des lèvres. En dehors des populations nègres, chez lesquelles on rencontre la réunion de ces caractères, on trouve des hommes noirs à cheveux lisses, n'ayant ni le nez ni les lèvres des véritables nègres, et se rattachant à d'autres types de physionomie. Tels sont, par exemple, les Indous des castes inférieures, les Foungis du Sennaar, les Abyssiniens ; en Amérique, les Californiens, etc. Ainsi, les nuances de peau n'entraînent pas nécessairement dans leurs variations les formes physiognomoniques, ni même les caractères du système pileux, malgré la dépendance de ce dernier à l'égard du tégument. Nous voyons à la fois des nègres à teint simplement basané et des hommes du type caucasique noirs comme du jais. | Zool. Ce mot sert de désignation spécifique à deux animaux américains, de l'ordre des quadrumanes, l'un appartenant au genre sajou, et l'autre au genre tamarin. La guenon maure de l'Inde a été aussi quelquefois appelée *Guenon nègre*. On le dit également de tous les animaux. Les gros bœufs ventrus et blancs, de Hollande, transportés au cap de Bonne-Espérance, deviennent, pour ainsi dire, nègres et hottentots ; après quelques générations, ils paraissent bruns, secs, dans un état demi-sauvage. | Ichthyol. On a donné cette épithète à plusieurs poissons de couleur noire, et, en particulier, à un centronote. | *Race nègre* ou *éthiopique*, Type de variété de l'espèce humaine et non une seule et même race proprement dite. Cette race nègre constitue la population principale de la Guinée, de la Sénégambie, du Soudan, de la Cafrerie et de Madagascar. On confond trop souvent ces deux faits, la *race* et le *type*. La race est une famille dans l'espèce ; elle forme une branche du tronc commun et se constate par la descendance, par l'histoire et, quand l'histoire manque, par l'analogie des langues et par la communauté de patrie continentale. Le type est, au contraire, une variété générale plus ou moins caractérisée. Le même caractère typique peut s'étendre à plusieurs races dont la parenté généalogique est trop ancienne pour être manifestée par les faits, tandis que, quelquefois, ce caractère s'affaiblit beaucoup et tend même à disparaître dans certaines fractions d'une même race. Le type nègre est essentiellement africain ; mais nous le retrouvons dans la presqu'île de Malaca, dans les îles de la Sonde, aux Philippines, à la Nouvelle-Guinée et sur d'autres points de l'Océanie. Ainsi, il existe une race océanienne de nègres, comme une race africaine, et la distance géographique qui sépare les premiers des seconds permet de douter de leur commune origine, en tant que nègres. Quant aux populations nègres qui habitent les deux Amériques, elles y ont été transportées comme esclaves. Les caractères du type nègre sont les seuls qu'on puisse réunir, quand on parle de l'ensemble des peuples qui appartiennent à cette grande variété de l'espèce ; encore ces traits sont-ils eux-mêmes très-inégalement prononcés, selon le peuple qu'on étudie.

NÈGRE, ESSE, s. Nom qu'on donne à l'individu de l'espèce noire, et spécialement à l'habitant de

Nègre.

certaines contrées de l'Afrique. Un *Nègre* de Guinée. Une *Négresse* de la Sénégambie. Les *Nègres* ont l'angle facial moins grand que les blancs, le crâne comprimé, le front déprimé ; ils exhalent une odeur particulière. Les religions des *Nègres* ont pour base le fétichisme ; leurs gouvernements sont despotiques ou aristocratiques, et une espèce de féodalité s'y montre souvent ; l'esclavage domestique est chez eux universellement établi. Les *Nègres* qui trouvent le plus d'orangs et de pongos parmi eux, se persuadent que ce sont leurs ancêtres à l'état de nature, restés ainsi sauvages et paresseux, et qui affectent de ne pas vouloir parler, pour vivre dans les bois en pleine liberté et n'y rien faire. (Virey.) Cette grande variété de l'espèce humaine a presque toujours été asservie par la race blanche. | Esclave noir employé aux travaux des colonies. Une habitation de cinq cents *nègres*. La révolution de février 1848 a proclamé l'affranchissement des *nègres* dans les colonies françaises. | Les nègres de Guinée sont ceux qui réalisent le mieux l'idée du type qui nous occupe ; ils ont la tête allongée, étroite à la région des tempes, ce qui laisse une certaine saillie aux pommettes. La mâchoire supérieure et son arcade dentaire en particulier se projettent, s'inclinent fortement, de manière à donner aux dents incisives un peu de la direction proclive que ces dents prennent chez les mammifères. L'écartement inférieur des apophyses montantes de cette même mâchoire élargit les fosses nasales ; la partie supérieure ou

osseuse du nez est sensiblement réduite, et ce dernier, modifié à la fois dans la proportion de ses deux régions principales, dans sa direction qui suit celle de la mâchoire, enfin dans ses dimensions, s'étale et tend à s'effacer, s'incline à son tour de manière à ce que les narines s'ouvrent un peu en avant. Nous avons dit que les lèvres des nègres étaient grosses, saillantes; elles sont même un peu renversées. La mâchoire inférieure est entraînée enfin à s'allonger pour s'accommoder à la saillie de la supérieure. Ajoutons, quant aux autres parties du corps, que le tronc, en général, a moins de développement en largeur dans la variété nègre, que les membres sont proportionnellement un peu longs, les inférieurs arqués en dedans et remarquables par l'élévation et l'aplatissement du mollet, aussi bien que par le défaut de cambrure du pied. La peau, indépendamment de sa couleur, est douce au toucher, fraîche le plus ordinairement. La coloration est due à un développement considérable du *pigmentum*, développement qui paraît avoir pour cause principale l'influence du climat. Les peuples qui présentent ces caractères physiques mènent, en général, la vie de clan ou de tribu, et se font remarquer par des mœurs plus ou moins sauvages. Chez eux, les sens sont plus exercés que l'intelligence; ils ont l'impressionnabilité, la mobilité de l'enfance, et en même temps une grande puissance d'affection et de haine. Ces peuples, en raison de la vie qu'ils mènent, exercent beaucoup les sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, et il n'est pas impossible que l'élargissement des fosses nasales contribue à l'activité de ce dernier. Quant à leur infériorité réelle sous le rapport de la raison, du génie, de l'aptitude pour les sciences et pour les arts, cela peut dépendre de tant de causes, qu'il serait difficile de dire au juste quelle est la vraie source de cette infériorité. Il est vraisemblable qu'enfermés pour ainsi dire dans les régions qu'ils ont toujours habitées, par les déserts de sable qui les entourent, par les hautes chaînes de montagnes qui courent de l'O. à l'E. vers la Nubie, par le cours encore incertain du grand fleuve de Djoliba, le fameux Niger des Européens, par d'autres fleuves peut-être encore moins connus, par des mers intérieures, et surtout défendus contre l'invasion étrangère par les ardeurs de leur soleil, ils ont dû à leur isolement de rester en dehors du mouvement ascendant et civilisateur qui a fait progresser les races blanches et jaunes. Beaucoup de nègres paraissent même étrangers aux notions les plus simples du droit humain. Les blancs devinrent leurs oppresseurs. Les maîtres prirent avec le goût de la domination les habitudes du commandement, c. à d. une humeur impérieuse et hautaine, une volonté inflexible, l'orgueil de se croire d'une nature supérieure à ceux qui obéissaient. Les hommes de la race nègre tombèrent dans le mépris et l'abjection; on finit par s'arroger sur eux un pouvoir absolu, par les précipiter dans l'esclavage. Telle a été à peu près la marche que tous les anciens peuples ont suivie, car tous ont eu des esclaves. Les Espagnols, les premiers, ont dépeuplé l'Afrique de ses nègres. Portugais, Hollandais, Anglais, Français, Danois suivirent les Espagnols, et, comme eux, ils cherchèrent dans les sueurs du nègre une source de fortune. Tous les ans, des navires partaient des ports de l'Europe pour aller sur les côtes de la Guinée prendre des cargaisons d'esclaves, qu'on entassait, presque nus et enchaînés, à fond de cale. Beaucoup de ces malheureux périssaient, les uns de misère et de désespoir, les autres de la mort qu'ils savaient se procurer eux-mêmes. La République française a fait un acte de haute justice en proscrivant par un seul décret l'esclavage dans nos colonies. | La femme du nègre est appelée *Négresse*. V. NÉGRESSE. | Fig. et famil. *Traiter quelqu'un comme un nègre*, Le traiter durement et avec mépris. | *Faire travailler quelqu'un comme un nègre*, L'appliquer à un travail trop pénible. | *Nègre marron*, Esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître. Les *nègres marrons* employaient toutes sortes de ruses pour cacher leur retraite. | *Nègre blanc*, Nom qu'on donne aux albinos, parce que l'affection morbifique dont ils sont atteints rend les nègres tout aussi blafards que lorsqu'elle se manifeste dans la race européenne. | *Nègre-pie*. Les *nègres-pies*, ou tachés de blanc sur diverses parties de leur corps, ressemblent à ces panachures des pétales et des feuilles de certains végétaux cultivés. (Virey.) | Zool. Espèce de singe de Java. | Ichthyol. Poisson du genre des scombres. | Entom. Papillon du genre satyre. Il avait dans sa collection 3 superbes *nègres*.

NÉGREPONT (l'anc. *Eubée*). Géogr. La plus grande des îles de la Grèce dans l'Archipel, très-près de la côte N. E. de l'Hellade; 172 kilom. de long sur une largeur qui varie de 8 à 32 kilom.; 68,000 habit.; chef-lieu Négrepont (anc. Chalcis). Cette île est montueuse, fertile pourtant et renommée pour ses pâturages; riche en très-beaux marbres. Occupée par les Vénitiens en 1210, cette île leur fut enlevée par les Turcs en 1470, et fut prise en 1821 par les Grecs. Elle fait aujourd'hui partie du royaume de Grèce, dont elle forme une nomarchie sous son ancien nom d'*Eubée*.

NÉGRERIE, s. f. Lieu où l'on renfermait les nègres pour en faire commerce. On fouilla le navire et l'on y découvrit une *négrerie* à fond de cale. | Réunion de nègres. | Lieu où ils travaillent. L'on apportait dans la *négrerie* des monceaux de cannes à sucre. La *négrerie* est bien aérée et confortable.

NÈGRES-CARTES, s. f. pl. Émeraudes de rebut ou de peu de valeur qu'on laisse au profit des nègres qui font, dans la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses.

NÉGRESSE, s. f. Femme nègre. La collation fut servie par une *négresse*. Un atelier de *négresses*. Les *négresses* aiment les colliers de verroterie. L'amour excite chez les *négresses* des transports inconnus partout ailleurs, et elles poussent l'audace du plaisir jusqu'à la rage la plus effrénée. (Virey.) La pauvre *négresse* pleurait son enfant mort. | Adjectiv. Nos courtisanes, en Europe, n'ont pas mieux que les esclaves *négresses* l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes. (Virey.) | Conchyliol. Nom marchand d'une coquille univalve, le cône cordelier. | On le donne aussi quelquefois à une espèce de volute et à une espèce d'olive, l'olive maure.

NÉGRÉTIE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour plusieurs plantes de l'Amérique. L'espèce principale est le *grand pois piteur*, plus connu sous le nom de *rauenna*. On emploie extérieurement les plantes, pulvérisées, contre la piqûre des insectes. Les poils raides qui recouvrent ses brosses sont un excellent vermifuge.

NÉGRIER, IÈRE, adj. Qui transporte des nègres. Navire *négrier*. Capitaine *négrier*. Équipage *négrier*. | *Littérature négrière*, Celle qui s'occupe du sort des nègres. L'*Oncle Tom* est un des chefs-d'œuvre de la *littérature négrière*. | S. m. Navire destiné à faire la traite des noirs sur la côte d'Afrique. Les *négriers* avaient des dispositions toutes particulières : l'entrepont était dégagé, afin qu'on pût y entasser les esclaves; le pont qui couvrait l'emplacement qu'ils occupaient était percé de meurtrières pour tirer sur ces malheureux en cas de révolte. Capturer un *négrier*. | S'emploie aussi substantiv. en parlant du capitaine qui commande un navire de cette espèce et des matelots qui le montent.

NÉGRILLON, ONNE, s. Petit nègre, petite négresse. Les *négrillons* naissants sont d'une couleur blanche ou seulement jaunâtre; peu à peu ils noircissent entièrement dans l'espace de quelques semaines. (Virey.) | Enfant barbouillé de noir. Grâce à son jus de réglisse, votre enfant est un vrai *négrillon*. Le petit ramoneur nous apparut en *négrillon*.

NEGRO (Rio). Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale; prend sa source dans la Nouvelle-Grenade, arrose cette république et celle de Vénézuela, entre dans le Brésil, et se jette dans l'Amazone après un cours de 1,300 kilom. Elle reçoit, entre autres rivières, le Rio-Branco, le Jaguapuri, et communique par l'Orénoque avec le Cassiquiare. Cette rivière donne son nom à une province du Brésil, formée en 1851, et qui a pour capitale Barra. La province de *Rio-Negro*.

NÉGROPHILE, adj. et s. (pron. *négrofile*; du portug. *negro* et du gr. φίλος, ami). Ami des nègres. | Partisan de l'abolition de l'esclavage. Victor Schœlcher s'est montré un des plus ardents *négrophiles* français. Les *négrophiles* américains.

NÉGUS, s. m. (mot éthiopien qui signifie Roi). Titre que l'on donne à l'empereur d'Abyssinie. Le *négus* réside à Gondar. Une expédition anglaise est dirigée contre le *négus* Théodorus. Le *négus* a été battu et sa capitale enlevée d'assaut. On écrit aussi *Négous*.

NEIGE, s. f. (du lat. *nivis*, même sens). Eau, vapeur congelée qui tombe en flocons blancs et légers. Un flocon de *neige*. Une boule de *neige*. Il tombe de la *neige*. Une épaisse couche de *neige* couvrait la campagne. Au milieu des frimas, des glaçons et des *neiges*. Un torrent formé par la fonte des *neiges*. (J. J. Rousseau.) | Lorsque sa cristallisation s'opère au milieu d'un air calme, la neige affecte la forme de petites étoiles hexagonales terminées en pointes très-aiguës; elle se présente, au contraire, que des masses floconneuses irrégulières si l'agitation de l'atmosphère fait entre-choquer les petits cristaux et les rassemble en groupe. Étant composée d'un grand nombre de molécules de glace assez désunies, la neige présente à l'air une infinité de surfaces, et cela explique sans doute son évaporation, qui est très-considérable. En effet, lorsqu'il n'en est tombé qu'un ou deux centimètres, deux jours au plus, par un vent sec, et au plus fort de la gelée, suffisent pour la faire disparaître. La neige est facilement compressible et perd une partie de son opacité et de sa blancheur dans une forte compression. La neige est beaucoup plus légère que la glace ordinaire; le volume de la glace ne surpasse que d'un neuvième environ celui de l'eau dont elle est formée, tandis que la neige fraîchement tombée a douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. La neige réfléchit fortement la lumière, et son aspect, longtemps soutenu, blesse les yeux faibles et délicats. Lorsqu'elle paraît après quelques jours de fortes gelées, on observe que le froid, quoique toujours voisin de la congélation, éprouve une diminution sensible. La neige a une influence marquée sur la constitution de l'atmosphère : les vents qui ont passé sur des montagnes couvertes de neige refroidissent toujours les plaines voisines où ils se font sentir. La neige alimente, en se fondant, les ruisseaux et les fleuves, et sa fonte trop subite cause souvent des inondations désastreuses. Plusieurs navigateurs ont trouvé de la neige rouge à la baie de Baffin, dans l'hémisphère boréal, et à la Nouvelle-Shetland, dans l'hémisphère austral. Francis Bauer a reconnu, avec le microscope, que la couleur des neiges polaires est due à

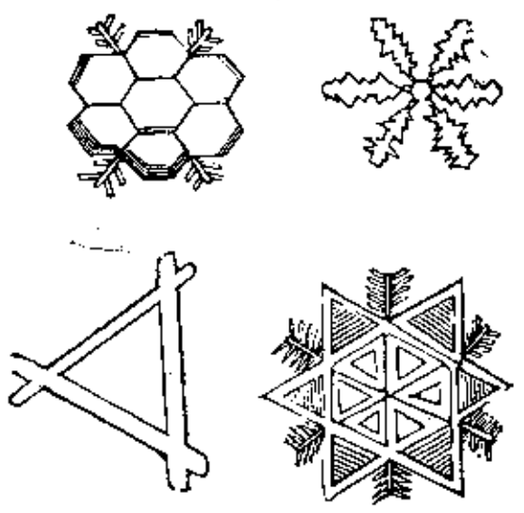

Neige vue au microscope.

la présence d'un très-petit champignon du genre *uredo*. Au Saint-Bernard, la neige rouge est permanente, et une récente découverte a établi l'identité de la neige rouge des Alpes avec celle des pôles. | *Neiges perpétuelles*. Neiges qui ne fondent jamais. La limite des *neiges perpétuelles*, qui est à près de 6,000 mèt. sous l'équateur, va toujours en s'abaissant, à mesure que l'on se rapproche des pôles. | Agric. Le cultivateur voit la neige sans effroi, car, en général, l'abondance de la neige et sa longue durée sur la terre sont les présages heureux d'une bonne récolte. La neige, en effet, défend les jeunes plantes et les herbes des insultes de l'air; elle empêche le froid de pénétrer jusqu'à elles; elle concentre la chaleur autour de leurs racines, et les conserve par cet abri. Elle fait plus encore, elle empêche l'évaporation du gaz et le force à s'accumuler dans la couche supérieure de la terre pour fournir au printemps, en se décomposant, une surabondance de nourriture pour les plantes. Dans les pépinières et dans les jardins, la neige dispense le cultivateur de protéger les plantes par un abri de fougère, de litière et autres; elle seule suffit à les garantir. C'est surtout lorsque la neige tombe avant que la terre ne soit glacée qu'elle produit ces utiles effets; ils sont beaucoup moins sensibles quand elle tombe sur le sol gelé par la rigueur du froid. Quelquefois la durée des neiges est un obstacle à certains travaux de culture et surtout de jardinage; il est, dans ce cas, un ingénieux moyen d'en accélérer la fonte, c'est de semer sur la neige des terres noires, comme du terreau, du schiste pourri, qui, s'imprégnant mieux que la neige des rayons du soleil, prennent un degré de chaleur plus considérable qu'ils communiquent à la neige. | Fig. Les statues qu'on élève aux vivants sont de *neige* et fondent au soleil de la vérité. (Boiste.) | Poétiq. Grande blancheur. Un teint de *neige*. Blanc comme *neige*. La *neige* des lis et les cierges rayonnaient tous ensemble. | Prov. et fig. *Cela fait la pelote, la boule de neige*, Se dit des sommes qui grossissent et de tout ce qui se développe progressivement. | Art culin. *Œufs à la neige*, Entremets de blancs d'œufs

battus et formant une mousse blanche et légère. | S'emploie fréquemment au pl. Les séditions se grossissent comme les *neiges* qui tombent des montagnes dans les vallées. Mais où sont les *neiges* d'antan? (Villon.) | Hortic. *Boule de neige*, Arbuste qui embellit nos parterres et dont la fleur ressemble à une boule de neige. Les *boules de neige* sont en fleurs.

NEIGER, v. unipers. (rad. *neige*). Se dit de la neige qui tombe. Il *neige* bien fort. Il ne fait que *neiger*. Il *a neigé* hier à gros flocons. Il *neigeait* sur les débris de la grande armée couchée, froide et morne, aux abords de la Bérésina. (Segur.) | Fig. et famil. *Il a neigé sur sa tête*, Il a les cheveux blancs. | Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid dans les vallées*, Quand le malheur atteint les grands, les petits sont accablés.

NEIGEUX, EUSE, adj. Chargé de neige. Temps *neigeux*. | Où il y a beaucoup de neige. Les plaines *neigeuses* et nues de la Tartarie. (Voltaire.) | *Saison neigeuse*, Saison dans laquelle la neige tombe. | *Teint neigeux*, Teint blanc comme la neige. | *Pierre neigeuse*, Pierre fine transparente, qui n'est pas nette. | S. f. Hist. nat. Nom marchand d'une coquille univalve du genre porcelaine, ainsi nommée à cause de ses taches blanches sur un fond fauve ou jaunâtre. | *Neigeuse à rubans*, La volute hispidule. | Plante qui croît sur les montagnes, près des neiges éternelles, ou même sur la neige, qu'elle colore en rouge. La montagne était couverte de *neigeuses*.

NEILLE, s. f. Technol. Chanvre pris dans une ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau qui suinte par le fond.

NÉLOMBO, s. m. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, renfermant de magnifiques plantes herbacées qui croissent dans les eaux douces de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Le *nélombo brillant*, à grandes fleurs blanches et roses, fait l'admiration de tous les peuples qui le possèdent. On le trouve représenté, en fleurs pourpres, sur les tentures qui nous viennent de Chine. Les Égyptiens ont presque divinisé cette plante, sous le nom de *Lotus*, et l'ont représentée sur la plupart de leurs monuments. Elle est souvent placée parmi les attributs des divinités indiennes. Ses fleurs atteignent jusqu'à 30 centimètres de diamètre et ont une odeur d'anis. Dans certaines parties de l'Asie, on mange ses graines et son rhizome. Le *nélombo jaune* des États-Unis diffère du précédent par ses fleurs jaunes un peu plus petites. | On écrit aussi *Nélumbo*.

NELSON (HORACE). Célèbre amiral anglais né en 1758, à Burnham-Thorpe (Norfolk). Il entra dans la marine à douze ans, se fit bientôt remarquer par son caractère et ses talents et fut nommé contre-amiral en 1797. Il tenta vainement en 1798 de prendre la ville de Sainte-Croix de Ténériffe, et perdit un bras dans cette expédition; mais l'année suivante il réussit à surprendre la flotte française qui avait porté Bonaparte en Égypte, et l'anéantit dans les eaux d'Aboukir. Il contribua puissamment à la première restauration de Ferdinand IV à Naples, mais il y souilla sa gloire par de cruelles exécutions. Chargé en 1801 de conduire, en qualité de vice-amiral, la flotte anglaise contre Copenhague, il imposa au Danemark un armistice favorable à l'Angleterre; mais il attaqua infructueusement la flottille française de Boulogne. En 1805, il atteignit à la hauteur du cap Trafalgar les flottes française et espagnole et remporta sur elles, le 21 octobre, une victoire complète, mais il la paya de sa vie. Il était alors amiral. L'Angleterre lui fit à Westminster de magnifiques funérailles. Pendant son séjour à Naples, Nelson avait contracté avec lady Hamilton, l'indigne femme de l'ambassadeur anglais, une liaison qui est une tache dans sa vie. Il lui sacrifia sa propre femme, mistress Nisbeth, ainsi que son beau-fils, qui lui avait sauvé la vie. Nonobstant les grandes victoires qu'il a remportées et la renommée qu'il s'est acquise, les hommes compétents trouvent que Nelson eut toujours plus de témérité que de talent, plus de bonheur que d'habileté. Il réussissait malgré des fautes capitales qui devaient amener sa défaite, ainsi que cela arrive à tous les enfants gâtés de l'aveugle Fortune.

NÉMATE, s. m. (du gr. νῆμα, fil). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des porte-scies. Ses caractères sont : antennes de neuf articles, simples, longues et sétacées; mandibules échancrées, cellule radiale très-grande, quatre cellules cubitales. On en connaît plus de quarante espèces, appartenant toutes à l'Europe. L'espèce type est le *némate du saule*, long de 12 millimètres, de couleur jaune et noire. Les larves entrent en terre au mois d'août, et s'y filent des coques d'un brun presque noir. Le *némate du saule* est très-nuisible.

NÉMATOCÈRES, s. m. pl. (du gr. νῆμα, filet; κέρας, corne). Entom. Famille de lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes à peu près filiformes. Presque toutes les espèces de chenilles qui appartiennent aux différents genres de cette famille se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

NÉMATOÏDES, s. m. pl. (du gr. νῆμα, fil; εἶδος, forme). Classe de vers caractérisés par un corps allongé, souvent filiforme, sans appareil circulatoire ni respiratoire, généralement pourvu d'un intestin ouvert aux deux bouts. Leurs sexes sont généralement séparés, leur génération est uniquement sexuelle, leur développement direct et leurs embryons dépourvus de cils vibratils. Cette classe est très-nombreuse en espèces principalement parasites, telles que les *ascarides*, les *strongles*, les *filaires*, etc. Il en est qui ne sont parasites que pendant un temps plus ou moins court, ou vivent à l'état de liberté dans divers liquides ou sur terre.

NÉMATOPODES, s. m. pl. (du gr. νῆμα, fil; ποῦς, pied). Infus. Subdivision des malentozoaires, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une sorte de queue pourvue d'appendices locomoteurs en forme de longs cirrhes ciliés.

NÉMÉE. Mythol. Fille d'Asopus ou de Jupiter et de la Lune. Elle donna son nom à une contrée du pays des Argiens, où se trouvait une forêt fameuse par le lion qu'Hercule étouffa par l'ordre d'Eurysthée, et par les jeux néméens qu'on y célébrait. Cette ville avait un temple dédié à Jupiter.

NÉMÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Némée; qui appartient à Némée ou à ses habitants. | Mythol. grec. Surnom de Jupiter et d'Hercule. | *Jeux néméens*, Jeux célébrés tous les trois ou quatre ans, et qui étaient comptés entre les quatre plus fameux de la Grèce. Ils furent institués, dit-on, par Hercule, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur le lion de Némée. Selon d'autres historiens, ils furent institués par les sept chefs argiens, pour honorer la mémoire du jeune Opheltès ou Archémore, fils de Lycurgue; et, selon d'autres écrivains, consacrés à Jupiter néméen.

NÉMÉONIQUE, s. m. Antiq. Vainqueur des jeux néméens. | Se prend aussi adjectivement. La couronne *néméonique* était d'ache ou de persil.

NÉMÉSIES, s. f. pl. Antiq. grec. Fêtes lugubres en l'honneur de Némésis, parce qu'on croyait que cette divinité prenait même les morts sous sa protection et vengeait les injures faites à leurs tombeaux.

NÉMÉSIS. Mythol. Fille de l'Océan et de la Nuit, ou de Jupiter et de la Nécessité. Déesse de la rémunération, de la justice et de la vengeance, chargée de récompenser les mortels ou de les punir. On la représentait ailée, avec des flambeaux et des serpents. | Nom donné à une revue satirique en vers.

NÉMÉSIUS. Évêque d'Émèse, florissait vers la fin du IVe siècle. Il a laissé en grec un ouvrage de *la Nature de l'homme*, l'une des meilleures productions de l'antiquité chrétienne. Il y combat avec force la fatalité des stoïciens et les opinions des manichéens, et il développe d'une façon extrêmement remarquable ses idées sur la préexistence des âmes, idées qui sont exactement celles qui sont admises par l'École spirite et spiritualiste de notre époque.

NÉMOCÈRES, s. m. pl. (du gr. νῆμα, filet; κέρας, corne). Entom. Famille de l'ordre des diptères, renferme des insectes ayant pour caractères : des antennes filiformes ou sétacées, le corps grêle et allongé, la tête assez petite, inclinée, les yeux très-gros, la bouche composée d'un suçoir allongé; le thorax élevé, bossu; l'abdomen étroit, terminé en pointe dans les femelles, et par des crochets dans les mâles; les ailes longues, étroites; les pattes grêles et allongées. Les *némocères* habitent les lieux humides et ombragés, les bords des étangs; souvent ils se rassemblent dans les airs en essaims nombreux. La famille des *némocères* a deux tribus, les *tipulaires* et les *colicides*.

NÉMOLITHE, s. f. (du gr. νέμος, forêt; λίθος, pierre). Pierre arborisée, dont les dendrites figurent des forêts et des bocages.

NÉMOPANTHE, s. m. (du gr. νῆμα, fil; ἄνθος, fleur). Bot. Arbrisseau du Canada, de la famille des ilicinées, à tige rameuse; à feuilles alternes, oblongues, très-entières, glabres, coriaces, à court pétiole; à fleurs petites, d'un blanc verdâtre, solitaires sur des pédoncules filiformes; à baies rouges. Il est commun dans les montagnes qui entourent le lac Champlain, et dans le sud des États-Unis.

NÉMOPTÈRE, s. m. (du gr. νῆμα, fil; πτέρον, aile). Entom. Genre de névroptères de la famille des planipennes. Ces insectes, dont nous ne connaissons point les métamorphoses et la manière de vivre, volent fort mal, se transportent lentement et en agitant péniblement leurs ailes, à de petites distances, de sorte qu'on peut les saisir avec la plus grande facilité. Les espèces les plus connues sont celles qu'on nomme *blanche* ou *névroptère étendu*. On les trouve surtout dans l'Asie-Mineure, où, à l'époque de leur passage à l'état d'insectes parfaits, elles sont très-nombreuses, surtout dans les lieux humides.

Némoptère.

NÉMOSIE, s. f. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, établi pour une espèce de tangara. Nous avions formé une collection de *némosies*.

NÉMOSOME, s. m. (du gr. νῆμα, fil; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, renfermant de petits insectes au corps linéaire, ayant les antennes en massue, perfoliées, et la tête presque aussi longue que le corselet. On les trouve en France sous les écorces des hêtres et des ormes.

NÉMOTÈLES, s. f. pl. (du gr. νῆμα, fil; τέλος, fin). Entom. Genre de l'ordre des diptères. Ces insectes se reconnaissent facilement à leurs ailes toujours étendues, même pendant le repos, et atteignant presque deux fois la longueur du corps; elles sont le plus souvent noires, ou mi-parties de noir et de blanc, ce qui leur donne un caractère tout particulier; leur étendue donne à l'insecte un vol rapide. Leur tête globuleuse porte deux grands yeux qui en occupent la plus grande partie; leur corps est oblong, déprimé et toujours velu. Parmi les espèces les plus remarquables de notre pays, sont l'*antherax noir*, commun aux environs de Paris, et l'*antherax varié*, qui a le corps brun, velu, avec des taches blanches sur l'abdomen; ses ailes sont transparentes.

NÉMOURE, adj. et s. m. (du gr. νῆμα, filet; οὐρά, queue). Entom. Nom donné à tous les insectes aptères dont l'abdomen est terminé par des soies ou des fils. | Genre de névroptères de la famille des planipennes, ayant pour caractères : palpes maxillaires et labiaux courts, filiformes; le dernier article ovoïde, arrondi et très-large; soies caudales nulles ou rudimentaires. Ces insectes, de taille petite, d'une forme grêle et délicate, de couleur fuligineuse ou brunâtre, se trouvent dans les bois humides au printemps et au commencement de l'été. Leurs larves vivent dans l'eau.

NEMROD. Arrière-petit-fils de Noé, et fils de Chus, était, suivant l'Écriture, un vaillant chasseur. Il fut, dit-on, le premier roi des Chaldéens, de 2640 à 2575 av. J. C. On suppose qu'il fut un de ceux qui travaillèrent à la construction de la tour de Babel. Il paraît, dit-on, que, peu content de faire la guerre aux animaux sauvages, le fils de Chus abusa de sa force et de son courage pour dompter ses semblables et les soumettre au joug. Il aurait bâti Babylone au lieu même où était la fameuse tour. Nemrod a été confondu par quelques auteurs avec Bélus, Dieu des Assyriens, et avec Ninus, fondateur de l'empire de Ninive.

NEMS, s. m. Nom donné par les Égyptiens à l'ichneumon, ou rat de Pharaon, et appliqué par abus à une autre mangouste des Indes orientales.

NÉNIE. Mythol. Déesse des funérailles. On ne commençait à l'adorer qu'au début de l'agonie. Elle présidait aux chants lugubres en l'honneur des morts. | On donnait ce nom aux chants funèbres dont on attribuait l'invention à Simonide ou à Linus. Comme ces chants étaient ordinairement vides de sens, on en prit occasion d'appeler *nénies* les mauvais vers et les chansons vaines et puériles.

NENNI, adv. (pron. *nani*; partic. négat. du lat. barb. *ne hilum*, point rien). Non; pas du tout. Voulez-vous venir avec moi? Oh! que *nenni!* N'y suis-je point encore? *Nenni*. (La Fontaine.) | On

ajoutait quelquefois la particule *dà*. Voulez-vous vous marier? *Nenni-dà!* | Substantiv. *Il n'y a point de nenni*, La chose est forcée; il n'y a pas à s'y refuser. | *Un doux nenni*, Un doux refus. Je lui demandai un baiser. Elle me répondit par le plus *doux nenni*, et au lieu d'un baiser j'en pris deux. (Cyrano.)

NÉNUPHAR, s. m. (*Nymphæa*). Bot. Genre de la famille des nymphéacées, à laquelle il sert de type. Il se compose de plantes herbacées aquatiques à rhizome gros et charnu, s'attachant au fond des étangs par un chevelu épais; à feuilles nageantes, larges, épaisses, arrondies, échancrées à leur base. Leurs fleurs sont grandes et brillantes, de couleur blanche, bleue, rose, rouge ou jaune. Les feuilles et les fleurs tiennent aux racines par de longs pédoncules qui leur permettent de venir s'étaler à la surface de l'eau; le soir, les fleurs se ferment et rentrent dans l'eau, pour ne reparaître qu'à la lumière du soleil. Le fruit est une capsule remplie d'une pulpe, dans laquelle sont plongées les graines. L'espèce principale est le *nénuphar blanc*, vulgairement *lys des étangs*, à fleurs grandes, d'un blanc virginal, très-commun en Europe, dans les fossés pleins d'eau, les étangs et les eaux faiblement courantes. On attribuait autrefois à sa racine de grandes propriétés sédatives et antiaphrodisiaques, mais on a reconnu que c'était une opinion tout à fait erronée. Les racines, contenant une fécule très-abondante qui les rend nutritives, seraient

Nénuphar.

plus aptes à exciter qu'à calmer l'appétit vénérien. On trouve également en Europe une autre espèce semblable à la précédente par le port et la forme des feuilles, mais à fleurs plus petites et de couleur jaune; c'est le *nénuphar jaune*, vulgairement *lys jaune d'eau*. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *nénuphar bleu*, qui croît dans les rizières et les canaux de la Basse-Égypte. Ses fleurs, d'un beau bleu, sont élevées au-dessus de l'eau par de longs pédoncules. Les anciens Égyptiens mangeaient son rhizome et ses graines. Le *nénuphar lotus*, qui croît aussi en Égypte, a ses fleurs blanches. Il était l'objet d'un culte de la part des anciens Égyptiens. *Lotus*, fleur sacrée. V. LOTUS. On écrit aussi *nénufar*.

NÉO-CHRÉTIEN, IENNE, adj. Conforme à la doctrine du néo-christianisme. Des ouvrages *néo-chrétiens*. | Substantiv. Adhérent au néo-christianisme. Les *néo-chrétiens*.

NÉO-CHRISTIANISME, s. m. (du gr. νέος, nouveau). Sorte de restauration du christianisme tentée inutilement par des écrivains de notre temps. Le *néo-christianisme* s'adressait surtout aux personnes qui ont rejeté les principes catholiques à cause de quelques abus ou de l'obscurité de quelques dogmes. Le *néo-christianisme* se rapproche du protestantisme.

NÉOCORAT, s. m. Charge, emploi de néocore.

NÉOCORE, s. m. (du gr. νεωκόρος, fait de νεώς, temple; κορέω, nettoyer). Antiq. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples et de ce qu'ils renfermaient de précieux. | Prêtre chargé de préparer les objets nécessaires aux sacrifices. Les *néocores* étaient d'abord des ministres inférieurs; plus tard, ce titre fut porté par les empereurs eux-mêmes. | Dans l'Église grecque, Sacristain.

NÉOCYCLIQUE, adj. (du gr. νέος, nouveau; κύκλος, cercle). Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps. Solennité *néocyclique*. | *Fête néocyclique*, Fête qui ouvre un nouveau cycle.

NÉOGRAD. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle de Presbourg, entre ceux de Sohl, Pesth et Honth; 113 kilom. sur 78; 220,000 habit.; chef-lieu, Balassa-Gyarmath.

NÉOGRAPHE, adj. (du gr. νέος, nouveau; γράφω, j'écris). Qui veut introduire et qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. Écrivain *néographe*. | Substantiv. Un *néographe*. Tous les réformateurs de l'orthographe sont des *néographes*.

NÉOGRAPHIE, s. f. Traité, ouvrage sur un nouveau système d'orthographe, ou suivant ce nouveau système. Les partisans de la *néographie* sont les révolutionnaires de l'alphabet.

NÉOGRAPHISME, s. m. Manière d'orthographier non conforme à l'usage. Le *néographisme* est raisonné dans ses principes.

NÉO-GREC, ECQUE, adj. Se dit pour Grec moderne. Langue, littérature *néo-grecque*. | Substantiv. Se dit des habitants et des peuples de la Grèce moderne. Un *Néo-grec*. Les *Néo-grecs*.

NÉO-LATIN, INE, adj. Se dit improprement des langues modernes que l'on suppose à tort dérivées du latin. Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque, etc., sont au nombre des langues appelées *néo-latines*. | Se dit de la littérature qui s'est formée à l'imitation des Latins. | Substantiv. Se dit des peuples qui parlent les langues auxquelles on donne la qualification de *néo-latines*. Les *Néo-latins* de la vieille Europe.

NÉOLOGIE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; λόγος, discours). Art de former des mots nouveaux pour des idées ou nouvelles ou mal rendues; nouvelle manière de parler. La *néologie* demande beaucoup de jugement et de goût. Les grammairiens sont les ennemis nés de la *néologie*. « Si l'expression nouvelle ou rajeunie est douce à l'oreille, claire à l'esprit, sensible à l'imagination; si la pensée la sollicite, et si le besoin l'autorise; si le tour est animé, précis, naturel, énergique; si elle est conforme à la syntaxe et au génie de la langue; si elle ajoute à sa richesse; si par là on évite une périphrase traînante, une épithète lâche ou diffuse; si elle n'a point d'équivalent pour exprimer une nuance intéressante, ou dans le sentiment, ou dans l'idée, ou dans l'image, où est la raison de ne pas l'employer? » (Marmontel.) | On doit dire avec Horace qu'il sera toujours permis d'introduire un terme nouveau, pourvu qu'il soit conforme à l'étymologie, à l'analogie; qu'il ne blesse point la pureté du langage, et qu'il soit nécessaire pour exprimer une idée ou lui donner plus de force par une nouvelle expression. Il n'est jamais possible de dire qu'une langue est fixée. Tant que les idées, la philosophie, les métiers, les sciences feront des progrès, la langue devra suivre leurs pas; si elle restait stationnaire, elle cesserait d'exprimer ce que l'esprit peut innover. Quelle que soit la richesse d'une langue, cette richesse peut s'augmenter. Puisque l'esprit est progressif, le langage doit l'être; l'un ne doit pas plus que l'autre rester enfermé dans d'étroites barrières; donner des chaînes au langage, c'est en donner à la pensée. Les langues se sont formées peu à peu; elles ont d'abord été très-simples, et les mots ont été créés pour exprimer les choses et peindre les objets matériels; ce n'est qu'en arrivant aux idées complexes et métaphysiques que ces mots se sont modifiés, que leur signification s'est étendue et qu'ils sont devenus l'expression des sentiments, des passions et de tout ce que la pensée seule peut concevoir hors de la limite des sens. Mercier a composé un ouvrage assez curieux intitulé *Néologie*, ou vocabulaire des mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles. Mercier, ainsi que Voltaire, regrettait beaucoup que dans nos mots on eût souvent conservé le composé en excluant le simple, et contrairement répudié le composé quand il était aussi nécessaire qu'expressif. | Théol. Doctrine nouvelle, hardie, telle que les libres penseurs en ont de tout temps professé.

NÉOLOGIQUE, adj. et s. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. Cet écrivain affecte le style *néologique*. Dictionnaire *néologique*. Telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage. (Desfontaines.) | Il ne se prend guère qu'en mauvaise part. | Il a paru en 1726, sous le titre de *Néologique*, un petit dictionnaire railleur, renfermant les mots nouveaux, les expressions, les phrases extraordinaires, tirés des plus fameux ouvrages publiés depuis dix ans. Ce livre est terminé par un éloge historique de Pantalon-Phébus, écrit avec une verve caustique fort ingénieuse. Il paraîtrait que les Pantalons-Phébus d'Angleterre auraient eu à cette époque le même besoin d'un dictionnaire néologique que les Pantalons-Phébus de France, car nous voyons que dans le quarante-septième discours du quatrième tome, le *Spectateur* s'amuse beaucoup des métaphores suivantes : *un tonnerre de parchemin*, pour dire *un tambour*; *une voie lactée de chandelles*, pour dire *une illumination*; *le style du cadran*, pour dire *le nez*. Les *Précieuses ridicules* ont pu, seules, rivaliser dignement avec ce luxe de sottises.

NÉOLOGIQUEMENT, adv. Par néologisme. Parler *néologiquement*. Discuter *néologiquement*.

NÉOLOGISME, s. m. Affectation à se servir d'expressions et de mots nouveaux, détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire. Ne se prend qu'en mauvaise part. Il y a toujours eu, dans la presse parisienne, au moins un critique ayant la manie du *néologisme*. Comparez au *néologisme* de J. J. Rousseau celui de Sébastien Mercier, vous verrez qu'il y a fagots et fagots, et que tout dépend de l'habileté de l'artiste. (Phil. Chasles.) On voit les plus médiocres écrivains se servir de mots vains et superflus qui ne font que surcharger la langue d'une abondance stérile; des mots, des expressions baroques et bizarres, qui réveillent l'idée du barbarisme. La néologie a ses règles; le *néologisme* n'a pour guide que le caprice. La première enrichit la langue, l'autre la surcharge sans répondre à ses besoins, et l'affuble d'ornements inutiles et ridicules, et par conséquent nuisibles à sa beauté. | Se prend en bonne part dans le sens de Mot nouveau. Voilà un excellent, un heureux *néologisme*.

NÉOLOGISTE, s. V. NÉOLOGUE.

NÉOLOGUE, adj. et s. Celui, celle qui fait un usage fréquent des termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. Se prend souvent en mauvaise part. Cet auteur est un *néologue*. Un écrivain ne doit pas se montrer *néologue* de parti pris. Un terme hasardé est peu de chose; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur des figures, qui caractérisent surtout le *néologue* et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère. (Desfontaines.) Les plus grands écrivains de tous les temps et de toutes les nations, les esprits véritablement progressifs en un mot ont été plus ou moins *néologues*, mais *néologues* avec goût et discernement. On dit aussi *Néologiste*. A proprement parler, le *néologue* est celui qui fait de la *néologie*, et le *néologiste*, celui qui donne dans le *néologisme*.

NÉOMÉNIE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; μήνη, la lune). Nouvelle lune. Le premier jour du mois athénien s'appelait *néoménie*. | Au plur. Fêtes qui se célébraient à la nouvelle lune en Syrie, en Égypte, en Grèce et à Rome. Les Juifs avaient pour le jour des néoménies une vénération particulière, qu'ils manifestaient par des sacrifices solennels. En Égypte, la cérémonie principale consistait à conduire en pompe les animaux qui répondaient au signe céleste dans lequel allaient entrer le soleil et la lune. Chez les Grecs, on offrait des sacrifices à tous les dieux, et particulièrement à Apollon, considéré comme le père de la lumière, des mois, des saisons, du jour et de la nuit. On célébrait les néoménies par des jeux et des repas publics, auxquels les riches et les pauvres prenaient également part.

NÉOPHYTE, s. (pron. *néofite*; du gr. νέος, nouveau; φυτόν, plante). Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée. Ardent *néophyte*. Zélé *néophyte*. Avoir la ferveur d'un jeune *néophyte*. | Dans la primitive Église, Les nouveaux chrétiens, ou les païens nouvellement convertis à la foi. Les Pères ne découvraient pas les plus secrets mystères de la religion aux *néophytes*. | On a donné aussi ce nom aux novices dans les monastères. | Fig. En politique, comme en religion, les *néophytes* ont quelquefois une ferveur indiscrète. (De Bonald.)

NÉOPLASE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minéral. Sulfate de fer, rouge, soluble, d'une saveur styptique analogue à celle de l'encre. Un kilogramme de *néoplase*. | Oxyde de nickel, appelé aujourd'hui *Néoplaste*.

NÉOPLASIE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσις, formation). Méd. Production morbide nouvelle. Une *néoplasie* vient de se produire chez le malade.

NÉOPLASME, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσσειν, former). Méd. Nom donné au tissu cellulaire accidental, à la masse organique commune ou générale, qu'on suppose constituer le tissu fondamental de toutes les formations morbides nouvelles.

NÉOPLASTE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minéral. Oxyde noir terreux, qui paraît dû à la décomposition de l'arséniure et de l'arséniate de nickel, dans certaines mines de la Hesse et de quelques autres contrées de l'Allemagne.

NÉOPLASTIE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσ-

σειν, former). Chirurg. Restauration des parties par granulations, adhérences ou autoplastie.

NÉO-PLATONICIEN, IENNE, adj. et s. Se dit improprement de tout ce qui appartient à l'école philosophique d'Alexandrie. Quoique les néo-platoniciens ne s'attachassent à aucune école en particulier, cependant ils n'acceptèrent pas tous les systèmes au même titre. Comme, dans leur pensée, les vérités étaient l'effet d'une révélation intérieure du Verbe, ils accordaient une préférence marquée à celle des écoles dans laquelle la tradition leur paraissait moins profondément altérée. De là l'estime et la prédilection de plusieurs d'entre eux pour la doctrine de Platon, qui, sur Dieu et les choses divines, offrait une conformité si frappante avec la doctrine révélée. Ils pensaient que Platon, dans ses voyages, avait emprunté aux Juifs les principales vérités que renferme sa théorie. Les principaux *néo-platoniciens* sont Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, Julien l'Apostat. Après Plotin, la plupart furent en lutte avec le christianisme sur des points de doctrine.

NÉO-PLATONISME, s. m. Doctrine philosophique des néo-platoniciens. Ce qui fait le caractère distinctif de l'époque à laquelle appartient le nouveau platonisme, ce qui contribue surtout à lui donner la physionomie qui lui est propre, c'est le mélange des doctrines grecques, principalement de la métaphysique platonicienne, avec les traditions mystiques de l'Orient, comme aussi la tendance de la philosophie à se rapprocher des religions positives et à se confondre avec elles. Le système de Platon devint comme le centre autour duquel on s'efforça de rallier non-seulement les autres systèmes de la Grèce, mais encore les antiques traditions dont l'Asie était le berceau. Une alliance s'établit entre la philosophie et le christianisme, mais sur d'autres bases et sous des conditions différentes. Cette fusion entre les doctrines grecques et les doctrines orientales paraissait offrir d'autant moins de difficultés que les questions qu'on avait à cœur de résoudre étaient les plus obscures de la philosophie. Cela permettait de tenter un rapprochement par le moyen d'interprétations plus ou moins forcées. Ce rapprochement était inspiré par le sentiment religieux qui, à cette époque, était le premier besoin des esprits. De là ce respect poussé jusqu'à la superstition pour tout ce qui offrait un caractère traditionnel, pour l'antique dans les mœurs et dans les doctrines. De là ce retour aux croyances de l'antiquité, et la persuasion générale que la lumière divine qui nous éclaire avait brillé d'un éclat plus vif et plus pur à l'origine des temps, et qu'elle n'était parvenue jusqu'à nous qu'après avoir subi une série de dégradations. L'idée commune à tous les systèmes orientaux est la théorie des émanations décroissantes et du développement graduel de l'essence divine. Ce point était commun entre elles et certaines affinités de la philosophie platonicienne. Le *néo-platonisme* donnait une réalité chimérique aux idées ou notions abstraites de Platon, prétendait posséder la connaissance de l'Être absolu ou Dieu, dans lequel il admettait une trinité (*l'Un*, *l'Intelligence*, *l'Ame du monde*), et enseignait à ses adeptes les moyens de s'unir avec lui par l'*extase*. Justinien détruisit le *néo-platonisme* en fermant les écoles d'Athènes.

NÉORAMA, s. m. (du gr. ναός, temple, habitation; ὅραμα, vue). Sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique, et représentant l'intérieur d'un temple, d'un amphithéâtre, d'un grand édifice éclairé et animé par des groupes de personnages au milieu desquels se trouve placé le spectateur.

NÉOSSINE, s. f. (du gr. νεοσσία, nid). Chim. Substance organique qui se trouve dans les nids de salangane ou d'hirondelle de la Malaisie, si appréciés en Chine. Elle ressemble à la chondrine donnée par le squelette des plagiostomes. Gélatiniforme, transparente; insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides étendus, l'ammoniaque et la potasse étendues. Chaque nid en contient en moyenne 96 p. 100.

NÉOTÉRIQUE, adj. (du gr. νεώτερος, plus jeune, composé de νέος, nouveau). Didact. Qui est nouveau, moderne. Il est peu usité.

NÉOTHERMES, s. m. pl. (du gr. νέος, nouveau; θέρμος, chaud). Bains chauds établis sur un modèle ou d'après un système nouveau.

NÉOTTIE, s. f. (du gr. νεοττός, petit enfant, à cause de la forme bizarre des fleurs, dans lesquelles on a cru trouver quelque ressemblance avec un enfant). Bot. Genre de la famille des orchidées, plus connu sous le nom d'*Ophrys*.

NÉOTTIÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des orchidées, qui a pour type le genre *néottie*.

NÉPAUL. Géogr. Royaume de l'Inde, borné au N. par le Thibet, à l'E. par le Konki, à l'O. par le Kali et au S. par la présidence du Bengale; 780 kilom. de l'E. à l'O., 160 en moyenne du S. au N.; 2,500,000 habit.; capitale, Katmandou. Pays montagneux sur le versant S. de l'Himalaya, arrosé par le Gogra, le Rapti, le Gandak, la Bagmalti, etc. Climat tempéré. Sol très-fertile dans les vallées; grains, ananas, oranges, gingembre, canne à sucre, coton, etc. Élève de buffles, chèvres et moutons. Fer, cuivre, ivoire, bois de construction. Les habitants sont des Hindous et des Mongols, dont les religions sont le brahmanisme et le bouddhisme. Quoique indépendant de nom, le Népaul est sous la protection de l'Angleterre. Ce pays est gouverné par un rajah. On écrit aussi *Népal*.

NÈPE, s. f. (du gr. νέπους, dont les pieds sont en nageoires). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des hydrocorises ou punaises d'eau, type de la tribu des népides.

NÉPENTHE, s. f. (du gr. νή, partic. négative; πένθος, deuil, affliction). Bot. Genre type de la famille des népenthées, détachée des aristolochiées, renfermant des végétaux sous-frutescents de l'Asie tropicale et de l'île de Madagascar. Ces plantes sont surtout remarquables par la singulière conformation de leurs feuilles. Celles-ci, après une portion bazilaire, courte, engaînante, présentent une portion pétiolaire, dilatée sur ses bords en deux ailes qui en font une sorte de limbe lancéolaire allongé; ce limbe se continue et se prolonge en une vrille recourbée que termine une grande urne ou ascidie. Cette urne, dont la capacité est quelquefois assez grande pour contenir un verre d'eau, est recouverte d'un couvercle, ou opercule, fixé par une sorte de pédicule court à la ligne médiane postérieure de l'urne. Dans cette urne s'amasse de l'eau dont on ne connaît pas bien encore l'origine; car elle peut provenir de la pluie, de la rosée, comme aussi de la transpiration aqueuse de la plante, ou d'une sécrétion. Mais on a beaucoup exagéré l'utilité de cette eau pour désaltérer les voyageurs, puisque ces plantes croissent dans les lieux humides et marécageux. Les fleurs des *népenthes* sont en grappes et en panicules dioïques.

NÉPENTHÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre népenthe. Les *népenthées* sont remarquables par une sorte d'urne qui se trouve à l'extrémité de leurs feuilles, et qui renferme une eau douce et limpide dont s'abreuvent les voyageurs.

NÉPENTHÈS, s. m. (du gr. νή, partic. négative; πένθος, tristesse). Plante avec laquelle Hélène composa le philtre qu'elle mêla dans la coupe de Télémaque, son hôte, pour lui faire oublier ses chagrins. Les uns croient que c'était le chanvre des Indes, les autres, l'opium ou la jusquiame blanche.

NÉPHÉLÉMANCIE, s. f. (du gr. νεφελή, nuage; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

NÉPHÉLINE, s. f. (du gr. νεφελή, nuage, brouillard). Silicate d'albumine naturel; pierre transparente qui, mise dans l'acide nitrique froid, devient comme nébuleuse à l'intérieur; elle se réduit en gelée dans le même acide chaud.

NÉPHÉLION, s. m. (du gr. νεφελή, nuage). Méd. Petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

NÉPHÉLIUM, s. m. (du gr. νεφελή, nuage). Bot. Genre de la famille des sapindacées, renferme des arbres fruitiers propres à l'Asie tropicale, s'élevant à une hauteur de 12 à 15 mètres, et dont les branches s'étendent horizontalement. C'est le *lé-tchi* des Chinois. Le tronc du néphélium a l'écorce ponctuée; ses rameaux portent un beau feuillage et des fleurs blanchâtres; il produit un drupe d'un rouge ponceau, revêtu d'une peau chagrinée, sous laquelle on trouve une pulpe aqueuse, molle, d'un parfum exquis, approchant de celui de la fraise. Les Chinois et les Malais sont très-friands de ce fruit, qui est de la grosseur d'une prune.

NÉPHRALGIE, s. f. (pron. *néfralji*; du gr. νεφρός, rein; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur des reins, irritation nerveuse, appelée souvent colique néphrétique ou spasme des reins. Elle consiste en une douleur plus ou moins vive dans la région lombaire, accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres.

NÉPHRÉTIQUE, adj. (pron. *néfrétike*; du gr. νεφρός, rein). Qui appartient aux reins. Douleurs *néphrétiques*. Colique *néphrétique*. Synonyme de *Néphralgie*. | Se dit des remèdes propres aux maladies de ces organes. | Substantiv. Un *néphrétique*.

NÉPHRITE, s. f. (pron. *néfrite*; du gr. νεφρός, rein). Méd. Inflammation du rein. Ses symptômes sont: douleurs aux lombes, augmentant par la pression ou par le décubitus sur le côté opposé, se propageant parfois jusqu'à la vessie, à la verge, à l'aine avec rétraction très-douloureuse du testicule, et engourdissement de la cuisse; rareté ou suppression des urines, qui, en général, sont rouges, ou même sanguinolentes et expulsées avec beaucoup de peine; il existe quelquefois des vomissements et très-souvent la fièvre. Si la douleur disparaît par intervalles pour revenir tout à coup plus vive, on peut soupçonner des calculs. Le roi est atteint d'une *néphrite*.

NEPHTALI. L'une des douze tribus de la Judée, ainsi nommée du sixième fils de Jacob. Elle était la plus septentrionale des tribus en deçà du Jourdain, et avait pour villes principales Nephtali, Asor, Japhia, Kédès, Capharnaüm.

NÉPIDES, s. m. pl. Entom. Tribu d'hémiptères, de la famille des hydrocorises ou punaises d'eau, qui a pour type le genre nèpe. Elle renferme des insectes carnassiers à corps déprimé, pieds de devant ravisseurs, tarses postérieurs courts et propres à la natation. Les *népides* vivent dans les eaux dormantes, dans les mares et les étangs.

NÉPOTISME, s. m. (de l'ital. *nepotismo*, fait de *nepote*, neveu). Autorité que les neveux ou les bâtards d'un pape ont dans l'administration des affaires, durant son pontificat. Voilà l'effet du *népotisme*. (Voltaire.) | Se dit de l'habitude qu'ont les fonctionnaires et les gouvernants de pousser leurs parents dans les places et les emplois.

NEPTUNALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome, en l'honneur de Neptune, le 23 juillet. Les *neptunales* étaient célébrées avec solennité.

NEPTUNE. Mythol. Un des principaux dieux de

Neptune.

la Grèce et de Rome. Il était fils de Saturne et de Rhée et frère de Jupiter et de Pluton. Dans le partage de l'univers qui se fit entre les trois frères, l'empire de la mer échut à Neptune. Mécontent de son lot et jaloux de voir régner Jupiter en maître dans le ciel, il conspira contre lui; mais il échoua dans son entreprise, fut pour quelque temps chassé de l'Olympe et relégué sur la terre. Dans son exil, le dieu eut la consolation de trouver un compagnon de sa disgrâce dans Apollon, également chassé du ciel. Les deux illustres bannis s'engagèrent au service du roi Laomédon et lui aidèrent à bâtir les murs de Troie. Mais le perfide Laomédon, ignorant la divinité de ses constructeurs, crut pouvoir leur refuser impunément la récompense promise. Indigné d'une pareille injustice, le dieu de la mer envoya un monstre marin ravager les côtes de ses États. C'est aussi Neptune qui suscita le monstre marin d'Andromède et celui qui causa la mort d'Hippolyte. Après son exil, Neptune avait pu retourner dans l'Olympe et reprendre le commandement de son empire. Les poètes prêtent à ce dieu des mœurs fort licencieuses; ils prétendent qu'il se promenait sur le rivage de la mer pour découvrir quelque jeune beauté égarée, ou pour surprendre les nymphes, et qu'il ne s'offrait pas à elles sous la forme divine, mais sous celle d'un taureau, d'un bélier, d'un cheval ou d'un dauphin. Ces déguisements étranges lui réussirent, suivant l'opinion des mêmes poètes, et ils énumèrent une longue série de ses

victimes : Alope, Amymone, Méduse, Mélanippe et tant d'autres. L'amour de Neptune devint funeste à la plupart d'entre elles : Alope fut tuée par son père, qui s'était aperçu de son intrigue, et fut depuis changée en fontaine; Amymone fut métamorphosée en fleur; Méduse éprouva une métamorphose beaucoup plus triste : ses beaux cheveux blonds se changèrent en autant de serpents affreux, sa bouche gracieuse devint une gueule effroyable armée de dents qui ressemblaient aux défenses d'un sanglier, et ses pieds et ses mains devinrent des griffes. Mélanippe n'eut pas un sort plus heureux. Après qu'elle eut mis au monde deux enfants qu'elle avait eus de Neptune, Éole, son père, fit exposer les enfants et renferma la mère dans une étroite prison, après lui avoir fait crever les yeux. Toutes ces aventures désagréables eurent pour conséquence de décider le dieu à prendre une épouse légitime; il choisit Amphitrite, fille de l'Océan et de la nymphe Doris. Amphitrite le repoussa, et courut se cacher aux extrémités de l'empire de son père. Le dauphin, témoin du chagrin du dieu, se mit à la recherche de la belle Océanide, la retrouva et sut lui persuader de devenir la compagne de Neptune et la reine des mers. Neptune, charmé des succès de son message, plaça l'habile négociateur parmi les constellations. En dehors de ses exploits amoureux, on voit ce dieu sans cesse en dispute avec d'autres dieux ou déesses, au sujet de certaines prérogatives. Il prétendait avoir le droit exclusif de donner son nom à toutes les nouvelles villes qui s'élevaient sur la terre. Il eut avec Minerve une célèbre contestation au sujet de la ville d'Athènes; Junon lui disputa l'honneur de nommer la ville de Mycènes, et Apollon entra en lice avec lui au sujet de Corinthe. Dans tous ces débats on le représente vaincu. Cependant, malgré cette infériorité ridicule dans une si auguste divinité, les peuples maritimes avaient un grand respect pour lui, et le matelot de la Grèce ou de l'Italie ne se serait point embarqué sans lui offrir quelque sacrifice. On donne à Neptune, entre autres fils, Pélias et Nélée, Phorcus et Polyphème, Otus et Éphialte, Bœotus et Hellen, Ogygès, etc. C'est aussi de lui qu'on fait naître le cheval Pégase et le bélier à toison d'or. Ce dieu était particulièrement honoré dans la Libye et à Corinthe. Il avait, dit la tradition, dans l'île Atlantique un temple magnifique, où il était représenté sur un char traîné par des chevaux ailés, et toutes les figures de cette représentation étaient d'or. Ailleurs on représentait ce dieu en diverses attitudes : tantôt assis, tantôt debout sur les flots; souvent sur un char traîné par des chevaux marins, environné des Tritons et des Néréides, mais toujours avec une grande barbe et un trident à la main. Pour exprimer l'abondance que procure la navigation, on dépeignait quelquefois Neptune sur une mer tranquille, entre deux dauphins, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains et de marchandises. Quelquefois, pour marquer l'empire de ce dieu sur les tempêtes et sur les monstres marins, on le représente assis sur les flots agités. Le trident de *Neptune* est le sceptre du monde. (Boileau.) C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots. (Id.) | Poétiq. *Les champs de Neptune, les plaines de Neptune, l'empire de Neptune*, La mer. Un dauphin traversant *les plaines de Neptune*. (Campistron.) | Les poètes prennent également *Neptune* pour la mer elle-même. Mais tout dort, et l'armée, et les vents et *Neptune*. (Racine.) *Neptune* est en furie.

L'été s'ouvrait à peine, à l'orageux *Neptune*
Mon père me pressait de livrer ma fortune.
(DELILLE.)

| *Neptune*, Atlas maritime contenant des cartes réduites. *Neptune* oriental, occidental. Étudier le monde après y avoir vécu, c'est consulter le *neptune* d'une côte après avoir fait naufrage. (Boiste.) | Astron. La plus éloignée des planètes connues de notre système solaire, découverte en 1846. On lui a trouvé depuis des satellites. Sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1, est de 30,3. Elle fait sa révolution en 60,127 jours. L'inclinaison de son orbite sur l'écliptique n'est que de 0,46'. On représente la planète de Neptune par un trident.

NEPTUNIE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses aquatiques de la Cochinchine, dont on mange habituellement les fleurs en salade. La saveur des *neptunies* est douce et agréable. Ces plantes ont les plus grands rapports avec les *acacies*. On les trouve dans les eaux dormantes de la Cochinchine.

NEPTUNIEN, IENNE, adj. Qui descend de Neptune, qui appartient à ce dieu. Les chevaux *neptuniens*. Thésée, le héros *neptunien*. | Géol. Se dit des dépôts et des terrains qui doivent leur origine au séjour de la mer. Dépôt, terrain *neptunien*. Roche *neptunienne*. | S. Celui, celle qui est partisan du neptunisme, opinion d'après laquelle la plupart des roches sont dues à l'action de l'eau. Les *neptuniens* sont opposés aux *vulcaniens*, qui attribuent une plus grande importance à l'action du feu.

NEPTUNISME, s. m. Hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe quand elles ne présentent pas des traces évidentes de fusion. Le *neptunisme* s'oppose au vulcanisme.

NÉRAC. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Lot-et-Garonne), sur la Baïse; 7,507 habit. Château gothique, halle, joli pont, belles promenades. Verrerie, toile, chanvre, lin, grains, vins, eaux-de-vie, pâtés de foies gras en terrine renommés, dits *terrines de Nérac*. Bien que située dans le Condomois, Nérac était autrefois la capitale du duché d'Albret. Elle servait, alternativement avec Pau, de résidence aux rois de Navarre. Cette ville se révolta sous Louis XIII et fut prise par Henri de Mayenne en 1621; ses fortifications furent rasées.

NERBOUDDA. Géogr. Grande rivière de l'Inde, coule à l'O., arrose les provinces de Gandouana, Kandeich, Malwa, Guzzerat; reçoit la Toura, la Bam, la Kounde, et se jette dans le golfe de Cambaye, après un cours de 1,300 kilomètres.

NÉRÉE. Mythol. Dieu marin, fils de l'Océan et de Téthys ou de la Terre. Il épousa Doris, l'une de ses sœurs, et en eut cinquante filles, qui furent appelées *Néréides*. *Nérée* était un dieu bienfaisant; il se distingua par ses connaissances, surtout par le don qu'il avait de prédire l'avenir. Il instruisit Hercule du pays et du lieu où était le jardin des Hespérides, et, dans le temps que Pâris emmenait Hélène à Troie, ce dieu lui apparut tout à coup au milieu de la traversée, pour lui annoncer les suites funestes de son crime. Dans les promenades qu'il faisait sur la mer, il était ordinairement accompagné des Néréides, qui prenaient le soin de l'amuser par leurs chants et leurs danses. On le représentait vieux et avec la barbe couleur d'azur.

NÉRÉIDE. Mythol. Nom patronymique des filles

Néréide.

de Nérée et de Doris. Les *Néréides* étaient au nombre de cinquante. Elles aidaient les marins en péril. On leur rendait, dans la Grèce, des honneurs divins, et on leur consacrait des temples, des autels et des bocages sur les bords de la mer. On les représente jeunes, belles, parées d'algues et de coquillages, et groupées autour d'Amphitrite, au milieu des Tritons. Elles tenaient à la main le trident de Neptune.

NÉRÉIDE, s. f. Zool. Genre d'annélides errantes ou de vers marins de la famille des branchiodèles, renfermant un grand nombre d'espèces qui présentent pour caractères communs : un corps allongé, articulé, à anneaux nombreux, garnis de chaque côté d'une ou deux rangées de houppes de soie avec des mamelons courts, et, en outre, des branchies latérales en houppes et en petites languettes; des mâchoires solides, et par paires à la bouche; deux à huit filets simples à l'extrémité antérieure du corps. Les *néréides* ont été appelées *scolopendres marines* par les anciens naturalistes français, et elles peuvent en effet être comparées à des scolopendres : comme celles-ci, elles se contournent de toute manière quand on les prend à la main, et courent on nagent avec une grande vélocité; comme elles enfin, elles se cachent habituellement et saisissent leur proie au passage. Mais les *néréides* font plus que les scolopendres; elles se filent un léger tissu de soie dans les inégalités des rochers, des madrépores, des coquilles à surface raboteuse, ou se font, dans la terre, des trous qu'elles garnissent de même, et qu'elles prolongent quelquefois au-dessus de la surface, en agglutinant à leur réseau des corps étrangers. C'est de cette retraite que les *néréides* arrêtent leur proie, en faisant rapidement sortir, par élancement, la partie antérieure de leur corps, qui était contractée.

NERF, s. m. (le *f* ne se prononce qu'au singulier; il est muet au pluriel; quelquefois même, dans la conversation, on ne le fait pas sentir au singulier; du lat. *nervus*, même sens). Anat. Nom donné à des organes ayant la forme de cordons ronds, blanchâtres, enveloppés d'une gaîne ou tunique membraneuse commune à tous, laquelle paraît émaner de la pie-mère, méninge qui recouvre le cerveau et enveloppe la moelle épinière. On compte quarante paires de nerfs, dix de la moelle allongée, trente de la moelle épinière. Les dix premières paires sont : les *nerfs olfactifs*, les *nerfs optiques*, les *nerfs moteurs des yeux*, les *nerfs pathétiques*, les *nerfs maxillaires*, les *abducteurs*, les *auditifs*, la *partie vague*, les *nerfs dégustatifs* et les nerfs qui se distribuent aux parties de la tête et du cou. Les trente paires de la moelle épinière sont dits *vertébraux* parce qu'ils viennent de la moelle enfermée dans les vertèbres. Après leur sortie des vertèbres, ils ont une petite tumeur de figure olivaire appelée ganglion, qui sert probablement à unir plusieurs de ces nerfs en un seul. Ces nerfs se distribuent principalement aux parties extérieures du corps et aux extrémités. On les distingue en paires *cervicales, dorsales, lombaires* et *sacrées*. Les *cervicales* sont au nombre de sept; les *lombaires*, de douze, et les *sacrées*, de cinq. Outre les nerfs dont nous venons de parler, il y en a encore un très-considérable. On le nomme le *grand nerf sympathique*, et plus communément le *nerf intercostal*. Une paire de ces nerfs prend son origine à la moelle des vertèbres du cou, d'où elle remonte par le grand trou pour aller s'unir à des filets de nerfs de la moelle allongée et former un tronc qui descend latéralement le long du corps des vertèbres, jetant des branches en une infinité d'endroits dans la poitrine et dans le bas-ventre. Les nerfs sont composés de plusieurs rameaux fibreux, chacun dans sa gaîne, contenant dans l'intérieur une pulpe médullaire; ils se rendent dans la plupart de toutes les régions du corps, soit à la moelle épinière, soit au cerveau, chez les animaux vertébrés, soit enfin à des ganglions ou à des centres nerveux plus ou moins considérables, situés en diverses parties internes chez les animaux invertébrés. Les anciens confondaient les tendons, les ligaments, les aponévroses et autres tissus blancs fibreux avec les nerfs. Mais ceux-ci ne sont pas contractiles par les stimulants, même par le galvanisme, quoique très-sensibles, tandis que les tissus fibreux et musculaires sont éminemment contractiles. Ce n'est que depuis Galien que la dénomination de nerfs a été réservée aux parties qui ont une connexion affective avec le centre nerveux cérébro-spinal. L'ensemble des ramifications formées par les nerfs compose le système nerveux. Ce système est le premier ressort de la sensibilité, de l'activité des animaux ou le principe excitateur de la vie. Réservoir des sensations, il devient, surtout chez les espèces des classes supérieures, l'organe de l'intelligence et mérite, à ces titres, un intérêt capital dans son étude; il offre même la base la plus essentielle pour leur classification naturelle. Couper, piquer un *nerf*. Offenser un *nerf*. Maladie de *nerfs*. Avoir mal aux *nerfs*. Irriter, calmer les *nerfs*. Avoir les *nerfs* irritables, les *nerfs* agacés. Une attaque de *nerfs*. Du dédale des *nerfs* les mobiles faisceaux. (Thomas.) | Dans le langage vulgaire, on entend aussi par nerfs les tendons, les muscles. C'est en ce sens que l'on dit : *Avoir un nerf foulé, une contraction de nerfs*. | *Nerf de bœuf*, Tendon desséché de la jambe et du calcanéum du bœuf, partie qui, chez l'homme, s'appelle *tendon d'Achille*. Donner des coups de *nerf de bœuf*. | Fig. Force, vigueur, énergie. Discours plein de *nerf*. Il faut du *nerf* pour monter à l'assaut. L'argent est le *nerf* de la guerre. La didactique est comme le *nerf* de l'éloquence. L'éloquence prit de la grandeur et du *nerf*, au milieu des intérêts publics. (Raynal.) Le *nerf* des affaires.

Si de quelque argent frais nous avions le secours,
C'est le *nerf* de la guerre ainsi que des amours.
(REGNARD.)

| Archit. *Nerf* ou *nervure*, Arcade de pierre en saillie, sur le dos des voûtes gothiques, pour en appuyer

et orner les angles saillants par des moulures, et fortifier les pendentifs. | Technol. Cordelettes attachées au dos d'un livre et sur lesquelles sont cousus les cahiers. | Cordes attachées au bout de l'épervier et qui servent à le serrer quand le poisson est pris.

NERF-FÉRURE, s. m. Art vétérin. Coup violent qu'un cheval a reçu sur la partie postérieure des jambes de devant ou de derrière, soit qu'il se soit atteint lui-même avec la pince des fers de derrière sur les tendons des jambes de devant, soit que les tendons aient été férus par un corps quelconque.

NÉRIS. Géogr. Bourg de France (Allier), à 8 kilom. S. O. de Montluçon ; 2,180 habit. Eaux thermales déjà renommées chez les Romains, qui y fondèrent une ville assez importante. Les sources sont très-abondantes. Ces eaux, classées comme carbo-sulfatées, sont efficaces contre les maladies nerveuses et rhumatismales. Ruines aux environs ; houille.

NÉRITACÉS, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille semi-globuleuse, qui a pour type le genre nérite.

NÉRITE, s. f. (du gr. νηρός, humide). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille univalve operculée.

NÉRIUM, s. m. (du gr. νηρός, humide, parce que cette plante aime les lieux humides). Bot. Genre de la famille des apocynées, se compose d'arbustes toujours verts de l'ancien continent, d'un bois blanc jaunâtre assez dur ; à feuilles verticillées, d'un vert foncé, raides, lancéolées, marquées en dessous de nervures saillantes ; à fleurs grandes et brillantes, formant des cymes terminales. Les espèces principales sont : le *nérium oleander* ou *laurier-rose*, cultivé dans nos jardins pour ses fleurs ; et le *nérium odorant*, qui croît dans le nord de l'Hindoustan.

NÉROLI, s. m. Nom donné par les pharmaciens et les parfumeurs à l'essence ou huile volatile que l'on retire des fleurs d'oranger.

NÉRON. Empereur romain, fils de C. Domitius Œnobarbus et d'Agrippine, fille de Germanicus ; il fut adopté par l'empereur Claude, au détriment de Britannicus, l'an 50 de J. C., et lui succéda l'an 54. Le nom de Néron est devenu proverbial pour exprimer un tyran furieux et sanguinaire. En effet, malgré l'éducation qu'il reçut de Sénèque et de Burrhus, malgré une sorte de sagesse qu'il montra au commencement de son règne, ce prince commit tous les crimes qu'un empereur puisse commettre, et mérita le nom de monstre que l'histoire, épouvantée de ses fureurs, lui a infligé. Il fit périr tour à tour Britannicus, Montanus, un sénateur dont il avait voulu violer la femme, sa mère, sa femme, son précepteur, le poète Lucain, son ami et son rival en poésie ; ce sont là ses victimes les plus illustres ; le nombre de celles dont le nom est resté dans l'obscurité est incalculable ; ayant mis le feu à Rome pour se donner le spectacle d'un grand incendie, il fit arrêter un nombre considérable de chrétiens que la haine publique accusait de ce désastre, ordonna qu'on les enduisît de résine, et, qu'attachés à des poteaux, on les fît brûler en guise de flambeaux. Ses hideux débordements font monter la rougeur au front de l'histoire. D'abord, il ne se livra que par degrés et en secret à la fougue de ses passions. Dès que le jour baissait, déguisé, avec une troupe de courtisans, il courait les cabarets de la ville, il pillait les boutiques, se jetait sur les passants, les blessait quand ils faisaient résistance, et les précipitait dans les égouts. Bientôt il ne connut plus de frein et étala ses débauches au grand jour ; il hanta les lupanars, y donna des banquets et s'y fit servir par toutes les prostituées de la ville et par les danseuses de Syrie. Dans ses voyages à Ostie par le Tibre, ou quand il naviguait près du golfe de Baïes, il avait coutume de faire établir tout le long du rivage de petites hôtelleries et des lieux de débauche dans lesquels il s'arrêtait et où des femmes de distinction, de sénateurs et de grands dignitaires se livraient à la prostitution sous ses yeux pour le distraire des ennuis du voyage. On se perd dans le dénombrement de ses adultères ; il osa même violer une vestale, ce qui était un sacrilége horrible aux yeux des Romains ; il poussa la perversité jusqu'à faire mutiler un jeune adolescent, en le privant des signes de la virilité, le fit vêtir d'habillements de femme, lui plaça sur la tête le voile nuptial, lui constitua une dot et l'épousa publiquement. Enfin sa propre mère ne fut pas à l'abri de son exécrable luxure !... Nous n'osons reproduire les récits de Suétone sur ce monstre. Néron, quoique cruel et débauché, était magnifique ; il fit rebâtir les quartiers de Rome qu'il avait brûlés, rendit les rues plus larges et plus droites, agrandit les places, environna les quartiers de portiques superbes, et se fit élever un palais tout brillant d'or et d'argent, de marbre, d'albâtre, de jaspe et de topaze. Sa prodigalité s'étendait à tout. Allait-il à la pêche, les filets étaient d'or-trait et les cordes de soie. Entreprenait-il un voyage, il fallait un millier de fourgons pour traîner sa garde-robe. Jamais il ne porta deux fois le même habit, et au seul enterrement de son singe, il déploya un luxe à faire pâlir les plus étonnantes descriptions de cérémonies splendides. A la magnificence Néron joignait les talents d'un artiste : il était poète, musicien et comédien ; souvent il parut sur la scène, et même aux jeux olympiques. Ce féroce et immonde empereur gouverna Rome et l'empire pendant quatorze années ; enfin il se trouva parmi ses lieutenants un honnête homme et un homme de cœur, Galba et Vindex, l'un gouverneur de l'Espagne, l'autre préteur des Gaules, qui « eurent pitié du genre humain dont leur détestable maître était le fléau. » Ils levèrent l'étendard de la révolte, et tout l'empire se réunit à eux. Néron, abandonné de tous, s'enfuit dans la maison de campagne d'un de ses affranchis. Là, ayant appris que le sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, il prévint le supplice qui l'attendait en se donnant la mort après bien des hésitations. Avec lui s'éteignit la maison des Césars. Les Romains, en apprenant sa mort, firent éclater leur joie, arborèrent le signal de la liberté, et se couvrirent la tête du bonnet phrygien.

NERPRUN, s. m. (de *ner*, pour noir, et *prunus*,

Nerprun.

prunier, à cause de la couleur noire de son écorce et de son fruit). Bot. Genre de la famille des rhamnées. Les *nerpruns* sont des arbres de moyenne grandeur ou des arbrisseaux à feuilles simples et alternes et à fleurs axillaires. Ils comprennent plus de cinquante espèces de tous les pays. Les plus intéressantes sont : le *nerprun purgatif*, le *nerprun des teinturiers* et le *nerprun boudainier*. Le *nerprun purgatif* est un arbrisseau qui croît en Europe dans les haies, les bois et les lieux incultes. On le cultive dans les bosquets à cause de son beau feuillage d'un vert foncé. On en fait aussi des haies qui sont d'une très-bonne défense. Son écorce teint en jaune, et ses baies, avant leur maturité, donnent la même couleur ; mais, lorsqu'elles sont mûres, elles fournissent une couleur verte appelée *vert de vessie*, parce que c'est dans des vessies qu'elle est mise pour être livrée au commerce. Son fruit est quelquefois employé en médecine comme purgatif. Le *nerprun des teinturiers* ressemble beaucoup au précédent ; mais il est plus petit dans toutes ses parties ; il croît avec abondance en Languedoc, en Provence et en Dauphiné. Ses baies portent le nom de *graine d'Avignon*. Pulvérisées avant leur maturité, elles donnent une assez belle couleur jaune, dont les peintres et les teinturiers font usage, et qu'on emploie surtout pour teindre la soie. Le *nerprun boudainier* est un grand arbrisseau de l'Europe tempérée qui croît dans les fonds humides. Son bois donne le charbon le plus léger, employé dans la composition de la poudre ; 50 kilogr. de bois ne donnent que 5 kilogr. de charbon. Le *nerprun bourgène*.

NERVA. Empereur romain, né vers l'an 25 à Narnia, mort en 98. Il fut proclamé en 96, après Domitien. Son règne, qui ne dura que deux ans, fit contraste avec celui de son prédécesseur, par la simplicité, la modération et la justice. Il consultait le sénat sur toutes les affaires. Se sentant trop faible pour supporter le poids de l'empire, il adopta et s'associa Trajan, qui fut son successeur.

NERVAL, ALE, adj. Qui a rapport aux nerfs, qui affecte les nerfs, qui en provient. Maladie *nervale*. Toux *nervale*. | Bot. Qui a rapport aux nervures des feuilles. Déhiscence *nervale*.

NERVATION, s. f. Bot. Ensemble des nervures d'une feuille ou des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe d'une feuille.

NERVÉ, ÉE, part. Garni de nerfs, couvert de nervures. Battoir bien *nervé*. | Bot. Qui est muni de nervures. Plante *nervée*.

NERVER, v. a. Garnir ou couvrir de nerfs. On *nerve* le bois avec des nerfs que l'on colle dessus après les avoir battus et comme réduits en filasse. *Nerver* un battoir, des arçons. | On nerve un livre en dressant les nerfs ou cordelettes sur le dos de ce livre et en les fortifiant avec de la colle forte, de la toile ou du parchemin.

NERVEUX, EUSE, adj. (rad. *ner*). Qui appartient aux nerfs, qui a rapport aux nerfs. | *Système nerveux*, Ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. | *Fluide nerveux*, Fluide qu'on suppose circuler dans les nerfs, et qu'on regarde comme l'agent de la sensibilité et du mouvement. C'est ce que Descartes et ses disciples appelaient *esprits animaux*. L'existence du fluide nerveux est encore aujourd'hui un problème. Longtemps niée, elle a reçu un degré de probabilité des précieuses découvertes de Galvani et d'expériences plus récentes, qui tendent à établir que les contractions musculaires, volontaires ou automatiques, correspondent à des courants électriques qui ont lieu dans les corps vivants. | Qui a son siége dans les nerfs, dans le système nerveux. Affection, maladie *nerveuse*. Spasmes *nerveux*. | Qui est plein de nerfs et de muscles. Le pied est la partie la plus *nerveuse* du corps. | Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de vigueur. Bras *nerveux*. Corps *nerveux*. Les chevaux arabes sont plus *nerveux* que les chevaux anglais. | Bot. Qui est garni de nervures. Les feuilles des plantes sont plus ou moins *nerveuses*. Les ailes *nerveuses* de certains insectes. | Fig. Qui est plein de vigueur et de solidité. Discours *nerveux*. Le style de Tacite est encore plus *nerveux* que celui de Démosthènes. Tâchez, si vous pouvez, d'affaiblir votre style *nerveux* et concis. (Volt.) Les discours de J. Favre sont éloquents, *nerveux*.

NERVIENS. Hist. Peuple de la Gaule septentrionale, qui avait pour villes principales *Camaracum* (Cambray) et *Turnacum* (Tournay). Le pays des Nerviens correspond à la partie E. du départ. du Nord, et à une partie des provinces belges de Flandre, de Hainaut et de Brabant. César les représente comme le peuple de Belgique le plus hostile à la civilisation romaine. Soumis avec peine, lors de la pacification générale de la Gaule, ils reçurent le titre et les priviléges de *peuple libre*.

NERVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *nervus*, nerf ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures bien sensibles. Plante *nervifoliée*.

NERVIN, INE, adj. Méd. Qui est propre à fortifier les nerfs, à remédier aux maladies des nerfs. Remède *nervin*. Substance *nervine*. | S. m. Remède nervin. Le sirop balsamique est un précieux *nervin*.

NERVOIR, s. m. Technol. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. | Instrument dont les confiseurs se servent pour imiter les nervures des feuilles.

NERVOSISME, s. m. Nom donné aux systèmes de médecine dans lesquels tous les phénomènes morbides de l'organisme sont exclusivement attribués à la force nerveuse, considérée comme force indépendante, et à ses aberrations. | Névrose générale, maladie caractérisée par des troubles locaux ou généraux, plus ou moins considérables, du système nerveux, ayant pour siége la sensibilité, l'intelligence et le mouvement.

NERVOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est nerveux. La *nervosité* est un des caractères les plus essentiels des espèces supérieures.

NERVULE, s. f. (du lat. *nervulus*, petit nerf). Bot. Nom donné au faisceau des vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un péricarpe. | Entom. Petite nervure de l'aile qui se porte de la nervure costale à la circonférence.

NERVURE, s. f. Technol. Parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. Dans les anciens livres, les nervures étaient très-remarquables ; elles sont même si essentielles à la beauté de la reliure, que, dans les ouvrages soignés de nos jours, on les figure toujours, lors même qu'on ne les fait pas saillir. | Archit. Moulures saillantes des consoles, des arcs doubleaux et des croisées d'ogives. | T. de pasme-

ment. Autrefois, Passe-poil d'or ou d'argent, de soie ou de toute autre matière qu'on portait sur les coutures des habits. | Bot. Filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs. | Entom. Tubes cornés qui se ramifient sur l'aile des insectes.

NERWINDE. Géogr. Village de Belgique (prov. de Liége), célèbre par les victoires du maréchal de Luxembourg sur Guillaume III, 29 juillet 1693; et du prince de Cobourg sur Dumouriez, 18 mars 1793.

NESCIO VOS. Mots latins qui signifient : *Je ne vous connais pas*, et qui servent de formule familière de refus. *Nescio vos.* Il me dit qu'il voulait vous parler un moment; je dis : *Nescio vos.* (Scarron.)

Quelque autre, sous l'espoir du matrimonion,
Aurait prêté l'oreille à la tentation;
Mais, moi, *nescio vos!*
(MOLIÈRE.)

NÉSÉE, s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles, établi aux dépens des coralines.

NESKI, adj. et s. Le caractère d'écriture dont les Arabes se servent le plus fréquemment.

NESLE. Géogr. Espèce de château fort autrefois situé à Paris, sur les bords de la Seine, vers le lieu où se trouve aujourd'hui l'Institut. On disait aussi *La tour de Nesle*. Ce château est devenu célèbre par un drame fameux qui a mis en relief les débauches et les crimes d'une reine de France, femme de Louis X, Marguerite de Bourgogne. | S. f. Petite monnaie de billon dont on se servait encore en France vers le milieu du XVIIe siècle. Elle valait 15 deniers ou 6 centimes 1/2. Il y avait aussi de doubles *nesles*, qui valaient 30 deniers (13 centimes). Les *nesles* étaient ainsi appelées de la tour de Nesle, où cette monnaie se fabriquait dans l'origine.

NESSUS. Mythol. Centaure, fils d'Ixion et de Nephélé (nuée). Il voulut enlever Déjanire, mais

Nessus.

Hercule le perça d'une de ses flèches empoisonnées et lui donna la mort. Toutefois, en mourant, le centaure assura sa vengeance, car il remit à Déjanire sa robe ensanglantée comme un gage certain pour lui ramener le cœur d'Hercule, dans le cas où celui-ci deviendrait infidèle. Bientôt, ayant eu à se plaindre de la infidélité d'Hercule, elle lui envoya la tunique pour que le héros s'en revêtît; celui-ci fut consumé par le même poison qui avait fait périr Nessus, et se brûla sur un bûcher pour mettre un terme à ses souffrances.

NESTÉES. s. f. pl. (du gr. νηστεία, jeûner). Antiq. gr. Un des jours des Thesmophories, le seizième de pyanepsion, consacré au jeûne.

NESTOR. Le dernier des douze fils de Nélée, roi de Pylos, et de Chloris, échappa seul de toute sa maison aux coups d'Hercule, qui lui laissa le royaume de son père. Il assista au combat des Centaures et des Lapithes et à l'expédition des Argonautes. Il avait vécu trois âges d'homme et plus, suivant Homère, lorsqu'il conduisit au siége de Troie le contingent de Pylos et de Messène. Il y rendit aux Grecs les plus grands services par la sagesse de ses conseils, par son éloquence et par son adresse à manier et à concilier les esprits. Ayant perdu dans un combat son fils Antiloque, il revint à Pylos. | S. m. Par allusion au héros d'Homère. Le vieillard le plus âgé et le plus respectable. Le *Nestor* du conseil. Le *Nestor* de la littérature.

Ainsi plaît un *Nestor* de qui Saturne argente
La rare chevelure et la barbe ondoyante.
(BERANGER.)

| *Vie de Nestor*, Très-longue vie. Les Grecs avaient pour usage, quand ils voulaient souhaiter une longue vie à quelqu'un, de lui souhaiter les *années de Nestor*. Souhaitons à Mazini les *années de Nestor*.

NESTORIANISME, s. m. (rad. *Nestorius*). Doctrine de Nestorius, évêque de Constantinople sous Théodose, touchant la double nature de Jésus-Christ. Cette doctrine consistait dans une opposition, une séparation de la nature divine et de la nature humaine. L'union ou l'association de la nature divine avec la nature humaine, disait Nestorius, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'est unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre s'unit à lui; elle est restée ce qu'elle était, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avait avant son union, elle n'est donc plus susceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après son union avec la nature humaine, et c'est une absurdité d'attribuer au Verbe ce qui convient à la nature humaine. Malgré la déchéance, la déposition et la condamnation de Nestorius, son hérésie eut de nombreux partisans parmi les prêtres et les évêques d'Orient, surtout en Chaldée. Elle subsiste encore en Perse, en Turquie, à Mossoul, et dans quelques parties de l'Inde, où ses adeptes prirent le nom de *Chrétiens de saint Thomas*.

NESTORIEN, IENNE, adj. (rad. *Nestor*). Qui appartient ou qui ressemble à Nestor, soit par la sagesse, soit par l'éloquence persuasive, soit par l'âge avancé. Assemblée *nestorienne*. Éloquence *nestorienne*. Les ouvrages *nestoriens* sont fort rares.

NESTORIEN, IENNE, adj. et s. (rad. *Nestorius*). Celui, celle qui adopte la doctrine de Nestorius ou le nestorianisme. Il existe encore des chrétiens *nestoriens* en Asie. Les *nestoriens* de la Turquie.

NESTORIUS. Célèbre hérésiarque, né à Germanica, en Syrie, vers la fin du IVe siècle, mort vers 439. Nommé patriarche de Constantinople en 428, il combattit les ariens et les donatistes, mais prêcha lui-même une hérésie nouvelle (V. NESTORIANISME), et fut déposé par le concile général d'Éphèse (431) et banni. Il alla mourir dans une oasis de la Libye. Ses écrits furent brûlés par ordre de Théodose II. Il ne reste plus de lui que quelques *homélies* et des *lettres*. On lui a attribué l'évangile apocryphe de l'*Enfance de Jésus-Christ*.

NET, NETTE, adj. Propre, sans ordure, sans souillure. Il est opposé à *sale*. Avoir le visage *net*, les mains *nettes*, les dents *nettes*. Un habit *net*. De la vaisselle *nette*. L'édilité d'une ville doit avoir soin qu'on tienne les rues et les places *nettes*. | Pur, qui n'a point été altéré par des choses étrangères. Le café, le riz, le poivre, etc., sont *nets*, quand on en a ôté toutes les ordures et les saletés. | Uni, poli, sans tache. Rien n'est plus *net* que le teint de cette jeune fille. Glace fort *nette*. On dit, en ce sens, qu'un *diamant est net*, quand il n'a ni paille ni tache; qu'un *cristal est net*, quand il est transparent en tous sens; qu'une *perle est nette*, quand elle est d'une belle eau. | Distinct, sans confusion. Vous avez une écriture très-*nette*. Les ouvrages imprimés par Ibarra, quoique moins parfaits que ceux de quelques imprimeurs de nos jours, sont incontestablement plus *nets*. (B. Barbé.) | Se dit du son, de la voix, pour en marquer la clarté, la pureté. Avoir une voix *nette*. Cordes, instruments qui rendent des sons très-*nets*. | Fig. Se dit des productions de l'esprit, et signifie Qui est clair, pur, aisé. Un discours est *net* lorsqu'il présente une peinture claire et nette de ce qu'on a voulu faire concevoir. V. NETTETÉ. | Fig. Qui est sans difficulté, sans embarras. Cette réponse n'est pas *nette*. Donnez-moi des comptes clairs et *nets*. | S'emploie dans certaines façons de parler pour signifier *vide*. Quand on voulut saisir les meubles, on trouva maison *nette*. On dit au jeu, à peu près dans le même sens, *Faire tapis net*, pour dire Gagner tout l'argent qui est sur le tapis; et famil., *Faire maison nette*, Renvoyer tous ses employés, ses collaborateurs, ses associés. | A ces divers sens se rapportent les locutions suivantes : *Cet enfant est sain et net*, Il ne laisse plus rien aller sous lui; *Je suis sain et net*, Je n'ai aucune incommodité; *Cheval sain et net*, Sans défauts, sans tare. | *Patente nette*, Attestation légale qui constate qu'un navire est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses. | Substantiv. *Mettre au net*, Faire une copie exacte de. *Mettre* un écrit, un plan, un dessin au *net*. | *Avoir l'âme, la conscience nette*, N'avoir rien à se reprocher. | *Avoir les mains nettes*, Ne se laisser corrompre par aucun intérêt, administrer fidèlement. | *Il s'est retiré les mains nettes*, Il a toujours rendu bon compte des deniers qu'il a eus en maniement. | *Il a les mains nettes de ce qu'on lui impute*, Il n'en est point coupable. | Fig. et famil. On dit aussi d'une personne soupçonnée ou même accusée de quelque délit : *Son cœur n'est pas net*. | Lorsqu'on veut s'éclaircir avec quelqu'un de quelque rapport, de quelque sujet de plainte qu'on a reçu contre lui, on dit, prov. et fig., *Je veux en avoir le cœur net*, pour Je veux savoir de lui ce qui en est, je veux m'en expliquer avec lui. | *Net*, adv. Tout uniment, tout d'un coup. Il s'est cassé la jambe *net*. | Franchement, librement, sans détours. Je lui ai dit *net* ce que j'avais sur le cœur. Elle lui répondit *net* qu'il était un fat et lui donna un soufflet.

NETTEMENT, adv. (pron. *nèteman*). Avec netteté, avec propreté. Se tenir *nettement*. C'est un des premiers devoirs d'une nourrice de tenir *nettement* ses enfants. | Clairement, distinctement. Voir, entendre *nettement*. Tout écrivain, pour écrire *nettement*, doit se mettre à la place du lecteur. (La Bruyère.) Peu de gens distinguent *nettement* les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'instinct. (Buffon.) | Franchement, sans déguisement, sans détours. Parler, s'expliquer *nettement*. Jamais un homme faux ne répond *nettement*. | Radicalement. Il n'y a que la mort qui termine *nettement* les chagrins et les malheurs, disent à tort les matérialistes.

NETTETÉ, s. f. État, qualité de ce qui est net, propre. La *netteté* d'une chambre, d'un appartement. Les rues sont d'une grande *netteté*. | État d'une glace, d'un diamant, d'une pierre précieuse qui est sans tache et d'un beau poli. La *netteté* d'une glace, d'un diamant, d'une perle. | Se dit aussi des opérations de l'esprit et de cette qualité de style d'où résulte la clarté. *Netteté* du jugement. *Netteté* du discours. *Netteté* de l'esprit, des idées. La *netteté* du style consiste dans une peinture nette et claire de ce qu'on a voulu faire concevoir. La *netteté* demande qu'on choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toute superfluité, que le rapport des mots ne soit pas équivoque, et que toutes phrases, construites les unes pour les autres, marquent sensiblement la liaison et la gradation des pensées. (Condillac.) La *netteté* d'une composition.

NETTOIEMENT, s. m. Action de nettoyer; résultat de cette action. Le *nettoiement* des rues. Le *nettoiement* d'un port exige de grandes dépenses. | Dans les travaux agricoles et forestiers, il y a le *nettoiement* des grains, des terres, des bois, etc.

NETTOYAGE, s. m. Action de nettoyer. Le *nettoyage* des rues, des places publiques. Le *nettoyage* d'une ville concerne l'édilité.

NETTOYÉ, ÉE, part. Dont le nettoyage a été fait. Appartement *nettoyé*. Des vitres *nettoyées*.

NETTOYER, v. a. (rad. *net*; l'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je nettoie, tu nettoies, il nettoie; nous nettoyons, vous nettoyez, ils nettoient. Je nettoyais*, etc.; *nous nettoyions, vous nettoyiez, ils nettoyaient. Je nettoierai; je nettoierais; nettoie; que je nettoie, que tu nettoies, qu'il nettoie; que nous nettoyions, que vous nettoyiez, qu'ils nettoient*). Rendre net, pur, propre. *Nettoyer* un habit, des souliers. *Nettoyer* des assiettes, des verres. *Nettoyer* une maison, les rues, un port. *Nettoyer* une montre, un fusil. *Nettoyer* du blé. *Nettoyer* régulièrement ses mains, ses dents, ses habits et son logement, c'est remplir un des premiers soins hygiéniques. | Famil. *Nettoyer une maison, une chambre*, Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. | *Nettoyer la mer de corsaires; les chemins de voleurs*, Rendre la mer, les chemins libres; en chasser les corsaires, les voleurs.

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins *nettoya* ton rivage...
(RACINE.)

| Dans le même sens, *Nettoyer la tranchée*, En chasser les assiégeants. | *Nettoyer les affaires, la position d'une personne, d'une famille*, En acquitter les dettes et en terminer les procès. | Fig. *Nettoyer le tapis*, Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. | Trivial. *Nettoyer le gousset de quelqu'un*, Gagner tout l'argent qu'il avait sur lui. | *Nettoyer les épices, les drogues*, En ôter les immondices, les ordures et la poussière qui y sont mêlées, et séparer le bon du mauvais. | Peint. Se dit d'une opération par laquelle on enlève de dessus un tableau la crasse et les taches que la poussière, l'humidité, la fumée, y forment à la longue. | *Nettoyer des contours*, Les rendre plus purs et plus corrects. | Famil. *Nettoyer les broc, nettoyer les plats*, Vider les pots, les plats; boire beaucoup. | Fig. Débarrasser, dégager. *Nettoyer* son esprit, sa tête. Il faut avoir l'esprit net pour faire une tragédie; laissez-moi *nettoyer* ma tête. (Voltaire.) | *Nettoyer une idée, une pensée*, La débrouil-

ler, la rendre claire et nette. | SE NETTOYER, v. pr. Ôter les ordures que l'on a sur son corps ou sur ses vêtements. *Se nettoyer* avant de sortir. | S'ôter réciproquement les ordures. | On dit *qu'une fleur panachée se nettoie*, pour exprimer que les couleurs deviennent moins brouillées, plus tranchantes, plus détachées les unes des autres.

NETTOYEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui nettoie. Balayeurs et *nettoyeurs* des rues.

NEUF, adj. numéral. (du lat. *novem*, même sens). Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit et précède le nombre dix. Les *neuf* Muses. *Neuf* heures. *Neuf* jours. *Neuf* mois. *Neuf* années. *Neuf* cents francs. *Neuf* mille balles de riz. | Se dit du chiffre qui sert à exprimer ce nombre. Le numéro *neuf*. Le chiffre *neuf*. | Neuvième. L'an mil sept cent quatre-vingt-*neuf* eut lieu la plus grande des révolutions modernes. | Le *f* ne se prononce point dans le mot *neuf*, quand il est suivi d'un mot qui commence par une consonne : *neuf* cavaliers, *neu* cavaliers, *neuf* chevaux, *neu* chevaux. | Quand il est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de prononcer le *f* comme un *v* : *neuf* écus, *neuve* écus, *neuf* hommes, *neuve* hommes. | Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, le *f* se prononce. De mille qu'ils étaient, ils ne restèrent que *neuf*. *Neuf* et demi. | S. m. Le nombre neuf. Tous les multiples de *neuf* sont divisibles par trois. La preuve de la division par *neuf* et par onze. | Le chiffre neuf. Faire un *neuf*, deux *neuf*. | Carte qui est marquée de neuf points. *Neuf* de carreau, de cœur, de pique. Le relan de *neuf*. Avoir tous les *neuf* dans son jeu. | Prov. *Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin*, Le dernier pas semble le plus pénible. | Mus. *Neuf huit*, Mouvement contenant neuf croches divisées en trois temps. | *Neuf quatre*, Mesure de neuf noires en trois temps.

NEUF, EUVE, adj. (du lat. *novus*, même sens). Qui est fait depuis peu. Habit *neuf*. Chapeau *neuf*. Meuble *neuf*. Maison *neuve*. Souliers *neufs*. | Qui n'a pas encore servi ou qui a peu servi. Cet habit est tout *neuf*, je ne m'en suis pas encore servi, presque pas servi. | Fig. Un peu d'absence vous fera trouver Ca liste toute *neuve*. (La Fontaine.) | Fig. *Faire balai neuf*, Se dit des employés qui montrent beaucoup de zèle dans les premiers jours de leur entrée en fonction. | On dit dans le même sens : *C'est un balai neuf*. Il n'est rien tel que *balai neuf*. | *Faire maison neuve*, Renvoyer tous ses employés et en prendre d'autres. | Prov. *Un vieux four est plus aisé à chauffer qu'un neuf*. Il est souvent plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations qu'une autre dont la vie a toujours été calme. | *Terre neuve*, Terre qui n'a point été défrichée, ou qui était demeurée longtemps inculte. | Terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation. | *Bois neuf*, Bois qui est venu par voiture ou par bateau. | Se dit des chevaux qui n'ont point encore servi, et principalement des chevaux de voiture ou de trait. | Se dit des choses qui sont moins anciennes que d'autres de la même espèce. La vieille ville et la ville *neuve*. Le port *neuf*. Le pont *neuf*. | Novice, qui n'a point d'expérience. Être *neuf* aux affaires, dans un emploi, dans une profession, un état. Il n'y a personne qui n'entre *neuf* dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. (Fontenelle.) | Se dit, en ce sens, dans le langage de l'art, de ce qui résulte de combinaisons nouvelles, de ce qui frappe par son originalité, sa singularité ; il ne se prend qu'en bonne part, et comporte toujours l'idée de quelque chose d'ingénieux. Pensée, idée, expression *neuves*. Image, tournure, conception *neuves*. Il n'y a rien de *neuf* dans ce livre. C'est un vieux sujet traité d'une manière *neuve*. Vous savez que ce qui paraît *neuf* n'est souvent qu'une redite. (Voltaire.) On remarque dans ses écrits une suite d'idées *neuves*. (Barthélemy.) | Famil. *Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi*, Voilà une chose dont je n'avais pas d'idée, dont je n'avais pas entendu parler. | S. m. Celui qui est fait depuis peu, qui n'a jamais servi, qui est neuf. Donnez-nous du *neuf*. Coudre le *neuf* avec le vieux. En certaines choses le vieux vaut mieux que le *neuf*. | Se dit des nouveautés dans les choses de l'intelligence. Il est impossible qu'un mélange d'anciennes et de nouvelles idées subsiste : le *neuf* use le vieux, ou bien il ne tient pas. (Boiste.) | *A neuf*, loc. adv. Se dit des choses que l'on renouvelle en quelque sorte. Refaire un bâtiment *à neuf*. | *De neuf, tout de neuf*, Avec des habits neufs. Il est habillé *de neuf*.

NEUFCHÂTEAU. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vosges), sur la Mouzon ; 3,579 habit. Draps, molletons, cotons ; grains, vins, bois, fer, etc.

NEUFCHÂTEL. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-Inférieure) ; 3,521 habit. Fromages blancs renommés, beurre, farine, vins, eaux-de-vie. Chapeaux, siamoises et verreries. Ancienne capitale du pays de Bray ; ville jadis forte, démantelée en 1596. | S. m. *Un neufchâtel*, Un fromage de Neufchâtel. Manger du *neufchâtel*.

NEUFCHÂTEL. Géogr. Ville de la Suisse, chef-lieu du canton de Neufchâtel, au pied du Jura et à l'embouchure du Seyon, dans le lac de Neufchâtel ; 8,000 habit. École normale supérieure. Cathédrale gothique, hôtel de ville, bel hôpital, môle, cabinet d'histoire naturelle, etc. Papiers, dentelles, horlogeries, chapeaux de paille, distilleries. | *Canton de Neufchâtel*. Canton suisse entre ceux de Berne au N. E., de Vaud au S., est borné au S. E. par le lac de Neufchâtel et à l'O. par la France ; 54 kilom. sur 10 à 18 ; 71,000 habit. ; chef-lieu, Neufchâtel ; autres villes : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Motiers-Travers. On y parle français. Montagnes détachées du Jura ; climat varié, mais froid ; sol peu fertile en général, mais très-bien cultivé ; forêts, pâturages ; vins fins, fromages, dits de Gruyère. Fer, gypse, asphalte, marne, etc. ; eaux ferrugineuses. Industrie très-active : horlogerie renommée, tissus de coton, dentelles, toiles pointes ; pêche et navigation sur le lac de Neufchâtel. Ce pays fut d'abord une seigneurie, puis un comté, puis une principauté, à laquelle fut annexé en 1579 le comté de Vallangin. Après avoir passé dans diverses maisons, il finit par appartenir à la Prusse. Napoléon se fit céder ce pays en 1806 et le donna au maréchal Berthier, qui prit de là le titre de *prince de Neufchâtel*. En 1814, il retourna à la Prusse, tout en étant compris dans les cantons suisses. Il se rendit indépendant de la Prusse en 1848, et son indépendance fut reconnue en 1857 par le roi de Prusse. | *Lac de Neufchâtel*, dit aussi *lac d'Yverdon*, entre les cantons de Neufchâtel (qu'il borne à l'E.), Vaud, Berne et Fribourg, a 30 kilom. sur 8, et baigne les villes de Neufchâtel, Granson et Yverdon. Il est très-poissonneux et offre des sites charmants.

NEUME, s. m. (du gr. νεῦμα, même sens). T. de plain-chant. Servait anciennement pour désigner certaines figures mélismatiques, chantées sur une voyelle, et le plus souvent sur la dernière syllabe du mot *alleluia*.

NEUSTRIE (de l'allem. *west*, ouest ; *reich*, empire). Géogr. On désigne sous ce nom, dans l'histoire des origines françaises, la France occidentale, partie comprise entre la Loire, la Seine, l'Oise, l'Escaut et la mer. La Neustrie répondait ainsi aux deux anciens royaumes, de Soissons et de Paris, tandis que l'Austrasie représentait celui de Metz, et la Bourgogne celui d'Orléans. Le triomphe de Clotaire II (613) fut celui de la Neustrie, à laquelle parut alors plus particulièrement annexée l'Aquitaine. Mais après la mort de Clotaire III, la Neustrie reçut un roi imposé par les Austrasiens. Ébroïn ne releva la Neustrie que pour peu de temps ; vaincue à Testry (687), elle ne fut plus qu'un État vassal de l'Austrasie, que régissait la maison d'Héristal. Dans la suite, le nom de *Neustrie* fut plus particulièrement attribué à la Normandie, et à la fin cette dernière dénomination prévalut seule.

NEUSTRIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Neustrie ; qui appartient à la Neustrie ou à ses habitants. Provinces *neustriennes* de la Gaule. Les *Neustriens* furent vaincus par les Austrasiens.

NEUTRALEMENT, adv. D'une manière neutre ; dans le sens neutre. Le verbe actif s'emploie quelquefois *neutralement*.

NEUTRALISANT, ANTE, adj. Propre à neutraliser. Force, action *neutralisante*. Se perdre en vaines conjectures sur l'action *neutralisante* des matières résineuses. (Rostan.)

NEUTRALISATION, s. f. Action de rendre neutre ; particulièrement, en chimie, extinction ou annihilation des propriétés particulières des bases et des acides par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. | Action de rendre neutre un territoire, une ville, un navire, etc.

NEUTRALISÉ, ÉE, part. Rendu neutre. Acide *neutralisé*. Projet *neutralisé*. Action *neutralisée*. Territoire *neutralisé*. Forces *neutralisées*.

NEUTRALISER, v. a. Rendre neutre. | Particulièrement, en chimie. Combiner avec un alcali ou un sel alcalin une quantité suffisante d'un acide pour en faire disparaître les propriétés alcalines. | Fig. Diminuer, réduire à rien, rendre presque nulle une action, une influence quelconque. *Neutraliser* les efforts de quelqu'un. Si nous ne pouvons écraser les méchants, essayons de *neutraliser* leur influence. Une page d'histoire peut *neutraliser* un volume d'éloges. (Boiste.) Il ne viendra plus par ses conseils *neutraliser* les effets d'une bonne résolution. (M. Masson.) | SE NEUTRALISER, v. pr. Être neutralisé. En se combinant, les deux électricités *se neutralisent*. Voilà deux forces qui *se neutralisent*.

NEUTRALITÉ, s. f. (rad. *neutre*). Qualité, état de ce qui est neutre. | État d'une puissance qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. Garder, observer la *neutralité*. Violer la *neutralité*. Respecter la *neutralité* d'une puissance. Faire une déclaration de *neutralité*. La *neutralité* est dite *armée*, lorsque la puissance qui reste neutre tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, son commerce, etc ; elle est *accidentelle*, quand elle résulte de la volonté individuelle du neutre, et *permanente* lorsqu'elle est consacrée par le droit public des États. | Par extens. État d'une personne, d'un parti qui ne prend aucune part aux débats, disputes, batteries, émeutes, etc., qui ont lieu dans la sphère de leur activité. Ayez le courage de garder la *neutralité*, dût-elle vous attirer la haine des deux partis, s'ils sont injustes. (Boiste.) | La raison et l'expérience enseignent que la *neutralité* est un fait politiquement et moralement mauvais. Quand une question grave surgit dans le monde et amène un conflit entre deux États, tous les États voisins doivent y prendre part, et courir les risques des parties belligérantes. Rarement il se présente un *casus belli* entre deux peuples qui n'intéresse tous les peuples à la fois. Si leurs intérêts moraux ou matériels ne sont pas atteints de près ou de loin par le triomphe de l'une ou de l'autre partie, du moins il est un devoir de chaque peuple de faire triompher le droit et la liberté, de repousser une agression, de conjurer une injuste conquête, et surtout d'empêcher le crime atroce de l'asservissement du faible par le fort. Toute nation qui laisse vider autour d'elle une grande querelle ou consommer un grand attentat sans intervenir avec son épée fait acte de lâcheté ; elle proclame à la face de l'histoire sa nullité en même temps que sa neutralité. Quelquefois un peuple perfide considère les belligérants comme ses ennemis, les laisse s'épuiser, et cherche à profiter de leurs désastres mutuels pour s'agrandir ou pour augmenter son commerce et son industrie : mais souvent aussi ce peuple, dont la perfide *neutralité* a justement déplu aux deux partis guerroyants, les voit tout d'un coup faire la paix et se tourner ensemble contre lui pour le punir. (B. Barbé.) La *neutralité* de la Belgique, de l'Angleterre.

NEUTRE, adj. (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend parti ni pour l'une, ni pour l'autre puissance belligérante. Demeurer *neutre* entre deux puissances belligérantes. Dans la guerre entre la France et la Russie, l'Allemagne est restée honteusement *neutre*. | Qui, dans un débat, une querelle, etc., ne prend parti pour personne, n'intervient pas. Rester *neutre* entre deux opinions contraires, entre deux partis opposés. Rester *neutre*, c'est presque toujours faire preuve de couardise. | Qui appartient aux neutres. Pavillon, vaisseau *neutre*. Marchandises *neutres*. | Gramm. Qui ne prend point de régime direct. *Verbes neutres*. Aller, venir, sont des *verbes neutres*. Quelquefois les verbes neutres souffrent un régime direct, surtout en poésie, et c'est même une beauté que notre langue a empruntée à la langue latine. Les Latins disaient *vivere vitam*, et nous disons aussi *vivre sa vie*, *dormir son sommeil*, *aller son chemin*, etc. | Chim. *Sels neutres*. On a d'abord donné ce nom à ceux dans lesquels la base et l'acide se sont complètement saturés, de manière que le résultat de leur combinaison n'ait aucune saveur alcaline ou acide, et n'exerce pas d'action sur les couleurs végétales. | On donne aujourd'hui cette épithète à tous les sels d'une même série où l'oxygène de l'acide est à celui de la base dans la même proportion que celle qui existe dans les combinaisons les plus neutres que cet acide puisse former avec les terres alcalines ou les alcalis, sans avoir égard à l'action qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les couleurs bleues végétales et sur l'organe du goût. Ainsi, dans les carbonates neutres, l'acide contient deux fois autant d'oxygène que la base ; il en contient trois fois autant dans les sulfates. On exige donc maintenant dans les *sels neutres* que tous ceux qui ont le même acide pour radical contiennent la même proportion, ou quantité relative d'oxygène dans toutes les bases diverses par lesquelles cet acide peut être saturé. | Hist. nat. Qui n'a ni l'un ni l'autre sexe. Il se dit surtout des animaux qui manquent de sexe et qui ne peuvent pas se reproduire. Telles sont les fourmis ouvrières, les abeilles travailleuses, les termites maçonnes, etc., qui n'exercent aucune fonction sexuelle. Les *neutres*, parmi ces insectes, sont reconnus aujourd'hui pour de véritables femelles dont les organes sexuels

seulement ne se sont pas développés, faute d'une nourriture appropriée à leur premier état, celui de larve. Ces animaux, quoique dépourvus de sexe, n'en conservent pas moins l'instinct de la maternité; de là vient que ces abeilles, ces fourmis, ces termites manifestent un si tendre soin pour les larves produites par les vraies femelles, ou reines. De même les eunuques artificiels et les chapons conservent l'amour des petits, des enfants, de manière à remplacer souvent les véritables mères. | Bot. *Fleurs neutres*, Celles dans lesquelles avortent les étamines et les pistils, ou bien chez lesquelles ces parties se changent en pétales par excès de nutrition, comme dans les fleurs doubles. | S. m. Celui qui ne prend point parti entre deux pays en guerre. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. La navigation des *neutres*. | Polit. *Droit des neutres*. Droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point part à la guerre. Il se dit surtout en parlant de la navigation maritime. La manière d'agir des puissances belligérantes à l'égard des neutres a varié selon le degré d'acharnement que les puissances ennemies portaient dans la guerre, et elle n'a jamais été fixée par un code qui ait été accepté par toutes les nations. Cependant l'usage reçu aujourd'hui parmi les nations de l'Europe et de l'Amérique autorise le commerce des nations neutres avec celles qui sont en guerre, et admet que *le pavillon couvre la marchandise*, en exceptant toutefois la *contrebande de guerre* (armes et munitions). On n'admet de *blocus* qu'un *blocus réel*. L'Angleterre, qui la première avait proclamé ces principes, refusait seule d'y accéder. Cependant, elle a fini par les reconnaître, en se joignant à la déclaration de Paris, du 30 mars 1856. | Gramm. Le genre neutre. Confondre le *neutre* avec le masculin.

NEUTRIFLORE, adj. (du lat. *neuter*, neutre; *flos*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs neutres. Cicathide *neutriflore*. Couronne *neutriflore*.

NEUVAINE, s. f. (rad. *neuf*). Espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait quelque acte public de dévotion, quelque prière en l'honneur de la Vierge ou d'un saint, pour implorer son secours. Achever une *neuvaine*. La *neuvaine* qui a lieu tous les ans à Paris, du 3 au 12 janvier, en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, est une des plus célèbres. Les dévotes font leur *neuvaine*.

NEUVIÈME, adj. et s. Qui suit immédiatement le huitième et précède le dixième. Le *neuvième* jour du mois. La *neuvième* heure du jour. Le *neuvième* mois de l'année. | S. m. S'est dit pour Neuvième mois de l'année, neuvième jour du mois. Être dans le *neuvième* de la fièvre. | La partie d'un tout divisé en neuf portions égales. Un *neuvième*. Trois *neuvièmes*. Être intéressé pour un *neuvième* dans une association. | Celui, celle qui occupe la neuvième place. Je suis le *neuvième*. Il est le *neuvième* sur vingt élèves. | S. f. T. de mus. Intervalle dissonant de neuf degrés, qui a l'octave de la seconde.

NEUVIÈMEMENT, adv. En neuvième lieu.

NÉVA. Géogr. Fleuve de Russie, qui sort de l'extrémité S. O. du lac Ladoga, coule dans la même direction, se divise en plusieurs bras, se dirige ensuite vers le N. O., baigne Saint-Pétersbourg, et va se jeter dans le golfe de Finlande, vis-à-vis de l'île de Cronstadt, après un cours de 60 kilom. La Néva est rapide et très-large, ses eaux sont limpides et salubres; elle gèle d'octobre à avril. Elle communique avec le Volga par divers canaux. C'est un des plus importants débouchés pour le commerce de la Russie. On écrit aussi *Néva*.

NEVADA. Géogr. Chaîne de montagnes située dans le S. de l'Espagne. C'est la plus considérable du système bétique. Elle doit son nom à la neige dont ses sommets sont éternellement couverts. On dit la *Nevada* et aussi la *sierra Nevada* ou *chaîne neigeuse*. Son sommet le plus élevé, le Mulahacen, a 3,555 mètres. | Grande chaîne de l'Amérique septentrionale, entre la Californie et l'Utah, donne naissance au Rio-Sacramento, au San-Joachim et à plusieurs autres fleuves de la Californie, et fait donner le nom de *Nevada* à un nouveau territoire des États-Unis qu'elle traverse. Ce territoire, organisé en 1861, est formé de parties occidentales de l'Utah et de parties orientales de la Californie. | *Nevada-de-Toluco*. Chaîne du Mexique (Mexico), s'élève sur un plateau de 2,720 mètres de haut. Sommet principal, le Frayle, 4,750 mètres.

NE VARIETUR. Expression latine qui signifie littéralement *Afin que rien ne soit changé*, et qu'on emploie avec paraphe pour indiquer que celui-ci est mis sur une pièce pour empêcher qu'elle ne soit changée. Le greffier apposa sur les pièces son *ne varietur*.

NEVERS (du lat. *Nevodunum* ou *Nevernum*). Géogr. Chef-lieu du département de la Nièvre, au confluent de la rivière de ce nom et de la Loire, à 235 kilom. S. E. de Paris; 18,299 habit. Évêché. Musée archéologique. Rues étroites et tortueuses. Belle cathédrale, ancien château des comtes de Nevers; beau parc. Porcelaine, faïence, verre à vitres, eaux-de-vie et vinaigre, câbles, cordes à violon; aux environs, fonderie de canons, chaînes en fer, enclumes, ancres pour la marine. Patrie d'Adam Billaut et de Chaumette. Nevers existait avant la conquête romaine. Elle devint à la fin du IXe siècle le titre d'un comté qui fut érigé en duché en 1538. Elle était autrefois la capitale du Nivernais. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres de religion.

NÉVEU, s. m. (anc. *nepveu*; du lat. *nepos*, petit-fils, employé dans le bas lat. pour *neveu*). Fils du frère ou de la sœur. L'oncle et le *neveu*. La tante et le *neveu*. Avoir plusieurs *neveux*. Il aimait son *neveu* comme son propre fils. | *Petit-neveu*. Le fils du neveu ou de la nièce. | *Neveu à la mode de Bretagne*, Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine. | Au plur. et dans le style relevé ou poétique, on dit *Nos neveux*, pour signifier Nos descendants, ceux qui viendront après nous, la postérité. Ces auteurs dangereux, que vous honorez de votre protection, passeront entre les mains de *nos neveux*. (Massillon.) Quelles folies pourront imaginer *nos neveux* pour être aussi fous que nous sans être singes? (Boiste.) | *Nos arrière-neveux*, *nos derniers neveux*, La postérité la plus reculée. Mes *arrière-neveux* me devront cet ombrage. (La Fontaine.) Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à *nos derniers neveux*. (Massillon.)

NEVIS. Géogr. Une des petites Antilles anglaises, au S. E. de Saint-Christophe; 13 kilom. sur 9; 16,000 habit.; chef-lieu Charlestown.

NÉVRALGIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; ἄλγος, douleur; littéralement, *douleur des nerfs*). Pathol. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension ni gonflement. *Névralgie* frontale, maxillaire, etc. Souffrir d'une *névralgie*. La *névralgie* diffère de la *névrite*, en ce que cette dernière est constituée par l'inflammation de la substance même du nerf, tandis que, dans la première, la douleur semble être l'élément principal du mal, sans que l'on sache à quelle lésion matérielle la rattacher. Tous les troncs nerveux peuvent être le siége de cette affection; quelques-uns, cependant, y sont plus sujets que les autres. L'étiologie des névralgies est souvent fort obscure. On indique comme exerçant une grande influence les saisons froides, humides et orageuses. Parmi les prédispositions individuelles, il faut noter la prédominance du système nerveux, une disposition goutteuse ou rhumatismale; pour les époques de la vie, l'âge adulte et la vieillesse. Quant aux sexes, la constitution de la femme l'y prédispose davantage; enfin, les névralgies sont plus communes chez les riches que chez les pauvres. La cause des névralgies n'étant pas encore déterminée, le traitement en est tout à fait empirique.

NÉVRALGIQUE, adj. (rad. *névralgie*). Pathol. Qui appartient à la névralgie; qui est de la nature de ce mal. Douleur *névralgique*.

NÉVRAMPHIPÉTALE, adj. (du gr. νεῦρον, nervure; ἀμφί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont ornés d'une nervure qui en fait le tour. | Se dit, substantiv., des synanthérées, parce que chacun des cinq pétales dont se compose la corolle de ces plantes est muni de deux nervures qui le bordent d'un bout à l'autre.

NÉVRARTÉRIEL, IELLE, adj. (du gr. νεῦρον, nerf; ἀρτηρία, artère). Anat. Qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRILEMME, s. m. (du gr. νεῦρον, nerf; λέμμα, enveloppe, membrane). Anat. Membrane qui entoure les nerfs cérébraux et forme une sorte de canal dans lequel est contenue une matière blanche, médullaire, qui n'est autre que la moelle.

NÉVRILEMMITE ou **NÉVRILITE**, s. f. Pathol. Inflammation du névrilemme.

NÉVRIMOTILITÉ, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; du lat. *motere*, mouvoir). Physiol. Propriété motrice des nerfs dans les animaux. Il y a des nerfs qui président au mouvement; d'autres, à la sensibilité. On les distingue en pratiquant la section, auquel cas il se produit une paralysie totale ou partielle, suivant que l'on a coupé les deux espèces de nerfs ou l'une seulement. | Propriété de provoquer le mouvement inhérent à une sorte d'appareil nerveux qui se trouve dans les végétaux.

NÉVRITE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Inflammation des nerfs. Suite ordinairement d'une blessure; elle se distingue de la simple névralgie en ce que la douleur est continue ou n'offre que des rémissions peu marquées, s'exaspérant toujours, et s'accompagnant, dans quelques cas, d'une augmentation appréciable du volume du nerf.

NÉVRITIQUE, adj. et s. (du gr. νεῦρον, nerf). Pharm. Se dit des médicaments propres aux maladies des nerfs. Médicament, potion *névritique*. Administrer un *névritique*.

NÉVROBALISTIQUE, adj. (du gr. νεῦρον, nerf; βάλλω, je lance; d'où le lat. *balista*, baliste). Art milit. Se disait des armes de jet anciennes qui agissaient au moyen de l'élasticité d'une courroie, d'une corde, etc., telles que l'arc, l'arbalète, etc.

NÉVROGRAPHIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; γράφω, je décris). Anat. Description des nerfs. | Physiol. Traité sur les nerfs ou sur les fonctions du système nerveux dans l'économie. | Méd. Traité sur les maladies des nerfs.

NÉVROLOGIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des nerfs du corps humain.

NÉVRÔME, s. m. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Sorte de tumeur sous-cutanée, très-douloureuse, qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent. Le névrôme se présente tantôt sous la forme d'un tubercule dur, mobile et roulant sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs plus ou moins volumineuses, qui finissent quelquefois par avoir les caractères des tumeurs squirreuses ou cancéreuses. On donne aussi le nom de névrôme à des renflements de la grosseur d'un pois, de forme allongée, d'un tissu dur, grisâtre et comme fibro-cartilagineux, qui se développent sur le trajet des nerfs, et qui semblent formés par une sorte de végétation intérieure du névrilemme.

NÉVROPTÈRE, adj. et s. (du gr. νεῦρον, nerf;

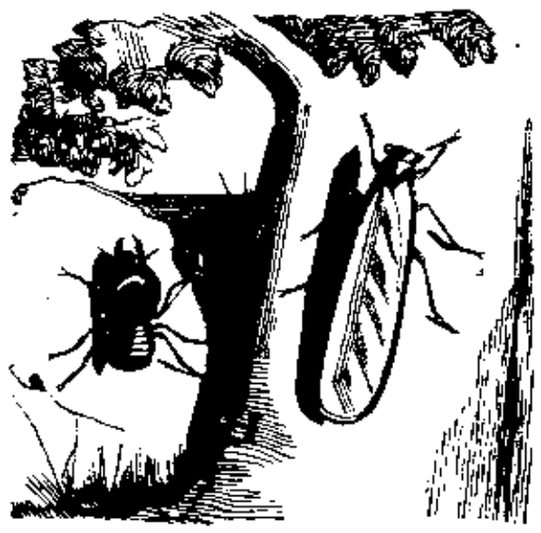

Névroptères.

πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes membraneuses. | S. m. pl. Ordre de la classe des insectes caractérisé par quatre ailes membraneuses et un anus sans armes privé d'aiguillon. Les libellules, les myrméléons et les friganes sont des *névroptères*. Les ailes de la plupart des névroptères sont nues, réticulées, transparentes, et servent toutes au vol; elles sont claires, luisantes et présentent des reflets très-vifs; elles sont ordinairement posées en toit sur l'abdomen, comme dans les perles et les friganes; assez souvent elles sont écartées du corps et étendues horizontalement, comme dans les libellules. Ces ailes sont presque égales entre elles; quelquefois pourtant, les deux dernières sont allongées en forme de languette. Quelques névroptères à l'état parfait ne prennent point de nourriture et ne vivent même que très-peu de temps, et seulement le temps nécessaire à leur reproduction. Les autres, au contraire, sont très-voraces. Les libellules planent dans les lieux où elles peuvent espérer de trouver leur proie, et dès qu'elles l'ont aperçue, elles fondent sur elle et s'en emparent.

NÉVROSE, s. f. (du gr. νεῦρωσις, même signif.; rad. νεῦρον, nerf). Pathol. Maladie des nerfs en général. On appelle proprement de ce nom les maladies dans lesquelles une ou plusieurs parties du système nerveux encéphalique, rachidien ou ganglionnaire, se trouvent affectées primitivement. Toute névrose consiste en une série de paroxysmes qui se manifestent sans type régulier, à des épo-

ques indéterminées. Appartiennent à cette catégorie : la céphalalgie, la névralgie, la névrite, l'asthme, la coqueluche, l'angine de poitrine, le catarrhe suffocant, la chorée, l'épilepsie, l'hydrophobie, l'hystérie, l'hypocondrie, la catalepsie, etc. Les symptômes et le traitement varient pour chaque *névrose*. Le prince est atteint d'une *névrose*.

NÉVROSTHÉNIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; σθένος, force). Pathol. Excès d'excitation, d'irritation ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROTOME, s. m. Anat. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, dont on se sert pour disséquer les nerfs. Un excellent *névrotome*.

NÉVROTOMIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; τέμνειν, disséquer, couper). Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs. Un bon traité de *névrotomie* | Section d'un cordon nerveux, opération chirurgicale pratiquée quelquefois comme moyen curatif de certaines névralgies.

NEWARK. Géogr. Ville des États-Unis (New-Jersey), chef-lieu du comté d'Essex, à 14 kilom. O. de New-York, sur la rive droite de la Passaic; 50,000 habit. Plusieurs écoles florissantes, dont une pour l'instruction des noirs, fondée par Kosciusko. Carrosserie, tannerie.

NEWCASTLE. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Northumberland, sur la rive gauche de la Tyne, à 500 kilom. N. E. de Londres; 90,000 habit. Bon port. Établissements remarquables. Commerce considérable. C'est aux environs de Newcastle que se trouvent situées les plus riches mines de charbon que l'on connaisse.

NEWCOMMEN. Serrurier de Darmouth, qui inventa, vers 1695, la machine qui porte son nom et qui est la première où la vapeur ait été employée comme force motrice.

NEWTON (ISAAC). Savant anglais, l'un des plus grands génies qui aient existé. Né en 1642 à Woolsthorpe, près de Grantham (comté de Lincoln), mort en 1727. A l'âge de douze ans, il fut envoyé à l'école de Grantham, où il manifesta le goût le plus marqué pour l'étude des machines et des mathématiques; il passa ensuite à l'université de Cambridge, où il eut le bonheur de rencontrer un professeur éminent, Barrow, qui comprit ce génie naissant et l'encouragea. Newton devina pour ainsi dire les éléments des sciences; il les avait tellement médités de lui-même qu'en lisant pour la première fois Euclide, il n'y trouva que des choses trop simples et trop évidentes, et qu'il sauta tout d'un coup à la géométrie de Descartes et à l'optique de Kepler. A vingt et un ans, il lut l'*Arithmetica infinitorum* de Willis, et ce fut à cette occasion qu'il découvrit la fameuse formule si connue sous le nom de *binôme de Newton*. Il trouva la quadrature de l'hyperbole et celle d'un grand nombre d'autres courbes. Considérant les grandeurs non comme des agrégations de parties homogènes entre elles, mais comme des résultats de mouvements continus; imaginant ainsi les lignes comme décrites par le mouvement des points, les surfaces par le transport des lignes, les solides par la superposition des surfaces, les angles par la rotation de leurs côtés, il fut amené à l'une des plus belles découvertes de l'esprit humain, le calcul des fluxions. La peste qui régnait à Londres, en 1665, lui fit quitter Cambridge. Il se retira à Woolsthorpe, où il avait une propriété patrimoniale, et ce fut là qu'un jour, dit-on, assis sous un pommier et voyant tomber l'un de ses fruits, il conçut, par une extension de ses idées sur les mouvements accélérés et uniformes, sa théorie de la gravitation universelle. Reçu maître ès arts en 1667, il occupa bientôt après la chaire de Barrow, que celui-ci lui céda généreusement, et il parvint dans les expériences de son cours d'optique à décomposer la lumière en rayons colorés à travers un prisme, à calculer les différents effets de réfraction, et à fonder sa théorie sur cette matière. Ses leçons donnèrent de la publicité à ses travaux, et la Société nationale de Londres, à laquelle il avait adressé la description d'un nouveau télescope, l'appela dans son sein le 11 janvier 1672. Une partie de son analyse de la lumière fut alors publiée dans les *Transactions philosophiques*. En 1682, Newton entendit parler de la mesure d'un degré terrestre exécutée en France par Picard. Il reprit alors ses calculs sur la gravitation, et il érigea bientôt son système en loi de l'univers. « Toutes les parties de la matière, dit Biot, gravitent les unes vers les autres avec une force proportionnelle à leurs masses et réciproque au carré de leurs distances mutuelles; cette force retient les planètes et les comètes autour du soleil, comme chaque système des satellites autour de sa planète principale; et, par la communication universelle d'influences qu'elle établit entre les parties matérielles de tous ces corps, elle détermine la nature de leurs orbes, la forme de leurs masses, les oscillations des fluides qui les recouvrent, et leurs moindres mouvements, soit dans l'espace, soit sur eux-mêmes, tout cela conformément aux lois observées. Qui pourra jamais donner la solution de questions naturelles plus élevées que celles-ci : trouver la masse relative des différentes planètes; déterminer les rapports des axes de la terre; montrer la cause de la précession des équinoxes; trouver la force du soleil et de la lune pour soulever l'Océan? Telle fut la grandeur et la sublimité des objets qui s'ouvrirent aux méditations de Newton après qu'il eut connu la loi fondamentale du système du monde!... Newton passa deux ans à préparer son livre immortel des *Principes*, et il ne fut décidé à le mettre au jour que par une découverte de Halley relative à l'attraction des planètes. Cet ouvrage, qui devait faire révolution dans les sciences, contient deux théories principales : celle des forces centrales et celle de la résistance des milieux en mouvement. Newton y renverse le système des tourbillons de Descartes; il y admet le vide dans les organes célestes; mais cette hypothèse, qui satisfait, il est vrai, à toutes les exigences du calcul, n'en répugne pas moins à la raison, et beaucoup de physiciens sont loin de l'admettre aujourd'hui. » L'université de Cambridge choisit Newton pour représentant au Parlement de convention, qui déclara la vacance du trône et appela Guillaume III à la couronne d'Angleterre. Il fut ensuite nommé successivement garde et directeur de la monnaie. Il se livra alors à des expériences en matière de chimie, et retrouva la loi de l'attraction dans l'affinité chimique des molécules. Il fit paraître, en 1704, son *Optique*, ou *Traité de la lumière et des couleurs*, et il y ajouta l'exposition de sa méthode des fluxions. Mais il s'éleva alors entre lui et Leibnitz, qui avait déjà répandu le calcul différentiel, une discussion de priorité pour cette découverte. Newton avait gardé sa belle invention longtemps ensevelie dans ses papiers, et le philosophe allemand, il est juste de le reconnaître, était arrivé à un résultat semblable par d'autres moyens. Newton était d'une grande timidité et d'une grande modestie; simple, affable, de niveau avec tout le monde. Quelqu'un lui demandait un jour comment il était parvenu à ses découvertes, il répondit : « En y pensant toujours. »

NEWTONIEN, IENNE, adj. (pron. *neutonien*). Qui appartient à Newton, qui a été inventé ou fondé par Newton. Système *newtonien*. Physique, astronomie *newtonienne*. Principes *newtoniens*. École *newtonienne*. Par *philosophie newtonienne*, on entend la théorie corpusculaire telle qu'elle est résultée des découvertes de Newton. On se sert aussi de cette expression, soit pour indiquer la méthode observée par Newton dans sa philosophie, et en ce sens *philosophie newtonienne* est synonyme de *Physique expérimentale*; soit pour désigner cette philosophie, qui considère mathématiquement les corps physiques, et applique la géométrie et la mécanique à la solution des phénomènes. C'est proprement la philosophie mécanique et mathématique. Enfin, *philosophie newtonienne* s'applique à cette partie de la physique que Newton a traitée dans son livre *des Principes*, et, plus généralement encore, aux nouveaux principes qu'il a introduits, au nouveau système qu'il a fondé, aux nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites. | S. Celui, celle qui a adopté la doctrine de Newton; partisan de sa physique, de son système, de sa philosophie. La lutte des *newtoniens* et des cartésiens. Les *newtoniens* et les cartésiens.

NEW-YORK (pron. *neu-york*). Géogr. Ville des États-Unis, capitale de l'État de New-York, à la pointe S. de l'île Manhattan, au confluent de l'Hudson et de la rivière de l'Est, au fond d'une grande baie; 815,000 habitants. Évêchés catholique et anglican. Très-beau port; forts et batteries. Rues droites, presque toutes larges et parallèles. Cathédrale catholique; églises Saint-Jean et Saint-Paul, la Trinité; hôtel de ville presque tout en marbre blanc, bourse également en marbre; deux arsenaux, banques, musée. Sociétés savantes; académie des beaux-arts; écoles supérieures, école de médecine, avec jardin botanique. Très-grand commerce, le plus important de l'Amérique; industrie très-active : librairie, raffineries, brasseries, distilleries, tanneries, carrosserie, horlogerie, bijouterie, chapellerie, etc. New-York entretient des communications régulières par paquebots avec Liverpool, Londres et le Havre. | *État de New-York*, Un des États qui forment les États-Unis, borné au N. par le lac Ontario, le Saint-Laurent et le bas Canada; à l'E., par le lac Champlain, les États de Vermont, Massachusetts et Connecticut; au S., par l'Océan, le New-Jersey et la Pensylvanie; à l'O., par le lac Érié et le Niagara; 480 kilom. de long sur 460 de large; 3,900,000 habit. Ville principale, New-York; autres villes, Albany, Schénectady, Troy, Hudson. Sol montagneux, mais généralement fertile en céréales, grains et légumes. Industrie et commerce immenses. La ville de *New-York*.

NEY (MICHEL). Maréchal de l'Empire, fils d'un tonnelier de Sarrelouis, naquit dans cette ville en 1769. Il s'engagea à dix-huit ans, devint sous-officier, fit les deux premières campagnes de la Révolution comme aide de camp, se distingua sous Kléber, rendit des services au siége de Maestricht; en 1796 il entra dans l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, et où sa bravoure le fit nommer chef de brigade. Employé en cette qualité, sous Bernadotte, à l'armée du Rhin, il s'empara audacieusement de Manheim, dont on hésitait à faire le siége. Nommé général de division en 1799, il fut transféré à l'armée du Danube, commandée par Masséna, prit part à la journée de Hohenlinden, fut nommé ambassadeur en Suisse en 1801, et créé maréchal en 1804. Il remporta en 1805 la victoire d'Elchingen, qui détermina la prise d'Ulm, passa de là dans le Tyrol, se signala dans les campagnes contre la Prusse et la Russie (1806 et 1807), par la capitulation d'Erfurt et de Magdebourg, par le passage de la Vistule, la prise de Thorn, et par sa belle conduite à la journée d'Amskerdof; soumit, en Espagne, la Galice et les Asturies (1808), prit, en Portugal, Castel-Rodrigo, fit capituler Almeida, sauva l'armée française par la belle retraite qu'il lui fit opérer de Lisbonne à Miranda de Douro. Dans la guerre de Russie, Ney, chargé du commandement du troisième corps de la grande armée, fit des prodiges de valeur à Smolensk et à la Moscowa, mais plus encore pendant la désastreuse retraite; c'est lui qui commandait l'arrière-garde et qui fit effectuer le passage de la Bérésina. Napoléon, qui avait déjà fait Ney duc d'Elchingen en 1807, le fit prince de la Moskowa en 1812. Ney joua également un rôle très-actif dans les campagnes de 1813 et de 1814; dans la campagne de France, il quitta rarement Napoléon, auquel il fut cependant le premier, dit-on, à prononcer le terrible mot d'abdication. Par une nouvelle transaction, dictée par des motifs d'intérêt peu honorables, il passa au service de Louis XVIII, et obtint le commandement de la 6e division militaire (Besançon). C'est alors que, oublieux et ingrat, il s'engagea sous serment à ramener pieds et poings liés, enchaîné dans une cage de fer, Napoléon qui venait de débarquer à Cannes. Mais, voyant que ses soldats menaçaient de le quitter, il fit encore défection et se rangea de nouveau sous l'étendard de Napoléon. Après la bataille de Waterloo, Ney revint à Paris et conseilla d'ouvrir des négociations. Après la capitulation de Paris, signée le 3 juillet, qui interdisait cependant toute recherche contre qui que ce fût relativement aux fonctions, à la conduite et aux opinions, Ney fut déclaré traître à la patrie, arrêté en Auvergne, et traduit devant la cour des pairs, qui le condamna à la peine de mort comme coupable de haute trahison. On fusilla Ney le lendemain matin, 7 décembre 1815, dans l'avenue de l'Observatoire, près du jardin du Luxembourg.

NEZ, s. m. (pron. *né*; du lat. *nasus*, même sens). Partie éminente du visage qui est entre le front et la bouche, et qui couvre le siége de l'odorat. Grand *nez*. Petit *nez*. *Nez* aquilin. *Nez* retroussé, épaté, pointu. *Nez* camus. *Nez* camard. Il s'est cassé le *nez*. Il saigne du *nez*. Les os du *nez*. Les maladies du *nez*. | Les anatomistes y distinguent la *racine*, le *dos*, le *bout* et les *ailes*. La *racine* commence au bas du front entre les sourcils; le *dos* est la partie antérieure, il est formé par les os propres du nez et les apophyses montantes des os de la pommette; le *bout* est cartilagineux et mobile; les *ailes* sont les parties latérales du nez qui couvrent les narines : elles sont formées par deux cartilages ronds qui, s'adossant mutuellement dans le milieu de la cavité du nez, forment la cloison qui paraît au dehors quand on regarde en haut. Le nez est le double canal par lequel l'air pénètre dans la trachée-artère de la plupart des animaux vertébrés pourvus de poumons; et c'est sur la membrane muqueuse et vasculaire qui tapisse les narines et les cornets internes du nez, ainsi que les sinus ou anfractuosités pratiquées, soit dans l'os frontal, soit dans le sphénoïde et l'ethmoïde, soit dans les os maxillaires supérieurs, que réside éminemment le sens de l'odorat. Entre les deux os maxillaires supérieurs et leurs apophyses montantes ou nasales, sont situés les os nasaux, destinés à former sa voûte; dans le plafond de la cavité nasale, au milieu, s'élève le *vomer*, ainsi appelé parce qu'il ressemble à un soc de char-

rue; il divise le nez en deux narines ou naseaux, et il est continué à son extrémité par un cartilage formant l'extrémité du nez. Le nez, chez l'homme, offre des narines plus ouvertes à leur extrémité qu'à leur fond; ce caractère est encore plus manifeste chez les singes. Chez les mammifères, le nez présente une grande analogie avec celui de l'homme; il en diffère, néanmoins, en ce qu'il se détache moins des autres portions de la face, et que les narines sont dirigées en avant, tandis que chez l'homme elles le sont en bas. Dépourvu de poils à son extrémité, il est en outre presque toujours enduit d'une humidité muqueuse. Chez les rongeurs, le nez est comme tronqué. Le cochon a le nez très-avancé et finissant verticalement pour fouiller le gros; on trouve chez cet animal deux petits os, outre les intermaxillaires, pour renforcer, à cette extrémité, le bouton, afin qu'il puisse fouiller la terre. Les taupes ont également des cartilages solides au bout du nez. Dans les rhinocéros, portant une corne sur le nez, les os propres sont très-forts et solides ou épais pour la supporter; il y a en outre six petits os vers l'extrémité du nez, pour soutenir cette partie qui avance. Dans l'éléphant, le nez s'avance en trompe, les fosses nasales s'ouvrent très-haut sur le crâne

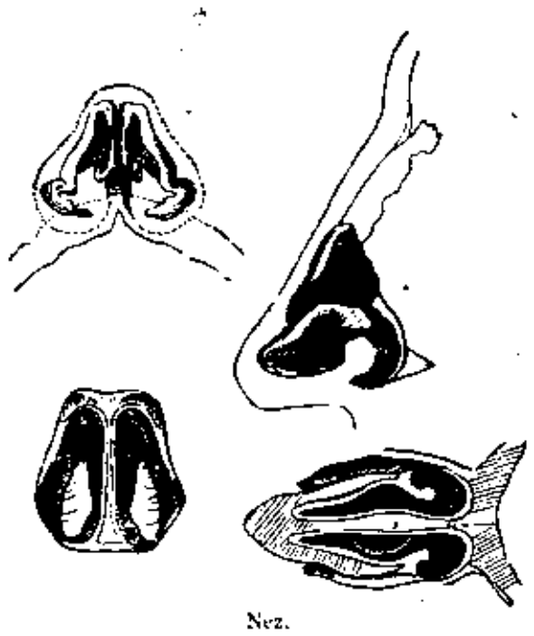

Nez.

1 et 2. Os et cartilages. — 3. Fosses nasales. — 4. Coupe transversale.

et à plat sur les os maxillaires où vient s'implanter la trompe. Chez les mammifères aquatiques, les morses et lamantins, l'ouverture des narines ne descend déjà plus si près de la bouche; car ces animaux nageurs auraient eu trop de peine à respirer, et il leur aurait fallu relever sans cesse la tête hors de l'eau, comme le fait l'homme qui nage. Mais la nature a relevé vers le sommet de la tête l'ouverture des narines de ces amphibies, surtout des cétacés; de là vient que ceux-ci soufflent l'eau et la rejettent. Le nez des oiseaux est dans la mandibule supérieure du bec, où viennent aboutir les deux fentes des narines, entourée en quelques espèces, comme chez les rapaces, d'une peau nue appelée *cire*. Chez les reptiles, le nez s'ouvre plus ou moins près de l'extrémité du museau. Les poissons ont aussi des naseaux, mais qui ne communiquent jamais à l'arrière-bouche, comme les narines des animaux à poumons, puisqu'ils ne respirent pas l'air. Après les animaux vertébrés, on ne saurait dire que les invertébrés soient pourvus de nez, bien que plusieurs espèces jouissent manifestement de l'odorat. Les sinus du nez, chez les vertébrés, sont plus ou moins étendus dans les cavités de l'os frontal, du sphénoïdal et des maxillaires; ces sinus ont pour objet d'étendre la surface de la membrane olfactive; mais ce qui remplit surtout cet office, ce sont les cornets intérieurs du nez. Enfin, la membrane pituitaire, qui tapisse toutes ces surfaces et est extrêmement enlacée d'une infinité de vaisseaux sanguins, accroît la sensibilité de ce sens aux impressions des matières odorantes. Pour empêcher que cette sensibilité ne devienne trop grande, une humeur muqueuse appelée morve enduit continuellement la membrane pituitaire. | Le sens de l'odorat. *Avoir bon nez. Avoir le nez fin.* Odeur qui prend au *nez*. La moutarde lui monte au *nez*. Chien qui a du *nez*. Les lévriers n'ont pas de *nez*. | T. de vénerie. *Avoir le nez fin*, Se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. | *Avoir le nez dur*, Se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. | Fig. et famil. *Avoir bon nez, avoir le nez fin, avoir du nez*, Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. | *Porter le nez au vent*, Se dit en parlant des chevaux qui lèvent fort la tête. | Par extens. Se dit des personnes qui marchent en regardant en l'air; des gens à la mine éventée. | Mar. L'éperon, l'avant, la prone d'un navire. Ne s'emploie guère que dans cette phrase : *Ce navire penche trop sur le nez*, Il penche trop en avant. | Technol. Se dit, parmi les tisserands, du crochet d'une toile. | *Nez de busque*, Partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée. | Dans la fonte des cloches, Morceau de planche taillée en forme de couteau, qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. | Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. | *Parler, chanter du nez*, Parler, chanter d'une manière désagréable, comme si on avait le nez bouché. | *Saigner du nez*, Rendre du sang par le nez, et, fig., Manquer de courage. | *Ne pas voir plus loin que son nez*, Avoir peu de prévoyance. Celui-ci *ne voyait pas plus loin que son nez*. (La Fontaine.) | Famil. *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, Tirer de lui un secret en le questionnant adroitement. | *Mettre, fourrer son nez partout*, Être fort indiscret. Le curé *fourre son nez partout*, à l'église et hors de l'église.

. . . . . Songez à vous taire,
Sans *mettre votre nez* où vous n'avez que faire.
(MOLIÈRE.)

| *Mettre le nez dans une affaire*, Commencer à l'examiner. | *Mettre le nez dans un livre*, Commencer à étudier. | *Ne jamais mettre le nez dans un livre*, Ne jamais lire. | *C'est un homme qui peut marcher le nez levé*, A qui on ne peut rien reprocher. | *Avoir toujours le nez sur quelque chose, ne pas lever le nez de dessus quelque chose*, Y être toujours appliqué. | *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez*, Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un pour lui faire faire tout ce qu'on veut, par allusion aux bœufs, que l'on conduit au moyen d'un anneau passé dans les narines. Jaloux et sots, et *conduits par le nez* (Voltaire.) | *Donner du nez en terre; se casser le nez*, Échouer dans quelque entreprise. | *Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage*, Faire par dépit contre quelqu'un une chose dont on souffre le premier. | *Avoir un pied de nez*, Avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté. On leur laisse un bonsoir avec *un pied de nez*. (Regnard.) | *Il est si jeune que, si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait*, Se dit d'un très-jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge. | *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, et, par ironie, *Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, Se dit d'une chose qui paraît et qu'on s'efforcerait en vain de cacher. | *Donner sur le nez à quelqu'un*, Le souffleter, ou lui faire éprouver quelque mortification. | *Au nez de quelqu'un*, En sa présence et en le bravant. | *Rire au nez de quelqu'un*, Se moquer de lui en face. Les sectaires se *rient au nez* les uns des autres en discutant sur leurs mutuelles erreurs. (Buiste.) | Fig. *Faire un pied de nez à quelqu'un*, Se moquer de lui. | *Regarder quelqu'un sous le nez*, Le narguer. | Se prend pour tout le visage. Mettre le *nez* à la fenêtre. Mettre le *nez* dehors. Se rencontrer *nez à nez*. Il n'ose montrer son *nez* ici. Je suis dans ma chambre à lire sans oser mettre le *nez* dehors. (Mme de Sévigné.) | *Fermer la porte au nez de quelqu'un*, Ne pas vouloir le recevoir en sa maison. | *Cela vous passera bien loin du nez*, Cela ne sera pas pour vous. | *Beau nez à porter lunettes*, Se dit quand on veut se moquer d'un grand nez. | Prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand. | *Jamais grand nez n'a gâté beau visage*, Ce n'est pas la petitesse du nez, c'est la pureté de la forme, qui sert à la beauté du visage. | *Qui coupe son nez dégarnit son visage*, Il faut se garder de faire par colère des choses qui retombent sur leur auteur. | *Être heureux comme un chien qui se casse le nez*, Être fort à plaindre. | *Avoir le nez tourné vers un endroit*, Avoir envie ou être sur le point d'y aller. | *Cuiser le nez à coups d'encensoir*, Donner des louanges exagérées. | *Ce n'est pas pour votre nez que le four chauffe*. La chose dont il s'agit ne sera pas pour vous. On dit aussi simplement : *Ce n'est pas pour votre nez; vraiment c'est pour votre nez, c'est pour son nez!* | *Prendre son nez pour ses fesses*, Se tromper grossièrement. | Ichthyol. Espèce de poisson du genre des squales. | Cap, promontoire, dans le langage des marins du Nord.

NI, conj. négative (du lat. *nec, neque*, même signif.). Sa fonction, dans le discours, est d'exprimer une liaison qui tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune. *Ni* l'un *ni* l'autre. Il n'en vaudra *ni* plus *ni* moins. Il n'est *ni* bon *ni* mauvais. Elle n'est *ni* belle *ni* laide. Il ne sait *ni* lire *ni* écrire. | Quand deux ou plusieurs propositions négatives ont le même sujet avec différents attributs, on réunit les propositions en une seule, en répétant *ni* devant chaque sujet ou chaque attribut. *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux. *Ni* ma santé, *ni* mon goût, *ni* mes travaux ne me permettent de quitter ma douce retraite. (Voltaire.) | On peut ne pas répéter *ni*, mais alors la phrase est moins énergique. Le soleil *ni* la mort ne se peuvent regarder fixement, si ce n'est, dit-on, le premier par l'aigle, la seconde par le philosophe. | Plusieurs sujets liés par la conjonction *ni* veulent le verbe au pluriel. Quand chacun des sujets précédés de *ni* peut faire seul l'action marquée par le verbe, ce verbe se met au singulier. *Ni* l'un *ni* l'autre ne sera choisi pour remplir cette fonction. | *Ni* s'emploie quelquefois au lieu de *et sans*, afin d'éviter une répétition désagréable à l'oreille. Vous perdez ainsi la confiance de vos amis sans les avoir rendus *ni* meilleurs *ni* plus habiles. (Voltaire.) | *Ni* s'emploie au lieu de *et* : 1° pour unir deux propositions incidentes qui dépendent d'une principale négative. Je ne crois pas que le mal doive régner sur le monde ni que l'homme doive désespérer d'en triompher; (Chanfray.) 2° Pour unir les parties semblables d'une proposition négative. Je n'accorde pas ma sympathie aux hypocrites, *ni* aux séides du despotisme. | Quand on énumère plutôt qu'on n'additionne, on se sert du ton de *ni* que de *et*. On n'est jamais si heureux *ni* si malheureux qu'on se l'imagine. C'est le contraire lorsqu'il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. Rien n'est si aisé et si commun. | Quand *ni* est répété, on supprime *pas* ou *point*. On ne dira pas, Il ne faut *pas* être avare *ni* prodigue, mais, Il ne faut être *ni* avare *ni* prodigue. Lorsque *ni* n'est pas répété, *pas* ou *point* peuvent être employés en même temps. Mais l'un *ni* l'autre n'était *point* nécessaire. (Racine.) | *Ni* est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives; alors la proposition liée rejette *pas*. Les hommes de cœur fortement dévoués à leurs convictions politiques, ne doutent, *ni* n'hésitent, *ni ne* mollissent, *ni ne* se lassent jamais. | On disait anciennement *ne* pour *ni*. Il ne savait que dire *ne* que faire. (Rabelais.)

NIABLE, adj. (du lat. *negabilis*, même signif.). Qui peut être nié. Proposition *niable*. | Prov. *Tout mauvais cas est niable*, Il n'est point étonnant d'entendre quelqu'un nier ce dont on l'accuse.

NIAGARA. Géogr. Rivière de l'Amérique du

Chute du Niagara.

Nord qui unit le lac Érié, dont il sort, au lac Ontario, et sert de limite entre le haut Canada et les États-Unis; cours 59 kilom. Cette rivière a près de 2,000 kilom. de largeur. Près du fort Chippeway, à 24 kilom. au-dessus de son embouchure, le Niagara forme une immense cataracte qui est l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Blondin a traversé la chute du *Niagara* sur une corde tendue. | *Chute du Niagara*, Formée par la rivière de ce nom qui, à 2 kilom. de l'île Grande, s'élance d'une hauteur de 50 mètres environ. Les eaux, divisées par la petite île des Chèvres, se précipitent en deux chutes, celle du *Fer-à-Cheval*, du côté du Canada, qui a 600 mètres

de large, et celle du côté des États-Unis, qui en a 201. On entend le bruit à 60 kilom. de là. C'est la plus belle cataracte du monde connu. L'île des Chèvres est le point d'où l'on apprécie le mieux le magnifique spectacle que la chute offre aux yeux du voyageur. Un pont suspendu a été récemment jeté sur le Niagara; il s'élève à 82 mètres au-dessus du niveau de l'eau.

NIAIS, AISE, adj. (pron. *niè*; rad. *nid*, ou du celt. *nith*, petit enfant). S'employait, en termes de fauconnerie, pour désigner les oiseaux que l'on prenait au nid. Un oiseau *niais*. | Fig. Sot, simple, inexpérimenté, qui apprécie mal les objets, qui ne distingue pas la valeur des hommes et des choses. Homme *niais*. Garçon *niais*. Fille *niaise*. Être, n'être pas *niais*. Il est encore bien *niais* de prendre pour lui des hommages qui ne s'adressent qu'à sa fortune. (Boutemps.) | Se dit de la physionomie, du ton, des manières. Avoir, prendre l'air *niais*. Avoir quelque chose de *niais*. Sa contenance *niaise* ne lui fait aucun tort à mes yeux. (J. B.) | *Raisonnements, écrits, contes niais, choses niaises*, Qui dénotent l'inexpérience, le manque d'usage ou la sottise. | *Style niais*, Style sans signification, sans portée. Les pléonasmes, les redondances, les images vides, les mots impropres, contribuent à rendre le style *niais*. | *Il n'est pas si niais qu'il en a l'air*, Il est loin d'être niais, il a beaucoup plus d'intelligence que son air ne l'annonce. | S. Celui, celle qui n'a pas l'expérience du monde, qui se fait remarquer par un excès de simplicité ou par sa sottise, qui est embarrassé et ridicule dans la vie. C'est un *niais*, une *niaise*, un grand *niais*, une grande *niaise*, un franc *niais*. L'orgueil peut faire d'un grand homme un *niais*. (Saint-Simon.) | Fig. et vulg. *Graine de niais, C'est de la graine de niais*, Futilité, tout ce qui occupe les niais, ce qui sert à les attraper. | *C'est un niais qui prend des sous marqués pour des liards*, Il contrefait le simple; s'il se trompe, ce n'est point à son désavantage.

NIAISEMENT, adv. D'une façon niaise; comme un niais. Parler, regarder, raconter *niaisement*. Se comporter *niaisement*. S'adoucir *niaisement*. Il y a de l'esprit à débiter *niaisement* des choses plaisantes. (Saint-Évremont.) Un discours *niaisement* débité.

NIAISER, v. n. S'occuper niaisement; badiner, s'amuser à des riens; baguenauder. Il n'est pas question de *niaiser*. Vous *niaisez*, mon pauvre enfant.

NIAISERIE, s. f. Caractère du niais; bagatelle; grande frivolité. Être d'une grande *niaiserie*. Ne débiter que des *niaiseries*. Il y a des gens niais qui se connaissent et emploient habilement leur *niaiserie*. (La Rochefoucauld.) Ce sont des *niaiseries*.

NIBELUNGEN, s. m. pl. Ancienne et puissante tribu des Burgundes appelée aussi *Niebelungen* ou *Niflungen*. | *Poème des Nibelungen*. Le sujet du poème est la lutte des Burgundes et particulièrement de la famille des Niebelungen contre Etzel ou Attila, et la destruction de cette tribu, qui succomba sous les coups des Huns, victime des passions et des querelles de Siegfried et de Gunther, deux de ses principaux chefs. Ces événements remontent au Ve siècle de notre ère, et se passent à la fois sur le Rhin et sur les frontières de l'Autriche et de la Hongrie. Le poème a pour fondement les *Sagas*, ou traditions germaniques, mêlées à celles du Nord. On pense qu'il a été écrit au XIIIe siècle par un minnesinger du nom de Henri d'Ofterdingen.

NICAISE, s. m. (mot pris en mauvaise part que l'on aura regardé comme une extension du mot *Aise*). Nom propre employé pour désigner un jeune homme qui pousse la simplicité et la crédulité jusqu'à la niaiserie. C'est un vrai *Nicaise*.

NICANDRE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, originaire du Mexique. On en cultive une espèce dans nos jardins, à cause de son port singulier et de ses fruits, qui ressemblent à l'alkékenge.

NICANOR (littéral. *homme de la victoire*). Surnom donné à plusieurs princes de Syrie, tels que Séleucus et Démétrius, à plusieurs guerriers célèbres, et entre autres à un commandant des troupes d'Antiochus Épiphane. Ce Nicanor, général d'Antiochus, marcha en Palestine contre Judas Machabée, fut deux fois vaincu, et périt dans la deuxième bataille. Judas lui fit couper la tête et la main droite, qui furent portées à Jérusalem.

NICARAGUA. Géogr. Ville de l'État de Nicaragua, sur le bord S. O. du lac de même nom; 13,000 habit. Évêché catholique. Il ne faut pas confondre cette ville avec *San-Juan-de-Nicaragua*, ville et port du même État, sur la mer des Antilles, à l'embouchure du San-Juan. | *État de Nicaragua*, République de l'Amérique centrale, entre les États de Honduras au N., de Costa-Rica au S., le Grand-Océan au S. O. et la mer des Antilles à l'E.; 577 kilom. sur 289; 350,000 habit.; chef-lieu, San-Léon-de Nicaragua. Hautes montagnes, volcans. Climat très-chaud, humide, fertile; cacao, indigo, coton, fruits exquis. Après avoir secoué le joug de l'Espagne, ce pays fit depuis 1824 partie de la Confédération de Guatémala; il s'en est détaché en 1847. | *Lac de Nicaragua*, Grand lac dans l'État de Nicaragua, qui a 193 kilom. sur 77. Il est lié à la mer des Antilles par le fleuve San-Juan. Un canal qui le relierait au Grand-Océan mettrait en communication cette mer et l'Atlantique. C'est un des plans proposés pour couper l'isthme de Panama.

NICE. Géogr. (*Nicæa* des Romains, en italien *Nizza*). Ville de France, chef-lieu du département des Alpes-Maritimes, jadis capitale du comté de Nice, sur la Méditerranée, à 880 kilom. S. S. E. de Paris; 48,150 habit. Évêché. Belles rues; promenade magnifique le long de la mer. Air pur et salubre; climat tempéré, qui fait recommander ce séjour aux malades. Manufacture de tabac; commerce de soie, parfums, huile, anchois, liqueurs, etc. Patrie de Carle Vanloo, Cassini, Garibaldi; Masséna est né dans un village voisin. | Le territoire qui formait le ci-devant comté de Nice n'a jamais été compris géographiquement dans l'Italie, comme beaucoup de gens le croient. Il n'a même jamais été rattaché à la Gaule Cisalpine. Il a toujours fait partie dans les temps anciens de la Grande Gaule ou Gaule transalpine; et quand les Romains divisèrent celle-ci en provinces, le territoire de Nice forma, avec les départements actuels des Hautes et des Basses-Alpes, la province des Alpes-Maritimes. Le comté de Nice, enfin, n'a jamais été qu'un démembrement de l'ancienne Provence, et sa population y a toujours parlé et y parle encore un dialecte provençal. La ville de Nice, dont le nom en grec signifie victoire (*niké*), fut fondée par les Massiliens vers 300 ans av. J. C., en mémoire d'une victoire qu'ils avaient remportée sur les Liguriens. Ils la cédèrent avant le temps de César aux Romains, qui en firent un arsenal maritime. Sous Auguste, l'arsenal ayant été transféré à Fréjus, Nice perdit de son importance. Sous les Francs, elle fit partie du royaume de Bourgogne et du royaume d'Arles. Elle se releva au VIIIe siècle; au XIIe, elle était la capitale du comté de son nom et relevait, comme fief, de l'empire d'Allemagne. En 1388, elle se donna à Amédée VII, duc de Savoie. Elle fut, en 1538, le siége d'un congrès entre Charles-Quint, Paul III et François Ier. Prise par les Français unis aux Turcs en 1543, par Catinat en 1691, par Berwick en 1706, elle fut réunie à la France en 1792, et fut le chef-lieu du départ. des Alpes-Maritimes jusqu'en 1814. Elle fut alors annexée aux États Sardes, dans lesquels elle était chef-lieu d'intendance; elle revint à la France en 1860.

NICÉE (*Nicæa*). Géogr. Aujourd'hui Isnik. Ville de Bithynie, sur le lac Ascanius (lac d'Isnik). Patrie de l'astronome Hipparque et de l'historien Dion Cassius. Nicée est célèbre par les trois conciles qui s'y sont réunis à diverses époques et surtout par le premier. Ce grand concile œcuménique, le second de tous, eut lieu sous l'empereur Constantin et par ses ordres; on y dressa le fameux symbole des apôtres, dit symbole de Nicée, et on y condamna Arius. Prise en 1076 par Soliman, Nicée fut quelque temps la capitale de la sultanie de Konieh. Occupée en 1097 par les croisés. En 1206, après l'occupation de Constantinople par les Latins, Théodore Lascaris forma l'*Empire* dit *de Nicée*. Michel Paléologue réunit l'empire de Nicée à celui de Constantinople en 1261. Les Turcs s'emparèrent de Nicée en 1333.

NICÉPHORE Ier. Empereur d'Orient, né à Séleucie, parvint au trône en 802. Il relégua l'impératrice Irène à Leshos, fit crever les yeux à son compétiteur Bardane, conclut avec Charlemagne un traité pour régler les limites des deux empires, fut battu par Haroun-al-Raschid et réduit à lui payer tribut, puis fut surpris et tué par les Bulgares en 811. Ce prince favorisa les manichéens et les iconoclastes. | *Nicéphore II*. Né en 912, fils du patrice Bardas, fut élevé dans les camps, se distingua par ses qualités militaires; fut nommé généralissime des troupes, et se fit proclamer César en 963. Il reprit aux Sarrasins la Cilicie, la Syrie et Chypre. Zimiscès, un de ses généraux, amant de sa femme Théophane, le tua en 960 et se fit couronner. | *Nicéphore III*. Général de l'armée d'Asie sous Michel Ducas, parvint au trône en 1078, lors de l'abdication forcée de ce prince, tandis que Nicéphore Bryenne était proclamé en Illyrie. Il envoya contre ce compétiteur Alexis Comnène, qui s'empara de sa personne et lui fit crever les yeux. Ce général, se voyant menacé lui-même d'un sort semblable, se fit proclamer empereur en 1081, et envoya Nicéphore finir ses jours dans un cloître.

NICETTE, adj. f. Se disait d'une jeune fille timide et ignorante. *Nicette* fut, et ne pensait à nul mal. (Saint-Évremont.)

NICHAN IFTIKHAR, s. m. (en turc *signe d'honneur*). Décoration créée par le sultan Mahmoud II. Elle offre le sceau du sultan, entouré de brillants.

NICHE, s. f. (de l'ital. *nicchio*, coquille, conque marine). Archit. Espace creux, enfoncement ménagé dans l'épaisseur d'un mur et destiné à recevoir soit des objets d'art, soit des objets de simple utilité domestique, suivant que la niche se trouve à l'extérieur ou à l'intérieur des édifices. Ainsi l'on place dans une niche un groupe, un vase, une statue, une fontaine, un poêle. L'idée de niche rappelle surtout l'architecture du moyen âge, qui en couvrait ses monuments et les remplissait de statues de saints, de héros, de personnages religieux historiques ou allégoriques, et telle est encore le plus souvent la destination des niches dans les constructions modernes. Mettre une statue dans une *niche*. Mettre un poêle dans la *niche* d'une salle à manger. | *Niches antiques*. Les anciens connaissaient l'usage des niches et les employaient dans leurs monuments funéraires pour y déposer les urnes et les sarcophages qui renfermaient la cendre des morts. | Au moyen âge, les niches sont étroites et longues; depuis, la niche s'est beaucoup modifiée et a pris des formes très-variées, dont voici les principales: *niche ronde*, Celle qui a le plan et la fermeture formés d'une demi-circonférence (grande façade du Louvre); *niche carrée*, Celle dont le plan et la forme sont quadrangulaires (pavillon des Tuileries, du côté du jardin); *niche angulaire*, Pratiquée dans une encoignure et dont la fermeture est une trompe; *niche à cru*, Celle qui prend naissance immédiatement au rez-de-chaussée, ne s'élève sur aucun corps ou massif, et repose sans plinthe sur l'appui continu d'une façade; *niche rustique*, Celle dont les bandeaux sont décorés de refends et de bossages (façade du palais du Luxembourg); *niche à buste*, Petit renfoncement dont les proportions et l'ornement varient; *niche de rocaille*, Revêtue de coquillages: on l'emploie dans les grottes et fontaines; *niche feinte*, D'une petite profondeur, où il n'y a que des figures peintes ou en bas-reliefs; *niche d'autel*, Occupe la place d'un tableau dans un retable d'autel (chapelle de la Vierge, église de la Sorbonne); *niche en tabernacle*, Décorée de montants, de chambranles, de colonnes avec fronton, de consoles, de corniches et reposant sur un stylobate (façade du Louvre, dehors de Saint-Pierre, Saint-Jean de Latran, à Rome). | Par extens. Réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin pour s'y retirer en particulier. Il y a une charmante petite *niche* au fond de ce jardin. | Petit logement destiné à un chien, à un chat. | *A la niche!* Terme avec lequel on repousse les importunités d'un chien.

NICHE, s. f. (par corr. de *nique*). Famil. Tour de malice ou d'espièglerie que l'on fait à quelqu'un. Faire une *niche*, une bonne, une mauvaise *niche*, à quelqu'un. Nous lui ferons tant *niches* sur *niches*, que nous renverrons à Limoges M. de Pourceaugnac. (Molière.) L'âme se dévoile dans les jeux; une *niche* cruelle présage un crime. (Boiste.)

NICHÉ, ÉE, part. Placé dans un nid. Oiseaux *nichés*. *Niché* dans. *Niché* sur. *Niché* parmi. *Niché* au milieu. | Fig. Placé, caché, mis, introduit. Mon nom, *niché* dans cent couplets malins. (Voltaire.) | Bot. Se dit de l'embryon végétal quand une de ses extrémités se loge dans une poche due à un repli du tégument.

NICHÉE, s. f. Ce que contient le nid. Se dit ordinairement des petits d'une même couvée qui sont encore dans le nid, et surtout des petits des oiseaux. *Nichée* de quatre petits. La mère et toute sa *nichée*. | Se dit aussi des insectes, des serpents, des souris et de quelques autres animaux. | S'emploie même en parlant des personnes. Elle ne pouvait aller nulle part sans amener avec elle toute sa *nichée*. Je me suis trouvée être l'institutrice d'une *nichée* de rois et de reines sans m'en douter. (Mme Campan.) | Par mépris. Se dit de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite rassemblées dans un même lieu. La police a dispersé toute la *nichée*.

NICHER, v. n. (du lat. *nidificare*, fait de *nidum ædificare*, faire son nid). Faire son nid. *Nicher* dans les arbres, dans les buissons. *Nicher* dans les cheminées, sous les toits. Les geais *nichent* dans les bois. (Buffon.) L'hirondelle aime à *nicher* près de l'homme. (Lefort.) | Fig. L'amour s'en vint *nicher* sous les voûtes du temple. (Duclos.) | V. a. Placer, caser quelqu'un. Se dit par plaisanterie. On l'a bien mal *niché*. Qui vous a *niché* dans cet endroit? | Se NICHER, v. pr. Faire son nid. Ces oiseaux se

nichent dans les anfractuosités des rochers. (Monet.) | Fig. *Se nicher* dans une bonne maison, dans une bonne place. | Se placer dans un endroit retiré, caché, d'un accès difficile ; se cacher. Il a été *se nicher* dans un quartier désert, au sixième étage d'une maison. Il *se niche* dans une hutte. La belle *s'était nichée* au quartier latin. | Fig. Où la vertu va-t-elle *se nicher?*

NICHEUR, EUSE, s. Ornithol. Se dit des oiseaux qui construisent des nids.

NICHOLSON (WILLIAM). Savant anglais, célèbre comme physicien et comme chimiste, né à Londres en 1753, et mort dans cette même ville en 1815. Il y dirigea une école en 1775 ; il fut l'un des premiers à reconnaître l'action chimique de la pile, et inventa un aréomètre qui porte son nom. Il rédigea un *Journal de philosophie naturelle, de chimie et des arts*, dit souvent *Journal de Nicholson* ; traduisit en anglais les *Éléments de chimie* de Fourcroy, ceux de Chaptal, et composa plusieurs ouvrages originaux.

NICIAS. Général athénien ; fit la guerre aux Spartiates et leur enleva l'île de Cythère, en 425 av. J. C. ; contribua puissamment à la trêve de cinquante ans, qui, en 421, suspendit la guerre du Péloponèse, et qui est connue sous le nom de *Paix de Nicias* ; commanda, avec Eurymédon et Démosthènes, l'expédition contre la Sicile, en 415 av. J. C., et fut tué par les Siciliens deux ans après.

NICKEL, s. m. Chim. Corps simple, métallique, difficile à obtenir à l'état pur et qui jouit, comme le fer, de la propriété magnétique, mais à un moindre degré. Le nickel est d'un blanc argentin, légèrement rougeâtre quand il n'est point parfaitement pur. Il est très-ductile et peut se réduire en lames et en fil ; il est, après le fer, celui des métaux qui se lamine le plus aisément, et, après le plomb, celui qui passe à la filière avec le plus de facilité. Il se coupe sans se briser ; quand on le rompt, il présente un tissu grenu comme celui de l'acier. Sa pesanteur est de 8,279, lorsqu'il n'a été que fondu ; mais elle est de 8,666, quand il est forgé. Eu égard à cette pesanteur spécifique et à la ductilité du nickel, ce métal se trouve placé près du cuivre. Le nickel s'allie au bismuth, à l'arsenic, à l'antimoine, au cobalt, au molybdène ; il s'allie aussi avec les métaux ductiles ; il a la propriété remarquable d'augmenter la ductilité du fer avec lequel il se trouve combiné. On distingue les espèces suivantes : *nickel natif, nickel ferrifère, nickel arsenical, nickel oxydé, nickel hydraté*. Les oxydes de nickel sont de deux espèces : le protoxyde, qui est brun et difficile à fondre, et le deutoxyde, qui est noir. La dissolution de l'hydrate de nickel dans l'acide nitrique donne une belle couleur verte qui ne tarde pas à former un précipité de la même couleur ; le même hydrate colore l'ammoniaque en bleu pâle. Les oxydes de ce métal communiquent au verre une couleur d'un brun hyacinthe. On les emploie dans la peinture sur porcelaine et dans les émaux. Échantillons de minerai de *nickel*.

NICOBAR (îles). Géogr. Archipel du golfe du Bengale, entre les îles Andaman et Sumatra. Les principales îles sont la Grande-Nicobar, qui a 44 kilom. sur 17, la Petite-Nicobar, Camorta, Terressa, Nancovery, Kar-Nicobar ; environ 10,000 habit. Bois, sources, mouillages commodes ; air malsain. Canne à sucre, arbre à pain, tek, sassafras ; crocodiles et autres reptiles très-nombreux. Les Danois y avaient formé, à partir de 1756, des établissements qu'ils ont abandonnés à l'Angleterre en 1848.

NICODÈME, s. m. (du gr. νικᾶν, vaincre ; δῆμος, peuple). Vainqueur du peuple. Ce mot a été pris en mauvaise part, le peuple lui trouvant de la ressemblance avec *Nigaud*. On l'emploie comme surnom pour désigner un homme simple et borné, un niais. C'est un *Nicodème*. Un grand *Nicodème*. Voyez ce *Nicodème*, il parle et gesticule à tort et à travers.

NICOLAÏSME, s. m. Doctrine que prêchait, dans le premier siècle, Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem. Le *nicolaïsme* autorisait la polygamie.

NICOLAÏTE, s. m. Sectateur du nicolaïsme. Les nicolaïtes encourageaient la communauté des femmes ; les viandes qu'ils mangeaient étaient d'abord offertes aux idoles. | On donna ce nom à des prêtres qui renonçaient à leurs vœux afin de pouvoir contracter mariage.

NICOLAS (saint). Honoré en Orient ; la Russie l'a pris pour patron ; c'est également le patron des jeunes garçons dans nos contrées. | *Nicolas Ier Paolowitch*. Empereur et autocrate de toutes les Russies ; né en 1796, à Saint-Pétersbourg ; mort en 1855 ; fils de l'empereur Paul Ier et de l'impératrice Marie Fœdorovna. Il fut élevé par le général Lambsdorf, sous la direction de sa mère, l'impératrice. Mme Liéven eut aussi une grande part à cette éducation. Fort jeune au moment de l'invasion française, Nicolas n'avait pas encore terminé son éducation, et ne prit aucune part à la guerre. Après le rétablissement de la paix, il passa en Angleterre (1816). De retour dans sa patrie, il épousa, en 1817, la fille aînée de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, Charlotte-Louise, qui prit le nom d'Alexandra Fœdorovna, après avoir abjuré le protestantisme pour embrasser la religion grecque. Ce mariage devait donner à la Russie une puissante alliance et avoir sur la politique générale de l'Europe une influence dont on a pu depuis apprécier l'importance. La paix, qui ne cessa de régner jusqu'à la mort de l'empereur Alexandre, son frère, n'empêcha pas Nicolas de se familiariser avec la vie des camps et la direction des armées. Il semblait encore bien loin du trône, quand il y fut appelé inopinément (1825). A la mort de l'empereur Alexandre, Nicolas s'était empressé de prêter serment de fidélité à son frère Constantin, quoiqu'il n'ignorât pas que le sénat eût entre les mains son acte d'abdication et un ordre formel d'Alexandre de proclamer, sans délai, le grand-prince Nicolas chef de l'État. Mais Constantin ayant par deux fois confirmé son abdication, Nicolas n'hésita plus, et se fit prêter hommage par les trois corps suprêmes de l'État. Le nouvel empereur montra dès lors la fermeté qui faisait le fond de son caractère. Au moment où l'armée était appelée à engager sa foi, éclata tout à coup un vaste complot militaire, tramé déjà sous Alexandre. La voix conciliatrice du métropolitain ayant été méconnue, la révolte, qui prenait les proportions d'une révolution, fut réprimée par le canon. La terrible levée de boucliers de Vassilikof, dirigée par Mouravief-Apostol, ne fit pas faiblir le bras du nouvel empereur. Les efforts de Mouravief furent énergiquement comprimés et cruellement punis. Nicolas essaya, plus tard, de faire aimer son autorité : des réformes importantes renouvelèrent d'une manière heureuse, quoique incomplète, l'organisation de l'empire. Le commerce, les arts, les sciences, les lettres, reçurent une impulsion vigoureuse, une sage direction, une protection efficace. Cancrine relevait les finances ; Ouvarof imprimait à l'éducation le caractère national dont elle manquait encore ; la politique extérieure, confiée à Nesselrode, devenait entreprenante et hardie. La Russie dictait à l'Orient les conditions de la paix par les traités d'Akerman et de Tourkmantchaï. En Occident, la diplomatie russe s'appuyait sur le cabinet des Tuileries ; elle concourut, par le traité du 6 juillet 1827, à la pacification de la Grèce et à sa constitution en royaume chrétien. La Porte voulut en vain échapper à l'influence moscovite : les armées russes envahirent de tous côtés le territoire turc. La révolution de 1830 amena bientôt entre la France et la Russie un refroidissement que l'insurrection de la Pologne ne contribua pas peu à entretenir ; car l'opinion se manifesta énergiquement en France contre la Russie, et surtout contre l'empereur Nicolas. Mais la Pologne, malgré les sympathies qu'elle inspirait, fut abandonnée à elle-même par le gouvernement de Louis-Philippe, et, en dépit des efforts les plus héroïques, la noble cause de l'indépendance succomba encore une fois : le 8 septembre 1831, les Russes rentrèrent à Varsovie. Le vainqueur se montra impitoyable. Depuis la révolution de 1830, tous les efforts de la diplomatie russe tendaient à isoler et à affaiblir la France, en lui enlevant l'alliance de l'Angleterre. Ce but fut atteint en 1840, au moment où la Turquie, attaquée de nouveau par l'Égypte, menaçait d'être anéantie. L'Angleterre signa le traité du 15 juillet 1840, sans la participation de la France, qui, non comprise parmi les parties contractantes, se trouvait ainsi exclue du concert européen. L'attitude menaçante de la France déjoua les menées de la Russie, et l'intégrité de l'empire ottoman fut consacrée. Après les événements de 1848, Nicolas s'unit étroitement à la Prusse et à l'Autriche pour comprimer l'esprit révolutionnaire et aida puissamment ce dernier État à triompher de l'insurrection hongroise (1849). Il prit prétexte en 1853 d'un différend élevé au sujet des lieux saints, pour exiger impérieusement de la Porte un traité qui lui permît d'intervenir dans les affaires intérieures de l'empire ottoman, afin d'y protéger les sujets grecs, fit, sur le refus du sultan, occuper à l'improviste les Principautés danubiennes et détruire la flotte ottomane à Sinope, et engagea ainsi une nouvelle guerre, dans laquelle la France et l'Angleterre prirent parti contre lui (1854). Déjà il avait pu connaître l'échec de ses troupes devant Silistrie, leur défaite aux batailles de l'Alma, de Balaclava et d'Inkermann, la destruction de Bomarsund et les progrès du siége de Sébastopol, lorsqu'il mourut d'une paralysie du poumon. Nicolas gouverna la Russie avec une grande intelligence des besoins du siècle ; il ne négligea rien de ce qui pouvait accroître le bien-être de ses sujets et les élever au niveau d'une civilisation plus avancée. Ses nombreux efforts en faveur de la bourgeoisie, sa sollicitude toute paternelle pour les serfs, dont il prépara avec prudence l'émancipation future, prouveraient qu'il comprenait la dignité de l'homme et qu'il a jugé sainement les dangers du système féodal. Peu de princes ont embrassé d'un coup d'œil plus sûr et dirigé d'une main plus ferme une administration aussi vaste que celle de la Russie.

NICOLE (PIERRE). Moraliste et théologien célèbre, une des illustrations de Port-Royal et un des meilleurs écrivains français, une des plus grandes lumières du XVIIe siècle ; né à Chartres en 1625, et mort à Paris en 1695 ; est surtout connu par ses *Essais de morale et instructions théologiques*. On estime particulièrement l'*Essai sur les moyens de conserver la paix avec les hommes*. Il se lia avec les jansénistes, dont cependant il n'adoptait pas toutes les opinions, écrivit avec Arnaud et Pascal contre les jésuites, fut enveloppé dans les poursuites dont les jansénistes étaient l'objet, se vit obligé de quitter la France en 1679, alla vivre à Bruxelles, puis à Liége, et n'obtint que par l'intervention de l'archevêque de Paris la permission de rentrer en France. Nicole, ainsi que Pascal, contribua puissamment à former la prose française. « Les *Essais* de Nicole, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas ; le chapitre sur *les moyens de conserver la paix dans la société* est un chef-d'œuvre auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité. » (Voltaire.)

NICOMÈDE Ier. Roi de Bithynie, fils de Zypœtès, régna de 281 à 250 av. J. C. Il débuta par le massacre de ses frères. Inquiété par Antiochus Ier, roi de Syrie, il appela à son secours les Gaulois en Asie Mineure, mais il fut obligé de leur céder une province de ses États, qui prit d'eux le nom de Galatie. Il fit fleurir les arts et le commerce, et fonda Nicomédie. | *Nicomède II*. Fils de Prusias, prit les armes contre son père qui voulait le faire périr à l'instigation d'une seconde épouse (148 ans av. J. C.), le mit à mort et régna cinquante-neuf ans. Allié à la famille de Mithridate, il résista aux Romains, et essaya, mais en vain, de s'agrandir malgré eux. Ce prince est le héros d'une des plus belles tragédies de Corneille. | *Nicomède III*. Fils du précédent, régna de 90 à 75 ans av. J. C. A la différence de son père, il s'appuya sur les Romains. Chassé deux fois de ses États par Mithridate, il fut chaque fois rétabli par eux, et leur légua son royaume en mourant. César avait dans sa jeunesse passé quelque temps à sa cour.

NICOMÉDIE (aujourd'hui *Isnikmid*). Géogr. Ville de Bithynie sur la Propontide, fondée par Nicomède Ier. Elle devint sous l'empire le chef-lieu de la province, et fut la résidence de Dioclétien. Constantin voulut un instant l'ériger en capitale de l'empire. Arrien y naquit ; Annibal y mourut.

NICOPOLIS (c. à d. *Ville de la Victoire*). Géogr. Nom commun à plusieurs villes anciennes. La plus importante était dans la Mésie Inférieure, au confluent du Danube et de l'Aluta. Fondée par Trajan après ses victoires sur les Daces, comprise plus tard dans la Bulgarie. Elle fut prise en 1370 par Bajazet, qui en outre remporta aux environs sur les chrétiens en 1396 une victoire décisive. L'armée de Sigismond, roi de Hongrie, y fut taillée en pièces, ainsi qu'un corps nombreux de noblesse française, conduit par Philippe d'Artois, connétable de France, et par Jean de Nevers. C'est aujourd'hui *Nicopoli*, ville forte de la Turquie d'Europe (Bulgarie) ; 12,000 habit. Archevêché grec ; évêché catholique ; résidence d'un sandjiakat.

NICOSIE. Géogr. Capitale de l'île de Chypre, dans l'intérieur ; 12,000 habit. Archevêché grec. Mosquée, belle église Sainte-Sophie, ancienne cathédrale, église de Saint-Dominique, contenant les tombeaux des Lusignans. Maroquins, tapis, toiles de coton imprimées.

NICOT (JEAN). Né en 1530, à Nîmes, mort en 1600, à Paris ; auteur d'un *Trésor de la langue française tant ancienne que moderne*, qui est le premier dictionnaire connu. Mais ce qui a le plus contribué à répandre son nom, c'est l'introduction en France du tabac, que lui fit connaître un marchand flamand, pendant son ambassade à Lisbonne, et que l'on appela d'abord, de son nom, *Nicotiane*.

NICOTIANE, s. f. (du nom propre de *Nicot*, ambassadeur de France à la cour de Portugal, qui, en 1560, fit passer en France les graines du tabac commun qu'un Flamand avait apportées de la Floride). Bot. Nom qu'on donna, dans l'origine, à la

plante appelée aujourd'hui *tabac*. | Genre de la famille des solanées, tribu des nicotianées, qui a pour type le tabac. On en compte une vingtaine d'espèces, les unes vivaces et les autres annuelles, toutes originaires de l'Amérique, à l'exception d'une seule, la *nicotiane frutiqueuse*, qui croît en Chine et au Cap. Les espèces les plus remarquables sont : la *nicotiane tabac*, ou le tabac dont on fait usage dans les cinq parties du monde (V. TABAC); la *nicotiane rustique*, une des plus acclimatées parmi nous et qui se multiplie, sans le moindre soin, partout où ses semences se répandent; la *nicotiane paniculée*, originaire du Pérou, et que l'on cultive le plus pour l'usage

Nicotiane.

de la pipe, parce que ses feuilles sont moins âcres; la *nicotiane à quatre valves*, originaire de l'Amérique septentrionale et qui fournit le tabac dit *de Missouri*. La *nicotiane* épuise rapidement les meilleures terres.

NICOTIANÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des solanées, qui a pour type la nicotiane. Les *nicotianées* ont de grands rapports avec les molènes et les jusquiames.

NICOTINE, s. f. Chim. Alcaloïde végétal que l'on trouve dans le tabac; il fut découvert en 1829. Il se présente sous la forme d'un liquide oléagineux, transparent, incolore, assez fluide, anhydre, d'une densité de 1,048, devenant légèrement jaunâtre avec le temps, et tendant à brunir et à épaissir par le contact de l'air. C'est un alcaloïde puissant, neutralisant tous les acides. Cette substance est très-vénéneuse; quand elle est concentrée, elle tue presque aussi vite que l'acide hydrocyanique. Son odeur, très-pénétrante, a de l'analogie avec celle de la fumée de tabac non divisée.

NICTATION, s. f. (pron. *niktasion*; du lat. *nictatio*, fait de *nictare*, clignoter). Physiol. Clignotement des yeux, mouvement du muscle orbiculaire des paupières produit par une impression trop vive de la lumière ou toute autre cause de convulsion.

NICTITANT, ANTE, adj. Physiol. Qui cligote. Animal *nictitant*. Paupière *nictitante*.

NID, s. m. (en lat. *nidus*). Espèce de petit logement que les oiseaux préparent pour y pondre, pour y faire éclore leurs petits et pour les y élever. *Nid* d'hirondelle, de merle, de rossignol, etc. Chercher un *nid*. Trouver un *nid*. L'oiseau est dans son *nid*. La linotte fait souvent son *nid* dans les vignes. Enfants, laissez les oiseaux dans leurs *nids*.

L'un a placé son *nid* sous la verte fougère;
D'autres aux troncs mousseux, à la branche légère,
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour.
(MICHAUD.)

| On appelle *aire* le nid des oiseaux de proie. | Les oiseaux ne construisent pas tous des nids; il en est qui profitent de ceux qui sont abandonnés, d'autres déposent leurs œufs dans des trous d'arbre, de mur, de rocher, dans des trous en terre ou sur le sol nu; les coucous pondent dans un nid étranger et laissent à une mère étrangère le soin de faire éclore et d'élever leurs petits. C'est le plus souvent la femelle qui construit le nid; le mâle ramasse les matériaux et les apporte, afin que celle-ci les mette en œuvre; d'autres ne prennent même pas ce soin, et laissent tout le travail à la femelle; c'est elle qui, en pliant et entrelaçant avec son bec les brins de plantes desséchées, donne la première forme et la solidité au nid, et qui, à mesure qu'elle le garnit, en pesant sur les matériaux qu'elle a accumulés, leur fait prendre la forme convenable. L'autruche expose ses œufs sur le sable nu, aux rayons du soleil; l'aigle, le vautour, bâtissent leur vaste nid dans la fente de quelque rocher escarpé des plus hautes montagnes; le hibou pond dans le trou d'un arbre ou s'empare d'un nid abandonné par quelque oiseau de sa taille; la pie, le grimpereau, la sitelle, la huppe, la mésange, le gobe-mouches, s'emparent d'un trou de muraille et pondent sur des matériaux entassés sans art; le guêpier, le martin-pêcheur, s'établissent de même dans un trou en terre; la pie fait de son nid un fort inaccessible, en l'entourant et le couvrant de branches épineuses. Mais c'est parmi les petits oiseaux qu'on trouve les plus adroits constructeurs. Qui n'admire en effet les nids élégants et solides de nos pinsons, de nos chardonnerets; les petits fours que construisent nos pouillots; l'espèce de cornemuse du rémiz, construite avec la bourre du peuplier, du saule, du tremble, et dont l'oiseau forme un tissu épais et serré, semblable à une étoffe de laine, clos par en haut, suspendu à l'extrémité des rameaux les plus faibles, les plus mobiles et penchés sur l'eau, dont l'entrée est sur les flancs, tantôt plus haut, tantôt plus bas, mais toujours tournée du côté de cet élément! Parmi les oiseaux exotiques, il en est dont les *nids* offrent des constructions sociétaires : tels sont les nids des anis, et surtout ceux des becs-sociaux. Ce sont les diverses générations d'une même famille qui agrandissent tous les ans ce phalanstère, et en font un gentil tabernacle où se développent harmonieusement toutes les attractions passionnelles de ces êtres heureux. (B. Barbé.) | Certains oiseaux, comme le merle et la huppe, enduisent le dedans de leurs nids d'une légère couche de mortier, qui en colle toutes les parties, et ils y entretiennent la chaleur avec un peu de bourre ou de mousse. Les hirondelles font les leurs avec une espèce de ciment qu'elles fabriquent avec de la poussière détrempée; elles emploient ensuite leur bec à les maçonner. Les hirondelles de la Malaisie, connues sous le nom de *salanganes*, font, avec des substances végétales ou animales, des nids que l'on sert sur les meilleures tables sous le nom de *nids d'oiseaux*; c'est un mets très-friand et très-recherché,

Nid de gros becs.

surtout en Chine. La récolte la plus abondante s'en fait dans certaines grottes de Java. La substance gélatineuse de ces nids a reçu des chimistes le nom de *néossine*, du gr. νεοσσιά, nid. | Se dit de la retraite, du logis, de la tanière de quelques mammifères, tels que le lapin, la belette, l'écureuil, etc.

Une chauve-souris donna tête baissée
Dans un *nid* de belette. . . . . .
(LA FONTAINE.)

| S'étend aux constructions, aux galeries que creusent ou percent certains insectes sociaux, tels que les fourmis, les guêpes, les termites. | Se dit aussi d'autres insectes, et même de reptiles. Un *nid* de scorpions. Un *nid* de vipères. | Ce qui rappelle l'idée d'un nid. *Il ne sort pas de son nid*, Il ne sort pas de chez lui; il ne sort pas de son lit. | Se prend quelquefois en mauvaise part et s'emploie souvent en parlant des asiles de la piraterie. Détruire un *nid* de forbans. L'archipel de Soulou, dans la Malaisie, est un *nid* de pirates. | Fig. De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices. (Boileau.)

Montrez le *nid* où nous devons chercher
Ce vrai phénix que je veux dénicher.
(VOLTAIRE.)

| On dit, par plaisanterie, d'une personne qui se fait une trop grande idée d'une découverte qu'elle a faite ou qu'elle croit avoir faite, ou d'une chose qu'elle s'est procurée, qu'*elle croit avoir trouvé le*

Nid d'abeille épipone.

pie au nid. | *Nid à rats*, Méchante petite maison mal logeable, chambre exiguë et peu commode. | Fig. *Pondre au nid d'autrui*, Coucher avec la femme d'un autre. | Prov. *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, Peu à peu l'on atteint la fortune, peu à peu l'on se fait une position dans sa profession, on arrive à l'aisance. | *A chaque oiseau son nid est beau*, Chacun trouve beau ce qui lui appartient, sa maison, sa position, etc. | *Il n'y a plus que le nid*, *On n'a plus trouvé que le nid*, Se dit lorsqu'on ne trouve pas chez lui quelqu'un qu'on voulait arrêter ou surprendre par une visite imprévue. | Se dit aussi quand on ne trouve plus rien dans une cachette. | *Aller prendre la mère au nid*, Marcher à pas de larron, prendre de grandes précautions pour surprendre quelqu'un. | Prov. *Villes et maisons sans habitants, nids sont aux rats et chats-huants*. | Géol. Petits amas de matières meubles et friables, de forme irrégulière, enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe. | Métall. Petit amas de substances minérales que l'on trouve isolées hors des agrégations en couche et en filon. | Bot. *Nid d'oiseau*, Plante qui croît au pied des sapins; elle est détersive, vulnéraire, apéritive. | *Nid de fourmis*, Sorte d'arbrisseau grimpant de l'île de Cayenne. | Art milit. *Nid de pie*, Logement sur le haut d'une brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune, que l'assiégeant se ménage dans un ouvrage dont il s'est rendu maître et d'où il peut tirer sans se découvrir.

NIDAMENTUM, s. m. Anat. Toute enveloppe extérieure qui, s'ajoutant à un œuf déjà individualisé (c. à d. revêtu d'une enveloppe), a rapport à l'incubation, et est produite par la mère. La membrane caduque appartient à cette classe de produits, qui sont très-répandus dans le règne animal.

NIDIFICATION, s. f. (pron. *nidifikasion*). Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

NIDIFORME, adj. (du lat. *nidus*, nid; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un nid. | *Masses nidiformes*, Les substances homogènes qui, comme le frai, enveloppent certains œufs.

NIDOREUX, EUSE, adj. (du lat. *nidor*, odeur forte de chair brûlée). Qui a une odeur nauséabonde, un goût de pourri, d'œufs couvis. Dans la gastralgie chronique, le malade est tourmenté par des renvois acides et *nidoreux*.

NIDULAIRE, s. f. (de *nidus*, nid, parce que les capsules lenticulaires de ces plantes sont cachées au fond du péridium). Bot. Genre de champignons gastéromycètes, établi pour de petits champignons qui croissent en automne sur les bois pourris.

NIDULANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui construit

des nids. La guêpe *nidulante*. | Se dit des oignons sous la pellicule desquels s'en trouvent d'autres plus petits, dont ils paraissent entièrement formés. | *Membranes nidulantes*, Membranes vésiculeuses dans lesquelles certains animaux renferment leurs œufs.

NIDULÉ, ÉE, adj. Qui est disposé comme des œufs le sont dans un nid. | Bot. Se dit des semences logées en grand nombre dans une capsule qui n'offre aucune trace de séparation.

NIÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une négation. Fait *nié*. Vérité *niée*. Le fait *nié* a été reconnu vrai.

NIÈCE, s. f. (du lat. barb. *neptia*, fait par corruption de *neptis*, petite-fille). Fille du frère ou de la sœur. L'oncle et la *nièce*. La tante et la *nièce*. L'histoire des *nièces* de Mazarin est un des exemples les plus frappants des inconvénients du népotisme dans les États monarchiques. | *Petite-nièce*, La fille du neveu ou de la nièce. | *Nièce à la mode de Bretagne*, La fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIELLAGE, s. m. Action de nieller.

NIELLE, s. m. (de *nigellus*, fait de *niger*, noir). Composition chimique employée dans la fabrication de l'orfévrerie. Elle était connue au moyen âge, surtout en Italie, et a été perdue pendant longtemps, puis retrouvée en Allemagne. On peut, pour ce qui concerne son histoire, consulter l'excellent traité de Duchesne aîné. C'est principalement à Wagner, un des plus célèbres orfévres contemporains, qu'on a dû de retrouver les procédés du niellage. Le *niello* est néanmoins, quant à sa composition, resté un secret de métier, que deux ou trois personnes seulement connaissent à Paris. Voici donc ce que nous pouvons en dire : on grave une matrice d'acier, on la trempe, et à l'aide d'une mécanique ressemblant à un laminoir, on imprime avec cette première matrice d'autres petites plaques d'acier, qui alors impriment à leur tour des coquilles de boîtes, des porte-cigares, etc. Le dessin produit en dernier lieu l'effet d'une gravure sur bois, c. à d. que les traits sont en relief. On enduit les creux de *niello*, on met la pièce dans un four construit exprès et l'on chauffe pendant un temps déterminé. On retire la pièce, qui est alors entièrement recouverte de niello et dont le dessin a complètement disparu ; on prend un grattoir, et l'on enlève avec soin tout ce qui empêche de voir les traits. On monte la pièce ; le graveur ou le ciseleur y fait quelques retouches et on la polit. Le niello paraît alors entièrement avec ses fonds d'or ou d'argent d'un beau mat et donnant à tout le dessin un ton doux et harmonieux. Le niello est au métal d'argent ce que le damasquinage est à l'acier. On est parvenu, en ces dernières années, à produire ainsi des objets d'orfévrerie qui ont un véritable cachet artistique. Ce qui constitue encore le mérite du niello, c'est sa durée ; un objet niellé ne perd pas sa valeur par l'usage ; au contraire, il se polit de plus en plus à l'action du toucher. Vienne, Londres et Paris sont les villes où se fabriquent les objets niellés ; mais cette dernière ville a surpassé les deux autres.

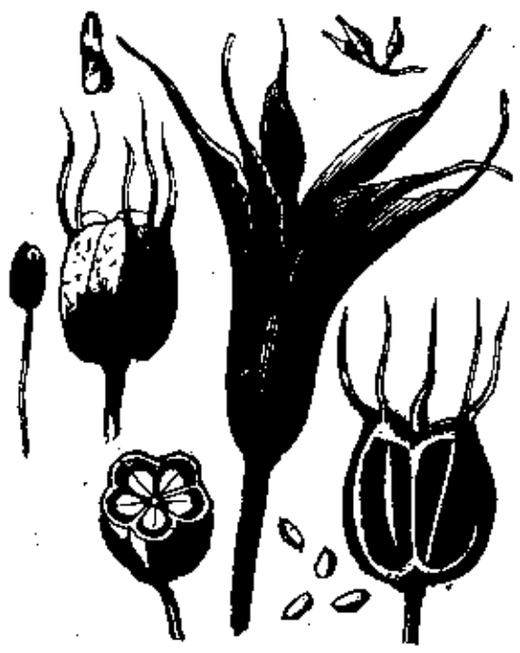

Nielle.

NIELLE, s. f. Maladie des grains, dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. Elle est due à deux espèces de champignons. Des blés atteints de la *nielle*. Le blé germe et périt, de *nielle* infecté. (Desaintange.) | Bot. Nom de quelques plantes, particulièrement d'un lychnis et d'un genre de la famille des renonculacées, dont les graines sont employées comme condiment sous le nom de *toute espèce*. Cette dernière plante, représentée par la gravure, croît en Europe et en Asie. On la cultive dans les parterres à raison de la beauté de ses fleurs, qui varient du bleu, leur couleur naturelle, au rouge et au blanc, et qui doublent facilement. La culture de cette plante n'est point difficile : il ne s'agit que de la semer au printemps en place et à la volée. En Égypte, on cultive la *nielle* en grand, pour en mettre la graine dans le pain, pour en faire des conserves, en tirer de l'huile.

NIELLÉ, ÉE, part. Qui est orné de niello, où l'on a pratiqué le niellage. Objet *niellé*. Orfévrerie *niellée*. | Gâté par la nielle. Des blés *niellés*.

NIELLER, v. a. (du bas lat. *nigellare*). Orner de niello. *Nieller* d'argent. *Nieller* la poignée d'une épée. | Remplir les traits de la gravure sur métaux d'une couleur noire. | Gâter par la nielle. | SE NIELLER, v. pr. Être gâté par la nielle. Les blés *se niellent*.

NIELLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui niello. Un habile *nielleur*. Les *nielleurs* sont peu nombreux. | Adjectiv. Orfévre *nielleur*.

NIELLURE, s. f. Art de nieller. | Ses produits. Voilà de belles *niellures*.

NIÉMEN. Géogr. Fleuve de la Russie, qui prend sa source dans le gouvernement russe de Minsk, traverse ceux de Grodno et de Vilna, entre en Prusse, se divise en deux branches appelées le *Russ* et le *Jilge*, reçoit plusieurs rivières considérables, et se jette dans le Curish-Haff, après un cours de 800 kilom. Le Niémen est célèbre par l'entrevue qu'eurent Napoléon et Alexandre dans une île de ce fleuve, le 25 juin 1807, et qui amena la paix de Tilsitt, ainsi que par le fameux passage de l'armée française le 23 juin 1812, à son entrée en Russie.

NIER, v. a. (du lat. *negare*, nier, refuser). Regarder comme faux ce qui est avancé par un autre, et lui marquer son opposition à son sentiment par les expressions usitées dans le langage. *Nier* un fait. *Nier* une proposition. *Nier* une conséquence. *Nier* un principe. C'est une vérité qu'on ne peut *nier*. La religion de Confucius *nie* l'immortalité de l'âme. (Montesquieu.) Vous ne pourriez *nier* qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage. (Fénelon.) | Absol. *Nier* n'est pas prouver ; c'est la ressource de la sottise et de la mauvaise foi. (Boiste.) | *Nier une dette, un dépôt*, Nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.

NIÉREMBERGIE, s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, formé pour une plante annuelle d'Amérique, à tige rampante, filiforme, noueuse, à feuilles pétiolées, ovales, oblongues, entières, velues ; à fleurs blanches, solitaires, sessiles sur les nœuds.

NIÈVRE (du lat. *Niveris*). Géogr. Petite rivière de France, qui se jette dans la Loire à Nevers, après un cours de 45 kilom. | *Département de la Nièvre*. Formé de l'ancien Nivernais et d'une partie de l'Orléanais et du Gâtinais ; il est borné, au N., par les départ. du Loiret et de l'Yonne ; au S., par celui de l'Allier ; à l'O., par celui du Cher, et à l'E., par ceux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. 986,619 hectares ; 342,773 habit. ; chef-lieu, Nevers. Montagnes du Morvan, qui forment le partage des eaux entre la Seine et la Loire ; beaucoup de sources ; vastes forêts ; eaux minérales. Grande exploitation de fer, plomb, houille ; marbre, granit, grès ; faïencerie, cordes à violon. Grains, fruits, légumes ; vins, chanvre ; beaux pâturages. Chevaux nombreux, gros et menu bétail. Exportation considérable de bois et charbons. Le départ. de la Nièvre est divisé en quatre arrondissements (Château-Chinon, Clamecy, Cosne et Nevers), 25 cantons et 312 communes. Patrie de Saint-Just et Mirabeau.

NIGAUD, AUDE, adj. (pron. *nigo* ; du lat. *nugæ*, niaiserie). Sot et niais. Homme *nigaud*. Femme *nigaude*. Dumarsais est l'homme d'esprit le plus *nigaud* que je connaisse. (Fontenelle.) | Substantiv. Un *nigaud*. Une *nigaude*. Voilà bien des *nigauds* ici.

On veut de votre bien revêtir un *nigaud*,
Pour six mots de latin qu'il fait sonner bien haut.
(MOLIÈRE.)

| S. m. Entom. Genre d'oiseaux palmipèdes, renfermant le petit cormoran. On l'appelle ainsi, parce qu'il est encore plus niais que les autres cormorans.

NIGAUDER, v. n. (du lat. *nugari*, s'amuser à des bagatelles). Faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens. Passer son temps à *nigauder*.

NIGAUDERIE, s. f. Action de nigaud. C'est une *nigauderie*. Ne faire que des *nigauderies*. | Caractère du nigaud. Cet enfant est d'une grande *nigauderie*.

NIGELLE, s. f. (de *niger*, noir, à cause de la couleur des graines). Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des helléborées, connu vulgairement sous le nom de *nielle*. Parmi les principales espèces, on distingue : la *nigelle de Damas* et la *nigelle des champs*.

NIGER. Géogr. Fleuve célèbre de l'Afrique centrale, qui est très-peu connu. D'après les nombreuses investigations des voyageurs de ce siècle, le Niger, nommé *Ioleba* ou *Dholeba* dans la partie supérieure de son cours, prend sa source au S. de la Sénégambie, dans le pays de Soulimana, coule au N. E., traverse le pays des Mandingues, baigne Ségo, Djenné, Tombouctou, descend ensuite brusquement au S., arrose divers États de la Guinée septentrionale, le Borgou, l'Yarriba, le Kakanda, le Benin, et se jette dans l'Atlantique par plusieurs branches qui forment un vaste delta et dont les principales sont : au N. E. l'Ouère, au centre le Noun ou Niger proprement dit, au S. E. la rivière de Bonny et le nouveau Calabar. On lui donne près de 4,000 kilom. de cours. Son principal affluent est la Tchadda, qu'il reçoit par sa rive gauche en entrant dans la Guinée. Les anciens paraissent avoir soupçonné l'existence de ce fleuve : ils lui donnaient le nom de *Niger* ; les Arabes, qui le connaissaient en partie, le nommaient le *Nil des Nègres*.

NIGOTEAU, s. m. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une ruelle.

NIGRITIE. Géogr. Grande contrée de l'Afrique centrale, entre l'Océan Atlantique à l'O., la Nubie et l'Abyssinie à l'E., le Sahara et l'Égypte au N., la Guinée au S. Quelques géographes la restreignent au pays compris entre la Sénégambie, la Guinée, le Sahara, la Nubie et l'Abyssinie. Ce pays, que les Arabes appellent *Bellad-el-Soudan* (pays des noirs), est nommé par les naturels Takrour. Sa superficie est de 2,640,000 kilom. carrés, et sa population évaluée fort arbitrairement à 10,000,000 d'habit. La chaleur y est excessive ; le sol est généralement fertile, mais entrecoupé de déserts sablonneux. Toutes les productions de l'Afrique se trouvent en Nigritie. La religion mahométane domine, ainsi que le fétichisme. Quelques-uns de ses habitants sont assez civilisés. Ils n'appartiennent pas tous à la race noire. La Nigritie est divisée en plusieurs États, dont les principaux sont : le *Bambara*, capitale Ségo ; l'État de *Tombouctou*, celui de *Sackatou*, celui de *Kashna*, celui de *Bornou*, et le *Darfour*, capitale Cobbé.

NIHILISME, s. m. (du lat. *nihil*, rien). Néant. | Absence de toute croyance ; opinion de sceptiques exagérés qui nient l'existence de tout. Le scepticisme, ou le *nihilisme*, qui caractérise la philosophie de ces derniers temps, est né de la satiété. (Royer-Collard.)

NIHILISTE, s. Celui, celle, qui ne croit à rien. | Qui ne s'occupe à rien. Les *nihilistes* sont peu nombreux dans nos écoles. | Adjectiv. Écrivain *nihiliste*.

NIKOLAÏEV. Géogr. Ville et port de Russie (Kherson), au confluent du Boug et de l'Ingoul ; 40,000 habit. Palais de l'amirauté, chantiers de construction, arsenaux. Fondée en 1791 par Catherine II. Nicolas Ier en avait fait un établissement de marine militaire de premier ordre. Le traité de Paris de 1856 a réduit Nikolaïev à n'être qu'un port marchand ; son importance n'en grandit pas moins chaque jour.

NIL. Géogr. Grand fleuve d'Afrique, dont la source est encore peu certaine. Il paraît formé, dans le Sennaar, de deux rivières, le Bahr-el-Azreck (*fleuve Bleu*), dont les sources ont été découvertes par Bruce, dans le pays des Agous (Abyssinie), et le Bahr-el-Abiad (*fleuve Blanc*), rameau principal qui paraît sortir des montagnes de la Lune. Réunies dans le Sennaar, ces deux rivières forment un fleuve qui prend le nom de *Nil*, reçoit le Tacazzé, traverse la Nubie et l'Égypte dans toute sa longueur, et va se jeter dans la Méditerranée par plusieurs branches. Elles étaient autrefois au nombre de sept ; le sable les a comblées, à l'exception de la bouche Bolbitine, qui passe à Rosette, et de la Phatnitique, qui arrose Damiette. Avant d'entrer en Égypte, le Nil se précipite du haut de six cataractes. Son eau, bourbeuse pendant six mois de l'année, est délicieuse à boire quand elle est claire, et pèse un degré et demi de moins que celle de la Seine. Mais ce qui fait du Nil un courant précieux pour les terres qu'il arrose, c'est son débordement régulier et périodique, qui a lieu tous les ans, depuis le 13 juin jusqu'au 17 septembre, époque où il commence à décroître. Le limon qu'il laisse sur ses bords est la source de la fertilité du sol égyptien. La meilleure hauteur des crues du Nil est de 8 mètres. Le cours total du Nil est évalué à 5,800 kilom. ; sa largeur varie de 1,200 à 3,000 mètres. Les Égyptiens ont eu de tout temps pour le Nil un respect religieux ; ils le regardent comme un fleuve sacré. Dans l'antiquité, à l'époque où le Nil sortait de son lit, on célébrait en l'hon-

neur de ce fleuve une fête, pendant laquelle on lui immolait des taureaux noirs. Il avait à Nilopolis un temple magnifique avec une statue en marbre noir, qui le représentait sous la forme d'un dieu gigantesque, couronné de lauriers et d'épis et s'appuyant sur un sphinx. Le *Nil* roule ses flots majestueux.

NILLE, s. f. Technol. Petite roue de bois dont les boyaudiers se servent pour retordre les boyaux. | Petit tuyau de bois dans lequel entre la branche d'une manivelle, pour empêcher que le fer de cette manivelle, en tournant dans la main, ne la blesse. | Petits pitons de fer que les serruriers rivent aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église, pour retenir les panneaux. | Hortic. Ornement de parterre consistant en un filet ou un trait de buis. Le jardin du presbytère était coupé de *nilles*. | Blas. Espèce de croix ancrée plus mince que la croix ordinaire.

NILLÉ, ÉE, adj. Blas. Qui est en forme de nille. Croix *nillée*.

NILOMÈTRE, s. m. Colonne de marbre située en Égypte, non loin du Caire, au milieu du Nil. Elle est graduée dans toute sa hauteur et divisée en coudées et en pouces. Quand le Nil déborde, on juge de l'importance de sa crue, et on la mesure exactement en examinant le point du *nilomètre* où ses eaux sont parvenues.

NIMBE, s. m. (du lat. *nimbus*, nuée). Cercle lumineux que les peintres anciens traçaient autour de la tête des divinités et des héros. Le *nimbe* rayonné indiquait Apollon ou Diane. | Les peintres entourent d'un *nimbe* la tête de Dieu le Père et celle de Jésus-Christ, et d'une *auréole* celle de la Sainte-Vierge et des Saints. La statue était ornée d'un *nimbe*.

NIMÈGUE. Géogr. Ville forte de la Hollande (Gueldre), sur le Wahal, à 64 kilom. S. E. d'Amsterdam ; 21,000 habit. Cathédrale, hôtel de ville, arsenal; belle promenade. Savon, raffinerie de sel, cuirs, bleu de Prusse, bière blanche, etc. Cette ville est célèbre par les traités de paix que Louis XIV y conclut, en 1678 et 1679, avec la Hollande et les autres puissances belligérantes.

NÎMES (*Nemausus*). Géogr. Ville de France, chef-lieu du départ. du Gard, à 713 kilom. S. E. de Paris; 55,723 habit. Évêché; église consistoriale calviniste. École normale primaire; bibliothèque publique, musée, cabinet d'histoire naturelle. Beaux faubourgs, beau jardin public, esplanade ornée d'une fontaine monumentale; cathédrale gothique, théâtre, palais de justice, hôpital. Nombreuses antiquités romaines : amphithéâtre, appelé les Arènes, Maison-Carrée, Temple et Fontaine de Diane, Tour-Magne, aqueduc qui mène les eaux des montagnes aux anciens bains, et qui traverse le Gard sur un pont magnifique, etc. Manufactures nombreuses : tissus de soie et de coton; châles, mouchoirs, madras, foulards, rubans, tapis, galons, eau-de-vie, vinaigre, etc. Entrepôt des soies du pays. Grand commerce de plantes médicinales et tinctoriales. Patrie de Nicot, Rabaut-Saint-Étienne, Saurin, Guizot. Nîmes fut fondée, dit-on, par les Phéniciens et colonisée par les Marseillais; elle était le chef-lieu des Volsques Arécomiques. Elle devint florissante sous les Romains et une des grandes cités de la Gaule. Soumise aux Visigoths, elle tomba au pouvoir des Francs. Au IXe siècle elle fit partie du comté de Toulouse, puis passa à la maison d'Aragon et ne fut rendue à la France qu'en 1259, par le traité de Corbeil. Une grande partie des habitants de Nîmes ayant embrassé le calvinisme au XVIe siècle, la ville eut à souffrir des guerres de religion. Elle fut traitée avec une extrême rigueur par Louis XIV; mais jamais le calvinisme ne put y être déraciné. Nîmes fut en 1791 et en 1815 le théâtre de luttes sanglantes entre les Catholiques et les Calvinistes, et, malheureusement, nous devons ajouter que les deux partis y sont encore pleins d'animosité.

NING-PO. Géogr. Ville et port de Chine (Tché-Kiang), sur le fleuve Yung-Kiang; 300,000 habit. environ. Soieries, pelleteries, meubles, etc. Prise par les Anglais en 1841; ouverte aux Européens en 1842. Prise et saccagée par les insurgés (Taépings) en 1861; reprise en 1862 avec le secours des troupes européennes. Un évêché catholique y a été érigé depuis peu pour aider à la propagande religieuse.

NINIVE. Géogr. Capitale du royaume d'Assyrie, dit aussi royaume de Ninive, sur le Tigre; avait, dit-on, 45 kilom. de circonférence, des murs hauts de plus de 30 mètres, des tours de 70 mètres, et 600,000 habit. Fondée par Assur vers 2640 av. J. C., cette ville fut agrandie vers 1968 par Ninus, qui lui donna son nom. La corruption de cette ville égalait son opulence, ce qui amena sa ruine. Ninive fut possédée par les trente-cinq successeurs de Ninus jusqu'à Sardanapale, qui s'y brûla avec ses femmes et ses trésors, l'an 759 av. J. C. Elle fut prise alors par Arbacès et Bélésis. Néanmoins elle continua à être la capitale d'un royaume indépendant sous sept rois, dont le dernier fut Chinaladan ou Sarac-Sardanapale, mort aussi sur un bûcher pendant que le Babylonien Nabopolassar et Cyaxare, roi des Mèdes, s'emparaient de Ninive, qu'ils détruisaient en partie, 625 ans av. J. C. Les ruines de Ninive, découvertes en 1843 à Khorsabad, à 20 kilom. N. E. de Mossoul, attestent son ancienne opulence.

NINUS Ier, Fils de Bélus, lui succéda l'an 1968 av. J. C. dans le royaume d'Assyrie, et fut le premier roi dont l'histoire nous est connue. Il conquit Babylone, toute la haute Asie jusqu'à la Bactriane, l'Égypte, la Célé-Syrie, l'Asie-Mineure, et agrandit Ninive, qu'on suppose avoir été fondée par lui. Il dut la conquête de la Bactriane à Sémiramis, femme d'un de ses généraux, qu'il épousa après cette victoire. Ninus mourut vers 1916. Sémiramis fut accusée de l'avoir empoisonné. | *Ninus le Jeune* ou *Ninias*, Fils de Ninus Ier et de Sémiramis. Il régna, suivant la tradition, de 1874 à 1836, après la mort de sa mère qui s'était emparée du trône.

NIOBÉ. Mythol. Fille de Tantale et femme d'Amphion, roi de Thèbes, avait sept fils et sept filles. Fière de cette nombreuse postérité, elle brava Latone, qui n'avait que deux enfants. Celle-ci, pour se venger, fit tuer toute sa famille à coups de flèches par Apollon et par Diane. Niobé, stupéfiée par la douleur, fut transformée en un rocher sur le mont Sipyle; ce rocher versait un ruisseau de larmes.

NIORT. Géogr. Ville de France, chef-lieu du départ. des Deux-Sèvres, sur la Sèvre Niortaise, à 399 kilom. S. O. de Paris; 18,788 habit. Église Notre-Dame, remarquable par sa haute flèche, donjon, hôtel de ville (ancien palais d'Éléonore d'Aquitaine), hôtel de la préfecture, palais de justice, théâtre, halle, promenades; bibliothèque, musée. Papier, vinaigre et eau-de-vie, angélique renommée; minoterie, ganterie, brosserie, bonneterie, teinturerie, tannerie, corroierie, etc. Patrie de Mmes de Maintenon et de Caylus; de Chabot, Fontanes. En 1569, les Protestants soutinrent à Niort un siége contre l'armée royale.

NIPA, s. m. Bot. Palmier des îles de la Sonde et des îles Philippines. Son sommet est terminé par des feuilles gigantesques, longues de 1m,50, dont les indigènes se servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des parasols, des chapeaux, etc. Le fruit fermenté donne une boisson agréable, et, par la distillation, une eau-de-vie estimée. On retire aussi du *nipa* une liqueur sucrée par des incisions faites à ses spadix.

NIPHON. Géogr. Grande île formant la partie la plus considérable du Japon, au S. de l'île Yeso et au N. des îles Xikoko et Kiusiu; 388 kilom. sur 130; 16,000,000 d'habit. Niphon est traversée par une chaîne de montagnes qui la rend fertile d'un côté, stérile de l'autre. C'est dans l'île de Niphon que se trouvent les deux capitales du Japon, Yeddo et Méaco. Cette île est sujette à de terribles ouragans.

NIPPE, s. f. S'emploie par dénigrement pour désigner tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. N'avoir que des *nippes*, de vieilles *nippes*. Ne laisser que des *nippes* à ses héritiers. | S'est pris en bonne part. Mes sœurs, vous avez de belles *nippes*.

NIPPÉ, ÉE, part. Qui a des nippes. Personne bien ou mal *nippée*. Le pauvre enfant était fort mal *nippé*.

NIPPER (SE), v. pr. Se fournir de nippes, remonter sa garde-robe, son vestiaire, son ameublement. Après *s'être* bien *nippé*, le laquais fit le grand seigneur. Il *se nippa* tout de neuf à mes dépens.

NIQUE, s. f. Signe de mépris et de moquerie. Il n'est guère usité que dans cette phrase du style familier, *Faire la nique*, Se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. La jeune fille lui *faisait la nique*. Il *fait la nique* à la fortune. Amis, *faisons la nique* à nos tyrans.

NISUS. Mythol. Roi de Mégare et frère d'Égée, avait un cheveu couleur de pourpre auquel, suivant l'oracle, était attachée la conservation de son royaume. Scylla, sa fille, éprise de Minos, qui assiégeait Mégare, coupa ce cheveu et le livra à son amant. La ville fut prise, Minos dédaigna Scylla, et la fit lier au mât de son navire.

NITIDULE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, commun surtout dans l'Europe centrale. Ses caractères sont : taille petite, mandibules bifides ou échancrées; tarses composés en apparence de quatre articles; antennes à massue perfoliée, courtes; élytres courtes, souvent tronquées; pattes peu allongées. Les *nitidules* vivent sur les fleurs, les champignons, les écorces des arbres pourris et les matières animales en putréfaction. Les *nitidules* foisonnent en été.

NITOCRIS. Reine de Babylone, femme de Nabuchodonosor, gouverna pendant la démence de son époux. Elle est célèbre par le pont qu'elle fit construire sur l'Euphrate et par son tombeau, dont l'inscription semblait promettre de grands biens à celui qui l'ouvrirait. Darius Ier, l'ayant ouvert, n'y trouva que des ossements avec ces mots : « Si tu n'étais insatiable, tu n'aurais pas ouvert ma sépulture. » Son tombeau était placé au-dessus d'une des portes de la ville.

NITOUCHE, s. (fait de *ni* et *toucher*). Se dit d'une personne doucereuse, jouant à la dévotion, qui a l'air de ne point y toucher. Il s'emploie avec le mot *Saint*. C'est un *saint*, une *sainte nitouche*.

NITRAIRE, s. f. (à cause de son goût de *nitre* ou salpêtre). Bot. Genre de la famille des ilicinées, renferme des arbrisseaux de l'Afrique, à feuilles alternes, épaisses, entières, souvent fasciculées; à fleurs irrégulières, blanches, solitaires ou en cyme; calice très-petit, quinquéfide; corolle à cinq pétales convexes; baie uniloculaire, monosperme. Les feuilles et les baies des *nitraires* ont un goût amer et salé, dû à la nature des terrains au milieu desquels croissent ces arbrisseaux.

NITRATE, s. m. (du lat. *nitrum*, nitre). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide nitrique avec les bases salifiables. Ils sont très-solubles dans l'eau et se reconnaissent à la vapeur peu sensible, accompagnée d'une odeur d'eau forte, qu'ils exhalent. Il y a des nitrates d'ammoniaque, d'argent, de baryte, de carbure, d'hydrogène, de chaux, de cobalt, de mercure, de nickel, de potasse, de strontiane, de cuivre, d'étain, de fer, de morphine et de plomb. On les appelle scientifiquement des *azotates*. Le plus intéressant est celui de potasse, appelé vulgairement nitre ou salpêtre.

NITRATÉ, ÉE, adj. Qui est converti à l'état de nitrate. Substance *nitratée*.

NITRE, s. m. Chim. Sel formé par l'union de l'acide nitreux et d'un alcali fixe; c'est le salpêtre. Beaucoup de plantes renferment du *nitre*. Les usages du *nitre* sont nombreux. | V. SALPÊTRE.

NITREUX, EUSE, adj. Qui contient du nitre. Gaz *nitreux*. Terre *nitreuse*. | *Acide nitreux*, Acide qui a toutes les propriétés générales des substances salines et les propriétés d'acides qu'a l'acide vitriolique. Cet acide est liquide; sa couleur est d'un jaune rouge et ardent. L'acide nitreux est un des plus grands dissolvants de la chimie.

NITRIÈRE, s. f. Lieu où se forme le nitre et d'où on le retire. Les principales nitrières se trouvent dans l'Inde, en Égypte, en Espagne et dans le royaume de Naples. A défaut de formations naturelles, on établit souvent des nitrières artificielles, en réunissant autour de certains murs bâtis à cet effet les conditions nécessaires à la formation du nitre, ou de la chaux, une matière animale et la présence de l'air. Les plâtres des murs donnent le nitrate de chaux, que l'on décompose ensuite par la potasse. On construit les *nitrières* avec des pierres tendres.

NITRIFICATION, s. f. (pron. *nitrifikasion*; du lat. *nitrum*, nitre; *fio*, être fait). Chim. Opération naturelle par laquelle il se forme des nitrates et du nitre. Quelques chimistes ont pensé que la nitrification pouvait avoir lieu sous l'influence de l'air et des matières calcaires ou alcalines, sans l'intervention des substances animales. Cette opinion a été combattue, mais sans être entièrement rejetée.

NITRIFIÉ, ÉE, part. Couvert de nitre; converti en nitre. Mur *nitrifié*. Substance *nitrifiée*.

NITRIFIER (SE), v. pr. Se couvrir de nitre; se changer en nitre. Les pierres tendres et poreuses sont celles qui *se nitrifient* le mieux. (Nysten.)

NITRIQUE, adj. Qui a rapport au nitre. | Chim. *Acide nitrique*, Liquide blanc, très-acide, d'une odeur forte, d'une saveur corrosive, susceptible de se vaporiser à 86°, et de se congeler à 50 au dessous de zéro. On le fabrique en traitant le nitre par l'acide sulfurique dans des chaudières en fonte. Ses usages sont très-nombreux. Il s'emploie dans la gravure sur cuivre, la chapellerie, la teinture, la métallurgie, la dorure, etc. Les bijoutiers l'emploient ordinairement étendu d'eau; il prend alors le nom d'*Eau seconde*. Uni avec l'acide hydrochlorique, il forme l'*eau régale*. On donne aussi vulgairement à l'acide nitrique le nom d'*Eau forte*. | *Acide nitrique alcoolisé*, Mélange que l'on obtient lorsqu'on fait digérer pendant un mois deux parties d'alcool et une partie d'acide nitrique.

NITRITE, s. m. Chim. Nom général des sels formés par la combinaison de l'acide nitreux avec différentes bases.

NIVÉAL, ALE, adj. (de *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Qui fleurit pendant l'hiver. Le perce-neige est une plante *nivéale*. | Qui habite dans la neige, comme les plantes qui colorent la neige en rouge.

NIVEAU, s. m. (pron. *nivo*; du lat. *libellum*, pour

libella, verge, fléau d'une balance, laquelle, pour être juste, doit se tenir horizontalement). Situation de deux surfaces se trouvant renfermées dans un même plan, ordinairement horizontal. Une chose est dite *de niveau* lorsque son plan est parallèle à la surface des eaux dormantes. | Instrument qui sert à produire cette situation ou à indiquer qu'elle n'a pas été produite. Mesurer, ajuster au *niveau*, avec le *niveau*. Dresser quelque chose au *niveau*, avec le *niveau*. | On connaît plusieurs sortes de niveaux : le *niveau d'eau*, composé d'un tuyau cylindrique de fer-blanc dont les extrémités se recourbent à angles droits, et qui, lorsque l'eau s'élève dans ces deux tubes verticaux à la même hauteur, donne une surface horizontale. | Le *niveau à bulle d'air* est un tube de verre hermétiquement fermé des deux bouts, après qu'on y a introduit de l'alcool qui le remplit à l'exception d'une bulle d'air. La présence de cette bulle aux divers points de l'instrument annonce le plus ou moins d'inégalité dans le niveau. Il est parfait lorsqu'elle se trouve au milieu. | *Niveau simple* ou *niveau à équerre*, Instrument qui a la forme d'une équerre dont les deux

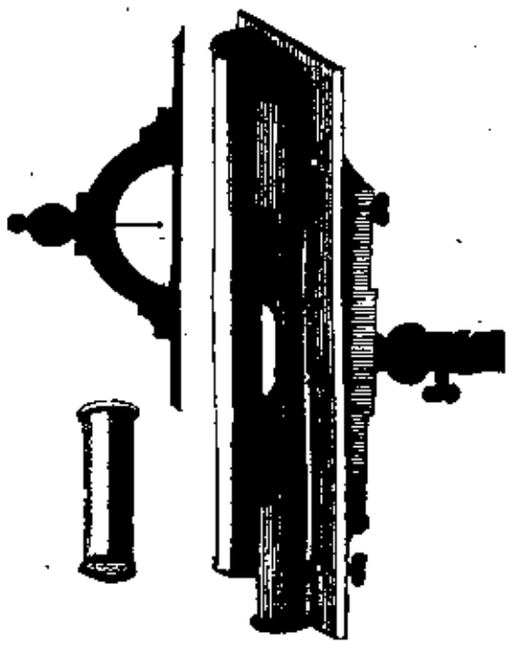

Niveaux.

branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un trou d'où pend une corde terminée par un plomb, qui bat sur une ligne perpendiculaire au milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches. | *Niveau des charpentiers et des paveurs*, Longue règle au milieu de laquelle est ajustée à angle droit une autre règle plus petite, qui porte vers le haut un fil à plomb. | *Niveau de maçon*. Il est formé de trois règles, qui font, en se joignant, un triangle isocèle rectangle, ressemblant un peu à la lettre A ; un fil à plomb pend du sommet ; lorsque le plan sur lequel est appliqué le niveau est horizontal, le fil à plomb bat exactement sur une ligne marquée dans le milieu de la base. | *Niveau à plomb* ou *à pendule*, Celui qui fait connaître la ligne horizontale au moyen de la ligne verticale décrite par son fil à plomb ou son pendule. | *Niveau des canonniers*, Plaque triangulaire, haute de 10 à 15 centimètres, au bas de laquelle est un arc de cercle de 45 degrés ; on s'en sert pour niveler les canons ou les mortiers. | *Niveau à lunette*, Instrument d'une extrême précision, composé de trois parties principales, une lunette, un niveau à bulle d'air et une monture, qui permet d'ajuster le tout convenablement. | *Niveau-cercle*, Instrument inventé, en 1820, par Lenoir ; il forme, par ses combinaisons, quatre instruments bien distincts. | *Niveau de réflexion*, Celui qui présente une surface d'eau assez étendue, laquelle, représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est, par conséquent, de niveau avec le point où l'objet et son image paraissent seuls s'unir. | Niveau fait d'un miroir d'acier ou d'autre matière semblable, bien poli, et placé devant le verre objectif d'un télescope suspendu perpendiculairement, et avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés, auquel la division perpendiculaire d'un télescope se changera en horizontale ou en ligne de niveau. | *Niveau de pente*, Surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau. | Si l'on suppose un arc de cercle parallèle à la couche de niveau, et passant par deux points également éloignés de la surface d'une eau tranquille, on aura ce qu'on appelle la ligne de *niveau vrai*. La tangente à cet arc, qui passera par un de ces deux points, sera la ligne de *niveau apparent*. C'est cette ligne horizontale que l'on obtient à l'aide des niveaux. | On appelle *Niveau*, dans les machines à vapeur, un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété des liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il sert à indiquer constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière. | Fig. Parité d'état, d'habileté, de mérite. *A son niveau, à leur niveau, à votre niveau*, De pair avec lui, avec eux, avec vous, etc. Se mettre *au niveau* de quelqu'un. Se mettre, se soutenir *à son niveau*. Despréaux s'élevait *au niveau* de tant de grands hommes. (Voltaire.) | Hist. nat. *Niveau d'eau*, Nom vulgaire d'un crustacé. | *Niveau de mer*, Nom vulgaire du squale marteau. | Mar. *Niveau de la mer*, La ligne de flottaison d'un navire. | *De niveau*, loc. adv. De pair, à la même hauteur. La cour n'est pas *de niveau* avec le jardin. La vieillesse, comme l'enfance, met tous les hommes *de niveau* et les rend à la nature. (Bern. de St-Pierre.) Un boulet de canon les mit *de niveau*.

NIVELÉ, ÉE, part. Mis de niveau. Sol *nivelé*. Avenue *nivelée*. | Minéral. Se dit d'une variété dans laquelle l'intervention des faces perpendiculaires à l'axe, en mettant les autres faces de niveau par leurs parties supérieures, les convertit en figures du même nombre de côtés, comme la chaux carbonatée nivelée.

NIVELER, v. a. Rendre un plan uni et horizontal. *Niveler* une place, une rue. Il *nivela* lui-même le terrain. (Voltaire.) | Mesurer avec le niveau, au niveau. *Niveler* une allée. *Niveler* les eaux. | Fig. Rendre égal. *Niveler* les fortunes, les conditions, les rangs. Le terrorisme n'imagina pas d'autre moyen de *niveler* la société, que d'abattre toutes les têtes qui dépassaient la médiocrité. (Boiste.) | Soumettre aux mêmes chances. L'incertitude de notre dernière heure, en *nivelant* tous les âges, permet toujours l'espoir, mais nous oblige sans cesse à la prévoyance. (Lévis.) | Se niveler, v. pr. Devenir au niveau. Les terres *se nivellent* sous les inondations. | Fig. Devenir égal. Les fortunes tendent chaque jour à *se niveler* ; c'est la loi du progrès.

NIVELETTE, s. f. Technol. Petit voyant semblable à celui d'une mire ordinaire et monté sur un pied-droit. Les nivelettes servent, dans les chemins de fer, à régler la pente d'une chaussée entre deux points rapprochés.

NIVELEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait profession de niveler. | Hist. *Niveleurs*, Faction politique de l'Angleterre, qui prétendait tout soumettre au niveau de l'égalité la plus absolue. Ils ne voulaient ni roi ni noblesse, et réclamaient une égale répartition des biens et du pouvoir entre tous les membres de la société chrétienne. Cette faction fut comprimée par Cromwell, qui fit exécuter ses principaux chefs (1648). | On a donné le même nom aux révolutionnaires français qui veulent égaliser toutes les fortunes et partager les terres.

NIVELLE. Géogr. Ville de Belgique (Brabant méridional), chef-lieu d'arrondissement, à 34 kilom. S. de Bruxelles ; 8,000 habit. Église de Sainte-Gertrude, sur la tour de laquelle se voit un homme en fer, qui sonne les heures avec un marteau. Cotonnades, dentelles, chapeaux, etc. Les Français y défirent les Autrichiens en 1794.

NIVELLEMENT, s. m. (pron. *nivèleman*). Action de niveler, de rendre un plan uni et horizontal, de ramener à un même niveau différentes surfaces. Opérer un *nivellement*. Le *nivellement* d'une place. Ce *nivellement* a été fait avec exactitude. | Action de déterminer la hauteur d'un point quelconque, relativement à la surface des eaux dormantes. | *Nivellement barométrique*, Partie des sciences physiques et mathématiques qui s'occupe de la hauteur des points les plus élevés, de la profondeur des points les plus inférieurs de la surface du globe, qui traite également des moyens à l'aide desquels on parvient à établir, d'une manière aussi rigoureuse que possible, ces mêmes hauteurs et ces mêmes profondeurs. | *Nivellement par rayonnement*, Celui qu'on obtient sans changer de place. | *Nivellement par cheminement*, Celui qu'on obtient en changeant de place pour déterminer la hauteur des divers points de la ligne. | Opération par laquelle on cherche ou bien l'on établit une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés suivant des proportions certaines. | État de choses qu'on a rendues égales. | Fig. Action de rendre égal. Le *nivellement* des fortunes.

NIVÉOLE, s. f. (du lat. *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, vulgairement appelé *perce-neige*, renferme des plantes herbacées, bulbeuses, à feuilles radicales, longues et épaisses, et à hampe à une ou plusieurs feuilles. On en compte trois espèces propres à l'Europe : la *nivéole printanière*, la *nivéole d'été* et la *nivéole d'automne*. Les *nivéoles* embellissent un parterre.

NIVERNAIS. Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par la Champagne, au S. par le Bourbonnais, à l'O. par le Berri, et à l'E. par la Bourgogne ; capitale, Nevers ; autres villes : Clamecy, Pouilly, Montigny, Vézelay, Château-Chinon, Decize, Donzy. La partie orientale (Morvan) est montagneuse et stérile. Le reste offre de vastes plaines très-fertiles. Les mines de fer, de houille et de marbre y abondent ; les produits de la culture sont le grain, le vin, les fruits et le chanvre. Le Nivernais était habité par les Ambarres ou Vadicasses. Sous Honorius, il faisait partie de la Ire Lyonnaise et de la Sénonaise. Il fut donné par Louis le Débonnaire à son fils Pépin, roi d'Aquitaine, et devint un comté particulier à partir du IXe siècle. Cette province a formé, en 1790, le département de la Nièvre.

NIVÔSE, s. m. (du lat. *nivis*, gén. de *nix*, neige). Le quatrième mois du calendrier républicain. Il commençait le 21 décembre et finissait le 19 janvier. Mais, dans l'année qui suit immédiatement l'année bissextile, il devait commencer le 22 décembre et finir le 20 janvier.

NIZAM. Géogr. État situé au centre de l'Hindoustan, entre la province d'Agra et le pays des Radjepoutes au N., les présidences de Bombay à l'O., de Madras au S. E., et le royaume de Nagpour au N. E. ; environ 247,000 kilom. carrés ; 10,000,000 d'habit. ; capitale, Hayder-Abab. Il est gouverné par un prince mahométan, sous la dépendance des Anglais. | Titre donné, sous l'empire mogol, au gouverneur du Décan. Il est aujourd'hui porté par le souverain du Nizam.

NOBILIAIRE, adj. Qui appartient à la noblesse. L'ordre *nobiliaire*. | S'emploie souvent par une sorte de dénigrement. La gent *nobiliaire*. La caste *nobiliaire*. | *Particule nobiliaire*, Préposition qui précède le nom des nobles. En France, c'est *de* ; en Allemagne, *von* ; en Hollande, *van* ; en Danemark, *af*, etc. En Angleterre, les noms de la basse noblesse ne sont pas précédés d'une *particule nobiliaire*, qui manque aussi chez les peuples slaves, où, toutefois, elle est remplacée par une terminaison. Il n'existe pas de *particule nobiliaire* en Espagne, en Italie, en Hongrie, mais seulement des titres ou qualifications, et en France même, quelques noms nobles, titrés ou non, ne l'ont pas. | S. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays, avec leurs titres et leurs armoiries.

NOBILISSIMAT, s. m. (du lat. *nobilissimus*, très-noble). Dignité de nobilissime. | Temps que durait cette dignité. | Maison qu'habitait le nobilissime.

NOBILISSIME, adj. et s. (du lat. *nobilissimus*, très-noble). Titre d'honneur qui distinguait, dans le Bas-Empire, la famille des empereurs. Il donnait le droit de porter la pourpre. Constantin accorda ce titre à Constance, son frère, et à Annibalien, son neveu. | Titre que l'on donnait exclusivement aux princes dans le Ve siècle. | Famil. S'emploie quelquefois pour *Très-noble*.

NOBLAILLE, s. f. T. de dénigrement. Petite noblesse ; noblesse abâtardie. La *noblaille* et la prêtraille.

NOBLE, adj. et s. (du lat. *nobilis*, fait de *notobilis* ; rad. *notus*, connu). Qui, par sa naissance ou une concession du souverain, est d'un rang au-dessus des autres citoyens, dans les États où cette distinction est admise. Famille *noble*. Race *noble*. *Noble* de naissance. *Noble* d'extraction. Être *noble* par lettres du prince. Un *noble*. Les *nobles*. Petit *noble* de campagne. Les anciens *nobles*. Les nouveaux *nobles*. Il n'y a rien à perdre à être *noble*. (La Bruyère.) Il est plus honorable d'être *noble* par soi-même que par autrui. (Boiste.) | Se dit des choses. Une *noble* origine. Une *noble* race. | Féod. *Biens nobles*, Biens qui étaient tenus à fief. | Ce mot a désigné d'abord, chez les Romains, une personne connue par quelque action d'éclat. Or, comme à Rome le seul métier dans lequel les citoyens pouvaient se distinguer était celui de la guerre, le mot *Noble* s'appliquait aux guerriers qui s'étaient illustrés dans quelque campagne. Il s'appliquait également à ceux des citoyens que l'investissement et l'exercice de quelque haute magistrature mettaient en évidence. Alors ce mot avait à peu près la signification de notre mot *Notable*. Bientôt l'on s'habitua à distinguer des autres citoyens les descendants eux-mêmes de ces hommes qui s'étaient fait connaître par leur courage ou par leur habileté dans les affaires de la république,

et l'on donna la qualification de *noble* à des gens parfois sans valeur personnelle. Ces individus formèrent une classe à part dans la république ; ils se considérèrent comme d'une nature supérieure à celle du menu peuple, qui se défendit longtemps de leur morgue et de leur oppression, et les fit trembler bien des fois ; mais dans cette lutte périt enfin la liberté publique : les *nobles* et les *ignobles* courbèrent également le front sous le sceptre abrutissant des Césars. De Rome, le mot passa chez les peuples modernes. Les nobles du moyen âge, en France, en Italie, en Espagne et ailleurs, descendaient, les uns, des hordes qui envahirent les provinces de l'empire romain et réduisirent le peuple en esclavage; les autres, d'anciennes familles patriciennes que la politique des vainqueurs crut devoir maintenir pour rendre plus facile l'administration du pays. Des familles nobles d'origine gauloise furent surtout maintenues dans la Narbonnaise, l'Aquitaine et la Neustrie. Bien que les descendants des deux races nobles n'aient pas tardé à s'allier entre eux, ceux dont le sang gaulois ne s'était pas altéré furent les plus énergiques représentants de la réaction gauloise contre les Francs. Néanmoins, l'oppression du peuple par la noblesse fut très-grande au moyen âge, et sous cette oppression l'homme descendit au rang de la brute, perdit la notion la plus élémentaire de sa dignité, de ses droits et de ses devoirs. Enfin, ranimée par le souffle de liberté qui lui vint de la Grèce antique, à travers l'Italie, l'Europe se releva; elle osa porter l'examen sur ses institutions; la raison dépouilla la royauté et la papauté des faux prestiges qui les entouraient, et la noblesse s'abima dans la tourmente révolutionnaire de 1792-93. | Distingué, relevé au-dessus des autres. Il était *noble* de cette noblesse que saint Grégoire appelle la *noblesse personnelle*. (Bossuet.) L'homme, cet être si *noble*. (Massillon.) | Qui a, ou qui annonce de la grandeur, de l'élévation, de la supériorité. Avoir l'air *noble*, la taille, le geste *noble*. *Noble* simplicité. *Noble* audace. Il n'y a rien de *noble* dans ces manières. Ame *noble* et généreuse. Cœur *noble*. Avoir des sentiments *nobles*. Ses plus *nobles* travaux et son plus bel art consistaient à former des *hommes*. (Bossuet.) Les plaisirs ne pouvaient être ni aussi *nobles* ni aussi délicats qu'ils le sont devenus depuis. (Voltaire.) Le succès a couronné un si *noble* dessein. (Raynal.) Ses parents le formaient à cette politesse *noble* dont ils étaient les modèles. (Barthélemy.) Une âme basse suppose toujours de vils motifs aux actions les plus *nobles*. (Mme de Genlis.) La plus *noble* vengeance est le pardon. (Boiste.) | Se dit aussi des opérations de l'esprit. Un style *noble*. Une éloquence *noble*. Leurs poésies sont *nobles*. (Voltaire.)

Le vers le mieux rempli, la plus *noble* pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(BOILEAU.)

| T. de beaux-arts. Se dit de tout objet qui donne l'idée d'une prééminence fondée sur la sagesse de l'ordonnance, l'élégance des formes, la gravité tempérée et l'élégance du style. Les sujets les plus nobles en eux-mêmes seront sans noblesse en peinture, si le style de l'artiste a manqué d'élégance et d'élévation. Les monuments colossaux sont majestueux plutôt que *nobles*. L'architecture y montrait toujours cette *noble* simplicité et cette grandeur qui remplissent l'esprit. (Bossuet.) | Se dit par opposition à *roturier*. Cette loi sainte ne connaît plus ni pauvre ni riche, ni *noble* ni roturier. (Massillon.) | Se dit aussi par opposition à *vil*, *bas*. Un plus *noble* métier. De plus *nobles* fonctions. | Physiol. *Les parties nobles*, Le cerveau, le cœur, le foie, etc., qui sont absolument indispensables à la vie. | Fauconn. *Oiseaux nobles*, Oiseaux de proie qui, unissant le courage à la docilité, sont susceptibles d'être dressés pour la chasse. | S. m. Nom de plusieurs monnaies anciennes. | Le tiers de la livre sterling. | *Noble Henri*, Vieille monnaie d'Angleterre, qui eut cours en France sous les premiers Valois. On en taillait trente-cinq au quart de kilogramme; ces pièces valaient un peu moins que les *nobles à la rose*. | *Noble à la rose*, Monnaie d'or d'Angleterre qui portait la *rose d'York* ou celle de *Lancastre*. Les *nobles à la rose* valaient environ 23 fr. 71 c.

NOBLEMENT, adv. (pron. *nobleman*). Avec noblesse, d'une manière noble. Faire les choses *noblement*. Il nous a traités *noblement*. Il s'exprime, il pense, il se conduit *noblement*. En abandonnant ce qui nous quitte, on se fait voir *noblement* au-dessus de ce qu'on perd. (Mme de Staël.) Quel heureux préjugé que celui de la noblesse, lorsqu'il force à vivre *noblement!* (Boiste.) | On traite *noblement* un sujet sur lequel on parle ou on écrit lorsqu'on emploie dans le raisonnement un style décent, quelquefois élevé, jamais vulgaire. | *Vivre noblement*, Se disait autrefois pour vivre sur sa terre ou à la ville, sans exercer aucune profession, ou sans en avoir d'autre que celle des armes. Vivre *noblement*, c'était vivre en fainéant.

NOBLESSE, s. f. (du lat. *nobilitas*, même signif.). Qualité par laquelle un homme est noble. *Noblesse* héréditaire. Ancienne *noblesse*. Nouvelle *noblesse*. Faire preuve de sa *noblesse*. Déroger à *noblesse*. Si la *noblesse* est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux ; si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. (La Bruyère.) Il avait accoutumé ses sujets à ne pas s'étonner de voir donner tout aux talents, et rien à la *noblesse*. (Voltaire.) Un vain entêtement de *noblesse*, et cette raideur de caractère que rien n'amollit, ont fait vos malheurs et les siens. (J. J. Rousseau.) | Se dit collectivement de tout le corps des hommes qualifiés nobles. Appartenir à la *noblesse*. Le besoin d'argent a réconcilié la *noblesse* avec la roture. (La Bruyère.) | Se dit d'une partie de ce corps. La fleur de la *noblesse* était détruite. (Voltaire.) | S'emploie au pluriel. S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes *noblesses*, du moins c'est une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles. (Fontenelle.) | Il y a eu de tout temps et chez tous les peuples des distinctions entre les hommes d'une même nation, dues à la conquête, aux dignités, à l'illustration personnelle ou à celle des ancêtres, etc.; de là l'origine de la *noblesse*. Chez les Juifs, la noblesse était surtout attachée à la primogéniture; chez les Persans et les autres peuples de l'Orient, elle naissait des hautes fonctions remplies auprès de la personne du souverain ou de la distinction des castes. A Rome, les patriciens, les sénateurs et les chevaliers constituaient la noblesse; elle se recrutait au moyen des hommes nouveaux qui arrivaient aux grandes magistratures. | Après la conquête de la Gaule par les Francs, les leudes ou chefs barbares, compagnons du chef des Francs-Saliens, s'étaient partagé le territoire. Ils transmirent ces possessions à leurs enfants, qui prirent, pour se distinguer, un simulacre quelconque : telle fut l'origine des armoiries, signe caractéristique de la noblesse. Les bénéfices concédés à des particuliers par les rois ou les grands propriétaires, ayant été déclarés inamovibles par le traité d'Andelot (585), et héréditaires ensuite par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, devinrent une seconde source de noblesse. Plus tard, le droit de noblesse, auquel furent inhérents tant de priviléges, fut attaché à la possession de certaines charges. Par exemple, la magistrature de la ville de Toulouse, ou *capitoulat*, anoblissait le titulaire. Cette noblesse était appelée *noblesse de cloche*, de même qu'on appela, plus tard, *noblesse de robe* celle des membres du Parlement. La plus ancienne conservait le titre de *noblesse de nom et d'armes* ou *noblesse d'épée*. Avant la révolution de 1792-93, la noblesse formait une sorte de corps dans l'État. Fier de ses prérogatives, exempt généralement d'impôts, en possession d'une grande partie du sol, cet ordre, en refusant toute concession au temps, fut une des causes de la révolution qui l'engloutit. L'Assemblée constituante abolit tous ses titres et priviléges, en proclamant le principe de l'égalité. Napoléon essaya inutilement de créer une *nouvelle noblesse*, fondée sur la distinction militaire ou sur le mérite civil. Cette noblesse fut appelée *noblesse de l'Empire*. Venue par le canon, elle s'en alla en fumée. La *vieille noblesse* reparut avec la Restauration; mais elle ne reprit que ses titres, sans priviléges. Le gouvernement provisoire avait aboli les titres de noblesse par un décret du 29 février 1848; ils ont été rétablis par le gouvernement impérial, le 24 janvier 1852. Les titres de noblesse actuellement en usage en France sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*. Quant au titre de *prince*, quand il ne désigne pas les princes du sang, il est presque toujours d'origine étrangère. Dans différents pays, on distingue une *haute* ou *grande noblesse* et une *basse* ou *simple noblesse*. | Fig. Grandeur, élévation, dignité. *Noblesse* de cœur, d'âme, de sentiments. *Noblesse* d'expression, de style, de langage, de pensées. Il y a de la *noblesse* dans sa conduite, dans son procédé. La *noblesse* de la physionomie, de la démarche, des manières. La *noblesse* de ses expressions vient de celle de ses sentiments. (Bossuet.) Il suffit de vous dire qu'il y a une *noblesse* d'esprit plus glorieuse que celle du sang. (Fléchier.)

Mais enfin l'indigence amenant la bassesse,
Le Parnasse oublia sa première *noblesse*.
(BOILEAU.)

| Peint. et sculpt. Caractère élevé de la composition, des airs de tête, des formes, etc. *Noblesse* d'une composition. Figure qui a de la *noblesse*, qui manque de *noblesse*. | Prov. *Noblesse oblige*, Quiconque prétend être noble doit se conduire noblement.

NOCE, s. f. (du lat. *nuptiæ*, fait de *nubere*, se voiler, parce que, chez les Romains, la fille qu'on mariait était conduite dans la maison de son époux couverte d'un voile). Célébration du mariage. Le jour des *noces*. Convoler en secondes *noces*. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. | *Premières noces*, Le premier mariage que quelqu'un a contracté; mais on ne se sert de ce terme que par opposition à celui de *secondes*, *troisièmes* et autres *noces*, pour distinguer le premier mariage des mariages subséquents. | Fête qu'on fait en se mariant. Faire une *noce*. Nous ferons la *noce* à la campagne. Une *noce* de village. Aller à la *noce*. | Toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce. Après le dîner, toute la *noce* est allée danser sur l'herbe. | On dit d'un grand repas, *C'est une noce*, *un festin de noce*. | Fig. et vulg. *N'être pas à la noce*, Être dans une situation pénible, inquiétante. | *Il ne fut jamais, il n'a jamais été à pareilles noces*, Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. | Vulg. *Faire la noce*, Se bien divertir, manger fort et boire sec. Les ouvriers ont tort de *faire la noce*. | *Noce Aldobrandine*, Une des plus célèbres peintures qui nous restent des anciens. Elle fut trouvée à Rome en 1592, et transportée au palais Aldobrandin, qui lui donna son nom.

NOCER, v. n. Vulg. S'amuser, se réjouir, faire un gala, faire la noce. Évitez de *nocer*.

NOCEUR, EUSE, s. Vulg. Celui, celle qui aime à faire des galas, à se divertir. Voilà une *noceuse*.

NOCHER, s. m. (du lat. *nauclerus*, même sens). Autrefois, Celui qui gouverne, qui conduit un navire, une barque. Un habile *nocher*. Un *nocher* téméraire. Ne s'emploie plus qu'en poésie. | *Le nocher du Styx*, *le vieux nocher des morts*, Caron. *Le vieux nocher des morts* à sa voix accourut. (Voltaire.)

NOCTAMBULE, adj. et s. V. SOMNAMBULE.

NOCTAMBULISME, s. m. V. SOMNAMBULISME.

NOCTILION, s. m. (du lat. *nox*, *noctis*, nuit). Mamm. Genre de la famille des cheiroptères ou chauves-souris, ayant pour caractères : vingt-huit dents; museau court, renflé, garni de tubercules charnus; nez se confondant avec les lèvres; lèvre supérieure divisée en bec-de-lièvre; oreilles petites, latérales, isolées; membrane interfémorale très-grande; ongles des pieds de derrière très-robustes. Les noctilions habitent les bois du Brésil, du Paraguay et du Pérou. L'espèce type est le *noctilion unicolore*, qui est de couleur roussâtre et a la taille d'un rat. Les *noctilions* volaient dans la caverne.

NOCTILUQUE, adj. et s. (du lat. *nox*, nuit; *lucere*, luire). Zool. Se dit des animaux qui répandent une lueur phosphorescente dans l'obscurité. | Se dit également de tous les corps, organiques ou non, qui répandent de la lumière dans l'obscurité. | S. m. Genre d'animalcules infusoires établi pour un petit animal marin, gélatineux, transparent, phosphorescent, et dont le corps n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animalcules sont fort communs sur nos côtes : ce sont eux qui rendent la mer phosphorescente. Ils n'ont point, comme les lampyres ou vers luisants, un organe spécial pour produire la lumière; et, chez eux, la phosphorescence est produite par la contraction même de la trame de leurs corps. Au microscope, avec un grossissement de 2,000 diamètres, on a reconnu que la lumière émise par les noctiluques est due à une multitude d'étincelles isolées et très-petites; le plus souvent, elle ne brille que sur une faible portion du corps; elle est augmentée par tous les agents physiques ou chimiques qui excitent la contraction de l'animal.

NOCTUÉLITES, s. f. pl. (rad. *noctuelle*). Entom. Tribu de lépidoptères, renfermant des papillons nocturnes qui ont pour caractères : une trompe cornée assez longue, roulée en spirale; des palpes inférieurs terminés brusquement par un article plus mince que le précédent; les antennes sétacées; des ailes inférieures plissées dans leur longueur au côté interne. Les ailes sont, tantôt étendues horizontalement ou à recouvrement, tantôt en toit et formant avec le corps un triangle peu allongé et point élargi vers sa base.

NOCTUELLE, s. f. (du lat. *noctua*, hibou, chat-huant; fait de *nox*, nuit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des noctuélites. Les noctuelles, comme tous les autres lépidoptères, ont les ailes recouvertes d'une poussière écailleuse que le moindre frottement enlève; les inférieures sont plissées dans leur longueur, au côté interne. On trouve ordinairement ces insectes dans les bois, les jardins et les prairies, autour des plantes, où les femelles vont déposer leurs œufs. Ils ne volent guère que vers le coucher du soleil; pendant le jour, ils restent cachés sous les feuilles, tapis le

long des branches ou fixés sur des murs. On en a décrit quatre cent cinquante-neuf espèces.

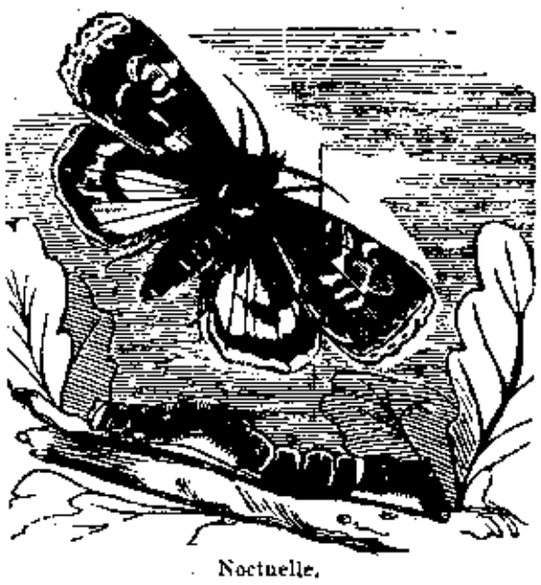

Noctuelle.

NOCTULE, s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris de nos climats, de l'ordre des vespertiliens. Son pelage est roux et sa queue assez grande. Son oreillon a la forme d'une hache ou d'un couperet semi-circulaire. Elle est presque aussi grosse que la sérotine.

NOCTUO-BOMBYCITES, s. m. pl. (de *noctuelle* et de *bombyx*). Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes composée des bombyces qui ont les antennes et le port de ces insectes, mais qui sont pourvus d'une langue distincte, quoique, le plus souvent, courte et peu cornée.

NOCTURNE, adj. et s. (du lat. *nocturnus*, même sens; fait de *nox*, *noctis*, nuit). Qui a lieu, qui arrive pendant la nuit. Vision, apparition *nocturne*. | Qui appartient à la nuit. | *Assemblée nocturne*, Assemblée qui se tient la nuit. | Astron. *Arc nocturne*, Arc de cercle que le soleil décrit ou paraît décrire pendant la nuit, c. à d. pendant qu'il est sous l'horizon. | *Arc semi-nocturne*, Portion de cercle comprise entre la partie inférieure du méridien et le point de l'horizon où le soleil se lève et se couche. | Zool. Se dit des animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leurs retraites, et ne se mettent en mouvement que la nuit, pendant laquelle ils cherchent leur nourriture. Il existe des animaux nocturnes dans toutes les classes du règne animal. Les chauves-souris et beaucoup d'autres parmi les mammifères; les chouettes, parmi les oiseaux, etc., en sont autant d'exemples. | Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. | S. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des lépidoptères, comprenant ceux qui ne volent ordinairement que la nuit ou le soir après le coucher du soleil. Plusieurs n'ont point de langue. Quelques femelles sont privées d'ailes ou n'en ont que de très-petites, qui sont inutiles au mouvement. Leurs chenilles, dont le nombre des pieds varie de dix à seize, se filent le plus souvent une coque; celles dont la peau est rase, la font presque toujours dans la terre ou dans quelque abri retiré, où elles sont cachées. La famille des *nocturnes* est très-nombreuse.

NOCTURNE, s. m. (du lat. *nocturnus*, parce que cette partie de l'office divin se disait autrefois la nuit). Liturg. cathol. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. | Petite pièce destinée, dans l'origine, ainsi que son nom l'indique, à être exécutée la nuit et à ciel ouvert. | Morceau d'opéra qui a le caractère du *nocturne*, et qui se chante dans une scène de nuit. | Pièces qui se chantent dans les salons, avec accompagnement de piano, et qui diffèrent peu de la romance, si ce n'est qu'elles sont à deux voix et un peu plus développées que celles-ci. Les *nocturnes*, d'un caractère tendre et langoureux, sont propres à être exécutés le soir, en guise de sérénade. Le galant chanta un *nocturne* à la belle.

NOCTURNEMENT, adv. De nuit, pendant la nuit. Synonyme peu usité de *nuitamment*. Comme il allait *nocturnement* visiter sa belle à la campagne, on l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place. (Mme de Sévigné.) Il voyageait *nocturnement*.

NODAL, ALE, adj. (du lat. *nodus*, nœud). Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante. | *Figures nodales*, Celles qui résultent des vibrations, probablement à la fois transversales et longitudinales, qu'exécutent les plaques de matière rigide et les membranes tendues. | *Lignes nodales*, Celles qui sont produites par la série des points de repos à la surface d'une verge rigide mise en vibration. Voilà des lignes *nodales*.

NODICOLLE, adj. (du lat. *nodus*, nœud; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet chargé de tubercules en forme de nœuds.

NODICORNE, adj. (du lat. *nodus*, nœud; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont garnies de nœuds, comme l'*asile nodicorne*.

NODIER (CHARLES). Philologue et romancier célèbre, né à Besançon en 1783, mort à Paris en 1844. Auteur de *Jean Sbogar*, de *Thérèse Aubert*, de *Trilby*, du *Dernier banquet des Girondins*, de *la Fée aux miettes*, de *Notions de linguistique*, etc.; il s'est placé, par son style franc et ferme, par son talent de conteur, au rang des écrivains les plus estimés. Il avait été reçu à l'Académie française en 1834.

NODIFLORE, adj. (du lat. *nodus*, nœud; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations. Renoncule *nodiflore*.

NODOSITÉ, s. f. (du lat. *nodus*, nœud). Etat de ce qui a des nœuds. | Se dit plus ordinairement des nœuds mêmes. Avoir des *nodosités* à tous les doigts de la main. | Bot. Concrétions qui se développent, par l'effet même de la végétation, sur certains points de la surface des plantes, qu'elles rendent comme bosselées. Le tronc de cet arbre est couvert de *nodosités*. | Méd. Concrétions dures ou incrustations qui se forment autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte. Quelques auteurs ont aussi compris sous ce nom les exostoses, les calculs articulaires, les ganglions, et même les gonflements chroniques des articulations.

NODULAIRE, adj. (du lat. *nodus*, nœud). Bot. Qui est chargé de nœuds, comme les stries de la coquille du *triton nodulaire*, comme les branches de la *corallinе nodulaire*.

NODULEUX, EUSE, adj. (du lat. *nodus*, nœud). Hist. nat. Qui est garni de petits nœuds.

NODULIFÈRE, adj. (du lat. *nodulus*, petit nœud; *ferre*, porter). Hist. nat. Dont la surface est hérissée de petites nodosités. Toutes les graminées sont *nodulifères*. Plante *nodulifère*.

NODUS, s. m. (du lat. *nodus*, nœud). Chirurg. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain. | Saillie que présentent les éminences des extrémités articulaires des os, dans certaines maladies, telles que la goutte et la syphilis. | Épaississement de quelque point du système fibreux, soit qu'il s'agisse des ligaments, des tendons ou des aponévroses.

NOÉ (de l'hébreu *nuac*, repas, consolation). Fils de Lamech. D'après la légende biblique, il fut le seul juste et le seul excepté de la destruction générale des hommes occasionnée par le déluge. Il construisit, par l'ordre de Dieu, une arche de trois cents coudées de long, large de quatre-vingts et haute de trente, où il se renferma avec sa famille et un couple de tous les animaux. Après que les eaux se furent retirées, Noé sortit de l'arche, et repeupla la terre avec ses trois fils, Sem, Cham et Japhet. Il vécut trois cent cinquante ans après le déluge, et mourut à l'âge de neuf cent cinquante ans (av. J. C. 2029). Noé planta, dit-on, la vigne, et fit le premier du vin; il passe, selon la tradition, pour avoir aimé le jus de la treille immodérément. Les buveurs l'invoquent souvent comme leur patron dans les chansons bachiques.

NOËL, s. m. (par corrupt. du lat. *natale*, ou, suivant d'autres, de l'hébr. *Emmanuel*). Fête de la naissance de Jésus-Christ, qui se célèbre le 25 décembre. On en attribue l'institution au pape Télesphore, mort en 138. Mais, à cette époque, elle ne se célébrait point partout le même jour, et on la confondait même avec l'Épiphanie; ce ne fut que sous le pontificat de Jules Ier (337 à 352), que l'époque de la fête de Noël fut invariablement fixée, pour toute la chrétienté, au 25 décembre. L'usage de célébrer dans cette solennité trois messes, l'une à minuit, une autre au point du jour, et la troisième le matin, remonte plus haut que le VIe siècle. La fête de Noël est dans les pays catholiques l'occasion de repas nocturnes connus sous le nom de réveillon. Les protestants en ont fait la fête des enfants. | Cantique d'allégresse en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ, et qu'on chante d'ordinaire le jour de la fête de Noël. Bernard La Monnoie a donné un recueil de noëls bourguignons. L'origine de ces chants s'explique par le cri de *noël* que faisait autrefois entendre le peuple, pendant la messe de ce jour. Ce cri même devint le synonyme de cri de joie, et depuis, dans toutes les occasions où le peuple se portait à des réjouissances, il criait *Noël! noël!* | Airs sur lesquels les cantiques de noël ont été faits. Exécuter des *noëls* sur l'orgue. | *Bûche de Noël*, Grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël, au soir, pour entretenir le feu pendant la nuit.

NOÈME, s. m. Rhét. Figure qui consiste à faire entendre une chose, tandis qu'on en dit une autre.

NOEUD, s. m. (du lat. *nodus*, même sens). Enlacement fait de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fil, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. *Nœud* simple. Double *nœud*. Gros *nœud*. Un *nœud* trop lâche. Un *nœud* trop serré. Faire, défaire un *nœud*. Les femmes s'amusaient autrefois à faire des *nœuds*. (Laveaux.)

Quelle importune main, en formant tous ces *nœuds*,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux.
(RACINE.)

| En général, Enlacement d'une corde ou de plusieurs cordes, afin d'en obtenir, selon les cas, les résultats qu'on désire. | *Nœud coulant*, Nœud d'une forme particulière qui le rend facile à dénouer. Il est fait de manière que le poids et l'effort que l'on fait en tirant le bout libre de la corde le serrent de plus en plus. | Dans l'enfance de la civilisation les nœuds eurent une grande importance. Avant les progrès de la serrurerie, ils remplaçaient les serrures, les anneaux, et l'on y déployait un art infini, comme le témoigne l'histoire du *nœud gordien*, si célèbre chez les anciens. V. GORDIEN. On se servait aussi de nœuds pour compter et tenir lieu de signes de l'écriture (*quipos* des Péruviens). Les marins excellent dans l'art de faire les nœuds; ils en distinguent une foule d'espèces, tels que *nœuds plats*, *nœud d'écoute*, *nœud de bouline*, *nœud de hauban*, *nœud de tournevire*, etc. | Fig. *Nœud gordien*, Difficulté qu'on croit insurmontable. Il y a dans cette affaire un *nœud gordien* qu'il faut trancher. | Se dit de certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure des femmes. Des *nœuds* de diamants. | Le point essentiel d'une question. Voilà le *nœud* de l'affaire. Le *nœud* de toute politique est l'intérêt. (Boiste.) | Fig. Attachement, liaison entre des personnes. *Nœuds* indissolubles, assortis, légitimes. Les *nœuds* du mariage. Former de nouveaux *nœuds*. Resserrer les *nœuds* de l'amitié. L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux *nœuds*. (La Fontaine.) L'amour serra les *nœuds* par le sang commencés. (Racine.) Resserrez bien les *nœuds* qui doivent unir tous les gens qui pensent. (Voltaire.) Par les *nœuds* des besoins les hommes sont unis. (Millevoye.) | Obstacle qui, dans une œuvre littéraire, donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poème épique. Que son *nœud* bien formé se dénoue aisément. (Boileau.) | Bosse ou saillie qui vient à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau. Le bois de cornouiller est tout plein de *nœuds*. Voilà un arbre tout garni de *nœuds*.

Reçois cette houlette,
D'un bois à *nœuds* égaux moi-même je l'ai faite.
(TISSOT.)

| Endroit où la tige des graminées et de quelques autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflée et comme articulée. Il y a plus de *nœuds* à la paille de froment qu'à celle d'avoine. | *Nœud vital*, La ligne médiane qui, dans la masse homogène de l'être végétal, existe au collet de la plante, entre la racine et la tige. | Les physiologistes donnent le même nom à la ligne qui, dans les animaux, sépare le cerveau de la moelle épinière : c'est le point où la vie semble résider essentiellement. | Chirurg. Tumeur dure qui se nomme autrement *nodus*. | Concrétions qui se forment autour des articulations des doigts, chez les goutteux. | Renflement qu'on observe, dans quelques cas pathologiques, sur le trajet des vaisseaux lymphatiques ou sanguins, sur les nerfs. | *Nœud d'emballeur*, Bandage dont on se sert pour arrêter les hémorrhagies de l'artère temporale ou de ses branches. | *Nœud* se dit aussi de l'article, de la jointure des doigts de la main, et de cette partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme le larynx. Le *nœud* de la gorge. Le *nœud* du petit doigt. | Famil. On dit d'un ris forcé, qu'*il ne passe pas le nœud de la gorge*. | Astron. Chacun des deux points d'intersection de deux grands cercles dans la sphère apparente du ciel, notamment ceux où l'orbe, soit d'une comète, soit de la lune, coupe l'écliptique. Les *nœuds* de la lune. Les *nœuds* de Jupiter. | Le *nœud ascendant* de la lune est le premier point où la lune coupe le plan de l'orbe terrestre en dessus, pour s'avancer vers le nord. | Le *nœud descendant* est celui où elle le coupe en dessous pour passer vers le sud. Ces deux points ne sont pas fixes; ils ont un mouvement rétrograde, ou contraire à celui de la lune. | Technol. Parties saillantes dans lesquelles passe la branche ou l'axe de l'espèce de charnière qui porte le nom de *fiche à nœud*. | *Nœud de soudure*,

Renflement que forme la soudure employée à réunir deux tuyaux de métal. | *Nœud de charrue*, Espèce de nœud coulant à plusieurs circonvolutions, que l'on fait autour d'une pièce de bois, pour la tirer ou la soulever. Le *nœud de charrue* est employé dans les chariots et l'artillerie. | Se dit, chez les ouvriers en fer ou en métal, des diverses divisions qui se font dans les charnières des compas, fiches ou couples des portes ou fenêtres, par où passe le clou de la rivure. | Mar. Se dit des nœuds de la ligne de loch, formés à la distance d'environ dix-sept mètres les uns des autres, et par lesquels on estime le nombre de kilomètres que le navire a parcourus. Le navire file tant de *nœuds* à l'heure. | Géol. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système. | Se dit, en sculpture, des parties dures, dans la substance du bois, du marbre, de la pierre qu'on travaille.

NOGENT-LE-ROTROU. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir), sur l'Huisne; 6,705 habit. Fabriques d'étamines et de serges. Ruines d'un château bâti par Sully. | *Nogent-sur-Seine*. Chef-lieu d'arrondissement (Aube); 3,609 habit. Belle église Saint-Laurent; pont en pierre, d'une seule arche. Commerce de chanvre, sel, vinaigre, ardoises. Près de là, ruines du *Paraclet*. En 1814, il se livra près de Nogent un combat acharné entre les Français et les alliés, à la suite duquel la ville fut prise.

NOGUET, s. m. Grand panier d'osier très-plat, arrondi et soutenu par une seule anse transversale. Les femmes le portent ordinairement sur la tête et les hommes le tiennent à la main par l'anse.

NOIR, OIRE, adj. (pron. *noar*; du lat. *niger*, même sens). Qui est de la couleur la plus obscure et la plus opposée au blanc. Une barbe *noire*. Des cheveux *noirs*. Habit *noir*. Chapeau *noir*. Du raisin *noir*. Les hommes de race *noire*. Ils arborèrent sur la brèche un drapeau *noir*, et soutinrent plus d'un assaut. (Voltaire.) Il tenait à la main une large lettre couverte de cinq cachets *noirs*. (De Vigny.) | Obscur. Nuit *noire*. Une chambre *noire*. Tout à coup une *noire* tempête enveloppa le ciel. (Fénelon.) | Phys. Se dit d'un corps qui ne transmet ni ne réfléchit aucune espèce de lumière, de sorte que le *noir* parfait est une privation totale de lumière transmise ou réfléchie. Ainsi, moins un corps transmet ou réfléchit de lumière, plus il est *noir*, et s'il n'en transmet et qu'il n'en réfléchisse point du tout, il est parfaitement *noir*. | Se dit de certaines choses qui approchent de la couleur noire. | Des dents *noires*. Cette personne a la peau *noire*. Les yeux *noirs* ont plus de force, d'expression et de vivacité. (Buffon.) | *Blé noir*, Blé qu'on nomme autrement *sarrasin*. | *Viandes noires*, Certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, la bécassine, etc., à la différence des autres viandes qui sont blanches, comme le veau, le poulet, etc. Préférer la *viande noire* à la viande blanche. | On dit aussi des animaux mêmes que c'est de la *viande noire*. | Phys. *Chambre noire* ou *obscure*, Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure pour y introduire ensuite des rayons solaires directs ou réfléchis qu'on soumet à diverses analyses. On donne plus particulièrement ce nom à des instruments d'optique de formes très-variées, à l'aide desquels on voit, sur un papier blanc ou sur un verre dépoli, une peinture exacte, mobile, et, pour ainsi dire, animée, de tous les objets extérieurs. | Sale, crasseux; se dit surtout du linge et des mains. Son linge est *noir*. Ses mains sont *noires*. | Fig. Triste, morne, mélancolique. Un *noir* chagrin. Il a une humeur *noire*. Les *noirs* soucis. Les rêveries sont quelquefois si *noires*, qu'elles font mourir. (Mme de Sévigné.) Ils trouvent les *noires* inquiétudes, la terreur et le désespoir assis au chevet de leur lit de mort. (Raynal.) Je suis bien loin d'adopter ses idées *noires*. (J. J. Rousseau.) La mélancolie couvre de son voile *noir* tous les objets. (Boiste.) | Se dit, par extens., des crimes, des mauvaises actions. *Noire* ingratitude. *Noire* trahison. Malice *noire*. Est-il rien de plus *noir* que ta lâche action? (Molière.) Il fut exposé à de *noires* calomnies. (Barthélemy.) | Se dit aussi des hommes qui les commettent. Faire un homme bien *noir*, le dépeindre bien *noir*. | *Rendre noir*, Diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, pour criminel. *Rendre* quelqu'un bien *noir* dans une affaire. | *Il voit tout noir, il voit en noir, il voit noir, il voit bien noir*, Il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux, à prévoir les événements tristes et funestes. | Fig. *Cet homme est ma bête noire*, Il est pour moi l'objet d'une aversion particulière. | *Froid noir*, Froid qu'il fait quand le temps est fort couvert. | T. de graveur. *Manière noire*, Manière de graver en taille-douce, qui consiste à couvrir d'abord entièrement le cuivre de points uniformes et à rétablir ensuite, plus ou moins, le poli de la planche, selon qu'on veut avoir des tons plus ou moins clairs. Gravures à la *manière noire*. | *Estampe trop noire*, Estampe dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées. | *Le prince Noir*, Prince anglais, fils d'Édouard III. | *Maladie noire*, Deux états pathologiques différents, sont décrits sous ce nom dans les écrits d'Hippocrate. | Poétiq. *L'onde noire*, Le Styx. | *Passer l'onde noire*, Mourir. | Géogr. *Mer Noire*, Mer située entre l'Europe et l'Asie. Elle communique avec la Méditerranée par le canal de Constantinople, la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles. | *Forêt Noire*. V. FORÊT. | Prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir*, Il n'est pas si méchant qu'il le paraît. | *N'y voir que du blanc et du noir*, Se dit d'un homme qui tient un livre à la main et qui ne sait pas lire, ou ne voit pas assez clair pour distinguer les lettres. | S. m. La couleur noire. Le *noir* et le blanc. Différer comme le *noir* du blanc. Le *noir* absorbe les rayons lumineux et calorifiques. Le *noir* est l'absence de toutes les couleurs, comme le blanc en est, au contraire, la réunion. | On distingue plusieurs sortes de *noirs* dans le commerce; tels sont : le *noir d'Allemagne*, le *noir de fumée*, le *noir d'Espagne*, le *noir animal*, le *noir d'ivoire*, le *noir de pêcher*, le *noir de metteur en œuvre*, le *noir de charbon*, le *noir de terre*, etc. | Le *noir d'Allemagne* est une couleur qui se fait avec de la lie de vin brûlée, lavée ensuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec l'ivoire, des os ou des noyaux de pêche aussi brûlés. | Le *noir de fumée* est une poudre noire très-légère et un peu grasse qui sert à divers usages dans les arts. C'est une véritable suie, produite par des résines telles que poix, goudron, etc., brûlées dans des marmites de fer remplies de morceaux de rebut de ces différentes résines. Ce noir entre dans la composition de l'encre des imprimeurs, du cirage, du vernis, etc.; mêlé à l'esprit de vin, il s'emploie dans la peinture en détrempe, etc. | Le *noir d'Espagne* est produit par le liége brûlé et réduit en charbon dans des vaisseaux fermés. On s'en sert en médecine, et on le prend en poudre pour dissiper les constipations. | *Noir animal*, Charbon animal qu'on obtient en chauffant au rouge blanc des os en vase clos. Son principal usage est de décolorer les liquides; on l'emploie à raffiner le sucre. Une autre propriété du noir animal est d'annihiler l'odeur des substances organiques en décomposition. | Noir se dit, en termes de teinturerie, de la dernière couleur de bon teint. | *Noir antique*, Marbre très-noir, fort dur et prenant un beau poli. Statue en *noir antique*. | Ce qui est de couleur noire. Teint en *noir*. Chambre tendue de *noir*. Barbouiller une muraille de *noir*. S'habiller en *noir*. Porter le *noir*. Être en *noir*. | *Passer du blanc au noir, aller du blanc au noir*, Passer d'un contraire à l'autre, d'une extrémité à l'autre. Les esprits faibles *passent* facilement *du blanc au noir*. | *Ne connaître ni le blanc ni le noir*, Ne savoir absolument rien. | *Voir tout en noir*, Voir tout sous un aspect sinistre. L'humeur et la peur font *voir tout en noir*. (De Ségur.) | Famil. *Mettre du noir sur du blanc*, Écrire, composer. | Fig. et famil. *Broyer du noir*, Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques, sombres. | T. de beaux-arts. *Tirer au noir* ou *pousser au noir*, Se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps. Les tableaux du Poussin *tirent au noir*.

NOIR, OIRE, s. Nègre, négresse. Se dit par opposition à *blanc*. Le mulâtre est le fils d'un *noir* et d'une blanche ou d'un blanc et d'une noire. Il y a dans cette île plus de *noirs* que de blancs. L'Évangile ne fait aucune distinction des blancs et des *noirs* dans ses préceptes de charité. (Boiste.) V. NÈGRE.

NOIRÂTRE, adj. Qui tire sur le noir; qui approche du noir. Teint *noirâtre*. Couleur *noirâtre*. De l'eau *noirâtre*. Sa robe était *noirâtre*.

NOIRAUD, AUDE, adj. Famil. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. Un homme *noiraud*. Une femme *noiraude*. | Substantiv. Un *noiraud*.

NOIRCEUR, s. f. (rad. *noir*). Qualité des choses noires; couleur noire. La *noirceur* de ses cheveux. La *noirceur* de l'encre. | La *noirceur* est occasionnée par la texture des parties de la surface d'un corps, telle que les rayons de lumière qui tombent dessus sont absorbés ou ne se réfléchissent que très-peu. La *noirceur* est directement opposée à la *blancheur*, qui vient de ce que la surface des corps dits *blancs* réfléchit indifféremment tous les rayons qui tombent sur elle, de quelque couleur qu'ils soient. | Tache noire. Avoir une *noirceur* sur le nez. | Fig. Sombre tristesse. J'ai quelquefois dans ces bois des rêveries d'une telle *noirceur*, que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre. (Mme de Sévigné.) Atrocité d'une méchante action; atrocité de caractère. La *noirceur* de cette trahison épouvante. Craignez la *noirceur* de son caractère. Dans toute leur *noirceur* retracez-moi ses crimes. (Racine.) | Atteinte portée à la considération. C'est une *noirceur*. Dire des *noirceurs*. La princesse débitait des *noirceurs*.

NOIRCI, IE, part. Rendu noir. Papier *noirci*. Muraille *noircie*. Avoir la peau *noircie* par le soleil. Il faut avoir l'esprit *noirci* de méfiance pour mener une vie sauvage. (Saint-Évremont.)

NOIRCIR, v. a. (rad. *noir*). Rendre noir. L'encre *noircit* les doigts. Cette femme *noircit* ses cheveux blancs. Le soleil *noircit* le teint. Un feu qui *noircit* ce qu'il ne peut consumer. (Massillon.) Le foie de soufre ou sa seule vapeur *noircit* et altère l'argent. (Buffon.) | Technol. Frotter une pièce fortement chauffée avec de la corne de bœuf, pour la garantir de la rouille. *Noircir* une épée, un couteau, un canon de fusil. | Fig. *Noircir l'esprit*, Y faire naître des pensées tristes et sombres. Cette lecture m'a *noirci l'esprit*. Ce spectacle trouble la raison, *noircit* l'imagination. (Massillon.) | Fig. et famil. *Noircir du papier*, Écrire. | Fig. Diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. Cette accusation l'a beaucoup *noirci*. *Noircir* la réputation, la mémoire de quelqu'un. Moi, que j'ose opprimer et *noircir* l'innocence! (Racine.) | Il se prend quelquefois en bonne part dans le sens de flétrir. De ce même pinceau dont j'*ai noirci* les vices. (Boileau.) | V. n. Devenir noir. Le teint *noircit* au soleil. Ce bois *noircit* au lieu de brûler. Là rougit la cerise; ici *noircit* la mûre. (Delille.) | SE NOIRCIR, v. pr. Devenir noir. Cela *se noircit* à la fumée. | Devenir obscur, en parlant de l'état du ciel, de l'atmosphère. Le temps *se noircit*. Le ciel *se noircit*. | Se tacher, se teindre de noir. Ces enfants *se sont noircis* avec des bouchons brûlés. | Fig. Se diffamer réciproquement. Ils n'ont fait que *se noircir* à mes yeux par leurs accusations réciproques.

NOIRCISSEUR, EUSE, adj. et s. T. de teint. Ouvrier, ouvrière qui fait l'achèvement des noirs. Un habile *noircisseur*. Une *noircisseuse*.

NOIRCISSURE, s. f. Tache de noir. Papier couvert de taches et de *noircissures*.

NOIRE, s. f. Note de musique qui vaut deux croches, ou la moitié d'une blanche. Dans nos anciennes musiques, on se servait de plusieurs sortes de *noires*: *noire à queue*, *noire carrée*, *noire en losange*. Ces deux dernières espèces sont demeurées dans le plain-chant, mais dans la musique on ne sert plus que de la *noire à queue*.

NOIRMOUTIERS. Géogr. Île de France, sur la côte du départ. de la Vendée; 7,967 habit.; chef-lieu, Noirmoutiers.

NOISE, s. f. (vieux mot signifiant *bruit*). Querelle, dispute. Ne venez pas me chercher *noise*. Quand nous aurons commencé la *noise*, nous ne l'apaiserons peut-être pas aisément. (Mme de Sévigné.)

NOISETIER, s. m. (rad. *noisette*; dim. de *noix*). Bot. Genre de la famille des balanifères, division de celle des amentacées, ayant pour type un arbuste appelé coudrier. Ce genre est caractérisé par des fleurs en chaton, composées de plusieurs petites feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, sous lesquelles il y a beaucoup de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparés des fleurs; ils deviennent dans la suite une coque arrondie et osseuse; cette coque est recouverte d'une enveloppe calleuse et frangée, et renferme une amande. On cultive le *noisetier* à cause de son fruit. C'est l'espèce franche du coudrier qui vient dans les bois et dont le *noisetier* cultivé ne diffère que par son fruit, qui est plus gros et de meilleur goût. On en distingue de plusieurs espèces: le *noisetier franc*, qui renferme les variétés à fruit rouge et oblong, et à fruit rouge, oblong et recouvert d'une pellicule blanche; le *noisetier à gros fruit rond* ou *avelinier*; le *noisetier à grappes*; le *noisetier d'Espagne*; le *noisetier du Levant*. On reproduit les *noisetiers* de semence ou de marcotte. On pourrait aussi les reproduire de bouture; la seconde méthode est la plus commode et la plus avantageuse. L'automne est le meilleur temps pour la transplantation des noisetiers; cependant on peut encore les transplanter de bonne heure au printemps. Quoique peu estimé, le bois du noisetier ne laisse pas d'être utile; sa flexibilité le rend surtout propre aux ouvrages de vannerie. On en fait des liens, des cerceaux, des claies, des harts, des fausses; il fournit des baguettes pour faire des supports de lignes. Il est aussi employé dans l'ébénisterie et la menuiserie, mais il est trop tendre pour recevoir un beau poli. Réduit en charbon, il est recherché pour la poudre à tirer. Il ne faut pas confondre le *noisetier*, le *coudrier* et le *coudre* dans une signification identique; ces trois mots, il est vrai, servent à désigner

l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit, et les deux autres sans la rappeler. Le second diffère du troisième en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et

Noisetier.

de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé.

NOISETTE, s. f. (dim. de *noix*). Fruit du noisetier. C'est une petite noix ovoïde, tronquée à la base, en partie recouverte par le calice, qui s'est beaucoup agrandi. Cette noix renferme une semence, et rarement deux semences ou amandes. L'amande de la *noisette* a une saveur douce et est agréable à manger. Mais quand elle est fraîche, elle se digère difficilement. On retire de l'amande sèche, et par expression, une huile très-douce et très-recherchée. Les noisettes sauvages sont moins bonnes que les autres; les meilleures de toutes sont les avelines, qu'on nous apporte de Naples et qu'on recouvre de sucre chez les confiseurs pour en faire des bonbons et des pralines. | *Noisette d'Inde*, Aïec. | *Noisette de terre*, Arachide. | *Pain, beurre qui sent la noisette*, Pain, beurre qui a le goût de la noisette. | Prov. *Donner des noisettes à quelqu'un qui n'a plus de dents*, Donner à quelqu'un une chose dont il n'est plus en état de se servir. | Adjectiv. Qui est de la couleur de la coque de ce fruit à l'époque de sa complète maturité, c. à. d. d'un gris roussâtre. Drap *noisette*. Il portait un habit *noisette*. | On dit aussi *Habit couleur de noisette*.

NOIX, s. f. (pron. *noa*; du lat. *nux*, même sens). Fruit du noyer. Ce fruit est formé de trois parties distinctes : d'abord d'une enveloppe nommée *brou*, laquelle est épaisse, pulpeuse, lisse, verdâtre et tachetée de points inégaux d'un vert plus clair ; ensuite d'une coque dure et ligneuse, ovale, un peu aiguë vers son sommet et fortement ridée : c'est la *coque* de la noix ; enfin, d'une amande charnue et sinueuse, couverte d'une pellicule mince et partagée à sa base en quatre lobes par des demi-cloisons membraneuses qui portent le nom de *zeste*. Lorsque le fruit commence à se nouer et que toutes les parties intérieures ne forment encore qu'un seul corps enveloppé par le brou, on l'appelle *noix verte*. | On confit les *noix vertes* au sucre et à l'eau-de-vie et l'on en fait la liqueur stomachique dite *brou de noix*. Les noix servent surtout à l'alimentation de l'homme. La récolte de ce fruit se fait à diverses époques, relatives à la saison, au climat et à l'espèce de noix. Elle a lieu, en général, depuis le mois de septembre jusqu'à la fin d'octobre. On connaît que la noix est mûre quand son brou se fend et se détache du fruit. Les noix sont bonnes à manger avant leur entière maturité ; elles portent alors le nom de *cerneaux* ; dans cet état elles sont indigestes. Fraîches et parfaitement mûres, elles sont plus saines, pourvu qu'on en mange peu. Le meilleur produit de ces fruits est l'huile qu'on en extrait. Celle qu'on en retire par expression, sans l'emploi du feu, sert aux mêmes usages que l'huile d'olive. La seconde huile de noix est bonne à brûler et propre à faire du savon ; c'est même la meilleure qu'on puisse employer pour la peinture à l'huile et pour les vernis. Chez les Romains, les jeunes époux, après la cérémonie du mariage, jetaient des noix au peuple, sans doute pour annoncer que désormais ils renonçaient aux jeux de leur enfance pour s'occuper de soins plus sérieux. Cet usage s'est conservé dans plusieurs contrées du Midi, où la jeune épouse, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, jette encore, comme autrefois, des noix et des amandes aux spectateurs. Abattre des *noix*. Casser des *noix*. Un sac de *noix*. | *Noix à bijoux*, Un des plus gros fruits du noyer dit *noyer de la Saint-Jean*. | *Noix de mésange*, Variété de la noix ordinaire, dont la coque est mince et très-fragile. | On donne aussi le nom de *noix* à des fruits d'une consistance solide, ligneuse ou osseuse, qui ne sont pas de véritables noix, mais avec lesquelles on a trouvé quelques ressemblances. | *Noix d'acajou*, Semence de l'anacarde de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Elle n'est pas produite par l'acajou. | *Noix d'arec*, La graine de l'aréquier de l'Inde, que l'on mêle au bétel. | *Noix de bancoul*. V. BANCOULIER. | *Noix de Banda* ou *noix muscade*, Le fruit du muscadier. | *Noix des Barbades*, Fruit du médecinier cathartique. | *Noix de Bécinda*, Fruit résineux de l'Inde dont l'arbre est inconnu. | *Noix de ben*, Nom donné tantôt au légume du ben oléifère, tantôt à ses semences trigones et à trois ailes. | *Noix du Bengale*, Le myrobolan citrin. | *Noix de Canari*, Fruit d'un arbre résineux des Moluques. On fait du pain avec l'amande. | *Noix de castor*, Fruit d'un arbre non décrit du Sénégal. | *Noix de coco*, Enveloppe de l'amande des cocotiers et semence coriace du knépier de la Jamaïque. | *Noix de courbaril*, Nom qu'aux Antilles on donne aux semences fibreuses du courbaril diphylle. | *Noix de cyprès*, Fruit du cyprès, qui ne diffère du cône du pin que par sa forme globuleuse. | *Noix à diamants* ou *bulbeux à facettes de diamants*, Agaric de la famille des bulbeux. | *Noix d'eau*, Fruit de la mâcre flottante. | *Noix du frêne*, Espèce de bolet qu'on trouve sur le frêne. | *Noix de galle* ou *galle*, Excroissance produite sur le chêne et sur d'autres arbres, par la piqûre de certains insectes. La *noix de galle* sert à teindre en noir et à faire de l'encre. | *Noix de girofle*, Fruit de l'arbre dont on retire la cannelle girofléé. | *Noix de gouron*, Graine du sterculier à aiguillons, dont les nègres du Soudan se nourrissent. | *Noix d'Inde*, Nom que les anciens voyageurs ont donné au fruit du cocotier et à celui du cacaoyer. | *Noix de kola*, Le même fruit que la noix de gouron. | *Noix de Madagascar*, La capsule coriace, trigone et fort grande du ravenal. | *Noix de Malabar*, Fruit du sterculier à feuilles très-entières. | *Noix de marais*, Un des noms de l'acajou à pommes. | *Noix de métel*, Nom de la capsule hérissée de pointes de la stramoine velue. On l'applique aussi quelquefois, par extens., au fruit épineux de la pomme odorante. | *Noix des Moluques*, La noix vomique et le croton des Moluques. | *Noix narcotique*, Fruit des Indes, gros comme une petite prune, qui produit, lorsqu'on en mange, des vertiges et un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours. On ne sait à quel arbre il appartient. On donne aussi ce nom à la coque du Levant. | *Noix de para*, Fruit du laurier pichurim, qui sert à aromatiser le chocolat d'Espagne. | *Noix de pistache*, Fruit du pistachier, noyau osseux, monosperme, n'ayant aucune ressemblance avec la noix proprement dite. | *Noix de serpent*, Fruit des nandhirobées et de l'haouaï du Brésil. | *Noix de Saint-Gratien*, Fruit d'une variété du noisetier aveline, dont le fruit est oblong et rouge. | *Noix de terre*, Fruit de l'arachide. On donne aussi ce nom aux racines tuberculeuses du bunion bulbeux. | *Noix vomique*, Fruit du vomiquier. C'est une petite amande plate, de la forme d'un bouton, grise, ombiliquée, qui est un poison très-actif pour l'homme et pour les animaux. On trouve dans la *noix vomique* la strychnine et la brucine. | *Noix de mer* ou *noix marine*, Nom que les marchands de coquilles emploient pour désigner les bulles; ainsi la *noix de mer* ou *grosse noix* est la bulle ampoule. La *noix de mer allongée* est une variété de la même espèce ; la *noix de mer fasciée* est une variété de la bulle ampulstre ; enfin la *noix de mer papyracée*, est la bulle physe. | On donne aussi quelquefois le nom de *noix de mer* au pétoncle velu. | Dans les arts ou les sciences, on donne le nom de *noix* à des objets qui ont des rapports de forme plus ou moins éloignés avec la noix. | Hortic. Nœud ou partie centrale d'un aileron d'artichaut. | Anat. La rotule ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. | Art culin. Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os. La *noix de veau* est un morceau délicat. | Petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. | *Noix de gigot*, Partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton. | *Gîte à la noix*, Muscle qui contient la noix. | *Noix de cerf*, Morceau levé de l'épaule. | Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle. | Languette qui entre dans cette rainure. | *Fermeture à noix*, Celle dans laquelle les battants opposés d'une porte ou d'une croisée s'assemblent par le genre de rainure appelé *noix*. | Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. | Partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine. | Technol. Clé d'un robinet. | Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines. | Axe de la roue d'un potier. | Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau. | Partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. | Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine. | Prov. et fig. *Le goût de la noix*, L'amorce avec laquelle on trompe quelqu'un, comme on attrape des souris avec une noix. | *Il y a de cul et de tête, comme une corneille qui abat des noix*, Se dit d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur. | *Marcher comme sur des noix*, Marcher avec peine, comme on marcherait, pieds nus, sur des coquilles de noix. | *Nulle noix sans coque*. | *Qui a des noix il en casse, qui n'en a il s'en passe*. | *Ce sont des noix*, Signifiait, chez les Romains, Ce sont de vaines promesses, des illusions, etc.

NOLI-ME-TANGERE, s. m. (mots lat. signif. *Veuillez ne pas me toucher*). Bot. Nom donné à quelques plantes, soit à cause des piquants dont elles sont hérissées, soit parce que, comme la balsamine sauvage, elles lancent leurs graines avec force quand on les touche. | Chirurg. Ulcère très-malin, que les divers moyens thérapeutiques employés ne font qu'irriter, et qu'on ne peut toucher sans danger et sans douleur pour celui qui en est affligé. Il affecte ordinairement les ailes du nez et les parties circonvoisines.

NOLIS, s. m. (du gr. νῶλος, prix du navire). Mar. Fret et louage d'un navire, d'une barque. Il a pris trois navires à *nolis*. V. FRET.

NOLISER, v. a. Mar. Frêter, prendre un navire ou une barque à louage. *Noliser* un navire pour un an, pour un voyage. V. FRÉTER.

NOLISSEMENT, s. m. (pron. *nolisemon*). Mar. Synonyme de *Nolis*. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc. V. FRET.

NOM, s. m. (pron. *non*; du lat. *nomen*, *notamen*; *quod notat*, signe qui fait connaître). Terme dont on se sert pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. *Nom* propre. *Nom* commun. *Nom* de baptême. *Nom* de famille. *Nom* patronymique. Porter le même *nom* qu'une autre personne. Donner sa main et son *nom* à une femme. *Nom* connu. *Nom* inconnu. Signaler, illustrer, dégrader, déshonorer son *nom*. Immortaliser son *nom*. Quitter, changer son *nom*. Prendre un faux *nom*. Ne connaître quelqu'un que de *nom*. Faire enregistrer, écrire son *nom*. Il n'y a point de délices qui ne perdent ce *nom* quand l'abondance et la facilité les accompagnent. (Mme de Sévigné). De bien des gens, il n'y a que le *nom* qui vaille quelque chose. (La Bruyère). Pour parler d'une chose il faut lui avoir donné un *nom*, ou pouvoir la désigner par plusieurs mots équivalents. (Condillac). La renommée avait porté mon *nom* dans les pays les plus éloignés. (Fénelon). C'est une chose abominable qu'on aille quelquefois fourrer mon *nom* dans tous ces caquets-là. (Voltaire). Son *nom* devint une injure. (Barthélemy). Les vices et les vertus changent de *nom* au gré des partis. (Boiste).

> Le besoin, ce premier de tous les inventeurs,
> Impose à chaque objet des *noms* imitateurs.
> (FONTANES.)

| *Nom de guerre*, Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service ; c'est aussi le nom supposé que l'on prend dans certains états, dans certaines situations où l'on ne veut pas être connu sous son nom de famille. Les comédiens et les hommes de lettres ont souvent des *noms de guerre*. | *Nom de religion*, Nom que les religieux et les religieuses prennent en entrant au couvent. Les papes changent aussi de *nom* après leur exaltation. | *Nom de baptême*, Celui que les chrétiens reçoivent dans le baptême ; on l'appelle aussi *prénom*. | Les Espagnols sont dans l'usage de prendre au baptême une quantité de *noms*, et c'est un acte de modestie rare quand un prince ou une princesse espagnole n'a pas cent *noms de sainte* ou *de saintes* qui précèdent le sien. | *Nom de famille*, Nom qui sert à distinguer une famille d'une autre. | Dans les premiers âges du monde, les *noms de famille* étaient inconnus. Chaque individu n'avait qu'un seul *nom*, ordinairement significatif, et ne se distinguait de ses homo-

nymes qu'en ajoutant à son nom *fils d'un tel*. Ce n'est que dans les temps modernes qu'on a commencé à en faire usage. Dans les titres antérieurs à l'an 1000, les personnages de distinction ne sont désignés que par leur *nom propre* ou *de baptême*. Quelques historiens prétendent que ce fut vers la fin du règne de Philippe-Auguste que les familles commencèrent à avoir des *noms fixes* et *héréditaires*. Les seigneurs, les gentilshommes les prirent des terres qu'ils possédaient; les bourgeois et les serfs les tirèrent de leur couleur, de leurs qualités, de leurs défauts, de leur profession, de leur métier, de la province qu'ils habitaient, du lieu de la naissance et d'autres causes semblables et arbitraires. On s'est encore servi du *sobriquet* pour distinguer les individus dans une même famille, et ces *sobriquets* sont le plus souvent tirés des défauts des individus : *Pépin le Bref, Charles le Simple, Hugues le Bossu, Robert le Tors*. De tout temps, les gens vaniteux ont eu la manie de changer leur nom, de le raccourcir ou de l'allonger. Démosthènes reproche à Eschine d'avoir métamorphosé en *Eschine* le nom de son père *Tromès*. Cette manie s'est répandue surtout parmi la bourgeoisie de notre époque dans certaines villes de province, où les individus se trouvent, pour ainsi dire, classés dans l'opinion rien que par le nom. Tels individus répudient leur nom roturier et le font précéder d'une particule nobiliaire : les *Duval* écrivent *du Val*; les *Delille, de Lille* ou *de l'Ile*. D'autres ajoutent à leur nom propre celui de leur village, d'un coin de terre possédé par leur père, etc. : *Barbet de Jouy* supprima insensiblement le *nom propre*, il écrivit *B. de Jouy* et, enfin, *de Jouy*; les *Robin de la Cottardière* s'intitulèrent fièrement *de la Cottardière*; le nom du lopin de terre *la Cottardière* fut seul admis pour le *nom de famille*, et le véritable nom *Robin* demeura supprimé. Nous ne saurions trop nous élever contre cette ridicule manie d'anoblissement. | Les noms propres que la fable ou l'histoire nous ont transmis doivent être présentés sous la forme que l'usage leur a donnée. Nos anciens poètes n'étaient pas fort scrupuleux à cet égard, ils écrivaient, selon le besoin, *Brutus* ou *Brute*, *Paphos* ou *Paphe*, *Livia* ou *Livie*. Les latins en *us* se changent rarement lorsqu'ils ne sont que de deux syllabes; on dit Porus, Pyrrhus, Brutus. Il faut en excepter les noms de saints, *Petrus*, *Paulus*. Ceux qui ont plus de deux syllabes prennent la terminaison française. *Tacitus*, Tacite; *Plutarchus*, Plutarque. Malgré cette règle, on dit Darius, Marius, Sertorius. « Je regrette, dit Ch. Nodier, que nous ayons si ridiculement francisé la plupart des noms anciens. *Tite* serait barbare aujourd'hui en parlant de l'empereur Titus, et *Titus* ne le serait pas moins en parlant de l'historien Tite-Live. D'où vient cette irrégularité? De l'usage, dira-t-on; mais ce n'est pas de l'usage d'Amyot, de Montaigne, de Charron, des bons écrivains de notre langue naissante. Il est curieux de remarquer que, chez tous les peuples, ce qui constitue l'usage, ce sont les mauvaises habitudes et les mauvaises autorités. » | Quelques noms propres prennent l'article et un plus grand nombre ne le prennent pas. On ne dit pas le Mars, le Démosthènes, et l'on dit bien le Lazare, la Madeleine. Peut-être a-t-on mis l'article, parce que ces deux noms propres sont devenus appellatifs et ont signifié un lépreux, une pécheresse. | On met toujours un article aux noms propres quand on veut les distinguer d'autres noms semblables. *Le* Jupiter *de Phidias*. | Si les personnes qui, pour se distinguer, s'efforcent de prononcer les noms propres avec un accent étranger, comprenaient le ridicule qui en résulte souvent, elles changeraient d'habitude : car, si elles ne connaissent pas la langue d'où ces noms sont originaires, leur prononciation ne sera ni conforme à cette langue, ni française; et si elles la connaissent, il y aura fort souvent dans la prononciation exacte de l'affectation et du ridicule, quand un nom étranger viendra se mêler dans une phrase française. L'orateur politique, par exemple, qui entretiendrait ses auditeurs de *sir Ouilème Edemz*, de *lord Béleurste* et *Casl'ri*, serait aussi peu compris que le littérateur qui, en société, parlerait des poésies de *Bék'n*, de *Lâebnitz*, de la pièce de *done Kouane*, et des aventures de *done Quikoté*; et, à l'oreille des étrangers, il est tout aussi choquant de nous entendre dire *Nècre*, *Klèbre*, *Ouaginglone*, *Neukècetele*, etc., que si nous disions, d'après le génie de notre langue, *Nékère*, *Klébère*, *Vachington*, *Neucastle*. Cette dernière prononciation est du moins française, l'autre n'est d'aucune langue. Le principe est philosophique, mais l'exécution en est impossible : il faudrait alors exiger que chaque peuple de la terre connût la prononciation de tous les autres peuples. C'est une faute grave d'habiller à la moderne les noms propres anciens, tels que *Montagne* pour *Montaigne*, *Rétif la Bretonne* pour *Restif la Bretonne*, *Duguéclin* pour *Duguesclin*, *Sulli*, pour *Sully*, etc. | Lorsque le prénom ou nom de baptême vient après le nom de famille, on n'est pas d'accord sur la manière de séparer le nom de famille des prénoms. Ainsi l'on trouve ces quatre manières en usage : *Joubert, Jean, Pierre, Henri*; *Joubert, Jean-Pierre-Henri*; *Joubert* (*Jean-Pierre-Henri*); *Joubert* (*Jean Pierre Henri*). La première de ces formes est vicieuse en tous points, la seconde est bonne, mais la troisième est meilleure. | *Du nom*, Expression usitée parmi les historiens et les généalogistes pour distinguer les personnes de même qualité et de même nom. Henri Ier *du nom*. Charles IIe *du nom*. | Fig. et famil. *Décliner son nom*, Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. Être obligé de *décliner son nom*. | *Je ne lui ai jamais dit pis que son nom*, Je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant. | *On ne saurait lui dire pis que son nom*, Son nom est si décrié, si diffamé, que c'est la plus grande injure qu'on lui saurait dire. | *C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son nom*, C'est un homme qui s'offense aisément. | *Nommer les choses par leur nom*, Donner, sans aucun ménagement, aux choses et aux personnes les noms qu'elles méritent, même les plus odieux.

Je ne puis rien *nommer* si ce n'est *par son nom*;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.
(BOILEAU.)

| Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. Prendre la liberté de *nommer les choses par leur nom*. | *Je réussirai ou j'y perdrai mon nom*, Je suis décidé à ne rien ménager, à tout sacrifier pour réussir dans cette affaire. | *Il vaut mieux que son nom*, Il n'est pas si méchant qu'on le dit. | Dans le style soutenu, en vers comme en prose, on dit *Appeler quelqu'un du nom de, le saluer du nom de*, pour Lui donner tel nom, telle qualité. J'*appellerai* Charles X *du nom de* mitrailleur.

Mais Pluton me peut seul ravir l'espoir si doux
D'*être* un jour *appelé du nom de* son epoux.
(MOLLEVAUT.)

| *Avoir nom*, Se nommer, mais cette périphrase ne convient qu'au style familier ou badin. Maricot... Justement, c'est ainsi qu'il *a nom*. Comment vous nommez-vous? J'*ai nom* Éliacin. (Racine). | Jurisp. Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à quelque chose. Procéder au *nom* et comme tuteur. | *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*, En être personnellement responsable. | *Être attaqué, poursuivi en son propre et privé nom*, Être attaqué, poursuivi directement et personnellement. | *Faire le commerce sous son nom*, Le faire pour soi-même. | *Nom social*, Nom sous lequel des négociants associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature est dévolue à l'un des associés, et cette signature du *nom social* lie non-seulement celui qui la donne, mais encore tous les autres. | Réputation, gloire, honneur. S'acquérir, acquérir, un *nom*. Se faire un grand *nom* dans sa profession. Ne laisser aucun *nom*. Laisser un *nom* odieux, exécré. Cette ville acquit avec le temps de la grandeur, de la puissance et un *nom* fameux. (Raynal.) Il rendit à vingt-trois ans son *nom* immortel. (Voltaire.) Il remplissait la terre de son *nom*. (Barthélemy.) | *Avoir un grand nom*, Avoir un nom porté depuis des siècles par une famille illustre. Les *grands noms* abaissent au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir. (La Rochefoucauld.) | Se dit quelquefois d'une épithète, d'une qualification morale qu'on donne pour honorer ou pour flétrir. Ce prince a mérité le *nom* de bourreau du peuple. Être indigne du *nom* d'ami, de bienfaiteur. Le *nom* seul d'assassin l'épouvante et l'arrête. (Racine.) Si tout meurt avec nous, les doux *noms* d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont donc des *noms* de théâtre et de vains titres qui nous abusent. (Massillon.) Le *nom* romain, le *nom* français. Les Romains, les Français. Le *nom* romain s'était répandu par toute la terre. | Gramm. Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. Le *nom* est susceptible de nombre et de genre. On ne peut former une proposition qu'il n'y ait un *nom* et un verbe exprimés ou sous-entendus. On distingue les *noms* en *propres*, *communs*, *collectifs*, *partitifs*, *masculins*, *féminins*, et *neutres* dans quelques langues comme dans le latin, le grec, l'allemand, etc. Sous le point de vue de la nature des objets, on dit des *noms substantifs* et des *noms adjectifs*. V. SUBSTANTIF et ADJECTIF. | Logiq. Tout mot qui sert à désigner une chose. Ainsi, sous ce point de vue, l'infinitif des verbes est un véritable *nom*. En effet, *voir*, *parler*, *chanter*, *souffrir*, sont autant de *noms* de certaines choses que l'on appelle autrement *vue*, *parole*, *chant*, *souffrance*. | Anc. art milit. *Nom de nuit*, Mot qui, avant l'usage du mot d'ordre, se donnait comme signe de reconnaissance pendant la nuit. | *Au nom de*, loc. prép. De la part de. Peu importe aux amants de la domination *au nom de* qui, sous quelles couleurs ils l'exercent. (Boiste.) On dit, dans le même sens, *En mon nom, en son nom, en leur nom*. Te promettre *en leur nom* les faveurs du Parnasse. (Boileau).—En considération de. Je vous demande cela *au nom de* notre ancienne amitié. C'est presque toujours *au nom du* bien et du mieux que le mal se fait. (Boiste.) | En l'honneur de. Tous les temples ouverts fument en votre *nom*. | *De nom*, loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait. Il n'est roi que *de nom*. N'être Auguste et César que *de noms* (Racine.)

NOMADE, adj. et s. (du gr. νομή, pâturage). Se dit des hommes, des peuples, et même des animaux qui n'ont pas d'habitaton fixe, qui errent çà et là pour chercher leur subsistance ou celle de leurs troupeaux. Tribu *nomade*. Nation *nomade*. Des peuplades *nomades*. Les Cafres *nomades* en Afrique ont d'immenses troupeaux de bœufs. (Virey.) Certains peuples de l'antiquité, comme les Scythes, les Sarmates, les Arabes étaient *nomades*. De nos jours encore il y a des peuples *nomades*, parmi lesquels on distingue surtout les Tartares des steppes de l'Asie et les Arabes du Sahara. V. SAHARA. On compte parmi les tribus de l'Algérie beaucoup de tribus *nomades*. | S. f. Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des mellifères, de taille moyenne, de couleur jaune, commun aux environs de Paris. Ces insectes ne vivent pas en société.

NOMARCHIE, s. f. Gouvernement d'un nome, d'une province grecque. | Fonction d'un nomarque.

NOMARQUE, s. m. (du gr. νόμος, nome; ἀρχή, gouvernement). Gouverneur d'un nome.

NOMBRE, s. m. (du lat. *numerus*). Mathémat. Expression des rapports d'une quantité prise pour terme de comparaison et d'une autre quantité que l'on mesure. Un *nombre* peut donc renfermer une ou plusieurs unités ou bien encore il peut se composer d'une partie quelconque de l'unité, ou d'un certain nombre d'unités et d'une ou plusieurs parties de l'unité. De là différentes espèces de nombres. On appelle *nombre concret* celui qui désigne l'espèce de quantité dont il s'agit : trente hommes, trente francs; et *nombre abstrait*, celui qui s'exprime sans désignation de l'espèce de quantité. 30 et 40 sont des *nombres abstraits*. | *Nombres simples* ou *homogènes*, Ceux qui se rapportent à la même unité. | *Nombres complexes* ou *hétérogènes*, Ceux qui se rapportent à différentes unités. 12 toises 3 pieds 6 pouces 10 lignes, est un *nombre complexe*. | *Nombres rompus*, ou *fractions*, Ceux qui consistent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout. V. FRACTION. | *Nombre rationnel*, Celui qui a une commune mesure avec l'unité; il est dit *irrationnel* quand il est incommensurable avec l'unité. | *Nombre pair*, Celui qui peut être divisé en deux parties exactement, sans qu'il reste de fraction. 2, 4, 6, 8, 10, etc., sont des *nombres pairs*. La somme, la différence, le produit d'un nombre quelconque de *nombres pairs*, est toujours un *nombre pair*. | *Nombre impair*, Celui qui excède le *nombre pair* d'une unité et qui ne peut être divisé exactement ou sans reste en deux parties égales et entières. 3, 5, 7, 9, 11, etc., sont des *nombres impairs*. La somme ou la différence de deux nombres impairs est toujours un nombre pair; mais leur produit est nécessairement un nombre impair. $3+5=8$; $7+9=16$; $9-5=4$; $9+5=14$; $7-3=4$. La somme ou la différence d'un nombre pair et d'un nombre impair est toujours un nombre impair : $15+4=19$; $25-10=15$; mais leur produit est toujours un nombre pair : $5\times8=40$; $6\times7=42$. La somme d'un nombre pair quelconque de nombres impairs est un nombre pair : $5+7+9+11=32$. La somme d'un nombre impair quelconque de nombres impairs est toujours un nombre impair : $5+7+9=21$. | *Nombre premier*, Celui qui n'est divisible que par l'unité. 5, 7, 11, sont des *nombres premiers*. Les *nombres premiers entre eux* sont ceux qui n'ont d'autre commune mesure que l'unité, comme 12 et 19. | *Nombre plan* ou *rectangle*, Celui qui résulte de la multiplication de deux nombres, par exemple, 15, qui est le produit de 5 par 3. | *Nombre carré*, Produit d'un nombre par lui-même. 36 et 16 sont des *nombres carrés* parce qu'ils sont les produits de 6×6 et de 4×4. | *Nombre cube* ou *cubique*, Produit d'un nombre carré par sa racine. 27 est un *nombre cubique* parce qu'il est le produit de 9 (ou 3×3) par 3. Le *nombre cubique* a le même rapport avec le cube que le nombre carré avec le carré. | *Nombres polygones*, Sommes de progressions

arithmétiques qui commencent par l'unité; celles des progressions dont la différence est 1 sont appelées *nombres triangulaires*; celles dont la différence est 2 sont des *nombres carrés*. | *Nombre cardinal*, Nombre qui sert à marquer la quantité, comme *un, deux, trois*, etc. | *Nombre ordinal*, Celui qui marque l'ordre, le rang, comme *premier, second, troisième, quatrième*, etc. | Assemblage d'êtres ou de choses semblables; quantité, multitude. Un petit *nombre* d'amis. Le *nombre* des combattants. Le *nombre* des ennemis. Un certain *nombre* d'années. Le *nombre* de nos vaisseaux. Un grand *nombre* de huguenots périrent dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Le *nombre* prodigieux de végétaux jetés comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très-agréable. (Bern. de Saint-Pierre.) Un grand *nombre* d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne donne jamais son assentiment complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Staël.) | *Au nombre, au nombre*, Parmi. *Au nombre* des grands crimes, il faut placer le parjure. | Adverbial. *Sans nombre*, Innombrablement. Des étoiles *sans nombre*. | Littérat. Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de paroles ou dans la prose ou dans les vers. Des phrases remplies de la grâce du *nombre* et de la cadence. Balzac, en ce temps-là donnait du *nombre* et de l'harmonie à la prose. (Voltaire.) | Gramm. Un des modes des verbes, des substantifs et des adjectifs. Il y a, en français, deux *nombres*, le singulier et le pluriel. | Astron. *Nombre d'or*, Période au bout de laquelle le soleil et la lune reviennent à peu près au même point où ils se trouvaient environ dix-neuf années auparavant. | *Livre des Nombres*, Un des livres de Moïse, ainsi nommé parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux. | Les *nombres* ou leurs propriétés philosophiques ont été, chez les anciens philosophes pythagoriciens, une source abondante de superstitions. L'*unité* était regardée comme le symbole de la Divinité; ils la désignaient avec une profonde admiration par ces mots : *Celui qui est un*. Le *nombre deux* désignait, au contraire, le mauvais principe, et par conséquent le désordre, la confusion, le changement : aussi le deuxième mois de l'année et le deuxième jour de chaque mois étaient-ils regardés comme des époques néfastes et consacrées aux dieux infernaux. Mais le *nombre trois* plaisait extrêmement aux pythagoriciens, qui y trouvaient de sublimes mystères dont ils se vantaient d'avoir la clé; ils appelaient ce *nombre* l'harmonie parfaite. C'est de là que proviennent ces triades religieuses, philosophiques, poétiques, etc., comme la trimoutri indienne, la trinité catholique, les trois Grâces, les trois Parques, les trois vertus théologales, les trois têtes de Cerbère, etc. Le *nombre quatre* était également en grande vénération. Le *nombre cinq*, comme résultat du nombre 3 et du nombre 2 était considéré comme représentant du mariage. Le *nombre six* caractérisait la justice. Le *nombre sept* indiquait les vicissitudes continuelles de la vie humaine; *huit* marquait la loi naturelle et était l'emblème de l'égalité entre les hommes; *neuf*, la fragilité des choses humaines; *dix*, exprimait les merveilles de l'univers et la suprême perfection. Le *nombre treize* a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits superstitieux.

NOMBRÉ, ÉE, part. Qui a été calculé, compté. Des grains *nombrés*. | S. f. Anc. cout. Compte, dénombrement. On faisait la *nombrée* des veaux et des cochons de lait. (Beaumanoir.)

NOMBRER, v. a. (du lat. *numerare*, compter). Supputer combien d'unités il y a dans une quantité. Ne s'emploie que dans un sens négatif. On ne saurait *nombrer* les étoiles qui scintillent au firmament. Qui pourrait *nombrer* les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles? Peut-on jamais *nombrer* les baisers de l'amour? (Régnier.)

NOMBREUX, EUSE, adj. (du lat. *numerosus*, même signif.). Qui est en grand nombre. Un peuple *nombreux*. Assemblée *nombreuse*. Des troupes *nombreuses*. Une société peu *nombreuse* d'amis choisis. (Fléchier.) Le parti le plus *nombreux* eut la victoire. (Raynal.) Il vint avec un *nombreux* cortége. (Voltaire.) Nos regards parcouraient avec plaisir les *nombreuses* demeures que les habitants de la campagne se sont construites sur ces hauteurs. (Barthélemy.) | Poétiq. *Des jours nombreux*, Un grand nombre de jours, une longue vie. Destin, accorde-moi *des jours* saints et *nombreux*. (Crébillon.) | Littérat. Qui a le nombre nécessaire à l'harmonie, dont les mots sont arrangés en cadences bien rhythmées. Style *nombreux*. Phrase *nombreuse*. Le style historique ne doit être ni trop *nombreux* ni trop négligé. (Levasseur.)

Ce n'est pas que leurs sons, agréables, *nombreux*,
Soient toujours à l'oreille également heureux.
(BOILEAU.)

| Peint. *Toile nombreuse*, Toile dans laquelle il entre un grand nombre de figures. Les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse, sont une des compositions les plus riches et les plus *nombreuses* que l'on connaisse. Le *Serment du Jeu de paume* est une *toile nombreuse*.

NOMBRIL, s. m. (du lat. *umbilicus*, même signif.). Anat. Nom vulgaire de l'ombilic, petit enfoncement situé à la partie antérieure et moyenne des parois abdominales, chez les animaux vivipares, et qui n'est autre chose que la cicatrice, suite naturelle de la section du cordon ombilical. On lie le nombril aux enfants nouveau-nés; et on le maintient en y coulant de la cire chez les gens qui viennent de décéder, afin que les parties basses du ventre ne s'ouvrent pas en entrant en décomposition. Eh! pardieu, madame Badebec, coupez-vous le *nombril* aux enfants? (Rabelais.) Les fous religieux croient voir les lumières célestes, en contemplant fixement leur *nombril*. (Boiste.) | Le nombril, chez l'adulte, est situé un peu au-dessus de la moitié de la hauteur totale du corps; chez le fœtus à terme, juste au milieu, et d'autant plus près des extrémités inférieures qu'on se rapproche plus de l'époque de la conception. Chez le nègre, le *nombril* est situé plus bas que chez le blanc. | Bot. Cavité qu'on aperçoit à la partie des fruits opposée à la queue, et que les jardiniers appellent *œil*. | *Feuilles à nombril*, Celles dont toutes les nervures partent du même point, pris dans le corps de la feuille, comme dans celle de la capucine. | *Nombril blanc*, Espèce d'agaric, bonne à manger. | *Nombril marin*, Plante dont les feuilles sont en forme de coquilles, et qui croît sur les fonds pierreux des rivières. | *Nombril en touffe*, Variété ombiliquée du genre agaric. | *Nombril de Vénus*, La cynoglosse à feuilles de lin, ainsi nommée à cause de ses capsules, qui présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril. | Technol. Centre d'un plateau de verre. | Géom. Se dit quelquefois du foyer d'une courbe. Les signaux devraient toujours être placés au *nombril* des lignes de manœuvres dans les chemins de fer. (Wilson.) | Conchyliol. Enfoncement au milieu de la base d'une coquille. | Blas. Point qui est au milieu du dessous de la fasce.

NOME, s. m. (du gr. νόμος, loi, division, mode musical). Antiq. Poème qui se chantait en l'honneur d'Apollon. | Mus. Ce qu'on a appelé plus tard *mode*; chant, air assujetti à une certaine cadence, à une certaine modulation. Il y avait un nombre de *nomes* considérable. | Géogr. Nom que l'on donnait aux divisions de l'ancienne Égypte, et que l'on donne encore, de nos jours, aux divisions de la Grèce moderne. | *Nome libyque*, Partie orientale de la Libye extérieure qui pendant longtemps appartint à l'Égypte. | Algèb. Quantité résultant de la réunion de plusieurs autres, exprimées séparément. *A* et *b* sont les deux *nomes* du binome $a+b$. Allons, enfants, posez les *nomes* sur le tableau.

NOME, s. m. (du gr. νόμη, de νέμειν, ronger). Pathol. Ulcère qui attaque la peau, et souvent la joue des jeunes enfants, la vulve des petites filles. Il apparaît sous la forme de taches rouges et un peu livides, sans pyrexie, douleur ou gonflement; mais, au bout de peu de jours, il devient gangréneux. Le *nome* a été décrit comme épidémique sur les enfants pauvres de la Suède.

NOMENCLATEUR, TRICE, s. (du lat. *nomenclator*, même signif.). Celui, celle qui s'occupe de la nomenclature d'une science, d'un art. Les *nomenclateurs* ont partagé la nature en différents départements qu'ils ont disposés suivant leurs vues. (Fénelon.) Il ne faut pas suivre arbitrairement la routine des classifications; le véritable *nomenclateur*, dans l'homme, c'est son intelligence guidée par un certain esprit d'observation. (Jacotot.) | Antiq. rom. Esclave dont la fonction était de nommer les citoyens à ceux qui avaient intérêt à les connaître. | Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive ou chaque client qui se présentait au lever du patron. | Officiers de l'Église romaine qui invitaient les personnes que le pape devait admettre à sa table et qui recevaient les réclamations qu'on présentait à l'évêque de Rome. | On ne doit point donner le nom de nomenclateurs aux savants, ni aux littérateurs, ni aux philosophes qui, après avoir découvert des faits nouveaux, après s'en être servis pour remanier tous les faits anciennement connus, créent des méthodes et des nomenclatures nouvelles. Quelque ingénieux que soit l'échafaudage de l'expression, c'est l'esprit d'ordre calqué sur l'esprit des faits qui doit s'y révéler, et les noms, s'y montrant imprégnés ou revêtus de cet esprit d'ordre, deviennent alors les agents de cette révélation, et, à ce titre, acquièrent une grande importance. On réserve le nom de *nomenclateurs* pour désigner les érudits qui consacrent leurs veilles à établir les véritables dénominations, leurs synonymes et les étymologies. (Reydellet.)

NOMENCLATION, s. f. (pron. *nomanklasion*; du lat. *nomenclatio*, même signif.). Art de se rappeler une nomenclature, une grande quantité de noms. La *nomenclature* est un art véritable. Peu usité.

NOMENCLATURE, s. f. (du lat. *nomen*, nom; *clamare*, crier). Dénombrement des noms. C'est aux noms propres des hommes que s'appliquait la nomenclature dans l'origine; mais bientôt elle dut aussi s'étendre aux sciences, particulièrement à la botanique, qui eut à nommer tant d'espèces végétales. Elle n'a pas moins d'importance dans d'autres branches de nos connaissances, par exemple, dans l'histoire naturelle. Toute nomenclature est, en effet, la réunion, l'ensemble des noms et des termes techniques d'une science, et ne doit pas s'entendre, ainsi que l'ont cru quelques auteurs, de différentes méthodes suivant lesquelles on distribue les divers objets en classes, ordres, genres et espèces. Les nomenclatures ne s'occupent qu'à assigner à chacune de ces choses la désignation nominale qui lui convient et la distingue. Aussi doit-on considérer la nomenclature comme la base de tout langage et de toute science. L'expérience est là pour prouver que c'est uniquement depuis l'établissement de leurs nomenclatures sur des bases plus convenables, que les sciences ont pu faire des progrès rapides et s'appuyer sur des méthodes vraiment philosophiques. *Nomenclature* anatomique. *Nomenclature* pathologique. La science des corps ne sera quelque chose que le jour où la *nomenclature* chimique sera entièrement établie. (Viollet.) | Longue liste de mots, kyrielle. Vadé a inventé dans son catéchisme poissard une *nomenclature* carnavalesque qui est le comble de l'impertinence. | Philos. Les divers noms dont se compose une nomenclature doivent présenter à l'esprit une idée positive des choses qu'ils sont destinés à exprimer, et en donner, autant que possible, une connaissance, sinon détaillée, au moins très-précise. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, et une nomenclature parfaite supposerait nécessairement une connaissance parfaite et universelle de la science qu'elle embrasserait dans son ensemble, comme dans ses plus petits détails. | Catalogue, ensemble des mots qui composent un dictionnaire. La *nomenclature* des mots traités dans le *Dictionnaire universel* est la plus complète de toutes celles qui ont été dressées jusqu'à ce jour. La *nomenclature* des noms propres.

NOMENCLATURÉ, ÉE, part. Dont la nomenclature est faite. Objets *nomenclaturés*. Sciences *nomenclaturées*. Échantillons *nomenclaturés*.

NOMENCLATURER, v. a. Néol. Ranger des êtres, des objets avec méthode, en donnant un nom à chacun d'eux. *Nomenclaturer* des minéraux, des plantes, etc. | Établir une nomenclature. Les mots de la grande *Encyclopédie* ont été *nomenclaturés* par Diderot, qui développa, dans ce travail, toutes les ressources de son génie.

NOMIE, s. f. (du gr. νόμος, loi). Il sert, en français, à former certains termes scientifiques, *astronomie, physionomie*, etc., et il désigne, en général, la méthode de certaines choses, la division, l'arrangement, l'ordre qu'on doit suivre pour harmoniser les parties d'un même ensemble.

NOMINAL, ALE, adj. (du lat. *nomen*, nom). Fondé sur le nom, mais qui n'est pas toujours énoncé d'après la vérité du fait. La valeur réelle d'une chose reste souvent infiniment au-dessous de sa valeur *nominale*, c. à d. généralement admise dans le commerce des hommes. | *Valeur nominale*, Valeur exprimée sur un papier-monnaie, sur un effet de commerce. | Qui est accompagné d'un nom; qui sert à dénommer. *Appel nominal*, Appel que l'on fait nom par nom, afin de s'assurer si tous les membres d'une réunion, d'une assemblée quelconque, sont présents. On procéda à un *appel nominal*. | *Prières nominales*, Recommandations faites au prône, dans les églises, pour les âmes des défunts ou même pour celles des vivants dont on cite les noms. | Logiq. *Définition nominale*, Définition qu'on donne d'un objet ou d'une matière quelconque, en s'attachant beaucoup plus aux mots qu'au sens. | Gramm. *Proposition nominale*, Proposition dans laquelle on a supprimé le verbe. Ainsi, on dira, *l'homme perfectible* pour *l'homme est perfectible*. Cette ellipse est fréquente dans la langue arabe. | *Philosophie nominale*, Système des philosophes nominaux, qui se contentaient de la définition des mots, sans tenir compte de la nature et de l'observation des faits qu'ils servent à désigner.

NOMINALEMENT, adv. (pron. *nominaleman*).

De nom; n'ayant qu'une désignation ou qu'une valeur nominale. Cela n'existe que *nominalement*.

NOMINALIES, s. f. pl. Antiq. rom. Jours solennels pendant lesquels on imposait le nom aux enfants, sous les auspices de la déesse Nundina.

NOMINALISME, s. m. Système, secte des nominalistes ou nominaux.

NOMINALISTES, s. m. pl. V. NOMINAUX.

NOMINATIF, IVE, adj. Qui dénomme, qui contient des noms. État *nominatif* des membres d'une société. La liste *nominative* des jurés.

NOMINATIF, s. m. (du lat. *nominativus*, même signif.; fait de *nominare*, nommer; sous-entendu *casus*, cas). Gramm. Le nom tel qu'il est avant d'être décliné. Dans les langues qui ont des cas, le nominatif est le premier cas de la déclinaison. Le *nominatif* d'un nom, d'un adjectif, d'un pronom. | Le nominatif est la forme affectée au sujet de la phrase. Elle varie beaucoup plus que celle du génitif, et les règles au moyen desquelles on y remonte, en partant d'un autre cas, sont souvent confuses et incertaines. C'est sous la forme du nominatif que les noms, adjectifs et pronoms figurent dans les dictionnaires. V. CAS.

NOMINATION, s. f. (pron. *nominasion*; du lat. *nominatio*, même sens). Action d'appeler quelqu'un à un emploi, à une place, à une charge, à une dignité. Les *nominations* aux places, grades et fonctions du gouvernement sont publiées dans le *Moniteur*. | Droit de nommer à un emploi, à une charge, à une dignité. Les ministres sont à la *nomination* du chef de l'État. | Avec un adjectif possessif, il se dit de celui qui a été appelé à remplir des fonctions. Je ne l'ai point vu depuis sa *nomination* à cette place. Sa *nomination* a été publiée dans *le Moniteur*. | Rhét. Figure qui sert à rappeler pourquoi un nom significatif a été imposé à une chose dont on parle.

NOMINATIVEMENT, adv. (pron. *nominativeman*). Par son nom. Interpeller *nominativement* quelqu'un. Il nous apostropha *nominativement*.

NOMINAUX, s. m. pl. Philos. Nom des scolastiques qui étaient opposés aux *réalistes*. V. RÉALISTES. Les *nominaux* soutenaient que les idées générales n'ont aucune réalité hors de notre esprit, et ne subsistent que par les noms que nous leur donnons. Ces êtres abstraits étaient qualifiés par eux du nom d'*Universaux*. Cette doctrine, dite *Nominalisme*, eut pour chef Jean Roscelin, chanoine de Compiègne, au XIe siècle, qui fut condamné au concile de Soissons en 1092, et elle compta parmi ses partisans Abailard, qui lui donna une nouvelle forme, le *conceptualisme*; puis Occam, Buridan, P. d'Ailly. On y peut rattacher, parmi les modernes, Hobbes, Locke, Berkeley, Condillac et Destutt-Tracy. Les *nominaux* sont fort peu nombreux.

NOMMÉ, ÉE, part. Qui a reçu un nom; dont on a fait mention. Il fut *nommé* le Sage. L'auteur n'a pas été *nommé*. Des objets *nommés*. Des personnes *nommées*. | Appelé à des fonctions, à des dignités, etc. Il est *nommé* maire de sa commune. | *Nommé de*. Ce fort fut *nommé* fort Lenoir, *du* nom de l'ingénieur qui l'éleva. | *Nommé par*. Les ministres sont *nommés par* le souverain. | *A point nommé*, loc. adv. A propos, juste au temps qu'il faut. Se trouver au rendez-vous *à point nommé*. Vous venez *à point nommé* pour arranger mon affaire. | *A jour nommé*, loc. adv. Au jour de l'échéance, au jour convenu. Il est indispensable de solder une lettre de change *à jour nommé*. | S'emploie quelquefois substantivement, surtout dans les actes judiciaires, pour désigner les personnes dont il est question. Le *nommé* François, le *nommé* Jacques, le *nommé* Victor. Un tel usage révolte les convenances, en ce sens qu'il semble assigner un rang inférieur à celui à qui on applique cette façon de parler.

NOMMÉMENT, adv. (pron. *noméman*; du lat. *nominatim*). Avec désignation par le nom. S'emploie, lorsque, après avoir parlé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on en indique quelques-unes spécialement et par leur nom. On en accusa plusieurs personnes, et *nommément* tels et tels. On les disait tous coupables, et *nommément* vos deux enfants.

NOMMER, v. a. (du lat. *nominare*, dérivé de *nomen*, nom). Donner, imposer un nom. Son parrain l'*a nommé* ainsi. Ces choses *sont* bien *nommées*. *Nommer* un pays du nom de celui qui l'a découvert. C'est moi qui étends les cieux, qui *nomme* ce qui n'est pas comme ce qui est. (Bossuet.) Ce que nous appelons un don, le sage le *nomme* une dette. (Fléchier.) Peut-on *nommer* un droit l'empire du plus fort? (Boiste.) | Se dit en parlant d'épithètes données soit aux personnes, soit aux choses. Aristide *fut nommé* le Juste. Robespierre *était nommé* l'Incorruptible. On *a nommé* Gênes la Superbe. Ils y placèrent un Childéric II, qu'on *a nommé* l'Insensé. (Anquetil.) | Dire le nom d'une personne, d'une chose. La coutume est de *nommer* l'auteur après la première représentation d'un ouvrage, au théâtre. *Nommez*-moi l'homme dont vous me parlez. Comment *nommez*-vous cette plante? | Citer, faire connaître. Avant de mourir, il *a nommé* son assassin. | Déclarer. Ce criminel *a nommé* ses complices. Il n'osa *nommer* ni son successeur, ni le tuteur de ses enfants. (Bossuet.) | Appeler quelqu'un par un nom qu'on lui prête. Il m'*a nommé* son ami. *Nommer* quelqu'un son protecteur, son bienfaiteur, son sauveur. | Appeler quelqu'un à des fonctions ou à une dignité. On *nomma* des questeurs pour faire juger les crimes publics. (Montesquieu.) | Désigner pour une place. *Nommer* un ambassadeur, un préfet. | Fig. Celui qu'aime mon cœur?... Avant de vous le dire, ne l'ai-je point *nommé*? (Lesp.) | *Nommer d'office*, Se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et désigne un expert, un avocat. Le tribunal *a nommé* à l'accusé un défenseur *d'office*. | Technol. *Nommer un dessin*, Entrer dans les détails d'un dessin devant celui qui doit l'exécuter; c'est ce qu'on appelle aussi *Lire un dessin*. | *Nommer une couleur*, Dire, au jeu de cartes, en quelle couleur on joue. | SE NOMMER, v. pr. Déclarer son nom. Le véritable auteur craint de *se nommer*. | Être nommé. Comment *se nomme* cette place, cette rue? Comment *vous nommez-vous?* — J'ai nom Éliacin. (Racine.) La candeur *se nomma* grossièreté, rudesse. (Boileau.) | Prendre un nom, l'usurper, s'en affubler. Que d'imbéciles *se nomment* gens sérieux!

NOMOCANON, s. m. (du gr. νόμος, loi; κανών, règle). Hist. ecclés. Recueil de canons apostoliques, de canons des conciles reconnus, et des lois impériales relatives aux matières ecclésiastiques.

NOMOGRAPHE, s. (du gr. νόμος, loi; γράφω, j'écris). Celui, celle qui écrit sur les lois, qui a fait un recueil de lois.

NOMOGRAPHIE, s. f. (pron. *nomografi*). Didact. Traité sur les lois.

NOMOLOGIE, s. f. (du gr. νόμος, loi; λόγος, discours). Didact. Science des lois et de leur interprétation.

NON, adv. (du lat. *non*, même sens). S'emploie par opposition à *oui*. Dire oui ou *non*. Je gage que *non*. Répondre catégoriquement par oui ou *non*. | S'emploie seul pour répondre négativement. Viendra-t-il? *Non*. Voulez-vous la ruine de la France? *Non*. | S'emploie aussi d'une manière simplement négative, sans opposition directe à *oui*. Il en est fâché, *non* sans cause. Mais Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Racine.) | Se met quelquefois au commencement d'une phrase négative, pour en annoncer le caractère et pour fortifier l'expression de la pensée. *Non*, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. (J. J. Rousseau.) | Se joint aux adverbes *certes*, *certainement*, *vraiment*, etc., qui rendent la négation plus formelle. *Non certes*, *non vraiment*, je ne combattrai pas contre le peuple. | Se joint quelquefois à des substantifs ou à des adjectifs et à des participes, et il équivaut à *Qui n'est pas*. Tous les gens intéressés, *non* préoccupés, *non* solvables, *non* recevables. | Dans le style familier, il est quelquefois remplacé par *nenni* et par *point du tout*. Ne l'avez-vous point vu hier? *Nenni*. Vous l'avez donc vu aujourd'hui? *Point du tout*. | Dans le cours de la phrase, il se joint seulement avec *pas*, jamais avec *point*. Chez les Germains, il y avait des vassaux, *non pas* des fiefs. (Montesq.) Il y a des soldats, *non pas* des bourreaux.

L'absence est le plus grand des maux,
Non pas pour vous, cruel.
(LA FONTAINE.)

| Avec les adjectifs et les adverbes, il faut employer *non pas* quand il y a comparaison. Il a un style *non pas* brillant, mais sûr et correct. | Dans les autres cas, on met seulement *non* devant les adjectifs. Ah! douleur *non* encore éprouvée! (Racine.) | S'emploie aussi substantivement. Répondre par un *non* significatif. Le oui ou le *non*. | Il est quelquefois substantif, sans être précédé de l'article. Oui et *non* sont bien courts à dire; mais avant de les prononcer, il faut y réfléchir longtemps. | *Non plus*, loc. adv. Pas davantage. Il n'en fut *non plus* ému que s'il eût été innocent. On n'en parla *non plus* que s'il n'avait jamais été. | Il se dit quelquefois pour Pareillement. Vous ne le voulez pas, ni moi *non plus*. | *Non-seulement*, loc. adv. Elle est ordinairement suivie de la conjonction adversative *mais*. *Non-seulement* le cardinal n'est pas savant, *mais* il est très-ignorant, désagréable et vaniteux.

NON-ACTIVITÉ, s. f. Position d'un officier qui, momentanément, n'exerce aucune fonction. Être en *non-activité*. Capitaine en *non-activité*.

NONAGÉNAIRE, adj. (du lat. *nonagenarius*, même sens). Qui a quatre-vingt-dix ans. Il ne se dit qu'en parlant de l'espèce humaine. Un homme *nonagénaire*. | Substantiv. Un *nonagénaire*.

NONAGÉSIME, adj. (du lat. *nonagesimus*, même sens). Astron. Se dit du point de l'écliptique qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés du point où l'écliptique coupe l'horizon. | Substantiv. Le *nonagésime*. | S. f. Fête du quatre-vingt-dixième jour avant Pâques, chez les catholiques.

NONAGÉSIMO, adv. lat. Il se dit pour quatre-vingt-dix degrés, et sert à indiquer le quatre-vingt-dixième rang, lorsqu'on a commencé à compter une série d'articles par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc.

NONANTE, adj. (du lat. *nonaginta*, même sens). Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. On dit aujourd'hui *Quatre-vingt-dix*. | *Quart de nonante*, Instrument qui représente un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés; il sert à mesurer les angles des figures et les hauteurs des astres.

NONANTER, v. n. Se dit, au jeu de piquet, quand on a en main trente points, et que l'on compte quatre-vingt-dix, ou nonante. | S'est dit pour Atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

NONANTIÈME, adj. Se dit d'un nombre d'ordre composé de neuf dizaines. Il est dans la *nonantième* année de son âge. | Substantiv. Il est le *nonantième* sur la liste. On dit aujourd'hui *Quatre-vingt-dixième*.

NON-AVENU, UE, adj. Qui ne remplit pas sa destination; qui est nul. Vous regrettez de m'avoir écrit méchamment; eh bien, votre lettre est comme *non-avenue*. Considérez cette défense comme *non-avenue*.

NONCE, s. m. (du lat. *nuncius*, envoyé; fait de *nunciare*, annoncer). Prélat envoyé en ambassade par le pape. | La qualification de *nonce* ne date guère que du XVe siècle. Les nonces n'ont jamais eu de juridiction ecclésiastique en France; leurs fonctions se bornent à celles d'ambassadeurs ordinaires. Les envoyés extraordinaires qui n'ont qu'une mission temporaire sont appelés *internonces*. | Titre qui était donné autrefois, en Pologne, aux députés que la noblesse élisait dans les petites diètes, ou diétines des palatinats ou provinces, pour siéger à la grande diète du royaume. | Nom des députés de l'ordre équestre et de ceux des villes que les diètes particulières des cercles ou districts envoient, de nos jours encore, en Hongrie, aux diètes générales.

NONCHALAMMENT, adv. (pron. *nonchalaman*). Avec nonchalance. Agir *nonchalamment*. | Mollement, avec abandon. Elle s'appuyait *nonchalamment* sur le bras de son amant.

NONCHALANCE, s. f. (rad. *nonchaloir*). Défaut d'ardeur; négligence, manque de soin. Grande *nonchalance*. Extrême *nonchalance*. Laisser ses affaires en désordre par *nonchalance*. Faire tout avec *nonchalance*. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins et par la *nonchalance* des empereurs, leur enlevèrent la plus grande partie de l'Orient. (Bossuet.) | Mollesse, abandon. Marcher, parler avec *nonchalance*, avec une certaine *nonchalance*. Elle parlait mal et avec *nonchalance*.

NONCHALANT, ANTE, adj. Qui manque d'énergie, d'activité; paresseux, négligent, indolent. Être *nonchalant*. Les personnes *nonchalantes* sont très-souvent victimes de leur indifférence. | Qui annonce la nonchalance. Humeur *nonchalante*. Une démarche *nonchalante*. Ses manières *nonchalantes* me déplaisaient fort. | Qui accompagne la nonchalance.

La Mollesse à Cîteaux a choisi son séjour,
Les Plaisirs *nonchalants* folâtrent à l'entour.
(BOILEAU.)

| S. Celui, celle qui a de la nonchalance. Un *nonchalant*. Une *nonchalante*. Les dieux d'Épicure sont des *nonchalants* qui laissent aller le monde comme il peut. Les couvents sont pleins de *nonchalantes*.

NONCHALOIR, s. m. S'est dit pour Nonchalance, paresse, inaction. L'Italie anéantie et réduite en un perpétuel *nonchaloir*. (Pasquier.) Du *nonchaloir* le héros adorable. (Chaulieu.) | *Mettre en nonchaloir*, Mettre en oubli. Vous qui pensez que les dieux *mettent à nonchaloir* les choses humaines, que dites-vous de tant d'hommes sauvés par leur grâce? (Montaigne.)

NONCIATURE, s. f. (du lat. *nunciatura*, fait de *nuncius*, envoyé). L'emploi, la charge de nonce. Prélat nommé à la *nonciature* de France. Le tribunal de la *nonciature* d'Espagne. | Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant sa *nonciature*. | Pays dépendant du pape où un nonce exerçait une juridiction. La *nonciature* d'Avignon.

NON-COMBATTANT, s. m. Se dit d'une personne suivant l'armée à titre d'administrateur, de médecin, etc. Le trésorier et les fourriers ont quelquefois été compris dans une capitulation comme *non-combattants*.

NON-COMPARENCE, s. f. Anc. prat. Défaut

de comparution devant la justice au jour indiqué par l'assignation. Procès-verbal de *non-comparence*.

NON-CONFORMISTE, adj. et s. Surnom des presbytériens ou puritains d'Angleterre, qui leur vient de ce qu'ils refusèrent de *se conformer* à la fameuse confession de foi publiée par le synode de Londres de l'an 1562. Cette qualification a été ensuite étendue à toutes les sectes nées du protestantisme anglican, qui ont de même repoussé le culte légalement établi par cet acte fondamental de l'Église nationale. Les *non-conformistes* anglais.

NON-CONFORMITÉ, s. f. Défaut de conformité.

NONE, s. f. (du lat. *nonus*, neuvième). Liturg. cathol. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte, c. à d. vers trois heures après midi. Être à *none*. Après *none*, on dit vêpres. | Antiq. rom. La quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, correspondant, chez nous, à trois heures après midi. | Anc. jurisp. Neuvième denier que l'on payait, à titre de redevance, pour jouir de certains biens. | Mus. Intervalle distant d'un ton ou d'un demi-ton de celui d'octave, selon qu'il est majeur ou mineur. | Plur. Antiq. Jour qui, dans le calendrier romain, se trouvait le neuvième avant les ides, et qui, par conséquent, suivait les variations de ces dernières. Dans les mois de mars, mai, juillet et octobre, les nones tombaient le 7 et comprenaient six jours; elles se trouvaient le 5 des autres mois et n'avaient que quatre jours. Les jours qui précédaient les nones, depuis les calendes, étaient comptés à reculons. Ainsi on disait : le deuxième, le troisième, le quatrième jour avant les nones. Les jours des *nones* étaient néfastes.

NON-ÊTRE, s. m. Philos. Ce qui n'a pas d'existence en réalité. L'être et le *non-être*. Le *non-être* n'a pas de droits sur l'être. (Boiste.) | Cessation d'existence. Eh! monsieur, le *non-être* est ce qu'on craint le moins. (Boursault.)

NON-EXISTENCE, s. f. Philos. Manque d'existence; néant. L'insensibilité n'est qu'une sorte de *non-existence*. (Boiste.)

NONIDI, s. m. (du lat. *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Le neuvième jour de la décade dans le calendrier de la République française.

NON-INTERCOURSE, s. f. Politiq. Suspension du droit de libre navigation des navires de deux nations entre les ports qui appartiennent à ces nations. La *non-intercourse* peut avoir lieu sans accompagnement d'hostilités proprement dites.

NON-INTERVENTION, s. f. Système de politique internationale, ou principe nouveau du droit des gens, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins, à condition que les autres nations s'en abstiendront également. Il faut combattre le principe de non-intervention comme indigne d'un peuple libre et généreux : c'est le devoir des nations, aussi bien que des individus, d'intervenir dans les querelles intérieures des peuples et de faire triompher partout le droit et la liberté.

NONIUS, s. m. (de *Nonius*, ou Pedro Nunez, nom de l'inventeur). Mathémat. Instrument de graduation destiné à apprécier les plus petites divisions, et qui consiste en une portion de cercle divisée en degrés et minutes. Le *nonius* a été perfectionné au XVIIe siècle par Vernier, dont il porte aujourd'hui le nom. Consultez le *nonius* et comptez les degrés.

NON-JOUISSANCE, s. f. T. de jurisp. Privation de jouissance.

NON-LIEU, s. m. Jurisp. Déclaration d'un tribunal pour constater qu'il n'y a pas matière suffisante pour poursuivre. Ordonnance de *non-lieu*.

NON-MOI, s. m. Philos. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes. | Tout ce qui se distingue de notre moi métaphysique.

NONNAIN, s. f. T. de plaisanterie. Religieuse. Une *nonnain*. Un couvent de *nonnains*.

NONNAT, s. m. (du lat. *non*, non; *natus*, né). Surnom qu'on donnait, au moyen âge, à ceux qui étaient tirés du sein de leur mère par l'opération césarienne. | Nom que les pêcheurs donnent aux très-petits poissons d'eau douce qui viennent tomber dans les filets, et qu'on ne peut employer qu'à faire de la friture ou des appâts.

NONNE, s. f. T. de plaisanterie. Religieuse. Une *nonne*. Un couvent de *nonnes*. Une *nonne* agaçante.

Désir de fille est un feu qui dévore;
Désir de *nonne* est cent fois pire encore.
(GRESSET.)

| Ce mot désignait, dans le principe, des religieux, hommes ou femmes, et on le donnait, en signe de respect, aux personnes âgées. Ainsi, nous lisons dans la règle de Saint-Benoît, ch. LXII : « Les jeunes appellent les prieurs *nonni*, ce qui s'entend du respect qu'on a pour un père. » Le féminin paraît avoir eu la même signification par rapport à la mère. L'aïeul, chez les Italiens, porte encore le nom de *nonno*, et la grand'mère, celui de *nonna*. Scaliger veut que ce nom soit d'origine égyptienne, et qu'il signifie une cierge; il ajoute qu'en égyptien on appelait les moines *nonni*, et les femmes consacrées à Dieu *nonnæ*. Mais cette étymologie ne repose sur aucune preuve. Plus tard, le mot *Nonne*, passant dans la vieille langue française, fut appliqué uniquement aux religieuses, ainsi que ses diminutifs *nonnain*, *nonnette*. | Adjectiv. Ma fille est *nonne*; ergo, c'est une sainte. (La Fontaine.) | Art culin. *Pet de nonne*. Sorte de beignet d'une pâte légère.

NONNETTE, s. f. (dim. de *nonne*). Jeune nonne ou nonnain. | Nom de petits pains d'épice, de forme ronde et d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués des premières. Une boîte de *nonnettes* de Reims. On fabrique à Paris les meilleures *nonnettes* du monde. | Ornithol. Aigle de Nigritie. | Espèce de gros-bec. | Nom vulgaire de la bernache et du balbuzard. | *Nonnette cendrée*, Espèce de mésange.

NONO, adv. lat. S'emploie pour désigner le neuvième rang (9e), quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo*, *secundo*, etc.

NONOBSTANCE, s. f. Dr. canon. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, qui commence par *non obstantibus*. C'est dans la nonobstance que sont comprises les absolutions des censures, les réhabilitations et les dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice, nonobstant toutes incapacités ou autres obstacles.

NONOBSTANT, prép. (du lat. *non*, non; *obstans*, posant devant). Malgré, sans avoir égard. Il s'est opiniâtré *nonobstant* toutes les remontrances de ses amis. *Nonobstant* ces difficultés, nous avons mené à bonne fin notre entreprise. *Nonobstant* opposition ou appellation quelconque. La force a fait et fera toujours le droit des puissances, *nonobstant* les protestations des faibles. (Laveaux.)

NON-OUVRÉ, ÉE, adj. Se dit des matières et particulièrement des métaux qui ne sont point travaillés. Acier, fer *non-ouvré*. La lame de son épée était d'acier *non-ouvré*. | *Linge non-ouvré*, Linge uni.

NON-PAIR, AIRE, adj. S'emploie dans le même sens qu'impair. | On se sert substantiv. de *non-pair* dans une espèce de jeu où il faut deviner si son adversaire a dans la main les choses qu'il tient en nombre pair ou impair. Dites-vous pair ou *non-pair*? Les enfants jouaient à pair ou *non-pair*.

NONPAREIL, EILLE, adj. (du franç. *non* et *pareil*). Qui excelle par-dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. Un mérite *nonpareil*. Une vertu *nonpareille*. Peu usité. | S. m. Ornithol. | On écrit aussi *Nompareil*. | Nom du verdier de la Louisiane. | Bot. *Nonpareil royal*, Variété d'œillet. | S. f. Sorte de ruban fort étroit. Un nœud de *nonpareille*. | Sorte de dragée fort menue. De la *nonpareille* de Verdun. | Un des plus petits caractères d'imprimerie, du corps de six points. *Nonpareille* petit œil, gros œil. | *Grosse nonpareille*, Le plus gros caractère d'imprimerie, celui qui est au-dessus du triple canon. | Hortic. Grosse pomme d'automne, d'un vert jaunâtre. | *Nonpareille de Compiègne*, *Nonpareille de Rhodes*. Nom de deux variétés d'œillets. | *La nonpareille*, S'est dit, absolument, de la cour plénière que Louis IX tint à Saumur en 1248. Ce nom lui fut donné à cause de la magnificence qu'on déploya en cette occasion. | On écrivait autrefois *Nompareille*.

NON-PAYEMENT, s. m. Défaut de payement. En cas de *non-payement*, ménagez ce débiteur.

NON PLUS, loc. adv. Pareillement. V. NON.

NON PLUS QUE, loc. conj. Pas plus que. Je n'en sais rien *non plus que* vous. Je n'aime pas le despotisme *non plus que* vous. | Quand deux sujets sont unis par *non plus que*, l'accord a lieu ordinairement avec le premier substantif. Son esprit, *non plus que* son corps, ne se pare jamais de vains ornements.

NON PLUS ULTRA, s. m. Loc. lat. Synonyme de *Nec plus ultra*. Le terme qu'on ne saurait passer. Metz fut le *non plus ultra* de Charles-Quint. (Laveaux.) Ce tableau fut le *non plus ultra* de David.

J'ai rempli dignement tous les emplois des fermes,
Directeur, reviseur, caissier, et cætera;
Et je prétends aller jusqu'au *non plus ultra*.
(BOURSAULT.)

NON QUE, loc. conjonct. qui veut le subjonctif. Ce n'est pas *que*. *Non que* je veuille m'y opposer.

NON-RECEVOIR, s. m. Ne se dit que dans cette locution, *Fin de non-recevoir*. V. FIN.

NON-RÉSIDENCE, s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE, s. f. Manque de réussite. | État de ce qui n'a pas réussi.

NON-SENS, s. m. Défaut de sens, de signification. Cette phrase est un *non-sens*. Ce discours est plein de *non-sens*. Origène fut le premier qui donna de la vogue au *non-sens*, au galimatias. (Voltaire.) Le charlatanisme de style revêt des *non-sens* de mots brillants et sonores. (Boiste.) | Absence de jugement. | Ses effets. | Fig. La restauration d'une aristocratie est un *non-sens* au XIXe siècle. La papauté est un *non-sens* aujourd'hui.

NON-SEULEMENT, loc. adv. ordinairement suivie de la conj. *mais*. *Non-seulement* on s'estime avant tout, mais on estime encore tout ce que l'on aime. (Vauvenargues.) | Quand *non-seulement* et *mais encore* unissent des substantifs employés comme sujets, c'est avec le dernier sujet que le verbe s'accorde. *Non-seulement* toutes ses richesses, *mais encore* toute sa gloire s'évanouit. | *Non-seulement* et *mais encore* doivent être placés de manière qu'ils précèdent des membres de phrase de même nature. *Non-seulement* les hyènes sont lâches, *mais encore* elles sont féroces. Il est *non-seulement* le consolateur des affligés, *mais encore* le bienfaiteur des pauvres. Dans le premier exemple, *non-seulement*, *mais encore* précèdent le verbe; dans le second, ils sont placés l'un et l'autre devant l'attribut.

NONTRON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne); 3,557 habit. Ville ancienne, en amphithéâtre sur la croupe d'un tertre escarpé. Couleurs et drogues, huile, fécule, minoterie, coutellerie, tanneries.

NON-USAGE, s. m. Jurisp. Cessation d'usage. L'usufruit, les servitudes se prescrivent, s'éteignent par le *non-usage* pendant trente ans. | Se dit aussi en matière de langage. Il y a des expressions qui tombent par le *non-usage*.

NON-VALEUR, s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. Terre en *non-valeur*. Maison sujette à des *non-valeurs*. | Se dit de certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. La Révolution a fait naître le système des *non-valeurs*, qui sauve la médiocrité malheureuse de l'entier dépouillement auquel le fisc la réduisait. (Boiste.) Pertes et *non-valeurs*.

NOPAGE, s. m. (du lat. *nodus*, nœud). T. de manuf. Action de retirer des tissus les fils doubles, les nœuds et tous les corps étrangers ou superflus. Cette opération se fait deux fois sur le drap : d'abord, avant de le livrer au foulage, et puis, après que cette opération est terminée. Le travail du nopage est confié à des femmes, qui l'exécutent à l'aide de pinces pointues. Procédons au *nopage*.

NOPAL, s. m. Bot. L'un des noms français du genre raquette *opuntia*, qui a été formé par suite du démembrement du grand genre cierge ou cactus. L'espèce de ce genre à laquelle on applique parfois plus spécialement le nom de *nopal* est celle sur laquelle vit habituellement la cochenille. | Adjectiv. *Gomme nopal*, Substance gommo-résineuse, qui transsude en grande abondance du *cactus nopal*. Elle est insoluble dans l'eau.

NOPALIÈRE, s. f. Terre dans laquelle on plante des nopals. Une multitude d'araignées filent dans les *nopalières*, et c'est le long de ces fils, comme sur des ponts, que les petites cochenilles émigrent sur les nopals voisins. (Bern. de Saint-Pierre.)

NOPER, v. a. T. de manuf. Séparer les fils du drap qui sont doubles; rapprocher des fils dans les endroits clairs et enlever les nœuds.

NOPEUSE, s. f. T. de manuf. Ouvrière qui fait le nopage. Les *nopeuses* sont à la besogne.

NOQUET, s. m. T. de plombier. Bande de plomb qu'on place sur les couvertures d'ardoises, dans les angles de la couverture, le long des noues des lucarnes, etc., pour conduire les eaux pluviales, qui, sans ce secours, s'infiltreraient sous la couverture et pourriraient les bois.

NORD, s. m. (du sax. *north*). La partie du ciel qui est opposée au midi, et qui se trouve à la gauche de l'observateur regardant celle où le soleil se lève. Synonyme de *Septentrion*. Les pays, les contrées, les régions du *nord*. Le vent du *nord*. Les Tartares qui habitent le *nord* occidental de la mer Caspienne et des Palus-Méotides sont mahométans. (Voltaire.) Les baleines, les cachalots, les narvals qui peuplent les mers du *Nord*. (Buffon.) | Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique, et qui est opposé au sud. L'aiguille aimantée de la boussole se tourne toujours vers le nord, et donne ainsi le moyen de se diriger en pleine mer. L'étoile polaire, s'éloignant peu à peu du pôle de la terre, indique aussi le nord au voyageur privé de la lumière du soleil. | Absol. Le vent du *nord*. Le *nord* est le plus froid de tous les vents. | *Étoile du Nord*, Dernière étoile de la queue de la Petite-Ourse. | *Pays du Nord*, Ceux qui sont au delà de la

zone tempérée et plus ou moins voisins du pôle boréal, tels que la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norwége, l'Islande et une partie de l'Allemagne. | Se dit des pays septentrionaux considérés absolument ou relativement. Cet homme est du *Nord*, est du *nord* de la France. C'est du *Nord*, aujourd'hui, que nous vient la lumière. (Voltaire.)

Faut-il aller guerroyer dans le *Nord?*
Priez pour moi; je suis mort, je suis mort.
(BÉRANGER.)

| Mar. *Faire le nord*, Se diriger vers le nord. | *Perdre le nord*, S'égarer en mer. | *Septentrion* se dit plutôt de ce qui est exclusivement vers le pôle, et *Nord*, de tout ce qui est compris entre l'est et l'ouest. | Géogr. *Mer du Nord*, Grand golfe de l'Océan Atlantique, s'enfonce du N. au S. entre les îles Britanniques et la Norwége, et baigne les côtes occidentales du Danemark, la Hollande et la Belgique. Il jette à l'E. un bras appelé le Skagger-Rack, qui, par le Cattégat et le Sund, communique avec la Baltique. La limite méridionale de cette mer est la côte du départ. du Nord en France. | *Le cap Nord*, Cap à l'extrémité du Finmark, province de Norwége. Il s'élève dans une île de la mer Glaciale appelée *Mageroe*, et présente du côté de la mer un escarpement contre lequel les flots se brisent violemment. Au solstice d'été, le *cap Nord* n'a pas de nuit, et, si le soleil ne se cachait pas derrière les rochers, on le verrait presque sans interruption. | Il y a des caps du même nom dans d'autres parties du monde : le *cabo del Norte*, au Brésil, forme la pointe orientale d'une île appelée *Terra dos Coelhos*, à l'embouchure de l'Aruary, en Guiane; un troisième *cap du Nord* est à l'extrémité N. O. de l'île du Prince-Édouard, dans le golfe Saint-Laurent, au Canada; un quatrième forme l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zélande, dans la mer du Sud, et un cinquième marque l'extrémité N. E. de la Nouvelle-Géorgie, dans la même mer. | *Département du Nord*, Le plus septentrional des départements de la France, borné au N. par la mer du Nord; au N. E., par la Belgique; au S., par les départ. de la Somme et de l'Aisne; à l'E., par celui des Ardennes; à l'O., par celui du Pas-de-Calais; 567,863 hect.; 1,392,041 habit.; chef-lieu, Lille. Ce départ. est formé de la Flandre française, du Hainaut français et du Cambrésis presque tout entier. Du temps de Jules César, il était occupé par les Nerviens, sur la rive droite de l'Escaut; les Atrébates, entre l'Escaut et la Scarpe; les Morins, entre la mer et la Lys; les Menapiens, entre la Lys et la Scarpe. Sol plat; houille et fer en grande quantité; marbre, grès à paver, argile à potier; eaux minérales et thermales. Nulle part, en France, l'agriculture n'a acquis d'aussi grands développements, et la terre y produit le triple de ce qu'elle donne en moyenne dans les autres départements. On y récolte toutes les céréales, tous les légumes, toutes les plantes fourragères, oléagineuses, tinctoriales; la betterave, du houblon, de la chicorée-café, du pastel, du lin estimé, dit de *fin*, et du tabac qui passe pour l'un des meilleurs de France. Chevaux estimés, gros et menu bétail. L'industrie et le commerce n'ont pas acquis, dans le département du Nord, moins d'extension que l'agriculture. On y fabrique des batistes, des fils retors, des toiles de toutes sortes, du velours de coton, du calicot, de l'indienne, du tulle, de la dentelle, de la faïence, de la porcelaine, du savon, du verre, des fromages, etc. On y trouve, en outre, des filatures, des raffineries de sucre et de sel, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des genièvreries, des blanchisseries, des usines de fer, des fabriques d'armes, des fonderies de canons, une manufacture et une raffinerie de salpêtre. Jusqu'en 1804, ce département a eu pour chef-lieu Douai. Le départ. du Nord est divisé en sept arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Valenciennes), 60 cantons et 660 communes. | Le mot *Nord* s'emploie aussi adjectiv. *Le pôle nord*, Le pôle qui est au nord. | *Degrés de latitude nord*, Ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional.

NORD-EST, s. m. La partie de l'espace comprise entre le nord et l'est. Ville située au *nord-est*. Le vent souffle du *nord-est*. | Le vent qui souffle de cette partie. Le *nord-est* est froid dans ce pays. | *Cap Nord-Est*, Cap qui forme l'extrémité N. E. de l'Asie; il est au N. O. du détroit de Behring, et les glaces qui l'environnent encore en juillet font qu'il est presque impossible de le doubler. | Ile de l'océan Arctique; 400 kilom. sur 250.

NORD-EST-QUART-EST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-nord-est. | Vent qui souffle de cette partie.

NORD-EST-QUART-NORD, s. m. Point situé entre le nord-est et le nord-nord-est. | Vent qui souffle de cette plage.

NORDLAND. Géogr. Province de Norwége, la plus septentrionale de toutes; comprend deux bailliages : le Finmark et le *Nordland* propre; 950 kilom. sur 350; 130,000 habit.; chef-lieu, Alstabourg. | *Nordland* ou *Norrland*, La plus septentrionale des grandes divisions de Suède, comprenant l'ancienne Bothnie occidentale, le Lappmark et quelques districts de la Suède; environ 300,000 habit. Elle se subdivise en quatre gouvernements qui ont pour chefs-lieux : Pitea, Umea, Hernœsand et Ostersund.

NORD-NORD-EST, s. m. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est. | Vent qui souffle de cette partie.

NORD-NORD-OUEST, s. m. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-ouest. | Vent qui souffle de cette partie.

NORD-OUEST, s. m. Point de l'espace qui s'étend entre le nord et l'ouest. Ville située au *nord-ouest*. Le vent souffle du *nord-ouest*. | Vent qui souffle de cette partie. Le *nord-ouest* est souvent pluvieux à Paris. | *Province du Nord-Ouest*, Grande division de l'Inde anglaise, au N. O. du Bengale, renferme les subdivisions de Delhi, Mirout, Rohilkund, Agra, Allahabad, Bénarès et compte 32,000,000 d'habit. | *Passage du Nord-Ouest*, Passage entre l'Atlantique et l'océan Pacifique au N. de l'Amérique. Ce passage, qui a été si longtemps cherché, et qui a coûté la vie à plusieurs hardis navigateurs, notamment au capitaine Franklin, paraît avoir été enfin trouvé en 1853; mais il ne peut être utilisé.

NORD-OUEST-QUART-NORD, s. m. Point de l'horizon entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest. | Vent qui souffle de cette partie.

NORD-QUART-NORD-EST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-est. | Vent qui souffle de cette partie.

NORD-QUART-NORD-OUEST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-ouest. | Vent qui souffle de cette partie.

NORFOLCK. Géogr. Comté d'Angleterre, au N. O., sur la mer du Nord; entre les comtés de Suffolk, au S. E. et au S.; de Cambridge, au S. O. 110 kilom. sur 60; 412,644 habit.; chef-lieu, Norwich. Climat froid; bons pâturages, sol peu fertile, mais bien cultivé; marais saumâtres. Grand commerce maritime.

NORIA, s. f. Sorte de machine hydraulique analogue au chapelet hydraulique, et qu'on emploie pour les irrigations. Elle est composée d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour; le long de cette chaîne sont attachés des seaux ou augets qui forment une continuité de petits réservoirs mobiles, depuis le fond où ils vont puiser l'eau jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté sont tout pleins et ascendants, tandis que ceux de l'autre côté sont vides, descendants, et ont leur ouverture renversée ou en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés au bout d'une corde, et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire pour monter l'autre. | La noria est aussi employée dans les moulins à blé pour remonter le son et la farine.

NORIQUE (le) *Noricum*. Géogr. Ancienne contrée d'Europe, province de l'empire romain, entre le Danube au N., la Pannonie à l'E., les Alpes carniques au S., et la Rhétie à l'O. Pays montagneux, autrefois riche en mines de fer, d'argent et d'or. Sous la domination romaine, le Norique eut beaucoup à souffrir des invasions successives des peuples barbares. Le Norique tomba finalement sous l'empire des Francs, qui le firent gouverner par des margraves. Il forme aujourd'hui une partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Styrie. | *Alpes noriques*, Partie N. E. de la chaîne des Alpes, s'étend, à travers la Carinthie, le pays de Salzbourg et l'Autriche, jusqu'aux plaines d'Œdenbourg, en Hongrie.

NORITE, s. f. Minéral. Variété de granit qui appartient au système des roches de serpentine.

NORMAL, ALE, adj. (du lat. *normalis*, fait de *norma*, équerre, règle, modèle). Qui sert de règle. | *État normal*, État d'un être organisé ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération; état ordinaire et régulier. | *Établissement normal*, Établissement qui sert de modèle pour en faire d'autres du même genre. | Une *institution* ne peut être *normale* si elle n'embrasse point la totalité de son objet, à moins que ce qu'elle comprend dans ses attributions ne soit parfaitement isolé; les notions de régularité et d'incomplet s'excluent mutuellement. | Bot. La *paniflore normale* est ainsi nommée, parce que ses feuilles portent à la base deux lobes qui s'écartent à angle droit, comme les deux branches d'une équerre. | Zool. S'emploie souvent pour indiquer que la structure et les fonctions d'un être sont conformes à l'être régulier, de symétrie parfaite, ou de succession la plus convenable à la santé, à la vie. Par exemple, tous les animaux vertébrés sont formés de deux moitiés symétriques normales; mais les limandes, les soles, les turbots et autres poissons pleuronectes, aplatis d'un côté, manquent de symétrie, n'ont point de formes normales, mais plutôt des formes anormales. Les chauves-souris, ayant leurs pattes antérieures formées en ailes, s'écartent du type normal des autres mammifères. | Se dit des oiseaux dont le sternum n'est pas pourvu d'une carène. | Se dit des poissons qui ont le squelette osseux, les mâchoires complètes, les branchies en forme de peigne. | Géom. Une ligne est normale à une autre, à un plan, à une surface, lorsqu'elle n'incline pas plus d'un côté que d'un autre, c. à d. qu'elle est perpendiculaire. | *École normale*, École destinée à former des professeurs dans les sciences et dans les lettres, pour l'enseignement public, dans les colléges et facultés académiques. La fondation de la première école normale fut décrétée par la Convention nationale, le 9 brumaire an III (3 octobre 1794). Les sciences y furent professées par Monge, Daubenton, Hallé, Haüy, Berthollet, Lagrange, Laplace, et la littérature, la morale, la géographie et l'histoire, par La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, Garat, etc. Mais le but tracé par la Convention n'avait pas été atteint. Quand Bonaparte créa l'Université, l'École normale de Paris fut rétablie. Louis XVIII confirma l'École normale par ordonnance du 21 février 1815; elle fut supprimée en 1823, et remplacée, dans chaque académie, par une *école normale partielle*, et à Paris, par une *école préparatoire*, qui en continua l'enseignement, mais sans éclat et, pour ainsi dire, sans résultats. Vint enfin la révolution de 1830, et l'École normale fut rétablie avec ses attributions primitives, par ordonnance du 6 août de la même année. | *Écoles normales primaires*, Écoles fondées à Paris et dans les départements pour former des instituteurs capables de bien remplir les fonctions de l'enseignement primaire. | S. f. Géom. et phys. Ligne verticale ou perpendiculaire. Les corps tombent suivant la *normale*. | La *normale* est la même chose que la perpendiculaire, mais on se sert particulièrement de ce mot dans la théorie des courbes.

NORMALEMENT, adv. D'une manière normale, régulière. Se développer *normalement*.

NORMALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est normal.

NORMAND, ANDE, adj. et s. (du sax. *north*, *norræna*, nord, du nord; *man*, homme). Habitant, habitante de la Normandie; qui appartient à la Normandie ou à ses habitants. Les *Normands* sont intéressés, dit-on. Les *Normandes* sont remarquables par leur fraîcheur et leur carnation. Les campagnes *normandes*. Certain renard gascon, d'autres disent *normand*. (La Fontaine.) | Adjectiv. Il signifie Peu sincère, ambigu. Une réponse *normande*. Une promesse *normande*. | *Réconciliation normande*, Réconciliation simulée. | *C'est un fin Normand*, C'est un homme adroit et à qui il ne faut pas se fier. | On donna le nom de *Normands*, à partir du VIIe siècle, aux pirates scandinaves (Danois, Norwégiens et Suédois), qui vinrent infester les côtes de la Frise, des îles Britanniques et surtout de la France, et qui finirent par conquérir dans ce dernier pays des établissements qui ont reçu le nom de Normandie. C'étaient des flibustiers qui cherchaient à s'enrichir par la piraterie; mais leurs brigandages étaient sévèrement punis par les gouvernements réguliers de leurs pays; c'est ce qui les obligeait à porter plus loin leurs incursions. Ils parurent, sous Charlemagne, sur les côtes de France, et devinrent très-incommodes sous le règne de son fils Louis le Débonnaire. Ils ravagèrent l'Aquitaine, et firent une descente dans l'île de Noirmoutier, qui, depuis, leur servit de point de relâche. Leurs incursions se continuèrent tous les ans, et il fallut, en présence de l'impuissance des empereurs à défendre le pays, que les châteaux et les couvents se fortifiassent et servissent d'asile aux paysans. Plusieurs fois, les lâches empereurs achetèrent leur retraite au poids de l'or; c'était justement le moyen le plus sûr de multiplier leur retour. A la fin, l'avénement du roi Harold en Norwége, qui soumit à son pouvoir les petits rois du pays et ne voulut plus tolérer la piraterie sur les côtes de son royaume, força les chefs de ces brigands au bannissement. Au nombre de ceux-ci était Rollon, qui vint infester les côtes de France et occuper Rouen. Mais au lieu de saccager le pays, il en prit possession, y rétablit l'ordre et la paix, et s'en fit accorder la possession perpétuelle par Charles le Simple. Les Normands se sont dis-

tingués, depuis comme avant, par leur caractère aventureux et entreprenant. Ils ont conquis l'Angleterre, la Sicile, la Calabre, etc., et ont été les plus grands héros des croisades.

NORMANDIE. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, borné au N. par la Manche, au N. E. par la Picardie, au S. par le Maine et le Perche, à l'E. par l'île de France, à l'O. par la Bretagne et la Manche; 270 kilom. de longueur sur 110 de moyenne largeur. Elle se divisait en haute et basse Normandie. Dans la première, qui avait pour chef-lieu Rouen, capitale de toute la province, on distinguait le pays de Caux, celui de Bray, le Vexin normand, les campagnes de Neubourg et de Saint-André, le Roumois, le Lieuvin, le pays d'Ouche et celui d'Auge. La seconde avait pour chef-lieu Caen, et se composait de la campagne de Caen, du Bessin, du Cotentin, de l'Avranchin, du Bocage, du pays d'Houlme et de la campagne d'Alençon. La Normandie forme aujourd'hui cinq départements : la Seine-Inférieure, l'Orne, l'Eure, le Calvados et la Manche. Elle est arrosée par la basse Seine, l'Eure, l'Epte, l'Andelle, la Vire, la Touque, la Dive, l'Orne, etc. Cette province est une des plus riches et des plus fertiles de la France; les côtes offrent un grand nombre de baies et de ports; elles sont très-poissonneuses. Le climat est humide et même un peu froid. Sol excellent pour la culture des grains, lin, chanvre, colza, etc.; pâturages magnifiques, qui nourrissent des chevaux, des bœufs et des moutons estimés. Houille, fer, cinabre, salines (dans l'Avranchin), granit, kaolin, petunzé, etc.; eaux minérales. La Normandie fut habitée anciennement par un grand nombre de peuples, dont les principaux furent : les Veliocasses, les Caleti, les Aulerci-Eburovices, les Lexovii, les Bajocasses et les Abrincatui. Après la conquête romaine, elle fut comprise dans la deuxième Lyonnaise. Clovis la conquit. Sous les successeurs de ce prince, elle fit partie d'abord du royaume de Soissons, puis du royaume de Neustrie. Sous les Carlovingiens, cette province fut en proie au pillage continuel des pirates normands ou danois. Ceux-ci finirent par s'y établir, en 912, pendant le règne de Charles le Simple, sous la conduite de Rollon, leur chef, qui épousa Gisèle, fille du roi de France. Le pays prit dès lors le nom des conquérants. Rollon et ses successeurs régnèrent sur la Normandie avec le titre de ducs et comme vassaux du roi de France. En 1066, Guillaume le Bâtard, un des descendants de Rollon, ayant conquis l'Angleterre, la Normandie se trouva de la sorte annexée à la Grande-Bretagne, sans toutefois cesser d'être vassale de la France. En 1203, Philippe-Auguste la confisqua sur Jean sans Terre, lorsque celui-ci eut assassiné Artus, son neveu, héritier de la Normandie, et il la réunit à la couronne; mais, en 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, l'envahit et s'en empara. Elle resta alors entre les mains des Anglais jusqu'au règne de Charles V, qui la reprit. Charles VI la perdit de nouveau; mais elle fut reconquise sous Charles VII (1450). Sous la domination française, la Normandie conserva presque toutes ses libertés : elle garda sa *Coutume*, rédigée vers 1250, son grand tribunal, connu sous le nom d'*Échiquier*, sa *Charte*, et son *Cri de Haro*; en outre, elle eut ses États particuliers, qui durèrent jusqu'à Louis XIV. La Normandie a produit un grand nombre d'hommes remarquables dans les genres les plus divers : de hardis navigateurs et d'intrépides explorateurs, Jean de Béthencourt, d'Énambuc, Ango, Jacques Cartier; d'illustres marins, Tourville, Duquesne; de grands poètes, Malherbe, les deux Corneille, Cas. Delavigne; des philosophes et des historiens, Fontenelle, Huet, Bernardin de Saint-Pierre, Mézeray, Daniel, Vertot; des peintres, tels que Poussin, Jouvenet; enfin, l'un de nos premiers compositeurs, Boïeldieu.

NORMANISME, s. m. Gramm. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie. | S'est dit pour Caractère, esprit des Normands.

NORMANNIQUE, adj. Hist. Qui appartient aux Normands. Les coutumes *normanniques*.

NORNES. Myth. scand. Fées scandinaves. Comme les Parques, elles président aux destinées humaines, dispensent ou retirent la vie à leur gré, et prophétisent l'avenir. Elles sont vierges, et au nombre de trois : *Urd* ou *Ourda* (le passé), *Vérandi* (le présent), *Skalda* (l'avenir).

NORTE (rio del). Géogr. Rivière du Mexique; sort de la Sierra-Verde, coule au S., puis au S. E., baigne les États de Durango, Cohahuila, Tamaulipas, sépare le Texas du Mexique, reçoit le Puerco et le Conchos, et tombe dans le golfe du Mexique, au-dessous de Matamoras, après un cours d'environ 2,000 kilomètres.

NORTHAMPTON. Géogr. Ville d'Angleterre; chef-lieu du comté de Northampton, à 103 kilom. N. O. de Londres, sur la gauche de la Nen; 22,000 habit. Ville bien percée et bien bâtie; belles églises. Dentelles, fil, soieries, chaussures (pour l'exportation). Foires importantes de chevaux de trait. Henri VI et la reine Marguerite furent défaits en 1460 à Northampton par Warwick : Henri VI y fut fait prisonnier. | Le *comté de Northampton*, au centre de l'Angleterre, est entre ceux de Hundington et de Bedford à l'E., de Buckingham au S. E., d'Oxford au S. et au S. O., de Leicester et de Rutland au N. O.; 200,000 habit.; chef-lieu, Northampton. Climat salubre, grandes forêts, nombreux pâturages, commerce important de bestiaux.

NORTHUMBERLAND. Géogr. Comté le plus septentrional de l'Angleterre, a pour bornes : au N., l'Écosse; au S., le comté de Durham; à l'O., celui de Cumberland; à l'E., la mer du Nord; 104 kilom. sur 717; 253,278 habit. Chef-lieu, Newcastle. Monts Cheviot, à l'O. Climat froid, sol bien cultivé. Beaucoup de bétail. Houille en abondance; plomb, fer; peu d'industrie. Commerce assez important.

NORTHUMBRIE. Géogr. Un des sept royaumes de l'heptarchie, ainsi nommé de sa position au N. de l'Humber; fut fondé le cinquième de tous dans l'ordre chronologique (de 547 à 559, par Idda et ses douze fils), et le premier des trois royaumes angles. Il s'étendait de l'Humber au Forth, et comprenait les comtés de Nottingham, York, Durham, Northumberland, en Angleterre, de Roxburgh, Selkirk, Peebles, Berwick, Haddington, Édimbourg, en Écosse. La Northumbrie fut, avec la Mercie, le dernier des États de l'heptarchie à subir le joug des rois de Wessex; Egbert le Grand la réunit à la monarchie anglaise en 807. Mais, à la faveur des invasions danoises, la partie située au N. de la Tyne fut envahie plus tard par les Pictes et les Scots, et resta à l'Écosse.

NORVÉGE ou **NORWÉGE**. Géogr. Une des deux parties qui forment la presqu'île scandinave, entre le royaume de Suède à l'E., la mer du Nord et l'océan Atlantique à l'O.; 1,980 kilom. du N. au S.; 400 de largeur moyenne dans le S.; de 100 à 30 dans le N.; 1,600,000 habit. Capitale, Christiania. Division, 3 régions (Sœndenfields, Nordenfields et Nordland). Les monts Dofrines séparent la Norvége de la Suède. Côtes extraordinairement découpées, baies, anses, criques, péninsules innombrables; vallées et belles forêts. Rivières nombreuses, petites la plupart, hérissées de cataractes; beaucoup de lacs. Climat très-froid, même au S., mais sain; étés chauds, mais courts. Très-peu de blé, beaucoup d'orge; pins, sapins, bouleaux, etc. Bétail, porcs, chevaux, élans, rennes : le renne est la principale richesse du pays. Pêche abondante, surtout de harengs; cétacés, crustacés et mollusques; canards à duvet. Argent, plomb, fer, albâtre, jaspe, etc. Potasse, tabac, raffinerie, eau-de-vie de grains; chantiers de construction, scieries de planches; grand commerce de bois. Université à Christiania. Les Norvégiens semblent avoir plus de rapports avec les Danois qu'avec les Suédois. Outre le suédois, on parle dans le pays et même on y écrit la langue *norske* (norvégien moderne), qui est un dialecte du vrai danois, et qu'il ne faut pas confondre avec le *norse* des îles Shetland et le *norvégien* des vallées centrales, dialecte de l'ancien *norgien* (ou *norréna*) ou islandais, qui est la langue des Sagas. Les Norvégiens sont blonds, robustes, vifs, durs à la fatigue, simples, hospitaliers et bienveillants. La Norvége a été quelque temps indépendante, d'abord en formant plusieurs petits États, ensuite unie en une seule monarchie. La dynastie régnante s'étant éteinte en 1314, le roi de Suède, Magnus II (VIII en Norvége), commença une nouvelle maison, qui ne fournit que deux rois après lui. Marguerite, veuve de Haquin VIII et mère d'Olof V, sut bientôt réunir à la couronne de Danemark, qui était son héritage, celle de Norvége (1389), puis celle de Suède (1397), par l'union de Calmar. Quand eut lieu (1521-23) la séparation définitive de la Suède, la Norvége resta unie au Danemark. En 1814 seulement, le congrès de Vienne opéra une séparation, et donna la Norvége à la Suède, en récompense de la coopération de Bernadotte (Charles-Jean) à la chute de Napoléon, et en dédommagement de la Finlande et de la Bothnie orientale, que garda la Russie. Malgré cette réunion, la Norvége a conservé une certaine indépendance. Elle a son parlement à part, appelé *storthing*, et ses revenus ne peuvent être employés que pour le pays. En temps de paix, aucun corps suédois ne peut résider en Norvége, et la flotte norvégienne ne peut être montée par des Suédois. Le roi peut nommer un vice-roi, mais ce vice-roi ne peut être que le prince royal ou son fils aîné. En l'absence du roi, le gouvernement appartient à un conseil, composé du vice-roi ou du lieutenant-général et de cinq conseillers d'État. La Norvége est la plus curieuse moitié de la péninsule scandinavique. La chaîne des Dofrines, dont les plus hauts sommets, couverts de neiges qui ne fondent jamais, dépassent 2,000 mètres, est parallèle à la mer Glaciale et à la mer du Nord, dans lesquelles son versant occidental s'enfonce presque à pic, tandis que son versant oriental s'abaisse par des pentes successives vers la Suède, le golfe de Bothnie et la mer Baltique. Entre ces deux versants s'étendent de vastes plateaux, qu'on appelle des *fields* (champs). Quelques-uns, situés à plus de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, ont jusqu'à 120 et 180 hectares d'étendue. Dominés par les pics les plus élevés du système scandinave, ils sont couverts de lacs, et de nombreux cours d'eau les arrosent. Le climat de la Norvége offre les oppositions les plus tranchées, et son paysage, non moins accidenté, en fait un des plus curieux pays du monde. « Qu'on se figure, dit Beaumont, cinq cents lieues de montagnes encombrées de neige pendant huit mois, puis un soleil qui, apparaissant tout à coup, ne quitte plus l'horizon ni jour ni nuit, un soleil brûlant et continuel, luttant avec des glaces d'un hiver sans fin. De ce combat, on comprend quels grands spectacles doivent naître : alors les fleuves suspendus reprennent leur violence; ils brisent, renversent, emportent tout, et forment ces chutes gigantesques dont aucun pays du monde ne saurait donner idée. »

NORVÉGIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Norvége; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. | S. m. Dialecte normannique ou scandinave, qui se rapproche beaucoup du norse et de l'islandais. | Les *Norvégiens* sont grands, forts, robustes, intelligents et amis passionnés de la liberté. Ils se construisent des maisons en bois non dégrossi et les rendent très-confortables. Ils vivent en général de la pêche, de la chasse et de l'agriculture. Ils savent tous lire et écrire. Comme la presse est entièrement libre chez eux, les journaux sont lus jusque dans les chaumières des villages les plus reculés. Le droit d'élire ses représentants et la dignité de ces représentants sont les droits les plus sacrés pour tout citoyen *norvégien*.

NORWICH. Géogr. Chef-lieu du comté de Norfolk, à 175 kilom. N. E. de Londres; 72,000 habit. Évêché anglican, bibliothèque, musée; vieux château fort; cathédrale magnifique, hôtel de ville; crêpes, bombasines, tissus de laine et de soie.

NOS, adj. poss. Pluriel des deux genres de NOTRE. *Nos* pères. *Nos* filles. *Nos* amis les plus chers.

NOSAÏRIS, s. m. pl. Peuple de Syrie, dans les pachaliks d'Alep et de Tripoli, ainsi nommé du village de Nosar, patrie d'Hemdan-el-Gheussaïbi, prophète révéré dans le pays.

NOSOGÉNIE, s. f. (du gr. νόσος, maladie; γεννάω, j'engendre). Formation des maladies; théorie des causes primitives des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGRAPHE, s. Celui, celle qui s'occupe de nosographie. Richerand est un de nos savants *nosographes*. Un *nosographe*. Une *nosographe*.

NOSOGRAPHIE, s. f. (pron. *nozografi*; du gr. νόσος, maladie; γραφω, je décris). Classification et description des maladies. Un savant traité de *nosographie*. | Livre où les maladies sont décrites.

NOSOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la nosographie. Méthode *nosographique*.

NOSOLOGIE, s. f. (du gr. νόσος, maladie; λόγος, discours). Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir, de les étudier dans toutes leurs circonstances sur le vivant, d'en constater les traces sur le cadavre, d'en caractériser et classer les différentes espèces, et d'en rechercher la nature.

NOSOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la nosologie.

NOSOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de nosologie. Les *nosologistes*. | Adjectiv. Écrivain *nosologiste*. On dit aussi *nosologue*.

NOSOMANIE, s. f. (du gr. νόσος, maladie; μανία, manie). Pathol. Forme de monomanie dans laquelle le malade présente de fausses conceptions et des préoccupations délirantes au sujet de sa santé, allant jusqu'à entraîner l'aliénation dans la manière d'être et les actes, et distincte de l'hypocondrie simple, état nerveux ou état hypocondriaque.

NOSSI-BÉ. Géogr. Île située près de la côte N. O. de Madagascar; 32 kilom. de tour; 15,000 habit. (Malgaches). Rade belle et sûre. Sol très-fertile : canne à sucre, café, etc. La France possède cette île depuis 1841 et s'occupe de la coloniser.

NOSTALGIE, s. f. (du gr. νόστος, retour; ἄλγος, tristesse). Maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie. | La *nostalgie* est classée parmi les névroses cérébrales; c'est une sorte de monomanie qui est commune chez les soldats et les marins nouvellement incorporés. La *nostalgie* n'est point précisément une maladie; c'est une *cause* de maladies diverses. La nostalgie est une simple affection morale, une passion pénible dont les effets peuvent disparaître par des occupations, des distractions, et surtout par l'espoir du retour dans le pays. Quant aux maladies diverses que la prolongation de l'état nostalgique peut provoquer, elles nécessitent le traitement qui est applicable à chacune d'elles; seulement, il a cela de particulier, qu'il faut avoir soin d'agir sur l'esprit des malades, leur donner l'espoir de revoir leur famille; et il est rare que le retour dans les foyers ne fasse pas disparaître les accidents dans les cas en apparence le plus graves. Les habitants de la Bretagne, de la Suisse, des bords du Rhin, sont souvent affectés de *nostalgie*, tandis qu'elle est rare chez les Savoyards et les Auvergnats.

NOSTALGIQUE, adj. et s. Qui a rapport à la nostalgie, qui en dépend. Amour *nostalgique*. Désir *nostalgique*. | Qui éprouve la nostalgie. Devenir *nostalgique*. | Substantiv. Celui, celle qui est attaqué de nostalgie. Les *nostalgiques* sont nombreux dans l'armée. Les *nostalgiques* ont ordinairement la peau desséchée.

NOSTOC, s. m. Bot. Genre de la famille des algues, contenant une dizaine d'espèces. La plus connue est le *nostoc commun*, qui se montre fréquemment sur la terre après les pluies et se présente sous la forme d'une matière gélatineuse, étalée et ondulée, dans laquelle on observe, au microscope, des séries de cellules réunies en sorte de chapelets, la dernière de chaque série étant sensiblement plus grosse que les autres. La couleur de ce nostoc varie depuis la teinte roux verdâtre jusqu'au bleuâtre. Une autre espèce intéressante est celle que l'on mange en Chine, d'où elle a été récemment rapportée. | On écrit aussi *Nostoch*.

NOSTRADAMUS (MICHEL NOSTRADAME, connu sous le nom de). Astrologue, né en 1503 à Saint-Remi, en Provence, d'une famille juive, mort en 1566. Il étudia la médecine à Montpellier, parcourut la Guyenne, le Languedoc, l'Italie, et s'établit à Solon après douze ans de voyages. Il combattit heureusement, par quelques remèdes secrets, des épidémies à Aix et à Lyon; mais il se vit forcé, par la jalousie de ses confrères, de s'éloigner de la société. Dans la retraite, son esprit s'exalta; il s'imagina qu'il avait le don de prophétie et publia un recueil de prédictions qui obtint le plus grand succès. Catherine de Médicis voulut le voir, obtint qu'il tirât l'horoscope de son fils et le combla de présents. Charles IX le nomma son médecin ordinaire. Le seul de ses ouvrages qui ait eu quelque célébrité est le recueil de ses prédictions; elles sont en vers et distribuées en quatrains qui forment *sept centuries*. Il avait aussi publié, de 1550 à 1567, un *almanach* qui contenait des prédictions sur le temps et les saisons, et qui eut longtemps une grande vogue. *L'almanach de Nostradamus*.

NOTA, s. m. (du lat. *nota*, note). Remarque, note que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre, pour obliger à faire attention aux choses qu'on croit importantes, et dont on veut se souvenir. Mettez là un *nota*. Il ne prend point la marque du pluriel. | Cette note est indiquée, la plupart du temps, par cette abréviation : *N. B.* | Observation, remarque qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un registre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, etc., où l'on voit en marge le mot *Nota*, comme quand un article a été mal porté, une somme tirée autrement qu'il ne faut; quand un endroit est obscur et mal exprimé, ou qu'il y a quelque faute qu'on veut faire corriger. Cet article du compte est alloué, mais avec un *nota*.

NOTABILITÉ, s. f. (du lat. *notabilitas*). Qualité de ce qui est notable. | Qualité des personnes notables. | Droit que possédaient les notables d'élire les officiers municipaux. | Se dit des personnes notables. Les *notabilités* de la ville, du parti républicain, de la classe ouvrière. Les *notabilités* de la bourgeoisie.

NOTABLE, adj. (du lat. *notabilis*, même sens). Remarquable, considérable. Fait *notable*. Cas, avantage *notable*. Les citoyens *notables* d'un parti. Les personnes *notables* d'une ville. | *Arrêts notables*, Ceux qui fixent un point de jurisprudence nouveau ou jusqu'alors controversé. Les *arrêts notables* des anciennes cours ont été recueillis en corps d'ouvrage, avec ou sans commentaires, pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. Cette expression ne peut plus s'appliquer qu'aux arrêts de la cour de cassation, sans cependant que sa jurisprudence soit obligatoire pour les cours d'appel. | *Notables bourgeois*, Autrefois, Ceux qui exerçaient des professions libérales, les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les principaux commerçants et propriétaires. | S. Se dit des principaux et des plus considérables citoyens d'une ville, d'une province, d'un État, qui ont le droit d'élire ou d'être élus à des fonctions municipales ou autres. | Pendant la Révolution française, Certain nombre de citoyens choisis pour représenter une commune, soit dans le conseil général, soit à l'information des procès criminels. | Les *notables* sont aujourd'hui des commerçants choisis sans contrôle par les préfets pour nommer les membres des tribunaux de commerce. | *Assemblée des notables*, Assemblée convoquée par les rois de France, à de longs intervalles, à la place des États généraux; elles différaient essentiellement de ces derniers par leur composition, qui était abandonnée à l'arbitraire des monarques. Leurs attributions se réduisaient à donner leur avis sur les différentes questions qu'on trouvait bon de leur soumettre. | *Assemblée des notables de Cognac*, Assemblée qui fut tenue en 1526, et qui décida que François Ier n'avait pas eu le pouvoir de démembrer le royaume par le traité de Madrid. | *Assemblée des notables de Rouen*, Assemblée convoquée par Henri IV, en 1596; elle eut pour objet l'obtention de quelques subsides, afin de terminer la guerre. | *Assemblée des notables de* 1626 *à* 1627, Assemblée formée par Richelieu, sous la dénomination de *Conseil des notables du royaume*. La bourgeoisie n'y fut pas représentée, et les *notables* reçurent un traitement pendant la durée de l'assemblée. | *Assemblée des notables*, Se dit particulièrement de l'assemblée qui fut convoquée, en 1787, par Louis XVI. Elle se composait de cent quarante-quatre membres, qui, tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. Cette assemblée, appelée pour combler le déficit, augmenta les embarras du gouvernement; consultée sur plusieurs actes utiles, elle ne donna un plein assentiment qu'à la création des assemblées provinciales; elle ne s'éleva pas contre le principe de l'égale répartition des impôts, mais elle en éluda l'application. La clôture eut lieu le 25 mai 1787. | *Seconde assemblée des notables*, Convocation de la même assemblée, le 6 novembre 1788. Elle fut consultée sur les opérations relatives à la formation des États-généraux, promis pour le 1er mai 1789. Sur sept bureaux, un seul fut d'avis de donner au tiers état la double représentation.

NOTABLEMENT, adv. Grandement, beaucoup. Être *notablement* lésé dans une affaire.

NOTACANTHE, s. m. (du gr. νῶτος, dos; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes, caractérisé par des épines libres, au lieu de dorsales, une longue anale unie à la caudale, de petites écailles ovales et un museau proéminent. | Pl. Entom. Famille de diptères brachocères dont l'écusson est épineux. Chez ces insectes la trompe est membraneuse, la tête globuleuse et presque entièrement occupée par les yeux, les ailes croisées sur le corps dans l'état de repos, l'abdomen composé de cinq segments distincts. Les *notacanthes* vivent dans les bois ou le long des marais.

NOTAGE, s. m. (du lat. *nota*, note). Technol. Manière de noter des airs sur le cylindre des serinettes, des orgues de Barbarie, etc. | Opération qui consiste à noter ces airs.

NOTAIRE, s. m. (pron. *notère*; du lat. *nota*, note). Officier public qui reçoit et qui passe les contrats, les obligations, les transactions et les autres actes volontaires auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et qui conserve les minutes des ventes et contrats passés. L'étude d'un *notaire*. *Notaire* de ville, de village. Le corps des *notaires*. S'obliger par-devant *notaire*. Le *notaire* qui a reçu son testament. Clerc de *notaire*. Travailler chez un *notaire*. Va me chercher un *notaire*, je veux faire mon testament. (Le Sage). | La loi veut sous peine de nullité, que les actes soient rédigés par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins; néanmoins, cette prescription est presque toujours éludée ou réduite à une formalité illusoire. | *Notaire en second*, Celui des deux notaires qui n'est appelé que pour donner sa signature, et qui ne retient pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. | *Notaire certificateur*, Notaire nommé spécialement par le chef de l'État pour délivrer des certificats de vie aux titulaires des pensions sur l'État. | Prov. *C'est comme si le notaire y avait passé*, Se dit en parlant d'une chose sur laquelle on peut compter, sur laquelle il n'y a pas à revenir. | L'institution du notariat est fort ancienne. Elle tire son nom des *notarii*, ceux qui, chez les Romains, étaient versés dans l'art d'écrire, par *notes*, ou abréviations. Les esclaves qui possédaient ce talent ne tardèrent pas à être chargés de la rédaction des contrats qui intervenaient entre les citoyens. Ces fonctions prirent une telle importance, que les empereurs Arcadius et Honorius voulurent qu'elles fussent exclusivement confiées à des hommes libres qui s'appelèrent *tabularii* ou *tabelliones*. L'histoire du notariat est fort obscure durant la féodalité. Les seigneurs, exerçant la plénitude de la juridiction, étaient ceux à qui était confié le pouvoir de constater les conventions intervenant entre les particuliers, etc. Comme ils ne pouvaient exercer ce pouvoir par eux-mêmes, ils le délégnèrent à leurs baillis et à leurs autres officiers. Les actes que ceux-ci dressaient devaient être revêtus du sceau du seigneur. Louis IX donna aux notaires une sorte d'indépendance; il en créa soixante en titre d'office, attachés au Châtelet de Paris, et les chargea de recevoir tous les actes volontaires de sa juridiction. Les notaires créés par les seigneurs furent plus particulièrement désignés sous le nom de *tabellions* et *garde-notes*. Leurs fonctions ne différaient guère de celles des notaires royaux; mais leur ressort était plus borné, en ce qu'il se trouvait circonscrit dans la seule étendue du domaine du seigneur qui les avait institués. Les notaires de Paris reçurent de Charles VI, en avril 1411, une grande marque de sa protection, lorsqu'il les autorisa à mettre des panonceaux royaux, écussons portant les armes de France, droit qui fut étendu par la suite à tous les autres notaires. Au mois de mai 1597, Henri IV rendit un édit par lequel il supprima tous les offices des notaires royaux, des tabellions et garde-notes, et il créa de nouveaux offices qu'il réunit à son domaine « pour estre à l'avenir égaux en qualité et estre dits et nommés *notaires garde-notes* et *tabellions héréditaires*. » Les notaires de Paris, alors portés au nombre de 113, reçurent sous Louis XIV la qualification de *conseillers du roi*, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution. La loi du 6 octobre 1791 transforma les notaires royaux en notaires publics, mais elle apporta un plus grand changement dans la base même de cette antique institution, en séparant totalement la juridiction volontaire de la juridiction contentieuse. Les notaires ne furent plus *notaires au Châtelet* ou notaires au tribunal qui avait remplacé le Châtelet, ils devinrent indépendants, bien qu'exerçant leurs fonctions sous la surveillance des autorités judiciaires. Une nouvelle loi du 25 ventôse an XI vint organiser le notariat. Après avoir défini les fonctions des notaires, elle porte qu'ils sont institués à vie, qu'ils sont tenus de prêter leur ministère lorsqu'ils en sont requis; que chaque notaire doit résider dans le lieu qui lui est fixé par le gouvernement, etc. Les *notaires* exercent leurs fonctions, savoir : ceux des villes où est établie une cour d'appel, dans l'étendue du ressort de cette cour; ceux des villes où il n'y a qu'un tribunal de première instance, dans l'étendue du ressort de ce tribunal; ceux des autres communes, dans l'étendue du ressort de la justice de paix. Les fonctions des notaires sont incompatibles avec celles des juges, procureurs impériaux, substituts, greffiers, avoués, huissiers. La loi prescrit diverses formalités pour la validité des actes notariés. Lorsque ces actes sont réguliers, ils font foi en justice et sont exécutoires dans toute l'étendue de la France. Les notaires doivent garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent, sauf des certificats de vie, procurations, quittances de fermages et de loyers, etc. Les actes de notaires qui emportent obligation sont délivrés en forme de grosses à celui au profit de qui l'obligation est souscrite. Pour être admis aux fonctions de *notaire*, il faut être Français, jouir des droits civils, avoir vingt-cinq ans accomplis, justifier d'un stage de six ans dans une étude de notaire, dont une année au moins comme maître-clerc, et produire un certificat de capacité de la chambre des notaires. Les notaires sont nommés par le chef de l'État, et obligés de verser un cautionnement. Ils sont soumis à la discipline intérieure d'une chambre qui existe dans chaque chef-lieu de tribunal de première instance. Ils peuvent vendre leur charge. | Hist. ecclés. Officier qui, dans la primitive Église, était chargé de recueillir et de conserver en notes les actes des martyrs. | *Notaire apostolique*, Officier établi pour les expéditions en cour de Rome et affaires ecclésiastiques. | *Notaire épiscopal*, Notaire ecclésiastique qui ne peut instrumenter pour les choses temporelles.

NOTALGIE, s. f. (du gr. νῶτος, dos; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

NOTAMMENT, adv. (pron. *notaman*; rad. *note*). Spécialement. Il a cité plusieurs savants et *notamment* Arago, l'une des gloires du parti républicain.

NOTARESQUE, adj. Diplom. Qui appartient aux notaires. | *Écriture notaresque*, Écriture en notes ou abréviations.

NOTARIAL, ALE, adj. Qui appartient au notariat. Fonctions *notariales*. | Qui concerne les notaires. Jurisprudence, discipline *notariale*.

NOTARIAT, s. m. Charge, fonction de notaire. Exercer le *notariat*. Quitter le *notariat*. V. NOTAIRE.

NOTARIÉ, ÉE adj. Passé devant notaire. Acte *notarié*. Quittance *notariée*. Contrat *notarié*.

NOTARIER, v. a. Néol. Dresser un acte, un contrat, comme le fait un notaire. | SE NOTARIER, v. pr. Être passé devant notaire.

NOTASIE. (du lat. *notus*, vent du midi). Géogr. Nom que l'on donnait autrefois à la Malaisie. Une des quatre divisions de l'Océanie. V. MALAISIE.

NOTATION, s. f. (pron. *notasion*; du lat. *notatio*, même sens). Mus. Art de fixer sur le papier les sons chantés par la voix humaine ou produits par les instruments. Bonne *notation*. *Notation* exacte. *Notation* simple, facile. *Notation* compliquée, défectueuse. Les divers procédés de *notation*. | Il en a été de cette *notation* comme de l'écriture, qui peint les sons articulés. On a débuté par le composé avant d'arriver au simple. La notation musicale paraît avoir été presque aussi complexe à son début que l'écriture chinoise. Nous ignorons la notation des Hébreux et autres peuples orientaux; on croit qu'elle se bornait à des accents indiquant l'intonation sans préciser la mesure; mais celle des Chinois, que nous connaissons, est extrêmement compliquée et bizarre. La notation des Grecs était tellement difficile, qu'il fallait au moins trois années, au témoignage de Platon, pour en apprendre les éléments. Une écriture musicale, pour être bonne, doit se composer d'un petit nombre d'éléments faciles à combiner, disposés entre eux suivant les relations que les sons affectent, sans double emploi et exprimant avec clarté et précision ce qu'ils doivent exprimer. Les Romains conservèrent la notation des Grecs; les lettres étaient encore en usage au temps de Boèce, pour les mélodies religieuses. Les premiers rudiments de la notation actuelle remontent au commencement du XIe siècle. Gui d'Arezzo, qui vivait en 1024, passe pour l'inventeur de cette écriture, bien que, selon toute apparence, elle existât avant lui. La place de la note sur la portée exprime le degré d'élévation des sons dans l'échelle musicale, la forme des notes, la durée relative de chaque son. Jean de Muris, qui vivait en 1330, passe pour l'inventeur de certains caractères qui ont longtemps servi à mesurer la durée des sons musicaux, et que le plain-chant a gardés en partie. Quoi qu'il en soit, vers l'époque de la Renaissance, on comptait cinq caractères pour indiquer la durée des sons : la *maxime*, rectangle sans queue, valait deux *longues*, figurées par un rectangle plus petit, armé d'une queue à la droite; la *brève*, note carrée, était la moitié de la *longue* et valait deux *semi-brèves*, figurées en forme de losange; la *brève* valait deux *minimes*, notes arrondies avec une queue à gauche; la *minime* ne se subdivisait pas. Le plain-chant a conservé la *longue*, la *brève* et la *semi-brève*. Tout l'ancien chant d'Eglise peut être écrit avec ces trois notes. Quelquefois la *minime*, la *longue*, etc., au lieu de se subdiviser par deux, se subdivisaient par trois. Au dernier siècle, Jean-Jacques Rousseau imagina de généraliser l'emploi de certains caractères pour écrire toute la musique. Ce projet, qu'il développa dans plusieurs ouvrages, avait trouvé peu de faveur : les musiciens, familiarisés avec l'écriture ordinaire, pensèrent qu'il était inutile d'en apprendre une nouvelle, et l'étude de la musique n'était pas assez répandue pour que les simples particuliers pussent juger le nouveau système. Mais sous la Restauration, il a été repris par Galin et par quelques autres musiciens, et, plus tard, il a été enseigné par Chevé, qui a mis à le faire prévaloir une persévérance qu'aucun mauvais vouloir n'a pu rebuter. Il existe des solfèges, une méthode de chant, une méthode d'harmonie, des recueils de musique écrits d'après ce système, et tout annonce qu'il prendra prochainement droit de bourgeoisie à côté de l'autre, en attendant qu'il le supplante, au moins comme sténographie musicale. | Sorte de langage que se créent les commerçants, dont ils ont seuls la clé, et qui leur rappelle des conditions qu'ils veulent laisser secrètes pour autrui. Les draps et étoffes, et autres marchandises, portent une marque inscrite sur une carte qui indique au marchand le prix auquel il doit élever la vente de l'objet. Il choisit un mot à volonté, dont les lettres toutes différentes, et au nombre de dix, désignent chacune un chiffre. Dans d'autres circonstances, le négociant se sert de symboles qu'il adopte, et dont le sens est connu de lui seul. | Algèb. Représentation ou signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques. La manière d'écrire l'exposant au-dessus de la base est une *notation*. L'emploi des signes et des notations algébriques facilite singulièrement la découverte des propriétés des nombres. | Chim. Langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzélius. Les éléments d'un composé sont simplement représentés par la première lettre majuscule de leur nom latin, appelée leur symbole. Exemple KO, formule de la *potasse* ou *oxyde de potassium*. Quand plusieurs noms commencent par la même lettre, on ajoute à chacun une autre lettre plus petite, prise dans le mot. Exemple : C, Cl, Ca, Cu, Co, *carbone, chlore, calcium, cuivre, cobalt*. Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif, dans les composés binaires. Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé au haut et à droite des symboles, en forme d'exposant. Exemple. SO^3, Fe^2O^3, *acide sulfurique* et *sesquioxyde de fer*. Dans la formule d'un sel, les signes de l'acide doivent être séparés de ceux de l'oxyde par une virgule. Exemple : AzO^5,KO, *nitrate de potasse*. | Gramm. *Notation prosodique*, Art de figurer la prononciation longue et brève d'une syllabe. | *Notation orthographique*, Système d'orthographe et de transcription. Il ne se dit qu'en parlant des langues de l'Inde.

NOTE, s. f. (du lat. *nota*, même sens). Remarque, espèce de commentaire sur quelque passage d'un écrit, d'un livre. On a imprimé cet ouvrage avec des *notes* marginales. Le changement des mœurs et des usages fait que la plupart des auteurs ont besoin de *notes*. (Trévoux.) | Éclaircissement pour l'intelligence du texte, qu'on place au bas de la page ou à la fin d'un ouvrage. | Appliquées aux auteurs de l'antiquité, les *notes* prennent le nom de *Scolies* quand elles sont peu étendues, et de *Commentaires* lorsqu'elles sont nombreuses et développées. C'était dans la marge que les scolies s'imprimaient dans l'origine; on les a rejetées au bas des pages et plus souvent à la fin des volumes, pour diminuer le travail de l'imprimeur. Les Écritures, les livres de droit, ne peuvent se passer de notes et de commentaires. Mais quel abus n'en a-t-on pas fait? Depuis qu'on imprime si vite et qu'on ne vise qu'au bon marché de fabrication, on a renoncé aux *notes marginales*; par le même motif, on emploie assez rarement les notes au bas de la page, méthode si commode pour le lecteur, et on les renvoie, si elles sont nombreuses, à la fin du livre, procédé des plus gênants, surtout lorsqu'elles ne sont pas annoncées par des numéros dans le texte. C'est là le défaut capital de plusieurs collections littéraires de l'époque. | Quelques auteurs ont intitulé *Note* ou *Notes* un opuscule séparé : ainsi dans les œuvres de Voltaire on trouve les *Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie*; *Notes concernant la paix de Gex*; enfin dans d'Alembert : *Note sur la statue de Voltaire*. | Chez les Romains, on fixait au passage, et au moyen de *notes* assez compliquées, les discours des orateurs; on attribue à Ennius l'invention de ces notes, dont le nombre s'élevait à onze cents dans l'origine. Tiron affranchi de Cicéron, Fannius et Aquila, affranchis de Mécène, perfectionnèrent cette notation; Sénèque le rhéteur, qui ordonna tous ces signes, les porta à cinq mille. Les *Notes* de Tiron ont été retrouvées et imprimées à la suite des *Inscriptions* de Grutner. | Se disait des formules secrètes qui furent inventées par les patriciens pour remplacer les *actions de la loi*, lorsque celles-ci eurent été publiées. | Se dit particulièrement des abréviations dont se servaient les notaires pour écrire leurs minutes, lesquelles, à cette époque, n'étaient qu'un contrat imparfait. | S'est dit, par suite, des minutes des actes. Ce sens du mot ne se trouve plus que dans *garde-notes*. Monsieur le *garde-notes*, oui, l'argent nous soutient. (Destouches). | Observation sur un mot, sur une phrase. | Extrait sommaire, exposé succint. Prendre une *note* de quelque chose. Remettre une *note* sur une affaire. | Indications plus ou moins succinctes dont se servent les avocats pour se rappeler les faits principaux de la cause sur lesquels ils ont à plaider. Les orateurs font usage de notes semblables à la tribune. | Observations hebdomadaires ou trimestrielles que, dans les colléges et dans les pensionnats, chaque professeur ou maître rédige sur la conduite et le travail des élèves. | Se dit aussi des extraits renfermant l'énonciation de la substance d'un acte ou d'une portion d'acte, laquelle est attestée par le notaire être conforme à la minute qui est en sa possession. | Mémoire de marchand. Demander sa *note*. Payer sa *note*. | Déshonneur qui résulte d'une action blâmable, ou de l'exercice d'une profession honteuse. Il a été espion de police, c'est une triste *note* qu'il portera toujours avec lui. Les mauvais traitements qu'il a fait éprouver à sa femme sont une *note*, une mauvaise *note* dans sa vie. | *Note d'infamie* ou *note infamante*, Note imprimée juridiquement pour quelque cause grave. Le blâme en justice était une *note infamante*. | Tache honteuse dans la vie, qui fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de bien. L'accusation de vol qui a été portée contre lui est une *note*. | Quelquefois cette note est fondée sur des préjugés. Autrefois le métier de comédien portait avec soi une *note d'infamie*. Il en était de même pour la famille d'un homme qui avait été pendu; et telle était la bizarrerie du préjugé, que la décapitation n'entraînait pas la note d'infamie. | Caractères dont on se sert pour écrire la musique. Faire des *notes*. Remplacer les *notes* par les chiffres. Les Grecs et Latins faisaient leurs notes de musique avec des lettres simples ou doublées, droites ou renversées. Comme leur système musical comprenait un très-grand nombre de modes dont les sons étaient quelquefois fort différents quant à leur situation, il fallait nécessairement une grande quantité de signes, auxquels l'alphabet tout entier ne suffisait pas. On était donc obligé de donner aux lettres des formes et des positions différentes, et de toutes ces compositions, il résultait une telle multiplicité de caractères, que l'étude de la musique était d'une difficulté presque insurmontable. Cependant la marche du temps ayant fait tomber en désuétude une grande partie des modes musicaux des anciens, le nombre des lettres employées à la notation fut peu à peu considérablement restreint. V. NOTATION. | Noms qu'on donne à ces différents caractères. *Do* est la première note de la gamme, *ré* la seconde. Connaître, nommer ses *notes*. | Sons représentés par ces caractères, selon leurs divers degrés du grave à l'aigu, et selon leurs différentes durées. Les sept *notes* de la gamme, par leurs combinaisons, forment tous les chants possibles. Ne pas connaître, ne pas savoir, ne pas observer la valeur des *notes*. | *Note tonique*, La note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode. | *Note sensible*, La note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton et la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, la note sensible est obligée de monter. | *Note de goût*, Celles qui, appartenant à la mélodie et non à l'harmonie, entrent dans la mesure et non pas dans l'accord. On les appelle aussi *notes d'agrément*. | Se dit aussi de certaines petites notes qui n'entrent ni dans la mélodie ni dans l'harmonie, et dont la durée, très-rapide, se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit. | *Chanter la note*, La solfier; chanter juste, mais sans expression. | *Bien attaquer la note*, Faire une intonation juste et nette. | On dit qu'*un homme chante sur la note*, pour exprimer qu'il chante à livre ouvert sur un livre noté. | *Faire des accords sur la note*, Faire des accords sans avoir étudié ce qu'on chante. | Prov. et fig. *Ne savoir qu'une note, chanter toujours sur la même note*, Dire toujours la même chose, proposer toujours les mêmes expédients. | *Changer de note, chanter sur une autre note*, Changer de façon d'agir ou de parler. | Communication ordinairement par écrit qui a lieu entre les agents diplomatiques. | *Note officielle*, Note signée d'un ambassadeur. | *Note verbale* ou *confidentielle*, Note non signée, ordinairement rédigée sans introduction et sans conclusion, et sous la forme d'un simple exposé. | *Notes secrètes*, Partie non officielle, non ostensible des instructions que reçoit un ministre ou un ambassadeur. | Se dit aussi de certaines déclarations officielles ou semi-officielles que le gouvernement fait insérer au *Moniteur* ou dans tout autre journal dont il dispose.

NOTÉ, ÉE, part. Dont la notation est faite. Air *noté*. Musique *notée*. La division en mesures de valeur égale est venue donner une marche fixe et régulière au chant *noté*. (Castil-Blaze.) | *Paroles notées*, Celles mises en musique. | Qui est marqué d'une note; qui est remarqué; qui est connu d'une manière défavorable. Passage *noté*. Page *notée*. Des faits *notés*. Le gouvernement des Césars est *noté* dans l'histoire pour ses infamies. | *Livres notés*, Livres qui contiennent beaucoup de notes. | *Homme noté*, Homme qui a une mauvaise réputation, méritée par quelques fautes qui ont fait éclat. Un *homme noté* est celui dont l'honneur et la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par quelque châtiment ordonné par la justice publique, soit par quelque accusation dont il ne s'est point lavé.

NOTENCÉPHALE, adj. et s. m. (du gr. νῶτος,

dos; ἐγκέφαλος, cerveau). Tératol. Monstre dont le cerveau fait hernie et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

NOTENCÉPHALIE, s. f. (pron. *notanséfali*). Tératol. État d'un monstre notencéphale.

NOTER, v. a. (du lat. *notare*, même signif.). Faire une note sur quelque chose. *Noter* un passage dans un auteur. Pour faire son profit d'un livre, il faut en *noter* tous les bons endroits. | Fig. Remarquer. *Notez* bien ce point-ci, ces deux points. Cela est à *noter*. *Notez* bien que le despotisme disparaîtra.

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari
Point froid et point jaloux; *notez* ces deux points-ci.
(LA FONTAINE.)

| Marquer d'une manière défavorable. La postérité *notera* toutes les infamies de notre âge. | *Noter d'infamie*, Couvrir de honte, d'opprobre. | Écrire la musique avec les caractères destinés à cet usage et appelés *notes*. *Noter* un chant, un air. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour *noter* la musique. (Castil-Blaze.) | Absolument. L'art de bien *noter* consiste à placer convenablement tous les signes de la musique. Il excelle dans l'art de *noter*.

NOTEUR, EUSE, s. (rad. *note*). Copiste de musique. *Noteur* de l'Opéra. On dit plutôt *Copiste*.

NOTICE, s. f. (du lat. *notitia*, connaissance). Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un royaume, d'une province, d'un pays. Les anciens nous ont laissé quelques *notices* des volcans qui leur étaient connus. (Buffon.) | Traité sommaire qu'on met au commencement ou à la suite d'un manuscrit ou d'un livre rare, et dans lequel on examine en quel temps et par qui il a été composé, quelle en est la forme, le nombre des pages, l'écriture; par quelles mains il a passé et comment il est parvenu dans la collection dont il fait partie. Quelques savants du dernier siècle et de notre époque ont donné des *notices* sur les manuscrits orientaux, grecs, latins et français de la Bibliothèque nationale. | Le compte plus ou moins succinct, plus ou moins accompagné d'extraits et de citations que l'on rend d'un ouvrage quelconque dans un recueil scientifique ou dans un journal. | *Notice biographique, historique*, Écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc. | *Notice nécrologique*, Écrit qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps. | Se dit, en général, des chartes par lesquelles un homme transmettait à ses héritiers ou à ses successeurs la connaissance de quelque fait historique. Les *notices* sont *publiques* ou *privées*, suivant qu'elles ont été rédigées devant le magistrat ou en son absence.

NOTIFICATION, s. f. (pron. *notifikasion*). Action de notifier. | Acte par lequel on donne officiellement connaissance d'un fait ou d'un autre acte. | Ce mot est en quelque sorte synonyme de *Communication*; il s'applique cependant d'une manière plus spéciale à certains cas. Ainsi, par exemple, le ministère public doit notifier aux accusés, dans un délai fixé par la loi, l'acte d'accusation et la liste des jurés appelés à siéger dans leur cause, afin qu'ils soient à même de préparer leur système de défense contre les imputations que renferme le premier, et de faire valoir leurs motifs de récusation contre les seconds. Mais c'est plus particulièrement en matière de purge légale des hypothèques que s'emploie le mot de *notification*, pour désigner l'acte par lequel l'acquéreur ou donataire d'un immeuble grevé fait connaître à tous les créanciers hypothécaires inscrits qu'il est devenu possesseur à telle condition de tel immeuble sur lequel ils prétendraient avoir des recours à exercer. Cette notification a pour but de garantir l'acquéreur ou le donataire des poursuites que les créanciers ont le droit d'exercer contre eux comme détenteurs de l'immeuble qui constitue leur garantie.

NOTIFIÉ, ÉE, part. Dont la notification est faite. Acte *notifié*. Ordre *notifié*. Naissance *notifiée*.

NOTIFIER, v. a. (du lat. *notificare*, même sens; fait de *notus*, connu; *facere*, faire). Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées. Faire *notifier* un acte. *Notifier* un traité. *Notifier* une arrivée. On *notifia* aux ambassadeurs que la paix était conclue. On lui *notifia* qu'il eût à se retirer à Bruxelles dans les vingt-quatre heures.

NOTION, s. f. (pron. *nosion*; du lat. *notio*, même sens). Connaissance, idée qu'on a d'une chose. *Notion* claire, précise, exacte, distincte, certaine. *Notion* vague, confuse, imparfaite. Selon la *notion* commune. Je n'en ai pas la moindre *notion*. Les définitions sont peu propres à donner une *notion* exacte des choses un peu composées. (Condillac.) On avait oublié jusqu'aux premières *notions* de la guerre. (Raynal.) On ne peut avoir de *notion* juste de ce qu'on n'a pas éprouvé. (Voltaire.) | Dans le langage ordinaire, Connaissances très-élémentaires et surtout imparfaites. Il a quelques *notions* de physique, de mathématiques. Il eut du moins quelques *notions* des sciences qu'on y cultivait. (Barthélemy.) | *Notions communes*, Ce que tout le monde conçoit de la même manière. | *Notions de bon sens*, Notions communes à tous les hommes, qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement.

NOTOBRANCHES, s. m. pl. (du gr. νῶτος, dos; βραγχία, branchies). Zool. Nom donné à des mollusques gastéropodes et à des annélides qui portent des branchies sur le dos.

NOTOIRE, adj. (du lat. *notus*, connu). Connu généralement. Le fait est *notoire*. C'est une vérité *notoire*. C'est une preuve *notoire* et convaincante. Il est *notoire* que le despotisme a fait son temps. | *Art notoire*, Nom que l'on donnait autrefois à une science ou à un art que l'on supposait être de nature à transmettre toutes les sciences par infusion, sans étude, au moyen de quelques cérémonies cabalistiques.

NOTOIREMENT, adv. Évidemment, manifestement. Cela est *notoirement* vrai, *notoirement* faux. Il est *notoirement* coupable de forfaiture.

NOTONECTE, s. f. (du gr. νῶτος, dos; νηκτός, nageur). Entom. Genre d'hémiptères de la famille

Notonecte.

des hydrocorises, ainsi nommé de ce que les espèces qu'il contient nagent habituellement sur le dos, pour pouvoir saisir avec plus de facilité la proie qui passe au-dessus d'elles. Les *notonectes* sont des punaises aquatiques au corps oblong, très-convexe, les pattes antérieures doublées ou courbes et les postérieures fort grandes. Les *notonectes* vivent dans l'eau, tant à l'état de larves qu'à celui d'insectes parfaits. Ces insectes sont carnassiers.

NOTORIÉTÉ, s. f. (du lat. *notus*, connu). Connaissance générale, publique d'une chose, d'un fait. Cela est de toute *notoriété*. Il est de *notoriété* que cet homme est un fripon. | La *notoriété* est *de droit* quand elle résulte d'un acte authentique, bien qu'en réalité cet acte puisse n'être connu que de quelques personnes. La *notoriété de fait* s'établit par témoins; elle ne peut être constatée qu'au moyen d'une enquête régulièrement ouverte, quelque notoires que soient, d'ailleurs, les choses à prouver. Cette enquête s'appelle *enquête par commune renommée*, parce que, en effet, il ne suffirait pas du témoignage isolé de deux ou plusieurs personnes sur tel fait qui serait à leur connaissance particulière; il faut encore qu'elles certifient que le fait est à la connaissance générale, qu'il est passé dans la croyance publique. | On dit d'une chose incontestable, qui est connue de tout le monde, qu'*elle est de notoriété publique*.

NOTRE, adj. posses. (du lat. *noster*; on écrivait autrefois *nostre*). Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. *Notre* père. *Notre* patrie. *Notre* vie. Défendons *notre* liberté. Quand *notre* mérite baisse, *notre* goût baisse aussi. (La Rochefoucauld.) | Son pluriel est *nos*, pour le masculin comme pour le féminin. *Nos* amis. *Nos* frères. *Nos* sœurs. *Nos* pères. *Nos* aïeules. *Nos* ancêtres. *Nos* biens. *Nos* vies. Oui, le meilleur de *nos* amis, presque toujours est *notre* argent. (Boiste.) | Il est employé quelquefois au lieu de *mon*, par les souverains, les évêques et quelques fonctionnaires, dans le même cas où ils emploient *nous* pour *je* ou *moi*. *Notre* conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit. | Il se répète ordinairement devant chaque substantif. *Notre* père et *notre* mère. *Nos* frères et *nos* sœurs. *Nos* parents et *nos* amis. | On peut cependant, dans certains cas, et pour donner plus de rapidité à l'expression, ne l'exprimer qu'une seule fois. *Nos* pères et mères. *Nos* frères et sœurs. *Nos* parents et amis. | La suppression de *notre* devant le second substantif a surtout lieu lorsqu'on ne parle que d'un seul et même individu. C'est *notre* parent et ami. | Il se répète, au contraire, lorsqu'il y a plusieurs adjectifs. *Notre* bon et *notre* mauvais génie. | Mais lorsque les adjectifs se rapportent au même substantif, on ne doit pas répéter *notre*, *nos*. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorcet.) | *Notre* désigne quelquefois non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse. *Notre* patrie. *Notre* grande Révolution. | On dit, Dans le fond de *nos* cœurs ou dans le fond de *notre* cœur. Dans ce cas, on fait usage du pluriel ou du singulier, selon qu'on envisage les objets d'une manière générale ou collectivement. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à désirer de nouvelles félicités. (Pascal.) Dans *notre* pensée, le roi est coupable.

Le ciel, je le vois trop, met au fond de *nos* cœurs
Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs.
(VOLTAIRE.)

NÔTRE, pron. posses., qui a un sens analogue à celui de *notre* adjectif, et qui se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. Il est ordinairement précédé de l'article et prend toujours l'accent circonflexe. C'est votre avis, ce n'est pas le *nôtre*. Leur famille est alliée de la *nôtre*. Votre nation est plus libre que la *nôtre*. La musique des anciens Grecs était très-différente de la *nôtre*. (Voltaire.) | Il fait au pluriel *Les nôtres*. Vous avez vos raisons, et nous avons *les nôtres*. | On supprime quelquefois l'article dans le langage familier. *Nous pouvons compter sur lui, il est nôtre*, Il est de notre parti, il nous est dévoué. *Ces effets sont nôtres*, Ils nous appartiennent.

NÔTRE, s. m. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient, soit bien, soit réputation. Nous défendons le *nôtre*. Le *vôtre* et le *nôtre*. | Ce qui vient de nous. Ne mettons rien, n'ajoutons rien du *nôtre*. | Au pl. Ceux qui sont de notre famille, nos parents. Nous et les *nôtres*. C'est un devoir pour nous d'avoir soin des *nôtres*, de les aider dans leur établissement, de les secourir dans leur détresse. | Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie. Il est des *nôtres*. Les *nôtres* se sont bien comportés dans le combat. | Dans un autre sens. *Nous avons bien fait des nôtres*, Nous avons fait bien des folies, des bons tours; nous nous sommes divertis.

NOTRE-DAME, s. f. Expression sous laquelle les catholiques désignent la Vierge Marie. Beaucoup d'églises ont été consacrées sous ce nom, notamment la cathédrale de Paris: entreprise, en 1163, par l'évêque Maurice de Sully, elle ne fut ouverte qu'un siècle plus tard; encore ne reçut-elle ses derniers compléments qu'au XVe siècle, sous Charles VII. | Image de la Vierge, qui est l'objet d'une vénération particulière. La *Notre-Dame* de Lorette.

NOTTINGHAM. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Nottingham, sur un roc, à 1 kilom. de la rive gauche de la Trent, à 200 kilom. N. O. de Londres; 60,000 habit. Ville bien bâtie, mais rues étroites; beau château au sommet du roc qui domine la ville. Voûtes et celliers dans le roc. Observatoire. Bas de laine, de soie, de coton; toiles à voiles, châles, faïence; bière excellente; verrerie. | Le *comté de Nottingham*, entre ceux d'York au N., de Lincoln à l'E., de Leicester au S. et de Derby à l'O., a 79 kilom. sur 41, et 250,000 habit. Climat sec et tempéré. Immense forêt de Sherwood. Antiquités romaines et saxonnes.

NOTUS, s. m. Nom du vent du midi chez les Romains. C'est le même que l'*auster* et le *meridies*.

NOUE, s. f. T. de couvreur. L'angle rentrant et en pente, à la rencontre de deux pans de différents combles. | Lame de plomb placée en pente dans cet endroit. | Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux. | Agric. Sol gras et humide cultivé en prairie pour servir de pâturage. | Terre offrant des creux dans lesquels l'eau séjourne. | T. de pêche. Se dit des entrailles, du foie et de la langue d'une morue.

NOUÉ, ÉE, part. Qui est attaché par un nœud. Ruban *noué*. Jarretières *nouées*. Sa robe était *nouée* par cette fameuse ceinture sur laquelle se peignaient les Grâces. (Fénelon.) | *Cet enfant est noué*, Les nœuds qui se sont formés dans ses articulations l'empêchent de croître. | *Cet homme est noué de goutte*, La goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures de ses mem-

bres. | *Goutte nouée*, Goutte qui s'épaissit, qui durcit dans les jointures. | *Boyau noué*, Boyau replié en lui-même. | Peint. Se dit des figures et des couleurs qui ont entre elles de la liaison et une belle disposition. | Littérat. *Pièce de théâtre bien* ou *mal nouée*, Dont l'intrigue est bien ou mal nouée. | Hortic. Synonyme de *Fécondé*. C'est en ce sens que l'on dit qu'un fruit est *noué*. | *Fleur nouée*, Fleur femelle ou hermaphrodite qui surmonte l'embryon, comme les fleurs femelles des cucurbitacées. | Chirurg. *Suture nouée*, Suture ainsi nommée, parce qu'on arrête les extrémités des fils par autant de nœuds. | Blas. Se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. | S. m. Chirurg. Bandage employé pour comprimer la région parotidienne.

NOUEMENT, s. m. (rad. *nouer*). Action de nouer. Il n'est usité que dans cette locution vulgaire, *Nouement de l'aiguillette*. C'était, aux époques de superstition, un prétendu sortilége qui, sans blesser les organes de la génération, en paralysait l'usage.

NOUER, v. a. (du lat. *nodare*, de *nodus*, nœud). Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. *Nouer* un ruban, un cordon. *Nouer* ses cheveux. *Nouer* des jarretières. L'ingénieuse antiquité aurait cru que Vénus *avait noué* sa ceinture autour de ces nouvelles Cythères pour les défendre des orages. (Chateaubriand.) | Technol. Rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent. | Vulg. et famil. *Nouer l'aiguillette*, Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage. | Fig. Faire, former. *Nouer* une partie de plaisir. *Nouer* une intrigue. | Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue des pièces de théâtre. *Nouer* fortement l'action, l'intrigue d'une pièce. | Envelopper dans quelque chose en faisant un nœud. *Nouer* de l'argent dans le coin d'un mouchoir. | Absol. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les poires commencent déjà à *nouer*. | SE NOUER, v. pr. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les pommes commencent à *se nouer*. | *Cet enfant se noue*, Il devient rachitique.

NOUET, s. m. (rad. *nouer*). Pharm. Linge noué dans lequel on a mis quelque drogue, quelque substance, pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide, afin de communiquer à ce liquide les propriétés de cette substance et de pouvoir la retirer à volonté. | Les cuisiniers se servent aussi de *nouets* d'épiceries ou d'herbes aromatiques, pour donner du goût à leurs sauces.

NOUEUX, EUSE, adj. (du lat. *nodosus*; de *nodus*, nœud). Qui a beaucoup de nœuds. Il ne se dit guère que du bois. C'est un bois *noueux*. Un bâton *noueux*. L'épine est fort *noueuse*. Le hêtre n'est pas si *noueux* que le chêne. Le coudrier *noueux* et l'olivier fertile. (Desaintange.) | Par extens. Se dit de tout ce qui présente des nœuds. Fouet *noueux*. Corde *noueuse*. La racine de cette plante est composée de cinq ou six tubercules oblongs et *noueux*. (Raynal.) | Bot. Qui est garni de nœuds de distance en distance, comme la tige du géranium noueux, les légumes du scorpiure, les étamines de la spermannie africaine, les racines du pélargonium triste. | Entom. Se dit des antennes moniliformes, lorsque quelques-uns des articles médians sont plus gros que les autres, comme les mâles de plusieurs méloés. | Ichthyol. Le *pimélode noueux* est ainsi appelé parce qu'il offre une tubérosité à la racine du premier rayon de sa nageoire dorsale. | Chirurg. Se dit d'une espèce de suture et de différents bandages. | *Goutte noueuse*, Goutte qui forme des duretés aux articulations.

NOUGAT, s. m. (du lat. barb. *nucatus*; fait de *nux*, noix; ou du franç. *noix* et *gâteau*). Sorte de pâtisserie composée avec des noix et des amandes douces sur lesquelles on verse du sucre fondu. On met le tout dans un moule dont le nougat garde la forme quand il est refroidi; c'est tantôt celle d'un dôme, d'un palais, tantôt celle d'une maisonnette. On obtient aussi d'excellents nougats en mélangeant ensemble des amandes et du miel. Ceux de Provence sont les plus estimés en ce genre. | Marc de l'huile réduit en tourteaux et employé à la nourriture des bestiaux.

NOUILLES, s. f. pl. (*ll* mouillées). Art culin. Espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui, par la manière dont elle est coupée, ressemble au vermicelle. On s'en sert quelquefois pour garnir des vole-au-vent, mais plus souvent encore pour relever une volaille bouillie. Potage aux *nouilles*. *Nouilles* au gras. *Nouilles* au maigre.

NOUKA-HIVA. Géogr. La plus grande des îles Marquises, par 142° 45′ long. O., 8° 59′ lat. S.; 31 kilom. sur 22; 18,000 habit. Baie magnifique, dominée par un fort. Sol fertile, mais mal cultivé. Occupée par les Français depuis 1842. On en avait fait en 1850 un lieu de déportation pour les condamnés politiques, mais on n'a pas donné suite à ce projet. L'archipel de *Nouka-Hiva* se compose de douze îles.

NOULET, s. m. T. de couvreur. Canal pour l'écoulement des eaux fait avec des noues, c. à d. avec des tuiles creuses, des lames de plomb courbées, etc. Il faut nettoyer chaque année les *noulets*.

NOUMÈNE, s. m. (du gr. νουμένος, part. de νοέω, je pense, je conçois). Se dit, dans le kantisme, de faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. Les idées morales et universelles sont fondées sur des *noumènes*. Ce mode intellectuel, qui a pour base l'immensité et l'éternité, présente, selon Kant, les deux formes primitives de la pensée humaine, ses *noumènes* intérieurs, tandis que les phénomènes appartiennent par leurs apparences, tombant sous nos sens, au monde extérieur. (Virey.)

NOUR-EDDYN-MAHMOUD (Melek-el-Adel, dit *Nouradin* par les Européens). Sultan de Syrie et d'Égypte, fils aîné d'Omar-Eddyn-Zenghi (dit *Sanguin*), monta sur le trône d'Alep en 1145, tandis que Seif-Eddyn-Ghazy, son frère, prenait le sceptre de Mossoul; s'unit à lui contre les guerriers de la seconde croisade, les vainquit, étendit ses États jusque au delà de la Mésopotamie, conquit plusieurs provinces en Syrie, tantôt aux dépens de son frère, tantôt aux dépens des chrétiens, qui le regardaient comme leur plus redoutable ennemi et le plus puissant monarque musulman. Il mourut à Damas, en 1173, à cinquante-huit ans.

NOURRI, IE, part. Entretenu de nourriture. Être bien *nourri*, mal *nourri*. On est assez bien *nourri* dans cet hôtel. Je n'étais pas absolument mal *nourri* chez mon maître. (J. J. Rousseau.) | Fig. *N'être pas nourri*, N'être pas suffisamment nourri, être mal nourri. | Par plaisant. *Cet homme est bien nourri*, Il a beaucoup d'embonpoint. | *Ce blé, ce grain est bien nourri*, Il est bien plein, bien rempli. | Élevé. *Nourri* dans la vertu, dans l'horreur du vice. *Nourri* dans la mollesse, dans les délices, dans les fatigues de la guerre, etc. *Nourri* dans les forêts, il en a la rudesse. (Racine.) *Nourri* par les Naïades, il passa sa jeunesse à se jouer autour de plusieurs îles parfumées. (Deleuze.) | Fig. *Style nourri*, Style riche, plein, abondant. | *Ouvrage nourri de pensées, de réflexions*, Ouvrage où les pensées justes, où les réflexions judicieuses abondent. | *Écrivain nourri de bons auteurs*, Écrivain qui a fait preuve d'une grande connaissance des bons auteurs. | Calligr. *Cette lettre est bien nourrie*, Les traits qui la forment ont beaucoup de corps. | *Elle n'est pas bien nourrie*, Elle est plus déliée qu'il ne faut. | T. de beaux-arts. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont couchées abondamment, des tailles larges de la gravure, du trait de crayon large et moelleux, et aussi d'une figure dont les formes sont charnues, et plutôt grosses et fortes que sveltes. On dit dans ces diverses acceptions : Tableau bien *nourri* de couleurs, pinceau *nourri*, tailles *nourries*, crayon *nourri*, formes *nourries*. C'est partout l'opposé de *sec* et de *maigre*.

NOURRICE, s. f. (du lat. *nutrix*, même sens). Femme qui allaite l'enfant d'une autre. Une bonne *nourrice*. Des contes de *nourrice*. La *nourrice* ne doit donner à l'enfant que le lait de ses mamelles. (Buffon.) | *Nourrice sur lieu*, Femme qui allaite un enfant dans la maison de sa mère. | Mère qui allaite son propre enfant. Elle a été la *nourrice* de tous ses enfants. | *Mettre un enfant en nourrice*, Le donner à une nourrice hors de chez soi. | *Retirer un enfant de nourrice*, Le retirer de chez la nourrice. | La nourrice naturelle, c'est la mère; mais il est des cas de santé, d'habitation, de position, où l'allaitement par une nourrice étrangère est indispensable : tels sont surtout ceux où le lait de la mère serait insuffisant, où elle serait trop débile, ou bien affectée de scrofules, de dartres ou de toute autre maladie transmissible et héréditaire, etc. Les qualités du lait d'une bonne nourrice sont d'être d'un beau blanc, médiocrement consistant et d'une saveur légèrement sucrée. On doit choisir autant que possible, pour nourrice, une femme à constitution forte; qu'elle ait une poitrine large, bien développée, une respiration facile; un état d'embonpoint modéré, l'embonpoint excessif, pas plus que la maigreur, n'étant le témoignage d'une bonne complexion. En général, les seins de moyenne grosseur, surtout coniques, donnent la richesse de lait la plus grande. Il est bon que la nourrice soit d'un âge moyen, qu'elle soit à son deuxième ou troisième allaitement plutôt qu'au premier; enfin qu'elle nourrisse depuis moins de six mois. | *Cet enfant a été changé en nourrice*, La nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. | Prov. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*, Se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, pour les traits ou pour le caractère. | *Battre sa nourrice*, Attaquer les choses ou les personnes auxquelles on est redevable d'un grand bien. Les fils de la bourgeoisie qui attaquent la Révolution sont des enfants ingrats qui battent leur *nourrice*. | Fig. Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. La Sicile était la *nourrice* de Rome, le grenier de l'Italie. | Fig.

> La terre enfin, cette chaste *nourrice*,
> De tous nos biens sage modératrice.
> (J. B. ROUSSEAU.)

| Chez les Grecs, dans les temps héroïques, il était déjà d'usage que non-seulement les riches matrones, mais aussi les femmes des simples citoyens se dispensassent d'allaiter leurs enfants et se déchargeassent de ce premier soin maternel sur des étrangères ou des esclaves. L'Andromaque d'Euripide est peut-être la seule mère antique que nous trouvions fidèle à ce pieux devoir. Elle nourrit ses enfants, et même, par un rare exemple d'abnégation d'épouse, elle allaite aussi les enfants des concubines d'Hector. Les nourrices, quoique choisies presque toujours parmi les esclaves, comme le prouvent divers passages d'Homère, étaient traitées avec une pieuse affection. | Se dit des chiennes à qui on donne à élever d'autres chiens que les leurs. | Se dit aussi des abeilles qui ont pour emploi de soigner les produits de la conception de la reine jusqu'à leur entier développement. | Adjectiv. Mère *nourrice*. Abeille *nourrice*. | Fig. La république est la mère *nourrice* de l'éloquence, et la servitude, son ennemi mortel. (Longin.) L'oisiveté est la *nourrice* de tous les vices.

NOURRICERIE, s. f. Écon. rur. Lieu où l'on élève des vers à soie. | Établissement où l'on engraisse des bestiaux. Voilà une belle *nourricerie*.

NOURRICIER, IÈRE, adj. (du lat. *nutritius*, même sens). Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition; qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance. Le suc *nourricier*. La sève *nourricière*. Substance *nourricière*. | Anat. *Artères nourricières*, Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NOURRICIER, IÈRE, s. (rad. *nourrice*). Celui, celle qui nourrit. Plus ordinairement, s'emploie au masculin pour désigner le mari d'une nourrice. Le *nourricier* d'un enfant. | Adjectiv. Père *nourricier*. | Fig. et famil. *C'est son père nourricier*, Se dit d'un homme qui, par ses bienfaits, en fait subsister un autre. Cet homme *est le père nourricier* des pauvres. | Fig. Mécène *était* comme *le père nourricier* des savants. (Saint-Évremont.)

NOURRIR, v. a. (du lat. *nutrire*, même signif.). Servir d'aliment. Dieu a créé les fruits de la terre pour *nourrir* l'homme et les animaux. Les farineux sont très-propres à *nourrir* l'homme. | Donner à téter à un enfant. Une mère qui *nourrit* son enfant est doublement sa mère. | Fig. Repaître. *Nourrir* son imagination de chimères. Aimez donc la vertu, *nourrissez*-en votre âme. (Boileau.) | Entretenir d'aliments. Vêtir et *nourrir* quelqu'un. *Nourrir* du bétail. La terre *nourrit* toujours de ses fruits ceux qui la cultivent. (Fénelon.) On *nourrit* et loge les ouvriers tout le temps de la vendange. (J. J. Rousseau.) | Fig. Instruire, élever. Il faut avoir soin de *nourrir* les enfants dans les sentiments d'honneur.

> Eh! que ne dois-je pas à ce pauvre fermier
> Qui m'*a nourri* dans sa jeunesse!
> (FLORIAN.)

| Se dit de Dieu dans le même sens. Le Dieu qui le *nourrit*, le Dieu qui le fit naître. (Boileau.) | Prov. et fig. *Nourrir un serpent dans son sein*, Élever, protéger, assister un ingrat, un méchant. | Se dit d'un pays qui ordinairement en fournit un autre de vivres. La Sicile *nourrissait* Rome. | Se dit d'une profession qui procure de quoi vivre à celui qui l'exerce. Je veux un métier qui me *nourrisse*, moi et mes enfants. | Prov. *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son homme*, On peut, en travaillant, gagner de quoi vivre, quelque peu lucrative que soit l'industrie qu'on exerce. | Élever des bestiaux pour en trafiquer. *Nourrir* des moutons, des bœufs, des chevaux. | Produire, porter, renfermer. Cette terre *nourrit* une race d'hommes fiers et courageux. | Fig. Entretenir, faire subsister, faire durer. *Nourrir* l'espoir, le mécontentement, l'amour de quelqu'un. Pourquoi *nourrissons*-nous des convoitises de nos corps par notre mollesse? (Bossuet.) Vous *nourrissez* un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Racine.) Sous les apparences de la modération, il *avait nourri* sans éclat une ambition profonde. (Voltaire.) J'aigrissais mon cœur, j'y *nourrissais* avec plaisir les défiances et les haines. (Barthélemy.)

> Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses,
> Des princes malheureux *nourrissent* les faiblesses.
> (RACINE.)

| *Nourrir une affaire*, Fournir successivement des suppléments de finances au capital. | Se dit de certaines choses qui en entretiennent d'autres, qui les font profiter. Le bois *nourrit* le feu. La bonne terre *nourrit* les plantes, les arbres. | Se dit de même au moral. Les services mutuels *nourrissent* l'amitié. | T. d'imprim. *Nourrir ses lettres*, Faire que les caractères soient suffisamment chargés d'encre, pour empêcher qu'ils ne paraissent maigres. | Peint. *Nourrir un tableau de couleurs*, Mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. | *Nourrir le trait*, Éviter la maigreur et la sécheresse. | Pharm. *Nourrir une drogue*, La broyer continuellement dans le mortier; l'arroser peu à peu d'huile, de vinaigre, etc., sans la noyer, jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance qu'on veut lui donner. | Mus. *Nourrir les sons*, Faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir également pendant leur durée. | Absol. Avoir beaucoup de parties nutritives. Les pommes de terre *nourrissent*. | Allaiter. Une mère qui ne *nourrit* pas n'est mère qu'à demi. (Boiste.) | SE NOURRIR, v. pr. Prendre pour nourriture. L'homme *se nourrit* de pain, de viande, de légumes. | Absol. Prendre de la nourriture. L'univers n'est rien que par la vie, et tout ce qui vit *se nourrit*. (Brillat-Savarin.) | *Se nourrir bien, se nourrir mal*, Vivre dans l'abondance, éprouver des privations. | *Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir*, Il est planté dans une mauvaise terre, où il ne trouve pas un suc convenable et suffisant. | Fig. Se repaître, s'entretenir. Leur activité *se nourrit* des éternelles et subtiles discussions de leurs intérêts. (Barthélemy.) L'imagination ne *se nourrit* que du passé et de l'avenir. (Boiste.) | Fig. S'instruire, se former l'esprit, le cœur. *Se nourrir* de la lecture des bons livres, des bons auteurs. | Être nourri, entretenu. Sous les dehors spécieux de la joie et de la tranquillité, *se nourrissent* les passions les plus violentes et les plus amères. (Massillon.) | S'alimenter mutuellement. Les médisances et la haine *se nourrissent* de leur fiel. (Boiste.)

NOURRISSAGE, s. m. Écon. rur. Soin et manière de nourrir et d'élever les bestiaux.

NOURRISSANT, ANTE, adj. Qui nourrit beaucoup, qui a beaucoup de parties nutritives. Ce consommé est *nourrissant*. Cette viande est très-*nourrissante*. Des sucs *nourrissants*.

NOURRISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui, à Paris et dans les grandes villes, ou près des faubourgs, nourrit des vaches, des ânesses, etc., dans l'étable, et fait commerce de leur lait.

NOURRISSON, s. Enfant qui est en nourrice. Avoir des *nourrissons*. Si l'on prend pour nourrice une femme vicieuse, je ne dis pas que son *nourrisson* contractera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira. (J. J. Rousseau.) | Par extens. et poétiq. S'applique non-seulement aux petits des animaux, mais même aux jeunes arbres, aux jeunes plantes. Si chèrement aimés, leurs *nourrissons* un jour..... (Racine.) Du règne végétal les *nourrissons* nombreux. (Delille.) | Dans le style soutenu. Élève, disciple. Télémaque fut le *nourrisson* de Mentor. Vous voyez à vos pieds un *nourrisson* du grand saint Benoît. (Patru.) Nous sommes les *nourrissons* des philosophes. | *Les nourrissons des Muses*, Les poètes.

NOURRITURE, s. f. Substance servant à l'alimentation de l'homme et des animaux. *Nourriture* abondante, copieuse. *Nourriture* saine. *Nourriture* insuffisante. Bonne *nourriture*. Mauvaise *nourriture*. La *nourriture* des pigeons, des poulets, des bestiaux. Prendre de la *nourriture*. Il se refusait toute *nourriture*. (Fénelon.) La nature, en donnant du lait aux mères, a pourvu à la *nourriture* des enfants. (Montesquieu.) Les fruits les plus délicieux y parfument l'air, et fournissent une *nourriture* saine et rafraîchissante. (Raynal.) Ils trouvent dans une *nourriture* frugale, les trésors de la santé. (Barthélemy.) Ainsi détrempée, cette pâte offre une *nourriture* saine et agréable. (Chateaubriand.) | Se dit de certaines humeurs, de certains sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux. Il faut arracher les herbes qui priveraient les plantes utiles de leur *nourriture*. (Rayn.) Les végétaux tirent leur *nourriture* des éléments, mais ils n'ont point d'organes du goût et d'excréteurs. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. L'esprit a besoin de *nourriture* aussi bien que le corps. | Allaitement. Dans les *nourritures* ordinaires, où l'on ne regarde qu'au physique, pourvu que l'enfant vive et ne dépérisse point, le reste n'importe guère. (J. J. Rousseau.) | S'est dit pour Éducation. | Si vous faites état de cette *nourriture*. (Corneille.) | *Faire des nourritures*, Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une ferme, dans une maison de campagne. Terre propre à *faire des nourritures*. | Se dit du tan et des substances que les peaux absorbent dans leur préparation. Ce cuir n'a pas pris assez de *nourriture*, il faut le remettre dans la fosse.

NOUS, pr. pl. de la 1re pers. (du lat. *nos*). C'est le pluriel de *je* ou *moi*. *Nous* disons. *Nous* voulons. *Nous* ne pouvons pas être juge dans notre propre cause. *Nous* existons sans savoir comment, et *nous* pensons sans savoir pourquoi. (Buffon.) C'est lorsque *nous* sommes éloignés de notre pays, que *nous* sentons surtout l'instinct qui nous y attache. (Chateaubriand.) | Il s'emploie comme sujet. *Nous* ne vivons jamais, *nous* attendons la vie. (Voltaire.) | Peut s'employer avec ellipse du verbe dans les comparaisons. *Personne ne connaît mieux nos défauts que nous*, c'est pour *que nous les connaissons*. Ici, *nous* est le sujet du verbe *connaissons* sous-entendu. | S'emploie comme régime direct. Le sentiment de l'innocence *nous* élève vers la Divinité et *nous* porte à la vertu. (Bern. de Saint-Pierre.) | S'emploie aussi comme régime indirect. Il faut aimer ceux qui *nous* font du bien. | S'emploie aussi comme complément des prépositions. *Nous nous* assimilons volontiers aux hommes supérieurs à *nous*. (Boiste.) | Quand *nous* est sujet, il se place avant le verbe, qui se met toujours à la première personne du pluriel. *Nous* naissons, *nous* vivons pour la société. (Boileau.) | Cependant, quand la phrase est interrogative, il se place après le verbe. Partons-*nous*? N'allons-*nous* pas chaque jour au-devant d'un fantôme créé par notre imagination? (Ballanche.) | Quand *nous* est régime direct ou indirect, il se place toujours avant le verbe, que la phrase soit interrogative ou positive, affirmative ou négative. Il *nous* parle. Il ne *nous* parle pas. *Nous* regarde-t-il? Ne *nous* regarde-t-il pas? | Mais lorsque le verbe est à l'impératif sans négation, *nous* se place après le verbe. Dépouillons-*nous* d'une vaine fierté. (Boileau.) | On dit *donnez-le-nous, donnez-la-nous, donnez-les-nous*; mais s'il y a négation ou si le verbe n'est pas à l'impératif, on dit : *Ne nous le donnez pas, ne nous les montrez pas, ne nous la faites pas voir.*

La rigueur n'a jamais produit le repentir;
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on *nous* le fait sentir.
(CRÉBILLON.)

| Avec *en* et *y*, on dit : *Donnez-nous-en, ne nous en blâmez pas, parlez-nous-en, ne nous en parlez pas; attendons-nous-y*. | Quand *nous*, régime, est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe dont il est le complément. Il parle de *nous*. Il s'en rapporte à *nous*. Il est pour *nous*, contre *nous*. Cependant, on dit famil., *Entre nous soit dit*. | Quelquefois deux *nous* se trouvent de suite, et le premier est sujet et le second régime direct ou indirect. *Nous nous* voyons souvent. *Nous nous* parlons tout bas. | D'autres fois, par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, on place *nous* sujet avant ou après le verbe déjà précédé de *nous*. *Nous*, *nous* voulons que telle chose se fasse. *Nous* autres juges, *nous ne nous* enflons pas d'une vaine science. (Montesquieu.) | Dans ce cas, *nous* est le complément de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à* sous-entendue. Pour *nous*, soyons francs et sincères; *nous* n'avons rien à perdre à *nous* montrer tels que *nous* sommes aux honnêtes gens. (Mirabeau.) | On peut dire, *Nous sortirons, lui et moi*; ou bien, *Lui et moi, nous sortirons*; ou bien encore, *Lui et moi sortirons*. Votre père et moi, *nous* avons été longtemps ennemis l'un de l'autre. (Fénelon.) Albert et moi, *nous* sommes tombés d'accord. (Molière.) Ma femme et moi *nous* partirons.

Ah! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence,
Nous avons, vous et moi, besoin de tolérance.
(VOLTAIRE.)

| On peut supprimer *nous* ou *me*. Pénélope, ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fénelon.) | Lorsque *nous*, employé comme sujet et comme régime, est joint à un autre *nous*, qui concourt avec ce pronom à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct; avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime. *Nous* partirons demain, *nous* et mon compagnon. Il *nous* a bien reçus, *nous* et mes amis. | Que *nous* soit employé comme sujet ou comme régime, il peut être suivi de l'adjectif *même*. La vanité est une idole à laquelle *nous* sacrifions tout et *nous-mêmes*. (Boiste.) | Famil. *Nous autres*, Ce que nous sommes de personnes du même côté, du même avis, du même état. Vous allez jouer; *nous autres*, nous allons à la promenade. | *Nous* s'emploie quelquefois au lieu du singulier *je* ou *moi*. *Nous* avons ordonné et ordonnons ce qui suit. | Il a été employé, tantôt dans un sens emphatique, tantôt dans un sens plus modeste. La politesse, l'orgueil ou l'importance de celui qui parle ou de celui à qui le discours s'adresse, ont fait supposer qu'un seul valait autant que plusieurs. On a admis pour ce seul individu les mots *vous et toi*, *nous et moi*. Ainsi, l'enfant parlant à son père, dit en français : *vous* ou *te*, *tu*, *toi*; et le chef de l'État, qui est censé représenter la nation, dit : *nous*, comme étant en quelque sorte plusieurs ou tous en un seul. | *Nous*, pour *moi* ou *je*, se met dans les actes. Un auteur l'emploie aussi en parlant de lui-même, mais alors il est censé représenter la masse des lecteurs ou s'identifier avec d'autres écrivains dont il traduit les idées et les opinions. | Toutes les fois que *nous* est employé pour *je* ou tout autre pronom singulier, le verbe se met au pluriel, mais l'adjectif qui se rapporte à *nous* reste au singulier. Et de *nous* rendre heureuse à force de grands crimes. (Corneille.) | *Nous* s'emploie quelquefois dans le style familier, au lieu du pronom *on*, ou du pronom *il* ou *elle*. On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute; mais *nous* sommes opiniâtre, *nous* ne voulons pas *nous* corriger. | Bien que le pronom *nous* exprime une idée déterminée, l'usage permet de le mettre en rapport avec le pronom indéfini *on*. Qu'*on* fait un ennemi quand il est près de *nous*. (Racine.) | On dit, *Ce nous est, ce nous fut*, ou *C'est pour nous, ce fut pour nous. Ce nous fut* une grande joie. *Ce fut pour nous* une grande joie.

NOUURE, s. f. État d'un enfant noué. | Se dit vulg. pour Rachitisme. | Se dit des fruits, lorsqu'ils commencent à se former, après que les fleurs sont tombées. Le temps de la *nouure*.

NOUVEAU ou **NOUVEL, NOUVELLE**, adj. (du lat. barb. *novellus*, fait de *novus*). Qui commence d'être ou de paraître; qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. Ouvrage *nouveau*. Fruit *nouveau*. Opinion *nouvelle*. Mode *nouvelle*. Cette expression m'a paru belle et *nouvelle*. (Mme de Sévigné.) Tout ce qui est *nouveau* et inattendu saisit toujours. (Voltaire.) Elle a pris une activité *nouvelle* en formant de *nouveaux* nœuds. (J. J. Rousseau.) Le seul espoir de l'esclave est d'être moins malheureux sous un *nouveau* maître. (Boiste.) | *Nouveau* se met devant un mot masculin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré; *nouvel*, devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou un *h* muet. Un *nouveau* livre. Un *nouvel* ouvrage. *Nouvel* armement. *Nouvel* hommage. Ce *nouvel* Adonis à la blonde crinière. (Boileau.) | *Nouveau*, avant son substantif, a quelquefois un sens différent de celui qu'il présente quand il est après. Placé avant le nom, il exprime l'idée de certains objets analogues à ceux que va désigner son substantif. Quand il le suit, il équivaut à Récent, ou bien il spécifie quelque chose d'inconnu dans le genre ou dans l'espèce. | Prov. *Tout ce qui est nouveau paraît beau*, Il y a un certain charme dans ce qui est nouveau. | *Au nouveau tout est beau*, Les personnes nouvellement en place font toujours de beaux projets, de beaux règlements et de belles promesses qui n'ont point de suite. | *Mots nouveaux*, Mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore autorisés. Les *mots nouveaux* sont nécessaires pour servir les besoins ou les passions du moment. (Edgeworth.) | *Une chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode. *Une nouvelle chose* est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait. | *La saison nouvelle*, Le printemps. | *La nouvelle lune*, Le commencement du mois de la lune, qui a lieu lorsque la lune se trouve en conjonction avec le soleil. | *Nouvelle lune moyenne*, Temps de la conjonction du soleil et de la lune, calculée selon le moyen mouvement de ces deux astres. | *Nouvelle lune véritable*, Temps précis dans lequel on verrait la conjonction du soleil et de la lune du centre de la terre. | *Nouvelle lune apparente*, Temps de la conjonction du soleil et de la lune relativement à leur mouvement apparent. C'est cette dernière conjonction du soleil et de la lune qu'on observe sur la surface de la terre. | *Le nouveau monde*, Cette partie du monde qui a été découverte à la fin du XVe siècle, et à laquelle on a donné le nom d'Amérique. | *Le nouveau style*, La manière de compter dans le calendrier depuis qu'il a été réformé par le pape Grégoire XIII. | *Le nouvel an* et *l'an nouveau*, Le commencement de l'année. | *Nouveau Testament*, Le livre des Évangiles, avec les Actes des apôtres, les épîtres de saint Paul, les autres épîtres canoniques et l'Apocalypse. | Anc. jurisp. *Nouveaux acquêts*, Héritages pour lesquels les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements. | Novice, inexpérimenté, en parlant des personnes. Cet homme est bien *nouveau* en son emploi. Nous arrivons tout *nouveaux* aux différents

âges de la vie, et nous y manquons d'expérience, malgré les années. (Boiste.) | *Homme nouveau*, Celui qui a fait fortune, qui est d'une naissance obscure. Catilina traitait Cicéron d'inconnu et d'*homme nouveau*. (Vertot.) | *Nouveau visage*, Personne qu'on n'a pas encore vue. Je vois ici de *nouveaux visages*. | Se dit quelquefois d'une personne ou d'une chose qui a de la ressemblance, de la conformité avec une autre personne ou avec une autre chose. Un *nouvel* Attila. La terre semblait être menacée d'un *nouveau* déluge. L'endroit où nous vivons est pour nous une *nouvelle* patrie. (De Maistre.) | Se dit aussi de ce qui survient, de ce qui est accessoire à ce qui était déjà. Recevoir le *nouvelles* lumières, de *nouvelles* instructions. | S. m. Ce qui est nouveau. Voici du *nouveau*. Aimer le *nouveau*. Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde. (La Fontaine.) La tempête révolutionnaire nous a tellement accoutumés à l'agitation, que nous désirons toujours du *nouveau*, quoiqu'il soit souvent du pire. (Boiste.) | On dit, pour ouvrir la conversation : N'y a-t-il rien de *nouveau*? Qu'y a-t-il de *nouveau*?

NOUVEAU, adv. (pron. *nouvo*). Nouvellement, récemment. Cet adverbe se construit avec des adjectifs et des participes, et, dans cette construction, il offre des anomalies singulières. Comme adverbe, il devrait rester invariable. Cependant, l'usage veut que l'on dise les *nouveaux venus*, les *nouvelles venues*, un *nouveau débarqué*, une *nouvelle débarquée*. En cela l'usage est d'accord avec lui-même, qui a consacré l'expression *roses fraîches éclosées*, pour *fraîchement éclosées*. Cependant, *nouveau* reste invariable, comme adverbe, dans *nouveau-né*. Des mères abandonnent tous les jours leurs enfants *nouveau-nés* aux carrefours des villes et à la porte de leurs hôpitaux. (Bern. de Saint-Pierre.) La *nouveau-née* a salué le jour par des cris plaintifs. (Cottin.) En face de ces contradictions, nous n'hésitons pas à recommander l'accord, et nous disons, substantiv., les *nouveaux nés* et les *nouvelles nées*.

NOUVEAUTÉ, s. f. Qualité de ce qui est nouveau. La *nouveauté* plaît à la plupart des hommes. Avec un sifflet ou sonnette de *nouveauté*, on assemble le vulgaire comme les mouches au son du bassin. (Charron.) | Ce qu'il y a de nouveau dans une chose. Souvent la *nouveauté* d'une mode en fait tout l'agrément. | Chose nouvelle. On croit que les Français aiment la *nouveauté*, mais ce n'est qu'en fait de cuisine et de mode; car, pour les vérités nouvelles, elles sont toujours proscrites parmi nous; ce n'est que quand elles sont vieilles qu'elles sont bien reçues. (Voltaire.) | Famil. *C'est nouveauté, c'est une nouveauté que de vous voir*, Se dit à une personne qu'on avait coutume de voir souvent et qu'on avait cessé de rencontrer. | Innovation, introduction de quelque doctrine, de quelque pratique nouvelle. Toute *nouveauté* trouve des partisans. | Se dit des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. Ce marchand est toujours fourni de *nouveautés*. | Se dit également des livres qui viennent de paraître. Il aime à lire toutes les *nouveautés* qui paraissent. | *Marchand de nouveautés*, Celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes nouvelles ou des livres nouveaux. Cette étoffe se trouve chez tous les *marchands de nouveautés*. Les *marchands de nouveautés* vendent toutes les brochures de circonstances. | *Magasin de nouveautés*, Magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, tabletterie. | Spectacle, pièce nouvelle qui a une certaine vogue. Aller voir la *nouveauté*. | Se dit des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. Des pois au commencement d'avril, à Paris, c'est de la *nouveauté*, c'est une *nouveauté*. | Temps pendant lequel une chose est nouvelle. Cette mode est encore dans sa *nouveauté*.

NOUVEL, ELLE, adj. V. NOUVEAU.

NOUVELLE, s. f. Premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Bonne, mauvaise, fâcheuse *nouvelle*. Un ancien peuple demandait du pain et des spectacles; un peuple moderne demande du pain et des *nouvelles*. (Boiste.) | *Être à la source des nouvelles*, Être au lieu où se passent les nouvelles les plus importantes et où l'on est à portée d'être instruit des événements. | Se dit souvent des journaux. Aimer à lire les *nouvelles*. | Avis sur ce qui regarde une personne, une chose. *Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles*, Que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit. | Par menace. *Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles*, Je me vengerai de vous. | En plaisantant. *Je sais de vos nouvelles*, Je sais de vos aventures secrètes, je sais des particularités que vous m'aviez cachées. | Famil. *Vous en pourez dire des nouvelles*, Vous êtes mieux instruit de cela que personne. | *Je puis en dire des nouvelles*, Je le sais particulièrement. | *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*, Envoyer savoir quel est l'état de sa santé. | *Mandez-moi de vos nouvelles*, Écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouvez, ce que vous ferez. | *Recevoir des nouvelles de quelqu'un*, Recevoir de ses lettres. | *Envoyer aux nouvelles*, Envoyer quelqu'un pour s'instruire de la position, de la force des ennemis. | *On ne sait point de nouvelles, On est sans nouvelles de ce pays, de cette armée*, On n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe. | Famil. *N'avoir ni vent ni nouvelles d'une personne*, N'en point entendre parler, et ne savoir ce qu'elle est devenue. | *Il y a bien des nouvelles, Voici bien des nouvelles, On dit de grandes nouvelles*, Il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important. | Absol. *Point de nouvelles*, Se dit lorsqu'on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse. | Prov. *Pas de nouvelles, bonnes nouvelles*, Quand on est sans nouvelles d'un pays, c'est qu'il ne s'y passe rien de fâcheux. | Se dit de certains romans très-courts, de certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes pris dans l'histoire ou dans l'imagination. Une jolie *nouvelle*. *Nouvelle* espagnole, italienne. | *Nouvelles à la main*, Espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qu'on distribuait aux abonnés avec les précautions les plus mystérieuses; il était destiné à faire circuler les nouvelles, les aventures scandaleuses, dont la censure ou l'autorité supérieure ne permettaient pas la publication.

NOUVELLE-ANGLETERRE. Géogr. Nom qu'on a donné aux États-Unis. | L'ensemble des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique, comprenant le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Labrador, le Maine-Oriental, la Nouvelle-Galles, le Nouveau-Cornouailles, le Nouveau-Hanovre, ainsi que de vastes contrées sauvages où le froid est extrêmement rigoureux.

NOUVELLE-ÉCOSSE. Géogr. Contrée de l'Amérique septentrionale. V. ÉCOSSE.

NOUVELLE-ESPAGNE. Géogr. Nom donné par les Espagnols au Mexique après la conquête.

NOUVELLEMENT, adv. Depuis peu. Maison *nouvellement* bâtie. Ouvrage *nouvellement* édité. Des arbres *nouvellement* plantés ornent le square.

NOUVELLE-ORLÉANS. Géogr. V. ORLÉANS.

NOUVELLETÉ, s. f. Jurisp. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage; trouble dans sa possession. Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et *nouvelleté*. | S'est dit pour Nouveauté et innovation. Je suis incapable de *nouvelleté*, même corrective. (Montaigne.)

NOUVELLE-ZEMBLE. Géogr. Grande terre de l'océan Glacial arctique appartenant à la Russie.

NOUVELLISTE, s. Celui, celle qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter. Il n'y a point de cabinets si mystérieux que les *nouvellistes* ne prétendent pénétrer; ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. | *Nouvelliste à la main*, Rédacteur de nouvelles à la main.

NOVALE, s. f. (du lat. *novalis*, fait de *novus*, nouveau). Terre nouvellement défrichée et mise en valeur. Mettre une terre en *novale*. Les curés avaient droit de dîme sur les *novales*. | Au plur. Dîme que les curés levaient sur ces terres. Les *novales* et les vertes dîmes. | Adjectiv. Terres *novales*.

NOVARE. Géogr. Ville forte d'Italie, dans les anciens États-Sardes, chef-lieu d'intendance; 25,000 habit. Évêché; citadelle; quelques beaux édifices. Toiles de lin, étoffes de soie, etc. Les troupes de Louis XII, commandées par La Trémoille, furent battues à Novare par les Suisses en 1513. Charles-Albert, roi de Sardaigne, y perdit, le 23 mars 1849, une bataille décisive contre les Autrichiens, commandés par Radetzki. | *L'intendance de Novare* a six provinces : Novare, Domo d'Ossola, Pallanza, Val-di-Sesia, Lomelline, Verceil, et compte 500,000 habit. La seule province de Novare en a 170,000. Commerce important en blé et cuirs.

NOVATEUR, TRICE, adj. et s. Qui aime les innovations, qui en produit. Génie *novateur*. Tendance *novatrice*. Être *novateur* en littérature, en religion, en politique. Ce souffle sort de la cendre de chaque Français tombé sous le drapeau de l'esprit *novateur*. (Edg. Quinet.) | Substantiv. Celui, celle qui fait ou qui tente des innovations, qui est partisan des innovations. Un hardi *novateur*. Un *novateur* imprudent. Les systèmes des *novateurs*. Le temps est le plus grand des *novateurs*. (Bacon.) Les *novateurs* trop pressés sont dangereux. (Boiste.)

NOVATION, s. f. (pron. *novasion*; du lat. *novatio*, même sens). Jurisp. Substitution d'une nouvelle obligation à une ancienne, qui se trouve ainsi complétement éteinte. La *novation* s'opère de quatre manières : par substitution d'un nouvel objet, d'une nouvelle cause, d'un nouveau débiteur ou d'un nouveau créancier. On distingue la *novation nécessaire*, qui se fait par une condamnation en justice et ne décharge par les fidéjusseurs, et la *novation volontaire*, qui les décharge de toute obligation.

NOVELLES, s. f. pl. (du lat. *novus*, nouveau; parce qu'elles étaient postérieures aux lois que les empereurs avaient publiées, et qu'elles avaient été faites pour suppléer à ce qui n'avait pas été prévu par les lois précédentes). Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. | Constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code théodosien.

NOVEMBRE, s. m. (pron. *novanbre*; du lat. *november*, fait de *novem*, neuf). Le neuvième mois de l'année lorsque l'année commençait en mars, et le onzième mois selon notre manière actuelle de compter. Être né en *novembre*. Le mois de *novembre* a trente jours. Aux jours les plus glacés de l'engourdi *novembre*. (Régnier.) Connaissez-vous le spectacle imposant de *novembre*? (Latouche.) | Quand Numa eut réformé le calendrier, *novembre* ne fut plus que le onzième, comme dans les années julienne et grégorienne. Dans le calendrier républicain, les trente jours de novembre furent partagés entre brumaire et frimaire; le 10 brumaire correspondait au 1er novembre, et le 1er frimaire au 22. Novembre amène la chute des dernières feuilles, et permet de commencer l'exploitation des bois.

NOVEMCOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est chargé de neuf côtes ou saillies longitudinales.

NOVEMPOPULANIE. Géogr. Ancienne division de la Gaule, entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan. On l'appelait *Novempopulanie*, parce que neuf peuples l'habitaient. On l'appela plus tard Troisième Aquitaine. Elle fut conquise par les Wisigoths.

NOVENAIRE, adj. (pron. *novenère*; du lat. *novem*, neuf). Didact. Qui procède par le nombre neuf. Calcul *novenaire*. Série *novenaire*.

NOVGOROD. Géogr. Chef-lieu du gouvernement de Novgorod, sur la Volkhova, à 193 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg; 16,000 habit. Archevêché grec; école de cadets. Beau port, cathédrale de Sainte-Sophie, bâtie sur le plan de celle de Constantinople; palais impérial. Cette ville, une des plus anciennes de la Russie, fut fondée au Ve siècle par les Slaves, et se gouverna longtemps en république, tour à tour indépendante et tributaire des Varègues et des Russes. Rurik l'agrandit et en fit la capitale de ses États; mais son fils Igor l'abandonna pour Kiew. Bien que considérée comme dépendante des czars, Novgorod se rendit alors libre de fait. Elle étendit sa domination depuis la Livonie, à l'ouest, jusqu'aux frontières de la Sibérie, à l'est, et, par son commerce, devint la première des villes anséatiques : elle comptait alors près de 400,000 habit. Après deux guerres acharnées (1471 et 1477), le grand-duc de Russie, Ivan III, la soumit définitivement. Une dernière révolte (1569-78) amena le siége et l'incendie de la ville, qui fut presque entièrement détruite; les Suédois la prirent et la pillèrent en 1611; la fondation de Saint-Pétersbourg acheva sa ruine. | Le *gouvernement de Novgorod* est borné par celui d'Olonetz au N., par ceux de Vologda et de Jaroslav à l'E., par ceux de Tver et de Pskov au S., et de Saint-Pétersbourg à l'O.; 600 kilom. sur 295; 1,000,000 d'habit. Il renferme plusieurs lacs, entre autres l'Ilmen; le Volga y prend sa source. Bois, planches, cuirs, céréales, etc. On écrit aussi *Norogorod*.

NOVICE, adj. (du lat. *novus*, nouveau). Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession. Orateur *novice*. Forgeron *novice*. Être bien *novice* dans sa profession, dans son métier. | Qui n'a point de connaissance du monde. Jeune personne, jeune homme encore *novice*. | *Cette fille est encore novice*, Se dit pour exprimer qu'elle a conservé son innocence. | *N'être pas novice*, Avoir une habileté, une finesse, une expérience portée trop loin. *N'être pas novice* en affaires. | Par extens. Se dit des choses prises pour la personne. Une main, une plume *novice*. Et jugez si ma main aux grands exploits *novice*. (Boileau.) | S. Homme, femme qui a pris l'habit religieux dans un couvent pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. Un jeune *novice*. Une jeune *novice*. Prendre l'habit de *novice*. | Fig. *Ferveur de novice*, Empressement, ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. *Ferveur de novice* ne dure pas longtemps. | Nom qu'on donnait autrefois aux jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers. | Mar. Jeune garçon de seize ans au moins qui n'est pas encore

matelot. S'engager comme *novice*. Les *novices* commencent en général par être mousses.

NOVICIAT, s. m. État des novices avant qu'ils fassent profession. Les épreuves du *noviciat*. | Temps pendant lequel il dure. Faire, achever son *noviciat*. | Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leurs exercices pendant leur année de probation. Demeurer au *noviciat*. | Fig. Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. Il a fait un rude *noviciat* dans sa première campagne.

NOVISSIMÉ, adv. (du lat. *novissime*, même sens). Famil. Tout récemment. Cela est arrivé *novissimé*, tout *novissimé*, mon bon monsieur. J'en ai *novissimé* produit trois tour à tour. (La Fontaine.)

NOYADE, s. f. Action de noyer une ou plusieurs personnes. | Ce supplice a été en usage chez différents peuples anciens et modernes. En Égypte, on précipitait tous les criminels dans le Nil; à Rome, les esclaves condamnés à perdre la vie étaient jetés dans le Tibre ou dans des puits appelés *Gemoniæ*. C'était aussi, chez les Romains, le supplice des parricides, que l'on cousait vivants dans un sac de cuir avant de les jeter dans le Tibre. En Allemagne, vers la fin du siècle dernier, on noyait toute espèce de criminels. D'après le code pénal de Charles V, on prononçait ce supplice contre les empoisonneurs et les femmes coupables de vol avec effraction en récidive. En 1181, Philippe-Auguste condamnait les roturiers de son domaine, qui prononçaient les mots de *sacrebleu*, *ventrebleu*, à être noyés. Sous Charles VI, tous ceux qui se trouvaient compromis dans un mouvement séditieux étaient noyés. Bois-Bourdon fut, par ordre de ce roi, jeté à la Seine, enfermé dans un sac sur lequel se trouvait écrit : *Laissez passer la justice du roi*. En 1440, Alexandre Bourbon, compromis dans une révolte qui avait pour but de placer le dauphin sur le trône, fut noyé par les ordres de Charles VII. Au temps de Louis XI, on condamnait tous les criminels à cette peine. A cette époque, ce genre de supplice s'appliquait aux personnes atteintes de certaines maladies honteuses, comme le prouve une ordonnance du prévôt de Paris, publiée le 25 juin 1493. *Ces malades*, y est-il dit, *devaient se retirer hors la ville et les faubourgs, sous peine d'être jetés à la rivière*. L'usage des noyades était également suivi, au XVIe siècle, en Hollande ainsi qu'en Croatie. En Turquie, la femme mahométane surprise avec un chrétien est mise dans un sac et jetée à l'eau. | Se dit, particulièrement, des meurtres politiques commis à Nantes, en 1794, par le représentant Carrier, au moyen de bateaux à soupape, dans lesquels on conduisait les condamnés jusqu'au milieu de la Loire pour les submerger. Les *noyades*.

NOYALE, s. f. (de *Noyal*, petite ville de France, où on les a d'abord fabriquées). Sorte de toile de chanvre écrue, particulièrement fabriquée pour faire des voiles de navires. On distingue les *noyales extraordinaires*, les *ordinaires*, les *simples*, les *rondelettes*. | Adj. Toiles *noyales*.

NOYAU, s. m. (pron. *noyo*; du lat. *nucellus*, fait de *nux*, noix). Substance dure et ligneuse qui est renfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, l'abricot, la pêche, etc., et qui contient une amande. Fruit à *noyau*. Casser un *noyau* pour avoir l'amande. Planter des *noyaux*. | Le noyau est formé par la portion interne du péricarpe, ou par ce qu'on a nommé l'endocarpe. Mais on est conduit, par l'étude du développement de la plupart des fruits à noyau, à penser que, pendant sa formation, cette partie empiète peu à peu sur la couche la plus extérieure du péricarpe ou sur le mérocarpe. Les noyaux des divers fruits arrivent à divers degrés de dureté; leur forme, l'état uni ou inégal de leur surface, fournissent, en outre, des caractères précieux pour la classification. Le volume des noyaux diffère considérablement, et, en général, suivant la proportion du fruit lui-même; il suffit, pour s'en faire une idée, de comparer un noyau de cerise à celui de l'énorme coco des Maldives. Ce volume varie, en outre, proportionnellement à la chair dans une même espèce, suivant qu'on l'examine à l'état sauvage ou cultivé. En effet, les fruits sauvages ont fort peu de chair avec un gros noyau, tandis que les mêmes fruits, améliorés par la culture, ont beaucoup de chair et un noyau proportionnellement petit. Dans l'industrie, on emploie les noyaux de cocos pour un grand nombre de petits ouvrages, et ceux des pêches pour la fabrication du noir de pêche, qui est fort estimé dans la peinture à l'huile. | *Fruits à noyau*. Les écrivains semblent avoir employé indistinctement le singulier ou le pluriel. Les arbres des vergers, chargés de *fruits à noyau* et à pépins, sont encore une autre richesse. (Voltaire.) Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les *fruits à noyau* deux petits tubercules qui les caractérisent. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Eau de noyau*, Liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux. | Fig. et trivial. *Il a amassé des noyaux*, Il a amassé bien des écus. | Archit. Toute partie plus ou moins brute et massive qui est enveloppée d'un revêtement. Ce piédestal de marbre a un *noyau* de maçonnerie. | *Noyau d'escalier*, Partie d'un escalier à vis qui est au centre, sur laquelle porte l'extrémité des marches d'un escalier. | *Noyau de fond*, Celui qui, du rez-de-chaussée, monte au dernier étage. | *Noyau suspendu*, Celui qui est coupé au-dessous des paliers et rampes de chaque étage. | *Noyau à corde*, Celui qui est taillé d'une grosse moulure en manière de corde, pour conduire la main comme on faisait autrefois. | *Noyau creux*, Celui qui, étant d'un diamètre suffisant, a un puisard au milieu, et qui tient par encastrement les collets des marches. | Noyau fait en manière de mur circulaire, et percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. | *Noyau de bois*, Pièces de bois qui, posées à plomb, reçoivent dans leurs mortaises les mors des marches d'un escalier de bois, et dans lesquelles sont assemblés les limons et appuis des escaliers et rampes de chaque étage. | *Noyaux vidés* ou *noyaux à jour*, Noyaux des escaliers à rampes courbes, évidées par le milieu. | Astron. *Noyau d'une comète*, La partie la plus condensée d'une comète. | Partie lumineuse au milieu des taches du soleil. Les *noyaux* des taches du soleil croissent et décroissent; ils occupent presque toujours le milieu des taches, et ces taches étant près de disparaître, ces *noyaux* crèvent par éclats. (Laveaux.) | T. de fondeur. Masse de terre à potier, de plâtre, de brique ou de toute matière qui remplit l'intérieur d'un moule et qui est destinée à soutenir la cire qui doit remplacer le métal en fusion. *Noyau* d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier. | Minéral. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille pétrifiée. | Partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. | Partie centrale d'un cristal, dont la forme diffère souvent beaucoup de celle du cristal lui-même. | Se dit également d'une montagne. Le *noyau* d'une montagne est donc composé de différents lits de pierre. (Buffon.) | Conchyliol. *Noyau d'olive*, Nom marchand de la volute rustique. | Partie d'un tuyau d'orgue, où l'on place l'arche. | Ébauche grossière d'une figure de plâtre, de stuc. | Fig. Origine, fonds, commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire ou d'un rassemblement d'hommes. Quelques hommes s'étant réunis, ce *noyau* se grossit insensiblement et devint un rassemblement menaçant.

NOYÉ, ÉE, part. et s. Qui a été asphyxié par l'eau. Homme, enfant *noyé*. Femme *noyée*. Un grand nombre de soldats moscovites étaient *noyés*; beaucoup avaient passé la rivière. (Voltaire.) | Inondé. Et ces plages, alternativement sèches et *noyées*, où la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées. (Buffon.) | *Des yeux noyés de larmes*, Des yeux pleins de larmes. | Fig. et famil. *Un homme noyé*, Un homme dont les affaires sont en mauvais état et qui n'a plus de ressources, ou qui a perdu toute espérance de s'avancer. | *Tous ces traits ingénieux, toutes ces idées neuves et profondes sont noyés dans une mer, dans un déluge de phrases*, Sont exprimés avec diffusion. | Mar. Se dit de la batterie d'un navire quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'une mauvaise construction ou d'une surcharge. | Se dit aussi d'un objet qui disparaît à l'horizon. | *Teinte noyée*, Se dit, dans la peinture en émail, d'une teinte affaiblie ou devenue livide, par la perte du fluide qui a entraîné la couleur. | S'emploie substantivement en parlant des personnes. Rappeler les *noyés* à la vie. Retirer de l'eau un *noyé*. | *Secours aux noyés*. Il est depuis longtemps reconnu que les personnes asphyxiées ou noyées ne sont souvent que dans un état de mort apparente, et qu'un assez long séjour sous l'eau ne suffit pas pour enlever tout espoir de les rappeler à la vie. Il faut donc, tant qu'il n'y a pas de signes certains de putréfaction, essayer de donner des secours aux noyés, et les prolonger longtemps avant de se décourager. Cette vérité, démontrée jusqu'à l'évidence, avait décidé un échevin de Paris, nommé Pia, à former des établissements pour secourir les noyés et les asphyxiés. Secondés par les instructions de Réaumur et de Portal, ils furent d'une si grande utilité, que, de 1772 à 1788, sur 934 noyés ou asphyxiés secourus, 813 furent rendus à la vie. Voici, d'après l'instruction publiée par le conseil de salubrité, les règles principales à suivre pour sauver les personnes que l'on retire de l'eau. Il faut d'abord étendre sur le côté le corps du noyé, en faisant légèrement pencher sa tête pendant quelques secondes et en écartant les mâchoires. En même temps, on devra comprimer doucement, et par intervalles, le bas-ventre de bas en haut, ainsi que chaque côté de la poitrine. Si le lieu destiné aux secours est éloigné de l'endroit où le corps a été retiré de l'eau, on devra le dépouiller de ses vêtements, l'essuyer avec soin, et l'envelopper dans une ou plusieurs couvertures, selon l'état de la température. Arrivé au dépôt, on posera le corps sur un matelas, entre deux couvertures, après lui avoir passé une chemise ou un peignoir et un bonnet de laine, et on aura soin que la tête et la poitrine soient un peu plus élevées que les jambes. Un bandage compressif sera placé autour de la poitrine et du bas-ventre, et destiné, par ses pressions répétées, à rétablir la respiration. Pour desserrer les dents, on emploiera un petit levier en bois ou en fer. Pendant ces diverses opérations, un aide promènera sur la poitrine, le long de l'épine dorsale et sur le bas-ventre, des fers chauffés au même degré que pour repasser le linge. Avec des brosses, on frictionnera la plante des pieds et le creux des mains; avec des frotteurs en laine, on frictionnera les cuisses et les extrémités inférieures. Dans le cas où le corps serait couvert de quelques glaçons, on doit chercher à établir autour de lui la température de la glace fondante, en chauffant par degrés le lieu de secours. Le meilleur moyen est de plonger, avant tout, le noyé dans un bain d'eau froide, qu'on chauffe peu à peu jusqu'à 20 degrés. Si le noyé, en revenant à la vie, éprouve l'envie de vomir, on doit seconder ses efforts en chatouillant le fond de sa bouche avec la barbe d'une plume. On ne doit introduire aucun liquide dans la bouche d'un noyé, si ce n'est après qu'il a repris ses sens. Alors on peut lui donner une cuillerée d'eau-de-vie camphrée, d'eau merveilleuse ou d'eau de mélisse spiritueuse, étendue de moitié d'eau. On a recours à l'insufflation d'une fumée aromatique par le fondement, dans le cas où, au bout d'une demi-heure, le noyé n'a donné aucun signe de vie. Cette opération ne doit être répétée que chaque quart d'heure et durer deux minutes au plus. Enfin, lorsque le noyé a recouvré la vie, on le met dans un lit bien chaud, et on le laisse dormir une heure ou deux, s'il en éprouve le besoin.

NOYÉ-D'EAU, s. m. Technol. Nébulosité dans le papier. Cette rame est pleine de *noyés-d'eau*.

NOYER, v. a. (L'étymologie de ce mot est incertaine : les uns la font venir du lat. *necare*, tuer; d'autres, du franc. *nager*, parce que celui qui a mal nagé meurt suffoqué par les eaux). Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans quelque autre liquide. *Noyer* un homme. *Noyer* un chien. Ah! maudit animal, qui n'est bon qu'à *noyer*. (La Fontaine.) | Fig. *Noyons-la* dans son sang justement répandu. (Boileau.) | Prov. et fig. *Qui veut noyer son chien dit qu'il est enragé, dit qu'il a la gale*, On ne manque point de prétexte quand on veut quereller quelqu'un ou perdre quelqu'un. | Fig. *Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de paroles*, L'exprimer avec diffusion, l'affaiblir en prodiguant inutilement les mots. | Fig. et famil. *Noyer son chagrin dans le vin*, Perdre le souvenir de son chagrin en buvant immodérément. | *Noyer sa raison dans le vin*, Perdre la raison à force de boire. | Inonder. Les pluies *ont noyé* la campagne. | *Noyer les poudres*, Introduire de l'eau dans une poudrière ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment pour prévenir une explosion. | *Noyer une boule*, La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au delà du but. | Hydrauliq. *Noyer un jet*, Faire passer l'eau au-dessus de l'ajoutoir, ce qui le fait paraître plus fort et blanc comme la neige. | *Noyer des couleurs*, Mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines; de manière à ce qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. On le dit plus ordinairement des contours avec leur fond. | Fig. *Noyer quelqu'un*, Le perdre, le ruiner. Achevons de brouiller et de *noyer* Valère. (Gresset.) | Absol., on dit d'un méchant homme, qu'*il n'est bon qu'à noyer*. | SE NOYER, v. pr. Mourir, suffoquer dans l'eau ou un autre liquide. Il *s'est noyé* dans la rivière. Les mouches *se noient* dans le lait, dans l'huile. Je jetai son voile dans le Gange pour faire croire à ses parents qu'elle *s'était noyée*. (Bern. de Saint-Pierre.)

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
C'est une femme qui *se noie*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. La fierté républicaine aime mieux *se noyer* dans son propre sang qu'étouffer dans la fange de l'infamie. (Boiste.) | *Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin*, Faire excès de débauche, de plaisirs, de vin. | S'emploie quelquefois en bonne

part. Et dans la douce ivresse où son âme *se noie*. (Delille.) | *Se noyer dans les larmes*, Pleurer excessivement. Tandis que dans les pleurs moi seule je *me noie*. (Racine.) | *Se noyer dans le sang*, Commettre des cruautés. Longtemps dans notre sang Sylla *s'était noyé*. (Voltaire.) | Par exagérat. *Il se noierait dans son crachat, dans un crachat*, Se dit d'un homme malheureux et malhabile. | On dit aussi *Se noyer dans un verre d'eau*. | *Il se prend à tout comme un homme qui se noie*, Se dit d'un homme qui se sert de toutes sortes de moyens pour sortir d'une mauvaise affaire. | Fig. *C'est un homme qui se noie*, Se dit d'un homme qui se ruine, se perd. | S'égarer.

La raison, pour marcher, n'a souvent qu'une voie :
Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se *noie*.
(BOILEAU.)

NOYER, s. m. (rad. *noix*). Bot. Genre de la famille des juglandées, ayant pour type un arbre originaire d'Asie, et très-répandu en Europe, où il est cultivé pour son fruit et son bois. L'odeur pénétrante qui s'exhale de ses feuilles est malsaine lorsqu'on la respire longtemps; elle est également nuisible aux végétaux voisins. Aussi, le plus souvent, ne

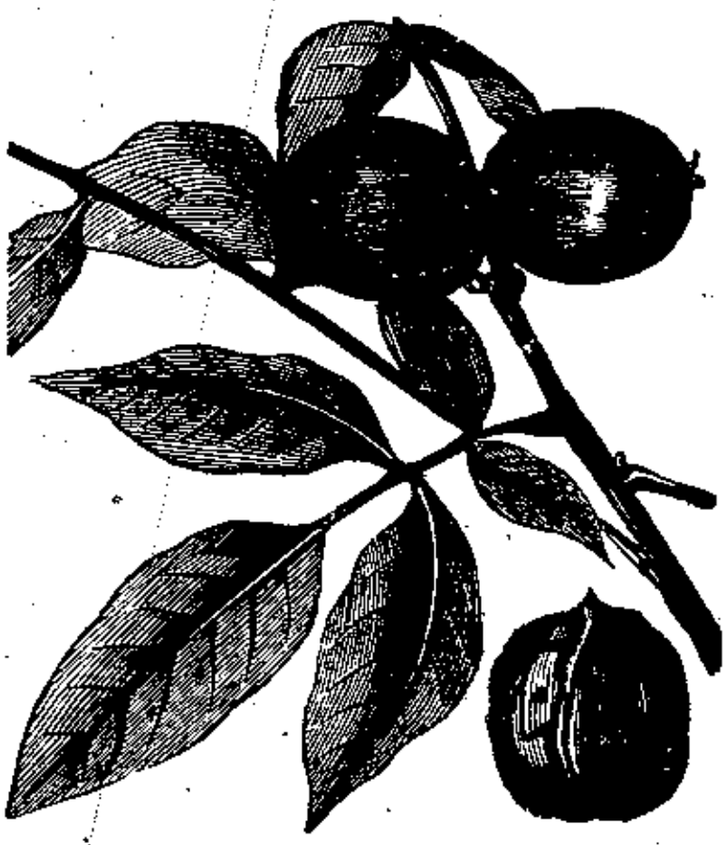

Noyer.

plante-t-on cet arbre que le long des routes ou dans les vergers, à distance des autres arbres. Ses fruits sont d'une grande ressource, non-seulement en cerneaux ou en noix fraîches et sèches pour le service de la table, mais à cause de l'huile qu'on en retire par la pression. Cette huile, assez bonne quand elle est fraîche, est employée pour la cuisine; on la brûle aussi pour l'éclairage, et, comme elle est siccative, elle sert à la peinture, surtout lorsqu'on l'a lithargirisée. Le bois de noyer est recherché par les carrossiers, les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers, les sculpteurs, etc. On fait avec les noix encore vertes et tendres, une liqueur appelée *brou de noix*, qui passe pour stomachique. Le brou de noix sert également aux menuisiers pour peindre les bois blancs. Le genre *noyer* contient une vingtaine d'espèces. Un beau *noyer*. Planter des *noyers*. Une allée de *noyers*. Table, lit, meuble de *noyer*, en *noyer*. V. NOIX. | *Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde*, La carmentine en arbre. | *Noyer de la Jamaïque*, Le sablier, quoique son fruit soit loin de ressembler à celui du noyer. | *Noyer du Japon*, L'arbre aux quarante écus, dont on mange l'excellente amande en Chine et au Japon. | *Noyer vénéneux*, Le mancenillier.

NOYON. Géogr. Chef-lieu de canton (Oise), à 24 kilom. N. E. de Compiègne; 6,160 habit. Magnifique cathédrale gothique, construite au XIIe siècle. Evêché. Bonneterie, toiles et cuirs; commerce de grains, cendres pour engrais. Patrie de Calvin et du sculpteur Sarrazin. Ville fort ancienne et autrefois importante. Les titulaires de l'évêché étaient très-puissants; l'évêque était sous Philippe-Auguste un des douze pairs de France. Charlemagne fut couronné à Noyon en 768; Hugues Capet y fut élu en 987. Le 13 août 1516, François Ier et Charles-Quint y signèrent un traité qui ne fut pas exécuté.

NOYURE, s. m. Technol. Trou en entonnoir dans lequel on place la tête d'une vis. | Creux dans une platine pour loger une roue. | Creux au-devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

N. S. Abréviation de *Notre-Seigneur*. | N. S. J. C. Abréviation de *Notre-Seigneur Jésus-Christ*. | N. S. S. Abréviation de *nos seigneurs*, expression servant à désigner les évêques, mais contraire à l'esprit d'humilité.

NU, s. m. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, qui répond à notre *n*.

NU, UE, adj. (du lat. *nudus*, même sens). Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Ne se dit proprement que de l'espèce humaine. Un homme *nu*. Une femme *nue*. Tête *nue*. Aller pieds *nus*. La gorge *nue*. Les bras *nus*. Les jambes *nues*. On représente les Grâces *nues*. L'amour est *nu*, mais il n'est pas crotté. (La Fontaine.) Les jeunes filles des sauvages sont chastes quoique *nues*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Pauvre, dénué de bien. Job disait qu'il était sorti *nu* du ventre de sa mère, et qu'il retournerait tout *nu* dans la terre. | Fig. Qui manque de quelque chose. On considère peu dans le monde la vertu toute *nue*. (Saint-Évremont.) | *Nu* est invariable lorsqu'il précède le substantif; dans ce cas, il doit être joint au substantif par un trait d'union. Être *nu*-tête, *nu*-jambes. Aller *nu*-pieds, *nu*-jambes. Les courtisans vont *nu*-tête; les esclaves vont *nu*-pieds; le citoyen va entièrement vêtu. (Boiste.) | Fig. et famil. *Un va-nu-pieds*, Un gueux, un misérable. Des *va-nu-pieds*. | Lorsque le substantif qualifié par l'adjectif *nu* est déterminé par l'article *la*, cet adjectif, quoique placé avant le nom, subit l'accord. Le donateur s'est conservé la *nue*-propriété de ses biens. | La règle précédemment posée, relative à *nu* devant un substantif, n'est applicable que lorsque cet adjectif est joint à un nom désignant une partie du corps humain ordinairement couverte, pieds, jambes, bras, cou, tête. On dirait plutôt *mains nues* que *nu-mains*. On ne dit point *nu-pied*, *nu-jambe*, au singulier, mais on dit *un pied nu*. | Prov. *Il est fait à cela comme un chien à se promener nu-tête*, Il y est tout à fait accoutumé. | Par exagérat. *Être tout nu*, Avoir de méchants habits tout déchirés; n'être pas vêtu comme l'exigeraient la saison et la bienséance. | Fig. *Il est arrivé tout nu, je l'ai vu tout nu*, Se dit en parlant d'un homme qui était dans le dénûment, et à qui l'on a prodigué des bienfaits. | *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu*, S'enfuir en toute hâte, sans avoir le temps de s'habiller. | *Nu comme un ver*, Entièrement nu. | On dit dans le même sens *Nu comme la main, nu comme il est sorti du ventre de sa mère*. | *Observer quelque chose à l'œil nu*, L'examiner, l'observer sans lunette, sans microscope. | *Feu nu*, Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille. | Se dit aussi d'un cheval lorsqu'on le vend ou qu'on l'achète sans selle ni bride. Vendre un cheval tout *nu*. | Qui n'est pas armé d'armes défensives. Les vaillants Gaulois allaient tout *nus* assaillir les Romains cuirassés. | Par extens. S'applique à certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire. | *Épée nue*, Épée hors de son fourreau. | *Muraille nue*, Muraille sans boiserie ni tenture. | *Maison nue*, Maison dégarnie de meubles. | *Les arbres sont nus en hiver*, Ils sont dégarnis de leur feuillage. | Bot. Se dit d'une partie quelconque lorsqu'elle est privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. | Se dit des ailes des insectes, quand on ne voit à leur surface ni poils, ni poussière farineuse, comme l'hémirobe. | L'holocentre gymnote est ainsi nommé parce qu'on ne voit pas d'écailles sur son corps. | *Métal nu*, Celui qui se rencontre dans le sein de la terre dégagé de toute substance étrangère. | Peint. et sculpt. Se dit de toutes les parties de figures, ou des figures entières qui ne sont pas couvertes de draperies. | On dit d'un tableau qu'*il est nu*, lorsque sa composition est pauvre, qu'il manque de détails, et qu'il n'est pas assez meublé de figures. | Qui manque des ornements convenables. Cette robe est bien *nue*. La face de cet édifice est trop *nue*. | *Pays nu*, Pays qui est sans arbres, sans verdure. | Fig. La vérité toute *nue* risque de déplaire. Cette composition est trop *nue*. Ce style est trop *nu*. Une morale *nue* apporte de l'ennui. (La Fontaine.) L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop *nue*. (Boileau.) | Qui est sans fard, sans déguisement. C'est la vérité toute *nue*. Montrer son âme toute *nue*. | *Nue-propriété*, Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. | On trouve *nu* avec un régime. La terre, *nue* d'habitants, n'est plus qu'un lieu désolé. (Volney.) | S. m. Peint. et sculpt. Se dit des parties de figures qui ne sont pas drapées. Le *nu* de cette statue n'est pas correct. Traiter bien le *nu*. Rendre avec mollesse le *nu*. L'étude du *nu* est indispensable, même lorsqu'on veut représenter ses figures drapées, car les formes et les plis des vêtements sont déterminés par les formes du corps. (Encycl.) Le *nu* doit être motivé en peinture. (Kératry.)

Grand Dieu! que ces formes sont belles!
Surtout les beaux *nus* que voilà.
(SÉRANGER.)

| Archit. Absence d'ornements. | S'entend des surfaces unies d'après lesquelles on détermine la saillie des ornements : ainsi on dit qu'un pilastre doit encadrer le *nu* d'un édifice de tant de parties du modèle; que les moulures d'une architrave, d'une corniche doivent avoir telle ou telle saillie au delà du *nu* de la frise. | Adv. Ce n'est que par ellipse que ce mot s'emploie comme adverbe. *Monter un cheval à nu*, Monter un cheval à dos, à poil nu, etc. | *A nu*, loc. adv. A découvert. Toucher le corps *à nu*. | Fig. Sans déguisement, sans voile. L'égoïsme serait trop hideux s'il se montrait *à nu*; il se revêt du manteau des apparences. (Boiste.) | Fig. *Découvrir, faire voir son cœur à nu*, Ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

NUAGE, s. m. (du lat. *nubes*, même signif.). Vapeur aqueuse vésiculaire suspendue dans l'atmosphère, qui s'y soutient parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air située en dessous, et qui est tantôt rassemblée en masses circonscrites, tantôt étendue sans distinction de limites. *Nuage* épais. *Nuage* léger. Ciel couvert de *nuages*. Le soleil a dissipé les *nuages*. Un *nuage* qui crève. La lune sort d'un *nuage*. D'un souffle l'aquilon écarte les *nuages*. (Racine.) Toutes ces tempêtes sont produites par des vents qui sortent d'un *nuage*. (Buffon.) Sous un ciel toujours couvert d'épais *nuages*, où la clarté du jour pénètre avec peine, s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacépède.) Des *nuages* errants les flottantes vapeurs. (Delille.) | En vertu de leur poids spécifique, les *nuages* tendent à s'abaisser vers la terre. S'ils rencontrent des couches atmosphériques ayant la même température qu'eux et saturés d'humidité, ils se résolvent en pluie ou en brouillards tout près du sol. Mais si ces couches sont plus chaudes ou non encore saturées, les *nuages* se vaporisent par excès de chaleur, et, devenant ainsi plus légers, remontent dans l'atmosphère où des couches plus froides les condensent et les font redescendre. Ces oscillations continuent jusqu'à ce que le nuage arrive à un point où les vapeurs condensées commencent soit à se dissiper soit à se résoudre en pluie. Sous nos latitudes moyennes, l'élévation ordinaire des nuages est de 1 kilom. Pendant la nuit, elle baisse, et les brouillards sont plus fréquents. Du reste, la hauteur des nuages est très-variable : ténus et légers, ils flottent au gré des vents, par delà les régions montagneuses; épais et lourds, ils descendent quelquefois jusqu'au niveau des arbres. | Fig. Je vois se former de loin un *nuage* de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules. (Molière.) | *Se perdre dans les nuages*, Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. | Tristesse peinte sur le front. Aucun *nuage* ne trouble la sérénité de son âme. Ce front que la tristesse entourait d'un *nuage*. (Saint-Victor.) Tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. Avoir les yeux couverts d'un *nuage*. Un *nuage* de fumée. Un *nuage* de poussière. Un tourbillon de poussière forme un épais *nuage* qui couvre le ciel et qui enveloppe tout le camp. (Fénelon.) Des *nuages* d'encens dans les airs sont perdus. (Baron.) Des *nuages* de traits ont obscurci les airs. (Delille.) Fig. Se dit des difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit, et qui obscurcissent pour nous la vérité. La vérité dissipe les *nuages* de l'erreur. Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des *nuages* dans notre esprit. | Se dit aussi des soupçons qui s'élèvent sur la conduite de quelqu'un, des incertitudes répandues sur sa réputation, sur son amitié, etc.; d'un commencement ou d'un reste de brouillerie. Leur querelle n'était qu'un *nuage*. Il s'est élevé entre eux des *nuages* qui ont été promptement dissipés. Des *nuages* existent entre nous.

Faut-il qu'à vos yeux seuls un *nuage* odieux
Dérobe sa vertu, qui brille à tous les yeux.
(RACINE.)

| Méd. Substance légère et blanchâtre qui nage quelquefois un peu au-dessus de la surface de l'urine qu'on a laissé reposer dans un vase. | Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, surmontées de lignes courbes, soit fasces, soit bandes, etc. | Au plur. Astron. Nébulosités ou blancheurs du ciel, situées près du pôle austral. On les appelle *le petit nuage, le grand nuage* ou *les nuées de Magellan*. Quelques auteurs établissent une différence entre le grand et le petit nuage et les nuées de Magellan. Suivant eux, le grand et le petit nuage sont deux constellations australes, tandis que les nuées de Magellan sont formées par une blancheur qui ressemble à la voie lactée, et qui est produite par la même cause. | Méd. *Nuages voltigeants*, Hallucination de la vue, dans laquelle des corps légers semblent voltiger devant les yeux.

NUAGÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui offre des dessins représentant des nuages. | Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec des ondes ou sinuosités.

NUAGEUX, EUSE, adj. (rad. *nuage*). Où il y a des nuages. Ciel *nuageux*. | Qui est au milieu des nuages. De Leucate bientôt les sommets *nuageux*. (Delille.) | Se dit d'un corps qui est marqué de taches irrégulières, peu foncées en couleur, sur un fond blanc. | T. de joaill. *Pierre nuageuse*, Pierre précieuse dont la transparence est terne en quelques endroits. Voilà une opale *nuageuse*.

NUAISON, s. f. (rad. *nuage*). Mar. Tout le temps que dure un même vent. Une *nuaison* dure quelquefois plusieurs semaines.

NUANCE, s. f. (du lat. *muto*, je change ; on a longtemps dit *muance*, qui se trouve encore dans Montaigne et dans les autres écrivains de son siècle). Chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée de tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. *Nuance* faible. *Nuance* foncée. La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de *nuances*. Le mélange de plusieurs couleurs produit des *nuances* variées à l'infini. Les *nuances* par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière sont insensibles. (Buffon.) Lorsque le soleil est prêt de se lever, l'horizon se colore de mille *nuances*. (Lamennais.) | Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. *Nuance* donce, rude. *Nuance* bien, mal entendue. *Nuances* bien assorties ou contrastées. | Mélange naturel des couleurs qui se trouvent dans certaines fleurs. Cette fleur charme par sa *nuance*. | Peint. Se dit des transitions presque imperceptiblement graduées d'une couleur à une autre, ou du clair aux tons francs. | Modification. Observer, ménager la *nuance*. La fin de la vie n'arrive que par *nuances* souvent insensibles. (Buffon.) | Par extens. L'huître fait la *nuance* entre les animaux et les plantes, comme le singe fait la *nuance* entre l'homme et la bête. | Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre, entre deux mots, deux expressions, deux sens du même mot, deux tons, deux airs, deux gestes, deux sentiments. Les *nuances* qui distinguent l'astuce et la finesse. Les *nuances* qui distinguent les synonymes entre eux. Il y a entre ces deux idées une *nuance* qu'il est difficile d'apercevoir, de distinguer, de discerner, de saisir. Le style a aussi ses *nuances*, mais elles ne sont bien connues et convenablement mises en œuvre que par les grands écrivains. (Encycl.) Ce sont des *nuances* délicates que les connaisseurs aperçoivent. (Voltaire.) Certaines gens savent si bien observer les *nuances*, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Volt.) La *nuance* est délicate entre habile et fripon.

NUANCÉ, ÉE, part. Assorti, disposé en nuances. Couleurs bien *nuancées*. | Fig. La politesse italienne est plus cordiale, moins *nuancée* que la politesse française. (Mme de Staël.)

NUANCER, v. a. (rad. *nuance*). Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. *Nuancer* les couleurs. | T. de manuf. et de tapisserie. Disposer les nuances d'une étoffe, d'une tapisserie, d'un ouvrage de broderie ; disposer des laines de différentes couleurs, de manière qu'elles produisent une union agréable et qui fasse une manière d'ombre. | Fig. Établir des nuances, de légères différences. *Nuancer* des idées. Cet auteur sait bien *nuancer* ses caractères. | SE NUANCER, v. pron. Prendre une nuance, des nuances. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur orange qui *se nuance* de vert, et vient se perdre au zénith, dans une teinte lilas. (Bern. de Saint-Pierre.) Le ciel *se nuançait* de rouge et d'azur.

NUBÉCULE, s. f. (du lat. *nubecula*, dim. de *nubes*, nuage). Méd. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. | Petite tache sur la cornée transparente. | Astron. Tache dans le ciel.

NUBIE. Géogr. Partie septentrionale de l'Éthiopie des anciens, contrée située entre l'Égypte et l'Abyssinie ; environ 1,540 kilom. (du S. au N.), sur 576 ; 2 millions d'habit. Le Nil arrose cette contrée. La partie orientale entre le Nil et la mer Rouge, n'offre que des déserts de sable et des rochers, semés de rares oasis. Dans l'O. sont les pays de Sennaar, d'Halfay, de Schendy, de Damer, de Dongolah, etc., tous tributaires de l'Égypte. La Nubie forme, avec le Kordofan, le Darfour, le Bertât et le Fazoglou, une vaste province, de création récente, appelée le *Soudan d'Égypte* et dont la capitale est Kartoum. Le climat de la Nubie est très-chaud, mais sain. Le sol produit le blé, l'orge, les pois, les lentilles, le tabac, la canne à sucre. L'éléphant, l'hippopotame, l'hyène, le crocodile, l'autruche et la girafe y sont assez communs ; le pays est sujet à de terribles invasions de sauterelles. Dans les temps anciens la Nubie fut le siége de l'important empire de Méroé. La *Nubie égyptienne*, capitale *Derr*.

NUBIEN, IENNE, adj. et s. Qui est de la Nubie ; qui appartient à la Nubie ou à ses habitants.

NUBILE, adj. (du lat. *nubilis*, fait de *nubere*, se marier). Qui est en âge de se marier. D'après le code civil, les filles sont *nubiles* à quinze ans, et les garçons à dix-huit. | *Age nubile*, Age où l'on est en état de se marier. Amélie est dans l'*âge nubile*.

NUBILITÉ, s. f. (du lat. *nubilitas*, même sens). État d'une personne nubile. | Age nubile. L'*âge de la nubilité* diffère suivant le sexe et le climat. Relativement au sexe, la femme est, en général, deux ans plus tôt nubile que l'homme ; mais en revanche, celui-ci conserve bien plus longtemps la faculté de se reproduire. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très-remarquables. Dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de dix à douze ans, et même de sept à huit ans, déjà nubiles. Dans les climats tempérés, elles ne le deviennent que vers l'âge de quinze à dix-huit ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales. L'âge charmant de la *nubilité*. | Synonyme de *Puberté* chez le sexe féminin.

NUCELLE, s. f. (du lat. *nucellum*). Bot. Corps celluleux que l'on trouve au centre de l'ovule végétal. Examinez les *nucelles* au microscope.

NUCIFORME, adj. (du lat. *nux*, noix ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une noix.

NUCLÉAIRE, adj. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau ou à son contenu. | *Corps nucléaire*, Les trois parties qui constituent l'amande d'une graine, l'embryon, l'endosperme et le vitellus.

NUCLÉÉ, ÉE, adj. (du lat. *nucleatus*). Se dit de tout élément anatomique qui est pourvu de noyau.

NUCLÉOLE, s. m. (du lat. *nucleolus*). Bot. Petite partie d'un noyau. Les *nucléoles* sont des corpuscules très-petits, mais pourtant plus gros et plus brillants au centre que les granulations moléculaires du noyau. Le *nucléole* naît toujours après le corps du noyau, dans son intérieur.

NUCULAINE, s. m. (de *nucule*). Bot. Fruit charnu, non couronné par les lobes du calice, auquel l'ovaire n'adhère point, et qui renferme plusieurs noyaux distincts.

NUCULE, s. f. (du lat. *nucula*, petite noix, noyau). Bot. Chacun des noyaux contenus dans un nuculaine. Quelquefois les *nucules*, qui représentent chacune une carpelle, se réunissent pour former un noyau unique à plusieurs loges. | Conchyliol. Genre de coquilles bivalves qui diffère des arches par la

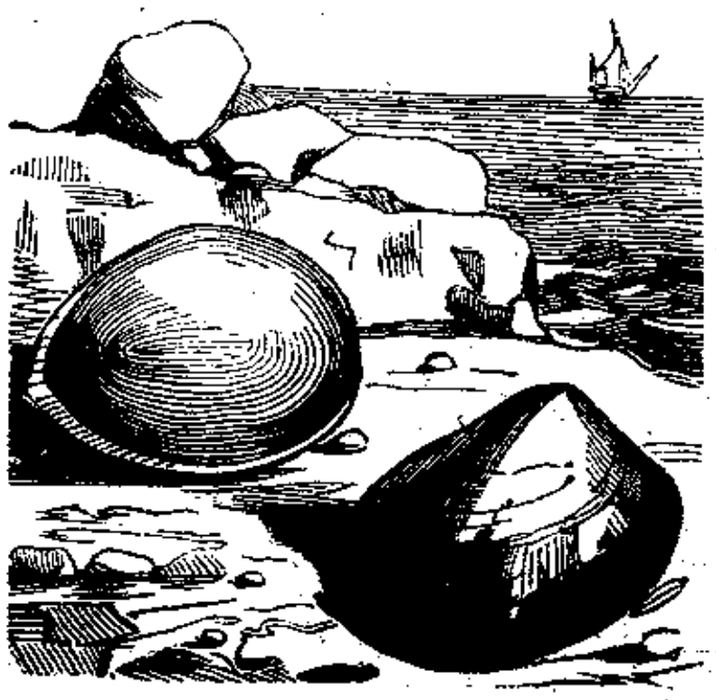

Nucule.

disposition des dents de la charnière, qui sont placées sur une ligne brisée, et par la forme des valves, ainsi que par la nacre qui revêt les *nucules* et non les arches. On ne connaît que trois espèces de nucules : l'*allongée*, qui vient de la mer du Nord ; la *nacrée*, qui vient des mers du Nord et de l'Amérique, et la *tronquée*, qui se trouve fossile en France.

NUDIBRANCHES, s. m. pl. (du lat. *nudus*, nu ; du gr. βραγχία, branchies). Zool. Ordre de mollusques gastéropodes comprenant les mollusques marins, hermaphrodites, caractérisés par la position des branchies à nu sur le dos, par l'absence de coquille et de cavité pulmonaire.

NUDICOLLES, s. m. pl. (du lat. *nudus*, nu ; *collum*, cou). Ornithol. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu ou seulement couvert de duvet. | Entom. Tribu d'hémiptères hétéromères, de la famille des géocorises, a pour caractères le labre court, non strié ; la base de la tête souvent rétrécie en forme de col allongé. Les *nudicolles* sont carnassiers.

NUDIPÈDES, s. m. pl. (du lat. *nudus*, nu ; *pes*, pied). Ornithol. Famille de l'ordre des gallinacés, comprend les oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes.

NUDITÉ, s. f. (du lat. *nuditas*, nudité). État d'une personne qui est nue. Couvrir, revêtir la *nudité* des pauvres. *Nudité* chaste, pudique, innocente. *Nudité* honteuse, indécente. Laisser quelqu'un dans la plus complète *nudité*. Le défaut d'ornement est pour la coquette une sorte de *nudité*. (Boiste.) | Se dit des parties que la pudeur oblige de cacher. Cacher sa *nudité*. Les sauvages n'ont pas honte de leur *nudité*. | Se dit des êtres moraux dans le même sens. C'est toujours sous le voile du bien que le mal se fait recevoir ; autrement, sa hideuse *nudité* révolterait. (Boiste.) | Au plur. T. de peint. et de sculpt. Se dit des figures qui ne sont pas couvertes dans plusieurs parties, ou qui sont entièrement immodestes. Ce peintre se plaît à faire des *nudités*. | Fig. et poétiq. Se dit des arbres dépouillés de leurs feuilles, des rochers dénués de verdure. Aride *nudité*.

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines,
Et cache des forêts la triste *nudité*.
(LÉONARD.)

NUE, s. f. (du lat. *nubes*, même signif.). Nuage, vapeur élevée au-dessus de la terre. Le soleil perce la *nue*. L'éclair qui sort de la *nue*. Cet oiseau fend les *nues*. Le tonnerre gronde dans la *nue*. Les factions sont comme les *nues*, où chacun se figure ce qu'il lui plaît. (De Retz.) Des colonnes d'étincelles et de fumée atteignent les *nues*. (Chateaubriand.) | Se dit du lieu où s'arrêtent les vapeurs. Le pic de Ténériffe s'élève beaucoup au-dessus des *nues*. L'aigle, par son vol, fend et perce la *nue*, se cache dans la *nue*. | Se dit des nuages dans lesquels les païens faisaient descendre leurs dieux, et au milieu desquels les peintres modernes représentent quelquefois Dieu, les anges, les saints. Mercure fendit la *nue*. Iris parut sur une *nue*. | Se dit quelquefois pour le ciel même. Dieu voit du haut des *nues* les téméraires entreprises des hommes et les renverse. | Fig. *Porter, élever une personne, une action aux nues*, La louer excessivement. Et le peuple élevant vos vertus jusqu'aux *nues*. (Racine.) | *Tomber des nues*, Être extrêmement surpris. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je *tombe des nues*, il me semble que je *tombe des nues*. | *Il semble tomber des nues*, Se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé, qui ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. | *Se perdre dans les nues*, S'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres ou à perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite ou la chose qu'on a entrepris de prouver. Il ne se dit qu'en mauvaise part. Le père Félix *se perd dans les nues*.

NUÉ, ÉE, part. Assorti et disposé sur un fond ou sur un tissu. Couleurs bien *nuées*.

NUÉE s. f. (du lat. *nubes*, même sens). Nuage étendu, épais, sombre. Grosse *nuée*. Une *nuée* épaisse. Laisser passer la *nuée*. Le vent chasse la *nuée*. Cette *nuée* va crever. La tête du conquérant aura touché dans les *nuées*, et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un vil monceau de boue. (Massillon.) L'air se couvre de sombres *nuées* qui se convertissent en orages. (Raynal.) | Fig. Entreprise, complot, conspiration, punition, vengeance, etc., qui se prépare et qui est près d'éclater. La *nuée* se forme. On ne sait où la *nuée* crèvera. L'ennemi menaçait plusieurs provinces ; la *nuée* a crevé sur le point où l'on était le moins en défense. | Multitude de personnes, d'oiseaux venus par troupes. Il vint une *nuée* d'agents de police qui se ruèrent sur les rassemblements. Une *nuée* de sauterelles dévasta ces campagnes. Des *nuées* de papillons, peints de mille couleurs, volent sans bruit sur les fleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par anal. Une *nuée* de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants. (Fénelon.) | Hist. nat. *Nuée d'or*, Nom marchand d'une coquille univalve. | *Nuée*, Un des noms du cône tulipe. | Il est dit dans la légende juive qu'à la sortie de l'Égypte Dieu fit marcher à la tête des Israélites une *colonne de nuées*, obscure pendant le jour et lumineuse pendant la nuit ; qu'elle leur servit de guide pour passer la mer Rouge et pour pénétrer dans le désert ; qu'elle s'ar-

rêtait lorsqu'il fallait camper; qu'elle se mettait en mouvement lorsqu'il fallait partir; qu'elle couvrait le tabernacle, etc. | *Nuées*, s. f. pl. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce poète a tourné en ridicule la manie d'enseigner de Socrate, et même ses croyances religieuses. Suivant l'opinion générale, les *Nuées* furent le premier signal des attaques contre la doctrine de Socrate, attaques qui, vingt-quatre ans plus tard, causèrent la condamnation à mort de ce philosophe. | Astron. *Nuées de Magellan* ou *du Cap*, Deux blancheurs remarquables que l'on observe dans le ciel austral. | T. de joaill. Parties sombres qui se trouvent souvent dans les pierres et en diminuent la beauté et le prix.

NUER, v. a. (du lat. *mutare*, changer). Assortir, disposer des couleurs dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur ou de l'obscur au clair. *Nuer* les couleurs. | *Nuer un dessin*, Marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer. | Absol. Cet ouvrier sait bien *nuer*, s'entend à *nuer*. | SE NUER, v. pr. Être nué. Ces couleurs *se nuent* à ravir.

NUIRE, v. n. (du lat. *nocere*, même signif.). Faire tort, porter dommage. Chercher à *nuire* à quelqu'un. Cette affaire *a nui* à sa réputation, à sa fortune. Les froids et les pluies *ont nui* à la récolte des vins. Les insectes, les importuns *nuisent*. J'abats ce qui me *nuit* partout où je le trouve. (Boileau.) Il mettait les uns à couvert de l'insulte, les autres hors d'état de *nuire*. (Fléchier.) Il ne faut pas se fâcher contre ceux qui ne peuvent pas *nuire*. (Voltaire.) La mauvaise action dépend de l'intention de *nuire*. (J. J. Rousseau.) Un sot a toujours assez d'esprit pour *nuire*. (Royou.) | Incommoder. Cette boisson, cet aliment *nuit* à la santé. | Gêner, faire obstacle, empêcher. La résistance *nuit* au mouvement, l'indécision *nuit* au progrès. (Boiste.) | *Ne pas nuire*, Aider, servir, être utile. Cette recommandation *ne* lui *a pas nui*. | V. unipers. Il ne *nuit pas* d'avoir étudié, d'avoir voyagé. | Prov. *Abondance de bien* ou *de biens ne nuit pas*. | *Trop parler nuit*, Il faut être discret. | *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre*, Les événements ne sont heureux ou malheureux que relativement à tel ou tel individu. | SE NUIRE, v. pr. Se faire du tort. Le méchant *se nuit* à lui-même avant de nuire aux autres. (Desaintange.) | Se faire mutuellement du tort. Ils ont tenté tous les moyens de *se nuire*. Les hommes ne manquent pas de prétexte pour *se nuire*, quand ils n'en ont plus de cause. (Voltaire.) | Se faire mutuellement obstacle. Les ressorts multipliés *se nuisent* les uns les autres. (Boiste.)

NUISIBLE, adj. (de l'anc. v. franç. *nuisir*, employé dans le sens de nuire). Dommageable, qui nuit, qui peut nuire. Cela est *nuisible* à vos affaires. *Nuisible* à la santé, à la vue. Tout excès est *nuisible*. Détruire les animaux *nuisibles*. Un mérite équivoque qui devient ou *nuisible* ou inutile. (Massillon.) Tout despotisme est *nuisible* et destructeur.

NUIT, s. f. (du lat. *nox, noctis*, du gr. νύξ, même sens). Temps durant lequel le soleil demeure sous l'horizon. C'est l'opposé du *jour*, c'est le règne des ténèbres et de l'obscurité. Ce phénomène est dû à la disparition du soleil par suite de la rotation de la terre sur son axe. *Nuit* délicieuse, douce, charmante, fraîche. *Nuit* froide, lugubre, silencieuse. *Nuit* claire, étoilée. Le commencement de la *nuit*. *Nuit* close. Il fait *nuit*. Une belle *nuit* d'été. Une longue *nuit* d'hiver. Voyager *nuit* et jour. Les ténèbres, l'obscurité de la *nuit*. A la faveur de la *nuit* il s'était sauvé en nageant. (Fénelon.) Que la *nuit* paraît longue à la douleur qui veille! (Saurin.) La terre a pris durant la *nuit* une verdure nouvelle. (J. J. Rousseau.) L'aréopage tenait presque toutes ses séances pendant la *nuit*. (Barthélemy.) | Se dit le plus souvent de l'obscurité, qui ne commence qu'à la fin du crépuscule. | Fig. Manière dont on passe la nuit. Bonne *nuit*. Mauvaise *nuit*. *Nuit* douloureuse. | *Nuit blanche*, Nuit qu'on passe sans dormir. | *Bonne nuit*, ou, *Je vous souhaite une bonne nuit*, Se dit en prenant congé, le soir, des personnes avec qui l'on vit en familiarité. | Prov. *La nuit porte conseil*, Il faut se donner le temps de réfléchir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre un parti dans une affaire grave. | Fig. *La nuit, tous les chats sont gris*, Pendant la nuit il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui on parle; dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne. | *L'astre des nuits*, La lune. On l'appelle aussi *Des nuits l'inégale courrière*. Style poétique.

Des nuits l'inégale courrière
S'éloigne et pâlit à nos yeux.
(BERNIS.)

| *Les voiles de la nuit*, L'obscurité de la nuit. | Poétiq. et fig. *La nuit du tombeau, l'éternelle nuit*, La mort. | Le séjour des morts. Venez-vous m'enlever dans *l'éternelle nuit?* (Racine.) | *La nuit du trépas*, Le trépas. | *La nuit du tombeau, du cercueil, la nuit sombre*, Le tombeau. La mort. Dans *la nuit du tombeau* j'enfermerai ma honte. (Racine.) | *La nuit du chaos, la nuit du néant*, Le chaos, le néant. | *La nuit infernale*, L'enfer des païens. | Dans les livres de l'Ancien Testament, la nuit se prend figurément pour les temps d'affliction et d'adversité. Vous m'avez éprouvé et vous m'avez visité la *nuit*. On dit aussi, dans le même sens : Il s'est fait *nuit* autour de moi, la *nuit* est venue. | Dans le style élevé, *nuit* se dit au figuré dans le sens d'obscurité, ténèbres, secret, voiles, mystère. De la *nuit* du silence un secret peut sortir. (Voltaire.) | Fig. *La nuit des temps*, Les temps reculés dont les traditions sont effacées. L'origine de cet usage se perd dans *la nuit des temps*. | *La nuit de l'ignorance*, Se dit en parlant des époques où l'on était privé de connaissances, de lumières. *La nuit de l'ignorance* couvrait tout l'Occident catholique. | *Percer la nuit des temps, de l'avenir*, Pénétrer dans l'avenir.

Le bonheur nous séduit, le malheur nous accable,
Mais nul ne peut *percer la nuit de l'avenir*.
(LA HARPE.)

| *Effet de nuit*, Tableau représentant une scène de nuit, éclairée par une lumière artificielle ou seulement par la faible lueur que l'atmosphère conserve pendant la nuit. | *Une nuit*, Tableau qui représente un effet de nuit. | *Oiseaux de nuit*, Ceux qui ne sortent que la nuit, comme les hiboux, les chauves-souris, etc. | *Voleurs de nuit*, Ceux qui ne dérobent que la nuit. | T. de vénerie. *Faire sa nuit dans un lieu*, Y repaître et s'y reposer, en parlant d'un animal. | *Défaire la nuit d'une bête*, La rencontrer dans l'endroit où elle a fait sa nuit. | S'emploie adverbialement et avec ellipse de la préposition *pendant*. On reposait la *nuit*, on dormait tout le jour. (Boileau.) | *De nuit*, loc. adv. Se dit pour *En temps de nuit, pendant la nuit*. Voyager *de nuit*. | *Nuit et jour*, ou *jour et nuit*, loc. adv. Se dit pour *Pendant la nuit et pendant le jour*, et signifie *Sans cesse*. A l'observer *jour et nuit* je m'attache. (Racine.) | *Ni jour ni nuit*, loc. adv. Se dit pour *Ni pendant la nuit ni pendant le jour*, Jamais. N'avoir de repos *ni jour ni nuit*. | *Nuits attiques*, Titre d'un ouvrage d'Aulu-Gelle sur les mœurs romaines, la philosophie, la littérature. | *Bonnet de nuit*, Bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. | *Chemise de nuit*, Chemise que l'on met le soir en se couchant et que l'on quitte le matin pour en prendre une autre. | *Sac de nuit*, Sac dans lequel on emporte ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit. | *Les plaisirs de la nuit*, Les voluptés, les plaisirs dont on jouit la nuit. | Déesse des Ténèbres, fille du Chaos ou du Ciel et de la Terre; elle épousa l'Achéron, fleuve des enfers, et l'Érèbe, de qui elle eut les Furies et plusieurs autres enfants. On la représente avec des habits noirs tout parsemés d'étoiles, et parcourant le ciel sur un char d'ébène tiré par deux chevaux noirs. Tantôt un enfant la précède, tenant un flambeau près de s'éteindre; c'est le Crépuscule. Quelquefois elle fuit avec précipitation devant le char de l'Aurore ou du Soleil. On la voit aussi couronnée de pavots. Le hibou lui était consacré. On lui immolait des brebis noires et un coq, parce que les cris de cet animal troublent son silence. | Sous l'équateur, la nuit est égale en durée au jour. A l'époque des équinoxes, la nuit est égale au jour sur tous les points du globe situés sur la ligne équinoxiale. Dans l'hémisphère que nous habitons, la nuit est plus longue que le jour depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps; c'est tout le contraire depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne. L'hémisphère méridional subit à cet égard une loi inverse du nôtre. Aux pôles, la durée de la nuit est de six mois. Pour les habitants de la terre qui sont situés entre l'équateur et les pôles, cette durée varie continuellement suivant les saisons, et suivant que l'on s'éloigne ou que l'on s'approche de l'équateur. Mais il y a des causes qui diminuent l'apparence de la durée de la nuit; telle est la réfraction, qui fait que nous voyons le disque du soleil à son lever et à son coucher, au-dessus de l'horizon, pendant qu'il est entièrement dessous. Ainsi le crépuscule diminue considérablement la durée de la nuit réelle. Il y a même des climats où, dans certains temps de l'année, il n'y a pour ainsi dire pas de nuit. Suivant César, les Germains et les Gaulois supputaient la mesure du temps par nuits, et non par jours. Les Arabes comptent encore aujourd'hui par nuits, et c'était aussi l'usage des Hébreux et des anciens Anglo-Saxons. | La nuit exerce une action directe sur les mouvements organiques par les modifications diverses que subit l'atmosphère pendant sa durée. Le refroidissement de l'atmosphère et la condensation des vapeurs élevées pendant le jour rendent l'impression de l'air plus pénible. Dans les contrées humides et marécageuses, des matières animales ou végétales, réduites à l'état de gaz et condensées par le froid des nuits, exercent une action tellement délétère sur l'organisme, qu'elles sont rapidement funestes aux étrangers et même aux indigènes qui s'exposent imprudemment à leur influence. Les fonctions intellectuelles s'exercent fréquemment pendant la nuit avec plus de régularité et plus d'énergie que pendant le jour; quelques maladies sont augmentées par l'influence de la nuit; d'autres, au contraire, en éprouvent du soulagement. | Jurisp. En matière civile, on ne peut faire aucune signification ni exécution pendant la nuit. La maison de chaque citoyen devrait être un asile inviolable en tout temps, ce qui est admis en Angleterre, en Amérique, mais non en France; toutefois, la gendarmerie ne peut y pénétrer pendant la nuit, sauf le cas d'incendie, d'inondation ou d'appels au secours venant de l'intérieur d'une maison. Le temps de la nuit est ainsi réglé : du 1er octobre au 31 mars, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin; du 1er avril au 30 septembre, depuis neuf heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. La nuit est, dans le vol, un des éléments qui constituent les circonstances aggravantes.

NUITAMMENT, adv. (pron. *nuitaman*; rad. *nuit*). De nuit. S'en aller *nuitamment*. | Se dit surtout d'un vol ou de quelque autre mauvaise action faite de nuit. Un assassinat, un vol commis *nuitamment*. Le meurtre fut accompli *nuitamment*.

NUITÉE, s. f. (rad. *nuit*). L'espace d'une nuit. | Ouvrage, travail fait pendant une nuit. On a fait travailler les maçons trois nuits durant, et on leur a payé tant par *nuitée*. | Ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte et pour la dépense. | Ce mot est vulgaire dans toutes ses acceptions.

NUL, NULLE, adj. (du lat. *nullus*; fait de *ne*, pas, non, et de *ullus*, un; ce dernier mot est pour *unus*, les deux *ll* remplaçant le *n*). Aucun, pas un. *Nul* homme. *Nulle* femme. *Nul* plaisir. *Nulle* cruauté. *Nul* n'en sera excepté. Cela est de *nul* secours. Une chose de *nulle* conséquence. *Nul* homme n'a le droit de boire et de manger tout son soûl, tant qu'il y aura près ou loin de lui un autre homme manquant du nécessaire. (La Boëtie.) L'homme ne trouve *nulle* part son bonheur sur la terre. (Massillon.) *Nul* accident ne troubla mon voyage. (J. J. Rousseau.) | Ce mot s'emploie très-bien au pluriel, même lorsque le singulier paraîtrait suffisant. En ce bas monde il n'est *nuls* biens parfaits. (Regnard.) *Nulles* actions remarquables, *nuls* hommes dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée qui veut et peut tout voir. (J. J. Rousseau.) | S'emploie avec ellipse du verbe. *Nulle* parure que la simplicité, *nul* ornement que la modestie. (Boiste.) | S'emploie absol. dans le sens de Nul homme. *Nul* ne peut s'affranchir impunément des devoirs qu'impose l'humanité. *Nul* n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes. (Boileau.)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit.
(DESHOULIÈRES.)

Mais, en ce cas, il n'est guère d'usage que comme sujet. Il faut aussi remarquer que le masculin s'emploie seul d'une manière absolue, et que *nulle* ne signifie Nulle femme que d'une manière relative. Les femmes sont coquettes, *nulle* n'est exempte de ce défaut ou de cette vertu. | Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. Dans ce cas, il s'emploie après le substantif. Son crédit est *nul*. Le résultat de ses démarches a été *nul*. Votre observation est *nulle*. Nos désirs sont étendus, notre force presque *nulle*. (J. J. Rousseau.) Les auteurs des livres *nuls* sont responsables du temps qu'ils font perdre aux lecteurs. (Boiste.) | Se dit particulièrement des actes qui, étant contraires aux lois pour le fond ou dans la forme, sont comme s'ils n'étaient pas, et ne peuvent avoir leur effet. Faire déclarer un acte *nul*. Cette clause le rend *nul*. L'arrêt le déclare *nul*, de *nul* effet, de *nulle* valeur. Leur mariage a été déclaré *nul*. Toutes ces procédures sont *nulles*. Un testament était *nul*, si le testateur n'avait fait un legs à l'Église. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *C'est un homme nul*, C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien, qui n'a ni autorité, ni crédit, ni considération. | Bot. Qui manque entièrement, comme le style dans la pivoine. Calice *nul*. Péricarpe *nul*. Graines *nulles*.

NULLE, s. f. Caractère sans valeur, et qu'on

emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à comprendre. Sans les *nulles*, les experts auraient pu déchiffrer le sens de la lettre qui était soumise à leur examen.

NULLEMENT, adv. (pron. *nuleman*). En aucune manière. Je ne le souffrirai *nullement*. Il n'est *nullement* question de cela. J'en veux à lui et *nullement* à vous. Vous ne regretterez *nullement* les sacrifices que vous avez faits. Les gens en parleront, n'en doutez *nullement*. (La Fontaine.) | S'emploie en forme de réponse négative. Êtes-vous disposé à laisser avilir votre patrie? *Nullement*. | T. de palais. D'une manière nulle; contre les lois et les formes. Rédiger un acte qui est *nullement* conçu. | L'adverbe *nullement* veut toujours être accompagné d'une négation, à moins qu'il ne soit employé seul comme réponse. On ne dit pas : C'est un marin *nullement* expérimenté, mais bien : C'est un marin qui *n'*est *nullement* expérimenté. | Avec *nullement* on supprime *pas* et *point*. Je *n'*ai *nullement* envie de dormir. Je *n'*ai *nullement* soif de richesses.

NULLITÉ, s. f. Jurisp. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur. L'erreur, le dol, la fraude, la violence, sont des causes de *nullité*. Cet acte sera frappé de *nullité* pour vice de forme. La loi frappe de *nullité* : toute obligation contractée par un mineur qui est lésé; tout acte de notaire qui ne serait point passé devant un autre notaire ou deux témoins; toute donation, aliénation, etc., qu'une femme aurait faite sans l'autorisation de son mari. | *Moyens de nullité*, Moyens employés pour rendre nulle une procédure. | *Nullité absolue*, Celle qui peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt à opposer. | *Nullité relative*, Celle qui n'est établie que dans l'intérêt des parties, et qui ne peut être invoquée que par elles. | *Nullités de procédure, d'ordonnance* ou *de coutume*, Celles qui résultent de telle ou telle disposition sans laquelle un acte est frappé de nullité. | *Nullité de forme*, Nullité d'un acte quand il y manque quelque chose pour le rendre probant et authentique. | *Nullité d'un acte quant au fond*, Nullité qui existe quand celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou bien quand l'engagement qu'il contracte est prohibé par les lois. | *Nullités de droit*, Celles qui sont prononcées par les lois. | Fig. *Cet homme est d'une parfaite nullité*, Il est absolument nul, il est sans aucun mérite. | Inaction, impuissance. Réduire, condamner à la *nullité*. La *nullité* de la France, proclamée par Lamartine, en matière d'intervention, en 1848, a favorisé l'oppression des peuples par les rois. | Néol. Homme nul, dépourvu de facultés. C'est une *nullité* politique. Les *nullités* et les médiocrités foisonnent dans les régions gouvernementales. | Typogr. Espèce de guillemets qu'on pose dans les colonnes où il ne doit point y avoir de chiffres. » fr. 50 c.; 350 fr. » c.

NUMA POMPILIUS. Législateur de Rome, né à Cures dans la Sabinie, fut élu par le sénat romain, pour succéder à Romulus, l'an 714 av. J. C. Il était, dit-on, gendre de Tatius. Il vivait dans la solitude et avait quarante ans lorsqu'il se vit appelé au trône. Aussi pacifique que son prédécesseur était guerrier, il se consacra tout entier à la législation, fonda des temples, créa plusieurs institutions religieuses, telles que les saliens, chargés de garder le bouclier sacré, les vestales, les pontifes, les flamines, les féciaux; régularisa l'année, qui jusqu'alors n'avait eu que dix mois et à laquelle il en donna douze, répartit le peuple en corps de métiers, et s'efforça d'abolir toute distinction entre les Sabins et les Romains. Numa avait imaginé une supercherie religieuse, pour faire adopter ses institutions; il prétendait qu'elles lui étaient dictées par la nymphe Égérie, qui se manifestait à lui sous la forme d'une biche. Longtemps après la mort de Numa, on prétendit avoir retrouvé son tombeau, qui, entre autres objets, contenait beaucoup de manuscrits en langue grecque. Les commissaires délégués par le sénat pour examiner ces écrits les déclarèrent dangereux à divulguer et ils furent brûlés. Quelques traditions anciennes font de Numa un contemporain et un disciple de Pythagore, ce qui est inconciliable avec la chronologie reçue. Selon certains critiques modernes, entre autres Niebuhr, Numa n'aurait pas existé, et il ne serait que la personnification de l'époque de législation religieuse et civile des Romains. Le nom de *Numa* offre, en effet, une singulière analogie avec le mot grec *nomos*, qui veut dire loi.

NUMANCE. Géogr. anc. Ville qui était située dans cette partie de l'Espagne que les Romains nommaient *Hispania Tarraconensis*. Ses habitants se sont acquis une gloire immortelle par la courageuse résistance qu'ils opposèrent aux attaques des Romains. La guerre de Numance, commencée en 147 av. J.C., fut terminée par Scipion-Émilien, qui prit et détruisit Numance en 133, après un siége mémorable.

NÛMENT, adv. A nu. | Fig. Sans déguisement. Dire *nûment* la vérité, sans tromperie ni déguisement.

NUMÉRABLE, adj. Qui peut être compté.

NUMÉRAIRE, adj. (du lat. *numerare*, compter). Qui se compte en espèces qui ont cours. Valeur *numéraire*. Le louis vaut 20 fr., valeur *numéraire*. | Mar. *Signal numéraire*, Signal qui indique, pour chaque navire d'une escadre, le numéro d'ordre qui lui est affecté, ou qui exprime une quantité quelconque. | S. m. Argent monnayé; la masse des espèces monnayées en circulation. Le *numéraire* est très-abondant en France. Le *numéraire* devient rare dans les temps de crise. | Espèces sonnantes, par opposition à *papier-monnaie* et aux valeurs en portefeuille. Payer moitié en *numéraire*, moitié en billets. Le *numéraire* afflue dans les caisses de la Banque.

NUMÉRAL, ALE, adj. (du lat. *numeralis*, fait de *numerus*, nombre). Qui désigne un nombre, qui sert à le marquer. Un adjectif *numéral*. Substantif *numéral*. | *Lettres numérales*, Celles qu'on employait souvent autrefois au lieu des chiffres arabes; on leur donne aussi le nom de chiffres romains, et elles servent à indiquer le millésime des vieilles monnaies ou des anciens livres. I vaut un; V, cinq; X, dix; L, cinquante; C, cent; D, cinq cents; M, mille. | *Vers numéraux ou chronologiques*, Ceux dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de quelque événement. | *Arithmétique numérale*, Arithmétique par les chiffres. On l'appelle ainsi pour la distinguer de l'arithmétique littérale ou algèbre. | Synonymes : NUMÉRAL, NUMÉRIQUE. *Numéral* se dit des lettres, des caractères qui expriment les nombres; *numérique*, de ce qui a rapport à toute espèce de quantité.

NUMÉRATEUR, s. m. Nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. C'est le nombre placé au-dessus de la ligne de division. Dans $\frac{4}{5}$, 4 est le *numérateur*, 5 est le *dénominateur*, parce que c'est lui qui donne à la fraction le nom qu'elle porte.

NUMÉRATIF, IVE, adj. Qui sert à compter. | S. m. Gramm. Nom de nombre. On en compte plusieurs espèces. | *Numératif cardinal*, Celui qui marque seulement la quantité des objets, comme *un*, *deux*, *trois*, etc. | *Numératif ordinal*, Celui qui marque l'ordre des objets, comme *premier*, *deuxième*, *troisième*, etc. | *Numératif distributif*, Celui qui marque la division des objets par groupes, comme *un à un*, *deux à deux*, *trois à trois*, etc. | *Numératif fractionnaire*, Celui qui exprime des parties d'unité, comme *demi*, *tiers*, *quart*, *cinquième*, etc. | *Numératif périodique*, Celui qui exprime après quel nombre une chose se renouvelle, comme *tous les trois ans*. | *Numératif multiple*, Celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre, comme *simple*, *double*, *triple*, etc. | *Numératif itératif*, Celui qui marque combien de fois la chose se répète, comme *une fois*, *deux fois*, *trois fois*, etc.

NUMÉRATION, s. f. (pron. *numérasion*). Art ou manière de prononcer ou d'exprimer un nombre quelconque, ou une suite de nombres. *Numération* parlée. *Numération* écrite. Les principes de la *numération*. Il y a des peuples sauvages qui n'ont presque aucune idée de la *numération*. | Toute la difficulté de la numération se réduit à énoncer et à écrire un nombre composé de plusieurs chiffres, en faisant attention que de trois chiffres en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change, que les unités deviennent des mille, les mille des millions, et ainsi de suite. | *Numération*, En arithmétique, Art de former les nombres, et par là d'exprimer une quantité quelconque par des chiffres. La base de la numération consiste dans les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, qui expriment les unités de premier ordre. Si à 9 on ajoute une unité, on obtient un nombre qui exprime l'unité du second ordre ou la dizaine, et qui se chiffre par 1 suivi du 0, c. à d. 10. On compte par dizaines comme par unités, et l'on dit 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 dizaines, ou bien communément 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90. Si à 90 on ajoute d'abord les unités de premier ordre de 1 à 9, on aura 99, et si à ce nombre on ajoute une unité, on obtiendra une unité de troisième ordre appelée centaine, se chiffrant par 1 suivi de deux 0, c. à d. 100. On compte par centaines comme par unités et dizaines, et l'on dit 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 centaines, ou bien 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, en comblant toutefois les lacunes qui existent entre ces nombres au moyen des dizaines et des unités. Si à 900 on ajoute d'abord les unités de second ordre de 10 à 90, on a 990, puis les unités du premier, on a 999. En y ajoutant une unité, on forme une unité de quatrième ordre appelée mille. On compte par mille comme par centaines, dizaines et unités, et à l'aide de ces quatre ordre d'unités, on en forme une cinquième appelée million, qui sert à son tour à la formation infinie d'autres nombres. | Comm. et jurisp. Action de compter des espèces; liquidation en argent. La *numération* de cette somme a été faite en présence d'arbitres.

NUMÉRIEN (MARCUS AURÉLIUS). Empereur romain, fils de Carus et frère de Carin, était déjà César lorsqu'il suivit son père à la guerre des Parthes. Il lui succéda au mois de janvier 284 avec son frère Carin. Il fut assassiné en revenant d'Asie par Arrius Aper, préfet du prétoire et son beau-père, à la fin de la même année. La puanteur du cadavre put seule faire deviner sa mort; car on continuait de le porter dans sa litière comme par le passé. Numérien était un prince juste, d'un naturel aimable et modéré, et d'un esprit très-cultivé. Il le disputait pour la poésie à Némésien, le meilleur poète de son temps.

NUMÉRIQUE, adj. (du lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres. Rapport *numérique*. Opération *numérique*. Les idées *numériques* d'un, de deux, ne sont pas des sensations. (J. J. Rouss.) | *Calcul numérique*, Calcul qui se fait avec des nombres représentés par des chiffres, et qu'on appelle arithmétique. | *Différence numérique*, Qui distingue un individu d'avec un autre. | Qui consiste dans le nombre. Force, supériorité *numérique*. Nous avions une force *numérique* imposante en soldats de toutes armes. | Minéral. Se dit d'un cristal ayant un signe représentatif dont les exposants offrent quelques propriétés de nombres, comme la *chaux carbonatée numérique*.

NUMÉRIQUEMENT, adv. (pron. *numérikeman*). En nombre exact. *Ce récit est numériquement le même que les cent autres que nous avons entendus*, Il ressemble exactement aux autres, dans le sens le plus étroit qu'on puisse donner à ce mot.

NUMÉRO, s. m. (du lat. *numerus*, nombre; au dat. et à l'ablat. *numero*). Le nombre, la cote qu'on met sur une chose pour la reconnaître; chiffre qui distingue un objet quelconque des autres objets de la même espèce. Le *numéro* d'une page. Le *numéro* d'un ballot. Le *numéro* d'une voiture de place. Le *numéro* de matricule d'un soldat, d'un marin. Le contrat est inventorié sous tel *numéro*. Un fantassin porte à son schako le *numéro* de son régiment. | Fig. et famil. *Ne confonds pas ton numéro avec le mien*, Ne te prends pas pour moi. | *Numéro d'une maison*, Indication d'une maison par le chiffre qui est apposé dessus. *Numéro pair* ou *impair*. A Paris, tous les *numéros pairs* des maisons se trouvent d'un seul côté de la rue, et les *numéros impairs* sont de l'autre côté. | Nombre qui se trouve sur un billet de loterie. Le *numéro* gagnant. | Chiffre bon ou mauvais obtenu lorsqu'on tire à la conscription. Tirer un mauvais *numéro*. J'ai attrapé le bon *numéro*. | Marque particulière qu'un marchand met sur ses étoffes ou autres marchandises, marque qui n'est connue que de lui, et qui est destinée à lui rappeler le prix auquel il a acheté et celui auquel il veut vendre. | *Livre de numéro*, Celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises. | Grosseur, longueur, largeur, dimension de certaines marchandises. | Des aiguilles, du fil, des verres de tel *numéro*. Lunettes dont le *numéro* va à telle ou telle vue. | Chaque feuille d'un journal quotidien, et chaque cahier des recueils périodiques ou semi-périodiques. Avez-vous lu le dernier *numéro* du *Moniteur*?

NUMÉROTAGE, s. m. Action de numéroter. Le *numérotage* des maisons vient d'être renouvelé. Toutes les voitures sont soumises au *numérotage*. | Technol. Action de peser des écheveaux de fil, laine ou coton, pour en déterminer le numéro.

NUMÉROTÉ, ÉE, part. Où l'on a mis un numéro. Objet *numéroté*. Maisons *numérotées*.

NUMÉROTER, v. a. Mettre un numéro, distinguer par des numéros. *Numéroter* des maisons. *Numéroter* des marchandises. Il faut *numéroter* les moutons. *Numéroter* et coter les pièces d'un procès.

NUMÍCUS. Géogr. Petit fleuve du Latium, près du Lavinium, aux confins des Rutules. Sur les bords de ce fleuve eut lieu une bataille entre Énée et les Troyens d'une part, et les Tyrrhéniens commandés par Mézence d'autre part. C'est dans le Numicus que se noya Anne, sœur de Didon, et que l'on retrouva le corps d'Énée, mort au milieu d'une bataille qui se livra près de ce fleuve.

NUMIDE, adj. et s. Géogr. et hist. Habitant de la Numidie; qui appartient à la Numidie ou à ses habitants. Un *Numide*. Le peuple *numide*. Les chevaux *numides*. | Les Numides vivaient sous un gouvernement monarchique. Ceux qui descendaient des

Phéniciens et qui habitaient les bords de la mer avaient des logements stables; quant à ceux de l'intérieur des terres, à demi-sauvages, ils vivaient sans aucune espèce de discipline, habitaient sous des tentes qu'ils pouvaient transporter d'un lieu à un autre, d'où leur nom qui est le même que *Nomades*. Leur régime de vie, leur frugalité, sont très-vantés par les historiens; ils se nourrissaient principalement du lait et de la chair de leurs troupeaux, et ne faisaient aucun usage du sel. Leur cavalerie était surtout estimée chez les Romains. Ils montaient leurs chevaux sans selle et sans mors; ils les guidaient uniquement par le son de la voix ou par l'éperon. Annibal avait beaucoup de cavaliers numides dans son armée. On croit que la langue des Numides s'est en partie conservée dans la Kabylie et n'est autre que celle des Berbères.

NUMIDIE. Géogr. anc. Ancien royaume d'Afrique, au N., entre l'Afrique propre et la Mauritanie, qui forme aujourd'hui, dans l'Algérie, la province de Constantine et une partie du beylik de Tunis. Le royaume de Numidie devint province romaine l'an 46 av. J. C., après la bataille de Thapse; mais Auguste le rendit à Juba II. Enfin, il fut définitivement réuni à l'empire, après la révolte et la mort de Tacfarinas (17-25 de J. C.). Très-florissante sous l'empire, la Numidie fut conquise par les Vandales au Ve siècle, avec le reste de la côte d'Afrique; elle fut reconquise au profit de l'empire grec par Bélisaire en 534, mais pour devenir à la fin du VIIe siècle la proie des conquérants arabes.

NUMISMA-CENSUS. Hist anc. Espèce de tribut par tête ou de capitation, qui consistait en une pièce de monnaie, et que payaient les Juifs aux empereurs romains. Saint Matthieu parle dans son Évangile, chap. XXII, de la tentation que voulurent faire éprouver à Jésus-Christ les disciples des pharisiens et des hérodiens, en lui présentant le denier du tribut, et rapporte la réponse célèbre qu'il fit à leur demande : « Rendez à César ce qui est à César, » faisant allusion à l'image de la pièce.

NUMISMAL, ALE, adj. (du lat. *numisma*, médaille). Qui ressemble à une pièce de monnaie. | Conchyliol. Se dit des coquilles que leur minceur, leur aplatissement et leur forme arrondie permettent de comparer à une pièce de monnaie, comme l'*orbiculine numismale*, l'*huître numismale*. | *Pierres numismales*, Les numalithes. | S. f. Sorte de pierres calcaires et aplaties qui imitent les monnaies.

NUMISMATE, s. (du lat. *numisma*, médaille, fait de *nummus*, pièce de monnaie). Celui, celle qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique. Un savant *numismate*. Le *numismate* se prend souvent de passion pour les médailles, comme le bibliomane pour les livres.

NUMISMATIQUE, adj. Qui a rapport aux médailles antiques. Art, science *numismatique*. | Par anal. Ses traits avaient quelque chose de *numismatique*. (Ch. Nodier.) | S. f. La science des médailles. Étudier la *numismatique*. Être savant en *numismatique*. | La numismatique a pour objet l'explication et la description des monnaies, pieds-forts, médailles, médaillons, tessères, jetons, pièces de plaisir ou de nécessité, méreaux, et en général de toutes pièces coulées ou frappées, soit avec un métal quelconque, soit avec d'autres matières, telles que bois, cuir, etc. Cette science a pris naissance avec le goût des antiquités, au commencement du XVIe siècle; on recueillit d'abord les monnaies anciennes que l'on découvrait successivement. Le roi René, Pétrarque, Mathias Corvin, roi de Hongrie, Alphonse, roi d'Aragon, furent les premiers qui en formèrent des collections; Cromwell et la reine Christine imitèrent plus tard leur exemple. La numismatique se partage comme l'histoire : la numismatique ancienne finit avec l'empire d'Occident; la numismatique du moyen âge commence avec Charlemagne; la numismatique moderne, à la renaissance des lettres. On divise aussi les suites de médailles antiques en médailles de peuples, villes et rois; en médailles de familles romaines; en médailles impériales. La *numismatique* est fort négligée à notre époque.

NUMISMATISTE, s. Se dit pour *Numismate*, Celui, celle qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique. Le mot de *Numismate* est tombé en désuétude; depuis quelques années on a adopté, pour le remplacer, celui de *Numismatiste*, et l'Académie a donné sa sanction à cette désinence, plus conforme aux règles de l'analogie.

NUMISMATOGRAPHE, s. Homme ou femme auteur d'une description de médailles.

NUMISMATOGRAPHIE, s. f. (du gr. νόμισμα, médaille; γράφειν, décrire). Description des médailles antiques. La *numismatographie* est la fille de l'archéologie.

NUMITOR. Hist. anc. Fils aîné de Procas, roi d'Albe, lui succéda en 800 av. J. C., conjointement avec son frère Amulius, qui le détrôna, fit périr son fils Lausus, et plaça au rang des vestales sa fille Rhéa Sylvia, dont les enfants, devenus grands, se firent reconnaître de leur grand-père, et, après avoir tué Amulius, le replacèrent sur le trône l'an 752 av. J. C.

NUMME, s. m. Antiq. rom. Nom générique des monnaies d'or, d'argent ou de cuivre. Le *numme d'or* est souvent appelé *numme* absolument. Cependant *numme*, sans épithète, désigne fréquemment aussi le petit sesterce. Le *numme de cuivre* était l'as; le *numme d'argent* était le denier; le *numme d'or* valait 12 fr. 35 c. | On dit aussi *Nummus*.

NUMMIFÈRE, adj. (du lat. *nummus*, médaille; *ferre*, porter). Qui porte des taches rondes comme des pièces de monnaie. | Ichthyol. Le *chironecte nummifère* est ainsi appelé parce qu'il porte une large tache ronde sur sa nageoire dorsale.

NUMMIFORME, adj. (du lat. *nummus*, médaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

NUMMULAIRE, adj. (du lat. *nummulus*, petite monnaie). Qui est en forme de pièce de monnaie. Cautère *nummulaire*. | S. f. Bot. Espèce du genre lysimaque, vulgairement *herbe aux écus*, ainsi nommée parce que ses feuilles sont à peu près rondes comme les pièces de monnaie.

NUMMULINE ou **NUMMULITHE**, s. f. (du lat. *nummus*, pièce de monnaie). Conchyliol. Genre de coquilles foraminifères, de la famille des nautiloïdes, renferme un grand nombre d'espèces, qu'on trouve pour la plupart à l'état fossile, et qui sont caractérisées par une coquille lenticulaire, enroulée en spirale dans un même plan et formée de tours très-nombreux divisés en loges simples très-multipliées. La grande famille des *nummulines*.

NUNCUPATIF, IVE, adj. (du lat. *nuncupare*, déclarer de vive voix). Jurisp. Se dit d'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi. Ce testament est *nuncupatif*.

NUNCUPATION, s. f. (du lat. *nuncupatio*, même sens). Jurisp. Désignation, institution d'héritiers faite de vive voix, en dictant son testament.

NUNDINAIRE, adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux nundines. Jours, marchés *nundinaires*.

NUNDINAL, ALE, adj. (du lat. *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Antiq. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année, de même que nos lettres dominicales; de sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours. | *Jour nundinal*, Jour de marché indiqué par une de ces lettres. Les jours *nundinaux* étaient fort nombreux.

NUNDINES, s. f. pl. Antiq. rom. Jours de marché, indiqués par les lettres nundinales.

NUPHAR. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, renfermant six espèces, dont la plus commune est le *nuphar des étangs*, très-répandue dans les rivières au cours lent, dans les eaux stagnantes, etc. Ses feuilles, longuement pétiolées, cordiformes, s'élèvent à la surface des eaux, et paraissent comme de petits îlots flottants, où sont posées des fleurs d'un jaune d'or que l'on appelle du nom vulgaire de lis des étangs et de plateau à fleurs jaunes. Le *nuphar* ressemble beaucoup au nénuphar.

NU-PROPRIÉTAIRE, s. Celui, celle qui a la nu-propriété d'une chose, c. à d. la propriété du fonds sans la jouissance. Il existe à Paris une société de *nu-propriétaires*.

NU-PROPRIÉTÉ, s. f. Possession des choses dont un autre a l'usufruit. Mettre hypothèque sur la *nu-propriété* d'une maison. Acheter, vendre une *nu-propriété*. | On écrit aussi *Nue-propriété*.

NUPTIAL, ALE, adj. (pron. *nupsial*; du lat. *nuptialis*; fait de *nuptiæ*, noces). Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient aux noces. La bénédiction *nuptiale*. Anneau *nuptial*. Robe *nuptiale*. Habits *nuptiaux*. Lit *nuptial*. Souiller la couche *nuptiale*. Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de la chambre *nuptiale*. (Massillon.) | Fig.

La nature a repris, au mois de ses amours,
Sa robe *nuptiale* et ses plus frais atours.
(BÉRANGER.)

| Jurisp. *Gains nuptiaux*, Les divers avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage. | Myth. *Divinités nuptiales*. Celles qui présidaient au mariage, comme Jupiter, Junon, Vénus et Diane. Invoquons les *divinités nuptiales* pour ces jeunes époux.

NUQUE, s. f. (du lat. *nucula*, fait de *nux*, *nucis*, noix; ou du lat. *nucla*). Anat. Le derrière du cou, et surtout sa partie creuse, immédiatement sous l'occiput. Il a reçu un coup de bâton sur la *nuque*. Appliquer un vésicatoire sur la *nuque*. Il prit le pied du grand cheik et le lui plaça sur sa *nuque*, symbole oriental de l'autorité du maître sur l'esclave. | Zool. Partie supérieure de la région postérieure du cou des mammifères et des oiseaux. | Entom. Partie supérieure du cou dans les insectes. | Ichthyol. Partie de la tête qui tient à la première vertèbre du cou.

NURAGHE, s. m. Monuments coniques, de 30 mètres de diamètre et de 16 mètres de haut, qui sont très-nombreux en Sardaigne. Les *nuraghes* paraissent être des tombeaux, et appartiennent à l'époque cyclopéenne ou pélasgique.

NUREMBERG. Géogr. Ville de Bavière (Franconie moyenne), sur la Pegnitz; 50,000 habit. École polytechnique, école des beaux-arts et de commerce. Muraille flanquée de soixante-quatorze vieilles tours; rues étroites et tortueuses. Hôtel de ville, vieux château, trois belles églises, arsenal, théâtre, musée, bibliothèques publiques. Nuremberg est depuis longtemps l'une des villes les plus manufacturières de l'Allemagne. On y fabrique une immense quantité d'articles en cuivre, en acier et en fil de fer, d'articles de tabletterie, de miroirs, de cordes, d'instruments de musique et autres, de cartes géographiques, de gravures, de jouets d'enfants, etc., connus sous le nom d'*Articles de Nuremberg*, et que leur bas prix fait rechercher non-seulement dans l'Europe entière, mais jusque dans l'Amérique et dans les Indes. Les premières montres furent fabriquées dans cette ville, d'où elles furent appelées *Œufs de Nuremberg*. | Hist. Cette ville a été, depuis 1417, jusqu'à la paix de Presbourg, une ville impériale libre, gouvernée par vingt-huit familles patriciennes. | *Diète de Nuremberg*. Assemblée qui eut lieu le 10 janvier 1356, et où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. | *Traité de Nuremberg*, Paix signée en 1530, entre les protestants et les catholiques allemands, sous les auspices de l'empereur Charles-Quint. | *Bataille de Nuremberg*, Victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 15 décembre 1800. | Peint. *École de Nuremberg*, Une des plus célèbres dans l'art. Elle a été fondée et illustrée par Albert Durer.

NUTANT, ANTE, adj. Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers l'horizon, comme la tige du cèdre, les pédoncules du lis du Canada, la tige du convallaria polygonatum, les fleurs de la violette, etc. Voilà des fleurs charmantes à la tige *nutante*.

NUTATION, s. f. (pron. *nutasion*). Astron. Une des nombreuses perturbations du mouvement elliptique. La *nutation de l'axe terrestre* consiste en une sorte de petit balancement ou plutôt de petit mouvement giratoire, subordonné à celui de la précession, et reconnaissant la même cause, c. à d. qu'ils résultent tous deux de la rotation de la terre combinée avec la figure sphéroïdale de cette planète, et avec l'inégalité d'attraction du soleil et de la lune sur les régions polaire et équatoriale de cette même planète. La précession consiste en une rétrogradation continuelle et régulière, quoique très-lente, du nœud de l'équateur terrestre, ou plutôt de la ligne des équinoxes, sur le plan de l'écliptique. | Bot. Sorte de mouvement ou d'inclinaison de quelques parties d'un tout, relativement aux autres parties. Les fleurs ou les feuilles de certains végétaux quittent, en effet, leur perpendicularité habituelle pour se tourner vers le soleil, qu'elles suivent dans son cours journalier : c'est ce qu'on appelle la *Nutation des plantes*; tels sont particulièrement les héliotropes. Les épis de blé qui penchent par leur poids s'abaissent du côté du soleil. Les feuilles de la mauve, du trèfle, de l'arroche, etc., suivent également la direction de cet astre : elles se tournent au levant le matin, et vers le soir au couchant. Le cèdre et quelques autres végétaux ont un mouvement particulier de nutation. | Méd. Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée *Branlement de tête*. Voilà des symptômes de *nutation*.

NUTRESCIBLE, adj. Qui a des qualités nutritives, qui est propre à nourrir. La fleur de la plante appelée *Bouillon blanc* est *nutrescible*.

NUTRESCIBILITÉ, s. f. Qualité d'une chose qui est nutritive. La *nutrescibilité* des choux est très-contestable, mais non celle de la pomme de terre.

NUTRICIER, IÈRE, adj. Qui nourrit, qui concourt à la nutrition. Que de sucs *nutriciers* dans les plantes! | Anat. *Artères nutricières*, Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter. Synonyme de *Nourricier*.

NUTRITIF, IVE, adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment. Les farineux sont *nutritifs*. L'osmazôme est ce qu'il y a de plus *nutritif* dans la viande. On regarde le lait comme la plus *nutritive* de toutes les boissons. | *Faculté nutritive*, Propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal. Un peu d'eau-de-vie favorise la *faculté nutritive*;

une trop grande absorption la paralyse. | *Parties nutritives*, Parties subtiles des aliments propres à la nutrition des autres substances grossières, qui en sont séparées par l'élaboration de l'estomac. | *Appareil nutritif*, Toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition. Cependant l'*appareil nutritif* s'émeut tout entier; l'estomac devient sensible; les sucs gastriques s'exaltent. (Brillat-Savarin.) | *Vie nutritive*, La digestion, la respiration et la circulation.

NUTRITION, s. f. (pron. *nutrision*; du lat. *nutritio*, même sens). Physiol. Fonction commune à tous les êtres vivants, et par laquelle ils appliquent immédiatement à leurs diverses parties les matériaux destinés à les nourrir et à les accroître; fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal; effet qui en résulte. *Nutrition* facile, abondante. *Nutrition* incomplète. Les phénomènes, les accidents, les phases de la *nutrition*. Les molécules organiques nécessaires à la *nutrition*. (Buffon.) Le règne végétal ne présente à la *nutrition* ni moins de variété, ni moins de ressources. (Brillat-Savarin.) | La nutrition renouvelle sans cesse les organes, qu'elle compose et décompose tour à tour. On a même voulu assigner la durée du temps nécessaire pour que le corps ait été entièrement renouvelé par la nutrition. Les uns l'ont fixée à sept ans, les autres à trois. Cette fonction est la plus compliquée chez l'homme, et se simplifie en raison de l'organisation de l'animal. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas pu recevoir jusqu'à ce jour d'explication rationnelle; c'est un des mystères de notre existence. | Bot. Se dit des végétaux dans un sens analogue. Les véritables éléments de la nutrition des végétaux sont les pluies, les rosées, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre, les engrais et le soleil, qui féconde tout.

NUTRITIVITÉ, s. f. Qualité que possède une substance, de nourrir, d'être assimilable.

NUYTS (Terre de). Géogr. Partie de la côte S. de l'Australie, découverte par Pierre de Nuyts, négociant hollandais, en 1627. La Terre de Nuyts présente une côte stérile, mais pittoresque.

NYCTAGE, s. f. (du gr. νύκτος, gén. de νύξ, nuit; ἄγειν, attirer et charmer). Bot. Genre de plantes exotiques propres aux climats chauds du continent américain, type de la famille des nyctaginées. Les *nyctages*, ainsi appelées parce que leurs fleurs demeurent épanouies toute la nuit et ne s'ouvrent, durant le jour, que lorsque le soleil ne paraît pas, sont des plantes herbacées, à feuilles opposées ou alternes, aux fleurs pourpres, jaunes ou blanches, qui ont rarement vingt-quatre heures d'existence. On les connaît en France sous le nom de *Belles de nuit*; il y en a de roses, de blanches, de bariolées.

NYCTAGINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre nyctage. Cette famille renferme des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbres, à étamines hypogynes, et a pour caractères : involucre entourant une ou plusieurs fleurs; calice monosépale, souvent coloré, renflé à sa base, rétréci ou étranglé au-dessus du renflement, et prolongé au delà en un tube plus ou moins évasé; étamines définies, dont les filets sont réunis à leur base en un godet glanduleux formant un disque autour de l'ovaire sans y adhérer. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscent, inséré au milieu du disque ou godet, et recouvert par la base endurcie et persistante du périgone.

NYCTALOPE, adj. et s. (du gr. νύκτος, gén. de νύξ, nuit; ὤψ, œil). Zool. Se dit des animaux qui voient mieux la nuit que le jour, tels que le lièvre, les chouettes, etc. Les chats sont *nyctalopes*. Les *nyctalopes* distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres. (Richer.) | Celui, celle qui est affecté de nyctalopie. La plupart des *nyctalopes* n'aperçoivent que les objets faiblement éclairés. (Ferry.) Les *nyctalopes* sont assez nombreux en Égypte.

NYCTALOPIE, s. f. (du gr. νύξ, nuit; ὤψ, œil). Zool. Etat des animaux nyctalopes. | Pathol. Maladie caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. La *nyctalopie* dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement de l'ouverture pupillaire. D'autres fois, au contraire, elle tient à la dilatation trop grande de cette ouverture; elle peut aussi être le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pygmentum de la choroïde.

NYCTANTHE, s. m. (du gr. νύξ, nuit; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des jasminées, renfermant un arbre de moyenne grandeur, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées, ovales, pointues, épaisses, rudes, velues en dessous, à fleurs portées sur des pédoncules, axillaires et munies de bractées. Le *nyctanthe triste*, ou *arbre triste*, croît au Malabar, dans les lieux sablonneux et stériles; ses fleurs, de couleur jaunâtre et d'une odeur agréable, ne s'épanouissent que la nuit, d'où son nom grec de *Fleur de la nuit*.

NYCTÉE. Mythol. Fils de Neptune et de Célène et roi de Thèbes, épousa la nymphe Polyxo ou Amalthée, dont il eut Antiope et Nyctimène. Cette dernière, ayant conçu pour son père une passion criminelle, eut commerce avec lui. Nyctée, s'étant aperçu de ce crime involontaire, voulut tuer sa fille, mais Minerve la changea en hibou. Nyctée mourut d'une blessure dans une guerre contre Épopée, qui avait enlevé Antiope, et laissa le trône à son frère Lycus.

NYCTÉLIES, s. f. pl. Fêtes nocturnes de Bacchus, célébrées principalement sur le mont Cithéron. C'était la répétition des Bacchanales ou dionysiaques.

NYCTÈRE, s. m. (du gr. νύκτερος, nocturne). Zool. Genre de chauves-souris carnassières d'Asie et d'Afrique, ayant pour type l'espèce appelée *Campagnol volant*. La famille des *nyctères* est nombreuse.

NYCTICÈBE, s. m. (du gr. νύξ, nuit; κῆβος, singe). Zool. Genre de quadrumanes lémuriens, de la famille des makis, renferme des animaux nocturnes ressemblant aux loris, dont ils ne diffèrent que par la forme de leur museau moins pointu et moins relevé, par leurs membres courts et forts, et leur corps épais et ramassé; tête ronde, yeux grands, rapprochés et dirigés en avant; queue très-courte. Les *nycticèbes* sont très-lents et très-indolents; on dirait que leurs membres ne sont pas assez forts pour les porter. Ils vivent d'insectes, de petits oiseaux, de fruits sucrés, etc. L'espèce principale est le *nycticèbe du Bengale*; il a de 30 à 35 centimètres de long; son pelage est roux. On distingue en outre le *nycticèbe de Java* et le *nycticèbe de Ceylan*.

NYCTINOME, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères. Ces chauves-souris sont des plus hideuses; leur nez est dépourvu de feuilles ou de membranes et camus; leur lèvre supérieure est démesurément pendante, ridée de cinq à huit plis transversaux et verruqueux,

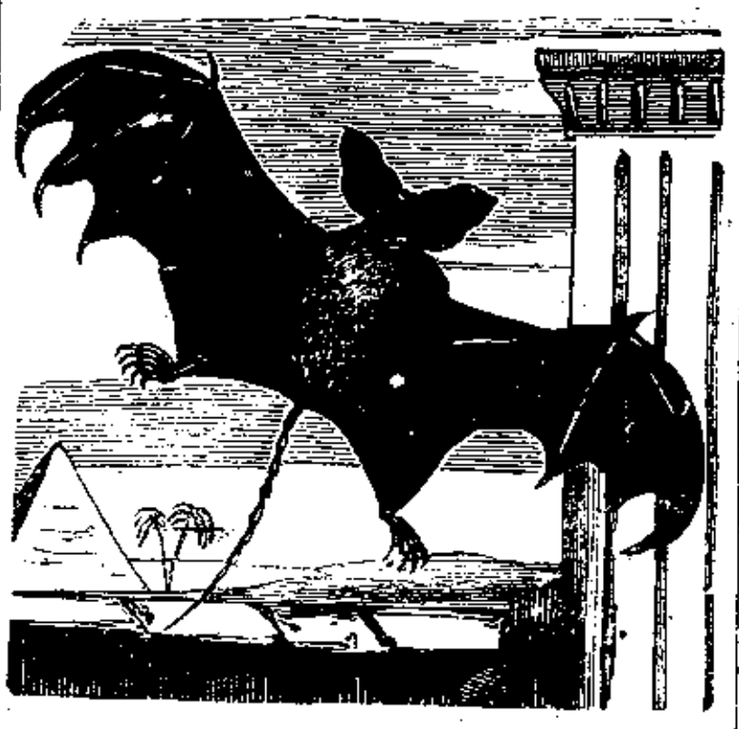

Nyctinome.

et leurs oreilles sont si amples, que le reste de la tête paraît comme écrasé. On connaît trois espèces de *nyctinomes*, toutes des contrées chaudes de l'ancien continent. Ces animaux habitent les vieux édifices et les cavernes, se nourrissent d'insectes, et, notamment, de phalènes, qu'ils prennent au vol.

NYCTITANTE, adj. f. Zool. *Membrane nyctitante*, Troisième paupière, destinée, chez certains animaux, à modérer l'éclat de la lumière.

NYCTOSTATÉGES, s. m. pl. C'étaient, chez les Romains, trois magistrats préposés pour prévenir ou faire éteindre les incendies pendant la nuit. Ils avaient le commandement de la garde. On les nommait quelquefois *triumviri nocturni* (triumvirs de nuit).

NYLAND. Géogr. Province de la Russie d'Europe (Finlande), entre les provinces d'Abo à l'O., de Wasa au N., de Kimmenegard à l'E., et le golfe de Finlande au S.; 210 kilom. sur 100; 200,000 habit.; chef-lieu, Helsingfors. Sol en partie montueux, en partie marécageux; peu fertile. Climat froid et humide. Elle renferme des mines de fer très-abondantes.

NYMPHALE, s. m. Entom. Genre de papillons diurnes, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont indigènes. Ces insectes ont les antennes assez longues, en massue, et les palpes très-courts. Ils habitent les bois.

NYMPHE, s. f. (pron. *ninfe*; du gr. νύμφη, jeune épouse, nouvelle mariée). Mythol. Femme qui tient de la divinité et de l'humanité; personnification de certaines forces de la nature et surtout du principe humide. Aussi dit-on généralement les nymphes filles de l'Océan et mères des fleuves, et jouent-elles un rôle dans la génération des animaux, des plantes et des fruits. En conséquence du besoin qu'éprouvaient les anciens de substituer au Dieu unique, qu'ils ignoraient, des êtres supérieurs, enfants de leur imagination féconde, ils placèrent partout des génies et des nymphes, au ciel, sur la terre et dans les eaux. Il y en avait d'*uranies* ou célestes, et d'*épigies* ou terrestres. Ces dernières étaient divisées en nymphes des eaux et de la terre. Les nymphes des eaux étaient les *océanides*, *néréides*, *mélies*, présidant à la mer; les *crénées*, *naïades* ou *pégées*, présidant aux fontaines et aux fleuves. Parmi les nymphes de la terre, les *oréades* présidaient aux montagnes, les *napées* aux vallées, les *dryades* et les *hamadryades* aux forêts. La *dryade* présidait au bois en masse, tandis que l'*hamadryade* naissait, vivait et mourait avec un arbre, et plus particulièrement avec un chêne, comme l'indique l'étymologie (ἅμα, ensemble, et δρῦς, chêne). | On regardait les nymphes non comme immortelles, mais comme vivant plusieurs milliers d'années; on les représentait toujours jeunes et belles, nues ou demi-nues, accoudées près des eaux qu'elles versaient de leur urne, ou dansant près des satyres. On rendait aux nymphes un culte particulier, et on leur offrait en sacrifice du lait, de l'huile, du miel, des fruits, quelquefois des chèvres. C'est une *nymphe* en pleurs qui se plaint de Narcisse. (Boileau.) Virgile peint le vieux Silène au milieu des *nymphes* qui le barbouillent avec des mûres. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. L'à-propos est la *nymphe* Égérie des hommes d'État, des généraux, de tous ceux qui ont affaire à la mobile nature de l'espèce humaine. (Mme de Staël.) | Poétiq. Se dit d'une jeune fille belle et bien faite. | *Avoir une taille de nymphe*, Avoir une taille élégante et fine. | Famil. et en mauvaise part. Se dit des femmes de mœurs légères, des femmes galantes et même des filles publiques. Il a conduit sa *nymphe* au bal. Les *nymphes* de l'Opéra.

Nymphes.

> La même nef, légère et vagabonde,
> Portait aussi deux *nymphes*, trois dragons.
> (GRESSET.)

| Anat. Chacune des deux proéminences membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres; ce sont les petites lèvres de la vulve. | Antiq. *Heure des nymphes*, Nom que les Grecs donnaient à la cinquième heure du jour, pendant laquelle on prenait le bain. | Ornithol. *Nymphe de Ternate*, Un des noms du martin-pêcheur à longs brins. | Entom. *Nymphe* ou *chrysalide*, L'insecte arrivé à la seconde période de ses métamorphoses. L'état de nymphe varie suivant les divers ordres d'insectes. Les lépidoptères et les dip-

tères sont, dans cet état, enveloppés par une membrane dure et solide : les coléoptères, les hyménoptères et un petit nombre d'hémiptères, ont les membres distincts et visibles à l'extérieur, mais dans un tel état de gêne, qu'ils ne peuvent servir à mouvoir le corps. Enfin, la plupart des hémiptères, quelques hyménoptères et les orthoptères, n'ont que les ailes à l'état rudimentaire.

NYMPHÉA, s. m. (pron. *ninfé-a* ; du gr. νύμφη, nymphe). Bot. Nom scientifique du *nénuphar*, type de la famille des nymphéacées.

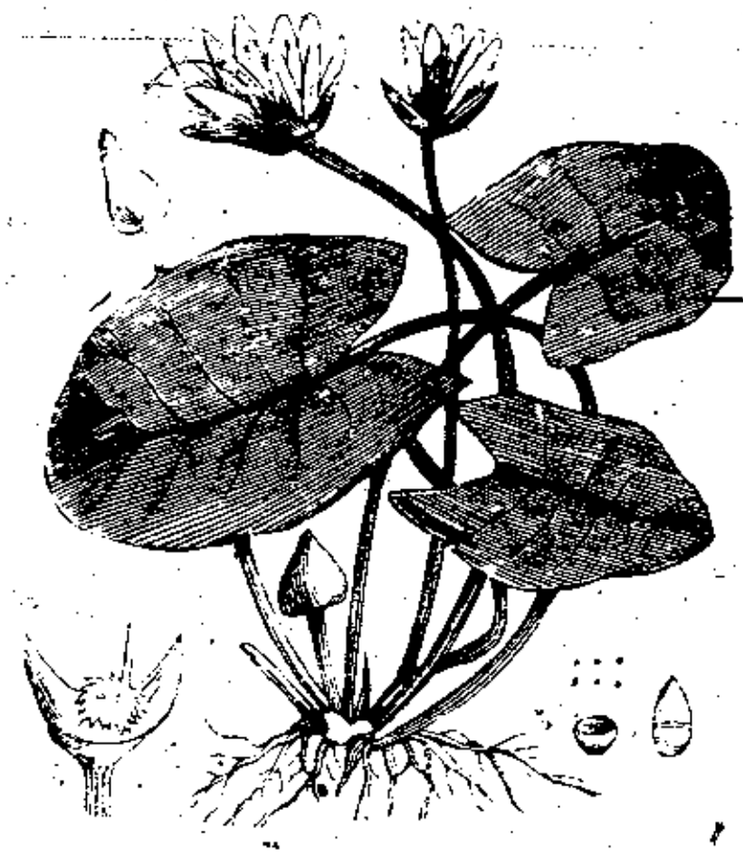

Nymphéa.

NYMPHÉACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, à larges feuilles entières orbiculées ; à fleurs grandes, polypétales, hypogynes ; à placentation axile, à endosperme double ou quelquefois nul. Elles ont un rhizome amylacé, charnu. Les *nymphéacées* croissent dans les eaux douces, tranquilles ou faiblement courantes des contrées intertropicales et boréales tempérées. Les genres les plus importants sont les suivants : *nymphéa* ou *nénuphar*, type de la famille, *nélomba* ou *lotus*, *victoria* et *euryale*.

NYMPHÉE, s. f. (pron. *ninfé* ; du gr. νυμφαῖον, temple des nymphes). Archit. anc. Lieu consacré aux nymphes, où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Les Romains l'appelaient *nympheum*. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains ; c'étaient ordinairement des antres naturels ou creusés et ornés de manière à imiter la nature ; quelquefois, cependant, de petits temples. Parmi les plus célèbres, on remarque celui de la nymphe Égérie, près de Rome. On a découvert en Attique un *nympheum* orné intérieurement de bas-reliefs, de statues, de médaillons et d'inscriptions. L'usage des *nymphées* est venu jusqu'à nous, et il est encore assez commun en Italie.

NYMPHÉEN, ENNE, adj. Géol. Se dit des terrains qui ont été formés par les eaux douces et qui renferment des débris d'animaux et de végétaux analogues à ceux qui vivent sur nos terres et dans nos eaux douces. Le terrain *nymphéen* correspond aux terrains tertiaires d'eau douce de la plupart des géologues.

NYMPHIDIUS SABINUS. Hist. anc. Fils d'une esclave courtisane, se prétendait fils de l'empereur Caligula. Il fut préfet du prétoire sous Néron, qu'il flatta durant sa vie, et qu'il songea à détrôner. Ses soldats, gagnés, proclamèrent Galba, qu'il crut pouvoir faire descendre facilement du trône. Il voulut se faire proclamer empereur, et fut massacré par ses soldats (l'an de J. C. 66).

NYMPHIS. Historien d'Héraclée, composa en vingt-quatre livres une histoire d'Alexandre et de ses successeurs jusqu'à Ptolémée Evergète, dont il était contemporain.

NYMPHITE, s. f. Méd. Inflammation des parties appelées *nymphes* chez la femme.

NYMPHOMANE, adj. et s. f. Méd. Femme attaquée de nymphomanie. Beaucoup de folles sont *nymphomanes*. Voilà une *nymphomane*.

NYMPHOMANIAQUE, adj. Qui appartient à la nymphomanie. Il y a des fureurs utérines ou *nymphomaniaques* chez plusieurs femelles d'animaux, comme dans les filles de Prœtus, les Messalines, etc.

NYMPHOMANIE, s. f. (du gr. νύμφη, jeune fille ; μανία, manie). Méd. Fureur utérine, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien qui se manifeste chez les femmes. La *nymphomanie* survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme. La plupart la considèrent comme une affection de l'utérus ou de ses dépendances ; quelques-uns en placent le siége dans l'encéphale. C'est quelquefois une véritable folie, et il est certain que beaucoup de folles sont atteintes de nymphomanie. On peut combattre la nymphomanie par des moyens physiques, tels que des bains, un régime adoucissant ; mais ce ne sont là que des palliatifs : le plus sûr est de raffermir le moral en l'appliquant à des objets qui détournent la personne de son affreuse manie. Des lectures fortes et solides, les travaux manuels rudes, la musique, le dessin, la promenade, les exercices gymnastiques, sont autant d'éléments propres à combattre la nymphomanie chez une jeune personne. La *nymphomanie* est une affection assez fréquente chez les femmes oisives, dans les classes aristocratiques, à la cour et à la ville.

NYMPHOTOMIE, s. f. (du gr. νύμφη, nymphe ; τομή, section). Chirurg. Excision d'une partie des nymphes, petites lèvres de la vulve, lorsqu'elles sont trop longues ou trop volumineuses et gênantes.

NYONS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Drôme), sur l'Aigues ; 3,543 habit. Antiquités, beau pont romain. Savon, lainages, tanneries, houille.

NYSA. Géogr. Ville d'Éthiopie ou d'Arabie, était consacrée à Bacchus, qui y fut, dit-on, élevé par les nymphes. Bacchus fit de Nysa la capitale de son empire, et en tira son nom de *Dionysios*, venu aussi de *Dios*, qui signifie *Jupiter*.

NYSSA, s. m. (du gr. νύσσειν, piquer, à cause de ses feuilles terminées par des pointes aiguës). Bot. Genre type de la petite famille des nyssacées, voisine des santalacées, renferme des arbres très-élevés qui croissent dans les marécages de l'Amérique septentrionale. Ses caractères sont : feuilles alternes, entières ou dentées, lancéolées et acuminées, glabres en dessous ; fleurs axillaires dioïques, les mâles en grappes ou en ombelles, les femelles solitaires et fixées sur des pédoncules. Les fruits ressemblent à des prunes noirâtres d'un goût fade ; les oiseaux, les écureuils, etc., en sont très-friands. Le bois est blanc, dur et assez ferme, mais il pourrit promptement. On cultive les *nyssas* dans nos serres d'Europe.

NYSSACÉES, s. f. pl. Bot. Petite famille de plantes dicotylédones établie aux dépens des santalacées, et qui a pour type le genre *nyssa*.

NYSSON, s. m. (du gr. νύσσειν, piquer, à cause de ses aiguillons). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fouisseurs, section des porte-aiguillons, caractérisé par des antennes insérées près de la hanche, des mandibules sans dentelures, un labre petit et caché, un abdomen ovoïde, conique. Les *nyssons* sont noirs avec une raie jaune sur le corselet et des pattes fauves. On en trouve aux environs de Paris, particulièrement sur les fleurs de la carotte. La famille des *nyssons* est peu nombreuse.

NYSSONIENS, s. m. pl. Entom. Petite tribu d'hyménoptères de la famille des fouisseurs, section des porte-aiguillons, comprend trois ou quatre genres, et a pour type le genre *nysson*.

NYSTADT. Géogr. Ville de Russie, dans la Finlande, sur la mer Baltique, à 60 kilomètres d'Abo, avec 2,000 habit. Elle est célèbre par le traité de paix conclu en 1721 entre la Russie et la Suède.

NYSTAGME, s. m. (du gr. νύσταγμος, somnolence). Méd. Clignotement spasmodique des paupières, qu'éprouve une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour se tenir éveillée. | Oscillation latérale, continue ou momentanée, de l'œil, avec difficulté à regarder fixement les objets. Le *nystagme* de l'œil provient de taches ou de points paralysés de la rétine et forçant à chercher l'endroit sain.

ODESSA

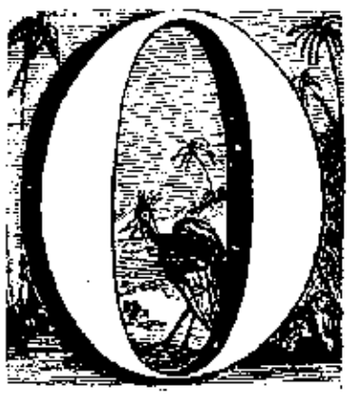

s. m. Quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles. Un grand O. Un petit o. Former un o. Arrondir un o. La bouche s'arrondit lorsque l'*O* doit éclore. (Pils.) L'*o* donne de la majesté à tous les mots en les rendant plus sonores. (Bern. de Saint-Pierre.) | O est le symbole de la rondeur. | Comme lettre numérale, *O*, avec l'accent dessus, valait 70 chez les Grecs; avec l'accent dessous, *O* valait 70,000; chez les Romains, *O* valait 11; avec un trait au-dessus, *O*, 11,000. Dans les abréviations, cette lettre désignait les mots *ossa* (les os) et *omnia* (tout). *J. O. M.* signifiait *Jovi optimo, maximo* (à Jupiter très-bon, très-grand). *Oct.* était l'abréviation d'*octavus* (huitième), d'*octo* (huit) et d'*Octavius* ou d'*Octavia* (noms propres). En France, *O* a été la marque des monnaies frappées à Riom. En géographie, cette lettre est l'abréviation d'*ouest*. *N. O.*, *S. O.*, veulent dire nord-ouest, sud-ouest, etc. | Dans le commerce, *O* désigne le mot *ouvert*. *C/O* veut dire *Compte ouvert*. | Gramm. *O* ne se prononce pas dans *Laon, paon, taon, cœur, sœur*, etc. | L'*ô* marqué de l'accent circonflexe est toujours grave : *côte, hôte, le vôtre, cône, prône, contrôle, aumône, Rhône, Saône*. | Il prend la place de l'*u* dans *onguent, onde, ombre, ongle*, etc., venus du lat. *unguentum, unda, umbra, unguis*. | Dans la double lettre *œ*, l'o perd entièrement son intonation; l'e seul se fait entendre ou se lie à la voyelle suivante pour former un son dérivé, comme dans *œuf, bœuf, Œdipe, chœur*, etc. | *O*, surmonté d'un accent circonflexe, est une interjection qui marque divers mouvements de l'âme. En général, il se place devant les mots employés en apostrophe. *O* mon fils! de ce nom j'ose encor vous nommer. (Racine.) | Il marque l'admiration. *O* résolution étonnante! | La joie. *O* mon fils! *ô* ma joie! *ô* l'honneur de mes jours! (Corneille.) | Le regret, la douleur. *O* tristesse! *ô* regrets! *ô* jours de mon enfance! (Bertin.) *O* Grèce infortunée! (Cas. Delavigne.) | La terreur, l'effroi. *O* nuit désastreuse! *ô* nuit effroyable! (Bossuet.) *O* jour affreux! hélas tout fut englouti. (Bern. de Saint-Pierre.)

O terrible ouragan, suspendez vos fureurs :
O campagne, *ô* nature! *ô* théâtre d'horreurs!
(SAINT-LAMBERT.)

| Il se place aussi au commencement des propositions exclamatives. *O* que la nature est belle! | Mar. Signal donné par plusieurs marins pour faire effort ensemble. *O* hisse! | Placé devant un nom de famille irlandaise, c'est une particule nobiliaire. *O'*Connel, *O'*Neal. *O'* est là pour *of*, de. | Liturg. *Les O de Noël*, Neuf antiennes qui commencent chacune par la particule *O*, et que l'Église chante successivement dans les neuf jours qui précèdent Noël. | Mathémat. Caractère ou figure numérique qu'on appelle *zéro*. Il faut deux 0 après 5 pour faire 500. | Un petit *o* placé après un chiffre et au-dessus de la ligne signifie degré, en parlant d'une échelle ou d'un cercle. Nous avons aujourd'hui 2° au-dessous de *zéro*. | Prov. et fig. *C'est un 0 en chiffre*, C'est un zéro, c'est un homme qui n'est propre à rien. | Archit. Rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises. | Nous distinguons dans la prononciation française un *ô* long et un *o* bref. Surmontée d'un accent circonflexe, la voyelle *ô* est longue; sa prononciation devient conséquemment différente de la voyelle *o*. *O* est long dans *hôte* et bref dans *hotte*. De même il est long dans *côte* et bref dans *cotte*. | La voyelle *o* a plus ou moins d'affinité avec tous les autres sons, suivant la disposition organique; ainsi, elle a plus d'affinité avec *eu*, *u* et *ou* qu'avec *a, e, i*. La lettre o a été changée en *eu* dans *meule*, venant de *mola*; dans *peuple*, venant de *populus*. De même pour *neuf*, fait de *novus*; *sœur*, de *soror*; *cœur*, de *cor*, etc. Il y a d'autres mots pour lesquels l'o a été changé en *u*; *humanus* (humain), dérivé de *homo*; *cuir*, de *corium*; *cuit*, de *coctus*. On a aussi changé l'*u* en *o* : de *tumulus*, on fait *tombeau*; de *numerus*, *nombre*; de *culmen*, *comble*. La lettre *o* se change aussi quelquefois en *ou*; c'est ainsi que *movere* est devenu *mouvoir*; *mori*, *mourir*, etc. La lettre *o* peut être employée comme pseudonyme, lorsqu'elle est le signe d'un son autre que le sien propre, comme dans *loi, poire, foin*; comme auxiliaire, quand on l'associe avec la lettre *u*, pour représenter le son *ou*, comme dans *poudre, couler, doute, moule*. | Nous représentons souvent le son *ô* long par la diphthongue oculaire *au*, comme dans *aune, baudrier, cause, dauphin, fausseté, gaule, haut, jaune, laurier, mauve, naufrage, pauvre, rauque, sauteur, taupe, vautour*; d'autres fois nous représentons *ô* par *eau*, comme dans *eau, tombeau, cerceau, cadeau, chameau, fourneau, troupeau, fuseau, gâteau, veau*, etc. | Dans la prononciation, on confond trop souvent le son de l'*ô* long avec celui de l'o bref. Les fautes de ce genre sont surtout fréquentes à Paris, où l'on entend souvent prononcer *pot*, comme si ce mot s'écrivait *pôt*; *mauvais*, comme si l'on écrivait *morais*, tandis que l'on dira *roti* pour *rôti*. | Synonymes : Ô! OH! HO! *O* est un signe d'invocation ou d'appellation qui se place dans l'apostrophe : *O* Richard! *ô* mon roi! (Sedaine.) *Oh!* exprime un sentiment d'admiration, d'exaltation, et sert quelquefois à affirmer. *Oh!* qu'il est cruel de voir mourir ce qu'on aime. *Oh!* pour le coup, j'avais tort! (Domergue.) *Ho!* exprime la surprise, l'étonnement, et s'emploie aussi pour appeler. Inconstant! *ho!* voilà votre mot ordinaire! (Collin d'Harleville.) | Holà! *ho!* descendez qu'on ne vous le dise. (La Fontaine.) | *O* peut être suivi de *ça*. *O ça!* ma gentille bergère! (Ronsard.) | Dans la musique ancienne, cette lettre est ce qu'on appelait *temps parfait*. Le temps parfait se marquait quelquefois par *O* simple, quelquefois pointé en dedans (⊙). (Castil-Blaze.)

OAHOU. Géogr. L'une des îles les plus impor-

tantes de l'archipel de Sandwich ou *Hawaï*; 50 kilom. sur 23; environ 60,000 habit. (Polynésiens, Américains et Européens); chef-lieu Honoloulou, capitale de tout l'archipel et la seule ville vraiment digne de ce nom qui existe dans toute la Polynésie. La partie centrale, occupée par une chaîne de hautes montagnes, est déserte, aride et très-escarpée en beaucoup d'endroits, mais le littoral abonde en sites gracieux et il est d'une grande fertilité. Climat délicieux. Bananier, cocotier, arbre à pain, mûrier à papier, oranger, canne à sucre, patate, igname, taro, etc.; sandal et autres bois d'ébénisterie.

OANNÈS, ONRÈS, OAN, ou **OÈS.** Mythol. Une des principales divinités babyloniennes. Oannès était un monstre moitié homme et moitié poisson, qui habitait la mer Érythrée. Il était sorti de l'œuf primitif d'où tous les autres êtres avaient été tirés. Il parut pour la première fois, dit Bérose, près d'un lieu voisin de Babylone. Il avait deux têtes; celle d'homme était sous celle de poisson. A sa queue étaient joints des pieds d'homme, et il en avait la voix. Ce monstre demeurait parmi les hommes sans manger. Il leur donna la connaissance des lettres et des sciences, leur enseigna la pratique des arts, leur apprit à bâtir des villes et des temples, à établir des lois et à adoucir leurs mœurs. Au soleil couchant, il se retirait dans la mer et passait la nuit sous les eaux. Cette fable s'explique facilement par la traduction du mot *Oannès* ou *Oès*, qui signifie, en syriaque, *étranger*. Oannès représenterait ainsi l'importation par mer de la civilisation et des arts en Chaldée.

OARIULE, s. f. du gr. ὠάριον, petit œuf; οὐλή, cicatrice). Anat. Petit organe transitoire des ovaires provenant d'une modification naturelle de l'ovisac ou vésicule ovarienne des mammifères nubiles. On l'appelle également *Corps jaune*.

OASIS, s. f. (de l'égypt. *ouasoi*, toit, habitation). Géogr. Nom commun à quelques petits cantons de l'Égypte intérieure, qui, quoique situés au milieu de solitudes arides et brûlantes, sont fertiles et ombragés. On distingue surtout : la *Grande Oasis* ou *Oasis de Thèbes*, aujourd'hui *El-Ouah* ou *El-Kargeh*, à l'O. du Nil et à 80 kilom. de Girgeh. On y trouve plusieurs petits cours d'eau qui entretiennent une belle végétation (palmiers, orangers, citronniers, oliviers; riz, blé, millet, etc.); environ 5,000 habit.; chef-lieu, El-Kargeh. Au VIe siècle, elle devint le siége d'un évêché; en 943, elle tomba au pouvoir des Arabes. La *Petite Oasis*, aujourd'hui *El-Ouah-el-Bahrych*, au N. de la précédente, dans la région de l'ancien lac Mœris; 45 kilom. sur 13; 2,500 habit. Beaux pâturages, mais souvent ravagés par les sauterelles. Ces deux oasis renferment des ruines remarquables. L'*Oasis d'Ammon*, aujourd'hui *Syouah*, aussi à l'O. du Nil, mais en dehors de l'Égypte et dans la partie de la Lybie située au S. de la Cyrénaïque ou désert de Barca, produit une grande quantité de dattes. Elle était célèbre comme siége du temple et de l'oracle de Jupiter Ammon. Les Romains, à partir du IIe siècle de l'empire, envoyèrent souvent leurs exilés dans les Oasis, et c'est à cause de cette circonstance qu'on leur donna quelquefois les épithètes de *tristes* et d'*odieuses*, qui ne convenaient guère à cause de leur fertilité. Ce nom est devenu une appellation commune à tous les lieux du désert qui offrent quelque végétation, tels que les oasis de *Toudt* et de *Gadamès*. Le *Fezzan* n'est même qu'une immense oasis de 400 kilom. sur 300. Le désert ne se présente pas partout nu et aride; çà et là, au milieu de cet océan de sable, on voit apparaître quelques terrains couverts d'arbres et d'habitations, que le voyageur errant, au milieu de cette solitude immense, n'aperçoit pas sans un tressaillement de joie. Les *oasis* de l'immense Sahara sont la plupart en rapport avec son étendue. (Desmond.) | Fig. Tout lieu où l'on se repose après quelque agitation violente, ou après de grands et de longs malheurs. Quelle plus douce *oasis* que le sein d'une mère! (Florian.) Un coin de terre, à Arbanats, sera mon *oasis*.

OAXACA. Géogr. Ville du Mexique, capitale de l'État d'Oaxaca sur le Rio-Verde, à 360 kilom. S. E. de Mexico; 30,000 habit. Évêché. La ville est située dans une belle vallée et bien bâtie; on y remarque la cathédrale, le palais épiscopal, l'hôtel de ville, etc. | L'*État d'Oaxaca* est borné au N. et à l'O. par celui de Puebla, au N. E. par celui de Vera-Cruz, à l'E. par le Guatémala et au S. par le Grand Océan; 400 kilom. de l'É. à l'O. sur 292; environ 600,000 habit. Climat salubre, sol fertile (coton, sucre, cochenille, etc.); mines d'or, argent, plomb, soufre, porphyre et basalte. L'État d'Oaxaca renferme plusieurs tribus d'Indiens; ce sont les Mixtèques et les Zapotèques.

OB. Particule inséparable; c'est la préposition latine *ob*, qui signifie devant, *ob oculos* (devant les yeux). Elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position en face : *ob*jet, Chose jetée, mise devant; *ob*jection, Difficulté jetée devant; *ob*stacle, Chose qui est debout devant une autre, et de là l'idée d'empêchement; *ob*stiné, Qui tient ferme devant ce qu'on lui dit. *Ob* se change en *oc*, en *of*, en *op*, suivant la consonne qui commence le radical : *oc*casion, Ce qui tombe, ce qui vient devant; *oc*ciput, Le devant de la tête; *of*fusquer, Mettre un brouillard devant; s'*op*poser, Se mettre devant, se montrer contraire; *op*presser, Presser sur, appuyer devant.

OBA, s. m. Bot. Espèce de manguier, appelé aussi *manguier du Gabon*, extrêmement commun sur toute la côte d'Afrique, depuis Sierra-Léone jusqu'au Gabon. Son port diffère de celui du *manguier indien* et ressemble assez à celui de nos chênes; sa hauteur est de 15 à 20 mètres, son diamètre de 75 centimètres environ. Ses fleurs blanchâtres sont semblables à celles du manguier indien, mais les feuilles sont plus courtes et moins lancéolées. Le fruit est une drupe jaune, de la grosseur d'un œuf de cygne, comestible pour les naturels. Il contient un noyau aplati, tomenteux, renfermant une amande blanche, oléagineuse, agréable au goût, pourvue d'un épisperme rougeâtre. C'est avec cette amande que se prépare le *pain de dika*, qui forme une partie de la nourriture des naturels.

OBAN ou **OBANG,** s. m. Lingot d'or d'un poids déterminé au titre de 22 carats, qui sert de monnaie au Japon. L'*obang* vaut 89 fr. 98 c.

OBCLAVÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à rebours; *clava*, massue). Bot. Se dit d'une partie qui a la forme d'une massue renversée.

OBCONIQUE, adj. Qui a la forme d'un cône renversé, c. à d. ayant son sommet tourné en bas.

OBCORDÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'un cœur renversé, c. à d. dont l'échancrure est tournée en bas. On dit aussi *Obcordiforme*.

OBCURRENT, ENTE, adj. (du *lat. ob*, à l'envers; *curro*, je cours). Bot. Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les liliacées, les convolvulacées, etc.

OBÉDIENCE, s. f. (pron. *obédianse*; du lat. *obedientia*, obéissance). Soumission à un supérieur religieux, ou à l'autorité de ce supérieur. | Permission donnée à un subordonné d'aller quelque part ou de faire quelque chose. | *Maisons d'obédience*, Maisons religieuses inférieures aux maisons principales, dont elles dépendaient, et qui en étaient éloignées. | *Pays d'obédience*, Celui dans lequel le pape avait le droit de nommer aux bénéfices qui venaient à vaquer dans certains mois de l'année. Dans les temps de schisme où il y avait deux papes, et même jusqu'à trois et quatre à la fois, le mot *obédience* servait à désigner les pays qui reconnaissaient l'autorité respective de l'un ou de l'autre. | *Ambassadeur d'obédience*, Celui que des princes envoient au pape pour l'assurer de leur obéissance filiale. | Comm. relig. *Prêtres, frères d'obédience*, Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

OBÉDIENCIER, s. m. Religieux envoyé pour desservir des bénéfices dépendant de quelque monastère et dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE, adj. (pron. *obédiansiêl*). Qui est relatif à l'obédience.

OBÉI, IE, part. A qui l'on s'est soumis, dont on exécute les volontés. Un chef *obéi*. Une autorité *obéie*. Vous êtes mal *obéie*, madame, et voici quelqu'un qui vous demande. (Dancourt.) Il est *obéi* sans contradiction. (Voltaire.)

OBÉIR, v. n. (du lat. *obedire*, fait de *ob*, sous; *audire*, écouter.) Se soumettre à la volonté, exécuter les ordres de quelqu'un. *Obéir* à son chef, à son supérieur. Ce n'est pas *obéir*, qu'*obéir* lentement. (Corneille.) L'animal sauvage, n'*obéissant* qu'à la nature, ne connaît d'autres lois que celles du besoin et de la liberté. (Buffon.) Les nationaux savaient *obéir*, mais leurs capitaines ne savaient pas commander. (Voltaire.) | Se soumettre par force, céder à la nécessité, faire ce qu'on est contraint d'exécuter. *Obéir* à la nécessité, aux passions. Il faut que les passions *obéissent* à la raison. Il n'*obéit* qu'en rongeant son frein. *Obéir* aux avertissements divins. (Bossuet.) Madame, je le veux et je vous le commande : *obéissez!* (Racine.) Tout citoyen doit *obéir* aux lois. (Bern. de Saint-Pierre.) | Être assujetti sous la domination d'un prince, d'un État. Les provinces qui *obéissent* à ce monarque. | Fig. *Les corps obéissent à la loi de l'attraction, de la gravitation*, Ils suivent les mouvements qui leur sont imprimés par leurs propriétés naturelles. | Céder à un penchant, à une inclination de son caractère. Il ne faut pas toujours *obéir* à la pente de son naturel. | *Ce cheval obéit à l'éperon, à la main*, Il se laisse gouverner, manier aisément. Les éléphants *obéissent* à la voix de l'homme lorsqu'ils comprennent que celui-ci les traite avec égard. (Buffon.) | En parlant de choses inanimées, Céder, plier. Le fil de fer, soumis au laminoir, *obéit* à la pression. La machine à restreindre les métaux les fait *obéir* tous. L'air, encore plus léger que l'eau, *obéit* aussi à un plus grand nombre de puissances. (Buffon.) | Au jeu de cartes, Fournir la couleur demandée. Mon partner a parfaitement *obéi*. | Absol. Il ne sut commander que parce qu'il avait appris à *obéir*. La force de celui qui commande n'est que la force de celui qui *obéit*. (Boiste.) Soldats, il ne faut pas toujours *obéir*.

OBÉISSANCE, s. f. (du lat. *obedientia*, même sens, fait de *obedire*, obéir). Action de celui qui obéit; soumission aux volontés d'autrui; disposition à obéir. Prompte *obéissance*. Parfaite, entière *obéissance*. *Obéissance* aveugle. L'*obéissance* d'un enfant. *Obéissance* servile. Faire vœu d'*obéissance*. Le devoir d'une fille est dans l'*obéissance*. (Corneille.) L'oppression les avait souvent fait sortir des bornes de l'*obéissance*. (Raynal.) L'extrême *obéissance* suppose de l'ignorance dans celui qui *obéit*. (Montesquieu.) Il n'y a jamais ni mauvaise humeur ni mutinerie dans l'*obéissance*, parce qu'il n'y a ni hauteur ni caprice dans le commandement. (J. J. Rousseau.) L'*obéissance* à la volonté d'un chef absolu assimile l'homme à la brute. (Toulotte.) Une éducation austère prépare les deux sexes à une *obéissance* aveugle aux lois de la société. (Malte-Brun.) | Philos. L'obéissance est vice ou vertu, hommage consciencieux ou bassesse gratuite, devoir ou lâche servilité, héroïsme ou dégradation. Ainsi, que le fils s'incline avec respect devant la volonté paternelle; que la médiocrité qui raisonne courbe la tête devant une intelligence supérieure; que le citoyen subisse aveuglément le joug de la loi, démocratique expression de la volonté nationale, l'obéissance n'est plus alors que la plus sacrée des vertus et le plus indispensable des devoirs. Mais autant l'obéissance est digne d'éloges quand elle est ainsi comprise, autant elle doit inspirer de dégoût et d'aversion quand elle se transforme en abnégation stupide, sans autre mobile déterminant qu'un intérêt sordide, ou la discipline. | Absol. La manière d'obéir fait le mérite de l'*obéissance*. | *Être sous l'obéissance de père et de mère*, Être soumis à l'autorité légale de son père et de sa mère. | Domination, autorité d'un prince, d'un État. Vivre sous l'*obéissance* d'un prince corrompu. Se soustraire à son *obéissance*. Nous entrâmes dans les terres de l'*obéissance* des Turcs. (Montesquieu.) | Se dit en parlant des animaux. L'*obéissance* du chien. | Synonymes : OBÉISSANCE, SOUMISSION. L'*obéissance* marque particulièrement l'habitude d'obéir aux ordres, aux commandements à mesure qu'ils sont donnés; la *soumission* marque une disposition permanente à se conformer à toutes les volontés. | *Obéissance passive*, Celle que les jésuites voudraient imposer aux catholiques. L'*obéissance passive* est recommandée surtout aux prêtres composant le bas clergé par les évêques, aux soldats par les officiers, aux femmes par leurs maris; et généralement elle est imposée aux masses crédules, ignorantes, par les privilégiés, les prêtres et les dominateurs.

OBÉISSANT, ANTE, adj. Qui obéit, qui est soumis. Un enfant *obéissant*. Une personne *obéissante*. Des sujets *obéissants*. Le sultan, plus absolu qu'aucun prince ne le fut jamais, n'a plus que des esclaves *obéissants*. (Lamartine.) | Par extens. Peuple *obéissant*. Nation *obéissante*. | Se dit en parlant des animaux. Un chien, un cheval *obéissant*. L'éléphant une fois dompté devient le plus doux et le plus *obéissant* de tous les animaux. (Buffon.) | Des oiseaux *obéissants* écoutaient ma voix et voltigeaient autour de ma plume. (G. Sand.) | Fig. Rendre les passions *obéissantes* à la raison. Souple, maniable, qui cède facilement, en parlant des choses. Le bois *obéissant* de l'osier. La laine *obéissante* suit une main légère. | Poétiq. Le flot *obéissant*. L'heureux reflux des mers *obéissantes*. (Voiture.)

OBÈLE, s. m. (du gr. ὀβελός, broche). Signe en forme de broche ou de flèche que l'on retrouve dans les anciens manuscrits, pour indiquer une répétition, une surabondance de mots. | *Obèle ponctué* (÷ ou ⊸). Signe indiquant le doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué. | *Obèle surmonté de deux points* (⋯). Signe qui indique une transposition. | *Obèle et astérisque* (⁂). Signe indiquant un vers déplacé.

OBÉLISCAL, ALE, adj. Qui appartient, qui ressemble à l'obélisque. Colonne *obéliscale*. | Fig. Ce n'est pas votre chou qui me semble colossal, c'est vous qui êtes vraiment *obéliscal*. (H. Monnier.)

OBÉLISMÈNE, adj. (du gr. ὀβελισμός, fait de ὀβελός, broche). Paléogr. Qui ressemble à un obèle, qui est accompagné d'un obèle.

OBÉLISQUE, s. m. (du gr. ὀβελισκός, obélisque; fait de ὀβελός, broche, alène). Sorte de pyramide quadrangulaire, tronquée par le haut, longue, élancée et étroite, et se terminant en pointe plus ou moins aiguë. Dresser un *obélisque*. Ériger un *obélisque*. Un *obélisque* égyptien décore la place du Peuple à Rome. (Michelet.) | Hérodote est le premier qui ait fait mention des obélisques de l'Égypte. Pline en parle avec beaucoup plus de détails. Il cite, comme le premier qui en fit construire, le roi Mestrès de Thèbes. Ordinairement les obélisques étaient d'une seule pierre. Ils étaient couverts d'hiéroglyphes du haut en bas, et la cime était revêtue de plusieurs ornements. Ces caractères cachaient, dit-on, de grands secrets, et représentaient les mystères de la religion égyptienne, dont peu de personnes avaient connaissance. Lorsque Cambyse, roi des Perses, se fut rendu maître de l'Égypte, il voulut exiger des prêtres, qui seuls entendaient ces secrets, de les lui expliquer, et, sur leur refus, il les fit mourir et détruisit tous les obélisques qu'il trouva. Sésostris en fit élever deux d'une pierre très-dure tirée des carrières de la ville de Syène, à l'extrémité de l'Égypte. Ils avaient chacun cent vingt coudées de haut, ou environ 60 mètres. Tout fait présumer que

Obélisque.

la construction des obélisques est antérieure au siècle de Moïse et a précédé de deux siècles au moins l'époque de la guerre de Troie. On rencontre encore quelques obélisques en Égypte. L'un est encore debout; un autre qu'on voyait à Alexandrie, entre la nouvelle ville et le phare, a été transporté en Angleterre et embellit aujourd'hui la place Waterloo, à Londres; il était connu sous le nom d'*Aiguille de Cléopâtre*, et fut donné, en 1820, par le vice-roi d'Égypte, au roi George IV; un troisième existe à Mataca, au milieu des ruines de l'ancienne Héliopolis; un quatrième, dans la province de Fayoum, non loin de l'ancienne Arsinoé; huit ou dix, parmi les ruines de Thèbes, dont le plus beau, qui se trouvait à l'entrée du grand temple dans l'enceinte duquel est bâti le village de Louqsor, décore aujourd'hui la place de la Concorde à Paris. | Conchyliol. *Obélisque chinois*, Coquille du genre cérite.

OBÉRÉ, ÉE, part. Qui est endetté. Être *obéré*. Famille *obérée*. Des gens *obérés*. Un État *obéré*. Une succession *obérée*. La guerre ne fut différée que par l'impossibilité où était un fisc *obéré* d'en faire la dépense. (Raynal.) La France était endettée, *obérée*.

OBÉRER, v. a. (du lat. *ob*, part. insép. et *æs*, *æris*, monnaie). Endetter. *Obérer* sa maison. *Obérer* une personne. La guerre *obère* les peuples plus que tout autre fléau. L'emprunt à intérêt *obère* et ruine tôt ou tard quiconque n'a pas un revenu fixe. (Boiste.) | S'OBÉRER, v. pron. S'endetter. Il craint de *s'obérer*. Celui qui ne compte pas finit toujours par *s'obérer*. La France s'endette, *s'obère* pour des années.

OBERKAMPF (CHRISTOPHE-PHILIPPE). Fondateur de la manufacture de toiles peintes de Jouy (Seine-et-Oise) et de la première filature de coton à Essonne près de Corbeil, naquit à Weissembach, en Bavière, en 1738. A dix-neuf ans, il quitta la maison paternelle et vint à Paris, où il obtint l'édit de 1759, qui autorisait la fabrication intérieure des toiles peintes. Oberkampf mourut en 1815.

OBÉRON. Mythol. scand. Roi des génies de l'air. On lui donne ordinairement pour épouse ou pour amante Titania, et quelquefois la reine Mab, déesse des songes. Shakespeare a chanté Obéron, et Wieland l'a fait le héros d'un poème. Weber nous a laissé sous le même nom un délicieux opéra.

OBÈSE, adj. et s. (du lat. *obesus*, même signif.; fait de *obedere*, manger). Qui est atteint d'obésité. Un homme *obèse*. Une femme *obèse*. Beaucoup de moines sont *obèses*; cela tient à leur fainéantise. Tous les individus de la première catégorie qui étaient *obèses* ont repris leur première corpulence. (Brillat-Savarin.) | Fig. *Quelle intelligence obèse!* Quel esprit lourd, quelle intelligence épaisse! | Substantiv. Un *obèse*. Une *obèse*. Breughel a fait deux tableaux on ne peut plus curieux des *obèses* et des maigres. Sur cent *obèses* quatre-vingt-dix ont le visage court, les yeux ronds et le nez obtus. (Brillat-Savarin.) Les *obèses* sont presque tous égoïstes.

OBÉSIGÈNE, adj. (du lat. *obesus*, obèse; et du gr. γεννάω, j'engendre). Néol. Qui engendre l'obésité. Toutes les fécules sont *obésigènes*.

OBÉSIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'obésité. Régime *obésique*. Peu usité. | *Ceinture anti-obésique*, Ceinture pour combattre l'obésité.

OBÉSITÉ, s. f. (du lat. *obesitas*, même sens). Excès d'embonpoint, résultant d'une accumulation de graisse dans le tissu cellulaire; état d'une personne obèse. Causer l'*obésité*. Prévenir, combattre l'*obésité*. Être affecté d'*obésité*. L'*obésité* ne se trouve jamais, ni chez les sauvages, ni dans les classes de la société où l'on travaille pour manger et où on ne mange que pour vivre. (Brillat-Savarin.) L'*obésité* nuit à la beauté en détruisant l'harmonie de proportion primitivement établie, parce que toutes les parties ne grossissent pas d'une manière égale. (Id.) | Physiol. Cet état est au système cellulaire ce que la pléthore est au système sanguin; c'est le résultat d'une irritation nutritive, une véritable hypertrophie du tissu graisseux. Certains peuples qui ont la réputation d'être de gros mangeurs, de grands buveurs de bière et dont le caractère est, en général, apathique, sont fort sujets à l'obésité. Il faut donc placer en tête des causes de cet état semi-morbide l'usage habituel d'une trop grande quantité d'aliments, celui de boissons nourrissantes et le défaut d'exercice. Mais pour que ces causes exercent leur action, il est nécessaire que les sujets présentent deux conditions : une grande activité des organes digestifs et un système nerveux difficile à émouvoir. L'obésité se développe également sous l'influence des boissons chaudes et sucrées, des promenades en voiture après le repas, du séjour habituel au milieu des émanations animales, dans les boucheries, par exemple; de la perte d'un membre, de l'usage fréquent des bains chauds, des saignées et de l'habitude de se lever tard. Les sujets qui se surchargent ainsi d'embonpoint sont, en général, profondément égoïstes, fort apathiques et d'une intelligence paresseuse. Les irritations dont leur physique est affecté sont accompagnées de peu de douleur et demeurent presque exclusivement concentrées dans l'organe qu'elles occupent, sans réagir, pour ainsi dire, sur le reste de l'économie. Leur terminaison la plus ordinaire est la suppuration, et, par les ravages sourds qu'elles opèrent, elles compromettent souvent la vie des malades longtemps avant que les symptômes en aient fait soupçonner toute la gravité. Enfin, les sujets ainsi surchargés d'embonpoint périssent fréquemment d'apoplexie. On combat l'obésité par la sobriété, l'exercice, les veilles et aussi par les purgatifs et les sudorifiques. | L'*obésité* chez l'animal est quelquefois une maladie; il perd l'appétit, il respire avec peine, et souvent il succombe accablé sous le poids de la graisse. | Fig. *Obésité d'esprit*, État de l'esprit lourd et épais.

OBI. Géogr. Le principal fleuve de la Sibérie, arrose le gouvernement de Tomsk et la partie septentrionale de celui de Tobolsk, reçoit l'Irtich, la Tom, la Wakh, etc., et, après un cours de 3,200 kilom. environ, se jette dans l'océan Glacial arctique, où il forme le *golfe de l'Obi*. Il est presque entièrement navigable.

OBIER, s. m. Bot. Belle espèce de viorne qu'on trouve en Europe et dans l'Amérique septentrionale, sur le bord des bois, des rivières, des prairies, etc. Sa tige est droite; ses rameaux, fragiles, portent des feuilles découpées et des fleurs blanches et odorantes formant de fausses ombelles. Cette espèce, connue aussi sous le nom de *sureau d'eau*, *sureau aquatique*, cultivée dans les jardins, a produit une charmante variété que l'on remarque à cause de la blancheur et de la forme sphérique de ses fleurs, qui sont toutes stériles et ramassées en boule, ce qui a fait donner à la plante le nom de *boule de neige*.

OBISIE, s. f. Entom. Genre d'arachnides, de la famille des scorpionides, ayant pour caractères : palpes allongées en forme de bras et terminées par une pince didactyle; mâchoires formées par la réunion de deux articles inférieurs des palpes; mandibules allongées, droites, épaisses; quatre yeux; céphalothorax plus long que large. Les obisies habitent les deux continents; elles sont très-petites et vivent cachées sous la mousse ou les pierres. L'espèce type, l'*obisie ischnocheles*, se trouve dans les bois des environs de Paris.

OBIT, s. m. (du lat. *obitus*, décès). Liturg. cathol. Messe fondée pour un défunt, dite tous les ans le jour de l'anniversaire de sa mort. Célébrer un *obit*. Le bourgeois fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants; il fonde même des *obits* pour faire sonner après sa mort à perpétuité. (Bern. de Saint-Pierre.) Les *obits* enrichissent les prêtres.

OBITUAIRE, s. m. (du lat. *obitus*, mort). Liturg. cathol. Registre tenu dans les églises, où sont transcrits les actes portant fondation d'obits. L'*obituaire* de l'église de Saint-Eugène. | En matière bénéficiale, L'ecclésiastique ou le religieux que l'on pourvoyait d'un bénéfice vacant, par suite de décès.

OBJECTÉ, ÉE, part. Que l'on oppose. Fait *objecté*. Raisons *objectées*.

OBJECTER, v. a. (du lat. *ob*, devant; *jectare*, jeter.) Opposer, faire valoir des raisons bonnes ou mauvaises, pour ou contre. Le motif que vous *objectez* n'est pas valable. *Objecter* de mauvaises raisons. Que peut-on *objecter* à cela? Quand on *objectait* à Malebranche les cris douloureux d'un chien frappé, il les comparait aux sons d'une cloche dans la même circonstance. (Bern. de Saint-Pierre.) | S'OBJECTER, v. pr. Être, pouvoir être objecté. Ce raisonnement peut *s'objecter*. | Se faire réciproquement des objections. On commence par *s'objecter* des raisons, des arguties, puis des injures. (Boiste.)

OBJECTIF, IVE, adj. (du lat. *ob*, devant; *jectare*, jeter). Qui a rapport à l'objet. Ne vous égarez pas, donnez-moi une raison *objective*. | Philos. Qui a rapport au sujet, à l'objet dont on parle. La réalité *objective*. | T. d'opt. *Verre objectif*, Verre d'une lunette tournée du côté de l'objet qu'on veut voir. Le verre d'une lunette qui est tournée vers l'objet est appelé pour cela *objectif*. (Arago.) | Méd. *Cautérisation objective*, Opération qui consiste à présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus. | Stratég. *Ligne objective*, Celle qui tend militairement vers un point où l'on veut arriver. Sébastopol était la *ligne objective* des opérations des armées alliées. | Gramm. *Voix objective*, S'est dit quelquefois pour *Voix passive*. | Philos. Plus l'homme s'éloigne de la nature, c. à d. moins il est *objectif*, ce qu'il ne peut faire sans donner dans une manière de voir surnaturelle ou contre nature, et plus il se sentira une aversion invincible pour la nature et les choses naturelles. L'homme, en devenant de plus en plus subjectif, souffre alors de tout ce qui se rapproche objectivement de lui; il devient extrêmement sensible, son imagination se détourne avec dégoût aussitôt qu'elle vient heurter contre une chose qui a le malheur de lui déplaire. Un homme indépendant et objectif trouve certainement beaucoup de choses rebutantes dans la nature, mais il ne s'en révolte pas à tout instant. L'homme subjectif prendra toujours ses sensations individuelles pour mesure de ce qui devrait être et qui n'est pas; il ne sait pas que ce qui lui plaît ne saurait exister sans ce qui lui déplaît. Il ne veut point entendre parler des lois si ennuyeuses de la logique et de la physique; il voit tout par les lunettes de son imagination. Tout, se dit-il, doit me plaire, et s'il rencontre une chose affectant désagréablement ses sens, il crie. Ainsi, il trouve belle la vierge, il trouve belle aussi la mère; mais ce qui est entre l'une et l'autre, la femme enceinte, la femme en couches, il s'en détourne avec désenchantement et dégoût. (Feuerbach.) | S. m. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé qui est tourné vers l'objet. L'*objectif* de cette lunette est défectueux. | Philos. Tout ce qui est dans l'objet, hors du sujet pensant; ce qui est réel, ou ce qui n'est pas simplement l'idéal. L'*objectif* d'une question. Il y a toujours dans nos idées au moins deux éléments, l'un fourni par la raison, l'autre par le sujet; le premier constitue l'*objectif*, le second, le *subjectif*. Il s'agit de déterminer les rapports de l'*objectif* au subjectif. | Phys. Dans les divers instruments d'optique, on distingue deux systèmes de lentilles qui peuvent d'ailleurs être simples ou composés, achromatiques ou non : l'un est tourné vers l'objet qu'il s'agit de voir et s'appelle pour cela *objectif*; l'autre, contre lequel s'applique l'œil de l'observateur, s'appelle *oculaire*. L'*ob-*

jectif est donc destiné à recueillir la lumière des objets et à la concentrer pour en former à son foyer des images réelles et renversées. Pour que ces images soient bien nettes et sans couleur, il faut que l'objectif soit parfaitement achromatique; pour cela, on le compose au moins de deux substances inégalement dispensées; l'une travaillée en lentille convergente, l'autre en lentille divergente. Dans la lunette de spectacle, l'oculaire transmet à l'œil l'image produite au foyer de l'objectif, mais après l'avoir redressée. Dans la chambre noire et dans les daguerréotypes, l'image reste renversée et vient se peindre sur le tableau de la chambre, sur la plaque ou sur la feuille de papier préparés pour la photographie.

OBJECTION, s. f. (pron. *objeksion*; du lat. *objectio*, même signif.). Difficulté qu'on oppose à une proposition, à une demande. Faire une *objection*. Présenter une *objection*. Réfuter une *objection*. Résoudre une *objection*. Cette *objection* paraît fondée. (Raynal.) Pour connaître la force des *objections*, il faut les considérer placées, liées avec leurs systèmes, leurs conséquences et leurs dépendances. (Bayle.) Il va au-devant de toutes les *objections*, et les réfute. (Maury.) Ces impertinentes *objections* qu'on nous fait méritent à peine qu'on y réponde. (Voltaire.) Je croirais l'offenser de combattre une *objection* si frivole. (J. J. Rousseau.) Les meilleures *objections* sont pour l'entêté comme des pierres sur sa route; il les écarte et passe par-dessus. (Boiste.)

OBJECTIVATION, s. m. Philos. Action d'objectiver; résultat de cette action. L'univers est une éclatante manifestation, une *objectivation* des idées de l'Être suprême. (Matter.)

OBJECTIVEMENT, adv. (pron. *objektiveman*.) Philos. D'une manière objective. Observer une chose *objectivement*. | *Considérer* une chose *objectivement*, c'est l'examiner elle-même, abstraction faite de toute autre, de nous, par exemple, et de la manière dont nous la jugeons. L'*examiner objectivement*, c'est, en dernière analyse, en enlever l'élément subjectif autant que faire se peut.

OBJECTIVER, v. a. Philos. Examiner comme un objet d'étude ce qu'il y a de subjectif dans chacune de nos perceptions, de nos sensations, de nos idées, de nos notions, de nos affections, de nos sentiments. | Rendre objectif. L'artiste en produisant son œuvre *objective* ses idées.

OBJECTIVITÉ, s. f. Existence des objets en dehors de nous; état de pureté qu'on donne aux objets en la dégageant de la subjectivité de nos idées. | Esthét. Perfection de style, de dessin ou d'exécution qui fait qu'un monument d'art se détache, se conçoit et ressort avec une entière netteté, abstraction faite des conceptions subjectives de l'auteur. Il n'y a pas plus de raisons de rejeter l'*objectivité* que l'objectif.

OBJET, s. m. Tout ce qui s'offre à la vue. *Objet* charmant. *Objet* agréable. *Objet* futile. *Objet* terrible, affreux. Que vois-je?... Ôtez-moi cet *objet*. (La Fontaine.) La grandeur est comme certains verres qui grossissent tous les *objets*. (Fénelon.) A la vue de tant d'*objets* funèbres. (Fléchier.) Les *objets* agiraient inutilement sur les sens, et l'âme n'en prendrait jamais connaissance, si elle n'en avait pas la perception. (Condillac.) Ne sautons pas tout d'un coup des *objets* sensibles aux *objets* intellectuels. (J. J. Rousseau.) Les *objets* qui s'offraient à mes regards commençaient à m'intéresser. (Barthélemy.)

D'un pinceau délicat, l'artifice agréable,
Du plus affreux *objet* fait un *objet* aimable.
(BOILEAU.)

| Fig. Tout ce qui s'offre à l'esprit, tout ce qui l'occupe. Le vrai est l'*objet* de l'entendement. Notre âme, agrandie par l'éducation qu'elle a reçue des faits, veut de grands *objets* même pour se divertir. Quels sont les *objets* de vos secrètes pensées?

Par de pareils *objets* les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.
(MOLIÈRE.)

| Ce qui touche et affecte les sens. Les saveurs sont l'*objet* du goût. | Ce qui meut et occupe les facultés de l'âme. Le besoin de félicité est le seul ici-bas qui manque de satisfaction comme d'*objet*. (Chateaubriand.) | Tout ce qui occupe le sentiment, qui détermine notre volonté ou modifie notre liberté. Ma chère fille, tendre *objet* de mes dernières peines. Les *objets* de notre curiosité. (La Harpe.) | Tout ce qui est la matière d'un métier, d'une science, d'un art. L'entomologie a les insectes pour *objet*. L'*objet* de la science est de connaître la vérité. (J. J. Rousseau.) | En esthétique, on distingue soigneusement entre l'*objet* et le *sujet*. L'objet des métiers est d'être utile aux hommes, l'objet des beaux-arts est de plaire; l'objet spécial de la tragédie est d'agir fortement sur l'âme par la pitié et la terreur. | Scolast. *Objet matériel*, La chose même qu'une science considère. | *Objet formel*, Manière dont l'objet matériel est considéré par la science. | *Objet adéquat* ou *total*, Réunion de l'objet matériel et de l'objet formel. | En logique, l'*objet* prend le nom de *sujet*. En effet, quand on analyse les termes qui constituent la proposition, l'objet en est appelé le *sujet*. Soit l'exemple *Dieu est grand*. Dans cette proposition, *Dieu* qui est l'*objet* de l'idée qu'on veut exprimer, est appelé le *sujet*; l'idée qu'on se fait de lui est appelée l'*attribut*. | Fin, but qu'on se propose. Qu'un sordide gain ne soit jamais l'*objet* principal d'un écrivain démocrate. N'avoir pour *objet* que la gloire. La vanité, comme *objet*, est la bulle de savon. (Arnault.) | Chose indéterminée. Il vend toute sorte d'*objets*. Un *objet* de peu de valeur. Des *objets* de première nécessité. De maints *objets* divers on connut l'amalgame. (Berchoux.) | Poétiq. Un amant appelle sa maîtresse : l'*objet* de son amour, de ses feux, de sa flamme, l'*objet* de ses vœux, de ses désirs, de ses soupirs, ou, absolument : divin *objet*, charmant *objet*, *objet* rempli de charmes, etc. Plein de l'aimable *objet* qu'il fuit et qu'il adore. (Voltaire.) Ce mot joue un très-grand rôle en philosophie, car il n'est rien qui ne puisse devenir l'*objet* de nos idées. Le sujet pensant peut lui-même devenir l'objet de la pensée, et, par conséquent, de nos notions. | Prov. *L'objet meut, émeut la puissance*, La présence de l'objet excite le désir.

OBJURGATION, s. f. (pron. *objurgasion*; du lat. *objurgatio*, même sens; fait de *objurgare*, réprimander). Reproche amer, réprimande violente. Ce mot s'emploie pour désigner les apostrophes ou les invectives solennelles qui entrent dans un discours. Saint-Just était terrible et magnifique dans les *objurgations* qu'il adressait à la monarchie, du haut de la tribune. (Hist.) | Le reproche, l'*objurgation*, la honte, la vue de l'opprobre, etc., sont nécessaires pour réchauffer les âmes que la crainte a glacées. (Marmontel.) Le tyran pâlit devant ces *objurgations*.

OBJURGATOIRE, adj. Qui a rapport à l'objurgation. Apostrophe *objurgatoire*.

OBJURGUER, v. a. S'est dit pour Gronder, réprimander, quereller.

OBLAT, s. m. (du lat. *oblatus*, offert). Nom donné autrefois aux enfants que leurs parents offraient à Dieu pour être religieux dans un monastère. | On appliquait aussi ce mot à ceux qui se donnaient avec leurs biens à un monastère. | Laïques qui, sans renoncer entièrement au siècle, et même sans prendre l'habit monastique, se retiraient dans une communauté régulière, à laquelle ils donnaient tous leurs biens en perpétuité, s'ils s'engageaient à y demeurer toujours, ou simplement en jouissance, s'ils se réservaient la faculté de sortir de la maison. | Une quatrième espèce d'oblats se composait de soldats qui, ne pouvant plus servir à cause de leurs blessures ou de leur vieillesse, étaient logés, nourris et entretenus dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale, avant la fondation de l'*Hôtel des Invalides*. On les appelait aussi *moines lais*. | Une congrégation établie à Milan en 1578, par Charles Borromée, sous l'invocation de saint Ambroise, prenait le nom de société des *Oblats de Saint-Ambroise*.

OBLATE, s. f. Sorte de petit pain à chanter, sans levain, ou hostie qui était distribuée au peuple comme pain bénit. | Femme ou fille placée, par ordre du roi, dans un couvent ou abbaye, comme pensionnaire. Les *oblates* que le roi plaçait dans les couvents étaient de pauvres demoiselles. (Trévoux.) | Membre d'une congrégation religieuse de Saint-Benoît fondée en 1425 par sainte Françoise.

OBLATION, s. f. (pron. *oblasion*). T. relig. Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. | Ce qui est offert à Dieu. Abel faisait des *oblations*. Les prêtres ne vivaient autrefois que d'*oblations*. Le bien mal acquis qu'on offre à Dieu est une *oblation* qu'il rejette. (Encycl.) | Fig. Jésus-Christ, étant sur la croix, fit une *oblation* de lui-même à son Père. | Liturg. Action du prêtre qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu afin qu'ils deviennent, par la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ, selon les croyances catholiques.

OBLATIONNAIRE, s. m. Prêtre qui vivait d'oblations, d'offrandes. Diacre qui était chargé de recevoir les oblations, les offrandes.

OBLATOIRE, s. m. Liturg. Fer avec lequel on cuisait le pain appelé *oblate*.

OBLIGATION, s. f. (pron. *obligasion*; du lat. *obligatio*, même sens). Lien, engagement où l'on est relativement à différents devoirs imposés. *Obligation* d'honneur. *Obligation* de conscience. La nature nous impose des *obligations*. S'acquitter de ses *obligations*. Le devoir est l'*obligation* rigoureuse de faire ce qui convient à la société. (Raynal.) | Lien de reconnaissance. Avoir des *obligations* à quelqu'un. Si vous m'accordez votre concours, je vous en aurai une grande *obligation*. Les hommes connaîtront alors, par leur expérience, combien ils ont à la fois d'*obligation* à leurs semblables. (Bern. de Saint-Pierre.) Je ne sache point de fardeau plus pesant que celui d'avoir des *obligations* à un malhonnête homme. (Oxenstiern.) | Philos. Ce n'est pas seulement la loi civile ou la loi pénale qui commandent et défendent certains actes; la morale a aussi ses prohibitions et ses prescriptions; elle impose à tous les hommes des devoirs qui sont autant d'*obligations* dont l'accomplissement importe, soit à l'intérêt général, soit à quelque intérêt particulier, soit encore au repos, à la sécurité, à l'honneur du citoyen même qui doit s'y soumettre. | Acte par lequel on s'oblige au payement d'une somme ou à l'exécution d'une chose. Vous pouvez encore contracter un grand nombre d'*obligations* au profit de divers créanciers. (Molière.) | Lien de droit qui oblige à une chose. Cet acte est un arrêté définitif avec *obligation* et transaction. (Beaumanoir.) | Acte par lequel on s'oblige spécialement à payer une somme dans un temps fixé. Souscrire une *obligation* de 50 fr. à trois mois de terme. Faire honneur à ses *obligations*. Prêter de l'argent par *obligation*. | Jurisp. L'*obligation* est un lien juridique qui astreint une ou plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres à donner, à prêter, à faire ou à ne pas faire une chose. (Marcadet.) Les sources de l'obligation dérivent de la convention privée, de l'ordre naturel des choses ou de la prescription de la loi, quoique, philosophiquement, l'obligation ne découle que de la loi, puisque ce n'est que par cette dernière que les conventions sont consacrées médiatement ou immédiatement. Si on considère l'obligation comme dérivant de l'homme (auquel la loi attache force obligatoire), on prendra garde que ce qui lui donnera naissance sera un contrat (art. 101), ou un quasi-contrat (art. 1371), un délit ou un quasi-délit (art. 1382). | *Obligation civile et naturelle*, Celle qui est fondée sur l'équité, et que la loi contraint d'exécuter. | *Obligation pure et simple*, Celle qui ne dépend ni d'un terme ni d'une condition, c. à d. dont l'exécution peut être demandée immédiatement. | *Obligation à terme*, Celle qui n'est due qu'à une époque encore à venir. On connaît le vieil adage : *Qui a terme ne doit rien*, qu'il ne faut entendre qu'en ce sens : Rien n'est dû actuellement. Ne pas confondre le *terme de droit*, résultant de la convention même (il est exprès ou tacite), avec le *terme de grâce*, que le juge accorde au débiteur malheureux. | *Obligation conditionnelle*, Celle dont le *terme de droit* est subordonné à un événement futur et incertain. | Les *obligations suspensives* et *résolutoires*, formant les deux espèces de l'*obligation conditionnelle*, qui est le genre, sont : la première, celle qui dépend d'un événement futur et incertain; la seconde, celle qui opère la révocation de l'*obligation* lorsque la condition s'accomplit, remettant les choses au même état que si cette *obligation* n'avait pas existé en droit. | *Obligation alternative*, Celle qui contient plusieurs objets par la prestation de l'un desquels le débiteur peut se libérer. Il ne faut pas confondre les *obligations alternatives* avec celles que l'on a appelées *facultatives*. Dans ces dernières, un seul objet est dû, si ce n'est que le débiteur s'est réservé une *faculté* de payement : « D'où, observe Valette, quand l'*obligation* est *facultative*, sa nature est certaine; elle ne l'est pas quand elle est *alternative*. Distinguez aussi d'avec les *obligations alternatives* celles avec *clause pénale*; car, si elles ont de commun que la chose est au risque du créancier rendu propriétaire, dès l'instant qu'elle a dû être livrée, à moins que le débiteur ne soit en demeure de livrer (1138), et que l'*obligation* est éteinte, si le corps certain périt sans la faute du débiteur avant sa demeure (1302), il y a cette différence que, dans les dernières, si le débiteur n'exécute pas, le créancier peut exiger l'exécution ou la *clause pénale*. » | *Obligation indivisible*, Celle dont l'objet est absolument non susceptible de division : donc l'*obligation divisible* est celle qui peut être divisée. Ne pas confondre l'*indivisibilité* avec l'*indivision*, qui cesse par le partage, tandis que la première ne cesse pas. | *Obligation solidaire*, Celle dans laquelle la totalité de l'objet peut, en vertu du titre constitutif ou d'une disposition formelle de la loi, être demandée par quelconque des cocréanciers ou à quiconque des codébiteurs, sauf, après le payement, le partage du profit ou du déboursé, entre tous les intéressés. | Les *obligations* sont encore *conventionnelles* ou *non conventionnelles*, *privilégiées* ou *ordinaires*, *principales* ou *accessoires*, *personnelles* ou *transmissibles*, etc., sans que nous ayons besoin d'en donner la définition, qui se trouve dans leur simple énoncé. | Synonymes : OBLIGATION, CONVENTION, CONTRAT.

Le *contrat* n'est que l'espèce, dont la *convention* est le genre; il ne s'applique qu'aux espèces de conventions formant des *obligations de droit civil*, tandis que la *convention* est généralement l'accord de deux ou plusieurs personnes sur un même point. Enfin, l'*obligation* est le lien de droit.

OBLIGATOIRE, adj. Qui a la force d'obliger suivant la loi. Contrat *obligatoire*. | Qui oblige d'après les lois de la morale, en écoutant la voix de la conscience. C'est parce que le bienfait est volontaire que la reconnaissance est *obligatoire*.

OBLIGATOIREMENT, adv. D'une manière obligatoire. La forme *obligatoirement* technique d'un prospectus, d'un projet de constitution de Société.

OBLIGÉ, ÉE, part. Qui est lié par une obligation. L'homme qui se plaint d'être *obligé* à travailler est à peine digne de vivre. (Ch. Nodier.) | Qui est d'usage, dont on ne peut guère se dispenser. Politesse *obligée*. Les accessoires *obligés* d'un repas. (Brillat-Savarin.) | Mus. *Partie obligée*, Nécessaire à l'harmonie ou au chant d'un morceau. | Redevable par reconnaissance. Je vous suis bien *obligé* de vos remarques. (Voltaire.) | Substantiv. La personne qui a obligation. Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'*obligé*. (Bossuet.) | On dit dans le même sens, à quelqu'un dont on a reçu un service : Je suis votre *obligé*, votre *obligée*. | Jurisp. Celui qui a contracté une obligation. *Le principal obligé*, Le principal débiteur.

OBLIGEAMMENT, adv. (pron. *oblijaman*). D'une manière obligeante. Il m'a secondé *obligeamment* dans une affaire pénible. Il me témoignait *obligeamment* le regret de ne m'avoir pas vu plus souvent. (Brillat-Savarin.)

OBLIGEANCE, s. f. Disposition, penchant à obliger, à faire plaisir, à rendre des services qui ne sont pas dus. Une preuve, une marque d'*obligeance*. Il est d'une extrême *obligeance*. Il a mis beaucoup d'*obligeance* dans cette affaire. Une écriture illisible peut passer pour un manque d'*obligeance*. Une âme d'une *obligeance* qui ne se lassait jamais. (Marmontel.)

OBLIGEANT, ANTE, adj. Qui aime à obliger, à rendre service. Un homme *obligeant*. Une femme *obligeante*. Ces gens sont fort *obligeants*. Sophie a peu d'usage du monde, mais elle est *obligeante*, attentive et met de la grâce à tout ce qu'elle fait. (J. J. Rousseau.) L'amour rend les hommes généreux, sincères, *obligeants* tout le monde serait bon, si tout le monde aimait. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit des choses. Air *obligeant*. Démarche, parole *obligeante*. Des manières *obligeantes*. Jamais je n'ai rien vu de si agréable, ni de si *obligeant* que votre lettre. (Mme de Sévigné.) Ah! seigneur, s'écria mon maître pénétré de ces paroles *obligeantes*, j'accepte avec autant de joie que de respect l'offre précieuse que vous me faites. (Le Sage.)

OBLIGER, v. a. (du lat. *obligare*; fait de *ob*, devant; *ligare*, lier, qui lui-même vient du gr. λυγεῖν, lier, attacher). Imposer l'obligation de faire quelque chose. Je sais bien à quoi mes principes m'*obligent*. La loi nous *oblige* à cela. L'équité nous *oblige* à restituer ce qui ne nous appartient pas. (Acad.) | Porter, engager, exciter à. Quelle raison vous *oblige* à partir? Ces représentations l'*obligèrent* à changer d'avis. Les terribles maladies résultant de tout genre d'excès nous *obligent* à recourir à une sage hygiène. Gardez un secret dangereux que rien ne vous *oblige* à révéler. (J. J. Rousseau.) Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous *obliger* d'avoir attention à tous les moments de notre vie. (Laveaux.) | Contraindre, forcer. La crainte l'*oblige* de se taire. On m'*oblige* de vous quitter. (La Fontaine.) Après une vigoureuse défense de cinquante jours, il *fut obligé* de se rendre. (Voltaire.) | Lier quelqu'un par un acte. Les traités faits avec un roi n'*obligeaient* pas envers ses successeurs. (Montesquieu.) | Faire plaisir, rendre service. Je n'*oblige* pas un ingrat. (Mme de Sévigné.) Tel donne à pleines mains qui n'*oblige* personne. | Engager, mettre en gage. *Obliger* ses biens. | S'OBLIGER, v. pr. Se rendre service, se faire plaisir. | Se lier par une promesse, par un acte. *S'obliger* solidairement. *S'obliger* par-devant notaire. | Fig. On ne saurait *s'obliger* pour le passé ni promettre ce qu'on n'a plus le pouvoir de tenir. (J. J. Rousseau.) | *S'obliger pour quelqu'un*, Répondre pour lui. | Se rendre de mutuels services. Les citoyens, les spirites doivent *s'obliger* autant qu'ils le peuvent.

OBLIQUANGLE, adj. (du lat. *obliquus*, oblique; *angulus*, angle). Géom. Qui a des angles obliques. Prisme quadrangulaire *obliquangle*.

OBLIQUE, adj. Qui est de biais ou incliné. Ligne *oblique*. Avoir un regard *oblique*. Les rayons du soleil sont plus *obliques* en hiver qu'en été. (Acad.) En suivant les détours d'une barrière *oblique*. (Boileau.) | Fig. Qui manque de droiture, de franchise. Une conduite *oblique*. Des moyens *obliques*. Il faut laisser les voies *obliques* aux courtisans et aux jésuites. (A. W.) | Fig. Indirect, détourné. Il est des louanges *obliques* qui tuent plus sûrement que des calomnies. | Dans la tactique militaire, le mot *Oblique* se rapporte à une manœuvre, une marche, un alignement, un feu, exécutés à gauche ou à droite d'une ligne de bataille. | Astron. *Ascension oblique*, *sphère oblique*. Tous les peuples qui vivent entre les pôles et l'équateur ont la *sphère oblique*, parce que leur horizon ne coupe point l'équateur à angles droits. (Teyssèdre.) | Bot. *Feuilles obliques*, Celles qui sont contournées dans le sens d'une oblique. | *Stigmate oblique*, Celui dont la direction s'écarte de celle de la fleur. | *Tige oblique*, Celle qui s'élève en diagonale relativement au plan de l'horizon. | *Embryon oblique*, Celui qui s'éloigne davantage de l'axe de la graine par une de ses extrémités que l'autre. | Gramm. Opposé à Direct. *Temps obliques*, Ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent. *Cas obliques*, Tous les cas, hors le nominatif. *Propositions obliques*, Celles qui énoncent l'existence d'un sujet sous un attribut. | Mar. Un navire fait des routes *obliques* lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa droite route, et qu'il est obligé de courir des bordées. | Minéral. Se dit du prisme quand la base oblique qui le termine est inclinée à l'axe ou aux arêtes. | Anat. *Muscles obliques*, Ceux dont l'action s'exerce suivant des directions non parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. On en compte six : les *muscles grand* et *petit oblique de l'abdomen*, les mêmes *de l'œil*, et les mêmes *de la tête*. | S. f. Ligne qui, plus inclinée d'un côté que de l'autre sur une autre ligne, forme, par sa rencontre avec celle-ci, des angles aigus et obtus. Former une *oblique*. Une *oblique* quelconque à une autre ligne est toujours plus longue que la perpendiculaire à celle-ci, et qui part du même point de l'oblique.

OBLIQUEMENT, adv. (pron. *oblikeman*). De biais, d'une manière oblique. Une chose posée *obliquement*. Lorsque deux lignes se coupent *obliquement*, les quatre angles qu'elles forment ne sont pas égaux tous les quatre entre eux, mais seulement deux à deux. Le zodiaque coupe *obliquement* l'équateur. (Acad.) La direction du vent se fait *obliquement* de haut en bas par sa pesanteur, et de bas en haut par son élasticité. (Bern. de Saint-Pierre.) La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe *obliquement* à l'horizon. (Bresson.) | Fig. Indirectement. Blâmer *obliquement*. | Sans franchise, sans droiture. Se conduire *obliquement*. Ce qui fait que les négociations d'État à État sont interminables, c'est que les diplomates croient qu'il faut agir *obliquement* pour réussir. Les jésuites agissent hypocritement, *obliquement*.

OBLIQUER, v. n. T. milit. Aller en ligne oblique. *Obliquer* à droite. *Obliquer* à gauche. La marche oblique consiste à porter la jambe droite ou la gauche en avant et à vingt centimètres du côté opposé à celui vers lequel on *oblique*, au lieu de la porter directement en avant et devant soi. (Sicard.)

OBLIQUITÉ, s. f. T. de géom. et d'astron. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre; position relative de deux lignes, de deux plans, de deux systèmes qui se rencontrent en formant des angles inégaux. *Obliquité* d'une ligne. *Obliquité* de la sphère. L'*obliquité* des rayons solaires. L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'écliptique est la cause de la différence des saisons, des nuits et des jours. | *Obliquité d'incidence*, Obliquité de direction d'un corps qui tombe sur un autre. | Anat. Inclinaison d'un corps quelconque. *Obliquité* du cœur. | *Obliquité de l'écliptique*. L'obliquité joue un grand rôle en astronomie : les axes des planètes sont tous plus ou moins inclinés aux plans de leurs orbites. L'obliquité de l'équateur terrestre, relativement au plan de l'écliptique ou de l'orbite que décrit notre planète, est d'environ vingt-trois degrés et demi, ou d'un peu moins du quinzième de la circonférence du cercle. S'il n'en était ainsi, plus de la moitié du globe serait inhabitable. En effet, toutes les régions circompolaires seraient éternellement privées de la chaleur fécondante du soleil. En France, par exemple, nous aurions un printemps ou un automne perpétuel; les moissons, les fruits n'y mûriraient qu'imparfaitement. L'obliquité de l'écliptique était, en 1800, de 23° 27′ 27″. Lorsque des astronomes modernes comparèrent leurs observations avec celles qui sont consignées dans les livres écrits par des anciens, ils reconnurent que le plan de l'écliptique ne passait plus par les mêmes étoiles qu'autrefois, et que ce cercle s'était sensiblement rapproché du plan de l'équateur. Les astronomes les plus récents prétendent que l'angle diminue d'environ 50″ tous les cent ans. Si cette diminution était constante, il arriverait nécessairement que, à une époque qu'il serait facile de calculer d'avance, toute obliquité de l'écliptique cesserait. Il résulte des calculs de très-grands mathématiciens, tels que Laplace, que l'écliptique ne coïncidera jamais avec l'équateur; car, après s'en être rapproché de quelques degrés, il s'en éloigne de nouveau pour retourner au point d'où il était parti d'abord. Le mouvement d'oscillation qui fait croître ou diminuer l'ouverture de l'angle d'obliquité est produit par l'influence qu'exercent sur le globe terrestre les autres planètes. | *Obliquité des rayons solaires*. La principale cause du froid que nous éprouvons en hiver n'est pas due au plus grand éloignement du soleil, en cette saison, des pays que nous habitons, puisque, tout au contraire de l'opinion admise par le vulgaire, le soleil est plus rapproché de nous en hiver qu'en été; cette cause est simplement la direction oblique avec laquelle les rayons de cet astre viennent frapper les objets qui nous environnent. | *Obliquité de la sphère*. Tous les peuples qui vivent entre les pôles et l'équateur ont la sphère oblique, parce que leur horizon ne coupe pas l'équateur à angles droits. | Fig. *Obliquité de la conduite, des démarches*, Ce qu'il y a de contraire, d'opposé à la droiture dans la conduite, dans les démarches. | Astuce, fausseté. Les diplomates emploient l'*obliquité*. C'est presque toujours notre *obliquité* qui nous instruit à la défiance. L'*obliquité* des jésuites est devenue proverbiale.

OBLITÉRATION, s. f. (pron. *oblitérasion*). Action d'oblitérer; état de ce qui est oblitéré. L'*oblitération* d'une plaie, d'un canal, d'une fistule, etc. | Physiol. État dans lequel un organe creux quelconque cesse d'être perméable aux substances qui doivent le traverser, et devient, par conséquent, inhabile à remplir ses fonctions naturelles. | Fig. *Oblitération de l'esprit*, Rétrécissement des facultés.

OBLITÉRÉ, ÉE, part. Qui s'est effacé par le temps. Écriture *oblitérée*. Caractères *oblitérés*. | Anat. Engorgé, obstrué, bouché. Canal, vaisseau *oblitéré*. Suture *oblitérée*. Dans la plupart des espèces d'animaux, le nombril est presque insensible, et souvent même entièrement *oblitéré*. (Buffon.)

OBLITÉRER, v. a. (du lat. *ob*, sur; *littera*, lettre). Effacer peu à peu, mais en laissant des traces. Le temps *a oblitéré* ces caractères. L'oubli ressemble à ces pluies fines et imperceptibles qui, dans les cimetières, *oblitèrent* les inscriptions monumentales bien plus que les orages et les tempêtes. (W.) La circulation des monnaies *oblitère* insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes. (Acad.) | S'OBLITÉRER, v. pr. Être oblitéré. Ce canal *s'oblitère*. | S'effacer. Les monnaies *s'oblitèrent* par la circulation. | Fig. Les institutions sont comme les hommes, elles *s'oblitèrent*, elles s'usent, elles se dénaturent en vieillissant. (Lamartine.)

OBLONG, ONGUE, adj. (du lat. *ob*, devant; *longus*, long). Qui est plus long que large. Jardin *oblong*. Figure *oblongue*. Les habitants de la côte ont tous la tête *oblongue*. (Raynal.) Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est un parallélogramme *oblong*. (Laveaux.) | Qui est allongé. Sphéroïde *oblong*. | Librairie. Qui est moins haut que large, comme les albums et les almanachs. Volume *oblong*. Album *oblong*.

OBOLE, s. f. (du gr. ὀβολός, obole). Petite monnaie de cuivre des anciens Grecs, qui valait 16 ou 17 centimes. L'*obole* de Bélisaire, aveugle et mendiant, est plus connue que ses victoires. (Durozoir.) | L'obole fut introduite en Grèce par Phédon, roi d'Argos, pour faciliter le commerce. L'obole primitive ne ressemblait en rien aux pièces de nos jours : c'était une espèce de petite broche de fer ou d'airain, comme l'indique son nom même (*obolos*, aiguille). On trouve cependant, sur les médailles de Chio, des oboles avec leur nom *Obolos* gravé, et qui n'ont point la forme de broches. Avec le temps, l'obole a dépouillé sa forme première pour revêtir celle qui a prévalu depuis. Il y avait des dioboles, des trioboles, des tétroboles, comme nous avons des pièces de 10, de 20 et de 50 centimes. | L'obole n'était pas seulement une monnaie, c'était aussi un poids, qui représentait à peu près 72 centigrammes de notre système actuel, et il est à propos de remarquer cette connexité entre les monnaies et les poids; ainsi, pendant longtemps, chez certains peuples, on s'est servi, en guise de monnaie, de petites bandes de métal que l'on coupait, et dont on donnait un poids convenu en retour d'une marchandise. Les Romains disaient *pendere pœnam* (peser l'amende), pour Payer l'amende. Et encore, au dernier siècle, le mot *Livre* servait en France également à désigner un poids et une monnaie. | Les Grecs, qui mettaient dans le cercueil de leurs morts un gâteau de miel pour endormir Cerbère,

n'oubliaient pas d'y placer aussi une obole pour payer à Caron le prix du passage. | En France, ce fut aussi le nom des plus petites pièces de monnaie, en or, en argent et en cuivre. Il y avait des oboles d'or sous Louis IX. En 1310, l'obole d'argent valait 6 deniers tournois. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'obole de cuivre avait encore cours sous le nom de *Maille*. Point de pigeon pour une *obole*. (La Fontaine.) | *Je n'en donnerais pas une obole*, Je n'en fais aucun cas. | *Rendre compte jusqu'à la dernière obole*, Rendre un compte fort exact. | Style évang. *L'obole de la veuve et de l'orphelin*, Se dit, figurément, comme l'offrande la plus précieuse. | *N'avoir pas une obole*, N'avoir pas un sou vaillant, un rouge liard, un denier, un centime.

OBOMBRER, v. a. (du lat. *ob*, devant; *umbra*, ombre). Cacher, couvrir de son ombre. Les anges l'*obombraient* de leurs ailes. (Acad.) | Vieux mot, qui a été remis à la mode en langage d'art.

OBOMBRATION, s. f. (pron. *obonbrasion*). Action d'obombrer. On a dit aussi *Obombrage*.

OBORTITE, adj. (du lat. *obortus*, naissant, qui commence à paraître). Qui s'élève, qui commence à saillir. Jet *obortite*. Aurore *obortite*. | Fig. Civilisation *obortite*. Peuple *obortite*.

OBOVAL, ALE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *ovalis*, ovale). Bot. Qui a la forme d'un œuf ou d'un ovale renversé. On appelle ainsi toute feuille, tout pétale ou tout organe plan qui est plus large à son origine qu'à son extrémité.

OBOVOÏDE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *ovum*, œuf, et du gr. εἶδος, forme). Qui approche de la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné en bas. Fruit *obovoïde*.

OBREPTICE, adj. (du lat. *obrepticius*, même sens). Chancell. Qu'on doit à la surprise, à l'ignorance de la vérité. Privilége, grâce *obreptice*. Les lettres *obreptices* ou subreptices sont nulles et peuvent toujours être révoquées. (Teulet.)

OBREPTICEMENT, adv. (pron. *obreptiseman*). D'une manière obreptice, avec obréption.

OBREPTION, s. f. (du lat. *ob*, devant; *repere*, ramper). Chancell. Réticence par laquelle une grâce devient obreptice. Obtenir un titre, un acte par *obreption*. On dit qu'il y a *obreption* dans la concession d'une faveur qui n'aurait pas été accordée, si celui à qui elle a été demandée avait connu le véritable état des choses et la position réelle du solliciteur. (Teulet.) | *Par obreption*, Par surprise.

OBRIN. Hist. Forteresse fondée, dans le XIIIe siècle, par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie. | *Chevaliers d'Obrin*, Ordre de chevalerie créé par Conrad pour la défense de son territoire contre les Prussiens, encore idolâtres. Conrad supprima lui-même les chevaliers d'Obrin, et appela à son secours les chevaliers teutoniques.

OBSCÈNE, adj. Qui blesse la pudeur, qui est sale moralement. Mot *obscène*. Langage *obscène*. Chanson *obscène*. Une peinture *obscène*. Un livre *obscène*. Des paroles *obscènes*. Les idées *obscènes* tuent à la fois le corps et l'esprit; elles dégradent le physique et énervent le moral. Un mot *obscène* de la bacchante fit crouler cet édifice enchanté. (G. Sand.) | Par extens. Se dit aussi des personnes. Écrivain *obscène*. Le Caragousse des Arabes est le personnage de théâtre le plus *obscène* qu'on puisse imaginer. Les écrivains *obscènes* du parti jésuitique.

OBSCÉNITÉ, s. f. (du lat. *obs*, autour; *cœnum*, boue). Saleté morale; acte, parole, image qui blesse la pudeur et qui trouble l'imagination. Il y a de l'*obscénité* dans ce tableau. Dire des *obscénités*. La Bible est remplie d'*obscénités*. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorants, des sots et des libertins. (Laveaux.) | L'obscénité nous révolte en ce qu'elle blesse ce qui nous charme le plus, la pudeur. Sa source est dans la corruption des mœurs et du goût. Elle se manifeste dans les paroles, les actions, les tableaux impudiques. Par contre, une sorte de pruderie hypocrite tend à passer dans nos mœurs, et fait considérer comme obscènes les œuvres de l'art antique, parce que ce sont des beautés sans voile. A mesure que les mœurs des peuples se dépravent, on affecte de la pruderie dans les paroles, et l'on devient d'une délicatesse d'autant plus grande que les idées dont on est rempli sont transparentes à travers tous les voiles. « Quand les hommes ont perdu la réalité de la pudeur, ils en affichent avec plus d'éclat les dehors et les apparences. » Les *obscénités* de la cour d'Espagne.

OBSCUR, URE, adj. (du lat. *obscurus*, même signif.). Sombre, ténébreux. Temps *obscur*. Nuage *obscur*. Nuit *obscure*. Des brouillards épais et fréquents jettent un voile *obscur* sur ces hideuses campagnes. (Raynal.) Le soleil est un corps *obscur* entouré d'une atmosphère lumineuse. (Arago.) | *Il fait obscur*, Le jour est sombre, le temps est bas. | Qui est privé de clarté, de lumière. Un antre *obscur*. Vestibule *obscur*. Escalier *obscur*. Je rencontrais de temps en temps des touffes *obscures*, impénétrables, comme dans la plus épaisse forêt. (J. J. Rousseau.) | Les anciens faisaient leurs temples obscurs, consacraient des bois obscurs, par dévotion ou pour imprimer une sainte horreur. | En parlant des couleurs, Qui est moins clair, moins vif, moins éclatant. Vert *obscur*. Cheval bai *obscur*. Le plumage de la fauvette est *obscur* et terne. (Buffon.) | Peint. *Clair-obscur*, Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. | Fig. Ce qui n'est pas bien clair, bien intelligible, qu'on n'entend point, ou qu'on peut expliquer de plusieurs façons. Wronski est un philosophe souvent *obscur*, et que beaucoup de gens croient transcendental. Tacite est *obscur* parce qu'il ramasse sa pensée en si peu de mots qu'à peine peut-on deviner ce qu'il veut dire. (Bouhours.) | Qui est peu connu, qui n'a point d'éclat ni de réputation, qui vit dans la retraite. Charles-Quint préféra devenir un moine *obscur* plutôt que de rester souverain. C'est un citoyen *obscur* qui vit plus avec Virgile et Locke qu'avec ses compatriotes. (Voltaire.) Les vertus d'un homme *obscur* n'intéressent que ses amis. (Barthélemy.) | Vague, confus. Il ne reste quelquefois du plus grand bonheur qu'un souvenir *obscur* et vain | *Esprit obscur*, Qui a de la peine à se révéler. | Substantiv. C'étaient d'illustres *obscurs*, que tous les grands seigneurs de France. (Mme de Staël.) | S. m. Se dit pour Obscurité. Voici l'*obscur* de l'affaire. Le chasseur se glisse dans l'*obscur* de la nuit. | Ce qui est l'opposé de *clair*. L'*obscur* est le contraste du clair; le confus est l'opposé de l'ordonné.

OBSCURANT, ANTE, s. (rad. *obscur*). Partisan du système de l'obscurantisme; celui, celle qui voudrait maintenir les peuples dans l'ignorance, en supprimant les sciences et en proscrivant l'exercice de la raison. On a aussi donné aux *Obscurants* le nom de *Chevaliers de l'éteignoir*.

OBSCURANTISME, s. m. (rad. *obscur*). Système de ceux qui regardent l'ignorance du peuple comme la sauvegarde des gouvernements. L'*obscurantisme* s'explique par ce passage de l'Écriture : « Celui qui agit mal hait la lumière. » (Boiste.) L'*obscurantisme* est le système des classes privilégiées, qui prétendent fonder le pouvoir absolu sur l'abrutissement de la multitude, qui voient dans l'instruction du peuple un danger menaçant pour la société, et en conséquence travaillent à le maintenir dans une profonde ignorance. Les partisans de cette doctrine prennent à la lettre le paradoxe de Rousseau, selon lequel les hommes se corrompent à mesure qu'ils s'éclairent. Ils n'admettent pas que les progrès des sciences soient un moyen de perfectionnement pour l'espèce humaine; dans leur opinion, la propagation des lumières, loin de servir à épurer les mœurs, ne tend qu'à les dépraver, et mène à sa suite la décadence des États. Ils voudraient fermer les écoles, pour que le savoir fût un privilége réservé à la fortune. Tout enseignement gratuit ou populaire leur paraît une semence de désordre et un germe de sédition pour l'avenir. L'éducation qu'on donne au peuple est un instrument de révolution; le respect des vieux préjugés, le maintien des superstitions, sont les remparts les plus sûrs des États. C'est donc un devoir pour quiconque veut assurer la stabilité de l'ordre social, de s'opposer à tout progrès, de combattre toute innovation, afin de perpétuer l'immobilité dans l'État, et dans les hommes la précieuse innocence des brutes. Les faits eux-mêmes, aussi bien que la nature des choses, déposent contre la monstruosité d'un pareil système. Les vices et les crimes, sinon en totalité, du moins pour la plus grande partie, sont le résultat de l'ignorance; travaillons donc à éclairer le peuple, afin de le moraliser. L'*obscurantisme* règne dans les États du pape.

OBSCURCI, IE, part. Rendu obscur, devenu obscur; qui est dans l'obscurité. Air *obscurci*. Soleil *obscurci* par la brume. Un ciel *obscurci* de vapeurs. La lumière de la lune n'y est *obscurcie* par aucun nuage. (Voltaire.) Il cache au fond de son palais, comme au fond d'un antre, sa gloire *obscurcie*. (Lemercier.) | Fig. La cour est une région de ténèbres, où la vérité est étouffée par le mensonge et la raison *obscurcie* par la vanité. (Fléchier.) Ne soyez point effrayé d'un nuage sombre dont ses yeux paraissent *obscurcis*. (Barthélemy.) Ce jour est *obscurci* des ombres du trépas. (Lamartine.)

OBSCURCIR, v. a. Rendre obscur, ou rendre plus sombre; empêcher l'action de la lumière. Les brouillards *obscurcissent* l'air, le soleil. Des nuages *obscurcissent* le jour. Les ombres par trois fois *ont obscurci* les cieux. (Racine.) Mille noires vapeurs *obscurcissent* le jour. (J. J. Rousseau.) | Fig. Thémistocle *obscurcit* la gloire de Miltiade. Mille préjugés environnent et *obscurcissent* la raison. Il a *obscurci* ce passage au lieu de l'éclaircir. Son principal talent était de démêler la vérité, que tous les hommes cherchent à *obscurcir*. (Voltaire.) | S'OBSCURCIR, v. pron. Être obscurci, être rendu obscur; devenir obscur. Le soleil *s'obscurcit*. L'air *s'obscurcit* quand approche l'orage. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre raison se trouble et *s'obscurcit*. (Bern. de Saint-Pierre.)

OBSCURCISSEMENT, s. m. (pron. *obskursiseman*). Affaiblissement de lumière; état d'une chose obscurcie. L'*obscurcissement* du soleil. L'*obscurcissement* de la vue. | Fig. L'*obscurcissement* des textes de l'Évangile. La manière dont il interprète ce passage l'obscurcit, et l'*obscurcissement* vient du sens qu'il attache à ce mot. (Acad.)

OBSCURÉMENT, adv. (pron. *obskuréman*). D'une manière obscure, sombre, peu claire. Voir des objets *obscurément*. Le hibou aime à se gîter *obscurément* dans un tronc d'arbre. | Fig. Cet auteur écrit *obscurément*. Vico a semé *obscurément* une idée qui n'a pas cessé de croître; à présent elle nous enveloppe de lumière. (Edg. Quinet.) Sans éclat; dans une humble position. Que d'hommes de mérite vivent et meurent *obscurément* !

OBSCURITÉ, s. f. (du lat. *obscurus*, obscur). Privation de lumière en tout ou en partie. *Obscurité* grande, profonde. L'*obscurité* de la nuit, du temps. L'*obscurité* d'un bois, d'une caverne, d'une chambre. Percer, chasser, dissiper l'*obscurité*. A la faveur de l'*obscurité*. L'*obscurité* de la nuit leur semblait favorable (Voltaire.) Le cheval se repaît dans l'*obscurité* comme à la lumière. (Bern. de Saint-Pierre.) Les flèches du soleil percent l'*obscurité*. (Th. Gauthier.) | L'*obscurité* inspire des pensées et des sentiments distincts, selon ses degrés, ses modifications. Le *sombre* inspire la tristesse et la crainte. Les *ténèbres* inspirent l'horreur et l'effroi. | *Obscurité des temps, Obscurité de l'avenir*, Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir. | Fig. Défaut de clarté dans les idées, dans l'expression. Ce qui a fait le succès de la plupart des prophéties des livres saints, c'est l'*obscurité* de leur langage, qui se prête à toutes les interprétations. | Diogène de Laërce, parlant de l'*obscurité* d'Aristote, compare ce philosophe à certains poissons qui troublent l'eau pour n'être pas pris. | Humble extraction. Nous sommes tous sortis de l'*obscurité*, puisque nous ne sommes pas sûrs des origines de notre père Adam et de notre mère Ève. (Meslier.) | Privation de bruit, d'éclat, de célébrité. Vivre dans l'*obscurité*. Sortir de l'*obscurité*. Tirer quelqu'un de l'*obscurité*. Beaucoup de citoyens célèbres, fatigués du bruit de leur réputation, aiment à s'ensevelir prématurément dans l'*obscurité*. L'*obscurité* convient seule à la vertu dans les temps de tyrannie. | *Jouer à l'obscurité*, Se dit, à l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux en écartant le reste. | Paléogr. *Signe d'obscurité*, Signe qui, dans les manuscrits anciens, indique les passages dont l'interprétation est difficile; il se compose de deux lettres grecques entrelacées, le φ et le ρ.

OBSÉCRATION, s. f. (pron. *obsékrasion*; du lat. *obsecrare*, supplier). Figure de rhétorique par laquelle on implore, dans un discours, l'assistance de Dieu ou le secours de quelqu'un. | Au plur. Antiq. Prières publiques accompagnées de sacrifices solennels que le sénat romain ordonnait pour conjurer les grandes calamités.

OBSÉCRER, v. a. (du lat. *obsecrare*, même signif.). Néol. Supplier. *Obsécrer* Dieu à toute occasion. Le pauvre homme *obsécrait* les dieux.

OBSÉDÉ, ÉE, part. Qui est importuné, assiégé, tourmenté. Avoir l'esprit *obsédé* par de tristes pensées. Ce ministre est *obsédé* par des intrigants. Je suis *obsédé* par des importuns à chaque instant. Une personne *obsédée* par de mauvais esprits. Quoi! je serai toujours *obsédée* ou par le père ou par la fille! (Dancourt.) Souvent de ses erreurs notre âme est *obsédée*. (Voltaire.) L'infortuné que cette fièvre dévorante consume est sans cesse *obsédé* par des terreurs fantastiques. (Deleuze.) *Obsédé* d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité. (Lamennais.) | S. Un *obsédé*. Une *obsédée*. Les *obsédés* sont, pour la plupart, des esprits incarnés d'un ordre inférieur qui subissent le joug ou l'autorité de mauvais esprits du Monde invisible.

OBSÉDER, v. a. (du lat. *obsidere*, assiéger, s'emparer). Être assidûment auprès de quelqu'un, pour empêcher que d'autres n'en approchent, et pour se rendre maître de son esprit. Il se prend toujours en mauvaise part. *Obséder* une personne. Les courti-

sans *obsèdent* les rois et sont ravis de les voir inaccessibles. | Importuner par ses assiduités, par ses démarches. Vous avez trop d'amants qu'on voit vous *obséder*. (Molière.) L'homme poli et fin *obsède*, l'homme rustique et brutal assiége. (Laveaux.)

Je ne m'appartiens pas, un autre me possède;
Absent, il me maudit, et, présent, il m'*obsède*.
(C. DELAVIGNE.)

| Fig. Quelle tentation vous *obsède*! Une idée exclusive *obsède* l'imagination. Le moine *est obsédé* par des visions tour à tour célestes et infernales; l'amant, par le charmant fantôme de sa maîtresse; le poète, par le démon de l'inspiration; le pauvre, par le rêve de l'opulence, et l'enfant, par le désir d'un jouet. De mauvais esprits l'*obsèdent*. Les remords *obsédaient* mon cœur et le rongeaient. (R. de Beauvoir.) | Absol. Il n'y a que les personnes ou les êtres intelligents, et des êtres moraux qui *obsèdent*. (Roub.)

OBSÈQUES, s. f. pl. (du lat. *obsequium*, devoir). Derniers devoirs rendus aux défunts par des funérailles accompagnées de pompes et de cérémonies. Assister aux *obsèques* d'une personne. On lui fit des *obsèques* magnifiques. Le peuple n'assista aux *obsèques* de Louis XIV que pour avoir occasion de jeter de la boue et des pierres sur son cercueil.

OBSÉQUIEUSEMENT, adv. (pron. *obsékieuzeman*). D'une manière obséquieuse. Un fonctionnaire public aborde *obséquieusement* le supérieur dont il sollicite la faveur.

OBSÉQUIEUX, EUSE, adj. (du lat. *obsequiosus*, très-complaisant. Qui porte à l'excès le respect, les égards, la complaisance, les attentions. Un homme *obséquieux*. Une personne *obséquieuse*. Sois poli, jamais *obséquieux*. Les gens les plus *obséquieux* se trouvent à la cour. | Se dit des choses. Il n'y a rien de plus *obséquieux* que les harangues officielles. Égards *obséquieux*. Ou son orgueil n'était pas né, ou il se cachait sous les dehors d'une politesse timide, quelquefois *obséquieuse* et tenant de l'humilité. (Marmontel.) Une harangue plate, *obséquieuse*.

OBSÉQUIOSITÉ, s. f. Défaut de l'être obséquieux. Les fonctionnaires publics mettent beaucoup d'*obséquiosité* vis-à-vis de leurs supérieurs. | État de ce qui est obséquieux. L'*obséquiosité* des égards, des désirs, de la politesse, des façons.

OBSERVABLE, adj. Qui peut être observé. La finesse et la perspicacité peuvent seules nous rendre *observables* des faits qui passent inaperçus aux yeux du plus grand nombre. Un tel mouvement ne produirait aucun changement *observable*. (Leibnitz.)

OBSERVANCE, s. f. Action d'observer. | Pratique d'une règle, exécution de ce qu'elle prescrit, et quelquefois la loi elle-même. Ce mot n'est guère usité qu'en matière de religion. *Observance* relâchée, *Observance* mitigée. Étroite *observance*. Les *observances* des communautés. Rejeter de vaines *observances*. Cette *observance* n'est pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition. Le judaïsme était chargé d'un nombre infini d'*observances*. | *Observances légales*, Certaines pratiques ou cérémonies que prescrivait la loi de Moïse. | Les cordeliers se donnaient le nom de *religieux de l'observance*, de la *grande*, de la *petite observance*. | La *grande observance* est aussi le nom d'une partie de l'ordre de la Merci, pour le rachat des captifs, établi en Espagne. | La *primitive observance* des Frères-Prêcheurs, ou la congrégation du Saint-Sacrement, était une réforme de dominicains, établie en France dès 1646. | Il s'emploie aussi pour indiquer des communautés religieuses, des rites maçonniques où certaines règles s'observent. Les frères de l'*Observance*.

OBSERVANTIN, adj. et s. m. Religieux de l'observance de saint François. Peu de temps après la mort de Saint-François, plusieurs de ses religieux avaient mitigé leur règle, avaient obtenu de leurs généraux et des papes la permission de posséder des rentes et des fonds, d'être chaussés, etc. D'autres, plus fervents, persévérèrent dans l'observation de l'institut de leur fondateur, et prirent le nom d'*observantins*, pour se distinguer des premiers, que l'on appela *conventuels*.

OBSERVANTINE, s. f. Religieuse d'un ordre fondé en 1517 par Léon X. Les *Observantines* de Rome.

OBSERVATEUR, TRICE, adj. Qui observe. Génie *observateur*. Son œil *observateur* y poursuit la comète. (Colnet.) Porter un esprit *observateur* parmi les hommes est la seule voie d'étude pratique du cœur humain. (Bonnin.) | S. Celui, celle qui observe. Se dit par opposition à celui qui agit. J'étais là comme *observateur*. Le sage préfère le rôle d'acteur à celui d'*observateur*. (Boiste.) | Celui, celle qui accomplit ce que prescrit une loi, une règle. Strict *observateur*. Sois fidèle *observateur* de la loi. Cette religieuse est une grande *observatrice* de la règle. | Espion; homme payé par la police pour observer ce qui se passe. | Mar. Marin qui est chargé de faire des observations astronomiques. | Celui, celle qui se livre à l'observation des phénomènes de la nature, des événements, du monde, des mœurs, etc. Habile *observateur*. Excellent, patient *observateur*. Minutieux *observateur*. *Observateur* attentif. *Observateur* superficiel. Combien de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères *observatrices*! (J. J. Rousseau.) C'était sans le savoir que les premiers *observateurs* devenaient les bienfaiteurs de leurs semblables. (Cuvier.) La nature vivante surtout refuse ses secrets à l'*observateur* dépourvu d'imagination. (Malte-Brun.) Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'Occident, un autre *observateur* le regarde sortir des régions de l'aurore. (Chateaubriand.)

Ainsi de la nature habile *observateur*,
Buffon peint dignement l'œuvre du Créateur.
(A. MARTIN.)

OBSERVATION, s. f. (pron. *observasion*; du lat. *observatio*, même signif.). Action par laquelle on accomplit fidèlement ce que prescrit une règle, la loi écrite, la conscience ou la morale. *Observation* d'une promesse, d'une parole. *Observation* des commandements de Dieu. Stricte *observation*. *Observation* des règles d'un art. L'amour de la loi est devenu une passion dans le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son *observation*. (Voltaire.) | Remarque écrite sur un ouvrage, commentaire ou annotation, pour expliquer ou commenter un texte. | Réflexion, considération. Il n'a pas tenu compte de mes *observations*. | Objection, remarque. Votre *observation* me paraît juste. | Art milit. *Armée, corps d'observation*, Armée, corps chargés d'observer l'ennemi, quand un État est menacé d'une agression étrangère. | Mar. Étude de la position des astres pour la conduite d'un navire en mer. | *Navire d'observation*, Celui qui est détaché d'une flotte ou d'un convoi pour aller observer les mouvements de l'ennemi. | *Être, se tenir en observation*, Dans un lieu et dans de bonnes conditions pour observer. | *Avoir l'esprit d'observation*, Savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes. Cet homme est doué d'un *esprit d'observation* très-pénétrant. | Étude des choses physiques ou des choses morales. *Observation* bien faite. Curieuse *observation*. Dans les sciences d'*observation* l'on devrait se borner à examiner les faits. (Beaumarchais.) Si j'ai quelque passion dominante, c'est celle de l'*observation*. (J. J. Rousseau.) L'*observation* des phénomènes célestes. (Buffon.) | Le résultat de l'observation. *Observation* astronomique. *Observation* anatomique. *Observations* météorologiques. Chacun, dans son état, fait des *observations* différentes, parce que chacun a des besoins différents. (Condillac.) De ces *observations*, il résulte que toutes les branches du commerce ont souffert d'énormes diminutions. (Raynal.) Nous sommes assurés, par des *observations* exactes, réitérées et fondées sur des faits incontestables, que la partie sèche du globe que nous habitons a été longtemps sous les eaux de la mer. (Buffon.) | L'observation, dans l'expression la plus générale, consiste dans l'application des sens ou d'un esprit cultivé à l'examen des diverses parties ou des diverses circonstances d'un phénomène; c'est l'action de considérer avec attention toute espèce de fait. Ce procédé de l'esprit domine surtout dans les sciences physiques et naturelles, appelées quelquefois, pour cette raison, *sciences d'observation*. L'*esprit d'observation* est la première qualité du médecin. Bacon a défendu, au XVIe siècle, le principe de l'*observation*, comme étant le véritable fondement de toutes les sciences, et l'on sait qu'il a été appelé, pour cette raison, le père de la philosophie expérimentale. | Jurispr. *Observations*, Exposé de faits et de circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. | *Plaider par observation*, Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développements.

OBSERVATOIRE, s. m. Établissement spécialement affecté aux observations astronomiques et physiques, et où l'on conserve les instruments nécessaires à ces sortes de travaux scientifiques. L'*observatoire* de Paris. L'*observatoire* de Greenwich. C'est d'ordinaire par le principal *observatoire* d'un pays que passe son premier méridien. | La tour de Bélus à Babylone est le plus ancien observatoire connu; c'est là que les astronomes chaldéens firent leurs principales observations. Plus tard, d'autres observatoires furent construits par les Arabes et les Mongols. Le premier observatoire établi en Europe remonte à 1561, et fut érigé par Guillaume IV, landgrave de Hesse-Cassel. Celui que Tycho-Brahé avait fait élever dans l'île de Hwen ne date que de 1582. Peu de temps après la fondation de l'Académie des sciences, Colbert fit ériger l'observatoire de Paris. Le projet en fut arrêté en 1667; mais le monument ne fut achevé qu'en 1672.

OBSERVÉ, ÉE, part. Dont l'observation a lieu. Commandement *observé*. Loi, règle *observée*. C'est chez les peuples les plus corrompus que les bienséances sont le mieux *observées*; elles tiennent lieu de vertus. (Beauchêne.) | Qui a été l'objet de l'observation. Phénomène *observé*. Poisson *observé* dans le Nil. Ces objets sont partout dignes d'être *observés*, et presque partout manquent d'observation. (Buffon.) | Mar. *Latitude observée*, Celle qu'on obtient par l'observation des astres. Se dit par opposition à *latitude estimée*.

OBSERVER, v. a. (du lat. *observare*, même signif.). Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque règle, par quelque loi. *Observer* un ordre. *Observer* les statuts, les commandements, les lois. Les Suédois se vantent encore aujourd'hui de la discipline qu'ils *observaient* en Saxe. (Voltaire.) | Regarder, considérer avec application, avec étude, les choses physiques ou les choses morales. *Observer* le cours des astres. Qui n'*observe* rien n'apprend rien. (Condillac.) La nature trompe ceux qui l'*observent* mal. (J. J. Rousseau.) | Fig. La mort n'*observe* pas où elle frappe, ni qui elle frappe. | Absol. Ce n'est rien que d'*observer*, si l'on ne sait conclure. | Remarquer, suivre avec attention. C'était plaisir d'*observer* leurs efforts. (La Fontaine.) | Épier, surveiller les actions, les discours, les gestes d'une personne. Veillez sur sa personne, *observez* tous ses pas. (Cas. Delavigne.) | *Observer* est souvent suivi de *que*. Il est à *observer que* tout écart d'hygiène ou de morale porte avec lui son châtiment. | Lorsqu'il est suivi de *que*, *observer* est neutre, et alors il ne doit être ni précédé d'un pronom personnel régime, ni suivi d'un nom avec ou sans préposition. Ainsi, on ne doit pas dire, *Je vous observe que votre plan pèche par la base*; car, de même qu'on ne considère pas une chose à quelqu'un, on ne doit pas non plus la lui observer. Pour parler correctement, il faut donc dire, *Je vous fais observer que votre plan pèche par la base*. | Prov. et fig. *Observer les longues et les brèves*, S'attacher exactement à ne pas manquer aux moindres circonstances, particulièrement dans les cérémonies et dans les détails de la vie sociale. | On dit dans le même sens, *Observer les points et les virgules*. | Mar. Prendre à la mer, avec un instrument à réflexion, la hauteur du bord inférieur d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien du navire pour en conclure la latitude d'un lieu. | On dit aussi, *Observer* des distances, des azimuths, des amplitudes. | Manége. Ce cavalier *observe* bien son terrain. Les chevaux de l'armée, lorsqu'ils sont en ligne, savent parfaitement *observer* leurs distances. | S'OBSERVER, v. pr. Être observé, accompli, suivi. Les préceptes les plus utiles sont ceux qui *s'observent* le moins. Les mêmes formules *s'observent* en Angleterre. (Voltaire.) Être fort circonspect, réservé dans ses paroles et dans ses actions. Talleyrand *s'observait* beaucoup. | Se regarder l'un l'autre avec attention. Les deux adversaires *s'observèrent* longtemps avant d'en venir aux mains. On se plaît à les voir *s'observer* et se craindre. (Voltaire.)

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, *s'observe*, s'envisage.
(BOILEAU.)

OBSESSION, s. f. (du lat. *obsessio*, même signif.; fait de *obsedo*, j'obsède). État des personnes qu'on suppose obsédées du malin esprit ou, suivant le spiritisme, par de mauvais esprits. Beethoven, lorsqu'il cédait à ses magnifiques inspirations, s'agitait comme un possédé qui est sous l'empire des plus cruelles *obsessions*. L'Église ne prescrit d'autres remèdes contre l'*obsession* que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes. (Boutteville.) | Quelques critiques ont vu exclusivement les causes de l'obsession dans les maladies de cerveau, l'hypocondrie, la lypémanie, l'hystérie, etc. On peut débarrasser les sujets qui se trouvent sous l'obsession des mauvais esprits au moyen de prières ferventes adressées à Dieu. | Action de celui qui obsède. Il ne le quitte point, on n'a jamais vu une pareille *obsession*. (Acad.) | État d'une personne obsédée. Cruelle *obsession*. Fatigante *obsession*. A son front pâle et ennuyé, à son œil vitreux et terne, à sa figure impassible et presque hébétée, on devine qu'il est sous l'empire d'une perpétuelle *obsession*. J'espère que tu nous reviendras, l'esprit entièrement délivré des *obsessions* de ton fol amour. (Drouineau.)

OBSIDIENNE, s. f. (du gr. ὄψις, vue, parce

qu'on peut s'y voir). Minéral. Roche opaque et quelquefois translucide, d'un éclat vitreux, variant en couleur, depuis le noir et le vert jusqu'au jaune et au rouge. Elle raye le verre et possède une densité de 2,36. Quoique d'apparence simple, on y a trouvé de la silice, de l'alumine, de la soude et de l'oxyde de fer. L'obsidienne est très-commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les îles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour servir de couteaux et de miroirs; de là le nom de *Miroir des Incas*, qu'on lui a donné, ainsi que ceux de *Pierre de Galinace* et d'*Agate d'Islande*. | On écrit aussi *Obsidiane*.

OBSIDIONAL, ALE, adj. (du lat. *obsidio*, siége). Qui concerne les siéges. | Antiq. rom. *Couronne obsidionale*, Couronne que l'on décernait, chez les Romains, à celui qui délivrait une ville ou un camp des assiégeants. | *Médaille obsidionale*, Celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville. | *Monnaie obsidionale*, Celle qu'à de certaines époques on fut obligé de frapper dans les villes assiégées, pour suppléer au défaut ou à la rareté des espèces. Les plus anciennes *monnaies obsidionales* que l'on connaisse remontent au commencement du XVIe siècle; elles furent frappées aux siéges de Pavie et de Crémone, sous François Ier.

OBSTACLE, s. m. (du lat. *obstaculum*, fait de *obstare*, se tenir devant). Empêchement, opposition, difficulté. *Obstacle* invincible. Léger *obstacle*. On n'a pas de mérite à triompher sans *obstacle*. Le vrai courage s'enflamme par les *obstacles*. La hardiesse et le travail obstiné surmontent les plus grands *obstacles*. (Fénelon.) Aucun *obstacle* ne doit les empêcher d'agir. (Montesquieu.) Cet *obstacle* devait ralentir, mais ne pouvait pas empêcher entièrement la révolution. (Raynal.) Je suis homme à franchir tous les *obstacles*. (Voltaire.) | Ce qui empêche qu'une personne n'arrive à son but, qu'une chose ne se fasse. Un grand *obstacle* au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur. (Fontenelle.) D'autres *obstacles* traversèrent ses vues. (Raynal.) | S'emploie quelquefois sans article. Faire *obstacle* à un projet. Mettre *obstacle* au bonheur de quelqu'un. Ces hauteurs une fois fournies feront *obstacle* à l'uniformité du mouvement des eaux. (Buffon.) | Phys. Tout ce qui résiste à une puissance qui le comprime. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mû par la puissance qui le presse. (Bresson.)

OBSTÉTRICAL, ALE, adj. Chirurg. Qui a rapport aux accouchements. Opération *obstétricale*.

OBSTÉTRIQUE, s. f. (du lat. *obstetrix*, sage-femme, accoucheuse; fait de *ob* et de *sto*, je suis debout). Art des accouchements. Étudier l'*obstétrique*. S'occuper spécialement d'*obstétrique*. Écrire un traité d'*obstétrique*. | Adjectiv. Qui appartient à cet art. Établissement *obstétrique*.

OBSTINATION, s. f. (pron. *obstinasion*; du lat. *obstinare*, obstiner). Opiniâtreté, entêtement; volonté permanente de faire quelque chose de déraisonnable. Montrer de l'*obstination*. Quelle *obstination*! L'*obstination* est toujours le fait d'un jugement étroit et d'une vue très-courte au moral. Que de gens se refusent par *obstination* à des améliorations justes et nécessaires! Chez eux, l'*obstination* a étouffé la raison et les sentiments d'équité. L'*obstination* tenace des mahométans et des juifs. (Montesquieu.) Elle porta longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le goût de sa fille, ni l'*obstination* de son époux. (J. J. Rousseau.) | Synonymes : OPINIATRETÉ, OBSTINATION. L'*opiniâtreté* tient plus à l'action; l'*obstination*, à l'opinion.

OBSTINÉ, ÉE, part. Qui s'obstine, qui a de l'obstination; entêté, opiniâtre. Un homme *obstiné*. Une femme *obstinée*. Un choix *obstiné*. Oui, seigneur, dans son mal Rome est trop *obstinée*. (Corneille.) J'avais alors résolu de ne plus me mêler d'affaires, mais le roi n'en était que plus *obstiné*. (Barthélemy.) | Famil. *Obstiné en diable*, Qui pousse l'obstination au dernier point. | Persistant. C'est un rhume *obstiné*. (Mol.) | Substantiv. Quel *obstiné*! | Prov. Il n'y a de damnés que les *obstinés*.

OBSTINÉMENT, adv. (pron. *obstinémun*). Avec obstination, avec opiniâtreté. Il m'a soutenu cela *obstinément*. Il y a peut-être plus d'orgueil dans celui qui repousse *obstinément* les témoignages de la reconnaissance que dans celui qui les reçoit. (Boiste.)

OBSTINER, v. a. (du lat. *obstinare*, même signif.; fait de *ob*, devant, et *stare*, être, se tenir, rester). Rendre opiniâtre, obstiné. N'*obstinez* point cet enfant. | Irriter. Se dit dans le style comique. Il est dangereux d'*obstiner* la douleur d'une femme. (Dufresny.) Il est peu usité dans ces deux sens. | S'OBSTINER, v. pr. S'opiniâtrer. A demeurer chez soi l'une et l'autre *s'obstine*. (La Fontaine.) Je voulus *m'obstiner* à vous être fidèle. (Racine.) Qui *s'obstine* à mordre un caillou ne réussit qu'à se briser les dents. (De Jussieu.) Il *s'obstine* à combattre.

OBSTRUANT, ANTE, adj. Méd. Qui bouche, qui cause des obstructions. Les narcotiques sont des remèdes *obstruants*.

OBSTRUCTIF, IVE, adj. (rad. *obstruction*). Méd. Qui cause ou peut causer une obstruction. Aliment *obstructif*. Corps *obstructif*.

OBSTRUCTION, s. f. (pron. *obstruksion*; du lat. *obstructio*, même sens). Pathol. Engorgement, embarras des vaisseaux. Une *obstruction* du foie. Des catarrhes, des toux et des *obstructions*. Les partisans de l'humorisme faisaient souvent usage de ce mot, mais il fut surtout en faveur quand une autre théorie nosologique, fondée sur les lois mécaniques, vint corroborer la première et la populariser comme toutes les explications qui dérivent d'une démonstration matérielle. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut plus employer le mot *obstruction* que pour désigner un engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe, à la suite d'une coarctation constante de ses vaisseaux excréteurs. Si l'humeur ne s'infiltre pas et ne fait que s'accumuler dans son réservoir, il n'y a pas obstruction, c'est une autre maladie. La cause première des obstructions sera donc toujours l'oblitération des conduits excréteurs, et ces affections ne seront plus dès lors que symptômes. | Empêchement de la circulation de l'eau dans les canaux ou conduits, de la fumée dans la cheminée, etc.

OBSTRUÉ, ÉE, part. Bouché, embarrassé. Voie *obstruée*. Canal *obstrué*. Les rivières alimentaient des végétaux jusqu'à leur embouchure, souvent *obstruée* par des mangliers qu'agitaient les flots de la mer. (Bern. de Saint-Pierre.) | Bot. Se dit d'une corolle monopétale lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices. | Méd. Qui a des obstructions, qui est attaqué d'obstruction. Un sujet *obstrué* du bas-ventre, qui est le siége le plus ordinaire de ces lésions organiques, se reconnaît à son teint jaunâtre. (Mérat.) | Substantiv. Personne attaquée d'obstruction. Un *obstrué*. Les *obstrués* de la poitrine ont l'œil vif, les pommettes colorées, le visage plombé ou bleuâtre autour des lèvres et des yeux, les gencives pâles, les contours de la langue rouge.

OBSTRUER, v. a. (du lat. *obstruere*, boucher). Interposer un obstacle, boucher. *Obstruer* un canal. Vous *obstruez* le passage. On trouva deux courriers étendus morts dans une de ces avenues que la neige comble et *obstrue* en peu de temps. (Ph. Chasles.) | Fig. C'est une intelligence *obstruée* par une science mal digérée. | Méd. Former une obstruction. Cela peut *obstruer* les vaisseaux. | S'OBSTRUER, v. pr. Être obstrué. Dans la vieillesse, le calibre des vaisseaux se resserre, le ressort des muscles s'affaiblit, les filtres sécrétoires *s'obstruent*. (Buffon.)

OBTEMPÉRER, v. n. (du lat. *obtempero*, même sens, fait de *ob*, devant, et *temperare*, adoucir, modérer). Jurisp. Obéir. *Obtempérer* à un ordre, à un commandement. On doit refuser d'*obtempérer* à une sommation injuste, à un commandement inique.

OBTENIR, v. a. (du lat. *obtinere*, même sens; fait de *ob*, devant; *tenere*, tenir). Parvenir à se faire accorder ce qu'on sollicite, ce qu'on demande, ce qu'on désire. *Obtenir* une grâce, une faveur, un emploi. Il *a obtenu* la permission de s'absenter. *Obtenir* satisfaction d'un outrage. *Obtenir* l'estime, les bonnes grâces d'une personne. *Obtenir* un succès mérité. *Obtenir* les suffrages des électeurs. La garnison *obtint* les honneurs de la guerre. (Voltaire.) Le prix de la chose augmente par la difficulté d'en *obtenir* la possession. (Buffon.) | T. de sciences. Parvenir à un effet, à un résultat. Par ce procédé chimique, j'*ai obtenu* tel résidu. Les sauvages *obtiennent* du feu en frottant vivement deux morceaux de bois l'un contre l'autre. La lumière qu'on *obtient* par l'électricité est très-vive. | Jurisp. *Obtenir un jugement*, Parvenir à avoir un jugement qu'on poursuivait. | *Obtenir ses fins et conclusions*, Obtenir en justice ce qu'on demande par requête. | Absol. L'amitié *obtient*, l'importunité arrache; mais l'exigence repousse. (Lévis.) | S'OBTENIR, v. pr. Être obtenu. La victoire, à ce prix, ne *s'obtient* pas toujours. (C. Delavigne.) Le bien-être *s'obtient* par le travail.

OBTENTION, s. f. (pron. *obtansion*). Action d'obtenir. L'*obtention* d'un privilége, d'un arrêt, d'un jugement, etc. On appelle *obseption* la faute qu'on a commise dans l'*obtention* de quelque grâce. (Bousq.) L'*obtention* d'un emploi dans une fabrique.

OBTENU, UE, part. Que l'on s'est fait accorder. Se dit de ce que l'on sollicitait, de ce que l'on désirait, de ce que l'on a acquis par ses démarches, par ses recherches, par son travail. Privilége *obtenu*. Emploi *obtenu*. Grâce *obtenue*. Le résultat *obtenu*. Les faveurs *obtenues*. Une grâce injuste ou difficilement *obtenue* est trop payée. (Boiste.)

OBTONDANT, ANTE, adj. et s. (du lat. *obtundens*, émoussant). Méd. Qui émousse, qui corrige l'acrimonie des humeurs. Remèdes *obtondants*. | Substantiv. Un *obtondant*. On range parmi les *obtondants* les délayants, les sucs des plantes, etc.

OBTURANT, ANTE, adj. Qui bouche un trou. Procédé *obturant*. Plaque *obturante*.

OBTURATEUR, TRICE, adj. et s. (du lat. *obturatus*, bouché). Technol. Pièce, système adapté aux appareils pour permettre ou intercepter à volonté l'écoulement des liquides ou des gaz. Ce sont, suivant leur forme, des *clapets*, des *pistons*, des *registres*, des *robinets*, des *soupapes*, des *vannes*, des *tiroirs*, des *bandes*, etc. | Bot. Corps de forme et de couleurs variables, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclépiadées. | Chim. Plaque circulaire de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu dans un autre. | Chirurg. Pièce destinée à remédier à certaines difformités, en fermant les ouvertures anormales qui en résultent. L'usage en est devenu plus restreint de nos jours, grâce aux succès obtenus dans les opérations autoplastiques. Les fistules aériennes des sinus frontaux, les perforations de la voûte palatine sont les lésions qui en réclament le plus souvent l'emploi. | Anat. La désignation d'*obturateur* s'applique à diverses parties. | Le *trou obturateur* est cette ouverture que présente l'os des îles, un peu en dedans et au-dessous de l'articulation coxo-fémorale. | *Membrane obturatrice*, Membrane mince, fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut, où il reste une échancrure pour le passage du nerf et des vaisseaux de même nom. | Le *muscle obturateur interne*, situé presque entièrement dans le bassin, va s'implanter dans la cavité trochantérienne. | Le *muscle obturateur externe* est placé à la partie interne et supérieure de la cuisse. Il naît du bord du trou obturateur et de la face antérieure de la membrane obturatrice, pour aller se porter dans la cavité trochantérienne du fémur. | L'*artère obturatrice* naît communément de l'hypogastrique ou de la fessière, quelquefois de l'épigastrique, pour sortir du bassin par le trou obturateur, après avoir fourni un grand nombre de ramuscules. | Un nerf de ce nom sort également par l'anneau obturateur.

OBTURATION, s. f. (pron. *obturasion*; du lat. *obturatio*, fait de *obturo*, je bouche). Chirurg. Action de boucher les trous qui se font, contre l'ordre naturel, à la voûte du palais, aux os du crâne, etc., et de réparer ainsi artificiellement les incommodités qui résulteraient de perforations. | *Obturation des dents*, Opération qui consiste à boucher les cavités cariées. Procéder à une *obturation des dents*.

OBTURCON, s. m. Bot. Espèce d'ortie de l'Inde si caustique et si vénéneuse qu'il suffit de la toucher pour éprouver une sensation semblable à l'action de l'eau bouillante, suivie d'un accès de fièvre, si l'on ne se hâte d'appliquer de l'ail pilé sur la partie douloureuse.

OBTUS, USE, adj. (du lat. *obtusus*, même sens). Géom. Se dit d'un angle de plus de 90 degrés, que cet angle soit linéaire ou solide, comme dans les prismes, dans les cristaux, ou simplement formé par la réunion de deux plans, comme l'angle qu'on appelle, par exemple, un angle horaire. | Angle *obtus*. La somme des trois angles d'un triangle ne pouvant jamais valoir que deux droits, ou 180 degrés, il en résulte qu'il ne peut jamais y avoir dans ce polygone plus d'un angle *obtus*, et que plus celui-ci est ouvert, moins les autres le sont, ou plus ils sont aigus. | Hist. nat. Qui est arrondi, comme émoussé. Poisson à tête *obtuse*. Des feuilles *obtuses*. | Dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté, qui est émoussé. Sens *obtus*. Les cochons ont le toucher fort *obtus*. Le lièvre a des yeux faibles et un odorat *obtus*. La sensibilité des nerfs diminuant, les sens deviennent *obtus*. (Buffon.) Après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille qu'une sensation *obtuse*. (Brillat-Savarin.) | Fig. *Esprit obtus*, Esprit étroit, peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir.

OBTUSANGLE, adj. Géom. Se dit d'un triangle qui a un angle obtus. Triangle *obtusangle*.

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des parties dont les angles sont obtus ou émoussés.

OBTUSÉMENT, adv. (pron. *obtuzéman*). D'une manière obtuse. Feuilles *obtusément* dentées.

OBUS, s. m. (pron. *obuze*; de l'allem. *haubitz*, même signif.). Artill. Projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, et en outre sans anse et sans culot. Être blessé d'un éclat d'o-

bus. Les *obus* ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre. (Merlin.) | L'invention de l'obus est due aux Anglais et aux Hollandais. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde (1693). On admet en France plusieurs sortes d'obus de calibres différents. | *Obus têtes de mort*, Ceux qui sont percés de plusieurs trous par lesquels ils vomissent des matières enflammées.

OBUSIER, s. m. Artill. Bouche à feu qui sert à lancer l'obus, espèce de mortier long monté sur un affût de campagne, mais pouvant, à cause de la mobilité de la semelle, être pointé à 45 degrés. Dans les siéges, l'*obusier* se tire à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes. (Merlin.) Les batteries de campagne, en

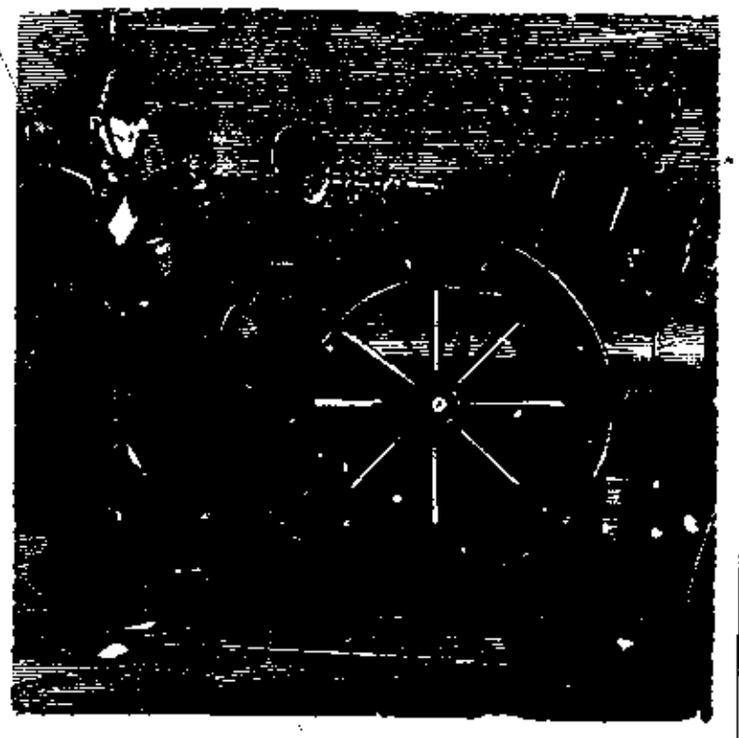

Obusier.

France, se composent de quatre canons et de deux *obusiers*. On se sert aussi d'*obusiers de montagne*.

OBVALLÉ, ÉE, adj. (du lat. *obvallo*, entourer d'un rempart). Bot. Se dit des feuilles opposées qui, par un certain arrangement, se coupent sous un angle aigu.

OBVENTION, s. f. (pron. *obvansion*). Anc. dr. canon. Impôt ecclésiastique.

OBVIABLE, adj. Néol. Auquel on peut obvier. Accident, danger, péril *obviable*.

OBVIER, v. n. (du lat. *obviare*, aller au-devant). Prendre les mesures nécessaires pour prévenir un mal, un accident, etc. La meilleure manière d'*obvier* à la maladie et de l'enrayer, c'est de recourir à l'hygiène et à l'homœopathie. Pour *obvier* à tous les inconvénients, il faut les prévoir.

OBVOLUTÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *volutus*, roulé). Bot. Se dit des feuilles et des pétales lorsqu'ils s'enroulent les uns sur les autres. Feuilles *obvolutées*. Pétales *obvolutés*. | Se dit aussi des rudiments des feuilles pliées en gouttière par leur face interne et encore renfermées dans le bourgeon.

OBVOLVANT, ANTE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *volvo*, je roule). Entom. Se dit des élytres des insectes, quand leurs épipléores couvrent une partie considérable des côtes de l'alitronc.

OC (langue d'). Nom donné, en France, à l'époque du moyen âge, à la langue que parlaient les peuples habitant au sud de la Loire, par opposition à la langue d'*oil*, que parlaient les peuples au nord de cette rivière. La différence entre ces deux langues consistait dans la manière de dire *oui*, qui, dans le Midi, se disait *oc*, et dans le nord, *oil*. C'est de là que le *Languedoc* a tiré son nom. Les Barbares avaient donné le nom de *Langue romane* (romaine), pour la distinguer du latin, au gaulois, c. à d. à la langue vulgaire parlée dans la Gaule. Cette langue, d'abord fort altérée dans le Nord par l'influence du tudesque, dès que le flot des envahisseurs se fut arrêté, rentra dans ses voies naturelles et se rapprocha de nouveau de la partie de la langue vulgaire, toujours parlée dans le Midi sans altération sensible. Tandis que dans le Nord elle prenait successivement les noms de *Langue d'oil*, *langue d'oui* et *français*, elle conservait, dans le Midi, les noms de *Langue romane*, de *langue d'oc* et de *provençal*. La *langue d'oc* eut une littérature propre, dont le principal caractère fut la poésie, tandis que celui des productions septentrionales était la narration. La *langue d'oc* tend à disparaître complètement.

OCCASE, adj. (du lat. *occasus*, coucher). Astron. Ne se dit que dans cette expression : *Amplitude occase*, L'arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

OCCASION, s. f. (pron. *okazion*; du lat. *occasio*; fait de *ob*, devant, et *casus*, rencontre). Rencontre, conjoncture convenable pour faire quelque chose. Saisir l'*occasion*. Profiter de l'*occasion*. Manquer l'*occasion*. Il a montré de la fermeté dans une *occasion* difficile. Il faut bien profiter de ces *occasions*. (Mme de Sévigné.) L'*occasion* est belle, il la faut embrasser. (Racine.) Qui perd l'*occasion* ne la retrouve pas. (Arnault.) | Fig. et prov. *Il faut saisir l'occasion aux cheveux*, Il faut profiter en toute hâte de l'instant favorable. | Rencontre, circonstance. Une *occasion* pressante, périlleuse. Il s'était distingué dans cent *occasions* par sa prudence et par sa valeur. (Raynal.) | Principe, cause. Elle fut *occasion* de scandale aux uns et d'édification aux autres. (Racine.) | Prov. *L'occasion fait le larron*. | Théol. *Occasions prochaines*. Les casuistes ont appelé ainsi les causes occasionnelles de péché; cette matière, entre leurs mains, a fourni plus de vingt énormes in-folio de graves niaiseries, dignes de figurer à côté des *dissertations* sur le sexe de l'âne de Balaam, sur la forme du nez de Jésus-Christ, le nombril du père Adam ou la barbe d'Esculape. (Billot.) | Mythol. Divinité allégorique qui préside au moment le plus favorable pour réussir dans une entreprise. On la représentait sous la figure d'une femme nue ou d'un jeune homme chauve par derrière, un pied en l'air et l'autre sur une roue, tenant un rasoir d'une main et un voile de l'autre, et quelquefois glissant avec vitesse sur le tranchant d'un rasoir sans se blesser. | *D'occasion*, loc. adv. Par occasion. *Marchandises d'occasion*, Que l'on trouve par hasard, qui ne sont pas neuves. | *Par occasion*, loc. adv. Accidentellement. Ce n'est que *par occasion* que ces choses arrivent.

OCCASIONNALISME, s. m. (rad. *occasion*). Philos. Système des causes occasionnelles, manière de voir suivant laquelle on substitue l'action divine à l'action de l'homme, dans l'explication des phénomènes, soit physiques, soit intellectuels, par lesquels notre existence se manifeste. Dans ce système, Dieu est l'*occasion* des mouvements. Ce furent particulièrement les disciples de Descartes qui développèrent cette doctrine; d'abord, Arnold Geulinx, d'Anvers, mais surtout Malebranche, que sa théorie de la vision en Dieu devait naturellement conduire à ces idées. Dans ce système, les mouvements du corps et les déterminations de l'âme sont appelés *Causes occasionnelles*. C'est une des solutions imaginées pour expliquer l'action mystérieuse du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps. Leibnitz l'a vivement critiquée, quoiqu'il n'ait pas été plus heureux dans la solution qu'il proposait à son tour, l'*harmonie préétablie*. Mais, du moins, comme critique, il reprit tous ses avantages. Quoi de plus étrange, en effet, que de vouloir expliquer le naturel par le surnaturel? Une pareille théorie fait de la nature un miracle perpétuel : elle assimile Dieu à un horloger qui, ayant fait une montre, serait sans cesse occupé, pour lui faire marquer l'heure, à tourner l'aiguille avec le doigt. (Artaud.)

OCCASIONNEL, ELLE, adj. Didact. Qui donne occasion, qui sert d'occasion. | Pathol. *Cause occasionnelle*, Celle qui, joignant son effet aux autres causes des maladies, complète l'état morbifique et provoque la réaction vitale. | Philos. Système philosophique. V. OCCASIONNALISME.

OCCASIONNELLEMENT, adv. (pron. *okazionèleman*). Par occasion. Se rencontrer *occasionnellement*. La plupart des phénomènes se produisent *occasionnellement*.

OCCASIONNER, v. a. Donner lieu, donner occasion à, être cause de. *Occasionner* du bruit. Cela *occasionna* des troubles, des malheurs. La plus légère lésion du moindre de nos organes peut *occasionner* la perturbation de toute notre économie. Cet événement *occasionna* une grande fermentation dans les esprits. (Raynal.)

OCCIDENT, s. m. (pron. *oksidan*; du lat. *occidens*, tombant; où le soleil tombe). Partie de l'horizon où le soleil disparaît; lieu vers lequel les astres descendent sous l'horizon. Le soleil, la lune, Mars, Jupiter, sont dans leur *occident*. Se tourner vers l'*occident*. Côté d'*occident*. L'*occident* est l'opposé de l'orient. Quand on regarde vers l'*occident*, on a le nord à sa droite, le sud à sa gauche, et l'orient derrière soi. Un soir, les nuages se disposèrent vers l'*occident* sous la forme d'un vaste réseau, semblable à de la soie blanche. (Bern. de Saint-Pierre.) Synonyme d'*Ouest* et de *Couchant*. | On donne plus particulièrement ce nom au point où le soleil se couche le jour de l'équinoxe, c. à d. au point où l'équateur coupe l'horizon. Pris dans ce sens restreint, c'est l'*occident vrai*; il constitue un des quatre points cardinaux. Le soleil ne se couchant pas deux jours de suite au même point, on distingue l'*occident d'été* de l'*occident d'hiver*, et ceux-ci de l'*occident vrai*. | Géogr. Plus particulièrement, Partie de la terre située du côté où le soleil se couche, et tout pays situé de ce côté par rapport à d'autres pays. Le Maroc est à l'*occident* de l'Algérie. L'Irlande est à l'*occident* de l'Angleterre. Des vaisseaux anglais croisaient à l'orient et à l'*occident* de l'Europe. (Voltaire.) | *L'empire d'Occident*, L'empire romain, puis celui des Francs, devenu empire d'Allemagne. | *L'Église d'Occident*, L'Église romaine, par opposition à l'*Église grecque*. | Dans l'histoire, soit ecclésiastique, soit profane ou civile, l'*Occident* signifie l'Église ou l'empire d'Occident. Que l'Orient contre elle à l'*Occident* s'allie. (Corneille.) | Hist. *Empire d'Occident*. La translation du siége impérial de Rome à Byzance devait finir par amener le fractionnement de l'immense empire romain en deux monarchies; elle avait été opérée, en 329, par Constantin. Cette grande séparation, après avoir été tentée sous Valentinien et sous Valens, fut définitivement consacrée par les dernières volontés de Théodose le Grand. Ce prince avait pensé que le corps de l'empire était trop vaste pour que la vie se fît suffisamment sentir aux extrémités, et que deux cœurs, pour ainsi dire, doubleraient son énergie. Il le divisa donc entre ses deux fils, assignant à Arcadius la préfecture d'Orient, avec la moitié de l'Illyrie, et à Honorius l'Occident, qui embrassait l'Italie, l'autre moitié de l'Illyrie, la Gaule, la Germanie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, avec la Lusitanie et l'Afrique (préfecture d'Italie, d'Illyrie et des Gaules). Ces deux parties, quoique gouvernées par deux empereurs, devaient pourtant être considérées comme les moitiés d'un seul tout; et, par les dispositions du testament, la réunion en demeurait toujours possible. Ce partage, fait pour consolider l'empire d'Occident, en précipita au contraire la ruine.

OCCIDENTAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'occident, qui est tourné vers l'occident; qui est situé à l'occident. Pays *occidental*. Régions *occidentales*. Les peuples *occidentaux*. | Les Français, les Espagnols, les Italiens, etc., sont appelés des *Nations occidentales*, à l'égard des Asiatiques; et l'on appelle improprement l'Amérique les *Indes occidentales*, à l'égard des Indes orientales. Quand le jour s'est plongé dans l'onde *occidentale*. (Baour-Lormian.) | On dit substantivement, au pluriel : *Les Occidentaux*, pour *Les Européens*. | *Cadran occidental*, Cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant. | Joaill. *Pierres précieuses occidentales*, Celles qui sont d'une qualité médiocre par rapport à la dénomination d'*Orientales*, qu'on donne à celles qui jouissent de toute la perfection possible.

OCCIPITAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à l'occiput. | *Artère occipitale*. Elle naît de la partie postérieure de la carotide externe, au-dessous de la parotide. | *Muscles occipitaux*. On décrit sous ce nom, comme des muscles distincts, la couche musculaire très-mince qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne, revêt l'occiput, et fait partie de l'*occipito-frontal*. | *Os occipital*, Os symétrique formant la paroi postérieure inférieure du crâne. Sa face externe, dite *occipitale*, présente d'avant en arrière, sur la ligne médiane, la surface basilaire qui forme la voûte du pharynx; le *grand trou occipital*, que traversent la moelle épinière avec ses membranes, les artères vertébrales et les nerfs spinaux; la *crête occipitale*, étendue entre le grand trou occipital et l'éminence ou protubérance occipitale externe, dont la saillie est très-variable. | La *fosse occipitale inférieure* loge le cervelet, et la *fosse occipitale supérieure* est remplie par les lobes postérieurs du cerveau. | S. m. Os impair et symétrique qui est situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, immédiatement au-dessus du rachis. L'occipital se développe par quatre points d'ossification : un dans la portion supérieure, un dans la surface basilaire, et un dans chaque condyle.

OCCIPUT, s. m. (du lat. *occiput*; fait de *ob*, en opposition à; *caput*, tête). Anat. Partie postérieure inférieure de la tête, s'étend depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'*occiput* est formé par l'os occipital.

OCCIRE, v. a. (du lat. *occidere*, faire mourir). Vieux mot qui signifie Assommer, assassiner, tuer, massacrer. *Occire* un homme. *Occire* une femme. Les soudards de Catherine de Médicis ne demandaient qu'à *occire* pendant la nuit de la Saint-Barthélemy et les affreuses journées qui la suivirent.

OCCIS, ISE, part. Tué, mis à mort.

OCCITANIE, (littéral. *Pays de l'Occident*). Géogr. Nom que les poètes provençaux donnaient pendant le moyen âge aux contrées situées à l'O. de la Provence,

et qui ont pris depuis le nom de Languedoc. Cet ancien nom est encore préféré par les poètes au nom moderne. La fertile *Occitanie*. La riante *Occitanie*. L'*Occitanie* produit des fruits délicieux, du vin généreux.

O riante Gascogne, ô riche *Occitanie*,
Moins fertile cent fois en fruits qu'en hâblerie.
(PICARD.)

OCCITANIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de l'Occitanie ; qui appartient à l'Occitanie ou à ses habitants. Les *Occitaniennes* sont brunes et langoureuses.

OCCLUSION, s. f. (pron. *okluzion* ; du lat. *occlusio*, fait de *occludere*, clore). État d'une cavité du corps, qui, par une cause quelconque, se trouve bouchée. L'*occlusion* du pylore. | Rapprochement des bords d'une ouverture naturelle. L'*occlusion* des paupières. L'*occlusion* de la matrice.

OCCULTANT, ANTE, adj. (du lat. *occultus*, caché). Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards. Feuille *occultante*.

OCCULTATION, s. f. (pron. *okultasion* ; du lat. *occultatio* ; fait de *occultus*, caché). Astron. Éclipse d'une étoile, d'une planète ou d'un satellite par la lune ou par toute autre planète. Les *occultations* offrent, comme les éclipses, un moyen précieux pour obtenir la longitude des lieux terrestres. Les astronomes prédisent avec une exactitude merveilleuse les *occultations* des étoiles par la lune. (Arago.) | S'est dit pour Action de se cacher, mystère. Un grand et religieux auteur tient cette action si nécessairement obligée à l'*occultation* et à la vergogne. (Montaigne.) *Occultation* des orgies de la cour.

OCCULTE, adj. (du lat. *occultus*, caché). Qui est caché, qui n'est pas visible. Pouvoir *occulte*. Cause *occulte*. Force *occulte*. Vertu *occulte*. Gouvernement *occulte*. Qui pourra suivre dans ses principes *occultes* cette force vitale qui, sous le pôle, couvre d'un tapis de mousse le froid rocher ? (Malte-Brun.) | *Société occulte*, Société secrète. | Géom. Qu'on aperçoit à peine, et qui a été tiré au crayon de manière qu'on puisse l'effacer ensuite. *Ligne occulte*. Les Arabes se servaient de *lignes occultes*. | *Sciences occultes*, L'alchimie, l'hermétique, l'astrologie, la divination, la nécromancie, la cabale et la magie. Agrippa a écrit des livres de *philosophie occulte*. Les anciens attribuaient à des causes, à des vertus, propriétés ou qualités *occultes*, tous les effets dont ils n'étaient pas capables de trouver la raison. Il n'existait autrefois qu'un empirisme capricieux dirigé par le hasard ; les Romains ne firent que copier les Grecs, qui, eux-mêmes, sans tenter plus d'expériences, copiaient ce qu'ils trouvaient dans des livres plus anciens ou dans les récits d'auteurs étrangers, qu'ils ne comprenaient pas toujours ; cependant, on commençait déjà à apprécier la magie à sa juste valeur, puisque Démocrite, qui avait eu des mages pour instituteurs, déclarait que cet art se renfermait tout entier dans l'application et l'imitation des lois et des créations de la nature. Il n'en est pas moins vrai que les idées les plus fausses se perpétuèrent dans tous les temps ; c'est ainsi que les connaissances astronomiques, après avoir servi de base aux théogonies de la Chaldée et de l'ancienne Égypte, donnèrent naissance à l'astrologie. L'homme, porté par les illusions de ses sens à se regarder comme centre de l'univers, se persuada facilement que les astres influaient sur sa destinée, et qu'il était possible de la prévoir par l'observation de leurs aspects au moment de sa naissance. Cette erreur, chère à son amour-propre et nécessaire à son inquiète curiosité, est presque aussi ancienne que l'astronomie ; elle s'est maintenue jusqu'à la fin de l'avant-dernier siècle, époque à laquelle la connaissance généralement répandue du vrai système du monde l'a détruite sans retour. | C'est l'alchimie qui a amené la découverte de la chimie ; c'est par des hypothèses, des illusions et des erreurs, que l'homme arrive presque toujours à la conquête de la vérité. Un soleil éclatant est souvent précédé d'un brouillard épais. Geoffroy de Saint-Hilaire aimait à répéter aux savants qui avaient plus étudié par les livres que par eux-mêmes : « Il n'y a de vrais savants que les rêveurs. » Or, qui dit rêveur dit, la plupart du temps, observateur. Des auteurs se sont attachés à démontrer cette liaison si naturelle de l'hypothèse et du fait avéré ; ils nous apprennent, histoire en main, par quelle pente insensible la vérité découle souvent de l'erreur, après s'être égarée à droite et à gauche. | Hist. *Gouvernement occulte*. On appelait ainsi, sous Louis XVIII, une sorte de gouvernement secret qu'on supposait s'être formé autour de Charles X, dans un double intérêt ultraroyaliste et ultramontain. Les journaux de l'opposition avaient pris l'habitude de désigner le *gouvernement occulte* sous le nom de *congrégation*. Ce *gouvernement occulte*, plus tard, a fourvoyé Charles X et l'a lancé sur la voie des coups d'État, et finalement sur le chemin de l'exil. Les prêtres dominaient dans le *gouvernement occulte*.

OCCULTEMENT, adv. (du lat. *occultè*, secrètement). D'une manière occulte, en cachette.

OCCULTÉ, ÉE, part. Astron. Dont l'occultation s'est produite. Planète *occultée*. Étoile *occultée*.

OCCULTER, v. a. S'est dit pour Cacher, soustraire aux regards. | Astron. Produire l'occultation.

OCCUPANT, ANTE, adj. et s. Qui est en possession. Je suis *occupant*. Nous étions *occupants*, nous avons été dépossédés. (Acad.) | Jurisp. *Avoué occupant*, Celui qui occupe pour une partie dans un procès. | Substantiv. Celui, celle qui s'empare, qui se saisit. Le premier *occupant*. Les choses abandonnées sont au premier *occupant*. On voit comment l'idée de la propriété remonte naturellement au droit du premier *occupant* par le travail. (J. J. Rousseau.)

OCCUPATION, s. f. (pron. *okupasion* ; du lat. *occupare*, s'emparer). Emploi qu'on est chargé de remplir ; emploi qu'on fait de son temps ; affaire à laquelle on le consacre. *Occupation* sérieuse, importante. *Occupation* frivole, légère. Dérobez au public ces *occupations*. (Molière.) Les *occupations* sont différentes à Paris et dans la province. (Duclos.) De maudites *occupations* que je me suis faites emportent tout mon temps. (Voltaire.) La guerre est leur *occupation* la plus ordinaire. (Raynal.) Les soins domestiques sont la plus chère *occupation* de la femme. (J. J. Rousseau.) Les travaux de la campagne et les soins rustiques font leur principale *occupation*. (Barthélemy.) | Travail. Vivre sans *occupations*, c'est s'exposer à l'ennui. Je voudrais lui voir plus d'*occupation*. Ces ouvriers manquent d'*occupation*. | Préoccupation. Un malheur chez les hommes, c'est l'*occupation* inquiète de l'avenir (Ségur.) Avoir la tête pleine d'*occupation*. | Famil. et par extens. *Donner de l'occupation à quelqu'un*, Lui susciter des affaires, de l'embarras. | Rhét. Figure qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même et en y répondant. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. | *Armée d'occupation*, Nom donné au corps d'armée qui fournit les garnisons dans les places d'un pays conquis, et occupe militairement les provinces d'un pays envahi. | Action d'occuper, de s'emparer d'un lieu. | Jurisp. Habitation. L'*occupation* ne constitue pas le droit de propriété. | Les principes sur l'*occupation* sont on ne peut plus simples dans notre législation française. L'*occupation*, d'abord, ne peut produire d'effets que sur les choses qui sont sans maître, sans propriétaire ; elle ne peut, en outre, porter que sur les choses mobilières, les immeubles ne pouvant être acquis que par l'un des modes prescrits par les art. 711 et 712 du code civil, et ceux de ces biens qui se trouvent sans maître devenant de plein droit la propriété de l'État (art. 713 du code civil). L'*occupation* ne peut même produire d'effets qu'à l'égard de certaines choses mobilières, entre lesquelles il faut distinguer les choses animées et les choses inanimées. Parmi les choses animées dont on acquiert la propriété *par l'occupation*, les plus importantes sont les animaux sauvages et les poissons. Tous les animaux tués à la chasse, tous les poissons pris à la pêche appartiennent à celui qui les a tués ou pris ; mais, pour pouvoir en être légalement propriétaire, il doit se conformer aux lois qui régissent la faculté de chasser et de pêcher. Parmi les choses inanimées dont on se rend propriétaire *par occupation*, on remarque les trésors, les effets jetés à la mer, ceux qu'elle rejette, de quelque nature qu'ils puissent être ; les plantes et les herbages qui croissent sur ses rivages ; les choses perdues dont le maître ne se présente pas, et enfin les choses abandonnées volontairement. On peut acquérir aussi de la même manière le droit de jouir des choses qui n'appartiennent à personne, et dont l'usage est commun à tous. Ce point est réglé par des lois de police. Le code civil, de toutes ces choses, n'a réglé que ce qui concerne les trésors ; pour le surplus, il renvoie aux règlements particuliers. Du reste, il entend par *trésor* toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard. La propriété, en pareil cas, appartient à celui qui a fait la découverte dans son propre fonds ; si elle a été faite par un tiers dans le fonds d'autrui, la propriété résultant de l'*occupation* se divise par égales portions entre le propriétaire du fonds et celui qui a fait la découverte.

OCCUPÉ, ÉE, part. Qui est employé, que l'on occupe, où l'on est établi. Poste *occupé*. Appartement *occupé*. Chambre *occupée*. La place de roi, la moins *occupée* de toutes, sera toujours nécessaire tant qu'il y aura des hommes qui éprouveront le besoin d'être gouvernés. (Marx.) | Qui a de l'occupation. Un homme *occupé*. Des gens *occupés*. L'homme le plus heureux est le plus *occupé*. (Royou.) | Fig. Les hommes qui passent leur vie *occupés* entre les plaisirs de la table et les autres jouissances matérielles ne méritent que mépris et dédain. | *Occupé à*. Trop de gens sont *occupés à* faire des métiers inutiles. Les éléphants sauvages sont presque toujours *occupés à* arracher des herbes, cueillir des feuilles et arracher du jeune bois. (Buffon.) | *Occupé de*. Combien de gens sont *occupés d'*amusements qu'ils nomment travaux. | *Occupé par*. Que de greniers *occupés par* des hommes de talent ! L'enceinte de la place est *occupée par* deux rangées d'arbres. | Habité par. L'Afrique était *occupée par* les Vandales. Les forêts de l'Amérique sont *occupées* par les Indiens.

OCCUPER, v. a. (du lat. *occupare*, s'emparer). Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps. Une rivière *occupe* le fond de la vallée. Il n'est pas vrai que les Francs, entrant dans la Gaule, *aient occupé* toutes les terres du pays pour en faire des fiefs. (Montesquieu.) | Par anal. L'altière Vasthi dont j'*occupe* la place. (Racine.) La mort ne nous laisse pas assez de corps pour *occuper* quelque place. (Buffon.) | S'emparer d'un pays, d'une place forte. Il faut *occuper* ce défilé. (Voltaire.) | Habiter. *Occuper* une chambre. Les logements qu'on *occupe* doivent être spacieux. | Fig. Employer, faire travailler. Il y a là de quoi *occuper* plusieurs ouvriers. | Fig. Donner de l'occupation. Je saurai l'*occuper* de soins plus importants. (Racine.) | En parlant des choses, Être l'objet d'un travail, d'une occupation de l'esprit. Son métier l'*occupe* beaucoup. Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous *occuper*. (J. J. Rousseau.) | Peint. Tenir. L'accessoire *occupe* trop de place aux dépens du sujet principal dans ce tableau. Des arbres *occupent* le fond. | Absol. Dans la pratique, se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. Cet avoué *occupe* pour moi dans cette cause. | *Signifier un acte d'occuper*, Faire connaître par un acte qu'on occupe pour quelqu'un. | Jurisp. Se saisir d'un bien. On peut *occuper* sans devenir propriétaire. | S'OCCUPER, v. pr. Employer son temps, travailler. Ce n'est qu'en *s'occupant* qu'on existe. (Voltaire.) | S'occuper à quelque chose, y travailler. En attendant, je *m'occuperai* à l'étude. (Voltaire.) | *S'occuper de quelque chose*, Y penser. Celui qui ne *s'est* jamais *occupé* du bonheur des autres ne peut exiger qu'ils *s'occupent* du sien. (Boiste.) Plus on *s'occupe* de la mort, moins on la redoute. (Ségur.)

OCCURRENCE, s. f. (pron. *okuranse*). Circonstance, conjoncture, occasion, rencontre, événement fortuit. Dans l'*occurrence*. Je profite de l'*occurrence* pour vous envoyer un bouquet. Il n'est pas toujours honnête de changer de conduite suivant les *occurrences*. (Laveaux.) | Liturg. Concours de deux fêtes qui tombent précisément le même jour.

OCCURRENT, ENTE, adj. Qui survient, qui se rencontre. Cas *occurrent*. Affaires *occurrentes*. | Liturg. Qui tombe le même jour. Fêtes *occurrentes*.

OCÉAN, s. m. (pron. *oséan* ; du lat. *oceanus*, fait du gr. ὠκύς, vite ; ῥέω, je coule ; littéral., *qui coule vite*). La vaste étendue d'eau salée qui environne toute la terre. Les rivages de l'*océan*. Le fond de l'*océan*. Les flots de l'*océan*. S'aventurer sur l'*océan*. Ces chaleurs excessives élevèrent de l'*océan* des vapeurs qui couvrirent l'île comme un vaste parasol. (Bern. de Saint-Pierre.) Les tempêtes de l'*océan*.

Nous vîmes des tritons, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'*océan* le sein tranquille et pur.
(FAYOLLE.)

| Géogr. On appelle ainsi toute l'étendue d'eau qui environne la terre. On en sépare seulement les mers intérieures et les golfes. On divise l'océan en cinq parties : 1° l'*océan Atlantique*, entre l'Amérique, l'Europe et l'Afrique, limité au N. et au S. par les cercles polaires ; 2° le *Grand-Océan* ou *océan Pacifique*, appelé aussi *mer du Sud*, entre l'Amérique, l'Asie et l'Australie ; 3° l'*océan Indien*, ou *mer des Indes*, entre l'Afrique, l'Asie et l'Australie ; 4° l'*océan Austral*, au delà du cercle polaire antarctique ; 5° l'*océan Boréal* ou *Glacial*, au N. du cercle polaire arctique. | Les anciens, qui avaient divisé cette masse d'eau en océan supérieur et inférieur, ne connaissaient que le premier et à peine le second. Ils prenaient l'océan supérieur pour les limites du monde ; à l'occident ils gravèrent sur ses bords, à la base de Calpé et d'Abila : « Rien au delà (*nec plus ultra*), » et ils nommèrent Finistère (*finis terræ*), la pointe orageuse de la Bretagne. Les soldats d'Alexandre furent frappés de stupeur en voyant leur flotte laissée à sec par les eaux de l'océan Indien, ignorants qu'ils étaient du phénomène du flux

et du reflux. Pareille chose arriva, sous Tibère, à une flotte romaine sur les plages de l'océan Germanique; les plus braves pâlirent en regardant les vagues abandonner les carènes de leurs navires, et ils furent saisis d'étonnement, lorsque, six heures après, ils les virent revenir et soulever leurs poupes à sec. Primitivement l'océan couvrait toute la surface du globe; une lourde atmosphère, formée par les fluides volatilisés de la terre en incandescence décroissante, serait tombée sur elle par son propre poids, laissant en haut ses molécules les plus légères, et aurait produit l'océan universel; puis, à la longue, çà et là, d'immenses croûtes du globe, ne posant que sur des abîmes, se seraient affaissées sous la masse des ondes, et là se serait encaissé, pour ne plus sortir de son lit, l'océan, laissant les continents à découvert. L'hémisphère austral n'est presque qu'un océan; c'est une polynésie ou un vaste archipel. Tous les grands continents sont groupés autour du pôle boréal. On n'a pu jusqu'ici trouver le fond de l'océan; les sondes ont été insuffisantes. Dans la mer septentrionale, la sonde n'est point parvenue à toucher terre à 1,500 mètres de profondeur. On suppose que la hauteur de nos pics les plus élevés est à peu près la mesure de la profondeur de la mer. L'océan est le père des sources, des fontaines et des fleuves. Ses eaux salées et amères, que le soleil épure en les pompant, retombent en pluie douce sur la terre, qui les filtre encore dans ses entrailles, et les rend propres à désaltérer l'homme et à cuire ses aliments. L'atmosphère, plus légère, plus diaphane par sa pression sur l'océan marin, maintient presque égal, sur toute la surface du globe, le niveau de ce dernier, qui s'étend en nappe continue et sphéroïde autour du globe, dont nécessairement il est contraint de prendre la forme. L'océan, au nombre de ses phénomènes généraux, compte principalement le flux et le reflux, et les courants. Le flux et le reflux distinguent particulièrement les mers océanes d'avec les méditerranées. Dans ces dernières, ce phénomène existe cependant, mais il est à peine sensible. Pendant longtemps toutes les combinaisons de la chimie n'ont pu parvenir à rendre l'eau de mer potable, ce n'est que vers la fin du dernier siècle que son principe élémentaire a pu être séparé. Le mouvement fluctuaire de l'océan s'opère de l'orient à l'occident, contrairement à la rotation du globe, qui tourne et gravite d'occident en orient. Les vents alisés suivent la même direction. L'océan, sans compter ses mouvements particuliers, est soumis à la puissance de deux mouvements principaux, celui qui porte ses lames des pôles vers l'équateur, et celui qui les porte de l'est à l'ouest. C'est ce mouvement perpétuel qui garde ses eaux salines de la corruption, qu'entretient la végétation dans ces immenses et liquides abîmes, et qui emporte nos flottes d'une extrémité à l'autre. (Denne-Baron.) | Fig. L'imagination est un *océan* orageux où l'homme navigue souvent à l'aventure. (S. Dubay.) Soulèverez-vous l'*océan* plébéien? (C. Delavigne.) | Fig. Immensité, grande quantité. Un *océan* de feu. Un *océan* de douleurs. Pas une haie, pas un arbre qui ne soit un bouquet de fleurs, et l'on voudrait être papillon pour nager dans cet *océan* de parfums. (Werther.) On lui ouvrira mille perspectives ravissantes au milieu de cet *océan* de vérités qui nous environne. (Bern. de Saint-Pierre.) Soleil, âme du monde, *océan* de lumière. (Delille.) Plein d'ardeur, je m'élançai seul sur cet orageux *océan* du monde, dont je ne connaissais ni les ports ni les écueils. (Chateaubriand.)

Là, mon œil voit nager dans l'*océan* des airs,
Tous ces corps dont l'amas compose l'univers.
(DELILLE.)

| *L'océan des âges*, Le temps. | Philos. *Océan de lumière*, Forme sous laquelle la matière est représentée par la cabale juive. | Mythol. Dieu de la mer, fils du Ciel et de la Terre, frère et époux de Téthys, et père des Océanides.

OCÉANE, adj. f. Se dit en parlant de l'Océan, et ne s'emploie que dans cette locution, *Mer océane*, l'Océan. | *Les mers océanes*, Les différents océans, par opposition aux mers intérieures.

OCÉANIDES, s. f. pl. (rad. *océan*). Mythol. Nymphes de la mer, filles de l'Océan et de Téthys. Les plus célèbres étaient : Eurynome, mère des Grâces; Perséis, épouse d'Hélios; Clymène, épouse de Japet; Calypso, etc. On les confond souvent avec les Néréides. On offrait des libations aux *Océanides*.

OCÉANIE (pron. *Oséani*; rad. *océan*). Géogr. Cinquième partie du monde, qui tire son nom de sa position dans le Grand-Océan. Elle est comprise entre le 34° parallèle boréal et le 56° parallèle austral, et s'étend depuis le 90° de longitude orientale jusqu'au 107° de longitude occidentale, ayant 16,300 kilom. de long sur 9,000 de large, et occupant ainsi environ un tiers de la surface totale de notre planète. Mais nonobstant les vastes dimensions de l'Océanie, ses terres réunies offrent à peine la superficie de l'Europe, et c'est la moins peuplée des cinq parties du monde. En revanche, elle est fractionnée, éparpillée, variée plus qu'aucune autre, et c'est celle dont les divisions naturelles sont le mieux tranchées, tant sous le rapport de la configuration des terres et de leur nature que par les productions des trois règnes. Avec la forme que donne à son ensemble le cercle elliptique qui la limite et l'enferme, elle ressemble à une gigantesque nef retenue aux flancs de l'Asie par des chaînes sous-marines, ses invisibles câbles. De larges espaces d'eau, solitudes monotones dont le silence n'est interrompu que par les vents et les flots, le cri des oiseaux de mer et la bruyante respiration des cétacés, la séparent partout ailleurs du reste du monde. Il n'y eut d'abord là, pour les Européens, qu'un grand archipel d'Asie ou des Indes Orientales, nom sous lequel plusieurs peuples désignent encore la Malaisie; mais les découvertes ultérieures ne permirent bientôt plus de s'en tenir à cette dénomination trop modeste. Il fallait un nom nouveau pour l'ensemble de ces terres ignorées jusque-là, et celui d'*Océanie* vint enfin à la pensée. On ne pouvait en imaginer un plus juste, ou qui peignît mieux cette partie toute maritime du monde. L'Océanie se divise géographiquement en trois parties : la *Malaisie*, l'*Australasie* et la *Polynésie*. La première renferme cette vaste agglomération de terres, assez rapprochées, comprises entre la Nouvelle-Guinée et le continent asiatique. Son nom lui vient de la principale des races qui l'habitent. La deuxième se compose de l'Australie et des îles de toute grandeur rangées en demi-cercle autour de ce continent, depuis l'extrémité orientale de la Malaisie jusqu'à la Nouvelle-Zélande inclusivement. Quant à la Polynésie, la troisième et dernière de ces grandes divisions de l'Océanie, elle comprend toutes les petites îles éparpillées sur l'océan Pacifique, entre l'Amérique d'un côté, et l'Australasie, la Malaisie et le Japon de l'autre. L'Océanie offre dans son ensemble : un continent (l'Australie), et dix grandes îles, qui sont, dans le rang que leur assignent leurs dimensions : la Nouvelle-Guinée, Bornéo, Sumatra, Célèbes, Java, les deux îles de la Nouvelle-Zélande, Luçon, Mindanao et la Tasmanie. On en trouve ensuite une soixantaine de moyenne grandeur, parmi lesquelles on doit citer Sumbawa, Florès, Timor, Palawan, Mindoro, Gilolo, Céram, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Bretagne, la Nouvelle-Irlande, la Louisiade, les îles Salomon, la grande Fidgi, Hawaï, etc. Le reste se compose d'un nombre prodigieux de petites îles et d'îlots. La superficie de toutes ces terres réunies est de 1,984,000 kilom.; environ 31,000,000 d'habit. Cette population et cette superficie se répartissent ainsi pour les trois grandes divisions : *Malaisie*, 386,000 kilom., 27,950,000 habit.; *Australasie*, 1,581,400 kilom., 2,328,000 habit.; *Polynésie*, 16,620 kilom., 769,000 habit. V. MALAISIE, AUSTRALASIE, POLYNÉSIE, AUSTRALIE, et les autres pays cités. Sa position, son fractionnement et l'extension de ses limites, quelque singulières qu'elles soient, ne sont pas, à beaucoup près, les seules choses qui distinguent l'Océanie du reste du globe. Elle se fait remarquer surtout par l'extrême variété de ses aspects, climats, populations et productions, ainsi que par les créations fantastiques, les richesses, les merveilles dont la nature s'est plu à l'enrichir. Nulle part on ne rencontre des sujets plus bizarres, plus subversifs des lois ordinaires, plus capables de dérouter la science. Nulle part encore le beau et le laid, le bien et le mal, ne se trouvent aussi mélangés. C'est au point qu'elle pourrait être appelée le monde des contrastes, des prodiges et des anomalies. On y voit des roches de toutes les formations; néanmoins, il y a très-peu de terrains véritablement primitifs, beaucoup de terrains volcaniques et de transition, des montagnes qui figurent parmi les plus élevées du globe, et un nombre prodigieux d'archipels et d'îles madréporiques dépassant à peine le niveau des eaux. Les peuples de l'antiquité paraissent n'avoir connu que quelques-unes des îles de la Malaisie, dont ils recevaient les produits, notamment l'étain de Banca et les épices des Molusques, par l'intermédiaire des Hindous et des Arabes. La Bible et les écrits de Plaute sont les premiers ouvrages dans lesquels on puisse trouver des preuves de ces relations, dont la trace est si intéressante à suivre. Néanmoins, on rencontre bien au delà, jusque dans la Polynésie, des constructions cyclopéennes qu'on ne peut guère attribuer qu'aux Pélasges. Arrien, dans son *Périple de la mer Érythréenne*, et Ptolémée, fournissent ensuite quelques renseignements assez précis sur ces mêmes contrées, et, d'un autre côté, les annales des Javanais font mention de Rome dès la première année de l'ère de Java (76 de l'ère chrétienne). Ces mêmes annales placent vers la même époque l'arrivée de plusieurs colonies d'Hindous, auxquelles on doit l'introduction du brahmanisme et du bouddhisme dans la Malaisie, et il est hors de doute que les Chinois commercèrent de tout temps avec ces contrées. Des sectateurs de Mahomet, originaires de l'Yémen et du Dékan, y introduisirent de même l'islamisme au XIVe siècle. Les Portugais n'y parurent que vers 1510, bientôt suivis des Espagnols, des Hollandais, des Anglais, et, enfin, des Français. A proprement parler, l'Océanie n'a pas d'histoire, ou plutôt son histoire n'est autre que celle des voyages d'exploration qui l'ont parcourue, et des établissements que les Asiatiques et les Européens y ont fondés. (C. Henricy.) On a dressé d'excellentes cartes de l'*Océanie*.

OCÉANIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de l'Océanie; qui appartient, qui a rapport à l'Océanie ou à ses habitants. Les *Océaniens*. Les *Océaniennes*. Les femmes *océaniennes*.

OCÉANIQUE, adj. (rad. *océan*). Qui vit, qui croît dans l'océan ou dans les eaux de la mer. Plante *océanique*. Animal *océanique*. | Qui a rapport, qui appartient à l'océan. Archipel *océanique*.

OCELLAIRE, adj. (du lat. *ocellus*, dim. de *oculus*, œil). Zool. Qui porte des taches œillées sur le corps. | Anat. Se dit des nerfs qui se rendent aux ocelles, ou yeux lisses des insectes. | S. f. Genre de polypiers pierreux, aplatis en membranes, et dont on ne connaît que deux espèces, l'*ocellaire nue* et l'*ocellaire enveloppée*.

OCELLATION, s. f. (pron. *osèlasion*; du lat. *ocellus*, petit œil). Hist. nat. Figure d'œil sur les ailes du paon et sur le corps, les ailes ou les plumes de certains animaux.

OCELLÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est marqué de taches imitant la prunelle de l'œil; qui porte une figure d'œil. Corselet *ocellé*. Plume *ocellée*.

OCELLES, s. m. pl. (du lat. *ocellus*, fait de *oculus*, œil). Entom. Yeux simples et lisses de certains insectes. Les arachnides n'ont que des *ocelles*. Les *ocelles* sont plus rares chez les hexapodes ailés, et plus encore chez les hexapodes aptères. | Zool. Taches arrondies dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui leur donne quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil.

OCELOT, s. m. Zool. Mammifère carnassier digitigrade du genre des chats. On doit le placer à

Ocelot.

côté du jaguar et du couguar, car il en approche pour la grandeur et leur ressemble pour le naturel et pour la figure. De tous les animaux à peau tigrée, l'ocelot mâle a certainement la robe la plus belle et la plus élégamment variée. Il n'y a que celle du léopard qui en approche pour la vivacité des couleurs et la régularité du dessin. L'*ocelot* est un animal nocturne; il dort tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sort que la nuit pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes et autres petits mammifères, dont il fait une grande destruction. On appelle également cet animal *Maracaya*.

OCHAVO, s. m. Monnaie de cuivre d'Espagne,

qui est la moitié du *quarto*, ou la huitième partie du *réal*; le réal vaut 26 centimes; l'*ochavo* représente environ 3 centimes de France.

OCHE, s. f. Synonyme de *Petite entaille*. On nomme généralement ainsi des entailles ou marques que font les charpentiers sur des règles de bois.

OCHLOCRATIE, s. f. (pron. *oklokrasi*; du gr. ὄχλος, peuple; κράτος, pouvoir). Domination du peuple, de la multitude. Si l'*ochlocratie* est à redouter, c'est seulement dans les monarchies et parmi les aristocraties, car alors il y a réaction nécessaire du bas en haut, et la réaction peut et doit nécessairement arriver à un tel point que l'équilibre se trouve violemment rompu. (E. Duclerc.)

OCHLOCRATIQUE, adj. Qui appartient à l'ochlocratie. Gouvernement *ochlocratique*.

OCHNA, s. m. (du gr. ὄγχνη, poirier). Bot. Arbre du Brésil, appelé dans le pays *Jabotapita*, type de la famille des ochnacées.

OCHNACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux propres aux régions tropicales des deux continents. Ce sont des végétaux très-glabres dans toutes leurs parties, à feuilles alternes, à fleurs jaunes pédonculées, solitaires ou en grappes rameuses. Le fruit se compose de carpelles drupacés uniloculaires, monospermes : ce sont des baies astringentes du volume d'une cerise. Les *ochnacées* renferment un suc aqueux fort amer qui a été quelquefois employé en médecine.

OCHRÉA, s. f. Bot. Espèce de gaîne qui, dans certaines plantes, telles que le mélianthe, le polygonum, le rumex, etc., entoure la base des pétioles. On regarde l'ochréa comme formée de deux stipules intraaxillaires, réunies et soudées entre elles, et se prolongeant autour de la tige.

OCHROÏTE, s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Chim. Substance reconnue pour un oxyde de cérium.

OCHROMATIQUE, adj. (du gr. ὠχρός, jaune). Qui est d'une teinte jaunâtre ou mélangée de blanc et de jaune, comme en présentent certains lichens.

OCHROME, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées.

OCHROSIE, s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Bot. Affection des végétaux, caractérisée par une nuance d'un rouge pâle et mat qu'affectent leurs parties aériennes. | Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Les *ochrosies* du Jardin des Plantes.

OCHTHÈRE, s. m. (du gr. ὀχθηρός, élevé). Entom. Petit diptère de la famille des mouches, remarquable par la forme de ses pattes antérieures, dont les cuisses sont renflées, et sur lesquelles la jambe se replie comme une pince.

O'CONNEL (DANIEL). Surnommé l'*Agitateur irlandais*. Né au comté de Kerry (Irlande) en 1775, mort à Gênes en 1847. L'un des partisans les plus ardents de l'affranchissement politique et religieux de l'Irlande. Destiné à l'Église, il préféra entrer au barreau, qui venait d'être rouvert à ses compatriotes, fut reçu avocat en 1798, et eut bientôt une nombreuse clientèle qui lui valut une immense fortune. Il soutint avec véhémence la cause nationale dans les clubs et les journaux. Il posa, en 1823, avec l'avocat Sheil, les bases d'une *association catholique* qui s'étendit bientôt sur toute l'Irlande et réunit d'immenses capitaux; traduit en 1824 devant un grand jury pour provocation à la révolte, il fut acquitté. Élu en 1828 membre de la Chambre des communes, après une lutte acharnée contre le candidat protestant, il ne put siéger, parce qu'il refusa de prêter le serment du *Test*; mais aussitôt après l'émancipation des catholiques, qu'il n'avait cessé de réclamer, il entra à la chambre (1830), où il exerça une puissante influence. Il prêta son appui aux wighs, dont il amena le triomphe; il obtint l'abolition de lois vexatoires pour les Irlandais, fit admettre ses compatriotes aux magistratures municipales, et fut lui-même nommé lord-maire de Dublin (1841). Non content de ces succès, il sollicita le *rappel de l'Union*, c. à d. la dissolution de l'union législative de l'Irlande et de l'Angleterre, et provoqua, dans ce but, des pétitions et des meetings, qui devinrent bientôt menaçants. Il fut alors arrêté de nouveau et condamné à la prison; mais il réussit à faire casser l'arrêt par la cour des lords (1844). Peu après, sentant ses forces épuisées, il se rendit en Italie pour rétablir sa santé, mais il n'y trouva que le repos de la tombe. O'Connell possédait tout ce qu'il faut pour agir sur la foule : taille athlétique, voix retentissante, éloquence vive, sarcastique, style hardi et plein de métaphores. Aussi exerça-t-il un ascendant prodigieux sur le peuple irlandais. Il faisait lever d'un seul mot un pays tout entier, et voyait arriver aux rendez-vous donnés par lui, tantôt aux portes des villes, tantôt dans des plaines, d'autres fois sur le bord des lacs ou sur les plateaux des montagnes, quatre ou cinq cent mille âmes avides d'entendre sa parole, empressées d'obéir à ses ordres. Cependant, le caractère de l'agitation qu'il excita fut d'être purement pacifique. Habile jurisconsulte, il se servait, pour résister à la loi, des ressources fournies par la loi même, et il s'attacha à prévenir une collision sanglante. S'il poursuivait en cela un but impossible, il retrempa néanmoins sa nation aux mâles doctrines du droit et de la liberté.

OCQUE, s. m. Poids employé dans le Levant. Il équivaut à peu près à 1 kilog.

OCRE, s. f. (du gr. ὠχρός, jaune; d'après ce dérivé, ce mot devrait s'écrire *ochre* et non *ocre*). Terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune. L'*ocre* ne diffère de la rouille de fer que par le plus ou moins de terre qui s'y trouve mêlée. | C'est une substance terreuse, friable, souvent douce au toucher, ayant un aspect terne et diverses nuances qui appartiennent aux couleurs jaunes et brunes. On distingue trois sortes d'ocres : les *ocres jaunes*, les *ocres brunes* et les *ocres rouges*. Toutes, ou du moins presque toutes, s'emploient en peinture, telles qu'on les retire des gisements, ou bien après qu'on les a calcinées. Parmi les jaunes, la variété appelée *Terre de Sienne* est très-recherchée. L'*ocre brune*, ou *terre d'Ombrie*, est également très-recherchée; elle porte aussi le nom de *Terre fine de Turquie*. Parmi les rouges, la première est le *bol d'Arménie*, rouge pâle. C'est avec les *ocres* qu'on met les carreaux des appartements en couleur. | Les anciens minéralogistes désignaient les *ocres* sous la dénomination de *Bols* ou de *Terres bolaires*.

OCRE, s. m. Monnaie de Suède, qui est la huitième partie du marc d'argent, et la vingt-quatrième du marc de cuivre.

OCREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'ocre. Terre *ocreuse*.

OCTACORDE, adj. (du gr. ὀκτώ, huit; χορδή, corde). Anc. mus. Qui est de huit notes ou huit tons différents.

OCTAÈDRE, s. m. (du gr. ὀκτώ, huit; ἕδρα, case). Géom. Solide terminé par huit faces et représenté par deux pyramides quadrangulaires opposées par leur base. Pour calculer la solidité d'un *octaèdre* régulier, il faut multiplier la base de l'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur et doubler le résultat. Le carré du côté de l'*octaèdre* est la moitié de celui du diamètre de la sphère circonscrite. | *Octaèdre régulier*, Celui qui est formé par huit triangles équilatéraux égaux. | *Octaèdre symétrique, à base carrée*, Octaèdre formé de huit triangles isocèles égaux. | *Octaèdre à triangles scalènes*, Celui qui est formé de huit triangles scalènes égaux. | *Octaèdre à base rectangle*, Octaèdre formé de faces isocèles. | La forme de l'*octaèdre* est une de celles sous lesquelles les minéraux se cristallisent souvent. Parmi les substances qui cristallisent en octaèdre, on cite l'alun et le fluate de chaux.

OCTAÉDRIQUE, adj. Qui a rapport à l'octaèdre; qui a les caractères de l'octaèdre. Forme *octaédrique*.

OCTAÉTÉRIDE, s. f. (du gr. ὀκτώ, huit; ἔτος, année). Chronol. Cycle de huit ans, inventé par Méton, pour rétablir la concordance entre les années solaire et lunaire. V. ANNÉE et CYCLE.

OCTANDRE, adj. (du gr. ὀκτώ, huit; ἀνήρ, homme, mâle). Bot. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme huit étamines.

OCTANDRIE, s. f. Bot. Huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les végétaux à fleurs hermaphrodites ayant huit étamines. Cette classe se subdivise en plusieurs ordres, d'après le nombre des pistils, savoir : 1° *octandrie monogynie*, à un pistil; 2° *digynie*, à deux; 3° *trigynie*, à trois; 4° *tétragynie*, à quatre.

OCTANT, s. m. (du lat. *octans*, le huitième; fait du gr. ὀκτώ, huit). Mar. Instrument inventé par Halley, pour observer en mer les hauteurs et les distances des astres, et fondé sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans, en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. C'est un demi-quart dont l'axe est divisé en quatre-vingt-dix parties, muni d'une lunette et de deux miroirs. | Astron. On donne ce nom à quatre phases de la lune intermédiaires et situées à égale distance des syzygies et des quadratures. | Constellation placée au pôle austral, au-dessous du Paon et de l'Indien.

OCTANTE, adj. S'est dit pour Quatre-vingts. Un troupeau d'*octante* moutons.

OCTANTIÈME, adj. S'est dit pour Quatre-vingtième. Il était l'*octantième* sur la liste.

OCTAPLES, s. m. pl. (du lat. *octapla*, qui a huit colonnes, huit rangs). Espèce de Bible polyglotte, à huit colonnes, due à Origène.

OCTARILLE, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des éléagnées, comprenant une espèce, l'*octarille frutescent*, arbre de la Cochinchine.

OCTAVE, s. f. (du lat. *octavus*, huitième; fait du gr. ὀκτώ, huit). Intervalle de huit jours consacré au service, à la commémoration d'un saint ou de quelque fête solennelle. L'*octave* de la Fête-Dieu. L'*octave* de la Pentecôte. Le huitième jour, qu'on nomme proprement l'*octave*, l'office est plus solennel que les jours précédents. | Mus. Intervalle compris entre huit notes d'une gamme. Il renferme cinq tons et deux demi-tons. On ne se douterait pas qu'un chant aussi varié que celui du rossignol est renfermé dans les bornes étroites d'une seule *octave*. (Buffon.) Il est ainsi nommé, parce qu'en parcourant diatoniquement la distance comprise entre les deux notes extrêmes de cet intervalle, on est obligé de faire entendre *huit* sons différents. L'*octave*, la première et la plus parfaite des consonnances, est presque généralement confondue dans la pratique avec l'unisson, dont elle est le renversement. Il existe cependant entre eux une différence assez remarquable : l'octave est bien réellement un intervalle, puisqu'il est composé de deux sons différents distants l'un de l'autre, tandis que l'unisson, qui est formé de deux sons identiques réunis sur le même degré, ne compte parmi les intervalles que comme point de comparaison, et dans des rapports analogues à ceux de zéro parmi les nombres. De plus, l'octave produit quelque harmonie, en raison de l'éloignement de ses deux notes; et l'unisson en est entièrement dépourvu, quelle que soit même la différence du timbre des sons qui le composent. | Toutes les cordes de notre système musical sont renfermées dans l'octave, de même que celles du système des Grecs étaient comprises dans le tétracorde. Or, pour établir une suite de sons dont l'étendue dépasse les limites de cet intervalle, on est contraint de répéter ou de reproduire au grave ou à l'aigu quelques-unes des notes déjà entendues dans la première octave. Ainsi, l'ensemble de tous les sons que l'oreille peut distinguer, l'échelle générale de tous les tons et demi-tons appréciables, n'est tout simplement qu'une série d'octaves qui se reproduisent successivement dans le même ordre et les mêmes dispositions relatives. L'octave est l'intervalle générateur de tous les autres intervalles musicaux, qui n'en sont que des divisions ou des subdivisions. Par exemple, la moitié de l'octave donne d'une part la *quarte*, et de l'autre la *quinte*, qui en est le renversement; le tiers donne la tierce mineure, et son renversement, la sixte majeure, et ainsi de suite. Une des propriétés les plus curieuses de l'octave est de pouvoir être ajoutée à elle-même autant de fois qu'on voudra, sans cependant cesser d'être toujours octave et consonnance, ce qui n'a lieu avec aucun autre intervalle; car, si l'on ajoute une tierce à une autre, on aura pour résultat une quinte juste si les tierces sont majeures, et une quinte diminuée, si elles sont mineures. En composition, l'on évite de faire deux octaves de suite entre plusieurs parties qui marchent par mouvement semblable; mais un plus grand nombre de ces mêmes octaves, faites à dessein, est quelquefois susceptible d'un grand effet. | Anc. mus. *Règle d'octave*, Formule d'accompagnement recommandée autrefois et même aujourd'hui; elle consistait à prendre des sixtes sur chaque degré de la gamme, à l'exception du premier et du cinquième, auxquels on fait porter accord parfait. | Comm. Se dit, parmi les joailliers et les orfèvres, de la huitième partie du marc. Une *octave* de diamants. | Poésie. Stance de huit vers dans la poésie italienne, espagnole et portugaise. | Synonyme d'*Octavin* ou *petite flûte*. Mozart détestait les *octaves* dans les orchestres; il disait qu'il n'y en avait pas une de juste.

OCTAVE. Nom que portait Auguste avant son avénement au trône impérial. Son véritable surnom patronymique était *Octavius*; mais en entrant par adoption dans la famille Julia, il le changea en *Octavianus*. Par une corruption consacrée, on dit toujours Octave et jamais Octavien.

OCTAVIE. Sœur d'Auguste et fille de Caïus Octavius et d'Accia, nièce de Jules César, était célèbre par sa beauté et sa vertu. Elle épousa en premières noces Caïus Marcellus, dont elle eut le jeune Marcellus, marié à Julie, fille d'Auguste; en secondes noces, elle épousa Marc-Antoine, mariage auquel on eut recours pour réconcilier Antoine et Auguste. Ce dernier trouva bientôt, dans l'abandon d'Octavie, le sujet ou du moins le prétexte de la guerre qui lui donna toute la puissance. Octa-

vie ne cessa de pleurer la mort de son fils Marcellus, et mourut l'an 10 av. J. C. | *Octavie*, fille de Claude et de Messaline et sœur de Britannicus, était fiancée à Silanus. Agrippine fit rompre cet hymen et la maria à Néron, qui l'abreuva de dégoûts et la répudia ensuite, sous prétexte d'adultère, pour épouser Poppée, qui persécuta sa rivale et la fit exiler en Campanie. Rappelée à la prière des Romains, Octavie fut accusée, de nouveau, du même crime et reléguée dans l'île de Pandatarie, où peu de jours après on lui fit ouvrir les veines dans un bain, suivant l'usage de ces temps barbares. Elle mourut à l'âge de vingt ans. Sa tête fut portée à sa rivale.

OCTAVIER, v. a. Mus. Jouer à l'octave. *Octavier* une partie trop basse. | Absol. Produire l'effet désagréable des instruments à vent, lorsque le souffle s'y introduit avec trop de force. Dans ce cas, au lieu de produire le son que voulait faire entendre l'exécutant, il donne l'octave supérieure. La clarinette n'*octavie* pas; elle fait entendre la quinte au lieu de l'octave quand on force le son. Le rossignol, par un effort du gosier, fait *octavier* sa voix comme un flûteur fait *octavier* sa flûte, en forçant le vent. (Buffon.) La Patti *octavie* comme le rossignol.

OCTAVIN, s. m. Instrument de musique ainsi nommé parce qu'il sonne l'octave de la flûte, à laquelle il ressemble, mais en petit; ce qui lui fait donner aussi le nom de *petite flûte*. Celui dont on fait usage dans les orchestres est diapasonné en *ré*, et rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites. Un *octavin*.

OCTAVINE, s. f. (rad. *octave*). Petite épinette qui n'avait que les octaves supérieures.

OCTAVO, adv. lat. Huitièmement. S'emploie pour le huitième objet d'une série, quand on compte par primo, secundo. | *In-octavo*, Volume in-8°. J'ai là sur ma table de blonds *in-octavo* qui me sourient comme autant de jeunes filles qui veulent qu'on s'occupe d'elles.

OCTAVON, ONNE, s. (du lat. *octavus*, huitième). Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une femme blanche. L'*octavon* a sept huitièmes de blanc et un septième de noir. De l'*octavon* et d'une femme blanche vient un enfant parfaitement blanc. (Buffon.) | Adj. Un enfant *octavon*. Une fille *octavonne*.

OCTIDI, s. m. (du lat. *octo*, huit; *dies*, jour). Huitième jour de la décade dans le calendrier républicain. Demain tombe *octidi*.

OCTIL, ILE, adj. Astron. On appelle *aspect octil* la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 45° ou de la huitième partie du zodiaque. | On dit aussi, dans le même sens, *Opposition octile*.

OCTOBRE, s. m. (du lat. *octo*, huit; parce qu'il était le huitième mois de l'année romaine, qui commençait par le mois de mars). Dixième mois de l'année dans le calendrier moderne. Il correspond au huitième signe du zodiaque, le Scorpion, et a trente et un jours. Il était, sous Romulus, le huitième mois; c'est ce qui lui a fait donner son nom. Le mois d'*octobre* était consacré au dieu Mars. Être en *octobre*. Le premier jour d'*octobre*. C'est ordinairement à la fin de septembre ou au commencement d'*octobre* que la marmotte se recèle dans sa retraite. (Buffon.) | Ce mois est pour l'hémisphère boréal celui des vendanges; aussi les peintres le représentent-ils souriant et couronné de pampres jaunissants d'où pendent de belles grappes pourpres. Les Latins lui avaient consacré une fête sous l'appellation de *pater Dionysius*, surnom de Bacchus. Cette solennité était une véritable bacchanale : on buvait jusqu'à l'ivresse complète. Les Grecs modernes ont une danse qu'ils appellent la *Valaque*; elle imite les vendangeurs foulant le raisin dans le cuvier. Ils s'y livrent sans réserve au milieu de leurs vignes, où ils dressent des tables tous les dimanches et fêtes des mois de septembre et d'octobre. La coupe annuelle des sapins, en France, se fait ordinairement en octobre, lorsque la séve est endormie. | Sous la République, ce mois porta le nom de *pluviôse*.

OCTOGÉNAIRE, adj. (pron. *oktojénère*; du lat. *octogenarius*, même signif.). Qui a quatre-vingts ans. Un vieillard *octogénaire*. | S'applique aux choses qui ont cet âge. Je courbe devant toi ma tête *octogénaire*. Votre main *octogénaire* s'est étendue vers moi. (Louis XVI.) | Ne se dit guère cependant qu'en parlant de l'espèce humaine. | Substantiv. Thiers est un *octogénaire* très-valide.

Un *octogénaire* plantait :
Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge !
(LA FONTAINE.)

OCTOGONE, adj. (du gr. ὀκτώ, huit; et γωνία, angle). Géom. Qui a huit angles et huit côtés. Figure *octogone*. Temple *octogone*. | S. m. Polygone de huit angles et de huit côtés. *Octogone* régulier. *Octogone* irrégulier. | Ouvrage de fortification qui a huit bastions. Le mur se terminait par un *octogone*.

OCTOGYNE, adj. (du gr. ὀκτώ, huit; γυνή, femme, femelle). Bot. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme huit pistils.

OCTOGYNIE, s. f. Bot. L'un des ordres du système sexuel de Linné, comprenant les plantes dont l'appareil générateur femelle réunit huit pistils.

OCTOPÉTALÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *petalum*, pétale). Bot. Dont la corolle est formée de huit pétales.

OCTOPHYLLE, adj. (du gr. ὀκτώ, huit; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des feuilles digitées qui sont formées de huit folioles.

OCTROI, s. m. (pron. *oktroa*; du bas lat. *auctorium*, qui s'est dit pour *auctoritas*, autorité, ou de *auctorgare*, autoriser, d'où les Espagnols auraient fait *octorgar*, et les Français, *octroi*). Concession de quelque grâce, privilége, etc. Lettre d'*octroi*. Les communes obtinrent l'*octroi* de leurs libertés. | *Octroi* était d'usage autrefois, surtout dans les lettres de chancellerie et les affaires de finance. On disait et l'on dit encore quelquefois, l'*octroi* d'une grâce, d'un pardon, de lettres d'anoblissement. | *Octroi d'une charte*. En 1814, après la chute de Napoléon, le sénat adopta un projet de constitution proposé par le gouvernement provisoire; ce projet portait que Louis XVIII ne serait reconnu roi des Français que lorsqu'il aurait juré et signé cet acte. Louis XVIII y répondit en prenant le titre de roi de France, en datant ses actes de la dix-neuvième année de son règne, et faisant concession et octroi à ses sujets, pour lui, pour ses successeurs et à toujours, d'une charte constitutionnelle. En 1830, après la chute de Charles X, la chambre des députés, appelant au trône le duc d'Orléans et révisant la charte octroyée de 1814, en supprima le préambule absolutiste, et proclama le principe de la souveraineté du peuple. | *Octroi de bienfaisance* ou *octroi des villes*, Droits ou taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. Acquitter les droits d'*octroi*. Les droits d'*octroi* ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale compris dans les cinq catégories suivantes : *boissons* et *liquides, comestibles, combustibles, fourrages* et *matériaux*. | La perception des droits d'octroi a toujours excité l'animadversion universelle, en raison surtout des mille entraves qu'ils apportent au commerce. | L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale, de la perception et de l'administration de tous les octrois. Quant aux modes de perception, on distingue : la *régie simple*, qui s'opère sous l'administration immédiate du maire; la *régie intéressée*, qui se fait par un régisseur, lequel s'engage à payer une somme fixe, sauf à partager avec la commune le surplus, s'il y a lieu; le *bail à ferme*, adjudication pure et simple moyennant un prix déterminé; l'*abonnement* avec l'administration des contributions, qui se charge alors de la perception. L'origine des octrois remonte à l'établissement même du régime municipal. En usage sous l'ancienne monarchie, ils furent supprimés par l'Assemblée constituante en 1791. Rétablis en principe en 1797, ils furent organisés depuis par différentes lois. | *Octroi de navigation*, Impôt qui se perçoit en faveur de l'État sur les choses transportées par les canaux et rivières navigables. Les produits de cet impôt, affectés par l'art. 1er de la loi du 30 floréal an x, à l'entretien des chemins et ports de halage, ont été détournés de leur affectation spéciale et confondus avec les recettes générales de l'État.

OCTROYÉ, ÉE, part. Dont l'octroi a été fait. Grâce *octroyée*. Demande *octroyée*. Il est une constitution universelle *octroyée* par Dieu lui-même, et rédigée en un seul article : Aime ton prochain comme toi-même. (Boiste.)

OCTROYER, v. a. Concéder, accorder. *Octroyer* une grâce, une récompense. Vous avez tous les biens et tous les plaisirs que l'amour *octroie* aux vrais amants. (Voiture.) Je te bénis, bon joueur de vielle, que le ciel t'*octroie* de longs jours! (Schubert.)

OCTUPLE, adj. Qui contient huit fois une quantité, un nombre. Vingt-quatre est *octuple* de trois.

OCTUPLER, v. a. Répéter huit fois. *Octupler un nombre*, Le multiplier par 8.

OCULAIRE, adj. (pron. *okulère*; du lat. *oculus*, œil). Anat. Qui appartient à l'œil. *Nerf oculaire*, Le nerf optique. *Dents oculaires*, Les dents canines. | *Médecine oculaire*, Celle qui s'occupe du traitement des maladies des yeux. Dès la plus haute antiquité, la *médecine oculaire* avait été pratiquée par des hommes spéciaux qui acquirent une grande célébrité. | Par extens. *Médicaments oculaires*, Ceux qui sont propres contre les maladies de l'œil. | *Témoin oculaire*, Qui rend témoignage de ce qu'il a vu de ses propres yeux. | Par anal. Que de connaissances *oculaires* on peut acquérir par le toucher, même sans rien toucher du tout! | Gramm. *Diphthongue oculaire*, Réunion de deux ou plusieurs lettres qui ne marquent qu'un seul son, comme *ai, eu, œ, eu*. | T. d'optiq. *Verre oculaire*, et s. m., *L'oculaire*, Verre d'une lunette, télescope ou microscope, qui est du côté de l'œil observateur. On oppose *l'oculaire* à l'objectif. Au bout le moins large d'une lunette est une lentille très-courte qu'on appelle *l'oculaire*. (Arago.) | *Oculaire dioptrique*, Lunette d'approche ou télescope. | *Oculaire simple* ou *monocle*, Celui avec lequel on ne considère les objets que d'un seul œil. Les télescopes communs sont de cette espèce. | *Oculaire binocle* ou *double*, Assemblage de deux oculaires dioptriques monocles, de même espèce et d'égale puissance, montés sur l'angle de deux axes de vision. | *Oculaire composé* ou *achromatique*, Celui à deux verres convexes, dont la combinaison a pour avantage de détruire la coloration des images.

OCULAIREMENT, adv. (pron. *okulèreman*). Par le secours des yeux. Se convaincre *oculairement* d'un fait scientifique.

OCULARISTE, s. Celui, celle qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil.

OCULÉ, ÉE, adj. et s. Qui a de bons yeux. Consolez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères; de grands botanistes très-bien *oculés* ne les ont pas mieux vues. (J. J. Rousseau.) | Hist. nat. Qui offre des taches circulaires de différentes couleurs, ayant la forme d'un œil. | S. m. pl. Entom. Tribu d'insectes hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises, établie pour des insectes qui ont le bec libre et ordinairement droit, les yeux très-gros. Les punaises, qui composent ce groupe, fréquentent les lieux aquatiques et les prairies humides.

OCULI. Liturg. cathol. Le troisième dimanche de carême, ainsi nommé parce que l'introït de la messe du jour commence par ces mots : *Oculi mei semper*.

OCULIFORME, adj. (du lat. *oculus*, œil; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œil.

OCULINE, s. f. (du lat. *oculus*, œil). Zool. Genre de zoophytes comprenant un certain nombre d'espèces de madrépores, parmi lesquels sont l'*oculine vierge*, l'*oculine diffuse*, *axillaire*, *prolifère*, *hérissonnée*, *infundibulifère*, *flabelliforme*. *Oculine rose*.

OCULISTE, s. (du lat. *oculus*, œil). Celui, celle qui s'occupe spécialement des maladies des yeux. Cette spécialité comprend aussi les opérations qui se pratiquent sur l'œil et ses annexes, ainsi que la prothèse, destinée à restaurer les parties manquantes ou mutilées. Un célèbre *oculiste*. Une habile *oculiste*. | Adjectiv. Médecin *oculiste*. Chirurgien *oculiste*.

OCULO-MUSCULAIRE, adj. Anat. Qui a rapport aux muscles de l'œil. | S. m. Nom donné au nerf pathétique et au nerf moteur externe, distingués alors l'un de l'autre, le premier par l'épithète d'*interne*, l'autre par celle d'*externe*.

OCULO-PUPILLAIRE, adj. Anat. Qui se rapporte à l'œil et à la pupille. Les actions vasculaires réflexes ne s'opèrent pas d'une manière croisée et ne s'étendent pas au delà d'une certaine circonscription déterminée; contraste frappant avec les actions *oculo-pupillaires* qui portent sur les deux yeux à la fois. (Cl. Bernard.)

OCULO-ZYGOMATIQUE, adj. *Trait oculo-zygomatique*, Trait qui, du grand angle de l'œil, s'étend jusqu'au zygoma, et qui, d'après Jadelot, est un signe caractéristique d'affections cérébrales et nerveuses.

OCYPODE, s. m. (du gr. ὠκύς, vite; ποῦς, πόδος, pied; littéral., *aux pieds agiles*). Zool. Genre de crustacés décapodes, famille des brachyures, section des homochèles, tribu des quadrilatères. Leur corps est un peu plus large que long; les pinces sont inégales, grandes, courbées, en forme de cœur. Les ocypodes se tiennent le plus souvent à terre, surtout après le coucher du soleil; on les rencontre sur les plages sablonneuses des bords de la mer ou des fleuves. Ils sont très-voraces et se nourrissent de cadavres d'animaux.

OCYPTÈRE, s. m. (du gr. ὠκύς, agile, vite; πτερόν, aile). Entom. Genre de diptères, renfermant des espèces de mouches qui portent les ailes écartées du corps et qui les font mouvoir continuellement. *Ocyptère* des brassicaires. *Ocyptère* cylindrique. Les *ocyptères*.

ODACANTHE, s. f. (du gr. ὀδούς, dent; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères,

de la famille des carabiques, renferme trois espèces dont le corselet est presque cylindrique ou ovale tronqué, et plus étroit que la tête : l'*odacanthe du Sénégal*, l'*odacanthe allongée* d'Amérique, et l'*odacanthe mélanure*, très-commune en France, aux environs de Versailles. Ces insectes vivent dans les lieux aquatiques et se fixent de préférence sur les joncs. Les *odacanthes*.

ODALISQUE, s. f. (du turc *odalik*, même sens; fait de *oda*, chambre; litt. *chambrière*). En Turquie on appelle ainsi les femmes attachées au service des sœurs du sultan, de ses nièces, de ses filles et de ses femmes, et dont les unes servent à table et les autres prennent soin des appartements. On a étendu ce nom à toutes les femmes d'un harem. Ce sont généralement des esclaves géorgiennes, circassiennes, etc. V. SÉRAIL. | Par extens. On dit *Une belle odalisque*, pour Une belle femme.

ODAXISME, s. m. (du gr. ὀδάξησμος, de ὀδάξειν, être mordicant). Méd. Prurit aux gencives qui précède la sortie des dents.

ODE, s. f. (du gr. ᾠδή, chant). Pièce de vers divisée en strophes ou stances, et formant la première division du genre lyrique avec l'hymne et le dithyrambe. Faire une *ode*. Composer une *ode*. Les Grecs donnaient le nom d'*ode* à tout ce qui pouvait être chanté. Horace eût récité ses *odes* immortelles. (Colnet.) La plus belle *ode* n'apprend rien et n'amuse guère; c'est la sonate de la littérature. (Say.) Faute d'idée, il allait faire une *ode*. (Béranger.) Faites des *odes* aux femmes et la guerre aux rois.

L'*ode*, avec plus d'éclat, et non moins d'énergie,
Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux,
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière.
(BOILEAU.)

Mes *odes*, c'est l'instant de déployer vos ailes.
Cherchez d'un même essor les voûtes immortelles.
(V. HUGO.)

| L'ode est un poème qui appartient au genre exclusivement lyrique et qui est caractérisé par tous les élans de l'imagination et les sentiments les plus intimes de l'âme du poète. Les plus élevées de toutes sont celles qui célèbrent la Divinité. Tels sont un grand nombre de psaumes hébraïques, les chants de Moïse et de Débora, quelques odes de Pindare, l'hymne de Cléanthe, certaines odes d'Horace, etc. Après l'*hymne* ou *ode sacrée*, vient l'*ode héroïque*, puis l'*ode didactique*, l'*ode philosophique* et l'*ode satirique*. On peut aussi y ajouter une autre sorte d'ode, c'est l'*ode anacréontique*, qui célèbre le plaisir et l'amour. La poésie, dans les odes des Grecs, s'aidait non-seulement du concours de la musique, mais encore, dans certains cas, de la pompe des chœurs et d'une certaine mise en scène. Chez les Romains, et, depuis, chez les modernes, l'ode n'a plus rien de commun avec la musique. Horace est peut-être le premier des poètes lyriques de tous les pays : majestueux et sublime comme Pindare, léger et gracieux comme Anacréon, traitant tous les sujets avec des forces égales, excellant dans tout ce qu'il fait, il semble avoir atteint la perfection de l'art dans l'ode. La renaissance des lettres au XVIe siècle ranima le goût de la poésie lyrique. Ronsard a le droit de se vanter d'avoir introduit l'ode en France. Malherbe, Racan et J. B. Rousseau contribuèrent à la perfection de ce genre de poésie. Les *Odes* de Victor Hugo sont sublimes.

ODÉON, s. m. (du gr. ᾠδεῖον, fait de ᾠδή, chant). Nom donné, chez les anciens, aux théâtres secondaires où avaient lieu les répétitions de la musique qui devait être chantée sur le grand théâtre, avec les ouvrages dramatiques. Par la suite, on y répéta les pièces elles-mêmes, quelquefois aussi on y plaçait les juges qui entendaient les musiciens lorsqu'ils disputaient les prix. Le premier édifice de ce genre fut construit à Athènes. Les autres villes en élevèrent à son exemple; il y en avait quatre à Rome. | *Théâtre de l'Odéon*, L'un des théâtres de Paris, construit en 1781 dans le faubourg Saint-Germain, à peu près sur le modèle du grand théâtre de Bordeaux. Il reçut le nom d'*Odéon*, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Abandonné et transformé à plusieurs reprises, ce théâtre est devenu le *second Théâtre-Français*.

ODER. Géogr. Fleuve d'Allemagne, naît dans la Silésie autrichienne, baigne la Silésie prussienne, le Brandebourg, la Poméranie, et se jette dans la mer Baltique, après un cours de 940 kilom. environ, par trois embouchures, qui forment les îles d'Usedom à l'O. et de Wollin à l'E.

ODESSA. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Kherson, sur la mer Noire, entre les embouchures du Dniester et du Dniéper, s'appelait autrefois *Hadjibey*; 100,000 habit. Citadelle; université, lycée Richelieu, bibliothèques, écoles de langues orientales, de commerce, d'hydrographie. Ville bien percée et bien bâtie; beaux monuments : cathédrale, théâtre, lazaret, bourse, banque. Poudre, soieries, savons, forges, brasseries, chantiers de construction, etc.; très-grand commerce de grains. Son port, d'un accès facile, est devenu le principal port marchand de la mer Noire, l'entrepôt du commerce russe avec tous les États baignés par la Méditerranée, et le débouché des produits de la Russie méridionale. Le port et la citadelle d'Odessa ont été bombardés en 1854 par la flotte anglo-française.

ODEUR, s. f. (du lat. *odor*, fait du gr. ὀδωρή, odeur, qui lui-même dérive de ὄζω, je sens). Sensation résultant des impressions reçues par l'odorat lorsque certaines substances se trouvent en rapport direct avec les organes de cette fonction spéciale. Bonne *odeur*. Mauvaise *odeur*. *Odeur* forte. *Odeur* douce, suave, agréable. C'est par cet organe que l'homme et la plupart des animaux respirent et sentent les *odeurs*. (Buffon.) | Par une extension de langage assez ordinaire, le mot *odeur* est passé de la sensation à la cause qui la produit. On dit *odeur* de la rose, *odeur* du jasmin, pour désigner le principe odorant émané de ces fleurs. Cette jeune femme est incommodée par la plus légère *odeur*. L'*odeur* de la rhubarbe est âcre et aromatique. (Raynal.) La chair du requin a un goût de raie avec une forte *odeur* d'urine. (Bern. de Saint-Pierre.) Ton haleine exhale comme celle des loups l'*odeur* du carnage. (Chateaubriand.) Une beauté sans grâce est une fleur sans *odeur*. (Boiste.) | Phys. L'air est le véhicule de toutes les odeurs. Il ne s'opère aucune combinaison intime entre elles et lui. Les odeurs se répandent dans sa masse par un simple mélange pareil à celui d'un fluide dans un autre, et leur mouvement n'y est ni direct, ni rapide, ni susceptible de réflexion ou de réfraction; elles flottent dans l'atmosphère, dont elles suivent passivement toutes les impulsions; aussi les vents les transmettent-ils à des distances considérables. Si l'on suppose, au contraire, l'atmosphère parfaitement calme et tranquille, l'intensité des odeurs y sera en raison inverse du carré de la distance. Mais l'observation la plus vulgaire démontre que les diverses odeurs sont loin d'être à un même degré dissolubles dans l'air; le parfum des roses se concentre autour des fleurs dont il émane, et cesse d'être sensible à une faible distance, tandis qu'un seul pied de réséda imprègne une masse de fluide très-considérable. On a conservé pendant plus de quarante ans des papiers qu'un seul grain d'ambre avait parfumés, et qui, au bout de cet espace de temps, n'avaient encore rien perdu de leur odeur. Chaque substance a son odeur qui lui est propre. Il résulte encore parfois de la combinaison de plusieurs odeurs entre elles une odeur tout à fait distincte. L'odeur de l'ambre devient beaucoup plus intense lorsqu'elle est jointe à celle du musc, et l'eau de mélilot, presque inodore par elle-même, communique un parfum beaucoup plus fragrant à celle de plusieurs autres fleurs. Diverses substances ont une odeur qui varie sensiblement de nature suivant la distance à laquelle elles se trouvent placées. Le nombre des odeurs est donc, pour ainsi dire, infini. Les odeurs peuvent aussi se combiner par voie d'affinité, avec certains corps : l'alcool est le meilleur véhicule des odeurs balsamiques; les corps gras se chargent plus facilement de celles des fleurs de la famille des liliacées. Les gants de peau conservent parfaitement l'odeur de l'ambre; le papier et le coton, celle du musc; la laine retient plus particulièrement les odeurs fétides. C'est sur la connaissance de ces affinités diverses que repose, en grande partie, la fabrication des essences, des eaux de senteur, des pastilles et des pommades odorantes. | On a établi pour les odeurs diverses classifications : *odeurs aromatiques*, Celle des fleurs d'œillets, des feuilles de laurier, etc. *Odeurs fragrantes*, Celle des fleurs de tilleul, de lis, de jasmin, etc. *Odeurs ambrosiaques*, Celle de l'ambre, du musc, etc. *Odeurs alliacées*, Celle de l'ail, de l'assa fœtida et de plusieurs autres sucs gommo-résineux. *Odeurs fétides*, Celle du bouc, du grand satyrion, de l'arroche puante, etc. *Odeurs repoussantes*, Celle de l'œillet d'Inde et de beaucoup de plantes de la famille des solanées. *Odeurs nauséeuses*, Celle des fleurs de *veratrum*, de *stapelia variegata*, etc. | Fourcroy divisait les odeurs en cinq genres : *odeurs extractives* ou *muqueuses*, *odeurs huileuses fugaces*, *odeurs huileuses volatiles*, *odeurs aromatiques et acides*, *odeurs hydro-sulfureuses*. Mais toutes ces classifications sont incomplètes; celles, par exemple, qui sont basées sur la sensation agréable ou désagréable qu'elles procurent ne sauraient avoir rien de fixe, puisque l'on a, chaque jour, occasion de vérifier qu'une odeur qui plaît beaucoup à l'un déplaît à l'autre. Les anciens n'employaient-ils pas pour assaisonnement l'*assa fœtida*, auquel notre dégoût a imposé le nom de *stercus diaboli*, tandis que les Asiatiques l'appellent, de nos jours, le *manger des dieux*? L'odeur de l'huile de baleine est recherchée avec avidité par les Groënlandais. Certaines personnes sont désagréablement impressionnées par les odeurs estimées généralement comme suaves. D'autres auteurs ont encore prétendu classer les odeurs suivant le règne de la nature duquel elles proviennent, mais encore ici rien de fixe, quoique l'on dût, au premier abord, présumer le contraire; ainsi l'odeur du musc, si caractéristique et si répandue dans le règne animal, se rencontre dans un grand nombre de végétaux, auxquels elle a valu l'épithète de *musqué*; elle se rencontre même dans quelques substances minérales. L'odeur de l'ail se trouve également dans l'arsenic soumis à l'action du calorique et dans les exhalaisons qui sortent d'une espèce de crapaud; l'odeur de violette existe dans l'éperlan. Les effets produits sur l'économie vivante par les odeurs sont des plus remarquables; ils se manifestent souvent sur le système nerveux par un autre effet que celui de la sensation. On cite, par exemple, plusieurs cas de purgations énergiques obtenues par la seule voie de l'odorat. Arétée, de Cappadoce, assure que des odeurs fortes ont, à sa connaissance, provoqué l'épilepsie. Nous avons eu l'exemple d'accès de fièvre survenus pour avoir dormi sous un arbre chargé de mouches cantharides. Qui ne sait par expérience avec quelle facilité les vertiges et la migraine sont provoqués, chez certaines personnes, par l'influence des odeurs les plus suaves? Ce résultat ne saurait être entièrement attribué à la formation de l'acide carbonique, lorsqu'il s'agit de fleurs, ainsi que le prouve la rapidité avec laquelle ces émanations affectent certains individus. Les odeurs produisent souvent encore un effet remarquable sur les facultés de l'entendement, en changeant la nature des idées, en vivifiant l'imagination. On peut donc mettre à profit, en thérapeutique, la faculté qu'ont les odeurs d'impressionner le système nerveux. | Fig. Il n'y a point d'*odeur* si agréable que celle des louanges; mais il n'y a en point qui porte si vite à la tête. (Noël.) | *Mourir en odeur de sainteté*, Après avoir vécu saintement, mourir de même. | *Cette personne n'est pas en odeur de sainteté auprès de moi*, Elle n'est pas bien dans mon esprit. | *Les Odeurs de Paris*, Diatribe faite par Veuillot contre les libres-penseurs. | On dit vulgairement que les *corbeaux sentent l'odeur de la poudre*, parce qu'ils savent éviter les embûches des chasseurs. | *Aimer à respirer l'odeur de la poudre*, Avoir du courage. | Chim. *Odeur électrique*, Odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé. | Technol. *Odeur de meule*, Odeur que la farine contracte par des meules neuves.

ODIEUSEMENT, adv. (pron. *odieuzeman*). D'une manière odieuse. Ce passage a été *odieusement* interprété. La nature et l'humanité sont tous les jours *odieusement* outragées. Mesmer se plaignait que les savants et les médecins repoussaient avec mépris sa doctrine et le persécutaient *odieusement*. (Virey.)

ODIEUX, EUSE, adj. (du lat. *odiosus*, fait de *odium*, haine). Qui excite l'aversion, l'indignation. Se dit des personnes et des choses. Un homme *odieux*. Une femme *odieuse*. Des ministres *odieux*. Un gouvernement *odieux*. Spectacle *odieux*. Conduite *odieuse*. De tout vœu forcé la chaîne est *odieuse*. La vie lui était devenue *odieuse*. Les impôts vexatoires sont *odieux*. Rendez la vertu aimable et le vice *odieux*. (Diderot.) Cet état d'opprobre m'était *odieux*. (J. J. Rouss.) Il le conjure d'abdiquer au plus tôt un pouvoir *odieux*. (Barthélemy.) Gouvernement *odieux*.

Tous les hommes me sont à tel point *odieux*,
Que je serais fâché d'être sage à leurs yeux.
(MOLIÈRE.)

| Substantiv. On a rejeté sur lui tout l'*odieux* de l'affaire. Vous pouvez répandre à pleines mains, sur ce projet, l'*odieux* et le ridicule. (D'Alembert.)

ODIN. Mythol. Le plus grand des dieux scandinaves, père des dieux et du monde, était aussi le dieu des combats et la source de la science universelle. Il est mêlé, dans les légendes, à une foule d'aventures de guerre et d'amour, et il est probable qu'une partie des événements que les traditions mythiques attribuent à ce dieu appartiennent à la vie d'un ancien chef.

ODOACRE. Conquérant de l'Italie, était fils d'un ministre d'Attila. Vers 465, il errait dans le Norique, vivant de pillage avec quelques compagnons, lorsqu'il se fit admettre avec eux dans la

garde impériale à Ravenne, et devint ainsi le chef des Hérules à la solde de l'empire. En 476, il se révolta contre l'empereur Augustule et le détrôna. Maître de l'Italie, il supprima le titre d'empereur d'Occident, se contentant de gouverner le pays avec celui de patrice, que lui donna l'empereur d'Orient. Il distribua à ses compagnons le tiers des terres conquises, mais il gouverna avec modération et réussit à repousser quelques invasions de barbares. Plus tard, en 489, Théodoric, suivi de presque toute la nation des Ostrogoths, vint envahir l'Italie, le battit successivement près d'Aquilée, à Vérone, et près de l'Adda (490), et le contraignit à s'enfermer dans Ravenne. Odoacre s'y défendit plus de deux ans; il rendit la ville en 493, en stipulant qu'il régnerait conjointement avec le prince goth; mais, quelques jours après, Théodoric, au mépris de la foi jurée, le fit tuer dans un banquet.

ODOMÈTRE, s. m. (du gr. ὁδός, chemin; μέτρον, mesure). Machine avec laquelle on mesure le chemin qu'on fait, soit à pied soit en voiture. | Technol. Instrument qui sert à faire connaître le nombre des tours de manivelle exécutés par les ouvriers qui manœuvrent la machine.

ODOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer le chemin que l'on fait soit à pied soit en voiture.

ODONTALGIE, s. f. (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent; ἄλγος, douleur). Douleur des dents, douleur aiguë, violente, lancinante, souvent accompagnée du gonflement fluxionnaire de la joue, et quelquefois d'un mouvement fébrile. Les auteurs admettent plusieurs espèces d'*odontalgies*, selon les causes qui peuvent les déterminer. 1° *L'odontalgie rhumatismale* ou *goutteuse*, appelée aussi *odontagre*, attaque des dents saines ou cariées particulièrement pendant les temps humides; les gencives ne sont alors ni rouges ni gonflées. On la combat par des sudorifiques, les frictions chaudes et aromatiques, les vêtements de laine sur la peau, et tous les moyens propres à rappeler l'affection primitive à son siége habituel. 2° *L'odontalgie sanguine* ou *inflammatoire* tient ordinairement à la suppression d'une hémorrhagie, telles que les hémorrhoïdes ou le flux menstruel, ou à l'usage d'aliments irritants. Les gencives sont rouges, chaudes, un peu gonflées; on y ressent une douleur pulsative. 3° *L'inflammation catarrhale* ou *séreuse*, caractérisée par le gonflement des gencives, la sécrétion d'une grande quantité de salive et de mucosités buccales, avec tuméfaction pâteuse de la joue. On l'observe surtout dans les temps froids. 4° *L'odontalgie nerveuse* ou *névralgie dentaire*, qui consiste dans des élancements déchirants, par accès périodiques, à la suite de refroidissements.

ODONTALGIQUE, adj. Se dit des remèdes propres à calmer la douleur des dents. Élixir *odontalgique*. | Substantiv. L'arnica est un *odontalgique*.

ODONTOGNATHE, s. m. (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux de la famille des clupes, ne se compose que d'une seule espèce l'*odontognathe aiguillonné*, dont la tête, le corps et la queue sont très-comprimés, mais qui est surtout remarquable par ses os maxillaires dentelés, terminés en longues pointes mobiles. Ce poisson vit sur les côtes de la Guiane; il présente sur tout le corps le vif éclat de l'argent et parvient à la longueur de 15 à 20 centimètres.

ODONTOÏDE, adj. et s. f. (du gr. ὀδούς, dent; εἶδος, forme). Anat. Nom donné à l'apophyse de l'axis ou seconde vertèbre du cou, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent.

ODONTOÏDIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. Ligaments *odontoïdiens*.

ODONTOLOGIE, s. f. (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent; λόγος, discours). Traité sur les dents.

ODONTOME, s. f. (du gr. ὀδούς, dent). Méd. Tumeur produite par la dentine, recouverte toujours d'une couche plus ou moins épaisse d'émail et se produisant généralement sur le côté d'une dent.

ODONTOTECHNIE, s. f. (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent; τέχνη, art). L'art du dentiste, dont le but est de conserver les dents, de confectionner et de poser des dents artificielles, et d'ôter celles qui sont malades.

ODORANT, ANTE, adj. Qui a une bonne odeur. Jasmin *odorant*. Fleur *odorante*. L'Arabie, cette heureuse contrée qui porte les parfums et les gommes *odorantes*. (Voltaire.) Chaque anthère est une boîte qui s'ouvre quand elle est mûre, et verse une poussière jaune très-*odorante*. (J. J. Rousseau.) L'éléphant aime avec passion les parfums de toute espèce et surtout les fleurs *odorantes*. (Buffon.) L'*odorante* ambroisie emplit des coupes d'or. (Delille.) On prépare un bûcher composé de bois *odorants*. (Chateaubriand.) | Qui exhale une odeur bonne ou mauvaise. Les particules *odorantes* des corps nagent dans l'air comme les corps légers nagent dans l'eau. (Buffon.) On regarde généralement comme salutaires les émanations *odorantes* qui s'échappent du corps des animaux jeunes et vigoureux. (Cloq.)

ODORAT, s. m. (pron. *odora*). Le sens par lequel on perçoit les odeurs. Avoir l'*odorat* bon. *Odorat* fin, subtil. Blesser l'*odorat*. Il n'a pas d'*odorat*. L'*odorat* du chien est remarquable. Le sens de l'*odorat* est un organe universel de sentiment. (Buffon.) | Le siége de l'odorat est dans le nez et dans les fosses nasales, cavités anfractueuses que tapisse de ses nombreux replis une membrane muqueuse toujours molle et humide, dans laquelle se ramifie, jusqu'à la plus extrême ténuité, un nerf appelé *olfactif*. Ce nerf, auquel d'autres viennent se joindre, aboutit aux lobes cérébraux. Certaines indispositions, le coryza, par exemple, et les maladies peuvent altérer et même anéantir complètement le sens de l'odorat. Chez beaucoup d'animaux, même placés très-bas dans l'échelle des êtres, l'odorat est beaucoup plus parfait que chez l'homme. Le sens olfactif est tellement excité chez les cochons par l'odeur des truffes qu'on se sert de ces animaux pour les découvrir dans les terrains.

ODORATION, s. f. Exercice actif du sens de l'odorat. Synonyme d'*Olfaction*. Sans l'*odoration* qui s'opère dans l'arrière-bouche, la sensation du goût serait obtuse et tout à fait imparfaite. (Brillat-Savarin.) *Odoration* développée.

ODORER, v. n. S'est dit pour Exhaler une odeur quelconque. L'aubépine *odorait*. | V. a. S'est dit pour Flairer, sentir par l'odorat. Tous les animaux n'*odorent* pas, mais tous respirent. (Bern. de Saint-Pierre). Les chiens *odorent*.

ODORIFÉRANT, ANTE, adj. Qui a une bonne odeur. Des substances *odoriférantes*. L'éléphant choisit dans les prairies les fleurs les plus *odoriférantes*. (Buffon.) Elle brûla des drogues *odoriférantes* et en parfuma mes habits. (Le Sage.) Une harmonie plus parfaite, un air plus *odoriférant* se mêlent à l'existence. (Mme de Staël.)

ODYSSÉE, s. f. (du gr. ὀδυσσεύς, Ulysse). Poème épique d'Homère qui contient le récit des aventures d'Ulysse, après la guerre de Troie. | Se dit, par plaisanterie de tout voyage semé d'aventures variées et singulières. Raconter son *odyssée*. Ce voyage est une véritable *odyssée*. Cette dame rentre, et lit à son mari l'épouvantable *odyssée* de ce captif. (A. de Pujol.) Voilà une singulière *odyssée*.

OÉ, interj. Cri du charretier pour arrêter les chevaux. | Fig. Cri trivial que les masques adoptent pendant le carnaval, et que les gamins emploient pour s'interpeller. *Oé les autres, oé!* | On écrit aussi *Ohé*.

OECUMÉNICITÉ, s. f. (pron. *ékuménisité*; rad. *œcuménique*). Qualité de ce qui est œcuménique. L'*œcuménicité* d'un concile.

OECUMÉNIQUE, adj. (du gr. οἰκουμένη, la terre habitée, par conséquent *toute la terre*). Général, universel. | *Concile œcuménique*, Concile où tous les évêques catholiques sont convoqués par le pape. Un concile *œcuménique* représente l'Église universelle. (Gousset.) | Lorsque Constantin eut transporté le siége impérial à Byzance, qu'il nomma Constantinople, il décida que cette ville jouirait de tous les honneurs, droits et priviléges qui avaient été accordés autrefois à l'ancienne capitale de l'empire. Conséquemment, les évêques de Constantinople prétendaient avoir sur tout l'Orient la même juridiction que les pontifes romains sur l'Occident. L'an 381, le premier concile tenu dans cette ville, qui est le second concile général, décida, par son troisième canon, que l'évêque de Constantinople aurait les prérogatives d'honneur après celui de Rome, parce que c'était la nouvelle Rome. On compte dix-huit conciles œcuméniques, depuis celui de Nicée en 325, jusqu'au concile de Trente terminé l'an 1563. | *Patriarche œcuménique*, Titre que prenaient les patriarches grecs. | Hist. *Maître œcuménique*, Chef ou directeur de l'école des œcuméniques. | S. f. École ou académie de Constantinople, fondée par Constantin, dans un de ses palais, à l'imitation du Bronchion d'Alexandrie. | Adjectiv. L'école *œcuménique* de l'octogone. | *Œcuméniques*, s. m. pl. Les professeurs de l'école œcuménique.

OECUMÉNIQUEMENT, adv. (pron. *ékuménikeman*). D'une manière œcuménique; universellement.

OEDÉMATEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui est attaqué d'œdème. Pied *œdémateux*. Les pieds et les jambes sont fréquemment *œdémateux* à la suite des longues maladies. (Petit.) | Qui est de la nature de l'œdème. Érysipèle *œdémateux*.

OEDÉMATIE, s. f. (pron. *édémasi*). Phénomènes locaux qui constituent l'œdème.

OEDEME, s. m. (du lat. *œdema*, fait du gr. οἰδέω, je suis enflé). Pathol. Gonflement produit par l'accumulation d'un liquide séreux dans les interstices du tissu cellulaire. Ce gonflement est mou, pâle, indolent, et a souvent lieu à la suite des maladies éruptives et plus spécialement de la scarlatine. L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*œdème* du phlegmon. | *Œdème de la glotte*, Maladie caractérisée par le gonflement de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Ses causes sont obscures; elle attaque ordinairement les individus qui relèvent d'une maladie grave, ou atteints d'une affection déjà très-longue. Les malades éprouvent de la gêne et de l'embarras vers le larynx, puis une grande difficulté dans la respiration qui produit la suffocation au bout de quelques jours. Cette maladie est presque constamment mortelle.

OEDÉMÈRE, s. m. (du gr. οἰδέω, je suis enflé; μηρός, cuisse). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, renferme des insectes qui ont les antennes filiformes ou sétacées, généralement allongées et quelquefois en scie; le corps étroit, allongé, et les cuisses postérieures excessivement renflées chez les mâles. Les *œdémères*.

OEDICNÈME, s. m. (du gr. οἰδέω, je suis enflé; κνήμη, jambe). Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des pressirostres et de la tribu des gralles. Ses caractères sont : bec plus long que la tête; pieds longs, grêles, se distinguant par la forme dilatée du haut du tarse et la grosseur de l'articulation moyenne; ailes médiocres et aiguës. L'espèce principale est l'*œdicnème criard*, connu sous le nom de *grand pluvier* ou *courlis de terre*, et qui se plaît dans les terrains secs, pierreux et sablonneux. C'est un oiseau très-timide, nocturne, dont la marche très-agile lui a fait aussi donner le nom d'*arpenteur*. Il est généralement de couleur roussâtre cendrée. Il vit d'insectes, de limaçons, de lézards et de petits mammifères. Il est commun en Europe, surtout dans le Midi. L'*œdicnème aux longs pieds*, l'*œdicnème à gros bec*, l'*œdicnème à bec recourbé*, etc., sont des espèces particulières à l'Asie, à l'Afrique et à l'Australie.

ŒDIPE (Οἰδιπούς, fait de οἰδεῖν, enfler, et de πούς, pied). Roi de Thèbes, fils de Laïus et de Jocaste, personnage qui joue un grand rôle dans la mythologie antique et dans les compositions des poètes. Type effrayant de l'homme poursuivi par la puissance du destin si l'on considère isolément diverses parties de son mythe; il apparaîtra sous un autre aspect quand l'œil aura embrassé, d'une vue d'ensemble, les membres de cette immense conception. L'*Œdipe à Colone* de Sophocle est là pour témoigner que la croyance antique ne livrait pas la volonté humaine à l'arbitraire d'une puissance fatale, sans lui laisser l'espoir de la réhabilitation. C'est ainsi qu'Œdipe, après une vie agitée et pleine de forfaits, vient mourir glorieusement dans le sanctuaire des Euménides. Il y a plusieurs traditions relatives au malheureux roi thébain. La plus accréditée est celle-ci : Œdipe vivait au milieu du XIVe siècle av. J. C. Il fut exposé, dès sa naissance, sur le mont Cithéron, parce qu'un oracle avait prédit qu'il serait le meurtrier de son père et l'époux de sa mère. Sauvé par un berger, il fut élevé à la cour du roi de Corinthe. Instruit des prophéties qui l'avaient accueilli à sa naissance, il s'enfuit de Corinthe, tua sur sa route Laïus, son père, sans le connaître, devina l'énigme du sphinx du chemin de Thèbes, et reçut pour récompense la main de la reine Jocaste, sa mère. De cette union incestueuse sortirent Étéocle et Polynice, Antigone et Isménie. Éclairé plus tard sur ses fatales méprises, Œdipe se creva les yeux, quitta Thèbes, banni par ses enfants, et mena une vie errante, sous la conduite de sa fille Antigone. Il mourut au bourg de Colone, en Attique. Divers bas-reliefs et des pierres gravées représentent les principaux épisodes de la vie d'Œdipe, tels que le meurtre de Laïus et l'entrevue avec le sphinx. Les malheurs d'Œdipe ont fourni le sujet d'un grand nombre de tragédies tant anciennes que modernes. Les plus célèbres sont celles de Sophocle et de Voltaire. | Fig. Celui qui déroule le fil inextricable de questions jusqu'alors insolubles. Cet homme est un *Œdipe*. Tout l'art de nos *Œdipes* échouerait devant cette énigme. (Acad.)

OEIL, s. m. (*l* mouillée; au pl. **YEUX** ou **OEILS**; du lat. *oculus*, même sens). Anat. Organe de la vision ou de la vue dans l'homme et dans les animaux. | L'œil est une des parties du corps humain, dont les fonctions importantes, la structure délicate et compliquée, l'exquise sensibilité, ont, de tout temps, fixé l'attention. Cet instrument est si parfait, sa composition est tellement en rapport avec sa destination que son étude approfondie

frappe toujours d'admiration. Les *sourcils* servent à modérer l'action d'une lumière trop vive. Les *paupières*, sortes de *voiles* mobiles tendus sur l'œil, le protègent pendant la nuit et facilitent, par leurs mouvements, l'écoulement des larmes vers les points lacrymaux. Les *cils*, qui garnissent leurs bords libres, empêchent que des corps légers, voltigeant dans l'atmosphère, ne se fixent sur la conjonctive et n'occasionnent ainsi de l'irritation. La *chassie*, que sécrètent des glandes situées à la racine des cils, s'oppose à l'épanchement des larmes. Ces dernières sont sécrétées par une glande située à la partie externe de l'œil. Répandues sur la surface de cet organe, les larmes en facilitent et en adoucissent les mouvements. Une partie de cette humeur se vaporise par l'action de l'air atmosphérique; l'autre est absorbée par les *points lacrymaux*. Ces derniers, l'un supérieur l'autre inférieur, sont placés à l'angle interne de l'œil. Leur fonction est de conduire les larmes dans le sac lacrymal, d'où elles passent immédiatement, par le canal nasal, dans les arrière-narines ou fosses nasales postérieures. La surface antérieure de l'œil est recouverte par la *conjonctive*, espèce de membrane muqueuse, mince, délicate et douée d'une grande sensibilité. Le *globe* de l'œil a été considéré avec raison comme une chambre obscure, placée au devant de la rétine; il représente un sphéroïde légèrement déprimé sur les côtés, composé de deux portions de sphère superposées l'une à l'autre et dont l'antérieure offre le diamètre le moins étendu. Considéré dans sa structure, l'œil se compose de membranes qui en forment, qui en dessinent la sphère, et de milieux transparents destinés à réfracter les rayons lumineux; il est mis en mouvement par six muscles, quatre droits et deux obliques; enfin une multitude de vaisseaux sanguins et de nerfs le pénètrent de toutes parts. Parmi les membranes, on remarque d'abord la *sclérotique*, qui, solide, consistante, épaisse, surtout dans le voisinage du nerf optique, forme à peu près les 4/5 postérieurs du globe oculaire. Elle est percée, en arrière, d'une ouverture donnant passage au nerf optique, et, en avant, d'une seconde ouverture plus large, où se trouve reçue et enchâssée la *cornée transparente*, qui est placée à la partie antérieure de l'œil. Derrière la cornée se trouve la *chambre antérieure* de l'œil, espace compris entre cette membrane et l'iris. Au-dessous de la sclérotique se remarque la *choroïde*, membrane molle, délicate, destinée à absorber une partie des rayons lumineux. L'*iris* est une sorte de cloison ou de diaphragme qui sépare la chambre antérieure de l'œil de la postérieure, beaucoup plus petite que la précédente. L'iris est ainsi nommé, à cause de la variété de ses couleurs, qui sont celles de la prunelle des yeux. Cette membrane présente, presque à son centre, une ouverture que l'on nomme *pupille*, et qui, en vertu de la contractilité de l'iris, varie à chaque instant de diamètre, en raison de l'action plus ou moins vive de la lumière. Enfin, parmi les membranes, on compte la *rétine*, sorte de réseau en toile nerveuse, molle, pulpeuse, d'une délicatesse extrême, qui tapisse la choroïde et s'étend sur toute la surface du corps vitré. Des *humeurs* qui constituent l'œil, l'humeur aqueuse est la plus limpide comme la plus liquide. Ensuite vient le *cristallin*, corps lenticulaire, diaphane, assez consistant, et formé de couches concentriques. Il est renfermé dans une membrane transparente et y est baigné dans une humeur particulière. Le *corps vitré* ou humeur vitrée, est beaucoup moins dense que le cristallin. Il occupe une grande partie du globe de l'œil. Il est enveloppé et pénétré d'une membrane transparente, appelée *hyaloïde*, qui forme une multitude de cellules, communiquant toutes entre elles, et qui contiennent l'humeur vitrée. Les nerfs optiques, remarquables par leur volume et la délicatesse de leur substance, pénètrent dans le globe par la partie postérieure. L'anatomie comparée prouve que la cinquième paire de nerfs, ou nerf trifacial, concourt à l'action de la vision; mais on ignore encore dans quelle proportion cette action a lieu chez l'homme. De la surface de tout objet éclairé partent des rayons lumineux qui, parvenus à l'œil, le traversent et vont peindre sur la rétine l'objet dont ils émanent. Avant de parvenir à l'œil, ils forment un cône dont le sommet est au corps éclairé et la base à la cornée; c'est le *cône objectif*. Mais par l'effet des quatre corps réfringents de l'œil, ils forment dans l'organe un autre cône opposé au premier par sa base, c. à d. ayant son sommet à la rétine: c'est le *cône oculaire*. Ainsi les rayons lumineux éprouvent sur la cornée une première réfraction, puis ils arrivent à l'iris, en traversant l'humeur aqueuse; les uns sont alors réfléchis par cette membrane, les autres traversent la pupille en faisceaux plus ou moins considérables, selon la contraction ou la dilatation de cette ouverture. Le degré de réfraction acquis est conservé par l'humeur aqueuse des deux chambres; mais les rayons lumineux tombant presque aussitôt sur le cristallin, ils éprouvent une forte réfraction, en raison de la densité et de la forme de ce corps. Cette réfraction se continue à travers le corps vitré. C'est alors que les rayons lumineux viennent peindre sur la rétine les objets extérieurs, impressions aussitôt transmises à l'âme qui les juge, les combine et les apprécie. La rétine présentant une surface étendue, et pouvant ainsi se mettre en contact avec une grande quantité de rayons lumineux, nous acquérons donc ainsi la faculté de considérer une multitude d'objets: c'est là ce qu'on nomme le *champ de la vision*. L'étendue de la vue, ou le *point de vision distincte*, se mesure par la distance à laquelle il est possible de distinguer des caractères d'impression d'une grosseur moyenne. En général, la vue est nette et distincte toutes les fois que, les objets étant placés à une distance donnée, la convergence et la divergence des rayons sont dans une proportion telle, que leur réunion sur la rétine se fait d'une manière régulière, exacte, complète, et qu'aucun obstacle n'empêche ensuite la transmission de la sensation au *moi* intérieur. Ce point de vision varie selon les âges et surtout selon la conformité individuelle des yeux. Chez les mammifères, les yeux sont situés des deux côtés de la tête, et, parmi eux, les quadrumanes sont les seuls chez lesquels ils en occupent la face antérieure. Comme chez l'homme, leur forme et leur volume varient beaucoup. Cependant ils sont généralement petits. On trouve des yeux renfermés dans des orbites, et organisés comme ceux de l'homme, chez tous les animaux à sang rouge et chez les mollusques céphalopodes; mais déjà quelques gastéropodes en sont privés. Chez les oiseaux, le volume de l'œil est très-considérable, non-seulement par rapport au cerveau, mais encore par rapport à la tête entière. Les poissons ont presque tous de grands yeux, sans doute parce qu'ils habitent un milieu plus obscur par lui-même; il n'y a que les espèces vermiformes, les anguilles, les lamproies, les gastérobranches, qui les aient petits. On ne trouve aucune trace d'yeux dans les polypes, les acalèphes, les échinodermes, non plus que dans les infusoires. Leur présence est douteuse dans les annélides. Rien n'est plus admirable que les yeux des insectes: les facettes dont ils sont taillés dans beaucoup d'espèces multiplient en quelque sorte ces organes à l'infini. Tous les insectes qui, à l'exemple des araignées, des scorpions, etc., n'ont pas la tête confondue avec le corselet, ont leurs yeux placés à la tête. La grandeur relative de l'œil, dit Cuvier, varie sans nul rapport avec les classes ni même avec les genres naturels; les grands animaux, comme les cétacés et les éléphants, ont l'œil petit en proportion. Les *yeux* de certains animaux brillent pendant la nuit d'un éclat phosphorique. (Monfalc.) | Absolument parlant, il s'entend de l'œil de l'homme. Le globe de l'*œil*. Le fond, la cavité, le coin de l'*œil*. La prunelle, le blanc de l'*œil*. Avoir les *yeux* bleus, noirs, gris, verts. Avoir les *yeux* bien fendus, humides, chassieux. Avoir la larme à l'*œil*. Cligner des *yeux*. Ouvrir, fermer les *yeux*. Lever les *yeux* au ciel. S'arracher les *yeux*. Des *yeux* gonflés de colère. Le feu, la langueur des *yeux*. Deux torrents de larmes amères coulèrent de ses *yeux*. (Fénelon.) Les Anglais, dans leurs tragédies, donnent beaucoup plus à l'action que nous, ils parlent plus aux *yeux*. (Voltaire.) A leur vil aspect, je détournai les *yeux* de dédain, d'horreur et de pitié. (J. J. Rousseau.) Quand je me promène dans mon champ, tout s'embellit à mes *yeux*. (Barthélemy.) La peinture est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des *yeux*. (Diderot.) De très-gros *yeux* sont, en général, un signe de la médiocrité des facultés intellectuelles; des *yeux* noirs et brillants indiquent l'esprit, la finesse, la gaieté; des *yeux* bleus ou d'un gris bleuâtre peignent la douceur, la sensibilité, l'amabilité. (Monfalc.) Mes *yeux* se sont mouillés de pleurs. Vos *yeux*, ma belle enfant, reflètent l'azur du ciel.

As-tu connu Beppa, la brune Milanaise, [braise.
Dont les deux grands *yeux* noirs brûlaient comme la
(A. DE MUSSET.)

| *Les yeux lui sortent de la tête*, Se dit en parlant d'une personne qui a de gros yeux ou dont les yeux sont enflammés de fureur. | *Ce cheval a l'œil vairon*, Ce cheval a un œil dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou bien Il a un œil d'une façon et un d'une autre. | *Ce poisson a 2 mètres entre œil et bat*, Il a 2 mètres entre les yeux et la queue. | *Œil de verre*, Œil artificiel fait en verre ou en émail, servant à remplacer un œil naturel. | *Œil artificiel*, Instrument dont on se sert dans les cours de physique pour expliquer les effets de la vision. | *De beaux yeux*, Une belle personne. Être épris de deux *beaux yeux*. | Se dit de l'organe de la vue considéré comme l'indice des qualités morales. Avoir l'*œil* spirituel, sagace, malin, doux, tendre, inquiet, agaçant, méchant, fripon. Avoir les *yeux* mourants, languissants, effarés, éveillés, tristes. Contempler quelque chose d'un *œil* satisfait. Un courage doux et paisible reluit dans ses *yeux*. (Fénelon.) Occupé à considérer avec intérêt et volupté les objets champêtres dont j'étais environné, les seuls dont l'*œil* et le cœur ne se lassent jamais. (J. J. Rousseau.) | Action de la vue, regard. Arrêter, fixer, jeter, porter ses *yeux*. Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les *yeux* des autres hommes. (Buffon.) | Personne, individu. Aucun *œil* humain n'en a vu l'ensemble, mais quelques voyageurs en ont entrevu des portions. (Bern. de Saint-Pierre.) | *En un clin d'œil*, Instantanément. Cela s'est fait *en un clin d'œil*. | *Coup d'œil*, Regard prompt et de peu de durée. Il a à peine jeté un *coup d'œil* sur cette maison. Jetez un *coup d'œil* sur ce livre, sur ces objets d'art. | *Au premier coup d'œil*, Tout de suite, à première vue. La critique semble, *au premier coup d'œil*, avoir fait beaucoup de progrès. | *Avoir le coup d'œil juste, du coup d'œil*, Avoir de la perspicacité. Il *a un coup d'œil* merveilleux et infaillible. | *Jouir d'un beau, d'un vilain coup d'œil*, Avoir devant soi un spectacle gai, triste; contempler un beau ou un laid paysage. De cette terrasse, on *jouit d'un* magnifique *coup d'œil*. | *Les yeux sont le miroir de l'âme*, Les différents mouvements dont l'âme est agitée paraissent ordinairement dans les yeux. | *L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes*, Il n'y a rien de caché pour Dieu. | Fig. et poétiq. *L'œil de la nature, l'œil du monde, l'œil de l'univers*, Le soleil.

Un antre noir, séjour des tristes ombres,
Où *l'œil du monde* est sans cesse éclipsé.
(J. B. ROUSSEAU.)

| *L'œil du jour, l'œil du matin*, Le jour ou le soleil, le matin. Ces morts et ces combats qu'avait vus *l'œil du jour*. (Voltaire.) *L'œil du matin* verra tous les apprêts. (Bern. de Saint-Pierre.) | Prov. *Loin des yeux, loin du cœur*, L'absence vous efface de la mémoire de ceux qui vous connaissent. | *Œil pour œil, dent pour dent*, La loi du talion; injure pour injure, représailles naturelles. | Famil. *Pas plus que dans l'œil*, Rien du tout. | *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux*, L'aimer par-dessus tout. | Fig. *S'arracher les yeux, se manger le blanc des yeux*, Se disputer violemment; en venir aux voies de fait. Pourquoi, vous et moi, *nous mangeons-nous le blanc des yeux* pour des aventures si antiques? (Voltaire.) Ils se querellent comme s'ils voulaient *s'arracher le blanc des yeux*. (Hauteroche.) | *Cette chose arrête les yeux, attache les yeux agréablement*, C'est avec un extrême plaisir que l'on se plaît à considérer cette chose. | *Avoir pour quelqu'un des yeux de père, de mère*, Avoir pour quelqu'un la tendresse d'un père, d'une mère. | *Avoir les yeux au bout des doigts*, Être doué de finesse, avoir le tact très-fin. | *Avoir des yeux*, S'apercevoir de ce qui se passe d'une manière distincte. *J'ai des yeux*, Dieu merci! *j'ai des yeux*; je vois bien tout ce qui se passe dans cette maison. (Le Sage.) | *N'avoir des yeux* ou *N'avoir d'yeux que pour quelqu'un*, Ne voir, n'aimer que cette personne. | *Avoir la mort dans les yeux*, Être près de mourir.

On voit avec effroi tous ces voluptueux,
Pâles, défigurés et *la mort dans les yeux*.
(VOLTAIRE.)

| *Avoir l'œil au guet*, Faire attention à tout ce qui se passe. | *Avoir quelque chose devant les yeux*, Avoir l'imagination tellement remplie de cette chose qu'on en fasse la règle de sa conduite. Il n'*a devant les yeux* que sa chère Troyenne. (Racine.) | *Avoir toujours la larme à l'œil*, Être toujours prêt à pleurer. | *Avoir un bandeau sur les yeux*, Être aveuglé par une passion, par une prévention fausse. | *Avoir le compas dans l'œil*, Voir extrêmement juste. | *Avoir l'œil à, l'œil sur quelque chose*, Ne pas la perdre de vue, veiller attentivement sur elle. | *Avoir l'œil sur quelqu'un*, Examiner, prendre garde à quelqu'un. Tout l'univers *a les yeux sur* vous. (Bossuet.) | Famil. *Avoir les yeux pochés, en compote, au beurre noir*, Les avoir meurtris par quelque coup, livides, rouges, malades. | *Avoir des yeux d'Argus*, Être diligent, exercer une surveillance active sur quelqu'un ou sur quelque chose. | *Avoir des yeux d'aigle, de lynx*, Les avoir vifs, éclatants, perçants, propres à découvrir fort loin des objets. | Fig. Avoir une grande pénétration d'esprit, lire dans les pensées d'une per-

sonne. On *a des yeux de taupe* pour découvrir ses propres défauts; on *a des yeux de lynx* pour découvrir ceux des autres. | *Avoir de bons yeux*, Voir distinctement ce qui échappe à la vue des autres. | Dans le sens opposé, *Avoir les yeux malades*. | *Avoir bon pied, bon œil*, Être vigilant, alerte, vigoureux. | Trivial. *Se battre l'œil d'une chose*, Se moquer d'une chose. | *Avoir l'œil quelque part*, Avoir du crédit. | *Payer à l'œil*, Ne pas payer. | *Blesser les yeux*, Déplaire, causer de la jalousie. | *Couver des yeux quelqu'un, quelque chose*, Regarder avec intérêt, avec bonheur cette personne ou cette chose. | *Appeler les yeux*, Les attirer. | *Crever les yeux*, Être très-apparent. Comment n'apercevez-vous pas ce moulin? il vous *crève les yeux*. | Fig. L'immoralité de cette loi *crève les yeux*. | *Dessiller les yeux*, Détromper. | *Dévorer des yeux; manger, dévorer quelqu'un des yeux*, Le regarder d'une manière passionnée. | *Faire les yeux doux à quelqu'un*, Lui témoigner de l'amour par les regards. Il m'avertit des gens qui lui *font les yeux doux*. (Molière.) | On dit, dans le même sens, *Rouler des yeux à quelqu'un*. Le moine filait des sons tendres en *roulant des yeux* en amant qui succombe à sa langueur. (Le Sage.) | *Faire une chose pour les beaux yeux de quelqu'un*, Faire cette chose sans intérêt. | On dit aussi ironiquement : *Croyez-vous que l'on fait cela pour vos beaux yeux?* | *Faire parler les yeux*, Être éloquent avec le regard. | *Fasciner les yeux*, Éblouir, séduire par des apparences magnifiques, trompeuses. | *Fermer les yeux*, Dormir. | Dans un sens contraire, *Ne pas fermer l'œil*, Ne pas dormir. | *Fermer les yeux*, Faire semblant de ne pas voir. | *Fermer les yeux, avoir les yeux fermés*, Mourir, être mort. | *Fermer les yeux à quelqu'un*, Assister à son dernier moment. La main d'un fils me *fermera les yeux*. (Béranger.)

Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur *ferme les yeux*.
(GILBERT.)

Les yeux fermés, Sans se servir de ses yeux. Aller dans un endroit *les yeux fermés*. | Fig. Aveuglément. Par respect ou par confiance. Signer un contrat *les yeux fermés*. | *Frapper les yeux*. L'or des genêts et la pourpre des bruyères *frappaient mes yeux* d'un luxe qui touchait mon cœur. (J. J. Rousseau.) | *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose*, Penser, songer à lui pour cette chose-là. | Dans le même sens, on dit aussi *Jeter les yeux sur un ouvrage*, pour Le parcourir très-légèrement, sans y mettre beaucoup d'attention. | *Cette chose m'a passé devant les yeux*, Je l'ai entrevue; elle a passé comme un éclair. | *Cette chose s'est passée sous mes yeux*, En ma présence. | *Mettre sous l'œil, sous les yeux*, Montrer. | *Ouvrir les yeux*, Naître. | Fig. *Ouvrir les yeux*, Sortir de son erreur. Le peuple *ouvre les yeux*, se ravise. (Andrieux.) | *Ouvrir les yeux*, Examiner, surveiller. | *Avoir les yeux ouverts*, Faire attention à tout. Les gens malins *ont* toujours *l'œil ouvert*. (Voltaire.) | Prov. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*, Se dit des enfants contrariés qui pleurent et rient en même temps. | Se dit aussi pour signifier un deuil joyeux. | *Regarder quelqu'un avec de bons yeux, de mauvais yeux*, Le regarder avec bonté ou avec humeur. | Fig. *Sauter aux yeux*, Être évident, manifeste. Vous êtes cocu, cela *saute aux yeux*. (Regnard.) | *Suivre quelqu'un de l'œil*, Faire attention à sa conduite, à ses démarches. | *Tourner les yeux*, Diriger, porter les yeux sur quelque objet. Partout où l'on *tourne les yeux*, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaubriand.)

Celui-ci, pendant son voyage,
Tourna les *yeux* vers son village
Plus d'une fois.
(LA FONTAINE.)

| *Voir une chose d'un œil sec*, La voir d'un œil insensible, sans éprouver d'émotion. | *Voir de ses yeux, de ses propres yeux*, Se dit avec emphase. Je l'*ai vu de mes yeux* descendre de cheval. (Regnard.) | *Voir par ses yeux*, S'en rapporter à soi-même et non à d'autres. | *Voir par les yeux d'un autre*, Suivre aveuglément les conseils de quelqu'un. | Dans le même sens, *Emprunter les yeux de quelqu'un*, Voir avec ses yeux. Ne saurait-il rien voir qu'il n'*emprunte vos yeux?* (Racine.) | *Voir les choses d'un autre œil qu'on ne faisait*, Les voir avec des opinions différentes de celles qu'on avait précédemment. | *On voit une paille dans l'œil de son prochain, et on ne voit pas une poutre dans le sien*, On s'aperçoit aisément des défauts d'autrui, si légers qu'ils puissent être, et l'on ne s'aperçoit pas des siens, si grands qu'ils soient. | Loc. adv. *Par-dessus les yeux*, Plus qu'on ne peut faire d'une chose. | *Entre quatre yeux*, Tête à tête. | *A mes yeux, à vos yeux, aux yeux de*, A mon avis, à votre sens, etc. Le destin *à ses yeux* n'oserait balancer. (Boileau.) | *A l'œil*, A la vue. Sa surface ne présente *à l'œil* que des sommets de montagnes. (Buffon.) | *Servir à l'œil*, Servir son maître avec zèle, mais seulement lorsqu'il vous regarde. | On dit dans le même sens, *Être servi au doigt et à l'œil*, Être servi avec dextérité et promptitude. | *A l'œil nu*, Sans lunette, sans microscope. Ma vue courte ne me permet pas de distinguer *à yeux nus* assez nettement les astres. (J. J. Rousseau.) | Ironiq. et fig. Vous avez des défauts visibles *à l'œil nu*. | *A vue d'œil*, Autant qu'on en peut juger par une seule vue, approximativement. Cependant notre sang coulait à bon compte, et nous nous affaiblissions *à vue d'œil*. (Le Sage.) | Visiblement. Cette plante croît *à vue d'œil*. Hé! hé! l'ami! notre trésor maigrit *à vue d'œil*. (Regnard.) | Se dit des choses inanimées. L'*œil* de l'âme. L'*œil* de l'esprit. La chronologie et la géographie sont les *yeux* de l'histoire. (Encycl.) | *Voir une chose par les yeux de l'esprit*, L'examiner par la raison. | Fig. Lustre des étoffes, éclat des pierreries, nuances d'une couleur. L'*œil* d'une perle, d'un diamant. | Diffic. gramm. Le pluriel du mot *œil* n'est soumis à aucune règle fixe, et les grammairiens, ainsi que les lexicographes, ne sont pas encore parvenus à s'entendre sur ce point. Quelques-uns veulent qu'on dise les *œils* du fromage, de la soupe, des *œils* de bouc (coquillages), etc.; mais l'Académie, Boiste, Laveaux, Charles Nodier, au contraire, prétendent qu'il faut dire et écrire les *yeux* du fromage, de la soupe, les *yeux* de la vigne, etc. | Synonymes : COUP D'ŒIL, ŒILLADE, REGARD. Le regard est l'action physique de regarder; le *coup d'œil* est un regard léger, presque indifférent; l'*œillade*, un regard furtif. L'*œillade* appartient surtout à la femme; le *coup d'œil* appartient surtout à l'homme; le *regard* leur appartient à tous les deux. | Famil. Lunettes. Porter des *yeux* dans sa poche. Oublier ses *yeux*. | Se dit de certains vides, de certains trous qui se trouvent dans plusieurs espèces de fromages et dans la mie du pain. Un pain qui a des *yeux*, qui a de grands *yeux*. (Acad.) Un proverbe dit qu'il faut choisir du fromage sans *yeux*, du pain qui ait des *yeux* et du vin qui saute aux *yeux*. (Trév.) | Se dit également de certaines marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'*yeux*. (Acad.) | Archit. Ouverture ou fenêtre, dont la forme diffère, ainsi nommée parce qu'elle a toujours l'apparence d'un œil quelconque. | *Œil de bœuf*, Baie ronde pratiquée dans un mur pour donner du jour. | Antichambre de l'appartement du roi, à Versailles, dans laquelle se trouvait un *œil de bœuf*, et où se tenaient les courtisans en attendant que la porte du cabinet du roi leur fût ouverte. Les *Chroniques de l'œil de bœuf*. | *Œil de dôme*, Ouverture ménagée au sommet de la coupole d'un dôme pour l'éclairer, ordinairement recouverte par un petit pavillon pour empêcher la pluie de tomber par l'œil de dôme. | *Œil de volute*, Point milieu de l'enroulement de la volute du chapiteau ionique orné d'un fleuron ou petit cercle. | Archit. hydraul. *Œil de pont*, Ouverture ronde pratiquée au-dessus des piles d'un pont, des avant et arrière-becs et dans les reins des arches. | Bot. *Œil de bœuf*, Nom vulgaire de la camomille des teinturiers et du buphthalme. | *Œil de bouc*, La pyrèthre et la reine-marguerite des prés. | *Œil de chat*, Le fruit du bonduc. | *Œil de cheval*, L'aunée. | *Œil de chèvre*, Les graminées du genre ægilops. | *Œil de chien*, Nom vulgaire d'une espèce de plantain, d'une conyse et d'un gnaphale. | *Œil du Christ*, Une inule et un aster. | *Œil de corneille*, Espèce d'agaric de la famille des peaux douces, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec l'œil noir de la corneille. | *Œil du diable*, L'adonide d'été, dont la fleur est d'un rouge de feu. | *Œil de dragon*, Le fruit du letchi longanier. | *Œil de l'olivier*, L'agaric de l'olivier. | *Œil de perdrix*, Une espèce de scabieuse. | *Œil de soleil*, La matricaire à feuilles simples. | *Œil de vache*, Espèce de camomille. | Chirurg. *Œil simple*, Bandage destiné à couvrir un œil. | *Œil double*, Celui qui est destiné à en couvrir deux. | Conchyliol. *Œil d'Ammon*, Espèce d'hélice. | *Œil de bœuf*, Autre espèce d'hélice. | *Œil de bouc*, Les patelles. | *Faux œil de bouc*, Espèce d'hélice. | *Œil de rubis radié*, La patelle granulée. | *Œil de sainte Lucie*, Nom donné à l'opercule d'un sabot des Indes, appelé aussi *Nombril de Vénus*. | Technol. On nomme *œil* certaines ouvertures qui se trouvent dans plusieurs outils et instruments : *œil d'un marteau*, Trou par où passe le manche; *œil d'une chèvre, d'une grue*, etc., Le trou par où passent les câbles; *œil du mors*, Trou qui est au haut de la branche du mors et par où sort la têtière; *œil d'un étau*, Le trou par lequel passe la vis qui serre. | T. de fond. Ouverture située au bas du fourneau, par laquelle s'écoule la matière fondue. | *Fondre par l'œil*, Fondre sans boucher ce trou. | Horlog. *Œil d'un ressort*, Fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. | Hortic. Bourgeon qui commence à se montrer. Les bonnes branches sont celles qui sont venues dans l'ordre de la nature, et pour lors elles ont les *yeux* assez près les uns des autres. (La Quint.) | Germes épars à la surface des tubercules. | Cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents, comme la poire, par exemple. | *Œil de bœuf*, Trous ronds et assez petits, qu'on aperçoit sur le tronc des arbres et qui sont produits par la pourriture d'une branche. | *Œil éventé*, Bouton à bois qui périt pour une cause quelconque. | *Enter à œil poussant, à œil dormant*, Greffer en écusson, à la première, à la deuxième séve. | Ichthyol. *Œil de bœuf*, Le spare macrophthalme. | *Œil d'or*, Poisson du genre crénilabre. | *Œil de paon*, Nom vulgaire d'un chétodon. | Imprim. Relief de la lettre, partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. *Œil* de cicéro, de saint Augustin. Petit *œil*. Gros *œil*. | Joaill. *Œil d'une perle*, La petite ouverture d'une perle. | Mar. Trou percé dans une voile pour qu'il puisse y être passé un cordage. | *Œil de bœuf*, Grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et de peu d'apparence. | *Œil de pie*, Trous qui reçoivent les garcettes servant à prendre les ris. Plur. Des *œils de pie*. | Minéral. *Œil de chat*, Variété de quartz hyalin qui, étant taillé en cabochon, présente des reflets soyeux et satinés qui rappellent les teintes de l'iris de l'œil du chat. | *Œil du monde*, L'hydrophane. | Petite coque de calcédoine recélant une goutte d'eau qui se meut dans son intérieur à la manière du liquide d'un niveau à bulle. | *Œil de perdrix*, Nom donné à différentes roches. | Lave grise qui contient un grand nombre d'amphigènes blancs, dont le centre est occupé par un fragment de la même lave grise. | Espèce de silex molaire d'un gris argentin, qui est renommé pour ses bonnes qualités. | *Œil de poisson*, Nom donné à des quartz laiteux ou chatoyants, à l'opale commune, à certaines calcédoines et au feldspath adulaire chatoyant, qui présente un reflet d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre et verdâtre. | Ornithol. *Œil blanc*, La fauvette de Madagascar. | *Œil de bœuf*, Le roitelet. | *Œil d'or*, Le canard garrot, ainsi nommé à cause de la couleur dorée de son iris. | *Œil peint*, Oiseau du Mexique, de la taille et à peu près de la couleur du moineau commun. | Méd. *Œil de perdrix*, Espèce de petits cors qui viennent aux doigts des pieds. Faites extirper vos *œils de perdrix*.

ŒILLADE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *œil*). Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, à dessein et avec une expression marquée. *Œillade* jalouse. *Œillade* amoureuse. Jeter des *œillades* passionnées. Au pays des jaloux, les *œillades* sont criminelles. (Trévoux.) L'intelligence qu'ils veulent cacher, les amants la trahissent par des *œillades*. (Encycl.) Les passions dissimulées jettent des *œillades*. (Laveaux.)

ŒILLARD, s. m. (*ll* mouillées; rad. *œil*). Technol. Trou percé au centre d'une meule.

ŒILLÉ, ÉE, adj. Minéral. Se dit de diverses pierres susceptibles de poli, qui présentent à leur surface et dans leur cassure des cercles concentriques d'une substance ou d'une couleur différentes de la pâte et du fond de la pierre, et rappelant la forme de l'œil. On voit cet accident dans les agates, les calcédoines, les jaspes, etc. | Synonyme d'*Ocellé*. | S. m. Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons appartenant aux genres squale, labre, callionyme, qui offrent des taches semblables à des yeux.

ŒILLÈRE, adj. (*ll* mouillées; rad. *œil*). Se dit des dents canines de la mâchoire supérieure de l'homme, placées au-dessous de l'œil. Les dents *œillères* tombent souvent les premières. | Substantiv. Une *œillère*. Se faire arracher une *œillère*. | S. f. Petite baignoire destinée aux bains d'yeux, qui consiste en un petit bassin ovale, de 4 à 6 centimètres de longueur, et qui est utile dans les phlegmasies des paupières. | Partie de la têtière du cheval de harnais, composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux, afin de les garantir des coups de fouet et d'assujettir les chevaux à regarder en face d'eux. | Blas. Partie du casque ou heume qui servait de visière aux chevaliers.

ŒILLET, s. m. (*ll* mouillées; rad. *œil*). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renferme des plantes herbacées, vivaces pour la plupart et cultivées pour l'ornement des jardins. Les principaux caractères de l'œillet sont : un calice monophylle, tubuleux, garni de plusieurs écailles à sa base, cinq pétales onguiculés, dix étamines, un ovaire supérieur surmonté de deux styles, une capsule cylindrique uniloculaire; feuilles opposées, linéaires et à tiges articulées, très-souvent d'un vert glauque. La tige, plus ou moins rameuse, se termine par des

fleurs isolées, ou par des bouquets plus ou moins volumineux. Le nom de *dianthus*, que sa beauté lui a fait donner, et qui signifie *fleur divine*, *fleur de Jupiter* (Δίος ἄνθος), pourrait faire croire que l'œillet ne fut pas moins cher aux anciens qu'à nous; ils paraissent, au contraire, ne l'avoir aucunement connu. C'est dans un manuscrit du xve siècle, *De Simplicibus*, composé par un certain Mainfroy, qu'on en trouve la première mention sous le nom de *tunicus flos*. Plusieurs vieux botanistes le désignent aussi sous le nom de *tunica*. Ces noms, et celui d'*ocellus barbaricus*, qu'il reçut aussi dans les premiers temps, semblent indiquer qu'il fut d'abord apporté des côtes de l'Afrique, quoiqu'on le trouve croissant naturellement dans nos provinces méridionales, aux lieux pierreux et dans les fentes des rochers. Peut-être était-ce quelque variété, déjà embellie par la culture, qui fut alors transplantée d'Afrique en Europe. L'œillet devint bientôt la passion des fleuristes. On compte environ cent espèces de ce genre, toutes intéressantes par leur port et par leurs fleurs. L'œillet proprement dit (*caryophyllus*), nommé aussi *œillet-giroflée* ou *des fleuristes*, est l'espèce la plus répandue dans nos jardins; c'est elle que les amateurs cultivent le plus ordinairement dans des pots. Tout le monde connaît la forme élégante de ses fleurs, les belles nuances de leurs couleurs, et le parfum délicieux qu'elles exhalent. Parmi les nombreuses variétés de cette espèce, on remarque surtout l'*œillet rouge*, l'*œillet*

Œillet.

blanc pur, le *blanc tiqueté* ou *jaspé* de rose, de lilas, de violet, de pourpre ou de brun; le *jaune sanguin*, toutes les nuances du rose débutant par la couleur de chair et parvenant par gradation au brun pourpré. Les belles variétés d'œillets portent, comme les tulipes et les jacinthes, des noms pompeux : le Jupiter, l'Ajax, l'Apollon, le nonpareil, etc. L'*œillet superbe* est ainsi appelé à cause de son excellent parfum et de la beauté de sa fleur. Sa tige est ramifiée vers le sommet; ses feuilles sont un peu élargies; ses fleurs disposées en corymbe, d'un rose pâle, ou tout à fait blanches; les pétales agréablement découpés jusqu'au milieu de leur largeur. Cette plante croît dans les bois, dans les Alpes et les Pyrénées. L'*œillet mignardise* se distingue par une infinité de fleurs roses exhalant une odeur délicieuse : on le cultive pour bordure et on le multiplie par éclats; il est vivace. On en connaît plusieurs variétés : le *blanc*, le *rose tacheté de pourpre*, etc. La plus recherchée est la *mignardise couronnée*, qui a un fond velouté, d'un pourpre plus ou moins foncé. L'*œillet barbu*, vulgairement *œillet de poète*, croît naturellement dans nos départements du Midi : il n'a point d'odeur, mais ses fleurs, réunies en un faisceau épais, d'un rouge foncé, quelquefois blanches ou piquetées de rouge, produisent un assez bel effet. L'*œillet des chartreux* est une plante à tiges simples, droites et grêles; à feuilles étroites, subulées, munies d'une longue gaîne fendue latéralement; à fleurs rouges, d'une grandeur médiocre, réunies sur un petit faisceau très-serré. Cette plante croît dans les lieux incultes, stériles, dans les clairières des bois. L'*œillet prolifère*, le plus grand de tous, est ainsi nommé à cause du très-grand nombre de ses pétales, qui, ne pouvant le plus souvent rester enfermés dans le tube du calice, le fendent pour s'ouvrir un passage. Cet œillet a peu d'éclat et sa corolle est de peu de durée; ses fleurs sont réunies en tête et très-serrées. Les œillets se multiplient par graines, par marcottes et par boutures. L'*œillet* est le favori de tous par la grâce de ses formes, la beauté de ses fleurs, leur suave odeur. (Guér.) De son panache ainsi l'*œillet* s'enorgueillit. (Delille.) Un superbe *œillet* panaché.

La renoncule, un jour, dans un bouquet,
Avec l'*œillet* se trouva réunie;
Elle eut le lendemain le parfum de l'*œillet* :
On ne peut que gagner en bonne compagnie.
(BÉRANGER.)

| Les confiseurs font de l'œillet une liqueur agréable, le *ratafia d'œillets*. Les parfumeurs en fixent l'odeur voluptueuse dans des pommades, dans des essences. | *Œillet d'Inde*, Genre de la famille des composées, originaire de l'Afrique. L'*œillet d'Inde*, dans lequel quelques auteurs croient reconnaître l'ὀθόννα de Dioscoride, n'a rien de commun avec l'*œillet des fleuristes*, quoiqu'il contribue à la parure de nos jardins par la riche couleur dorée de ses fleurs. Malheureusement, l'odeur forte et désagréable qu'il exhale nuit à sa beauté. | *Œillet d'amour*, Nom vulgaire du gypsophylle saxifrage. | *Œillet champêtre*, Nom vulgaire de l'holostéum ombellé. | *Œillet de Dieu*, Nom vulgaire de la lychnide dioïque et de l'agrostème des blés. | *Œillet d'Espagne*, La poincillade. | *Œillet frangé*, *œillet à plume*, Noms vulgaires de l'œillet superbe. | *Œillet de janséniste*, La lychnide visqueuse. | *Œillet marin*, La statice armeria. | *Œillet de mer*, Nom donné à certaines espèces d'actinies, dont la forme et surtout la disposition et la couleur des tentacules ressemblent un peu à l'œillet. | Trou de forme circulaire entouré de soie, de fil ou de cordonnet, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. Les *œillets* d'un corset. Faire des *œillets* à une bottine. | Mar. Sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage. | Technol. Petit bouillon qui s'élève quelquefois sur l'œuvre du peintre en émail pendant la cuisson.

OEILLETERIE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *œillet*). Hortic. Lieu planté d'œillets.

OEILLETON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *œil*). Petit œil ou bouton de peu de volume qui pousse sa tige principale des racines et entre deux terres, et qui forme, à la longue, autour du pied, une touffe de petites pousses ou rameaux. | Pousses latérales des artichauts que les jardiniers appellent vulgairement *Filleuls*. | Rejeton, marcotte d'œillet. | Mécan. Pièce ronde de cuivre qui se met dans les télescopes à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit, auquel l'œil s'applique immédiatement.

OEILLETONNER, v. a. (*ll* mouillées; rad. *œilleton*). Détacher, ôter les œilletons des plantes. *Œilletonner* des œillets, des artichauts, etc.

OEILLETTE, s. f. (*ll* mouillées). Nom vulgaire du pavot des jardins. | Huile qu'on retire des graines du pavot simple. L'*œillette* est employée à l'assaisonnement comme à la préparation des aliments crus ou cuits, pour l'éclairage et dans les arts.

OENANTHE, s. f. (pron. *énante*; du gr. οἶνος, vin; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renferme des herbes aquatiques, glabres, à ombelles composées, à involucre variable, à fleurs blanches fixées sur de longs pédoncules. Ces plantes croissent dans les lieux humides de l'hémisphère boréal. On distingue particulièrement l'*œnanthe safranée*, l'*œnanthe fistuleuse*, l'*œnanthe pimprenellière*, et l'*œnanthe aquatique*, dite aussi *fenouil d'eau*, *ciguë aquatique*. | Nom que l'on donnait, chez les Grecs, à la variété de la vigne sauvage qui ne produit que des fleurs et à la vigne sauvage même.

OENÉE. Hist. anc. Roi de Calydon, fils de Porthéus et frère d'Agrius et de Mélas. Il reçut de Bacchus le premier cep de vigne et laissa son nom au vin (οἶνος). Aïeul de Diomède.

OENÉLÉUM, s. m. (pron. *énéléome*; du gr. οἶνος, vin; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange de gros vin et d'huile rosat, dont on fait des fomentations. C'est le *baume samaritain* dont il est question dans l'Évangile. Confectionner un *œnéléum*.

OENOLÉ, s. m. Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient. *Œnolé* antiscorbutique. *Œnolé* d'opium safrané. *Œnolé* d'absinthe.

OENOLOGIE, s. f. (du gr. οἶνος, vin; λόγος, discours). Art de faire le vin et, par extens., Art de conserver le vin. | Traité sur l'art de faire le vin ou de le conserver. Voilà un bon traité d'*œnologie*.

OENOLOGIQUE, adj. Qui concerne l'œnologie. Les produits *œnologiques* du sol français. | Qui traite de l'œnologie. Ouvrage *œnologique*. Traité *œnologique*. | Pharm. Se dit des médicaments qui ont le vin pour excipient. Un médicament *œnologique*.

OENOLOGISTE, s. Celui, celle qui écrit sur les vins, sur leur fabrication, etc.

OENOMANCIE, s. f. (du gr. οἶνος, vin; μαντεία, divination). Divination qui se faisait, chez les anciens, avec le vin destiné aux libations.

OENOMEL, s. m. (du gr. οἶνος, vin; μελί, miel). Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

OENOMELLÉ, s. m. (du gr. οἶνος, vin; μελί, miel). Pharm. Médicament formé d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs.

OENOMÈTRE, s. m. (du gr. οἶνος, vin; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer le degré de force ou de qualité du vin.

OENOMÉTRIE, s. f. Action de mesurer la qualité ou la force du vin au moyen de l'œnomètre.

OENONE. Mythol. Nymphe de l'Ida. Aimée d'Apollon, elle reçut de lui le don de la divination, et apprit l'art de connaître les simples. Elle épousa Pâris, auquel elle conseilla de ne pas enlever Hélène. Ne pouvant le convaincre, elle lui promit de le guérir quand il aurait reçu une blessure mortelle, car sa science fatidique lui révélait tous les événements qui suivraient le rapt de la fille de Tyndare. Lorsque Pâris eut été blessé par Philoctète, elle refusa d'abord de le guérir parce qu'il l'avait méprisée, puis elle l'essaya, mais infructueusement. Dans son désespoir, elle se brûla sur le bûcher de Pâris. Elle avait eu de lui un fils appelé Corythus.

OENOPHILE, adj. (du gr. οἶνος, vin; φίλεω, j'aime). Qui aime le vin. | *Société œnophile*, Société qui fait le commerce des vins. | Substantiv. Celui qui s'occupe de vins, de l'art de les produire, de les soigner. Les ivrognes se prétendent *œnophiles*.

OENOPHOBE, adj. et s. Qui a horreur du vin. On rencontre peu d'*œnophobes*.

OENOPHOBIE, s. f. (du gr. οἶνος, vin; φόβος, crainte). Horreur du vin, aversion pour le vin.

OENOPHORE, s. m. (du gr. οἰνοφόρος, qui porte le vin). Grand vase d'argile qui servait aux anciens pour mettre le vin. | Celui qui avait soin du vin et qui le portait à table.

OENOTRIE. Géogr. Un des anciens noms de l'Italie méridionale, ainsi nommée en mémoire de l'émigration d'Œnotrus aux lieux jadis habités par les Ausones. On étend quelquefois le nom d'*Œnotrie* à l'Italie entière.

OENOTRUS. Mythol. Le plus jeune des Lycaonides. Il conduisit une colonie d'Arcadiens en Italie, et donna son nom au pays dans lequel il s'établit. Varron fait d'Œnotrus un roi sabin, frère d'Italus, tandis que Denys d'Halicarnasse lui donne pour frère Peucetius, et le fait aborder dans le golfe d'Ausonie. Suivant d'autres écrivains, Œnotrus serait le même que Janus.

OESEL. Géogr. Île de la Russie (Riga), dans la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Livonie; 90 kilom. sur 50; 45,000 habit.; chef-lieu, Arensbourg. Grains, lin, etc. Cette île était un lieu saint pour les anciens Livoniens.

OESOPHAGE, s. m. (pron. *ézofaje*; du gr. οἴω, je porte; φάγειν, manger; porte-manger). Anat. Long canal membraneux étendu du pharynx à l'estomac et placé dans le trajet au devant de la colonne rachidienne. Il est très-large et fort susceptible de dilatation; il ne suit pas une direction parfaitement perpendiculaire en descendant du cou dans la poitrine dont il traverse en entier la partie postérieure. Sa fonction est de transmettre les aliments à l'estomac. Maladies de l'*œsophage*. Perforation de l'*œsophage*. Inflammation de l'*œsophage*.

OESOPHAGIEN, IENNE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage. Tube *œsophagien*. Les artères, les glandes *œsophagiennes*.

OESOPHAGITE, s. f. Inflammation de l'œsophage. *Œsophagite* aiguë. *Œsophagite* chronique.

OESOPHAGOTOMIE, s. m. (du gr. οἰσοφάγος, œsophage; τομή, section). Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger qui s'y est introduit et arrêté. Pratiquer une *œsophagotomie*.

OESTRE, s. m. (du gr. οἰστράω, je pique avec un aiguillon). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, dont plusieurs espèces sont très-nuisibles aux animaux domestiques, qu'ils mettent en fureur par leurs piqûres réitérées. Ces insectes ressemblent beaucoup à de grosses mouches; mais leur corps est très-velu et coloré plus ou moins de jaune, de fauve et de noir : cueillerons de grandeur moyenne; absence de trompe et de palpes;

cavité buccale très-peu apparente. Les *œstres* n'ont pas plutôt subi leur dernière métamorphose qu'ils cherchent à s'accoupler. Chaque espèce d'œstre dépose ses œufs sur une espèce particulière d'animal : le bœuf, l'âne, le cheval, le renne, le cerf, l'antilope, le chameau, le mouton et le lièvre sont jusqu'ici les seuls quadupèdes connus qui soient sujets à recevoir des larves d'œstres. L'espèce la plus commune est l'*œstre du cheval*, long de 12 millimètres, de couleur fauve et ferrugineuse. La femelle dépose ses œufs sur les jambes et les épaules des chevaux, qui, en se léchant, transportent les larves dans leur estomac où elles se développent ; ces larves descendent ensuite jusqu'à l'anus, et tombent à terre pour subir leur transformation en chrysalides, puis devenir insectes. Suivant les uns, ces insectes y causent des maladies graves ; selon d'autres, leur présence n'a pas de grands inconvénients. | Fig. Fureur poétique, enthousiasme, soit dans la poésie, soit dans les arts. Là, me livrant à tout l'*œstre* poétique et musical, je composais rapidement la meilleure partie de mon acte. (J. J. Rousseau.) | Méd. *Œstre vénérien*, Le désir immodéré du coït, tel qu'il existe dans la nymphomanie et le satyriasis. La reine était affectée d'un *œstre vénérien*.

OESTROMANIE, s. f. (du gr. οἰστράω, je pique avec un aiguillon ; μανία, folie). L'œstre vénérien, la passion effrénée du coït. Ce mot, donné par Hippocrate, est synonyme de *Nymphomanie* pour la femme et de *Satyriasis* pour l'homme.

OESYPE, s. m. (du gr. οἴσυπον, fait de οἶς, brebis). Espèce de mucilage graisseux et en consistance d'onguent, de couleur gris brun, d'une odeur fade et désagréable. L'*œsype* se tire des brebis. | Laine grasse qui n'a pas encore été lavée.

OETA. Géogr. anc. Montagne de Thessalie, entre le Pinde et le Parnasse, célèbre par la mort d'Hercule. Près de là se trouve le défilé des Thermopyles. On l'appelle aujourd'hui *Commatta* ou *Katarothra*.

ŒUF, s. m. (du lat. *ovum*, dériv. du gr. ὠόν, même sens). Corps d'une enveloppe dure ou molle qui se forme dans les femelles des animaux, et qui contient l'embryon propre à reproduire l'espèce, s'il est fécondé. Gros *œuf*. Petit *œuf*. *Œuf* de poule, de perdrix, de pintade. *Œufs* de carpe, de tanche, de brochet. *Œufs* de couleuvre. *Œufs* de vers à soie. *Œufs* de fourmi. Faire éclore des *œufs*. Coquille d'*œuf*. Germe d'*œuf*. Moyeu d'*œuf*. Faire éclore des *œufs*. Les oiseaux pondent des *œufs*, couvent leurs *œufs*. | Tous les êtres organisés sortent originairement d'un *œuf*. La graine, dans les végétaux, l'ovule qui renferme l'embryon dans les femelles vivipares, présentent la plus grande analogie avec les véritables œufs, avec ceux des oiseaux et des reptiles. Chez les mammifères, l'embryon arrivé à l'état de fœtus paraît au premier abord différer complètement du jeune animal renfermé dans la coquille de l'œuf. Cependant, chez les premiers, l'organe dans lequel vit le fœtus est encore un véritable œuf ; et, ce qui le distingue seulement des ovipares, c'est que le fœtus y reçoit directement les sucs nourriciers de la mère par des conduits et des vaisseaux admirablement disposés pour cet effet, tandis que chez les autres, le petit poulet, par exemple, il trouve sa nourriture dans l'enveloppe ou l'œuf, sans qu'il ait besoin de sa mère. D'après l'acception commune, nous ne considérons comme de véritables œufs que ceux que la femelle rejette à l'extérieur, soit pour être couvés par elle comme chez les oiseaux, soit pour être fécondés par le mâle comme chez les poissons. En parlant de ces derniers, il sera naturellement question de leurs œufs : nous ne traiterons donc ici que de ceux des oiseaux. Les œufs d'oiseaux se composent d'une enveloppe calcaire, formée d'une plus grande quantité de carbonate de chaux que de carbonate de magnésie, de phosphate de chaux et d'oxyde de fer, renfermant : 1° le *blanc d'œuf*, substance dans laquelle l'albumine domine et est accompagnée de mucus, d'une matière grasse formée d'oléine et de stéarine, de soude, de chlorure de sodium et de plusieurs autres substances inorganiques en petite quantité ; 2° le *jaune d'œuf*, composé d'albumine et d'une matière grasse semblable à celle que l'on trouve dans le blanc, d'un principe colorant qui offre de l'analogie avec la bile, d'une partie solide membraneuse et de matières inorganiques. Le jaune et le blanc sont enveloppés d'une membrane mince, transparente, douée d'une grande consistance ; mais celle qui enveloppe le jaune porte un petit corps blanc, appelé *cicatricule*, contenant le germe qui, à l'aide de la chaleur, doit se transformer en un être organisé. Ce qui dans l'œuf a lieu d'étonner, c'est qu'il ne faut qu'un jour pour que la coquille se forme dans l'*oviducte*, et que l'accroissement que prennent la cicatricule, le nuage ou l'aire transparente qui l'entoure, et le fœtus, est tellement prompt, que, dans l'œuf de la poule, le petit sort de sa coquille après soixante heures d'incubation, pendant lesquelles il présente une série de changements. Le poulet respire dans la coquille. Mais, comme il faut toujours que l'oxygène qu'il absorbe et qu'il transforme en acide carbonique se renouvelle, ce renouvellement ne peut se faire qu'au travers de la coquille. Il y a des œufs de poule à double jaune, et d'autres sans jaune. On a remarqué que les premiers sont presque toujours fournis par les mêmes poules, tandis que d'autres n'en ont jamais. Les premières sont généralement très-fortes et bien nourries : c'est probablement à leur état de santé qu'il faut en attribuer l'origine. Les deux jaunes se détachent de l'ovaire à un petit intervalle, enveloppés tous deux par la même masse de blanc et par la même coquille. Assez ordinairement, l'un des deux jaunes est fécondé, et l'autre reste infécond ; il s'ensuit que l'œuf ne donne naissance qu'à un seul poulet. Mais lorsque les deux jaunes sont fécondés, les deux fœtus finissent par s'accoler, il en résulte alors un poulet monstrueux. C'est ainsi que se forment les poulets à deux têtes et autres monstruosités analogues. Quant aux œufs sans jaune, que l'on appelle dans les campagnes œufs de coqs, ils sont dus à une cause très-simple. Lorsque l'œuf se forme, le jaune tombe le premier dans l'oviducte, le blanc est sécrété ensuite, puis la coquille. Le blanc se moule ordinairement sur le jaune ; mais, si celui-ci est détourné dans sa route, le blanc n'enveloppe pas le jaune, et la coquille n'en continue pas moins à envelopper celui-ci. | On nomme spécialement *ovipares* les animaux qui émettent leurs œufs au dehors : tels sont les oiseaux, les poissons, la plupart des reptiles et des insectes. On nomme *ovovivipares* les animaux chez qui les œufs éclosent dans le ventre de la mère, comme chez la vipère. Le nombre des œufs semble être proportionné à la taille de l'animal et aux chances plus ou moins nombreuses qui pourraient contribuer à détruire ces mêmes œufs ou les petits qui devront en sortir. En général, les très-petits animaux pondent le plus grand nombre d'œufs ; les très-gros animaux, au contraire, ne pondent ordinairement qu'un œuf. L'autruche ne pond qu'un œuf ; la mésange et le roitelet en pondent plusieurs douzaines dans la même année. La grosseur des œufs est aussi généralement en rapport avec celle des animaux qui les pondent. Conséquemment, parmi les oiseaux, les œufs d'oiseau-mouche et de colibri sont les plus petits et ceux de l'autruche les plus volumineux. Ces derniers suffisent au repas de deux hommes. Toutefois, les œufs de l'autruche ne sont pas les plus gros que l'on connaisse. On a découvert dans les montagnes de l'intérieur de Madagascar, des coquilles d'œufs dont la capacité a été trouvée quadruple de celle des œufs d'autruche. Ils paraissent appartenir à une espèce d'oiseaux gigantesques qui auraient disparu de la création, mais dont le souvenir est gardé dans les légendes des Madécasses. Un de ces œufs mesure en capacité huit litres, et équivaut à 142 œufs de poule, et à 6,000 œufs d'oiseau-mouche. Les poissons pondent quelquefois près d'un million d'œufs à la fois ; on en a compté jusqu'à 700,000 dans une carpe du poids de 5 kilogr. Les mouches, les cousins, les éphémères, les fourmis pondent des quantités d'œufs extraordinaires ; la reine abeille d'une ruche pond 12,000 œufs en deux mois, etc. La plus grande partie des œufs pondus par les oiseaux de basse-cour servent à la nourriture de l'homme. Les œufs de poule sont ceux dont la consommation est le plus considérable. Viennent ensuite ceux de dinde, d'oie, de cane et de pintade. On a calculé que, si tous les *œufs* de hareng étaient produits sans destruction, il ne faudrait pas plus de huit ans pour combler de harengs le bassin de l'Océan. (Franc.) Il y a des *œufs* de poisson réputés nuisibles. (Mérat.) Bonnet lit dans l'*œuf* d'un poulet l'histoire de l'économie animale et végétale. (Sénéb.) | Vulg. Se dit des œufs pondus par les poules. *Œuf* à la coque. *Œufs* frais. *Œufs* durs. *Œuf* pourri. *Œuf* couvé. Une couple d'*œufs*. Un cent d'*œufs*. Manger des *œufs*. Faire cuire des *œufs*. Des *œufs* sur le plat. Battre des *œufs*. Casser des *œufs*. *Œufs* à la neige. *Œufs* au gratin. Des *œufs* brouillés. L'égoïste mettrait le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un œuf. (Bacon.) Ne pourriez-vous pas nous brouiller des *œufs* dans le jus de ce gigot? (Brillat-Savarin.) | On a imaginé divers moyens de conserver les œufs pour la saison d'hiver, pendant laquelle les poules pondent fort peu : on les met par couches dans le sable, la sciure de bois, la paille hachée ; on les conserve aussi dans des pots de grès bien bouchés et remplis avec de l'eau de chaux. Les œufs servent non-seulement à la nourriture de l'homme, mais encore à une foule d'usages. En médecine, on emploie le blanc d'œuf dans les collyres, et le jaune fait la base des laits de poule. Le blanc d'œuf sert à clarifier le vin, les sirops, etc. On peignait autrefois au blanc d'œuf ; on s'en sert encore comme de vernis. On l'emploie aussi dans la fabrication de la porcelaine. | Fig. *Donner à quelqu'un des œufs de Pâques*, Lui faire un petit présent dans le temps de Pâques. Autrefois il était d'usage de faire bénir, le samedi saint, une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet et surtout en rouge. De là est venu le nom d'*œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la la grand'messe de ce jour de fête. L'usage des œufs de Pâques est aussi très-répandu chez les chrétiens de l'Église orientale. En Russie, les amis s'offrent ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles sacramentelles : *Jésus-Christ est ressuscité, il est certainement ressuscité*. Aujourd'hui les œufs de Pâques sont en sucre, et dans l'intérieur de chacun se trouvent des jouets lilliputiens, des bonbons, etc. | *Plein comme un œuf*, Extrêmement plein. | Famil. *Être plein comme un œuf*, Avoir bien mangé. | *Mettre tous ses œufs dans un panier*, Placer tous ses fonds dans une même affaire ; faire dépendre d'une seule chose sa fortune, son sort, son bonheur. Ne *mettez* pas *tous vos œufs dans le même panier*.

> Un vieux proverbe a dit que l'homme sage
> *Dans un panier* ne *met* pas *tous ses œufs*;
> Moi, dans un seul, par hymen hasardeux,
> J'ai mis les miens, en dépit de l'adage.
> (LEBRUN.)

| *Pondre sur ses œufs*, Jouir tranquillement de ses biens. | *Il marcherait sur des œufs sans les casser*, Se dit d'une personne qui marche légèrement. | Fig. *Marcher sur des œufs*, Se conduire avec circonspection dans des circonstances délicates. | *Il tondrait sur un œuf*, Se dit d'un avare qui trouverait encore à gagner de l'argent sur une chose de peu de valeur. | Par extens. Trouver à critiquer une chose non critiquable. | *Se ressembler comme deux œufs*, Être parfaitement semblables. | *Donner un œuf pour un bœuf*, Donner une petite chose dans l'espérance d'en avoir une plus grande. | Prov. *Au pauvre un œuf vaut un bœuf*, Le pauvre est forcé de se contenter de peu. | *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, Préférer, de deux choses, la plus considérable et la plus avantageuse. | *Il fera toujours de ses œufs poules*, Il fera toujours de ses œufs des poules, les prisant plus qu'ils ne valent, voulant faire passer des œufs, les vendre comme si c'étaient des poules ; et, au figuré, Donnant une valeur trop grande à ce qu'il a, à ce qu'il fait, ce qui est le propre de la présomption. | Antiq. rom. *Depuis les œufs jusqu'aux pommes*, Depuis le commencement d'un repas jusqu'à la fin. | Fig. D'un bout à l'autre d'une chose quelconque. | Technol. Tout ce qui a la forme d'un œuf. Les femmes se servent d'*œufs* en bois pour raccommoder les bas. | Littérat. Petite pièce de poésie dont les premiers vers étaient fort courts, ainsi que les derniers. Cette pièce était ainsi nommée, parce que les vers ainsi arrangés avaient la forme d'un œuf. | Anat. *Œuf humain*, Chez la femme, on donne le nom d'*Œuf* à des vésicules très-petites, arrondies, remplies d'une humeur claire, qui sont contenues dans les ovaires, et qu'on suppose devenir le rudiment du fœtus après leur fécondation. | Bot. *Œuf du diable*, Nom vulgaire du *phalle impudique*, espèce de champignon qui paraît d'abord sous la forme d'un œuf, et qui répand une odeur extrêmement fétide. | *Petits œufs*, Espèce d'agarics dont la forme et la couleur sont celles d'un œuf lavé de brun ; ses feuillets sont blancs et sa tige grise. | *Œufs à l'encre* ou *encriers solitaires*, Groupes de champignons du genre agaric, qui se font remarquer par leur forme en œuf et par leurs feuillets le plus souvent noirs. | Conchyliol. *Œuf du Japon*, Nom vulgaire de l'ovule ordinaire. | *Œuf papyracé*, L'ovule gibbeuse. | *Œuf de poule*, L'ovule ordinaire ou ovule-œuf. | *Œuf de vanneau*, La bulle ampoule. | Foss. *Œufs des druides* ou *œuf de serpent*, Nom donné à des oursins fossiles, qui servaient d'amulettes et jouissaient d'un grand crédit chez les Gaulois. | *Œufs fossiles*, Pierres qui paraissent être des échinites sparagoïdes ou brissoïdes. | Mamm. *Œufs de chamois*, Nom donné aux égagropiles. | *Œuf de vache*, Les égagropiles de la vache et du bœuf. | Minéral. *Œuf de Molesme*, Nom vulgaire des géodes calcaires trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre. | Mythol. *Œuf d'Orphée*, Symbole mystérieux par lequel Orphée désignait le principe de la fécondité, la source de la vie générale. | *Œuf d'Osiris*. Selon les Égyptiens, Osiris avait renfermé dans un œuf deux figures pyramidales blanches,

symbole des biens qu'il voulait répandre sur les hommes ; mais Typhon, son frère, y avait introduit secrètement douze pyramides noires, emblème du mal toujours mêlé au bien sur la terre. | *Œuf primitif*, Symbole adopté par plusieurs philosophes païens pour représenter le monde, ou plutôt l'auteur du monde. Cette croyance se trouve chez les Chaldéens, les Persans, les Indiens et les Chinois. | Ornithol. *Œuf de coq* ou *œuf blanc*, Se dit des œufs imparfaits, qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. | Se dit aussi des œufs trouvés dans les fumiers et dans les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres. | Zooph. Nom donné quelquefois au test de certains oursins, dépouillé de ses baguettes, et même à l'oursin comestible, parce qu'on le mange comme un œuf. | *Œufs marins*, Les oursins de nos côtes. | Au singulier, *œuf, un œuf, un gros œuf*, se prononcent *euf, un euf, un gros euf*. Quant au pluriel *œufs, des œufs, de gros œufs*, beaucoup de personnes continuent à prononcer *eû, des eû, de gros eû* ; mais cette prononciation, autorisée par les anciens grammairiens, se perd de jour en jour. En effet, dit un critique, une oreille délicate croit découvrir dans le mot *œuf* prononcé *eû* une sorte de trivialité qu'il faut faire disparaître ; il n'y a, d'ailleurs, aucun motif raisonnable pour que le pluriel soit différent du singulier. Ce n'est qu'un pur caprice de grammairien, auquel l'usage est constamment opposé ; ajoutez que la lettre *f* est une de celles qui se suppriment le plus rarement. Aujourd'hui il est permis de faire sentir le *f* du mot *œuf* au pluriel comme au singulier, en donnant toutefois à la voyelle *œu* toute la douceur qui lui convient. Les composés *œuf frais, œuf rouge, œuf dur, œufs brouillés*, sont les seuls qui ont conservé quelque trace de l'ancienne prononciation recommandée par les grammairiens. Prononcez *eû frais, eû rouge, eû dur, eû brouillés*. On peut dire également des *Œufs frais*.

ŒUVÉ, ÉE, adj. (rad. *œuf*). Qui porte des œufs. Ne se dit que des poissons. Hareng *œuvé*. Carpe *œuvée*. On nous servit une carpe *œuvée* en matelotte.

ŒUVRE, s. f. (du lat. *opus, operis*, ou du celte *obra*, ouvrage). Chose faite, créée, produite par une puissance, par quelque agent. L'*œuvre* de la création. Les *œuvres* de la nature. Les *œuvres* de l'homme. Les *œuvres* du génie. Les *œuvres* de la civilisation. Faire une bonne *œuvre*. Des *œuvres* de charité. Toutes les *œuvres* de Dieu sont l'équité et la justice même. (Massillon.) Cette bonne *œuvre* est digne de votre cœur. (Voltaire.) La nature peut varier ses *œuvres* à l'infini. (Buffon.) Les *œuvres* de l'esprit nouveau, qui ne date que d'hier, sont des *œuvres* de vie. (Edg. Quinet.)

De son *œuvre* imparfaite il détourna la face,
Et, d'un pied dédaigneux la lançant dans l'espace,
Rentra dans son repos.
(LAMARTINE.)

| En ce sens, il est quelquefois masculin au singulier, principalement dans le style soutenu. Un grand *œuvre*. Un *œuvre* de génie. On travaille sans succès au grand *œuvre* de la félicité publique, si l'on ne prend pour base l'amour de l'humanité. (Boiste.) | Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*, C'est par le mérite de l'ouvrage qu'on juge du mérite de celui qui l'a fait. | *La fin couronne l'œuvre*, Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut encore bien finir. | Se dit également de quelqu'un qui, ayant bien ou mal commencé, finit encore mieux ou plus mal. | Famil. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, Ne faire absolument rien. | Famil. et ironiq. *Voilà de vos œuvres*, Se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose. | Moral. chrét. *L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair*, La conjonction charnelle de l'homme et de la femme. Désirer *l'œuvre de chair*.

Œuvre de chair ne désireras
Qu'en mariage seulement.

| T. de palais. *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel*, Elle est grosse du fait d'un tel. | *Mettre en œuvre*, Employer une matière quelconque, lui donner, par le travail, la place et la forme qu'elle doit avoir ; employer à quelque usage. *Mettre* du bois *en œuvre*. *Mettre* des pierres *en œuvre*. | Fig. *Mettre* tout *en œuvre* pour réussir. La nature fait le mérite, la fortune le *met en œuvre*. (La Rochefoucauld.) Les instruments du bonheur ne sont rien pour qui ne sait les *mettre en œuvre*. (J. J. Rousseau.) | Se dit aussi des personnes. *Mettre* un ouvrier *en œuvre*. C'est à ceux qui *mettent* les ouvriers *en œuvre* à les payer. | *Mettre à l'œuvre*, Faire commencer un travail par quelqu'un. | *Se mettre à l'œuvre*, Se mettre au travail. | *Être à l'œuvre, en œuvre*, Être en travail, être occupé d'un travail, d'une affaire, etc. | *Mettre la main à l'œuvre*, Prendre part à un travail, y coopérer. Chacun *mit la main à l'œuvre*, à cause de la faiblesse de l'équipage. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Main d'œuvre*, Le travail de l'ouvrier, la façon qu'il donne à la chose mise en œuvre. Le prix de la *main d'œuvre* doit être réglé de gré à gré. | *Maître des œuvres*, Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie. | *Maître* ou plutôt *exécuteur des hautes œuvres*, Dénomination légale adoptée par les décrets pour désigner le bourreau. | *Maître des basses œuvres*, Vidangeur, curieur de latrines. | *Œuvre de marée*, Travail de marée. Dans un port, lorsque la mer est basse, on en profite pour travailler à tous les objets en construction ou à réparer, tels que parties de quais, jetées, bâtiments échoués, etc., qui sont noyés à marée haute. | Mar. *Œuvres vives*, Toute la partie de la carène d'un navire chargé qui est submergée. | *Œuvres mortes*, Toute la partie qui est au-dessus du niveau de l'eau. | Joaill. L'enchâsure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. Mettre un diamant en *œuvre*. | *Un diamant qui est hors d'œuvre, hors de l'œuvre*, Un diamant qui n'est pas encore monté ou qui est hors de sertissure. | La fabrique d'une paroisse, le revenu affecté à la construction et à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service. | Se dit également du banc particulier que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église. Il paraît que le langage aura abrégé la dénomination ; on aura dit : *Le banc des maîtres de l'œuvre, le banc de l'œuvre*, et, enfin, *l'œuvre*. *L'œuvre* de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, due à Le Brun, était une des plus belles de France. (Quatrem.) | *Maîtres de l'œuvre*, Dénomination sous laquelle les fabricants étaient autrefois désignés. | Jurisp. *Œuvre nouvelle*, Tout fait qui peut être considéré comme un attentat à la propriété d'autrui. | Plus spécialement, Tout ouvrage de main d'homme établi sur une portion de terrain dont la propriété est sujette à contestation. | Productions de l'esprit, ouvrages en prose ou en vers, considérés relativement à celui qui en est l'auteur. *Œuvres* choisies. *Œuvres* philosophiques. *Œuvres* poétiques. *Œuvres* posthumes. Les *œuvres* de Voltaire, d'Eugène Suë, les *œuvres* de Chateaubriand. En ce sens, il n'est d'usage qu'au pluriel.

ŒUVRE, s. m. Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. L'*œuvre* d'Albert Durer. L'*œuvre* de Marc-Antoine Raimondi. Avoir tout l'*œuvre* de Callot. | Il sert aussi à désigner les ouvrages de musique d'un auteur. L'*œuvre* de Mozart. L'*œuvre* LXXIIe de Haydn. Un air varié, une fantaisie sur des motifs connus, ne doivent pas recevoir le nom d'*œuvre*, puisque le fabricateur n'a fait qu'arranger bien ou mal pour son instrument l'*œuvre* composé par un ou plusieurs. | Métall. Se dit du plomb qui contient de l'argent. | Alchim. *Le grand œuvre*, La pierre philosophale. Travailler au *grand œuvre*. Que de génies se sont usés dans les veilles, dans des angoisses douloureuses, à la recherche du *grand œuvre*, cette chimère d'autrefois, qui, peut-être, sera une réalité demain. (Duplessis.) | Archit. *Œuvre*, synonyme d'*Ouvrage*, se prenait autrefois d'une manière plus générale, dans la bâtisse, pour Le bâtiment ou la fabrique. Le gros *œuvre*. | Les deux locutions adverbiales, *Dans œuvre* et *Hors d'œuvre*, s'appliquent aux mesures prises de l'intérieur ou de l'extérieur du bâtiment. *Cet escalier est dans œuvre*, On l'a ménagé dans le corps de l'édifice. | *Il est hors d'œuvre*, Il est en saillie, hors du bâtiment, hors de l'aplomb des gros murs. | *Hors d'œuvre* se dit aussi de tout corps de bâtisses, de tout objet, de tout travail accessoire et étranger à l'ensemble, quel qu'il soit, du corps de l'objet ou du travail principal. V. HORS. | *Reprises en sous-œuvre*, Se dit de l'opération par laquelle on rebâtit sous la partie supérieure d'une construction nouvelle, soit qu'on veuille changer la disposition du rez-de-chaussée, soit que la partie inférieure de l'édifice, dans ses fondations et au-dessus du sol, menace ruine par l'effet d'un vice de construction ou de la mauvaise qualité des matériaux. | *Travailler sous-œuvre, reprendre sous-œuvre* ou *en sous-œuvre un bâtiment, un mur*, En réparer les fondations sans l'abattre et en le soutenant. | *Les œuvres sont hors de terre*, Les murs commencent à s'élever au-dessus des fondations. | Fig. et famil. *Reprendre en sous-œuvre* se dit des ouvrages d'esprit. *Reprendre en sous-œuvre* une tragédie, un drame, un poème qui pèche par le plan, un travail quelconque. | Maçonn. *A pied d'œuvre*, loc. adv. A la proximité du bâtiment que l'on construit. Amener des matériaux *à pied d'œuvre* pour commencer les fondations d'un bâtiment.

OF. Onomatopée qui exprime un sentiment de colère. Ah ! *of ! of !* ah ! (Brueys.)

OFFENSANT, ANTE, adj. Qui est injurieux, qui offense. Discours *offensant*. Expressions *offensantes*. Il lui faisait essuyer tout ce qu'une hauteur insolente et une folle vanité ont de plus *offensant*. (Barthélemy.) Il persistait avec une action qui pouvait devenir tout à fait *offensante*. (Brillat-Savarin.)

OFFENSE, s. f. (pron. *ofanse* ; du lat. *offensio*, fait de *offendere*, offenser). Outrage, injure de fait ou de parole adressée à une personne. Légère *offense*. *Offense* mortelle. Souffrir une *offense*. Réparer une *offense*. Mépriser les *offenses*. Demander réparation d'une *offense*. La passion s'émeut à la seule image d'une *offense* vraie ou fausse. (Nicole.) Sans fiel, sans rancune, il est au-dessus de l'*offense* comme de l'éloge. (Barthélemy.) Cela n'est point assez de pardonner les *offenses*, il faut les oublier. (Mme de Staël.) | Moral. chrét. Péché, faute. Seigneur, pardonnez-nous nos *offenses*.

OFFENSÉ, ÉE, part. Qui a reçu une offense. Être personnellement *offensé*. Une personne *offensée*. Je n'eus devant les yeux que mon père *offensé*. (Racine.) S'il est un ennemi terrible pour ceux dont il se croit *offensé*, c'est un ami ardent pour qui lui a rendu le plus léger service. (Bern. de Saint-Pierre.)

Point de tels amants dans ces lieux ;
Psyche s'y tiendrait *offensée*.
(LA FONTAINE.)

| Se dit aussi des choses morales. Sauvons notre gloire *offensée*. (Racine.) L'amour-propre *offensé* ne pardonne jamais. (Mme de Staël.) | Substantiv. Personne qui a été offensée. Être l'*offensé*. L'offenseur et l'*offensé*. En cet affront mon père est l'*offensé*. (Corneille.) Souvent l'*offensé* pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. (J.-J. Rousseau.)

OFFENSER, v. a. (du lat. *offendere*, attaquer). Faire une injure, une offense. *Offenser* quelqu'un ; l'*offenser* mortellement, grièvement. On *offense* un brave homme alors qu'on l'abuse. Si je me suis modéré jusqu'à ce jour, ce n'était pas pour vous donner le droit de m'*offenser* impunément. (Beaumarchais.) J'ai ri quelquefois du système de vos amis, cependant je ne les ai jamais ni calomniés ni *offensés*. (Bern. de Saint-Pierre. Pour vivre heureux, il faudrait n'*offenser* personne et ne s'*offenser* de rien. (Lav.) Le prince vous *offense* grièvement.

Il m'*avait offensé*, il devait me haïr,
Il me cherchait un crime afin de m'en punir.
(VOLTAIRE.)

| Blesser. Une trop vive clarté *offense* la vue. Un son aigre *offense* l'oreille. Le musc pur est si fort qu'il *offense* le cerveau. (Trévoux.) Blesser, choquer. *Offenser* la bienséance, l'amour-propre. Cet aveu ne l'*offensera-t-il* pas ? (J. J. Rousseau.) Les conseils sont toujours perdus lorsqu'ils *offensent* l'amour-propre. (Boiste.) | Théol. *Offenser Dieu*, Pécher, transgresser les commandements de Dieu. | Absol. Celui qui *offense* pardonne moins que celui qui est offensé. (Saint-Evremont.) Les paroles *offensent* plus que les actions ; le ton, plus que les paroles, et l'air, plus que le ton. (Necker.) | Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense*, Il n'y a point d'injure qui nous soit plus pénible que quand nous nous sentons coupables des fautes qu'on nous reproche. | S'OFFENSER, v. pr. Se fâcher, se piquer. Dans la société de l'avenir, les hommes ne chercheront plus à *s'offenser*. C'est un petit esprit qui *s'offense* de tout. Ne *vous offensez* pas si je vous contredis. (Acad.) | Se plaindre. Prenez la peine de mieux voir celui dont vous *vous offensez* ; il est tout autre que vos yeux ne le jugent. (Molière.) | Être, pouvoir être offensé. Les extrêmes se touchent : L'homme réellement vertueux et l'homme vil ne *se* peuvent *offenser*. (Boiste.) | S'offenser mutuellement. Les discussions dégénèrent promptement en querelle lorsque les orateurs *s'offensent* réciproquement. (Boiste.)

OFFENSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui offense ou qui a offensé. C'est vous qui êtes l'*offenseur*. Il pardonna sans peine à l'*offenseuse*. Plus l'*offenseur* est grand et plus grande est l'offense. (Corneille.)

OFFENSIF, IVE, adj. Qui attaque, qui offense. Mouvement *offensif*. | Qui sert à attaquer, à offenser. Ligue *offensive*. | *Traité offensif*, Traité par lequel des princes ou des États s'obligent conjointement d'entrer en guerre contre un autre prince ou contre un autre État. | *Guerre offensive*, Guerre dans laquelle l'ennemi est attaqué. | *Armes offensives*, Qui servent à l'attaque, par opposition à celles qui ne servent que pour la défense et que pour cette raison on nomme armes *défensives* : la hache, l'épée, le fusil, sont des armes *offensives* ; la cuirasse, le casque, le bouclier, sont des armes *défensives*. | Fig. La moquerie est une arme *offensive*. (S. Dubay.)

OFFENSIVE, s. f. (pron. *ofansive*). Attaque. Prendre l'*offensive*. Reprendre l'*offensive*. L'ennemi a pris l'*offensive*. Ceux qui sont le plus en danger ne se doivent pas tenir sur la défensive, il faut aller jusqu'à l'*offensive*, jusqu'à l'attaque. (Trévoux.)

OFFENSIVEMENT, adv. (pron. *ofansiveman*). D'une manière offensive. Agir *offensivement*.

OFFERT, ERTE, part. Présenté pour être accepté. Un cadeau *offert*. De l'argent *offert*. Les marchandises *offertes*. Cela peut être *offert* sans risque à des yeux sains. (J. J. Rousseau.) Si la vierge éteint le flambeau, elle accepte les vœux *offerts*; si elle lève le voile sans l'éteindre, elle rejette un époux. (Chateaubriand.) Il trouva dans la capitale un asile *offert* par quelques amis. (Ségur.)

Les filles de l'Égypte à Suse comparurent;
Celles même du Parthe et du Scythe indompté
Y briguèrent le sceptre *offert* à la beauté.
(RACINE.)

OFFERTE, s. f. Liturg. cathol. Offrande, oblation, action du prêtre à l'autel lorsqu'il offre à Dieu, un peu avant la préface, le pain et le vin qui doivent être consacrés.

OFFERTOIRE, s. m. Liturg. cathol. Prière qui, dans la messe, précède immédiatement l'offerte, l'oblation du pain et du vin. | Partie de la messe qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*, pendant laquelle le chœur garde le silence et le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. Le prêtre est à l'*offertoire*. | Mus. Morceau composé pour l'orgue et exécuté dans l'intervalle qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*. L'*offertoire* de Jomelli. L'*offertoire* a été bien exécuté.

OFFICE, s. m. (du lat. *officium*, même sens, pour *efficium*, formé de *efficere*, faire). Devoir de la société humaine. Traité sur les *offices*. C'est l'*office* d'un bon frère, d'un véritable ami, d'un bon fils. Cicéron a fait un traité sur les *offices*, qui a été appelé l'Évangile de la loi naturelle. Tel est l'*office* de l'homme qui veut exister sainement et longtemps. (Virey.) | Devoir, chose que la vertu et la droite raison engagent à faire. L'*office* de la vertu est de détruire ces maux. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Bon office*, Acte, service, démarche obligeante d'un homme officieux pour l'intérêt de l'homme qu'il en juge digne. Rendre de *bons offices* à ses amis. Les Génois sollicitèrent les *bons offices* de la France. (Voltaire.) | On dit, dans un sens contraire, *Rendre de mauvais offices*. | Fonction, emploi. Il fallait qu'un autre l'imbecquât, si bien qu'une de ces dames servait à cet *office*. (Cervantès.) Les *offices* les plus lucratifs ne sont pas sans raison qualifiés de charges. (Virey.) Je me représente d'abord l'observateur se demandant en quoi consiste son *office*. (Sénebier.) Il n'a plus de secrétaire, mais un de ses domestiques en fait l'*office*. (Laveaux.) | Fam. *Faire son office*, Agir. Allons, bourreaux, la victime est prête, *faites votre office*. | *Faire l'office de*, Remplir le rôle de. Il *fait l'office du* prêtre; il révèle les lois immuables. (Edg. Quinet.) | On dit aussi, sans article, *Faire office de*. L'âne à messer lion *fit office de* cor. (La Fontaine.) | *D'office*, loc. adv. De son propre mouvement. Faire une chose *d'office*. | Art culin. Art de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert. Entendre bien l'*office*. | Domestiques qui mangent à l'office dans une maison. *Office* nombreux. | Dr. canon. Acte officiel; bénéfice sans juridiction. *Offices* claustraux. | Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises sous la domination romaine. | *Maître des offices*, Magistrat suprême du palais impérial. | *Congrégation du Saint-Office*, L'exécrable inquisition, établie, en 1545, par le pape Paul III, et confirmée par Sixte-Quint, en 1588. V. INQUISITION. | Liturg. *Office divin* ou *office*, Les prières publiques de l'Église. | Partie du bréviaire que tout ecclésiastique, chez les catholiques, est dans l'obligation de réciter chaque jour. | *L'office des morts*, Prières réglées par l'Église en commémoration des morts. | *Livre d'office*, Livre qui contient les prières récitées à l'office divin. | Prat. *Informer d'office*, Se dit en parlant d'un juge lorsqu'il informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. | *Être nommé d'office*, Se dit d'un avocat, d'un expert nommé par le juge. | Autrefois, Titre qui donnait le pouvoir d'exercer quelque fonction publique. *Office* de président. *Office* de chancelier. *Office* de notaire. *Offices* vénaux, domaniaux, casuels. | La vénalité des offices n'est pas fort ancienne en France. Ce fut, en effet, Louis XII qui mit les offices dans le commerce pour acquitter les dettes immenses de Charles VIII, son prédécesseur, et pourvoir aux brèches de son trésor public. François Ier suivit le même système et pratiqua ouvertement la vénalité des offices. Ce n'était au commencement qu'un prêt, mais le prêt n'était qu'un mot pour déguiser une vente effective. Le Parlement, qui ne pouvait approuver ce trafic, faisait toujours prêter serment que l'on n'avait acheté son office ni directement ni indirectement. Ce ne fut qu'en 1597 que le Parlement, ayant reconnu l'inutilité de ses oppositions, abolit le serment. La Révolution supprima en partie les offices, mais le mal existe encore, et l'on trafique des offices de notaire, de greffier, d'avoué, d'avocat à la cour de cassation, d'agent de change, de courtier, de commissaire-priseur, etc., à la honte de notre civilisation et pour le plus grand dommage des citoyens. | Autrefois, on nommait *procureur d'office* ou *procureur fiscal*, celui qui remplissait les fonctions du ministère public. | On disait, enfin, qu'un fermier, qu'un laboureur était *taxé d'office*, quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant ou son subdélégué et non par les collecteurs. | *Office de finance*, Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du public, à la charge d'en rendre compte. | *Office de ville*, Charge dépendante du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et veiller aux marchandises. | Se disait aussi des charges de la maison du roi et des princes. *Offices* de la chambre, de la garde-robe, etc. Ces offices, au nombre de sept, se prenaient dans un sens plus particulier pour certaines fonctions qui étaient sous la juridiction et la direction du grand-maître de la maison du roi. | Dans les grandes maisons, Partie de l'hôtel qui forme le département de la bouche, comme cuisines, garde-manger, etc., et particulièrement la pièce où l'on serre tout ce qui dépend du service de la table, comme le linge, la vaisselle, les cristaux, le dessert, etc. Manger à l'*office*. Les gens de l'*office*. | En Angleterre, *Office* est synonyme de Bureau, cabinet; le *Foreign office* est le Ministère des Affaires étrangères. Ce mot a été transporté chez nous dans le sens d'agence. Il existe à Paris plusieurs *Offices* de publicité, de correspondance, etc.

OFFICIAL, s. m. (rad. *office*). Vicaire de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse. L'*official* de Paris. L'*official* de Lyon. Citer quelqu'un devant l'*official*. Cette institution, qui ne date guère que de la fin du XIIIe siècle, ne subsista pas longtemps, malgré ses rapides extensions, sans attirer les censures des parlements, qui retinrent la connaissance des affaires civiles, que les *officiaux* voulaient s'attribuer, par plusieurs appels comme d'abus. Les évêques voudraient rétablir les *officiaux*.

OFFICIALITÉ, s. f. (rad. *official*). Justice d'église dont l'official était le chef. *Officialité* foraine. *Officialité* ordinaire, privilégiée. L'*officialité* de Paris, de Lyon. Les prisons de l'*officialité*. Les actions en promesse ou en dissolution de mariage sont les causes les plus ordinaires de l'*officialité*. (Trévoux.) | Lieu où se tenait cette juridiction et dans lequel l'official rendait la justice. La salle de l'*officialité*.

OFFICIANT, adj. et s. m. Celui qui est chargé d'officier à l'église. Prêtre *officiant*. L'*officiant* a encensé l'autel. | OFFICIANTE, s. f. Religieuse qui, dans les monastères de filles, est de semaine au chœur. L'*officiante* était endormie sur son banc.

OFFICIEL, ELLE, adj. (rad. *office*). Qui est déclaré, proposé en vertu d'une autorité reconnue. Avis *officiel*. Réponse *officielle*. Proposition *officielle*. Déclaration *officielle*. | Administr. publ. Qui est publié, déclaré par le pouvoir. Lettre *officielle*. Journal *officiel*. La partie *officielle* du *Moniteur*. Nouvelle *officielle*. | Qui est d'office. Les femmes affectent une rougeur *officielle*. (Lacretelle.)

OFFICIELLEMENT, adv. (pron. *ofisièleman*). D'une manière officielle. Instruire *officiellement* et non *officieusement*. La puissance ecclésiastique elle-même se relâche *officiellement* de sa rigueur. (Brillat-Savarin.) Ceci m'a été dit *officiellement*.

OFFICIER, v. n. (pron. *ofisié*). Faire l'office divin à l'église. Ce prêtre *officie* bien, *officie* longuement. | Présider à l'office divin, célébrer soi-même la grand'messe. L'archevêque de Paris *officiait* dans cette cérémonie. | Famil. *Cet homme officie bien*, Cet homme mange et boit bien à table.

OFFICIER, s. m. (rad. *office*). Titre de toute personne qui a un service à remplir, une charge, une fonction à exercer. Le czar obtint secrètement qu'on lui envoyât beaucoup d'*officiers* allemands. (Voltaire.) | Art milit. Militaire commissionné par le chef d'un État et qui a quelque commandement. *Officiers* supérieurs. *Officiers*-généraux. *Officiers* subalternes. Les *officiers* et les soldats. Il savait que, quand les grades ne sont que la suite de l'ancienneté, l'émulation périt, et qu'un *officier*, pour être plus ancien, n'est pas toujours meilleur. (Voltaire.) Tel court au feu avec intrépidité qui ne laisse pas d'être mauvais *officier*. (J. J.) | *Sous-officiers*, Militaires qui tiennent leur titre des chefs de corps. | *Officier d'administration*, Membre de l'intendance militaire et du commissariat de la marine, dont tous les grades sont assimilés hiérarchiquement à ceux des officiers militaires de terre et de mer. | *Officier de santé*, Celui qui exerce la médecine sans avoir le grade de docteur. Les *officiers de santé* sont civils ou militaires. Les *officiers de santé civils* sont autorisés à exercer la médecine et la chirurgie, mais l'exercice de leur ministère est limité à certains pays et à certains cas. Les *officiers de santé militaires* prennent tous ce nom, qu'ils soient docteurs ou non. Les *officiers de santé* de terre et de mer sont assimilés pour les traitements, les honneurs militaires et les retraites, aux grades correspondants indiqués par les règlements spéciaux. | *Officier civil*, Nom donné en général à un dépositaire, à un agent quelconque de l'autorité civile. Tels sont les *officiers de l'état civil*, les *officiers de police*, les *officiers ministériels*, les *officiers municipaux*, etc. Dans chaque municipalité, le maire, ou l'un des adjoints spécialement délégué par lui, est chargé de recevoir et d'inscrire sur deux registres les déclarations relatives aux actes de l'état civil de la commune. Dans la constatation de ces actes, il prend le titre d'*officier de l'état civil*. Sont également *officiers de l'état civil* tous les fonctionnaires qui remplissent les mêmes fonctions que le maire, relativement aux naissances, aux morts, aux mariages, tels que les chanceliers des consulats, les officiers de l'armée, les capitaines de navire, etc. | *Officier de police judiciaire*, Nom qu'on donne à tous agents et fonctionnaires chargés de rechercher les crimes, les délits et les contraventions, tels que : gardes champêtres, gardes forestiers, commissaires de police, procureurs impériaux et substituts, juges de paix, juges d'instruction, etc. | *Officier ministériel*. Sont compris sous cette dénomination générale : les avoués, les huissiers, les greffiers, les notaires. Avant 1789, leurs offices s'achetaient au gouvernement. L'Assemblée constituante, en les supprimant par les lois de 1790 et 1791, détermina le mode de leur liquidation. Les *officiers ministériels* existent encore dans notre législation, mais le gouvernement ne vend plus les offices pour son compte. | *Officier municipal*, Nom que l'on donne au maire et aux adjoints. | *Officier de paix*, Officier chargé par la loi d'instruire le préfet de police de ce qui se passe dans Paris et d'exécuter ses ordres. | Chevalerie. *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit*, Le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. | *Officiers de l'ordre de Saint-Louis*, Le trésorier, le greffier et l'huissier. | *Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur*, Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Ces officiers portent la croix d'or attachée à un ruban noué en rosette. | Hist. *Grands-officiers de la couronne*, Nom qu'on donnait autrefois en France aux grands dignitaires qui approchaient le monarque et qui faisaient le service près de sa personne; ainsi le grand-chambellan, le grand-chancelier, le grand-aumônier, le grand-maître des cérémonies, le connétable, étaient les grands-officiers de la couronne. La Révolution française, en détruisant la royauté, entraîna avec elle toutes les institutions qui s'y rattachaient. Les grands-officiers reparurent avec la monarchie; Napoléon Ier les rétablit avec quelques modifications. | *Grands-officiers de l'Empire*, Les électeurs de l'empire germanique. | Hist. milit. *Officier-major*, Nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. | *Officiers-généraux*, Nom donné aux généraux de brigade et généraux de division. | *Officiers supérieurs*, Les colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron ou de bataillon, majors. | *Officiers subalternes*, Ceux qui obéissent au capitaine. Tels sont les lieutenants, les sous-lieutenants; les adjudants étaient appelés bas-officiers. | Jurisp. *Officiers publics*, Agents chargés de l'exécution des lois. | Mar. *Officiers de marine*, Le corps de la marine compte, comme l'armée de terre, des officiers-généraux, des officiers supérieurs et des officiers subalternes. L'assimilation des grades est régulièrement établie. Ainsi les vice-amiraux et les contre-amiraux correspondent aux généraux de division et aux généraux de brigade, etc. Les officiers de la marine de l'État se recrutent pour les deux tiers parmi les élèves de la marine, autrefois aspirants. Les officiers de la marine marchande, pourvus du brevet de capitaine au long cours, peuvent concourir au grade d'enseigne. | *Officiers mariniers*, En général, tous les maîtres, contre-maîtres; ceux enfin qui sont chargés des détails de l'exécution des ordres des officiers. | *Officiers de port*, Capitaines et lieutenants de port, créés par la loi du 9 août 1791. Ils sont chargés de veiller à la liberté et sûreté des ports et rades de commerce et de leur navigation, à la police sur les quais et chantiers du même port, au lestage et au délestage, à l'enlèvement des cadavres et à l'exécution des lois de police, des pêches et du service des pilotes. | Hist. *Officiers du point*

d'honneur. Un édit du 12 janvier 1771 avait réorganisé près de chaque sénéchaussée des conseils du point d'honneur. | Domestique qui, dans une grande maison, a soin de l'office. | On comprend sous le nom d'*officiers* l'officier proprement dit, le cuisinier et le maître d'hôtel. | *Officier de bouche*, Nom que l'on donnait autrefois, et que l'on conserve encore aujourd'hui, à certains emplois relatifs à la nourriture et au service de la table, dans les maisons des souverains. | *Officier du gobelet*, Celui qui fournissait le vin pour la table du monarque. | *Officier du commun*, Celui qui travaille pour les autres tables de la même maison.

OFFICIÈRE, s. f. Religieuse qui, dans les monastères de femmes, exerce quelque office dans la maison. | S'est dit, à la cour, des femmes de nobles qui étaient chargées de remplir les différentes charges de la maison de la reine.

OFFICIEUSEMENT, adv. (pron. *ofisieuzeman*). D'une manière officieuse. Je vous dis cela *officieusement*. Il s'est offert à moi fort *officieusement*.

OFFICIEUSETÉ, s. f. Qualité de celui qui est officieux. Je reconnais votre *officieuseté*, mais je n'en ai que faire. (Dancourt.) Peu usité.

OFFICIEUX, EUSE, adj. (rad. *office*). Qui est serviable, qui est prompt à rendre de bons offices, de bons services. Homme *officieux*. Personne *officieuse*. Ami *officieux*. Vous avez plus l'air d'un amant déguisé que d'un ami *officieux*. (Beaumarchais.) | Se dit aussi des choses faites pour rendre service. Je vous remercie de vos démarches *officieuses*. Il est pénétré de vos bontés *officieuses*. (Voltaire.) | *Mensonge officieux*, Mensonge fait pour complaire à une personne et lui rendre service, et qui ne nuit à personne. La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges *officieux* et de fausses louanges, où l'on se flatte pour être flatté. (Fléchier.) | Substantiv. Dans un sens ironique. Un *officieux*. Ne faites pas tant l'*officieux*, vous êtes reconnu.

OFFICINAL, ALE, adj. Se dit des médicaments qui se trouvent tout préparés dans les pharmacies, pour les distinguer de ceux que le médecin prescrit pour être préparés et administrés à l'instant même ou à une époque peu éloignée de la prescription. Les médicaments *officinaux*, sujets à s'altérer avec le temps, sont à peu près abandonnés aujourd'hui. On considère comme préparations *officinales* toutes celles dont la formule se trouve dans le *Codex* ou dans les formulaires, et comme médicaments magistraux, tous ceux qui sont préparés par le mélange des médicaments *officinaux* les uns avec les autres. (C. Favre.) | *Plantes officinales*, Plantes cultivées pour l'usage médical.

OFFICINALEMENT, adv. (pron. *ofisinaleman*). A la manière des officines, comme l'on fait dans les officines. Les Indiens consomment beaucoup de cannelle avec du sucre, ne connaissant aucun moyen pour les mélanger *officinalement*.

OFFICINE, s. f. (du lat. *officina*, atelier). Laboratoire, boutique. | Petites pièces détachées d'un appartement, d'un grand édifice, etc. | Pharm. Lieu où l'on conserve, où l'on emploie les substances officinales, où l'on manipule les médicaments officinaux pour les transformer en préparations magistrales. Le sucre est entré dans le monde par l'*officine* des apothicaires. (Brillat-Savarin.) | Tout endroit où l'on prépare des compositions chimiques. On dit mieux *Laboratoire*. | Fig. Lieu où l'on étudie et où l'on compose les ouvrages de science. | Fig. et ironiq. Nom qu'on a donné aux journaux. Ce journal, organe du parti ultramontain, est devenu une *officine* où s'élaborent tous les poisons de l'esprit. (A. Cleff.) | Lieu où l'on prépare des complots. Plût à Dieu que je susse l'*officine* en laquelle sont forgés vos schismes. (Montaigne.)

OFFRANDE, s. f. (du lat. *offerenda*, même sens). Action d'offrir à Dieu ou à ses ministres une chose que l'on destine à son culte, et la chose même que l'on offre. L'*offrande* du pain et du vin. *Offrande* impie, agréable. Belle *offrande*. Pour les dieux, la plus belle *offrande* est la piété, la sagesse. (Porphyre.) | Les fruits de la terre, le pain, le vin, l'huile, le sel, ont été, chez tous les peuples, les plus anciennes offrandes. | Cérémonie qui se pratique, dans les églises, aux grand'messes, où le prêtre, tourné vers le peuple, reçoit les offrandes, les présents des fidèles qui viennent baiser la patène. C'est à l'*offrande* qu'on offre le pain bénit. | Par extens. Tout ce qu'on offre à une personne pour lui marquer son zèle, son respect. Agréer, accepter *l'offrande* d'une personne. | *En offrande*.

Avant de les quitter, muse, que ta guirlande
Demeure à leurs rameaux suspendue *en offrande*.
(DELILLE.)

| Prov. *A l'offrande qui a dévotion*, L'offrande est libre, chacun est libre de faire ce qu'il veut. | *Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir le curé*, Se dit d'une personne qui fait l'empressée. | *Chaque saint veut son offrande*, Quand on veut réussir, il faut ménager tout le monde.

OFFRANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui offre. | *Au plus offrant et dernier enchérisseur*, A celui qui, dans les ventes publiques, offre le plus haut prix d'une chose mise à l'enchère. | Fig.

De mes sonnets flatteurs lasser tout l'univers,
Et vendre *au plus offrant* mon encens et mes vers.
(BOILEAU.)

OFFRE, s. f. Action d'offrir; tout ce qu'on propose à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuser; chose offerte, ce que l'on offre. Faire une *offre*. Recevoir une *offre*. *Offre* avantageuse. Belle *offre*. *Offres* obligeantes. Agréer des *offres*. Refuser des *offres*. Les *offres* qu'il vous fait sont trop séduisantes pour n'être pas suspectes. Il lui croit l'âme trop généreuse pour écouter une *offre* si honteuse. (Racine.) Il s'est cru outragé par l'*offre* de mes bienfaits. (Voltaire.) La plus belle réponse que je puisse faire à vos *offres* est de les accepter. (J. J. Rousseau.) Et l'*offre* de ma vie et celle de mon cœur. (Delille.) | T. de prat. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire autre chose pour prévenir une action judiciaire ou arrêter les poursuites. | *Offres* suffisantes, raisonnables. *Offres* verbales. *Offres* reçues. | *Offres labiales*, Celles qui ne consistent que dans la déclaration qu'on offre et qu'on est prêt à faire telle chose. | *Offres réelles*, Celles qui sont accompagnées de l'exhibition et représentation effectuée des deniers ou autres choses qu'on offre. | Écon. politiq. Empressement que les fabricants, marchands ou ouvriers paraissent mettre à placer leurs produits, leurs denrées et leur travail, ou la seule abondance de ces choses. L'*offre* et la demande. Quels hommes que ces Fleurs, qui subissent sans se plaindre « le fouet de la nécessité, » parce que le principe régulateur du salaire est « l'*offre* et la demande ! » (Proudhon.)

OFFRIR, v. a. (du lat. *offerre*, formé de *ob*, devant; *ferre*, porter; porter ou mettre devant. *J'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent : j'offrais, nous offrions, vous offriez ; j'ai offert; j'offris ; j'offrirai ; j'offrirais ; offre, offrons, offrez; que j'offre, que tu offres, qu'il offre, que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent ; que j'offrisse ; offert ; offrant*) Présenter ou proposer quelque chose à quelqu'un, afin qu'il l'accepte. *Offrir* un présent. *Offrir* de l'argent. Il m'*a offert* sa maison, une place dans sa voiture. *Offrir* ses services, son crédit, sa bourse. Il nous *offre* la paix pour la dernière fois. (Racine.) Il refusa les libéralités et les présents que les princes lui *offrirent*. (Fléchier.) Ainsi détrempée, cette pâte *offre* une nourriture saine et agréable. (Chateaubriand.) | Fig. *Offrir ses amis à quelqu'un*, Lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. | *Offrir le combat*, Présenter la bataille, défier son ennemi. | *Offrir le choix des armes à quelqu'un*, Lui en laisser le choix. | *Offrir la main à une dame*, Lui présenter la main par civilité ou pour l'aider à marcher, pour la protéger. On dit dans le même sens : *Offrir son bras*. | *Offrir son bras, son appui*, Se dit aussi pour S'offrir à protéger, à défendre. Contre vos ennemis, je vous *offre mon bras*. (Volt.)

Il ne m'appartient pas de vous *offrir l'appui*
De quelques malheureux qui n'espéraient qu'en lui.
(RACINE.)

| *Offrir l'hommage de son respect, de sa reconnaissance*, Formule de civilité qu'on emploie à l'égard des personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération. En *offrant* à Madame *nos hommages*. (Molière.) | Théol. *Offrir* un sacrifice. *Offrir* des victimes, de l'encens. *Offrir* des actions de grâces à Dieu. La justice vaut mieux devant Dieu que de lui *offrir* des victimes. (Bossuet.) La religion d'un barbare consiste à *offrir* à ses dieux le sang de ses ennemis. (Voltaire.) | Fig. *Offrir à Dieu ses peines, ses maux, ses douleurs*, Les souffrir pour l'amour de lui, les lui présenter afin qu'il les accepte comme expiation de nos péchés. | Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition. *Offrir* tant d'une chose. On *offrait* trois mille ducats à qui rapporterait la tête de ce proscrit. (A. Bast.) | Montrer, exposer, présenter à la vue, à l'esprit. Cette question *offre* de grandes difficultés. Ne m'*offrirez-vous* plus qu'un visage interdit? (Racine.) Le climat *offre* des singularités remarquables dans le haut Pérou. (Raynal.) Les environs n'*offrent* de tous côtés que des bois, des rochers escarpés. (Barthélemy.) Sans cesse l'homme trouve à ses côtés ces anges de la terre qui font pressentir la consolation avant même de l'avoir *offerte*. (Ségur.) L'aspect de ces plantes pendant la saison sèche *offre* peut-être un spectacle plus affreux que celui des déserts de l'Afrique. (Malte-Brun.) | *Offrir de*, suivi de l'infinitif. Il *offre de* vous servir. | Absol. *Offrir à l'offrande*, Aller à l'offrande. | *Droit d'offrir*, Droit en vertu duquel les créanciers postérieurs étaient autorisés à offrir à des créanciers antérieurs le payement de ce qui leur était dû, afin d'être subrogés, par ce moyen, à leurs hypothèques. | S'OFFRIR, v. pr. Se proposer. | Être offert, pouvoir être offert. La liberté ne peut *s'offrir*, étant de droit antérieur et supérieur. | Se proposer. Les amants *s'offrent* un bonheur qu'ils ne pourront se livrer. (Boiste.) | Se présenter à. A Pompéia, la vie privée des anciens *s'offre* à nous telle qu'elle était. (Mme de Staël.)

Tu le vis, tu frémis, et ta chute prochaine
Dans ce moment affreux *s'offrit* à tes esprits.
(VOLTAIRE.)

| *S'offrir à*, suivi d'un infinitif. Je *m'offre à* vous accompagner. Je *m'offre à* servir son courroux. (Voltaire.) | *S'offrir en*. J'irai, pour mon pays, *m'offrir en* sacrifice. (Racine.) | *S'offrir pour*. Jésus-Christ est un pontife éternel qui *s'offre* lui-même *pour* son peuple. (Massillon.) | Impers. Il *s'offre* une difficulté, qui la résoudra?

OFFUSQUER, v. a. (pron. *ofuské* : du lat. *ob*, devant; *fuscus*, sombre). Empêcher de voir; empêcher d'être vu. Cette maison *offusque* la vue de la plaine. Les nuages *offusquent* le soleil. | Éblouir, blesser les yeux. La trop grande clarté du jour m'*offusque*. | Fig. Ses bonnes qualités *sont offusquées* par une infinité de mauvaises. | Troubler. *Offusquer* le cerveau. L'âme délivrée de ce corps qui l'*offusque* et l'aveugle. (J. J. Rousseau.) La colère *offusque* le jugement et aveugle la raison. (Diderot.) | Fig. Choquer la vue, donner de l'ombrage, déplaire. Le triomphe d'un rival *offusque* l'envieux.

OG. Roi de Basan (contrée située à l'E. du Jourdain), était de la race des Géants. Attaqué par les Israélites, que conduisait Moïse, il fut exterminé avec tout son peuple.

OGHAM. Mythol. Dieu des arts libéraux, de l'éloquence et de la poésie chez les Gaulois. On le représentait sous la figure d'un vieillard armé, comme l'Hercule grec, de la massue et de l'arc, mais que ses captifs suivaient gaiement, attachés par l'oreille à des chaînes d'or et d'ambre qui sortaient de sa bouche. Ce dieu a beaucoup d'analogie avec l'Hermès des Grecs. On l'appelait aussi *Ogmius*.

OGIER (le Danois). Guerrier austrasien, célèbre dans les romans de la chevalerie comme un des plus braves paladins de Charlemagne. Las de guerroyer, il se retira dans l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, où il mourut vers la fin du IXe siècle. Il a donné son nom à l'un des quatre valets de nos jeux de cartes, le valet de pique. On écrit aussi *Oger*.

OGIVAL, ALE, adj. (rad. *ogive*). Archit. Qui appartient à l'ogive; qui est fait en ogive. Style *ogival*. Fenêtre *ogivale*. On s'est accordé, principalement les auteurs anglais et allemands, à penser que les voûtes, ordinairement aiguës, formées par les arbres des forêts, avaient dû servir de type à l'architecture *ogivale*. (C. Farcy.)

Ogive.

OGIVE, s. f. Archit. Voûte formée de deux arcs de cercle symétriquement placés par rapport à son axe, et qui se coupent au sommet en formant un

angle plus ou moins aigu. L'*ogive* est proprement la nervure qui marque les arêtes de la voûte gothique; on l'appelle aussi *Arc en tiers-point*. C'est de cette fusion de l'Orient et de l'Occident que surgit un nouveau système de construction, une nouvelle architecture, et enfin, sinon l'invention, du moins l'usage de l'*ogire* ou arc aigu, base fondamentale de l'architecture que, depuis près de dix siècles, on appelle *gothique*, tout en lui disputant son origine et même son nom. Lassus pense qu'*ogive* est pour *augire*, et le dérive du latin *augere*, augmenter. (Bouillet.)

L'église est vaste et haute. A ses clochers superbes
L'*ogive* en fleur suspend ses trèfles et ses gerbes.
(V. HUGO.)

| Adjectiv. Qui est fait en ogive. Voûte *ogive*. Arc *ogive*. Porte *ogive*. On dit plutôt *Ogival*.

OGIVETTE, s. f. (dim. d'*ogive*). Petite ogive.

OGLIFE, s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des inulées, comprenant l'*oglife des champs*, petite plante herbacée, annuelle, velue, cotonneuse et blanche sur toutes ses parties, qui fleurit en juillet et en août, et se trouve aux environs de Paris.

OGNON, s. m. (du lat. *unio*). Espèce de plante potagère du genre ail, caractérisée par un bulbe sphérique, composé de tuniques rouges et d'une hampe qui se termine par une houppe ronde formée de fleurs qui donnent naissance à de petites graines noires ayant la forme de grains de poudre de chasse. Il pousse des feuilles simples, cylindriques, fistuleuses et pointues, au milieu desquelles s'élève la hampe, fistuleuse aussi, renflée dans son milieu, et haute d'environ un mètre. Les ognons varient autant dans leur forme que dans leur couleur : il y en a de rouges, de blancs, de pâles et de rouges et blancs; les uns sont ronds, les autres oblongs : parmi les premiers se trouve l'*ognon rouge*, qui se conserve très-bien et jouit d'une grande âcreté. Cette plante acquiert plus de développement dans les climats tempérés que dans les pays froids. Un sol argileux ne lui convient pas du tout; elle préfère une terre substantielle légère. Les ognons se sèment, en général, aux mois d'août et de septembre; on les transplante en octobre, à 8 ou 10 centimètres de distance, et on peut les récolter dans les derniers jours de juin. On peut faire augmenter d'une manière sensible le bulbe de l'ognon en rompant sa tige lorsqu'il est près de sa maturité, ce que l'on reconnaît au changement de couleur de ses feuilles. Lorsque la récolte est terminée, on expose les ognons au soleil pendant huit à dix jours, au bout desquels on les attache avec de la paille, et l'on en fait des chaînes que l'on suspend dans un lieu sec pour leur faire passer l'hiver; ils se conservent alors très-bien. Quand on veut avoir de la graine, on les laisse monter, et lorsque le fruit s'ouvre, la graine est parvenue à sa maturité; on la secoue sur un drap et on la conserve à l'abri de l'humidité. Il est une variété d'ognons fort recherchée que l'on nomme *Ognons tapés*; ils sont rouges ou blancs, gros comme une forte noisette, et ont un goût très-agréable. On connaît également une variété d'ognons dits *bulbifères*, qui présentent cela de remarquable, qu'au lieu de fleurs ils portent au sommet de leur tige une sorte de *caïeux* ou petits ognons réunis en forme de bouquet : chacun de ces ognons est susceptible de donner naissance à un nouvel individu. Cette variété se rapproche de l'ognon rouge par son aspect extérieur, mais elle en diffère par son goût et par son mode de reproduction. Toutes les parties de l'ognon contiennent un principe volatil particulier qui irrite les yeux et excite le larmoiement. Cet effet cesse dès que le bulbe est cuit : il devient même douceâtre et sucré, en raison d'une substance analogue à la manne qu'il contient. On connaît une douzaine de variétés d'ognons, qui sont : l'*ognon pâle*, que l'on rencontre le plus communément dans les jardins; l'*ognon jaune*, l'*ognon rouge*, l'*ognon blanc d'Espagne*, l'*ognon blanc commun* et *hâtif*, etc. Juvénal a dit que les Egyptiens adoraient des *ognons*; mais aucun historien ne l'avait dit. (Voltaire.) | L'ognon est beaucoup plus gros et plus doux dans les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie que dans les climats du Nord : on peut l'y manger cru. Les Égyptiens nourrissaient leurs esclaves avec des ognons crus; on en donnait également, ainsi que de l'ail, aux soldats romains. L'usage de l'ognon cru est encore très-répandu en Italie, en Espagne et dans le Midi de la France. A l'état cru, l'ognon n'a rien de nuisible pour les individus qui mènent une vie active, ou qui se livrent, surtout pendant les grandes chaleurs, à des travaux pénibles; mais les personnes délicates, d'un tempérament bilieux et irritable, doivent s'en abstenir. Lorsque l'ognon est cuit, il devient un aliment aussi agréable que salutaire; il s'associe avec avantage aux viandes et aux légumes; il entre comme assaisonnement dans presque tous nos ragoûts. | Nom vulgaire du bulbe. Un *ognon* de lis. Un *ognon* de jacinthe. L'*ognon* du lis est composé d'écailles en recouvrement. (J. J. Rousseau.) On trouve toujours, dans les souterrains de la taupe, des débris de l'*ognon* de colchique auprès du nid de ses petits. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Ognon brûlé* ou *ognon glacé*, Ognon préparé qu'on emploie pour donner au pot-au-feu une couleur et un fumet plus agréables. | *Ognon de loup*, Nom vulgaire du potiron gris. | *Ognon marin*, Le bulbe de la scille maritime. | *Ognon musqué*, Le muscari odorant ou la jacinthe musquée. | *Ognon sauvage*, Le muscari à toupet. | Pathol. Tumeur inflammatoire, douloureuse, cuisante, rouge, du volume et de la forme d'un ognon, qui vient aux articulations des os du pied. Les ognons paraissent être occasionnés par le frottement des chaussures dures ou trop étroites, qu'augmente encore parfois une conformation vicieuse des orteils. | Conchyliol. *Ognon blanc*, Grande espèce d'hélice. | Trivial. Toute montre un peu grosse et ancienne. Quelle heure est-il à votre *ognon?* | Fig. et famil. *Être vêtu comme un ognon*, Être très-bien vêtu, avoir plusieurs vêtements l'un sur l'autre; et, dans le sens contraire, *Être vêtu de pelure d'ognon*, Avoir un vêtement trop léger pour la saison. | Prov. *Marchand d'ognons se connaît en ciboules*, On est difficilement trompé sur les choses de son métier. | *Se mettre en rang d'ognons*, Se ranger sur une même ligne. Allons, fillettes, *mettez-vous en rang d'ognons*. | L'Académie et quelques lexicographes écrivent *Oignon*; mais l'*i*, ne se prononçant pas, est tout à fait inutile, et l'orthographe la plus usuelle, adoptée par tous les naturalistes, est *ognon*.

OGNONADE, s. f. Art culin. Mets accommodé avec une grande quantité d'ognons.

OGNONET, s. m. Petit ognon. | Hortic. Variété de poire, ainsi nommée parce qu'elle rappelle la forme de l'ognon.

OGNONNIÈRE, s. f. Terre semée d'ognons. Boiste et l'Académie écrivent *Ognonière*.

OGRE, s. m. Monstre imaginaire qu'on suppose se nourrir de chair humaine. L'ogre est, avec les fées, les goules, les vampires, les gnomes, etc., un de ces personnages importants de la littérature fantastique du moyen âge et des contes des longues veillées. Ce nom d'*Ogre* s'est répandu au ve siècle, à l'époque des Huns ou Oïgours, Hongrois, Hongres, Hungarj, etc., à la suite d'Attila, de Tamerlan et autres conquérants tatars, dans l'Europe orientale. Les récits de leurs cruautés, défigurés par la peur, arrangés par l'imagination, ont été transmis ainsi de siècle en siècle jusqu'à nous par Jornandès, par Ammien-Marcellin, par Priscus et autres contemporains. De là les légendes, les contes, les chroniques du moyen âge sur les ogres. | Par anal. Grand mangeur. C'est un *ogre!* Il mange comme un *ogre!* | *L'ogre de Corse*, Nom que les royalistes donnaient à Napoléon Ier. | *L'ogre du Nord*, Nom que l'on a donné au czar. | Fig. Que de choses, que de livres, que d'événements il faut pour assouvir la faim de cet *ogre* vorace que l'on appelle la curiosité publique! (Boiste.)

OGRESSE, s. f. Femme d'un ogre. Il y a des ogres, et même des *ogresses* très-inhumaines, s'il nous est permis ici de le prouver, quoi qu'en pense Walkenaer. (Virey.) | T. d'argot. Femme qui tient un lupanar. L'*ogresse* du Tapis-Franc.

OGYGÈS. Roi de l'Attique et de la Béotie, passait pour fils de Neptune, sans doute parce qu'il était venu par mer. Il bâtit la ville d'Éleusis. Sous son règne, une inondation, causée par le débordement du lac Copaïs, couvrit la grande vallée de la Béotie. Ce cataclysme est connu sous le nom de *Déluge d'Ogygès*. On le place environ 250 ans avant celui de Deucalion, vers l'an 1832 av. J. C. Chez les poètes, *Ogygius* signifie souvent *Très-ancien*.

OGYGIE. Géog. anc. Pays où régnait Ogygès, comprenait toute la contrée qui fut depuis l'Attique et la Béotie.

OH! interj. Elle sert à marquer : 1° la surprise, l'étonnement. *Oh!* je me trompais. *Oh!* jusqu'où vous poussez votre humeur libertine! (Th. Corneille.) *Oh!* dit-il, qu'est ceci? ma femme est-elle veuve? (La Fontaine.) | 2° L'admiration, l'exaltation. *Oh!* que c'est beau! *Oh!* que la nature est belle au printemps! (Boiste.) *Oh!* que le despotisme est détestable!

Entre les orangers, *oh!* qu'il fait beau, le soir,
Se promener au frais, respirer et s'asseoir.
(SAINTE-BEUVE.)

| 3° L'affliction, la peine, la pitié, le regret, etc. *Oh!* qu'il est cruel de n'espérer plus! (Racine.) *Oh!* je regrette mon premier métier. (Le Sage.) *Oh!* que la nature est sèche! qu'elle est vide, quand elle est expliquée par des sophistes. (Chateaubriand.)

Oh! voilà le tourment auquel rien n'habitue,
Qui dévore les nuits et les jours, et qui tue!
(HÉG. MORIEAU.)

| 4° L'impatience, l'ennui, la fatigue. *Oh!* la sottise humaine! *Oh!* le maudit bavard! *oh!* le sot érudit! (Lebrun.) | 5° Le désir, le souhait. *Oh!* que le ciel comble les vœux de deux amis aussi parfaits! (Beaumarchais.) *Oh!* reviens, j'ai cueilli des fruits délicieux. (Millevoye.) | 6° La prière. *Oh!* si, je vous en prie, parlons d'autre chose. (J. J. Rousseau.) | 7° La menace. *Oh!* je me vengerai. *Oh!* je te ferai bien décamper. (Brueys.) | 8° Le mépris, le dégoût, etc. *Oh!* la déplaisante face de bossu! *Oh!* la vilaine âme. (V. Hugo.) | 9° L'approbation, l'assentiment, etc. *Oh!* tu as raison, me dit-il, et j'en fais mon affaire. (Le Sage.) *Oh!* je le crois bien, interrompit Fabrice en riant. (Id.) | 10° La dénégation. *Oh!* non, je ne chercherai jamais que la vérité. (Bern. de Saint-Pierre.) | Il peut se répéter; mais si cette répétition se fait rapidement, on ne doit séparer chacune de ces interjections que par une simple virgule, car la sensation est unique, quoique l'expression soit double. *Oh, oh!* c'est là ce mal que vous me prêchez tant! (La Fontaine.) *Oh, oh!* dit-il, aurais-je la berlue! (Baour-Lormian.) | *Oh, oh, oh!* marquent l'étonnement d'une personne qui s'avise. *Oh, oh, oh!* je n'y prenais pas garde. (Molière.) | *Oh bon!* Cette exclamation équivaut à un haussement d'épaules. *Oh bon!* le voilà pris, l'imbécile! (Gresset.) | *Oh bien!* Marque la satisfaction. *Oh bien!* je vous apprends que vous vous abusiez. (Regnard.) | On peut aussi, dans certains cas, écrire *Oh! bien! oh! bon!* lorsque le sentiment l'exige. *Oh! bon!* voilà le pape mort.

Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur;
Oh! bien! bien! double joie en ce cas pour le nôtre.
(PIRON.)

| *Oh çà!* Recommandation, commandement. *Oh çà!* maître Jacques, approchez-vous, je vous ai gardé pour le dernier. (Molière.) | *Oh là! oh!* Invitation brutale. *Oh là! oh!* descendez que l'on ne vous le dise. (La Fontaine.) | On trouve quelquefois *oooh!* comme dans cette phrase de Beaumarchais : Voilà ton père, *oooh!* aye de moi! Cette interjection *oooh!* qui se trouve plusieurs fois dans le même auteur, se prononce longuement et finit par une légère aspiration. Les écrivains peuvent écrire les interjections comme ils les prononcent, afin de leur faire produire l'effet qu'ils en attendent.

OHÉ! Interjection qui sert à appeler. *Ohé!* Hennequin Dandèche; *ohé!* Jehan Pincebourde! criaient ils à tue-tête. (V. Hugo.) *Ohé!* maître Orsini, tavernier du diable. (A. Dumas.)

OHIO. Géogr. Grande rivière des États-Unis formée à Pittsburg par la jonction de l'Alleghany et de la Monongahela. Elle reçoit la Tennessée, le Cumberland, le Kentucky, etc., arrose Cincinnati, Louisville, et se jette dans le Mississipi, à Jefferson, après un cours d'environ 1,000 kilom. | Un des États qui forme les États-Unis; borné à l'E. par la Pensylvanie et la Virginie; au S. par l'État de Kentucky, à l'O. par celui d'Indiana; au N. par l'État de Michigan et le lac Érié; 336 kilom. sur 300; 2,400,000 habit.; chef-lieu, Colombus; ville principale, Cincinnati. Climat tempéré, humide; sol varié, aride sur beaucoup de points; forêts, vastes prairies et marais; vignobles estimés. Riches mines de houille dans l'E., près de l'Ohio; sources salines. C'est en 1802 que ce pays a été érigé en État. L'État de l'*Ohio*.

OÏDIUM, s. m. (pron. *o-i-diome*). Bot. Genre de champignons de l'ordre des mucédinées; petites moisissures présentant des filaments simples ou rameux, très-fins, transparents, réunis par touffes, légèrement entre-croisées, cloisonnées, et dont les articles, particulièrement ceux des extrémités des rameaux, finissent par se séparer et former autant de sporules. Ces moisissures croissent sur les plantes mortes ou malades, sur les feuilles, les bois et les fruits pourris; c'est particulièrement sur ces derniers que se développent deux espèces de véritables *oïdiums* : l'*oïdium fructigenum* et l'*oïdium laxum*, qui forment sur les fruits qui commencent à se gâter des taches circulaires brunâtres, entourées de cercles concentriques semblables. Ces moisissures sont abondantes sur les poires, les abricots, les prunes et les raisins. Jusqu'ici les ravages de l'*oïdium* avaient passé presque inaperçus; on ne s'en était guère inquiété. Mais ces ravages s'exercèrent enfin sur une grande échelle, principalement sur les raisins et appelèrent l'attention des savants.

Cette maladie de la vigne fut d'abord observée en Angleterre par un jardinier de Newgate, Tucker, qui, en 1845, la découvrit dans ses serres. Insensiblement elle gagna toutes les cultures forcées de l'Angleterre, et de là fit invasion sur le continent. C'est en 1849 que les primoristes des environs de Paris la constatèrent dans leurs serres, où elle s'établit pour atteindre ensuite les cultures en plein vent. Le mal, peu considérable dès l'origine, avait déjà une certaine gravité en 1850; en 1851, il se répandit avec un caractère plus effrayant, car il attaqua non-seulement les feuilles et les fruits, mais le bois. Les jardiniers de Paris appellent l'oïdium de la vigne *le blanc*, parce qu'en effet cette maladie se manifeste par une légère poussière blanchâtre qui se pose sur les feuilles. D'abord imperceptible, cette poussière se développe rapidement et devient visible à l'œil nu; au toucher, elle résiste comme un végétal qui a ses racines dans le parenchyme de la feuille; à l'odorat, elle s'annonce par une forte odeur de champignon; vue au microscope, elle présente l'aspect d'une cotte de mailles, semblable à de la charpie qui s'implante dans les tissus et en aspire toute la sève. Ainsi privée de ses sucs nourriciers, la feuille se recroqueville et sèche promptement; mais le champignon marche toujours; il gagne les jeunes pousses, qu'il fléchit lentement, et s'empare de la grappe par la ligne centrale, remplit les interstices ramulaires, rayonne dans tous les sens et enveloppe le grain de ses mille tissus. La plupart de ces moisissures sont des poisons, et toute vigne qu'elles accaparent est perdue, si l'on n'y porte de prompts remèdes. Parmi les savants qui se sont occupés de l'oïdium, les uns l'attribuent aux influences atmosphériques; les autres, aux conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouvent les cultures forcées, soumises à une haute température, à une forte dose d'humidité, à une fumure excessive. Ces raisons sont vagues et peu concluantes. Le vrai motif, c'est la dégénérescence des végétaux provoquée par des changements survenus dans les conditions atmosphériques. Prévenir l'oïdium étant impossible par suite de l'imperceptibilité des sporules, on a dû songer à le guérir. Divers topiques ont été essayés; quelques-uns ont presque réussi; le plus grand nombre a échoué.

OIE, s. f. (pron. *oa*; on écrivait autrefois *oie*,

Oie.

oye : nom qui lui vient de son cri). Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des lamellirostres, comprenant des animaux qui vivent en général dans les prairies et dans les marais, où ils se nourrissent de graines et de plantes aquatiques. Ces oiseaux sont polygames; ils nichent à terre, et leurs petits, qui marchent en sortant du nid, se nourrissent eux-mêmes. Outre leur cri, les oies ont la voix très-bruyante, un son de trompette ou de clairon qu'elles font entendre très-fréquemment et de fort loin; elles ont de plus d'autres accents brefs qu'elles répètent souvent, et lorsqu'elles sont attaquées, elles tendent le cou et rendent un sifflement semblable à celui de la couleuvre. Les oies sauvages se rendent tous les soirs, après le coucher du soleil, sur les étangs ou les rivières, où elles passent la nuit pour s'y mettre en sûreté. La chair de l'oie se mange fraîche ou conservée dans sa propre graisse. Les foies d'oie que l'on prépare à Toulouse et à Strasbourg sont connus et recherchés de tous les gourmets. On connaît quatre espèce d'oies, dont le type est l'*oie ordinaire*; son mâle se nomme *jars*; les trois autres espèces sont : l'*oie des moissons*, très-rapprochée de la précédente; elle en diffère par ses ailes plus longues que la queue, par quelques taches blanches au front, et par le bec qui est uniformément orangé; l'*oie rieuse*, qui est grise, avec le ventre noir et le front blanc; et l'*oie de neige*, qui se distingue par son plumage blanc, son bec et ses pieds rouges, ses pennes des ailes qui sont noires au bout. Deux autres espèces, l'*oie de Guinée* et l'*oie de Gambie*, se rapprochent plus des cygnes que des oiseaux dont elles portent le nom. Les *oies* ont la vue bonne, l'ouïe très-fine et une vigilance remarquable. Tout le monde connaît l'histoire des *Oies du Capitole*, qui sauvèrent Rome au temps de Manlius. C'est sans doute à ses formes disgracieuses que cet animal doit sa réputation de stupidité, qui n'est point méritée. Les *oies* vivent très longtemps. Tout concourt à nous présenter l'*oie* comme l'un des plus utiles de nos oiseaux domestiques; car, indépendamment de la bonne qualité de sa chair et de sa graisse, dont aucun oiseau n'est plus abondamment pourvu, l'*oie* nous fournit cette plume délicate sur laquelle le malade se plaît à reposer. (Buffon.) | La peau de l'oie, garnie de son duvet, sert à faire des fourrures, des houppes à poudrer, etc. Les plumes moyennes sont recherchées par les plumassiers et les tapissiers. Les grosses plumes de l'aile sont généralement employées pour écrire. | On a donné le nom d'*oie* à des oiseaux qui ne font point partie du genre, telles sont : l'*oie de mer*, qui est un harle; l'*oie de la mère Carey*, un albatros; l'*oie de Solan*, le fou; l'*oie renard*, le canard tadorne. | *Tirer l'oie*, Exercice barbare usité dans les fêtes de campagne, qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu et à lancer horizontalement un bâton contre ce but, afin de couper le cou à l'animal. | *Jeu de l'oie*, Jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant soixante-trois figures dont les oies sont disposées de neuf en neuf; quand on arrive au numéro 63, qui est l'oie royale, oie impériale, selon le gouvernement existant; on a gagné la partie. *Jeu de l'oie* renouvelé des Grecs. | Famil. Personne fort niaise, fort sotte. Cette femme est une *oie*! Elle est bête comme une *oie*. Quelle *oie*! | *Contes de ma mère l'Oie*, Contes pour l'enfance. | *Patte d'oie*, Le point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil. La *patte d'oie* d'un bois. Arriver à la *patte d'oie*. | Fig. Se dit des rides qui se forment à l'angle des yeux. *Avoir la patte d'oie*, Commencer à se rider. Ah! ma chère, l'époque fatale est arrivée! bientôt je ne pourrai plus dissimuler l'implacable *patte d'oie*, l'inexorable griffe de l'âge. (Honoré Balzac.) *Petite oie*, Ce qu'on retranche d'une oie, quand on l'habille pour la faire rôtir, comme les pieds, les bouts d'ailes, le cou, le foie, le gésier. C'est ce qu'on nomme *abatis*. | Fig. On appelait ainsi, du temps de Molière, les rubans, les plumes, et les différentes garnitures qui ornaient l'habit, le chapeau, le nœud d'épée, les gants, les bas, les souliers sur lesquels on attachait des rosettes; d'où vient qu'un homme d'esprit appelait l'épître dédicatoire, l'avertissement, l'index, etc., *la petite oie d'un livre*. Que vous semble de ma *petite oie*? (Molière.) | Les premiers principes de la politesse. J'avais déjà *la petite oie* de ce qu'on appelle l'usage du monde. (Marivaux.) | Par extens. Cette locution s'est employée, en termes de galanterie, pour désigner les baisers, les caresses et autres privautés que les femmes accordent à leurs amants et qui sont le prélude des plus grandes faveurs. J'en suis toujours resté à *la petite oie* de l'amour. (Duplessis.) | Hist. rom. *Oies sacrées*, Oies que l'on promenait tous les ans, à Rome, en mémoire de celles qui avaient sauvé le Capitole, en donnant l'alarme, dans l'attaque nocturne des Gaulois. | Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, située entre la Lyre et l'Aigle. | Mar. *Mouiller en patte d'oie*, Jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie. Nous jetâmes l'ancre et *mouillâmes en patte d'oie*.

OIGNON, s. m. Plante potagère. V. OGNON.

OIGOURS, s. m. pl. Peuple tartare de la famille ouralienne, émigra d'Asie en Europe vers le ve siècle. On les appelle aussi *Ogours*. On les suppose les mêmes que les Hunigares ou Hounogoures, desquels les Hongrois Madgyars paraissent issus. Le nom de ce peuple, célèbre au moyen âge pour sa cruauté, a formé celui d'*ogre*, si fréquent dans les contes de fées. Les cruels *Oigours*.

OIL (langue d'). Nom donné au roman wallon, langue qui s'était formée du gallo-ligure ou de la langue d'oc dans les provinces du nord de la France. Dans ces contrées, longtemps occupées par des nations étrangères, la langue avait généralement une dureté que l'on ne retrouvait pas dans celle des peuples méridionaux. Mais cette langue d'*oil* ou d'*oui*, s'épurant à la longue par l'usage, servit à constituer la langue française. Toutefois, au commencement des croisades, la différence entre la langue d'*oc* et la langue d'*oil* n'était pas aussi marquée qu'elle le devint dans la suite; on peut même dire qu'alors on parlait à peu près le même langage dans toute la France. V. OC (langue d'). | Géogr. anc. *Pays de la langue d'oil*, La Picardie, la Normandie, la Bretagne et toutes les contrées septentrionales de la France.

OILÉE. Roi des Locriens et l'un des Argonautes, fut père d'un des deux Ajax.

OILLE, s. f. (en espagnol *olla podrida*. On ne prononce pas l'*i*, mais on mouille le double *l*). Potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs viandes et plusieurs racines différentes. C'est à proprement parler le *pot-au-feu* espagnol.

OINDRE, v. a. (du lat. *ungere*, frotter d'une liqueur onctueuse). Enduire de quelque substance grasse ou molle, frotter d'une liqueur onctueuse. *Oindre* son corps. *Oindre* une partie du corps. On *oint* le papier, le bois. Un faisan aux truffes est moins bon qu'on ne pourrait le croire; l'oiseau est trop sec pour *oindre* le tubercule. (Brillat-Savarin.) | Se dit particulièrement en parlant de la consécration, par les huiles, des rois et des grands-prêtres chez les juifs et dans l'Église catholique, et dans cette dernière de l'administration de quelques sacrements. *Oindre* un malade avec les huiles saintes. On *oint* les évêques à leur sacre. Samuel *oignit* Saül pour être roi d'Israël. | Fig. Le Seigneur dit à l'âme fidèle : Je t'*ai oint* d'une huile sainte, par l'abondance de mes grâces. (Bossuet.) La parole *oint* et la larme point. (Bouchet.) | S'OINDRE, v. pr. Se frotter d'huile. Les peuples de Taïti ont l'habitude de *s'oindre* les cheveux ainsi que la barbe avec de l'huile de coco. (Buffon.) | Prov. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain il vous oindra*, En faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que des déplaisirs, et au contraire en le gourmandant on en tire ce qu'on veut. | Ce verbe est irrégulier et se conjugue ainsi : *J'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent. J'oignais, nous oignions, vous oigniez. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. J'oindrais. Oins, oignons, oignez. Que j'oigne, que nous oignons. Que j'oignisse. Oignant. Oint.*

OING, s. m. (pron. *ouin*; du lat. *unguentum*, onguent). Mot qui n'est employé que dans cette phrase, *Vieux oing*, et qui signifie la graisse de porc dont on se sert pour graisser les essieux des voitures, etc. On fait un grand usage du *vieux oing* dans la marine. Les soldats russes mangent le *vieux oing*. V. AXONGE.

OINT, OINTE, part. (rad. *oindre*). Frotté d'huile par une sorte de consécration. Être *oint*. Prêtre *oint*. Saül fut *oint* par Samuel. Clovis fut *oint* par l'archevêque de Reims. | Substantiv. Celui, celle qui a été frotté d'huile, de graisse ou de toute autre matière onctueuse. | Par extens. Celui, celle qui est consacré. | *Oint du Seigneur*, Titre donné, dans l'Écriture, aux rois, aux prophètes et aux prêtres qui avaient reçu l'onction sacrée. Il appartient plus particulièrement à Jésus-Christ, dont le nom signifie qu'il est par excellence l'*oint du Seigneur*.

OIR. Terminaison qui sert généralement à désigner l'instrument avec lequel on fait l'action exprimée par le verbe de même racine, ou bien le lieu où cette action se fait ordinairement. Ainsi : arros*oir*, assomm*oir*, encens*oir*, mir*oir*, ras*oir*, etc., instrument avec lequel on arrose, on assomme, on encense, on se mire, on rase, etc.; abatt*oir*, abreuv*oir*, dort*oir*, parl*oir*, compt*oir*, lieu où l'on a coutume d'abattre, d'abreuver, de dormir, de parler, de compter, etc.

OIRE (pron. *oar*). Terminaison qui sert à marquer le lieu destiné à un usage quelconque, et qui dérive ordinairement de substantifs latins terminés par *orium*. Tels sont : *oratoire*, (*oratorium*); *auditoire* (*auditorium*); *observatoire* (*observatorium*).

OISE (pron. *oaze*; du celt. *oës*, lenteur, ou de *oësus*, lent, paresseux : *i*, eau, rivière : rivière dont le cours est fort lent). Géogr. Rivière de France qui prend sa source en Belgique, à Sélogne (Hainaut), sur les confins du département de l'Aisne, arrose Guise, La Fère, Noyon, Compiègne, Creil, Beaumont, Pontoise, reçoit l'Aisne, et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, après un cours de 240 kilom. Elle donne son nom aux départements de l'Oise et de Seine-et-Oise. | *Département de l'Oise*. Formé de parties de l'Ile-de-France

et de la Picardie, il est borné au N. par le département de la Somme; à l'E., par celui de l'Aisne; au S., par ceux de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, et à l'O., par ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure; 581,424 hectares; 401,274 habit.; chef-lieu, Beauvais. Pierres de taille et pierres meulières; marbre lumachelle, etc. Sol gras, riche; beaucoup de blé, lin, chanvre, navette; peu de vin; cidre et bière; bons pâturages et belles forêts. Essences dominantes : chêne, hêtre, charme et bouleau. Beaucoup de bêtes fauves, de gibier de grosse espèce et de petit gibier. Gros et menu bétail; poisson. Lainages, tapis de pied et autres tapisseries, passementerie, toile, dentelle, tabletterie; sulfate de fer, limes, râpes, etc. Le département de l'Oise est divisé en quatre arrondissements (Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis), 35 cantons et 700 communes. Patrie de Jean Calvin, né à Noyon.

OISEAU, s. m. (pron. *oazo*; du lat. *aucella*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*, oiseau). Animal de la classe des vertébrés, qui a deux ailes, deux pattes, etc. Un bel *oiseau*. Un *oiseau* magnifique. Un vilain *oiseau*. *Oiseau* domestique. *Oiseau* de proie. *Oiseau* sauvage. *Oiseau* granivore. *Oiseau* pêcheur. Le vol des *oiseaux*. Le chant des *oiseaux*. Un nid d'*oiseaux*. Un nombre infini d'*oiseaux* faisaient résonner ces bocages de leurs chants. (Fénelon.) Les hommes comme les *oiseaux* se laissent toujours prendre dans les mêmes filets. (Fontenelle.) L'alouette est un *oiseau* fort répandu aujourd'hui. (Buffon.) Le respect que les nations portent à certains *oiseaux* est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (Bern. de Saint-Pierre.) | Pour le naturaliste, ce nom désigne la deuxième classe des vertébrés, placée à côté des mammifères, comprenant des animaux vertébrés ovipares, à circulation et respiration doubles, organisés pour le vol. De tous les êtres qui s'agitent, vivent et meurent sur notre planète, les oiseaux sont peut-être ceux qui ont le plus attiré l'attention de l'homme; ils prouvent, de la manière la plus évidente, que chacun des ordres qu'ils composent a subi des modifications particulières à sa destination, et rien n'est plus intéressant que l'étude de leurs moyens de reproduction, de locomotion, d'existence. L'art ingénieux avec lequel ils construisent leurs nids; l'étonnante prévoyance qui leur fait deviner les approches de l'hiver et les guide à travers les plaines immenses de l'air vers des climats plus doux; l'admirable instinct des mères; les mœurs bizarres des uns, les formes étranges des autres; l'éclat et la variété du plumage, la mélodie du chant dans plusieurs espèces, tout, dans ces êtres privilégiés, appelle les méditations du philosophe, les rêveries du poète, les recherches du savant, la curiosité de l'homme. Rien qu'en jetant un coup d'œil sur la conformation des oiseaux, sur leurs mœurs et leurs instincts en général, on trouve ici, comme ailleurs une si parfaite harmonie entre la fin que leur attribue la nature et les moyens qu'elle leur a donnés d'y atteindre, que l'on peut toujours aller de la connaissance de l'une à celle des autres, et réciproquement. Dans l'économie générale de la nature, les oiseaux rendent de grands services à l'homme : l'échassier purge la terre d'une foule de reptiles nuisibles; l'oiseau de proie la débarrasse des corps putréfiés; le passereau et d'autres espèces d'oiseaux font aux insectes une guerre continuelle, qui est profitable à la culture. Dans la classification de Temminck, une des meilleures jusqu'à ce jour, voici quels sont les ordres et les différents genres d'oiseaux : ORDRE I. Les *rapaces*, qui comprennent plusieurs genres, parmi lesquels on distingue le vautour, le faucon, la chouette, le gypaète, etc. | ORDRE II. Les *omnivores*, dont font partie le casse-noix, le jaseur, le loriot, l'oiseau de paradis, etc. | ORDRE III. Les *insectivores*, dont font partie le merle, le menure, le fourmilier, la pie-grièche, le rupicole, la bergeronnette, etc. | ORDRE IV. Les *granivores*, parmi lesquels on distingue l'alouette, la mésange, le bruant, le bouvreuil, etc. | ORDRE V. Les *zygodactyles*, dont font partie l'indicateur, le toucan, le perroquet, le pic, etc. | ORDRE VI. Les *anysodactyles*, dont font partie la sittelle, le grimpereau, le guit-guit, le colibri, etc. | ORDRE VII. Les *alcyons*, dont le martin-pêcheur et le martin-chasseur forment les deux principaux genres. | ORDRE VIII. Les *chélidons*, où sont compris le martinet, l'hirondelle, l'engoulevent et la podarge. | ORDRE IX. Les *pigeons*, dont le pigeon est le seul genre, mais fécond en espèces et en variétés. | ORDRE X. Les *gallinacés*, dont les principaux genres sont le paon, la pintade, la perdrix, le coq, etc. | ORDRE XI. Les *alectorides*, dont l'agami est le principal genre. | ORDRE XII. Les *coureurs*, dont font partie l'outarde, l'autruche, le casoar, etc. | ORDRE XIII. Les *grallies*, dont l'huîtrier, le pluvier, le vanneau, la grue, le héron, la cigogne, le flammant, l'ibis, le courlis, le bécasseau, etc., forment les principaux genres. | ORDRE XIV. Les *pinnatipèdes*, auxquels appartiennent la foulque, le grèbe, le phalarope, etc. | ORDRE XV. Les *palmipèdes*, dont les principaux genres sont la mouette ou goëland, les stercoraires, le pétrel, le pélican, le cormoran, la frégate, le pingouin. | ORDRE XVI. Les *inertes*, qui ne comprennent que deux genres, l'aptérix et le droute. | Fig. Humble *oiseau*, ma voix tremble : il neige. (Hég. Moreau.) Et l'amour, cet *oiseau* qui chante au cœur des femmes. (V. Hugo.) | On donne des épithètes aux *oiseaux* par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi que l'on dit : *Oiseaux carnassiers, oiseaux aquatiques, oiseaux échassiers, oiseaux erratiques, oiseaux de passage, oiseaux de poing, oiseaux de proie, oiseaux de vol, oiseaux terrestres, oiseaux sédentaires, oiseaux rameurs, oiseaux de rivage.* | Fig. et vulg. *Oiseau de bon, de mauvais augure*, Personne dont l'arrivée fait pressentir une bonne ou une fâcheuse nouvelle. | *A chaque oiseau son nid est beau*, Chacun trouve sa maison belle. | *Être comme l'oiseau sur la branche*, Être dans un état incertain et sans savoir ce qu'on deviendra. | *Petit à petit l'oiseau a fait son nid*, Sa maison, sa fortune s'est faite petit à petit, lentement. | *L'oiseau n'y est plus, Les oiseaux sont dénichés*, Se dit d'un homme qui s'est évadé, de gens qu'on croyait rencontrer chez eux et qui sont sortis. | *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, Il a eu la peine, et un autre les profits. | *Plus l'oiseau est vieux, et moins il veut se défaire de sa plume*, Plus l'homme égoïste avance en âge, et moins il est disposé à se dessaisir de ses biens. | *Le bon oiseau se fait de lui-même*, Un heureux naturel n'attend pas l'éducation pour se diriger vers le bien. | *Léger comme l'oiseau de Saint Luc*, Lourd comme un bœuf. | *Voilà une grande cage pour un petit oiseau*, Se dit lorsqu'un homme de peu mérite est logé dans une somptueuse demeure. | *La belle plume fait le bel oiseau*, Le costume est pour beaucoup dans la bonne mine. | Par dénigrement. *Ne voilà-t-il pas un bel oiseau?* Se dit pour se moquer d'un homme laid qui se pavane, ou d'un sot qui fait l'important. | *Oiseau de paradis* ou *paradisier*, Genre de passereaux de l'ordre des conirostres suivant les uns, de celui des cultirostres suivant les autres, renferme des oiseaux remarquables par la magnificence de leur plumage. Chez la plupart, les plumes des flancs, affilées et soyeuses, s'allongent en panaches plus longs que le corps et brillent des plus riches reflets; les dames en ornent leur coiffure. Comme les corbeaux, ces oiseaux ont les narines cachées sous les plumes du front. L'*oiseau de paradis* est originaire de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines; il vit au fond des forêts, perché sur les arbres les plus élevés, et se nourrit d'insectes et de fruits. Sa voix est aigre et criarde. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite : l'*oiseau de paradis émeraude*, grand comme une grive, à tête jaune, corps marron, gorge émeraude, panache jaune d'or; le *manucode*, de la taille du moineau, marron et blanc, avec l'extrémité du panache verte; le *magnifique*, marron et vert, avec les ailes jaunes; le *sifilet*, grand comme un merle, gorge vert doré, avec trois plumes en filet à chaque oreille; l'*orangé*, le *superbe*, etc. | Fig. Plumes de cet oiseau servant de parure aux femmes. | Astron. *Oiseau de paradis*, Constellation voisine du pôle austral. | Fauconn. *Oiseau allongé*, Oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. | *Oiseau âpre à la proie*, Celui qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. | *Oiseau attrempé*, Celui qui n'est ni gras ni maigre. | *Oiseau de bon goût*, Oiseau qui sait veiller sa proie et qui prend son temps à propos pour voler. | *Oiseau de bonne affaire*, Oiseau bien dressé et obéissant. Dans le sens contraire, *Oiseau de mauvaise affaire*. | *Oiseau trop en corps*, Oiseau trop gras, qui a de la peine à voler. | *Oiseau d'échappe*, Oiseau qu'on a pris tout élevé. | *Oiseau de montée*, Oiseau qui s'élève très-haut. | *Couronne de l'oiseau*, Duvet qui joint le bec à la tête. | *Main de l'oiseau*, Les pieds du faucon. | *Manteau de l'oiseau*, Plumage du dos, des épaules et du dessus des ailes. | *Parement de l'oiseau*, La maille qui lui couvre le devant du cou. | *Train de l'oiseau*, Son derrière ou son vol. | Jeux. *Tirer l'oiseau*, Espèce d'exercice d'adresse où l'on propose un prix à celui qui abattra d'un coup de fusil ou de flèche la figure d'un oiseau placée au bout d'une perche. | Maçonn. Espèce de demi-auget composé de planches légères, arrondies par une extrémité et jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en bas est posée horizontalement sur deux morceaux de bois, en forme de bras, et celle d'en haut est attachée à deux autres petits bâtons qui tombent d'aplomb sur chacun des bras. C'est dans cette petite machine que de jeunes apprentis portent sur leurs épaules le mortier aux maçons. Cet architecte a commencé par porter l'*oiseau*. | Mythol. *Oiseau de Diomède*, Se dit des compagnons de Diomède que Vénus changea en oiseaux. | *L'oiseau de Jupiter*, L'aigle. | *L'oiseau de Junon*, Le paon. | *L'oiseau de Vénus*, La colombe. | *L'oiseau de Minerve*, La chouette. | Ornithol. On donne vulgairement ce nom, en y ajoutant une qualification, à une foule d'oiseaux très-différents entre eux par leur organisation, leurs mœurs, leurs habitudes. | *Oiseau-abeille*, Les oiseaux-mouches et les colibris; *oiseau anonyme*, Espèce de tangara et de pie-grièche; *oiseau aquatique*, Le bec à fourreau; *oiseau d'Afrique*, La pintade ou poule de Barbarie; *oiseau arctique*, Le labbe ou stercoraire à longue queue; *oiseau à bec blanc*, Un troupiale; *oiseau à bec tranchant*, Le pingouin; *oiseau de bœuf*, Le héron crabier; *oiseau de Bohême*, Le jaseur; *oiseau de cadavre*, La chevêche; *oiseau à collier*, Un martin-pêcheur; *oiseau de Libye*, La grue cendrée; *oiseau quaker*, L'albatros; *oiseau trompette*, L'agami et le calao; *oiseau des tropiques*, Le paille-en-queue, etc. | Loc. adv. *A vol d'oiseau*, En ligne directe. De Paris à Rouen, il n'y a que 80 kilom. *à vol d'oiseau*. | *A vue d'oiseau*, loc. adv. Dans le dessin et la peinture, La manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit s'il planait au-dessus. | Nos pères disaient *Oisel* pour oiseau, d'où sont dérivés les mots *Oiseler, oiselet, oiseleur, oiselier, oisillon*. | Adjectiv.

> Chaque oisillon grandit et, devenant *oiseau*,
> D'un brillant plumage s'habille.
> (FLORIAN.)

OISEAU-MOUCHE, s. m. Ornithol. Sous-genre de passereaux ténuirostres, tribu des trochilidés, compris dans le genre des colibris; ils ne diffèrent des colibris proprement dits que par leur bec qui est droit, tandis que celui de ces derniers est un peu arqué. Ces charmants petits oiseaux, ainsi nommés à cause de la petitesse de leurs proportions, ont les mœurs et les habitudes des colibris; comme eux, ils brillent des couleurs les plus riches, les plus vives et les plus variées. On les trouve sous l'équateur et dans les zones tempérées de l'Amérique. Les plus jolies espèces sont le *rubis-topaze* et le *huppe-col*. Le plus petit est l'*oiseau-mouche à ventre gris*, qui a 6 centimètres de longueur totale. V. COLIBRI. « Le chef-d'œuvre de la nature, dit Buffon, est le petit *oiseau-mouche*; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux : légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses habits; il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie tout aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, il vit du nectar des fleurs. »

OISELER, v. n. (du franç. *oisel*, oiseau). Tendre des filets; préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse des petits oiseaux. | V. a. Fauconn. Dresser un oiseau pour la chasse. *Oiseler* un tiercelet.

OISELET, s. m. (dim. d'*oiseau* ou plutôt d'*oisel*). Petit oiseau. Tous nos efforts ne peuvent seulement arriver à représenter le nid du moindre *oiselet*.

OISELEUR, EUSE, s. (rad. *oiseau* ou *oisel*). Celui, celle qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets, aux gluaux ou autrement; celui, celle qui fait les cages, les filets et tout ce qui concerne la chasse. | Se disait aussi jadis de celui qui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau. Henri l'*Oiseleur*. | Adjectiv. Un marchand *oiseleur*. Des serpents *oiseleurs* siffient suspendus aux dômes des bois, en s'y balançant comme des lianes. (Chateaubriand.) Marchande *oiseleuse*.

OISELIER, IÈRE, s. (rad. *oiseau* ou *oisel*). Celui, celle dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants. La belle *oiselière*.

OISELLERIE, s. f. Art de prendre et d'élever les oiseaux. | Lieu où l'on élève des oiseaux. Les Romains recherchaient avec passion la chair des oiseaux; ils bâtissaient d'immenses *oiselleries*, dans lesquelles ils en élevaient de si grandes quantités que leur fiente suffisait pour fumer des champs. (Virey.) Allons visiter l'*oisellerie*.

OISEUSEMENT, adv. (pron. *oazeuzeman*). D'une manière oiseuse. Va donc, musique! Pourquoi tant répéter? n'es-tu pas assez lente? Au lieu de peindre la passion, tu t'accroches *oiseusement* aux notes. (Beaumarchais.) Il s'étend *oiseusement* sur ce sujet.

OISEUX, EUSE, adj. (du lat. *otiosus*, même sens). Qui a l'habitude de ne rien faire, de rester sans travailler. Un homme *oiseux*. Mener une vie *oiseuse*. Des gens *oiseux*. | Qui n'est pas utile, qui est vain, puéril, qui ne peut servir à rien. Une ques-

tion *oiseuse*. Vous me dites là des choses *oiseuses*. | Qui n'ajoute rien à la pensée. Ornement *oiseux*. | Substantiv. L'*oiseux* sort difficilement de la misère.

OISIF, IVE, adj. et s. Qui est sans occupations, qui est dans l'oisiveté, qui ne fait rien. Homme *oisif*. Une femme *oisive*. Des gens *oisifs*. Ne laissez jamais votre femme *oisive*, si vous ne voulez pas qu'elle s'occupe à votre insu. (A. Lafontaine.) C'est être *oisif* que de s'occuper d'un travail inutile. (Prévôt.) | Poétiq. On transporte volontiers l'épithète de la personne à la chose. Une épée *oisive*, l'*oisive* nonchalance, les coursiers *oisifs*. Sans étudier dans les livres, la mémoire d'un enfant ne reste pas pour cela *oisive*. (J. J. Rousseau.) Point d'arbres négligés, point de terres *oisives*. (Delille.) Et de l'hiver *oisif* affranchit ses rivages. (Michaud.) | Se dit des choses morales. Une âme *oisive*. Une vie *oisive*. L'affreux poison du vice atteint une âme *oisive*. (Rigaud.) | Substantiv. Personne oisive. Un *oisif*. Les *oisifs* sont dignes de mépris. Tout ennuie les *oisifs*. (Alfiéri.) Les *oisives* de la cour d'Espagne.

OISILLON, s. m. (pron. *oazillon*; dim. d'*oiseau* ou plutôt d'*oisel*). Petit oiseau, oiseau de petite espèce. Prendre des *oisillons*. Chasser aux *oisillons*. Dénicher des *oisillons*. Un manant au miroir prenait des *oisillons*. (La Fontaine.)

OISIVEMENT, adv. (pron. *oazivemen*). D'une manière oisive. Passer son temps *oisivement*.

OISIVETÉ, s. f. (rad. *oisif*). Cessation complète de toute espèce de travail dépendant de l'intelligence ou résultant d'un métier; inaction des bras ou du cerveau. Demeurer, languir, croupir dans l'*oisiveté*. Vivre dans l'*oisiveté*, dans une lâche *oisiveté*. Solon, dans ses règlements, assigne l'infamie à l'*oisiveté*. (Barthélemy.) L'*oisiveté* est plus qu'un vice, puisqu'elle est la mère de tous les vices. L'*oisiveté* est la source de la plupart des désordres qui ébranlent les États. (Ségur.) Si l'indolente *oisiveté* n'engendre que la paresse et l'ennui, le charme des doux loisirs est le fruit d'une vie laborieuse. (J. J. Rousseau.) L'*oisiveté* est comme la rouille, elle use beaucoup plus que le travail; la clé dont on se sert est toujours claire. (Franklin.) L'*oisiveté* des cours.

Les chanoines, vermeils et brillants de santé,
S'engraissaient d'une sainte et longue *oisiveté*.
(BOILEAU.)

OISON, s. m. (pron. *oazon*; dim. d'*oie*). Jeune oie qui n'a pas encore de plumes et qui porte le duvet. Un petit *oison*. Un troupeau d'*oisons*. | Fig. Personne idiote. Cet homme est un *oison*. Que voulez-vous qu'on dise à de pareils *oisons*? (Gresset.) | *Oison bridé*, Celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés par des haies. | Fig. Imbécile, esprit borné à qui l'on fait croire tout ce que l'on veut. C'est un *oison bridé* que ce garçon-là. C'est un *oison bridé*, tapi dans sa retraite. (La Chaussée.) Le clergé italien est garni de fripons et d'*oisons*. | Prov. *Il est bon à garder les oisons en mue*, Il n'est bon à rien. | *Les oisons mènent paître les oies*, Se dit à propos de ceux qui donnent des avis à des personnes plus habiles qu'eux.

OISONNERIE, s. f. (pron. *oazonerî*; rad. *oison*). Stupidité, simplicité excessive. J'avais pris la résolution de n'avoir plus de querelles et de pousser la douceur jusqu'à l'*oisonnerie*. (Mme de Graffigny.)

OKA. Géogr. Rivière de la Russie; naît dans le gouvernement d'Orel, arrose ceux de Toula, Kalouga, Riazan, Tambov, Vladimir, Nijnéi-Novogorod, reçoit la Moskova, et se jette dans le Volga à Nijnéi-Novogorod, après un cours d'environ 1,300 kilomètres.

OKE, s. f. Poids du Levant. V. OCQUE.

OKHOTSK (mer d'). Géogr. Ville et port de Sibérie (Irkoutsk), chef-lieu de la province d'Okhotsk, sur la mer d'Okhotsk; 3,000 habit. Commerce de quelque importance. | La *province d'Okhotsk*, à l'E. de celle d'Iakoutsk, est très-étendue, mais presque déserte. Jaspe, cristal de roche, houille, cuivre, fer, argent. Climat très-rude; chasse et pêche abondantes; commerce de pelleteries. | *Mer d'Okhotsk*, Vaste golfe du grand océan Boréal, entre le Kamtschatka, le district d'Okhotsk, l'île de Tchoka et les Kouriles.

OKYGRAPHE, s. Celui, celle qui pratique l'okygraphie. Synonyme de *Sténographe*. Un habile *okygraphe*. Une savante *okygraphe*.

OKYGRAPHIE, s. f. (pron. *okigrafi*; du gr. ὀκύς, prompt; γράφειν, écrire). Art, manière d'écrire extrêmement rapide. Synonyme de *Sténographie*.

OLACINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones, voisine des santalacées et des sapotées, se compose de végétaux ligneux, quelquefois grimpants, inermes ou épineux, à feuilles simples, alternes, pétiolées, sans stipules; à fleurs très-petites, axillaires ou terminales; à ovaire uniloculaire, à placentation centrale. Le fruit est drupacé, indéhiscent, souvent recouvert par le calice et contenant une seule graine. Les *olacinées* sont disposées dans toutes les régions intertropicales, surtout en Asie, en Afrique et en Océanie.

OLDENBOURG. Géogr. Capitale de l'ancien duché d'Oldenbourg, sur la Hunte, à 28 kilom. de Brême; 8,000 habit. | *Duché d'Oldenbourg*. Ancien État de la Confédération germanique, borné au N. par la mer du Nord, et comme enclavé à l'E., au S. et à l'O., dans le ci-devant royaume de Hanovre. Industrie assez active. 116 kilom. sur 76; 295,000 habit. Le pays est arrosé par le Weser. Sol médiocre, sauf vers les rivières; blé, houblon, légumes, navette; bétail; élève de chevaux, qui donne lieu à d'importantes exportations; tourbières. La Prusse s'est emparée en 1866 du duché d'Oldenbourg en même temps que du Hanovre, en vertu du droit du plus fort.

OLÉACÉES, s. f. pl. (du genre type *olea*, olivier). Bot. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, ordinairement entières et simples, sans stipules, à fleurs verdâtres, jaunes, blanches ou violacées, en grappes ou en panicules. Les *oléacées* sont répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Quelques espèces sont recherchées pour la dureté de leur bois; mais la plus utile est sans contredit l'olivier. On dit aussi *Oléinées*.

OLÉAGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *oleaginus*; fait de *oleum*, huile). Qui ressemble à l'huile, qui en contient. Fruit *oléagineux*. Matière *oléagineuse*. Bois *oléagineux*. L'olivier n'est pas le seul arbre dont les fruits fournissent de l'huile, mais c'est le seul des arbres indigènes dont les fruits aient une chair *oléagineuse*. | *Périsperme oléagineux*, Celui qui donne de l'huile quand on le touche et qui est gras au toucher.

OLÉAIRE, s. f. (du lat. *olearis*, fait de *oleum*, huile). Bot. Genre de la famille des synanthérées, à fleurs radiées, ne comprenant qu'un arbrisseau de l'Australie. | Conchyliol. Nom que les anciens naturalistes donnaient à des coquillages marins de grande taille, qui servaient à contenir et à puiser de l'huile. Ces coquilles appartiennent au genre sabot.

OLÉANDRINE, s. f. Chim. Principe actif du laurier-rose, presque aussi vénéneux que la strychnine.

OLÉATE, s. m. Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Ils sont pulvérulents, incolores, presque inodores, d'une saveur amère et alcaline. Ils n'existent pas dans la nature. Les *oléates* de soude et de potasse forment la base de différents savons.

OLÉCRÂNE, s. m. (du gr. ὠλένη, coude; κρανον, tête). Anat. Apophyse de l'extrémité humérale du coude; elle est très-saillante, recourbée, mégale en haut, et contribue à former le coude.

OLÉCRÂNIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à l'olécrâne. La partie *olécrânienne* du cubitus.

OLÉIFÈRE, adj. (du lat. *oleum*, huile; *fero*, je porte). Qui fournit de l'huile. La noix est un fruit *oléifère*. Les plantes *oléifères*.

OLÉIGÈNE, adj. (du lat. *oleum*, huile, et du gr. γεννάω, je produis). Qui a la propriété de produire un liquide d'apparence huileuse.

OLÉINE, s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Un des principes immédiats qui constituent les huiles grasses et les graisses solides, donne, par la saponification, de l'acide oléique et de la glycérine, et se présente sous la forme d'une substance incolore, presque inodore, sans saveur, liquide jusqu'à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro, se figeant au-dessous, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant. On dit aussi *Élaïne*.

OLÉIQUE, adj. (du lat. *oleum*, huile). Chim. *Acide oléique*, Acide organique, produit de la saponification et de la distillation des corps gras, ou de la formation du gras des cadavres. Il est liquide à la température ordinaire, solide et cristallisable à 7° centigrades au-dessous de zéro, d'une odeur et d'une saveur très-âcres.

OLÉOLAT, s. m. Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ, s. m. (rad. *oléolat*). Pharm. Médicament composé d'huiles essentielles.

OLÉONE, s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Matière liquide qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique.

OLÉORICINATE, s. m. (du lat. *oleum*, huile; et du franç. *ricin*). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oléoricinique avec les bases.

OLÉORICINIQUE, adj. Chim. *Acide oléoricinique*, Acide produit par la saponification de l'huile de ricin.

OLÉO-SACCHARUM, s. m. (du lat. *oleum*, huile; *saccharum*, sucre). Pharm. Mélange de sucre avec une huile volatile. L'*oléo-saccharum* sert à aromatiser les liqueurs.

OLÉRON (île) (du celt. *Oloro*, *Éloro*, formé de *el*, *il*, ville; *lor*, bosse, inégalité; ou *lav*, confluent; *ro*, rivière). Géogr. Île de France dans l'Océan, vis-à-vis des embouchures de la Seudre et de la Charente; 30 kilom. sur 10; 20,000 habit.; chef-lieu, Saint-Pierre-d'Olérou. Grains, légumes, vins, eaux-de-vie; beau sel blanc. La *Coutume d'Oléron*, connue sous les noms de *Rôles* ou *Jugements d'Oléron*, a été longtemps célèbre comme code maritime.

OLFACTIF, IVE, adj. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Qui a rapport à l'olfaction; qui concourt à l'exercice du sens de l'odorat. Nerf *olfactif*. Membrane *olfactive*. Trou *olfactif*. Appareil *olfactif*. Sensibilité *olfactive*. | L'appareil *olfactif*, comme tous les appareils sensoriaux, se compose d'une partie essentielle et d'une partie accessoire, une partie essentielle ou nerveuse en communication directe avec le cerveau, une partie accessoire ou tégumentaire en continuité complète avec la peau.

OLFACTION, s. f. (pron. *olfaksion*; du lat. *olfactus*, odorat). Physiol. Sensation par laquelle nous percevons les impressions que font sur les nerfs olfactifs les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère. La plupart des physiologistes ont divisé les appareils sensoriaux en deux catégories : ceux qui perçoivent les objets extérieurs au *contact immédiat*, ce sont les appareils du toucher, du goût et de l'odorat; et ceux qui ne perçoivent les objets extérieurs qu'indirectement, ou au *contact médiat*, ce sont les appareils de l'ouïe et de la vue. Quelques physiologistes ont été plus loin encore; et, tandis qu'ils renfermaient dans une même catégorie les appareils du tact, de l'olfaction et du goût, ils envisageaient le goût comme une légère modification du sens tactile, et l'olfaction comme une simple transformation du goût. Quoi qu'il en soit de ces différentes classifications, les appareils de l'olfaction et de la dégustation, dans la série animale, demeurent toujours intimement liés aux exigences de l'appareil digestif. Aussi les idiosyncrasies des appareils olfactif, gustatif et digestif, sont-elles toujours trois termes qui se répondent l'un à l'autre : c'est par l'odeur que l'animal juge d'avance la sapidité du corps extérieur, et c'est par le goût qu'il en reconnaît l'assimilabilité, de telle sorte que, chez l'animal, l'odeur conclut directement à la saveur, et la saveur à la digestibilité. L'odorat étant essentiellement lié aux fonctions du goût et de la digestion, l'appareil de l'olfaction devait nécessairement être dans une relation intime avec les appareils gustatif et alimentaire : aussi cet appareil est-il presque constamment situé à l'orifice antérieur du canal intestinal, et, presque constamment aussi, la membrane olfactive est en continuité de tissu avec la membrane gustative.

OLFACTOIRE, adj. Qui répand de l'odeur. Synonyme peu usité d'*Olfactif*.

OLIBAN, s. m. Substance produite par une espèce de genévrier, et que l'on emploie sous le nom d'*Encens*. C'est une gomme-résine qui se forme sous l'écorce de l'arbre, et suinte par ses fentes sous forme de grains de diverses grandeurs, transparents, fragiles, de couleur citrine ou rouge, d'une odeur agréable, d'une saveur âcre et amère.

OLIBRIUS, s. m. Ce nom, qui est celui d'un sénateur romain porté à l'empire par Ricimer, et détrôné pour son incapacité au bout de trois mois, est devenu nom commun, dans le style familier, pour désigner un pédant qui fait l'entendu, un suffisant, un fanfaron. Quel *olibrius*! C'est un *olibrius*. Faire l'*olibrius*. Mon mari, passez votre colère, et, au lieu de faire ainsi l'*olibrius*, remerciez messire Itace. (Bonav. Despériers.)

OLIFANT, s. m. (d'*éléphant*, ivoire). Petit cor dont sonnaient les chevaliers et les paladins pour défier l'ennemi.

OLIGANTHE, s. m. (du gr. ὀλίγος, peu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des synanthérées, qui a pour type l'*oliganthe à calathides triflores*.

OLIGARCHIE, s. f. (du gr. ὀλίγος, peu; ἀρχή, commandement, autorité). Gouvernement où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de citoyens. On envisage ordinairement l'oligarchie comme une modification de l'aristocratie, dont elle est en effet une variété. L'oligarchie survient toujours lorsque le pouvoir passe des mains d'une corporation dans celles de quelques familles ou de quelques citoyens. Cette forme de gouvernement a pour principale source l'accumulation des

grandes fortunes. L'expérience a prouvé que jamais un peuple sous la domination de quelques familles puissantes n'avait joui d'un état heureux et florissant. L'aristocratie dégénère quelquefois en *oligarchie*. (Laveaux.) L'*oligarchie* est une tyrannie pire que celle qui résulte des monarchies absolues. (Tailland.) Abolissons partout les *oligarchies*.

OLIGARCHIQUE, adj. Qui a rapport à l'oligarchie. Les républiques italiennes étaient des républiques *oligarchiques*. (Fabvier.) Une grande gloire extérieure est parfaitement compatible avec un gouvernement *oligarchique*. (E. Duclerc.)

OLIGARCHIQUEMENT, adv. (pron. *oligarchikeman*). Suivant le système oligarchique. Régner *oligarchiquement*, gouverner despotiquement, c'est tout un. (Fabvier.)

OLIGARQUE, s. Celui, celle qui est partisan d'un système de gouvernement oligarchique. | Membre d'une oligarchie. Les *oligarques* de Venise étaient odieux au peuple et à la bourgeoisie.

OLIGISTE, adj. (du gr. ὀλίγιστος, très-peu). Minéral. Se dit d'une variété de fer qui, pour être rendu ductile, doit être dépouillé de son oxygène. Le fer *oligiste* est rarement pur; il est presque toujours accompagné de fer oxydé rouge compacte, plus ou moins mélangé de terre, qui en diminue la richesse. (Lenorm.) | Substantiv. Le fer oligiste. L'*oligiste* est un minerai très-recherché, il donne du fer de bonne qualité.

OLIGOCÉPHALE, adj. (du gr. ὀλίγος, peu; κεφαλή, tête). Bot. Se dit d'une inflorescence composée de capitules en petit nombre.

OLIGOCHRONOMÈTRE, s. m. (du gr. ὀλίγος, peu; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer de petites fractions de temps. *Oligochronomètre* à double pendule.

OLIGOPHYLLE, adj. (du gr. ὀλίγος, peu; φύλλον, feuille). Bot. Qui a peu de feuilles ou de folioles. Plante, tige *oligophylle*.

OLIGOSPERME, adj. (du gr. ὀλίγος, peu; σπέρμα, graine, semence). Bot. Renfermant ou portant peu de graines.

OLIGOTRICHIE, s. f. (du gr. ὀλίγος, peu; θρίξ, cheveu). Méd. Rareté des cheveux naturelle, sénile ou pathologique.

OLIM, adj. et s. m. invar. (pron. *olime*; mot lat. qui signifie *autrefois*). S'est dit en parlant des anciens registres du parlement de Paris. Ce mot est invariable. Les *olim* furent commencés en 1313 par Montluc, greffier du parlement. Les registres *olim*. Consulter les *olim*.

OLINDE, s. f. Sorte de lame d'épée, autrefois fort estimée, qui venait d'*Olinda*, ville du Brésil. Dégainer son *olinde*.

OLINE, s. f. Chim. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux huiles siccatives, où il est accompagné de margarine et de stéarine. On la trouve dans les huiles de lin, de noix, de chènevis, d'œillette, de ricin, toutes huiles qui absorbent une grande quantité d'oxygène sans se rancir, mais qui se solidifient en prenant un aspect résineux ou de vernis.

OLINIQUE, adj. Chim. *Acide olinique*, Corps analogue, dans les huiles siccatives, à l'acide oléique dans les huiles non siccatives, et qu'on obtient en saponifiant à chaud l'huile avec de l'oxyde de cuivre. Il est liquide, jaune, limpide, sans odeur.

OLIVACÉ, ÉE, adj. (rad. *olive*). Qui est de couleur olive. Synonyme d'*Olivâtre*.

OLIVAIRE, adj. (du lat. *oliva*, olive). Qui ressemble à une olive, qui en a la forme. Bouton *olivaire*. | Anat. *Éminences olivaires*, Protubérances situées sur la tige de la moelle allongée, à la face antérieure, à côté des éminences pyramidales, dont elles ne sont séparées que par un sillon.

OLIVAISON, s. f. (rad. *olive*). Temps de la récolte des olives. | Le produit de cette récolte.

OLIVÂTRE, adj. Qui est de couleur d'olive, qui est d'un jaune vert. Teint *olivâtre*. Les habitants des Moluques sont *olivâtres*. On n'apercevait aucune partie azurée du firmament; une lueur *olivâtre* et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux. (Bern. de Saint-Pierre.)

OLIVE, s. f. Fruit de l'olivier. L'*olive* est un fruit charnu, ovale, dont le centre est occupé par un noyau dur et ligneux, qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant sa maturité, mollit et se couvre d'une pellicule noire en mûrissant; c'est alors qu'on passe les olives au moulin et à la presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons en nature n'ont point atteint leur dernier degré de maturité. C'est en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline, qu'on corrige leur saveur austère et désagréable. Elles deviennent par cette préparation un aliment qui plaît assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant, ni facile à digérer. L'*huile d'olive* est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires. Elle sert aussi à la fabrication du savon, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. *Olive* verte. *Olive* mûre. Faire la récolte des *olives*. Mettre les *olives* au pressoir. L'huile d'*olive* est exclusivement employée dans les consécrations religieuses, pour oindre les monarques, sacrer les évêques, administrer l'extrême-onction, etc. L'*olive* paraît avec distinction sur nos tables, où elle contribue à la variété des mets et stimule l'appétit. (Lois-Deslongchamps.) | Poétiq. S'emploie pour olivier. Un rameau d'*olive*. Le jardin des *Olives*. L'*olive* est le symbole de la paix. Mahomet marche en maître et l'*olive* à la main. (Voltaire.) | Fig. *Joindre l'olive aux lauriers*, Faire la paix après des victoires. | Ce qui a la forme d'une olive. Bouton en *olive*. Bouton tourné en *olive*. | Archit. Ornement en forme de grains oblongs et enfilés, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures. | Foss. *Olives pétrifiées*, Nom sous lequel des auteurs anciens ont décrit des pointes d'oursins fossiles, dont la forme a quelque rapport avec celle des olives. | Mollusq. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des enroulés, établi pour un grand nombre de coquilles dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive. Les olives appartiennent presque toutes aux mers des pays chauds. L'*olive* ondée, foudroyante, enflée, élégante, obtusaire, sanguinolente, etc. | Ornithol. Nom vulgaire du bruant de Saint-Domingue, ou oiseau-cane.

OLIVETIER, s. m. Animal qui habite les coquillages appelés *olives*. | Bot. Genre de la famille des rhamnées, à fleurs complètes, à feuilles opposées, remarquables par les différences qui existent entre elles. Sur les jeunes pieds ou les jeunes rameaux, elles sont très-étroites, dentées, ou plutôt ponctuées sur leurs bords; sur d'autres, elles sont lancéolées; enfin sur les plus vieux, elles sont courtes, ovales, obtuses et un peu sinuées sur leurs bords. L'*olivetier* est un arbre d'un bel aspect, toujours vert, des forêts du Maroc. Les Maures fabriquent avec les noix qu'il produit une huile un peu âcre avec laquelle ils apprêtent leurs aliments. L'*olivetier d'Orient*, vulgairement *bois rouge, bois d'olive*, croît dans l'île de Madagascar, et l'*olivetier austral*, dans l'Australie.

OLIVETTE, s. f. (rad. *olive*). Champ planté d'oliviers. | Ornithol. Nom vulgaire du pinson de la Chine. | Joaill. Perles fausses ordinairement blanches, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique. | Chorégr. Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives. Elle s'exécute en serpentant autour de trois oliviers.

OLIVIER, s. m. (pron. *olivié*; du bas lat. *olivarius*, en lat. *olea*; en gr. ἐλαία, même sens). Bot. Genre de la famille des jasminées, comprenant des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles entières, toujours vertes, à fleurs petites disposées en grappes ou en panicules axillaires ou terminaux; fruit drupacé renfermant un noyau à deux loges monospermes. Le fruit, bien connu de tous, est l'olive. Toute l'huile est contenue dans la partie charnue de l'olive; le noyau n'en renferme pas. L'olivier vit très-longtemps. Le bois de cet arbre est dur, veiné, susceptible d'un beau poli. Il est bon pour le chauffage. On en fait des manches de couteaux, des tabatières, des boîtes et autres ouvrages d'ébénisterie. Le genre olivier renferme neuf espèces, dont une originaire de l'Asie, une de l'Amérique, six de l'Afrique et une de l'Europe. Cette dernière est l'*olivier commun*, arbre de troisième grandeur, dépassant rarement 15 mètres, et plus ou moins grand, selon qu'il croît en Italie, en Espagne ou dans le midi de la France. Il va toujours en croissant à mesure qu'il approche de l'Europe méridionale, de l'Asie et surtout de l'Afrique, où il devient un arbre de haute futaie. L'*olivier* dit d'*Europe* est, sans contredit, un des arbres les plus précieux que la nature ait donnés à l'homme. On le croit originaire de l'Asie, et l'on suppose qu'il fut introduit en Provence 600 av. J. C., par les Phocéens, fondateurs de Marseille; mais on peut le regarder, avec tout autant de raison, comme originaire du midi de l'Europe. C'est près des rivages de la Méditerranée, dont les émanations semblent nécessaires au développement de sa végétation, qu'il prospère le mieux. L'olive destinée à la table est cueillie verte dans le courant d'octobre; celle réservée pour l'huile est amassée en parfaite maturité dès la mi-novembre. Il convient de cueillir les olives à la main, en évitant de se livrer à ce travail tant que l'arbre n'est pas entièrement privé de toute humidité. L'*olivier d'Europe* n'est cultivé que pour son fruit. Son tronc n'est coupé que lorsque l'hiver l'a fait périr. Cet arbre croît très-lentement, mais sa durée dépasse deux et trois siècles. Il se multiplie par graines, par rejetons, par boutures et même à l'aide de simples lambeaux d'écorce que l'on enterre dans un terrain bien ameubli. Il est sensible à la gelée des grands hivers; mais il lui résiste beaucoup mieux quand il est vieux. Les coteaux exposés au soleil, les terrains pierreux, sont les lieux qui lui conviennent le mieux. | L'olivier est un arbre célèbre chez les anciens, et figure au premier rang dans leur mythologie.

Olivier.

Les Grecs avaient consacré l'olivier à Minerve, déesse de la sagesse, et l'on peut voir à quel point cet arbre était vénéré par eux, en lisant les chœurs qu'il inspire à Sophocle dans sa tragédie d'*Œdipe à Colone*. Ils le révéraient tellement que pendant un temps, ils n'employaient que des vierges et des hommes purs pour le cultiver, et que, dans certaines contrées, on exigeait même un serment de chasteté de ceux qui s'occupaient de la récolte des olives. Les possesseurs de plantations d'oliviers, chez les Romains, n'avaient pas même le droit de disposer des arbres qui les composaient, quand ils voulaient les employer à des usages profanes, et l'exil punissait le citoyen qui en altérait un pied dans un bosquet consacré à Minerve. Parmi les autres nations antiques, l'olivier était le symbole de la victoire, ainsi que celui de la paix et de l'humanité. Ce fut avec les rameaux de cet arbre que les Lacédémoniens couronnèrent Eurybiade et Thémistocle après le combat de Salamine. Après les victoires de Scipion sur Annibal, les citoyens de Carthage qui vinrent implorer la clémence du général romain étaient portés sur un navire tout couvert d'oliviers. | Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*olivier d'Amérique*, cultivé comme plante d'ornement à cause de son beau feuillage persistant; il croît dans le midi des États-Unis; son bois est excessivement dur. On cultive dans nos serres l'*olivier odorant*, de la Chine et du Japon. Le bois de l'*olivier* est jaunâtre. | *Olivier de Bohême*, Nom vulgaire du chalef à feuilles étroites; *olivier de marais*, Espèce de nysse; *olivier nain*, La camelée.

OLIVIERS (montagne des). Géogr. et hist. Mont de la Judée, situé à l'orient de Jérusalem, dont il est séparé par le torrent de Cédron et la vallée de Josaphat. C'est sur cette montagne que le Christ, trahi par Judas, fut livré aux soldats juifs. On dit souvent *Jardin des Olives* pour *Jardin des Oliviers*.

OLIVILE, s. f. (rad. *olivier*). Chim. Principe végétal particulier des végétaux, découvert dans le suc concret qui découle de l'olivier. L'*olivile pure* est tantôt en aiguilles blanches et aplaties, tantôt en forme de poudre brillante ou glacée; elle est sucrée, amère et un peu aromatique. | Minéral. Le péridot, et particulièrement une variété de cette pierre qu'on trouve en grains, d'aspect vitreux, dans les basaltes.

OLIVINE, s. f. (rad. *olive*). Sous-espèce de chrysolithe prismatique d'un vert d'olive. L'*olivine*, traitée au chalumeau avec du borax, se fond en un bouton d'un vert foncé. (Riffaut.) | Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine. C'est une poudre cristalline, oli-

vâtre, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles et les essences.

OLLAIRE, adj. (du lat. *olla*, marmite). Didact. Qui a la forme, l'apparence d'une marmite. | Minéral. *Pierres ollaires*, Pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner.

OLLA PODRIDA, s. f. (de l'esp. *olla*, marmite, pot ; *podrida*, pourri). Mets national des Espagnols, consistant en un assaisonnement de plusieurs espèces de viandes et de légumes. On nous servit une *olla podrida* si délicieuse que nous plaignîmes l'archevêque de Valence de n'avoir plus le cuisinier qui l'avait faite. (Le Sage.) Quand j'entrai dans l'auberge, j'aperçus une demi-douzaine de gars solidement découplés, assis tout autour d'un brasero et se partageant une *olla podrida* d'un fumet appétissant. (Edg. Quinet.) On dit aussi *Oille*.

OLLURE, s. f. Espèce de gros tablier de cuir, appelé aussi *Tablier de rivière*, que les mégissiers mettent devant eux pour garantir leurs vêtements.

OLMUTZ. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (Moravie), chef-lieu de cercle, sur la rive droite de la March ; 18,000 habit. Archevêché ; université. Citadelle, cinq faubourgs ; quelques édifices remarquables, entre autres la cathédrale gothique, deux belles fontaines. Ancienne capitale de la Moravie. Prise et saccagée par les Suédois dans la guerre de Trente ans (1642). | Le *cercle d'Olmutz*, dans le gouvernement de Moravie-et-Silésie, au N. O., touche à la Bohême et à la Silésie ; 210 kilom. sur 100 ; 450,000 habit. Fer, alun, grains, bestiaux ; toiles, lainages. Commerce important.

OLOGRAPHE, adj. (du gr. ὅλος, entier ; γράφω, j'écris). Qui est écrit tout entier de la main du testateur. Testament *olographe*.

OLONETZ. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de son nom, sur l'Olonka ; 8,000 habit. | Le *Gouvernement d'Olonetz*, au S. de celui d'Arkhangel et à l'E. de la Finlande, a 660 kilom. du N. O. au S. E. ; environ 300,000 habit. ; chef-lieu Pétrozavodsk. Il renferme les lacs Ladoga et Onéga. Climat très-froid ; sol peu fertile.

OLORON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées), au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau, qui y forment le gave d'Oloron ; 8,786 habit. Laines, peaux de moutons, jambons ; fabrique de peignes en buis, mouchoirs, berets ; papeterie ; dépôt de bois de mâture.

OLYMPE, s. m. Géogr. Nom commun à deux célèbres chaînes de montagnes : l'une entre la Macédoine et la Thessalie, aujourd'hui *le Lacha* ; l'autre, dans la Bithynie occidentale, sur les confins de la Mysie et de la Phrygie, aujourd'hui le *Lechith-Dagh*, ou *Montagne du Moine*. Antérieurement à Homère, il y avait au pied de la première de ces montagnes des écoles musicales ; ce furent ces chantres, qui, dit-on, firent du *brillant Olympe* (αἰγλήεντος Ὀλύμπου) la demeure des Muses et des autres divinités désignées par le surnom d'*Olympiques*. On a cherché à expliquer cette croyance populaire, qui plaçait au sommet de cette montagne le séjour des dieux, par l'apparition de quelques aurores boréales. Sans recourir à des hypothèses plus ou moins ingénieuses, il suffit de remarquer que, dans l'enfance des religions, les peuples, persuadés que la présence des dieux est terrible pour l'homme, ont toujours assigné aux puissances supérieures la résidence la plus éloignée possible du sol foulé par l'humanité, en leur laissant cependant un point de contact avec la terre. Ainsi, chez les Hébreux, les Indiens et les Grecs, le Sinaï, le Méron et l'Olympe supportent sur leurs cimes la demeure de la divinité qui y manifeste sa force en y agitant son tonnerre. Dans la mythologie homérique, Zeus, qui récapitule à lui seul tout l'ensemble du système céleste, habite le sommet le plus élevé de l'Olympe, et le palais du maître des dieux construit par l'art de Vulcain, qui a placé les demeures des dieux sur les diverses cimes de la montagne, se confond souvent avec le ciel : les portes de l'Olympe ne sont autres que les portes du ciel. Lucien dit que « ce séjour tranquille, que les vents n'habitent jamais, où l'on ne sent ni pluie, ni frimas, ni neiges ; où règne toujours une sérénité sans nuages ; où les dieux, entourés d'une lumière éclatante, jouissent de plaisirs aussi immortels qu'eux-mêmes, est d'airain par dehors ; on y marche sur l'or, et les Heures en gardent la porte. » C'était dans l'Olympe que se tenaient les assemblées célestes, auxquelles assistaient non-seulement les divinités supérieures qui y résidaient, mais encore diverses divinités inférieures, soit terrestres, soit marines. Du haut de l'*Olympe*. Le séjour de l'*Olympe*. Les dieux de l'*Olympe*. Tout l'*Olympe* est rempli de héros amoureux. (Voltaire.) | En parlant des divinités du paganisme, les poètes prennent, par métonymie, l'*Olympe* pour les dieux mêmes. L'*Olympe* assemblé, partagé. L'*Olympe* sublime, éternel. L'*Olympe* favorable, courroucé, irrité. Apaiser l'*Olympe*.

> Jadis l'*Olympe* et le Parnasse
> Etaient frères et bons amis.
> (LA FONTAINE.)

| Par extens. L'ensemble des dieux, dans n'importe quelle mythologie. Osiris, Isis, Thaut, Typhon, Anubis, tout l'*Olympe* égyptien. (Th. Gauthier.) Dieu le père, Jésus, Marie, tout l'*Olympe chrétien*.

OLYMPIADE, s. f. Chronol. Ère des auteurs grecs, période de quatre années qui s'écoulaient entre deux célébrations des jeux olympiques. Les anciens Grecs comptaient les années par olympiades. La première commence en 776 av. J. C., année où les jeux furent reconstitués et où Corœbus fut vainqueur ; la dernière, qui fut la 293e, va de l'an 392 à 396. On imposa d'abord à l'*olympiade* le nom du vainqueur ; mais comme il pouvait en résulter des erreurs, chaque État y joignait une indication plus facile à reconnaître. A Athènes, on ajoutait au nom du vainqueur celui de l'archonte en fonctions ; à Lacédémone, celui de l'éphore ; à Argos, celui de la prêtresse de Junon ; à Delphes, celui de la Pythie, etc. Ces nomenclatures, ainsi adoptées et placées sous la surveillance du gouvernement, étaient conservées dans les archives des différents États, où chacun pouvait les consulter. Thalès naquit dans la ville d'Ionie, la première année de la trente-cinquième *olympiade*. (Fénelon.) La terre d'Hellé ne peut nous montrer dans ses *olympiades* deux noms aussi beaux, quoique le nom d'un de ses fils soit au premier rang. (Byron.)

OLYMPIAS. Femme de Philippe II, roi de Macédoine, mère d'Alexandre, et fille de Néoptolème, roi d'Épire. A beaucoup d'esprit elle unissait un caractère ambitieux, vindicatif et rusé. Des amours adultères amenèrent des discordes intérieures et enfin un divorce. Cet affront irrita Olympias et lui inspira un ardent désir de vengeance. Tout fait présumer qu'elle fut moins la confidente que l'auteur de l'assassinat de Philippe. A la mort de son fils Alexandre, elle fut régente ; mais la cruauté avec laquelle elle fit assassiner Aridée, frère et successeur de ce dernier, Eurydice, sa femme et cent seigneurs, ne tarda pas à être punie. Elle fut jetée dans un cachot et égorgée (317 ans av. J. C.).

OLYMPIE. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Élide, sur l'Alphée, était célèbre par les *jeux olympiques*, qu'on y donnait tous les quatre ans en l'honneur de *Jupiter olympien* ; par le superbe temple consacré à ce dieu, par le bois sacré qui l'environnait, enfin par le nombre extraordinaire d'œuvres d'art qui décoraient le bois et le temple. La plus remarquable était une statue de Jupiter en or et en ivoire, chef-d'œuvre de Phidias.

OLYMPIEN, ENNE, adj. Qui appartient à Olympie ou à ses habitants. Le Jupiter *olympien*. | Se dit des douze divinités de l'Olympe. Les dieux *olympiens*. Les divinités *olympiennes*. | Fig. Imposant, majestueux. Regard *olympien*. Front *olympien*.

OLYMPIONIQUE, s. m. Athlète couronné aux jeux olympiques. Les villes auxquelles ces athlètes appartenaient les comblaient de récompenses et d'honneurs. On acclamait les *olympioniques*.

OLYMPIQUE, adj. Qui appartient à l'Olympe ou à Olympie. | *Jeux olympiques*, Les plus célèbres et les plus brillants des quatre jeux religieux de la Grèce. Tout se réunissait pour leur donner de la magnificence ; ils n'appartenaient pas à un peuple particulier, mais à tous les Grecs, qui venaient à l'envi y disputer la palme et la couronne. Ils avaient l'avantage immense d'entretenir une union intime entre tous ces peuples, et rien ne devait en troubler la solennité. Quand Xerxès forçait le passage des Thermopyles, les Grecs assistaient aux jeux olympiques. On les célébrait au milieu des autels et des temples des dieux, auprès de leurs statues et de celles des héros et des athlètes qui s'y étaient illustrés. Tout y inspirait le plus noble désir de la victoire, tout y animait les combattants. Ces jeux prenaient leur nom, soit d'Olympie, où ils se célébraient, soit de Jupiter olympien, qui avait dans cette ville un temple célèbre. Plusieurs fois interrompus, ils furent renouvelés par Pélops, en l'honneur du maître des dieux. Enfin, l'an 884 av. J. C. (108 avant la première olympiade vulgaire), Lycurgue de Lacédémone et Iphitus d'Élée les rétablirent de nouveau et leur rendirent tout leur éclat. Ce fut peut-être aux poésies d'Homère qu'on dut ce rétablissement. Le chantre de l'*Odyssée* et de l'*Iliade* fut pour ainsi dire le législateur des jeux olympiques. Le premier jour de la célébration de ces jeux tombait le 11 du mois hécatombéon, peu après le solstice d'été ; le 16 ils se terminaient par la distribution des couronnes. Le 11 d'hécatombéon, au soir, on arrosait du sang des victimes les autels des dieux, et surtout le grand autel de Jupiter. Les cinq jours suivants étaient destinés aux exercices, tels que les différentes courses à pied et les courses en chars, le saut, le disque, le javelot, la lutte, le pugilat, le pancrace. On tirait au sort, dans les tribus, des juges chargés de présider ces jeux et d'en faire exécuter les lois. Les rois les plus puissants venaient y disputer le prix. Philippe mettait autant de gloire à remporter une victoire olympique qu'à vaincre ses ennemis. Les vainqueurs recevaient une couronne d'ache, d'olivier ou de laurier. | *Couronne olympique*, Celle qu'on décernait aux vainqueurs dans les jeux olympiques. | S. f. Nom qu'on a donné aux odes de Pindare. La première, la deuxième *olympique*. Au début de sa première *olympique*, Pindare vante les jeux immortels de la Grèce. (Baron.)

OLYNTHE. Géogr. anc. Ville de Chalcidice. D'abord humble village en 433 av. J. C., cette ville était devenue très-puissante lorsqu'elle tomba au pouvoir de Philippe II, père d'Alexandre, et fut réunie à la Macédoine. Ce fut pour prévenir cet événement que Démosthène composa ses célèbres harangues *olynthiennes*.

OLYRE, s. f. Bot. Genre de graminées, renfermant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale, et ayant beaucoup d'analogie avec l'orge. *Olyre* à larges feuilles. *Olyre* à petites fleurs.

OM. Géogr. Rivière de la Sibérie, a sa source dans la steppe de Baraba (Tomsk), coule à l'O. et se jette dans l'Irtich à Omsk, après un cours de 850 kilomètres.

OMAGRE, s. f. (du gr. ὦμος, épaule ; ἄγρα, proie, capture). Méd. Goutte qui attaque l'épaule.

OMALGIE, s. f. (du gr. ὦμος, épaule ; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur à l'épaule.

OMAN. Géogr. Une des cinq régions de l'Arabie, au S. E., sur le golfe Persique et la mer d'Oman, comprend entre autres États l'imanat de Mascate et a pour ville principale Oman, à 220 kilom. N. O. de Mascate. L'intérieur du pays est peu connu. | *Mer d'Oman*, Partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de l'Arabie, du Béloutchistan et de l'Hindoustan. Elle communique avec le golfe Persique par le détroit d'Ormuz.

OMAR (ABOU-HAFSA-IBN-AL-KHAT-TAB). Né vers la fin du VIe siècle de l'ère chrétienne, fut d'abord, à la Mecque, l'un des plus ardents persécuteurs de l'islamisme ; mais une lecture du Coran lui ouvrit les yeux, et il alla faire sa profession de foi musulmane entre les mains du prophète. A partir de ce moment (615 de J. C.), il devint l'un des plus zélés apôtres de la nouvelle religion ; sa fille devint l'une des femmes de Mahomet. A la mort de ce dernier, Omar fut le premier à proclamer que le corps de cet homme de Dieu ne pouvait périr. Il fut chancelier du khalife Aboubekre, et lui succéda l'an 364 de J. C. (de l'hégire 13). Il joignit au titre de vicaire de Mahomet ou de khalife, celui de prince des croyants ou des fidèles (*emir al moumenym*). Il se fit remarquer par sa sobriété, sa justice et la sagesse de son administration. C'est lui qui introduisit en Orient l'ère de l'hégire. Abou-Obéidah, Khaled, Amrou, inspirés, dirigés par lui, conquirent la Syrie, la Perse, l'Égypte, le nord de l'Afrique. On a fait à Omar un reproche immérité. On l'a accusé à tort d'avoir détruit la bibliothèque d'Alexandrie. Les *sunnites*, ou traditionnaires, l'ont en grande vénération ; mais les *chyites* ou hétérodoxes l'ont en exécration, le regardant comme un usurpateur. Il tomba sous le poignard d'un esclave persan qui le frappa mortellement dans la mosquée de Médine, l'an 644 de J. C. (23 de l'hégire), et se tua ensuite lui-même pour échapper au supplice. | *Omar II*, descendant du précédent par les femmes, fut le huitième khalife ommiade. Il succéda à Soliman, l'an 717 de J. C. (99 de l'hégire). Simple, modeste et juste, il accorda quelques réparations aux *chyites*, partisans d'Ali. Par là il inspira quelques craintes aux Ommiades ses parents et aux *sunnites*, les traditionnaires. On lui fit prendre un poison lent, et il s'éteignit l'an 720 (101 de l'hégire). | *Omar* (Abou-Mohammed), surnommé *Al-Aftas*. Ce fut le cinquième et dernier roi maure de Badajoz en Espagne. Assiégé dans sa capitale par un lieutenant du roi de Maroc, il fut fait prisonnier et eut la tête tranchée, ainsi que ses deux fils, l'an 1094 de J. C. (473 de l'hégire). Dans sa prison, avant de marcher au supplice, il eut le courage de composer des vers qui ont été conservés.

OMASUS, s. m. (pron. *omazus*). Zool. Troisième poche ou cavité stomacale des ruminants, aut e-

ment appelée *le feuillet*, placée au côté droit de la panse, en arrière du foie. Elle reçoit la pelote alimentaire après qu'elle a été remâchée. | Au plur. Ce mot est invariable. | On dit aussi *omasum*.

OMBELLE, s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Bot. Disposition de fleurs dont les pédoncules partent tous d'un même point, d'où ils divergent ensuite comme les rayons d'un parasol. L'ensemble de toutes ces fleurs porte le nom d'*ombelle générale*. L'*ombelle partielle* ou *ombellule* est l'assemblage des petits rayons qui s'élèvent du sommet des rayons de l'*ombelle générale* et qui sont disposés de la même manière. *Ombelle* simple. *Ombelle* composée. *Ombelle* involucrée. *Ombelle générale*.

OMBELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé en ombelle ou à peu près. La ciguë est *ombellée*.

OMBELLIFÈRE, adj. Bot. Qui est disposé en ombelle. | *Ombellifères*, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, regardée comme une des plus naturelles du règne végétal, et qui conserve son intégrité même dans les systèmes les plus arbitraires. Ces plantes doivent leur nom à la disposition de leurs fleurs, portées sur des pédoncules qui naissent tous d'un point commun et divergent ensuite comme les rayons d'un parasol (*umbella*). Le plus souvent l'ombelle est double, chacun de ses rayons portant lui-même une ombelle plus petite ou ombellule. Quelques genres où, par exception, les fleurs sont sessiles et rassemblées en tête sur un réceptacle commun, lient cette famille aux composées. La fleur des ombellifères offre un calice entier ou à cinq dents, très-rarement à cinq folioles; les pétales et les étamines sont également au nombre de cinq; l'ovaire porte presque toujours deux styles. Deux semences appliquées l'une contre l'autre, mais se séparant dans la maturité et paraissant alors attachées par leur sommet aux deux extrémités d'un axe filiforme bifide, composent le fruit; très-rarement il est monosperme. La plupart des ombellifères sont herbacées; leurs feuilles, ordinairement composées, sont toujours alternes et embrassent la tige par la base du pétiole. Les fleurs, le plus souvent blanches, sont quelquefois jaunes, plus rarement purpurines. La forme gracieuse des ombelles, environnées d'une légère collerette, remplace dans ces plantes l'éclat des fleurs que la nature leur a refusé; il n'en est point dont le port soit plus noble, le feuillage plus élégamment découpé; celles qui, comme les férules, s'élèvent souvent à la hauteur de l'homme, doivent être comptées au nombre des végétaux remarquables par leur beauté. Il s'en faut beaucoup que les ombellifères présentent dans leurs qualités la même conformité que dans leurs caractères botaniques; elles sont même une des familles où l'on remarque le plus de diversité quant aux propriétés : elles rassemblent, avec des aliments salubres, des médicaments actifs et des poisons dangereux. C'est surtout par leurs racines que plusieurs ombellifères sont alimentaires : outre celles de la carotte, du panais, du chervis, qui sont d'un si grand usage, on mange encore en quelques pays celles du maceron, les tubercules de la terre-noix, ceux des jonnettes et des mécons. Du céleri, c'est la base des pétioles et des jeunes tiges étiolées qui paraît avec honneur sur nos tables; on fait le même usage du fenouil en Italie; les feuilles de persil et de cerfeuil assaisonnent presque tous nos aliments; les semences d'anis, de cumin, de coriandre, de fenouil, sont employées en divers pays pour aromatiser certains mets. L'angélique, qui ne compte chez nous que parmi les superfluités dont s'est emparé l'art du confiseur, est un véritable aliment pour les Lapons et les Islandais. Sa racine donne aussi, par la fermentation et la distillation, une eau-de-vie qui en retient l'odeur agréable. Parmi les ombellifères vénéneuses, il faut ranger la grande ciguë, la cicutaire aquatique, l'œnanthe *crocata*, etc., qu'utilise la médecine. On a expliqué, par une ingénieuse hypothèse, la diversité de propriétés que présentent les ombellifères entre elles et même d'un organe à l'autre dans le même végétal. On en a vu la cause dans le plus ou moins d'élaboration qu'a subie leur séve. Mucilagineuse et sucrée dans son premier état, une demi-élaboration la rend plus ou moins narcotique; une élaboration plus complète la transforme en suc propre et résineux et en extrait une huile volatile aromatique. Dans les racines alimentaires que fournit cette famille, il n'existe encore que le mucilage sucré, mêlé de peu de principes résineux. On ne mange, en effet, ces racines, qui appartiennent à des plantes seulement bisannuelles, que jeunes encore et avant le développement de la tige et la fermentation du suc propre, qui paraît s'élaborer dans les parties supérieures et se trouve principalement dans l'écorce. Ce n'est qu'après quatre ans d'existence qu'on retire, dans les pays chauds, les gommes-résines des ombellifères. Un extractif narcotique est au contraire le principe qui domine dans les parties vertes, surtout des ombellifères qui ont végété dans les lieux humides. Enfin l'huile volatile se trouve seule dans l'enveloppe des semences mûres; celles-ci ne paraissent en effet que stimulantes et nullement dangereuses, même dans les espèces les plus vénéneuses. Les *ombellifères* se présentent au soleil sous les mêmes aspects que les fleurs radiées. (Bern. de Saint-Pierre.)

OMBELLULAIRE, s. f. Zool. Genre de polypiers libres. Il ne contient qu'une espèce, qui est une grande pennatule de la mer du Nord, remarquable par l'éclat de la lumière phosphorescente qu'elle répand pendant la nuit.

OMBELLULE, s. f. Bot. Ombelle partielle qui existe dans les ombelles composées; assemblage de petits rayons qui s'élèvent du sommet des rayons de l'ombelle générale et qui sont disposés de la même manière. Les *ombellules* sont des ombelles partielles.

OMBILIC, s. m. (du lat. *umbo*, bouton ou bosse qui est au milieu d'un bouclier). Anat. Cicatrice arrondie, plus ou moins enfoncée et fermée par un nœud, qui reste au milieu du ventre de l'homme et de la plupart des animaux après la chute du cordon ombilical. Il se dit aussi de la partie moyenne de la région ombilicale. C'est par cette partie que le fœtus tire sa nourriture dans le ventre de sa mère. L'anneau ombilical est plus ou moins saillant par la suite, selon que les téguments se prolongent plus ou moins sur les vaisseaux ombilicaux; car c'est à la constriction qu'ils éprouvent de la part de l'épiderme que l'on doit en attribuer la chute, et non à la ligature que l'on y place chez les enfants nouveau-nés. L'ombilic est formé par quatre plans de fibres qui s'entre-croisent par leurs extrémités. V. NOMBRIL. | Bot. Se dit, par analogie, d'une cicatrice ou petite marque qu'on voit sur les graines des plantes, et qui est placée à l'endroit par où ces graines tenaient au péricarpe ou au placenta. | Enfoncement qui se trouve à l'une ou l'autre extrémité de certains fruits, et, quelquefois, à toutes les deux. La poire n'a qu'un *ombilic*, la pomme en a deux. V. ŒIL. | Conchyliol. Cavité qui se trouve au centre de la face inférieure de quelques coquilles, et qui représente l'axe vide autour duquel tourne leur spirale. | Ornithol. Orifice intérieur du tube des plumes, par lequel pénètre le bulbe. | Géom. Points d'une surface courbe pour lesquels les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux.

OMBILICAIRE, s. f. Bot. Genre de lichens à thalle foliacé, qui habitent l'Europe, les États-Unis et le cap de Bonne-Espérance. Les *ombilicaires* se rencontrent habituellement sur les pierres, auxquelles elles sont assez intimement unies.

OMBILICAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à l'ombilic. Région *ombilicale*. Anneau *ombilical*. Vésicule *ombilicale*. Hernie *ombilicale*. Vaisseaux *ombilicaux*. Veines, artères *ombilicales*. | *Région ombilicale*, Celle qui répond à l'ombilic. Elle est bordée supérieurement par une ligne horizontale que l'on suppose tirée au niveau de la base de la poitrine; inférieurement, par une semblable ligne tirée au niveau de la base du bassin. | *Cordon ombilical*, Faisceau vasculaire qui du placenta s'étend jusqu'à l'ombilic du fœtus, et porte à ce dernier la matière de la nutrition. | Bot. Partie qui unit la graine à la plante-mère, et qui est adhérente au placenta. On a donné au cordon ombilical des végétaux le nom de *Podosperme*.

OMBILIFICATION, s. f. (pron. *onbilifikasion*). Méd. Production de la dépression ombiliquée des pustules vaccinales et varioliques.

OMBILIQUÉ, ÉE, adj. (rad. *ombilic*). Qui est en forme d'ombilic; qui est pourvu d'un ombilic; qui présente une dépression plus ou moins marquée à son centre. | Bot. *Feuille ombiliquée*, Feuille qui, étant peltée ou comme peltée, a son disque plus ou moins enfoncé ou concave, surtout au centre commun, d'où rayonnent les principales nervures.

OMBRAGE, s. m. (du lat. *umbra*, ombre). Assemblage des branches et des feuilles des arbres qui donnent de l'ombre. *Ombrage* frais, épais, agréable, délicieux. Cet *ombrage* invite à se promener. Des arbres y présentent des *ombrages* impénétrables à la chaleur du jour. (Raynal.) Les arbres diminuent, par leur *ombrage*, la chaleur du soleil. (Buffon.) Il me semble que, sous les *ombrages* d'une forêt, je suis oublié. (J. J. Rousseau.) Les nuages abaissés entrent sous l'*ombrage* des bois. (Chateaubriand.) | En style poétique. *Les ombrages verts*, L'ombrage produit par une épaisse feuillée. Des fleurs sans nombre et des *ombrages verts*. (Voiture.)

> Beau parc et beaux jardins qui, dans votre clôture,
> Avez toujours des fleurs et des *ombrages verts*.
> (MALHERBE.)

| Fig. Défiance, soupçon. Donner de l'*ombrage*. Prendre de l'*ombrage*. Vivez, solennisez vos fêtes sans *ombrage*. (Racine.) Il faut prendre des précautions infinies et délicates pour ne pas donner de l'*ombrage* aux esprits aigris par le chagrin, et leur faire accepter des consolations et des secours. (Duplessis.) | Dans le sens de défiance, *ombrage* ne s'emploie qu'au singulier. | *Faire, porter ombrage*, Inquiéter. Un vizir au sultan *fait* toujours quelque *ombrage*. (Racine.) Il y a un moyen encore plus simple et plus sûr de diminuer à la fois les deux puissances qui vous *font ombrage* : c'est de rendre votre peuple heureux. (Bern. de Saint-Pierre.) | Méd. Espèce d'albugo dans lequel la partie affectée de la cornée a encore une demi-transparence.

OMBRAGÉ, ÉE, part. Où il y a de l'ombre, qui est à l'ombre. Jardin *ombragé*. Les rives *ombragées* du Loiret. C'est une petite ville avec une place *ombragée* par de beaux arbres. (Raynal.) Ces animaux aiment le bord des fleuves, les profondes vallées, les lieux *ombragés* et les terrains humides. (Buffon.) Il y a des plantes qui réussissent mieux dans les lieux un peu *ombragés* que partout ailleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) Je parcours des forêts les détours *ombragés*. (Lebrun.) | Fig. Couvert, voilé. Et son feutre à grands poils *ombragé* d'un panache. (Boileau.) Chez certains peuples du Midi, le sourcil est *ombragé* de poils plus épais et d'une teinte naturellement plus rembrunie. (Richer.) Sa tête est *ombragée* d'une chevelure superbe. (A. Martin.)

> Mais enfin ils ont vu le disque du soleil
> Sortir moins radieux de l'orient vermeil;
> Il était *ombragé* d'une vapeur légère.
> (SAINT-LAMBERT.)

OMBRAGEANT, ANTE, adj. Qui donne de l'ombrage. Le midi est souvent trop brûlant pour beaucoup de plantes et d'arbres, et, en conséquence, il est bon de diminuer la chaleur par des moyens *ombrageants*. (Rozier.)

OMBRAGER, v. a. (rad. *ombre*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ombrageons*. *J'ombrageais*, etc.). Faire de l'ombre, donner de l'ombre. Un épais feuillage *ombrageait* sa demeure. D'autres plantes portent autour de leur disque des fleurons qui l'*ombragent*. (Bern. de Saint-Pierre.) Une touffe de mimosas, mêlée à des pampres encore verts, *ombrageait* cette tonnelle, où venaient s'asseoir chaque soir ces deux jeunes amants, tendres et doux. (A. Lafontaine.) Le pain croissait pour eux sur ces mêmes arbres qui *ombrageaient* leurs gazons. (Malte-Brun.) | Fig. Protéger, couvrir de son ombre. Les grands ne sont tels que pour *ombrager* les petits. (Boiste.) | Poétiq. Orner, décorer. Un long panache *ombrageait* sa tête. | Beaux-arts. Mettre plus d'ombre, diminuer les jours. Il faut *ombrager* davantage ce tableau, il est trop éclairé. | Technol. Adoucir l'éclat par quelque artifice. | *Ombrager l'or et l'argent*, Entourer une broderie métallique d'une broderie de soie. | S'OMBRAGER, v. pr. Se couvrir d'ombrage. Ce jardin commence à *s'ombrager*. Veut-elle parer le sein de ce globe désolé par les frimas, elle combine quelques gaz invisibles dans une frêle semence, et soudain la terre se couronne de fleurs et *s'ombrage* de forêts verdoyantes. (A. Martin.)

OMBRAGEUX, EUSE, adj. Se dit, au propre, en parlant d'animaux craintifs qu'effraye l'ombre des objets. Cheval *ombrageux*. On mène un coursier *ombrageux* à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J. J. Rousseau.) | Fig. En parlant des personnes, Soupçonneux, défiant, enclin à prendre de l'ombrage pour le plus léger motif. Esprit *ombrageux*. C'est un homme fort *ombrageux*. | Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Chez tous les peuples, on imputa des crimes aux grands hommes dont une politique *ombrageuse* avait juré la perte. (Boiste.) L'Église est *ombrageuse*.

OMBRE, s. f. (du lat. *umbra*, même sens). Espace ou partie d'un corps privé de lumière; obscurité produite par un corps opaque qui intercepte les rayons lumineux. Les *ombres* croissent au coucher du soleil. L'*ombre* de la terre cause l'éclipse de la lune. L'*ombre* de l'aiguille indique les heures dans le cadran solaire. L'*ombre* suit le corps et en retrace la figure. Personne, avant Thalès, n'avait connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur *ombre* méridionale. (Fénelon.) L'*ombre* des montagnes couvrait déjà les forêts dans les vallées. (Bern. de Saint-Pierre.) | Astron. *Ombre conique*, *cône d'ombre*. Comme le soleil, la terre et la lune, sont trois corps sensible-

ment sphériques, quand leurs centres se trouvent dans une même ligne droite, dont le soleil occupe toujours l'une des extrémités, la terre et la lune doivent projeter derrière elles une *ombre conique*. Si la terre est entre le soleil et la lune, celle-ci est enveloppée dans le *cône d'ombre*; elle cesse de recevoir la lumière du soleil et de la réfléchir, et l'habitant de l'hémisphère obscur de la terre peut observer une éclipse de lune. Si c'est la lune qui est entre le soleil et la terre, alors l'ombre de la lune atteint le plus souvent la terre, et l'habitant de l'hémisphère éclairé se trouve momentanément dans le *cône d'ombre*; il perd de vue le soleil : c'est ce qu'on appelle une éclipse de soleil. | Optiq. *Ombre droite*, Celle que jette un corps sur un plan horizontal auquel il est perpendiculaire. | *Ombre renversée*, Celle que jette un corps sur un plan vertical. | Loc. prov. *Il le suit comme l'ombre suit le corps*, Se dit d'un homme qui s'attache aux pas d'un autre. On dit de même : *Il ne le quitte pas plus que son ombre*; et fig. : *C'est son ombre*. A Rome, on donnait, dans un sens analogue, le nom d'*Ombre* aux personnes que les convives amenaient avec eux dans un repas. | Fig. *C'est l'ombre et le corps*, Se dit de deux personnes inséparables qu'on voit toujours ensemble. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paraît plus qu'elle l'aime, et cependant *c'est l'ombre et le corps*. (Mme de Sévigné.) | Par exagérat. *Il a peur de son ombre*, Se dit d'un homme pusillanime, prêt à s'effrayer de tout. Car, pour peu que l'on aime, on *a peur de son ombre*. (Molière.) | *Prendre l'ombre pour le corps*, Prendre l'apparence pour la réalité. On dit aussi dans le même sens : *Laisser la proie pour l'ombre*. | *Faire ombre*, Ombrager. | Fig. *Faire ombre*, Porter ombrage. Des prêtres, des enfants, lui *feraient*-ils quelque *ombre?* (Racine.) | *Tout lui fait ombre*, Il se défie de tout. | Fig. *Faire ombre à quelqu'un*, Éclipser le mérite de quelqu'un par un plus grand mérite, effacer son crédit par un crédit plus considérable. Son mérite ne *fait ombre à* personne. | Fig. *Courir après une ombre*, Se livrer à une espérance chimérique. | *Passer comme l'ombre, comme une ombre*, Ne durer qu'un instant, être éphémère. La vie de l'homme *passe comme l'ombre*. La peine et le plaisir *passent comme une ombre*. (J. J. Rousseau.) | Absence de lumière, obscurité. Les *ombres* nous environnent de toutes parts. Les torrents azurés semblent fumer dans l'*ombre*. (Léonard.) | Poétiq. Dans le même sens. Les *ombres* de la mort. Les *ombres* du tombeau. Les *ombres* de la nuit favorisent les amours. Se couvrir des *ombres* du mystère.

Le signal est donné sans tumulte et sans bruit;
C'était à la faveur des *ombres* de la nuit.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Chagrin, mélancolie. Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'*ombre* et de tristesse. (Mme de Sévigné.) | Famil. *Mettre un homme à l'ombre*, Le mettre en prison; s'en défaire par la violence. | Couvert que donnent les arbres. Se promener à l'*ombre*. Se reposer à l'*ombre* d'une haie. Chercher l'*ombre* et le frais sous des berceaux. | Ombrage produit par toute autre cause que la feuillée. Au-dessus de la tête du nouveau-né on étend un voile pour donner de la fraîcheur et de l'*ombre* à la petite créature. (Chateaubriand.) | *Donner de l'ombre*, Ombrager. Les arbres feuillés des Indes *donnent*, comme en Europe, *de l'ombre* sans danger. | *Aimer l'ombre*, En parlant des plantes, Croître plus favorablement dans les lieux couverts. La violette *aime l'ombre*. | Obscurité, retraite. La timide infortune aime à gémir dans l'*ombre*. (Dorat.) Laisse-moi t'aimer dans l'*ombre*. (V. Hugo.) | Apparence, simulacre. Cette *ombre* de gloire va s'évanouir. (Bossuet.) Ces écrivains n'ont point de style, ou, si l'on veut, ils n'en ont que l'*ombre*. (Buffon.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque *ombre*.
(RACINE.)

| Faible apparence. Il n'y a pas *ombre* de doute. Il n'y a pas l'*ombre* du bon sens. Je ne vois pas dans tout cela l'*ombre* d'une difficulté. Ils ont jugé, sur une traduction, que des poètes admirés des nations entières n'ont pas eu une *ombre* de génie. (Malte-Brun.) | Ce qui, dans le système de la mythologie païenne, retenait la figure et l'apparence du corps, et n'était ni le corps ni l'âme, mais sous la figure du corps, servait à l'âme comme d'enveloppe. L'*ombre* de Brutus. Les pâles *ombres*. Pluton règne sur les *ombres*. Évoquer les *ombres*. La vie, disait Pindare, n'est que le rêve d'une *ombre*. (Barthélemy.) | Bien que le mot *ombre* semble appartenir exclusivement à la mythologie grecque et romaine, les poètes modernes en font un fréquent usage en parlant des morts, des spectres, des fantômes. Le pâle essaim des *ombres*. Le peuple muet des *ombres*. La foule des *ombres*. Son *ombre* vers mon lit a paru se baisser. (Racine.) Ces traits de sang, ce spectre et ces errantes *ombres*. (Volt.) L'*ombre* de ma fille m'est apparue.

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
Vont troubler le repos des *ombres*.
(J. B. ROUSSEAU.)

| S'emploie dans le sens de Mânes, d'une manière allégorique. Leur sang sera agréable à l'*ombre* de ce héros. (Fénelon.) Pour complaire à ton *ombre*, Raphaël, j'ai placé auprès de toi le portrait de ta maîtresse. (X. de Maistre.) | Poétiq. *Le royaume des ombres, l'ombre éternelle, l'ombre infernale*, L'enfer, le séjour des morts. Échappés du *royaume des ombres*, et descendant sans bruit à la clarté des étoiles, les songes venaient se reposer sur le toit des sauvages. (Chateaubriand.) | *Les ombres de la mort, les ombres du trépas*; La mort. Et son front se couvrit des *ombres du trépas*. (Baour-Lormian.) | Fig. Se dit d'une personne ou d'une chose qui a perdu ce qui faisait sa force, sa splendeur, son ancienne prospérité. Ce beau génie s'est affaibli avec l'âge, il n'est plus que l'*ombre* de lui-même. | Couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau pour représenter les objets qui sont le moins éclairés et pour donner du relief aux parties éclairées. Donner des *ombres* plus ou moins fortes. Ménager les *ombres*. | Fig. *C'est une ombre au tableau*, Se dit d'un défaut peu important dans un bon ouvrage, ou d'une légère imperfection qui fait ressortir les qualités d'une personne. | *Ombre portée*, Toute ombre qu'un corps projette sur une surface, et l'imitation qu'on en fait dans un dessin, dans une peinture. | *Terre d'ombre* ou simplement *ombre*, Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture pour faire les dessous. | *A l'ombre de*, loc. prép., Sous l'ombre de. Assis sur les bords des ruisseaux, *à l'ombre des* peupliers et des saules, ses pensées ne se reposaient que sur de paisibles objets. (A. Martin.) | Fig. *A l'ombre de*, A la faveur de, sous la protection de. Il est en sûreté *à l'ombre de* son innocence. L'industrie fleurit *à l'ombre de* la paix. (Raynal.) | *Dans l'ombre*, loc. adv., Dans l'obscurité. Ses yeux brillaient *dans l'ombre* comme deux charbons ardents. | D'une manière cachée, occulte. Les complots se trament sourdement *dans l'ombre*. | *Sous ombre, sous l'ombre de*, loc. prép., Sous le prétexte, sous l'apparence. Que de gens cachent l'impiété *sous l'ombre de* la dévotion! | *Sous ombre que*, Dans le même sens. Vous faites bien l'entendu, *sous ombre que* vous écrivez comme un petit Cicéron. (Mme de Sévigné.) *Ombres chinoises*, Spectacle destiné à l'amusement des enfants, dans lequel on fait agir les ombres de divers personnages derrière une surface transparente. Les enfants iront voir les *ombres chinoises*.

OMBRE, s. m. (du lat. *umbra*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, détaché du grand genre saumon. Il ne possède qu'une seule espèce, l'*ombre commun*, que l'on trouve dans les mers septentrionales, surtout dans la Baltique, la mer du Nord et dans les fleuves qui s'y rendent. | *Ombre chevalier*, Variété de la truite. | *Ombre de mer*, Le corbeau de mer, poisson du genre sciène.

OMBRE, s. m. S'est dit quelquefois pour *Hombre*, jeu de cartes. Les caprices du whist, du brelan ou de l'*ombre*. (V. Hugo.)

OMBRÉ, ÉE, part. Qui porte de l'ombre. Dessin savamment *ombré*. Des figures *ombrées*.

OMBRELLE, s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Petit parasol que portent les femmes pour se garantir du soleil. Une *ombrelle* de satin. Ouvrir, fermer son *ombrelle*. Une *ombrelle* blanche, bleue. | Conchyliol. Mollusque de la classe des gastéropodes, que l'on a rapporté à la famille des semi-phyllidiens. | Ornithol. Genre de la famille des dentirostres. Il ne renferme qu'une espèce, l'*ombrelle du Sénégal*. | Bot. Synonyme d'*Ombelle*.

OMBRELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle. Agaric *ombrellé*.

OMBRER, v. a. (rad. *ombre*). Figurer dans un dessin ou dans un tableau, à l'aide du crayon ou du pinceau, les parties que la lumière ne doit pas éclairer. *Ombrer* un dessin. Il est bien peu de toiles de Rembrandt qui ne *soient ombrées* violemment.

OMBRETTE, s. f. Ornithol. Genre de l'ordre des échassiers cultrirostres, voisin du genre cigogne, dont les caractères sont : un bec comprimé, mou, courbe à la pointe, mandibule supérieure surmontée d'une arête saillante, narines linéaires; doigts antérieurs réunis par une membrane jusqu'à la première articulation, pouce libre. L'espèce type, l'*ombrette du Sénégal*, a le plumage d'un brun *terre d'ombre*, avec des reflets irisés violets; le mâle est huppé.

OMBREUX, EUSE, adj. (du lat. *umbrosus*, ombragé). Qui donne de l'ombre. Un bois *ombreux*. Des forêts *ombreuses*. | Qui est couvert d'un ombrage épais. Des vallées *ombreuses*. Des renards et des loups les *ombreuses* retraites. (Régnier.) Je descends avec lui dans la vallée *ombreuse*. (Boucher.) L'église était *ombreuse*. | Bot. Qui se plaît, qui croît de préférence dans les lieux où il existe de l'ombre. La violette croît dans les lieux *ombreux*.

OMBRIE (*Umbria*). Géogr. Contrée de l'Italie ancienne, entre la Gaule cispadane, l'Étrurie, l'Adriatique, le Picenum et le pays des Sabins. Ses villes principales étaient *Fulginium*, *Sena Gallica*, *Iguvium*. Les *Umbri* ou *Ombriens*, ses habitants (dont le nom signifie *hommes forts* en celtique), étaient Gaulois d'origine et très-braves. Ils prirent part aux grandes guerres des Étrusques et des Samnites contre Rome. Leur soumission eut lieu en 280 av. J. C. Leur pays correspondait à peu près aux provinces actuelles de *Spolète* et d'*Urbin*.

OMBRINE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, ne diffère des sciènes proprement dites que par un barbillon qu'ils portent sous la symphise de la mâchoire inférieure. La couleur de ce poisson est jaune citron; sur les côtés s'étendent des raies ondoyantes métalliques; le ventre est blanc; la nageoire de l'anus rouge; les dorsales sont brunes; les nageoires du ventre et de la poitrine noires. Ce poisson atteint 60 à 70 centimètres et pèse de 15 à 60 kilog.; sa chair est ferme et délicate. On trouve l'*ombrine* dans la Méditerranée.

OMBROMÈTRE, s. m. (du gr. ὄμβρος, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer les eaux pluviales tombées dans un temps donné.

OMBROYER, v. a. (rad. *ombre*). Vieux mot, qui signifiait Placer dans l'ombre. | S'OMBROYER, v. pr. S'est dit pour Se mettre à l'ombre, se reposer à l'ombre. N'allons ailleurs et *ombroyons-nous* ici; nous y serons bien. (Montaigne.)

ÔMÉGA, s. m. (du gr. ὦ μέγα, grand *O*). Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, qu'on représente ainsi ω et Ω. | Fig. *L'alpha et l'ôméga*, Le commencement et la fin, par allusion au rang qu'occupent ces deux lettres dans l'alphabet. Je suis *l'alpha et l'ôméga*, dit Dieu. | Famil. *Cet enfant est toujours l'ôméga de sa classe*, Il est toujours le dernier. | Entom. Nom vulgaire d'une phalène qui porte sur ses ailes la figure d'un ôméga.

OMELETTE, s. f. (du gr. ἅμα, ensemble, et de λύειν, délayer; ou des mots français *œufs* et *mêler*, œufs mêlés). Art culin. Préparation d'œufs battus et cuits à la poêle, avec du beurre, de l'huile ou du lard. *Omelette* au lard. *Omelette* soufflée. *Omelette* au naturel. *Omelette* aux fines herbes. Manger une *omelette*. Une *omelette* de six œufs. Il se jeta d'abord sur l'*omelette* avec tant d'avidité, qu'il semblait n'avoir mangé de trois jours. (Le Sage.) Après ce premier plat, le curé attaqua l'*omelette*, qui était ronde, ventrue et cuite à point. (Brillat-Savarin.)

OMETTRE, v. a. (du lat. *omittere*, même signif.; fait de *ob*, devant; *mittere*, envoyer; il se conjugue sur *mettre*). Oublier, négliger, laisser une chose de côté. En partant, j'*ai omis* une formalité nécessaire. Évitez de rien *omettre* d'essentiel. Le laboureur n'*omit* ni peine ni dépens. (Castel.) | Passer sous silence dans un ouvrage. Barante *a omis* des faits importants dans son livre sur les ducs de Bourgogne. (Theil.) Je n'*omettrai* aucun des crimes des papes. | S'OMETTRE, v. pr. S'oublier soi-même. Il *s'est omis* à dessein sur la liste des souscripteurs.

OMICRON, s. m. (pron. *omikron*; du gr. ὀ μικρόν, *o* petit, petit *o*). O bref, quinzième lettre de l'alphabet grec. | Entom. *Omicron géographique, nébuleux*, Noctuelle de l'érable et de la persicaire.

OMIS, ISE, part. Que l'on a oublié, négligé; dont on n'a pas fait mention. Fait *omis*. Formalités *omises*. Voilà bien des noms *omis* dans la liste.

OMISSION, s. f. (rad. *omettre*). Action d'omettre une chose. *Omission* importante, volontaire. *Omission* légère. Sauf erreur ou *omission*. Ce n'est qu'une faute d'*omission*. L'*omission* des devoirs entraîne la perte des droits. (Ferrand.) | La chose omise. Il y a un grand nombre d'*omissions* dans ce livre. Signaler les *omissions*. | Législat. Manquement à une chose exigée par la loi, et qui, dans certains cas, entraîne nullité. Il y a dans l'acte une *omission*.

OMMASTRÈPHE, s. m. (du gr. ὄμμα, vue, aspect, œil; στρέφος, coquille; coquille à yeux). Conchyliol. Genre de mollusques céphalopodes, démembré du grand genre calmar. Ce sont des animaux à soc allongé, comme les calmars, avec la tête munie de dix bras garnis de ventouses pédonculées; deux de ces bras sont rétractiles sur eux-mêmes et servent

à ces animaux de moyens de préhension pour saisir leur proie. Les ommastrèphes se trouvent dans toutes les mers, depuis les régions les plus chaudes jusqu'aux pôles; vivant presque constamment dans les hautes mers, ils sont pourvus d'organes de natation très-puissants et nagent avec une vitesse extraordinaire. Ce mollusque dérobe sa fuite à ses ennemis par l'émission d'une liqueur noire qu'il répand en abondance autour de lui lorsqu'il est poursuivi. On en fait un grand usage pour la pêche de la morue, qui en est extrêmement friande. Les pêcheurs donnent à l'ommastrèphe le nom d'*Encornet*.

OMMIADES, s. m. pl. Première dynastie des khalifes arabes, successeurs de Mahomet. Elle monta sur le trône de Damas en 661, à la mort d'Ali, en la personne de Moawiah, descendant d'Ommiah, et resta au pouvoir jusqu'en 749, époque à laquelle elle fut renversée par les Abbassides. Abdérame, échappé au massacre de sa famille, alla en Espagne à la tête d'une armée composée de Berbères, de Maures et d'Arabes, et y fonda, sous le nom de *khalifat de Cordoue*, un empire nouveau, démembrement de l'ancien, qui subsista de 756 à 1031. | Adjectiv. Les khalifes *ommiades*.

OMNIBUS, s. m. Ce mot latin, datif pluriel de l'adjectif *omnis*, qui sert aujourd'hui plus spécialement à désigner certaines voitures publiques, signifie *pour tous*, propre *à tous*, abordable *à tous*. Les voitures omnibus méritent effectivement ce nom par la modicité du prix de leurs places. Les omnibus consistent en une caisse oblongue et carrée où se trouvent deux banquettes longitudinales avec ou sans strapontin qui peuvent contenir environ seize personnes. Deux chevaux traînent cette machine, qui emploie un cocher et un conducteur. Le prix d'une place dans l'intérieur des omnibus de Paris est de 30 centimes. Aujourd'hui on a adapté à la toiture de la voiture deux bancs garnis de gardefous, couverts d'une sorte de tente, et contenant dix voyageurs qui payent moitié place. On prétend que ces voitures ont été inventées par Pascal. Aller en *omnibus*. Conducteur d'*omnibus*. L'*omnibus* de Batignolles. | Famil. Se dit d'une femme qui accorde ses faveurs au premier venu. | Adjectiv. Une voiture *omnibus*. Les bateaux *omnibus* de la Seine sont d'une grande utilité pour les Parisiens.

OMNICOLORE, adj. (du lat. *omnis*, tout; *color*, couleur). Qui est nuancé de toutes sortes de couleurs. | Fig. En politique, en morale, on ne devrait avoir qu'une foi, qu'un drapeau, qu'une couleur, et cependant, combien de gens trouvent plus commode d'être cosmopolites et *omnicolores!* (Citta.) | Dans le langage scientifique, ce mot conserve sa forme latine et ne prend point d'*e* final. Le plumage du grimpereau est *omnicolor*.

OMNIFORME, adj. (du lat. *omnis*, tout; *forma*, forme). Qui peut prendre toutes sortes de formes. Protée était *omniforme*.

OMNIMODE, adj. (du lat. *omnis*, tout; *modus*, mode). De toute espèce, de toute façon; qui appartient à tous les modes. De nous à eux, au contraire, il n'y a aucune hostilité essentielle, puisque nous affirmons, dans une conception *omnimode* et supérieure, toutes leurs affirmations particulières. (V. Considérant.) Système philosophique *omnimode*.

OMNIPHAGE, adj. (pron. *omnifaje*; du lat. *omnis*, tout; du gr. φάγω, je mange). Qui se nourrit, qui vit d'aliments de toute espèce. L'homme est *omniphage*. | On dit mieux *Omnivore*.

OMNIPOTENCE, s. f. (pron. *omnipotanse*; du lat. *omnis*, tout; *potentia*, puissance). Toute-puissance. L'*omnipotence* de Dieu. | Faculté de décider souverainement en certaines matières. *Omnipotence* du jury. *Omnipotence* du czar.

OMNIPOTENT, ENTE, adj. (pron. *omnipotan*). Qui a la toute-puissance. Dieu est *omnipotent*.

OMNISCIENCE, s. f. (pron. *omnisianse*; du lat. *omnis*, tout; *scientia*, science). La science infinie. L'*omniscience* n'appartient qu'à Dieu. Des athées ont poussé la déraison jusqu'à accorder à chaque atome l'*omniscience*.

OMNISCIENT, IENTE, adj. (pron. *omnician*; du lat. *omnis*, tout; *scio*, je sais). Qui sait tout. Dieu seul est *omniscient*.

OMNIUM, s. m. (pron. *omniome*; du lat. *omnis*, tout). T. de finances. Nom qu'on donne, en Angleterre, à la totalité des objets (des fonds publics, des stocks) que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement. Si, par exemple, des adjudicataires, en vertu de leur contrat, doivent recevoir pour chaque centaine de livres sterling une certaine somme en fonds à 3 0/0, une autre à 4 0/0, et une certaine quotité d'annuités à longues échéances, ces trois objets forment un *omnium*. Chaque article séparé de l'emprunt se nomme *scrip*, diminutif de *souscription*. L'*omnium* d'un emprunt, suivant les circonstances, sujet à la hausse et à la baisse, est l'objet de grandes spéculations.

OMNIVORE, adj. et s. (du lat. *omnis*, tout; *voro*, je dévore). Qui se nourrit d'aliments de toute espèce, ou indifféremment de substances animales ou végétales. Animal *omnivore*. L'homme, l'ours, le corbeau, la plupart des animaux domestiques sont *omnivores*. Le rat est carnassier et même *omnivore*; il semble seulement préférer les choses dures aux plus tendres. (Buffon.) L'homme est un animal *omnivore*; il a des dents incisives pour diviser les fruits, des dents molaires pour broyer les graines et des dents canines pour déchirer les chairs. (Brillat-Savarin.) | La plupart des animaux se distinguent en *carnivores* et en *herbivores*, à tel point que les uns ne peuvent pas supporter le régime des autres. Très-peu s'accommodent indifféremment de diverses alimentations, car les tigres et les lions ne pourraient vivre si on leur donnait de l'herbe et des fruits, comme le bœuf et la brebis mourraient de faim devant une nourriture de chair et de sang. L'homme n'a ni les intestins courts et étroits des carnassiers, ni leurs dents crochues, ni leurs ongles déchirants, ni l'instinct sanguinaire; mais il n'a pas non plus les estomacs quadruples, les longs boyaux et vastes cœcums, qui distinguent les herbivores. Un anatomiste a calculé, d'après la forme et le nombre des dents de l'homme, qu'il était frugivore comme douze et carnivore comme huit. Cette proportion peut varier, cependant, dans les habitudes, car les climats froids rendent le régime animal plus nécessaire pour entretenir la vigueur et la chaleur. Les climats brûlants, au contraire, font repousser les nourritures putrescibles de chair, et préférer le régime doux et frugivore des pythagoriciens et des brahmanes de l'Inde. Ces qualités mitoyennes, omnivores et cosmopolites de l'espèce humaine, donnent ainsi plus de flexibilité à l'organisation pour la plier à toutes les circonstances, à tous les caprices des climats et à toutes les productions des pays. Elles font plus, elles permettent à l'homme d'avoir l'audace, la force, le courage du carnivore, et en même temps la douceur, la sensibilité, la docilité, l'esprit de sociabilité qu'on rencontre chez les herbivores. Nous sommes des *omnivores*.

OMOCOTYLE, s. f. (du gr. ὦμος, épaule; κοτύλη, cavité). Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN, IENNE, adj. (du gr. ὦμος, épaule; ὑοειδής, hyoïde). Anat. Qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde. Muscle *omo-hyoïdien*.

OMOPHAGE, adj. et s. (du gr. ὠμός, cru; φάγω, je mange). Qui mange de la chair crue. Homme *omophage*, La plupart des peuples sauvages sont *omophages*. | Substantiv. Un *omophage*. Une *omophage*. Le serpent plaisait surtout au palais de Tarare, et, comme Jacques de Falaise, cet *omophage* les avalait plus facilement que les anguilles. (Descuret.) C'est un *omophage*.

OMOPHAGIE, s. f. (rad. *omophage*). Habitude de manger de la chair crue. L'*omophagie* et l'anthropophagie sont sœurs; quand on a l'habitude de manger un poulet cru, on peut bien manger un homme cuit. (Méry.)

OMOPHRON, s. m. (du gr. ὠμόφρων, cruel, féroce). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, renferme une douzaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et en Amérique. Ce sont des insectes de forme arrondie assez semblables aux hydrocanthares, vivant dans le sable qui borde les îles et les fleuves. La larve est d'un blanc sale et a douze anneaux. L'espèce type, l'*omophron à limbes*, se trouve aux environs de Paris.

OMOPLATE, s. f. (du gr. ὦμος, épaule; πλατύς, large). Anat. Os large, mince et triangulaire, situé à la face dorsale du thorax, depuis la septième côte à peu près, jusqu'à la première, formant la partie postérieure des épaules, et uni, à l'aide des muscles, à la tête, au cou et à l'épine. On le divise en face postérieure ou dorsale, face antérieure ou costale, en bords coracoïdien, vertébral et axillaire. Il s'articule avec la clavicule et l'os du bras. L'omoplate se développe par six ou sept points d'ossification. Fracture, luxation de l'*omoplate*. Le danger des fractures de l'*omoplate* vient moins de la solution de continuité de l'os que de la contusion des organes contenus dans la poitrine. (Pâtissier.) | Famil. Plat de l'épaule. Il lui a donné un coup sur l'*omoplate*. On marquait autrefois les forçats d'un fer rouge sur l'*omoplate*.

OMPHALE. Mythol. (pron. *onfale*). Reine de Lydie, veuve de Tmolus et amante d'Hercule. Elle eut de ce héros un fils nommé Alcée ou Agélas. Les traditions rapportées par les mythologues, sur les amours d'Hercule et d'Omphale, appartiennent, à proprement parler, à l'Asie; ce n'est que par suite de la fusion de l'Héraclès argien et du Sandon lydien, qu'elles ont été intercalées à la mythologie grecque. Athénée parle d'Omphale comme d'une femme d'origine plébéienne, qui dut à sa rare beauté l'avantage de monter sur le trône. Elle acheta Hercule, lorsqu'en expiation des ravages et des massacres dont il s'était souillé pendant sa démence, il fut vendu comme esclave par Mercure. Divers monuments anciens représentent Omphale armée de la massue d'Hercule, et frappant de sa pantoufle le héros, qui file au milieu de ses femmes.

OMPHALIER, s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants des Antilles et de la Guiane. L'*omphalier à trois étamines* ou *noisetier d'Amérique*, est un arbre de douze à quinze mètres, à feuilles alternes, éparses, d'un vert pâle; à fleurs petites, verdâtres, disposées en panicules. Le fruit est une grosse baie pendante, renfermant un noyau dont l'amande a le goût de la noisette, et fournit une huile analogue à celle d'amandes douces.

OMPHALOCÈLE, s. f. (du gr. ὀμφαλός, ombilic; κήλη, hernie). Méd. Hernie ombilicale.

OMPHALODE, s. m. (du gr. ὀμφαλός, ombilic; ὁδός, chemin, route, voie). Bot. Ouverture située sur la partie centrale du hile ou sur un des côtés, donnant passage aux vaisseaux nourriciers.

OMPHALOMANCIE, s. f. (du gr. ὀμφαλός, nombril; μαντεία, prophétie). Divination pratiquée par quelques matrones, qui prétendent connaître le nombre des enfants qu'une femme doit avoir, d'après les nœuds du cordon ombilical de l'enfant nouveau-né. Pratiquer l'*omphalomancie*.

OMPHALOPSYQUE, s. m. (du gr. ὀμφαλός, nombril; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires quiétistes. On l'a étendu à tous les illuminés, parce qu'ils passent pour ainsi dire leur vie à contempler leur nombril, et qu'ils supposent que, par cette contemplation, l'homme peut entrer en rapport avec la Divinité, et voir ce que quelques-uns d'entre eux ont appelé la lumière du Thabor. Les *omphalopsyques*.

OMSK. Géogr. Ville forte de la Russie d'Asie (Sibérie), chef-lieu du gouvernement d'Omsk, au confluent de l'Om et de l'Irtich; 12,000 habit. Citadelles, fortifications; école d'agriculture. Commerce avec les Kirghiz et les Kalmouks. | Le *Gouvernement d'Omsk*, entre ceux de Tobolsk au N., de Tomsk au N. E., la Dzoungarie au S. E. et le pays des Kirghiz au S. O., a environ 1,300 kilom. sur 500, et ne compte guère que 25,000 habitants.

ON, pron. indéf. m. et f. (par altération du mot lat. *homo*, qu'on écrivait anciennement *hom*, *home*, *homs*, *hon*, *hons*, *om*, *ome*, *omme*, *ons*, *on*). Mot destiné à indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée, sans distinction de sexe. Il doit être du singulier, mais des deux genres; le verbe qui le suit ne se met que rarement au pluriel. On l'emploie parfaitement au féminin quand il se rapporte positivement à une personne du sexe féminin. Ainsi une mère dira à sa fille : Quand *on* est sage, laborieuse, *on* est assez belle. Cependant, à cause de son impersonnalité, *On* doit plus ordinairement être du masculin: *On* peut être honnête homme et faire mal les vers. (Molière.) | L'Académie semble n'autoriser le pluriel qu'avec *des* et un nom, comme dans cette phrase : *On* n'est point *des* esclaves, pour essuyer de si mauvais traitements. Cependant *On* peut être suivi d'un adjectif et d'un substantif pluriel sans *des*. Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'*on* est de se trouver seuls. (La Bruyère.) Quand *on* est jeunes, riches et jolies comme vous, mesdames, *on* n'en est pas réduites à l'artifice. (Diderot.) Dans les phrases énonciatives, *on* précède toujours le verbe. *On* peut voir l'avenir dans les choses passées. (Rotrou.) *On* les aperçoit de loin.

> *On* dit qu'au Louvre il revient des fantômes :
> Dors, mon enfant, Dieu seul entre chez toi.
> (MÉD. MOREAU.)

| Dans les phrases négatives, *on* est séparé du verbe par la négation. *On* ne peut tromper l'œil vigilant des dieux. (Voltaire.) Il faut bien prendre garde, dans ce cas, et lorsqu'on retranche l'*e* de *ne*, de se laisser tromper par la prononciation et d'omettre cette même négation; ce serait une faute très-grave. On peut écrire, Nous sommes perdus si l'*on en* décide autrement, et nous sommes perdus si l'*on n'en* décide autrement; le sens, comme on voit, est bien différent. | Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, il se met immédiatement après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union. Comment ne veut-*on* jamais comprendre que la frater-

nité ne peut s'établir que par la justice? (Proudhon.) | Si le verbe est terminé par une voyelle, il faut immédiatement après le verbe un *t* entre deux tirets pour éviter l'hiatus. Ainsi, l'on écrit *a-t-on*, pour ne pas mettre *a on*. En riant de ses fers cesse-t-*on* d'en porter? (Chénier.) A-t-on pu empêcher les propriétaires des mines de s'associer, de réduire leurs frais généraux? (Proudhon.) | Lorsqu'une proposition se trouve interjetée dans une phrase, le mot *on* se met toujours après le verbe. La matière, dit-*on*, est impénétrable. Les animaux étrangers, ajoute-t-*on*, perdent leur caractère dans la captivité. (Bern. de Saint-Pierre.) | Avec *aussi*, *à peine*, *en vain*, *toujours*, etc., le pronom *on* peut se placer avant ou après le verbe; c'est le sentiment et l'oreille qui déterminent la préférence; cependant il se met plus fréquemment après le verbe. La Bétique est un pays dont *on* raconte tant de merveilles qu'à peine peut-*on* les croire. (Fénelon.) Il se répète devant chaque verbe. *On* accourut; *on* enfonça la porte; *on* dégagea Philoclès des mains de ces hommes. (Fénelon.) *On* rit, *on* jase dans l'atelier.

On lève l'ancre, *on* part, *on* fuit loin de la terre,
On découvrait déjà les bords de l'Angleterre.
(VOLTAIRE.)

Lorsque le mot *on* est répété dans une phrase, il faut faire attention, autant pour l'intelligence que pour la clarté du discours, à ce que le rapport soit identique. Les phrases suivantes sont donc vicieuses. Quand *on* sent que l'*on* vous aime, *on* en est plus aimable. Quand *on* a été aimé avec emportement, il faut qu'*on* vous haïsse avec fureur. La divergence des rapports rend ces phrases obscures, fatigantes, insupportables. Il faut dire, Quand *on* a aimé avec emportement, il faut qu'*on* haïsse avec fureur. (Fénelon.) Quand *on* sent que l'*on* plaît, *on* en est plus aimable. (Collin d'Harleville.) | Le mot *on* n'a ordinairement pour corrélatif spécial que *se* ou *soi*. *On* a souvent besoin d'un plus petit que *soi*. (La Fontaine.) | Cependant les pronoms personnels *nous*, *vous*, quand ils sont employés dans un sens général, indéterminé, peuvent être mis en relation avec *on*. Quand le bonheur vous guide, *on* doit suivre ses pas. (Destouches.) *On* souffre, *on* jouit, non par ce qui existe, mais par ce qui nous paraît exister. (Ségur.) *On* aime à bien vivre. | Par euphémisme, il peut s'employer pour *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, et alors c'est une manière détournée et délicate de s'exprimer, puisque du particulier on passe tout de suite au général. Et vous, à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare. (Racine.) Qu'*on* appelle la reine; et vous, qu'*on* se retire. (Voltaire.) | *On* peut être précédé de la lettre *l*, qui est, non pas un signe euphonique, mais bien l'article *le*, dont la voyelle se trouve élidée. Les grammairiens ont donné pour règle qu'au commencement des phrases il fallait mettre *on* et non pas *l'on*. Mais les meilleurs écrivains donnent tort aux grammairiens, et ne s'astreignent pas à cette loi. L'*on* est plus sociable et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit. (La Bruyère.) L'*on* fit, pendant notre séjour à Stockolm, de grandes réjouissances. (Regnard.)

Est-il besoin d'exécuter?
L'*on* ne rencontre plus personne.
(LA FONTAINE.)

| Toutefois, aujourd'hui, les écrivains, influencés par la règle que les grammairiens ont imaginée, mettent presque toujours au commencement des phrases *on*, plutôt que *l'on*. *On* s'étonnera peut-être qu'après avoir, à l'instar des plus audacieux novateurs, mis en question tous les principes de l'ordre social, l'Académie des sciences morales n'ait pas aussi proposé ce problème : quelle est la meilleure forme de gouvernement? (Proudhon.) | Lorsque le mot qui précède *on* se termine par une consonne, c'est presque toujours *on* qu'on emploie au lieu de *l'on*. Il n'est d'affection dont *on* ne vienne à bout. (La Fontaine.) Artistes, poètes, écrivains, si vous copiez toujours, *on* ne vous copiera jamais. (Bern. de Saint-Pierre.) Cependant, les écrivains ont aussi fait usage de *l'on*. *L'on* compte deux fois quand l'*on* compte sans l'hôte. (Fabre d'Églantine.) | Après un mot qui a pour finale un *e* muet, on se sert presque toujours en prose de *on*, de préférence à *l'on*; en poésie, c'est toujours *on*, surtout quand ce mot commence le second hémistiche du vers. D'un bonheur sans mélange *on* se lasse à la fin. (Agniel.) De son propre artifice *on* est souvent victime. (Collin d'Harleville.) Quand *on* aime, *on* cherche à plaire, et qui sait plaire est sûr de persuader. (Bern. de Saint-Pierre.)

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes:
Et de sa bienfaisance *on* remplit les gazettes.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

| Si le mot qui précède *on* a pour finale un *é* fermé ou un *i*, on peut encore, en prose, faire usage de *on* ou de *l'on*; mais, en vers, il n'est permis de se servir que de cette dernière forme, *l'on*. A tout accord forcé *l'on* a droit de manquer. (Fr. Neufchâteau.) | Les grammairiens, confondant et la prose et les vers, disent qu'après les mots suivants : *et*, *si*, *ou*, *que*, *qui*, *quoi*, etc., il faut toujours, pour éviter l'hiatus, employer *l'on* au lieu de *on*. Les exemples que nous allons citer démontrent la fausseté de cette règle. Si nous nous égarons dans le désert, une sorte d'instinct nous fait éviter les plaines, où *on* voit tout d'un coup d'œil. (Chateaubriand.) Les insectes ne paraissent susceptibles d'aucune sensibilité; si *on* arrache la jambe d'une mouche, elle va et vient comme si elle n'avait rien perdu. (Bern. de St-Pierre.) | Toutefois, nous devons faire observer que les écrivains ont plus souvent fait usage de *l'on* que de *on*, après les mots cités plus haut, excepté cependant avec le mot *que* et ses composés, *lorsque*, *parce que*, *quoique*, etc., qui peuvent être suivis indifféremment de *on* ou de *l'on*. *On* n'est jamais si ridicule par les qualités que *l'on* a que par celles qu'*on* affecte d'avoir. (La Rochefoucauld.) | Si le prosateur est libre d'employer *on* ou *l'on*, suivant qu'il veut donner à son expression ou plus de force ou plus d'harmonie, une telle liberté n'est pas laissée au poète, qui doit, de toute nécessité, se servir de la forme *l'on*, afin d'éviter ce bâillement qui, selon l'expression de l'Académie, fait un méchant effet dans la poésie. *On* passe sur l'honnête et *l'on* songe à l'utile. (Destouches.)

Le véritable amphitryon
Est l'amphitryon où *l'on* dîne.
(MOLIÈRE.)

| Pour éviter la cacophonie que produiraient certaines phrases comme celles-ci : *Si l'on l'en louait*, *si l'on l'enluminait*, *si l'on la lisait*, etc., il faut employer *on* au lieu de *l'on*, après les mots : *si*, *et*, *ou*, *ni*, *ainsi*, *quoi*, etc., et dire : *Si on l'en louait*, *si on l'enluminait*, *si on la lisait*, etc., etc. | *Braver le qu'en dira-t-on*, *Être au-dessus du qu'en dira-t-on*, *Se moquer du qu'en dira-t-on*, Mépriser tout ce que l'on pourra dire. | Dans le sens contraire, *Être sensible au qu'en dira-t-on*. | *On dit* s'emploie substantiv. pour désigner un simple rapport, des bruits vagues. Croire sur *on dit*, sur des *on dit*. Condamner quelqu'un sur *on dit*, sur des *on dit*.

ONAGRARIÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, composée de végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples, opposées ou éparses, et à fleurs terminales ou axillaires; calice adhérent avec l'ovaire infère; corolle formée de quatre ou cinq pétales incombant latéralement, et tordus en spirale avant leur parfait épanouissement. Le fruit est une baie indéhiscente ou une capsule à quatre ou cinq loges s'ouvrant en autant de valves. Les graines ont un tégument propre, formé, en général, de deux feuillets.

ONAGRE, s. m. (du gr. ὄνος, âne; ἄγριος, sauvage). Zool. Ane sauvage ou non encore réduit à l'état de domesticité. On croit que les onagres sont originaires de l'Arabie, comme les chevaux, ou des déserts de l'intérieur de l'Asie. Ils n'ont pas partout acquis la même vigueur et le même développement : ainsi, dans les pays où le climat est chaud et sec, ils sont presque aussi vigoureux et aussi beaux que les chevaux; cette élégance des formes et cette élévation de la taille diminuent avec la chaleur et la sécheresse. Les onagres de l'Asie vivent en troupes; ils émigrent fréquemment à la recherche d'un climat plus favorable, suivant les saisons. Leur poil est d'un beau gris; ils ont une bande noire le long de l'épine du dos, une autre le long des épaules et traversant le garrot. Extrêmement agiles à la course, ils sont très-difficiles à dompter. Aujourd'hui on ne trouve plus guère d'*onagres* que dans les déserts de l'Afrique et de l'Asie centrale. Autrefois, il y avait des *onagres* dans tous les déserts de l'Asie Mineure. (Buffon.) V. ANE. | Art milit. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres, ainsi nommée par allusion à l'âne sauvage, qui, pressé par les chiens, jette au loin des pierres avec ses pieds de derrière.

Onagres.

ONAGRE, s. f. (du gr. ὄνος, âne; ἄγρα, proie). Bot. Genre type de la famille des onagrariées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, originaires d'Amérique, à feuilles alternes et à fleurs solitaires et axillaires, grandes, jaunes, blanches, rosées, rouges ou violacées. Quelques-unes sont cultivées pour l'ornement des jardins. L'espèce type du genre est l'*onagre bisannuelle*, vulgairement *herbe aux ânes*, parce qu'on croit faussement que les ânes la préfèrent. Sa racine, grosse, pivotante, charnue, rougeâtre, est connue sous les noms de *raiponce rouge* et de *jambon de jardinier*. Ses fleurs sont grandes, d'un beau jaune, formant par leur réunion un épi terminal; elles ne durent que quelques heures et sont aussitôt remplacées par d'autres fleurs également éphémères. Leur odeur est douce, agréable et se rapproche de celle des fleurs de l'oranger.

ONAGRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme de l'onagre. | ONAGRÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, qui renferme le genre onagre. | On dit aussi *Onagraire*.

ONANISME, s. m. Habitude de la masturbation, vice d'Onan, qui, selon l'Écriture, répandait sa semence par terre pour ne point avoir d'enfants. De tous les défauts de l'enfance, de tous les vices de la jeunesse, le plus désastreux dans ses conséquences, c'est l'*onanisme*; c'est une habitude hébétante, qui conduit parfois à la folie, toujours à l'impuissance. Le vice honteux de l'*onanisme*. V. MASTURBATION.

ONC, ONQUES ou **ONCQUES**, adv. de temps (du lat. *unquam*, jamais). Jamais. On ne vit *onc* un si méchant homme. Après elle fut sa sœur, Anne de France, fine femme et déliée s'il en fut *oncques*. (Brantôme.) Diable n'eut *onc* tant d'honneur en sa vie. (La Fontaine.) Voilà nos gens penauds, s'il en fut *onc*. (Piron.) | Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus guère que dans le style marotique et dans la poésie badine.

ONCE, s. f. (du lat. *uncia*, même signif.). Ancien poids qui forme la huitième partie du marc ou la seizième partie de la livre, équivalant à 30 grammes 59 centigrammes. Une *once*. Une demi-*once*. Vendre à l'*once*. | Métrol. Se disait, en général, chez les Romains, de la douzième partie d'une chose : dans ce sens, le pied, l'amphore, etc., avaient leur once; mais elle désignait plus ordinairement le douzième de la livre. | Ancienne monnaie d'or dans plusieurs pays. L'*once de Naples* valait 12 fr. 99 c.; l'*once de Sicile*, 13 fr. 75 c., etc. | Fig. et famil. *Ne pas avoir une once de bon sens*, *de jugement*, En manquer complètement. | Prov. Une *once* de bon esprit vaut mieux qu'une livre de science. Une *once* de bonne réputation méritée vaut mieux que mille livres d'or.

ONCE, s. f. (corrupt. du mot *lynx* ou *lunx*). Zool. Variété du genre chat, connue des anciens sous le nom de *petite panthère*. L'once est, en effet, beaucoup plus petite que ce dernier animal, car elle n'a guère que 1 mètre 20 décimètres environ de long; sa queue a aussi d'ordinaire cette longueur. Le fond de son poil est d'un gris blanchâtre sur le dos et sur les côtés, et d'un gris plus blanc sous le ventre; sa tête est parsemée de petites taches rondes; on en voit deux plus grandes derrière les oreilles; le dos est divisé en bandes longitudinales, formées par des taches noires très-rapprochées les unes des autres. Comme tous les animaux de sa famille, l'once a la tête grosse, le museau court, les oreilles arrondies; elle va au pas, ou bien par sauts et par bonds. Quoique d'un naturel féroce, cet animal s'apprivoise assez facilement, et dans les contrées brûlantes de l'Asie, où les chiens ne peuvent prospérer, on s'en sert pour la chasse aux antilopes et aux gazelles. N'ayant presque pas d'odorat, il ne

peut suivre le gibier à la piste, mais il supplée à ce défaut par sa légèreté, qui est si grande, qu'il franchit d'un seul bond une muraille, un fossé de plusieurs mètres ; souvent il grimpe sur les arbres pour attendre les animaux au passage et se laisser tomber dessus. Voici, d'après Chardin, la manière dont les Perses se servent de l'once à la chasse : « Pour les grandes chasses, dit-il, on se sert de bêtes féroces à chasser : lions, tigres, panthères, onces ; les Persans appellent ces dernières bêtes *youzze*.

Once.

Elles ne font point de mal aux hommes : un cavalier en porte une en croupe, les yeux bandés avec un bourrelet attaché avec une chaîne, et se tient sur la route des bêtes qu'on lance et qu'on fait passer devant elle le plus près qu'on peut ; quand le cavalier en aperçoit quelqu'une, il débande les yeux de l'animal et lui tourne la tête du côté de la bête lancée ; s'il l'aperçoit, il fait un cri, s'élance à grands sauts, se jette dessus et la terrasse ; s'il la manque après quelques moments, il se rebute d'ordinaire, et, pour le consoler, on le caresse. J'ai vu cette chasse en Hyrcanie ; il y a de ces bêtes qui la font finement, se traînant sur le ventre, le long des haies et des buissons, s'élançant à temps sur la proie. » L'espèce de l'once paraît être plus répandue que celle de la panthère : on la trouve communément en Barbarie, en Arabie et dans toutes les contrées méridionales de l'Asie, et même en Chine. Sa peau est connue des fourreurs sous le nom de *Tigre d'Afrique*. Le poil est marqué de grandes taches noires.

ONCEAU, s. m. (pron. *onso*). Petit de l'once.

ONCHETS, s. m. pl. Jeu d'adresse, composé de fiches longues et menues. V. JONCHETS.

ONCHIDIE, s. f. (pron. *onkidi* ; du gr. ὀγκίδιον, tubercule). Bot. Partie cachée du bourgeon des végétaux ou son nœud vital interne.

ONCIAL, ALE, adj. S'est dit primitivement d'une écriture dont les caractères étaient majuscules et avaient un pouce de hauteur. | S. f. L'*onciale* commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum, qui appartiennent au premier siècle de notre ère, sont en *onciale*. | *Onciale enjolivée*, Celle dont les caractères ont perdu leur simplicité primitive. | S'emploie quelquefois substantiv. au masculin. Le *Codex Alexandrinus* est l'échantillon du plus bel *oncial* non altéré. Les *onciaux* d'un manuscrit.

ONCIDIE, s. f. (du gr. ὄγκος, bulbe, tubercule). Bot. Genre de la famille des orchidées, renferme des plantes parasites, bulbiformes, à feuilles coriaces, planes ou cylindriques ; à fleurs grandes, fauves, rarement blanches, portées sur des hampes radicales et le plus souvent disposées en panicules. On en connaît une trentaine d'espèces. Les *oncidies* croissent soit au pied, soit sur le tronc des arbres, dans les contrées chaudes du globe, et spécialement dans celles de l'Amérique.

ONCIROSTRE, adj. (du lat. *uncus*, crochet ; *rostrum*, bec). Qui a le bec crochu.

ONCLE, s. m. (du lat. *avunculus*, même signif. ; dim. d'*avus*, grand-père). Le frère du père ou de la mère, par rapport à un enfant. L'oncle est le plus proche parent collatéral après les frères et sœurs. Le droit civil le place, avec les neveux et nièces, au troisième degré ; le droit canon, différant en cela du droit civil, le place au second. *Oncle* maternel. *Oncle* paternel. L'*oncle* et le neveu. L'*oncle* et la nièce. Me voilà donc hors d'Oviedo, sur le chemin de Peñaflor, au milieu de la campagne, maître de mes actions, d'une mauvaise mule et de quarante bons ducats, sans compter quelques réaux que j'avais volés à mon très-honoré *oncle*. (Le Sage.) | *Grand-oncle*, Le frère du grand-père ou de la grand'mère. | *Oncle à la mode de Bretagne*, Cousin germain du père ou de la mère. | Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs ecclésiastiques de l'Empire.

ONCQUES, adv. (du lat. *unquam*, jamais). Vieux mot signifiant *Jamais*. V. ONC.

ONCTION, s. f. (pron. *onksion* ; du lat. *unctio*, fait de *ungere*, oindre). Action d'oindre, d'étendre, sur une surface du corps, des substances grasses et onctueuses. Les Grecs faisaient un grand usage des onctions, et les Romains, à leur imitation, les ont adoptées jusque dans leurs gymnases. L'onction, employée chez ces peuples comme moyen hygiénique, notamment par les athlètes, pour rendre les membres plus souples, n'est guère usitée chez nous que comme agent thérapeutique. Ainsi considérée, l'onction sert à faire pénétrer les médicaments dans la peau par le moyen des vaisseaux absorbants. L'huile d'olive est la base de tous les topiques dont on se sert pour onctions. Sous le point de vue religieux, l'onction imprime une sorte de caractère sacré aux personnes et aux choses qui ont reçu l'huile sainte. Les onctions étaient très-fréquentes chez les Hébreux. Les rois et les grands prêtres étaient oints ou sacrés au moyen de l'onction. On oignait même les vases du tabernacle et du temple pour les consacrer au service du Seigneur. L'Église chrétienne a retenu et conservé la plupart de ces usages. V. OINT, SACRE, CONFIRMATION et EXTRÊME-ONCTION. | Qualité de ce qui est onctueux. Par divers rameaux coule le sang, liqueur onctueuse, et par cette *onction* propre à retenir les esprits les plus déliés. (Fénelon.) | Fig. Dans le style mystique, Mouvement de la grâce, consolation du Saint-Esprit. | Ce qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur et attendrit l'âme. Il y a de l'*onction* dans ce livre, dans ce langage. Ce prédicateur est plein d'*onction*.

ONCTUEUSEMENT, adv. (pron. *onktueuzeman*). Avec onction. Il parle *onctueusement*. Sa parole coulait si *onctueusement* de ses lèvres qu'on devinait bien qu'elle venait du cœur.

ONCTUEUX, EUSE, adj. et s. (rad. *onction*). Gras et huileux. Liqueur *onctueuse*. Il y a des terres *onctueuses*, du bois *onctueux*. (Lav.) Des fruits de Pallas les liqueurs *onctueuses*. (Tissot.) Le bananier produit le plus salutaire des aliments dans ses fruits farineux, succulents, sucrés, *onctueux* et aromatiques. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Saveur onctueuse*, Impression que les corps gras font sur la langue et le palais. | Fig. Qui a de l'onction, de la douceur, en parlant des personnes ou des choses. Style *onctueux*. Toutes ses paroles sont *onctueuses*. | S'emploie quelquefois substantiv. L'acide du citron, le sucre de la canne, l'amer du café, l'*onctueux* du cacao. (Bern. de Saint-Pierre.)

ONCTUOSITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est onctueux. Les bois qui ont de l'*onctuosité* brûlent facilement. (Laveaux.) | Fig. Douceur affable et pénétrante du discours.

ONDATRA, s. m. Bot. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des rats, très-voisin des campagnols, mais d'une taille supérieure à celle de ces derniers. On n'en connaît qu'une seule espèce, propre à l'Amérique septentrionale. Cet animal est de la grosseur d'un petit lapin, très-bas sur ses pattes ; son poil, d'un brun foncé, aussi fin que celui du castor, est luisant et doux. Il a un duvet très-épais sous le premier poil. On a donné aussi à l'*ondatra* le nom de *rat musqué*, parce que, dans le temps de la chaleur, il répand une odeur de musc tellement forte qu'elle devient pernicieuse. Comme le castor, l'ondatra vit en société pendant l'hiver ; il construit de petites cabanes d'environ 1 mètre de diamètre. Chaque cabane renferme souvent plusieurs familles ; elles sont rondes et couvertes d'un dôme d'environ 35 centimètres d'épaisseur. Elles sont impénétrables à la pluie, et conservent la chaleur lorsque la terre est couverte de neige. | On écrit aussi *Ondathra*.

ONDE, s. f. (du lat. *unda*, eau). Flot, soulèvement de l'eau agitée ; traces circulaires qui semblent se mouvoir avec vitesse sur la surface de l'eau, et qui sont dues à l'élévation et à l'abaissement successif du liquide mis en mouvement par le vent ou par la déclivité. La rivière est couverte d'*ondes*. Le bouillonnement des *ondes*. Les générations des hommes s'écoulent comme les *ondes* d'un fleuve rapide. (Fénelon.) Je contemplais le cours rapide de ses *ondes*, qui semblaient se soutenir mutuellement et remplissaient leur carrière sans tumulte et sans effort. (Barthélemy.) | Dans ce sens, il n'est guère usité qu'au pluriel. | *Physique. Ondes lumineuses*. La vitesse considérable de la lumière et la propriété dont jouissent ses rayons, de se croiser sans se confondre, avaient fait penser à Huyghens que la lumière se propage à la manière du son, au moyen d'ondulations développées dans un milieu éminemment élastique et d'une telle subtilité qu'il peut pénétrer les corps les plus durs ; c'est la théorie des *ondes lumineuses* adoptée par les physiciens modernes. | *Ondes sonores*. Si l'on percute un timbre ou si l'on pince une corde fortement tendue, on fait naître dans ces corps un mouvement vibratoire, qui d'abord se communique à l'air en contact avec leur surface. Chaque molécule d'air, transmettant ensuite ce mouvement à celle qui est placée derrière elle, l'ébranlement se propage graduellement à une distance plus ou moins grande, suivant que l'amplitude des vibrations est elle-même plus ou moins considérable. | Dans le style poétique, Se dit de l'eau en général, d'une source, d'un ruisseau, d'une rivière. *Onde* pure, transparente, paisible. Au gré de l'*onde*, à la merci de l'*onde*. Se mirer dans le cristal d'une *onde* pure. Il me peignait les bois à travers lesquels cette *onde* avait passé. (Chateaubriand.) L'*onde* argentine du ruisseau.

Telle on voit du soleil la lumière éclatante
Briser ses traits de feu dans l'*onde* transparente.
(VOLTAIRE.)

| Particulièrement, La mer. Sur la terre et sur l'*onde*. Le soleil se cache dans les *ondes*. | Le vaisseau fendait les *ondes*. Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les *ondes*. (Fénelon.) | Poétiq. Dans le même sens, l'*onde* amère, l'empire des *ondes*. | *L'onde noire, l'onde amère*, Le Styx, le Cocyte. | *Passer l'onde noire*, Mourir. Il n'aurait pas si tôt traversé l'*onde noire*. (La Fontaine.) | Fig. et au plur. Se dit de ce qui présente de la ressemblance avec des ondes. Cheveux en *ondes*. Moire à grandes *ondes*. Les *ondes* d'une étoffe. Les *ondes* d'un bois veiné. Les cavaliers tirent leurs sabres, dont l'acier, réfléchissant les rayons du soleil, mêle les éclairs aux triples *ondes* de feu des baïonnettes. (Chateaubriand.)

Un fil d'or, renouant ses tresses vagabondes,
Sur les lis de son cou laisse flotter leurs *ondes*.
(BOILEAU.)

| Hist. nat. Se dit des lignes qui vont en serpentant sur la robe d'une coquille. | Peint. Sculpt. Archit. Ligne composée d'une succession de courbes alternativement concaves et convexes. | *Les ondes d'une colonne torse*, Les courbes du profil de cette colonne. | Bot. Se dit d'un gros pli arrondi. | Technol. Masse de matière qui double l'épaisseur du cerveau d'une cloche. | Sorte de levier qui joue sur la barre fendue du métier à bas. | Défaut dans le verre. | Synonymes : ONDE, FLOT, VAGUE. Les *ondes* sont l'effet naturel de l'eau qui coule avec calme, principalement dans les rivières ; les *flots* sont produits par un mouvement accidentel, indiquant un peu d'agitation, dans la mer surtout ; les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent, d'une plus forte agitation, et s'appliquent également aux rivières et à la mer. On glisse sur les *ondes*, on est porté sur les *flots*, on est entraîné par les *vagues*. (Laveaux.)

ONDÉ, ÉE, adj. Qui présente des lignes sinueuses, irrégulières, ressemblant à des ondes ; qui présente ces mêmes lignes colorées. Marbre *ondé*. Bois *ondé*. Cheveux *ondés*. La fleur de la stachis a la partie supérieure de sa corolle *ondée*, ainsi que son tuyau. (Bern. de Saint-Pierre.)

ONDÉCAGONE, s. m. (du gr. ἕνδεκα, onze ; γωνία, angle). Géom. Figure qui a onze côtés et onze angles. | Il vaut mieux dire *Endécagone*.

ONDÉE, s. f. Pluie abondante et passagère qui arrive ordinairement d'une manière subite et qui ne dure que peu de temps. Grosse *ondée*. Recevoir toute l'*ondée*. Ce n'est qu'une *ondée*. Être surpris par l'*ondée*. | Se dit de toute chose qui vient subitement. Nous allons faire tomber sur toi une *ondée* de coups de bâton. (Molière.) En même temps lâchant une *ondée* de petites pierres comme si elles fussent tombées du ciel. (Le Sage.)

ONDIN, INE, s. (rad. *onde*). Génies élémentaires imaginés par les cabalistes, et qui habitent les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan, dont ils sont les gardiens. Les *ondins* et les *ondines* répondent, chez les peuples du Nord, aux naïades et aux dieux fleuves des Grecs et des Romains.

ONDOIEMENT, s. m. (pron. *ondoaman*). Baptême sommaire des catholiques, pour lequel on néglige les cérémonies de l'Église, et auquel on a recours lorsque l'on ne peut se procurer le ministère d'un prêtre, lorsque le nouveau-né ou la personne à baptiser se trouve en danger de mort, et qu'il est impossible d'aller à l'église. | État de ce qui ondoie. L'*ondoiement* d'une ligne. Les *ondoiements* d'une magnifique chevelure. Les *ondoiements* d'une couleuvre.

ONDOYANT, ANTE, adj. Qui ondoie, qui se meut en ondes. Panache *ondoyant*. Flamme *ondoyante*. Moissons *ondoyantes*. Plaine *ondoyante*. Cheveux *ondoyants*. Drapeaux *ondoyants*. Vagues *ondoyantes*. Les plis *ondoyants* d'une robe, d'une draperie. Les plaines se couvrirent de graminées *ondoyantes*. (Bern. de Saint-Pierre.)

Vois-tu ces longs débris, ces pierres dispersées,
De ces brûlantes tours les masses renversées,
Cette poudre, ces feux *ondoyants* dans les airs.
(DELILLE.)

| T. de beaux-arts. Se dit des contours, des draperies, des lignes et de certains effets de couleur. Draperie *ondoyante*. Ligne *ondoyante*. En peinture, les draperies réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu, qu'elles sont plus *ondoyantes*. (Fontenelle.) | Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il a un mouvement successif, continuel et inégal. | Fig. Dans cette mer vaste, trouble et *ondoyante* des opinions humaines. (Montaigne.)

ONDOYÉ, ÉE, part. Qui a été baptisé par ondoiement. Néophyte *ondoyé*. Enfant *ondoyé*. | Disposé en forme d'ondes. La forêt était tapissée de mousses et de lichens *ondoyés* de différentes couleurs. (Dupaty.) Les plaines *ondoyées* de la Beauce.

ONDOYER, v. a. (rad. *onde*; l'y se change en i devant une syllabe muette. *J'ondoie, tu ondoies, il ondoie, nous ondoyons, vous ondoyez, ils ondoient. J'ondoyais*, etc. *J'ondoyai*, etc. *J'ondoierai*, etc. *Ondoie, que j'ondoie*). Administrer l'ondoiement; jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême. Cet enfant était si chétif qu'on crut devoir l'*ondoyer*. | V. n. Fig. Flotter par ondes. Les flammes *ondoient*. La foule *ondoie*. Ses cheveux dénoués *ondoient* sur ses épaules. Sur ces larges plaines les moissons *ondoient* comme les flots de la mer, sous le vent qui les courbe. (A. Martin.) La soie, le velours, les gazes légères *ondoyaient* sous le feu des lustres. (Féval.) Les blés *ondoyaient* sous le vent.

ONDULANT, ANTE, adj. Qui ondule. Synonyme d'*Ondoyant*. Le cygne développe ses grâces par mille mouvements doux, *ondulants* et suaves. (Buffon.) Elle avait des cheveux noirs, *ondulants*.

ONDULATION, s. f. (pron. *ondulasion*). Mouvement oscillatoire et alternatif qui se manifeste dans les liquides, sous une influence quelconque. C'est par un effet d'*ondulation* que se produisent les flots ou vagues de la mer. | Phys. Les ondulations se développent : 1° à la surface de l'eau; 2° dans la masse de tout corps susceptible de produire des sons; 3° dans l'éther considéré comme véhicule de la lumière. | Mouvement qui ressemble à celui des ondes. Les *ondulations* de la foule. Les *ondulations* du feuillage. Les *ondulations* d'un champ de blé, d'une prairie. | Par extens. Les *ondulations* d'un terrain. | T. de beaux-arts. Se dit des lignes et des contours qui présentent à l'œil un mouvement serpentin, aussi agréable à voir que difficile à analyser. Les *ondulations* de ses belles formes. Les *ondulations* des draperies.

ONDULATOIRE, adj. Qui a rapport aux ondulations. On attribue le son au mouvement *ondulatoire* de l'air. (Sudre.) Sa démarche *ondulatoire* charmait l'œil, mais excitait la défiance. (É. Berthet.) L'Andalouse avait une démarche *ondulatoire*.

ONDULÉ, ÉE, adj. Qui présente ou semble présenter des ondulations. La surface de l'eau est *ondulée*. Les cheveux de cette femme sont *ondulés*. | Bot. Se dit des feuilles ou pétales présentant des plis arrondis ou des ondulations. Les feuilles du chou, de la mauve crispée, du lilas de montagne, etc., sont *ondulées*.

ONDULER, v. n. (du lat. *undulare*, même sens, fait de *undula*, petite onde). Avoir un mouvement d'oscillation lent, mais sensible; présenter des ondulations. Les moissons *ondulent*. L'eau commençait à *onduler*. La surface du lac *ondulait*.

ONDULEUX, EUSE, adj. Qui ondule. Des plis *onduleux*. Une écharpe *onduleuse*.

ONÉGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement d'Olonetz, qu'elle arrose, ainsi que celui d'Arkhangel, et se jette dans le golfe de la mer Blanche, dit golfe d'Onéga, après un parcours de 500 kilom. | *Lac Onéga*, Lac de la Russie d'Europe, entre le lac Ladoga et la mer Blanche. Il a 220 kilom. sur 80. Eaux limpides et poissonneuses. Navigation difficile.

ONÉIROCRITIE, s. f. (pron. *onéirokrisi*; du gr. ὄνειρος, songe; κρίσις, jugement). Divination par les songes, art d'expliquer les songes.

ONÉIROMANCIE, s. f. (du gr. ὄνειρος, songe; μαντεία, divination). Art de deviner l'avenir d'après les songes. Pratiquer l'*onéiromancie*.

ONÉRAIRE, adj. (du lat. *onus*, charge). Jurisp. Qui a la charge d'une chose, en opposition à Honoraire, pour exprimer qu'il ne s'agit pas d'un vain titre, mais d'une charge réelle. Il ne s'emploie guère que dans ces locutions, *Lecteur onéraire, syndic onéraire*. Le syndic *onéraire* vient d'être révoqué.

ONÉREUSEMENT, adv. D'une manière onéreuse.

ONÉREUX, EUSE, adj. (du lat. *onus, oneris*, charge). Qui est à charge, qui est incommode. Marché *onéreux*. Traité *onéreux*. Charge *onéreuse*. Tutelle *onéreuse*. Cette exploitation est plus *onéreuse* que profitable à ses entrepreneurs. (Raynal.) Si cette fonction est *onéreuse*, il est un moyen honnête et sûr de s'en affranchir. (J. J. Rousseau.) | Jurisp. *Titre onéreux*, Titre que l'on n'acquiert qu'à la condition de donner de l'argent ou d'acquitter certaines charges. Se dit par opposition à *Titre gratuit*. Il possède cet immeuble à *titre onéreux*. | *Donation onéreuse*. Une donation, qui par elle-même est un acte essentiellement gratuit, peut devenir *onéreuse*; elle prend cette qualification toutes les fois que le donateur impose au donataire des conditions ou charges qui deviennent pour celui-ci de véritables obligations. Cette donation *onéreuse* m'a conduit à la ruine.

ONGLADE, s. f. (rad. *ongle*). Méd. Inflammation de la matrice de l'ongle; affection douloureuse qui accompagne souvent le panaris et qui détermine la chute de l'ongle.

ONGLE, s. m. (du lat. *ungula*, même signif.). Lame dure, d'aspect corné, demi-transparente, qui revêt la face dorsale de la dernière phalange des doigts et des orteils. L'ongle présente deux parties bien distinctes, la *racine* et le *corps*. La *racine* est la partie enchâssée dans le derme, et le *corps* s'étend depuis le repli cutané qui voile la racine jusqu'au sillon creusé entre la partie libre et la pulpe du doigt. Le croissant intercepté par la ligne courbe qui sépare la partie blanche de l'ongle de la partie transparente prend le nom de *lunule*. La *lunule* est noirâtre ou azurée chez les noirs et les hommes de couleur, c'est un stigmate de race qui ne disparaît qu'après un mélange de cinq générations blanches. L'ongle, de même que les cheveux et les poils, est un produit épidermique. La partie blanche du derme sous-unguinal, qui est appelée *matrice de l'ongle*, est l'organe régénérateur de l'ongle, qui participe à toutes ses altérations et ne pourrait survivre à sa destruction. Les *ongles* des mains, des pieds. Rogner, couper ses *ongles*. Donner un coup d'*ongle*. Égratigner avec les *ongles*. Chez les Chinois, la longueur excessive des *ongles* est un signe de beauté. (Binet.) | Se dit des productions cornées épidermiques qui arment l'extrémité des membres des mammifères, des oiseaux, d'une grande partie des reptiles. Le plus souvent les ongles des carnassiers reçoivent le nom de *griffes*; ceux des pachydermes et des ruminants, le nom de *sabot* et, improprement, celui de *pieds*. La plupart des singes ont, comme l'homme, les *ongles* plats ou demi-cylindriques. *Ongles* crochus. *Ongles* rétractiles. Les *ongles* des aigles, des vautours. Les serres des oiseaux ne sont pas leurs *ongles*, mais bien leurs pattes. Les *ongles* des chats, des tigres, des lions, des ours. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des griffes, c. à d. des *ongles* crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'allait en troupe. (Buffon.) | Pathol. *Incarnation de l'ongle, ongle incarné, ongle rentré dans les chairs*, Disposition anormale de l'ongle, qui, s'appliquant trop fortement sur les bords de la peau, ulcère le derme et produit plus tard un bourgeonnement fongueux qui s'étend jusque sur la face dorsale de l'ongle. L'*incarnation de l'ongle* affecte le plus souvent le gros orteil. | Affection de l'œil. V. ONGLET. | Art vétérin. Sabot d'un cheval. | Bot. Partie des pétales des fleurs qui touche au calice. | Fauconn. Taie ou ulcération qui vient sur l'œil des oiseaux, produit d'une ophthalmie contractée dans l'humidité ou sous l'influence d'une nourriture insuffisante, malsaine, salée. | Entomol. Crochets recourbés qui terminent le dernier article des pattes de certains insectes. | Conchyliol. *Ongle marin*, Nom vulgaire des opercules de rochers, des strombes et d'une espèce du genre solen. | *Ongle aromatique*, Opercule corné des mollusques des genres rocher, buccin, strombe et ptérocère, dont la poudre était fréquemment employée dans l'ancienne pharmacopée. | Fig. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*, En avoir beaucoup. | *Avoir bec et ongles*, Ne pas être embarrassé pour se défendre. | *Rogner les ongles à quelqu'un*, Lui retrancher de son pouvoir, rabattre ses prétentions. | *Donner sur les ongles*, Châtier, réprimander. | *Savoir une chose sur l'ongle*, La savoir parfaitement. | *Avoir du sang sous les ongles*, Avoir du courage. | *C'est l'ongle du lion*, Se dit d'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère. | *Ongles de velours, ongles en deuil*, Se dit, ironiquement, d'ongles sales et mal soignés.

ONGLÉ, ÉE, adj. Se dit des oiseaux de proie, des rapaces. | Blas. Se dit des animaux dont les griffes sont d'une couleur ou d'un métal différents de l'émail du corps.

ONGLÉE, s. f. Engourdissement douloureux des phalanges des doigts et des orteils produit par le froid. Avoir l'*onglée*. Les premiers froids donnent l'*onglée* plus facilement que lorsqu'on en éprouve déjà depuis quelque temps. (Mérat.) | Cette affection, insignifiante et passagère en elle-même, n'est que le premier degré d'un état plus grave qui peut aboutir à la congélation et à ses suites redoutables. On fait passer l'*onglée* en se lavant les mains avec de la neige, puis de l'eau froide, enfin de l'eau tiède. Il faut éviter une chaleur trop forte et subite. | Art vétérin. Se dit des taies et des cicatrices de la cornée, des ulcérations en coupe d'ongle, des excroissances membraneuses.

ONGLET, s. m. (rad. *ongle*). T. de relieur. Partie du pli qui dépasse la moitié du blanc de fond d'un seul feuillet d'impression, destiné à y faire recevoir une couture, tout comme s'il y avait un feuillet entier. Monté sur *onglets*. | Impr. Feuillet simple que l'on est obligé de coller sur la marge d'un autre feuillet imprimé pour cause de correction; les libraires ou éditeurs comprennent l'*onglet* sous la dénomination de *carton*. | Géom. Angle de 45°. | *Onglet cylindrique*, Portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. | *Onglet sphérique*, Portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre. | Technol. Extrémité d'une planche, d'une moulure, qui forme un angle de 45°, au lieu d'être terminée à angle droit. Couper d'*onglet*. | L'angle d'un cadre, d'une corniche. Assemblage à *onglets*. Ces *onglets* ne sont pas d'équerre. | Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois, où l'on place l'ongle. | *Boîte à onglet*, Instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes dorées, à faire la coupe d'onglet, sans la tracer. | Charpent. Coupe d'une pièce de bois, faite à angle plus ou moins aigu pour l'ajuster à une autre pièce. | Ébénist. Entaille que l'ébéniste fait vers le couvercle d'une boîte, lorsqu'il est ajusté à coulisse, pour le tirer plus commodément. | Coutellerie. Entaille sur la lame d'un couteau ou sur celle d'un canif, dans laquelle on place le bout de l'ongle pour faire sortir cette lame au dehors du manche. | Technol. Espèce de dé que les brodeuses se mettent au bout de l'index et qui porte une fente; cet instrument, qui leur sert à diriger l'aiguille à crochet, remplace très-avantageusement l'ongle. | Grav. Orfév. Burin d'une forme particulière à surface tranchante et plate plus ou moins large. | Pathol. Pellicule blanchâtre qui, du grand angle de l'œil, s'étend vers la cornée transparente en forme d'ongle ou d'aile. Cette altération est plus connue sous le nom de *ptérygion*. | Bot. Partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur. L'*onglet* est fort long dans l'œillet et fort court dans la renoncule. Les pétales pourvus d'*onglets* s'appellent *onguiculés*, et ceux qui en manquent *sessiles*. | Entom. Épine saillante et raide qu'on voit souvent au bord externe de l'aile des insectes diptères.

ONGLETÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte un onglet. Pétale *ongleté*.

ONGLETTE, s. f. Technol. Espèce de petit burin plat à l'usage des graveurs et des serruriers.

ONGLON, s. m. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue. Les *onglons* de la tortue produisent l'écaille blonde et l'écaille fondue. (G. Brard.) | Cornet qui termine le pied de tous les animaux ruminants, ainsi que ceux du cochon, du sanglier, etc. Synonyme de *Sabot*.

ONGUÉAL, ALE, adj. (du lat. *unguis*, ongle). Qui est de la nature de l'ongle. Matrice *onguéale*. | S. f. Phalange qui porte l'ongle. L'*onguéale* est affectée d'une inflammation. On dit aussi *Unguéal*.

ONGUENT, s. m. (pron. *ongan*; du lat. *ungere*,

oindre). Pharm. Nom générique des médicaments destinés à être appliqués à l'extérieur. Les pharmaciens modernes ont séparé les onguents des pommades, des cérats et des emplâtres, avec lesquels on les avait autrefois confondus, et ils ont réservé le nom d'onguent à des mélanges d'huiles et de résines d'une consistance molle, et pouvant facilement s'étendre sur un linge. *Onguent* d'althœa. *Onguent* basilicum. *Onguent* citrin. *Onguent* épispastique. *Onguent gris*. *Onguent* mercuriel ou napolitain. *Onguent* pour la brûlure. Faire de l'*onguent*. Une boîte d'*onguent*. | Se disait autrefois des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait et dont on embaumait les corps morts. | *Onguent de saint Fiacre*, Mélange de bouse de vache ou de bœuf et d'argile ou de terre qu'on emploie dans le jardinage pour recouvrir les écorchures ou plaies faites aux arbres. | Fam. *Onguent miton mitaine*, Onguent qui ne fait ni bien ni mal. | *Dans les petites boîtes sont les bons onguents*, Se dit, sous forme de plaisanterie, pour flatter les personnes de petite taille.

ONGUENTAIRE, adj. (rad. *onguent*). Pharm. Qui tient de l'onguent, qui en présente les caractères. Les molécules *onguentaires* paralysent les fonctions de la peau.

ONGUICULE, s. m. (du lat. *unguis*, ongle). Ongle dont certains animaux sont pourvus et qui ressemble à celui de l'homme.

ONGUICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *unguis*, ongle). Zool. Dont les ongles ne recouvrent que le bout des doigts. Mammifères *onguiculés*. L'homme, les singes, les carnassiers, les rongeurs sont des animaux *onguiculés*. | Qui est composé de plusieurs articles dont le dernier se meut en forme d'onglet. | Bot. Qui est muni d'un grand onglet. Pétale *onguiculé*. Voilà des pétales *onguiculés*.

ONGUIFORME, adj. (du lat. *unguis*, ongle; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ongle.

ONGULE, s. f. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des divers quadrupèdes.

ONGULÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des divers mammifères dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots ou onglons.

ONGULINE, s. f. (du lat. *unguis*, ongle). Conchyliol. Genre de coquilles bivalves, de la famille des mactracées, qui offre une grande analogie avec les lucines. *Onguline* transverse. *Onguline* allongée. La coquille de l'*onguline* est un peu épaisse, ridée à sa surface et colorée de rouge en dedans et en dehors; elle a la forme d'un ongle et c'est à cette forme qu'elle doit son nom.

ONGULOGRADE, adj. (du lat. *ungula*, sabot; *gradior*, je marche). Qui s'appuie sur des ongles en forme de sabot. | S. m. pl. Ordre de mammifères comprenant les pachydermes et les ruminants.

ONITE, s. m. (du gr. ὄνις, fumier). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, détaché du genre bousier. L'*onite* habite les pays chauds de l'ancien continent; on en rencontre dans le midi de la France, en Italie et en Espagne.

ONOCENTAURE, s. m. (du gr. ὄνος, âne; κένταυρος, centaure). Mythol. Animal fabuleux, moitié homme et moitié âne. Les *onocentaures* passaient pour des esprits malfaisants.

ONOCÉPHALE, adj. (du gr. ὄνος, âne; κεφαλή, tête). Tératol. Qui a une tête d'âne.

ONOCLÉE, s. f. (du gr. ὀνοκλεία, oreanette). Bot. Genre de la famille des fougères caractérisé par sa fructification dense, placée sur le dos de la fronde, et par ses involucres en forme d'écailles closes rapprochées de manière à imiter une baie. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, l'*onoclée sensible*, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

ONOCROTALE, s. m. (du gr. ὀνοκρόταλος, pélican). Nom scientifique du pélican.

ONOLATRIE, s. f. (du gr. ὄνος, âne; λατρεία, culte, adoration). Culte dont l'âne était l'objet chez les anciens, qui avaient une confiance superstitieuse dans les vertus médicamenteuses des différentes parties de ce quadrupède.

ONOMATOLOGIE, s. f. (du gr. ὄνομα, nom; λόγος, discours). Science des noms, des classifications nominales.

ONOMATOMANCIE, s. f. (du gr. ὄνομα, nom; μαντεία, divination). Divination au moyen du nom.

ONOMATOPÉE, s. f. (du gr. ὄνομα, nom; ποιέω, je fais). Mot qui exprime les choses qui agissent sur le sens de l'ouïe et qui, pour cela, imite le son qui caractérise ces choses, comme *siffler*, *gronder*, *hacher*, *cracher*, *hoquer*, *tinter*. L'Académie définit l'*onomatopée* la formation d'un mot dont le sens est imitatif de la chose signifiée. Condillac dit que c'est un procédé par lequel l'homme tente de tracer des images avec les mots, de même qu'il s'était fait une habitude de représenter les choses par des images sensibles. L'onomatopée est la source la plus féconde des racines dans toutes les langues; « elle est, comme l'a dit Nodier, le type des langues prononcées, comme l'hiéroglyphe est le type des langues écrites. » L'onomatopée est d'un grand secours pour la poésie; elle est l'âme de l'harmonie pittoresque et de la poésie imitative; elle ne peut être un trope, puisque les expressions auxquelles elle s'applique se prennent dans le sens propre; elle n'est une figure de rhétorique que par l'exactitude avec laquelle elle représente et fait image. L'onomatopée est le langage naturel des enfants, et les peuples voisins de leur enfance en font continuellement usage. Ce langage n'a pas disparu des langues civilisées, malgré les complications et les remaniements auxquels elles sont soumises. Ainsi, en français, nous avons: le *cliquetis* des armes, le *tintement* de la cloche, le *hoquet*, le *brouhaha*, le *glouglou* de la bouteille, etc. Il en est de même des mots dérivés de l'étranger, comme *ululare*, hurler, du grec ὀλολύζειν; *tintement*, du latin *tintinnabulum*; en anglais, on dit *buzz* pour le bourdonnement du moucheron, et *spit* pour l'acte de cracher. Une même idée, une même chose, peuvent donner lieu, chez des peuples différents, à une onomatopée différente, selon que l'on a voulu exprimer, par chaque racine, telle ou telle particularité, tel ou tel détail, et, par conséquent, tel ou tel son inhérent à la chose qui se présente sous plusieurs aspects. Ainsi, notre mot *cracher* représente bien les contractions du gosier quand on va expectorer, et le mot anglais *spit* est emprunté à l'action de la langue et des lèvres. Ce sont deux temps différents du même acte. Quand il s'agit des impressions et des objets que nous éprouvons ou que nous percevons autrement que par le sens de l'ouïe, l'onomatopée se forme par analogie. | Se dit des mots imitatifs eux-mêmes. Dictionnaire des *onomatopées* françaises. Une liste d'*onomatopées*.

ONOMATOPÉIQUE, adj. (rad. *onomatopée*). Qui tient de l'onomatopée, qui offre les mêmes caractères. Sens *onomatopéique*.

ONTARIO (l'). Géogr. Grand lac de l'Amérique septentrionale, entre les États-Unis et le Canada. Le lac Ontario est le dernier de cette chaîne de réservoirs immenses dont la tête est marquée par le lac Supérieur. La merveilleuse chute du Niagara lui verse leurs eaux, qu'il vomit ensuite dans le fleuve Saint-Laurent. Il a 320 kilom. sur 110. Beaucoup d'îles; poissons excellents et en grande quantité. Les eaux de ce lac sont profondes, mais il est sujet à de fréquents orages.

ONTOPHAGE, s. m. (du gr. ὄντος, fumier; φάγω, je mange). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des scarabéides, qui comprend des espèces nombreuses de couleur généralement obscure et de forme arrondie. Ces insectes se trouvent dans toutes les parties du monde, et vivent dans les excréments. La famille des *ontophages*.

ONTOGONIE, s. f. (du gr. ὄντες, les êtres; γονή, génération). Histoire de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

ONTOGONIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ontogonie.

ONTOLOGIE, s. f. (du gr. ὄν, ὄντος, l'être, ce qui est; λόγος, discours). Philos. Doctrine des substances, partie de la métaphysique qui explique la substance ou les qualités des choses. L'*ontologie* traite: 1° des choses en général, de leur possibilité, de leur réalité et de leur nécessité; 2° des substances, des causes et des effets; 3° de la quantité et de la qualité, de la ressemblance et de l'égalité des choses; 4° de l'espace et du temps, du simple et du composé. Comme ces qualités ne constituent pas une science réelle, l'ontologie ne saurait être appelée la connaissance des choses réelles. Depuis les changements introduits par Kant dans la philosophie, l'ontologie a été mise de côté et remplacée par le système analytique que Kant a nommé *philosophie transcendantale*. | Système de médecine qui accorde une existence réelle à des êtres de raison, comme la fièvre, la peste, le choléra, etc. Voilà un bon traité d'*ontologie*.

ONTOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à l'ontologie. Système *ontologique*. Science *ontologique*. Études *ontologiques*. Conférence *ontologique*. | *Preuves ontologiques*, Démonstration qui repose sur l'ontologie, sur l'essence des êtres.

ONTOLOGISTE, s. Celui, celle qui étudie ou professe l'ontologie; celui, celle qui écrit sur ce système, qui en est partisan, qui en adopte les idées.

ONUPHIS, s. m. Mythol. Un des trois bœufs sacrés de l'Égypte. C'était une des incarnations d'Osiris. | On l'appelait aussi *Onéphis*.

ONYGÈNE, s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle; γένεσις, naissance). Bot. Genre de la famille des champignons, voisin du tulostome et des lycoperdons, renfermant plusieurs espèces remarquables par leur petitesse, qui croissent les unes sur la terre, les autres sur le corps des animaux morts, particulièrement sur le sabot des chevaux, d'où le nom d'onygène. *Onygène* du cheval. *Onygène* des corbeaux.

ONYX, s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle). Minéral. Variété d'agate dans la masse de laquelle se trouvent réunies la calcédoine, la sardoine et la cornaline, qui s'y présentent par couches successives ou bandes parallèles de couleurs vives et tranchées. Le nom d'*onyx*, qui signifie ongle, avait été donné par les anciens à une calcédoine dont la teinte blanchâtre tirait sur celle de l'ongle séparé de la chair. Les principales qualités d'un bel onyx sont la finesse et l'homogénéité de la pâte, la vivacité des couleurs, la netteté et l'épaisseur des bandes colorées, et enfin le volume. L'onyx s'emploie pour la gravure en camées; on sculpte le principal relief, la figure, dans la partie blanche et on garde, pour servir de fond, la partie inférieure ou plus obscure. Pline cite l'Inde et l'Arabie comme les lieux d'où les anciens tiraient les onyx. La Bibliothèque nationale possède une riche collection de camées antiques gravés sur onyx. Parmi les chefs-d'œuvre de ce genre, on remarque l'apothéose d'Auguste gravée sur onyx, à quatre couches; cet onyx, le plus grand connu, a 30 centim. de largeur sur 26 de hauteur. Un autre onyx à quatre couches, de la plus grande beauté, est l'apothéose de Germanicus. Les *onyx* du cabinet des médailles.

ONZE, adj. num. (du lat. *undecim*, même signif.). Nombre qui contient dix et un. Il est le premier qui vient après le nombre dix, qui est la base de notre système de numération; il a de grands rapports algébriques avec le nombre neuf, en ce que, comme lui, il n'est séparé de dix que par une seule unité. On connaît qu'un nombre est divisible par onze lorsque, après avoir ajouté les chiffres qui l'expriment comme des unités simples et avoir retranché la somme du nombre proposé, le reste est divisible par neuf. La lettre o est aspirée dans le mot *onze*. *Onze* écus. *Onze* personnes. *Onze* heures. Il viendra entre dix et *onze* heures. Se trouver *onze* à table. | On prononce et l'on écrit souvent sans élision, surtout quand il est question de dates, l'article, la préposition ou la particule qui précède le mot onze, quoique ce mot commence par une voyelle; ainsi, l'on dit, De *onze* qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un. | Quand *Onze* est précédé d'un mot finissant par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. Vers les *onze* heures. Après *onze* heures. | Substantiv. Dans ce cadran, le *onze* n'est pas bien marqué. *Onze* se multiplie par deux. | *Onze* se prend quelquefois pour le nombre d'ordre qu'il forme. Le *onze* du mois. Louis *onze*.

ONZIÈME, adj. (rad. *onze*). Nombre d'ordre qui contient onze unités. Le *onzième* mois est le mois de novembre. La *onzième* livraison. Le *onzième* tome. Le *onzième* jour, au soleil levant, il aperçut la fameuse pagode de Jagrénat. (Bern. de Saint-Pierre.) | La première syllabe est ordinairement aspirée; on trouve cependant quelques exemples de l'*onzième* pour le *onzième*. Au temps du concile de Trente, l'équinoxe avait avancé de dix jours et tombait à *l'onzième* de ce mois. Cet empire n'était depuis *l'onzième* siècle qu'un assemblage de demi-chrétiens. (Voltaire.) | S. m. La onzième partie d'un tout. J'ai deux *onzièmes* dans le produit de cette exploitation. Il avait un *onzième* dans les bénéfices de la maison. | S. f. T. de mus. La réplique ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle ainsi, parce qu'il faut former onze sons pour passer diatoniquement de l'un de ses termes à l'autre.

ONZIÈMEMENT, adv. En onzième lieu.

OOLITHE, s. f. (du gr. ᾠόν, œuf; λίθος, pierre). Minéral. Petites concrétions, ordinairement calcaires, quelquefois ferrugineuses, de la grosseur des œufs de poisson.

OOLITHIQUE, adj. Géol. Qui résulte de l'accumulation d'une multitude de globules à couches concentriques, réunis par un ciment visible. Terrain *oolithique*. Texture *oolithique*.

OOLOGIE, s. f. (du gr. ᾠόν, œuf; λόγος, discours). Traité, histoire des œufs.

OOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'oologie.

OOMANTIE, s. f. (pron. *oomansi*; du gr. ᾠόν, œuf; μαντεία, divination). Divination qui se faisait en observant des signes ou des figures qui paraissaient dans les œufs. On dit aussi *Ooscopie*.

OONINE, s. f. (du gr. ᾠόν, œuf). Membrane ré-

ticulée qui contient l'albumine du blanc de l'œuf dans ses cellules, regardée comme un principe immédiat des animaux.

OOZOAIRE, adj. (du gr. ὠόν, œuf; ζῶον, animal). Se dit des animaux réduits à la condition de l'œuf, qui n'ont ni nerfs ni vaisseaux. | S. m. pl. Famille formant un embranchement du règne animal, qui comprend les animaux chez lesquels le système sanguin et nerveux ne s'est pas encore développé, et qui se trouvent réduits à la simple condition de l'œuf des animaux supérieurs.

OPACITÉ, s. f. Physiq. Propriété qu'ont certains corps de ne point transmettre la lumière. Cette propriété peut dépendre ou de leur épaisseur, ou de la disposition confuse de leurs molécules, qui, isolément, seraient transparentes, ou de l'interposition d'une matière étrangère liquide ou solide. Se dit par opposition à Diaphanéité, transparence. L'*opacité* d'un corps. L'*opacité* des planètes. L'*opacité* du cristallin est une cause de la cataracte.

OPALE, s. f. Substance minérale, infusible, blanchissant au feu, donnant de l'eau par la calcination et composée de silice et d'eau. Elle raye le verre, est assez fragile, et a une densité entre 2,11 et 2,35. L'opale est remarquable par les reflets qui jaillissent de son intérieur, en présentant souvent des teintes très-vives et très-variées. Sa couleur propre est habituellement d'un blanc bleuâtre; d'autres fois, elle est comme marquée par des nuances mobiles, offrant on toutes les couleurs de l'iris, ou l'une ou l'autre de ces couleurs. Cette pierre est employée en joaillerie et très-recherchée; aussi son prix est fort élevé. Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. C'est, aujourd'hui, particulièrement de la Hongrie que nous viennent celles qui sont dans le commerce. *Opale* orientale. *Opale* à paillettes. *Opale* sombre. *Opale* vineuse. Une belle *opale*. Une couronne d'*opales*. Dans des tentes d'azur, de rubis et d'*opale*. (Castel.) | Couleur de l'opale.

Le pourpre, l'orangé, l'*opale*, l'incarnat,
De leurs riches couleurs étaient l'abondance.
(DELILLE.)

OPALER, v. a. T. de raffineur. Répartir les cristaux de sucre dans toute la masse que contient une forme. *Opaler* le sucre.

OPALIN, INE, adj. (rad. lat. *opalus*, opale). Qui a la teinte laiteuse et bleuâtre avec les reflets de l'opale. Liquide *opalin*.

OPAQUE, adj. Qui n'est pas transparent, qui ne transmet pas la lumière au travers de sa masse. Corps *opaque*. Cornée *opaque*. Des globes *opaques*. Le jaspe primitif, étant *opaque* par sa nature, n'a produit que des stalactites *opaques* qui nous sont représentées par tous les jaspes de seconde formation. (Buffon.) | Il y a des corps opaques qui deviennent transparents lorsqu'ils sont imbibés de certains liquides. Une pierre, connue sous le nom d'*Hydrophe*, est opaque dans un état de siccité parfaite et transparente quand on l'imbibe d'eau.

OPE, s. m. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Trou qui se trouve sur le mur après l'enlèvement des boulons qui ont servi à l'échafaudage; ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplie par l'extrémité d'une solive décorée d'un triglyphe.

OPÉGRAPHE, s. m. (du gr. ὀπή, trou; γράφω, j'écris). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens. Ces lichens forment, sur les écorces d'arbres, sur les rochers et les pierres, des plaques grises ou brunes qui offrent quelque ressemblance avec des caractères d'impression, et leur ont fait donner le nom qu'ils portent. Les espèces d'*opégraphes* sont très-nombreuses.

OPÉRA, s. m. (mot italien qui signifie *œuvre*). Ouvrage dramatique et lyrique où l'on réunit tous les charmes des beaux-arts, dans la représentation d'une action passionnée, pour exciter, à l'aide de sensations agréables, l'intérêt et l'illusion. Un *opéra* nouveau. Composer un *opéra*. L'exécution d'un *opéra*. Dans un *opéra*, la musique joue le principal rôle. Les *opéras* de Mozart, de Rossini, de Meyerbeer, de Verdi. Trop de musique dans la musique est le défaut de nos grands *opéras*. (Beaumarchais.) | Se dit du genre de spectacle que constituent les poèmes dramatiques mis en musique. L'*opéra* est un genre que tout le monde n'est pas en état d'apprécier. | Théâtre consacré à la représentation de ce genre de pièces. Le théâtre, la salle de l'*Opéra*. L'orchestre de l'*Opéra*. Un nouvel *Opéra* fut construit à Paris en 1867. | *Grand opéra*, Drame dans lequel il n'entre jamais de dialogue parlé, et qui ne se compose que de chant ou de récitatif, en opposition à *opéra comique*, nom sous lequel on désigne toute pièce mêlée de dialogue et de chant, bien que le caractère en soit quelquefois très-sérieux. Au Grand-Opéra de Paris et dans quelques autres capitales, on intercale dans les opéras des danses et des ballets qui se lient plus ou moins heureusement à l'action. | *Grand-Opéra*, Se dit quelquefois pour *Théâtre de l'Opéra*, afin de le distinguer de celui de l'*Opéra-Comique*. | *Théâtre de l'Opéra*, ou *Académie nationale de musique*. On voit bien que l'*Opéra* est l'ébauche d'un grand spectacle, il en donne l'idée; mais je ne sais pas comment l'*Opéra*, avec une musique si parfaite, a pu réussir à m'ennuyer. (La Bruyère.) | *Opéra comique*, Drame d'un genre mixte, qui tient à la comédie par l'intrigue, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. | *Opéra buffa*, Œuvre plaisante, de l'adj. ital. *buffo, buffa*, dont *buffone*, farceur, est l'augmentatif. Genre de spectacle lyrique dont une gaieté folâtre fait toujours le fond. On peut rapporter l'invention de l'*opéra buffa* aux premières années du XVIIIe siècle. On dit aussi *Opéra bouffe*. Le genre de gaieté qui brille dans les auteurs des arlequinades et de l'*opéra bouffe* se trouve très-communément, même parmi les hommes sans éducation. (Mme de Staël.) | Œuvre, publication musicale. *Opéra prima, seconda, terza, quarta*, etc. | *Faire opéra*, Au jeu du nain jaune, Se défaire successivement de toutes ses cartes, sans en avoir été empêché par ses adversaires. | Au lansquenet, Se dit lorsque le banquier ou coupeur amène toutes les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne. | L'origine de l'opéra remonte au XVe siècle. Cet art resta dans l'enfance jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où l'on représenta à Florence le brillant opéra de *Daphné*, poème d'Octavio Rumuci et musique de Giacomo Peri, et enfin celui d'*Eurydice*, du même compositeur. Peri fut le premier qui fit entendre des airs dans l'opéra, qui se composait en entier de récitatifs, et il peut être regardé comme le père de la tragédie lyrique. Dans la jeunesse de Louis XIV, Mazarin introduisit en France l'*opéra italien*, et bientôt après, Lambert, Lulli et Rameau créèrent l'*opéra français*. Dans le principe, les chants dramatiques s'élevaient jusqu'aux cris et aux hurlements; mais les grands compositeurs du XVIIIe siècle, Gluck, Piccini, Salicci, Sacchini, etc., corrigèrent ces écarts dans leurs opéras comiques, et, depuis lors, le grand opéra et l'opéra comique, corrigés l'un par l'autre, ont marché de progrès en progrès, et ont porté le drame lyrique au plus haut point de perfection.

OPÉRABLE, adj. Qui peut être opéré. C'est une cure *opérable*, si on suit le traitement homœopathique.

OPÉRATEUR, TRICE, s. (du lat. *opera*, œuvre). Celui, celle qui fait une opération de chirurgie. Fameux *opérateur*. *Opérateur* oculiste. Voilà l'*opératrice* aussitôt en besogne. (La Fontaine.) Ces détails sont fidèlement recueillis des *opérateurs* les plus estimés en ce genre. (Virey.) | Se dit, d'une manière plus générale, de celui qui se livre à quelque manipulation. Les expériences de la chimie demandent un bon *opérateur*.

OPÉRATIF, IVE, adj. Qui a la faculté d'opérer, qui est propre aux opérations, à l'action. Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les *opératives* doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées. (Voltaire.) | Qui a rapport aux opérations. Système *opératif*. Méthode *opérative*.

OPÉRATION, s. f. (pron. *opérasion*; du lat. *opera*, œuvre). Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour déterminer un effet. Les *opérations* de la nature. | Dans le langage mystique, Action de Dieu, de la grâce sur la volonté. Les *opérations* de la grâce ne se distinguent pas sensiblement de celles de la nature. (Fénelon.) | *Opération du Saint-Esprit*, D'après les chrétiens, Croyance naïve de la conception de la mère de Jésus-Christ par l'opération du Saint-Esprit. | Philos. *Opération de l'esprit, de l'entendement*, Travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but. On compte, en termes de logique, quatre *opérations de l'esprit* : la préhension ou perception, le jugement, le raisonnement et la méthode. (Condillac.) C'est une erreur bien pitoyable que l'exercice du corps nuise aux *opérations de l'esprit*. (J. J. Rousseau.) | Action qui suppose un plan, des conclusions, et qui tend à produire ou à changer une chose. Les *opérations* du commerce. Étendre ses *opérations*. L'homme sait diriger ses actions, combiner ses *opérations*. (Barthélemy.) | Dans un sens plus général. L'*opération* faite, on voulut voir ce qu'il y avait dans les malles. (Le Sage.) | Mathémat. Recherches par lesquelles les calculateurs marchent à la découverte d'un terme en agissant sur les nombres et les grandeurs, soit pour les élever et les agrandir, soit pour les diminuer ou pour les combiner. *Opération* d'arithmétique. | *Opérations militaires*, Mouvements généraux des armées. On blâme les *opérations* de cette campagne. Des *opérations* habilement conduites. Les *opérations* de l'armée française étaient concertées. (Voltaire.) | Les opérations militaires peuvent se diviser en deux classes, les offensives et les défensives. | Typogr. Composition en plus petit caractère que le texte, où des chiffres simples ou compliqués de fractions ont une disposition de colonnes conforme aux opérations arithmétiques, qu'elles soient séparées ou non par quelques filets perpendiculaires. | Tout parangonnage un peu compliqué, avec ou sans accolade, qu'il occupe toute l'étendue de la justification ou seulement une partie. | Famil. et par ironie. Vous avez fait là une belle *opération*; voilà une belle *opération*! Vous n'avez rien fait de bon. | *Opération chimique, pharmaceutique*, Tout ce que fait un chimiste, un pharmacien, pour analyser un corps, déterminer ses combinaisons, ses propriétés. | Chirurg. Application d'instruments au corps de l'homme dans le but de guérir une maladie, de remédier à quelque infirmité. *Opération* facile, difficile. Belle *opération*. *Opération* cruelle, douloureuse. Faire l'*opération* de la cataracte. Cette *opération* a réussi. Les *opérations* de la chirurgie ne sont plus à redouter depuis la découverte du chloroforme et l'application du magnétisme. | *Opération césarienne*, Celle par laquelle on incise le ventre et la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant.

OPÉRATOIRE, adj. Qui a rapport aux opérations. Méthode *opératoire*. | *Médecine opératoire*, La chirurgie.

OPERCULAIRE, adj. (rad. *opercule*). Qui ferme une cavité comme la fermerait un couvercle. Valve *operculaire*. | Dans les coquilles bivalves, on nomme ainsi la plus petite. | S. m. pl. Bot. Genre de la famille des rubiacées, composé d'espèces qui appartiennent à l'Australie. Les *operculaires*.

OPERCULE, s. m. (du lat. *operculum*, couvercle). Conchyliol. Pièce de forme assez variable, de consistance cornée ou calcaire, qui a pour fonction de compléter l'appareil protecteur des coquilles univalves de la classe des gastéropodes. Cette partie s'insère à la face supérieure de l'extrémité du pied, et lorsque l'animal rentre dans sa coquille, il s'applique sur l'ouverture de celle-ci, qu'il ferme plus ou moins complètement. | Valve supérieure de certaines coquilles bivalves qui, beaucoup plus petite et plus plate que l'inférieure, semble la fermer comme un couvercle, ainsi que cela se voit dans les huîtres, les gryphées, et dans quelques espèces de peignes. | Ichthyol. Appareil composé de quatre pièces osseuses qui couvre et protége les branchies des poissons. | Bot. Espèce de couvercle qui sert à boucher, à fermer l'urne des mousses. | Pièce foliacée qui recouvre les outres des feuilles ascidiées. | Valve supérieure du pyxide, qui se détache en manière de couvercle à la maturité.

OPERCULÉ, ÉE, adj. Qui est fermé par un opercule; qui est couvert d'un opercule. Coquille *operculée*. Voilà une belle coquille *operculée*.

OPÉRÉ, ÉE, part. Qui a subi une opération. Des blessés *opérés*. | Substantiv. L'*opéré* va bien.

OPÉRER, v. a. (du lat. *opus, operis*, ouvrage). Exécuter une opération; produire quelque effet. *Opérer* une addition. *Opérer* une manipulation. *Opérer* un malade. La République *opéra* de grandes et utiles réformes en France. Jamais l'éloquence n'*opéra* de si grandes choses. (Barthélemy.) | S'emploie souvent absolument. La grâce *opère*. Il est quelquefois bon de laisser *opérer* la nature. Ce discours a merveilleusement *opéré* sur les esprits. C'est pour *opérer* avec cette liberté qu'il avait été nommé. (Arnault.) | Particul., en parlant de l'effet produit par une médication. Le remède commence à *opérer*. | Se dit en parlant de quelques arts ou sciences qui exigent une certaine pratique, des connaissances diverses, comme la chirurgie, la chimie, l'arithmétique. Cet arithméticien *opère* avec facilité. Un chimiste qui *opère* bien. Ce chirurgien *opère* avec une extrême habileté. | *Se faire opérer*, Subir une opération chirurgicale. *Se faire opérer* de la cataracte. Il *s'est fait opérer* par Nélaton. | S'OPÉRER, v. pr. Être opéré. Ces travaux *se sont opérés* bien rapidement. On a ouvert cinq ou six avis sur la manière dont *s'opère* la sensation du goût. (Brillat-Savarin.)

OPÉRETTE, s. f. (dim. d'*opéra*). Petit opéra, œuvre musicale de peu d'importance. La création de ce mot est attribuée à Mozart. Composer une *opérette*. Faire exécuter des *opérettes*.

OPHIASE, s. f. (pron. *ofiaze*; du gr. ὄφις, serpent, et de ἴσος, semblable). Espèce d'alopécie commune à l'homme et à beaucoup d'animaux, dans laquelle les cheveux et les poils tombent par places, ce qui fait que celui qui en est affecté est tacheté comme la peau d'un serpent.

OPHICALCE, s. f. (du gr. ὄφις, serpent; du lat. *calx*, chaux). Minéral. Roche calcaire mélangée de serpentine. L'*ophicalce* présente le plus ordinairement un mélange de rouge ou de rose sale et de vert, souvent foncé, quelquefois pâle ou même grisâtre. L'*ophicalce* se rencontre dans toutes les parties du monde.

OPHICÉPHALE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; κεφαλή, tête). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des pharyngiens labyrinthiformes, ainsi appelés parce qu'ils ont la tête déprimée et couverte de grandes écailles comme les serpents. Leurs nageoires sont sans rayons épineux, à l'exception des ventrales. Ils ont, au-dessus de leurs branchies, des cavités qui sont destinées à retenir l'eau et qui leur donnent la faculté de vivre assez longtemps hors de leur élément naturel. Les *ophicéphales* se trouvent dans l'Inde, et habitent les rivières et les étangs d'eau douce. Ils ont la vie si dure qu'on leur arrache les entrailles et qu'on en coupe des morceaux sans qu'ils meurent à l'instant. Les jongleurs indiens en ont toujours avec eux pour divertir la foule. La chair de ces poissons est peu estimée. Les *ophicéphales* du Gange.

OPHICLEIDE, s. m. (pron. *ofikléide*; du gr. ὄφις, serpent; κλείς, clé). Mus. Instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou locale. C'est, à proprement parler, un serpent à clés.

Ophicléide.

Ces clés sont au nombre de neuf. L'*ophicléide*, d'origine hanovrienne, a été adopté en France, depuis 1820, par les musiques militaires. On en fait aussi usage à l'église et dans les grands orchestres. | Musicien qui joue de cet instrument.

OPHIDIENS, s. m. pl. (pron. *ofidien*; du gr. ὄφις, serpent; εἶδος, forme). Erpétol. Ordre de reptiles ovipares comprenant tous les animaux connus sous le nom de serpent. Les *ophidiens* ont un corps allongé, aminci en arrière, dépourvu de toute espèce de membre ou d'appendice, recouvert par une peau formée d'écailles ou par une peau annelée, tantôt granulée, tantôt simplement coriace. Ils ont la langue bifide, sont dépourvus de paupières, et leur cloaque est ouvert transversalement. On les a divisés en deux grandes familles : les *homodermes*, ceux dont la peau est tout à fait uniforme, tantôt complètement nue, tantôt recouverte d'écailles; les *hétérodermes*, ceux chez lesquels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles, et l'inférieure de larges plaques cornées. A la première de ces deux classes appartiennent les serpents les plus petits et les moins dangereux; à la seconde, ceux dont la puissance musculaire est la plus grande, et dont la morsure est la plus redoutable. Les ophidiens effectuent leurs mouvements à l'aide de contractions. Pendant l'hiver, ils restent dans un engourdissement complet. Les yeux sont immobiles, placés sur les côtés de la tête, et manquant de paupières mobiles; la langue, semblable à une fourche, est à moitié cartilagineuse et à moitié cornée, et très-extensible. Tous les ophidiens sont pourvus de dents acérées, dirigées en arrière; les venimeux en ont en outre une placée à la partie antérieure et médiane du maxillaire supérieur. Cette dent, qui est crochue et acérée, est creuse et destinée à donner un écoulement au venin que sécrète une glande placée de chaque côté de la mâchoire. L'accroissement de ces animaux est très-lent, et cependant ils atteignent quelquefois des dimensions considérables, 10 à 14 mètres; ils sont ovipares; leur vie est de longue durée.

OPHIOGLOSSE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de la famille des fougères, qui croît dans les prairies humides et les marécages. On en compte une quinzaine d'espèces, tant d'Europe que d'Amérique.

OPHIOÏDES, s. m. pl. (du gr. ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Famille de poissons comprenant ceux qui, par la forme de leur corps, offrent quelque ressemblance avec celui des serpents.

OPHIOLITHE, s. f. (du gr. ὄφις, serpent; λίθος, pierre). Minéral. Roche composée à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé.

OPHIOLOGIE, s. f. (du gr. ὄφις, serpent; λόγος, discours). Description des serpents; traité sur les serpents. Étudier l'*ophiologie*.

OPHIOLOGISTE, s. (du gr. ὄφις, serpent; λόγος, discours). Celui, celle qui écrit sur les serpents.

OPHIOSTOME, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; στόμα, bouche). Genre d'entozoaires qui ont pour caractères communs : un corps cylindrique allongé, rétréci en arrière, et une bouche munie de deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure.

OPHIR (pron. *Ofir*). Géogr. Contrée célèbre dans l'Écriture par ses mines d'or, ses aromates, ses bois précieux et son ivoire. C'est là que les vaisseaux de Salomon, partis du port d'Asiongaber sur la mer Rouge, allaient chercher ces trésors. On ignore la position véritable de cette contrée. Les uns la placent dans l'Arabie-Heureuse; d'autres, dans l'Inde ou dans la presqu'île de Malacca; d'Anville, sur la côte orientale de l'Afrique, dans le royaume de Sofala. Cette dernière opinion est généralement admise aujourd'hui. L'aller et le retour de la flotte durait trois ans; or, il faut précisément ce temps, ou l'aide de six moussons, aux navires à voiles partis du fond du golfe Arabique pour aller à Sofala et en revenir. | *Mont Ophir*, Montagne volcanique de l'île de Sumatra; 4,500 mètres de hauteur.

OPHISAURE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpétol. Genre de reptiles sauriens de la famille des urobènes, dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, l'*ophisaure ventral*. On le trouve dans le sud des États-Unis, où il recherche les lieux humides et l'intérieur des grands bois. On lui a donné le nom de *Serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue.

OPHISURE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des anguilliformes. La Méditerranée en nourrit une espèce nommée aussi *Serpent de mer* ou *anguille serpent*, longue de un mètre et demi à deux mètres. Ce poisson est extrêmement grêle et arrondi; son museau est allongé et pointu.

OPHITE, s. m. (pron. *ofite*; du gr. ὄφις, serpent, à cause de ses veines). Minéral. Roche à base composée d'une pâte qui paraît être une eurite mélangée d'amphibole, enveloppant des cristaux de feldspath. La couleur de la pâte est d'un vert plus ou moins brunâtre, celle des cristaux est ordinairement blanche ou d'un vert clair. Cette roche a été aussi nommée *Serpentin*. Elle est employée aux mêmes usages que le porphyre. | Adjectiv. Marbre *ophite*.

OPHIURE, s. f. (du gr. ὄφις, serpent; οὐρά, queue). Zool. Genre d'échinodermes, détaché du genre astérie. Cet animal diffère des autres étoiles de mer par la forme allongée et serpentiforme des rayons qui bordent son corps. L'*ophiure* nattée. L'*ophiure* annulaire. L'*ophiure* marbrée. On trouve des *ophiures* dans toutes les mers. On dit aussi *Ophisure*.

OPHRYS, s. m. (du gr. ὀφρύς, sourcil). Bot. Genre de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces sont admises dans les jardins d'ornement, à cause de la singularité de leurs fleurs. L'espèce la plus répandue est l'*ophrys mouche*, ainsi appelée parce que la labelle de sa fleur, qui est d'un vert blanchâtre, figure une espèce de mouche d'un pourpre noirâtre. Les autres espèces tirent leur nom de l'insecte que figurent leurs fleurs. *Ophrys* bourdon.

OPHTHALMIE, s. f. (pron. *oftalmi*; du gr. ὀφθαλμός, œil). Pathol. Affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. | On a donné les noms d'irite, de rétinite, de kératite aux inflammations de l'iris, de la rétine, de la cornée; ces dénominations précisent le siége des maladies qui rentrent évidemment dans le genre de l'*ophthalmie*. On a divisé encore cette dernière en *ophthalmie externe*, qui n'atteindrait que la conjonctive, la sclérotique et la cornée; et *ophthalmie interne*, qui envahit les cavités du globe oculaire. Une division plus légitime peut-être a été établie entre les diverses ophthalmies, suivant les causes auxquelles on doit les rapporter. Aussi les ophthalmies catarrhale, rhumatismale, traumatique, scrofuleuse, vénérienne, ont été décrites avec raison comme des affections dont on ne doit confondre ni les symptômes ni les traitements. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les différents genres d'ophthalmies que les auteurs modernes, et surtout les Allemands, ont décrites. Qu'il résulte une confusion inévitable des subdivisions qu'ils ont imaginées pour en élucider l'étude, c'est ce qu'on ne saurait nier; mais ce qu'on ne doit pas méconnaître, c'est que leurs observations consciencieuses en pathologie et leurs tentatives en thérapeutique ont singulièrement avancé l'ophthalmologie depuis une vingtaine d'années. On a pensé qu'en certains cas l'*ophthalmie* pouvait être contagieuse.

OPHTHALMIQUE, adj. et s. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Qui a rapport à l'œil; qui appartient aux yeux. Artère *ophthalmique*. Veine *ophthalmique*. Nerf *ophthalmique*. Ganglion *ophthalmique*. | Qui a rapport à l'ophthalmie; qui est propre aux maladies des yeux. Cette plante a une vertu *ophthalmique*. | S. m. Remède propre aux maladies des yeux. C'est un excellent *ophthalmique*.

OPHTHALMOGRAPHE, s. Celui, celle qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil; γράφω, je décris). Partie de l'anatomie qui donne la description de l'œil et traite de l'usage des différentes parties qui le composent.

OPHTHALMOLOGIE, s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTHALMOLOGUE, s. Auteur d'une ophthalmologie. | On dit aussi *Ophthalmologiste*.

OPHTHALMOMÈTRE, s. m. (du gr. ὀφθαλμός, œil; μέτρον, mesure). Instrument qui, dans les expériences anatomiques sur l'œil, sert à mesurer la capacité des chambres intérieure et postérieure.

OPHTHALMOMÉTRIE, s. f. Connaissance de l'ophthalmomètre. | Usage de cet instrument.

OPHTHALMOSCOPE, s. m. (du gr. ὀφθαλμός, œil; σκοπεῖν, examiner). Instrument pour examiner l'intérieur de l'œil. On a imaginé un très-grand nombre d'*ophthalmoscopes*.

OPHTHALMOTOMIE, s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil; τομή, incision). Dissection de l'œil.

OPHTHALMOZOAIRE, adj. et s. m. (du gr. ὀφθαλμός, œil; ζῶον, animal). Cysticerques, monostomes, distomes et filaires développés dans l'œil.

OPIACÉ, ÉE, adj. et s. (rad. *opium*). Pharm. Qui contient de l'opium. | Substantiv. Médicament dans la composition duquel il entre de l'opium. Employer les *opiacés*. Un excellent *opiacé*.

OPIACER, v. a. Pharm. Faire entrer de l'opium dans les médicaments que l'on compose.

OPIAT, s. m. (pron. *opia*; du lat. *opium*, même sens). Pharm. Sorte d'électuaire, ainsi appelé par les anciens parce qu'il était préparé avec de l'opium. | Les modernes donnent ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans lesquels il n'entre point d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires. *Opiat* balsamique. *Opiat* purgatif. *Opiat* fébrifuge. | Se dit de certaines pâtes préparées pour l'entretien des dents. Les *opiats* pour les dents sont généralement faits avec des poudres incorporées dans du miel, du sirop, du vin, etc.

OPIATIQUE, adj. (rad. *opium*). Qui a rapport à l'opium. Médication, traitement *opiatique*.

OPILATIF, IVE, adj. (rad. *opiler*). Méd. Qui a pour effet de boucher les conduits intérieurs des corps. Tout aliment qui se digère difficilement est *opilatif*. Les haricots sont *opilatifs*.

OPILATION, s. f. Méd. Synonyme d'*Obstruction*. Il a une *opilation* du foie.

OPILER, v. a. (du lat. *opilare*, boucher). Méd. Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps.

OPIMES, adj. f. pl. (du lat. *opimus*, riche). Antiq. rom. Ne s'emploie que dans cette locution : *Dépouilles opimes*, Nom donné aux dépouilles prises sur le général en chef ennemi; elles étaient consacrées à Jupiter Férétrien. L'histoire romaine n'offre que trois exemples de *dépouilles opimes*; elles furent remportées par Romulus sur Acron, roi des Céniniens; par A. Cornélius Cossus sur Lars Tolumnius, roi des Véiens, et par Marcellus sur Viridomare, chef des Gaulois Gésates.

OPINANT, ANTE, adj. et s. (du lat. *opinari*, penser). Celui, celle qui émet une opinion dans une délibération. On se rangea de l'avis du premier *opinant*. Les *opinants* et les *opinantes* de l'assemblée.

OPINER, v. n. (du lat. *opinari*, penser). Dire son avis, exprimer son opinion dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet mis en délibération. *Opiner* en faveur d'une proposition, contre une proposition. Tous les juges *ont opiné* chacun selon ses lumières. (Laveaux.) | *Opiner de la main*, Se dit de la manière dont les Athéniens manifestaient leurs opinions dans les assemblées publiques, en élevant la main en signe d'acquiescement. | Fig. *Opiner du bonnet*, Être complètement de l'avis des autres, sans restriction ni modification. Tous les juges *opinèrent du bonnet*. Cette locution vient de ce qu'autrefois un juge ôtait son bonnet sans rien dire, lorsqu'il partageait l'opinion de ceux qui avaient parlé avant lui. Nous *opinons du bonnet* pour cet article de loi.

OPINIÂTRE, adj. Obstiné, entêté, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté. Enfant *opiniâtre*. Esprit *opiniâtre*. C'est un homme *opiniâtre*. On n'est *opiniâtre* que parce qu'on a la vue courte, et qu'on voit toujours le même objet. (Massias.) | Où l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. Il garde un silence *opiniâtre*. Un travail *opiniâtre* surmonte toutes les difficultés. Il ne remporta de cette expédition que l'honneur d'avoir donné une preuve de ce courage *opiniâtre* qui faisait son caractère. (Voltaire.) Après quelques heures d'un combat *opiniâtre*. (Barthélemy.) Plus est restreint le cercle de leurs affections, de leurs connaissances, plus elles deviennent *opiniâtres*, insurmontables. (Virey.)

La jeunesse, au travail, ardente, *opiniâtre*,
Creuse d'un soc tranchant une terre marâtre.

| Qui résiste à tous les remèdes. Une maladie, un rhume, une fièvre *opiniâtre*. | Substantiv. En parlant des personnes. C'est un *opiniâtre*. Les *opiniâtres* ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses. (La Rochefoucauld.) Les *opiniâtres* sont presque tous réactionnaires.

OPINIÂTRÉMENT, adv. (pron. *opiniâtréman*). Avec opiniâtreté. Errer est de l'homme; mais persister *opiniâtrément* dans son erreur est d'un sot ou d'un fou. (Boiste.) | Avec vigueur, fermeté, constance. La Révolution fut défendue *opiniâtrément* par les conventionnels, par les jacobins.

OPINIÂTRER, v. a. Contredire, contrarier quelqu'un au point de le rendre opiniâtre. Il faut éviter d'*opiniâtrer* les enfants. | S'OPINIÂTRER, v. pr. S'obstiner, vouloir fermement. *S'opiniâtrer* contre l'évidence. *S'opiniâtrer* à soutenir une mauvaise cause, celle du pape, à défendre une erreur.

OPINIÂTRETÉ, s. f. Obstination ; attachement trop fort à son opinion, à sa volonté. La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption font l'*opiniâtreté*. (La Rochefoucauld.) Quoique doux dans son enfance, il avait une *opiniâtreté* insurmontable. (Voltaire.) | Fermeté, constance. Ils éprouvèrent pour la première fois une résistance égale à leur *opiniâtreté*. (Raynal.) Pour faire de grandes choses, il faut une *opiniâtreté* infatigable. (Voltaire.)

OPINION, s. f. (du lat. *opinio*, même signif.). Avis, sentiment de celui qui opine sur une affaire en délibération. Faire connaître son *opinion*. Recueillir les *opinions*. Les *opinions* sont partagées. L'*opinion* de la majorité, de la minorité. | Sentiment qu'on se forme des choses. Je ne suis pas de votre *opinion* sur ce point. Partager l'*opinion* de quelqu'un. Toutes les *opinions* sont libres. Il est difficile de ne pas embrasser cette *opinion*. (Raynal.) L'histoire est en partie le récit des *opinions* des hommes. (Voltaire.) | *C'est une opinion*, C'est une assertion qui n'est pas sûre, qui n'est fondée que sur des hypothèses. | *C'est une affaire d'opinion*, C'est une chose sur laquelle chacun peut avoir l'avis qui lui convient. | *L'opinion publique*, ou simplement *l'opinion*, Jugement du plus grand nombre sur quelqu'un ou sur quelque chose. Craindre, braver, affronter, mépriser *l'opinion publique*. *L'opinion* du jour n'est pas le dernier mot de l'histoire. (Viennet.) | Jugement en bien ou en mal qu'on porte d'une personne ou d'une chose. Il est permis d'avoir mauvaise *opinion* de celui qui n'a bonne *opinion* de personne. (Duclos.) | *Avoir bonne opinion*, Bien présumer du succès d'une personne ou d'une entreprise. *J'ai bonne opinion* de cette culture. *J'ai bonne opinion* de cet homme. | *Avoir mauvaise opinion*, Être en défiance à l'égard de la réussite d'une personne ou d'une chose. Le médecin que j'ai consulté *a mauvaise opinion* de ma maladie. | *Selon l'opinion, suivant l'opinion*, loc. prépos. *Selon l'opinion* des sauvages, c'est le père qui crée l'âme de l'enfant, la mère n'engendre que le corps. (Chateaubriand.) | Le mot *Opinion* désigne aujourd'hui une chose, ou plutôt une puissance abstraite qu'on ne saurait mieux définir qu'en l'appelant, avec la voix commune, la *reine du monde*. L'opinion, en effet, a cet avantage, elle gouverne réellement le monde ; mais, on le sait, le monde est bien mal gouverné, et c'est incontestablement par la faute de sa maîtresse. Sage et raisonnable quelquefois, l'opinion est souvent capricieuse et fantasque ; elle n'est ni la science ni la foi, elle est une sorte de milieu entre l'une et l'autre ; elle est de bonne intention, et ne demanderait pas mieux que de ne jamais se tromper, mais il est essentiellement de sa nature de ne voir les choses que dans une sorte de clair-obscur. Et là est le mot, car, si peu qu'elle y voie et si incertaine qu'elle soit, elle règne néanmoins, tantôt avec mollesse, tantôt avec despotisme, mais toujours avec d'autant plus de danger pour son indépendance qu'à moins de violence elle joint plus de séduction. L'opinion naît, non pas de ces perceptions immédiates de nos sens qui nous donnent des notions positives, ni de ces investigations de la science qui conduisent à des résultats exacts, ni de ces prétendues révélations du ciel qui nous enseignent des dogmes ; elle naît de perceptions incomplètes ou peu comprises. Elle a une origine plus suspecte encore, puisqu'elle naît quelquefois de pressentiments, de visions, d'extases, de tous les genres de superstition. Aussi porte-t-elle la trace de cette diversité de naissances, et si quelquefois elle est sage, raisonnable, plausible, bonne en un mot, en revanche elle est souvent problématique, suspecte, folle et absurde, mauvaise enfin. En général, elle a le bon esprit de douter d'elle-même, de sa valeur, quand elle n'est qu'opinion individuelle ou particulière; et lorsqu'elle n'est que cela, il n'est pas d'acte de modestie qu'elle ne fasse pour se faire accepter; lorsque, au contraire, elle est devenue publique, générale, universelle, elle est tantôt pleine de confiance et de sécurité, tantôt infatuée d'une hauteur et d'une intolérance extrêmes. La choquer, dans ce dernier cas, c'est provoquer toutes ses foudres; mieux vaudrait braver les colères de l'*agora* et du *forum* que d'irriter ce monstre à mille têtes, animé de mille fureurs. Et cependant, l'opinion publique n'est que la réunion d'avis qui sont si modestes, qui se montrent si réservés et si timides, tant qu'ils ne sont pas sûrs d'être en nombre, mais qui, une fois grossis et grandis les uns par les autres, sont d'une exigence que rien ne saurait désarmer, si ce n'est la soumission la plus aveugle. On le voit bien, l'opinion publique est une maîtresse absolue; elle est non-seulement une maîtresse absolue, mais encore une maîtresse capricieuse, souvent difficile à satisfaire, et que nous ne saurions servir toujours sans nous compromettre vis-à-vis de notre conscience et de notre raison. Consulter l'*opinion publique* est d'un sage gouvernement.

OPIUM, s. m. (pron. *opiome* ; du gr. ὀπός, suc, liqueur). Suc épaissi du pavot blanc, obtenu à l'aide d'incisions horizontales faites aux capsules ou têtes de pavot non encore mûres. On le pile ensuite dans un mortier, puis on l'enveloppe dans des feuilles sèches et on le livre ainsi au commerce. L'opium que l'on cultive en France donne un extrait qui ne contient qu'un quart de la quantité de morphine de celui de Perse, et plus du double de narcotine. Dans le commerce, on en distingue deux sortes : l'*opium de Turquie* ou *thébaïque*, qui est en gâteaux plats, homogènes, secs, compactes, pesants, d'un brun foncé, à cassure luisante, d'une saveur amère et nauséabonde, et d'une odeur vireuse; l'*opium de Smyrne*, qui est beaucoup plus mou, d'une couleur plus foncée, d'une saveur plus nauséabonde et moins amère, d'une odeur qui se rapproche de l'empyreume. Cet opium est beaucoup plus estimé que le précédent. L'expérience a démontré que le meilleur est celui qui est sec, luisant, d'un brun foncé, d'une odeur forte et vireuse, sans empyreume, d'une cassure brillante, d'une saveur amère et nauséabonde, et qui donne, par l'eau froide, de 250 à 260 grammes d'extrait aqueux. Les droguistes, pour en augmenter le poids, le ramollissent à une douce chaleur, et y incorporent des gommes-résines et des extraits de plantes inodores; quelques-uns y ajoutent de la terre, des débris végétaux. Dans le premier cas, l'opium est plus noir; dans l'autre, un léger examen suffit pour faire reconnaître la fraude. L'opium est rangé parmi les médicaments héroïques; son action, cependant, varie suivant l'idiosyncrasie des sujets; ainsi, il est chez les uns un puissant stimulant, tandis qu'il est, pour le plus grand nombre, un sédatif énergique qui ne stimule jamais. Ses effets sont aussi variables suivant la dose à laquelle il est pris. Dans les proportions minimes, il produit un effet excitant; à une dose plus forte, il devient sédatif; il détermine enfin l'empoisonnement, si elle devient trop forte. On finit cependant par s'habituer à son action. Les Persans, les Turcs, les Chinois, les Syriens, etc., n'en éprouvent que les effets des liqueurs alcooliques. Prendre de l'*opium*. Donner de l'*opium* à un malade. Le besoin d'émotions est pour nous ce que l'*opium* est pour les Orientaux. (Drouineau.) Fumer de l'*opium*.

OPOBALSAMUM, s. m. (du gr. ὀπός, suc ; βάλσαμον, baume). Nom donné autrefois au baume de la Mecque.

OPODELDOCH, s. m. Pharm. Sorte de baume qu'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses, est formé d'alcool, tenant en dissolution du savon, de l'ammoniaque, du sel marin, du camphre, et les huiles essentielles du thym et du romarin. Il est à demi solide, d'une transparence opaline.

OPOPANAX, s. m. Gomme-résine fétide que l'on obtient par des incisions faites au collet de la racine d'une plante du genre panais. Elle nous vient de la Syrie, sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère, âcre. On employait autrefois l'*opopanax* comme antispasmodique et expectorant, mais ce médicament est peu usité de nos jours.

OPOSSUM, s. m. Zool. Espèce du genre sarigue, particulière à l'Amérique. L'oposum est un peu plus gros que l'écureuil d'Europe; sa queue est un peu plus courte que le corps et la tête, et son pelage d'un roux cannelle sur le dos, et d'un blanc jaunâtre sous le ventre; vers l'angle de la bouche, il est blanchâtre. Cette espèce est assez commune à la Guyane | Au plur. Des *opossums*.

OPPELN. Géogr. Ville des États prussiens (Silésie), chef-lieu de la régence d'Oppeln, sur l'Oder, à 420 kilom. S. E. de Berlin; 7,000 habit. Belle église de Saint-Adalbert, érigée en 995; belles promenades dans les environs. Commerce très-actif de vins, bestiaux, produits minéraux. | La *régence d'Oppeln* est bornée au N. par celle de Breslau et le grand-duché de Posen, à l'E. par la Pologne, au S. par la Silésie autrichienne, à l'O. par la Bohême; 230 kilom. sur 160; 900,000 habit. Sol montagneux, riche en mines de fer et de zinc.

OPPORTUN, UNE, adj. (du lat. *opportunus*, même signif.). Qui est à propos, selon le lieu et le temps; favorable, propice. Dans un moment *opportun*. Circonstance *opportune*. Les talents, les vertus mêmes, doivent résister aux occasions de s'exercer lorsqu'elles ne sont pas *opportunes*. (Boiste.) | *Il est opportun de, il n'est pas opportun de*, Il est, il n'est pas à propos de. *Il est* toujours *opportun de* faire la guerre aux abus, de combattre le despotisme.

OPPORTUNÉMENT, adv. D'une manière opportune, à propos, dans le temps convenable, dans une situation propice. Un service a bien plus de valeur quand il est rendu *opportunément*.

OPPORTUNITÉ, s. f. (rad. *opportun*). Qualité de ce qui est opportun. *Opportunité* des circonstances, de la conjoncture. | Se dit, absolument, pour Occasion favorable. Il faut savoir profiter de l'*opportunité* et renverser les gouvernements despotiques.

OPPOSABLE, adj. Qui peut être opposé. Il n'y a pas d'argument *opposable* à ce dilemme.

OPPOSANT, ANTE, adj. et s. Qui s'oppose, suivant les formes judiciaires, à une sentence, à un arrêt, à un payement. Être partie *opposante*. | Substantiv. Les *opposants* à la vente. Il est intervenu un nouvel *opposant*, un *opposant* à la levée des scellés. | Dans le langage ordinaire, se dit, adjectivement ou substantivement, de quiconque se déclare contraire à une mesure, à une opinion. Le parti *opposant*. Les *opposants* sont en majorité. | Anat. *Muscles opposants*, Se dit de deux muscles de la main appartenant, l'un au pouce, l'autre au petit doigt, et qui font exercer un mouvement de rotation à l'os métacarpien correspondant, de manière à porter le petit doigt en face des autres doigts. | On dit aussi, substantivement : L'*opposant* du pouce, l'*opposant* du petit doigt.

OPPOSÉ, ÉE, part. Contraire, de différente nature. Caractères, esprits *opposés*. Leurs intérêts sont tout à fait *opposés*. Leurs opinions sont toujours *opposées*. Concilier les choses les plus *opposées*. (Barthélemy.) Les passions extrêmes jettent toujours l'âme dans les extrémités *opposées*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Placé en regard, vis-à-vis. Ces deux hommes, *opposés* l'un à l'autre, déployaient les ressources de leur génie. (Voltaire.) Assises sur les deux rives *opposées* de la Méditerranée, les deux cités se regardent en face. (V. Hugo.) | *Opposé à*. La faiblesse est plus *opposée à* la vertu que le vice. | Se dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme. C'est ainsi que *fils* est, relativement, opposé à *père*, ou que *beau* est opposé à *laid*, qui est son contraire. | Bot. Se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre, sur un même plan. Bractées *opposées*. Feuilles *opposées*. Rameaux

opposés. Les feuilles sont *opposées* dans les labiées, les gentianées, le gui, la véronique officinale, etc. Les branches, les rameaux, sont *opposés* dans les lilas, les frênes, etc. | Géom. *Angles opposés*, Ceux qui sont formés de deux lignes droites, qui se coupent en un point. Les *angles opposés* par le sommet sont égaux entre eux. | Blas. *Pièces opposées*, Se dit de deux pièces dont la pointe de l'une regarde le chef, et la pointe de l'autre le bas de l'écu. | S. m. Chose contraire. Tous les contraires sont *opposés*, mais tous les *opposés* ne sont pas contraires. (Acad.) | Le contraire. *Cette proposition est l'opposé de telle autre*, Elle est justement le contraire. Ce fils est tout l'*opposé* de son père. Il pense, il dit tout l'*opposé*. | *A l'opposé*, loc. adv. Au contraire.

La plante souffre et meurt quand elle se durcit;
Un peuple, *à l'opposé*, meurt quand il s'amollit.
(MOLLEVAULT.)

OPPOSER, v. a. (du lat. *opponere*, formé de *op* pour *ob*, devant; *ponere*, poser). Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. *Opposer* une batterie à une batterie. *Opposer* la force à la force. Les Hollandais n'*opposent* souvent aux fureurs de l'Océan et à celles de leurs ennemis que de simples bancs de sable. (Bern. de Saint-Pierre.) | En parlant des personnes. Il faudra lui *opposer* un meilleur adversaire. | Fig. Se dit des personnes et des choses dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre. *Opposer* Aristote à Platon. L'animal *oppose* la ruse à la sagacité. (Buffon.) | Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière à produire un rapport ou un contraste. *Opposer* une glace à une cheminée. *Opposer* dans un tableau les bruns aux clairs. | Fig. Dans le même sens. La nature *oppose* les êtres les uns aux autres, afin de produire entre eux des convenances. Je ne sais quel jargon scientifique, encore plus méprisable que l'ignorance, avait usurpé le nom du savoir, et *opposait* à son retour un obstacle invincible. (J. J. Rousseau.) | Mettre en comparaison, en parallèle. Quelle époque *opposerez*-vous à la Révolution? Quel gouvernement *opposerez*-vous à celui de Néron? | S'OPPOSER, v. pr. Être contraire. Rien ne *s'oppose* plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants. (Buffon.) | Se rendre contraire, se prononcer contre. C'est plus souvent par orgueil que par défaut de lumière qu'on *s'oppose* avec opiniâtreté aux opinions les plus vraies. (La Rochefoucauld.) | Mettre obstacle. La science d'un homme attentif aux lois de la nature força les flots de réparer leurs propres dommages, non en *s'opposant* directement à leur violence, mais en la détournant vers un autre objet. | Déclarer, suivant les formes juridiques, qu'on met empêchement à l'exécution d'un acte, de quelque arrêt. *S'opposer* à l'exécution d'un jugement, à la levée des scellés, à un payement.

OPPOSITAIRE, adj. Bot. Qui est verticillé sur deux ou plusieurs rangs, et dont chacune des pièces naît devant celle du rang externe.

OPPOSITE, adj. (du lat. *oppositus*, opposé). Qui est opposé à une autre chose. Deux grosses troupes prirent d'effroi deux routes *opposites*. (Montaigne.) N'est plus usité dans ce sens. | *A l'opposite de*, loc. adv., Vis-à-vis. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'*opposite* du château, et le clocher à celui de la tour. (Bern. de Saint-Pierre.) | En sens contraire. Il y a de ces oiseaux, comme les orfraies, les foulques et les aigles, qui, exercés contre les vents dès leur naissance, volent à l'*opposite* des plus violents orages. (Id.)

OPPOSITION, s. f. (pron. *opozision*; du lat. *oppositio*, même signif.). Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose. Mettre *opposition*. *Opposition* personnelle. Esprit d'*opposition*. | Contrariété d'esprit, différence dans la manière d'être, de penser, d'agir, de différentes personnes; divergence d'opinions, d'humeurs. Il règne entre ces deux hommes une continuelle *opposition*. | En parlant des choses. Il y a une grande *opposition* entre ces deux méthodes, ces divers systèmes. | Contraste. Ainsi j'observai des *oppositions* de caractère entre les Gaulois, les Arcadiens et les Égyptiens. (Bern. de Saint-Pierre.) | Jurisp. Action de se rendre opposant. Faire *opposition* à un arrêt. Former, mettre *opposition*. *Opposition* à une vente de meubles. *Opposition* à mariage. *Opposition* aux scellés. | *Opposition à un jugement par défaut*, Voie par laquelle on attaque, devant le juge même qui l'a rendu, un jugement par défaut que l'on soutient contenir des condamnations irrégulières ou injustes qui lui ont été surprises. | Physiol. *Mouvement d'opposition*, Celui qu'exécutent les muscles opposants. | Archit. Espèce de différence d'ornement ou de grandeur que l'on établit entre les parties d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres par le contraste. | *Le parti de l'opposition* ou simplement *l'opposition*, Se dit, en politique, de la partie d'une assemblée législative qui n'approuve pas la marche du gouvernement, qui est en lutte avec le chef de l'État. L'*opposition* est de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement; on ne peut pas concevoir un gouvernement tellement absolu qu'il n'ait à compter avec une *opposition* quelconque. (Odilon Barrot.) | Par extens. Le parti qui professe les mêmes opinions que la minorité opposante d'une assemblée. Écrivain, journaliste de l'*opposition*. | *Faire de l'opposition*, Se montrer hostile, par des discours ou des écrits, à la direction imprimée aux affaires publiques par le gouvernement. | Rhét. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires, comme, par exemple, une *folle sagesse*, de *triomphantes défaites*. Deux vérités qui ont quelque *opposition* s'éclairent en se rapprochant, et paraissent s'éclairer davantage à proportion que l'*opposition* est plus marquée. (Condillac.) Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'*opposition*. (Buffon.) | Logiq. Disconvenance des propositions. Lorsqu'une proposition est universelle, l'autre particulière, ou bien affirmative et négative, on dit qu'il y a *opposition*. | Astron. Un des aspects de deux astres sous lequel ils sont éloignés l'un de l'autre de six signes ou de 180 degrés. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en *opposition* avec le soleil. | T. d'escrime. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. | *Être en opposition*, Tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée. | T. de peint. et de sculpt. S'emploie comme synonyme de *Contraste*. Cependant le *contraste* emporte avec lui l'idée de quelque chose de brusque et de heurté, tandis que par *opposition* on entend une manière d'être plutôt différente que contraire.

OPPRESSÉ, ÉE, part. Qui éprouve de l'oppression, qui est accablé. Avoir la poitrine *oppressée*, la respiration *oppressée*. Se sentir *oppressé*. On sort pâle, étiolé, la poitrine *oppressée*, surtout en hiver, des appartements chauds et trop renfermés. (Virey.) | Fig. Mon âme est *oppressée* du poids de la vie. (J. J. Rousseau.) Mon cœur est *oppressé*.

OPPRESSER, v. a. (du lat. *opprimere*, presser; fait de *op* pour *ob*, devant; *premere*, presser). Presser fortement. Se dit de certaines affections corporelles dans lesquelles il semble que la poitrine, l'estomac soient comprimés par un poids. Je sens quelque chose qui m'*oppresse* et qui me suffoque. | Fig. Se dit des affections morales. Une mauvaise action *oppresse* toujours la conscience.

OPPRESSEUR, EUSE, adj. Qui opprime. Gouvernement *oppresseur*. Pouvoir *oppresseur*.

Sous un joug *oppresseur* quiconque est abattu,
S'arme du noble orgueil qui sied à la vertu.
(BAOUR-LORMIAN.)

| S. Celui, celle qui opprime. Combattre les *oppresseurs* de son pays. Contre les *oppresseurs*, contre les *oppresseuses*, rien n'est illégitime. (Royou.) Dieu punit l'*oppresseur* d'un peuple par la main des opprimés. (Bern. de Saint-Pierre.) Une *oppresseuse*.

OPPRESSIF, IVE, adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. Système *oppressif*. Législation *oppressive*. Des moyens *oppressifs*.

OPPRESSION, s. f. (du lat. *oppressio*, même signif.). Méd. Difficulté de respirer, rappelant la sensation qu'occasionnerait une pression exercée sur la poitrine. Éprouver de l'*oppression*. Ressentir de l'*oppression*. | L'oppression est un phénomène secondaire, un symptôme qui peut dériver d'une infinité de causes légères ou graves, permanentes ou passagères. L'aspiration d'un air très-froid, très-chaud ou très-raréfié, comme au sommet des hautes montagnes; des vêtements trop serrés, gênant la dilatation du thorax ou l'introduction de l'air par la trachée; la distension des organes digestifs par des aliments trop copieux, des gaz, etc.; les exercices violents, tels que la lutte, la course, et certaines impressions morales, telles que la surprise, la joie, la frayeur, la colère, la tristesse, etc., constituent autant de causes qui peuvent occasionner l'oppression momentanée, physiologique en quelque sorte et différente, par conséquent, de l'oppression durable, morbide. Parmi les affections très-diverses qui peuvent donner à l'oppression le caractère de maladie, il faut placer en première ligne les altérations des organes respirateurs, des poumons eux-mêmes. Ici viennent d'abord se placer tous les genres d'asphyxie par cause mécanique; puis les lésions du tissu pulmonaire, catarrhe, fluxion de poitrine, phthisie, asthme, etc. Un second ordre de causes dérive de diverses affections de l'appareil circulatoire: tels sont les changements de volume et de capacité du cœur et des gros vaisseaux, connus sous le nom d'anévrisme; divers autres obstacles à la circulation, certaines altérations du sang lui-même. | *Oppression des forces*, La faiblesse qui ne dépend pas d'une débilité radicale, essentielle, mais bien d'une vive affection de certains organes principaux, par suite de laquelle les forces musculaires se trouvent abattues. | Fig. Action d'opprimer, d'accabler par la force, par la violence. Vivre dans l'*oppression*. Un système d'*oppression*. L'*oppression* d'un peuple. Ne pouvoir souffrir l'*oppression*. L'*oppression* donne du ressort à l'âme; elle force d'examiner de près la source de ses maux. (Helvétius.) La plupart se dérobent à l'*oppression* en fuyant dans les forêts. (Raynal.) Les Grecs restèrent dans l'*oppression*, mais non pas dans l'esclavage. (Volt.) La France secoua l'*oppression*, renversa le tyran.

OPPRESSIVEMENT, adv. D'une manière oppressive. Agir *oppressivement*.

OPPRIMÉ, ÉE, part. Qui est sous l'oppression. Un peuple *opprimé*. Idoménée dit qu'il était honteux d'avoir tant tardé à délivrer l'innocence *opprimée*. (Fénelon.) A son retour, ayant trouvé sa patrie *opprimée* par un tyran, il alla loin de la servitude. (Barthélemy.) Ceux qui disent qu'ils veulent le despotisme, disent qu'ils veulent être *opprimés* ou qu'ils veulent être oppresseurs. (B. Constant.) Dès qu'une nation est *opprimée*, il s'échappe de la France un cri de douleur, comme si elle se sentait atteinte elle-même. (Edg. Quinet.) | Substantiv., en parlant des personnes. Secourir l'*opprimé*. Prendre la défense de l'*opprimé*. Pleurer avec ce qu'on aime est la ressource des *opprimés*. (Voltaire.) La pensée de la mort protége l'*opprimé*. (Virey.) Tendez à l'*opprimé* une main tutélaire. (Viennet.)

OPPRIMER, v. a. (du lat. *opprimere*; fait de *op* pour *ob*, contre; *premere*, presser). Accabler par violence, par abus de la force. *Opprimer* l'innocence. *Opprimer* les peuples. Les puissants *oppriment* souvent les faibles. Ce peuple qu'on *opprime* se soulèvera contre ses oppresseurs. Les vrais magistrats sont les soutiens de tous ceux qu'on *opprime*. (Beaumarchais.) Le fanatisme *opprimait* toute vérité. (Voltaire.) L'homme dans toutes les circonstances doit protection à la femme, et il est un lâche s'il l'*opprime*. (Jussieu.) | Absol. Malheur à ceux qui *oppriment*! ils auront à répondre devant Dieu de leur tyrannie.

OPPROBRE, s. m. (du lat. *opprobrium*, même signif.). Honte, ignominie, affront; état qui fait que l'on est méprisé de la société dans laquelle on est. Vivre dans l'*opprobre*. Être couvert d'*opprobre*. *Opprobre* éternel. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'*opprobre*. (Voltaire.) L'*opprobre* le suit et le tourmente partout. (Barthélemy.) *Être l'opprobre de sa famille, de sa patrie, du genre humain*, Leur faire honte. Cet homme *est l'opprobre de son pays*.

OPS. Mythol. La grande déesse italique des temps primitifs, passait pour l'épouse de Saturne, et a été en conséquence identifiée avec Rhée, Cybèle et la Terre. Elle était ainsi nommée du lat. *opes*, richesses, parce que toutes les richesses viennent de la terre. On célébrait en son honneur des fêtes nommées *opalies*.

OPTATIF, IVE, adj. (du lat. *optare*, désirer). Gramm. Qui exprime le souhait. Formule *optative*. | *Mode optatif* ou simplement *l'optatif*, Mode qui, dans certaines langues, sert à exprimer le souhait et qui est distingué du subjonctif. En français, nous suppléons à l'*optatif* par le subjonctif. | *Conjonction* ou *particule optative*, Celle qui sert à indiquer un souhait. Il faut employer ici une *conjonction optative*.

OPTATION, s. f. (pron. *optasion*; du lat. *optare*, choisir). Rhét. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

OPTER, v. n. (du lat. *optare*, choisir). Choisir entre deux choses qu'on ne peut avoir à la fois, se décider entre deux parti, deux déterminations à prendre. Il faut *opter* entre ces deux propositions. Il a *opté* pour la place la plus avantageuse. On vous laissera le temps d'*opter*. *Optez* entre nous.

OPTICIEN, IENNE, s. (rad. *optique*). Celui, celle qui construit ou vend les instruments d'optique, les lunettes et les instruments de précision. C'est un *opticien* fort habile. Comme le mécanicien, l'*opticien* prend souvent le nom d'*ingénieur*. | Celui, celle qui sait, qui enseigne l'optique, qui s'en occupe spécialement. Tous les peintres et tous les *opticiens* savent que si un corps sphérique est éclairé, il y brille un seul point lumineux, qui va en se dégradant sur le reste du corps et le fait paraître arrondi. (Bern. de Saint-Pierre.) Un savant *opticien*.

OPTIMÉ. Mot latin, qui signifie *Très-bien*, et dont on se sert quelquefois en français, dans le langage familier, comme marque d'approbation.

OPTIMISME, s. m. (du lat. *optime*, très-bien).

Système philosophique qui ne voit dans le mal moral et physique qu'un élément de l'ordre universel, et affirme que, si l'on considérait le monde dans son ensemble, tout est bien par rapport au tout. Cette doctrine, qui, au premier abord, semble en contradiction avec les faits, s'appuie sur l'idée de la sagesse et de la bonté de Dieu, qui n'a pu vouloir que le bien : elle ne nie pas qu'il y ait du mal en ce monde, mais elle prétend que ce mal est, ou bien une conséquence nécessaire de la nature des choses (*mal metaphysique*), ou un effet de l'abus de notre liberté, abus qui n'est imputable qu'à nous (*mal moral*, péchés, vices), ou même une condition du bien (*mal physique*, douleur, la douleur, la faim, la soif, etc., nous avertissant de pourvoir à notre conservation et d'écarter les objets malfaisants. L'optimisme se complète en appelant de cette vie à une autre vie, où l'ordre sera rétabli, où les mérites de chacun seront récompensés, et en présentant celle-ci comme un temps d'épreuve et de préparation. On trouve le germe de l'optimisme chez les anciens, notamment dans le platonisme et le stoïcisme, et chez quelques pères de l'Église, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas. Le père Malebranche, et surtout Leibnitz, ont beaucoup contribué à accréditer l'*optimisme*. (Trévoux.) | Se dit, dans le langage ordinaire, d'une tendance à voir tout en beau, quelquefois aussi d'une propension égoïste à croire que tout va pour le mieux dans le monde, lorsque ses propres intérêts sont satisfaits.

OPTIMISTE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'optimisme. Opinion, système *optimiste*. | Subtantiv. Celui ou celle qui admet le système de l'optimisme. Leibnitz était un *optimiste*. | Par extens. Celui, celle qui est porté à trouver tout bien dans ce monde. Comme il y a des *optimistes* assurant que tout est bien et des pessimistes qui prétendent que tout est mal, il faut qu'il se trouve dans notre vie les éléments capables de fondre ces deux opinions. (Virey.) Les *optimistes* et les pessimistes.

OPTION, s. f. (pron. *opsion*; du lat. *optio*, même signif.). Action d'opter; faculté qui est donnée à une personne de choisir entre deux ou plusieurs choses qu'elle ne peut avoir ensemble. Il a fait son *option*. Laisser à autrui l'alternative, c'est lui laisser l'*option* entre telle ou telle chose, entre telle ou telle proposition. (J. Bousquet.) Nous n'avons pas l'*option* entre le vice et le malheur; ils sont inséparables. (Boiste.) | Jurisp. Le *droit d'option* se rattache à une foule de contrats assez importants; il forme même la condition essentielle d'une espèce particulière de conventions qui, pour cette raison, a pris le nom d'*obligations alternatives*. Dans ces sortes de contrats, la convention ne porte pas sur un objet exclusivement déterminé, mais elle embrasse deux choses, dont l'une peut être substituée à l'autre, au choix du débiteur ou du créancier, suivant que les parties sont expressément convenues de déférer l'option à l'une ou à l'autre. Il est de principe que le choix appartient au débiteur, s'il n'a pas été expressément accordé au créancier. C'est l'application de cette maxime, que toute la faveur est due au débiteur. C'est au créancier à faire insérer dans le contrat les clauses qu'il croit utile ou nécessaire d'exposer; c'est lui qui fait la loi. L'*obligation alternative* peut embrasser plus de deux choses; elle est caractérisée par la disjonction *ou* : je ferai telle chose *ou* telle autre. | En matière politique et administrative, le *droit d'option* appartient à celui qui se trouve accidentellement revêtu de deux fonctions incompatibles ou d'une même fonction afférente à deux localités, par exemple, pour celle de député; il doit, dans un délai déterminé par des lois spéciales, déclarer son intention, afin qu'il soit pourvu à son remplacement dans la fonction qu'il abandonne.

OPTIQUE, adj. (du gr. ὀπτικός, visuel, dérivé de ὄπτομαι, je vois). Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision. Le nerf *optique*. Apparence *optique*. | *Cône optique*, Faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet et venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. | *Axe optique*. Rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. | *Triangle optique*, Triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont les côtés aboutissent à l'œil. | *Illusions optiques*, Erreurs où notre vue nous fait tomber, sur la distance apparente des corps. | *Verres optiques*, Verres convexes ou concaves, au moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée, si elle est faible. | *Pinceau optique*, Assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. | Astron. *Inégalité optique*, Irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. | *Lieu optique d'une étoile*, Le point du ciel où elle nous paraît être et où elle n'est pas en réalité.

OPTIQUE, s. f. Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. Traité d'*optique*. Instrument d'*optique*. Étudier l'*optique*. | Les différentes sections dont se compose l'optique ont pour objet : la *catoptrique*, ou réflexion de la lumière (miroirs de toutes les formes); la *dioptrique*, ou réfraction de la lumière (phénomènes que présentent les rayons en traversant les prismes, indices de réfraction, propriétés des lentilles); la décomposition et recomposition de la lumière (spectre solaire, couleurs, raies du spectre, dispersion, achromatisme; la vision et les instruments d'optique; les interférences et la diffraction, la double réfraction et la polarisation. | Les premières traces des connaissances théoriques concernant les diverses branches de l'optique se trouvent dans l'école de Platon. Ces connaissances se bornaient à la propagation de la lumière en ligne droite, et à la propriété qu'elle a de se réfléchir, en faisant un angle d'incidence égal à l'angle de réflexion. Ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle que l'optique a commencé à former une véritable science. Maurolicus est un des premiers qui aient ouvert la voie. Jean-Baptiste Porta, contemporain de Maurolicus, prépara la découverte du mécanisme de la vision par son invention de la *chambre obscure*. Dans son livre intitulé *Magia naturalis*, il remarque qu'on peut considérer le fond de l'œil comme une chambre obscure; mais il ne donne aucune suite à cette idée vraie et heureuse, dont, quelques années après, Kepler s'empara pour achever la solution complète du problème. En 1637, la *Dioptrique* de Descartes vint changer la face de la science, en lui apportant, avec sa loi fondamentale, le rapport constant des sinus des angles d'incidence et de réfraction, une foule de propositions neuves et utiles, au milieu desquelles il s'en trouve cependant de très-douteuses et même absolument fausses, comme la propagation instantanée de la lumière. En 1663, Jacques Grégory publia son *Optica promota*, qui contient diverses propositions curieuses sur la théorie, et des vues ingénieuses pour le perfectionnement des instruments, dont les plus importants étaient déjà inventés. En 1667, les *Leçons d'optique* de Barrow, et en 1678, le *Traité de la lumière* de Huyghens, où l'on trouve la première théorie sur l'origine de la lumière, théorie dite des *ondulations*, contribuèrent encore à étendre le domaine de l'optique, que l'on pouvait enfin croire entièrement exploré, lorsqu'en 1706, le *Traité d'optique* de Newton vint prouver qu'on n'avait fait jusqu'alors que parcourir son contour. C'est à Newton qu'on doit la découverte importante de la décomposition de la lumière en sept rayons primitifs. Pendant cinquante ans, des géomètres célèbres, marchant sur les traces de Newton, s'appliquèrent à développer et à soumettre au calcul les lois de la réfraction et de la réflexion de la lumière, sans qu'aucun physicien osât porter une main téméraire sur les principes posés par ce grand homme; ce ne fut qu'en 1747 qu'Euler, dans le but de remédier à la dispersion des couleurs, produite par la réfraction des verres de lunette, chercha la loi de cette dispersion, fut conduit à des résultats différents de ceux de Newton, et chercha à faire prévaloir sur la théorie de l'*émission* celle des *ondulations*. Depuis, Klugel a exposé les théories d'Euler d'une manière abrégée, mais extrêmement claire, dans son livre intitulé *Analytisch Dioptrik*. Dans ces derniers temps, la science s'est enrichie d'une foule de belles expériences sur les propriétés de la lumière et de la découverte d'une propriété nouvelle, celle de sa *polarisation*, faite par Malus, et l'on a appliqué la connaissance de ces phénomènes à l'analyse chimique. De nos jours, les propriétés chimiques des rayons lumineux ont surtout été étudiées : c'est à la puissance des rayons chimiques qu'on doit l'invention de la photographie. | Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement. Ce machiniste connaît parfaitement l'*optique* du théâtre. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre hydraulique et une autre *optique*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Optique du théâtre*, Se dit quelquefois figurément en parlant d'un ouvrage dramatique. L'*optique du théâtre* exige que les caractères soient peints à grands traits. (Acad.)

OPTOMÈTRE, s. m. (du gr. ὀπτεσθαι, voir; μέτρον, mesure). Appareil pour mesurer la portée de la vue.

OPULEMMENT, adv. (pron. *opulaman*). Avec opulence. Nos évêques vivent *opulemment*.

OPULENCE, s. f. (pron. *opulanse*; du lat. *opulentia*, même sens). Grande richesse, abondance de biens. Vivre dans l'*opulence*. Nager dans l'*opulence*. Il ne leur reste de leur ancienne *opulence* que des regrets et des vices. (Barthélemy.) L'*opulence* fait des mêmes citoyens des despotes et des esclaves; mais la pauvreté les rend tous égaux. (Bern. de Saint-Pierre.) L'*opulence* d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. (Volney.) | L'*opulence* dans une nation est souvent un signe de décadence. C'est une exubérance de bien-être qui parfois affaiblit et atrophie tout le reste du corps social. Les pays où il y a le plus de misère sont toujours ceux où règne le plus d'*opulence*. L'*opulence* des lords anglais et des prélats italiens se déploie à côté des haillons de la *snob* de Londres et des lazzarones de Naples. En France aussi, le contraste affligeant de l'*opulence* et de la misère ne fait pas défaut. L'*opulence* des évêques français.

OPULENT, ENTE, adj. et s. (pron. *opulan*). Très-riche, qui est dans l'opulence. Un homme *opulent*. Une nation *opulente*. Que ferait, au milieu des cités *opulentes*, ce Hottentot, cet Esquimau dépaysé? (Virey.) Ici, me dis-je, ici fleurit une ville *opulente*, ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.) | Substantiv. En parlant des personnes. Faire l'*opulent*. L'*opulent*, grossier sous ses dehors splendides, affecte une satisfaction que l'or seul ne peut donner. Les *opulents* devraient soulager la misère.

Chacun oblige l'*opulent*.
Et fait la moue à l'indigent.
(A. RIGAUD.)

OPUNTIA, s. m. (pron. *oponsia*). Bot. Genre de la famille des cactées ou opuntiacées, se compose d'arbrisseaux à tronc et à rameaux cylindriques, ou bien à tige formée de plusieurs articulations aplaties ovales ou oblongues, munis de faisceaux

Opuntia.

de soies ou d'épines, à fleurs jaunes, rouges ou blanches, à fruits petits ou gros, jaunes ou pourpres, comestibles, souvent en forme de figues, et mûrissant ordinairement la deuxième ou la troisième année. L'espèce type est le *figuier de Barbarie* (*cactus opuntia*). *Opuntia* à fleurs rouges, jaunes ou blanches. C'est sur une de ses variétés, l'*opuntia nopal*, qu'on trouve la cochenille. V. CACTIER et NOPAL.

OPUNTIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes grasses qui a pour type le genre opuntia. On lui donne aussi le nom de *Cactées*.

OPUSCULE, s. m. (du lat. *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature. Écrire un *opuscule*. Publier un *opuscule*. Les éditeurs recueillent avec soin les moindres *opuscules*, pour rehausser les statues de leur idole. (Boiste.)

OR (du lat. *hora hac*, à cette heure). Particule dont on se sert pour lier un discours à un autre. *Or*, pour revenir à ce que nous disions. *Or*, vous devez savoir que les idées de progrès se vulgarisent en France. | Il sert aussi à réunir une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. Le sage est heureux; *or*, Socrate est sage, donc Socrate est heureux. | S'emploie familièrement pour inviter, exciter à quelque chose. *Or* çà, venez-vous? *Or* sus, mettons-nous à l'ouvrage.

OR, s. m. (du lat. *aurum*, même signif.). Corps simple, métallique, d'une couleur jaune et brillante, le plus malléable et le plus ductile des métaux, peu dur, fusible au chalumeau, et attaqué seulement par l'eau régale. *Or* pur, *or* fin. Monnaie d'*or*. Tabatière d'*or*. Une montre en *or*. Des vases, des chandeliers d'*or*. Des bijoux d'*or*. Des étoffes que rehausse l'éclat de l'*or*. Cherchez comment l'*or* se

purifie dans les entrailles de la terre. (Massillon.) De tous les temps, l'*or* a été regardé comme l'un des métaux les plus parfaits et les plus précieux. (Buffon.) | *Or argental*, Alliage naturel d'or et d'argent trouvé dans les mines de la Sibérie. L'argent y entre pour trente-six centièmes environ. | *Or fulminant*, Oxyde d'or ammoniacal. Il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou au frottement subit et vif, ce qui lui a valu le nom qu'il porte. | *Or mussif*, Deuto-sulfure d'étain; mélange dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques pour les rendre propres à développer davantage l'électricité. On s'en sert aussi en peinture pour dorer et bronzer. | *Or potable*, Liquide huileux et alcoolique que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or. On faisait autrefois usage en médecine de l'*or potable* comme cordial. | *Or en coquille*, Rognures de feuilles d'or broyées avec de la gomme. On s'en sert pour les enluminures. | *Or vert*, Alliage d'or et d'argent à l'usage des bijoutiers. | *Or couleur*, Couleur grasse et gluante dont les doreurs se servent pour appliquer des feuilles d'or battu. | *Or à l'huile*, Or en feuilles appliqué sur de l'or couleur. *L'or à l'huile* reste mat. | *Or de rapport*, Celui qu'on enchâsse dans du fer pour produire des damasquinures. | *Or trait*, Celui que les tireurs passent par la filière. | *Or battu*, Réduit en feuilles pour la dorure. | *Or moulu*, Or appliqué sur les bronzes. | *Or en pâte*, Or prêt à être fondu dans le creuset. | *Or en bain*, En fusion. | *Or en lames*, Aminci par le marteau ou le laminoir. | *Or brettelé*, Coupé en petites hachures transversales. | *Or mat*, Or non poli, pointillé au matoir ou au ciselet. | *Or bruni*, Passé au brunissoir. | *Or haché*, Or appliqué sur un métal qui a été auparavant préparé par une infinité de hachures. | *Or au titre*, L'or à bijoux, vaisselle et ustensiles d'or, qui, au premier titre, a 920 millièmes d'or et 80 de cuivre; au second titre, 840 millièmes d'or et 160 de cuivre; et au troisième titre, 750 millièmes d'or et 250 de cuivre. | *Or bas*, Or au-dessous de 750 millièmes. | *Or fin*, Or au titre de 1000 millièmes, ou qui s'en rapproche beaucoup. | *Or bleu*, Alliage de 750 parties d'or et de 250 de fer. | *Or en chaux*, Oxyde d'or précipité de sa dissolution par les acides. | *Or en chiffons*, Cendres provenant de broderies d'or. On s'en sert pour dorer l'argent. | *Or aigre*, Celui qui se gerce sous le marteau ou entre les cylindres du laminoir. | *Or de couleur*, Alliage d'or, de fer, de cuivre ou d'argent, dont les teintes sont assez variées et qu'on emploie en bijouterie. | S'emploie quelquefois au pluriel pour désigner les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. Une boîte de deux *ors*. Des *ors* de différentes couleurs. | Fil d'argent doré dont on fait des passements, des galons, des franges, des cordons, des étoffes, des broderies. *Or* de Paris, de Lyon. Frange d'*or*. Toile d'*or*. Paillette d'*or*. Passement d'*or*. | Se dit particulièrement de la monnaie d'or, par opposition à celles d'argent ou d'autre métal. Payer tout en *or*. Changer de l'*or* pour de l'argent blanc. Il y a en France des pièces d'*or* de 5, de 10, de 20, de 40, de 50 et de 100 francs. Ces monnaies sont au titre de 900 millièmes d'or et 100 de cuivre. | Fig. Richesse, opulence. La soif de l'*or*. Ceux que l'*or* ou les promesses ne séduisaient pas étaient subjugués par la crainte. (Raynal.) Tout ce que l'abondance peut procurer de délices, de voluptés, d'enivrements, se trouve réuni dans ces hôtels, ces palais somptueux où s'écoule l'*or* à flots, tandis qu'à leur porte des misérables se roulent dans la poussière, délaissés, et hurlant de faim. (Virey.)

L'*or* est d'un grand secours pour acheter un cœur :
Ce métal, en amour, est un grand séducteur.
(REGNARD.)

| Fig. et famil. *On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent*, On ne peut s'en procurer à aucun prix. | *Un marché d'or, une affaire d'or*, Un marché avantageux, une affaire lucrative. | *C'est de l'or en barre*, Cela vaut de l'argent comptant, en parlant d'un billet, d'une marchandise. | *C'est un cœur d'or*, C'est un excellent cœur. | *Il vaut son pesant d'or*, C'est un homme rempli de qualités. | *Il dit d'or, il parle d'or*, Il s'exprime bien, il tient le langage le plus convenable à la circonstance. Ma foi, mon cher Éraste, vous *parlez d'or*. (Marmontel.) | Fig. *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*, L'acheter, le vendre à un prix très-élevé. | *Marcher sur l'or et sur l'argent*, Jouir d'une grande opulence. Dans le même sens, *Avoir des monceaux d'or, être tout cousu d'or*. | Vulg. *Saint Jean bouche d'or*, Homme qui exprime sa pensée avec franchise, sans ménagement. | *Promettre des monts d'or*, Faire de grandes promesses. | *Faire un pont d'or à quelqu'un*, Lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelque prétention, à abandonner une place, une position. | *Adorer le veau d'or*, Flatter les gens en place ou les riches pour en tirer quelque avantage. | Poétiq. Se dit de certaines choses qui ressemblent à l'or par la couleur et le brillant. L'*or* de sa chevelure, L'*or* des moissons. C'est l'*or* de tes cheveux qui doit parer ton visage, et non cette rose qui les cache et que ton teint flétrit. (J. J. Rousseau.) | La couleur de l'or. Le pourpre, l'*or* et l'azur brillent sur le plumage de l'ara. (Buffon.) | *L'âge d'or, le siècle d'or*, Les premiers temps du monde où l'on suppose que les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur. L'*âge d'or* de la morale, ou plutôt de la fable, n'était que l'âge de fer de la physique et de la vérité. (Buffon.) | Fig. *C'est un homme de l'âge d'or*, C'est un homme qui rappelle l'âge d'or par l'innocence, la pureté de ses mœurs. | Poétiq. *Des jours filés d'or et de soie*, Des jours heureux. Nul n'a vu tous ses *jours filés d'or et de soie*. (Royou.) | *L'Âne d'or*, Titre d'un roman d'Apulée. | *Veau d'or*, Idole que les Israélites s'étaient construite au pied du mont Sinaï pendant l'absence de Moïse, et à laquelle ils rendaient un culte à peu près semblable à celui du bœuf Apis en Égypte. | Astron. et chronol. *Nombre d'or*, Le nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle solaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure. | Blas. Un des métaux que, dans les armoiries peintes, on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées l'on distingue par des points. | Prov. *Tout ce qui reluit n'est pas or*, Se dit de toutes les choses qui brillent d'un éclat trompeur. | *Pour tout l'or du monde*, Pour quoi que ce soit. *Pour tout l'or du monde* mon docteur ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la Faculté permet. (Molière.) | L'or est un des premiers métaux que les hommes aient connus. Il fut recherché comme ornement à cause de son éclat incomparable, que rien n'altère. Dès la plus haute antiquité il a servi de monnaie, et il est éminemment propre à cet usage. Chez les tribus les moins industrieuses, on a rencontré des ornements en or. Cependant, pour que l'or fût recueilli dans les premiers temps, il a été nécessaire qu'il se présentât en *pépites*. L'or, le plus souvent, est en poudre extrêmement fine, que l'œil discernerait difficilement, quand bien même la surface n'en serait pas ternie par une pâte argileuse. L'or, quelque peu abondant qu'il soit, est un des métaux les plus répandus, en ce sens que la nature l'a semé presque en tout lieu, mais à de très-petites doses. Après le fer, il n'y a peut-être pas de métal qu'elle ait distribué aussi généralement que l'or; mais, dans la plupart des cas, ce ne sont que de rares paillettes, quelquefois des parcelles complètement invisibles, éparses dans des minerais d'argent, ou de cuivre, ou de plomb argentifère, ou dans ces matières d'un jaune de laiton à l'aspect métallique que le minéralogiste nomme des *pyrites*, et que le vulgaire, à cause de leur couleur, suppose être de l'or. L'or ne se trouve dans la nature qu'à l'état natif ou allié à d'autres métaux, notamment à l'argent, au palladium, au rhodium et au tellure. L'or natif se rencontre quelquefois dans des filons de quartz, comme au Mont-Rose, en Piémont, dans le pays de Salzbourg, dans quelques provinces du Brésil, du Mexique, du Pérou, à la Gardette dans la vallée d'Oisans, en Dauphiné, etc.; plus fréquemment l'or existe d'une manière accidentelle, comme dans les mines d'argent de la Hongrie, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, du Mexique, dans les mines de cuivre du Hartz et de la Suède; mais c'est surtout dans les terrains d'alluvion de l'Amérique, de l'Asie centrale et de l'Océanie, que se trouve la plus grande partie de l'or qui existe à la surface de la terre; il s'y montre en paillettes, en grains ou en pépites. On exploite ce métal au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique, en Sibérie, dans l'Oural, et surtout, depuis peu d'années, en Californie et en Australie. Plusieurs rivières, comme l'Ariége, le Gardon, le Rhin, près de Strasbourg, charrient des paillettes d'or dans leurs sables, mais en quantité minime. Les alluvions aurifères composent, au milieu de l'alluvion générale, des bancs d'une forme particulière; ces bancs sont plats et oblongs, de 50, de 100, 200 mètres et plus encore de long, mais beaucoup plus étroits. L'or y est plus rare à la circonférence que vers le centre. Dans l'Oural, leur épaisseur se réduit souvent à 20 centimètres et va quelquefois au delà de 2 mètres. Dans l'Altaï, elle atteint 6 mètres. La richesse en or est, dans le Rhin, de 1 kilogr. sur 400,000 à 500,000; dans l'Altaï, depuis 1852, on trouve une quantité de bancs quatre ou cinq fois plus riches, soit d'environ 1 sur 100,000, et l'exploitation s'y est concentrée. On ne possède pas sur les gisements de la Californie ou de l'Australie des renseignements suffisamment positifs à cet égard. Toutefois, le travail moyen d'un homme sur les mines d'or de ces contrées est plus productif et rend une plus grande quantité de métal qu'en Sibérie. Les mines d'or ont toujours attiré l'attention des gouvernements, et ils les ont frappées d'un impôt quand ils ne se les sont pas complètement appropriées. En soi, un impôt sur les mines d'or n'a rien que de conforme aux principes de la bonne répartition des richesses publiques. L'or est tellement malléable et ductile qu'on peut le réduire en feuilles d'un neuf millième de millimètre d'épaisseur; ces feuilles, vues contre le jour, paraissent vertes; avec 65 milligrammes d'or, on pourrait couvrir une surface de 368 mètres carrés; 2 grammes suffisent pour couvrir un fil d'argent de 200 myriamètres de longueur. Le poids spécifique de l'or est de 19,257, celui de l'eau étant de 1. On évalue à 1,200 degrés la température où il entre en fusion. Il a la plus grande affinité pour le mercure, avec lequel il forme un amalgame, d'où on le sépare facilement. Il forme en se combinant avec divers corps des *aurates* et des *aurures*. Pour séparer l'or des métaux qui l'accompagnent, on le soumet aux opérations de l'*affinage*. Le rapport de l'or à l'argent a varié d'époque en époque; il est aujourd'hui en France de 15,5 à 1, c. à d. qu'à poids égal l'or vaut 15 fois 1/2 plus que l'argent. Le kilogramme d'or pur vaut 3,444 fr. 44 c., mais avec la retenue du change, on ne le paye que 3,437 fr. 77 c. L'or, étant encore plus mou que l'argent, a besoin d'être allié au cuivre pour pouvoir être converti en monnaie, en ustensiles ou en bijoux. Tous les alliages d'or et de cuivre qui circulent dans le commerce sont soumis au contrôle, soit au moyen de la *pierre de touche*, soit à l'aide de la *coupellation*. Plusieurs combinaisons de l'or ont leur importance en médecine, entre autres le *chlorure d'or*, qu'on obtient en dissolvant l'or dans l'eau régale et qu'on utilise avec succès dans le traitement de plusieurs maladies, et des affections lymphatiques, telles que scrofules, goîtres, dartres, squirrhes. Les alchimistes et les médecins du moyen âge lui attribuaient des propriétés surnaturelles, et faisaient de longues, mais vaines recherches pour transmuter tous les autres métaux en or. Quelques chimistes poursuivent cette chimère.

ORACLE, s. m. (du lat. *oraculum*, même signif.). Réponse que les païens sollicitaient de leurs dieux, et qu'ils croyaient en recevoir. *Oracle* ambigu, mensonger. Rendre des *oracles*. L'autorité des *oracles*. | *Les oracles sibyllins*, Les prédictions attribuées aux sibylles. | *Oracles sibyllins*, Titre d'une collection de prétendus oracles de la sibylle dont la fabrication est attribuée aux premiers chrétiens. | La divinité même qui rendait les oracles. On n'entreprenait rien de considérable sans consulter les augures, les auspices et les *oracles*. (Condillac.) | Famil. *Parler comme un oracle*, Très-bien parler. | *Parler d'un ton d'oracle*, Affecter un ton sentencieux. | Par anal. *Les oracles de la justice*, Les arrêts, les décisions des tribunaux. Les *oracles* de la jurisprudence sont quelquefois aussi équivoques que ceux des dieux de l'antiquité. (Michelet.) | Se dit figur. des décisions données par des hommes spéciaux, qui font autorité. Les aphorismes d'Hippocrate sont encore aujourd'hui les *oracles* de la médecine. | Dans le même sens, en parlant des personnes elles-mêmes. Cet homme est l'*oracle* de son pays. | L'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie, comptaient beaucoup d'*oracles*, entre autres ceux de Dodone, de Delphes, de Trophonius, de Cumes, de Prénneste : il faut y joindre l'oracle de Jupiter-Ammon en Libye. Les réponses s'obtenaient de diverses manières. A Delphes, elles étaient rendues par une prêtresse nommée *Pythie*; à Dodone, tantôt par des femmes, tantôt par des colombes ou même par le bruit des arbres; dans l'antre de Trophonius, le dieu parlait en songe au fidèle; à Prénneste, on agitait des espèces de dominos; parfois, enfin, on prenait pour la réponse de l'oracle le premier mot qu'on entendait au sortir du temple, ou interprétait comme révélation des dieux le moindre bruit, le mouvement fortuit d'un être ou d'un objet appartenant à l'oracle. Les réponses étaient souvent en vers; parfois on les écrivait sur des feuilles de roseau; elles étaient toujours conçues en termes ambigus. Les chrétiens, qui acceptèrent en grande partie les doctrines néo-platoniciennes, en les interprétant à leur point de vue, s'imaginèrent, avec Plutarque, que les démons étaient les auteurs des oracles. Tout en faisant la part de la fraude sacer

dotale, ils admirent que plusieurs de ces oracles avaient été réellement prophétiques, et ils en attribuèrent la cause aux démons. Seulement, pour eux, les démons n'étaient plus les δαίμονες des philosophes alexandrins; c'étaient les mauvais anges, qui avaient été expulsés du ciel avec Satan, leur chef. Ils supposaient dès lors que la cessation des oracles provenait de ce que Jésus-Christ avait mis fin à l'empire de Satan sur la terre, au culte qu'il se faisait rendre sous le nom de *Dieu* par les Gentils. Cette opinion fut acceptée par presque tous les Pères de l'Église, par les scolastiques, et l'Église catholique la professa comme article de foi, jusqu'à ce que l'érudition lui eût porté le coup de mort.

ORAGE, s. m. (du lat. barb. *auragium*, fait d'*aura*, vent). Pluie forte et subite, ordinairement de peu de durée, précédée presque toujours par un vent impétueux et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. *Orage* affreux, terrible, épouvantable. Un furieux *orage*. Il s'éleva un *orage*. Il y a quatre jours qu'il fait un *orage* continuel. (Mme de Sévigné.) L'aquilon ayant redoublé ses efforts, l'*orage* alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthélemy.) L'*orage* rend plus pur l'heureux jour qui le suit. (Berchoux.) L'*orage* éclate autour de nous.

Un *orage* terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
(BOILEAU.)

| Fig. Se dit des peines, des accidents, des revers dont on est menacé, et qui vous accablent tout à coup. Détourner, conjurer l'*orage*. | Agitation du cœur humain, tumulte de la société, troubles publics. Les *orages* des passions. L'*orage* approchait d'eux. Il apaisa par sa conduite l'*orage* dont le royaume était agité. (Fléchier.) Vous savez que j'ai toujours envisagé la retraite comme le port où il faut se réfugier après les *orages* de cette vie. (Voltaire.) La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'*orage* des passions impétueuses! (J. J. Rousseau.) *Orages* du cœur, m'écriai-je, est-ce une goutte de votre pluie?

ORAGEUX, EUSE, adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. Vent *orageux*. Ciel *orageux*. La conscience est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents *orageux*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Sujet aux orages. Mer *orageuse*. Saison *orageuse*. | Troublé par l'orage. Une année, une saison, une nuit *orageuse*. | Fig., en parlant de la vie, de la société, de l'âme, de la santé. Une séance *orageuse*. Cette vie me paraît *orageuse*; nous verrons si l'autre sera plus tranquille. (Voltaire.) Je viens de l'assemblée générale; on s'attendait qu'elle serait *orageuse*. (Barthélemy.)

ORAISON, s. f. (pron. *orèzon*; du lat. *oratio*, discours). Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet et qui sont construits suivant les règles de la grammaire. Synon. de *Langage*. C'est en ce sens que plusieurs grammairiens donnent aux différentes espèces de mots le nom de *parties d'oraison*. | Ouvrages d'éloquence composés pour être prononcés en public. L'exorde est une des parties de l'*oraison*. | N'est plus usité en ce sens que pour certains discours à la louange des morts et qu'on nomme *Oraisons funèbres*. Les *oraisons funèbres* de Bossuet, de Fléchier, de Massillon. | Ce fut Périclès qui, le premier, introduisit chez les Grecs la coutume de prononcer en public l'éloge de ceux qui étaient morts au service de la république. Il composa lui-même plusieurs éloges funèbres. Thucydide en a conservé un qu'on peut regarder comme un modèle en ce genre, par la solidité des pensées, la simplicité du style et la grandeur du sentiment. Les Romains imitèrent les Grecs, mais ce fut un peu plus tard. Le premier exemple qu'on cite d'une oraison funèbre dans le monde moderne fut donné par Léonard Justinien, qui passait pour le plus habile orateur de son temps. Nos plus célèbres orateurs chrétiens, Bossuet, Fléchier, Massillon, Mascaron, le P. La Rue, l'abbé Anselme, se sont tous exercés dans ce genre, et tous avec plus ou moins de bonheur. | Liturg. *Oraison* est en général synonyme de *Prière*; mais on appelle spécialement ainsi la prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset. Être en *oraison*. Aller à l'*oraison*. L'*oraison* de la messe. L'*oraison* de la Vierge. L'*oraison* termine les laudes, prime, tierce, sexte, none et les vêpres. | L'*oraison* est dite *vocale*, quand elle est faite à haute voix; *mentale*, quand on la fait intérieurement; *jaculatoire*, quand c'est une sorte d'élan, une courte demande exprimée avec ferveur. | *L'oraison dominicale*, Prière dite vulgairement *Pater*, qui est le modèle d'oraison que Jésus-Christ, d'après l'Église, donna à ses disciples.

ORAL, ALE, adj. (du lat. *os, oris*, bouche). Qui passe de bouche en bouche. N'est guère usité qu'au féminin et dans ces locutions : *Loi orale, tradition orale*, Loi, tradition non écrite, transmise de bouche en bouche. | Qui est dit de vive voix par opposition à Écrit. Enseignement *oral*. | Gramm. Se dit de certains sons, de certaines articulations, par opposition à Nasal. Un son est *oral* lorsque l'air qui le produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez. Une articulation est *orale* quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. On appelle *voyelle* ou *consonne orale* toute lettre qui représente ou un son oral ou une articulation orale. | Entom. Qui fait partie de la bouche. Se dit d'un tégument de la tête des chétopodes, celui qui forme leur bouche. | S. m. Grand voile que le pape porte sur la tête et les épaules dans certaines occasions. | Voile ou espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes.

ORALEMENT, adv. D'une manière orale, de bouche en bouche. Ces notions ont été transmises *oralement*, de générations en générations.

ORAN. Géogr. Ville maritime de l'Algérie, chef-lieu de la province d'Oran, à 360 kilom. O. S. O. d'Alger, au fond d'une baie; 17,370 habit. Préfecture, chef-lieu de division militaire. Oran n'a qu'un mauvais mouillage; Mers-el-Kébir lui sert de port. Château fortifié; murailles; plusieurs beaux édifices. Fondée par les Maures chassés d'Espagne, cette ville fut prise par les Espagnols en 1505; les Maures la reprirent en 1708, et, malgré une nouvelle occupation espagnole de soixante ans (1732-92), la possédèrent jusqu'au temps de la conquête française (1830); elle fut prise par les Français en 1831. | La *Province d'Oran*, la plus occidentale des trois provinces de l'Algérie, est entre la Méditerranée au N., le Maroc à l'O., le Sahara au S., et la province d'Alger à l'E.; 102,000 kilom. carrés; 670,697 habit., dont 50,000 Européens. Elle est arrosée par le Chélif, la Macta, la Tafna, et est divisée en territoire civil et territoire militaire.

ORANG, s. m. (mot malais qui signifie *homme; orang-outang*, homme sauvage). Zool. Genre de mammifères quadrumanes, de la famille des singes, dont l'espèce de l'orang-outang peut être considérée comme le type. Ce genre renferme des singes qui manquent de queue, n'ont point de callosités aux fesses, et ont les membres de devant excessivement longs proportionnellement à ceux de derrière. Ils ont trente-deux dents, semblables à celles de l'homme, si ce n'est que les canines sont plus longues et se logent dans une cavité de la mâchoire opposée. Leurs ongles sont plats. Seuls de tous les quadrumanes, ils offrent l'os hyoïde, le foie et le cœur semblables à ceux de l'homme. Leur corps est court et trapu, leurs membres sont pleins de force et d'agilité. Le plus souvent ils marchent, comme l'homme, sur les deux membres de derrière. Les *orangs* n'ont point la pétulance ni la brutalité des autres singes; leurs mouvements sont graves; leur taille, dans l'âge adulte, dépasse quelquefois deux mètres. Les femelles sont sujettes à des accidents mensuels comme la femme. Les orangs sont encore assez peu connus. Cependant, d'après les notions que l'on a sur ces animaux, on est fondé à les placer à la tête du règne animal, si l'on excepte l'homme. Leur conformation et leur intelligence en font en quelque sorte des êtres intermédiaires entre l'homme et la brute. On ne connaît que deux espèces de ce genre; l'une, l'*orang-outang* ou *orang-houtan*, dit aussi *orang-roux*, *homme des bois*, etc., se trouve particulièrement dans les forêts de Bornéo, de Sumatra, de la Cochinchine, de la presqu'île de Malacca et de l'Inde orientale; l'autre, appelée *orang-noir, pongo, chimpanzé*, vit en Afrique dans les régions voisines de l'équateur. L'absence d'abajoues chez les premiers et la forme toute particulière de la tête chez les pongos (front très-déprimé, crâne petit, face pyramidale), font, avec la couleur, toute la différence entre les deux espèces. On a domestiqué des *orangs-outangs*.

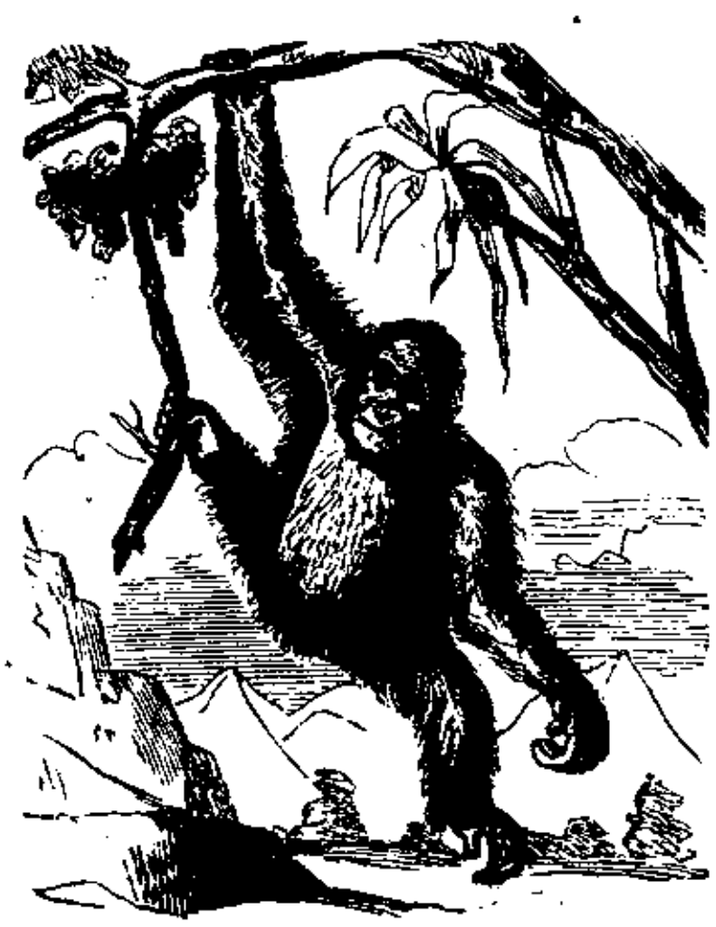

Orang-Outang.

ORANGE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vaucluse), près de l'Aygues; 9,949 habit. Filatures de soie, moulins à ouvrer la soie; garance, truffes, safran, vins, eaux-de-vie, miel, laines, etc. Belles ruines d'un amphithéâtre romain; arc de triomphe dit *de Marius*, érigé en mémoire de la victoire gagnée par Marius à Aix, sur les Teutons (102 av. J. C.). | *Principauté d'Orange*. Ancienne seigneurie enclavée dans le comtat de Venaissin. | *Orange*. Grand fleuve de l'Afrique australe (Hottentotie), est formé de deux branches qui sortent du Drakensberg, dans le pays des Cafres, le *Gariep septentrional* ou *fleuve Jaune*, et le *Gariep méridional* ou *fleuve Noir*, coule, après sa jonction, de l'E. à l'O., et tombe dans l'océan Atlantique par une seule embouchure après un cours de 1,650 kilom. Les hippopotames et les crocodiles y abondent. Ce fleuve croît périodiquement comme le Nil.

ORANGE, s. f. (du lat. barb. *aurantia*, pour *aurea*, dorée, dérivé de *aurum*, or). Fruit de l'oranger. C'est une baie charnue, recouverte d'une écorce luisante de couleur jaune à l'époque de la maturité, parsemée de glandes remplies d'une huile volatile. L'écorce entre dans une foule de préparations pharmaceutiques; la pulpe fournit des boissons excellentes contre les inflammations légères des organes digestifs. Le suc clarifié se convertit en un sirop rafraîchissant et très-agréable. Les oranges de haute qualité viennent des Açores, de Malte, de Portugal, des îles Baléares et de l'Algérie. *Orange* douce. *Orange* aigre. *Orange* confite. Il y a des *oranges* amères qu'on appelle *Bigarades*. | Noms poétiques de l'orange : *pomme d'or, pomme du jardin des Hespérides*. | *Oranges vineuses*, Celles qui sont de couleur pourpre et qui ont le goût relevé. | *Oranges mouilleuses*, Celles qui contiennent beaucoup de jus. | *Orange musquée, orange rouge, orange d'hiver, orange tulipée*, Noms de quatre variétés de poire. | *Orange* ou *fausse orange*, Variété de la citrouille. | *Orange de mer*, Nom donné, sur les bords de la Méditerranée, à une masse arrondie polypifère, dont on a fait une espèce d'alcyon. | Adjectiv. Robe de couleur *orange*. La grisette portait un tartan *orange*.

ORANGÉ, ÉE, adj. Qui est de couleur d'orange. Velours, ruban, satin *orangé*. | Substantiv. L'*orangé* est une des sept couleurs primitives du prisme.

ORANGEADE, s. f. Boisson qui se fait avec du jus d'orange et du jus de citron, auquel on joint du sucre. Boire de l'*orangeade*. Un verre d'*orangeade*.

ORANGEAT, s. m. Espèce de confiture sèche, faite de petits morceaux d'écorce d'orange. | Certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER, s. m. Bot. Genre de la famille des aurantiacées, renfermant sept espèces : l'oranger proprement dit, le citronnier, le cédratier, le limonier, le limettier, le bigaradier et le pamplemousse. L'*oranger proprement dit*, originaire de l'Asie orientale, est un arbre élégant, à cime arrondie, de taille assez haute, à rameaux anguleux, à feuilles oblongues, aiguës, toujours vertes; à fleurs blanches, d'une odeur suave, bien connue. Bel *oranger*. Une allée d'*orangers*. Greffer des *orangers*. L'*oranger* passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages méridionaux de l'Europe. (Bern. de Saint-Pierre.)

Là, les fleurs, l'*oranger*, les myrtes toujours verts,
Jouissent du printemps et trompent les hivers.
(DELILLE.)

| Tout recommande l'oranger aux cultivateurs qui habitent les pays où il croît : l'odeur suave de ses fleurs, l'abondance et la beauté de ses fruits, un feuillage luisant et toujours vert, une fécondité dont la durée n'a point de limites connues, et, lorsque le terme fatal des êtres organisés est arrivé, un bois solide et propre à divers emplois dans l'économie domestique. S'il est vrai que les autres parties du monde l'aient reçu de l'Asie orientale, on regrettera de ne

pouvoir suivre les traces de ses migrations jusqu'aux lieux qu'il occupe aujourd'hui. La Fable même laisse ignorer comment le jardin des Hespérides fit cette précieuse acquisition, à laquelle les déserts de l'Afrique semblaient opposer un obstacle insurmontable. L'art a fait de grands efforts pour que l'oranger, franchissant ses limites naturelles, vienne se montrer aux habitants des pays froids, orner les jardins, répandre le parfum de ses fleurs près des demeures opulentes. Pour se procurer cette sorte de jouissance, il a fallu réduire le grand arbre aux dimensions d'un arbuste, afin de le rendre transportable avec la caisse dans laquelle on l'a planté. La fleur et les feuilles de l'oranger sont l'objet d'un assez grand commerce, à cause de leur usage dans

Oranger.

l'économie domestique. Les fruits verts, très-amers, servent à la fabrication de diverses liqueurs; on les confit ou on les vend sous le nom de *Chinois*. Le fruit mûr, ou l'*orange*, est l'un des plus beaux fruits que l'on connaisse. L'écorce fraîche de l'orange entre dans la composition de certaines liqueurs, notamment du *curaçao*. C'est aussi de l'écorce qu'on extrait l'*essence de Portugal*, dont on fait usage pour la toilette. La *fleur d'oranger* est le symbole de la douceur et de la virginité; c'est ce qui lui a valu le privilége de former le bouquet et la couronne des jeunes mariées. | *Fleur d'oranger, eau de fleur d'oranger*, Eau distillée de ces fleurs, employée en médecine contre les accidents spasmodiques. | Beaucoup de personnes disent *Fleur d'orange, eau de fleur d'orange;* ces locutions sont vicieuses; on doit dire : *Eau, fleur d'oranger*. Un litre d'*eau de fleur d'oranger*.

ORANGER, v. a. Donner une couleur orange à quelque chose. *Oranger* des papiers de tenture.

ORANGERIE, s. f. Lieu fermé où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes sensibles au froid. Une belle *orangerie*. L'*orangerie* de Versailles. « Il est indubitable que les orangeries les plus spacieuses sont les meilleures, toutes choses égales d'ailleurs. Les plantes dont la végétation n'est pas interrompue ne peuvent se passer d'un grand volume d'air. Logées trop à l'étroit, elles s'asphyxient mutuellement. La lumière ne leur est pas moins nécessaire que l'air : il faut donc que, dans une orangerie, les fenêtres soient multipliées, agrandies autant que la solidité de l'édifice peut le permettre. De plus, l'enveloppe dont les plantes sont entourées (murailles, fenêtres, toitures, etc.) doit être imperméable au calorique. Les principes qui dirigent la construction de ces édifices sont ceux dont l'application doit être faite aux *serres chaudes*. » | Esplanade ménagée dans un jardin pour placer les orangers à l'air durant la belle saison. L'*orangerie* se garnit au printemps.

ORANGIN, s. m. Espèce de courge qui, par sa grosseur et sa couleur, ressemble à une orange.

ORANG-OUTANG, s. m. V. ORANG.

ORATE, s. m. (rad. *or*). Chim. Combinaison d'acide d'or avec des bases salifiables. | *Orate d'ammoniaque*, Or fulminant.

ORATEUR, TRICE, s. (du lat. *orator*, même signif.). Celui, celle qui prononce un discours en présence d'un concours d'hommes ou de femmes. Un grand *orateur*. Un *orateur* éloquent, véhément. Une *oratrice* habile. Un *orateur* froid, insipide. L'*orateur* charmait son auditoire. L'*orateur* ne put réussir à se faire écouter. S'il y a peu d'excellents *orateurs*, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Bruyère.) L'art de la déclamation demande à la fois tous les talents extérieurs d'un grand *orateur*, et tous ceux d'un grand peintre. (Voltaire.) | Fig. Se dit aussi des choses. Les passions sont les seuls *orateurs* qui persuadent toujours. (La Rochefoucauld.) | *Orateur sacré*, Celui qui répand, qui prêche la parole de l'Évangile; particulièrement, Celui qui compose des oraisons funèbres. | *Orateur parlementaire*, Membre des assemblées politiques qui discute à la tribune les intérêts publics. | Par antonomase. *L'orateur romain*, Cicéron. | Se dit, en Angleterre, du président de la Chambre des communes. *L'orateur* est élu à la pluralité des voix; c'est lui qui expose les affaires. | *L'Orateur*, Titre d'un dialogue de Cicéron, dans lequel il passe en revue les principaux orateurs de la Grèce et de Rome. *L'Orateur* de Cicéron est une peinture ingénieuse des différents caractères des orateurs de son temps. | « L'orateur, a dit Cicéron, est ou doit être un homme de bien, expert dans l'art de bien dire; et, s'il est vrai que l'art de la parole fut toujours grand sur l'esprit des hommes, ne faut-il pas que la conduite de l'orateur soit l'exemple vivant des vertus ou des actes qu'il recommande par ses paroles? L'effet des paroles de l'orateur doit être en rapport avec l'opinion qu'on a de lui-même, de ses habitudes et de ses mœurs. Qui écouterait l'égoïste prêcher la bienveillance et la compassion pour les autres, le débauché recommandant la modestie et la vertu, le sybarite étendu sur le duvet encourageant à supporter la fatigue, l'efféminé paresseux parlant d'activité, de vaillance? Quelque talent que pût déployer l'orateur, il détruirait par sa conduite tout l'effet attaché à ses leçons et à ses préceptes. Si Démosthènes avait été vendu à Philippe et que sa honte eût été connue, il aurait vainement parlé d'amour de la patrie, de haine au despotisme; aucun Athénien n'eût écouté sa voix, flétrie par la vénalité. Ce n'est pas assez que l'orateur soit pourvu des talents nécessaires et des qualités qui peuvent le rendre estimable, il faut encore qu'il jouisse de la liberté, afin qu'il puisse s'exprimer sans contrainte et faire entendre, quand il le faut, le langage austère de la vérité. » Athènes eut des orateurs avant que la Grèce eût été subjuguée par les successeurs d'Alexandre; Rome conserva sa tribune publique jusqu'à la domination de César et de ses acolytes au triumvirat et à l'érection de l'empire. Sous un gouvernement absolu, il n'y a jamais ni orateur ni véritable éloquence. On compte parmi les *grands orateurs* d'Athènes : Périclès, Alcibiade, Cléon, Démosthènes, Phocion, Eschine et Démétrius de Phalère; et parmi ceux de Rome : les deux Gracques, Antoine (l'aïeul du triumvir), Crassus, César, Antoine, Hortensius et surtout Cicéron. L'art oratoire n'existait pas en France, à proprement parler, avant la Révolution; il ne pouvait fleurir sous le régime despotique. A la tête de tous les orateurs de la Révolution, on doit placer Mirabeau. Après lui parurent à la Constituante Maury, Barnave, Cazalès, les Lameth, Duport, Brissot, etc. A la Convention brillèrent, à la Montagne : Danton, Robespierre, Saint-Just, Billand-Varennes, Collot-d'Herbois; et parmi les girondins : Vergniaud, Guadet, Gensonné, Boyer-Fonfrède. L'Empire ne compte pas un seul orateur. Avec la Restauration, l'art oratoire refleurit en France; nous citerons parmi les orateurs remarquables de cette époque : Royer-Collard, Camille Jordan, Manuel et Foy. Sous Louis-Philippe, la tribune parlementaire fut illustrée par Berryer, Guizot, Thiers, Garnier-Pagès, Michel (de Bourges). Le grand orateur de la seconde république fut, sans contredit, Ledru-Rollin. | On dit, au féminin, une *oratrice*.

ORATIONNEL, ELLE, adj. (pron. *orasionel*; du lat. *oratio*, discours). Qui est complexe, formé de deux mots. *Château-fort*, *Mont-Blanc*, sont des locutions *orationnelles*.

ORATOIRE, adj. Qui appartient à l'orateur. L'art *oratoire*. Figure *oratoire*. Débit *oratoire*. Style *oratoire*. Les formes *oratoires*. Tout le secret de l'art *oratoire* est d'être passionné. (Mirabeau.) L'envie ne saurait se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art *oratoire*. (Barthélemy.) Le siècle qui vit naître Buffon et Rousseau ne peut s'honorer d'aucun chef-d'œuvre *oratoire*. (Villemain.) | *Harmonie oratoire*, Se dit de l'accord des sons avec les choses signifiées, soit par la convenance et le rapport des sons, des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, soit par l'appropriation du style au sujet.

ORATOIRE, s. m. (du lat. *orare*, prier). Petite pièce destinée à la prière et à la méditation. Petit *oratoire*. Se renfermer dans son *oratoire*. Avant que les moines eussent des églises, ils priaient dans de petites chapelles qu'on appelait *oratoires*. (Aubert de Vitry.) Servir Dieu, ce n'est point passer sa vie à genoux dans un *oratoire*. (J. J. Rousseau.) | *Congrégation de l'Oratoire*, ou simplement *l'Oratoire*, Communauté religieuse établie à Rome en 1540, par le Florentin saint Philippe de Néri, sous le titre de Sainte-Marie-en-la-Valicella, et introduite en France en 1611 par le cardinal Pierre Bérulle. Ce qui distinguait la *congrégation de l'Oratoire* d'Italie de celle de France, c'est que les maisons autres que celles de Rome ne faisaient point corps avec elle et étaient indépendantes, tandis qu'en France toutes les maisons étaient subordonnées à un supérieur général, aidé de trois assistants. Les oratoriens de France ne faisaient point de vœux, et avaient pour but la littérature et l'instruction de la jeunesse. Le collége de Juilly, qu'ils dirigeaient, a été longtemps le rival de ceux des jésuites. | Se disait aussi de la maison et de l'église de la congrégation de l'Oratoire. Aller à l'*Oratoire*. Entendre la messe à l'*Oratoire*. La belle enfant revenait de l'*Oratoire*.

ORATOIREMENT, adv. (pron. *oratoareman*). D'une manière oratoire. Cela se dit *oratoirement*.

ORATORIEN, adj. et s. Se dit des membres de la communauté religieuse de l'Oratoire. Les *oratoriens* étaient presque tous jansénistes et opposés aux jésuites. Les *oratoriens* étaient fort considérés.

ORATORIO, s. m. Pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire de Rome, par ordre de saint Philippe de Néri, dans le but d'attirer la foule par l'attrait d'une belle musique. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. Les oratorios les plus célèbres sont ceux de Haydn, de Beethoven, de Jomelli et de Mozart. Composer un *oratorio*. Exécuter un *oratorio*.

ORBE, adj. (du lat. *orbis*, cercle). Chirurg. Se dit des corps contondants qui sont plus ou moins arrondis et non tranchants. | *Coup orbe*, Coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion. J'aime autant les blessures comme les meurtrissures, et les coups tranchants comme les coups *orbes*. (Montaigne.)

ORBE, adj. m. (du lat. *orbus*, aveugle). Technol. Se dit d'un mur qui n'a ni portes ni fenêtres.

ORBE, s. m. (du lat. *orbis*, cercle). Astron. Particul. L'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. L'*orbe* de Saturne, de Vénus. | Les planètes décrivent autour du soleil, d'occident en orient, des orbes elliptiques dont cet astre occupe le foyer, et qui sont plus ou moins inclinés les uns sur les autres, de manière à faire des angles plus ou moins grands dans leurs intersections. On nomme *Éléments des orbes des planètes* les éléments nécessaires pour déterminer la situation de ces corps à un instant quelconque, et qui sont au nombre de sept. Les *orbes planétaires* ne sont pas invariables. Leur invariabilité ne pourrait avoir lieu que dans l'hypothèse d'une planète unique tournant autour du soleil, ou dans celle d'une action exercée par cet astre seul. Mais les planètes sont multiples, et chaque molécule de la matière est animée d'une force générale d'attraction, dont l'intensité agit en raison directe de la masse et inverse du carré de la distance. Or, les planètes ayant aussi une masse, elles agissent non-seulement sur le soleil, mais encore les unes sur les autres. De cette réciprocité d'action résultent des inégalités ou perturbations, dont la détermination exacte, dépassant la portée des moyens que l'homme peut employer, l'oblige à se contenter de simples approximations. | Sphère creuse, à l'aide de laquelle on démontrait autrefois les mouvements des planètes. | Poétiq. Se dit pour Globe, circonférence, circuit. La lune tout à coup dans son *orbe* effacée. (Legouvé.)

> Du soleil prêt à finir son cours,
> L'*orbe* décroît et vers l'onde s'incline.
> (MILLEVOYE.)

ORBICULAIRE, adj. (du lat. *orbicularis*, fait d'*orbis*, cercle). Qui est rond, qui a la forme d'une sphère ou d'un disque; qui va en rond. Mouvement *orbiculaire*. Figures *orbiculaires*. | Anat. Se dit des muscles à fibres circulaires qui entourent quelques-unes des ouvertures naturelles du corps. Le muscle *orbiculaire* des lèvres. | Hist. nat. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et rapproché de la forme du cercle. Cotylédon *orbiculaire*. | Dont le corps a une forme presque sphérique. Poisson *orbiculaire*.

| Dont les valves présentent des bords également éloignés du centre. Coquilles *orbiculaires*.

ORBICULAIREMENT, adv. (pron. *orbikulèreman*). En rond. Se mouvoir *orbiculairement*.

ORBICULE, s. f. (du lat. *orbiculus*, petit cercle). Bot. Bosse circulaire qui provient de la corolle et qui entoure les organes de la fructification. | Zool. Genre de mollusques acéphales palliobranches, établi pour une petite coquille des mers du Nord et qui diffère peu des craniers. *Orbicule* de Norwége. *Orbicule* lisse.

ORBIÈRES, s. f. pl. (du lat. *orbis*, rond). Morceaux de cuir hémisphériques qu'on met sur les yeux d'un mulet ou de toute autre bête de trait.

ORBILLE, s. f. Bot. Espèce de cupule ou de conceptacle orbiculaire dans les lichens, porté sur un podétion. Il se développe et s'élargit en disques, de même que la scutelle; mais la substance du podétion, qui forme sa bordure, se prolonge en cils ou en rayons.

ORBITAIRE, adj. (du lat. *orbitus*, fait d'*orbis*, rond). Anat. Qui a rapport ou appartient à l'orbite. Arcade *orbitaire*. Trous *orbitaires*. A mesure qu'on s'éloigne de l'homme, en descendant dans l'échelle des êtres, la coupe de la base des fosses *orbitaires* devient de plus en plus oblique. (Richerand.) | *Plumes orbitaires*, Celles qui entourent les yeux des oiseaux.

ORBITE, s. m. (du lat. *orbita*, fait de *orbis*, rond, orbe). Anat. Cavités de la face dans lesquelles les yeux sont logés. Ces cavités sont situées de chaque côté et en haut de la région antérieure de la tête, et parfaitement semblables entre elles. Elles ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale. L'œil est sorti de l'*orbite*. Que l'œil de l'envieux s'enfonce en son *orbite*. (Lemierre.) Dans un *orbite* affreux roule un affreux regard. (Baour-Lormian.) | Ornithol. Partie interne de la région ophthalmique qui avoisine immédiatement l'œil. *Orbite* glabre. *Orbite* ridé. *Orbite* mamelonné. | Astron. Courbe que décrit le centre d'une planète par son mouvement propre d'occident en orient. Les *orbites* sont elliptiques et non circulaires, comme on l'avait cru jusqu'à Képler. L'*orbite* de Saturne. L'*orbite* de Jupiter. V. ORBE. L'*orbite* de Mars, de Vénus, d'Uranus.

Des astres inconstants, qui ne brillent qu'un jour,
Son art trace l'*orbite* et marque le retour.
(DARU.)

ORBULITHE, s. f. (du lat. *orbis*, cercle, et du gr. λίθος, pierre). Paléontol. Genre de testacés univalves, dont les espèces n'ont encore été trouvées que dans l'état fossile. Il est composé de coquilles en spirale, dont le dernier tour enveloppe les autres et dont les parois intérieures sont articulées par des sutures sinueuses.

ORCA, s. m. Ichthyol. Nom sous lequel les anciens désignaient un cétacé qu'on dit appartenir au genre dauphin. Les naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces différentes, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord.

ORCADES. Géogr. Groupe d'îles au nord de la pointe septentrionale de l'Écosse. On en compte soixante-sept, dont vingt-neuf habitées. Pomona ou Mainland, Hoy, les deux Ronaldshay, Sanda, Shapinshay, Stronsay, Westray, sont les principales; 31,000 habit. Climat humide, pluies habituelles, froid moins vif que n'indiquerait la latitude; sol peu fertile, pâturages, bétail, pêche. La navigation d'île à île est difficile et n'a lieu que l'été. Les Orcades, jointes au Shetland, forment un des comtés de l'Écosse. | *Orcades australes*, dites aussi *Nouvelles-Orcades* et *Powel*, Groupe d'îles dans le grand Océan austral. Elles sont arides et désertes. On y fait la pêche des phoques. Elles ont été découvertes en 1819.

ORCANETTE, s. f. Bot. Nom donné, dans les parties méridionales de la France, à plusieurs plantes de la famille des borraginées, dont les racines donnent une belle couleur rouge qui sert à teindre certaines étoffes, et qui est employée par les confiseurs et les pharmaciens.

ORCHÉSIE, s. f. (pron. *orkézi*; du gr. ὄρχησις, danse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes. Ils ont de grands rapports avec les serro-palpes et les mordelles de Linné.

ORCHÉSOGRAPHE, s. (pron. *orkézografe*). Celui, celle qui s'occupe d'orchésographie.

ORCHÉSOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὄρχησις, danse; γράφω, j'écris). Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés. Traité d'*orchésographie*.

ORCHESTE, s. m. (pron. *orkèste*; du gr. ὀρχεστής, sauteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des rhynchophores. Ce sont de très-petits animaux qui rongent, selon les espèces, les feuilles de divers végétaux, et particulièrement celles de l'aune, du saule, du chêne, du hêtre. Leur corps est allongé, divisé en douze anneaux, ridé sur les côtés et conique postérieurement. Leur tête est écailleuse et armée de mâchoires dures.

ORCHESTIQUE, adj. m. (du gr. ὀρχέομαι, je danse). Antiq. Il se dit d'un des deux genres qui composaient les exercices en usage dans les gymnases des anciens. Le genre *orchestique* comprenait la danse, la cubistique, la sphéristique, ou l'exercice de la paume. | Substantiv. et au fém. L'*orchestique*. Les jeux de l'*orchestique* ne firent jamais gémir l'humanité sur leurs résultats. (Rostan.)

ORCHESTRATION, s. f. (pron. *orkèstrasion*; rad. *orchestre*). Science du maniement d'un orchestre. | Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles. *Orchestration* savante, profonde.

ORCHESTRE, s. m. (pron. *orkèstre*; du gr. ὀρχέομαι, je danse). Ensemble des musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. Bon *orchestre*. Un habile chef d'*orchestre*. L'*orchestre* français ne date que du XVIIIe siècle. La musique en complète le charme par les chants les plus ravissants, par l'harmonie des *orchestres*. (Devillers.) | Lieu, dans une salle de théâtre, où se tiennent les musiciens. L'*orchestre* des musiciens. | Se dit aussi de plusieurs rangs de banquettes réservées à des spectateurs et qui sont placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. Une place d'*orchestre*. Billet d'*orchestre*. | Chez les Grecs, l'orchestre était la partie inférieure du théâtre. On l'appelait ainsi parce que c'était là que s'exécutaient les danses. Chez les Romains, l'orchestre était la place d'honneur, la place réservée aux empereurs, aux consuls. La construction matérielle et l'emplacement de l'orchestre, dans les théâtres modernes, ne sont pas sans importance pour le bon effet de la musique. Il est nécessaire qu'il soit construit de manière que les musiciens puissent s'y tenir à l'aise et soient sous le regard du chef qui les dirige. On a soin que la caisse sur laquelle reposent les pieds des exécutants soit d'un bois léger et résonnant, comme le sapin. On l'établit sur un vide avec des arcs-boutants, et on le sépare des spectateurs par une balustrade à une distance plus ou moins considérable. L'orchestre, ainsi isolé du parterre et de la scène, et placé au-dessus d'une voûte, résonne et vibre comme la table d'harmonie des instruments. Dans la distribution intérieure de l'orchestre, il faut avoir soin que le nombre des instruments de chaque espèce soit bien proportionné avec l'effet de l'ensemble. Le violon, la viole, le violoncelle, la contre-basse, l'octave, la flûte, le hautbois, la clarinette, la trompette, le cor, le basson, le trombone, les timbales, les cymbales, les tambours, sont aujourd'hui les instruments qui composent un orchestre. Nous ne citerons pas une foule d'autres instruments à vent qui ne sont pas généralement admis dans les principaux orchestres de l'Europe; pour les instruments aussi bien que pour les nouveaux mots, il faut la consécration de l'usage et du temps. Un orchestre ordinaire doit au moins posséder seize premiers violons; le reste se proportionne d'après cette première donnée. L'orchestre du Conservatoire de Paris, celui du Grand-Opéra (Académie de musique) et celui du Théâtre-Italien sont regardés comme les trois meilleurs orchestres de l'Europe.

ORCHESTRÉ, ÉE, part. Arrangé, écrit pour un orchestre. Partition bien *orchestrée*.

ORCHESTRER, v. a. (rad. *orchestre*). Arranger pour l'orchestre; écrire les parties d'orchestre. *Orchestrer* un morceau de musique.

ORCHIDÉ, ÉE, adj. et s. (pron. *orkidé*; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Qui porte plusieurs lobes profondément divisés dont les supérieurs sont dressés et l'inférieur étalé. Corolle *orchidée*. | S. f. pl. Famille de plantes vivaces, quelquefois parasites, à racines tuberculeuses, renfermant plus de trois mille espèces et ayant pour type le genre orchis. Les plantes de cette famille ont ordinairement la tige simple, herbacée, scapiforme, rarement grimpante. Les feuilles radicales sont engaînantes, nerveuses, et les caulinaires alternes, sessiles, souvent squamiformes; leurs fleurs, spathacées, ordinairement disposées en épis et rarement solitaires, naissent au sommet des tiges. Elles sont, en général, d'un aspect agréable et quelquefois même vivement colorées. Leur structure, irrégulière et bizarre, les rend très-remarquables. Les tubercules charnus qui se trouvent aux racines de beaucoup d'orchidées sont composés en majeure partie de fécule amylacée pure. Le salep, médicament analeptique et très-nourrissant, n'est autre chose que les tubercules réduits en poudre de l'orchis mâle, commun dans une grande partie de l'Europe. A part l'orchis et la vanille, dont les fruits sont employés à cause de la pulpe parfumée qu'ils contiennent, il y a peu d'*orchidées*

Orchidée.

qui soient utiles, mais on en cultive un grand nombre d'espèces comme plantes d'agrément; les plus extraordinaires sont originaires du Mexique.

ORCHIOCÈLE, s. f. (pron. *orkiosèle*; du gr. ὄρχις, testicule; κήλη, tumeur). Méd. Tumeur du testicule, appelée vulgairement *Hernie humorale*. On a donné ce nom à plusieurs maladies du testicule et de ses enveloppes, essentiellement différentes les unes des autres, et qu'il serait difficile de spécifier.

ORCHIOTOMIE, s. f. (du gr. ὄρχις, testicule; κήλη, tumeur). Chirurg. Castration; ablation du testicule.

ORCHIS, s. m. (pron. *orkis*; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Genre type de la famille des orchi-

Orchis.

dées. Ce sont des plantes herbacées, des parties tempérées et un peu froides de l'ancien continent, à racine munie de tubercules, ovoïdes, à feuilles pour la plupart radicales, un peu épaisses, sujettes à noircir par la dessiccation, à fleurs en épi terminal. Les fleurs sont généralement purpurines, quel-

quefois mélangées de rose et de blanc. L'*orchis pyramidal*. L'*orchis panaché*. L'*orchis papilionacé* l'emporte sur toutes les autres espèces par la grandeur de ses fleurs, d'un très-beau port, d'un pourpre rougeâtre; il habite les contrées méridionales de l'Europe.

ORCHITE, s. f. (pron. *orkite*). Méd. Inflammation du testicule, appelée aussi *Didymite*. On a supposé que cette phlegmasie pouvait être occasionnée quelquefois par la rétention de la liqueur séminale; mais elle résulte plus souvent d'excès vénériens, ou d'une violence extérieure quelconque, si ce n'est chez les individus affectés de blennorrhagie. *Orchite* aiguë. *Orchite* chronique. L'*orchite* cause une douleur extrêmement vive, qui rend tout mouvement insupportable. (Nysten.)

ORCHOMÈNE (pron. *orkomène*). Géogr. Aujourd'hui *Kalpaki*, ville fort ancienne d'Arcadie, un peu au N. de Mantinée. Elle joua un rôle dans les guerres entre les Étoliens et les Achéens. Elle était en ruines du temps de Strabon; à l'époque de Pausanias, elle avait été rebâtie et renfermait des temples remarquables de Neptune et de Vénus. | *Orchomène des Minyens* ou *Orchomène de Béotie*, aujourd'hui *Scripou*, au N. et près de Lébadée, non loin d'un lac de même nom. Elle fut longtemps le siége d'un petit État fameux dans la mythologie. Elle a été plusieurs fois détruite et rebâtie. On ne trouve plus à Scripou que des ruines importantes de son acropole. On plaçait dans cette ville l'oracle de Tirésias et le tombeau d'Hésiode. C'est près de là que l'armée de Mithridate fut battue par Sylla. (87 av. J. C.)

ORCHOTOME, s. m. (pron. *orkotome*; rad. *orchotomie*). Instrument dont on se sert pour l'extirpation du testicule.

ORCHOTOMIE, s. f. (du gr. ὄρχις, testicule; τομή, section). Extirpation du testicule.

ORCINE, s. f. Chim. Principe colorant qui acquiert la teinte brillante qui le caractérise sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque employée dans la préparation de l'orseille.

ORDALIE, s. f. (du sax. *ordali*, purgation). Nom donné à diverses épreuves usitées au moyen âge, sous le nom de Jugement de Dieu.

ORDINAIRE, adj. et s. (du lat. *ordinarius*, fait de *ordo*, ordre.) Qui est dans l'ordre des choses, qui arrive communément, qui est habituel. Le cours *ordinaire* des choses. Le train *ordinaire* de la vie. Le sort *ordinaire* des hommes est de mourir. La nourriture *ordinaire* de l'écureuil sont des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland. (Buffon.) J'eus ainsi une harmonie complète de trois périodes *ordinaires* aux sociétés humaines. (Bern. de Saint-Pierre.) | Commun, vulgaire. Un homme *ordinaire*. Une pensée *ordinaire*. Le détail des calculs me fatigue et m'embarrasse encore plus qu'il ne rebutera les lecteurs *ordinaires*. (Voltaire.) | Art milit. *Pas ordinaire*, Se dit du pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes. Marcher le *pas ordinaire*. | Anc. jurisp. *Question ordinaire*, Les premiers degrés de la torture qu'on faisait subir à l'accusé. Condamné à subir la *question ordinaire* et extraordinaire. | Se disait des officiers de la maison du roi qui remplissaient leurs fonctions toute l'année, par opposition à ceux qui n'étaient employés que par quartiers. Médecin *ordinaire*. Maître d'hôtel *ordinaire*. | Se disait aussi de quelques autres officiers des cours, quoiqu'ils ne servissent que par quartiers. Gentilhomme *ordinaire*. Chambellan *ordinaire*. | S'est dit des juges et de ceux qui siégeaient toute l'année, à la différence des juges et de ceux qui ne siégeaient que par semestre. Juges *ordinaires*. Cours *ordinaires*. | *Juges ordinaires*, Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, à la différence des juges de privilége et de ceux qui étaient établis par commission. Demander son renvoi devant les *juges ordinaires*. | *Recevoir les parties en procès ordinaire*, Rendre civile une affaire criminelle. | *Ambassadeurs ordinaires*, Ceux qu'on envoie résider à une cour, à la différence de ceux qui ne sont chargés que d'une mission temporaire. | S'est dit de certains officiers de guerre. Commissaire *ordinaire* des guerres. Commissaire *ordinaire* de l'artillerie. | S'est dit des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année, à la différence de ceux qui y siégeaient par semestre. Conseiller d'État *ordinaire*. Aujourd'hui il y a des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en *service ordinaire* et d'autres en *service extraordinaire*. Ces derniers sont chargés de fonctions qui ne leur permettent pas d'assister au conseil. | S. m. Ce qui compose la nourriture habituelle. Un bon *ordinaire*. Un modeste *ordinaire*. Il ne faut pas tant de façons, je suis un homme à me contenter de l'*ordinaire*. (Molière.) | Portion d'aliments que dans les auberges on donne à une personne pour un repas. Manger un *ordinaire*. | Se dit aussi de la ration qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. Ce cheval a-t-il eu son *ordinaire*? | *Vin d'ordinaire*, Vin de qualité inférieure par rapport aux vins d'entremets ou de dessert. | Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être. L'*ordinaire*. C'est un homme au-dessous de l'*ordinaire*. | *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire*, Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. On dit, dans le même sens, Recevoir les parties à l'*ordinaire*. | Courrier de la poste qui part et arrive à certains jours fixes. Un *ordinaire* dépêché en avant, à franc étrier, annonça son arrivée. (Saintine.) | Se dit aussi du jour où ce courrier part et arrive. Si je n'en reçois pas à l'*ordinaire* prochain, je ne sais ce que je deviendrai. (J. J. Rousseau.) | Dr. canon. Le supérieur ecclésiastique ayant juridiction ordinaire dans une certaine circonscription de territoire. Dans l'usage commun, le mot *ordinaire* s'emploie en parlant de l'évêque et de son droit de juridiction dans son diocèse. | Liturg. Livre qui indique pour chaque jour la manière de réciter l'office divin, de dire la messe, en un mot ce qui doit se dire à l'autel et au chœur. | *L'ordinaire de la messe*, Prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais. | *A l'ordinaire*, loc. adv. Suivant la manière accoutumée. Je serai cependant chez moi ce soir comme *à l'ordinaire*. (J. J. Rousseau.) | *D'ordinaire*, loc. adv. Le plus souvent. On est si familiarisé *d'ordinaire* avec les objets extérieurs, qu'on s'aperçoit à peine de leur existence. (Mme de Staël.) | *Pour l'ordinaire*, loc. adv. Habituellement, presque toujours. La plupart des querelles de la société ne naissent *pour l'ordinaire* que parmi des gens qui se disent des vérités. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Contre l'ordinaire*, loc. adv. Contre l'habitude. *Contre l'ordinaire*, ce vin était bon. Nous aperçûmes un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, monté, *contre l'ordinaire* de ces bons pères, sur une mauvaise mule. (Le Sage.)

ORDINAIREMENT, adv. Le plus souvent. C'est *ordinairement* sur l'enfourchure d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buffon.) Chaque famille a *ordinairement* trois ou quatre noms qui reviennent tour à tour. (Chateaubriand.)

ORDINAL, adj. m. (du lat. *ordinalis*, fait de *ordo*, ordre). Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. *Premier*, *dixième*, *centième*, sont des *nombres ordinaux*. | *Adjectif ordinal*, *adverbe ordinal*, Adjectif, adverbe qui indique l'ordre dans lequel les choses sont placées. *Premier*, *second* ou *deuxième*, *troisième*, sont des *adjectifs ordinaux*. *Premièrement*, *secondement* ou *troisièmement*, sont des *adverbes ordinaux*. Employer des *adjectifs ordinaux*. | On dit aussi *nom de nombre ordinal*.

ORDINAND, s. m. (du lat. *ordinandus*, qui doit être ordonné). Relig. cathol. Celui qui se présente à l'évêque pour en recevoir les ordres sacrés. Examiner les *ordinands*. Les *ordinands* sont fort laids.

ORDINANT, s. m. (du lat. *ordinans*, même sens). Évêque qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION, s. f. (pron. *ordinasion*; du lat. *ordinatio*, ordre). Cérémonie par laquelle, chez les catholiques, l'évêque confère à un clerc les ordres sacrés, et qui, dans l'Église romaine, consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinands, avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre en main les instruments du culte divin. L'imposition des mains n'a lieu que pour les trois ordres majeurs.

ORDO, s. m. (mot latin qui signifie *ordre*). Livret publié tous les ans et qui indique aux prêtres catholiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour.

ORDONNANCE, s. f. (du lat. *ordinare*, mettre en ordre). Disposition, arrangement. L'*ordonnance* d'un ouvrage quelconque, d'un tableau, d'une tragédie, d'un bâtiment. Belle *ordonnance*. L'*ordonnance* d'un repas, d'un ballet. L'*ordonnance* de ce tableau est assez bonne. (Diderot.) L'existence des végétaux tient à celle des fleuves, celle des fleuves tient à l'*ordonnance* des montagnes. (A. Martin.) | Archit. Manière dont les trois ordres sont employés; l'effet qui en résulte. *Ordonnance* dorique, ionique, corinthienne. | Se dit aussi du nombre des colonnes d'une façade et de la manière dont ces colonnes sont disposées. *Ordonnance* tétrastyle, décastyle, pycnostyle. | Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont droit ou qualité pour le faire. L'*ordonnance* du juge. Rendre, publier, afficher une *ordonnance*. Les *ordonnances* du préfet de police. Cette *ordonnance* ne fut pas généralement suivie. (Montesquieu.) | Se disait particulièrement autrefois des lois et constitutions des rois de France. Les *ordonnances* de François Ier. L'*ordonnance* d'Orléans. L'*ordonnance* de Blois. | On disait, au plur., en termes de palais, *Ordonnances royaux*. | *Ordonnances du Louvre*, Le recueil des ordonnances. | Se prend quelquefois au singulier, dans un sens collectif, pour toutes les ordonnances en général. Cela est contraire à l'*ordonnance*. Étudier l'*ordonnance*. | *Ordonnances de la chambre du conseil*, Décisions rendues en matière criminelle par les tribunaux de première instance, réunis en chambre du conseil, pour entendre le juge d'instruction en son rapport. | *Ordonnance d'exequatur*, Ordonnance accordée par le président du tribunal, au bas et en marge de la minute des jugements arbitraux, sans qu'il soit besoin d'en communiquer au ministère public. | *Ordonnance du juge*, Ordre que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal. | *Ordonnance de référé*, Décision du juge des référés. | Art milit. *Compagnies d'ordonnance*, Autrefois certaines compagnies de cavalerie qui ne faisaient partie d'aucun régiment. | *Habit d'ordonnance*, Habillement, uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire ou dans une certaine compagnie du corps. | Sous-officier ou soldat placé près d'un officier pour porter ses ordres. | Écrit dont ils sont chargés. | Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. Viser, contrôler une *ordonnance*. | Ce que prescrit le médecin, soit pour le régime, soit pour les remèdes à prendre. Il faut suivre l'*ordonnance* du médecin. | Écrit par lequel le médecin fait sa prescription. Porter l'*ordonnance* chez le pharmacien. | *Ordonnance ecclésiastique*, Formulaire de foi et de discipline dressé par Christian III, roi de Danemark, examiné et approuvé par Luther, en 1537. | *Ordonnances*, au pl., Se dit absolument de trois ordonnances rendues par Charles X, en juillet 1830, et qui déterminèrent la révolution. Les *ordonnances* de juillet. Les journaux attaquèrent les *ordonnances*.

ORDONNANCÉ, ÉE, part. Dont l'ordonnancement est fait. Dépenses *ordonnancées*.

ORDONNANCEMENT, s. m. T. d'administr. Signature de l'autorité civile ou militaire qui a pouvoir d'autoriser un payement. | Action d'ordonnancer un payement.

ORDONNANCER, v. a. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. *Ordonnancer* un état de dépenses.

ORDONNATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui ordonne, qui dispose. Dieu est le grand *ordonnateur*. L'*ordonnateur* d'un ballet, d'une fête, d'un festin. | Celui qui ordonne des payements. Chaque ministre est l'*ordonnateur* des dépenses de son département. | S'est dit adjectiv. de certains administrateurs qui ordonnançaient les dépenses de l'armée, de la marine. Commissaire *ordonnateur*. On les appelle aujourd'hui *intendant*, et *commissaire-général*. Le commissaire *ordonnateur* est en fuite.

ORDONNÉ, ÉE, part. Disposé, arrangé dans un ordre. La perfection des rapports *ordonnés* produit l'idée de la beauté, et l'extension de l'âme, occasionnée par leur analogie avec notre nature, en est le sentiment. (G. Sand.) | *Une tête bien ordonnée*, Un esprit juste et méthodique, une tête dans laquelle les idées sont classées avec ordre. | *Une maison bien ordonnée*, Une maison tenue avec ordre. Toute *maison bien ordonnée* est l'image de l'âme du maître. (J. J. Rousseau.) | Commandé, prescrit. Vingt jours de supplications furent *ordonnés* par le sénat pour cette importante campagne. (Anquetil.) | Prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même*, Proverbe à l'usage des égoïstes. | Mathémat. *Raison* ou *proportion ordonnée*, Proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, et qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde. | *Équation ordonnée*, Équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, et dont les termes sont arrangés de telle sorte que le terme ou l'inconnue monte à la plus haute puissance. | S. f. Géom. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, et qu'on prend pour la ligne des abscisses. Élèves, tirez une *ordonnée*.

ORDONNÉMENT, adv. (pron. *ordonéman*). D'une manière ordonnée, avec l'ordre convenable. Le prix de l'âme ne consiste pas à aller haut, mais *ordonnément*. (Montaigne.)

ORDONNER, v. a. (du lat. *ordinare*, même sens; fait de *ordo*, ordre). Ranger, disposer, mettre en ordre; donner à chaque partie d'une chose la place qui lui convient. *Ordonner* une fête, un repas. L'architecte a fort bien *ordonné* ce bâtiment. Dieu a or-

donné toutes choses, et cela est pour le mieux. Nous *ordonnons* tous deux la fête de Cybèle. (Quinault.)

Il dit que l'âme est libre et qu'elle est immortelle,
Qu'un esprit *ordonna* la matière rebelle.
(G. FARCY.)

| Commander en vertu d'une autorité. Mon devoir me l'*ordonne*. | On se sert de l'indicatif après *ordonner* quand l'exécution de l'ordre est tellement sûre que la chose ordonnée peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu. Dioclétien *ordonna* que les chefs des manichéens seraient brûlés avec leurs écrits. (Condillac.) | On se sert au contraire du subjonctif lorsque le verbe *ordonner* est pris dans l'acception qui lui est propre, c. à d. qu'il marque cette volonté soudaine, seule, unique, indispensable et absolue, et qu'il est l'expression de la volonté d'une seule personne. Un oracle fatal *ordonne* qu'elle expire. (Racine.) | Prescrire, en parlant de médecine. Les médecins avaient *ordonné* à cette déesse de se baigner pour les chaleurs qui l'incommodaient (La Fontaine.) | Conférer les ordres de l'Église. L'évêque *a ordonné* un grand nombre de prêtres. | Absol. dans ce sens. Un évêque ne peut *ordonner* dans le diocèse d'un autre sans son autorisation. | V. n. Donner ordre de faire quelque chose. On lui *ordonna* de se retirer. Dieu *ordonne* de tout pardonner (G. Sand.) | *Ordonner de quelqu'un ou de quelque chose*, En disposer. La destinée en *a ordonné* autrement. (Voltaire.) Quoi que vous *ordonniez* de mon sort. (J. J. Rousseau.)

ORDRE, s. m. (du lat. *ordo*, même signif.). Arrangement, disposition, rapport des choses entre elles. Bon *ordre*. *Ordre* merveilleux. Changer l'*ordre* des choses. Suivre l'*ordre* des choses. *Ordre* chronologique. *Ordre* alphabétique. *Ordre* des matières. Mauvais *ordre*. *Ordre* naturel. L'*ordre* admirable qui règne dans l'univers. Mettre ses livres, ses papiers en *ordre*. Mettre de l'*ordre* dans ses affaires. Établir, maintenir l'*ordre*. Disposer en *ordre*. Procéder par *ordre*. Changer, renverser, intervertir, troubler l'*ordre*. Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé, sans choix, un peuple immense qui allait au combat assez résolûment, mais sans *ordre*. (Bossuet.) Il fallait déterminer l'*ordre* que les mots devaient suivre dans le discours. (Condillac.) Le style n'est que l'*ordre* et le mouvement qu'on met dans ses pensées. (Buffon.) L'*ordre* de l'univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. (J. J. Rousseau.) Une suite de convenances qui ont un centre commun forme l'*ordre*. (Bern. de Saint-Pierre.) Tout *ordre* détermine la place de chacune des choses qu'il comprend. (Laveaux.) | La notion de l'ordre, tout essentielle qu'elle soit à l'esprit humain, n'est pas de celles qui se révèlent à lui tout d'abord; un regard superficiel ne suffit pas pour la découvrir, elle demande un œil exercé, et le plus souvent une observation patiente. Dans le spectacle de la nature, ce que l'homme saisit à son début, ce sont les phénomènes, d'abord en masse et dans une perception confuse; peu à peu il les sépare et les isole, puis il reconnaît entre eux des caractères communs, et les distingue par leurs caractères spécifiques, en d'autres termes il les généralise et les classe. Dès que notre esprit a établi ces rapports de liaison entre un certain nombre de phénomènes, il a conçu un commencement d'ordre. A mesure que nos observations se multiplient et que nous acquérons une connaissance plus étendue du monde extérieur, l'idée d'ordre se développe; nous découvrons la dépendance mutuelle de toutes les parties, et enfin nous nous élevons à la conception de l'ensemble, du *kosmos*, ou de l'ordre universel. Les signes auxquels nous reconnaissons l'ordre, dans toutes les classes de phénomènes, sont la régularité des phénomènes, la circonstance des lois auxquelles ils sont soumis, le concours de toutes les parties à un même but, enfin l'unité. Dans le monde moral comme dans le monde physique, nous retrouvons le double caractère de l'ordre, savoir : des lois constantes et immuables, et un but à atteindre, une fin à remplir. Et si l'ordre, pour chaque être, est le mouvement régulier de cet être vers sa fin, de même l'ordre absolu et universel résulte de la réalisation de tous les ordres particuliers. | L'*ordre* qui est lié à l'essence des choses, et dont le changement détruirait cette essence, est un *ordre nécessaire*; celui dont les règles peuvent varier sans détriment essentiel est un *ordre contingent*. L'*ordre* des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure, est un *ordre nécessaire*; l'*ordre* des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement, est un *ordre contingent*. Il y a défaut d'ordre toutes les fois qu'une chose n'est pas à la place que les règles lui destinent. L'opposé de l'*ordre* est la *confusion*. | Art milit. *Ordre de marche, ordre de bataille*, Disposition d'après laquelle une armée se range pour marcher ou pour combattre. Se mettre en *ordre de bataille*. | *Marcher en ordre de bataille*, Se dit des troupes lorsqu'elles marchent en gardant les rangs et les intervalles qu'elles devraient avoir au moment du combat. | *Ordre mince*, Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front fort étendu avec très-peu de profondeur. | *Ordre profond*, Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur une grande profondeur. | *Ordre oblique*, Disposition par laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi. | Mar. Arrangement, d'après la tactique navale, des navires réunis en armée ou en convoi, sous un même commandement supérieur. | *Ordre de créanciers*, État qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque. Être le premier créancier en *ordre*. Se faire colloquer l'*ordre*. Ouvrir l'*ordre*. | Suite, longue file. L'*ordre* des temps. L'*ordre* des saisons. Thalès régla l'*ordre* des saisons et borna chaque mois à trente jours. (Fénelon.) L'*ordre* des temps.

Et tout ce qu'à mes yeux l'*ordre* des temps ramène
Cesse d'être un prodige, et n'est qu'un phénomène.
(DARU.)

| Tranquillité, police, discipline, subordination, en parlant d'un État, d'une ville, d'une armée. Troubler l'*ordre*. Faire régner l'*ordre*. Faire rentrer des révoltés dans l'*ordre*. L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'*ordre* et de la stabilité sociale. (Guizot.) | Régularité, exactitude, économie, en parlant soit des finances d'un État, soit de la fortune ou des mœurs des particuliers. Il y a beaucoup d'*ordre* dans sa conduite. Rien ne maintenait tant la paix de l'empire que l'*ordre* de la justice. (Bossuet.) L'esprit d'*ordre* s'étendit au recouvrement des revenus publics. (Raynal.) Je vous souhaite une vie heureuse et tranquille, des affaires en bon *ordre*. (Voltaire.) | Arrangement, état convenable, en parlant d'une maison, d'un appartement, d'un atelier. L'appartement n'est pas en *ordre*. L'atelier est en bon *ordre*, en mauvais *ordre*, mal en *ordre*. Une maison simple et bien réglée, où règnent l'*ordre*, la paix, l'innocence. (J. J. Rousseau.) | Dans un sens général, Loi, règle établie par la nature, l'autorité, les bienséances, l'usage. Nous n'appartenons point à nous-mêmes, et quiconque subsiste pour soi seul sort de l'*ordre*. (Virey.) | *Ordre public*, Ensemble des règles qui font la sûreté de la société et qui constituent l'intérêt général. | *Ordre moral*, Lois générales sur lesquelles repose la morale. | *Ordre social*, Règles qui constituent la société. Les fondements de l'*ordre social*. Il s'agissait d'élever l'*ordre social* sur les ruines d'une féroce anarchie. (Raynal.) | *Ordre d'idées*, Ensemble d'idées relatives à un objet déterminé. Ceci touche à un autre *ordre d'idées*. | *Ordre du jour*, Se dit, dans les assemblées délibérantes, du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. La proposition fut rejetée, et l'Assemblée passa à l'*ordre du jour*. | *Mettre ordre, donner ordre, apporter ordre*, Pourvoir à. Il faut *mettre ordre à* cette affaire. *Mettez ordre à* sa conduite. | Se dit, en pratique, des différentes classes qui composent un État, une corporation. Il y avait à Rome l'*ordre* des sénateurs, l'*ordre* des chevaliers, l'*ordre* des plébéiens. En France, les États étaient formés de trois ordres : l'*ordre* du clergé, l'*ordre* de la noblesse, l'*ordre* du tiers-état. Tous les *ordres* de l'État contribuaient au maintien du gouvernement. (Raynal.) | Absol. *Les ordres*, Avant la Révolution, l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse et l'ordre du tiers-état. | Se dit d'une manière plus générale des différentes classes d'hommes que les diverses positions sociales, l'opinion, les préjugés établissent dans la société. Les courtisans et les valets, deux *ordres* d'hommes moins différents en effet qu'en apparence. (J. J. Rousseau.) | Se dit en parlant des anges, des différentes classes dans lesquelles on a rangé ce qu'on appelle les chœurs des anges. Les neuf *ordres* des anges. L'*ordre* des séraphins, l'*ordre* des chérubins, etc. | Fig. Se dit aussi des différents degrés qui distinguent les esprits, les âmes, les talents. C'est un esprit de premier *ordre*. Un talent, un ouvrage de premier *ordre*. Les poètes, les écrivains du second *ordre*. Il était persuadé que, lorsque les âmes d'un certain *ordre* ne sont pas tout ce qu'elles veulent, c'est qu'elles n'osent pas tout ce qu'elles peuvent. (Laveaux.) | *Ordre hiérarchique*, Se dit de différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction. | Par extens. Se dit de tous les établissements où l'on reconnaît divers degrés d'autorité subordonnés les uns aux autres. | Compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous certaines règles, avec quelque marque extérieure qui les distingue. *Ordre* religieux. L'*ordre* de Saint-Basile, de Saint-Benoît, des frères prêcheurs, des frères mineurs. *Ordre* de chevalerie. *Ordre* des Templiers. *Ordre* des Hospitaliers. | Se dit aussi de certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées. L'*ordre* de la Toison d'or. L'*ordre* de la Jarretière. L'*ordre* du Saint-Esprit. L'*ordre* de la Légion d'honneur. | Le commandement émané d'une autorité supérieure. Donner l'*ordre*, des *ordres*, ses *ordres*. *Ordre* verbal. *Ordre* écrit. Suivre, exécuter l'*ordre* de quelqu'un. Les *ordres* du sultan sont donnés en secret et exécutés en silence. (Voltaire.) | *Être aux ordres de quelqu'un*, Être prêt à se conformer à ses volontés. | Fig. En parlant des choses. La mémoire *est* toujours *aux ordres* du cœur. (Rivarol.) | Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. Prendre l'*ordre*. L'ennemi a surpris l'*ordre*. On dit aussi, dans le même sens, le *Mot d'ordre*. | Se dit aussi des publications qui se font par ordre du général. Le nom de ce militaire a été mis à l'*ordre*. Dans le même sens, *ordre du jour*. | En langage de banque et de commerce, Endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transport à une autre personne qui devra en recevoir le montant. Mettre son *ordre*, un *ordre* au dos d'un billet. | *Billet à ordre*, Billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place. | Archit. Certaines proportions et certains ornements sur lesquels on règle la colonne et l'entablement. L'ordre d'un monument résulte des proportions données à toutes les parties dont il se compose; il règle ainsi non-seulement la hauteur des colonnes, mais leur écartement, les ornements qui les décorent, l'entablement; enfin il fixe les rapports qui doivent exister entre tous les membres de son ordonnance. Ces proportions se déterminent au moyen de modules. On admet cinq ordres principaux dans l'architecture modulaire : le *dorique*, l'*ionique* et le *corinthien*, dus aux Grecs, le *toscan* et le *composite*, qui prirent naissance en Italie. L'ordre *toscan* est le plus simple et le plus solide de tous. La hauteur de sa colonne est de sept fois son diamètre. Elle ne comporte point d'ornements. Son chapiteau et sa base ont peu de moulures; son piédestal est très-simple. On garnit cependant quelquefois les colonnes de bossages, comme on en voit au palais du Luxembourg, à Paris, et c'est alors surtout qu'il prend le nom de *rustique*. L'ordre *dorique* donne pour hauteur à ses colonnes huit fois son diamètre. Il n'a aucun ornement; mais on reconnaît cet ordre aux triglyphes et aux métopes dont la frise est ornée. L'ordre *ionique* se distingue par les volutes de son chapiteau et les denticules de sa corniche. Sa hauteur est de neuf diamètres de hauteur. Celle de l'ordre *corinthien* en a dix. Son chapiteau, entre deux rangs de feuilles, présente huit volutes qui en soutiennent le tailloir. Sa corniche est ornée de modillons. L'ordre *composite* est ainsi nommé parce que son chapiteau est composé de deux rangs de feuilles du corinthien et des volutes de l'ionique. Les proportions sont à peu près les mêmes que celles de l'ordre corinthien, dont il n'est au fond qu'une variété. | Sacrement de l'Église catholique par lequel l'évêque qui le confère remet le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Prendre, recevoir les *ordres*. S'engager dans les *ordres*. | *Les quatre ordres mineurs*, ou les *quatre mineurs*, Les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. | *Ordres majeurs* ou *sacrés*, Le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. | Aujourd'hui les *ordres mineurs* sont ordinairement confondus sous le nom de *minorat*; l'âge requis pour y être admis est 18 ans. On ne peut être sous-diacre avant 21 ans et prêtre avant 24. | Hist. nat. Se dit, dans les classifications, du degré immédiatement supérieur aux familles et aux genres. Les règnes se divisent en classes, les classes en ordres, les ordres en familles, les familles en genres. | Mathémat. Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leur équation. Celles dont l'équation ne monte qu'au premier degré composent ce qu'on appelle le premier ordre, et ainsi de suite. | *Infini du second ordre*, Dans la géométrie transcendante, Quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même. | *En ordre*, loc. adv. Des paniers rangés en *ordre* dans le sanctuaire renfermaient les ossements des plus anciens chefs de la nation. (Chateaubriand.) *Jusqu'à nouvel ordre*, loc. adv. Pour le moment, jusqu'à de nouvelles dispositions, résolutions. Je

lui envoyai dix grenadiers pour les loger et nourrir à discrétion, *jusqu'à nouvel ordre*. (Brillat-Savarin.) | *En sous-ordre*, loc. adv. Subordonnément. Il n'était dans cette affaire qu'*en sous-ordre*. | *Créancier en sous-ordre*, Celui qui a une créance sur le créancier qui fait actuellement une poursuite.

ORDURE, s. f. (du vieux franç. *ord*, sale). Excréments ou autres excrétions du corps. Ce chien a fait là son *ordure*. Défense de faire des *ordures* le long de ce mur. | Tout ce qui salit un appartement, un escalier, etc. La chambre est pleine d'*ordures*. Un panier d'*ordures*. Jeter les *ordures*. | *Jeter quelque chose aux ordures*, Le jeter avec les ordures. | Poussière, duvet, toute espèce de petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles. Votre manteau, votre chapeau est plein d'*ordures*. | Fig. Turpitude dans les actions, dépravation des mœurs. Laissez cela; ne remuez pas cette *ordure*. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'*ordure*, éprises du gain et de l'intérêt. (La Bruyère.) Le pouvoir est un aimant qui attire toutes les *ordures*. (Volney.) | Licence dans les discours ou dans les écrits. Ne se plaire qu'à dire des *ordures*. Il y a bien des *ordures* dans Martial. Ce conte est plein d'*ordures*. Le goût de la farce et de l'*ordure* semble devenu l'esprit à la mode, et il y a de bonnes gens qui appellent tout cela de la gaieté. (La Harpe.) Les journaux cléricaux sont pleins d'*ordures*.

ORDURIER, IÈRE, adj. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et licencieuses. Un auteur, un écrivain, un poète *ordurier*. Cet homme est *ordurier*. | Fig. Se dit des discours licencieux, des écrits obscènes. Un conte *ordurier*. Une chanson *ordurière*. Des paroles *ordurières*. | Substantiv. C'est un *ordurier*. Un *ordurier* de sacristie.

ORÉADES, s. f. pl. (du gr. ὄρος, montagne). Nymphes des montagnes. Ce nom se donnait aussi aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse se plaisait à chasser dans les montagnes.

ORÉE, s. f. (du lat. *os*, *oris*, bord). Le bord, la lisière d'un bois, etc. Il était à l'*orée* du bois. Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine de forme circulaire. (Chateaubriand.) Les *orées* de la forêt.

ORÉGON. Géogr. Fleuve de l'Amérique septentrionale, dans le territoire auquel il donne son nom. Prend sa source dans les monts Rocheux; coule d'abord au N. O., puis retourne au S.; se dirige à l'O. pour se jeter dans le Grand-Océan, entre les caps du Désappointement et d'Adam, après un cours de 1,800 kilom. environ. Il avait d'abord été appelé *Columbia*, du nom du premier navire qui y entra, en 1792. | Vaste contrée de l'Amérique du Nord, à l'O. de la Nouvelle-Bretagne et des États-Unis. Ce pays, ancienne annexe des possessions françaises du Canada, a été l'objet de longues contestations entre les Anglais et les Américains; en 1846 il fut partagé, et un traité fixa la limite entre les deux puissances au 49e de latitude N., donnant aux États-Unis ce qui est au S. de cette ligne, et à la Grande-Bretagne ce qui est au N. La partie échue en partage aux États-Unis a été érigée en territoire en 1850, et en État en 1858; chef-lieu, Orégon-City, Cornwallis ou Salem.

OREILLARD, ARDE, adj. Qui a de longues oreilles. Se dit particulièrement d'un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses et pendantes, et qui les remue ordinairement en marchant. Un cheval *oreillard*. Une jument *oreillarde*. | Qui a les oreilles couvertes d'un pinceau de longues plumes. | S. m. Genre de chéiroptères ou chauves-souris, renferme une quinzaine d'espèces remarquables par l'extrême développement de leurs oreilles, qui sont presque aussi longues que tout le corps. L'espèce type est l'*oreillard d'Europe*, long de sept à huit centimètres, à tête aplatie, au museau renflé des deux côtés et assez large. Le pelage est gris brun sur les parties supérieures, cendré aux inférieures. Cette espèce habite les vieux édifices. Nous avons tué un *oreillard*. | Espèce de lance ou de hallebarde qu'on appelait aussi *Lorillard*.

OREILLE, s. f. (du lat. *auris*, oreille). Organe de l'audition; celui des sens qui, après les yeux, influe le plus sur les rapports des hommes entre eux. L'*oreille* droite. L'*oreille* gauche. Les *oreilles* d'un homme. Les *oreilles* d'un chien, d'un cheval. Que celui qui a des *oreilles* entende. (Lamennais.) | *Avoir l'oreille bonne, l'oreille fine, exercée*, Entendre aisément le moindre bruit. Personne n'*a l'oreille* assez *fine* pour les entendre marcher. | *Avoir l'oreille dure, être dur d'oreille*, Entendre difficilement. | *Avoir de l'oreille*, Avoir l'ouïe sensible, fine et juste. Il suffit d'*avoir* un peu *d'oreille* pour éviter les dissonances. (Buffon.) | On dit, par opposition : *N'avoir pas d'oreille*. | Se dit de l'oreille externe, de cette partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. Petite *oreille*. Grande *oreille*. *Oreilles* plates, rebordées, ourlées. Les parties de la tête qui font le moins à la physionomie et à l'air du visage sont les *oreilles*. (Buffon.) | Fig. et famil. *Avoir l'oreille basse*, Être humilié, mortifié par quelque perte, quelque insuccès. Dans le même sens : *Baisser l'oreille*. | *Avoir l'oreille basse*, Être fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie. | Fig. *Avoir les oreilles chastes*, Craindre les propos qui blessent la pudeur. | *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose*, En avoir souvent entendu parler, en être fatigué. *J'ai les oreilles rebattues* de cette question. | *Avoir l'oreille de quelqu'un*, Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. | Fig. et famil. *Avoir la puce à l'oreille*, Être inquiet, être en peine, dans la crainte de quelque accident. | *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre*, Se dit d'une personne qui oublie facilement les conseils qu'on lui donne, ou, en général, qui ne fait aucune attention à ce qu'on lui dit. | Famil. *Corner quelque chose à l'oreille de quelqu'un*, Parler continuellement d'une chose à quelqu'un. | Fig. et famil. *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille*, Être parfaitement tranquille sur l'issue d'une affaire. | *Echauffer les oreilles à quelqu'un*, L'irriter par quelque discours. | *Étourdir, rompre les oreilles à quelqu'un*, Lui tenir des discours qui l'importunent, qui l'obsèdent. | *Pendants d'oreilles*, Pierreries, perles, etc., attachées aux boucles d'oreilles des femmes. | *Faire la sourde oreille*, Faire semblant de ne pas entendre ce qu'on vous dit, n'en pas tenir compte. | *Fermer l'oreille à quelque discours*, Ne pas vouloir l'écouter. | Fig. et famil. *Frotter les oreilles à quelqu'un*, Le battre. On dit aussi, par exagération, dans le même sens : *Couper les oreilles à quelqu'un*. | *Les oreilles ont dû vous sonner*, Nous avons beaucoup parlé de vous en votre absence. | *Les oreilles vous cornent*, Se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas ou qui s'imagine entendre un bruit qui n'existe pas. | Fig. *Ouvrir les oreilles*, Écouter très-attentivement. | *Prêter l'oreille*, Être attentif. *Prêtez l'oreille*, et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtés? (Lamennais.) | Écouter favorablement. Ne *prêtez* jamais *l'oreille* à la calomnie. | *Être tout oreilles*, Écouter avec attention. | Fig. *Se faire tirer l'oreille*, Avoir de la peine à consentir à quelque chose. | *Se gratter l'oreille*, Avoir quelque souci; avoir de la peine à se souvenir de quelque chose. | *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, Lui dire quelque chose secrètement. | *Venir aux oreilles*, Se dit des choses dont on entend parler. Je tremble que cela ne *vienne à ses oreilles*. | *Frapper l'oreille*, Se faire entendre. N'est-ce pas le son d'une cloche qui *frappe son oreille* à travers le murmure de la tempête? (Chateaubriand.) Les murmures du peuple *frappent l'oreille* du despote.

> Mais quel bourdonnement *a frappé mes oreilles!*
> Ah! je les reconnais, mes aimables abeilles.
> (DELILLE.)

| Pli qu'on fait à un feuillet de livre, pour marquer l'endroit où l'on interrompt sa lecture, ou quelque passage qu'on veut retrouver plus tard. Marquez ce passage, faites-y une *oreille*. On dit aussi une *Corne*. | Fig. S'applique à plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la forme de l'oreille ou qui sont doubles comme les oreilles. Les *oreilles* d'un soulier. Les *oreilles* d'une écuelle. | Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter d'un lieu à un autre. | Dans les jeux d'orgues, Petites lames de plomb minces et flexibles que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui servent à les accorder. | Chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités, et qui, plus fortes que les autres, servent à les maintenir. | Imprim. Languette de frisquette. | T. de menuis. *Oreilles d'âne*, Voussure dont la partie supérieure est droite en devant, et dont le fond est bombé en arc. | Mécan. Saillies ajoutées à un objet pour lui donner plus d'empâtement ou pour lui permettre de s'appuyer sur un autre. Les empâtements des coussinets sur lesquels portent les rails des chemins de fer sont des *oreilles*. | Petits appendices qui portent les galets du glissoir de la tige d'un piston. | Technol. Partie saillante de certaines pièces employées dans les constructions et qui servent à les assembler, à l'aide de boulons, à d'autres pièces fixes. | Partie de la charrue qui est destinée à renverser, hors du sillon, la terre que le soc en a détachée. | *Oreille d'une ancre*, Partie saillante et large de chaque patte. | *Donner de l'oreille à une pièce de bois, à un bordage*, Les conformer de manière que, sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des plans différents et différemment inclinés. | *Taquets à oreilles*, Taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un navire, pour y tourner les écoutes des basses voiles. | *Oreille de lièvre*, Disposition des voiles de certains canots dans l'allure du vent arrière. Ces voiles représentent de loin la grossière image d'une paire d'oreilles de lièvre. | *Jusqu'aux oreilles*, loc. adv. Des pieds à la tête. Crotté *jusqu'aux oreilles*. | Fig. Se dit dans le sens de Bien avant. Être dans la misère *jusqu'aux oreilles*. | *Par-dessus les oreilles*, loc. adv. Famil. Plus qu'on ne peut endurer; supporter. Il a des dettes *par-dessus les oreilles*. J'ai de leurs turpitudes *par-dessus les oreilles*. | Prov. *Ventre affamé n'a pas d'oreilles*, Un homme pressé par la faim est sourd à tout ce qu'on peut lui dire. | *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*, Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. | *Les murailles, les murs ont des oreilles*, Se dit d'un lieu où l'on peut craindre d'être entendu. | Bot. Appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales. On leur donne aussi les noms d'*Oreillons* ou d'*Oreillettes*. | Les anatomistes distinguent : 1° l'*oreille externe*, formée du pavillon ou auricule, et du conduit auriculaire ou auditif externe; 2° l'*oreille moyenne*, logée dans l'os temporal, et comprenant la caisse du tympan et ses dépendances, les fenêtres ovale et ronde, les cellules mastoïdiennes, la trompe d'Eustache et les quatre

Oreille.

osselets (marteau, enclume, os lenticulaire et étrier); 3° l'*oreille interne*, logée plus profondément dans la portion du temporal dite le *rocher*, et comprenant le labyrinthe, que constituent les trois canaux demi-circulaires, le limaçon et le vestibule. Les ondes sonores sont successivement reçues et réfléchies dans toutes ces cavités jusqu'à ce qu'elles viennent ébranler le nerf acoustique situé dans la cavité la plus profonde. | De toutes les affections qui peuvent atteindre l'appareil auditif, la plus commune et la plus grave, c'est l'otite, que l'on distingue en externe ou interne, suivant que l'inflammation qui la constitue se borne à l'oreille externe ou s'étend au delà. La surdité, conséquence si fréquente des maladies de l'oreille, a de tout temps exercé l'esprit et la main du médecin; malheureusement, la thérapeutique n'a pu arriver que rarement à des résultats sérieux et durables. Les difficultés de faire parvenir dans l'oreille interne des instruments thérapeutiques, et la crainte de déterminer une otite par l'emploi des moyens en apparence les plus inoffensifs, sont les causes principales qui semblent devoir rendre longtemps encore inutiles des efforts ingénieux mais rarement couronnés de succès. | L'organe de l'ouïe n'est bien distinct que chez les vertébrés et les mollusques céphalopodes; les autres mollusques, les zoophytes rayonnés, les entozoaires, les annélides, en sont privés. L'ouïe existe chez les crustacés, les insectes et les arachnides, mais d'une manière incomplète. Les poissons et les reptiles n'ont que l'oreille interne. Les oiseaux, à l'exception des chauves-souris et autres oiseaux nocturnes, n'ont point de pavillon. | Conchyliol. *Oreille d'âne*, Une haliotide et un strombe; *oreille de bœuf*, Un bulime; *oreille de capucin*, Une moule et un strombe; *oreille de géant*, La grande haliotide;

oreille de mer, Les haliotides; *oreille de Midas*, Les auricules; *oreille de Saint-Pierre*, L'animal des fissurelles; *oreille de Silène*, Un bulime; *oreille de Vénus*, Quelques haliotides. | Bot. *Oreille d'abbé* ou *de Diane*, Le spathe des gouets; *oreille d'âne*, Le nontoc et la grande consoude; *oreille d'homme*, Le gouet et quelques champignons; *oreille de Judas*, Une pezize; *oreille de lièvre*, Quelques buplèvres, le gilhago, le trèfle des champs; *oreille de Malchus*, Quelques champignons parasites; *oreille de muraille*, Le myosotis lappula; *oreille d'ours*, Une espèce de primevère; *oreille de rat* et *de souris*, Le myosotis et la piloselle. *Oreille de Saint-Pierre; oreille sans trou*, etc.

OREILLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a des oreilles ou des auricules. | Qui porte des appendices en forme d'oreilles. Certaines feuilles sont dans ce cas.

OREILLER, s. m. (*ll* mouillées; rad. *oreille*). Coussin qui sert à soutenir la tête quand on est couché. Petit *oreiller*. Gros *oreiller*. *Oreiller* de crin, de plume, de duvet. Taie d'*oreiller*. Nos selles nous servaient d'*oreiller* sous l'ajoupa, et nos manteaux de couverture. (Chateaubriand.) | Fig. Cette vérité est un *oreiller* sur lequel on peut dormir en repos. (Voltaire.) | *Une conscience pure est un bon oreiller*, Quand on n'a rien à se reprocher, le sommeil est tranquille. | *Prendre conseil de son oreiller*, Prendre une nuit pour réfléchir. | Mar. Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un navire, afin de les fortifier. | Technol. Coussin de toile rembourrée que les couteliers mettent au-dessus de la roue à repasser, afin de s'y appuyer.

OREILLÈRE, s. f. Nom vulgaire des forficules ou perce-oreille. | Sorte d'étui en caoutchouc servant à garantir les oreilles contre le froid et les insectes, invention ingénieuse due à un Français, Marville, qui est l'objet d'une fabrication importante, surtout pour l'exportation, pour l'armée, pour les grandes agglomérations d'hommes exposés à coucher sur la terre ou dans les campements.

OREILLETTE, s. f. (dim. d'*oreille*). Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure. | Parties pendantes des bonnets destinées à couvrir les oreilles. Calottes à *oreillettes*. | Se disait de cercles minces d'or ou d'argent avec lesquels on suspendait les pendants d'oreilles, lorsqu'on n'avait pas les oreilles percées. | Bot. Champignon du genre agaric, dont le pédicule est court, plein, blanchâtre, cylindrique; chapeau d'un gris plus ou moins foncé et roulé sur ses bords; feuillets blancs, décurrents sur le pédicule. L'*oreillette* a un bon goût; elle est commune aux environs d'Orléans. | Nom vulgaire de l'asaret. | Anat. Cavités situées à la partie supérieure du cœur. *Oreillette droite*. *Oreillette gauche*. L'*oreillette droite* reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant; l'*oreillette gauche* reçoit des veines pulmonaires le sang qui vient de recevoir l'influence de l'air dans les poumons, et le fait passer dans le ventricule gauche.

OREILLON, s. m. Pathol. Nom vulgaire de l'inflammation idiopathique de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent. Les *oreillons* se manifestent spécialement chez les personnes qui s'exposent au froid et à l'humidité. | Zool. Une des éminences de l'oreille des chauves-souris. Cette partie offre des différences très-marquées selon les genres : tantôt l'*oreillon* n'est que rudimentaire, tantôt il est médiocrement développé, ou bien d'une ampleur extraordinaire; tantôt il est inférieur ou extérieur à la conque de l'oreille. Sa forme est aussi très-variée. | Technol. Rognures de peau qui servent à faire de la colle forte. | Archit. Retours aux coins des chambranles des portes ou des croisées. | Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille et qui se prolongeait en mentonnière. | *Oreillon de cubitière*, Rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard.

OREL. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement d'Orel, sur l'Oka ou l'Orlik, à 1,050 kilom. S. S. E. de Saint-Pétersbourg; 32,000 habit. Évêché. Grand entrepôt entre la Russie septentrionale et la Crimée. Grains et chanvres en énorme quantité; vins, miel, suif, etc. | Le *Gouvernement d'Orel*, entre ceux de Kalouga et de Toula au N., de Tambov et de Voronej à l'E., de Koursk, au S. de Tchernigov et de Smolensk à l'O., a 420 kilom. sur 172; 1,450,000 habit. Grande exportation de céréales.

ORÉMUS, s. m. (mot latin qui signifie *Prions* et qui est passé dans la langue). Famil. Prière, oraison. Marmotter des *orémus*. Dire des *orémus*. Après tant d'*orémus* chantés si plaisamment. (Voltaire.)

ORENBOURG. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Orenbourg, au confluent de l'Oural et de la Sakmara, à 1,900 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg; 15,000 habit. Évêché grec; mufti musulman. On remarque la cathédrale, bâtie sur un rocher de jaspe rouge. Entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Europe du Nord; les caravanes de Khiva, de la Boukharie et des Indes viennent y échanger les objets les plus précieux de l'Asie contre les produits européens : draps, velours, toiles et vêtements, cuirs de Russie, suifs renommés; verroterie. Grandes foires de chevaux et de moutons. | Le *Gouvernement d'Orenbourg* confine à l'Asie : il est situé entre ceux de Perm au N., de Viatka au N. O., de Kazan et de Simbirk à l'O., d'Astrakhan au S. et de Tobolsk au N. E.; 900 kilom. sur 580; environ 1,700,000 habit.; chef-lieu, Oufa (c'était précédemment Orenbourg). Ce pays est divisé en deux parties par les monts Ourals et arrosé par l'Oural, le Tobol, la Kama et l'Oufa. Sol généralement fertile en blé, lin, chanvre. Bétail et animaux sauvages, dont quelques-uns féroces. Or, cuivre, fer, vitriol, marbre, albâtre, cristaux, jaspe, agate, etc.; poisson, caviar, ichthyocolle, etc. Toute la frontière S. E. est garnie d'une ligne de fortins en bois pour la défendre contre les Kirghiz.

ORÉNOQUE. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Sud, naît dans les monts de Parime (Vénézuéla), décrit un large quart de circonférence, puis coule au N. et à l'E., et se jette dans l'Atlantique par 50 bouches (dont 7 navigables, entre autres la *Boca de Navios*), après un cours de 2,500 kilom.; il déborde dans la saison des pluies; la marée y est sensible jusqu'à 450 kilom. de son embouchure; il porte les plus gros navires. | *Orénoque* (département de l'), L'un des départements de la république de Vénézuéla, séparé du Brésil par le fleuve des Amazones; est divisé en trois provinces (Varinas, Apura et Guayana), et a pour chef-lieu Varinas. Quoique très-vaste (1,250 kilom. sur 1,100), il n'a guère que 180,000 habit. Il est couvert de vastes forêts, et il renferme d'immenses plaines.

ORÉOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὄρος, montagne; γράφω, j'écris). Description par écrit des montagnes. Voilà un excellent traité d'*oréographie*.

ORES ou **ORE**, adv. Vieux mot qui signifiait *alors, maintenant, tantôt*. *Ores* que je n'y suis plus, j'en juge comme si j'y étais. (Montaigne.)

> Combien de fois, doucement irrité,
> Suis-je *ore* mort, *ore* ressuscité.
>
> (RONSARD.)

| *Ores que*, Quoique. Et *ores que* le sage ne doive donner aux passions humaines de fourvoyer de la droite carrière, il peut bien... (Montaigne.)

ORESTE. Mythol. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Il échappa, grâce à sa sœur Électre, aux coups du meurtrier de son père, passa sa jeunesse auprès de son oncle Strophius, roi de Phocide, et contracta avec Pylade, fils de ce prince, cette étroite amitié qui est devenue célèbre. Plus tard, il vengea la mort de son père par le meurtre d'Égysthe et de Clytemnestre, et fut poursuivi par les Furies jusqu'à ce qu'il eut délivré, en Tauride, sa sœur Iphigénie. De retour en Grèce, il monta sur le trône d'Argos, auquel il joignit celui de Sparte après la mort de Ménélas. Il épousa Hermione, après avoir tué ou fait tuer au pied des autels Pyrrhus, fils d'Achille, qui avait voulu la lui enlever. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de la morsure d'un serpent. Les fureurs d'*Oreste*.

ORESTE. Général de l'empereur d'Occident Flavius Julius Népos, se révolta contre lui en 457, et fit couronner son fils, Augustulus, qui fut le dernier empereur romain. Oreste fut tué par Odoacre dans la ville de Pavie en 476.

ORFÈVRE, s. (du lat. *auri faber*, travailleur d'or). Celui, celle qui fabrique et vend de la vaisselle, des vases, couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux et autres objets en or, en argent et même en platine. Habile *orfèvre*. | *Orfèvre grossier*, Celui qui s'occupe spécialement de gros ouvrages employés au service de la table. | *Orfèvre bijoutier*, Celui qui vend et fabrique des bijoux d'or. | *Orfèvre joaillier*, Celui qui vend les diamants, les autres pierres précieuses et les perles mis en œuvre. | Pour la vente, le même magasin contient assez communément aussi les produits de chacune de ces trois professions; mais pour la fabrication, le travail est distinct; il est aussi divisé en plusieurs parties. Les couverts sont fabriqués par des orfèvres qui prennent le nom de *cuilleristes*; les bijoux, les chaînes, les clés et cachets de montre, par les bijoutiers proprement dits; la joaillerie, par les metteurs en œuvre. Le nom d'*orfèvre* est donc employé d'une manière générale. De plus, un ouvrier n'exécute jamais tout seul une pièce entière. Ainsi, les hommes sont fondeurs, lamineurs, tourneurs, planeurs, monteurs, estampeurs, limeurs, repousseurs, etc.; les femmes sont repercuseuses, brunisseuses et polisseuses. V. BIJOUTIER et JOAILLIER.

ORFÈVRERIE, s. f. L'art des orfèvres. Ouvrage d'*orfèvrerie*. Chef-d'œuvre d'*orfèvrerie*. La petite *orfèvrerie*. La grosse *orfèvrerie*. | Se dit aussi des ouvrages confectionnés par l'orfèvre. Il y a pour 200,000 fr. d'*orfèvrerie* dans cette boutique. | L'art de l'orfèvrerie est fort ancien. Il était cultivé en Judée et en Grèce dès les temps les plus reculés; les Romains le portèrent à une grande perfection. Depuis longtemps la France marche la première dans ce genre de fabrication. Dès le VIIe siècle, saint Éloi était renommé par son habileté dans l'orfèvrerie; aussi les orfèvres l'ont-ils pris pour patron. Aujourd'hui, en France, le goût et la richesse des dessins, la beauté et l'élégance des formes, la précision et le fini du travail de son orfèvrerie excitent l'admiration de tous les peuples et font rechercher ses produits dans l'exportation pour l'Amérique, le Levant, le nord de l'Europe et les diverses colonies. Il faut cependant avouer qu'elle a perdu, sous le rapport du dessin, de l'élégance et de la pureté des formes, un mérite qu'elle possédait à un haut degré aux époques du moyen âge et de la renaissance. Il n'y a plus d'orfèvres comme Benvenuto Cellini; il n'y en a même plus comme Basin et Germain, ces deux ciseleurs si remarquables du XVIIe siècle. Sauf quelques rares exceptions, l'orfèvrerie est une industrie, mais ne peut maintenant être considérée comme un art. Cependant, de nos jours, Wagner, Odiot et Froment-Meurice se sont fait un nom comme orfèvres. En dehors de la *bijouterie* et de la *joaillerie*, l'*orfèvrerie* se divise en plusieurs branches : 1° la *grosserie*, qui comprend la fabrication de la vaisselle et du service de table; 2° les objets d'église, tels que burettes, calices, ciboires, flambeaux, croix, etc.; 3° les petits ouvrages, tels que cuillers, pinces à sucre, passoires à thé, flacons garnis, hochets, porte-monnaie, petite coutellerie, etc. : c'est ce qu'on nomme la *petite orfèvrerie*, et qui, dans beaucoup de cas, se rapproche de la bijouterie; 4° les couverts; 5° les timbales; 6° les boîtes pour mettre le tabac à priser, les porte-cigares, etc.; 7° l'*orfèvrerie en plaqué*, qui est de cuivre recouvert d'une couche d'argent ou d'or; 8° l'*orfèvrerie en maillechort*, qui s'est développée rapidement en raison de son bon marché et de sa durée. Les procédés d'argenture électro-chimique, admirablement utilisés maintenant, ont beaucoup contribué à ce développement.

ORFÈVRI, IE, adj. Se dit de l'or et de l'argent travaillés par l'orfèvre. L'argent monnayé et l'argent *orfèvri*. Les meubles d'argent *orfèvri* des particuliers produisirent trois millions. (Voltaire.)

ORFILA (MATEO). Médecin toxicologiste, né en 1787, à Mahon (Minorque), mort à Paris en 1853. Il étudia la médecine à Barcelone et se distingua tellement, surtout en chimie, qu'il fut envoyé aux frais de la junte de cette ville à Paris (1807), pour faire une étude plus approfondie de cette science. Reçu docteur en 1811, il se fit naturaliser Français et ouvrit des cours sur la chimie et la médecine légale, dont le succès fonda sa réputation; il publia en 1813 un *Traité des poisons*, qui le plaça au rang des premiers chimistes. En 1819, il remplaça Hallé dans la chaire de médecine légale, chaire qu'il échangea en 1822 contre celle de chimie; il fut élevé en 1831 au décanat de la Faculté. Orfila fit faire de grands progrès à la médecine légale et fut le véritable créateur de la toxicologie; il était appelé par les tribunaux d'un bout de la France à l'autre, dans les accusations d'empoisonnement. Comme professeur, il réunissait à une science solide une exposition vive et lucide. Comme administrateur, il organisa les écoles préparatoires de médecine, enrichit l'École de Paris de l'hôpital des cliniques, créa un musée d'anatomie comparée, et légua une somme de 121,000 fr. pour l'achever; il établit enfin une *Société de prévoyance*, destinée à assister les médecins tombés dans l'infortune. Ses principaux ouvrages, outre le *Traité des poisons*, sont : *Éléments de chimie médicale; Leçons de médecine légale; Traité des exhumations juridiques*.

ORFRAIE, s. f. (du lat. *ossifraga*, formé de *os*, *ossis*; *frangere*, briser). Ornithol. Espèce d'aigle du genre pygargue, reconnaissable à son plumage brunâtre, à sa queue d'abord noirâtre et tachetée de blanc, puis blanchissant avec l'âge. Sa force et sa voracité sont telles qu'il a pu quelquefois enlever et dévorer de jeunes enfants. Il brise avec son bec, qui est d'une dureté extraordinaire, les os des animaux dont il fait sa proie. On l'appelle vulgairement *Grand aigle de mer*, quoiqu'on le trouve aussi

souvent dans l'intérieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a fait nommer aussi *Aigle barbu*. L'*orfraie* habite les forêts des hautes montagnes, mais plus souvent les rochers, sur la mer et aux embouchures des fleuves. Elle se nourrit surtout de poissons morts.

Orfraie.

ORFROI, s. m. (du lat. *aurum phrygium*, parce que les Phrygiens furent, dit-on, les inventeurs de cette sorte de broderie). Se disait autrefois des étoffes tissues d'or. On donne encore aujourd'hui ce nom dans l'Église aux parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGANDI, s. m. Tissu de coton fin et léger, mais de texture assez raide, qu'on fabrique surtout à Saint-Quentin. Une robe d'*organdi*. Des rideaux d'*organdi*. L'ouvrière avait un joli corsage d'*organdi*.

ORGANE, s. m. (du gr. ὄργανον, instrument). Anat. Partie d'un être organisé destiné à exercer une fonction quelconque. On appelle *organes premiers* ceux qui sont composés de parties similaires et destinés pour une seule et même fonction, et *organes secondaires*, ceux qui sont composés de plusieurs organes premiers. C'est ainsi que les veines, les artères, les nerfs, etc., sont des *organes premiers*; les mains, les bras, les jambes, etc., sont des *organes secondaires*. Les *organes des sens* sont les parties du corps de l'animal au moyen desquelles il est affecté par les objets extérieurs, comme l'œil, l'oreille, le nez, etc. *Organe* de l'ouïe. *Organe* de la vue. *Organe* de l'odorat. *Organe* sensible. Exercer ses *organes*. La délicatesse des *organes*. Lorsque les hommes s'étudiaient à observer leurs sensations, ils ne pouvaient pas ne pas remarquer qu'elles leur arrivaient par des *organes* qui ne se ressemblent pas. (Condillac.) Le diaphragme est le principal *organe* du sentiment intérieur. (Buffon.) Il n'est pas facile de déterminer précisément en quoi consiste l'*organe* du goût. (Brillat-Savarin.) Les armes des animaux atteignent leur perfection en même temps que les *organes* de la génération. (Bern. de Saint-Pierre.) L'anatomie nous instruit de la structure du corps humain, et la physiologie de l'action des *organes* dans l'état sain. (Rostan.) | Se dit particulièrement de la voix. Avoir un bel *organe*, un mauvais *organe*. | Fig. Ce qui sert à exprimer, à reproduire, à représenter une chose. Un cœur droit est le premier *organe* de la vérité. (J. J. Rousseau.) Sa bouche est l'*organe* de la sagesse. (Barthélemy.) | Fig. Se dit de la personne par l'entremise de laquelle on exprime sa volonté ou l'on fait quelque action. Souvent les opprimés ne le sont que parce qu'ils manquent d'*organe* pour faire entendre leurs plaintes. (J. J. Rousseau.) | *Nouvel organe*, en latin *Novum organum*, Titre de la dernière partie de la *Grande Rénovation* de Bacon. Le *Novum organum* peut être considéré comme un ouvrage séparé : c'est une logique nouvelle qui montre les abus de la synthèse et du syllogisme, et qui recommande l'expérience et l'induction. Le *Novum organum* traite des préjugés, sous le nom d'*Idola*. | Bot. On divise les *organes* des végétaux en deux classes : 1° ceux de la végétation, destinés à la vie de l'individu : la racine, la tige et les feuilles ; 2° ceux de la reproduction, destinés à la vie de l'espèce : la fleur et le fruit. *Organes de reproduction* ou *de fructification*.

ORGANEAU, s. m. Mar. Gros anneau qui tient à l'ancre et auquel est attaché le câble.

ORGANER, v. n. (rad. *organe*). Faire de la musique, toucher de l'orgue. | Se dit particulièrement pour Produire des accords, chanter en parties, parce que c'est à l'usage de l'orgue qu'est due l'invention de l'harmonie. Nous allons *organer*.

ORGANIQUE, adj. (rad. *organe*). Qui appartient aux organes ; qui agit par le moyen d'organes. Corps *organique*. Règne *organique*. Vie *organique*. | Le *règne organique* est l'ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux ; on l'oppose au *règne inorganique*, qui comprend les minéraux. Les produits qui forment la base essentielle de toutes les parties solides des corps vivants appartiennent absolument au règne *organique*. (Guér.) La *vie organique* est l'ensemble des fonctions accomplies par les organes internes (nutrition, circulation, respiration, sécrétion, etc.); on l'oppose à la *vie animale*. | Méd. *Lésion, maladie organique*, Lésion, maladie qui attaque un des organes essentiels de la vie. | *Partie organique*, Partie qui sert d'organe, d'instrument pour quelque action. | *Molécules organiques*, Particules qui, selon quelques philosophes, sont les premiers éléments des corps organisés. | Polit. *Loi organique*, Loi d'organisation qui découle immédiatement de la loi fondamentale et qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement dont le principe a été consacré dans cette dernière. | *Géométrie organique*, L'art de décrire des courbes par le moyen d'instruments et, en général, par un mouvement continu.

ORGANIQUE, s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Chez les anciens, Partie de la musique qui s'exécute avec des instruments.

ORGANIQUEMENT, adv. (rad. *organe*). D'une manière organique. L'animal, le végétal, se perfectionnent *organiquement* par le développement des parties les plus importantes que fortifient l'exercice et l'habitude. (Virey.)

ORGANISABLE, adj. Qui peut être organisé. Les forces de la vie revêtent les formes des organismes divers, qu'admettait la nature des éléments combustibles *organisables* existant dans notre monde. (Virey.) C'est une opération *organisable*.

ORGANISANT, ANTE, adj. Qui concourt à l'organisation. Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres *organisants*, sensibles, passionnés, tous invisibles par leur essence. (Bern. de Saint-Pierre.)

ORGANISATEUR, TRICE, adj. Qui organise. Génie *organisateur*. Puissance *organisatrice*. | Substantiv. Un grand, un habile *organisateur*.

ORGANISATION, s. f. (pron. *organizasion*; rad. *organe*). Ensemble des différentes parties qui composent un être organisé, ou des lois qui le régissent. L'*organisation* du corps humain. L'*organisation* des végétaux. Il y a des gens qui parlent beaucoup par une disposition particulière à leur *organisation*. (C. Fée.) | Mode, structure propre à chacune des différentes parties des corps vivants. L'*organisation* du foie. L'*organisation* du poumon. | Se dit des États, des établissements publics ou particuliers. L'*organisation* de la librairie. L'*organisation* des conseils de prud'hommes, des ministères. | Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgue à un clavecin, à un forté-piano.

ORGANISÉ, ÉE, part. Disposé systématiquement. Un corps bien *organisé*. Les êtres *organisés*. Nous sommes diversement *organisés*, nous n'avons aucun la même dose de sensibilité. (Diderot.) L'homme, supérieur à tous les êtres *organisés*, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût, plus parfait qu'aucun des animaux. (Buffon.) L'époque de la beauté, dans tous les corps *organisés*, est celle de leurs amours. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Mais dans une société bien *organisée*, le talent conduit à la propriété. (B. Constant.) | *Une tête bien organisée*, Une personne chez laquelle les facultés de l'intelligence sont bien développées. | *Corps organisés*. On appelle ainsi tous les corps naturels qui ont vie, tous les végétaux et tous les animaux, par opposition aux minéraux ; et ce nom leur a été donné parce que, à la différence de ces derniers, les végétaux et les animaux ont tous dans leur structure un assemblage d'organes, de parties qui diffèrent par la forme, les usages, mais dont le concours est nécessaire pour constituer l'être. Étudier les *corps organisés*.

ORGANISER, v. a. (rad. *organe*). Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. La nature est admirable dans la formation des corps qu'elle *organise*. Il n'y a que l'auteur de la nature qui puisse *organiser* un corps. (Laveaux.) | Fig. Donner à un établissement quelconque une forme déterminée, en régler les fonctions. *Organiser* un corps politique, une administration. *Organiser* une armée, une flotte. *Organiser* des tribunaux. *Organiser* une fabrique. | Dans un sens plus général, Disposer, arranger. *Organiser* une partie de plaisir, une partie de jeu. | Joindre un petit orgue à un forté-piano ou à quelque autre instrument semblable, de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. *Organiser* un forté-piano, un clavecin, une épinette. | *Organiser le chant*, Y mêler des accords qui primitivement ne consistaient qu'en quelques tierces mineures. | S'ORGANISER, v. pr. Être organisé. J'ai prouvé par des faits que la matière tend à *s'organiser*. (Buffon.) Tout se meut, *s'organise* et sent son existence. (Saint-Lambert.) Le travail *s'organise* en France.

ORGANISME, s. m. (rad. *organe*). L'ensemble des lois qui régissent l'économie animale ; le concours d'actions par lesquelles s'accomplit la vie des corps vivants. *Organisme* végétal. *Organisme* animal. Ces émanations revêtent les formes des *organismes* divers qu'admettait la nature des éléments combustibles organisables. (Virey.) Faisant dépendre de l'*organisme* seul tous les phénomènes de la vie, c'est dans l'*organisme* que nous avons dû chercher les diverses espèces de constitutions. (Rostan.)

ORGANISTE, s. (rad. *organe*). Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue. Un bon, un mauvais *organiste*. Une excellente *organiste*.

ORGANODYNAMIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; δύναμις, puissance). Physiol. Étude de l'action des organes.

ORGANOGÉNIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; γεννάω, je produis). Étude du mode d'apparition et de développement des organes, depuis l'instant où les éléments d'un tissu prennent une conformation spéciale jusqu'à son état de complet développement, ou même d'atrophie et de résorption, lorsqu'elle a lieu ainsi qu'on le voit pour certains organes.

ORGANOGÉNIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'organogénie.

ORGANOGRAPHE, adj. et s. (pron. *organografe*). Celui, celle qui s'occupe d'organographie. On dit aussi *Organogéniste*.

ORGANOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; γράφω, je décris). Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'organographie.

ORGANOLOGIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; λόγος, discours). Traité des organes.

ORGANON, s. m. (du gr. ὄργανον, ouvrage). Réunion des écrits d'Aristote sur la logique, comprenant les *Catégories*, le *De Interpretatione*, les *Analytiques* premiers et postérieurs, les *Topiques* et le *De Elenchis sophisticis*.

ORGANOPLASTIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; πλάσσω, je façonne). Art de modifier artificiellement les formes vivantes. | *Organoplastie hygiénique*, Modification des organes par le régime.

ORGANOPLASTIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'organoplastie. Traitement *organoplastique*. Procédé *organoplastique*.

ORGANOSCOPIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; σκοπεῖν, considérer). Examen attentif des organes, pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants, etc.

ORGANSIN, s. m. Soie torse tressée au moulin. Un écheveau d'*organsin*. L'organsin est composé de deux ou trois brins de soie grége, qui ont d'abord été filés et moulinés séparément et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. *Organsin* de Piémont. *Organsin* de Boulogne, etc.

ORGANSINAGE, s. m. Action d'organsiner.

ORGANSINER, v. a. Technol. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin. *Organsiner* de la soie. Métier à *organsiner*.

ORGANSINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fabrique de l'organsin.

ORGASME, s. m. (du gr. ὀργάω, je suis excité). Méd. État d'excitation et de turgescence des organes, et particulièrement de ceux de la génération.

ORGE, s. f. (du lat. *hordeum*, même sens ; en anc. lat. *fordeum*). Bot. Genre de la famille des graminées, type de la tribu des hordéacées, comprenant des plantes herbacées à feuilles alternes, linéaires, engaînantes à leur base, dont les fleurs sont disposées en épi et trois par trois. On connaît plus de vingt espèces d'orges, dont quelques-unes sont indigènes, et parmi les exotiques quelques-unes sont cultivées pour leur usage alimentaire et économique. Les espèces sauvages sont : l'*orge à crinière*, l'*orge à queue de souris*, l'*orge bulbeuse*, l'*orge des prés* et l'*orge maritime*. Les espèces cultivées sont : l'*orge commune*, vulgairement grosse orge, escourgeon, épeautre ; l'*orge à six rangs*, vulgairement orge carrée, orge anguleuse, orge d'hiver ;

l'*orge noire*, l'*orge distique* ou *à deux rangs*, l'*orge faux riz*, vulgairement orge de Russie, orge pyramidale, riz rustique et riz d'Allemagne. C'est particulièrement dans les montagnes que l'on cultive l'orge, ainsi que dans les contrées du Nord, où l'on en fait un grand usage pour la confection de la bière. L'orge est d'une grande utilité pour la nourriture des bestiaux et pour l'homme, soit comme aliment, soit pour préparer différentes boissons. Comme aliment, l'orge est précieuse dans les pays du Nord et dans ceux de hautes montagnes; les hommes de ces contrées peu favorisées de la nature y ont recours pour en faire du pain quand elle est réduite en farine, ou des espèces de bouillies quand elle est demi-moulue en nature de gruau, ou seulement dépouillée de son écorce. Dans les pays pauvres de la France, le peuple des campagnes mange aussi du pain d'orge pure ou mêlée d'une certaine quantité de froment ou de seigle. Le pain fait avec la seule farine d'orge est moins nourrissant, moins agréable, plus grossier et plus difficile à digérer que celui qui est fait avec le froment ou avec le seigle. L'orge est un des principaux ingrédients de la bière; elle sert après qu'on a fait germer cette graine dans l'eau et qu'on a arrêté la fermentation en la faisant sécher à l'étuve. Les tanneurs emploient l'orge en la faisant fermenter et aigrir dans l'eau pour la préparation de certains cuirs. Semer

Orge.

de l'*orge*. Un champ d'*orge*. De l'*orge* bien levée. De belles *orges*. Des épis d'*orge*. L'*orge*, destinée aux lieux secs, a des feuilles larges et ouvertes à leur base, qui conduisent les eaux des pluies à sa racine. (Bern. de Saint-Pierre.) Les remparts de Lucques sont chargés d'arbres et de vignes; la plus belle *orge* pousse dans les fossés, la plus belle herbe dans les rues. (J. Janin.) | Grain produit par l'orge. Un hectolitre d'*orge*. Du pain d'*orge*. Eau *d'orge*. | Petite *orge*. V. CÉVADILLE. | *Orge riz*, L'orge à épis larges. | *Orge gruée*, Orge écrasée grossièrement au moulin après qu'elle a été mondée. | Par une anomalie que rien ne peut justifier, si ce n'est l'usage, *orge* est masculin dans ces deux acceptions, *Orge mondé, orge perlé*. On appelle *orge mondé* des grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien préparés, et *orge perlé* de l'orge réduite en petits grains dépouillés de leur son. (Acad.) | *Orge mondé*, Orge dépouillée de sa pellicule et employée à divers usages. | *Orge perlé*, Orge dépouillée de toutes ses parties corticales et arrondie par la meule et la râpe en forme de petites perles. | Fig. et famil. *Être grossier comme du pain d'orge*, N'avoir aucune politesse. | *Faire ses orges*, Réussir dans ses affaires, avoir de grands profits. Se prend presque toujours en mauvaise part. | Comm. *Grain d'orge* ou *toile, linge grain d'orge, à grain d'orge*, Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. Service de *linge à grain d'orge*. | On dit, dans le même sens, Futaine, broderie *à grain d'orge*. | Chirurg. *Lancette à grain d'orge*, Lancette dont la pointe présente la forme d'un grain d'orge, par opposition à la lancette à grain d'avoine, qui est plus effilée. | *Sucre d'orge*, Espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge. Un bâton de *sucre d'orge*. Du *sucre d'orge* rouge, blanc.

ORGEAT, s. m. (pron. *orja*; d'*orge*, parce qu'autrefois il y entrait une décoction d'orge). Sirop d'amandes; boisson agréable et rafraîchissante qu'on prépare avec ce sirop étendu d'eau. Un verre, une carafe d'*orgeat*. Boire de l'*orgeat*. | On fait le sirop d'orgeat avec des amandes douces de Provence et des graines de melons d'Italie, auxquelles on mêle environ un tiers d'amandes amères et du sucre en poudre que l'on pile ensemble et qu'ensuite on étend d'eau. | Fig. *Être froid comme une carafe d'orgeat*, Se dit d'un homme impassible que rien n'émeut, ou bien encore d'un écrivain, d'un orateur, d'un comédien, qui manque de feu, de chaleur.

ORGELET, s. m. (dim. d'*orge* ou mot formé de *orge* et de *œil*; *orge-œil*, *orgeœil*). Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne, et qui a la forme d'un grain d'orge. *Orgelet* aigu. *Orgelet* chronique. | On dit aussi *Orgeolet*.

ORGIASME, s. m. Antiq. grec. Célébration des mystères des orgies.

ORGIASTES, s. f. pl. Prêtresses de Bacchus ou bacchantes qui présidaient aux orgies.

ORGIASTIQUE, adj. Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus. Cérémonie *orgiastique*.

ORGIE, s. f. (du gr. ὄργια, délire; ὀργή, fureur). Fêtes et sacrifices en l'honneur de Bacchus, célébrés par des femmes agitées d'une fureur sacrée. Les *orgies* sont les mêmes fêtes que les dyonisiaques et les bacchanales. L'orgie, chez les Grecs, avait un sens tout religieux. On appelait aussi τὰ ὄργια des cérémonies en l'honneur de Cérès, des dieux Cabyres, et plus tard de Bacchus. Les mystères se désignaient aussi sous le nom d'*Orgies*. Les prières, les chants, la danse, qui constituaient les rites des cérémonies mystiques, excitaient parmi les initiés un enthousiasme et des transports qui sont représentés par ce mot, dont la racine ὀργή, exprime l'exaltation de l'âme. Or, comme dans les mystères, surtout aux fêtes de Bacchus, la licence avait fini par altérer l'esprit de ces grandes et utiles institutions; comme le libertinage avait succédé aux symboles, le mot *orgie* a changé de sens avec les institutions, et ne se prend plus que dans une acception de désordre et d'infamie. L'orgie est, en effet, dans les idées modernes, une débauche de table avec des accessoires de jeu, d'ivresse et de luxure, à l'imitation des banquets de Trimalcion et de certains soupers de la régence. Faire une *orgie*. Se livrer à l'*orgie*. Ce sont des *orgies* continuelles. La sensualité ne présidait pas à nos petites *orgies*. (J. J. Rousseau.) Pour l'*orgie*, il faut une organisation forte et vigoureuse. (Dupouy.) | Fig. La licence, le dévergondage. Les *orgies* littéraires.

ORGIOPHANTES, s. m. pl. (du gr. ὀργή, fureur; φαίνω, je montre). Principaux ministres dans les orgies. Ils étaient subordonnés aux orgiastes.

ORGUE, s. m. (du gr. ὄργανον, instrument. Le pluriel de ce mot, *orgues*, est du féminin). Instrument de musique à vent et à clavier, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui lui fournissent du vent. Un bon *orgue*. De bonnes *orgues*. Un buffet d'*orgue*. Le sommier d'un *orgue*. Clavier d'*orgues*. Tuyaux d'*orgues*. Facteur d'*orgues*. Souffleur d'*orgue*. Jouer de l'*orgue*. Toucher de l'*orgue*. Saint Jérôme dit qu'il y avait à Jérusalem un *orgue* qu'on entendait du mont des Olives. (Trévoux.) Le mécanisme de l'*orgue* a quelque chose de mystérieux. (Choron.) | Les tuyaux d'*orgue* sont en bois ou le plus souvent faits avec un mélange d'étain et de plomb; les uns sont à bouche ouverte comme les flûtes à bec; les autres portent à leur embouchure des *anches*. Ces tuyaux sont placés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure de caisses de bois appelées *sommiers*; à chaque rangée de tuyaux correspond une réglette de bois, percée aussi de trous à des distances égales aux trous des sommiers, et appelée registre; en poussant ce registre, on ferme l'entrée au vent fourni par les soufflets. Quand l'organiste pose le doigt sur une touche, celle-ci tire une baguette qui ouvre une soupape correspondante au trou du registre; le vent pénètre alors dans le tuyau, et celui-ci rend le son qui lui est propre. On distingue les jeux de l'orgue en *jeux de flûte, jeux à anches* et *jeux de mutation*; le jeu principal est appelé *le bourdon*. Un grand *orgue* a ordinairement quatre ou cinq claviers pour les mains, composés chacun de quatre octaves et demi, et un aux pieds (*clavier de pédales*), qui contient une ou deux octaves. | L'orgue est moins un instrument qu'une réunion d'instruments dont la puissance et l'effet sont tels qu'ils ne peuvent être mis en jeu qu'au moyen de la mécanique, les forces humaines étant insuffisantes pour faire parler des tubes de si grandes dimensions. Mais ce qui est vraiment précieux et admirable ici, c'est que toute cette immense quantité de tuyaux est à la disposition d'un seul exécutant qui gouverne et fait manœuvrer le tout sans effort, aidé d'un individu dont la fonction se borne à prendre soin que les soufflets soient constamment remplis de vent. L'organiste fait parler les divers jeux l'un après l'autre, les mélange, les combine, les associe, obtient à sa volonté les morceaux du jeu le plus calme et ceux du plus brillant effet. L'orgue est également propre à l'accompagnement des voix et à l'exécution des pièces de tout genre; cependant, c'est vraiment en altérer le caractère et en rétrécir les moyens que d'y reproduire sans cesse les tournures et les formes habituelles au piano. L'un des plus grands avantages de l'orgue est de soutenir le son aussi longtemps que l'on veut, et c'est principalement sur cette précieuse ressource que repose le style caractéristique de cet admirable instrument. Aussi toute la musique véritablement propre à l'orgue est-elle remplie d'accents liés entre eux par une ou plusieurs notes, et la complication de l'harmonie, lorsque les successions sont d'ailleurs régulières, ne saurait être ici en défaut, puisque tout s'entend distinctement et tout se démêle sans effort. Il n'en serait pas de même si l'on abusait de certains traits; et si l'on multipliait les

Orgue.

sons de la mélodie, on ne présenterait que des résultats fort embrouillés. Il ne faut jamais oublier que l'orgue est le plus majestueux des instruments, et qu'il ne doit pas être abaissé à des usages indignes de lui. Si l'on s'en rapporte à quelques auteurs dont les explications sont d'ailleurs bien loin d'être explicites, l'orgue aurait été introduit dans les églises dès le VIIe siècle, ce qui s'accorde assez mal avec beaucoup de faits ultérieurs et mieux connus. Nous voyons en effet, plus tard, des orgues envoyées à Pépin le Bref par Constantin Copronyme, à Charlemagne, son fils, par le khalife de Bagdad. Du IXe siècle au XVe siècle, beaucoup d'orgues furent établies en différents pays; mais ce n'est qu'à la dernière époque que l'on inventa la distinction des jeux et des registres. Le premier fabricant d'orgues qui ait laissé un nom est Barthélemy Antegnati, de Brescia; quantité d'autres facteurs acquirent par la suite de la célébrité en France, en Angleterre et en Allemagne. L'orgue est surtout en usage dans les églises; ses sons majestueux en remplissent bien l'étendue. On l'a depuis peu introduit au théâtre; on a pu même, en réduisant beaucoup ses dimensions, lui faire prendre place dans les salons. L'art de toucher de l'orgue est un des plus difficiles. | *Orgue de Barbarie*, Instrument mécanique conçu exactement sur le principe de l'orgue ordinaire, mais dans lequel une manivelle qui met le soufflet en mouvement fait en même temps tourner un cylindre sur lequel sont placés des crans qui remplacent les doigts de l'exécutant et fait lever une bascule qui permet à l'air de s'introduire dans les tuyaux; les points extrêmes de l'axe du cylindre étant mobiles, on peut y noter différents airs qui se produisent en raison du lieu où le cylindre est momentanément fixé. On en

a quelquefois construit d'une dimension assez considérable ; mais les plus répandues sont précisément les plus petites, dont on se sert pour apprendre des airs aux oiseaux. Ce sont les *orgues de Barbarie* qu'emploient les joueurs d'orgues des rues. | *Orgue hydraulique* ou *orgues hydrauliques*, Espèce d'orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau. | *Orgue expressif* ou *orgues expressives*, Espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté et graduellement l'intensité des sons. | *Orgue à cylindre*, Celui qui va par le moyen d'un cylindre, sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des points. Telles sont les orgues d'Allemagne, les orgues de Barbarie. | Se dit du lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. Monter dans l'*orgue*, aux *orgues* pour chanter un morceau. | *Point d'orgue*, Repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les *points d'orgue* sont quelquefois laissés à la volonté de l'exécutant, quelquefois aussi ils sont écrits et mesurés par le compositeur, mais jamais ils ne comptent dans le rhythme et dans la mesure. La dénomination de *point d'orgue* vient de ce que dans l'origine l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos. | La fabrication des orgues se divise en trois spécialités : 1° les *orgues d'église* ; 2° les *orgues expressives*, les *harmoniums*, etc. ; 3° les *orgues* dites *de Barbarie*, les *serinettes* et toutes les *orgues à cylindres*. Ces dernières se font particulièrement à Mirecourt (Vosges); les autres se font généralement à Paris, et les plus *grandes orgues d'église* sont aussi exécutées dans cette dernière ville. | Art milit. Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire en ce qu'elle est composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombent d'en haut séparément. | Espèce d'arme dont on faisait usage autrefois pour la défense des places assiégées, et qui consistait en un assemblage de plusieurs canons de mousquets joints ensemble, dont les lumières se communiquaient. | Hist. nat. *Orgue marchand*, Nom vulgaire du polypier tubipore. | *Orgue de mer*, Espèce de madrépore qui présente un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres. | Nom vulgaire du canard siffleur.

ORGUEIL, s. m. (rad. *gorge*, d'où *se rengorger*, pour être fier, et par une corruption naturelle de *gor* en *or*). Opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même et qui fait qu'on se place par la pensée au-dessus des autres. Être enflé d'*orgueil*, bouffi d'*orgueil*. Être plein d'*orgueil*. Un *orgueil* extrême, insupportable. Un fol *orgueil*. Rabaisser l'*orgueil* de quelqu'un. Flatter, nourrir l'*orgueil*. Il faut définir l'*orgueil* une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi. (La Bruyère.) L'*orgueil* se tourne aisément en cruauté. (Bossuet.) Se donner pour ce qu'on est serait de la candeur, non de l'*orgueil*. (Bonnin.) L'*orgueil*, qui est presque inséparable de la faveur, est un poison pénétrant et subtil qui se glisse insensiblement dans l'âme des grands. (Fléchier.) La modestie extrême a ses dangers ainsi que l'*orgueil*. (Voltaire.) Quand les juges n'ont que l'*orgueil* et l'ambition dans la tête, ils n'ont jamais l'équité et l'humanité dans le cœur. (Id.) Il n'a point pris son *orgueil* pour guide. (J. J. Rousseau.) A l'ivresse de leur *orgueil* se joignait celle de l'admiration publique. (Barthélemy.) L'*orgueil* d'un homme de lettres est babillard et quelquefois instructif; celui d'un ecclésiastique est dissimulé, mais flatteur; celui d'un gentilhomme est altier, mais franc; celui d'un paysan est insolent, mais naïf; mais l'*orgueil* d'un bourgeois est stupide et morne ; c'est l'*orgueil* à son aise, l'*orgueil* en robe de chambre. (Bern. de Saint-Pierre.) | S'emploie souvent d'une manière elliptique. L'*orgueil* de sa naissance, de sa renommée, de ses richesses, pour L'*orgueil* que lui inspire sa naissance, etc. | Ce qui fait la gloire, l'ornement, le mérite de quelqu'un ou de quelque chose. | L'orgueil personnifié. La Renommée, fille de Satan et de l'*Orgueil*, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Chateaubriand.) | Se prend quelquefois en bonne part. Un noble *orgueil* convient au mérite indigent que l'on veut rabaisser. (Acad.) Émile aura l'*orgueil* de vouloir bien faire tout ce qu'il fait. (J. J. Rousseau.) L'*orgueil* délicieux que nous inspirent nos vertus. (Barthélemy.) | *Avec orgueil*, loc. adv. Fièrement. Carthage seule dénombrait avec *orgueil* sept cent mille habitants, et son territoire comprenait trois cents cités. (Virey.) | Constr. Cale de bois, de pierre ou de toute autre matière dure, qui soutient l'effort du levier employé à soulever un corps. | Prov. *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi*, Les hommes les plus orgueilleux sont les parvenus. | Synonymes : ORGUEIL, VANITÉ, PRÉSOMPTION. L'*orgueil* fait que nous nous estimons ; la *vanité* fait que nous voulons être estimés ; la *présomption* fait que nous nous flattons d'un vain pouvoir. (Lavaux.)

ORGUEILLEUSEMENT, adv. (*ll* mouillées). D'une manière orgueilleuse. Agir, parler *orgueilleusement*. Il lui répondit *orgueilleusement*. | Se prend aussi en bonne part. Monté sur le rempart, il agitait *orgueilleusement* son drapeau.

ORGUEILLEUX, EUSE, adj. Qui a de l'orgueil, de la vanité. Un homme *orgueilleux*. Une femme *orgueilleuse*. Ses richesses le rendent *orgueilleux*. Si l'homme était plus parfait, il serait moins *orgueilleux*, avec plus de raison de l'être. Ne regardez point ces dissertations comme les décisions d'un critique *orgueilleux*. (Voltaire.) | Se dit aussi des choses que l'orgueil inspire, dans lesquelles l'orgueil se montre. Parler d'un ton *orgueilleux*. Concevoir des desseins *orgueilleux*. Une entreprise *orgueilleuse*. Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins contre l'*orgueilleuse* puissance de Babylone qui allait tout envahir. (Bossuet.) | Fig. et poétiquement. Se dit de certaines choses inanimées. Le sommet *orgueilleux* du mont Liban. Voyez ces voluptueux Lucullus, mollement vêtus et balancés sur les coussins de leurs chars *orgueilleux*. (Virey.) | Substantiv. En parlant des personnes. Un *orgueilleux*. Dieu se plaît à confondre les *orgueilleux*. On dit, avec raison, que l'ignorant pèse à la terre, et que l'*orgueilleux* la fait gémir. (Bernier.)

ORICHALQUE, s. m. (pron. *orikalke* ; du gr. ὄρος, montagne ; χαλκός, airain). Métal très-célèbre dans l'antiquité, que l'on trouvait dans les montagnes et dont la valeur approchait de celle de l'or. Une riche coupe antique d'*orichalque*.

ORIENT, s. m. (pron. *orian* ; du lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon ; celui des quatre points cardinaux qui divise l'horizon en quatre parties, où le soleil se lève à l'équinoxe, et en général la partie du ciel opposée au couchant. Se tourner vers l'*orient*. Regarder vers l'*orient*. La pleine lune à l'*orient* s'élevait sur un fond bleuâtre. (Volney.) Enfants de la nuit, le couchant est noir ; mais l'*orient* commence à blanchir. (Lamennais.) | On dit qu'*un pays est à l'orient d'un autre*, pour dire qu'il est situé du côté de l'orient à son égard. La Suisse est à l'*orient* de la France. | Les provinces, les États d'Asie par rapport à l'Europe. Les peuples de l'*Orient*. Les régions de l'*Orient*. Il portait dans tout l'*Orient* l'honneur de la nation française. (Fléchier.) En *Orient*, quand on n'a rien à se dire, on fume du tabac de rose ensemble, et de temps en temps on se salue, les bras croisés sur la poitrine pour se donner un témoignage d'amitié. (Mme de Staël.) Si j'en crois le récit des peuples d'*Orient*. (Delille.) | Dans l'histoire de la civilisation, le mot *Orient* emporte avec lui une idée de grandeur, de majesté et de calme mystique, qui semble planer sur la tombe des temps les plus reculés. C'est de l'*Orient* que sortit, dit-on, avec la hiérarchie et la dignité patriarcales, le développement intellectuel de l'homme au milieu des accidents les plus élevés et les plus terribles de la vie des peuples. En même temps, l'on a attaché à ce mot l'idée du sublime et du merveilleux, qui forme le caractère distinctif du monde physique et moral dans les contrées qu'il désigne. | Cette vieille opinion sur l'*Orient* n'est qu'un préjugé fortement enraciné. L'*Orient* a toujours été ce qu'il est : un pays de rêveurs et d'esprits contemplatifs, de natures molles et paresseuses impropres à toute action durable, incapables de parvenir par elles-mêmes à la maturité de la raison et de la science. On lui conteste à bon droit toute espèce d'initiative, et il est prouvé qu'il subissait dès les temps les plus reculés comme aujourd'hui l'influence prépondérante de l'Europe. L'*Orient*, enfin, ne nous a jamais renvoyé que de pâles reflets de la lumière qu'il avait reçue directement de nous. (Cas. Henricy.) | *Empire d'Orient*, dit ensuite et successivement *Bas-Empire*, *empire grec* ou *byzantin*, *empire de Constantinople*, Nom porté par l'empire dont Constantinople fut sans interruption la capitale, et qui, commençant à la mort de Théodose, finit à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. La vraie date du commencement de l'empire d'Orient est 395. Il y avait bien eu précédemment, en 364, un *partage officiel* de l'empire entre Valentinien Ier et Valens ; la tétrarchie de Dioclétien elle-même avait établi un *partage réel* en empire d'Occident et empire d'Orient ; mais ce partage ne fut complet et définitif qu'après la mort de Théodose. L'empire d'Orient n'offre dans ses annales qu'une suite de crimes, de trahisons et de bassesses ; les empereurs, tout occupés de querelles théologiques, ne savaient pas résister aux Barbares, et après dix siècles de durée, l'empire, affaibli par les invasions, par les dissensions intestines, par les vices des princes, périt de décrépitude et passa sous le joug de Mahomet II, qui s'empara de Constantinople en 1453. | *Patriarches d'Orient*, Les évêques de Constantinople qui prirent ce titre vers l'époque de la séparation des deux empires d'Orient et d'Occident. | *Schisme d'Orient*, Séparation qui eut lieu en 862, entre l'Église grecque et l'Église latine. | *L'orient d'une carte de géographie*, Le côté qui est situé à notre droite quand la carte est étendue dans son sens naturel. | *L'orient d'une perle*, Son eau, sa couleur. Perle d'un bel *orient*. | *Grand Orient*, La réunion des loges maçonniques de toute la France, qui, représentées à Paris par des députés de toutes les loges de la province, ont le pouvoir de régler l'association générale. Les droits du *Grand Orient* consistent à reconnaître les loges qui s'établissent régulièrement et qui paraissent dignes de participer aux avantages de la société. (Déaddé.)

ORIENTAL, ALE, adj. Qui est placé ou tourné vers l'Orient. Pays *oriental*. Contrées *orientales*. Peuples *orientaux*. Sur le côté *oriental* de la montagne, on voit les ruines de deux petites cabanes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Qui est propre, qui appartient à l'Orient. Luxe *oriental*. Style *oriental*. Le costume *oriental* allie bien sa noblesse à la noblesse de ces ruines. (Chateaubriand.) | Qui croît en Orient, qui vient de l'Orient. Les plantes *orientales*. Perles *orientales*. Fruits *orientaux*. | *Église orientale*, La société des chrétiens qui relève d'un des patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, et qui regarde le patriarche de Constantinople comme le chef spirituel de l'orthodoxie. | *Indes orientales*, Partie de l'Asie entre la Perse et la Chine ; on la nomme aussi *Grandes Indes*. | *Langues orientales*, Toutes celles qui sont parlées en Asie ; le mandchou et le mongol, aussi bien que le turc, l'arabe et le persan. Étudier les *langues orientales*. | *Cap oriental*, Cap situé à l'extrémité orientale de la Russie d'Asie, sur le détroit de Behring. | S. Celui, celle qui est né dans les contrées du Levant. | Se dit particulièrement des peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément des Turcs, des Persans et des Arabes. Les *Orientaux* sont graves et réservés. Les *Orientaux* entrent dans le mouvement civilisateur.

ORIENTALISER (S'), v. pr. Prendre les usages, les mœurs, les coutumes des Orientaux.

ORIENTALISME, s. m. Ensemble des connaissances des Orientaux, de leurs idées philosophiques et de leurs mœurs. | Système de ceux qui prétendent que toutes les migrations des peuples, toutes les transmissions d'idées civilisatrices, se sont faites de l'orient à l'occident. | Système des orientalistes ; connaissance des langues orientales. Aujourd'hui, l'*orientalisme* joue un grand rôle dans les recherches historiques, géographiques, philosophiques et linguistiques. (Encycl.).

ORIENTALISTE, s. (rad. *Orient*). Celui, celle qui s'occupe d'une manière spéciale de l'examen et de la traduction des manuscrits orientaux, ou qui est versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient.

ORIENTATION, s. f. (pron. *orientasion*). Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux, etc. Cette expression vient de ce que l'on se tourne ordinairement du côté de l'Orient lorsqu'on veut déterminer la position d'un lieu par rapport à celle des autres objets qui sont à l'horizon. Le capitaine va procéder à l'*orientation*. | Position d'un objet relativement au pôle.

ORIENTÉ, ÉE, part. Qui a déterminé son orientation ; dont l'orientation est déterminée. Plan bien *orienté*. Carte bien, mal *orientée*. Des voyageurs *orientés*. | Archit. Se dit d'un édifice dont les quatre faces répondent aux quatre points cardinaux, ou dont le chevet est tourné vers le levant. Monument, édifice *orienté*. | Mar. *Voiles orientées*, Voiles disposées et tendues de manière à recevoir convenablement le vent qui souffle.

ORIENTEMENT, s. m. (pron. *orientemane*). Archit. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner l'exposition la plus convenable à sa destination.

ORIENTER, v. a. (rad. *Orient*). Disposer une chose selon sa place convenable par rapport aux trois autres points cardinaux. *Orienter* un bâtiment, une maison, un édifice. | *Orienter un plan, un dessin*, Marquer par une rose comment sont orientés dans la nature les choses et les lieux qu'il représente. | *Orienter un projet d'édifice*, Déterminer la position des façades de cet édifice relativement aux quatre points cardinaux. | Mar. Action de disposer

les voiles, de les tendre et de les présenter convenablement au vent qui souffle. | Il se dit aussi en parlant du navire lui-même. | V. n. Une voile *oriente* bien quand son plan est tracé très-obliquement à la quille et qu'elle sert à faire marcher le bâtiment qui la porte sur une ligne ayant le moins possible d'inclinaison avec celle du vent. (Montferrier.) | S'ORIENTER, v. pr. Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on se trouve. On *s'oriente*, en mer, en rapportant sa position à des relèvements d'astres, de côtes et d'îles en vue. (William.) | Fig. Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces, et examiner comment on doit s'y prendre pour réussir. Tâchez de *vous orienter*. Comptez peu sur le jugement de ceux qui ne savent point *s'orienter*. (Boiste.)

ORIENTEUR, s. m. Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIFICE, s. m. (du lat. *orificium*, même sens; fait de *os*, *oris*, bouche, entrée; *facio*, je fais). Anat. Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. *Orifice* de la matrice. *Orifices* de l'estomac. | Par extens. Ouverture quelconque. *Orifice* d'un vase, d'un tuyau. L'*orifice* d'une bouteille.

ORIFLAMME, s. f. (du lat. *aurum*, or; *flamma*, flamme). Célèbre bannière française qui était dans le principe la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, et que l'on appelait ainsi parce qu'elle était faite d'un morceau d'étoffe unie de soie rouge, à trois flammes pendantes, et dont la hampe était dorée. La crédulité de nos pères comparait l'*oriflamme* à un palladium dont la vue mettait en fuite l'ennemi. (Bardin.) | L'*oriflamme* était originairement la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, à qui elle avait été donnée, dit-on, par le roi Dagobert en 630; les comtes du Vexin la portaient à la guerre comme *avoués* de cette abbaye. Quand Philippe Ier eut, en 1082, réuni le Vexin au domaine de la couronne, il hérita aussi du droit de porter l'oriflamme; elle figura dès lors à côté de la bannière de France proprement dite, qui était bleue ou violette et semée de fleurs de lis d'or. C'est Louis VI qui le premier fit porter officiellement l'oriflamme à la tête de l'armée française, en 1124, en s'avançant vers le Rhin contre l'empereur Henri V. Elle a été ainsi pendant trois siècles la bannière nationale et l'insigne royal qui avait remplacé la chape de saint Martin. On ne voit plus reparaître l'*oriflamme* après la bataille d'Azincourt (1415). On croit que les Anglais s'en rendirent maîtres au temps de Charles VI, quand ils possédaient Paris et Saint-Denis.

ORIGAN, s. m. (du lat. *origanum*, même signif.). Bot. Genre de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles et à fleurs ramassées en épis serrés, qui habitent l'Europe et l'Asie. L'espèce type est l'*origan commun*, qui croît dans les bois montueux et secs, le long des haies et des fossés, dans les terrains arides, où il fleurit à la fin de l'été : tiges rameuses, étalées et pubescentes; feuilles opposées; fleurs paniculées, entourées chacune d'une grande bractée d'un rouge vineux, ovales, ramassées au sommet de la tige en petites têtes carrées; la corolle est blanche d'abord et rougit ensuite. L'*origan* est aromatique, d'une saveur amère et un peu âcre; on l'emploie en infusion théiforme, surtout dans les catarrhes chroniques; il est aussi antispasmodique, tonique, sudorifique et emménagogue.

ORIGÈNE. Célèbre docteur de l'Église, né à Alexandrie en 185, mort en 253. Remplaça saint Clément, son maître, dans la direction de l'école chrétienne d'Alexandrie; se signala dès lors par une rigidité de principes et de mœurs qu'il poussa au point de se mutiler pour se soustraire à toute tentation, donna des leçons publiques à Césarée en Syrie, et se rendit à Athènes pour secourir les églises d'Achaïe. On a de lui un grand nombre d'écrits (en grec), parmi lesquels on distingue : ses *Commentaires sur toute l'Écriture sainte*; les *Hexaples*, édition de l'Écriture sainte en six colonnes, qui offrait, avec le texte hébreu, les diverses versions grecques alors en usage; l'*Apologie du christianisme contre Celse*. Malgré son zèle pour la religion, Origène est resté entaché d'erreur. Il enseignait une doctrine mystique qui se rapprochait de celle des Gnostiques; il croyait à la préexistence des âmes dans une région supérieure, d'où elles étaient venues animer les corps terrestres; elles pouvaient, pendant la vie, se purifier et s'élever à la félicité suprême par la communication intime avec Dieu. Il soutenait encore que Jésus-Christ n'est fils de Dieu que par adoption; que l'âme de l'homme a péché même avant d'être unie au corps, que les peines de l'enfer ne sont pas éternelles, etc. Ces opinions ont été condamnées en 325 par le concile de Nicée. Il avait composé un grand nombre d'homélies.

ORIGINAIRE, adj. (du lat. *originarius*, même sens; fait de *origo*, origine). Qui tire son origine de, qui tient son origine de. Il est *originaire* d'Italie. Famille, peuple *originaire* de l'Asie. | Se dit, dans le même sens, des plantes et des animaux, en parlant des espèces. Plante *originaire* du cap de Bonne-Espérance, de Madagascar. Animal *originaire* d'Afrique. | T. de pratique. Qui est principal, qui est la chose principale. Demande *originaire*. | Qui nous vient d'origine. Vice *originaire*. | Qui dépend de l'origine. Cette épithète s'applique aux maladies et aux vices de conformation.

ORIGINAIREMENT, adv. Dans l'origine, primitivement. Ce mot vient *originairement* du gaulois. Le caféier vient *originairement* de la Haute-Éthiopie. (Raynal.)

ORIGINAL, ALE, adj. (du lat. *originalis*, même signif.; fait de *origo*, origine). Qui a servi de modèle et qui n'en a point eu. Lettre *originale*. Tableau *original*. On ne sait de toutes ces histoires quelle est l'*originale*. (Voltaire.) | Qui a été copié sur l'original. Se dit d'une copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, s'est publiée comme étant la copie la plus authentique. Copie *originale*. Édition *originale*. | Qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, qui semble le fruit de l'invention, sans imitation, sans réminiscence. Caractère *original*. Pensée *originale*. Expressions *originales*. | Qui écrit, qui travaille d'une manière nouvelle, d'une manière neuve, non empruntée. Auteur *original*. Écrivain *original*. | Qui est singulier, particulier. A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes *originaux*. (Pascal.) | Substantiv. Personne singulière, bizarre. C'est un *original*, un franc *original*. Les *originaux* se nomment en Angleterre les excentriques. Les *originaux* ont sans doute plus d'orgueil que les autres hommes, puisqu'ils ne veulent imiter personne. (S. Dubay.) Il faut un très-grand degré de liberté civile pour produire des *originaux*. (Lord Keit.) L'*original* est nécessairement au-dessus ou au-dessous des autres; jamais à côté. (Boiste.) La plupart des hommes se singent les uns les autres et nomment *originaux* ceux qui refusent de les singer. | *En original*, loc. adv. Les actes doivent rester *en original* chez le notaire. | S. m. Écrit authentique dont certains fonctionnaires sont dépositaires, qui sert à constater, au besoin, soit les conventions formées entre parties, soit les décisions réglant leurs droits et leurs intérêts. *Original* altéré, exact, authentique. Consulter l'*original*. Copier sur l'*original*. Collationner à l'*original*. | De nos jours, en France, les actes de l'état civil sont faits doubles, et les actes privés qui consistent dans des conventions synallagmatiques doivent être faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. Toute pièce doit être considérée comme originale, lorsqu'elle est revêtue de sceau et de signature, et que son écriture est d'accord avec sa date; si, quoique non revêtue de sceau (pourvu que son apposition soit annoncée), elle est souscrite de différentes mains. D'après le code civil, on peut toujours, afin de s'assurer de l'exactitude d'une copie, exiger la représentation du titre original, tant qu'il subsiste. Mais lorsque ce titre n'existe plus, on accorde une foi plus ou moins pleine aux copies, suivant que les circonstances dans lesquelles elles ont été délivrées en garantissent plus ou moins la fidélité. Ainsi les grosses ou premières expéditions font la même foi que l'original. La loi met sur la même ligne les copies tirées de l'autorité du magistrat, parties présentes ou appelées, et celles qui, même sans l'ordre du magistrat, ont été faites en présence et du consentement des parties. | Se dit aussi des ouvrages d'esprit, des sculptures, des peintures, etc. S'éloigner de l'*original*. Avoir l'*original*. Le lecteur qui n'a point les *originaux* sous les yeux est obligé de suivre aveuglément le guide qu'il a choisi ou de s'arrêter en chemin. (La Harpe.) | Personne dont on fait le portrait; chose d'après laquelle on a copié. Un portrait a toujours son prix, pourvu qu'il ressemble, quelque étrange que soit l'*original*. (J. J. Rousseau.) | Auteur qui excelle en quelque genre sans s'être formé sur aucun modèle, et qui sert de modèle. Homère, Virgile, sont des *originaux*. Cicéron est un *original*, ainsi que Démosthènes. | Ce qui est original. Se dit, en littérature, en parlant du style, des expressions. L'*original* éclate dans les écrits de Proudhon, dans ceux de Victor Hugo.

ORIGINALEMENT, adv. D'une manière originale, avec originalité. Parler *originalement*.

ORIGINALITÉ, s. f. (du lat. *originalitas*; fait de *origo*, origine). Qualité de ce qui est original, de ce qui est neuf. L'*originalité* du style. L'*originalité* d'une pensée, d'une opinion. | Singularité, bizarrerie. *Originalité* fâcheuse, fatigante. Humeur pleine d'*originalité*. L'*originalité* des goûts et des manières n'est pas toujours une suite de l'*originalité* de l'esprit. (S. Dubay.) Comme il y a peu d'instruction à Naples, on trouve jusqu'à présent plus d'*originalité* dans le caractère que dans l'esprit. (Mme de Staël.) | Caractère de l'être original. L'*originalité* nécessite la supériorité ou la faiblesse du jugement. (Boiste.) | L'*originalité* est ce qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, et qui semble le fruit de l'invention, sans réminiscence, sans imitation. Ce genre d'originalité, dans les lettres et les arts, est la preuve la moins équivoque du vrai génie; il produit des types de beauté que le temps consacre. Quiconque crée un type et donne cours à cette monnaie qu'il a su frapper à son coin est un homme d'une grande valeur dans tous les siècles : son originalité fait son génie. Qu'on se garde bien de confondre avec cette originalité du goût et de la raison ces excentricités de l'extravagance qui mêle tous les tons, brouille toutes les couleurs et n'enfante que des monstres. Ce n'est point là de l'originalité, c'est de la bizarrerie. Le bizarre est faux, tendu, boursouflé, il ne résiste pas à l'examen; l'original est un éternel sujet d'études; il a pour caractère l'inattendu et le naturel. Nous ne parlerons pas de certaines originalités qu'affectent dans leur ton, leurs manières, leurs vêtements, des hommes, des femmes qui cherchent ainsi à se faire remarquer : ces originalités appartiennent au travers et au ridicule.

ORIGINE, s. f. (du lat. *origo*; fait de *orior*, naître). Principe, commencement, cause d'une chose, source. L'*origine* du monde. L'*origine* d'une coutume, d'une cérémonie. L'*origine* d'un mot. Les *origines* des mots. Les *origines* d'une langue. L'*origine* d'un malheur, d'une guerre. Une *origine* obscure. Chercher, découvrir, révéler l'*origine* d'une chose. L'*origine* des plus grandes maisons a d'abord été fort obscure. C'est Thalès qui a recherché le premier l'*origine* des vents. (Fénelon.) Nous mourons en naissant, notre fin tient à notre *origine*. (Massillon.) Je crois de ce désordre entrevoir l'*origine*. (Racine.) Le seul moyen d'acquérir des connaissances, c'est de remonter à l'*origine* de nos idées. (Condillac.) L'imperfection de la nature ou son imitation est l'*origine* de l'art. (Vauvenargues.) Pour peu qu'on ait réfléchi sur l'*origine* de nos connaissances, il est très-aisé de s'apercevoir que nous ne pouvons en acquérir que par la voie de la comparaison. (Buffon.) | Extraction d'une famille, d'une race, d'une nation. Être Anglais d'*origine*. Démentir son *origine*. Rarement celui qui se connaît un mérite réel se vante de son *origine*. (Boiste.) | *Dans l'origine*, loc. adv. Originairement. Bonheur rudement gagné, et tenant presque entièrement *dans l'origine* à cette âpre et douloureuse circoncision du cœur, dont on reste blessé pour la vie. (Sainte-Beuve.) | *Dès l'origine*, loc. adv. Dès le commencement, dès le principe. | *Les Origines*, Titre d'un ouvrage sur l'histoire romaine, composé par Caton le Censeur, dans le IIIe siècle av. J. C.

ORIGINEL, ELLE, adj. (rad. *origine*). Qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine. Vice *originel*. Il y a entre les hommes une inégalité *originelle*, à laquelle rien ne peut remédier. (Raynal.) Il n'y a point de perversité *originelle* dans le cœur humain. (J. J. Rousseau.) Notre teinte *originelle* est ineffaçable. (Boiste.) | Théol. *Justice originelle*, *grâce originelle*, L'état d'innocence dans lequel on suppose qu'Adam a été créé. | *Péché originel*, Péché contracté, d'après la tradition mosaïque et chrétienne, par tous les hommes en la personne d'Adam.

ORIGINELLEMENT, adv. (pron. *originèleman*). Dans l'origine, dès l'origine. Être *originellement* corrompu. Le prince était *originellement* dépravé.

ORIGNAL, s. m. Nom donné par les peuplades du Canada à l'élan de ces contrées. L'*orignal* a le mufle du chameau, le bois plat du daim, les jambes du cerf. (Chateaubriand.)

ORIGOME, s. m. (du lat. *origo*, origine). Hist. nat. Conceptacle s'ouvrant à son sommet par un grand nombre de petites dents, qui s'évase en manière de corbeille, et qui contient des corpuscules reproducteurs.

ORIHUELA. Géogr. Ville d'Espagne (Valence), sur la Ségura; 18,000 habit. Évêché. Élève de vers à soie; soieries, huile, savon. Environs charmants et très-fertiles.

ORILLETTE, s. f. Nom vulgaire de la mâche.

ORILLON, s. m. (*ll* mouillées; dim. d'*oreille*). Petite oreille. *Orillons* d'une charrue. Écuelle à *orillons*. Bastion à *orillons*. V. OREILLON.

ORIN, s. m. Mar. Gros cordage amarré par un bout sur la croisée d'une ancre mouillée, et aiguil-

leté à une bouée par l'autre. Les *orins* ont de 20 à 40 brasses de longueur. Attacher les *orins*.

ORINGUER, v. a. (rad. *orin*). Mar. Haler sur l'orin pour soulever l'ancre qui y est fixée.

ORIOLUS, s. m. Ornithol. Un des noms scientifiques du loriot. V. LORIOT.

ORION. Mythol. Fils d'Hyriée, était, selon la Fable, sorti de la peau d'une génisse, sacrifiée par son père aux dieux (Neptune, Mercure et Jupiter). C'était un habile et infatigable chasseur. Il osa défier Diane, ou, suivant d'autres, il méprisa son amour. La déesse, pour le punir, le fit piquer par un scorpion; puis, inconsolable de sa mort, elle obtint sa translation au ciel, où il forme une des plus brillantes constellations. Les rapports de Diane et d'Orion ont donné lieu de supposer au fils d'Hyriée un goût très-vif pour l'astronomie. | Compagnon de Phinée, fils de la magicienne Mycale, tué aux noces de Pirithoüs par le centaure Gynée. | Astron. Constellation située, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre, et composée de soixante-dix-huit étoiles, dont deux de première grandeur (l'*épaule droite* et le *pied gauche* ou *Rigel*); au milieu on voit trois belles étoiles secondaires sur une même ligne oblique : c'est le *Baudrier* ou les *Trois-Rois*, et un peu plus bas une traînée d'étoiles : c'est l'*épée*. Sur les sphères on représente cette constellation sous la figure d'un homme armé d'un glaive.

ORIPEAU, s. m. (littéral. *petit or*). Dans l'origine, Feuille de cuivre mince et bien poli qui, lorsqu'il n'était pas oxydé, avait l'aspect de l'or. L'*oripeau* fut d'abord employé sous les pierres précieuses ou factices, pour en relever l'éclat; on s'en servait aussi pour les cartonnages et pour mille petits ouvrages d'agrément. | Toute étoffe, broderie de faux or, de faux argent. Poupée habillée d'*oripeau*. Être couvert d'*oripeau*. | Par extens. et famil. Ancienne étoffe, vieux vêtement dont l'or est passé. Je vois dans votre garde-robe plusieurs vieux habits brodés ou galonnés d'or; que faites-vous de tous ces *oripeaux?* (Acad.) | Fig. Se dit d'un ouvrage d'esprit dans lequel il y a de faux brillants. Ce poème contient beaucoup d'*oripeau*.

ORISSA. Géogr. Province de l'Hindoustan anglais, entre le Bengale au N., le golfe du Bengale à l'E. et les Cirkars au S.; 840 kilom. (du N. au S.) sur 150 de moyenne largeur; 1,000,000 d'habit. environ. Kattak en est le chef-lieu général. Chaleur extrême, climat malsain; sol très-fertile, mais en partie inculte. Les rivières, très-poissonneuses, sont infestées de serpents et de gavials. C'est dans l'Orissa que se trouve la fameuse ville de Djaggernat. On écrit aussi *Orixa*.

ORISTANO. Géogr. Ville de l'île de Sardaigne (intendance de Busachi), sur la côte O. près du Tirso; 6,600 habit. Archevêché, cathédrale, palais archiépiscopal. Petit port militaire; un peu de commerce maritime; pêche du thon. Aux environs, soude et vin estimé.

ORIZABA. Géogr. Ville du Mexique (Vera-Cruz), à 200 kilom. E. S. E. de Mexico; 10,000 habit. Occupée en 1862 par les Français. Au N. O. de la ville s'élève un célèbre pic volcanique, haut de 5,295 mètres. Aux environs sont d'immenses plantations de tabac.

ORKHAN. Deuxième sultan ottoman, fils d'Othman Ier. Parvenu au trône comme successeur de son père, en 1326, mort en 1360. Il enleva aux Grecs Nicomédie, Nicée et le reste de la Bithynie; conquit la plus grande partie de l'Asie Mineure, la Thrace, la Bulgarie, battit les Vénitiens et pilla les faubourgs de Constantinople (1328 à 1337). Il donna des lois et des institutions à son empire, et forma les janissaires. Il épousa, en 1347, Théodora, fille de J. Cantacuzène, devenu empereur, et envoya à ce prince, en 1350, des troupes contre le roi de Servie. Sous le règne d'Orkhan, Brousse avait remplacé Konieh comme capitale de l'empire ottoman. Il fut tué dans une bataille contre les Tartars.

ORLE, s. m. (de l'ital. *orlo*, ourlet). Archit. Filet sous l'ove d'un chapiteau. | Blas. *Pièces en orle*, Celles qui sont rangées le long des bords de l'écu. | Mar. Ourlet qui est autour des voiles. | Géol. Contour d'un cratère de volcan. Les *orles* du cratère du Vésuve.

ORLÉANAIS, AISE, adj. et s. Habitant d'Orléans; qui appartient à Orléans ou à ses habitants.

ORLÉANAIS. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France avant 1789, avait pour bornes : au N., l'île de France; au S., le Berry, la Touraine; à l'O., la Normandie, le Perche, le Maine; à l'E., le Nivernais, la Champagne; 150 kilom. sur 160; capitale, Orléans. On le divisait en Orléanais propre, Sologne, Blaisois, Gâtinais, Beauce ou pays Chartrain, Dunois, Vendômois, Perche-Gouet. Climat tempéré, sol très-varié, contraste complet de l'ingrate Sologne et de la fertile Beauce. Plusieurs rivières (Loire, Loiret, Loir, Cher, Beuvron, Cousson, Sauldre, Yonne, Essonne, Loing). L'Orléanais forme aujourd'hui le département de Loir-et-Cher, presque tout celui d'Eure-et-Loir et la plus grande partie de celui du Loiret. Ce pays était jadis occupé par les *Aureliani*, les *Carnutes* et les *Senones*. Il fut ensuite compris dans le *royaume d'Orléans*, puis dans la Neustrie. Il faisait partie des domaines d'Hugues Capet en 987.

ORLÉANISME, s. m. Système politique des princes de la maison d'Orléans. | Opinion des orléanistes.

ORLÉANISTE, adj. et s. Partisan des princes de la maison d'Orléans. | Qui appartient à l'orléanisme. Les journaux *orléanistes*. Le parti *orléaniste*.

ORLÉANS. Géogr. Ville de France, chef-lieu du département du Loiret, sur la droite de la Loire, à 123 kilom. S. O. de Paris; 47,078 habit. Évêché. Cathédrale Sainte-Croix, de style mauresque perfectionné; église Saint-Aignan, beau pont, hôtel de ville; statue équestre de Jeanne Darc (en bronze), statue à pied de la même héroïne (à l'entrée du pont); promenade du Mail; riche bibliothèque, musées, jardin botanique. Industrie active; draps fins, couvertures et autres tissus de laine et de coton, calottes-tunis, chapeaux, dentelles; blanchisserie de cire, raffinerie de sucre, vinaigreries, teintureries, quincailleries, etc. Grand commerce par la Loire, le canal d'Orléans et le chemin de fer. Orléans est un point de jonction commerciale entre Paris et tout le bassin de la Loire au S. Orléans, que l'on croit avoir été fondée sur les ruines de *Genabum*, détruite par César, ne devint cité que sous Aurélien, qui lui donna son nom (270-275). Attila en 450, les Anglais en 1428, le duc François de Guise en 1563, l'assiégèrent, et la ville eût été prise à ces diverses époques si des événements inattendus, l'intervention de Saint-Aignan, de Jeanne Darc, l'assassinat de Guise par Poltrot de Méré, n'eussent chaque fois tout changé. Il s'y est tenu plusieurs conciles et synodes (511, 533, 538, 541, 549, 645, etc.). Catherine de Médicis inaugura sa régence par les *États généraux d'Orléans* de 1560 et 1561, où le tiers état proposa la réforme du clergé et l'examen des comptes des derniers ministres des finances. A Orléans sont nés Petau, Amelot la Houssaye, Michel Le Vassor, Bongars, Pothier, etc. | *Canal d'Orléans*, Canal de communication entre la Loire et la Seine par le canal du Loing. Il commence à Combleux, à environ 8 kilom. au-dessus d'Orléans, et se termine au canal du Loing, où il rejoint le canal de Briare à 4 kilom. au-dessus de Montargis. Sa longueur est de 74 kilom. | *Royaume d'Orléans*, Royaume qui fut formé des démembrements qui suivirent la mort de Clovis, puis, plus tard, celle de Clotaire Ier. Il comprit d'abord le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, et réunit ensuite le royaume de Bourgogne; Chalon-sur-Saône en fut alors la capitale, au lieu d'Orléans. | *Comté et duché d'Orléans*, Fief français qui ne fut d'abord qu'un comté de l'empire carlovingien, mais qui fit retour aux ducs de France. Hugues le Grand et Hugues Capet en héritèrent, et se trouvèrent à la fois possesseurs du fief (duché de France) et de l'arrière-fief (comté d'Orléans) : ce fut là la base solide du domaine royal nouveau, et par suite du pouvoir royal. Le comté d'Orléans ne fut point séparé de la couronne sous les Capétiens directs; mais il le fut souvent depuis pour être donné en apanage. Il le fut par Louis XIII, qui le donna à son frère Gaston; celui-ci n'ayant eu qu'une fille, le duché d'Orléans passa alors au frère de Louis XIV, Philippe. Louis-Philippe, cinquième descendant de ce dernier, monta sur le trône en 1830, et laissa le titre de duc d'Orléans à son fils aîné, Ferdinand-Philippe, précédemment duc de Chartres. | La *Nouvelle-Orléans*. Ville des États-Unis, ancienne capitale de l'État de Louisiane, sur la rive gauche du Mississipi, à 160 kilom. de son embouchure dans la mer du Mexique, à 2,000 kilom. S. O. de Washington; 172,000 habit. Évêché catholique; cour suprême; école de médecine, bibliothèque. La ville est protégée contre les inondations du Mississipi par une digue de 80 kilom. Elle se divise en six quartiers en forme de parallélogramme, dont les rues se coupent à angle droit. On y remarque la cathédrale catholique, les beaux palais de l'État et du Gouvernement, le palais de justice, l'arsenal, deux théâtres, la douane, un marché construit sur le modèle des Propylées d'Athènes, l'hôpital *de la Charité*. Elle est le centre d'un vaste commerce; exportation de coton, tabac, café, sucre, peaux, grains, farines, porc salé, plomb; importation de soieries, vins, esprits, etc. La Nouvelle-Orléans est, après New-York, la première place de l'Union pour l'exportation. Malheureusement, cette ville si florissante est désolée annuellement par la fièvre jaune. La Nouvelle-Orléans fut fondée par les Français en 1717. Elle a suivi le sort de la Louisiane. En 1849, elle a été remplacée comme capitale de cet État par Bâton-Rouge, dont la position est plus centrale.

ORLÉANS (LOUIS-Ier, duc d'). Tige de la première maison d'Orléans, deuxième fils de Charles V, et frère cadet de Charles VI. Il mourut assassiné en 1407 par ordre de Jean de Bourgogne. | *Orléans* (Charles d'). Comte d'Angoulême, fils aîné de Louis de France, duc d'Orléans, né en 1391, s'allia avec Jacques d'Armagnac pour venger l'assassinat de son père. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut retenu pendant vingt-cinq ans par les Anglais. Il mourut en 1465. | *Orléans* (Gaston de France, duc d'). Fils puîné de Henri IV et frère de Louis XIII. Il fut nommé lieutenant du royaume à la mort de Louis XIII, se mêla aux intrigues de la Fronde, et mourut en 1660. | *Orléans* (Philippe Ier, duc d'). Né en 1640, mort en 1701. Tige de la famille des d'Orléans actuels formant la deuxième maison d'Orléans, deuxième fils de Louis XIII et frère unique de Louis XIV. Quelques succès militaires, qu'il obtint dans les campagnes des Pays-Bas (1667) et de Hollande (1672), excitèrent la défiance jalouse de Louis XIV, qui depuis ne lui donna plus de commandement. | *Orléans* (Philippe II, duc d'). Dit le Régent, fils du précédent, naquit en 1674, mérita d'être considéré comme l'homme le plus immoral de son temps, et mourut en 1727. | *Orléans* (Louis, duc d'). Fils du précédent, né en 1703. Il quitta la cour en 1726, et se retira à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se livra aux pratiques d'une dévotion exagérée, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1752. | *Orléans* (Louis-Philippe d'). Fils du précédent, né en 1725, prit part aux campagnes de 1742-43-44, fut lieutenant général, puis gouverneur général du Dauphiné. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite. Il mourut en 1785. | *Orléans* (Louis-Philippe-Joseph, cinquième duc d'). Fils du précédent, fit preuve d'opposition systématique à la cour, étant fort jeune, en refusant de siéger au *parlement Maupeou*. Chef du troisième bureau aux assemblées des notables (1787), il déclara que les États généraux avaient seuls le droit de voter les impôts, et protesta contre les édits bursaux. Il fut député aux États généraux par la noblesse de Paris, et se prononça dans le sens des idées nouvelles. En 1790, il se rendit avec ses fils à l'armée du Nord, mais, bientôt après, il reçut l'ordre de la quitter. Nommé membre de la Convention, il prit le titre de *Philippe-Égalité*, et vota la mort de Louis XVI. Plus tard, il fut mis en accusation, comme partisan des Girondins, et eut la tête tranchée le 6 novembre 1793. | Son fils aîné, Louis-Philippe d'Orléans (né en 1773), d'abord duc de Chartres, puis d'Orléans, devint, en 1830, roi des Français, et mourut en Angleterre le 26 août 1850. Le titre de duc d'Orléans a été porté depuis 1830 par le fils aîné de Louis-Philippe, Ferdinand-Philippe, né en 1810, mort le 13 juillet 1842. | *La Pucelle d'Orléans*, Nom qui fut donné à Jeanne Darc après qu'elle eut délivré la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais.

ORMAIE, s. f. Lieu planté d'ormes. S'asseoir sous l'*ormaie*. S'endormir sous l'*ormaie*.

ORME, s. m. (du lat. *ulmus*). Bot. Genre de la famille des ulmacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux répandus dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, à feuilles alternes, simples, dentées en scie, un peu rudes; leurs fleurs, précoces, fasciculées, petites, hermaphrodites, ont un périanthe simple, turbiné, campanulé, étamines en même nombre que les divisions du périanthe; pistil unique formé d'un ovaire ovoïde, comprimé, à deux loges, renfermant chacune un seul ovule suspendu à la partie supérieure de la cloison, surmonté de deux styles étalés, divergents, qui portent les papilles stigmatiques à leurs côtés internes. Le fruit qui succède à ces fleurs est une samence membraneuse entourée entièrement par une aile verticale et renfermant une seule graine renversée. L'*orme champêtre* est un bel arbre indigène des parties moyennes et méridionales de l'Europe, à l'O. de l'Asie et au N. de l'Afrique. L'*orme* vit plusieurs siècles et peut atteindre une grosseur extraordinaire. On plante ordinairement cet arbre le long des grandes routes ou dans les promenades publiques. Cet arbre était connu des Romains, qui le plantaient pour servir d'appui et de soutien à la vigne; cet usage s'est conservé jusqu'à ce jour dans le midi de l'Italie. L'orme est surtout utile pour son bois, qu'on emploie dans le charronnage, la charpente, les constructions maritimes. On en fait des moyeux, des jantes de roues, des solives, des poutres, des carènes de navire, des roues de mon-

lin, des vis de pressoir. Il est, en outre, un des meilleurs bois pour le chauffage. Les feuilles de cet arbre sont utilisées en certaines parties de l'Italie et de la France pour la nourriture du bétail. Enfin, son écorce n'est pas sans utilité; elle est assez fortement astringente pour être quelquefois employée dans la pharmacie, et, de plus, ses couches intérieures ou son liber servent, comme celles du tilleul, à faire des liens et des câbles grossiers. Grand *orme*. Bel *orme*. Une allée d'*ormes*. | *Orme d'Amérique*, Le guazuma. | *Orme pyramidal*, L'érotée onduleuse et le guazuma à feuilles d'orme. | *Orme de Samarie*, Le ptéléa trifolié. | *Orme sauvage*, L'ostryer. | Prov. *Attendez-moi sous l'orme*, Se dit pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. | Anc. cout. *Juges de dessous l'orme*, Juges pédanés qui rendaient primitivement leurs sentences sous un orme.

ORMEAU, s. m. (pron. *ormo*). Jeune orme. Au jeune et tendre *ormeau* la vigne se marie. (Rosset.) | Se prend en général dans le sens d'*orme*. Voyez sur cette colline cette église entourée de vieux *ormeaux*. (Bern. de Saint-Pierre.) Adieu, pompeux *ormeaux*, et vous, chênes augustes. (Delille.) Appuyé contre le tronc d'un *ormeau*, j'écoutais en silence le murmure de l'eau. (Chateaubriand.)

Quel berger ne sait pas que sous ces vieux *ormeaux*
Ménalque d'Eurylas brisa les chalumeaux?
(GRESSET.)

ORMILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *orme*). Plant de petits ormes. Botte d'*ormilles*.

ORMUS. Géogr. Village et port, sur la côte N. E. de l'île d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique, que lie à la mer d'Oman le détroit d'Ormus. On l'appelle aussi *Hormouz*, *Armuzia*. | L'île d'Ormus, qui a 20 kilom. de tour, était jadis le centre des riches pêcheries de perles des environs; quoique stérile, ses pêcheries et sa position, qui en fait la clé du golfe Persique, lui donnent de l'importance. Albuquerque la prit en 1514 et en fit une des premières stations des Portugais en Orient; mais Chah-Abbas Ier, aidé des Anglais, la reprit en 1623. Elle appartient aujourd'hui à l'iman de Mascate, sous la suzeraineté de la Perse.

ORMUZD. Mythol. L'*Oromaze* des Grecs, le bon principe chez les Perses, était en tout l'antagoniste d'Ahriman, et venait immédiatement après le dieu suprême Zervane-Akerène. Mithra est son incarnation dans une sphère inférieure. C'est lui qui a créé le monde et toute l'armée des étoiles, des puissances bienfaisantes, qui répand la lumière et la chaleur, qui lutte contre l'esprit des ténèbres; c'est lui qui a armé les Djemchid et les Féridoun, qui a inspiré Zoroastre. Une des meilleures manières de l'honorer était de cultiver la terre, de nourrir et de protéger les animaux domestiques. Le culte d'Ormuzd, le *Mazdéisme*, s'est maintenu chez les Parsis. Les sectateurs d'*Ormuzd* sont encore nombreux.

ORNE. Géogr. Rivière de France, naît dans le département auquel elle donne son nom, coule au N. O., puis presque directement au N. E., et tombe dans la Manche après avoir baigné Argentan et Caen. Cours, 140 kilom. | *Département de l'Orne*. Situé entre ceux du Calvados au N., de la Mayenne et de la Sarthe au S., de la Manche à l'O., de l'Eure et d'Eure-et-Loir à l'E.; 989,206 hectares; 414,618 habit.; chef-lieu, Alençon. Il est formé d'une partie de la Normandie propre, du Perche et du duché d'Alençon. Une chaîne de collines boisées le traverse dans toute sa longueur. Il est arrosé par l'Orne, la Dive, la Touques, la Mayenne et la Sarthe. Fer, manganèse, marbre, pierres de taille, kaolin, tourbe, marne. Sol assez fertile; grains, légumes, fruits, lin, chanvre, cidre; herbages renommés; élève de bons chevaux normands. Industrie: toiles, basin, dentelles, mousselines, coutils, papier, quincaillerie, verrerie, usines à fer; sucre de betteraves, chapeaux de paille. Le départ. de l'Orne est divisé en 4 arrondissements (Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne), 36 cantons et 510 communes. Patrie de Mézeray, célèbre historien.

ORNÉ, ÉE, part. Qui est décoré, où il y a des ornements. Appartement *orné*. Chambre *ornée*. Chapelle *ornée*. La maison me parut *ornée* avec autant de décence que de goût. (Barthélemy.) Ils sont *ornés* d'une manière bizarre et qui ne rappelle en rien le goût antique. (Mme de Staël.) Les églises étaient fort belles et fort *ornées*. (Chateaubriand.) | Fig. Esprit *orné*. La raison *ornée* des charmes de l'esprit. (Voltaire.) Mémoire *ornée*.

ORNEMANISTE, s. Celui, celle dont la spécialité est de faire des ornements, dans une branche quelconque de l'art. Je défierais l'*ornemaniste* le plus industrieux de trouver dans toute la chapelle la place d'une seule rosace ou d'un seul fleuron. (Gautier.) | Adjectiv. Artiste *ornemaniste*. Ouvrière *ornemaniste*. Souvent l'architecte appelle à son aide un sculpteur *ornemaniste* pour faire des rosaces, des oves, des grains, des feuilles ou des rinceaux sur différentes parties lisses, dans les voûtes, les plafonds, les frises, les soffites. (Duchesne.) | Ce mot devrait s'écrire régulièrement *Ornementiste*.

ORNEMENT, s. m. (pron. *orneman*; du lat. *ornamentum*, même signif.; rad. *ornare*, orner). Action d'orner. L'*ornement* de l'esprit est infiniment plus difficile que celui du corps. S'occuper de l'*ornement* d'un édifice, d'un jardin, d'un atelier. | Embellissement, décoration, parure, ajustement, tout ce qui sert à donner de l'éclat, de l'agrément. *Ornement* gracieux, simple, indispensable. *Ornement* riche, précieux. *Ornement* frivole, superflu. *Ornement* de bon goût. Multiplier les *ornements*. Que ces vains *ornements*, que ces voiles me pèsent! (Racine.) La perpétuelle inconstance des *ornements* fut un des attributs de la nation. (Massillon.) Partout les aras font le plus bel *ornement* de ces sombres forêts. (Buffon.) Ce qui nous étonnait le plus était une certaine intelligence dans la distribution des *ornements* qui parent ces retraites. (Barthélemy.) Les végétaux qui font l'*ornement* de la nature ne parlent pas à leur âme desséchée par la cupidité. (Bern. de Saint-Pierre.) Des statues, des vases sont des *ornements* pour un jardin. (Duchesne.)

Leurs armes éclataient du feu des diamants,
De leurs bras énervés frivoles *ornements*.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Que vos vertus et vos bonnes actions soient les *ornements* de votre personne. Je n'estime la poésie qu'autant qu'elle est l'*ornement* de la raison. | Ce qui fait honneur, ce qui fait faire une distinction avantageuse; ce qui sert à rendre recommandable. Cette digne femme était l'*ornement* de cette maison, où vivait une famille bien unie. | Littérat. Formes de style, tournures de rhétorique qui consistent à embellir le discours. Style chargé d'*ornements*. Les *ornements* de l'éloquence, de la poésie. Jamais on ne parlera bien d'amour si l'on cherche d'autre *ornement* que la simplicité et la vérité. (Voltaire.) | T. de beaux-arts. Figures de caprices, comme les fleurons, les rosaces, les festons. Sculpture d'*ornement*. Peinture d'*ornement*. | Archit., sculpt. et menuis. Ce qui sert à décorer les différentes parties d'un bâtiment, d'une boiserie, comme les moulures, les sculptures, les dentelles, les oves. Façade chargée d'*ornements*. Les *ornements* de cette boiserie sont de la plus belle exécution. | *Ornement courant*, Tout ornement qui se répète, qui se continue dans une frise ou une moulure, comme les entrelacs, les rinceaux, les oves. Mettre un *ornement* courant dans une moulure, dans une frise. | Peinture faite dans une galerie pour accompagner le sujet principal, et qui n'en fait pas partie. Ces *ornements* forment une disparate avec les objets qu'ils entourent. | L'ensemble des objets d'art avec lesquels on orne un édifice, soit intérieurement, soit extérieurement. L'*ornement* du Louvre est dû à plusieurs générations d'artistes. | T. de liturg. Se dit de plusieurs pièces d'une même couleur, d'une même parure, qui fait un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autel sont compris. *Ornement* rouge. *Ornement* blanc. Les *ornements* sacerdotaux. | Blas. Tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie et se trouve en dehors de l'écu, tels que les timbres, cimiers, lambrequins, supports, colliers, manteaux.

ORNEMENTAIRE, adj. (pron. *ornemantère*). Qui concerne l'ornement, la décoration.

ORNEMENTAL, ALE, adj. (pron. *ornemantal*). Qui appartient à l'ornement, à la décoration. Style *ornemental*. Composition *ornementale*. | Qui peut servir d'ornement. Les clématites sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très-grandes, très-belles, véritablement *ornementales*. (D'Orbigny.)

ORNEMENTATION, s. f. (pron. *ornemantasion*). Manière d'orner, distribution des ornements dans un édifice, un salon, une salle de spectacle, etc. Talent d'*ornementation*. | Les ornements eux-mêmes considérés par rapport à leur disposition. Cette *ornementation* est d'un haut goût. | Art de l'ornemaniste. Ce jeune ouvrier excelle dans l'*ornementation*.

ORNÉODE, s. m. (du gr. ὄρνις, oiseau; εἶδος, ressemblance; littéralement, *qui ressemble à un oiseau*, parce que ces insectes ont comme des plumes). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des fissipennes, comprenant le ptérophore à éventail. La chenille de cet insecte vit dans la fleur du chèvrefeuille. Elle se change en chrysalide dans une coque à claire-voie.

ORNER, v. a. (du lat. *ornare*, même signif.; rad. gr. ὥρα, beauté). Embellir, parer, ajouter à un objet quelque chose qui lui donne de l'éclat, de l'agrément; en augmenter la beauté, la grâce, le charme, etc. *Orner* sa chambre, son appartement. *Orner* une église, une chapelle, un autel. La nature *a orné* le globe terrestre de beautés variées à l'infini. Je lui bâtis un temple et pris soin de l'*orner*. (Racine.) Il n'y a plus de contagion à Ispahan depuis que les Persans *ont orné* de platanes leurs rues et leurs jardins. (A. Martin.) | Embellir par l'art proprement dit. *Orner* une ville, une place publique, une rue, un boulevard. *Orner* un édifice, un embarcadère, un théâtre, une salle de concerts, etc. | Fig. Parer, embellir, cultiver, rendre plus parfait, plus agréable, plus élégant, etc. *Orner* la vérité. *Orner* son esprit. *Orner* son cœur d'une vertu constante et incorruptible. *Orner* ses discours, ses pensées. | Doter d'attributs élevés. Dieu *a orné* l'homme. | Être l'ornement. Les arbres *ornent* la campagne. | S'ORNER, v. pr. Se parer. Cette jeune femme *s'était ornée* de ses plus beaux atours.

ORNIÈRE, s. f. (du lat. *orbita*, même signif.; rad. *orbis*, cercle, disque). Empreinte, trace profonde que les roues d'une voiture font sur les chemins. Entrer, tomber dans une *ornière*. *Ornière* creuse, profonde, remplie d'eau. Tomber dans l'*ornière*.

Puisses-tu, chaque nuit, crotté, mouillé, transi,
Au lieu d'un cabaret, gîter dans une *ornière*!
(LA CHAUSSÉE.)

| Fig. Habitude, usage qu'on suit routinièrement, opinion suivie et adoptée aveuglément, ou suivie à l'imitation des autres; coutume invétérée. Suivre l'*ornière*. Sortir de l'*ornière*. Esprit embourbé dans l'*ornière*. Sortez de l'*ornière* des préjugés, de la routine. Les gens qui ne suivent que les sentiers battus courent grand risque de rester dans l'*ornière*. (C. Fée.) Les Français sortent des *ornières*.

ORNITHIDIE, s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des orchidées. L'*ornithidie* croît sur les arbres, dans les forêts de la Martinique et de la Guadeloupe.

ORNITHIVORE, adj. et s. (du gr. ὄρνις, oiseau; *vorare*, dévorer). Qui mange les oiseaux, qui dévore les oiseaux. Orbelle *ornithivore*.

ORNITHOCÉPHALE, adj. et s. (pron. *ornitosé-fal*; du gr. ὄρνις, oiseau; κεφαλή, tête). Qui ressemble à la tête d'un oiseau; qui a la forme d'une tête d'oiseau. Coquille *ornithocéphale*. Vésicule *ornithocéphale*.

ORNITHODELPHES, s. m. pl. (pron. *ornitodelfe*; du gr. ὄρνις, ὀρνίθος, oiseau; δελφύς, matrice, bassin). Zool. Famille de mammifères, comprenant les genres ornithorhynque et échidné. Ces animaux ont été désignés aussi sous le nom de *Monotrèmes*. Les caractères de cette famille sont: corps ovale, déprimé, couvert de poils nombreux plus ou moins raides, portés sur des membres courts, écartés et pourvus dans le mâle d'un ergot; bouche sans dents ou pourvue simplement de dents rudimentaires; un seul orifice terminal postérieur, bassin des mammifères didelphes. Ces animaux forment la transition entre les mammifères et les oiseaux.

ORNITHOÉIDE, adj. (du gr. ὄρνις, oiseau; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un oiseau, qui ressemble à un oiseau. S'applique, en diplomatique, en archéologie et dans la peinture de manuscrits, à tout ce qui est figuré de manière à ressembler à un oiseau. | *Lettres ornithoéides*, Lettres ornées dont les parties représentent des figures d'oiseaux.

ORNITHOGALE, s. m. (du gr. ὄρνις, oiseau; γάλα, lait). Bot. Genre de la famille des liliacées, tribu des asphodélées, renferme des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, à fleurs jaunes, blanches et verdâtres, et toujours disposées en corymbe ou en épi. On en connaît plus de quatre-vingts espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins, notamment l'*ornithogale pyramidal*, qu'on appelle vulgairement *Épi de lait* ou *Épi de la vierge*, et l'*ornithogale en ombelle*, dont le nom vulgaire est *Dame* ou *Belle d'onze heures*, parce que ses fleurs s'ouvrent à cette heure. *Ornithogale* bleu, rouge.

ORNITHOLITHE, s. m. (du gr. ὄρνις, oiseau; λίθος, pierre; littéralement, *oiseau-pierre*, parce qu'il se trouve le plus ordinairement incrusté dans les couches pierreuses). Paléontol. Fossile d'oiseau. Les ornitholithes sont beaucoup plus rares que les fossiles des autres classes de vertébrés. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que l'existence d'ossements fossiles d'oiseaux a été mise hors de doute. On a cru pendant longtemps que les terrains tertiaires seuls en contenaient, mais on en a trouvé dans des terrains secondaires. Le terrain diluvien de l'Australie fourmille d'ornitholithes d'autruches, dont une espèce était haute comme une girafe. Les

cavernes du Brésil renferment beaucoup d'os d'oiseaux. Les brèches et les cavernes de l'Europe en ont fourni quelques débris en Auvergne, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse.

ORNITHOLOGIE, s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau). Partie de l'histoire naturelle qui traite des oiseaux; traité, ouvrage sur cette science. Étudier l'*ornithologie*. S'occuper d'*ornithologie*. Les travaux descriptifs généraux d'*ornithologie* sont moins abondants que les monographies ou les faunes ornithologiques. (D'Orbigny.) | Aristote est le premier qui ait écrit sur les oiseaux; mais il n'a fait que décrire leurs mœurs, leurs habitudes et leur conformation extérieure relativement aux autres animaux. Après lui, Pline multiplia les observations, augmenta le nombre des espèces connues, mais il ne fit faire, sous les autres rapports, aucun pas à la science. Il faut arriver de l'antiquité au XVIe siècle pour retrouver des naturalistes qui s'occupent spécialement d'ornithologie. En 1553, Pierre Belon, et en 1555 Conrad Gesner, publièrent chacun un ouvrage accompagné de figures gravées sur bois où les oiseaux sont distingués en familles d'après leurs mœurs ou le lieu de leur habitation. Willougby, Anglais, fit paraître en 1678 une *Ornithologie* qui attira l'attention de tous les naturalistes. Il est regardé comme le premier méthodiste dans le règne animal, et il ouvrit une nouvelle carrière aux sciences naturelles. Linné, en 1735 et en 1740, fit une réforme dans l'ornithologie et divisa, dans son *Système de la nature*, les oiseaux en six ordres et en un certain nombre de genres. Brisson publia, en 1760, une méthode qui contient 26 ordres et 113 genres. Bonnatère donna, en 1790, dans l'*Encyclopédie méthodique*, une classification des oiseaux, qui y sont divisés en 12 classes d'après la structure du pied, et en 122 genres d'après le bec et diverses autres parties. Latham, de 1781 à 1801, fit d'importantes améliorations au système de Linné, auquel il ajouta 3 ordres de plus : celui des pigeons, celui des autruches, celui des palmipèdes, et en outre 23 nouveaux genres. Cuvier (1798-1817) divisa les oiseaux par ordres, familles, genres, sous-genres et sections. Il conserva les 6 ordres de Linné, à l'exception de celui des pies, qu'il remplaça par celui des grimpeurs, et il les plaça dans l'ordre suivant : 1° oiseaux de proie; 2° passereaux; 3° grimpeurs; 4° gallinacés; 5° échassiers; 6° palmipèdes. Lacépède, en 1798, fit une division des oiseaux fondée sur la présence ou l'absence de plumes au bas de la jambe, et sur l'absence ou la présence de plusieurs doigts réunis par une large membrane. Il constitua 2 sous-classes, comprenant des divisions, sous-divisions et des ordres. Ces travaux, auxquels on doit ajouter les observations intéressantes de Buffon, dans son histoire naturelle des oiseaux, ont été suivis d'autres classifications et d'un certain nombre de traités d'ornithologie. Parmi ceux-ci nous distinguerons les ouvrages de Levaillant, de Bechstein, de Wol et Mayer, etc. Parmi les classifications, nous mentionnerons avec les précédentes, celles de Latreille, de Blainville, de Lherminier, de Vieillot, de Temminck. La classification adoptée par Temminck divise les oiseaux en 16 ordres, savoir : les rapaces, les omnivores, les insectivores, les granivores, les zygodactyles, les anisodactyles, les alcyons, les chélidons, les pigeons, les gallinacés, les alectorides, les coureurs, les gralles, les pinnatipèdes, les palmipèdes et les inertes. V. OISEAUX. | L'ornithologie a une langue spéciale, convenue, sans laquelle il eût été bien difficile, sinon impossible, aux ornithologistes de s'entendre. La connaissance de la nomenclature qu'ils emploient est indispensable à ceux qui veulent lire leurs ouvrages avec fruit, et encore plus à ceux qui veulent décrire de nouvelles espèces.

ORNITHOLOGIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'ornithologie. Méthode, classification, système *ornithologique*. Travaux *ornithologiques*. Faune *ornithologique* de la France, de l'Algérie. Il suivait les cours *ornithologiques*.

ORNITHOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe d'ornithologie, qui étudie les oiseaux. Buffon est un ornithologiste qui, à la faveur d'un style éloquent et enchanteur, a su faire valoir les moindres qualités des oiseaux; c'est surtout sur les oiseaux de basse-cour, sur ceux qui servent le plus habituellement aux plaisirs de la chasse, ou qui sont remarquables par leur force, leur grandeur ou leurs mœurs, que ce grand écrivain s'est exercé avec le plus de succès. Il s'était associé de savants collaborateurs, pour compléter son ornithologie, tels que Daubenton, Bexon, Gueneau, etc. Linné est le plus grand de tous les *ornithologistes*; il est le véritable fondateur de la science des oiseaux. | Adjectiv. Naturaliste *ornithologiste*.

ORNITHOLOGUE, s. Celui, celle qui s'occupe de l'étude des oiseaux. Synonyme d'*Ornithologiste*.

ORNITHOMANCIE, s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau; μαντεία, divination). Antiq. Divination par le vol des oiseaux. Pratiquer l'*ornithomancie*.

ORNITHOMYE, s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, famille des pupipares, tribu des coriaces. Ces insectes se trouvent sur quelques oiseaux, particulièrement sur les hirondelles, dans leurs nids. L'*ornithomye certe* est de la grandeur de la mouche; elle suce le sang des oiseaux. L'*ornithomye* pullule étonnamment en été.

ORNITHOMYZE, adj. (du gr. ὄρνις, oiseau; μυζάω, je suce). Qui vit en parasite sur le corps des oiseaux. | S. m. pl. Entom. Famille d'aptères, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les oiseaux. Les *ornithomyzes*.

ORNITHOPE, s. m. (du gr. ὄρνις, ὀρνίθος, oiseau; πούς, pied). Bot. Genre de la famille des légumineuses, section des papilionacées, comprenant de petites plantes herbacées annuelles. L'*ornithope délicat*, vulgairement appelé *pied d'oiseau*, plaît pour son élégance; il croît dans les terrains sablonneux et couverts. L'*ornithope comprimé* se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. L'*ornithope trifolié* a des feuilles qui, écrasées et appliquées sur la peau, y excitent de l'irritation.

ORNITHOPHILE, s. (pron. *ornitofile*; du gr. ὄρνις, oiseau; φιλέω, j'aime). Celui, celle qui aime les oiseaux. C'est un *ornithophile*.

ORNITOPHONIE, s. f. (pron. *ornitofoni*; du gr. ὄρνις, oiseau; φωνή, voix). Imitation du chant des oiseaux. Le jeune berger excellait dans l'*ornitophonie*.

ORNITHORHYNQUE, s. m. (du gr. ὄρνις, oiseau; ῥύγχος, bec). Zool. Genre de mammifères vivipares, particulier à l'Australie, et formant, avec les échidnés, le groupe des monotrèmes ou ornithodelphes. Le caractère le plus remarquable de l'ornithorhynque consiste dans la forme du museau, qui a la plus grande ressemblance avec un bec de canard. La tête, le corps et la queue sont entièrement couverts de poils d'un brun plus ou moins roussâtre; les yeux sont très-petits, brillants et d'un brun clair; l'oreille n'a pas de conque auditive et peut à volonté se fermer et s'ouvrir; les narines sont situées sur la face supérieure du bec. Les pieds, courts, écartés, sont garnis en dessous de palmatures qui dépassent les doigts et même les ongles. Les pieds de derrière présentent, au tarse, un ergot acéré, percé d'un trou et qui verse une liqueur particulière. L'ornithorhynque habite de préférence les lieux marécageux. Il se creuse des terriers d'une grande étendue, à 40 ou 50 centimètres au-dessous du sol. Ces terriers ont deux ou trois issues et se divisent d'ordinaire en douze ou quinze branches; le plus habituellement, une des issues communique en dessous ou sur le bord de l'eau, afin de faciliter à l'animal une retraite en cas de danger. Les terriers sont creusés dans des terres argileuses; quoique ayant un grand nombre de conduits, ils ne renferment ordinairement qu'un seul nid, placé à l'extrémité la plus éloignée de l'eau. L'ornithorhynque peut, en moins de dix minutes, dans un terrain très-graveleux, percer un trou de plus de 60 centimètres. A mesure qu'il creuse, il se sert, comme le castor, de sa queue pour consolider le terrain. Ces animaux nagent et plongent avec une facilité extrême. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques, de larves et de petits coquillages. Ils se plaisent à barboter dans les eaux tranquilles, mais ils ne peuvent rester longtemps sous l'eau, ayant besoin de renouveler l'air dans leurs poumons. Les *ornithorhynques* sont susceptibles d'éducation. Élever, apprivoiser des *ornithorhynques*.

ORNITHOTOMIE, s. f. (du gr. ὄρνις, ὀρνίθος, oiseau; τομή, section). Dissection des oiseaux.

OROBANCHE, s. f. (du gr. ὀροβάγχη, même signif.; de ὄροβος, orobe; ἄγχω, je suffoque, je serre; littéralement, *étrangle-orobe*). Bot. Genre type de la famille des orobanchées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles rudimentaires en forme d'écaille, à fleurs disposées en épi terminal. L'orobanche est une plante parasite, fléau des agriculteurs dans quelques cantons. Ses racines s'attachent à celles des autres plantes, au lieu d'être fixées dans la terre; la radicule, qui s'y enfonce d'abord quand la graine lève, se dessèche, et l'orobanche périrait si elle ne rencontrait pas d'autres plantes pour y grimper et sucer leur substance. Elle vit surtout aux dépens du trèfle, du lin, du chanvre, de la carotte, du tabac, du genêt à balais, et surtout de l'orobe, d'où son nom; presque toujours dans les terrains maigres, secs et sablonneux, et plus souvent dans la seconde coupe de trèfle que dans la première. Elle est indigène en Flandre, où elle exerce de grands ravages. On en compte un assez grand nombre d'espèces en France, telles que l'*orobanche majeure*, l'*orobanche mineure*, l'*orobanche rameuse*, l'*orobanche bleuâtre*, l'*orobanche commune*, qu'on appelle aussi quelquefois *Herbe aux taureaux*.

OROBANCHÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour type le genre orobanche. Cette famille renferme des végétaux tantôt vivant en parasites sur la racine d'autres plantes, tantôt terrestres et indépendants; à tige herbacée, quelquefois dépourvue de feuilles, qui sont remplacées par des écailles; à fleurs terminales accompagnées de bractées, tantôt solitaires, tantôt disposées en épis. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en deux valves; les graines, dont le tégument propre est double, offrent un endosperme charnu qui porte un très-petit embryon.

OROBE, s. m. (du gr. ὄροβος, même signif.; de ὄρος, montagne). Bot. Genre de la famille des légumineuses, section des papilionacées, comprenant des plantes herbacées, vivaces par leurs racines, à fleurs disposées en grappes simples et axillaires. Le genre orobe comprend une quarantaine d'espèces : les principales sont l'*orobe jaune*, à tige haute de 60 centimètres, anguleuse, rameuse, garnie de feuilles composées de huit ou dix folioles, lancéolées, vertes en dessus, glauques en dessous; à fleurs grandes et formant de très-belles grappes safranées : on le trouve dans les prés élevés des Alpes et des Pyrénées; l'*orobe tubéreux*, à feuilles vertes en dessus et glauques en dessous, à fleurs purpurines; ses racines, qui sont fibreuses, portent de loin en loin de petits tubercules : en Écosse, où cette espèce croît naturellement, on les fait sécher, soit pour les manger comme légumes, soit pour les faire fermenter et en préparer une boisson douce et rafraîchissante; l'*orobe printanier*, à feuilles composées de quatre à six folioles, à fleurs bleues, disposées en grappes lâches qui passent à la nuance purpurine; il croît naturellement dans les bois; les bestiaux en sont très-friands.

OROGRAPHIE, s. f. (pron. *orografi*; du gr. ὄρος, montagne; γράφω, je décris). Partie de la science géographique qui traite spécialement de la description des montagnes, et de leur distribution à la surface du globe. Un excellent traité d'*orographie*.

OROGRAPHIQUE, adj. (pron. *orografik*). Qui appartient à l'orographie. Description *orographique* d'une contrée. Système *orographique*. Méthode *orographique*. Suivez les cours *orographiques*.

OROHYDROGRAPHIE, s. f. (pron. *orohidrografi*; du gr. ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Histoire des eaux et des formations géognostiques d'une contrée.

OROLOGIE, s. f. (du gr. ὄρος, montagne; λόγος, discours). Traité sur les montagnes.

OROMASE. Mythol. Dieu des anciens Perses, le même qu'Ormuzd. V. ORMUZD.

ORONGE, s. f. (du lat. *aureus*, doré; *fungus*,

Oronge.

champignon). Bot. Nom vulgaire d'un genre d'agaric. Parmi les principales espèces, on distingue : l'*oronge vraie*, dite aussi *jaseron*, *dorade*, *jaune d'œuf*, d'un rouge orange fort éclatant; pédicule plein, cylindrique, jaune, avec un collet membraneux et pendant; chapeau convexe, large de douze à quinze centimètres, lisse, quelquefois incisé sur son bord :

c'est un champignon commun en France et qui se mange avec plaisir. La *fausse oronge*, dite aussi *agaric aux mouches*, *agaric moucheté*, a le port et les couleurs analogues à la précédente : chapeau tacheté de plaques jaunâtres irrégulières, appelées verrues; pédicule blanc ainsi que les lames du chapeau; odeur nauséabonde; ce champignon est très-vénéneux. L'*oronge ciguë* est dangereuse, parce qu'elle ressemble au champignon de couche et qu'elle a son odeur. L'*oronge coquemelle* est presque blanche et bonne à manger. L'*oronge tannée*, d'un brun rougeâtre, est fort délétère. L'*oronge croix de Malte*, dont le chapeau se divise en cinq ou six lobes, est également dangereuse. L'*oronge couleuvre*, chapeau brun, pédicule ponctué, n'est pas nuisible. L'*oronge jercée*, l'*oronge cire jaune*, l'*oronge satinée* et l'*oronge des vignes* sont innocentes. L'*oronge sucrée*, dont le chapeau est aplati et jaunâtre; l'*oronge serpent*, dont le chapeau est conique et noirâtre, sont, au contraire, très-vénéneuses.

ORONTE. Géogr. Fleuve de la Syrie, appelé aussi *Axius*, aujourd'hui *Aasi*. Il sort de l'Anti-Liban, à 80 kilom. de Damas, arrose Antioche, et se jette dans la Méditerranée près de Séleucie, après un cours de 400 kilom. L'île de Mélibée, située à son embouchure, était renommée dans l'antiquité pour sa pourpre.

OROPESA. Géogr. Ville de Bolivie, chef-lieu de la province de Cochabamba; 18,000 habit.

ORPAILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées; du fr. *or*, *paille*, *paillette*). Celui, celle qui retire les paillettes d'or des fleuves qui en roulent.

ORPHÉE (pron. *orfé*; du gr. Ὀρφεύς). Théologien, musicien et poète, l'un des héros de la mythologie grecque, vivait vers l'an 1330 av. J. C., et était fils d'Apollon ou d'Œagre, roi de Thrace, et de Calliope. Il fut disciple de Linus, voyagea en Égypte, prit part à l'expédition des Argonautes, et descendit aux enfers pour redemander à Pluton sa femme Eurydice. Celui-ci lui accorda cette faveur à la condition qu'il ne jetterait pas les yeux sur sa femme avant d'être sorti des enfers; mais Orphée, n'ayant pu s'empêcher de regarder Eurydice, la perdit pour toujours. Dans son désespoir, il ne cessa d'exhaler sa douleur par des chants pleins de regrets et de tristesse, et, aux accords de sa lyre, les bêtes sauvages accouraient, les pierres, les montagnes se déplaçaient pour l'entendre. Il fut insensible à l'amour depuis la perte d'Eurydice; les Bacchantes furent irritées de ses mépris, et un jour, sur les bords de l'Hèbre, elles le massacrèrent. Il eut pour fils Musée. Les anciens ont attribué à Orphée plusieurs découvertes. Il passe pour avoir enseigné l'astronomie et la musique, pour avoir perfectionné la morale et institué des mystères dans lesquels il dévoilait les secrets de la nature. Il s'abstenait de manger de la chair et des œufs, persuadé que l'œuf était le principe de tous les êtres, dogme cosmogonique qu'il avait puisé sur les bords du Nil. Les exagérations poétiques de son talent musical ne font qu'exprimer l'art avec lequel il fit passer les Thraces de la vie sauvage à la vie civilisée. Comme poète, on lui attribue l'invention du vers hexamètre, des poèmes sur la guerre des géants, l'enlèvement de Proserpine, le deuil d'Osiris, les travaux d'Hercule, l'expédition des Argonautes, des hymnes, etc. Selon quelques modernes, le poème des Argonautes et les autres ouvrages existants, attribués à Orphée, sont d'Onomacrite, poète du temps de Pisistrate. | Se dit substantiv. pour Musicien, poète, virtuose, chanteur. Le rossignol, l'*Orphée* des bois. J'aurais défié cent *Orphées* de charmer ce Cerbère. (Le Sage.)

Des chantres de nos bois les voix sont étouffées;
Aux siècles des Midas on ne voit point d'*Orphées*.
(VOLTAIRE.)

ORPHELIN, INE, adj. (pron. *orfelin*; du gr. ὀρφανός, privé de). Qui a perdu son père et sa mère ou l'un deux. Être, devenir *orphelin*. Demeurer, rester *orphelin*. Pauvre petit enfant déjà *orphelin* de sa mère!... Rendre *orphelin*. Être *orphelin* de son père et de sa mère. | Fig. *Orphelin* de sens et de raison. Corps *orphelin* de son âme. | S. Celui, celle qui a perdu son père et sa mère ou l'un deux. Pauvre *orphelin*. La veuve et l'*orphelin*. Secourir, protéger la veuve et l'*orphelin*. Opprimer l'*orphelin*. La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux *orphelins* et aux épouses délaissées. (Bossuet.) | Tout enfant doit être, aux yeux d'un gouvernement démocratique, un pupille, une sorte d'orphelin présumé, dont la faiblesse et la destinée doivent être protégées, même contre le père et la mère, s'ils ne remplissent pas leurs devoirs envers l'être qu'ils ont procréé. Il n'y a rien de plus légitime que cette tutelle, qui doit s'exercer surtout dans l'intérêt de l'enfant. Il faut partir de ce principe, que le véritable orphelin n'est pas celui qui a perdu ses parents, mais celui qui n'a ni état, ni éducation, et, par là, il faut entendre une sorte de culture morale, physique et intellectuelle. | *Maison d'orphelins*, Établissement où l'on recueille les enfants qui ont perdu leurs parents, où on les entretient. Dans tous les temps et dans tous les pays, une émulation généreuse et qui parle haut en faveur de la nature humaine a ouvert des asiles aux orphelins. Chez les Hébreux, le législateur recommande de secourir la veuve et l'orphelin. Solon et Pisistrate, en Grèce, ordonnèrent que les enfants d'un père mort pour la défense de la patrie fussent élevés dans le Prytanée, aux frais de l'État. Hippodame de Milet fit adopter une loi pareille. La loi romaine prit sous sa protection spéciale la fortune des orphelins. Nerva, Trajan, Adrien, les Antonins, Pertinax et Alexandre Sévère érigèrent pour les orphelins des asiles où ils trouvèrent une subsistance assurée. Les premiers chrétiens n'oublièrent pas l'exemple du Christ et la sollicitude profonde qu'il avait montrée pour l'enfance. Dès l'an 335, on trouve dans l'histoire la mention d'une maison spéciale d'orphelins à Constantinople. Au VIe siècle, Rome, et, au VIIe, la France, possédaient des établissements semblables. Les moines, en Orient, se distinguèrent par leur charité envers les orphelins, et les ordres hospitaliers rivalisèrent entre eux à cet égard. Les établissements spécialement destinés aux orphelins ne commencèrent à se multiplier, en Italie d'abord, et dans le reste de l'Europe, qu'à partir du XVIe siècle. La plupart des maisons d'orphelins de l'Allemagne ne remontent pas au delà de cette époque. Les villes riches et commerçantes des Pays-Bas et les villes impériales en eurent les premières. Berlin compte cinq établissements publics d'éducation pour les orphelins, dont l'un en entretient jusqu'à 1,500. Celui de Hambourg, qui en reçoit plus de 600, passe pour un modèle de sage organisation. Les asiles ouverts aux orphelins par les villes de Bâle, de Berne, de Zurich et de Schaffouse, méritent aussi d'être cités. En Russie, les orphelins sont reçus dans les hospices d'enfants trouvés. En Angleterre, le gouvernement n'a rien fait pour les enfants sans parents; c'est la charité privée qui a fondé toutes les maisons où sont reçus les orphelins sans distinction de classe, et celles où ne peuvent entrer que les enfants dont les parents ont exercé une profession déterminée. Aux États-Unis, les choses se passent de même. En France, les hospices de Lyon, de Rouen, de Nancy, de Montpellier, de Strasbourg, de Grenoble, de Dijon et de Paris, pourvoient à l'entretien d'un nombre considérable d'orphelins. Les neuf ou dix asiles qui existaient à Paris avant la Révolution de 1789 ont été réduits successivement à deux, puis à un seul, espèce de lieu de passage où séjournent les orphelins des deux sexes, jusqu'à ce qu'ils soient envoyés à la campagne ou mis en apprentissage. Ce système, admis aussi dans certaines parties de l'Allemagne et sagement combiné avec le régime de l'éducation commune, présente de grands avantages, car il initie aux douceurs de la vie de famille et aux devoirs de la vie civile les enfants privés de leurs parents. Les *orphelins* sont dignes de l'intérêt des législateurs.

ORPHÉON, s. m. (pron. *orféon*; du gr. ὀρφεῖος, d'Orphée). Instrument de musique à cordes, qui sont mises en vibration au moyen d'une roue à archets et d'un clavier. C'est une espèce de grande vielle qui a été perfectionnée sous le nom d'*orchestrino*. | Nom donné à une nouvelle méthode de chant, ainsi qu'à divers recueils de morceaux adaptés à cette méthode. | Écoles de chant établies à Paris et dans les départements. L'*orphéon* de Bordeaux. | Réunion des orphéonistes d'une localité.

ORPHÉONISTE, s. (pron. *orféoniste*). Élève de l'Orphéon; professeur de l'Orphéon; membre d'un orphéon. C'est un bon *orphéoniste*. | Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'Orphéon, à un orphéon. Méthode, réunion *orphéoniste*. | *Orphéonistes*, Masses chorales, composées de voix qui chantent sans accompagnement. Les premiers *orphéonistes* furent formés à Paris en 1818 par Wilhem, qui a attaché son nom à la méthode de l'Orphéon. Ils ne se recrutèrent d'abord que dans les écoles primaires des Frères et des Sœurs; depuis, une foule d'ouvriers et d'amateurs s'adjoignirent à eux, et aujourd'hui la méthode Wilhem est répandue par toute la France et à l'étranger.

ORPHIE, s. f. (pron. *orfi*; du gr. ὄρφος, de ὀρφνή, ténèbres). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux de la famille des ésoces. L'*orphie belone*, ou *aiguille des pêcheurs*, a le corps extrêmement allongé et délié; ses mâchoires sont garnies de petites dents pointues, égales. Ce poisson est d'un beau vert mêlé d'azur en dessus, argenté ou gris sur les côtés; il atteint près de 70 centimètres. Il est commun sur nos côtes; sa chair est excellente. On nous servit un plat d'*orphies*.

ORPHIQUE, adj. et s. (pron. *orfik*). D'Orphée, propre à Orphée. | Se dit des mystères, des dogmes et des principes de morale qui passaient pour avoir été établis par Orphée. Mystères *orphiques*, dogmes *orphiques*. Les initiations aux *mystères orphiques* exercèrent une très grande influence dans l'antiquité. | *Vie orphique*, Vie pure, religieuse, éclairée par la science, et dont une des pratiques consistait à s'abstenir de la chair des animaux. C'était le genre de vie recommandé par la doctrine d'Orphée et suivi par tous ceux qui étaient initiés aux mystères orphiques. | Substantiv. *Les Orphiques*, Les poèmes et les vers détachés attribués à Orphée. Ce sont les *Argonautiques*, des *hymnes*, un *Traité des vertus magiques des pierres*, et soixante-six vers du poème intitulé : *les Tremblements de terre*.

ORPIMENT, s. m. (pron. *orpiman*; du lat. *auripigmentum*, même signif.; de *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littéral. *fard d'or*). Sulfure jaune d'arsenic. C'est un minéral d'une belle couleur jaune citron, insipide, inodore, lamelleux. Il fond plus facilement que l'arsenic : c'est un poison corrosif. On le trouve à l'état naturel dans l'intérieur de certains filons métallifères, dans les calcaires de la Hongrie et les solfatares ou produits immédiats des volcans. Le plus souvent, l'orpiment est un produit de l'art. On le fabrique en Saxe en sublimant un mélange de soufre et d'arsenic blanc ou acide arsénieux. On emploie l'orpiment en peinture, et les peintres, ainsi que les marchands de couleurs, l'appellent *orpin jaune*.

ORPIN, s. m. (du lat. *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littéral. *fard d'or*, parce que les fleurs de certaines espèces sont jaunes). Bot. Genre de la famille des crassulacées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui habitent les régions

Orpin.

tempérées de l'Europe et de l'Asie : feuilles alternes, charnues, cylindriques ou planes, le plus souvent entières; fleurs jaunes ordinairement, souvent aussi blanches, purpurines ou bleu clair, disposées en cime. Ce genre comprend environ soixante-quinze espèces, dont une trentaine croissent naturellement en France. La plus commune est l'*orpin âcre* ou *brûlant*, dit aussi *vermiculaire brûlante*, *poivre des murailles*. On trouve cette plante presque partout sur les vieux murs, les chaumières, les terrains arides et pierreux : tige grêle, rampante, produisant des rameaux nombreux, ramassés en gazon, garnis de feuilles courtes, éparses, ovales; fleurs d'un jaune vif, sessiles le long des rameaux supérieurs. Une autre espèce, l'*orpin reprise*, est appelée vulgairement *Joubarbe des vignes*, *grassette*, *herbe à la coupure*, *herbe aux charpentiers*, etc.; ses feuilles, d'un vert glauque, épaisses et charnues, sont très-mucilagineuses. Cette espèce croît dans les taillis, sur le bord des vignes; on l'emploie comme rafraîchissante, vulnéraire et résolutive. On applique l'*orpin reprise* sur les plaies récentes. Ses feuilles entrent dans l'onguent *populéum*, ainsi que celles de l'*orpin blanc*, dit aussi *vermiculaire* et *petite joubarbe*. | Nom vulgaire du sulfate jaune d'arsenic.

Synonyme d'*Orpiment*. On dit aussi *Orpin minéral*.

ORQUE, s. m. (du lat. *orca*, même signif.). Synonyme d'*Epaulard*, grand poisson du genre dauphin, ennemi de la baleine. Les *orques* vont par troupes.

ORSEILLE, s. f. (corrupt. de *rocelle*). Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens qui donnent une sorte de teinture pourpre. | Pâte molle, d'un rouge violet, fabriquée avec ces lichens combinés avec de la chaux et de l'urine, et qui sert à la teinture de petit teint. On en distingue deux espèces : l'une, l'*orseille de terre* ou *d'Auvergne*, est faite avec le lichen parelle ou péreile ; l'autre, l'*orseille d'herbe*, ou *orseille des Canaries, du cap Vert*, est faite avec le lichen roccelle. On peut fabriquer l'orseille avec beaucoup de lichens ; mais la teinture qu'elle fournit est de qualité inférieure, et on ne s'en sert presque plus, parce qu'on obtient par des moyens plus solides la nuance qu'elle donne. Il y a encore dans le commerce une troisième espèce d'orseille, celle que les Anglais appellent *Cudbeard*, ou *Orseille en poudre*. On nous a expédié deux barils d'*orseille*.

ORT, adj. invar. Signifie Brut, et n'est usité que dans cette locution : *Peser ort*. Ce ballot, cette caisse pèse cent kilogrammes *ort*, c. à d. que le poids du ballot, de la caisse, est de cent kilogrammes, y compris l'emballage. La caisse pesait 1,000 kilogr. *ort*.

ORTA, s. m. Division du corps des janissaires ; chambrée, compagnie de soldats turcs. Les *ortas*.

ORTALIDE, s. m. (du gr. ὀρταλίς, poule). Entom. Genre de diptères athéricères, de la tribu des muscides. Ses caractères sont : tête hémisphérique, trompe épaisse, antennes inclinées, abdomen oblong, ailes vibrantes. Les *ortalides* se trouvent en France et en Allemagne, et vivent sur les herbes et sur les troncs d'arbres. Leurs larves se nourrissent de la pulpe de la cerise, des ovaires des fleurs composées, etc. La famille des *ortalides*.

ORTEIL, s. m. (du lat. *articulum*, articulation). Anat. Doigt du pied chez l'homme. Tous les doigts du pied sont des *orteils* ; on les distingue en premier, second, etc. Le premier est celui qu'on appelle aussi *gros orteil* ; le *petit orteil* est le cinquième et le dernier. La perte des *gros orteils* exempte du service militaire, parce que le pied ne portant que sur ces orteils, leur perte gêne la marche. Elle s'étend sur l'*orteil* d'un pauvre homme. (La Fontaine.) Et ces deux beaux pieds blancs aux *orteils* potelés. (Lamartine.) | Les orteils subissent trop souvent une déformation considérable, effet de la compression exercée sur eux par la chaussure. Leurs ongles s'enfoncent quelquefois dans les chairs et produisent des lésions particulières. Les doigts du pied serrés ne sont jamais dans un état de santé ; ils finissent par devenir difformes, moins propres à supporter de longues marches, et réagissent ainsi plus ou moins sur l'économie tout entière. S'il y a, en outre, manque de propreté, on se trouve placé sous l'influence d'une sorte d'empoisonnement par absorption permanente, dont les effets sont réellement très-funestes, même aux meilleures constitutions. | *Orteil de mer*, L'alcyon lobé ou digité.

ORTÉLIUS (ABRAHAM). Géographe, né à Anvers en 1527, mort en 1598, avait beaucoup voyagé. Entre autres ouvrages qui lui valurent le titre de géographe de Philippe II, roi d'Espagne, il composa le premier atlas connu, sous le titre de *Théâtrum orbis terrarum*, Anvers, 1570.

ORTHEZ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées), près du Gave de Pau ; 6,563 habit. Beau sel blanc, jambons (dits de Bayonne), plumes d'oie, flanelle ; teintureries, tanneries, mégisserie, etc. Orthez fut, sous la maison de Moncade, la capitale du Béarn.

ORTHIEN, IENNE, adj. (du gr. ὀρθός, élevé). Antiq. Élevé, martial, animé, dans la langue musicale des anciens Grecs. Air, nome *orthien*. | *Chant orthien*. Chant héroïque, tel que celui que chanta Arion sur le point d'être jeté à la mer. | *Orthienne* était l'un des surnoms de Diane. C'était sur ses autels qu'à Sparte on fouettait les jeunes enfants, afin de leur apprendre à souffrir sans se plaindre.

ORTHITE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Minéral que caractérisent de longs prismes bacillaires droits, de couleur noire, à cassure presque vitreuse. On le trouve en Finlande dans une roche feldspathique laminaire rose.

ORTHOBASIQUE, adj. (du gr. ὀρθός, droit ; βάσις, base). Qui a une base rectangulaire. Se dit, en cristallographie, des systèmes de cristallisation à coordonnées orthogonales ou rectangulaires, savoir : le tessulaire, le prismatique, le pyramidal et le rhomboédrique.

ORTHOCÈLE, adj. (du gr. ὀρθός, droit ; κοιλία, intestin). Qui a le canal intestinal droit. Se dit des infusoires entérodèles, dont le canal intestinal est droit, parallèle à l'axe longitudinal du corps, et pourvu d'une bouche en avant et d'un anus en arrière. Nous examinâmes à la loupe des infusoires *orthocèles*.

ORTHOCÉRATES, s. m. pl. (du gr. ὀρθός, droit ; κέρας, corne). Zool. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant ceux qui ont des coquilles cloisonnées, droites ou projetées en ligne droite après une courbure plus ou moins prononcée.

ORTHOCÉRATITE, s. m. (rad. *orthocérate*). Paléontol. Genre de coquilles orthocérates, trouvées à l'état fossile. *Orthocératite géant*. *Orthocératite* conique. *Orthocératite* strié. Ce sont des cornes d'Ammon fossiles, qui sont droites et non tournées en spirales.

ORTHOCÈRE, s. m. (du gr. ὀρθός, droit ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères de la famille des mélastomes, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes droites et non coudées. Les orthocères sont de petits insectes qui se distinguent par des antennes courtes, avancées, grosses, de dix articles, dont les six derniers forment une sorte de massue ou fuseau, semblable à un petit balai. On les trouve dans les lieux secs et arides. | Conchyliol. Genre de corps crétacés, plus ou moins droits, assez semblables à de petites baguettes d'oursins. On connaît une douzaine d'espèces d'*orthocères*, dont la plupart se trouvent dans la Méditerranée.

ORTHODONTOSIE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit ; ὀδούς, dent). Partie de l'art du dentiste qui s'occupe des difformités congénitales ou accidentelles des dents. Traité d'*orthodontosie*.

ORTHODOXE, adj. (du gr. ὀρθόδοξος ; de ὀρθός, droit ; δόξα, opinion ; littéralement, *qui est conforme à la droite opinion*). Théol. Qui est conforme à la saine doctrine, aux principes de l'Évangile, aux dogmes de la religion, aux décisions de l'Église. Doctrine *orthodoxe*. Sentiment, proposition *orthodoxe*. Opinion *orthodoxe*. Écrit, livre *orthodoxe*. Les Russes se disent *orthodoxes*, les catholiques se prétendent *orthodoxes*, les juifs, les protestants, les anglicans, les musulmans, affirment qu'ils sont *orthodoxes* : lesquels sont dans le vrai, lesquels sont dans le faux ? | Bien pensant, qui ne se met pas en opposition avec les dogmes et la doctrine de l'Église. Auteur *orthodoxe*. | Par extens. S'applique à toutes sortes de doctrines, d'opinions dans les sciences, les lettres, les arts, en politique, etc. Auteur peu *orthodoxe* en matière de littérature. Vos principes en politique ne sont nullement *orthodoxes* ; vous avez un pied chez les blancs et un pied chez les rouges, prêt à suivre le succès du côté où il fera pencher la balance. (Laurence.) | Régulier, convenable, décent, irréprochable. Conduite peu *orthodoxe*. Mine très-peu *orthodoxe*. | Substantiv. Celui, celle qui est fidèle à la saine doctrine, aux dogmes de la religion, aux principes de l'Évangile. Un *orthodoxe*. Les *orthodoxes* et les hérétiques. Voilà des *orthodoxes*.

Trop souvent l'*orthodoxe*, aveugle en sa fureur,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée.
(BOILEAU.)

| Par extens. et famil. Se dit de ceux qui ne veulent pas démordre de certains principes, sortir de certaines règles admises. C'est un *orthodoxe*, vous n'en viendrez pas à bout. (Ch. Nodier.)

ORTHODOXIE, s. f. (du gr. ὀρθόδοξια, même sens). Les théologiens des différentes sectes catholiques, protestantes et autres, entendent par ce nom la conformité d'une opinion religieuse avec les décisions de l'Église. L'*orthodoxie* d'une doctrine, d'une proposition. L'*orthodoxie* est l'opinion qui doit servir de règle aux fidèles dans toutes les questions dogmatiques en matière de religion. | Le contraire de l'*orthodoxie* est l'*hétérodoxie*, dénomination plus douce que celle d'*hérésie*, et qu'on peut expliquer par dissentiment, dissidence. Les catholiques et les schismatiques, les musulmans chiites et les musulmans sunnites, se regardent comme les *vrais croyants*, traduction du mot *orthodoxes* ; mais ce dernier est officiellement pris par l'Église d'Orient, par opposition aux Grecs unis, aux Latins, à diverses sectes. | Dans le protestantisme, l'*orthodoxie* est la croyance strictement conforme aux symboles, aux confessions de foi, auxquels tiennent encore certaines Églises contraires au rationalisme moderne, et qu'on s'est accoutumé à nommer *Méthodistes*. | Par extens., et relativement à des sujets non religieux, Opinion droite, fondée, juste ; doctrine saine, conforme à la vérité. L'*orthodoxie* en science est l'observation des faits. L'*orthodoxie* des principes. *Orthodoxie* politique. | Décision conforme. Elle convie toutes les races humaines, et toutes se soumettent à cette *orthodoxie* de l'esprit universel. (Edg. Quinet.)

ORTHODROMIE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit ; δρομάς, qui court). Mar. Route que fait un navire en ligne droite vers l'un des points cardinaux.

ORTHOÉDRIQUE, adj. (du gr. ὀρθός, droit ; ἕδρα, base, face). Se dit d'un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOÉPIE, s. f. (du gr. ὀρθοέπεια, même sens ; fait de ὀρθός, droit ; ἔπος, parole ; littéralement, *énonciation nette*). L'art de bien prononcer les mots, d'articuler nettement les sons du langage ; de les émettre de telle sorte que, d'un côté, ils communiquent le mieux possible la pensée, et que, de l'autre, ils soient agréables, et, en quelque sorte, musicaux pour l'oreille. L'*orthoépie* est l'orthographe de l'ouïe. Enseigner l'*orthoépie*.

ORTHOÉPIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orthoépie. Méthode *orthoépique*. | *Dictionnaire orthoépique*, De la bonne prononciation.

ORTHOGONAL, ALE, adj. (du lat. *orthogonius*, même signif. ; fait du gr. ὀρθός, droit ; γωνία, angle). Géom. et minéral. Rectangulaire, qui est à angles droits. Coordonnée *orthogonale*.

ORTHOGRAPHE, s. f. (pron. *ortografe* ; du lat. *orthographia* ; rad. gr. ὀρθός, droit ; γράφω, écriture ; littéralement, *écriture correcte*). L'art d'écrire les mots d'une langue conformément aux règles et à l'usage établi. Enseigner, apprendre, savoir, mettre l'*orthographe*. | Manière d'écrire les mots. Bonne mauvaise *orthographe*. *Orthographe* correcte, vicieuse, détestable. Ancienne, nouvelle *orthographe*. | Système d'orthographe propre à un auteur ; changements apportés par un écrivain à la manière ordinaire d'écrire les mots. L'*orthographe* de Dumarsais. L'*orthographe* de Duclos. L'*orthographe* de Voltaire. | Dans un sens général et absolu, L'art de représenter régulièrement la parole. L'*orthographe* d'une langue universelle suppose la connaissance de toutes les articulations qui devraient ou pourraient y entrer. | Fig. En style familier, et parfois en plaisantant, *Fautes d'orthographe*, Erreur, incongruités, sottises, infidélités en amour, etc. Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les *fautes d'orthographe*. (Marivaux.) | L'orthographe n'est que l'usage propre à une nation de fixer la parole par la peinture des sons ; d'où il suit qu'on ne peut se faire entendre en tous pays qu'en employant les mots et les signes connus de la multitude, c. à d. autorisés par l'usage. Convenir que l'orthographe est née de l'usage, c'est reconnaître la nécessité de s'y conformer dans une certaine mesure, quelque fautive qu'elle soit. Un traité de l'orthographe se divise naturellement en trois parties distinctes : la première a pour objet l'usage des *lettres*, considérées comme éléments matériels des mots ; la seconde, l'usage des *caractères prosodiques* (accent, apostrophe, trait d'union, cédille) ; la troisième, la *ponctuation*. ¶ L'usage a fondé l'orthographe, c'est à l'usage à la réformer. La réunion de tous les hommes de génie, qui croiraient pouvoir faire autorité dans leur siècle, ne parviendra jamais qu'à opérer des changements partiels, qui même auront besoin de la sanction de l'usage pour se maintenir. Les termes dont la représentation orthographique s'éloigne le plus de la prononciation sont, en français, ceux d'origine latine, et en anglais ceux d'origine saxonne. Le manque de correspondance, si choquant, entre la manière de prononcer et celle d'écrire, est, dans l'un comme dans l'autre pays, la suite des altérations qu'y a subies la langue parlée. Ces altérations ont été apportées chez nous à la prononciation primitive par les hordes germaniques, qui envahirent la civilisation romaine, et chez nos voisins d'outre-mer, par les Normands, qui vainquirent les Anglo-Saxons à une époque où les premiers avaient complètement, pendant leur séjour en Neustrie, adopté l'idiome roman qui s'y parlait. On voit souvent, dans les premiers manuscrits français, une page présenter de nombreuses variantes dans la forme écrite d'un même mot. Ce fut l'usage de l'imprimerie qui contribua le plus à introduire de la régularité dans la manière d'écrire la langue. La Renaissance eut une grande influence sur le choix à faire entre les méthodes dans la fixation de l'orthographe. Elle consacra le principe absurde du respect pour l'étymologie, lors même que les traces en ont disparu dans la langue parlée. De là le maintien de tant de lettres qui ne se prononcent plus depuis longtemps, et celui de tant de lettres qui se prononcent différemment d'autrefois. Le règne de François Ier est marqué dans l'histoire de notre orthographe par le commencement des polémiques auxquelles devait si longtemps donner lieu cette partie de notre grammaire. En 1529, Geoffroy Tory exhalait ses plaintes, dans son *Champ fleuri*, contre les corrupteurs de la langue et de l'orthographe. En 1531, Sylvius, autrement Jacques Dubois, proposait, pour faire correspondre parfaitement l'orthographe à la pro-

nonciation, d'adopter un certain nombre d'accents et de signes accessoires. Mais le novateur le plus hardi de ce siècle fut Louis Meygret, de Lyon, qui, en divers traités, s'applique « à rendre à chaque lettre son ancienne puissance. » Sa doctrine, qui consistait à conformer l'orthographe à la prononciation, eut des partisans, qu'on appela *Meygrétistes*, et beaucoup d'adversaires, parmi lesquels se distingua Glaumalis de Vezlet, ou plutôt Guillaume des Autelz, dont le premier de ces noms n'est que l'anagramme. Jacques Pelletier, du Mans, écrivit dans le sens de Meygret. Le poète Ronsard compte parmi les premiers partisans des réformes orthographiques en France; il recommande, dans son *Abrégé poétique*, d'éviter l'emploi des lettres superflues, et de n'employer pour écrire un mot que les caractères que l'on prononce en le lisant. Pierre la Ramée, ou Ramus, introduisit, dans sa grammaire imprimée en 1562, de nouveaux caractères, et accompagna les anciens de diverses marques pour leur donner des valeurs différentes de celles qu'ils avaient eues jusqu'alors. Quoique la plupart de ses réformes ne lui aient pas survécu, il en est resté cependant quelques-unes, telles que la distinction de l'*u* et du *v*, et celle des diverses espèces d'*e*. Une lettre d'Étienne Pasquier contient une attaque contre l'orthographe de Ramus. Les disputes sur l'orthographe au XVIIe siècle disparaissent dans la gloire littéraire de cette époque célèbre; mais le siècle suivant, parmi les adversaires plus ou moins hardis et plus ou moins heureux de l'orthographe traditionnelle de notre langue, se trouvent et méritent d'être cités : l'abbé de Saint-Pierre, Rétif de la Bretonne, Duclos, Beauzée, Dumarsais, Voltaire. Rivarol a dit, en faveur de la perpétuité de l'orthographe admise par nos pères, que, pour l'œil du lecteur, toutes les lettres d'un mot ne forment, pour ainsi dire, par leur réunion, qu'une seule image. Mais l'habitude seule, disait Voltaire, peut faire supporter l'incongruité d'une telle orthographe. Au XIXe siècle, la réforme a eu pour champions le spirituel Charles Nodier, qui a dit plaisamment qu'il s'en faut des deux tiers que la langue française ait la monnaie de sa prononciation, et Marle, dont les exagérations ne peuvent être admises. Le grand procès entre l'usage et l'étymologie n'est cependant pas vidé. Pourquoi écrit-on en français, par exemple, *physique*, *physionomie*, *philosophie*, *pharmacie*, etc., par *ph*, et *fantaisie*, *fantôme*, *faiseur*, *fiole*, *flegme*, par un *f*, quand les primitifs de tous ces mots s'écrivent par la lettre grecque φ? Pourquoi *consonnance* s'écrit-il avec deux *n* et *dissonance* avec un seul? Pourquoi *public*, *caduc*, se terminent-ils par un c, et *chimique*, *authentique*, par *que?* Il est évident qu'avec le temps de telles irrégularités doivent disparaître. Il serait à désirer, comme l'a expliqué Diderot, qu'une seule voyelle, une seule consonne, ne pût jamais être figurée par deux ou trois lettres parasites dont l'étymologie elle-même ne justifie que bien rarement l'emploi. Mais on sera toujours dans la nécessité, dans tout système tendant à accorder de tous points la langue écrite et la langue parlée, de faire abstraction des paronymes, c. à d. des mots de sens différents, mais absolument semblables dans la prononciation. Aussi longtemps que la langue française n'aura pas de sons différents pour exprimer, par exemple, les mots *ver* (insecte), *vert* (couleur), *vair* (blason), ou les mots *temps* (partie de la durée), *tan* (tannin), *taon* (insecte), *tant* (adverbe), on ne fera que perpétuer pour les yeux la confusion qui existe déjà pour l'oreille, en notant la parole d'une manière uniforme. On voit, après tout, combien est sage cette règle de Port-Royal : « L'orthographe doit suivre la raison et l'autorité : la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. » | *Réforme de l'orthographe.* Voltaire a dit avec raison : « L'écriture est la peinture de la voix; plus elle est ressemblante, meilleure elle est. » Rigoureusement, on devrait écrire comme on prononce. L'italien et l'espagnol en sont déjà là, et n'en sont pas moins deux langues admirables, les plus belles, les plus harmonieuses des langues modernes, et les plus faciles à apprendre. Il s'en faut de beaucoup que le français ait atteint ce degré de perfection. L'orthographe française, même aux yeux des académiciens, est barbar , grotesque, irrégulière, illogique, monstrueuse, hérissée de difficultés absurdes. Nul ne peut se flatter de marcher d'un pas toujours sûr dans ses sentiers tortueux. Cette orthographe enfin est un des abus, un des préjugés que l'aveugle routine conserve comme choses sacrées et qui doivent disparaître sous les coups des réformateurs. Remarquons aussi que ses souteneurs, à quelques rares exceptions près, sont les mêmes hommes qu'on voit s'efforçant d'enrayer partout le char du progrès. Toutefois les améliorations, successivement proposées, depuis trois cents ans, ont été adoptées en partie, malgré la vive résistance des ennemis de toute réforme. Au XVIIe siècle, l'abbé Régnier s'indignait de ce qu'on voulait écrire *être* et *écriture*, au lieu de *estre* et *escriture*; *ici*, au lieu d'*icy*; *roi*, au lieu de *roy*; *royaume*, au lieu de *royaulme*; *autre*, au lieu de *aultre*; *chrétien*, au lieu de *chrestien*. Antérieurement, on écrivait *phantôme* pour *fantôme*; *throsne* pour *trône*. Il nous reste beaucoup à faire pour simplifier notre orthographe, et la mettre en harmonie avec la langue parlée. C'est ce que comprennent aujourd'hui les bons esprits désireux de continuer l'œuvre réformatrice. Pourquoi le *g*, double dans *aggraver*, est-il simple dans *agréger?* Pourquoi deux *p* dans *appartenir*, *appauvrir*, *appesantir*, *apporter*, et un seul dans *apercevoir*, *aplatir*, *apétoyer*, *aplanir?* Pourquoi un *r* dans *chariot* et deux à *charrette?* Pourquoi la même anomalie dans *coriace* et *corroyeur?* Pourquoi deux *n* à *donner*, *honneur* et *monnaie*, quand *donateur*, *honorable* et *monétaire* n'en ont qu'un? Pourquoi *quadrille* se prononce-t-il *cadrille*, et *quadrige*, *cuadrige*, etc., etc.? La série de ces questions serait interminable, et il n'y a aucune réponse à y faire. Le prétendu respect de l'étymologie est tout à la fois une absurdité et un mensonge. On ne peut défendre l'orthographe au nom de l'étymologie lorsque toute trace d'étymologie a disparu depuis longtemps de la plupart des mots. Le plus stupide de tous les fétichismes est assurément celui du signe graphique. L'étymologie obligerait à écrire *home* et non pas *homme*, *vincre* et non pas *vaincre*, *aureille* et non pas *oreille*, etc. Il faudrait remonter fort au delà de Montaigne et de Rabelais; il faudrait reprendre notre langue telle quelle était, alors qu'elle sortait informe des langes de la barbarie. Quand de *Sequana* on a déjà fait *Seine*, pourquoi n'en ferait-on pas *Séne? Augustus*, s'étant déjà transformé en *août* (prononcez *ou*), peut bien encore perdre l'*a* sans inconvénient et s'écrire *out*. Quant aux composés ou dérivés, on continuerait à les former comme on a fait jusqu'ici, sans s'inquiéter des radicaux et sans qu'il en résultât le moindre inconvénient. Il en serait comme pour *œil* et *oculaire*, *fruit* et *fructueux*, *épée* et *spadassin*, *viande* et *carnivore*, qui, à première vue, n'ont pas de grands rapports entre eux. On aurait, cela est vrai, un plus grand nombre d'homonymes, mais le sens les ferait assez distinguer. On n'a jamais confondu le *son*, bruit, avec le *son* de la farine, ni avec le *son*, pronom possessif. Il en est de même de *rame* (branchage planté en terre), *rame* (aviron) et *rame* (vingt mains de papier). Après tout ce qui vient d'être dit, nul ne peut plus contester la nécessité, l'urgence d'une réforme orthographique. Alors que les chemins de fer, le télégraphe électrique, etc., tendent à rapprocher les peuples, en multipliant leurs relations, il leur faut absolument une langue commune. Le français, qui est déjà la langue de la diplomatie, pourra devenir cette langue commune ou universelle, lorsqu'il aura subi une réforme radicale. Il faut que la langue française devienne accessible aux masses; il faut détruire enfin l'aristocratie de l'orthographe. (Cas. Henricy.) Traité de réforme de l'*orthographe*.

ORTHOGRAPHIE, s. f. (pron. *ortografi;* du lat. *ortographia*, élévation géométrale; rad. gr. ὀρθός, droit; γράφειν, écrire, dessiner). Archit. Dessin sans perspective de la façade d'un édifice. *Orthographie* d'un bâtiment, d'une façade. | Géom. Représentation de la face d'un objet, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties. *Orthographie* régulière. *Orthographie* irrégulière. | Particul. Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification. | S'est dit et devrait se dire encore pour *Orthographe*, Art d'écrire correctement, de représenter régulièrement la parole. Si le mot *Orthographie* était employé dans ce sens, *Orthographe* servirait pour désigner Celui, celle qui connaît l'*orthographie*, de même que le *géographe* est celui qui connaît la *géographie*. Un savant traité d'*orthographie*.

ORTHOGRAPHIER, v. a. (pron. *ortografié*). Mettre l'orthographe, écrire les mots d'une langue correctement, suivant les règles et l'usage. *Orthographier* une syllabe, un mot, une phrase. | Dans un sens absolu. *Orthographier* correctement.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. (pron. *orthografike*). De l'orthographe; qui appartient à l'orthographe. Signe *orthographique*. Dictionnaire *orthographique*. | Qui concerne l'orthographe. Exercice *orthographique*. Méthode *orthographique*. | Qui appartient à l'orthographie, à l'élévation géométrale, à la représentation d'un objet sur un plan par des lignes horizontales. Dessins *orthographiques*. | *Projection orthographique de la sphère*, Représentation, sur un plan, de différents points de la surface de la sphère, faite en supposant l'œil à une distance infinie et dans une ligne perpendiculaire au plan. De cette manière, chaque pointe de la sphère se projette sur un plan par une ligne qui lui est perpendiculaire.

ORTHOGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *ortografikeman*). Conformément à l'orthographe. Écrire *orthographiquement*. | Au point de vue de l'orthographe, des règles de l'orthographe.

ORTHOGRAPHISTE, s. (pron. *ortografiste*). Celui, celle qui a fait un traité sur l'orthographe, qui a écrit spécialement sur cette partie de la grammaire. L'*orthographiste* Meygret. Les *orthographistes* Beauzée, Duclos, Dumarsais. Pierre Ramus, le poète Ronsard, Voltaire, ont été, à des titres divers, des *orthographistes*.

ORTHOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit; λόγος, parole; littéralement, *correction de la parole*, *du langage*). Art de parler correctement. Cette étude repose entièrement sur une exacte analyse de la pensée, c. à d. sur la logique, dont l'usage n'est qu'une consécration plus ou moins savante. | *Traité sur l'orthologie*. Les traités de ce genre renferment ordinairement des exercices en deux parties, l'une où sont des exercices composés de phrases défectueuses, l'autre où se trouvent les mêmes exercices corrigés. *Orthologie* française de Boinvilliers.

ORTHOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orthologie. Exercices *orthologiques*.

ORTHOMORPHIE, s. f. (pron. *ortomorfi;* du gr. ὀρθός, droit; μορφή, forme; littéralement, *forme régulière*). Art de restituer à une partie du corps humain sa forme normale.

ORTHOMORPHISME, s. m. (du gr. ὀρθός, droit; μορφή, forme). Conformation régulière. Usité dans la langue des sciences naturelles.

ORTHOPÉDIE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit; παῖς, παιδός, enfant; littéralement, *redressement de l'enfance*, parce qu'elle s'applique plus ordinairement à l'enfance et à la jeunesse). Art de prévenir et de corriger les déviations des membres et de la colonne vertébrale. On appelle *orthopédie prophylactique*, celle qui a pour objet de prévenir seulement les déviations, et *orthopédie curative*, celle qui s'occupe de les corriger. Parmi ces difformités, les unes datent de la première conformation, et les causes remontent même avant la naissance; les autres résultent d'accidents; d'autres, enfin, sont dues à des habitudes vicieuses, à certaines positions, à certains mouvements habituels ou très-fréquemment répétés. Toute déviation dans laquelle on reconnaît pour élément principal un développement natif imparfait ne peut être rectifiée. Si, au contraire, quoique remontant aux premiers temps de la vie, la déviation consiste dans une contiguïté vicieuse, on doit espérer d'y remédier. Toutes les fois qu'elle dépend de mouvements ou de situations passés en habitude, on peut encore la combattre avec succès. Si l'*orthopédie curative* est plus cultivée chez nous, ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des anciens, leurs écrits prouvent le contraire; mais l'*orthopédie prophylactique* était chez eux l'objet d'une étude approfondie et d'une application si intelligente, que la beauté des formes était la règle générale, et la difformité une exception chez les personnes de condition libre. Pour prévenir les déviations, il faut diriger avec prudence l'éducation des enfants dès le berceau. Ainsi l'on aura soin de ne leur faire subir le supplice d'aucune ligature, de supprimer toute espèce de langes; de les coucher tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre, à moins que les coucher sur le côté gauche ne nuise à leur sommeil et ne leur occasionne des réveils en sursaut; de les porter tantôt sur un bras, tantôt sur l'autre; de ne jamais les soulever en leur tirant un bras ou les deux bras, bien moins encore en leur saisissant la tête. Plus tard, on évitera de les maintenir assis pendant des heures entières, comme cela a lieu malheureusement dans les colléges; on empêchera qu'ils ne se penchent trop en écrivant ou en cousant, et on veillera aux attitudes qu'ils prennent dans leurs travaux. On aura soin également de supprimer l'usage des bretelles et des corsets. Mais il ne faut pas se borner à ces précautions. Il faut encore soumettre les enfants à des exercices qui réparent les inconvénients inséparables de la station sur les chaises, inhérents à l'inaction des membres dans les études et dans toutes les occupations sédentaires. Il est bon, dans ce but, d'encourager l'habitude des travaux manuels appropriés à l'enfance, dans lesquels les jambes, les bras, tout le corps prend une part active et non interrompue; et encore de soumettre les enfants à des exercices gymnastiques réguliers, méthodiques, qui mettent en action, à la

fois ou successivement, tous les muscles du corps, de telle sorte qu'aucune partie ne languisse, tandis qu'une autre agit avec énergie.

ORTHOPÉDIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orthopédie. Théorie, système, doctrine *orthopédique*. Établissement *orthopédique*.

ORTHOPÉDISTE, s. Celui, celle qui pratique l'orthopédie, qui dirige un établissement d'orthopédie. | Celui, celle qui a étudié et acquis les connaissances suffisantes pour exercer l'orthopédie.

ORTHOPHONIE, s. f. (pron. *ortofoni*; du gr. ὀρθός, droit; φωνή, voix). Bonne prononciation.

ORTHOPHRÉNIE, s. f. (pron. *ortofréni*; du gr. ὀρθός, droit; φρήν, esprit). L'art de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit; guérison de la folie. Ce beau mot signifie proprement l'art de former le caractère et l'intelligence; mais dans les sociétés actuelles, où l'on songe beaucoup plus à corriger qu'à diriger, à punir qu'à prévenir, il a pris le sens que les faits lui ont assigné. Cependant il faut se garder de penser, comme semble l'indiquer la première des deux définitions, que l'homme naît avec des dispositions vicieuses, qu'il est mauvais de nature. Ce serait proclamer la fatalité, le néant de toute liberté humaine, la folie et la misère de nos efforts, la dégradation de notre espèce. L'homme naît avec des aptitudes diverses; mais il naît toujours susceptible d'être ou de n'être pas bon, d'être ou de n'être pas droit, sain de cœur et d'esprit. De là l'obligation pour ceux qui l'élèvent de lui donner une bonne direction. Ce qu'il y a de fatal pour l'enfant, c'est un mauvais milieu. Il lui est impossible d'échapper à l'action de ceux qui l'initient à la vie physique et morale; s'ils ne sont pas sains eux-mêmes, il n'est que la victime d'une funeste contagion. Il règne ainsi une solidarité profonde entre l'enfant et l'adulte; elle explique la solidarité de la race et permet d'apprécier le mérite des générations héroïques, qui lèguent à leurs descendants de beaux exemples, des vertus solides, des doctrines saines et fécondes, des métiers, des sciences et des arts perfectionnés, de bonnes traditions. La société future est en germe dans l'enfant; ce qu'elle sera dépend de ce que celui-ci pourra devenir sous l'influence de son père, de sa mère, de ses instituteurs, des coutumes, des préjugés, des lois du pays ou de toute cause agissant dans le milieu où il aura été élevé.

ORTHOPNÉE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit; πνέω, je respire; littéralement, *respiration droite* ou *prise étant debout*). Méd. Nécessité de respirer debout, ou dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPNOÏQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orthopnée.

ORTHOPTÈRES, s. m. pl. (du gr. ὀρθός, droit; πτερόν, aile). Entom. Ordre d'insectes tétraptères, renfermant les deux familles des *orthoptères coureurs* et des *orthoptères sauteurs*, et présentant les caractères suivants : bouche armée de mandibules et de mâchoires; quatre ailes, dont les deux antérieures constituent des élytres, et les deux postérieures sont membraneuses et plissées longitudinalement pendant le repos. Les orthoptères ont en général le corps mollasse, et rarement dur et corné comme celui des coléoptères. Les ailes membraneuses manquent quelquefois en totalité chez quelques femelles, souvent même les mâles n'ont que des élytres courts et rudimentaires. A l'extrémité de leur abdomen, qui se compose de huit ou neuf segments, les femelles portent des appendices de formes très-variées, telles que des lames ou tarières, avec lesquelles elles enfoncent et cachent leurs œufs dans la terre. Leurs antennes sont souvent très-longues. Tous les orthoptères sont terrestres, même à l'état de larve. Quelques-uns sont carnivores, mais le plus grand nombre se nourrissent de plantes et sont d'une extrême voracité. La plupart sont pourvus d'un gésier musculeux, dont l'intérieur est armé de dents et d'écailles cornées. Ces insectes ne subissent que des demi-métamorphoses : la larve et la nymphe ressemblent à l'insecte parfait; la larve est dépourvue d'ailes, qui ne commencent à se montrer que chez la nymphe. Différentes espèces font entendre un bruit particulier, une sorte de stridulation forte et monotone, qui provient du frottement de quelques-unes de leurs parties contre les autres. La famille des *orthoptères coureurs* comprend quatre groupes : les *forficules* ou *perce-oreilles*, les *blattes*, les *mantes* et les *spectres*. A la famille des *orthoptères sauteurs* appartiennent un grand nombre de genres, parmi lesquels nous citerons les *sauterelles*, les *criquets*, les *truxalies*, les *courtillières* et les *grillons*; les *acrydiens*, les *locustiens* et *grillicus*.

ORTHORHYNQUE, adj. (du gr. ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a un bec droit. Oiseau *orthorhynque*. | Qui a la forme d'un bec droit. Se dit, en ce sens, de certaines plantes. La *renoncule orthorhynque* est ainsi appelée parce qu'elle a ses carpelles terminés par un style droit et plus long qu'eux. L'opercule du *polla orthorhynque* a la forme d'un long bec droit. | S. m. Nom générique donné aux oiseaux-mouches ou colibris à bec droit.

ORTHOSCÈLE, s. m. (du gr. ὀρθός, droit; σκέλος, jambe). Chirurg. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses, les courbures des os des jambes. Un *orthoscèle*.

ORTHOSE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Substance minérale limpide, blanche, rouge, verte, chatoyante ou aventurinée, à texture laminaire, grenue et compacte, composée de silice, d'alumine, de potasse et d'une petite quantité de chaux. On la trouve dans les terrains plutoniens. On a donné le nom d'*adulaires* aux variétés limpides, parce qu'elles viennent du mont Adule, ou Saint-Gothard. On emploie dans la bijouterie les variétés chatoyantes (*pierre de lune*) et aventurinées (*pierre du soleil*). En éprouvant une certaine décomposition et en perdant sa potasse, l'*orthose* donne le kaolin. | Synonyme de *Feldspath*.

ORTHOSOMATIQUE, s. f. (rad. *orthosome*). Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOSOME, adj. (du gr. ὀρθός, droit; σῶμα, corps). Ichthyol. Qui a le corps conformé d'une manière régulière. | S. m. pl. Famille de poissons sternoptérygiens, comprenant ceux qui sont orthosomes.

ORTHOSPERMÉES, s. f. pl. (du gr. ὀρθός, droit; σπέρμα, semence, graine; littéralement, *à graines droites, régulières*). Bot. Section de la famille des ombellifères, renfermant celles qui ont l'albumen plat ou à peu près.

ORTHOSTOME, adj. (du gr. ὀρθός, droit; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou ouverture droite. Clausilie *orthostome*.

ORTHOTOME, s. m. (du gr. ὀρθός, droit; τομή, section). Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, au bec grêle, allongé, presque droit, aux ailes fort courtes et très-arrondies, aux tarses allongés, grêles, à la queue médiocre. On en connaît quatre espèces, toutes particulières aux Indes orientales. Celle qui sert de type est le *chiglet*.

ORTHOTRIQUE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit; θρίξ, poil, à cause des poils droits et raides qui hérissent extérieurement la coiffe de ces mousses). Bot. Genre de mousses vivaces, de la famille des bryacées, à tige droite, rameuse, garnie de feuilles nombreuses, courtes et obtuses, imbriquées ou étalées, à fleurs axillaires ou terminales. On en compte une soixantaine d'espèces, qui se rencontrent dans toutes les parties du globe.

ORTHOTROPE, adj. (du gr. ὀρθός, droit; τρέπω, je tourne). Bot. Se dit de l'embryon rectiligne qui a la même dimension que la graine et dont la radicule correspond au hile.

ORTIE, s. f. (du lat. *urtica*, même signif.; rad. *uro*, je brûle). Bot. Genre de la famille des urticées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, disséminées par tout le globe, et toutes hérissées de poils causant une cuisson brûlante; cette cuisson est l'effet d'un liquide caustique qui suinte d'un tubercule glanduleux situé à leur base et qui s'insinue dans la peau; feuilles opposées ou alternes; fleurs disposées en grappes dans les aisselles des feuilles ou quelquefois en tête. On en connaît plus de cent vingt espèces, dont les plus connues sont : l'*ortie brûlante*, l'*ortie dioïque*, l'*ortie baccifère*, l'*ortie à feuilles blanches*, l'*ortie du Canada*, l'*ortie pilulifère*, l'*ortie à feuilles de chanvre* et l'*ortie naine*. Les deux premières, très-communes en Europe, méritent, à divers titres, l'attention des cultivateurs. L'*ortie brûlante*, ou *petite ortie*, est une plante annuelle, à tige droite, haute de 20 à 30 centimètres, ordinairement simple; à feuilles parsemées de poils articulés, très-piquants; à fleurs vertes, disposées en grappes, rapprochées du sommet des tiges. Elle croît par toute l'Europe, dans les jardins, dans les champs voisins des habitations, le long des haies et, en général, dans tous les lieux cultivés. L'*ortie dioïque* ou *grande ortie* est vivace; les tiges, droites et quadrangulaires, sont hérissées de poils, fistuleuses, souvent rameuses, hautes de 60 centimètres à 1 mètre. Elle croît dans les haies, les décombres, le long des chemins, et fleurit au milieu du printemps. Peu de plantes sont plus communes, plus susceptibles d'être utilisées et autant dédaignées. Presque partout les cultivateurs laissent perdre ses tiges et ses feuilles, lorsqu'ils pourraient en tirer un parti très-avantageux. Ses poils piquent moins vivement que ceux de l'ortie brûlante; ses feuilles sont du goût de tous les bestiaux, principalement des vaches, dont elles augmentent la quantité et la qualité du lait. Pour empêcher l'effet de leur piqûre sur le palais des animaux, il suffit de les laisser se flétrir à l'air avant de les leur donner. Comme on doit toujours les jeunes pousses qu'ils aiment le mieux, il en résulte que cette plante devient une nourriture précieuse, à raison de l'époque extrêmement précoce de sa végétation. En effet, c'est une des premières plantes qui paraissent au printemps, et elle arrive près de fleurir quand la plupart des graminées commencent à entrer en sève. Elle précède de plus d'un mois la luzerne, le plus hâtif de tous les fourrages. Les tiges, coupées au milieu de l'été et mises au rouissage comme celles du chanvre, produisent une filasse dont on peut faire de bons tissus. Les Kamtchadales, les Baskirs et autres peuples du Nord, font leurs filets de pêche avec une espèce d'ortie, l'*ortie à feuilles de chanvre*, qui croît dans leur pays. La racine des orties donne une belle couleur jaune avec laquelle on teint les œufs de Pâques dans certaines provinces de France. En Europe, la douleur cuisante qui suit la piqûre des orties est bientôt passée et n'exige aucun remède; mais, dans l'Inde, si l'on se pique à la main, la douleur gagne le bras, la gorge et la tête; et ce n'est guère qu'au bout de neuf jours que l'accident ne laisse plus de trace. En médecine on fait quelquefois usage des orties dans les rhumatismes chroniques, dans les fièvres

Orme.

graves, et surtout pour rappeler les éruptions, telles que la rougeole, la scarlatine, la variole; on en frappe la partie de la peau que l'on veut soumettre à une forte rubéfaction; cette opération est connue sous le nom d'*urtication*. Les Égyptiens ont fait souvent des vœux pour l'heureuse récolte des *orties*, dont la graine leur donne de l'huile, et la tige leur fournit des fils dont ils font de bonne toile. (Bern. de Saint-Pierre.) | On nomme vulgairement *Orties* plusieurs plantes appartenant à d'autres genres que l'ortie véritable, mais ayant avec elle quelque ressemblance de formes ou de propriétés. *Ortie blanche*, Le lamier blanc; *ortie bleue*, Une campanule; *ortie chanvre* ou *épineuse*, Le galéopsis piquant; *ortie grimpante*, La tragie volubile; *ortie des nègres*, La daléchampie grimpante; *ortie rouge*, Le galéopsis ladanum, etc. | Fig. et famil. *Jeter le froc aux orties*, Renoncer à la profession monacale ou à la profession ecclésiastique; et, par extens., Renoncer par libertinage à quelque profession que ce soit. | *Ortie de mer*, Nom vulgaire donné, sur les côtes de la Méditerranée, à des méduses et surtout à des actinies, dont la plupart causent à la peau une inflammation douloureuse semblable à celle des orties. | *Ortie coralline*, Le madrépore murique, ainsi nommé à cause des piquants dont il est hérissé. Certaines *orties* sont comestibles.

ORTIÉ, IÉE, adj. Qui cause une brûlure caractérisée par une ardeur semblable à celle résultant de la piqûre de l'ortie. Fièvre ortiée.

ORTIER, v. a. Frotter, fouetter, piquer avec des orties. Il *secoit ortié* le pauvre enfant. | Fig. Piquer légèrement. Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit *ortier* le palais. (Richelet.)

ORTIF, IVE, adj. (du lat. *ortivus*, levant; de *orior*, naître). Astron. Se dit d'un astre qui se lève. | *Amplitude ortive*, Arc de l'horizon compris entre

le vrai point de l'orient et le centre du soleil, ou d'une étoile à son lever.

ORTOLAN, s. m. (du lat. *hortulana* (avis), oiseau de jardin ; rad. *hortus*, jardin). Ornithol. Nom vulgaire d'un oiseau du genre bruant, de couleur mélangée de brun roux et de noirâtre, avec une tache jaune paille sur la gorge et devant le cou. Il paraît confiné dans les régions chaudes de l'Europe : on l'y trouve toute l'année dans les blés, les vignes et les prairies. Il n'est cependant pas sédentaire, car il voyage à deux époques de l'année. Au printemps il se répand dans les régions tempérées pour faire sa nichée ; après l'éducation des petits, en septembre, a lieu le second départ. C'est alors qu'on le recherche pour la délicatesse de sa chair. On engraisse les *ortolans* que l'on prend au piége en les enfermant dans un endroit obscur et en les nourrissant de millet et d'avoine. | Fig. et fam. *C'est un homme à qui il faut des ortolans, qui ne se nourrit que d'ortolans*, C'est un gourmet, un homme qui aime les repas où l'on sert des mets recherchés.

ORURO. Géogr. Ville de Bolivie, chef-lieu du départ. qui porte son nom ; 5,000 habit. | Le *Département d'Oruro* est au S. de celui de la Paz, à l'O. de celui de Cochabamba et à l'E. du Pérou ; 400 kilom. sur 320 ; 35,000 habit. Très-hauts plateaux ; on y remarque le *Cerro-d'Oruro*, qui a 4,134 mètres. Mines d'or, d'argent, d'étain, de plomb. Moutons, lamas.

ORUS. Mythol. égypt. Fils d'Osiris et d'Isis, frère d'Harpocrate, vainqueur de Typhon et vaincu lui-même par les Titans. | Très-ancien roi d'Égypte. | Grec tué par Hector. | Premier roi de Trézène. | Astron. Étoile de la constellation des Gémeaux.

ORVALE, s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour une espèce de sauge, dont l'arome a beaucoup de rapport avec celui des raisins muscats. On l'appelle aussi *toute-saine, toute-bonne* ou *sclarée*. Ce genre a été formé aux dépens du genre lamier. | *Orvale des prés*, Sauge des prés.

ORVET, s. m. (du lat. *orbis*, rond, cercle ; ou de l'ital. *orbo*, aveugle, parce qu'on a cru longtemps que ce petit serpent était aveugle). Erpétol. Genre de reptiles de l'ordre des ophidiens, de la famille des scinques, renfermant plusieurs espèces, dont quelques-unes sont étrangères à l'Europe. L'*orvet commun*, connu aussi sous le nom d'*orvet fragile* ou *serpent de verre*, parce que sa queue se rompt facilement lorsqu'on cherche à le prendre, se trouve dans toute l'Europe, dans les environs de Paris, sous les pierres, sous les écorces des vieux arbres, dans l'herbe et sous la mousse.

ORVIÉTAN. Géogr. Pays d'Orviète ; ancienne province des États romains. | S. m. Médicament interne, rangé parmi les conserves composées molles. Ce fameux électuaire a été ainsi appelé parce qu'il fut inventé par un charlatan natif de la ville d'Orviète. Ses propriétés médicales avaient de l'analogie avec celles de la thériaque. Il renfermait une foule de substances, entre autres de la vieille thériaque, des vipères sèches, de la scorsonère, de la carline, de l'impératoire, de l'angélique, de la bistorte, du romarin, etc. | *Marchand d'orviétan*, Se dit des charlatans de toute espèce, et, par extens., des gens qui débitent beaucoup de paroles pompeuses, qui font beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde. Prenez garde, vous avez affaire à un marchand d'*orviétan*.

ORVIÈTE. Géogr. Ville du royaume d'Italie, ancien chef-lieu de délégation dans les États romains à 95 kilom. N. N. O. de Rome ; 7,000 habit. Évêché, belle cathédrale gothique, bâtie en 1290, ornée de peintures fort anciennes ; palais épiscopal ; puits très-profond et très-large, au fond duquel on descend par un double escalier en spirale creusé dans le roc. C'est dans cette ville que Lupi inventa la préparation médicinale dite *Orviétan*.

ORYCTÈRE, s. m. (du gr. ὀρυκτήρ, fouisseur). Mamm. Genre de rongeurs qui vivent sous terre, où ils creusent des galeries très-étendues. On l'appelle aussi *taupe du Cap*. | On a donné également ce nom au *spalax* ou *rat-taupe*. | S. m. pl. Entomol. Famille d'hyménoptères, comprenant ceux de ces insectes qui creusent la terre pour y enfermer leurs œufs avec une proie vivante destinée à la nourriture des larves. Elle renferme les genres tiphie, larre, pompile, sphége.

ORYCTÉRIEN, IENNE, adj. Qui se creuse des terriers. Genre d'animaux *oryctériens*. | S. m. pl. Famille de l'ordre des édentés, comprenant les mammifères qui se creusent des terriers.

ORYCTÉROPE, s. m. (du gr. ὀρυκτήρ, fouisseur ; ὀπή, trou). Zool. Genre de mammifères de l'ordre des édentés et de la tribu de ces animaux qui ont le museau pointu et la bouche garnie de dents molaires. Il ne comprend qu'une seule espèce, connue sous le nom d'*oryctérope du Cap* ou sous celui de *cochon de terre*. Sa taille est à peu près celle du fourmilier tamanoir ; sa langue est mince et plate et a jusqu'à 45 centimètres de long ; elle est enduite d'une matière visqueuse. Lorsque l'oryctérope a faim, il va chercher une fourmilière ; dès qu'il a fait cette bonne trouvaille, il regarde autour de lui pour voir si tout est tranquille et s'il n'y a point de danger ; il se couche ensuite, et plaçant son groin tout près de la fourmilière, il tire la langue ; les fourmis montent dessus en foule ; et dès qu'elle en est bien couverte, il la retire et les gobe toutes ; ce qu'il recommence plusieurs fois jusqu'à ce qu'il soit rassasié. Il attaque aussi les retraites souterraines des termès, dont il brise les voûtes avec ses grands ongles ; il se sert aussi de ses ongles pour se creuser un terrier ; il y travaille avec beaucoup de vivacité ; et s'il a seulement la tête et les pieds dans la terre, il s'y cramponne tellement que l'homme le plus robuste ne saurait l'en arracher. Sa chair a un goût de fourmi, agréable aux Hottentots, mais insupportable aux palais européens. Il habite le cap de Bonne-Espérance.

ORYCTÈS, s. m. Entomol. Genre de coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides. L'*oryctès nasicorne*, appelé aussi *moine*, vit dans le tan du chêne à demi pourri.

ORYCTOGÉOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρυκτός, fouï, fossile ; γῆ, terre ; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans l'intérieur de la terre.

ORYCTOGNOSIE, s. f. (du gr. ὀρυκτός, fossile ; γνῶσις, connaissance). Branche de l'histoire naturelle qui a pour objet de bien déterminer les caractères des minéraux, de les disposer dans un ordre systématique et naturel, et de leur assigner des dénominations fixes. L'*oryctognosie* décrit les minéraux, la *géologie* fait connaître leurs gisements. Synonyme de *Minéralogie*.

ORYCTOGRAPHIE, s. f. (pron. *oriktografi* ; du gr. ὀρυκτός, fossile ; γράφω, je décris). Description des fossiles. Synonyme d'*Oryctognosie* et de *Minéralogie*. Traité d'*oryctographie*.

ORYCTOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρυκτός, fossile ; λόγος, discours). Science des fossiles. Synonyme d'*Oryctognosie*, d'*Oryctographie* et de *Minéralogie*.

ORYCTOTECHNIE, s. f. (du gr. ὀρυκτός, fossile ; τέχνη, art). Étude des moyens par lesquels l'homme se procure les substances minérales destinées à ses usages. | Spécialement, l'art d'extraire les minéraux. *Oryctotechnie* élémentaire.

ORYCTOZOOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρυκτός, fossile ; ζῶον, animal ; λόγος, discours). Étude des animaux fossiles ; traité sur cette matière.

ORYGMA, s. m. (du gr. ὀρύγμα, fosse). Gouffre dans lequel on précipitait anciennement, à Athènes, les criminels.

ORYX, s. m. (du gr. ὄρυξ). Gazelle unicorne, animal fabuleux, que les anciens croyaient habiter l'Éthiopie. | Espèce d'antilope à cornes très-grêles, annelées, droites ou peu courbées. Cette espèce, nommée aussi *chamois à cap, pasan, antilope à cornes droites*, est plus grande que le cerf, et ses cornes atteignent jusqu'à un mètre de longueur. Sa teinte générale est d'un brun cendré bleuâtre, avec des taches blanches ou brunes sur la tête et les autres parties du corps. Cet animal est très-commun dans l'intérieur de l'Afrique. Il y a une variété qu'on a nommée *leucoryx*, et qui a le corps du plus beau blanc. Les oryx ont beaucoup de courage et se servent avec habileté de leurs cornes. On a cru voir en eux les licornes si célèbres dans les contes orientaux.

OS, s. m. (pron. *ó* devant une consonne et à la fin d'une phrase ; *oss*, devant une voyelle ou un *h* muet ; du lat. *os*, gén. *ossis* ; rad. gr. ὀστέον, même signif.). Anat. Partie dure et solide du corps de l'homme et de celui d'un grand nombre d'animaux, appartenant au squelette. Les os sont formés en grande partie de phosphate de chaux, d'une assez grande quantité de carbonate de chaux, et d'une très-petite quantité de phosphate de magnésie et d'ammoniaque, avec quelques traces d'alumine, de gélatine, etc. Chez l'homme ils sont entourés par les muscles, revêtus extérieurement du périoste, membrane fibreuse et lamellée, et pénétrés d'un suc huileux. On distingue dans chaque os deux substances : l'une, extérieure et plus dense, prend le nom de *substance compacte* ; l'autre, intérieure et moins serrée, reçoit indifféremment ceux de *substance spongieuse, substance calleuse, substance réticulaire*. En réalité, ces deux substances n'en font qu'une, dont le tissu varie en densité. L'os, dit Flourens, n'est qu'un cartilage durci par un sel calcaire (le phosphate de chaux) ; le cartilage n'est lui-même que le périoste développé, et de là vient que la structure intime de tout os se résout en définitive en lames et en fibres, fibres et lames qui sont les parties constitutives du périoste. Le *squelette* est l'assemblage de tous les os du corps, unis ensemble et dans l'ordre qui leur convient. Il se divise en *tête*, en *tronc* et en *extrémités*. La tête se subdivise en *crâne* et en *face* ; le tronc en *épaule, thorax* et *bassin* ; et les extrémités, en *supérieures* et *inférieures*. Chacune de ces divisions et subdivisions du squelette a ses os propres. Le crâne en a huit, qui sont : le *coronal* ou *frontal*, l'*occipital*, les *deux pariétaux*, les *deux temporaux*, le *sphénoïde* et l'*ethmoïde*. La face en a quatorze, qui sont : les *deux maxillaires supérieurs*, les *deux os de la pommette* ou *zigomatiques*, les *deux os unguis* ou *lacrymaux*, les *deux os du nez* ou *os nasaux*, les *deux os du palais* ou *palatins*, les *deux cornets du nez*, le *vomer* et le *maxillaire inférieur*. La colonne vertébrale a trente-deux vertèbres : vingt-quatre mobiles, dont sept *cervicales*, douze *dorsales* et cinq *lombaires*, cinq soudées entre elles pour former le *sacrum*, et trois soudées entre elles pour former le *coccyx*. Le thorax se compose du *sternum*, formé de trois pièces et de vingt-quatre côtes, douze de chaque côté, dont sept s'unissent par leurs cartilages au sternum et sont appelées les *vraies côtes*, et cinq ne s'y unissent pas et sont appelées les *fausses côtes*. Deux os constituent l'épaule : l'*omoplate* et la *clavicule* ; et trois, le bassin : l'*iléon*, le *pubis* et l'*ischion*. Chaque extrémité se divise en trois parties, qui sont, pour les deux extrémités supérieures, le *bras*, l'*avant-bras* et la *main* ; pour les deux extrémités inférieures, la *cuisse*, la *jambe* et le *pied*. Le bras n'a qu'un os, l'*humérus* ; l'avant-bras en a deux, le *radius* et le *cubitus* ; la main en a vingt-sept, savoir : huit pour le *carpe*, cinq pour le *métacarpe*, deux pour le *pouce*, et trois pour chacun des autres doigts. Pareillement, la cuisse, qui répond au bras, n'a qu'un os, le *fémur* ; la jambe, qui répond à l'avant-bras, en a deux, le *tibia* et le *péroné* ; et le pied, qui répond à la main, en a vingt-six, savoir : sept pour le *tarse*, cinq pour le *métatarse*, deux pour le *gros orteil*, et trois pour chacun des autres *orteils*. Il faut ajouter à tout cela l'*hyoïde*, ou os de la langue, formé de trois pièces ; la *rotule* ou os du genou, plusieurs os *sésamoïdes* (petits os surnuméraires) pour les doigts des pieds et des mains, les quatre *osselets* de l'ouïe, le *marteau*, l'*enclume*, le *lenticulaire* et l'*étrier* ; et les *dents*, espèces d'os insérés dans les alvéoles des deux mâchoires, au nombre de trente-deux. Le nombre total des os du squelette, de l'homme, les dents exceptées, est donc de deux cent vingt-deux environ. Le nombre des os varie du reste selon les espèces ; il varie même beaucoup dans chaque espèce selon les âges. Ainsi, par exemple, dans l'homme, le sternum de l'adulte n'a que trois pièces, et celui du fœtus en a quatre ; l'adulte n'a qu'un frontal, et le fœtus neuf ; l'occiput de l'adulte n'a qu'une pièce, et celui du fœtus en a deux, etc. Considérés d'après leur forme, les os se subdivisent en os *longs*, os *larges* et os *courts*. Les os longs sont l'humérus, le radius, le cubitus, le fémur, le tibia, le péroné, etc. Les os larges sont ceux du crâne, du bassin, de l'épaule, etc. Les côtes participent des os larges et des os longs. Les os courts sont ceux du carpe, du tarse, etc. ; les vertèbres elles-mêmes rentrent dans cette catégorie. Les éminences des os sont ou *continues*, tenant à l'os, ou *contiguës*, ne tenant pas à l'os. Les premières s'appellent *apophyses*, lorsqu'elle sont longues et saillantes ; *tubérosités, protubérances, tubercules*, lorsqu'elles sont courtes et épaisses ; *crêtes, lignes*, lorsqu'elles sont étendues, allongées et étroites. Les secondes prennent le nom d'*épiphyses*. Ce sont des os accessoires qui finissent toujours par se réunir aux os principaux. Ainsi la tête du fémur se réunit au fémur, la tête du radius au radius, etc. Les os ont des *trous*, des *conduits*, des *sinus*, pour le passage des vaisseaux, des tendons et des nerfs. Souvent plusieurs os réunis ensemble forment une cavité, comme, par exemple, les os du crâne, qui forment la cavité ou boîte crânienne, les vertèbres, qui, par leur jonction successive, forment le canal de la moelle épinière, etc. Indépendamment de ces cavités, de ces trous, de ces canaux, qui sont, en quelque sorte, destinés à des usages extérieurs à l'os, chaque os a une cavité propre, la *cavité médullaire*. Dans les os longs, cette cavité porte le nom de *canal médullaire*, et celui de *diploé*, dans les os courts et les os larges. Cette cavité loge le périoste interne de l'os et la moelle. Les os se réunissent, se joignent entre eux par des surfaces disposées à cet effet, et qu'on nomme *faces* ou *facettes articulaires*. De ces

articulations, les unes ne permettent aucun mouvement; d'autres laissent exécuter un mouvement borné; d'autres sont conformées de manière que les os qui les composent se meuvent l'un sur l'autre librement, soit dans un sens, soit dans plusieurs sens. On appelle *suture* l'articulation sans mouvement (*suture dentée* ou suture des pariétaux entre eux, des pariétaux avec le frontal, avec l'occipital, etc.; *suture écailleuse*, du temporal avec le pariétal, etc.); *ginglyme*, l'articulation qui ne permet de flexion que dans un seul sens (le *coude*, le *genou*); *diarthrose*, l'articulation qui permet la flexion dans plusieurs sens (l'union de l'humérus avec l'omoplate, du fémur avec les os des hanches, etc.). Jointure, emboîture des *os*. Fracture, dislocation des *os*. Maladie des *os*. *Os* carié: *Os* nécrosé. Broyer des *os* pour en extraire de la gélatine. *Os* de bœuf, de mouton, de poulet. Bouillon d'*os*. Couteau à manche d'*os*. Jeu d'échecs dont les pièces sont en *os*. Dans la vieillesse, les *os* deviennent plus solides. (Buffon). Vous compteriez ses *os* sous sa peau transparente. | Famil. *Il n'a que la peau et les os, il a la peau collée sur les os, les os lui percent la peau*, Il est très-maigre.

Un loup *n'avait que les os et la peau*,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et famil. *Être percé jusqu'aux os*, Être tout mouillé de la pluie ou de l'eau qu'on a reçue. | *Jusqu'à la moelle des os*, Profondément. Il a été glacé *jusqu'à la moelle des os*. Il est gangrené *jusqu'à la moelle des os*. | *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un*, Le battre avec violence. Je n'ai trouvé personne à qui *rompre les os*. (Molière.) | *Cet homme ne fera pas de vieux os*, Cet homme n'a pas longtemps à vivre. | *Il y laissera ses os*, Il en mourra, il n'en reviendra pas. On dit, dans le même sens, *Il est allé porter là ses os*. | Fig. et famil. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os*, Le ruiner peu à peu complètement. | *Donner à ronger un os à quelqu'un*, Créer des embarras à quelqu'un, lui susciter une affaire qui ne lui permette pas de s'occuper d'autre chose. L'on dit, dans un sens analogue, *C'est un os bien dur à ronger*. | S'emploie aussi dans le sens de Se débarrasser des importunités de quelqu'un au moyen d'une légère faveur; abandonner en pâture quelque chose à quelqu'un. On ne pouvait moins faire que de lui *donner cet os à ronger*. Je ne suis ni assez fou ni assez sage pour avoir toujours raison; *laissons cet os à ronger* à la critique. (J. J. Rousseau.) | Prov. *Jamais belle chair ne fut près des os*, Une personne trop maigre ne peut être vraiment belle, ou Une personne maigre est rarement belle. | *Ce sont trop de chiens après un os*, Trop de gens ont part à cette affaire. | Poétiq. Se dit des restes d'une personne, de ses ossements. Enlevez à des sauvages les *os* de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire. (Chateaubriand.) | En parlant des poissons, on désigne sous le nom d'*arêtes* les parties solides qui répondent aux *os* des autres animaux; cependant on dit: *Des os de baleine, des os de sèche*. On suspend de l'*os de sèche* dans les cages, afin que les oiseaux qui y sont renfermés puissent s'y frotter et s'y aiguiser le bec. | T. de chasse. Ensemble des ergots que les cerfs ont à la jambe. Dès que le cerf fuit, il donne des *os* en terre. | Les *os* servent dans l'industrie à une foule d'usages; on les emploie pour fabriquer le noir animal, qui sert dans les raffineries à épurer le sucre; on en fait de la gélatine en les dissolvant par la vapeur chauffée à haut degré; on en fabrique des boutons, des manches de couteaux et mille objets divers.

OSAGES. Géogr. Indiens d'Amérique, dont la nation habite les territoires de l'Arkansas et du Missouri, sur les bords de la rivière Osage, à environ 900 kilom. à l'O. du Mississipi. Ces Indiens, que les ethnologues rattachent à la grande famille des Sioux, sont d'une taille élevée et forment une des races les plus belles, les plus braves et les plus intelligentes du continent américain.

OSANE, s. f. Zool. Espèce du genre antilope. C'est un animal de la grandeur d'un petit cheval; il est remarquable par la longueur de ses oreilles. Son pelage est long et de couleur grise ou roussâtre; sur le cou est une crinière qui se prolonge vers le dos. Ses cornes sont grandes et annelées. L'*osane* habite l'Afrique centrale.

OSANORE, s. f. (mot forgé à plaisir, et qui signifie littéral. *os sans or*). Nom donné à des dents qui, se moulant et s'appliquant sur la gencive, tiennent par l'effet de la simple succion, sans crochets ni ligatures, et qui s'enlèvent et se remettent à volonté. | Adjectiv. Râtelier *osanore*. Dents *osanores*.

OSCABRION, s. m. (en irland. *oskabiorn*, fait de *biorn*, ourain, et de *oskor*, souhait; littéral., *ourain à souhaits*, parce que, d'après certaines croyances superstitieuses, celui qui peut avoir une pierre cachée dans le corps de cet animal réalise facilement tous ses désirs). Zool. Genre curieux d'animaux multiarticulés, et auquel les naturalistes ne s'accordent pas à donner une position dans la série animale. Les uns en font une tribu de mollusques gastéropodes de l'ordre des cyclobranches; d'autres les placent parmi les nombreuses divisions des animaux articulés. L'opinion la plus généralement admise est celle qui considère ces animaux comme un degré particulier d'organisation, formant une classe distincte entre les malacozoaires et les entomozoaires. Ces mollusques sont caractérisés par une coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leurs extrémités par un ligament circulaire. La tête est sessile, la bouche placée au-dessous, mais dépourvue de tentacules et d'yeux. Les branchies sont disposées en série autour du corps. Ces animaux n'ont que des mouvements très-lents; ils vivent dans la mer, près du rivage, et se tiennent fortement fixés sur les rochers et les coquilles. On trouve des *oscabrions* dans toutes les mers; mais les espèces septentrionales sont généralement petites; ce n'est que dans les mers tropicales qu'on en voit de grandes. *Oscabrion écailleux* ou *granuleux*. *Oscabrion hérissé*. L'*oscabrion fasciculaire* est remarquable par sa coquille cendrée, lisse, avec dix paires de faisceaux de soies blanches.

OSCHÉITE, s. f. (pron. *oskéite*; du gr. ὀσχεος, scrotum). Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE, s. f. (pron. *oskéosèle*; du gr. ὀσχεος, scrotum; κήλη, hernie, tumeur). Hernie scrotale; tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum. Il est atteint d'une *oschéocèle*.

OSCILLAIRE, s. f. (rad. *osciller*). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des conferves, ainsi nommées parce qu'elles jouissent d'un mouvement oscillatoire qui semble les rapprocher des animaux. Elles forment, dans l'état actuel de la science, le premier genre de la série des végétaux. Les *oscillaires*, lorsqu'elles sont en masse, ressemblent à une pièce de velours vert. Les unes couvrent des espaces considérables dans les lieux humides; les autres vivent dans l'eau, soit fixées sur des corps qui y sont contenus, soit flottantes à la surface. La reproduction de ces plantes se fait, comme celle des polypes, par séparation de parties. On les divise en trois sections: les *oscillaires filamenteuses*, les *oscillaires membraneuses* et les *pulvérulentes*.

OSCILLANT, ANTE, adj. Qui oscille, qui peut osciller. | *Anthère oscillante*, Celle qui se tient au filet par un très-petit point situé vers le milieu de sa longueur, de manière à pouvoir s'y soutenir comme en équilibre. | *Machine oscillante*, Machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons placés à une hauteur convenable, le long du corps de ce cylindre.

OSCILLATION s. f. (pron. *osilasion*; du lat. *oscillatio*, même signif.). Phys. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, et qui se balance à droite et à gauche d'un point central. *Oscillations* lentes, rapides. *Oscillations* régulières, irrégulières. | Si l'on place le pendule dans une position inclinée et qu'on le laisse échapper, il arrivera, en vertu de sa pesanteur, au point le plus bas, sur la direction de la verticale, et remontera de l'autre côté en décrivant une portion de cercle. Ce mouvement tout entier se nomme *oscillation*, et chaque moitié du mouvement de l'un et de l'autre côté de la verticale, *demi-oscillation*. L'*amplitude de l'oscillation* est l'étendue de l'arc parcouru par le pendule, et la *durée de l'oscillation* est l'espace de temps mis à parcourir cette étendue. Les *petites oscillations* des pendules sont isochrones, et leurs durées sont entre elles comme les racines carrées de leur longueur. | *Centre d'oscillation*, Se dit des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe, qui peuvent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe. | Balancement, mouvement de va-et-vient de certains corps naturels ou artificiels. Les *oscillations* d'une cloche, d'une balançoire, d'un navire. | Mouvement de variation. *Oscillations* du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre. *Oscillations* de la boussole. | Pulsations, battements. Les *oscillations* du cœur, du pouls, du sang. | Mouvement de fluctuation. Les *oscillations* de l'eau à la surface de la mer. La mer balance par des *oscillations* régulières de flux et de reflux. (Buffon.) | Mouvement des fibres du corps, vibration. | Fig. Variation, fluctuation. Les *oscillations* de la Bourse, du crédit, de l'opinion. L'homme qui ne s'attache pas dès sa jeunesse à de bons principes est toute sa vie fatigué par les *oscillations* de son esprit. (Boiste.)

OSCILLATOIRE, adj. Qui est de la nature de l'oscillation. Mouvement *oscillatoire*.

OSCILLER, v. n. (du lat. *oscillare*, balancer). Faire un mouvement d'oscillation et [illegible] vements d'oscillation, en parlant des [illegible] les pendules sont longs, plus lentement [illegible] | Se balancer. Le navire *oscille*. La [illegible] | Subir des variations. Le thermomètre [illegible] mètre *a oscillé*. L'aiguille de cette bou[illegible] d'une manière surprenante. | Subir un ébranle[illegible] Dans cet affreux moment, à chaque secousse [illegible] tremblement de terre, les maisons *oscillaient* et s'écroulaient avec fracas. | Se mouvoir en cherchant l'équilibre. La balance *oscille*. | Fig. Plus occupé de la suite de ses idées que de sa propre fixité, le sentiment se considère comme un pendule qui *oscille* perpétuellement entre le passé et l'avenir. (Rivarol.) | Subir des variations, des fluctuations, hésiter, etc. Son crédit *oscille*. L'opinion publique *oscille*. La vie la plus douce est [illegible] d'une onde paisible que la chute [illegible] fait *osciller*. (Mme Necker.) Le gouve[illegible]

OSCINE, s. f. Entom. Genre de [illegible] famille des athériciées, tribu des muscides. On connaît une quarantaine d'espèces; toutes sont très petites que les autres, et de couleurs sombres. Elles habitent l'Allemagne et la France, déposent leurs œufs sur les plantes herbacées, et leurs larves vivent souvent aux dépens des végétaux.

OSCITANT, ANTE, adj. (du lat. *oscitare*, bâiller). Méd. Qui bâille ou fait bâiller. [illegible] gisait *oscitant* sur son lit. | Pléonasme. Cette ou le malade est sujet à bâiller continuellement.

OSCITATION, s. f. (pron. *o-sitasion*; du lat. *oscitatio*, même signif.). Action de bâiller.

OSCULATEUR, TRICE, adj. (du lat. *osculari*, baiser). Géom. Se dit d'un cercle dont la circonférence a un point commun avec une courbe, ou de cette courbe elle-même, ce qui constitue un contact du deuxième ordre. Cercle *osculateur*. Le savant professeur traça sur le tableau une courbe *osculatrice*.

OSCULATION, s. f. (pron. *oskulasion*; du lat. *osculatio*, baisement; fait de *osculari*, baiser). Géom. Dans la théorie des développées, Le contact d'une courbe avec le cercle décrit sur le rayon de sa développée. On appelle *point d'osculation* le point où le contact a lieu. On nomme encore ainsi le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent sans se couper.

OSCULATOIRE, adj. (du lat. *osculum*, baiser). Qui sert à donner un baiser. *Muscle osculatoire*, Se dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE, s. m. (du lat. *osculum*, petite bouche). Zool. Suçoir qui garnit la tête des ténias. | Bot. Petite ouverture située à la face externe des grains de pollen de quelques plantes. Cet *osculé*, ou pore, n'est percé qu'à travers l'exhiménine; c'est par lui que le boyau pollénique sort au moment de la fécondation.

OSÉ, ÉE, adj. Hardi, audacieux. Il faut être bien *osé* pour agir de la sorte. Serez-vous si *osé* que de dire que j'ai agi contre les règles de la justice? Le pape a été bien *osé* dans cette circonstance.

OSÉE. Le premier des petits prophètes, né à Samarie, prophétisa sous les rois de Juda Ozias et ses successeurs jusqu'à Ézéchias, et mourut vers 723 av. J. C., à plus de 80 ans. Sa prophétie, qui se compose de 14 chapitres, a principalement pour objet la ruine de Jérusalem et la captivité de Babylone. *Osée* avait pris pour femme une courtisane.

OSEILLE, s. f. (du lat. *oxalis*, même signif.; du gr. ὀξύς, acide). Bot. Genre de la famille des polygonées, qui renferme une quarantaine d'espèces, en y comprenant les patiences, que leur non-acidité distingue surtout des véritables oseilles. | L'*oseille commune* des prés et des jardins est une plante vivace qui a été fort améliorée par la culture. Comme plante potagère, on la sème à la volée, en planche ou en culture, au printemps et même en automne; elle vient mieux dans toutes les terres, pourvu qu'elle [illegible] ni trop humides, ni trop [illegible] ni trop fertiles, les chaleurs de l'été augmentent son acidité. | Soupe à l'*oseille*, *œufs à l'oseille*, Soupe faite, œufs assaisonnés avec de l'oseille. | Sel d'*oseille*, Nom vulgaire de l'acide oxalique. On [illegible] de plusieurs espèces d'oseille. Pour l'[illegible] les feuilles de la plante à l'époque [illegible] plus tôt ou plus tard, elles [illegible] sel. On les pile dans un mortier de bois avec un pilon de même matière; on les exprime dans un linge peu serré, et on abandonne à l'évaporation naturelle, dans des baquets de bois, la liqueur acide qui en résulte. Au bout de deux ou trois jours, suivant la chaleur de l'atmosphère, on commence à ramasser les cristaux qui se sont formés [illegible]

parois du baquet, et on continue à en récolter pendant quelque temps; ensuite, on met dans la liqueur une poignée de potasse purifiée qui détermine une nouvelle formation de cristaux. Le *sel d'oseille*, ou mieux l'*oxalide de potasse*, sert à plusieurs usages

Oseille.

dans la médecine et dans les arts. On l'emploie principalement à ôter les taches d'encre ou de rouille sur les étoffes de fil ou de coton.

OSER, v. a. (pron. *ozé*; du lat. *audere*, même signif.). Entreprendre résolûment; avoir la hardiesse de. *Oser* quelque chose. *Oser* dire. *Oser* faire. *Oser* entreprendre. Je n'*ose* pas lui faire cette proposition. J'*oserai* toujours résister à la tyrannie. Il ne trouve plus rien qui *ose* lui résister. (Fénelon.) Les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur état en *osant* s'instruire. (Voltaire.) J'*osai* compter sur moi-même. (J. J. Rousseau.)

Bientôt ils *oseront*, les yeux vers les étoiles,
S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.
(L. RACINE.)

| S'emploie d'une manière absolue avec la négation. On *n'oserait*. | Par forme de défi. Vous *n'oseriez*. | Se prend absolument sans la négation. Il faut *oser* en tout genre; mais la difficulté, c'est d'*oser* avec sagesse. (Fontenelle.) *Oser* est toute la politique d'une révolution. (Saint-Just.)

OSERAIE, s. f. (rad. *osier*). Lieu planté d'osiers. Une belle *oseraie*. Une *oseraie* peut durer vingt à trente ans, si on lui donne chaque année un bon labour et plusieurs façons. Les *oseraies* d'Arbanats.

OSEUR, **EUSE**, s. Celui, celle qui ose. Il n'a pas le caractère d'un *oseur*. Métier d'auteur, métier d'*oseur*. (Beaumarchais.) Les intrépides, les *oseurs*.

OSIER, s. m. (pron. *ozié*; du gr. οἰσύα, même

Osier.

signif.). Bot. Espèce de saule, dont on compte de nombreuses variétés, que l'on cultive en buissons pour en récolter les rameaux longs, droits et flexibles, qui s'emploient à faire des liens, des paniers, des corbeilles, et surtout pour attacher les cercles de barriques. Pour s'en servir, on fait tremper dans l'eau, afin de leur rendre leur flexibilité, les branches coupées et séchées. L'osier veut un sol profond et humide. Les variétés qu'on choisit de préférence sont : l'*osier blanc*, l'*osier brun*, l'*osier jaune* et l'*osier rouge*. Planter des *osiers*. Une corbeille en *osier*. | Jets ou scions de cet arbrisseau. Lier avec de l'*osier*. Tordre avec de l'*osier*. Une botte d'*osier*. Travailler l'*osier*. | Se dit, par métonymie, pour Corbeille, panier, clayon fait d'osier. Je vends des *osiers*.

Elle vient vous offrir les trésors de l'automne
Dans l'*osier* couronné des pampres de Bacchus.
(DESMOUSTIER.)

| Famil. *Être souple comme de l'osier*, Être très-souple, d'une humeur très-accommodante; *Être franc comme l'osier*, Être sincère et loyal. | *Osier de cour*, Courtisan plein de souplesse. Il sut se maintenir en *osier de cour*. (Saint-Simon.) | *Tête d'osier*, Se dit de la forme d'un arbre dont on ne laisse pousser les branches qu'au sommet, de manière à former une espèce de boule. | *Osier fleuri*, Nom vulgaire de l'épilobe à feuilles étroites.

OSIRIS (pron. *Oziris*; mot égyptien, qui signifiait *inspecteur, conducteur*). Mythol. La plus grande divinité des Égyptiens, qui était aussi adorée sous les noms d'*Apis*, de *Sérapis*, de *Mnévis*, de *Chnuophis*, etc. C'était la personnification du soleil. Considéré métaphysiquement sous le nom de *Phta*, c'était le fabricateur de l'univers. La mythologie le fait naître de lui-même ou de Saturne et de Rhéa, ou enfin de Jupiter et de Niobé. Ayant atteint l'âge nubile, il fut marié à sa sœur Isis, et ce mariage fut très-heureux parce que les époux s'aimaient dès le sein de leur mère. Osiris, étant monté sur le trône, trouva les Égyptiens encore sauvages, s'appliqua à polir leurs mœurs, à leur apprendre les métiers utiles à la vie, à les former à la piété, à la vertu et à toutes les qualités sociales. Plein d'un amour généreux de l'humanité, il ne voulut pas que ses bienfaits fussent bornés à l'Égypte; il résolut de parcourir la terre et d'apprendre au genre humain tout entier à connaître les avantages et les ressources que la nature lui a donnés. Avant de quitter ses États, il en confia l'administration à sa femme Isis, dont il connaissait la sagesse, et lui laissa pour conseil le fameux Hermès-Trismégiste. Le commandement général des troupes fut donné à Hercule, le plus sage et le plus vaillant guerrier de la nation. Osiris se rendit d'abord en Éthiopie. Arrivé dans cet empire, il fit hausser les bords du Nil et creuser plusieurs canaux, afin de prévenir les inondations trop fréquentes de ce fleuve et pour en distribuer les eaux avec plus d'égalité. Il apprit aussi aux Éthiopiens l'art de cultiver la terre, et bâtit dans leur pays plusieurs villes. Il visita ensuite l'Arabie et l'Inde et parcourut toute l'Asie. De retour en Égypte, ce grand roi fut la victime de son frère Typhon, qui coupa son corps en morceaux et les jeta dans le Nil. D'après un autre récit mythologique, Typhon, d'accord avec soixante-douze conjurés de ses amis, enferma Osiris à son retour dans un coffre, qui fut jeté à la mer. Isis coupa une boucle de ses cheveux, se revêtit d'habits de deuil et se mit à la recherche du corps de son époux. Elle apprit, après bien des efforts, que le coffre qui renfermait le corps de son mari avait été jeté par les flots de la mer sur une touffe de genêts à Byblos, et que le genêt avait poussé tout à coup une tige d'une si prodigieuse grandeur qu'elle cachait tout le coffre. Isis se rendit promptement à Byblos, prit le coffre, qu'elle emporta à Butus, où elle le cacha le mieux qu'elle put; mais Typhon, chassant une nuit au clair de la lune, le découvrit et le coupa en morceaux, qu'il dispersa. Isis se mit une seconde fois en voyage pour chercher les membres dispersés d'Osiris; dès qu'elle en trouvait un, elle l'enterrait au même endroit; mais, malgré toutes ses recherches, elle ne put venir à bout de trouver les parties naturelles de son mari, que Typhon avait jetées dans le Nil, et qui avaient été dévorées par certains poissons dont l'espèce a toujours été depuis en abomination parmi les Égyptiens. Au fond de toutes les légendes imaginées par le peuple égyptien sur Osiris, on a cru reconnaître un mythe, un symbole, la personnification du soleil. En effet, les anciens Égyptiens désignaient le soleil par une figure symbolique à laquelle ils donnaient le nom d'*Osiris*. Ce nom signifiait l'*inspecteur*, le *cocher* ou le *conducteur*, le *roi*, le *guide*, le *modérateur des astres*, l'*âme du monde*, le *gouverneur de la nature*. Cette figure symbolique était tantôt un homme portant un sceptre et une mitre royale, tantôt un cocher armé d'un fouet; quelquefois, ce n'était simplement qu'un œil. Osiris était aussi représenté ayant sur la tête un globe orné de deux serpents plats, ou bien avec la tête d'un épervier. Les attributs de cette figure variaient souvent, selon les diverses circonstances du jour de l'année. Le peuple égyptien prit cette figure symbolique pour un homme qui avait réellement existé. Il regarda cet Osiris, ce modérateur des saisons, comme le premier roi de sa nation, le fondateur, le père de toutes ses colonies. On fit son histoire d'après les attributs que portait sa figure. On imagina autant de faits qu'il y avait de pièces à expliquer dans le symbole, ou de cérémonies dans les fêtes célébrées en l'honneur du soleil. Osiris, Isis et leur fils Horus représentent conjointement le bon principe opposé au couple méchant, Typhon et Nephté. On représente Osiris coiffé d'une mitre royale.

OSMAN. Hist. Nom de trois sultans turcs. *Osman*, fondateur de l'empire ottoman. V. OTHMAN.

OSMANLIS, s. m. pl. Descendants d'Osman ou d'Othman. Ce nom s'applique aux membres de la dynastie turque qui règne aujourd'hui à Constantinople et qui fut fondée par Othman Ier en 1304. | Nom que se donnent les Turcs par honneur et par souvenir du fondateur de leur empire. | *Osmanli*, s. m. La langue parlée par les Turcs. Elle a plusieurs dialectes, et elle est mélangée d'un certain nombre de mots persans et arabes.

OSMAZÔME, s. m. (du gr. ὀσμή, odeur; ζωμός, bouillon). Principe qui communique l'odeur au bouillon. Il est sous la forme d'extrait brun rougeâtre, d'une odeur aromatique, d'une saveur forte, semblable à celle du bouillon. Il fait partie de la chair du bœuf et de celle des autres animaux d'où l'on extrait le bouillon; on le trouve aussi dans la matière du cerveau et même dans quelques champignons. On l'obtient en traitant à plusieurs reprises la viande par l'eau froide, faisant bouillir, versant de l'alcool et faisant évaporer. Dans le bouillon, il entre pour une partie contre sept de gélatine. Il a été constaté, par des expériences, que l'osmazôme n'est pas une substance à part; c'est un produit complexe, formé de substances azotées, de lactate de soude, d'acide lactique, de *créatine* non cristallisée, etc.

OSMIATE, s. m. (rad. *osmique*). Chim. Sel qui est produit par la combinaison de l'acide osmique et d'une base salifiable.

OSMIDE, s. m. (rad. *osmium*). Chim. Combinaison de l'osmium avec des métaux.

OSMIEUX, adj. m. (rad. *osmium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. | Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde ou qui ont une composition analogue à la sienne.

OSMIQUE, adj. (rad. *osmium*). Chim. Qui appartient à l'osmium. Se dit du tritoxyde d'osmium ou troisième degré d'oxydation, qui prend le nom d'*Oxyde osmique*. | Se dit aussi du peroxyde d'osmium, appelé *acide osmique*. L'*acide osmique* est caractérisé par son odeur, qui est si forte et si pénétrante, qu'elle fait perdre, pour quelques instants, l'usage de l'odorat. Elle rappelle celle du raifort ou du chlorure de soufre. L'acide osmique est plus fusible que la cire et très-volatil. Il est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. La noix de galle communique à la dissolution aqueuse de l'acide osmique une belle couleur bleue, après l'avoir fait passer par la couleur pourpre. Cette liqueur bleue, mêlée avec de la gomme, peut servir d'encre indélébile. L'acide osmique ne rougit pas la teinture de tournesol et ne déplace pas même l'acide carbonique. | Se dit du troisième degré de sulfuration de l'osmium, *sulfure osmique*, et du cinquième, *sulfide osmique*. | *Sels osmiques*, Ceux qui résultent de la combinaison de l'oxyde osmique avec les oxacides, et de l'osmium avec les chlorures dans une proportion supérieure à celle qui donne les halosels osmieux.

OSMITE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide osmieux avec différentes bases. Les osmites se préparent, d'une manière générale, en désoxydant les osmiates. Traités par un acide faible, même par l'acide carbonique, ils sont immédiatement décomposés et produisent de l'acide osmique et du deutoxyde d'osmium hydraté. L'*osmite de potasse* est un des composés les plus intéressants de l'osmium. Il est rose, soluble dans l'eau, complètement insoluble dans l'alcool et dans l'éther; il cristallise en octaèdres.

OSMIUM, s. m. (pron. *osmiome*; du gr. ὀσμή, odeur, à cause de l'odeur piquante qu'il exhale lorsqu'il est oxydé). Chim. Corps simple, métal découvert en 1803, qui se présente sous la forme d'une poudre noire, susceptible de prendre par le frottement un aspect métallique d'un gris bleuâtre. On l'obtient en masses compactes, malléables et un peu ductiles, lorsqu'on réduit l'acide osmique au moyen de l'hydrogène. Son poids spécifique est en-

viron 10. L'osmium, chauffé à l'abri du contact de l'air, est complètement infusible et fixe. Il est inaltérable à l'air et dans l'eau à la température ordinaire. Chauffé au rouge et au contact de l'air et de l'oxygène, il se volatilise après s'être transformé en acide osmique, caractérisé par son odeur forte et piquante. L'osmium a pour dissolvant l'eau régale ou plutôt l'acide azotique fumant. Il se combine avec plusieurs corps, tels que le soufre, le phosphore, l'arsenic et le chlore. Il se rencontre dans le minerai de platine ; il existe le plus souvent allié avec de l'iridium. | *Protoxyde d'osmium*, Formé avec les acides des sels solubles d'un vert foncé. *Deutoxyde d'osmium*, Existe en combinaison avec l'ammoniaque. L'*osmium* a été découvert par Tennant.

OSMIURE, s. m. Chim. Alliage de l'osmium avec les autres métaux.

OSMOLOGIE, s. f. (du gr. ὀσμή, odeur ; λόγος, discours). Traité sur les odeurs. | Théorie des odeurs.

OSMONDE, s. f. (du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des fougères, qui renferme une douzaine d'espèces. Ce sont de très-belles fougères, d'un beau port et souvent d'une grande stature. Elles se plaisent dans les parties humides et couvertes des bois. L'*osmonde commune*, qu'on trouve en Europe et en Amérique, n'est pas rare aux environs de Paris, où on l'appelle vulgairement *fougère fleurie*. La plaine était couverte d'*osmondes*.

OSMYLE, s. m. (du gr. ὀσμύλος, sorte de poisson ; rad. ὀσμή, odeur, parce qu'il a de l'odeur). Zool. Espèce de mollusque céphalopode de la Méditerranée. | Entomol. Genre de névroptères, famille des planipennes, tribu des hémérobiens. Le type de ce genre est l'*osmyle tacheté*, qui se trouve dans les environs de Paris.

OSNABRUCK. Géogr. Ville forte de l'ancien royaume de Hanovre, chef-lieu de la principauté d'Osnabrück ; 12,000 habit. Évêché catholique, érigé par Charlemagne. Cathédrale du XIIIe siècle ; hôtel de ville, où fut signé, le 6 août 1648, un des deux traités compris dans celui de Westphalie. Fabrique de toiles, draps, tabac, papier. Antiquités romaines ; quelques restes d'un château de Witikind. Osnabrück fut le chef-lieu du départ. du Weser dans le royaume français de Westphalie, et de l'Ems-Supérieur après la réunion de ce royaume à l'empire français. Mines abondantes de sel gemme.

OSPHALGIE, s. f. (du gr. ὀσφύς, reins ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les lombes.

OSPHRÉSIE, s. f. (pron. *osfrézi* ; du gr. ὀσφρησις, odorat). Physiol. Faculté de l'odorat ; mode de sensibilité qui correspond à l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIE, s. f. (du gr. ὀσφρησις, odorat ; λόγος, discours). Traité du sens de l'odorat et des odeurs. J'assistai à un cours d'*osphrésiologie*.

OSPHRÉSIOLOGISTE, s. Auteur d'un traité sur l'olfaction et sur les odeurs.

OSPHRÉSIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'osphrésie.

OSPHRONÈME, s. m. (pron. *osfronème* ; du gr. ὀσφραίνομαι, flairer). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des pharyngiens labyrinthiformes. La seule espèce connue, l'*osphronème gouramy*, est un poisson d'eau douce, originaire de la Chine et qui a été apporté à l'île de France, où il s'est naturalisé. Il acquiert une très-grande taille, et sa chair est un aliment délicat et savoureux.

OSQUE, adj. (du lat. *Oscus* ou *Opscus*, même signif.). Qui appartient aux Osques, qui concerne les Osques. Peuple *osque*. Langue *osque*. | On appelait, à Rome, *jeux osques* des comédies fort libres, empruntées aux Osques. Les *jeux osques* reçurent dans la suite le nom d'*atellanes*, nom tiré d'Atella en Campanie, où ils prirent naissance. Jusqu'à l'époque de la guerre sociale, l'osque fut la langue littéraire dans le Samnium et la Campanie, où sa culture précéda celle du latin. Les *fables atellanes* sont les monuments les plus célèbres de cette littérature. Ces compositions, très-gaies, assez libres pour justifier suffisamment l'étymologie qu'on a donnée de l'épithète latine *obscænus* (obscène) en le faisant dériver de *opsca scena* (scène osque), paraissent avoir été jouées à Rome en langue osque, et un de leurs personnages obligés, le *Maccus*, semble avoir été l'ancêtre reculé du célèbre et spirituel *Pulcinello* des théâtres forains de Naples, dont notre *polichinelle* n'offre qu'une pâle copie. On ne peut étudier que sur des inscriptions les vestiges de la langue osque. Les deux principaux monuments sur lesquels s'est exercée la sagacité des philologues sont le *Cippus abellanus* ou *cippe d'Abella*, nommé ainsi parce qu'il fut trouvé, vers la fin du XVIIe siècle, dans les ruines de l'ancienne ville forte d'Abella, et la *Tabula Bantia* ou *Table de Bantia*, qui doit son nom à la circonstance de sa découverte, en 1793, non loin de l'emplacement de Bantia, en Apulie. Un certain nombre d'inscriptions osques se sont aussi présentées sur les murs de Pompéia. La langue osque semblerait être d'origine celtique ou gauloise. On a cessé d'étudier cette langue.

OSQUES, s. m. pl. (du lat. *osci*, par abréviation pour *opisici*, *opisci*, *opsci* ; rad. *ops*, la Terre, la grande déesse italique des temps primitifs). Ancien peuple d'Italie qui habitait entre le Tibre, l'Anio et la Campanie. Strabon nomme *Osques* les peuples *ausones* non mélangés. Festus ne voit qu'un même peuple dans les *Opisques* et les *Osques*. Micali regarde les *Osques* comme formant, avec les *Ombriens*, la souche de la grande famille italique, et ayant droit comme eux au titre d'*aborigènes*. D'autres divisent la race opique en deux parties principales : celle des *Osques*, à laquelle se rattachent les *Ausones*, les *Apuliens*, les *Japyges*, les *Casces*, ou *anciens Latins* de la rive gauche du Tibre, les *Volsques* et les *Rutules* ; celle des *Sabelles*, dans laquelle entrent les *Sabins* et les *Samnites*. Les *Œques* et les *Herniques* forment un mélange des sous-races. Quelle que fût leur origine, les *Osques* chassèrent les Sicules des côtes de l'Italie ; mais, en Campanie et en Apulie, ils furent eux-mêmes asservis par les Grecs. Les tribus osques, qui habitaient la côte, se livraient à la piraterie, mais étaient plus policées que les tribus sabellines, qui occupaient les parties montagneuses de l'intérieur du pays. Les *Osques* ont disparu comme nation.

OSSA (en gr. Ὄσσα). Géogr. Célèbre montagne de la Thessalie, en Magnésie, le long du golfe Thermaïque. On l'appelle aujourd'hui *Kissovo*. D'après la mythologie, les Centaures y avaient fixé leur séjour, et c'était une des montagnes que les géants avaient entassées pour escalader les cieux. Elle ne formait autrefois, disent les poètes, qu'une seule montagne avec l'Olympe ; mais Hercule les sépara et mit entre elles la fameuse vallée de Tempé. Sur la montagne actuelle s'élève le couvent grec de *Saint-Dimitri*, qui renferme de curieux restes de l'art byzantin. | Fig. et par allusion à la lutte des géants contre Jupiter. *Entasser Ossa sur Pélion*, Faire les plus grands efforts afin de réussir à quelque chose ; appliquer tous ses soins au succès d'une entreprise.

OSSATURE, s. f. (du lat. *ossa*, les os). L'ensemble des os, la structure osseuse d'un homme ou d'un animal. | Par extens. Archit. Ce qui lie entre elles les différentes parties d'un édifice. | On dit aussi l'*ossature du globe*, pour exprimer l'ensemble des rochers et des montagnes.

OSSELET, s. m. (du lat. *ossiculum*, même signif.). Anat. Petit os. | *Osselets de l'oreille*, Quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan et forment une chaîne non interrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale. Ce sont, de dehors en dedans, le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire* et l'*étrier*. | Art vétérin. Maladie du pied des chevaux, qui se développe sur le paturon et la couronne ; c'est une exostose. | Bot. Synonyme de *Nucule*. | Se dit du noyau de certains fruits. Les *osselets* de la cornouille. Les *osselets* des nèfles. | Petit os qui se tire de la jointure d'un gigot de mouton et qui, réuni à d'autres de même sorte, sert à composer un jeu d'enfants, qu'on appelle lui-même les *osselets*. | Par extens. Petit morceau d'ivoire travaillé par un tabletier et avec lequel on joue aux osselets. | On donnait anciennement le nom d'*osselets* à un genre de torture qui s'infligeait avec des osselets enfilés, passés entre les doigts. Ce supplice était réservé aux femmes et aux enfants.

OSSEMENTS, s. m. pl. (pron. *osman* ; rad. lat. *os* ; gén. *ossis*, os). Os décharnés d'une personne morte, Monceau d'*ossements* humains. Pyramide d'*ossements* humains. Ils ont emporté les *ossements* de leurs ancêtres, qui ne pouvaient les suivre dans leur lointain exil. D'horribles *ossements* parent l'antre assassin. (Delille.) Le chemin était pavé d'*ossements*.

Et des vents du midi la dévorante haleine
N'a consumé qu'à peine
Leurs *ossements* blanchis dans les champs d'Ascalon.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Chez les nations civilisées, les *ossements* sont enlevés avec soin des cimetières abandonnés et rangés symétriquement dans des lieux destinés à cet objet, et appelés quelquefois *ossuaires*. On plaçait autrefois les ossements dans les *charniers* des églises ; à Paris, ils sont aujourd'hui transportés et rangés avec ordre dans les catacombes. | Se dit aussi en parlant des animaux. Nous découvrîmes des *ossements* d'animaux au fond de la caverne. L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore des *ossements* énormes. (Buffon.) | Toute espèce d'os fossiles. *Ossements* fossiles. | *Cavernes à ossements*, Cavernes souterraines où l'on a trouvé accumulés des ossements fossiles d'animaux des genres les plus divers. | La découverte d'*ossements fossiles* d'animaux qui ont disparu du globe, et la présence des *ossements* de certaines espèces dans les lieux où elles ne pourraient habiter aujourd'hui, ont donné naissance à une science nouvelle, la *paléontologie*, constituée par Cuvier dans ses *Recherches sur les ossements fossiles*.

OSSERET, s. m. (rad. *os*). Technol. Espèce de couperet dont se servent les bouchers pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSEUX, EUSE, adj. (rad. *os*). De l'os, de la nature de l'os. Tissu *osseux*. Substance *osseuse*. Lame *osseuse*. Le *tissu osseux* se développe par l'addition de couches *osseuses* produites par les périostes, de la même manière que le bois ou tissu ligneux grossit par l'addition des couches ligneuses. (Buffon.) | *Système osseux*, L'ensemble des os qui forment le squelette humain, la charpente des parties solides du corps. | Ichthyol. Sert à désigner tous les poissons dont le squelette a la consistance des os, à la différence des poissons cartilagineux ou chondroptérygiens qui l'ont mou et flexible. Les *poissons osseux* ont été divisés en quatre ordres : les *plectognathes*, les *lophobranches*, les *acanthoptérygiens* et les *malacoptérygiens*.

OSSIAN. Fameux barde écossais du IIIe siècle, fils de Fingal ou Fion-Gall, roi de Morven, eut d'Evirallin, fille de Brenno, roi de Rego (Irlande), un seul fils nommé Oscar, l'amant de Malvina. Après avoir suivi son père dans ses expéditions en Irlande, Ossian lui succéda dans le commandement. Il perdit son fils Oscar, tué en trahison, au moment où il allait l'unir à Malvina. Devenu infirme et aveugle, il calma ses douleurs en chantant les exploits de sa famille et de ses compatriotes. Malvina était sa compagne. Macpherson publia en 1762 des poésies d'Ossian qu'il prétendit avoir recueillies dans le nord de l'Écosse ; mais il est certain que ce n'est qu'une imitation infidèle, qu'il a lui-même composée. Ces poésies offrent de vraies beautés, de la grandeur, de la noblesse, mais elles pèchent par la monotonie des images, par l'enflure du style. Il reste cependant quelques fragments du véritable Ossian. Napoléon aimait les poésies d'*Ossian*.

OSSIANIQUE, adj. D'Ossian, qui a le caractère des poésies d'Ossian. Poésie *ossianique*. Style *ossianique*. Image *ossianique*.

OSSIANISME, s. m. (rad. *Ossian*). Imitation du genre de poésie attribué à Ossian ; forme poétique pompeuse, grandiose. | Admiration outrée de la poésie d'Ossian ; passion pour le genre ossianique.

OSSIANISTE, adj. et s. Admirateur, partisan du genre ossianique ; imitateur des poésies d'Ossian.

OSSICULE, s. m. (du lat. *ossiculum*, même signif.). Petit os. | Bot. Noyau des drupes.

OSSICULÉ, ÉE, adj. Qui est pourvu d'ossicules. Fruit *ossiculé*.

OSSIFÈRE, adj. (du lat. *ossa*, os ; *fero*, je porte). Qui porte des os, qui en contient. | *Caverne ossifère*, Caverne dans laquelle on trouve des os fossiles, humains ou autres.

OSSIFICATION, s. f. (pron. *osifikasion* ; du lat. *os* ; gén. *ossis*, os ; *facere*, faire). Formation des os ; section de l'ostéologie qui traite de la formation des os, du développement du système osseux ; ostéogénie. | Buffon avait écrit : « Ce qu'il y a de plus constant, de plus inaltérable dans la nature, c'est l'empreinte ou le moule de chaque espèce... Ce qu'il y a de plus variable et de plus corruptible, c'est la substance qui les compose. » Georges Cuvier semble s'être plu à développer cette belle idée. « Dans les corps vivants, dit-il, aucune molécule ne reste en place ; toutes entrent et sortent successivement ; la vie est un tourbillon continuel, dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure constante, ainsi que l'espèce des molécules qui y sont entraînées, mais non les molécules individuelles elles-mêmes ; au contraire, la matière actuelle du corps vivant n'y sera bientôt plus, et cependant elle est dépositaire de la force qui contraindra la matière future à marcher dans le même sens qu'elle. Ainsi la forme de ces corps leur est plus essentielle que leur matière, puisque celle-ci change sans cesse, tandis que l'autre se conserve. » Cette grande vue de la mutation de la matière, fruit d'une méditation abstraite plus encore que de l'expérience pour Buffon et pour Cuvier, s'est convertie pour Flourens en un fait matériel. Dans une série d'expériences faites en vue de l'observation de l'accroissement de l'os en grosseur, il place une lame de platine entre le périoste extérieur et l'os. Cette lame apparaît d'abord sur l'os, puis sous quelques couches d'os, puis dans le canal médullaire. Donc tout un os s'est formé, et tout un os a dis-

paru. L'accroissement en longueur lui donne les mêmes faits et peut-être plus surprenants encore. Les extrémités de l'os, ce qu'on appelle ses têtes, changent complètement pendant qu'il s'accroît. Tout change donc dans l'os pendant qu'il s'accroît. Toutes ses parties paraissent et disparaissent, toutes sont successivement formées et résorbées, et chacune paraît être, comme le dit Cuvier, dépositaire, tandis qu'elle existe, de la force qui contraindra bientôt celle qui doit lui succéder à marcher dans le même sens qu'elle et à maintenir sa forme. La matière passe et les forces restent. | *Point d'ossification*, Celui où commence l'ossification d'un os. | Dégénération accidentelle, altération de tissu par laquelle les solides organiques acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. *Ossification* du cœur, de l'aorte. Dans la vieillesse, les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'*ossification*. (Buffon.) Ces prétendues *ossifications accidentelles* ne sont que de simples incrustations calcaires entre les fibres ou à leur place, et qui ont plus exactement été appelées *calcifications*. | Nature intime de l'os. Le tissu essentiel de l'os est le périoste. Celui-ci est une membrane fibreuse, recevant des vaisseaux sanguins très-nombreux, qui sont les vaisseaux de l'os; mince avant l'ossification, très-épaisse pendant l'ossification; enveloppant l'os de toutes parts et constituant le véritable *os vivant*, dans lequel viennent se développer et s'incruster le sel calcaire, le sel terreux, la terre, le phosphate de chaux. Si on plonge un os dans un acide minéral étendu d'eau, l'os est bientôt dépouillé de sel terreux et n'est plus qu'un véritable fibro-cartilage tenace et flexible, mais conservant encore, et tout entiers, son volume et sa forme. Le périoste, développé en cartilage, est donc le fond, l'essentiel de tout os. L'*ossification* est un des mystères de la nature.

OSSIFIÉ, ÉE, part. Converti en os; altéré par l'ossification accidentelle. Tissu *ossifié*. Membrane *ossifiée*. Muscles *ossifiés*. Parties du corps *ossifiées*.

OSSIFIER, v. a. (pron. *o-sifié*; du lat. *os*, gén. *ossis*, os; *facere*, faire). Convertir en os les parties membraneuses et cartilagineuses. Plusieurs causes contribuent à *ossifier* dans la vieillesse certaines parties du corps qui auparavant étaient molles. (Acad.) | S'OSSIFIER, v. pr. Être ossifié. Les membranes et les cartilages *s'ossifient* quelquefois.

OSSIFIQUE, adj. Qui contribue à la fonction des os. Action *ossifique*. Qualité *ossifique*.

OSSIFLUENT, adj. m. (du lat. *os*, *ossis*, os; *fluere*, couler). Pathol. *Abcès ossifluent*, Abcès qui, siégeant aux articulations, s'alimente par l'altération des os. On a souvent appliqué, dans ces derniers temps, les injections iodées au traitement des *abcès ossifluents*.

OSSIFORME, adj. (du lat. *os*, gén. *ossis*, os; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un os; qui ressemble à un os.

OSSIFRAGE, adj. (du lat. *ossa*, os; *frango*, je brise). Qui brise les os. Le faucon *ossifrage*. | S. m. Nom vulgaire du genre pygargue-orfraie.

OSSIVORE, adj. (du lat. *ossa*, os; *voro*, je dévore). Qui attaque les os, qui en ronge la substance. Ulcère *ossivore*. | Se dit d'un animal qui mange les os. Le loup et le chien sont *ossivores*.

OSSUAIRE, s. m. (du lat. *ossuarium*, charnier, cimetière; rad. *ossa*, os). Assemblage, amas d'ossements; lieu où l'on range les ossements. Les champs ressemblaient à un vaste *ossuaire*. On a porté dans les catacombes de Paris les ossements du cimetière des Innocents, et l'on en a formé un grand *ossuaire* qui offre des rues, des compartiments, des autels, etc. | *Ossuaire de Morat*, Monument élevé par les Suisses avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat. | Petite urne dans laquelle on mettait, chez les anciens Romains, les os que le bûcher n'avait pas consumés.

OST, s. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Dans le vieux français, Armée, troupe, expédition militaire. Julien-Auguste et tout son *ost* y moururent de soif. (Rabelais.) Il dressa sa bataille en rond, assiégeant de toutes parts l'*ost* des Portugais. (Montaigne.) | Ne s'emploie plus que dans le style marotique. Tu vins camper ton *ost* au bord gauche de l'onde. (Boileau.) L'*ost* des Anglais de nuit ils traversèrent. L'*ost* des Bourguignons s'avançait péniblement.

. . . . . On vit presque détruit
L'*ost* des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.
(LA FONTAINE.)

OSTAGRE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; ἄγρα, pince). Chirurg. Instrument propre à saisir les os. | Daxier de dentiste. L'*ostagre* du dentiste Crammer.

OSTÉAL, ALE, adj. (du gr. ὀστέον, os). Propre à l'os. | Se dit spécialement du son qu'on fait rendre à l'os en le percutant. Un son *ostéal*.

OSTÉIDE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; εἶδος, ressemblance). Production osseuse accidentelle; concrétion qui a l'apparence d'un os. | Se dit des dents, qui ont longtemps été confondues avec les os, et que l'on sait maintenant n'être que des productions analogues aux poils, aux plumes, aux ongles, et produites par un certain mucus. Les *ostéides*. | Petit noyau qui se forme dans la cavité intérieure de la dent de certains animaux.

OSTÉINE, s. f. Substance organique propre du tissu osseux, substance donnant de la gélatine. On dit aussi *Osséine*.

OSTÉITE, s. f. (du gr. ὀστέον, os). Pathol. Inflammation du tissu osseux. On distingue l'*ostéite raréfiante*, dans laquelle le tissu élémentaire de l'os a diminué; l'*ostéite hypertrophique*, dans laquelle ce tissu est, au contraire, augmenté, et l'*ostéite ulcéreuse* ou *carie*. L'*ostéite* est plus commune chez les enfants que chez les adultes; elle attaque plus particulièrement les os spongieux, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs; elle se manifeste à la suite de plaies, de contusions, etc., ou bien par des causes internes, telles qu'une affection scrofuleuse, rhumatismale, l'épuisement produit par des excès de tout genre, etc. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (carie) ou par gangrène (nécrose). Si l'inflammation est vive, on emploie les antiphlogistiques, les sangsues, les bains et topiques émollients, puis les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les bains alcalins, les vésicatoires, les cautères ou les sétons pratiqués près du siége du mal.

OSTENDE. Géogr. Ville forte et port de Belgique (Flandre occidentale) sur la mer du Nord; 15,000 habit. École de navigation; académie de peinture; arsenal. Bel hôtel de ville. Grand commerce maritime; pêche du hareng, de la morue et des petites huîtres vertes (dites d'Ostende), qu'on va prendre en Angleterre sur les rochers de Colchester. Bains de mer qui attirent beaucoup d'étrangers. Chantiers de construction; raffineries de sel; fabrique de cordages, toile à voiles; tabac, savon, huiles, dentelles. Ostende fut bombardée par les Anglais en 1798, et fut presque détruite en 1826 par l'explosion d'une poudrière.

OSTENSIBLE, adj. (pron. *ostansible*; du lat. *ostendere*, montrer; sup. *ostensum*). Qui peut être montré; qui est destiné à être montré. Projet *ostensible*. Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse *ostensible*. (D'Alembert.) | Apparent. C'est le motif *ostensible*, mais non réel. | Qui tombe sous le sens, évident. La tyrannie est insupportable, cela est *ostensible*.

OSTENSIBLEMENT, adv. (pron. *ostansibleman*). D'une manière ostensible. Agir *ostensiblement*. Il courtise cette jeune fille *ostensiblement*. L'Angleterre, de son côté, ne pouvait plus attaquer *ostensiblement* les colonies espagnoles, puisque le roi d'Espagne était devenu son allié. (Chateaubriand.)

OSTENSOIR, s. m. (du lat. *ostensus*, montré). Pièce d'orfévrerie qui a généralement la forme d'un soleil, et dans laquelle les catholiques exposent l'hostie à l'adoration des fidèles. On voit dans plusieurs églises, notamment à la cathédrale de Paris, des *ostensoirs* très-précieux par la matière et la main-d'œuvre. L'usage des *ostensoirs* ne date guère que du XVIe siècle. | Sorte de reliquaire. Les *ostensoirs* étaient d'or massif. On écrit aussi *Ostensoire*.

OSTENTATEUR, TRICE, adj. (du lat. *ostentare*, faire vanité de). Qui a de l'ostentation, qui étale avec affectation ses avantages, vrais ou prétendus. Luxe *ostentateur*. Philosophie *ostentatrice*.

OSTENTATION, s. f. (pron. *ostantasion*; du lat. *ostentatio*, même signif.). Désir excessif, affectation de montrer, de produire au dehors certains avantages naturels ou acquis. Vaine *ostentation*. *Ostentation* ridicule. Faire *ostentation* de sa force, de son talent. Mettre de l'*ostentation* dans tous ses actes. Style enflé, style d'*ostentation*. Être rempli d'*ostentation*. Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'*ostentation*, qu'en disant que c'est dans un homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. (La Bruyère.) Le monde n'est formé qu'à l'*ostentation*. (Montesquieu.) Cette générosité n'a pas été une vertu d'*ostentation*. (Raynal.) Où est le sage qui sait mourir, agir et souffrir sans faiblesse et sans *ostentation*? (J. J. Rousseau.) D'après Brillat-Savarin, les financiers s'adonneraient à la gourmandise par *ostentation*. (Descuret.) | *Par ostentation*, Par vanité, par orgueil. Quand Montgenays l'eut rendue mère, et que toute cette aventure eut fait du bruit, il l'épousa *par ostentation*. (G. Sand.)

OSTÉOCÈLE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur produite par l'ossification d'un ancien sac herniaire. Le curé a une *ostéocèle*.

OSTÉOCOLLE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; κόλλα, colle). Concrétion calcaire ou chaux carbonatée, concrétionnée, incrustante, qui se dépose sur les végétaux ou autres matières plongées dans l'eau, et à laquelle on avait supposé autrefois chimériquement la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE, adj. (du gr. ὀστέον, os; κόπτειν, briser). Méd. Se dit des douleurs aiguës qui se font sentir dans les os, et qui sont le plus ordinairement dues à la syphilis.

OSTÉOCYSTOÏDE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; κύστις, kyste; εἶδος, forme). Méd. Tumeur développée dans les os et formée de kystes membraneux et osseux. Le pape est atteint d'un *ostéocystoïde*.

OSTÉODERME, adj. (du gr. ὀστέον, os; δέρμα, peau). Ichthyol. Dont la peau est couverte d'une cuirasse ou de grains osseux. | S. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, téléobranches, comprenant ceux qui sont ostéodermes.

OSTÉOGÉNÉSIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; γένεσις, naissance). Physiol. Formation des os, développement des os. On dit aussi *Ostéogénie*.

OSTÉOGRAPHE, s. (du gr. ὀστέον, os; γράφω, je décris). Celui, celle qui a fait un traité d'ostéographie; auteur d'une description du système osseux.

OSTÉOGRAPHIE, s. f. (pron. *ostéografi*). Description des os. | Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des os. | Traité descriptif sur les os. Voilà une excellente *ostéographie*.

OSTÉOLITHE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; λίθος, pierre; littéralement, *os pétrifié*). Os fossile.

OSTÉOLOGIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; λόγος, discours). Description des os; connaissance des os; partie de l'anatomie qui traite des os. Étudier l'*ostéologie*. Bon traité d'*ostéologie*. Imaginez-vous un grand corps si sec, qu'en le voyant à nu on aurait fort bien pu apprendre l'*ostéologie*. (Le Sage.) | Se dit d'un ouvrage sur cette matière. L'*ostéologie* de ce professeur est fort estimée. | Synonyme de *Système osseux* ou d'*ossature*. L'*ostéologie* de l'homme offre de très-grandes analogies avec celle d'autres animaux. | *Ostéologie comparée*, La partie de l'anatomie comparée qui traite des os. Considéré dans son ensemble, le système osseux forme le *squelette*, lequel se divise en plusieurs parties ou appareils, tels que l'appareil des vertèbres, celui du crâne, celui de la face, ceux de l'oreille, de l'hyoïde, des opercules, des côtes, du sternum, de l'épaule, du bassin, des membres. Il n'est pas un seul de ces appareils qui, dans les diverses classes d'animaux, ne varie par la forme, par le nombre, par la complication des pièces qui le constituent. Pour la plupart, ils se reproduisent dans toutes; il en est cependant qui manquent à telle ou telle classe; il en est qui sont l'attribut exclusif d'une seule. En examinant quel est le caractère particulier de chaque appareil dans chaque classe, on reconnaît bientôt que parmi toutes les parties dont est composé le squelette, les unes sont *essentielles*, et par là même plus constantes; les autres *accessoires*, et par là même plus variables. Les vertèbres et le crâne, par exemple, qui logent la moelle épinière et l'encéphale, peuvent bien varier, par le nombre, par la forme de leurs os, d'une classe à l'autre; mais ils se retrouvent dans toutes. Au contraire, les osselets de l'oreille, les opercules, les membres, etc., toutes parties accessoires et subordonnées, peuvent manquer, et manquent, en effet, dès que les conditions de l'audition, de la respiration, de la locomotion, ne sont plus les mêmes.

OSTÉOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ostéologie. Études *ostéologiques*. | *Description ostéologique de l'homme*, Description du système osseux dans l'homme. | *Formation ostéologique*, Ossification.

OSTÉOLOGUE, s. Celui, celle qui se livre à l'ostéologie. | Auteur d'une ostéologie.

OSTÉOMALACIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; μαλακία, mollesse). Pathol. Ramollissement des os; défaut de consistance des os par suite de la privation du phosphate calcaire qu'ils contiennent dans leur état normal. On a confondu à tort l'*ostéomalacie* et le *rachitis*. La première de ces deux affections est très-rare et se termine toujours par la mort. On dit aussi *Ostéomalakie* et *Ostéomalaxie*.

OSTÉOME, s. m. (du gr. ὀστέον, os). Méd. Tumeur osseuse. V. EXOSTOSE. | Production osseuse hors du lieu où siégent normalement les os. On a vu des *ostéomes* dans la peau, les ganglions lymphatiques, la mamelle, etc.

OSTÉOMYÉLITE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; μυελός, moelle). Méd. Inflammation de la moelle des os. Le prince est atteint d'une *ostéomyélite*.

OSTÉONÉCROSE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; νέκρωσις, mortification). Pathol. Mortification des os.

OSTÉOPLASTE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; πλάστης, formateur). Anat. Nom donné à de petites cavités microscopiques, ovoïdes ou allongées, entourées de canalicules ramifiées, et qui se trouvent dans le tissu osseux. Les *ostéoplastes* se forment à mesure que s'opère, molécule à molécule, le passage des principes immédiats à l'état solide. Par suite des progrès de l'âge, les *ostéoplastes* deviennent, en général, plus allongés proportionnellement, mais plus étroits que chez le fœtus. (Nysten.)

OSTÉOPLASTIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; πλάττειν, former). Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. | *Ostéoplastie périostique*, Méthode opératoire qui a pour but de produire du tissu osseux au moyen du périoste transplanté. Ce résultat s'obtient avec des lambeaux de peau ou de muqueuse doublés de périoste qu'on déplace et qu'on fixe là où l'on a besoin d'un support osseux. Lisfranc s'était beaucoup occupé d'*ostéoplastie*.

OSTÉOPLASTIQUE, adj. Qui a rapport à l'ostéoplastie. Méthode *ostéoplastique*.

OSTÉOSARCOME, s. m. (du gr. ὀστέον, os; σάρκωμα, excroissance de chair, de σάρξ, chair). Conversion du tissu osseux en un tissu d'apparence charnue. Il se produit chez le malade un *ostéosarcome*.

OSTÉOSE, s. f. (du gr. ὀστέον, os). Formation, développement des os. Synonyme d'*Ostéogénésie*.

OSTÉOSPERME, s. m. (du gr. ὀστέον, os; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des corymbifères. On en connaît une trentaine d'espèces, toutes naturelles au cap de Bonne-Espérance. On perce les semences de l'*ostéosperme porte-collier*, et on en fait des colliers.

OSTÉOSTÉATOME, s. m. (du gr. ὀστέον, os; στέατωμα, tumeur graisseuse). Conversion du tissu osseux en matière ayant l'apparence du suif.

OSTÉOSTOME, adj. et s. (du gr. ὀστέον, os; στόμα, bouche). Qui a la mâchoire osseuse. | S. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons appartenant au sous-ordre des holobranches thoraciques.

OSTÉOTOME, s. m. (du gr. ὀστέον, os; τέμνειν, couper). Chirurg. Instrument pour couper les os.

OSTÉOTOMIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; τέμνω, je coupe). Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os. | Section des os.

OSTÉOZOAIRE, adj. et s. (du gr. ὀστέον, os; ζῶον, animal). Zool. Articulé en dedans, qui a un squelette intérieur vertébré. Les *ostéozoaires*. Synonyme d'*Animal vertébré*.

OSTIAK (en langue finnoise, *barbare*, *étranger*). Géogr. Nom d'une nation finnoise de la Sibérie, dans le gouvernement de Tobolsk, depuis les bords de l'Obi jusqu'à ceux de l'Iénisséi. Les Ostiaks sont petits, faibles, pauvres, ignorants, paresseux; les peaux d'ours, de rennes, de renards, sont leurs vêtements d'hiver; ceux d'été consistent en la dépouille de l'esturgeon et autres poissons. Ils habitent des huttes d'écorce de bouleau, ont pour armes des arcs, des flèches et des couteaux, et voyagent dans des traîneaux attelés de rennes ou de chiens. Leur religion est le chamanisme. Les *Ostiaks* sont très-superstitieux. | S. m. La langue parlée par les Ostiaks. Elle paraît se composer des débris des vieux idiomes scythiques. On écrit aussi *Ostiaque*.

OSTIE (du lat. *ostia*, les bouches). Géogr. Ville fondée par Ancus Martius, à l'embouchure et sur la rive gauche du Tibre. Ostie était pour Rome le port indispensable à son approvisionnement, et bien qu'il n'offrît qu'un mouillage peu sûr et peu commode, il fut néanmoins, depuis la création de la marine romaine jusqu'à l'empire, le lieu de station ordinaire des vaisseaux. Mais les atterrissements du fleuve éloignèrent peu à peu Ostie de la mer; Claude et Trajan l'en rapprochèrent et construisirent un très-beau port, qui atteignit bientôt une grande prospérité : on y compta jusqu'à 80,000 habitants. Des atterrissements incessants l'ont de nouveau rejetée à 1,500 mètres environ dans les terres. Cette ville fut saccagée au ve siècle par les Sarrasins; elle est aujourd'hui complètement ruinée. L'Ostie moderne, à 3 kilom. environ au S. O. de l'ancienne, fut fondée au IXe siècle par Grégoire XIV; mais, désolée de plus en plus par la *malaria*, elle n'a pu prospérer. Ce n'est qu'un petit village sans importance. L'évêque d'Ostie a le privilége de sacrer le pape.

OSTRACÉ, ÉE, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Qui a la forme d'une coquille bivalve. Histère *ostracée*. | Qui ressemble à l'huître. | S. m. pl. Famille de mollusques conchifères, ayant pour type le genre huître. Cette famille, à laquelle on avait donné d'abord une grande extension, est aujourd'hui restreinte au genre *huître* et aux sous-genres *anomie*, *exogyre* et *gryphée*. Les *ostracés*.

OSTRACIN, INE, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Qui ressemble à une coquille, qui a la forme d'une coquille; dont le corps est protégé par deux valves, en forme de coquille, comme celles d'une huître. | Qui est, qui vit sur les coquilles d'huîtres. Éponge *ostracine*. Les parasites *ostracins*.

OSTRACION, s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Ichthyol. Genre de poissons de la division des branchiostéges; ils se distinguent par une formation singulière. Ils sont renfermés dans une enveloppe osseuse, percée seulement à la bouche, aux yeux, à l'anus et aux nageoires; ce qui les a fait généralement appeler *Poissons coffres* par les matelots.

OSTRACISME, s. m. (du gr. ὀστρακισμός, même signif.; rad. ὄστρακον, coquille; parce qu'on se servait d'une coquille pour voter). Mode de bannissement en usage à Athènes, dans l'antiquité. C'était un jugement rendu par les citoyens, qui donnaient leurs suffrages en écrivant sur une coquille le nom de l'accusé. Il fallait six mille votes pour la condamnation. Le citoyen qu'elle atteignait était exilé pour dix ans; les biens n'étaient ni confisqués ni vendus. On employait ordinairement ce moyen pour éloigner les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant, ou leurs services, rendaient suspects, ou qui pouvaient mettre en danger la république. Institué sous l'archonte Callisthène, en 513 av. J. C., l'ostracisme atteignit Miltiade, Thémistocle, Aristide, Cimon, Thucydide, et fut aboli vers l'an 338 avant notre ère, pour avoir été déshonoré en s'appliquant au vil Hyperbolus.

OSTRACITE, s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille). Huître fossile. | Pierre précieuse des anciens, qui devait son nom à sa forme en écailles, et qui servait à tailler et à graver.

OSTRACODE, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille; εἶδος, ressemblance). Zool. Dont le test est plié en deux pièces semblables à celle de la coquille d'une moule. | S. m. pl. Famille d'animaux comprenant ceux qui sont ostracodes. Ce sont de petits crustacés, très-communs dans nos eaux dormantes.

OSTRACOLOGIE, s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille; λόγος, discours). Histoire des coquilles. | Traité sur les coquilles. Écrire une *ostracologie*.

OSTRÉAIRE, adj. (du lat. *ostrea*, huître). Se dit d'un insecte qui vit sur des coquilles d'huître.

OSTRÉITE, s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Paléontol. Huître fossile. Ce banc est composé d'*ostréites*.

OSTROGOTHS, s. m. pl. (du lat. *Ostrogothi*; rad. saxon *Ost* ou *Osten*, Orient; *Gothe*, Goth; littéralement, *Goths orientaux*). L'un des trois peuples de la tribu des Goths, et de la race suève, qui envahirent la péninsule scandinave, et en furent ensuite refoulés, deux siècles après, vers les premiers temps de l'ère chrétienne. Ainsi on les trouve : 1° en Scythie avant 376, où ils s'étendaient du Borysthène au Tanaïs; 2° en Pannonie et en Mésie; 3° en Italie et aux environs, 493. Il y eut alors deux monarchies gothiques, l'une en Espagne (Visigoths), l'autre en Italie (Ostrogoths). Celle des Ostrogoths finit la première (552), après avoir menacé un instant, sous Théodoric, de devenir la puissance prépondérante de l'Occident. En 526, sous le règne de Théodoric, les Ostrogoths occupaient les États soumis aujourd'hui à l'Autriche, l'Italie, la Provence et la Sicile. Ils avaient pour capitales Ravenne et Narbonne. Après Théodoric, leur décadence fut très-rapide. Ils furent défaits et vaincus par Bélisaire d'abord, et ensuite par Narsès, qui mit fin à la domination de ces barbares. Les Ostrogoths n'eurent que huit rois, de 493 à 553 : Théodoric, Athalaric, Théodat, Vitigès, Ildebald, Eraric, Totila, Téias. | Fig. Terme de mépris. C'est un *Ostrogoth*.

OSYMANDIAS. Roi d'Égypte, de la quinzième dynastie, passe pour avoir fondé le premier une bibliothèque. Il donna à la science le titre remarquable, et singulièrement philosophique pour le temps, de *remède de l'âme*. De tous les tombeaux des rois de Thèbes, celui d'Osymandias était un des plus célèbres; il était composé de sa bibliothèque, de portiques, de vastes cours, de temples, et du tombeau proprement dit. On y voyait, entre autres merveilles, une statue gigantesque dont un des pieds avait plus de sept coudées de longueur. Il en reste encore des débris parmi les ruines de Thèbes. Osymandias régna dans l'intervalle du XXe au XVIe siècle. On l'a quelquefois confondu avec Memnon, et même avec Sésostris.

OTACOUSTIQUE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; ἀκουστική, sous-entendu τέχνη, art; littéralement, *art auditif de l'oreille*). Science qui a pour objet le sens auditif, le sens de l'ouïe. | Adjectiv. Qui est propre à aider ou perfectionner le sens de l'ouïe. Moyen *otacoustique*. Instruments *otacoustiques*.

OTAGE, s. m. (du lat. barb. *hostagium*; fait de *hostis*, ennemi, droit d'ennemi, droit sur l'ennemi). Personne qu'une autorité civile ou militaire remet à une autre comme garantie d'une promesse ou d'un traité. Dans l'antiquité, on donnait beaucoup d'otages qui couraient risque de perdre la vie. Clélie et ses compagnes furent données en otage à Porsenna, roi d'Étrurie. Les Romains avaient coutume d'exiger des otages de leurs ennemis vaincus. Cet usage s'est continué pendant tout le moyen âge, et il en reste encore quelque vestige dans nos habitudes militaires, puisque aujourd'hui il arrive encore qu'après avoir signé un traité, un ou deux officiers de marque restent au quartier-général ennemi jusqu'à complète exécution du traité. Donner, livrer des *otages*. Réclamer, exiger des *otages*. Choisir des *otages*. S'offrir à servir d'*otage*. Il sortit enfin de la tour de Londres, en donnant en *otages* son frère et deux de ses fils. (Voltaire.) | Se dit aussi des villes, des places fortes, et, en général, de toutes les garanties matérielles dont la tradition a lieu pour assurer l'exécution d'un traité de paix, d'une amnistie, etc. La ville servit d'*otage*. Donner une forteresse en *otage*. | Fig. Une femme, des enfants sont des *otages* que l'homme donne à la fortune. (Bacon.)

OTALGIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur nerveuse de l'oreille. Cette affection est caractérisée par des douleurs aiguës, lancinantes, quelquefois insupportables, sans rougeur ni gonflement de l'oreille. Les fumigations, les injections narcotico-émollientes, les cataplasmes, l'introduction dans le conduit de l'oreille de coton imbibé d'huile de datura-stramonium ou de jusquiame, parviennent presque toujours à calmer et souvent à faire disparaître complètement la douleur.

OTALGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'otalgie. Douleur *otalgique*. | Qui est propre à combattre l'otalgie. Médicament *otalgique*.

OTARIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Subdivision du genre phoque, comprend ceux de ces mammifères amphibies qui ont des oreilles externes, des doigts à peu près immobiles, des ongles petits et aplatis.

ÔTÉ, ÉE, part. Qu'on a enlevé de sa place; qu'on a fait disparaître. Écriteau *ôté*. Des pots de fleurs *ôtés* d'une fenêtre. Des taches *ôtées*. Les ailes *ôtées* nous laissent voir la dernière pièce de la corolle. (J. J. Rousseau.) | *Ôté* s'emploie quelquefois comme préposition et signifie Hormis, excepté. *Ôté* deux ou trois endroits, cet ouvrage est excellent.

OTELLE, s. f. Espèce de lance employée au moyen âge. | Blas. Un des membres de l'écu, consistant en de petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande.

ÔTER, v. a. (du lat. *obstare*, s'opposer à, suivant certains étymologistes; de *obstrahere*, enlever, suivant d'autres). Tirer un objet de la place où il est. *Oter* la table, un siége, un meuble. *Oter* ce qui gêne, ce qui embarrasse. *Oter* le couvert. *Oter* le fer de la forge. *Oter* les chevaux de la voiture. | Fig. *Oter à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête*, Faire en sorte qu'une personne ne songe plus à quelque chose, renonce au projet qu'elle avait formé. | *On ne m'ôtera jamais cela de l'esprit*, On ne me convaincra jamais du contraire de ce que je crois. | *Oter quelqu'un de peine, d'inquiétude*, Le tirer de peine, d'inquiétude. | Quitter, déposer, mettre bas, en parlant des diverses parties du vêtement. *Oter* son habit, son gilet, sa cravate. *Oter* ses bottes, sa chemise. | *Oter son chapeau à quelqu'un*, Saluer quelqu'un en levant son chapeau, en se découvrant. | Faire perdre. La passion *ôte* parfois le jugement. Mon état présent m'inspire une confiance que d'importuns souvenirs voudraient m'*ôter*. (J. J. Rousseau.) | Priver de. En opprimant un peuple, on lui *ôte* toute énergie. Vous m'*ôtez* la liberté, ce que j'ai de plus cher au monde. | Enlever, reprendre quelque chose à quelqu'un. *Oter* à un fonctionnaire sa place, son emploi. Je suis obligé de vous *ôter* ma confiance. Vous n'*ôterez* pas le pain à ces malheureux. Il leur *ôte* sa vigne et la donne à d'autres ouvriers. (Bossuet.) | Prendre par violence ou par autorité. Les voleurs lui ont *ôté* ses vêtements. C'est avec la corde, le fer ou le poison que l'on *ôte* la vie aux coupables. (Barthélemy.) | Fig. *Oter le pain de la main à quelqu'un*, Lui enlever le travail ou les instruments du travail, lui faire perdre les ressources qu'il avait pour vivre. | *Oter l'honneur à une femme*, La séduire, en abuser. | Détruire, abolir, faire disparaître. *Oter* une tache. *Oter* l'impôt. Vous *avez ôté* bien des défauts

à cet ouvrage. (Voltaire.) | Retrancher. *Ôter* ce qui est mauvais, garder ce qui est bon. Qui de neuf *ôte* cinq, reste quatre. Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir *ôter* le remords. (J. J. Rousseau.) | Séparer. Il ne faut pas en *ôter* l'essentiel. On coupa la grenouille en deux transversalement; les intestins *furent ôtés*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Extraire. *Ôter* d'un sac, d'une malle, les objets qui y sont contenus. | Faire cesser, faire passer, délivrer quelqu'un de quelque chose qui le gêne ou l'incommode. L'exercice *ôte* le mal de dents. | S'ôter, v. pr. S'écarter, s'éloigner. *Ôtez-vous* de là. *Ôtez-vous* de notre présence. *Ôte-toi* de mon soleil. (Diogène à Alexandre.) | *Ôte-toi de là que je m'y mette*, Se dit, proverb., lorsqu'on suppose qu'une personne en discrédite une autre pour prendre sa place. | Être ôté. Les taches de rouille *s'ôtent* difficilement. | Ôter à soi. Il ne peut *s'ôter* de l'esprit cette pensée que sa cause est perdue. On ne *s'ôte*, on ne se donne pas ses goûts, ses opinions.

OTHMAN. Troisième calife, succéda à Omar en 644, ayant déjà près de quatre-vingts ans. Sous son règne, Alexandrie, dont les Grecs s'étaient emparés, fut reprise; une grande partie de la côte septentrionale de l'Afrique (647), l'empire des Sassanides détruit et la Perse entièrement asservie (652). Le Coran avait déjà subi de nombreuses altérations; Othman, pour prévenir les discordes auxquelles pouvaient donner lieu les versions différentes du livre sacré, ordonna la destruction de tous les exemplaires qui différaient de celui déposé par Abou-Bekr chez Hafsa, veuve de Mahomet. Ce calife était doux et humain; néanmoins, la partialité qu'il montra en éloignant les meilleurs serviteurs, entre autres Amron, pour placer ses amis, excita un mécontentement général: attaqué dans son palais par les insurgés, il fut tué en 656 par Mohammed, fils d'Abou-Bekr. | *Othman Ier*, dit *el Ghazi* (le Victorieux), fondateur de l'empire des Turcs Ottomans, né en 1259 à Soukoul en Bithynie, mort en 1326, était fils de Togroul, sultan de Kharizim. Il s'établit à Konieh en 1299, s'agrandit aux dépens des petits États voisins formés des débris du royaume des Seldjoucides (renversé en 1294), conquit Kara-Hissar, s'étendit jusqu'à la mer Noire, et commença le siége de Brousse, qu'acheva son fils Orkhan. | *Othman II* fut placé sur le trône à l'âge de treize ans (1618), conclut la paix avec la Perse, soutint Bethlem-Gabor en Hongrie contre l'empereur Ferdinand II (1619), puis marcha contre les Polonais (1621); mais il fut battu à Choczim et fit la paix à des conditions honteuses. Il périt étranglé par les janissaires qu'il accusait de ses revers (1622). Il n'avait que dix-sept ans. | *Othman III* régna de 1754 à 1757. Il ne se signala que par son impéritie, ses caprices et sa cruauté. Sa mort subite laissa le trône à Mustapha III, son cousin.

OTHMANIDE, adj. D'Othman ou Osman, ou de sa dynastie; qui appartient ou a rapport aux Osmanlis. Dynastie *othmanide*. Prince *othmanide*. Coutumes *othmanides*. | Substantiv. Les *Othmanides*.

OTHON (MARCUS SALVIUS OTHO). Empereur romain, né l'an 32 de notre ère, mort en 69. Il fut le premier mari de la célèbre Poppée. Néron le força de lui céder cette femme, et l'envoya comme questeur en Lusitanie, où il se montra bon administrateur. Othon se déclara l'un des premiers en faveur de Galba. Ayant conçu l'espérance d'être adopté par ce vieillard, et voyant que Pison lui était préféré, il forma un complot, se fit proclamer empereur et excita une révolte dans laquelle Galba et Pison furent massacrés. Mais presque au même instant l'armée de Germanie proclamait Vitellius et marchait sur l'Italie. Othon déploya du talent et de la vigueur, et triompha presque partout; mais ayant voulu en finir tout d'un coup, il livra près de cette dernière ville la bataille de Bédriac et la perdit. Bien que cet échec ne fût pas décisif, il se donna la mort. Il n'avait régné que trois mois. | *Othon Ier*, dit *le Grand*, empereur d'Allemagne, de la deuxième dynastie saxonne, fils de Henri l'*Oiseleur*, né en 912, mort en 973. Il fut élu roi de Germanie en 936, battit à plusieurs reprises les Huns et les Hongrois, rendit la Bohême tributaire de la Germanie, fit la guerre à Louis d'Outremer, qui disputait la Lorraine à l'Empire; vint en France, en 948, comme allié de Louis contre Hugues le Grand; épousa, en 950, Adélaïde, veuve de Lothaire, roi des Lombards; força Bérenger, marquis d'Ivrée, à se reconnaître son vassal; fut rappelé en Italie par Jean XII, en 961, et déposa Bérenger à Milan; fut couronné roi d'Italie la même année et empereur l'année suivante; soumit la Lombardie entière, fit nommer un nouveau pape, Léon VIII, à la place de Jean XII, qui s'était déclaré contre lui, et réunit le royaume d'Italie à l'empire d'Allemagne. | *Othon II*, dit *le Roux*, fils et successeur d'Othon Ier, né en 955, proclamé roi de Germanie dès 962, empereur en 973, eut pour compétiteur son cousin Henri de Bavière, et le battit; il fit la guerre à Lothaire, roi de France, qui, voulant régner sur le royaume de Lorraine, s'était emparé de Metz et d'Aix-la-Chapelle; il pénétra jusqu'à Paris, et força Lothaire à se désister de ses prétentions; il entra ensuite en Italie, replaça Benoît VII sur le trône pontifical, prit sur les Grecs Naples, Salerne, Tarente (981), mais fut battu à Squillace (982), et n'échappa que par ruse aux Grecs. Il mourut à Rome, en 983, à l'âge de vingt-huit ans. | *Othon III*, fils d'Othon II, né en 980, était mineur à la mort de son père (983). Après une régence agitée, il passa les Alpes en 996, prit Milan, entra dans Rome, mit à mort le consul Crescentius, fit élire pape Grégoire V, puis Gerbert (Sylvestre II), qui avait été son précepteur. Préférant l'Italie à l'Allemagne, il voulut faire de Rome la capitale de son empire. Néanmoins, il était, comme étranger, odieux aux Romains: assiégé par eux dans son palais, il fut sur le point d'être pris par le peuple insurgé. Il mourut à Paterno en 1002, empoisonné, dit-on, par la veuve de Crescentius qu'il avait voulu séduire. | *Othon IV*, de Brunswick, empereur, né en 1175, était le troisième fils de Henri le Lion, duc de Bavière. Il fut élu empereur en 1198 par l'appui des Guelfes et du pape Innocent III. Il s'unit à Jean Sans-Terre pour faire la guerre à Philippe-Auguste, et conduisit contre ce prince 120,000 hommes en Flandre, mais il fut battu à Bouvines (1214). Il mourut en 1218 au château de Harzbourg.

OTHONNE, s. f. (du gr. ὄθοννα, giroflée). Bot. Genre de la famille des corymbifères, renferme environ quarante espèces dont plusieurs sont frutescentes, et dont les feuilles sont simples ou ailées et les fleurs ordinairement solitaires sur de longs pédoncules terminaux. On les divise en *othonnes à feuilles simples* et en *othonnes à feuilles composées*. L'*othonne à feuilles de giroflier* vient du cap de Bonne-Espérance.

OTIORHYNQUE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides. Ces insectes, remarquables surtout par leurs antennes, assez longues, brisées au milieu, et par leur gros corps, sont répandus sur toute la surface du globe, et l'on en connaît plus de cent espèces.

OTIQUE, adj. (du gr. ὠτικός, qui concerne l'oreille). Thérap. Se dit des médicaments qu'on emploie contre les maladies de l'oreille.

OTITE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille). Pathol. Phlegmasie de la membrane muqueuse de l'oreille, qui débute ordinairement par une douleur plus ou moins aiguë, un bourdonnement insupportable ou des élancements violents. *Otite* aiguë. *Otite* chronique.

OTOCÉPHALE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; κεφαλή, tête). Tératol. Monstre dont les deux oreilles et la tête sont confondues ensemble.

OTOCONIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; κωνία, poussière). Pathol. Concrétion pulvérulente de la partie intérieure de l'oreille.

OTOGRAPHIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; γράφω, je décris). Description de l'oreille. | Traité descriptif de l'oreille. Écrire une *otographie*.

OTOLITHE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; λίθος, pierre). Concrétions pierreuses qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

OTOLOGIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; λόγος, discours). Étude, connaissance de l'oreille. | Traité de l'oreille. Consulter une *otologie*.

OTORRHÉE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; ῥέω, je coule). Pathol. L'écoulement de l'oreille. L'*otorrhée* est un symptôme de l'otite chronique; mais quelquefois on désigne sous ce nom l'otite chronique elle-même.

OTOTOMIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτός, oreille; τομή, section). Dissection de l'oreille.

OTRANTE (du lat. *Hydruntum*; rad. gr. ὕδωρ, eau). Géogr. Ville de l'Italie méridionale (terre d'Otrante), sur l'Adriatique; 3,000 habit. Murs en ruines, château fort. Commerce d'huiles. Otrante est une ville d'origine très-ancienne. Elle fut la capitale des Salentins, qui tombèrent sous la domination romaine 267 ans av. J. C. Bien auparavant elle avait reçu dans ses murs Pythagore; le zodiaque antique que l'on conserve encore aujourd'hui dans la cathédrale de cette ville prouve que l'on y cultivait avec succès les sciences à une époque fort reculée. Elle resta toujours une ville purement grecque dans l'empire romain. En 1480, elle fut prise d'assaut par les Turcs, et sa population massacrée ou traînée en servitude. Elle avait un port étendu, commode, parfaitement situé; le prince de Tarente le détruisit au XVe siècle pour en fermer l'entrée aux Vénitiens. Otrante n'a pu se relever depuis. | *Terre d'Otrante* (l'*Iapygie* des anciens), province de l'Italie méridionale dans l'ancien royaume de Naples, la plus à l'E., sur l'Adriatique, la mer Ionienne et le golfe de Tarente; 190 kilom. sur 45; 450,000 habit; chef-lieu, Lecce (c'était jadis Otrante). Le pays n'est arrosé que par quelques ruisseaux; climat doux, sol fertile; vers à soie, mulets; huîtres, etc. | *Canal d'Otrante*, Détroit qui joint la mer Adriatique à la mer Ionienne, et qui sépare l'Italie de la Turquie; il a 69 kilom. dans sa moindre largeur.

OTTAVA, adv. Terme de musique italien, qui signifie À l'octave, et que la langue française a adopté. On l'écrit au-dessus des passages qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus haut qu'ils ne sont écrits; et au-dessous de ceux qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus bas. On le trouve souvent sous cette forme abrégée 8a.

OTTAWA. Géogr. Rivière du Canada, prend sa source au N. E. du lac Huron, forme plusieurs lacs, sépare le haut et le bas Canada, et se jette dans le Saint-Laurent après un cours d'environ 1,000 kilom. Elle tire son nom d'une peuplade qui habitait ses bords. | *Ottawa*, ville du haut Canada, sur la rive droite de l'Ottawa, à 125 kilom. O. de Montréal; environ 12,000 habit. Cette ville, toute récente, avait d'abord été nommée *By-town*, du nom de son fondateur. Elle a reçu en 1854 le nom d'Ottawa. En 1859, elle fut choisie pour siége du gouvernement commun des deux Canadas comme étant la plus centrale des villes qui se disputaient cet honneur. Le commerce y est très florissant.

OTTOMAN-ANE, adj. et s. (de *Othman*, nom propre; littéralement, *descendant d'Othman*). Nom donné aux Turcs, qui s'appellent eux-mêmes *Osmanlis*; qui appartient aux Turcs ou à la Turquie. Joug *ottoman*. La puissance *ottomane*. Les *Ottomans* sont, à proprement parler, la tribu la plus nombreuse de la grande famille des Turcs. | *Empire ottoman*, Grand empire dont les possessions s'étendent dans les trois continents de l'ancien monde. On donne le nom de *Turquie d'Europe* à la partie de cet empire qui est située en Europe; de *Turquie d'Asie*, à celle qui est située en Asie; celle d'Afrique comprend l'Égypte et une partie des anciens États barbaresques. Le sultan, ou empereur des Ottomans, n'exerce plus sur cette troisième partie de l'empire qu'un pouvoir nominal. V. TURQUIE. | *Porte ottomane*, Empire, gouvernement ottoman.

OTTOMANE, s. f. Sorte de sofa, de lit de repos, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois. On appelle ainsi ce meuble parce qu'il est en grand usage chez les Turcs. *Ottomane* élégante et commode. Elle l'invita à prendre un siége et se plaça sur une *ottomane* d'un rouge éclatant sur laquelle ressortait la blancheur de sa peau. (C. Drouineau.)

OU, conj. alternative. L'un *ou* l'autre. Aujourd'hui *ou* demain. Vous *ou* moi. Mort *ou* vif. Vaincre *ou* mourir. Peu *ou* beaucoup. Bon *ou* mauvais, peu importe. Vaut-il mieux semer *ou* planter? | Cette conjonction a un sens exclusif. Il s'ensuit que si les sujets liés par elle sont au singulier, il faut mettre l'adjectif, le pronom, le verbe au singulier. La misère *ou* le déshonneur attend toujours le joueur. Si l'amour *ou* la philosophie vous porte dans cette solitude, vous y trouverez un asile plus doux à habiter que les palais des rois. (Bern. de Saint-Pierre.) La luxure *ou* la paresse vous enchaîne ici.

Le bien *ou* le mal se moissonne
Selon qu'on sème *ou* le mal *ou* le bien.
(LAMOTTE.)

| Cependant cette règle n'est pas toujours suivie, et l'usage permet d'employer aussi le pluriel. Le bonheur *ou* la témérité ont pu faire des héros; mais la vertu seule peut former de grands hommes. (Massillon.) Le temps *ou* la mort sont nos remèdes. Le courage *ou* la persévérance sont fort estimés.

L'enthousiasme *ou* la haine des sots
Sont les deux malheurs du génie.
(DORAT.)

| Remarquez toutefois que, dans les cas où l'on se sert du pluriel, l'alternative exprimée par la conjonction *ou* n'exclut pas l'idée de pluralité, et que dès lors l'emploi du pluriel devient grammatical, puisqu'il est logique. | On dira: Un homme *ou* une femme. Le frère *ou* la sœur aînée. La jambe *ou* le bras cassé, si l'on ne veut qualifier que l'un des deux substantifs qui précèdent l'adjectif; et De la chair *ou* du poisson crus, Un homme *ou* une femme âgés, si la qualification s'applique à deux objets à la fois. | L'un des deux sujets étant au singulier et l'autre au pluriel, l'accord doit se faire avec le dernier. L'honneur *ou* les émoluments qu'il tire de cet emploi sont tout pour lui. Sont-ce les émoluments *ou*

l'honneur de la place, qui la lui fait rechercher? Lorsqu'il y a deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont tous les deux de la troisième personne. Lui *ou* elle *viendra* avec moi. Mais si les pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel. Vous *ou* moi *partirons* demain. Vous *ou* lui avez pu seuls commettre cette action. | Signifie aussi En d'autres termes, c'est-à-dire. Ce conquérant *ou* ce brigand couronné. Son beau-frère *ou* le mari de sa sœur. | Se joint souvent au mot *bien*, qui est explétif. Il faut vaincre *ou bien* mourir. Il faut s'exécuter *ou bien* dire pourquoi. Bohémien *ou bien* Zingare.

OÙ, adv. de lieu. (du lat. *ubi*, même signif.). Dans le sens interrogatif, En quel lieu, en quel endroit. *Où* suis-je? *Où* demeure-t-il? Dites-moi *où* il est. J'ignore *où* il est allé. Je ne sais *où* le trouver. *Où* conduisez-vous ces enfants et ces femmes? (Racine.) Jeune soldat, *où* vas-tu? (Lamennais.) | A quoi. *Où* voulez-vous en venir? *Où* tend ce discours? *Où* cela nous mènera-t-il? | *D'où*, De quel lieu, de quel point? *D'où* vient-il? *D'où* sort-il? *D'où* est-il parti? Nous fîmes tous connaissance en peu de temps, et chacun eut bientôt dit *d'où* il venait et *où* il allait. (Le Sage.) | De qui, de quoi, de quelle cause, etc. *D'où* lui vient tant d'audace? *D'où* vient qu'il refuse? *D'où* tirez-vous votre origine? | *Par où*, Par quel endroit, par quel moyen. *Par où* a-t-il passé? *Par où* me tirerai-je de cet embarras? | Cet adverbe s'emploie fréquemment comme pronom relatif, et il a souvent plus de grâce dans le discours que les expressions *duquel, dans lequel, par lequel, vers lequel*, qu'il remplace. Le jour *où* je vous vis pour la première fois. Les contrées *où* il y a des serpents boas. Connaissez-vous l'endroit *où* nous allons? On se sert des feuilles de palmier comme de tablettes *où* l'on écrit avec un poinçon. Le but *où* l'humanité tend. Est il étonnant que nos maux se multiplient dans tous les points par *où* l'on peut nous blesser? (J. J. Rousseau.) | *Au moment où, au moment que*, Se disent également. Dans le moment *où* ils allaient commencer leur repas, cette veille fit tout à coup du bruit à une porte. (Fénelon.) Tout cela est le vif portrait que chacun de vous se fait, *au moment que* je parle. (Fléchier.) | *D'où*, pris dans le sens relatif, *duquel, desquels, de quoi*, etc. Le lieu *d'où* nous venons. Les aïeux *d'où* nous descendons. Les dangers *d'où* nous sommes sortis. La cause *d'où* provient leur misère, je vous la ferai connaître un jour. | *Par où*, Par l'endroit où, etc. Le chemin *par où* nous sommes venus. La direction *par où* passe l'orage. | Se dit pour *là où*. *Où* l'usage prévaut, nulle raison n'est bonne. (Quinault.) *Où* l'imprudent périt, les habiles prospèrent. (Voltaire.) | *Où que*, En quelque lieu que, en quelque lieu où le hasard voudra que. *Où qu'il* soit, puisse-t-il y être heureux! *Où que* vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. (Acad.)

OUAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *ovilia*, plur. de *ovile*, bergerie; de *ovis*, brebis; du gr. οἰς, même sens). S'est dit anciennement pour *Brebis*. | C'est encore aujourd'hui le nom des brebis dans quelques départements situés entre la Loire et les Pyrénées. | N'est plus usité qu'au figuré, en parlant d'un chrétien par rapport à son pasteur, à son supérieur spirituel, à son évêque. Ramener au bercail une *ouaille* égarée. Un bon pasteur a soin de ses *ouailles*. | S'est employé dans un sens marotique.

> Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
> De garder du loup leur *ouaille*!
> Un berger en a cent; des hommes ne sauront
> Garder la seule qu'ils auront.
> (LA FONTAINE.)

OUAIS (pron. *oè*), interjection familière qui indique la surprise. *Ouais!* me serais-je trompé? *Ouais!* vous le prenez sur un singulier ton.

OUALO. Géogr. Royaume de Sénégambie, sur l'Atlantique, entre le Sénégal et les Trazas au N., le Cayor au S.; 140 kilom. sur 90; 20,000 habit.; chef-lieu, Dagana. Ce pays a été incorporé aux possessions françaises en 1856.

OUAN (onomatopée). Cri imitatif de la caille. Le mâle de la caille fait *ouan, ouan, ouan, ouan*; la femelle a un petit son tremblant, *cri, cri*. (Buffon.)

OUANDEROU, s. m. Mamm. Singe du genre des macaques. L'*ouanderou* est caractérisé par son museau allongé, sa face brune, et surtout par la longue et très-épaisse crinière qui lui entoure la tête et la face.

OUARANSERIS. Géogr. Monts d'Algérie, dans le moyen Atlas, au S. E. d'Oran. Le plus haut pic a 2,800 mètres. Ces montagnes, habitées par les Kabyles, ont été le théâtre de sanglants combats en 1845 et 1846.

OUATE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'apocyn de Syrie. | Bourre douce et lustrée qui se trouve avec les semences dans les gousses de l'apocyn et d'une autre plante appelée *Herbe à l'ouate*. | Espèce de coton préparé et ordinairement lustré, dont on se sert pour garnir les vêtements, les couvertures, etc., entre l'étoffe et la doublure. Garnir d'*ouate*. Doubler une robe avec de l'*ouate*. *Ouate* épaisse, molle, fine. Sur l'*ouate* molle éclate le tabis. (Boileau.) | *Ouate de soie*, Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que l'ouate de coton. | *Ouate de laine, ouate de chanvre*, Ouate faite avec de la laine, du chanvre. | On entend fréquemment dire, *Acheter de la ouate, mettre de la ouate dans une robe, employer de la ouate*, etc., au lieu d'*acheter de l'ouate, mettre de l'ouate*, etc. C'est à tort que l'on aspire la lettre o. Il nous semble qu'il convient mieux d'adopter une manière de dire uniforme et qui fasse disparaître du langage une anomalie qui n'a aucune raison d'être. | L'ouate est employée par les gainiers, les tailleurs et les couturières; elle sert aussi à l'emballage des bijoux et des objets précieux. Pour que le coton devienne de l'ouate, on lui fait subir les opérations du battage, de l'épluchage et du cardage qui ont toujours lieu pour le coton ordinaire; ensuite on en fait le couchage, l'apprêt et le glaçage; c'est à l'aide de ces dernières opérations que le coton devient de l'ouate.

OUATÉ, ÉE, part. Garni d'ouate. Jupon *ouaté*. Robe *ouatée*. Le bonhomme gisait sur un mauvais lit, n'avait qu'une maigre couverture et un couvre-pied *ouaté*. (H. Balzac.) Il portait un gilet *ouaté*.

OUATER, v. a. Garnir d'ouate, mettre de l'ouate entre une étoffe et une doublure. *Ouater* une robe. *Ouater* un couvre-pied. On *ouate* les vêtements d'hiver. Le coton dont nos dames *ouatent* leurs jupes; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners, la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. (Bern. de Saint-Pierre.) *Ouater* une couverture.

OUATEUX, EUSE, adj. (rad. *ouate*). Qui ressemble à l'ouate, qui a une apparence cotonneuse et lustrée. | Qui tient de l'espèce de bourre qu'on trouve dans les gousses de l'apocyn. | Qui est garni d'ouate.

OUBLI, s. m. (du lat. *oblivio*, même signif.). Manque de se souvenir. Faire un *oubli*. Commettre un *oubli*. | Absence de mémoire, perte de souvenir. *Oubli* profond, léger, involontaire. | État de ce qui est oublié, cessation d'être dans la mémoire des hommes. Tomber dans l'*oubli*. Ensevelir dans l'*oubli*. Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'*oubli* (Voltaire.) L'usage condamne à l'*oubli* les expressions dont on se servait autrefois communément. (Barthélemy.) Vous savourez l'*oubli* des plus vives souffrances. (Berchoux.) | Action d'oublier. *Oubli* des absents. Un phénomène qui caractérise le somnambulisme, c'est l'*oubli*, au réveil, de tout ce qui s'est passé pendant cet état. (Rostan.) | Dans le sens passif. L'*oubli* du temps. Ceux de nos écrits qui auront échappé à l'*oubli* des temps. (Raynal.) | Omission, manque, faute, négligence. Réparer un *oubli*. | *Oubli de soi-même*, Désintéressement, abnégation de ses propres intérêts, de ses affections. Pousser l'*oubli de soi-même* jusqu'à sacrifier sa santé et sa vie pour le triomphe de ses opinions. | Dans un autre sens, Grave négligence de soi-même, abaissement, dégradation. Se laisser aller à un *oubli* complet *de soi-même*. | Inexécution, manque de faire. Il en est arrivé à l'*oubli* de tous ses devoirs de citoyen. *Oubli* des convenances. | Pardon, rémission. L'*oubli* d'une injure. L'*oubli* de vos torts m'est facile. L'*oubli* des services rendus.

> A cette heure suprême il faut d'autres pensées;
> Demande à Dieu l'*oubli* de tes fautes passées.
> (BADOUR-LORMIAN.)

| Cessation de tout ressentiment. Lorsque l'injure a été publique et profonde, l'*oubli* n'est possible qu'à un caractère déprimé ou à une vertu supérieure. (Grimm.) | *Le fleuve de l'Oubli* ou *le fleuve Oubli*. Les anciens appelaient ainsi un fleuve qui, suivant les récits mythologiques, coulait dans les enfers et dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient. C'est le même que le fleuve Léthé, du gr. Λήθη, qui signifie *oubli*. Les ombres qui avaient vécu mille ans dans les champs Élysées buvaient de ces eaux avant de renaître à une nouvelle vie. | C'est par allusion au fleuve Oubli, qu'on dit en poésie *Boire l'oubli*, pour oublier. Et le peuple en chantant *boit l'oubli* de ses maux. (Thomas.) | *Par oubli*, loc. adv. En oubliant, à cause d'un oubli; par négligence. J'ai péché *par oubli*, pardonnez-moi.

OUBLIABLE, adj. Susceptible d'être oublié. C'est un point fort peu important et *oubliable*. | Qui mérite d'être oublié. Si cet ouvrage est aussi oublié qu'*oubliable*. (Mirabeau.) Une injure *oubliable*.

OUBLIE, s. f. (du lat. *oblata*, même sens; de *offero*, j'offre; *oblata (res)*, chose offerte; d'où le vieux français *oblée, oblaie*). Anciennement, Sorte de pâtisserie, que les vassaux offraient à leurs seigneurs. Le *droit d'oublie* était un droit féodal. | Aujourd'hui, Espèce de pâtisserie dans le genre des gaufres, beaucoup plus mince et roulée en cornet. La pâte des *oublies* se compose de farine de belle qualité, d'œufs, de miel, de lait et de sucre. On la fait cuire entre deux plaques de fer très-chaudes. Il existe à Paris et dans quelques grandes villes des maisons dont la spécialité est de faire des *oublies*. C'est là que vont en acheter tous ces marchands et marchandes qui les colportent dans les rues et les annoncent aux chalands par cette phrase demi-chantée et si connue : *Voilà le plaisir, mesdames, voilà le plaisir!* | *Une main d'oublies*, Cinq oublies. | Fig. *Faire l'oublie*, Se rouler. Se dit particulièrement du linge mal apprêté dont le coin se roule. Son col *fait l'oublie*. | Conchyliol. Espèce de coquille du genre bulle, qui tire son nom de sa couleur rousse et de sa forme analogue à celle d'une oublie. Je possède une belle collection d'*oublies*.

OUBLIÉ, ÉE, part. Mis en oubli, tombé en oubli; dont on ne se souvient plus. Un nom *oublié*. Une adresse *oubliée*. Des malheurs *oubliés*. Il parut rappeler aux peuples des droits qui semblaient *oubliés*. (Raynal.) Seul, au milieu des bois, *oublié* des humains. (Michaud.) Milton, libre et *oublié*, poursuivit avec ardeur la composition de son sublime ouvrage. (Villemain.) Il mourut *oublié* de ses contemporains. | Négligé. Des devoirs *oubliés*.

OUBLIER, v. a. (du lat. *oblitisci*, même signif.). Perdre le souvenir de quelque chose; ne pas conserver dans sa mémoire. *Oublier* un nom. *Oublier* sa leçon. On *oublie* une langue qu'on a apprise. N'*oubliez* pas votre promesse. Pourrais-je *oublier* jamais la confiance et l'amitié que vous m'avez témoignées? (Fénelon.) J'*oubliais* avec lui l'injustice des hommes. (A. Martin.) | *Oublier l'heure*, Laisser, par inadvertance, s'écouler l'heure où l'on devait faire quelque chose. | Laisser quelque chose en quelque endroit par inadvertance. *Oublier* son chapeau, ses gants, son parapluie, etc. | Omettre, manquer à faire mention de. *Oublier* une clause, un point important dans une convention. | Négliger. On n'a rien *oublié* de ce qui pouvait lui plaire. | Manquer à quelque obligation. *Oublier* les convenances. *Oublier* les devoirs qu'on se doit réciproquement. | Ne pas garder de ressentiment. *Oublier* des torts. *Oublier* le passé. Que les malfaiteurs reviennent : les sachems *oublient* leurs crimes. (Chateaubriand.)

> Je veux bien l'avouer, de ce couple perfide
> J'*avais* presque *oublié* l'attentat parricide.
> (RACINE.)

| En parlant des personnes, Négliger quelqu'un, ne pas s'en occuper, omettre de lui être utile. *Oublier* ses parents, ses amis d'enfance, ses anciens condisciples. Vouloir *oublier* quelqu'un, c'est y penser. (La Bruyère.) Nous as-tu donc *oubliés*, frère, ou as-tu de si grands chagrins que tu ne puisses les confier à tes meilleurs amis? (Alph. Karr.) | Ne pas faire attention. *Oublier* le danger. *Oublier* sa douleur. | Ne pas se prévaloir. Nous avons souvent l'honneur de souper ensemble avec un grand homme qui *oublie* avec nous sa grandeur et sa gloire. (Voltaire.) | Dans un sens opposé. *Oublier qui l'on est*, Se méconnaître, s'élever par orgueil au-dessus de sa position. | On dit aussi : *Vous oubliez qui je suis*, pour Vous me méconnaissez au point de ne pas me rendre les égards qui me sont dus. | *Faire oublier*, Faire sortir de la mémoire, de l'esprit, du cœur. Deux ans d'absence lui *feront oublier* sa maîtresse. | Effacer, diminuer l'impression causée ou reçue. Ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, devaient *faire oublier* des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. (Voltaire.) | On dit : *Oublier de* et *oublier que*. Notre jeune homme *avait oublié de* prévenir son camarade. N'*oublions* pas *qu'à* cette même place trois hommes se serrèrent la main et jurèrent de donner la liberté à leur patrie opprimée, et que depuis l'époque où ces hommes vécurent l'Helvétie n'a pas cessé d'être une terre libre. | *Oublier à*, S'emploie dans le sens de Perdre la facilité que l'exercice et l'usage donnaient. J'ai *oublié à* chanter, *à* danser, *à* toucher du piano, *à* jouer du violon, *à* calculer rapidement. Cependant, on dit plus souvent et mieux : *J'ai oublié le chant, la danse, le piano, le violon; je ne sais plus calculer rapidement*, etc. | Absol. Il faut savoir *oublier*. Il apprend facilement, il *oublie* de même. | Prov. *Qui aime bien, tard oublie*, Ceux qui oublient facilement n'ont jamais aimé. | *Qui songe à oublier se souvient*, Le désir d'oublier empêche d'oublier. | S'OUBLIER, v. pr. Être oublié, sortir de la mémoire. Rien ne *s'oublie* plus vite. | Se laisser aller à un mouvement de passion, perdre le sentiment

de ce qu'on se doit à soi-même ou de ce qu'on doit aux autres. Il *s'est oublié* jusqu'à manquer de respect à son père. | Faire abnégation de soi-même. Cette femme simple et sublime *s'est oubliée* toute sa vie pour son mari et ses enfants. | Négliger ses intérêts. Il ne *s'est* pas *oublié* dans cette affaire. Est fou qui *s'oublie*. | Se dit d'un poète, d'un orateur, d'un écrivain, d'un artiste dont le talent ne se soutient pas toujours à la même hauteur. Xénophon et Platon, ces hommes de l'antiquité, sortis de l'école de Socrate, *s'oublient* quelquefois eux-mêmes jusqu'à laisser échapper dans leurs écrits des choses basses et puériles. (Bouhours.) | Manquer aux convenances. Il *s'est* complètement *oublié* dans la conversation et a laissé échapper des expressions mal sonnantes. Il *s'oublie* souvent et nous manque d'égards.

OUBLIERIE, s. f. (rad. *oublie*). Art de faire les oublies. | Lieu spécial où l'on fait les oublies.

OUBLIETTES, s. f. pl. (rad. *oubli*). Nom que l'on donnait, dans les manoirs féodaux, à des cachots souterrains et obscurs où l'on enfermait des prisonniers destinés à périr dans ces horribles lieux, n'ayant pour toute nourriture que du pain et de l'eau. La Bastille, comme presque toutes les prisons de l'ancien Paris, contenait de pareils cachots. Les anciennes chroniques constatent que chaque abbaye, chaque couvent avait aussi ses *oubliettes* où l'on enfermait les moines et les religieuses condamnés à l'*in pace*. Les oubliettes du château de Bade, que les voyageurs vont encore visiter, sont de simples souterrains divisés en plusieurs chambres, dont les plus reculées ferment au moyen d'une grosse pierre carrée, tournant sur des gonds en forme de porte, et qu'on ne pouvait plus ouvrir quand elle était retombée derrière un prisonnier. On y montre aussi un puits où on laissait choir les victimes condamnées par le tribunal vehmique, la terre venant à manquer sous elles au moment où elles baisaient une image de la Vierge. | Fig. *Faire passer par les oubliettes*, Emprisonner quelqu'un secrètement et le garder pendant un certain temps sans le juger. | Famil. *Mettre aux oubliettes*, En parlant d'une demande, la jeter au rebut et ne plus s'en occuper.

OUBLIEUR, EUSE, s. (rad. *oublie*). Celui, celle qui fait ou vend des oublies. Appeler l'*oublieur*. La chanson de l'*oublieuse*. L'*oublieuse* était jeune et jolie. On dit aujourd'hui *Marchand d'oublies*.

OUBLIEUX, EUSE, adj. et s. (rad. *oubli*). Qui oublie facilement. Vieillard *oublieux*. Mémoire *oublieuse*. Cette femme est bien *oublieuse*. Il est distrait et *oublieux*. | Poétiq. Qui fait oublier. De l'*oublieux* Léthé fait boire les eaux. (Delille.) | Substantiv. Un *oublieux*. Une *oublieuse*. Les ingrats, les *oublieux*.

OUCHDA. Géogr. Ville du Maroc (Fez), sur les confins de l'Algérie, près d'une rivière de son nom, affluent de la Malouïa; 1,000 habit. C'est près et à l'O. de cette ville qu'eut lieu la bataille de l'Isly. Les douars d'*Ouchda*.

OUDENARDE. Géogr. Ville forte de Belgique (Flandre orientale), sur l'Escaut; 6,000 habit. Nankin, lainages, etc.; jadis tapis renommés. Les impériaux, commandés par le prince Eugène et par le duc de Marlborough, y défirent les Français, commandés par le duc de Vendôme (11 juillet 1708). Cette place fut prise et démantelée par les Français en 1745. C'est une ville fort industrieuse.

OUDJEIN. Géogr. L'*Ozène* des anciens. Ville de l'Indoustan (Sindhyah), sur la Sipra, à 320 kilom. N. E. de Surate; environ 100.000 habit. Ville sainte : temples de Krichna, de Rama, etc., palais de Rana-Khandi. École célèbre, bel observatoire, par lequel les géographes indous font passer leur premier méridien. Commerce actif de marchandises européennes et chinoises, de diamants, d'opium, d'assa-fœtida, de coton, etc. Oudjein était la capitale du Sindhyah avant 1810. L'élévation de Gualior au rang de capitale et la prospérité d'Indore lui ont beaucoup nui.

OUESSANT (du lat. *oxantis*). Géogr. Ile de France, située à 22 kilom. de la côte occidentale du département du Finistère, près le cap du Fou. C'est l'île principale d'un petit archipel qui lui doit son nom et qui s'étend de l'est à l'ouest, en vue de la rade de Brest; 8 kilom. de long sur 5 de large; 2,368 habit.; lieu principal, Lampol. Port de refuge, phare; pêche de sardines. Près d'Ouessant se livra, en 1778, entre les flottes française et anglaise, un combat célèbre qui fut à l'avantage de la première. On y trouve de riches prairies.

OUEST, s. m. Synonyme de *Couchant*, ou d'*Occident*, l'un des quatre points cardinaux. Comme l'*est* (levant), auquel il est directement opposé, il divise l'horizon en quatre parties égales. L'ouest forme angle droit avec la ligne passant du pôle nord au pôle sud. On nomme *ouest équinoxial* ou *vrai point de l'ouest* le point du coucher du soleil au jour des équinoxes, ou l'extrémité de la ligne tracée dans l'horizon perpendiculairement à la méridienne. Regarder, se tourner vers l'*ouest*. Le côté de l'*ouest*. Cette maison est exposée à l'*ouest*. Ce pays a 1,000 kilom. de l'est à l'*ouest*. A gauche, vous apercevez le Mississipi, qui coule dans cet endroit presque est et *ouest*. (Chateaubriand.) | Se dit de la partie d'un pays située du côté du couchant. L'*ouest* de la France. Les départements de l'*Ouest*. L'*ouest* de l'Europe. L'*ouest* de l'Asie. | Vent d'ouest. L'*ouest* souffle avec force et nous amène la pluie.

OUF, interjection qui exprime l'étouffement, la douleur. *Ouf!* que c'est lourd! *Ouf!* je me sens déjà pris de compassion. (Racine.) *Ouf!* que ce diable d'homme est rude à manier! (Beaumarchais.)

OUI, particule qui exprime l'affirmation. C'est le participe passé du verbe *ouir* employé d'une manière absolue. Il est monosyllabe et se prononce comme s'il y avait une aspiration. L'avez-vous vu? *oui*. Lui direz-vous cela? *oui*. A-t-il reçu ma lettre? *oui*. Hé *oui!* de par tous les diables, je l'ai vu! (Molière.) Je crois que *oui*. | *Oui* est l'opposé de *non*. Répondre par *oui* ou par *non*. Ni *oui* ni *non* sur ce discours. (La Fontaine.) | Au commencement d'un discours, d'une phrase, il s'emploie d'une manière simplement affirmative, par opposition à *non*. *Oui*, mes amis, l'heure approche. *Oui*, c'est double plaisir de tromper les trompeurs. (La Fontaine.) *Oui*, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'appelle. (Racine.) | Il se répète quelquefois pour exprimer plus fortement l'affirmation. *Oui, oui*, nous mourrons, s'il le faut, pour la défense de nos droits. *Oui, oui*, je te promets de vivre pour toi seule. | Il se joint à différents adverbes. *Oui* certes. *Oui* certainement. *Oui* vraiment. *Oui* sans doute. Et dans le style familier. Vraiment *oui*. Hé mais *oui*. | Marque quelquefois la surprise et signifie Quoi, cela est vrai? Il a dit telle chose, *oui*? | S'emploie souvent comme substantif. C'est un *oui* dit à regret, dit de bon cœur. Un *oui* ou un non. Le *oui* et le non. Dites un bon *oui*. Je veux savoir le *oui* ou le non. Il faut un *oui*. Les si, les mais, les *oui*, les non. (Delille.) | *Dire le grand oui*, Se marier.

Un prêtre, un *oui*, trois mots latins,
A jamais fixent vos destins.
(VOLTAIRE.)

OUÏ, ÏE, part. Qui a été entendu. Une chose *ouïe*. Sans craindre d'être *ouïs*, y discourir ensemble. (Molière.) | T. de prat. *Ouï* le rapport d'un tel. Les témoins sont *ouïs*. Un jugement rendu parties *ouïes*. | Il est invariable quand le nom est placé après. *Ouï* les conclusions du procureur impérial et les plaidoiries des avocats...

OUICHE, interjection qui exprime le doute, l'incrédulité. Ah! *ouiche!* ce n'est pas encore fait!

OUI-DÀ, loc. interject. Marque la dérision. *Oui-dà!* qu'il est bien ce monsieur Nicolas. *Oui-dà!* l'état de veuve est une belle chose. (La Fontaine.) | Loc. adv. Famil. De bon cœur, très-volontiers. *Oui-dà*, j'y consens. *Oui-dà*, pour vous faire plaisir.

OUÏ-DIRE, s. m. (de *ouïr*, *dire*). Mot composé invariable, qui signifie Chose qu'on n'a ni vue ni entendue par soi-même, mais qu'on sait par rapport d'autrui. C'est un *oui-dire*. Ce n'est qu'un *oui-dire*. Il ne faut pas s'en rapporter à des *oui-dire*. Écouter les *oui-dire*. | *Par oui-dire*, loc. adv. Par le rapport d'autrui, sans avoir été soi-même témoin de la chose dont il s'agit. Je ne sais cela que *par oui-dire*. Il le savait vaguement, par *oui-dire*.

OUÏE, s. f. Sens par lequel les animaux perçoivent les vibrations sonores des corps, et dont l'oreille est l'organe. L'*ouïe* est pour l'animal une sentinelle avancée qui n'a pas besoin de la lumière; comme la vue, elle est indispensable au complet exercice de ses facultés, et elle ne peut manquer naturellement ou accidentellement sans y laisser un vide profond. Comme les autres, l'ouïe se développe et s'améliore par l'exercice et arrive à une sensibilité et à une précision qui tiennent du prodige. Les rayons sonores sont recueillis et dirigés par la conque de l'oreille dans un canal étroit et court formé par la membrane du tympan. Cette conque sur laquelle ont été copiés les cornets acoustiques, est, chez quelques animaux, assez mobile pour se diriger vers le son et aller en quelque sorte au-devant de lui. Le tympan renferme dans sa cavité une certaine quantité d'air chauffé à la température du corps, et semble avoir pour objet de préserver des accidents extérieurs l'organe réel et intime de l'ouïe. Des muscles tendent et relâchent à propos cette membrane, précisément comme on tend la corde d'une caisse ou d'une timbale. Elle transmet donc les vibrations à l'air chaud, qui se renouvelle par la trompe d'Eustache au fond de la gorge; ce qui explique comment on entend le mouvement d'une montre qu'on tient entre les dents, en même temps qu'on se bouche les oreilles. Successivement les nerfs, renfermés dans le limaçon et dans les canaux demi-circulaires, reçoivent l'ébranlement et le transmettent au cerveau qui le sent et le perçoit. L'expérience a prouvé que la perforation du tympan n'est pas une cause absolue de surdité; elle peut même être pratiquée dans des vues thérapeutiques. La liaison de l'ouïe avec la parole n'est pas moins prouvée par le mutisme des sourds de naissance, ainsi que par l'imperfection et la faible utilité de la parole chez les sourds-muets auxquels on l'a enseignée. Les propriétés de l'ouïe, chez l'homme sain, sont admirables. Elle perçoit les sons avec une subtilité merveilleuse, et elle les distingue avec la plus grande rapidité. Elle est ainsi constituée que les sons, pour l'affecter agréablement, doivent suivre un ordre, se présenter à elle dans des conditions normales, déterminées. C'est sur la nature même de l'ouïe que s'appuient toutes les lois de la musique et de l'harmonie. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier dans l'acception de sens perceptif des sons. Avoir l'*ouïe* fine, délicate, subtile. Avoir l'*ouïe* mauvaise. Sens de l'*ouïe*. Organe de l'*ouïe*. Charmer l'*ouïe*. Les sons trop forts, trop aigus, blessent l'*ouïe*, offensent l'*ouïe*. L'*ouïe* est l'organe immédiat de l'intelligence. (Bern. de Saint-Pierre.) Platon appelait la vue et l'*ouïe* les sens de l'âme. (Id.) L'*ouïe* est l'une de ces vigilantes sentinelles qui veillent à la conservation des animaux. (Montfalc.) | *Ouïes*, s. f. pl. Ichthyol. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, qui communiquent avec les branchies ou organes respiratoires de ces animaux, et par lesquelles ils rejettent l'eau qui est entrée dans leur bouche par la respiration. Saisir une carpe par les *ouïes*. | Se dit aussi des branchies ou des organes en forme de peignes qui sont renfermés dans les *ouïes*, et qui opèrent la respiration. Ce poisson doit être frais, il a les *ouïes* vermeilles. | T. de lutherie. Ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, tels que le violon, la basse, la harpe, etc. Dans les instruments de la famille du violon, ces ouvertures sont au nombre de deux, placées à droite et à gauche du chevalet, et taillées en forme de (ſ). Elles livrent passage aux vibrations qui se communiquent de l'intérieur à l'extérieur de l'instrument. Les *ouïes* d'une basse.

OUILLAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *ouiller*). Opération par laquelle on ouille le vin, et qui consiste à remplir les barriques qui ont laissé perdre une petite quantité de vin, par suite d'évaporation ou de fermentation. Procédons à l'*ouillage*.

OUILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. *ollaria*, mélange; rad. *olla*, marmite, pot). En parlant du vin, Faire le plein aux barriques qui ont laissé perdre une petite quantité de liquide soit par l'évaporation soit par la fermentation. On doit ouiller le vin blanc une fois chaque semaine pendant la première année, et ensuite chaque fois qu'on tire au fin, c. à d. tous les six mois, au printemps et en automne. Pour le vin rouge, on peut le mettre bonde de côté dès qu'on l'a sorti de la cuve et l'ouiller aux époques où on le soutire, deux fois par an. Jeantillot, il faut *ouiller* nos vins.

OUÏR, v. a. (du lat. *audire*, même signif.). Entendre, percevoir le son par l'oreille. *Ouïr* un son, une voix. Avez-vous *ouï* parler de cela? *Ouïr* une confession. Je suis fatigué d'*ouïr* tout ce bavardage. J'ai *ouï* dire qu'on allait opérer de grandes réformes dans cette administration. Figurez-vous qu'elle est présentement devant vous, que vous *oyez* le son de sa voix. (Brueys.) Le dernier barde qu'on *ait ouï* dans ces déserts me chanta les poèmes dont un héros consolait jadis sa vieillesse. (Chateaubriand.) | Écouter. *Oyons* ce qu'il va dire. *Oyez* l'histoire lamentable. Écoutez un bon mot, *oyez* une merveille. (La Fontaine.) | T. de procédure. Donner audience, prêter attention; recueillir. *Ouïr* des témoins. *Ouïr* les dépositions. Un juge doit *ouïr* les deux parties. | Absol. Entendre. Je n'étais pas sûr qu'il *eût ouï*. On s'aperçut qu'il n'*avait* pas *ouï*. Ce verbe a vieilli dans ses diverses acceptions, et n'est presque jamais employé aujourd'hui qu'à l'infinitif et aux temps composés. On se sert plus souvent du mot *entendre*.

OUISTITI, s. m. (par onomatopée du cri de cet animal). Zool. Genre de singes d'Amérique, de l'ordre des quadrumanes, de la famille des sagouins, comprenant les plus petites espèces de cette famille. La taille des ouistitis ne dépasse pas celle de l'écureuil commun, leurs narines sont écartées, leurs fesses, sans callosités; leur queue est lâche, c. à. d. non prenante, entièrement velue, médiocrement longue; ils ont les oreilles assez grandes, les yeux volumineux. Leurs poils, de couleurs bien

nuancées, sont longs, touffus et très-doux au toucher; ils sont courts et peu abondants sur les mains et sur la tête. On trouve surtout ces animaux en grand nombre dans la Guiane et au Brésil. Ils vivent sur les arbres comme les autres singes, et s'accrochent aux branches avec leurs griffes, à la manière des écureuils. Ils font une guerre très-active aux insectes, dont ils se nourrissent presque exclusivement. On les réduit facilement à la domesticité; ils sont assez doux, mangent à peu près de tout ce qu'on leur donne, et sont en général remarquables par leur gentillesse et par la vivacité de leurs mouvements. On en compte une quinzaine d'espèces, dont deux sont plus connues en Europe, le *ouistiti commun* et le *tamarin*.

OULITE, s. f. (du gr. οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation des gencives. Je souffre d'une *oulite*.

OULORRHAGIE, s. f. (du gr. οὖλον, gencives; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement du sang par les gencives. Vous êtes guéri d'une *oulorrhagie*.

OURAGAN, s. m. (par altérat. du mot *orage* ou du mot indien *orancan*, même signif.). Vent violent et étendu, souvent accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, qui, s'élevant tout à coup, devient assez fort pour causer de grands ravages. Violent *ouragan*. *Ouragan* terrible, épouvantable. *Ouragan* dévastateur. Ces pays ont été dévastés par les *ouragans*. (Raynal.) Tout le monde s'écria : voilà l'*ouragan!* et dans l'instant un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couronnait l'île d'Ambre et son canal. (Bern. de Saint-Pierre.) Les *ouragans* semblent se renfermer dans la région intertropicale. (J. Lecomte.) | Les *ouragans* déracinent parfois les arbres, renversent les maisons. Ils sont surtout redoutables sur les hautes montagnes, et les voyageurs sont quelquefois obligés de se jeter par terre et de s'y cramponner pour n'être pas emportés dans les précipices. On distingue plusieurs sortes d'ouragans, savoir : le *prester*, l'*ecnéphie*, l'*hexydrie*, le *typhon* ou *vortex* et le *cyclone*. Le *prester* est un vent impétueux qui lance des éclairs. L'*ecnéphie* est un vent violent qui paraît s'élancer d'un nuage, et qui accompagne presque toujours le *prester*. Il se fait fréquemment sentir dans les mers de l'Afrique, principalement vers le cap de Bonne-Espérance. Les marins le connaissent sous le nom de *tornados*. L'*hexydrie* est un vent qui sort avec violence d'un nuage et qui est accompagné d'une pluie abondante. On le nomme vulgairement *grain*. Le *typhon*, ou *vortex*, est un vent impétueux qui tourne avec rapidité en tous sens, mais surtout en spirale; il souffle fréquemment de haut en bas. Les Indous le connaissent sous le nom d'*orancan*. Les mers orientales, et particulièrement celles qui sont dans le voisinage de Siam et de la Chine, sont fréquemment le théâtre de cette espèce de vent; ce qui augmente dans ces endroits les dangers de la navigation. Le *cyclone* est une tempête d'une violence extrême tournant sur elle-même dans sa course furieuse comme un cylindre. Deux *cyclones* ont causé dans ces dernières années d'effroyables ravages à Calcutta. | Fig. Se dit, dans le style soutenu, d'une armée à laquelle rien ne résiste, et qui, dans sa marche rapide, ne laisse après elle que la dévastation et des ruines. L'*ouragan* approche, les populations n'ont pas le temps de fuir; elles sont surprises, massacrées.

OURAL (mot turc, kirghiz ou nogaï, qui signifie *ceinture*). Géogr. Chaîne de montagnes qui sert de limites à l'Europe et à l'Asie, et qui s'étend de la mer Glaciale au nord jusqu'à la mer Caspienne et au plateau d'Oust-Ourt au sud, sur une longueur d'environ 2,900 kilom. La plus grande élévation n'est que de 2,150 mètres. Elle se divise en *Oural méridional*, *Oural moyen* et *Oural septentrional*. Le versant d'Europe est moins abrupt que celui d'Asie. La Petchora, l'Oufa, la Biélaïa et l'Oural en descendent à l'O., la Tobol et la Toura à l'E. Ce qui rend surtout l'Oural précieux à la Russie, ce sont les alluvions aurifères et les métaux qu'il renferme dans ses flancs. Les couches d'alluvions recouvrent des plateaux arides ou sont situées le long des rivières, ou dans des endroits marécageux. Elles sont de grandeur variable, à fleur de terre, et renferment des ossements fossiles d'anciens pachydermes. Le commencement de leur exploitation ne date que de 1814. Ces alluvions contiennent vingt-quatre espèces minérales : l'or, le platine, l'argent, l'osmium, l'iridium, le cuivre, le fer, le cinabre, diverses pierres précieuses, le diamant, le grenat, le lapis-lazzuli, etc. L'or se trouve aussi en filons dans l'Oural; mais ces mines sont moins riches que les alluvions. | Grand fleuve de la Russie d'Europe, prend sa source dans la région centrale de l'Oural (Orenbourg), coule au S., puis à l'O. et au S., et va se jeter par trois embouchures dans la mer Caspienne, après un cours de 2,500 kilom. environ. Ce fleuve sert de limite à la Russie d'Europe du côté du S. E. | Le mot *Oural* s'emploie aussi adjectiv.; on dit les *monts Ourals*, *le fleuve Oural*. Les monts *Ourals* sont appelés *Poyas* par les Russes.

OURALIEN, IENNE, adj. Des monts Ourals; qui appartient ou qui a rapport à cette chaîne de montagnes. La chaîne *ouralienne*. Les monts *ouraliens*. Les peuplades *ouraliennes* sont très-vaillantes.

OURALITE, s. f. (rad. *Oural*). Minéral. Substance minérale qui se trouve principalement dans l'Oural, dont le clivage est le même que celui de l'amphibole, et dont les formes cristallines sont exactement celles du pyroxène. L'*ouralite* se trouve dans les roches pyrogènes.

OURAQUE, s. m. (du gr. οὖραχον, fait de οὖρον, urine; ἄγω, je conduis). Anat. Portion moyenne de l'allantoïde. L'*ouraque* est un conduit qui établit, pendant les premiers temps de la vie du fœtus, une communication entre l'allantoïde et la vessie; il traverse l'ombilic et se resserre d'abord en un canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux.

OURCQ. Géogr. Rivière de France, prend sa source dans la forêt de Ris (Aisne) et se jette dans la Marne à Mary (Seine-et-Marne), après un cours de 80 kilom. Elle communique avec la Seine par le canal de son nom. | *Canal de l'Ourcq*, Canal de dérivation dont la prise d'eau est à Mareuil (Oise), à 16 kilom. au-dessus de l'embouchure de l'Ourcq dans la Marne, passe à Meaux et à Claye et aboutit à Paris où il forme le bassin de la Villette. Il prend ensuite le nom de canal Saint-Martin. Sa longueur est de 98 kilomètres.

OURDI, IE, part. Dont l'ourdissage est fait. Tissu *ourdi*. Toile *ourdie*. | Fig. Complot mal *ourdi*. Ruse *ourdie*. La conspiration *ourdie* par le vieux Taillefer sembla devoir échouer. (Balzac.) De grands péchés mes beaux jours sont *ourdis*. (Voltaire.) Voilà une trame bien *ourdie*.

OURDIR, v. a. (du lat. *ordiri*, même signif.; rad. gr. ὀρδέω). Proprement, Assembler parallèlement tous les fils dont une chaîne doit se composer, leur donner la tension voulue pour la longueur que doit avoir le tissu, et croiser les fils à l'extrémité, de manière à faciliter leur passage à travers des lisses dont se servent les tisserands. *Ourdir* une chaîne. *Ourdir* une pièce. | Par extens. Employer ces fils, les tisser. *Ourdir* une toile, une étoffe. Leurs toiles ou pagnes que leurs femmes *ourdissent* sont très-fines et bien teintes. (Bern. de Saint-Pierre.) Le ver laborieux qui *ourdit* la plus belle trame ne connaît cependant que sa voûte d'or et ne peut étendre ses regards sur la nature. (Chateaubriand.) | Fig. Former, méditer et mettre en œuvre. *Ourdir* un complot, une intrigue. *Ourdir* une conspiration. *Ourdir* une trahison. C'est un mauvais génie qui semble avoir *ourdi* sa destinée. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont osé *ourdir* cette trame odieuse. (Voltaire.)

> La Parque à tissus d'or n'*ourdira* point ma vie;
> Je ne dormirai point sous de riches lambris;
> Mais voit-on que le somme en perde de son prix?
> (LA FONTAINE.)

| Absol. Dans plusieurs localités, on ne se sert pour *ourdir* que de cet appareil. | T. de corderie. Élonger tous les fils de caret qui doivent composer un cordage. | T. de vann. Tourner et placer l'osier autour d'un moule, pour commencer à monter l'ouvrage. | T. de maçonn. Mettre un premier enduit de mortier ou de plâtre sur un mur de moellons.

OURDISSAGE, s. m. Action d'ourdir, opération qui consiste à enrouler les fils de coton, de toile ou de drap, sur l'ensouple du bout du métier. | Façon de l'ouvrage ourdi. On doit à l'ouvrière l'*ourdissage*.

OURDISSEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui ourdit, qui exécute l'ourdissage. La corporation des *ourdisseurs*. Les *ourdisseuses* arrivent à l'atelier.

OURDISSOIR, s. m. (rad. *ourdir*). Instrument dont on se sert pour ourdir. Il existe deux sortes d'ourdissoirs : l'*ourdissoir long* et l'*ourdissoir rond*.

OURLÉ, ÉE, part. Dont les bords sont terminés par un ourlet. Mouchoir *ourlé*. Serviette *ourlée*. Drap *ourlé*. | A signifié *bordé*. Un riche bracelet d'ivoire tout *ourlé* de beaux saphirs. (Le Maire.) La reine portait un diadème *ourlé* de brillants et d'émeraudes. | Fig. Matines *ourlées* de deux ou trois leçons.

OURLER, v. a. (rad. *ourlet*). Faire un ourlet, coudre un ourlet. *Ourler* des draps, des serviettes, des mouchoirs. | Fig. Border. Assembler des syllabes françaises et les *ourler* de rimes. (Piron.)

OURLET, s. m. (pron. *ourlè*; rad. lat. *ora*, bord). Espèce de petite bordure que l'on fait au bord d'une étoffe ou d'une toile, en relevant cette étoffe ou cette toile sur elle-même, et en l'y fixant par la couture, pour empêcher qu'elle ne s'effile. *Ourlet* rond. *Ourlet* plat. *Ourlet* large. Gros *ourlet*. Faire un *ourlet*. | Technol. Cuir mince et étroit avec lequel les ouvriers en cuir bordent certains endroits de leurs ouvrages. | Partie la plus épaisse qui forme le tour d'un plat de verre. | Archit. Jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, de manière que le bord de l'une est replié sur l'autre en forme de crochet. | Bot. Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères.

OURMIAH. Géogr. Lac de Perse (Aderbaïdjan), à 40 kilom. S. O. de Tauris; il a 110 kilom. sur 60, avec une profondeur moyenne de 4 mètres; quelques îles. Eau très-salée. Sur le bord O. du lac est une ville de même nom, qui était jadis importante. On y fait naître Zoroastre.

OURS, s. m. (du lat. *ursus*, même sens). Zool. Genre de mammifères carnassiers, plantigrades, remarquables par leur taille et leur force, par la lourdeur de leurs allures, mais aussi par la facilité qu'ils ont de marcher debout et de grimper sur les arbres. Les *ours* ont les formes trapues, les membres épais, la tête un peu forte, avec un front convexe, et terminée par un museau assez mince; langue longue, étroite et douce, oreilles mobiles quoique courtes, yeux petits et très-vifs; pieds terminés par cinq doigts armés d'ongles puissants de longueur variable, et une plante entièrement nue; pelage épais, fourni et composé de poils longs, brillants et d'une seule couleur. Les ours se trouvent dans toutes les latitudes et dans toutes les parties du monde; ils recherchent pour la plupart les montagnes et les forêts épaisses et solitaires; ils vivent ordinairement isolés, si ce n'est dans le Nord, où ils se réunissent en troupes nombreuses; ils passent presque tout l'hiver dans une sorte de léthargie. « Il ne faut pas confondre l'ours de terre avec l'ours de mer, appelé communément *Ours blanc*, *Ours de la mer Glaciale*; ce sont des animaux très-différents tant par la forme du corps que par les habitudes naturelles. Il faut ensuite distinguer deux espèces dans les ours terrestres, les bruns et les noirs, qui n'ont pas les mêmes inclinations. On trouve dans les Alpes et les Pyrénées l'ours brun assez communément, et rarement l'ours noir, qui se trouve au contraire en grand nombre dans les forêts des pays septentrionaux de l'Europe et de l'Amérique. Le noir est féroce et carnassier, le brun n'est pas farouche et ne se nourrit que de fruits et de racines. L'ours de nos climats est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès, et ne se trouve à son aise que dans les endroits reculés, inaccessibles. Une grotte dans un rocher, un creux dans un arbre, lui servent de domicile; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines, supportant une longue abstinence à l'aide de la grande quantité de graisse dont il est pourvu à la fin de l'automne. Ces animaux se recherchent en automne et produisent de un à cinq petits. L'ourse élève avec soin ses petits *ourisons*, et les défend avec courage. Quelquefois les mâles dévorent les petits.

Ours.

L'ours a les sens, et surtout l'odorat, excellents. C'est un des animaux les plus intelligents après le chien et l'éléphant; il est susceptible d'une certaine éducation; on lui apprend à danser, à faire divers tours qui amusent. A l'état de nature il montre son intelligence dans la manière de se défendre et d'attaquer. On en a vu lancer vigoureusement des pierres aux chasseurs et aux chiens. Il se fait souvent une loge de bois et de feuilles, et la couvre si bien qu'il la rend impénétrable à l'eau. La chair de l'ours est très-bonne à manger; les jambons et les pattes sont regardés surtout comme un mets délicat. On chasse ces animaux à cause de leur fourrure, qui est l'objet d'un grand commerce dans le Nord. | *Ours blanc*, Espèce d'ours qui habitent les mers polaires, sur les îles de glace, et qui nagent et plongent très-facilement. Les ours blancs se nourrissent de phoques, de morses et de jeunes baleineaux; mais la poursuite de cette proie est très-dangereuse pour eux : les morses les percent de leurs défenses, et les baleines les assomment de leur masse et les chassent des lieux qu'elles habitent. La graisse de ces animaux est assez semblable à l'huile de baleine; leur chair n'est pas trop mauvaise, et les équipages peuvent au besoin s'en nourrir.

Les *ours blancs* rassemblés, l'œil fixé sur ces mers,
De hurlements affreux épouvantent les airs.
(CASTEL.)

| On trouve beaucoup de débris d'*ours fossiles*. Ils appartiennent à diverses espèces, dont quelques-unes diffèrent de celles qui existent actuellement. | Fig. et par allusion au naturel sauvage de cet animal, on appelle *Ours* un homme qui fuit la société et qui vit toujours seul. C'est une espèce d'*ours* qui se croit philosophe. (Gresset.) | *Être fait comme un meneur d'ours*, Être mal vêtu ou avoir ses habits en désordre. | *C'est un ours mal léché*, C'est un homme mal fait et grossier. | *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*, Il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain. | Blas. L'*ours* (en allemand *bœr*) compose les armes de la ville de Berne, qui a pris de là son nom.

OURSE, s. f. Zool. Femelle de l'ours. L'ourse porte sept mois, et met bas de un à cinq petits, dont elle prend le plus grand soin. Elle leur prépare un lit de mousse et d'herbes dans le fond de sa caverne, et les allaite jusqu'à ce qu'ils puissent sortir avec elle. Elle met bas en hiver, et ses petits commencent à la suivre au printemps. | Astron. Nom de deux constellations septentrionales. Pour les distinguer, on appelle l'une la *Grande-Ourse*, l'autre la *Petite-Ourse*. Toutes les deux sont aux environs du pôle, mais la plus proche est la Petite-Ourse. C'est ordinairement par la Grande-Ourse que commencent ceux qui apprennent à connaître les étoiles. C'est à la queue de la Petite-Ourse que se trouve l'étoile la plus voisine du pôle, et que l'on nomme pour ce fait *Étoile polaire*. Ces deux constellations portent aussi le nom de *Grand-Chariot* et de *Petit-Chariot*. En poésie, on prend cette constellation pour le nord même, et l'on dit les *glaces de l'Ourse*, *l'Ourse froide et glacée*. Du char de l'*Ourse* aux feux de Sirius. (Lebrun.) | Suivant la Fable, la Grande et la Petite-Ourse ne sont autres que Calisto, fille du roi d'Arcadie Lycaon, et l'une des maîtresses de Jupiter, et son fils Arcas, qui tous deux, après leur mort, furent transportés au ciel par Jupiter.

OURSIN, s. m. (rad. *ours*). Zool. Genre de l'ordre des échinodermes et de la famille des échinides, comprenant un grand nombre d'espèces. Le test calcaire qui entoure le corps des oursins est composé de rangées de plaques polygones s'adaptant parfaitement entre elles et portant extérieurement des tubercules solides, sur lesquels sont fixées des épines qui hérissent l'animal, et qui lui ont fait donner le nom de *Hérisson de mer* et de *Châtaigne de mer*, à cause de sa ressemblance avec les gousses de ce fruit. Les oursins, sur le rivage de presque toutes les mers, constituent une nourriture assez importante. Les côtes de la France en nourrissent plusieurs espèces, parmi lesquelles nous citerons l'*oursin comestible*, qui atteint la grosseur du poing, et l'*oursin miliaire*, plus petit et plus déprimé que le précédent. | Les espèces fossiles caractérisent d'une manière assez précise différents terrains; la couche crayeuse est la plus riche en animaux fossiles de ce genre. | Sorte de coiffure militaire, bonnet à poil porté principalement aujourd'hui en France par les grenadiers de la garde impériale.

OURSINE, s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, établi pour une plante du Cap de Bonne-Espérance, ainsi nommée parce que ses feuilles rappellent la forme de la patte d'un ours. C'est une plante herbacée vivace, à la racine grosse, longue, noueuse, rampante, aux fleurs blanches, disposées en ombelles. Nous avons cueilli des *oursines*.

OURSON, s. m. (dim. d'*ours*). Petit de l'ours. La femelle de l'ours met bas au bout de sept mois deux à cinq *oursons*, qu'elle allaite au moins trois mois. Prendre des *oursons*. Élever des *oursons*.

OURVARI, s. m. (onomatopée). Cri des piqueurs aux chiens lorsqu'ils tombent à bout de voie. | Fig. Bruit, tapage à ne pouvoir rien entendre. Faire un grand *ourvari*. | Ruse des bêtes qu'on chasse, et qui, après avoir longé quelque cent pas, reviennent à l'endroit d'où elles sont parties.

OUTARDE, s. f. (du lat. *otis*; rad. gr. ὠτίς, même signif.; et *tardus*, lent; *otis tarda*). Ornithol.

Outarde.

Genre d'échassiers de la famille des pressirostres. Les outardes sont des oiseaux pesants, plus propres à la marche qu'au vol; elles courent avec une grande vitesse et peuvent fournir de longues traites sans s'arrêter. D'un naturel très-farouche et très-sauvage, elles fuient l'homme et vivent dans les campagnes maigres et pierreuses ou dans des plaines plus ou moins stériles; elles se réunissent habituellement en petits groupes. Elles mangent de l'herbe, des grains, des vers, des insectes, des grenouilles, etc. C'est un très-bon gibier, recherché des chasseurs. La *grande outarde* est un des plus grands oiseaux d'Europe. L'*outarde canepetière*. L'*outarde*, qu'on sert sur les tables les plus délicates, dévore les semences de la ciguë. (A. Martin.)

OUTARDEAU, s. m. (pron. *outardo*). Petit d'une outarde. Les outardeaux naissent couverts d'un duvet blanc; ils quittent leur nid, courent et cherchent leur nourriture dès leur éclosion; leur mère les guide, et ils vivent assez longtemps sous sa conduite. On nous servit une fricassée d'*outardeaux*.

OUTIL, s. m. (pron. *outi*; du lat. *utilis*, utile; rad. *uti*, se servir). Instrument dont on se sert pour travailler dans les arts et métiers. Bon *outil*. Mauvais *outil*. *Outil* excellent, nécessaire, utile, indispensable. *Outil* ingénieux, coûteux, précieux. *Outil* de menuisier, de serrurier, de charpentier, de maçon, de sculpteur, de jardinier, de charron, etc. *Outils* de labourage. Arranger des *outils*. Affûter des *outils*. Manquer d'*outils*. Se procurer des *outils*. User ses *outils*. Le marteau est un *outil* de grand usage. L'homme est le seul animal qui sache se faire des *outils*. (Franklin.) Debout, vous dirais-je, le temps s'use et les outils se rouillent. (De Jussieu.) | Prov. *Il n'y a pas de bons outils pour les mauvais ouvriers*, Un ouvrier inhabile se plaint toujours de ses outils. | *Voilà un bel outil*, Se dit d'une chose qui ne peut servir à rien. | Technol. *Outil de côté*, Espèces de ciseaux à deux biseaux, un par le bout et un par le côté, à l'usage des tourneurs. | *Outil plat*, Petit cylindre de métal attaché au bout d'un long morceau de fer, et dont se servent les lapidaires dans la gravure des pierres précieuses. | *Outil-crochet*, Ciseau tranchant, à demi courbé en crochet, employé par les sculpteurs. | Fig. Instrument. Notre esprit est un *outil* vagabond, dangereux et téméraire. (Montaigne.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon,
Est un *outil* dont se sert un fripon.
(VOLTAIRE.)

OUTILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Ensemble des outils et machines d'un atelier, d'une fabrique, d'un établissement industriel quelconque. Un *outillage* insuffisant. Un *outillage* perfectionné. Renouveler son *outillage*. L'*outillage* d'une manufacture.

OUTILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Muni d'outils, garni d'outils. Ouvrier bien, mal *outillé*. Cet atelier n'est pas suffisamment *outillé*. | Fig. Établi, organisé. Ce dernier a la langue faiblement *outillée*, et l'empire de la saveur a aussi ses aveugles et ses sourds. (Brillat-Savarin.) Nous sommes mal *outillés*.

OUTILLER, v. a. (*ll* mouillées; rad. *outil*). Fournir, munir d'outils. *Outiller* un atelier, un chantier. | *Outiller un ouvrier, un apprenti*, Le garnir d'outils. | Fig. et famil. Fournir à quelqu'un ce qui lui est nécessaire pour mener une affaire à bonne fin; procurer à quelqu'un les moyens de réussir dans une entreprise. Je vous *ai outillé* de tout ce qui vous était nécessaire. | S'OUTILLER, v. pr. Se munir, se fournir d'outils. | Cet ouvrier *s'outille* petit à petit. Ce grand atelier *s'est outillé* en fort peu de temps. Il faut *s'outiller*.

OUTILLEUR, EUSE, s. Fabricant d'outils; marchand d'outils. Un *outilleur* bien assorti.

OUTRAGE, s. m. (du bas lat. *ultragium*, fait de *ultrà*, outre, au delà; *agere*, faire). Injure grave de fait ou de parole. *Outrage* cruel, sanglant. Faire, commettre un *outrage*. Réparer un *outrage*. Subir un *outrage*. J'ai été l'objet de ses *outrages*. On ne leur épargna aucun des *outrages* du plus barbare despotisme. (Raynal.) Il m'est difficile de m'accoutumer assez aux *outrages* et à l'imposture. (J. J. Rousseau.) | *Faire outrage à*, Offenser gravement, outrager. | Fig. Blesser, porter atteinte, violer. *Faire outrage à* la raison, *au* bon sens, *à* la morale publique. *Faire outrage à* la logique, *à* la grammaire, *au* bon goût. | Poétiq. Mal, tort, préjudice, changement défavorable occasionné par le temps, les événements, les caprices de la fortune. Les *outrages* du temps. Les *outrages* de la fortune. Pour réparer des ans l'irréparable *outrage*. (Racine.)

Pensez-vous que vos dents impriment leurs *outrages*
Sur tant de beaux ouvrages.
(LA FONTAINE.)

OUTRAGÉ, ÉE, part. Qui a subi un outrage. Un homme *outragé*. Une femme *outragée*. L'esprit *outragé* par mille corrections s'afflige, et devient tiède dans la pratique de la vertu. (Marivaux.) La reine ne pouvait paraître en public sans être *outragée*. (Volt.) Les hommes tués, les femmes *outragées*.

OUTRAGEANT, ANTE, adj. Qui outrage, qui fait outrage. Parole *outrageante*. Discours *outrageant*. Geste *outrageant*. Je ne trouve rien, dans l'histoire, de si *outrageant* pour la morale publique, que l'approbation donnée au parjure. (Montesquieu.) Ses mépris *outrageants*, sa superbe colère. (Voltaire.) J'ai vu blâmer les discours *outrageants* que le poète fait tenir à ses héros. (Barthélemy.)

OUTRAGER, v. a. Injurier gravement, offenser cruellement; faire outrage à. *Outrager* un homme. Sa présence m'*outrage*. Il entend les soupirs de l'humble qu'on *outrage*. (Racine.) Celui qui *outrageait* ma vieillesse avec tant d'acharnement. (Voltaire.) | Blesser, porter atteinte, violer, en parlant des lois, des règles, et, en général, de toutes les choses où doit régner l'ordre et l'harmonie. *Outrager* le bon sens, la logique, la raison, la grammaire. *Outrager* la morale publique. | *Outrager la pudeur*, Commettre une obscénité; révolter par un acte obscène; et, dans un autre sens, indigner par une proposition malhonnête ou déshonnête. | Poétiq. Ravager, dévaster, gâter, détruire. De la vigne sauvage *outrager* la verdure. (De Valory.) | Absol. Il y a des gens qui insultent toujours et n'*outragent* jamais. (J. J. Rousseau.) L'homme *outrage*, le temps venge. (Byron.) Évitez d'*outrager*.

OUTRAGEUSEMENT, adv. (pron. *outrajeuzeman*). Avec outrage, d'une manière outrageuse. Parler *outrageusement* à quelqu'un. Se conduire *outrageusement* envers quelqu'un. | A l'excès, à outrance. On l'a battu *outrageusement*. (Laveaux.) Les jésuites mentent *outrageusement*. | De manière à se repentir ou à avoir honte. Il s'est *outrageusement* trompé sur le caractère de son Pylade. (Voltaire.)

OUTRAGEUX, EUSE, adj. (rad. *outrage*). Qui outrage, qui fait outrage, qui est un outrage. Parole *outrageuse*. Cesse de me tenir ce discours *outrageux*. (Corneille.) Voilà des propos *outrageux*.

OUTRANCE, s. f. (du lat. *ultrà*, outre; d'où le franç. *outrer*; s'est écrit *oultrance*). Action démesurée, outre les bornes. Ne s'emploie que dans ces locutions adverbiales : *A outrance*, *à toute outrance*, qui signifient A l'excès, jusqu'à l'excès. Disputer *à outrance*. Boire *à outrance*. Persécuter *à outrance*. Défendre *à outrance* une opinion. | *Se battre à ou-*

trance, Jusqu'à la mort. Et *se battaient* parfois *à toute outrance*. (Palissot.) | *Combat à outrance*, Duel qui ne devait se terminer que par la mort de l'un des deux champions. Il y eut un *combat à outrance*.

OUTRE, s. f. (du lat. *uter*, gén. *utris*, même sens). Espèce de sac en cuir qui sert au transport du vin, de l'huile et autres liquides, dans les pays montagneux et dans les chemins où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures. Remplir une *outre*. Vider une *outre*. L'usage des *outres* est surtout très-répandu en Espagne, en Italie et dans le Levant. | On fabrique les outres avec des peaux étendues et réunies par des coutures, ou avec des peaux d'une seule pièce et sans couture. Pour les outres cousues, on préfère les peaux de vaches, parce qu'elles sont plus spongieuses et plus susceptibles de dilatation que les peaux de bœufs. Pour les outres sans couture, on ne se sert ordinairement que de peaux de boucs. On conserve les outres en les emmiellant de temps à autre; mais on n'a encore pu trouver le moyen de leur ôter cette odeur de cuir qu'elles communiquent aux liquides qu'elles contiennent. | Bot. Coupe ou godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, ou plutôt sur la feuille avortée et défoncée au bout d'un pétiole phyllodé, soit enfin par la concavité d'une feuille. | *Outre de mer*, Nom vulgaire des ascidées.

OUTRE, prép. (dans le vieux franç. *oultre*, du lat. *ultra*, au delà). Ce mot entre dans la composition de quelques autres mots français, comme *outre-mer*, *outrecuidance*, *outre-passer*, et il marque généralement l'augmentation, l'addition ou l'excès. | Comme préposition, il signifie *au delà de*, et, dans cette acception, il ne s'emploie que dans les expressions de *outre-mer*, *outre-Rhin*, *outre-Meuse*, *outre-tombe*. Louis d'*outre-mer*. Voyage d'*outre-mer*. Le peuple d'*outre-Rhin*. Les pays d'*outre-Rhin*. La contrée d'*outre-Meuse*. | *Mémoires d'outre-tombe*, Titre des mémoires de Chateaubriand, publiés après sa mort. | Par-dessus, en plus de, indépendamment de. *Outre* le petit coin de terre que nous avons travaillé de père en fils depuis plus de cent ans, nous possédons quelques hardes. *Outre* le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature mortelle, nous avons une secrète affinité avec Dieu. (Bossuet.) | Adv. *Au delà, par delà*. Aller *outre*. Passer *outre*. La nuit l'empêcha d'aller *outre*, de passer *outre*. | Fig. *Passer outre*, Continuer, persister, faire malgré une certaine opposition. On l'avertit que s'il ne cessait d'agir de la sorte, on lui ferait un mauvais parti, mais il n'en tint pas compte et *passa outre*. | T. de prat. Ne pas admettre l'incident. Les juges *ont passé outre*. | *En outre*, loc. adv. De plus, avec cela, indépendamment de cela. Il faudrait *en outre* reconnaître cela. Il porte *en outre* deux colliers de porcelaine, et une tourterelle vivante dans une cage. (Chateaubriand.) | *D'outre en outre*, loc. adv. De part en part. Être percé *d'outre en outre*. | *Outre que*, loc. conj. *Outre que* la raison le veut, le devoir y oblige.

OUTRÉ, ÉE, adj. Excédé de fatigue. Cheval *outré*. | Exagéré, excessif, qui passe les bornes. Sentiment *outré*. Passion *outrée*. Haine *outrée*. Cette amitié si prompte et si *outrée* ne saurait durer. Flatterie *outrée*. Louanges *outrées*. Cette réflexion, dont la vérité frappe et qui n'a rien d'*outré*, m'a été d'un grand usage dans le cours de ma vie pour me faire tenir à ma place paisiblement. (J. J. Rousseau.) | Pénétré de, transporté de, irrité de. *Outré* de douleur. *Outré* de colère, de dépit. | Exagéré, forcé, en parlant des œuvres de l'esprit et des beaux-arts. Style *outré*. Pensée *outrée*.

OUTRECUIDANCE, s. f. (de *outre* et de *cuider*, vieux mot qui signifiait *croire*). Présomption, témérité, prétention orgueilleuse, suffisance, vanité insolente; sentiment d'un homme qui pense de lui-même au delà de ce qu'il doit en penser. Parler avec *outrecuidance*. Une pareille *outrecuidance* est intolérable. Telles actions tiennent plus encore d'*outrecuidance* que de bêtise. (Montaigne.) Quant à l'attraction, voici très-naïvement ce qui m'a déterminé à en parler avec tant d'*outrecuidance*. (Voltaire.) | L'outrecuidance, ou opinion trop avantageuse de soi-même, est un des sentiments les plus communs de tous. Il est inhérent à la nature de l'homme de se complaire tant soit peu en lui-même, de se juger favorablement, même sous l'empire de la timidité. Mais il y a des individus qui portent si loin le sentiment qu'ils ont d'eux-mêmes, que leur outrecuidance peut être comparée à ces monstruosités naturelles qui étonnent parfois dans le monde physique. Elle prend le caractère d'une véritable folie partielle, ou monomanie, chez certaines personnes, qui haussaient les épaules de pitié en se voyant elles-mêmes, si elles pouvaient se voir et se reconnaître telles qu'elles sont. Est-il rien de plus triste et de moins récréatif que de lire certains livres, certains journaux où des auteurs sans idées, d'autant plus sûrs d'eux-mêmes qu'ils ignorent davantage, parlent, critiquent, raisonnent sur toutes choses avec un calme et une élévation asiniques? Encore, s'il arrivait toujours à l'outrecuidance inepte d'éprouver le sort de la grenouille dans la fable de la Fontaine, le correctif se trouverait à côté du mal; mais le malheur veut que très-souvent l'outrecuidance soit prise au mot, que le vulgaire, le grand nombre, l'accepte et lui donne un piédestal, tandis que le mérite modeste, réservé, sérieux, passe sans être vu et sans qu'on se préoccupe de lui. Son *outrecuidance* est vraiment excessive.

OUTRECUIDANT, ANTE, adj. Présomptueux, qui pense trop avantageusement de lui-même. Homme *outrecuidant*. Femme *outrecuidante*. | Qui marque l'outrecuidance. Proposition *outrecuidante*.

OUTRECUIDER (S'), v. pr. Avoir de soi-même une opinion trop avantageuse; se croire supérieur; être rempli de suffisance, de présomption. Le maréchal de Boufflers se faisait pesamment sentir à qui *s'outrecuidait* à son égard. (Saint-Simon.) Il faut éviter de *s'outrecuider*. Vieux mot.

OUTREMARIN, INE, adj. (rad. *outre-mer*). Qui est situé au delà des mers. Pays *outremarins*.

OUTRÉMENT, adv. (pron. *outréman*). D'une manière outrée, exagérée; à l'excès.

OUTREMER, s. m. (de *outre* et de *mer*, parce que cette pierre vient de l'Orient, d'au delà de la mer). Substance minérale qu'on retire des rochers granitiques de Sibérie, du Thibet et de la Chine, qui est très-estimée à cause de la belle couleur bleue qu'on en extrait et qu'on nomme aussi *Outremer*.

OUTRE-MESURE, loc. adv. Au delà du degré convenable, à l'excès, déraisonnablement. Travailler *outre-mesure*. Lorsque ce fleuve s'enflait *outre-mesure*, de grands lacs tendaient leurs seins aux eaux répandues. (Bossuet.)

OUTRE-MOITIÉ, loc. adv. Ne s'emploie que dans cette expression juridique : *Lésion d'outre-moitié*. La lésion d'outre-moitié ou de plus des sept douzièmes dans le prix d'un immeuble donne au vendeur le droit de demander la rescision de la vente, quand même il aurait expressément renoncé dans le contrat à la faculté de demander cette rescision, et qu'il aurait déclaré donner la plus-value. Pour savoir s'il y a lésion d'outre-moitié ou de plus des sept douzièmes, il faut estimer l'immeuble suivant son état et sa valeur au moment de la vente. La demande n'est plus recevable après l'expiration de deux années à compter du jour de la vente.

OUTRE-PASSE, s. f. T. d'eaux et forêts. Abatis que fait l'adjudicataire d'une pièce de bois au delà des limites qui lui ont été marquées. La loi contient des dispositions relatives aux *outre-passes*. (Acad.) Il y a des amendes pour le délit d'*outre-passe*.

OUTRE PASSÉ, ÉE, part. Au delà de quoi l'on a été. Pouvoir *outre-passé*. Bornes *outre-passées*.

OUTRE-PASSER, v. a. Aller au delà de; dépasser. *Outre-passer* les limites, les bornes. *Outre-passer* le but. Cet ambassadeur *a outre-passé* ses pouvoirs. Pour accoutumer les Germains à *outre-passer* le Rhin et à aborder dans la Gaule. (Ét. Pasquier.) La sphère des êtres circule sans que leur nombre *outre-passe* le terme de ses pouvoirs, et il faut que les uns périssent, afin que de nouveaux puissent éclore. (Virey.) | Fig. Ils *outre-passent* le présent et ce qu'ils possèdent pour servir à l'espérance, et pour des ombrages et vaines images que la fantaisie leur met au devant. (Montaigne.) | V. n. T. de chasse. En parlant des chiens, S'emporter au delà des voies. | Au jeu de trictrac. Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

OUTRER, v. a. (rad. *outre*). Exagérer, porter au delà de la limite raisonnable. *Outrer* la morale. *Outrer* une maxime, une pensée, un sentiment. *Outrer* la mode. Un comique *outre* sur la scène les personnages. (La Bruyère.) Il ne faut rien *outrer* quand on veut être sage. (Destouches.) | Accabler, surcharger de travail. C'est *outrer* des ouvriers que de les faire travailler sans relâche. (Acad.) | Excéder. *Outrer* un cheval. | Fig. Offenser grièvement, pousser à bout, indigner à l'excès. *Outrer* une personne. Vous l'avez tellement *outré* qu'il ne vous le pardonnera jamais. (Laveaux.)

OUVERT, ERTE, part. (du lat. *apertus*, même signif.). Qui n'est pas clos ou fermé; qui a cessé de l'être. Maison, chambre, fenêtre *ouverte*. Avoir les yeux *ouverts*. La main de cette femme était toujours *ouverte* pour les malheureux. Toutes les bourses me furent *ouvertes*. (J. J. Rousseau.) | Percé. Jours *ouverts* sur la campagne. Fenêtre *ouverte* sur une cour, sur un jardin. | Étendu, dilaté. Narines *ouvertes*. | Béant. Abîme *ouvert*. Chacun avait la mort devant les yeux, voyait les abîmes *ouverts* pour l'engloutir. (Fénelon.) | Libre, dégagé. Chemin *ouvert*. | Accessible, où l'on peut se faire recevoir. École *ouverte* à tous les enfants. | *Tenir table ouverte*, Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été invitées. | Déployé, défait. Ballot, paquet *ouvert*. | Décacheté. Lettre *ouverte*, paquet *ouvert*. | *A livre ouvert*, A première vue, sans étude préalable. Chanter *à livre ouvert* un morceau de musique. Jouer une partie *à livre ouvert*. Traduire un texte *à livre ouvert*. | *A bureau ouvert*, Se dit dans le commerce et en finance. | *Payer à bureau ouvert*, Dès qu'on se présente. | *A portes ouvertes*, En toute liberté. | *Enfonceur de portes ouvertes*, Fanfaron qui se fait gloire d'accomplir des choses faciles, de vaincre des obstacles ou des périls imaginaires. | *Avoir les yeux ouverts sur une personne*, L'observer, la surveiller. *Dormir les yeux ouverts comme un lièvre*, Être jour et nuit sur ses gardes. | Commencé. La séance est *ouverte*. | On dit *Le pari est ouvert*, *les paris sont ouverts*, lorsque chacun est reçu à parier; et, au figuré, pour marquer qu'une affaire dont l'issue est incertaine ne tardera pas à se décider. | En parlant d'un territoire, d'un pays, Qui n'est pas fermé par des accidents naturels, tels que montagnes, collines, rivières, etc. C'est un pays *ouvert*, une contrée *ouverte*. | Par extens. Se dit aussi d'un territoire qui n'est pas protégé, défendu par des places fortes qui empêchent d'y pénétrer. Frontière *ouverte*. | Non fortifié, non couvert de murailles ou d'autres ouvrages de défense. Ville *ouverte*. | Fig. Développé, en parlant de l'esprit, de l'intelligence. Il a l'esprit bien *ouvert* pour son âge. | Franc, sincère. Air *ouvert*. Physionomie *ouverte*. Il ne tarda pas à prendre le ton franc et *ouvert* qui convient à son caractère. (J. J. Rousseau.) | Déclaré. Guerre *ouverte*. Être en guerre *ouverte* avec quelqu'un. | On dit d'une succession qu'*elle est ouverte*, pour indiquer qu'elle peut être recueillie légalement; que ceux qui y ont droit peuvent entrer en jouissance des biens qui la composent. | *Compte ouvert*, Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles. | *Cheval bien ouvert*, Cheval bien traversé, qui a les jambes, et principalement celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre. | T. de vénerie. *Tête ouverte*, La tête du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées. | Blas. *Couronne ouverte*, Couronne composée d'un simple bandeau. | *Tour ouverte*, *château ouvert*, Tour, château représenté dans les armoiries avec une porte ouverte ou une embrasure. | Zool. Se dit de parties qui présentent une ouverture, qui sont étendues sans se recouvrir. | Bot. Éclos, épanoui. Fleur, corolle *ouverte*. Cotylédon *ouvert*. Calathide *ouverte*. | Étalé. Feuille *ouverte*. Pétale *ouvert*. | Conchyliol. *Lunule ouverte*, Coquille bivalve dont les bords écartés présentent une ouverture qui pénètre à l'intérieur des valves. | Entom. *Aréoles ouvertes*, Celles qui se terminent au bord de l'aile des insectes et ne sont pas entourées partout de nervures. | *Ailes ouvertes*, Celles qui, dans l'état de repos, restent étendues horizontalement et sans se recouvrir l'une l'autre. | *A force ouverte*, loc. adv. Les armes à la main. S'emparer d'une ville, d'un pays *à force ouverte*. | On dit aussi *Tranchée ouverte*. La place ne capitula qu'au bout de deux mois de *tranchée ouverte*. | *A cœur ouvert*, Sans déguisement, avec franchise. J'ai cru devoir lui parler *à cœur ouvert*. (Voltaire.) La pauvre enfant lui parla *à cœur ouvert*.

OUVERT, s. m. Mar. Synonyme d'*Entrée*. L'*ouvert* d'un port, d'une rade, d'une baie. | Au jeu de paume, Intervalle garni de filets, qui est placé entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans. L'*ouvert* du premier. Jouer dans les *ouverts*.

OUVERTEMENT, adv. (pron. *ouverteman*). D'une manière ouverte, franchement, sans détour. Parler *ouvertement*. Dire *ouvertement* sa façon de penser. Chacun, se préférant *ouvertement* à tout autre, trouverait bon que tout autre se préférât de même à lui. (J. J. Rousseau.) | Manifestement, publiquement. Je me déclare *ouvertement* pour votre opinion. Il est temps de travailler *ouvertement* et activement à rapprocher ces deux cœurs faits pour se comprendre. (G. Sand.) Il me brave *ouvertement*.

OUVERTURE, s. f. (du lat. *apertura*, même signif.; rad. *aperio*, j'ouvre). Espace vide dans un corps d'ailleurs solide et continu; trou, fente, crevasse, jour, etc. *Ouverture* grande, petite, large, étroite, profonde, immense, etc. Faire une *ouverture*, Pratiquer, ménager une *ouverture*. L'*ouverture* de la bouche, des narines, des oreilles. Cette porte n'a pas assez d'*ouverture*. Une baie qui a deux lieues

d'*ouverture* et une lieue de profondeur offre un asile sûr aux vaisseaux. (Raynal.) | Archit. Portes, arcades, croisées d'un édifice. Cet édifice manque d'*ouvertures*. | Action d'ouvrir. L'*ouverture* d'une chambre, d'une malle, d'une caisse, d'une lettre, d'une dépêche, d'un pâté. L'*ouverture* du testament a été faite par le président du tribunal. | Commencement. L'*ouverture* de la chasse. L'*ouverture* des vendanges. L'*ouverture* d'une session parlementaire. | Fig. Premières propositions faites pour engager une négociation. Faire des *ouvertures* de paix. Les *ouvertures* furent très-favorablement accueillies. | Expédient, voie, moyen. Je saisirai la première *ouverture* pour en finir. | Aveu, confidence. Il lui fit des *ouvertures* indiscrètes, dont il a bien eu à se repentir depuis. | *Ouverture de cœur*, Franchise, sincérité, absence de dissimulation. | *Ouverture d'esprit*, Aptitude, facilité d'intelligence, disposition à comprendre et à apprendre. Celles qui n'ont pas assez d'*ouverture d'esprit* pour ces curiosités. (Fénelon.) | Art milit. *Ouverture de la tranchée*, Le premier travail qu'on fait pour pratiquer la tranchée. | Jurisp. *Ouverture d'une succession*, Moment où les biens du défunt passent à ses héritiers, où le mort saisit le vif. | Phys. Quantité plus ou moins grande de surface que les verres des lunettes et des télescopes présentent aux rayons de la lumière. L'*ouverture* d'un télescope. Plus l'oculaire d'une lunette a d'*ouverture*, plus l'instrument a de clarté; et plus l'objectif a d'*ouverture*, plus l'instrument a de champ. | Géom. Écartement ou inclinaison de deux lignes droites, qui forment un angle. L'*ouverture* d'un angle. | L'*ouverture d'un compas*, L'écartement de ses branches. | Mar. Espace libre entre deux terres; passage. | Le plus grand écartement dans un navire en construction. | T. de stratégie. Espace laissé entre des corps de troupes, ou entre les navires d'une escadre. *Ouverture* des colonnes. L'artillerie occupait les trois grandes *ouvertures* ménagées par la disposition générale de l'armée. | Mus. Symphonie qui sert de début à un opéra ou à un ballet. Lulli est le premier qui ait donné aux morceaux de ce genre une forme déterminée. Les grands compositeurs ont pour but, dans leurs symphonies d'ouverture, de prédisposer l'auditoire aux émotions de la pièce. Parmi les plus belles ouvertures, on cite celles d'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, celle de *Démophon* de Vogel, celle de *Don Juan* de Mozart, celle de la *Caravane* de Grétry, et surtout celle de la *Chasse du Jeune Henri* de Méhul, la plus merveilleuse peut-être de toutes les symphonies de ce genre. Boïeldieu, Auber, ont fait de belles ouvertures; celles de *la Dame Blanche* et de *la Muette de Portici* ont joui d'un succès brillant et très-mérité; cependant elles ne sont pas comparables à l'admirable chef-d'œuvre de Rossini dans l'ouverture de son *Guillaume Tell*. C'est tout un poème où se trouvent réunies toutes les richesses mélodiques et harmoniques. Les Italiens brillent dans les *ouvertures*.

OUVRABLE, adj. Consacré au travail. N'est usité que dans cette locution : *Jour ouvrable*, Jour qui n'est point férié, pendant lequel on se livre au travail. Tous les jours sont *ouvrables* pour moi.

OUVRAGE, s. m. (du lat. *opera*, soin, peine; de *opus*, besoin; rad. *ops*, terre). Travail, occupation, action de travailler, d'*ouvrer*. Se mettre à l'*ouvrage*. Aimer l'*ouvrage*. Manquer d'*ouvrage*. Nous n'avons pas d'*ouvrage*. L'*ouvrage* ne va pas. Avoir trop d'*ouvrage*. Être surchargé d'*ouvrage*. Avoir cœur, avoir du cœur à l'*ouvrage*. Être fort, solide, habile à l'*ouvrage*. Avancer à l'*ouvrage*. Je ne sais pas quand je pourrai me remettre à l'*ouvrage*. (X. de Maistre.) | *Aimer l'ouvrage fait*, Être paresseux. | *Quitter l'ouvrage*, Cesser de travailler. | Résultat du travail d'un ouvrier, œuvre. Bel *ouvrage*. Un grand *ouvrage*. *Ouvrage* parfait, achevé, admirable, précieux. *Ouvrage* de maçonnerie, de menuiserie, de serrurerie, de charpente. *Ouvrage* de broderie au crochet, de tapisserie, de couture, de lingerie. *Ouvrage* de mosaïque, de marqueterie, de rapport. *Ouvrage* d'orfèvrerie, de bijouterie, d'horlogerie, etc. L'*ouvrage* d'un tailleur, d'un cordonnier, d'un tisserand, d'un chapelier, d'un gantier. L'*ouvrage* d'un tanneur, d'un mégissier, d'un doreur, d'un ferblantier, d'un forgeron, d'un ciseleur, d'un peintre, d'un sculpteur, etc. Commencer, achever, terminer un *ouvrage*. S'adonner à un *ouvrage*. Interrompre, abandonner un *ouvrage*. Être au quart, au tiers, à la moitié d'un *ouvrage*. Il me faut encore trois jours pour finir mon *ouvrage*. Depuis huit jours que cet agréable travail nous occupe, on est à peine à moitié de l'*ouvrage*. (J. J. Rousseau.) | Prov. *C'est à l'ouvrage qu'on reconnaît l'ouvrier*, L'habileté, le talent, se jugent d'après les œuvres. | Dans un sens plus général, Tout ce qui est fait, opéré, soit par l'homme, soit par la nature. Il commença de grands *ouvrages* qui devaient servir à la prospérité publique. (Bossuet.) Il n'y a point au monde un si terrible métier que de se faire un grand nom; la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son *ouvrage*. (La Bruyère.) Pourquoi les *ouvrages* de la nature sont-ils parfaits? C'est que chaque *ouvrage* est un tout et qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais. (Buffon.) | Fig. Sa fortune est l'*ouvrage* du hasard. Le progrès est l'*ouvrage* du temps. Mes malheurs sont votre *ouvrage*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son *ouvrage*. (Volt.)

> Ah! si ce jour rend la paix aux Thébains,
> Elle sera, Créon, l'*ouvrage* de vos mains.
> (RACINE.)

| Se dit aussi en parlant des lois, des institutions. La législation d'Athènes fut l'*ouvrage* de Solon. | Se dit particulièrement des productions de l'esprit. *Ouvrage* en prose. *Ouvrage* en vers. Grand *ouvrage*. Bel *ouvrage*. *Ouvrage* moral. *Ouvrage* d'imagination. *Ouvrage* d'érudition. Le sujet, la matière, le plan d'un *ouvrage*. Les détails d'un *ouvrage*. Les *ouvrages* des grands écrivains. *Ouvrage* classique. *Ouvrage* anonyme. *Ouvrage* posthume. Publier, mettre au jour un *ouvrage*. Ébaucher, esquisser un *ouvrage*. Critiquer, blâmer un *ouvrage*. Cet *ouvrage* a eu un grand succès. Cette vérité est le fondement de son *ouvrage*. (Condillac.) Que d'*ouvrages* en vers perdraient leur réputation si on les réduisait en prose. (Duclos.) Les *ouvrages* bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. (Buffon.) Vous m'avez envoyé un *ouvrage* dicté par l'humanité et par l'éloquence. (Voltaire.) La raison qui vous ferait supprimer cet *ouvrage* m'encourage à le publier. (J. J. Rousseau.) Les beautés sévères qui règnent dans les *ouvrages* de Pindare. (Barthélemy.) | *Ouvrage de l'art*, Se dit des ouvrages de sculpture, de peinture, de gravure, d'architecture. Dans aucune ville on ne porte si loin les *ouvrages de l'art*. (Montesquieu.) | *Ouvrage de l'art*, Se dit aussi par opposition aux *Ouvrages de la nature*. | Fortificat. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place et destinés à la fortifier. L'ennemi a détruit les *ouvrages*.

OUVRAGÉ, ÉE, part. Ne se dit que de certains ouvrages dont la confection demande beaucoup de travail de la main. Cette pièce d'orfèvrerie est bien *ouvragée*. La garde de cette épée est très-*ouvragée*.

OUVRAGER, v. a. Enrichir un ouvrage d'ornements divers. Se dit des brocards à fleurs, des velours à ramages, des damas, etc. et de beaucoup de choses que fabriquent divers artisans tels qu'ébénistes, orfèvres, sculpteurs, etc.

OUVRAISON, s. f. (pron. *ouvrèzon*). Mise en œuvre.

OUVRÉ, ÉE, adj. Travaillé, façonné en ouvrage. | *Fer ouvré*, Fer travaillé, par opposition au fer en barres. | *Cuivre ouvré*, Cuivre travaillé, par opposition au cuivre en lames. | Le tarif de la douane établit des droits plus forts sur le fer et le cuivre ouvrés que sur le fer et le cuivre non ouvrés. | Dans les ateliers des ports, les *matières ouvrées* sont des objets en état de confection préparatoire ou des objets confectionnés. | Se dit d'une sorte de linge façonné, avec figures, fleurs ou compartiments. Linge *ouvré*. Serviettes *ouvrées*.

OUVRER, v. n. Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie. | V. a. Fabriquer, façonner.

OUVREUR, EUSE, s. Celui, celle qui ouvre. Se dit spécialement des personnes chargées d'ouvrir les loges dans les théâtres. Ouvreuse de *loges*. | *Ouvreuse d'huîtres*, Femme qui fait métier d'ouvrir les huîtres. | Ouvrier papetier, qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

OUVRIER, IÈRE, adj. Qui travaille, qui vit d'un métier. Population *ouvrière*. Classe *ouvrière*. | *Jour ouvrier*, Se dit dans le sens de *jour ouvrable*, jour non férié où il est permis de travailler. | *Cheville ouvrière*, Grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'une voiture avec la flèche ou les brancards. | Fig. *Cheville ouvrière*, Se dit du principal agent d'une affaire. Je suis ici la *cheville ouvrière*.

OUVRIER, IÈRE, s. (du lat. *operarius*, même signif.; fait de *opera*, œuvre). Celui ou celle qui travaille de quelque métier que ce soit pour gagner un salaire. On peut dire d'une manière générale que le savant, l'artiste et l'homme de lettres sont des ouvriers intellectuels, le mot *ouvrier* ou *ouvrière* n'en correspond pas moins à une idée de travail manuel. Bon *ouvrier*. Habile *ouvrier*. Mauvais *ouvrier*. *Ouvrier* en bâtiments. *Ouvrier* en soie. *Ouvrière* en lingerie, en dentelles. Occuper un grand nombre d'*ouvriers*. Faire la paye des *ouvriers*. Quand l'*ouvrière* est épargnée, vainement l'ouvrage est détruit. (Arnault.) Les *ouvriers* et les marchands qu'on voit en Pologne sont des Écossais, des Français et surtout des Juifs. (Voltaire.) Il n'y a pas d'*ouvrier* qui sache raccommoder une journée mal employée, ni de chien dressé qui puisse retrouver une heure perdue. (De Jussieu.) Les soldats fournissent beaucoup d'*ouvriers*, car la chaleur permet aux blancs d'y travailler en plein air. (Bern. de Saint-Pierre.) La douceur du climat, à Naples, permet aux *ouvriers* en tout genre de travailler dans la rue. (Mme de Staël.) | *Ouvrier à façon*, Celui à qui l'on fournit les matériaux et qui les met en œuvre, soit chez lui, soit dans l'atelier du patron. *Ouvrier aux pièces*, Celui qui est payé en proportion du travail qu'il exécute. | *Ouvrier à la journée*, Celui qui reçoit tant par jour. | Imprim. *Ouvriers en conscience, ouvriers de conscience*, Compositeurs et metteurs en pages qui, à cause de la nature de leurs travaux, ne peuvent être payés qu'à la journée, sur la déclaration du temps qu'ils ont employé au travail qui leur est confié. | Tout ouvrier doit avoir un livret. En outre, les ouvriers sont soumis à plusieurs lois spéciales, notamment pour ce qui regarde les difficultés qui peuvent s'élever entre eux et leurs patrons, l'apprentissage, le travail des enfants dans les manufactures, les coalitions, etc. | On s'est beaucoup occupé, dans ce siècle, d'améliorer le sort des classes ouvrières : Saint-Simon, Ch. Fourrier, R. Owen et leurs nombreux disciples, ont proposé, dans ce but, des systèmes fort divers, et n'ont pas tenté moins que de refaire la société tout entière, afin d'*organiser le travail* d'après leurs plans. Quelque opinion que l'on ait de ces systèmes, on pourra, sans bouleverser l'ordre social, contribuer efficacement à l'amélioration du sort des classes ouvrières, en assurant, par les moyens qui sont au pouvoir des gouvernements, la paix et la tranquillité publique, en augmentant la facilité des approvisionnements, et, par là, le bon marché des choses nécessaires à la vie, le développement de la production et des débouchés, mais surtout en moralisant les ouvriers, en les détournant du désordre, en leur inspirant des habitudes de prévoyance, en encourageant chez eux l'ordre et l'épargne, enfin en préparant des asiles pour les infirmes et les vieillards. (Bouillet.) On transformera l'*ouvrier* des villes en associé, au moyen de la création de grandes associations, de corporations appuyées par des banques de crédit mutuel; on transformera l'*ouvrier* de la campagne en propriétaire du sol, au moyen du partage des terres et de la division des grandes propriétés, par lots payables à de longues échéances. | Dans l'armée, il y a des *compagnies d'ouvriers*. On y distingue les *ouvriers du génie*, les *ouvriers de l'artillerie*, les *ouvriers armuriers*, les *ouvriers pour les équipages militaires*. | *Cela est du bon ouvrier, de la bonne ouvrière*, Cela est fait par l'ouvrier ou l'ouvrière qui a le plus de réputation en ce genre. | Fig. Se dit, en termes de littérature, d'un auteur qui n'a que le mécanisme de son art, et qui n'en a pas le génie. Comme poète, il n'a rien de grand, ni de tendre, il n'a qu'un talent de détail; c'est un *ouvrier*, et je veux un génie. (Voltaire.) | Dans le langage de l'Écriture, *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers*, Il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais il y a peu de personnes pour y travailler. | *Ouvriers d'iniquité*, Les méchants. | Fig. En parlant de Dieu. Que le monde, considéré dans ce point de vue, et avec l'*ouvrier* souverain qui le conduit, est plein d'ordre, d'harmonie et de magnificence! (Massillon.) Le suprême *ouvrier*, attentif à la conservation de tous les êtres, a mis de grands soins à garantir la fructification des plantes des atteintes qui lui peuvent nuire. (J. J. Rousseau.)

> L'éternel *Ouvrier*, dans un profond silence,
> Compose lentement et décompose tout.
> (DELILLE.)

| Se prend dans le sens d'agent, de moteur. L'âme est l'*ouvrière* de la détermination, de la volonté. (Montesquieu.) | Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*. | Entom. *Abeilles ouvrières* ou *neutres*, Sorte d'abeilles qui composent la très-grande partie d'une ruche. On les reconnaît à une taille moindre que celle des mâles et des femelles. Ce sont les *abeilles ouvrières* qui recueillent le pollen, élaborent la cire et le miel, construisent les gâteaux et nourrissent le couvain; elles ont un aiguillon avec lequel elles produisent une piqûre très-douloureuse.

OUVRIR, v. a. (du lat. *aperire*, même signif.). Faire que ce qui était clos, fermé, bouché, ne le soit plus. *Ouvrir* une porte, une fenêtre. *Ouvrir* une chambre, un jardin. *Ouvrir* un cadenas, un robinet. *Ouvrir* une armoire, une caisse, un coffre. *Ouvrir* un paquet. La terre *ouvre* son sein au tranchant de la charrue. (Fénelon.) J'*ouvre* son rideau et me laisse tomber sur son lit. (J. J. Rousseau.) Avant de mettre le verrou à la porte, Christophe

l'*avait ouverte* pour regarder dans la rue. (H. Balzac.) | Découvrir. *Ouvrir* son habit, son gilet, son corsage. | Décacheter. *Ouvrir* une lettre. | Défaire, déployer. *Ouvrir* un ballot. | Pratiquer, percer. *Ouvrir* un trou. *Ouvrir* un passage. *Ouvrir* un chemin. | *Ouvrir une forêt*, Y pratiquer des routes. | Fig. *Ouvrir une église*, Commencer, après certaines cérémonies de consécration, à exercer le culte catholique dans un édifice qu'on a destiné à cet usage. | *Ouvrir un théâtre, un établissement*, Commencer à y donner des représentations, à y faire ce que l'établissement comporte. | Fig. *Ouvrir* une carrière au mérite. (Marmontel.) *Ouvrir* un vaste champ au soupçon. (La Harpe.) C'est le crime qui *ouvre* les portes de l'Enfer, et c'est la mort qui les referme. (Chateaubriaud.) | *Ouvrir son cœur à quelque sentiment, à quelque désir, à quelque passion*, Disposer son cœur à s'y livrer. *Ouvrir* son cœur à l'amitié, à l'amour, à la compassion, à la haine, à la vengeance. *Ouvre* ton cœur aux plus douces espérances. (Fénelon.) *Ouvrir* son âme aux plaintes d'un ami. (J. J. Rousseau.) | *Ouvrir la porte aux abus*, Les laisser s'introduire. Trop d'indulgence *ouvrirait* la carrière à de trop grands abus. (Voltaire.) | Rendre libre, accessible; rendre facile l'abord, le passage, l'occupation. *Ouvrir* ses ports au commerce de l'étranger. | *Ouvrir les mers*, Permettre d'y naviguer. | Fig. Développer. *Ouvrir* l'esprit. Les voyages, l'usage du monde lui *ont ouvert* l'esprit. (Laveaux.) | Étendre. *Ouvrir* les bras. | Fig. *Ouvrir les bras à quelqu'un*, L'accueillir avec empressement. | *Ouvrir sa maison à quelqu'un*, L'accueillir, le recevoir chez soi. | Exciter, procurer. *Ouvrir* l'appétit. | Fendre, couper, entamer. *Ouvrir* un fruit, une pomme, une pêche, une noix. *Ouvrir* les veines. | Commencer à creuser, à fouiller. *Ouvrir* une mine. *Ouvrir* une tranchée. | Diviser, séparer les parties contiguës *Ouvrir* les huîtres. *Ouvrir* un livre. | Commencer. *Ouvrir* le bal, la danse. *Ouvrir* un cours. *Ouvrir* la séance. *Ouvrir* la campagne. Vers le temps où Platon *ouvrait* son école à l'Académie. (Barthélemy.) | *Ouvrir la chasse*, Déterminer l'époque où il sera permis de chasser. | *Ouvrir boutique*, Commencer à tenir boutique. | *Ouvrir un avis*, Être le premier à le proposer. | *Ouvrir le jeu*, Au brelan et autres jeux de renvi, faire la première vade. | Séparer, écarter. *Ouvrir* les jambes. *Ouvrir* les rangs, les files d'un bataillon. | Épanouir. Linné avait trouvé des plantes qui *ouvraient* leurs fleurs à toutes les heures du jour et de la nuit. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mar. *Ouvrir les voiles*, Les brasser de manière qu'elles reçoivent la brise sous un angle plus favorable à la vitesse du navire. | S'emploie fréquemment dans le sens absolu. Cette porte n'*ouvre* pas. *Ouvrez*, s'il vous plaît. Je n'*ouvre* pas la nuit. Je frappai et l'on vint aussitôt m'*ouvrir*. | S'OUVRIR, v. pr. Être ouvert. La porte *s'ouvre*. La fenêtre *s'est ouverte*. Ce robinet *s'ouvre*. | S'écarter, livrer passage. Les lèvres *s'ouvrent*. | Ouvrir à soi. *S'ouvrir* un chemin. *S'ouvrir* une porte. *S'ouvrir* un passage. | Se creuser. Des gouffres *s'ouvraient* sous nos pas. | Acquérir, parvenir. *S'ouvrir* une carrière. | *S'ouvrir à quelqu'un*, Lui découvrir ses desseins. Je m'en *ouvris* à celui que je croyais mon meilleur ami. | S'écarter. La foule *s'ouvrit* pour le laisser passer. | S'épanouir. La fleur de la chicorée *s'ouvre* à sept heures et se ferme à dix. (Bern. de Saint-Pierre.) Les belles de jour *s'ouvrent* le matin.

Semblable à la rose nouvelle,
Qui *s'ouvre* aux doux rayons d'un jour pur et serein.
(VOLTAIRE.)

| Fig. Le cœur *s'ouvre* à l'espérance. Mon âme *s'ouvre* à la tendresse, à la pitié, à tous les sentiments humains et délicats. | Se présenter, s'offrir. Au spectacle qui *s'ouvrit* à nos yeux notre impression fut indicible. Sur le solitaire Borsberg, une vue immense *s'ouvre* devant une grotte artificielle. (Malte-Brun.) | Commencer. Le XIXe siècle *s'ouvrit* par de grands événements. Il *s'ouvrit* alors une grande scène. (Voltaire.) Le spectacle *s'ouvre*.

OUVROIR, s. m. (du vieux verbe *ouvrer*). Lieu de travail. | Se disait particulièrement, dans les couvents de filles, du lieu où les religieuses s'assemblaient à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. | Ce mot a été adopté de nos jours par la bienfaisance publique pour désigner des établissements fondés dans le but de procurer de l'ouvrage aux femmes et aux filles sans occupation. Ce sont des espèces d'asiles où elles trouvent le plus souvent, avec un travail assuré, un abri, du feu, de la lumière, quelquefois même des secours. Les *ouvroirs* de Paris sont bien tenus.

OVAIRE, s. m. (du lat. *ovarium*, même signif.; rad. *ovum*, œuf). Anat. Organe des animaux ovipares où se forment les œufs. | Par anal. On donne ce nom à deux corps blanchâtres, d'un volume plus ou moins grand, d'une forme légèrement ovale, situés sur les côtés de l'utérus de la femme et des femelles vivipares. Ils forment chacun une grappe glanduleuse, qui communique avec la matrice et lui transmet, sous la forme de globule, l'œuf, qui, au moment de la fécondation, a déchiré l'enveloppe qui le retenait captif. Maladie des *ovaires*. Squirrhe des *ovaires*. *Ovaires* ramollis. Les *ovaires* grossissent aux approches des menstrues et partagent le mode d'excitation qui survient alors à l'utérus. (Mérat.) | Bot. Partie du pistil ou de la feuille carpellaire qui renferme les rudiments de la graine et qui, en mûrissant, devient le fruit. Presque toujours l'ovaire porte le style, et toujours il existe entre ces deux parties une liaison soit immédiate, soit médiate. La partie interne de l'ovaire à laquelle est attaché chaque ovule prend le nom de *placenta*. L'ovaire des plantes représente à la fois l'ovaire et la matrice des mammifères. En effet, il est le siége de la fécondation et du développement de l'ovaire fécondé. L'ovaire est *simple* dans les fleurs unipartites, *multiple* dans les fleurs polypétales. Sa position est de trois sortes : *supère*, lorsqu'il repose immédiatement sur le calice : *infère*, lorsqu'il le supporte ; *semi-infère* ou *semi-supère*, selon qu'il est au tiers, à moitié, etc., engagé dans la base du calice. | Adjectiv. *Pierre ovaire*. Se dit des oolithes et des oursins fossiles. Une collection de *pierres ovaires*.

OVALAIRE, adj. Anat. Qui est de forme ovale. | *Trou ovalaire*, Le trou dont est percé l'os ischion.

OVALE, adj. (du lat. *ovalis*, même signif.; rad. *ovum*, œuf). Qui a la forme ou le périmètre semblable à la circonférence allongée d'un œuf; qui a plus ou moins la forme d'une ellipse. Trou *ovale*. Figure *ovale*. Surface *ovale*. Table *ovale*. Cotylédons *ovales*. Coquilles bivalves *ovales*. | S. m. Géom. Figure curviligne oblongue, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la circonférence d'un œuf. L'ovale est formé par une ligne courbe qui rentre en elle-même et qui est composée de plusieurs portions de cercle; c'est généralement une figure irrégulière, plus étroite par un bout que par l'autre, ce qui le distingue de l'ellipse, qui est un ovale régulier. Grand, petit *ovale*. *Ovale* formé. L'*ovale* de son visage était d'une régularité parfaite. | *En ovale*, loc. adv. En forme ovale ou elliptique. | Technol. Machine à tordre la soie. | S. m. pl. Famille de crustacés, de l'ordre des lœmodipodes, ne renfermant que le seul genre *cyame*. Les *ovales* se caractérisent par un corps ovale et par des pieds forts et de longueur moyenne.

OVALER, v. a. Technol. Tordre au moyen de l'ovale. *Ovaler* de la soie. *Ovaler* du coton.

OVALIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ovalis*, ovale; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Orchis *ovalifolié*. Loranthe *ovalifoliée*.

OVARIEN, IENNE, adj. (du lat. *ovarium*, ovaire). Bot. De l'ovaire ou des ovaires. Nectaire *ovarien*. Capsule *ovarienne*. | Se dit des feuilles dont la lame, diversement roulée ou repliée, constitue l'ovaire et par suite le péricarpe.

OVARIOTOMIE, s. f. Opération qui consiste à enlever les ovaires malades, ou l'ovaire sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire, et ne pouvant rentrer, ou les ovaires des vaches et autres animaux, pour en faciliter l'engraissement. L'*ovariotomie* paraît aussi avoir été pratiquée en Orient sur des femmes adultes bien portantes.

OVARIQUE, adj. Anat. Qui a rapport à l'ovaire. Fonction *ovarique*.

OVARISME, s. m. (du lat. *ovarium*, ovaire; rad. *ovum*, œuf). Physiol. Doctrine qui attribue l'origine de tous les animaux et même de tous les corps organisés au développement d'un œuf. Elle a été résumée par cette formule : *Omne vivum ex ovo* (tout être vivant sort d'un œuf).

OVARITE, s. f. (rad. *ovaire*). Pathol. Inflammation aiguë de l'ovaire ou des ovaires. L'*ovarite* est assez fréquente à la suite de l'accouchement.

OVAS. Géogr. Peuple qui habite l'intérieur de l'île de Madagascar, au nombre d'environ 1 million d'individus. Il occupe surtout les hauts plateaux. Sa capitale est Tananarive, d'où il étend sa domination sur presque toute l'île de Madagascar. Les *Ovas* ont le teint olivâtre, les yeux petits et les cheveux plats. Les *Ovas* sont très-superstitieux.

OVATION, s. f. (pron. *ovasion*; du lat. *ovatio*; rad. *ovis*, brebis; parce qu'on immolait une brebis). Le petit triomphe que le sénat romain accordait à ceux qui avaient remporté un léger avantage sur les ennemis. Le vainqueur était conduit au Capitole, précédé de la cavalerie, vêtu d'une robe blanche bordée de pourpre, et le sceptre à la main; des flûtes et des hautbois accompagnaient sa marche. On y sacrifiait une brebis, d'où la cérémonie a pris son nom. L'ovation fut instituée l'an de Rome 525, pour Posthumius Tiberius. Elle devint très-rare sous les premiers empereurs, et tomba en désuétude du temps de Claude. | Par extens. Se dit des honneurs que des personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortége, en la saluant par des acclamations, par des applaudissements, etc. Recevoir une *ovation*. Il s'est dérobé à l'*ovation*.

OVE, s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Archit. Moulure dont le profil présente la courbe d'un quart de cercle. On l'appelle aussi *Quart de rond*. | Ornement qui a la forme d'un œuf renfermé dans une coque, imitée de celle d'une châtaigne, et qui se taille dans le quart de rond. | *Ove fleuronné*, Celui qui est enveloppé par quelques feuilles de sculpture.

OVÉ, ÉE, adj. (du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf, la figure d'un œuf. Coquille *ovée*. Bulime *ové*. Épi *ové*. Tache *ovée*. | *Feuille ovée*, Feuille ovale rétrécie à l'une de ses extrémités.

OVELLE, s. f. (du lat. *ovum*, œuf). Bot. Nom sous lequel on désigne les jeunes carpelles.

OVER-YSSEL (*Yssel supérieur*). Géogr. Province du royaume de Hollande, entre celle de Drenthe au N., le Hanovre à l'E., la Prusse au S. E., la province de Gueldre au S. et au S. O., et le Zuyderzée à l'O.; 106 kilom. sur 35; 232,000 habit.; chef-lieu, Zwoll. Sol uni et bas. Quelques collines à l'E. Rivières principales : l'Yssel (qui a donné son nom à la province), le Zwarte-water, le Vecht, la Havelteraa. Marécages, bruyères; pâturages et forêts; gibier, abeilles, bêtes à cornes. Toiles et lainages; beurre et fromages; peaux et suifs. Lors de l'invasion des Barbares, cette contrée fut occupée par les Francs saliens; elle devint la possession des évêques d'Utrecht dès le XIe siècle, et passa en 1528 sous la domination de Charles-Quint. Elle accéda en 1579 à l'Union d'Utrecht, fut comprise en 1798 dans la République batave, en 1806 dans le royaume de Hollande, et forma de 1810 à 1814 le département français des Bouches-de-l'Yssel.

OVIBOS, s. m. (du lat. *ovis*, mouton, brebis; *bos*, bœuf). Mamm. Espèce du genre bœuf, appelé aussi buffle ou bison musqué du Canada, qui se distingue des autres buffles par le manque total de mufle, son nez étant couvert de poils fins jusqu'aux lèvres, comme cela existe chez les moutons. Cet animal a, en général, plus de ressemblance avec un gros mouton qu'avec un bœuf; le corps est allongé ainsi que la tête; le front, très-élevé, est orné d'une longue crinière de grands poils divergents d'un centre commun et couvrant la racine des cornes, qui sont noires et se relèvent brusquement après s'être courbées en avant. Les yeux sont petits, le nez est allongé et busqué comme chez un bélier; les membres sont forts et courts. Les ovibos sont très-nombreux dans les montagnes de l'Amérique septentrionale. Ils vont par troupes de vingt ou trente, se plaisent surtout sur les roches stériles, et fréquentent rarement les parties boisées du pays. Ils sont légers à la course. Leur chair a un fort goût de musc. Les Indiens les chassent pour en manger la chair et pour avoir leur peau, dont ils se font d'excellentes couvertures. C'est avec la queue de l'*ovibos* que les Esquimaux de la baie d'Hudson se font cet étrange bonnet dont les poils tombent autour de leur tête et leur couvrent le visage.

OVICULE, s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Archit. Petit ove. Les *ovicules* du chapiteau ionique.

OVIDE. Célèbre poète latin, né à Sulmone, dans le Samnium, l'an 43 av. J. C. Il vécut dans l'intimité de Virgile, de Tibulle, de Properce et d'Horace. Il mena pendant longtemps avec succès la vie de poète, de courtisan et d'homme à bonnes fortunes; mais il fut tout à coup frappé de la disgrâce la plus complète. L'an 9 de J. C., Auguste le relégua à Tomes, en Mésie, près du Pont-Euxin. Le prétexte de cette disgrâce fut la licence de ses poésies; la véritable cause est restée une énigme. On présume que le crime du poète était d'avoir surpris un secret important pour la famille d'Auguste. En dépit des sollicitations les plus pressantes, les plus humiliantes même, il ne put obtenir son rappel ni d'Auguste ni de Tibère. Il mourut à Tomes l'an 17 de J. C., après huit années d'un exil rigoureux. On a de lui *les Métamorphoses, les Tristes, les Fastes, les Élégies pontiques, les Héroïdes, les Amours, l'Art d'aimer, les Remèdes d'amour*, et divers fragments. C'est dans l'élégie qu'il a surtout réussi. Il est élégant, plein d'imagination, mais il offense trop souvent la morale dans ses œuvres érotiques. Toutefois ses vers, moins libres que ceux de plusieurs de ses contemporains, n'ont évidemment pu être la vraie cause de sa perte, surtout dans une ville telle que Rome.

OVIDUCTE, s. m. (du lat. *ovum*, œuf; *duco*, je

conduis). Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'oiseau.

OVIÉDO. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de l'ancienne province des Asturies, aujourd'hui chef-lieu de l'intendance d'Oviédo, à 350 kilom. N. O. de Madrid; 10,000 habit. Évêché, université; belle cathédrale, aqueduc, arsenal. Toile, bonneterie. Érigée en ville en 757 par le roi goth Froïla, elle fut depuis cette époque jusqu'en 913 la résidence des rois du pays. Défendue par les montagnes qui l'entourent et les forteresses qui en commandaient les défilés, elle ne fut jamais soumise aux Maures. | L'*intendance d'Oviédo* a la même circonscription que l'ancienne principauté des Asturies. V. ASTURIES. | *Royaume d'Oviédo*, Nom que prit le royaume des Asturies, depuis l'établissement de son siége à Oviédo. Il fut employé jusqu'à Ordogno II, qui s'établit à Léon en 913.

OVIFÈRE, adj. (du lat. *ovum*, œuf; *fero*, je porte). Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs. Vorticelle *ovifère*.

OVIFORME, adj. (du lat. *ovum*, œuf; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œuf. Germe *oviforme*. Ovule *oviforme*. Graine *oviforme*.

OVIN, INE, adj. (du lat. *ovinus*, même signif.; *ovis*, brebis). Qui est du genre de la brebis. Race *ovine*. Bêtes *ovines*. Genre *ovin*. | S'emploie très-rarement au masculin.

OVIPARE, adj. (du lat. *ovum*, œuf; *pario*, j'enfante). Zool. Qui engendre, qui pond des œufs. Se dit de tous les animaux qui pondent des œufs, sans qu'ils aient été préalablement développés dans leur sein. De ce nombre sont les oiseaux, les reptiles, les poissons, à l'exception d'un seul, la *blennie vivipare*. Presque tous les mollusques, les insectes, etc., sont *ovipares*. Le puceron, vivipare en été, devient *ovipare* en automne. (Bern. de Saint-Pierre.) | Substantiv. Un *ovipare*. Des *ovipares*. Les *ovipares* et les vivipares.

OVIPARISME, s. m. Zool. Qualité, état d'animal ovipare; la condition d'animal ovipare dans l'échelle des êtres organisés.

OVISAC, s. m. (du lat. *ovum*, œuf; *saccus*, sac). Anat. Nom communément employé pour désigner les *vésicules ovariennes* à toutes les périodes de leur existence. L'*ovisac*.

OVISCAPTE, s. m. (mot hybride, du lat. *ovum*, œuf; du gr. σκάπτω, je creuse). Entom. Prolongement caudiforme de l'abdomen des femelles de divers insectes, leur servant à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, ou à percer les substances dans l'intérieur desquelles elles doivent les poser.

OVISME, s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Hypothèse d'après laquelle les parties essentielles du nouvel individu préexisteraient à la fécondation chez la femelle, dans l'ovaire; d'après laquelle, en conséquence, la fécondation ne serait qu'une circonstance extérieure et accessoire, la condition du développement ultérieur de ce nouvel individu. Il n'y a eu de démontré comme vrai dans cette hypothèse que le fait de la préexistence de l'ovule à la fécondation; mais celui-ci ne renferme aucune des parties essentielles du nouvel individu.

OVISTE, adj. et s. Partisan de l'ovisme. Swammerdam, Malpighi, Haller, Bonnet étaient *ovistes*.

OVOGÉNIE, s. f. (du lat. *ovum*, œuf; du gr. γένεσις, naissance). Histoire de la naissance et du développement des ovules. | Étude des changements qu'éprouve l'œuf pendant l'incubation dans la sphère d'enveloppe et la sphère nutritive. Les changements qui ont lieu dans les substances que renferme l'œuf et dans ses membranes, durant le développement de l'embryon; la considération analytique des métamorphoses qu'éprouvent, pendant cette première époque de la vie, la sphère d'enveloppe et la sphère nutritive de l'œuf; le travail organique qui se manifeste dans celle-ci; les nouvelles membranes qui se produisent; les rapports organiques et nutritifs qui s'établissent entre le fœtus et ses enveloppes, entre celles-ci et les parois de l'organe incubateur, chez les vivipares, forment le sujet de cette partie de l'ovologie qu'on appelle *Ovogénie*. *Ovogénie* des poissons, des amphibies, des oiseaux, des mammifères, des marsupiaux, etc.

OVOÏDE, adj. (du lat. *ovum*, œuf; du gr. εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un œuf; qui est en forme d'œuf. Anthère *ovoïde*. Capsule *ovoïde*. Épi *ovoïde*. Minéral *ovoïde*. Objet de forme *ovoïde*. L'intérieur et l'extérieur de sa voûte figureraient les mailles et la forme *ovoïde* si agréable de la pomme de pin. (Bern. de Saint-Pierre.) | S. m. Ichthyol. Substantiv. C'est plutôt un *ovoïde* qu'une sphère. | Genre de poissons de la famille des ostéodermes, qui habite l'océan Indien.

OVOIR, s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Technol. Sorte de ciselet dont on se sert pour faire sur les métaux des reliefs en ovale. Cet outil est creusé par un bout, comme pour recevoir l'extrémité d'un œuf. Cet ouvrier manie très-bien l'*ovoir*.

OVOLOGIE, s. f. (mot hybride, formé du lat. *ovum*, et du gr. λόγος, discours; littéralement, *discours, traité sur les œufs*). Branche de l'histoire naturelle qui traite des œufs des animaux et des ovules des végétaux. | Synonyme d'*Embryogénie*. | Première section de la science générale du développement complet des corps organisés, animaux et végétaux, science à laquelle on donne le nom de *Biologie*. Un excellent traité d'*ovologie*.

OVOVIVIPARE, adj. (du lat. *ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *pario*, j'enfante). Zool. Qui appartient à la série des animaux ovipares, mais dont les œufs éclosent à l'intérieur du corps, et dont les petits naissent vivants. La vipère est un animal *ovovivipare*. Les squales sont *ovovivipares*. | Substantiv. Un *ovovivipare*. Des *ovovivipares*.

OVULAIRE, adj. De l'ovule; qui appartient, qui a rapport à l'ovule. Germination *ovulaire*. Vésicule *ovulaire*. | Bot. *Feuille ovulaire*, Feuille qui, soudée de toutes parts et toujours indéhiscente, constitue l'ovule des plantes. | Minéral. Se dit des grains d'une roche grenue quand ils sont de la grosseur d'un œuf de poule.

OVULE, s. m. (du lat. *ovulum*, petit œuf; rad. *ovum*, œuf; du gr. ᾠόν, œuf). Bot. Rudiment d'une graine contenue dans l'ovaire. | Les botanistes s'accordent à dire que l'*ovule végétal*, considéré dans sa partie fondamentale, est une cellule ou une vésicule simple dans l'intérieur de laquelle pourtant se forment des cellules concentriques ou excentriques. | Corps reproducteurs des champignons, des varechs, des conferves, etc. | Anat. L'œuf à son premier état. | Les zoologistes, voulant ramener toutes les diversités des œufs des espèces animales vivipares ou ovipares, ont réduit tout œuf à sa partie essentielle ou fondamentale, qui est le jaune, en faisant abstraction des enveloppes adventives (blanc et coque), et ils ont donné à cette partie essentielle le nom d'*ovule animal*, qui permet de comparer celui-ci exactement à l'*ovule végétal*. On a cru reconnaître d'abord que tout ovule animal est composé de deux vésicules, dont l'une, externe, renferme le jaune, ou vitellus, et a été appelée pour cela *vésicule vitelline*, et dont l'autre, placée dans l'intérieur du jaune, primitivement au centre, a reçu le nom de *vésicule du germe*. Mais on a constaté ensuite l'existence d'ovules animaux simples ou univésiculaires. | S. f. Conchyliol. Genre de coquilles établi pour un certain nombre d'espèces qui se trouvent dans la Méditerranée. *Ovule* anguleuse, lactée, incarnate. Une *ovule*. Des *ovules*.

OVULÉ, ÉE, adj. (du lat. *ovulum*, dim. de *ovum*, œuf). Qui se rapproche de la forme d'un œuf; qui a un peu cette forme. Bulle *ovulée*. | Se dit d'un ovaire ou de ses loges qui renferme un ou plusieurs ovules, par opposition à inovulé, pour le cas où les loges manquent d'ovule.

OVULITE, s. f. (du lat. *ovulum*, petit œuf). Polypier fossile, pierreux, oviforme ou cylindracé, creux intérieurement, percé aux deux bouts.

OWEN (ROBERT). Célèbre réformateur moderne, né en 1771 à Newtown (Montgomery), de parents pauvres, mort en 1858. Il dut à son intelligence, à sa probité, à son esprit d'ordre et de persévérance, de sortir d'une position subalterne; il parcourut tous les degrés de la hiérarchie commerciale, et par son mariage avec la fille d'un riche industriel de Manchester, il se trouva placé, à trente ans, à la tête d'une filature importante, dans une des provinces méridionales de l'Écosse. Longtemps il avait gémi sur les vices du système manufacturier, sur l'anomalie qui exclut des bienfaits de la production ses agents les plus énergiques, qui fait croître les privations individuelles en raison directe de la richesse nationale, et il cherchait avec ardeur les moyens de concilier ces intérêts divergents. Dans ce but, il associa tous les ouvriers de sa manufacture sur le pied d'égalité, et l'appela, pour ce motif, *Société coopérative*. Dès 1813, il publia un ouvrage intitulé : *Nouvelles vues sur la société*, ou *Essai sur la formation du caractère de l'homme*. Mais ce fut seulement en 1816 qu'eut lieu la première exposition publique de sa théorie, à l'occasion de l'ouverture d'une salle d'asile. Là, invoquant le témoignage de son auditoire tout entier, des trois mille ouvriers de sa filature de New-Lanark, il leur rappela l'état de souffrance physique et de dégradation morale dans lequel ils étaient plongés lorsqu'il vint parmi eux, et, en le comparant au bien-être matériel, aux jouissances intellectuelles devenus leur partage, il les conjura d'avoir assez de confiance dans leur guide pour se laisser conduire par lui dans une voie constamment progressive. New-Lanark acquit de la célébrité. Cet établissement avait dû sa grande prospérité d'abord à la probité admirable d'Owen, qui avait soin de prévenir ses correspondants des circonstances favorables ou défavorables à l'achat ou à la vente, précaution tout à fait inusitée dans les rapports commerciaux ordinaires. La confiance qu'il avait inspirée lui avait valu un très-grand succès matériel. Lorsqu'on sut que New-Lanark était, en même temps qu'une grande filature, une colonie de civilisation nouvelle, les visiteurs y affluèrent, et ce pèlerinage fut à la mode pendant plusieurs années. On y voyait cinq à six cents enfants, le rebut des hospices, déployer non-seulement une aptitude merveilleuse pour tous les travaux auxquels leurs forces physiques pouvaient suffire, mais encore montrer une douceur de mœurs, une élégance de goût qui frappaient surtout les personnes accoutumées à la dépravation précoce, à l'effroyable grossièreté des enfants employés dans les manufactures. Ces jeunes ouvriers cherchaient, dans le chant, la danse, les représentations scéniques, la gymnastique et l'étude, une heureuse diversion au travail monotone et abrutissant de la filature, et toujours et partout régnait le plus touchant accord. En 1823, Robert Owen voulut réaliser sa théorie sur un théâtre plus vaste et d'une manière définitivement concluante. Il quitta New-Lanark pour aller aux États-Unis fonder, dans l'État d'Indiana, la société de la *Nouvelle-Harmonie*. Tout ce qui était malheureux, endetté ou mécontent, accourut pour en faire partie. Le désenchantement fut complet. Cependant il faut dire que, même ici, l'esprit d'association portait ses fruits : l'exploitation en grand augmentait les produits; la consommation en commun les économisait; les frais de justice étaient supprimés; on faisait au jeune âge des avances que remboursait plus tard un travail consciencieux et intelligent, et l'influence du fondateur, cette influence dont le charme était irrésistible, servait de lien aux parties hétérogènes. Mais lorsque, mécontent des résultats et convaincu qu'avec de pareils éléments une réussite était impossible, il alla poursuivre ailleurs son œuvre de propagande, tout croula. La fin de sa vie fut bien différente de ce qu'elle avait été au commencement. Il avait d'abord été comblé d'honneurs, saturé d'éloges, chaudement appuyé par des princes; il avait donné à la Hollande le plan de ses colonies agricoles; il avait été proposé pour être gouverneur du Texas; il avait enfin rendu des services au gouvernement anglais, soit comme négociateur dans un différend sérieux survenu avec les États-Unis, soit en calmant et dispersant avec sa parole douce et ferme une réunion de cent mille citoyens, qui demandaient à vivre en travaillant ou à mourir en combattant. Vinrent ensuite les mauvais jours : il se vit délaissé, calomnié, oublié; mais sa conviction demeura toujours la même, profonde, immense, et à soixante-douze ans, ce noble vieillard recommençait ses essais de réalisation avec une foi non moins vive que celle qui l'entraînait dès le début de sa carrière. Partisan d'une bienveillance absolue, Robert Owen proclamait l'irresponsabilité humaine, et proscrivait tout châtiment des sociétés comme des écoles.

OXACIDE, s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène. On oppose les *oxacides* aux *hydracides*.

OXALATE, s. m. (du gr. ὀξαλίς, oseille; rad. ὀξύς, acide). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxalique avec les différentes bases. On se sert des *oxalates* de potasse, de soude ou d'ammoniaque pour séparer la chaux de différentes dissolutions. L'*oxalate acide de potasse* est connu sous le nom de *sel d'oseille*. L'*oxalate de soude* existe dans toutes les plantes qui viennent sur les bords de la mer ou des lacs salés.

OXALIDE, s. f. (du gr. ὀξαλίς, oseille; rad. ὀξύς, aigre). Bot. Genre type de la famille des oxalidées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles ordinairement ternées et digitées, à fleurs solitaires ou réunies en ombelle, et portées sur des pédoncules axillaires ou des hampes radicales. On en compte cent trente-neuf espèces, dont trois seulement croissent naturellement en France. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins; leurs fleurs sont, en général, jolies, mais de courte durée. Une espèce commune en Europe, et employée dans la cuisine et en médecine, mérite d'être mentionnée; c'est l'*oxalide oseille*, autrement connue sous les noms vulgaires d'*alléluia*, de *pain de coucou*, de *surelle*, d'*herbe du bœuf*, de *trèfle aigre*, d'*oseille à trois feuilles*, d'*oseille de bûcheron*. Ses tiges sont basses,

ses feuilles alternes, ses fleurs blanches, veinées de violet lorsqu'elles sont exposées au soleil, solitaires sur de longs pédoncules. On la trouve dans les bois des montagnes et à l'exposition du nord dans presque toute l'Europe. Elle fleurit au milieu du printemps. Elle est fortement acide et plus agréable que l'oseille. On la mange comme cette dernière; mais il est bon alors de la mêler avec de la laitue, de l'arroche des jardins, etc., pour affaiblir son acide, qui a trop d'action sur les dents et sur l'estomac. On en fait usage en médecine dans les maladies inflammatoires et putrides. C'est de cette plante qu'on tire, en Suisse et dans quelques cantons de l'Allemagne, le sel acide qu'on trouve dans le commerce sous le nom de *Sel d'oseille*.

OXALIDÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales, détachée de celle des géraniacées, et ne renfermant que deux genres : l'*oxalide* et l'*averrhoa* ou *carambolier*.

OXALIQUE, adj. (du gr. ὀξαλίς, oseille; rad. ὀξύς, aigre, acide). Chim. *Acide oxalique*, Acide organique, inodore, mais d'une saveur acide très-prononcée. On le trouve dans les trois règnes de la nature. Combiné avec l'oxyde de fer, il constitue le minéral connu sous le nom d'*humboldite*. Il existe dans plusieurs espèces de plantes, notamment dans l'*oxalide*, et il y existe, en général, à l'état d'oxalate, acide de potasse. Les lichens qui croissent sur des rochers calcaires contiennent environ deux tiers de leur poids d'oxalate de chaux. L'acide oxalique se produit, dans beaucoup de circonstances, par l'action oxygénante de l'acide nitrique sur les substances organiques, et particulièrement par l'action de cet acide sur le sucre et l'amidon. Il est le meilleur réactif des sels de chaux. Il forme des sels dont les uns sont solubles, les autres insolubles. L'acide oxalique, pris intérieurement, est un poison très-énergique. On combat l'empoisonnement par l'acide oxalique au moyen de la magnésie délayée dans l'eau. Les médecins considèrent l'acide oxalique comme rafraîchissant, et l'administrent en petite quantité sous forme de limonade. Les pastilles contre la soif ont cet acide pour base. Il décompose l'encre, et l'on s'en sert pour enlever les taches, soit sur le linge, soit sur la peau. On l'appelle vulgairement *sel d'oseille*, et souvent, en chimie, *oxalate de potasse*.

OXALURIE, s. f. Méd. Dépôt d'oxalate de chaux dans l'urine, conditions qui la causent.

OXÉE, s. f. (du gr. ὀξύς, ὀξεία, aigu). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillon, de la famille des mellifères, tribu des apiaires. L'*oxée* est une espèce d'abeille du Brésil.

OXENSTIERN. Suédois célèbre, né à Fanoe, en Upland, en 1583, mort en 1654. Ministre, il composa un plan de gouvernement qui fut adopté en 1634 par les États de Suède et qui a été considéré avec raison comme un chef-d'œuvre de politique. Oxenstiern était l'un des plus grands hommes de son siècle. Il se signala comme diplomate, à la guerre et dans les conseils.

OXÉOL, s. m. (du gr. ὀξός, vinaigre). Pharm. Le vinaigre considéré comme excipient.

OXFORD (du lat. *Oxonium*; rad. celt. *ox*, rivière; *son*, jonction; parce que cette ville est vers le confluent de deux rivières). Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté du même nom, située au confluent de l'Isis et de la Cherwell, à 80 kilom. O. N. O. de Londres; 21,000 habit. Evêché anglican. Université célèbre, l'un des premiers établissements scientifiques de l'Europe, fondée ou rétablie par Alfred le Grand. Elle compte vingt-quatre colléges, ayant chacun ses étudiants particuliers, ses professeurs, ses revenus et ses règlements, mais néanmoins tous fondus en un seul corps, sous une direction unique. L'université d'Oxford s'administre elle-même, par ses propres magistrats; elle est régie par une charte qui date du roi Charles Ier, et envoie deux députés au Parlement. Elle possède plusieurs bibliothèques, parmi lesquelles la Bodléienne, possédant au moins 200,000 volumes et 25,000 manuscrits, et celle de Radcliffe; belle galerie de tableaux, musée dit Ashmoléon, observatoire, jardin botanique, salle des marbres d'Arundel. L'université d'Oxford est généralement dévouée aux principes des torys et à l'église anglicane. Oxford fut prise d'assaut en 1067 par Guillaume. Cette ville était jadis une des résidences des rois; c'est là que furent rédigées en 1258, les *Provisions* dites *d'Oxford*. Charles Ier s'y retira pendant la guerre civile. | Le *Comté d'Oxford* est situé au centre de l'Angleterre, entre ceux de Northampton au N. E., de Buckingham à l'E., de Berks au S. et au S. O., de Warwick à l'O.; 80 kilom. sur 53; 162,000 habit. Peu d'industrie : pluches, rubans de fil, gants, dentelles.

OXHYDROCARBONAZOTÉ, ÉE, adj. (rad. *oxygène, hydrogène, carbone, azote*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone.

OXURATE, s. m. (du gr. ὀξύς, acide; οὖρον, urine). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxurique avec une base salifiable.

OXURIQUE, adj. (du gr. ὀξύς, acide; οὖρον, urine). Chim. *Acide oxurique*, Acide purpurique blanc ou acide urique suroxygéné.

OXUS. Géogr. Aujourd'hui *Djihoun* ou *Amou-Daria*. Grand fleuve d'Asie qui séparait la Sogdiane au N. de la Bactriane au S., se divisait en deux branches, dont la principale se rendait dans la mer Caspienne et l'autre dans le lac d'Aral. Dans les temps modernes ce fleuve a changé de direction, ou du moins la branche qui se rendait à la mer Caspienne s'est desséchée. On place cet événement à l'an 1643.

OXYBASE, s. f. (du gr. ὀξύς, acide; βάσις, base). Chim. Oxyde qui joue le rôle de base dans les combinaisons dont il fait partie.

OXYBASIQUE, adj. Chim. Qui se combine avec une oxybase. Sel *oxybasique*.

OXYBÈLE, s. m. (du gr. ὀξυβελής, armé de pointes). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, tribu des nyssoniens. Ces insectes sont très-rapprochés des *larres*, des *astates* et surtout des *palares* ou *gonis*.

OXYCÈDRE, s. m. (du gr. ὀξύς, pointu; κέδρος, cèdre). Bot. Arbre de la famille des conifères, dont le bois donne à la distillation une huile empyreumatique connue sous le nom d'*Huile de cade*.

OXYCHLORATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide oxychlorique avec une base salifiable.

OXYCHLORIDE, s. m. (rad. *oxygène*, *chlore*). Chim. Se dit de certains composés où il entre de l'oxygène et du chlore. *Oxychloride* carbonique. | *Oxychloride carbosulfureux*, Combinaison d'oxygène, de chlorure, de carbone et de soufre.

OXYCHLORIQUE, adj. Chim. *Acide oxychlorique*, Acide qui constitue le plus haut degré d'oxygénation du chlore.

OXYCRAT, s. m. (du gr. ὀξύκρατον, même signif.; de ὀξύς, aigre; κεράω, je mêle). Sorte de boisson rafraîchissante composée d'eau et de vinaigre, et quelquefois édulcorée avec un peu de sucre, de sirop ou de miel. On en fait grand usage dans les hôpitaux et les ambulances militaires pendant les grandes chaleurs, et dans les affections inflammatoires. On emploie aussi l'*oxycrat*, à l'extérieur, comme sédatif et astringent.

OXYDABILITÉ, s. f. Chim. Faculté d'être oxydé, de se combiner avec l'oxygène.

OXYDABLE, adj. Chim. Qui est susceptible de s'oxyder, de se combiner avec l'oxygène.

OXYDANT, ANTE, adj. Chim. Qui peut oxyder, qui a la propriété d'oxyder.

OXYDATION, s. f. (pron. *oksidasion*; rad. *oxyde*.) Formation d'un oxyde; combinaison d'un corps avec l'oxygène dans une certaine proportion; conversion de métaux ou autres substances en oxydes par leur combinaison avec une certaine quantité d'oxygène. L'*oxydation* a lieu sous l'influence de la chaleur, de l'air humide, de l'électricité, par l'immersion des métaux dans des solutions alcalines, etc.

OXYDE, s. m. (du gr. ὀξύς, acide). Chim. Combinaison de l'oxygène avec un autre corps simple, qui peut être acide, basique ou indifférent. *Oxyde* d'antimoine. *Oxyde* d'azote. *Oxyde* de barium. *Oxyde* de cuivre. *Oxyde* d'étain. *Oxyde* de fer. *Oxyde* de plomb. On oppose *oxyde* à *acide*, et de même que l'on caractérise les *acides* par la propriété d'offrir une saveur aigre, de rougir la teinture bleue de tournesol, on caractérise les *oxydes* par l'absence de ces propriétés ou par la présence de propriétés contraires, notamment par celle de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide. | Un même corps simple peut souvent s'unir en plusieurs proportions avec l'oxygène, et donner ainsi naissance à un égal nombre de composés différents par leurs propriétés. On les distingue les uns des autres en faisant précéder le nom de l'oxyde des mots *proto, deuto, trito, tetro*, etc., qui veulent dire premier, second, troisième, quatrième; prenant pour le premier celui qui renferme le moins d'oxygène. Ainsi l'on dit, *protoxyde, deutoxyde de manganèse*, etc. On se sert aussi du terme *peroxyde*, pour désigner l'oxyde le plus oxygéné. Lorsqu'un même corps peut former plusieurs oxydes, les quantités d'oxygène, combinées dans ces divers oxydes avec le même poids de ce corps, sont toujours dans des rapports simples. Il est cependant quelques oxydes qui font exception à cette loi; mais on doit les considérer comme des combinaisons de deux oxydes plus simples. Les corps combustibles non métalliques ne fournissent qu'un petit nombre d'oxydes. Les métaux, au contraire, en forment plus de soixante. Ceux-ci sont désignés par le nom d'*oxydes métalliques*. La plupart des métaux peuvent s'oxyder par l'absorption directe du gaz oxygène, à une température plus ou moins élevée. En exceptant les métaux des alcalis, il n'est peut-être aucune substance métallique qui puisse absorber l'oxygène gazeux à la température ordinaire. Si le fer se rouille ou s'oxyde si promptement à l'air, cela tient à la vapeur d'eau qui existe toujours dans l'atmosphère, et qui, en se précipitant, retient de l'oxygène en dissolution, et, par conséquent, dans un état plus favorable à la combinaison. Il y a des métaux, tels que l'or, le platine, l'argent, qui n'absorbent jamais l'oxygène à l'état gazeux, et qu'on ne parvient à oxyder qu'en leur présentant l'oxygène déjà condensé par une autre combinaison : les oxydes de ces métaux ne se montrent jamais libres dans la nature. Plusieurs oxydes se décomposent par l'action de la chaleur; tels sont ceux de mercure, d'or, d'argent; mais le plus grand nombre résiste à la plus haute température; quelquefois ils sont seulement ramenés par la calcination à un degré inférieur d'oxydation. Il existe donc une énorme différence entre les substances métalliques, relativement à l'intensité de leur affinité pour l'oxygène. Dans quelques-unes, cette affinité est si grande, que jusqu'à présent leurs oxydes n'ont pu être réduits, et ce n'est que par analogie qu'ils sont admis au rang des oxydes. Ainsi les substances terreuses de l'ancienne nomenclature, comme l'alumine, la silice, etc., n'ont point encore été décomposées, quoique leurs métaux figurent sous les noms d'*aluminium* et de *silicium* dans le catalogue des corps simples. Les alcalis proprement dits, c. à d. la potasse, la soude, la lithine, la chaux, la baryte et la strontiane, que l'on regardait encore il n'y a pas longtemps comme des corps simples, sont, après les terres, les oxydes les plus difficiles à réduire; on est cependant parvenu à extraire les métaux de quatre d'entre eux, savoir : de la potasse, de la soude, de la lithine et de la baryte. Enfin tous les autres oxydes peuvent être réduits par le contact du charbon à une température plus ou moins élevée. C'est ordinairement ce moyen qui est employé dans les arts pour extraire les métaux dont les oxydes existent dans la nature. La plupart des oxydes jouissent de la propriété de se combiner avec les acides et d'en neutraliser les propriétés. Les composés qui en résultent se nomment *sels*. C'est pour cela qu'on donne encore aux oxydes métalliques le nom de *bases salifiables* ou *alcalines*. Les usages des oxydes sont très-multipliés et très-importants. La silice, en se combinant, à une température très-élevée, avec plusieurs autres oxydes, forme les différentes espèces de verres. Le verre ordinaire résulte de la combinaison de la silice avec la potasse et la soude; en y ajoutant l'oxyde de plomb, on obtient le cristal ou *flintglass*. Un grand nombre donnent une couleur particulière aux composés vitreux dans lesquels ils entrent, et ce sont ces combinaisons qui constituent les couleurs de la porcelaine et les émaux. On les emploie aussi fréquemment dans la peinture ordinaire. La nature présente elle-même des combinaisons d'oxydes métalliques. Les pierres gemmes ne sont, pour la plupart, que des composés de deux, trois ou quatre de ces substances. | Certains chimistes réservent la dénomination d'*oxyde* pour ceux des composés qui contiennent la quantité d'oxygène convenable pour remplir le rôle de véritable base salifiable, donnant à tous les autres la dénomination de *sous-oxyde* ou de *sur-oxyde*. | *Oxyde caséeux*, Principe qui se forme toujours plus ou moins abondamment lors de la conversion du lait en fromage, et qui constitue les diverses espèces de fromages.

OXYDÉ, ÉE, adj. (rad. *oxyde*). Chim. Qui est à l'état de combinaison avec l'oxygène. Métal *oxydé*. Fer *oxydé*. Antimoine *oxydé*. Cuivre *oxydé*. | *Surface oxydée*, Rouillée, en parlant d'un objet en fer. Des plumes *oxydées*.

OXYDER, vt a. (rad. *oxyde*). Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène; faire passer un métal ou une autre substance à l'état d'oxyde. *Oxyder* du manganèse, du carbone, de l'étain. L'air, l'eau, *oxydent* le fer. | S'**OXYDER**, v. pr. Être oxydé. Le fer *s'oxyde* à l'humidité. En *s'oxydant*, les huiles se solidifient. (Richerand.)

OXYDOÏDE, adj. (du gr. ὀξύς, d'où *oxyde*; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui n'est ni acide ni base salifiable. Corps *oxydoïde*.

OXYDULE, s. m. (dim. d'*oxyde*). Chim. Premier degré inférieur d'oxydation d'un corps qui en a plusieurs.

OXYDULÉ, ÉE, adj. Chim. Passé à l'état d'oxydule. Fer *oxydulé*.

OXYGÉNABLE, adj. Chim. Qui est susceptible d'être oxygéné ou de se combiner avec l'oxygène. Corps *oxygénable*.

OXYGÉNANT, ANTE, adj. Chim. Qui produit des oxydes. Principe *oxygénant*. | Substantiv. Un *oxygénant*. Les *oxygénants*.

OXYGÉNATION, s. f. (prononc. *okssijénasion*). Chim. Opération par laquelle l'oxygène est combiné avec un autre corps, quelle que soit la nature du composé qui en résulte. L'*oxygénation* du sang.

OXYGÈNE, s. m. (du gr. ὀξύς, acide; γίνομαι, j'engendre). Chim. Gaz considéré jusqu'à présent comme un corps simple, qui entre dans la composition de l'air atmosphérique et de l'eau; qui joue le plus grand rôle dans les phénomènes de la vie végétale et animale, et qui est nécessaire, soit pour produire toutes les combustions par lesquelles on se procure la lumière et la chaleur, soit pour entretenir la vie par la respiration. On l'a appelé aussi *air vital, gaz nitro-aérien*. L'oxygène est un gaz incolore, inodore, insipide. Son poids pour 1 litre, à la température de 0 degré et sous une pression de 0m76, est de 1 gramme 4,318 dix-millièmes de gramme. Sa densité est de 1,2026 en prenant celle de l'air pour unité. Une pression de 100 atmosphères et un abaissement de température de 80 degrés au-dessous de zéro ne suffisent pas pour le réduire à l'état liquide. L'oxygène réfracte faiblement la lumière. Son pouvoir réfringent est, d'après Dulong, 0,924, celui de l'air étant 1. Soumis à l'action de l'électricité, il se rend au pôle électro-positif de la pile; il est par conséquent considéré comme électro-négatif de sa nature. La chaleur ne produit sur lui qu'une dilatation : 100 volumes d'eau dissolvent un peu plus de 4 volumes de ce gaz. L'oxygène et l'hydrogène, mêlés dans une proportion convenable (elle ne doit pas dépasser de 1 à 9), forment un mélange explosif qui donne naissance à de l'eau : 100 volumes d'air contiennent 79 volumes d'azote et 21 volumes d'oxygène. Les végétaux produisent une grande quantité d'oxygène en décomposant, sous l'influence de la lumière, le gaz acide carbonique. L'air atmosphérique est moins riche en oxygène que l'air dissous dans l'eau. Ce gaz, à l'état de combinaison, est plus universellement répandu. Presque tous les corps en contiennent. L'eau est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène; les oxydes des métaux (rouilles, chaux des métaux) sont des combinaisons d'oxygène avec un métal. Les acides du phosphore, du soufre, du carbone contiennent de l'oxygène en différentes portions; enfin, ce gaz existe à l'état de combinaison dans toutes les substances végétales et animales. L'oxygène s'obtient le plus ordinairement par la voie sèche, c. à d. par l'application de la chaleur à un corps riche en oxygène, et qui cède ce gaz en peu de temps et à peu de frais. De tous les gaz, l'oxygène de l'air est le seul propre à la respiration des animaux. Dans cet acte si important de la vie, une petite quantité de ce gaz est absorbée par le carbone d'un des matériaux du sang veineux et convertie en un volume d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène absorbé. Cet acide se retrouve dans l'air où l'animal a respiré et nécessite son renouvellement. Le gaz oxygène pur serait propre aussi à la respiration; mais il occasionnerait dans les poumons une excitation trop vive; l'azote est destiné à tempérer son action. Une petite quantité d'oxygène ou d'air qui en contient est indispensable pour commencer la fermentation des moûts de vin, d'orge, etc.; et les progrès de la fermentation, en changeant le sucre en alcool et en acide carbonique, ajoutent cet acide gazeux à l'air en telles proportions qu'il occasionnerait des asphyxies si on ne le remplaçait par de l'air extérieur. L'oxygène de l'air est indispensable pour convertir en acide acétique l'alcool dans la préparation du vinaigre. Il résulte des expériences de Duhamel, de Sennebier, de Carradori et de Saussure, que l'oxygène de l'air est également indispensable à l'acte de la germination, par lequel les graines se développent et donnent naissance à de nouvelles plantes. Enfin, les végétaux absorbent incessamment de l'eau et de l'acide carbonique, soit par leurs racines, soit par la surface inférieure de leurs feuilles, et après s'être approprié l'hydrogène et le carbone, ils laissent dégager, surtout à la lumière, une grande quantité d'oxygène, qui vient réparer les pertes nombreuses de l'atmosphère. La découverte de l'oxygène remonte à 1774 seulement. Elle est due à Bayen, qui le dégagea de l'oxyde rouge de mercure au moyen de la chaleur, puis s'assura qu'il contribuait à augmenter le poids des métaux calcinés à l'air. Priestley en Angleterre, Scheele en Suède, firent connaître quelques-uns de ses caractères distinctifs; mais ce fut surtout à Lavoisier qu'on dut la détermination précise du plus grand nombre de ses propriétés.

OXYGÉNÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'oxygène; combiné avec l'oxygène. Éther *oxygéné*. | *Eau oxygénée*, Eau combinée avec une certaine quantité d'oxygène. On la ramène à l'état d'eau ordinaire, soit par l'action du calorique, soit par celle d'un assez grand nombre de substances qui jouissent de cette faculté.

OXYGÉNER, v. a. (rad. *oxygène*). Chim. Combiner un corps avec l'oxygène. | S'OXYGÉNER, v. pr. Pouvoir être combiné avec l'oxygène.

OXYGÉNÈSE, s. f. (rad. *oxygène*). Pathol. Maladie attribuée aux désordres de l'oxygénation des parties ou des organes. Le curé est atteint d'une *oxygénèse*. | Adjectiv. Maladie *oxygénèse*.

OXYGONE, adj. (du gr. ὀξύς, aigu; γωνία, angle). Géom. Dont tous les angles sont aigus. Triangle *oxygone*. Figure *oxygone*.

OXYMEL, s. m. (du gr. ὀξύς, aigre; μέλι, miel). Pharm. Sirop composé essentiellement de miel et de vinaigre. On emploie surtout en médecine l'*oxymel simple* fait avec du vinaigre blanc : on s'en sert pour faciliter l'expectoration dans les catarrhes et les toux grasses.

OXYRHYNQUE, s. m. (du gr. ὀξύς, aigu; ῥύγχος, bec). Zool. Dont le museau est effilé, ou qui est caractérisé par l'acuité du bec. | S. m. Ornithol. Oiseau de l'Amérique méridionale, à bec court, droit, très-effilé à la pointe, qui doit être classé suivant les uns parmi les sittelles, suivant les autres parmi les cassiques ou les tangaras. L'*oxyrhynque* a une huppe couleur de feu. | Ichthyol. Nom donné à plusieurs poissons à tête effilée appartenant aux genres mormyre, squale, etc. | Genre de crustacés décapodes brachyures. | Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides. La famille des *oxyrhinques*.

OXYSEL, s. m. (du gr. ὀξύς, acide, sel). Chim. Sel dans la base duquel il entre de l'oxygène.

OXYSÉLÉNIURE, s. m. (rad. *oxyde, séléniure*). Chim. Combinaison d'un séléniure avec l'oxyde du même métal.

OXYTÈLE, s. m. (du gr. ὀξύς, aigu; τέλος, fin). Entom. Genre de coléoptères, section des pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aplatis, à corps presque linéaire et déprimé.

OXYURE, adj. (du gr. ὀξύς, pointu; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue terminée en pointe ou le corps subulé et atténué à l'extrémité postérieure. | S. m. Genre de vers intestinaux de la famille des nématoïdes. *Oxyure* de l'homme, du cheval. *Oxyure* microscopique. | Les oxyures se trouvent dans la dernière partie de l'intestin de quelques mammifères et reptiles. Ce sont des vers à corps cylindrique, plus ou moins fusiforme, treize à vingt fois aussi long que large. Les mâles sont plus petits et plus rares que les femelles. | L'*oxyure vermiculaire* est celui qui se rencontre dans le rectum des enfants et même des adultes soumis à un régime débilitant. Sa présence s'annonce ordinairement par des démangeaisons insupportables.

OYANT-COMPTE, s. (rad. *ouïr, compte*). T. de prat. Celui, celle à qui on rend un compte. Par ces présentes l'*oyant-compte* reconnaît avoir reçu la somme et lui en donne quittance. | Pl. Des *oyant-compte*.

OZÈNE, s. m. (du gr. ὄζαινα, même signif.; fait de ὄζω, je sens mauvais). Pathol. Ulcération de la membrane muqueuse des fosses nasales, du voile du palais et du sinus maxillaire, qui, versant un pus fétide, imprègne l'air qui se trouve en contact avec lui d'une odeur rebutante. L'odeur de l'*ozène* a été comparée à celle d'une punaise écrasée : de là le nom de *punais* par lequel on désigne les individus affectés d'*ozène*. L'*ozène* est un cas de réforme militaire. | *Ozène vénérien*, Celui qui a sa cause dans un mal syphilitique.

OZONE, s. m. (du gr. ὄζειν, avoir de l'odeur). Chim. Oxygène à un état particulier d'allotropie comparable à celui que présentent le phosphore devenu rouge par l'action de la lumière solaire dans le vide, le chlore soumis à la même influence, qui lui donne ensuite la propriété de se combiner à l'hydrogène par simple mélange à l'obscurité, et le soufre porté à 230° ou 240°, etc. L'*ozone* est proprement l'odeur qui se développe sous l'influence des décharges électriques. Les expériences ont démontré que l'*ozone* n'est point un gaz odorant particulier, mais que c'est proprement un état tout spécial de l'oxygène électrisé.

OZONISATION, s. f. Chim. Action de donner à l'oxygène les qualités de l'ozone, ou de charger un corps d'oxygène ozonisé.

OZONISÉ, adj. m. Chim. Se dit de l'oxygène auquel on a communiqué la propriété d'oxyder à froid l'argent et de donner un bioxyde particulier, ainsi qu'une odeur forte et des qualités irritantes, ou oxygène modifié d'une manière allotropique.

OZONOMÈTRE, s. m. Instrument destiné à faire connaître la quantité d'ozone contenue dans l'air. Les meilleurs *ozonomètres* se fabriquent à Paris.

PARIS

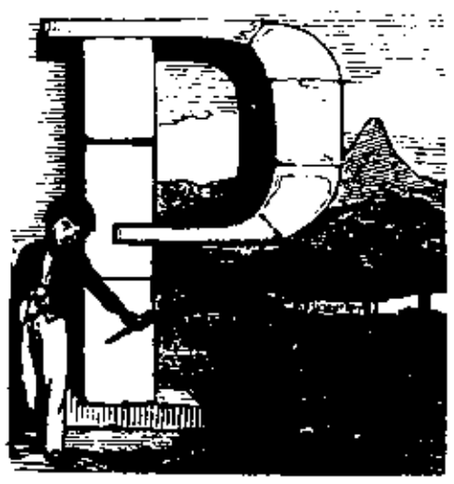

s. m. (pron. *pe*, autrefois *pé*). Seizième lettre de notre alphabet et la douzième des consonnes. Tracer un *p*. Les mots qui commencent par la lettre *p*. Le *p* est la plus forte des consonnes labiales. | La figure *P* est dite majuscule et *p* minuscule. | *Ph* a la force d'un *f*. Ainsi les mots *philosophe, pharmacie, philtre*, se prononcent et devraient s'écrire *filosofe, farmacie, filtre*. Cela vient de ce que ces mots sont tirés du grec, où ils sont écrits par un φ, ou *p* aspiré. | *P* initial se prononce toujours, comme dans *page, pile, prendre, plan, psaume*. Dans le corps d'un mot, il conserve également le son qui lui est propre. Il se fait sentir dans les mots suivants et autres analogues : *impie, adoption, inepte, capter, captif, captieux, baptismal, septembre, reptile, aptitude, septuagésime, contempteur, excepté, exception, symptôme, accepter*, etc ; mais il est muet dans *baptême, baptistère, baptiser, exempt, exempter, compte, escompte, prompt, promptitude, sculpture, sept, septième, Baptiste, dompter*, et, en général, dans la plupart des mots où il se trouve deux consonnes. | *P* final se prononce dans *Alep, Gap, jalap, cap, laps, hanap, cep, concept, rapt, relaps, jalep, salep*. Il se prononce aussi dans *coup, beaucoup, trop*, suivis d'une voyelle ; mais il ne se fait pas entendre dans *camp, champ, drap, loup, sirop*, etc., même devant une voyelle. | En général, *pp* se prononce comme *p*. Ainsi *apprendre* se prononce *aprendre*, etc. La double consonne devrait donc être supprimée dans une foule de mots. | Le *p* et le *b* ont de très-grands rapports de prononciation. Ce sont les mêmes organes qui servent à leur émission, et la différence du son qui les caractérise est presque insensible ; certaines personnes les confondent et prononcent *bain* comme *pain*, et réciproquement. Cette prononciation vicieuse est surtout propre aux Allemands qui commencent à parler notre langue. | Chez les Latins, *P* était une lettre numérale qui, comme le *C*, signifiait 100. Cependant, le *P* surmonté d'une barre horizontale valait, dit-on, 400,000. | Les Latins employaient souvent cette lettre par abréviation. Dans les noms propres, *P* veut dire *Publius* ; dans *SPQR*, c'est *populus* (peuple), car le tout signifie *Senatus Populus que Romanus* (le sénat et le peuple romain) ; *RP* signifiait *Res Publica* (la République) ; *PC*, *Patres conscripti* (pères conscripts) ; *CP*, *Constantinopolis* (Constantinople). | Cette lettre, dans les abréviations françaises, veut dire, dans les noms propres, *Paul, Pierre*, etc. ; en parlant des religieux, *Père*. *PA* signifie *Propriété assurée*. | Dans la musique, *P, PP, PPP*, signifient *piano, piano piano, pianissimo*. | Comm. *P* 0/0 veut dire *pour cent*, et *P* 00/00, *pour mille*. | Chim. *P*, abréviation de *Palladium*.

PACA, s. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des caviens ou cabiais, renfermant deux espèces, le *paca noir* ou *brun* et le *paca fauve*, qui vivent au Brésil, à la Guyane et au Paraguay. Les *pacas* sont des animaux nocturnes, hauts de 35 centimètres sur 50 de long ; leur poil est rude et court ; ils n'ont point de queue. Ils se nourrissent de fruits et de racines. Ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément ; ils sont excessivement propres. Le *paca* fouit comme le lapin, auquel on l'a improprement comparé. Il ressemble plutôt, par la forme du corps, à un jeune cochon, dont il a l'allure, le grognement et la manière de manger. On lui fait une chasse active pour sa chair, qui est recherchée. Nous avons pris de jeunes *pacas*.

PACAGE, s. m. (du lat. *pascua*, même sens). Lieu où l'on mène paître les bestiaux. Un excellent *pacage*. Un pays de *pacages*. Mettre des bœufs au *pacage*. | *Droit de pacage*, Droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages qui sont en jachère ou en friche. Nous avons un *droit de pacage* sur ces terres.

PACAGER, v. n. (rad. *pacage*). Faire paître, faire pâturer. Il est permis de *pacager* en terre vaine et vague. | V. n. Paître. La vache du pauvre *pacage* l'herbe sur tous les chemins. Dès l'automne, on peut faire *pacager* le seigle. (Morogues.) On cesse de *pacager* les prairies en mars. | Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a* et *o*. *Il pacageait, nous pacageons*.

PACE (IN) (pron. *ine-pasé*). Mots latins signifiant *en paix*, et autrefois usités dans les monastères pour désigner l'horrible prison où l'on enfermait pour la vie ceux qui avaient commis une faute grave. Condamner à l'*in-pace*. La religieuse fut enfermée dans l'*in-pace*. | L'*in-pace* était d'ordinaire un cachot noir en forme de tombe, avec une trappe par en haut qui servait à faire passer la nourriture au prisonnier. On murait parfois les prisonniers dans les *in-pace*, et on les y abandonnait vivants.

PACHA, s. m. (du turc *bacha*, tête, chef). Titre d'honneur qu'on donne en Turquie aux chefs des armées et aux gouverneurs des provinces. Cette dignité correspond à peu près à celle de général de division en France. Ce titre s'emploie seul : *le pacha de Kars* ; ou après le nom du dignitaire : *Mustapha-Pacha, Vely-Pacha*. On porte devant les pachas, comme insigne de leur dignité, des queues de cheval, une seule devant les uns, deux, trois devant les autres, selon le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie. En outre, on place devant la porte de leurs maisons, suivant leur grade, un, deux ou trois globes argentés ou dorés, surmontés d'un plumet rose et blanc. Les *pachas* sont révocables à la volonté du sultan, et jouissent dans leurs commandements d'un pouvoir presque illimité.

PACHACAMAC, s. m. (mot péruvien signifiant *Celui qui a fait le monde*). Nom que les Péruviens donnaient à l'Être suprême. Gloire à *Pachacamac*.

PACHALIK, s. m. (rad. *pacha*). Division de l'empire ottoman soumise au gouvernement d'un pacha.

PACHE (JEAN-NICOLAS). Célèbre révolutionnaire, né en 1740, mort en 1823. Il devint en 1792 ministre de la guerre par l'appui de Roland, se vit forcé de quitter le ministère peu de mois après, et fut nommé maire de Paris (2 février 1793). Il montra beaucoup d'animosité contre la Gironde, quitta la municipalité après la chute de Danton, et resta en prison jusqu'à celle de Robespierre. Impliqué dans l'affaire Babeuf, il publia pour se défendre trois *Mémoires apologétiques*, puis se retira à Thym-le Moutiers, près de Charleville (Ardennes), où il vécut avec une simplicité digne des temps antiques, et mourut dans l'obscurité.

PACHIRIER, s. m. Bot. Genre de la famille des sterculiacées, renfermant de grands et beaux arbres qui appartiennent exclusivement aux régions équinoxiales du continent américain : feuilles digitées composées de sept folioles oblongues, luisantes en dessus, glauques en dessous; bouton de la fleur très-long, s'ouvrant en sept grandes lanières et laissant échapper une immense aigrette d'étamines d'un blanc jaunâtre. L'espèce type, le *pachirier*

Pachirier.

aquatique, dit *cacaoyer sauvage*, à cause de la forme de son fruit, est surtout remarquable par la magnificence de ses fleurs, qui ont jusqu'à 47 centimètres de longueur; elles sont veloutées, jaunâtres, vertes en dessous, en forme de tube; les pétales se recourbent au sommet, et un gros paquet d'étamines occupe le centre de la fleur. Le *pachirier* d'Amérique.

PACHYBLÉPHAROSE, s. f. (du gr. παχύς, épais; βλέφαρον, paupière). Méd. Épaississement du tissu des paupières, soit par une inflammation chronique, soit par des tubercules ou des excroissances quelconques développées sur leur bord libre.

PACHYDERME, adj. et s. (du gr. παχύς, épais; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau ou le cuir très-épais. Un animal *pachyderme*. Les cochons ont leurs narines environnées d'un boutoir; mais aucun *pachyderme* n'a de mufle. (Cuvier.) | S. m. pl. Ordre de mammifères ongulés, herbivores, non ruminants, divisé en trois familles comprenant des animaux remarquables par le cuir dur et épais dont sont revêtus la plupart d'entre eux. La famille des *pachydermes* proprement dits comprend le rhinocéros, l'hippopotame, le cochon, le tapir, le daman, le phacochère, le paléothérium et l'anoplothérium. On range encore dans l'ordre des pachydermes les *proboscidiens* ou éléphants, et les *solipèdes* (cheval et âne). Tous les pachydermes, à l'exception du cheval, ont les yeux petits et l'odorat très-fin. Tous ont la peau épaisse, ainsi que leur nom l'indique; mais, chez les uns, le poil est ras, tandis que chez les autres, tels que les chevaux et les cochons des pays froids, et surtout les damans, le pelage est très-fourni. Tous n'ont point un caractère également sociable, mais tous vivent réunis en troupe et en famille. Les *pachydermes* de l'Afrique.

PACHYGASTRE, adj. (du gr. παχύς, épais; γάστηρ, estomac). Zool. Qui a le ventre ou l'estomac fort épais. | S. m. Genre de diptères.

PACHYPHYLLE, adj. (du gr. παχύς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses. | S. m. Genre de la famille des orchidées, ne comprenant qu'une espèce, le *pachyphylle distique*, qui croît sur les arbres, au Pérou. Un *pachyphylle*.

PACIFICATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, d'une ville, d'une famille, les différends des particuliers. Faire l'office de *pacificateur* de l'État. Qu'il soit plutôt le *pacificateur* que le vainqueur des nations. Notre mère était la *pacificatrice* de la famille.

Un projet plus humain m'amène ici, seigneur;
J'y viens moins en guerrier qu'en *pacificateur*.
(DE BELLOY.)

| Adjectiv. Qui pacifie, qui apaise. Pouvoir *pacificateur*. Puissance *pacificatrice*.

PACIFICATION, s. f. (pron. *pasifikasion*). Action de pacifier un État; résultat de cette action ou rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. La *pacification* d'un pays, d'un État. Ces mesures menaçantes sont également inutiles et dangereuses, soit au bon ordre, soit à la *pacification* des esprits, soit à la sûreté de l'État. (Mirabeau.) | Apaisement des différends des particuliers, des dissensions domestiques. Il faut travailler à la *pacification* des différends de nos voisins. | *Édits de pacification*, Nom que l'on donna, pendant les guerres de religion, au XVIe siècle, à des édits dans lesquels les rois de France révoquaient les lois odieuses rendues contre les protestants, lois qu'ils rétablissaient ensuite quand ceux-ci étaient désarmés. Les *édits de pacification* du roi Henri IV.

PACIFIÉ, ÉE, part. Où l'on a rétabli la paix. État *pacifié*. Ville *pacifiée*. Les esprits *pacifiés*.

PACIFIER, v. a. (du lat. *pax*, paix; *facere*, faire). Calmer, apaiser, rendre à la paix. *Pacifier* un État. *Pacifier* les esprits. | Fig. Il est venu *pacifier* le ciel et la terre. (Massillon.) | SE PACIFIER, v. pr. Devenir tranquille. Cet État commence à *se pacifier*.

PACIFIQUE, adj. Qui aime la paix, qui est d'un caractère, d'une humeur tranquille. Un homme *pacifique*. C'est un esprit doux et *pacifique*. L'Égypte retourna bientôt à son humeur *pacifique*. (Bossuet.)

Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,
Et porte grand amour aux hommes *pacifiques*.
(MOLIÈRE.)

| Se dit des choses morales et de tout ce qui a trait à la paix. Un règne *pacifique*. Ce sont les vertus *pacifiques* qu'il faut rechercher dans les chefs des gouvernements. Une espèce de valeur et de courage *pacifique*. (Massillon.) | Jurisp. *Titulaire pacifique*, Celui dont le titre n'est point contesté. | *Possesseur pacifique*, Celui qui possède sans réclamation. | Géogr. *Mer, océan Pacifique*, Mer située entre l'Amérique et l'Asie, et qu'on appelle aussi *mer du Sud*. Elle se confond au S. avec l'océan Glacial antarctique, et communique au N. par le détroit de Behring, avec l'océan Glacial arctique. Ses principales divisions sont : dans la partie E. le golfe de Californie ou mer Vermeille et le golfe de Panama; dans l'O. les mers d'Okhotsk et du Japon, la mer Jaune, la mer de Chine, la mer de Célèbes. C'est dans cet océan qu'est située la cinquième partie du monde, nommée de la *Océanie*. Magellan, ayant le premier navigué sur cette mer et y ayant éprouvé continuellement un vent favorable en 1529, lui donna le nom de *mer Pacifique*, qu'elle a conservé depuis, quoique les navigateurs y essuient des tempêtes aussi violentes que dans les autres mers. | Substantiv. Homme ami de la paix. Heureux les *pacifiques*, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. (Saint Luc.) J'aime les *pacifiques*.

PACIFIQUEMENT, adv. (pron. *pasifikeman*). Paisiblement, tranquillement. Vivons *pacifiquement*. Cette entrevue se passa fort *pacifiquement*.

PACOTILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *paquet*). Certaines quantités de marchandises assorties, propres aux pays lointains vers lesquels se dirige un navire, et dont se charge le capitaine ou quelqu'un de l'équipage, à la condition de partager le bénéfice de la vente avec celui qui a fourni la pacotille. Embarquer une *pacotille*. Vendre sa *pacotille*. | Comme les marchandises de qualité inférieure forment ordinairement le fond des pacotilles, on en est venu à donner le nom de *marchandises de pacotille* aux marchandises de mauvaise qualité, de qualité inférieure. | On dit dans le même sens : Votre marchandise n'est que de la *pacotille*.

PACOTILLEUR, EUSE, adj. et s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui fait une pacotille pour les pays d'outre-mer; qui fait le commerce de pacotille; qui voyage avec sa marchandise pour la vendre en pays d'outre-mer.

PACOURIER, s. m. Bot. Genre de la famille des apocynées, formé pour un arbrisseau de la Guyane, à branches sarmenteuses qui gagnent la cime des arbres, et laissent ensuite tomber des rameaux à fleurs opposées. Ses fruits ressemblent à des coings, et ont une odeur agréable dans leur maturité. Toutes les parties du *pacourier* contiennent un suc laiteux et visqueux fort abondant.

PACOURINE, s. f. Bot. Genre de la famille des chicoracées, ne renfermant qu'une espèce, la *pacourine comestible*, haute de 1 mètre environ, originaire de l'Amérique équatoriale. La *pacourine* se trouve dans les ruisseaux, sur le bord de ceux où remonte l'eau de la mer; on mange ses feuilles et le réceptacle de ses fleurs.

PACQUAGE, s. m. Art de trier et de disposer les poissons salés dans des barils pour les transporter. C'est du *pacquage* que dépendent la conservation et la bonne qualité des poissons salés. Les Hollandais lui ont été redevables du grand débit que leurs harengs salés ont eu dans toute l'Europe.

PACQUÉ, ÉE, part. Dont on a fait le pacquage. Des poissons *pacqués*. Harengs *pacqués* avec soin.

PACQUER, v. a. Trier le poisson et l'arranger dans les barils pour le transporter. Des enfants étaient occupés à *pacquer* le poisson.

PACTA CONVENTA, s. m. pl. Hist. Expression latine signifiant *Les pactes convenus*, et que l'usage a consacrée pour exprimer les conditions que la nation polonaise imposait aux rois qu'elle s'était choisis dans la diète d'élection. Le prince élu était obligé de jurer l'observation des *Pacta conventa* qui renfermaient ses obligations et surtout le maintien des priviléges des nobles et des grands-officiers. Ces *Pacta conventa*, de plus en plus chargés de conditions onéreuses, limitaient étroitement la royauté et, en la rendant impuissante, préparaient la ruine de l'État. (Bouillet.)

PACTE, s. m. (du lat. *pactum*, même sens). T. de droit. En général, Accord, convention. *Pacte* social, licite, illicite, exprès, tacite, commissoire, constitutionnel. Faire un *pacte*. Rompre un *pacte*, le *pacte*. Renoncer au *pacte*. Rompez, rompez tout *pacte* avec l'impiété. (Racine.) Le tigre, élevé pour la chasse, dévore son maître lorsqu'il oublie de lui donner une part à la proie : tel est le *pacte* des tyrans. (Marmontel.) | *Pacte de famille*, Accord fait entre les personnes d'une même famille et quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractants et leurs descendants l'ordre de succéder autrement qu'il n'est indiqué par la loi. L'usage des *pactes de famille* commença à s'introduire en Allemagne en même temps que le droit romain, vers le XIIIe siècle, et cela en faveur des filles, que le droit féodal excluait des successions allodiales. | Hist. *Pacte de famille*, Traité conclu en 1761 entre la France et l'Espagne, par lequel toutes les branches de la maison de Bourbon s'obligeaient à se soutenir mutuellement. | *Pacte de famine*, Nom sous lequel on a flétri une compagnie fondée en 1729, à la suite de plusieurs disettes. C'était une régie spéciale, agissant sous la protection du gouvernement, et qui devait acheter des grains quand ils étaient abondants, les déposer dans des entrepôts et les revendre à des prix excessifs dans les années de disette. La Révolution vint mettre un terme à ce pacte cruel, et renverser l'association des monopoleurs en décrétant la libre circulation des grains. V. FAMINE. | Se dit de la prétendue convention que faisaient les sorciers avec le diable, pour obtenir le pouvoir de faire des choses merveilleuses. | S'emploie pour exprimer l'alliance de Dieu avec les hommes. Voici le *pacte* que je ferai avec vous, que vous observerez, et votre postérité après vous. (Bible.) | Poétiq. *Le pacte conjugal*, Le mariage. Le chevreuil est fidèle au *pacte conjugal*. (Delille.)

PACTISER, v. a. (du lat. *pactum*, supin de *paciscî*, convenir). Faire un pacte, une convention. Il est défendu aux avoués de *pactiser* avec leurs clients. | Se disait pour Faire un pacte avec une puissance surnaturelle. Il *eut* avec Satan contre moi *pactisé*. (Th. Gautier.) | Fig. Composer, transiger. Les royalistes, les prêtres et les jésuites *pactisèrent* avec la Révolution pour la trahir.

PACTOLE. Géogr. Petite rivière de Lydie qui prenait sa source dans le mont Tmolus, baignait la ville de Sardes et se jetait dans l'Hermus, qui va se perdre dans le golfe de Smyrne. Le Pactole, à peine remarqué de nos jours, était jadis fameux à plusieurs égards, mais surtout parce qu'il roulait des parcelles d'or avec son sable. Les allusions que les écrivains modernes font au Pactole roulant de l'or lui conservent encore une réputation de richesse qu'il ne mérite plus, si même cette réputation a jamais reposé sur un fait bien avéré. | Fig. Source de richesse. C'est un Crésus, il possède le *Pactole*; il voit rouler chez lui tout l'or du *Pactole*. La plume d'un habile écrivain est un sceptre, et son encrier le *Pactole*. (Boiste.)

PACTOLIDES, s. f. pl. Mythol. Les nymphes du Pactole. Les *pactolides* étaient couronnées d'algues.

PADANG. Géogr. Ville de l'île de Sumatra, sur la côte S. O., chef-lieu de la partie hollandaise de cette île; 10,000 habit. Forteresse assez importante. Café, camphre, poivre, benjoin, etc.; grand marché d'or. Les Hollandais sont établis à Padang depuis le XVIIe siècle.

PADERBORN. Géogr. Ville des États prussiens (Westphalie), sur la Pader, qui a dans la ville même cinq sources (bouillantes en hiver, froides en été); 9,000 habit. Évêché. Belle cathédrale. Brasseries, fabriques d'amidon, distilleries, etc. Aux environs est le défilé de Teutberg où périt Varus; antiquités nombreuses: Paderborn est antérieure à Charlemagne. Ce prince y résida pendant la guerre de Saxe et y tint plusieurs diètes, notamment en 785. Paderborn a fait partie de la Hanse. | *Évêché de Paderborn*, Ancien État de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie. On y comptait, outre Paderborn, vingt-trois villes. Charlemagne fonda cet évêché en 777, mais ce ne fut qu'avec le temps que ses évêques devinrent puissants. Il fut sécularisé en 1801 et donné à la Prusse l'année suivante. De 1807 à 1813, il appartint au royaume français de Westphalie.

PADISHAH, s. m. (pron. *padicha*; du pers. *pad*, protecteur; *shah*, roi ou prince). Titre que prend le sultan des Turcs et qu'il accorde lui-même à d'autres souverains. Autrefois les sultans ne donnaient ce titre qu'aux rois de France: ils appelaient simplement *kral*, emprunté au slavon et signifiant *roi*, tous les autres souverains. Aujourd'hui ils le donnent également aux empereurs d'Autriche et de Russie. | On écrit aussi *Padisha*, *Padischah*, *Padicha*.

PADOU, s. m. (rad. *Padoue*, parce que les premiers qui parurent en France venaient de cette ville). Ruban moitié fil et moitié soie. Du *padou* suffit pour border ces rideaux.

PADOUAN. Géogr. Territoire de Padoue.

PADOUE (*Patavium* en latin, *Padova* en italien). Géogr. Ville forte du royaume d'Italie (Vénétie), chef-lieu de délégation, sur le Bacchiglione et sur un canal qui débouche dans la Brenta; 52,000 habit. Evêché; célèbre université, fondée en 1228 et où professèrent Galilée, Fallope, etc. Bibliothèque, jardin botanique, musée d'histoire naturelle, observatoire; académie des sciences, lettres et arts, etc. Cathédrale renfermant le tombeau de Pétrarque; édifices remarquables; superbe place, dite *Prato della Valle*. Draps, lainages, soieries, rubans, teintureries; grains, vins, huile, bétail, etc. Patrie de Tite-Live. Padoue fut saccagée par Alaric, puis par Attila. Relevée par Charlemagne, elle redevint florissante au moyen âge, devint de fait république indépendante, mais fut bientôt en proie aux factions, eut des seigneurs particuliers au XIVe siècle, et tomba en 1405 au pouvoir de Venise, dont elle suivit dès lors la fortune. En 1805, elle devint chef-lieu du départ. de la Brenta. Elle fut bombardée en 1848 pour avoir tenté de secouer le joug de l'Autriche. On y fait un grand commerce de soies.

PÆAN, s. m. (pron. *péan*; du gr. παιαν, même sens). Nom que les Grecs donnaient aux hymnes qu'ils chantaient, après une victoire, en l'honneur d'Apollon, ou bien encore pour détourner quelque malheur. Ils appelaient aussi *Pæans* les cantiques chantés en l'honneur de Minerve dans les panathénées. Dans la suite, on fit des pæans pour d'autres dieux, tels que Mars, Neptune, etc. Avant la bataille, on chantait un pæan à Mars; après la victoire, à Apollon. Plus tard, on fit des pæans pour illustrer la mémoire des grands citoyens ou pour perpétuer le souvenir des grandes actions des peuples.

PÆON, s. m. (pron. *péon*). Chez les Grecs et les Romains, Mesure de vers, ou plutôt pied oratoire composé de trois brèves et une longue.

PÆSTUM. Géogr. Ville de l'Italie ancienne, dans la Grande-Grèce. Pæstum avait été fondée par les Doriens au VIIIe siècle avant J. C. Elle fut très-florissante jusqu'au Ve siècle avant J. C., puis tomba en décadence, et finit par devenir colonie romaine. Son climat était délicieux; ses rosiers, qui fleurissaient deux fois par an, étaient surtout célèbres. Les ruines de Pæstum ont trois milles de tour; elles sont encore aujourd'hui magnifiques.

PAGAIE, s. f. Rame dont se servent les sauvages et les Indiens pour faire voguer leurs pirogues. Cette rame a près de 2 mètres de long; elle est faite en forme de pelle étroite. | Technol. Espèce de grande spatule de bois dont les raffineurs se servent pour remuer le sucre à mesure qu'il se refroidit, afin d'en former le grain. Ce nom lui vient de sa ressemblance avec la pagaie des sauvages.

PAGALE, s. f. T. de mar. Précipitation, désordre. Il ne s'emploie qu'avec la préposition *en*. Descendre *en pagale*. Jeter des effets *en pagale* dans la cale. | *Mouiller en pagale*, Laisser subitement tomber l'ancre et sans prendre toutes les précautions ordinaires. | *Affaler en pagale*, Jeter confusément les choses dans le navire. Les matelots ivres *affalèrent en pagale*. | *Amener les voiles en pagale*, Les amener en larguant subitement leurs drisses.

PAGANALES, s. f. pl. (du lat. *pagus*, village). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait au mois de janvier, dans chaque village, en l'honneur des divinités champêtres, et particulièrement de Cérès. Les *paganales* des anciens répondent à nos fêtes patronales ou communales. On dit aussi *Paganalies*.

PAGANIQUE, adj. (du lat. *pagus*, village). Antiq. rom. Qui appartient aux villages, aux habitants de la campagne. Les *fêtes paganiques* étaient communes aux gens de la campagne, au lieu que les *paganales* étaient des fêtes particulières à chaque village. Les *fêtes paganiques* de l'Italie.

PAGANISME, s. m. (du lat. *pagus*, village). Religion des païens, idolâtrie, culte des dieux, particulièrement des dieux de l'Égypte, de la Grèce et de Rome. Ce nom fut donné à la religion des Grecs et des Romains vers le IIIe siècle, et désigna particulièrement cette religion en tant que pratiquée encore dans les villages (*pagi*), qui restèrent longtemps rebelles à l'idée chrétienne, adoptée depuis longtemps par les villes. Le christianisme était, pour l'époque de son introduction dans le monde, une religion de progrès; et comme tout progrès arrive par l'intelligence, il devait naturellement partir des villes, siége des lumières. Aujourd'hui comme à ces époques, le culte aux croyances surannées, l'attachement aux institutions décrépites, pourraient être flétris du nom de *Paganisme*, religion des campagnards pauvres et ignorants. Les dieux du *paganisme*. Les superstitions, les ténèbres du *paganisme*. Enée était, dans le *paganisme*, un pauvre héros qui pourrait être un grand saint chez les chrétiens. (Saint-Evremont.) La fête des fous était un reste du *paganisme*. (Duclos.) Le *paganisme* couvrait la terre de ténèbres. (Voltaire.) Que les divinités du *paganisme* se partagent le ciel, la terre et les eaux; la lutte ne tarde pas à s'établir. (A. Martin.) V. POLYTHÉISME et MYTHOLOGIE.

PAGAYER, v. n. Mar. Se servir de la pagaie pour imprimer le mouvement à une pirogue, à un canot. Les sauvages *pagayaient* vigoureusement pour atteindre le navire. | Activ. *Pagayer* un canot.

PAGAYEUR, EUSE, s. Mar. Celui, celle qui rame avec la pagaie. Les *pagayeurs* tombaient de lassitude.

PAGE, s. f. (du lat. *pagina*, même signif.). Une des surfaces d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. Une grande *page*. Une petite *page*. Numéroter les *pages* d'un registre. Remplir la *page*. Cela tiendra tant de *pages*. Ce volume a six cents *pages*. Ne l'a-t-il pas écrit lui-même à chaque *page*? (Boileau.) | Toute page d'un livre, pour être gracieuse ou agréable à la vue, doit avoir plus de hauteur que de largeur, et cela dans une proportion déterminée par les nombres 3 et 2; elle doit avoir aussi une marge proportionnée à la grandeur de la page; en outre, cette marge doit être moindre au haut qu'au bas de la page. Telles sont les règles suivies par le goût dans la librairie française. Les Anglais et les Allemands s'en écartent quelquefois; on voit de belles éditions anglaises ou allemandes presque carrées et dans lesquelles la marge supérieure est plus forte que l'inférieure. Le goût détermine également le nombre de pages d'un livre; ce nombre varie selon les formats: trop de pages donnent à un volume un air lourd et vraiment disgracieux; trop peu de pages ne produisent pas un effet plus heureux. (B. B.) | Par extens. L'écriture ou la composition contenue dans une page. Écrire ou composer quatre *pages* par jour. Être payé deux francs la *page*. Il faut faire la *page* plus longue d'une ligne. Retouchant un endroit, effaçant une *page*. (Boileau.) La critique est une chose bien commune: on attaque avec un mot; il faut des *pages* pour se défendre. (J. J. Rousseau.) | Contenu de la page considéré sous le rapport littéraire. La première *page* de ce discours est admirable. Il y a de belles *pages* dans ce livre. Lorsqu'on a écrit quelques *pages* réellement belles, on se permet de barbouiller des volumes. (J. J. Rousseau.) Quelle belle *page*!

> Mieux vaut un trait d'amour
> Que quatre *pages* de louanges.
> (LA FONTAINE.)

| Fig. *C'est la plus belle page de sa vie, de son histoire*, C'est l'action qui l'honore le plus. Le nom de Dieu est écrit dans toutes les *pages* du livre de la nature. (J. J. Rousseau.) | Imprim. *Mettre en pages*, Rassembler les divers paquets d'une composition typographique pour en former des pages d'une longueur déterminée. | *Mise en pages*, Action de mettre en pages; résultat de cette action. | *Metteur en pages*, Ouvrier qui fait ce travail. Le *metteur en pages* est ordinairement un des plus habiles compositeurs de l'atelier. Le prote et le *metteur en pages*.

PAGE, s. m. (du gr. παῖς, enfant; d'où est venu le lat. *pædagogium*, troupe de jeunes élèves, et enfin l'ital. *paggio*, pris dans la signification de notre mot *page*). Nom qu'on donnait, au moyen âge, aux enfants des nobles, lorsque, à l'âge de sept ou huit ans, ils étaient retirés des mains des femmes pour être confiés à quelque prince, ou à quelque baron ou chevalier qui avait un état de maison et des domestiques semblables à ceux qui composaient la cour du souverain. Les *pages* se nommaient aussi *damoiseaux* et *varlets*. Ils avaient pour fonctions de remplir les services ordinaires de la domesticité près de la personne de leurs maîtres. Toutefois, ces fonctions n'avaient rien de déshonorant, puisqu'on trouve que des rois mêmes ont été pages dans leur enfance. A quatorze ans, ces jeunes gens étaient *mis hors de page* et reçus écuyers. Les pages survécurent à la chevalerie: les rois de France et les princes du sang entretinrent auprès d'eux, jusqu'à la Révolution, un certain nombre de pages. Napoléon Ier rétablit des pages. La Restauration les avait conservés; mais ils furent supprimés en 1830. *Page* du roi. *Page* de la reine. Entrer dans les *pages*. Le gouverneur des *pages*. *Page*, cherchez Rodrigue, et l'amenez ici. (Corneille.) Tout marquis veut avoir des *pages*. (La Fontaine.)

PAGEL, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, très-voisine des pagres, renfermant onze espèces, dont six appartiennent à nos mers. Les pagels se nourrissent de petits poissons et de mollusques, vivent en société, et approchent, vers le printemps, des côtes, où ils demeurent jusqu'au commencement de l'hiver. L'espèce la plus connue est le *pagel commun*, poisson de la Méditerranée, long de 30 à 40 centimètres, au corps ovale, allongé, légèrement comprimé et un peu rétréci vers la queue: mâchoires garnies chacune de deux rangées de dents petites et pointues; museau pointu et avancé; lèvres charnues et assez épaisses; nageoires pectorales étroites et en faux, caudale profondément fourchue, ventrales triangulaires et assez développées. La couleur du pagel est d'un rouge carmin, passant au rose sur les côtés, avec des reflets argentés sous le ventre. Sa chair est blanche, agréable au goût et facile à digérer.

PAGÈS (GARNIER). Homme politique, né à Marseille en 1801, mort en 1841. Il fit, en juillet 1830, de sa maison de la rue Saint-Avoye, le quartier-général de l'insurrection du 7e arrondissement, et fut, après cette révolution, un des chefs du parti républicain. Député de l'Isère, puis de la Sarthe de 1831 à 1835, il siégea constamment à l'extrême gauche et acquit une grande popularité. | Son frère, Louis Garnier Pagès, né en 1805, était député de l'Eure et siégeait également à l'extrême gauche sous Louis-Philippe. Grâce au souvenir de son frère aîné, il fut nommé membre du gouvernement provisoire en 1848, puis ministre des finances. Sous l'Empire il a été député de la Seine.

PAGINATION, s. f. (pron. *pajinasion*; rad. *page*). Série des numéros des pages des livres, indiquant leur ordre relatif. *Pagination* exacte, fautive.

PAGINER, v. a. Numéroter les pages d'un livre. | Placer les folios des pages. | S'emploie absolument dans l'un et l'autre sens. Être occupé à *paginer*. | SE PAGINER, v. pr. Être paginé.

PAGNE, s. m. Morceau de toile de coton dont les Hindous et certaines peuplades se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'au milieu des cuisses. Leurs toiles ou *pagnes*, que leurs femmes ourdissent, sont très-fines et bien teintes. (Bern. de Saint-Pierre.) Elle avait un *pagne* rouge.

PAGNON, s. m. (du nom du premier fabricant). Drap noir très-fin, ratiné à l'envers, et que l'on fabrique à Sedan. Un habit de *pagnon*.

PAGNOTE, s. m. (de l'ital. *pagnotta*, petit pain que l'on donnait aux personnes qui se louaient pour escorter les grands dans quelque cérémonie). S'est dit pour Poltron, lâche à la guerre.

PAGNOTERIE, s. f. Impertinence, sottise, stupidité. Cette *pagnoterie* fait rire le parterre, mais fait enrager l'auteur. (Voltaire.)

PAGODE, s. f. (du pers. *pout*, idole; *gheda*, temple). Nom donné, par les Européens, aux temples de certains peuples de l'Asie, tels que les Indiens, les Siamois, etc.; à des constructions, assez semblables à nos couvents, où résident les bonzes et autres prêtres, et même à des édifices de destinations diverses qui n'ont nullement trait au culte

religieux. En général, les pagodes consistent en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal, s'élève d'ordinaire une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée et surchargée d'ornements. Les pagodes les moins riches sont en bois peint; d'autres sont en brique ou en pierre, incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or. Quelques-unes sont de très-grandes constructions qui ne manquent pas d'une certaine hardiesse. La pagode de Djaggernat est surtout fameuse dans

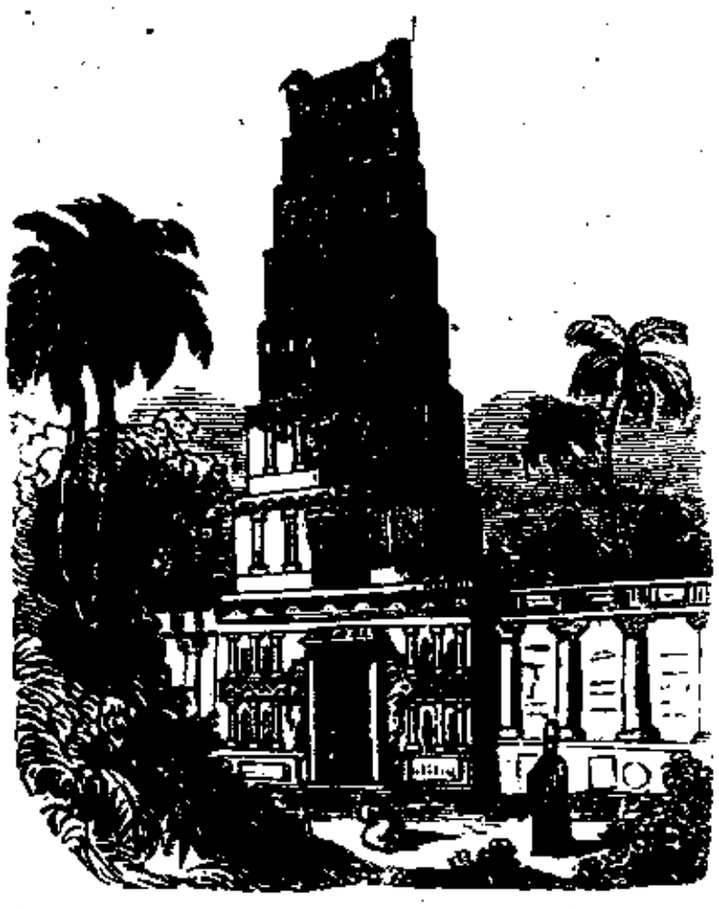

Pagode.

les annales des voyages. | Se dit aussi des idoles que renferment les pagodes. | Par extens. Petites figures ordinairement de porcelaine et dont la tête est souvent mobile. Avoir des *pagodes* sur sa cheminée. | *Remuer la tête comme une pagode, faire la pagode*, Remuer niaisement la tête. | Métrol. Monnaie d'or en usage dans l'Inde, et dont la valeur et le poids varient selon les différents lieux. | *Pagode* s'emploie adjectivement pour désigner des manches larges du bout à la manière des Chinois. Des manches à gigot, manches *pagodes*.

PAGODITE, s. f. (rad. *pagode*). Minéral. Stéatite rose ou verte, vulgairement appelée *pierre de lard*, dont sont faits les magots de la Chine.

PAGRATIDES, adj. et s. m. pl. Nom patronymique d'une dynastie des rois arméniens qui régnèrent de 885 à 1079.

PAGRE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des sparoïdes, voisins des pagels et des dorades. Ils diffèrent des premiers par leur museau qui est très-court, et des secondes par leurs mâchoires, qui sont garnies, sur les côtés, de dents rondes, placées seulement sur deux rangs, les unes à côté des autres, comme des pavés; ce qui leur a fait donner le nom de *gueules pavées*. Le *pagre vulgaire*, poisson de la Méditerranée, se nourrit d'algues, de seiches, de squilles et de coquillages. Il pèse jusqu'à cinq kilogr. Sa partie supérieure est argentée, teinte de rougeâtre sur l'épaule. Sa chair est peu estimée.

PAGURE, s. m. (du gr. πάγουρος, même signif.). Zool. Genre de crustacés décapodes macroures. Ils sont caractérisés par leur queue plus courte que chez les autres macroures, leur longue carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces et la mollesse de leurs téguments. Ces animaux ont l'habitude de s'introduire dans les coquilles abandonnées des mollusques et d'y vivre enfermés; ce qui leur a valu les noms de *Bernard l'Ermite*, de *Diogène*, etc. Leur corps prenant sans cesse de l'accroissement ils sont obligés de changer tous les ans d'habitation, ce qui les expose à mille dangers.

PAIE, s. f. (du provenç. *paga*, même sens). Solde qu'on donne aux gens de guerre. Donner la *paie* aux troupes. La *paie* de capitaine. Recevoir double *paie*. | Polybe nous apprend que, chez les Romains, les fantassins recevaient par jour 2 oboles chacun (29 centimes), les cavaliers une drachme (87 centimes). Les centurions recevaient une paie double de celle des fantassins (61 centimes). Mais, chez les Romains, comme dans nos armées, la nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paie. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. En France, Charles VII fut le premier qui, renonçant à l'appui inconstant et capricieux des seigneurs, équipa une armée stipendiée par l'État. Les États généraux d'Orléans (1439) lui accordèrent des subsides pour la paie de 1,500 lances qui composèrent d'abord toute la gendarmerie. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par la création de quinze compagnies d'ordonnance, par celle des francs archers et par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde ou paie régulière des troupes royales. | *Haute paie*, Solde plus forte que la solde ordinaire. En ce sens, il se dit quelquefois pour Celui qui reçoit une haute paie. Les *hautes paies* du régiment. | *Morte paie*, Soldat entretenu autrefois dans une garnison tant en paix qu'en guerre; et, par extens., Vieux domestique qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucun service; celui qui ne peut pas payer la contribution à laquelle il est imposé. | *Paie* se dit actuellement pour Salaire des ouvriers, mais plus particulièrement du total des salaires journaliers, d'une semaine, d'une quinzaine ou d'un mois. Toucher sa *paie*. | Action de donner la paie. La *paie* se fait ordinairement tous les samedis soir. C'est aujourd'hui jour de *paie*. | Débiteur. C'est une bonne *paie*. C'est une mauvaise *paie*. | Prov. *D'une mauvaise paie on tire ce qu'on peut*, Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer tout ce qu'il doit, il faut se contenter du peu qu'il offre, sauf à cesser tout rapport d'affaires avec lui. | On écrit aussi *Paye*.

PAIEMENT, s. m. (pron. *péman*). Action de payer; résultat de cette action; ce qui se donne pour acquitter une dette, une obligation. Exiger le *paiement* d'une dette. Un *paiement* en papier, en numéraire. Valeur donnée en *paiement*. J'ai effectué tous mes *paiements*. Ce négociant interrompt ses *paiements*. | On écrit aussi *Paiment* et *Payement*.

PAÏEN, ÏENNE, adj. et s. (du lat. *pagus*, village, parce que l'idolâtrie se maintint dans les villages lorsqu'elle avait disparu dans les villes). Celui, celle qui adorait les dieux du paganisme, les dieux mythologiques. On le dit surtout par opposition à *chrétien*, en parlant des peuples qui continuèrent à professer le culte de l'idolâtrie après la publication de l'Evangile, comme les Égyptiens, les Grecs et les Romains. Les philosophes *païens*. Les prêtres *païens*. Rome *païenne* avait moins de jours fériés que Rome chrétienne. Les empereurs *païens*. | Par extens., on le dit de tous les peuples qui ne sont pas chrétiens. Les Chinois, les Indiens, les Siamois, et tant d'autres peuples de l'Asie qui se comptent par centaines de millions sont encore *païens*. | En parlant des choses, il se dit de tout ce qui est relatif au culte des idoles. Un temple *païen*; la sagesse *païenne*. Tout était adoré dans ce siècle *païen*. (Boileau.) Il est étrange de voir des chrétiens s'enorgueillir d'une institution *païenne*; il n'est pas dit un mot de la noblesse dans l'Écriture. (J. J. Rouss.) Les cérémonies *païennes* ont été conservées dans le Christianisme. | Désigne quelquefois les auteurs qui font usage de mythologie grecque ou romaine. Un auteur follement idolâtre et *païen*.

Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont *païens* à l'Opéra.
(VOLTAIRE.)

| Au XVIIIe siècle, les poètes étaient tous païens; on ne pouvait faire quatre vers amoureux sans parler de Vénus et de sa ceinture, de l'Amour et de ses flèches. | En parlant des personnes, il est le plus souvent substantif. Un *païen*. Une *païenne*. La religion, les coutumes des *païens*. Les mœurs des *païennes*. Plus vertueux que toi, le *païen* te condamne. (L. Racine.) A l'instar des *païens*, il adorait la nature. (De Custine.) | Prov. *Jurer comme un païen*, Faire des jurements horribles.

PAILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de couvrir de paille le sol ou les cultures.

PAILLARD, ARDE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *palearius*, fait de *palea*, paille, parce que chez les Romains les prostituées exerçaient leur métier sur la paille). Lascif, débauché, adonné aux plaisirs charnels. Un homme *paillard*. Une femme *paillarde*. On doit éviter de se servir de ce mot et de ses dérivés. | Qui dénote la luxure. Avoir des yeux *paillards*, une mine *paillarde*. | Substantiv. Un *paillard*. Une *paillarde*. Henri IV était un franc *paillard*. Viens ici, grosse *paillarde!*

PAILLARDEMENT, adv. (*ll* mouillées). D'une manière paillarde, impudique. Vivre *paillardement*.

PAILLARDER, v. n. (*ll* mouillées; rad. *paillard*). Vivre dans la débauche, faire des actes d'impudicité. Il passe son temps à *paillarder*. On pouvait lui objecter une plus grande faute, comme d'*avoir paillardé* avec plusieurs. (Joubert.)

PAILLARDISE, s. f. (*ll* mouillées). Débauche, habitude, goût de l'impudicité. Malheur à celui qui s'adonne à la *paillardise!* le désordre pénétrera dans son cœur, dans son esprit et dans sa maison. | Acte de débauche. Il se livre à toutes sortes de *paillardises*. Les *paillardises* de la cour de Henri III.

PAILLASSE, s. f. (*ll* mouillées). Grand sac de toile rempli de paille qu'on étend sur un lit entre le fond sanglé et le matelas; paille renfermée dans le sac de toile. Emplir une *paillasse*. Vider une *paillasse*. Coucher sur une *paillasse*. Combien de malheureux n'ont pas même de *paillasse!* | Technol. Massif en briques sur le sol et sous le manteau de la cheminée, sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux; tout massif établi sur un plancher pour le défendre du feu ou de l'eau.

PAILLASSE, s. m. (*ll* mouillées). Celui qui est chargé du rôle de bouffon dans une troupe de bateleurs, de charlatans, de danseurs de corde, etc. Son nom vient sans doute de ce que les vêtements sont en général d'une étoffe à grands carreaux semblable à celle dont on fait d'ordinaire les paillasses. Le *paillasse* est le héros de la parade jouée sur les théâtres en plein vent; son maître lui sert de compère et c'est à ses dépens qu'il fait rire les spectateurs, qui goûtent d'ordinaire ce spectacle avec d'autant plus de plaisir qu'il est gratuit. Parfois aussi, Paillasse s'amuse avec son public des sottises de son maître, qui ne manque jamais d'apparaître tout à coup et d'administrer quelques bons coups de pied dans la partie subdorsale de son impertinent serviteur, et le public de rire des grimaces que la douleur paraît arracher à maître Paillasse. A la fin pourtant, Paillasse se remet; il prend un air sérieux qu'on ne lui avait pas encore vu, annonce gravement les prodiges que contient l'intérieur de la baraque, et invite l'honorable société à ne pas s'arrêter aux bagatelles de la porte. | Fig. Se dit d'un charlatan politique, d'un homme qui change de parti et d'opinion selon ses intérêts. Saute, *paillasse!* Que de *paillasses* adroits on a vus figurer depuis quelques années sur les tréteaux de la politique! (B. Barbé.) | *A ton tour paillasse!* Se dit quand on voit un homme prêt à faire quelque jonglerie, quelque bassesse à la suite des autres, surtout dans la carrière politique.

PAILLASSON, s. m. (*ll* mouillées; augmentatif de *paille*). Sorte de paillasse plate et piquée qu'on met au-devant des fenêtres pour garantir une chambre du bruit ou du soleil. | Natte de paille, de roseau, de sparterie ou de jonc, qu'on place à la porte d'un appartement, au bas d'un escalier pour essuyer les pieds, ou même dans un appartement pour tenir lieu de tapis. | Hortic. Claie faite avec de la paille longue étendue et attachée sur des perches pour couvrir les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. On distingue ces paillassons en *paillassons pleins*, *paillassons à claire-voie*, *paillassons à auvent*.

PAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *palea*, même signif.). Chaume desséché des graminées et surtout des céréales après qu'on a enlevé les grains de l'épi. *Paille* de froment, de seigle, d'avoine, d'orge. Un brin de *paille*. Une botte de *paille*. Mettre de la *paille* dans une paillasse. Donner de la *paille* aux chevaux. Des objets en *paille*. Un chapeau de *paille*. Coucher sur la *paille*. Chaise de *paille*. Une charretée de *paille*. J'aurais sur le marché fort bien fourni la *paille*. (Racine.) Prétendre éteindre les désirs par la jouissance, c'est vouloir étouffer le feu avec de la *paille*. (Boiste.)

Qu'ils soient comme la poudre et la *paille* légère
Que le vent chasse devant lui.
(RACINE.)

| Par analogie, Fanes sèches de quelques plantes de la famille des légumineuses. Cette définition admet quelques modifications; ainsi il faut observer que les feuilles sèches qui accompagnent la tige des céréales ainsi que les spathes portent le nom de *paille*, comme elles; quelquefois même ces feuilles se nomment exclusivement *paille*, comme dans le maïs. | La bonne *paille*, surtout celle de froment, est d'un jaune doré, d'une odeur douce et d'une saveur sucrée. Renfermée avant sa complète dessiccation, elle perd ses qualités. Indépendamment de la fibre végétale, elle contient de l'albumine, du sucre, du mucilage, des substances minérales, et surtout de la silice. La paille des diverses graminées est d'un grand usage dans l'économie rurale et dans l'industrie. Elle sert dans les étables et les écuries pour la nourriture et la litière des bestiaux et des chevaux; elle sert, sous le nom de *chaume*, à couvrir la demeure du pauvre dans les

campagnes, usage auquel elle est très-propre à cause de son manque de conductibilité pour le calorique; on l'emploie à faire des paillassons, des liens, des nattes, des siéges de chaises. Un des usages également intéressants de la paille consiste à en composer de petits meubles, tels que : étuis, boîtes, chaises, chapeaux, etc. Les chapeaux de paille d'Italie sont surtout recherchés, à raison de l'élégance du travail et de la beauté de la paille. On les fait avec une variété particulière de froment dont le chaume est solide et très-fin, et que l'on cultive en Toscane dans les sols arides. | Les écoliers étaient autrefois assis dans les classes sur de la paille. Il n'y avait ni bancs ni chaises, non-seulement dans les écoles publiques, mais même dans les églises, que l'on jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes. | Par extens. Un fétu, un très-petit brin de paille. Il m'est entré une *paille* dans l'œil. | Prov. et fig. Dans le langage de l'Évangile, *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien*, Remarquer les moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient. | Fig. *Feu de paille*, Passion qui commence avec ardeur, et qui est de peu de durée | *Homme de paille*, Homme de néant, sans valeur, sans nulle considération. | Homme qui prête son nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'il n'y ait point de véritable intérêt. Les *hommes de paille* sont très-communs dans le journalisme. | Par exagér. *Être à la paille, coucher sur la paille*, Être dans une grande misère. Cette expression ne vient pas de ce que la paille forme un mauvais lit, mais de ce que, dans notre société, celui qui en est réduit à coucher sur la paille manque absolument de tout. | *Mettre quelqu'un à la paille*, Le réduire à la misère, le ruiner. On dit d'un homme qui se ruine en folles dépenses : *Il mourra sur la paille ; il mérite de mourir sur la paille.* | *Tirer à la courte paille*, Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. | *Ils sont là comme rat en paille*, Se dit des gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, ou ils font grande chère. | *Faire feu de paille*, Se ruiner rapidement en dépenses extravagantes. | *Rompre la paille*, Annuler un accord, un marché. | *Rompre la paille avec quelqu'un*, Déclarer qu'on cesse tout commerce, toute liaison avec lui. | *Tout y va, la paille et le blé*, Se dit en parlant d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait. | *Jetez la paille au vent*, Se dit à quelqu'un qui est incertain de sa route, pour qu'il se règle sur le mouvement que le vent imprimera à la paille. | Prov. *A la longue voie paille pèse*, Un léger fardeau fatigue à la longue. | Métall. Petite lamelle qui se détache de la surface d'une barre de fer, et que l'on rencontre quelquefois dans son intérieur, lorsque quelques défauts dans l'affinage ou la soudure du métal n'a pas établi une adhérence suffisante entre toutes les molécules. | Se dit aussi des écailles de fer qui en tombent quand on le forge à chaud. | Défaut de liaison dans la fusion du verre. | Joaill. Défaut qui se trouve quelquefois dans les pierreries, surtout dans les diamants, et qui en diminue l'éclat. Ce diamant a une *paille*. | Minéral. Inégalités, crevasses ou diversité de couleur qu'on trouve dans les pierres de mine. | Mar. *Paille de bitte*, Longue cheville de fer arrondie, qui, passée en travers de la tête des montants de bittes, empêche le câble de se décapeler. | *Paille*, adj. inv. Qui est de la couleur de la paille. Des gants *paille*. Des rubans *paille*.

PAILLÉ, ÉE, part. Couvert de paille; garni de paille. Sol *paillé*. Chaise *paillée*.

PAILLE-EN-QUEUE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, comprenant des espèces assez semblables, par leur taille, leur forme, leur vol, aux hirondelles de mer. Ils portent à leur queue deux pennes longues et étroites qui, de loin, ressemblent à deux pailles, particularité à laquelle ils doivent leur nom. Les *paille-en-queue* sont de la taille du pigeon commun et habitent les mers intertropicales. *Paille-en-queue à brins rouges. Paille-en-queue à brins blancs.* | On dit aussi des *Paille-en-cul*. L'air retentissait des cris des *paille-en-cul*, des frégates, des coupeurs-d'eau, et d'une multitude d'oiseaux marins. (Bern. de Saint-Pierre.)

PAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté. | Se PAILLER, v. pr. Être paillé.

PAILLER, s. m. (*ll* mouillées). Cour jonchée de paille; hangar dans lequel on conserve la paille; meule de paille; lit de paille. Dormir sur un *pailler*. (Le Sage.) Le pauvre homme fut envoyé au *pailler*. | Prov. *C'est un coq sur son pailler*, C'est le plus fort.

PAILLER, ÈRE, adj. Qui appartient au pailler. Coq *pailler*. Poularde *paillère*.

PAILLET, adj. m. (*ll* mouillées). Qui a une légère couleur de paille. Ne se dit que du vin. Vin *paillet*. C'était un joli vin *paillet* de deux ans.

PAILLET, s. m. Pièce de fer ou d'acier placée entre la platine et le verrou pour lui servir de ressort et le tenir en état lorsqu'il est levé. | Tas de paille. | Natte confectionnée avec des torons de fils de caret, et dont on se sert sur les navires. | *Paillets lardés*, Paillets qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse passés dans la trame, afin d'en rendre le contact plus doux.

PAILLETÉ, ÉE, adj. (*ll* mouillées). Qui est orné de paillettes. Habit *pailleté*. Elle était vêtue d'une tunique bleue *pailletée*. (E. Suë.) Le prince avait une toque bleue *pailletée*. | Qui a la forme de paillettes. Champignons *pailletés*. Cristaux *pailletés*.

PAILLETER, v. a. (*ll* mouillées). Orner, garnir de paillettes. *Pailleter* du velours. *Pailleter* une robe. On *paillètera* ce manteau de velours. | Se PAILLETER, v. pr. Se disposer par pellicules semblables à des paillettes. Le mica *se paillette* presque toujours.

PAILLETEUR, EUSE, adj. et s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or qui se trouvent dans quelques rivières. De jeunes *pailleteuses*, les pieds nus dans le sable, mêlaient leur chant au bruit du torrent. (Benj. Barbé.) | Celui, celle qui garnit une étoffe, une parure de paillettes. La corporation des *pailleteurs*.

PAILLETTE, s. f. (*ll* mouillées; dim. de *paille*). Petit grain, petite parcelle qu'on trouve dans le sable de certaines rivières. *Paillettes* d'or, d'argent, de cuivre, de mica. Deux rivières, dont l'une roule des *paillettes* d'or et l'autre des sables d'argent, lavent le pied des collines. (Chateaubriand.) | Petite lamelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, ronde, mince, percée au milieu, qu'on applique sur une étoffe pour l'orner. Robe, broderie garnie de *paillettes*. La tache est tout juste à l'endroit où l'on voit briller les *paillettes*. (Arnault.) | Bot. Petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons des fleurs composées. | Écaille membraneuse et sèche qui se dresse à la base d'une fleur. | Bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des fleurs composées. | Chacune des pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *paille*). Se dit des métaux, du verre, du cristal, des pierreries qui ont des pailles. Du fer *pailleux*. De l'acier *pailleux*. Une lame *pailleuse*. Cette glace est *pailleuse*. Les essieux *pailleux* exposent à de graves accidents, surtout lorsqu'ils sont employés pour des locomotives.

PAILLON, s. m. (*ll* mouillées; augm. de *paille*). Grosses paillettes faites avec une petite feuille carrée d'argent ou de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté. Les paillons servent pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. | Lame de cuivre battu, très-mince, colorée d'un côté, dont les joailliers placent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux. | Chacune des petites lames d'acier dont l'assemblage constitue la chaîne d'une montre. | *Paillon de soudure*, Petit morceau de soudure. | Goutte d'étain fin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder. | Feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à paillonner les ouvrages d'étain. | Papet. Poignée de paille qu'on place au fond de la cuve pour fermer l'ouverture du robinet.

PAILLONNÉ, ÉE, part. Que l'on a garni de paillons; où il y a du paillon. Habit *paillonné*. Étoffe *paillonnée*. Pierre *paillonnée*. Soudure *paillonnée*.

PAILLONNER, v. a. (*ll* mouillées; rad. *paillon*). Garnir de paillons, orner de paillons. *Paillonner* une robe. *Paillonner* une pierre précieuse. | Technol. Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de métal enduite de poix-résine, pour l'étamer.

PAILLOT, s. m. (*ll* mouillées; rad. *paille*). Très-petite paillasse qu'on met par-dessus la grande, dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière. Changez le *paillot*.

PAIMBŒUF. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure), sur la rive gauche de la Loire, à 12 kilom. de son embouchure, à 45 kilom. O. de Nantes, auquel il sert de port; 3,032 habit. Son port reçoit les gros navires, mais il s'ensable chaque jour; grand mouvement de Nantes à la mer par les gabares. Chantiers de construction, corderie. La création du port de Saint-Nazaire a beaucoup nui à Paimbœuf.

PAIN, s. m. (du lat. *panis*, même signif.). Aliment le plus ordinaire des peuples d'Europe, fait de farine de blé pétrie et cuite au four. *Pain* de froment. *Pain* de seigle. *Pain* d'orge. Bon *pain*. Mauvais *pain*. *Pain* blanc. *Pain* bis. *Pain* frais. *Pain* tendre. *Pain* dur. *Pain* rassis. Un morceau de *pain*. Manger du *pain*. Le *pain* bis renfermé d'une moitié décrut. (Boileau.) | On emploie à la fabrication de cet aliment divers végétaux; mais aucun ne présente la fécule qui en est l'essence nutritive dans des proportions aussi convenables que les céréales proprement dites. Le pain de froment est le plus léger et le plus facile à digérer. Il ne s'altère pas en se desséchant, comme le font les pains de pomme de terre. On fait le pain avec une pâte composée d'eau et de farine, que l'art a trouvé le moyen de rendre légère par le pétrissage, qui unit intimement toutes les parties ensemble, la fermentation qui la dispose à de nouvelles combinaisons, et la cuisson qui lui donne ses propriétés nutritives en lui enlevant son aigreur. Les différentes qualités de farine font autant de qualités différentes de pain, comme le *pain bis*, le *pain blanc*. On peut fabriquer du pain avec l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, la pomme de terre, la châtaigne, le gland et la citrouille jointe aux fèves. Les hommes ont dû connaître le secret de convertir le blé en farine grossière bien avant celui de la transformation de la farine en bon pain. Il est aisé de deviner par quels moyens on sera parvenu progressivement à cette découverte; il a fallu imaginer la pâte et l'art de la faire cuire. Mais cela ne procurait encore qu'un pain lourd, mat, de difficile digestion, jusqu'à l'instant où un heureux hasard présenta l'effet du levain. Depuis, on a trouvé des levûres meilleures que le levain de pâte, et particulièrement la levûre de bière. On ne prenait pas anciennement de grandes précautions pour faire cuire le pain : l'âtre du feu servait le plus souvent à cet usage. L'invention des fours est pourtant très-ancienne; il en est parlé dès le temps d'Abraham, mais il y a lieu de penser que dans l'origine ces fours étaient fort différents des nôtres; c'étaient des espèces de vases d'argile qui se transportaient aisément d'un lieu dans un autre, comme on en trouve encore en quelques provinces de la Turquie. Les diverses opérations qu'exige la fabrication du pain constituent l'art du boulanger. | Cet aliment ayant reçu une certaine forme. Un *pain* rond, long, cornu, à bourrelet, à couronne. Acheter, vendre un *pain* d'un kilogramme, de deux kilogrammes. | On désigne ordinairement les pains par la forme, par la nature de la pâte, par l'usage auquel on les destine, par le nom du grain qui entre dans leur composition, par la qualité de la farine, ou enfin par la manière dont il est travaillé. *Pain* rond, *pain* mollet, *pain* à café, *pain* à soupe, *pain* de gruau, *pain* jocko, etc. | Le pain étant la base de la nourriture en Europe, son nom se prend chez plusieurs peuples, et particulièrement en France, pour désigner la nourriture en général. Avoir du *pain*. N'avoir pas de *pain*. Gagner son *pain* avec peine. Oter son *pain* à quelqu'un. C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur *pain*. | Il s'emploie aussi pour Nourriture dans un sens figuré. La justice est le *pain* des peuples. | On a étendu le nom de *Pain* à une foule de plantes ou de matières tirées du règne végétal, qui, pour la plupart, n'ont avec le pain véritable d'autres rapports que de servir de nourriture habituelle à certains animaux. | *Arbre à pain*, L'artocarpe; *pain des anges*, Le sorgho sucré; *pain blanc*, La viorne boule-de-neige; *pain de coucou*, L'alleluia ou surette; *pain de crapaud*, Le plantain d'eau; *pain des Hottentots*, La zamie africaine et le gouet comestible; *pain des Indes*, L'igname; *pain de lapin*, La véronique commune et la grande orobanche; *pain de lièvre*, Le gouet ordinaire; *pain de loup*, Divers agarics vénéneux; *pain de noix*, Les tourteaux obtenus des fruits du noyer quand on en a retiré l'huile; *pain d'oiseau*, L'orpin brûlant; *pain de pourceau*, Le cyclamen; *pain de saint Jean*, Les fruits du caroubier; *pain de singe*, Les capsules pulpeuses du baobab, etc. | Se dit de certaines choses réunies en masses, comme un *pain de sucre*, un *pain de savon*, etc. | *Pain à cacheter*, Sorte de petit pain sans levain, dont on se sert pour cacheter les lettres. On les nomme encore *Hosties*. | *Pain bénit*, Pain que l'on offre à l'église pour le bénir et le partager entre les fidèles, dans l'Église catholique. | T. de la Bible. *Pains de proposition*, Sorte de pains sans levain, préparés par les lévites, et offerts à Dieu tous les jours de sabbat. Il y en avait douze, pour désigner les douze tribus. | Ce mot, exprimant l'idée la plus familière possible, se rencontre dans une infinité de locutions proverbiales et de façons de parler. *Une croûte de pain et la liberté*, On préfère la liberté avec la misère à l'abondance dans l'esclavage. | *Manger le pain d'autrui*, Vivre à ses dépens, être domestique. | *Il ne coûte pas le pain qu'il mange*, C'est un oisif, un paresseux. | *Il a mangé son pain blanc le premier*, Il a dévoré

son avoir, et il est réduit à la misère. | *Il eut du pain quand il n'eut plus de dents,* Le bien lui vint quand il n'était plus capable d'en jouir. | *C'est autant de pain cuit,* Si cela ne sert pas aujourd'hui, assurément cela servira plus tard. | *Long comme un jour sans pain,* Long et triste. | *Donner quelque chose pour un morceau de pain,* Pour peu de chose. | *Manger son pain à la fumée du rôt,* Être spectateur des plaisirs d'autrui sans y prendre part. | *Promettre plus de beurre que de pain,* Promettre plus qu'on ne peut tenir. | *Faire perdre le goût du pain à quelqu'un,* Le faire mourir. | *Pain d'épice,* Pain fait avec de la farine de seigle, du miel, de la mélasse et différentes substances aromatiques (écorce de citron, angélique, anis, raisin de Corinthe, néroli). La pâte en est tantôt homogène, tantôt grenue, molle ou coriace, massive ou légère. On lui donne les formes les plus variées. Le pain d'épice n'est point une invention moderne. Son usage nous est venu d'Asie. Athénée dit qu'il se faisait à Rhodes un pain assaisonné de miel, d'un goût si agréable, qu'on en mangeait avec plaisir après les grands repas. Les Grecs nommaient ce pain *Melitates.* Il se tient tous les ans, à Paris, une célèbre foire pour le *pain d'épice* à la barrière du Trône; elle commence le jour de Pâques et dure quinze jours.

PAIR, PAIRE, adj. (pron. *pèr;* du lat. *par,* même sens). Égal, semblable, pareil. Ils sont *pairs.* Peu usité dans ce sens. | Arithmét. *Nombre pair,* Nombre entier qui peut se diviser en deux parties égales sans fraction. Les *nombres pairs* sont divisibles par deux. 2, 4, 8, 12, etc., sont des *nombres pairs.* Les quantités *paires* et les quantités impaires. | S. m. Ce qui est pair. Le *pair* et l'impair. | T. de bourse. *La rente est au pair,* Elle ne perd rien sur la place, elle se vend et s'achète au prix de sa création. | Comm. *Le change est au pair,* Il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites ou dans les remises d'argent de tel pays à tel autre. | *Pair réel,* Celui qui résulte du poids, du titre et du cours des espèces de pays divers. | *Pair ou non,* Sorte de jeu où l'on doit deviner si un certain nombre de choses convenues est pair ou impair. Jouer à *pair ou non.* | *De pair,* En égal, d'égal à égal. L'homme coquet et la femme galante vont assez *de pair.* (La Bruyère.) | *Vivre avec quelqu'un de pair à compagnon,* Le traiter d'égal à égal. | Terme de droit féodal par lequel on a désigné, à différentes époques de l'histoire de France, diverses classes d'individus égaux entre eux relativement à certains droits, à certains priviléges. En usage en latin, dans ce sens, sous la première et la seconde race des rois francs, il n'appartient à la langue française que depuis Hugues Capet. On l'employait pour désigner les vassaux d'un même seigneur, ou les jurés dans une cause judiciaire. Plus tard, il désigna particulièrement les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guienne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, etc. Ces pairs étaient les pairs de France. Ils siégeaient avec le roi pour juger un de leurs égaux. Outre ces pairs, qui étaient laïques, il y avait sept pairs ecclésiastiques, tels que l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Il ne faut pas confondre les pairs dont on vient de parler avec ce qu'on appelle *les douze pairs de France* ou *de Charlemagne.* Ces douze pairs étaient, suivant les romans de chevalerie, douze paladins attachés à la personne de Charlemagne. A l'imitation de la France, l'Angleterre eut aussi ses pairs dans son système féodal, et encore aujourd'hui on désigne par le mot *Pair* tout seigneur, duc, marquis, comte, etc., qui a droit de séance et de suffrage à la chambre des lords. | En France, sous la Restauration et après la révolution de Juillet, c. à d. sous les règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, on donna le nom de *Pair* aux membres de la haute chambre législative. La chambre des pairs concourait avec le roi et la chambre des députés à la confection des lois. Quelquefois aussi elle s'érigeait en cour de justice pour juger ses membres et tout attentat à la sûreté de l'État. C'est ainsi qu'on la vit, sous la Restauration, juger et condamner le maréchal Ney, et, sous le régime de 1830, Louis-Napoléon Bonaparte, proclamé plus tard empereur des Français, le général Despans-Cubières et Teste, ex-ministres de Louis-Philippe, etc. La chambre des pairs, quelques rares membres exceptés, se fit toujours remarquer par la bassesse de son dévouement aux intérêts de la royauté, et son lâche oubli des intérêts de la nation. (B. Barbé.) | En France, sous l'Empire, les pairs ont été remplacés par les *sénateurs.* | S. f. Se dit de deux choses de la même espèce qui vont ordinairement ensemble. Une *paire* de bas. Une *paire* de bottes, de sabots, de souliers. | Particul. Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle, surtout en parlant de certains volatiles. Une *paire* de pigeons. Une *paire* de poulets. | *Une paire de bœufs, de chevaux,* Deux bœufs, deux chevaux destinés à être attachés ou attelés ensemble. | Famil. Se prend pour *deux.* Une *paire* d'amis. Une *paire* d'oreilles. Une *paire* de joues. | Se dit aussi d'une chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces. Une *paire* de ciseaux, de pincettes, de tenailles, etc. | Anat. Chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune. | *Les douze premières paires de nerfs,* Se dit des vingt-quatre nerfs qui, parmi les quatre-vingt-quatre dont se compose le système cérébro-spinal, proviennent directement du cerveau ou des parties attenantes. Les trente autres paires naissent régulièrement de chaque côté du tronc. | Bot. Chaque couple des folioles d'une feuille composée placées vis-à-vis l'une de l'autre. | Phys. Les deux pièces de zinc et de cuivre qui font la base de la pile voltaïque. | Prov. *Les deux font la paire,* Ils ont les mêmes défauts, ils se ressemblent également. | *C'est une autre paire de manches,* C'est une autre affaire.

PAIREMENT, adv. (pron. *pèreman*), Arithmét. D'une manière paire. *Nombre pairement pair,* Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair. 8, 12, etc., sont des *nombres pairement pairs,* parce que les nombres 4 et 6 les mesurent par le nombre 2, qui est aussi un nombre pair. | *Nombre pairement impair* ou *impairement pair,* Celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair : tel est le nombre 18, que le nombre pair 2 mesure par le nombre impair 9.

PAIRESSE, s. f. (rad. *pair*). Femme qui, en Angleterre, possède une pairie. | Femme d'un pair.

PAIRIE, s. f. (pron. *pèri;* rad. *pair*). Dignité de pair, qui, dans les monarchies constitutionnelles, donne à celui qui la possède le droit de concourir, avec le roi et la chambre des représentants, à la confection des lois. | Celle qui était attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne. | *Pairie* se disait aussi du fief auquel cette dignité était attachée. Cette terre était une *pairie.* Cette terre fut érigée en *pairie,* en duché-*pairie.* | *Pairie femelle,* Celle qui passait aux femmes.

PAISIBLE, adj. (pron. *pèzible;* rad. *paix*). Qui est d'humeur douce et pacifique. Enfant, homme *paisible.* Citoyens *paisibles.* Toujours *paisible,* autant que généreuse et bienfaisante. (Bossuet.) Le *paisible* habitant des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J. J. Rousseau.) | Se dit des animaux. Ce cheval est doux et *paisible.* | Se dit également de l'humeur, du caractère. Caractère, humeur *paisible.* | Qui est en paix. Quand le peuple est *paisible,* on ne voit pas comment le calme peut en sortir. | Qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. *Paisible* possesseur d'un champ, d'une terre. | En parlant des choses, Qui n'est point troublé, point agité, qui est calme et tranquille. Une vie *paisible.* Un sommeil *paisible.* | En parlant des lieux, Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. Un grand silence règne dans cette enceinte, où tout est *paisible,* l'air, les eaux et la lumière. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Des jours, des années paisibles,* Des jours, des années qu'on passe dans la tranquillité.

Je te comblerai d'années
Paisibles et fortunées
(J. B. ROUSSEAU.)

PAISIBLEMENT, adv. (pron. *pèzibleman*). D'une manière paisible, sans trouble. Vivre *paisiblement.* Discuter *paisiblement.* Ils coulent *paisiblement* leurs jours à la campagne. (Barthélemy.)

PAISSANT, ANTE, adj. Qui est occupé à paître. Et les bœufs ruminants et les brebis *paissantes.*

PAISSON, s. m. Technol. Outil de fer dont le gantier se sert pour déborder et ouvrir les peaux. Le paisson sert aussi aux tanneurs.

PAISSONNER, v. a. Technol. Travailler avec le paisson. *Paissonner* les peaux, le cuir.

PAÎTRE, v. a. (pron. *pètre;* du lat. *pasci,* même sens). Manger, en parlant des animaux qui broutent l'herbe et qui se nourrissent de certains fruits tombés à terre. Le cheval, l'âne, les ruminants *paissent* l'herbe. Le cochon et le sanglier *paissent* le gland et les faines. Il y a des espèces d'oiseaux qui *paissent,* comme les oies, les grues, les poules. Les daims et les chamois qui *paissent* les admirables vulnéraires de la Suisse ne devraient jamais mourir; cependant leur vie est courte. (Bern. de St-P.)

Dites-moi dans quel champ, sur quel sommet lointain,
Les chameaux voyageurs vont *paissant* la verdure.
(MILLEVOYE.)

| Action de conduire les troupeaux qui paissent; faire paître, mener paître. Moïse avait passé quarante ans à *paître* les troupeaux de son beau-père. (Bossuet.) Quand je me verrais obligé d'atteler mes bœufs, et de *paître* moi-même mes troupeaux, ces soins rustiques me paraîtraient doux auprès de Délie. (Mirabeau.) Enfants, *paissez* vos bœufs et sillonnez vos plaines. (Domergue.) | S'emploie souvent neutralement dans le sens propre. Des bœufs, des chevaux, des brebis *paissent* dans ton enclos. Quelques vaches *paissaient* sous ces vergers. (Bern. de Saint-Pierre.) La girafe élève sa tête au-dessus des forêts, et se promène en *paissant* à la cime des arbres. Les brebis *paissaient* les fleurs de la prairie.

Chères brebis, *paissez,* cueillez l'herbe et les fleurs,
Pour vous l'aube nourrit la terre de ses pleurs.
(LA FONTAINE.)

| Prov. et fig. *Envoyer paître quelqu'un,* Le renvoyer avec mépris, comme si on le mettait au rang des bêtes. | Se dit aussi en parlant des choses. Si j'en croyais mon cœur, j'*enverrais paître* toutes mes petites affaires, et je m'en irais à Grignan. (Mme de Sévigné.) | SE PAÎTRE, v. pr. Se dit quelquefois au propre et figurément pour *se repaître,* mais ce dernier mot est préféré.

PAIX, s. f. (pron. *pè;* du lat. *pax,* même signif.). Situation d'un peuple, d'une nation, d'un État, d'une société politique qui n'est point en guerre. *Paix* générale, universelle, perpétuelle. *Paix* solide et stable. Demander, implorer, acheter, obtenir, conquérir la *paix.* Mettre la *paix* entre deux États. Avoir la *paix.* Être en *paix.* Durant la *paix.* En temps de *paix.* Vivre en *paix. Paix* sur terre et sur mer. Jouir d'une *paix* profonde. Tous les esprits tendent à la *paix.* L'ambition et l'orgueil des monarques empêchent les peuples de jouir des avantages de la *paix.* Tout le reste de l'univers jouissait d'une *paix* profonde. (Bossuet.) Le tumulte et l'appareil de la guerre se renouvellent de toutes parts dans le sein même de la *paix.* (Raynal.) La *paix* ne paraît pas prochaine. (D'Alembert.) J'espère que vous commencez à goûter les doux fruits de la *paix.* (J. J. Rousseau.) C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre et font la *paix.* (Brillat-Savarin.) | Traité de paix, conditions d'un traité de paix. Négocier la *paix.* Faire une *paix* glorieuse, onéreuse, honteuse. | On appelle *paix fourrée, paix plâtrée,* une fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune avec l'intention de la rompre lorsque le moment favorable sera venu, ou quand elle croira utile à ses intérêts de la rompre. | Concorde, tranquillité, situation exempte de trouble et d'agitation qui règne dans les États, dans les familles et dans les sociétés particulières, lorsque leurs membres vivent en bonne intelligence. On admire la *paix* qui règne dans cette république. Une maison simple et bien réglée, où règnent l'ordre, la *paix,* l'innocence. (J. J. Rousseau.) | *Paix* se dit aussi, de même que *guerre,* en parlant des animaux. Les chiens et les chats vivent difficilement en *paix.* Les loups étaient en *paix.*

Deux coqs vivaient en *paix* une poule survint,
Et voilà la guerre allumée
(LA FONTAINE.)

| Tranquillité de l'âme, du cœur, de l'esprit, de la conscience. Mon âme n'est point en *paix.* La *paix* de l'âme n'est guère compatible avec les souffrances morales. On a l'esprit en *paix* par l'éloignement des soucis, des inquiétudes des affaires, des préoccupations du manque de travail. On vit en *paix* avec sa conscience, grâce à une conduite irréprochable. Il faut chercher la *paix* de l'âme dans la vérité. (Voltaire.) | Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires. On ne peut goûter au sein des villes la *paix* dont vous jouissez dans cette vallée solitaire. La *paix* des campagnes, des forêts, des déserts, des tombeaux. | *Les arts de la paix,* L'agriculture, le commerce, et tous les arts auxquels la paix est favorable ou qui ne fleurissent que pendant la paix; par opposition aux *arts de la guerre,* ou aux arts destructeurs et stériles que la guerre enfante. Il faisait fleurir les *arts de la paix.* (Voltaire.) | *Paroles de paix,* Paroles qui tendent à rétablir la paix, la concorde. Porter des *paroles de paix* à quelqu'un. Enfin, je viens chargé de *paroles de paix.* (Racine.) | Fig. *Faire la paix,* Se dit de deux personnes qui étaient brouillées et qui se réconcilient. Grâce à mes démarches, elles *ont fait la paix.* | *Il a fait sa paix,* Il est rentré dans les bonnes grâces de son père, de son protecteur. | *Laisser quelqu'un en paix,* Ne plus le molester, ne plus l'importuner. Après m'avoir bien tourmenté, il m'*a laissé en paix.* Allons, *laissez*-moi *en paix!*

. . . . . Je ne sais quelle injuste puissance
Laisse le crime en *paix* et poursuit l'innocence.
(RACINE.)

| *Ne donner ni paix, ni trêve à quelqu'un*, Le harceler, le poursuivre, l'obséder, le tourmenter, pour un motif quelconque, sans lui laisser un moment de répit. | *Le séjour de la paix*, Le tombeau. | Liturg. La patène que le prêtre donne à baiser, à la messe, quand on va à l'offrande. Baiser la *paix*. | Famil. *Ils se sont donné le baiser de paix*, Ils se sont réconciliés. | *En paix*, loc. adv. Tranquillement. Vous soutenez *en paix* une si rude attaque. (Racine.) | *Paix*, Interj. Se prend pour Chut, silence. *Paix! paix!* Messieurs! *paix*, donc! | *Juge de paix*. V. JUGE. | Mythol. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. On la représente avec un air doux, le front ceint d'une demi-couronne de laurier, tenant d'une main une petite statue du dieu Plutus, et de l'autre une poignée d'épis, de roses et de branches d'olivier. Vespasien lui avait élevé à Rome un temple magnifique. | *Symbole de la paix*, Se dit de l'olivier, arbre consacré à Minerve. L'olivier de la *paix*. | *Le rameau de la paix*, Une branche d'olivier. | Synonymes : PAIX, CALME, TRANQUILLITÉ. Ces mots expriment également une situation exempte de trouble et d'agitation; mais celui de *tranquillité* ne regarde précisément que la situation en elle-même et dans le temps présent, indépendamment de toute relation; celui de *paix* regarde cette situation par rapport au dehors et aux causes qui pourraient l'altérer; celui de *calme* la regarde par rapport à l'événement, soit passé, soit futur, et ne la désigne ainsi que comme succédant à une situation agitée ou la précédant. On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, le *calme* après l'agitation. Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur intérieur. Les querelleurs ne sont guère en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse, plus on goûte le *calme*. | La paix générale, perpétuelle, a été jusqu'ici le rêve de tous les nobles cœurs, de tous les véritables amis de l'humanité. Espérons que le jour viendra bientôt où ce rêve sera une réalité. Ce serait blasphémer que de croire les hommes nés pour s'entre-déchirer. On ne voit pas les lions faire la guerre aux lions, et les loups, dit-on avec raison, ne se mangent pas entre eux. Pourquoi en serait-il autrement des hommes? Déjà la guerre est regardée par tous les peuples civilisés comme un reste de barbarie, comme une regrettable nécessité, presque comme un crime. La paix est, à vrai dire, le règne de la liberté; elle doit être l'état normal des sociétés qui cessent d'être divisées en maîtres et en esclaves, en oppresseurs et en opprimés, en exploiteurs et en exploités; elle couronne l'édifice social des nations où l'intérêt individuel cesse d'être en lutte avec l'intérêt général, où règne une équitable répartition des avantages sociaux et des richesses publiques, où n'existe aucune des innombrables causes d'antagonisme qui subsistent malheureusement chez plusieurs peuples de la vieille Europe. Les développements de la raison humaine, les progrès des sciences et de l'industrie, en multipliant les relations entre les peuples, en détruisant et les barrières et les préjugés nationaux qui les séparaient, préparent cet avenir, que tous les bons esprits appellent de tous leurs vœux. Le temple de Janus, que les Romains fermaient en temps de paix, n'a pu être fermé par eux qu'une fois. Aucune gloire n'égalera celle du peuple ou de la génération qui fermera pour toujours ce fameux temple.

PAIXHANS (H. JOSEPH). Général d'artillerie, né à Metz en 1783, mort en 1854, perfectionna l'artillerie de marine et de siége, et donna le modèle de canons-obusiers qui s'appliquent à ce double service, et qui, de son nom, sont appelés *Canons à la Paixhans*. Il fut député de la Moselle de 1840 à 1848.

PAJERO, s. m. Zool. Animal du genre chat, et de petite taille, originaire des pampas de l'Amérique méridionale. On l'appelle aussi *Pageron*.

PAL, s. m. (du lat. *palum*, même signif.). Pièce de bois longue et taillée en pointe que l'on fiche en terre pour servir de défense ou de barrière, former des clôtures, des digues, des pilotis, etc. | Plur. *Paux* ou *pals*. Ce dernier est seul usité. | Le pal était d'un usage fréquent dans l'ancien art militaire. Les Romains l'employaient à retrancher leur camp, et, dans les marches, chaque légionnaire était obligé d'en porter. Au moyen âge, les archers et arbalétriers étaient quelquefois munis d'un pal sur lequel ils appuyaient leur arme afin de mieux ajuster l'ennemi. | Mythol. Des pals, consacrés au dieu Terme, servaient de bornes aux champs. On les couronnait de fleurs et on les entourait de guirlandes de verdure. | Instrument de supplice en Turquie et dans quelques autres pays de l'Orient. Le supplice du pal, réservé aux assassins et aux blasphémateurs, est l'un des plus effroyables que l'on ait pu imaginer. Il consiste à enfoncer, à coups de maillet, dans le fondement de la victime, le bout pointu et savonné d'un pal, qui déchire ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et à laisser le patient expirer dans les tortures d'une longue et cruelle agonie. Le pal rouge consistait à enfoncer dans le fondement, au lieu d'un pieu en bois, une barre en fer pointue et rougie au feu. C'est de là que vient le verbe *empaler*. V. EMPALER. | Blas. Pieu vertical, ordinairement aiguisé par un bout, et qui partage l'écu dans le sens de sa longueur. Il porte d'or au *pal* de gueules. Il a deux *pals* de sinople. | *Pals comettés*, Ceux dont le chef est terminé en ondes. | *Pals flamboyants*, Ceux dont l'extrémité supérieure figure une flamme. Le pal, dans les armoiries, était originairement une marque de juridiction féodale.

PALABRE, s. f. (de l'espagn. *palabra*, qui signifie Parole, promesse, mot). Présent volontaire ou plus souvent forcé que les commerçants font aux petits rois des côtes de l'Afrique, afin de se maintenir en bonne intelligence avec eux. Il est ainsi appelé parce qu'il se fait dans une conférence. | Se dit aussi de la conférence dans laquelle se font les présents. Nous eûmes une *palabre* avec le roi nègre.

PALACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pala*, chaton d'une bague). Bot. Se dit d'une partie attachée par son bord à celle qui la supporte.

PALADE, s. f. (du provenç. *palada*, même sens; fait de *pala*, pelle, rame). Mar. Chaque coup de rame que le nageur donne, en rejetant son corps en arrière, pour imprimer l'impulsion à un bateau, à un canot, à un navire. Une *palade* fait avancer plus ou moins, selon le poids de l'embarcation, la résistance du vent, et la force ou l'adresse du rameur ou nageur. Il donna trois vigoureuses *palades*.

PALADIN, s. m. (du lat. *palatinus*, officier du palais). On appelait ainsi ces fameux chevaliers errants dont les grandes prouesses, les exploits vrais ou supposés, remplissent les romans de chevalerie; ils s'en allaient au hasard et en tous lieux chercher des aventures ou des occasions de signaler leur valeur et leur galanterie; car les combats et l'amour étaient leur unique occupation. Ils publiaient de toutes parts que leurs maîtresses étaient les plus belles, les plus fidèles, les plus vertueuses dames qui fussent au monde, et ils obligeaient ceux qui n'en convenaient pas volontairement à risquer leur vie dans un combat singulier. « Si ces illustres extravagants, toujours vainqueurs et toujours amoureux, au nombre desquels on compte Ogier le Danois, Tristan le Léonais, Lancelot du Lac, Perceval le Gallois, etc., avaient eu jamais d'autres pères qu'un moine paresseux et hâbleur appelé Turpin et ses imitateurs, qui, au XIIIe siècle, les ont créés et mis au monde dans d'abominables poèmes, le nom générique sous lequel on les désigne, et qui vient de *palatin*, indiquerait qu'ils étaient de grands officiers attachés à la personne ou à la maison du roi, lesquels, dans les intervalles de paix, allaient se signaler sur les grandes routes, en vrais brigands, pour se tenir en haleine et s'entretenir la main. Mais rien n'est moins prouvé que leur existence, et l'on peut affirmer hardiment que ce sont des personnages fabuleux, créés pour satisfaire au besoin d'une action et être, chacun pour son compte, la figure dominante d'une composition plus ou moins bien ordonnée. La critique la plus fameuse de ces fous est l'immortel roman de *Don Quichotte de la Manche*. » | On donnait aussi le nom de *Paladin* à chacun des seigneurs qui accompagnaient à la guerre le roi d'Angleterre Artus. | Fig. Seigneur qui voulait passer pour brave et pour galant. Faire le *paladin*. | Famil. *C'est un vrai paladin*, Il a beaucoup de prétention à la bravoure et à la galanterie. | *Paladin* ne peut guère être employé aujourd'hui que par ironie ou en mauvaise part.

PALAIRE, adj. (du lat. *palus*, pal). Bot. Se dit d'une partie jointe à une autre, de manière qu'elle semble en être la continuation, comme la tige à la racine, l'ovaire au pédoncule.

PALAIS, s. m. (pron. *palè*; du lat. *palatium*, même signif.). Bâtiment ordinairement vaste et somptueux, demeure d'un souverain, d'un prince, d'un gouverneur, d'un haut dignitaire ecclésiastique, ou de tout autre personnage. Beau *palais*. Grand *palais*. C'est un *palais* magnifique. Bâtir un *palais*. Loger dans un *palais*. On a découvert, dans la Thébaïde, des temples et des *palais* presque encore entiers. (Bossuet.) Plusieurs *palais* de l'empereur augmentaient la somptuosité de la ville. (Voltaire.) J'admirais vos *palais*, vos temples et vos terres. (Berchoux.) | Se prend quelquefois pour le souverain et les autres personnes qui habitent le palais. | *Une révolution de palais* est une révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, dans le but de lui ôter la vie ou de le détrôner, et qui est faite par les gens mêmes du palais. | Se dit, par exagération, d'une maison magnifique. Cette maison est un véritable *palais*. Jouir d'un *palais* à la campagne et d'un autre à la ville. (La Bruyère.) | En Italie, on donne le nom de Palais (*palazzo*) aux belles habitations des citoyens riches. Le *palais* Farnèse. | *Palais* se prend comme l'opposé de *chaumière*. Les chagrins, les soucis habitent plus ordinairement les *palais* que les chaumières. Les grands peintres savent également exercer leurs talents sur les *palais* et sur les chaumières. (Voltaire.) Guerre aux *palais*, paix aux chaumières. (Champfort.) | Lieu où se rend la justice, où les cours et tribunaux s'assemblent pour entendre les débats des parties, juger et rendre leurs arrêts. *Le palais de justice*, ou simplement *le palais*. Je me rends au *palais*. La cour du *palais*. La grande salle du *palais de justice*. | *Jours de palais*, Les jours où l'on plaide au palais. | *Gens de palais*, Les juges, avocats, avoués, greffiers, huissiers, portiers, etc. | *Style du palais, de palais, termes de palais*, Le style, les formules, les termes de pratique et de jurisprudence dont on se sert dans les plaidoiries et dans les actes judiciaires. | *Palais*, pris collectivement, se dit des officiers et des gens du palais. Tel est l'usage constant du *palais*. | On donne le nom de *Palais* aux édifices où les chambres législatives tiennent leurs séances, et à beaucoup d'autres monuments d'utilité publique. Le *palais* Bourbon, le *palais* du Luxembourg, le *palais* du Louvre, le *palais* de l'Industrie, le *palais* de l'Institut, etc. | *Palais-Royal*, Beau palais de Paris, situé rue Saint-Honoré, comprend, outre le palais proprement dit, un vaste bazar composé de riches boutiques, construites autour d'un jardin d'agrément, qui sert de promenade. Ce palais, élevé de 1629 à 1636 pour le cardinal de Richelieu, porta d'abord le nom de *Palais-Cardinal*. Richelieu en fit don à Louis XIII en 1640. Après la mort de ce roi, Anne d'Autriche vint l'habiter avec le jeune roi Louis XIV, ce qui valut à l'édifice le nom de *Palais-Royal*, qu'il a conservé. Louis XIV le donna en 1693 à Philippe d'Orléans, son frère. En 1763, à la suite d'un incendie, Louis-Philippe d'Orléans, petit-fils du régent, le fit reconstruire. On commença en 1782 les bâtiments qui entourent le jardin. La galerie d'Orléans, qui complète l'enceinte, ne fut achevée qu'en 1829. Le palais a été restauré de 1860 à 1862. Le *Palais-Royal* fut, après le 18 brumaire, affecté au Tribunat; en 1814, il fut rendu à la famille d'Orléans. Il a été, sous l'Empire, la demeure du prince Napoléon. | Archit. On appelle, en Italie, *Palais d'Éole*, un réservoir d'air destiné à rafraîchir à volonté les appartements. | En poésie, on entend par *le palais des dieux, les célestes palais, les palais étoilés, le palais des cieux, le palais de l'Olympe*, etc., le ciel, l'Olympe, le séjour des dieux. Ces expressions, *l'humide palais de Neptune, de Thétis les liquides palais*, et autres semblables, désignent de même l'océan, la mer, c. à d. les lieux que ces divinités habitent. *Les palais du Soleil* sont les douze signes du zodiaque. Le Destin, le Sommeil, et d'autres divinités allégoriques ont aussi leurs *palais*. Le *palais* de Thétis.

L'aurore cependant au visage vermeil
Ouvrait dans l'Orient le *palais* du soleil.
(VOLTAIRE.)

PALAIS, s. m. (pron. *palè*; du lat. *palatum*, même signif.). Partie supérieure du dedans de la bouche. Le fond du *palais*. L'os du *palais*. Le voile, la voûte du *palais*. Brûler le *palais*. Cela écorche le *palais*. Le voile du *palais* sert à la dégustation et contribue aux modifications du son. (Pâtiss.)

Son *palais* émoussé ne peut plus savourer
Les mets les plus exquis que l'art sait préparer.
(DARU.)

| Fig. *Avoir le palais fin, délicat*, Avoir le sens du goût excellent, être délicat en fait de mets. | On le dit aussi en parlant des animaux. Le *palais* d'un cheval, d'un mouton. Cette herbe blesse le *palais* des bestiaux. Chez les animaux, les mammifères seuls et les crocodiles ont le *voile du palais*. Les reptiles et les poissons ont fréquemment le *palais* muni de dents plus ou moins nombreuses. (Bouillet.) | Art culin. Ragoût de *palais* de bœuf, de *palais* de mouton. *Palais* de bœuf en filets, au gratin, etc. | Bot. Partie de la corolle dans plusieurs fleurs, principalement dans celles de la famille des personnées.

PALAME, s. f. (du gr. παλάμη, paume). Membrane qui relie entre eux les doigts des mammifères à pieds palmés ou à demi palmés; celle qui réunit aussi, d'une manière plus ou moins complète, les doigts de diverses espèces d'oiseaux. La membrane dont sont pourvus certains reptiles est également appelée *palame*.

PALAMÈDE. Personnage des temps héroïques, fils de Nauplius, roi de l'île d'Eubée. Ce fut lui qui découvrit, par un adroit stratagème, qu'Ulysse feignait d'être fou pour ne point aller à la guerre de Troie. Ulysse s'en vengea lâchement en le faisant lapider, avec le concours de Diomède, pour un crime qu'il n'avait pas commis. Palamède passe pour avoir inventé, pendant le siége de Troie, les jeux d'échecs et de dés, les poids et mesures, et quelques-unes des lettres de l'alphabet grec.

PALAMÉDIEN, IENNE, adj. De Palamède, qui vient de Palamède ou qui lui est attribué. | On appelle *lettres palamédiennes* les huit lettres η, ω, ζ, θ, ξ, φ, χ, ψ, que l'on croit avoir été inventées par Palamède durant le siége de Troie. Toutefois, certains auteurs sont d'avis que cette qualification doit s'appliquer seulement aux quatre lettres θ, ξ, φ, χ. D'après eux, il faudrait faire honneur de l'invention des quatre autres à Simonide et à Épicharme, qui les auraient introduites, avec les véritables palamédiennes, dans l'alphabet ionique. D'autres écrivains vont plus loin encore, n'attribuant à Palamède que l'invention du Δ ou du γ, dont la forme lui aurait été suggérée par l'aspect d'une troupe de grues fendant les airs. Cette opinion est peut-être bien hasardée, mais ce ne serait pas la première fois que l'homme aurait reçu des leçons des animaux.

PALAMENTE, s. f. Nom collectif qui servait à désigner tout le corps des rames d'une galère.

PALAMIDE, s. f. Ichthyol. Espèce de poisson, du genre des scombres, fort commun dans la Méditerranée et dont la chair est excellente.

PALAMIDIÈRE, s. f. Filet pour prendre des palamides. Il ressemble à celui dont on fait usage pour la pêche du thon, mais ses mailles sont plus serrées. Nous avons tendu la *palamidière*

PALAN, s. m. Assemblage de deux poulies, l'une fixe, l'autre mobile, chacune à un ou plusieurs rouets placés sur le même axe, dans la même chape, et enveloppés par un cordage dit *garant*. C'est une machine très-puissante, d'une extrême simplicité et dont on fait un grand usage à bord des navires. On s'en sert pour manœuvrer les canons, rider les haubans, élever ou déplacer des objets d'un poids considérable, mettre les canots à la mer ou les hisser à bord, embarquer ou débarquer des marchandises, etc. *Palan* de côté. *Palan* de retraite. *Palan* de retenue. *Palan* d'étai. *Palan* de bout de vergue. *Palan* à fouet ou à caudelette. *Palan* d'amure, etc. Disposer, établir, frapper un *palan*. On s'efforçait de mettre un canot à la mer, mais il fallait établir un *palan*, et cela prenait un temps considérable. (Chateaubriand.) Le *palan* est démonté.

PALANCHE, s. f. Instrument de bois d'un mètre de longueur environ, légèrement recourbé et ayant à chacune de ses extrémités une entaille où l'on accroche un seau. Les porteurs d'eau s'en servent pour porter sur l'épaule deux seaux à la fois. La palanche, ainsi chargée, ressemble au fléau d'une balance. Le pauvre homme ployait sous une *palanche*.

PALANÇONS, s. m. pl. Maçonn. Morceaux de bois qui servent à retenir les torchis.

PALANGRE, s. f. T. de pêche. Longue et grosse ligne, supportée par des bouées, et à laquelle sont attachées, de distance en distance, de petites lignes munies d'un hameçon. | Sorte de nasse, entourée de lignes et d'hameçons. On se sert beaucoup de *palangres* sur les côtes de Provence. Nous avons pêché avec une *palangre*. | On dit aussi *Palancre*.

PALANGRER, v. n. Pêcher avec la palangre ou palancre. | On dit aussi *Palancrer*.

PALANGRIER, s. m. Celui qui pêche avec la palangre. | Adjectiv. *Bateau palangrier*, Bateau employé pour la pêche à la palangre.

PALANQUER, v. n. Mar. Employer le palan; se servir d'un palan; manœuvrer avec le palan.

PALANQUIN, s. m. (pron. *palankin*). Sorte de chaise ou litière, composée ordinairement d'un coffre ou corps de carrosse monté sur des brancards, fermé par des stores ou des rideaux, et dont les personnes riches se servent dans l'Inde, en Chine, et dans plusieurs autres pays pour se faire transporter d'un lieu à un autre. Des hommes portent le palanquin sur leurs épaules en marchant ou courant en cadence! Pour les longs voyages, il y a des relais de porteurs de palanquins, comme on a chez nous des relais de chevaux. Un somptueux *palanquin*. Voyage en *palanquin*. Étant remonté dans son *palanquin*, il se remit en route par l'allée des bambous. (Bern. de Saint-Pierre.) Il fit venir mon *palanquin*, espèce de bonbonnière à stores, kiosque portatif dans lequel il fallut s'étendre sur des coussins; mes six porteurs, robustes Télingas, m'enlevèrent au trot dans ce singulier hamac, dont les panneaux étaient d'or et les rideaux de soie écarlate. (Dumont d'Urville.) | Mar. Petit palan. *Palanquin* de sabord. | Cordage au moyen duquel on replie les ralingues des voiles où l'on veut prendre des ris. Allons! nouez les *palanquins*.

PALAOUAN. Géogr. Une des îles Philippines, au S. O. de cet archipel; 320 kilom. sur 60. Pays montagneux. Les Espagnols n'y possèdent que le port de Tay-Tay avec un territoire très-borné. Une partie des côtes est soumise au sultan de Soulou. Le reste est habité par des peuplades indépendantes. On tire de Palaouan de l'or, du riz, du bois d'ébène, de la cire, des gommes, des perles et des tortues. On dit aussi *Paragoa*.

PALARIEN, s. m. (du lat. *palarien*, rad. *palum*, poteau). Lieu garni de poteaux ou pieux, où avait lieu un exercice militaire en usage chez les Romains, et qui consistait à s'escrimer contre ces poteaux avec une épée de bois et un bouclier d'osier.

PALASTRE, s. m. Technol. Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure, et dans laquelle sont montées toutes les pièces qui en composent le mécanisme.

PALATAL, ALE, adj. (du lat. *palatum*, palais). Gramm. Il sert à désigner les articulations ou consonnes produites par le mouvement de la langue heurtant le palais, consonnes qu'on appelle aussi *linguales*. Les lettres D, L, N, R et T, sont généralement reconnues comme palatales; mais les classifications de cette nature sont fort arbitraires. Beauzée veut que le J et le CH soient palatales; certains appliquent cette qualification aux lettres C, S et Z, et appellent *dentales* le D et le T; d'autres rangent la lettre R dans les gutturales. Les consonnes du deuxième ordre de l'alphabet sanscrit, *tscha*, *tschha*, *dja*, *dscha* et *na*, sont dites palatales; et il en est de même, dans l'alphabet hébraïque, pour les lettres du troisième ordre, *guimal*, *yod*, *caf* et *gof*. | S. f. Lettre palatale. Une *palatale*. Les *palatales*. La *palatale N*.

PALATIN, s. m. Chef ou gouverneur d'un palatinat. Titre de dignité ou de fonctions dont l'importance et la signification varient selon les temps et les pays. On appelait ainsi, avant 1789, le souverain de la partie de l'Allemagne connue sous le nom de *Palatinat*. *L'électeur palatin*. | En Hongrie, on donne le titre de palatin au gouverneur-général ou vice-roi, magnat choisi par la diète sur une liste de quatre candidats présentés par le roi. On le donnait, en Pologne, à chaque gouverneur de province. Le *palatin* de Cracovie, de Posnanie, etc. Sa femme s'appelait *palatine*. Le titre de palatin est du reste fort ancien. Chez les Romains il appartenait aux prêtres qui célébraient les fêtes de Mars sur le mont Palatin. A l'époque du Bas-Empire, il désignait un grand officier des empereurs. *Le palatin des largesses sacrées*. | Othon Ier en investit les officiers du palais impérial ou royal chargés de surveiller les ducs et de s'opposer à leurs empiétements. Aux temps de la féodalité, ce titre était également donné, en France, aux comtes de Champagne, aux comtes de Béarn, et à quelques autres grands vassaux.

PALATIN, INE. adj. De palatin; qui appartient à la dignité, à la charge de palatin, à la personne d'un palatin, ou au pays appelé *Palatinat*. Un prince, un seigneur *palatin*. Une princesse *palatine*. Il y avait autrefois quatre comtes *palatins* en Angleterre. | *Maison palatine*, Maison ou famille de l'électeur *palatin*. *Princesse palatine*, Princesse de la famille palatine. | Les Romains appelaient *dieux palatins* et *déesses palatines* les dieux et les déesses à qui l'on avait bâti des temples sur le *mont Palatin*, la plus haute des sept collines de Rome. Une des quatre tribus urbaines établies par Servius Tullius avait reçu la désignation de *tribu palatine*. | Les *jeux palatins* étaient des jeux que l'on célébrait sur le mont Palatin en l'honneur de l'empereur Auguste. | Les troupes de l'espèce de garde impériale établie par Constantin portaient le nom de *troupes palatines*.

PALATIN, INE, adj. (du lat. *palatum*, palais). Anat. Qui a rapport au palais. Glandes *palatines*. | *Os palatins*, Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. | Canaux ou conduits *palatins*. On en compte deux, l'antérieur et le postérieur. | *Artères palatines*, Elles sont également au nombre de deux, la supérieure et l'inférieure. | *Membrane palatine*, Portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais. | On entend par *fosse* ou *voûte palatine* le palais lui-même.

PALATINAT, s. m. Dignité de palatin. Elle était très-ancienne et héréditaire dans la maison de Bavière. | Géogr. On appelait *Palatinat*, avant 1789, la partie de l'Allemagne qui était sous la domination de l'électeur palatin, et se divisait en Haut-Palatinat ou Palatinat de Bavière, et Bas-Palatinat ou Palatinat du Rhin. Le *Palatinat* fut horriblement ravagé à deux fois différentes par Louis XIV (1674 et 1689). Le traité de Lunéville (1801) fit passer à la France les districts du Palatinat situé sur la rive gauche du Rhin : ils formèrent le départ. du Mont-Tonnerre, chef-lieu, Mayence. Les traités de 1814 et de 1815 restituèrent ces districts à l'Allemagne. La plus grande partie échut à la Bavière; elle forme la Bavière rhénane. Le reste fut partagé entre le grand-duc de Bade, la Prusse et la Hesse-Darmstadt. | On donnait aussi ce nom à chacune des provinces de la Pologne. Le *palatinat* de Cracovie. Le *palatinat* de Posnanie, etc.

PALATINE, s. f. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine. | Fourrure que les femmes portent autour du cou et sur les épaules pour se garantir du froid. Elle est ainsi nommée de la princesse palatine qui en introduisit l'usage en France pendant la minorité de Louis XIV. | Par extens. Petit manteau de fourrure également à l'usage des femmes. Une *palatine* de martre. Une *palatine* d'hermine. | On appelle aussi *palatine* une espèce de singe du genre guenon; et l'on dit qu'un papillon a les pattes de devant en *palatine*, lorsqu'elles sont plus courtes que les autres, plus velues et repliées de chaque côté du cou, comme les bouts d'une palatine.

PALATITE, s. f. (du lat. *palatum*, palais). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'angine simple, phlegmasie très-commune, produite ordinairement par l'humidité, le froid aux pieds ou un abaissement subit de température.

PALATO-DENTAL, ALE, adj. Sert à désigner certaines consonnes articulées à l'aide du palais et des dents. | Pl. m. *Palato-dentals*.

PALATO-LABIAL, ALE, adj. (du lat. *palatum*, palais; *labia*, lèvres). Anat. Qui a rapport au palais et aux lèvres. Artère *palato-labiale*. | Pl. m. *Palato-labials*.

PALATO-PHARYNGIEN, IENNE, adj. (du lat. *palatum*, palais; du gr. φάρυγξ, gosier). Anat. Qui appartient au palais et au pharynx. | S. m. Muscle situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le voile du palais.

PALATO-PHARYNGITE, s. f. Pathol. Inflammation du palais et du pharynx.

PALATO-SALPINGIEN, adj. et s. m. Anat. Sert à désigner le péristaphylin externe ou inférieur, en rapport avec le palais et l'apophyse ptérigoïde.

PALATO-STAPHYLIN, adj. et s. m. (du lat. *palatum*, palais; du gr. σταφυλή, luette). Se dit d'un petit muscle qui appartient au palais et à la luette. On le nomme aussi *Releveur de la luette*.

PALE, s. f. (du lat. *pala*, pelle). Petite vanne au moyen de laquelle on ouvre et on ferme l'écluse d'un canal d'irrigation, la chaussée d'un étang ou le biez d'un moulin, pour lâcher ou retenir les eaux. *Lever, baisser la pale*. | Mar. La partie plate d'une rame, d'un aviron, celle qu'on enfonce dans l'eau pour produire la force motrice. *Pelle* a la même signification. La *pale* ou la *pelle* d'un aviron. | Archit. Planches ou membrures terminées en pointe, qui servent à former des encaissements, lorsqu'on fait des ouvrages dans l'eau. | Liturg. Carton carré, recouvert d'un morceau de fine toile blanche, qu'on place sur le calice pendant la messe. | Erpét. Espèce de couleuvre. | Bot. Nom vulgaire de la spatule.

PÂLE, adj. (du lat. *pallidus*, même signif.). Qui est terne, décoloré, ou d'une blancheur sans éclat, sans vivacité. Un homme *pâle*. Être *pâle* comme un mort, comme la mort. Il est *pâle* et flétri par les excès et la débauche. Les personnes sont *pâles*, soit naturellement, soit par l'effet d'une maladie, de la souffrance ou d'une émotion subite. Cette femme serait fort belle, si elle avait le teint moins *pâle*. Un convalescent est *pâle* jusqu'à ce qu'il ait repris des forces et sa carnation habituelle. Avoir le visage *pâle*, le front *pâle*, les traits, les lèvres, les mains *pâles*. Le front *pâle* et triste de la jeune mariée indiquait assez qu'elle était sacrifiée à l'ambition de ses parents. *Pâle* de colère ou d'effroi. Où courez-vous ainsi tout *pâle* et hors d'haleine? (Racine.) Quand on vit dans Paris la faim *pâle* et cruelle. (Voltaire.) | Il peut être employé dans le sens d'*épouvanté*. Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. (Racine.) Ils étaient *pâles*, effarés.

> Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
> D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs.
> (BOILEAU.)

| Il se dit des corps lumineux, lorsque leur éclat est obscurci ou lorsqu'ils ne répandent qu'une

faible clarté. Le soleil est *pâle* aujourd'hui. Les *pâles* rayons de la lune. La *pâle* clarté des étoiles. Le flambeau ne jetait plus qu'une lumière *pâle* et vacillante. | On dit que des couleurs sont *pâles* lorsqu'elles ne sont pas assez vives ou qu'elles sont ternies ou effacées. Un rouge *pâle*. Un bleu *pâle*. La couleur de cette étoffe est devenue bien *pâle*. | Pathol. *Pâles couleurs*, Nom vulgaire de la *chlorose*, maladie des femmes, particulièrement des jeunes filles, et qui rend leur visage pâle. Il faut donc se garder de confondre les *couleurs pâles*, c. à d. qui ne sont pas assez vives, avec les *pâles couleurs*. | Poétiq. *Les pâles ombres*, Les ombres des morts. | Fig. Lorsque le flambeau de l'intelligence brûle trop rapidement dès l'enfance, il ne jette plus qu'une lueur *pâle* sur le reste de la vie. (Boiste.) | Un style est *pâle* quand il manque d'éclat, de couleur, de brillant. Cette poésie est bien *pâle*. Votre discours est trop *pâle*. Les sermons du curé étaient *pâles*.

PALÉ, ÉE, adj. (rad. *pal*). Blas. Sert à désigner les armoiries ou les écus où sont représentés plusieurs pals. Des armes sont *palées d'or et de gueules*, lorsque l'écu est traversé dans le sens vertical par plusieurs bandes jaunes et rouges.

PALÉACÉ, ÉE, adj. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Se dit des objets dont l'apparence, la nature, la couleur ou la consistance sont celles de la paille. | Qui est garni de paillettes. Le fruit de la centaurée noire porte une aigrette *paléacée*.

PALÉAGE, s. m. Mar. Action de remuer ou de jeter à la pelle le sel, le blé ou toute autre denrée chargée en vrague.

PALÉE, s. f. (rad. *pal*). Hydrauliq. Rangée de pieux enfoncés avec le mouton pour former une digue, soutenir des terres, porter des ouvrages de maçonnerie ou les travées d'un pont.

PALEFRENIER, s. m. (rad. *palefroi*, cheval). Celui qui panse et soigne les chevaux d'une maison particulière ou d'un établissement. Un bon *palefrenier*. A la campagne et dans les hôtelleries, les *palefreniers* s'appellent *Valets d'écurie*.

PALEFROI, s. m. A l'époque de la chevalerie, on donnait ce nom au cheval de parade sur lequel les rois, les princes, les grands seigneurs et les grandes dames faisaient leur entrée triomphale dans les villes et les châteaux. Il se disait aussi parfois du *destrier* ou *cheval de bataille* d'un chevalier. Son fougueux *palefroi* fait résonner la terre. (Baour-Lormian.) | Ce mot ne peut plus entrer dans le style sérieux, à moins qu'il ne s'agisse d'un récit ou d'une description des temps où il était employé.

PALÉIFORME, adj. (du lat. *palea*, paillette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une paillette, comme les squamellules dont se compose l'aigrette de diverses synanthérées.

PALEMBANG. Géogr. Ville de l'île de Sumatra, capitale d'un royaume de son nom, sur la Moussie, à 100 kilom. de la mer; 30,000 habit. Palais du sultan, mosquée. Grand commerce. | Le *royaume de Palembang*, entre ceux de Menangkabou et de Jambie au N., les Lampoungs au S., et la mer de Chine au N. E., a 500 kilom. sur 380, et environ 100,000 habit. Le sultan de Palembang, sans armée régulière ni revenu fixe, est un monarque fainéant qu'on rencontre rarement hors des murs de son sérail. Il est tributaire des Hollandais.

PALÉMON. Mythol. Dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino. C'est le même que Mélicerte et Portumne. Sous ce dernier nom, il présidait aux ports, et on le représentait sous la figure d'un vieillard appuyé sur un dauphin et tenant une clé à la main. C'était particulièrement en son honneur que se célébraient les jeux isthmiques. | *Palémon* était aussi un nom commun parmi les bergers. On le retrouve dans les *Églogues* de Virgile et autres pastorales. | S. m. Genre de crustacés décapodes macroures, dont la chair est très-estimée. Il comprend les chevrettes ou crevettes, les salicoques, les squilles et quelques autres espèces analogues.

PALENCIA. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu d'une intendance, à 190 kilom. N. O. de Madrid; 12,000 habit. Évêché, belle cathédrale gothique. Lainages, couvertures; faïence, chapeaux, teintureries, tanneries. Très-ancienne cité des Ibériens, qui maintint longtemps son indépendance. Florissante sous les Romains et les Goths, elle fut ruinée par l'invasion arabe. Sanche, roi de Navarre, la releva vers 1032. Elle possédait une université qui fut transférée à Salamanque. | L'*Intendance de Palencia*, une des cinq du royaume de Léon, a 148 kilom. sur 72 et 180,000 hab. Cuivre, fer, marbre; culture florissante.

PALENQUE. Géogr. Village du Yucatan, dont on a donné le nom aux ruines d'une grande ville découverte vers le milieu du siècle dans son voisinage. Les ruines de Palenque, vestiges d'une civilisation morte, occupent une étendue de 32 kilomètres, et fixent l'attention des savants par leur caractère d'étrangeté. On y a trouvé des hiéroglyphes qui ne ressemblent ni à ceux des Égyptiens ni à ceux des Aztèques. Ses édifices paraissent antérieurs au VIe siècle avant l'ère chrétienne.

PALÉOGRAPHE, s. (du gr. παλαιός, ancien; γράφω, j'écris). Celui, celle qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

PALÉOGRAPHIE, s. f. (pron. *paléografi*). Science dont l'objet est l'origine de l'écriture et l'étude des formes diverses qu'elle a eues chez les peuples de l'antiquité, des substances et instruments qu'elle a employés, etc. Traité de *paléographie*. La *paléographie* est une branche de l'*archéologie*.

PALÉOLE, s. f. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Se dit des squamellules ou petites écailles qui entourent l'ovaire de certaines graminées.

PALÉOLOGUE, adj. (du gr. παλαιός, ancien; λόγος, discours). Qui parle à la manière des anciens. | Surnom donné aux huit derniers empereurs d'Orient, qui régnèrent de 1260 à 1453. Michel *Paléologue*. Andronic *Paléologue*. Les empereurs de la maison des *Paléologues* furent Michel VIII qui succéda à Jean IV Lascaris au trône de Nicée; ce prince reprit Constantinople sur les Latins en 1261, et mourut en 1283. — Andronic II qui régna de 1283 à 1328. — Andronic III dit le Jeune, de 1328 à 1332. — Jean V, qui régna conjointement avec Jean Cantacuzène, de 1332 à 1355, et seul de 1355 à 1390. — Andronic IV, de 1390 à 1391. — Manuel II, de 1391 à 1425. — Jean VI, de 1425 à 1448; et Constantin XII, dernier empereur grec, qui régna de 1448 à 1453, et mourut lors de la prise de Constantinople par Mahomet II. André Paléologue, neveu de Constantin et despote de Morée, fut l'héritier des droits de sa famille à l'empire. Il les céda en 1494 à Charles VIII, roi de France, et en 1500 à Ferdinand, roi d'Aragon, et à Isabelle, reine de Castille. | Substantiv. Un *paléologue*. Une *paléologue*. Les *paléologues*.

PALÉONTOGRAPHIE, s. f. (du gr. παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être; γράφειν, décrire). Description des corps organisés dont on ne connaît que les débris fossiles. Un traité de *paléontographie*.

PALÉONTOLOGIE, s. f. (du gr. παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être; λόγος, discours). Science qui s'occupe des végétaux et animaux qui ont existé autrefois à la surface du globe, et dont on trouve des débris ou des vestiges fossiles. Cuvier a jeté les fondements de la *paléontologie* dans ses *Recherches sur les ossements fossiles*.

PALÉOSAURES, s. m. pl. (du gr. παλαιός, ancien; σαῦρα, lézard). Paléontol. Genre de reptiles fossiles de l'ordre des sauriens, renfermant des espèces terrestres aujourd'hui perdues. Ces reptiles, analogues aux crocodiles, avaient les dents implantées dans des alvéoles, et dentelées à leurs bords antérieurs et postérieurs. Ce sont les plus anciens animaux fossiles de cet ordre que l'on connaisse jusqu'à présent. Les *paléosaures*, dont les deux genres sont l'*ichthyosaure* et le *plésiosaure*, différaient des autres sauriens par la conformation de leurs membres, qui, au lieu de se terminer par des pieds propres à la marche, présentaient à leur extrémité une large nageoire presque semblable à celle des poissons. Ils vivaient au sein des eaux marines.

PALÉOTHÉRIUM, s. m. (du gr. παλαιός, ancien; θήρ, animal farouche). Paléontol. Genre de mammifères fossiles trouvés dans différents pays, et particulièrement en France et en Allemagne. Ce sont des quadrupèdes de l'ordre des pachydermes, voisins des tapirs et des rhinocéros. Le *grand paléothérium* avait la taille d'un cheval ou celle d'un rhinocéros; le *petit paléothérium*, celle d'une brebis ou d'un petit chevreuil.

PALÉOZOOLOGIE, s. f. (du gr. παλαιός, ancien; ζῶον, animal; λόγος, discours). Science qui a pour objet la connaissance des animaux fossiles.

PALERME. Géogr. Capitale de la Sicile, chef-lieu de l'intendance de Palerme, sur la côte N. de l'île; 190,000 habit. Port avec un môle et un château fort. Archevêché; résidence du gouverneur de la Sicile; université, avec facultés de théologie, de philosophie et sciences, de lettres, de droit et de médecine; bibliothèque, musée de sculpture, galerie de tableaux, collection géologique, jardin botanique; écoles de navigation, de musique, de beaux-arts; observatoire, etc. Palais et beaux édifices; églises remarquables; citadelle, enceinte fortifiée. Industrie : soieries, gants, savons, essences, passementeries d'or et d'argent, chapeaux de paille, tanneries, etc. Palerme était une colonie phénicienne. Elle appartint successivement aux Carthaginois, aux Romains, aux Goths, à l'empire d'Orient, et aux Arabes, à qui Robert Guiscard l'enleva en 1072. Elle fut ensuite conquise par Charles d'Anjou. C'est Palerme qui donna, en 1282, le signal des *Vêpres siciliennes*. Le roi des Deux-Siciles Ferdinand IV y résida de 1806 à 1815. Elle s'insurgea contre le roi de Naples en 1820 et 1848, et fut en 1860 des premières à ouvrir ses portes à Garibaldi, le vengeur de l'Italie. | La *province de Palerme* a 4,472 kilom. carrés et compte 500,000 habit.

PALERON, s. m. (du lat. *pala*, pelle). Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux, ainsi nommée parce qu'elle a la forme d'une pelle.

PALÈS. Mythol. ital. Déesse des pâturages, des bergers et des troupeaux. Les poètes la confondent quelquefois avec Cérès et Cybèle. Elle était honorée le 21 avril, jour anniversaire de la fondation de Rome. Ce jour-là on purifiait les étables et on faisait tourner les troupeaux autour de l'autel de la déesse pour les préserver des maladies.

PALESTE, s. f. Antiq. Petite mesure de longueur; elle avait environ 8 centimètres.

PALESTIN, INE, adj. et s. Qui est de la Palestine, qui a rapport à la Palestine. | Habitant de la Palestine. Les *Palestins*.

PALESTINE. Géogr. Petite contrée de l'Asie comprise dans la Syrie, où elle ne forme qu'une partie du pachalick de Damas. Sa principale ville est Jérusalem. C'était, dans l'origine, le pays des Philistins; ce fut la terre promise des Hébreux, la terre de Chanaan, la Judée, longtemps divisée en royaume de Juda et royaume d'Israël; mais le nom de *Palestine* lui est resté. Quoique la Bible, ce monument poétique du peuple juif, en ait fait le centre et comme le pivot du monde, son importance historique a toujours été très-faible, pour ne pas dire nulle. Sous l'empire romain, elle fut divisée en quatre provinces : la Galilée, la Samarie, la Pérée et la Judée. Cette dernière se confondait avec l'Idumée. Les croisades n'ont fait qu'ajouter à sa célébrité, sans qu'il en soit résulté pour elle aucun avantage. Tour à tour opprimée et dévastée par les Assyriens, les Babyloniens, les Ninivites, les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes, les chrétiens et les Turcs, elle est aujourd'hui un des pays les plus arides du globe. | S. f. Nom d'un caractère d'imprimerie de 22 points, entre le gros-parangon et le petit-canon. Le corps de la *palestine* a la hauteur de deux cicéros.

PALESTRE, s. f. (du gr. παλαίστρα, même signif.; formé de πάλη, lutte). Lieu public où l'on se formait aux différents exercices du corps et à plusieurs jeux qui développaient à la fois l'adresse et les forces physiques. Il y avait dans la plupart de ces utiles établissements des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de grammaire et de philosophie. Les exercices et les jeux, auxquels l'on donnait aussi parfois le nom de *Palestre*, comprenaient la course, le saut, la lutte, le pugilat, le disque, le trait, etc.

PALESTRINA (J. B. P. ALOIS DE). Célèbre compositeur de musique religieuse; né, en 1529, à Palestrine, petite ville d'Italie dont il prit le nom; mort en 1594. Ses contemporains l'avaient nommé *le Père de la musique*.

PALET, s. m. Pierre de petite ou de moyenne dimension, dont la forme est plate et arrondie. Une pierre trop lourde pour qu'on puisse la saisir avec la main et la jeter à une certaine distance n'est pas un *palet*. Un gros, un petit *palet*. On trouve beaucoup de *palets* sur les bords de cette rivière. | Jeu qui consiste à lancer un palet vers un but pour l'atteindre ou en approcher le plus possible. Jouer au *palet*. | Ce jeu, abandonné chez nous aux enfants, était fort en honneur chez les peuples de l'antiquité, jaloux de faire preuve de force et d'adresse. A défaut de palets suffisamment lourds, ils se servaient de disques de fer ou de cuivre, et ils les lançaient à de grandes distances. V. DISQUE. | Pêche. *Palets de Gascogne*, Certains filets qu'on tend en les enfouissant dans le sable.

PALETIS, s. m. (rad. *pal*). Anc. art milit. Clôture de pieux pour la défense d'un poste ou d'une ville. | Le lieu ainsi clos. V. PALISSADE.

PALETOT, s. m. Veste courte, de drap bleu, uniforme des matelots et des sous-officiers de la marine militaire. Ce vêtement s'arrête à la ceinture. Les paletots qu'on porte dans la marine marchande varient de couleur, de forme et de qualité au gré des individus; mais, en général, ils sont plus longs et particulièrement destinés à abriter du froid. | Espèce de *redingote* fort en usage aujourd'hui, qui se met quelquefois par-dessus les autres vêtements. Le *paletot* est plus ample et plus commode que la *redingote*. *Paletot* d'hiver. *Paletot* d'été. Le *paletot-sac* n'est autre chose que le vêtement national des Chinois. Les *paletots-sacs* sont fort commodes.

PALETTE, s. f. (du lat. *paleta*, dim. de *pala*, pelle). Instrument de bois, plat, rond ou ovale, fixé à un manche, dont on se sert comme d'une raquette pour jouer à la paume ou au volant. La *palette* et son manche ne forment souvent qu'une seule pièce. | Se dit quelquefois pour *Férule*. | Peint. Petite planche mince, d'un bois dur, ovale ou carrée, qu'on tient de la main gauche en passant le pouce dans un trou pratiqué vers l'un des bords. C'est sur cette planche que les peintres disposent et mêlent leurs couleurs au moyen d'une spatule. Préparer une *palette*. Charger sa *palette*. Il y a des palettes en porcelaine. Celle du peintre en émail est un morceau d'agate ou de verre. On dit d'un tableau qu'*il sent la palette*, pour exprimer que les couleurs en sont mal assorties. | *Palette* se prend souvent pour le talent du peintre, pour l'art de peindre et pour la peinture elle-même. Avoir une riche, une brillante, une inépuisable *palette*. | Fig. On l'emploie pour exprimer le talent du poète. | Technol. Les doreurs donnent le nom de *Palette* à une peau à longs poils, montée en demi-cercle sur une petite planche de bois, munie d'un manche, avec laquelle on prend les feuilles d'or pour les poser sur l'ouvrage. Les relieurs le donnent à deux instruments propres à dorer, dont l'un se nomme *Palette simple*, et l'autre *Palette à queue*. | Les horlogers appellent *Palette* une petite aile qui pousse la roue de rencontre, et par laquelle sont entretenues les vibrations du régulateur. | La palette des serruriers est une pièce de bois, revêtue d'acier, contre laquelle appuie le foret, et qu'on se met sur la poitrine en guise de plastron. | Celle des potiers est un instrument de bois dont ils se servent pour former, battre et arrondir leurs ouvrages. | Celle des fournalistes est une douve fixée au bout d'un long manche, etc. | Le nom de *Palette*, comme on peut le voir par ces exemples, sert enfin à désigner une foule d'objets fort différents. | Chirurg. Petit plat de métal ou de verre dans lequel on reçoit le sang des personnes à qui l'on pratique une saignée. Il s'emploie aussi pour indiquer le contenu. On a tiré deux *palettes* de sang au malade. | Anat. Nom vulgaire de l'*appendice xyphoïde*, de la *rotule* et de l'*omoplate*. | Entom. Se dit de l'extrémité des antennes, lorsqu'elle est aplatie et élargie en forme de petite pelle. Voilà un fort joli insecte à *palettes*. | Bot. *Palette à dard*, Espèce d'agaric fort dangereux qui croît dans les bois des environs de Paris.

PALETTER, v. a. (rad. *palette*). T. de pêche. Aplatir l'extrémité d'un crochet, d'un hameçon, pour l'attacher à la ligne.

PALÉTUVIER, s. m. Bot. Genre type de la famille des rhizophorées, renferme plusieurs espèces

Palétuvier.

d'arbres originaires des régions intertropicales, et dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. On l'appelle aussi *Manglier*. L'espèce la plus connue est le *palétuvier de l'Inde*, dont le tronc, haut de 3 à 4 mètres, est ordinairement tortueux, et présente un bois dur, rougeâtre, pesant, revêtu d'une écorce épaisse, brune, rugueuse, crevassée, que les Chinois recherchent pour la teinture en noir; elle renferme beaucoup de tannin. Ses rameaux, fort nombreux, s'étendent en jets flexibles inclinés vers la terre, dans laquelle ils s'enracinent dès qu'ils parviennent à la toucher. Les feuilles sont très-grandes, vertes, terminées en pointe, opposées; les fleurs sont d'un jaune verdâtre, et forment un long tube renflé vers le bout et se terminant en pointe. Cet arbre présente un phénomène singulier : dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa parfaite maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit, sur l'arbre même.

PÂLEUR, s. f. (du lat. *palor*, même signif.). Teinte blanchâtre de la peau résultant de l'absence ou de la petite quantité de sang contenue dans les vaisseaux capillaires de cet organe. Il lui est resté une grande *pâleur* de sa maladie. La *pâleur* de la mort est déjà sur mon teint. (Racine.) Le front couvert d'une froide *pâleur*. (Marmontel.) Une *pâleur* étrange couvre vos joues; la gaîté vous abandonne. (J. J. Rouss.) Il est d'une *pâleur* effrayante.

On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur,
Perdit en ce moment son antique *pâleur*.
(BOILEAU.)

| La *pâleur*, bornée à un certain degré, paraît être, chez quelques sujets, la coloration naturelle; cependant il est vrai de dire que cet aspect n'appartient qu'aux personnes d'un tempérament faible, lymphatique et dépourvu de l'énergie vitale qui caractérise ordinairement la teinte plus ou moins colorée de l'extérieur du corps. La pâleur se remarque également chez les individus qui, condamnés, par une raison quelconque, à vivre en des lieux obscurs, renfermés et humides, contractent une sorte d'étiolement analogue à celui qu'éprouvent les plantes privées du contact de l'air et de la lumière. D'autres circonstances, en déterminant un refoulement momentané du sang vers les parties intérieures, produisent également la pâleur; telles sont, en général, toutes les affections vives de l'âme, la frayeur, la colère, etc., qui paralysent en quelque sorte l'action du cœur; le froid, les astringents, qui empêchent les fluides d'arriver à la périphérie. La pâleur, dans les divers états morbides, a pour cause des modifications analogues; ainsi celle des convalescents, ou qui survient à la suite des pertes de sang abondantes, chez les sujets atteints d'affections scorbutiques ou gangréneuses et de maladies chroniques, procède toujours ou de la petite quantité du sang ou des modifications de composition que ce fluide a subies. Le même état tient, au contraire, à un simple refoulement du sang dans l'apoplexie, dans certaines inflammations violentes et subites, par suite de l'intensité desquelles toute sa masse semble se concentrer vers un seul et même point.

PÂLI, adj. Se dit d'un ancien idiome de l'Inde transgangétique et de l'île de Ceylan. | *Caractères pâlis*, Caractères dérivés d'un ancien alphabet bouddhique. Il y a trois variétés d'alphabet *pâli*, l'une usitée chez les Birmans, les deux autres chez les Siamois. | S. m. Idiome savant de l'Inde transgangétique répandu depuis l'empire des Birmans jusqu'aux royaumes de Siam et de Tsiampa. On distingue le *pâli ancien* et le *pâli moderne*; le premier est dérivé du sanscrit, et est un intermédiaire entre cette langue et le prakrit; c'est l'idiome dans lequel ont été écrits presque tous les livres sacrés des bouddhistes. Le *pâli* s'écrit de gauche à droite.

PÂLI, IE, part. Devenu pâle. Visage *pâli*. Fleurs *pâlies*. Ils sont encore tout *pâlis* d'épouvante.

PALICOT, s. m. Petit parc tournant que les pêcheurs établissent dans les endroits où ils pensent qu'il y a beaucoup de poisson.

PALIER, s. m. (du lat. *palus*, pieu). Archit. Plateforme sur un escalier, sur un perron, sur une rampe douce, ou sur les gradins d'un théâtre. Il y a un *palier* à chaque étage d'une maison. Il m'attendait sur le *palier*. Je suis sortie sur le *palier* pour le suivre des yeux. (J. J. Rousseau.) Le *palier* était vaste.

. . . . . Chacun sur son *palier*
S'imagine fixer les yeux du monde entier.
(VOLTAIRE.)

| *Palier de communication*, Celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun. C'est dans ce sens qu'on dit : *Demeurer sur le même palier*. | *Palier circulaire*, Celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limace. | *Demi-palier*, Celui qui est carré, de la longueur des marches. | Mécan. Espèce de support, composé d'une semelle en fonte, d'un chapeau, et de deux coussinets aussi en fonte. | Portion du parcours d'un chemin de fer où il est horizontal. | Quelquefois, dans les parties à faible pente, ce mot est également employé pour désigner la surface du chemin; par exemple, si l'on veut désigner la hauteur par rapport à celle des points environnants, on dira le *palier* du chemin est à 5 mètres, est à 10 mètres au-dessus de l'étiage de la Garonne, de la Seine.

PALIÈRE, s. f. Première marche d'un escalier. | Adjectiv. La marche *palière*.

PALIFICATION, s. f. (pron. *palifikasion*; du lat. *palus*, pieu; *facere*, faire). Hydraul. Action de fortifier, d'affermir un sol avec des pilotis.

PALIFIÉ, ÉE, part. Qui est affermi, consolidé par des pilotis. Terrain *palifié*.

PALIFIER, v. a. (rad. *pal*). Hydraul. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALIKARE, s. m. Nom donné jadis aux Grecs faisant partie des milices nationales reconnues par les Turcs, par opposition aux *Klephtes*, qui existaient en dehors de la loi. Les chefs de ces bandes grecques se nommaient *armatoli*, et l'aide de camp ou lieutenant d'un *armatoli*, *proto palikar*. | On écrit aussi *Palicare*. Les *palicares* étaient fort braves.

PALIMPSESTE, s. m. (du gr. πάλιν, de nouveau; ψήστος, râclé). Parchemin en usage chez les anciens et dont on pouvait gratter ou effacer l'écriture primitive, pour la remplacer par une nouvelle. | Manuscrit dont on renouvelle l'ancien texte, en faisant disparaître, par des moyens chimiques, celui qui l'avait recouvert. En faisant revivre l'écriture des *palimpsestes*, on a retrouvé plusieurs fragments d'auteurs anciens. | Adjectiv. Manuscrit *palimpseste*. | A une époque d'ignorance et de barbarie, un mépris grossier pour les ouvrages des auteurs païens, peut-être aussi la pénurie de substances propres à recevoir l'écriture, fit imaginer d'effacer le texte des anciens écrits, pour y substituer celui d'ouvrages théologiques ou liturgiques.

PALINDROME, adj. (du gr. παλινδρόμος, rétrograde). Littérat. anc. Qu'on peut lire de droite à gauche ou de gauche à droite. | S. m. Sorte de vers ou discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, soit qu'on le lise de droite à gauche. Le vers suivant est un palindrome.

Signa te, signa : temere me tangis et angis.

PALINDROMIE, s. f. (du gr. πάλιν, de nouveau; δρόμος, course). Pathol. Retours d'un paroxysme ou d'un accès de fièvre; répercussion d'une humeur.

PALINDROMIQUE, adj. Qui est relatif, qui a rapport à la palindromie.

PALINGÈNE, adj. Qui se renouvelle, qui reprend la vie après l'avoir perdue en apparence, comme les infusoires.

PALINGÉNÉSIE, s. f. (du gr. πάλιν, de nouveau; γένεσις, génération). Régénération, renaissance des êtres. | La *palingénésie* est, selon quelques philosophes, la loi de l'univers, loi immuable en vertu de laquelle tout naît, tout meurt et tout renaît; la mort sortant de la vie, la vie de la mort, et cela partout et toujours. Rien de rien; tout ce qui est a été; donc les choses nouvelles ne sont nouvelles qu'en apparence. Elles devaient nécessairement posséder une existence antérieure, mais dans des conditions différentes et sous d'autres formes. Pourquoi ces changements? C'est que la nature est en travail; elle ne détruit ses œuvres que pour les perfectionner. Tous les corps ont, au fond, une commune origine et ne sont, dans leur manifestation accidentelle, que l'ébauche grossière encore d'un ouvrage plus parfait. La création n'est pas finie, peut-être n'a-t-elle jamais commencé; elle se continue incessamment d'heure en heure, de siècle en siècle : l'électricité, la chaleur, la lumière, l'attraction, en sont les agents perpétuels. La palingénésie physique trouve un appui dans les faits; elle appelle en témoignage toutes les sciences. La palingénésie morale nie la création, puisqu'elle fait la matière éternelle; elle explique l'homme sans le secours du péché originel et de la révélation; elle fait du progrès une loi nécessaire, et de la société un être vivant, animé, une sorte de personnalité qui se renouvelle dans ses membres sans cesser d'être. La *palingénésie* était une croyance des Gaulois et des Stoïciens. La fable du phénix renaissant de ses cendres paraît être une figure allégorique de la *palingénésie*; on la retrouve aussi dans la croyance à la résurrection, qui existe dans plusieurs religions. | Artifice d'optique à l'aide duquel on fait paraître l'image d'un objet, d'une fleur, dans un lieu où il n'y a, en réalité, aucun corps.

PALINGÉNÉSIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la palingénésie; qui produit une palingénésie. Système, rêve, philosophie *palingénésique*. | On dit aussi *Palingénésiaque*.

PALINLOGIE, s. f. (du gr. πάλιν, de nouveau; λόγος, discours). T. de littérat. Répétition qui consiste à commencer un vers par le dernier ou par un des derniers mots du vers précédent.

PALINLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la palinlogie.

PALINOD, s. m. (du gr. πάλιν, de nouveau, ᾠδή, chant). Littérat. Nom que l'on donnait autrefois à un poème en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, qui se composait pour un concours renouvelé tous les ans. Les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe donnaient un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le *palinod* se faisait, au gré du poète, sous la forme de chant royal, de ballade, d'ode, de sonnet, etc.

PALINODIE, s. f. Littérat. anc. Chant dans lequel le poète exprime une rétractation de ce qu'il a dit dans un ouvrage antérieur. On attribue la première palinodie au poète lyrique grec Stésichore, qui, selon la Fable, aurait été privé de la vue par les Dioscures pour avoir calomnié Hélène leur sœur, et qui composa, en manière de rétractation, un poème où il exaltait la beauté et la vertu de cette princesse. Le mot *palinodie* a perdu son sens littéraire. | En mauvaise part, Brusque changement dans les paroles, rétractation de ce qu'on a dit. Ce discours est une *palinodie*. Dans le concert des éloges d'un homme puissant se mêle souvent la voix de la *palinodie*. (Boiste.) | Fig. et famil. *Chanter la palinodie*, Faire une rétractation, abjurer d'anciennes opinions politiques et se ranger du parti qui triomphe. Le sénateur *avait chanté la palinodie*.

PALINURE. Géogr. Cap de l'Italie méridionale (principauté Citérieure), à 80 kilom. S. E. de Salerne. Il doit son nom, selon Virgile, à Palinure, pilote d'Énée, qui tomba dans la mer pendant son sommeil aux environs de ce cap, et y perdit la vie.

PÂLIR, v. n. (du lat. *pallescere*, même signif.). Devenir pâle. Il *pâlit* de colère, d'émotion. *Pâlir* à l'aspect du péril. Vous *pâlissez*, vous vous trouvez mal. La moindre chose vous fait *pâlir*. Que nos tyrans communs en *pâlissent* d'effroi. (Racine.) L'autre partageait l'enthousiasme guerrier de son ami, mais l'Abencerrage *avait pâli* au nom du Cid. (Chateaubriand.) | Fig. Se dit du ciel, de l'air, etc. Le soleil commençait à *pâlir*. L'aube fait *pâlir* les étoiles.

La foudre fait briller ses éclairs en tous lieux,
Fait *pâlir* la nature et fait trembler les cieux.
(CRÉBILLON.)

| Fig. S'affaiblir. Beaucoup de pensées que l'on croyait brillantes *pâlissent* au grand jour de l'impression. (Boiste.) | Fig. *Son étoile pâlit*, Se dit de celui dont la prospérité diminue. | Poétiq. *Pâlir sur les livres*, Étudier sans relâche. Après cela va *pâlir* sur la Bible. (Boileau.) | V. a. Rendre pâle. La fièvre l'a *pâli*. Le vinaigre *pâlit* beaucoup les lèvres. | *Faire pâlir*, Inspirer de la crainte, de la jalousie. Il faut toujours louer devant un envieux ceux qui le *font pâlir*. (Montesquieu.) Sa vue me *fait pâlir*.

PALIS, s. m. (rad. *pal*). Petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite les uns des autres pour former une clôture, une palissade. Un bois entouré de *palis*. | Lieu entouré de pieux. | Par extens. Clôture faite avec des perches ou claies sèches.

PALISSADE, s. f. (rad. *palis*). Terme générique de fortifications comprenant les fraises, les palanques et les abatis, toutes choses qui ont pour objet d'augmenter la valeur d'un ouvrage. Tirer de derrière une *palissade*. La contrescarpe était défendue par une bonne *palissade*. | La *palissade* proprement dite se compose de bûches triangulaires de 2 mèt. 50 à 3 mèt. 50 de longueur, sur 15 à 18 centim. de côté, épointées par un bout, enterrées de 80 centim. à 1 mèt., et retenues intérieurement par un liteau de 10 cent. sur 15 d'équarrissage auquel elles sont fixées par des chevilles : quelquefois on les assujettit en les renfermant entre deux rangs de liteaux. L'emplacement des palissades doit remplir les conditions suivantes : 1° retenir l'ennemi exposé au feu du retranchement; 2° ne pas être exposé à ses feux; 3° ne pas le garantir non plus des feux de mousqueterie des retranchements; 4° elles ne doivent pas être faciles à couper ou à faire sauter. D'après cela, leur emplacement le plus convenable se trouve au pied de la contrescarpe. | Clôture de palis; espèce de barrière faite avec des pieux plantés les uns à côté des autres. Des troupeaux de vaches paissaient dans des prairies artificielles entourées de *palissades*. (Chateaubriand.) | Mur de verdure, suite d'arbres ou d'arbustes plantés au cordeau, et dont les branches, qu'on laisse croître dès le pied, forment une espèce de haie que l'on taille de temps en temps. On emploie les palissades à faire des allées, à clore des bosquets, à revêtir des murs de clôture et de terrasse, à servir de fond à des statues, à des vases, à des fontaines, etc. *Palissade* de buis. *Palissade* de charmes. *Palissade* à hauteur d'appui. Des *palissades* touffues. Tondre des *palissades*. De houx piquants la verte *palissade*. (Parny.)

PALISSADÉ, ÉE, part. Abrité, fortifié, entouré d'une palissade. Une contrescarpe *palissadée*. Des allées *palissadées*. Les murs du jardin étaient *palissadés*.

PALISSADEMENT, s. m. Action de palissader.

PALISSADER, v. a. (rad. *palissade*). Entourer de palissades. *Palissader* une fortification. | Établir des palissades autour d'un jardin, d'un parc. *Palissader* les murailles d'un jardin. | SE PALISSADER, v. pr. S'entourer de palissades.

PALISSAGE, s. m. (rad. *palis*). Hortic. Action de palisser, manière de disposer et de tailler les arbres pour en faire des espaliers. | *Palissage à la loque*, Manière de fixer les branches immédiatement sur le mur, au moyen d'une petite lanière d'étoffe qui enveloppe chaque branche, et d'un clou. | *Palissage sur treillage*, Celui qui consiste à fixer les branches sur un treillage au moyen de liens d'osier. C'est le meilleur mode de palissage.

PALISSANDRE, s. m. Nom qu'on donne dans l'industrie à un bois de marqueterie et d'ébénisterie à grain très-fin, brun ou de couleur violette, et répandant une odeur assez agréable, dont on fait des cadres, des tablettes, des meubles, etc. Le *palissandre* est susceptible d'un poli très-brillant. L'arbre qui le produit croît dans les forêts de la Guiane et n'est pas encore bien connu des naturalistes. Il nous vient en Europe tout débité. Il est également connu sous les noms de *bois de Sainte-Lucie*, *bois violet*. | On écrit aussi *Palixandre*.

PÂLISSANT, ANTE, adj. (du lat. *pallens*, même signif.). Qui pâlit, qui devient pâle. Front, visage *pâlissant*. Tu me quittes, répondit Blanca *pâlissante*, te reverrai-je jamais? (Chateaubriand.) | Qui devient terne, dont la couleur s'affaiblit, dont l'éclat se perd. Les funèbres flambeaux dans l'ombre *pâlissante*. (Houdon.) Le génie de Bossuet, de Corneille, de Molière, et surtout de Fénelon, protégeait la gloire *pâlissante* de Louis XIV. (Voltaire.)

Mais quoi! déjà la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums leur odeur!
(DELILLE.)

PALISSÉ, ÉE, part. Qui est taillé et disposé en espalier. Des arbres *palissés*.

PALISSER, v. a. (rad. *palis*). Hortic. Étendre, fixer les branches d'un arbre contre un mur ou contre un treillage, et les dresser en espaliers. *Palisser* des pêchers, des poiriers, des abricotiers, etc. | Absol. Ce jardinier *palisse* très-bien. | SE PALISSER, v. pr. Être palissé. Certains arbres *se palissent*, d'autres répugnent à cette opération.

PALISSON, s. m. Technol. Instrument de fer plat et poli sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces. Servez-vous actuellement du *palisson*. | Bois refendu dont on se sert pour garnir les voiles ou pour barrer les futailles.

PALISSONNER, v. a. (rad. *palisson*). Technol. Passer les peaux au palisson.

PALISSY (BERNARD). Célèbre potier de terre né dans l'Agénois, vers 1500. S'appliqua dans sa jeunesse à l'arpentage et à la peinture, puis entreprit (1539) de découvrir le secret de l'émail, dont on se servait alors en Italie pour faire de beaux ouvrages de faïence; après seize ans d'efforts et de dépenses ruineuses, il réussit enfin (1555), et fabriqua de belles poteries qui furent recherchées par toute la France. Il étudia aussi les monuments de l'antiquité, fit sur les terres, les pierres et les métaux, des observations pleines de justesse, et donna sur ce sujet des cours publics qui furent suivis avec empressement. Son mérite ne le préserva pas des persécutions; il avait embrassé la réforme, et il fut, pendant sa vieillesse, enfermé à la Bastille, où il mourut en 1587. On a de lui : *Moyen de devenir riche par l'agriculture*, et un *Traité de la nature des eaux et fontaines, des métaux, des terres, émaux*, etc., où il fait l'histoire de ses découvertes.

PALIURE, s. m. Bot. Genre de la famille des rhamnées, renferme des plantes épineuses voisines des jujubiers, indigènes de l'Europe méridionale. On en compte trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France et de l'Italie : c'est le *paliure épineux*, vulgairement *porte-chapeau*, *épine amère* ou *jaune*, etc., arbuste épineux offrant un buisson haut et touffu, et propre à fournir des haies impénétrables; tige tortueuse, recouverte d'une écorce brune et très-unie; bois jaunâtre; rameaux cylindriques fléchis en zig-zag, étalés et chargés de feuilles alternes, ovales, dentées en scie sur les bords, et armées, à leur extrémité, d'un double aiguillon; fleurs petites, jaunes. Le fruit est un drupe sec, tronqué, remarquable par la large membrane qui l'environne horizontalement.

PALLADAMINE, s. f. Chim. Corps cristallisable, brun, d'un aspect résineux, que l'on obtient en précipitant les chlorures, bromure, fluorure, sulfate et nitrate de palladium par l'ammoniaque, dissolvant le précipité par un excès d'ammoniaque, et décomposant les chlorures par l'oxyde d'argent ou les sulfates par la baryte. La *palladamine* précipite la base des sels de cuivre et d'argent, et forme des sels avec les acides.

PALLADIQUE, adj. Chim. Se dit de l'un des oxydes du palladium. | Se dit aussi des sels qui correspondent à cet oxyde, quant à la composition.

PALLADIUM, s. m. (pron. *paladiome*; du gr. παλλάδιον, même sens). Statue de Pallas (ou Minerve), la grande idole des Troyens. On la disait tombée du ciel, et on la conservait précieusement à Troie, croyant que le sort de la ville y était attaché. Ulysse et Diomède, ayant pénétré la nuit dans Ilion, allèrent la ravir au sanctuaire même de la déesse, et alors seulement Troie put être prise. Suivant la tradition romaine les deux héros grecs n'enlevèrent qu'un faux palladium, le vrai fut porté par Énée en Italie, et passa par la suite à Rome, où on le gardait en un lieu secret, connu seulement du grand prêtre et de la grande vestale. | Fig. Garantie, sauvegarde. La liberté de penser et d'écrire est le *palladium* du progrès social. | Chim. Corps simple, métallique, que l'on trouve au Brésil et dans les monts Ourals, mélangé avec le platine et l'iridium; il est gris de plomb ou d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, difficilement fusible et formant de petites paillettes. Il fut découvert en 1803 par Wollaston.

PALLANTIDES, adj. et s. Les fils de Pallas, frère d'Égée. Ayant voulu enlever à Thésée, fils d'Égée, le royaume d'Athènes, ils furent tous tués par ce héros. Aricie était fille de l'un deux.

PALLAS. Myth. Surnom de Minerve, considérée comme présidant à la guerre. V. MINERVE. | Astron. Planète télescopique découverte par Olbert, en 1802. Elle est placée dans le ciel après Cérès; sa révolution sidérale est d'environ quatre ans et six mois. On lui suppose un diamètre égal à celui de la lune. Elle est distante du soleil de 38,200,000 kilom. Elle est souvent entourée d'une atmosphère épaisse.

PALLÉAL, ALE, adj. (du lat. *pallium*, manteau). Conchyliol. Qui a rapport au manteau des mollusques. | *Cavité palléale*, C'est dans les tarets, la cavité du manteau soudée en tube ouvert dans un point de son étendue.

PALLIATIF, IVE, adj. (du lat. *palliatus*, couvert). Méd. Qui pallie. Il n'est guère en usage que dans les locutions suivantes : *Remède palliatif*, Remède qui calme, qui soulage momentanément. | *Traitement palliatif*, Traitement qui n'a pour but que de montrer les symptômes d'une maladie pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances. | *Cure palliative*, Cure qui ne soulage que pour peu de temps. | S. m. Ce qui ne guérit qu'en apparence. Un *palliatif*. Au premier rang des *palliatifs*, on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir. (Raspail.) | Fig. Contre la misère l'aumône n'est qu'un *palliatif*. Quant aux maux de l'âme qui en résultent, je désirerais bien y trouver quelques *palliatifs*. (Bern. de Saint-Pierre.)

PALLIATION, s. f. (pron. *paliasion*). Déguisement. *Palliation* d'une faute. | Se dit aussi des subtilités ou des distinctions que l'on emploie pour faire admettre qu'une chose que l'on croit méchante ou défendue ne l'est pas. Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les *palliations* que vous y apportez. (Pascal.) | Méd. Adoucissement, modération de la douleur et des symptômes les plus violents dans les maladies qui affectent le physique ou le moral. | Guérison apparente d'une maladie.

PALLIER, v. a. (du lat. *palliare*, couvrir d'un manteau; formé de *pallium*, manteau). Couvrir, déguiser, excuser. *Pallier* une faute. *Pallier* un crime. La sagesse *pallie* les défauts du corps. (La Bruyère.) Cette âme angélique trouve toujours dans ses vertus de quoi combattre les vaines subtilités dont les gens cruels *pallient* leurs vices. (J. J. Rousseau.) | Méd. *Pallier le mal*, Ne le guérir qu'en apparence. | Fig. Les sophismes qui *pallient* le mal s'évanouissent, et derrière eux s'élève le remords. (Boiste.) | Technol. Chez les teinturiers, Agiter le liquide à l'aide d'un long râble, pour ramener à la surface des substances qui tendent à se déposer. | SE PALLIER, v. pr. Être excusé. Cette faute ne peut se *pallier*. Les crimes du despotisme ne *se pallient* jamais.

PALLIUM, s. m. (pron. *paliome*; du lat. *pallium*, manteau). Ornement archiépiscopal que le pape envoie aux métropolitains, et par lequel il leur donnait en quelque sorte l'investiture. Cet usage existait depuis longtemps, lorsqu'en 877 le concile de Ravenne en fit une obligation, et déclara que le

métropolitain qui n'aurait pas sollicité le *pallium* dans les trois mois de sa consécration ne pourrait exercer aucune fonction. | Antiq. Manteau, couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête lorsqu'ils étaient incommodés. | Blas. Se dit d'une croix par laquelle on représente le pallium.

PALMA. Géogr. Chef-lieu des îles Baléares, dans l'île de Majorque, sur la côte S. O.; 40,000 habit. environ. Port, avec deux châteaux forts. Évêché, université, école de navigation; musée d'antiquité. Superbe cathédrale gothique, palais du gouverneur, hôtel de ville. Vins célèbres; soieries, lainages. Patrie de Raymond Lulle. | Une des îles Canaries; 600 kilom. carrés; 34,000 habit.; chef-lieu, Santa-Cruz de Palma. Montagne élevée de 3,670 mètres; sol volcanique; côtes fertiles, pêche abondante.

PALMAGE, s. m. Mar. Enlèvement du bois inutile, lorsqu'un charpentier dresse un mât, une vergue. Le *palmage* est terminé.

PALMAIRE, adj. (du lat. *palma*, paume de la main). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la paume de la main. Muscles *palmaires*. Arcades *palmaires*. Aponévrose *palmaire*. | *Face palmaire de la main*, Ce qu'on appelle vulgairement le *creux* ou la *paume de la main*. | Se dit d'un mammifère qui n'a de mains qu'aux membres de devant. | Bot. Se dit d'une tige qui a 8 ou 10 centimètres de haut. Formé, en ce sens, du latin *palmus*, hauteur de trois ou quatre travers de doigt. | S. m. Anat. Nom donné à plusieurs muscles intérieurs de la main. Grand *palmaire*. Petit *palmaire*. | *Palmaire cutané*, Muscle situé au-devant de la main, près le ligament annulaire interne, et au-devant du cinquième os du métacarpe.

PALMAS (Las). Géogr. Ville forte, sur la côte E. de la Grande Canarie, capitale de l'archipel des Canaries, au milieu d'une délicieuse vallée; 9,000 habit. Évêché; belle cathédrale. Climat tempéré et sain; récolte de maïs, patates, fruits, vins renommés. Pêche, commerce de cabotage.

PALMATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide palmique avec les bases salifiables.

PALMATIFIDE, adj. (du lat. *palmatus*, palmé; *findo*, fendre). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ont les nervures palmées et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe. Amoreuxie *palmatifide*. Delphisius *palmatifide*.

PALMATIFLORE, adj. (du lat. *palmatus*, palmé; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des calathides qui sont composées de fleurs à la corolle palmée.

PALMATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *palmatus*, palmé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles palmées.

PALMATILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les lobes offrent une disposition palmée.

PALMATINERVÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont palmées.

PALMATIPARTITE, adj. Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées dont les lobes sont divisés au-delà du milieu.

PALMATURE, s. f. État de ce qui est palmé. | Chirurg. *Palmature des doigts*, Union congénitale, ou par suite de brûlure, des doigts, à l'aide d'une membrane ou d'un tissu cicatriciel. Il est difficile de remédier aux *palmatures*, en raison de la grande tendance à se reformer que présentent les membranes d'union.

PALME, s. f. (du lat. *palma*, même signif.). Branche de palmier. Les unes ressemblent à des éventails largement ouverts; les autres sont composées de deux rangs de folioles très-étroites, aiguës, alternes et quelquefois opposées. | La palme est le symbole du triomphe. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. Dans le midi de l'Europe, les palmes jouent le même rôle que le buis chez nous au dimanche des Rameaux. Ils portaient tous une *palme* à la main. Apportez les lauriers, les *palmes* des vainqueurs. (Delille.) | Fig. *Remporter la palme*, Remporter la victoire dans un combat, dans une discussion, dans un concours littéraire. C'est lui qui a *remporté la palme*. | Poétiq. La *palme* du vainqueur. Cueillir, moissonner des *palmes*. Je ne cueillis jamais une *palme* plus belle. (Du Belloy.) | *La palme du martyre*, La mort soufferte pour la foi. Dieu promet à son front *la palme du martyre*. (Voltaire.) | Blas. Ornement extérieur de l'écu pour les petits dignitaires de l'Église et pour les abbesses. | *Huile de palme*, Substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains palmiers, et entre autres du pindova (coco à beurre), qui abonde au Brésil. Cette huile sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes et est employée comme substance médicamenteuse. | Technol. Se dit des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de cachemire ou dans les imitations européennes de ces tissus. Châle à *palmes*. Châle bordé de grandes *palmes*.

PALME, s. m. (de l'ital. *palma*, paume de la main). Mesure commune en Italie et qui a l'étendue de la main ouverte. Le palme n'est pas le même dans toutes les villes de l'Italie. | Le *palme de Carrare*, pour les marbres, vaut 249 millimètres. | Le *palme de Gênes* vaut 245 millimètres. | Le *palme de France*, dans les ports maritimes, vaut 29 millimètres.

PALMÉ, ÉE, part. Aplati; muni d'une palmure ou d'une palme. Aiguille *palmée*. | Zool. *Pieds palmés*, Ceux dont les orteils sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base. | L'*antilope palmée* a des cornes garnies d'une empaumure aplatie d'avant en arrière. | Se dit des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane, comme les cygnes, les oies, etc. | *Semi-palmés*, Se dit des doigts unis entre eux par une membrane dans une moitié de leur longueur. | *Toti-palmés*, Lorsque cette membrane embrasse toutes les phalanges. | Le *hibou palmé* porte une tache palmée sur les ailes supérieures. | Se dit du cubitus des insectes, quand, vers son extrémité, il est armé latéralement de diverses dents spiniformes écartées, comme les scarites. | Il y a des reptiles à doigts palmés, comme le *triton palmé*. | Bot. *Corolle palmée*, Celle dont l'incisure inférieure ou interne pénètre à peu près jusqu'à la base du limbe, tandis que les quatre autres s'arrêtent vers le milieu de sa hauteur, comme le cardopat. | *Feuille palmée*, Comme dans l'*actée palmée*. | *Bractée palmée*, Comme dans la fumeterre bulbeuse, celle qui est simple et divisée de manière à imiter la disposition de la main ouverte. | *Racine palmée*, Celle qui est tuberculeuse, aplatie et divisée peu profondément, comme une main dont les doigts seraient étendus.

PALMER, v. a. Technol. Aplatir les têtes des aiguilles. *Palmer* les aiguilles. | Mar. Dégager un mât, une vergue, etc., de tout le poids inutile; les réduire à de justes dimensions. Le vent s'élève, il faut *palmer* les mâts. | Se palmer, v. pr. Être palmé.

PALMETTE, s. f. (dim. de *palme*). Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille, qu'on applique sur une moulure qu'on peint ou qu'on brode sur les étoffes, etc. | Hortic. *Arbre en palmette*, Arbre en espalier dont on laisse monter la tige que l'on rabat chaque année; les branches latérales qui poussent le long de cette tige sont conduites et palissées horizontalement.

PALMEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui palme les aiguilles. Habile *palmeur*. Ouvrier *palmeur*. La corporation des *palmeurs*.

PALMICOLE, adj. (du lat. *palma*, palmier; *colo*, demeurer, habiter). Qui vit ou croît sur les palmiers, comme la *sphérie palmicole* sur le fruit du coco nucifère.

PALMICORNE, adj. (du lat. *palma*, palmier; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une espèce de corne divisée en plusieurs filaments. | La *blennie palmicorne* porte sur l'œil un tentacule divisé en petits filaments.

PALMIERS, s. m. pl. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Grande famille de plantes formée de végétaux monocotylédones remarquables par leur beauté. | Les palmiers appartiennent tous aux régions chaudes du globe, particulièrement à la zone intertropicale. Ces végétaux, dont le plus élevé n'a pas moins de cinquante mètres de haut, se recommandent, non-seulement par leur beauté, leur port léger et élancé, qui imprime un cachet si remarquable aux paysages des régions chaudes du globe, mais encore et surtout par leur utilité. Toutes les parties servent à des usages importants. Leur tige est employée pour les constructions, quant aux espèces où elle acquiert beaucoup de dureté; dans celles où son centre reste mort et spongieux, elle fournit, par un simple évidement, d'excellents tuyaux de conduite. Le commerce apporte en Europe le bois de plusieurs espèces, avec lequel on fabrique des cannes, des manches de parapluie et beaucoup de petits objets de luxe. Par suite des progrès de l'âge, le tissu cellulaire qui existe en abondance dans la tige de certains palmiers se remplit d'une grande quantité de fécule qui, extraite des *métroxylon* et *sagus*, constitue le *sagou* du commerce. Avant la floraison, le suc de plusieurs palmiers renferme une grande quantité de sucre. On pratique au stipe de ces arbres des incisions par lesquelles il coule abondamment, et la fermentation le transforme ensuite en diverses liqueurs alcooliques connues sous le nom de *vin de palme*, et qui sont estimées dans les contrées chaudes où la vigne ne donne pas de vin. Les feuilles des grands palmiers servent à couvrir et à construire des habitations, à fabriquer des nattes et d'autres tissus grossiers, tandis que leur gros pétiole, plus ou moins lignifié, est utilisé pour des palissades et pour divers usages locaux. Quant aux fruits de ces magnifiques végétaux, ils ont une très-grande utilité. V. dattier, cocotier, sagoutier. Presque tous les arbres de la famille des palmiers sont dioïques, c. à d. à sexes séparés, et c'est le vent qui porte à travers les airs la poussière fécondante des palmiers mâles sur les femelles. Une branche de

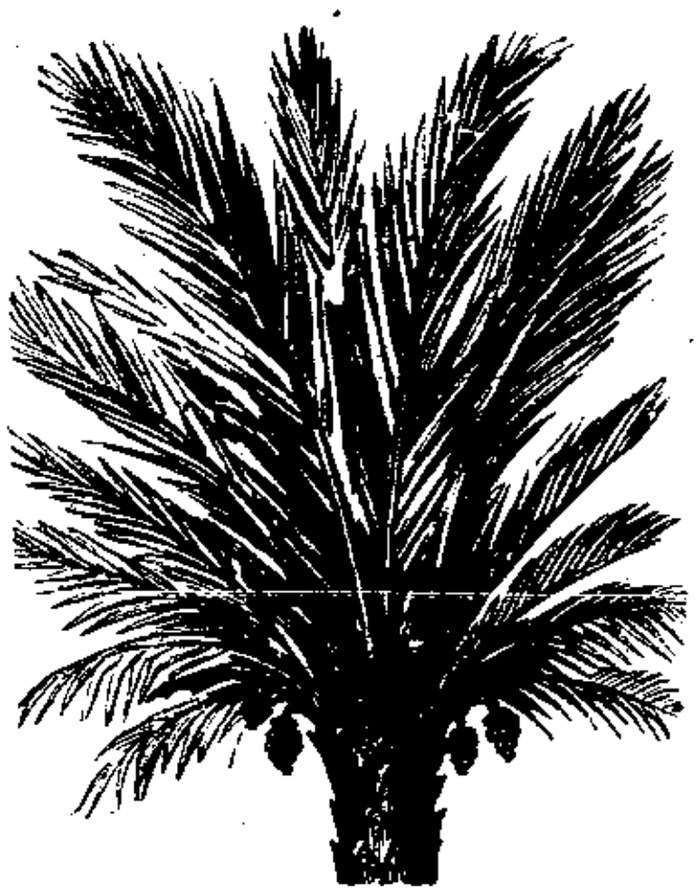

Palmier.

palmier. Une forêt de *palmiers*. Le *palmier* dont la feuille est le prix du vainqueur. (De Saintange.)

Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts,
Vont balançant leurs souples colonnades.
(Millevoye.)

| Zooph. *Palmier marin*, Nom donné autrefois à quelques espèces de gorgones, dont la partie commune se soude, s'anastomose en formant comme de grandes feuilles. Des *palmiers marins*.

PALMIFORME, adj. Bot. Qui imite une palme, une feuille palmée. | Synonyme de *Palmé*. | Zool. Qui a la forme de la paume de la main.

PALMINE, s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide azotique sur l'huile de ricin.

PALMIPÈDE, adj. (du lat. *palma*, palme de la main; *pes*, *pedis*, pied). Ornithol. Se dit des oiseaux nageurs dont les doigts des pieds sont unis par des membranes. | S. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, renferme des oiseaux aquatiques qui ont les doigts palmés et les pieds implantés à l'arrière du corps, ce qui leur permet de nager avec facilité. Leur plumage est ferme, lustré et imbibé d'un suc huileux qui le rend imperméable à l'eau. L'ordre des *palmipèdes* se divise en quatre familles : *Brachyptères* (à ailes courtes) ou *Plongeurs*; *Longipennes* (à ailes longues) ou *Grands voiliers*; *Totipalmes* (à doigts entièrement palmés); *Lamellirostres* (à bec lamelleux). Le guillemot, l'albatros, le pélican, le cygne, l'oie, le canard, etc., sont des *palmipèdes*. | *Appareil palmipède*, Espèce de roue à bras articulés et imitant la forme et le mouvement des pattes de certains oiseaux nageurs. Cette invention a été appliquée à la propulsion des bateaux à vapeur.

PALMIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur la palmine.

PALMISTE, s. m. (du lat. *palma*, palmier). Bot. Nom donné vulgairement à plusieurs arbres de la famille des palmiers : 1° au palmier-éventail; 2° à deux espèces du genre *rhapis*; 3° à l'aréquier ou *chou-palmiste*. | Zool. L'une des espèces de l'ancien genre écureuil de Linné, dont on a fait un genre particulier, comprenant aujourd'hui plus d'espèces à lui tout seul que le genre linnéen tel qu'il était primitivement constitué. Le palmiste est d'un brun noirâtre, orné de trois bandes blanches le long du dos, et très-commun dans plusieurs parties de l'Inde, où il vit sur les palmiers, dont il mange le fruit; il s'apprivoise facilement, et devient familier, quoique libre. Nous partîmes en chasse pour tuer des *palmistes*.

PALMITE, s. m. (rad. *palma*, palmier). Moelle des palmiers, substance blanche comme du lait caillé et d'une saveur douce et agréable.

PALMULE, s. f. (du lat. *palma*, palme). Conchyliol. Nom qu'on donne, dans les tarets, à deux organes particuliers, de forme variable, composés d'une pièce calcaire implantée au milieu d'une partie membraneuse qui s'élargit à son extrémité libre. | Entom. Petite jointure accessoire, située entre les ongles des pattes antérieures des insectes hexapodes, qui correspond à la plantule des autres.

PALMULÉ, ÉE, adj. (du lat. *palma*, palme). Zool. Qui porte des palmules, de longues palmules.

PALMURE, s. f. (du lat. *palma*, palmier). Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes.

PALMYRE. Géogr. Fameuse ville du désert d'Arabie, ainsi nommée par les Romains à cause de ses beaux palmiers, située entre la Syrie et l'Euphrate, dut à sa position un grand commerce de transit et des richesses considérables. On en attribue la fondation à Salomon. Détruite par Nabuchodonosor le Grand lorsqu'il marchait sur Jérusalem, elle se releva bientôt. Palmyre eut longtemps de petits princes, qui se maintinrent dans une espèce d'indépendance jusqu'au IIIe siècle. Elle fut conquise par les Romains, sous le règne de la reine Zénobie, l'an 272. Les ruines de la ville de Palmyre sont encore magnifiques; elles sont situées à 245 kilom. S. E. d'Alep, à 260 kilom. N. E. de Damas, à 140 kilom. O. de l'Euphrate, et ont conservé le nom arabe de *Tadmor*. Les ruines de Palmyre ont été éloquemment décrites par Volney.

PALOMBE, s. f. (du lat. *palumbus*, pigeon). Ornithol. Nom donné dans quelques contrées au ramier et au pigeon sauvage. | Se disait autrefois du pigeon, de la colombe en général. La *palombe* timide. Plus tendrement la *palombe* soupire. (Millevoye.) Comme on voit de Vénus les *palombes* chéries. La jeune fille était douce comme une *palombe*.

PALOMBIN, s. m. Sorte de marbre blanc, compacte et de grain fin, qu'on trouve dans les débris des vieux monuments. | On dit aussi *Palombino*.

PALON, s. m. (du lat. *palus*, pieu). Technol. Spatule de bois dont les ciriers se servent pour remuer la cire dans les chaudières. | On s'en sert aussi dans les différents arts pour enlever et remuer la matière qu'on emploie. | Sorte de pelle de bois. Les *palons* servent à différentes industries.

PALONNE, s. f. Technol. Ligature avec laquelle on attache la traîne, dans une corderie, pour ralentir le raccourcissement du cordage.

PALONNIER, s. m. (rad. *palon*). Pièce de train de voiture, à laquelle les traits des chevaux sont attachés. Il y a un *palonnier* de rompu au train de ce carrosse. | Pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége. | On dit aussi *Palonneau*.

PÂLOT, OTTE, adj. (dim. de *pâle*). Famil. Un peu pâle. Cet enfant est *pâlot*. Cette fille est *pâlotte*.

PALOURDE, s. f. Nom que l'on donne, sur les côtes de France, à diverses grosses coquilles bivalves du genre *unio*. Allons ramasser des *palourdes*.

PALPABLE, adj. (du lat. *palpare*, toucher avec la main). Qui se fait sentir au toucher. Tous les corps solides sont *palpables*. Les esprits ne sont point *palpables*. | Par exagérat. *Ténèbres palpables*, Ténèbres épaisses. | Fig. Clair, évident, facile à comprendre. Raison *palpable*. L'innocence de cet accusé est *palpable*. (Voltaire.) C'est l'injustice la plus *palpable*. (Beaumarchais.) C'est concluant, c'est *palpable*.

PALPABLEMENT, adv. D'une manière palpable. On lui a montré *palpablement* sa méprise.

PALPAL, ALE, adj. (rad. *palpe*). Entom. Se dit des insectes qui ont des palpes remarquables par leur couleur, leur longueur, leur forme ou leur mode d'insertion et leur nombre.

PALPATION, s. f. (pron. *palpasion*). Action de la main appliquée largement sur la surface des corps pour en mieux apprécier les qualités sensibles. | Opération manuelle par laquelle on explore de toute la main les diverses parties extérieures des corps, pour juger de l'état sain ou malade de ces parties. Procédons à la *palpation* de la poitrine.

PALPE, s. m. (du lat. *palpa*, même signif.; dérivé de *palpare*, toucher). Entom. Petites antennes au nombre de deux ou davantage, mais toujours en nombre pair, articulées, sensibles et mobiles, placées à la partie inférieure de la bouche d'un insecte, soit dans les mâchoires proprement dites, soit sur la lèvre inférieure. Les *palpes* d'un hanneton. *Palpes* maxillaires. *Palpes* labiaux. *Palpes* sécuriformes, aciculés, turbinés, etc. On leur a donné ce nom parce qu'on les a crus destinés à palper les corps que les insectes rongent. Les *palpes* sont regardés comme les organes de la gustation par certains entomologistes, et par d'autres comme les organes de l'olfaction. Les naturalistes font *Palpe* masculin, quoiqu'il soit féminin dans le *Dictionnaire de l'Académie*. On peut donc dire *un palpe* et *une palpe*.

PALPÉBRAL, ALE, adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Anat. Qui appartient aux paupières. Muscle *palpébral*. Ligaments *palpébraux*. Artères *palpébrales*. Nerfs, muscles *palpébraux*.

PALPÉBRÉ, ÉE, adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Qui a les yeux garnis de paupières. Se dit de ceux des saurophidiens apodes ou ophidiens qui ont des paupières. | Qui porte une paupière, comme le *bodion palpébré*, au-dessus de chaque œil duquel on voit une sorte de valvule.

PALPÉBREUR, adj. m. Anat. Qui appartient à la paupière. Organe *palpébreur*. | S. m. Le *palpébreur*. Le *palpébreur* est gravement affecté.

PALPÉBREUX, EUSE, adj. (du lat. *palpebrosus*, même sens). Zool. Qui a des paupières ou des apparences de paupières. Le *crocodile palpébreux* est ainsi nommé parce qu'il a des sourcils couverts d'un seul écusson doré, qui représente une sorte de paupière. Les *crocodiles palpébreux* du Nil.

PALPER, v. a. (du lat. *palpare*, même signif.). Toucher avec la main à plusieurs reprises, et en pressant légèrement. Son médecin l'*a palpé*. | Par anal. La lèvre du rhinocéros saisit avec force et *palpe* avec adresse. (Buffon.) | Famil. *Palper de l'argent*. En recevoir. | Fig. Rien chez Galilée qui trahisse l'étonnement; il *palpe* l'univers dans tous les sens, comme s'il le connaissait d'avance. (E. Quinet.)

PALPEUR, EUSE, adj. (du lat. *palpus*, palpe). Entom. Qui a des palpes très-longs.

PALPICORNE, adj. (du lat. *palpus*, petite antenne; *cornu*, corne). Entom. Qui a de longs palpes en forme d'antenne. | S. m. pl. Famille d'insectes remarquables par ce caractère.

PALPIFÈRE, adj. (du lat. *palpus*, petite antenne; *fero*, je porte). Entom. Qui porte des palpes. | *Pièce palpifère*, Grande plaque qui, dans les insectes, occupe la face supérieure de la mâchoire, se trouve contiguë à la mandibule, et porte le palpe maxillaire à l'un de ses angles.

PALPITANT, ANTE, adj. Qui palpite, qui éprouve des palpitations. Un sein *palpitant*. Des entrailles *palpitantes*. Des membres *palpitants*. Tant d'infortunés *palpitants* immobiles au milieu des flammes. (Thomas.) Nous étions émus, *palpitants*.

. . . . . Sa brûlante haleine
De ses flancs *palpitants* ne sort plus qu'avec peine.
(DELILLE.)

| Fig. Le ravisseur tout *palpitant* de joie. (J. J. Rousseau.) La jeune fille me regardait *palpitante* d'amour. | On le dit même de la vibration des instruments. Le clavier *palpitant*, plein de notes sonores. (V. Hugo.)

PALPITATION, s. f. (pron. *palpitasion*; du lat. *palpitatio*, même sens). Agitation convulsive d'une partie du corps; contractions musculaires qu'on observe sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés, dernier vestige de la vie près de s'éteindre. | Mouvement énergique et désordonné du cœur. Avoir des *palpitations*. Être sujet aux *palpitations*. Cette affection varie quant à son intensité, aux troubles qu'elle occasionne dans l'économie et aux causes qui peuvent la produire. Ces variétés, pour ainsi dire infinies, de la même affection, n'offrent souvent d'autre rapport entre elles que celui qui résulte de la perception, par le malade, des mouvements désordonnés qui en constituent l'essence. Quoi qu'il en soit, ces mouvements morbides du cœur existent rarement d'une manière continue, et, dans le cas où ils auraient beaucoup d'intensité, ils deviendraient incompatibles avec la persistance de la vie; aussi l'un des caractères les plus tranchés des palpitations est-il leur retour par accès. Les palpitations peuvent être symptomatiques d'une affection du cœur, et il n'est même, pour ainsi dire, aucune maladie de cet organe qu'elles n'accompagnent; mais elles peuvent également exister et même offrir une grande intensité sans aucune lésion organique. Les palpitations réclament des traitements variés qui doivent être subordonnés à l'affection particulière dont elles dépendent. Les *palpitations* par pléthore sont très-fréquentes. Un air pur est extrêmement utile aux personnes affectées de *palpitations*. (Mérat.)

PALPITER, v. n. (du lat. *palpitare*, même signif.). Avoir des palpitations. Son sein *palpitait* doucement. J'ai senti *palpiter* mon cœur. Dès que les béliers courent, ils *palpitent* et sont bientôt essoufflés. (Buffon.) | Avoir quelque mouvement, en parlant des parties intérieures des animaux fraîchement tués. Les entrailles des victimes *palpitaient* encore. | Fig. *Palpiter* d'amour, d'espérance. Il *palpite* à la fois de crainte et d'allégresse. (Delille.)

PALPLANCHE, s. f. Constr. Madrier affûté par un bout pour être enfoncé dans le sol. | Planche aiguisée en pal. Nous avons préparé mille *palplanches*.

PALSAMBLEU (corruption euphémique de *par le sang de Dieu*), interj. Sorte de jurement [illegible] que de l'ancienne comédie. *Palsambleu!* mon petit monsieur, vous le prenez bien haut. (Molière.)

PALSANGUÉ et **PALSANGUIENNE**, [illegible]. Jurement de l'ancienne comédie. Les pay[illegible] *Palsangué*, *Palsanguienne*, et les marquis, *Palsan[illegible]*.

PALTOQUET, s. m. (corruption du vieux mot *paletot*, jaquette de paysan). T. de mépris. Homme de peu de valeur. C'est un *paltoquet*. C'est bien à toi, *paltoquet*, de t'arrêter à ce chimérique honneur.

PALUD, s. m. (du lat. *palus*, même signif.). S'est dit pour Marais. Les Romains s'efforcèrent de conquérir dans la Gaule ce qui était bon, laissant le pays inaccessible à cause des *paluds*. (Fauchet.)

PALUDÉEN, ENNE, adj. (du lat. *palus*, marais). Des marais, qui appartient aux marais. | Géol. *Terrains paludéens*, Ceux qui résultent d'un mélange intime de terre très-divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. Lorsque les *terrains paludéens* ne recouvrent pas un sous-sol imperméable, ils sont généralement très-fertiles. | Pathol. *Fièvres paludéennes*, Classe de fièvres dues aux émanations marécageuses. Tant que les terrains paludéens sont couverts d'eau, il ne s'en échappe aucun effluve malfaisant; mais quand ils se découvrent peu à peu, et qu'enfin le soleil darde ses rayons sur ces terres humides, l'intoxication paludéenne est à son plus haut degré. Cette intoxication se manifeste non-seulement par des fièvres intermittentes de tout type, mais aussi par des fièvres rémittentes ou même continues.

PALUDÉINE, s. f. Pharm. Le mucus des paludines, dont on fait un sirop adoucissant.

PALUDINE, s. f. Conchyliol. Genre de coquilles univalves, mollusques gastéropodes qui vivent dans les marais et dans les rivières. *Paludine* vivipare. *Paludine* verte. Une collection de *paludines*.

PALUDIQUE, adj. Des marais, qui appartient aux marais. | Synonyme de *Paludéen*.

PALUS-MÉOTIDE. Géogr. Ancien nom de la mer d'Azof ou de Zabache. On disait aussi les *Palus-Méotides*. Ce mot signifie *Marais des Méotes*. Les Méotes étaient une peuplade scythe qui habitait sur les bords de cette mer.

PALUSTRE, adj. (du lat. *palus*, marais). Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les marécages. Plantes *palustres*. Animaux *palustres*.

PÂMÉ, ÉE, part. Qui est tombé en pâmoison. *Pâmé* de joie. *Pâmé* de douleur. Un enfant *pâmé*. Une femme *pâmée*. Une carpe *pâmée*. Aux pieds de son amant elle tombe *pâmée*. (Racine.) Tomber demi-*pâmée*. La belle tomba *pâmée* dans mes bras.

PÂMER, v. n. (du gr. σπάσμας, spasme). Tomber en pâmoison, en défaillance. *Pâmer* de douleur. *Pâmer* de plaisir. Il *pâme*. Sire, on *pâme* de joie ainsi que de tristesse. (Corneille.) | Famil. et par exagérat. *Pâmer de rire*, *rire à pâmer*, Rire bien fort. Ce comique vous ferait *pâmer de rire*. | Se PÂMER, v. pr. Même signification que le verbe neutre. Souvent, dans ses accès, il *se pâme* de rire.

PAMIER, s. m. Bot. Arbre exotique. Synonyme de *Badamier*. V. BADAMIER.

PAMIERS. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement (Ariége), sur l'Ariége; 7,396 habit. Évêché. Filatures, limes, faux; fromages, bestiaux. Aux environs, source minérale qui guérit les obstructions. Cette ville, nommée primitivement *Fredelas*, fut la capitale de l'ancien comté de Foix. Roger de Foix, de retour de la première croisade, y bâtit vers 1104 un château qu'il nomma *Apamée*, du nom d'une ville de Syrie; de là, par corruption, le nom moderne de Pamiers.

PÂMOISON, s. f. (pron. *pamoazon*). Défaillance, évanouissement. Tomber en *pâmoison*. Elle est sortie de sa *pâmoison*. A force de temps et de soins, le malade revint enfin de sa *pâmoison*. (J. J. Rouss.) La belle tomba en *pâmoison* dans les bras du galant. Ce mot ne s'emploie guère que dans la langue vulgaire; dans le langage médical, on dit *Lipothymie*.

PAMPAS. Géogr. Vastes plaines de l'Amérique du Sud qui s'étendent dans la partie méridionale du gouvernement de Buenos-Ayres, depuis le Rio de la Plata jusque auprès des Andes. Ces plaines sont couvertes de broussailles et de forêts; il y souffle fréquemment des vents violents nommés *Pamperos*. On y trouve des chevaux et des bœufs sauvages, ainsi que des lions et des tigres. Elles sont habitées par les Gauchos, d'origine espagnole, qui vivent indépendants et se livrent à la chasse. Dans le sud des Pampas habitent des indigènes sauvages et féroces, toujours en guerre avec les Gauchos. | *Pampas del Sacramento*, Nom donné aux vastes plaines situées dans le nord du Pérou, à l'est de l'intendance de Truxillo. Découvertes vers 1726, elles sont habitées par plusieurs peuplades d'Indiens.

PAMPE, s. m. (du lat. *pampinus*, bourgeon). Nom que l'on donne vulgairement aux feuilles des graminées. Elles sont roulées en forme de petit ruban et attachées au tuyau de la plupart des céréales. *Pampe* de blé. *Pampe* d'avoine.

PAMPELUNE. Géogr. Ville forte d'Espagne; chef-lieu de l'intendance de ce nom et de la capitainerie-générale de Navarre, sur l'Arga, à 310 kilom. N. E. de Madrid; 16,000 habit. Évêché. Citadelle, fortifications; cathédrale, palais du vice-roi de Navarre; beau cirque pour les combats de taureaux. Tissus de laine et de soie; forges, fonderie de projectiles de fer, fabrique de plaques en fer et en acier; commerce de vins. | Pampelune était la capitale de la Navarre espagnole. Chemin de fer. | L'*intendance de Pampelune* n'est autre que l'ancienne Navarre espagnole. V. NAVARRE.

PAMPHLET, s. m. (pron. *panflé*; du holl. *pamphies*, papier). Brochure, petit livre dicté par un esprit de critique et de sarcasme plus ou moins violent ou spirituel, et d'un petit volume qui en facilite le débit. Écrire un *pamphlet*. Répandre un *pamphlet*. A la lecture de certains *pamphlets*, on s'étonne que l'auteur ait pu se compromettre pour eux. (Boiste.) | « Le *pamphlet*, a dit Courier dans un ouvrage qui offre à la fois la définition, l'apologie et le modèle du genre, *le Pamphlet des pamphlets*, est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons, le pamphlet s'adresse aux gens laborieux, dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. » L'imprimerie et la réforme donnèrent chez nous un grand essor aux publications de cette espèce, si bien appropriées à l'esprit français. Le XVIe siècle vit éclore une multitude de pamphlets où les questions religieuses, politiques et sociales à l'ordre du jour étaient agitées avec une hardiesse et parfois un talent remarquables. Le plus connu de tous est la *Satire Ménippée*, qui, comme on l'a dit, fit plus de tort à la Ligue que toutes les victoires de Henri IV. Au siècle suivant, la révolte des princes, les États-généraux de 1614, les querelles de Louis XIII avec sa mère et avec son frère, les ministères de Richelieu et de Mazarin inspirèrent tour à tour la verve des pamphlétaires; elle se ralentit sous Louis XIV. Réduite aux presses de la Hollande et des Pays-Bas, c'est de là qu'elle lançait contre les intrigues galantes de la cour, contre les prétentions du roi de France à la monarchie universelle, des épigrammes dont quelques-unes coûtèrent cher à leurs auteurs. Les querelles du jansénisme servirent de but à une autre série de pamphlets, que *les Provinciales* ou les petites lettres, comme on les appela d'abord, ouvrirent avec éclat, et qui se continua à travers le XVIIIe siècle jusqu'à ces fameuses *Nouvelles ecclésiastiques*, qui bravèrent si longtemps les recherches de la police. Puis les affaires des parlements suscitèrent à leur tour une multitude d'écrits où domine trop souvent le point de vue exclusif de l'esprit de corps, mais dont quelques-uns, par la manière hardie dont ils discutent les origines du pouvoir et les droits de la nation, se rattachent directement au grand mouvement de la presse de 1789. Hardie et raisonneuse avec Sieyès et les publicistes de l'Assemblée constituante, fougueuse et emportée avec Hébert et Babœuf, la presse révolutionnaire vit éclore par milliers les écrits du genre de ceux dont nous nous occupons. Le parti royaliste eut aussi ses pamphlets, qu'il continua dans l'émigration, pendant le silence que Bonaparte imposait à la France, et qui se multiplièrent en 1814, 1815 et années suivantes. Au premier rang brille le fameux écrit de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*.

PAMPHLÉTAIRE, s. Auteur de pamphlets. Parmi les plus célèbres pamphlétaires modernes, on cite : en France, P. L. Courier, Cormenin et Henri Rochefort; en Angleterre, Cobbett; aux États-Unis, Franklin; en Allemagne, H. Heine, etc. Pour être *pamphlétaire*, il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, avec 10 fr. pour acheter une rame de papier et 30 fr. pour solder une feuille de composition. (Cormenin.) Les *pamphlétaires*.

PAMPHLETIER, IÈRE, s. (pron. *panfletier*). Faiseur, faiseuse de mauvais pamphlets.

PAMPHYLIE (pron. *Panfili*). Géogr. Primitivement *Mopsopie*, aujourdhui partie O. du pachalick d'Ultchil, et partie S. E. de l'Anatolie; contrée de l'Asie Mineure au S., sur la Méditerranée, entre la Lycie et la Cilicie, et bornée au N. par la Pisidie. Attalée, Olbie, Side, Ptolémaïs, en étaient les villes principales. Sous l'empire romain, ce fut une province du diocèse d'Asie.

PAMPINATION, s. f. (pron. *panpinasion*; du lat. *pampinus*, pampre). Agric. Développement des bourgeons de la vigne. La *pampination* est arrêtée.

PAMPINIFORME, adj. (du lat. *pampinus*, pampre; *forma*, forme). Anat. Se dit d'un entrelacement des vaisseaux spermatiques qui imite les vrilles de la vigne. Corps ou vaisseau *pampiniforme*.

PAMPLEMOUSSE, s. m. Bot. Arbre de la famille des hespéridées (orangers) et du grand genre citronnier, répandu surtout aux îles de la Réunion et de Maurice et dans l'Inde. Il s'élève à sept ou huit mètres; il est garni d'épines; ses rameaux, gros, cassants, sont ornés de feuilles très-grandes, d'un vert gai en dessus, blanchâtre en dessous, tandis qu'à leur sommet des grappes de fleurs blanches et parsemées de points verdâtres se font remarquer par l'épaisseur de leurs quatre pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin. Le fruit du pamplemousse est gros et légèrement pyriforme; son

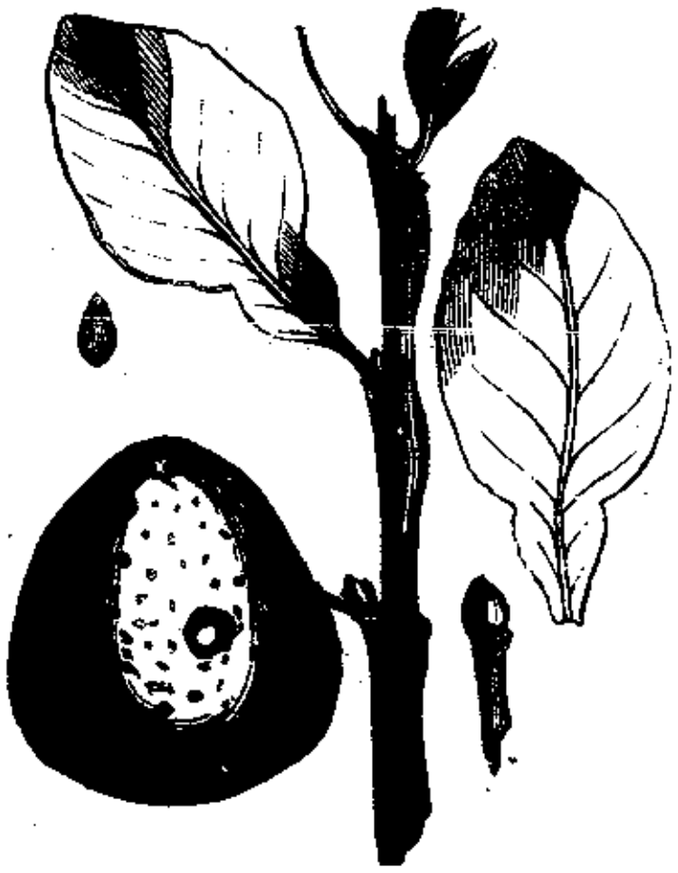

Pamplemousse.

écorce, sillonnée de côtes peu saillantes, varie du jaune pâle à la couleur dorée de l'orange; la pulpe est verdâtre et un peu acide. Ce fruit est également désigné sous le nom de *pamplemousse*.

PAMPRE, s. m. (du lat. *pampinus*, même signif.). Bot. Nom vulgaire des rameaux de vigne chargés de feuilles et de fruits. Un *pampre* vert. Des *pampres* desséchés. Le *pampre* est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus, de Silène et des Bacchantes. Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisin. (J. B. Rousseau.)

Du *pampre* triomphal ils couronnaient leurs fronts,
Le *pampre* sur leurs dards s'enlaçait en festons.
(DELILLE.)

| Dans la Provence, on appelle *Pampre* la feuille de la vigne. | Poétiq. Se prend pour la vigne elle-même. Une grotte obscure que Bacchus tapissa de son *pampre* vermeil. (Léonard.) | Archit. Ornement imitant les pampres de la vigne. Chapiteau orné de *pampres*. Le fronton du temple était orné de *pampres*.

PAN, s. m. (du lat. *pannus*, étoffe, drap). Partie considérable d'un vêtement, d'une tapisserie. Le *pan* d'un rideau, d'une draperie. Les *pans* d'un manteau. D'un des *pans* de sa robe il couvre son visage. (Corneille.) | Archit. Partie d'un mur. On ne pouvait creuser la terre sans rencontrer un *pan* de muraille. (Vitet.) | Par anal. Les tempêtes ont abattu des *pans* entiers de forêts. (Chateaubriand.) | *Pan coupé*, Surface qui remplace l'angle de la rencontre de deux pans de mur. | *Pan de bois*, Assemblage de charpente dont on remplit les vides avec de la maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes. Autrefois, la plupart des maisons de Paris étaient en *pans de bois*. | *Pan de comble*, Un des côtés de la couverture d'un comble. | Chacun des côtés d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfévrerie. Une tour à *pans*. Une table, une salière à *pans*. | *Pan* (dim. d'*empan*), Mesure de longueur usitée dans le midi de la France; elle vaut 24 centimètres. | Fig. et famil. *Avoir un pan de nez*, Être mystifié, éprouver un désappointement.

PAN (du gr. Πᾶν, tout). Mythol. Dieu grec, fils de Jupiter et de Callisto. Présidait aux troupeaux et aux pâturages, et passait pour l'inventeur du chalumeau. Épris de la nymphe Syrinx, il se mit à sa poursuite, et eut la douleur de la voir changée en roseau au moment où il allait la saisir. Il ne fut pas plus heureux auprès de la nymphe Écho. On figura Pan d'abord couvert de peaux de bouc, puis ayant des cornes, les pieds et les cuisses velus du bouc. On lui donne pour cortége des êtres de même forme, dits *Pans*, *Panisques* ou *Égipans*, c. à d. *Pans-chèvres* (du nom de *Pan* et du gr. *aigis*, chèvre). A l'époque de l'invasion des idées orientales en Grèce et à Rome, Pan devint un dieu suprême, créateur et roi du monde, identique à la nature ou à l'universalité des êtres (*Pan*, tout). On confondait *Pan*, ainsi envisagé, avec l'*Osiris* des Égyptiens. | *Le grand Pan*, Nom sous lequel les panthéistes ont désigné la nature.

PAN ! Onomatopée qui exprime, soit le bruit occasionné par un corps qui tombe subitement ou qui frappe sur un autre corps, soit le bruit de quelque chose qui éclate. *Pan!* le voilà par terre. Il frappe à la porte, *pan! pan!* Nous ripostions : *pan! pan!*

PANABASE, s. f. Chim. Sulfure multiple d'antimoine, de cuivre et de fer, forme dans quelques contrées des gîtes particuliers exploités comme minerais de cuivre.

PANACEAU, s. m. Technol. Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, aux cartouches d'une fusée volante.

PANACÉE, s. f. (du gr. παν-άκεια, de πᾶν, tout; ἄκος, remède). Remède universel, remède à tous maux. L'idée absurde de trouver un remède qui convînt à toutes les maladies est née à l'époque où l'on cherchait la pierre philosophale. Il existe encore des charlatans qui se vantent d'avoir trouvé la *panacée*, et des dupes qui y croient. Les saignées, les purgatifs, l'eau chaude, l'eau froide, l'électricité, le magnétisme minéral et animal, divers élixirs et certains spécifiques, tels que le mercure, l'antimoine, le quinquina, la magnésie, la moutarde blanche, ont été préconisés successivement comme des *panacées*. | Nom donné à quelques médicaments. *Panacée anglaise*, La magnésie; *panacée de Glauber*, Le sulfate de soude; *panacée mercurielle*, Le mercure doux. | Fig. Faire des vers, c'est ma *panacée* contre les déboires de la vie. Propager le spiritisme, c'est ma *panacée* contre le matérialisme. | Bot. *Panacée de montagne*, Nom vulgaire de la berce branche ursine.

PANACHE, s. m. (du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes que l'on porte sur la tête et qui sert d'ornement. Son chapeau était ombragé d'un *panache*. Le *panache* éclatant qui flotte sur ma tête. (Voltaire.) | Partie supérieure d'une lampe d'église. | Surface triangulaire du pendentif d'une voûte. | Se dit aussi des couronnes que forment la verdure ou les fleurs sur le sommet, sur la tête des arbres, des arbrisseaux, etc. Le *panache* du palmier. Le vert lilas s'élance en *panaches* flottants. (Béranger.) | Zool. *Panaches de mer*, Les annélides des genres amphitrite et sabelle, parce que les branchies de ces animaux forment, à l'entrée de leur tube calcaire, un panache paré des plus vives couleurs. | Bot. *Panache de Perse*, La fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs. | *Panaches rouges*, Les fleurs des érythrines. | *Panache du vent*, Les panicules de quelques espèces du genre saccharum. | Hortic. Rayures de différentes teintes qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur. Le *panache* de cette fleur est très-agréable. Le *panache* des balsamines.

PANACHÉ, ÉE, part. Hist. nat. Se dit des surfaces qui offrent plusieurs couleurs disposées sans aucun ordre. Serin *panaché*. Poule *panachée*. Labre *panaché*. Fleur *panachée*. | Hortic. S'emploie pour désigner les variétés de certaines plantes, de certaines fleurs. Tulipe, anémone *panachée*. | *Glace panachée*, Glace formée de deux ou plusieurs sortes de glaces, ordinairement de différentes couleurs. | Blas. Orné d'un panache. Chapeau, casque *panaché*.

PANACHER, v. n. (rad. *panache*). Il se dit des plantes dont les feuilles, les fleurs et les fruits prennent des couleurs variées. Cette tulipe commence à *panacher*. | SE PANACHER, v. pr. Même signification que le précédent. Cet oiseau *se panache*. Voilà une rose qui commence à *se panacher*.

PANACHIER, IÈRE, s. (rad. *panache*). Ouvrier, ouvrière qui fait des panaches, des aigrettes.

PANACHURE, s. f. Bot. Veines, taches blanchâtres ou de diverses couleurs sur les feuilles, les fleurs, les fruits. De belles *panachures*. La *panachure* est ordinairement, chez les végétaux, un état de maladie qui se perpétue quelquefois de génération en génération. | Ornithol. Couleur variée des oiseaux. La *panachure* des perroquets.

PANADE, s. f. (du lat. *panis*, pain). Soupe faite avec de l'eau, du beurre et du pain qu'on a laissé mitonner. C'est une nourriture très-saine.

PANAGE, s. m. (du lat. *pasci*, paître). Droit que

l'on paye pour mettre dans un bois des porcs, qui s'y nourrissent de glands, de faines, etc.

PANAIRE, adj. (du lat. *panis*, pain). Chim. Se dit d'une fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain, et qui se compose d'une fermentation alcoolique, bientôt suivie d'une fermentation acide, dont le résultat est de produire les gaz qui forment les yeux du pain.

PANAIS, s. m. (pron. *pané*). Bot. Genre de la famille des ombellifères, dépourvues ordinairement d'involucre et d'involucelle. Chaque fleur a un calice entier à peine visible; le fruit est elliptique, comprimé et formé de deux semences appliquées l'une contre l'autre. Il y a une dizaine d'espèces de

Panais.

panais; ce sont des plantes à tiges herbacées, à feuilles alternes, le plus souvent ailées. Les principales espèces sont : le *panais sauvage*, le *panais cultivé*, ou *panais ordinaire*, le *panais apoponax*, qui croît naturellement dans les contrées méridionales de l'Europe, et qui donne une gomme fort belle; le *panais à feuilles très-divisées*. Le *panais ordinaire* se cultive dans les jardins comme plante alimentaire Elle est bisannuelle et fleurit la seconde année qu'elle a été semée. Ses racines, longues, fusiformes, sont sucrées et fortement odorantes. C'est une bonne nourriture pour le bétail, et il procure un bon lait aux vaches. Mis dans le pot-au-feu, ce légume lui donne du relief. Dans quelques pays, on en tire par la cuisson du sucre non cristallisable. Les Allemands font de ce sucre une pâte molle, très-saine, qu'ils mangent en guise de confiture.

PANAMA. Géogr. Ville de l'Amérique, dans la Nouvelle-Grenade, chef-lieu de l'État de son nom, sur l'isthme de Panama et l'océan Pacifique, au fond d'une vaste baie; 12,000 habit. Évêché. Ville bien bâtie, belle cathédrale. Son port est peu sûr. Son commerce, très-florissant jadis, est considérablement déchu. Il a existé, de 1618 à 1670, une première Panama fondée par Davila, et qui fut incendiée par les flibustiers; en la relevant, on choisit un emplacement moins accessible. En 1824 eut lieu, sans grand résultat, sous les auspices de Bolivar, le congrès de Panama, qui, dans les idées de ce chef de la Colombie, aurait dû être comme l'amphictyonie de tous les États américains indépendants. | *Panama*. Un des États fédéraux de la Nouvelle-Grenade, appelé aussi l'*Isthme*, borné au N. par la mer des Antilles, à l'E. par le départ. de la Cauca, au S. par le grand Océan équinoxial, et à l'O. par le Guatemala; 700 kilom. sur 230; 170,000 habit. Cet État a été formé en 1855. Fertilité médiocre, mais superbe position, qui semble l'appeler à être l'entrepôt du commerce des deux mondes. | *Isthme de Panama*, Isthme qui joint les deux Amériques, entre la mer des Antilles au N. et l'océan Pacifique au S. Il a une longueur d'environ 260 kilom., et n'a dans certains endroits que 60 kilom. de large. L'isthme est traversé dans toute sa longueur par les Andes. Le peu de largeur de l'isthme a fait songer à le couper par un canal qui unirait l'Atlantique à l'océan Pacifique. Dès à présent, un chemin de fer, ouvert en 1855 et long de 63 kilom. (allant d'Aspinwall, sur la mer des Antilles, à Panama, sur le Pacifique), permet de traverser l'isthme en quelques heures. | *Golfe de Panama*, Enfoncement formé par le grand Océan, sur la côte méridionale de l'isthme de Panama.

PANARD, ARDE, adj. Se dit d'un cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors. Cheval *panard*. Jument *panarde*.

PANARIS, s. m. (pron. *panari*; du gr. παρά, auprès; ὄνυξ, ongle). Pathol. Tumeur phlegmoneuse qui vient au bout des doigts ou des orteils, à la racine des ongles, et qui cause de vifs élancements. On l'appelle vulgairement *Mal d'aventure*. C'est d'abord un *bobo* rougeâtre qui s'accroît et qui gonfle. La douleur est telle qu'elle occasionne de cruelles insomnies. Le panaris aboutit lorsqu'il devient entièrement blanc. On est souvent obligé de l'ouvrir avec un bistouri pour faire sortir le pus qu'il contient. Les panaris dans lesquels l'inflammation se propage à la main, à l'avant-bras, et même à toute l'étendue du membre supérieur, sont fort dangereux. On a amputé le doigt pour un *panaris*.

PANATELLA, s. m. Cigare très-long et très-mince. Nous vîmes le chevalier du lansquenet, aussi élancé que le *panatella* qu'il portait aux lèvres, traverser le boulevard. (Montépin.) Il fumait de superbes *panatellas*. On écrit aussi *Panatela*.

PANATHÉNÉES, s. f. pl. (du gr. πᾶν, tout; Ἀθήνη, Minerve). Mythol. Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve. Les petites *Panathénées* étaient annuelles; les grandes *Panathénées* revenaient tous les cinq ans. | T. d'art. *Les Panathénées*, Les bas-reliefs, débris du Parthénon, dont les fragments se trouvent au British Muséum, à Londres; ces bas-reliefs représentent la procession des Panathénées. Les *Panathénées* sont bien conservées.

PANAY. Géogr. Une des îles Philippines, de forme triangulaire, au centre de cet archipel; 160 kilom. sur 130; 300,000 habit. Résidence d'un gouverneur espagnol. Sol très-fertile : riz, canne à sucre, poivre, etc.; beaucoup de bétail, chevaux. Les chaleurs y sont excessives. Les habitants sont des Bissayos, peuple très-industrieux.

PANCARTE, s. f. (du gr. πᾶν, tout; χαρτής, papier). Placard apposé à un endroit quelconque et portant le plus souvent un avis au public. La *pancarte* exposée au bout du pont porte le tarif du droit de péage. | Papier qui contient le tarif de tous les droits. Chez les commissionnaires de roulage on trouve la *pancarte* des chemins de... | Par extens. Toutes sortes d'affiches. Les murs sont tellement couverts de *pancartes* qu'ils ressemblent à un costume d'arlequin. | Feuilles de carton très-mince, pliées en deux, servant à la garde de papiers d'un usage journalier. | Espèce de registre sur lequel les portiers des maisons inscrivent ceux qui sont venus faire des visites en l'absence des locataires. J'ai inscrit mon nom sur la *pancarte*. | Anc. administr. Charte de fondation renfermant un grand nombre de donations faites par différentes personnes, postérieurement à celles du fondateur principal.

PANCRACE, s. m. (du gr. πᾶν, tout; κράτος, force). Exercice gymnastique qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. | Ironiq. et famil. Un *pancrace* est une sorte de cuistre chez qui la matière a absorbé l'esprit. Sobriquet donné dans les colléges à un pédant orgueilleux et ignorant. On dit encore le *révérend Père Pancrace*, pour indiquer un cuistre en soutane.

PANCRAIS, s. m. Bot. Genre de la famille des amaryllidées, renferme des plantes herbacées, à racines bulbeuses; à feuilles simples, larges, radicales, engaînantes à leur base; à fleurs belles, grandes, le plus souvent réunies ensemble en une sorte d'ombelle sur une spathe commune, et formant, par la couleur blanche de leurs pétales, un agréable contraste avec le vert gai du feuillage. On en compte une trentaine d'espèces, dont deux en France : le *pancrais maritime* ou *scille blanche*, et le *pancrais d'Illyrie*. Les *pancrais* croissent de préférence sur les bords de la mer. Les bords de la mer étaient couverts de *pancrais*. On dit aussi *Pancratier*.

PANCRÉAS, s. m. (du gr. πᾶν, tout; κρέας, chair). Organe qui sécrète un fluide analogue à la salive (le *suc pancréatique*), et le verse dans l'intestin duodénum pour concourir à la digestion et la faciliter. Cet organe existe chez tous les mammifères, les oiseaux et les reptiles. On le trouve aussi chez quelques poissons. Dans l'homme, c'est une glande de couleur jaune brunâtre et de consistance assez ferme, plus large à droite qu'à gauche, et d'environ douze à quinze centimètres de long. Elle est située au-dessous de l'estomac et du foie, et son extrémité droite, appelée *Tête du pancréas*, est logée dans la concavité de la seconde courbure de l'intestin duodénum. Le conduit qui verse dans l'intestin duodénum, à quatre ou cinq travers de doigt du pylore, le suc pancréatique, sort de l'extrémité gauche appelée la *Queue du pancréas*, et s'appelle *Canal de Wirsung*.

PANCRÉATINE, s. f. Chim. Substance organique naturellement liquide, coagulable par la chaleur ou l'alcool, qui n'existe que dans le suc pancréatique. Voilà un flacon de *pancréatine*.

PANCRÉATIQUE, adj. Qui appartient au pancréas. Canal *pancréatique*. Suc *pancréatique*. Artères *pancréatiques*. | Le *suc pancréatique* est un liquide sécrété par le pancréas, et qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux et gluant, coulant lentement par de grosses gouttes perlées ou strapassées, et devenant mousseux par l'agitation, sans odeur spéciale, d'un goût un peu salé, comme le sérum du sang; il est constamment alcalin. Le principal rôle du *suc pancréatique* dans l'organisme est d'émulsionner les graisses et les huiles, et de transformer presque instantanément dans le duodénum les fécules en dextrine et en glycose solubles. | *Lobe pancréatique du foie*, Lobe ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas.

PANCRÉATITE, s. f. Pathol. Inflammation du pancréas. Le malade est atteint d'une *pancréatite*.

PANDA, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers de la famille des ours, établi pour un animal de l'Hindoustan, animal fort rare qui se rapproche des ours par sa marche plantigrade, des civettes par ses ongles rétractiles, et des ratons par son système dentaire. Des *pandas*.

PANDANÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones, qui tient le milieu entre les aroïdées et les palmiers, renferme des plantes vivaces des régions intertropicales, à tiges arborescentes.

PANDANUS, s. m. Bot. Genre type de la famille des pandanées, vulgairement appelé *Vaquois*.

PANDATARIE. Géogr. Ilot de la mer Tyrrhénienne, sur la côte méridionale du Latium, vis-à-vis du cap de Circé, était un des lieux d'exil sous l'empire romain. C'est là que furent reléguées et que moururent Julie, fille d'Auguste, Agrippine, femme de Germanicus, et Octavie, fille de Claude.

PANDECTAIRE, s. Auteur de pandectes.

PANDECTES, s. f. pl. (du gr. πᾶν, tout; δέχομαι, je recueille). Recueil de jurisprudence ainsi appelé parce qu'il contenait toutes les lois des Romains. Cette compilation, connue aussi sous le nom de *Digeste*, était un recueil de décisions d'anciens jurisconsultes, formé, par l'ordre de Justinien, par Tribonien et seize autres jurisconsultes, et renfermant l'extrait de plus de 2,000 volumes. Les *Pandectes*, publiées en 533 pour servir de commentaire au code de Justinien, sont divisées en 50 livres, subdivisés en 422 titres et 9,123 lois. | *Pandectes de médecine*, Espèce de dictionnaire de médecine, publié par Mattheus Sylvaticus en 1297.

PANDÉMIE, s. f. (du gr. πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Pathol. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu. Il règne à Paris une *pandémie*. Synonyme d'*Épidémie*.

PANDÉMIQUE, adj. Qui a rapport à la pandémie; qui en a le caractère. Affection *pandémique*.

PANDÉMONIUM, s. m. (pron. *pandémoniome*; du gr. πᾶν, tout; δαίμων, démon). Mot composé par Milton pour indiquer le palais de Satan, dont il fait la description dans le premier chant de son *Paradis perdu*. Ce mot a été employé depuis pour indiquer un lieu où règne la corruption ou le désordre qu'on suppose exister chez les prétendues puissances infernales. | Fig. *C'est un pandémonium, un vrai pandémonium*, Se dit d'une réunion de gens qui ne s'assemblent que pour exécuter de mauvais desseins. | On le dit aussi d'une ville où règne la dépravation, et même d'un livre rempli de principes immoraux. | Pris en bonne part, se dit d'une maison, d'un cercle. *Pandémonium* des lettres, des arts et des sciences. Le *Pandémonium* des comédiens.

PANDICULATION, s. f. (pron. *pandikulasion*; du lat. *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude). Pathol. Mouvement des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension simultanée des membres pelviens. Elle a lieu, chez l'homme sain, dans les instants qui précèdent et qui suivent le sommeil; elle forme un des préludes des accès de fièvre; elle se montre dans les maladies nerveuses.

PANDORE. Mythol. gr. Nom de la première femme, selon la Fable. Prométhée, ayant ravi le feu du ciel, Jupiter craignit que les hommes n'égalassent bientôt les dieux en puissance, et ordonna à Vulcain de créer la femme, qui fut faite d'argile, pétrie avec des larmes et ornée de toutes les grâces physiques par l'habile artiste. Les dieux voulurent contribuer à la perfection de cette merveille pour la rendre plus funeste, et la douèrent d'intelligence, d'amabilité, d'adresse et de toutes les charmantes qualités qui ornent la femme. Pitho et les Grâces lui passèrent au cou un collier d'or, et Jupiter lui fit présent d'une petite boîte bien fermée. Ainsi

munie de toutes sortes de présents (πᾶν, tout; δῶρον, présent), elle fut conduite par Mercure à Prométhée, qui soupçonna un piége et refusa Pandore et ses présents; mais Épiméthée, son frère, la prit pour épouse, et, oubliant la recommandation de Prométhée de ne recevoir aucun don de Jupiter, ouvrit la boîte, d'où s'échappèrent tous les fléaux dont la terre fut couverte à l'instant. L'Espérance seule resta au fond de la boîte. Tel est le récit d'Hésiode. Il existe une autre version plus conforme aux attributs essentiels des dieux, la justice et la bonté. Elle dit que la boîte de Pandore renfermait tous les dons des dieux, qui s'envolèrent aussitôt que la main imprudente de la femme d'Épiméthée eut soulevé le couvercle.

PANDORE, s. f. Ancien instrument de musique assez semblable à un luth, mais dont les cordes étaient de laiton et les touches en cuivre.

PANDOUR, s. m. Habitant des montagnes voisines du hameau de Pandour, à 40 kilom. de Colocza, dans le comitat de Sohl, en Hongrie. Les Pandours formaient une milice commandée par un chef de leur choix, et organisée, depuis 1750, en milice régulière. Ils portaient des manteaux, de longs et larges pantalons, des bonnets fourrés. Leurs armes étaient un long fusil, des pistolets, un sabre hongrois et des couteaux turcs. | Par extens. Homme grossier et brutal. | Synonyme de *Brigand*. Ces soldats sont de véritables *pandours*. | Les journalistes de Trévoux ont appelé *Pandours littéraires* des critiques grossiers et bourrus.

PANÉ, ÉE, adj. Couvert de pain émietté. Des côtelettes *panées*. | *Eau panée*, Eau où l'on a fait séjourner du pain rôti. Ce malade boit de l'*eau panée*.

PANÉGYRIQUE, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ἀγυρις, foule). Discours d'apparat, écrit et prononcé en l'honneur d'un personnage illustre. Pline le Jeune, élu consul par Trajan, prononça, à la prière du sénat et au nom de l'empire, le beau discours connu sous le nom de *Panégyrique de Trajan*. Un éloge pompeux, un froid *panégyrique*. (Boileau.) L'imagination a plus de part aux *panégyriques* que la raison; ce sont des hyperboles continuelles. (Fléchier.) | L'Église grecque a des livres disposés selon l'ordre des mois, et renfermant souvent douze volumes qui répondent à chaque mois de l'année. On les appelle *Panégyriques*, parce qu'ils contiennent plusieurs discours de ce genre à la louange de Jésus-Christ et des saints. | Le *panégyrique des morts* s'appelle *Oraison funèbre*. | Fig. *Faire le panégyrique de quelqu'un*, Parler à sa louange. | Ironiq. Propos qui a l'air de louanger quelqu'un et qui le décrie par des restrictions. On a fait de ce ministre un singulier *panégyrique!* On a fait le *panégyrique* du pape. | Loc. prov. *Menteur comme un panégyrique*.

PANÉGYRISTE, s. Celui, celle qui fait un panégyrique. Un éloquent *panégyriste*. Ce n'est pas un historien, c'est un *panégyriste*. Ils veulent avoir des *panégyristes* de leur générosité. (Massillon.) | *Les douze panégyristes*, Collection d'auteurs de compliments et d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. | Par extens. Celui, celle qui fait l'éloge de quelqu'un, et, dans ce sens, il se prend ordinairement en mauvaise part. Je hais ces *panégyristes* qui ont toujours l'encensoir à la main. (Saint-Réal.) C'est un *panégyriste* salarié.

PANER, v. a. (du lat. *panis*, pain). Couvrir de pain émietté un aliment quelconque. *Paner* des pieds de cochon. *Paner* des côtelettes.

PANERÉE, s. f. (rad. *panier*). Le contenu d'un panier entièrement rempli. Une *panerée* de grains. Une *panerée* de raisins. Une *panerée* de cerises.

PANETERIE, s. f. (du lat. *panis*, pain). Lieu où l'on garde et où l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les communautés de toutes sortes, colléges, hospices, manutentions militaires, etc. La *paneterie* du roi. Les officiers de la *paneterie*.

PANETIER, IÈRE, s. (du lat. *panis*, pain). Celui, celle qui distribue le pain dans les communautés, les hospices, etc. Le *panetier* du couvent. | Hist. *Grand-panetier*, Grand-officier de la couronne qui faisait distribuer le pain dans la maison du roi. Le *grand-panetier* avait autorité sur tous les boulangers de France. | S. f. Petit sac, ordinairement de toile, dans lequel les bergers, les bergères mettent leur pain; sorte de gibecière. Il portait à la main sa *panetière*. | T. de chasse. Filet en forme de sac.

PANETON, s. m. (dim. de *panier*). Technol. Petit panier d'osier, garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met la pâte, et qui donne à cette pâte la forme et le volume que l'on désire. On doit tenir les *panetons* fort propres. On dit aussi *banneton*.

PANGERMANISME, s. m. Politiq. Système politique de l'Allemagne, tendant à étendre la domination de ce pays sur tous les peuples d'origine allemande. Le *pangermanisme* est à l'ordre du jour.

PANGOLIN, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, renfermant des animaux qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde. Les *pangolins* sont caractérisés par les écailles imbriquées et tranchantes qui recouvrent leur tête, leur dos et leur queue, par les boucliers qui protégent leur croupe et leurs épaules. Ils ont le corps allongé, les membres courts et armés d'ongles robustes, une tête petite et terminée par un museau long et effilé, la bouche très-étroite, la queue égalant à peu près la longueur du corps. Ils sont aussi remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des fourmis et des insectes qui composent leur nourriture. Ils vivent dans des terriers et dans les fentes des rochers, et bravent les plus redoutables ennemis en se roulant en boule, position qui relève les pointes de

Pangolin.

leurs écailles, et les rend inabordables. Leurs mouvements sont très-lents : ils rampent plutôt qu'ils ne marchent; leurs habitudes sont nocturnes. On n'en connaît que quatre espèces.

PANHARMONICON, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ἁρμονία, harmonie). Mus. Espèce d'orgue à cylindre qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le hautbois, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. On est parvenu à leur faire imiter même la voix humaine.

PANIC, s. m. (du lat. *panicum*, même signif.). Bot. Genre de graminées, renferme un assez grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques, à fleurs disposées en panache ou en épis à l'extrémité des tiges. Les deux espèces principales sont : le *panic millet* et le *panic cultivé* ou *d'Italie*, l'un et l'autre originaires de l'Inde. Toutes deux se cultivent en grand pour la nourriture de la jeune volaille et des oiseaux de volière; avec leurs graines réduites en farine on prépare d'assez bonnes bouillies. Le *panic millet* présente plusieurs variétés désignées ordinairement par la couleur blanche, jaune ou noire de l'enveloppe qui enserre la graine, quoique la substance de celle-ci soit jaune pour toutes. On connaît deux variétés de *panic cultivé*, l'une à épis barbus, allongés, à fleurs d'un blanc jaunâtre variant jusqu'au pourpre et au violet foncé; l'autre à épis courts, presque ovoïdes et nus.

PANICAUT, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui ont l'apparence de chardons.

PANICULE, s. f. (du lat. *paniculus*, petit peloton). Bot. Disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux, divisés plusieurs fois et de différentes manières. Le millet, par exemple, porte des grains en *panicule*. La panicule porte des épithètes différentes, suivant la disposition des fleurs ou des pédoncules, ou d'après les parties accessoires qui l'environnent : *panicule terminale*, *panicule axillaire*, *panicule divariquée*, *étalée*, etc.

PANIER, s. m. (du lat. *panis*, pain, parce que les paniers ont servi primitivement à mettre le pain). Meuble portatif en osier, en bois, en paille tressée, etc., qui sert à contenir des provisions, des marchandises et toutes sortes de choses. Un *panier* à deux anses. Un *panier* couvert. Les écoliers emportent avec eux un *panier* dans lequel se trouvent leurs livres et leur déjeuner. | *Panier à ouvrage*, Panier dont se servent les ouvrières pour renfermer leurs aiguilles, fil, lingerie, broderie, etc. | *Panier à bouteilles*, Panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. | On dit de même le *Panier aux verres*, le *panier à l'argenterie*. | Se dit de la *nasse* ou panier dans lequel le pêcheur et le chasseur mettent leur proie. | *Panier d'un coche*, Grande pièce d'osier qui se mettait devant ou derrière le coche. | Par extens. Contenu d'un panier, une panerée. Un *panier* de raisin. Un *panier* de fraises. | *Le dessus du panier*, Le choix, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur, parce qu'on met ordinairement ce qu'il y a de plus beau au-dessus du panier pour faire montre. Prendre le *dessus du panier*. | *Le fond du panier*, Le rebut, ce qu'il y a de moins beau et de moins bon. Il n'y a plus que le *fond du panier*. | Anc. art milit. Espèce de bouclier fait d'osier et creux en dedans. | Paniers pleins de terre, qu'on appelle aussi *Gabions*. | *Panier à feu*, Espèce de machine dont on se sert à la guerre. | Au siècle dernier, on donnait le nom de *paniers* à des espèces de jupons garnis de verges d'osier, de baleine ou de fer, qui soutenaient et étendaient démesurément les jupes et la robe des dames. On les avait d'abord appelés *vertugadins*. La mode des *paniers* régna surtout sous Louis XV. Mlle Clairon la fit tomber en osant la première paraître sur la scène sans *paniers*. | Archit. *Arcade en anse de panier*, Celle dont le cintre est surbaissé et qui affecte, par conséquent, la forme ordinaire de l'anse des paniers. | *Paniers de fleurs*, Ornements d'architecture qui reproduisent des paniers, qu'on met sur la tête des cariatides ou des termes. Ils diffèrent de la corbeille en ce qu'ils sont plus hauts et plus étroits. | Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. | Par extens. Les enjeux eux-mêmes. | *Panier de maçon*, Espèce de vase d'osier à claire-voie, qui sert à passer le plâtre en gros. | *Plâtre au panier*, Plâtre qui a été passé par ce panier. Il est plus gros que celui qui est passé au sas. | Fig. et famil. *C'est un panier percé*, Se dit d'une personne qui dépense tout son argent sans en rien garder pour des besoins urgents. | *Faire le panier à deux anses*, Se promener en ayant une femme à chaque bras. | Prov. et fig. *Faire danser l'anse du panier*, Se dit d'une cuisinière qui compte à ses patrons les objets plus cher qu'ils ne lui ont été vendus. | *A petit mercier, petit panier*, Les personnes qui ont peu de bien doivent proportionner leur dépense à leur revenu; il ne faut pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. | *Mettre tous ses œufs dans un panier*, Faire dépendre son sort, sa fortune, son bonheur, etc., d'une seule chose; placer tous ses fonds dans une même affaire, ou dans un seul genre de propriété, d'industrie, etc. | Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, Se dit lorsque les vendanges sont faites ou qu'il n'y a pas eu de raisin. | Fig. Se dit pour indiquer une affaire perdue sans ressource, une bonne position qu'on a quittée, lorsqu'on a laissé passer une bonne occasion. | Numismat. La Fécondité, sur les anciennes médailles, est symbolisée par un panier couvert de fleurs et de fruits.

PANIFIABLE, adj. Dont on peut faire du pain. Les chimistes ont essayé de rendre le marron d'Inde *panifiable*, en lui enlevant son amertume.

PANIFICATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait du pain, boulanger. Je l'ai pris parce qu'il est mon voisin, et je le garde parce que je l'ai proclamé le premier *panificateur* du monde. (Brillat-Savarin.) Les *panificateurs* de Paris sont les premiers du monde.

PANIFICATION, s. m. (pron. *panifikasion*; du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Conversion des matières farineuses en pain. La *panification* du maïs. La châtaigne, le riz, la pomme de terre, sont susceptibles de *panification*. L'art de la *panification*.

PANIFIÉ, ÉE, part. Dont on a fait du pain. Des farines *panifiées*. Pommes de terre *panifiées*.

PANIFIER, v. a. (du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Faire du pain avec une farine quelconque. On a cherché à *panifier* les racines des plantes féculentes. On *panifie* le riz, les pommes de terre.

PANIQUE, adj. Qui appartient à Pan. Ne se dit que dans cette expression : *Terreur panique*, Nom que les Grecs donnaient à l'espèce de crainte qui n'est produite par aucun danger véritable, parce qu'ils croyaient que Pan l'inspirait aux hommes. La plus célèbre fut celle qui fit prendre la fuite aux Gaulois marchant au pillage du temple de Delphes. Bientôt une *terreur panique* se répandit partout. (Voltaire.) Loin de nous ces *terreurs pani-*

ques ! (J. J. Rousseau.) | S. f. *Une panique*, Frayeur contagieuse et souvent sans fondement. Nous venons d'éprouver une *panique*. *La panique des capitaux*, Se dit lorsque les banquocrates et les gens d'argent ont peur et retirent leurs fonds de la circulation.

PANNE, s. f. (du lat. *pannus*, étoffe en général). Étoffe de soie veloutée qui tient le milieu entre le velours et la peluche. | Graisse de porc que l'on bat et que l'on fond pour en faire du saindoux. | Pièce de bois de 6 ou 7 centimètres en carré, placée entre deux jambes de force et entre le faîte et l'entablement, sur laquelle posent les bouts des chevrons qui ne pourraient pas être assez longs pour aller du haut du toit jusqu'en bas, ou assez forts pour soutenir les lattes et l'ardoise. | *Panne de brisés*, Celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé. | La partie du marteau opposée au gros bout. | Mar. Situation d'un navire dont les voiles sont placées de façon à ce qu'il se maintienne sans marcher. En d'autres termes, c'est le temps d'arrêt produit sur un navire par l'équilibre des forces qui tendent à le faire avancer et de celles qui tendent à le faire reculer. Mettre en *panne*. Rester en *panne*. | Bot. L'épaisseur de la substance propre de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. La *panne externe* forme la boîte du fruit; la *panne interne*, charnue et pulpeuse, circonscrit la cavité péricarpienne. | Hortic. *Panne isabelle*, Variété d'anémone, de couleur isabelle, à peluches. | Blas. Fourrure de vair ou d'hermine. | Fig. et famil. *Avoir deux doigts de panne*, Être extrêmement gras.

PANNEAU, s. m. (pron. *pano*; dim. de *pan*). Petit pan. | Archit. Chacune des faces d'une pierre taillée. | *Panneau de douelle*, Qui fait la curvité d'un voussoir. | *Panneau de tête*, Celui qui est au devant. | *Panneau de lit*, Celui qui est caché dans les joints. | Morceau de carton ou de fer-blanc levé ou couché sur l'épure pour tracer une pierre. | *Panneau de fer*, Ornement de fer renfermé dans un châssis pour une rampe, un balcon, etc. | *Panneau de glace*, Placard ou compartiment de glace. | *Panneau de maçonnerie*, Maçonnerie entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison. | *Panneau de menuiserie*, Tables d'ais minces, collées ensemble, qui remplissent le bâti d'un lambris ou d'une pièce d'assemblage de menuiserie. | *Panneau recouvert*, Celui qui excède le bâti et qui est ordinairement moulé d'un quart de rond. | Planches de bois de différentes grandeurs et épaisseurs, dont on fait les moindres panneaux de menuiserie. | *Panneau de sculpture*, Morceau d'ornement taillé en bas-relief pour enrichir les lambris et placards de menuiserie. | *Panneau de vitre*, Espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond. | *Panneau flexible*, Celui qui est fait de carton, de fer-blanc, pour pouvoir être ensuite appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc. | Mar. Ouverture pratiquée sur le pont d'un navire et par où l'on descend dans l'intérieur. Le grand *panneau*. Le *panneau* de l'avant. Le *panneau* de l'arrière. | Trappe ou couvercle qui sert à clore cette ouverture. On appelle plus généralement *Écoutille* le panneau pris dans le sens d'ouverture, de trou propre à livrer passage; l'assemblage de planches qui en forme en quelque sorte la porte est le véritable *panneau*. Ouvrir, fermer le *panneau*, les *panneaux*. | Chez les bourreliers, Pièce de cuir rembourrée de paille ou de bourre qui embrasse le dos des bêtes de somme, et sur laquelle sont posés les fûts du bât. | Coussinets qu'on met aux côtés d'une selle pour empêcher que le cheval ne se blesse. | Espèce de chevalet dont se servent les chapeliers. | T. de chasse. Filet pour prendre les lapins. | Fig. *Tendre un panneau à quelqu'un*, Tendre un piége. | *Donner dans le panneau*, Se laisser tromper, attraper. Il est homme à *donner dans tous les panneaux* qu'on lui présentera. (Molière.) | Dans la machine à friser les étoffes, on appelle *panneaux* les deux roues de champ placées verticalement.

PANNEAUTER, v. n. T. de chasse. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux. Nous *avons panneauté* dans les réserves de la forêt.

PANNER, v. a. Technol. Creuser une pièce de métal avec la panne d'un marteau. *Panner* du zinc.

PANNERESSE, s. f. Constr. Pierre de taille ou brique plus longue que large, dont la plus petite dimension est placée suivant l'épaisseur du mur, en sorte que la plus longue face se présente au parement vu. Nous allons placer la *panneresse*.

PANNETON, s. m. (dim. de *panne*). T. de serrurerie. Partie d'une clé où sont les dents. Leur forme varie beaucoup. Il y en a *en S, en croix, en roue*, etc. | *Panneton d'espagnolette*, Partie saillante sur le corps de l'espagnolette qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre en entrant dans l'agrafe posée sur l'un en appuyant sur l'autre.

PANNICULE, s. m. (du lat. *panniculus*, petit manteau, lambeau; dim. de *pannus*, étoffe). Pathol. Excroissance membraneuse sur la cornée de l'œil. | Zool. Peau qui couvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, lorsqu'elles commencent à se développer, et qui se détache au bout de quelque temps. Les jeunes cerfs perdent le *panicule*. | Anat. Nom donné à diverses couches des tissus du corps humain. *Panicule graisseux* ou *adipeux*, Couche sous-cutanée du tissu cellulaire. | *Panicule charnu*, Couche musculeuse située au-dessous de la peau dans diverses régions du corps. Le rhinocéros a divers *panicules*.

PANNONCEAU, s. m. (pron. *panonso*). Écusson d'armoiries mis sur une affiche pour lui donner plus d'autorité, ou sur un poteau, pour marque de juridiction. Les *pannonceaux* étaient autrefois très en usage. | Écusson que les officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers, etc., mettent à leur porte. Les *pannonceaux* du notaire d'Issoudun.

PANNONIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Europe centrale, bornée au N. par la Germanie, à l'E. par la Dacie, à l'O. par la Norique et au S. O. par l'Illyrie, correspond à la partie E. de l'Autriche, à l'Esclavonie, à la Croatie et à la partie O. de la Hongrie. Ce pays fut dès le IIe siècle divisé en deux provinces : la Haute et la Basse-Pannonie. Les premiers habitants de la Pannonie étaient Celtes d'origine. Longtemps indépendants, ils furent soumis par les rois de Macédoine Philippe et Alexandre. Auguste pénétra dans cette contrée, et Tibère, après une guerre de plusieurs années en compléta la conquête. Lors du partage de l'empire, elle fut comprise dans l'empire d'Occident et dépendit du diocèse d'Illyrie. Elle passa aux Huns puis aux Ostrogoths. Revenue à l'empire sous Justinien, elle fut ensuite conquise par les Lombards, puis par les Avares, et enfin comprise dans l'empire de Charlemagne. Les Hongrois en enlevèrent une grande partie aux descendants de ce prince.

PANNUS, s. m. Chirurg. Tache de l'œil. *Pannus de la cornée*, Nom donné au gonflement de la conjonctive et de la cornée, produit par les vaisseaux sanguins qui les parcourent.

PANOPLIE, s. f. (du gr. πᾶν, tout; ὅπλον, arme). Armure complète d'un chevalier du moyen âge, casque et jambarts compris. | Aujourd'hui, Sorte de trophée d'armes qu'on suspend aux murs d'un arsenal, d'un musée ou même d'un appartement. | Philos. *Panoplie dogmatique*, Titre d'un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Église.

PANOPTIQUE, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ὄπτομαι, voir). Bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'œil peut embrasser toutes les parties de l'intérieur. La prison de Mazas est un *panoptique*. | Adj. Construit de manière qu'on puisse embrasser toutes les parties de l'intérieur. Construction *panoptique*. Musée *panoptique*.

PANORAMA, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ὁράω, je vois; d'après l'étymologie, *vue de la totalité*). Grand tableau circulaire, sorte de rotonde du centre de laquelle le spectateur peut apercevoir les objets représentés, comme s'il se trouvait sur une élévation lui permettant de voir dans toutes les directions jusqu'à l'horizon qui se déroule devant lui. | *Panorama naturel*, Lieu élevé du sommet duquel on découvre une vaste contrée. | Le *panorama artificiel* ne mérite ce nom qu'autant qu'il fait apercevoir de tous les côtés une nouvelle portion de la même contrée, de la même scène; ainsi un tableau *panorama* est tout différent d'un tableau *ordinaire*, par la raison que ce dernier ne retrace qu'une partie de l'espace, que celle que peut embrasser le cône optique dans un seul coup d'œil. Pour que le panorama produise le plus grand effet possible, il faut que l'artiste observe avec grand soin la perspective et le clair-obscur. Il doit, pour exécuter son œuvre, se placer dans un aérostat, sur une tour ou sur une montagne d'où il découvre tous les objets distinctement, aussi loin que la vue peut s'étendre. La peinture terminée, on la suspend aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, de telle sorte que le spectateur, placé au milieu, se trouve comme transporté à l'endroit qu'avait occupé l'artiste. La lumière tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. La première idée de ce genre de spectacle est due au savant professeur Breysig, de Dantzick; Robert Berker l'introduisit en Angleterre en 1793; et Robert Fulton la fit connaître en France en 1804. Le succès des *panoramas* a donné lieu à plusieurs inventions analogues : *cosmorama, diorama*, etc. | Fig. La vie n'est qu'un vaste *panorama* où se déroulent tous les âges. L'histoire est le *panorama* où figurent tour à tour les nations.

PANORPE, s. m. (du gr. πάνορπες, de πᾶν, tout; ὀρπή, crochet). Entom. Genre de névroptères, type de la famille des panorpides. Les *panorpes* ont pour caractères : les deux sexes ailés; ailes couchées horizontalement sur le corps, égales, réticulées; leur réseau formé de grandes mailles.

PANORPIDES, s. m. pl. Entom. Famille de névroptères, tribu des myrméléoniens, vulgairement appelés *mouches-scorpions*. Antennes sétacées et insérées entre les yeux; palpes filiformes, courts et au nombre de quatre à six; corps allongé avec la tête verticale; abdomen conique ou presque cylindrique; tarses armés de crochets pectinés, d'où leur nom. Ces insectes se trouvent par toute l'Europe, sur les plantes, les haies et les buissons : ils sont très-agiles. Le genre panorpe est le type des *panorpides*. Il renferme un grand nombre d'individus.

PANSAGE, s. m. Action de panser un cheval. Le *pansage* de ce cheval est difficile. La trompette vient de sonner le *pansage*. Allons au *pansage*.

PANSE, s. f. (du lat. *pantex*, même signif.). Fam. Ventre, surtout lorsqu'il est gros, rond et trop élevé. Grosse *panse*. Prendre trop soin de sa *panse*. Vous aviez lors la *panse* un peu moins pleine. (La Fontaine.) | Le premier et le plus volumineux des quatre estomacs des ruminants. | Bot. Partie renflée d'un ovule ou d'une graine. | Calligr. La partie sphérique de certaines lettres. La *panse* de l'*o*, du *d*, du *q*, de l'*a*. | Fig. *N'avoir pas fait une panse d'a*, N'avoir rien écrit, rien composé. Vous revendiquez les étymologies de notre dictionnaire, mais il n'y a pas dans notre livre une *panse d'a* qui soit de vous. | Technol. La partie la plus large d'une cornue, d'un matras ou d'une bouteille. | Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. | *Panse d'une cloche*, Les endroits où le battant frappe quand elle est en branle.

PANSÉ, ÉE, part. Dont on a fait le pansage ou le pansement. Cheval *pansé*. Plaie, blessure *pansée*.

PANSEMENT, s. m. (pron. *panseman*). Action de panser une plaie, une blessure; application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade. Faire un *pansement*. Multiplier les *pansements*. Les *pansements* sont destinés, soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. Le *pansement* est quelquefois plus douloureux que l'opération. | Fig. Le *pansement* des blessures de l'âme. Son pauvre cœur avait besoin d'un *pansement*.

PANSER, v. a. Appliquer un appareil sur une plaie, sur une blessure pour la guérir; nettoyer, lever cet appareil, en mettre un autre, etc. Le malade *a été pansé*. Le chirurgien vient deux fois par jour me *panser*. | Se dit aussi des animaux dont on soigne les blessures par l'application de quelque remède. | Fig. *Panser* les blessures de l'âme. *Panser* les plaies sociales. | Étriller, brosser, nettoyer un cheval, lui donner tout ce qui lui est nécessaire. Ce palefrenier *panse* bien les chevaux. Le cavalier doit *panser* son cheval. | Fam. *Allez vous faire panser*, Se dit aux gens qu'on chasse avec mépris.

PANSLAVISME, s. m. (du gr. πᾶν, tout; du fr. *slavisme*). Système politique de la Russie, tendant à rattacher à son empire tous les peuples slaves. Wronski a posé dans ses livres la philosophie du *panslavisme*; Mickiewick l'a défendu dans sa chaire du collége de France. Les doctrines révolutionnaires de la France absorberont la théorie du *panslavisme*. Le *panslavisme* est en honneur à Moscou.

PANSU, UE, adj. Qui a un gros ventre, une grosse panse. Un homme fort *pansu*. Le vin avait pour représentant un gros Silène *pansu*, ventru, trapu, cornu, portant couronne de lierre au front. (E. Süe.) Le cardinal était têtu, ventru et *pansu*.

PANTAGRUEL. Principal personnage du livre de Rabelais, qui a donné son nom au livre lui-même. Type du philosophe épicurien, joyeux buveur, bon convive, et qui avait une certaine gaieté d'esprit, *confite en mépris des choses fortuites*. Des commentateurs se sont ingéniés à tort à voir dans ce personnage Antoine de Bourbon, ou même Henri III. Rabelais n'a eu en vue que de créer une fantaisie joyeuse « pour la plus grande délectation de tous. » Il a composé ce nom de l'arabe *gruel*, altéré, et du grec *panta*, comme tout. D'où il suit que *Pantagruel* veut dire *altéré comme tout*. | Ses amis détournèrent Rabelais de s'exposer aux dangers de la publication de *Pantagruel*, vis-à-vis des arrêts terribles que le parlement de Paris avait déjà rendus contre des livres hérétiques et leurs auteurs. Étienne Dolet avait été brûlé à la place Maubert en 1543; Bonaventure Despériers, accusé de luthéranisme, s'était jeté sur son épée afin de se soustraire à un procès criminel de religion en

1544 ; Clément Marot venait de s'enfuir... Rabelais, loin d'être effrayé d'un sort pareil, n'éprouvait que plus d'ardeur à poursuivre les inquisiteurs sorbonistes et à venger ses trois malheureux amis.

PANTAGRUÉLIQUE, adj. Qui appartient à Pantagruel. La philosophie *thélémite* ou *pantagruélique* différait essentiellement de la réforme mesquine, brutale et inflexible de Calvin. Aussi, Calvin, qui avait compté jusqu'alors sur l'appui de la plume de Rabelais, manifesta-t-il avec amertume son mécontentement à l'égard d'un ouvrage qu'il traitait de sceptique et d'obscène. De là une haine qui éclata plus tard, quand Calvin se fut fait pape de Genève et Rabelais curé de Meudon. Rabelais, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises, composait ses œuvres *pantagruéliques* pour le soulagement des affligés et des malades. | Qui mange et boit sans cesse. Il a un estomac *pantagruélique*. | Qui traite de la mangeaille et de la bouteille. Chanson *pantagruélique*. Voilà une ode *pantagruélique*.

PANTAGRUÉLISER, v. n. Deviser joyeusement, boire copieusement comme Pantagruel. Ainsi que voit, mourrez en *pantagruélisant*. (Rabelais.)

PANTAGRUÉLISME, s. m. Philosophie insouciante, épicurienne. Selon Rabelais, *certaine santé d'esprit confite en mépris des choses fortuites*. Au fond, le *pantagruélisme* était le mot d'ordre des réformateurs français. C'est ce qui brouilla Rabelais avec Calvin, qui portait le masque de l'austérité. Mais pour compenser la perte de cet ami dur et ambitieux, Rabelais en gagna de nouveaux et s'attacha davantage les anciens, depuis la publication de *Gargantua*, qui le mit tout d'abord à la tête des écrivains français. Il y eut surtout une communauté plus intime de sentiments, de goûts et de travaux entre lui, Étienne Dolet et Clément Marot, qui habitait Lyon à cette époque pour se soustraire aux poursuites de la Sorbonne et du parlement de Paris contre les partisans avoués de la réforme.

PANTAGRUÉLISTE, s. Celui, celle qui professe le pantagruélisme, c. à d., franc buveur, aimable convive, philosophe rabelaisien. On a pensé que Rabelais était le fondateur d'une société secrète de pantagruélistes qui se proposait de répandre la réforme religieuse de Calvin dans le peuple et la philosophie épicurienne parmi les hautes classes de la société. L'abbaye de Thélème, décrite dans le nouveau *Gargantua*, représentait cette philosophie telle que l'avaient comprise Rabelais, Étienne Dolet, Bonaventure Despériers, Clément Marot, Maurice Sève, Lyon Janiet et les hommes les plus éminents de l'époque.

PANTALÉON, s. m. Mus. Espèce de clavecin vertical dont le corps est plus étroit que celui du clavecin ordinaire et inventé, en 1718, par Pantaléon Hébenstreit. | Espèce de grand tympanon monté sur des cordes à boyau.

PANTALON. L'un des personnages des pièces et canevas italiens. Il partageait avec le docteur l'emploi des pères. Il était quelquefois amoureux et dupé comme Bartholo ; quelquefois aussi, bon, simple et nullement ridicule. Son nom lui vient de ce qu'il portait un pantalon excentrique, une espèce de robe de palais et un masque à barbe. Ce personnage est toujours Vénitien comme Arlequin est Bergamasque et le docteur Bolonais. (Gherardi.) | Fig. et fam. Homme qui prend toutes sortes de figures et qui joue toutes sortes de rôles pour arriver à ses fins. C'est un *pantalon*, un vrai *pantalon*. | *A la barbe de Pantalon*, En présence et en dépit de celui que la chose intéresse le plus.

PANTALON, s. m. (de l'ital. *Pantaloni*, personnage bouffon du théâtre italien, qui portait ordinairement un pantalon). Culotte longue qui prend depuis les reins et descend jusque sur le coudepied. Il a été de mode en France depuis le moment où le tiers-état commença de paraître en pantalon dans les grandes cérémonies. *Pantalon* noir. *Pantalon* cuir-laine. *Pantalon* large, étroit. Il a déchiré son *pantalon*. | *Pantalon à pieds*, Pantalon qui a des pieds comme les bas ; espèce de caleçon qui est tout d'une pièce avec les bas. | Une des figures qui composent la contredanse française. L'orchestre s'est arrêté au *pantalon*.

PANTALONNADE, s. f. Bouffonnerie, mouvement comique d'un acteur du genre *pantalon*. Il a fait une *pantalonnade*, de plaisantes *pantalonnades*. | Par extens. Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras. Se tirer d'un mauvais pas par une *pantalonnade*. | Fam. Fausse démonstration d'un sentiment. Ses émotions ne sont que des *pantalonnades*.

PANTALONNÉ, ÉE, adj. Technol. Se dit d'un tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

PANTELANT, ANTE, adj. (de l'angl. *to pant*, haleter). Qui respire avec peine, par secousses. Vieux dans ce sens. | Par extens. Étendu sans connaissance. L'adversaire gisait *pantelant*. | Fig. *Chair pantelante*, La chair d'un animal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

PANTELER, v. n. Vieux mot, qui signifiait Haleter, palpiter fortement et d'une manière embarrassée et pressée. On le voyait *panteler*.

PANTELLARIE. Géogr. Île de la Méditerranée, voisine de la côte d'Afrique, mais dépendante de la Sicile ; 60 kilom. de tour ; 7,000 habit. ; chef-lieu Oppidolo. Volcan éteint, vallées très-fertiles. Jadis puissante par sa marine, cette île a appartenu aux Phéniciens et aux Carthaginois. Elle sert aujourd'hui de prison d'État.

PANTENNE (EN), loc. adv. Mar. État d'un navire désemparé et dégréé de manière qu'on ne peut plus orienter les voiles. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son navire *en pantenne*. Le vaisseau le *Bellérophon* nous arriva *en pantenne*. (Coquereau.)

PANTHÉISME, s. m. (du gr. πᾶν, tout ; θεός, dieu). Nom commun par lequel on désigne la doctrine qui enseigne que *tout est Dieu* ou que *Dieu est tout*. Le panthéisme se distingue du matérialisme non pas seulement en ce qu'il se sert du nom de Dieu, mais parce qu'il pose en principe que tout être et toutes choses participent de la nature divine ; ensuite, par la méthode, en ce qu'il procède *a priori* de l'unité aux détails, tandis que l'autre procède *a posteriori* des particularités à l'ensemble. On trouve la formule étendue et complète du panthéisme dans les livres les plus anciens de la religion hindoue : il n'existe qu'un seul être, Dieu ou Brahma, qui est la cause créatrice et la matière du monde, créateur et création, moteur et mû ; tout émane de lui, tout retourne à lui, tout est lui. « Il se meut et ne se meut pas ; il est loin et il est près ; il est dans tout et hors de tout. Celui qui voit tous les êtres dans l'âme suprême, et l'âme suprême dans tous les êtres, n'a de mépris pour rien. Pour celui qui a reconnu que les êtres sont dans l'âme suprême, qu'y a-t-il de triste à découvrir l'unité et l'identité des choses ? » Le *panthéisme grec* présente un tout autre caractère que le *panthéisme indien*. Il part de l'éternité de la matière et de l'impossibilité de la création. Il est l'œuvre du raisonnement et non plus une intuition instinctive ; il est plus spéculatif et il s'appuie sur des principes tout à fait différents. Considéré dans ses conséquences, son influence s'arrête dans l'enceinte des écoles ; il ne pénètre pas, comme dans l'Inde, au cœur de la société. Il se partage en deux branches principales, celui de l'école éléatique, et celui de l'école ionique, qui aboutit bientôt à l'école atomistique. Toute la philosophie grecque, même les écoles postérieures à Socrate, dominées par le dogme de l'éternité de la matière, aboutissent également au fatalisme et au panthéisme. Le monde d'Épicure était une machine qui se montait par le hasard, comme elle s'était formée par lui ; celui de Straton était une plante qui végétait ; celui de Zénon, un animal intelligent, sans liberté. Mais enfin le contact de la philosophie grecque avec les doctrines orientales, dans l'école d'Alexandrie, vint rendre au panthéisme une tendance plus idéaliste. Dans la lutte que le néo-platonisme alexandrin entreprit contre la religion chrétienne, qui dès lors prétendait à la conquête du monde, il fit une alliance avec le mysticisme des cabalistes et des gnostiques. Il se composait de trois principes : l'*unité* supérieure à l'être et à l'intelligence ; du sein de l'être dérive l'*intelligence*, le second principe, parfait aussi, mais subordonné ; elle en procède comme la lumière émane du soleil ; et, enfin, troisième principe, l'*âme universelle*, d'où émanent les dieux, les hommes et la matière. Les alexandrins opposaient cette trinité à celle du christianisme. | Le panthéisme du moyen âge procède, par une filiation directe, du panthéisme de l'école d'Alexandrie. On trouve alors le *panthéisme idéaliste*, d'Amaury, de Chartres, et le *panthéisme matérialiste* de son disciple David, de Dinant. Jordano Bruno, qui fut brûlé comme hérétique en 1600, fut peut-être, avant Spinosa, celui qui exposa le panthéisme de la manière la plus complète, quoique encore avec beaucoup d'obscurité. Très-versé dans la philosophie d'Aristote, qui faisait de la *forme* le principe des choses, il finit, après maintes spéculations sur les fonctions diverses de la forme et de la matière, par conclure à leur identité. Enfin, Spinosa vint donner au panthéisme sa forme la plus rigoureuse et la plus originale. Le peu de succès qu'il obtint en France s'explique. Il y a dans le caractère de notre nation, essentiellement actif et individuel, une répulsion innée contre une doctrine qui prétend absorber le *moi* dans le tout. En Allemagne, au contraire, l'influence de Spinosa sur la philosophie a été immense. Le sentiment du *grand tout* se concilie parfaitement avec le tempérament germanique, qui est essentiellement rêveur. Fichte avait fait du *moi* le centre absolu de tout rapport entre le *moi* et le *non-moi*. Schelling avait réuni le *moi* et le *non-moi* dans un troisième terme, l'absolu. Hégel établit que l'idée seule existait dans la substance infinie. Dieu se pense, Dieu se voit dans ce que nous appelons ses créatures ; Dieu se développe ; il se révèle de plus en plus à lui-même. L'idée dans laquelle sa révélation à lui-même est le plus avancée est l'humanité, et, dans l'humanité, l'homme qui apparaît comme connaissant le mieux l'absolue identité de toutes choses, par exemple, dans Hégel lui-même ; de là une doctrine sur le développement de l'humanité en trois périodes, thèse, antithèse et synthèse. Ce fut dans un petit écrit de Lessing sur le développement ou plutôt sur l'éducation du genre humain, conçu selon la doctrine d'Hégel, que les saint-simoniens puisèrent, en 1829, l'idée du panthéisme. Chose remarquable ! cet écrit fut traduit par l'un d'eux, juif d'origine. Les saint-simoniens, héritiers d'une doctrine toute pratique et empreinte au plus haut degré du génie français, voulaient arriver rapidement à la réalisation. Ils combinèrent le spinosisme avec la théorie germanique du développement du genre humain et en firent sortir leur doctrine, qui est un véritable progrès quant à son but, *la réconciliation de l'esprit et de la chair par un juste équilibre*. Elle représente le panthéisme moderne : une seule substance qui est Dieu, ayant deux aspects, c. à d. à la fois esprit et matière, traduction moderne des mots *pensée* et *étendue*, qui sont ceux de Spinosa ; puis l'humanité partie de Dieu, qui n'est sujette ni à augmentation ni à décroissance, formant toujours une quantité semblable, car chaque mort est suivie d'une naissance, de telle sorte que l'âme d'un supérieur se verse dans celle du supérieur qui la suit ; de telle sorte que l'homme de chaque époque n'est qu'un résumé des hommes semblables appartenant aux époques antérieures : ainsi Enfantin était à la fois ou résumait en lui Moïse, Jésus-Christ, Mahomet, Luther, etc. Avec tout cela, ils admettaient l'étrange contradiction que l'humanité se développait et opérait des progrès ; leur progression était celle-ci : fétichisme, polythéisme, monothéisme, panthéisme. C'est la même doctrine que celle exposée par Pierre Leroux, en y introduisant les préceptes moraux du christianisme. (A. Watripon.) | Pour réfuter le panthéisme sous l'une comme sous l'autre de ses formes, il suffit de lui opposer la conscience que nous avons tous de notre personnalité et de notre liberté, qui se trouvent supprimées dans ce système. En outre le *panthéisme* détruit toute religion, tout culte, puisqu'il nie toute distinction entre le créateur et la créature. De nos jours, l'accusation de *panthéisme* a été prodiguée aux philosophes les plus éminents, qui l'ont repoussée avec force. Le *panthéisme* réunit un grand nombre d'adeptes.

PANTHÉISTE, s. Philos. Celui, celle qui est partisan du panthéisme. Je suis *spirite* et non *panthéiste*. | Adj. Qui appartient au panthéisme. Philosophie *panthéiste*. Système *panthéiste*. Il y a plusieurs classes de philosophes *panthéistes*.

PANTHÉISTIQUE, adj. Qui a le caractère du panthéisme. L'athéisme a souvent une forme *panthéistique*. Nous assistons à une conférence *panthéistique*.

PANTHÉON, s. m. (du gr. πᾶν, tout ; θεός, dieu). Antiq. grecq. Temple consacré à tous les dieux ; l'ensemble des figures panthées, petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités. | *Panthéon de Rome*, Le plus célèbre des monuments de ce genre, fut élevé dans le Champ de Mars par Agrippa, favori d'Auguste, et dédié à Jupiter Vengeur. Il existe encore aujourd'hui parfaitement conservé ; mais on en a fait une église connue vulgairement sous le nom de *Sainte-Marie de la Rotonde*. | *Panthéon d'Athènes*, Édifice somptueux, entouré de cent vingt colonnes de marbre, et dont la porte principale était ornée de deux chevaux, ouvrage du fameux Praxitèle. | *Panthéon de Paris*, Église Sainte-Geneviève, commencée en 1758 par l'architecte Soufflot, et terminée en 1790. L'Assemblée nationale, changeant la destination de cet édifice, décréta en 1791 qu'il serait consacré à recevoir les restes des grands hommes. Il prit alors le nom de Panthéon. Voltaire, Mirabeau, Marat, obtinrent successivement les honneurs du Panthéon. Napoléon Ier rendit cet édifice au culte en 1806, en lui conservant toutefois sa destination sépulcrale ; Louis XVIII le restitua complètement à la patronne de Paris. Le péristyle de ce temple majestueux consiste en 22 colonnes cannelées,

d'ordre corinthien, de 20 mètres de haut, lesquelles supportent un fronton de 40 mètres de long sur 8 de large, dû au ciseau de David (d'Angers) et représentant le génie de la France qui distribue des couronnes aux grands citoyens des temps modernes. On y lit cette inscription : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE. Cet édifice, d'un effet grandiose, a la forme d'une croix grecque ; il est surmonté d'un dôme de 94 mètres de haut ; ce dôme, tout en pierre, consiste en 3 coupoles superposées et ornées d'admirables fresques de Gros. Malheureusement l'harmonie de l'intérieur de cet édifice est rompue par des piliers massifs que, pour la solidité du bâtiment, on a dû substituer aux douze colonnes corinthiennes qui supportaient la coupole. Les vastes caveaux du Panthéon, qui avait repris son nom et sa destination depuis 1830, renferment les restes de Voltaire et de Rousseau. Le Panthéon a été rendu au culte catholique par Louis Bonaparte après le coup d'État du 2 décembre 1851, et les tables de bronze où étaient gravés en lettres d'or les noms des victimes mortes en juillet 1830 pour la liberté ont été arrachées des murs. | Fig. Honneur que la postérité réserve aux véritables grands hommes, aux bienfaiteurs de l'humanité. Sa place est marquée dans le *Panthéon* de l'histoire. *Panthéon*, reçois leur mémoire. (C. Delavigne.) | Ce nom s'applique métaphoriquement, tantôt à des ouvrages où l'on réunit la vie des personnages illustres de tous les temps, tantôt à des collections où entrent des auteurs de tous les genres. On connaît spécialement sous le titre de *Panthéon littéraire* une vaste collection qui comprend l'élite des littérateurs, des historiens et des philosophes. Le *Panthéon littéraire* est une annexe du *Dictionnaire universel*.

PANTHÈRE, s. f. (du gr. πᾶν, tout ; θήρ, bête féroce). Zool. Mammifère carnassier du genre chat. Cette espèce est répandue dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans la Malaisie. Elle est remarquable par son beau pelage, fauve en dessus, blanc en dessous, et orné

Panthère.

sur chaque flanc de six ou sept rangées de taches noires en forme de roses, c. à d. formées par l'assemblage de cinq à six petites taches simples ; quelques variétés sont entièrement noires, notamment la *panthère noire de Java*. Les mœurs de la panthère se rapprochent beaucoup de celles des chats ; en effet, cet animal attaque les petits quadrupèdes et grimpe sur les arbres pour y poursuivre sa proie ou pour fuir le danger. La panthère est plus petite que le tigre. L'*once* de Buffon en est une variété. Les anciens l'ont confondue à tort avec le léopard. Les Romains tiraient des *panthères* de la Libye pour leurs spectacles. | Iconol. C'est un animal favori de Bacchus, et on le trouve souvent représenté sur ses monuments. C'est aussi un attribut de Pan. | Minéral. *Pierre de panthère*, Espèce de jaspe ou d'agathe, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, etc. Voilà une belle collection de *pierres de panthère*.

PANTHÉRIN, INE, adj. (rad. *panthère*). Qui est parsemé de grandes taches, comme celles du pelage de la panthère. La couleuvre *panthérine*. | *Marbrure panthérine*, Qui participe à la fois des veines du marbre et des taches de la panthère.

PANTICAPÉE. Géogr. anc. Aujourd'hui *Kertch*. Ville de la Taurides, sur le Bosphore cimmérien.

PANTIÈRE, s. f. T. de chasse. Espèce de filet qu'on tend verticalement, et dont on se sert surtout pour prendre nuitamment des compagnies de perdrix, cailles, etc. ; c'est un engin de chasse prohibé.

PANTIN, s. m. Petite poupée de carton dont on fait mouvoir les membres avec un fil qui met en jeu les articulations. Les pantins apparurent vers le milieu du XVIIIe siècle. La gloire des pantins ne se concentra pas dans les maisons particulières : on les fit danser sur le théâtre de la foire Saint-Laurent. | Fig. Individu qui flotte toujours dans ses opinions. Que de prétendus hommes d'État n'ont été que de grands *pantins* ! | Personne d'une tournure gauche et dégingandée qui imite assez celle des pantins de carton. C'est un *pantin*, un vrai *pantin*.

PANTIN. Géogr. Petite ville de France (Seine), près du canal de l'Ourcq, et presque contiguë à l'enceinte actuelle de Paris, au N. E ; 8,482 habit. Aux environs, carrières de moellons et de pierres à plâtre ; dépôt d'immondices, équarrissage.

PANTINE, s. f. Comm. Certain nombre d'écheveaux de fil, de laine, liés ensemble.

PANTINER, v. a. Technol. Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine.

PANTOGONIE, s. f. (du gr. πᾶν, παντος, tout ; γωνία, angle). Géom. Trajectoire réciproque qui, pour différente position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle rentrant.

PANTOGRAPHE, s. m. (pron. *pantografe* ; du gr. πᾶν, παντος, tout ; γράφω, j'écris). Instrument au moyen duquel on copie mécaniquement des dessins et des gravures, sans aucune connaissance de l'art, et surtout pour réduire cette copie à telle proportion que l'on veut, à la moitié, au quart de l'original. Réduire un dessin au *pantographe*. | *Pantographe des sculpteurs*, Machine inventée en 1820, et destinée à mettre au point les statues et les bustes.

PANTOGRAPHIE, s. f. (pron. *pantografi*). Art de copier toutes sortes d'estampes sans le secours du dessin. | Manière de se servir du pantographe. | Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie. Dessin *pantographique*. Exécution *pantographique*.

PANTOIEMENT, s. m. (pron. *pantoaman* ; de l'angl. *to pant*, haleter). Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIRE, s. f. Mar. Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mâts. | On dit plus ordinairement *Pendeur*.

PANTOIS, s. m. (de l'angl. *to pant*, haleter). Maladie qui survient à la gorge et au poumon des oiseaux. Faucon attaqué du *pantois*.

PANTOIS, OISE, adj. (du lat. *pantex*, gros ventre). Haletant, hors d'haleine. Vieux mot. La laissa là-dedans avec son ami, fort *pantoise* et désolée. (Brantôme.) Je m'en allais tout *pantois*, louant la Providence, mais grommelant entre mes dents ces tristes paroles. (Voltaire.) Elle s'en fut bien *pantoise*.

PANTOMÈTRE, s. m. (du gr. πᾶν, παντος, tout ; μέτρον, mesure). Mathémat. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs, de hauteurs et de distances.

PANTOMIME, s. m. (du gr. πᾶν, παντος, tout ; μιμέομαι, imiter, contrefaire). Comédien qui, chez les anciens, représentait une pièce de théâtre sans parler, et seulement avec le secours du geste. On ignore à quelle époque il faut rapporter l'origine des pantomimes. Ce fut à Rome surtout, du temps de l'empire, que leur art devint en vogue et fit quelques progrès. Sous Auguste, les deux pantomimes Bathylle et Pylade, l'un comique, l'autre tragique, établirent chacun une école et se partagèrent le public. Néron lui-même joua un rôle parmi les pantomimes. On ne saurait relever toute la difficulté, toute la sublimité, toute la beauté de cet art. Sa perfection ne peut être que le fruit de l'étude et de la réflexion. On sera *grammairien, poète, historien, philosophe, géomètre*, disaient Lucien, Cassiodore et d'autres écrivains célèbres de l'antiquité, *avant d'être pantomime*. Une grande lutte s'établit à Rome entre l'art mimique et l'éloquence. Cicéron défiait Roscius, son ami et son maître, de traduire par gestes ses périodes harmonieuses. Le fameux comédien répondait toujours au défi avec une précision, une flexibilité, un bonheur d'expression qui étonnaient l'orateur. Et quand, pour épreuve dernière et décisive, ce dernier revêtait de tours nouveaux une même pensée, Roscius, variant pareillement ses gestes, en donnait la traduction la plus fidèle possible. A cette occasion, Roscius composa un parallèle de la pantomime et de l'éloquence. Il ne suffit pas à l'acteur d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'est encore un excellent *pantomime*. (J. J. Rousseau.) | Aux pompes funèbres, chez les Romains, on louait un pantomime à peu près de la taille et de la figure du mort, et qui contrefaisait quelquefois si bien son air, sa contenance et ses gestes, qu'il semblait que c'était lui-même qui marchait à son convoi. | Hist. Les pantomimes furent les premiers comédiens chez les Français, comme ils l'avaient été chez les Grecs et chez les Romains, et commencèrent à paraître à la foire de Saint-Germain, vers la fin du VIe siècle ; mais la grossièreté de leurs postures et de leurs jeux mit l'empereur Charlemagne dans la nécessité de corriger cet abus, qui allait jusqu'à la licence. L'empereur les déclara incapables d'être admis en témoignage contre les personnes d'une condition libre. Cette peine infamante fit tomber les pantomimes, et ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs et les ménétriers, dont les représentations furent mêlées de poésie, de danse, de chants et d'instruments. Les pantomimes comptent avec raison aujourd'hui parmi les premiers artistes. | S. f. Imitation de toutes choses à l'aide des gestes, des mouvements du corps, des attitudes, indépendamment de toute parole articulée ; art de produire aux regards toute sorte d'actions, de passions et de caractères, et jusqu'aux nuances qui les rendent plus saisissables. La *pantomime*, selon les plus graves historiens, éclipsa dans l'antiquité la comédie et la tragédie elle-même. Diderot considérait avec raison la pantomime comme l'élément essentiel de l'art dramatique. « La pantomime est la vraie comédie humaine ; et bien qu'elle n'emploie que quatre ou cinq types, elle suffit à tout. Cassandre représente la famille ; Léandre, le bellâtre stupide et cossu, qui agrée aux parents ; Colombine, l'idéal, la Béatrix, le rêve poursuivi, la fleur de jeunesse et de beauté ; Arlequin, museau de singe et corps de serpent, avec son masque noir, ses losanges bigarrés, sa pluie de paillettes, l'amour, l'esprit, la mobilité, l'audace, toutes les qualités et les vices brillants ; Pierrot, pâle, grêle, vêtu d'habits blafards, toujours affamé et toujours battu, l'esclave antique, le prolétaire moderne, le paria, l'être passif et déshérité qui assiste, morne et sournois, aux orgies et aux folies de ses maîtres. » (Th. Gautier.) | Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste. Exécuter une *pantomime*. Nous venons d'assister à un spectacle avec *pantomime*. | Adj. Où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles. Ballet *pantomime*. Divertissement *pantomime*.

PANTOMIMIQUE, adj. Qui appartient à la pantomime. L'art *pantomimique* est le premier élément de l'art dramatique. | Acte de pantomime.

PANTOUFLE, s. f. De l'allem. *pantoffel*, même signif. ; ou de l'ital. *pantufola*). Sorte de chaussure lâche. *Pantoufle* de soulaine. *Pantoufle* en cuir de Russie. *Pantoufle* de maroquin. Une paire de *pantoufles*. Être en *pantoufles*. Mettre, ôter ses *pantoufles*. | *Mettre ses souliers en pantoufle*, Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever. | Fig. *Raisonner, parler comme une pantoufle*, Raisonner de travers, parler sans suite et au hasard. | Hist. En Turquie, la pantoufle joue un rôle important dans les usages nationaux. Une femme mande son mari en lui envoyant sa pantoufle. Une femme en visite chez d'autres femmes, pour ne point être surprise par un homme, le visage découvert, laisse ses pantoufles à la porte. La plus grande injure que l'on puisse faire à un musulman, c'est de le frapper avec une pantoufle. | Chirurg. Bandage pour la rupture du tendon d'Achille. | Technol. *Fer à pantoufle* ou simplement *pantoufle*, Fer de cheval forgé de façon qu'il a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors. | Levier d'orgues. | *En pantoufles*, loc. adv. A son aise, avec toutes sortes de commodités. Faire une classe *en pantoufles*. Faire un siége *en pantoufles*. Le ministre fit les élections *en pantoufles*. | *Ce livre est écrit en pantoufles*, D'un style lâche, beaucoup trop à l'aise.

PANTOUFLIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique ou qui vend des pantoufles.

PANURGE, s. m. (du gr. πᾶν, tout ; ἔργον, ouvrage). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères. Les *panurges* sont des apiaires solitaires qui vivent sur les fleurs.

PANURGE. Un des personnages les plus comiques du *Pantagruel* de Rabelais. « Panurge toujours machinoit quelque chose contre les sergeans et contre le guet. » Figaro est une transformation toute moderne du type de Panurge. | Agent habile, délié, beau parleur et propre à tout. C'est un vrai *Panurge*. | *Moutons de Panurge*, Gens qui imitent les autres étourdiment, sans réflexion, quelque danger qu'il en résulte pour eux. Il y a beaucoup de *moutons de Panurge*. Électeurs, *moutons de Panurge*.

PAON, s. m. (pron. *pan* ; du lat. *pavo*, même signif.). Ornithol. Genre de gallinacés, originaire de

l'Inde, et apportés en Europe au temps d'Alexandre. Les paons ont un bec en cône courbé à base nue; leur tête est surmontée d'une huppe ou aigrette de plumes redressées et élargies au bout; les plumes qui recouvrent leur queue (les rectrices caudales) sont extrêmement longues chez les mâles, et peintes à leur extrémité de taches brillantes en forme d'yeux. Elles peuvent se relever, ainsi que les rectrices, qui sont au nombre de dix-huit, pour faire ce qu'on appelle la *roue*. La difformité de leurs pattes et la lourdeur de leur cri trop aigu déparent seules la beauté des paons. Encore cet oiseau n'a pas à l'état de domesticité tout l'éclat qui lui est naturel. A l'état sauvage, le bleu dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert doré. La femelle, qui n'a pas cette parure brillante, fait chaque année une ponte unique de huit à douze œufs, dont l'incubation dure vingt-sept à trente jours. Les petits s'appellent *paonneaux*. Les plumes dont la queue du paon se compose tombent en tout ou en partie vers la fin de juillet pour repousser au printemps. Les mœurs du paon sont, en général, celles de tous les gallinacés : il se nourrit de graines de toutes sortes. La durée ordinaire de sa vie n'est que d'environ vingt-cinq ans. Le paon était très-recherché au temps des Romains et au moyen âge pour la bonté de sa chair. Il est tombé aujourd'hui en discrédit sous ce point de vue. Le *paon*

Paon.

domestique. Le *paon blanc*. Le *paon panaché*. Le *paon spicifère*, originaire du Japon, porte sur la tête une aigrette en forme d'épi. Non-seulement la nature a réuni sur le plumage du *paon* toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence; elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. (Buffon.)

Dieu se plut à créer des animaux divers;
Le *paon*, pour étaler l'iris de son plumage.
(VOLTAIRE.)

| Hist. *Vœu du paon*, Serment solennel par lequel on s'engageait à aller en guerre ou à entreprendre quelque action d'éclat. Le *vœu du paon* se prononçait au milieu du festin, la main étendue au-dessus du plat qui portait un paon rôti et orné de ses plumes. | Il était d'usage autrefois de servir au festin nuptial des gens riches un paon qui paraissait vivant, avec le bec et les pieds dorés. Pour cela, on le dépouillait de sa peau et de ses plumes, et on le servait sans qu'il parût avoir été dépouillé. | Blas. *Paon rouant*, Cet oiseau représenté de front et étalant sa queue. | Le paon est le symbole de la vanité et sert de terme de comparaison pour cette classe d'individus dont tout le mérite consiste dans un extérieur brillant; de là cette expression : Glorieux, vain comme un *paon*. | *C'est le geai paré des plumes du paon*, C'est un homme qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas. | Le paon marquait autrefois, sur les médailles, la consécration des princesses, et l'aigle celle des princes. On croyait que ces deux oiseaux, dont l'un était favori de Junon, et l'autre de Jupiter, portaient les âmes au ciel; ce qui fait qu'on les voit quelquefois au-dessus des bûchers. D'après les poètes, les yeux qui ornent la queue du paon sont ceux d'Argus, qui avait été chargé par Junon de surveiller la vache Io. | Astron. Constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats. Elle est située entre le Sagittaire et le Pôle sud, et se compose de vingt-trois étoiles. | Entom. *Paon de jour* ou *Œil de paon*, Papillon du genre vanesse. | *Paon de nuit*, *Grand paon*, La saturnie, papillon du genre bombyx. | Ichthyol. *Paon bleu*, *paon de mer*, Espèce de labre, de spare.

PAONNE, s. f. (pron. *pane*). Ornithol. La femelle du paon. La *paonne* aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré. Une *paonne* couveuse. Un paon et une *paonne* s'envolèrent devant nous.

PAONNÉ, ÉE, adj. (pron. *pané*). Qui offre des couleurs variées comme la queue d'un paon.

PAONNEAU, s. m. (pron. *pano*). Jeune paon. L'équipage en fut réduit à manger les *paonneaux*.

PAPA, s. m. (du gr. πάππας, même signif.). Terme dont les petits enfants se servaient à peu près seuls autrefois, et qui est employé aujourd'hui dans le style familier par des personnes ayant atteint l'âge de trente à quarante ans quand elles s'adressent aux auteurs de leurs jours. Il commence à parler; il dit déjà *papa*. Où est votre *papa*? Les *papas* et les mamans. Mon cher *papa*. Mon petit *papa* mignon, prononcé bien tendrement, sera assez pour vous toucher. (Molière.) | Les enfants appellent aussi *Grand papa*, *Bon papa*, leur grand père. | Famil. *Gros papa*, Homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur. | Fig. et fam. *Bon papa*, Bonhomme. | Ornithol. Vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs, et qu'on nomme aussi roi des vautours.

PAPAL, ALE, adj. (rad. *pape*). Qui appartient au pape, qui est du pape, qui relève du pape. Pouvoir *papal*. Autorité *papale*. Décrets *papals*. Dignité *papale*. *Terres papales*, Terres de la domination du pape. Les *terres papales* seront absorbées par le royaume d'Italie.

PAPAS, s. m. (du gr. πάππας, papa ou père). Nom donné par les chrétiens d'Orient, séparés de l'Église romaine, à leurs prêtres, à leurs évêques et même à leur patriarche. Un *papas* grec. Un *papas* arménien. Le *protopapas* est le premier d'entre ces prêtres. | On a trouvé des *papas* en Amérique et surtout au Pérou. | Le grand prêtre des Mexicains s'appelait aussi *Papas*: c'était lui qui ouvrait le sein des victimes humaines qu'on sacrifiait aux idoles. Le *papas* égorgeait les prisonniers devant les idoles.

PAPAUTÉ, s. f. (pron. *papôté*; rad. *pape*). Dignité du souverain pontificat, du souverain pontife, particulièrement attribuée à l'évêque de Rome. Aspirer à la *papauté*. Parvenir à la *papauté*. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne peuvent se figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la *papauté*. (De Retz.) | « On peut regarder la constitution de l'Église romaine, dit A. Smith, pendant les XE, XIE, XIIE et XIIIE siècles, et quelque temps encore avant et après, comme la conspiration la plus terrible qui ait jamais été formée contre le gouvernement civil, aussi bien que contre la liberté, contre la raison et contre le bonheur du genre humain. » Tel a été en effet le crime de la papauté, et aujourd'hui encore les prétendus successeurs de saint Pierre veulent enchaîner à leur volonté toutes les volontés, et ont l'audace d'affirmer qu'ils résument en eux toutes les puissances, toutes les virtualités, toutes les aptitudes. « C'est le plus grand crime de lèse-majesté divine et humaine qui puisse se commettre, ajoute le cardinal de Retz, coadjuteur de l'archevêque de Paris, et c'est le crime de la papauté. Il est impossible, quoi qu'on fasse, de légitimer, sous le spécieux prétexte du besoin de tutelle des peuples du moyen âge, un tel débordement de pouvoir de la part des évêques de Rome. Dans aucun temps, il ne peut être permis à un tuteur d'étouffer ceux dont les intérêts lui ont été confiés. » | Par extens. Temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. Pendant la *papauté* d'Alexandre VI on ne pouvait nombrer les crimes, les adultères, les attentats commis par les bâtards du saint-père et par ses ordres. | Se prend quelquefois pour le pape même. La *papauté*, infidèle à sa promesse, s'assied, sans repentir, sur ce grand mort qui s'étend des Alpes en Calabre. (Edg. Quinet.) | On a étendu ce mot à ceux qui, par leur naissance ou par leurs écrits, ont exercé une grande influence. Voltaire, Rousseau, Montesquieu, triple couronne de cette *papauté* nouvelle que la France a montrée à la terre. (Edg. Quinet.) | Hist. La première tentative de la papauté pour se constituer telle qu'elle est encore de nos jours date du concile de Sardique, tenu l'an 347. Jusqu'à cette époque, la hiérarchie établie dans l'Église était simplement honorifique. On n'avait pas encore considéré autrement le titre de patriarche attribué aux métropolitains de Rome, de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Césarée et de Constantinople. Ce fut à Sardique que les évêques réunis décrétèrent, sur la proposition d'Osius, que le jugement de toutes les controverses relatives au dogme ou à la discipline pourrait être déféré par voie d'appel au pontife de Rome. Cette prétention de la papauté naissante de Rome excita un grand scandale. Deux grandes lumières de l'Église, Cyprien et Augustin, firent entendre d'énergiques protestations contre ces tentatives d'établissement de la monarchie papale. Ces essais d'innovation jetèrent d'abord une grande confusion dans l'Église, et, plus tard, amenèrent le grand schisme d'Orient. Nicolas Ier, Adrien II, Jean VIII et Jean XII anathématisent, détrônent les rois, bouleversent les peuples, et ne connaissent ni trêve ni mesure quand il s'agit de trôner sur les hommes et de substituer leur despotisme au despotisme des rois et des empereurs. La dynastie carlovingienne tombe sous les coups redoublés de ces prêtres non moins bouffis d'orgueil que dévorés d'ambition. L'omnipotence de la papauté devient un fait incontesté pour la vieille Europe. Grégoire VII, et après lui Jean XII, venu cent ans plus tard, ont ainsi formulé les prétentions de la papauté : « L'Église de Dieu doit être indépendante de toute puissance temporelle. L'autel est simplement pour celui qui, par une succession non interrompue, succède à saint Pierre : l'épée du prince est sous lui, vient de lui, parce que c'est une chose humaine... Sans pape, il n'y a pas de royaume... L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune. De même que la lune n'est lumière que par le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes, ne sont que par le pape, parce que celui-ci vient de Dieu. » Mais, depuis la Réforme, et grâce à Voltaire, à J. J. Rousseau, aux libres penseurs du XIXe siècle, les choses se sont singulièrement modifiées, et de nos jours la papauté en est réduite, pour sauver les derniers débris de son pouvoir, à implorer l'appui des soldats étrangers et du fusil Chassepot.

PAPAVÉRACÉ, ÉE, adj. et s. (du lat. *papaver*, pavot). Qui ressemble au pavot. | Bot. *Papavéracées*, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des plantes herbacées, ou, plus rarement, des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou découpées plus ou moins profondément, remplies, en général, d'un suc laiteux, blanc ou jaunâtre; à fleurs tantôt solitaires, tantôt disposées en cimes ou en grappes rameuses. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par le stigmate, indéhiscente, ou s'ouvrant par de simples pores au-dessous du stigmate, ou bien il est allongé en forme de silique. Les graines, ordinairement fort petites et très-nombreuses, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, d'un endosperme également charnu, dans lequel est placé un très-petit embryon cylindrique. La famille des papavéracées renferme des plantes utiles et des plantes d'ornement. Toutes jouissent plus ou moins de propriétés narcotiques; les graines de quelques espèces fournissent une huile grasse excellente (*huile d'œillette*). Les principaux genres de cette famille sont : le pavot, le coquelicot, la chélidoine, le glaucium, l'argémone, etc.

PAPAYE, s. f. Fruit du papayer. Il est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique.

PAPAYER, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le *papayer commun*, arbre qui a l'aspect d'un palmier, et qui s'élève à la hauteur de 5 à 7 mètres environ sur une tige simple. Il est creux, spongieux à l'intérieur, gros proportionnellement à sa hauteur. Ses feuilles sont divisées en trois pointes, à peu près comme celles du figuier, attachées à de longues queues, grosses comme le pouce, qui sortent de la cime de l'arbre, et se recourbent en bas. Ses fleurs approchent de celles du jasmin, et ont une bonne odeur. Ses fruits sont ronds, de la grosseur d'un coing; ils naissent à l'entour du tronc, auquel ils restent attachés.

PAPE, s. m. (du gr. πάππας, père). L'évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine. Élire un *pape*. En appeler au *pape*. Appeler du *pape* au concile. Bulle, bref du *pape*. Comme prince temporel, le *pape* gouverne avec un pouvoir absolu la ville de Rome et les États de l'Église. (Bouillet.)

Veux-je d'un *pape* illustre, armé contre tes crimes,
A tes yeux mettre ici toute la bulle en rimes?
(BOILEAU.)

| Certains papes ont résidé ailleurs qu'à Rome ; mais cette ville étant considérée comme leur résidence habituelle, il en est résulté que les papes qui ont siégé dans d'autres villes, à Avignon, par exemple, ont été regardés comme schismatiques. Il faut dire aussi que parfois il devenait fort difficile de décider quel était le vrai pape, entre trois ou quatre évêques simoniaques, trônant à la fois dans différentes villes, s'intitulant tous le vrai successeur de saint Pierre et s'anathématisant les uns les autres au grand scandale des peuples. Le pape réside à Rome, et, contrairement à ces paroles du Christ : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, il exerce à la fois un pouvoir temporel et un pouvoir spirituel ; il opprime sans scrupule d'autres hommes, en même temps qu'il prétend conduire et diriger les âmes. Voici en quoi consistent les attributions de l'évêque de Rome : il fait observer les canons ou règlements qui se rapportent à la discipline générale, assemble les conciles, confirme les évêques par l'envoi des bulles, veille au maintien du dogme et de la discipline, institue ou supprime les ordres religieux, approuve ou censure par des bulles, des encycliques les doctrines nouvelles ; excommunie, anathématise, condamne, proscrit, absout, glorifie, exclut du ciel ou y admet à volonté ; accorde de grandes ou de petites dispenses, distribue des indulgences gratuites ou tarifées, etc., selon son bon plaisir. C'est le pouvoir le plus exorbitant qui ait jamais été confié à un homme. Le pape de Rome porte une tiare ou triple couronne, symbole des diverses puissances qu'il s'arroge en sa qualité d'évêque de Rome, de chef de l'Église, et de souverain temporel des États romains ; il tient à la main une clé d'or et une clé d'argent, qu'on nomme les clés de saint Pierre. | Les catholiques appellent le pape *le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le père commun des fidèles, le Saint-Père, le Très-Saint-Père*. Le pape s'intitule, depuis Grégoire le Grand, par affectation d'humilité, *le serviteur des serviteurs de Dieu*. Dénomination hypocrite ! | Se dit quelquefois pour la religion catholique, dont le pape est le chef :

Elle a d'un zèle tout divin
Quitté le *pape* pour Calvin.
(*Divert. de Genève.*)

| *Soldats du pape*, Se dit des troupes papales. | Par extens. et ironiq. Mauvais militaire ; homme poltron. | Hist. Dans les premiers siècles, les papes ne possédaient qu'un pouvoir spirituel, et ils obéissaient aux empereurs ou aux princes qui les représentaient en Italie. Ce n'est que du VIIIe siècle que date leur pouvoir temporel. Il naquit vers 726, à la suite de l'expulsion du duc grec de Rome. Quelques années plus tard, Pépin le Bref (755) et Charlemagne (775), après avoir abattu les Lombards, donnèrent aux papes une partie des États conquis (l'Exarchat de Ravenne, la Pentapole, puis le Pérugin et le duché de Spolète), et en firent ainsi une puissance politique. La donation faite au saint-siége par la grande comtesse Mathilde du territoire appelé depuis *Patrimoine de saint Pierre* accrut encore leur pouvoir temporel (1077). Au moyen âge, les papes jouent un rôle de plus en plus important. Arbitres de l'Europe, ils sont les médiateurs des princes dans leurs différends et poursuivent jusque sur le trône le crime ou l'infamie ; mais souvent aussi, outrepassant les bornes de la puissance spirituelle, ils vont jusqu'à déposer les souverains, à délier les sujets du serment de fidélité et à lancer l'interdit sur les royaumes, ce qui donne lieu à des luttes longues et sanglantes. V. INVESTITURES, GUELFES, GIBELINS. | Pendant plus de mille ans la loi de l'Église, quoique démocratique, admit une hiérarchie fortement constituée ; mais le principe de l'élection pour les différentes dignités ecclésiastiques se maintint dans les synodes et les assemblées ou conciles. Les papes, comme les autres évêques, furent élus directement par le peuple et le clergé : seulement, les empereurs s'étant faits chrétiens, s'attribuèrent le droit de confirmer l'élection des évêques. Justinien et ses successeurs exigèrent même le payement d'une somme d'argent en échange de cette confirmation. Constantin Pogonat délivra l'Église de cette servitude en 681. Au IXe siècle, Louis le Débonnaire déclara que l'élection des papes serait libre à l'avenir. Pendant plus de mille ans, le principe électif exista donc dans l'Église, les évêques y prirent tous également le titre de pape, et les siéges épiscopaux étaient nommés indifféremment siéges apostoliques ; le Père Le Cointe, dans ses annales, l'affirme positivement d'après saint Cyprien, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Augustin et Sidoine Apollinaire. La première atteinte ostensiblement portée au principe démocratique chrétien au sujet de la qualification de pape prise par les évêques, le fut par Grégoire VII, en 1076, dans un synode qui restreignit cette qualité au seul évêque de Rome. Quant à l'élection du pape, les cardinaux s'arrogèrent, sous Innocent II, en 1143, le droit de la faire seuls. En 1215, Honorius III et, en 1274, Grégoire X, ordonnèrent que l'élection se ferait dans un conclave ; ce qui se pratique encore aujourd'hui. On compte près de trois cents papes. Dans ce nombre il s'en est trouvé un du sexe féminin, la papesse Jeanne ; trois n'ont pas été consacrés, trente-six sont considérés comme de faux papes ou antipapes, et plus de deux cents sont désignés par tous les historiens comme indignes du siége qu'ils ont occupé.

PAPEGAI, s. m. (de l'africain *babaga*, oiseau vert qui parle). Oiseau de carton ou de bois peint que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse. Celui qui abat le *papegai* emporte le prix. | Ornithol. Nom donné à certains perroquets de la division des kakatoès, parmi les espèces dont la tête est dépourvue de huppe, et qui ont le plumage généralement vert, sans rouge dans les ailes. On écrit aussi *Papegay*.

PAPEITI (du polynés. *papé*, eau ; *iti*, petite ; à cause d'une rivière au cours très-borné, mais sortant d'une belle source, qui la baigne). Géogr. Petite ville de l'île de Taïti, sur la côte N., chef-lieu des possessions françaises dans l'Océanie. Excellent port. On y a construit un arsenal, deux quais d'abatage, et deux cales de halage. Commerce d'huile de baleine. Le climat y est délicieux.

PAPELARD, ARDE, s. (rad. *pape*). Hypocrite, faux dévot, fausse dévote ; personne qui flatte et amadoue avec de belles paroles, dans le dessein de séduire. C'est un *papelard*, un franc *papelard*. O *papelards* ! qu'on se trompe à vos mines ! (La Fontaine.) Quand nous voyons un franc usurier, un adultère, un larron, marmotter tous les jours à la messe plusieurs patenôtres, nous l'appelons *papelard*, et ses actions papelardises. (Brieux.) Ne soyez aussi *papelarde*. (*Confess. de la Belle-Fille.*) | Adj. Qui indique de l'hypocrisie, de la fausseté. Ton *papelard*. Air *papelard*. Mine *papelarde*. Langage *papelard*.

Dès qu'il la voit partir, il contrefait son ton,
Et d'une voix *papelarde*...
(LA FONTAINE.)

PAPELARDER, v. n. (rad. *pape*). Faire le papelard, l'hypocrite ; tromper, subtiliser ; marmotter en disant des oraisons.

PAPELARDISE, s. f. Hypocrisie ; fausse dévotion. On a dit aussi *Papelarderie* et *Papelardie*.

PAPERASSE, s. f. (rad. *papier*). Papier qui ne sert plus à rien, qui n'est bon qu'à être mis au rebut. Vieille *paperasse*. Un tas de *paperasses*. Débarrassez-moi de ces *paperasses*. Un procès vous ruine en sottes *paperasses*. (Piron.)

PAPERASSER, v. n. (rad. *papier*). Remuer, feuilleter, arranger des papiers ; y passer son temps. J'ai passé toute ma matinée à *paperasser*.

PAPERASSERIE, s. f. Amas, grande quantité de papiers inutiles. La *paperasserie* universitaire.

PAPERASSIER, IÈRE, adj. et s. Qui aime à paperasser, à ramasser des papiers inutiles. C'est un grand *paperassier*. Oh ! la *paperassière* !

PAPESSE, s. f. Se dit d'une femme, reine ou impératrice, qui se trouve investie du droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques et les siéges épiscopaux, comme cela a lieu en Angleterre et en Russie. La reine Victoria d'Angleterre est une *papesse*. | Ce nom de *papesse* désigne plus particulièrement une femme qui occupa le trône pontifical au XIe siècle ; elle est connue sous le nom de *papesse Jeanne*. V. JEANNE.

PAPETERIE, s. f. (rad. *papier*). Lieu où l'on fabrique le papier ; manufacture de papier. Établir, diriger une *papeterie*. Il existe de grandes *papeteries* dans les Vosges. | Art de fabriquer le papier. La *papeterie* a fait de grands progrès depuis un siècle. | Espèce de nécessaire, boîte de carton ou de bois, qui renferme ce qu'il faut pour écrire : papiers de tous les formats, pains à cacheter, etc. Les *papeteries* se donnent pour cadeaux d'étrennes. | Le commerce de papier ; magasin de papeterie. S'enrichir dans la *papeterie*. | Magasin où l'on tient non-seulement du papier, mais toutes fournitures de bureaux. La *papeterie* de Susse, de Giroux.

PAPETIER, IÈRE, s. (rad. *papier*). Celui, celle qui fabrique ou vend du papier. Boutique du *papetier*, de la *papetière*. | *Papetier colleur de feuilles*, Nom qu'on donnait autrefois aux cartonniers. | Adjectiv. Ouvrier *papetier*. Marchand *papetier*.

PAPETON, s. m. Agric. Axe sur lequel sont fixés les grains de maïs.

PAPHLAGONIE (pron. *Paflagoni*). Géogr. Ancienne contrée de l'Asie-Mineure, au N. de la Galatie, entre la Bithynie à l'O. et le Pont à l'E. Ses villes les plus célèbres étaient : Sinope, Amastris et Gangra. La Paphlagonie produisait des chevaux et des mulets estimés. Les Paphlagoniens secoururent Troie contre les Grecs, sous la conduite de Pylémène. La Paphlagonie forme aujourd'hui les livahs de Kartamoni et de Kiangari.

PAPHOS (pron. *Pufos*). Géogr. anc. Ville de l'île de Chypre. Ce fut près de là que, selon la tradition, Vénus sortit des flots ; aussi le culte de cette déesse y était célébré avec une grande pompe. | Comme Vénus était honorée dans cette île d'un culte tout particulier, elle est fréquemment nommée, chez les poètes, la reine, la déesse de *Paphos*, la divinité qu'on adore à *Paphos*. | *L'enfant, le dieu de Paphos*, Se dit, par périphrase, pour l'Amour, le fils de Vénus. Le petit *dieu de Paphos*.

PAPIER, s. m. (du gr. πάπυρος, papyrus, arbrisseau d'Égypte dont l'écorce intérieure servait autrefois à faire le papier ; le mot πάπυρος lui-même dérive de l'égyptien *piapyr*). Composition faite de vieux linge détrempé dans l'eau, pilé ou broyé et réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles que l'on fait sécher soit à l'air, soit sur des cylindres chauffés à la vapeur, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. Grand, petit *papier*. *Papier* à vignettes. *Papier* à lettres. *Papier* vélin. *Papier* coquille. *Papier* collé, demi-colle, quart de colle. *Papier* mécanique. *Papier* de soie. Rame, main, cahier, feuille de *papier*. Une feuille de *papier* blanc. | Les anciens ne connaissaient pas le papier ; ils écrivaient sur des feuilles de palmier, sur des écorces d'arbres, sur des tablettes enduites de cire, sur du plomb, sur du linge, et enfin sur l'écorce d'un roseau croissant sur les bords du Nil, et nommé *papyrus*, d'où est dérivé le mot *papier*. La découverte des propriétés du papyrus eut lieu sous le règne d'Alexandre, mais l'usage ne s'en répandit guère qu'après la fondation d'Alexandrie. Pendant plusieurs siècles, on ne se servit pas d'autre matière pour écrire. Cependant les conquêtes des Arabes, aux VIIe et VIIIe siècles, ayant rompu les communications avec l'Orient, les peuples de l'Europe se servirent du parchemin en guise de papier depuis cette époque jusque vers l'an 1240, où l'usage du papier de chiffon, importé par les Arabes, devint général. C'est la date la plus ancienne qu'on puisse donner à l'emploi du papier de chiffon, quoique les Orientaux se fussent servis, dès le IXe siècle, du papier de coton. Chez les Chinois, le papier était connu plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne. Les Japonais fabriquent, depuis les temps les plus reculés, du papier avec l'écorce du mûrier. Les feuilles de certaines espèces d'aloès, ou de l'écorce de palmier, servaient aussi comme papier aux anciens Mexicains. Dès le VIIe siècle, on employait en Perse le papier de soie. En 1770, on a essayé à Paris les feuilles d'arbres, le chanvre, l'ortie, la paille, dans la préparation du papier, et ces substances sont aujourd'hui d'un immense usage en Angleterre, où l'on en fabrique aussi de très-beaux avec des roseaux. Des essais furent tentés en France en 1793 pour repétrir le vieux papier imprimé, et les mêmes essais ont été exécutés en grand en Angleterre vers 1800. Depuis cette époque, on fait du papier non-seulement avec les vieux chiffons, mais avec la paille de riz, le genêt, le bois de pin, etc. Le meilleur papier se fait avec les chiffons de lin et de chanvre ; ceux de coton donnent un papier mou et sans corps ; cependant en introduisant deux ou trois dixièmes de chiffons de lin ou de chanvre dans la pâte de coton, on peut obtenir de très-bon papier : le coton lui donne alors plus de blancheur, et le rend surtout plus propre à recevoir les empreintes de la gravure. En 1789, Louis Robert, ouvrier papetier d'Essonne, imagina la machine à fabriquer le papier sans fin. Aujourd'hui, il existe en France un nombre considérable de fabriques de papier : on remarque, entre autres, les papeteries d'Essonne, d'Annonay, d'Angoulême, du Mesnil (Eure), celles des Vosges, de Saint Maur (près Paris), etc. | *Papier vélin*, Papier à écrire dont la blancheur et l'uni rappellent le parchemin. | *Papier de Chine*, Papier fait avec la deuxième pellicule de l'écorce de bambou ou de mûrier réduite en pâte, avec la paille de riz ou la pellicule intérieure des cocons. Ce papier l'emporte sur tous les autres pour la gravure. | *Papier* se dit aussi de plusieurs sortes de papiers qui ne sont bons ni pour l'écriture, ni pour l'impression, mais qu'on emploie à d'autres usages. *Papier* à sucre, à chandelle. *Papier* d'emballage. *Papier* à filtrer. | *Papier de verre*, Papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et

ajustées avec beaucoup de soin. | *Papier Joseph*, Sorte de papier très-mince et transparent. | *Papier à calquer*, Papier transparent fabriqué avec de la filasse de chanvre ou de lin prise en vert. On fait aussi avec la gélatine un papier transparent, dit *papier gélatine*, qui sert surtout à décalquer. | *Papier gris*, Celui qui est confectionné avec une pâte très-commune et de rebut. | *Papier brouillard* ou *buvard*, Papier qui sert à imbiber l'encre fraîche. | *Papier brouillard*, Se dit aussi d'un gros papier non collé qui sert à filtrer des liqueurs. | *Papier peint* ou *papier de tenture*, Papier de différentes espèces, et de toutes sortes de dessins, imitant les tableaux, etc., que l'on emploie en guise de tapisserie. Paris est le centre de cette industrie, qui exige le concours d'un grand nombre d'ouvriers : 1° dessinateurs ; 2° metteurs en bois ; 3° graveurs en bois ; 4° fronceurs et tireurs de fond ; 5° imprimeurs et tireurs de châssis ; 6° velouteurs ; 7° doreurs ou plutôt doreuses, car ce sont ordinairement des femmes qui dorent le papier ; 8° peintres ; 9° satineurs ; 10° lisseurs ; 11° glaceurs ; 12° vernisseurs. Les couleurs employées pour l'impression du papier peint sont nuisibles à la santé, et l'air manque dans la plupart des fabriques. | *Papiers de luxe et de fantaisie*. Tout le papier servant à la reliure, au cartonnage, aux éventails, etc., doré, argenté, gaufré ou découpé est nommé papier de fantaisie. On ne savait d'abord fabriquer que le papier de couleur, uni ou marbré, et la Bavière et l'Angleterre nous avaient devancés dans cette fabrication. Mais depuis 1810 elle s'est tellement développée en France que toute concurrence étrangère est devenue à peu près impossible. | *Vieux papiers*, On appelle ainsi des papiers écrits devenus inutiles, des maculatures d'imprimerie qu'on vend pour faire des cornets ou des enveloppes. | Au pl. *Papiers*, Se dit du passeport, du livret, et des différents actes qui constatent la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. | Signifie aussi quelquefois Manuscrits. Newton a laissé en mourant des *papiers* contenant d'importantes découvertes. | Se dit aussi de toutes sortes de titres, documents, mémoires et autres écritures, lors même qu'ils ne seraient pas tous en papier. | Administr. *Papier timbré* ou *marqué*, Papier marqué d'un timbre dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. | T. de Banque. Lettre de change, billet payable au porteur, et autres effets de cette nature, qui représentent l'argent au comptant. Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le *papier* est un signe de la valeur de l'argent et la représente. (Montesquieu.) | *Le papier d'un négociant*, Les lettres de change et les billets souscrits par un négociant. Son *papier* est bien accueilli sur la place. | Chim. *Papier réactif*, Papiers colorés en bleu par la teinture du tournesol, ou en jaune par le curcuma, et qui servent à reconnaître si certaines liqueurs sont des acides ou des alcalis, les acides teignant le tournesol en rouge, les alcalis ayant la propriété de brunir le curcuma et de ramener au bleu le tournesol rougi par les acides. | Pharm. *Papiers médicamentés*, Préparations topiques qui résultent de l'application de matières adhésives sur du papier, et qui sont destinées à être placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des cantharides ou du garou associés à la cire ou à des matières grasses. Ces papiers prennent les noms de *papier épispastique*, de *papier vésicant*, de *papier à cautère*, selon l'enduit qui les revêt, ou selon leur destination. | Comm. *Papier libre* ou *mort*, Le papier non timbré. | Financ. Effets publics, valeurs en papier données par le gouvernement. *Papiers* publics. Le *papier* hausse, baisse. | *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé. Ce papier fut connu à Athènes, en Arabie et dans l'Indoustan. En Europe, on fut longtemps sans en faire usage ; cependant il était répandu à Sienne et à Florence vers le milieu du XIIe siècle. Les premiers papiers-monnaie que l'on ait vus en France furent les billets de la banque de Law en 1701, et les billets d'État émis par la caisse d'escompte en 1776 ; mais ce genre de billets ne fut bien répandu qu'à l'époque des assignats, sous la première République. | Jurisp. *Papier volant*, Feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque note. On dit mieux *Feuille volante*. | Mar. Se dit de tous les papiers et manuscrits qui se trouvent à bord d'un navire, comme le rôle de l'équipage, les commissions, les connaissements, les patentes de santé, etc. Le capitaine les réunit dans une boîte imperméable afin de pouvoir les transporter facilement et sans danger. | Politiq. *Papiers publics*, *Papiers-nouvelles*, Les journaux, les gazettes. | Technol. *Papier maroquiné*, Papier apprêté de manière à ressembler au maroquin. | Chez les éventaillistes, le mot *papier* sert à désigner tout ce qui est étendu sur le bois, et qui sert à agiter l'air. C'est souvent une espèce de papier qu'on appelle *à la serpente*. | Typogr. *Papier lombard*, Sorte de papier à impression. | *Être riche en papiers*, Être riche en billets de commerce. | Fam. *Il est réglé comme un papier de musique*, Se dit de quelqu'un très-rangé dans ses habitudes. | *Cela est beau sur le papier*, Se dit d'un projet, d'un plan qui promet beaucoup, qui paraît beau, mais dont l'exécution doit être dangereuse ou présenter des mécomptes. | Fig. *Mettre, jeter ses idées, ses pensées, sur le papier*, Les écrire. J'ai toujours cru que Pascal n'*avait jeté ses idées sur le papier* que pour les revoir, et en rejeter une partie. (Voltaire.) | *Brouiller, barbouiller, gâter, gâcher du papier*, Écrire des choses inutiles ou ridicules. | *Être bien, être mal dans les papiers, sur les papiers de quelqu'un*, Être bien, être mal dans son esprit. | *Rayez cela, ôtez cela de vos papiers*, Ne comptez pas là-dessus. | Fig. *Figure, visage de papier mâché*, Visage blême, qui annonce le manque de force ou de santé. | Prov. *Le papier souffre tout*, On écrit sur le papier ce que l'on veut, vérité ou mensonge ; il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite. | *Les murailles sont les papiers des fous*, Il n'y a que les fous qui écrivent sur les murailles.

PAPILIONACÉ, ÉE, adj. (rad. *papillon*). Bot. Se dit d'une fleur dont la corolle, à cinq pétales, est irrégulière, et rappelle la figure d'un papillon. Des cinq pétales de cette corolle, le supérieur, qui est le plus grand, s'appelle *étendard*; les deux latéraux sont nommés *ailes*, et les inférieurs, au nombre de deux aussi, mais réunis, sont désignés par le nom collectif de *carène*. Presque toutes les fleurs des légumineuses sont *papilionacées*. Les fleurs du haricot, du pois, de la gesse, etc., sont *papilionacées*. | Section de la famille des légumineuses, qui a reçu ce nom parce que ses fleurs, lorsqu'elles sont épanouies, présentent la forme d'un papillon.

PAPILLAIRE, adj. (pron. *papillère*; du lat. *papilla*, mamelon). Anat. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon, qui est de la nature des papilles. Tunique *papillaire*. Corps *papillaire*. Éminences *papillaires*. Appareil *papillaire*. | *Glandes papillaires*, Celles qui, en forme de mamelons et logées dans des fossettes, sont composées de plusieurs rangs de cellules placées circulairement. | Bot. On dit des feuilles de la phylique réfléchie, d'un grand nombre de labiées, de l'aloès verruqueux, etc., qu'elles sont *papillaires*, à cause des protubérances qui couvrent leur face supérieure. On ajoute à une cacalie, à un cotylet, à une ulve, etc., l'épithète de *papillaire*, parce qu'ils se font remarquer par les rangées de glandes mamelonnées dont leur surface est chargée circulairement. On les regarde comme les réceptacles de l'odeur forte qu'exhalent les plantes sur lesquelles elles existent.

PAPILLE, s. f. (du lat. *papilla*, mamelon). Anat. Petites éminences répandues sur la surface du corps, et particulièrement sur la langue ; elles sont susceptibles d'une sorte d'érection, et paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. On les appelle aussi *papilles nerveuses*. Elles sortent du corps papillaire de la langue, pénètrent la substance visqueuse pour venir se terminer sur la surface de la langue ; elles servent à faire distinguer les différentes qualités des saveurs. | *Papilles cutanées*, Celles-ci appartiennent au derme, dont elles occupent la face externe. C'est dans les *papilles* que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége. C'est là que sont sécrétées toutes les parties le plus superficiellement situées, le corps muqueux, l'épiderme ; c'est là que se forme la matière colorante, là que se produisent les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc. | Bot. Petites excroissances ou protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., en les comparant aux papilles de la langue. Les papilles sont probablement les laboratoires où se distillent ces sortes d'huiles essentielles qui donnent à certaines fleurs une odeur si prononcée. | Technol. Petits grains qui sont sur le chagrin. Reliure en maroquin avec *papilles*.

PAPILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *papilla*, papille). Qui est garni de papilles. Langue *papillée*. Stigmate *papillé*. Agaric *papillé*. Reliure en chagrin *papillé*.

PAPILLEUX, EUSE, adj. Qui est parsemé de papilles. | Bot. Qui est parsemé de petites éminences arrondies et fermes. Fleurs *papilleuses*.

PAPILLIFÈRE, adj. (du lat. *papilla*, mamelon ; *fero*, je porte). Qui a des papilles ou des éminences grosses, épaisses et cylindracées.

PAPILLIFORME, adj. (du lat. *papilla*, mamelon ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une papille, comme les collecteurs des carduacées.

PAPILLON, s. m. (*ll* mouillées ; du lat. *papilio*, même signif.). Entom. Genre de lépidoptères, ayant pour caractères : chrysalides nues, anguleuses, fixées par la queue et par un cordon de soie disposé transversalement en manière d'anse au-dessus de leur corps, et arrêté de chaque côté sur le plan de position. Insecte parfait, ayant six pattes ambulatoires et semblables dans les deux sexes ; le bord interne des ailes inférieures concave ou comme échancré ; les crochets des tarses simples ou sans dents ; les palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine le chaperon, très-obtus à leur extrémité supérieure, avec le troisième article, ou le dernier, point ou peu distinct. Les papillons ont le corps allongé, toujours velu ou couvert d'écailles ; la tête arrondie, comprimée en devant, plus large que longue, plus étroite que le corselet, portant deux antennes, ordinairement plus courtes que le corps, composées d'un grand nombre d'articles peu distincts, à tige cylindrique et terminée par un bouton ou un renflement plus ou moins allongé ; les deux palpes extérieurs cylindriques ou coniques, couverts d'écailles ou très-velus ; une langue filiforme roulée en spirale et entre les palpes dans l'inaction, composée de deux pièces s'engrenant l'une dans l'autre,

Papillon.

et formant un tuyau où passe la liqueur mielleuse des fleurs, qui y monte et parvient jusqu'à l'œsophage, au moyen du rapprochement partiel et successif des parois intérieures du canal et de la contraction successive de la trompe entière ; deux yeux ovales à réseau, grands ; le corselet ovale, de trois segments intimement unis, et dont l'antérieur très-court, transversal, en forme de collier ; l'abdomen ovale-allongé ou presque cylindrique, souvent comprimé latéralement, toujours mou ; quatre grandes ailes farineuses ou couvertes de petites écailles, disposées sur le fond membraneux de l'aile ; ces ailes sont triangulaires dans les uns, oblongues ou ovales dans les autres. L'insecte, lorsqu'il est en repos, les élève dans une position presque perpendiculaire ; leur bord postérieur, dans ceux qui les ont en triangle curviligne, offre souvent beaucoup d'inégalités, comme des dentelures de diverses figures, des espèces de queues ; les ailes supérieures se couchent sur une grande partie des inférieures ; celles-ci ont le côté interne soit concave, soit plissé longitudinalement, formant même par ces plis, dans quelques espèces, celles de notre genre de papillon proprement dit, une poche très-veloutée à l'intérieur. L'abdomen du mâle est profondément divisé à son extrémité postérieure en deux lobes, ou valvules presque ovales, en forme de pinces ou de cuillers, ayant à leur face interne ou concave un appendice écailleux et denté. Les pattes sont au nombre de six ; les jambes n'ont souvent que deux éperons ou deux épines plus longues et situées à leur extrémité ; les postérieures des hespérides en ont encore deux autres, placées vers le milieu du côté interne ; les tarses ont cinq articles ; le dernier est terminé par deux crochets, dont la forme varie. Les pattes antérieures sont, dans un très-grand nombre, inutiles pour l'action de marcher.

Tantôt elles ressemblent essentiellement aux autres, mais elles sont très-petites et cachées; tantôt, quoique toujours plus courtes, elles sont mutiques, plus apparentes, beaucoup plus velues que les autres, presque repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de pendant de palatine, ce qui les a fait nommer *pattes en palatine*. Si les six pattes sont semblables et à peu près également propres au mouvement, le papillon est *hexapode*; si les deux pattes du devant sont très-petites ou en palatine, il est *tétrapode*, c. à d. que l'insecte a six pieds dans le premier cas, et quatre dans le second. En voyant les couleurs vives, variées, brillantes, du papillon, sa légèreté, sa délicatesse, ses ailes, qui étalent une pompe de couleurs sans pareille et des dessins d'une beauté inimitable, on a peine à croire qu'un animal si délicatement beau doive son origine à un insecte hideux, se traînant lourdement à terre, presque toujours de couleurs sombres ou peu éclatantes, broutant les parties grossières des végétaux, enfin à une chenille. Au sortir de sa coque, le papillon est entièrement formé; il n'a plus rien de son premier état : figure, mœurs, industrie, tout est changé. Les substances dont il se nourrissait sous l'enveloppe hideuse de la chenille, il les dédaigne maintenant que ses goûts ont changé et se sont raffinés, perfectionnés, comme toutes les parties qui constituent la nouvelle forme sous laquelle il vient de paraître. Que de réflexions philosophiques suggère cette miraculeuse transformation des insectes dans la nature! Prendre des *papillons*. Une collection de *papillons*. *Papillons* diurnes. *Papillons* nocturnes. Imaginez-vous l'application d'un enfant à élever un château de cartes, ou à se saisir d'un *papillon*. (La Bruyère.) Un *papillon* souffrant lui fait verser des larmes. (Gilbert.) Le *papillon*, posé sur la rose, échappe à la main prête à le saisir, s'élève dans les airs, s'abaisse, s'éloigne, se rapproche; et, après s'être joué du chasseur, il prend sa volée et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (Bern. de Saint-Pierre.) Il n'est pas de *papillon* qui n'ait été ver ou chenille, et dont les œufs ne doivent perpétuer une famille semblable; il ne faut donc pas craindre de lui faire la guerre; la mort d'un seul *papillon* est celle d'un millier de chenilles. (Dict. d'agric.) | Fig. Esprit volage et léger. Les *papillons* ont la liberté de se brûler à la chandelle. (Boiste.) | Se dit particulièrement d'un amant volage et inconstant. | Fig. *C'est un papillon*, Se dit d'une personne svelte et vive. | Fig. *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon*, Se dit d'un homme qui, se laissant tromper par les apparences, va donner dans les piéges qu'on lui tend. | *Courir après des papillons*, S'amuser à des bagatelles. | Iconol. Le papillon est le symbole de la légèreté, de l'étourderie et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir sont souvent représentés avec des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme. Sur d'anciens monuments, on trouve Cupidon tenant dans ses mains un papillon qu'il tourmente, qu'il déchire, pour exprimer l'esclavage d'une âme dominée par l'amour. Cupidon est aussi représenté brûlant, avec une torche ardente, les ailes d'un papillon. | Chem. de fer. Registre mobile autour d'un axe, comme les clés des poêles de nos appartements, et qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée au gaz sortant du foyer. | Jeux. Sorte de jeu de cartes. *Faire petit papillon*, Se dit, à ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que la partie soit terminée. | Mar. La voile la plus élevée de la tête des mâts d'un grand navire. | Prov. On dit que l'*on voit des papillons noirs*, lorsqu'on a l'esprit inquiet, chagrin et tourmenté d'idées tristes.

PAPILLON, ONNE, adj. (*ll* mouillées). Dont les goûts ressemblent à ceux du papillon; inconstant. | Philos. *La passion papillonne*, et substantiv., *la papillonne*. Dans la théorie de Fourier, ce terme est employé pour indiquer l'amour du changement. Fourier range la *papillonne* parmi les passions de l'homme appelées *distributives* ou *mécanisantes*. | En phrénologie, la *papillonne* n'est point reconnue comme une faculté ou une passion. L'amour du changement, le défaut de fixité, l'inconstance, la mobilité dans les goûts, dans le caractère, résultent d'une certaine combinaison et du développement de quelques facultés instinctives, intellectuelles et affectives. Vous avez la *papillonne*.

PAPILLONNAGE, s. m. Action de papillonner. Le *papillonnage* des jeunes gens.

PAPILLONNER, v. n. (*ll* mouillées; rad. *papillon*). Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun. On ne l'emploie qu'au figuré. C'était un mot de Vauban, si l'on en croit Mme Deshoulières. Il ne fait que *papillonner*. | Être toujours en mouvement, comme les papillons, qui ne sont jamais plus d'un moment dans une même place.

> Il n'était point d'agréable partie,
> S'il n'y venait briller, caracoler,
> *Papillonner*, siffler, rossignoler.
> (GRESSET.)

PAPILLOTAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *papillon*). Effet de ce qui papillote; mouvement incertain et involontaire des yeux qui nous empêche de les fixer sur les objets. *Papillotage* des yeux. | L'auteur d'une brochure qui parut en 1765, et qui est une critique badine des mœurs du temps, définit ainsi le papillotage au point de vue moral : « Le papillotage est le raffinement de l'élégance et de la volupté, la quintessence de l'aimable et du joli, le coloris des charmes et des grâces, l'excellence et la perfection des usages du beau monde, l'expression du bon goût, l'emblème de la délicatesse, le vernis des paroles et des manières, l'embellissement des fêtes et des amours, le créateur des parures et des ornements. » | Littérat. Écrit dont le style est surchargé d'expressions brillantes. Il y a beaucoup de *papillotage* dans ce style. | Peint. Effet d'un tableau qui fatigue les yeux en les éblouissant par des couleurs trop vives. | Typogr. État d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages.

PAPILLOTAGE, s. m. (rad. *papillote*). Action de mettre des papillotes. | Les papillotes d'une frisure, d'une perruque. Faire, défaire un *papillotage*.

PAPILLOTE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *papillon*, parce qu'on a cru trouver de la ressemblance entre la forme d'une papillote et celle d'un papillon). Petit morceau triangulaire de papier ou d'étoffe dont on enveloppe une boucle de cheveux pour la faire tenir frisée. Mettre des *papillotes*. Fer à *papillotes*. Mettre les cheveux sous les *papillotes*, dans les *papillotes*. | Art culin. *Côtelette de veau, de mouton*, etc., *en papillote*, Côtelette de veau, de mouton, etc., panée, que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire. | Confis. Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier. Un cornet de *papillotes*. | Cost. Paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie.

PAPILLOTÉ, ÉE, part. Qui a des papillotes, qui est en papillotes. La voilà toute *papillotée*. La belle était attifée, *papillotée*. Maculé par du papillotage. Impression *papillotée*. Feuille *papillotée*.

PAPILLOTER, v. a. (*ll* mouillées). Mettre les cheveux en papillotes; mettre des papillotes à quelqu'un. Le coiffeur viendra vous *papilloter*. | Art culin. Mettre en papillotes. *Papilloter* des côtelettes. | V. n. Se dit des yeux, lorsqu'un mouvement incertain et involontaire empêche de les fixer sur les objets. Les yeux lui *papillotent* continuellement. | Littér. Se dit d'un style dans lequel les expressions brillantes sont répandues sans mesure; ce qui éblouit comme les papillotes ou paillettes multipliées. Ce style *papillote*. De petites pensées, brillantes et découpées en petites phrases précipitées et décousues, *papillotent*, étourdissent, fatiguent. (Boiste.) | Peint. Se dit d'un tableau qui pétille d'une manière incommode par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives. | Sculpt. Se dit également d'un ouvrage qui offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites et portent de petites ombres. | Typogr. Se dit lorsque le caractère marque double, est embrouillé et laisse de petites taches noires aux extrémités des pages. Le caractère *papillote* sur cette page.

PAPIN (DENIS). Célèbre physicien, né à Blois, en 1647, mort en 1710, a connu le premier toute la puissance de la vapeur et le parti qu'on en pouvait tirer pour les machines. C'est à lui qu'est due l'idée de prendre pour moteur des machines un piston descendant et remontant alternativement dans un corps de pompe ou cylindre creux. Papin eut aussi la gloire d'inventer, comme moyen de se prémunir contre le danger des explosions de la vapeur, la soupape de sûreté. | Technol. *Marmite à Papin*, Marmite ainsi nommée du nom de son inventeur : on s'en sert pour amollir les os et faire cuire toute sorte de viandes en fort peu de temps et à peu de frais. On la nomme aussi *digesteur*. C'est tout simplement un vase de métal se fermant hermétiquement au moyen d'un carton sur lequel on fixe fortement une rondelle métallique à l'aide de vis : une soupape de sûreté garantit des explosions. La découverte des *autoclaves*, et l'emploi de l'acide muriatique pour dissoudre la partie calcaire des os, en y laissant toute la gélatine, sont venus remplacer la *marmite à Papin*, en présentant des moyens plus prompts et plus économiques pour extraire des os cette base nutritive.

PAPINIEN (ÆMILIUS PAPINIANUS). Le plus grand jurisconsulte de l'antiquité, non moins illustre par la fermeté de son caractère que par sa science de légiste, naquit en Phénicie, en l'an 142 de J. C. Il avait été nommé gouverneur des enfants de Septime Sévère, Géta et Caracalla. Il mourut en l'an 212, par ordre de Caracalla, qui lui fit trancher la tête pour avoir blâmé énergiquement le fratricide commis par ce prince.

PAPION, s. m. Zool. Mammifère de l'ordre des quadrumanes et du genre des cynocéphales.

PAPISME, s. m. (rad. *pape*). T. de dénigrement. Nom que les protestants donnent à l'Église catholique, dont le chef est le pape. Attaquer le *papisme*.

> Ainsi l'ont dit les malins huguenots,
> Qui du *papisme* ont blasonné l'histoire.
> (VOLTAIRE.)

PAPISTE, adj. et s. (rad. *pape*). T. de dénigrement. Nom que les protestants donnent aux catholiques. Les *papistes* ont été battus par les garibaldiens.

PAPOUASIE. Géogr. Un des noms de la Nouvelle-Guinée. On dit aussi *Terre des Papouas* ou *des Papous*. V. GUINÉE (NOUVELLE-).

PAPPE, s. m. (du lat. *pappus*, même signif.). Bot. Duvet cotonneux qui protége les semences, quand la floraison est passée, dans un grand nombre de plantes, comme le chardon, le seneçon, etc.

PAPPEUX, EUSE, adj. (du lat. *pappus*, aigrette). Bot. Qui est muni d'une aigrette. Scabieuse *pappeuse*. Voilà de superbes plantes *pappeuses*.

PAPPIFÈRE, adj. (du lat. *pappus*, pappe, aigrette; *fero*, je porte). Bot. Qui porte une aigrette.

PAPPIFORME, adj. (du lat. *pappus*, pappe, aigrette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une aigrette. Funicule *pappiforme*.

PAPULE, s. f. (du lat. *papula*, pustule, bubon). Méd. Petits boutons rouges qui s'élèvent sur la peau et s'y dessèchent; ils ne contiennent ni pus, ni sérosité, et se terminent le plus souvent par une légère *desquamation*. On observe les *papules* dans le lichen et le prurigo. Les *papules* du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle; celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen. | Bot. Petites vésicules ou glandes papillaires, arrondies, molles, contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant renfermer un liquide aqueux, comme dans les mésembryanthèmes. Examiner au microscope des *papules*.

PAPYRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *papyrus*, papier). Bot. Qui est mince, souple, sec, et qui a quelque analogie avec le papier pour l'épaisseur et la consistance. L'hydne *papyracé*. La morinde *papyracée*. | Conchyliol. Se dit de certaines coquilles dont la robe est légère, fragile et extrêmement mince. Nautide *papyracé*.

PAPYRIER, s. m. (du lat. *papyrus*, même sens). Bot. Nom donné au mûrier à papier, appelé aussi *Broussonétie*, dont on fait un genre de la famille des urticées.

PAPYRIFÈRE, adj. (du lat. *papyrus*, papier; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont l'écorce sert ou peut servir à faire du papier. Le bouleau *papyrifère*. La broussonétie *papyrifère*.

PAPYRIFORME, adj. (du lat. *papyrus*, papier; *forma*, forme). Bot. Qui a l'apparence du papyrus ou du papier. Écorce *papyriforme*.

PAPYROGRAPHE, s. (du gr. πάπυρος, papyrus; γράφω, j'écris). Celui, celle qui exerce la papyrographie. Un *papyrographe*.

PAPYROGRAPHIE, s. f. Art d'imprimer en lithographie sur le papier ou le carton.

PAPYRUS, s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus célèbre est le papyrus usuel, originaire d'Égypte, et qui donnait le papyrus, ou papier des anciens. Cette plante croît au milieu des eaux dormantes que le Nil laisse après son inondation ou dans les marais d'Égypte. Le papyrus élève au-dessus des eaux ses hampes simples, très-droites, feuillées seulement à leur base, et recouvertes d'une double pellicule. On enlevait cette pellicule; on l'étendait ensuite sur une toile dans toute sa longueur, et on collait dessus, en travers, d'autres pellicules de la même espèce. Ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. L'invention du papyrus paraît se rapporter au temps d'Alexandre. Il existe un papyrus de Sicile, qui ne fut découvert qu'au XVIe siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec le papyrus de l'Inde. Le papyrus de Madagascar paraît être le même que ce der-

pier. Les Égyptiens employaient le papyrus à divers usages, autres que celui du papier. Ils se servaient de ses racines comme bois à brûler, en fabriquaient différents vases; de la tige du papyrus, entrelacée en façon de tissu, ils construisaient des barques; et de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faisaient des voiles, des habillements, des couvertures de lits et des cordes. Ces barques ressemblaient à de grands paniers, dont le tissu était très-serré. Il est probable que pour empêcher l'eau de pénétrer, on les enduisait extérieurement d'une couche de résine ou de bitume, ce qui les rendait propres à naviguer sur le fleuve et sur ses eaux débordées. C'est dans un panier ainsi construit que fut exposé, sur le Nil, Moïse enfant. | On distinguait le *papyrus hiératique* ou *sacré*, ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui avait un tiers de mètre de largeur, et auquel Livie, femme d'Auguste, avait donné son nom: l'*emporétique*, ou celui du commerce ordinaire, qui n'avait que 16 centimètres de large; le

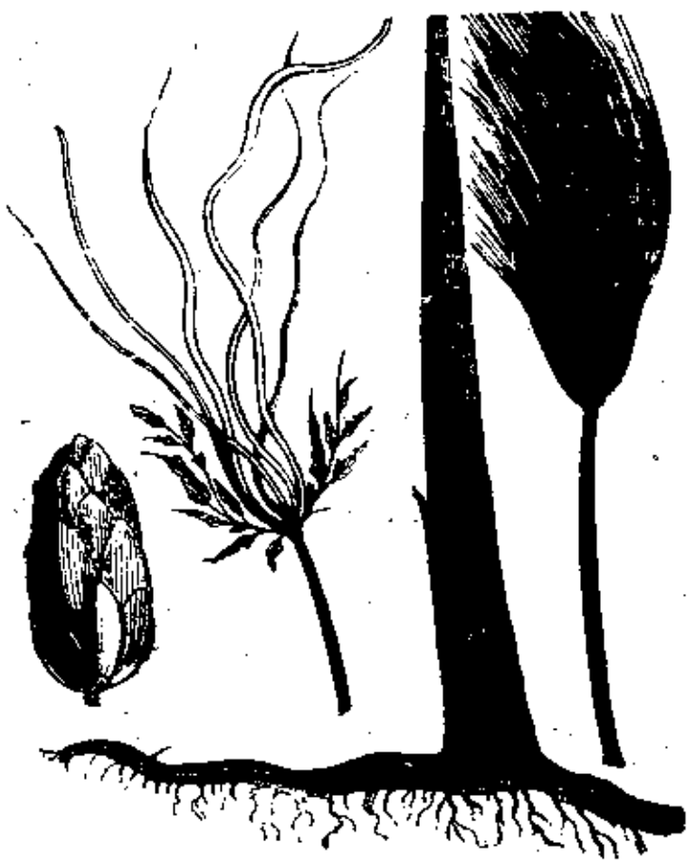

Papyrus.

fanniaque, qui était plus solide, plus blanc que les autres, et avait 27 centimètres; l'*amphitriotique* et le *saïtique*. La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe possèdent de riches manuscrits sur *papyrus*: les fouilles d'Herculanum, de Pompéia, et l'expédition française en Égypte en ont fait découvrir un grand nombre.

PAQUAGE, s. m. Action de trier le poisson. Procéder au *paquage* des harengs. V. PACQUAGE.

PÂQUE, s. f. (du lat. *pascha*, même signif., fait de l'hébr. *paschah*, passage). Fête des Juifs et des chrétiens. Elle fut instituée par Moïse en mémoire de la sortie d'Égypte et du passage de la mer Rouge. Toutefois, dans le principe, elle ne fut que le souvenir du passage de l'ange exterminateur, qui, en effet, ainsi que l'exprime l'hébreu, allant de maison en maison, et tuant les hommes et les animaux, *passait* celles des Israélites marquées du sang de l'agneau. | Dès le dixième jour du premier mois, qui s'appelait *nisan*, les Hébreux choisissaient un agneau ou un chevreau mâle et sans défaut, qu'ils gardaient jusqu'au 14, et ce jour, sur le soir, ils l'immolaient; après le coucher du soleil, ils le faisaient rôtir pour le manger la nuit avec des pains sans levain et des laitues sauvages. Ils se servaient de pains sans levain parce qu'à leur sortie d'Égypte ils n'avaient pas eu le temps de faire lever la pâte. Les laitues amères les faisaient ressouvenir de l'amertume et des angoisses de leur servitude passée. On teignait du sang de l'animal immolé le haut et les jambages de la porte de chaque maison, afin que l'ange exterminateur, voyant ce sang, passât outre, et épargnât les enfants des Hébreux. Enfin, il leur fut défendu d'user de pain levé pendant toute l'octave de cette fête; et l'obligation de la célébrer était telle, qu'il y avait peine de mort contre quiconque aurait refusé de le faire. On devait aussi venir sacrifier au temple pendant le temps de la Pâque; une foule d'Israélites se rendaient à Jérusalem dans ce but. Cette époque de l'année était chez les Juifs un temps de réjouissances; on délivrait à cette occasion un condamné à mort. | *Pâque* a, dans l'Écriture, les diverses significations que voici: 1° la solennité de *Pâque*, qui durait sept jours; 2° le jour même auquel on immolait l'agneau, le quatorzième de la lune; 3° le sabbat, qui arrivait dans la semaine de Pâque des azymes, ce qui est nommé le *parascève de Pâque*; 4° l'agneau pascal qu'on immolait le quatorzième jour de la lune du premier mois. | *Seconde Pâque*, Fête des Juifs qui se célébrait le 14 du second mois, de la même manière que la première, le 14 du premier mois. Elle avait été instituée en faveur des voyageurs qui n'auraient pas pu la célébrer ou être ce jour-là à Jérusalem. | Chez les Chrétiens, la *Pâque* se célèbre en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Dans l'église primitive, on disputa longtemps sur l'époque à laquelle il fallait placer cette fête; les uns la mettaient le même jour que les Juifs; les autres, si elle tombait un autre jour que le dimanche, la reportaient au dimanche suivant. Le concile de Nicée décréta en 325 que la fête serait mobile et aurait lieu chaque année le premier dimanche après la première pleine lune qui suivrait l'équinoxe du printemps. Elle tombe au plus tôt le 18 mars et au plus tard le 25 avril. C'est de la fête de *Pâques* que dépendent, pour les catholiques, toutes les fêtes mobiles. | On dit ordinairement *Pâque* quand on veut parler de la fête des Juifs, et *Pâques*, s'il s'agit de la grande solennité des chrétiens. | *La quinzaine de Pâques*, Tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement. J'irai passer *la quinzaine de Pâques* à la campagne. | *La semaine de Pâques*, Le temps qui est entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo. | *Pâques fleuries*, Le dimanche des Rameaux. | *Faire ses Pâques*, Communier un des jours de la quinzaine de Pâques. Il *a fait ses pâques*. Se mettre en état de *faire ses pâques*. | *Œufs de Pâques*, Œufs ordinairement teints en rouge, qu'il est d'usage de vendre dans le temps de Pâques. | Fig. Petits présents qu'on fait vers le temps de Pâques. | Prov. *Fais une dette payable à Pâques et tu trouveras le carême court.*

PAQUEBOT, s. m. (de l'angl. *pack* ou *packet*,

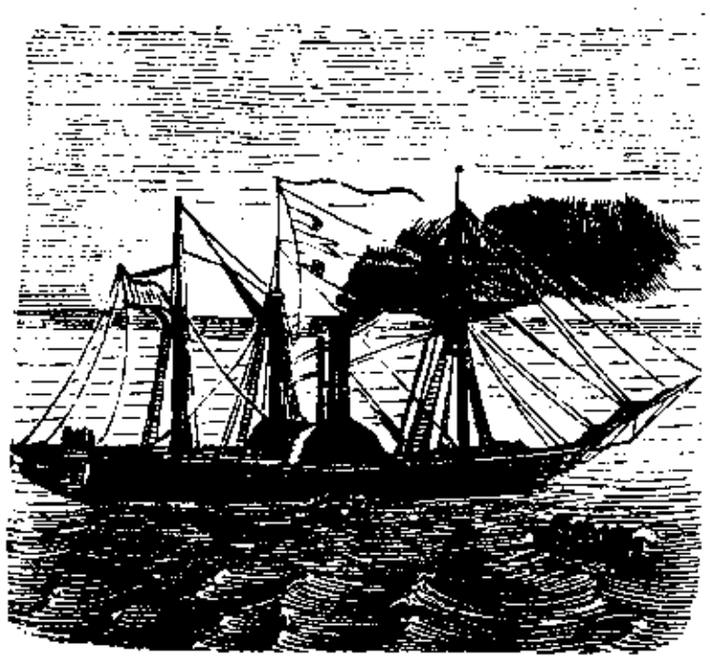

Paquebot.

paquet; *boat*, bateau; bateau qui porte des paquets, bateau-courrier). Navire destiné soit à faire entre deux ports le service des lettres et des dépêches, et à remplir sur mer l'emploi des malles-postes sur terre, soit à transporter des passagers et à établir une communication régulière entre deux pays séparés par la mer. Autrefois on employait à cet usage de petits navires solidement construits et bons voiliers. Aujourd'hui presque tous les paquebots sont des navires à vapeur. Les plus importants sont les *paquebots transatlantiques*, qui font régulièrement le trajet d'Europe en Amérique; la plupart sont construits avec un luxe prodigieux. Prendre le *paquebot*. Il s'est embarqué sur un *paquebot*. Le *paquebot* a apporté des nouvelles intéressantes. Les *paquebots* français et les *paquebots* américains.

PAQUER, v. a. Trier des poissons. V. PACQUER.

PÂQUERETTE, s. f. (de *pasquis*, *pasquier*, qui, dans notre vieux langage, signifiait pâturage). Bot. Genre de la famille des composées, renferme de jolies plantes bien connues, à racines vivaces, fibreuses; à feuilles radicales, spatulées, entières ou à peine dentées, du centre desquelles s'élève une hampe nue, terminée par une seule fleur, qui est radiée. On l'appelle aussi *petite marguerite*. La *pâquerette* croît partout en abondance, sur les pelouses, parmi les gazons, dans les prés, surtout aux lieux un peu humides et incultes. On la voit en fleur dès les premiers jours du printemps, et elle continue à fleurir pendant presque toute l'année. Ses fleurs s'ouvrent avec les premiers rayons du soleil et se ferment lorsqu'il se couche ou qu'il est obscurci par des nuages. La culture de la *pâquerette* dans nos jardins a produit une foule de très-jolies variétés, parmi lesquelles on distingue la *rose*, la *rouge*, la *panachée simple* ou *double*, la *blanche*

Pâquerette.

double, etc. Une bordure de *pâquerettes*. Cueillir des *pâquerettes*. La belle enfant portait un gros bouquet de *pâquerettes* blanches.

. . . . . La blanche *pâquerette*
Fleurit sous l'herbe et craint de s'élever.
(PARNY.)

PÂQUEROLLE, s. f. Bot. Genre de la famille des composées, renfermant plusieurs espèces qui ont tout à fait l'aspect des pâquerettes.

PAQUET, s. m. (de l'angl. *pack* ou *packet*, même signif.). Assemblage de plusieurs choses liées, cousues, jointes, enveloppées ensemble. *Paquet* de linge, de toile, de hardes. *Paquet* de livres, de lettres, de papiers. *Paquet* d'allumettes. Un gros *paquet*. Un petit *paquet*. Faire un *paquet*. Mettre en *paquet*. Ficeler un *paquet*. Déplier un *paquet*. Être chargé de *paquets*. Dont les vers en *paquet* se vendent à la livre. (Boileau.) | Par extens. Se dit de toutes les lettres ou dépêches que porte le courrier. Le *paquet* de Londres n'est pas encore arrivé. Ma lettre m'est arrivée dans le *paquet* de Vienne. | Bot. Assemblage de plusieurs fleurs ou fruits dans les épis, et particulièrement dans les graminées. | Fig. *Donner à quelqu'un son paquet*, Lui donner son congé, ou lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduit au silence. | On dit aussi dans le même sens: *Il a bien eu son paquet*. | Mar. *Amener les voiles en paquet*, Les amener avec une grande précipitation. | *Manœuvres en paquet*, Manœuvres en désordre, embrouillées. | *Un paquet de mer*, Une grosse et pesante lame qui tombe à bord pendant la tempête. | Typogr. Certaine quantité de lignes de composition, sans folio ni titre courant, liées avec une ficelle. Travailler, composer en *paquet*. | On dit des compositeurs qui ne sont point chargés de la mise en page, *qu'ils vont en paquets*. | Fig. *Plier son paquet*, S'en aller furtivement. | *Faire son paquet pour l'autre monde*, ou *plier son paquet*, Donner des symptômes de mort prochaine. | Femme habillée sans grâce. C'est un *paquet*, un vrai *paquet*. | Vulg. *Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un*, Tenir sur lui des propos désobligeants et faux. | On dit, dans le même sens, C'est un *faiseur de paquets*. | *Hasarder, risquer le paquet*, S'engager dans une affaire dont le succès est douteux. Il *a risqué le paquet*. | *Porte-paquet*, Se dit d'un indiscret qui fait des rapports à un autre sur les propos tenus contre lui. | *Il porte son paquet*, Se dit d'un bossu, par allusion à sa bosse. | *Faire son paquet*, S'en aller de la maison où l'on demeurait. | *Vous pourez faire votre paquet*, Vous pouvez vous préparer à sortir d'ici. Allons, ma fille, il faut *faire votre paquet*.

PAQUETAGE, s. m. (rad. *paquet*). Art milit. Manière d'emplir le porte-manteau d'un cavalier, et de l'attacher derrière la selle. | Manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre. Le *paquetage* doit être vivement fait.

PAQUETER, v. a. (Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paquette, tu paquettes, il paquette, nous paquetterons*, etc.) Mettre en paquets. Nous allons *paqueter* toutes ces marchandises. On dit mieux *Empaqueter*.

PAQUETIER, s. m. (pron. *paketié*). Compositeur qui travaille en paquet, qui fait des paquets. Le metteur en pages occupe dix *paquetiers*.

PAQUETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande marguerite des champs, de la pâquerette vivace et du chrysanthème. Allons cueillir des *paquettes*.

PAQUEUR, EUSE, adj. et s. V. PACQUEUR.

PAR, prép. (du gr. παρά, même signif.). Elle a un grand nombre d'acceptions. Elle sert à marquer le passage, le mouvement. Il a passé *par* Paris, *par* Constantinople, *par* Lyon. Voyager *par* terre, *par* eau, *par* mer. Courir *par* monts et *par* vaux. Vous êtes toujours *par* voies et *par* chemins. Passer *par* la porte, *par* la fenêtre. | *Il va par haut et par bas*, Se dit d'un malade qui évacue par le vomissement et par les selles. | En, dans. Cette nouvelle se répandit rapidement *par* toute la ville. | Suivi d'un mot qui désigne l'endroit, la partie d'une chose, d'un objet, d'une personne qu'on tient, qu'on saisit, qu'on touche. Tenir le couteau *par* le manche. Je l'ai pris *par* la main. | Suivi d'un mot qui désigne la cause, le motif, l'agent, le moyen, l'instrument, la manière. Il a agi *par* crainte, *par* jalousie, *par* zèle, *par* bonté. *Par* hasard. *Par* aventure. Vous avez obtenu cet emploi *par* faveur. Épouser une femme *par* amour. Dire quelque chose *par* mégarde. Mettre *par* tas. Couper *par* morceaux. Non-seulement je la retrouvais, mais je retrouvais près d'elle, et *par* elle, un état agréable. (J. J. Rousseau.) L'homme dégradé *par* sa faiblesse ou *par* la malignité du monde. (De Custine.) | S'emploie pour affirmer, jurer, conjurer. Il en jure *par* les mânes de son père. Il affirme *par* serment. | Prép. de temps. Signifie Durant. D'où venez-vous *par* le temps qu'il fait? *par* ce froid-là? | S'emploie aussi avec des mots qui marquent distribution et partage. Marcher *par* troupes. Distribuer *par* compagnies. Philémon regardait Baucis *par* intervalles. (La Fontaine.) | Mar. S'emploie pour désigner la position d'un objet, d'un navire par rapport à un autre navire. Ainsi on dit qu'*un port, une batterie à terre, sont par le travers d'un vaisseau*, ou *que le vaisseau a ce port, cette batterie par son travers*, lorsque le port ou la batterie se trouvent sous le plan prolongé du maître couple du vaisseau, ou sur une ligne horizontale qu'on imagine menée perpendiculairement à sa longueur. | Se joint à plusieurs prépositions adverbes de lieu, sans modifier beaucoup leur signification. *Par* delà les monts, *par* delà les mers. | *Par* s'est conservé comme particule explétive dans plusieurs phrases du style familier. Répéter *par* deux fois. | Législat. *De par, Par l'ordre, par le commandement de*, S'emploie dans la formule *De par la loi*, qui se met au commencement de divers actes publics, portant sommation, injonction, etc. | Famil. *De par le monde*, Dans le monde. | *Par ici*, loc. adv. Par cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est. Passez *par ici*. Venez *par ici*. | *Par là*, loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là, en parlant d'un lieu où l'on n'est pas. Passez *par là*. Allez *par là*. | Par ce parti, par ce moyen. J'ai été forcé d'en passer *par là*. *Par là* vous réussirez. | Fig. Sert à marquer deux extrémités entre lesquelles il n'y a pas de choix. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, C'est une nécessité; c'est le seul parti à prendre. | *Par-ci, par-là*, loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. Nous avons couru *par-ci par-là*. N'avoir que ce qu'on peut attraper *par-ci par-là*. | Par extens. Quelquefois, de temps en temps, de fois à autre. Je le vois *par-ci par-là*. | *Par trop*, loc. adv. Beaucoup trop. Il est *par trop* pressant. C'est *par trop* fort. | *Par conséquent*, loc. adv. Donc. Cela est juste, *par conséquent* vous vous rendez à mon avis.

PARA, s. m. Petite monnaie de Turquie qui vaut environ quatre centimes. Des *paras*.

PARA. Géogr. Ville forte et port du Brésil, chef-lieu de la province de son nom, à 2,500 kilom. N. N. O. de Rio-Janeiro; 26,000 habit.

PARABASE, s. f. (du gr. παράβασις, digression, transition; formé de παρά, au delà; βαίνω, je vais). Antiq. grecq. Partie de l'ancienne comédie dans laquelle, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur, ou le poète lui-même, s'adressait directement à l'auditoire pour lui parler du sujet de la pièce ou pour l'entretenir des affaires publiques. La *parabase* était ordinairement écrite en vers anapestiques. La *parabase* fut défendue dans la nouvelle comédie. La *parabase* était très-spirituelle.

PARABOLE, s. f. (du gr. παραβολή, comparaison; formé de παρά, auprès; βάλλω, je jette, je rapproche; parce que, dans toute comparaison, il y a un point de rapprochement). Espèce d'allégorie renfermant sous des figures, sous des images vulgaires, quelque vérité importante. C'est une manière d'instruire qui plaît d'autant plus qu'elle réveille l'esprit en le faisant passer des images les plus communes aux images les plus profondes, et l'amenant, par ce qu'on lui dit, à méditer sur ce qu'on ne lui dit pas. Ce mot n'est guère usité qu'en parlant des allégories de l'Écriture sainte. | Les *paraboles* de l'Enfant prodigue, du Mauvais riche, du Bon et du Mauvais grain. | Chez les Hébreux et les autres Orientaux, à raison de la pauvreté du langage de ces peuples, à raison aussi de leur génie spécial, la parabole eut son utilité. Mais cette figure, par ce qu'elle a de vague, d'indécis, de caché, facilite beaucoup l'équivoque. Les docteurs des divers cultes l'ont si bien compris, qu'ils ne cessent de recommander une grande attention aux homonymies, aux allégories, aux métaphores, qui, le plus souvent, donnent lieu à une foule de doutes, de préjugés et d'erreurs. On a abusé des *paraboles*. | *Parler en paraboles*, Dire des choses inintelligibles.

PARABOLE, s. f. (du gr. παραβάλλω, j'égale). Géom. Courbe dans laquelle le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse. C'est une ellipse à un seul foyer et à un seul axe. La parabole a tous ses points également distincts du foyer et d'une ligne, appelée la *directrice*, dont la direction est perpendiculaire à celle du diamètre de la courbe, et qui est aussi éloignée de son sommet que celui-ci l'est du foyer. Les boulets, les bombes, lancés par des bouches à feu, décrivent dans les airs des paraboles imaginaires. | Se dit de diverses courbes qui diffèrent essentiellement de la parabole ordinaire, conique ou apollonienne. | *Parabole cartésienne*, Courbe du second ordre, qui a quatre branches infinies. | *Parabole cubique*, Courbe du second ordre, ayant deux branches infinies, dirigées en sens inverse. | Quelques anciens mathématiciens donnaient le nom de *parabole* au quotient de la division géométrique. | S. f. pl. *Paraboles*. Famille de courbes, dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La *parabole ordinaire* ou *apollonienne* est la plus simple de ces courbes.

PARABOLIQUE, adj. Géom. Qui est courbé en parabole. Ligne *parabolique*. | *Miroir parabolique*, Miroir qui a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placés à son foyer. | Par extens. Qui se fait par parabole. Mouvement *parabolique*. | Bot. Se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi. | Littérat. Qui appartient à la parabole. Style *parabolique*. Récit *parabolique*. | Philos. *Poésie parabolique*, Nom par lequel Fr. Bacon désigne toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité. La poésie, suivant ce philosophe, est narrative, dramatique ou parabolique. La fable de Pan est un poème parabolique relatif aux sciences naturelles : elle figure l'univers; celle de Persée est politique; c'est l'emblème de la guerre; celle de Bacchus est morale, et représente les passions.

PARABOLIQUEMENT, adv. (pron. *parabolikeman*). En parabole, par paraboles. Parler *paraboliquement*. | Géom. En décrivant une parabole.

PARABOLOÏDE, s. m. (du gr. παραβολή, parabole; εἶδος, forme). Géom. Solide engendré par la révolution d'une parabole autour de son axe. | S. f. Courbe du second degré, engendrée par une parabole verticale assujettie à se mouvoir en restant parallèle à sa première position, de manière que son sommet glisse sur une courbe horizontale. | *Paraboloïde demi-cubique*, Courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On a aussi quelquefois donné ce nom aux paraboles de degrés supérieurs.

PARACARPE, s. m. (du gr. παρά, après; καρπός, fruit). Bot. Ovaire avorté ou l'organe qui en tient lieu dans les fleurs mâles par avortement. | Par extens. Partie accessoire du fruit qui est produite soit par la persistance du pistil, comme l'orbicule du lavatère trimestriel, soit du stigmate, comme la couronne du pavot.

PARACELSE (AURÉOLE THÉOPHRASTE BOMBAST DE HOHENHEIM, dit). Né en Suisse, l'an 1493, dans un petit bourg aux environs de Zurich, mort à Salzbourg, en 1541. Médecin et thaumaturge, qui prétendait avoir trouvé le secret de faire de l'or et de prolonger la vie. Paracelse dut moins sa réputation à de profondes connaissances médicales qu'à certaines dispositions naturelles, qui en firent une sorte d'oracle parmi les alchimistes mêmes et les astrologues du temps.

PARACENTHÈSE, s. f. (du gr. παρακέντησις, formé de παρά, à côté; κεντέω, je pique). Méd. Ponction pratiquée à l'abdomen des hydropiques pour faire évacuer la sérosité qui s'y est accumulée. Elle s'opère à l'aide d'un trois-quarts, qu'on enfonce dans la peau vers le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure. On retire ensuite le poinçon, et le liquide s'écoule par la canule. Lorsque toute la sérosité est évacuée, on retire doucement la canule, et l'on applique sur la piqûre un morceau de diachylon gommé.

PARACENTRIQUE, adj. (du gr. παρά, auprès; κέντρον, centre). Géom. Se dit d'une courbe telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné. Des courbes *paracentriques*.

PARACÉPHALE, adj. (du gr. παρά, qui marque la privation; κεφαλή, tête). Tératol. Monstre dont le caractère est la paracéphalie.

PARACÉPHALIE, s. f. Tératol. Monstruosité dans laquelle il ne manque qu'une partie de la tête.

PARACÉPHALIQUE, adj. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACERCIDE, s. m. (du gr. παρακέρκις; fait de παρά, à côté, à l'entour; κέρκις, le grand os, l'os principal de la jambe). Anat. Nom donné aux petits os de la jambe.

PARACERQUE, s. m. (du gr. παρά, auprès; κέρκος, queue). Ornithol. Fausse queue produite dans certains oiseaux par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion, et qui cache la vraie queue.

PARACHÈVEMENT, s. m. (pron. *parachèveman*). Fin, perfectionnement d'un ouvrage. Vieux mot.

PARACHEVER, v. a. (ce verbe prend un accent grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un e muet. *Je parachève, tu parachèves, il parachève; nous parachèverons, je parachèverais, vous parachèveriez*, etc.). Achever, finir, terminer, perfectionner. *Parachever* un ouvrage. Vieux mot. | Technol. Chez les doreurs, Étendre sur le cuivre ou l'argent qu'on veut dorer l'or moulu et le vif argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou la grattebosse. | Chez les teinturiers, il se dit particulièrement des noirs qui se commencent avec la guède, l'indigo et le pastel, suivant leur qualité, et qui se parachèvent avec de la galle et de la couperose. | SE PARACHEVER, v. pr. Être parachevé.

PARACHRONISME, s. m. (pron. *parakronisme*; du gr. παρά, au delà; χρόνος, temps). Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à *Prochronisme*.

PARACHUTE, s. m. (du gr. παρά, contre). Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant, par son déploiement, une résistance à l'air. | Particulièrement, Appareil qu'emploient les aéronautes pour descendre à terre en abandonnant leur ballon. Nous sommes descendus avec le *parachute*.

PARACLET, s. m. (du gr. παράκλητος, consolation). Théol. Nom donné particulièrement au Saint-Esprit. L'évangéliste saint Jean prête ces paroles à Jésus-Christ : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, qui demeurera avec vous éternellement, esprit de vérité, le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom. » La manière différente de considérer cette troisième personne de la Trinité des catholiques les a partagés en deux camps depuis neuf siècles, et n'a cessé d'être l'objet de controverses scandaleuses entre les deux Églises catholique et grecque. | Hist. ecclés. *Le Paraclet*. Monastère de femmes fondé près de Nogent-sur-Seine (Aube), en 1123, par Abailard, qui en confia la direction à Héloïse.

PARACLÉTIQUE, adj. Qui appartient au Paraclet, à l'Esprit-Saint. | S. m. Livre ecclésiastique des Grecs. Le *paraclétique*.

PARACMASTIQUE, adj. (du gr. παράκμασις, affaiblissement; dér. de παρακμάζω, je diminue, je décline, formé de παρά, mal; ἀκμή, vigueur). Méd. Se dit d'une maladie, d'une fièvre, qui, après être arrivée à son plus haut degré, diminue d'intensité jusqu'à sa terminaison.

PARACOUSIE, s. f. (du gr. παρά, mal; ἀκούω, j'entends). Pathol. Perversion de l'ouïe, dans laquelle on apprécie mal le ton et la force des sons qui frappent l'oreille. | Bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille. Anomalie dans la perception des sons qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue. | Il y a des espèces de *paracousies* dans lesquelles on ne peut entendre que confusément les sons aigus et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, non-seulement les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, mais encore ils font sur l'organe une impression douloureuse.

PARACROTTE, s. m. (du gr. παρά, contre, et du franç. crotte). Appareil pour garantir les bas et

les pantalons de la boue qu'on soulève en marchant. | Bande de cuir bouilli qu'on place de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements ne puissent pas toucher les roues.

PARADE, s. f. (du lat. *paratus*, préparatifs, apprêts). Montre, étalage. Cela n'est mis que pour la *parade*. | Se dit proprement de tout ce qui sert d'ornement, d'embellissement, et de tout ce qui est plutôt pour le luxe, l'ostentation, que pour l'utilité. Un habit de *parade*. Un carrosse, un cheval de *parade*. Elles sont toutes ravies qu'un homme dont elles ne veulent rien faire devienne leur esclave de *parade*, seulement pour grossir l'équipage. (Hamilton.) | *Lit de parade*, Grand lit sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les évêques et autres personnages. | *Faire parade d'une chose*, En tirer vanité, en faire ostentation. *Faire parade* de son esprit, de ses talents, de sa beauté, de son habileté. *Faire parade* de beaux sentiments. La vertu dont il *faisait parade*. (Boileau.) Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble *faire parade* de tous ses avantages. (Buffon.) | Mar. *Faire parade*, Orner un navire de tous ses pavillons. | Art milit. Espèce de revue qu'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. Aller à la *parade*. | Art scén. Scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre, pour exciter le public à entrer. | Par extens. Imitation ridicule, vain semblant, fausseté; étalage plein de fausseté. Toute sa conduite dans cette affaire n'a été qu'une *parade*. Ses larmes ne sont que des larmes de *parade*. La politesse, surtout chez les rois, est souvent une vertu de *parade*. (Mirabeau.)

PARADE, s. f. (du provenç. *parada*, fait de *parar*, arrêter, retenir, parer). Arrêt d'un cheval qu'on manie. Ce cheval est sûr à la *parade*. | T. d'escrime. Action par laquelle on pare un coup. Être à la *parade*. Manquer la *parade*. La *parade* de ce coup est difficile. On doit riposter vivement après une *parade*. | Fig. et famil. *Il n'est pas heureux à la parade*, Se dit de celui qui ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche.

PARADER, v. n. T. de manége. *Faire parader un cheval*, Le faire manœuvrer sur la parade ou la montre. | Art. milit. Faire la parade, en parlant des troupes. | Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaquer. | Néol. Art scén. Faire une parade. Il connaissait l'art de *parader* et de donner à la représentation cet extérieur qui frappe la multitude. (Noël.) | Par extens. User de charlatanisme. Il connaît l'art de *parader*.

PARADIASTOLE, s. f. (du gr. παραδιαστολή, même signif.). Figure de rhétorique qui consiste à distinguer l'une de l'autre deux idées qui ont entre elles une grande analogie, et à les déterminer au moyen de plusieurs oppositions de mots, d'épithètes.

PARADIGME, s. m. (du gr. παρά, par comparaison; δεικνύω, je montre). Gramm. Exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les mots analogues d'une même langue. En latin, *rosa* est le *paradigme* de la première déclinaison des substantifs; *amare*, de la première conjugaison des verbes.

PARADIS, s. m. (pron. *paradi*; du chaldéen *pardès*, verger, dont les Grecs ont fait παράδεισος, jardin, verger). Lieu de délices. Synonyme d'*Éden*. Le *paradis terrestre*. En ce sens, il n'est en usage que dans le langage de l'Écriture et pour signifier l'endroit où furent placés Adam et Ève, considérés par les histoires cosmogoniques juive et catholique comme la souche du genre humain; mais cette assertion est reconnue aujourd'hui comme n'ayant pas le moindre fondement et ne supportant même pas la discussion. Les diverses sectes ne sont d'accord ni sur l'époque de la création de ce jardin de délices, ni sur le lieu où il aurait été placé. Les deux bibles orthodoxes des *Septante* et de la *Vulgate* elles-mêmes diffèrent d'un assez grand nombre de siècles sur l'époque de la création du Paradis. Adam et Ève furent chassés du *paradis terrestre*. | Dans le Nouveau Testament, le mot *Paradis* s'entend du séjour où les âmes des bienheureux jouissent de la béatitude éternelle. L'opinion de l'Église catholique est que les portes du paradis sont ouvertes au juste aussitôt après sa mort. Luther, Calvin, et plusieurs schismatiques grecs et arméniens, prétendent qu'il n'y entrera qu'après le jugement dernier. Les saints du *paradis*. Les joies du *paradis*. Gagner le *paradis*. | Fondée sur la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la justice divine, l'idée plus ou moins défigurée d'un paradis se retrouve dans toutes les religions. Les Indiens ont des *paradis* où l'on jouit de tous les plaisirs sensuels, et bien qu'on y soit en union avec Dieu, et qu'on l'y voie face à face, la félicité qu'on y goûte n'en est pas moins toute sensuelle. Ces lieux de délices renferment non-seulement les âmes des hommes qui ont vécu suivant la loi de Dieu, mais encore celles des animaux qui se sont conformés à l'instinct de la nature et à l'institution du Créateur. | Les païens avaient aussi leur lieu de délices. Les Grecs le nommaient *Élysée*. Ils y avaient placé leurs héros, leurs grands hommes, comme les catholiques placent dans leur paradis leurs saints et leurs élus. | *Paradis de Mahomet*, Lieu où Mahomet a promis aux sectateurs de sa loi tous les plaisirs des sens après leur mort. Les mahométans comptent sept *ciels*, qui sont autant de paradis gradués; le premier, d'argent; le second, d'or; le troisième, de pierres précieuses; le quatrième, d'émeraudes; le cinquième, de cristal; le sixième, de couleur de feu; le septième est un jardin délicieux où coulent des rivières de vin, de lait, d'huile et de miel, et où les vrais croyants, entourés de *houris*, doivent jouir de la félicité éternelle. | Anc. liturg. Autels provisoires élevés dans les rues, les jours de procession solennelle. On dit aujourd'hui *Reposoir*. On appelle aussi *paradis* ou *reposoir* un autel, ou une chapelle que, dans chaque église, on orne d'une manière particulière, et où l'on dépose les vases sacrés, le ciboire et les hosties, du mercredi au samedi de la semaine sainte. | Art scén. Dans les théâtres, on appelle *paradis* une espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. Il doit ce nom uniquement à son élévation, qui le rapproche davantage du ciel; car les personnes qui sont obligées de s'y reléguer sont loin d'y trouver les prétendues joies du paradis. | Bot. *Pommier de paradis* ou simplement *paradis*, Variété de pommier obtenue par le semis du pommier doucin, et ainsi nommé à cause de la beauté et de la bonté de son fruit. | Ornithol. *Oiseau de paradis*, V. PARADISIER. | Plumes de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. | Littérat. *Le Paradis*, Titre d'un des trois poèmes qui forment la *Divine Comédie* de Dante. | *Le Paradis perdu*, Poème épique anglais de Milton. | *Le Paradis reconquis*, Autre poème du même auteur, bien inférieur au premier. | Fig. Lieu délicieux, orné par l'art et par la nature. Cette campagne est un vrai *paradis*. On ne voit ici que des prairies, des canaux et des arbres verts; c'est un *paradis* terrestre. (Voltaire.) | Fig. et au sens moral. Le plus grand bonheur, le bonheur le plus pur dont on puisse jouir. Un bon ménage est le *paradis* sur la terre. L'accord de l'amour et de l'innocence me semble être le *paradis* sur la terre. (J. J. Rousseau.) Le *paradis* sur la terre est dans un bon livre et une bonne conscience. (Boiste.) | Le lieu de délices. Paris est le *paradis* des femmes. La terre serait un *paradis*, si la religion chrétienne y était observée. (Bern. de Saint-Pierre.) | Prov. et fig. *Être en paradis, croire être en paradis, dans le paradis*, Être dans une grande joie, se croire au comble du bonheur. | Se trouver délivré de quelque grande douleur, d'une grande peine d'esprit. | *Vous ne l'emporterez pas en paradis*, Se dit par manière de menace, et signifie qu'on saura bien se venger tôt ou tard. | A défaut de connaissance de soi-même, de la nature et de son auteur, l'homme n'a pu connaître sa destinée. Ses idées sur le *paradis* ou son immortalité ont été fausses, incomplètes, et le plus souvent ridicules. Sans vouloir tracer ici une théorie de l'homme, de Dieu et de la création, nécessaire, à la rigueur, pour bien établir la destinée humaine, nous dirons que l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la création dont l'homme est le reflet, l'image en abrégé, rend complètement insuffisantes les conceptions du passé sur la vie à venir. Ces conceptions, en effet, tout en prétendant établir la grandeur de Dieu et l'immortalité de l'homme, font Dieu et l'homme si petits, si bizarres, si méchants, les renferment dans des espaces si étroits, présentent de ces paradis des peintures si ridicules, que tout ce qu'elles affirment est *capable*, dit Montesquieu, *de faire renoncer au paradis tous les gens de bon sens*. Aujourd'hui que le télescope a reculé dans l'infini les cloisons du petit globe dans lequel nous nous étions crus à tout jamais enfermés, que des cieux infinis nous sont apparus, l'âme humaine a bien le droit de se faire une idée toute autre de son immortalité. Le *paradis*, pour elle, ne peut plus être, comme dans les idées du passé, une vie d'inertie, de repos stupide ou d'immobilité après une manifestation accomplie dans un certain milieu, mais bien une série sans fin d'ascensions successives vers Dieu dans l'éternité. Pourquoi donc ces mondes jetés dans l'immensité, si ce ne sont autant d'étapes de la vie ascensionnelle de l'âme? Le *paradis* n'est donc, pour l'homme, qu'un horizon plus élevé, un milieu plus parfait et plus en rapport avec son état actuel de développement, de perfectibilité. C'est une sorte de point culminant atteint par lui dans sa vie ou ses existences précédentes, lui donnant droit à une vie meilleure, dans ses réincarnations successives dans les sphères supérieures; suivant les croyances spirites, c'est un mouvement de l'âme toujours active vers l'infini.

Oui, Platon, tu dis vrai : notre âme est immortelle;
C'est un Dieu qui lui parle, un Dieu qui vit en elle.
Eh! d'où viendrait sans lui ce grand pressentiment,
Ce dégoût des faux biens, cette horreur du néant?
Vers des siècles sans fin je sens que tu m'entraînes;
Du monde et de mes sens je veux briser les chaînes,
Et m'ouvrir, loin d'un corps dans la fange arrêté,
Les portes de la vie et de l'éternité.
(VOLTAIRE.)

PARADISIAQUE, adj. Du paradis, qui appartient au paradis. Les joies *paradisiaques*.

PARADISIER, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des passereaux, de la famille des conirostres, tribu des omnivores, renfermant des oiseaux dotés par la nature d'un plumage magnifique et que l'on nomme aussi *Oiseau de paradis*. Les *paradisiers*, dont on compte huit espèces, habitent la Nouvelle-Guinée et les petites îles environnantes.

PARADISTE, s. m. Paillasse qui, à la porte d'un petit théâtre, fait des parades. | Par extens. Charlatan. Cet homme n'est qu'un *paradiste*.

PARADOXAL, ALE, adj. Qui tient du paradoxe. Opinion *paradoxale*. Sentiments *paradoxaux*. | Qui aime le paradoxe. Esprit *paradoxal*. C'est heurter la droite raison, et être esclave d'un goût *paradoxal*, que de penser et de parler autrement. (Desfontaines.) L'esprit *paradoxal* ébranle les institutions les plus sacrées. (Mme de Staël.) | Ce qui semble *paradoxal* dans un temps cesse quelquefois de l'être dans un autre. Il eût paru *paradoxal*, il y a seulement une cinquantaine d'années, d'avancer qu'une dépêche pût traverser l'Atlantique en deux minutes, ou, simplement, qu'on dût jamais arriver à parcourir en quelques heures l'espace qu'on ne pouvait franchir alors qu'en plusieurs jours. | Fig. et par anal. *Existence paradoxale*. On appelle ainsi l'existence de certains hommes dont on ne connaît pas les ressources. | Didact. Il se dit des animaux dont l'existence est contestée, ou dont la configuration semble contrarier les lois généralement connues. La *grenouille paradoxale* est ainsi appelée, parce que son têtard a une queue énorme et une taille supérieure à celle de l'animal parfait; ce qui avait fait croire aux anciens que ce reptile passait de l'état de grenouille à celui de têtard, puis à celui de poisson. | Minéral. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus et qui semble tenir du paradoxe. La chaux carbonatée *paradoxale*. | S. m. Ce qui est paradoxal, le genre, le style paradoxal. Le familier ingénieux, le *paradoxal* coloré, le faux masqué en vraisemblance, le badin ennobli, le subtil simplifié, tout cela ne devait-il pas au moins trouver grâce à ses yeux? (Dict. de Trévoux.) Le *paradoxal* brille dans cet ouvrage.

PARADOXALEMENT, adv. (pron. *paradoksalman*). D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe. Cette vérité est présentée *paradoxalement*.

PARADOXE, s. m. (pron. *paradokse*; du gr. παρά, contre; δόξα, opinion). Proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une opinion contradictoire, fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond. Le paradoxe, en général, n'est tel que parce qu'il exagère l'idée ou l'applique mal, ou encore parce qu'il se prononce contre l'opinion admise. Avancer, soutenir un *paradoxe*. Quelques écrivains ont dû en partie leur célébrité à la hardiesse de leurs *paradoxes*. Dire que la pauvreté est préférable aux richesses, c'est un *paradoxe*. *La propriété, c'est le vol*, est un *paradoxe* de P. J. Proudhon. Dans la science, beaucoup d'opinions qui paraissaient des *paradoxes* insoutenables sont des vérités incontestables. C'est un *paradoxe*, qu'un violent amour sans délicatesse. (La Bruyère.) Ceci paraîtra un *paradoxe* à bien des lecteurs. (Condillac.) Ceci n'est ni un *paradoxe* ni même une nouveauté, mais une simple observation de faits. (Brillat-Savarin.) L'opinion de Galilée, que la terre tourne, fut longtemps regardée comme un *paradoxe*. (Buffon.) | Croire qu'il peut être dérogé aux lois de la nature par un miracle, c'est à la fois un *paradoxe* et une grande erreur. Demander à Dieu la pluie ou le beau temps, c'est encore une erreur et un *paradoxe*, la pluie ou le beau temps ne pouvant résulter que de l'état atmosphérique et des lois de la météorologie. | Se prend en mauvaise part. C'est un homme à *paradoxes*. J'aime mieux être un homme à *paradoxes* qu'un homme à préjugés. (J. J. Rousseau.) Le *paradoxe* ternit la vérité pour faire briller le mensonge. (Boiste.) | Philos. *Les Paradoxes*, Titre d'un traité de Cicéron dans lequel il développe six paradoxes des stoïciens.

PARADOXISME, s. m. Figure qui consiste à réunir sur le même sujet, sous forme de paradoxe, des attributs qui semblent inconciliables, mais qui sont combinés de façon qu'ils frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité.

PARADOXOLOGIE, s. f. (du gr. παράδοξον, paradoxe; λόγος, discours). Traité sur les paradoxes. | Antiq. rom. Improvisation bouffonne.

PARADOXURE, s. m. (du gr. παράδοξος, étrange; οὐρά, queue). Zool. Mammifère carnassier, voisin des civettes, ainsi nommé à cause de la disposition de sa queue, qui, sans être prenante, peut se rouler au gré de l'animal en une sorte de spirale. Le *paradoxure* se trouve dans l'Inde, et particulièrement à Pondichéry, où on l'appelle *Pougouné*.

PARAFEU, s. m. Petit mur élevé devant les ouvreaux, dans les verreries. | Garde-feu.

PARAFFINE, s. f. (du lat. *parum*, peu; *affinis*, qui a de l'affinité). Chim. Substance solide, d'une densité de 0,870, fusible vers 44°, et dont les caractères physiques ont une certaine analogie avec ceux du blanc de baleine. On la retire des huiles pesantes, derniers produits de la distillation sèche du bois, des schistes bitumineux, de la tourbe, des débris d'animaux. La *paraffine* a exactement la composition de l'hydrogène bicarboné; elle serait propre à remplacer la cire et le blanc de baleine dans la fabrication des bougies, si l'on arrivait à l'obtenir en grand à un prix assez bas. On trouve dans la nature, en Moldavie, une substance nommée *Ozokérite* ou *cire fossile*, qui est de la paraffine à peu près pure et qu'on emploie sur les lieux à la fabrication des bougies.

PARAGE, s. m. (du lat. barb. *paragium*, même signif., formé de *par*, pair; *agere*, mener; qui a des pairs distingués). Signifiait Extraction, qualité, et n'est usité que dans cette locution : *De haut parage*, pour dire De haut rang, de grande naissance. Dame, demoiselle, personne *de haut parage*. Un seigneur *de haut parage*. Fille *de haut parage*.

Dépendre d'une humeur fière, brusque et volage,
Chez les femmes *de haut parage*,
Ces choses sont à craindre et bien d'autres encor.
(LA FONTAINE.)

| Ce mot n'est plus usité depuis la première révolution. | Ancn jurisp. *Parage légal*, Manière de tenir un fief entre parents : l'aîné de la famille, seul, rendait foi au seigneur, et assignait à chacun de ses frères sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. | *Parage conventionnel*, Espèce de tenure par laquelle l'un de plusieurs coacquéreurs d'un fief était chargé par les autres de faire foi et hommage pour tous. | *Sous-parage*, Portion d'un des cadets, assignée par l'aîné. | *Haut parage*, Grand fief, comme ceux des pairs et des seigneurs mouvant immédiatement du roi. | Mar. Espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation. J'ai navigué dans ces *parages*. Les pirates infestaient ces *parages*. | Par extens. et famil. Lieu, endroit où les personnes se rencontrent. Que venez-vous faire dans nos *parages*? Me voilà dans vos *parages*.

PARAGE, s. m. (du lat. *parare*, préparer, rendre uni). Labour donné aux vignes avant l'hiver. | Technol. Poli que les menuisiers et charpentiers donnent à la surface des différentes pièces de bois.

PARAGLACE, s. m. Garniture de planches destinées à garantir un navire du choc des glaces.

PARAGLOSSE, s. f. (du gr. παρά, auprès; γλῶσσα, langue). Entom. Appendice membraneux, divergent et garni de poils, qui a l'apparence d'une oreillette, et que certains insectes portent à la base de leur langue. | Méd. Tuméfaction de la langue, qui semble renversée dans le pharynx.

PARAGOGE, s. f. (du gr. παραγωγή, augmentation). Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *met*, *ce*, dans *ipsemet*, *hicce*; en français, *ci*, *là*, *dà*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*, sont des *paragoges*, de même que le *s* de *guères*, *jusques*, au lieu de *guère*, *jusque*, etc. Évitez de faire usage de *paragoges*.

PARAGRAPHE, s. m. (pron. *paragrafe*, du gr. παρά, près, autour; γράφω, j'écris). Section d'un chapitre, d'un discours, d'une lettre. *Paragraphe* premier. Voyez le *paragraphe* dix. Plusieurs *paragraphes* forment un chapitre. (Condillac.) Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue est ce qu'on appelle un *paragraphe*. (Laveaux.) | Typogr. Signe figuré ainsi ¶, que l'on met quelquefois en tête d'un paragraphe.

PARAGUAY. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale; prend sa source dans les montagnes de la province de Matto-Grosso, du Brésil, et se jette dans le Parana, un peu au N. de Corrientes; cours, environ 1,800 kilom. | République de l'Amérique méridionale, située entre le Brésil au N. et à l'E. et divers États de la Confédération Argentine au S. et à l'O., a pour frontières naturelles à l'E. et au S. le Parana, à l'O. le Paraguay; 900 kilom. du N. au S., sur 265 de l'E. à l'O.; environ 1,000,000 d'habitants (Espagnols, Payaguas, Guaranis et Nègres); capitale, l'Assomption. Climat brûlant; sol montagneux au N. et à l'E., plat dans le reste du pays, arrosé par le Paraguay et le Parana, entrecoupé de marais, de vastes forêts et de belles plaines, où croissent la canne à sucre, le riz, le maïs, les patates, le coton, un tabac excellent, le *maté*, dit *thé du Paraguay*, et de précieuses plantes médicinales (salsepareille, rhubarbe, quinquina, copaïer). Les forêts possèdent de beaux bois de construction, mais sont remplies de jaguars, couguars, ours noirs, tapirs, serpents à sonnettes, etc. Les moustiques et la chauve-souris vampire y sont en grand nombre. Riches gisements de fer oligiste. Le Paraguay a été découvert en 1526 par Sébastien Cabot, et conquis en 1536 par l'Espagnol Alvaro Nuñez. Les jésuites y établirent en 1556 de célèbres *missions*, qui formaient une sorte d'État théocratique indépendant, quoique rattaché à la vice-royauté de la Plata. Ce pays se rendit indépendant en 1811; bientôt après, Francia s'y mit en possession du pouvoir, d'abord avec le titre de consul (1813), puis avec celui de *dictateur* (1814). Il a su s'y maintenir jusqu'à sa mort, arrivée en 1840, et a fait tourner son despotisme au profit de l'industrie du pays. Comme l'avaient déjà fait les jésuites, il ferma le Paraguay à tous les étrangers. Après sa mort, les communications ont été rétablies par le président Lopez, qui a soutenu pendant plusieurs années, avec les seules ressources de son pays, une lutte héroïque contre le Brésil, la Confédération Argentine et la république de l'Uruguay.

PARAISON, s. f. (rad. *parer*). Technol. Forme particulière qu'on donne au verre fondu en le roulant sur le marbre, tandis qu'on le souffle.

PARAISONNER, v. a. Souffler les glaces. Il faut *paraisonner* le verre.

PARAISONNIER, s. m. Ouvrier verrier qui fait la paraison, qui souffle les glaces à miroir.

PARAÎTRE, v. n. irrég. (du gr. πάρειμι, être présent, se présenter, se faire voir). Se faire voir, se laisser voir, se montrer, se manifester. Le soleil, la lune *paraît*. La lumière *paraît* à l'horizon. Le bouton *paraît* à l'arbre. Son innocence *a paru* dans tout son jour. *Paraître* en public. *Paraître* sur la scène. Les ennemis *ont paru* à la frontière. Il y a une comète qui *paraît* depuis quatre jours. (Mme de Sévigné.) Tous les chefs animaient le peuple au travail, dès que l'aurore *paraissait*. (Fénelon.) On laisse *paraître* des frayeurs dont on ne rougit point. (Volt.) Dès qu'il *paraît* dans une ville un homme de génie. (Barthélemy.) Le goût ne *paraît*-il pas cent fois mieux dans les choses simples que dans celles qui sont offusquées de richesses? (J.-J. Rousseau.) | Se dit de ce qui n'a pas entièrement disparu, et se laisse encore apercevoir, bien que faiblement. Cette tache *paraît* encore. | Se présenter en justice, ou y produire quelque pièce. Cet homme n'a pas osé *paraître* devant la justice. | Se dit particulièrement d'un livre qui est ou qui doit être imprimé, mis en vente. Quand votre histoire de l'industrie *paraîtra*-t-elle? | Se dit en parlant des sentiments de l'âme, des qualités. Il a fait *paraître* des sentiments démocratiques. | Se dit en parlant des sentiments qui se peignent sur le visage. Il *paraît* gai, aimable. | Se distinguer, briller, se faire remarquer. Cet homme aime à *paraître*. | Dans ce sens, il se construit souvent avec un adjectif. Pour *paraître* honnête homme, il faut l'être. (Boileau.) | Sembler, avoir l'apparence. Combien d'hommes, habiles à dissimuler, *paraissent* ce qu'ils ne sont pas! Les choses sont rarement comme elles *paraissent* de loin. (Voltaire.) La vie me *paraissait* le plus cruel des supplices. (Barthélemy.) | Dans ce sens, il se construit souvent avec un infinitif. Il est des mers que les baleines *paraissent* préférer. | *Faire paraître*, Montrer une qualité, un sentiment. Il *fait paraître* son patriotisme. | Faire qu'une chose semble telle ou telle. Le soin que cette femme met à sa toilette la *fait paraître* encore plus jolie. | Impers. *Il m'a paru* avoir raison. *Il* lui *paraît* plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de son peuple. (Massillon.) | On voit, on aperçoit. Il *paraît* une comète. | *Il y paraît*, On le voit bien, ce qu'on voit le prouve. Il a eu la petite vérole; *il y paraît*. | Par ironie, on dit d'une chose qui est visible à tout le monde : Cela *paraît* comme le nez au milieu du visage. | Voici la conjugaison de ce verbe, qui présente des irrégularités : *Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais*, etc. *Je parus*, etc. *J'ai paru*, etc. *Je paraîtrai*, etc. *Je paraîtrais*, etc. *Parais, paraissons, paraissez. Que je paraisse*, etc. *Que je parusse, que tu parusses, qu'il parût, que nous parussions*, etc. *Paraissant. Paru, parue.*

PARAÎTRE, s. m. Apparence. Préférer l'être au *paraître*. (Voltaire.) Le *paraître* est parfois trompeur.

PARAJOUR, s. m. Objet qui, dans un panorama, projette sur les spectateurs une ombre ferme, ainsi que sur les corps qui les avoisinent.

PARALIPOMÈNES, s. m. pl. (du gr. παραλειπόμενα, part. pass. du v. παραλείπω, j'omets, j'oublie). Proprement, Sorte de supplément à l'ouvrage qui précède. Les prolégomènes se placent au commencement du livre, les *paralipomènes* à la fin. | Titre de deux livres de la Bible, attribués à Esdras, et où se trouvent des détails qui avaient été omis dans les quatre livres des Rois.

PARALIPSE, s. f. (du gr. παράλειψις, dérivé de παραλείπειν, négliger). Rhét. Figure par laquelle on fixe l'attention sur un objet, en feignant de le négliger. On la nomme aussi *Prétérition*. C'est par *paralipse* que Cicéron dit en parlant de Verrès : « Je passe sous silence ses excès, je tais ses débauches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; je supprime même ses extorsions depuis son retour de Sicile; je ne veux vous offrir qu'une peinture légère de ses moindres pillages. » Cette figure peut s'employer en bonne ou en mauvaise part.

PARALLACTIQUE, adj. Astron. Qui appartient à la parallaxe. | *Angle parallactique*, Celui qui sert à calculer la parallaxe de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison. | *Triangle parallactique*, Triangle formé par le rayon de la terre et par deux lignes qui partent des deux extrémités de ce rayon pour aller se réunir au centre d'un astre. | *Machine* ou *lunette parallactique*, Machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe et suivre le mouvement diurne des astres sur la parallèle qu'ils décrivent.

PARALLAXE, s. f. (pron. *paralakse*, du gr. παράλλαξις, changement alternatif, fait de παραλλάττω, je transpose). Astron. Différence entre le lieu où un astre paraît être sur la surface terrestre et celui où il nous paraîtrait si nous étions au centre de la terre. C'est un angle formé au centre de l'astre par deux rayons, dont l'un va au centre de la terre, et l'autre au point de la surface où est l'observateur. On l'appelle quelquefois *parallaxe diurne*. | Changement qui s'opère dans la position d'un astre quand on l'observe d'un point qui ne correspond pas au centre de son mouvement. | *Parallaxe annuelle*, Angle formé par deux lignes droites qui seraient menées aux deux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre. | *Parallaxe menstruelle*, Petite inégalité que produit dans le lieu vrai du soleil l'attraction de la lune sur la terre. | La distance immense où nous sommes des étoiles fixes empêche de calculer leur parallaxe par rapport au rayon terrestre. | Chirurg. Raccourcissement d'un membre fracturé, lorsque les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

PARALLÈLE, adj. (du gr. παράλληλος, l'un contre l'autre). Géom. Se dit d'une ligne ou d'une surface, également distante, dans toute son étendue, d'une autre ligne ou d'une autre surface. Deux lignes *parallèles*. Ces deux allées sont *parallèles* l'une à l'autre. Les tropiques et l'équateur sont *parallèles*. | *Plans parallèles*, Plans qui ne peuvent jamais se rencontrer, étant prolongés à l'infini. | S. f. Ligne parallèle à une autre. Tirer une *parallèle*. La vraie définition et la plus nette qu'on puisse donner d'une *parallèle* est de dire que c'est une ligne droite qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. (Encycl.) | Fortific. Tranchée bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement au côté de la place de guerre qu'on assiége. Première *parallèle*. Les *parallèles* communiquent entre elles par des chemins couverts. | S. m. Astron. Cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre. Tous les lieux qui sont sur le même *parallèle* ont la même latitude, ont les jours et les nuits de la même longueur. | Cercles qui sont parallèles entre eux et perpendiculaires au méridien. Le plus grand de tous les *parallèles* est l'équateur. | *Parallèles de latitude*, Cercles parallèles à l'équateur, que l'on trace sur le globe terrestre, et qui sont les mêmes que les parallèles de déclinaison, tracés sur le globe terrestre. | Littérat. Comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre; examen des rapports ou des différences que deux personnes ou deux choses ont entre elles. Faire un *parallèle* juste, vrai. Faire le *parallèle* des anciens et des modernes. D'Alembert appelait les *parallèles* une féconde matière d'antithèses, qui prouvait seulement qu'on avait plus ou moins le talent d'en faire. En prenant des points vagues de comparaison,

on fait des *parallèles* plus ingénieux que solides. Faites un *parallèle* entre le Christ et Mahomet.

PARALLÈLEMENT, adv. D'une manière parallèle. La Delaware coule *parallèlement* à la rue qui suit son bord occidental. (Chateaubriand.)

PARALLÉLIPIPÈDE, s. m. (du gr. παράλληλος, parallèle; ἐπί, sur; πεδίον, plaine, surface plane). Géom. Corps solide terminé par six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, égaux et parallèles entre eux. Former un *parallélipipède*.

PARALLÉLISME, s. m. (pron. *paralélisme*). Géom. Propriété, état de deux lignes, de deux plans parallèles. Il y a un défaut de *parallélisme* entre les deux galeries du Louvre. | Chirurg. Manière d'être des bords de certaines plaies, dans lesquelles plusieurs tissus sont intéressés. Il est parfois nécessaire de maintenir le *parallélisme* des bords des plaies, pour qu'il n'en résulte pas des inconvénients. (Mérat.) Le *parallélisme* des lèvres.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE, adj. Qui a la forme d'un parallélogramme.

PARALLÉLOGRAMME, s. m. (du gr. παράλληλος, parallèle; γράμμα, ligne). Géom. Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles. Les propriétés du *parallélogramme*. | *Parallélogramme de Newton*, Règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la série en x, qui donne la valeur de y, lorsque ces deux variables entrent dans une équation algébrique donnée. | Mécan. *Parallélogramme flexible* ou *parallélogramme articulé*, Ingénieux mécanisme de Watt, souvent employé dans les machines, pour conserver à la tige du piston la direction sensiblement verticale.

PARALLÉLOGRAPHE, s. m. (du gr. παράλληλος, parallèle; γράφω, j'écris). Mathémat. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALOGISME, s. m. (du gr. παρά, contre, mal; λογίζομαι, raisonner). Faux raisonnement, ou erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés, ou quand on passe sur une proposition qu'on aurait dû prouver. Le *paralogisme* diffère du *sophisme* en ce que, dans ce dernier, l'erreur est commise à dessein et de mauvaise foi, tandis que, dans le *paralogisme*, l'erreur provient de pure ignorance ou de légèreté.

PARALYSÉ, ÉE, part. Frappé de paralysie. Bras *paralysé*. Il a tout le côté droit *paralysé*. Sa langue est *paralysée*. | Fig. Rendu nul. Action, force *paralysée*. Des efforts *paralysés*. Volonté *paralysée*.

PARALYSER, v. a. (du gr. παρά, contre; λύω, je relâche). Frapper de paralysie. Cette frayeur lui a *paralysé* la langue. | Fig. Frapper d'inertie, empêcher l'action de quelque cause morale. Le despotisme *paralyse* les élans des peuples. Une résistance à laquelle on ne s'attendait point *paralyse* l'action du gouvernement et le met en péril.

PARALYSIE, s. f. Pathol. Abolition ou diminution considérable des mouvements volontaires, et quelquefois du sentiment dans une ou plusieurs parties du corps. La *paralysie* est le plus souvent symptomatique d'une altération survenue dans le cerveau et dans les nerfs eux-mêmes. *Paralysie* générale. *Paralysie* partielle. *Paralysie* idiopathique. *Paralysie* sympathique. Avoir une attaque de *paralysie*. La *paralysie* paraît plus commune chez les hommes que chez les femmes. (Chamber.) L'âme dans une violente affection peut rompre la chaîne de la *paralysie*. (Boisté.) | Tout ce qui peut exciter les centres nerveux, et surtout le cerveau, comme les boissons alcooliques, les travaux intellectuels trop prolongés, les excès de travail manuel produisent la paralysie. L'impression du froid et de l'humidité longtemps prolongée, une frayeur subite et très-vive, l'action de la foudre, etc., sont également des causes fréquentes de paralysie.

PARALYTIQUE, adj. Qui est atteint de paralysie. Membre *paralytique*. Être *paralytique*. Rester *paralytique*. Rendre le mouvement au corps *paralytique*. (Boileau.) | Fig. L'esprit devient *paralytique*, comme le corps, faute d'exercice. (Mme Necker. | Substantiv. Celui, celle qui est paralytique. Un *paralytique*. Une *paralytique*. Le *paralytique* de l'Évangile. La différence qu'il y a entre un *paralytique* et un mort, c'est qu'un *paralytique* est un mort qui souffre, au lieu qu'un mort est un *paralytique* qui ne souffre pas. (Boileau.)

PARAMARIBO. Géogr. Capitale de la Guiane hollandaise, sur la rive gauche du Surinam et à 9 kilom. de l'Atlantique; 25,000 habit. C'est une belle cité, protégée par une citadelle. Ses rues sont larges, droites et bordées d'orangers et de citronniers. Sucre, café, cacao, poisson salé.

PARAMÈTRE, s. m. (du gr. παρά, à côté; μέτρον, mesure). Géom. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnées et des abscisses. Le *paramètre* d'une parabole, d'une ellipse. | Quantité qui entre dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et par la variation de laquelle on peut obtenir toutes les variétés de courbes et de surfaces qui appartiennent à cette famille.

PARAMONT, s. m. T. de vénerie. Sommet de la tête du cerf. La balle est entrée dans le *paramont*.

PARAMORPHINE, s. f. Chim. Substance voisine de la morphine, et qui existe dans l'opium.

PARAMYTHIE, s. f. Littérat. Espèce de poésie qui consiste à exposer une vérité sous la forme d'un conte rattaché à quelque mythe ancien.

PARANA. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, a sa source dans la province brésilienne de Minas-Géraes, sépare le Brésil du Paraguay, reçoit, entre autres affluents, le Paraguay, baigne la Confédération Argentine, puis se confond avec l'Uruguay, au-dessus de Buénos-Ayres, pour former le Rio de la Plata, après un cours d'environ 3,000 kilom. | *Parana*, Nouvelle capitale de la République Argentine, située sur le Parana, dans la province d'Entre-Rios, dont elle est aussi le chef-lieu; 15,000 habitants. C'est une fort belle ville.

PARANGON, s. m. (du gr. παρά, à côté; ἄγω, conduire). A signifié Patron, modèle. *Parangon* de beauté, de chevalerie. | S'est dit aussi pour Comparaison. Mettre en *parangon*. | Joaill. Diamant ou perle qui n'offre aucun défaut. Ce diamant est un *parangon*. | Typogr. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et la palestine. Il y a le *gros parangon* et le *petit parangon*. Le premier a 21 points, et le second 18. | Adjectiv. Un diamant, un rubis *parangon*. Une perle *parangon*.

PARANGONNAGE, s. m. Typogr. Action de parangonner. Faire un *parangonnage*.

PARANGONNER, v. a. Comparer. Vieux et inusité. | Typogr. Faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes ou des lingots. *Parangonner* du saint-augustin avec du cicéro. | SE PARANGONNER, v. pr. Hortic. Se dit des fleurs qui doivent avoir tous les ans les mêmes panaches, être toujours les mêmes, sans dégénérer. Quand les plaques demeurent bien distinctes des couleurs et du panache, on doit espérer que la tulipe *se parangonnera* tous les ans.

PARANT, ANTE, adj. Propre à orner, à parer. Une étoffe *parante*. Les diamants sont *parants*. Rien n'est si *parant* que les fleurs des champs.

PARANYMPHE, s. m. (du gr. παρά, auprès; νύμφη, jeune épouse). Antiq. Chez les Grecs, Espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait à la noce pour en régler les réjouissances et le festin. | Chez les Romains, Chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son époux, et dont l'un marchait devant avec une torche de pin à la main, tandis que les deux autres soutenaient la nouvelle mariée. Pour être admis à l'emploi de paranymphe, il fallait avoir son père et sa mère encore vivants. | Chez les Hébreux, c'était l'Ami de l'époux, celui qui faisait les honneurs de la noce et conduisait l'épouse chez l'époux. Le *paranymphe* est un adolescent.

PARAPET, s. m. (pron. *parapé*; de l'ital. *parapetto*, pare-poitrine). Élévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart et qui donne aux soldats le moyen de faire feu sur l'ennemi en ne laissant à découvert que la partie supérieure de leur corps. Le *parapet* d'un bastion. | Constr. Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou. Garnir d'un *parapet*. L'homme de résolution s'appuie sur les obstacles comme sur une barrière, un *parapet*, pour les franchir. (Boiste.)

PARAPÉTALE, s. m. (du gr. παρά, presque; πέταλον, pétale). Bot. Nom donné à une partie semblable à un pétale, mais située sur un rang plus inférieur, comme dans les ellébores.

PARAPHE, s. m. (pron. *parafe*; corrupt. de *paragraphe*). Marque de quelques traits de plume que l'on ajoute à son nom dans les écritures, pour rendre plus difficile la contrefaçon. Mettre son *paraphe*. Signer sans *paraphe*. | Autrefois, chaque signature était suivie du mot *scripsi* (j'ai écrit); mais, la plupart du temps, on remplaçait ce mot par deux *s* liés ensemble. Telle est l'origine du paraphe. | Au palais, le paraphe est indispensable pour certaines pièces. Ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier, y mettent leurs paraphes, afin de constater l'identité de la pièce produite. Les registres de l'état civil doivent être paraphés et cotés sur chaque feuillet. | Les notaires font mettre des paraphes à tous les renvois, à toutes les apostilles et ratures d'un contrat. Ceux qui ne savent point faire de paraphes, ou qui n'ont point l'habitude d'en faire, y mettent les premières lettres de leur nom. | L'Académie écrit *paraphe* ou *parafe*. L'étymologie demande *paraphe*; mais la simplicité orthographique exige *parafe*. Il faut donc écrire *parafe*.

PARAPHÉ, ÉE, part. Où l'on a mis un paraphe. Renvoi *paraphé*. Acte *paraphé*. Des pages *paraphées*.

PARAPHER, v. a. (pron. *parafé*). Mettre un paraphe à quelque acte. Il faut *parapher* cette pièce. Quand il y a un renvoi dans quelques actes, il faut *parapher* le renvoi. Les témoins vont signer et *parapher* le procès-verbal. | T. de palais. *Parapher ne varietur*, Mettre son paraphe sur le papier, afin qu'il ne puisse être changé. | *Parapher un procès par première et dernière*, Mettre son paraphe sur chaque page d'un procès, à mesure qu'on y place les numéros.

PARAPHERNAL, ALE, adj. (pron. *parafernal*; du gr. παρά, outre; φερνή, dot). Jurisp. Qui arrive outre la dot, par surplus de la dot. | Il n'est guère en usage qu'au palais et dans cette locution : *Biens paraphernaux*, Biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, s'en réservant l'administration et la jouissance. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner les *biens paraphernaux*; mais aussi la femme ne peut les aliéner ou paraître en justice à raison d'eux, sans avoir préalablement l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice. | L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot; il est cependant beaucoup d'exemples de cet emploi. Le mari peut autoriser sa femme à aliéner une propriété *paraphernale*. (Guillem.) | Substantiv. Se dit pour *bien paraphernal*. Les *paraphernaux* de ma femme.

PARAPHERNALITÉ, s. f. (pron. *parafernalité*). Jurisp. État des biens paraphernaux.

PARAPHIMOSIS, s. m. (pron. *parafimozis*, du gr. παρά, autour; φιμόω, je serre). Affection dans laquelle le prépuce est tellement gonflé et renversé, qu'on ne peut le rabattre sur le gland.

PARAPHONIE, s. f. (pron. *parafoni*, du gr. παραφωνία, fait de παρά, contre; φωνή, voix). Anc. mus. Espèce de consonnance qui ne résulte pas des mêmes sons, ni de la répétition des mêmes sons, mais de sons réellement différents, tels que la quinte et la quarte. | Pathol. Articulation vicieuse des sons, lésion de la voix dans laquelle les sons produits n'offrent pas le ton et la force convenables.

PARAPHRASE, s. f. (pron. *parafraze*; du gr. παρά, selon; φράζειν, parler). Explication étendue d'un texte, interprétation; explication dans laquelle on cherche ce que l'auteur a voulu dire. Il est certains auteurs obscurs qu'on ne peut bien comprendre qu'au moyen de la paraphrase, et qu'on ne saurait traduire mot à mot. Les ouvrages en général écrits en style oriental prêtent beaucoup à la paraphrase par le figuré et le vague de l'expression. Lorsqu'il y a obscurité dans le texte, comme dans Perse, la paraphrase est d'un grand secours, et souvent même elle devient indispensable. Dans ce cas, elle rend clair ce qui était à peine compréhensible. On donne spécialement le nom de *Paraphrases* aux interprétations des livres saints. Les plus célèbres en ce genre sont la *Paraphrase chaldaïque* ou *Targum*, ancienne version de la Bible en langue chaldéenne; celle d'Érasme sur le *Nouveau Testament*; celles de Massillon sur les *Psaumes*, etc. | Par extens. Traduction trop étendue. Sa traduction n'est qu'une lourde *paraphrase*. | Famil. et par exagérat. Discours, écrit verbeux et diffus. Il nous fatigue par ses *paraphrases*. Ce sermon est une *paraphrase*.

PARAPHRASÉ, ÉE, part. Dont on a donné la paraphrase. Discours *paraphrasé*. Traduction *paraphrasée*. Psaumes *paraphrasés*.

PARAPHRASER, v. a. (pron. *parafrazé*). Faire une paraphrase, des paraphrases. On a *paraphrasé* les *Institutes* de Justinien. Le Mascaron *paraphrasait* le *Miserere*, et faisait pleurer tout le monde. (Mme de Sévigné.) | Étendre, amplifier dans le récit. Vous ne rapportez pas le discours tel qu'il a été prononcé, vous le *paraphrasez*. *La Chambre des communes a paraphrasé le discours de la reine*, La Chambre a répondu par la répétition des mêmes phrases et l'identité des idées. | Absol. Dites la chose comme elle est, sans *paraphraser*.

PARAPHRASEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui amplifie les choses en les rapportant. Vous êtes un *paraphraseur*. Ne se dit que dans un sens de blâme.

PARAPHRASTE, s. Celui, celle qui est auteur de paraphrases. Les *paraphrastes* chaldaïques.

PARAPHYLLE, s. m. (du gr. παρά, presque; φύλλον, feuille). Bot. Se dit de toute expansion qui ressemble à une feuille, comme on en voit sur le calice ou sur le périgone de certaines plantes.

PARAPLÉGIE, s. f. (du gr. παρά, autour; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié du corps, à partir du cou. Il est atteint d'une *paraplégie*.

PARAPLUIE, s. m. (du gr. παρά, contre, et du lat. *pluvia*, pluie). Sorte de petit pavillon que l'on tient développé, ouvert sur la tête, pour se garantir de la pluie. C'est de la toile cirée, du taffetas étendu sur plusieurs branches de baleine ou de métal, qui viennent toutes se réunir au même centre en haut de la tige. Un *parapluie* de taffetas. Le manche, les baleines d'un *parapluie*. Ouvrir, fermer son *parapluie*. Étendre, déployer son *parapluie*. | En France, l'usage du parapluie ne date que de 1680. Il est très-ancien en Italie et chez tous les peuples de l'Orient et de l'Inde. Les Chinois en ont en papier huilé et verni, qui sont très-légers, très-propres et tout à fait impénétrables à l'eau. Les paysans et les pêcheurs chinois en ont de plus communs, faits de feuilles d'arbres. La fabrication des parapluies s'est perfectionnée beaucoup depuis quelques années. Dans le XVIIIe siècle, ce meuble n'était pas plus reçu, pour les hommes du moins, qu'il ne l'est aujourd'hui encore pour les militaires en tenue; à cette époque on ne le passait qu'aux femmes. L'emploi du caoutchouc pour les vêtements tend à diminuer chaque jour le nombre des ouvriers qui fabriquent les *parapluies*. Les fabricants de *parapluies* fabriquent également les ombrelles ou parasols. Ouvrir, fermer un *parapluie*.

PARASANGE, s. f. (du gr. παρασάγγης, même signif.; mot d'origine persane; les Chaldéens disaient *farsa*; les Persans actuels l'appellent *parsang*). Mesure itinéraire chez les anciens Perses. Elle valait 5 kilom. 5 m. 12 cent. Employée aussi chez les Égyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie, elle variait chez ces différents peuples.

PARASÉLÈNE, s. f. (du gr. παρά, contre; σελήνη, lune). Une ou plusieurs images de la lune réfléchies dans un nuage. Voilà une *parasélène*. Lorsque la lune se lève après midi, si l'éclat du soleil et la clarté de l'atmosphère permettent qu'on aperçoive la lune à son lever, on en verra deux images.

PARASITE, s. m. (pron. *parazite*; du gr. παρά, auprès; σῖτος, blé, vivres; préposé aux vivres). Antiq. Chez les Grecs, Ministre préposé pour recueillir le blé destiné au culte sacré. Presque tous les dieux avaient leurs *parasites*. | Officier subalterne ministre qui prenait soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Les prêtres abusèrent tellement des droits que leur conférait cette dignité, que, de très-vénérée qu'elle avait été d'abord, elle tomba dans la dérision et le mépris, et ne servit plus qu'à désigner ceux qui faisaient métier de vivre aux dépens d'autrui. | Aujourd'hui, et dans un sens odieux, Écornifleur qui fait métier d'aller manger à la table de ses connaissances. Un *parasite* affamé. Le *parasite* et la gangrène ont cela de commun, qu'ils ne quittent point prise tant qu'il y a quelque chair à ronger. (Oxenstiern.) Les courtisans sont les *parasites* des rois. (Abadie.) La chaleur de l'affection du *parasite* s'anime ou s'éteint comme celle de la cuisine de son amphitryon. (Boiste.) S'il n'y avait dans nos sociétés que des *parasites* comme ceux qui se mettent à table sans y avoir été invités, il serait facile d'y mettre bon ordre. Mais combien de gens parmi nous qui consomment sans produire, dont le parasitisme engendre partout les grandes misères, et que nos lois, nos mœurs, nos usages sont loin de nous présenter comme des *parasites!* | Se dit d'un animal qui vit sur un autre animal, d'une plante qui vit sur une autre plante. Les poux, les punaises, ces immondes *parasites* de l'homme. | Adj. Qui se nourrit aux dépens des autres. | Se dit de tout ce qui a rapport au parasite. | Se dit des animaux et des plantes qui vivent aux dépens d'autres animaux, d'autres plantes. Les insectes *parasites*. Le gui, le loranthe d'Europe, les espèces du genre clusier, la vanille aromatique, les orobanches, sont des plantes *parasites* qui vivent aux dépens d'autres végétaux, et obtiennent d'eux, toute élaborée, la séve qu'ils n'ont pas la force de puiser au sein de la terre. Des plantes *parasites*.

Une herbe *parasite*, abondamment stérile,
De la séve égarée épuise l'aliment.
(SEMÉNARD.)

| Par extens. *Branche parasite*, Celle qui absorbe la séve de l'arbre sans donner des fruits. | Fig. *Mots, expressions, ornements parasites*, Mots, expressions, ornements superflus, ou qui reviennent trop souvent dans un ouvrage. La littérature moderne fourmille d'ornements *parasites*. Bannir enfin tous les mots *parasites*. (Boileau.)

PARASITISME, s. m. Profession, état de parasite; habitude du parasite. Le *parasitisme*, dans les sociétés humaines, est un mal qui les ronge. Le parasitisme est l'état de tous ceux qui consomment sans produire, ou qui, tout en produisant, ne donnent que des choses inutiles ou nuisibles. Le parasitisme existera parmi nous, et les frelons dévoreront le miel des abeilles aussi longtemps que le travail ne sera pas, pour tous les citoyens valides, un devoir dont nul ne pourra se dispenser. | Zool. État ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant, soit qu'il en tire ou non sa nourriture. | Se dit aussi des végétaux. Le *parasitisme* des plantes. Le *parasitisme* du gui.

PARASOL, s. m. (du gr. παρά, contre, et du lat. *sol*, soleil). Espèce de petit pavillon qu'on déploie au-dessus de sa tête pour être à couvert du soleil. Porter un *parasol*. Ouvrir, fermer un *parasol*. | Ce qui en tient lieu. Cet arbre est un vrai *parasol*. | Ce qui en a la forme. Je regarde les fleurs légumineuses comme des fleurs à *parasol*. (Bern. de Saint-Pierre.) | L'usage des parasols est très-ancien chez tous les peuples de l'Orient et des Indes, où les rois ne sortent que sous ces sortes de dais. En Grèce, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès et de Minerve, on portait des parasols comme insignes de la majesté de ces divinités. En France, le *parasol*, qu'on nomme aussi *ombrelle*, est devenu un instrument d'utilité commune, comme le *parapluie*, surtout pour les femmes. | En botanique, on donne vulgairement le nom de *parasol* à beaucoup de champignons du genre agaric, parmi lesquels on distingue le *parasol blanc*, le *parasol frisé*, le *grand parasol*, le *parasol à queue*, le *parasol rayé*, qu'on trouve aux environs de Paris. | Conchyliol. *Parasol chinois*, Coquille du genre patelle.

PARASTADE, s. m. Archit. Pierre qui sert à former les jambages d'une porte.

PARATONNERRE, s. m. (du gr. παρά, contre; et du fr. *tonnerre*). Phys. Appareil destiné à garantir du tonnerre, en soutirant l'électricité des nuages et en la dirigeant dans la terre humide ou dans l'eau, sans qu'elle ait eu le temps d'éclater sur les édifices que cet appareil doit protéger. Le paratonnerre, qui a été inventé par Franklin, se compose d'une tige métallique pointue qui s'élève dans l'air, et d'un conducteur qui descend de l'extrémité inférieure de la tige jusqu'au sol. Les conditions nécessaires pour qu'un paratonnerre produise son effet sont : 1° que la pointe de la tige soit très-aiguë; 2° que le conducteur communique parfaitement avec le sol, sans qu'il y ait aucune solution de continuité dans toute sa longueur. La tige d'un paratonnerre a environ neuf mètres de long, et se termine ordinairement par une aiguille en platine, dorée au bout. Si un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, il décompose par influence son électricité neutre et refoule dans le sol l'électricité de nom contraire. Cette électricité, obéissant à l'action du nuage, s'écoule dans l'air, et va à chaque instant neutraliser le fluide électrique qui se trouve accumulé dans le nuage. Un paratonnerre convenablement établi garantit autour de lui les corps dans un rayon double de sa tige. | Fig. Disposition prise pour éviter un danger.

PARÂTRE, s. m. (du lat. barb. *paraster*, beau-père; on écrivait autrefois *parastre*). Beau-père. J'ai un *parâtre*. C'est un mot ancien qu'on a renouvelé. | Par extens. et dénigr. Mauvais père. Ce n'est pas un père que vous avez là, c'est un *parâtre*.

PARAVENT, s. m. (pron. *paravan*; du gr. παρά, contre; et du lat. *ventus*, vent). Meuble composé de plusieurs châssis réunis, se pliant les uns sur les autres, destiné à garantir du vent lorsqu'il est déployé. Les châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Les *paravents* paraissent être originaires de la Chine. | Grand volet de bois qu'on met en dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les vitres des orages et des vents, et pour servir de défense. On l'appelle plutôt *contrevent*.

PARBLEU, interj. (du fr. *par le ciel bleu*). Sorte d'exclamation; sorte de jurement euphémique, pour *par Dieu*. *Parbleu!* tu jugeras toi-même si j'ai tort. (Molière.) | *Parbleu!* tu nous en contes de belles.

Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(LA FONTAINE.)

PARC, s. m. (du teut. *parch*, lieu clos). Vaste étendue de terrain séparée par des murs ou des palissades, et ordinairement plantée de bois, pour le plaisir de la chasse, de la promenade, etc. Grand *parc*. Faire un *parc*. Clore un *parc*. Il y a un joli *parc* dans cette propriété. Le *parc* de Fontainebleau et celui de Versailles sont comptés au nombre des plus beaux. | Art milit. *Parc d'artillerie*, Lieu enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée, les bouches à feu, les fourgons ou caisses chargés de matériel, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions de guerre présumées nécessaires. Il y a dans cette forteresse un *parc d'artillerie*. | Par extens. La réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration. Enlever un *parc*. Faire marcher un *parc*. | Écon. rur. *Parc aux bœufs*, Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. Mettre les bœufs au *parc*. | *Parc aux moutons*, Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs. Le berger couche au *parc*. Le loup est entré dans le *parc*. | *Parc domestique*, Celui qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. | *Parc des champs*, Celui qu'on établit au milieu des champs. | Hist. *Parc aux Cerfs*. Vaste enclos où l'on renfermait, sous Louis XIII, des cerfs destinés aux chasses de ce prince. La Pompadour, pour servir les débauches de son royal amant, Louis XV, y avait élevé, « avec l'or arraché aux sueurs du peuple, dit l'historien des *Crimes des papes et des rois*, un palais mystérieux destiné à servir de harem au moderne Sardanapale, lieu infâme où la jeunesse, l'innocence et la vertu devaient être sacrifiées aux honteuses passions d'un satyre couronné. » Le *Parc aux Cerfs*, qui a dévoré plus de quatre milliards à la France, n'est pas seulement une flétrissure pour Louis XV et la royauté, c'est aussi une grande honte pour la nation qui a souffert une telle infamie. | Mar. Partie d'un arsenal maritime où se trouvent l'artillerie et les projectiles. | Enceinte de planches, entre deux ponts, pour renfermer les bestiaux que les marins embarquent pour leur consommation. | Partie d'un navire où sont placés les boulets. | Pêch. Retranchement que l'on fait dans l'eau pour prendre le poisson qui suit le retour de la marée, en se portant vers la haute mer. | Enceinte dans laquelle on conserve le poisson, et particulièrement lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdir. Il y a sur les côtes de la Manche un assez grand nombre de *parcs*. Le *parc* doit avoir une inclinaison vers la mer, qui l'alimente d'eau. (J. Lecomte.) | Technol. Dans les marais salants, on appelle *parcs* ou *parquets* différents bassins ou séparations que l'on y pratique pour recevoir et faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel.

PARCAGE, s. m. (rad. *parc*). Séjour des moutons parqués sur des terres labourables. | Opération par laquelle on enferme un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année pour les fertiliser par l'urine et la fiente des animaux. | Action de disposer des huîtres dans un *parc*.

PARCELLAIRE, adj. Par parcelles. Division *parcellaire*. | Administr. *Cadastre parcellaire*, Cadastre fait, établi par pièces de terre.

PARCELLE, s. f. (du lat. *particula*, diminutif de *pars, partis*, partie). Petite partie d'une chose, d'un tout. Une *parcelle* d'or, d'argent, etc. Il y a des substances si précieuses, que ceux qui les travaillent ont pris toutes sortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. (Encycl.) | Cadastr. Chaque petite portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent. Les géomètres du cadastre sont payés à tant la *parcelle*. | Se dit au moral. La nature a distribué des *parcelles* de bonheur sur les trônes, dans les cabanes et les cachots. (Toussaint.)

PARCELLER, v. a. (rad. *parcelle*). Diviser une chose en parcelles, en très-petites portions. Il faut *parceller* toutes les grandes propriétés. Peu usité.

PARCE QUE, loc. conjonct. Sert à marquer la raison de ce qu'on a dit, le motif de ce qu'on a fait, la cause d'un événement, et signifie D'autant que, à cause que. Les grands hommes entreprennent de grandes choses, *parce qu'*elles sont grandes, et les fous, *parce qu'*ils les croient faciles. (Vauvenargues.) Là tout est beau, *parce que* tout est vrai. (J. J. Rousseau.) | Il ne faut pas confondre *parce que*, Attendu que, avec *par ce que*, Par cela que. Ainsi, on doit écrire : *Je ne suis pas venu parce que mes occupations m'en ont empêché*, c. à d., *eu que mes occupations m'en ont empêché*; mais on écrira : *Par ce que vous dites, je vois que vous avez raison*, c. à d., *par les choses que vous dites*.

PARCHEMIN, s. m. (du lat. *pergamena charta*, papier de Pergame; on dit dans le provençal *per-*

gamin). Peau de veau, de mouton, de chèvre, etc., préparée avec soin pour écrire et pour divers autres usages. On s'en servait autrefois pour la copie des manuscrits, et depuis l'invention de l'imprimerie c'était encore sur le *parchemin* que tous les contrats, les actes de mariage et les testaments se transcrivaient. La rue de la Parcheminerie, à Paris, était le centre où presque tous les parcheminiers se trouvaient réunis. La préparation du parchemin était alors très-importante; mais la fabrication du papier a pris une telle extension que maintenant le parchemin ne sert que pour les diplômes, quelques miniatures, et principalement pour la reliure et la gaînerie. Lorsqu'il est fort et solide on l'emploie pour les tambours, les grosses caisses et les caisses roulantes. Quant à la fabrication, elle se fait à l'aide de la chaux pour les peaux de mouton et de veau. Le velin est fait avec les peaux de veau, d'agneau ou de chevreau. | Fig. et vulg. *Visage de parchemin*, Visage couvert d'une peau sèche et jaune. Avoir un *visage de parchemin*. | Se dit, par extens., de tout le corps. Je suis un *parchemin*, mon corps est diaphane. (Regnard.) | Fig. Se dit des titres de noblesse. Il est fier de ses *parchemins*. Le seul mérite de certaines familles est d'avoir bien su conserver des *parchemins*. (Boiste.) La Révolution a déchiré tous les *parchemins*.

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers,
Que de vieux *parchemins* qu'ont épargnés les vers.
(BOILEAU.)

PARCHEMINERIE, s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin. Une grande *parcheminerie*. Les *parcheineries* de la ville d'Issoudun. | Négoce qui se fait de cette peau. | Art de préparer le parchemin.

PARCHEMINIER, IÈRE, s. Celui, celle qui prépare, apprête ou vend le parchemin. Le nombre des *parcheminiers* est très-restreint aujourd'hui.

PARCIMONIE, s. f. (du lat. *parcimonia*, même sens, formé de *parcus*, avare). Épargne, économie minutieuse, qui s'attache aux plus petites choses. Être d'une excessive *parcimonie*. *Parcimonie* est sœur de l'économie. | Fig. Usage modéré. Il faut répandre avec *parcimonie* le fiel de la satyre. (Boiste.)

PARCIMONIEUX, EUSE, adj. Qui a de la parcimonie. Un homme *parcimonieux*. Cette femme est *parcimonieuse*, c'est plus qu'économe.

PARCLOSE, s. f. T. de menuis. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. | Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége. | Mar. Planche mobile de la varangue, qu'on laisse dans la cale des deux côtés de la carlingue. Mettez, enlevez la *parclose*.

PARCOURIR, v. n. (du lat. *percurrere*, même sens; formé de *currere*, courir; *per*, à travers). Courir çà et là; aller d'un bout à l'autre. Il *a parcouru* la France, l'Europe et l'Asie. Il *a parcouru* les mers. Ce cheval *a parcouru* la carrière en cinq minutes. Le soleil *parcourt* le zodiaque en un an. Son lieutenant s'embarqua sur ce fleuve et en *parcourut* toute l'étendue. (Raynal.) Plus je *parcourais* cet agréable asile, plus je sentais augmenter la sensation délicieuse que j'avais éprouvée en y entrant. (J. J. Rousseau.) Ces hordes nomades qui *parcourent* les solitudes de la Haute-Asie. (Virey.) Un crieur public *parcourait* les villages, annonçant la cérémonie au son de la conque. (Chateaubriand.) | Visiter rapidement. *Parcourir* un appartement. *Parcourir* un musée. | En parlant d'un homme qui, en entrant dans une assemblée, jette les yeux sur toutes les personnes qui la composent, on dit qu'*il a parcouru* des yeux toute l'assemblée. | Se dit quelquefois pour exprimer qu'une personne examine d'un lieu le terrain parcouru, ou seulement qu'elle se le rappelle dans sa mémoire. | Fig. *Parcourir des yeux*, ou simplement *parcourir*. Examiner légèrement et rapidement des papiers, des titres, des mémoires, des ouvrages. *Parcourir* en un instant les titres d'un client. | Fig. Passer en revue des yeux de l'esprit. *Parcourant* toutes les passions. (Massillon.) Nous voilà *parcourant* le globe et sautant aux extrémités de l'univers. (J. J. Rousseau.) | Mar. *Parcourir les coutures d'un navire*, Passer sur tous les joints avec le ciseau, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.

PARCOURS, s. m. Droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. | Chemin que parcourt une voiture publique. Le *parcours* des omnibus. Le *parcours* des diligences. | Action de parcourir. Que d'événements survenus pendant ce long *parcours*.

PARCOURU, UE, part. Dont on a effectué le parcours; qui a été visité, examiné. Chemin *parcouru*. Le pays *parcouru*. Des mers *parcourues*. Ce champ me parut si vaste, que je ne pus croire qu'il eût été entièrement *parcouru*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Un livre *parcouru* à la hâte.

PARD, s. m. Nom donné vulgairement à plusieurs grandes espèces mouchetées du genre chat, telles que la panthère, le jaguar. Celui que les fourreurs appellent de ce nom paraît être le serval ou le lynx. Nous avons acheté cent peaux de *pards*.

PARDALOTE, s. m. (du gr. παρδαλωτός, tacheté comme la panthère). Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, renferme des oiseaux exotiques de petite taille, au bec très-court, assez robuste, légèrement comprimé; l'arête supérieure est aiguë, arquée et échancrée vers la pointe. On ne connaît pas leurs mœurs; mais on les croit insectivores. On remarque particulièrement le *pardalote huppé*, du Brésil, dont la tête porte une houppe rouge; et le *pardalote pointillé*, de l'Australie, au plumage noir pointillé de blanc.

PAR-DESSUS, s. m. Espèce de redingote, de surtout, qui se met par-dessus les autres parties de l'habillement, soit des hommes, soit des femmes. Faire un *par-dessus*. Mettre un *par-dessus* doublé de soie. Il jeta sur ses épaules un *par-dessus* de drap.

PAR-DEVANT, loc. prép. Elle entre dans une formule usitée en tête des actes reçus par des officiers publics. *Par-devant* notaire.

PARDI, interj. Sorte de jurement familier, par corruption des mots latins, *per diem* (par le jour). On disait autrefois *pardié*, *pardienne*, *pardine*.

PARDIEU, interj. Sorte de jurement familier dont on se sert pour affirmer par Dieu qu'une chose est ou n'est pas. *Pardieu!* je vous trouve adorable! | On écrit aussi *Par Dieu*.

PARDON, s. m. (formé de la part. *par* et du subst. *don*; *pardon*). Remise, rémission d'une faute, d'une offense, d'une injure. On le dit des personnes et des choses. Demander *pardon*. Accorder le *pardon*. Le *pardon* des injures, des offenses. Digne de *pardon*. Indigne de *pardon*. Qu'il vienne recevoir le *pardon* de son crime. (Corneille.) Sans espoir de *pardon* m'avez-vous condamnée? (Racine.) Je lui demandai *pardon*, il fut inflexible. (J. J. Rousseau.) Le *pardon* est la plus noble vengeance. (Boiste.) | On dit familièrement : *Je vous demande pardon*, lorsqu'on dérange quelqu'un ou qu'on émet sur quelque sujet un avis qui diffère du sien. *Pardon* de vous avoir interrompu. | On le dit aussi quand il s'agit de contredire un interlocuteur sur un fait qu'il énonce ou relativement à une opinion qu'il émet. Un démenti formel serait dur, impoli, on l'adoucit par une civilité de langage. Quelle heure est-il? Trois heures, répond quelqu'un; un autre reprend : *Je vous demande pardon*, il est bientôt quatre heures. Cette manière de parler est très-usitée. | On dit aussi en ce sens, *Pardon*, *mille pardons*. *Pardon* de vous avoir fait attendre. *Pardon*, si j'ai tardé si longtemps à vous répondre. (Voltaire.) | Rémission des péchés. Obtenir le *pardon* de ses péchés. Au point de vue religieux le *pardon* prend le nom d'*absolution*. | Dans l'Église catholique, on donne quelquefois le nom de *pardons* aux *Jubilés*, aux *indulgences* et à certains pèlerinages. Les *pardons* de Sainte-Anne d'Auray, en Bretagne, ont une antique célébrité. | Le *grand pardon* des juifs. | Législat. anc. *Lettres de pardon*, Elles remettaient certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâces étaient nécessaires et étaient délivrées par le prince en petite chancellerie.

PARDONNABLE, adj. Qui mérite pardon, excuse. Il ne se dit que des choses. Une faute, une offense, une erreur *pardonnable*. Cela n'est pas *pardonnable* à votre âge. On n'a guère de défauts qui ne soient plus *pardonnables* que les moyens que l'on emploie pour les cacher. (La Bruyère.) | On ne doit pas dire qu'*une personne est pardonnable*; il faut dire qu'*elle est excusable*, ou prendre un autre tour. Ainsi le veut un sot usage.

PARDONNÉ, ÉE, part. Absous, remis, excusé. Crime *pardonné*. Injure, offense, faute *pardonnée*. Des péchés *pardonnés*. Vous êtes tout *pardonné*. Sitôt qu'elle est *pardonnée*, sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé. (J. J. Rousseau.) Une si grande bévue ne saurait être *pardonnée* à un si habile homme. (Laveaux.) | Prov. *Péché caché est à moitié pardonné*, Le péché est moindre quand le scandale n'y est point. Ce proverbe est à l'usage des hypocrites.

PARDONNER, v. a. (du lat. barb. *pardonare*, même signif.; formé de la partic. augmentative *par*, et de *donare*, donner, accorder entièrement). Accorder le pardon d'une faute, d'une offense, d'une injure. En ce sens, il régit la chose directement et la personne avec la préposition *à*. *Pardonner* les injures. J'aurai de la peine à vous *pardonner* tout le mal que vous m'avez fait. Ayant puni les chefs, il *pardonna* aux complices. (Corneille.) Quelque délicat qu'on soit en amour, on *pardonne* plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruyère.) Des torts ainsi reconnus font plus d'honneur à celui qui les répare, qu'à celui qui les *pardonne*. (J. J. Rousseau.) | Excuser, supporter, tolérer. *Pardonnez* mes hésitations, mes inquiétudes, mes craintes, mes soupçons. Je vous *pardonnerais* la négligence de votre style, mais je ne saurais vous *pardonner* toutes les puérilités dont vous avez rempli votre livre. Je *pardonnerais* cette vanité à une femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible que nous. (Marivaux.) | *Pardonner* veut quelquefois la préposition *à* devant un nom de choses. *Pardonnez à* ma franchise. | Excepter, épargner; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne* et la préposition *à*. La mort *ne pardonne à* personne. | Absol. Il est plus beau de *pardonner* que de punir. | Famil. *Dieu me pardonne*, Espèce d'excuse, d'adoucissement à ce qu'on dit. *Dieu me pardonne*, je crois que vous avez perdu le sens. | *Pardonner* régit la préposition *de* devant un infinitif. Je vous *pardonne de* n'être pas venu à l'heure. | SE PARDONNER, v. pr. Avoir de l'indulgence pour soi-même. Nous *nous pardonnons* tout, et rien aux autres hommes. (La Fontaine.) | Avoir de l'indulgence l'un pour l'autre. Si les hommes se connaissaient mieux, ils *se pardonneraient* mutuellement bien des fautes. Rarement les femmes *se pardonnent* l'avantage de la beauté. (Fontenelle.) | Être pardonné. Perfide, cet affront *se* peut-il *pardonner*? (Racine.)

PARDONNEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui pardonne. Je ne suis pas grand *pardonneur*. (Rabelais.) Une *pardonneuse*. Il est peu usité.

PARÉ, ÉE, part. Orné. Se dit des personnes et des choses. Autel magnifiquement *paré*. Femme *parée*, *parée* comme une châsse. Comme au jour de sa mort pompeusement *parée*. (Racine.) Cette nature est belle et soigneusement *parée*. (Mme de Staël.) | Fig. Les hommes à talents se trouvent *parés* tout à la fois de leur dignité et de leur modestie. (La Bruyère.) | Évité. Cent coups furent portés et rendus avec agilité, *parés* avec la même adresse. (Viennet.) | Préparé, apprêté. T. de boucherie. *Pièce parée*, La pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge. | Mar. *Manœuvres parées*, Cordages lovés, disposés pour le service. | *Ancres parées*, Ancres prêtes à lancer à la mer.

PARÉ (AMBROISE). Célèbre chirurgien, né à Laval vers 1518, et mort en 1590. C'est le père de la chirurgie française et le plus célèbre opérateur de son temps. Ambroise Paré était huguenot.

PAREAUX, s. m. pl. T. de pêche. Gros cailloux ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARÈDRES, s. m. pl. (du gr. παρά, auprès; ἕδρα, siége). Titre de certains magistrats d'Athènes qui assistaient les archontes. | Mythol. Nom des nouvelles divinités chez les anciens. | Se disait aussi des divinités qui étaient réunies dans le même temple. Les douze grands dieux sont les *parèdres* de Jupiter. | Adjectiv. Les dieux *parèdres*.

PAREFEUILLE, s. f. Technol. Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PAREIL, EILLE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *par*, *paris*, même signif.). Égal, semblable. Se dit des choses qui, bien qu'elles ne soient pas, à la rigueur, égales entre elles, ont néanmoins des rapports tels qu'elles peuvent être mises en parallèle, être comparées, s'appareiller l'une avec l'autre. Il ne s'est jamais rien fait de *pareil*. On n'a rien vu de *pareil*. En *pareille* circonstance. Deux fauteuils *pareils*. Ils ont une *pareille* ardeur pour l'étude. Ils sont presque *pareils*. Il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la censure; ce sont de *pareils* défauts que nous devons choisir pour railler les autres. (La Bruyère.) Ils sont de *pareil* aspect.

Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
(RACINE.)

| Si grand. Qui vit jamais une *pareille* rage! (Boileau.) | Tel, de cette nature. *Pareil* exemple n'est pas bon à suivre. De *pareils* amis sont précieux. Je m'honorais d'un *pareil* sacrifice. (J. J. Rousseau.) Il n'y a qu'un seul service que nous aimions à rendre aux autres sans leur demander le *pareil* : c'est de les avertir de leurs torts et de leurs défauts. (Boiste.) | *A nulle autre pareille*, *à nulle autre seconde*, Ces expressions, qu'on employait fréquemment autrefois en poésie, sont regardées aujourd'hui comme des chevilles. | Loc. adv. *Toutes choses pareilles*, Toutes choses étant égales. | On dit qu'*un homme*

est sans pareil, pour dire qu'il a un très-grand mérite. Se prend le plus souvent en mauvaise part ou ironiquement, en parlant d'un homme qui est singulier dans ses manières, dans sa conduite. | S. Homme, femme semblable. C'est un homme qui n'a pas son *pareil*. Cette femme n'a pas sa *pareille* pour la méchanceté. Je l'ai établi chef de cette jeune noblesse qui n'a pas sa *pareille*. (Vaugelas.) | S'emploie aussi en parlant des animaux et des choses. J'ai un beau cheval, je ne puis trouver son *pareil*. | Au pluriel, précédé des adjectifs possessifs *mes*, *tes*, *ses*, *nos*, *vos*, etc., il s'emploie familièrement pour désigner les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. Téléphon, il faudrait vous développer, vous manier, vous confronter avec *vos pareils*, pour porter de vous un jugement favorable. | Se dit de gens qui se ressemblent, dont la moralité est plus que suspecte, et ne se prend alors qu'en mauvaise part. Allez avec vos *pareils*. | S. f. Le même traitement qu'on a fait ou qu'on a reçu. Il n'est pas généreux de rendre la *pareille*. Rendez la *pareille* pour le bien qu'on vous fait.

Trompeurs, c'est pour vous que j'écris :
Attendez-vous à la *pareille*.
(LA FONTAINE.)

PAREILLEMENT, adv. (*ll* mouillées). De la même manière. Jamais deux hommes ne jugent *pareillement* d'une même chose. (Montaigne.) | Il signifie plus ordinairement Aussi. La plupart des brebis dormaient *pareillement*. (La Fontaine.) | A une personne qui vous dit : *Portez-vous bien, soyez heureux*, on répond quelquefois : *Et vous pareillement*. Allez au diable! Et vous *pareillement*.

PARELLE, s. f. Bot. Espèce de lichen du genre parmélie, qu'on recueille particulièrement en Auvergne, pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. La parelle se trouve en abondance sur les rochers, auxquels elle adhère fortement. Avant d'être livrée au commerce, elle est réduite en pains. On la nomme aussi *Orseille de France*, *d'Auvergne* ou *de terre*, pour la distinguer de l'*orseille des Canaries*.

PAREMENT, s. m. (pron. *pareman*; rad. *parer*.) Ce qui pare, ce qui orne. | Étoffe dont on se sert pour orner le devant d'un autel. Un beau *parement* d'autel. Un *parement* de soie, de velours. | Étoffe riche ou voyante que les hommes portaient sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes, et qu'aujourd'hui on ne voit plus qu'au théâtre. | Le bas des manches d'un habit, d'une redingote. Chez les militaires, le *parement* est le plus souvent d'une couleur différente de celle de l'habit, et sert à distinguer les corps. | Art culin. Graisse qui est autour de la panse d'un agneau. | Charbonn. Morceau de bois dont on garnit un four à charbon. | Constr. *Le parement d'une pierre*, Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. | *Les parements*, Les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. | *Parement de couverture*, Les plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le batellement des faîtes d'une couverture. | Fauconn. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie. | Pavage. Les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé. | Technol. *Les parements d'un fagot*, Les plus gros bâtons d'un fagot | Colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces. | Vénerr. Morceau de chair attaché à la peau du cerf. On détache le *parement* pour donner la curée aux chiens. Les chiens dévorèrent le *parement*.

PAREMENTER, v. a. Technol. Faire un parement; unir une surface. *Parementer* un mur.

PARENCHYMATEUX, EUSE, adj. Qui est formé de parenchyme, de tissu cellulaire; qui a rapport au parenchyme. Le foie, la rate, les reins, sont des organes *parenchymateux*.

PARENCHYME, s. m. (pron. *paranchime*; du gr. παρέγχυμα, même signif.; dérivé de παραγχέω, j'épanche, parce qu'on a cru que ce tissu était formé par du sang épanché ou coagulé). Anat. Tissu propre aux organes glanduleux, composés de grains agglomérés, unis par un tissu cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité; telle est la texture du foie, des reins, etc. Le *parenchyme* diffère essentiellement dans chaque viscère. Le cerveau, le poumon, qui ne sont point granuleux, sont néanmoins considérés comme *parenchymateux*. | Bot. Substance pulpeuse et molle qui forme le corps des fruits, des feuilles, des pétales. Dans les plantes grasses, dans l'aloès, par exemple, le *parenchyme* est fort abondant, et donne aux feuilles une épaisseur remarquable.

PARENT, ENTE, s. (pron. *paran, ante*; du lat. *parens, parentis*; formé de *parere*, obéir, ou *parire*, engendrer). Celui, celle qui est de même famille, qui nous est consanguin, uni par le sang. *Parent* paternel ou maternel. Nous sommes *parents*. *Parent* au premier, au deuxième, au troisième degré, etc. Elles ne sont nullement *parentes*. Être *parent* éloigné de quelqu'un. Une réunion de *parents*. La fréquentation d'une *parente* entêtée des vanités et des folies du monde. (Fléchier.) Il est doux de retrouver des *parents* attachés par la reconnaissance. (Voltaire.) Il est arrivé sans escorte, sans amis, sans *parents*. (Barthélemy.) | Par extens. Un simple allié. Il est devenu mon *parent* en épousant ma cousine. *Parent* par alliance. | Fig. La colère et l'humanité sont deux proches *parentes*. (La Rochefoucauld.) | Au plur. Ceux de qui on descend. Il est né de *parents* illustres. | On le dit particulièrement du père et de la mère. Les enfants doivent obéir à leurs *parents*. Il s'est marié sans le consentement de ses *parents*. De nos *parents* sur nous vous savez le pouvoir. (Voltaire.) | En ce sens, on ne l'emploie jamais au singulier quand il s'agit du père ou de la mère. *J'ai mon parent, ma parente*, signifie qu'on a reçu tout autre parent que son père ou sa mère. | *Parents ascendants*, Le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc. | *Parents descendants*, Le fils, le petit-fils, le neveu. | Famil. *Les grands parents*, Les ascendants dans la ligne la plus directe; les plus considérables entre les proches parents. Faire une assemblée de *grands parents* pour les consulter. | Fig. *Nos premiers parents*, Adam et Ève, selon la légende hébraïque.

PARENTAGE, s. m. Parenté. Nonobstant leur haut *parentage*. (Scarron.) Un cousin abusant d'un fâcheux *parentage*. (Boileau.) | Ce mot a vieilli; il ne peut plus être admis que dans le genre badin ou dans le style marotique.

PARENTÉ, s. f. (pron. *paranté*). Consanguinité, rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang; tous les parents d'une même personne. Il y a *parenté* entre nous. Il n'y a entre nous qu'une *parenté* très-éloignée. Il a vu toute sa *parenté*. La *parenté* m'excède. (Gresset.) Prends cette coupe, prends-là de la main d'un gendre en signe de *parenté*, car aujourd'hui j'épouse ta fille. (Roland.) | On distingue quatre sortes de parentés : la *parenté naturelle*, qui est celle des liens du sang; la *parenté légale*, qui s'établit par l'adoption; la *parenté civile* ou *affinité*, alliance contractée par le mariage; et la *parenté spirituelle*, qui résulte du *parrainage*. | Pris collectiv. Tous les parents et alliés d'une même personne. Assembler toute la *parenté*. Vous connaîtrez bientôt son nom, sa demeure, son pays, sa *parenté*. (La Bruyère.) | Pour établir la *parenté* entre les membres d'une même famille, il faut considérer trois choses : la *souche*, c. à d. l'auteur commun, la *ligne*, c. à d. la suite des générations, et le *degré*, c. à d. le nombre des générations. La ligne est *directe*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui descendent l'une de l'autre; *collatérale*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui ne descendent pas l'une de l'autre, mais qui ont une souche commune. La ligne directe est *ascendante*, lorsqu'elle remonte à la souche, et *descendante*, lorsqu'elle descend de l'auteur commun à ceux qui en sont issus. Quant aux *degrés de parenté*, on compte en ligne directe autant de degrés qu'il y a de générations : ainsi, à l'égard du père, le fils est au premier degré, le petit-fils au deuxième degré, et réciproquement du père et de l'aïeul à l'égard du fils et du petit-fils. En ligne collatérale, les degrés se comptent aussi par le nombre des générations, mais en montant depuis l'un des parents jusques et non compris l'auteur commun, et en descendant de celui-ci à l'autre parent, ce qui forme une sorte d'échelle double; ainsi, deux frères sont au deuxième degré, l'oncle et le neveu au troisième, les cousins germains au quatrième, et ainsi de suite. En droit canon, les degrés en ligne collatérale ne se comptent que d'un côté, comme pour la ligne directe. D'après cette manière de compter, les frères et sœurs sont parents au premier degré, les cousins germains au deuxième, et ainsi de suite. La *parenté* est la base des successions : on hérite en France jusqu'au douzième degré de parenté collatérale. Elle doit aussi être considérée dans les mariages; elle est souvent un empêchement dirimant; mais la loi civile et la loi religieuse ont varié sur le degré de parenté nécessaire pour la prohibition. Le concile de Latran (1215) fixa au quatrième degré de parenté la défense du mariage. Précédemment cette défense s'étendait jusqu'au septième degré.

PARENTHÈSE, s. f. (pron. *paranthèze*; du gr. παρά, entre; ἐν, dans; τίθημι, je place). Gramm. Mots qui, dans une période, forment un sens à part. Grande, utile, longue, courte *parenthèse*. Mettez cela en *parenthèse*. Il en est des *parenthèses* comme des folies; les plus courtes sont les meilleures. (Noël.) | Par la *parenthèse*, on introduit dans une phrase un sens complet et isolé, qui, quoique détaché de cette phrase et en interrompant la suite, lui donne parfois un sens plus ferme, plus décidé ou plus fin, comme dans ces vers :

O surprise! ô douleur! il voit autour de lui
Ses soldats (désormais quel sera son appui?)
Compagnons de sa chute, ainsi que de son crime,
Sans mouvement, sans voix, étendus dans l'abîme.
(L. RACINE.)

| La langue française, langue fort claire et fort précise, se prête peu à la parenthèse, qui, généralement, nuit à la clarté de la phrase en l'allongeant d'une manière quelquefois démesurée. En récitant, on prononce les parenthèses d'un autre sens, et en les écrivant, on les renferme entre ces deux signes ( ), que l'on place, l'un au commencement de la parenthèse, l'autre à la fin. | Callig. et typogr. Marques, signes dont on se sert pour enfermer les mots d'une parenthèse. Ouvrir, fermer la *parenthèse*. Mettre une phrase entre deux *parenthèses*. | Arithmét. L'usage des parenthèses est indispensable dans les fractions, pour éviter toute confusion dans les nombres. | *Par parenthèse*, Loc. adv. Exprime quelque chose d'étranger à la conversation, ou qui ne s'y rattache que d'une manière indirecte. On l'emploie aussi par civilité, pour excuser l'interruption d'un discours ou pour faire remarquer incidemment un fait auquel on attache de l'importance. Je remarque, *par parenthèse*, qu'il n'écoute pas vos avis. Dites-moi, *par parenthèse*, êtes-vous fou?

... Sa sœur, sa future, et qui, par *parenthèse*,
Vous donnera tout lieu d'enrager à votre aise.
(DESTOUCHES.)

PARER, v. a. (du lat. *parare*, même signif.). Orner, embellir. *Parer* une église, un autel, une maison, une chambre. *Parer* une boutique, un atelier. *Parer* un enfant. Le printemps *pare* la nature de fleurs. Chez les anciens on *parait* la victime avant de l'immoler. Tantôt à vous *parer* vous excitiez nos mains. (Racine.) Un objet n'est digne de notre empressement que lorsque, au delà des agréments qui le *parent* à nos yeux, il renferme en lui une bonté, une utilité réelle. (Barthélemy.) | Servir de parure. La modestie *pare* la beauté. | Fig. et au sens moral. Cet auteur a l'art de *parer* ses écrits des fleurs les plus brillantes de l'imagination. | Préparer, apprêter certaines choses de manière à ce qu'elles deviennent plus belles, plus commodes et plus utiles. *Parer* sa marchandise. *Parer* les allées d'un jardin. | *Parer une pièce de bois*, La polir, en rendre la surface unie. | Fig. Relever, grandir, donner de l'éclat, de l'importance. On *pare* mes chagrins de l'éclat des grandeurs. (Voltaire.) | Bouch. *Parer un agneau*, Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. | *Parer les viandes*, Oter les peaux et les graisses superflues. | Écon. dom. *Parer du cidre, du poiré*, Le faire fermenter pour lui ôter le goût douceâtre qu'il a naturellement. | Mar. Dresser, disposer. | *Parer un câble, une ancre*, etc., Préparer un câble, une ancre, etc. | *Parer un cap*, Doubler le cap, le laisser de côté en passant au delà. | *Parer un abordage*, L'éviter. | *Parer la carène d'un navire*, Régulariser sa surface et en enlever les aspérités. | *Pare à virer*, Commandement de l'officier qui précède les manœuvres du revirement de bord. | *Pare-manœuvre*, Commandement qui a pour but de faire lover toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord. | Mégiss. *Parer un cuir, une peau*, Donner une certaine façon au cuir, à la peau. | Technol. Se dit de quelques préparations que les marchands et manufacturiers, ainsi que les ouvriers donnent généralement à leurs marchandises, à leur ouvrage, à leurs produits. Les marchands et manufacturiers *parent* leurs marchandises, les bonnetiers leurs bas, les relieurs *parent* leurs livres, les corroyeurs leurs cuirs, soit pour les rendre éclatants, soit pour les améliorer. Les relieurs se servent d'un couteau à *parer* pour amincir les peaux qu'ils mettent en usage. | On le dit même des fruitières qui *parent* leurs marchandises, en mettant les plus beaux fruits sur le dessus du panier. | Vétérin. *Parer le pied d'un cheval*, Oter de la corne du pied d'un cheval, pour le ferrer. | SE PARER, v. pr. Faire sa toilette. Les femmes aiment à *se parer*. Elles passent des heures à *se parer*. Presque tous ceux qui déclament contre les femmes qui *se parent* iraient les prier de reprendre leurs ajustements, si elles cessaient de s'en servir. (Saint-Évremont.) | Être paré. Le faux éclat dont le trône *se pare*. Les feux inanimés dont *se parent* les cieux. (Racine.) | Faire parade. *Se parer* d'un vain nom. La plupart des hommes *se parent* de vertus qu'ils n'ont pas. (La Bruyère.)

PARER, v. a. (du gr. παρά, contre). Empêcher, éviter. On *pare* un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. | Il s'emploie surtout, en ce sens, en escrime. *Parer une botte*; en absol., *parer*. *Parer* et porter en même temps, *parer* du fort de l'épée, *parer* du corps. | Ce verbe prend *de* ou *contre*. Mettons-nous à l'ombre pour nous *parer du* soleil qui nous brûle; cet habit ne vous *pare* pas *contre* le froid. Qui pourra nous *parer de* l'orage qui nous menace? | V. n. *Parer à*, Empêcher une chose d'avoir lieu ou en détourner les mauvais effets. On ne saurait *parer à* tout. Il faut *parer à* cet inconvénient. On ne peut pas *parer à* des événements qui naissent continuellement de la nature des choses. (Montesquieu.)

PARER, s. m. Arrêt relevé de cheval de manége. Un beau *parer*. Ce cheval a un beau *parer*.

PARÈRE, s. m. (du lat. *parere*, paraître; *paret*, il paraît, il me paraît). S'est dit pour Avis, sentiment des négociants sur des questions de commerce. Le *parère* des notables commerçants.

PARESSE, s. f. (du gr. παρέσις, relâchement, affaiblissement, langueur, abattement). Fainéantise, négligence, nonchalance ou lenteur blâmable dans les choses qui sont d'obligation. Grande *paresse*. S'adonner à la *paresse*. Leur *paresse* était excessive. La *paresse* est un des sept péchés capitaux. De tous les vices sociaux, le plus pardonné peut-être, et le plus grave cependant, c'est la *paresse*. C'est le vice des grands et des petits, des humbles et des forts, des riches et des pauvres. Les uns y sont poussés parce que le sort les a accablés de bonheur; parce que le hasard de la naissance ou de la fortune leur a enlevé les soucis et les tracas vulgaires de l'existence. Les pauvres sont amenés à la paresse par d'autres motifs plus excusables peut-être, mais toujours aussi tristes. Ils luttent contre la misère et, leurs forces s'épuisant, le découragement arrive. La *paresse* produit la misère; la misère tue le corps par les privations et l'esprit par le chagrin. Mon amitié se plaint de ta *paresse*. (Corneille.) Les femmes guérissent de leur *paresse* par la vanité ou par l'amour. (Mme de Sévigné.) Il y a bien autant de *paresse* que de faiblesse à se laisser gouverner. (La Bruyère.) La *paresse* donne entrée à tous les vices. (Malebranche.) Tous les hommes tendent à la *paresse*. (Buffon.) La *paresse* est un sommeil où l'on n'a guère de bons rêves, et qui ne renouvelle les forces ni de l'âme ni du corps. (De Jussieu.) La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans *paresse*. (Boiste.) | Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. *Paresse* aimable, voluptueuse. Quand on a travaillé toute la semaine, on a le droit, quand arrive le dimanche, de se plonger dans les béatitudes de la *paresse*. (Aug. Lafontaine.) | Fig. Lenteur. Ils étaient là, tous deux gourmandant ma *paresse* et s'interrompant pour m'embrasser. (G. Sand.) | Par extens. *Paresse d'esprit*, Lenteur, nonchalance de l'esprit, qui empêche de concevoir promptement, ou de s'appliquer avec force, avec persévérance. | Prov. *Relever quelqu'un du péché de paresse*, Le forcer par des reproches ou des menaces à travailler, à mieux faire son devoir. | On la personnifie quelquefois. La *Paresse* va si lentement que la Pauvreté l'a bientôt attrapée. (Noël.) | Les Égyptiens peignaient la Paresse assise avec un air triste, la tête penchée et les bras croisés. A ces emblèmes, on a joint des quenouilles brisées, symbole de son aversion pour le travail. On l'a désignée aussi par une femme dont les bras sont en action, et qui porte un limaçon sur l'épaule. Ailleurs, c'est une femme échevelée, mal vêtue et couchée par terre, qui dort la tête appuyée sur une main, et de l'autre tient une horloge de sable renversée, pour exprimer le temps perdu. La *Paresse* est l'idole des couvents.

PARESSER, v. n. Famil. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. Aimer à *paresser*. Les femmes qui se fatiguent le soir au mouvement d'une soirée bruyante ont besoin de *paresser* le matin. Les prêtres se dorlotent et *paressent* tous les jours de l'année.

PARESSEUSEMENT, adv. (pron. *parèseuzeman*). Avec paresse. Il se meut, il travaille *paresseusement*. | C'est *paresseusement* pensé et nonchalamment écrit.

PARESSEUX, EUSE, adj. Qui est ami de la paresse. Un écolier *paresseux*. *Paresseuse* au printemps, en hiver diligente. (Boileau.) Une nation où les femmes donnent le ton est une nation *paresseuse*. (Montesquieu.) Les hommes de la nature sont *paresseux*; les hommes civilisés sont turbulents : les premiers jouissent de la vie; les autres courent après. (Boiste.) Oh! la *paresseuse* fille. (V. Hugo.) | Fig., en l'appliquant aux choses. Avril a réveillé l'aurore *paresseuse*. (Michaud.) | Se dit aussi de l'esprit. Avoir l'esprit *paresseux*. | Méd. *Estomac, ventre paresseux*, Estomac, ventre qui fait lentement ses fonctions. Il a l'estomac fort *paresseux*. | *Paresseux à*, S'emploie lorsque l'action dont il est question est un but qu'il s'agit d'atteindre. Je ne fus pas *paresseux* le lendemain *à* me lever matin. (Le Sage.) | Fig. *Paresseux à comprendre*, Qui comprend difficilement. | *Paresseux de*, S'emploie lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure. Ma main est devenue bien *paresseuse* d'écrire, mais assurément mon cœur ne l'est pas de vous aimer. (Voltaire.) | S. Celui, celle qui a le défaut de la paresse. C'est un *paresseux*, un franc *paresseux*. Vous êtes une petite *paresseuse*. Illustres *paresseux* dont Pétrone est le maître. (L. Racine.) Elle se charge de faire avertir et tancer les *paresseux*. (J. J. Rousseau.) | Prov. Le *paresseux* est frère du mendiant. Le champ du *paresseux* est plein de mauvaises herbes. | Synonymes : PARESSEUX, FAINÉANT. Le *paresseux* craint la peine et la fatigue; il est lent dans ses opérations et fait traîner l'ouvrage, mais enfin il travaille; tandis que le *fainéant* se refuse à toute espèce de besogne, et fuit toutes les occasions de travail.

PARESSEUX, s. m. Zool. Quadrupède de l'ordre des édentés, famille des tardigrades. Les paresseux sont à peu près de la taille du chat domestique. Leur tête est petite, bombée, obtuse en avant et terminée par un museau court et mousse; leurs oreilles se cachent dans la fourrure; leurs pieds antérieurs sont beaucoup plus longs que les postérieurs qui, par là, semblent plus courts que chez les autres animaux. C'est ce qu'on a voulu signaler en donnant à ces animaux le nom de *bradypes*, ou à *pieds courts*. Le pouce et le petit doigt sont réduits à un état rudimentaire, et l'extrémité des doigts intermédiaires est embarrassée de gros ongles comprimés, crochus, repliés en dessous sur le carpe dans l'état de repos. Il résulte de cette disposition que ces animaux sont essentiellement grimpeurs, que leur marche s'effectue sur les coudes, et qu'elle est d'autant plus gênée que les pieds postérieurs sont très-écartés l'un de l'autre par un bassin évasé, et que leurs mains et leurs pieds sont très-peu prononcés. Aussi leur démarche lente et pénible leur a-t-elle valu le nom de *paresseux*, de *tardigrades*. Néanmoins ils grimpent assez facilement aux arbres, dont les feuilles constituent leur nourriture habituelle; mais la gêne qu'ils éprouveraient à descendre des branches fait qu'ils se laissent plus volontiers tomber à terre. Les *paresseux* ou bradypes se divisent en deux genres.

PAREUR, EUSE, s. Technol. Celui, celle qui est chargé de parer, de finir, de perfectionner certains ouvrages. | Se dit particulièrement dans la parcheminerie. Les *pareurs* sont à l'ouvrage.

PARFAIRE, v. a. (du lat. *perficere*, achever; formé de *per*, qui signifie augmentation, et *facere*, faire; faire entièrement. *Je parfais, nous parfaisons, vous parfaites, ils parfont. Je parfaisais. Je parfis. Je parferai. Je parferais. Parfais, parfaisons, parfaites. Que je parfasse. Que je parfisse. Parfaisant. Parfait. Parfaite*). Achever, compléter, mettre la dernière main. *Parfaire* un ouvrage, un bâtiment. Pour *parfaire* un ouvrage, il ne faut jamais le regarder comme parfait. (Boiste.) | T. de finances. *Parfaire une somme, un payement*, Ajouter ce qui manque à une somme, à un payement. *Parfaites* un million.

Les gueux sont toujours gueux, mon ami, voyez-vous,
J'ai besoin de cinq francs pour *parfaire* cent sous.
Prêtez-les-moi... peut-être un jour vous les rendrai-je,
Si... mais non! Dans mes mains l'argent fond comme [neige.
(A. MÈCHEV.)

PARFAIT, AITE, part. Entièrement terminé. Cela est fait et *parfait*. | Qui réunit toutes les qualités. Dieu seul est *parfait*. Il n'y a rien de *parfait* sur la terre. Celui-là est bon qui fait du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-bon; s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin, elle est héroïque, elle est *parfaite*. (La Bruyère.) Cherche, pour l'imiter, des âmes plus *parfaites*. (Corneille.) Il n'y a de *parfaits* que les gens qu'on ne connaît pas. (Mme de Boufflers.) | Qui a beaucoup de qualités, qui paraît accompli dans son genre. C'est un homme *parfait*. Une statue d'une beauté *parfaite*. Un *parfait* imbécile. Un diamant *parfait*. Il y a peu de femmes si *parfaites*, qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme. (La Bruyère.) La plupart des animaux ont l'odorat *parfait*. (Buffon.) | Complet, total. Il est difficile d'obtenir le vide *parfait*. Obscurité *parfaite*. En ce monde il n'est point de *parfaite* sagesse. (Boileau.) J'ai besoin d'un *parfait* repos. (Voltaire.) | Gramm. *Prétérit parfait*, ou substantiv., *Le parfait*, Le prétérit qui marque une chose parfaite, arrivée dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *j'ai aimé, j'ai lu*. | *Prétérit plus-que-parfait*, ou, substantiv., *Le plus-que-parfait*, Le prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit parfait, comme *j'avais aimé, j'avais eu*. | L'emploi de ces deux temps comme substantif est le plus ordinaire. Ce verbe est au *parfait*, au *plus-que-parfait* de l'indicatif, du subjonctif. | Aujourd'hui on dit plus généralement le *Passé défini*. | Arithmétiq. *Nombre parfait*, Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre 6 est un *nombre parfait*, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, 1, 2, 3. | Mus. *Accord parfait*, L'accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants, d'une tierce, d'une quinte et de la réplique, à l'aigu, du premier son, que l'on nomme octave. | *Consonnance parfaite*, Intervalle consonnant, comme l'octave et la quinte. | *Cadence parfaite*, Celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale. | Zool. *Mue parfaite*, Celle qui a lieu dans les animaux quand la peau ne reçoit plus de nourriture, à cause d'une autre peau qui croît au-dessous; elle se détache et fait place à cette dernière, comme dans les ophidiens, les aranéides. | *Animal parfait*, Animal entier, qui est propre pour la génération. Se dit surtout en parlant des insectes, lorsqu'ils ont accompli leur dernière métamorphose. | S. m. La perfection, en parlant des choses. On ne saurait, en écrivant, rencontrer le *parfait*, et, s'il se peut, surpasser les anciens, que par leur imitation. (La Bruyère.) Les anciens se sont plus attachés au *parfait* et les modernes au fini. (Laveaux.) | Celui qui est avancé en connaissances, qui a plus de lumières que les autres. La sagesse que nous proposons est pour les *parfaits*. | Les Albigeois nommaient leurs ministres les *parfaits*.

PARFAITEMENT, adv. (pron. *parfèteman*). D'une manière parfaite. Jouer *parfaitement* du violon. S'acquitter *parfaitement* de son devoir. | D'une manière complète, totale. J'ai été *parfaitement* guéri. Il a été *parfaitement* battu. Être *parfaitement* ridicule.

PARFILAGE, s. m. Action de parfiler. | Ce qui résulte du parfilage. Une botte de *parfilage*.

PARFILÉ, ÉE, part. pass. Se dit d'un tissu dont on a séparé tous les fils. Galon *parfilé*. Étoffe *parfilée*. | Signifiait Tissu avec des fils d'or. Velours bleu tout *parfilé* d'or en figures diagonales. (Rabelais.) Son voile était brodé, *parfilé* d'or et d'argent.

PARFILER, v. a. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui la recouvre. *Parfiler* du galon. *Parfiler* un morceau d'étoffe. | On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame et de la chaîne, et en remplir la boîte à parfiler. | S'est dit autrefois pour Entremêler, en tissant une étoffe, un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente. | Fig. Newton *a parfilé* la lumière du soleil comme nos dames *parfilent* une étoffe d'or. — Qu'est-ce que *parfiler*, monsieur? — C'est effiler une étoffe, la détisser fil à fil et en séparer l'or; c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil. (Voltaire.) | Absol. Cette femme passe son temps à *parfiler*. La belle enfant *parfilait*.

PARFILURE, s. f. Fils d'or et d'argent, séparés de la soie qu'ils recouvraient. | Brins de soie, de laine, etc., d'une étoffe parfilée. | T. de passement. Endroit d'un ouvrage où se forment les contours des figures, tant en dedans qu'en dehors, et qui sont exprimés par les points noirs et blancs du dessin. Les *parfilures* d'une étoffe de soie.

PARFIN, s. f. S'est dit pour Fin dernière. Quand ma *parfin* arrivera, je serai prêt; pouvez-vous en dire autant? (Régnier.) | *A la parfin*, loc. adv. S'est dit pour Enfin, finalement. *A la parfin* il mourut.

PARFOIS, adv. (des mots franç. *par* et *fois*). Quelquefois. On se trouve mal *parfois* de n'avoir pas demandé conseil. La philosophie la plus heureuse et la plus sage est celle qui nous fait voir *parfois* le côté le moins défavorable des circonstances les plus fâcheuses. (Las Cases.) L'habileté trouve *parfois* plus de profit dans la mauvaise fortune que dans la bonne. (De Ségur.)

PARFOND, s. m. T. de pêche. Filet chargé de plomb qui tombe au fond de l'eau. Jeter le *parfond*.

PARFONDRE, v. a. (du lat. *perfundere*, mêler, mélanger). Dans la peinture en émail, Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail et les faire fondre également. Ce peintre sait bien *parfondre* les couleurs.

PARFONDU, UE, part. Fondu également. Des couleurs bien *parfondues*.

PARFUM, s. m. (du lat. *per*, par; *fumus*, fumée, vapeur). Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque et particulièrement des fleurs. Des *parfums*. Doux, agréable *parfum*.

Parfum subtil. Aimer les *parfums*. Le *parfum* de la rose. Le *parfum* de l'encens. Le *parfum* des fleurs et des fruits est dû à des essences, à des camphres, à la coumatine, aux acides cinnamique, benzoïque et à quelques autres composés volatils. Les plaisirs sont comme les *parfums* : il faut les éloigner pour les mieux sentir. (Boiste.) | On le dit aussi des choses mêmes qui exhalent une odeur agréable, particulièrement des compositions artificielles, odorantes. L'essence de rose est un délicieux *parfum*. Les *parfums* de l'Arabie, de l'Inde. Les *parfums* sont simples ou composés, secs ou liquides. | Fig. Le *parfum* des louanges. L'amour est le *parfum* de la vie. | *Il y a dans ce livre un parfum d'antiquité*, On sent que l'écrivain s'est pénétré du génie des auteurs de l'antiquité.

PARFUMÉ, ÉE, part. Qui répand une bonne odeur, qui a été exposé aux parfums. Gants *parfumés*. Chambre *parfumée*. Je verrai les chemins encor tout *parfumés*. (Racine.) L'air est *parfumé*, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la nature y fait naître sans culture. (Voltaire.) Il y a en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées, *parfumées*. (Bern. de Saint-Pierre.) Elle laissait tomber sa tête *parfumée*. (A. de Musset.) | Hist. *Gants parfumés*, Gants dont la peau était enduite de pâte et d'essence; l'usage en avait été apporté en France par les Italiens vers les dernières années du XVIe siècle. | Gants dans la composition desquels on faisait entrer des matières vénéneuses, propres à donner la mort à celui qui les portait. La reine de Navarre, mère de Henri IV, fut empoisonnée, dit-on, par ce moyen ingénieux, que mit à la mode Catherine de Médicis, la florentine.

PARFUMER, v. a. (rad. *parfum*). Répandre une bonne odeur dans quelque lieu. Les fleurs *parfument* l'air. Ce bouquet d'œillet *parfume* la chambre. Les fleurs des orangers *parfumaient* le jardin.

Et nous recommencions nos jeux, cueillant par gerbe
Les fleurs, tous les bouquets dont Dieu *parfume* l'air.
(V. HUGO.)

| Faire prendre une bonne odeur à quelque chose au moyen de parfums. *Parfumer* des pâtes, des essences. *Parfumer* des gants. *Parfumer* de la pommade, des pastilles. Dans presque toutes les chaumières, même les plus pauvres, on a une habitude charmante, qui est de *parfumer* le linge avec des bouquets de lavande. (Kinkell.) | *Parfumer une maison, un navire, un lieu*, Y faire des fumigations, y brûler quelque chose d'une odeur forte, pour en chasser le mauvais air. | *Parfumer une lettre*, Exposer à la vapeur du soufre et tremper dans le vinaigre une lettre qui vient d'un pays mis en suspicion, comme foyer de maladies contagieuses. | SE PARFUMER, v. pr. Remplir de bonne odeur son linge, ses habits, etc.; s'imprégner la peau par des eaux, des essences, des pommades odorantes. | Être parfumé. Les sachets *se parfument*.

PARFUMERIE, s. f. Fabrication et vente de pommades, de savons de toilette, de cosmétiques, d'huiles aromatiques, etc. En France, Grasse, Marseille, Montpellier et Paris sont les principaux centres de fabrication pour la parfumerie. Le département du Var, qui produit beaucoup de plantes aromatiques, telles que le jasmin, la tubéreuse, l'héliotrope, la rose, l'oranger et le citronnier, contribue à donner une grande supériorité à la France sur les autres pays pour la parfumerie. Les essences de Grasse sont principalement employées par la parfumerie parisienne.

PARFUMEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fabrique ou vend les parfums et toute sorte de senteurs. Un habile *parfumeur*. Il y a beaucoup de *parfumeurs* à Grasse. La corporation des *parfumeurs*.

PARFUMOIR, s. m. Espèce de coffre avec une grille sous laquelle on brûle des parfums, des pastilles, pour en imprégner les différents objets que l'on veut parfumer.

PARGUÉ, PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE, interj. Jurements patois et burlesques de l'ancienne comédie; corruption de *Pardienne*. Molière, dans son *Don Juan*, a employé le mot *Parguienne*. *Pargué*, nous te baillerons cent coups de bâton.

PARHÉLIE, s. m. (du gr. παρά, auprès; ἥλιος, soleil). Météore consistant dans l'apparition simultanée de plusieurs soleils formés par la réflexion des rayons du soleil sur une nuée ou sur une masse vaporeuse répandue dans l'atmosphère. On vit ce jour-là deux *parhélies*.

PARI, s. m. (du lat. *par, paris*, égal, pareil). Gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes, qui soutiennent des choses contraires s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. J'en fais le *pari*. Proposer, accepter un *pari*. Gagner le *pari*. Le goût des *paris* est très-répandu chez certaines nations, chez les Anglais surtout. Des *paris* bizarres.

Être assuré de sa gageure,
Fait voir un homme sans droiture;
Ne l'être pas, un étourdi.
La raison blâme cet usage :
Imitons l'exemple du sage,
Ne faisons jamais de *pari*.
(A. COCOZ.)

| *Tenir le pari*, L'accepter, parier contre la personne qui le propose. | *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts*, Tout le monde est admis à parier. | Fig. *Les paris sont ouverts*, Se dit d'une affaire incertaine sur laquelle il existe des opinions contraires. | Par extens. La somme pariée. Payer le *pari*. | Jeux. Somme indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. | Le pari est rangé par la loi française parmi les contrats aléatoires, avec le jeu : aussi n'est-il accordé aucune action pour le payement d'un pari. On en excepte les engagements pris à l'occasion des jeux propres à exercer aux armes, aux courses à pied ou à cheval, aux courses de chars, au jeu de paume et à tous ceux de même nature qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps. Néanmoins, le tribunal peut rejeter la demande, quand la somme lui paraît excessive.

PARIA, s. m. (du sanskrit *pari*, improprement; *aïa*, aller). Homme né dans la dernière caste des Hindous. Les *Védas* rapportent que Brahma, le créateur du monde (qu'il ne faut pas confondre avec Brahma, l'Être unique et éternel qui a donné naissance au premier), divisa en quatre castes les premières créatures. De sa tête naquirent les *brahmanes* (brames), de ses épaules les *kchatrias*, de son ventre les *veissiahs*, et de ses pieds les *soudras*. Les brahmanes furent destinés à remplir les places les plus élevées, telles que celles de conseillers ou de ministres; quelques-uns furent rois, d'autres exercèrent le sacerdoce. Les kchatrias furent destinés au métier des armes; les veissiahs furent chargés de la direction de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du soin d'élever les troupeaux; les soudras furent simples laboureurs, domestiques et esclaves. Chacune de ces quatre castes principales se subdivisa en plusieurs autres, et leur subdivision varie suivant les localités, car telle caste est établie dans une contrée de l'Indoustan et ne l'est pas dans une autre. Mais la plus nombreuse est celle des soudras; elle est tellement considérable que, y compris la sous-caste des parias, elle forme les 9/10mes de la race hindoue. La tribu primitive des *tzengaris* est une subdivision des différentes tribus de parias, ou hommes hors de caste. L'origine des parias est fort ancienne; leur nom se trouve déjà dans les plus anciens *pouranas*. Cette sous-caste s'est formée de la réunion d'individus chassés des autres castes pour crime envers la religion, envers les lois, envers les chefs de l'autorité, car, dans tous les pays, les oppresseurs imputent à crime les révoltes des opprimés. Les parias renferment donc un grand nombre de tribus, parmi lesquelles on doit compter celle des *chakilis* ou savetiers, celle des *moutchiers* ou tanneurs, les *kouravers* ou marchands de sel, les *otters*, nomades qui vont travailler comme nos Auvergnats, et creusent les puits et les canaux dans les différentes parties de l'Inde; les *dambaras*, mendiants et jongleurs, et, enfin, les *tzengaris*, tribu primitive de nos Bohémiens, et dont on trouve le berceau dans le pays des Mahrattes. Dans l'Inde entière, les parias sont asservis aux autres castes, méprisés, et partout traités avec dureté; l'aversion que les castes aristocratiques, et surtout celle des brahmanes, témoignent aux malheureux parias est si grande que, dans bien des endroits, leur approche seule ou la trace de leurs pieds est considérée comme une souillure. Malgré l'asservissement, l'humiliation et la misère qui pèsent sur les parias, on ne les entend jamais se plaindre de leur sort, persuadés qu'ils sont que leur destinée est irrévocable. Casimir Delavigne a décrit de la manière la plus touchante la triste condition des parias. | Fig. Homme qui appartient aux classes les moins heureuses de la société. | *Parias politiques*, Personnes privées de toute espèce de droit politique.

PARIADE, s. f. (du lat. *par, paris*, couple). État des perdrix, lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies, pour s'apparier. Le temps de la *pariade*. | Par extens. Saison où les perdrix s'apparient. La chasse est défendue pendant la *pariade*.

PARIAMBE, s. m. Littérat. anc. Pied de deux brèves, qu'on appelle aussi *Pyrrhique*. | Pied composé d'une brève et de deux longues, ou d'une longue et de quatre brèves. | Instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers iambiques.

PARIÉ, EE, part. Qui est l'objet d'un pari. Payer toute la somme *pariée*. Est-ce *parié*? Oui.

PARIER, v. a. (rad. *pari*; ce verbe prend deux *i* aux 1re et 2e pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. *Nous pariions, vous pariiez, Que nous pariions*, etc.). Faire un pari, une gageure. Que voulez-vous *parier*? Les uns *parient* pour la guerre, les autres pour la paix. Je *parie* cent contre un que notre cause triomphera bientôt. | *Parier pour quelqu'un*, ou simplement *parier*, Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. | *Parier à coup sûr*, Parier avec la certitude de gagner le pari. | Famil. *Il y a à parier, beaucoup à parier, gros à parier, tout à parier que*, Il est presque certain que, il y a de fortes raisons de croire que. | Quand ce verbe est employé sans négation, il faut mettre à l'indicatif le verbe de la phrase qui lui est subordonnée : *Je parie qu'il a dit cela*; il faut au contraire le mettre au subjonctif quand *parier* est accompagné d'une négation. *Je ne parie pas qu'il ait dit cela*. | Absol. *Parier* pour. *Parier* contre.

PARIÉTAIRE, s. f. (du lat. *parietaria*, fait de *paries, parietis*, muraille). Bot. Genre de la famille des urticées, dont on connaît une trentaine d'espèces herbacées, répandues dans les parties tempérées et chaudes de toute la surface du globe. L'espèce

Pariétaire.

la plus commune est la *pariétaire officinale*, connue vulgairement sous les noms de *Casse-pierre, perce-muraille*, etc. Elle croît ordinairement sur les vieux murs, dans les fentes, entre les pierres, sur les rochers, plus rarement le long des haies. Sa tige, ascendante, rameuse, rougeâtre, velue, s'élève à 50 ou 60 centimètres; ses feuilles, longuement pétiolées, sont hérissées et marquées de nervures saillantes en dessous; le périanthe de ses fleurs mâles est court. Cette plante est d'un usage très-fréquent, surtout dans les campagnes; on l'emploie d'ordinaire comme diurétique dans les maladies des voies urinaires, ou pour tempérer la chaleur fébrile.

PARIÉTAL, ALE, adj. et s. (du lat. *paries, parietis*, mur, muraille). Anat. Se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. Les deux os *pariétaux* couvrent la plus grande partie du cerveau. | *Bosse pariétale*, Éminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. | *Fosse pariétale*, L'enfoncement qui répond à la bosse, sur la face interne de l'os. | *Suture pariétale*, Celle qui unit ensemble les deux os pariétaux. | S. m. Os pariétal. Le *pariétal*. Les *pariétaux* s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

PARIÉTINE, s. f. Chim. Corps cristallin, jaune, tiré de plusieurs espèces de lichens du genre parmélie. Voilà un paquet de *pariétine*.

PARIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui parie. Vous êtes un grand *parieur*. Les Anglais sont les premiers *parieurs* du monde. Les américains sont aussi de grands *parieurs*. | Prov. et fig. *Cela ne vaut rien pour les parieurs*, Se dit d'une chose qui fait craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées.

PARIGLINE, s. f. Chim. Substance blanche, cristallisable, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, de saveur amère et âcre, extraite de la salsepareille.

PÁRIS. Fils de Priam et d'Hécube; il fut aussi nommé Alexandre. Hécube ayant rêvé qu'elle mettrait au monde un flambeau qui embraserait Troie,

Pâris fut élevé par des bergers, sur le mont Ida. Il se distingua bientôt par sa beauté, son esprit et son adresse, et devint si célèbre que Jupiter le choisit pour juger le différend qui s'était élevé entre Junon, Pallas et Vénus, au sujet de la pomme d'or jetée par la Discorde aux noces de Thétis et de Pélée, et sur laquelle était cette inscription : *A la plus belle !* Ces déesses ayant paru devant Pâris, chacune d'elles, pour être choisie, lui fit les promesses les plus flatteuses. Vénus lui ayant promis la plus belle femme de la terre, il adjugea la pomme à Vénus. Un hasard le fit reconnaître de Priam, qui l'envoya en Grèce pour redemander Hésione, qu'avait enlevée Hercule; mais, au lieu d'accomplir cette mission, il ravit lui-même la belle Hélène, femme de Ménélas, roi de Sparte, qui l'avait accueilli à sa cour. Les rois et les peuples de la Grèce, irrités de cet enlèvement, se réunirent et jurèrent la ruine de Troie. Bientôt, en effet, ils vinrent assiéger cette ville, et commencèrent cette guerre sanglante qui dura dix ans. Pâris ayant consenti à un combat singulier contre Ménélas, combat dans lequel le vainqueur devait posséder Hélène, Pâris prit la fuite et ne dut la vie qu'à la protection de Vénus. Il n'en refusa pas moins de rendre Hélène à son époux outragé. Plus tard, il tua Achille par trahison. Enfin, il fut lui-même blessé mortellement par Philoctète ou par Pyrrhus, fils d'Achille.

PARIS (FRANÇOIS). Connu sous le nom du *Diacre Pâris*, né à Pâris, le 30 juin 1690, était fils d'un conseiller au parlement de Paris. Il entra fort jeune au séminaire et y puisa des germes de mysticisme et de dévotion exagérée qui le firent mettre en interdit par son père. Les jeûnes, les macérations et les veilles qu'il s'imposa ayant ruiné sa santé, il mourut le 1er mai 1727, en odeur de sainteté. Les jansénistes prétendirent qu'il s'opérait des miracles sur sa tombe. L'enthousiasme, l'imagination, la superstition s'en mêlèrent, et donnèrent naissance aux scènes extravagantes, scandaleuses et ridicules des convulsionnaires. Aussi le gouvernement fit-il fermer le cimetière de Saint-Médard, et les prétendus miracles opérés furent-ils déclarés apocryphes.

PARIS (*Lutetia Parisiorum* : du celt. *par*, espèce de navire, *gwis*, en composition *ys*, hommes : *parys*, hommes de vaisseaux; ou *gwys*, on sait, il est su : *parys*, gens savants, habiles dans la navigation). Géogr. Capitale de la France, chef-lieu du départ. de la Seine, située par 48° 50′ 14″ lat. N. et 0° long. (le méridien de l'Observatoire de Paris servant de point de départ pour la détermination des longitudes), à 20° 30′ long. E. de l'île de Fer, par laquelle on faisait autrefois passer le 1er méridien. Cette ville est arrosée par la Seine. La Seine, déjà grossie de l'Yonne et de l'Yères, reçoit à peu de distance de Paris la Marne, dont les eaux troublent la limpidité de son cours, divise Paris en deux parties inégales et forme deux îles, la Cité et Saint-Louis. Elle traverse la grande ville entre deux bordures de quais superbes qui l'endiguent et empêchent les inondations dont elle était si prodigue autrefois. Le sol originel de Paris est un gypse marneux; le sol éventif est composé d'une couche de limon d'atterrissement, déposé par les débordements de la Seine sur ses rives. Les inégalités qui bouleversèrent cette plaine antique et la bosselèrent de mille dunes factices, inégalités bien autrement sensibles il y a deux siècles qu'aujourd'hui, doivent être attribuées à une action plus rapide et plus multiple, celle de l'homme, ainsi que l'exhaussement général du sol. Les travaux destinés à préserver la ville des débordements terribles de la Seine, l'érection des ponts, obligèrent d'élever les terres riveraines du fleuve; la même nécessité s'étendit, comme de raison, aux rues voisines de ces terrains, et, de proche en proche, Paris se trouva exhaussé d'un étage au-dessus de son assiette primitive. Paris est le siége du gouvernement et de toutes les grandes administrations centrales. Elle est aussi le siége d'un archevêché. La ville est entourée d'une enceinte fortifiée, qui n'a pas moins de 34 kilom. de développement; elle renferme 1,779,436 habit. Paris est divisé en 20 arrondissements : 1° le Louvre, 2° la Bourse, 3° le Temple, 4° l'Hôtel-de-Ville, 5° le Panthéon, 6° le Luxembourg, 7° le Palais-Bourbon, 8° l'Élysée, 9° l'Opéra, 10° l'Enclos Saint-Laurent, 11° Popincourt, 12° Reuilly, 13° les Gobelins, 14° l'Observatoire, 15° Vaugirard, 16° Passy, 17° les Batignolles, 18° les Buttes Montmartre, 19° les Buttes Chaumont, 20° Ménilmontant. Chaque arrondissement est administré par un maire et subdivisé en 4 quartiers, ce qui donne en tout 80 quartiers. On y compte près de 3,000 voies publiques de toute espèce (boulevards, avenues, places, quais, rues, passages, cités, squares, etc.). Paris est le point de départ de toutes les grandes routes, des principales lignes de chemins de fer (chemins de Rouen, du Nord, de Strasbourg ou de l'Est, de Lyon et la Méditerranée, d'Orléans, de l'Ouest) et de plusieurs lignes secondaires (Saint-Germain, Sceaux, Auteuil, Vincennes). La ville est entourée de deux ceintures de boulevards qui offrent d'immenses promenades. On remarque : parmi les places, celle de la Concorde, qui s'étend entre les Champs-Élysées et les Tuileries, et où se trouve l'obélisque de Luxor; celle du Carrousel, entre les Tuileries et le nouveau Louvre; la place Vendôme, où s'élève une colonne de bronze; la place du Châtelet, avec une fontaine surmontée d'une statue de la Victoire; la place Royale, avec une statue équestre de Louis XIII; la place des Victoires, avec une statue équestre de Louis XIV; la place de la Bastille, avec une colonne érigée en mémoire de la révolution de 1830; la place de la barrière du Trône, celle de Saint-Sulpice, etc.; parmi les ponts, ceux d'Austerlitz, d'Iéna, du Carrousel, Louis XV, de l'Alma, le pont Neuf, où l'on voit la statue équestre de Henri IV; le pont de Bercy, le pont Napoléon; parmi les promenades, les jardins des Tuileries, du Luxembourg, des Plantes, le parc Monceaux, les Champs-Élysées, et, hors de l'enceinte, les bois de Boulogne et de Vincennes; parmi les édifices, les Tuileries, le palais du Louvre, le palais Royal, le palais du Luxembourg, aujourd'hui du Sénat, le Palais-Bourbon, où siége le Corps législatif; le Panthéon ou Sainte-Geneviève, le Val-de-Grâce, l'Hôtel des Invalides, l'École militaire, la Bourse, la Banque, le Garde-Meuble, la Monnaie, le Timbre, l'Hôtel-de-Ville, le Palais de Justice, l'hôtel du quai d'Orsay où siégent la Cour des Comptes et le Conseil d'État; l'hôtel de la Légion-d'Honneur, les hôtels des divers ministères, les arcs de triomphe de l'Étoile et du Carrousel, les portes Saint-Denis et Saint-Martin. Les plus belles églises sont Notre-Dame (la cathédrale), Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Saint-Eustache, Saint-Roch, Saint-Étienne, Saint-Germain-l'Auxerrois, la Madeleine, la Trinité, Saint-Augustin, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Paul, Sainte-Clotilde, Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, la Sainte-Chapelle. Les principaux théâtres sont : le Grand-Opéra, le Théâtre-Français, l'Opéra italien, l'Odéon, l'Opéra-Comique, le Théâtre-Lyrique, la Porte-Saint-Martin, le théâtre de la Gaîté, le Gymnase, le Vaudeville, les Variétés, le Palais-Royal, le Cirque. Parmi les hôpitaux ou hospices, on remarque l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Pitié, l'hôpital Lariboisière, Baujon, l'hospice Cochin, l'hôpital Saint-Louis, la Maternité, la Salpêtrière, les Quinze-Vingts, l'hospice des Enfants, le Val-de-Grâce, etc. Parmi les marchés, on doit citer les Halles centrales, puis ceux de Saint-Germain, de la Madeleine, Saint-Honoré, des Blancs-Manteaux, etc. Les principaux cimetières sont ceux du Père-Lachaise ou de l'Est, de Montmartre ou du Nord, de Montparnasse ou du Sud. On trouve à Paris des établissements d'instruction de tous genres : facultés de sciences, de lettres, de théologie, de droit, de médecine, qui forment l'université la plus fréquentée du monde entier; le haut enseignement y a de plus le Collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, et une foule d'écoles spéciales : École polytechnique, École normale supérieure, écoles de pharmacie, des ponts et chaussées, des mines, de commerce, des beaux-arts, de musique et de déclamation, dite *Conservatoire*, des langues orientales et d'archéologie, des chartes, des arts et manufactures. On y compte cinq lycées et trois colléges. Parmi les bibliothèques et autres établissements scientifiques, on remarque : la bibliothèque impériale ou nationale (la plus riche du monde), celles de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, Mazarine, de l'Institut, de la Ville, de l'Université; les collections du Muséum (ménagerie, jardin botanique, collections de zoologie, de minéralogie, de géologie), l'Observatoire; les Musées de peinture, sculpture, naval, des antiquités (tous au Louvre); le Musée du Luxembourg, l'Arsenal, le Musée d'artillerie, le Dépôt de la guerre; le cabinet de minéralogie (à la Monnaie), le Conservatoire des arts et métiers, le cabinet d'anatomie (à l'École de médecine), le Musée de Cluny, etc. Paris possède un grand nombre de sociétés savantes : d'abord l'Institut, composé de cinq classes (Académie française, Académie des sciences, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des beaux-arts, Académie des sciences morales), puis l'Académie de médecine, les Sociétés d'encouragement, géologique, asiatique, de géographie, d'agriculture, d'acclimatation, etc. On y publie plus de 300 journaux ou recueils périodiques. L'industrie de Paris est immense et variée. Elle embrasse les tissus de toute espèce (fil, coton, soie, laine), la joaillerie, bijouterie vraie et fausse, orfévrerie, coutellerie de luxe; les ornements en tout genre, les bronzes, porcelaines, papiers peints, verrerie, ébénisterie, tabletterie, passementerie, ganterie, bonneterie, quincaillerie, carosserie, sellerie, peausserie, tapisserie; articles de mode et de goût, fleurs artificielles, éventails, ombrelles et parapluies, bimbeloterie, communément désignés sous le nom d'*Articles de Paris*; produits chimiques; instruments de physique, mathématiques, astronomie; horlogerie, imprimerie et librairie, gravures, lithographies; pianos et autres instruments de musique, etc. Les revenus de la ville dépassent 100 millions, et excèdent le budget d'un grand nombre d'États importants. | *Paris gaulois, romain et frank.* « Avant les derniers séjours de l'Océan sur nos continents, le bassin central de l'Ile de France, au dire des géologues, fut longtemps celui d'un grand lac méditerranéen. Ce ne fut que fort tard que l'on vit la race humaine s'établir dans l'île de la *Sequana*. Un siècle ou deux avant J. C., une petite tribu du nord des Gaules, chassée de sa terre natale par quelque clan supérieur en forces, vint chercher un asile sur les frontières et sous la protection du grand peuple sénonais (kimro-champenois). Les réfugiés éparpillèrent leurs cabanes dans l'île devenue leur place de refuge, bâtirent quelques tours carrées et massives à sa pointe occidentale, vivant, à l'abri de leur forteresse grossière, des ressources que leur offraient pour la chasse ou la pêche, les bois, les marais et le fleuve. Telle est l'origine de Lutèce. Bientôt des bruits sinistres s'élèvent à la fois de l'Arvernie, de la terre des Éduens, de la forêt sainte des Carnutes. La terre gallique est envahie : les hommes bruns du Sud s'avancent, à la faveur des divisions de la Gaule; Julius Cæsar est à Lutèce, et Camulogène, chef de la ligue du nord, à laquelle adhèrent les Parisiens, est mort avec ses vaillants à Issy, sous les coups du Romain Labienus. Lutèce, enclavée avec ses dépendances dans la première, puis, dans la quatrième Lyonnaise, sort lentement de son berceau : les huttes de boue et de roseaux se changent en édifices de pierre; des voies romaines sillonnent les marécages; la navigation et le commerce, le mouvement d'un camp établi en permanence sur l'emplacement actuel du Luxembourg, vivifient les rives de la Seine; des monuments encore isolés s'élèvent sur les hauteurs, dont les flancs se tapissent de vignes; deux grands aqueducs s'allongent, l'un de Chaillot jusqu'au moderne Palais-Royal, l'autre d'Arcueil au palais des Thermes, bâti par Constance Chlore; enfin, dans un premier palais de Justice siégent les curiales, fonctionnaires municipaux succombant, là comme dans le reste de l'empire, sous l'onéreuse hérédité de leurs offices; car Lutèce est maintenant *municipe*, grâce au césar Julien : elle a droit de cité; elle a perdu son nom pour celui de *Civitas Parisiorum*... Les Huns sont venus, conduits par Attila; puis ils sont disparus comme une nuée de sauterelles balayée par le vent d'ouest; mais les races teutoniques ne quitèrent plus la Gaule. En 486, Chlodewig (Clovis) s'élance de la Belgique à la tête de toutes les tribus frankes; bientôt Paris est englobé dans les vastes conquêtes du vainqueur des Romains, des Allemands et des West-Goths; puis, devenu l'une des résidences du monarque à demi-nomade, il le voit expirer après trente ans de sanglants triomphes. Ainsi, l'enfance de Paris, durant cinq siècles, s'est écoulée sous la domination romaine. Maintenant, Paris adolescent doit se plier au joug de nouveaux maîtres! Il sera lourd pour la cité, car les Franks sont rudes et cruels au vaincu. Du haut des Thermes ravis au gouverneur romain, ou du *palais*, veuf de ses magistrats municipaux, le roi du sang des Mérewigs plane comme un mauvais génie sur la contrée qu'il torture sans fin. Voyez Chilprik enlevant par force les hommes libres à leurs foyers, à leurs biens, à leurs familles, pour les envoyer en Espagne grossir le cortége de sa fille, fiancée au roi des West-Goths; voyez-le écrasant de taxes et de priviléges les foires locales, derniers débris du commerce, qui s'en va comme les lumières et les lettres. Leudes, antrusthions et bers renchérissent sur les exactions et les cruautés du chef. Et cependant, parmi ces calamités, la Cité se couvre d'églises : d'autres édifices sacrés surgissent çà et là au nord et au midi de la Seine, sur les monts Lucotitius, Cétardus (dont on a fait *Mouffetard*), dans la plaine, à l'ouest du palais des Thermes, etc. Les concessions de terrains et de vassaux octroyées par Childebert à la basilique de Saint-Vincent et Sainte-Croix, sont l'origine de la puissante abbaye Saint-Germain-des-Prés, dont la plus haute tour, encore subsistante, est l'ouvrage de ces temps reculés. A l'ombre de chaque couvent, de chaque moutier, s'agglomère la popu-

lation. Ainsi se forme autour de la Lutèce primitive une ceinture de bourgs semés de distance en distance, comme les jalons du Paris moderne. Bientôt, à l'ouest, apparaissent les *almadies* hérissées de fer qui remontent la Seine comme des hordes de requins aux dents aiguës : elles apportent à Lutèce l'incendie et le carnage, suivis de la famine. Déjà les hommes du Nord ont, par trois fois, surpris Paris sans défense ; la Cité a été livrée aux flammes, la basilique Sainte-Geneviève a été renversée, Saint-Germain-des-Prés abandonné au pillage. A peine Paris s'est-il relevé de ses ruines, qu'une vaste flotte, chargée de 30,000 Normands, reparaît à la pointe de la Cité. Mais une enceinte de murailles la protége maintenant, et de fortes tours de bois défendent les têtes du Grand et du Petit-Pont, qui la joignent à la terre ferme. Après treize mois d'inutiles efforts, Siegfried et ses avides compagnons lèvent le siége, et les Franks élèvent Eudes, comte de Paris et son défenseur, à la dignité royale. Cependant le temps est arrivé d'une révolution depuis longtemps inévitable, et dont les suites seront immenses pour le sort de Paris. Hugues Capet, comte de Paris, se fait couronner à Noyon, au détriment du *légitime* Charles de Lorraine. Alors se constitue le royaume de France, dont Paris devient la capitale. | *Paris au moyen âge.* Cette grande période historique s'ouvre pour Paris sous de sinistres auspices : les guerres civiles, les dévastations des Normands, complétées par les barons franks, laissant après eux d'affreuses pestilences, le terrible *mal des ardents*, et de telles famines, qu'à diverses reprises on voit les hommes s'entre-dévorer comme des bêtes sauvages. Cependant, bien qu'au dehors rugissent toujours les luttes féodales, et qu'au dedans les *chevaucheurs* et *preneurs du roi* célèbrent chaque entrée royale en pillant, la vivace Lutèce grandit sous les avanies. Les métiers s'associent en confréries et corporations ; les bourgeois s'organisent en compagnies du guet pour la sûreté de la ville, et bientôt apparaissent en outre les confréries des archers, arbalétriers et arquebusiers de Paris. Telle est la faible origine de la garde nationale ou garde bourgeoise. L'industrie subit la loi du progrès universel ; la *hanse* parisienne, qui exploite seule les transports par la voie de la Seine, acquiert une haute importance et des richesses considérables. Elle siége, en qualité de corps municipal, à la Maison aux Piliers, qui sera l'Hôtel-de-Ville, et son chef, sous le nom de prévôt des marchands, est désormais le premier magistrat civil de Paris. Une découverte qui complète la sphère de l'intelligence humaine, peu d'années avant que Christophe Colomb ait complété la sphère matérielle du monde, l'imprimerie, va changer la face de l'Europe. L'unité catholique et la féodalité touchent à leur fin. L'âge de transition commence. | *Paris au* XVI*e siècle.* Il s'annonce comme apportant à la France un avenir prospère. Mais le mouvement général, artistique, littéraire, scientifique, métaphysique, qui annonce un âge de bonheur, est acheté par de sanglants débats. La presse devient l'instrument frénétique des haines religieuses, et l'on s'égorge au nom du pape et de la liberté de conscience. Le 24 août 1572, a lieu la boucherie de la Saint-Barthélemy, et c'est la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, unie à celle de l'horloge du Palais, qui donne le signal aux égorgeurs. Paris, pendant bien des jours, offrit un spectacle digne de l'enfer. Les ruisseaux roulaient teints de sang, et la Seine coulait pesamment, ralentie par des milliers de cadavres ! La soif de la vengeance décupla les forces des restes du protestantisme, et la lutte recommença plus acharnée, plus abominable. Henri III règne et les Guises veulent régner. Le peuple de Paris, entré en masse dans la nouvelle ligue catholique, raille les momeries sacriléges dont le dernier Valois entremêle sa crapuleuse vie. Le 12 mai 1588, les gardes françaises et suisses, qui occupaient militairement la ville, se voient cernées par les barricades qui surgissent de toutes parts, et sont vaincues. Henri III, réfugié à Blois, fait assassiner le duc de Guise. A la nouvelle de ce meurtre, Paris reprend les armes avec fureur. Henri III est anathématisé dans toutes les chaires comme un Hérode maudit ; la Sorbonne délie les Français du serment de fidélité, posant hardiment le principe, que l'on peut déposer et mettre à mort les tyrans. Les seize quartiers de Paris sont gouvernés par autant de meneurs de la Ligue, qui forment le fameux conseil des Seize. Henri III, qui s'était jeté entre les bras de ces protestants dont il avait été le bourreau, reparaît bientôt devant Paris, avec son beau-frère le roi de Navarre. Mais le poignard de Jacques Clément met à néant ses menaces et les nouveaux forfaits qu'il médite. Le roi de Navarre prend alors le titre de roi de France en vertu du prétendu droit d'hérédité. La Ligue ne veut pas le reconnaître, et il s'efforce en vain de pénétrer dans Paris par le faubourg Saint-Germain. Il revient bientôt l'assiéger en forme, et la disette y sévit cruellement. Les sermons des prédicants de la Ligue, les revues où défilent solennellement moines et frocards, l'escopette sur l'épaule et le pot en tête, les processions que mènent par les rues des milliers d'individus des deux sexes, complètement nus, ne ramènent pas l'abondance au sein de la capitale, resserrée de tous côtés par les troupes royales. La détresse des Parisiens rappela les horribles fléaux des anciens temps ; après avoir dévoré jusqu'aux chiens et aux rats, l'on en vint à faire du pain avec les os des morts, enlevés aux charniers des Innocents. Les maladies et la famine emportèrent un nombre immense de personnes ; la malheureuse cité, que les généraux ligueurs empêchaient d'entrer en composition, était réduite à une extrémité sans exemple. Le duc de Mayenne, qui avait comprimé violemment la tendance démocratique des Seize, était haï : maître pour maître, il n'y avait pas à hésiter entre lui et le Béarnais. Celui-ci abjura, et, peu de mois après, quand le comte de Brissac, gouverneur de Paris, lui eut ouvert ses portes, le peuple n'offrit à l'entrée d'Henri IV aucune résistance. | *Paris sous les Bourbons.* La capitale effaça bientôt la trace des maux qui avaient presque changé en déserts ses quartiers populeux. L'enceinte de Paris recule de nouveau, tandis que son intérieur s'assainit et se décore : le pont Neuf, entrepris sous Henri III, joint le faubourg Saint-Germain au quai de l'École ; la place Royale et le Marais se bâtissent sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles ; la Cité s'agrandit des îlots voisins, où s'élèvent bientôt la place Dauphine et le môle destiné plus tard à supporter la statue équestre de Henri IV ; l'Hôtel de Ville, dont la façade appartient au temps de Henri II, se répare et s'achève, les quais se revêtent, les rues se pavent. Les coches commencent à circuler dans ce Paris où les dames ne cheminaient jadis qu'à cheval ou sur des mules ; les manufactures s'établissent ; la comédie italienne se naturalise ; la tragédie naissante, grâce aux efforts de Jodelle et de Hardi, détrône peu à peu les mystères. Puis, Henri IV assassiné, Paris retombe aux mains d'une seconde Médicis. En 1614, les États généraux se réunissent à Paris. Louis XIII exile sa mère à Blois, et se laisse gouverner par Richelieu, qui gouverne la France. Durant cette période, le pape érige en archevêché l'évêché de Paris. Richelieu mort, Mazarin lui succède et épuise la bourgeoisie et le peuple au profit des courtisans. Aussi les tempêtes populaires s'amassent. Le parlement de Paris refuse d'enregistrer les édits royaux portant création de nouvelles taxes ; il se constitue en permanence pour travailler à la réforme de l'État, et entreprend de refréner la puissance royale arrivée à l'absolutisme. La régente fait arrêter deux des principaux membres de la compagnie. La révolte éclate ; les barricades sont poussées de toutes parts jusqu'à cinquante pas du Palais-Royal, et les prisonniers sont relâchés. Puis la reine adhère à contre cœur à la déclaration du 24 octobre 1648, qui attribue au parlement l'importance d'une assemblée législative ; peu de temps après, elle s'échappe de Paris avec la cour, pour commencer la guerre civile et mettre le siége devant la capitale. Les frondeurs soutiennent l'attaque de l'armée royale, commandée par Condé. Ce siége est la parodie de celui de 1590 : on s'accommode après quelques mois d'une lutte peu meurtrière ; la cour rentre au Palais-Royal et Condé est mis à Vincennes. La guerre recommence pour délivrer Condé : il la reprend ensuite lui-même et dirige la *nouvelle Fronde*. Son armée et celle de Mazarin en viennent aux mains et choisissent le faubourg Saint-Antoine pour champ de bataille. Cette sanglante journée coûte cher. Le parti de Condé eût été détruit, si les Parisiens, excités par la duchesse de Montpensier, n'eussent enfin ouvert la porte Saint-Antoine aux débris de l'armée du prince, en faveur duquel le parlement n'en refusa pas moins de se déclarer. Assemblée générale des notables à l'Hôtel-de-Ville, de laquelle Condé ne peut rien obtenir. Siége de l'Hôtel-de-Ville ; combat opiniâtre ; scènes de carnage et d'horreur qui perdirent à la fois la cause de son auteur et celle du parlement. Et bientôt la cour put rentrer à Paris et ressaisir le pouvoir absolu. Elle devait le garder sans contrôle près d'un siècle et demi. Mazarin meurt ; Louis XIV règne. Louis XIV, en vieillissant, devenait de plus en plus cruel, et prononçait la révocation de l'édit de Nantes. Paris eut beaucoup à souffrir de cette décadence presque générale ; le rude hiver de 1709, suivi d'une affreuse disette, mit le comble aux maux de la guerre universelle. A Louis XIV, roi bigot, succède le duc d'Orléans, son neveu, comme régent ; prince débauché, qui, aidé de son Dubois, vil complaisant qu'il a fait cardinal et premier ministre, encourage l'immoralité des classes aristocratiques. Et Paris s'étonne des saturnales inouïes de la cour. A son tour, Louis XV règne sur la France, et sur Louis XV règnent d'ignobles favorites, au premier geste desquelles les bastilles se ferment sur les imprudents blasphémateurs de l'idole du jour. Ce long et funeste règne a complété la décadence commencée dans les derniers temps du règne précédent. La dépravation des mœurs a entraîné celle du goût ; les arts sont tombés de chute en chute au dernier degré du faux et de l'absurde, et la littérature philosophique surnage seule dans ce grand naufrage. Mais les événements deviennent nombreux et rapides : une vaste fermentation a succédé au calme plat de la fin de Louis XV. Après une lutte entre le parlement de Paris et les ministres de Louis XVI, le gouvernement convoqua une assemblée des notables, à laquelle il fallut avouer une dette publique de 1 milliard 646 millions, et un déficit annuel de 50 millions dans les revenus de l'État. Sur la motion de Lafayette, les notables demandent la réunion des États généraux, qui a lieu à Versailles le 5 mai 1789. Bientôt, rejetant la séparation féodale des trois ordres, le tiers-état s'est constitué en Assemblée nationale. Le gouvernement appelle de grandes forces militaires autour de Paris et de Versailles, dans l'intention évidente de dissoudre l'Assemblée par la violence. L'agitation la plus significative régnait déjà dans la capitale : ce fut là l'étincelle qui embrasa toutes ces mines dès longtemps chargées. Le 14 juillet, Paris s'insurge, prend la Bastille, et substitue au drapeau blanc des Bourbons ces trois couleurs symboliques qui doivent devenir l'amour des peuples et la terreur des rois. La Révolution est commencée : elle ne s'arrêtera plus maintenant. Le 10 août 1792, la monarchie n'était plus ! La Convention nationale proclame, le 21 septembre, l'abolition de la royauté et l'établissement de la République une et indivisible. Le 21 janvier 1793, Louis XVI, condamné à mort par la Convention, était monté sur l'échafaud. Tout ce qui voulut arrêter le char de la Révolution fut brisé dans ses roues impitoyables ; après les aristocrates, les girondins ; après les girondins, les montagnards, et une coalition formée dans le sein de la Convention jeta dans la fatale charrette les clés de voûte de l'édifice révolutionnaire : Robespierre, Couthon et Saint-Just, trinité austère devant laquelle nous inclinons nos fronts. Robespierre tombé, la Révolution tomba. La Convention nationale, après avoir traversé les journées orageuses des 12 germinal, des 2 et 3 prairial, du 13 vendémiaire, abdiqua volontairement la dictature le 23 brumaire an IV. Elle laissait pour adieux à Paris l'École polytechnique, l'École normale, l'Institut, les Musées et de nombreux hospices. Paris avait bien souffert durant ces années terribles et extraordinaires : le peuple qui foulait sous ses pieds les armées de tous les rois de l'Europe, le peuple souverain manquait de pain dans sa capitale ! Le luxe ne tarda pas à se relever, scandaleux, effréné, sous le Directoire et la Constitution de l'an IV, et les mœurs austères de la Convention disparurent sous un nouveau débordement de licence et de vénalité. Le 19 brumaire an VIII (10 octobre 1779), la Constitution de l'an IV fut détruite, et les cinq directeurs remplacés par trois consuls. De troisième consul provisoire, devenu premier consul, puis consul à vie, Bonaparte fut proclamé empereur le 18 mai 1804. C'est de cette époque que datent la colonne de la place Vendôme, la seconde galerie du Louvre, l'arc de triomphe de la barrière de l'Étoile, la Bourse, le canal de l'Ourcq, le pont d'Austerlitz, etc. Mais il y a une fin à tout. L'empire tombe avec l'empereur ; Paris voit avec stupeur les armées de l'Europe liguée se déployer sur ses boulevards et dans ses promenades ; il se réveille un matin sous un roi, sous un de ces princes du sang de Louis XIV qu'il a oubliés depuis si longtemps, et dont il soupçonnait à peine l'obscure existence. A la Restauration succède la royauté citoyenne de Juillet, et à celle-ci, après dix-huit années de paix honteuse et sans profit, le gouvernement républicain, appelé si ardemment et depuis si longtemps par le peuple de Paris ; mais la nouvelle république disparut bientôt, battue en brèche par tous les partis vaincus, et fit place au second empire. Aujourd'hui, Paris, qui a cent portes, comme Thèbes ; des jardins suspendus, comme Babylone ; des pyramides, comme Memphis ; des bibliothèques, comme Alexandrie ; des palais, comme Naples ; des arcs de triomphe, comme Rome ; des Panthéons, comme Athènes ;

Paris, capitale géographique de la France, est la capitale morale du monde entier.

Paris est la cité de lauriers toute ceinte,
Dont le monde entier est jaloux,
Que les peuples émus appellent tous la Sainte,
Et qu'ils ne nomment qu'à genoux!
(AUGUSTE BARBIER.)

| Prov. *Paris* est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux. | *Prendre Paris pour Corbeil*, Se tromper grossièrement. | | *Paris ne s'est pas fait en un jour*, Les grands ouvrages ne s'achèvent qu'avec le temps. | Iconol. Bouchardon a représenté Paris sous la forme d'une belle femme assise sur une proue de vaisseau, avec une couronne de tours sur la tête et un sceptre à la main. Elle regarde avec complaisance la Seine et la Marne qui, couchées à ses pieds, paraissent se féliciter de contribuer à l'ornement et à l'abondance de la grande ville, qu'elles baignent de leurs eaux. | Synonyme de Paris. *Lutèce*, dans le style élevé. Les poètes préfèrent cet ancien nom à celui que porte aujourd'hui cette ville.

PARISIEN, ENNE, s. Habitant de Paris. | Adjectiv. Qui appartient à Paris ou à ses habitants. Le commerce *parisien*. Les modes *parisiennes*. | Hist. Nom d'un peuple de la Bretagne, au nord. Pétuaria, aujourd'hui Beverley, en était la capitale. | Ironiq. Badaud. C'est un vrai *Parisien*. Voilà un *Parisien* pur sang. | *Monographie du Parisien*. L'histoire du Parisien est, comme celle de Paris, une histoire à part, pleine d'intérêt et d'étrangeté. La ville a tenté le crayon et la plume de bien des peintres, de bien des romanciers, Eugène Süe entre autres; l'habitant n'a pas moins séduit et entraîné l'imagination et la raison de bien des moralistes, de bien des philosophes. Le Parisien n'est ni absolument froid, calme et sérieux comme certains peuples du Nord; ni absolument violent, enthousiaste, irréfléchi comme certains peuples du Midi; ni sceptique ni religieux; ni féroce ni doux; ni complètement bon, ni complètement mauvais. C'est un Protée, et, comme Protée, il prend toute les formes, revêt tous les caractères, s'empare de toutes les allures, et n'adopte ni forme, ni caractère, ni allure bien tranchés, bien immuables. Toutefois, malgré son insaisissabilité, on peut arriver à constater sur le fait certains aspects de sa physionomie, certains côtés importants de son caractère. Il est aisé, par exemple, de voir que le côté signalétique et le trait essentiel du type parisien, quant au moral, c'est la soif inextinguible de liberté qui le dévore. Le Parisien est né libre, et, quoi qu'on ait fait et tenté contre lui, depuis son origine jusqu'à nos jours, il est resté libre; l'esclavage a passé sur lui sans l'atteindre, et quand il a eu à protester contre des tyrannies, qu'elles qu'elles fussent, il l'a fait, par les livres, par l'action. César a pu conquérir les Gaules, il n'a pas conquis les Parisiens. Nés libres, ils vivent libres, et mourront libres, s'ils doivent mourir; ils ne peuvent abdiquer, et ce qui les fait précisément si forts et si grands, si respectés et si puissants dans l'esprit de tous les autres peuples du globe, c'est, qu'on ne s'y méprenne point, cet amour indomptable de l'indépendance, cette soif immodérée de liberté, de justice, d'air pur et de soleil. On ne s'inclinerait pas ainsi devant un peuple d'esclaves et d'efféminés, ce peuple fût-il grand d'ailleurs par ses arts, par ses sciences, par ses lettres. On ne respecte bien et sérieusement que ce qui émane d'un peuple libre. Les Parisiens ont, à plusieurs reprises, donné l'élan aux nationalités opprimées, l'exemple de l'affranchissement aux peuples bâillonnés, et leur drapeau superbe a été salué comme un libérateur sous toutes les zones, là où il y avait un pays asservi, une patrie sans liberté. A toutes les époques, lorsqu'il a manifesté cette haine de l'oppression, le Parisien l'a fait avec une fougue, une indiscipline, une furie même qui devaient l'égarer et qui l'ont égaré, en effet; quelquefois ces victoires de la rue, achetées de son sang, n'ont eu que quelques lendemains; quelquefois il a dédaigné de consolider ses succès, de les rendre durables, et d'éterniser ainsi le règne de la démocratie, dont il porte en lui le foyer. Cela est venu de mille causes, parmi lesquelles il faut signaler son insouciance native et sa pauvreté. Car nous ne parlons pas ici, bien entendu, du Parisien riche, mais seulement du Parisien pauvre. On ne naît pas riche à Paris, on s'y enrichit ou l'on y vient jouir de sa richesse. Les Parisiens riches ne sont pas des Parisiens, ce sont des gens riches, des oisifs, des nomades, qui dépenseraient volontiers leurs revenus ou étaleraient volontiers leurs luxe ailleurs qu'à Paris, s'il y avait un autre Paris. Et il pourrait y avoir dans quelque coin du monde un autre Paris; mais on n'y retrouverait pas d'autres Parisiens. Le Parisien, petit-fils et héritier direct de Jacques Bonhomme, a toujours porté la besace, tantôt triste, tantôt chantant, tantôt se résignant et attendant des jours meilleurs, tantôt sifflant les oppressions et détrônant les oppresseurs. Mais cette besace, quelque philosophiquement qu'il l'ait portée jusqu'ici, il ne la portera pas toujours, Dieu merci! L'émancipation, pour tardive qu'elle a été, s'est faite enfin. Le jour où il a appris à lire, le Parisien a connu du même coup ses droits et ses devoirs, et, tout en restant Parisien, il est devenu homme. | Le portrait physique du Parisien est bien plus facile à faire que son portrait moral. Il est assez communément d'une taille inférieure à la moyenne; Buffon l'a évaluée à 1 mètre 68 centimètres. Il n'a les cheveux et la barbe ni blonds, ni bruns, mais d'une nuance toute particulière; son visage n'est pas correct; le nez est tantôt aquilin, tantôt recourbé comme celui d'un oiseau de proie, rarement camus; la bouche n'est pas épaisse, et cependant elle n'est pas fine, mais elle laisse sortir un bon rire, une bonne et spirituelle gaieté qui frise quelquefois l'insolence et qui est souvent de l'ironie. Quoique l'habitude d'un travail manuel et pénible donne plus de vigueur et d'apparence musculaire à l'ouvrier parisien, le système musculaire est peu développé chez lui; sa force, c'est de l'adresse et de l'agilité. Le tempérament du Parisien est peu prononcé; sa constitution la plus commune n'est ni bilieuse, ni lymphatique, ni sanguine, elle est un peu tout cela à la fois, mais elle est surtout nerveuse. Ajoutons qu'il n'est pas rare de rencontrer à Paris, parmi les individus qui y sont nés, des constitutions présentant les extrêmes, des hercules et des nains, des gens pléthoriques à force de santé et de gens complètement rachitiques et tout à fait phthisiques. Mais malgré l'incohérence de ces détails, malgré le mélange de ces types, malgré la fusion de ces tempéraments divers, tout cela porte un cachet, une estampille, et il est impossible de ne pas dire, lorsqu'un Parisien est au milieu de cent Français : « Voilà un Parisien! » | *Monographie de la Parisienne*. La Parisienne n'appartient pas autant au peuple que le Parisien; elle est femme riche bien plus qu'ouvrière, et quand on parle d'elle, dans tous les pays où l'on parle de la France, c'est avec un sourire et une admiration. Sa réputation est en raison inverse de celle du Parisien. Aussi la véritable Parisienne, celle du moins dont on a essayé cent fois de faire la délicate monographie, appartient-elle plus au crayon de Gavarni ou à la plume de Balzac, qu'au crayon sévère et à la plume austère de l'annaliste. Si le Parisien fait respecter la France, la Parisienne la fait aimer, et tous deux la font admirer. La Parisienne n'a ni la longue chevelure noire des Espagnoles, ni le teint mordoré des Italiennes, ni l'opulente beauté des Géorgiennes. Mais il faut croire que ce qu'elle a vaut mieux encore, puisque partout elle est fêtée, préférée, aimée. Son visage n'est pas d'un ovale bien pur, mais il a de la grâce; il a une sorte de langueur enjouée, s'il est permis d'accoupler ces deux mots. Ses cheveux ont une nuance charmante; ses yeux ne sont pas aussi fendus, aussi ombragés, aussi noirs que ceux qui fascinent sous d'autres climats, mais ils ont une douceur toute particulière. Ses dents sont une merveilleuse chose : petites, serrées et blanches, on dirait qu'elles sont faites pour marteler et adoucir au passage tous les mots un peu trop rugueux de notre vieux langage gaulois. Nous laissons de côté les attaches délicates du cou, la ténuité élégante des doigts, la désinvolture de la taille, le brio et la grâce indescriptible de la démarche; toutes ces choses ont été vantées. La Parisienne est plus jolie que belle, et elle plaît ainsi, parce que sa grâce et son esprit lui tiennent lieu de beauté. Les Gauloises, *robustes femmes aux yeux bleus*, secondaient leurs maris et leurs frères dans les batailles. Les femmes romaines mettaient au monde des enfants dont elles faisaient des hommes. Les Parisiennes, elles, ne sont pas très-fécondes; leur rôle ne paraît pas être celui de mères de famille. Les unions qu'elles contractent n'étant pas toujours dictées par la sympathie, mais bien plutôt par les convenances et les intérêts, il en résulte fatalement que la famille n'a pas, à leurs yeux, les douces et bonnes joies qu'elles devrait avoir, et qu'elles s'en éloignent le plus qu'elles peuvent, désertant ainsi le foyer domestique pour les bals bruyants et les fêtes menteuses, et échangeant la chaste robe de mère contre la robe impure de la courtisane. Voilà pour la Parisienne qui a fait type et dont la grande ville se montre si orgueilleuse. Les ouvrières parisiennes sont laborieuses, douces honnêtes, bonnes filles et bonnes mères. Elles luttent contre les privations, contre les séductions, contre les entraînements de toute nature, si nombreux à Paris. Elles perdent à cette lutte héroïque, leurs forces, leur jeunesse, leur santé, leur beauté. La *Parisienne* pauvre est la digne sœur de l'ouvrier parisien. (Delvau.)

PARISIENNE, s. f. Typogr. Petit caractère d'imprimerie, immédiatement au-dessous de la nonpareille et dont le corps a cinq points. On la nomme aussi *sédanoise*. Au-dessous de la *parisienne* il n'y a que la perle. | Hortic. Variété d'anémone. | Littér. *La Parisienne*, Chanson patriotique, composée par Casimir Delavigne pour célébrer la Révolution de 1830.

PARISIS, adj. Métrol. Se disait autrefois de la monnaie qui se frappait à Paris et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours. Un sou *parisis*. Trois deniers *parisis*. | S. m. Monnaie des ducs et des comtes de Paris. Les *parisis* d'or furent frappés en 1330, et décriés en 1336. Les *parisis* d'argent eurent cours jusqu'au règne du roi Jean. Une collection de *parisis*.

PARISYLLABIQUE, adj. (pron. *parisillabike*; du lat. *par, paris*, égal, et du gr. συλλαβή, syllabe). Gramm. grecq. Il se dit des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes à tous les cas. Les deux premières déclinaisons sont *parisyllabiques*. | On dit aussi *parisyllabe*.

PARITÉ, s. f. (du lat. *paritas*, même signif.; formé de *par, paris*, égal, pareil). Égalité entre des choses de même qualité, de même nature, de même mesure. Il ne se dit guère des personnes. Il n'y a point de *parité* entre ces faits. Il y a *parité* de raisons pour et contre. | On dit par analogie, *Je nie la parité*, Je nie que le fait, le cas allégué soit pareil à celui dont il s'agit. | On dit aussi dans le même sens, La *parité* n'est pas exacte. | Par extens. Comparaison par laquelle on prouve une chose par une autre semblable. Je vais vous prouver cela par une *parité*. | État de ce qui est pair, divisible en deux moitiés.

PARJURE, adj. (du lat. *perjurus*, même sens; composé de *per*, opposé; *jus, juris*, droit, justice). Qui fait un faux serment, en affirmant véritable un fait qu'on savait être faux, ou qui viole volontairement son serment, en n'accomplissant pas la promesse faite sous la foi du serment. Un roi *parjure*. On la déclaré *parjure*. Une amante *parjure*. On veut après sa mort que je lui sois *parjure*. (Racine.) | La Motte a employé ce mot en bonne part, en parlant d'Hypermnestre, qui n'avait pas voulu faire périr son mari ainsi qu'elle l'avait promis.

Chante cette épouse empressée
Dont Minos condamna les sœurs;
Qui, saintement *parjure*, osa sauver Lyncée
De leurs parricides fureurs.

| Il s'emploie substantiv. C'est un *parjure*. Une *parjure*. On peut dans son devoir ramener le *parjure*. (Racine.) Le *parjure* qui, à l'aide de son faux témoignage, a fait condamner un accusé à mort doit subir la peine du talion. (Teulet.)

PARJURE, s. m. (du lat. *perjurium*, même signif.; composé de *per*, opposé, et de *jus, juris*, droit, justice). Acte par lequel on affirme avec serment ce que l'on sait être faux; crime de celui qui a fait un faux serment ou qui viole son serment. *Parjure* manifeste, horrible. Être convaincu de *parjure*. Commettre un *parjure*. Est-ce ainsi qu'au *parjure* on ajoute l'outrage! (Racine.) Le Normand même alors ignorait le *parjure*. (Boileau.) Un *parjure* jamais ne devient légitime. (Voltaire.) Othon II, voyant que les Italiens ne faisaient aucun scrupule de commettre des *parjures*, défendit que l'on crût personne en Italie sur sa parole. (Noël.)

Quiconque à son pays osa faire une injure,
Doit marcher malgré soi de *parjure* en *parjure*.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

| Promesse que l'on ne tient pas. Jupiter rit des *parjures* amants. (Tibulle.) | Hist. La légèreté avec laquelle on viole à notre époque les serments, même les plus solennels, n'a plus permis dans nos mœurs de traiter le parjure avec la sévérité des temps antiques. Un vice qui, des hautes régions de la société, a corrompu les consciences humbles et modestes et qui s'est ainsi généralisé, ne peut pas, naturellement, être réprouvé avec une grande énergie. Nous avons pour ainsi dire perdu le droit de donner ce nom à la trahison de la foi conjugale ou de la foi politique. Pour lui conserver l'odieux qui en est inséparable, il a fallu en restreindre l'emploi à des actes que rien ne puisse excuser, ni la mollesse des mœurs, ni l'autorité de l'exemple, ni la malheureuse nécessité des temps. Le parjure était puni chez les Hébreux. Les Égyptiens punissaient

de mort quiconque se parjurait. Les Daces disaient qu'ayant cessé d'être homme, le parjure ne devait plus porter de vêtements; ils le condamnaient à aller nu comme les bêtes. Les Scythes l'obligeaient à joindre à son nom la qualité d'eunuque. Chez les Grecs et chez les Romains, ce crime n'était pas du ressort des lois; c'était aux dieux qu'était laissé le soin de le punir. Cependant plusieurs textes du droit romain, qui lui-même posait cette maxime, n'en prononçaient pas moins le bannissement, le fouet, l'infamie et la privation de toute dignité contre le parjure. Les anciennes ordonnances des rois se montraient plus sévères encore contre un crime qui, en effet, ébranle l'édifice social jusque dans ses fondements; car il ne reste aucune sécurité dans les relations sociales; il n'y a plus sûreté dans les jugements, si la vérité d'un fait affirmé sous serment peut être mise en doute. Les capitulaire de Charlemagnes condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui la peine pour le parjure ou faux témoignage en matière criminelle peut s'étendre depuis la simple réclusion jusqu'à la peine de mort; en matière civile, elle ne s'étend qu'à la réclusion.

PARJURER (SE), v. pr. (rad. *parjure*). Violer son serment; commettre un parjure. Il *se parjure* sans honte et sans remords. Les hommes politiques *se parjurent* trop souvent pour de l'argent et des places. Captateurs d'héritages, ils trompent, ils volent, ils *se parjurent*. (Raynal.) | Par extens. Faire un faux serment en justice. Qu'allez-vous faire, malheureux! vous allez *vous parjurer*. Il a fait mille serments, et je crains qu'il ne *se parjure*. | On peut également employer le mot *parjurer* sans le pronom personnel. Elle a mis toute retenue et toute pudeur sous ses pieds; elle *a parjuré* sa foi, elle a renié le cœur fidèle auquel elle s'était liée pour toujours. (Duplessis.)

Maintenant, de l'Europe oppresseurs politiques,
Ils *parjurent* leur foi, trahissent leurs serments,
Et des naissantes républiques
Ils ébranlent les fondements.
(DÉSORGUES.)

PARKIE, s. f. (de Mungo Park, voyageur). Bot. Genre de la famille des légumineuses, section des mimosées, renferme des arbres sans épines, à feuilles bipennées, composées d'un grand nombre de folioles, à fleurs rouges disposées en épis axillaires et pédonculées. Ces arbres croissent en Afrique et dans l'Asie tropicale. L'espèce la plus répandue est la *parkie d'Afrique*, arbre de 15 mètres de haut, à rameaux forts et diffus, à écorce cendrée et couverte de cicatrices; ses fleurs, d'un beau pourpre, forment de gros capitules portés sur des pédoncules longs quelquefois de 1 mètre. Ses fruits renferment une pulpe jaunâtre et sucrée avec laquelle les nègres Mandingues composent une boisson rafraîchissante; ses graines, torréfiées, s'emploient en guise de café.

PARKINSONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des césalpiniées, renferme des arbustes épineux, à feuilles géminées ou ternées, et pennées, à pétiole commun très-long, à fleurs jaunes et d'une odeur agréable, disposées en épis lâches, axillaires et terminaux. Le fruit est un légume très-long, polysperme, moniliforme, bivalve. L'espèce type, la *parkinsonie épineuse*, est un arbrisseau de 3 à 4 mètres, très-commun en Amérique, surtout aux Antilles; il est couvert de fleurs en tout temps. On s'en sert pour faire des clôtures et des haies.

PARLAGE, s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Un ennuyeux *parlage*. Le *parlage* est un besoin pour les têtes vides et les corps sédentaires. (Boiste.) Le *parlage* ennuyeux des couvents. *La cour du beau parlage*, Linguet appelait ainsi l'Académie française.

PARLANT, ANTE, adj. Qui peut parler, qui a la faculté de la parole. L'homme est la seule créature *parlante*. Vous ne vous rendrez pas à la surprenante merveille de cette statue mouvante et *parlante*. Nous assistâmes à la représentation du *tableau parlant*. | A qui l'on attribue l'usage de la parole. Castel a fait un poème intitulé *les Animaux parlants*.

J'ai passé plus avant : les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi créatures *parlantes*.
(LA FONTAINE.)

| Art scéniq. *Personnages parlants*, par opposition à *personnages muets*, Ceux qui ne font que paraître et ne disent rien. | Famil. *Cet homme est parlant*, Il parle volontiers, il parle beaucoup. | Par extens. *Regards, gestes parlants*, Regards, gestes expressifs, Un geste pittoresque et des regards *parlants*. (Fr. de Neufchâteau.) | Fig. Fort ressemblant. Ce portrait est *parlant*. Cette tête est *parlante*. | Blas. *Armes parlantes*, Armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent. | S'emploie quelquefois dans le sens de Certain, incontestable. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves *parlantes* de certains faits? (La Bruyère.)

PARLÉ, ÉE, part. Dont on fait usage par la parole. La langue française est aujourd'hui parlée dans les cinq parties du monde. | *Langue parlée*, par opposition à *Langue écrite*. L'allemand convient mieux à la poésie qu'à la prose, et à la *prose écrite* qu'à la *prose parlée*. (Mme de Staël.) | *Numération parlée*, Se dit des nombres exprimés par la parole, par opposition à *Numération écrite*.

PARLEMENT, s. m. (pron. *parleman*; du bas lat. *parlamentum*, colloque, assemblée de parleurs, conférence). Primitivement, Réunion des notables présidée par le roi, où l'on débattait les affaires importantes du gouvernement. | Postérieurement, Cour souveraine de justice connaissant directement des affaires à elles attribuées, *omisso medio*, par privilége de *committimus*, et par appel des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures. Avocat au *parlement*. Arrêt, remontrances du *parlement*. Conseiller au *parlement*. Président au *parlement*. Les édits, déclarations, les lettres patentes s'enregistraient au *parlement*. | L'acception générique du mot *Parlement* et de sa racine, *parler* ou *parlier*, a servi quelque temps à dénommer les avocats sous le titre d'*amparliers, avantparliers*, etc. Il nous est resté du mot en question, l'usage de désigner encore certaines délibérations par le nom de *Pourparlers*. L'expression de *Colloque* que portent quelques assemblées historiques, telles que le *colloque de Poissy*, n'est que la traduction latinisée de l'ancien mot générique de *Parlement*, mais dans une acception plus restreinte et seule à peu près usuelle. Le mot *Parlement* signifie : une cour souveraine, établie pour administrer la justice en dernier ressort, au nom et par l'autorité du roi. Du temps des Franks, le *parlement* s'appelait *mall* ou *mallobergium* (mot celtique composé de *mall*, assemblée, *berg*, colline), et quelquefois *placitum*, d'où l'expression moderne *plaids*. C'étaient les *rachimbourgs*, plus tard les *scabini*, d'où l'on a fait *échevins*, qui étaient les juges. | Le mot *parlement* est encore employé en Angleterre pour signifier la réunion des chambres. On le dit aussi des chambres législatives de quelques autres nations. Le *parlement* italien. | *Prendre un parlement*, signifie S'aboucher avec quelqu'un. | Hist. Le berceau des parlements se place dans la cour féodale du roi, issue, comme les autres cours féodales des grands vassaux des premières assemblées connues sous le nom d'assemblées du *champ de mars* et plus tard d'assemblées du *champ de mai*. Le principe de la délibération commune y dominait; c'étaient des assemblées toutes militaires où se décidaient les expéditions et, comme accessoires, les mesures importantes du gouvernement et d'ordre public; les affaires secondaires étaient discutées par l'assemblée des principaux seulement, système forçant le gouvernement à se constituer dans les mains de l'aristocratie, le rôle de la foule étant plutôt d'acclamer les propositions que de les discuter. Cela joint à l'appropriation du sol rendant la présence aux grandes assemblées plus difficile, il arriva que les grands dignitaires les confisquèrent au préjudice des petits, et que, sous la deuxième race, lorsque ces assemblées, alors dites du *champ de mai*, reprirent un instant faveur, les dignitaires, le clergé et Charlemagne y dominèrent seuls. Deux de ces assemblées avaient lieu par an, l'une, au printemps, avec la nation entière pour les grandes affaires, l'autre à l'automne pour les petites avec les grands feudataires et le clergé seuls. C'est à l'image de ces assemblées que se sont formées les assemblées de grands fiefs, sur le modèle desquelles s'est façonnée la cour féodale du roi, qui, se scindant en cour de justice et en cour de conseil du roi, nous montre dans la première, la génératrice des parlements. C'est des assemblées de grands fiefs que sont aussi sortis les États généraux. Continuateurs, pour l'administration, des assemblées du champ de mars et de mai, tandis que les parlements continuent pour la cour féodale du roi le rôle judiciaire desdites assemblées, ils nous montrent en même temps ce qui les relie aux États-généraux et les en différencie. Le parlement de Paris, le plus important de tous, se composait de quatre chambres : 1° la *grande chambre*, connaissant des affaires les plus considérables; 2° la *chambre des enquêtes*, connaissant des causes par écrit avec quarante membres, moitié clercs moitié laïques; 3° la *chambre des requêtes*, servant d'intermédiaire entre les plaideurs et la section judiciaire; 4° la *chambre dite Tournelle*, jugeant des affaires criminelles non capitales. C'est à partir de François Ier que les parlements entrèrent en lutte avec la royauté. Indépendamment du parlement de Paris, on comptait treize parlements en province, ceux de Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Rouen, Aix, Dijon, Rennes, Pau, Metz, Besançon, Trévoux, Douai, Nancy; on comptait en outre deux conseils supérieurs, l'un à Colmar, l'autre à Perpignan et un conseil provincial à Arras. Tous les *parlements* furent emportés dans la grande tourmente révolutionnaire; ils avaient accompli leur tâche et devaient disparaître. (Delvau.)

PARLEMENTAIRE, adj. (pron. *parlemantère*). Qui appartient au parlement. La simarre *parlementaire* adoucissait quelquefois les coups du sceptre. (Boiste.) | Qui concerne le parlement d'Angleterre. Forme, esprit *parlementaire*. | Par imit. Qui a rapport aux deux chambres qui font, en France, partie de l'autorité législative. Régime *parlementaire*. Discussion, éloquence *parlementaire*. L'initiative *parlementaire*. | *Usages parlementaires*, Usages nés des rapports continuels entre les diverses branches des pouvoirs de l'État, et entre les individus qui exercent ces pouvoirs ou y participent. | En Angleterre et en France on dit que tel discours, tels procédés sont ou ne sont pas *parlementaires*, suivant qu'ils sont ou ne sont pas conformes à l'esprit et aux habitudes d'un gouvernement qui passe pour un gouvernement de publicité et de discussion. | Cette expression a passé dans le langage familier, et l'on entend fréquemment dire : Vos expressions ne sont pas *très-parlementaires*, ou Vous n'êtes pas *très-parlementaire*. | On a aussi donné la qualification de *parlementaire* à ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France, pendant les troubles de la Fronde, avaient embrassé le parti du parlement. L'armée *parlementaire*. La flotte *parlementaire*. | Substantiv. Les *parlementaires*. | Mar. *Navire parlementaire*, Navire chargé d'aller porter des propositions à une flotte ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre. | S. Personne chargée de porter à la partie adverse des propositions. Le rôle de cette personne est complètement inoffensif et consiste simplement à transmettre les propositions de ceux qu'elle représente. Se présenter en *parlementaire*. | Tout individu chargé par un général ou un chef d'armée de porter des dépêches ou des propositions verbales à l'ennemi. La personne d'un *parlementaire* doit être inviolable et sacrée. Le *parlementaire* porte ordinairement un drapeau, et est précédé d'un tambour ou d'un trompette.

PARLEMENTER, v. n. (pron. *parlemanté*). Faire acte de parlementaire, porter ou recevoir des dépêches, faire ou écouter des propositions en temps de guerre. Le gouverneur de la place, ayant épuisé tous les moyens de défense, demanda à *parlementer*. | Fig. Entrer en voie d'accommodement dans une affaire particulière. Il est dangereux de *parlementer* avec certains hommes qui se montrent d'autant plus intraitables que vous faites appel à leur raison. (Duclos.) | Prov. *Ville qui parlemente est à demi-rendue*, Écouter des propositions d'accommodement, c'est être presque décidé à les accepter.

PARLER, v. n. (du lat. *parabola*, parabole, dont on a fait en lat. barb. *parabolare*, et en franç. *paroler*, puis parler). Manifester sa pensée au dehors par les sons articulés de la voix; proférer, prononcer des mots; on parle aussi par signes, et même le mot *Parler*, qui a pris une grande extension, s'applique maintenant, au moins dans le sens figuré, à tout fait, à toute action, à toute réalité qui, exprimant une idée, sollicite l'attention et s'adresse directement à l'intelligence. Cet enfant ne *parle* pas encore. Cet autre commence à *parler*. *Parler* haut. *Parler* bas. *Parler* du nez. *Parler* de la gorge. *Parler* entre ses dents. *Parler* avec peine. *Parler* à l'oreille de quelqu'un. Ce qui distingue profondément l'homme du reste des animaux, c'est qu'il est le seul qui ait véritablement le don de *parler*. | Discourir, s'énoncer par le discours. *Parler* de quelque chose. *Parler* d'affaires. *Parler* très-pertinemment. *Parler* de tout à tort et à travers. *Parler* en public. *Parler* sans préparation. *Parler* avec éloquence, avec véhémence. *Parler* beaucoup. *Parler* peu. *Parler* trop. Le talent, l'art de *parler*. *Parler* correctement. *Parler* avec justesse. Il *a parlé* avec une netteté extraordinaire. (Mme de Sévigné.) Tout l'art de raisonner se réduit à l'art de bien *parler*. (Condillac.) On s'accoutume à bien *parler* en lisant souvent ceux qui ont bien écrit. (Voltaire.) Les hommes nés et organisés pour les arts n'en *parlent* pas froidement. (La Harpe.) Les vieillards *parlent* avec précision et sont écoutés avec respect. (Barthélemy.) | Fig. Manifester ses sentiments, ses pensées autrement que par la parole. *Parler* des yeux et du geste. *Parler* par signes. | Se dit d'êtres qui ne parlent pas, mais

auxquels on attribue la parole. Quand les prêtres le voulaient, les statues et les entrailles même de la victime parlaient. (Voltaire.) | S'emploie à propos de certains instruments expressifs. Le violon, la basse, le hautbois, le basson, l'orgue *parlent*. | Se dit des choses morales ou inanimées qui ont ou semblent avoir une espèce de langage. Toute la nature *parle* de la puissance du Créateur. | On dit d'une personne *que ses yeux et son visage parlent* pour exprimer qu'on lit sa pensée, ses sentiments sur son visage, dans ses yeux, et l'on dit que son *silence même parle* pour exprimer que son silence fait deviner ce qu'elle pense ou ce dont il s'agit. | *La nature parle, le sang parle*, Les sentiments naturels se réveillent. L'instinct *parlait* plus haut que les préjugés. (Diderot.) Le sang *parle-t-il* chez vous?

La nature a *parlé*, nous devons obéir;
A défaut du bonheur, connaissons le plaisir.
(SÉGUR.)

| *Les murailles parlent*, Il y a toujours des témoins cachés et indiscrets des choses que l'on croit les plus secrètes. | S'emploie souvent avec les adverbes. *Parler* sûrement, hardiment, éloquemment. | S'emploie souvent absolument dans le sens de Manier la parole. Il faut, suivant l'occasion, savoir parler, savoir se taire. (La Bruyère.) | *Parler bien*, Parler avec élégance et pureté. | *Parler mal* ou *mal parler*, S'exprimer d'une manière incorrecte, inconvenante ou fausse. Je ne dis rien de peur de *mal parler*. (Malherbe.) | *Parler juste*, S'exprimer et raisonner avec justesse et d'après les lois du bon sens. | Famil. *Parler d'or*, Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle. | *Parler comme un livre*, Parler savamment d'une chose, en parler avec des termes choisis et appropriés. | *Parler avec passion*, Parler sous l'influence de la passion; parler avec partialité. | *Parler bien, parler mal d'une personne*, En dire du bien, en dire du mal, tenir de mauvais propos sur son compte, en discourir en bien, en mal. Il ne faut point *mal parler* des absents. | *Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un*, Intercéder pour lui auprès d'un autre. | *Parler contre quelqu'un*, Parler de quelqu'un pour lui nuire. | *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions*, Parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions. | Fig. *Parler à un mur, aux rochers*, Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit, des représentations qu'on leur fait, dont l'esprit n'est point ébranlé par les arguments qu'on leur propose. | Famil. *Parler à un sourd*, Parler à un homme qui ne peut pas, qui ne veut pas vous comprendre, qui est résolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande. | *Je vous apprendrai à parler*, Se dit par menace à quelqu'un dont les discours manquent de retenue. | *Trouver à qui parler*, Trouver des gens qui vous tiennent tête, qui savent vous résister. | *Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette maison, dans cette société*, Je n'y ai pas vu une personne de connaissance. | *Trouver avec qui parler*, Trouver avec qui s'entretenir. | *Parler d'une chose*, En discourir. Tant de gens *parlent* d'amour, et si peu savent aimer! (J. J. Rousseau.) Il nous *parlait* avec plaisir des travaux de la campagne. (Barthélemy.) | Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit*, Un grand parleur s'attire souvent de méchantes affaires. | *On en parle fort, il en est fort parlé dans le monde*, Se dit d'une chose qui fait l'entretien du public. | *Il faut laisser parler le monde, Il faut laisser parler, Laissez parler*, Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos. | *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, Se dit d'une chose qui est peu importante ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. | *Ne m'en parlez pas*, Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. | *Parlez-moi de cela*, Se dit en signe d'approbation ou de contentement. Voilà de la générosité, *parlez-moi de cela*. (Beaumarchais.) | On dit, dans un sens analogue, *Parlez-moi de cet homme-là*. | *Faire parler de soi*, Faire des choses qui viennent à la connaissance de tout le monde, dont tout le monde s'entretient. Se dit également en bonne et en mauvaise part, C'est un pays où il est facile de *faire parler de soi*. | *Cet homme n'a point fait parler de lui*, Il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation. | *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle*, Elle a toujours eu une conduite régulière; elle n'a jamais donné prise à la médisance. | *C'est une femme, une fille dont on a parlé*, C'est une femme, une fille dont la réputation n'est pas intacte. | Vulg. *Parler à une fille*, Lui parler d'amour, de mariage. | *Parler de quelqu'un*, S'occuper de ses actions. Combien d'hommes admirables sont morts sans qu'on en eût *parlé*, combien vivent encore dont on ne *parle* pas et dont on ne *parlera* jamais. (La Bruyère.) | *On en parlera, on en entendra parler*, Cela doit faire du bruit, de l'éclat dans le monde. | *Il en sera parlé à jamais*, La postérité en conservera le souvenir. | *Il faut que quelqu'un ait parlé*, Il faut que quelqu'un ait divulgué le secret. | Fig. et famil. *Parler des grosses dents à quelqu'un*, Le réprimander, lui parler avec menaces. | Prov. et fig. *Parler à son bonnet*, Se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à quelqu'un. Il est là dans son coin qui *parle à son bonnet*. (Regnard.) | *Parler à la barrette de quelqu'un*, Le réprimander vertement. Et moi je pourrais bien *parler à la barrette*. (Molière.) | Fig. *Faire parler quelqu'un*, Ajouter aux paroles de quelqu'un, y donner un mauvais sens, lui prêter un propos qu'il n'a pas tenu. Je n'ai rien dit de tout cela, pourquoi me *faites-vous parler?* | Par forme de menace, *Ne me faites point parler*, Craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage, qui pourraient vous nuire. | Famil. *Parlez donc*. Sorte d'interpellation dont on se sert quand on se dispose à demander à quelqu'un compte de quelque chose. *Parlez donc*, vous étiez là, n'avez-vous pas vu entrer un homme masqué? (B. Jacob.) | S'emploie pour invoquer le témoignage de quelqu'un. Vous qui savez l'affaire, *parlez*. | Famil. *Voilà ce qui s'appelle parler; voilà parler; c'est parler cela*, Se dit pour louer quelqu'un qui a bien parlé sur une question longtemps agitée, qui a dit sur cette question des choses claires et péremptoires. | Se dit aussi lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. | Expliquer sa pensée par écrit. Aristote a très-bien *parlé* de cette matière dans ses ouvrages. (D'Alembert.) | *Parler raison*, Parler sagement, raisonnablement. | *Parler affaires*, S'entretenir d'affaires avec quelqu'un. | *Ne plus parler*, Oublier. *Ne parlons plus* ici de Claude et d'Agrippine. (Racine.) | On dit *parler* dans le sens contraire. Quoi! vous *parlez* encor de vengeance et de haine! (Corneille.) | V. a. Exprimer ses pensées dans une langue quelconque. *Parler* une langue. *Parler* grec, latin, français, espagnol. Il *parle* bien sa langue. *Parler* un langage inconnu. *Parler* un mauvais langage. *Parler* plusieurs langues. Et sa muse en français *parlant* grec et latin. (Boileau.) Cette aptitude à *parler* sa pensée, ou à traduire ses impressions sous la forme du discours, est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nodier.) | S'exprimer conformément à ses opinions, à ses sentiments, à sa position, etc. Chaque passion *parle* un différent langage. (Boileau.) On n'ose leur *parler* le langage de la vérité. (Massillon.) Il faut que les écrits faits pour les solitaires *parlent* le langage des solitaires. (J. J. Rousseau.) | *Parler géométrie, musique, peinture, politique*, etc., En raisonner, en discourir. | Fig. et famil. *Parler grec, bas-breton, allemand*, S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue. | On dit dans un sens contraire, *Parler français*, pour dire S'exprimer clairement, intelligiblement. | *Généralement parlant*, loc. adv. A prendre la chose en général. Cette expression se place toujours au commencement de la phrase. | *Sans parler de*, loc. prép. Indépendamment de. | SE PARLER, v. pr. Être parlé. La langue française *se parle* dans toute l'Europe. | Avoir un entretien. *Se parler* par lettres. *Se parler* des yeux? Les a-t-on vu souvent *se parler?* (Racine.)

PARLER, s. m. Langage, manière de parler. Avoir un *parler* séduisant. Il a un *parler* rude et choquant. C'est un marin dont l'attitude est flegmatique et froide, et le *parler* bouillant et impétueux. (J. J. Rousseau.) | Fam. *Avoir son parler franc, son franc-parler*, S'être mis sur le pied de dire tout ce que l'on pense. Je prétends, moi, avoir aussi mon *franc-parler*. (D'Alembert.)

PARLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a l'habitude de parler, de parler beaucoup, de parler trop. C'est un *parleur*. C'est une *parleuse*. Il fallait prendre garde qu'elles ne fussent *parleuses* et dissipées. (Fleury.) Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'être excessivement timide, pas *parleur* et triste. (Sainte-Beuve.) | Cet homme est un beau *parleur*, un agréable *parleur*. Il s'énonce facilement et d'une manière agréable. | Adjectiv. L'oiseau *parleur* est déjà dans la barque. (La Fontaine.)

PARLOIR, s. m. (pron. *parloar*; du lat. *parlatorium*, lieu où l'on parle). Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. L'usage de ce mot s'est conservé en Angleterre pour exprimer ce que nous appelons *salon de compagnie* ou simplement *salon*. | Se dit particulièrement, dans les communautés religieuses, dans les hospices, dans les prisons, dans les colléges, etc., du lieu où les religieux et religieuses, les malades, les prisonniers, les écoliers, etc., viennent parler aux personnes du dehors. La grille d'un *parloir*. Faire venir un enfant au *parloir*. Le petit cailletage du *parloir*. (J. J. Rousseau.) Appelez Léonie au *parloir*.

PARME. Géogr. Ville de l'Italie, ancienne capitale du duché de Parme; 42,000 habit. Évêché. Université; écoles des beaux-art, de chant, de sourds-muets; bibliothèque, galerie de tableaux, musée d'antiquités, jardin botanique. La ville est grande et belle, entourée de murs, et défendue par une citadelle. Cathédrale du XIe siècle et autres églises remarquables; palais Farnèse; immense théâtre. Manufacture des tabacs; porcelaine, soieries, drap, chapeaux, etc. Parme, fondée, dit-on, par les Étrusques, fut conquise par les Romains en 184 av. J. C. Au moyen âge elle fut tour à tour guelfe et gibeline, tour à tour indépendante et soumise à de petits tyrans ou aux villes voisines, jusqu'au moment où elle tomba au pouvoir des papes et, par suite, aux mains de la maison de Farnèse, qui en fit sa capitale. Parme devint en 1802 le chef-lieu du départ. du Taro. | *Duché de Parme, Plaisance et Guastala*, Ancien État de l'Italie septentrionale, entre la Lombardie au N. E., la Toscane au S., le Modénais à l'E., le Piémont au N. O.; environ 80 kilom. en tous sens; 510, 000 habit. Chef-lieu Parme. Cuivre, fer, sel, etc.; blé, maïs, bétail; fromage estimé dit *parmesan*, quoique le véritable *parmesan* se fasse aux environs de Lodi; magnaneries, soieries. Le dernier duc de Parme fut renversé en 1860, lors de la guerre de l'Indépendance, et le duché fut annexé au royaume d'Italie, dont il forme aujourd'hui une province.

PARMÉLIE, s. f. Bot. Genre de la famille des lichens: thalle cartilagineux variable, horizontal, centrifuge, pourvu d'un hypothalle; apothécies étalées en forme de disque, à lame proligère, marginée par le thalle. Les parmélies sont répandues dans toutes les contrées froides du globe.

PARMÉNIDE. Philosophe grec, natif d'Élée, dans la Grande Grèce, florissait vers l'an 435 av. J. C. Il fut disciple de Xénophane et d'Anaxymandre; on le range dans la classe des éléatiques métaphysiciens. Il admettait deux sortes de philosophies, l'une fondée sur la raison et l'autre sur l'opinion. Partant du principe que rien ne naît de rien, il en conclut que le monde était un être immortel, immuable, absolument un. Tous les corps nouveaux y ont existé en germe, et quand ils semblent en naître, ils n'en sont que de simples développements partiels.

PARMÉNION. Général d'Alexandre, contribua aux victoires du Granique et d'Issus, conquit Damas et la Syrie, et après la bataille d'Arbelles fut nommé gouverneur de la Médie; mais bientôt Alexandre, jaloux de son pouvoir, feignit de le croire traître et le fit mettre à mort, 329 av. J. C.

PARMENTIER (ANTOINE-AUGUSTIN). Né à Montdidier en 1737, mort en 1814. L'un des bienfaiteurs de l'humanité, à qui nous devons la culture de la pomme de terre en France. Pharmacien en chef de l'hôtel des Invalides, puis inspecteur général du service de santé, il réorganisa le service pharmaceutique des armées. Il fit le premier du sirop de raisin; il s'occupa de la mouture économique. On lui doit un grand nombre d'ouvrages utiles.

PARMENTIÈRE, s. f. (de Parmentier, qui a introduit sa culture en France). L'un des noms de la *pomme de terre* ou seulement de la variété allongée à yeux écartés. Un champ de *parmentières*.

PARMESAN, s. m. Fromage de lait de vache ou de chèvre, très-ferme et de teinte un peu verdâtre, qui tire son nom du duché de Parme. Du bon *parmesan*. Outre qu'on sert le *parmesan* sur les tables au dessert, on l'emploie râpé, pour assaisonner les potages et les macaronis. Ce fromage ne vient pas du duché de Parme, comme son nom le ferait croire: il se fabrique surtout en Lombardie, aux environs de Lodi, ou en Piémont, dans les prairies qui avoisinent Marengo.

PARMI, prép. (du franç. *par* et *mi*, pour moitié; On écrivait autrefois en deux mots *par mi*). Entre, dans le nombre de. Se mêler *parmi* des enfants. L'ivraie est mêlée *parmi* le bon grain. | *Parmi nous*, Dans notre pays, dans nos foyers. | La préposition *parmi* ne se met qu'avec un pluriel indéfini, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif. *Parmi* les hommes. *Parmi* le peuple. On ne dirait pas *parmi les deux, parmi les trois frères*.

PARNASSE. Géogr. anc. La plus haute montagne de la Phocide, consacrée à Apollon et aux Muses, et où s'arrêta la barque de Deucalion. Bien que le Parnasse ait plusieurs sommets, les poètes anciens n'en reconnaissent que deux, dont l'un était consacré à Apollon et aux Muses, et l'autre à Bacchus. C'est entre ces deux sommets que sort la

ontaine de Castalie, dont les eaux inspiraient un enthousiasme poétique. C'est aujourd'hui le *Liakoura*. | Fig. et poétiq. *Monter sur le Parnasse, gravir le Parnasse*, Faire des vers, s'adonner à la poésie. | *Les nourrissons du Parnasse*, Les poètes. Voilà un triste *nourrisson du Parnasse*. | *Le Parnasse*, La poésie. L'amour est de tous les dieux celui qui sait le mieux le chemin du *Parnasse*. (Racine.)

Mais lui, qui fait ici le régent du *Parnasse*.
N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.
(BOILEAU.)

| *Le Parnasse français*, La poésie française. | Quoique le Parnasse, le Pinde et l'Hélicon soient trois montagnes différentes, les poètes les prennent sans difficulté l'une pour l'autre, et se servent de ces trois mots comme s'ils étaient synonymes, lorsqu'il s'agit du séjour des Muses et de ce qui a rapport à la poésie. Le nom moderne du Parnasse est *Japora*.

PARNASSIE, s. f. Bot. Genre de la famille des droséracées, renfermant de petites plantes herbacées, vivaces, à tiges simples, parfois légèrement rameuses vers le sommet, à feuilles alternes; à fleurs assez grandes, blanches, épanouies à la fin de l'été. On en connaît sept espèces, habitant les régions froides et tempérées du globe, principalement les prairies marécageuses de l'Amérique septentrionale. La *parnassie des marais*.

PARNY (ÉVARISTE). Poète érotique, surnommé le *Tibulle français*, né à l'île Bourbon (Réunion), en 1753, mort en 1814. Il fut envoyé en France dès l'âge de neuf ans pour y faire ses études. D'abord séminariste, puis capitaine de dragons, il ne se fit connaître comme poète que vers 1788. Son apparition fut saluée avec joie; il détrônait Dorat et toute la race des poètes petits-maîtres, vains, frivoles et fades, disciples de ce dernier. Ses *Élégies*, ses *Chansons madecasses*, son *Poème des Fleurs*, etc., prouvent que Parny avait un sentiment exquis de la nature. C'est vers 1790 qu'il publia la *Guerre des Dieux*, ce poème qui a soulevé tant de clameurs et tant d'anathèmes. Parny, héritier de Voltaire, avait, comme lui le même mépris pour les superstitions, la même haine pour toutes les impostures. En outre de la *Guerre des Dieux*, on a de Parny les *Galanteries de la Bible*, les *Rose-Croix*, les *Scandinaves*, les *Deguisements de Vénus*, une imitation du *Paradis Perdu*, et quelques autres poésies, toutes remarquables par la grâce, le sentiment et la fraîcheur. Plusieurs de ses ouvrages sont extrêmement licencieux.

PARODIE, s. f. (du gr. παρὰ, contre; ᾠδή, chant). Sorte d'ouvrage en vers, fait sur une pièce de poésie sérieuse et généralement connue, que l'on rend comique au moyen de quelques changements, et que l'on applique à un autre sujet dont on veut plaisanter ou se moquer. Telle est la parodie de quelques scènes du *Cid* de Corneille, intitulée *Chapelain décoiffé*, par Racine et Boileau. | On peut rapporter à la *parodie* le genre héroï-comique (la *Batrachomyomachie*, le *Lutrin*, etc.) ainsi que le genre burlesque (*Énéide travestie*, *Homère travesti*, *Ovide en belle humeur*, etc.), et certaines chansons satiriques (par exemple le pot pourri de *la Vestale* de Désaugiers); mais c'est surtout aux pièces de théâtre, et sous la forme de comédie, que s'est appliqué ce jeu d'esprit. Au XVIIIe siècle la parodie dramatique acquit de l'importance. Elle fit longtemps la vogue de la comédie italienne et du Théâtre de la Foire : Fuzelier et Favart s'y distinguèrent. Le plus souvent burlesque et triviale, elle a cependant donné lieu quelquefois à des productions ingénieuses : on conserve le souvenir d'*Agnès de Chaillot*, parodie de l'*Inès de Castro* de Lamotte; des *Petites Danaïdes*, parodie de l'Opéra des *Danaïdes*, par Désaugiers. On fait aussi des *parodies* en prose. Plusieurs *parodies* ont blessé à mort les pièces et leurs auteurs. La *parodie* de *la Lanterne*.

Plus d'une fois la *parodie*
Vengea le goût avec gaîté.
(DE SÉGUR.)

PARODIER, v. a. Faire une parodie de. *Parodier* une scène, un air, une tragédie. | *Parodier quelqu'un*, Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage. Je *parodie* notre curé.

PARODISTE, s. Auteur d'une parodie, de parodies. Les *parodistes* abondent dans les théâtres. | S'est dit aussi pour Imitateur, à propos des choses. Février, des jours bleus *parodiste* trompeur.

PAROI, s. f. (pron. *paroa*; du lat. *paries*, mur, muraille). Muraille. Il désigne plus particulièrement une cloison de maçonnerie qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec un autre. | Anat. Se dit des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps, et principalement de leurs faces internes. Les *parois* de l'estomac, de la poitrine, de la vessie, de la matrice. Les *parois* de la tête. Les *parois* de la bouche.

PAROIR, s. m. (rad. *parer*). Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. | Instrument avec lequel les maréchaux ôtent l'excès de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer.

PAROISSE, s. f. (du gr. παρὰ, proche; οἶκος, maison). Chez les catholiques, Territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion. Grande, petite *paroisse*. Le curé de la *paroisse*. | *Coq de paroisse*, Celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne. C'est le *coq de sa paroisse*. Le gros Lubin, le *coq de la paroisse*.

PAROISSIAL, ALE, adj. Appartenant à la paroisse. Église *paroissiale*. Messe *paroissiale*. | On ne l'emploie pas au masculin pluriel.

PAROISSIEN, ENNE, s. (rad. *paroisse*). Habitant d'une paroisse, d'une commune à laquelle préside un curé. Le curé visite ses jolies *paroissiennes*. | S. m. Livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. Un *paroissien* romain. Un *paroissien* richement relié.

PAROLE, s. f. (du lat. mod. *parola*, contracté de *parabola*). Voix articulée, mot prononcé. *Parole* bien articulée. *Parole* entrecoupée. Prononcer une *parole*. La *parole* est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute. (Montaigne.) Trafiquer du discours et vendre ses *paroles*. (Boileau.) Sa voix enrouée et hésitante ne pouvait achever aucune *parole*. (Fénelon.) Nous n'atteignons l'âge de raison que longtemps après avoir contracté l'usage de la *parole*. (Condillac.) La *parole* qui nie Dieu brûle les lèvres par lesquels elle passe. (Lamennais.)

Le vin aux plus muets fournissant des *paroles*,
Chacun a débité ses maximes frivoles.
(BOILEAU.)

| Faculté naturelle de parler. La *parole* a été donnée à l'homme. Perdre, recouvrer la *parole*. L'usage de la *parole*. Les organes de la *parole*. La *parole*, le plus doux lien de la société, rapproche les hommes de leurs semblables, et les empêche de n'être que des automates sur la terre. (Latour-d'Auvergne.) Le but de la *parole* est de rendre les pensées telles qu'elles existent dans l'esprit. (Noël.) | La parole est la voix articulée, c. à d. modifiée par les organes compliqués à travers lesquels elle est transmise. Elle se produit pendant la respiration. Ces modifications ou articulations de la voix, lorsqu'elles sont fixées, constituent une suite de sons distincts les uns des autres, et auxquels nous sommes convenus d'attacher des idées spéciales, et qui nous servent à exprimer avec facilité, rapidité et clarté, nos sensations, nos sentiments, nos affections, enfin tout ce qui résulte de l'exercice de nos facultés intellectuelles. Il existe cette différence essentielle entre la voix et la parole, que la première n'est autre chose qu'un bruit grave ou aigu, fort ou faible, résultat des vibrations de la glotte; tandis que la parole se compose de ce même bruit soumis à l'action des parties situées au-dessus de la glotte, modifié par ces parties d'une manière constante et telle que la parole sert à mettre l'homme en communication rapide et précise avec ses semblables. | Fig. *Perdre la parole*, Ne plus pouvoir parler. | Demeurer muet de surprise, de crainte, de joie, etc. | *Il ne lui manque, il n'y manque que la parole*, Se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite, d'un animal intelligent. | Le ton de la voix selon qu'elle est faible ou forte, rude ou douce, etc. Avoir la *parole* agréable, la *parole* rude. Avoir la *parole* lente, la *parole* tremblante, la *parole* faible. Il avait été obligé de coller son oreille sur la bouche des malades pour entendre leurs *paroles* mourantes. (Chateaubriand.) | Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne l'idée ou le sentiment qu'il exprime. *Paroles* civiles, obligeantes. *Paroles* amicales. *Paroles* mystérieuses, énigmatiques, ambiguës équivoques. *Paroles* hautaines, outrageantes. Ajouter foi aux *paroles* de quelqu'un. Dénaturer, prendre en mauvaise part les *paroles* de quelqu'un. Et ces riens renfermés dans de grandes *paroles*. (Boileau.) Ses *paroles*, quoique simples, étaient pleines de grâces. (Fénelon.) Il entraînait les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la douceur de ses *paroles*. (Voltaire.) | *La parole de Dieu, la parole divine*, L'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. | Ironiq. *De belles paroles*, De grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir. | *De bonnes paroles*, Des discours qui annoncent des intentions favorables. Donner *de bonnes paroles*. | Fig. *Paroles emmiellées*, Paroles flatteuses et d'une douceur affectée. | *Paroles d'or*, Paroles bienveillantes. | *Porter la parole*, Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs citoyens. | *Avoir la parole*, Avoir le droit de parler, en vertu de sa charge, de son emploi. | Dans les assemblées politiques, *avoir la parole*, c'est avoir le droit, la permission de parler, conformément au règlement. | *Demander la parole*, Demander à parler, à être entendu. | *Accorder, refuser la parole*, Accorder, refuser la permission de parler. | *Ôter, retirer la parole*, Défendre à quelqu'un de parler plus longtemps. | *Céder la parole*, Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée. | *Reprendre la parole*, Recommencer à parler après une interruption. | T. de jeux. *Avoir la parole*, Avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. | *Passer parole*, Céder son droit au joueur qui vient après. | *Adresser la parole à quelqu'un*, Parler directement à quelqu'un. | *Couper la parole à quelqu'un*, L'interrompre dans son discours. | Éloquence, diction. Posséder le talent de la *parole*. | Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. *Parole* sacrée, inviolable. Tenir *parole*, sa *parole*. Reprendre, dégager sa *parole*. Sa *parole* y est engagée. Être prisonnier sur sa *parole*. Un homme d'honneur n'a que sa *parole*. Plus jaloux de sa *parole* et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts. (Bossuet.) Il ne voulut donner d'autre garant de sa *parole* que sa *parole* même. (La Bruyère.)

. . . . . Qu'il te souvienne
De garder ta *parole*, et je tiendrai la mienne.
(CORNEILLE.)

| *Être homme de parole, un homme de parole*, Tenir tout ce qu'on promet. | *Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur*, Se dit quelquefois dans la conversation pour affirmer fortement. | On dit aussi, *Votre parole?* à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, afin de s'assurer de sa sincérité. | *Jouer sur sa parole, perdre une somme d'argent sur sa parole*, Jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi. | *N'avoir qu'une parole*, Tenir toujours ce que l'on a promis. | Proposition qu'on fait de la part d'un autre. *Parole* de paix. *Parole* d'accommodement. | Fig. et famil. *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans le ventre*, Je saurai bien le faire taire. Je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites. | Prov. *La parole s'enfuit, l'écriture demeure*, Il vaut mieux se fier à un écrit qu'à une promesse verbale. On cite plus fréquemment ce proverbe sous sa forme latine : *Verba volant, scripta manent*. | *A bon entendeur peu de paroles*, Un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. | *Les effets sont les mâles, les paroles sont les femelles*, Se dit pour exprimer que l'un est plus fort que l'autre; que l'on ne veut pas se contenter de promesses verbales.

PAROLI, s. m. Terme employé dans certains jeux comme la bassette, le pharaon, etc., pour désigner le double de ce qu'on a joué la première fois. Faire un *paroli* à l'as, au roi. Offrir, tenir, gagner le *paroli*. Jouer au tric-trac, partie, *paroli* et le tout. Nous avons perdu le *paroli*.

PARONOMASE, s. f. (du gr. παρὰ, près; ὄνομα, nom). Figure de langage qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent, comme dans ces exemples : Ils donnent à la *vanité* ce que nous donnons à la *vérité*; qui *vivra verra*; qui se *ressemble s'assemble*.

PARONYME, s. m. (du gr. παρὰ, proche; ὄνομα, nom). Mot qui a quelque analogie avec un autre par son étymologie ou seulement par sa forme. *Éminent* et *imminent*, *abstraire* et *distraire*, sont des paronymes.

PARONYMIQUE, adj. Qui a rapport au paronyme; qui a de l'affinité par sa consonnance, son étymologie. Différence *paronymique*. Mots *paronymiques*. Évitez l'emploi de mots *paronymiques*.

PARÔPAMISE. Géogr. anc. Aujourd'hui l'*Indou-Koh*. Haute chaîne de montagnes qui séparait l'Inde de la Bactriane. | Région de l'Asie qui était couverte par ces montagnes et par leurs ramifications. C'est aujourd'hui le Kaboul et le Kandahar.

PAROS. Géogr. Île de la mer Égée, une des Cyclades, située entre Naxos, à l'E., et Oliaros (*Antiparos*), à l'O.; 19 kilom. sur 15; 3,000 habit. environ. Cette île était riche, puissante et renommée pour ses beaux marbres, dont les plus habiles statuaires faisaient toujours usage. Sa ville principale, nommée aussi Paros, donna le jour au poète Archiloque.

PAROTIDE, s. f. (du gr. παρὰ, près; οὖς, ὠτός, oreille). Anat. La plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située en partie au-dessous de l'oreille et derrière la mâchoire inférieure. | Adjectiv. La glande *parotide*.

PAROXYSME, s. m. (pron. *paroksisme*; du gr. παροξυσμος, formé de παρα, beaucoup; ὀξύς, aigu). Méd. Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie aiguë, le point au delà duquel elle ne peut guère s'accroître. Il y a des *paroxysmes* réglés et périodiques et d'autres qui ne suivent aucune règle. *Paroxysme* d'épilepsie. Être dans le *paroxysme* de sa maladie. | Fig. Dans le *paroxysme* de la douleur, de la colère, de l'amour.

PARPAILLOT, OTE, adj. et s. (*ll* mouillées). Nom qui fut donné dans le midi de la France, aux calvinistes, au XVIIe siècle. Il vient, dit-on, d'un certain Jean Perrin, seigneur de *Parpaille*, magistrat protestant d'Avignon, qui fut décapité en 1602, à cause de sa religion. On a également supposé que les calvinistes furent ainsi nommés parce qu'ils couraient au danger sans crainte et s'exposaient à la mort comme font les papillons qui vont se brûler à la chandelle, et que les Provençaux appellent *parpaillots*. | Famil. Impie. C'est un *parpaillot*. Ce sont des *parpaillots*. C'est une protestante, une *parpaillotte*.

PARPAING, s. m. (du lat. *per*, à travers; *pannus*, pan de muraille, pierre qui passe à travers la muraille). Constr. Pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, en sorte qu'elle ait deux parements, l'un en dedans, l'autre en dehors. Un *parpaing*. Mur à *parpaings*.

PARPINE, s. f. Technol. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les bouleversements.

PARQUE, s. f. (du lat. *parcæ*, fait de *parcere*, épargner, par antiphrase, parce que les Parques n'épargnent personne). Mythol. Chacune des trois

Parques.

divinités infernales, Clotho, Lachésis et Atropos, qui présidaient à la naissance et à la vie des hommes. Quelques auteurs les font filles de l'Érèbe et de la Nuit; d'autres, de la Nécessité et du Destin. Clotho, la plus jeune des trois Parques, présidait au moment de la naissance de l'homme et tenait une quenouille à la main; Lachésis filait les jours et les événements de la vie, et Atropos, l'aînée des infernales sœurs, coupait avec des ciseaux le fil de la vie. | Poétiq. Les ciseaux de la *Parque*. La *Parque* a tranché le fil de ses jours. | Se prend quelquefois pour la Mort. La *Parque* cruelle, impitoyable.

PARQUÉ, ÉE, part. Clos dans un parc. Moutons *parqués*. Bœufs *parqués*.

PARQUER, v. a. (rad. *parc*). Mettre dans un parc, dans une enceinte. *Parquer* des moutons, des bœufs. *Parquer* des huîtres pour les engraisser et les rendre vertes. | Enfermer un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente des animaux. | Absol., dans le même sens. Il y a plus d'avantage de *parquer* avec un grand troupeau qu'avec un petit. (Désormeaux.) | Se dit aussi des munitions de guerre et de bouche, à l'armée. *Parquer* l'artillerie, les vivres. | Se dit injurieusement de certaines classes d'hommes. La tyrannie et l'obscurantisme ont *parqué* des nations entières et fait de créatures destinées par la nature à vivre libres des esclaves qui meurent en se révoltant. (Genill.) | Fig. L'action continue des préjugés politiques a *parqué* les idées comme les hommes. (Noël.) | V. n. Être dans un parc. L'artillerie *parquait* le long du bois. Les moutons ne *parquent* pas encore, les nuits sont trop froides.

PARQUET, s. m. (pron. *parké*; dim. de *parc*, mot celt. qui désignait un enclos). Espace compris entre les sièges des magistrats et le barreau où sont les avocats. | Lieu où les officiers du ministère public tiennent leurs séances, pour recevoir les communications qui les concernent. Aller au *parquet*. Le *parquet* du procureur général. | L'enceinte où se réunissent les agents de change pour constater le cours de la bourse. Le *parquet* des agents de change. | Menuis. Assemblage à compartiment, fait de pièces de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une salle, d'une chambre, etc. *Parquet* de bois de chêne, de noyer, de marqueterie.

PARQUETAGE, s. m. Ouvrage de parquet. Le *parquetage*, qui est aujourd'hui une exigence de l'hygiène, était encore inconnu au XVIe siècle.

PARQUETÉ, ÉE, part. Recouvert d'un parquet; où il y a un parquet. Sol *parqueté*.

PARQUETER, v. a. (ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parquette, tu parquettes, il parquette. Je parquetterai. Je parquetterais*). Mettre du parquet dans un appartement, dans une chambre. Je veux faire *parqueter* ce cabinet. *Parquetons* cette salle à manger. | Absol. Être occupé à *parqueter*.

PARQUETERIE, s. f. Art de faire du parquet. La *parqueterie* est devenu aujourd'hui un art remarquable qui exige autant de goût que d'adresse. (Lenormand.) La *parqueterie* est un progrès.

PARQUETEUR, s. m. Ouvrier qui fait du parquet. Les bons *parqueteurs* sont rares.

PARQUIER, s. m. Celui à qui est confiée la garde des bestiaux dans un parc. | Celui que la loi charge de garder les bestiaux saisis. | Pêcheur qui prend le poisson dans des parcs.

PARRAIN, s. m. (du lat. *patrinus*, fait de *pater*, père). Celui qui tient un enfant, un converti, sur les fonts de baptême, qui lui sert de second père. C'est le *parrain* qui salue, sur les fonts baptismaux, l'enfant nouveau-né du nom qui doit être inscrit sur les tables de l'Église, à côté du nom de famille. Le *parrain* et la marraine. Les *parrains* donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs *filleuls*. | Par extens. On a donné le nom de *parrains* à ceux qui, dans les ordres militaires, assistent un chevalier pour la cérémonie de sa réception. | Se dit aussi de ceux qui sont choisis pour la bénédiction d'une cloche, et qui lui donnent un nom. | Se disait autrefois, dans les combats singuliers, de celui que chaque combattant choisissait pour l'accompagner et lui servir de témoin.

PARRAINAGE, s. m. Qualité, rapport de parrain, de marraine. J'ai eu un *parrainage* fort agréable. Le *parrainage* a perdu de son importance.

PARRICIDE, s. (du lat. *parricida*; fait de *pater*, père; *cædere*, tuer). Celui, celle qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants. C'est un *parricide*. Subir la peine des *parricides*. | Adjectiv. Je deviens *parricide*, assassin, sacrilége. (Racine.) D'Oreste *parricide* exprime les alarmes. (Boileau.) | Se dit des choses. Dessein *parricide*. | Vœux *parricides*. Main *parricide*. J'avais presque oublié l'attentat *parricide*. (Racine.) | S. m. Le crime que commet le parricide. Commettre un *parricide*. En France tout coupable de *parricide* est puni de mort. L'attentat contre la vie du souverain est regardé comme un *parricide* et punie de la même peine. | Les anciens regardaient le parricide comme un crime si abominable, qu'ils ne le croyaient pas possible; aussi leur première législation ne contenait-elle aucune disposition pénale, et, lorsque, dans la suite, une peine eut été établie, beaucoup d'années se passèrent sans qu'il fût nécessaire de l'appliquer,

PARSE, adj. et s. Sectateur de l'ancienne religion des Perses, réformée par Zoroastre, ou adorateur du feu. On appelait également du nom de *mages* les anciens prêtres parses, et tous ceux qui, chez les Orientaux, avaient une grande réputation de science. | On dit aussi *Parsis* et *Guèbre*.

PARSEMÉ, ÉE, part. Semé partout. Ciel *parsemé* d'étoiles. Chemin *parsemé* de fleurs. La campagne y était *parsemée* d'habitations. (Bern. de Saint-Pierre.) Le bois de Boulogne est *parsemé* de châlets.

PARSEMER, v. a. (du lat. *per*, parmi, entre; *seminare*, semer; ce verbe change *en è* l'*e* de l'infinitif dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet). Semer, jeter çà et là. Ne se dit guère qu'en parlant de l'action de répandre quelque chose pour orner, pour embellir. *Parsemer* un chemin de fleurs. *Parsemer* un habit de perles, de pierreries. | Par extens. Des travaux excessifs, des veilles multipliées avaient déjà *parsemé* les cheveux du forgeron des neiges de la vieillesse. (Michaud.) | Fig. Robin *parsemait* sa conversation de toutes les fleurs du langage. (Mary.)

> Viens tour à tour *parsemer* ma jeunesse
> De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs.

| Embelli, parsemé. Sous ses doigts de fée, le léger tissu *se parsème* de fleurs. (Fiévée.)

PART, (du lat. *partus* couches, accouchement). Jurispr. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Ce mot n'a point de pluriel, et il n'est usité que dans ces locutions : *Exposition de part, supposition de part, suppression de part, substitution de part*. | *Exposition de part*, Action de déposer et de délaisser un nouveau-né; elle est réputée crime. | *Suppression de part*, Action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi de son état civil. | *Supposition de part*, Action de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée; fraude qui a le plus ordinairement pour but de priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct. | *Substitution de part*, Action de remplacer un enfant mort-né ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent.

PART, s. f. (pron. *par*; du lat. *parte*, ablat. de *pars*, partie, portion). Fraction d'une chose considérée en tant qu'elle doit revenir à quelqu'un. Demander sa *part*. Faire les *parts*. La principale *part*. La plus forte *part*. La meilleure *part*. Céder sa *part*. On a fait trois *parts* de tout le bien de la succession. J'espérais ma *part* d'une si riche proie. (Racine.) | La *partie* est cette même fraction considérée d'une manière abstraite; la *portion* représente une partie d'une certaine valeur, que l'on apprécie et que l'on évalue. Ainsi, tandis que le mot *partie* a sûrement rapport à la composition ou à la décomposition d'un objet donné, et le mot *portion*, à la quantité d'une partie comparée aux autres, le mot *part* indique la propriété ou le droit de propriété. On dit : *Une partie d'un livre, une partie du corps humain; une part de gâteau* et *une part d'enfant dans la succession*. | Se dit des choses qui, sans être divisées peuvent se communiquer à plusieurs personnes. Il a eu *part* à la gloire de son ami. Plusieurs personnes ont eu *part* à cette infamie. C'est un plaisir dont je veux avoir ma *part*. Il faut, dans la vie, faire la *part* aux ennuis, aux dégoûts, aux chagrins, et jouir modestement du reste. (Boiste.) | Mar. *Être à la part, naviguer à la part*, Se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices d'une campagne. | Fig. et famil. *Avoir part au gâteau*, Avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire. | Prov. et fig. *La part du lion*, Se dit lorsqu'un homme abuse de son autorité, de sa force, pour s'attribuer la totalité d'une chose qu'il devait partager avec d'autres. | *Avoir part à quelque chose*, Y contribuer, y concourir. *Avoir eu part à* une affaire, à une œuvre démocratique. On se contenta de poursuivre ceux qui *avaient une part* évidente à la rébellion. (Voltaire.) | *Prendre part à quelque chose*, Y participer, et aussi Partager la joie, les chagrins, etc., de quelqu'un. Je *prends part à* votre douleur, à vos succès. Vous êtes bien bon de *prendre* tant de *part* à l'injustice que j'éprouve. (D'Alembert.) | *Faire part de quelque chose à quelqu'un*, L'en informer, le lui communiquer, le lui faire savoir. | *Billets de faire part* ou *billets de part*, Billets circulaires par lesquels on fait part d'un mariage, d'une naissance, d'un décès, etc. | *Faire la part de quelque chose*, En tenir compte, la prendre en considération dans un calcul, dans une appréciation; y avoir égard. | *Faire la part du feu*, Abattre dans une incendie une partie des constructions pour préserver le reste du feu. | Fig. Sacrifier une portion de ce qu'on possède pour mettre le reste à l'abri. | Lieu, endroit, côté. Quelque *part*. Autre *part*. Nulle *part*. On a beau chercher, on ne le trouvera pas ici; il est autre *part*. Voilà un homme que j'ai vu quelque *part*. (La Bruyère.) La nature, de toutes *parts* ne vous offre que des énigmes. (Massillon. | *De part en part*, D'outre en outre. Le trait lui perça le corps *de part en part*. | Fig. *Prendre en bonne, en mauvaise part*, Interpréter en bien, en mal. | *De la part de*, Se dit pour indiquer le point de départ d'une chose en parlant de celui ou de celle qui l'envoie, de qui elle vient. | Famil. *Je prends cela de la part d'où il vient*, Je ne fais pas plus de cas de ce que cet homme a pu dire de moi que je n'en fais de sa personne. | *Pour ma part, pour sa part*, Quant à moi, quant à lui. *Pour ma part*, moi, j'en réponds. (Bé-

ranger.) | *Plaisanterie à part, raillerie à part, intérêt personnel à part; modestie, prétention à part*, etc. *A part* signifie ici Mis de côté. | *Faire lit à part*, Se dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. Le roi et la reine *font lit à part*.

PARTAGE, s. m. (du lat. *partis*, génit. de *pars*, partie, portion). Division de quelque chose en deux ou plusieurs portions qui se fait entre deux ou plusieurs personnes. Faire le *partage* d'une succession. Le *partage* du butin. Procéder à un *partage*. Entrer en *partage*. *Partage* d'argent, de meubles, de terre. Venez, je veux moi-même en faire le *partage*. (Racine.) | Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. *Partage* égal. Cette maison m'est tombée en *partage*. | Se dit des opinions, des assertions, des votes, etc., qui sont en nombre égal de part et d'autre. Il y a *partage* de voix. Les juges sont cinq contre cinq, il y a *partage*. Juger, vider un *partage*. Un témoin qui affirme et un accusé qui nie font un *partage*, et il faut un tiers pour le vider. (Montesquieu.) | Fig. Se dit des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. Les maladies et la misère sont le *partage* du genre humain. La douceur est son *partage*. Alexandre, agité des craintes dont il agitait les autres, avait le *partage* des tyrans, celui de haïr et d'être haï. (Barthélemy.) L'abandon est le *partage* des malheureux. (S. Dubay.) La vertu, toujours égale, constante, invariable, n'est pas le *partage* de l'homme. (Bern. de Saint-Pierre.) La nature distribue ses dons comme il lui plaît : l'un a l'esprit en *partage*, un autre la santé, un autre la bonté, etc. | Chem. de fer. *Point de partage*, Point culminant d'un chemin de fer entre une montée et une descente. | Hydraul. *Point de partage*, Point placé entre deux vallées et assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une et dans l'autre.

PARTAGÉ, ÉE, part. Qui a été divisé par parties; qui forme dans un tout des parties distinctes. Bien *partagé*. Les avis sont *partagés*. Des feuilles *partagées*. Les habitants de l'Attique se trouvaient *partagés* en trois factions. (Barthélemy.)

PARTAGEABLE, adj. (du lat. *pars*, partie). Qui peut être aisément partagé. Un butin *partageable*.

PARTAGEANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui est intéressé dans un partage, qui reçoit une partie de quelque chose. Chacun des *partageants*.

PARTAGER, v. a. (On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous *partageons*, nous *partageâmes*). Diviser une chose en plusieurs parties séparées pour en faire la distribution. *Partager* quelque chose entre plusieurs personnes. *Partager* une succession. *Partager* une somme d'argent. *Partager* des meubles. *Partager* le butin. *Partager* un gâteau. *Partager* des profits. Ses quatre enfants *partagèrent* son royaume et ne cessèrent d'entreprendre les uns sur les autres. (Bossuet.) Les vainqueurs tout sanglants *partagèrent* leur proie. (Racine.) | Prov. et fig. *Partager le gâteau*, Partager un profit, un bénéfice. Se prend ordinairement en mauvaise part. | Manége. *Partager les rênes*, Prendre une rêne dans chaque main. | *Partager le différend par la moitié*, ou simplement *Partager le différend*, Prendre chacun sur son compte la moitié de la différence qui existe entre le prix que l'on demande et celui qui est offert. | Prendre part à. *Partager* le sort, la destinée de quelqu'un. Ils *partagent* ses faveurs, en imitant ses désordres. (Massillon.) | Diviser, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres. L'équateur *partage* le globe. Ce fleuve *partage* la province. L'astre qui *partage* les jours. (J. B. Rousseau.) En général, les montagnes occupent le milieu des continents, et *partagent*, dans la plus grande largeur, les îles, les promontoires et les autres terres avancées. (Buffon.) | Fig. Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. Il *partage* sa tendresse entre tous ses enfants. L'amour et la gloire *partagent* son cœur. Il *partage* son temps entre l'étude et le plaisir. Nous le verrions encore *partager* nos soins. (Racine.) Ceux qui de leur enfance *ont partagé* les jeux. (Delille.) Combien de fois, à l'ombre de ces rochers, *ai-je partagé* vos repas champêtres! (Bern. de Saint-Pierre.) | V. n. Avoir part, avoir droit à une part. Être appelé à *partager*. | *Partager en frères*, Partager également, à l'amiable, sans contestation, sans dispute. | SE PARTAGER, v. pr. Se diviser une chose. *Se partager* une somme, une meule de foin. | Se donner mutuellement une part. Les amants doivent *se partager* les peines et les plaisirs. | Fig. Partager entre soi. Le mal et le bien *se partagent* le cœur de l'homme. | Former un tout dont les parties sont distinctes, mais non séparées. Ici, la route *se partage* en deux branches. Le blé *se partage* entre nous.

PARTAGEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui partage. | Nom qu'on a donné, à l'époque de la seconde république, aux partisans des écoles socialistes qui proclamaient le principe d'une répartition égale des richesses sociales. | On a dit aussi, par corruption, *Partageux, euse*. Je suis un *partageux*.

PARTANCE, s. f. (rad. *partir*). Mar. Le moment du départ d'une flotte, d'un navire. | Il signifie aussi le départ même. Jour de *partance*. | *Pavillon de partance*, Pavillon qu'on hisse pour avertir les gens de l'équipage qui sont à terre qu'ils aient à venir à bord pour appareiller. | *Coup de canon de partance*, Coup de canon à poudre qu'on tire dans le même but. | *En partance*, loc. adv. Sur le point de partir. Il y a au Havre plusieurs navires *en partance* pour San Francisco. *Le Marengo* est *en partance*.

PARTANT, adv. Par conséquent. Reçu tant, payé tant, et *partant* quitte. | Famil. Je n'ai plus de fortune, et *partant* plus d'amis, plus de flatteurs. Plus d'amour, *partant* plus de joie. (La Fontaine.) Plus de rois, *partant* plus d'abus.

PARTANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui part. Mon frère est parmi les *partants*; il quitte la terre natale pour la terre d'exil. Les *partants* pour Icarie sont des communistes de l'école de Cabet.

PARTEMENT, s. m. Technol. Sorte de petite fusée volante. | Mar. Direction du cours d'un navire vers l'orient ou l'occident, par rapport au méridien d'où il est parti. | S'est dit pour Départ, éloignement. Il suffit de l'accompagner à son *partement*. La châtelaine assista au *partement* des croisées.

PARTENAIRE, adj. et s. (du lat. *pars*, partie, *tenere*, tenir; ou de l'angl. *partner*, même signif.). Se dit, à certains jeux de cartes, et particulièrement au jeu de whist, de celui qui joue conjointement avec un autre. Voulez-vous être mon *partenaire?* | Personne qui figure avec une autre dans un quadrille, dans une danse quelconque. Choisir son *partenaire*, sa *partenaire*. Les *partenaires* sont en place.

PARTERRE, s. m. (des mots franç. *par*, *terre*). Aire plate et unie. | Se disait du sol et du rez-de-chaussée. | Jardin, ou parterre de jardin, qu'on orne de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. *Parterre* de roses, de fleurs. Le parterre est, pour ainsi dire, la partie inutile mais indispensable d'un jardin. On en exclut avec soin les arbres à fruits, ceux qui donnent de l'ombrage, de peur qu'ils n'en étouffent les hôtes naturels et qu'ils ne les privent des rayons vivifiants du soleil; en revanche, le rosier, le lilas de Perse, la tulipe, l'œillet, le dalhia, le camelia, y étalent leurs orgueilleuses couleurs ou y répandent leurs enivrants parfums. | Partie d'une salle de spectacle qui, plus basse que le théâtre, forme un espace ordinairement garni de banquettes, au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. Aller au *parterre*. Une place, un billet de *parterre*. Donnez à ce tailleur deux billets de *parterre*. (Colnet.) | Se dit collectiv. des spectateurs qui sont placés au parterre. Les sifflets du *parterre*. Le *parterre* a vivement applaudi. | Fig. Se dit quelquefois du public, par rapport à ceux qui sont dans les emplois élevés, qui dirigent les affaires de l'État. Ce ministre vient de faire une sottise; voilà de quoi égayer le *parterre*. Le *parterre* vous applaudira. | Fam. *Prendre un billet de parterre*, Tomber par accident.

PARTHE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Parthie; nom d'un peuple d'Asie que l'on croit Scythe d'origine, et qui s'établit au sud et à l'est de l'Hyrcanie. | *Empire des Parthes*, Vaste empire que fondèrent les Parthes après avoir secoué le joug des Séleucides, et qui s'étendait entre l'Euphrate, l'Indus, la mer Caspienne et la mer Érythrée. | Prov. *Fuir comme les Parthes*, Fuir en lançant des flèches contre ceux par qui l'on est poursuivi. | Fig. Feindre de céder dans une discussion, et porter en même temps des coups dangereux à son adversaire. L'orateur lança le trait et *s'enfuit comme un Parthe*.

PARTHENAY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Deux-Sèvres); 4,541 habit. Restes d'un château fort et d'une église romane. Fabrique de draps dits *pinchinas* et *calmouk*; tanneries. Commerce de blé et bestiaux.

PARTHÉNIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. παρθένος, vierge). Pendant la première guerre de Messénie, les Spartiates restèrent dix ans hors de leur patrie, parce qu'ils avaient fait serment de n'y rentrer qu'après avoir vaincu leurs ennemis. Les magistrats et les femmes de Lacédémone, alarmés d'une si longue absence, manifestèrent leur crainte que l'État ne périt faute de citoyens. Les soldats, après en avoir délibéré, envoyèrent à leurs femmes les jeunes gens que ne liait pas leur serment, et leur permirent de leur donner des successeurs. Les enfants nés de ces sortes d'unions furent alors nommés *Parthéniens*, ou *Fils de vierges*, comme par ironie. Les *Parthéniens*, méprisés de leurs compatriotes et ayant été déclarés inhabiles à hériter, conspirèrent avec les Ilotes et furent forcés de quitter Sparte. Ils allèrent, sous la conduite de Phalante, s'établir sur la côte orientale de l'Italie et y bâtirent Tarente (707 av. J. C.). Les *Parthéniens* étaient fort braves.

PARTHÉNOGENÈSE, s. f. (du gr. παρθένος, vierge; γένεσις, naissance). Hist. nat. Phase où une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes. La *parthénogenèse* paraît avoir été observée chez les abeilles. V. MÉTAGENÈSE.

PARTHÉNON, s. m. (du gr. παρθένος, vierge, un des surnoms de Minerve, comme ayant toujours conservé sa virginité). Célèbre temple d'Athènes consacré à Minerve, détruit par les Perses, puis rebâti par Périclès avec la plus grande magnificence. Il avait cent pieds grecs de long (70 mètres), ce qui lui fit donner le nom d'*Hécatompédon*. La statue de la déesse était d'or et d'ivoire, dans l'attitude d'une personne debout, ayant une pique à la main, un bouclier à ses pieds, une tête de Méduse sur l'estomac, et, près d'elle, une Victoire haute d'environ quatre coudées. Cette statue était un des chefs-d'œuvre de Phidias. Le Parthénon était sur le lieu le plus élevé du rocher où était bâtie la citadelle d'Athènes. On admire encore aujourd'hui les ruines de cet édifice. Nous avons visité le *Parthénon*. | Antiq. grecq. Appartement des filles, qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé.

PARTHÉNOPE. Mythol. Syrène qui, désespérée de n'avoir pu rendre Ulysse sensible à son amour, se précipita dans la mer, près du lieu où depuis fut bâtie la ville de Naples, qui dans l'origine porta le nom de Parthénope.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Parthénope, de Naples; qui appartient à cette ville ou à ses habitants. | Hist. *République parthénopéenne*, État formé par les Français de la partie continentale de l'ancien royaume de Naples pendant le court espace de temps qui s'écoula depuis l'entrée de Championnet à Naples, le 23 janvier 1799, jusqu'à la reprise de cette capitale par le cardinal Ruffo, le 15 mai de la même année. La République parthénopéenne n'eut jamais qu'un gouvernement provisoire de 25 membres, à la tête desquels furent placés successivement Championnet et Macdonald. Il faut reconstruire la république *parthénopéenne*.

PARTHIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, située à l'est de la Médie, et répondant à la province d'Astérabad. C'était une contrée vaste, mais pauvre, dont la partie septentrionale, couverte de montagnes, nourrissait un peuple sauvage et brave. La capitale de la Parthie fut d'abord *Hécatompylos* (aujourd'hui Damgan), à l'entrée de déserts, au N. E. des Portes-Caspiennes. Dans l'ancien empire des Perses, la Parthie était, avec l'Arie, la Sogdiane et le pays des Chorasmiens, comprise dans la seizième satrapie. C'est aujourd'hui le *Khoraçan*. | On dit aussi *Parthiène*.

PARTI, s. m. (du lat. *pars*, *partis*, portion, partie). Union d'un nombre plus ou moins grand de personnes contre un nombre plus ou moins grand d'autres qui ont une opinion contraire. Un grand, un puissant *parti*. Le *parti* des guelfes. Le *parti* des gibelins. Entrer dans un *parti*. Le *parti* républicain. Le *parti* royaliste. Le *parti* bonapartiste. Se déclarer d'un *parti*. Abandonner, trahir un *parti*. Abattre, ruiner un *parti*. Soutenir, relever un *parti*. Embrasser un *parti*. N'être d'aucun *parti*. Le *parti* de Marius et du peuple fut tout à fait abattu. (Bossuet.) Charles était alors en Lithuanie occupé à ranimer un *parti*. (Voltaire.) On résolut de profiter de cette mésintelligence, pour s'élever sur les ruines de l'un et de l'autre *parti*. (Raynal.) Ne cherchez pas à concilier des prétentions que l'ambition et les vices des deux *partis* ne feraient qu'éterniser. (Barthélemy.) | Solon porta des peines extrêmement sévères contre celui qui ne prendrait pas un parti quelconque dans les discordes civiles. En cela Solon a bien mérité de la reconnaissance des cœurs honnêtes et des consciences austères. | *Esprit de parti*, Disposition morale qui porte un homme attaché à son parti à condamner chez ses adversaires ce qu'il devrait quelquefois absoudre, et à absoudre chez ses amis ce qu'il devrait condamner. | Fig. *Prendre le parti de quelqu'un*, Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. *Prendre le parti* des opprimés. | On dit, dans le même sens, *Prendre parti pour quelqu'un*. | *Prendre parti contre quelqu'un*, Se tourner contre lui, l'attaquer. Ses proches, qui *avaient pris parti contre lui*, furent immolés à ses ressentiments. (Voltaire.) | Prov. On dit d'un homme peu hardi, qu'*il se met toujours du parti le plus fort*. | Fig. *Avoir un parti*, Avoir pour soi, avoir dans ses intérêts un certain nombre de per-

sonnes par qui l'on est soutenu, défendu, prôné. | Jeux. Se dit, au lansquenet, d'une manière de jouer trois contre deux, deux contre un, ou trois contre un. | Se dit, à plusieurs jeux de cartes, lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, et que la carte d'un joueur compte double. Faire le *parti*. Donner le *parti*. | Résolution, détermination. Prendre un sage *parti*. On se détermina par nécessité à un *parti* sage, qu'avec plus de lumières on aurait embrassé par choix. (Raynal.) J'allai seul dans les bosquets, rêvant au *parti* que j'avais à prendre. (J. J. Rousseau.) | Absol. *Prendre un parti*, Prendre une dernière résolution, une ferme résolution. | *C'est un parti pris*, C'est une chose décidée. | Prov. *A parti pris point de conseil*. | *Prendre son parti*, Se résigner à ce qui doit arriver. | Se dit d'une troupe de gens de guerre. Un gros *parti*. Un *parti* de cavalerie. Un *parti* des nôtres a été attiré dans une embuscade. (La Bruyère.) | Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. On lui offre trois mille francs d'appointements, la table et le logement : c'est un bon *parti* pour lui. | Avantage, utilité, profit. Tirer un bon *parti* d'une affaire. Voilà comme on tire *parti* du présent en s'instruisant pour l'avenir. (J. J. Rousseau.) | *Faire un mauvais parti, un méchant parti à quelqu'un*, Lui faire essuyer quelque mauvais traitement ou même attenter à sa vie. | Personne à marier, considérée par rapport à son bien ou à sa naissance. C'est un bon *parti*. A de plus hauts *partis* Chimène peut prétendre. (Corneille.) Sa beauté, sa naissance et sa fortune la rendaient le meilleur *parti* de la capitale.

PARTI, IE, part. pris dans le sens de Divisé. Il s'emploie adjectiv., mais il n'est guère usité qu'en terme de blason, pour signifier Divisé perpendiculairement en parties égales, et il se dit de l'écu. Il porte *parti* d'or et de gueules. | Bot. Se dit, dans les mots composés des parties qui sont profondément divisées par des incisions aiguës. On dit *biparti, triparti, quinquéparti*, etc., selon qu'il y a 2, 3, 5 ou un plus grand nombre de divisions. | On appelait autrefois *Jeux partis* ou *partagés* des demandes joyeuses et roulant sur l'amour, que posaient ordinairement les trouvères ou poètes d'alors, et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies. Les jeux partis étaient fort en usage dans le XIIe siècle et dans le XIIIe. On posait, par exemple, ces questions : Lequel vaudrait mieux, pour celui qui aime une demoiselle, qu'elle se mariât à un autre, ou qu'elle vînt à mourir ? De deux amants, lequel aime mieux ; celui qui, à la prière de sa dame, fait ce qu'il répugne fortement à faire, ou celui qui ne fait pas ce qu'il désire ardemment faire ? Ces questions devaient, par leur nature, partager les esprits, puisque les uns devaient disputer pour et les autres contre ; de là ces divertissements furent appelés *Jeux partis*.

PARTI, IE, part. Qui a quitté un lieu. Homme *parti*. Femme *partie*. Moi *parti*, le logis se fit désert. Les deux sœurs *parties*, et la nuit revenue, Psyché lui raconta tout ce qui s'était passé. (La Fontaine.) Le roi *parti*, la France redevint prospère.

PARTIAIRE, adj. m. (pron. *parsière*). N'est guère d'usage que dans cette expression, *fermier partiaire*, Fermier qui prend une terre à la charge de rendre au propriétaire la moitié ou une partie des fruits. Je suis vigneron et *fermier partiaire*.

PARTIAL, ALE, adj. (pron. *parsial*; rad. *parti*). En général, Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti, à une chose. Etre *partial*. Vous vous êtes montré *partial* dans cette décision. | Se dit particulièrement d'un juge lorsqu'il penche à juger plus favorablement pour une partie que pour l'autre, par des raisons qui ne sont pas prises de l'équité rigoureuse. Un juge *partial* est au-dessous des bourreaux. (Boiste.) Voilà des juges *partiaux*.

PARTIALEMENT, adv. (pron. *parsialeman*). Avec partialité. Se conduire *partialement* dans une affaire. | Il se met toujours après le verbe, jamais avant. Il s'est conduit *partialement* dans cette affaire, et non pas Il s'est *partialement* conduit.

PARTIALITÉ, s. f. (pron. *parsialité*). Attachement passionné à un parti, à une opinion, à une personne. Montrer de la *partialité*. Être d'une *partialité* révoltante. Passion de l'âme ou vice de l'esprit, la *partialité* est toujours fâcheuse, rarement honnête, et souvent odieuse. Elle indique ordinairement défaut de jugement ou d'équité. Aux yeux de l'avocat et des juges aveuglés par la position sociale d'un accusé, par les promesses secrètement faites, par l'argent donné, cet accusé sera proclamé innocent, son accusateur pauvre sera considéré comme un calomniateur.

PARTIBILITÉ, s. f. (du lat. *pars*, partie). Faculté de se diviser en plusieurs parties.

PARTIBLE, adj. (du lat. *pars*, partie). Qui est susceptible de se diviser spontanément à l'époque de la maturité. Péricarpe *partible*. Valve *partible*.

PARTIBUS (IN), on sous-entend *infidelium* (pron. *ine partibus*). Expression latine dont on se sert en parlant de celui qui a un titre d'évêque dans un pays occupé par les infidèles. Évêque *in partibus*. | Se dit aussi d'un évêque qui n'a point de siége. On donne ce titre aux évêques suppléants sans siége établi, ou qui ont droit à une succession future d'un siége épiscopal. | L'usage de donner des évêchés *in partibus* date de l'époque où les Sarrasins chassèrent les chrétiens de Jérusalem et de l'Orient. Les évêques titulaires de ces siéges, ainsi dépossédés, se réfugiaient dans les villes les plus proches, ou à Rome près du pape, conservant toujours leur ancien titre. Après leur mort, on leur donna des successeurs, dans l'espoir que leurs églises seraient recouvrées plus tard, et, lorsque cet espoir fut entièrement perdu, on ne laissa pas que d'ordonner des évêques sous les titres de ces anciennes églises. Ils devenaient alors de véritables vicaires généraux et comme les coadjuteurs et les suffragants d'autres évêques qu'ils aidaient dans leurs fonctions. Tel qu'il existe aujourd'hui, le titre d'évêque *in partibus* est purement honorifique et ne donne droit à aucune juridiction extérieure. L'homme, ce monarque si vain de sa puissance, me semble singulièrement ressembler à certains évêques dits *in partibus infidelium*, c. à d. dont les évêchés, au pouvoir des infidèles, sont situés de telle façon que si le hasard les faisait s'y présenter, ils ne pourraient éviter d'être ou grillés, ou pendus, ou écartelés, ou empalés. (A. Karr.) | Fig. et ironiq. *Monarque in partibus*, Monarque déchu, banni. | *Époux in partibus*, Époux de droit, mais non de fait.

PARTICIPANT, ANTE, adj. Qui participe à quelque chose. | Fig. Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes *participants* de la nature divine. (Bossuet.) | Substantiv. Pour beaucoup de *participants* au pouvoir, vexer, c'est administrer. (Boiste.)

PARTICIPATION, s. f. (pron. *partisipasion*). L'action de participer à quelque chose. | Consentement, conseil, avis, communication, consultation. Les lois ne doivent être faites qu'avec la *participation* des représentants du peuple librement élus. | Comm. *Société en participation*, Association relative à une ou plusieurs opérations de commerce; elle a lieu pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt et aux conditions convenues entre les participants.

PARTICIPE, s. m. (du lat. *participium*, fait de *pars, partis*, partie, et *capio*, je prends ; qui tient partie du verbe, partie du nom). Partie du discours qui est une des modifications du verbe. On l'appelle *participe*, parce que c'est un mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. Il tient du verbe, en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe. Il tient du nom, en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif, et qu'alors, semblable à l'adjectif variable, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte. | On distingue deux sortes de participes : les *participes présents* ou *actifs*, et les *participes passés* ou *passifs*. | Les *participes présents*, qui se terminent toujours en *ant*, et qui marquent une coïncidence d'époque, expriment en général une action, et sont employés avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel ils appartiennent est actif ou neutre. *Étant, faisant, dormant*. Parler en *marchant*. L'autre parti qui, *ressuscitant* à chaque crise de la civilisation, se proclame avant tout anarchique et athée, c. à d. réfractaire à toute autorité divine et humaine, c'est le socialisme. (Proudhon.) | Le participe présent peut devenir adjectif et être employé substantiv., et alors il prend les deux genres et les deux nombres. Un homme *marchant*. Une âme *aimante*. Des troupeaux *errants*. Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. | Les participes passés qui prennent différentes terminaisons, comme *aimé, suivi, lu, souffert*, etc., expriment, soit l'état passif, et, dans ce cas, ils se joignent à l'auxiliaire *être*, sans avoir jamais de régime direct, *je suis aimé, il était suivi, vous serez reconnu* ; soit une idée de temps écoulé, et alors on les joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel ils appartiennent marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être* quand le verbe est pronominal ou indique un état, et on peut leur donner un régime direct, si le verbe même est de nature à en recevoir un. J'ai *étudié* cette question ; j'ai *ri* de sa méchanceté ; je me suis *reproché* ma cruauté ; elle s'en est bien *repentie* ; je suis *revenu* depuis hier soir ; elles sont *parties* ce matin. Les expressions que le participe passé ou passif forme ainsi avec les auxiliaires *être* et *avoir* sont ce que l'on nomme *les temps composés* des verbes. | Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive. *Nourris* à la campagne, dans toute la rusticité champêtre, vos enfants y prendront une voix plus sonore. (J. J. Rousseau.) | Le participe passé, précédé du verbe *être*, doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation. Les contrevents verts étaient à moitié *fermés* à cause du soleil. Il semble que la vie et la beauté ne nous aient été *données* que pour aimer. (A. Martin.) | Tout participe passé accompagné d'un verbe autre que le verbe *avoir* ou *être* subit toutes les variations de genre et de nombre que lui impose le nom qu'il qualifie, que ce nom précède ou suive. Je rends *carrée* une boule que les premières lois du mouvement avaient *faite* ronde. (Montesquieu.) | Construit avec le verbe *avoir*, le participe passé est toujours invariable quand le régime le suit. Vous serez heureux avec Antiope, pour avoir moins *cherché* la beauté que la sagesse et la vertu. (Fénelon.) Les cantons sur leur porte ont *plié* leur bannière. (A. de Musset.) | Il est variable, lorsqu'au contraire le régime le précède. Les meilleures harangues sont celles que le cœur a *dictées*. (Marmontel.) | Le participe passé, suivi d'un adjectif ou d'un autre participe, doit toujours être conforme en genre et en nombre au nom qu'il modifie, toutes les fois que le régime direct précède. Dieu, en créant les individus de chaque espèce d'animal et de végétal, a non-seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il l'a *rendue* vivante et animée. (Buffon.)

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée
De soins plus importants je l'ai *crue* agitée.
(RACINE.)

| *Je l'ai échappé belle* est une expression elliptique, dont on ne peut bien saisir la valeur qu'en la ramenant à son intégrité. *Je l'ai échappé belle* doit être un abrégé de *Je l'ai échappé d'une belle manière*. | Lorsque le participe est précédé de deux régimes, l'un de ces régimes est direct, l'autre indirect ; car un verbe ne peut être précédé de deux régimes directs différents. Pour connaître quel doit être l'accord du participe, il suffit de savoir distinguer lequel des deux régimes est en rapport direct. Elle me parut comme vous me l'aviez *dépeinte*. (Mme de Sévigné.) | Les participes passés des verbes unipersonnels sont toujours invariables. | *Participe passif* se dit, dans la langue latine, du participe en *us* des verbes déponents et de quelques verbes intransitifs ; il ne prend pas la voix active. | *Participe futur actif*, Se dit du participe en *urus*. | *Participe futur passif*, Se dit du participe en *andus* ou en *endus*.

PARTICIPER, v. n. (du lat. *participare*, même sens). Avoir part. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *à*. *Participer à* tous les profits, à toutes les pertes d'une société. *Participer* à une conjuration. *Participe à* ma gloire, au lieu de la souiller. (Corneille.) Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans *participer à* leurs excès. (Barthélemy.) | Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *de*. Le mulet *participe de* l'âne et du cheval. Il y a quelque chose dans l'homme qui *participe de* la nature divine, c'est son âme.

PARTICULAIRE, adj. Gramm. Qui appartient à la particule. Monosyllabe *particulaire*.

PARTICULARISER, v. a. (du lat. *particularis*, particulier). Entrer dans le détail des circonstances d'un événement qu'on raconte, d'une affaire qu'on rapporte, d'un objet dont on parle. *Particulariser* un fait. Il est nécessaire, dans une affaire de cette nature, de *particulariser* jusqu'à la moindre circonstance. | SE PARTICULARISER, v. pr. Se distinguer des autres. | Faire l'original.

PARTICULARISME, s. m. Politiq. Intérêt particulier, intérêt d'un seul. Repoussons le *particularisme*. Le *particularisme*, en France, l'emporte toujours sur l'intérêt général. (Duclos.) Peu usité.

PARTICULARITÉ, s. f. (du bas lat. *particularitas*). Circonstance particulière d'un événement, d'une affaire. Une *particularité* curieuse. Omettre dans un récit plusieurs *particularités* intéressantes. Il se rappelait mille *particularités* dont la douleur aime à se repaître. (Barthélemy.)

PARTICULE, s. f. (du lat. *particula*, diminut. de *pars*, partie). Petite partie d'un tout. La moindre *particule*. Les *particules* dont les corps sont composés. | Dans la philosophie moderne, les mots *particules, éléments, parties élémentaires, corpuscules, atomes*, sont employés dans la même acception. | Chim. Se dit des atomes intégrants des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de la même nature que les corps dont ils font partie. |

On dit que l'âme est une *particule de la Divinité*, une petite partie du souffle divin. | Gramm. Certains petits mots du discours qui sont invariables et ordinairement d'une seule syllabe, tels que la plupart des prépositions et interjections. *Particule conjonctive, adversative, copulative, disjonctive. Et, ou, ni, mais, si, quand, que*, etc., sont des particules. C'est à tort que l'on a donné ce nom à tous ces mots à cause de leur brièveté : ce n'est ni le matériel du mot, ni sa longueur, qui constitue une essence; c'est son usage dans le discours. | Par un abus encore plus grand, quelques grammairiens ont donné ce nom à des monosyllabes variables, à des pronoms, etc., tels que *son, sa, ses, se, lui, leur, on*, etc. | Se dit plus exactement de petits mots qui ne peuvent point être employés seuls et qui s'unissent à un radical pour le modifier, soit qu'ils s'écrivent séparément, soit qu'ils ne forment qu'un seul mot avec lui, comme *très*, dans *très-bon ; ex*, dans *ex-député ; ci* et *là*, dans *celui-ci, celui-là, voici, voilà ; mé* ou *més*, dans *médire, mésuser*, etc. | *Particule prépositive* ou *préfixe*, Celle qui se place devant le radical qu'elle doit modifier. Les principales *particules prépositives* sont : *a* ou *ad*, qui font *aguerrir, adapter, adjoindre*, etc. ; *ab* ou *abs*, éléments d'*abhorrer, abstenir, abstraire*, etc. ; *co, com, col, cor* et *con*, particules empruntées de la préposition latine *cum* (avec), d'où les mots *cohabiter, combattre, collection, correspondance, connexion ; contre*, qui fait *contredire, contrevenir*, etc. ; *dé*, qui fait *déchirer, démunir, dévorer*, etc. ; *dés*, qui fait *désaccorder, déshériter ; di*, qui fait *diriger, dilater ; dis*, qui fait *disgrâce, discordance ; e, ex*, qui font *ébranler, énerver, exalter, exposer ; en*, qui fait *enfoncer, enlever ; in*, élément d'*innover, induire, inversion ; mé* ou *més*, éléments de *mécompte, mécréant, mésallié ; par, per*, éléments de *parfait, parvenir, persécuter ; re, ré*, qui font *renouveler, répondre, réformer ; sous* ou *sub*, qui font *sous-entendre, subjuguer*, etc. ; *sur* ou *super*, éléments de *surnaturel, superfin*, etc. ; *tra* ou *trans*, particules de *trajet, translater, transfigurer*, etc. | *Particule post-positive*, Celle qui se place après le mot qu'elle modifie. La langue française n'a que trois particules post-positives : *ci, là* et *da, celui-ci, celui-là, oui-da*, et, dans le vieux langage français, *c'est un habile homme da !* | La connaissance de la valeur précise de ces particules est très-importante pour sentir la valeur des mots composés. | *Particule inséparable*, Particule qui n'a de sens que dans la composition. | *Particule séparable*, Celle qui ne fait pas partie du mot. | *Particule nobiliaire*, Préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom. La *particule nobiliaire* est, chez les Français, *de ;* chez les Allemands, *von ;* chez les Néerlandais, Flamands et Hollandais, *van ;* chez les Scots d'Écosse ou d'Irlande, *mac ;* chez les Irlandais, *o' ;* chez les Espagnols, *don ;* chez les Portugais, *dom*, etc. Chez les nobles de la vieille France, le nom propre a disparu pour faire place à un nom de terre précédé de la particule *de*. Ceux qui veulent singer la noblesse et ressusciter ainsi des formes aristocratiques, des distinctions puériles que nos mœurs n'acceptent plus, ajoutent à leur nom propre ce *de* suivi d'un nom d'étang, de moulin, de colombier, etc. C'était jadis un délit grave; ce n'est plus aujourd'hui qu'un ridicule justiciable du rire et de la moquerie.

PARTICULÉ, ÉE, adj. Gramm. Qui est précédé d'une particule, ou exprimée à part, ou incorporée par contraction, ou sous-entendue. Régime *particulé*. Il est peu usité.

PARTICULIER, IÈRE, adj. (du lat. *particularis*). Qui appartient proprement et singulièrement à certaines personnes. Un mot *particulier*. Une raison *particulière*. Son caractère *particulier* était de concilier les intérêts opposés. (Bossuet.) | Qui n'est pas commun à d'autres personnes, à d'autres choses de la même espèce. Cette plante a une vertu *particulière*. | S'emploie souvent par opposition à *général*. La volonté *générale* devait l'emporter sur les volontés *particulières*. | S'emploie aussi par opposition à *public*. Beaucoup de fortunes *particulières* se sont faites aux dépens de la fortune publique. On ne voit que révolutions dans les affaires publiques et *particulières*. (Voltaire.) | Particularisé, circonstancié. Dire les circonstances *particulières* d'une affaire. | Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. On lui donna une chambre *particulière*. | Singulier, extraordinaire, peu commun. Raconter une aventure *particulière*. C'est un cas fort *particulier*. Il élève ses enfants avec un soin *particulier*. | *Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes*, Elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas qu'on pénètre. | S. m. Ce qui est particulier. Il ne faut jamais conclure du *particulier* au général. | Se dit pour Son chez soi, sa maison. Je vis dans mon *particulier*, et je m'en trouve bien. | Personne privée, par opposition à une société, à une communauté, à une collection. Un *particulier* de cet endroit. De pareilles dépenses ne conviennent point à un simple *particulier*. La demeure de Périandre est superbe ; est-ce la maison d'un *particulier ?* (La Bruyère.) Alors le droit de propriété commença à s'introduire parmi les *particuliers*. (Raynal.) Les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des *particuliers*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Famil. *Un particulier*, Un homme, un inconnu. Que nous veut ce *particulier ?* | On dit aussi, très-familièrement, Sa *particulière*, pour Sa maîtresse. | *Dans le particulier*, loc. adv. Dans la société particulière. | *En particulier*, loc. adv. A part, séparément des autres. Prendre quelqu'un en *particulier*. | Se dit, par menace, d'un duel, d'une querelle, d'une explication vive. Nous nous verrons *en particulier*, si vous le jugez bon. | Famil. Se dit d'un rendez-vous. | *En mon particulier*, Pour ce qui est de moi. *En mon particulier*, j'avoue que vous avez eu tort, très-grand tort de vous conduire ainsi.

PARTICULIÈREMENT, adv. Spécialement, d'une manière particulière. Je le connais *particulièrement*. Il vous honore *particulièrement*. Il vous a recommandé *particulièrement* cette affaire. Il m'a parlé de vous tout *particulièrement*. | En détail. Racontez-moi donc cette aventure plus *particulièrement*.

PARTIE, s. f. (du lat. *pars, partis*, partie, portion d'un tout). Ce qu'on détache ou ce qu'on considère comme détaché d'un tout. Petite *partie*. Grande *partie*. Une bonne *partie*. La *partie* est moins grande que le tout. Perdre une *partie* de son bien. Les *parties* du corps humain. Les cinq *parties* du monde. La *partie* orientale, la *partie* occidentale du ciel ou de la terre. La meilleure *partie* de cette assemblée. N'avoir qu'une *partie* de ses troupes. Les marchands y abondent de toutes les *parties* du monde. (Fénelon.) Le front est une des grandes *parties* de la face. (Buffon.) Dans la manière de disposer les *parties* du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance. (Barthélemy.) | S'emploie aussi au moral. Donner une *partie* de son temps aux travaux manuels. Une *partie* de ses économies. Une *partie* de son autorité. Bien disposer les *parties* de son sujet. Mais toujours du secret il cache une *partie*. (Corneille.) L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa *partie*. (La Bruyère.)

> Que d'un art délicat les pièces assorties
> N'y forment qu'un seul tout de diverses *parties*.
> (BOILEAU.)

| Se dit de certaines parties du corps humain considérées comme saines ou comme malades. *Partie* saine. *Partie* malade. *Partie* douloureuse. *Partie* blessée. | *Parties naturelles, parties honteuses*, ou simplement *parties*, Les parties qui servent à la génération. On les appelle *honteuses*, parce que la pudeur ordonne de les cacher. | *Parties nobles*, Les viscères, les parties absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. Le coup a offensé les *parties nobles*. | Gramm. *Parties d'oraisons* ou *parties du discours*, Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, etc. | Mathémat. *Partie aliquote*, Celle qui, étant répétée un certain nombre de fois, fait un nombre précisément égal au tout. | Mus. *Partie de musique*, Chaque voix ou mélodie séparée dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. | Banq. et comm. *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*, Manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit ou à qui l'on doit. | *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double*, Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. | On dit de même, *Tenir les livres en partie double* ou *à partie double*, *Compter en partie double*. | La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait perdu ou gagné, suivant les règles de chaque jeu. *Partie* de jeu. Voilà une belle *partie*, une *partie* intéressante. J'ai perdu plusieurs *parties* de suite. | *Partie d'honneur*, La troisième partie que l'on gagne lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. On dit plus communément, et plus familièrement aussi, *La belle*. | *Coup de partie*, Coup qui décide du gain ou de la perte d'une partie. | Prov. et fig. *Qui quitte la partie la perd*, Celui qui cesse de suivre une affaire, qui se décourage ne peut réussir. | Projet formé entre plusieurs personnes pour être exécuté par des personnes réunies. Faire la *partie* d'aller voir quelqu'un. Remettre la *partie* au lendemain. La *partie* est rompue et les dieux la renouent. (Corneille.) | Projet de divertissement, de récréation, de plaisir. Faire une *partie* de promenade, de chasse, de pêche. Être d'une *partie*. Être de la *partie*. Le mauvais temps fit manquer la *partie*. Remettre la *partie*. | *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. | Prov. et fig. *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain*, Il ne faut point différer ce que l'on peut faire dans le moment. | Celui qui plaide contre quelqu'un. C'est une *partie* adverse. Être juge et *partie*. *Partie* intervenante. *Parties* ouïes. *Partie* défaillante. Quand les *parties* sont d'accord le juge n'y a que voir. Des malheureux qui craignent plus leurs juges que leurs *parties*. (Fléchier.) Condamner avant d'avoir entendu les *parties*, c'est être méchant. (Boiste.) | *Prendre quelqu'un à partie*, Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. | *Prendre son juge à partie*, Se rendre partie contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué. | Fig. *Prendre quelqu'un à partie*, Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. J'eus beau *prendre* le ciel et le chantre *à partie*. (Boileau.) | Fig. *Avoir affaire à forte partie*, Avoir un adversaire redoutable. | Se dit des personnes qui contractent ensemble. Les *parties* contractantes. Toutes les *parties* intéressées en sont d'accord. Cela s'est fait du consentement de toutes les *parties*. | *Parties belligérantes*, Les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. | *En partie*, loc. adv. Non en totalité, non entièrement. Ce bâtiment n'est élevé qu'*en partie*. Cette armée était *en partie* composée d'aventuriers. La cour est peuplée *en partie* d'intrigants. | On omet quelquefois la préposition *en*. Je l'ai payé *partie* en argent, *partie* en billets. | Synonymes : PARTIE, PART, PORTION. La *partie* est ce que l'on détache du tout ; la *part* est ce qui en doit revenir ; la *portion* est ce qu'on en reçoit.

PARTIEL, IELLE, adj. (pron. *parsiel ;* rad. *partie*). Fait par parties, par quantités plus ou moins grandes, destinées à former un tout. Travail *partiel*. Distribution *partielle*. Lecture *partielle*. | Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie, qui ne s'effectue pas en entier ; qui n'est pas général. Exécution *partielle*. Payement *partiel*. Réussite *partielle*. Les insurrections *partielles* affermissent le despotisme. | Bot. Se dit des ombelles portées par l'ombelle générale, des pétioles articulés sur le pétiole commun dans une feuille composée, et des cloisons qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, aboutissant de l'autre côté à un placentaire ou à quelque autre cloison. | Entom. *Métamorphose partielle*, Celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de changement dans leur forme générale et acquièrent seulement de nouvelles parties à l'intérieur. Étudier les *métamorphoses partielles*.

PARTIELLEMENT, adv. (pron. *parsiéleman*). Par parties. Payer *partiellement*.

PARTIR, v. a. (du lat. *partiri*, diviser, partager ; rad. *pars*, partie). Diviser en plusieurs parts, partager. Ce mot n'est guère usité aujourd'hui que dans cette phrase prov. et fig., *Avoir maille à partir avec quelqu'un*, Avoir un démêlé avec lui.

PARTIR, v. n. (du lat. *partiri*, diviser, séparer). En parlant des personnes, Quitter un lieu pour s'en aller dans un autre ; se mettre en route. Il ne fait que de *partir*. Nous *partirons* demain à cinq heures. *Partir* pour la chasse, pour la campagne. Le chagrin de voir *partir* une compagnie agréable. (Mme de Sévigné.) J'avais une femme et une fille, et je n'en ai plus : elles sont *parties* cette nuit avec deux de mes meilleurs amis, après m'avoir volé. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Il va bientôt partir de ce monde*, Il est sur le point de mourir. | Se mettre à courir. Il est *parti* comme l'éclair. | Prendre sa course, son vol. Le lièvre est *parti*. Le chien a fait *partir* la perdrix. | Fig. *Partir d'un éclat de rire*, Rire tout à coup, avec éclat. | *Partir d'un principe*, Poser ou admettre un principe et raisonner en conséquence. | Se dit des armes à feu, d'un ressort, d'une machine, etc. Le fusil *part* tout à coup, et l'imprudent chasseur tombe pour ne plus se relever. Faire *partir* un ressort, une fusée, un pétard, etc. | Tirer son origine, avoir son commencement, en parlant des choses physiques. Tous les nerfs *partent* du cerveau. Toutes les artères *partent* du cœur. Plusieurs grandes routes *partent* de cette ville. | Émaner, en parlant de choses morales. Ce langage *part* du cœur. Cela *part* d'un bon naturel. On ne sait point d'où *part* ce dessein furieux. (Racine.) | *A partir de*, loc. prép. A dater de, en commençant à. *A partir d'aujourd'hui*, soyez plus exact.

PARTIR, s. m. T. de manége. Action de partir. Votre cheval a le *partir* bien prompt.

PARTISAN, ANE, s. (rad. *parti*.) Celui, celle qui est attaché à un parti, qui le soutient et en prend la défense ; celui, celle qui est attaché à la fortune

d'une personne et en épouse les intérêts ; celui, celle qui a adopté une idée, un système, une doctrine, et qui la propage ou la défend. C'est un *partisan* des anciens. Chaque auteur a ses *partisans*. Les *partisans* de la musique italienne. Les *partisans* des idées nouvelles. Les *partisans* de la République. *Partisans* du plaisir et néanmoins sectateurs de la vertu. (Massillon.) | Officier de troupes légères ou irrégulières, détachées pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes. | Se dit aussi des troupes composées, la plupart du temps, de volontaires, qui font cette guerre. Un corps de *partisans*. Un chef de *partisans* peut rendre de grands services s'il est actif et rusé. (Encyc.) | Le féminin *partisane* n'a pas été admis par l'Académie ; cependant de bons auteurs, Voltaire, entre autres, l'ont employé.

PARTITIF, IVE, adj. (du lat. *partitus*, divisé ; rad. *pars*, partie). Gramm. Qui désigne une partie d'un tout. *La moitié, le tiers, le trentième*, etc., sont des substantifs *partitifs*. *Plusieurs, quelques*, sont des adjectifs *partitifs*. La préposition *de* a un sens *partitif*. | Les grammairiens appellent *Collectif partitif* le substantif qui exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout.

PARTITION, s. f. (pron. *partision* ; du lat. *partitio*, distribution ; rad. *pars*, partie). Mus. Ensemble de toutes les parties d'une composition musicale, écrites l'une au-dessous de l'autre, de telle sorte que les mêmes mesures, enfermées entre les barres de division, qui se prolongent verticalement d'une portée à l'autre, se correspondent dans toutes les parties, et que l'on puisse voir d'un coup d'œil l'harmonie qu'elles forment entre elles. La *partition* d'un opéra. La *partition* de *Robert-le-Diable*. | Par extens. Se prend souvent pour l'œuvre même. Hérold est auteur de plusieurs *partitions* remarquables.

PARTNER, s. Celui, celle qui joue conjointement avec une autre personne. Vous êtes mon *partner* au jeu. Mon *partner*. V. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE, s. f. (du lat. *partus*, enfantement, et du gr. λόγος, discours). Partie de la chirurgie qui a pour objet spécial les accouchements. | Traité des accouchements.

PARTOUT, adv. (des mots franç. *par, tout*). En tous lieux. Être *partout*. Aller *partout*. Vous trouverez *partout* l'horreur du nom romain. (Racine.) L'exilé *partout* est seul. (Lamennais.) | Dans toutes les parties. La grêle est tombée *partout* sur les champs et dans les vignes. | En quelque lieu que ce puisse être. On se moque de lui *partout* où il va. Il est incertain où la mort nous attend, attendons-la *partout*. (Montaigne.) | *De partout*, De tous les côtés, de toutes parts. *De partout* on émigre.

PART-PRENANT, ANTE, adj. et s. En termes de pratique, Qui a part, qui prend part dans un héritage. Vous êtes *part-prenant* dans l'héritage.

PARTURITION, s. f. (pron. *parturision* ; du lat. *parturitio*, de *parturire*, accoucher). Accouchement naturel ; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice à travers les parties génitales.

PARULIE, s. f. (du gr. παρά, autour ; οὖλον, gencive). Méd. Petit phlegmon qui se forme dans le tissu des gencives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents.

PARURE, s. f. (du lat. barb. *paratura* ; de *parare*, apprêter, préparer, parer). Ce qui sert à parer, ornement, ajustement. Belle, riche, élégante *parure*. Une jolie femme n'a pas besoin de *parure* pour plaire. Les richesses sont au mérite ce que la *parure* est aux belles personnes. (La Rochefoucauld.) Le goût de la *parure* s'étend de la maîtresse de la maison à tout ce qui la compose. (J. J. Rousseau.) Je prenais soin à mon tour de sa *parure*. (Chateaubriand.) | Fig. En parlant des choses. Ce qui orne, ce qui embellit. La *parure* de la terre. La *parure* des prés, des bois, des bosquets, du printemps. | Moralement. Ornement. La modestie est la plus belle *parure* d'une jeune fille. | Garniture de diamants, de pierres précieuses, destinée à servir de parure. *Parure* de diamants. *Parure* de rubis, de pierres fines. | Technol. Ce qui a été retranché avec un outil. La *parure* d'une peau de veau, du pied d'un cheval. | Au plur. Rognures avec lesquelles on fait la colle forte. Employer des *parures*.

PARVADI. Mythol. L'un des noms de la déesse Dourgâ, déesse de la providence.

PARVENIR, v. n. (du lat. *pervenire*, même signif.). Arriver au terme, au but que l'on s'est proposé d'atteindre. Nous *parvînmes* au haut de la montagne. Ne pouvoir *parvenir* jusqu'à quelqu'un. On aura toujours de la peine à se persuader que le meilleur moyen de *parvenir* au bonheur soit de proscrire les plaisirs. (Barthélemy.) | Arriver en parlant des choses. Sa lettre m'*est parvenue*. | Arriver, s'élever. *Parvenir* à la perfection dans son état. Chaque particulier pouvait *parvenir* aux premiers honneurs. Le moyen de *parvenir* à la fortune.

PARVENUE, UE, part. Qui est arrivé à. Un homme *parvenu* aux honneurs, à la fortune. La noix, *parvenue* à sa maturité, tombe de l'arbre qui la porte. (Bern. de Saint-Pierre.) *Parvenus* à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie. (Chateaubriand.) Un sot *parvenu* est comme sur une montagne, d'où tout le monde lui paraît petit, comme il paraît petit à tout le monde. (Noël.) | S. Celui, celle qui a fait fortune, qui a passé de la pauvreté à l'aisance, à la richesse, à l'opulence ; celui, celle qui s'est élevé à une condition supérieure par son travail, son génie, par le choix de ses concitoyens. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un *parvenu*, c'est une *parvenue*. L'insolence des *parvenus* est proverbiale. Voilà l'orgueil de tous nos *parvenus*. (Destouches.)

PARVICOLLE, adj. (du lat. *parvus*, petit ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet court.

PARVIFLORE, adj. (du lat. *parvus*, petit ; *flor*, fleur). Bot. Qui a des fleurs petites.

PARVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *parvus*, petit ; *folium*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles.

PARVIROSTRE, adj. (du lat. *parvus*, petit ; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec grêle.

PARVIS, s. m. (pron. *parvi* ; du lat. *pervius*, sous-ent. *locus*, lieu ouvert, où l'on passe aisément). Place devant la grande porte d'une église, d'une cathédrale. Le *parvis* de Notre-Dame. | Fig. *Les célestes parvis*, Le ciel, l'Olympe, la voûte céleste.

PAS, s. m. (pron. *pâ* ; du lat. *passus*, même signif.). Le mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. Petit *pas*. Grand *pas*. Le *pas* d'un homme, d'un enfant. Le *pas* d'un cheval. Hâter le *pas*. Marcher d'un *pas* léger, d'un *pas* assuré. La frayeur de la nuit précipite mes *pas*. (Racine.) Mes *pas* incertains m'ont égaré dans la campagne. (Barthélemy.) | *Marcher sur les pas de quelqu'un*, Le suivre. | Fig. L'imiter. | *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*, Le suivre partout. Ces espions *étaient attachés à mes pas*. | Fig. *Faire des pas, faire de grands pas*, Faire des progrès. Voilà déjà un *grand pas de fait* vers le but commun. Faire *faire un grand pas* à une science, à une question politique, etc. | *A pas de loup*, En tapinois, en marchant doucement. | *Pas de clerc*, Faute, imprudence. | *Faire un faux pas*, Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied. | Fig. et famil. Commettre une faute dans sa conduite ou dans une affaire. | Se dit de la petite distance qu'il y a d'un lieu à un autre. Je demeure à deux *pas* d'ici. | Chorégr. Se dit des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en pirouettant. *Pas* battu. *Pas* glissé. *Pas* chassé. *Pas* balancé. *Pas* de menuet, de gavotte, de valse, etc. | *Un pas de deux, un pas de trois*, Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. | Art milit. Se dit des différentes manières de marcher. *Pas* ordinaire. *Pas* accéléré. *Pas* redoublé. Emporter une redoute au *pas* de charge. | Fig. et famil. *Mettre quelqu'un au pas*, Le mettre à la raison. | Allées, venues, démarches. Faire bien des *pas* pour une affaire, pour rendre un service, etc. | Famil. *Regretter ses pas*, Regretter la peine qu'on s'est donnée. | Fig. Conduite, démarche, action. Observer tous les *pas* de quelqu'un. | Vestige, marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. Voici des *pas* d'homme sur le sable du rivage. | Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. La distance de cent *pas*. | Préséance, droit de marcher le premier. Avoir le *pas* sur quelqu'un. Céder, disputer le *pas*. | *Un mauvais pas*, Un endroit où il est difficile ou dangereux de passer, comme un bourbier, un précipice. | Fig. *Se tirer d'un mauvais pas*, Se tirer d'une affaire difficile, embarrassante. | Technol. *Pas d'une vis, pas de vis*, Espace compté entre deux filets d'une vis. | *Pas à pas*, loc. adv. Un pas après l'autre et doucement. Aller *pas à pas*. | *De ce pas*, loc. adv. A l'instant même, sur-le-champ. J'y vais *de ce pas*, tout *de ce pas*. | *A chaque pas*, A chaque instant.

PAS, adv. de négat. qui s'emploie toujours avec *ne* ou *non* exprimé ou sous-entendu. Je ne sais *pas*. Il ne m'a *pas* entendu. Il ne mange *pas*. Je n'en parlerai *pas*. Cela ne m'est *pas* venu à l'idée. Vous n'êtes *pas* raisonnable. La naissance n'est rien où la vertu n'est *pas*. (Corneille.) La naïveté est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est *pas* naturelle. (Duclos.) | Il est des cas où l'on peut employer ou supprimer *pas*. Il faut agir par patriotisme, par amour de l'humanité, et non *pas* par un vil sentiment d'intérêt. On dira mieux : Et non par un vil sentiment. | *Pas* et *point* ne s'emploient pas indifféremment. Avez-vous de l'argent ? *Pas* trop, *pas* beaucoup. On ne pourrait dire : *Point* trop, *point* beaucoup. Aimez-vous les rois ? *Pas* trop.

PASCAL, ALE, adj. (du lat. *paschalis*, même signif.). Qui appartient à la Pâque des juifs ou des chrétiens ; qui concerne la Pâque ; dont on fait usage au temps de la Pâque. L'agneau *pascal*. Cierge *pascal*. Communion *pascale*.

PASCAL (BLAISE). Savant français, l'un des plus remarquables écrivains du XVIIe siècle, né à Clermont-Ferrand en 1623, et mort en 1662. Étant encore enfant, il étudia les mathématiques et devina, sans le secours d'aucun maître, la plupart des démonstrations qui se trouvent dans Euclide. A l'âge de seize ans, il fit un traité des sections coniques ; à dix-neuf, il inventa la machine arithmétique qui porte son nom, et à vingt-trois il répéta les expériences de Torricelli sur le vide. Il prouva la pesanteur de l'air par des expériences directes, en mesurant la colonne barométrique à des hauteurs diverses, et fournit ainsi un nouveau moyen de mesurer les hauteurs dans l'atmosphère. Pascal, en même temps qu'il se livrait avec une profonde ardeur à l'étude des sciences mathématiques et physiques, éprouvait l'irrésistible besoin de se rendre compte des doctrines religieuses et morales de son temps. Ce génie, avide et inquiet, se mit à la torture en cherchant des solutions qui, jusqu'à présent, ont résisté à tous les efforts de l'intelligence humaine. Pour échapper au doute, il s'enfonça de plus en plus dans la piété et se retira à Port-Royal, où il fit, en 1656, contre les jésuites, ses admirables *Lettres provinciales*, l'un des plus beaux monuments de la langue française, qu'elles contribuèrent à fixer. Pascal mourut à Paris dans sa trente-neuvième année. On a encore de lui les *Pensées sur la religion*.

PASCALINE, s. f. Mathémat. Machine à compter inventée par Blaise Pascal. On l'appelle aussi *Pascalin* ou *Roue pascaline*.

PAS-D'ÂNE, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de *tussilage*.

PAS-D'ASSE, s. m. Technol. Chanfrein intérieur placé sur l'épaisseur des douves d'un tonneau, dans la partie du jable.

PAS-DE-CALAIS. Géogr. Détroit qui unit la Manche à la mer du Nord et sépare la France et l'Angleterre. Il tire son nom de la ville de Calais, placée en France sur la côte orientale. Sa plus petite largeur est de 34 kilom. | Département maritime de la France, sur la Manche et le Pas-de-Calais, entre les départ. du Nord au N. E., et de la Somme au S. O. ; 660,000 hectares ; 749,777 habit. ; chef-lieu, Arras. Il est formé de l'ancien Artois et d'une partie de la Picardie. Petites montagnes au centre ; ailleurs, sol plat. Arrosé par la Lys, la Scarpe, l'Aa, etc. Marbre, grès à paver, pierres à fusil ; houille, tourbe, terre de pipe et à potier, etc. Sol fertile et bien cultivé ; peu de bois, beaucoup de pâturages ; tous les genres de céréales, légumes, fruits à cidre, graines oléagineuses. Beau bétail, chevaux estimés, porcs, volailles. Grande industrie : huiles de colza et d'œillette, sucre de betterave ; draps, toiles, cotonnades, dentelles, bonneterie ; papier, verre, faïence ; bière, eau-de-vie, etc. Ce département est divisé en six arrondissements (Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol), 43 cantons, 903 communes.

PASENG, s. f. (pron. *pazang*). Zool. Chèvre de la Perse, qui produit le bézoard le plus estimé.

PASIGRAPHIE, s. f. (pron. *pazigrafi* ; du gr. πᾶς, tout ; γράφειν, écrire ; littéralement, *écriture universelle*). Art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction.

PASILALIE, s. f. (du gr. πᾶς, tout ; λαλεῖν, parler). Langue universelle.

PASIPHAÉ (pron. *Pazifaé*). Mythol. gr. Nom d'une déesse qui avait un temple dans la Laconie. | Fille d'Apollon et de la nymphe Perséide, fut femme de Minos, dont elle eut quatre fils, Castréus, Deucalion, Glaucus et Androgée, et trois filles Hécate, Ariadne et Phèdre. Selon la Fable, elle eut avec un taureau blanc un commerce monstrueux, d'où provint le Minotaure. On a pensé que ce taureau était un général de Minos nommé Taurus.

PASPALE s. m. (du gr. πασπάλη, grain de millet). Bot. Genre de la famille des graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à chaumes articulés, garnis de feuilles linéaires et de fleurs sessiles disposées en épis simples ; grains de la grosseur de ceux de millet. On en compte quatre-vingt-dix espèces, presque toutes indigènes des régions intertropicales ; quatre seulement se trouvent en Europe et abondent en France. Deux espèces, originaires du Pérou, sont seules l'objet d'une culture spéciale.

PASQUIN, s. m. (pron. *pas-kin*). Torse d'une

statue de gladiateur, en marbre, trouvée à Rome dans la boutique d'un savetier caustique et rieur, nommé Pasquino. Dressée au coin du palais Orsini, à l'endroit même où elle avait été déterrée, cette statue devint l'interprète de la causticité romaine, se cachant devant la censure pontificale, et, depuis cette époque, la statue de Pasquin prêta sa poitrine à toutes les plaisanteries mordantes et audacieuses contre les papes et les cardinaux. D'où est venu le mot de *pasquinades*. En face de cette statue s'en trouvait une autre que l'on nommait *Marforio*, et qui servait d'interlocuteur à Pasquin. | Fig. Bouffon satirique, méchant diseur de bons mots. C'est un *pasquin*. | On dit au féminin *Pasquine*. Cette petite fille est une *pasquine*. C'est une véritable *pasquine*.

PASQUINADE, s. f. (pron. *paskinade*). Placard satirique qu'on attachait à la statue de Pasquin à Rome. | Par extens. Mauvaise bouffonnerie, raillerie triviale. Faire des *pasquinades*.

PASSABLE, adj. (rad. *passer*). Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. Un vin *passable*. Des vers *passables*. Ces fruits ne sont pas mauvais, ils sont *passables*. | Substantiv. Ce qui n'est pas absolument mauvais.

PASSABLEMENT, adv. (pron. *pasableman*). D'une manière passable; d'une manière supportable; de telle sorte qu'on puisse être satisfait; médiocrement. Écrire *passablement*. Travailler *passablement* de son état. Il nage *passablement*. | Par ironie, Jusqu'à l'excès. Il boit *passablement*.

PASSACAILLE, s. f. (des mots esp. *pasar*, passer; *calle*, rue, parce qu'en Espagne cet air, fort goûté, se jouait dans les rues). Air de chaconne qui s'exécutait avec un mouvement plus lent que celui de la chaconne ordinaire. Jouer une jolie *passacaille*. | Espèce de danse.

PASSADE, s. f. (rad. *passer*). Passage dans un lieu où l'on fait peu de séjour. Ne faire qu'une *passade*. Cela est bon pour une *passade*. | Commerce avec une femme que l'on quitte aussitôt qu'on l'a possédée. | T. de natation. Mouvement par lequel un nageur enfonce sous l'eau un autre nageur, et le fait passer entre ses jambes. Donner une *passade*. | Au plur. Allées et venues. Vos fréquentes *passades* me fatiguent. Ce ne sont que *passades*.

PASSAGE, s. m. (du lat. *passagium*; rad. *passus*, pas). Action de passer par un lieu, par un endroit. Un *passage* difficile. Le *passage* de la mer Rouge. Attendre, guetter quelqu'un au *passage*. | Se dit activement de celui qui passe. Le *passage* de l'armée. Le *passage* des chevaux. Le *passage* de la rivière, du détroit, du défilé. Le *passage* des Alpes. | Se dit passivement du lieu par lequel on passe. Le *passage* du pont est interdit. | Se dit particulièrement des oiseaux et des poissons qui changent de lieu en certaines saisons. Le *passage* des ramiers, des bécasses. Le *passage* des morues, des harengs. | *Oiseaux de passage*, Ceux qui ont coutume de passer, aux mêmes époques de chaque année, d'un pays dans un autre. | Fig. et famil. *C'est un oiseau de passage*, Se dit d'une personne qui ne doit pas faire long séjour dans l'endroit où elle se trouve. | Transition. Le *passage* du jour à la nuit, du chaud au froid. | Se dit particulièrement, au moral, du changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. Le *passage* d'une vie oisive et dissipée à une vie de travail et d'ordre est rare et difficile. Le *passage* d'un amour violent à une haine implacable. La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands *passages* de l'abaissement à la grandeur. (Montesquieu.) | Dans quelques grandes villes, Sortes d'allées ou de rues, ordinairement couvertes, où ne passent que les piétons, et qui, généralement, sont fermées de portes ou de grilles pendant la nuit. Les *passages* servent ordinairement de dégagement aux rues voisines. | Embarquement sur un navire d'une personne qui ne fait point partie de l'équipage, qui paye un certain prix pour être transportée d'un lieu dans un autre, et qui, pour cela même, prend le nom de *Passager*. | La somme qu'on paye pour se faire transporter soi et ses effets ou ses marchandises d'un port à un autre. Mon *passage* me coûte 500 fr. | Droit qu'on paye pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sur un pont, etc. | Astron. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles, auxquels il rapporte sa position. Observer le *passage* de Vénus sur le disque du soleil. | Fig. Certain endroit d'un auteur, d'un livre, d'un poème, etc., que l'on cite, que l'on indique, que l'on allègue. *Passage* admirable. Noter un beau *passage*. Expliquer un *passage*. La plupart des autres scoliastes entendent autrement ce *passage*. (Voltaire.) | Mus. Ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court, composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. | Se dit aussi d'une portion de chant, d'une ou plusieurs phrases. Ce *passage* est charmant. Louise a bien chanté ce *passage*.

PASSAGER, v. a. T. de manége. Mener un cheval au pas ou au trot sur deux pistes, en le faisant marcher de côté, en sorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules.

PASSAGER, ÈRE, adj. (rad. *passage*). Qui ne fait que passer, qui ne s'arrête point dans un lieu. Oiseau *passager*. Hôtes *passagers*. | Fig. Qui ne demeure qu'un certain temps. L'homme n'est que *passager* sur la terre. | Qui est de peu de durée, qui passe vite. Ombre *passagère*. Beauté *passagère*. Fleurs *passagères*. Je me garderai bien de me prévaloir d'un succès *passager*. (Voltaire.) | S. Celui, celle qui prend passage sur un navire. Ce navire emmenait de nombreux *passagers* qui fuyaient leur patrie pour aller au delà des mers respirer l'air de la liberté. | Fig. Il ne faut pas se mêler de conduire le vaisseau sur lequel on n'est que *passager*.

PASSAGÈREMENT, adv. (pron. *pasajèremàn*). En passant, pour peu de temps. Être, se trouver *passagèrement* dans un endroit.

PASSAGÈRETÉ, s. f. Action et habitude des oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. La *passagèreté* des oiseaux de proie.

PASSANT, ANTE, adj. Où l'on passe. Il n'est usité que dans les locutions suivantes : *chemin passant*, *rue passante*; chemin, rue où il passe beaucoup de monde. | Blas. Se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds. Lion *passant*. | S. Celui, celle qui passe par un chemin, par une rue, par une place publique, etc. Un *passant*. Les *passants*. Apostropher les *passants*. Faire rassembler les *passants*. Il poursuit de ses vers les *passants* dans la rue. (Boileau.) Ne seriez-vous point aussi curieux d'observer un jour les voleurs dans leur cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour dévaliser les *passants*. (J. J. Rousseau.)

. . . . . Il priait la *passante*
De lui conter ce que plus elle aimait.
(VOLTAIRE.)

PASSATION, s. f. (pron. *pasasion*; rad. *passer*). Action de passer un contrat, de faire rédiger un acte dans la forme authentique. Assister à la *passation* d'un contrat, d'un acte.

PASSAU. Géogr. Ville forte de Bavière, chef-lieu du cercle du Bas-Danube, sur le Danube, à l'endroit où il reçoit l'Ilz et l'Inn; 12,000 habit.

PASSAVANT, s. m. (rad *passer* et *avant*). Mar. Passage établi de chaque côté d'un grand navire de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards. | Anc. fortificat. Genre de travaux destiné à cacher aux assiégés les démarches des assiégeants. | Dans l'administration des douanes et dans celle des contributions indirectes, Permis, pièce écrite qui autorise à transporter d'un lieu dans un autre une certaine quantité de denrées ou marchandises de moindre valeur que celles sujettes à l'acquit à caution. Se faire délivrer un *passavant*.

PASSE, s. f. (rad. *passer*). Action de passer. | Mar. Sorte de canal de mer entre deux bancs, entre deux écueils, etc., par où les bâtiments peuvent passer sans échouer. Entrer dans la *passe*. Ce pilote connaît bien les *passes*. | Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le gouvernement a réduites. | *La passe du sac*, Ce qu'on paye pour le prix des sacs où est contenu l'argent qu'on reçoit. | A certains jeux, La mise que chacun doit faire en fiches ou en jetons. Mettre sa *passe*. Oublier sa *passe*. Gagner la *passe*. La *passe* est double. | A la roulette, *passe* se dit de tous les numéros au-dessus de 18, comme *manque* se dit des autres. Jouer la *passe*. | T. d'escrime. Action par laquelle on passe sur celui contre qui l'on fait des armes. Faire une *passe*. Généralement, on répond à la *passe* par la contre-passe. | Au jeu de longue paume, Bâton qui soutient la planche percée au bas du toit. | Au mail. *Être en passe*, *venir en passe*, Être, venir vis-à-vis de la passe. | Au jeu de billard, Endroit par où la bille du joueur doit passer. | *Être en passe*, Être dans un lieu du billard d'où l'on peut, sans bricôle et en traversant la passe, toucher la bille opposée. | *Avoir la passe pleine*, Être placé en face du milieu de la passe. | Fig. *Belle passe*, Situation avantageuse. | Se dit des mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains pour exercer sur une personne sa puissance magnétique. Après un petit nombre de *passes*, la somnambule s'endormit d'un sommeil pénible. Il endormit le sujet avec des *passes*. | Sorte de raisins secs.

PASSÉ, ÉE, part. Qui a été autrefois et qui n'est plus. Le temps *passé*. La vie *passée*. Les misères *passées*. Les siècles *passés*. Tremble, ton jour approche et ton règne est *passé*. (Racine.) On vante les temps *passés*, parce que l'imagination se nourrit de regrets comme d'espérances. (Boiste.) | Qui a perdu son lustre, son éclat, sa fraîcheur. Couleur *passée*. | Gramm. *Participe passé*, Forme du verbe qui présente l'action comme terminée et accomplie dans la période à laquelle elle se rapporte. Par lui-même, ce participe n'est guère qu'un adjectif, et, comme l'adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il répond; il n'est verbe qu'en se combinant avec les auxiliaires *être* ou *avoir*. On l'a aussi appelé *participe passif*. | *Passé* s'emploie encore comme préposition et se place alors toujours devant le substantif. Il est invariable. *Passé* ce jour. *Passé* ce délai, je n'accepterai plus aucun arrangement.

PASSÉ, s. m. Le temps passé. Le *passé*, le présent et l'avenir. On ne peut rappeler le *passé*. Evoquer le *passé*. Le *passé* n'est que l'incessante préparation de l'avenir. Mais plus prompt que l'éclair, le *passé* nous échappe. (Racine.) Ici, c'est le *passé* qui parle au souvenir. (Delille.) Ce que l'on a fait et dit autrefois, la vie passée. Oublier le *passé*. Dans l'âge mûr on jouit également du *passé*. (Buffon.) Les vieillards vivent dans le *passé*; les jeunes gens, dans l'avenir; l'homme mûr et sage, dans le présent. (Boiste.) | Gramm. Inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. | *Passé simultané* ou *imparfait*. V. IMPARFAIT. | *Passé défini*, Il ne se dit que d'un temps complètement écoulé : *Je reçus l'an dernier; on inventa l'imprimerie au XVe siècle; je dînai hier avec des amis*. On ne peut dire : *Je déjeunai ce matin avec des amis; j'achevai mon travail dans le mois que nous allons quitter*, etc. | *Passé indéfini*, Il désigne un temps passé, soit entièrement écoulé : *J'ai déjeuné ce matin avec des amis*; soit qu'il en reste une partie encore à écouler : *J'ai écrit cette semaine; j'ai fait cette année un voyage à Londres; je suis allé ce matin chez vous*. | *Passé antérieur*, Il désigne une action qui a été terminée immédiatement avant qu'une autre action, également terminée, ait eu lieu : *Quand j'eus dîné, j'allai me promener*. | *Passé de l'impératif*, Il indique un commandement qui doit être exécuté avant qu'une autre action ait lieu : *Aie fini quand je reviendrai*. | *Passé du subjonctif*, Il indique, dans une phrase subordonnée, une action entièrement terminée : *Je désire que vous ayez fait cette course quand il reviendra*. | *Passé de l'infinitif*, Il exprime d'une manière indéterminée qu'un acte est accompli : *Avoir dîné; avoir écrit*. | Technol. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. C'est du *passé*. Le manteau était garni d'un *passé* fort riche.

PASSE-BALLE, s. m. Art. Milit. Planche percée de trous d'un diamètre déterminé, par lesquels on fait passer les balles pour vérifier leur calibre. | Pl. Des *passe-balle*.

PASSE-BOULET, s. m. Art milit. Planche percée d'un ou plusieurs trous, servant à mesurer le calibre des boulets. | Pl. Des *passe-boulet*.

PASSE-CARREAU, s. m. Technol. Morceau de bois dont se servent les tailleurs pour passer au fer les coutures des habits. | Des *passe-carreau*.

PASSE-CICÉRO, s. m. Imprim. S'est dit pour Caractère immédiatement au-dessus du cicéro.

PASSE-CORDE, s. m. Technol. Sorte d'aiguille dont les bourreliers se servent pour enfiler les ficelles et les faire passer où ils veulent.

PASSE-D'ARMES, s. f. Sorte de combat en usage dans l'antiquité et au moyen âge. | Lutte, combat. Cette *passe-d'armes* fut remarquable.

PASSE-DEBOUT, s. m. En matière de douanes et de contributions indirectes, Permission, donnée à un négociant ou à un voiturier, de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville, où elles ne pourront être vendues, ni même déchargées, et qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination.

PASSE-DIX, s. m. Jeu qui se joue avec trois dés. L'un des joueurs parie amener plus de dix. Tous les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls. Il faut pour compter que deux dés au moins marquent le même nombre, c. à d. qu'il y ait un doublé. Lorsque les trois dés marquent le même point, il y a ce qu'on appelle *réfle*. C'est le plus beau coup de la partie.

PASSE-DROIT, s. m. Injustice qu'on fait à quelqu'un, en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services. Faire, commettre un *passe-droit*. Essuyer, éprouver un *passe-droit*, des *passe-droit*. | Privilége exorbitant. | Grâce, faveur qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage, sans tirer à conséquence. On l'a fait entrer avant son tour, c'est un *passe-droit*.

PASSÉE, s. f. S'est dit pour Action de passer, passage. | T. de chasse. Moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne. L'heure de la *passée*. Tuer les bécasses à la *passée*. | Les tailleurs nomment *passées* les fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière, pour la former. Les *passées* de ce gilet sont très-bien faites.

PASSE-FLEUR, s. f. Hortic. Nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que l'anémone, la coquelourde, l'agrostemme coronaire, la pulsatille, etc.

PASSE-LACET, s. m. Sorte d'aiguille non pointue, en fer, en cuivre ou en argent, qui sert à passer un lacet dans les œillets d'un corset ou ailleurs. | Morceau de méta fixé à l'extrémité d'un lacet et destiné au même usage.

PASSE-LONGUE, s. f. Raisin muscat d'Alexandrie. On dit aussi *Passe-longue musquée*.

PASSEMENT, s. m. (pron. *paseman*; rad. *passer*). Sorte de tissu plat, peu large, qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles. *Passement* d'or, d'argent, de soie, de laine, etc. | Autrefois Pouvoir de passer des actes publics; souscription d'un acte; seing. | Les tanneurs donnent ce nom à une cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle on plonge les peaux pour les faire gonfler.

PASSEMENTÉ, ÉE, part. Garni de passements. Habit *passementé*. Robe *passementée*.

PASSEMENTER, v. a. Garnir, chamarrer de passements. | Dans un sens burlesque, Battre. Il mériterait qu'une étrivière *passementât* son maroquin. (Saint-Amand.) | SE PASSEMENTER, v. pr. Être passementé. Cet habit doit *se passementer*.

PASSEMENTERIE, s. f. Art de fabriquer des passements, c. à d. diverses sortes d'ornements tissus. Apprendre la *passementerie*. | Le commerce du passementier. Se mettre dans la *passementerie*. | La *passementerie* comprend principalement les galons, les lacets, les cordonnets, les franges, les houppes, les glands et, en général, tous les tissus épais et étroits, confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en argent, en or, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner certains costumes. Les ganses, les boutons, les cordelières, et, en général, ce qui sert à l'habillement est compris sous la dénomination de *Passementerie de nouveauté*. Ce qui est employé à la garniture des meubles est compris sous le nom de *Passementerie pour l'ameublement*. Le travail des sangles, des surfaix et des glands, compose ce qu'on appelle la *Passementerie pour sellerie et voiture*. Les épaulettes, les pompons, les galons et les aigrettes et beaucoup d'autres parties de l'équipement composent ce qu'on appelle la *Passementerie militaire*. Il y a la *Passementerie en métal* et la fabrication des bretelles et des jarretières. Les articles de *passementerie* se fabriquent principalement à Paris et à Lyon. La *passementerie* occupe beaucoup de bras.

PASSEMENTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique ou vend de la passementerie. La corporation des *passementiers*. | Adjectiv. Ouvrier *passementier*.

PASSE-MÉTEIL, s. m. Blé qui contient deux tiers de froment et un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE, s. m. Art milit. Commandement donné par le chef à la tête d'une troupe et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. C'est le *passe-parole*.

PASSE-PARTOUT, s. m. Sorte de clé, faite de manière à ce qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes. | Se dit aussi des clés qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. Veuillez me prêter votre *passe-partout*. Chaque locataire a un *passe-partout* pour ouvrir la porte de l'allée. | Fig. Moyen puissant et efficace pour réussir. L'argent est un excellent *passe-partout*. | Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir un dessin ou successivement des dessins qu'on veut copier. | Planche gravée, qui a une ouverture pour recevoir une autre planche gravée exprès, et à laquelle la première sert de bordure et d'ornement. | Imprim. Ornement de bois, de fer ou de fonte, dont le milieu est percé et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer. | Technol. Sorte de ciseau à l'usage de l'ardoisier, pour diviser les blocs d'ardoise. | Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. | Espèce de grande scie dont les dents sont entr'ouvertes et détournées et qui sert à scier les plus gros arbres. | Scie à main dentée de deux côtés, principalement à l'usage des facteurs d'orgues.

PASSE-PASSE, s. m. (rad. *passer*; les escamoteurs disent à leurs poupées ou à leurs godenots : *Passe, disparais ; passe, passe*). Tour de gibecière. Un beau tour de *passe-passe*. Faire des tours de *passe-passe*. | Fig. et famil. *Faire des tours de passe-passe*, Tromper adroitement. Voilà un tour de *passe-passe*. | Jeu d'enfants, danse en rond où l'on chante.

PASSE-PEINTRE, s. f. Se dit de la rose à cent feuilles, que le dessin et la peinture ne parviennent à rendre qu'avec une difficulté extrême. | On donne ce nom plus particulièrement à une espèce de saxifrage, à larges rosettes, surmontées d'un beau panicule de fleurs blanches, avec et sans points rouges, parce que cette plante fait le désespoir des peintres. | Se dit de plusieurs espèces de fleurs panachées.

PASSE-PIED, s. m. Air de danse à trois temps, jadis très-usité dans les ballets. On joua un très-joli *passe-pied*. | La danse exécutée sur cet air.

PASSE-POIL, s. m. Liseré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un vêtement. Il est formé d'une bande étroite qu'on place entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle dépasse un peu l'un et l'autre. Les *passe-poils* servent à désigner les différents corps de troupes.

PASSEPORT, s. m. Acte de l'autorité publique, en vertu duquel celui auquel il a été délivré peut circuler librement d'un lieu à un autre. Les limites rigoureuses que l'on ne peut, aux termes de la loi, dépasser sans être muni d'un *passeport*, sont celles du canton ; mais cette prescription est tombée en désuétude. Tout passeport doit être délivré par un officier municipal et contenir les noms des personnes auxquelles il est remis, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile et leur qualité de Français ou d'étranger. Il est assujetti à une rétribution fixe de 2 fr. pour l'intérieur et de 10 fr. pour l'étranger. Signer, expédier un *passeport*, des *passeports*. | En Angleterre, en Belgique et aux États-Unis les *passeports* n'existent pas. Aujourd'hui tout Français peut circuler sans *passeport* dans toute l'étendue de la France, et même en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, etc., dont les habitants, d'après de récents traités, ont le même droit en France. | T. de chancellerie. On dit qu'un envoyé a *demandé ses passeports*, lorsqu'il a déclaré au gouvernement auprès duquel il est accrédité, qu'il est dans l'intention de cesser, au nom de son souverain, ses relations diplomatiques. C'est un commencement de rupture entre deux États, mais ce n'est pas encore la guerre. | Fig. S'applique quelquefois aux choses qui en font passer, supporter d'autres. L'allégorie sert de *passeport* aux vérités les plus hardies. La louange est le *passeport* de la censure. (Sacy.)

PASSER, v. n. (du bas lat. ou de l'ital. *passare*, même signif. ; rad. *passus*, pas). Aller d'un lieu à un autre ; traverser l'espace qui est entre deux ; marcher pour arriver d'un point à un autre. *Passer* par la porte, par la fenêtre. *Passer* sur un pont. *Passer* près d'un lieu. Je *passerai* le long de la vallée. *Passer* par une cour, dans une rue, sur une route, dans une ville. *Passer* de France en Angleterre. Ils ne viennent d'aucun endroit, ils ne sont nulle part ; ils *passent* et repassent. (La Bruyère.) Je sais tous les chemins par où je dois *passer*. (Racine.) | Souvent il n'indique que le passage, la marche, sans désigner le point de départ ou d'arrivée. Il n'a fait que *passer*. Il a *passé* comme un éclair. Je n'ai fait que *passer*, il n'était déjà plus. (Racine.) | En parlant des choses, traverser un lieu, pénétrer, se mouvoir à travers. La lumière *passe* par cette étroite ouverture. L'air *passe* par les fentes de la porte. Le sang *passe* des artères dans les veines. Le boulet lui a *passé* à travers la tête. La rivière *passe* à travers la ville. La pomme était trop grosse, elle ne put *passer* par le trou. (J. J. Rousseau.) Le vent du midi perd sa chaleur en *passant* sur des montagnes de glace. (Chateaubriand.) | Suivre une direction. Le chemin de fer *passe* au pied de la montagne. | Fig. Changer d'état, de position. *Passer* de l'opulence à la pauvreté. | Changer d'occupation. *Passer* d'un exercice à un autre. | Changer d'état moral. *Passer* de la joie à la tristesse, de l'amour à la haine. | En général, ce verbe s'emploie toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer un changement, un déplacement, un mouvement qui a pour effet de substituer une chose à une autre. | *Passer sur quelque chose*, L'examiner légèrement. Locke a *passé* trop légèrement sur l'origine de nos connaissances. (Condillac.) | *Passer outre*, Aller au delà de quelque endroit sans être arrêté par les obstacles qui en empêchent. | Fig. Ajouter à ce qui a été dit ou fait. | En termes de procédure, Commencer, ou continuer d'exécuter nonobstant une opposition. | *En passer par*, Consentir, se soumettre à. J'*en passerai par* où il vous plaira. J'*en passerai par* ce que vous ordonnerez. (J. J. Rousseau.) | S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. Les jours, les années, les siècles *passent*. La beauté *passe* comme une fleur. | *En passant*, loc. adv. A mesure qu'on passe, au moment où l'on passe. Il lui donna *en passant* un écu de six livres. (J. J. Rousseau.) | Fig. S'emploie lorsqu'on interrompt le discours, pour parler succinctement de quelque chose qui se présente à l'esprit. Remarquer *en passant*. Cela soit dit *en passant*. | Sans prendre le temps nécessaire, avec précipitation, trop brièvement. Jeter un coup d'œil *en passant* sur un travail, sur un livre. Pour un maigre auteur que je glose *en passant*. (Boileau.)

PASSER, v. a. Traverser, aller au delà de. *Passer* la rivière. *Passer* les monts. *Passer* la mer. *Passer* un détroit. Nous *avons passé* la forêt pendant la nuit. Et *passant* du Jourdain les ondes alarmées. (Boileau.) Après *avoir passé* l'isthme de Corinthe, elle se rendit en Béotie. (Barthélemy.) | *Passer la ligne*, Naviguer au delà de l'équateur. | Fig. *Passer le pas*, Faire une chose par force ; mourir. | Transporter, transférer d'un lieu à un autre. *Passer* des marchandises à dos de mulet. | Introduire en fraude. Les contrebandiers *ont passé* cette nuit de gros ballots de marchandises. | Faire passer. *Passer* son doigt dans une bague. | Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. *Passer* un bouillon à travers une étamine. | Se dit des substances en poudre, en poussière. *Passer* de la farine au tamis, au bluteau, au gros sas. | Fig. *Passer une chose par l'étamine*, L'examiner sévèrement, avec le plus grand soin. | Transmettre. *Passez*-moi ce livre. | Comm. Transférer la propriété par endossement. *Passer* un billet, une lettre de change à quelqu'un ou à l'ordre de quelqu'un. | Aller au delà. La boule a *passé* le but. Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le *passer*. (La Rochefoucauld.) | S'emploie au moral. *Passer* les bornes, la mesure. Le succès *passait* mon espérance. (Corneille.) | On dit, en parlant d'un malade, *Il ne passera pas la nuit*, *la journée*, *l'hiver*, *l'année*, pour Il ne vivra pas jusqu'à la fin de la nuit, de la journée, de l'hiver, de l'année. | Devancer. Ce cheval *passe* tous les autres à la course. | Au moral, dans le même sens. Cet enfant *passera* bientôt tous ses camarades dans les études. | Surmonter en mérite, valoir mieux de quelque manière que ce soit. Il *passe* tous ses rivaux. *Passer* ses compagnes en beauté. | L'emporter sur. Le crime de la sœur *passe* celui des frères. (J. B. Rousseau.) | Être au-dessus de, échapper à. Cela *passe* mes forces, ma capacité, mon imagination. | *Cela me passe*, Je n'y comprends rien, je ne le conçois pas. | Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. *Passer* sa main sur son visage, sur ses cheveux. *Passer* des rasoirs sur le cuir. *Passer* l'éponge sur une table pour l'essuyer. | Fig. *Passons l'éponge sur tout cela*, Oublions-le. | *Passer un soldat par les armes*, Le fusiller. | *Passer au fil de l'épée*, Tuer en passant l'épée au travers du corps. | *Passer une revue*, Faire une revue de troupes. | Mar. *Passer les manœuvres*, Introduire dans le canal des poulies, ou dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes. | Pardonner. *Passer* une faute à quelqu'un. Il n'y a sorte de fatuité qu'on ne lui *passe*. (La Bruyère.) | Subir. *Passer* un examen. | Omettre. *Passer* des mots, des phrases entières. *Passez* cela. *Passer* sous silence. | Consumer, employer en parlant du temps. *Passer* un jour bien agréablement. *Passer* la nuit sans dormir. *Passer* l'été à la campagne. Ils n'*ont passé* que des jours de deuil et des nuits laborieuses. (Massillon.) | T. de pratique. *Passer un acte*, Faire faire un contrat par-devant notaire. On dit également *Passer un contrat*, *un compromis*, *une transaction*. | V. impers. On dit, en langage de palais, *A quoi passe-t-il?* pour signifier Quelle est la décision des juges? | *Il passe à l'acquit*, Telle est la décision du tribunal. | *Il passe à la mort*, Il y a condamnation à mort. | *Il passe pour certain*, On regarde comme certain. | SE PASSER, v. pr. S'écouler. Le temps *se passe*. Les années *se passent*. La vie *se passe*. | Prov. *Il faut que jeunesse se passe*, L'inexpérience de la jeunesse mérite l'indulgence. | Se faner, se flétrir, perdre son éclat, sa fraîcheur. Cette fleur *se passe*. Ces couleurs *se sont passées*. Ce vin perd sa force, il *se passe*. | S'abstenir de, se priver de. Il *se passe* de vin. Elle est souvent obligée de *se passer* du nécessaire. Il ne saurait *se passer* de jouer. (La Bruyère.) N'accoutumez pas ceux que vous aimez à *se passer* de vous. (Boiste.)

PASSERAGE, s. f. Bot. Espèce du genre lépidier, de la famille des crucifères. Dans quelques auteurs, le genre lépidier porte le nom de *passerage*. Il renferme une quarantaine d'espèces, ayant pour type le cresson alénois. La *grande passerage* est commune en Europe, dans les lieux ombragés, au bord des rivières. Elle a des propriétés âcres et antiscorbutiques. On lui attribuait jadis celle de guérir la rage ; de là lui est venu son nom. | *Petite pas-*

serage, Cresson des marais. | *Passerage sauvage*, Cresson des prés. On en fait d'excellente salade.

PASSEREAU, s. m. (du lat. *passer*, même signif.). Ornithol. L'un des noms vulgaires du moineau, petit oiseau de plumage gris, qui fait son nid dans les trous des murailles. | S. m. pl. Nom donné à l'ordre le plus nombreux de toute la classe des oiseaux. Le caractère de cet ordre semble d'abord purement négatif; car il embrasse tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. Cependant on saisit facilement entre eux une grande ressemblance de structure, et surtout des passages tellement insensibles d'un genre à l'autre, qu'il est difficile d'y établir des divisions. L'ordre des passereaux a été subdivisé par Cuvier en cinq familles : les *dentirostres*, les *fissirostres*, les *conirostres*, les *ténuirostres* et les *syndactiles*. C'est à l'ordre des passereaux qu'appartiennent les oiseaux chanteurs et la plupart de ceux qui font des voyages périodiques. | On a dit autrefois *Passerelle* pour la femelle du passereau.

PASSERELLE, s. f. (rad. *passer*). Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons. On établit des *passerelles* principalement sur les petits cours d'eau; mais il en existe aussi sur les rivières et sur les fleuves. Depuis l'invention des ponts suspendus au moyen de chaînes en fer, on a construit dans plusieurs localités des passerelles hardies, légères, élégantes, et d'un aspect monumental. Mais à l'ordinaire ce genre de pont est plus modeste; il s'est multiplié surtout depuis l'établissement des chemins de fer, qui, traversant des propriétés importantes, ont nécessité sur beaucoup de points la construction des passerelles destinées à maintenir des communications entre les deux parties d'une propriété. La *passerelle* du chemin de fer de Bordeaux.

PASSERESSE, s. m. Mar. Petit cordage servant de supplément aux cargues d'artimon, de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât lorsque le vent est très-frais.

PASSERIE, s. f. Anciennement, Passage. Ce mot n'est plus usité que dans cette locution, le *Traité des passeries*, Convention de commerce entre la France et l'Espagne, qui demeurait en vigueur lors même que ces deux pays étaient en guerre, et qui permettait aux habitants des frontières du côté des Pyrénées de commercer ensemble par les passages des montagnes. | Technol. Liqueur aigre dont les mégissiers se servent pour faire enfler les peaux.

PASSERILLE, s. f. (*ll* mouillées). Nom qu'on donne au raisin sec de Frontignan et aux muscats du Levant séchés au soleil.

PASSERINE, s. f. Ornithol. Genre d'oiseaux établi pour quelques espèces de gros-becs qui appartiennent pour la plupart à l'Amérique. | Bot. Genre de la famille des thymélées, renferme des arbrisseaux et des herbes annuelles de l'Europe, de l'Asie et surtout de l'Amérique méridionale. La *passerine des teinturiers* sert à teindre en jaune.

PASSE-ROSE, s. f. Bot. Espèce du genre alcée vulgairement appelée *Rose-trémière*. L'*alcée passe-rose* fait l'ornement des jardins pendant toute la belle saison; les tiges croissent rapidement et atteignent en quelques mois jusqu'à 3 mètres de hauteur. | *Passe-rose de Chine*, Elle est moins haute et à fleurs rouges. | *Passe-rose parisienne*, Agrostemme des jardins.

PASSE-SOIE, s. f. Lame de fer percée de trous, par lesquels on fait passer la soie à mesure qu'on l'étend sur les aiguilles du métier à bas.

PASSE-TEMPS, s. m. Occupation légère, qui fait passer le temps d'une manière agréable; divertissement. *Passe-temps* innocent. *Passe-temps* utile. Mille doux *passe-temps* abrégent la soirée. (Delille.) | *Par passe-temps*, Pour s'amuser, pour se divertir. Lire *par passe-temps*.

PASSETTE, s. f. Petite passe. | Technol. Les ouvriers en soie donnent ce nom à un fil de laiton en spirale, qui sert à accrocher ou attirer le fil de soie que l'ouvrier donne, et à tenir écartés les fils de la chaîne afin qu'ils ne se confondent pas. | Chez les batteurs d'or, Portion de cercle, dont un bout se termine par des anneaux coniques pour presser et briser le fil sous les roues du moulin.

PASSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui mène un bac ou qui conduit un bateau, pour passer l'eau. Appeler le *passeur*. Voici la *passeuse*.

PASSE-VELOURS, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante, ainsi nommée parce qu'elle a l'œil du velours. | *Passe-velours branchu*, Amarante à queue de renard.

PASSE-VIOLET, s. m. Technol. Sorte de couleur violette, que le fer ou l'acier acquièrent à un certain degré de feu.

PASSE-VOLANT, s. m. Autrefois, Celui qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse et pour toucher la paye au profit du capitaine. | Fig. Celui qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part. Nous n'admettons point de *passe-volant*. | Celui qui se trouve dans une société accidentellement et sans y être invité. | Mar. Individu caché à bord d'un navire, dans l'intention de ne se laisser voir qu'en mer, pour faire une traversée sans avoir rien à payer.

PASSIBILITÉ, s. f. Qualité des corps qui peuvent éprouver des sensations, qui sont susceptibles de recevoir des impressions de plaisir et de douleur.

PASSIBLE, adj. (du lat. *passibilis*; rad. *pati*, souffrir). Capable d'éprouver des sensations, de sentir le plaisir, la douleur. Le corps de l'homme à l'état naturel est *passible*. Il n'est guère usité que dans le style dogmatique. | Jurisp. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. Être *passible* d'un emprisonnement, d'une amende, etc.

PASSIF, IVE, adj. (du lat. *passivus*, qui souffre). En style didactique, Qui souffre l'action, l'impression. Corps *passif*. Principe *passif*. État *passif*. Qualité, puissance *passive*. | Sur lequel agit l'agent physique. Principe *passif*. | Qui rend propre à recevoir l'impression. Qualité *passive*. | Par extens., dans le langage ordinaire, Inerte, inactif, qui n'agit point. Homme *passif*. Personnage *passif*. Caractère *passif*. Votre rôle est tout *passif*. | Absol. *Obéissance passive*, L'obéissance passive n'admet, pour ce qui est ordonné, ni examen ni observation de la part de celui qui est chargé d'exécuter les ordres transmis. | T. de comptabilité, de jurisp. Se dit d'une dette à payer. Dette *passive*. Créance *passive*. | En économie politique, et dans la théorie de la balance du commerce, on appelle *Commerce passif* les importations ou l'excès des importations sur les exportations. | Politiq. *Citoyen passif*, Citoyen qui n'a pas l'exercice ou la jouissance des droits politiques. C'est le contraire de *Citoyen actif*. | Gramm. Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. En grec et en latin, il y a des verbes *passifs*, c. à d. des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français et dans plusieurs langues modernes, il n'y a pas, à proprement parler, de verbes passifs; il n'y a que des locutions passives, c. à d. que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* joint au participe passé du verbe que l'on veut conjuguer. *Je suis aimé. Je suis entendu. Vous serez enchantée. Ils ont été rappelés.* | Pathol. Se dit des affections qui sont déterminées par une faiblesse ou un relâchement organique. Anévrisme *passif*. Hémorrhagie *passive*. | Physiol. Se dit des os, qui ne font qu'obéir à l'impulsion communiquée par les muscles. | S. m. Compt. et jurisp. La totalité des dettes d'une personne. Son *passif* est moitié moindre que son actif. *Je n'ai pas de passif*, Je n'ai point de dettes. Le *passif* d'une faillite, d'une succession. | Gramm. Voix passive, l'ensemble des terminaisons et inflexions qui caractérisent un verbe passif. Conjuguer le *passif* d'un verbe. Les verbes neutres latins n'ont pas de *passif*. Employer le *passif*. L'usage du passif se réduit à trois objets : 1° il peut exprimer une action sans exprimer le sujet qui agit; 2° il s'emploie avec le sujet pour fixer l'attention sur l'objet de l'action; 3° il sert à varier l'expression et à donner plus de grâce au discours.

PASSIFLORE, s. f. (du lat. *passio*, passion; *flos*, fleur; littéral., *fleur de la passion*. On l'a ainsi appelée parce qu'on a cru reconnaître, dans la figure de ses divers organes, la couronne d'épines, les clous, la lance, les cordes, qui servirent à la passion de Jésus-Christ). Bot. Genre type de la famille des passiflorées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes des contrées chaudes de l'Amérique, à tiges sarmenteuses, munies de vrilles; à feuilles alternes, à fleurs souvent très-grandes, solitaires ou réunies parfois plusieurs ensemble. Quelques espèces de ce genre sont cultivées dans les serres chaudes d'Europe, à cause de la beauté de leurs fleurs. *Passiflore* à grappes. *Passiflore* bleue.

PASSIFLORÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones différant des cucurbitacées par la présence de deux stipules à la base des pétioles; par des vrilles axillaires, par des fleurs hermaphrodites dont la corolle est souvent accompagnée de lanières étroites plurisériées; par les étamines dont les filets sont réunis en un tube soudé avec le support de l'ovaire, qui est libre et supère, uniloculaire; endosperme charnu.

PASSION, s. f. (du lat. *passus*, qui a souffert; du verbe *pati*). Souffrance. En ce sens, il n'est guère usité que pour exprimer les souffrances qu'endura le Christ à l'époque de sa condamnation et de sa mort. Prêcher la *passion*. La *passion* de Notre-Seigneur. | *La semaine de la Passion*, Celle qui précède la semaine sainte. | *Le dimanche de la Passion*, Le deuxième dimanche avant Pâques. | Fig. et famil. *Souffrir mort et passion*, Éprouver de grandes douleurs; être fort impatienté. | *Confrères de la Passion*, Association de clercs qui, sous Charles VI, entreprirent de jouer publiquement des mystères. Ils représentèrent d'abord à Saint-Maur la passion du Christ. En 1402, ils eurent permission d'établir leur théâtre dans la maison de la Trinité, hors de la porte Saint-Denis; en 1546, ils se transportèrent à l'hôtel de Bourgogne et devinrent les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, lorsque le Parlement leur eut interdit de jouer des sujets religieux. | Ce mot a été employé en médecine comme synonyme d'affection très-douloureuse. *Passion* hystérique. *Passion* iliaque. *Passion* hypocondriaque. | Au moral, Affection permanente; penchant irrésistible; désir violent causé par un besoin de l'âme avec souffrance jusqu'à ce qu'il soit satisfait, etc. *Passion* vive, violente, forte, énergique. *Passion* indomptable, furieuse, aveugle, ardente, déréglée, brutale, grossière. *Passion* abjecte, honteuse, vile. *Passion* généreuse, douce, tendre, élevée, etc. C'est une belle et grande *passion* que celle qui nous pousse irrésistiblement à travailler au bonheur, à l'amélioration physique et morale de l'humanité. Être maître, être esclave de ses *passions*. Dompter, modérer ses *passions*. L'âge amortit les *passions*. Quand la sagesse et la vertu parlent, elles calment toutes les *passions*. (Fénelon.) Les déréglements que causent d'ordinaire les *passions*. (Fléchier.) Plus les désirs sont vifs, plus les *passions* sont violentes. (Condillac.) Il me semble que la retraite rend les *passions* plus vives et plus profondes. (Voltaire.) On ne triomphe des *passions* qu'en les opposant l'une à l'autre. (J. J. Rousseau.) Réglons nos *passions*, ne les étouffons pas. (Lamothe.) Nous apportons le germe des *passions* en naissant. (Barthélemy.) | Se dit particulièrement de la passion de l'amour. *Passion* naissante. Déclarer sa *passion*. Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la *passion* qu'elle sent pour lui, tandis qu'il feint pour elle toute celle qu'il ne sent pas. (La Bruyère.) Le voilà maintenant enivré d'une *passion* naissante. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Aimer à la passion*, Aimer extrêmement. | *Cette femme a fait, a causé de grandes passions*, A été éperdument aimée et par beaucoup d'hommes. | Se dit de l'objet de la passion. Cette femme fut sa première et son unique *passion*. | Affection très-vive, goût particulier pour quelque chose. Avoir la *passion* de l'étude, des médailles, des tableaux, de la médecine, etc. | L'objet de cette affection. La chasse est sa *passion*. | T. de littérat. Se dit des sentiments, et des actions passionnées que le poète donne à ses personnages. Le maniement des *passions*. Des *passions* bien conduites. Les *passions* sont bien traitées dans ce poème. | Prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Juger, parler, agir avec ou sans *passion*. | Impression reçue par un sujet. Le verbe actif marque l'action, le verbe passif la *passion* du sujet. | *De passion*, loc. adv. Passionnément. | *Par passion*, Avec passion. | On distingue autant de *passions* qu'il y a d'objets vers lesquels nous pouvons nous trouver entraînés, qu'il y a de désirs ou de besoins à satisfaire : besoins des sens, d'où les passions physiques : amour sexuel, gourmandise, sensualité, amour de la richesse; besoins de l'esprit et de l'imagination, d'où les passions intellectuelles; amour de la science, des lettres, des arts; besoins du cœur, d'où les passions morales ou affections : amour proprement dit, amour de la famille, amour de Dieu; besoins sociaux, d'où les passions sociales : ambition, amour de la gloire, amour de la patrie, philanthropie, etc. Quelle que soit, d'ailleurs, leur nature, toutes les passions peuvent être égoïstes ou désintéressées, bienveillantes ou malveillantes, instinctives ou réfléchies. Platon et tous les anciens divisaient les passions en *passions concupiscibles* et *passions irascibles*. Les péripatéticiens distinguaient huit passions : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine; ils y joignirent ensuite l'envie, l'émulation, le désir et l'amitié. Descartes et Malebranche, en traitant des passions, ont surtout cherché à expliquer leur action par le mouvement des esprits animaux. Gall et Spurzheim ont proposé une classification des passions adaptées à leurs hypothèses phrénologiques. De nos jours, Ch. Fourier a donné une nouvelle théorie des passions, qui, pour lui, ne sont que divers modes d'*attraction*. Il les divise en trois classes : 1° *Passions positives*, qui nous portent à rechercher ce qui peut contribuer à notre bien-être, et qui répondent aux cinq sens;

2° *Passions affectives*, qui nous unissent à ceux de nos semblables avec lesquels nous avons quelque rapport de consanguinité ou d'intérêt, et forment ainsi des *groupes;* il en admet quatre : ambition, amitié, amour, affection de famille; 3° *Passions distributives* ou *mécanisantes*, qui développent entre les groupes eux-mêmes des sympathies ou des rivalités, et par là les *distribuent* en groupes nouveaux, ou qui mettent en mouvement toutes nos facultés; elles sont au nombre de trois : la *cabaliste* ou esprit d'émulation, la *papillonne* ou amour du changement, la *composite*, produite par l'assemblage de plusieurs plaisirs des sens et de l'esprit. Les philosophies et les religions se sont partagées sur le rôle que doivent jouer les passions : les stoïciens, les cyniques, les ascétiques, les proscrivent entièrement; les épicuriens, les sensualistes, les matérialistes, veulent, au contraire, qu'on leur donne un libre essor, et en font, avec Saint-Simon, Robert Owen, Ch. Fourier, l'unique ressort de la vie sociale. Les plus sages, Platon, Aristote, etc., pensent que l'on ne doit ni extirper les passions, ni les déifier, mais qu'en les conservant comme principe indispensable de toute activité, il faut savoir les subordonner à la raison, et maintenir entre elles et la liberté morale un juste équilibre.

PASSIONNÉ, ÉE, adj. Qui a les passions vives; qui a des passions; qui a de la passion. Il a peu d'images, parce qu'il est rarement *passionné*. (J. J. Rousseau.) Tout le secret de l'art oratoire est d'être *passionné*. (Mirabeau.) | Rempli de passion, d'affection pour une personne; amoureux, épris. Être *passionné* d'une femme. Amant *passionné*. Avoir l'âme tendre et *passionnée*. | Qui exprime, qui annonce la passion. Air *passionné*. Langage *passionné*. Discussion *passionnée*. Regards *passionnés*. | Rempli d'une forte prévention pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. Être *passionné* dans ses jugements. Parler en homme *passionné*. | Substantiv. Un *passionné* émeut toujours. (Mallebranche.)

PASSIONNEL, ELLE, adj. Qui tient aux passions; qui en dépend. Mouvement *passionnel*. | Fourier et l'école sociétaire désignent par *attraction passionnelle* l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion et qui porte les hommes les uns vers les autres, ou chacun vers le but de sa passion dominante. Ils disent dans le même sens, *Essors passionnels*. | Qui concerne les passions. Science *passionnelle*. Théorie *passionnelle*.

PASSIONNÉMENT, adv. (pron. *pasionéman*). D'une manière passionnée, avec passion. Aimer *passionnément* une femme.

PASSIONNER, v. a. Animer, imprimer le caractère de la passion. *Passionner* un récit. *Passionner* sa voix, son chant, son langage, son geste. La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée, mais elle était flexible, forte et elle *passionnait* jusqu'aux moindres choses. (Fénelon.) | Exciter la passion, l'ardeur. | Les éléments de géométrie ont *passionné* des jeunes gens, mais jamais des vieillards. (Bern. de Saint-Pierre.) | Absol. C'est la réflexion qui remue, qui attendrit, qui *passionne*. (F. Neuville.) | SE PASSIONNER, v. pron. Se laisser aller à sa passion, se préoccuper de, prendre un vif intérêt à. *Se passionner* pour une affaire. | S'emporter. Elle *se passionne* et ne veut rien entendre. | Devenir amoureux, s'éprendre éperdument. Il *se passionne* pour toutes les femmes qu'il voit. | Se laisser toucher par, se prendre d'affection pour, en parlant des choses. *Se passionner* pour l'ébénisterie, pour la musique, pour les voyages.

PASSIVEMENT, adv. (pron. *pasiveman*). Dans un sens passif. Ce verbe est employé *passivement*.

PASSIVETÉ, s. f. État de l'âme passive et contemplative. Dans les opérations de la grâce, il y a une certaine *passiveté* qui en est inséparable. La *passiveté* des disciples d'Ignace de Loyola.

PASSIVITÉ, s. f. Philos. État d'une substance subissant une action, une modification quelconque. | Spécialement. Sensibilité interne et externe. | L'état de l'âme opposé à celui d'activité.

PASSOIRE, s. f. (rad. *passer*). Ustensile de cuisine percé de trous, et dont on se sert pour divers usages. | Vase de terre ou de métal avec un très-grand nombre de trous, dans lequel on écrase des pois, des lentilles, etc., pour en tirer de la purée, ou des groseilles et d'autres fruits pour en tirer le jus. Égoutter le jus de fruits avec une *passoire*.

PASTEL, s. m. (du vieux franç. *paste*, d'où *pâte*). Espèce de crayon fabriqué avec des substances colorantes, mêlées à du blanc d'argent, délayées dans de l'eau gommée et rendues solides par la dessiccation. On fait différentes sortes de pastels et de toutes couleurs. On *dessine* ou on *peint au pastel*, car ces deux locutions sont également admises; cependant, le résultat qu'on peut obtenir de ce genre de dessin est vraiment une peinture. La peinture au pastel s'exécute sur le papier; elle a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile; par son velouté, elle imite la nature mieux que tout autre procédé; mais aussi elle a le défaut de manquer de fixité : les couleurs se détachent facilement du fond de papier, de vélin, de parchemin ou de taffetas, sur lequel elles sont étendues. | Tableau, portrait, peinture au pastel. Les *pastels* de Latour, de Rosalba. Voilà un beau, un ravissant *pastel*. | *Orangé-pastel*, Sorte de couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que l'orangé ordinaire. | Bot. Genre de la famille des crucifères, vulgairement appelé *Guède*, renferme des plantes herbacées annuelles ou bisannuelles qui croissent sous toutes les températures et dans tous les terrains, sur le bord de la mer comme sur les montagnes, dans le midi et l'est de l'Europe, ainsi que dans l'Asie centrale. L'espèce principale est le *pastel tinctorial*.

PASTELIER, s. m. Moulin à pastel.

PASTENAGUE, s. f. Ichthyol. Espèce de raie différant des poissons du même genre par une queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et par une tête enveloppée par des pectorales qui forment un disque, en général très-obtus. Les *pastenagues* se pêchent sur les côtes de France, dans l'Océan et la Méditerranée; leur chair est très-bonne. On nous servit un plat de *pastenagues*.

PASTÈQUE, s. f. Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, cultivée dans le midi de la France et dans tous les pays chauds. C'est l'espèce de courge connue sous le nom vulgaire de *melon d'eau*. On l'appelle ainsi, non parce qu'elle croît dans les lieux

Pastèque.

aquatiques, mais parce qu'elle contient beaucoup d'eau. Ses fruits sont arrondis, lisses; leur surface est verte et marbrée. Leur chair est fondante, sucrée, rougeâtre, renfermant dans des loges de nombreuses graines noirâtres. La *pastèque* est très-rafraîchissante. Nous mangerons une *pastèque*.

PASTEUR, s. m. (du lat. *pastor*, berger, pâtre). Celui qui possède ou qui garde un troupeau. Ne se dit guère que des peuples anciens ou en poésie. Les *pasteurs* de la Chaldée. Romulus, voulant fonder Rome, assembla les *pasteurs* de la contrée. | Fig. Celui qui exerce une sorte d'autorité paternelle sur une réunion d'hommes, sur une tribu, sur un peuple. Homère appelle les rois *pasteurs* des peuples. | S'applique surtout à Jésus-Christ, aux évêques, aux curés. C'est dans ce sens de gardien des âmes que Jésus-Christ est appelé *le bon pasteur*, que l'on dit que le *bon pasteur meurt pour ses brebis*. | Titre des ministres du culte protestant. | Adjectiv. *Peuple pasteur*. | Hist. *Rois pasteurs*, Chefs de tribus nomades qui régnèrent plusieurs siècles sur l'Égypte.

PASTICHE, s. m. (de l'ital. *pasticcio*, pâté). En général, Œuvre d'art qui manque d'originalité et qui n'est que la pâle copie de celle d'un grand maître. En musique, on appelle ainsi un opéra composé de morceaux de différents maîtres ou bien de morceaux choisis dans les divers opéras d'un même compositeur. En peinture, le mot *pastiche* s'applique à un tableau où le peintre a mêlé sa manière à celle d'un autre, dont il a emprunté le goût, les formes et le coloris. Teniers et Bourdon se sont rendus fameux par les *pastiches* qu'ils ont faits d'après les grands maîtres. En musique, comme en peinture, le goût pour les *pastiches* indique le déclin de l'art. Les *pastiches* du temps de Louis XV. | Littérat. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Campistron essaya de produire des *pastiches* du style de Racine. (Fr. Wey.)

PASTILLAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *pastille*). Imitation d'un objet faite d'une pâte de sucre, de gomme adragant et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait ainsi des fruits, des légumes, des figures d'hommes, d'animaux, etc.

PASTILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *pastillus*, dimin. de *panis*, pain). Petits pains de diverses formes et composés de différentes substances odorantes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. *Pastilles* à brûler. *Pastilles* d'encens. *Pastilles* de benjoin, etc. | *Pastilles du sérail*, Pastilles qu'on tire de Constantinople, qui répandent une odeur agréable et dont on fait différents bijoux. | Petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des sucs de plantes, des jus de fruits, etc., que l'on mange comme agréables au goût ou utiles à la santé. *Pastilles* de gomme, de menthe, de chocolat, de cannelle, d'ambre, de cédrat, d'ananas, etc. | *Pastilles à la goutte*, Obtenues en versant goutte à goutte sur des feuilles de fer-blanc la pâte suffisamment chauffée. | *Pastilles au bijou*, Faites avec du sucre entièrement liquéfié. | *Pastilles du Levant*, Terres bolaires que l'on apporte des îles de l'Archipel, et qui sont employées comme remèdes astringents. | *Pastilles minérales*, Celles dans lesquelles on fait entrer particulièrement les sels obtenus par évaporation de telle ou telle eau minérale.

PASTORAL, ALE, adj. (du latin *pastoralis*; rad. *pastor*, pâtre, berger). Champêtre; qui appartient aux bergers et, en général, aux personnes des champs. Vie *pastorale*. Mœurs *pastorales*. Habit *pastoral*. Chant *pastoral*. La simplicité de la vie *pastorale* et champêtre a toujours quelque chose qui touche. (J. J. Rousseau.) | Qui retrace la vie, les mœurs pastorales. Roman *pastoral*. Poésie *pastorale*. Genre *pastoral*. | La *comédie pastorale* est vieille en France, où l'on peut en citer des monuments du XIIIe siècle. Le *Livre de Ruth* de la Bible, les *Idylles* de Théocrite, les *Églogues* ou *Bucoliques* de Virgile, les *Amours de Daphnis et Chloé* par Longus, l'*Aminta* du Tasse, les *Bergeries* de Racan, l'*Athis* de Segrais, la *Galathée* de Cervantes, l'*Estelle* de Florian, etc., appartiennent au genre pastoral. | Qui appartient à un pasteur spirituel. Fonction *pastorale*. Bâton *pastoral*. Lettre *pastorale*. Mandements *pastoraux*. | S. m. Liturg. Livre où sont contenus les devoirs et fonctions d'un évêque chez les catholiques. | S. f. Pièce de théâtre, œuvre dramatique dans le genre pastoral. Composer, jouer une *pastorale*. | Se dit pour poème ou roman pastoral. L'*Estelle* de Florian est une *pastorale*. | Mus. Pièce dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre. Les *pastorales* françaises sont ordinairement à deux temps.

PASTORALEMENT, adv. (pron. *pastoraleman*). En bon pasteur. Inusité au propre. | Fig. Reprendre quelqu'un *pastoralement*, c. à d. avec douceur et bienveillance.

PASTORAT, s. m. Qualité, dignité de prêtre, de pasteur spirituel. Il exerce dignement le *pastorat*.

PASTOUREAU, ELLE, s. (du lat. *pastor*; d'où *pastour*, et ensuite *pastoureau*). Petit berger, petite bergère. Il n'est guère usité que dans la poésie légère et généralement dans le genre pastoral et le style marotique. Beau *pastoureau*. J'attends ma *pastourelle*. | On donna le nom de *pastoureaux* aux bergers et autres gens de la campagne qui se réunirent en bandes, vers 1250, pour passer en Palestine et y délivrer Louis IX, abandonné sans secours dans Césarée. Mais ils pillèrent les villes et les villages, commirent toutes sortes d'excès, et la régente Blanche dut les faire disperser par la force. | S. f. Anciennement, Sorte de comédie spirituelle et religieuse; office des pasteurs, qui se faisait, avec personnages, dans les églises, aux laudes de Noël. Les pastourelles furent abrogées par la faculté de théologie de Paris; mais on en retrouve les paroles en beaucoup d'églises, où elles servent d'antiennes aux laudes de Noël. | Chorégr. Nom d'une des figures de la contre-danse française.

PAT, adj. inv. (pron. *pate*; de l'it. *patto*, même signif.). Se dit, au jeu d'échecs, de celui qui est dans l'impossibilité de jouer sans mettre son roi en prise. Être *pat*. Faire *pat*. Pour qu'on soit *pat*, il

faut que le roi ne soit pas en échec, lorsqu'on a à jouer. Quand on est *pat*, la partie devient nulle.

PAT, s. m. (pron. *pâ*; du lat. *pastus*, nourriture). Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux. Le *pât* d'un faucon. Le *pât* des oiseaux de proie du Jardin des plantes.

PATACHE, s. f. (de l'ital. *patascia*). Autrefois, Sorte d'embarcation légère au service des grands navires, pour aller à la découverte et pour envoyer des nouvelles avec célérité. *Patache* d'avis. | Aujourd'hui, Navires employés au service de la douane et du fisc. | Barque, petit navire portant des lettres et des passagers sur certaines rivières. | Par extens. Voiture publique à deux roues, dans laquelle on voyage avec célérité à peu de frais, mais fort peu commodément. Le temps des *pataches* est passé.

PATAGON, ONE, adj. et s. Habitant de la Patagonie, qui appartient à la Patagonie ou à ses habitants. La taille moyenne des *Patagons* dépasse de beaucoup celle des Européens et atteint, dit-on, plus de deux mètres. C'était une superbe *Patagone*.

PATAGONIE. Géogr. La région la plus méridionale de l'Amérique du Sud, située au S. du Chili et de la Confédération Argentine, et bornée par l'Océan Atlantique à l'E., par le Grand Océan à l'O., et au S. par le détroit de Magellan, qui la sépare de la Terre-de-Feu. Pays montagneux et très-froid, coupé par la chaîne des Andes. Ses habitants sont : au N., les Araucans et les Puelches; au S., les Téhuelhets, plus spécialement connus sous le nom de Patagons. Ce pays fut découvert en 1519 par Magellan, qui en fit une description pompeuse. Le gouvernement de Buenos-Ayres prétend à la souveraineté de cette contrée, mais jamais peuple européen n'en a réellement pris possession.

PATAQUE, s. f. Monnaie d'argent employée dans différents pays. Une *pataque*.

PATAQU'EST-CE, s. m. Fam. Faute grossière de langage qui consiste à faire entendre un *t* final quand il y a un *s*, ou un *s* quand il y a un *t*. Faire des *pataqu'est-ce*. Il n'y a *rien-t-à dire* est un *pataqu'est-ce*.

PATARA, s. m. Mar. Gros cordages employés accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans, lorsque le mauvais temps ou quelque mauvaise saison fait juger cette précaution nécessaire. Établir les *pataras*.

PATARAFFE, s. m. Traits informes, lettres embrouillées, confuses. Son écriture est illisible, tant elle est pleine de *pataraffes*.

PATATE, s. f. Bot. Plante du genre liseron, originaire de l'Inde, qui se cultive entre les tropiques

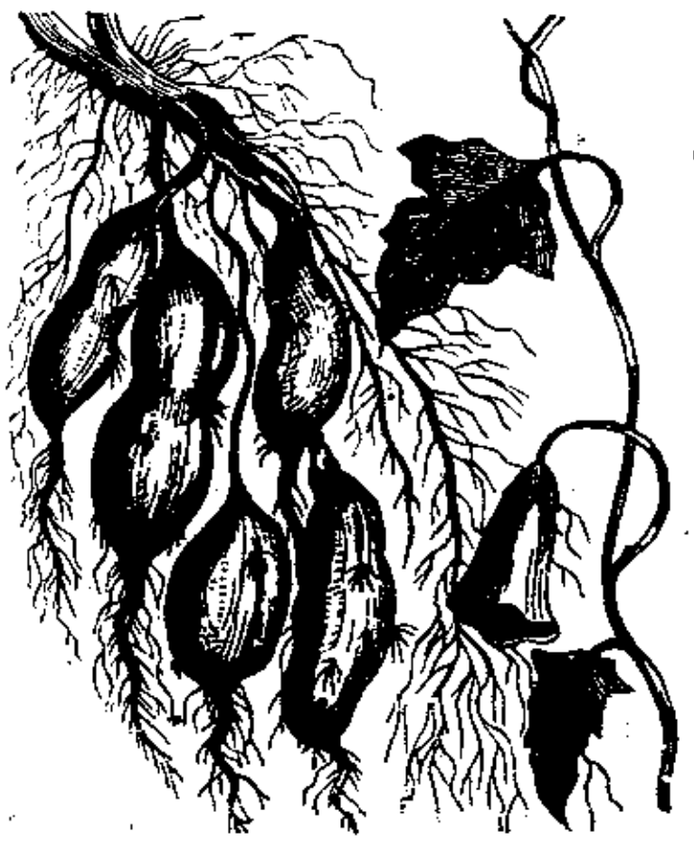

Patate.

et dans les pays chauds des régions tempérées. Elle offre beaucoup de variétés, produites par la culture, dans la forme et la grandeur des feuilles, dans la direction et la couleur des tiges, dans la grosseur, la forme, la couleur, la saveur, l'époque de la maturité des racines, leur plus ou moins facile conservation après qu'elles ont été arrachées. On donne aussi le nom de *patate* à la racine ou tubercule de cette plante, racine qui sert, comme la pomme de terre, à la nourriture de l'homme. La patate est ordinairement rouge, blanche ou jaune. Elle est sèche, flexible et d'autant moins bonne que sa chair a une consistance plus grasse et plus filandreuse. En l'ouvrant, on remarque des points blancs et brillants. Elle pèse toujours plus d'un quart de kilogramme. Les patates peuvent se prêter à toutes les formes que le luxe de nos tables a imaginées. On la cultive en Espagne avec beaucoup de succès, et on en fait dans le territoire de Malaga un grand commerce. | Dans le midi de la France, on donne improprement le nom de *patate* à la pomme de terre. On confond également sous ce nom l'igname, le topinambour, etc.

PATATRAS, interj. (pron. *patatra*). Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Et *patatras*, cheval et cavalier roulent par terre : voilà notre voyage interrompu. Et *patatras*, voilà le prince à bas!

PATAUD, AUDE, adj. et s. (pron. *pato*). Celui, celle dont la structure est lourde, les gestes maladroits et les manières grossières. Cet homme est *pataud*. C'est un *pataud*. Quelle *pataude!* | Jeune chien qui a de grosses pattes. | Fig. et famil. Gros enfant potelé. Quel gros *pataud!* | Paysan lourd et grossier. | Famil. *Être à nage pataud*, Nager en pleine eau; se débattre en nageant.

PATAUGER, v. n. (rad. *patte*). Famil. Marcher dans une eau bourbeuse. *Patauger* dans la boue, dans le ruisseau, dans les rues, etc. | Fig. S'embarrasser dans son discours, s'embrouiller dans ses phrases, dans son raisonnement. L'orateur *pataugeait* d'une manière déplorable. Il est moins humiliant de se perdre avec les extasiés dans le vague des cieux entr'ouverts, de s'égarer avec les idéologues dans les ténèbres visibles de la métaphysique, que de *patauger* dans la vile matière avec les athées. (Boiste.) Le ministre *pataugeait* à la tribune.

PATAVINITÉ, s. f. (de *Patavium*, Padoue). Littérat. anc. Latinité incorrecte sous quelques rapports, qui était propre aux habitants de Padoue. Quintilien rapporte que Pollien trouvait dans l'histoire de Tite-Live une certaine *patavinité*.

PATCHOULI, s. m. Bot. Espèce de labiée de l'Inde, tribu des menthoïdées, à feuilles ovales, dentées en scie, est remarquable par son odeur forte, aromatique, très-agréable. Cette plante ne nous arrive que dans un état de brisement qui longtemps ne permit pas de la reconnaître. On s'en sert pour la mettre dans les vêtements de laine afin d'en éloigner les insectes.

PÂTE, s. f. (du lat. *pasta*; d'où l'anc. franç. *paste*). Farine détrempée et pétrie pour faire du pain ou de la pâtisserie. *Pâte* blanche. *Pâte* bise. *Pâte* dure, molle, fine. *Pâte* ferme. *Pâte* levée. *Pâte* sans levain. | Prov. *Il n'y a ni pain ni pâte au logis*, Rien à manger. | Fig. *Mettre la main à la pâte*, Travailler soi-même, ne pas s'en remettre aux autres du soin de faire quelque chose. | *Être comme un coq en pâte*, Être dans une situation commode, agréable, heureuse. | Parmi les substances qui servent à délayer les pâtes, les plus usitées sont l'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel, etc. | On donne le nom de *pâtes d'Italie* à des pâtes sèches de formes diverses, dont l'usage nous est venu d'Italie, et dont on fait des potages et des ragoûts. Le macaroni, le vermicelle, sont des sortes de pâtes d'Italie dont il se fait en France une grande consommation. On fabrique les meilleures avec des blés de choix qu'on tire principalement d'Afrique et de Sardaigne. | Se dit de plusieurs autres matières qui se pétrissent diversement. *Pâtes* de guimauve, de confiture, de groseilles, d'abricots. *Pâte* d'amandes pour dégraisser les mains. Le cacao, mis en *pâte*, fait le principal ingrédient de la composition appelée *chocolat*. Réduire en *pâte*. | Se dit de substances solides, mais peu consistantes. La *pâte* de ce fromage est excellente. | Pharm. Substances médicamenteuses, moins consistantes que les pastilles, mais plus que les gelées. Elles sont formées de sucre et de gomme, que l'on a fait dissoudre soit dans un infusé ou un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation. *Pâte* de lichen, de jujube, de réglisse. | Sorte de colle faite avec de l'eau et de la farine, dont on se sert dans plusieurs industries. | Se dit de certaines matières broyées et mêlées dans des proportions convenables, qu'on emploie à différents usages dans les arts, etc. *Pâte* de papier, de carton, de porcelaine, etc. On fait des creusets avec de la *pâte* d'argile. Avec la *pâte* de riz, les Chinois font une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc; ils s'en servent pour faire des vases très-beaux et très-solides. | *Pâtes moulées*, Pâtes que l'on fait avec du carton en papier mâché, des râpures de bois ou de blanc d'Espagne, et dont on fait des ornements qu'on fixe sur les cadres, sur les panneaux des appartements, etc. | Peint. L'ensemble des couleurs d'un tableau. | *Peindre dans la pâte*, Charger sa toile de masses épaisses de couleur et les fondre ensuite les unes dans les autres. | Fig. et famil. Complexion morale, disposition, caractère. Être de bonne *pâte*, d'une excellente *pâte*. | *C'est une bonne pâte d'homme, de femme*, Il ou elle est d'un caractère doux et fort accommodant.

PÂTÉ, s. m. (rad. *pâte*). Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. *Pâté* chaud. *Pâté* froid. *Pâté* de canard, de perdrix, de foies d'oie, de lièvre, de cerf, de venaison, etc. *Pâtés* de Strasbourg, d'Amiens, de Pithiviers, de Ruffec, etc. Hé quoi! toujours *pâtés* au bec. (La Fontaine.)

> Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
> Parcourt tous les recoins d'un monstrueux *pâté*.
> (BOILEAU.)

| *Pâtés chauds*, Ceux qu'on sert chauds, sortant du four, et après y avoir mis une sauce. | *Pâtés en pots*, Hachis de viande assaisonné et cuit dans un pot. Il faut faire un *pâté en pot* bien garni de marrons. (Molière.) | *Pâtés en terrine*, Viande assaisonnée d'épices, de truffes, etc., et cuite dans une terrine où on la laisse refroidir. Les *pâtés en terrine* de Nérac sont fort estimés. | Fig. *Hacher menu comme chair à pâté*, Mettre en pièces, hacher par morceaux. | Prov. *C'est un prix fait comme les petits pâtés*, Se dit en parlant d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde. | Goutte d'encre tombée sur du papier. Faire des *pâtés*. | Assemblage de maisons formant un tout isolé. | Art milit. Ouvrage avancé placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau. | T. de grav. Endroit noir qui se trouve dans les ombres. | Assemblage de plusieurs pierres précieuses, de nature et de forme différentes, que les joailliers exposent en vente. | Imprim. Certaine quantité de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme cela arrive quand une forme se rompt par accident. | Coquille du genre came. | Technol. Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. | Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases. | Chez les boutonniers, Morceau de bois plus ou moins plat et grand, couvert d'une semelle de chapeau, sur lequel on pose le bouillon. | T. de jeu. *Faire le pâté*, Arranger les cartes par tricherie pour se donner beau jeu.

PÂTÉE, s. f. Pâte faite avec de la farine et des herbes pour nourrir les dindons et quelques autres oiseaux. | Mélange de morceaux de pain et de viande qu'on donne à manger aux chiens et aux chats. La *pâtée* du chien. | Par extens. *Donner la pâtée à quelqu'un*, Le nourrir, lui donner à manger.

PATELETTE, s. f. (dim. de *pâte*). Art milit. Partie de la giberne et du havre-sac qui renferme le côté extérieur. Nettoyez la *patelette* des gibernes.

PATELIN. Personnage d'une vieille comédie, qui forme un type réunissant l'hypocrisie, la douceur et l'adresse. A force d'insinuations et de ruses, il parvient à enlever six aunes de drap à un marchand nommé Guillaume. | Substantiv. Homme souple et artificieux qui emploie des manières flatteuses et insinuantes pour arriver à ses fins. C'est un rusé *patelin*. Les *patelins* de sacristie. | On dit *pateline* au féminin. La *pateline* a réussi. | Dans les fabriques de cristal, Petit creuset à queue dont on se sert pour essayer la pureté du minium.

PATELIN, INE, adj. Artificieux, insinuant, souple. Homme *patelin*. Ton *patelin*. Air *patelin*. Voix *pateline*. Manières *patelines*.

PATELINAGE, s. m. Manière souple et artificieuse d'un patelin. Toute sa conduite, tout ce qu'il dit n'est que *patelinage*. Le *patelinage* est bassesse de caractère. La *patelinage* des hommes d'église.

PATELINER, v. n. Faire le patelin, agir avec douceur et une apparente bonhomie. | V. a. Ménager adroitement l'esprit de quelqu'un dans un but d'intérêt. Voilà un homme qu'il faut *pateliner* si l'on veut réussir. | SE PATELINER, v. pr. Se ménager mutuellement dans un but d'intérêt.

PATELINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pateline, qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses. C'est un *patelineur*. C'est une grande *patelineuse*. Que de *patelineurs*, dit Guillaume en voyant autour de lui la famille de l'avocat Patelin.

PATELLAIRE, adj. Qui a la forme d'une patelle ou d'un plat. Coquille *patellaire*.

PATELLA. Myth. Divinité des Romains qui présidait à ce qui devait s'ouvrir ou se découvrir.

PATELLE, s. f. (du lat. *patella*, plat). Conchyliol. Genre de mollusques de la famille des dermobranches, dont le corps est protégé par un test d'une seule pièce en forme de petit vase. Ce genre, qui renferme une soixantaine d'espèces vivantes, est fort intéressant par ses caractères zoologiques et par quelques particularités de mœurs. Les *patelles* adhèrent avec tant de force aux rochers qu'il est difficile de les en détacher sans endommager la coquille. Les naufragés se nourrissaient de *patelles*.

PATELLÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'un plat, d'une expansion orbiculaire.

PATELLIER, s. m. Conchyliol. Mollusque des coquilles appelées patelles.

PATELLULE, s. f. Bot. Dans les lécidées, Réceptacle sessile, arrondi, plat, avec un rebord propre, non produit par le thalle.

PATEMMENT, adv. (pron. *pataman*; du lat. *patens*, patent). D'une manière patente, publiquement. La reine fit la chose *patemment*.

PATÈNE, s. f. (du lat. *patena*, vase ouvert ; rad. *patere*, être ouvert). Dans l'Église catholique, Vase sacré, d'or ou d'argent, qui a la forme d'un petit plat rond ou d'un disque, et qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie. On donne la *patène* à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENOTIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du staphylier.

PATENÔTRE, s. f. (des mots latins *pater noster*, qui commencent cette prière des chrétiens). Primitivement, Oraison dominicale. Plus tard, ce mot s'est appliqué à toutes sortes de prières et d'oraisons. Dire des *patenôtres*. Grand diseur de *patenôtres*. | Grains de chapelets. | Il ne s'emploie plus qu'en plaisantant. | Archit. Ornements en forme de grains ronds ou ovales, analogues à ceux des chapelets, qui se mettent au-dessus des oves. | Hydrauliq. Chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux. On fait toujours usage des *patenôtres*.

PATENÔTRÉ, ÉE, adj. Garni de patenôtres ou grains de chapelet. | *Croix patenôtrée*, Croix faite avec des grains enfilés.

PATENÔTRERIE, s. f. Autrefois, Profession, commerce ou boutique du patenôtrier.

PATENÔTRIER, IÈRE, adj. et s. Diseur, diseuse de patenôtres; bigot, bigote. | Fabricant, marchand de bibelots, de chapelets, de croix bénites, de médailles, de bracelets, de colliers, etc.

PATENT, ENTE, adj. (pron. *patan* ; du lat. *patens*, ouvert). Manifeste, évident. Cela est *patent*. | A signifié *Clair*. Termes *patents*. | T. de chancell. *Acquit patent*, Brevet scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge. | *Lettres patentes*, Lettres scellées du grand sceau. Se dit des lettres, commissions et brevets accordés par le gouvernement. *Lettres patentes* enregistrées au parlement. On les appelait ainsi parce qu'elles étaient ouvertes, n'ayant qu'un seul repli au-dessous de l'écriture, ce qui n'empêchait point de les lire, à la différence des *lettres de cachet* ou *lettres closes*, dont on ne pouvait prendre connaissance sans les ouvrir. Les *lettres patentes* ne produisaient leur effet qu'après avoir été enregistrées par le parlement à qui elles étaient adressées. Il fut nommé duc par *lettres patentes*.

PATENTABLE, adj. (pron. *patantable*). Qui peut être patenté ou soumis à une patente.

PATENTE, s. f. (pron. *patante* ; rad. *patent*). Ce mot, dans son acception primitive, s'est appliqué à des lettres, à des commissions, à des diplômes accordés par le chef de l'État ou par des corps, des universités, des corporations, etc. On a dit, dans ce sens, *Obtenir une patente, se faire délivrer une patente*. | Il a été, par extension, employé comme synonyme de Certificat, et il est encore usité pour désigner les passe-ports et certificats qui se délivrent dans les ports de mer aux navires en partance pour constater, au lieu de leur arrivée, l'état sanitaire du point de départ. *Patente* de santé. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou qu'on l'oblige à entrer en quarantaine. On distingue : la *patente nette*, qui atteste que le navire est parti d'un pays non infecté ; la *patente brute*, qui atteste le contraire ; et la *patente suspecte*, qui se délivre quand le navire a relâché dans un port ou communiqué avec des navires dont l'état sanitaire est douteux. | Aujourd'hui, tout individu qui, en France, est régulièrement établi comme commerçant, doit être patenté, c. à d. muni d'une feuille appelée *patente*, et portant ses noms, domicile, profession, ainsi que son numéro, sur un registre spécialement destiné à cette immatriculation. C'est dans ce sens qu'un négociant dit : *J'ai ma patente*. | La *patente*, institution fiscale, fut créée par une loi du 17 mars 1791, après la suppression des maîtrises et jurandes. Elle a été régularisée par les lois et ordonnances postérieures. La patente est une des quatre *contributions directes*. Cet impôt consiste en un *droit fixe* et un *droit proportionnel* : le premier réglé par un tarif établi d'après la nature de l'industrie et la population de l'endroit, le second variant selon la valeur du loyer. L'impôt des patentes se perçoit par douzièmes comme les autres contributions. La loi de 1844 avait déchargé de la patente certaines professions libérales qui y avaient été assujetties ; la loi de 1850 a supprimé cette exception. En conséquence, les médecins, chirurgiens et vétérinaires, les notaires, avocats, agréés, avoués, huissiers, greffiers et commissaires priseurs, les maîtres de pension et chefs d'institution sont assujettis à la patente : ils payent seulement le droit proportionnel, qui pour eux est fixé au quinzième du loyer.

PATENTÉ, ÉE, adj. et s. (pron. *patanté*). Qui a une patente, qui paye une patente. Marchand *patenté*. | Substantiv. Un *patenté*. Les *patentés*.

PATENTER, v. a. (pron. *patanté*). Soumettre à la patente. On m'a *patenté*. | *Se faire patenter*, Demander à prendre une patente.

PATER, s. m. (pron. *pâtère*). Mot latin, qui signifie *père*, et qui, commençant l'oraison dominicale en cette langue, est usité pour nommer cette prière. Réciter le *pater*. Apprendre le *pater* à un enfant. | Famil. *Il sait cela comme son pater*, Il le sait très-bien. | Se dit aussi des gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *pater*. Des *pater*.

PÂTER, v. a. Technol. Coller des cuirs ensemble avec une colle appelée *pâte*. | Absol. T. de chasse. Se dit de l'animal qui emporte de la boue avec ses pattes. La bête *pâte*. | Hortic. Se dit des fruits qui manquent d'eau et sont en conséquence pâteux. Ce fruit *pâte* beaucoup.

PATÈRE, s. f. (du lat. *patera*, coupe). Antiq. Espèce de soucoupe d'or, d'argent, de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. | Vase de même espèce qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations du vin et des autres liqueurs usitées dans les funérailles. Sur les monnaies antiques, la *patère* se met à la main de toutes les divinités ; souvent aussi on la met à la main des princes, pour marquer la dignité sacerdotale unie en eux avec la puissance souveraine. | Espèce d'ornement, ordinairement en cuivre doré, dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre. On fait généralement ce mot masculin dans cette acception ; c'est à tort : on doit dire *une patère* et non *un patère*. | Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patère antique, et qui se place dans les métopes de la frise dorique.

PATERNE, adj. (du lat. *paternus*, paternel). D'un père, qui appartient à un père, qui convient à un père. Parler d'un ton *paterne*. Montrer une douceur *paterne*. Il prit un air *paterne* et la baisa sur les deux joues. | Ne s'emploie qu'en plaisantant.

PATERNEL, ELLE, adj. (du lat. *paternus*, même signif.). Du père, qui appartient au père. Maison *paternelle*. Bénédiction *paternelle*. | *Puissance paternelle*, Autorité du père sur l'enfant jusqu'à sa majorité ou son émancipation ; certains droits que la qualité de père donne tant sur la personne que sur les biens de l'enfant mineur. | Qui vient du père, qui est du côté du père. Ligne *paternelle*. | D'un père, tel qu'il convient à un père. Amour *paternel*. Tendresse *paternelle*. Soins *paternels*. | Qui tient de l'affection paternelle, qui découle d'un sentiment de profonde bienveillance ; doux, indulgent. Remontrance *paternelle*. Il eut toujours une attention *paternelle* à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. (Voltaire.)

PATERNELLEMENT, adv. (pron *paternèleman*). En père, comme un père, ainsi qu'il convient à un père. Traiter les écoliers *paternellement*.

PATERNITÉ, s. f. (du lat. *paternitas*, même signif.). L'état, la qualité de père. La *paternité* et la filiation sont deux termes relatifs. La dignité d'homme d'un sauvage commence avec sa *paternité*. (Chateaubriand.) | L'ensemble des droits et obligations inhérents à cette qualité. *Paternité* naturelle. *Paternité* légale. *Paternité* présumée, supposée. *Paternité* adultérine, incestueuse. La nature ayant entouré la conception d'un mystère impénétrable, le législateur a eu recours aux probabilités et proclamé, pour fixer la paternité, des principes de convention. Suivant la maxime ancienne, l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. La loi, en autorisant l'enfant à rechercher quelle est sa mère, interdit rigoureusement la recherche de la paternité. La *paternité* est souvent douteuse.

PÂTEUX, EUSE, adj. (rad. *pâte*). Qui a le caractère, qui a la consistance de la pâte. Substance *pâteuse*. | Se dit du pain qui n'est pas assez cuit. Pain *pâteux*. | Se dit des choses qu'on mange ou qu'on boit et qui, dans la bouche, font en quelque sorte le même effet que la pâte. Fruits *pâteux*. Ces abricots sont *pâteux*. | *Ce diamant, cette pierre fine a un œil pâteux*, Ce diamant, cette pierre fine a quelque chose de trouble et de louche. | Empâté, couvert de pâte. Avoir les mains *pâteuses* | Fig. *Avoir la bouche, la langue pâteuse*, Avoir la bouche, la langue comme empâtées d'une salive épaisse. | *Style pâteux*, Style qui manque de fermeté, de netteté. | Épais, très-épais. Encre *pâteuse*.

PATHÉTIQUE, adj. (du gr. παθητικός ; rad. πάθος, passion). Qui émeut les passions, qui touche vivement, profondément. Discours *pathétique*. Scène, drame *pathétique*. Orateur *pathétique*. Accent *pathétique*. Toute cette action est *pathétique*, mais, si le style ne l'était pas aussi, elle ne serait que puérile. (Voltaire.) | S. m. Le genre pathétique ; ce qui émeut le cœur, les passions. Le *pathétique* règne dans son style. (Voltaire.) Le *pathétique* s'anime aux feux de l'imagination et du cœur. (Boiste.) | Musiq. Ce qui est expressif, touchant, passionné. Voilà un passage *pathétique*.

PATHÉTIQUEMENT, adv. (pron. *patétikeman*). D'une manière pathétique, avec passion. Cela est exprimé très-*pathétiquement*.

PATHÉTISME, s. m. Rhét. Art d'émouvoir les passions. Peu usité.

PATHMOS. Géogr. anc. Aujourd'hui *Palmosa*. Île de l'Archipel grec, la plus septentrionale des Sporades, vis-à-vis de Milet ; 26 kilom. de tour ; 4,000 habit. Pathmos était un lieu d'exil sous les Romains ; saint Jean y fut relégué et y écrivit l'Apocalypse.

PATHOGÉNÉSIE, s. f. (du gr. πάθος, douleur ; γένεσις, génération). Branche de la science médicale qui a pour objet l'expérimentation, *sur l'homme sain*, des effets spéciaux des divers agents médicamenteux, afin de constater ces effets en vue de leur application au traitement des maladies.

PATHOGÉNÉSIQUE, adj. Qui se rapporte à la pathogénésie et qui en procède. Épreuves *pathogénésiques*. Effets *pathogénésiques* des médicaments.

PATHOGÉNÉSIQUEMENT, adv. Conformément aux règles ou à l'esprit de la pathogénésie.

PATHOGÉNIE, s. (du gr. πάθος, maladie ; γένεσις, génération). Partie de la pathologie générale qui a pour objet l'étude de la formation des maladies.

PATHOGNOMONIQUE, adj. (du gr. πάθος, maladie ; γνωμονικός, qui indique). Pathol. Se dit des signes qui font connaître le vrai caractère d'une maladie. Voilà des signes *pathognomoniques*.

PATHOLOGIE, s. f. (du gr. πάθος, maladie ; λόγος, discours ; littéralement, *science des maladies*). Partie de la médecine théorique qui a pour objet cet ordre particulier de phénomènes organiques qu'on appelle *maladies*, qui recherche et expose leurs causes, leurs caractères, leurs diverses phases et leurs lois. Il y a maladie lorsqu'il y a dérangement des actions organiques qui constituent la santé. L'histoire de chaque maladie se compose de l'indication des causes qui l'ont produite ou des circonstances extérieures et intérieures qui en favorisent et en déterminent le développement ; des phénomènes ou symptômes qu'elle présente pendant son cours ; des états ou lésions morbides des organes qui en sont les conditions matérielles ; des rapports qui existent entre les symptômes et les lésions ; de la marche, de la durée, de la terminaison de tous les phénomènes ; des phases diverses par lesquelles passent les lésions morbides et les symptômes ; des autres maladies qui se joignent accidentellement ou nécessairement à celle dont on s'occupe ; enfin, des modifications qu'elle subit sous l'influence de telle ou telle circonstance, de tel ou tel agent employé dans le but de la guérir. L'observation des phénomènes que présentent les malades pendant leur vie et celle de toutes les circonstances qui se rattachent à eux avant et après le développement de la maladie, l'observation des altérations trouvées après la mort dans les organes, fournissent les matériaux de ce tableau. On ne peut arriver à établir la théorie de la maladie, c. à d. à caractériser les traits généraux d'une affection morbide que par l'analyse et l'induction. Il est peu de maladies dont l'histoire soit complète et appuyée, en chacun de ses points, sur des données positives. Elles ont presque toutes une étiologie hypothétique ; la nature, les conditions organiques d'une foule d'états pathologiques sont inconnues. On ignore généralement les altérations que présentent les fluides animaux, et le sang en particulier, aux différentes périodes des maladies. Les modifications que subit l'appareil nerveux dans ses conditions dynamiques sont couvertes de l'obscurité la plus profonde ; il y a d'immenses lacunes à combler. La *pathologie* se divise en *pathologie spéciale* ou *descriptive*, ou histoire particulière de chaque maladie, et en *pathologie générale*, ou collection de principes, de lois régissant les faits communs à divers grou-

pes de maladies; en *pathologie interne*, ou médecine proprement dite, et en *pathologie externe*, ou chirurgie. Quelque arbitraire que soit la distinction entre les maladies dites *internes* et les maladies *externes*; quelle que soit l'impossibilité d'établir des limites précises entre ces deux catégories, on comprend cependant unanimement dans la *pathologie chirurgicale* toutes les maladies qui affectent les membres ou sont sensibles à l'extérieur du corps, celles qu'on peut appeler *mécaniques*, qui proviennent d'une violence extérieure, et qui sont principalement guéries par une opération. Les autres maladies, celles qui ont leur siége dans les organes intérieurs, celles qui affectent l'économie tout entière ou du moins les principales fonctions; celles qui ne sont point traitées par des procédés mécaniques sont du domaine de la *pathologie médicale* ou *interne*, et l'art qui se propose de les guérir constitue la *médecine pratique*. L'étiologie, le diagnostic, le pronostic et la thérapeutique sont les quatre bases fondamentales de l'art du médecin praticien. Chacune d'elles s'appuie sur la *pathologie interne*.

PATHOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la pathologie, qui concerne cette science. *Traité pathologique*. | Qui résulte d'une ou de plusieurs maladies. État *pathologique* d'un viscère, d'un organe.

PATHOLOGISTE, s. Celui, celle qui écrit sur la pathologie. Un savant *pathologiste*.

PATHOPÉE, s. f. (du gr. πάθος, passion; ποιέω, je fais). T. de littér. Art d'émouvoir les passions.

PATHOS, s. m. (mot gr. πάθος, passion). Rhétor. S'est dit des figures, des mouvements propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos*. (Molière.) | Famil. et en mauvaise part. S'emploie pour exprimer une emphase affectée, une éloquence déplacée. C'est du *pathos*. Quel *pathos!* Le sublime dégénère aisément en *pathos* sous la plume des plus grands écrivains.

PATIBULAIRE, adj. (du lat. *patibulum*, gibet). Qui sert de gibet. Fourches *patibulaires*. | Qui appartient au gibet. | Fig. *Avoir la mine pâtibulaire, une figure patibulaire*, Avoir la physionomie d'un méchant homme, d'un homme qui mérite d'être pendu.

PATIEMMENT, adv. (pron. *pasiaman*; du lat. *patienter*, même signif.). Avec patience. Souffrir *patiemment*. Écouter *patiemment* les reproches.

PATIENCE, s. f. (pron. *pasianse*; du lat. *patientia*, souffrance). Force de supporter avec égalité d'âme, avec modération et sans murmure, les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc. Avoir de la *patience*. Manquer de *patience*. Écouter avec *patience*. Lasser, pousser à bout la *patience* de quelqu'un. Vous abusez de ma *patience*. Les Crétois, lassés d'un gouvernement rigoureux, avaient épuisé toute leur *patience*. (Fénelon.) La *patience* se soutient par le désir de vivre, ou par l'espérance même de mourir. (Fléchier.) Il faut s'armer de *patience* et se résigner. (Voltaire.) Il me paraît à bout de *patience*. (D'Alembert.) | La *patience* est une vertu, une sorte de courage qui nous fait supporter chaque jour, sans témoins et sans éloges, les traverses de la vie; mais il faut bien se garder de prendre pour de la patience ce qui n'est que de l'indolence, confondre avec une vertu des plus méritoires ce qui lui ressemble parfois extérieurement, mais au fond est tout le contraire, c'est-à-dire un manque d'énergie morale. Pour être patient, il faut être fort, maître de soi, exercer très-activement et sans relâche cet empire moral, tandis que l'insensibilité, le défaut de ressort, caractérisent l'indolent. Zénon donnait la patience pour règle à ses disciples. Ce mot résume tout le stoïcisme. C'est, selon cette doctrine, la suprême sagesse. Il est impossible, quoi qu'on fasse, de se soustraire à la douleur; elle nous accueille au berceau et nous poursuit, sous mille formes, jusqu'au lit de mort: maladies, besoins du corps et de l'âme, affections menteuses, désirs trompés, voluptés amères, vanités blessées, passions qui nous déchirent, labeurs stériles, ennui du monde et de la solitude, tout nous pèse et nous froisse, et l'homme, incapable d'éviter la plupart de ces maux, peut, au contraire, les aggraver tous. Il n'a qu'un faible empire sur ce qui l'environne. La naissance, la mort, le sourire d'un enfant, déjouent les plus profonds calculs de la sagesse humaine. Que faire à cela? S'irriter contre la fièvre, se mettre en colère contre la mort, quereller la fortune et le temps, vouloir tout dompter et tout asservir? Il n'est pas de pire folie. On a plus tôt fait d'en prendre son parti et de se dompter soi-même. | Modération, égalité d'âme avec laquelle on souffre, sans déplaisir apparent, des choses propres à causer de l'humeur, du dégoût, de l'ennui, des contrariétés, de l'importunité. Si vous voulez lire cet ouvrage, faites provision de courage et de *patience*. (Voltaire). Des dégoûts plus sensibles mirent bientôt sa *patience* à une plus rude épreuve. (Barthélemy). | Constance, persévérance à faire une chose. La *patience* vient à bout de tout. Nous allons voir, dans l'exemple des Hollandais, ce que peut un petit peuple, quand la *patience*, la réflexion et l'économie dirigent ses spéculations. (Raynal). | *Jeu de patience*, Amusement ingénieux qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées en cent façons d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe, etc. | Anat. Le muscle releveur de l'omoplate. | Art milit. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu, dans laquelle on fait entrer les boutons, afin de pouvoir les nettoyer sans user ou salir le drap par le frottement. | S'emploie quelquefois en manière d'adverbe et avec ellipse. *Patience!* mon cœur, *patience!* (Molière). *Patience!* le jour de la justice approche. | Par menace: *Patience! chacun aura son tour.*

PATIENCE, s. f. (pron. *patianse*). Bot. Genre de la famille des polygonées, renferme des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs petites, verdâtres et peu apparentes, dont plusieurs espèces sont employées en médecine. Le nom scientifique de ce genre est *rumex*. La *patience officinale* croît dans les lieux humides et a le port de la grande oseille; sa racine est fusiforme, brune à l'extérieur, jaune à l'intérieur; elle a une odeur particulière, une saveur amère et austère. On l'emploie en décoction comme dépurative et antiscorbutique. On en fait aussi un extrait. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine précédente, celles de quelques autres espèces, et particulièrement de la *patience crépue*, qui ont les mêmes propriétés.

PATIENT, ENTE, adj. (pron. *pasian, ante*; du lat. *patiens*, qui souffre, du verbe *pati*). Qui supporte sans murmurer, avec modération, le mal, les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. C'est l'homme du monde le plus *patient*. Il faut être bien *patient* pour souffrir un pareil état de choses. L'homme *patient* vaut mieux que le courageux. (Port-Royal). Si quelquefois l'amitié rend diffus celui qui parle, elle rend toujours *patient* l'ami qui écoute. (J. J. Rousseau.) | Didact. Qui reçoit l'impression d'un agent physique. Tous les êtres, à l'égard les uns des autres, sont agents ou *patients*.

PATIENT, ENTE, s. (pron. *pasian*). Celui, celle qui est condamné à la peine capitale et livré à l'exécuteur. Toilette du *patient*. Conduire le *patient* au supplice. | Celui qui subit une douloureuse opération chirurgicale. Le chirurgien rassura le *patient*. | Didact. Celui sur qui le sujet agit. Il ne s'emploie qu'au masculin dans cette dernière acception.

PATIENTER, v. n. (pron. *pasianté*). Avoir de la patience, prendre patience. Il faut *patienter*.

PATIN, s. m. (du gr. πατεῖν, fouler aux pieds, marcher). Espèce de chaussure à semelle très-épaisse et à talons très-élevés, que les femmes portaient pour se grandir. Porter des *patins*. Elle était montée sur de hauts *patins*. | Chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée, dans toute sa longueur, une lame d'acier recourbée à la pointe et droite au talon. | Mar. Bouts d'allonge des montants de garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre et d'autres gros cordages, pour les amarrer. | Dans les brasseries, Petits morceaux de bois qui servent à soutenir le faux-fond de la cuve. | Les bouchers appellent ainsi le *gros tendon* enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf. | Dans les forges, Support des cisailles employées pour couper le fer et la tôle. | Imprim., Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. | Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau.

PATINABLE, adj. Sur quoi on peut patiner. Cette glace est *patinable*. | Susceptible d'être patiné. Il est libre dans ce sens. Main, bras *patinable*. Son torse était *patinable*. Une Vénus d'opéra très-*patinable*.

Les patineurs sont gens insupportables,
Même aux beautés qui sont très-*patinables*.
(SCARRON.)

PATINAGE, s. m. Fam. Action de patiner, de toucher indiscrètement avec les mains, le corps ou les membres d'une femme.

PATINE, s. f. Oxyde de bronze ou de cuivre, vert-de-gris noirâtre, qui se forme sur les statues et les médailles de bronze ou de cuivre antiques, et qui leur sert en quelque sorte de vernis; la belle et brillante couleur de cet oxyde. | Par ext. Concrétion terreuse qui se forme parfois à la surface des marbres antiques. | Crasse des vieux tableaux.

PATINER, v. a. (rad. *patte*). Manier indiscrètement. Ne *patinez* donc pas ces fruits. Prendre et manier les mains, les bras, etc. d'une femme. Il *patinait* la belle Hélène. Dans ce sens il est libre.

PATINER, v. n. Glisser sur la glace avec des patins. Aller *patiner*. | Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer, ce qui a lieu faute d'adhérence suffisante, lorsque le verglas a rendu les rails trop glissants, ou lorsque le poids remorqué par la machine est trop considérable. Le train *patinait*. | Se PATINER, v. pron. Mar. Faire un ouvrage avec précipitation. *Se patiner* au travail. *Patinons-nous*, Dépêchons-nous.

PATINEUR, s. m. Celui qui prend et manie indiscrètement les mains, les bras, etc. d'une femme. C'est un *patineur* insupportable. Ah! doucement, je n'aime point les *patineurs*. (Molière.) | Au fém. *Patineuse*. | Ce mot est libre et de mauvais ton.

PATINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui glisse sur la glace avec des patins. Adroit, habile, hardi *patineur*. Jolie *patineuse*. La rivière est couverte de *patineurs*. De gais *patineurs*, les mains enveloppées dans un épais manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées. (Pougens.)

PATINIER, s. m. Ouvrier qui fait des patins.

PÂTIR, v. n. (du lat. *pati*, souffrir, supporter). Souffrir, endurer des privations, de la misère. L'armée *pâtit* beaucoup dans cette marche. Les chevaux y *ont* plus *pâti* que les hommes. Les pauvres *pâtissent* en tout temps, mais surtout en hiver. *Pâtir de quelque chose, pour quelque chose*, En être puni, en souffrir du dommage. Vous vous êtes trop laissé aller à vos plaisirs, vous en *pâtirez*. Il ne faut pas que l'innocent *pâtisse* pour le coupable.

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits *ont pâti* des sottises des grands.
(LA FONTAINE.)

PATIRA, s. m. Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau. | Hist. natur. Cochon d'Amérique du genre pécari. | Dans certaines provinces, signifie Souffre-douleur dans une maison, enfant dédaigné des membres de la famille.

PÂTIS, s. m. (pron. *pâti*; du lat. *pastus*, pâture). Espèce de lande ou de friche où l'on fait paître les bestiaux. Mettre les vaches dans un *pâtis*. Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras. | Anc. cout., Terrain vague et en pâture perpétuelle.

PÂTISSAGE, s. m. (rad. *pâte*). Action de pâtisser. | Droit de pâture.

PÂTISSER, v. n. Faire de la pâtisserie. Il s'entend à *pâtisser*. | Fig. Faire une chose à la hâte et sans tout le soin nécessaire. Vous travaillez mal, vous *pâtissez*. | Se PATISSER, v. pron. Être pâtissé.

PÂTISSERIE, s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire le plus ordinairement au four. Aimer beaucoup la *pâtisserie*. Être friand de *pâtisserie*. Table chargée de *pâtisseries*. Voilà d'excellentes *pâtisseries*. | Art de faire la pâtisserie. L'art de la *pâtisserie* consiste à préparer certaines pâtes délicates auxquelles on ajoute le plus souvent du beurre, de la crème, du sucre, des confitures, des fruits, des viandes, etc. Les pâtisseries reçoivent mille formes diverses, et comprennent une foule de compositions dont chacune a un nom particulier: pâtés, vol-au-vent, tourtes, biscuits, tartes, gâteaux, brioches, petits-fours, etc. C'est en France que cet art est le plus perfectionné. On fait aussi d'excellente pâtisserie en Italie et en Suisse. | Lieu où l'on fait la pâtisserie. | Commerce de pâtissier. | La *pâtisserie* se divise en *pâtisserie fine* et en *pâtisserie commune*. Cette dernière comprend les gâteaux vendus dans les rues, le pain d'épices, la galette et les plaisirs. Cette industrie n'a d'importance que dans les grandes villes. La *pâtisserie* de Paris est très-renommée.

PÂTISSIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait ou vend de la pâtisserie, qui tient une boutique de *pâtisserie*. Bon *pâtissier*. Mauvais *pâtissier*. Il est devenu de mode d'entrer, au milieu de la journée, dans la boutique de certains *pâtissiers* de renom, pour déguster les produits de leur industrie. (Encycl.). | Livre où l'on enseigne les différentes manières de faire toutes les pâtisseries. *Le Pâtissier français*. | Adject. Marchand *pâtissier*.

PÂTISSOIRE, s. f. Technol. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtisse.

PATNA. Géogr. Ville forte de l'Inde anglaise (Bengale), capitale du Bahar, sur la rive gauche du Gange; 312,000 habitants. Grand commerce en grains, riz, sucre, indigo, opium, salpêtre. Patna appartient aux Anglais depuis 1763.

PATOIS, s. m. (pron. *patoa*; du lat. *patrius sermo*, langue du pays). Le langage vulgaire particulier à chaque province. Parler *patois*. Entendre le *patois*. *Patois* lorrain, bourguignon, champenois, picard, berrichon, gascon, etc. Le patois qu'on parle dans un village de telle province offre presque toujours des différences avec le patois parlé

dans les villages voisins. Les patois sont les vestiges plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue. Il en est même qui sont de véritables idiomes, qui se distinguent par des caractères particuliers et qui offrent des beautés et des propriétés, qu'on ne rencontre pas toujours dans les langues dites de premier ordre ; tels sont les patois provençal et languedocien. | Par extens. Langage incompréhensible. C'est du *patois* pour nos oreilles.

PATOISER, v. n. Parler patois. | Imiter le patois. | V. a. Rendre en patois. *Patoiser* un rôle.

PÂTON, s. m. (rad. *pâte*). Technol. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en le pétrissant. | Morceau de pâte destiné à engraisser un chapon, une poularde, etc. | Morceau de cuir mis entre le dessus et la doublure d'un soulier, pour que celui-ci soit plus ferme. | Motte de terre, qui sert à faire une oreille, un manche d'une pièce de poterie. | Rouleau de terre, qui forme le creuset du verrier. | Grosseur dans le papier.

PATOUILLE, s. f. Machine dont on se sert dans les forges et les usines, pour séparer la terre de la mine de fer. Il faut réparer les vieilles *patouilles*.

PATOUILLET, s. m. Bassin qui sert à opérer le débourrage du minerai de fer.

PATOUILLEUR, EUSE, adj. et s. Technol. Celui, celle qui, dans les forges, sépare le minerai de la terre. | Mar. *Lame patouilleuse*, Se dit d'une lame courte, agitée dans tous les sens; *mer patouilleuse*, d'une mer grosse relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc.

PATRAGALI. Mythol. ind. Déesse qui avait huit faces et seize mains, pour dents des défenses de sangliers, pour pendants d'oreilles des éléphants, et dont les vêtements se composaient de serpents entortillés autour de son corps.

PATRAQUE, s. f. Machine usée ou mal faite, qui fonctionne mal et n'a que peu de valeur. Cette montre n'est qu'une *patraque*. C'est une vieille *patraque*. | Fig. et famil. Personne faible et usée. Ce n'est plus qu'une *patraque*. Je suis une véritable *patraque*. | Adjectiv. *Devenir patraque*, S'affaiblir.

PATRAS. Géogr. Ville et port du royaume de Grèce (Achaïe), chef-lieu de nome, près de l'entrée du golfe de Lépante, sur l'enfoncement qui prend le nom de golfe de Patras ; 20,000 habit. Archevêché grec. Bon port, abrité de tous les vents, château fort. Commerce considérable de raisins secs dits de Corinthe, de grenades, de citrons et d'oranges. Autrefois nommée *Aroé*, puis *Patræ*.

PÂTRE, s. m. (du lat. *pastor*, pasteur, berger). Celui qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, de moutons, etc. Synonyme de *Berger* et très-usité en poésie. La chanson du *pâtre*. Du *pâtre* syrien je vois briller l'étoile. (Baour-Lormian.) Voltaire a dit, en parlant de Sixte-Quint :

Le *pâtre* de Montalte est le rival des rois.

PATRIARCAL, ALE, adj. (du lat. *patriarchalis*, de patriarche). Qui a rapport aux anciens patriarches. Gouvernement *patriarcal*. | Qui rappelle la simplicité des mœurs des anciens patriarches. Vie *patriarcale*. Mœurs *patriarcales*. | Qui appartient à la dignité de patriarche. Siége *patriarcal*. Croix *patriarcale*. Dignité *patriarcale*. Les légats des autres siéges *patriarcaux*. (Bossuet.) | *Église patriarcale*, Chacune des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

PATRIARCALEMENT, adv. (pron. *patriarkalement*). En patriarche, avec simplicité. Vivre *patriarcalement*. Abd-el-Kader vivait à Smyrne *patriarcalement* avec ses femmes et ses enfants.

PATRIARCAT, s. m. (du lat. *patriarcatus*, même sens). Dignité de patriarche. | Étendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarche. Le *patriarcat* de Constantinople, d'Alexandrie. | Temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége. | Ce mot, dans la doctrine phalanstérienne, s'applique à la troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain. Fourier fait succéder le patriarcat à la sauvagerie et le fait remplacer par la barbarie ; il entend par là l'état nomade et la vie pastorale. Nous avons traversé le *patriarcat*.

PATRIARCHE, s. m. (du gr. πατριάρχης, même signif. ; de πατήρ, père ; ἀρχή, commencement, origine ; littéral., *premier père* ou *père des premiers âges*). Titre donné à plusieurs personnages de la Bible, qui passent pour avoir été la tige d'une nombreuse postérité, comme Noé, Abraham, etc. | Se dit, en général et par extens., des premiers hommes, des chefs de famille ou de tribus des premiers temps historiques. | On dit encore de nos jours, en parlant d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse, C'est un *patriarche*. | Fig. Vieillard à figure vénérable. Nous reçûmes avec joie ce digne *patriarche* de la première révolution. | En poésie, L'ancien, le vénérable par son ancienneté.

Mais lorsqu'un chêne antique, ou lorsqu'un vieil érable,
Patriarche des bois, lève un front vénérable...
(DELILLE.)

| Titre de dignité dans l'Église catholique, qui se donnait autrefois aux évêques des premiers siéges épiscopaux. *Patriarche* de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople. | Titre des chefs de l'Église grecque et de quelques autres communions regardées comme schismatiques par l'Église romaine, telles que celles des maronites, des jacobites, etc. Le *patriarche* des maronites.

PATRICE, s. m. (du lat. *patricius*, même sens ; de *pater*, père). Titre d'une dignité instituée par Constantin, premier empereur d'Orient. Cette dignité était à vie et donnait à ceux qui en étaient revêtus le premier rang dans l'empire après les Césars. Il y a eu plusieurs sortes de patrices : les uns étaient nommés les pères de l'empereur, les tuteurs de l'empire ; les autres, les protecteurs ou avoués des églises. Il y avait aussi des patrices de la milice, d'une province, d'une ville. On appelait, à Constantinople, *Dames patrices*, les dames du palais ou dames d'honneur de l'impératrice. Le titre de *Patrice* fut donné à des rois barbares : Théodoric le reçut de Zénon, Clovis Ier d'Anastase ; le roi burgunde Gundioc l'avait aussi reçu d'Honorius ; et ses successeurs au trône de Bourgogne en gardèrent le titre comme s'il eût été héréditaire. Après la chute de la monarchie burgunde, les officiers qui gouvernaient ce royaume au nom des princes mérovingiens étaient dits officiellement *Patrices de Bourgogne*. Charles Martel reçut de l'ombre de sénat qui subsistait à Rome le titre de *Patrice de Rome*. Quand Charlemagne eut anéanti le royaume des Lombards, le pape Adrien Ier lui donna le titre de *Patrice*, sous lequel il gouverna Rome en souverain avant d'y être proclamé empereur. Le titre de patrice se conserva longtemps pendant le moyen âge en Italie ; mais il finit par disparaître.

PATRICIAT, s. m. (pron. *patrisia* ; du lat. *patriciatus*, même signif.). Chez les anciens Romains, Qualité, dignité des patriciens, rang d'une famille patricienne. Le *patriciat* fut inventé par Romulus, ou plutôt régularisé avec la monarchie romaine. Sous la république, le patriciat conserva le gouvernement, opprima le peuple et fut sans cesse en lutte contre lui. | L'ordre des nobles, dans les gouvernements où ils sont appelés *patriciens*. | Tout système de caste dominatrice, de gouvernement aristocratique. Dignité de patrice. | *Patriciat de saint Pierre*, Nom donné aux terres concédées au pape par Pépin et par Charlemagne.

PATRICIEN, IENNE, adj. (du lat. *patricius*, même signif. ; rad. *patres*, pères ; *cieo*, je nomme). Qui était issu des premiers sénateurs institués par Romulus. Famille *patricienne*. Maison *patricienne*. Origine *patricienne*. Dans les premiers temps de la république, il fallait être *patricien* pour être nommé consul. Une femme *patricienne*. Le sang *patricien* est sous nos étendards. (Brébeuf.) | S. Un *patricien*. Une *patricienne*. L'ordre des *patriciens*. La loi des douze tables avait défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéiennes. (Encycl.) | Se dit, par extens., des nobles ou privilégiés dans quelque pays que ce soit. Les *patriciens* sont encore très-puissants en Angleterre. | Qui appartient spécialement, qui est propre aux classes nobles ou privilégiées. Orgueil *patricien*. Mœurs *patriciennes*.

PATRIE, s. f. (du lat. *patria*, même sens ; de *patrius*, paternel). Pays où l'on est né, la société politique dont on est membre. La France est ma *patrie*. Chérir sa *patrie*. Servir, défendre sa *patrie*. Il n'est point de *patrie* sous le joug du despotisme. (Encycl.) Ils purent prononcer le saint nom de *patrie*. (Saint-Lambert.) Solon ne survécut pas longtemps à l'asservissement de sa *patrie*. (Barthélemy.)

O des cœurs généreux fantôme révéré !
Culte de la *patrie*, amour pur et sacré !
(VIENNET.)

| La province, la ville, le bourg où l'on a pris naissance. Paris est la *patrie* de Molière ; Genève est la *patrie* de J. J. Rousseau. | Au point de vue philosophique, la patrie est le cercle dans lequel nous avons renfermé nos affections. Où est notre cœur, là est la patrie. Ma *patrie* est là où règne la liberté. Le monde entier est ma *patrie*.

PATRIMOINE, s. m. (du lat. *patrimonium*, même signif.). Le bien qu'on tient de père et de mère. Héritier d'un modeste, d'un riche *patrimoine*. Dissiper, manger son *patrimoine*. Je te restituai d'abord ton *patrimoine*. (Corneille.) On vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de *patrimoine*, ni souffrir que d'autres en eussent. (Montesquieu.) | *Patrimoine paternel*, Les biens qui viennent du côté du père. | *Patrimoine maternel*, Ceux qui viennent du côté de la mère. | Se dit, en général, des biens de famille par rapport aux acquêts. | Fig. Ce qui fait vivre un individu, le revenu ordinaire d'un homme ou d'une classe d'hommes. L'industrie est son *patrimoine*. J'ai pour tout *patrimoine* le produit de ma plume. L'indépendance des idées, la résignation, sont le *patrimoine* de la vraie philosophie. (Boiste.) | S'est dit des biens-fonds de chaque église. *Patrimoine* de l'église de Milan, de Ravenne. | *Patrimoine de saint Pierre* ou *Province du patrimoine*, La partie des États de l'Église dont Viterbe est la capitale, et qui fut donnée au pape par Pépin et par Charlemagne.

PATRIMONIAL, IALE, adj. Qui est de patrimoine ; dont on est propriétaire du chef de son père ou de sa mère. Bien, héritage *patrimonial*. Terre *patrimoniale*. | Qui constitue le patrimoine. Biens *patrimoniaux*. Domaine *patrimonial*.

PATRIMONIALEMENT, adv. En patrimoine, d'une manière patrimoniale.

PATRIMONIALISER, v. a. Rendre un bien patrimonial. Vieux mot.

PATRIMONIALITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est patrimonial.

PATRIOTE, s. (du lat. *patria*, patrie ; ou du gr. πατριώτης, compatriote). Celui, celle qui aime sa patrie, la société au sein de laquelle il vit, qui se dévoue à ses compatriotes. Bon *patriote*. Zélé *patriote*. Il s'est conduit en vrai *patriote*. | Le titre de *patriote* s'applique à celui qui est ennemi des distinctions de castes et des priviléges. Mais être *patriote* pour son pays, pour sa nation exclusivement, ne voir par suite que des ennemis et non des frères malheureux dans les citoyens d'un autre pays, serait d'un esprit étroit ; aujourd'hui le vrai patriote considère le monde entier comme sa patrie, et il aime tous les hommes comme ses frères. | Adjectiv. Ami de la liberté. Turgot fut un ministre *patriote*. | Se dit des choses. Cœur *patriote*.

PATRIOTIQUE, adj. Du patriote ; qui appartient, qui convient au patriote. Chant *patriotique*. Discours *patriotique*. Sentiments *patriotiques*. Il laissa pour tout héritage des exemples *patriotiques* à suivre. (Raynal.) | *Don patriotique*, Don fait à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT, adv. En patriote, en bon patriote. Agissons *patriotiquement*.

PATRIOTISME, s. m. Amour de la patrie mis en action. Acte de *patriotisme*. Vous avez signalé à la fois votre *patriotisme*, votre générosité et votre éloquence. (Voltaire.) Le *patriotisme* des Grecs et des Romains était étroit et exclusif ; l'étranger n'était pour eux qu'un barbare ; ils n'avaient pas l'idée de la grande famille humaine et de la fraternité universelle. | Caractère du patriote ; amour de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Le *patriotisme* des Français sauva la Révolution et la liberté du monde.

PATROCINER, v. n. (du lat. *patrocinari*, défendre). S'est dit pour Défendre, protéger. | S'emploie pour badinage et signifie Parler longuement pour persuader. On le trouve joint ordinairement avec le verbe *prêcher*. Il a eu beau prêcher et *patrociner*. Le ministre pérorait, *patrocinait*.

PATROCLE. Fils de Ménécée, roi des Locriens, tua involontairement dans sa jeunesse Clysonyme, fils d'Amphidame, et forcé de quitter Oponte, sa patrie, se réfugia à la cour de Pélée, roi de Phthie. Ce fut là qu'il contracta avec Achille cette amitié qui les a immortalisés tous deux aussi bien que leur valeur. Patrocle suivit Achille à la guerre de Troie, et imita son exemple lorsqu'il s'enferma dans sa tente et refusa de combattre. Cependant, touché des malheurs des Grecs et ayant vainement tenté d'attendrir Achille, il obtint la permission de se couvrir de ses armes pour frapper les Troyens d'épouvante. Emporté par l'ardeur du combat, il s'aventura jusque sous les murs de Troie, où Hector l'attaqua, le tua, avec le secours d'Apollon, et le dépouilla des armes d'Achille. Ce dernier, furieux à la nouvelle du trépas de son ami, courut au combat et immola Hector aux mânes de Patrocle, auquel il avait déjà élevé un bûcher et en l'honneur duquel il avait fait célébrer des jeux funèbres.

PATRON, ONNE, s. (du lat. *patronus*, protecteur, défenseur, avocat ; de *pater*, père). Protecteur, protectrice. | Se dit particulièrement, chez les chrétiens, du saint dont on porte le nom ; de celui sous l'invocation duquel une église est dédiée ; de celui qu'une communauté, une confrérie, une paroisse,

une ville, un pays réclame comme son protecteur. Saint Paul est son *patron*. Sainte Marie est sa *patronne*. Sainte Geneviève est la *patronne* de Paris. Saint Fiacre est le *patron* des jardiniers. | Chez les anciens Romains, on appelait ainsi le maître à l'égard de l'affranchi. Cette qualification s'étendit au protecteur que chaque citoyen pauvre, de l'ordre des plébéiens, choisissait parmi les patriciens. Le protégé prenait le nom de *client*. | Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe, d'un bâtiment employé au petit cabotage. Le *patron* de la barque. | Fig. et famil. *Il est le patron de la barque*, Se dit de celui qui dirige une affaire, qui a le plus de crédit dans une société. | *Patron d'embarcation*, Marin chargé de la surveillance de l'armement de chaque embarcation qui accompagne les navires de guerre, et qui gouverne lorsqu'elle est mise à la mer. | Se dit du maître d'une maison, du maître par rapport aux ouvriers. Voici le *patron*. S'adresser au *patron*. | On dit, dans le même sens, *Le patron de la case*, et cette expression s'applique, par extens., à un homme qui, sans être le patron d'une maison, y a tout pouvoir.

PATRON, s. m. Modèle dont on se sert pour l'exécution de certains ouvrages. *Patron* nouveau. Découpe d'un beau *patron*. | Morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, les modistes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages. Le *patron* d'un gilet, d'un habit, d'une chemise, d'un bonnet, d'un chapeau. Tailler un *patron*. | Dans certaines manufactures, Le dessin fait par le peintre, et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux et de grotesques dont le fabricant veut l'orner. Il faut serrer avec soin les *patrons*. | T. de lutherie. Pièce de bois sur laquelle on taille le bois dont un instrument doit être fait.

PATRONAGE, s. m. (rad. *patron*). Dans l'antiquité, à Rome, Rapport entre le patron et le client. C'est à Romulus qu'on doit l'institution du *patronage*, qui, par un échange de devoirs respectifs, tendait à maintenir l'union entre le peuple et les patriciens. | État, condition de patron. | Protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. Le *patronage* d'un ministre.

PATRONAL, ALE, adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu. Fête *patronale*.

PATRONNER, v. a. Protéger, introduire dans le monde. Il a su se faire *patronner*. C'est une grande dame qui le *patronne*. | Calquer sur un carton. | V. n. Enduire de couleurs, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître. | SE PATRONNER, v. pr. Être calqué.

PATRONNESSE, adj. et s. f. Celle qui se charge de diriger une fête, de présider à une solennité au profit de quelques infortunés. Les *patronnesses* du bal pour les inondés. Les dames *patronnesses* de la fête.

PATRONYMIQUE, adj. (du gr. πατήρ, πατρός, père, ὄνομα, nom; littéralement, *dérivé du nom de père*). N'est usité que dans cette locution, *Nom patronymique*, Nom commun à tous les descendants d'une souche ou d'une race et tiré du nom de l'auteur commun. *Les Atrides*, Les fils ou les descendants d'Atrée. *Les Pélopides*, Les fils ou descendants de Pélops. Les *Capétiens*, les descendants de Hugues Capet.

PATROUILLAGE, s. m. Fam. Saleté, malpropreté faite en patrouillant. Quel *patrouillage!*

PATROUILLE, s. f. (rad. *patrouiller*, parce que, dans les courses de nuit, on patrouille dans la boue). Marche qu'une partie des troupes de garde fait, la nuit, pour la sûreté des habitants. Faire *patrouille*. Faire la *patrouille*. Aller en *patrouille*. | L'escouade ou le détachement qui fait la patrouille. Une *patrouille* de gardes nationaux. A la guerre les *patrouilles* doivent épier l'ennemi, s'assurer que les sentinelles veillent.

PATROUILLER, v. n. Fam. Agiter, remuer de l'eau sale, de la boue, etc. Les enfants aiment à *patrouiller* dans les rues. Les canes *patrouillent* dans la mare. | Faire la patrouille, aller en patrouille. *Patrouiller* jour et nuit.

PATROUILLIS, s. m. Fam. Lieu où l'on a patrouillé. | Bourbier. Mettre le pied dans le *patrouillis*. | Malpropreté, dégât commis en patrouillant. | Se dit des plats, des comestibles maniés malproprement.

PATTE, s. f. (du gr. πάτταλος, pieu, bâton). Nom qu'on donne, en général, aux membres ou organes de la locomotion chez un animal. L'usage cependant a admis de nombreuses exceptions à cette règle. Quelquefois ces parties portent le nom de *pieds*, de *mains*, de *griffes*, de *serres*, de *sabots*, de *nageoires*. Ainsi, l'on dit : L'homme a deux *pieds* et deux *mains*; le singe a quatre *mains*; le cheval, le bœuf, le cerf, le chameau, l'éléphant, le mouton, la chèvre, le cochon, etc., ont des *pieds*. Le chien, le chat, le lièvre, le lapin, l'ours, le rat, la souris, etc., ont des *pattes*; les oiseaux aussi ont des *pattes*, ainsi que les insectes. Des *pattes* d'écrevisse, de homard. Je puis me fier au chien qui me caresse, mais je dois avoir l'œil sur la *patte* de velours du chat. (Jussieu.) | Fig. *Faire patte de velours*, Cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou la volonté de nuire. Qui ne veut pas blesser *fait patte de velours*. (Favre.) | Se dit, par mépris ou familiarité, de la main de l'homme. Otez vos *pattes* de là. Je vois là les traces de ses vilaines *pattes*. | Le mot *patte* s'applique, par analogie, à divers objets qui ont plus ou moins de rapport avec une patte d'animal. | Technol. Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille et qui sert à le fermer. | Partie inférieure d'une cloche qui va en s'amincissant. | Le gros bout plat d'un pain de sucre. | Crochet ou cheville de bois dont le boucher se sert pour attacher la viande. | Partie de la filasse qui approche de la racine de la plante, et qui est plus épaisse que le reste. | Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale et percée de plusieurs trous pour l'attacher contre une planche, etc. | Partie de l'étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir, en s'agrafant ou se boutonnant vers le milieu. | Chez les vergetiers, Morceau de bois percé, dans les trous duquel doivent être passés les loquets avec de la poix fondue. | *Patte de loup* ou *lissoir*, Instrument propre à adoucir le papier raboteux et dont le grain est trop gros. | Morceau de fer pointu d'un bout et plat de l'autre : par le bout pointu il se fiche dans du bois, ou se scelle dans du plâtre; de l'autre bout il sert à fixer un lambris, un chambranle de porte, un châssis de croisée, etc. | Chez les charrons, Bout de rais de roue qui entre dans le moyeu. | Petite bande d'étoffe qui est attachée par un de ses bouts à quelque partie du vêtement, et dont l'autre bout porte, soit un bouton, soit une boutonnière. | Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie d'un habit uniforme. | Instrument qui sert à régler du papier de musique, en traçant à la fois les cinq lignes qui forment une partie. | Ouverture inférieure des instruments à vent, tels que flûte, hautbois, etc. | *Patte d'oie*, Espèce de carrefour formé par diverses allées, diverses routes, qui, partant d'un même point, vont en s'écartant les unes des autres comme les doigts de la patte des palmipèdes. | Fam. *Patte d'oie*, Se dit de ces rides divergentes qu'on observe à l'angle extérieur de chaque œil chez ceux qui commencent à vieillir. | *Pattes de mouche*, Traits d'une écriture très-fine et mal formée. | Mar. *Les pattes d'une ancre*, Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond. | *Pattes de bouline et de ris*, Bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins. | Morceau de fer plat et recourbé, fixé de l'autre bout à un cordage : deux élingues, ainsi garnies de *pattes*, servent à soulever les futailles, sous les douves desquelles on engage les *pattes*. | *Patte d'anspect*, Garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. | *Mouiller en pattes d'oie*, Mouiller sur trois ancres, disposées en triangle, à l'avant d'un navire. | Bot. Racine de certaines plantes qui a quelque ressemblance avec la patte d'un animal. C'est ce qu'on nomme autrement *griffe*. *Patte* d'anémone, de renoncule. Le mot *patte* est même devenu dans les sciences naturelles, surtout pour le vulgaire, nom spécifique de plusieurs espèces. | *Patte d'araignée*, Nom vulgaire de la nigelle des jardins. | *Patte du diable*, La mercgravie ombelliforme. | *Patte de lapin*, L'orpin velu et le trèfle rouge. | *Patte de lièvre*, Le trèfle des champs. | *Patte de lion*, L'alchimille et le filage. | *Patte de loup*, Le lycope vulgaire. | *Patte d'oie*, Les chénopodes. | *Patte d'ours*, Une acanthe et l'ellébore fétide. | *Patte velue*, La calandre. | Conchyliol. *Patte de crapaud*, Nom marchand d'une espèce du genre rocher. | *Patte de lion brûlée*, Nom vulgaire d'une espèce de pourpre. | Entom. *Patte étendue*, Espèce de bombyx, ainsi nommé parce qu'il semble se cacher la tête entre les pattes. | *Patte pelue*, Nom vulgaire de la calandre ou charançon du blé. | Le mot *patte* entre dans plusieurs locutions proverbiales ou familières, par allusion à ses divers sens primitifs. | *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose de périlleux, dont on espère recueillir le profit. | *Marcher à quatre pattes*, Marcher sur les pieds et sur les mains. | *Il ne remue ni pied ni patte*, Il est sans mouvement. | *Il ne saurait remuer ni pied ni patte*, Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse ou une grande lassitude empêche de marcher. | *Mettre la patte sur quelqu'un*, Le battre, le maltraiter. | Se rendre maître de son esprit; prendre de l'ascendant, de l'empire sur lui. | *Tomber sous la patte de quelqu'un*, Courir le risque d'en être maltraité; en être maltraité. | Famil. *Être entre les pattes de quelqu'un*, Être soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité. | *Sortir des pattes, se tirer des pattes de quelqu'un*, N'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui; être à l'abri de ses persécutions, de ses importunités. | *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un*, Lâcher avec finesse quelque trait vif et malin contre quelqu'un, soit en sa présence, soit en son absence. | *Graisser la patte à quelqu'un*, Le corrompre, le gagner par argent. *Graisser la patte au* portier, *au* valet de chambre.

PATTÉ, ÉE, part. Qui a une espèce de patte. | *Lettres lombardes pattées*, Caractère dont chaque jambage porte une espèce de patte à son extrémité.

PATTER, v. a. Régler du papier de musique avec une patte. | SE PATTER, v. pr. Être patté.

PATTU, UE, adj. (rad. *patte*). Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. Il n'est usité qu'en parlant de certains oiseaux d'une espèce particulière, qui ont de la plume jusque sur les pieds. Pigeons *pattus*. Poules *pattues*.

PÂTURAGE, s. m. (du lat. *pastum*). Lieu où l'on envoie les animaux paître. Bons *pâturages*. Gras *pâturages*. Oubliant tous les jours le *pâturage* et l'herbe. (Boileau.) Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de *pâturages* et de troupeaux. (Barthélemy.) L'agneau naissant expire en un frais *pâturage*. (Delille.) | Tout domaine rural doit avoir un pâturage d'une étendue proportionnée à la force de son bétail. Lorsque les pâturages sont étendus, quand surtout l'herbe est abondante, l'espace doit être divisé en compartiments dans lesquels on fait succéder aux bêtes bovines les chevaux, puis les moutons. Les pâturages, qu'on appelle aussi herbages, sont de trois sortes, savoir : 1° les prairies naturelles et artificielles; 2° les chaumes, espaces de peu d'étendue, situés au sommet des hautes montagnes, où l'on conduit durant cinq mois (du 15 mai aux premiers jours d'octobre) les bêtes à grosses cornes; 3° les pacages, situés dans les bois et les forêts où l'herbe est abondante et propre. On confond souvent, sous la dénomination générale de *pâturages*, des lieux où les animaux paissent librement et la *pâture*, comprenant non-seulement l'herbe, mais encore le fourrage sec, les grains et les racines qu'ils mangent. | Droit que l'on a de faire paître les animaux sur un certain fonds, autrement qu'à titre de propriétaire. | Usage du pâturage. Avoir droit de *pâturage* sur une terre.

PÂTURANT, ANTE, adj. Que l'on conduit au pâturage. Bestiaux *pâturants*.

PÂTURE, s. f. (rad. *paître*). Ce qui sert à la nourriture des animaux. Bonne *pâture*. Mauvaise *pâture*. Des oiseaux qui cherchent leur *pâture*. Les petits poissons sont la *pâture* des gros. Son corps a été la *pâture* des corbeaux. Notre corps sert de *pâture* aux vers. | Particul. Nourriture que le bétail trouve dans les pâturages, les pâtis, les pacages.

> Dans les dédales verts que forment les halliers,
> L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers,
> Présentent aux troupeaux une *pâture* exquise.
> (LA FONTAINE.)

| *Vaine pâture*, Terre dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. | Se dit, en général, de toutes les terres où il n'y a ni semences ni fruits. | *Droit de parcours et vaine pâture*, Droit de mener ses bestiaux dans les terres où il n'y a ni semences ni fruits. | *Vive pâture, grasse pâture*, Se dit du droit de faire paître, durant tout l'été, ses bestiaux sur un fonds. | Famil. Se dit quelquefois de la nourriture des hommes. Ces gens-là n'ont pas, pour la plupart du temps, une *pâture* suffisante. | Fig. et au moral, La *pâture* de l'esprit, de l'âme. Tout sert de *pâture* à sa malignité. Ne cessons de combattre l'orgueil, à qui tout, jusqu'à l'humilité même, sert de *pâture* et d'aliment. (Boiste.) Ce livre est une bonne *pâture*.

PÂTURÉ, ÉE, adj. Qui a été mangé, tondu par le bétail. Prairie *pâturée*.

PÂTURER, v. n. Prendre la pâture. Les vaches vont *pâturer*. Les animaux *pâturent* dans ces plaines pendant la belle saison. Les habitants des plaines envoient *pâturer* leurs troupeaux dans les montagnes.

PATURIN, s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant des plantes herbacées annuelles et vivaces, à feuilles longues, linéaires, engaînantes à la base, et dont les fleurs vertes forment des sortes de panicules plus ou moins rameuses. On en compte près de cent quatre-vingts espèces, dont un grand nombre croissent naturellement en Europe. On cite, parmi les principales : le *paturin commun*, qui abonde dans nos prés, et fournit un foin excellent; le *paturin des prés*, à racine tra-

çante, et fournissant aussi un bon foin ; le *paturin abyssinien*, dont la graine est employée en Abyssinie à faire du pain et une espèce de bière.

Paturin.

PÂTURON, s. m. Art vétérin. Partie de la jambe du cheval et des autres mammifères ongulés, située entre le boulet et la couronne. Le pâturon correspond aux premières phalanges de l'homme. Il est fréquemment exposé aux luxations et à diverses atteintes. | Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles.

PAU. Géogr. Chef-lieu du départ. des Basses-Pyrénées, sur le gave de Pau, à 757 kilom. S. S. O. de Paris ; 22,606 habit. Musée, bibliothèque. Château où naquit Henri IV, récemment restauré, parc magnifique servant de promenade; belle place. Linge de table, tanneries, teintureries, jambons, dits de Bayonne. Outre Henri IV, le maréchal Gassion et le général Bernadotte (depuis roi de Suède) y sont nés. Pau est une jolie ville, bien bâtie ; elle s'élève dans un site admirable : de son parc, on domine de belles et fertiles vallées, et l'on aperçoit quelques-uns des sommets les plus élevés des Pyrénées, couronnés de neiges éternelles.

PAUCIFLORE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte peu de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles et de folioles.

PAUCITÉ, s. f. Didact. Petit nombre. Je renvoie à Dowdel, qui a démontré la *paucité* des martyrs.

PAUL (saint), l'apôtre des Gentils, né l'an 2 de J. C., de parents juifs, à Tarse, porta d'abord le nom de *Saul*. Élevé à Jérusalem dans les principes du pharisaïsme, il fut d'abord au nombre des persécuteurs les plus violents du christianisme, mais, à la suite d'une vision qu'il eut sur le chemin de Damas, il se convertit, reçut le baptême et devint un des plus ardents apôtres de la religion nouvelle. Il fut décapité avec saint Pierre, en 65 ou 66. | *Paul Ier*, pape, successeur d'Étienne II, son frère. Il régna de 757 à 767. | *Paul II*, pape de 1464 à 1471 ; il prêcha en vain la croisade contre les Turcs, et commença la restauration des anciens monuments de Rome. | *Paul III* (Alexandre Farnèse), pape de 1534 à 1549 ; il approuva l'ordre des jésuites (1540) et convoqua le concile de Trente (1542). | *Paul IV* (Pierre Caraffa), pape de 1555 à 1559 ; c'est lui qui rédigea la *Règle des Théatins* et qui institua la *Congrégation de l'Index*. | *Paul V* (Camille Borghèse), pape de 1605 à 1621. | *Paul Ier* (Pétrowitch), empereur de Russie, né en 1754, fils adultérin de Catherine II, femme de Pierre III (alors grand-duc). Pierre III refusait de reconnaître ce bâtard et se préparait même à le priver officiellement de l'hérédité par un ukase, lorsqu'il périt en 1762. Devenu empereur de droit par cet événement, Paul n'en fut pas moins tenu dans l'obscurité et l'inaction tant que vécut sa mère, qui seule avait toute l'autorité. A la mort de Catherine, en 1796, il prit les rênes de l'État. Il mourut étranglé dans une révolution de palais, le 23 mars 1801.

PAULLINIA, s. f. Bot. Genre de la famille des sapindacées, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, grimpants et flexibles, à feuilles composées, à fleurs verdâtres, peu apparentes.

PAUME, s. f. (pron. *pôme* ; du lat. *palma*, même signif.). Le creux, le dedans de la main. Être blessé à la *paume* de la main. Cette région de la main est limitée en dehors par l'éminence thénar, qui répond au pouce ; en dedans, par l'éminence hypothénar, qui correspond au petit doigt ; en haut, par l'articulation du poignet, et en bas, par la base des quatre derniers doigts. | Mar. En général, toutes les pièces qu'on accole les unes aux autres, ou qui sont surajoutées à la mèche, sont terminées en paume, afin qu'elles ne puissent se séparer. | Mesure formée par la hauteur du poing fermé ; elle est d'environ 8 centimètres. On dit plus souvent *Palme*. C'était, autrefois, la mesure dont on se servait pour spécifier la taille des chevaux. Ce cheval a tant de *paumes* de hauteur.

PAUME, s. f. (pron. *pôme* ; du lat. *palma*, paume de la main, parce qu'on renvoyait les balles avec la paume de la main, avant qu'on eût inventé les raquettes et les battoirs). Sorte de jeu auquel se livrent deux ou plusieurs individus qui se renvoient une balle avec la main ou un gantelet, avec une raquette ou avec un battoir, dans un lieu préparé exprès. | *Longue paume*, Celle qui se joue en plein air, dans un long espace de terrain disposé exprès. | *Courte paume*, Celle à laquelle on joue dans un carré long renfermé de murailles, et couvert. | Absol. Le jeu de la paume. La *paume* est un exercice utile à la santé. | *Jeu de paume*, Le lieu où l'on joue à la courte-paume. *Jeu de paume*, couvert. *Jeu de paume* découvert. | Ce jeu remonte à la plus haute antiquité ; il est mentionné par Homère (*Odyssée*, l. VI et VIII). Hérodote en rapporte l'invention aux Lydiens. Les Grecs l'appelaient *sphéristique*, et les Romains, *pila*. C'était l'amusement favori de ces derniers dans le Champ-de-Mars et dans les Thermes. En France, ce jeu devint en grand honneur à partir du XVe siècle. On s'était servi jusque-là de la main seule et d'une balle d'étoupe appelée *éteuf*. On commença alors à se ganter ; la raquette ne parut que sous Henri IV. | Ce fut dans un humble *jeu de paume* de Versailles le 20 juin 1789, que les députés du tiers-état firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. La *Séance du Jeu-de-Paume* a été immortalisée dans une toile magnifique par le peintre David.

PAUMELLE, s. f. Technol. Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé. La *paumelle* empêche que la main de l'ouvrier ne soit coupée par le fil. | Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main, pour rendre les cuirs plus maniables. | Les maroquiniers se servent aussi de paumelles de bois et de liége, pour sortir et relever le grain des peaux de maroquin noir qu'ils fabriquent. | Espèce de penture de porte qui s'attache sur le bois et qui tourne sur un gond. | Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur main, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent leur aiguille.

PAUMER, v. a. (du fr. *paume*). Ne s'emploie que dans cette phrase triviale, *Paumer la gueule*, Donner un coup de poing sur le visage. | V. n. Mar. Se touer à la main.

PAUMIER, IÈRE, s. Propriétaire d'un jeu de paume. | *Paumier raquetier*, Artisan qui fait des raquettes de paume. | Adjectiv. Maître *paumier*.

PAUMOYER, v. a. Mar. Touer, haler à la main. *Paumoyer* une embarcation.

PAUMURE, s. f. T. de vénerie. Sommet de la perche du bois d'un cerf, où elle se partage en cinq, ce qui représente la paume de la main. | On dit aussi *Empaumure*.

PAUPÉRISME, s. m. (pron. *popérisme* ; mot emprunté de l'anglais, qui l'a tiré du lat. *pauper*, pauvre). État de pauvreté. Ce mot désigne, non pas la gêne ou la misère accidentelle d'un individu, mais l'état d'une classe plus ou moins nombreuse dans la société moderne, composée d'indigents qui, ne pouvant trouver dans le travail des ressources suffisantes, sont soutenus ou entretenus par la charité privée ou par des secours publics. | Le paupérisme a été soumis à l'analyse logique, historique, physique et morale ; on l'a divisé par familles, genres, espèces, variétés, comme un quatrième règne de la nature ; on a disserté longuement de ses effets et de ses causes, de sa nécessité, de sa propagation, de sa destination, de sa mesure ; on en a fait la physiologie et la thérapeutique ; les titres seuls des livres qui ont été écrits empliraient un volume. A force d'en parler, on est arrivé à en nier l'existence, et c'est à peine si, à la suite de cette longue investigation, l'on commence maintenant de s'apercevoir que la misère appartient à la catégorie des choses indéfinissables, des choses qui ne s'entendent pas. Ainsi la misère, comme une divinité impénétrable, mais toujours présente, a ses incrédules et ses dévots : elle a même, et ce n'est pas ce qui sert le moins ses progrès, elle a ses indifférents. Étrange destinée que celle de l'homme, d'être toujours conduit par sa raison à nier ce dont il n'est informé que par le sentiment ou par les sens, fût-ce la douleur ou la mort ! L'école d'Élée, si ma mémoire ne me trompe, niait le mouvement ; les stoïciens niaient la douleur ; les partisans de la résurrection et de la métempsycose nient la mort ; les spiritualistes nient la matière ; les matérialistes nient Dieu. Les sceptiques ont prétendu se railler des uns et des autres ; mais malgré les dénégations et les rires, les mondes n'en ont pas moins continué leur course majestueuse à travers l'espace ; la douleur et la mort n'ont pas moins fait de victimes, le culte des dieux n'a pas moins obtenu de succès. Que les philanthropes rient de la misère, et nous sommes sûrs d'une recrudescence. Tâchons donc de déchiffrer cet hiéroglyphe, si nous ne voulons attirer sur nous de nouveaux désastres... La cause du paupérisme, c'est l'insuffisance des produits, c. à d. le paupérisme : opinion de Michel Chevalier. La cause du paupérisme, c'est la trop grande consommation, c. à d. encore le paupérisme : opinion de Malthus. Je pourrais à l'infini multiplier les textes sans tirer jamais des auteurs autre chose que cette proposition, digne de faire pendant au premier verset du Koran, Dieu est Dieu : la misère est la misère, et le mal est le mal. N'est-il pas vrai que la misère est quelque chose d'antiphilosophique, d'irrationnel comme une religion ; que c'est un fantôme, un mythe ? La conclusion est digne de ces prémisses : *Augmenter la production, restreindre la consommation, et faire moins d'enfants*, en un mot, être riches, et non pauvres : voilà, pour combattre la misère, tout ce que savent nous dire ceux qui l'ont le mieux étudiée ; voilà les colonnes d'Hercule de l'économie politique !... Mais, sublimes économistes, vous oubliez qu'augmenter la richesse sans accroître la population, c'est chose aussi absurde que de vouloir réduire le nombre des bouches en augmentant le nombre des bras. Raisonnons un peu, s'il vous plaît, puisqu'à moins de raisonner nous n'avons plus même le sens commun. La famille n'est-elle pas le cœur de l'économie sociale, l'objet essentiel de la propriété, l'élément constitutif de l'ordre, le bien suprême vers lequel le travailleur dirige toutes son ambition, tous ses efforts ? N'est-ce pas la cause sans laquelle il cesserait de travailler, aimant mieux être chevalier d'industrie et voleur ; avec laquelle au contraire il subit le joug de votre police, acquitte vos impôts, se laisse museler, dépouiller, écorcher vif par le monopole, s'endort résigné sur ses chaînes, et pendant les deux tiers de son existence, semblable au Créateur, dont on a dit qu'il est patient parce qu'il est éternel, ne sent plus l'injustice commise contre sa personne. Point de famille, point de société, point de travail ; au lieu de cette subordination héroïque du prolétariat à la propriété, une guerre de bêtes féroces. Telle est, d'après la donnée économique, notre première proposition. Et si vous n'en découvrez pas en ce moment la nécessité, permettez que je vous renvoie aux théories du monopole, du crédit et de la propriété. Maintenant, le but de la famille n'est-ce pas la progéniture ? Cette progéniture n'est-elle pas l'effet nécessaire du développement vital de l'homme ? n'est-elle pas en raison de la force acquise, et pour ainsi dire accumulée dans ses organes par la jeunesse, le travail et le bien-être ? Donc, c'est une conséquence inévitable de la multiplication des subsistances, de multiplier la population ; donc, enfin, la proportion relative aux subsistances, loin de s'accroître par l'élimination des bouches inutiles, tendrait invinciblement à diminuer, s'il est vrai, comme j'espère le démontrer bientôt, qu'une semblable élimination ne puisse s'effectuer que par la destruction de la famille, objet suprême, condition *sine qua non* du travail. Ainsi la production et la population sont l'une à l'autre effet et cause ; la société se développe simultanément, et en vertu du même principe, en richesse et en hommes. Dire qu'il faut changer ce rapport, c'est comme si dans une opération où le dividende et le diviseur croîtraient et diminueraient toujours en raison égale, vous parliez de doubler le quotient. Que prétendez-vous ? Que les jeunes gens cessent de faire l'amour ; que le prolétaire ne se marie qu'à cinquante ans, ou plutôt jamais, et que la famille soit un privilége ? En ce cas, prenez d'efficaces mesures pour la garde de vos propriétés, doublez le nombre de vos soldats, augmentez celui des filles publiques, créez des primes pour la prostitution, poussez à la polygamie, à la phanérogamie, voire même à la sodomie,

à toute espèce d'amours que les préjugés réprouvent, mais que la science doit accueillir, en considération de leur stérilité. Car avec la famille il est impossible d'arrêter le progrès de la misère, par la raison même qu'il est impossible d'arrêter le progrès de la richesse : ces deux termes sont enchaînés l'un à l'autre par l'indissoluble lien du mariage; il y a contradiction à les vouloir séparer. Ainsi la misère est une chose mystique et nécessaire, une chose dont nous ne concevons ni la présence ni l'absence. Le mal, comme le bien, est un des principes de l'univers : nous voilà dans le manichéisme ! » (Proudhon.)

PAUPIÈRE, s. f. (du lat. *palpebræ*). Replis membraneux et mobiles placés au-devant du globe de l'œil, dont l'usage principal est de préserver cet organe contre l'action trop vive de la lumière et le contact des corps extérieurs. Ouvrir la *paupière*. Fermer la *paupière*. Il y a deux *paupières* à chaque œil, l'une supérieure, l'autre inférieure. La *paupière* supérieure est la plus grande et la plus mobile dans l'homme. Les reptiles et les poissons n'ont pas de *paupières*. Un sommeil léthargique accablait ma *paupière*. (Racine.) La voiture partit, et une larme vint mouiller ma *paupière*. (X. Marmier.) Alors mes *paupières* commencèrent à s'alourdir. | Fig. *Fermer la paupière*, Dormir. | *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un*, L'assister jusqu'à la mort. | Fig. *Ouvrir la paupière*, Naître. Il sentit l'infortune en *ouvrant la paupière*. (Voltaire.) | Les paupières se composent du cartilage *tarse*, situé dans leur épaisseur; extérieurement, de la peau, beaucoup plus mince dans cette région que partout ailleurs, et constamment dépourvue de graisse; intérieurement, d'une membrane muqueuse nommée *conjonctive*, et en outre, de muscles au nombre de deux, l'un appelé *palpébral* ou orbiculaire et commun à la paupière supérieure comme à l'inférieure, l'autre appelé *releveur* et propre à la première; d'une aponévrose et de tissu cellulaire très-lâche. Leurs artères, leurs veines, leurs vaisseaux lymphatiques et leurs nerfs sont nombreux. Les paupières sécrètent un liquide muqueux qui sert à les lubrifier, et qui, lorsqu'il est en excès, prend le nom de *chassie*.

PAUPIETTES, s. f. pl. Art culin. Tranches de viande recouvertes de lard et de farce, et qu'on fait rôtir enveloppées de papier.

PAUPOIRE, s. f. Technol. Plaque de fonte placée dans les ateliers de verrerie, sur laquelle on aplanit le cul des bouteilles noires.

PAUSANIAS. Célèbre général de Sparte ; remporta la victoire de Platée, 479 ans av. J. C. Les succès qu'il obtint contre les Perses à Platée et dans l'Asie-Mineure l'enorgueillirent, et il tenta de s'emparer du gouvernement absolu ; mais ses projets ayant été découverts, il se réfugia dans le temple de Minerve, dont on mura les portes, et où il mourut de faim, l'an 447 av. J. C. | *Pausanias*, Géographe célèbre du IIe siècle après J. C., mort l'an 170. Son *Voyage en Grèce* est également précieux pour le géographe, l'historien et l'antiquaire.

PAUSE, s. f. (pron. *pôze*; du gr. παύειν, faire cesser). Suspension, interruption momentanée d'une action, d'un mouvement. On fait une *pause*, en parlant, en lisant, en travaillant à quelque chose que ce soit. Une courte *pause*. Une longue *pause*. Le cortége fit une *pause* devant la colonne de Juillet. J'ai dû faire une *pause* à la fin du précédent livre. (J. J. Rouss.) | Mus. Intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens demeurent sans chanter ou sans jouer. Marquer les *pauses*. Compter les *pauses*. La *pause* est le silence d'une ronde, ou, ce qui revient au même, d'une mesure à quatre temps; la *demi-pause* n'est que le silence d'une blanche ou d'une demi-mesure à quatre temps.

PAUSILIPPE. Géogr. Montagne de l'Italie méridionale, au S. O. de Naples, s'avance dans la mer vis-à-vis de l'île de Nisida. Elle est couverte de vignes et traversée par la route souterraine qui va de Naples à Pouzzoles. Ce souterrain, dit la *Grotte du Pausilippe*, a 720 mètres de longueur, 20 de haut et 7 de large ; l'époque à laquelle il fut creusé est très-ancienne. On montre à l'entrée un tombeau qu'on dit être celui de Virgile.

PAUVRE, adj. (pron. *póvre*; du lat. *pauper*, même signif.). Qui n'a pas le nécessaire. Un homme *pauvre*. Une femme *pauvre*. Vivre et mourir *pauvre*. Un homme n'est pas *pauvre* parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne trouve pas toujours à travailler. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les vêtements de ces femmes *pauvres*. (Bossuet.) Les habitants de cette capitale étaient aussi *pauvres* que rustiques. (Raynal.) Devenant *pauvre*, il devint homme sage. (J. B. Rousseau.) | Se dit de celui qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. Celui là est riche qui reçoit plus qu'il ne consomme; celui-là est *pauvre* dont la dépense excède la recette. (La Bruyère.) | *Pays pauvre*, Pays stérile, ou dont les habitants sont misérables. | *Mine pauvre*, Qui contient peu de métal. | *Langue pauvre*, Qui manque des termes nécessaires à l'expression de la pensée. | Littérat. *Sujet, matière pauvre*, Peu fécond. | Famil. Le *pauvre* petit ! Le *pauvre* homme ! (Molière.) | Se dit de certaines choses par manière de plainte. Voilà mon *pauvre* habit tout gâté. Voilà nos *pauvres* vignes toutes gelées. (Acad.) | Par mépris, Chétif, mauvais dans son genre. C'est un *pauvre* esprit, un *pauvre* écrivain ! | Par dénigrement. *Un pauvre sire*, Un homme sans mérite, sans considération. | *Un pauvre homme*, Un homme sans industrie, sans courage.

PAUVRE, VRESSE, s. Celui, celle qui est dans la misère ; mendiant, mendiante. Donner aux *pauvres*. Assister les *pauvres*. Faire l'aumône à une *pauvresse*. Qui donne au *pauvre* prête à Dieu. Dans toutes les conditions, le *pauvre* est bien plus proche de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie. (La Bruyère.) Croyez-vous dégrader un *pauvre* de sa qualité d'homme, en lui donnant le nom méprisant de gueux. (J. J. Rousseau.) | Le *pauvre* ne doit pas être confondu avec l'*indigent*. A proprement parler, le *pauvre* est celui qui n'a que strictement le nécessaire, qui n'a que ses bras pour vivre, et dont l'existence précaire dépend uniquement de sa santé et du travail qu'il trouve ; l'*indigent* est celui qui, se trouvant dans l'impossibilité de subsister par lui-même, est forcé de recourir à la charité. Cependant, dans l'usage, on confond pauvreté et indigence. | Celui qui a peu de bien pour vivre. Le désordre et les fantaisies n'ont point de bornes et font plus de *pauvres* que les vrais besoins. (J. J. Rousseau.) La haine qui a toujours subsisté entre les riches et les *pauvres* a partout détruit les sources de l'honneur et de la vertu. (Barthélemy.) | *Pauvres honteux*, Personnes qui sont dans l'indigence et n'osent demander publiquement l'aumône. | *Pauvres de la paroisse, de la commune*, Ceux qui sont à l'aumône de la paroisse, de la commune. | *Droit des pauvres*, Droit prélevé en France en faveur des hôpitaux sur les recettes des spectacles, concerts, bals et autres amusements publics. Ce droit n'était originairement qu'une aumône volontaire. Louis XVI, en 1699, le rendit obligatoire et le fixa au sixième des recettes. Abandonné pendant les premières années de la Révolution, ce droit fut rétabli par la loi du 7 frimaire an V, qui ordonna la perception de 1 décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée. Le *droit des pauvres* n'avait d'abord été établi qu'à titre provisoire et pour six mois ; mais il fut successivement prorogé jusqu'au 5 décembre 1809; à cette date, on décida que la perception en serait indéfinie. Il a même été depuis 1847 compris chaque année dans le budget de l'État. | *Taxe des pauvres*, Impôt perçu en Angleterre en faveur des pauvres. C'est en 1602, sous le règne d'Élisabeth, qu'elle fut définitivement établie. Cette taxe, comme tous les palliatifs, paraît avoir augmenté progressivement le nombre des pauvres, ainsi que les charges de la nation. | *Pauvres d'esprit*, Ceux qui, dans le langage de l'Évangile, ont le cœur et l'esprit détachés des biens de la terre. Bienheureux les *pauvres d'esprit*, car le royaume des cieux est à eux. (Jésus-Christ.) | Famil. *Pauvre d'esprit*, Personne de peu d'esprit. | Au fém. Tendons la main aux *pauvresses*, car elles sont nos sœurs, et rendons-leur une place au banquet de la vie. Une *pauvresse*, une infortunée.

PAUVREMENT, adv. (pron. *póvreman*). Dans la pauvreté ; d'une manière pauvre. Vivre *pauvrement*. | *Être vêtu pauvrement*, Être mal habillé.

PAUVRET, ETTE, s. (dimin. de *pauvre*). Famil. S'emploie par commisération, par affection, dans le sens de Pauvre petit, pauvre petite. Pardonnez-moi, dit la *pauvrette*. (La Fontaine.)

PAUVRETÉ, s. f. (pron. *póvreté*). Manque de biens ; privation des choses nécessaires à la vie. *Pauvreté* extrême. Tomber dans la *pauvreté*. Tirer quelqu'un de la *pauvreté*. La *pauvreté* d'un pays. La *pauvreté* peut souvent donner de mauvais conseils. (Fléchier.) Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la *pauvreté* publique. (Voltaire.) La *pauvreté* mène quelquefois à l'orgueil. Il fut élevé dans l'amour de la *pauvreté*. Nous vivons dans un état de *pauvreté* voisin de la misère.

> La *Pauvreté*, sèche, pâle, au teint blême,
> Aux longues dents, aux jambes de fuseaux,
> Au corps flétri, mal couvert de lambeaux.
> (VOLTAIRE.)

| Prov. *Pauvreté n'est pas vice*, Pour être pauvre, on n'est pas malhonnête homme. | Fig. *La pauvreté d'une langue*, Le manque de mots, de phrases nécessaires pour exprimer les pensées. | *Pauvreté d'idées*, Manque d'étendue, d'agrément dans les idées. | Fig. La *pauvreté* des biens est aisée à guérir, la *pauvreté* de l'âme impossible. (Montaigne.) | Fig. et famil. Se dit de certaines choses basses et méprisables. | Se dit également de ce qui est commun, plat, mauvais dans les ouvrages littéraires.

PAUXI, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des gallinacés, renferme des oiseaux d'Amérique (Guyane). Les *pauxis* ont les mœurs des *hoccos* ; ils s'habituent aisément à la domesticité ; leur démarche est fière et pesante comme celle des dindons ; ils se nourrissent de fruits et de graines.

PAVAGE, s. m. (du lat. *pavimentum*, même signif.). Ouvrage fait avec du pavé. Un bon *pavage*. | Travail du paveur. Le *pavage* de cette rue est terminé. | Matériaux fournis par le paveur. Mémoire de *pavage*. | Le pavage des rues et celui des routes se fait ordinairement avec des pavés de grès. On fait encore des pavages en pierre calcaire, en basalte, en lave, en meulière, en larges dalles, en briques, en galets. On a fait également des essais de pavage en bois, en bitume mélangé de gros gravier ; enfin, on a tenté dans quelques villes (Londres et Paris) de remplacer le pavage par le macadamisage. Le *pavage* est encore usité en France.

PAVANE, s. f. Ancienne danse grave et sérieuse, qui était réservée aux reines, aux dames de leur cour et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles. Les dames dansaient la *pavane* en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, ayant quelquefois sur la tête des couronnes qui marquaient leur dignité ; les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux.

PAVANER (SE), v. pron. (du lat. *paro*, paon). Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue. Aimer à *se pavaner*.

PAVÉ, ÉE, part. Couvert avec du pavé. Autrefois, les rues de Paris étaient étroites et mal *pavées*. | Prov. et fig. *Les rues en sont pavées*, Se dit en parlant de certaines choses, de certaines gens qui affluent dans une ville. | Fig. et fam. *Il a le gosier pavé*, Il boit ou mange extrêmement.

PAVÉ, s. m. (du lat. *pavimentum*, même signif.). Morceau de grès, de pierre dure, etc., dont on se sert pour paver. Gros *pavés*. Petits *pavés*. La plupart des *pavés* employés à Paris se tirent des environs de Fontainebleau. | Assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. Le *pavé* d'une cour, d'une rue. | Prov. *Être sur le pavé*, N'avoir point de domicile, être sans travail, sans emploi. | *Le haut du pavé*, La partie du pavé qui est du côté des murailles. | Fig. et fam. *Tenir le haut du pavé*, Jouir d'une grande considération. | Fig. et fam. *Brûler le pavé*, Aller très-vite en voiture.

PAVEMENT, s. m. (pron. *paveman*; du lat. *pavimentum*, même sens). Action de paver. Le *pavement* de la rue est terminé. Le *pavement* et le dépavement des rues. Occupons-nous du *dépavement*.

PAVER, v. a. (du lat. *pavire*, aplanir). Couvrir avec du grès, des cailloux, etc., le sol d'une cour, d'une rue, etc. *Paver* un chemin, une rue, une cour. | Fig. Être en grande quantité dans un lieu. Les madéporres *pavent* les mers de la zone torride (Bern. de Saint-Pierre). | Absol. Les propriétaires sont obligés de *paver* devant leurs maisons.

PAVEUR, s. m. Celui dont le métier est de paver les rues, les routes, les cours. La corporation des *paveurs*. | Au fém. *Paveuse*, La femme d'un ouvrier exerçant l'état de paveur.

PAVIE. Géogr. Ville d'Italie, chef-lieu de la province de Pavie, sur le Tessin ; 26,000 habitants. Évêché. Université ; bibliothèque, jardin botanique. Vieux château fort, pont en marbre, belle place entourée de portiques ; vaste cathédrale. Fabriques de soieries ; riz, vin, lin, fromages. | La *province de Pavie* compte 400,000 habitants. En 1525, François Ier perdit la bataille de Pavie et y fut fait prisonnier.

PAVILLON, s. m. (*ll* mouillées ; du lat. *papilione*, ablat. de *papilio*, tente). Logement portatif qui servait jadis au campement des gens de guerre. | Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher. | Corps de bâtiment dont la forme est semblable à celle des pavillons d'armée. | On appelle aussi *pavillon* les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins. | Anat. *Le pavillon de l'oreille*, Le cartilage de l'oreille ; l'oreille externe des mammifères. | *Pavillon de la trompe utérine*, Son extrémité libre, évasée et frangée. | Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, d'un hautbois, d'une clarinette, d'un trombone, etc. | Mar. Espèce de bannière ou d'étendard qui est en forme de carré long, et dont le principal usage est

de faire connaître à quelle nation appartient le navire sur lequel il est arboré. Faire respecter son *pavillon*. Chaque nation a son *pavillon*, qui le plus souvent reproduit les couleurs nationales. | Dans le cas de guerre, les nations belligérantes peuvent continuer à commercer au moyen des navires des nations neutres ; on dit alors que *le pavillon couvre la marchandise*. Le pavillon au beaupré d'un navire de guerre annonce la présence du capitaine à bord ; au mât d'artimon, il annonce celle d'un contre-amiral ; au mât de misaine, celle d'un vice-amiral. Des pavillons servent aussi de signaux ; dans ce cas ils sont de fantaisie et à couleurs variées. | *Amener pavillon*, Le baisser par déférence ou par force. | Fig. et fam. *Baisser pavillon, mettre pavillon bas*, Reconnaître son infériorité. | Fig. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*, Se mettre sous sa protection. | Blas. Espèce de dais qui surmonte les armes des souverains. | Bot. Partie d'une fleur papilionacée qu'on nomme aussi *étendard*. | *Pavillon chinois*, Instrument de musique militaire, formé d'un petit cône de métal garni de clochettes, et attaché à l'extrémité d'une hampe que l'on agite pour accompagner la grosse caisse, en frappant sur les temps forts de la mesure. | Au trictrac, Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille.

PAVOIS, s. m. (pron. *pavoa* ; de l'ital. *pavese*, ou du vieux fr. *pavé*, couverture). Sorte de grand bouclier demi-cylindrique dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Francs élisaient un roi, ils l'élevaient sur un *pavois*, et lui faisaient faire de cette manière trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée. | Décoration, pavillons, flammes, etc., dont un navire s'entoure les jours de fêtes.

PAVOISÉ, ÉE, part. Se dit d'un navire orné de ses flammes, pavillons, etc. Vaisseau *pavoisé*. Frégate *pavoisée*. Toute la flotte était *pavoisée*.

PAVOISEMENT, s. m. (pron. *pavoazeman*). Mar. Action de pavoiser un navire. Le *pavoisement* de la frégate est terminé.

PAVOISER, v. a. Garnir un navire de ses pavois, de ses pavillons les jours de fête ou pour recevoir quelque grand personnage.

PAVONIE, s. f. (de *pavo*, paon). Bot. Genre de la famille des malvacées établi pour des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Amérique, à feuilles alternes, entières, dentées, couvertes, comme la queue du paon, de petits points ronds et transparents en forme d'yeux ; à fleurs de couleurs différentes, disposées en corymbes ou en panicules. | Entomol. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des nymphalides.

PAVOT, s. m. (pron. *pavô* ; du lat. *papaver*). Bot.

Pavot.

Genre type de la famille des papavéracées, renfermant de belles plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes et à fleurs terminales, qui sont penchées avant leur épanouissement, et qui s'ont relevées ensuite. Le suc du pavot ressemble à du lait, mais il change de couleur en se coagulant et passe à l'état d'opium. Les pavots cultivés sont presque tous annuels, et la couleur de leurs fleurs est excessivement variée. Les deux espèces les plus communes sont le *pavot coquelicot* ou *coquelicot*, à fleurs d'un rouge éclatant, qui croît spontanément parmi les blés et qui donne par la culture de belles fleurs doubles, et le *pavot somnifère* ou *pavot des jardins*, grande et belle espèce que l'on cultive dans les parterres comme fleur d'ornement et dans les champs pour en extraire l'huile connue sous le nom d'*huile d'œillette*. C'est aussi du pavot somnifère que l'on retire l'*opium* : pour cela, on incise les capsules qui succèdent à la fleur, en saisissant le moment où elles sont encore vertes et juteuses. Les capsules sèches du pavot s'emploient en décoction pour préparer des fomentations et des lavements calmants. *Pavot* blanc. *Pavot* rose. *Pavot* double. *Pavot* panaché. Le *pavot* peint l'ennui, le lis la vérité. (Dorat). Le *pavot* dans les champs lève sa tête altière. (M.)

Mais les timides fleurs qui se cachent sous l'herbe
Ont leur prix aussi bien que le *pavot* superbe.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Chez les anciens, le pavot était l'un des attributs de Morphée. C'était avec cette plante que le dieu touchait ceux qu'il voulait endormir. | Poétiq. *Les pavots du sommeil*, Le sommeil. Le sommeil en ces lieux verse en vain ses *pavots*. (Crébillon.)

PAYABLE, adj. Qui doit être payé. Un billet *payable* au porteur. Lettre de change *payable* à vue. Somme *payable* en quatre termes égaux.

PAYANT, ANTE, adj. Qui paye. De dix personnes que nous étions à dîner, il n'y en avait que quatre *payantes*. | *Carte payante*, Compte de la dépense. | Substantiv. Celui, celle qui paye. On explique le combat des opinions d'une nation en la divisant en *payants* et en *payés*. (Boiste.)

PAYE, s. f. Solde qu'on donne à quelqu'un. La *paye* des ouvriers, des ouvrières. V. PAIE.

PAYÉ, ÉE, part. Soldé, acquitté, salarié. Billet *payé*. Somme *payée*. Lettre de change *payée*. Des créanciers *payés*. Des ouvriers *payés*. L'homme qui se vend est toujours *payé* plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.) | *Cela est bien payé, n'est pas payé*, Se dit d'une chose dont on offre tout ce qu'elle vaut, ou moins qu'elle ne vaut. | Prov. *Je suis payé pour cela*, J'ai fait à mes dépens l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de désagréable. | *Payé de*, Être bien *payé de* sa peine. L'un est *payé* d'un mot et l'autre d'un coup d'œil. (Boileau.) Et son premier plaisir est *payé de* sa vie. (Delille.)

PAYEMENT, s. m. Action de payer. Le *payement* des travaux est terminé. V. PAIEMENT.

PAYER, v. a. (de l'ital. *pagare*, même signif.). Acquitter une dette ; donner le prix convenu d'une chose qu'on a achetée, ou d'un service qu'on a reçu. *Payer* une somme d'argent. *Payer* ses dettes. *Payer* le blanchissage. *Payer* des journées d'ouvrier. | En parlant de ceux à qui l'on doit. *Payer* ses créanciers. | *Se faire bien payer*, Vendre cher ses services, son travail. | En parlant de la chose due. *Payer* son loyer. *Payer* des marchandises. | Fig. *Payer le tribut de la nature*, Mourir. | Fig. et famil. *Payer les violons*, Payer les frais d'une affaire dont un autre a le profit. | Prov. et fig. *Payer les pots cassés*, Les dommages. | Par menace. *Il me le payera*, Je trouverai le moyen de me venger de lui. | Absol. Il refuse de *payer*. | Fig. *Payer pour les autres*, Être seul puni d'une faute commune à plusieurs. | Fig. *Payer en même monnaie*, Rendre la pareille. | Prov. *Qui répond paye*, On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. | Être soumis à quelque impôt. Ce marchand *paye* cent francs de patente. | Fig. Récompenser, reconnaître. On a mal *payé* ses services. | Fig. Il se construit souvent avec la préposition *de*. *Payer d'ingratitude*, Manquer de reconnaissance. | *Payer quelqu'un de retour*, Répondre à ses procédés, à ses sentiments. | *Payer d'effronterie*, Soutenir un mensonge, se tirer d'embarras par effronterie. | *Payer d'audace*, Faire bonne contenance. | *Payer de sa personne*, S'exposer dans une occasion dangereuse. | Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice. *Payer* de sa liberté, de sa vie un court instant de plaisir. La fortune lui a fait *payer* bien cher ses faveurs. | Dédommager. Ce moment de bonheur l'a *payé* de toutes ses peines. (Acad.). La terre le *payait* de ses peines avec usure, et ne le laissait manquer de rien. (Fénelon.) | SE PAYER, v. pron. Retenir le montant de sa créance sur ce qu'on a entre les mains. *Se payer* par ses propres mains. | Être payé. | Fig. L'amitié ne *se paye* que par l'amitié. (Acad.). | Se contenter. Il ne *se paye* pas de mauvaises raisons. Accoutumez-vous à ne pas *vous payer* de mots. (Boiste.)

PAYEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui paye. Officier *payeur*. Bon *payeur*. Mauvais *payeur*. Le *payeur* du régiment. | *Payeurs*. Fonctionnaires établis dans chaque département pour y acquitter, en vertu des autorisations légales, les dépenses de la guerre, de la marine et des autres services de l'État. Ils sont au nombre de quatre-vingt-neuf et relèvent du ministre des finances.

PAYS, s. m. (du lat. *pagus*, parce qu'on a coutume de fixer les habitations sur les hauteurs ou près des eaux). Région, contrée, étendue de terre plus ou moins grande. Bon *pays*. Mauvais *pays*. *Pays* de chasse. *Pays* de bois. *Pays* de vignes. *Pays* de marécages. *Pays* favorisé de la nature. Courir le *pays*. Les *pays* étrangers. *Pays* montagneux. Étudier un *pays*. Ne me refusez pas, dans ces vastes *pays*, quelque coin de terre infertile. (Fénelon.) *Pays* hérissé de forteresses et de places de guerre. (Raynal.) Chaque *pays* a ses plantes particulières. (Buffon.) Plus un *pays* est civilisé, plus il est peuplé. (Voltaire.) Le *pays* est fertile et produit beaucoup de blé. (Barthélemy.) | T. de guerre. *Battre le pays*, Parcourir beaucoup de lieux différents. Prov. et fig. *Faire voir du pays à quelqu'un*, Lui susciter beaucoup d'embarras. Je lui *ferai* bien *voir du pays*, sur ma parole. (Le Sage.) | Patrie, lieu de naissance. | Ruiner son *pays*. Défendre son *pays*. Quitter son *pays*. Il n'est jamais sorti de son *pays*. Ils conçurent le hardi dessein de traverser en corps d'armée tout son empire, pour retourner en leur *pays* (Bossuet.) | Prov. et fig. *Cet homme est bien de son pays*, Il est bien crédule, bien simple. | *Pays d'États*, Les provinces de France où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des États, composée de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. La Bretagne, la Provence, le Languedoc, le Béarn, etc., étaient des *pays d'État*. | *Pays d'élections*, Ceux où il y avait des généralités et des élections établies. | Prov. et fig. *Pays de Cocagne*, Pays où tout abonde, où l'on fait bonne chère.

PAYS, PAYSE, s. T. vulg. Compatriote. C'est mon *pays*. C'est ma *payse*. Je ne m'étais pas assez méfié de la *payse*.

PAYSAGE, s. m. (rad. *pays*). Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. Beau *paysage*. *Paysage* enchanteur. Des coteaux toujours verts, des vallées toujours riantes, y forment partout des *paysages* délicieux. (Raynal). Je suis entouré du plus beau *paysage* du monde. (Voltaire). | Tableau qui représente un pays. Tableau de *paysage*. Faire des *paysages*. | Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. Peintre de *paysage*. Étudier le *paysage*. Réussir dans le *paysage*.

PAYSAGER, ERE, adj. Se dit des jardins à lignes courbes, à dispositions irrégulières, mais où un beau désordre est un effet de l'art.

PAYSAGISTE, s. Peintre qui fait des paysages. Bon, mauvais *paysagiste*.

PAYSAN, ANNE, s. (rad. *pays*). Homme, femme de village, de campagne, qui s'occupe le plus ordinairement de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux. Bon, riche *paysan*. Un pauvre *paysan*. Les *paysannes* vont vendre leurs denrées à la ville. En Bretagne le *paysan* est mal vêtu, ne boit que de l'eau, et ne vit que de blé noir. (Bern. de Saint-Pierre.) | La classe des *paysans*, qui est la plus nombreuse, constitue la plus large base de l'État, à qui elle fournit la majeure partie des soldats et une portion considérable des revenus. En France, le nom de *paysans* est encore donné à tous les citoyens qui, réunis dans des villages, s'occupent des travaux champêtres ; mais il est loin d'avoir conservé son ancienne signification, car ceux qui le portent sont la plupart propriétaires et jouissent de l'égalité que la loi assure à tous les Français. Les *paysans* étaient généralement serfs en Russie et en Pologne avant 1860 ; ils l'étaient encore dans une partie de l'Allemagne avant le commencement de ce siècle, et de la même manière qu'ils l'étaient au moyen âge à peu près dans toute l'Europe septentrionale. | *Guerre des Paysans*, dite aussi *Guerre des Rustauds*, Guerre qui éclata en 1525 en Alsace. Les paysans, excités par les Anabaptistes, se soulevèrent sous la conduite d'un certain Érasme Gerbert de Molsheim, s'emparèrent de Saverne, et s'y défendirent quelque temps. Chassés de l'Alsace par le duc de Lorraine, ils se répandirent en Allemagne, où, mêlés aux Anabaptistes, ils commirent de grands ravages. | Adj. Qui appartient aux paysans. Avoir l'air, le ton *paysan*, les habitudes *paysannes*. | *A la paysanne*, loc. adv. A la manière des paysans. S'habiller *à la paysanne*. Danse *à la paysanne*.

PAYSANNERIE, s. f. Condition, manières, mœurs des paysans.

PAYS-BAS, Géogr. Nom donné à l'ensemble des seize provinces qui, sous Charles-Quint, formèrent, avec la Franche-Comté, le cercle de Bourgogne, et qui, comme telles, appartinrent à la ligne d'Autriche-Espagne, tout en faisant partie de l'Empire (1548 et années suivantes). De ces dix-sept provinces, douze (les duchés de Limbourg, Luxembourg,

Brabant, le comté palatin de Bourgogne ou Franche-Comté, les comtés de Zélande, Hollande, Flandre, Artois, Namur, Hainaut, Anvers, Malines) provenaient de l'héritage du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, bisaïeul de Charles-Quint. Quant aux cinq dernières (Utrecht, Gueldre avec Zutphen, Over-Issel, Frise, Groningue avec Drenthe), il les avait acquises lui-même par achat ou autrement. Si l'on en excepte la Franche-Comté, ces provinces formaient à peu près un tout continu. Le cercle de Bourgogne ne put garder longtemps son intégrité : les sept provinces du nord s'en détachèrent (1566-1609), et formèrent la république des *Provinces-Unies*. Il ne resta donc à l'Espagne que les provinces du sud, lesquelles se réduisirent à huit après les conquêtes de Louis XIV, qui acquit l'Artois et une partie de la Flandre, du Hainaut et de Namur. Ces huit pays (Flandre allemande, Hainaut, Namur, Brabant méridional, Limbourg, Luxembourg, Malines) se nommèrent alors *Pays-Bas catholiques* ou *Pays-Bas espagnols* ; mais à la paix de Rastadt (1714), qui démembrait la succession d'Espagne, ils furent cédés à l'Autriche, et prirent le nom de *Pays-Bas autrichiens*. L'Autriche les conserva jusqu'à la Révolution. Dumouriez et, plus tard, Jourdan, pénétrèrent jusqu'au cœur des Pays-Bas et les soumirent à la France. La paix de Lunéville confirma ces conquêtes, en donnant à la France la ligne du Rhin, c. à d. non-seulement les Pays-Bas, mais encore toutes les autres possessions cis-rhénanes de l'Empire. Repris à la France en 1814, les seize départements français qui formaient les Pays-Bas constituèrent alors le *royaume des Pays-Bas*, donné par le traité de Vienne à Guillaume Ier de Nassau. Mais, en 1830, ce royaume se sépara en deux moitiés à peu près égales, qui ont pris les noms de *Royaume de Belgique* (au sud) et *Royaume de Hollande* (au nord). Toutefois le roi de Hollande prend encore le titre de *Roi des Pays-Bas*.

PAZ (LA). Géogr. Ville de la Bolivie, chef-lieu du départ. de La Paz, près et à l'E. S. E. du lac Titicaca ; 40,000 habit. Évêché. Grand commerce de maté ou thé du Paraguay. | Le *Département de La Paz* compte environ 330,000 habit. Riches mines d'or et de cuivre.

PÉAGE, s. m. (du lat. *pedagium*, même signif. ; *pes*, *pedis*, pied ; *agere*, mettre). Droit établi pour un passage sur un chemin, une chaussée, un pont, un canal, etc. Établir un *péage*. Payer le *péage*. Percevoir le *péage*. | Lieu où l'on paye ce droit. | Les péages étaient très-multipliés autrefois ; ils étaient perçus au profit des seigneurs, et faisaient partie des droits seigneuriaux. Aujourd'hui les péages ne sont plus guère qu'un impôt temporaire, dont la durée est limitée au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions ou aux réparations des passages fréquentés. En Angleterre et en Allemagne, il y a encore beaucoup de *péages* sur les grandes routes.

PÉAGER, ÈRE, s. Celui, celle qui reçoit le péage. Le *péager* était un vieux marin.

PEAU, s. f. (pron. *pô* ; du lat. *pellis*, même signif. ; d'où, en vieux franç., *pel*). Membrane qui enveloppe et recouvre extérieurement toutes les parties du corps de l'homme et des animaux, et qui même se continue intérieurement sous le nom de *canal intestinal* et de *canal de l'urètre et de vessie*. *Peau* dure, douce, tendre, délicate. *Peau* blanche, noire, unie, ridée. La *peau* du lion. La *peau* du serpent. *Peau* couverte de poils. Les pores de la *peau*. Les maladies de la *peau*. La *peau* de la scorpène volante est revêtue de petites écailles. (Lacépède.) | Particulièrement, L'enveloppe du corps humain. Les bains assouplissent la *peau*. Sur le satin d'une *peau* blanche et fine. (Malfilâtre.) Combien de *peaux* sont plus douces que l'esprit et le cœur qu'elles enveloppent. (Boiste.) | Fig. et famil. *Je ne voudrais pas être dans sa peau*, Dans la position fâcheuse où il se trouve. | Fig. et famil., il désigne la personne dont on parle. *Faire bon marché de sa peau*, S'exposer sans nécessité. | *Craindre pour sa peau*, Être poltron. | La *peau* est constituée par différentes couches, sur le nombre, la limite et la nature desquelles les anatomistes ne sont pas d'accord. Sans nous arrêter à leurs distinctions, nous admettrons, avec le plus grand nombre, qu'elle est composée de trois couches : 1° l'*épiderme* ; 2° le *pigmentum* ; 3° le *derme* proprement dit. Indépendamment de ces parties constituantes, on trouve, inégalement répartis dans toute son étendue, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, ainsi que des nerfs ; puis, comme parties en quelque sorte accessoires, les follicules sébacés, les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les griffes, les coquilles, les écailles, les opercules, etc. La peau remplit diverses fonctions dans l'économie ; elle exhale, avec une grande facilité, les substances odorantes et subtiles que l'on ingère dans l'estomac et l'intestin. La peau absorbe un assez grand nombre de substances à l'état liquide et solide. La couleur de la peau est blanche ou rosée chez les Européens, noire chez les nègres, jaunâtre ou olivâtre en Asie, rouge ou cuivreuse chez les Américains, etc. La peau est plus blanche et plus fine chez les femmes et les enfants que chez les hommes et les adultes ; celle des vieillards est sèche et aride. La couleur et les caractères de la peau varient selon l'état de santé ou de maladie, ce qui fournit aux médecins d'utiles indications. | Cuir détaché du corps de l'animal et préparé pour divers usages. *Peau* vernie. Acheter une *peau*. Parmi les *peaux*, les unes, à cause de la beauté de leurs poils, sont destinées à la fourrure ; les autres, débarrassées de leurs poils, sont employées aux usages les plus variés. Les *peaux* de bœuf, de veau, de vache, de buffle, de bison, etc., après avoir subi la préparation du tannage et celle du corroyage, constituent les différentes espèces de *cuirs* ; les *peaux* d'agneau, de chevreau, de daim, de chamois, sont passées en mégie ou chamoisées, et employées à la fabrication des gants, des culottes de peau, etc. ; les *peaux* de brebis, de mouton, de bélier, de veau, d'âne et de mulet, servent à la fabrication du maroquin, du parchemin et du chagrin, ou bien elles sont préparées pour la reliure, pour la gainerie, etc. | *Peaux vertes*, Peaux qui n'ont point encore reçu de préparation, et qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps de l'animal. | *Contes de Peau d'âne*, Petits contes inventés pour l'amusement des enfants, et ainsi nommés parce que dans un ancien conte figurait une jeune fille vêtue de la peau d'un âne. | Prov. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre*, Il ne faut pas songer à partager les dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu. | Enveloppe des fruits et des plantes. La *peau* d'un ognon. Oter la *peau* d'une poire, d'une pomme. | Couche qui se forme sur la bouillie, sur des confitures. | *Peau de la graine*, Se dit des téguments immédiats de l'amande, lesquels sont au nombre de trois, l'arille, la lorique ou test, le tegmen ou tunique interne.

PEAUSSERIE, s. f. (rad. *peau*, ou mieux *peaux* au pluriel). Art de travailler les peaux ; état, métier de peaussier. | Lieu où l'on travaille les peaux. Aller à la *peausserie*.

PEAUSSIER, IÈRE, s. Artisan qui prépare les peaux ; celui, celle qui vend les peaux préparées. | Adjectiv. Marchand *peaussier*. | Anat. *Muscle peaussier*, Muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou. On écrit aussi *Peaucier*.

PEC, adj. m. N'est usité que dans cette expression, *Hareng pec*, Hareng en caque et fraîchement salé.

PÉCARI, s. m. Zool. Genre de mammifères pachydermes, très-voisin du genre cochon, qui est propre aux régions méridionales de l'Amérique.

PECCABLE, adj. Qui est capable de pécher. Tout homme est *peccable*.

PECCADILLE, s. f. (*ll* mouillées). Faute légère. Ce n'est qu'une *peccadille*. Sa *peccadille* fut jugée un cas pendable. (La Fontaine.)

PECCANT, ANTE, adj. Qui pèche. Les médecins humoristes donnent cette épithète aux humeurs, quand elles sont d'une mauvaise qualité ou en trop grande quantité. Il faut évacuer les humeurs *peccantes*.

PECCAVI, s. m. (ce terme latin signifie littéral. *J'ai péché*). Repentir véritable. La pauvrette ressentit un *peccavi*. | Au plur., Des *peccavi*.

PÊCHE, s. f. (du lat. *piscatio* ; rad. *piscis*, poisson). Art de pêcher. La *pêche* à la ligne. La *pêche* aux filets. Des hommes trouvent leur existence dans la *pêche*. (Droz.) | Exercice ou action de pêcher. Être passionné pour la *pêche*. | Lieu où l'on pêche. Aller à la *pêche*. Revenir de la *pêche*. | Poisson que l'on prend en pêchant. Il nous a régalé de sa *pêche*. | Droit de pêcher dans les rivières où la pêche est réservée. Acheter, affermer la *pêche* d'une rivière. | De même que la chasse, la *pêche* a été un des grands moyens employés par l'homme pour se nourrir ; elle a sans doute précédé les premières tentatives faites pour cultiver le sol.

PÊCHE, s. f. (du lat. *pessicum*, même signif. ; corrupt. de *persicum*, sous-entendu *malum*, pomme de Perse). Fruit que porte le pêcher. La *pêche* est un drupe sphérique, marqué, sur l'un des côtés, d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule et se continue jusqu'au point où se trouve placé le style. A l'intérieur est un noyau assez gros, oblong, à la surface rugueuse et profondément incisée en tous sens ; l'amande sert à faire des liqueurs et de l'orgeat. La *pêche* est un des meilleurs fruits ; sa grosseur et sa qualité varient beaucoup. Grosse *pêche*. Petite *pêche*. *Pêche* précoce. *Pêche* tardive. *Pêches* veloutées. *Pêches* jaunes. *Pêches* rouges. Noyau de *pêche*. La *pêche* au frais duvet, à la robe vermeille. (Michaud.)

PÉCHÉ, s. m. (du lat. *peccatum*, même signif.). Transgression volontaire de la loi de Dieu. Faire un *péché*. Commettre un *péché*. Confesser ses *péchés*. Remettre les *péchés*. Pardonner les *péchés*. Il faut être inexorable au *péché*, mais humain au pécheur. (Fléchier.) | Famil. *Péché mignon*, Habitude de laquelle on ne veut pas se défaire. | Les catholiques ont établi deux catégories de *péchés*, les *véniels* et les *mortels*. *Péché* d'amour est un *péché véniel*.

PÊCHÉ, ÉE, part. Pris à la pêche. Un barbillon *pêché* à la ligne. Une carpe *pêchée* dans la Seine. Des éponges *pêchées* sur les côtes de Syrie.

PÉCHER, v. n. (du lat. *peccare*, même signif.). Transgresser la loi divine et religieuse. *Pécher* mortellement, véniellement, gravement ; légèrement. *Pécher* contre les commandements de Dieu. | Prov. *Qui perd pêche*, Celui qui éprouve quelque dommage encourt pour cela seul le reproche d'avoir mal agi. | Par extens. Faillir contre quelque règle que ce soit. *Pécher* contre la bienséance. J'offensais la délicatesse, je *péchais* contre la prudence. (J. J. Rousseau.) | *Ce vin pèche en couleur*, Il n'a pas la valeur qu'il devrait avoir naturellement, ou Il est un peu louche. | *Pécher par trop de*, Outrer, porter trop loin, jusqu'à l'excès une qualité. *Pécher par trop de* circonspection. *Pécher par trop de* timidité.

PÊCHER, v. a. (du lat. *piscare*, même signif. ; rad. *piscis*, poisson). Prendre du poisson. *Pêcher* une anguille, une carpe. | Absol. *Pêcher à la ligne*. *Pêcher* au filet, à l'épervier. Le maître de ce lieu dans huit jours *pêchera*. (La Fontaine.) | *Pêcher un étang*, Pêcher tout le poisson d'un étang. | Prov. et fig. *Pêcher en eau trouble*, Profiter du désordre des affaires d'un autre pour s'enrichir. | Prendre, choisir. Où avez-vous *pêché* cela ? | Se dit du corail, des perles et des éponges que l'on retire de certaines mers. *Pêcher* des perles, du corail. | Par extens. Retirer de l'eau des objets qui s'y trouvent par accident. *Pêcher* un cadavre. *Pêcher* des marchandises naufragées. Nous *avons pêché* un petit soulier.

PÊCHER, s. m. (du lat. *pessica*, corrupt. de *persica*, sous-entendu *amygdalus*). Bot. Espèce du genre amandier, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, renferme des arbres de moyenne taille, qu'on cultive, selon les localités, en plein vent ou en espalier. Leurs feuilles sont étroites, allongées, pointues, alternes et finement dentées sur les bords, d'un beau vert en été, et souvent d'un rouge vif à la fin de l'automne. Les fleurs, sessiles et solitaires, ont cinq pétales du plus beau rose. Le fruit, appelé pêche, est un drupe sphérique, marqué, sur l'un des côtés, d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule, et se continue jusqu'au point où se trouvait placé le style. A l'intérieur est un noyau assez gros, oblong, à surface rugueuse et profondément incisée en tous sens ; l'amande sert à faire des liqueurs et de l'orgeat. La pêche est un des meilleurs fruits. Sa couleur, sa grosseur et sa qualité varient beaucoup. Le pêcher est originaire de

Pêcher.

l'Asie tempérée; son introduction en Europe paraît remonter à plus de dix-neuf siècles. On sait qu'il résiste aux hivers les plus rigoureux du nord de la France, mais que sa floraison précoce l'expose aux gelées printanières, qui anéantissent trop souvent les fruits dans leur germe. Les fleurs du pêcher sont fortement purgatives; elles contiennent de l'acide hydrocyanique, substance qui existe également dans les feuilles et dans les amandes de l'arbre. Toutes ses parties sont très-amères, aussi les amandes de pêcher peuvent-elles être substituées à bon droit aux variétés amères des véritables amandes. On élève des *pêchers* en espaliers.

PÊCHERIE, s. f. Lieu où l'on pêche, où l'on a coutume de pêcher, où l'on a le droit de pêcher. Les *pêcheries* de la Méditerranée. Les *pêcheries* de Terre-Neuve. | Lieu préparé pour une pêche.

PÉCHEUR, ERESSE, s. (rad. *péché*). Qui commet des péchés. Punir, confondre les *pécheurs*. *Pécheur* endurci. Un grand *pécheur*. Convertir les *pécheurs*. Jésus absout la *pécheresse* repentante. Dieu punit souvent les *pécheurs* par leurs propres péchés. (Fléchier.) | Adjectiv. Tout homme est *pécheur*.

PÊCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pêche, qui fait métier de pêcher. Un habile *pêcheur*. La ligne, les filets d'un *pêcheur*. *Pêcheur* de morues. *Pêcheurs* de sardines. *Pêcheurs* de perles. Le *pêcheur* patient prend son poste sans bruit. (Boisjolin.) | *Anneau du pêcheur*, Sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour de Rome. | Adj. Qui est destiné à la pêche, qui sert pour la pêche. Bâtiment *pêcheur*. Bateau *pêcheur*. | Les peuples *pêcheurs* sont promptement devenus navigateurs, et l'on a toujours été frappé de l'adresse et de l'intelligence que les peuplades sauvages ont déployées dans la construction de leurs pirogues, de leurs barques et de leurs engins de pêche.

PÉCORE, s. f. (du lat. *pecore*, abl. de *pecus*, troupeau, bête). Animal, bête. La chétive *pécore* s'enfla si bien qu'elle creva. (La Fontaine.) | Fig. Personne stupide. Taisez-vous, petite *pécore*. C'est une pauvre *pécore*.

PÉCTATES, s. m. pl. Chim. Sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Ces sels sont gélatiniformes, se dessèchent comme une gomme et sont en général peu solubles.

PECTINE, s. f. (du gr. πηκτίς, gelée). Chim. Principe immédiat artificiel qui a quelque analogie avec la gomme et qui existe dans tous les fruits. La *pectine* constitue essentiellement les gelées de fruits qui paraissent sur nos tables.

PECTINÉ, ÉE, adj. Qui est en forme de peigne. | Anat. *Muscle pectiné*, Muscle de la partie interne de la cuisse. | Substantiv. *Le pectiné*.

PECTINIBRANCHE, adj. et s. Qui a les branchies en forme de dents de peigne. | S. m. pl. Ordre des mollusques gastéropodes, caractérisé par la forme pectinée ou plumeuse des branchies. Cet ordre comprend les nombreux genres *toupie*, *paludine*, *monodonte*, *phasianelle*, *buccin*, *rocher*, etc.

PECTIQUE, adj. m. Chim. *Acide pectique*, Acide qui a été connu pendant longtemps sous le nom de *gelée végétale*. C'est lui qui donne aux sucs des fruits la propriété de se prendre en gelée. A l'état hydraté, il a l'aspect gélatineux; il ressemble à un vernis ou à une gomme.

PECTORAL, ALE, adj. (du lat. *pectus*, poitrine). Anat. Qui appartient à la poitrine, qui fait partie de la poitrine. | *Muscles pectoraux*, Muscles qui s'attachent en grande partie sur la région antérieure de la poitrine. On distingue le *grand pectoral*, qui, de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus; et le *petit pectoral*, qui s'étend obliquement entre l'apophise coracoïde et le bord supérieur des deuxième, troisième et quatrième côtes. | Substantiv. Le *grand pectoral*. Le *petit pectoral*. Les *pectoraux*. | Pharm. *Remèdes pectoraux*, Remèdes propres à combattre les maladies des poumons et de poitrine. Sirop *pectoral*. | *Les quatre fleurs pectorales*, Fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. | *Les quatre fruits pectoraux*, Les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. | Hist. nat. *Mamelles pectorales*, Celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les éléphants, les lamantins, etc. | *Nageoires pectorales*, Les nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés. | *Croix pectorale*, Croix que les évêques portent sur leur poitrine comme marque de leur dignité. | S. m. *Le pectoral*, Ornement en broderie, garni de pierres précieuses, que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

PECTORILOQUIE, s. f. (du lat. *pectus*, *pectoris*, poitrine; *loqui*, parler : parole ou voix venant de la poitrine). Méd. Phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque, leur poitrine étant explorée à l'aide du stéthoscope, la voix semble sortir à travers les parois du thorax et passer tout entière, pure et nette, par le canal central, ce qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*.

PÉCULAT, s. m. (du lat. *peculatus*, rad. *peculum*, pécule, argent). Vol des deniers publics commis par celui qui en a le maniement ou l'administration. Le crime de *péculat*. Être accusé de *péculat*. | A Rome, ce crime était puni par une peine pécuniaire du quadruple, remplacée depuis par la déportation. Autrefois, en France, le *péculat* était puni de l'amende, de la confiscation, du bannissement, des galères et quelquefois de la mort; aujourd'hui la loi est bien moins sévère. V. CONCUSSION.

PÉCULE, s. m. Nom que l'on donnait, à Rome, aux profits que pouvaient faire les esclaves lorsqu'ils n'étaient point occupés au service de leurs maîtres. Ils pouvaient employer cet argent pour leur propre utilité. | Bien qu'on acquiert par son travail, par son industrie. Dépenser son *pécule*.

PÉCUNE, s. f. (du lat. *pecunia*, argent monnayé, rad. *pecus*, troupeau). Pièce de monnaie, argent. Plein de courroux et vide de *pécune*. (La Fontaine.) Vieux mot. | L'ancienne monnaie des Grecs et des Romains portait l'empreinte d'un bœuf, et les premières empreintes qui ont été mises sur les monnaies des anciens peuples sont, au rapport de l'histoire, les figures d'animaux; cet usage a même été renouvelé chez diverses nations dans des temps bien plus rapprochés de nous; en France, il y avait autrefois des *deniers d'or à l'agnel* et des *moutons d'or* à la grande ou à la petite fabrique.

PÉCUNIAIRE, adj. (du lat. *pecuniarius*; rad. *pecunia*, argent). Qui a rapport à l'argent, qui consiste dans l'argent. Intérêt *pécuniaire*. | *Peine pécuniaire*, *amende pécuniaire*, Somme d'argent à laquelle une personne est condamnée par justice.

PÉDAGOGIE, s. f. (du gr. παιδαγωγία, conduite des enfants). Art d'élever la jeunesse, art qui comprend à la fois l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale. S'adonner à la *pédagogie*. Faire un cours de *pédagogie*. | Plusieurs établissements pédagogiques ont été fondés en France et en Allemagne; les plus importants sont, en France, l'École normale supérieure, à Paris; les Écoles normales primaires.

PÉDAGOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la pédagogie. Ouvrage, méthode *pédagogique*. | En mauvaise part, comme terme de mépris ou de dérision, Qui sent le pédagogue. Air *pédagogique*. Manières *pédagogiques*.

PÉDAGOGUE, s. m. (du gr. παῖς, δός, enfant; ἀγωγή, conduite). Celui qui conduit, qui dirige, qui élève, qui instruit des enfants; instituteur, précepteur. | Dans l'ancienne Université, les *pédagogues* étaient ce que l'on appelle aujourd'hui *Principaux de collége*, les *directeurs d'établissements d'instruction*. Peu à peu, on n'employa plus ce mot que dans un sens défavorable, pour désigner un pédant plein de morgue. | Par extens. Celui qui, sans en avoir le droit, affecte de censurer ses semblables et de les redresser dans leurs discours et leurs actions, absolument comme un précepteur fait de son élève. S'ériger en *pédagogue*. Faire le *pédagogue*. Cela sent le *pédagogue*. Il ne faut pas demander si c'est là pour un *pédagogue* l'occasion d'entamer un beau discours. (J. J. Rousseau.) | Lorsque *pédagogue* s'employait en bonne part, il avait les deux genres; ainsi l'on disait : Une savante *pédagogue*, une sage, une bonne *pédagogue*.

PÉDALE, s. f. (du lat. *pedalis*, fait pour le pied; rad. *pes*, *pedis*, pied). Mus. Touche de bois ou de fer que l'on fait mouvoir avec les pieds, soit pour modifier l'intensité du son, comme dans le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme dans la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue qui rendent les sons les plus graves de cet instrument.

PÉDALÉ, ÉE, adj. (du lat. *pes*, pied). Bot. Se dit d'une feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun; par exemple, les feuilles de l'ellébore pied-de-griffon.

PÉDALINÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux à feuilles simples, sinuées, à fleurs axillaires ou solitaires. Les *pédalinées* tiennent le milieu entre les bignoniacées et les gesnériacées; on les trouve dans les régions tropicales du globe, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Australie.

PÉDANÉ, adj. m. (du lat. *pedaneus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). *Juges pédanés*, Se disait autrefois de certains juges d'un ordre tout à fait inférieur, qui n'avaient ni tribunal, ni prétoire, et qui rendaient la justice debout dans les villages.

PÉDANT, ANTE, s. (du gr. παῖς, παιδός, enfant). Celui, celle qui enseigne. Les *pédants* n'admettent l'éloquence que dans le discours oratoire. (La Bruyère.) | Ce mot n'est plus qu'un terme injurieux par lequel on désigne le maître d'école et le régent de collége. Un *pédant* de collége. *Pédant*, qui signifiait Instructeur de la jeunesse, est devenu une injure. (Voltaire.) | Celui, celle qui étale son érudition, qui parle avec un ton, un air trop décisifs. Un *pédant* enivré de sa vaine science. (Boileau.) C'est un *pédant* portant partout l'ennui. (Voltaire.) | Celui, celle qui est compassé, resserré, minutieux dans les bagatelles. Tout ce que je fais a l'air cavalier; cela ne sent point le *pédant*. (Molière.) | Adj. Qui fait le pédant, qui affecte de montrer de la science; qui se donne trop d'importance, des airs trop capables; qui prend à tâche de régenter tout le monde. Un homme *pédant*. Une femme *pédante*. | Qui tient du pédant. Air *pédant*.

PÉDANTERIE, s. f. (rad. *pédant*). Profession de ceux qui enseignent dans les classes. Se ressentir de la *pédanterie*. Peu usité. | Érudition lourde, indigeste, dont on aime à faire parade. Tout le savoir obscur de la *pédanterie*. (Molière.) | Tout ce qui caractérise le pédant. Je hais la *pédanterie*. Sentir la *pédanterie*. Cet homme est d'une *pédanterie* ridicule. La *pédanterie* d'un homme d'église.

PÉDANTESQUE, adj. Qui tient du pédant, qui sent le pédant. Air, savoir *pédantesque*. Habitudes *pédantesques*. Tomber de ses grands mots le faste *pédantesque*. (Boileau.) | Substantiv. *Le pédantesque*, Genre de littérature qui sent l'affectation, où l'on fait un étalage de science fausse ou désordonnée. On doit éviter le *pédantesque*. Que de moralistes tombent dans le *pédantesque!*

PÉDANTESQUEMENT, adv. (pron. *pédanteskeman*). D'une manière pédante.

PÉDANTISME, s. m. Caractère, manière du pédant. Synonyme de *Pédanterie*. Rien de plus sot que le *pédantisme*.

PÉDÉRASTE, s. m. Celui qui est adonné au vice de la pédérastie. Il y a beaucoup de *pédérastes* parmi les Grecs et les Italiens.

PÉDÉRASTIE, s. f. (du gr. παῖς, παιδός, enfant; ἐράω, j'aime). Passion contre nature, amour criminel d'un homme pour un jeune garçon, et des hommes entre eux. Le crime de *pédérastie* était autrefois puni de la peine de mort. | La *pédérastie* est un vice infâme que la morale, la nature et la raison réprouvent également; c'est l'une des grandes preuves du degré d'abjection dans lequel l'homme peut se laisser entraîner lorsque, maîtrisé par des goûts vils et impétueux, fruits ordinaires d'une profonde dépravation, il ne trouve plus, dans la pureté de son cœur et dans l'amour de la vertu, une barrière suffisante contre l'immoralité.

PÉDESTRE, adj. (du lat. *pedestris*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Qui pose sur ses pieds, qui représente un homme à pied. *Statue pédestre*, par opposition à *statue équestre*, celle qui représente un homme à cheval. | Qui se fait à pied. Exercice *pédestre*. Course *pédestre*. Promenade *pédestre*.

PÉDESTREMENT, adv. (pron. *pédestreman*). A pied. Aller *pédestrement*. Voyager *pédestrement*.

PÉDIAL, ALE, adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Qui appartient au pied. Plumes *pédiales*.

PÉDICELLE, s. m. (du lat. *pedicellus*, même sens; rad. *pes*, pied). Bot. On désigne sous ce nom : 1° chacune des ramifications du pédoncule et le pédoncule propre à chaque groupe dans une fleur, comme dans les ombelles, les panicules; 2° le filet qui supporte l'urne des mousses et quelques champignons, comme dans les mucédinées.

PÉDICELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est placé au sommet d'un pédicelle, qui est porté par un pédicelle. Chacune des fleurs qui compose la grappe du lilas, de la vigne, etc., est *pédicellée*.

PÉDICELLULE, s. m. Bot. Pédicelle très-mince; support filiforme qui sert de pédicelle à l'ovaire de certaines synanthérées.

PÉDICULAIRE, adj. (rad. lat. *pediculus*, pou). Méd. N'est usité que dans cette expression : *Maladie pédiculaire*, Maladie dans laquelle il s'est engendré des poux entre cuir et chair. | S. f. Bot. Genre de la famille des scrofulariées, renferme des

plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches ou jaunâtres, ordinairement disposées en épi. On en connaît près de cinquante espèces qui, à l'exception de deux, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines et aux pays froids.

PEDICULE, s. m. (du lat. *pediculus*; dim. de *pes, pedis*, pied). Méd. Partie servant de base aux diverses tumeurs et excroissances qui s'élèvent sur la surface du corps, ou croissent à l'intérieur et se développent sur les membranes muqueuses. | Bot. Espèce de queue propre à certaines parties de plantes autres que les fleurs et les fruits. Les aigrettes, les nectaires sont des *pédicules*. Il ne faut pas confondre ce mot avec *pédoncule*. Celui-ci est la tige qui supporte la fleur et le fruit. | Entom. Toute partie rétrécie qui supporte une portion du corps, comme les balanciers chez les diptères, l'abdomen dans beaucoup d'hyménoptères.

PÉDICURE, s. (du lat. *pes, pedis*, pied; *cura*, soin). Celui, celle qui traite les maladies des pieds. | Le nombre des infirmités dont le traitement est abandonné aux pédicures est fort restreint; ils ne traitent que les excroissances ou callosités qui viennent sur la peau des pieds, telles que cors, ognons, durillons; le soin des ongles leur est également attribué. | Adjectiv. Artiste *pédicure*.

PÉDIEUX, EUSE, adj. (rad. lat. *pes, pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied. | *Muscle pédieux*, Celui qui revêt la face dorsale du pied. C'est le même que le petit extenseur des orteils. | *Artère pédieuse*, Portion de la tibiale antérieure, qui se distribue au pied. | Substantiv. *La pédieuse*, L'artère pédieuse.

PÉDIFÈRE, adj. (du lat. *pes, pedis*, pied; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'un pied, comme l'ovaire de certaines synanthérées. | Zool. Se dit des animaux qui ont des pieds ou des appendices analogues. | S. m. pl. Famille de mollusques comprenant ceux dont le pied est grand, comprimé, tenace et non byssifère.

PÉDIFORME, adj. (du lat. *pes, pedis*, pied; *forma*, forme). Qui a forme de pied; dont la forme a quelque analogie avec celle du pied. Tel est, par exemple, un palpe d'arachnide.

PÉDILANTHE, s. m. (du gr. πέδιλον, chaussure; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, dont une espèce, le *pédilanthe faux tithymale*, est dite *ipécacuanha bâtard*, en raison de ses propriétés vomitives et drastiques, dues à un suc d'une âcreté brûlante et déterminant des pustules sur la peau. Elle est employée contre la syphilis.

PÉDILE, s. m. (du lat. *pes, pedis*, pied). Bot. Petit pied; sorte de support grêle formé par un rétrécissement du limbe du calice au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

PÉDILUVE, s. m. (du lat. *pes, pedis*, pied; *luo*, je lave). Méd. Bain de pied. Les *pédiluves* tièdes déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur; les *pédiluves* froids, ou même avec l'eau glacée, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc.; les *pédiluves* chauds sont employés comme révulsifs pour opérer une prompte dérivation. (Nysten.)

PÉDIMANE, adj. et s. (du lat. *pes*, pied; *manus*, main). Zool. Qui a des pieds-mains; dont les pieds font l'office des mains. | S. m. pl. Famille d'animaux mammifères onguiculés, remarquables en cela, que leur pouce est séparé aux pieds de derrière, et que leurs mamelles sont contenues dans une poche placée sur le ventre, ce qui les a fait aussi appeler *marsupiaux*, c. à d. *animaux à bourse*. Tels sont les sarigues.

PÉDOMÈTRE, s. m. (du lat. *pes, pedis*, pied; *metrum*, mesure). Instrument avec lequel on mesure le chemin. | On dit aussi *Odomètre*.

PÉDONCULE, s. m. (du lat. *pedunculus*, dim. de *pes*, pied). Bot. Support qui soutient la fleur ou le fruit. Lien qui attache ces parties à la branche ou à la tige; c'est ce qu'on appelle vulgairement *Queue*. | Anat. On a donné ce nom à divers prolongements ou appendices de l'encéphale. *Pédoncules* du cerveau.

PÉDONCULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est porté par un pédoncule. Fleur *pédonculée*. | Zool. Se dit de la tête d'un insecte quand elle se resserre à sa partie postérieure en forme de cou. Se dit aussi des yeux d'un crustacé, quand ils sont portés sur un fort gros pédoncule.

PÉGASE (pron. *Pégaze*). Mythol. Cheval ailé, né de Neptune et de Méduse. D'un coup de pied, il fit sortir de l'Hélicon la fontaine de l'Hippocrène, où les poètes venaient, dit-on, puiser l'inspiration. On lui donne des ailes et on en fait la monture d'Apollon et quelquefois de Mercure. Persée le monta pour délivrer Andromède, et Bellérophon pour combattre la Chimère. | Symbole du génie poétique. On suppose que pour être véritablement inspiré, pour être bon poète, il faut être emporté par *Pégase* jusque sur l'Hélicon. | Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, qui contient quatre-vingt-treize étoiles. | S. m. Ichthyol. Genre de la famille des lophobranches, renferme des poissons remarquables par leur museau saillant, avec la bouche en dessous, et par la disposition de leurs nageoires pectorales, qui sont assez développées pour les soutenir un certain temps dans l'air. Le type du genre est le *pégase dragon* ou *volant*, qui habite la mer des Indes.

PEGMATITE, s. f. Minéral. Roche composée d'orthose lamellaire et de quartz.

PÉGOLIÈRE, s. f. Mar. Bateau dans lequel on place les chaudières où chauffe le brai pour le carénage des navires.

PÉGU. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique, autrefois capitale du royaume de Pégu; 10,000 habit. Fameux temple de Choumadou, pyramide de plus de 100 mètres de haut. Elle fut prise par les Anglais en 1824 et en 1852. | Le royaume de Pégu avait pour bornes, au N. l'Arakan et l'Ava, à l'E. le Martaban, ailleurs le golfe de Bengale; 380 kilom. sur 300. Il est arrosé par le Pégu et par divers bras de l'Iraouaddy, qui forment un delta. Bois de tek, riz; or, rubis, saphir, grenat. Ce royaume, qui avait été conquis par l'empire birman en 1757, a été annexé en 1853 aux possessions britanniques.

PEIGNAGE, s. m. Action de peigner la laine, le lin, le chanvre, etc.; façon qu'on lui donne avec le peigne. Le *peignage* se fait par un temps sec.

PEIGNE, s. m. (du lat. *pecten*). Instrument de buis, de bois, de corne, d'écaille ou d'ivoire, ou de toute autre substance, taillé d'un côté ou même de deux côtés, en forme de dents, qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête. Voulez-vous connaître si une femme est soigneuse et propre, examinez ses *peignes*. Les *peignes* sont confectionnés par les tabletiers. | *Se donner un coup de peigne*, Se peigner. | Fig. et famil. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*, Le maltraiter, le battre. | Famil. *Être sale comme un peigne*, Se dit par allusion à la crasse qui s'attache au peigne qui sert à décrasser les cheveux. | Instrument en corne, en écaille ou en or, et quelquefois orné de diamants, à longues dents, de forme plus ou moins courbe, que les femmes portent tout à la fois comme ornement et pour maintenir leurs cheveux. | Technol. Instrument pour apprêter le chanvre, le lin, la laine. | Chez les tisserands, Sorte de châssis long et étroit, divisé en une multitude de petites ouvertures par où passent les fils de la chaîne. | Conchyliol. Genre de mollusques acéphales à coquilles bivalves, de l'ordre des lamellibranches subostracés, renfermant un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers.

PEIGNÉ, ÉE, part. Nettoyé, arrangé avec le peigne. Cheveux bien *peignés*. Être mal *peigné*. | Fig. et famil. *Homme bien ou mal peigné*, Celui dont la toilette est bien ou mal faite. | Substantiv. Un mal-*peigné*. | *Être peigné à la diable*, Avoir les cheveux en désordre. | Fig. En parlant des choses, *Jardin bien peigné*, Jardin soigné, tenu avec une propreté remarquable. | *Style peigné*, Style châtié. | S. f. Action de peigner dans le sens fig. et vulg. de *rossée*. Il a reçu une bonne *peignée*. | Technol. La quantité de laine, de lin ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne.

PEIGNER, v. a. (du lat. *pectere*; fait du gr. πεκτεῖν, même signif.). Démêler, nettoyer, arranger avec un peigne. *Peigner* ses cheveux, ses moustaches. *Peigner* du chanvre, de la laine, du lin. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le quadragénaire en *peignant* ses favoris. (H. Balzac.) | Fig. et pop. Battre, maltraiter. | Littérat. Châtier, soigner son style. | SE PEIGNER, v. pr. Se peigner les cheveux. | Fig. et vulg. Se battre.

PEIGNEUR, EUSE, s. Technol. Celui, celle qui peigne le chanvre, la laine, le lin.

PEIGNIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique ou vend des peignes. | Adjectiv. Marchand *peignier*.

PEIGNOIR, s. m. Linge en forme de manteau, qu'on se met sur les épaules lorsqu'on se peigne, pour empêcher que la crasse ou que les cheveux ne tombent sur les habits. Un *peignoir* de lin, un *peignoir* de coton. | Manteau de toile qu'on met pour entrer au bain ou lorsqu'on en sort. Faire chauffer un *peignoir*. | Vêtement de femme, en forme de robe, non ajusté à la taille, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé ou qu'elles gardent la chambre. Un *peignoir* simple, uni. Un *peignoir* à dentelles. Le *peignoir* est le plus commode des vêtements. Louise était en *peignoir*.

PEIGNON, s. m. Technol. Quantité de chanvre peigné que l'ouvrier fixe à sa ceinture pour filer une corde. | Au pl. Rebut de la laine peignée.

PEIGNURE, s. f. Mar. L'extrémité d'un cordage qui a été détordu. | Au pl. Cheveux qui tombent de la tête lorsqu'on se peigne.

PEINDRE, v. a. (du lat. *pingere*, même signif.). Ce verbe se conjugue ainsi : *Je peins, tu peins, il peint. Nous peignons. Je peignais. Nous peignions. Je peignis. Nous peignîmes. J'ai peint. Je peindrai. Je peindrais. Peins. Peignons. Que je peigne. Que nous peignions. Que je peignisse. Que nous peignissions. Peignant. Peint, peinte, ayant peint.* Représenter, reproduire les objets dans leurs formes, leurs couleurs, leur situation, figurer les traits. *Peindre* un homme, un lion, un arbre. *Peindre* quelqu'un en grand, en pied, en petit. *Peindre* une bataille. *Peindre* une montagne, une vallée. *Peindre* une fleur. *Peindre* un enfant, une femme, un vieillard, une scène, un paysage. Proposez-lui plutôt, à lui qui sait faire de la chair, de *peindre* une étoffe, un ciel, un œillet, une prune avec sa vapeur, une pêche avec son duvet. (Diderot.) Ce n'est pas l'amour qu'il fallait *peindre* aveugle, c'est l'amour-propre. (Voltaire.)

> Si, de Rubens imitant la magie,
> La toile eût pu s'animer sous mes doigts,
> Quel beau portrait j'aurais fait de ma mie,
> Je l'*aurais peinte* ainsi que je la vois!
> (SÉGUIER.)

| Enduire simplement d'une couleur, d'une teinte à l'aide du pinceau. *Peindre* une muraille, une maison, un parquet. En ce sens, on dit aussi, et mieux, *Mettre en couleur*. | Orner de peintures. *Peindre* une galerie, un plafond. | Absol. S'adonner à la peinture. *Peindre* d'après nature. *Peindre* sur bois, sur cuivre, sur verre, sur porcelaine. *Peindre* à l'huile, au pastel. *Peindre* gris, *peindre* lourd, *peindre* sans vérité. (Diderot.) | Se dit aussi neutral. de la manière dont on forme ses lettres en écrivant. Cet enfant *peint* bien. | Fig. Représenter vivement par le discours. Molière, La Bruyère, *ont peint* les mœurs de leur temps d'une manière admirable. Votre mémoire vous la *peindra* mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur que ne pourraient faire toutes mes paroles. (Boss.) Personne n'*a peint* avec plus de vérité les situations et les infortunes qui excitent la pitié. (Barthélemy.) | *Être à peindre*, Sorte de locution dont on se sert pour exprimer que des objets sont si parfaitement conformes, qu'ils pourraient servir de modèles à d'autres objets analogues, susceptibles d'être représentés par des couleurs. Homme fait *à peindre*. Femme faite *à peindre*. | SE PEINDRE, v. pr. Se représenter soi-même par des traits, des couleurs. Plusieurs peintres célèbres *se sont peints* eux-mêmes. | Se représenter. Ces souvenirs *se peignent* à leur esprit. | Être représenté vivement par le discours. La misère de certaines populations ne peut *se peindre*. J'espère que l'honnêteté de votre âme *se peindra* toujours dans vos lettres. (J. J. Rousseau.) | Fig. Se montrer sensiblement, en parlant des passions et des mouvements de l'homme. La candeur de son âme *se peignait* alors sur son front et dans ses yeux. L'espérance et la crainte *se peignaient* dans les regards inquiets des spectateurs. (Barthélemy.) La colère *se peignait* sur ses traits.

PEINE, s. f. (pron. *pène*; du lat. *pœna*; fait du gr. πένομαι, je travaille). Le sentiment d'une douleur, d'une souffrance, d'un mal dans le corps ou dans l'esprit. *Peine* du corps. *Peine* de l'esprit. Avoir des *peines* cruelles. | Embarras, inquiétudes. Tirer quelqu'un de *peine*. | *Être en peine de*, S'inquiéter de quelqu'un ou de quelque chose. *Être en peine de* la santé d'un ami. | Famil. *Être comme une âme en peine*, Être très-inquiet. | *Homme* ou *femme de peine*, Homme ou femme qui n'a pas de profession déterminée et qui gagne sa vie par un travail de corps. | Travail, fatigue. Je le ferai ou je mourrai à la *peine*. Se donner de la *peine*, une grande *peine*. | Prov. *Nul bien sans peine*, On n'arrive pas à l'aisance sans travailler. | *Mourir à la peine*, Mourir sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'est donné beaucoup de peine. | *Avoir de la peine à*, Se résoudre avec peine à faire quelque chose. | Famil. *La chose en vaut la peine*, La chose mérite qu'on s'en occupe. | *Avoir peine à faire une affaire*, Avoir beaucoup de difficulté à la conclure. | *Avoir peine*, Souffrir, éprouver de la douleur. *J'ai peine* à voir tant d'hommes éprouver les tortures de la faim. | *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, Se dit d'une chose sans importance. | *A peine*, loc. adv., Marque le peu de temps qu'il y a qu'une chose a eu lieu. *A peine*

nous sortions des portes de Trézène. (Racine.) | Se dit pour Presque pas. Il est *à peine* jour. | *A peine si*. *A peine si* on s'occupe de cette importante question. | *A grand' peine*, Très-difficilement. On se conduit *à grand' peine*, tant la nuit est obscure. | *Avec peine*, A regret. Je l'ai vu partir *avec peine*. | *Sans peine*, loc. adv., Sans fatigue. | Fig. Aisément. Écrire, composer *sans peine*. | *Prendre la peine de*, Se dit par politesse. *Prenez la peine de* venir me voir. | *Sous peine de*, loc. adv., *Sous peine de* la vie. | Punition, châtiment. Appliquer, prononcer une *peine*. Subir une *peine*. Le juge prononce les *peines* que la loi inflige. (Montesquieu.) | Jurisp. *Sous les peines de droit*, Sous les peines autorisées par la loi ; sous les peines que la loi inflige. | *Peine arbitraire*, Peine qui est prononcée par un abus d'autorité et que n'autorise nullement la loi. | *La peine de mort* ou *peine capitale*, En matière politique ou pour une atteinte quelconque à la loi, la peine de mort constitue un droit exorbitant, barbare, monstrueux, que nul ne peut s'arroger, suivant l'opinion des plus grands philosophes. L'homme ne sait bien ni le passé, ni le présent, ni l'avenir ; en jugeant d'une manière absolue et sans retour, il s'expose à commettre un assassinat. La réhabilitation, que du reste un cruel et impitoyable orgueil refuse presque toujours, ne peut racheter le crime que la passion ou l'ignorance ont fait commettre, attendu qu'elle ne peut rendre la victime à la vie. | Théol. *Les peines éternelles*, *les peines de l'enfer*, D'après les diverses religions, Châtiments épouvantables que Dieu réserverait à l'immense majorité des hommes ; dogme absurde en ce qu'il établit une disproportion infinie entre la peine et le délit, et en ce qu'il pose le principe d'absolue impossibilité de se corriger, de revenir à la vertu.

PEINÉ, ÉE, part. Affligé, chagrin. Je suis très-*peiné* de ce qui vous arrive.

PEINER, v. a. (pron. *péné* ; du lat. *pœna*, peine). Faire de la peine, causer du chagrin, de l'inquiétude. Votre malheur me *peine* beaucoup. | Causer de la fatigue. Ce travail me *peine* excessivement. | V. n. Se fatiguer, avoir de la peine à faire une chose. *Peiner* en traversant un pays de montagnes. Des chevaux qui *peinent* beaucoup à tirer des bateaux.

PEINT, EINTE, part. Fait à l'aide du pinceau. Portrait bien *peint*. Murailles *peintes*. Tableau parfaitement *peint*. Des toiles *peintes*. | Fig. La douleur est *peinte* sur sa figure. Ils entrèrent chez moi, la douleur et la consternation *peintes* sur leurs visages. (Barthélemy.) La colère est *peinte* sur ses traits.

PEINTRE, s. (du lat. *pictor*, fait de *pingere*, peindre). Celui, celle qui exerce l'art de la peinture. Un bon *peintre*. Un grand *peintre*. *Peintre* d'histoire. *Peintre* de paysages. *Peintre* de portraits. *Peintre* de genre. *Peintre* en miniature. *Peintre* sur émail. Les *peintres* anciens. Les *peintres* modernes. Les *peintres* de l'école de Rome, de l'école flamande. Un *peintre* qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des attitudes. (La Bruyère.) | Les qualités d'un excellent peintre sont d'avoir du génie, le jugement bon, l'esprit docile, le cœur noble, le sens sublime, de l'amour pour le travail et pour son art. | Celui qui met en couleur les appartements, les plafonds, les boutiques, les murailles, etc. *Peintre* en bâtiment. | Fig. Celui qui représente vivement les choses par la parole, le discours. Buffon est le grand *peintre* de la nature. | Pour le féminin on dit *Une femme peintre*. Quelques-uns proposent *peintresse*, mais ce mot est ironique. La Fontaine a dit *une peintre*. | Adjectiv. Angélica Kaufmann était *peintre*.

PEINTRESSE, s. f. Femme peintre. La Florentina, *peintresse* à Turin. (Mercure.) Ne se dit plus, si ce n'est par ironie.

PEINTURAGE s. m. Action de peinturer ; enduit de couleur sur du fer, sur du bois, sur un mur.

PEINTURE, s. f. (du lat. *pictura*, même sens). Art de peindre. S'adonner à la *peinture*. Cultiver la *peinture*. *Peinture* à fresque. *Peinture* à l'huile. La *peinture* est un art d'agrément. Tant de livres faits sur la *peinture* par des connaisseurs n'instruisent pas tant un élève que la seule vue d'une tête de Raphaël. (Voltaire.) | Ouvrage de peinture. Couvrir une galerie d'admirables *peintures*. | Couleur, assemblage, assortiment de couleurs. Cette *peinture* n'est pas encore sèche. | Fig. Description vive et animée. Ce n'est pas là une *peinture* imaginaire, ce sont les mœurs. (Massillon.) Quel intérêt peut-il résulter des *peintures* qui ne représentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir ? (Barthélemy.) | Fig. et famil. *En peinture*, loc. adv., En apparence, sans réalité. Il est brave *en peinture*, poltron en réalité.

PEINTURER, v. a. (pron. *peinturé*). Enduire de couleur. *Peinturer* un mur, un treillage.

PEINTUREUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui met en couleur les murs, les grillages, etc. | En mauvaise part, Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURLURER, v. a. Barbouiller, faire de mauvaises peintures. Il passait son temps à *peinturlurer* le mur. S'emploie dans un sens ironique.

PEIRESC (NICOLAS-CLAUDE-FABRI DE). Savant distingué, né en 1580 à Beaugencier (Provence), mort en 1637 ; était conseiller au parlement d'Aix. Il voyagea beaucoup dans sa jeunesse, se lia avec les savants les plus distingués, et étendit ses recherches à presque toutes les branches de science et d'érudition. Possesseur d'une grande fortune, il en profitait pour encourager les savants, payait une foule d'agents par lesquels il faisait faire des recherches sur les sciences naturelles, l'histoire, les antiquités ; c'est un de ses agents qui découvrit les *Marbres de Paros*. Il fit lui-même avec Gassendi des observations astronomiques, et forma de riches collections de médailles, d'inscriptions et d'objets d'art. C'est lui qui importa en France les chats angoras, le jasmin d'Inde et celui d'Amérique, le lilas de Perse, le laurier rose, le myrte à fleurs pleines, la nèfle, etc.

PÉJORATIF, IVE, adj. (du lat. *pejor*, pire). Qui rend pire, plus mauvais. Qui marque l'augmentatif dans le mauvais. *Ace* dans *villace*, *aille* dans *criailler*, sont des *péjoratifs*.

PÉKIN ou **PÉ-KING** (c. à d. la *Cour du Nord*). Géogr. Ville capitale de l'empire chinois et de la

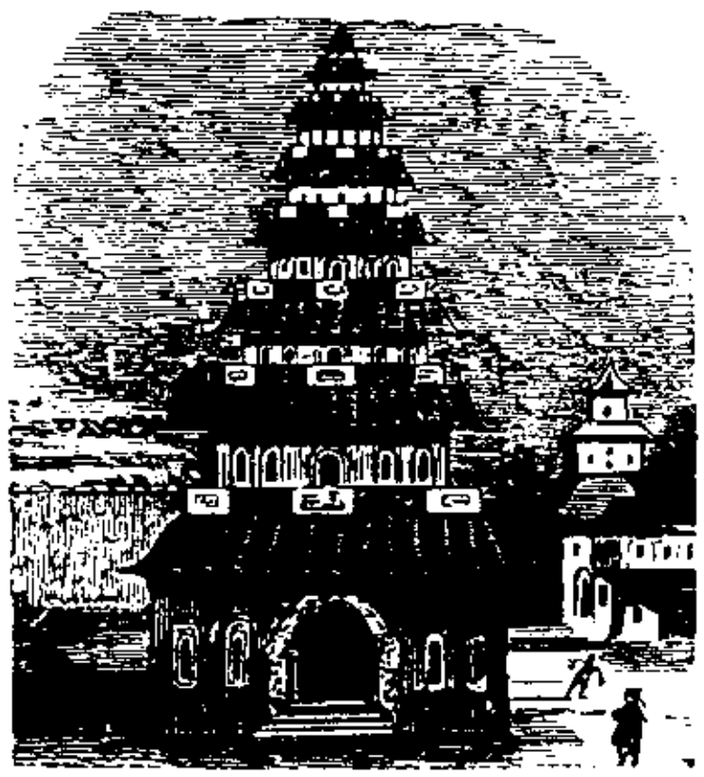

Pekin (tour de porcelaine).

Chine propre, chef-lieu de la province de Petchi-Li ; 1,600,000 habit. Elle est divisée en deux parties, la ville proprement dite, et le faubourg du Sud. La première est entourée d'une muraille de 7 mètres d'épaisseur et de 13 de hauteur. Une avenue de 6 kilom., pavée de grosses dalles de granit, y conduit du côté de l'E., et un arc de triomphe superbe en indique l'entrée. Les rues de Pékin sont larges, longues, droites et très-propres ; les principales ont 40 mètres de large ; il en est une de 60 mètres. On y voit quelques édifices remarquables, de beaux jardins, des lacs artificiels, et un pont de jaspe noir représentant un dragon dont les pieds forment les piles du pont. A Pékin siégent toutes les administrations supérieures de l'empire, les grandes cours de justice, le tribunal d'histoire et de littérature, qui examine les lettrés. On y trouve le collége impérial, l'observatoire, bâti en 1279, la bibliothèque impériale, la plus vaste qui soit hors de l'Europe, l'imprimerie du gouvernement, de vastes cabinets d'histoire naturelle. En 1860, après la bataille de Pali-Kao, 21 septembre, Pékin fut occupée par l'armée anglo-française. Un traité de paix y fut conclu le 26 octobre de la même année.

PÉKIN, s. m. Sorte d'étoffe de soie de la Chine, qui ressemble au taffetas. | Terme de dénigrement dont se servent les militaires pour désigner celui qui n'est pas dans la vie militaire, qui n'est pas soldat. Les soldats cherchent à vexer le *pékin*.

PELADE, s. f. (rad. lat. *pilus*, poil). Maladie qui fait tomber le poil et les cheveux. Synonyme vulgaire d'*Alopécie*. | Technol. Laine enlevée à l'aide de la chaux sur les peaux de mouton qu'on apprête pour cuir et parchemin.

PELADON, s. m. Technol. Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

PELAGE, s. m. (du lat. *pilus*, poil). Couleur des poils de certains animaux. Le *pelage* du tigre est beau. Dans l'état de domesticité, le *pelage* du cerf se change du fauve au blanc. (Buffon.)

PÉLAGE. Moine de la Grande-Bretagne, et fameux hérésiarque du ve siècle. Il se lia à Rome avec saint Augustin, et se livra à l'étude des questions métaphysiques de la grâce et du libre arbitre. Il fut condamné dans plusieurs conciles pour avoir soutenu la liberté de l'homme. | *Pélage*. Roi des Asturies, était porte-lance du roi Rodrigue à la bataille de Xérès (711). Après la perte de cette bataille et la mort présumée du roi Rodrigue, il se mit à la tête des Chrétiens qui s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Cantabrie ; il y resta plusieurs années ignoré, en sortit brusquement, battit les Maures à Cavadonga (718) et dans plusieurs autres rencontres, prit alors le titre de roi et fonda Oviédo.

PÉLAGIANISME, s. m. Hist. ecclésiast. Doctrine de Pélage, moine anglais du ve siècle, qui lui donna son nom. Le *pélagianisme* nie le péché originel, la nécessité de la grâce, la damnation des enfants morts sans baptême. Le *pélagianisme* fut condamné par les conciles.

PÉLAGIE, s. f. Pathol. Sorte d'érysipèle écailleux des mains, quelquefois des jambes et même de la face. | *Sainte-Pélagie*, Prison de Paris, longtemps exclusivement réservée aux détenus pour dettes. Depuis on y a renfermé des prisonniers de toutes sortes, et une de ses divisions a été consacrée aux détenus politiques condamnés à un an de prison ou à moins d'un an.

PÉLAGIEN, IENNE, s. Sectaire de Pélage, partisan du pélagianisme. | Adj. Opinion *pélagienne*.

PÉLAGIEN, IENNE, adj. (du gr. πέλαγος, mer). Antiq. Qui appartient à l'Océan. | Zool. Qui se rencontre en pleine mer, qui fréquente la haute mer. Oiseaux *pélagiens*. Coquilles *pélagiennes*. | *Pélagiens*, S. m. pl. Ornithol. Nom donné aux oiseaux que Cuvier appelle *grands voiliers*, oiseaux qui, doués d'une grande puissance de vol, se tiennent presque constamment en haute mer : tels sont les pétrels, les albatros, les mouettes, les stercoraires, les sternes, les frégates, les fous, etc.

PÉLAGIQUE, adj. Se dit des poissons qui vivent en mer à une grande distance des côtes. | Minéral. Qui est le produit des sédiments de la haute mer.

PELAGOSCOPE, s. m. (du gr. πέλαγος, mer ; σκοπέω, je regarde). Instrument de physique dont on se sert pour voir les objets dans la mer, au fond de l'eau.

PÉLAMIDE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthopterygiens, de la famille des scombéroïdes, voisins des thons, dont ils diffèrent par un corps plus allongé, un œil plus petit, un museau plus long, plus pointu, une gueule plus fendue. L'espèce type est la *pélamide commune* ou bonite à dos rayé, poisson de près de 70 centimètres, de couleur argentée et teintée de bleu clair sur le dos, qui se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique.

PELARD, adj. m. N'est usité que dans cette locution : *Bois pelard*, Bois qui a été pelé.

PÉLARDEAU, s. m. Mar. Morceau de bois ou de plomb, enveloppé d'étoupe et de suif, dont on se sert pour masquer le trou d'un boulet ou une voie d'eau.

PÉLARGONIER, s. m. Bot. Genre de la famille des géraniées, renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées ou alternes dans le haut de la tige, à fleurs grandes et assez belles. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces exotiques, pour la plupart originaires du Cap, et très-recherchées comme plantes d'ornement. *Pélargonier* à grandes fleurs. *Pélargonier* parfumé.

PÉLASGES, adj. et s. Nom des plus anciens envahisseurs connus de la Grèce et de l'Italie, qui portèrent dans ces pays les premiers germes de civilisation, y fondèrent d'importantes colonies et y maintinrent longtemps leur suprématie sur les autochtones. La plupart des Pélasges entrèrent dans ces pays par le Nord, les autres y arrivèrent par mer. Tout ce que l'antiquité nous a transmis sur leur langue, leurs mœurs, leurs dieux, tout, jusqu'aux noms de leurs tribus, prouve qu'ils étaient d'origine celtique. C'est aux Pelasges que l'on doit les constructions dites cyclopéennes. (Cas. Henricy.)

PÉLASGIE, s. f. Nom anciennement donné à toute la Grèce, et particulièrement au Péloponèse.

PÉLASGIQUE, adj. Antiq. gr. Qui appartient aux Pélasges. Monument *pélasgique*.

PELÉ, ÉE, part. Qui a perdu son poil ou sa peau. Fruit *pelé*. Amande *pelée*. | Fig. *Montagne pelée*, Montagne sans végétation. | *Tête pelée*, Tête chauve. | Substantiv. et ironiq. Un vieux *pelé*. | Vulg. *Il y avait quatre pelés et un tondu*, Se dit en parlant d'une assemblée où il y avait peu de monde et des gens pour lesquels on a peu d'estime.

PÉLÉE. Temps hér. Fils d'Éaque, époux de la déesse Thétis et père d'Achille. Ce fut aux noces de Pélée que la Discorde jeta la fameuse pomme, cause de la guerre de Troie.

PÊLE-MÊLE, s. m. État de désordre, de confusion de personnes ou de choses. Les lois, les institutions humaines sont un *pêle-mêle*, une vraie tour de Babel. La vie n'est qu'un *pêle-mêle* de biens et de maux. On ne peut se retrouver dans ce *pêle-mêle*. | Loc. adv. Confusément. Entrer, sortir *pêle-mêle*. On sortit *pêle-mêle* du bal de l'Opéra.

PELER, v. a. (du lat. *pilare*; rad. *pilus*, poil). *Je pèle. Il pèle.* Ôter le poil. *Peler* un cochon. *Peler* des peaux. Ah! pauvre sot! tu crois qu'on te frise, on te *pèle*. (Boursault.)

PELER, v. a. (rad. *pellis*, peau). Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre. *Peler* une pomme, une poire. | Hortic. *Peler la terre*, Ôter le gazon. | *Peler les allées d'un jardin*, En enlever l'herbe et la terre avec le râteau et la pelle. | Absol. *Le corps pèle*, La peau ou l'épiderme se détache.

PÈLERIN, INE, s. (du lat. *peregrinus, a*, qu'on a traduit d'abord par *pérégrin, pérégrine*, et dont plus tard on a fait *pèlerin*). Celui, celle qui va en pèlerinage. Se dit plus particulièrement des voyageurs chrétiens ou catholiques qui vont visiter les lieux saints et y faire leurs dévotions, et des disciples de Mahomet qui vont visiter la Mecque. Les *pèlerins* de Jérusalem. Une caravane de *pèlerins*. | Les *pèlerins* n'étant pas toujours d'une grande moralité, on a pris ce mot pour synonyme de Fripon, d'homme rusé, adroit, menteur, dont il est prudent de se défier. Si vous connaissiez le *pèlerin*.

PÈLERINAGE, s. m. (rad. *pèlerin*). Voyage de dévotion que l'on fait aux lieux saints, aux tombeaux des martyrs, etc. Aller en *pèlerinage*. Entreprendre un *pèlerinage*. L'on ne voit point faire de vœux ni de *pèlerinages* pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux. (La Bruyère.) | Lieu où l'on va en pèlerinage. Le sépulcre du Christ, à Jérusalem, et celui de Mahomet, à la Mecque, sont des lieux de *pèlerinage*. Chaque contrée avait au moyen âge ses lieux de *pèlerinage*. | Fig. Voyage, passage. Vous voyez que le *pèlerinage* de cette vie n'est pas semé de roses. (Voltaire.)

PÈLERINE, s. f. Ajustement de femme qui couvre la poitrine et les épaules, en forme de grand collet rabattu. La belle enfant portait une *pèlerine*. | Conchyliol. Nom vulgaire du *peigne commun*.

PELETTE, s. f. Instrument qui sert à couper, à diviser la terre à briques.

PÉLIAS. Mythol. Fils de Neptune et de Tyro. Ses propres enfants le tuèrent à l'instigation de Médée, qui leur avait persuadé que c'était le moyen de le rajeunir.

PÉLICAN, s. m. (du gr. πελεκάν, fait de πέλεκυς, hache, parce que son bec plat ressemble à

Pélican.

une hache). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes totipalmes; ils sont remarquables par le volume de leur bec, au-dessous duquel est située une poche membraneuse qui leur sert de réservoir pour conserver une partie des poissons qu'ils ont pêchés et dont ils se nourrissent. Le pélican retire de son estomac les aliments qu'il a mis en réserve pour nourrir ses petits. On dit même qu'il se déchire les flancs pour sustenter sa couvée de son sang. Aussi est-il regardé comme le symbole de la tendresse paternelle. La taille du pélican atteint quelquefois deux mètres. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. | Technol. Nom donné à plusieurs instruments.

PÉLIOME, s. m. (du gr. πέλιος, livide). Pathol. Tache cuivrée, verte, ou jaune de la peau.

PÉLION. Géogr. Montagne de la Thessalie, célèbre pour avoir servi d'habitation aux Centaures, et avoir été le théâtre de la guerre des géants contre les dieux. Les géants entassèrent le mont Pélion sur le mont Ossa, pour escalader le ciel.

PÉLIOSE, s. f. (du gr. πέλιος, livide). Pathol. Éruption cutanée constituée par de petites taches arrondies, rouges, de grandeur variable, ayant au maximum un centimètre de diamètre.

PELISSE, s. f. (du lat. *pellis*, peau, enveloppe). Manteau ou mantelet de femme, en soie ou en laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. | Veste galonnée et bordée de fourrures, que le hussard attachait et laissait pendre sur ses épaules pardessus la veste d'uniforme. La *pelisse* des hussards a été supprimée en 1860. | Vêtement de fourrures des Orientaux; vêtement de distinction que le Grand-Sultan accorde à de hauts dignitaires de son empire ou à des étrangers. La pelisse de renard noir est réservée au sultan.

PELLA. Géogr. Ville de Macédoine, dans l'Émathie, devint sous Philippe la capitale du royaume. Philippe et Alexandre le Grand y naquirent.

PELLAGRE, s. f. Pathol. Maladie générale se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux central. Cette maladie est particulière à certaines parties de l'Italie, et surtout au Milanais et au Piémont, au département des Landes, à quelques cantons des Pyrénées en France, et également à quelques parties de l'Espagne. Elle commence par une inflammation chronique exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, et peut amener, au bout de quelques années, le vertige, la folie et la mort. La *pellagre* est commune chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère, une résidence en des lieux malsains, ou les maladies.

PELLAGREUX, EUSE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la pellagre. Folie *pellagreuse*. Accident *pellagreux*. | S. Celui, celle qui sont atteints de la pellagre. Les *pellagreux*.

PELLE, s. f. (du lat. *pala*, même sens). Instrument de fer ou de bois dont on se sert pour prendre, remuer ou réunir diverses choses. *Pelle* de jardin. *Pelle* à feux. *Pelle* d'écurie. *Pelle* de bois. Remuer les blés avec une *pelle*. | Mar. *Pelle d'aviron*, Partie plate de l'aviron. | Fig. *Remuer l'argent à la pelle*, Avoir beaucoup d'argent. | Prov. *La pelle se moque du fourgon*, Il a précisément les mêmes défauts qu'il reproche aux autres.

PELLERON, s. m. Technol. Pelle de bois étroite et longue, dont les boulangers se servent pour enfourner les petits pains.

PELLETÉE, s. f. (rad. *pelle*). Ce qui peut tenir sur une pelle. Une *pelletée* de terre.

PELLETERIE, s. f. (rad. lat. *pellis*, peau). Art d'accommoder les peaux et d'en faire des fourrures. Ouvrier habile dans la *pelleterie*. | On comprend aussi sous ce nom les peaux garnies de poils et destinées à faire des fourrures; telles sont les peaux de martres, d'hermines, de castors, de loutres, de tigres, de petits gris, de fouines, d'ours, d'oursons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lièvres, de lapins, d'agneaux et autres animaux. Les plus belles et les plus précieuses pelleteries viennent des pays du Nord; celles du Midi sont beaucoup moins estimées.

PELLETIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui prépare et qui vend de la pelleterie, des peaux, des fourrures. Un *pelletier*. Une *pelletière*. Un marchand *pelletier*. Une marchande *pelletière*.

PELLICULE, s. f. (du lat. *pellicula*, dimin. de *pellis*, peau). Membrane, peau mince et déliée, qui recouvre certains organes des animaux, certains fruits et qui revêt en dedans la coque de l'œuf.

PELLICULEUX, EUSE, adj. Qui est plein de pellicules. Substances *pelliculeuses*.

PELLUCIDE, adj. (du lat. *per*, à travers; *lucidus*, clair). Qui est transparent ou demi-transparent. Substances, corps *pellucides*.

PELOIR, s. m. Technol. Bâton rond et renflé dans le milieu, qui sert au mégissier pour faire tomber le poil des peaux.

PÉLOPÉE, s. f. (du gr. πηλοποιός, potier). Entomol. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs. Ce sont des insectes propres aux pays chauds; leurs mœurs sont très-remarquables; ils construisent leurs nids avec de la terre et les placent dans les angles des murailles ou au plafond des greniers.

PÉLOPONÈSE. Géogr. Presqu'île qui termine la Grèce au S., et qui est jointe au continent par l'isthme de Corinthe. Elle doit son nom au Phrygien Pélops, qui y régna vers l'an 1350 av. J. C. On la divise vulgairement en sept parties: l'Achaïe et la Corinthie au N., l'Argolide à l'E., la Laconie et la Messénie au S., l'Élide à l'O. et l'Arcadie au centre; mais ces divisions varièrent fréquemment. Parmi les événements qui forment l'histoire du Péloponèse, on remarque la fondation du royaume d'Argos par Inachus, vers 1986, de Sicyone vers 1920, de Sparte vers 1880, de Corinthe vers 1350; l'arrivée du Phrygien Pélops, qui règne en Élide vers 1350 et donne son nom à toute la presqu'île; l'expulsion des Héraclides vers 1300, leurs diverses tentatives pour rentrer dans le Péloponèse, leur retour définitif dû à l'aide des Doriens (1190); l'occupation des principaux trônes du pays par les divers princes de cette famille; les guerres de Messénie (743 et 685); l'établissement de la prépondérance des Spartiates dans le Péloponèse, leur rivalité avec les Athéniens, rivalité qui donna naissance à la guerre du Péloponèse (431-404) et amena la domination de Sparte; les guerres de Sparte et de Thèbes (371-363), pendant lesquelles le Péloponèse fut plusieurs fois envahi; les efforts de la ligue achéenne pour repousser les Romains, la lutte de cette ligue contre Sparte, enfin la réduction du Péloponèse et du reste de la Grèce en province romaine sous le nom d'Achaïe. Aujourd'hui le Péloponèse se nomme Morée.

PÉLOPS. Mythol. Fils du roi de Lydie Tantale, fut tué par son propre père. Jupiter lui rendit la vie. Il eut pour fils Atrée et Thyeste.

PELOTAGE, s. m. Action de peloter, de mettre des écheveaux en pelotes. Le *pelotage* du fil. | Au jeu de paume, au billard, Action de jouer négligemment, sans s'astreindre aux règles.

PELOTE, s. f. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme avec du fil, du coton, de la laine roulés sur eux-mêmes. *Pelote* de fil. | Petit coussinet, de forme ronde, ovale ou carrée, sur lequel on fiche des aiguilles ou des épingles. Une *pelote* de soie, de dentelle. | *Pelote de neige*, Boule que l'on fait avec de la neige pétrie. | *Faire sa pelote*, Arrondir ses profits.

PELOTER, v. a. Mettre en pelote. *Peloter* du fil. | Famil. Battre, maltraiter de coups ou de paroles; ou encore Jouer, batifoler avec une jeune fille. | *Peloter quelqu'un dans une conversation*, Être plus fort que lui, avoir l'avantage sur lui. | Absol. *Ne pas jouer partie, ne faire que peloter*, Jouer à la paume, sans faire une partie réglée, par simple manière récréative. | SE PELOTER, v. pr. Être mis en peloton. | Famil. Se battre, se maltraiter. Ils *se sont pelotés*. Les deux officiers *se pelotèrent*.

PELOTEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière employés à mettre du fil en pelotons. | S. f. Machine qui sert à façonner les pelotes de fil, de coton.

PELOTON, s. m. (pron. *ploton*). Espèce de boule qu'on forme en dévidant du fil, du coton, de la soie ou de la laine. Un *peloton* de laine, de soie, de fil. Un chat qui joue avec un *peloton*. | Petit nombre de personnes ramassées. Les sergents de villes parcouraient la ville par *pelotons*. | Particulièrement, Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. Former, aligner le *peloton*. Feu de *peloton*. Les *pelotons* sont tous égaux en force autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la subdivision par compagnies.

PELOTONNÉ, ÉE, part. Mis en peloton, en boule. Fil *pelotonné*. Les nuages *pelotonnés* errent en désordre dans l'étendue des cieux. (Deleuze.)

PELOTONNER, v. a. (rad. *peloton*). Mettre en peloton. *Pelotonner* de la soie. | SE PELOTONNER, v. pr. Être mis en peloton. | Rassembler ses membres, se ramasser. Le hérisson *se pelotonne*. | Se grouper. Ce qu'il y avait de plus grand, de meilleur, de plus distingué de tout âge, *se pelotonnait* autour de lui. (Saint-Simon.)

PELOUSE, s. f. (pron. *pelouze*; du lat. *pilus*, poil; de l'italien *pelluzza*, poil court). Terrain couvert d'une herbe épaisse douce et courte. Une belle *pelouse*. Une verte *pelouse*. Danser sur la *pelouse*. | L'herbe même qui recouvre le terrain.

PELTE, s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Petit bouclier en forme de croissant, à l'usage des troupes légères, chez les anciens. Les Romains se servaient du bouclier nommé *pelte*. | On dit aussi *pelta* au masc.

PELTOÏDE, adj. (du gr. πελτή, bouclier). Hist. nat. Qui a de la ressemblance avec un bouclier. Feuilles *peltoïdes*.

PELUCHE, s. f. Sorte d'étoffe à longs poils, ne servant guère aujourd'hui que comme doublure et garniture de chapeau. *Peluche* de soie, de coton, etc. Un chapeau de *peluche*. Une pèlerine de *peluche*.

PELUCHER, v. n. En parlant de certaines étoffes, Se couvrir de poils qui se détachent du tissu. Cette étoffe *peluche*. On dit dans le même sens et pronominalement *se pelucher*.

PELUCHEUX, EUSE, adj. Qui peluche. Étoffes *pelucheuses*. Fruits *pelucheux*. Feuilles *pelucheuses*.

PELURE, s. f. Peau qu'on enlève de dessus les légumes, les fruits, le fromage. *Pelure* d'ognon. *Pelure* de pomme. Mince comme une *pelure* d'ognon. | *Pelure d'ognon*, Couleur de quelques vins. Le vin vieux prend la couleur de *pelure d'ognon*. | Nom donné à une espèce de champignon, à une variété de pomme de terre, et à une coquille du genre anomie.

PELVI-CRURAL, ALE, adj. (du lat. *pelvis*, bassin; *crus, cruris*, cuisse). Anat. Qui appartient au bassin et à la cuisse. Artère *pelvi-crurale*.

PELVIEN, IENNE, adj. (du lat. *pelvinus*; rad. *pelvis*, bassin). Anat. Qui appartient au bassin. | *Aponévrose pelvienne*, Expansion qui se fixe au détroit supérieur du bassin et forme une sorte de cloison résistante qui soutient le péritoine. | *Cavité pelvienne*, Cavité du bassin. La *cavité pelvienne* est gravement atteinte. | *Face pelvienne de l'os iliaque*, Celle qui correspond à la cavité pelvienne. | *Membres pelviens*, Les membres inférieurs ou abdominaux.

PELVIMÈTRE, s. m. (du lat. *pelvis*, bassin; du gr. μέτρον, mesure). Méd. Instrument dont on se sert dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin.

PELVI-PÉRITONITE, s. f. Méd. Inflammation du péritoine du bassin.

PELVIS, s. m. Mot latin, qui signifie *bassin*, et qui est passé dans la langue française avec la même signification.

PEMPHIGUS, s. m. (du gr. πέμφιξ, bulle). Pathol. Phlegmasie caractérisée par l'éruption simultanée ou successive, sur une ou plusieurs parties du corps, de bulles d'un volume variable se développant sur des plaques érythémateuses remplies d'un liquide jaunâtre ou sanguinolent. Elle se termine quelquefois par la résorption de ce liquide, mais plus ordinairement par son effusion, et par la formation de croûtes plus ou moins épaisses ou d'excoriations superficielles, qui laissent des taches brunes caractéristiques.

PENAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *pannus*, haillon). Chiffons, haillons. Terme de mépris employé par quelques écrivains, par allusion à la bure grossière des moines, pour désigner la gent monacale. La *penaille*, la monaille et la mitraille.

> La *penaille* ensemble enfermée
> Fut en peu d'heures consumée.
> (LA FONTAINE.)

PENAILLERIE, s. f. (*ll* mouillées). Assemblage de penaillons, de haillons, de choses sans aucune valeur. | Par anal. Rassemblement d'hommes en haillons. | Par mépris. La gent monacale. C'était l'honneur de la *penaillerie*. (Voltaire.)

PÉNAL, ALE, adj. (du lat. *pœnalis*, fait de *pœna*, peine). Qui assujettit à quelque peine, à des peines. Code *pénal*. Législation *pénale*. Lois *pénales*. Consultez les articles du code *pénal*. Inusité au pl. masc.

PÉNALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est pénal, de ce qui est susceptible d'une peine. La *pénalité* varie suivant les temps et les lieux, les institutions et les mœurs. (Dict. politiq.) | Système des peines établies par les lois. Une *pénalité* indulgente. Une *pénalité* sévère. La *pénalité* sera réformée et adoucie.

PENARD, s. m. (pron. *penar*). Terme de raillerie qu'on trouve dans Molière et qui n'est guère usité que dans cette locution, *Vieux penard*, Vieillard rusé ou libertin. Le curé est un *vieux penard*.

PÉNATES, s. m. pl. (du lat. *penates*, formé de *penitus*, intérieur; ils étaient placés dans la partie la plus retirée de la maison). Dieux domestiques des Romains et des Étrusques. Ils étaient les protecteurs et les gardiens, comme les lares, de la maison et de la famille. Du reste tout ce qui se dit des *lares* s'applique aux *pénates*. Énée sauva de l'incendie de Troie ce qu'il avait de plus précieux, son père et ses *pénates*. | Adjectiv. Les dieux *pénates*. | Fig. La patrie, le pays, la ville et aussi la demeure, la maison où l'on a fixé sa résidence. Revoir ses *pénates*. Rentrer dans ses *pénates*. | Par extens. Je ne songeai qu'à me sauver avec mes dieux *pénates*, c. à d. avec mes hardes. (Le Sage.)

PENAUD, AUDE, adj. (pron. *pénó, penóde*). Honteux, interdit, embarrassé. Quand il me vit il fut bien *penaud*. Voilà des gens *penauds* s'il en fut onc. (Piron.) | Substantiv. Le *penaud*. La *penaude*.

PENCHANT, ANTE, adj. Qui est penché. Qui est incliné. Un mur *penchant*. Une muraille *penchante*. Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. | S. m. Pente d'un terrain. Le *penchant* de la montagne, de la colline. | Fig. *Être sur le penchant d'un précipice*, Être exposé à se laisser aller aux désordres, à tomber dans le mal. | *Se retenir sur le penchant du précipice*, S'arrêter par prudence, par force morale, sur la pente du mal où l'on allait glisser. | Dans l'acception de déclinaison, il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Vers le penchant, sur le penchant, jusqu'au penchant*. | Dans toutes les acceptions qui précèdent, ce mot n'a point de pluriel. | Inclinaison naturelle, bonne ou mauvaise. Suivre son *penchant*. Se laisser aller, entraîner à ses *penchants*. La sultane a suivi son *penchant* ordinaire. (Racine.) Notre *penchant* nous porte à des idées plus agréables. (Fléchier.) Rien ne montre mieux les vrais *penchants* d'un homme que l'espèce de ses attachements. (J. J. Rousseau.) Un secret *penchant* l'avait entraîné. (Barthélemy.)

PENCHÉ, ÉE, part. Incliné. Tête *penchée*. Mur *penché*. Arbre *penché*. Tour *penchée*. Sous le tronc *penché* d'un bouleau, je parvins à la garantir des torrents de la pluie. (Chateaubriand.) | Fig. *Airs penchés*, Mouvements affectés de la tête ou du corps, attitudes nonchalantes. La belle a des *airs penchés*.

PENCHEMENT, s. m. (pron. *pancheman*; rad. *pencher*). Action d'une personne qui se penche; état d'un corps qui penche. Le *penchement* d'un mur. Le *penchement* de la tour de Pise.

PENCHER, v. a. (pron. *panché*; du lat. *pensare*). Incliner d'un côté. *Pencher* la tête. *Pencher* le corps. Quelques arbres fruitiers sauvages *penchaient* leurs têtes sur les nôtres. (J. J. Rousseau.) | Mettre quelque chose hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. *Pencher* un vase. | V. n. Être hors de son aplomb, hors de la perpendiculaire. Ce mur *penche*. | Être porté vers quelqu'un ou quelque chose. Il faut toujours *pencher* vers la clémence plutôt que vers la cruauté. (Voltaire.) | *Pencher à*, Suivi d'un nom. Jeanne *penchait à* la réforme. | *Pencher à*, Suivi d'un infinitif. Ils *penchent à* aimer le vice. (J. J. Rousseau.) | *Pencher de*. *De* quel côté *penchez*-vous? On tombe du côté où l'on *penche*.

> . . . Il est malaisé, dans cette égalité,
> Qu'un esprit combattu ne *penche* d'un côté.
> (CORNEILLE.)

| *Pencher pour*. Je *penche pour* la liberté. | SE PENCHER, v. pr. S'incliner, se baisser. Son corps *se penche* sous le poids de l'âge.

PENDABLE, adj. (pron. *pandable*). Qui est à pendre, qui mérite d'être pendu. Un homme *pendable*. Une femme *pendable*. Il n'est si bon homme de bien, qu'il mette à l'examen des lois toutes ses actions et pensées, qui ne soit *pendable* dix fois en sa vie. (Montaigne.) | *Cas pendable*, Dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale, un châtiment exemplaire. | Famil. *Tour pendable*, Méchanceté insigne qu'on a de la peine à pardonner. Jouer à quelqu'un un *tour pendable*.

PENDAGE, s. m. Minér. Inclinaison des veines de charbon dans la mine.

PENDAISON, s. f. (pron. *pandèzon*). Action de pendre ou de se pendre. La *pendaison* d'un criminel. Les cas de *pendaison* volontaire sont assez fréquents. | Supplice qui produit la mort par une compression opérée au cou, au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. Selon quelques savants, la *pendaison* est un supplice moins cruel que la décollation par la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces douleurs. | Dans la pendaison, le corps abandonné à son propre poids exerce sur le lien suspenseur une traction assez forte pour interrompre l'entrée de l'air et le cours du sang. On croit généralement que, dans la mort par pendaison, le corps doit nécessairement être suspendu dans une position verticale, à une certaine hauteur au-dessus du sol et loin de tout meuble ou support capable d'offrir un appui aux pieds, et l'on incline à mettre sur le compte de manœuvres criminelles les cas de mort avec suspension incomplète. Mais on sait aujourd'hui que la mort par pendaison volontaire survient soit debout contre un mur et les pieds reposant à plat sur le sol, soit à genoux, soit ployé en deux, assis, accroupi ou même couché; qu'il n'existe pas une seule position du corps dans laquelle la mort volontaire par pendaison ne soit possible.

PENDANT, ANTE, adj. (pron. *pandan*). Qui est incliné, qui va en bas. Avoir les bras *pendants*. Ce chien a les oreilles *pendantes*. Toutes les colonnes du temple sont ornées de festons *pendants*. (Fénelon). | Qui est suspendu par en haut. Des raisins *pendants*. | *Fruits pendants par la racine* ou *par racine*, Les blés, les fruits qui sont sur terre et dont la récolte n'est point encore faite. | Qui n'est pas encore terminé, décidé. Un procès *pendant*. | Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre. Rameaux *pendants*. Feuilles *pendantes*.

PENDANT, s. m. (pron. *pandan*; du lat. *pendere*, pendre). Partie pendante du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée. | Au plur. *Pendants* ou *pendants d'oreilles*, Parure de pierreries, de perles, d'or, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. | Mar. Caliornes ou poulies simples. | Tableaux, estampes, groupes de sculpture d'égale grandeur, représentant des objets à peu près semblables, et destinés à figurer ensemble, à se correspondre. Ces tableaux sont les deux *pendants*.

PENDANT, prép. (pron. *pandan*). Durant un certain laps de temps. *Pendant* la vie. *Pendant* l'été. Le chardonneret chante *pendant* toute l'année. (A. Martin.) | *Pendant que*, loc. conj. Tandis que. *Pendant qu'*il délibère vous êtes déjà hors de portée.

PENDARD, ARDE, s. Vaurien, vaurienne; coquin, coquine; fripon, friponne à pendre. Non, je veux auparavant vous faire voir à vous-même comment je suis servi par ce *pendard*-là. (Brueys.) Cette *pendarde* de Lisette vous fera faire diète, je vous en avertis. (Dancourt.)

PENDARDERIE, s. f. Conduite, action de pendard. Vit-on jamais pareille *pendarderie*?

PENDELOQUE, s. m. (pron. *pandeloc*). Pierreries ordinairement en forme de poire, ajoutées à des boucles d'oreilles. Une paire de *pendeloques*. Porter de riches *pendeloques*. | Morceau de cristal ou de verre taillé en poire. Attacher des *pendeloques* à un lustre.

PENDENTIF, s. m. (pron. *pandantif*). Archit. Portion de voûte dont la forme est triangulaire, quelquefois saillante ou presque verticale, tantôt ouverte par le devant comme une trompe.

PENDEUR, s. m. (pron. *pendeur*). S'est dit pour bourreau. | Mar. Gros cordage suspendu au-dessous des capelages de haubans pour supporter des caliornes ou poulies simples. *Pendeur* de balancine, de caliorne, de bras de palan. | Au fém. *Pendeuse*.

PENDILLER, v. n. (*ll* mouillées). Pendre, être suspendu en l'air et agité par le vent.

PENDILLON, s. m. (*ll* mouillées). Technol. Verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge.

PENDJAB (pays des cinq rivières). Géogr. anc. Province du royaume de Lahore, dont il formait la partie S. O.; a pour bornes au N. E. le Koulistan indien, au S. E. l'Hindoustan, au N. O. l'Afghanistan; villes principales : Amretsyr (chef-lieu) et Lahore. Ce pays a été annexé en 1849 aux possessions anglaises et compris d'abord dans la présidence de Calcuta, dont il formait une province. En 1859, il a été érigé en présidence spéciale, et on y a ajouté la vice-présidence des provinces du N. O. Cette nouvelle présidence, presque aussi grande que la France, a une superficie de 485,330 kilomètres carrés, compte 46 millions d'habitants, et a pour capitale Lahore.

PENDOIR, s. m. (pron. *pandoar*). Technol. Corde, crochet où l'on suspend les quartiers de lard chez un charcutier, les quartiers et les morceaux de viande chez un boucher. | Appareil auquel on suspend les animaux pour les dépouiller.

PENDRE, v. a. (pron. *pandre*). Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas. *Pendre* son habit à un clou. *Pendre* de la viande au croc. *Pendre* des raisins au plancher. | Se dit de l'homme et des animaux. *Pendre* un homme par les pieds, par les bras, par le milieu du corps. *Pendre* un lièvre par les pattes. | Fig. et famil. *Pendre son épée au croc*, Renoncer au métier des armes. | Attacher par le cou à une potence, pour que l'étranglement s'ensuive. *Pendre* un malfaiteur. On ne corrige pas celui qu'on *pend*, on corrige les autres par lui. (Montaigne.) Sur des propos détachés, pris isolément, il y a de quoi faire *pendre* vingt fois le fils de Dieu. (J. J. Rousseau.) | *Dire d'un homme pire que pendre*, Dire d'un homme toute sorte de mal, plus de mal qu'il n'en faudrait pour le faire pendre. | *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre*, Se dit d'un profond scélérat. | V. n. Être suspendu. | Fig. et famil. *Autant lui pend à l'œil, au nez, à l'oreille*, Il pourrait bien lui arriver semblable accident, pareil malheur. | Tomber trop d'un côté, descendre trop bas. Renouer un cordon qui *pend*. Cette draperie *pend* d'un côté. | SE PENDRE, v. pr. Se faire mourir par la strangulation. *Se pendre* de honte, de désespoir. | Par exagérat., pour exprimer qu'un événement est désespérant, on dit : *Il y a de quoi se pendre*. | Se suspendre, s'at-

tacher. *Se pendre* aux branches d'un arbre, aux anfractuosités d'un rocher. | Fig. et famil. *Se pendre au cou de quelqu'un*, L'entourer de ses bras, l'embrasser chaudement, tendrement.

PENDU, UE, part. (pron. *pandu*). Attaché par une de ses parties, de façon qu'elle ne touche point en bas; qui a subi le supplice de la pendaison. Un sabre *pendu* au mur. Des raisins *pendus* au plafond. Un homme *pendu* haut et court. Nous entrâmes dans une écurie qu'éclairaient deux grosses lampes de fer *pendues* à la voûte. (Le Sage.) Sous Élisabeth, Scipion aurait été *pendu*; sous Charles II, il n'eût été que ridicule. (Voltaire.)

De larrons à larrons il est bien des degrés!
Les petits sont *pendus* et les grands sont titrés.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

| Prov. et fig. *Aussitôt pris, aussitôt pendu*, Se dit d'une personne ou d'une chose sur laquelle on prend une prompte décision, qu'on emploie aussitôt qu'elle se présente, par allusion à la fin tragique des trois membres du Parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, dans les temps orageux de la Ligue, furent arrêtés à neuf heures par ordre des Seize, confessés à dix et pendus à onze, le 16 novembre 1591. | *Avoir la langue bien pendue*, Parler avec facilité, avec volubilité. | Fig. et famil. *Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela*, Se dit en parlant d'une action blâmable ou d'un ouvrage défectueux, mal fait. | *Je veux être pendu si je fais cela, si je consens à ce que vous exigez de moi, si l'on m'y attrape, si j'ai compris un seul mot à tout ce qu'il a dit*, etc., Se dit par forme de serment, pour attester la vérité de ce qu'on avance, pour donner plus de force à ses affirmations. | Fig. et famil. *Être toujours pendu au cou de quelqu'un*, L'embrasser continuellement, le couvrir de baisers, l'accabler de caresses. | Dans un sens analogue. *Être toujours pendu aux côtés, à la ceinture de quelqu'un*, L'accompagner, le suivre partout. | S. Celui, celle qui a subi le supplice de la pendaison. Avoir l'air d'un *pendu*. Ce chirurgien a disséqué un *pendu*. L'histoire du *pendu* me revenait souvent en mémoire. (J. Janin.) | Prov. et fig. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, Il ne faut pas dire des choses qui peuvent être un reproche indirect pour ceux devant qui on parle.

PENDULE, s. m. (pron. *pandule*; du lat. *pendulum*; rad. *pendere*, pendre). Phys. Poids suspendu au bout d'une tige inflexible attachée par son autre extrémité à un point fixe sur lequel elle peut librement pivoter. Ce pivot fixe est dit *le centre de mouvement* ou *de suspension*; la ligne horizontale passant par ce point est l'*axe d'oscillation*. Le pendule physique dont on se sert dans la pratique se nomme *pendule composé*, les géomètres ayant imaginé en théorie un pendule idéal qu'on appelle *pendule simple*, auquel on peut d'ailleurs ramener tous les autres. Ce pendule est considéré comme un point pesant infiniment dense, suspendu à l'extrémité d'un fil dénué absolument de pesanteur, de flexibilité et d'extension, et attaché par son autre extrémité à un point fixe n'opposant aucun obstacle au mouvement. On a employé le pendule pour mesurer l'intensité de la pesanteur dans les différents points de la terre, et déterminer l'aplatissement du globe; à l'équateur, où la surface de la terre est plus éloignée du centre, la pesanteur agit plus faiblement, et le pendule oscille avec plus de lenteur; aux pôles, où la terre est aplatie et la distance de sa surface au centre plus petite, le pendule oscille plus vite. On s'en sert aussi pour régler la marche des horloges. Pour ce dernier usage, le pendule est composé d'une lentille pesante suspendue à une tige qui pose, par un couteau d'acier, sur un plan d'acier poli ou d'agate. Cette lentille, par sa forme et sa pesanteur, fend l'air avec plus de facilité, et éprouve moins d'obstacle à son mouvement. Comme la chaleur dilate les métaux et que le froid les contracte, les pendules sont plus courts en hiver qu'en été, et oscillent par conséquent plus vite. On est parvenu à corriger ce défaut en construisant des *pendules compensateurs* avec des lames faites de métaux de dilatabilité différente, et disposées de telles sorte que, si le centre d'oscillation tend à se déplacer par la dilatation de l'une d'elles, cet effet se trouve compensé par la dilatation en sens contraire de l'autre. On a tout récemment fait une nouvelle application du pendule à la démonstration de la rotation de la terre autour du soleil.

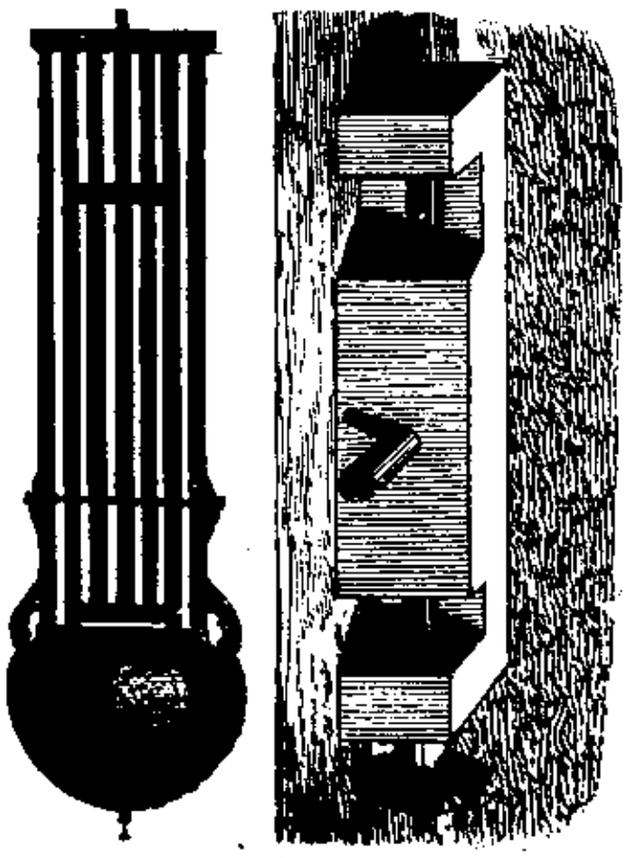

Pendule.

PENDULE, s. f. (pron. *pandule*). Horloge à poids ou à ressorts, dont la marche est réglée par un pendule. Une *pendule* de marbre, d'ébène, de bronze. On donne aux *pendules* les formes les plus élégantes et les plus variées. La perfection d'une *pendule* n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Delille.) | *Pendule à ressort*, Celle d'une certaine grandeur qui a un ressort roulé en spirale pour principe de mouvement. | *Pendule à poids*, Celle qui est à grandes vibrations, à équation.

PENDULIER, IÈRE, s. Horloger qui fabrique des pendules; celui, celle qui vend des pendules.

PENDULISTE, s. Ouvrier, ouvrière qui fabrique des boîtes pour les pendules et les montres.

PÈNE, s. m. (du lat. *penulus*, verrou). Dans une serrure, Morceau de fer qui ferme la porte, et que le jeu de la clé tournant sur elle-même fait aller et revenir. On distingue plusieurs sortes de pènes; le plus souvent il est rectangulaire. *Pène* brisé, rouillé. Le *pène* ne va point, ne joue point.

PÈNE, s. f. Mar. Bouchon de grosse étoffe dont on fait les guipons employés par les calfats. | Pièce de bois qui fait partie de l'antenne. | T. de manége Partie du harnais d'un cheval; frange de petites cordes qui pend au bas du caparaçon pour chasser les mouches. | T. de rubanier. Pièce que l'on emploie au plus près des lisses au moyen de la corde à encorder.

PÉNÉE. Géogr. anc. Aujourd'hui *Salembria*. Fleuve de Thessalie, avait sa source au nœud du Pinde et des monts Cambuniens, sur les confins de la Thessalie et de la Macédoine, coulait entre l'Olympe et l'Ossa, passait à Larisse, et se jetait dans le golfe Thermaïque. Selon la fable, le Pénée était père de Daphné, qui fut changée en laurier.

PÉNÉLOPE. Femme d'Ulysse, mère de Télémaque. Elle est célèbre par la résistance opiniâtre qu'elle opposa aux demandes de ceux qui prétendaient à sa main pendant l'absence d'Ulysse, absence qui dura vingt ans, et par les stratagèmes à l'aide desquels elle ajournait sa décision indéfiniment. Elle avait promis de faire un choix lorsqu'une toile qu'elle ourdissait serait finie, mais elle défaisait la nuit ce qu'elle avait fait le jour. D'après une tradition contraire, mais sans autorité, cette prétendue fidélité n'aurait jamais existé, et Ulysse, de retour en Ithaque, outré de ses déportements, l'aurait chassée honteusement. | S. f. Se dit d'une femme chaste, vertueuse, modèle de fidélité conjugale. C'est une *Pénélope*.

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une *Pénélope* honora son pays.
(BOILEAU.)

| Par allusion au travail de Pénélope, on dit d'un ouvrage qui traîne en longueur et dont on ne voit pas la fin, que *c'est le travail de Pénélope, la toile de Pénélope*. Je fais là *le travail de Pénélope*.

PÉNÉTRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est pénétrable; qualité de ce qui rend pénétrable. La *pénétrabilité* des corps. La *pénétrabilité* des liquides.

PÉNÉTRABLE, adj. Qui peut être pénétré. Corps *pénétrable*. Substance *pénétrable*.

PÉNÉTRANT, ANTE, adj. Qui est propre à pénétrer; qui est susceptible de pénétrer. Rien n'est si *pénétrant* que le mercure. | Qui se fait vivement sentir. Froid *pénétrant*. | Qui traverse, qui passe à travers. Les rayons *pénétrants* de la lumière. | Se dit d'une odeur à la fois vive et agréable. Un parfum *pénétrant*. | Se dit aussi d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique. La plaie était *pénétrante*. | Qui émeut, qui impressionne vivement, qui persuade. Discours *pénétrant*. Éloquence *pénétrante*. | Qui voit loin. Le sauvage a le regard *pénétrant*.

PÉNÉTRATION, s. f. (pron. *pénétrasion*; du lat. *penetratio*; formé de *penetrare*, entrer dans). Faculté, action de pénétrer. L'activité et la *pénétration* du mercure. La *pénétration* des sels. | Fig. Subtilité, sagacité, vivacité d'esprit; facilité de pénétrer dans la connaissance des choses; faculté de concevoir ce qui est obscur et caché. Avoir de la *pénétration*, beaucoup de *pénétration*, une grande *pénétration*. Quelle *pénétration*, quand il fallait percer les nuages de la dissimulation. (Fléchier.)

PÉNÉTRÉ, ÉE, part. Imprégné. Les herbes et les arbres y sont trempés d'eau, la terre même en est *pénétrée*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Touché, rempli. *Pénétré* de douleur. Je partis le cœur plein de tous mes devoirs, *pénétré* surtout de ceux que votre amitié m'impose. (J. J. Rousseau.) | Très-affecté. | Percé, traversé. Planche *pénétrée* par une balle.

PÉNÉTRER, v. a. (du lat. *penetrare*; formé de *penitus*, au dedans, et *intrare*, entrer). Percer, passer à travers. La lumière *pénètre* le verre. Les sels *pénètrent* les corps. Une fraîcheur délicieuse *pénétrait* mes sens interdits. (Barthélemy.) | Entrer bien avant. Le coup a *pénétré* les chairs. | Par anal. Le froid *pénètre* la poitrine, *pénètre* la terre. | Fig. Parvenir à connaître. *Pénétrer* les ruses, les secrets, les intentions de quelqu'un. *Pénétrer* les mystères de la nature. Elle *pénétrait* les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit. (Fléchier.) | Émouvoir la sensibilité, toucher le cœur. Votre lettre m'a *pénétré* jusqu'aux larmes. (J. J. Rousseau.) | V. n. Entrer bien avant. La flèche avait *pénétré* dans les chairs. | *Pénétrer dans, à travers, jusqu'à*, Parvenir avec difficulté. *Pénétrer dans* un bois. *Pénétrer dans* la caverne, *dans* la prison. *Pénétrer dans* l'intérieur d'un pays. Ce prince *pénétra jusqu'aux* colonnes d'Hercule. (Bossuet.) | SE PÉNÉTRER, v. pr. Remplir son âme, son esprit, son cœur. *Se pénétrer* de ses devoirs. | *Se pénétrer d'une chose*, Se bien mettre cette chose dans l'esprit, l'y inculquer, l'y graver profondément. *Pénétrez-vous* bien de cette vérité.

PÉNIBLE, adj. (rad. *peine*). Qui donne de la peine, qui se fait avec peine. Travail *pénible*. Exercice *pénible*. Vous échangerez les douceurs de la vie contre des exercices *pénibles* et douloureux. (Barthélemy.) | Qui fait de la peine, qui afflige, qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit. Sentiment *pénible*. Impression *pénible*. Spectacle *pénible*. Le songe *pénible* de la vie est bientôt fini. (Voltaire.) | Loc. impers. *Il est pénible de. Il est pénible* à un père d'avoir de grands reproches à faire à ses enfants. *Il est pénible* à un homme fier *de* pardonner à celui qui le surprend en faute. (La Bruyère.)

PÉNIBLEMENT, adv. (pron. *pénibleman*). D'une manière pénible, avec peine, avec difficulté. Écrire *péniblement*. Travailler *péniblement*.

PÉNICHE, s. f. (de l'angl. *pinnace*, second canot d'un vaisseau). Mar. Embarcation svelte et légère, élégante de forme, rapide à la voile et à la rame, fusion complète de toutes les perfections des grands canots gréés en lougre.

PÉNICILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Se dit d'un corps qui offre une touffe de poils disposés en pinceau à son extrémité.

PÉNIL, s. m. (du lat. *penicillus*; dérivé de *penis*). Anat. Partie antérieure de l'os pubis qui environne les parties naturelles, et où croît le poil qui est l'indice de la puberté. Le *pénil* d'une jeune fille. | On l'appelle aussi *Mont de Vénus*.

PÉNINSULAIRE, adj. et s. Habitant d'une péninsule; qui appartient à une péninsule ou à ses habitants. Les Espagnols, les Portugais sont des *péninsulaires*. Les *péninsulaires* sont en révolution.

PÉNINSULE, s. f. (du lat. *pene*, presque; *insula*, île). Géogr. Portion de terre assez considérable qui s'avance dans la mer, sans en être tout à fait entourée. Dans la rigueur du langage géographique, une *péninsule* est une presqu'île d'une fort grande étendue, et dont l'isthme est toujours fort large. Ainsi, l'Espagne, l'Italie, la Scandinavie en Europe; l'Arabie, la Corée en Asie, sont des *péninsules*, mais la Morée est une presqu'île dans toute l'étendue du mot. Il y a une remarque à faire quant à la direction des péninsules et qui s'applique également aux presqu'îles, c'est qu'elles se dirigent presque toutes dans le sens des méridiens ou du nord au midi, que presque toujours aussi les isthmes ou points d'attache coïncident avec leur partie septentrionale. | L'Espagne, ou *péninsule ibérique*, a retenu spécialement le nom de *Péninsule*.

PÉNIS, s. m. Anat. Mot latin qu'on a retenu en

français pour désigner la verge ou le membre viril. La peau du *pénis*. Les muscles du *pénis*.

PÉNITENCE, s. f. (pron. *pénitanse*; du lat. *pœnitentia*; rad. *pœnitere*, se repentir, avoir du regret de ce qu'on a fait). Ce mot appartient tout entier au vocabulaire catholique. On le définit ainsi : Vertu chrétienne qui consiste dans un repentir profond, un regret sincère d'avoir péché, d'avoir offensé Dieu. S'exciter à la *pénitence*. | Un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les lui confessent avec un regret sincère d'avoir offensé Dieu. | *Le tribunal de la pénitence*, Le lieu où le prêtre reçoit officiellement la confession du pénitent. | Peine imposée par le prêtre après la confession des péchés. Une *pénitence* légère. Faire sa *pénitence*. Sa *pénitence* ne fut ni tardive, ni forcée. (Fléchier.) | Fig. Punition imposée pour quelque faute. Vous mériteriez une *pénitence* pour nous avoir fait attendre. Mettre un enfant en *pénitence*. | A certains petits jeux, Peine qu'on impose à ceux qui ont contrevenu aux règles du jeu. Votre *pénitence* sera de faire une confidence à une personne de la compagnie. | Loc. adv. et famil. *Pour pénitence de cela, en pénitence de cela, pour votre pénitence*, En punition, pour peine, pour vous punir.

PÉNITENCERIE, s. f. Office, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome. | Charge, fonction, dignité de pénitencier.

PÉNITENCIER, s. m. (pron. *pénitansié*). A Rome, Nom donné à des prêtres pris dans les divers ordres religieux, et établis pour confesser dans les églises patriarcales. | Prison où sont détenus les malfaiteurs. | *Pénitencier militaire*, Prison où sont enfermés les militaires condamnés à un temps de réclusion plus ou moins long.

PÉNITENT, ENTE, s. (pron. *pénitan*). Celui, celle qui a recours au sacrement de pénitence. Absoudre un *pénitent*. Entendre la confession d'une *pénitente*. | Celui, celle qui fait pénitence. Il s'imposa toutes les peines qu'on a coutume d'imposer aux *pénitents*. (Fléchier.) | Membre de certaines confréries de laïques, fort en usage dans le midi de la France; la couleur de leur robe les a fait nommer *Pénitents noirs, Pénitents blancs, gris, bleus*, etc. | Adjectiv. Qui éprouve du repentir. Cœur *pénitent*. Ame *pénitente*.

PÉNITENTIAIRE, adj. (pron. *pénitensière*). Qui concerne la pénitence, le repentir. | Se dit particulièrement des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. Système *pénitentiaire*. Régime *pénitentiaire*. Colonies *pénitentiaires*. | *Système pénitentiaire*, Mode particulier d'emprisonnement usité surtout aux États-Unis, et destiné à exciter dans l'âme du coupable des remords propres à le ramener au bien. On distingue deux systèmes différents : l'un, celui de Philadelphie, qui est condamné par l'expérience, consiste à isoler jour et nuit les détenus dans les cellules, où on les force à un travail journalier, et où ils reçoivent les visites d'un aumônier; l'autre, celui d'Auburn, consiste à n'isoler les détenus que pendant la nuit et à les faire travailler en commun et en silence pendant le jour. Ce système est préférable au précédent.

PÉNITENTIAUX, adj. m. pl. Il n'a point de singulier, et ne se dit qu'en style de culte catholique. | *Les psaumes pénitentiaux*, Les psaumes de la pénitence, ou, absolument, les sept psaumes. | *Canons pénitentiaux*, Les canons de la primitive Église concernant les pénitences publiques.

PÉNITENTIEL, s. m. Rituel de la pénitence. Il y a différents *pénitentiels*.

PENN (WILL). Législateur de Pensylvanie, né à Londres en 1644. Il voyagea en France, aux Pays-Bas, et se fit quaker à son retour, fut pour ce fait emprisonné en Irlande et chassé par son père de la maison de la famille. Il se mit néanmoins à écrire et à prêcher en faveur de la nouvelle secte, ce qui le fit deux fois enfermer à la Tour de Londres. Plus tard, il hérita d'une fortune de 40,000 fr. de rente et d'une créance de 400,000 fr. sur la couronne; il reçut en échange de cette dernière la propriété et la souveraineté du pays à l'E. de la Delaware, et y fonda, en 1681, la belle colonie qui porte depuis le nom de Pensylvanie. Il y ouvrit un asile à tous les sectaires bannis ou contraints de fuir une patrie ingrate; forma des alliances avec les Indiens, abolit l'esclavage et donna aux colons une constitution en vingt-quatre articles, qui, plus tard, devint la base de celle des États-Unis, et bâtit Philadelphie. De retour en Angleterre, il obtint la faveur de Jacques II; il fut en conséquence mal vu du roi Guillaume et se vit dépouiller de son gouvernement; mais il le recouvra en 1696 et alla passer deux ans en Amérique (1699-1701). Il revint encore une fois en Europe, afin d'obtenir quelques concessions en faveur du commerce de la nouvelle colonie, et mourut dans le Berkshire en 1718. Penn peut être cité comme un des plus beaux modèles de vertu et de philanthropie. Montesquieu le nomme le Lycurgue moderne. Penn était un homme de bien.

PENNAGE, s. m. (du lat. *penna*, penne). Ornithol. Ensemble des plumes dont un oiseau est couvert; plumage. N'est usité qu'en parlant des oiseaux de proie. *Pennage* blond, roux, noir, cendré, etc. Un faucon du second *pennage*.

PENNATIFIDE, adj. (du lat. *pennatus*, ailé; *findo*, je coupe). Bot. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes aigus, et dont les sinus ne dépassent pas la moitié de la largeur du limbe.

PENNATIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a les feuilles pennatifides. Jungermanie *pennatifoliée*.

PENNATILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles qui diffèrent des pennatifides en ce que les lobes sont arrondis, plus larges et par suite peu nombreux.

PENNE, s. f. (du lat. *penna*, plume). A signifié Plume en général; plume à écrire. | S'est dit particulièrement des plumes qui garnissent les flèches. | Plumes longues et résistantes qui composent les ailes et la queue des oiseaux. Les premières sont dites *Pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames, et les secondes *Pennes rectrices*, parce qu'elles servent comme de gouvernail pour diriger le vol. | Mar. Petit bout de la vergue à antenne. | *Faire la penne*, Dresser la vergue le long du mât, ou l'appliquer de manière que la penne s'élève au-dessus du mât.

PENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *pennatus*; rad. *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

PENNEAU, s. m. Technol. Flèche de lard, coupée depuis l'épaule du cochon jusqu'à la cuisse.

PENNIFORME, adj. Qui a la forme d'une plume. | Anat. Se dit des muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon commun.

PENNON, s. m. (du lat. *penna*, longue plume). Étendard à longue queue que faisait porter devant lui tout chevalier qui commandait à vingt hommes d'armes. Il perdit son *pennon* dans la mêlée. | Tableau des armoiries, des alliances d'une maison.

PENNONCEAU, s. m. Diminutif de *pennon*.

PENNULE, s. f. (du lat. *pennula*; dim. de *penna*, plume). Petite plume à tige très-courte, dont les barbes atteignent presque jusqu'à la base.

PENNY, s. m. Monnaie de compte d'Angleterre; denier sterling. Le pluriel de *penny* est *pence*, sans *s* final. Le penny est le vingt-quatrième du shilling, et vaut quatre centimes et demi, monnaie de France. Le penny est une monnaie de cuivre; il y a une monnaie appelée *Half-penny*, ou demi-penny.

PÉNOMBRE, s. f. (du lat. *pene*, presque; *umbra*, ombre). Astron. Lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total et avant le retour total de la lumière. | Demi-jour en général; passage gradué de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation au moyen de laquelle l'intensité de la lumière va toujours en diminuant depuis le point le plus fortement éclairé jusqu'à celui où elle se perd dans l'ombre. | Ombre faible qui environne l'ombre vraie.

PÉNON, s. m. Sorte de girouette composée d'un bâton armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége sur la circonférence desquelles sont plantées de petites plumes pour indiquer la direction du vent.

PENSANT, ANTE, adj. Qui est capable de penser, qui est propre à la pensée. Être *pensant*. Faculté *pensante*. Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes *pensantes*, cela est bien fort. (Voltaire.) Une race *pensante*, avide de connaître. (Fontanes.) | *Bien pensant, mal pensant*, Qui a de bons ou de mauvais sentiments, de bons ou de mauvais principes. | Substantiv. Un *mal pensant*.

PENSÉ, ÉE, part. Imaginé. Cela est sagement *pensé*. Chose bien *pensée*.

PENSÉE, s. f. (du lat. *pensata*; fait de *pensare*, peser, examiner). Acte de la faculté pensante, ou par lequel l'individu pensant concentre l'ensemble ou une partie seulement de l'entendement sur un objet. L'encéphale est le siége de la *pensée*. La *pensée* est la première faculté de l'homme. Le mot *pensée* comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement et toutes celles de la volonté. (Condillac.) Il nous est impossible d'apercevoir notre âme autrement que par la *pensée*. (Buffon). | La pensée a été considérée par certains philosophes comme une faculté spéciale et irréductible; par d'autres, comme une faculté dérivée, qui ne serait qu'une transformation de la sensation; par d'autres, enfin, comme l'ensemble de toutes nos facultés. Dans l'opinion de Descartes, la pensée est l'attribut essentiel de l'âme; d'où il suit pour ce philosophe que l'âme pense toujours. | Chose que l'on pense ou que l'on a pensée; produit de l'acte de la faculté pensante. *Pensée* vive, ingénieuse, fine, délicate, profonde, sublime. Exprimer sa *pensée*. Développer une *pensée*. Chaque *pensée* a ses proportions et ses ornements. (Condillac.) Les grandes *pensées* viennent du cœur. (Vauvenargues.) | La pensée est indépendante du langage. Presque toujours le travail de l'expression modifie la pensée, et très-souvent la pensée reste longtemps fort nette avant qu'on puisse parvenir à l'exprimer convenablement, soit oralement, soit par écrit. Il faut un assez long exercice aussi avant de parvenir à exprimer par la parole sa pensée telle qu'on l'a conçue; souvent le travail de l'expression reste difficile, même après que celui de la pensée faisait croire le contraire. | *Avoir de mauvaises pensées*, Penser à des choses criminelles, déshonnêtes. | Au plur. *Pensées* ou *pensées détachées*, Titre qu'on donne à des recueils de réflexions sur plusieurs sujets qui ne sont point nécessairement liés les uns aux autres. | Méditation, rêverie. S'enfoncer, s'égarer dans ses *pensées*. | Opinion, conviction; façon de penser, manière de voir. Faire connaître librement sa *pensée*.

PENSÉE, s. f. (pron. *pansé*). Bot. Espèce de plantes à grandes fleurs du genre violette, cultivées dans les jardins d'agrément. | Fleur de cette plante. Un bouquet de *pensées*. | Comme l'immortelle, la pensée est, on peut le dire avec raison, la fleur indispensable; dans la vie, c'est l'emblème de la pensée, c'est le gage de deux cœurs qui s'aiment; mais aussi que de fois ce symbole d'un souvenir éternel a-t-il, en se fanant, emporté avec lui dans l'oubli et les serments d'amour et les rêves de bonheur! | *Couleur de pensée, couleur pensée*, Violet brun. | On emploie les pensées en décoction contre les maladies cutanées; la racine de cette plante est émétique.

PENSER, v. n. (pron. *pansé*; du lat. *pensare*, peser, examiner). Former dans son esprit l'idée, l'image d'une chose; avoir des pensées. L'homme *pense*. La matière est incapable de *penser*. Ils ne *pensent* pas, ils disent ce que les autres *ont pensé*. (La Bruyère.) C'est ne vivre qu'à demi que de n'oser *penser* qu'à demi. (Voltaire.) L'être qui ne fait que sentir ne *pense* pas encore, et l'être qui *pense* sent toujours. (Rivarol.) | Raisonner. Penser juste. L'art de *penser*. | Réfléchir, méditer. *Penser* avant de parler. | Songer à une chose, se souvenir. Un homme de cœur *pense* à remplir ses devoirs. Le mal vient sans qu'on y *pense*. | *Ne penser qu'à soi-même*, Ne s'occuper que de soi, concentrer tout en soi. | *Sans y penser*, Sans faire attention, sans intention, involontairement. | *Honni soit qui mal y pense*, Il ne faut jamais interpréter à mal ce qui peut être fort innocent. | *Façon de penser*, Opinion, jugement sur quelque chose. Voilà ma *façon de penser*. | *Penser à mal*, Avoir quelque mauvaise intention. | *Sans penser à mal*, Sans aucune intention de blesser, de fâcher personne. | V. a. Avoir dans l'esprit. Dire ce que l'on *pense*. Souffrez, Crétois, que je vous dise ce que je *pense*. (Fénelon.) Je l'ai souvent *pensé*, tu ne prospères point sur ce sol brillant où le bonheur semble pourtant t'avoir transplanté. (X. Marmier.) | *Penser tout haut*, Faire connaître ce qu'on a dans l'esprit, avec franchise, sans détour, sans arrière-pensée, sans réserve. | Absol. Cela est plus vrai qu'on ne *pense*.

PENSER, s. m. (pron. *pansé*). Action de penser, faculté de penser, don de la pensée; ce que l'on pense, objet de la pensée; manière distinctive de penser. De doux *pensers*. De nobles *pensers*. Dans mes *pensers* quels affreux désaccords! (Molleveaux.) De ces *pensers* divers où j'étais égaré. (Voltaire.) Le noble *penser* des âmes fortes leur donne un idiome particulier. (J. J. Rousseau.)

PENSEUR, EUSE, s. (pron. *panseur*). Celui, celle qui médite, qui suppute, qui s'applique à connaître, qui approfondit. C'est un *penseur*. Un profond *penseur*. | *Libres penseurs*, Nom donné à ceux qui admettent le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi. | Adjectiv. Un esprit *penseur*. L'élaboration, par un homme *penseur*, d'un fait qui le frappe, et dont il sait tirer des conséquences, est ce qui produit des découvertes. (Turgot.)

PENSIF, IVE, adj. (pron. *pansif*). Qui est fortement occupé d'une pensée. Être *pensif*. Avoir l'esprit *pensif*, l'air *pensif*. Cet événement l'a rendu tout *pensif*. Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes.

(Racine.) Sa figure, sombre et *pensive* jusque dans le sommeil, faillit m'ôter ma résolution. (G. Sand.)

PENSION, s. f. (pron. *pansion*; du lat. *pensio*, de *pendere*, payer). Somme d'argent donnée à des intervalles fixes et périodiques pour le payement d'une dette contractée à quelque titre que ce soit. Ainsi l'on donne le nom de *Pension* à la somme que l'on paye pour la nourriture et le logement. Payer *pension*, un mois de sa *pension*. | Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. J'ai trouvé une excellente *pension*. | Particul. Maison d'éducation où les enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme. | Réunion des enfants que renferme une pension. La *pension* est à la promenade. | *Maître, maîtresse de pension*, Celui, celle qui tient, qui dirige une maison d'éducation appelée *Pension*. | *Sous-maître, sous-maîtresse de pension*, Celui, celle dont l'autorité est subordonnée à celle du maître, de la maîtresse de pension. | Revenu annuel qu'on donne à quelqu'un, en rémunération de ses services, de ses travaux, ou par munificence, par libéralité. *Pension* de retraite. Solliciter, obtenir une *pension*. Un État peut donner, accorder, faire une *pension*. Une *pension* sur l'État. Sondez cet homme, nous pourrions bien lui donner une chambre, un laboratoire, la table et une *pension* de cent écus. (Voltaire.) | *Pension viagère*, Celle qu'on reçoit pendant sa vie en vertu d'une clause, d'un contrat ou d'une disposition de la loi. | *Pension alimentaire*, Celle qu'un individu reçoit pour ses besoins, pour sa subsistance.

PENSIONNAIRE, s. (pron. *pansionère*; rad. *pension*, pension). Celui, celle qui paye pension. Un *pensionnaire* pour le logement et la table. | Celui, celle qui, moyennant un prix convenu, reçoit, dans un établissement spécial, le logement, la nourriture et l'instruction. Elle avait pris le voile dans un couvent où elle était *pensionnaire*. (J. J. Rousseau.) | Adjectiv. Le jeune fils de mon frère est *pensionnaire* au lycée. | Celui, celle qui reçoit une pension d'un État, d'une compagnie, d'un citoyen. | *Pensionnaire d'un théâtre*, Comédien, comédienne qui reçoit un traitement fixe et déterminé, sans participer aux bénéfices de la société. *Pensionnaire* de la Comédie française. *Pensionnaire* est opposé à *Sociétaire*. | *Pensionnaire (grand-)*, Nom qu'on donnait en Hollande au premier ministre des États, chargé de proposer au conseil le sujet des délibérations, de recueillir les suffrages, de recevoir les notes diplomatiques des puissances étrangères et de surveiller l'administration des finances. Cette charge importante tirait son nom de la pension qui lui fut dès l'origine affectée comme traitement. Sa durée était de cinq ans; mais le grand-pensionnaire pouvait être réélu. Jean Witt, mort en 1672, et Heinsius, sont les plus célèbres grands-pensionnaires. Le dernier des grands-pensionnaires de Hollande fut Schimmel-Penninck, chef de la république Batave, de 1798 à 1805. Chaque province et même chaque ville de Hollande avait en outre son pensionnaire.

PENSIONNAT, s. m. (pron. *pansiona*). Établissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire. Un *pensionnat* de garçons. Un *pensionnat* de jeunes filles. Nous choisirons pour Marie un bon *pensionnat*.

PENSIONNÉ, ÉE, part. Qui a une pension du gouvernement. Soldat *pensionné*. Veuve *pensionnée*.

PENSIONNER, v. a. (pron. *pansioné*; rad. *pension*). Donner, faire une pension à quelqu'un. *Pensionner* un militaire, un employé. Cet homme a été *pensionné*. On devrait *pensionner* les vieux ouvriers.

PENSUM, s. m. (pron. *pinsome*; du lat. *pensum*, formé de *pendere*, prendre, peser. Le *pensum* était un certain poids de laine que l'on donnait à filer par jour aux esclaves. Par extens., il signifiait aussi Ouvrage). Surcroît de travail que des professeurs donnent à un élève par punition. Donner un *pensum*, des *pensums*. Le *pensum* est une punition abrutissante. On devrait supprimer tous les *pensums*.

PENSYLVANIE. Géogr. Un des États qui composent les États-Unis de l'Amérique du Nord, borné par ceux de New-York au N., de la Virginie et du Maryland au S., d'Ohio à l'O., de New-Jersey à l'E.; 448 kilom. de l'E. à l'O. sur 240; 2,906,370 habit. La capitale est Harrisburg, mais Philadelphie (ancien chef-lieu) et Pittsburg ont une bien plus grande importance. La Pensylvanie est traversée par les monts Alleghany, et arrosée par la Susquehannah, la Delaware et l'Ohio. Climat tempéré; sol très-fertile : céréales, tabac, vignes et mûriers. Vastes forêts, beaux pâturages; élève de bestiaux; industrie active : toiles, poterie, savon, forges, papeterie, verrerie, corderies, chantiers, etc. Houille, fer, cuivre, plomb, émeraudes, etc. La Pensylvanie prit une part très-active à la guerre de l'indépendance; c'est une des treize colonies anglo-américaines qui formèrent le noyau de l'Union.

PENSYLVANIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Pensylvanie; qui a rapport, qui appartient à la Pensylvanie ou à ses habitants.

PENTA OU PENTÉ (pron. *panta*; du gr. πέντε, cinq). Particule inséparable qui entre dans la composition de plusieurs de nos termes, surtout d'un grand nombre de mots techniques, tels que *pentagone, pentaglotte, pentateuque, pentamètre*, etc.

PENTADÉCAGONE, adj. et s. (du gr. πέντε, cinq; δέκα, dix; γώνια, angle). Géom. Qui a quinze angles et quinze côtés. Un *pentadécagone*.

PENTAÈDRE, adj. et s. m. (du gr. πέντε, cinq; ἕδρα, base). Géom. Qui a cinq faces; corps solide à cinq faces. Un cristal *pentaèdre*. Un *pentaèdre*.

PENTAGONAL, ALE, adj. (du gr. πέντε, cinq; γώνια, angle). Géom. Qui offre des plans pentagones égaux. Dodécaèdre *pentagonal*.

PENTAGONE, adj. et s. m. (du gr. πέντε, cinq; γώνια, angle). Qui a cinq angles et cinq côtés. Figure *pentagone*. | Substantiv. Figure de cinq côtés. Un *pentagone*. Dessiner un *pentagone*.

PENTAMÈRE, adj. et s. m. (du gr. πέντε, cinq; μέρος, partie). Entomol. Se dit d'un insecte qui a cinq articles distincts à tous les tarses. Insectes *pentamères*. Les *pentamères*.

PENTAMÈTRE, s. m. (du gr. πέντε, cinq; μέτρον, mesure). Vers composé de cinq pieds, en usage chez les Grecs et les Romains, qui le joignaient au vers hexamètre pour former un distique. | Adjectiv. Un vers *pentamètre*.

PENTANDRIE, s. f. (du gr. πέντε, cinq; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Classe de plantes comprenant toutes celles dont les fleurs ont cinq étamines ou organes mâles. Les liserons, les chèvrefeuilles sont compris dans la *pentandrie*.

PENTAPOLE, s. f. (du gr. πέντε, cinq; πόλις, ville). Contrée où il y a cinq villes principales. | *Pentapole de Lybie*, La Cyrénaïque, dont les villes étaient Cyrène, Bérénice, Arsinoé, Apollonie et Ptolémaïs ou Barcé. | Partie de la Palestine où se trouvaient Sodome, Ségor, Gomorrhe, Séboïm et Adama. | La *Pentapole d'Italie* comprenait Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.

PENTASYLLABE, adj. et s. m. (du gr. πέντε, cinq; συλλαβή, syllabe). Qui est composé de cinq syllabes. Vers *pentasyllabe*.

PENTATEUQUE, s. m. (pron. *pantateuque*; du gr. πέντε, cinq; τεῦχος, livre). Ensemble des cinq livres de Moïse qui sont à la tête de l'Ancien Testament : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Tous ces livres réunis sont appelés par les Juifs la *Loi*.

PENTE, s. f. (pron. *pante*; du lat. *pendere*, pendre, pencher). Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface quelconque. *Pente* douce, rapide, abrupte. La *pente* d'une montagne, d'une colline. Cette maison est située sur la *pente* d'un coteau. D'innombrables ravins d'une *pente* si rapide qu'il est impossible de les défricher. (Raynal.) On les accoutume à courir sur un terrain en *pente*. (Barthélemy.) | Nom donné aux deux versants d'un rameau de chaîne de montagnes; versant d'une chaîne de montagnes qui est incliné dans le sens de la pente générale du terrain. | On dit aussi la *Pente* des eaux. La *pente* d'une rivière. La *pente* d'un ruisseau. | Fig. La *pente* du plaisir. La *pente* du libertinage. | Bande qui pend autour du ciel de lit, sur le haut des rideaux, autour d'un dais, etc. *Pentes* de damas, de velours.

PENTECÔTE, s. f. (pron. *pantekôte*; du gr. πεντηκοστή, cinquantième). Fête des Juifs, instituée cinquante jours après la Pâque, en mémoire de ce que Dieu donna la loi sur le mont Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Égypte. | Fête instituée dans l'Église catholique en l'honneur de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de la première promulgation de l'Évangile, cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ.

PENTÉLIQUE (pron. *Pantélike*). Géogr. Montagne au N. de l'Attique, célèbre par ses carrières de marbre blanc. Aujourd'hui Pentéli.

PENTHÉE. Fils et successeur du roi de Thèbes Échion, s'étant violemment opposé au culte de Bacchus, périt de la mort la plus déplorable. Il fut égorgé et mis en lambeaux pendant les fêtes de Bacchus par sa propre mère Agavé et par ses deux tantes, qui, aveuglées par Bacchus, le prirent pour un lion. Il est à croire que Penthée défendit l'introduction de la vigne dans ses États, et excita par là quelque sédition furieuse.

PENTHÉSILÉE. Reine des Amazones, alliée de Priam, vint au secours de Troie dans les dernières années du siége, et périt sous les coups d'Achille.

PENTHIEVRE. Géogr. Ancien comté de Bretagne, au N. O., répondait à la plus grande partie du départ. des Côtes-du-Nord et comprenait les villes de Lamballe, Guingamp, Moncontour, La Roche, Jugon et Loudéac.

PENTURE, s. f. (pron. *panture*; du lat. *pendere*, pendre). Morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur le bord d'une porte ou d'un contrevent, pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer. | *Penture flamande*, Celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe; on applique les deux barres de fer des deux côtés du volet. Il faut apposer ici des *pentures flamandes*.

PENULE, s. f. Manteau étroit et court, fermé par devant comme la toge, et surmonté d'un capuchon que les Romains et les Romaines portaient pour se garantir du froid et de la pluie.

PÉNULTIÈME, adj. (du lat. *pene*, presque; *ultimus*, dernier). Avant-dernier. Le *pénultième* jour du mois. | Se dit surtout, en prosodie, des syllabes entrant dans la composition des mots. La *pénultième* syllabe d'un mot. | Substantiv. Dans le mot *apôtre*, la *pénultième* est longue.

PÉNURIE, s. f. (du lat. *penuria*, même signif.). Extrême disette. *Pénurie* d'argent, *pénurie* de denrées. Il y a *pénurie*. Grande *pénurie*. | Absol. Il signifie Disette d'argent, pauvreté, misère. Être dans la *pénurie*. L'Espagne réduite à une extrême *penurie*.

PENZA. Géogr. Ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement de Penza, à 1,400 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg. | Le Gouvernement de Penza, entre ceux de Nijnéi-Novogorod au N., de Saratov au S., de Simbirsk à l'E., de Tambov à l'O., a 233 kilom. sur 226, et compte 1,100,000 habit. de races diverses.

PÉONIE. Géogr. anc. Région de la Grèce comprise moitié dans la partie N. O. de la Macédoine, moitié dans la partie S. E. de la Thrace.

PÉOTTE, s. f. Espèce de grande gondole, de forme ronde, et plus grande qu'une chaloupe, qui est fort en usage sur l'Adriatique.

PÉPASTIQUE, adj. et s. Méd. Maturatif. *Médicaments pépastiques*, Médicaments propres à favoriser la coction des humeurs.

PÉPÉRINE, s. f. (du gr. πέπερι, poivre). Minéral. Roche volcanique, composée de petits grains de la grosseur et de la forme d'un grain de poivre. On rencontre les *pépérines* en couches, amas et filons dans toutes les contrées où le terrain basaltique est développé; mais surtout en Italie et aux environs de Rome. La fameuse roche Tarpéienne est une *pépérine* rougeâtre.

PÉPÉRITE, s. f. Minéral. Roche ou pâte tufeuse, composée d'un verre pyroxénique en partie décomposé et mélangé d'une très-grande quantité de particules étrangères déterminées, sur lesquelles la décomposition a aussi produit ses effets.

PÉPIE, s. f. (rad. *pépier*). Pellicule blanche, qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire. Il est important d'observer à temps les oiseaux attaqués de la pépie. Cette poule a la *pépie*. Arracher la *pépie*, ôter la *pépie* à un oiseau. | Fig. et vulg. *Cet homme n'a pas la pépie*, Il boit beaucoup.

PÉPIER, v. n. (du lat. *pipire*, même sens). Onomatopée employée pour Crier, en parlant des petits oiseaux, et en particulier du moineau. | En vieux français, il signifiait Gémir, se plaindre.

PÉPIN DE LANDEN, dit le Vieux. Maire du palais d'Austrasie sous Clotaire II, sous Dagobert Ier et pendant la minorité de Sigebert II, donna en mariage Begga, sa fille, à Ansegise, un des principaux officiers de Sigobert II (de cette union naquit Pépin d'Héristal), et mourut en 649. | *Pépin d'Héristal*, dit le Gros, fils d'Ansegise et de Begga, et petit-fils de Pépin de Landen par sa mère, fut, en 678, nommé, avec Martin, son cousin, duc de l'Austrasie, lutta avec avantage contre Ébroïn, maire de Neustrie, qui voulait étendre son pouvoir sur l'Austrasie, resta seul chef par la mort de Martin (680), remporta sur Thierry la victoire décisive de Testry (687), devint dès lors l'arbitre de la Neustrie, qu'il gouverna aussi avec le titre de maire du palais, fit rapidement passer sur le trône plusieurs rois enfants : Clovis III (691), Childebert III (695), Dagobert III (711), soumit les ducs des Bretons, des Frisons, des Allemands, et obtint quelques avantages sur Eudes, duc d'Aquitaine. Il mourut en 714. Il eut pour fils Charles Martel. | *Pépin le Bref*, roi des Francs, le premier roi de la dynastie carlovingienne, était fils de Char-

les Martel. Il obtint à la mort de son père (741) la Neustrie et la Bourgogne, tandis que Carloman son frère, avait la Souabe et l'Austrasie, fit cesser l'interrègne qui existait depuis 737 en Neustrie, en couronnant Childéric III, devint, lors de l'abdication de Carloman en 747, duc d'Austrasie, au préjudice de ses neveux, qu'il fit moines; puis, en 752, s'appuyant d'une lettre du pape Zacharie, déposa le roi Childéric III, se fit proclamer roi au champ de mai et couronner par le pape Étienne II. Il fit deux expéditions en Italie contre les Lombards (753 et 756), fut sacré derechef par Étienne II, à qui il fit donation de la campagne de Rome, de l'Émilie, de la Pentapole, conquises sur Astolfe, roi des Lombards. Il mourut en 768, après avoir partagé ses États entre ses deux fils, Carloman et Charlemagne (768).

PÉPIN, s. m. (du lat. *pepinus*, même sens). Nom vulgaire des graines contenues au centre de certains fruits, tels que les pommes, les poires, les melons. C'est une semence couverte d'une tunique propre, épaisse et coriace. Selon quelques naturalistes, c'est à tort que l'on désigne sous le même nom les nucules de raisin. Les arbres qui produisent des fruits à pépins se nomment arbres à pépins.

PÉPINIÈRE, s. f. (rad. *pépin*, semence d'arbre). Plants de jeunes arbres qu'on range sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être transplantés. Planter une *pépinière*. Établir, élever une *pépinière*. Faire une *pépinière*. | Fig. Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession. L'école des arts et métiers fournit une *pépinière* d'ouvriers habiles pour tous les états. Les Romains trouvèrent dans leurs esclaves une *pépinière* immense de citoyens. (Montesquieu.)

PÉPINIÉRISTE, s. Jardinier, jardinière, qui cultive des pépinières. Un habile *pépiniériste*. | Adjectiv. Un jardinier *pépiniériste*.

PÉPITE, s. f. Masse d'or natif, d'un volume considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. Une énorme *pépite* d'or. Voilà de belles *pépites* d'or.

PÉPLUM, s. m. (pron. *péplome*; du gr. πέπλος, voile). Chez les anciens, Espèce de surtout à l'usage des femmes. | Voile blanc broché d'or qui ornait la statue de Minerve. | En général, Vêtement dont on parait les statues des déesses.

PEPOLI. Illustre famille de Bologne en Italie, inscrite sur le *Livre d'or* de Venise depuis le XVe siècle, et qui dans le XIVe siècle fut investie de la souveraineté. Roméo Pepoli tenta le premier d'arriver au pouvoir et se forma un parti appelé de l'*Échiquier*; il fut exilé en 1321 et perdit tous ses biens.

PÉPON, s. m. Bot. Section du genre courge, comprend des espèces de formes diverses, à fleurs jaunes, à corolle presque infundibuliforme; à fruits recouverts d'une peau jaune pâle, dure, crustacée, sans côtes, souvent recouverte de verrucosités; à graines ovales de couleur blanche. Plusieurs espèces sont cultivées en France et dans toute l'Europe. On distingue surtout le *pépon musqué*, courge melonnée, ou citrouille musquée, et le *pépon polymorphe*, dont les fruits sont de formes différentes et d'une multiplication si inconstante qu'il devient difficile de les classer. Le pépon polymorphe présente un singulier phénomène. Tantôt il naît de ce végétal une citrouille énorme qui pèse jusqu'à 150 kilog., tandis que dans d'autres circonstances il n'en sort qu'une petite orangine qui n'a guère que le volume d'une poire.

PÉPONIDE, s. f. Bot. Fruit des pépons; fruit pulpeux, à une seule loge contenant un très-grand nombre de graines attachées à trois trophospermes pariétaux, épais et charnus, qui tantôt, par leur développement, remplissent toute la cavité intérieure du péricarpe, tantôt restent appliqués contre ses parois, en laissant au centre, comme on l'observe dans les pépons, une vaste cavité, aux parois de laquelle les graines sont attachées.

PEPSINE, s. f. (du gr. πέψις, coction). Chim. Substance qui ressemble à l'albumine, et que l'on obtient en faisant digérer la membrane muqueuse de l'estomac dans de l'eau distillée, à une chaleur de 30° centigrades, précipitant par l'acétate de plomb basique, lavant le précipité, le décomposant par l'acide sulfhydrique, évaporant la liqueur jusqu'à consistance de sirop, y ajoutant de l'alcool, recueillant et faisant sécher les flocons que celui-ci en sépare. Elle est alors jaunâtre, semblable à de la gomme soluble dans l'eau. On peut, avec la *pepsine* opérer une digestion artificielle.

PER. Particule augmentative que les chimistes mettent devant certains noms pour désigner la plus grande accumulation d'un principe. Exemples : *Perchlorique* signifie plus oxygéné que chlorique; *perchlorure*, *perbromure*, etc., sont des composés contenant plus de chlore, plus de brome que les chlorures, les bromures, etc., etc.

PÉRA. Géogr. Faubourg de Constantinople, sur la rive septentrionale du port qui le sépare de la ville, et voisin de celui de Galata. Péra est la résidence des ambassadeurs étrangers; il est situé sur une colline et habité par des Grecs, des Arméniens, des Turcs et des Occidentaux.

PÉRAGRATION, s. f. (pron. *péragrasion*; du lat. *peragrare*, voyager). Astron. Temps que la lune met à parcourir le zodiaque.

PÉRAMÈLE, s. m. (du gr. πήρα, poche; μῆλον, blaireau). Zool. Genre de marsupiaux qui se rapprochent des kangourous par leurs membres postérieurs, et des sarigues par la dentition. L'espèce type est le *péramèle à museau pointu*, qu'on trouve en Australie; son pelage est gris-brun en dessus et blanc en dessous; il est de la taille d'un lapin de garenne.

PERÇAGE, s. m. Action de percer. | Particulièr. Action de percer pour mettre des chevilles.

PERCALE, s. f. (mot d'origine tamoule, et qui littéralement signifie *toile très-fine*). Toile de coton, au fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. *Percale* blanche. *Percale* de couleur. Une robe de *percale*. Des rideaux de *percale*. Aujourd'hui nous fabriquons en France la *percale* avec une grande perfection. Les *percales* d'Alsace sont fort estimées.

PERCALINE, s. f. Toile de coton, au fil plat et au tissu clair et très-peu serré. | La *percaline* imite la mousseline, ou plutôt ce n'est qu'une mousseline inférieure. La percaline n'est pas à poil ras, comme la percale, elle est, au contraire, cotonneuse et peluchée; elle a peu de consistance et dure peu. On s'en sert surtout pour doublure de robes et autres vêtements, et aussi pour certaines couvertures.

PERÇANT, ANTE, adj. Qui est propre à percer. Des instruments *perçants*. Ce foret n'est pas assez *perçant*. Un poinçon *perçant*. | Métaphor. Qui se fait vivement sentir, qui impressionne vivement les chairs. Un vent *perçant*. Un froid *perçant*. | Fig. Clair, aigu. Des sons *perçants*. Une voix *perçante*. | Qui a du feu, du brillant. Yeux *perçants*. Regards *perçants*. | Fig. Qui a de la vivacité, de la pénétration. Intelligence *perçante*. Avoir l'esprit *perçant*. Un génie qui est droit et *perçant* conduit enfin à la règle. (La Bruyère.)

PERCARBURE, s. m. Chim. Combinaison de carbone avec un autre corps simple, dans laquelle entre la plus grande proportion de carbone. *Percarbure* de fer.

PERCE, s. f. Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture. | Instrument de luthier que l'on nomme aussi *perce-bourdon*. | *Mettre un liquide en perce*, Faire avec la perce une ouverture à la pièce qui renferme le liquide, pour pouvoir le tirer à volonté. Mettre, laisser du vin en *perce*.

PERCÉ, ÉE, part. Traversé par un ou plusieurs trous. Un habit *percé*. Une robe *percée*. *Percé* de coups lui-même, il se traînait à peine. (Voltaire.) | Qui a des ouvertures. Une maison mal *percée*. | Qui est traversé par des routes. Une forêt bien *percée*. | Qui suit une bonne direction, ordinairement une ligne droite. Rue bien *percée*. | Fig. et prov. *Être bas percé*, Ne rien avoir, ou n'avoir presque plus rien, avoir ses affaires en désarroi, en désordre. | Fig. *Un panier percé*, Un homme qui ne saurait rien garder, un homme qui dépense, qui dissipe tout ce qu'il a. | *Percé à*, *Percé à* jour. | *Percé de*, *Percé de* part en part.

PERCE-À-MAIN, s. m. Le même instrument que la *perce*, mais de forme plus petite.

PERCE-BOIS, s. m. Entomol. Insecte coléoptère qui perce le bois pour s'y introduire et y déposer ses œufs. | Pl. *Des perce-bois*. Les *perce-bois* forment parmi les coléoptères une famille qui renferme les genres vrillette, panache, ptine, méloïs et lymexylon.

PERCÉE, s. f. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique pour faire un chemin ou pour se procurer un point de vue. Faire une *percée*. Plusieurs *percées*. | De même, *Faire une percée*, Se dit pour Pénétrer dans un pays.

PERCEMENT, s. m. (pron. *perseman*). Action de percer; ouverture faite en perçant. Le *percement* d'un mur, d'une rue, d'un chemin, d'une forêt. Le *percement* de l'isthme de Suez.

PERCE-MEULE, s. m. Technol. Outil d'acier avec lequel on fait le trou dans le milieu d'une meule de grès ou à aiguiser.

PERCE-MURAILLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire officinale.

PERCE-NEIGE, s. m. Bot. Genre de la famille des narcissées, petite plante à fleurs blanches, ainsi nommée parce qu'elle fleurit en plein hiver. On trouve le *perce-neige* en France dans les prés et les bois. Quelques naturalistes font ce mot féminin.

PERCE-OREILLE, s. m. Entom. Genre d'orthoptères dont l'abdomen se termine par deux crochets, en forme de tenaille, avec lesquels on a cru, mais à tort, qu'ils pouvaient percer la membrane des oreilles et occasionner la surdité.

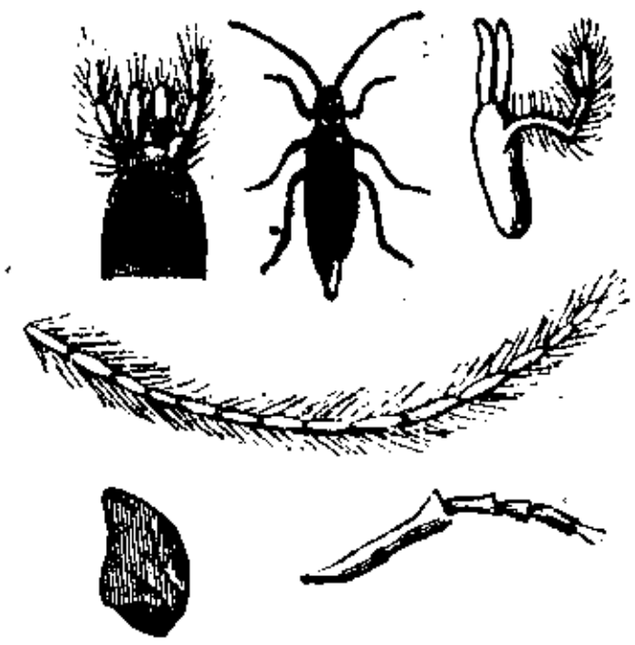

Perce-oreille. — (Détails vus au microscope.)

PERCE-PIERRE, s. m. Bot. Nom vulgaire des saxifrages et de quelques autres plantes à racines fibreuses. | Pl. Des *perce-pierre*.

PERCEPTA. Mot latin, qui signifie *choses perçues*, et qui est adopté dans la langue de l'hygiène pour indiquer d'une manière générale les effets de l'action nerveuse dans l'économie vivante, c. à d. les sensations, les fonctions de l'âme, celles de l'esprit et leur affaiblissement ou leur privation.

PERCEPTEUR, s. m. Celui qui est commis, préposé à la recette ou au recouvrement de deniers, de fruits, d'imposition. *Percepteur* des contributions. *Percepteur-receveur*. Au fém. *Perceptrice*.

PERCEPTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. La *perceptibilité* d'un impôt, des deniers publics. | Qualité de ce qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit. La *perceptibilité* d'un objet au microscope. La *perceptibilité* d'une vérité. | Faculté de se rendre compte des émotions qu'on éprouve. La *perceptibilité* exige un centre auquel les impressions se rapportent. (Richerand.)

PERCEPTIBLE, adj. (du lat. *percipere*, percevoir). Qui peut être perçu. Impôt *perceptible*. Deniers *perceptibles*. | Qui peut être aperçu, qui tombe sous le sens de la vue. À la distance où nous sommes cet objet est encore *perceptible*. | En général, Qui peut être perçu par le sens. Dieu n'est pas *perceptible*. Les purs esprits ne sont pas *perceptibles*. | Fig. Qui peut être saisi par l'esprit, par la pensée. Il y a un petit trait de raillerie dans cette épigramme, mais cela n'est presque pas *perceptible*. (Laveaux.)

PERCEPTIF, IVE, adj. (du lat. *percipere*, percevoir). Qui concerne la perception. Faculté *perceptive*. Les organes *perceptifs*.

PERCEPTION, s. f. (pron. *persepsion*; du lat. *perceptio*; formé de *percipere*, recevoir par le moyen de). Faculté dont jouit notre âme de saisir à travers les organes des sens, et par le moyen de ces organes, les qualités des objets. C'est l'intelligence ou la faculté de connaître considérée en tant qu'elle acquiert des idées sensibles. *Perception* par la vue, par l'ouïe, etc. La *perception* est la première opération de l'entendement. (Laveaux.) | Toute modification éprouvée par les masses centrales du système nerveux, et qui produit l'image de la sensation éprouvée. Il peut y avoir des *perceptions* très-réelles sans que l'organe externe soit affecté, et qui naissent, soit dans le trajet du nerf à cet organe, soit dans la masse centrale elle-même. | Les philosophes s'accordent à reconnaître que la perception exige trois conditions préalables : 1° impression faite sur l'un des organes des sens; 2° transmission de cette impression à un organe central où paraît résider l'être sentant, qui est le cerveau; 3° sensation éprouvée et remarquée; mais ils ne s'accordent pas sur la manière dont se produit la connaissance à la suite de la sensation. | On a longtemps confondu la perception et la sensibilité; cependant, depuis que la doctrine de Condillac, fondée principalement sur cette confusion, a cessé de régner dans nos écoles, on exprime par le mot de *perception* la faculté de prendre connaissance des objets extérieurs, réservant celui de *sensibilité* pour signifier exclusivement

le plaisir ou la douleur, soit que ce phénomène précède ou accompagne l'exercice de notre faculté perceptive, soit qu'il se produise dans d'autres circonstances. | Acte de la faculté perceptible. L'âge, en changeant nos organes, change nos *perceptions*, nos sentiments, tout notre être. (Boiste.) | Recette, recouvrement d'un revenu, d'un impôt, soit en argent, soit en nature. La *perception* des fruits d'un héritage. La *perception* des contributions, des deniers publics. | Emploi, charge de percepteur. Être nommé à une *perception*. Obtenir une *perception*. Les *perceptions* en France entraînent une dépense considérable, qui grève les contribuables et qui pourrait être réduite des trois quarts sans préjudice pour la bonne administration des deniers publics.

PERCER, v. a. (du lat. *pertundere*, *pertusus*, même signif.). Faire une ouverture de part en part, d'outre en outre. *Percer* une montagne. *Percer* une planche. *Percer* les oreilles. *Percer* une croisée dans un mur. | Faire une ouverture, qu'elle soit ou non de part en part. *Percer* un abcès. | Fig. La vérité ne peut *percer* la foule des flatteurs pour aller jusqu'à lui. (Fénelon.) | Par exagérat. *Les os lui percent la peau*, Se dit d'une personne ou d'un animal si maigre que les os semblent près de déchirer la peau qui les recouvre. | Dans un sens analogue. *Percer une forêt*, Ouvrir des routes dans une forêt. | *Percer une rue*, Établir un point de vue en abattant les constructions ou les obstacles qui se trouvent dans la direction. On dit de même : *Percer* une allée, une route dans un bois. *Percer* une croisée, une porte dans un mur. | *Percer un navire*, Y mettre des sabords. | Mettre en perce. *Percer* un tonneau, une feuillette, une pièce de vin. | *Crier à percer les oreilles*, Pousser des cris aigus. | Fig. Faire éprouver une vive et poignante affection, pénétrer douloureusement. *Percer* l'âme, le cœur, les entrailles. Cette horrible journée perce l'âme. (Voltaire.) | Pénétrer, passer à travers. La pluie a *percé* mon manteau. | Par exagérat. *L'orage m'a percé jusqu'aux os*, L'orage m'a extrêmement mouillé. | *Percer l'avenir*, Le prévoir, y lire; deviner ce qui arrivera. Déjà de l'avenir *perçant* la nuit profonde. (Delille.) | Fig. Approfondir par l'attention et la réflexion de l'esprit. *Percer* un mystère. *Percer* le fond d'une affaire. *Percer* les nuages de la dissimulation. (Fléchier.) | V. n. Se faire ouverture. Les dents vont bientôt *percer* à cet enfant. Cette tumeur *percera* d'elle-même. | Dans un sens analogue. La lune *perce* à travers les nuages. | Se déceler, se manifester, se faire jour. Le jour *perce*. La vérité *perce*. Dans cet ouvrage, le sentiment *perce* à chaque page. (Voltaire.) Lorsque le vice prend le masque de la vertu, ses regards et sa voix *percent* à travers et font frémir. (Boiste.) | Avancer dans une profession, dans les honneurs, dans les richesses; faire son chemin dans le monde. Cet écrivain commence à *percer*. Aujourd'hui le mérite seul arrive rarement à *percer*. | Se percer, v. pr. Se faire une ouverture. *Se percer* la main, le bras.

PERCES, s. f. pl. Ensemble des trous que l'on fait à un instrument à vent. Les *perces* de la flûte, du basson, du hautbois, de la clarinette.

PERCEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui perce les trous. La corporation des *perceurs*.

PERCEVANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de percevoir. Facultés *percevantes* de l'âme. Dans le sommeil parfait, l'exercice de la sensibilité *percevante* est entièrement suspendu. (Richerand.)

PERCEVOIR, v. a. (du lat. *percipere*; formé de *per*, par, au moyen de; *capere*, prendre). Recevoir, recueillir. *Percevoir* un revenu, un droit, un impôt. *Percevoir* les contributions. | Recevoir l'impression des objets, en concevoir l'idée, en éprouver la sensation. *Percevoir* les sons. | Absol. La nature dépouille progressivement le vieillard des priviléges dont il a joui de si longues années : il ne sent plus, il ne *perçoit* plus. (Reydell.) | Se prend dans un sens purement métaphysique. *Percevoir* la vérité. | Se percevoir, v. pr. Être perçu, dans l'une et l'autre acception du verbe actif.

PERCHE, s. f. Mesure de longueur anciennement usitée en France. Elle était de dix-huit, vingt ou vingt-deux pieds, selon les différentes localités. Cent perches carrées faisaient un arpent; la perche de Paris valait trois toises; celle des eaux et forêts était de vingt-deux pieds. Mesurer à la *perche*. | La chose ou l'espace mesuré qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. Une *perche* de pré, de vignes. | Brin de bois, long de trois ou quatre mètres et de la grosseur du bras. Étendre du linge sur une *perche*. | Fig. et famil. *Perche, grande perche*, Personne grande et mince, dont la taille est toute d'une venue. | Technol. Pièce du métier de haute lisse. | Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. | *Tirer un drap à la perche*, Le lainer, en tirer le poil avec des chardons sur la perche. | Chacune des deux tiges principales du bois des cerfs. Le cerf avait de superbes *perches*.

PERCHE, s. f. (du lat. *perca*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons osseux thoraciques, caractérisés par une sorte de crête épineuse très-piquante placée sur le dos; il renferme un grand nombre d'espèces.

PERCHE. Géogr. Petit pays de France, subdivision de l'ancien Orléanais, entre la Normandie, le Maine, le Dunois et la Beauce. Il forme aujourd'hui le département de l'Orne et une partie du département d'Eure-et-Loir. Sa capitale était Alençon.

PERCHÉ, ÉE, part. Qui est posé sur une perche, un bâton, une branche d'arbre, etc. Des oiseaux *perchés*. Maître corbeau sur un arbre *perché*.

PERCHÉE, s. f. Réunion, groupe d'oiseaux perchés. Des *perchées* d'oiseaux.

PERCHER, v. n. Se poser sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc. Se dit proprement des oiseaux. Pendant la nuit, la plupart des oiseaux *perchent* sur des buissons ou sur des arbres. | Par extens. Se dit de tout lieu élevé sur lequel les oiseaux se posent. Cet oiseau a *perché* longtemps sur ma fenêtre. | Se percher, v. pr. Même signification que le verbe neutre. | Absol. Il y a des oiseaux qui *perchent*; il y en a qui ne *perchent* pas. | Fig. et famil. Se mettre en un lieu élevé pour mieux voir ou pour mieux entendre. De l'endroit où je *suis perché*, je découvre un vaste horizon et le panorama de la grande ville.

PERCHERON, ONNE, adj. et s. Habitant, habitante du Perche; qui appartient au Perche ou à ses habitants. Les chevaux *percherons* sont estimés. La race *percheronne*.

PERCHETTE, s. f. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

PERCHEUR, EUSE, adj. Qui se perche, qui a l'habitude de se percher. | S. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui perchent sur les arbres.

PERCHLORURE, s. m. Chim. Composé qui contient autant de chlore qu'il peut en renfermer à l'état de combinaison. *Perchlorure* de fer.

PERCHOIR, s. m. Bâton sur lequel on fait percher un oiseau. | Lieu où l'on met percher les volailles de basse-cour. Le *perchoir* des dindons. | Endroit où se perchent les oiseaux de proie. La dernière branche lui sert de *perchoir*.

PERCIDE, s. m. Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, renferme des poissons de l'océan Indien, fort semblables aux vives, dont ils ne diffèrent que par leur corps plus rond et plus allongé, leur museau obtus, leur mâchoire allongée, garnie de plusieurs dents en crochets, etc.

PERCLUS, USE, adj. (du lat. *præclusus*; formé de *præcludere*, interdire). Impotent de tout son corps ou d'une partie. Être tout *perclus*, à moitié *perclus*. *Perclus* d'un bras, d'une jambe. *Perclus* de tous ses membres. La superstition rend aveugle et la poltronnerie rend *perclus*. (De Jussieu.)

PERCNOPTÈRE, s. m. (du gr. πέρκνος, tacheté de noir, πτερόν, aile). Ornithol. Espèce de vautour renfermant des oiseaux qui ont la tête nue en devant, le cou plumeux et le bec assez grêle, les narines longitudinales. Le *percnoptère d'Égypte*, qui est le vautour fauve de Buffon, commun en Égypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse, se nourrit de cadavres et d'immondices; il attaque aussi, mais rarement, les animaux vivants. La peau nue de la tête est d'un jaune clair. Le plumage du *percnoptère* est généralement blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires; l'iris et les pieds sont jaunes.

PERCOÏDES, s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, qui a pour type la *perche commune*. Les *percoïdes* ont le corps oblong, plus ou moins comprimé et couvert d'écailles généralement dures; la bouche grande et armée de dents; les opercules dentelés ou épineux; les nageoires toujours au nombre de sept ou de huit. Ces poissons sont en général ornés de belles couleurs, et leur chair est d'un goût agréable.

PERÇOIR, s. m. Instrument avec lequel on perce. | Outil d'acier qui sert à percer le fer à chaud et à froid. | On écrit aussi, au féminin, *Perçoire*.

PERCUSSION, s. f. (du lat. *percussio*, point où se réunit toute la force d'un corps qui en frappe un autre). Action de frapper; coup par lequel un corps en frappe un autre; choc éprouvé par le corps qui frappe et par celui qui est frappé. *Percussion* directe. *Percussion* oblique. Une violente *percussion*. Les lois, les effets de la *percussion*. *Centre de percussion*, Point où se réunit toute la force d'un corps qui en frappe un autre. | Méd. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. | Mus. *Instruments de percussion*, Instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambours, la grosse caisse.

PERCUTÉ, ÉE, part. Qui a subi une percussion; qui a été exploré au moyen de la percussion. Corps *percuté*. La poitrine du malade a été *percutée*.

PERCUTER, v. a. Frapper. Un corps qui *percute* un autre corps. | Méd. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale. *Percuter* le ventre, les reins, la poitrine d'un malade. | Abusif. Il faut, en général, *percuter* sur les os et non sur les espaces intercostaux. (Nysten.)

PERDABLE, adj. Qui peut se perdre. Ce procès n'est pas *perdable*. Ma cause était *perdable*.

PERDANT, ANTE, s. Celui, celle qui perd au jeu. Être du nombre des *perdants*. Les *perdants* et les gagnants. | Adjectiv. Les numéros *perdants*.

PERDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui perd, qui est sujet à perdre. Je suis *perdeur* et non gagneur.

PERDICCAS. Nom de trois rois de Macédoine qui régnèrent : le premier, de 696 à 647 av. J. C.; le second de 452 à 429; le troisième, de 366 à 360. | Perdiccas, général d'Alexandre, reçut l'anneau de ce prince mourant, ce qui semblait le désigner pour succéder au roi; fut un des quatre régents nommés après sa mort, et fut chargé de faire le partage des provinces. Il ne se réserva aucune province particulière, mais il essaya d'être seul maître de tout le royaume, et, dans ce but, il allait épouser Cléopâtre, sœur d'Alexandre, quand les autres généraux, Antigone, Cratère, Ptolémée et Antipater, se réunirent contre lui, lui livrèrent bataille près de Memphis et le battirent complètement. Perdiccas, dénué de ressources, fut tué au passage du Nil par ses officiers révoltés (321).

PERDITION, s. f. (pron. *perdision*; du lat. *perditio*, formé de *perdere*, perdre). Dégât, dissipation, gaspillage, mauvais usage d'une chose. Il ne s'emploie guère que dans cette locution familière : *S'en aller en perdition*. Tout son bien *s'en va en perdition*. | *Être en perdition*, Être en danger de se jeter à la côte. | Ce navire *est en perdition*. | Se dit, chez les catholiques, de l'état d'une âme hors de la voie du salut. Une maison de *perdition*. Cet homme est dans le chemin de *perdition*.

PERDRE, v. a. (du lat. *perdere*, ruiner). Cesser d'avoir ou n'avoir plus; ruiner ou endommager. *Perdre* son argent, sa bourse. *Perdre* son mouchoir. *Perdre* son bien, sa place. Ce prince *perdit* ses États, sa couronne. *Perdre* l'honneur, la réputation. Il me faut tout *perdre* et toujours par vos coups. (Racine.) On ne jouit sans inquiétude que de ce qu'on peut *perdre* sans peine. (J. J. Rousseau.) | Manquer à profiter. *Perdre* l'occasion qui s'était offerte. | Être privé, en totalité ou en partie, des choses qui nous sont inhérentes, qui sont des modifications de notre être, qui tiennent à notre personne. *Perdre* la vue, les forces, la santé. | Être privé d'un avantage, en quelque genre que ce soit. *Perdre* les bonnes grâces, l'estime, l'affection, la bienveillance de quelqu'un. | Être privé d'une personne. *Perdre* un guide éclairé, un ami. | Par anal., Ces arbres *ont perdu* leurs feuilles. | *Perdre la vie*, Mourir. | *Perdre la parole*, *l'usage de la parole*, Ne pouvoir plus parler. | Fig. *En perdre la parole*, Rester muet de surprise, d'admiration ou de crainte. | *Perdre haleine*, *l'haleine*, *perdre la respiration*, Manquer de respiration, ne pouvoir plus respirer. | *Perdre la tête*, Avoir la tête tranchée. Être condamné à *perdre la tête*. | *Perdre la tête*, *perdre l'esprit*, Devenir fou. | Dans un sens plus usité, Ne plus savoir où l'on en est. Les matelots furent troublés jusqu'à *perdre l'esprit*. (Bossuet.) | *Perdre du terrain*, Reculer dans une affaire au lieu d'avancer. | *Perdre de vue*, Ne plus voir, ne plus apercevoir. *Perdre de vue* un vaisseau. | *Perdre le fil d'un discours*, Ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, ne plus se souvenir de l'ordre ni de l'enchaînement des idées. | Fig. *Perdre la carte*, Se troubler, se confondre dans ses idées. | *Perdre son latin*, Employer en pure perte son savoir et sa peine. | *Jouer à qui perd gagne*, Jouer en convenant que celui qui perdra, selon les règles ordinaires du jeu, gagnera la partie. | Diminuer de valeur. Les bons du trésor *perdent* 5 pour cent. | Fig. *Cet écrivain a beaucoup perdu*, Son esprit a faibli, son talent n'est plus ce qu'il était. | Corrompre, débaucher, gâter l'esprit, le jugement, dépraver les mœurs. *Perdre* une jeune fille en abusant de sa crédulité. *Perdre* quelqu'un par des flatteries. Que penser de ceux qui consacrent à *perdre* les hommes ce flambeau divin qu'il leur donne pour les guider. (J. J. Rousseau.) | Se perdre, v. pr. Disparaître. *Se perdre* dans la foule. | Faire naufrage. Un navire qui *se perd*, corps et biens, sur une côte, sur un rocher, en touchant un

écueil. | S'évanouir, se dissiper. Un feu qui *se perd* en fumée. | Se compromettre gravement, se faire tort dans l'opinion des hommes, se déshonorer. *Se perdre* de réputation. En cédant à de mauvais conseils, il *s'est perdu*. | *Se perdre à plaisir, de gaieté de cœur*, Compromettre étourdiment sa position, sa santé, son nom, sa personne. | Fig. *Se perdre dans les nues*, Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. | Se jeter dans, tomber dans. Cette rivière *se perd* dans un lac. Tout va *se perdre* dans ce gouffre. (Massillon.) | S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. *Se perdre* dans un bois. | Exposer sa vie ou tous les avantages qu'on possède dans le monde. Je consens à *me perdre* afin de le sauver. (Corneille.) | Être perdu. La faveur s'évanouit, les dignités *se perdent*. (Massillon.)

PERDREAU, s. m. (pron. *perdro*). Nom donné aux petits de la perdrix qui n'ont point encore quitté leur mère; perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce. Une compagnie de *perdreaux*. Un plat de *perdreaux*.

PERDRIGON, s. m. Hortic. Sorte de prune. *Perdrigon* blanc. *Perdrigon* violet.

PERDRIX, s. f. (du lat. *perdix*). Ornithol. Genre de gallinacés qui se distinguent suffisamment de leurs congénères par l'absence d'ergots, que remplace une simple saillie tuberculeuse du tarse. Aller à la chasse aux *perdrix*. *Perdrix* grise. *Perdrix* rouge.

Perdrix.

Les *perdrix* sont communes en France et très-recherchées pour l'excellence de leur chair. | *Compagnie de perdrix*, Toutes les perdrix d'une couvée qui volent ensemble. | Les perdrix ont le bec assez court, un peu voûté, des ailes courtes, ne permettant qu'un vol saccadé, bruyant. Elles vivent en petites familles dans les champs, où elles se nourrissent d'herbes, de graines, d'insectes; ne perchent point, nichent à terre dans les sillons ou derrière les mottes, et pondent douze à vingt œufs que la femelle couve seule, bien que le mâle protége et conduise quelquefois les perdreaux après leur naissance. | *Vin œil de perdrix, couleur œil de perdrix*, Vin paillet, vif et brillant. | *Linge à œil de perdrix*, Linge de table ouvré, dont la façon représente assez exactement des yeux de perdrix. | *Œil de perdrix*, Espèce de cor qui survient entre les doigts du pied. C'est à tort que l'on dit au pluriel des *Œils de perdrix*, il faut, pour la règle et la logique, dire des *Yeux de perdrix*.

PERDU, UE, part. Égaré; dissipé, négligé; dont on a éprouvé la perte; que l'on regrette. Objet *perdu*. Un père, un ami *perdu*. Bonheur *perdu*. Fortune *perdue*. Biens *perdus*. Des illusions *perdues*. La liberté est vraiment le seul bien; si on le perd, tout est *perdu* avec lui; si on le conserve, tout est sauvé. (La Harpe.) | *Puits perdu*, Puits sans fond, ou d'un fond de sable, dans lequel les eaux se perdent. | *Pays perdu*, Pays écarté, désert, sans voie de communication, n'offrant point de ressources. | *Tout est perdu*, Il n'y a plus d'espoir. | *Temps perdu*, Temps mal employé, temps pendant lequel on n'a rien à faire. | *Heure perdue*, Heure de loisir. | *C'est temps perdu, c'est peine perdue*, Il est inutile de perdre du temps à cela et de se donner de la peine. | *A temps perdu, à heure perdue*, Dans les moments de loisir. Vous dessinerez ce modèle à votre *temps perdu*. | T. de guerre. *Sentinelle perdue*, Sentinelle postée dans un lieu très-avancé et proche de l'ennemi. | *Enfant perdu*, Soldat qui est chargé de commencer l'attaque. | *Homme perdu*, Homme sans espoir, sans ressources. | *Femme, fille perdue*, Femme, fille publique. | *Perdu d'honneur, de réputation; perdu de débauches; perdu de dettes*, Se dit elliptiquement pour qui est perdu en fait d'honneur, en fait de réputation, etc., etc.; et signifie Ruiné, par rapport à la réputation, à l'honneur, aux débauches, aux dettes. | Prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu; un bienfait n'est jamais perdu*, Une bonne action trouve tôt ou tard sa récompense. | *A corps perdu*, Avec impétuosité, témérairement. Se jeter *à corps perdu* dans la mêlée. | *A fonds perdus*, En viager, en abandonnant le fonds, moyennant un intérêt convenu, que recevra sa vie durant la personne qui en aura fourni le capital. | *Salle des pas perdus*, Grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal et où le public se promène. | *Reprise perdue*, Reprise tellement bien faite qu'elle se confond avec le tissu de l'étoffe, et qu'on ne l'aperçoit pas. | S. Celui, celle qui sont perdus. | Prov. *Pour un perdu, deux retrouvés*, Se dit en parlant des personnes ou des choses, lorsqu'on veut faire entendre que la perte est aisément réparable. | *Crier comme un perdu, comme une perdue*, Crier de toutes ses forces, à tue-tête. | *Mont-Perdu*. Géogr. Haute montagne des Pyrénées sur le versant espagnol.

PÈRE, s. m. (par contract., du lat. *pater*). Celui qui a engendré, qui a un ou plusieurs enfants. Un tendre *père*. Un bon *père*. Un *père* barbare, dénaturé, cruel. Aimer son *père*. Honorer son *père*. Les *pères* et mère ont pour objet le bien. (La Fontaine.) Les enfants qui avaient égorgé leurs *pères* et leurs mères souffraient moins que ces hypocrites. (Fénelon.) Je reçois vos avis avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un *père*. (J. J. Rousseau.) Le *père* doit nourrir, entretenir et élever ses enfants; en retour, il doit recevoir d'eux des aliments s'il est dans le besoin. (Code civil.) | *Père de famille*, Celui qui a femme et enfants. | *Père naturel*, Celui qui a eu un enfant d'une femme à laquelle il n'est point uni par le mariage, par opposition à *père légitime*, celui qui a un enfant d'un mariage légitime. | *Père putatif*, Celui qui est réputé père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. | *Père adoptif*, Celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. | *Père nourricier*, Le mari de la nourrice d'un enfant. | T. de prat. *User, prendre soin d'une chose en bon père de famille*, Ménager, administrer une chose avec autant d'économie que le propriétaire lui-même pourrait le faire. | *Grand-père paternel*, Le père du père. | *Grand-père maternel*, Le père de la mère. | *Nos pères*, Nos aïeux, nos ancêtres; ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre. *Nos pères* ont péché, *nos pères* ne sont plus. (Racine.) Nos *pères* ont renversé la monarchie.

> Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
> Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses *pères*.
> (J. B. ROUSSEAU.)

| Se dit aussi des animaux. Le *père* et la mère d'une nichée d'oiseaux. Presque tous les oiseaux, qui paraissent ne vivre que de grains, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par leurs *pères* et mères avec des insectes. (Buffon.) | Fig. Celui qui a rendu de grands services, qui a beaucoup fait pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes, qui s'est conduit envers ceux dont il prend soin comme ferait un père à l'égard de ses enfants. *Père* de la patrie. *Père* des peuples. *Père* des pauvres. | Créateur, fondateur, protecteur. Hérodote est le *père* de l'histoire. | Titre par excellence que, dans le christianisme, on donne à Dieu. Le *Père* Éternel. Celui qui reconnaît et sert le *Père* commun des hommes. (J. J. Rousseau.) Vous n'avez qu'un *Père*, qui est Dieu. (Lamennais.) | *Pères de l'Église*, Titre donné aux docteurs et aux écrivains de l'Église chrétienne qui ont succédé aux apôtres et aux Pères apostoliques. | *Le Saint-Père, le Très-Saint-Père, Notre Saint-Père*, etc., Titres que les catholiques donnent au chef de leur religion. | Chef d'une communauté de religieux. Le *père* supérieur. Le *père* général. | Se dit aussi des religieux prêtres. Les *pères* jésuites. Les *pères* capucins. | *Père noble*, Au théâtre, on appelle ainsi celui qui est chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et la haute comédie. | Adjectiv. Être *père*. Un homme n'était jugé digne d'être *père* que quand il avait prouvé qu'il saurait défendre ses enfants. (Chateaubriand.) | *De père en fils*, loc. adv. Par transmission successive du père au fils. | *Père conscrit*, S'est dit primitivement, chez les Romains, des sénateurs choisis parmi les chevaliers, au commencement de la république, pour remplacer ceux que Tarquin le Superbe avait fait mettre à mort. Plus tard, la même dénomination s'est étendue à tous les sénateurs.

PÉRÉBIER, s. m. Bot. Genre de la famille des urticées, section des artocarpées. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît à la Guyane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PÉRÉGRINATION, s. f. (pron. *pérégrinasion*; du lat. *peregrinatio*, même sens). Voyage en pays lointain. Aimer les *pérégrinations*.

PÉRÉGRINER, v. n. Faire un pèlerinage; aller au loin, faire un long voyage. Vieux mot.

PÉRÉGRINITÉ, s. f. (du lat. *peregrinitas*, condition de l'étranger). Jurisp. État de celui qui est étranger dans un pays. | *Vice de pérégrinité*, Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

PÉRÉKOP. Géogr. Petite ville de la Russie d'Europe (Tauride) au fond du golfe de Pérékop et sur l'isthme de Pérékop, qui lie la Crimée à la Russie. Citadelle, lacs salés; grand commerce de sel. En 1736 et 1771, les Russes occupèrent cette ville, et se la firent céder en 1783.

PÉREMPTION, s. f. (pron. *péranpsion*; du lat. *peremptio*, formé de *perimere*, détruire). Jurisp. Anéantissement d'une instance par la discontinuation de poursuites pendant le temps réglé par la loi, trois années. Ce délai est augmenté de six mois dans tous les cas où il y a lieu à demande en reprise d'instance ou constitution de nouvel avoué.

PÉREMPTOIRE, adj. (du lat. *peremptorius*; rad. *perimere*, détruire). Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer, à alléguer. Raisons, moyens, arguments *péremptoires*. Mes arguments sont décisifs, *péremptoires*. Preuves, démonstrations, réponses *péremptoires*. | S. m. Délai qui, dans l'ancienne coutume, devait être laissé après chacune des criées.

PÉREMPTOIREMENT, adv. (pron. *péranptoareman*). D'une manière péremptoire, d'une manière décisive, sans réplique. Répondre *péremptoirement*.

PÉRENNIBRANCHES, s. m. pl. (du lat. *perennis*, perpétuel, et branchie). Zool. Batraciens à branchies persistantes.

PÉRENNITÉ, s. f. (du lat. *perennis*; *per*, pendant; *annus*, année). Perpétuité, continuité non interrompue; état de ce qui dure longtemps. Dieu nous délivre de la *pérennité* des mauvaises routines. (Ch. Nodier.) La *pérennité* du mouvement des astres.

PÉRÉQUATION, s. f. (du lat. *per*, parmi; *æquare*, égaler). Répartition égale des charges, des impôts.

PER FAS ET NEFAS, loc. adv. (littéral. *par le permis et le défendu*). Mots tirés du latin, que nous employons proverbialement pour dire, Par tous les moyens possibles, tant ceux qui sont licites que ceux qui ne le sont pas.

PERFECTIBILISME, s. m. Perfectionnement progressif et illimité de l'état social; amélioration continue, illimitée de la condition humaine.

PERFECTIBILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est perfectible. *Perfectibilité* de l'humanité. *Perfectibilité* de l'intelligence humaine. La *perfectibilité* indéfinie de l'âme prouve son immortalité. (Addison.) Jamais les âmes avilies dans l'opprobre du vice ne se sont élevées à cette haute conception de la *perfectibilité* qui franchit les barrières où s'arrête le vulgaire. (Virey.)

PERFECTIBLE, adj. (du lat. *perfectibilis*; rad. *perficere*, perfectionner). Qui est susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner. L'homme est un être éminemment *perfectible*.

PERFECTIF, IVE, adj. Qui est arrivé au dernier degré de perfection; qui est dans un degré de perfection absolue.

PERFECTION, s. f. (pron. *perfeksion*; du lat. *perfectio*; de *perficere*, achever). Signifie, au propre, Achèvement entier. Peu usité dans ce sens. | État d'un corps animé qui est parvenu à un point aussi parfait que le comporte sa nature. Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de *perfection*, qu'il commence à déchoir. (Buffon.) | Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre; idée du parfait. En ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier. Chercher la *perfection*. Tendre, aspirer, arriver, atteindre à la *perfection*. La *perfection* d'une montre, d'une machine. Porter un ouvrage à sa *perfection*. Il faut toujours tendre à la *perfection*. (La Bruyère.) Ils ont donné à ce spectacle toute la *perfection* dont il était susceptible. (Barthélemy.) | Qualité excellente de l'âme et du corps. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Être orné, être doué de toutes les *perfections*, de toutes sortes de *perfections*. | Loc. adv. *En perfection*, Parfaitement, d'une manière parfaite. Travailler *en perfection*. | On dit de même : *A la perfection*. Votre travail est fait *à la perfection*.

PERFECTIONNÉ, ÉE, part. Rendu parfait. Esprit *perfectionné*. Travail *perfectionné*. Machine *perfectionnée*. Les arts nécessaires étant *perfectionnés*, les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur (Voltaire.) Machine à coudre *perfectionnée*.

PERFECTIONNEMENT, s. m. (pron. *perfeksionneman*). Action de perfectionner; effet de cette action. Le *perfectionnement* d'une machine. Le *perfectionnement* des arts et des sciences. *Perfectionnement* utile, désirable, nécessaire. On s'occupe peu du *perfectionnement* de l'espèce humaine. Les prodigieux *perfectionnements* obtenus dans l'industrie.

PERFECTIONNER, v. a. (du lat. *perficere*; formé de la partic. *per*, qui marque excellence, et *facere*, faire; faire excellemment, faire entièrement). Achever complètement, de telle sorte qu'il ne manque rien, sous quelque rapport que ce soit; rendre parfait dans son genre. *Perfectionner* un travail. | Dans un sens moins absolu et très-usité, Rendre plus parfait, faire qu'une chose, déjà bonne en elle-même, devienne encore meilleure, qu'elle présente une utilité plus grande, des avantages plus marqués. Dans ce sens, il se dit de tout ce qui est du domaine des travaux manuels, des arts et métiers, de l'industrie et de tout ce qui peut recevoir une exécution matérielle plus finie, plus achevée, plus excellente et plus parfaite. *Perfectionner* les constructions navales. *Perfectionner* la mécanique, les arts et métiers, les arts industriels. On ne peut *perfectionner* les sciences qu'en travaillant à rendre le langage plus exact. (Condillac.) | Dans un sens purement moral, Améliorer, corriger les défauts, les imperfections de la nature. *Perfectionner* l'esprit, le goût, la raison, le jugement, le caractère, les mœurs. C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il *a perfectionné* sa raison. (Buffon.) SE PERFECTIONNER, v. pr. Être perfectionné, dans toutes les acceptions du verbe actif. La civilisation *se perfectionne*. Les industries *se perfectionnent*.

PERFECTIONNISTE, s. Celui, celle qui rêve une perfection absolue, un progrès illimité.

PERFIDE, adj. (du lat. *perfidus*, même sens). Traître, déloyal, qui manque de foi, qui trahit sa parole ou la confiance qu'on avait en lui. Un homme *perfide*. Une femme *perfide*. Un amant *perfide*. Un ami *perfide*. L'hypocrisie rend les hommes fourbes, *perfides* et traîtres. (Vernier.) | En parlant des choses, Où il y a de la perfidie, où il entre de la perfidie, où l'on reconnaît la perfidie. Silence *perfide*. Un tour *perfide*. Sourire *perfide*. Serments *perfides*. | Substantiv. En parlant des personnes. Une *perfide*. Mon *perfide*. *Perfide*, oses-tu bien te montrer à mes yeux! (Corneille.) Un *perfide* toujours soupçonne son complice. (De Belloy.)

PERFIDEMENT, adv. (pron. *perfideman*). Avec perfidie, d'une manière perfide. Parler, agir *perfidement*. Cela est *perfidement* répété.

PERFIDIE, s. f. (du lat. *perfidia*, manque de foi). Manque de foi, de loyauté, trahison, abus de confiance. Insigne *perfidie*. Lâche, vile *perfidie*. La *perfidie*, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne. (La Bruyère.) La *perfidie* est noble envers la tyrannie. (Corneille.) Tramer une *perfidie*. (Barthélemy.) La *perfidie* est l'acte le plus odieux que puisse commettre un homme, car il se compose de la préméditation du mal et de l'abus de toute espèce de confiance. La *perfidie* des gens d'église.

PERFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs, dépassant la tige, se soudent ensemble de l'autre côté.

PERFORANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de perforer, de pénétrer les corps. Mal *perforant*. Instrument *perforant*.

PERFORATEUR, TRICE, adj. Qui sert à perforer. Appareil *perforateur*.

PERFORATIF, IVE, adj. Qui sert à perforer. | S. m. Chirurg. Espèce de trépan qui sert à percer des trous dans les os.

PERFORATION, s. f. (pron. *perforasion*). Action de perforer, de percer quelque chose de part en part. | Action de percer avec un poinçon des actes accusés de faux pour signaler la présomption élevée contre eux. On reconnaît dans beaucoup d'anciennes chartes des traces de perforation. | Méd. *Perforation spontanée*, Accident formidable qui consiste dans la rupture subite de l'estomac et des intestins. Il mourut d'une *perforation spontanée*.

PERFORÉ, ÉE, part. Percé. | Anat. *Muscles perforés*, Ceux dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *Perforants*.

PERFORER, v. a. (du lat. *per*, à travers; *foro*, je perce). Percer. *Perforer* une peau, une plaque. *Perforer* une membrane.

PERGAME. Géogr. Ville de Mysie, vers l'ouest, au confluent du Caïcus et du Citius, sur une petite montagne. Cette ville, qui devint la capitale d'un royaume florissant, et que Pline regarde comme la plus grande de l'Asie Mineure, renfermait un grand nombre de monuments remarquables par leur magnificence, entre autres un temple d'Esculape et une bibliothèque de 200,000 volumes, ne le cédant qu'à celle d'Alexandrie, et dont Marc-Antoine fit présent à Cléopâtre. Patrie de Galien. | C'était aussi le nom d'une citadelle de Troie; ce qui fait que Troie elle-même est quelquefois appelée *Pergame*.

PÉRI, s. f. Nom donné, dans l'ancienne religion persane, aux dews femelles. Djemjid épousa un de ces génies, et tomba ainsi au pouvoir des dews. Plus tard on donna le nom de *Péri* à de bonnes fées, amies des hommes, et dont la beauté était remarquable. Les poètes ont souvent comparé les femmes à ces douces fées. Les *péris*.

PÉRIANTHE, s. m. (du gr. περί, autour; ἄνθος, fleur). Selon Linnée, Toute espèce de calice ou d'involucre; d'après les botanistes modernes, Enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. | Quelques auteurs désignent expressément par ces mots la partie supérieure du calice, toutes les fois que l'on peut la distinguer, d'une manière quelconque, de la partie inférieure; ils prennent aussi *périanthe* pour synonyme de *Péricline* et de *Périphonante*.

PÉRIANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un périanthe simple ou double. Fleur *périanthée*.

PÉRIANTHIEN, IENNE, adj. Bot. Qui provient d'un périanthe. Indusies *périanthiennes*.

PÉRIAPTE, s. m. (du gr. περί, autour; ἅπτω, j'attache). Amulette, talisman que l'on portait au cou, comme préservatif de certaines maladies.

PÉRIATOME, s. m. (du gr. περί, autour; ἄτομος, atome). Nom donné aux pores invisibles, quoique très-nombreux, qui sont le résultat immédiat de la porosité propre à chaque corps, et qui donnent lieu à toutes les actions chimiques. Les *périatomes* sont appelés aussi *Pores primaires*.

PÉRICARDE, s. m. (du gr. περί, autour; καρδία, cœur). Anat. Sac membraneux, de forme triangulaire, situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme et enveloppant le cœur à la manière des membranes séreuses, c. à d. sans le contenir dans sa cavité. Le péricarde est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse; il facilite les mouvements du cœur au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme. Vaisseaux du *péricarde*. Artères du *péricardes*.

PÉRICARDIAIRE, adj. Qui s'engendre dans le péricarde. Vers *péricardiaires*.

PÉRICARDIQUE, adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au péricarde; qui en dépend. Bruit *péricardique*. Adhérences *péricardiques*.

PÉRICARDITE, s. f. Méd. Inflammation du péricarde causée ordinairement par des coups, des chutes sur la région du cœur, ou des affections morales vives et profondes.

PÉRICARPE, s. m. (du gr. περί, autour; καρπός, fruit). Bot. Partie du fruit qui renferme les graines. Le péricarpe d'un fruit comprend tout ce qui, dans ce fruit, n'est pas de la graine; il se compose de trois parties superposées : l'*épicarpe*, le *sarcocarpe*, ou *mésocarpe*, et l'*endocarpe*. | Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les noix, etc., sont des *péricarpes*. | Urne des mousses. | Topique appliqué sur le poignet pour guérir la fièvre.

PÉRICLÈS. Célèbre Athénien, né vers 494 av. J. C. Il acquit fort jeune du renom et de la popularité par son éloquence et ses largesses; devint, vers 459, le chef du parti démocratique opposé à Cimon; fut quelque temps banni (457), mais resta enfin maître des affaires (444). Il signala son administration par la construction de beaux édifices, par des fêtes somptueuses, par des gratifications distribuées aux citoyens pauvres d'Athènes et par de grands succès au dehors. Du reste, sa politique était d'éviter les entreprises lointaines, hasardeuses, d'asseoir solidement la puissance d'Athènes et sa supériorité sur Sparte. Il ne put pourtant pas éviter une rupture entre les deux républiques, rupture qui donna naissance à la guerre du Péloponèse; on l'accusa même d'avoir provoqué cette guerre en soutenant les Corcyréens révoltés contre leur métropole, Corinthe, alliée de Sparte. Périclès ne put voir que les premiers événements de la guerre. Il remporta d'abord des avantages; mais, à la suite de quelques revers, les Athéniens le condamnèrent à l'amende et lui retirèrent l'autorité (430); cependant, ils la lui rendirent à la fin de la même année. Il mourut peu après de la peste qui désolait Athènes (429). Périclès aimait les lettres, les métiers, les arts. C'est dans son siècle que les uns et les autres prirent leur plus grand essor; aussi nomme-t-on souvent cette époque le *Siècle de Périclès*. Alcibiade, son neveu, hérita en partie de son pouvoir et outre ses défauts. Périclès était l'amant de la fameuse Aspasie.

PÉRICLINE, s. m. (du gr. περί, autour; κλίνη, lit). Bot. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRICLITANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de péricliter, de tomber en péril, de tendre à la ruine. Un État *périclitant*.

PÉRICLITATION, s. f. État de ce qui périclite, de ce qui est en péril. La *périclitation* de la paix.

PÉRICLITER, v. n. (du lat. *periclitari*; rad. *periculum*, péril, danger). Être en péril, en parlant des choses. Une affaire qui *périclite*. L'État *périclite*. Il ne faut pas que l'honneur *périclite*.

PÉRICRÂNE, s. m. (du gr. περί, autour; κρανίον, crâne). Anat. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRIDION, s. m. (du gr. περιδέω, ceindre). Bot. Conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons. Dans quelques espèces, il a la forme d'un disque et se nomme *Chapeau*.

PÉRIDOT, s. m. Minéral. Pierre infusible de couleur verte que l'on trouve sous forme de grains, de masses granulaires et de cristaux prismatiques très-petits. C'est un silicate simple de magnésie mélangé de protoxyde de fer. Le *péridot* est transparent ou demi-transparent, peu dur, et prend difficilement un beau poli.

PÉRIDROME, s. m. (du gr. περί, autour; δρόμος, course). Archit. Galerie ou espace couvert, servant de promenade autour d'un édifice.

PÉRIER, s. m. Technol. Morceau de fer emmanché qui sert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal quand on veut jeter quelque ouvrage en bronze.

PÉRIGÉE, s. m. (du gr. περί, autour; γῆ, terre). Astron. Pointe de l'orbe du soleil, de la lune ou d'une planète, qui répond à la plus petite distance de cet astre à la terre. Le périgée est le contraire de l'apogée. Le soleil est au *périgée*.

PÉRIGONE, s. m. (du gr. περί, autour; γονός, j'engendre). Bot. Enveloppe immédiate, simple ou double, des organes sexuels d'une plante. *Périgone* simple. *Périgone* double. | Ornithol. Enveloppe extérieure des œufs des oiseaux, lorsqu'elle est simplement membraneuse.

PÉRIGORD. Géogr. Ancien pays de France dans le nord de la Guienne, ayant pour chef-lieu Périgueux, et se divisant en *Haut-Périgord* ou *Blanc-Périgord*, comprenant Périgueux, Bergerac, Mussidan, Aubeterre, et en *Bas-Périgord* ou *Noir-Périgord*, renfermant Sarlat, Castillon et Terrasson. Ce pays, jadis occupé par les *Petrocorii*, forme aujourd'hui le département de la Dordogne et une partie de celui de Lot-et-Garonne. Le Périgord est peu fertile en général; il est surtout renommé pour l'excellence de ses truffes et pour son gibier.

PÉRIGOURDIN, INE, adj. et s. Habitant du Périgord; qui appartient au Périgord ou à ses habitants. Les anciens habitants du Périgord s'appelaient *Pétrocoriens*. Les *périgourdins*.

PÉRIGUEUX. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Dordogne, au confluent de l'Isle et de la Vézère, à 472 kilom. S. S. O. de Paris; 18,633 habit. Évêché; bibliothèque, jardin botanique; musée d'antiquités et de minéralogie. On y remarque la cathédrale de Saint-Front, imitation de Saint-Marc de Venise; le palais de justice, la tour antique de Vésone; les promenades, ornées des statues de Fénelon, de Montaigne et du maréchal Bugeaud; les arènes, l'hôtel de ville. Coutellerie, distillerie, lainages, volailles fines et pâtés truffés.

PÉRIGYNE, adj. (du gr. περί, autour; γυνή, femelle). Bot. Qui entoure l'ovaire. Corolle *périgyne*. Étamines *périgynes*. Les étamines des légumineuses et des rosacées sont *périgynes*.

PÉRIHÉLIE, s. m. (du gr. περί, autour; ἥλιος, soleil). Astron. Point de l'orbe de la terre ou d'une autre planète, où cet astre est à sa plus petite distance du soleil. | Adjectiv. Cet astre est *périhélie*. Demain la lune sera *périhélie*.

PÉRIL, s. m. (du lat. *periculum*, par contract. *periclum*). Danger, risque; état où il y a quelque chose de fâcheux à appréhender. *Péril* affreux, imminent. Craindre, éviter, fuir le *péril*. Braver les périls. Être en *péril*. A vaincre sans *péril*, on triomphe sans gloire. (Corneille.) Éloignez de lui tous

les *périls* qui pourraient menacer sa vie. (Massillon.) Je me dérobai au *péril* qui me menaçait. (J. J. Rousseau.) | Loc. prépos. *Au péril de, Au péril de ma vie, de mes jours, de ma santé, de ma fortune*, En exposant ma vie, mes jours, ma santé, ma fortune. | *Être en péril de*, Être dans un état où il y a à craindre que tel ou tel mal ne nous arrive. *Être en péril de* mort. *Être en péril d'être* ruiné. | Dans la langue du droit, le mot *péril* a diverses applications. C'est le propre que l'on emploie toujours pour exprimer la crainte d'un danger, parce qu'il n'y a lieu à action en justice, pour un fait dommageable non encore réalisé, qu'autant que le préjudice est imminent; on dit alors qu'il y a *péril*, ou, suivant la locution usuelle, *péril en la demeure*, c. à d. que si les choses restaient *en état*, sans que la justice y pourvût, il y aurait bientôt une perte irréparable. | On dit également que les *périls* d'une chose sont mis à la charge d'un tiers lorsqu'il se soumet, par suite d'un contrat, à courir les chances de perte qu'une opération peut présenter. Le mot *Péril* devient alors synonyme de *Risque*, et l'on se sert habituellement de cette locution : *Prendre les risques et périls d'une chose, mettre une chose aux risques et périls de quelqu'un.*

PÉRILLEUSEMENT, adv. (*ll* mouillées). Dangereusement, avec péril. Marcher *périlleusement* entre deux précipices.

PÉRILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *periculosus*; rad. *periculum*, péril). Dangereux, où il y a du péril, où il y a quelque chose à craindre, à risquer. Passage *périlleux*. Poste *périlleux*. État *périlleux*. Entreprise *périlleuse*. Situation *périlleuse*. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était *périlleuse*. (Voltaire.) | *Saut périlleux*, Saut difficile et dangereux qu'exécutent les danseurs de corde. | Fig. *Saut périlleux*, Résolution ou action violente et hasardée; ce qu'il y a de plus difficile, de plus téméraire, ce qui coûte le plus à faire dans une entreprise. | *Il est périlleux de*, Il y a du danger à. *Il est périlleux de* tremper dans une affaire suspecte. (La Bruyère.)

PÉRIMÉ, ÉE, part. Qui est perdu par prescription. Droit *périmé*. Instance *périmée*.

PÉRIMER, v. n. (du lat. *perimere*, abolir, détruire; il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés). T. de prat. Se perdre par prescription, ou faute de poursuites en temps utile. Laisser *périmer* une instance.

PÉRIMÈTRE, s. m. (du gr. περί, autour; μέτρον, mesure). Géom. Contour ou étendue qui termine une figure ou un corps. Les *périmètres* des surfaces sont des lignes; ceux des solides sont des surfaces. Quand les surfaces sont curvilignes, le *périmètre* prend le nom de *Circonférence* ou de *Périphérie*. Le *périmètre* d'un fort.

PÉRIMÉTRIQUE, adj. Qui appartient au périmètre. Forme *périmétrique*.

PÉRINÉAL, ALE, adj. Qui appartient ou qui se rapporte au *périnée*. Artère *périnéale*. Le pauvre homme était affligé d'une hernie *périnéale*.

PÉRINÉE, s. m. (du gr. περίναιος, même sens). Anat. Espace qui est entre l'anus et les parties génitales; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *Raphé*. Déchirure du *périnée*.

PÉRIODE, s. f. (du gr. περί, autour, pendant; ὁδός, chemin). Contour, circuit; espace limité par une sorte de circuit que fait un objet. | Chronol. Espace de temps déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes, ou révolution d'un certain nombre d'années au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations. Les anciens nous ont transmis plusieurs périodes qui supposent une suite d'observations d'autant plus longue que ces observations étaient plus imparfaites : c'est ainsi que les Chaldéens avaient découvert qu'en 6,589 jours $\frac{1}{3}$ la lune fait 223 révolutions à l'égard du soleil, 239 révolutions anomalistiques, et 241 révolutions par rapport à ses nœuds; ils ajoutaient $\frac{4}{135}$ de la circonférence pour avoir le mouvement sidéral du soleil dans cet intervalle; la manière dont ils en ont conclu le mouvement diurne de la terre était fort ingénieuse, et on a découvert dernièrement la méthode dont ils se servaient pour calculer l'anomalie lunaire. *Période* attique. *Périodes* de Callipe, de Méton, etc. | Temps qui s'écoule entre deux époques déterminées ou indéterminées. L'histoire se divise en plusieurs *périodes*. | Astron. Temps qu'une planète met à faire sa révolution, ou durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un point du ciel jusqu'à l'instant où elle revient. *Période* solaire. *Période* lunaire. Le soleil fait sa *période* en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures. | *Période géologique*, Division de l'existence de la terre; il y en a quatre, qu'on appelle *primaire, secondaire* ou *ammonienne, tertiaire* ou *palæomastodienne* et *anthropéenne*. | Phrase musicale dont les membres sont disposés avec art, de manière à former un sens parfait. L'art consiste à savoir lier, arrondir, remplir ses *périodes*. | Rhét. Réunion de plusieurs propositions, tellement liées ensemble que le sens reste suspendu jusqu'à la dernière, qui le complète. Chacune de ces propositions, prise séparément, se nomme *membre* de période, et ces membres sont unis entre eux soit par des conjonctions, soit seulement par le sens. Il y a des périodes de deux, trois ou quatre membres; rarement elles vont jusqu'à cinq. La période donne au style beaucoup de noblesse; son principal mérite consiste dans la juste proportion de ses membres, dans une liaison facile, dans leur cadence habilement variée. Abuser des *périodes*. La *période* est longue, il faut reprendre haleine. (La Fontaine.) Vous m'avez interrompu au milieu de ma *période*. Le curé se perdait au milieu de ses *périodes*.

. . . . . Avocat incommode,
Que ne lui laissiez-vous finir sa *période*.
(RACINE.)

| Méd. Chacune des différentes phases ou révolutions d'une maladie. On admet communément trois périodes : l'augment ou l'accroissement, l'état ou le plus haut degré d'intensité, et le déclin. | Dans les fièvres intermittentes, Espace de temps qui comprend un accès et une intermission, ou temps qui s'écoule de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. | Fig. L'amour est une maladie qui a ses *périodes* : désir, possession, satiété. (Meilhan.) | Antiq. Réunion des quatre solennités des jeux pythiens, isthmiens, néméens et olympiens, qui se succédaient d'année en année, de manière à remplir l'olympiade. | *Vainqueur de la période*, Athlète qui avait remporté la palme dans les quatre jeux successifs. | *Période de la vie sociale*, Dans le système des fouriéristes, Subdivision de l'existence du genre humain. Chaque phase de cette existence renferme plusieurs périodes. C'est ainsi que la phase de l'enfance sociale se divise en sept périodes, qui sont l'édénisme, la sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, la civilisation, le garantisme et l'association simple.

PÉRIODE, s. m. Le plus haut point, le plus haut degré où une chose puisse parvenir. Il est au plus haut *période* de sa croissance. Il est au dernier *période* de sa vie. Cette maladie est à son plus haut *période*. La puissance de Charles et la grandeur de la Suède touchèrent alors à leur dernier *période*. (Voltaire.) | Espace de temps indéterminé. Un long *période*, un court *période* de temps. | Dans *période*, s. f., conformément à l'étymologie, la pensée suit le chemin, fait le contour, le circuit, la révolution de temps ou de lieu dont on parle; l'esprit passe, pour ainsi dire, par tous les points de l'espace; mais dans *période*, s. m., ce n'est plus un circuit, un chemin à faire, c'est un chemin tout fait, à l'extrémité duquel on se trouve transporté tout d'un coup, de telle façon que l'esprit fait abstraction complète de tous les points intermédiaires pour n'envisager que le point suprême où il s'est placé.

PÉRIODICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est périodique. La *périodicité* des maladies. La *périodicité* des menstrues. Calculer la *périodicité* des comètes. La *périodicité* d'un ouvrage résulte de la publication de cet ouvrage à des époques fixes et régulières. La *périodicité* des journaux.

PÉRIODIQUE, adj. Qui a ses périodes, qui a ses retours marqués. Mouvement *périodique*. Révolution *périodique*. Presque tous les pays arrosés par de grands fleuves sont sujets à des inondations *périodiques*. (Buffon.) | Méd. Qui a un caractère de périodicité. Toutes les maladies *périodiques* sont combattues avec succès par le quinquina. (Nysten.) | Par anal. Je ne saurais m'accoutumer à ces accès *périodiques* de découragement et de confiance. (Barthélemy.) | Qui paraît dans des temps fixes et réglés. Publication *périodique*. L'influence des écrits *périodiques* est l'une des conséquences du gouvernement constitutionnel. (Boiste.) | Astron. *Mois périodique de la lune*, Espace de temps que cette planète emploie pour revenir à la même étoile; le mois périodique est de 27 j. 7 h. 43′ 5″. | *Irrégularités périodiques*, Variations auxquelles tous les éléments du système du monde sont soumis, et qui reviennent avec les mêmes valeurs après des intervalles de temps assez courts pour qu'on ait pu en observer les retours et en déterminer les lois. | Arithm. *Fraction périodique*, Se dit des fractions décimales dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre à l'infini. | *Fraction périodique mixte*, Celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point. | Bot. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes et réglées. Fleur *périodique*.

PÉRIODIQUEMENT, adv. (pron. *périodikeman*). D'une manière périodique. Les planètes se meuvent *périodiquement*. Des ouvrages publiés *périodiquement*. | Par périodes. Parler *périodiquement*.

PÉRIODISTE, s. et adj. Celui, celle qui fait des ouvrages périodiques. Les journalistes sont des *périodistes*. Des écrivains *périodistes*.

PÉRIOECIENS, s. m. pl. (du gr. περί, autour; οἰκεῖν, habiter). Géogr. Peuples qui habitent sous le même parallèle, dans le même hémisphère, mais à cent-quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres.

PÉRIOSTE, s. m. (du gr. περί, autour; ὀστέον, os). Anat. Membrane fibreuse, blanche, résistante qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages; il contribue à leur accroissement en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse, qui passe ensuite à l'état cartilagineux, et finit par s'ossifier. Le *périoste* joue un rôle important dans la formation du cal. Les vaisseaux du *périoste*.

PÉRIOSTÉIQUE, adj. Qui appartient au périoste. Vaisseaux *périostéiques*.

PÉRIOSTÉITE, s. f. Pathol. Inflammation du périoste. La *périostéite* peut survenir spontanément chez les scrofuleux, dans la syphilis, etc.; elle peut être causée par des plaies ou contusions, par l'habitation d'un lieu froid et humide, etc. (Nysten.) On dit aussi *périostite*.

PÉRIOSTOSE, s. f. (du gr. περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. La périostose, résultat ordinaire de l'inflammation, est presque toujours un symptôme d'une affection syphilitique constitutionnelle, et a le plus souvent son siége sur les os larges; cependant une contusion peut en être la cause déterminante. Le prince est atteint d'une *périostose*.

PÉRIPATÉTICIEN, ENNE, adj. et s. (du gr. περί, autour; πατεῖν, marcher). Qui appartient ou qui a rapport au péripatétisme, à l'enseignement philosophique d'Aristote. Doctrine *péripatéticienne*. Philosophie *péripatéticienne*. | Qui suit la doctrine péripatéticienne. Philosophe *péripatéticien*. | Substantiv. Un *péripatéticien*. Les *péripatéticiens*. Après Aristote, les plus célèbres péripatéticiens furent Théophraste, Straton, Hiéronyme de Rhodes, Critolaüs, Diodore de Tyr, Démétrius de Phalère.

PÉRIPATÉTIQUE, adj. Qui a rapport au péripatétisme, à la doctrine d'Aristote. Logique *péripatétique*. Philosophie *péripatétique*.

PÉRIPATÉTISME, s. m. (du gr. περί, autour; πατεῖν, marcher, se promener; les péripatéticiens recevaient leurs leçons en se promenant dans les salles et dans les jardins du Lycée). Philosophie péripatéticienne ou d'Aristote. Platon avait embrassé le domaine entier de la science avec l'étendue d'un génie universel; mais sa philosophie est encore animée d'un souffle poétique; l'imagination joue un grand rôle dans l'exposition de sa doctrine. Aristote, disciple de Platon, fut à la fois le continuateur et le contradicteur de son maître. Cette universalité de savoir que nous admirons dans Platon est plus frappante et plus complète encore dans Aristote. Mais, de plus, il entreprit de systématiser toutes les connaissances humaines, de les ordonner sous une forme rigoureusement scientifique, et de les soumettre au contrôle d'une méthode sévère. V. ARISTOTE. Au moyen âge, le *péripatétisme* fit le fond de la philosophie scolastique.

PÉRIPÉTALE, adj. (du gr. περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTALIE, s. f. Bot. Quatrième classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTIE, s. f. (pron. *péripési*; du gr. περί, autour; πίπτω, tomber). Renversement d'état, changement subit de fortune, en bien ou en mal. | Littérat. Changement soudain de situation ou de caractère dans un poème épique ou dans un roman, pour renouveler et accroître sans cesse l'intérêt. Ce poème abonde en *péripéties*. Les *péripéties* du roman le *Juif-errant*, par E. Süe. | Dernier changement qui fait le dénouement d'une pièce de théâtre. *Péripétie* touchante, ingénieuse, saisissante. En qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les *péripéties*.

PÉRIPHÉRIE, s. f. (pron. *périféri*; du gr. περί,

autour; φέρειν, porter). Contour d'une figure curviligne ou surface extérieure d'un corps quelconque. La *périphérie* d'un monument.

PÉRIPHERIQUE, adj. Qui tient de la périphérie, qui est situé à la périphérie.

PÉRIPHRASE, s. f. (pron. *périfraze*; du gr. περί, autour; φράζω, je parle). Circonlocution, tour indirect de paroles que l'on emploie quand on ne veut pas exprimer une chose en termes propres. Employer une *périphrase*. Recourir à une *périphrase*. Les définitions et les analogies sont proprement des *périphrases* dont le propre est d'expliquer une chose. (Condillac.) | Développer ce qu'on aurait pu dire en peu de mots ou en un seul, c'est faire une périphrase, un *circuit de paroles*, comme dit Quintilien. Ce grand rhéteur reconnaît la nécessité de cette figure quand on a des bienséances à garder; il reconnaît que souvent aussi elle n'a pour but que l'ornement; et il appelle *périssologie* la périphrase vicieuse; or, elle est vicieuse si elle n'est pas utile. La périphrase est d'un usage très-fréquent chez les écrivains en prose et en vers, surtout en vers. Il est à remarquer, toutefois, qu'il en est de cette figure comme de la métaphore, qu'elle perd de sa beauté en perdant de sa nouveauté, et que les meilleures périphrases s'usent à la longue.

PÉRIPHRASER, v. n. (rad. *périphrase*). Parler par périphrases. Le ministre *périphrasait* à la tribune. Ne se prend guère qu'en mauvaise part.

PÉRIPHRASEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a la manie des périphrases, qui ne parle que par périphrases. Ce n'est qu'un *périphraseur*.

PÉRIPHRASTIQUE, adj. Qui tient de la périphrase, qui abonde en périphrases. Style *périphrastique*. | Gramm. Se dit des temps qui se forment à l'aide d'un auxiliaire.

PÉRIPLE, s. m. (du gr. περί, autour; πλέω, je navigue). Circumnavigation; navigation autour d'une mer, autour des côtes d'un pays ou même d'une partie du monde. | Récit d'une navigation de cette espèce. | Le premier périple dont le souvenir nous ait été transmis par l'histoire est celui d'Hannon. Ce navigateur, envoyé par le sénat de Carthage pour fonder quelques villes sur les côtes d'Afrique, au delà des colonnes d'Hercule, s'avança jusqu'à une distance assez considérable du dernier des établissements. A son retour, il traça d'une manière succincte le récit de ce voyage, et le plaça dans l'un des temples de Carthage. On a émis quelques doutes sur cette relation, sans que rien les autorise. Plusieurs siècles après l'époque où Hannon exécuta sa grande reconnaissance de la côte occidentale d'Afrique, un Grec de l'Asie-Mineure, Scylax de Carie, que l'on a surnommé l'Ancien, entreprit plusieurs voyages en Europe et en Asie. Le récit de ces excursions, connu sous le nom de *Périples*, est tout ce qui nous reste de ses ouvrages. Les troisième et quatrième *périples*, ceux qui méritent vraiment ce nom, sont l'ouvrage d'Arrien; ils sont intitulés : *Périple du Pont-Euxin* (mer Noire), et *Périple de la mer Érythrée*.

PERIPNEUMONIE, s. f. (du gr. περί, autour; πνεύμα, poumon). Pathol. Inflammation du poumon avec fièvre aiguë, oppression et crachement de sang. Agricol était atteint d'une *péripneumonie*. | *Péripneumonie épizootique*, Maladie épidémique et contagieuse des bestiaux, qui exerce de fréquents ravages dans plusieurs contrées de l'Europe.

PÉRIPNEUMONIQUE, adj. Qui a rapport à la péripneumonie. Catarrhe *péripneumonique*. Fièvre *péripneumonique*. | Substantiv. Personne attaquée de la péripneumonie. Un *péripneumonique*.

PÉRIPTÈRE, s. m. (du gr. περί, autour; πτερόν, aile). Archit. Édifice qui a des colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur. | Adjectiv. Édifice *périptère*. Les temples *périptères* de la Grèce. | Les périptères sont des temples environnés d'un seul rang de colonnes, indifféremment ioniques, doriques ou corinthiennes, pourvu qu'elles ne soient pas engagées dans le mur et qu'elles forment à l'extérieur un portique, une galerie, un promenoir couvert sous lesquels puisse circuler la foule.

PÉRIR, v. n. (du lat. *perire*; formé de *per*, par, au milieu; *ire*, aller). Dans le sens le plus général, il signifie Prendre fin. Dans son acception ordinaire, il signifie Faire une fin qui n'est ni heureuse, ni conforme aux lois de la nature; il se dit des personnes et des choses. Plusieurs navires *ont péri* dans la dernière tempête. Ces populations *périssent* de besoin, de faim, de misère. Il n'est pas besoin que je vous raconte en détail ce qui fit *périr* les royaumes formés des débris de l'empire d'Alexandre. (Bossuet.) Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son accroissement, *périt* beaucoup plus tôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. (Buffon.) Tout *périt* chez moi, hors les sentiments qui m'attachent à vous. (Voltaire.) | En parlant des personnes, Faire une fin violente. Risquer de tout perdre pour faire *périr* un seul homme. (Massillon.) | En parlant d'un État, des affaires publiques et de toutes les choses que l'on personnifie. Tout l'État *périra* s'il faut que je périsse. (Corneille.) Non, la France ne *périra* pas.

Quoi! lorsque vous voyez *périr* votre patrie,
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie!
(RACINE.)

| Fig. Si l'amour vit d'espoir, il *périt* avec lui. (Corneille.) | N'être point transmis à la postérité. Leur mémoire *périt* avec leur personne. (Massillon.) | Par exagérat. *Périr d'ennui*, Être excédé d'ennui. Dans un sens analogue, on dit : *Périr de chagrin*. *Périr d'inquiétude*. *Périr d'amour*. | *Périsse*, Terme de malédiction, d'imprécation à l'impératif ou avec un impératif. *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes! (Racine.) | Périmer. Laisser *périr* une instance, un appel.

PÉRISCIENS, s. m. pl. (du gr. περί, autour; σκιά, ombre). Géogr. Habitants de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul jour. Tels sont les habitants des zones froides voisines des pôles. En certains temps de l'année, le soleil ne se couche pas pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PERISCOPIQUE, adj. (du gr. περί, autour; σκοπεῖν, voir). Phys. *Verres périscopiques*, Verres en forme de ménisques, convexes-concaves pour les presbytes (avec prédominance de la convexité), et concaves-convexes pour les myopes (avec prédominance de la concavité). On les emploie pour remédier à l'inégalité et à la confusion de la vision que produisent les verres à foyer lorsqu'ils sont ovalaires et trop petits; confusion encore plus marquée quand les verres sont biconcaves ou biconvexes, car alors leur courbure moindre à la circonférence fait qu'on ne voit rien nettement qu'en regardant par le centre.

PÉRISPERMATIQUE, adj. Bot. Qui appartient au périsperme. | *Sac périspermatique*, Poche qui, par les progrès de la végétation, devient le périsperme, et qui enveloppe toujours l'embryon sur toute sa surface. | *Mucilage périspermatique*, Liquide contenu dans le sac périspermatique.

PÉRISPERME, s. m. (du gr. περί, autour; σπέρμα, semence). Bot. Enveloppe propre à la graine. Synonyme de *Épisperme*. Masse de tissu cellulaire qui accompagne l'embryon végétal, n'a aucune continuité de vaisseaux ou de tissu avec lui, et, pendant la germination, fournit aux cotylédons, pour la nourriture de la jeune plante, la substance organisée dont les cellules sont remplies.

PÉRISSABLE, adj. Qui est sujet à périr, à prendre fin; qui est peu stable, peu durable. Il se dit des personnes et des choses. L'homme est *périssable* dans son corps, mais l'âme demeure et revêt une autre forme. La santé est un bien *périssable*. Oublions ce qui n'est que *périssable* et passager.

PÉRISSOLOGIE, s. f. (du gr. περισσός, superflu; λογός, discours). Vice d'élocution opposé à la concision; il consiste à répéter en autres termes une pensée déjà expliquée.

PÉRISTALTIQUE, adj. (du gr. περί, autour; στέλλειν, resserrer). Méd. Se dit du mouvement par lequel le tube intestinal se contracte pour favoriser le travail de la digestion.

PÉRISTAPHYLIN, adj. et s. m. (du gr. περί, autour; σταφυλή, luette). Anat. Se dit des muscles qui entourent la luette.

PÉRISTOLE, s. f. (du gr. περί, autour; στόλη, resserrement). Physiol. Action ou mouvement des intestins qui se contractent pour faciliter la digestion. Le *péristole* facilite le travail de la digestion.

PÉRISTOME, s. m. (du gr. περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, et qui n'est visible qu'après la chute de la coiffe et de l'opercule. | Conchyliol. Épaisseur entière d'une coquille univalve, prise à l'endroit de son ouverture. | Entomol. Cavité de la région inférieure de la tête des insectes, où la base de la trompe et la plupart de ses muscles prennent leur attache, et où la trompe se retire ordinairement pendant le repos. | Anat. Membrane qui revêt l'embouchure intestinale des vaisseaux chyleux.

PÉRISTYLE, s. m. (du gr. περί, autour; στύλος, colonne). Archit. Temple ou édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes. | Galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice. | Ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument. Le *péristyle* de la Bourse de Paris. | Adjectiv. Qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs, à distance d'un entre-colonnement. Un temple *péristyle*. Un édifice *péristyle*.

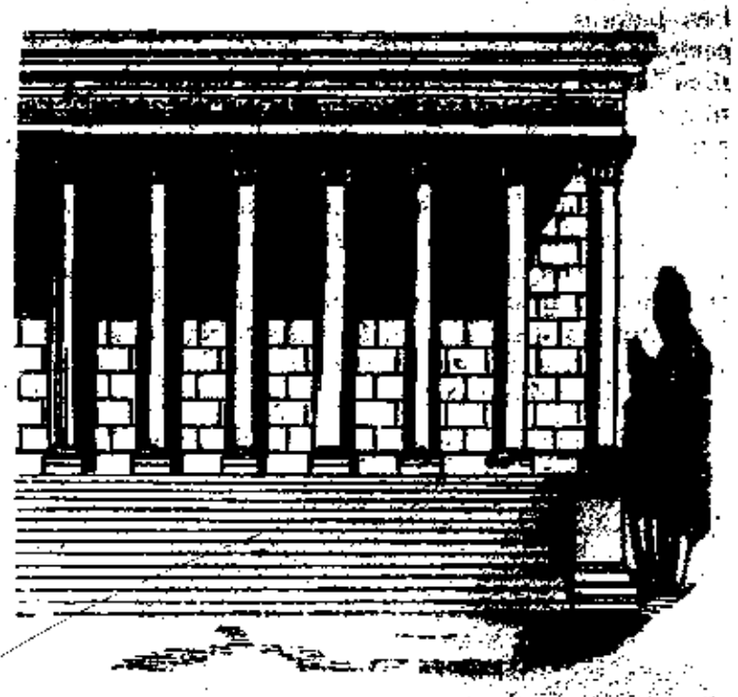

Péristyle.

PÉRITOINE, s. m. (du gr. περί, autour; τείνειν, je tends). Anat. Membrane séreuse, mince, semi-diaphane, extensible, qui revêt la surface interne de la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des viscères contenus dans cette cavité, leur fournit une enveloppe partielle, et concourt à les fixer ou à les suspendre aux parois de l'abdomen. Le péritoine forme, chez l'homme, un sac sans ouverture; chez la femme, les trompes utérines s'ouvrent dans sa cavité. La presque totalité de sa surface, au contraire, est libre, lisse et humectée de sérosité. Inflammation du *péritoine*.

PÉRITONÉAL, ALE, adj. Qui appartient ou qui a rapport au péritoine. Tunique *péritonéale*. Replis *péritonéaux*.

PÉRITONITE, s. f. (du gr. περιτόνεον, péritoine). Pathol. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. *Péritonite* aiguë, sub-aiguë, chronique. | C'est une maladie très-fréquente, qui, reconnaissant pour causes générales ou prédisposantes celles qui déterminent l'inflammation, est plus particulièrement provoquée par les violences extérieures dirigées sur la cavité abdominale, tels que les coups, plaies pénétrantes, injections ou épanchements de liquide irritant dans le péritoine. | *Péritonite puerpérale*, Celle qui se déclare quelquefois à la suite de l'accouchement. La pauvre mère mourut d'une *péritonite puerpérale*. | *Péritonite puerpérale des nouveau-nés*, Affection générale analogue à la fièvre puerpérale et qu'on observe chez les enfants nouveau-nés.

PERLAIRE, adj. Qui a l'éclat de la perle ou de la nacre. Stignite *perlaire*.

PERLASSE, s. f. Technol. Potasse la plus pure et la plus blanche.

PERLE, s. f. (du bas lat. *pirula*, petite poire). Substance calcaire, liée par un ciment albumino-glutineux, et figurée sous une forme plus ou moins globuleuse ou ovale, que l'on trouve dans plusieurs sortes de coquilles, et principalement dans une espèce du genre *ostrea*. C'est le produit de quelques animaux vivant dans ces coquilles; ces mollusques sont sujets à une sorte de maladie causée par des corps étrangers qui se sont introduits dans leur demeure. La substance nacrée, au lieu de s'étendre en couches sur la coquille, enveloppe alors ces corps pour mettre le leur à l'abri des irritations qu'ils produisent. La perle est formée de couches concentriques autour d'un noyau central, qui est le corps étranger, origine de sa formation. Ce sont principalement les espèces de mollusques les plus riches en nacre qui produisent les perles. C'est à Ceylan et près d'Ormus, dans le golfe Persique, que s'en fait la pêche la plus importante. Les *perles* sont d'un blanc nacré, argentin, mat et chatoyant, et d'une grande dureté. Un collier de *perles*. Un bracelet de *perles*. Imitez ces coquillages bienfaisants, qui enrichissent de leurs *perles* ceux qui leur arrachent la vie. (Traduit du Coran.) La vérité est une *perle* fine, et le méchant un crocodile qui ne peut la mettre à ses oreilles, parce qu'il n'en a pas. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Gris de perle*, Couleur approchant de celle des perles. Des bas de soie *gris de perle*. | *Perles fines*, Les véritables perles. | *Perles fausses*, Perles contrefaites. | Fig. Ses paroles ressemblent à des *perles fausses*. | *Semence de perles*, Les petites perles qui se trouvent dans les huîtres

ou coquilles de perles. | *Nacre de perle*, La substance intérieure de la coquille des moules à perles. Couteau à manche de *nacre de perle*. | Fig. *Ses dents sont des perles, elle a des perles dans la bouche*, Elle a de très-belles dents. | Poétiq. *Les perles des yeux*, Les larmes. | *Les perles du matin*, La rosée. | *Les perles des cieux*, Les étoiles. | Prov. et fig. *Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles*, Nous ne sommes pas ici pour nous amuser à des bagatelles, pour perdre notre temps. Prov. *Cela est net comme une perle*, Se dit de quelque chose de très-net. | *Jeter des perles devant les pourceaux*, Montrer à quelqu'un des choses qu'il n'apprécie pas, lui dire des choses dont il ne sent pas la délicatesse, la finesse. | Fig. et famil. *C'est la perle des hommes, des femmes*, C'est un homme, une femme des plus estimables. On dit, dans un sens analogue, *C'est la perle des maris*. | Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille

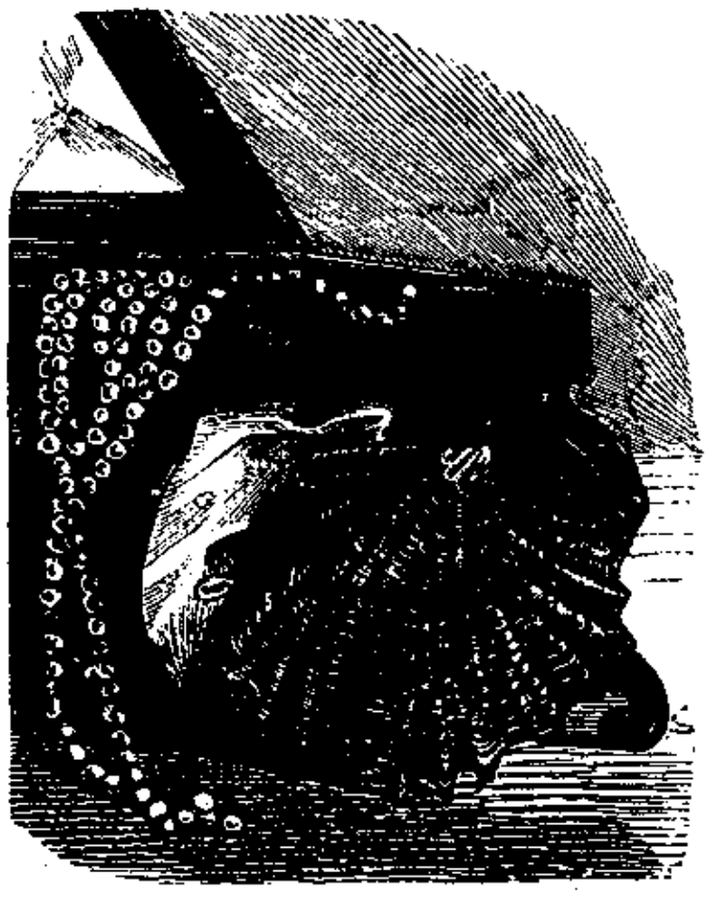

Perle.

dans les moulures appelées baguettes. | Imprim. Le plus petit de tous les caractères. Le corps de la *perle* est de quatre points typographiques, ou de deux tiers de ligne.

PERLÉ, ÉE, adj. Orné de perles. Couronne *perlée*. Croix *perlée*. Dans ce sens, il n'est guère usité qu'en terme de blason. | Mus. *Jeu perlé*, Jeu délicat et fin. Une cadence *perlée*. Les morceaux de Weber, écrits pour le clavecin, demandent à être exécutés d'une façon *perlée*. | *Orge perlé*, Grains d'orge entièrement dépouillés de leur enveloppe et arrondis par la meule. | *Sucre perlé* ou *cuit à perle*, Sucre auquel les confiseurs ont donné le second degré de cuisson. | *Bouillon perlé*, Bouillon bien fait, bien consommé, sur lequel le suc de la viande paraît comme de la semence de perles. | Fig. et famil. *C'est un ouvrage perlé*, Se dit d'un ouvrage de couture ou de broderie, dont les points sont très-égaux et très-bien rangés. | Zool. D'un gris de perle; marqué de taches d'un blanc éclatant. Cet animal a la robe *perlée*. | Bot. Qui est relevé de petites éminences arrondies et fermes. Feuilles *perlées*. | Minéral. Qui a l'éclat de la perle. Zinc *perlé*.

PERLER, v. a. Garnir, orner de perles. Peu usité dans ce sens. | Faire une chose dans la perfection, la travailler avec amour. Cette lingère *perle* ses travaux d'aiguille. | Mus. Exécuter avec art et délicatesse une cadence, une roulade. La prima dona *perle* ses fioritures. | Confis. Couvrir certaines friandises avec des petites dragées qui ont la forme de perles. | Arrondir les grains de l'orge par le frottement.

PERLIER, IÈRE, adj. Qui contient des perles. Des huîtres *perlières*. | S. f. Coquille qui contient des perles. Nous trouvâmes sur les côtes une foule de *perlières*. Il y avait abondance de *perlières*.

PERLIMPINPIN, s. m. Mot usité dans cette locution, *Poudre de perlimpinpin*, Médicament sans vertu. Il nous a vendu de la *poudre de perlimpinpin*.

PERLOIR, s. m. Technol. Instrument gravé en creux dont se sert le graveur pour ornementer en forme de perles. | Entonnoir percé de trous qu'emploie le confiseur.

PERLURE, s. f. T. de vénerie. Se dit des petites inégalités qui se trouvent le long des perches et des andouillers de la tête du cerf, du daim et du chevreuil. Les *perlures* des perches du cerf.

PERM. Géog. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Perm, sur la Rama, à 2,005 kilom. E. de Saint-Pétersbourg; 12,000 habit. Archevêché. Grand commerce de métaux provenant des mines voisines. | Le *Gouvernement de Perm*, partie en Russie, partie en Sibérie, est partagé en deux par la chaîne de l'Oural et a pour bornes les gouvernements de Vologda au N. O., de Tobolsk au N. E., de Viatka à l'O., d'Orenbourg au S.; 700 kilom. sur 668; 1,800,000 habit. Climat très-froid; sol peu fertile; plusieurs lacs. Moutons, chevaux, rennes; martres, ours; élève de bestiaux et d'abeilles. Riches et nombreuses mines (or, argent, platine, diamant, fer, plomb, cuivre, sel, marbre).

PERMANENCE, s. f. (pron. *permananse*; du lat. *per*, pendant; *manere*, demeurer). Durée constante de quelque chose. La *permanence* des dogmes est impossible, car ceux-ci doivent être d'accord avec les besoins et les tendances de l'humanité, et par conséquent mobiles. | État d'une assemblée qui reste en fonction. L'assemblée décréta sa *permanence*. Le comité de salut public est en *permanence*.

PERMANENT, ENTE, adj. (pron. *permanan*). Stable, immuable; qui dure constamment. Tout change, il n'y a que les lois physiques qui soient *permanentes*. Un état *permanent* est-il fait pour l'homme? (J. J. Rousseau.) | Qui est constamment en fonction. Assemblée *permanente*.

PERMÉABILITÉ, s. f. (du lat. *per*, à travers, et *meare*, passer). Qualité de ce qui est perméable; propriété qu'ont presque tous les corps de la nature d'en laisser passer d'autres à travers les pores dont ils sont garnis. La *perméabilité* du verre, de l'eau. La *perméabilité* des tissus.

PERMÉABLE, adj. Qui jouit de la perméabilité. Il se dit principalement des corps à travers lesquels la lumière, l'air ou d'autres fluides peuvent passer. L'eau est *perméable* à la lumière.

PERMESSE. Géogr. Rivière de la Béotie qui, au dire des anciens, avait sa source dans l'Hélicon et se jetait dans le lac Copaïs. Elle était consacrée aux Muses. | *Les nymphes du Permesse*, Les Muses. | *Le dieu du Permesse*, Apollon. | Fig. *Fréquenter les bords, les rives du Permesse*, Se livrer à la poésie. Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le *Permesse*. (Boileau.)

PERMETTRE, v. a. (du lat. *per*, par, et *mittere*, laisser, envoyer, donner mission). Donner la liberté, le pouvoir de faire, de dire. La loi *permet* ceci et défend cela. Le gouvernement ne *permet* que les réunions autorisées. Plus on *permet* aux gens, et plus ils en abusent. (Regnier.) *Permettez* qu'à vos pieds je dépose ma flamme. (Dorat.) La religion mahométane d'Ali, dominante en Perse, *permettait* un libre exercice à toutes les religions. (Voltaire.) Le divorce *sera permis*, mais à des conditions qui en restreindront l'usage. (Barthélemy.) | Ne pas empêcher. Les vents ne nous *permettaient* pas encore de nous embarquer. (Fénelon.) Une douleur excessive ne *permit* aucune réflexion. (Buffon.) | *Permettez*, Formule de politesse qu'on adresse à une personne qu'on dérange. *Permettez*-moi de passer. | Autoriser à faire usage d'une chose. Les médecins lui *ont permis* le café. La loi de Mahomet ne *permet* pas le vin, et elle *permet* la polygamie. | Tolérer. La société *permet* certains désordres, dans la vue d'en prévenir de plus grands; c'est le cas de dire que le remède est pire que le mal. | Interprétation que l'on donne à l'intention de Dieu. Dieu *permit* aux vents et à la mer de gronder. (Fléchier.) | Se PERMETTRE, v. pr. Être permis. Ces choses-là ne sauraient *se permettre*. | S'accorder, se donner la faculté de. Combien d'hommes *se permettent* en secret un amour qu'ils rougiraient d'avouer tout haut. Se refusant même ce qu'il aurait eu le droit de *se permettre*. (Massillon.)

PERMIS, ISE, part. Qui est juste, qui est licite. Divertissement *permis*. Distractions *permises*. Tout ce qui est convenable est *permis*. (X. Marmier.) | Qui est accordé, qui n'est pas interdit. Les larmes sont *permises* aux vaincus. (Chateaubriand.) | Impers. et famil. *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe*, Il n'est pas donné à tout le monde, tout le monde n'a pas l'avantage de. *Il n'est pas permis à tout le monde d'*avoir du génie, du talent. | Famil. *A vous permis, permis à vous*, Vous pouvez faire tout ce qu'il vous plaira, je ne m'en soucie pas. | *S'il est permis* pour *Est-il permis*. *S'il est permis* de *se* conduire de cette façon! | *S'il m'est permis de*, Locution corrective dont on se sert pour faire passer une expression hasardée. Cet homme est un cancre, *s'il m'est permis de* parler ainsi. *S'il m'était permis de* vous conseiller, je vous dirais... | S. m. Permission écrite. Il se dit particulièrement en matière de douane et de police. Il a montré son *permis*. Un *permis* de chasse. | *Permis de séjour*, Permission de séjourner dans une ville.

PERMISSION, s. f. (du lat. *permittere*, permettre). Autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire, etc. Demander une *permission*. Accorder une *permission*. Cela ne se peut sans *permission*. Abuser d'une *permission*. Il a la *permission* de s'absenter pendant un mois. | Fig. *Abuser de la permission*, Se dit de celui à qui l'on peut reprocher de l'excès en quelque chose que ce soit. Il chausse mes bottes, met mes habits et boit mon vin depuis tantôt dix ans, il *abuse de la permission*. | *Avec votre permission*, Formule de civilité. Je vous dirai, *avec votre permission*, que vous auriez dû vous abstenir de cette démarche. *Avec votre permission*, nous allons prendre congé de vous. | *Par permission* ou *avec permission de*, loc. prép. *Par permission de* M. le maire de Meaux. (Varin.)

PERMISSIONNAIRE, s. m. Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire.

PERMISSIONNÉ, ÉE, part. A qui l'on a accordé la permission d'exercer un métier quelconque sur la voie publique. Cocher *permissionné*. Chanteur ambulant *permissionné*.

PERMISSIONNER, v. a. T. d'administ. Accorder la permission, l'autorisation d'exercer un métier sur la voie publique. *Permissionner* des chiffonniers, des marchands de journaux. *Permissionner* des filles publiques.

PERMUTABLE, adj. Qui est susceptible d'être permuté, changé ou échangé. Un poste *permutable*. Un brigadier est *permutable*.

PERMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est permutable, de ce qui peut être échangé. La *permutabilité* de deux bons de marchandises diverses.

PERMUTANT, E, s. Celui, celle qui permute, qui échange. Les deux *permutants* ont été inscrits au *Moniteur de l'Armée*.

PERMUTATION, s. f. (pron. *permutasion*). Action de permuter; échange d'un emploi contre un autre. *Permutation* d'emploi. *Permutation* de deux capitaines. | Arithmét. et alg. Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont elles sont susceptibles entre elles. | Gramm. Changement d'une lettre en une autre, qui appartient au même organe. Les *permutations* de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs.

PERMUTÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une permutation. Emploi *permuté*. Consonnes *permutées*.

PERMUTER, v. a. Faire une permutation, un échange. *Permuter* un emploi, un grade, une résidence. | Absol. Ces deux officiers *ont permuté*. | Gramm. Se dit des lettres et surtout des consonnes qui, appartenant au même organe, peuvent naturellement se substituer les unes aux autres. Il est indispensable de bien connaître les lois suivant lesquelles *permutent* les consonnes dans la langue grecque, avant de passer à l'étude des conjugaisons. Quelles sont les consonnes qui peuvent *permuter*?

PERNE, s. f. (du lat. *perna*, jambon, à cause d'une ressemblance de forme). Zool. Genre de mollusques de la famille des margaritacées, à coquille subéquivalve, aplatie, un peu difforme, à tissu lamelleux, avec la charnière linéaire, marginale, à dents transverses parallèles. Les *pernes* se trouvent dans la mer Rouge et la mer des Indes; c'est une des coquilles qui fournissent la nacre et la perle.

PERNICIEUSEMENT, adv. (pr. *pernisieuseman*). D'une façon nuisible et dangereuse. Quand on pense *pernicieusement*, on s'expose à agir encore plus mal.

PERNICIEUX, EUSE, adj. (du lat. *perniciosus*, dangereux). Nuisible, dangereux, qui peut causer quelque mal. Un aliment *pernicieux*. Une boisson *pernicieuse*. Il n'y a rien de si *pernicieux* que de s'endormir dans un marécage. | Au moral. Conseil *pernicieux*. Influence *pernicieuse*. Rien de plus *pernicieux* qu'une morale qui se présente sous le masque de l'hypocrisie; une fois le masque arraché que reste-t-il? (Vauvenargue.) | *C'est une langue pernicieuse*, C'est une mauvaise langue. | *Fièvres pernicieuses*, Fièvres malignes.

PÉRONÉ, s. m. (du gr. περόνη, agrafe). Anat. Os long et grêle formant la partie externe de la jambe, parallèlement au tibia. Il a la forme d'une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Son extrémité supérieure porte le nom de *Tête du péroné*.

PÉRONIER, IÈRE, adj. Qui appartient au péroné, qui y a rapport. Les muscles *péroniers*.

PÉRONNELLE, s. f. (par corrupt., pour *pétronelle* ou *pétronille*). Famil. Terme dont on se sert dédaigneusement en parlant d'une femme ou à une femme. C'est une *péronnelle*. L'insolente *péronnelle*! Taisez-vous, *péronnelle*. (Molière.)

PÉRORAISON, s. f. (pron. *pérorèzon*; du lat. *per*, par, pendant; *orare*, parler). Rhét. Récapitulation rapide de tout ce que l'exorde, la narration et la confirmation d'un discours offrent de plus fort, de plus capable d'engendrer la conviction et surtout d'émouvoir et de toucher, quand on sent que la conviction est impossible à produire. C'est par la *péroraison*, en remuant les cœurs, que les grands orateurs ont toujours suppléé à la faiblesse des moyens. | *Péroraison musicale*, Conclusion d'une symphonie, sorte de fugue.

PÉRORER, v. a. (du lat. *per*, par, pendant, et *orare*, discourir). Déclamer contre quelqu'un ou quelque chose; parler à tort ou à travers. Il *pérore* continuellement. Je fuyais avec terreur cette race avocassière qui a la manie de *pérorer*. (Rivarol.) Il se prend ordinairement en mauvaise part. | En logique, signifiait autrefois Récapituler, arriver à la fin d'un plaidoyer, d'un discours, etc. Personne ne sut *pérorer* comme le père Bridaine. Nous arrivions à la chapelle de Versailles comme le prédicateur commençait à *pérorer*. (Lespinasse.)

PÉROREUR, EUSE, s. Homme ou femme qui a la manie de pérorer, qui fatigue son monde en parlant sans cesse. Ces éternels *péroreurs*, dont l'éloquence coule comme un robinet d'eau tiède. Les bas-bleus sont généralement d'infatigables *péroreuses*. (J. D.) Les curés et les avocats sont *péroreurs*.

PÉROT, s. m. T. d'eaux et forêts. Baliveau de deux coupes. Si l'on coupe dans un lot tous les dix ans, le *pérot*, au moment de la coupe, a vingt ans.

PÉROU. Géogr. Vaste contrée de l'Amérique du Sud, qui s'étendait le long de l'océan Pacifique, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, et avait pour bornes à l'O. l'océan Pacifique, au N. le Popayan, à l'E. les déserts du Brésil et une partie des Cordillères, au S. le Tucuman, le Paraguay et le Chili. Ce pays immense, après avoir formé un empire unique sous les Incas, puis une vice-royauté sous les Espagnols, est aujourd'hui partagé en deux États distincts : le Bas-Pérou ou Pérou proprement dit au N. O., et le Haut-Pérou ou Bolivie au S. E. V. BOLIVIE. | *Pérou*. République de l'Amérique du Sud, bornée au N. par celle de l'Équateur, au S. et au S. E. par la Bolivie, à l'E. par le Brésil, à l'O. par l'océan Pacifique; 2,340 kilom. du N. au S., et 1,325 kilom. dans sa plus grande largeur; 2,600,000 habit.; capitale, Lima. Il est divisé en onze départements. Le Pérou est traversé dans sa partie occidentale par les Andes, qui serrent de près la côte sur une longueur de plus de 2,000 kilom., formant deux chaînes parallèles, entre lesquelles se trouve une bande de terrain dite *la Sierra*, aride, nue, élevée généralement de 3,400 mètres au-dessus de la mer ou même davantage (on y trouve entre autres sommets, le Gualatieri, volcan de 6,705 mètres de haut; le Pichu-Pichu, de 5,670 mètres). Les tremblements de terre sont fréquents dans cette région, qui est en outre sujette à d'énormes variations de température. Le climat est au contraire assez égal et tempéré le long de la côte. Le versant oriental est une région de forêts et de lacs infestés de reptiles et d'insectes. Au delà se déroulent de belles et fertiles plaines, abondamment arrosées, et qui produisent toutes les denrées coloniales, ainsi que des arbres superbes (ébéniers, palmiers, cocotiers, pins, aloès, bois de fer, cèdres). On y recueille le sang-dragon, des gommes, des baumes, la casse, le jalap, le maté, le sucre, le coton, le vin, la muscade, la cannelle, le café, le cacao; le poivre, le piment, le gingembre, le tabac, etc. On y trouve la cochenille, le kermès, diverses espèces d'abeilles, et, sur les montagnes, le lama, l'alpaca, la vigogne, le guanaco, le chinchilla; de superbes oiseaux y abondent, mais aussi un grand nombre d'animaux malfaisants : jaguars, couguars, ours noirs des Andes, caïmans, alligators, etc. Les mines d'or du Pérou ont une renommée proverbiale; on y trouve aussi de riches mines d'argent, de mercure, de cuivre, de plomb, etc., mais la plupart abandonnées. L'industrie est peu développée; le commerce, jadis florissant, est fort déchu. La masse principale de la population se compose de la grande famille péruvienne ou quichua, bien supérieure à toutes les autres, et qui est parvenue au bien-être et à la prospérité grâce à son travail et à son intelligence. Le long du Rachitca, affluent gauche de l'Ucayale, on trouve les Carapuchos, race peu nombreuse, féroce et anthropophage. Les hommes de race étrangère qui dominent dans le Pérou sont d'origine espagnole. C'est une race nonchalante, orgueilleuse, tout entière aux raffinements du luxe. La dernière du sol américain, elle s'est insurgée pour reconquérir l'indépendance et n'a pu atteindre à ce bien précieux qu'avec l'aide du Chili en 1821, et de la Colombie en 1825. On sait de quelle ingratitude ils ont payé les généraux Bolivar et Sucre, sauveurs glorieux de leur liberté perdue. | Hist. et polit. Le Pérou a été le théâtre de plusieurs révolutions qui n'ont abouti jusqu'ici qu'au despotisme militaire, dernier terme de la tyrannie qui devra certainement faire place, avant un demi-siècle, sur les deux continents, au règne définitif de la liberté. | Voici ce que Humboldt dit de la religion des anciens Péruviens : « Manco-Capac est le nom sacré du grand-prêtre et du législateur du plateau de Cuzco, comme Quetzacoatl et Bochica sont ceux des grands-prêtres et des législateurs d'Anahuac et de Cundimarchai; c'est de l'orient, d'un pays inconnu qu'il arrive, et, comme eux, il est barbu et moins basané que les hommes du pays. Il change tout d'un coup l'état des Péruviens, réunit les tribus errantes, enseigne aux hommes le labour, aux femmes le tissage, leur donne un système religieux, leur apprend les arts les plus indispensables à la vie sociale, remplace leurs usages barbares par des institutions politiques, et en fait l'un des trois peuples les plus policés du nouveau continent. Les temples du soleil, les cordelettes ou *quipos*, les quatre grandes fêtes et le calendrier des Péruviens, leurs routes tracées sur les Cordillères, leurs ponts hardis, jetés sur les torrents les plus larges et les plus fougueux, tous ces faits, attestés par des voyageurs anciens et modernes, sont autant de preuves évidentes de la haute civilisation à laquelle était parvenu, avant d'être soumis à l'influence européenne, ce peuple que l'histoire nous signale comme anthropophage à l'arrivée de son législateur. » (Humboldt.) | « Ce ne sont pas les institutions qu'il faudrait changer dans l'Amérique républicaine du Sud, ce sont les mœurs... Malgré tant de mauvaises influences qui pèsent sur ses destinées, il n'est pas douteux que, depuis quelques années surtout, le Pérou est en voie de progrès. Que leur faut-il, en effet, à ces beaux pays de l'Amérique pour devenir chaque jour plus riches et plus florissants? La paix, la tranquillité surtout. Bien différents de notre vieille Europe, où l'homme qui travaille n'est pas toujours sûr de gagner le pain de sa famille, les jeunes États de l'Amérique du Sud appellent au contraire les travailleurs, et offrent à l'activité de l'homme un champ illimité. Là, ce n'est pas la terre qui manque aux bras, ce sont les bras qui manquent à la terre. » (A. de Botmiliau, ancien consul de France à Lima.) | Fig. *C'est un vrai Pérou*, Il y a beaucoup d'argent. | Fig. et vulg. *Ce n'est pas le Pérou*, Se dit d'un objet, d'une affaire ou d'une chose dont on déprécie la valeur. S'applique aussi aux personnes. En épousant cette femme, ne dirait-on pas qu'il a épousé *le Pérou?* | *Gagner le Pérou*, Faire une bonne affaire, faire fortune. Il *a gagné le Pérou* à ce commerce. | Pharm. *Baume du Pérou*, Substance que l'on retire du *myroxylon peruifère*, arbre qui croît dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

PÉROUSE. Géogr. La *Perugia* des Italiens, *Perusia* des Latins; ville forte du royaume d'Italie, chef-lieu de la province de son nom, sur une montagne, près du Tibre; 15,000 habit.-Évêché; université; école de musique, musée d'antiquités, bibliothèque. On remarque la cathédrale gothique de Saint-Laurent, les églises El Jésu, Saint-Pierre, etc.; la porte de la Piazza Grimana, deux amphithéâtres, salles de spectacle. Étoffes de soie, de laine; liqueurs, eaux-de-vie, chapeaux, etc. Aux environs est né Vanucci, dit le *Pérugin*. Cette ville était une des douze cités de la confédération étrusque au S. de l'Arno. Pendant le moyen âge et jusqu'à notre époque, elle a été le chef-lieu d'une délégation des États romains. En 1860, elle fut annexée, avec toute l'Ombrie, au royaume d'Italie. | L'ancienne délégation de Pérouse, aujourd'hui une des divisions de l'Ombrie, a 45 kilom. de long sur une largeur égale, et 225,000 habit. | *Inscription de Pérouse*, Grande inscription étrusque trouvée à Pérouse en 1822. | *Lac de Pérouse*, Lac Trasimène des anciens; a 30 kilom. de tour, et l'on y voit quelques îles.

PEROXYDE, s. m. (du lat. *per*, partic. augm., et du gr. ὀξυς, acide). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxyde qu'il puisse absorber. *Peroxyde* de manganèse.

PERPENDICULAIRE, adj. (pron. *pèrpandikulère*; du lat. *per*, par, sur; *pendere*, pendre). Géom. Qui se dirige sur une ligne, un plan, sans pencher plus d'un côté que de l'autre. Ligne *perpendiculaire*. La surface des eaux stagnantes est *perpendiculaire* à la verticale. (Arago.) | Vertical. Direction, position *perpendiculaire*. | *Écriture perpendiculaire*, Celle dont les pleins et les déliés sont dirigés de bas en haut et réciproquement. Les Chinois et les Japonais emploient cette écriture. | S. f. Ligne perpendiculaire. Une perpendiculaire est une ligne droite qui en rencontre une autre de manière que les angles adjacents qu'elle forme avec elle soient égaux. Tirer une *perpendiculaire*. Élever une *perpendiculaire*. Abaisser une *perpendiculaire*. | Mar. *Perpendiculaire de la route*, Direction perpendiculaire à l'aire du vent sur lequel on gouverne. La *perpendiculaire de la route* est droit par le travers : c'est la prolongation du petit axe du navire. | *Perpendiculaire du vent*, La ligne droite perpendiculaire à la direction du vent qui souffle.

PERPENDICULAIREMENT, adv. (pron. *pèrpandikulèreman*). Géom. D'une manière perpendiculaire, à plomb. Tomber *perpendiculairement*. Sous l'équateur, le soleil, dans son midi, darde *perpendiculairement* ses rayons sur la terre dans les deux équinoxes. Le soleil dardait *perpendiculairement*.

PERPENDICULARITÉ, s. f. Géom. État de ce qui est perpendiculaire. Mode de rapport d'après lequel deux corps quelconques, lignes, plans, etc., comparés ensemble, sont perpendiculaires l'un à l'autre, ou forment ensemble des angles de 90°. Le procédé le plus usuel employé pour reconnaître la *perpendicularité* dans les arts mécaniques, soit par les paveurs, les maçons ou les charpentiers, est le *niveau à perpendicule*. Quand il s'agit de déterminer le rapport de *perpendicularité* ou de plus ou moins grande obliquité entre des surfaces étendues, on emploie le *niveau d'eau*.

PERPENDICULE, s. m. Ligne verticale et perpendiculaire qui sert pour mesurer la hauteur ou régler la verticalité. Peu usité. | Hauteur perpendiculaire d'un monument ou d'une montagne. Le *perpendicule* de la métropole de Paris est diminué depuis qu'on s'enterré les marches; cela nuit à la majesté et à l'ensemble de ce beau monument. (Aumont.) | Fil terminé par un morceau de plomb, qui fait partie d'une équerre, d'un niveau, etc. | Fil d'aplomb employé dans la construction. | *Perpendicule métallique*, Chaîne à l'extrémité de laquelle est un cône renversé dont le sommet est compris dans l'axe vertical de la chaîne. Ce système de la chaîne et du cône est ce qu'on nomme *Aplomb central* en architecture.

PERPÉTRATION, s. f. (pron. *pèrpétrasion*). Jurisp. Action de perpétrer. Achèvement, accomplissement. La *perpétration* d'un crime, d'un attentat, d'un assassinat. La *perpétration* d'un vol.

PERPÉTRÉ, ÉE, part. Qui a été commis, consommé. Crime *perpétré*.

PERPÉTRER, v. a. (du lat. *perpetrare*, même sens). Jurisp. Consommer, commettre, achever. *Perpétrer* un crime, un assassinat. Il ne s'agit pas de *perpétrer* un crime pour être coupable, il suffit seulement de le désirer. (Vico.)

PERPÉTUATION, s. f. (pron. *pèrpétuasion*; du lat. *perpetuus*, perpétuel). Action de perpétuer; effet ou résultat de cette action. La *perpétuation* de l'espèce humaine. La *perpétuation* des animaux, des plantes. La Providence ne pouvait moins faire pour la *perpétuation* de l'espèce que pour la conservation de chaque individu. (Portalis.)

PERPÉTUÉ, ÉE, part. Qui est reproduit ou continué indéfiniment. Des abus *perpétués*. Des espèces *perpétuées* par la génération.

PERPÉTUEL, ELLE, adj. (du lat. *perpetuus*, même signif.). Qui ne cesse point, qui dure toujours. Il règne dans cette contrée un printemps *perpétuel*. (Voltaire.) A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnaient à une *perpétuelle* stérilité. (Barthélemy.) | Se dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Les offices qui durent toute la vie sont appelés *perpétuels*. Bannissement *perpétuel*. Exil *perpétuel*. Être condamné à une prison *perpétuelle*. Le secrétaire *perpétuel* de l'Académie des sciences. | Hist. ecclés. *Vicaire perpétuel*, Prêtre chargé des fonctions curiales dans les paroisses où il y avait un curé primitif. | T. de diplomatie. *Paix perpétuelle*, Paix indéterminée, illimitée, par opposition à celle dont la durée est fixe. | Dans le sens de Continuel: La loi de la vie est dans le travail et non dans des exercices *perpétuels* de pénitence, dans des austérités *perpétuelles*. | Se dit de ce qui, sans être continu, revient souvent. Ce sont de *perpétuels* débats. Parmi de *perpétuels* combats, il sut faire garder aux gens de guerre la discipline romaine. (Bossuet.) | Bot. En parlant des racines il est synonyme de *Pivotant*. Le lierre a des racines *perpétuelles* et persistantes. | Phys. *Mouvement perpétuel*, Mouvement qui se conserve et se renouvelle continuellement de lui-même, sans le secours d'aucune cause extérieure. Regardé jusqu'à présent comme une chimère, il a été cependant affirmé par les meilleurs esprits, qui en ont soutenu la théorie; il reste à découvrir dans la pratique. Certains phi-

losophes l'ont admis au moral; ils en ont fait un être de raison. L'opinion publique, par exemple, est sujette au *mouvement perpétuel* et l'idéalise admirablement. Un des plus grands poètes de l'Allemagne, Schiller, reconnaissait au moral le *mouvement perpétuel*. C'est dans ce sens qu'il a écrit cet admirable axiome : Toute révolution est un progrès, car les révolutions sont les manifestations vivantes du *mouvement perpétuel* de l'humanité. | *Chercher le mouvement perpétuel*, Se dit vulgairement lorsqu'on est à la poursuite d'une chimère; c'est comme si on disait : *Chercher la pierre philosophale*. | Synonymes : PERPÉTUEL, CONTINUEL, ÉTERNEL, IMMORTEL, SEMPITERNEL. *Perpétuel* désigne le cours et la durée d'une chose qui va ou qui revient toujours; *continuel*, le cours ou la durée prolongée d'une chose qui ne s'arrête pas, ou une suite longue de choses qui se succèdent rapidement; *éternel*, la durée de l'objet qui n'a ni commencement ni fin, ou du moins qui n'a pas de fin; *immortel*, la durée de l'être qui ne meurt pas, ou plutôt qui vit au delà de la mort; *sempiternel*, la durée de la chose qui existe, qui ne périra pas, ou qu'on se fatigue de voir vivre. Le *mouvement perpétuel* est partout autour de vous.

PERPÉTUELLEMENT, adv. (pron. *pèrpétuèleman*). D'une manière perpétuelle, sans cesse, sans discontinuation, habituellement. Ne restez pas *perpétuellement* indifférent aux malheurs de votre pays. Mari et femme sont *perpétuellement* en querelle comme chien et chat. On entend *perpétuellement* du bruit dans cette maison. Nous voulons une science qui aspire *perpétuellement* et sans repos à de nouvelles conquêtes. (Edg. Quinet.)

PERPÉTUER, v. a. Rendre perpétuel, faire durer sans cesse. La génération *perpétue* les espèces. Les idées que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de *perpétuer* la vie par des remèdes auraient dû périr avec eux. (Buffon.) Le peu de connaissances qui restait chez les barbares *fut perpétué* dans les cloîtres. (Voltaire.) | Faire durer longtemps. *Perpétuer* des querelles, des procès dans les familles. C'est ce qui *perpétue* les haines dans leurs descendants. (La Bruyère.) | Fig. Les grands caractères *perpétuent* la gloire de l'humanité et consolent de ses faiblesses. | SE PERPÉTUER, v. pr. Durer toujours. Les espèces *se perpétuent* principalement par la semence et par les graines. Les préjugés *se perpétuent* avec l'ignorance. | Se maintenir dans un poste qu'on ne devait posséder que temporairement. Il y a des gens qui ont la faculté de *se perpétuer* dans les charges et les fonctions de père en fils et d'oncle en neveu. | Se maintenir. Le caractère français, si loyal dans le fond, si chevaleresque par la forme, ne *se perpétue* plus que chez un très-petit nombre d'individus. Je n'ai vu la paix, le bonheur et les richesses *se perpétuer* que dans les familles où l'on aime et pratique la vertu. (Boiste.)

PERPÉTUITÉ, s. f. (du lat. *perpetuitas*, même signif.). Durée perpétuelle. La *perpétuité* du mal tient à la *perpétuité* de la faiblesse humaine. | *A perpétuité*, loc. adv. Pour toujours. Créer une rente rachetable à *perpétuité*. | Autant que durera la vie d'un homme. Des condamnés aux travaux forcés à *perpétuité*. Les rois ne sont pas rois à *perpétuité*.

PERPHOSPHORÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore. Gaz hydrogène *perphosphoré*. Matière *perphosphorée*.

PERPIGNAGE, s. m. Mar. Action de rendre les couples d'un navire en construction perpendiculaires à la quille en les équilibrant.

PERPIGNAN (en lat. *Perpennianum*; du celt. *per*, pierre; *pin*, élévation, colline; *ac*, rivière; *nant*, rivière). Géogr. Ville forte, chef-lieu du départ. des Pyrénées-Orientales, sur le Tet, à 849 kilom. S. de Paris; 21,879 habit. Évêché; jardin botanique, bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, et de physique; bergerie impériale, haras. Forte citadelle; vaste place d'armes. Cathédrale remarquable, belles promenades. Draps, couvertures de laine, bouchons, tanneries, distilleries. Grand commerce de vins de Roussillon, d'eaux-de-vie, d'olives, de soie, de laines. Perpignan appartient à la France depuis 1642, époque à laquelle elle se rendit à Louis XIII après un siége de trois mois.

PERPIGNER, v. n. Mar. Faire le perpignage, disposer les couples d'un navire en construction de manière à ce qu'ils soient perpendiculaires à la quille. Les charpentiers sont occupés à *perpigner*.

PERPLEXE, adj. (du gr. περί, autour; πλέκω, j'enlace). Qui est dans la perplexité, dans une irrésolution pénible sur ce qu'il doit faire. Être *perplexe*. Avoir l'esprit *perplexe*. Les hommes de génie sont presque tous *perplexes*, parce qu'avant de se lancer dans une entreprise ils en mesurent toujours la portée. (Necker.) | Qui cause de l'irrésolution, qui jette dans l'anxiété, dans l'inquiétude. État *perplexe*. Situation *perplexe*. Le cas est *perplexe*. | *Embarrassé* est plus usité que *perplexe*, quand il s'agit des personnes; quand il est question des choses, *perplexe* est mieux approprié. L'intérêt du drame repose tout entier sur les situations *perplexes*.

PERPLEXITÉ, s. f. Irrésolution cruelle, incertitude, embarras fâcheux où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre. Être dans la *perplexité*. Jeter dans la *perplexité*. La *perplexité* est le partage des grands génies ou des âmes faibles, tant il est vrai de dire que les extrêmes se touchent. Dans ces *perplexités* je perdais toute contenance. (J. J. Rousseau.) Il est en continuelle *perplexité*.

PERQUISITEUR, s. m. (du lat. *perquirere*, chercher à travers). Police administr. Celui qui fait des perquisitions. | Adj. Agent *perquisiteur*.

PERQUISITION, s. f. (pron. *pèrkizision*; du lat. *perquisitio*, même signif.; formé de *per*, partic. augment.; *quærere*, chercher). Recherche exacte d'une personne ou d'une chose. Faire une *perquisition*. On fit des *perquisitions* rigoureuses pour connaître l'auteur de ce libelle. Passe encore pour la *perquisition*, mais la procédure secrète est une de ces tortures morales qu'il faudrait abolir. (Blanqui.) Dans le cas de *perquisition* pour motifs politiques, c'est ordinairement le commissaire de police (à Paris), le juge de paix, le juge d'instruction, ou même le maire de la commune (dans les départements), qui procède à cette opération. Généralement, le commissaire de police doit être accompagné d'un fonctionnaire quelconque de l'ordre judiciaire; mais, en pareil cas, la loi a été si souvent oubliée que l'arbitraire a acquis force de loi. Les Anglais sont plus scrupuleux dans leur respect de la loi. Un magistrat anglais qui se permettrait la dixième partie de ce que se permettent en France nos magistrats et nos fonctionnaires, non-seulement serait immédiatement révoqué, mais encore encourrait la prison et l'amende. | Pendant l'instruction, le juge d'instruction peut faire en tous lieux les perquisitions qu'il juge utiles à la découverte de la vérité. Sur la réquisition d'un propriétaire, en cas de flagrant délit de vol; ou d'un mari, en cas de flagrant délit d'adultère, le procureur impérial peut aussi procéder dans le domicile ou sur la personne du prévenu aux perquisitions qu'il juge nécessaires; mais la loi exige, dans ce cas, que la nature du délit soit telle que la preuve en puisse vraisemblablement être acquise par les objets en la possession du prévenu. Dans les mêmes circonstances, les juges de paix, les officiers de gendarmerie, les maires et les commissaires de police peuvent, en l'absence dudit procureur, le remplacer dans cette opération. Le juge de paix donne aussi quelquefois délégation au commissaire de police pour rechercher la personne coupable ou les objets dérobés. Les préposés des douanes sont en droit de mettre la main sur toute espèce de marchandise prohibée partout où ils pourront la rencontrer, même dans le domicile d'un particulier; mais leur devoir est de se faire assister du maire ou du commissaire de police; ils peuvent aussi rechercher à bord de tout navire, même d'un navire de guerre, les dépôts de sel ou de tabac chargés en fraude. Le droit de perquisition est également déféré aux gardes-forestiers pour rechercher les bois coupés en délit, vendus ou achetés en fraude; mais il leur est interdit de s'introduire, contre la volonté des propriétaires, dans les maisons, bâtiments, cours adjacentes ou enclos, sans la présence, soit du juge de paix, soit du maire, soit du commissaire de police. Les agents de l'administration des contributions directes ont aussi droit de pratiquer des perquisitions chez les débitants de boissons à toute heure du jour, et la nuit dans les établissements qui sont en activité pendant ce temps. Ils ont encore le droit de fouiller les personnes et les ballots à l'entrée des villes sujettes à l'octroi. Les inspecteurs de l'administration des postes ont, en ce qui les concerne, droit de visiter les voitures de messageries et tous les commissionnaires qui font des transports d'un lieu à un autre, afin de s'assurer s'ils ne frandent pas les droits de poste, en distribuant des lettres ou des imprimés. Quant aux perquisitions pratiquées de navire à navire, en mer, par les chefs, cela rentre dans le *droit de visite*. (V. ce mot.) | *Mandat de perquisition*, Le procureur impérial, aussi bien que le juge d'instruction, délèguent par ordonnance le droit de perquisition. C'est ce mandat qu'on appelle *mandat de perquisition*. Ce qui n'empêche pas les commissaires de police, munis de mandats en blanc-seing, d'opérer des visites domiciliaires, suivant leur bon plaisir. Le fait est notoire, surtout à Paris. Quelques-uns même agissent sans mandat et de leur propre chef, ce qui est contraire à la loi. Lancer un *mandat de perquisition*. Un tel a été arrêté sur un *mandat de perquisition*, qui a été changé en un mandat d'amener. | L'officier qui fait une perquisition ne doit pas oublier que son premier devoir est la recherche de la vérité, et la loi lui impose l'obligation de saisir les papiers ou effets qui pourraient établir l'innocence de l'accusé. Les *perquisitions* doivent avoir lieu en présence du prévenu, s'il est arrêté et, s'il ne veut ou ne peut y assister, d'un fondé de pouvoirs qu'il peut nommer; les objets saisis lui sont représentés à l'effet de les reconnaître et de les parapher, s'il y a lieu, et, au cas de refus, il en est fait mention au procès-verbal. Les *perquisitions* ne peuvent être faites par chaque autorité que dans le ressort pour lequel elle a été établie. La loi fait cependant une exception : elle autorise les présidents des cours d'assises, les procureurs-généraux ou leurs substituts, les juges d'instruction et les juges de paix à continuer hors de leur ressort les visites nécessaires chez les personnes soupçonnées d'avoir fabriqué, introduit ou distribué de faux papiers, de faux billets de la Banque de France. Cette disposition s'étend également au crime de fausse monnaie. (C. d'instr. crim., art. 464.)

PERRAULT (CLAUDE). Célèbre architecte, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1613, mort en 1688. On lui doit la construction de la belle colonnade du Louvre, que l'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture française. On lui doit en outre la construction des châteaux de Versailles, de Trianon et de Marly; les chapelles du château de Sceaux, de Notre-Dame de Savonne, dans l'église des Petits-Pères; l'allée d'eau à Versailles, ainsi que la plupart des dessins des vases, soit de marbre, soit de bronze, qui ornent les jardins de ce palais. On attribue généralement la mort de Perrault à la dissection qu'il fit, au Muséum d'histoire naturelle, d'un chameau mort d'une maladie contagieuse. | *Perrault* (Charles). Frère du précédent, né en 1628, mort en 1713, membre de l'Académie française, premier commis de la surintendance des bâtiments du roi; protégea les lettres, les sciences et les arts. Parmi les ouvrages de cet écrivain, on remarque : les fameux *Contes des Fées*, qui, à eux seuls, suffiraient à sa réputation; *Parallèles des anciens et des modernes*; *l'Oublieux* et *les Fontanges*, comédies manuscrites; *de la Morale des Jésuites*, extraits fidèlement de leurs livres imprimés avec l'approbation de leurs supérieurs.

PERRÉ, s. m. Technol. Revêtement en pierre qui protége les abords d'un pont et empêche l'eau de les dégrader.

PERREAU, s. m. Technol. Sorte de grand chaudron étamé, étroit, rond et profond, dont les ciriers se servent pour faire amollir la cire dont ils font les cierges à la main.

PERRHÉBIE. Géogr. Contrée de la Thessalie, bornée au N. par la Macédoine, au S. par la Pélasgiotide, à l'O. par l'Histiœotide, à l'E par la mer, et comprise entre les monts Olympe, Ossa, Cambuniens et Pierus, le Pénée et son affluent le Curalius. Les Perrhèbes étaient des peuples de race pélasgique. Les Lapithes, avant leur défaite par les Centaures, les chassèrent de la Perrhébie et les refoulèrent dans l'Épire. | Canton de l'Épire, situé à l'E. de la Hellopie et séparé de la Thessalie par la chaîne du Pinde. Il fut peuplé par les Perrhèbes, chassés de leur pays par les Lapithes.

PERRIÈRE, s. f. C'est ainsi que nos pères appelaient ce que nous nommons *carrière*. Paris est environné de toutes parts de *perrières* souterranées, d'où on espuise tant le moilon que pierres de taille. (Ét. Pasquier.) Les *perrières* de Montrouge.

PERRON, s. m. Archit. Construction extérieure qui est formée de plusieurs marches et d'une plate-forme, et qui sert à établir une communication directe entre deux sols de différentes hauteurs. *Perron carré*. *Perron cintré*. *Perron à pans*. *Perron en fer à cheval*. *Perron à double rampe*. Ce *perron* communique du premier étage au jardin. Ici s'offre un *perron*, là règne un corridor. (Boileau.) | Hydraul. *Chute d'eau à perron*, Ensemble des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étage. | *Perron d'honneur*, Le perron principal qui conduit à un château ou à un palais, ou bien le perron d'une cour d'honneur. Le *perron d'honneur* de Trianon.

PERRONNET (JEAN-ADOLPHE). Né à Suresne près Paris en 1708, entra dans la carrière des constructions. Nommé en 1747 directeur de l'École des ponts et chaussées, il fit exécuter des travaux qui lui acquirent une grande renommée; on lui doit le pont de Neuilly, qui fut le premier exemple d'un pont horizontal, les ponts de Nemours et de Pont-Sainte-Maxence, le pont Louis XVI à Paris; on lui doit encore le tracé du canal de Bourgogne. Il mourut en 1794.

PERROQUET, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux sylvains de la tribu des zygodactyles et de la famille des psittacins. Ces oiseaux sont remarquables par la beauté de leur plumage, tantôt varié de vert, de rouge, de bleu, de jaune, de gris et de blanc, tantôt d'une seule couleur, et surtout par la facilité avec laquelle ils imitent la voix humaine et les cris de certains animaux. Leurs caractères principaux sont : bec gros, dur, solide, arrondi de toutes parts, entouré, à sa base, d'une cire où sont percées les narines; langue épaisse, charnue, arrondie et terminée quelquefois par un faisceau de fibres ou simplement formée par un petit gland cartilagineux; doigts au nombre de quatre, armés d'ongles robustes et opposés deux à deux, les antérieurs réunis, à leur base, par une membrane étroite, et les postérieurs libres; tarses courts, revêtus ordinairement d'une peau grasse et écailleuse; la mandibule supérieure est très-mobile; des ailes courtes et un corps un peu fort, ce qui les empêche de voler haut et longtemps. La forme de la langue, et surtout une disposition particulière du larynx, expliquent la faculté qu'ont ces oiseaux de reproduire les sons qui frappent leurs oreilles. Les perroquets sont, avant tout, des oiseaux grimpeurs, et, dans leurs exercices, le bec est pour eux un organe tout aussi nécessaire que le sont les pieds; il leur sert même quelquefois de point d'appui lorsqu'ils marchent. Lorsqu'ils veulent parvenir à une hauteur quelconque, ils saisissent d'abord avec leur bec une partie de la branche sur laquelle ils tendent à s'élever, et y posent ensuite les pieds l'un après l'autre. S'ils tiennent entre leur bec un objet qu'ils désirent emporter, dans ce cas, au lieu de faire usage, comme à l'ordinaire, de la pointe du bec pour avoir un premier point d'appui, ils inclinent fortement la tête en avant et s'appuient sur la branche qu'ils veulent atteindre par le dessous de leur mâchoire inférieure. Au contraire, lorsqu'ils veulent descendre, ce qu'ils font toujours la tête en bas, c'est le dos de la mandibule supérieure qu'ils posent sur la branche comme moyen de soutien. Les perroquets ont donc un mode de grimper qui leur est tout particulier. Pour se transporter à certaines distances, ils volent comme les autres oiseaux. Essentiellement granivores, ils recherchent les fruits à noyau, les amandes surtout, dont ils brisent l'enveloppe avec leur bec, et qu'ils épluchent avec autant de soin que d'adresse; ils se servent habituellement d'une de leurs pattes pour porter à leur bec les aliments, tandis que l'autre les soutient pendant un assez long temps. En captivité, on les nourrit de chènevis, qu'ils aiment beaucoup; ils ne refusent pas les substances animales et recherchent les tendons. En captivité, ils paraissent boire avec plaisir du vin, qui les met dans une espèce d'ivresse. Habitant exclusivement les pays chauds, les perroquets se baignent souvent, et contractent tellement cette habitude, qu'ils s'y livrent, dans nos climats, même dans les saisons rigoureuses. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se retirent par couples à l'époque de la pariade; ils sont monogames. Leur nid est fait sans aucun art; la plupart du temps la femelle dépose ses œufs dans un creux d'arbre ou de rocher; elle pond plusieurs fois par an, et chaque ponte se compose de deux à quatre œufs ovoïdes, courts, à pôles égaux et d'une couleur uniformément blanche. Au moyen de certaines précautions, on fait reproduire les perroquets à l'état de captivité. Un fait admis pour tout le monde, c'est que les perroquets ont une vie de longue durée, dont la moyenne varie de quarante à cinquante ans. Les mémoires de l'Académie des sciences de Paris (1747) rapportent qu'on a vu, à Florence, chez la grande-duchesse, un perroquet qui a vécu plus de cent dix années. Leur voix naturelle est dure, criarde et désagréable; mais par l'éducation, ils apprennent à répéter toutes sortes de sons; on parvient aussi à leur faire exécuter différents exercices au commandement. Ils sont susceptibles d'attachement, mais gardent très-longtemps rancune aux personnes qui les ont maltraités ou qu'ils ont prises en aversion. On rencontre les perroquets à peu près sur tous les points du globe situés sous la zone équatoriale, et sur la plupart des îles soumises à la même température. Le plus grand nombre se trouve sous les parallèles les plus rapprochés de l'équateur, et quelques-uns se répandent dans les deux hémisphères jusqu'à des latitudes très-élevées. Buffon a divisé les perroquets en deux grandes classes : la première contient tous les perroquets de l'ancien continent, et la seconde, tous ceux du nouveau. Il subdivise la première en cinq familles, savoir : les *cacatoès*, les *perroquets* proprement dits, les *loris*, les *perruches à queue longue* et les *perruches à queue courte*. La seconde est subdivisée en six autres familles; savoir : les *aras*, les *amazones*, les *cricks*, les *papegais*, les *perruches à queue longue*, les *perruches à queue courte* et les *touis*. Chacune de ces onze divisions est désignée par des caractères distinctifs, ou du moins chacune porte quelque livrée particulière qui la rend reconnaissable. Les deux principales espèces de *perroquets* proprement dits sont le *perroquet cendré* ou *jaco*, de couleur gris cendré clair, avec une queue rouge et le ventre blanchâtre : cette espèce est originaire d'Afrique; et le *perroquet vert*, d'un vert brillant avec quelques parties jaunes ou rouges, de l'Amérique du Sud. Toutes les autres espèces se rapportent de près ou de loin aux deux précédentes; nous citerons seulement le *perroquet meunier*, le *perroquet à tête blanche*, le *perroquet à tête grise*, le *perroquet à joues bleues*, le *perroquet à ventre bleu*, etc. V. ARAS, CACATOÈS et PERRUCHE.

Toujours le beau plumage et le joli caquet
Ont fait fortune chez les belles,
Et souvent il ne faut, pour briller auprès d'elles,
Qu'un mérite de *perroquet*.

| Fig. *Parler comme un perroquet*, Parler en l'air, sans comprendre ce qu'on dit ou en répétant les avis des autres. | *Bâton de perroquet*, Bâton sur lequel se trouvent implantés d'autres bâtons transversaux où perche le perroquet, et dont il se sert pour grimper. | Fig. et famil. *Cette maison est un bâton de perroquet*, Se dit d'une maison de plusieurs étages dont chacun n'a qu'une chambre. | *De la soupe à perroquet*, Du pain trempé dans du vin. | Ornithol. *Perroquet d'Allemagne*, Le rollier d'Europe ou le bec croisé. | Le bouvreuil a été appelé le *perroquet de France*. | *Perroquet de mer* et *perroquet du Groënland*, Noms donnés par quelques auteurs aux macareux. | Mar. Voile carrée de toile légère qui surmonte les huniers. La vergue qui porte un *perroquet* s'appelle *Vergue de perroquet*. Il y a un *grand perroquet*, qui surmonte le grand hunier, un *petit perroquet* sur le petit hunier. Le *perroquet* du mât d'artimon, quoique toujours compris dans les commandements généraux : *Amène les perroquets! Cargue et serre les perroquets!* est désigné spécialement par le nom de *Perruche*. | Le *mât de perroquet* est le troisième mât en élévation; il est porté par le mât de hune, et supporte le mât de cacatois. | *Perroquet de fougue*, Nom donné au hunier du mât d'artimon. Il est compris dans toutes les manœuvres et les commandements généraux concernant les huniers. La perruche s'élève au-dessus du *perroquet de fougue*.

PERRUCHE, s. f. Ornithol. Espèce de petit perroquet à longue queue pointue. Il se dit aussi, mais improprement, de la femelle du perroquet. Il existe différentes espèces de perruches. *Perruche à front jaune*, *Perruche à front rouge*. Les *perruches aras*

Perruche.

ont le tour de l'œil nu. Les *perruches à queue en flèche* se reconnaissent aux deux pennes médianes de la queue, plus longues que les autres. Chez les *perruches ordinaires*, la queue est étagée d'une manière égale. | La *perruche ara patagone* appartient au sous-genre des *perruches aras*. Cet oiseau a le dos, le croupion, la poitrine, le ventre et les jambes d'un jaune verdâtre; les pennes alaires et une partie des petites tectrices d'un bleu foncé; les grandes, ainsi que le dessous des pennes alaires, d'un noir brillant; le dessus et les côtés de la tête d'un vert brun, le front d'un violet obscur, le dessus du cou et les scapulaires brun verdâtre, le devant du cou et de la poitrine brun. Cette espèce se trouve au Chili; sa longueur totale est de 20 centimètres. | La *perruche d'Alexandre* appartient à la division des perruches à queue en flèche. On pense qu'elle fut apportée des Indes en Grèce par le conquérant macédonien, ce qui lui a valu son nom. Le corps est vert intense sur le dos, plus clair sur les parties intérieures; collier d'un rose vif à la nuque, et sous la gorge un demi-collier noir, se dirigeant sur les côtés du cou; taché d'un rouge foncé au haut de l'aile. Longueur totale, 25 centimètres. | La *perruche aux ailes rouges*. Cette espèce appartient à la troisième subdivision; elle offre pour caractères : tête, cou, gorge, poitrine, et toutes les parties inférieures jaune jonquille; haut du dos, scapulaires, haut de l'aile d'un vert foncé; bord extérieur des ailes terminé par quelques plumes rouges; bas du dos et du croupion bleu de ciel. Elle est originaire de l'Australie. | La *perruche ingambe* se distingue par ses tarses élevés, ses doigts courts, ses ongles presque droits et l'habitude de chercher sa nourriture. | Mar. On donne le nom de *Perruche* au troisième perroquet qui se trouve à bord des navires à trois mâts, ce qui le distingue du grand et du petit perroquet.

PERRUQUE, s. f. (du gr. πύρρυχος, jaune, roux, parce que les premières perruques des anciens étaient blondes : cette couleur, celle d'Apollon, était le plus en honneur). Coiffure en faux cheveux imitant le plus possible la réalité. *Perruque* brune. *Perruque* noire. Porter *perruque*. Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des *perruques*, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru, qui ne coûtent rien. (Molière.) | Changez en cheveux noirs votre *perruque* blonde. (Racine.) | *Tête à perruque*, Tête de bois qui sert de support aux perruques chez les coiffeurs. | Fig. et famil. *Tête à perruque*, Se dit d'un vieillard ennuyeux, radoteur et entêté. | *Donner une perruque à quelqu'un*, Lui infliger une semonce. Cette locution est passée des couvents dans la société. Autrefois, les bénédictins, qui portaient la tête rasée, donnaient une perruque à ceux des leurs qu'ils renvoyaient dans le monde. *Se faire donner une perruque*, *recevoir une perruque*, signifiait donc primitivement : *Se faire chasser*. | Adjectiv. *Voilà qui est perruque*, Qui est vieux, usé, rococo. | *Style perruque*, *genre perruque*, Style, genre, qui sont passés de mode. | *Cet homme est bien perruque*, Se dit d'un homme qui a des goûts et des habitudes surannés. Se dit dans le style burlesque et trivial. | L'invention des perruques est fort ancienne. Suivant Xénophon, le Mède Astyage portait de faux cheveux. A Rome, sous l'empire surtout, les hommes et les femmes portaient perruque; les femmes recherchaient surtout celles qui étaient faites avec les blondes chevelures des germaines. Les faux cheveux furent condamnés par les Pères de l'Église; cependant l'usage s'en conserva jusqu'au XIIe siècle, où il se perdit. Les baladins, turlupins et charlatans du pont Neuf s'affublaient de perruques, ainsi que nous l'apprennent des écrits du XVe siècle. Mais l'usage général de la perruque ne fut repris qu'au XVIIe siècle. Louis XIII, devenu chauve, en donna l'exemple en 1630. Bientôt la perruque devint la coiffure de toute la noblesse et de la bourgeoisie. On appelait alors *jeunes et beaux perrucats* les jeunes élégants à qui leur fortune permettait de porter perruque. Les ecclésiastiques ne l'admirent pas avant 1660. L'abbé Thiers, auteur de l'*Histoire des perruques*, écrivit tout un volume contre les abbés *perruqués*. Les perruques des femmes étaient généralement blondes. Celles des hommes, fort longues, étaient partagées sur le milieu et retombaient sur les épaules. On distinguait les perruques *à la française* qui furent remplacées par celles *à l'espagnole*; la perruque *in-folio*, chef-d'œuvre du genre, qu'on remarqua sous le règne de Louis XIV, et qui comporte toute une forêt capillaire. En effet, si ce monarque était *grand*, c'était surtout par l'étendue de la chevelure qu'il portait et que les artistes lui ont conservée dans tous ses portraits, bustes et statues. Binette, son perruquier, disait : « Je dépouille la tête des sujets pour couvrir celle du souverain. » Plus tard, on commença de porter une queue, puis deux queues, qui furent bientôt réunies en une seule. Tout ce qui tenait à la magistrature et au barreau avait adopté la perruque in-folio, d'un aspect plus magistral, et qui, à ce qu'on croyait, était une sorte de porte-respect. C'est le cas de dire que la vénération, comme le sublime, touche de près au ridicule. Ces perruques arrivèrent à un tel volume, qu'en

1787 le chevalier Devimes, alors directeur de l'Opéra, fut obligé d'interdire l'entrée du parterre aux gens qui portaient perruque, attendu que ceux qui se trouvaient derrière eux ne pouvaient rien voir. Peu à peu on diminua les boucles de ces chevelures postiches, qui finirent par dégénérer en *boudins* ou *marteaux*. Voici, d'après Léonard, les principales coiffures de ce temps : perruques pointues, ou en forme de pyramide renversée ; perruques carrées, petites perruques; perruques *à la Sartine*, *à la circonstance*; perruques le *bichon*; perruques *à la moutonne*, etc. Les ecclésiastiques coquets eurent des perruques d'*abbé*; les hommes de professions graves, des perruques *à trois marteaux*; les militaires, des perruques *à la brigadière*. Les perruques dont s'affublaient les docteurs en médecine et les Purgons de toute espèce ont mérité de disparaître sous les traits de la satire, et d'être appelées à juste titre *perruques d'apothicaire*. Molière, qui prenait son comique partout et à pleines mains, en a largement usé dans la fameuse cérémonie du *Malade imaginaire*. Le roi portait une *perruque d'apothicaire*. L'enseigne d'un perruquier de Paris représentait la fin tragique d'Absalon accroché par ses cheveux à une branche d'arbre, et transpercé par la lance d'Abner. Au-dessous était ce méchant quatrain :

Passants, contemplez la douleur
D'Absalon pendu par la nuque;
Il eût évité ce malheur,
S'il eût porté *perruque*.

La mode des perruques disparut à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui on ne porte plus celle dite *à la Titus* que par absolue nécessité, pour cacher la calvitie. Du reste, la fabrication des chevelures postiches a fait de nos jours de notables progrès, et, depuis l'invention du *tulle chevelu*, il devient difficile de les distinguer d'avec les vrais cheveux. Ce sont les jeunes paysannes de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Normandie, de la Suisse et de l'Allemagne, qui fournissent la plupart des cheveux employés dans la fabrication des perruques et pour les faux chignons des reines et des grandes dames.

PERRUQUÉ, ÉE, adj. S'est dit pour Qui porte perruque. Homme *perruqué*. Femme *perruquée*. On peut l'appeler le doyen des ecclésiastiques *perruqués*. (L'abbé Thiers.) Reine *perruquée*.

PERRUQUIER, s. m. Faiseur de perruques ; celui qui s'occupe de tout ce qui regarde la barbe ou les cheveux. S'applique indistinctement au coiffeur ou au barbier. Originairement la profession de *perruquier* se confondait avec celle des barbiers, baigneurs et étuvistes. Les *perruquiers* avaient le privilége de la vente exclusive des cheveux; mais ils étaient obligés de mettre pour enseigne des bassins blancs, afin qu'on ne les confondît pas avec les chirurgiens, qui avaient des bassins jaunes. Depuis, les barbiers se sont appelés *perruquiers-coiffeurs*, dénomination qu'ils ont maintenue jusqu'à notre époque. Pourtant, la plupart des artisans de cette profession croient qu'il est plus digne d'eux de s'appeler uniquement coiffeurs. Quelques-uns, poussant la prétention jusqu'à faire de leur métier un art, ont osé s'intituler *Artistes en cheveux*.

PERRUQUIÈRE, s. f. Femme du perruquier.

Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
Est l'unique souci d'Anne sa *perruquière*.
(BOILEAU.)

PERS, PERSE, adj. (vieux mot gaulois). Qui est d'une couleur intermédiaire entre le vert et le bleu. Des yeux *pers*. Une étoffe de couleur *perse*. Les anciens donnaient aux déesses des yeux *pers*. Peintes de cent façons, jaunes, rouges et *perses*. (Ronsard.) Beaucoup de petites rivières en France portent encore le nom d'*Aligueperse*. (Cas. Henricy.)

PER SALTUM (littéral. *par saut*). Expression latine francisée, qui veut dire *D'un seul bond*. Arriver *per saltum* à quelque chose. Les enfants des princes sont nommés *per saltum* colonels ou généraux, ducs, grands-ducs et archiducs.

PERSAN, ANE, adj. et s. Habitant de la Perse ; qui appartient à la Perse ou à ses habitants. Peuple *persan*. Coutumes *persanes*. Et le *Persan* superbe est aux pieds d'une juive. (Racine.) Les *Persans* sur nous auront-ils l'avantage? (Crébillon.) Elle venait des contrées *persanes* pour résister de toute sa force aux chrétiens. (J. J. Rousseau.) Les Européens prennent tous les citoyens *persans* pour des magiciens à cause de leurs bonnets pointus. (Bolivar.)

Peut-être les Gaulois, Pompée et les Romains,
Valent bien les *Persans* subjugués par ses mains.
(VOLTAIRE.)

| *Lettres persanes*. Montesquieu a publié sous ce titre un ouvrage célèbre qui est une satire pleine de profondeur et de finesse. | Linguist. Le *persan* ou la *langue persane*, Idiome des Persans modernes. Le persan est formé d'un peu d'arabe mélangé avec le *zend*, ou langue sacrée des anciens Perses; il se divise en trois dialectes : le *parsi*, le *déri* et le *valaat*; il possède une littérature riche et variée. Le persan moderne, ou *parsi*, fut d'abord l'idiome du sud-ouest de la Perse ou de la province de Fars. On suppose que cette langue remonte à l'époque des Sassanides. | Synonymes : PERSE, PERSAN, PERSIEN, PERSIQUE. En général on donne le nom de *Perses* aux habitants de la Perse ancienne. On dit les *Perses*, *l'armée des Perses*; *Cyrus*, *roi des Perses*. On emploie au contraire exclusivement le nom de *Persans* en parlant des habitants de la Perse moderne. Les *Persans* ont beaucoup de finesse dans l'esprit et de distinction dans les manières. Des *Persans* ont visité l'exposition universelle de 1867. Cependant, on peut donner le nom de *Persans* aux *Perses*, ainsi que l'ont fait de bons auteurs. Pour *persien*, on ne le dit guère que des habillements; une *persienne*, une belle *persienne*, ce n'est pas une femme *persane*, mais l'habillement que l'on porte en Perse, ou l'étoffe dont est fait l'habillement. *Persique* ne se dit que du golfe qui sépare la Perse de l'Arabie, le golfe *Persique*.

PERSE. Géogr. La *Perse ancienne* (*Persia*), vaste contrée de l'Asie, avait pour bornes au S. la mer des Indes; au N., le Caucase, la mer Caspienne, et une ligne qui joindrait la ville actuelle d'Hérat au Djihoun et le Djihoun à l'Attok; à l'O., les monts des Kourdes et du Louristan, ainsi que le golfe Persique; à l'E., les montagnes de l'Inde. Ce vaste espace comprenait l'Iran actuel (ou Perse proprement dite), le royaume d'Hérat, le royaume de Caboul, la confédération des Béloutchis, et le sud de la Russie caucasienne. Comme État, la Perse a souvent varié d'étendue; sous les successeurs de Cyrus, surtout depuis Darius, fils d'Hystape, l'empire perse comptait, outre tout l'espace décrit ci-dessus, la Syrie et l'Asie-Mineure, la Bactriane et la Sogdiane, l'Égypte; il avait pour bornes, à l'E., l'Indus; au S., la mer Érythrée; au N., les déserts des Scythes, et à l'O., la Méditerranée (avec la mer Égée et le Pont-Euxin), et le désert de Libye. Cyrus divisa ce vaste empire en 120 gouvernements; Darius Ier le partagea en 20 grands gouvernements, ou satrapies. A ces 20 satrapies il faut joindre la Perside, berceau de la nation perse, et qui formait une division à part, sans porter le titre de satrapie. Sous les Sassanides (ou second empire persan), la Perse ne comprenait plus l'Asie-Mineure, l'Égypte, la Bactriane, la Sogdiane; sa domination fut, en outre, très-limitée au N., et l'Arménie était partagée avec l'empire romain. Après la domination arabe, le nom de *Perse* disparaît presque pour être remplacé par celui d'*Iran*. | *Perse moderne* ou *Iran*. État de l'Asie occidentale, borné au N. par la Russie, la mer Caspienne et le Turkestan; à l'E., par les royaumes de Hérat et de Caboul, et la confédération des Béloutchis; au S., par les golfes d'Oman et Persique; à l'O., par la Turquie d'Asie; s'étend de 42° à 61° longitude E., et de 25° à 40° latitude N.; 11,000,000 habit. environ; capitale, Téhéran (jadis Ispahan). On divise généralement l'Iran en onze provinces. Le climat en Perse est très-varié, chaud en général, brûlant en quelques parties, tempéré et même froid vers les montagnes. Celles-ci sont nombreuses au N. O., mais moins que dans les États voisins; l'eau est rare ou abondante suivant les lieux. De là, une fertilité ou médiocre ou extrême. Grains, vins célèbres, fruits exquis, tabac, rhubarbe, henné, galle, gommes. Gros bétail, beaux chevaux, dromadaires, buffles, moutons à grosse queue, chèvres innombrables; mais beaucoup d'animaux malfaisants : lions, tigres, léopards, panthères, hyènes, ours, etc. Un peu de cuivre, argent, fer, marbre; turquoises, les plus belles du monde; sel en quantité, naphte au nord. Tapis, soieries, châles, maroquins, armes, etc. L'industrie, florissante jadis, est aujourd'hui bien déchue. Ce sont surtout les étrangers qui font le commerce, particulièrement les Russes, les Anglo-Indiens et les Boukkares. Les Persans sont braves, déliés, polis et spirituels, mais faux, paresseux, très-amis du luxe des habits et très-vicieux. Ils sont de la secte chyite, ce qui entretient leur haine contre les Turcs, qui sont sunnites. L'instruction est très-répandue chez eux, mais ils n'aiment guère que la poésie et les fables. Les arts et les sciences sont très-arriérés. Avant le triomphe du Coran, la majeure partie de la population professait le magisme (ou religion de Zoroastre); aux IIIe et IVe siècles, il s'y trouvait aussi beaucoup de chrétiens, mais, à partir du Ve siècle, les rois de Perse s'attachèrent à les exterminer. Beaucoup de causes ont concouru pour réduire la population de cette contrée : le peu de stabilité du gouvernement, le despotisme, les guerres tant civiles qu'étrangères, la corruption des mœurs, le peu de soin qu'on donne aux enfants; d'un autre côté, la salubrité du climat, l'abondance des choses nécessaires à la vie, le caractère très-peu meurtrier des guerres intestines, l'obligation où sont les Persans de prendre au moins une épouse, ont produit cette conséquence, que la population de la Perse n'a jamais dû augmenter ni diminuer d'une manière sensible. Car si de grandes révolutions ont eu lieu dans certaines villes ou certaines contrées, la population n'a fait que se déplacer, mais elle n'a point péri. Ispahan a eu, dit-on, jusqu'à 6 ou 700,000 habitants. La population de certaines villes a doublé depuis quarante ans, mais les habitants manquent dans les villages. Les femmes jouissent en Perse de plus de liberté qu'on ne le pense; non-seulement elles vont au bain public quand cela leur fait plaisir, mais elles rendent des visites qui se prolongent quelquefois un jour ou deux, à leurs père, frères, sœurs ou fils. Non-seulement elles sortent seules dans toutes ces occasions, mais si leurs époux se permettaient de les suivre, ils se rendraient coupables envers elles d'une offense impardonnable. En outre, elles reçoivent des visites chez elles lorsque cela leur est agréable. | Hist. Le premier empire des Perses fut fondé l'an 558 av. J. C. par Cyrus. Il tomba en décadence sous Darius, fils d'Hystape, et sous Xerxès; Alexandre le soumit tout entier en 330; à la mort de ce conquérant, la Perse entra dans le partage de Séleucus, et fit successivement partie du royaume de Syrie et de l'empire des Parthes. Le deuxième empire des Perses fut fondé, l'an 226 de notre ère, par Artaxercès, fils de Sassan. On l'appelle aussi *royaume des Sassanides*. De nombreuses invasions de peuples mahométans et barbares, après la conquête de la Perse par Omar, ont détruit l'ancienne nation perse et l'ont réduite au petit nombre des *Parsis* ou *Gaures* qu'on rencontre aujourd'hui dans l'Orient. Les Sassanides portèrent des coups terribles aux Romains, mais ils furent eux-mêmes renversés par les Arabes (652). Pendant la période du khalifat (652-1258), le nom de Perse disparaît le plus souvent, du moins pendant trois siècles; l'empire arabe englobe alors toute la Perse. L'Arabe Ismaël-Sophi, qui se disait descendant d'Ali, fonda en 1505 l'empire mahométan, prit le titre de *shah*, qu'il transmit à ses descendants, et introduisit dans le pays l'islamisme. A partir du XVIIe siècle tout change, et une série d'usurpations, entre autres celles de Nadir, déchirent la Perse. Vers 1780, le prince Kadjar reconstruit l'empire d'Iran; mais ce prince, vaincu par la Russie, se laisse enlever (1827) la partie de l'Arménie où se trouve Érivan. C'est un descendant de Kadjar qui règne aujourd'hui à Ispahan, sous le titre de *shah de Perse*, *Sophi de Perse* ou *Grand-Sophi*.

PERSE, s. f. Nom donné à des toiles peintes qui viennent de Perse, et qu'on suppose y avoir été fabriquées et peintes, quoique souvent ce soient des toiles indiennes qu'on fait passer pour des perses. Les *perses* sont les plus estimées de toutes les toiles qui viennent d'Orient. (Laveaux.) La *perse* sert particulièrement à la tenture des chambres à coucher. | Adj. De la toile *perse*. | Les toiles perses étaient les plus estimées de toutes celles qui viennent d'Orient. Aujourd'hui, on en fabrique d'aussi belles en Europe. La Hollande eut la première le monopole de cette fabrication; aujourd'hui l'Angleterre et la France, surtout les fabriques de Rouen et de Mulhouse, ont la supériorité.

PERSE (AULUS-PERSIUS-FLACCUS). Satirique latin, né l'an 34 de J. C., à Volaterræ en Étrurie, mort en 62, à peine âgé de 28 ans, était fils d'un chevalier romain. Il étudia les lettres à Rome sous le grammairien Rhemnius Palémon, et la philosophie sous le stoïcien Cornutus, chez lequel il eut pour condisciple Lucain. Il embrassa le stoïcisme avec ardeur, et se lia avec les hommes les plus vertueux, notamment avec Thraséas. Il légua 100,000 sesterces en mourant à son maître Cornutus. Le poète Cœsius Bassus, son ami, édita ses satires après en avoir retranché les passages trop hardis. Les satires de Perse sont au nombre de six et sont précédées d'un court prologue. L'auteur s'y montre ardent ami de la vertu et de la simplicité antiques; son style a de la noblesse et de la force, mais il est souvent obscur à force de concision; on présume qu'il s'y trouve beaucoup d'allusions à Néron. Les deux plus belles sont celles *Contre les mauvais auteurs* et *Contre les vœux insensés des hommes*. Les satires de Perse sont ordinairement réunies à celles de Juvénal.

PERSÉA, s. m. Bot. Espèce de lotus dont le

fruit, semblable à la poire, se trouve représenté sur la tête d'un grand nombre de divinités égyptiennes. Elle portait sur la tête une fleur de *perséa*. | *Perséa* (*Laurus*), Nom scientifique de l'avocatier.

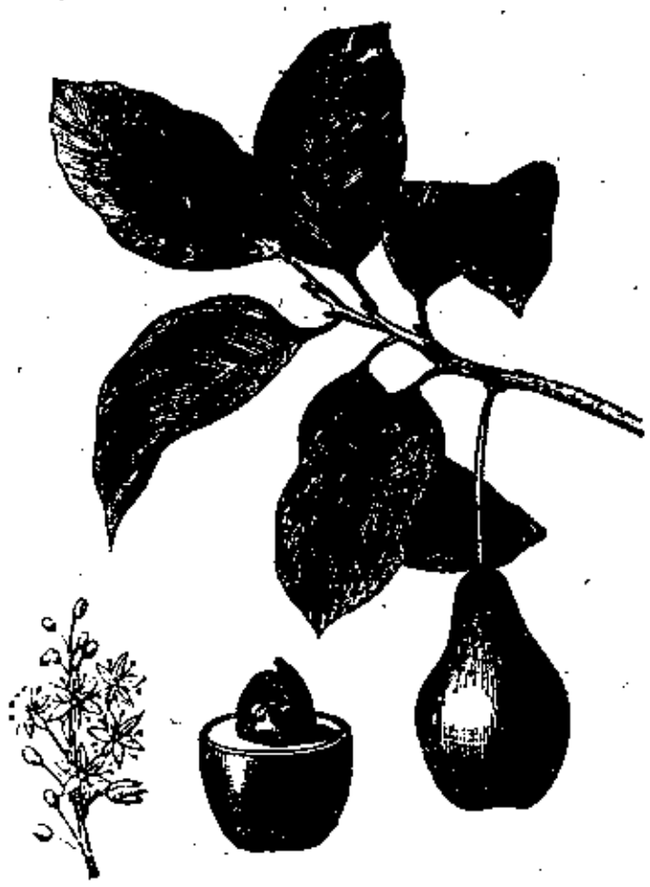

Persea.

PERSÉCUTANT, ANTE, adj. Qui cause une persécution, qui incommode, gêne et importune. Un créancier *persécutant*. Cette femme est *persécutante* avec ses bavardages. D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, si malheureux, *persécutants* et persécutés? (Voltaire).

PERSÉCUTÉ, ÉE, part. Tourmenté, poursuivi. Montrez-moi un peuple *persécuté*, et je vous prouverai qu'il est gouverné par un Pygmalion. (La Vicomterie.) | Substantiv. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les *persécutés*. (Voltaire.) Les démocrates *persécutés*. | Avec *de* signifiant *par*. *Persécuté de* tous, Galilée sort triomphant et radieux comme la vérité.

PERSÉCUTER, v. a. (du lat. *per*, partic. augment.; *sequi*, suivre). Tourmenter par des poursuites injustes et violentes. *Persécuter* les gens de bien. On croit servir l'État quand on nous *persécute*. (Corneille.) C'est le sort du genre humain que la vérité *soit persécutée* dès qu'elle commence à paraître. (Voltaire.) | Ennuyer, fatiguer de persécutions, harceler. Il me *persécutait* par ses instances. Ce créancier *persécute* ses débiteurs. | Vexer, quereller à plaisir. Un maître qui *persécute* ses élèves n'est pas plus aimé qu'un souverain qui *persécute* ses sujets. Le prince *persécutait* à plaisir ses courtisans. | Faire éprouver des maux, des souffrances, des embarras, des revers. La goutte le *persécute* cruellement. La fortune du roi de Suède, si changée de ce qu'elle avait été, le *persécutait* dans les moindres choses. (Voltaire.) | *Persécuter dans* est plus grammatical que *persécuter sur*. Oui, les Grecs *sur* le fils *persécutent* le père. (Racine.) *Persécuter* une mère *dans* ses enfants.

PERSÉCUTEUR, TRICE, s. (du lat. *persecutor*, *persecutrix*, même sens; formé de *persequi*, poursuivre). Celui, celle qui persécute. *Persécuteur* de l'innocence, de la vertu. Néron a été un des plus grands *persécuteurs* des Chrétiens. Descartes prouva que ses *persécuteurs* ne savaient rien. Cette nouvelle Babylone, *persécutrice* du peuple de Dieu. (Bossuet.)

> Mathan, de nos autels infâme déserteur,
> Et de toute vertu zélé *persécuteur*.
> (RACINE.)

| Famil. Personne pressante, incommode, importune. C'est un *persécuteur* fâcheux. Qui me débarrassera de cette *persécutrice*? | Adjectiv. Les gouverneurs des provinces romaines fatiguaient les empereurs de leur zèle *persécuteur*.

PERSÉCUTION, s. f. (pron. *pèrsékusion*; du lat. *persecutio*, même sens). Vexation, poursuite odieuse, tyrannique et violente. Exercer des *persécutions* sur quelqu'un, contre quelqu'un. Essuyer une violente *persécution*. Presque tous ils ont souffert *persécution* pour la justice. (Bossuet.) Je gémis sérieusement sur la *persécution* que les philosophes et la philosophie vont infailliblement essuyer. (Voltaire.) La haine et les *persécutions* du méchant honorent l'honnête homme. (Boiste.) La *persécution* a deux tranchants, elle blesse à droite et à gauche. (Lamennais.) | Hist. S'est dit particulièrement des tourments que les empereurs romains ont fait subir aux chrétiens pendant trois siècles. Cependant on peut reprocher aux prêtres de toutes les religions d'avoir persécuté leurs adversaires. Avant Moïse, on tua par le fer et par le feu ceux qui ne sacrifiaient pas aux idoles. Moïse lui-même, entre autres massacres qu'on peut lui reprocher, n'a-t-il pas fait mettre à mort dix mille Madianites? Saint Paul, avant de devenir l'apôtre des Gentils, fut au nombre des premiers persécuteurs. A Rome, en Grèce, en Asie, les prêtres païens excitèrent contre les chrétiens la colère des proconsuls et des empereurs. Ce fut dans l'intérêt du sacerdoce païen, d'accord avec la politique alarmée d'une révolution sociale, qu'on ameuta les persécuteurs contre les sectateurs de la loi nouvelle. Dix persécutions contre le christianisme n'ont servi qu'à lui donner des prosélytes. *Sanguis martyrum, semen christianorum*, était la maxime des persécutés. Les plus cruelles persécutions furent celles de Néron, à l'occasion de l'incendie de Rome, de l'an 64 à 68 de Jésus-Christ; de Domitien, l'an 95; de Trajan, de 98 à 116; de Sévère, vers 202; de Dèce (249); de Dioclétien (303-310). Constantin, devenu seul empereur et chrétien, donna la paix à l'Église, mais cette trêve fut de nouveau rompue par l'un de ses successeurs, et de nouvelles persécutions furent exercées contre les nouveaux chrétiens. Sous d'autres règnes, l'arianisme, l'iconoclasme furent aussi des occasions terribles de persécutions; au XVIe siècle, la réforme n'excita pas moins, dans les deux partis, de passion et de fanatisme. La Saint-Barthélemy n'est-elle pas dans l'histoire une tache de sang qui rejaillira éternellement sur les catholiques? comme les dragonnades seront perpétuellement reprochées à Louis XIV. Que de persécutions ont encore été exercées au nom de la politique! Dix colonnes ne suffiraient pas pour établir le dénombrement des victimes du fanatisme; après quoi l'on s'écrie avec Lucrèce : La religion a-t-elle pu conseiller tant de maux! Les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la *persécution*. (La Bruyère.) La *persécution* déclarée fait une lâcheté de la conversion. (Rulhière.) | Importunité continuelle, dont on se trouve fatigué. Il vient chaque jour me demander une place que je ne puis pas lui donner; c'est une véritable *persécution*. (Laveaux.) Voilà une *persécution*!

PERSÉE. Mythol. Fils de Jupiter et de Danaé; délivra Andromède, tua par mégarde Acrisius, son grand-père, et lui succéda sur le trône d'Argos. | Astron. Constellation septentrionale placée entre Cassiopée et le Cocher, est composée de 65 étoiles.

PERSÉPOLIS. Géogr. anc. Ville de Perse, capitale de la Perside et plus tard de toute la monarchie médo-persane, à 53 kilom. N. E. de la ville actuelle de Chiraz, passait pour être la ville la plus riche de l'Asie et était la nécropole des rois de Perse. Elle fut prise par Alexandre en 330 av. J. C. et livrée au pillage. A la suite d'une orgie, le conquérant, poussé par la courtisane Thaïs, mit le feu au palais pour venger Athènes, qui avait été brûlée par Xercès. Persépolis devint plus tard, sous le nom d'*Istakhar*, la résidence des Sassanides. Elle paraît avoir été détruite au VIIe ou au VIIIe siècles par les Arabes. Ses ruines offrent encore les restes d'un magnifique édifice orné d'un grand nombre de colonnes cannelées en marbre gris, qui n'ont pas moins de 2 mètres de diamètre et de 24 mètres de hauteur. On y trouve aussi des statues colossales représentant des animaux qui semblent être les gardiens de l'édifice : ils ont des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval, mais une tête d'homme, ornée de la tiare, et une barbe frisée.

PERSÉVÉRAMMENT, adv. (pron. *pèrsévéraman*). Avec persévérance. Les ambitieux travaillent *persévéramment* à l'accomplissement de leurs desseins. Il demeura *persévéramment* à son poste.

PERSÉVÉRANCE, s. f. (du lat. *perseverantia*, même signif.). Qualité de celui qui persévère. *Persévérance* dans le travail. Une louable *persévérance*. Agir avec *persévérance*. Manquer de *persévérance*. La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue *persévérance*. (La Bruyère.) Si petite que soit une tâche, on ne la remplit pas sans *persévérance*. (De Jussieu.) *Persévérance* vaut mieux qu'adresse. (Lévis.) | Dans le sens mystique, Constance dans la foi, dans la piété; vertu qui rend capable de persister jusqu'à la fin dans la voie du salut. Le don de *persévérance*. *Persévérance* finale. | Se dit aussi en parlant des choses. La *persévérance* du mal dans les maladies dites chroniques déconcerte la science des médecins. | Prov. *Avec de la persévérance on vient à bout de tout*.

PERSÉVÉRANT, ANTE, adj. Qui persévère. Il faut être *persévérant* dans le bien. C'est un homme *persévérant*. Aurait-elle été si *persévérante* dans cet exercice? (Bossuet.) | S'applique également aux choses. Une haine *persévérante*. Des soins *persévérants*. L'artifice est plus habile et plus *persévérant* que la défiance. (Massillon.) Vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont *persévérantes*. (Voltaire.)

PERSÉVÉRER, v. n. (du lat. *perseverare*, même signif.). Persister, demeurer ferme et constant dans un sentiment, une résolution, une ligne de conduite. *Persévérer* dans l'étude, dans le travail. *Persévérer* dans son silence, dans sa disposition, dans ses dénégations. L'armée française *persévéra* dans ses travaux de siége pendant cinquante-deux jours que dura la défense de Saragosse. Dans ses retardements si Pyrrhus *persévère*. (Racine.) | Absol. On commence à pratiquer la vertu par amour-propre, on continue par honneur, on *persévère* par habitude. (Charron.) Employé ainsi absolument il signifie toujours Persister dans le bien. Celui qui *persévérera* jusqu'à la fin sera sauvé. | Résister aux remèdes, en parlant d'une maladie. Le mal *persévère*. | *Persévérer à*. Croyez-en l'affection de celui ou de celle qui *persévère à* vous vouloir du bien. | Synonymes : PERSÉVÉRER, PERSISTER. *Persévérer*, c'est continuer avec constance ce qu'on a commencé. *Persister*, c'est soutenir avec attachement et confirmer avec une ferme assurance ce qu'on a décidé ou résolu. *Persévérer* se dit proprement des actions et de la conduite; *persister*, des opinions et de la volonté. Vous ne *persistez* pas dans le travail ou dans l'étude, vous y *persévérez*. Vous *persistez* dans votre déposition. La vertu est de *persévérer*; la force d'esprit est de *persister*. A *persévérer*, on arrive à son but; à *persister*, on demeure dans le même état.

PERSICAIRE, s. f. Bot. Espèce du genre renouée, qui croît dans les lieux humides. Sa fleur retombe en forme d'épis. Elle est employée en médecine comme astringente.

PERSICOT, s. m. (du lat *persicum*, persique, sous-entendu *malum*, pomme. *Pomme de Perse*, c. à d. *pêche*). Liqueur faite avec de l'esprit de vin, des noyaux de pêche et du sucre.

PERSIDE. Géogr. anc. Aujourd'hui le *Fars* ou *Farsistan*. Contrée d'Asie, avait pour bornes au N. la Médie, au S. le golfe Persique, à l'O. la Babylonie et la Susiane, à l'E. la Carmanie, et avait pour chef-lieu Persépolis, qui devint la capitale de tout l'empire perse. Après avoir formé un petit État qui resta longtemps indépendant sous le gouvernement des ancêtres de Cyrus, la Perside fut comprise dans l'empire médo-persan, dont elle était comme le noyau. Résidence du roi même, elle n'était pas comptée parmi les satrapies.

PERSIEN, IENNE, adj. et s. S'est dit pour *perse* et *persan*, surtout en parlant d'habillement, d'étoffes, etc. Costume *persien*. Mode *persienne*. | S. f. Sortes de jalousies ou châssis de bois qui s'ouvrent en dehors des fenêtres comme des contrevents, et sur lesquels sont assemblées, à égale distance, des tringles de bois plates et disposées en abat-jour, qui rompent la lumière et donnent entrée à l'air dans l'appartement. Fermer, ouvrir les *persiennes*. *Persiennes* vertes. Regarder à travers les *persiennes*.

PERSIFFLAGE, s. m. (rad. *siffler*, dans le sens de Se moquer). Action de persiffler; propos d'un persiffleur; moquerie, quelquefois perfide, fort à la mode dans le XVIIIe siècle. La Harpe définit le *persifflage* : Le talent de dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes. Un indécent *persifflage*. Ce discours n'est que *persifflage*. Le *persifflage* ironique, celui qui se nourrit d'antiphrases, de contre-vérités rend odieux celui qui l'emploie. Évitez le *persifflage* à l'égard de vos frères.

> De la joie et du cœur on perd l'heureux langage,
> Dans l'absurde talent du triste *persifflage*.
> (GRESSET.)

PERSIFFLÉ, ÉE, part. Qui est en butte au persifflage. Un homme *persiffié*. Cette coquette a été cruellement *persifflée*. Un prince *persiffié*.

PERSIFFLER, v. a. Tourner quelqu'un en ridicule en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères. Les vaniteux méritent qu'on les *persiffle*. Il ne s'est pas aperçu qu'on le *persifflait*. La langue paraît s'altérer tous les jours, dites-moi si Racine *a persiffié* Boileau, si Bossuet *a persiffié* Pascal, et si l'un et l'autre ont mystifié La Fontaine en abusant de sa simplicité. (Voltaire.) | Absol. Se prend quelquefois en bonne part. Railler avec finesse, avec un ton convenable et un style choisi. Le vrai talent du discoureur et le bon goût du publiciste consistent à *persiffler* agréablement. | Se railler de tout. Il *persiffle* toujours; on ne sait si l'on doit prendre ce qu'il dit au pied de la lettre.

(Nicolardot.) | L'Académie écrit *siffler* avec deux *ff*, *persiflage* et *persifler* avec une *f*. Mieux vaudrait écrire le verbe comme ses dérivés avec une seule *f*. *Persifflons* l'Académie de son manque de logique.

PERSIFFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a l'habitude de persiffler. Un maladroit *persiffleur*. Une impitoyable *persiffleuse*. Un *persiffleur* est un homme qui vous croit un sot parce que vous ne le croyez pas un menteur. (Addison.) | Celui, celle dont l'art consiste à tourner en ridicule la personne qui est l'objet de sa moquerie, sans qu'elle s'en puisse douter. Walpole avait acheté la plupart des journalistes ; il ne restait plus, comme écrivains, que des *persiffleurs* à gages. (Davidson.)

PERSIL, s. m. (par contract. pour *pétresil* ; du lat. *petroselinum*, et du gr. πέτρος, pierre, et σέλινον, plante qui vient dans les pierres, sur les rochers). Bot. Plante de la famille des ombellifères, comprise dans le genre *ache*, et cultivée dans les jardins pour l'usage de la cuisine et pour celui de la médecine. On en distingue trois variétés : le *persil ordinaire*, le *persil panaché* et le *persil frisé*. Le *persil* fait mourir les perroquets en les empoisonnant. | Prov. et fig. *Grêler sur le persil*, Faire de l'éclat à propos de rien, gronder avec les enfants, chercher à intimider des gens qu'on sait faibles et timides. | Le *persil commun* est bisannuel : toutes ses parties sont odorantes, un peu âcres et échauffantes ; tous les sols lui conviennent ; mais il préfère les terres fraîches et

Persil.

légères ; les fumiers trop gras nuisent à sa saveur ; il craint les fortes gelées. On peut le semer en tout temps ; sa graine ne lève qu'au bout d'un mois ou quarante jours. Dès que le persil a cinq ou six feuilles, on peut commencer à en couper, et continuer ainsi jusqu'aux gelées. Quand on a soin de toujours couper ses tiges avant qu'elles fleurissent, on peut prolonger son existence et le faire durer pendant trois ans. On mange comme le céleri ses racines ; elles ont plus d'odeur et de saveur que celles du céleri. Quand on veut les conserver pour l'hiver, on les arrache à l'approche des gelées et on les dépose dans du sable. Le persil commun peut avec avantage être introduit dans la grande culture, seul ou mélangé avec le trèfle ou des graminées vivaces. Il est fort du goût des bêtes à laine, et, dans les pays humides et la saison des pluies, il les préserve de la pourriture. La racine du persil, simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives. Les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutives. La semence, qui est très-aromatique, et qui contient une huile essentielle très-concrescible, est une des quatre semences chaudes mineures. Dans les préparations culinaires, le persil fournit un assaisonnement très-usité, excite l'appétit et favorise la digestion ; souvent aussi le persil ne sert qu'à orner les plats. Il importe de bien distinguer du persil, dans les jardins, quelques plantes vireuses et particulièrement le *faux persil* ou l'*æthma cynapium*. Le suc concentré des graines de persil a été appelé *apiol* ; recommandé contre les fièvres intermittentes, il n'a réussi à les couper que dans un sixième des cas au plus. Il produit des phénomènes d'*ivresse apiolique* analogues à ceux de l'*ivresse quinique*. | *Persil d'âne*, Nom vulgaire du cerfeuil sauvage. | *Persil bâtard*, L'ethma faux persil. | *Persil de bouc*, Le boucage saxifrage. | *Persil des fous*, Le ciculaire aquatique. | *Persil des marais*, L'ache odorante. | *Persil de montagne*, La livèche commune, etc.

PERSILLADE, s. f. (rad. *persil*). Art culin. Sorte de vinaigrette faite de tranches de bœuf assaisonnées de persil, d'huile et de vinaigre. Arranger du bœuf en *persillade*. Manger une *persillade*.

PERSILLÉ, ÉE, adj. (rad. *persil*). Qui est semé à l'intérieur de points ou de taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché. Fromage *persillé*. Le fromage de Roquefort et celui de Sassenage sont *persillés*. On nous servit du fromage *persillé*.

PERSIQUE, adj. Archit. Se dit d'un ordre d'architecture dans lequel on substitue au fût de la colonne dorique des figures de captifs qui portent l'entablement. | Géogr. *Golfe Persique*, Enfoncement considérable de l'Océan Indien, sur la côte S. E. de l'Asie, entre la Perse, la Turquie et l'Arabie, communique avec la mer d'Oman à l'E. par le détroit d'Ormuz ; il a environ 900 kilom. de longueur sur 450. Il reçoit l'Euphrate et le Tigre réunis, et renferme, entre autres îles, celles de Kismis, de Bahrain et de Kharedjs. Ses principaux ports sont : Bender-Abassi et Abouchehr en Perse ; Bassora, en Turquie, sur le Chat-el-Arab, et El-Katif, sur la côte d'Arabie.

PERSISTANCE, s. f. Action de persister. Le défaut des natures mobiles et impressionnables est de manquer de *persistance*. Il faut de la *persistance* pour réussir. | Qualité de ce qui est persistant. La *persistance* des feuilles de certains végétaux.

PERSISTANT, ANTE, adj. Qui est ferme dans sa ligne de conduite, dans sa résolution, dans ses idées, etc. Il y a bien peu d'écrivains *persistants* dans leur opinion. Les ambitieux sont *persistants* dans leurs desseins. | Bot. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute. Style *persistant*. Feuilles *persistantes*. Stipules *persistantes*. | Minéral. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle certaines faces se trouvent coupées par les faces voisines, de manière qu'elles conservent le même nombre de côtés et les mêmes angles qu'elles auraient eus sans cela, excepté que ces angles ont d'autres positions respectives. | Entom. *Pattes persistantes*, Celles que l'insecte conserve dans toutes ses métamorphoses par opposition aux pattes caduques. C'est un insecte à *pattes persistantes*.

PERSISTER, v. n. (du lat. *persistere*, même signif. ; composé de *per*, augmentatif, et *stare*, se tenir). Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment, dans ce qu'on a dit, dans ce qu'on a résolu. *Persister* dans sa foi, dans le scepticisme, dans son opinion. *Persister* dans sa résolution. *Persister* dans son amitié, dans ses haines. Dans son aveuglement croyez-vous qu'il *persiste?* (Corneille.) Votre ami *persiste* toujours dans son idée. (Voltaire.) | *Persister à*. Combien de gens *persistent à* soutenir le contraire de la vérité, uniquement par amour-propre et pour ne pas se contredire ! | Absol. Être toujours du même avis. Je *persiste*. Tenez ferme ! *persistez !*

PERSONNAGE, s. m. (du lat. *persona*, personne). Personne considérable, célèbre. Les grands *personnages* de l'antiquité et des temps modernes. Se croire un *personnage*. Vous dirai-je les noms de ces grands *personnages?* (Corneille.) Que de héros fameux ! quels graves *personnages !* (L. Racine.) Se croire un *personnage* est fort commun en France. (La Fontaine.) L'hôtesse reçut le baron de Wormspire comme un des plus illustres *personnages* du siècle. (Perrin.) | En mauvaise part, ironiquement. C'est un drôle de *personnage*. Voilà un plaisant *personnage !* (Voltaire.) Pourquoi donc m'inviter avec ce *personnage ?* (C. Delavigne.) | Rôle que joue un acteur, une actrice. Il outre sur la scène ses *personnages*. (La Bruyère.) Que sont les hommes sur la terre? Des *personnages* de théâtre. (Massillon.) Eschyle dans le chœur jeta les *personnages*. (Boileau.) | Fig. Rôle que l'on joue dans le monde. Il soutient bien son *personnage*. Quel *personnage* est-ce que je fais dans tout ceci ? (Regnard.) Ces décorations si magnifiques, qui nous éblouissent et qui embellissent nos histoires, cachent souvent les *personnages* les plus vils et les plus vulgaires. (Massillon.) | Famil. *Jouer un beau personnage*, Se tenir dans les limites de la considération et de l'estime. | *Jouer un mauvais personnage*, Perdre de son crédit, être engagé dans une affaire qui jette de la défaveur sur celui qui l'a entreprise. | Lorsqu'il s'emploie comme terme de dénigrement, sa signification est presque toujours déterminée par une épithète. C'est un fort sot *personnage*. Voilà un impudent *personnage*. | *Jouer le principal personnage*, Figurer en premier, être en tête d'une affaire. | *Trancher du personnage*, Affecter de grands airs, faire l'important. | *Personnage allégorique*, Être métaphysique ou inanimé que la poésie ou la peinture personnifie. La Renommée dans l'*Énéide* et la Mollesse dans le *Lutrin* sont des *personnages* allégoriques. | *Tapisseries à personnages*, Tapisseries où il y a des figures d'hommes et de femmes, et des actions représentées. Tapisseries à grands *personnages*, à petits *personnages*. Tapisseries des Gobelins à *personnages*.

PERSONNALISER, v. a. (du lat. *persona*, personne). Faire un être de raison d'une abstraction, en faire une personnification. *Personnaliser* le vice, la vertu. Synonyme de *Personnifier*, qui est beaucoup plus usité. | V. n. Dire des personnalités, lancer des épigrammes contre une individualité. Les petits journaux croient ne pouvoir vivre qu'en *personnalisant*. Éviter de *personnaliser*.

PERSONNALISME, s. m. (du lat. *persona*, personne). Néol. Action de personnaliser et de tout rapporter à soi ; vice de celui qui rapporte tout à sa personne. Le *personnalisme* est une maladie de tous les temps. Le *personnalisme* ou l'égoïsme.

PERSONNALITÉ, s. f. (du lat. *persona*, personne). Ce qui appartient essentiellement à une personne, ce qui lui est propre et la distingue absolument d'une autre. La perte totale de la mémoire détruirait seule la *personnalité*. Le sentiment de la *personnalité* entraîne seul la responsabilité. | Caractère, qualité de ce qui est personnel. Pour juger sainement, il convient de dépouiller toute *personnalité*. | *Abdiquer sa personnalité*, Manquer de caractère, perdre toute puissance d'individualité. | Philos. Sans le sentiment de la personnalité l'homme n'aurait pas conscience d'une vie particulière, d'une existence individuelle, qui lui donne un rang distinct dans la création au milieu des autres êtres ; il ne serait pas responsable. | *Mettre en jeu sa personnalité*, Ne pas s'oublier assez, se mettre trop en première ligne, comme les écrivains qui prennent souvent le premier rôle dans leurs écrits, et qui s'expriment à la *première personne*, au lieu de parler à la *troisième*. Ce défaut qui n'est que de la vanité, peut dégénérer en un vice odieux, l'égoïsme. | Défaut d'un homme qui n'est occupé que de lui. Cet homme est d'une *personnalité* odieuse. | Trait piquant et injurieux lancé contre une personne. Les oisifs ne recherchent dans certaines feuilles publiques que les *personnalités*. L'intérêt offensé mêle toujours aux objections des *personnalités* qui ne sont pas des raisons. (Boiste.) La *personnalité* maniée cruellement effraye jusqu'aux rieurs. (Arm. Carrel.) Les *personnalités* blessantes d'un journal.

PERSONNAT, s. m. Sorte de dignité bénéficiaire dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE, s. f. (du lat. *persona*, même signif.). Un homme ou une femme. Les *personnes* de l'un et de l'autre sexe. C'est une *personne* de mérite. Il n'y avait qu'un petit nombre de *personnes*. Fréquenter des *personnes* bien élevées. Consulter des *personnes* éclairées. Tous trois me sont encor des *personnes* bien chères. (Corneille.) Les *personnes* d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités. (La Bruyère.) Elle avait peine à retenir ce rire dédaigneux qu'excitent les *personnes* simples, lorsqu'on leur voit craindre des choses impossibles. (Bossuet.) Le crédit suppose une double confiance : confiance dans la *personne* qui en a besoin, et confiance dans ses facultés. (Raynal.) Au lieu de nous étourdir les uns les autres en parlant tous ensemble, ne ferions-nous pas mieux de nous entretenir en *personnes* raisonnables. (Le Sage.) | En parlant des jeunes demoiselles, on dit *Une jeune personne*. Quelques *jeunes personnes* ne connaissent point assez les avantages d'une heureuse nature. (La Bruyère.) | On dit, en parlant des femmes seulement, *Une belle personne, une jolie personne*. | Se dit quelquefois du caractère propre, des qualités personnelles d'un homme ou d'une femme considérés en eux-mêmes, et abstraction faite de quelques circonstances extérieures. On est frappé de la dignité de sa *personne*. Cette jeune femme a mille agréments en sa *personne*. Un sot est embarrassé de sa *personne*. (La Bruyère.) Vous avez assez bonne opinion de votre petite *personne*. (Destouches.) Combien peu d'hommes sont capables de séparer la *personne* de son vêtement. (Buffon.) | *Acception de personnes*, Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre, inclination qu'on a à la favoriser, à cause de son rang, de sa fortune, de ses talents, etc., dans des circonstances où l'équité exige que tous soient considérés comme égaux. Il y a peu de tribunaux où il n'y ait quelquefois *acception de personnes*. Un arbitre doit décider entre les deux parties sans *acception de personnes*. | Précédé d'un adjectif possessif, se dit de la vie, du corps de celui qui parle, à qui l'on parle ou dont on parle. On me l'a dit à moi-même, parlant à ma *personne*. Un gros suisse joufflu et ventru est là-bas qui défend ta *personne*. (C. Delavigne.) J'honore sa valeur, j'estime sa

personne. (Corneille.) | *On s'est assuré de sa personne*, On l'a arrêté, on lui a donné des gardes. | *Répondre de la personne de quelqu'un*, Se porter garant ou caution pour quelqu'un. Dans un autre sens, Avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité. | *Payer de sa personne*, S'exposer au péril avec courage, et, en général, s'acquitter parfaitement de son devoir. | *Aimer sa personne*, Aimer ses aises, avoir grand soin de sa santé, de son corps, de sa mise. | On dit dans le même sens, *Être content de sa personne, de sa petite personne*, Être fort satisfait de soi-même. | *Cet homme est bien fait de sa personne*, Il a une belle taille, il est bien proportionné. | *La personne du roi*, Le roi. *La personne du roi* était inviolable sous le régime de la charte. | Théol. Les chrétiens reconnaissent un Dieu en trois *personnes*. Les Grecs ont distingué en Dieu trois hypostases, et ensuite trois *personnes*. | *En personne, en propre personne*, Moi-même, vous-même, lui-même. C'est la prévenance *en personne*. (Diderot.) | Ces expressions, dont on se sert pour donner plus de force à ce que l'on dit, ont toujours rapport au sujet du verbe qu'elles modifient. J'y étais *en personne, en propre personne*. On dit de même : *Le préfet se porta de sa personne au foyer de l'incendie*, Il y alla lui-même. | *En sa personne, en sa propre personne*, Se disent dans le même sens, mais ont toujours rapport au régime du verbe. C'est lui nuire *en sa personne, en sa propre personne*. | Jurispr. *Parlant à sa personne*, Parlant à lui-même. | Il se dit aussi dans le langage familier. Je lui ai dit, *parlant à sa personne*. | On dit encore, en termes de procédure, *Signifier à personne* ou *domicile*. | On dit également, en langage ordinaire, *Offenser, outrager quelqu'un en la personne d'un autre*. | Gramm. Se dit des diverses inflexions des temps personnels des verbes. La première, la seconde, la troisième *personne* du singulier ou du pluriel. | *Lettre, billet à la troisième personne*, Lettre, billet où celui qui écrit parle de lui-même à la troisième personne. Beaucoup de gens exigent que leurs domestiques leur parlent à la troisième personne. *Monsieur, veut-il ceci? Madame, veut-elle cela?* | Prov. *Il y a personne et personne*, Il existe une différence d'une personne à une autre. | *Personne*, pr. indéf. masc. Nul, aucun, pas un, qui que ce soit. Il n'y a *personne* ici. *Personne* ne parle. L'amour est un tyran, qui n'épargne *personne*. (Corneille.) Il n'y a *personne* qui ne soit dangereux pour quelqu'un. (Mme de Sévigné.) *Personne* ne veut être plaint de ses erreurs. (Vauvenargues.) Dans mon stupide abattement, je n'ai plus de commerce avec *personne*. (J. J. Rousseau.) Nous marchâmes plus d'une heure et demie dans une vaste campagne sans rencontrer *personne*. (Bern. de Saint-Pierre.) Qui ne plaint *personne* ne mérite pas qu'on le plaigne. (Chateaubriand.) | Fig. et famil. *Il n'y a plus personne*, Se dit de quelqu'un qui a perdu la tête, ou encore d'une personne qui vient de mourir. | *Personne* se prend aussi dans le sens de quelqu'un. *Personne* osera-t-il s'en prendre aux idées reçues? Y a-t-il *personne* d'assez hardi pour nier cette vérité. *Personne* ose-t-il nier Dieu?

PERSONNÉE, adj. f. Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement le mufle ou le palais d'un animal à gueule entr'ouverte. La lèvre supérieure est nommée *palais*; l'inférieure, lorsqu'elle est comprimée, *casque*. | *Personnées*, s. f. pl. Classe de plantes comprenant les scrofulariées, les orobanchées, sésammées, bignoniacées, verbénacées, etc.

PERSONNEL, ELLE, adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. Mérite *personnel*. Qualité *personnelle*. Nos actions les plus pures ne sont pas dégagées de tout intérêt *personnel*. (La Rochefoucauld.) Des hommes graves, qui, d'un point de doctrine ou d'un fait contesté, se font une querelle *personnelle*. (La Bruyère.) Ce fut là le commencement de sa vie active et de sa gloire *personnelle*. (Voltaire.) La liberté *personnelle* est la première condition et la moins observée de l'existence humaine. (De Bonald.) | *Critique personnelle*, Celle où l'on s'attache moins à relever les fautes d'un ouvrage qu'à censurer la vie, les actions, le caractère de l'auteur en le diffamant. La critique *personnelle* est odieuse. | Prov. *Les fautes sont personnelles*, On n'est pas responsable des fautes d'autrui. | Qui a trait à la personne, à une personne. L'injure lui est *personnelle*. | Jurispr. *Action personnelle*, Par laquelle on poursuit une personne qui est redevable ou obligée en son propre nom. | T. de finances. *Contribution personnelle*, Celle que l'on paye individuellement, à raison de sa personne, de son logement, etc. La taxe *personnelle* est sujette à beaucoup de non-valeurs. (J. J. Rousseau.) | *Entrée personnelle*, Droit d'entrer dans un spectacle, dans une assemblée, etc., qui ne peut se communiquer, se transmettre à d'autres. | Égoïste, qui n'est occupé que de soi. Cet homme est très-*personnel*. Cette femme est trop *personnelle* pour être une bonne mère. Des hommes *personnels* substitués à des hommes officieux. (Raynal.) On se croit philosophe, on n'est que *personnel*. (Sauvigny.) L'homme *personnel* se reconnaît à l'habitude de ne jamais parler que de lui. (Boiste.) | Gramm. Qui est relatif aux personnes des verbes, ou qui reçoit les inflexions relatives aux personnes. | *Pronom personnel*, Pronom qui marque la personne, comme *moi, toi, lui, nous, vous, eux, soi, se*. | *Temps personnels*, Qui se conjuguent avec un des pronoms personnels. | S. m. Physique extérieur d'une personne. Cette femme est d'un *personnel* charmant. N'est plus usité. | S'est dit aussi des bonnes ou mauvaises qualités de la personne dont on parle. Son *personnel* est très-aimable. Son *personnel* est très-ennuyeux. | Administr. Se dit des personnes attachées à un service public, par opposition à Matériel, qui se dit des effets, des objets affectés à ce même service. Le *personnel* de l'armée, de la marine. Ce chemin de fer est pourvu de tout son *personnel*. La meilleure partie du budget est affectée au *personnel* des administrations publiques. Le *personnel* du chemin de fer du Midi. | Ce qui a trait à la personne, à une personne. Dans les disputes littéraires, il n'entre que trop souvent du *personnel*. (Laveaux.)

PERSONNELLEMENT, adv. (pron. *pèrsonèleman*). En la personne de celui dont il s'agit. Il a été *personnellement* offensé. Dans ce sens, il a toujours rapport au régime du verbe qu'il modifie. | En sa propre personne. Dans ce sens, il a toujours rapport au sujet du verbe. S'obliger *personnellement*. Être *personnellement* responsable d'une chose.

PERSONNIFICATION, s. f. (pron. *pèrsonifikasion*). Action de personnifier; résultat de cette action. | Figure de rhétorique qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel doué de sentiment et de vie. La *personnification* des passions, des vices, des vertus. La mollesse et la discorde, dans le *Lutrin* de Boileau, sont des *personnifications*. | On dit, par personnification, *Être dans les bras de la Mort, du Sommeil*.

PERSONNIFIÉ, ÉE, part. Qui est l'objet d'une personnification. Le fanatisme *personnifié* dans la *Henriade*. La justice, la prudence *personnifiée*. | En parlant d'une personne qui possède à un haut degré une bonne qualité ou un vice, par exemple qui excelle en modestie, en bonté, en douceur ou en sottise, en grossièreté, en insolence, on dit : *C'est la modestie, c'est la bonté, la douceur personnifiées; c'est la sottise, la grossièreté, l'insolence personnifiées*.

PERSONNIFIER, v. a. Faire d'un être abstrait une personne; attribuer à une chose inanimée ou métaphysique la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle. *Personnifier* le vice, la vertu. *Personnifier* l'égoïsme, la bienfaisance. *Personnifier* la justice, la prudence. Les poètes *personnifient* les passions. Tout ce qui peut animer le style en le *personnifiant*, l'embellit. (Mme Necker.) Il a eu recours à quelques êtres moraux qu'il *a personnifiés*; mais rien n'est plus froid que ce genre d'inventions. (Michaud.) Il *a personnifié* la République.

PERSPECTIF, IVE, adj. Qui représente un objet en perspective. Plan *perspectif*. Élévation *perspective*. Représentation *perspective*.

PERSPECTIVE, s. f. (du lat. *perspicere*, voir, étendre la vue jusqu'à une certaine distance). Partie de l'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur. Il entend bien la *perspective*. Connaître les règles de la *perspective*. Observer la *perspective* dans un tableau. Négliger la *perspective*. Les Chinois ignorent la *perspective*. Si l'on s'en approche, ses agréments diminuent comme ceux d'une *perspective* que l'on voit de trop près. (La Bruyère.) Le magnifique et le ridicule sont si voisins qu'ils se touchent : tout ressemble à ces ouvrages de *perspective* où des figures dispersées çà et là vous forment, par exemple, un empereur, si vous le regardez d'un point; changez ce point de vue, ces mêmes figures vous représentent un gueux. (Fontenelle.) | *Perspective linéaire*, Celle qui se fait par des lignes seules. | *Perspective aérienne*, Celle qui se fait par la dégradation des couleurs ou des teintes. | Peinture qui représente des jardins, des bâtiments, ou autres choses semblables en éloignement, et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. Ce peintre a fait une belle *perspective*. | Aspect que divers objets vus de loin ont, par rapport au lieu d'où on les regarde. Voilà un coteau qui fait une belle *perspective*. Cela borne la *perspective*. | Fig. En parlant des événements heureux ou malheureux qui se présentent dans l'avenir comme étant presque certains, quoique encore éloignés. Il y a une belle *perspective*, une fâcheuse *perspective* devant les yeux. | Fig. Nécessité de voir les choses à une certaine distance. Les hommes et les affaires ont leur point de *perspective*. (La Bruyère.) | Se dit des ouvrages d'esprit et de la nécessité d'envisager les vérités métaphysiques. Les *perspectives* métaphysiques sont plus nombreuses encore que les naturelles. | *Perspective spéculative*, Théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde. | *Perspective sentimentale* ou *perspective de sentiment*, Celle qui s'applique aux objets qui ont peu ou point de lignes droites, tels que les corps animaux, les nuages, les arbres, les accidents de terrain. | Les masses suivent les règles posées pour les corps réguliers; mais pour les détails, l'observation et le jugement doivent suppléer aux règles qui ne peuvent plus alors recevoir d'application précise. | *En perspective*, loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. Qu'ai-je fait? J'ai vu ma femme *en perspective*. (C. Delavigne.) | Fig. Dans l'avenir. Être riche *en perspective*. Être heureux *en perspective*. La démocratie se lève à l'horizon des temps, au milieu de nuages sombres, comme un soleil *en perspective*. Le bonheur est *en perspective*, le malheur en réalité. (Boiste.)

PERSPICACE, adj. Qui a de la perspicacité. Un esprit *perspicace*. Cet homme est très-*perspicace*. Des zoologistes prétendent que le renard est *perspicace*. C'est un esprit *perspicace*.

PERSPICACITÉ, s. f. (du lat. *per*, à travers; *aspicere*, regarder). Pénétration d'esprit qui fait apercevoir avec justesse et profondeur les choses difficiles à connaître. Il a beaucoup de *perspicacité*. Il est d'une grande *perspicacité*. Faire preuve de *perspicacité*. Mettre la *perspicacité* de quelqu'un en défaut.

PERSPIRATION, s. f. (pron. *pèrspirasion*; du lat. *perspirare*, souffler à travers). Physiol. et méd. Transpiration insensible qui s'opère sans cesse par les pores de la peau ou à la surface des membranes. Les pardessus en caoutchouc sont dangereux en ce qu'ils interceptent la *perspiration*.

PERSPIRATOIRE, adj. Qui est produit par la perspiration. Humeurs *perspiratoires*.

PERSTRICTION, s. f. Anc. méd. Application de ligatures très-serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour des maladies d'accès. La *perstriction* est aujourd'hui abandonnée.

PERSUADANT, ANTE, adj. Qui est propre à persuader, qui est engageant. Un esprit *persuadant*. Discours *persuadant*. Une éloquence *persuadante*.

PERSUADER, v. a. (du lat. *persuadere*, même signif.). Porter à croire, décider à faire une chose. L'éloquence est l'art de *persuader* la vérité et de rendre les hommes meilleurs. (Fénelon.) Il n'y a rien que la crainte et l'espérance ne *persuadent* aux hommes. (Vauvenargues.) Il est plus facile de communiquer ce que l'on sent que de *persuader* ce que l'on pense. (La Harpe.) | Il régit souvent la chose directement, et la personne avec la préposition *à*. *Persuader* une vérité à quelqu'un. | Absol. Un grand orateur a l'art de *persuader*. Les exemples *persuadent* mieux que les paroles. Il ne me *persuadera* jamais de la sincérité de ses convictions. | SE PERSUADER, v. pr. Croire, s'imaginer, se figurer. Il *se persuade* que tout le monde l'admire. J'ai peine à *me persuader* tout ce que tu me dis. Il *se persuade* qu'il leur est importun. (La Bruyère.)

PERSUASIF, IVE, adj. Qui a la force, le pouvoir de persuader. Discours *persuasif*. Raison *persuasive*. Le sentiment est plus *persuasif* que l'esprit. La peur est plus *persuasive* que la raison. (Ségur.) | Qui a l'art, le talent de persuader. Orateur éloquent et *persuasif*. Je vous le donne comme un des hommes les plus *persuasifs* qui soient en France.

PERSUASION, s. f. (pron. *pèrsuazion*; du lat. *persuasio*, même signif.). Action de persuader; moyen puissant et victorieux de faire croire fermement ou adopter pleinement à quelqu'un ce qu'on veut. Employer la *persuasion*. La voie de la *persuasion* est préférable à celle de la force. La *persuasion* ne sera pas difficile, si vous voulez m'écouter avec un esprit dégagé et tranquille. (Fénelon.) Cet orateur a le don, le talent de la *persuasion*. (D'Alembert.) | Fig. *Avoir la persuasion sur les lèvres*, Être fort éloquent, fort persuasif. | Ferme croyance. Rien ne ressemble mieux à la vive *persuasion* que le mauvais entêtement. (La Bruyère.) La *persuasion* agit sur le cœur avant d'arriver à l'esprit, tandis que la conviction est un assentiment

de l'esprit, auquel le cœur reste le plus souvent indifférent. | État de celui qui est persuadé. J'étais dans la *persuasion* que vous m'accorderiez cette faveur, j'ai été bien surpris de me la voir refuser.

PERTE, s. f. Privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode, qu'on avait. Grande *perte*. *Perte* légère. *Perte* de biens. La *perte* de la vue, de la voix. La *perte* d'un bras, d'une jambe. La *perte* de la parole. La *perte* de la vie. La *perte* d'une province, d'une couronne. La *perte* de la liberté. Essuyer des *pertes*. Il n'y a pas de *perte* plus cruelle que celle des personnes en qui nous avons mis toute notre affection. Il y a une affliction qui dure, celle qui vient de la *perte* des biens. (La Bruyère.) Le regret d'une *perte* s'affaiblit et s'efface avec le temps. (Raynal.) C'est par la *perte* de sa liberté que le cheval commence son éducation. (Buffon.) J'ai fait une cruelle *perte*, et je la sens jusqu'au fond de mon cœur. (Voltaire.) | *Je prends part à la perte que vous avez faite*, Se dit à une personne qui vient de perdre un parent ou un ami, pour lui témoigner que l'on compatit à sa peine, qu'on partage son affliction. | Au jeu. *Être en perte de telle somme*, L'avoir perdue. | *Se retirer sur sa perte*, Quitter le jeu quand on perd ; se retirer des affaires après une mauvaise chance. | Dommage, diminution. Il y aura de la *perte* sur la vente de ces actions. | Ruine en ce qui regarde le gouvernement, la réputation, les mœurs, etc. Il y a des hommes qui vont à leur *perte* par le chemin le plus pénible. (La Bruyère.) | Théol. *La perte de l'âme*, D'après les catholiques, La damnation éternelle. | Issue fâcheuse d'une affaire. La *perte* d'une gageure. | Emploi inutile ou mauvais. *Perte* de temps. *Perte* d'occasion. | *Être repoussé avec perte*, Se dit, au propre, d'une troupe qu'on fait reculer en lui tuant du monde, et fig. et famil., d'un homme qui a un désavantage marqué dans une dispute, dans une contestation. | *Jurer, résoudre la perte de quelqu'un*, Résoudre, jurer sa mort ou sa ruine. | Méd. *Perte de sang*, Maladie qui survient quelquefois aux femmes, et qui consiste en un écoulement de sang irrégulier et abondant. Cette femme est sujette à de grandes *pertes*. | *Perte blanche*, Écoulement de flueurs blanches. | *Pertes séminales*, Écoulement involontaire de sperme. | *La perte d'un fleuve*, L'endroit où un fleuve disparaît dans le lit d'un autre fleuve, ou bien encore sous une montagne, sous des rochers. | *A perte*, loc. adv. Avec perte. *Vendre de la rente à perte*, Lorsqu'elle est en baisse. | *A perte de vue*, loc. adv. A une distance où il n'est plus possible de distinguer les objets. La pente tout à coup jusqu'à *perte de vue* plongeait en précipice. (Lamartine.) | Fig. et famil. *Raisonner, discourir à perte de vue*, Faire des raisonnements vains et vagues qui n'aboutissent à rien. | *En pure perte*, loc. adv. Sans utilité, sans effet, sans motif. Ce que vous faites, ce que vous dites est *en pure perte*. Tout ce qu'il a fait dans cette entreprise lui est tourné *en pure perte*.

PERTÉRÉBRANT, ANTE, adj. (du lat. *per*, à travers ; *terebra*, vrille, outil pour percer). Pathol. Se dit d'une douleur vive qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie. La douleur causée par le panaris est *pertérébrante*. J'éprouve une douleur *pertérébrante*.

PERTH. Géogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du comté de Perth, sur la rive gauche du Tay ; 24,000 habit. Église Saint-Jean fort ancienne ; hôtel de ville, théâtre ; deux beaux parcs. Toiles, cotonnades, gants, chaussures, etc. ; construction de navires ; pêche du saumon. | Le *comté de Perth*, situé au S. de ceux d'Aberdeen et d'Inverness, au N. du Frith de Forth, est au centre de l'Écosse ; 125 kilom. sur 110 ; 160,000 habit. Monts Grampians ; beaucoup de lacs et petites rivières.

PERTINAX (HELVIUS). Empereur romain, né en Ligurie l'an 126, était fils d'un affranchi. Il se distingua comme général en Germanie, sous Marc-Aurèle, qui le fit sénateur et consul, combattit le rebelle Avidius Cassius, et gouverna avec sagesse les deux Mésies, la Dacie et la Syrie. Il était préfet de Rome à la mort de Commode. Proclamé malgré lui auguste en 193 par les prétoriens et le sénat, il donna l'exemple de toutes les vertus. Il projetait la réforme des abus, et voulait rétablir la discipline ; mais il mécontenta par là ses soldats et fut égorgé par les prétoriens, qui mirent ensuite l'empire à l'encan. Conséquences naturelles du régime militaire. Son règne n'avait duré que 87 jours.

PERTINEMMENT, adv. (pron. *pertinaman*). Ainsi qu'il convient, comme il faut, avec tact, avec justesse. Discourir d'une chose *pertinemment*. Il parle, ce me semble, assez *pertinemment*. (Racine.) | Avec discrétion, avec réserve. Il est impossible d'écrire plus *pertinemment* sur ces matières.

PERTINENCE, s. f. (pron. *pertinanse* ; du lat. *pertinere*, convenir). Qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est convenable. La sœur de François Ier, surnommée *la Marguerite des Marguerites*, vantait la *pertinence* de son entourage. (Génin.) | Didact. Justesse. J'en ay estonné quelques-uns par la *pertinence* de ma description. (Montaigne.) Il ne se dit plus qu'en termes de procédure. La *pertinence* des moyens, des faits et articles, a été prouvée par l'avocat de la partie civile.

PERTINENT, ENTE, adj. (pron. *pertinan*.) Tel qu'il convient. Vous me donnez là des raisons bien peu *pertinentes*. (Sully.) | Terme de palais. *Moyens pertinents et admissibles, faits et articles pertinents*, Ceux qui appartiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur la décision des juges et servir de motivé au jugement.

PERTUIS, s. m. (du lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture. Il ne se dit plus guère que des ouvertures qu'on pratique à une digue dans certaines rivières, pour laisser passer les bateaux. Le passage des *pertuis* sur cette rivière retarde beaucoup les bateaux. | Ouverture par laquelle l'eau passe d'une écluse et vient frapper contre la roue d'un moulin qu'elle met en mouvement. | Technol. Chez les batteurs d'or, Trou d'une filière. | Chez les serruriers, Garde fixée dans l'intérieur des serrures ; ouverture correspondante faite au panneton de la clé. | Géogr. Détroit serré entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles. *Pertuis* de Maumusson. *Pertuis* d'Antioche.

PERTUISANE, s. f. (de l'anc. mot franç. *pertuiser*, trouer, percer en frappant). Espèce de hallebarde dont le fer est plus long, plus large et plus tranchant que celui des autres armes de ce genre. La longueur de cette arme de main n'excédait guère la taille d'un homme. A Marignan, un coup de *pertuisane* endommagea le buffle de François Ier, et en 1579, à Cahors, Henri IV fit voler en éclats deux *pertuisanes* dont il s'était successivement saisi pour combattre à pied et corps à corps. Cette arme, qu'il ne faut pas confondre avec la hallebarde, fut portée depuis Louis XI par les soldats de l'infanterie de bataille jusqu'en 1670, époque à laquelle on la laissa aux soldats invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers des palais royaux, etc. La *pertuisane* n'est plus en usage. Les soldats de cette arme étaient nommés *partuzaniers, pertuzainiers*.

PERTURBATEUR, TRICE, s. (du lat. *perturbator*, composé de *per* et de *turbare*, troubler). Celui, celle qui cause un trouble. Les *perturbateurs* du repos public sont justiciables de la police correctionnelle. | Adjectiv. Un esprit *perturbateur*. | *Parti perturbateur*, Qui fomente des troubles. | Astron. *Force perturbatrice*, Différence de l'action du soleil et de celle de la planète, cause des perturbations. | *Médecine perturbatrice*, Méthode de traitement qui consiste à employer des moyens actifs propres à troubler la marche des maladies. | Mécan. *Force perturbatrice*, Celle qui trouble la régularité des mouvements.

PERTURBATION, s. f. (pron. *perturbasion* ; du lat. *perturbatio* ; rad. *turbare*, troubler). Grand trouble, émotion, renversement de l'ordre. Un crime épouvantable a jeté une grande *perturbation* dans la ville. | Par extens. Bouleversement dans l'État. Les grandes *perturbations* politiques et sociales. (Thiers.) | Astron. Dérangements que les corps célestes souffrent dans leurs mouvements par leur action mutuelle. | Phys. Mouvements brusques et en apparence accidentels que l'aiguille aimantée éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique. | Méd. Trouble dans les fonctions animales ou dans la marche d'une maladie. La maladie est une *perturbation* dangereuse de l'équilibre des forces vitales. (Portalis.)

PÉRUGIN (PIÉTRO VANUCCI, dit le). Célèbre peintre italien, né en 1446, dans un village voisin de Pérouse (*Peruggia*), où il obtint le droit de bourgeoisie, et dont il a tiré son surnom ; mort dans sa patrie en 1524. Il fut le premier de cette école romaine qui domina toutes les autres. Raphaël le salua du nom d'*illustre maître*, et lui garda toute sa vie le dévouement et l'amitié le plus entiers. C'est à Florence, à Rome et à Pérouse qu'on trouve la plupart de ses productions, surtout ses fresques. On admire ailleurs son *Mariage de la Vierge* (à Caen), et ses *Noces de Cana* (au Louvre). Il a plus de dessin que de couleur ; mais ses têtes sont toutes belles et parfaitement en lumière. Moins idéaliste que Raphaël, il est plus païen que lui.

PÉRULE, s. f. (du lat. *pirula*, petite poire). Bot. Enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui donne naissance à des feuilles avortées. | Sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de lanières du périgone de certaines orchidées.

PÉRUVIEN, IENNE, adj. Habitant du Pérou ; qui appartient au Pérou ou à ses habitants. | S. f. Étoffe de soie composée de deux chaînes de différentes couleurs, de telle manière que les deux côtés soient différents, mais aussi beaux l'un que l'autre.

PERVENCHE, s. f. (pron. *pervanche* ; du lat. *pervinca*, formé de *pervinco*, je surmonte). Bot. Genre de la famille des apocynées. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres pour la plupart aux parties moyennes et méridionales de l'Europe, et en petit nombre aux parties chaudes d'Amérique et d'Asie. Leurs feuilles sont opposées, entières, brièvement pétiolées ou sessiles ; leurs fleurs sont solitaires, axillaires, de teintes rosées ou bleues, très-délicates. A ces fleurs succèdent deux follicules dressées ou divergentes qui renferment des graines nombreuses. La *pervenche rose* (*vinca rosea*) est un charmant arbrisseau droit et raide, à feuilles vertes et luisantes, qui donne de belles fleurs roses ou purpurines depuis le mois de juillet jusqu'en automne. Ce n'est que dans les parties méridionales de l'Europe qu'il peut être cultivé en pleine terre. La *pervenche à grande fleur* (*vinca major*) croît dans les régions méditerranéennes et la France occidentale. Ses fleurs rosées font l'ornement des jardins. La *pervenche petite* (*vinca minor*), ou *violette des sorciers*, se trouve dans la plus grande partie de l'Europe ; ses fleurs sont solitaires

Pervenche.

sur des pédoncules plus longs que les feuilles ; leur couleur est bleu tendre. On en cultive dans les jardins des variétés à fleurs doubles, de couleur violacée, pourpre, blanche, ou panachées. Les feuilles sont amères et contiennent un suc propre, vert. On la regarde comme vulnéraire et astringente. On l'emploie principalement en infusion et en décoction, dans les maladies laiteuses. Elle renferme assez de tannin pour qu'on l'utilise quelquefois dans la préparation des cuirs. La *pervenche* était la fleur favorite de J. J. Rousseau. Simple comme la vierge des montagnes et des solitudes champêtres, la modeste *pervenche* aime à se cacher. (Guérin.) | On a fait de la *pervenche* le symbole de l'amitié éternelle, du bonheur durable. Cette fleur est en divers pays le symbole de la virginité. Autrefois, en Belgique, l'usage était d'en répandre sous les pas des jeunes filles qui se rendaient à une noce. En Toscane, la pervenche était un hommage rendu à la mémoire des jeunes filles mortes vierges.

PERVERS, ERSE, adj. (du lat. *perversus* ; rad. *versus*, tourné). Méchant, dépravé. Un cœur *pervers*. Un esprit *pervers*. Une âme *perverse*. Le ciel favorise parfois les succès des hommes *pervers* afin de les frapper au milieu de leurs triomphes. Un gouvernement *pervers* introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier les vertus. (Chateaubriand.) | La Fontaine a dit l'*animal pervers* pour désigner le serpent. | S'applique aux choses. Un naturel *pervers*. Des mœurs *perverses*. | Substantiv. Personne profondément vicieuse. Un *pervers*. Une *perverse*. On ne saurait manquer, condamnant un *pervers*. (La Fontaine.)

PERVERSION, s. f. (du lat. *perversio*, formé de *pervertere*, détourner). Action de pervertir ; changement de bien en mal. La *perversion* du goût. L'adoration du veau d'or cause la *perversion* des mœurs.

| Trouble, et, par suite, corruption. De cette *perversion* du genre de vie naissent une foule de maux, par la contrariété qu'éprouve le jeu des organes. (Virey.) | Pathol. Un des quatre modes d'altération des fonctions dans l'état de maladie. Les trois autres sont l'augmentation, la diminution, l'abolition.

PERVERSITÉ, s. f. (du lat. *perversitas*, formé de *pervertere*, détourner). Méchanceté, dépravation; qualité d'un esprit pervers, de ce qui est pervers. La *perversité* du siècle. La *perversité* d'un caractère, d'une doctrine. Cet homme est d'une effrayante *perversité*. Il paraît que son caractère n'est pas exempt de folie et de *perversité*. (Voltaire.) La *perversité* des prêtres italiens. La *perversité* des mœurs descend des cours aux chaumières. (Boiste.) | Action perverse. Vous devriez vous repentir de vos *perversités*.

PERVERTI, IE, part. Rendu pervers, devenu pervers. Un homme *perverti*. Une femme *pervertie*. Des mœurs *perverties*. La paysanne *pervertie*.

PERVERTIR, v. a. (du lat. *pervertere*, détourner). Rendre pervers; faire changer de bien en mal, en matière de religion ou de morale. *Pervertir* le goût. *Pervertir* la jeunesse. *Pervertir* les mœurs. Un seul mauvais exemple suffit quelquefois pour *pervertir* le meilleur naturel. Lorsque les fonctions propres aux deux sexes *seront perverties*, je ne serai point étonné de trouver à l'un la frivolité de l'autre. (Raynal.) L'homme ne se sent pas le droit de *pervertir* sa propre nature. (Cousin.) | *Pervertir l'ordre des choses*, Troubler l'ordre établi. | Fig. *Pervertir le sens d'un passage*, L'altérer, le dénaturer. | SE PERVERTIR, v. pr. Être perverti. L'esprit public *s'est perverti* en France du jour où on y a proclamé la doctrine du chacun chez soi, chacun pour soi.

PERVERTISSABLE, adj. Que l'on peut pervertir. Les caractères faibles sont facilement *pervertissables*. C'est une nature faible, *pervertissable*.

PERVERTISSEMENT, s. m. Action de pervertir; effet de cette action. Le *pervertissement* du cœur. Le *pervertissement* de la jeunesse.

PESADE, s. f. T. de manége. Mouvement par lequel le cheval s'élève du devant, sans que les pieds de derrière quittent leur place. | *Pesade de chèvre*, Pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant, ou Pesade trop haute, dans laquelle il joue de l'épinette avec les jambes de devant.

PESAGE, s. m. Action de peser. Le *pesage* de tous ces colis prendra beaucoup de temps.

PESAMMENT, adv. (pron. *pezaman*). D'une manière pesante, lourde. Marcher *pesamment*. Être vêtu *pesamment*. Des soldats *pesamment* armés. | Fig. Sans facilité, sans grâce. Parler, écrire *pesamment*.

PÉSANT, ANTE, adj. Qui pèse, qui est lourd. Il est opposé à Léger. Tout corps est plus ou moins *pesant*. Toutes les choses *pesantes* tendent en bas. Fardeau *pesant*. Charge *pesante*. Le platine est le plus *pesant* de tous les métaux. Un roitelet pour vous est un *pesant* fardeau. (La Fontaine.) Laissez là ces mousquets trop *pesants* pour vos bras. (Boileau.) Semblable aux *pesantes* machines qui ébranlent les murailles des plus fortes villes. (Fénelon.) Ce sont ces différents mélanges qui rendent les terres *pesantes* ou légères. (Buffon.) | Phys. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c. à d. par son propre poids. Tous diront que la pierre tombe parce qu'elle est *pesante*. (J. J. Rousseau.) | Se dit du ciel, de l'atmosphère, etc. Ton Atlas gémira sous un ciel trop *pesant*. (Racine.) C'était une chaleur d'automne, un soleil lourd et *pesant*. (J. Janin.) | *Ce chirurgien a la main pesante*, Il opère sans légèreté. | Fig. *Il a la main pesante*, Se dit d'un homme vigoureux qui donne de grands coups, ou d'une personne dont la vengeance est à craindre. | *Avoir la tête pesante*, Y éprouver un sentiment de pesanteur. | Lent, tardif. Il semble y avoir je ne sais quoi de prophétique dans le vol *pesant* du corbeau. (B. Constant.) | Fig. Qui manque de légèreté, de vivacité. Esprit, style *pesant*. | Fig. Onéreux, fâcheux, pénible. Il n'y a pas de joug plus *pesant* que celui que l'on porte. Le crime d'une mère est un *pesant* fardeau. (Racine.) | Qui est d'un poids réglé par la loi. Monnaie *pesante*. Espèces *pesantes*. | T. de manége. Ce cheval est *pesant* à la main. *Cheval pesant*, Cheval qui ne s'enlève pas facilement de devant. | Substantiv., prov. et fig. *Valoir son pesant d'or*, Avoir d'excellentes qualités, une grande valeur. A mon âge, je vaux encore *mon pesant d'or*. (Regnard.) | Adverbial. Les grands chameaux portent un millier et même douze cents *pesant*.

PESANTEUR, s. f. (rad. *peser*). Qualité de ce qui est pesant; tendance des corps vers le centre de la terre. La *pesanteur* de l'air. La *pesanteur* d'un fardeau. La *pesanteur* de l'or. Les lois de la *pesanteur*. La *pesanteur* est perpendiculaire à la surface. (Buffon.) | Phys. Cette force, qui fait tomber les corps vers le centre de la terre, agit sur tous les corps matériels sans exception. Ce n'est qu'une des formes d'une force plus générale dont la découverte est due à Newton. Considérée comme force, la *pesanteur* a trois éléments qu'il est essentiel de connaître : 1° son point d'application : la pesanteur est appliquée à tous les éléments matériels d'un corps, et la preuve, c'est qu'un corps solide ne perd nullement de son poids lorsqu'il est réduit en poussière; 2° sa direction : la pesanteur est dirigée suivant la verticale; 3° son intensité : la mesure de la pesanteur est l'espace que parcourt un corps tombant dans le vide dans l'unité de temps. | *Pesanteur spécifique*. Les corps ne pèsent pas tous également sous le même volume; le poids d'un corps sous l'unité de volume prend le nom de Densité absolue. Pour apprécier, pour mesurer la densité d'un corps, il faut la comparer à celle d'un autre corps, et le résultat de cette comparaison donnera la densité relative, ou *pesanteur spécifique* du premier corps. L'eau sert pour les solides et les liquides, et l'air pour les gaz. Tout le travail se réduit à peser un corps sous un certain volume, à comparer ce poids au poids d'un volume égal du corps pris pour unité. La *pesanteur spécifique* des différentes espèces de sables ne diffère que très-peu. (Buffon.) | Impression que fait un corps en frappant sur un autre. La *pesanteur* du coup souvent nous étourdit. (Corneille.)

> Déjà plus d'un tyran, plus d'un monstre farouche,
> Avait de votre bras senti la *pesanteur*.
> (RACINE.)

| Malaise en quelque partie du corps. *Pesanteur* de tête, d'estomac. | Lenteur, défaut d'activité. Sa marche est d'une *pesanteur* insupportable. | Fig. Défaut de légèreté, de vivacité, de pénétration. Cet homme, qui croit avoir de la gravité, n'a que de la *pesanteur*. | *Pesanteur universelle*, Tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

PESÉ, ÉE, part. Dont on a déterminé le poids. Un objet *pesé*. Des marchandises *pesées*.

PESÉE, s. f. Action de peser. La *pesée* des marchandises soumises à un droit d'entrée se fait à l'octroi. | Quantité de ce qui a été pesé. Chaque *pesée* de poudre n'est pas moindre de cent quintaux métriques. | Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc., etc. | *Faire une pesée*, Pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier. | Fig. *Exercer une pesée sur l'esprit de quelqu'un*, Chercher à l'influencer. On dit plutôt *Exercer une pression*. | Technol. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles. | Pharm. *Faire une pesée*, Peser une certaine quantité de substances. Une *pesée* de sel de nitre.

PÈSE-LIQUEUR, s. m. Instrument par le moyen duquel on reconnaît ou on détermine la pesanteur spécifique des liquides. Se servir du *pèse-liqueur*. | Au pl. Des *pèse-liqueurs*. V. AÉROMÈTRE.

PESER, v. a. (du lat. *pensare*, fréquentatif de *pendere*, peser). Examiner la pesanteur d'une chose, la conférer avec un poids certain, réglé, connu. *Peser* du pain. *Peser* de la viande. *Peser* des ballots. *Peser* une chose au poids de l'or. | Fig. Examiner, considérer attentivement; évaluer par la pensée; apprécier le fort et le faible. *Peser* les conséquences d'une affaire. *Peser* mûrement les choses. *Peser* les objections. *Peser* impartialement le mérite d'une personne. Ces vieux jurisconsultes ont passé leur vie à *peser* le pour et le contre. (Voltaire.) | *Peser ses mots, ses paroles; peser la valeur de chaque terme*, Examiner, en parlant, la valeur, la conséquence de ce qu'on dit. | *Peser tout ce qu'on dit*, Parler avec lenteur et circonspection. | Comm. *Peser net*, Peser une marchandise sans emballage et sans aucune espèce d'enveloppe. | *Peser ort* ou *brut*, Peser avec emballage, caisse ou baril. | V. n. Avoir du poids, un certain poids. Cette boîte *pèse* peu. Ce ballot *pèse* beaucoup. L'or *pèse* plus que l'argent. Le rossignol ne *pèse* pas une demi-once. (Buffon.) | Gravitér. Les astres *pèsent* sur la terre, et la terre sur les astres. (Voltaire.) | Fig. Avoir de la valeur. Le héros et le grand homme, mis ensemble, ne *pèsent* pas un homme de bien. (La Bruyère.) Les rois ne *pèsent* guère dans la balance de Dieu. | Famil. *Cela ne pèse pas plus qu'une plume*, Se dit d'une chose très-légère. | Fig. et famil. *Il ne pèse pas une once*, Se dit d'un homme que la joie rend vif, alerte. | Par menace.

> Son bras! demain je saurais ce qu'il *pèse*
> Si vous m'aimiez!... Mais vous ne m'aimez pas.
> (RÉG. MOREAU.)

| *Tu sauras ce que pèse ma main*, Tu éprouveras les effets de ma colère, de ma vengeance. | *Cette pièce d'or ne pèse pas*, Elle n'a pas le poids fixé par la loi. | Fig. *Un secret lui pèse*, Il ne sait pas le garder. Rien ne *pèse* tant qu'*un secret*. (La Fontaine.) | *Cette viande pèse sur l'estomac*, Elle est difficile à digérer. | Fig. *Cela lui pèse sur le cœur*, Cela lui cause du chagrin, du ressentiment. | Fig. et famil. *Cette personne pèse sur les bras et sur les épaules*, Elle est à charge par son importunité. | Appuyer fortement sur une chose. *Peser* sur un levier. | Fig. Insister plus longtemps. Il faut *peser* sur cette syllabe. | *Peser à*. Que ces vains ornements, que ces voiles me *pèsent*! (Racine.) | *Ce cheval pèse à la main*, Il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier. | Prov. *Au long aller fardeau pèse*, Une charge légère devient lourde quand on la porte longtemps. | SE PESER, v. pr. Être pesé. Le sucre *se pèse* avec ou sans papier. | Fig. Une critique, si légère qu'elle soit, doit *se peser* longtemps. | Les bienfaits *se pèsent* au poids de la discrétion et du cœur.

PESETTE, s. f. Sorte de petite balance très-précise, dans laquelle on pèse les pièces de monnaie. Le vieil avare tenait une *pesette* à la main.

PESEUR, EUSE, s. Celui, celle qui est chargé de peser des marchandises. Un *peseur* juré. | Fig. Ce juré *peseur* de diphthongues. (Piron.)

PESON, s. m. Instrument dont on connaît plusieurs espèces ayant des formes différentes, et qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces. La verge d'un *peson*. La balance romaine est une sorte de *peson*. | *Peson à ressort*, Peson qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort; il est différent du peson ordinaire, qui est un *peson à contre-poids*.

PESSAIRE, s. m. (pron. *pésère*). Instrument que l'on place à demeure dans le vagin et qui sert à maintenir la matrice dans sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. On fait des *pessaires* en buis, en ivoire, en étain, en plomb, en argent, etc.; mais on ne se sert plus guère aujourd'hui que de pessaires en caoutchouc, qui sont plus légers, plus souples, plus élastiques.

PESSE, s. f. Bot. Genre de plante aquatique, de la famille des élæagnées ou des haloragées, vulgairement appelée *Queue de cheval*, à tige simple, garnie de feuilles verticillées, longues et linéaires; à fleurs axillaires. L'espèce principale est la *pesse d'eau*, commune aux environs de Paris.

PESSIMISME, s. m. (du lat. *pessimus*, très-mauvais). Système par lequel on prétend établir que la somme des maux l'emporte de beaucoup sur celle du bien : c'est le contraire de l'*optimisme*. Parmi les manichéens, il se trouva des fatalistes comme les stoïciens, et des esprits chagrins qui, en faisant ressortir la multitude des crimes qui affligeaient la terre, soutenaient que le mal l'emportait de beaucoup sur le bien, et qu'il menaçait constamment le monde de destruction imminente. Les pélagiens, plus modérés que les manichéens, se bornèrent à dire que le mal était la condition naturelle de l'homme; qu'au surplus il dépendait de lui de l'éviter en faisant constamment le bien.

PESSIMISTE, adj. et s. (du lat. *pessimus*, très-mauvais). Celui, celle qui a pour parti pris le pessimisme, qui croit que tout va mal, qui voit tout en noir. C'est un esprit chagrin, un *pessimiste*. Un esprit *pessimiste*. Vous êtes *pessimiste*.

PESTE, s. f. (dérivé du lat. *pessimus*, très-mauvais). Une des plus terribles maladies, produite, à ce qu'il paraît, par l'absorption d'un miasme délétère qui, pénétrant dans l'économie animale par la triple voie des organes pulmonaires, des organes digestifs et de la peau, détermine une sorte d'empoisonnement miasmatique. Être atteint de la *peste*. Mourir de la *peste*. La *peste* est endémique dans l'Orient. La *peste* exerce ordinairement ses ravages sur les côtes de la Méditerranée, depuis Constantinople jusqu'en Égypte. Les causes de la *peste* ont été l'objet de discussions très-vives.

> La *peste*, en même temps la guerre et la famine,
> Des malheureux humains jurèrent la ruine.
> (BOILEAU.)

| Méd. Les symptômes ordinaires de la *peste* sont ceux de la plupart des affections typhoïdes, dont elle paraît être la plus forte expression; aussi la désigne-t-on spécialement sous le nom de *typhus d'Orient*. Cependant son caractère le plus distinctif est d'ordinaire la présence de charbons et de bubons. La durée de la peste est variable. Ordinairement elle est mortelle dans les trois premiers jours; sinon, elle exige sept jours pour son développement; après ce laps de temps, la maladie offre des chances de guérison. L'autopsie des cadavres démontre en général de graves lésions dans les organes digestifs. On considère la peste comme pouvant se

communiquer par infection miasmatique et non par simple contact, d'où il suit que le remède le plus essentiel contre elle est de se mettre à l'abri hors du foyer de l'infection et dans un lieu aussi aéré que possible, et d'employer des fumigations de chlorures. Les anciens, ne voyant aucun moyen d'arrêter ou de prévenir ce fléau, en avaient fait une divinité, fille de la Nuit et compagne de la famine. A Rome, on institua les jeux nommés *taurii*, afin de l'éloigner. La plus terrible peste que mentionne l'histoire ancienne est la peste d'Athènes qui enleva Périclès (429 av. J. C.); dans l'histoire moderne, on cite celle de Florence (XVe siècle) et celle de Marseille (1721). | Par extens. Se dit de plusieurs maladies contagieuses. La fièvre jaune est une *peste* qu'on dit originaire d'Amérique. La clavelée est la *peste* des moutons. | Fig. Choses pernicieuses, funestes, qui corrompent les cœurs et les esprits. Cette doctrine est une *peste* dont on doit prévenir les ravages. | Il se dit aussi des personnes et des animaux. Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la *peste* de ce pays. (Ragnard.) | Fig. Les faux philanthropes sont les *pestes* du genre humain. (Fénelon.) | Famil. *C'est une méchante peste*, Se dit d'un méchant petit garçon, d'une jeune fille très-malicieuse. Voilà la plus méchante petite *peste* que j'aie jamais connue. | Imprec. *Peste* soit des imbéciles! | Interj. famil. *Peste!* que cela est beau! *Peste!* où prend mon esprit toutes ces gentillesses? On dit aussi : La *peste*, vous ne m'y prendrez pas!

PESTER, v. n. Témoigner de la mauvaise humeur par des paroles aigres et emportées. *Pester* contre le froid, contre le chaud. *Pester* contre le gouvernement, contre ses juges. Il *peste* contre vous d'une belle manière. (Molière.) Il *a* bien *pesté* quand il a vu entrer son rival. (Laveaux.) | Prov. *Pester entre cuir et chair*, Être mécontent sans oser le dire.

PESTH. Géogr. Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat de Pesth, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis de Bude, à 200 kilom. E. S. E. de Vienne; 132,000 habit. Belle ville, la plus riche, la plus industrieuse et la plus commerçante de la Hongrie. Bien que Bude soit la capitale, c'est à Pesth que siégent les hautes cours de justice et la diète. Hôtel des Invalides, bourse, théâtre, promenades, beau pont. Université, école nationale supérieure, école militaire; académie des sciences, cabinet d'histoire naturelle, musée national, bibliothèque, jardin botanique. Draps, soieries, tissus de coton, orfèvrerie, ganterie, liqueurs, instruments de musique, etc. Grand commerce. Foires importantes. | Le *Comitat de Pesth* est entre ceux de Néograd, d'Hévech, Bacs, la petite Cumanie et le district des Iazyges; 185 kilom. du S. au N. sur 96; 560,600 habit. Il a pour chef-lieu Pesth, quoiqu'il contienne Bude, la capitale de toute la Hongrie.

PESTIFÈRE, adj. Qui communique la peste. Un air *pestifère*. On dit plutôt *Pestilentiel*.

PESTIFÉRÉ, ÉE, adj. Infecté de la peste. Lieu *pestiféré*. On brûla ces marchandises comme *pestiférées*. | Atteint de peste. Je dormis sur la natte d'où l'on venait d'enlever un musulman *pestiféré*. (Chateaubriand.) | Substantiv. Les *pestiférés* de Jaffa. Éviter tout commerce avec quelqu'un, le fuir comme un *pestiféré*. Sommes-nous donc des *pestiférés?*

PESTILENCE, s. f. (pron. *pèstilanse*). Peste répandue dans un pays, corruption de l'air. Dans ce temps de *pestilence*. Il est vieux en ce sens. | Les catholiques disent encore, selon les termes de l'Écriture, *Être assis dans une chaire de pestilence*, pour Enseigner une mauvaise doctrine. Les papes, dans leurs encycliques, les évêques dans leurs mandements, ont usé et abusé de cette figure, qui est devenue une banalité. Les établissements universitaires sont, par eux, traités d'*Écoles de pestilence*.

PESTILENT, ENTE, adj. Qui tient de la peste. Air *pestilent*. Souffle *pestilent*. Une fièvre *pestilente*. | Fig. Contagieux. *Pestilente* galanterie. (Boileau.)

PESTILENTIEL, IELLE, adj. (pron. *pèstilansièl*). Pestilent, infecté de peste, contagieux. Air *pestilentiel*. Miasmes *pestilentiels*. Vapeurs *pestilentielles*. Il y mourut des fièvres *pestilentielles* qui y règnent pendant six mois de l'année. (Bern. de St-Pierre.) Le dénigrement et la calomnie sont *pestilentiels*.

PET, s. m. (du lat. *peditus*, même signif.). Vent qui sort avec bruit du fondement. Faire un *pet*. Un gros *pet*. Un *pet* bruyant. Lâcher un *pet*. Les Orientaux ont particulièrement les *pets* en horreur.

Le *pet*, qui ne peut sortir
A maints la mort fait sentir,
Et le *pet* de son chant donne
La vie à mainte personne.
Si donc un *pet* est si fort
Qu'il sauve ou donne la mort,
D'un *pet* la force est égale
A la puissance royale. (RONSARD.)

| Geoffroi, critique du *Journal de l'Empire*, était si plat dans ses adulations à l'égard de Napoléon Ier, qu'on fit contre lui l'épigramme suivante :

Si l'empereur faisait un *pet*,
Geoffroi dirait qu'il sent la rose,
Et le sénat aspirerait
A l'honneur de prouver la chose.

| *Pet-de-nonne*, Sorte de beignet d'une pâte légère, fort enflée et en boule. Des *pets-de-nonne*. | *Pet-en-l'air*, Vêtement extrêmement court, sorte de veste. | Loc. prov. et famil. *Glorieux comme un pet qui chante dès qu'il est né*, Se dit d'un homme hautain, impertinent et ridicule. | On tirerait plutôt un *pet* d'un âne mort que de l'argent d'un avare. | *Chantez à l'âne, il vous fera des pets*, Un homme grossier répond à un bon conseil par une brutalité.

PÉTALE, s. m. (du gr. πέταλον, feuille; fait de πετάω, j'étale). Bot. Chacune des pièces qui composent une corolle divisée jusqu'à la base. La corolle du lis est composée de six *pétales*. | Souvent ces pièces sont soudées par la base et forment un tube plus ou moins allongé; quand la corolle est d'une seule pièce, elle est dite *monopétale*; dans le cas contraire, *polypétale*; *tripétale*, à trois pétales; *tétrapétale*, avec quatre; *pentapétale*, avec cinq. On distingue dans le pétale l'onglet, la lame ou limbe, et le bord. Il y a des plantes qui, au lieu de clore leurs *pétales*, les renversent, ce qui produit à peu près le même effet. (Bern. de Saint-Pierre.)

PÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a un ou plusieurs pétales, c. à d. une corolle. Fleur *pétalée*.

PÉTALISME, s. m. (du gr. πέταλον, feuille). Sorte de jugement populaire qui fut quelque temps en usage à Syracuse, et qui consistait à écrire sur une feuille de papier le nom du citoyen qu'on voulait bannir.

PÉTALODÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des fleurs qui doublent, par transformation, en pétales, des organes des verticilles autres que la corolle.

PÉTALOÏDE, adj. (du gr. πέταλον, feuille; εἶδος, forme). Bot. Qui a de la ressemblance avec la corolle par rapport à la structure, au tissu et à la couleur.

PÉTARADE, s. f. (rad. *pet*). Suite de pets. Se dit surtout des pets que fait un cheval ou un âne. | Famil. Bruit que l'on fait de la bouche, par mépris pour quelqu'un, et qui imite une suite de pets. | *Il m'a répondu par une pétarade*, Il n'a fait aucun cas de mes discours. | Ironiq. Coups de canons perdus, inutiles. Au Trocadéro, les Français n'eurent affaire qu'à des *pétarades*.

PÉTARD, s. m. (pron. *pétar*). Sorte de petit canon court, en bois, en fer ou en bronze, dont on se servait autrefois pour enfoncer ou renverser les portes d'une place forte, d'une enceinte fermée. Cette espèce de boîte avait de 30 à 40 centimètres de long, et 20 centimètres d'ouverture. On la remplissait de poudre et de terre bourrées et tamponnées, et on la fermait par un madrier que l'on clouait à la porte, maintenant le pétard horizontal. L'explosion enfonçait la porte. L'invention du *pétard* remonte au moins au XVe siècle. | Pièce d'artifice faite de poudre et de papier. On apprend sans beaucoup de peine au rossignol à mettre le feu à un *pétard*. (Buffon.) | Entom. *Pétard* ou *pétardier*, Genre de coléoptères, dont l'anus lance des jets d'une matière âcre et blanche.

PÉTARDER, v. a. Faire jouer le pétard, employer le pétard. *Pétarder* un pont-levis.

PÉTARDIER, s. m. Celui qui faisait jouer les pétards. Ce métier était des plus périlleux. Aussi, autant que possible, était-ce la nuit et dans le plus grand silence qu'on plaçait le pétard.

PÉTASE, s. m. (du lat. *petasus*, même signif.). Antiq. Chapeau à larges bords en usage chez les Romains, et dont on se servait en voyage. Caligula permit de porter le *pétase*, au spectacle, pour se garantir du soleil. Le *pétase* ailé est le symbole de Mercure. Le Dieu portait un *pétase* ailé.

PÉTAUD, s. m. (pron. *pétô*). Il n'est usité que dans cette locution familière : *La cour du roi Pétaud*, pour indiquer une assemblée tumultueuse où personne ne s'entend. C'est ici *la cour du roi Pétaud*.

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement *la cour du roi Pétaud*.
(MOLIÈRE.)

| Cette expression tire son origine de l'assemblée des gueux, qui, autrefois, avaient des réunions. Le mot *Peto* (ainsi qu'il faudrait l'écrire), *je demande*, indique assez qu'il s'agissait de mendiants.

PÉTAUDIÈRE, s. f. (dérivé de *Pétaud*). Proprement, Assemblée de gueux, de mendiants, et, par extens., Assemblée confuse; lieu où chacun fait le maître. La cour d'Espagne est une véritable *pétaudière!* Quelle *pétaudière* que cette assemblée!

PÉTÉCHIAL, IALE, adj. Pathol. Qui est accompagné de pétéchies, ou qui est de la nature des pétéchies. Fièvre *pétéchiale*. Éruption *pétéchiale*.

PÉTÉCHIES, s. f. pl. Méd. Taches pourprées, semblables à des morsures de puces, qui paraissent sur la peau dans les fièvres graves.

PETCHORA. Géogr. Rivière de la Russie, sort de l'Oural, dans le gouvernement de Perm, baigne la partie orientale des gouvernements de Vologda et d'Arkhangelsk, et se jette dans l'océan Arctique par plusieurs bras, après un cours de 1,250 kilom.

PÉTER, v. n. (rad. *pet*). Faire un pet. L'âne *pète* souvent. Une personne bien élevée ne se permet jamais de *péter* dans une compagnie. | Fig. Faire un bruit subit et éclatant. Une corde de son violon vient de *péter*. | Crever avec détonation. Son fusil lui a *pété* dans les mains. | Prov. *La gueule du juge en pète*, Se dit d'une affaire dans laquelle on ne veut pas d'accommodement. | Fig. *Péter dans la main*, Manquer à ses promesses et à ses engagements. Cet homme vous *pète* toujours *dans la main*. | *La tête me pète*, J'ai grand mal à la tête. Se dit aussi quand la tête est fatiguée outre mesure. | Loc. prov., fig. et banal. *Péter plus haut que le cul*, Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; vouloir paraître plus que l'on n'est. | *Mieux vaut péter en compagnie que de crever seul*.

PETERWARADIN. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du gouvernement des confins militaires de Slavonie et du district de Peterwaradin, sur la rive droite du Danube, en face de Neusatz, à laquelle elle est jointe par un pont de bateaux; 6,000 habit. Elle se compose de deux forteresses, la basse et la haute, et de la ville de Bukowetz. | Le district de Peterwaradin est situé entre le comitat de Syrmie au N., le banat allemand à l'E., la Servie et la Bosnie au S., le district de Brod à l'O.; environ 180 kilom. sur 35; 100,000 habit.

PÉTEUR, EUSE, s. Trivial. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter. | Fig. Personne lâche, faible, poltronne. On l'a chassé honteusement comme un *péteur*. Dans ce sens, on dit aussi *Péteux*.

PÉTHION DE VILLENEUVE (JÉROME). Personnage célèbre dans la Révolution. Né à Chartres en 1759, il y exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député aux États généraux de 1789. Ennemi juré de l'ancien ordre de choses, il fut un des sept députés qui demandèrent la mise en jugement du roi; après la session, on le porta en triomphe ainsi que Robespierre, et on lui décerna le surnom de *Vertueux*. Il succéda à Bailly, en novembre 1791, dans la charge de maire de Paris. L'insurrection du 20 juin 1792 fut son ouvrage. Suspendu un moment de ses fonctions, Péthion les recouvra par une insurrection nouvelle. Député par le département d'Eure-et-Loir à la Convention, il présida le premier cette assemblée, dont il avait provoqué la réunion; et dans le procès du roi il vota pour la mort, mais avec l'appel au peuple et le sursis. Les girondins poursuivaient les fauteurs des massacres de septembre. Péthion allégua qu'il n'avait pu les empêcher, et les désavoua, ce qui lui aliéna le parti de la Montagne et le fit envelopper dans la proscription du parti de la Gironde. On trouva son cadavre et celui de Buzot à moitié dévorés par les loups dans les landes de Saint-Émilion où il s'était réfugié. (1793).

PETILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui pétille, qui brille avec éclat. Feu *pétillant*. Préparait du sarment la flamme *pétillante*. (Delille.) Il ne retrouvait sa verve qu'au milieu des vins *pétillants*. (Montépin.) | Qui brille avec éclat. Ses yeux étaient *pétillants* comme des escarboucles. | Fig. Vif. Mon esprit *pétillant* dans l'ivresse étincelle. (Delavan.)

PÉTILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de pétiller. Le *pétillement* du bois, du sel dans le feu. Le *pétillement* du champagne. | Fig. Vif éclat. *Pétillement* des yeux. *Pétillement* d'esprit.

PÉTILLER, v. n. (*ll* mouillées). Éclater avec un petit bruit réitéré et en sautillant. L'eau de Seltz *pétille*. Le sel *pétille* dans le feu. Un feu qui *pétille*. Ce charbon *pétille*. La chaux *pétille* et frémit dans l'eau vive. | Briller avec éclat, étinceler. Ses yeux *pétillent*. | Fig. Ses discours *pétillent*, étincellent.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps *pétillent*.
(BOILEAU.)

| Famil. *Pétiller de faire une chose*, Avoir une extrême impatience de la faire. | Fig. *Le sang lui pétille dans les veines*, Il est plein d'ardeur, de vivacité. Le sang *pétille* dans mes vieilles veines en vous parlant de lui. (Voltaire.) | *Pétiller d'esprit*, Avoir

l'esprit vif et brillant. | *Pétiller d'ardeur, de joie*, etc. Manifester beaucoup d'ardeur, de joie. | Par extens. J'avais senti *pétiller* mon argent au moment qu'il avait lâché le mot de cartes et de dés. (Hamilton.)

PÉTILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées). Qui pétille. Ferment *pétilleux*.

PÉTIOLAIRE, adj. (pron. *pésiolère*; rad. *pétiole*). Bot. Qui croît sur le pétiole ou qui tient de la nature du pétiole. Stipules *pétiolaires*. Vrilles *pétiolaires*.

PÉTIOLE, s. m. (pron. *pésiole*). Bot. Espèce de support situé à la base de la feuille, dont il soutient la partie plane, et qui est formé de fibres séparées de la tige, mais non encore épanouies.

PÉTIOLÉ, ÉE, adj. (pron. *pésiolé*). Bot. Qui est muni d'un pétiole. Feuille *pétiolée*.

PÉTIOT, IOTE, adj. et s. Diminutif de *petit*. Vieux mot, usité encore dans quelques départements. En une *pétiote* galère. (Villon.) Dors, *pétiot*, sur le sein de ta mère. (Clot. de Surville.)

PETIT, ITE, adj. (par corrupt. du lat. *pusillus*, petit, mince, menu). Qui a peu d'étendue, peu de volume dans son genre, dans son espèce. En ce sens, il est opposé également à gros et à grand, selon les différentes choses dont on parle. Un *petit* homme. Un *petit* chien. Un *petit* cheval. Une *petite* taille. Une *petite* stature. Un *petit* jardin. Une *petite* ville. Un *petit* lac. Une *petite* montagne. Un *petit* pâté. Un *petit* livre. Les femmes sauvages sont toutes plus *petites* que les hommes. (Buffon.) On affaiblit les grandes choses quand on les compare aux *petites*. (Voltaire.) Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux! (Delille.) Que ce prince est *petit*!

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.
(LA FONTAINE.)

| Il n'y a rien qui soit absolument grand, absolument *petit*. L'homme est *petit* à l'égard de l'éléphant. L'animal qui est *petit* à l'égard de l'éléphant est grand à l'égard de la mouche; celui qui est *petit* à l'égard de l'homme est grand à l'égard du ciron. | Boursault dit d'un petit homme : Trop *petit* pour un homme et trop grand pour un nain. | Il se dit d'une quantité numérique. Une *petite* quantité de gens. Une *petite* somme d'argent.

D'adorateurs zélés à peine un *petit* nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(RACINE.)

| *Porter de petits cheveux*, Porter les cheveux courts. | *Porter le petit collet*, Être habillé en ecclésiastique. | Qui est moindre que d'autres dans le même genre. *Petit* village. *Petit* talent. *Petite* fortune. Marcher à *petit* bruit, à *petites* journées. *Petit* jeu. *Petit* moment. | *C'est un petit esprit*, C'est un homme dont les idées, les sentiments sont peu élevés. | *Cela est bien petit!* Cela manque de noblesse, de dignité. | En parlant des personnes. Qui est sans naissance, sans fortune ou sans talent, sans mérite. On est toujours *petit*, quand on n'est grand que par la vanité. (Massillon.) | *Le petit peuple*, La dernière classe de la société. | Vulg. *Le petit monde*, Les gens sans considération et sans fortune. | Qui est comme la miniature d'une autre chose. Cet hôtel est un *petit* Louvre. | Comme terme d'affection. *Petits* moutons, que vous êtes heureux! (Mme Deshoul.) | Par mépris et dénigrement. Mais, mon *petit* monsieur, prenez-le un peu moins haut. (Molière.) | *La petite pointe du jour*, La première pointe, la plus faible apparence de jour. | Famil. Mon *petit* homme, ma *petite* femme. | *La petite guerre*, La guerre en petit: guerre simulée; manœuvres où l'on tire seulement à poudre. | *Se faire petit*, Être modeste, éviter l'éclat. | *En être aux petits soins avec quelqu'un*, Avoir pour lui des attentions recherchées et délicates. | Art culin. *Petits pieds*, Grives, cailles, ortolans et autres oiseaux d'un goût délicat. | Prov. *Petite pluie abat grand vent*. | Se dit figurément pour indiquer que quelques larmes suffisent à faire tomber une grande colère. | S. T. de caresse, de compassion ou de familiarité. Viens çà, mon *petit*. Chère *petite*, donnez-moi cela. Pauvre *petit*, pars pour la France. (Guiraud.) | Au plur., *Les petits*, Se dit des hommes sans fortune et sans crédit. De tout temps *les petits* ont pâti des sottises des grands. (La Fontaine.) | S. m. Ce qui est petit. Quiconque a le génie de son art passe bientôt du *petit* au grand. (Voltaire.) | *Du petit au grand*, Par comparaison des petites choses aux grandes. Il ne faut pas conclure *du petit au grand*. | *Un petit*, S'est dit pour un peu. Tu commences à le croire *un petit*. (P. L. Courier.) | Animal nouvellement né. Le *petit* d'un éléphant. Une chatte qui a des *petits*. Il y a des *petits* dans ce nid d'oiseau. Aux *petits* des oiseaux Dieu donne la pâture. (Racine.) | *En petit*, loc. adv. En raccourci. Je ne veux voir les scènes de la vie qu'*en petit*. (Diderot.) | *Petit à petit*, loc. adv. Peu à peu. *Petit à petit* l'oiseau fait son nid. | L'adjectif *petit* se joint à un grand nombre de substantifs pour désigner diverses espèces de plantes et d'animaux. *Petit bois*, Le chèvrefeuille des Alpes; *petit houx*, Le fragon; *petite centaurée*, La gentiane centaurée; *petit azur*, Le gobe-mouches bleu des Philippines; *petite charbonnière*, La mésange noire, etc.

PETITEMENT, adv. (pron. *petiteman*). En petite quantité, fort peu. Il a récolté des grains, mais *petitement*. | A l'étroit. Le peuple, à Paris, est *petitement* logé. | Mesquinement. Il nous a traités bien *petitement*. | Fig. Sans élévation. C'est se venger bien *petitement*! Cet ouvrage est écrit et pensé bien *petitement*. Il se conduit envers nous *petitement*.

PETITES-MAISONS, s. f. pl. Autrefois, Hôpital où l'on renfermait les fous. On le nommait ainsi parce que les cours qui le composaient étaient entourées de chambres fort basses ou loges qui servaient de logement à plus de quatre cents vieux indigents des deux sexes. | Fig. *Envoyer quelqu'un aux Petites-Maisons*, Le traiter de fou, le regarder comme tel. Tous les fous ne sont pas aux *Petites-Maisons*. (Regnard.) Être aux *Petites-Maisons*.

Heureux si de son temps, pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des *Petites-Maisons*.
(BOILEAU.)

PETITESSE, s. f. Exiguïté; qualité de ce qui a peu d'étendue, de volume. *Petitesse* d'une maison, d'un jardin, d'un vase. *Petitesse* de la taille. La *petitesse* des étoiles n'est qu'apparente. (Libes.) | Fig. *Petitesse* du caractère, du cœur. Montaigne connaissait bien les *petitesses* de l'homme, mais il en ignorait les grandeurs. | Faiblesse, bassesse. Il y a une fausse grandeur qui est *petitesse*. La *petitesse* d'esprit est voisine de la méchanceté. (La Bruyère.) | Actions qui dénotent la bassesse du cœur et de l'esprit. Des héros de roman fuyez les *petitesses*. (Boileau.) | Esprit de minutie. C'est un homme plein de *petitesse*. La superstition et les *petitesses* n'y déshonorent point la vertu. (Raynal.)

PETITE VÉROLE, s. f. Nom vulgaire de la variole. Cet enfant est atteint de la *petite vérole*. La *petite vérole* sévit en ce moment. V. VARIOLE.

PETIT-FILS, s. m. Le fils du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. On dit, dans le même sens, *petite-fille*, au féminin. | *Arrière-petit-fils*, *arrière-petite-fille*, Enfants du petit-fils ou de la petite-fille par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. Louis XV était l'*arrière-petit-fils* de Louis XIV.

PETIT-GRIS, s. m. Zool. Variété de l'écureuil commun de l'Europe septentrionale. Il est très-recherché dans le commerce de la pelleterie, à cause de sa fourrure, à la fois chaude et légère, agréable à l'œil, douce au toucher, d'un joli gris nuancé de jaune sur le dessus du corps et d'un blanc pur inférieurement. Les poils de la queue, ainsi que ceux du dos, sont annelés de brun sur un fond gris. | Fourrure du petit-gris. Manchon de *petit-gris*.

Petit-gris.

PÉTITION, s. f. (pron. *pétision*; du lat. *petitio*, même signif.). Demande et, spécialement, demande adressée par écrit à une autorité constituée. Rédiger, adresser, présenter une *pétition*. Appuyer une *pétition*. Faire droit à une *pétition*. Il est à remarquer seulement que les pétitions adressées aux tribunaux portent le nom de *requête*; que le nom de *pétition* est réservé à celles qu'on présente aux administrations ou aux chambres. | Le *droit de pétition* fut reconnu et décrété le 29 juillet 1789 par l'Assemblée nationale, en ces termes : « Les pétitions seront ordinairement présentées à l'assemblée par ceux de ses membres qui en seront chargés; néanmoins, les personnes étrangères qui, ayant des pétitions à présenter, voudraient les faire parvenir immédiatement à l'Assemblée, s'adresseront à l'un des huissiers, qui les introduira à la barre, où l'un des secrétaires ira recevoir directement leur requête. » Un article de la charte de 1814, répété par celle de 1830, statuait que toute pétition ne pouvait être faite et présentée que *par écrit*. | *Commission des pétitions*, Commission nommée par chacune des deux Chambres, sous le régime parlementaire, pour examiner les pétitions. Aujourd'hui il n'y a de *commission de pétitions* qu'au Sénat, seul corps politique à qui l'on puisse en adresser. | Hist. *Pétition des droits*, Fameuse requête formée par les chefs patriotes du parlement anglais de 1628, et adoptée par Charles Ier, le 7 juin. L'adoption de cette pétition fut suivie de vives querelles et amena les onze ans de gouvernement sans chambre, qui, à leur tour, donnèrent naissance à la révolution de 1644 à 1660. | Jurispr. Réclamation, demande. | *Pétition d'hérédité*, Action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel, dans le cas où la loi le considère comme héritier, demande contre celui qui détient, soit à titre de simple possesseur, soit à titre d'héritier, le délaissement total ou partiel d'une succession ou d'une chose particulière dépendant de cette succession. | *Pétition de principe*, Raisonnement vicieux qui consiste à poser en fait, en principe, la chose même qui est en question. C'est une *pétition de principe*. Faire une *pétition de principe*.

PÉTITIONNAIRE, s. (pron. *pétisionère*; du lat. *petere*, demander). Celui, celle qui présente une pétition. Jamais on n'avait vu tant de *pétitionnaires*. (Thiers.) Les *pétitionnaires* affluent au sénat.

PÉTITIONNER, v. n. (du lat. *petere*, demander). Dresser des pétitions. Que de gens *pétitionnent*.

PETIT-LAIT, s. m. Liquide faisant partie du lait que l'on obtient en délayant dans un peu d'eau une certaine quantité de *présure*, que l'on verse dans le lait. Pour l'obtenir pur, on clarifie le liquide en le faisant bouillir pendant quelques secondes avec un blanc d'œuf bien battu et un atome de vinaigre. On obtient aussi le *petit-lait* en versant du vinaigre sur le lait qui commence à bouillir. Il est formé d'eau, de sucre de lait, de sels et d'acide tenant du caséum en dissolution. Il est liquide, transparent, d'un jaune verdâtre, d'une saveur douce, et s'aigrit parfaitement à l'air. On l'emploie, en médecine, comme rafraîchissant et adoucissant. Prendre un bain de *petit-lait*.

PÉTIT-MAÎTRE, s. m. Nom qui commença à être en usage dès le temps que le duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraie, fut reçu en survivance de la charge de grand-maître de l'artillerie. Ce nom fut donné aux jeunes gens de la cour qui étaient du même âge que lui; il a passé ensuite, sans distinction, à tous ceux qui prenaient l'air suffisant et les manières des gens de qualité. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de frondeurs, qu'on donne aux censeurs du gouvernement. (Voltaire.) Les *petits-maîtres*, les crevés.

PETITE-MAÎTRESSE, s. f. Femme qui a un soin excessif de sa personne et qui a des manières libres. | Adjectiv. Avoir l'air *petite-maîtresse*.

PETIT-NEVEU, s. m. Le fils du neveu ou de la nièce. | On dit, dans le même sens *petite-nièce* au féminin pour la Fille du neveu ou de la nièce.

PÉTITOIRE, s. m. (du lat. *petere*, demander). Jurispr. Action par laquelle le propriétaire d'une chose prétend, en vertu de son droit ignoré, méconnu ou usurpé, ressaisir la possession qui ne doit appartenir qu'à lui. Ce mot se dit en opposition à celui de *possessoire*. L'article 25 du code de procédure civile dit que le possessoire et le pétitoire ne seront jamais cumulés, c. à d. qu'on ne pourra pas intenter les deux actions simultanément. | Adjectiv. *Demande pétitoire*, Demande faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice. | *Action pétitoire*, Même chose que le pétitoire.

PETIT-PARANGON, s. m. Imprim. Caractère dont le corps porte dix-huit points et dont on fait usage pour les affiches.

PETIT-QUE, s. m. Imprim. Le point et la virgule. L'origine de ce mot vient de ce que, dans les anciennes éditions latines, ce signe indiquait l'abréviation de la conjonction *que*. *Nosq* ; *nobisq* ;.

PETIT-ROMAIN, s. m. Imprim. Caractère très-usité dont le corps porte neuf points.

PETIT-TEXTE, s. m. Imprim. Caractère dont le corps porte sept points et demi.

PETON, s. m. (dimin. de *pied*). T. famil. et enfantin. Petit pied. Oh ! les jolis *petons* ! Les *petons* de Victoire.

PÉTONCLE, s. m. (dimin. de *pecten*, peigne). Conchyliol. Genre de mollusques conchyfères dimyaires, de la famille des arcacés. Les pétoncles ont la forme orbiculaire ; la charnière de leur coquille offre un grand nombre de dents sériales, disposées sur une ligne courbe. *Pétoncle* large. *Pétoncle* ondulé. On trouve des *pétoncles* à l'état vivant dans presque toutes les mers, et à l'état fossile dans presque tous les pays.

PÉTRARQUE (FRANÇOIS). Un des plus grands poètes de l'Italie, né, en 1304, à Arezzo, lieu d'exil de son père, vieux gibelin de Florence, ami de Dante. Il n'avait que dix ans lorsque son père l'emmena dans le comtat Venaissin. Il étudia à Montpellier et à Bologne. Orphelin à vingt ans, il vint se fixer à Avignon, où il composa ses premiers vers. Ce fut alors qu'il devint épris de la belle Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade. Déjà ses poésies latines l'avaient fait avantageusement connaître. Son amour lui inspira, sur les bords de la fontaine de Vaucluse, ces sonnets et ces *canzoni* qui firent l'admiration de son siècle et qui sont véritablement son plus beau titre de gloire. Couronné au Capitole, comme le plus grand poète de son temps, le jour de Pâques de l'année 1341, Pétrarque se vit l'objet de la faveur et de l'estime des souverains. Il conserva son amour pour Laure jusqu'au tombeau, et mourut en 1374, à Arquà, bourg voisin de Padoue.

PÉTRÉE (Arabie). Géogr. La plus occidentale et la plus petite des trois Arabies, bornée, au N., par la Palestine ; au S., par l'Arabie Heureuse ; à l'O., par l'Égypte, et à l'E., par l'Arabie déserte. On l'a nommée *Pétrée*, (du gr. πέτρα, rocher), à cause des rochers et des montagnes qui la couvrent. L'*Arabie pétrée* n'a que quelques cantons fertiles ; tout le reste est envahi par le sable. Conquise en partie sous Trajan par Cornélius Palma, et ensuite réduite en province romaine, elle reçut plus tard le nom de *Palestine troisième* ou *Palestine salutaire*. | L'ancienne capitale de l'Arabie Pétrée était Pétra ; aujourd'hui, c'est Arak.

PÉTREL, s. m. Ornithol. Genre de palmipèdes

Pétrel.

de la famille des longipennes ou grands voiliers. Les pétrels ont le bec crochu, les ailes longues ; leurs pieds n'ont, à la place d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon ; ils ne nagent pas, mais leur vol est si rapide qu'ils effleurent les vagues et courent même sur l'eau. De tous les animaux pélagiens, les pétrels sont ceux qui s'éloignent le plus des côtes ; ils ne viennent à terre que pour y faire leurs nids. On les rencontre dans toutes les mers, mais principalement dans les hautes latitudes des mers australes. Le plumage des *pétrels* est généralement noir, avec diverses parties blanches. Les *pétrels* du Jardin des plantes.

PÉTRI, IE, part. Qui est délayé dans de l'eau et façonné en pâte. De la farine *pétrie*. De l'argile *pétrie*. Ce pain est mal *pétri*. | Formé. De quelle pâte, bon Dieu ! cet homme est-il *pétri* ! (Régnier.) Il est tout *pétri* d'orgueil. Tu fus, je crois, *pétri* par les mains de l'amour. (Regnard.) | *Homme pétri de salpêtre*, Homme vif et colère. | *Vous croyez-vous pétri d'un autre limon que les autres hommes?* Vous croyez-vous d'une nature supérieure à celle des autres hommes ? | Fig. Il y a des âmes sales, *pétries* de boue et d'ordures. (La Bruyère.) Nous sommes *pétris* de contradictions. (Voltaire.)

PÉTRIFIANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de pétrifier. Fontaine *pétrifiante*. Les bancs de ces anciens marbres ont reçu les couleurs et les sucs *pétrifiants* dont l'eau se charge toujours en pénétrant d'abord la terre végétale. (Buffon.) | Fig. Qui est stupéfiant, étourdissant. Je trouve cet homme *pétrifiant* avec ses raisonnements à perte de vue.

PÉTRIFICATION, s. f. (pron. *pétrifikasion* : du lat. *petra*, pierre ; *facere*, faire). Effet naturel par lequel des substances du règne animal ou du règne végétal sont changées en pierre, en conservant toujours leur première forme. Cette loutre, que vous croyez de pierre, est l'effet d'une *pétrification*. (Virey.) | La chose pétrifiée. Il y a de belles et nombreuses *pétrifications* dans le cabinet de ce naturaliste. | *Pétrifications calcaires* ou *artificielles*, Celles que l'on produit en exposant des coquillages, des végétaux et même des animaux, à des sources qui renferment en dissolution du carbonate de chaux.

PÉTRIFIÉ, ÉE, part. Converti en pierre ; devenu une pétrification. Bois *pétrifié*. Coquille *pétrifiée*. Des os *pétrifiés*. | Fig. Rendu immobile comme la pierre. Rien dans la vie ne doit être stationnaire, et l'art est *pétrifié* quand il ne change plus. (Mme de Staël.) | Fig. Muet de stupeur, immobile d'étonnement. En entendant cela, je suis *pétrifié*. Nous sommes *pétrifiés* de surprise, de douleur. Le vieillard reste d'abord immobile et comme *pétrifié*. (A. de Calvimont.) Je demeurai comme *pétrifié*.

PÉTRIFIER, v. n. (du lat. *petra*, pierre ; *facere*, faire). Changer en pierre. La tête de Méduse avait la vertu de *pétrifier* ceux qui la regardaient. Il y a des eaux qui *pétrifient* les substances animales ou végétales qui y séjournent. (Laveaux.) | Fig. Rendre immobile d'étonnement, de saisissement, jeter dans la plus grande stupeur. Cette nouvelle m'a *pétrifié*. Eugène était *pétrifié* par l'inépuisable dévouement de cet homme. (H. Balzac.)

PÉTRIN, s. m. Coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain. On l'appelle aussi *huche*. Rouler de la pâte dans le *pétrin*. | *Pétrin mécanique*, Sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte. | Prov. et famil. *Être, se mettre dans le pétrin*, Être, se mettre dans l'embarras.

PÉTRIR, v. a. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. *Pétrir* du pain. *Pétrir* un gâteau. | Par extens. Presser fortement, et en tous sens, des choses grasses et onctueuses pour en lier les différentes parties et leur donner de la consistance. *Pétrir* de l'argile. | Fig. Nous *avons* tous *été pétris* du même limon. | Façonner. Il faut *pétrir* le caractère des enfants pendant qu'ils sont jeunes. Son cœur est pour vous comme si je l'*avais pétri* de mes propres mains. (Mme de Sévigné.)

PÉTRISSAGE, s. m. Action de pétrir. Le *pétrissage* du pain. Le *pétrissage* à bras vaut toujours mieux que le *pétrissage* à la mécanique. | On dit aussi *Pétrissement*.

PÉTRISSEUR, s. m. Celui qui, dans une boulangerie, pétrit la pâte. Il faut un homme vigoureux pour faire un bon *pétrisseur*. | Au fém. *Pétrisseuse*. Les *pétrisseuses* et les boulangers.

PÉTROLE, s. m. (du gr. πέτρος, pierre ; ἔλαιον, huile). Substance bitumineuse liquide, onctueuse, d'un brun noirâtre, presque opaque, douée d'une odeur forte, plus légère que l'eau, inflammable et susceptible d'être distillée sans subir d'altération. Le pétrole paraît dû à une modification particulière du naphthe. Épuré par la distillation il prend le nom d'*huile de pétrole*, et est beaucoup employé depuis la dernière moitié du siècle à l'éclairage. On en trouve des sources très-nombreuses. On le recueille à la surface de certains lacs. En France, la seule source connue de *pétrole* existe à Gabian, près de Pézenas (Hérault), ce qui lui a valu le nom vulgaire d'*huile de Gabian*. On trouve du pétrole en Angleterre, en Suède, en Allemagne, en Valachie, dans l'île de Zante, où on l'exploitait déjà du temps d'Hérodote ; en Asie, dans les environs de la mer Caspienne ; mais c'est aux États-Unis d'Amérique qu'on en recueille les quantités les plus considérables. Le pétrole peut remplacer le goudron. La médecine l'a quelquefois employé comme vermifuge et antispasmodique. Lampe à *pétrole*. Brûler du *pétrole*. Une explosion de *pétrole*. Le *pétrole* est une cause fréquente d'incendie.

PÉTRONE. Écrivain latin du 1er siècle, né à Marseille, fut proconsul en Bithynie sous Claude, et devint un des favoris de Néron, qui lui donna le titre d'*Arbiter elegantiarum* (Intendant des plaisirs) ; mais, ayant été soupçonné d'avoir pris part au complot de Pison, il fut arrêté et forcé de s'ouvrir les veines, à Cumes (67). Bien qu'épicurien, il montra la plus grande sérénité dans ses derniers moments. On a sous son nom un pamphlet satirique intitulé *Satyricon*, mêlé de prose et de vers, dans lequel on trouve, avec des tableaux beaucoup trop nus des mœurs du temps, quelques beaux morceaux, entre autres le *Festin de Trimalcion*, le conte de la *Matrone d'Éphèse*, et un épisode célèbre sur la *Guerre civile* de César et de Pompée, en vers. On présume qu'il se trouve dans cet ouvrage de nombreuses allusions à Néron, dont Pétrone voulait peindre les débauches et le manque de goût ; cependant le personnage de Trimalcion s'appliquerait mieux à Claude. L'ouvrage de Pétrone ne nous est parvenu qu'incomplet.

PÉTROSILEX, s. m. Minéral. Nom commun à toutes les substances compactes qui ont l'apparence du silex, et qui se rencontrent en filons ou en roches, différant en cela des *silex*, qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables.

PETTO (IN). Mots italiens qui signifient *dans l'intérieur du cœur, en secret*. Cette locution est principalement en usage à la cour de Rome. Le pape, lorsqu'il nomme des cardinaux, s'en réserve quelquefois *in petto*, c. à d. qu'il se propose de choisir un cardinal ou plusieurs dont il ne fait pas connaître le nom.

PÉTULAMMENT, adv. (pron. *pétulaman*). D'une manière pétulante. Agir *pétulamment*.

PÉTULANCE, s. f. Vivacité excessive ; qualité de celui qui est pétulant. Avoir de la *pétulance*. Réfréner sa *pétulance*. La *pétulance* du langage. La *pétulance* des gestes, du mouvement. Les enfants ont de la peine à modérer leur *pétulance*.

PÉTULANT, ANTE, adj. (du lat. *petulans*, querelleur, prêt à attaquer). Vif, brusque, impétueux. Un enfant *pétulant*. Une jeune fille *pétulante*. Les hommes *pétulants* sont rarement méchants. Des sylvains *pétulants*, des faunes indiscrets. (Regnard.) | Se dit des animaux. Mon bercail est rempli de chevaux *pétulants*. (Saint-Ange.)

PETUN, s. m. Nom vulgaire du tabac dans l'Amérique méridionale.

PEU, adv. (du lat. *pauci*). En petite quantité ou en petit nombre. Il est opposé à Beaucoup. Manger *peu*. Dépenser *peu*. Dormir *peu*. Sortir *peu*. Le sol est *peu* profond. Des amitiés *peu* durables. A quoi bon parer sa chambre avec autant de soin, puisqu'il y doit rester si *peu*. (J. J. Rousseau.) Beaucoup d'hommes d'État forment de vastes plans, et *peu* savent les exécuter. (Ségur.) | Il est quelquefois explétif. Je t'ai fait cette confidence avec franchise, et cela m'est sorti un *peu* bien vite de la bouche. (Molière.) | *C'est peu de chose*, Se dit d'une chose ou d'une personne dont on ne fait point de cas. *C'est peu de chose* que cela. *C'est peu de chose* que cet homme-là. | Se dit d'un petit obstacle, d'un petit retard. *Peu de chose* arrête encore. Cela tient à *peu de chose*. | Fig. et famil. *Mettre peu de chose*, Mettre peu de chose pour son compte. | *Mettre peu dans le commerce de la vie*, Contribuer faiblement au bien-être commun, ou à la conversation, à l'amusement. | Famil. *C'est peu de chose que de nous*, Se dit pour marquer la faiblesse et la misère de la condition humaine. | *Paix et peu*, Avoir peu et vivre en paix. | *Peu et bon*, On se contente de peu, pourvu qu'il soit bon. | *Peu ou prou, ni peu ni prou*, Peu ou beaucoup, ni peu, ni beaucoup. | *Ni peu, ni point*, Point du tout. Il a *peu* ou *point* de santé. Il n'a d'esprit *ni peu ni point*. | Prov. *A grands seigneurs peu de paroles*, Il faut leur expliquer en fort peu de mots ce qu'on veut leur faire entendre. | *Peu à peu*, loc. adv. Lentement, par un progrès imperceptible. On se fait aimer *peu à peu* de celle qui vous a d'abord repoussé. | Dans peu, sous peu. Il doit arriver *dans peu*, *sous peu* de jours. | *Peu après*, Peu de temps après. Il est arrivé *peu après* vous. | *Quelque peu*, Un peu. Je l'ai connu *quelque peu*. | *Tant soit peu*. Ne croyez pas que ces douleurs aient *tant soit peu* troublé mon âme. | *Si peu que rien*. Vendez-m'en *si peu que rien*. | *Trop peu de*. J'ai goûté *trop peu de*

bonheur. | *Pour peu que*, loc. conjonctive, qui est toujours suivie du subjonctif. Il le fera *pour peu* que vous lui en parliez. | *Peu s'en faut que. Peu s'en faut que* Nathan ne m'ait nommé son père. (Racine.) S. m. Petite quantité. Le *peu* de bien que j'ai. Son *peu* de mérite. Le *peu* de plaisir que j'y prends. Il vaut mieux avoir satiété par le *peu* que défaillance par le beaucoup. (Pasquier.) Le *peu* de commerce que l'on faisait était désavantageux. (Voltaire.) Un *peu* de charbon de terre combiné avec le fer donne l'acier. (Cuvier.) | *Un tant soit peu*. Donnez-moi *un tant soit peu* d'amour. | *A peu près*. Les gens légers vivent toujours par des *à peu près*. | *Un homme de peu*. Un homme peu considéré. | *Excusez du peu!* Iron. et famil. Se dit à quelqu'un qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, ou bien encore, par périphrase, lorsqu'on donne trop d'une chose.

PEUCÉDANE, s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, qui croît naturellement dans les prairies. *Peucédane* officinale. *Peucédane* de Paris. *Peucédane* d'Alsace. On lui donne communément le nom de *Fenouil de porc* ou *Queue de pourceau*. Il fournit un fourrage assez bon et abondant, et donne jusqu'à deux coupes par année. Semé au printemps, il est un mois ou cinq semaines à lever.

PEUPLADE, s. f. (rad. *peuple*). Multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre. La Grèce était primitivement composée de *peuplades*. Il fallait gagner l'affection des *peuplades* errantes ou sédentaires, dans ce vaste espace. (Raynal.) | Rassemblement d'hommes non encore civilisés ou indisciplinés. Le rebut de l'Europe est allé former des *peuplades* sur le continent américain. | Se dit des animaux. On a jeté dans ce vivier une *peuplade* de poissons.

PEUPLE, s. m. (du lat. *populus*, même signif.). Multitude d'hommes d'un même pays qui vivent sous les mêmes lois. *Peuple* conquérant, belliqueux. *Peuple* commerçant, cultivateur. *Peuple* éclairé. *Peuple* ignorant. De tous les *peuples* du monde, le plus fier et le plus hardi, le plus avisé, le plus laborieux avait le *peuple* romain. (Bossuet.) Les Morlaques passaient pour les *peuples* les plus farouches de la Grèce. (Voltaire.) | Multitude d'hommes qui ont une même origine. Le *peuple* juif est dispersé par toute la terre. | Réunion de sujets, par opposition à Souverain. Il en est du *peuple* comme de quelques oiseaux que des maîtres inhumains privent de la vue parce qu'ils chantent sans distraction. (Salgues.) | Habitants d'une même ville, d'un même village. Le *peuple* de Lyon. | Il se dit d'une partie de la nation considérée sous les rapports politiques. Autrefois en France le *peuple* était représenté aux États généraux. Dans plusieurs républiques anciennes, on distinguait le Sénat et le *peuple* qui avaient chacun leur part au gouvernement. | Foule, multitude. Là affluait un *peuple* nombreux. | Dans le sens le plus général, le *peuple* c'est tout le monde, c'est la collection des individus dont se compose une nation, une société déterminée. Ainsi, on dit le *peuple français, anglais, espagnol*, etc., et, sous cette dénomination commune, on comprend sans exception tous les membres de l'État sociale que régit le même gouvernement. Mais comme, chez les anciens, presque partout on distinguait dans la même société deux classes séparées par des différences radicales, celle des hommes libres et celle des esclaves, le mot *peuple* désignait exclusivement ceux-là, les autres, en dehors du droit humain, n'étant que des choses et non des personnes. Puis, dans la classe même des hommes libres, les uns l'étant plus, les autres moins, les uns jouissant de certains droits politiques et civils dont les autres étaient entièrement privés, on nomma ces derniers *plebs*, la plèbe, le *peuple* comme nous disons, et le peuple, en ce sens, se composa de tous ceux qui appartenaient à la classe inférieure, assujettie à divers degrés, selon les lieux et selon les temps, à la classe supérieure et privilégiée; de sorte que, dans la plupart des sociétés anciennes, il existait trois ordres correspondant à autant de conditions différentes d'existence; les hommes du privilége, *optimates*, nobles, patriciens, etc., la plèbe et les esclaves. Plus tard, parmi les chrétiens même, et en dehors du servage, reste modifié de l'esclavage antique, la société se partagea également en deux classes distinctes, l'une investie des droits obstinément refusés à l'autre, l'une dominante et l'autre dominée, l'une généralement riche et l'autre généralement pauvre, et cette dernière reçut particulièrement le nom de *peuple*. Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec la distinction qu'elle exprime : elle désigne la classe dominée en opposition avec la classe dominatrice, la classe politiquement esclave en opposition avec la classe politiquement libre. (Lamennais.) | Toutes les aristocraties, anglaise, russe, allemande, n'ont besoin que de montrer une chose en témoignage contre *l'entente des honnêtes gens* : les tableaux que la France fait d'elle-même par la main de ses grands écrivains, la plupart amis du peuple et partisans du progrès. Le peuple qu'on peint ainsi, n'est-ce pas l'effroi du monde? Y a-t-il assez d'armées, de forteresses pour le cerner, pour le surveiller jusqu'à ce qu'un moment favorable se présente pour l'accabler? Des romans classiques, immortels, révélant les tragédies domestiques des classes riches et aisées, ont établi solidement dans la pensée de l'Europe qu'il n'y a plus de famille en France. D'autres, d'un grand talent, d'une fantasmagorie terrible, ont donné pour la vie commune de nos villes celle d'un point où la police concentre sous sa main les repris de justice et les forçats libérés. Un peintre de genre, admirable par le génie de détail, s'amuse à peindre un horrible cabaret de campagne, une taverne de valetaille et de voleurs, et, sous cette ébauche hideuse, il écrit hardiment un mot qui est le nom de la plupart des habitants de la France, *le peuple*. L'Europe lit avidement, elle admire, elle reconnaît tel ou tel petit détail. D'un accident minime, dont elle sent la vérité, elle en conclut aisément la vérité du tout. Nul peuple ne résisterait à une telle épreuve. Cette singulière manie de se dénigrer soi-même, d'étaler ses plaies, et comme d'aller chercher la honte, serait mortelle à la longue. Qu'il suffise aux nations de savoir que ce peuple n'est nullement conforme à ses prétendus portraits. Ce n'est pas que nos grands peintres aient toujours été infidèles; mais ils ont peint généralement des détails exceptionnels, des accidents, tout au plus, dans chaque genre, la minorité, le second côté des choses. Les grandes faces leur paraissaient trop connues, triviales, vulgaires. Il leur fallait des effets, et il les ont cherchés souvent dans ce qui s'écartait de la vie normale. S'ils étaient descendus eux-mêmes, par leurs souffrances personnelles, dans les profondes réalités de la vie, ils auraient vu que la famille, le travail, la plus humble vie du peuple, ont d'eux-mêmes une poésie sainte. Le trait éminent, capital, qui m'a toujours frappé le plus dans ma longue étude du peuple, c'est que, parmi les désordres de l'abandon, les vices et la misère, j'y trouvais une richesse de sentiment et une bonté de cœur très-rares dans les classes riches. Tout le monde, au reste, a pu l'observer : à l'époque du choléra, qui a adopté les enfants orphelins? Les pauvres. La faculté du dévoûment, la puissance du sacrifice, c'est, je l'avoue, ma mesure pour classer les hommes. Celui qui l'a au plus haut degré est plus près de l'héroïsme. Les supériorités de l'esprit, qui résultent en partie de la culture, ne peuvent jamais entrer en balance avec cette faculté souveraine. (Michelet.) | *Émancipation du peuple*. De tous temps les ambitieux et les intrigants ont promis au peuple en phrases plus ou moins sonores : la liberté, l'égalité, la fraternité; le travail, la famille, la propriété, le progrès, le crédit, l'instruction, l'association, l'ordre et la paix; la participation au gouvernement, l'équitable répartition de l'impôt, l'administration honnête et à bon marché, la justice juste, l'égalité progressive des fortunes, l'affranchissement du prolétariat, l'extinction de la misère. Ils ont tant promis qu'après eux, il faut l'avouer, il ne reste rien à promettre. Mais aussi, qu'ont-ils tenu? C'est au peuple de répondre : Rien!... L'usure, telle est la vraie cause de la misère du peuple. Mais le moyen d'extirper le mal, quel est-il? Le moyen de détruire l'usure ce n'est pas, encore une fois, de confisquer l'usure; c'est d'opposer principe à principe, c'est, en un mot, d'*organiser le crédit*. (P. J. Proudhon.) | Hist. de France. Se disait autrefois en France de l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands, des nobles et du clergé. Il comprenait les laboureurs, les ouvriers, les artisans, les négociants, les financiers, les gens de loi, les gens de lettres. | *Souveraineté du peuple*, Principe opposé au droit divin, qui fut proclamé le 15 décembre 1792. Il a été reconnu par la plupart des gouvernements qui se sont succédé depuis, même par les monarchistes. La *souveraineté du peuple* s'exerce, mais ne se délègue pas. | *Orateur du peuple*, Nom qu'on donnait à ceux qui, se faisant admettre à la barre de la Convention, prenaient la parole au nom du peuple. | *Ennemis du peuple*, Les privilégiés de toute espèce, les rois absolus, les aristocrates et les bancocrates, tous ceux, enfin, qui ne reconnaissent pas les droits de l'homme. | Particul. *Le peuple de*, Grand nombre de personnes considérées sous des rapports communs. *Le peuple des* auteurs. *Un peuple de* héros. | Par dénigr. Donnez vos dîners sans nourrir à l'office *un peuple de* valets. (C. Delavigne.) | Fig. et poétiq. *Le peuple des ombres, le peuple des tombeaux*, Les morts. | Se dit des animaux, des végétaux. Le *peuple* singe, un jour, voulait élire un roi. (La Fontaine.) Le *peuple* ailé frémit, le coq chante et m'appelle. (Lalanne.) | *Peuple* se dit aussi du petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler et des rejetons qui viennent au pied de certains arbres et de certaines plantes. | Adjectiv. Faut-il opter, je ne balance pas, je veux être *peuple*. (La Bruyère.) Ce qui n'est pas *peuple* est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter. (J. J. Rousseau.)

PEUPLÉ, ÉE, part. Où il y a des habitants; qui renferme beaucoup d'habitants, de population. Un canton, un pays *peuplé*. Cette île est très-*peuplée*. Les contrées *peuplées* et les contrées désertes. Les campagnes mieux *peuplées* et mieux cultivées offrent moins de ronces et plus de récoltes. (Raynal.) Il n'y a presque point de prairies dans la Chine, qui est si *peuplée*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Peuplé de*. Tout l'Olympe est *peuplé de* héros amoureux. (Voltaire.) L'univers est *peuplé d'*une infinité de mondes et de tourbillons qui naissent, périssent et se reproduisent sans interruption. (Barthélemy.) La face du monde est *peuplée* ou plutôt surchargée *d'*êtres vivants et sensibles, parmi lesquels l'homme règne en dominateur. (Virey.) | Se dit des animaux et des plantes. Un étang *peuplé* de carpes. Une forêt *peuplée* de gibier. Elle sera *peuplée* de bêtes féroces, elle n'aura pas changé d'habitants. (J. J. Rousseau.) Les forêts d'Amérique sont *peuplées* de serpents.

Il peut, dans son jardin, tout *peuplé* d'arbres verts,
Recéler le printemps au milieu des hivers.
(BOILEAU.)

PEUPLER, v. a. Remplir un pays de peuple, d'habitants. *Peupler* une île déserte. Le superflu de l'Europe ira *peupler* le nouveau monde. Le czar s'obstina à *peupler* un pays qui semblait n'être pas destiné pour des hommes. (Voltaire.) | En parlant des animaux. *Peupler* une garenne de lapins. | Fig. *Peupler un bois, une vigne*, Y mettre du nouveau plant. | Former, accroître la population. Les premiers hommes qui *ont peuplé* l'Amérique. | Se dit également des animaux. Des bœufs, des chevaux, des chèvres qu'on laissa dans cette île déserte, la *peuplèrent* en peu d'années. | Habiter en grand nombre. Puissantes déités qui *peuplez* cette rive. Rebâtissez son temple et *peuplez* vos cités. (Racine.) | Remplir. Les marâtres ne *peuplent* pas moins la terre de mendiants, de vagabonds, de domestiques et d'esclaves, que la pauvreté. (La Bruyère.) O toi, qui de l'espace *as peuplé* les déserts. (Saint-Lambert.) | Fig. Son imagination est *peuplée* de fantômes. | Absol. Multiplier. Rien ne *peuple* comme les gueux. (Diderot.) | En parlant des animaux. Il n'y a pas de poisson qui *peuple* autant que la carpe. | SE PEUPLER, v. pr. Être peuplé. On verra avant peu l'Algérie *se peupler* jusqu'en ses endroits les plus reculés, si on décrète la liberté. Les bocages *se peuplent* de musiciens charmants. (A. Martin.)

PEUPLERAIE, s. f. Lieu planté de peupliers. Se promener dans une *peuplerai*e. Peu usité.

PEUPLIER, s. m. (du lat. *populus*, même signif.).

Peupliers.

Bot. Genre de la famille des amentacées, renfermant plus de vingt espèces, croissant dans les lieux humides des contrées tempérées de l'hémisphère boréal. Plusieurs sont indigènes de la France et de

l'Europe, où on les cultive soit pour l'ornement des paysages, soit pour les usages de leurs bois. Une allée de *peupliers*. Un canal bordé de *peupliers*. Le *peuplier* aux feuilles tremblantes et murmurantes imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (Bern. de Saint-Pierre.) Lorsque les *peupliers*, long rideau du dortoir... Voyez ces beaux *peupliers*.

Je me plais au doux bruit d'un *peuplier* mouvant
Qui sur le bord des eaux frémit au gré du vent.
(F. DIDOT.)

| Les peupliers sont de grands arbres dont les jeunes bourgeons floraux sont écailleux, plus précoces que les feuilles, enduits, dans quelques espèces, d'un suc balsamique et très-visqueux; les feuilles sont triangulaires, cordiformes, et leurs pétioles sont tellement comprimés latéralement ou amincis au sommet, que le moindre mouvement de l'air les met en agitation. Personne n'ignore l'utilité dont il est par la rapidité de sa croissance. Son bois est sec, léger et tendre, et s'il n'est pas propre aux travaux qui demandent de la force et de la solidité, on en fait grand usage dans la menuiserie légère, pour les dedans d'armoires, les coffres d'emballage, etc. Il brûle aisément, mais il donne peu de chaleur; ses feuilles, vertes ou sèches, peuvent être données en fourrage aux bestiaux, qui les mangent avec plaisir. Les *peupliers* prospèrent dans les sols les plus ingrats, et se multiplient avec facilité de boutures comme de rejetons. | Le peuplier a joué un grand rôle dans la religion de l'antiquité. Les Bacchantes l'entremêlaient à l'ormeau pour en faire des couronnes, parce que, comme l'ormeau, il sert quelquefois de tuteur à la vigne. Les athlètes s'en paraient dans les combats, ainsi que les Saliens, qui sacrifiaient à Hercule. Du reste, les Grecs l'avaient consacré à ce dieu. Homère le peint ombrageant la fontaine sacrée des Nymphes. Les sœurs de l'imprudent Phaéton furent métamorphosées en peupliers. Enfin, lorsque Hercule arracha Cerbère de l'empire des morts, il se couronna des feuilles du peuplier blanc, qui croissait sur les rives de l'Achéron. De nos jours, le peuplier est devenu, par l'effet d'un jeu de mots, l'emblème du peuple, de la démocratie. | Parmi les nombreuses espèces de peupliers, citons les suivantes, qui sont les plus répandues, et dont la culture paraît plus utile. Le *peuplier blanc*, *ipréau*, *blanc de Hollande*, reconnaissable à ses feuilles arrondies, dentées, d'un noir foncé en dessus, et en dessous couvertes d'un duvet d'une blancheur éclatante; il s'accommode des terrains les plus arides comme des plus fangeux; c'est cependant sur le bord des eaux qu'il croît de préférence, et souvent il le dispute au chêne en hauteur et en grosseur. On en fait des boiseries, des meubles destinés à recevoir le placage en acajou; souvent même, dans les pays où le bois dur est rare, des poutres et des solives. Il pousse de ses racines une multitude de rejetons dont l'abondance le rend nuisible pour les champs voisins, et c'est par ses rejetons qu'on le multiplie. On les arrache dès la première année de leur pousse, et on les plante en pépinière; les boutures des petites branches réussissent rarement. Le *peuplier blanc* est commun dans les bois et le long des chemins. | Le *peuplier grisard* ou *grisaille* est souvent confondu avec le précédent; mais il a les feuilles plus petites, moins velues ou moins blanches en dessous; son écorce est plus verte, et il s'élève à une moins grande hauteur. Comme le peuplier blanc, il s'étend avec une incroyable rapidité par le moyen des rejetons qui poussent de ses racines; son bois est d'un usage moins fréquent que celui de ce dernier. | Le *peuplier tremble* est remarquable par la propriété qu'ont ses feuilles, rondes, dentées, glabres des deux côtés, d'être dans une agitation perpétuelle, lors même qu'aucun souffle de vent ne se fait sentir. Son écorce est épaisse, unie et verdâtre, son bois ressemble beaucoup à celui du peuplier blanc; il donne peu de chaleur et se consume rapidement; on s'en sert principalement à chauffer le four, et on en coupe les rameaux tous les deux ans pour nourrir les vaches, les moutons et les chèvres de ses feuilles et de ses bourgeons. | Le *peuplier noir* se cultive à cause de son bois plus dur, plus nerveux et moins facile à fendre que celui des autres peupliers. On en fait des sabots, de la volige, des feuilles de charpente. Il a les feuilles triangulaires, aiguës, glabres, plus longues que larges, [illegible] tous les terrains lui conviennent; mais il [illegible] mieux et pousse des jets plus vigoureux dans les sols humides. | Le *peuplier d'Italie* ou *peuplier pyramidal*, répandu avec tant de profusion dans certaines parties de la France, se distingue par sa forme pyramidale toujours régulière. Son bois est blanchâtre, susceptible d'un beau poli, très-propre à la sculpture, à la saboterie; on en fait des planches qui se travaillent très-bien. La durée de ce bois est considérable quand il est à l'abri des injures de l'air ou qu'il est peint à l'huile; il donne beaucoup de flamme, quoique peu de chaleur, et sert à chauffer le four, à cuire le plâtre, la chaux, etc. C'est entre sa trentième et sa quarantième année qu'il est plus avantageux de le couper : on choisit pour cela le commencement de l'hiver, et comme le tronc conserve pendant longtemps de la séve, on attend une année entière avant de le débiter en planches. Il aime un terrain léger, gras et humide, et ce n'est que dans les sols de cette nature que sa culture présente des avantages. Dans les sols argileux, il ne fait pas de progrès, et il périt jeune dans ceux qui sont sablonneux et secs. Le *peuplier d'Italie* est très-propre à former de grands rideaux de verdure pour cacher les murs, et sert, dans les pépinières, d'abri contre les vents. | Le *peuplier du Canada* a les feuilles presque en cœur, aussi longues que larges, glabres, inégalement dentées, pourvues de quelques poils à la plupart de leurs dents; tout terrain lui convient, pourvu qu'il ne soit pas trop sec, et il doit être préféré à tous les autres peupliers pour faire des plantations, lorsqu'on ne recherche que le produit. Sa végétation est plus rapide que celle des autres peupliers, son élévation égale, son bois de meilleure qualité; on le multiplie par boutures faites par des pousses de l'année. | Le *peuplier de Virginie* ou *de Caroline*, souvent désigné dans les jardins sous le nom de *peuplier suisse*, se rapproche beaucoup du peuplier du Canada, avec lequel on le confond souvent; mais il a les feuilles plus en cœur, plus grandes, des rameaux plus anguleux, plus gros, plus écartés du tronc. Sa végétation est moins rapide. Le plus sûr moyen de le multiplier est de le greffer sur le peuplier d'Italie.

PEUR, s. f. (du lat. *paror*, même signif.). Frayeur, vive et subite appréhension; mouvement par lequel l'âme fuit l'approche d'un objet qui lui paraît nuisible. Avoir *peur*. Avoir grand'*peur*. Faire *peur* à quelqu'un. Trembler de *peur*. Mourir de *peur*. La *peur* fait pâlir. La *peur* de la mort. Elle a *peur* des revenants. Les *peurs* salutaires sont la *peur* des lois et la *peur* de l'opinion. Lorsqu'on a *peur* on est fort doux. (Voltaire.) La *peur* chez les méchants tient lieu de probité. (Rigaud.) | *Cet homme a peur de son ombre*, La moindre chose lui fait peur, lui inspire des craintes. | *A faire peur*, loc. adv. Extrêmement. Être laid *à faire peur*. Si je reste dans un épuisement *à faire peur*, personne ne me reconnaîtra plus. (J. J. Rousseau.) | *Être mis à faire peur*, Être vêtu d'une manière bizarre et ridicule. | Prov. *La peur grossit les objets*, On exagère ce qu'on craint. | *Il n'y a pas de médecin de la peur*, La peur est incurable. | Par exagérat. Se dit au lieu de Crainte. J'ai *peur* qu'il ne réussisse pas. J'ai *peur* de vous incommoder. Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas *peur* que leurs actions démentent leurs discours. (J. J. Rousseau.) | *De peur*, loc. adv. Par un sentiment de peur. Il a consenti *de peur*. | *De peur de*, Dans la crainte de. Ils se baissent aux portes, *de peur de* se heurter. (La Bruyère.) | *De peur que*, conj. Dans la crainte que. Enveloppez-la d'une douillette, *de peur qu'*elle n'ait froid. Écoute-moi donc tandis qu'il est temps, *de peur qu'*après avoir passé la moitié de ta vie à déplorer mes fautes, tu ne passes l'autre à déplorer les tiennes. (J. J. Rousseau.) | Synonymes : PEUR, FRAYEUR, TERREUR. Ces trois expressions marquent par gradations les divers états de l'âme plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive et subite, elle cause la *peur*; si elle est plus frappante et plus réfléchie, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre espérance, c'est la *terreur*. (Laveaux.)

PEUREUX, EUSE, adj. Sujet à la peur. Le lièvre est un animal fort *peureux*. Un homme *peureux*. Une femme *peureuse*. Des soldats *peureux*. | Qui manque de résolution; craintif, timide. Jamais je n'ai vu personne si *peureux* en affaires. | Substantiv. Personne qui a peur. Vous êtes un *peureux*, une *peureuse*. Un grand *peureux*.

PEUT-ÊTRE, adv. Il marque le doute, la possibilité. Cela arrivera-t-il? *Peut-être*. Il guérira *peut-être*. Les premiers pourraient *peut-être* faire des miracles, non les autres. (Pascal.) Mais *peut-être* j'invente une fable frivole. (Boileau.) *Peut-être* que cet argent et mes services pourront quelque jour obtenir de vous ce que je n'ose vous demander. (Montesquieu.) *Peut-être* sur les bruits de cette heureuse paix. (Voltaire.) | Substantiv. Un *peut-être*. Le *peut-être*. Je ne fais pas grand fond sur la foi d'un *peut-être*. (Quinault.) Ce sont des *peut-être* sans valeur. (Diderot.) | *Peut-être que*, loc. conj. *Peut-être qu'*il viendra. | Famil. *Il n'y a pas de peut-être*, Se dit à quelqu'un qui vient de se servir du mot *peut-être*, pour lui déclarer qu'il a tort de douter, que la chose dont on parle est certaine.

PEUTINGER (CONRAD). Savant antiquaire, né à Augsbourg en 1465, mort en 1547. Il est surtout connu par la carte de l'empire romain qui porte son nom, la *Table de Peutinger*, dite aussi *Table Théodosienne*, l'un des monuments les plus précieux de l'antiquité. Cette carte, où sont tracées toutes les routes militaires de l'empire, fut, à ce qu'on croit, exécutée à Constantinople vers 393, sous Théodose le Grand; selon d'autres, elle remonterait à l'an 222 ou même à l'an 161. Elle fut découverte à Spire vers 1500, dans une bibliothèque fort ancienne, par Conrad Celtès, qui la légua à Peutinger. Celui-ci se proposait de la publier quand il fut surpris par la mort, et elle ne parut qu'en 1598, à Venise.

PÉZIZE, s. m. Bot. Genre de champignons qui offre une substance charnue plus ou moins creusée en soupape à sa partie supérieure.

PHAÉTON (pron. *faéton*). Mythol. Fils d'Apollon et de Clymène, une des Océanides, fut aimé de Vénus, qui lui confia la garde de ses temples. Enorgueilli de cette confiance, Phaéton ne put souffrir qu'Épaphus, fils d'Io et de Jupiter, contestât son origine céleste. Sa mère l'envoya au Soleil, son père, qui, le voyant plongé dans la douleur, jura par le Styx de lui accorder son vœu. Phaéton lui demanda de conduire pendant un jour le char de la lumière. Forcé d'y consentir, le Soleil donna à son fils des conseils dont il ne sut pas profiter. Les rayons ardents de ce char, qu'il ne savait pas diriger, brûlèrent la terre, qui adressa ses plaintes à Jupiter, et celui-ci, foudroyant le téméraire, le précipita dans l'Éridan, sur les bords duquel ses sœurs inconsolables furent changées en peupliers, et Cycnus, son ami, en cygne. | Astron. La constellation du *Cocher*. | S. m. Petite voiture à deux roues, légère et découverte. Au magique opéra que ton *phaéton* vole! (Barthélemy.) Voilà un joli *phaéton*. | Ornithol. Nom scientifique du *paille-en-queue*.

PHAGÉDÉNIQUE, adj. (du gr. φαγέδαινα, faim dévorante). Pathol. Qui ronge, qui corrode. Ulcères *phagédéniques*. | Se dit aussi des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. La teinture d'iode est *phagédénique*.

PHAGÉDÉNISME, s. m. Pathol. Qualité ou état de ce qui est phagédénique.

PHALANGE, s. f. (pron. *falanje*; du gr. φάλαγξ, même signif.). Chez les Grecs, Tout corps d'armée rangé dans un ordre compacte, quelle que fût la profondeur des files. Plus tard, ce nom fut spécialement réservé à une division de l'armée dont le nombre d'hommes varia beaucoup. Chez les Athéniens, il y avait deux sortes de phalanges, celle des oplites, infanterie pesante, qui avait 4,096 hommes, et celle des peltastes et des psilites, infanterie légère, qui n'en avait que la moitié, 2,048. | De toutes les phalanges, la plus célèbre fut la phalange macédonienne, organisée par Philippe, et forte de 16,000 hommes rangés sur 16 rangs tellement pressés, que les piques du cinquième dépassaient de plus d'un mètre la première ligne. Cependant, d'après Arrien, Alexandre avait adopté la phalange athénienne. | Par extens. et dans le style élevé. Se dit de tout corps d'armée, et particulièrement d'un corps d'infanterie. Les *phalanges* républicaines, les soldats de la liberté, étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. (Napoléon Ier.) | Poétiq. *Les célestes phalanges*, Les anges. Il choisit dans les rangs des *célestes phalanges*. (Baour-Lormian.) | Anat. Les doigts sont formés chacun par une série de petits os longs articulés bout à bout, et auxquels on donne le nom de *phalanges*. Le pouce n'en a que deux, chacun des autres doigts en compte trois. La première, qui s'articule avec les os du métacarpe, conserve le nom de *phalange*, celle qui suit est nommée *phalangine*, et la troisième, *phalangette*; c'est sur cette dernière que l'ongle repose. | Dans le système de Fourier, Nom de la commune sociétaire, groupe élémentaire habitant un phalanstère. V. PHALANSTÈRE.

PHALANGER, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des marsupiaux, renferme une vingtaine d'espèces propres à l'Australie et à la Polynésie. Ce sont des animaux essentiellement frugivores; leurs pouces sont longs et divisés en *phalanges*, d'où le nom du genre. Leur queue est longue et prenante, couverte de poils. Leur aspect rappelle à la fois celui des lémuriens et celui des sarigues. Les phalangers vivent sur les arbres, où ils cherchent les insectes et les fruits. Quand ils aperçoivent un homme, ils se suspendent par la queue sans oser bouger, et l'on parvient, en les regardant fixement, à les faire tomber de lassitude.

Certaines espèces possèdent une sorte de parachute formé par une extension de la peau des flancs entre les jambes, et au moyen duquel ces animaux se soutiennent en l'air quelques instants quand ils sautent d'un arbre à un autre.

PHALANGETTE, s. f. Anat. La troisième et la plus petite des trois phalanges des quatre derniers doigts, la seconde des deux phalanges du pouce, celle qui termine les doigts et le pouce et qui porte l'ongle. On l'appelle aussi *Phalange unguifère*.

PHALANGETTIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes, ou troisièmes phalanges des doigts ou des orteils. Muscles tibio-sous-*phalangettiens*. Muscles *phalangettiens*.

PHALANGIEN, IENNE, adj. (du gr. φάλαγξ, phalange). Anat. Qui a rapport aux phalanges, particulièrement aux premières. Muscle carpo-*phalangien*. | S. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides trachéennes de la famille des holètres, remarquables par la longueur de leurs pattes, a pour type le *faucheur*. Les *phalangiens*.

PHALANGINE, s. f. Anat. Seconde phalange ou phalange intermédiaire des doigts ou des orteils qui ont trois phalanges. On l'appelle aussi *Phalange moyenne*.

PHALANGOSE, s. f. (du gr. φάλαγξ, phalange). Méd. Maladie des paupières, consistant en une double ou triple rangée de cils, dont les postérieurs, dirigés vers la conjonctive, irritent l'œil et déterminent le larmoiement.

PHALANSTÈRE, s. m. (pron. *falanstère*. Ce mot, qu'il est impossible de ramener aux lois de l'étymologie, a été composé par Fourier à l'imitation du mot monastère). Nom que porte, dans le système de Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, la phalange. | La *phalange* comprend une réunion de 1,500 à 1,800 personnes, exécutant les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration nécessaires à l'exploitation unitaire de 16 kilom. carrés de terrains. Quant au *phalanstère* ce doit être un magnifique édifice ayant une façade de plusieurs centaines de mètres, projetant à droite et à gauche de vastes ailes en fer à cheval, et repliées sur elles-mêmes, de manière à se doubler et à former des cours intérieures, spacieuses et ombragées, séparées par des couloirs sur colonnes, jetées d'un corps de bâtiment à l'autre, et servant de terrasse et de serre. Les ateliers bruyants seraient établis dans une des ailes, et dans une autre, ceux où règne le silence; au centre, se trouveraient la bourse, la bibliothèque, le musée, les réfectoires, la tour d'ordre avec beffroi, horloge et télégraphe, le théâtre, les bureaux de la régence et un temple. Une rue-galerie, à hauteur du premier étage, chauffée l'hiver, ventillée l'été, où seraient exposés les produits industriels et artistiques, serpenterait autour de l'édifice, établissant entre toutes ces parties une communication facile. Chaque famille trouverait à se loger, selon ses convenances, dans des appartements somptueux ou simples, mais dont le moins riche offrirait, par sa distribution bien entendue, un degré de confort et d'élégance qu'on trouve rarement dans les habitations de la classe aisée en province. Elle choisirait de même parmi les mets, tous sains et nutritifs, mais plus ou moins recherchés, préparés au restaurant commun, ceux qui conviendraient à ses goûts ou à sa fortune. Les plus jeunes enfants seraient réunis dans des salles vastes et bien aérées, où seraient établies, à hauteur d'appui, des nattes élastiques séparées par des cordons de soie, qui soutiendraient l'enfant fatigué du berceau, sans le priver du mouvement, et lui permettraient de se livrer à ses instincts de sociabilité, qui sont, après les besoins purement moraux, les premiers à se développer. Cette partie de la théorie reçoit une ample confirmation des salles d'asile, où six cents enfants s'ébattent joyeusement sous la garde de deux femmes, qui, malgré leur aptitude spéciale, ne réussiraient pas à faire taire les cris ou réprimer la fatigante turbulence d'un enfant isolé. Les bâtiments affectés à l'exploitation rurale se trouveraient sur l'autre côté de la route, communiquant avec le phalanstère par des galeries couvertes, et dans la campagne s'élèveraient des pavillons, où le travailleur se reposerait pendant la chaleur du jour ou à l'heure du repas. C'est par ce magnique palais que Fourier voulait remplacer les 400 masures qui constituent nos villages, ou 400 de ces infects réduits qui composent les rues tortueuses de nos populeuses cités. Dans le *phalanstère* les travaux doivent être rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. Quelques essais ont été tentés en France, notamment à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), et en Amérique par Victor Considérant, pour réaliser l'idéal de Ch. Fourier; mais ils sont restés jusqu'ici sans résultats.

PHALANSTÉRIEN, IENNE, adj. et s. Qui appartient, qui a rapport au phalanstère. Système *phalanstérien*. Organisation *phalanstérienne*. | Substantiv. Celui, celle qui adhère aux principes de Fourier et qui travaille à la réalisation d'un phalanstère. Les *phalanthériens* sont encore fort nombreux en France.

PHALARIS. Tyran d'Agrigente, né d'une famille opulente, à Astipalée, dans l'île de Crète. Banni de sa patrie, il se rendit en Sicile, s'empara de la souveraineté d'Agrigente, l'an 571 av. J. C., et pour défendre son pouvoir usurpé, il eut recours aux expédients les plus barbares, jusqu'à ce qu'il périt dans un soulèvement populaire, après seize ans de règne. Le supplice le plus ordinaire auquel il condamnait les victimes de sa tyrannie consistait à les renfermer dans un taureau d'airain, et à les faire brûler lentement pour entendre plus longtemps les hurlements de ces infortunés.

PHALÈNE, s. f. (pron. *falène*; du gr. φάλαινα, même

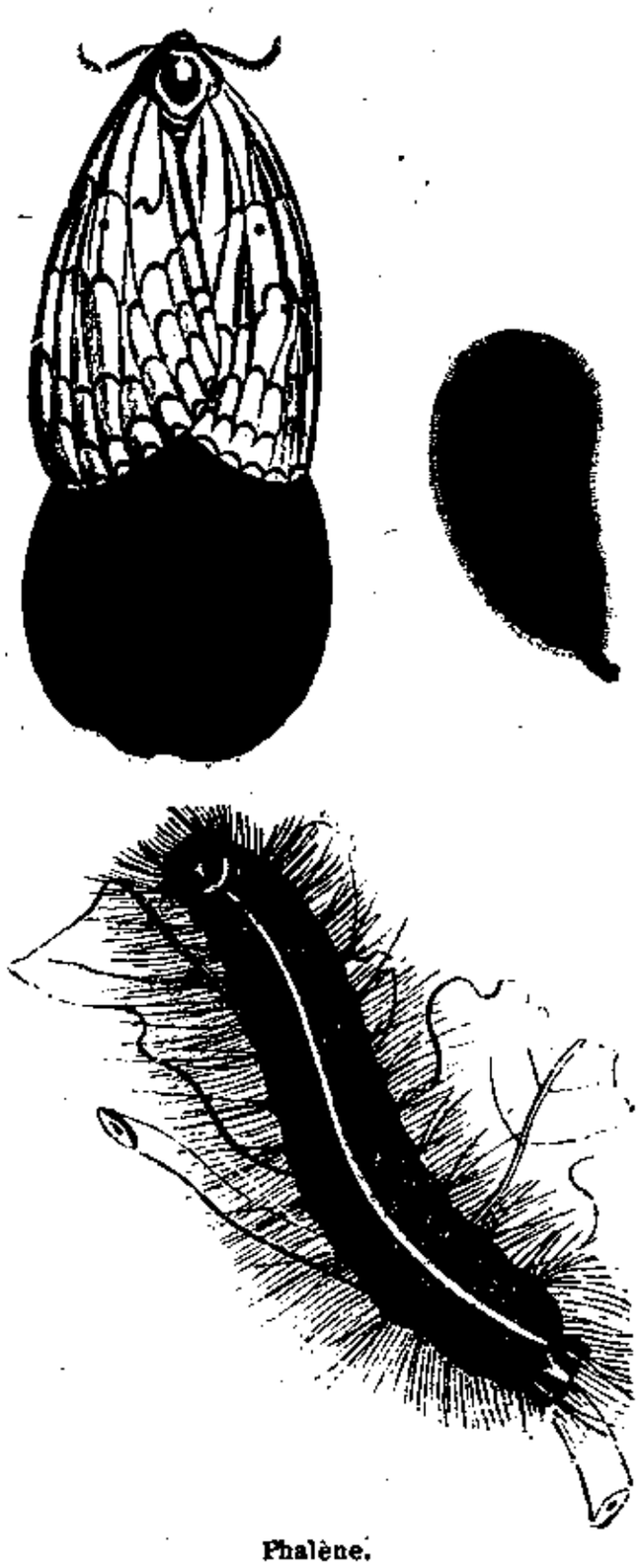

Phalène.

signif.). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nocturnes. Limité comme il est aujourd'hui, le genre phalène offre les caractères suivants : antennes assez courtes, sétacées, multiarticulées, tantôt simples, tantôt pectinées ou plumeuses, soit dans les deux sexes, soit dans les mâles seulement; langue souvent petite, peu cornée; palpe inférieure cachant presque les supérieures cylindriques ou coniques, courtes et recouvertes uniformément de petites écailles; tête petite, corps ordinairement grêle; ailes grandes, étendues horizontalement dans le repos, toutes les quatre, et ayant, dans ce cas, des teintes et des dessins communs, ou bien disposées, dans le repos, en toit très-écrasé; alors les teintes des inférieures sont moins foncées que celles des supérieures; chenilles arpenteuses et à petites pattes. Nous avons vu une belle collection de *phalènes*.

PHALÉNITES, s. m. pl. Entomol. Tribu de lépidoptères de la famille des nocturnes, ayant pour type le genre phalène.

PHALEUCE, adj. et s. T. de versification grecque et latine. Il se dit d'une espèce de vers ayant cinq pieds, comme le saphique, dont le premier est ordinairement un *spondée*, quelquefois un *iambe*, le second toujours un *dactyle*, le troisième et le quatrième des *trochées*, et le dernier ordinairement un *spondée*, et quelquefois un *trochée*. Ce vers convient à l'épigramme. La plupart des pièces de Catulle sont en vers *phaleuces*. | On écrit aussi *Phaleuque*.

PHALLIQUES, s. f. pl. (du gr. φαλλός, pénis). Antiq. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, et en Égypte en l'honneur d'Osiris. Elles étaient ainsi nommées de ce qu'on y promenait en grande pompe le phallus.

PHALLITE, s. f. (du gr. φαλλός, pénis). Méd. Inflammation du pénis.

PHALLOÏDE, adj. (du gr. φαλλός, pénis; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui ressemble à un membre viril ou phallus. Champignon *phalloïde*. Stalactites *phalloïdes*.

PHALLOPHORE, s. m. (du gr. φαλλός, pénis; φέρω, je porte). Antiq. Nom donné aux ministres des fêtes de Bacchus à Athènes, qui portaient le phallus le jour des phalliques.

PHALLUS, s. m. (pron. *fa-lus*; du gr. φαλλός, même sens). Simulacre du membre viril, originairement en usage dans la religion de l'ancienne Égypte, était un emblème de la force productrice dans la nature. On portait solennellement ce symbole dans les processions des fêtes d'Osiris. Cet usage s'introduisit aussi en Grèce, et la procession du phallus fut à Athènes, comme elle l'était à Memphis, pieusement honorée et comprise. C'était une partie des *Dionysiaques*. L'attribut du *phallus* était aussi donné à Priape, par analogie, comme au dieu des vergers, des troupeaux et de la pêche, qui se lient aux idées de fécondité et de fructification. Le *phallus* était un attribut sacré.

PHANÈRE, s. m. (du gr. φανερός, apparent). Production apparente et persistante à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, etc. Ce mot est l'opposé de *Crypte*.

PHANÉROGAME, adj. (du gr. φανερός, apparent; γάμος, noce). Bot. Dont les organes sexuels sont bien manifestes. Les végétaux *phanérogames* sont l'opposé des végétaux *cryptogames*; ils sont infiniment plus nombreux. Dans le système de Linné, ils forment les vingt-trois premières classes, tandis que les *cryptogames* ne forment que la vingt-quatrième et la dernière. Aujourd'hui, les végétaux phanérogames se divisent en deux grandes classes désignées sous les noms de *Monocotylédons* et de *dicotylédons*. Les *plantes phanérogames* sont les plantes les plus élevées en organisation dans l'échelle végétale; ce sont aussi celles qui contribuent le plus à parer la surface de la terre.

PHANÉROGAMIE, s. f. (pron. *fanérogami*). Bot. État d'une plante chez laquelle on aperçoit les organes sexuels. | Grande division du règne végétal, à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues d'organes sexuels bien évidents.

PHAON. (pron. *fan*). Jeune homme de Mytilène, dans l'île de Lesbos. Son extrême beauté enflammait toutes les femmes, et, comme il était piloto ou maître de navire, on fit courir le bruit que Vénus, déguisée en vieille femme, qu'il avait conduite sans la connaître et sans exiger de payement, dans l'île de Cypre, lui avait fait présent d'un vase d'albâtre plein d'un onguent qui l'avait rajeuni et rendu le plus beau des hommes. La célèbre Sapho ne put résister à ses charmes, et les uns prétendent que Phaon fut insensible à sa passion, et les autres, qu'il la paya de retour. Quoi qu'il en soit, il fut cause de sa mort par son infidélité, sinon par son indifférence, et il consacra un temple à Vénus au lieu même où Sapho s'était précipitée dans les flots. Il périt, dit-on, de la main d'un mari justement irrité, qui le surprit dans les bras de sa femme.

PHARAMOND. (pron. *faramon*). Fils de Marcomir, chef des Francs, a été regardé comme le premier roi des Francs; mais cette opinion n'est rien moins que fondée. Le premier historien qui en parle est Prosper Tyro dans sa *Chronique*. Il le fait vivre vers l'an 420, et lui donne Clodion et Mérovée pour successeurs. Du reste, il n'entre, au sujet de ces trois personnages, dans aucun détail qui puisse fortifier son témoignage, et même le peu de liaison qui existe entre cette assertion et ce qui précède et ce qui suit a fait supposer une interpolation. Aussi Grégoire de Tours, notre seule autorité pour ces temps reculés, ne fait aucune mention de Pharamond. Qu'il y ait eu un chef franc de ce nom, rien ne s'oppose sans doute à l'admettre; mais que ce chef ait été fondateur de la monarchie des Francs dans les Gaules, c'est ce que rien ne prouve. L'obscurité la plus complète règne sur tout ce qui concerne ce chef, sur sa vie et sur l'époque de sa mort.

PHARAON, s. m. (pron. *faraon*). Hist. anc. Nom commun ou titre par lequel on désigne les souve-

rains de l'ancienne Égypte; il nous a été transmis par les livres hébraïques, dans lesquels il s'applique à dix rois différents. Les plus connus sont : celui dont Joseph expliqua le songe et qui le combla de bienfaits; celui qui commença à persécuter les Hébreux et fit mourir tous leurs enfants mâles; c'est par sa fille que Moïse fut sauvé : on le croit le même qu'Aménophis II; celui qui fut sommé par Moïse de laisser partir le peuple de Dieu; ayant refusé, il vit son peuple frappé de dix plaies : il laissa enfin partir les Israélites, mais, ayant voulu les poursuivre, il fut englouti par les eaux de la mer Rouge. Ce dernier Pharaon fut père de Sésostris. | On ne le dit ni des Hyksos, ou pasteurs, ni des Perses, ni des Lagides. Il s'emploie comme nom propre ou comme substantif, avec ou sans l'article. Les pyramides s'en vont en poudre, et les graminées du temps des *Pharaons* subsistent encore. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Pharaons thébains*, La dix-septième dynastie égyptienne, qui, selon Manethon et Eusèbe, régna dans Thèbes pendant que les pasteurs étaient à Memphis. | Jeu de cartes en usage dans le XVIIe siècle, et qui avait beaucoup d'analogie avec le lansquenet. Le banquier y luttait seul contre un nombre indéterminé de joueurs, dont chacun mettait son enjeu sur une des cinquante-deux cartes dont se compose un jeu entier. Le banquier avait un jeu pareil; il en tirait deux cartes : l'une pour lui à droite, et l'autre pour les joueurs à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celles de gauche. Il perdit toute sa fortune au *pharaon*.

PHARAONIQUE, adj. Qui appartient aux Pharaons. Époque *pharaonique*. Temps *pharaoniques*.

PHARE (pron. *fare*; du gr. Φάρος, même signif.). Géogr. Nom d'une île d'Égypte, près de la ville d'Alexandrie, où Ptolémée-Philadelphe fit élever une haute tour de marbre blanc, d'où l'on découvrait les vaisseaux à 100 milles en mer. Cette tour prit le nom de l'île et fut comptée au nombre des sept merveilles du monde. Elle a été totalement ruinée en 1303 par un tremblement de terre. | S. m. Tour construite à l'entrée des ports ou aux environs, laquelle, par les moyens de feux qu'on y tient allumés, sert sur mer à guider, pendant la nuit, les navires qui approchent des côtes. | Grand fanal placé sur la tour. | Fig. La philosophie est le *phare* qui doit guider les hommes dans la voie de la vérité. Consultez le *phare* de la raison. | Les phares, quoique très-utiles, sont devenus parfois funestes aux navigateurs, qui les ont confondus avec des étoiles de première grandeur, voisines de l'horizon, ou avec des feux allumés près du rivage, ou qui ont même parfois confondu un phare avec un autre qui en était peu éloigné, comme le sont, par exemple, entre eux les phares qui se trouvent dans les passes à l'entrée de la rade de Brest. Cette confusion n'est plus possible aujourd'hui, grâce au nouveau système de phares, qui consiste dans une combinaison bien entendue des anciens feux fixes avec les feux tournants et à éclipses, dont on attribue la première idée à Borda. Lemoyne a proposé de substituer au feu de charbon de terre une lampe d'Argant; Fresnel et quelques autres ont introduit de grandes améliorations dans la construction et le mode d'éclairage des phares. Ces feux, qui s'allument exactement toutes les nuits, sont nombreux sur nos côtes. Les principaux sont ceux de la Hève, des Caquets, du cap Fréhel, d'Ouessant, de la Baleine, de Chassiron, de Cordouan et de Saint-Tropez. Quelques-uns sont composés de deux tours; d'autres sont intermittents, parce qu'une moitié de la lanterne est aveuglée par une demi-cage de fer qui tourne continuellement, et qui cache et découvre alternativement la vue du feu dans toutes les directions; ce sont ces variétés de formes qui les font reconnaître des marins et empêchent aujourd'hui de les confondre. Les phares de premier ordre, espacés en général de 60 kilom., servent à reconnaître les parages, et, pour les navires qui viennent du large, à corriger l'estime; les phares de deuxième ordre indiquent les écueils, les baies et les rades; les phares de troisième ordre signalent les passes, l'embouchure des fleuves et l'entrée des ports. Chaque ordre de phare a ses feux particuliers. Les phares sont souvent établis sur des rochers isolés qui ne sont découverts que pendant les basses mers extraordinaires. | *Phare de Messine*, Détroit de Messine. | Le grand-mât et le mât de misaine avec l'ensemble de leurs vergues et voiles.

PHARÈS (pron. *farès*; de l'hébreu *parasch*, division). Un des trois mots que Balthazar vit écrits sur la muraille pendant le festin dans lequel il profana les vases sacrés. D'après l'interprétation de Daniel, ce mot signifiait que le royaume de Babylone allait être divisé entre les Mèdes et les Perses.

PHARILLON, s. m. (dim. de *phare*). Petit phare en général. | Petit fort situé en regard du Phare, à Alexandrie, en Égypte. | Réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flammes pendant la nuit pour attirer le poisson.

PHARISAÏQUE, adj. Qui tient du pharisaïsme. Caractère *pharisaïque*. Orgueil *pharisaïque*.

PHARISAÏSME, s. m. (pron. *farizaïsme*). Caractère du pharisien, des pharisiens. | Chez les chrétiens, il signifie Ostentation de la vertu, de la piété, sans vertu solide, sans piété réelle. | Par extens. Hypocrisie. Le *pharisaïsme* des gens d'église.

PHARISIEN, IENNE, s. (pron. *farizien*; du mot hébreu *parasch*, division, séparation). Membre d'une secte juive, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la Judée. On ne connaît pas le fondateur de la secte des pharisiens; mais on en rapporte l'origine au temps des Macchabées. Lorsque le grand-prêtre Hyrcan (135 ans av. J. C.) eut abandonné leur secte pour celle des Saducéens, ils furent en butte aux plus cruels traitements. La persécution continua sous ses deux fils, Aristobule et Alexandre Scanné; mais ce dernier finit par les rétablir dans leurs honneurs et dans leurs biens. Ils conservèrent alors leur crédit jusqu'à la destruction de Jérusalem. C'était, lors de la venue de Jésus-Christ, la secte la plus puissante de la Judée. Elle dominait surtout dans les écoles, et comptait beaucoup de partisans dans le sanhédrin; mais les doctrines des saducéens étaient peut-être prépondérantes dans les hautes classes de la société. Outre les livres de Moïse, les pharisiens admettaient un grand nombre de traditions, qu'ils prétendaient provenir de ce législateur, et qui ont été recueillies plus tard dans le Talmud. Ils regardaient l'observation de cette loi orale (la *Mischna*) comme aussi obligatoire que la loi écrite. Ils croyaient à l'existence des anges et des démons, à l'immortalité de l'âme, à la prédestination, sans toutefois nier le libre arbitre de l'homme; mais ils le circonscrivaient dans des limites très-étroites. A la venue du Messie, les âmes des justes devaient reprendre leurs corps et retourner sur la terre pour y jouir de tous les biens. Comme moyens d'arriver à la félicité céleste, ils recommandaient l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la prière, la repentance, la foi et surtout l'observation scrupuleuse du sabbat et des nombreuses cérémonies dont ils avaient surchargé le culte mosaïque. Ils n'excluaient pas les femmes de leur société. Leur piété, pleine d'ostentation, se manifestait surtout par des pratiques minutieuses, plus propres à faire des hypocrites que des hommes charitables et vertueux, et cachait même les mœurs les plus dissolues. Jésus-Christ ayant démasqué leur orgueil et leur hypocrisie, ils se liguèrent avec les princes des prêtres contre lui, ameutèrent la populace, et le firent condamner au supplice de la croix. | Se dit, dans le langage religieux, de ceux qui n'ont que l'ostentation de la vertu.

PHARMACEUTIQUE, adj. (pron. *farmaseutike*; du gr. φάρμακον, poison, médicament). Qui a rapport à la pharmacie. Mémorial *pharmaceutique*. Préparations, breuvages *pharmaceutiques*. | S. f. Partie de la médecine qui enseigne à composer et à employer les médicaments. Être savant en *pharmaceutique*. Les principes de la *pharmaceutique*.

PHARMACIE, s. f. (pron. *farmasi*; du gr. φάρμακον, médicament). Art de connaître, de recueillir, de conserver les drogues simples et de préparer les médicaments composés. École de *pharmacie*. La *pharmacie* exige la connaissance de la pharmacologie et de la chimie. | Lieu, officine où les médicaments sont préparés ou débités. Belle *pharmacie*. *Pharmacie* homœopathique. La *pharmacie* d'un hôpital. | Collection de médicaments. Un laboureur trouve toute sa *pharmacie* dans ses guérets. (Bern. de Saint-Pierre.) | Profession de pharmacien. L'exercice de la *pharmacie*. | Les objets sur lesquels s'exerce la pharmacie sont toutes les substances naturelles des trois règnes et un grand nombre des produits chimiques où elle découvre des vertus médicamenteuses. Cet art a pour objet de préparer ces divers corps de manière qu'ils deviennent des remèdes efficaces, à certain degré déterminé, et aussi agréables qu'il est possible. Les pharmaciens remplissent ces deux objets : 1° en extrayant des corps leurs principes vraiment utiles et en rejetant leurs parties inutiles ou nuisibles. Cette séparation s'obtient par les opérations suivantes : la distillation, la décoction, l'infusion, la macération, l'expression, la filtration, etc.; 2° en mêlant ensemble diverses matières qui s'aident ou se tempèrent mutuellement; 3° en donnant diverses formes aux remèdes composés et que l'on divise, suivant un ancien usage, en formes liquides, molles et solides. La pharmacie, en tant que science des poisons et des simples, fut connue dès les temps les plus reculés, mais elle doit ses perfectionnements aux progrès tout modernes de la chimie. Un laboratoire de *pharmacie*.

PHARMACIEN, IENNE, s. (pron. *farmasien*; du gr. φάρμακον, médicament). Celui, celle qui exerce la pharmacie, qui prépare et qui vend des médicaments. Il est synonyme d'*Apothicaire*. On disait anciennement *Pharmacopole*. Les *pharmaciens* sont réputés commerçants et soumis, par conséquent, à toutes les règles du code de commerce. | Chez les anciens, chaque médecin préparait lui-même les médicaments qu'il administrait à ses malades. Dès le XIIIe et le XIVe siècles, les médecins en France renoncèrent à peu près à la manipulation des remèdes, et confièrent ce soin à des élèves qui travaillaient chez eux et portaient les médicaments aux malades. Telle a été probablement l'origine du pouvoir despotique que les médecins exercèrent longtemps sur les pharmaciens, alors que ces derniers en furent arrivés à exercer une industrie séparée et distincte. Il se transforma en une sorte de patronage lorsque le corps des apothicaires fut, au XVIe siècle, érigé en communauté par Charles VIII. Le gouvernement réunit, en 1560, le corps des épiciers et celui des pharmaciens. Les épiciers, égaux en droit, se crurent bientôt égaux en savoir, et ne tardèrent pas à s'immiscer dans l'exercice de la pharmacie; de là, plaintes, contestations et procès entre les deux industries rivales. Les médecins envenimèrent sous main ces querelles, parce qu'ils sentaient que les pharmaciens, qui devenaient chaque jour plus éclairés, ne tarderaient pas à vouloir secouer le joug que leur imposait la *Faculté*. Ils allèrent même jusqu'à les menacer ouvertement de les réduire par la famine, et bientôt ils n'ordonnèrent à leurs malades que des remèdes simples qu'ils envoyèrent acheter chez les épiciers et les herboristes. En 1631, le corps des pharmaciens, réduit aux abois, fut contraint de se rendre à merci; ses gardes signèrent humblement un concordat dans lequel ils reconnurent les médecins pour *leurs pères* et *bons maîtres*, s'obligeant à leur porter honneur et respect. A ces conditions, la Faculté les reconnut pour seuls artistes dignes de sa protection et capables de préparer et administrer ses remèdes. Cette loi de rigueur pesa sur les vaincus pendant cent quarante-six ans; mais durant ce long espace de temps, les sciences physiques avaient fait de notables progrès, dus en grande partie aux travaux de quelques pharmaciens. Aussi le roi, en 1777, leur accorda-t-il une faveur en les séparant des épiciers. Un collége de pharmaciens fut alors créé comme corps spécial enseignant, sous la surveillance de la Faculté, il est vrai, mais non sous la férule immédiate des médecins. La corporation des pharmaciens et leurs maîtrises furent, comme toutes les autres, abolies à l'époque de la Révolution. Une loi vint, le 21 germinal an XI (1803), réorganiser la pharmacie, en établissant, pour le territoire actuel de la France, trois écoles spéciales, placées à Paris, Strasbourg et Montpellier. Ces écoles sont obligées d'ouvrir à leurs frais, pour l'enseignement, trois cours au moins : l'un sur la *botanique* et *l'histoire naturelle des médicaments*, les deux autres sur la *chimie* et la *pharmacie pratique*. D'après cette loi, pour être reçu pharmacien, il faut prouver que l'on a huit années d'études dans une pharmacie ou six années seulement, quand on a trois ans de cours. Il faut de plus, depuis 1844, être pourvu du diplôme de bachelier ès lettres, ou, depuis 1852, de celui de bachelier ès sciences. Il faut enfin justifier, dans plusieurs épreuves, que l'on a les connaissances nécessaires. Un pharmacien reçu dans une des écoles supérieures de pharmacie a le droit d'exercer dans toute la France et les colonies, tandis que s'il n'a été reçu que dans une école préparatoire, il ne peut exercer que dans le département où il a été reçu.

PHARMACOCHIMIE, s. f. (du gr. φάρμακον, médicament; χημεία, chimie). Art de préparer des médicaments, en se basant sur l'action chimique de leurs principes. La *pharmacochimie* est l'opposé de la *pharmacie galénique*; celle-ci avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser.

PHARMACOCHIMIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie.

PHARMACOLOGIE, s. f. (pron. *farmakoloji*; du gr. φάρμακον, médicament; λόγος, discours). Description des médicaments. Cette science, créée par Samuel Dale et généralement acceptée de nos jours, comprend trois parties bien distinctes : 1° l'histoire naturelle des substances médicamenteuses : c'est ce qu'on appelle la *matière médicale* proprement dite; 2° la préparation, la mixture, la conservation des médicaments : c'est la *pharmacie*; 3° l'étendue des phénomènes déterminés par les médicaments dans

les diverses maladies et les règles à suivre pour leur administration : c'est la *thérapeutique*. C'est donc aux mots MÉDICAMENT, PHARMACIE et THÉRAPEUTIQUE que nous devons renvoyer pour tout ce qui concerne cette matière.

PHARMACOPÉE, s. f. (du gr. φάρμακον, médicament; ποιέω, je fais). Art de préparer les médicaments; connaissance exacte des formules et des procédés relatifs à cette préparation. | Traité sur cette matière. Il est auteur d'une bonne *pharmacopée*. Consultez sur cette matière une *pharmacopée*. Ce mot est synonyme de *Codex pharmaceutique*. V. CODEX.

PHARMACOPOLE, s. m. (du gr. φάρμακον, médicament; πωλεῖν, vendre). S'est dit autrefois pour Pharmacien. Les médecins, les *pharmacopoles*. | En mauvaise part, Vendeur de drogues, charlatan.

PHARMAQUE, s. m. (du gr. φάρμακον, médicament). Antiq. Toute préparation médicamenteuse; spécialement, certaines compositions enchantées, soit minérales, soit végétales. Quelques-unes, prises comme boissons, produisaient l'aveuglement, l'amour, la folie, etc.; d'autres agissaient par le seul contact; d'autres enfin agissaient à distance, et répandaient un poison invisible et subtil. On faisait entrer dans les pharmaques, comme ingrédients principaux, le saule, le laurier, le jaspe et un grand nombre d'autres plantes et minéraux cités par Orphée. | Prêtre grec qui purifiait les parricides.

PHARSALE. Géogr. Ville de Thessalie, au S. de Larisse et à l'E. de l'Epidanus, célèbre par la grande victoire que César remporta sur Pompée dans les plaines circonvoisines, le 12 mai de l'an 48 av. J. C. Pompée laissa 20,000 morts sur le champ de bataille; César ne perdit que 1,200 hommes et fit 21,000 prisonniers. | Titre du poème de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée, dont le dénoûment fut la ruine de la république, décidée par la bataille de Pharsale.

PHARYNGIEN, IENNE, adj. (du gr. φάρυγξ, pharynx). Anat. Qui a rapport au pharynx, qui appartient au pharynx. Nerf *pharyngien*. Muscles *pharyngiens*. Artères *pharyngiennes*.

PHARYNGITE, s. f. (du gr. φάρυγξ, pharynx). Méd. Inflammation du pharynx; angine gutturale. | *Pharyngite apostématique*, Inflammation du pharynx qui se termine par la formation d'un abcès dans la paroi postérieure du pharynx.

PHARYNGOGRAPHE, s. Celui, celle qui traite du pharynx, qui en donne la description.

PHARYNGOGRAPHIE, s. f. (du gr. φάρυγξ, le pharynx; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite du pharynx. On dit aussi *Pharyngologie*.

PHARYNGOSCOPE, s. m. (du gr. φάρυγξ, pharynx; σκοπεῖν, examiner). Modification du laryngoscope qui permet l'éclairage du fond de la bouche.

PHARYNGO-STAPHYLIN, adj. et s. m. (du gr. φάρυγξ, pharynx; σταφυλή, la luette). Anat. Muscle qui, du bord postérieur de la voûte palatine, s'étend au pilier postérieur du voile du palais et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyroïde.

PHARYNGOTOME, s. m. (du gr. φάρυγξ, pharynx; τομή, section). Chir. Instrument consistant en une lame étroite, cachée dans une longue gaîne d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir à volonté au moyen d'un ressort. On se sert du *pharyngotome* pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge et pour scarifier les amygdales.

PHARYNGOTOMIE, s. f. Section du pharynx; incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés.

PHARYNX, s. m. (pron. *farinks*; du gr. φάρυγξ, même signif.). Anat. Première partie du canal alimentaire, s'étendant, chez les vertébrés, de la base du crâne à l'œsophage, et présentant, en haut, les orifices postérieurs des fosses nasales et de la bouche, et, au bas, l'ouverture supérieure du larynx. Le *pharynx* sert d'origine commune aux voies digestives et respiratoires; il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition. Le *pharynx* du malade est obstrué.

PHASE, s. f. (pron. *faze*; du gr. φαίνειν, apparaître). Astron. Se dit des diverses apparences de la lune et d'autres planètes, ou des différentes manières dont elles paraissent éclairées par le soleil. La variété des *phases* de la lune est fort remarquable. Les *phases* de Vénus, les *phases* de Mercure. Des astres de la nuit les *phases* régulières. (De Fontanes.) | La lune nous apparaît sous diverses phases ou formes : la conjonction ou nouvelle lune, le premier quartier, l'opposition ou pleine lune et le dernier quartier qui bientôt ne paraît plus que sous la forme d'un croissant, et disparaît entièrement. Ces phases contiennent un espace de vingt-neuf jours, qui est le temps de la révolution lunaire. Ce sont ces phases et ces aspects de la lune qui faisaient autrefois compter par mois et par semaine de sept jours, à cause des retours des phases de la lune en un mois, et parce que tous les sept jours environ la lune semble, pour ainsi dire, prendre une forme nouvelle. Galilée regarda autrefois la découverte des phases de Vénus comme une des preuves les plus satisfaisantes qu'on puisse donner du système de Copernic. | Fig. Changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. Les *phases* de la civilisation. Les *phases* d'une maladie.

PHASE. Géogr. anc. Rivière de Colchide, avait sa source dans les monts Moschiques, en Arménie, coulait de l'E. à l'O., et se jetait dans le Pont-Euxin, sous la ville de *Phasis* (aujourd'hui *Poti*). Elle répondait au *Fasi* actuel et à la partie du *Rioni* qui, grossie du Phase, se rend à la mer.

PHASIANELLE, s. f. (diminutif de *phasianus*, faisan). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des turbinacés, établi aux dépens des bulimes pour des coquilles univalves, lisses et vivement colorées, en spirale ovale, conique, qui se trouvent sur les rivages des mers tropicales. On en trouve quelques espèces dans la Méditerranée, notamment la *phasianelle naine*, remarquable, comme le faisan, par sa vive coloration en pourpre, avec des taches blanches.

PHASMA, s. m. (du gr. φάσμα, prodige, spectre). Entom. Genre d'insectes orthoptères dont les caractères sont : ailes longues, antennes sétacées, plus longues que le corps. Les *phasmas* sont communs dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale.

PHATMÉTIQUE OU PHATMITIQUE, adj. Épithète donnée par les anciens à celle des sept bouches du Nil qui se rend dans la mer auprès de Tamiathis. On l'appelle aujourd'hui *Bouche de Damiette*. C'est la même que la *Bucolique* et que le bras Athribitique du Nil.

PHÉACIENS. Nom donné dans l'Odyssée aux habitants de l'île de Corcyre, qui avaient alors pour roi Alcinoüs, fils de Phéax. Ils étaient habiles marins, mais grands amis du luxe, de la table et des plaisirs, incrédules et moqueurs. Ulysse reçut l'hospitalité dans leur île et fut reconduit par eux à Ithaque. Alcinoüs, roi des *Phéaciens*.

PHÉBÉ (pron. *fébé*). Mythol. Fille du Ciel et de la Terre; mère de Latone. C'était la même que la Lune, Diane ou Hécate. La blonde *Phébé*. Du croissant de *Phébé* les reflets lumineux. (Esménard.)

> La tranquille *Phébé* se lève avec splendeur,
> Et parcourt de l'éther la vaste profondeur.
> (DORAT.)

PHÈBUS (pron. *Fébus*; du gr. φοῖβος, brillant). Mythol. Nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière. | Poétiq. Le soleil. Les rayons de *Phébus*. | Dieu de l'inspiration poétique. *Phébus* a-t-il pour vous aplani le Parnasse? (Boileau.) | Substantiv. Au figuré. Style obscur. Faire du *phébus*.

PHÉDON. Philosophe grec, natif d'Élis. Ayant été, dans sa jeunesse, pris par des pirates, il fut racheté par Socrate, qui crut reconnaître en lui un grand caractère et un génie élevé, et dont il devint le disciple et l'ami. Après la mort de son maître, il retourna dans sa patrie et y fonda l'école d'Élis, appelée aussi *érétriaque*. | Nom que Platon a donné, en mémoire du philosophe Phédon, à son dialogue sur l'immortalité de l'âme, renfermant les dernières paroles et la relation des derniers moments de Socrate sur le point de boire la ciguë. Caton relut le *Phédon* avant de se donner la mort.

PHÈDRE (pron. *fèdre*). Mythol. Fille de Minos II et de Pasiphaé, épousa Thésée et conçut pour Hippolyte, fils de ce prince, une passion criminelle. Hippolyte n'ayant pas voulu y répondre, elle l'accusa auprès de Thésée, qui, dans sa fureur, livra son malheureux fils au courroux de Neptune. Phèdre, tourmentée par ses remords, se pendit. Les malheurs de cette héroïne ont été mis sur la scène par Euripide, Sénèque et Racine.

PHÈDRE (JULIUS PHÆDRUS). Célèbre fabuliste latin, né en Thrace, suivant l'opinion la plus commune. Amené à Rome, il y apprit le latin, qu'il se rendit aussi familier que sa langue maternelle. Affranchi d'Auguste, il devint, sous Tibère, l'objet de la haine de Séjan. Phèdre publia, sous le règne de Tibère, un recueil de cinq livres de fables en vers iambiques. La pureté, la précision, l'exquise élégance du style, ont rendu cet ouvrage classique. Le recueil de Phèdre resta longtemps ignoré des savants; ce ne fut que vers la fin du XVIe siècle qu'un bibliothécaire de la ville de Reims, François Pithou, le découvrit.

PHELLOPLASTIQUE, s. f. (du gr. φελλός, liége; πλάσσω, je forme). Art qui consiste à représenter en relief des monuments avec du liége. Il a été inventé à Rome, au XVIIIe siècle, par Auguste Rosa. La *phelloplastique* a été appliquée avec succès à l'imitation des monuments antiques.

PHÈNE, s. f. Bot. Nom donné par quelques ornithologistes au genre gypaète.

PHÉNICIE (pron. *fénisi*). Géogr. Petite région de la Syrie, resserrée entre l'Anti-Liban et la mer. On y comptait diverses villes libres ou gouvernées monarchiquement. Les principales étaient Tyr, Sidon, Bérite, Byblos, Acco ou Ptolémaïs. On a quelquefois, mais à tort, compris dans la Phénicie le littoral des Philistins et celui des Juifs où se trouvent Ascalon, Gaza, Jamnia, Joppé, etc. Pressés par le besoin de se défendre contre l'étranger, les petits États dont se composait la Phénicie formèrent une confédération, à la tête de laquelle fut d'abord Sidon, puis Tyr. Néanmoins cette contrée fut conquise dans les VIIIe et VIIe siècle av. J. C. par Salmanasar et Nabuchodonosor. Depuis, elle passa successivement sous la domination des Perses, d'Alexandre, des Séleucides, des Romains, des Arabes et enfin des Turcs; elle fait aujourd'hui partie du pachalik d'Acre.

PHÉNICIEN, IENNE, adj. et s. (pron. *Fénisien*). Habitant de la Phénicie; qui appartient à la Phénicie ou à ses habitants. Costume *phénicien*. Mœurs *phéniciennes*. Colonies *phéniciennes*. | Les Phéniciens sont les navigateurs les plus célèbres de la haute antiquité. L'Anti-Liban leur fournissait de superbes bois de construction. C'est à eux qu'il faut rapporter beaucoup d'inventions relatives à la construction et à l'équipement des navires; ils se guidaient en mer d'après la Petite-Ourse. Du XIXe au XIIIe siècle av. J. C., ils couvrirent les côtes et les îles de la Méditerranée de leurs colonies et de leurs stations coloniales : Carthage, Hippone, Utique, Gadès, Panorme, Lilybée étaient du nombre. Ils naviguèrent même dans l'océan Atlantique, et l'on est fondé à croire qu'ils avaient fait le tour de l'Afrique. L'importance de la marine phénicienne diminue à mesure qu'augmente celle des Grecs, des Carthaginois, des Tyrrhéniens, des Massiliens, etc.; elle disparut peu après Alexandre. La langue des Phéniciens était de la famille des idiomes celtiques. Leur religion, assez semblable à celle de l'Égypte, variait suivant les villes. Melkart (analogue à Hercule), était le dieu de Tyr; Byblos adorait Thammouz (Adonis); en outre, tous adoraient, sous les noms de Baal et de Moloch, une divinité supérieure. Leur industrie était renommée, surtout pour la teinture de pourpre et pour la fabrication du verre, dont pendant longtemps ils eurent seuls le secret. Enfin c'est à eux qu'on attribue vulgairement l'invention de l'écriture, invention que, selon la tradition, le phénicien Cadmus apporta d'abord en Grèce. | C'est à tort que l'on a regardé jusqu'ici les Phéniciens comme un peuple asiatique. Les Phéniciens ont toujours été des étrangers pour les peuples de l'Asie; c'est ce qui donne en partie la raison de leur disparition complète du pays où ils étaient établis. De profondes études, récemment faites, prouvent que les Phéniciens étaient une colonie de la Gaule armoricaine, partie de Vannes à une époque où la ville de Tours était une des métropoles de la Gaule. Pour tout homme versé dans la linguistique, il est d'abord évident que *Venète*, *Vénitien* et *Phénicien* sont le même nom, la dernière forme représentant la prononciation des Grecs, des Sémites et des Étrusques; et ne retrouvons-nous pas également la même aptitude à la navigation chez les marins du Morbihan, des lagunes de l'Adriatique (Gaule Cisalpine) et des côtes de la Phénicie. Ce point acquis, on s'explique sans peine comment la colonie armoricaine a donné à la principale ville fondée par elle le nom de *Tour*, écrit et prononcé à tort *Tyr*, et comment la contrée qu'elle dominait a été appelée indistinctement *Vénétie* (par corruption *Phénicie*) et *Touris*, dont on a fait successivement *Tsouris* et *Souris*, écrit improprement *Syrie*. Remarquons aussi que la partie de la *Touris* où était la ville d'*Acco* portait le nom de *Galilée* (Petite Gaule); et que les hommes connaissant le bas-breton sont jusqu'ici les seuls qui aient pu déchiffrer ou comprendre ce qui nous est parvenu du phénicien et du carthaginois. Enfin, à l'appui de cette nouvelle interprétation des faits du passé, ne perdons pas de vue que les peuples de l'Asie se sont toujours montrés impropres à la grande navigation et à la fondation des colonies lointaines, rayonnement civilisateur qui est une des aptitudes caractéristiques des races européennes et particulièrement des peuples de l'Europe occidentale. (Cas. Henricy.)

PHÉNIX, s. m. (pron. *fénix*; du gr. φοῖνιξ, rouge). Oiseau fabuleux dont les Égyptiens avaient fait une

divinité. Ils le figuraient de la grandeur d'un aigle avec une belle huppe sur la tête, les plumes du cou dorées, la queue blanche, mêlée de plumes incarnates, et les yeux étincelants. Lorsque le phénix voyait sa fin approcher, il se préparait un nid de plantes aromatiques qu'il exposait aux rayons du soleil, et sur lequel il se consumait. De la moelle des os naissait un ver d'où se formait un autre phénix. Le premier soin du fils était de rendre à son père les honneurs de la sépulture ; il composait, avec de la myrrhe, une masse en forme d'œuf, la creusait, y déposait le corps enduit de myrrhe, et portait ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du Soleil. C'est dans le désert d'Arabie qu'on fait naître le phénix, et on lui donne jusqu'à cinq ou six cents ans de vie. On a regardé la fable du phénix comme un symbole de l'immortalité de l'âme. | Fig. Personne unique ou rare dans son espèce, supérieure à toutes les autres. Sofal est le *phénix* des esprits relevés. (Boileau.) | Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats.

PHÉNOMÉNAL, ALE, adj. (pron. *fénoména*l). Qui tient du phénomène. | Qui se trouve dans certains phénomènes. Triplicité *phénoménale*. | Famil. et quelquefois par plaisanterie. Surprenant, étonnant. C'est *phénoménal !* | Pl. m. *Phénoménaux*.

PHÉNOMÉNALEMENT, adv. D'une manière phénoménale. Vous discourez *phénoménalement*.

PHÉNOMÈNE, s. m. (pron. *fénomène* ; du gr. φαίνομαι, je parais). Toute action, tout mouvement, tout effet qu'on remarque dans le ciel, sur la mer, sur la terre, à l'aide d'observations astronomiques ou d'expériences physiques ; tout ce dont la cause ne semble pas d'abord évidente, tout ce qu'on découvre dans les corps à l'aide des sens. Expliquer un *phénomene*. Rechercher les causes d'un *phénomène*. Le *phénomène* le plus singulier que présentent les oiseaux est leur migration. (A. Martin.) On peut abandonner l'explication de ces *phénomènes* à ceux qui aiment à faire des hypothèses sur les choses où l'expérience n'est d'aucun secours. (Condillac.) | Dans un sens particulier, Tout ce qui paraît nouveau, insolite, extraordinaire dans l'air, dans le ciel. *Phénomène* singulier, étrange. Les comètes, les météores sont des *phénomènes*. | Tout changement appréciable par nos sens qui survient dans nos organes ou dans une fonction. Le *phénomène* de la circulation. Les *phénomènes* de la respiration. | Philos. Tout fait intellectuel ou moral appréciable à l'intelligence. Les *phénomènes* de la conscience. | Fig. Événement extraordinaire, inattendu, tout ce qui surprend par sa nouveauté, par sa rareté. Cet événement est un *phénomène* auquel il n'était pas permis de s'attendre. | S'applique aussi aux personnes qui surprennent par leurs actions, par leurs vertus, par leurs talents. Pic de la Mirandole était un *phénomène*. Le zouave Jacob est un *phénomène*.

PHI, s. m. Gramm. La vingt et unième lettre de l'alphabet grec, Φ, φ.

PHIDIAS (pron. *Fidias*). Le plus grand statuaire de l'antiquité, né en Attique vers l'an 498 av. J. C., mort vers l'an 430 ; exécuta, entre autres superbes morceaux, la Minerve guerrière, la Minerve poliade, la Minerve lemnienne, le Jupiter olympien ; fut nommé surintendant de tous les travaux d'art entrepris par ordre du peuple, et, de concert avec Périclès, enrichit Athènes de plusieurs beaux monuments, entre autres le Parthénon. Accusé d'impiété pour avoir placé son portrait sur le bouclier de Minerve, il crut devoir s'enfuir, et mourut à Élis, après un exil assez long. Les ouvrages de Phidias étaient empreints d'un caractère de grandeur et de sublimité qui l'ont fait surnommer l'Homère de la sculpture.

PHILADELPHE, adj. et s. (pron. *filadelfe* ; du gr. φίλος, ami ; ἀδελφός, frère). Qui aime son frère ou sa sœur. | Ce fut, par antiphrase, le surnom de Ptolémée II, roi d'Égypte, qui avait mis à mort deux de ses frères. | S. m. Bot. Plante plus connue sous le nom de *Syringa* ou de *Seringa*, est le type d'une famille qui a pris le nom de *Philadelphées*. | Bory de Saint-Vincent a donné le nom de *Philadelphes* à des polypes vivant réunis en masses plus ou moins confuses, où la vie individuelle de chacun concourt à la vie commune de toute la masse. | S. m. pl. *Philadelphes*, Nom des membres d'une société secrète formée, au commencement du XIXe siècle, par des jeunes gens qui n'avaient d'abord d'autre but que de prolonger les relations commencées au collége. Cette société prit, en 1802, une direction politique, et reçut dans son sein beaucoup de militaires. Le général Mallet, fusillé à Paris en 1812, en faisait partie. Ch. Nodier raconte, dans l'*Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, l'épisode de la destruction des philadelphes et la mort de leur chef, le général Oudet.

PHILADELPHÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, voisine des saxifragées, polypétales, périgynes, renferme des arbrisseaux à tiges dressées ; à feuilles opposées, simples, pétiolées, caduques, sans stipules ; à fleurs parfaites, régulières, blanches, axillaires ou disposées en cymes latérales ; calice adhérant avec l'ovaire infère ; étamines en nombre multiple, attachées autour du sommet de l'ovaire. Cette famille a pour type le genre *syringa*. Les *philadelphées* se trouvent dans le midi et le centre de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

PHILADELPHIE (pron. *Filadelfi*). Géogr. Aujourd'hui *Alachehr*, ville de Lydie, au pied du mont Tmolus, fut bâtie par Attale Philadelphe, roi de Pergame. La Batanée (en Palestine) avait aussi une Philadelphie, nommée plus anciennement *Rabbath-Ammon* : c'est aujourd'hui *Amman*. | Ville des États-Unis de l'Amérique du Nord (Pensylvanie), à 200 kilom. N. E. de Washington et à 120 kilom. de la mer, sur la Delaware et le Schuylkill ; 568,034 habit. Ancienne capitale des États-Unis (jusqu'à 1800) ; évêché catholique, évêché protestant ; cour suprême des États-Unis ; université, faculté de médecine ; bibliothèque ; nombreuses sociétés savantes ; hôtel des monnaies. Port vaste et sûr ; rues droites, larges, bien bâties ; belles places, etc. ; beaucoup de monuments religieux pour tous les cultes. Fabriques en nombre infini ; l'imprimerie et la librairie y sont florissantes. Grand commerce d'importation et d'exportation avec l'Angleterre, la France, le Brésil, la Chine, les Indes. Environs charmants. Philadelphie fut fondée, en 1682, par les colons que W. Penn avait amenés en Pensylvanie. Dans la guerre de l'Indépendance, Philadelphie fut le siége du premier congrès tenu par les députés de l'Union (1776).

PHILANTHE, s. m. (du gr. φίλος, ami ; ἄνθος, fleur). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, tribu des crabronites. L'espèce principale est le *philanthe triangulaire*, qui est noir tacheté de jaune. Il se trouve dans la plus grande partie de l'Europe.

PHILANTHROPE, s. (pron. *filantrope* ; du gr. φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme). Ami, amie de l'humanité ; qui est disposé à aimer tous les hommes. | Particul. Celui, celle qui, non content de ressentir un amour profond pour l'humanité, s'occupe activement des moyens d'améliorer le sort de ses frères. Saint-Simon, Fourier, Owen, sont des *philanthropes*. Les *philanthropes* de l'Amérique.

PHILANTHROPIE, s. f. (pron. *filantropi*). Amour profond de l'humanité. On a voulu faire une distinction radicale entre la *charité* et la *philanthropie*, mais ces deux mots expriment au fond un même sentiment, celui que ressent toute âme tendre et généreuse pour l'homme en général et qui la porte à rechercher tous les moyens de le soulager de ses maux. La charité ou la philanthropie, comme nous l'avons déjà dit, est un sentiment que l'on retrouve dans le cœur de tous les bons, à quelque nation et à quelque région qu'ils appartiennent. C'est ce sentiment qui a inspiré tous les grands dévouements. Prométhée enseignant aux hommes les arts utiles, Hercule luttant pour les débarrasser des maux qui les affligent, Jésus dévouant sa vie pour leur montrer la vérité morale, les saints, les philosophes sont tous inspirés par la philanthropie, le plus grand et le plus noble de tous les sentiments.

PHILANTHROPIQUE, adj. (pron. *filantropike*). Qui a rapport à la philanthropie. Sentiment *philanthropique*. Projets, réformes *philanthropiques*. Sociétés *philanthropiques*.

PHILÉDON, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, caractérisé par un bec médiocre, un peu convexe en dessus, fléchi et aigu à la pointe.

PHILÉMON (pron. *Filémon*). Vieux bûcheron fort pauvre, époux de Baucis, donna une hospitalité généreuse à Jupiter et à Mercure, qui, cachés sous la forme humaine et visitant la Phrygie, avaient été rebutés de tous les habitants du bourg où Philémon avait sa cabane. Jupiter changea la cabane en un temple dont le vieux bûcheron et sa femme furent établis les ministres, ayant obtenu de ce dieu la faveur de ne point mourir l'un sans l'autre lorsqu'ils seraient arrivés à une extrême vieillesse.

PHILHARMONIE, s. f. (du gr. φίλος, ami ; ἁρμονία, harmonie). Amour passionné pour la musique.

PHILHARMONIQUE, adj. Qui aime, qui cultive la musique. Il ne se dit que de certaines sociétés musicales. Société *philharmonique*. Les concerts de la société *philharmonique*. Les Sociétés *philarmoniques* sont nombreuses. | On écrit aussi *philarmonique*.

PHILHELLÈNE, adj. et s. (pron. *filélène* ; du gr. φίλος, ami ; Ἕλλην, Grec). Ami des Grecs. Ce mot est nouveau. Il s'est dit surtout lorsque la Grèce, combattant pour l'indépendance, s'est attiré les sympathies de l'Europe entière, et que des volontaires de toutes les nations sont allés grossir ses rangs. Il signifie encore aujourd'hui Volontaire au service de la Grèce.

PHILHELLÉNISME, s. m. (pron. *filélénisme*). Amour des Grecs, intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot pendant la guerre de l'indépendance des Grecs.

PHILIÂTRE, s. (du gr. φίλος, ami ; ἰατρός, médecin). Celui, celle qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine par choix.

PHILIÂTRIE, s. f. Étude de la médecine poursuivie par amour pour la science elle-même.

PHILIÂTRIQUE, adj. Qui se rapporte à la philiâtrie. Zèle *philiâtrique*.

PHILIPPE. Nom porté par cinq rois de Macédoine. L'un d'eux, Philippe II, surnommé le *Grand*, monta sur le trône l'an 360 av. J. C. Après avoir reculé les bornes de son royaume, il remporte à Chéronée une victoire qui le rend arbitre de la Grèce (337), se fait nommer généralissime des Grecs contre les Perses, mais tombe sous le poignard de Pausanias (336), à l'âge de quarante-sept ans, pendant les préparatifs de la guerre. C'était le père du fameux Alexandre, le vainqueur de l'Asie. | *Philippe*, un des fils d'Antiochus Grypus, se fit couronner roi d'une partie de la Syrie. | *Philippe*, fils d'Hérode le Grand et de Cléopâtre, était le plus accompli de sa famille. | *Philippe*, surnommé l'*Arabe*, parce qu'il naquit à Bosra, dans l'Arabie Pétrée, empereur romain. Préfet du prétoire sous Gordien, il le força à l'associer à l'empire et le fit assassiner (244). Lui-même fut assassiné à Vérone par ses soldats, l'an 219. | *Philippe de Thessalonique*, Auteur de la seconde Anthologie. L'opinion la plus commune le place sous Auguste, mais la plus plausible sous les Antonins. | *Philippe* (saint). Un des douze apôtres. Eusèbe dit qu'il était marié et qu'il avait plusieurs filles. L'Église grecque célèbre sa fête le 14 novembre, et l'Église latine le 1er mai. Il ne faut pas le confondre avec saint Philippe, un des sept disciples choisis, dit-on, par les apôtres après l'ascension de Jésus-Christ. | *Philippe de Néri*, Fondateur de la congrégation de l'Oratoire, né à Florence en 1515, mort en 1595. | *Philippe*, Empereur d'Allemagne, né en 1178, assassiné par Othon de Wittelsbach, en 1208. | *Philippe*. Nom porté par six rois de France. Le premier succéda à son père, Henri Ier, en 1060, à l'âge de huit ans, lutta contre le pape de 1092 à 1105 ; mourut en 1108. | *Philippe II*, surnommé *Auguste*, fils de Louis VII, né en 1165, se croisa avec Richard Cœur de lion, institua la dîme saladine, contribua beaucoup à la prise de Saint-Jean-d'Acre, vainquit à Bouvines l'Europe coalisée contre lui, protégea les lettres, embellit la ville de Paris, et mourut en 1223. | *Philippe III*, surnommé le *Hardi*, né en 1245, fut salué roi de France après la mort de son père Louis IX ; mourut à Perpignan en 1285. | *Philippe IV*, dit le *Bel*, successeur de son père Philippe le Hardi, joignit, en 1285, au titre de roi de France celui de roi de Navarre ; fut surnommé le *faux monnayeur*, parce qu'il altéra la monnaie ; fit la guerre contre les Flamands, se querella avec le pape Boniface VIII, détruisit l'ordre des templiers et mourut en 1314. | *Philippe V*, dit le *Long*, convoqua trois fois les États généraux, persécuta les pastoureaux, les lépreux, les sorciers et les juifs, et mourut en 1322. | *Philippe VI*, dit de *Valois*, parce qu'il était fils de Charles, comte de Valois, frère cadet de Philippe le Bel, commença la branche de Valois, mourut en 1350, après avoir été malheureux dans la guerre qu'il fit à Édouard, roi d'Angleterre. | *Philippe*. Nom porté par cinq rois d'Espagne : *Philippe Ier*, surnommé le *Beau*, né en 1478, fils de l'empereur Maximilien, et père de Charles-Quint, mourut à Burgos en 1506. | *Philippe II*, fils de Charles-Quint, né en 1527, fut un despote fanatique et cruel. Sous lui fut détruite la flotte formidable connue sous le nom de l'*invincible Armada*. Il protégea la Ligue en France, et mourut en 1598. On lui reproche d'avoir empoisonné Élisabeth de France, sa troisième femme, et d'avoir livré à l'inquisition son fils don Carlos et des milliers d'infortunés. | *Philippe III*, fils de Philippe II et d'Anne d'Autriche, sa quatrième femme, né en 1578, mort en 1621. | *Philippe IV*, fils de Philippe III, né en 1605, eut avec la France une guerre que Richelieu termina par le célèbre traité des Pyrénées, et mourut en 1665. | *Philippe V*, deuxième fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Anne de Bavière, né à Versailles en 1683, portait le titre de duc d'Anjou, lorsqu'il fut appelé à la couronne

d'Espagne par le testament de Charles II, en 1700. La fameuse coalition, connue sous le nom de *Grande alliance*, se forma contre lui et amena la guerre de la succession d'Espagne, qui dura douze ans; cette guerre finit en faveur de Philippe V, par la paix d'Utrecht en 1713; il mourut en 1746. | *Philippe*. Nom porté par trois ducs de Bourgogne. Le premier, surnommé *de Rouvres*, à cause du lieu de sa naissance, succéda, en 1349, à son père Eudes IV, dans le duché de Bourgogne, et mourut en 1361, à l'âge de seize ans. En lui finit la première branche qui avait régné en Bourgogne depuis Robert de France. | *Philippe II*, dit le *Hardi*, était le quatrième fils de Jean le Bon, roi de France; il arrêta le progrès des Anglais en France, gouverna en partie le royaume sous le règne de son neveu Charles VI, et mourut en 1404. | *Philippe III*, dit le *Bon*, fils de Jean Sans-Peur, né en 1396, mort en 1167. Il s'allia avec l'Angleterre pour venger la mort de son père, assassiné à Montereau, et traita ensuite avec Charles VII, dont il resta le fidèle allié. | *Philippe*, Duc de Savoie, dit *Sans-Terre*, cinquième fils du duc Louis. Il fut quelque temps prisonnier de Louis XI, aida puissamment Charles VIII dans son expédition en Italie, et mourut en 1497.

PHILIPPE, s. m. Monnaie d'argent de Milan qui valait 5 fr. 95 cent. | Monnaie de Modène qui valait 6 fr. 13 cent. | Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin de Philippe le Grand; on en ignore la valeur.

PHILIPPINES (Iles). Géogr. Grand archipel de la Malaisie; environ 325,000 kilom. carr.. et 4,700,000 habit. Il ne comprend pas moins de 500 îles, dont deux très-grandes : Luçon et Mindanao; et sept de moyenne grandeur : Palawan ou Paragoa, Samar, Panay, Leyté, Mindoro, Négros et Zébu. Les principales parmi les autres sont : Bohol, Marsbate, Mactan, Marinduque, Burias, Calamiana, Bassilan, etc. Les petites îles qui entourent Luçon sont souvent nommées Bissayes, du nom de leurs principaux habitants. L'Espagne possède une grande partie de Luçon et de Mindanao, plus quelques points des autres îles, et se regarde comme maîtresse des Philippines. La capitale de Luçon et de tout l'archipel est Manille. Réunies aux Mariannes, les Philippines forment la capitainerie-générale des Philippines. Ces îles sont hautes, montueuses, très-accidentées et couvertes de forêts vierges; Luçon a plusieurs volcans. Climat agréable et chaud, mais malsain; grands ouragans. Sol très-fertile, riz et autres grains, cannes à sucre, coton et denrées coloniales de toute espèce, fruits exquis, bois précieux, camphre, bétel, etc. Or, mercure, vermillon, plomb, fer, soufre, marbre, pierres précieuses. La population se compose de Tagals, de Bissayas, de Malais, de Papous (ceux-ci dans les montagnes), de Chinois, d'Espagnols, de métis. Beaucoup de Malais de cet archipel sont pirates et infestent les côtes. Les Philippines, découvertes en 1521 pour l'Espagne par les navires de Magellan, furent ainsi nommées en l'honneur de Philippe II. Elles ne reçurent d'établissements espagnols qu'en 1568. La colonie prospéra, et beaucoup de Chinois vinrent s'y fixer. Effrayés de leur nombre, les Espagnols les massacrèrent (1639), ce qui n'a pas empêché les Chinois d'y pulluler de nouveau. Luçon a été prise par les Anglais en 1762 et rendue en 1764.

PHILIPPIQUES, s. f. pl. Nom commun à quatre célèbres discours de Démosthènes contre Philippe, roi de Macédoine. Il a été appliqué, par analogie, à quatorze discours de Cicéron contre Antoine. On connaît aussi sous ce nom cinq odes de Lagrange-Chancel contre le régent Philippe d'Orléans. | Aujourd'hui on donne le nom de *Philippique* à tout discours violent et personnel.

PHILISTIN, INE, adj. et s. (pron. *Filistin*). Petit peuple de la Syrie, occupait sur la côte la longueur de 80 kilom. environ, entre la tribu de Dan au N., la tribu de Siméon à l'E. et l'Égypte au S. Les Philistins avaient pour villes principales Gaza, Ascalon, Azoth, Accaron, Anthédon et formaient une fédération de très-petits États qui, pour la plupart, étaient régis par des rois. Ils furent sans cesse en guerre avec le peuple juif : unis aux Ammonites, ils le tinrent dix-huit ans asservi (1261-1243); seuls, ils lui firent subir (de 1212 à 1172) un autre esclavage dont le délivra Samson. En revanche, ils furent soumis par David et, malgré de fréquentes révoltes, ne recouvrèrent leur indépendance que sous les derniers rois de Juda. Ils avaient eu aussi à combattre les Égyptiens. Azoth soutint contre Psammétique un siége de vingt-neuf ans (le plus long dont parle l'histoire), et fut enfin prise. Sous les Séleucides et les Romains, le pays des Philistins ne fut plus distinct de celui des Juifs; mais il est à noter que c'est le nom des Philistins qui prévalut, puisque c'est d'après eux que l'on appelle le pays Palestine. | Se dit en Allemagne, parmi les étudiants, de toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement des marchands, par dénigrement.

PHILOCTÈTE. Héros grec, fils de Pœan, prince qui régnait sur les Thessaliens de l'Œta, et compagnon d'Hercule, qui, en mourant, lui enjoignit de déposer dans sa tombe ses flèches teintes du sang empoisonné de l'hydre de Lerne, et lui fit jurer de ne jamais découvrir ce dépôt. Un oracle ayant déclaré que les Grecs ne pourraient se rendre maîtres de Troie sans les flèches d'Hercule, Philoctète, sollicité de les livrer, se laissa ébranler et indiqua le lieu où elles étaient cachées en frappant du pied la terre qui les couvrait. Il s'embarqua ensuite pour Troie, les portant avec lui; mais dans la route une des flèches lui tomba sur le pied et le blessa; comme elles étaient empoisonnées, il se forma à son pied un ulcère qui répandait une odeur si fétide qu'on fut forcé de l'abandonner dans l'île de Lemnos. Ce n'est qu'au bout de dix ans qu'Ulysse et Néoptolème, dépêchés par les Grecs, vinrent l'y chercher, parce que les flèches d'Hercule étaient nécessaires pour mettre fin à la guerre. Machaon et Podalire le guérirent. Après son retour de Troie, il passa en Calabre où il fonda Pétilie et Thurium.

PHILOLOGIE, s. f. (pron. *filoloji*; du gr. φίλος, ami; λόγος, discours). Science qui envisage principalement les œuvres littéraires et les langues sous le rapport de l'érudition, de la critique des textes et de la grammaire. Elle s'occupe de résoudre les difficultés grammaticales, de discuter les diverses leçons, d'épurer et de restituer les textes des auteurs, de les interpréter, enfin de donner les meilleures éditions. | Lorsque les facultés intellectuelles en Grèce eurent perdu toute force créatrice, on fut amené à jeter un regard en arrière, à s'attacher à l'examen et à la contemplation des œuvres dues à ce génie; de là la science des livres, la science de l'école proprement dite. C'est donc à cette époque (à l'école d'Alexandrie) que remonte l'origine de la grammaire, de la critique et de l'herméneutique, qui, toutes trois, rentrèrent plus tard dans la philologie. C'était d'abord l'esprit de l'antiquité qu'on estimait; quelques siècles après, ce fut la lettre. La *philologie* des anciens adeptes de l'école d'Alexandrie, qui, les premiers, inventèrent ce nom, embrassait la science de l'antiquité dans le sens le plus étendu, surtout celle de la mythologie, de la grammaire, de l'herméneutique, de la critique grammaticale, de l'esthétique, de la rhétorique et de l'art métrique. Les études philologiques, répandues au XVIe siècle dans toute l'Europe, exercèrent la plus utile influence, non-seulement sur la civilisation, dont elles servirent les progrès, mais aussi sur les sciences spéciales et positives.

PHILOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la philologie; qui a rapport à la philologie. Travaux *philologiques*. Recherches *philologiques*.

PHILOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière philologique; en philologue. Discuter un auteur *philologiquement*.

PHILOLOGUE, s. (pron. *filologue*). Celui, celle qui s'applique à la philologie. Un savant *philologue*. Une excellente *philologue*. | Ératosthène fut le premier qui reçut ce nom (275-194 ans av. J. C.); astronome et géographe, il fut chargé de la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie. Aristarque, Zénodote, Didyme, Apollonius, figurent parmi les plus savants philologues grecs. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins. De nos jours, les efforts des philologues se portent surtout vers les langues orientales et vers la recherche des origines nationales.

PHILOMATHIE, s. f. (du gr. φίλος, ami; μάθησις, science). Amour de la science, de l'instruction. La *philomathie* n'est pas en honneur à Rome.

PHILOMATIQUE, adj. Qui a rapport à la philomathie. | *Société philomatique*, *institut philomatique*, Établissements qui ont pour but de cultiver la science et de la répandre.

PHILOMÈLE (pron. *Filomèle*). Mythol. Fille de Pandion, roi d'Athènes, fut victime du brutal amour du roi de Thrace, Térée, son beau-frère, qui ensuite lui fit couper la langue pour l'empêcher de révéler son crime, et la tint étroitement enfermée. Ayant réussi à s'évader, avec le secours de Progné, sa sœur, elle se vengea en égorgeant le fils de Térée, Itys, et en servant le corps de cet enfant à son père. Philomèle échappa à la fureur de Térée par la rapidité de sa course, et fut dans la suite changée en rossignol. Progné, sa complice, fut métamorphosée en hirondelle. | S. f. Nom poétique du rossignol. Les doux accents de *philomèle*. Dans un bois où chantait la pauvre *philomèle*. (La Font.)

PHILOPŒMEN. Général grec, de Mégalopolis en Arcadie, se distingua fort jeune dans les armées de la ligue achéenne, fut nommé général de la cavalerie, écrasa les Étoliens à la bataille de Larisse en 208 av. J. C., puis fut élu préteur (ou chef de la ligue), gagna sur Machanidas la victoire décisive de Mantinée, tua le tyran de sa main, et força Nabis, son successeur, à lever le siége de Messène; battu sur mer par ce prince, il prit bientôt sa revanche à la journée de Gythium, entra vainqueur dans Sparte, fit accéder à la ligue cette ville, qui jusqu'alors en avait été l'ennemie, punit deux fois sa révolte, démantela ses murailles, déporta la plus grande partie de sa population et abolit les lois de Licurgue (188 av. J. C.). Chargé de repousser une incursion des Messéniens dans l'Arcadie, il alla offrir la bataille à leur chef Dinocrate; mais, accablé par le nombre, il la perdit. Étant tombé de cheval, il fut pris et conduit à Messène, où il mourut empoisonné par Dinocrate (183). Ses restes furent transportés en grande pompe à Mégalopolis. On a surnommé Philopœmen *le dernier des Grecs*. Au génie militaire il joignait toutes les vertus civiques. C'était un grand citoyen.

PHILOSOPHAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Tourbe de prétendus philosophes; réunion de gens superficiels qui affectent de s'occuper de philosophie.

PHILOSOPHAILLER, v. n. (*ll* mouillées). Faire de la philosophie à tort et à travers; se targuer de philosophie; affecter de sottes prétentions à l'esprit philosophique.

PHILOSOPHALE, adj. f. (pron. *filozofale*). Il n'est usité que dans cette locution, *Pierre philosophale*, résultat de la prétendue transformation des métaux en or, qui faisait le fondement et le but de l'alchimie. Chercher la *pierre philosophale*. | Fig. Chose précieuse, mais impossible à trouver. C'est là, ce serait là la *pierre philosophale*.

PHILOSOPHASTRE, s. Terme de dénigrement par lequel les partisans de l'obscurantisme désignent les philosophes. | Faux philosophe; philosophe qui soutient des doctrines pernicieuses et immorales. Les athées et les matérialistes sont des *philosophastres*. Une *phylosophastre*.

PHILOSOPHE, s. (pron. *filozofe*; du gr. φίλος, ami; σοφία, sagesse). Celui, celle qui s'occupe de l'étude de la philosophie. Les *philosophes* anciens. Les *philosophes* grecs. Les *philosophes* modernes. Les grands *philosophes* sont les génies de la raison. (Vauvenargues.) Tout doit être pour un *philosophe* un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux. (Voltaire.) | Celui, celle qui travaille au bonheur et à la moralisation de ses semblables. Socrate est le modèle des *philosophes*. Un *philosophe* est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'erreur. (Chamfort.) | Celui, celle qui cultive la philosophie pour son propre compte, qui tâche de mettre sa conduite en rapport avec ses principes, et fortifie de plus en plus son âme contre les vicissitudes de la vie et les coups du sort. Recevoir une fâcheuse nouvelle en vrai *philosophe*.

Ainsi donc, *philosophe* à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis.
(BOILEAU.)

| Personne qui mène une vie tranquille et retirée. Satisfait de peu, cet honnête républicain vécut en *philosophe* dans la retraite en attendant de meilleurs jours. | Étudiant en philosophie. | Abusiv. Esprit fort, incrédule. | Adjectiv. Un homme *philosophe*, une femme *philosophe*. Soyez assez *philosophe* pour vous soucier peu de le paraître. (Mme du Deffant.)

| Au rapport de Cicéron, le titre de *philosophe* remonte à Pythagore : dans l'origine, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages* (*sophoi*); Pythagore y substitua le titre plus modeste de *philosophe*, ami de la sagesse. Après avoir longtemps excité l'admiration du monde par leur sagesse ou par leur génie, les philosophes grecs finirent par tomber dans la déconsidération et reçurent le nom injurieux de *sophistes*. Le titre de philosophe a été réhabilité dans les temps modernes : Bacon, Descartes, Leibnitz et d'autres encore lui ont rendu toute sa valeur primitive. Toutefois, les éternels ennemis de la raison, les séides de l'obscurantisme ont tenté de le compromettre en affectant de l'appliquer surtout aux libres penseurs qui attaquaient les superstitions religieuses.

PHILOSOPHER, v. n. (pron. *filozofé*). Traiter de questions, de matières philosophiques. *Philosopher* sur Dieu, sur l'âme, sur la destinée future de l'humanité. Que sont devenus nos anciens projets de *philosopher* un jour ensemble? (Voltaire.) Ne jugez point le philosophe ni la philosophie sur les

propos de ce bonhomme, qui n'a jamais su ce que *philosopher* voulait dire. (J. Stahl.) | Raisonner avec trop de subtilité ; argumenter, disputer en pure perte. S'éloigner du vrai à force de *philosopher*. | Ce mot paraît plus ancien chez les Grecs que celui de *philosophe*. Hérodote l'emploie au sujet de Solon. Cet Athénien, dit-il, voyagea comme un homme qui *philosophe* ou qui cherche la sagesse, tâchant d'acquérir plus d'instruction. Il est probable que ce mot de *philosophe* est né peu après, et que le maître de Platon, Socrate, n'a fait que s'en emparer comme du terme le plus propre à donner à la science la nouvelle tendance qu'il désirait lui imposer. Quoi qu'il en soit, le mot *philosopher*, depuis cette époque, a passé avec la science de Socrate et de son élève dans toutes les langues civilisées.

PHILOSOPHIE, s. f. (pron. *filozofi*). Amour de la sagesse ou de la science ; connaissance des choses par leurs causes et leurs effets. Enseigner la *philosophie*. S'appliquer à l'étude de la *philosophie*. Agiter les hautes questions de la *philosophie*. Le propre de la *philosophie* est de moraliser le cœur en éclairant l'esprit. Vous vivez dans un siècle où la *philosophie* a éclairé les esprits. (Montesquieu.) Dans quel pays ne trouverait-on pas des productions de la nature qui étonnent et qui confondent la *philosophie*. (Voltaire.) Tandis que la *philosophie* expérimentale découvrait des faits, la *philosophie* rationnelle cherchait les causes. (Raynal.) C'est là que Pythagore, le père de la *philosophie*, fut chercher parmi les sages brahmanes les éléments de la physique et de la morale. (Bern. de Saint-Pierre.) | Opinion, doctrine, système propre à chaque école de philosophes ou à chaque philosophe formant école. La *philosophie* de Platon. La *philosophie* des épicuriens. La *philosophie* des stoïciens. La *philosophie* de Descartes, de Bacon, de Leibnitz. | Ouvrage renfermant les vérités premières, les principes fondamentaux d'une science, d'un art. La *philosophie* de la médecine. La *philosophie* de la botanique. | Système particulier qu'on se fait pour sa conduite personnelle. On peut être philosophe sans avoir une *philosophie* ; on peut avoir une *philosophie* sans être philosophe. (Ancillon.) | Élévation d'esprit et fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des accidents, des passions et des opinions du vulgaire. De quelque côté que vous vous tourniez, à Paris, vous avez de quoi exercer votre *philosophie*. (Voltaire.) | Science qu'on enseigne sous ce nom dans les lycées, les colléges et dans les écoles publiques, et qui embrasse la logique, la morale, la physique et la métaphysique. Traité de *philosophie*. Faire sa *philosophie*. Étudier en *philosophie*. Un professeur de *philosophie*. | Imprim. Caractère qui est entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps porte dix points. Il a été ainsi nommé parce qu'il s'employait de préférence pour les ouvrages de philosophie, c. à d. de science, et en général pour les ouvrages sérieux. | *Philosophie première*, C'est ainsi qu'Aristote appelle ce que depuis on a appelé *métaphysique*. | *Philosophie naturelle*, Nom donné, en Angleterre surtout, à l'ensemble des sciences d'observation qui se rapportent au monde physique. | *Philosophie de la nature*, Genre de recherches auquel on s'est surtout livré en Allemagne depuis le commencement de ce siècle, et qui a pour but d'expliquer toute la nature par un principe unique, d'où l'on déduirait, *à priori*, les lois et les phénomènes du monde physique et du monde moral. Ce sont particulièrement les systèmes de Schelling et de Hégel qu'on désigne sous ce nom. | *Philosophie de l'histoire*, Science moderne, qui a pour objet de rechercher les lois de l'histoire dans l'étude de l'humanité ; elle pose des formules générales qu'elle applique plus ou moins heureusement à toutes les époques. Vico, Herder, Hegel, Ballanche, Edg. Quinet, se sont particulièrement occupés de cette partie de la science historique, sur laquelle chacun a son système, et qui est encore loin de donner des résultats incontestables. | *Philosophie positive*, Prétendue philosophie créée par Aug. Comte, et fondée exclusivement sur le matérialisme. Le principal défaut de la *philosophie positive* est le manque absolu de logique. (Cas. Henricy.) | Dans l'origine, et pendant longtemps, la philosophie fut la science universelle. C'est en ce sens que Cicéron la définit, d'après Platon, *la science des choses divines et humaines, ainsi que de leurs causes* ; que les scolastiques la définissaient, d'après Aristote, tantôt la *science des principes*, tantôt la *science des causes* ; c'est enfin en la prenant dans ce même sens que Bacon identifie les mots *philosophie* et *science*, et que, dans sa division des connaissances humaines, il oppose la *philosophie* à l'*histoire* et aux *arts*. Ainsi entendue, la philosophie se divisait chez les anciens en trois grandes parties : *physique* ou *science de la nature*, *logique* ou *dialectique*, et *morale* ou *éthique*. Chez les scolastiques, elle comprenait cinq parties : *logique*, *métaphysique*, *morale*, *physique* et *mathématiques*. Vers le milieu du siècle dernier, le domaine de la philosophie a été restreint, et l'on a spécialement appelé de ce nom une science particulière, celle qui est le plus étroitement liée à la recherche de la sagesse, la science qui traite des êtres immatériels (l'âme et Dieu), et des règles qu'on peut déduire de la connaissance de ces êtres pour diriger l'homme dans ses pensées et dans ses actions ; ainsi entendue, elle ne comprend plus que trois des parties de l'ancienne philosophie, la logique, la métaphysique et la morale. Les Écossais l'appellent *philosophie de l'esprit humain*. C'est la philosophie ainsi entendue qui est l'objet d'un enseignement classique. Entendue comme science spéciale, la *philosophie classique* se divise en psychologie, logique, morale et théodicée, auxquelles on peut ajouter l'esthétique, ou science du beau. Née du besoin de connaître et de se rendre compte, la philosophie est aussi ancienne que l'esprit humain lui-même. On la trouve en Orient, surtout dans l'Inde, aux époques les plus reculées ; elle fut cultivée en Grèce, du VIe siècle av. J. C. jusqu'au VIe siècle après, par les génies les plus éminents : Thalès, Pythagore, Socrate, Xénophon, Platon, Aristote, Épicure, Zénon, Plotin, Proclus, etc. ; elle y donna naissance à une multitude de sectes ou d'écoles, dont chacune résolvait à sa manière les grands problèmes de la science : école ionique, école italique, école cyrénaïque, école cynique, école aristotélicienne ou péripatéticienne, école platonicienne ou académie, école stoïcienne ou portique, école épicurienne, école chrétienne, etc. Cultivée plus tard et sans éclat à Rome, la philosophie inspira cependant quelques beaux écrits à Cicéron, à Sénèque, à Marc-Aurèle ; elle opposa à la corruption de l'empire de nobles caractères, trempés par le stoïcisme. Au moyen âge, la philosophie, qui prend le nom de *scolastique*, est d'abord entièrement subordonnée à la théologie (*ancilla theologiæ*) ; elle se traîne longtemps dans de stériles commentaires sur Aristote. Peu à peu elle se dégage ; elle suscite Abeilard au XIIe siècle, Albert le Grand et saint Thomas au XIIIe, Occam au XIVe, et, dans les deux siècles suivants, les novateurs et les érudits de la Renaissance : Bessarion, Pléthon, Marsile Ficin, Campanella, Jord. Bruno, Vanini, etc. Enfin apparaissaient, au XVIIe siècle, Bacon en Angleterre et Descartes en France, qui inaugurèrent la philosophie moderne : à la suite du premier, Hobbes, Gassendi, Locke, Voltaire, Condillac, Cabanis ; plus récemment Tracy et Laromiguière, tous prononcés dans le sens d'une philosophie empirique, plus ou moins attachée aux données des sens ; à la suite du deuxième, ou dans une direction analogue, les solitaires de Port-Royal, Malebranche, Fénelon, Bossuet, Leibnitz, Kant et sa nombreuse école, Fichte, Schelling, Hégel, etc. Entre ces systèmes opposés se placent, à la fin du XVIIe siècle, les Écossais, et de nos jours, en France, Royer-Collard, Jouffroy, Cousin. Malgré leur grand nombre et leur diversité apparente, tous les systèmes de philosophie se ramènent à cinq, les seuls possibles : l'idéalisme, l'empirisme, le scepticisme, le mysticisme et l'éclectisme. L'*Histoire de la philosophie* a été écrite par Brucker, Tennemann, Tiedeman, Buhle, Ritter, Gérando. | « Par la religion, dit Proudhon, l'esprit demeure absorbé dans la substance ; par la philosophie, il s'affranchit de cette contemplation passive, et se met à rechercher la cause des phénomènes qui passent devant lui, la force qui fait mouvoir et change incessamment la scène du monde. De là vient que la philosophie a été définie par quelques-uns *science des causes*, titre menteur, puisque la cause nous est aussi impénétrable que la substance. L'idée de cause, dans l'entendement, est, ou peu s'en faut, contemporaine de l'idée de substance ; mais absorbée d'abord, et comme éclipsée par celle-ci, elle s'en dégage peu à peu, et saisit à son tour le sceptre de l'intelligence. Et comme la religion expliquait l'univers par la division de la substance infinie, par une sorte de démembrement du tout divin : de même la philosophie prétend à son tour rendre raison des choses par une causation toute-puissante, et, si j'ose ainsi dire, par une extérioration de la force. De cette diversité d'hypothèses résultèrent sur la création, l'essence et les attributs de Dieu, la nature de l'âme, ces systèmes d'étiologie, ontologie et théosophie, qu'on a vus, avec des succès à peu près égaux, se partager l'empire de la spéculation, et qui, modifiés ou repétris, forment encore le fond de la philosophie officielle. De là aussi la différence du génie religieux et du génie philosophique : le premier, incurieux, inerte ; le second, scrutateur intrépide, aspirant à maîtriser la nature après l'avoir devinée. Aussitôt que l'esprit a réfléchi en lui-même la notion de cause, qu'il s'en est imbu et comme saturé, l'homme change : auparavant il ne faisait que croire, maintenant il aspire à comprendre ; que dis-je ? il se flatte de créer. Les rapports de coexistence et de succession, qu'il découvre entre les propriétés et les modifications des êtres, sont autant de prodiges qui l'étonnent et qui semblent lui promettre le secret de nouveaux prodiges. Prenant la succession des rapports pour la cause des phénomènes, il ne doute pas qu'en s'emparant d'une cause il n'en tire de merveilleux effets ; et, dans son enthousiasme, s'imaginant avoir trouvé le secret de la création, il se promet d'égaler par ses œuvres le Dieu que jadis il adorait. Dès lors il prend en mépris les prêtres et leurs dogmes ; plus avancé qu'eux, en effet, puisqu'il possède une idée qui leur manque, mais non moins ignorant, puisque l'expérience et la théorie ne l'éclairent pas encore, il laisse la foi brute au vulgaire, et se déclare philosophe, égal à Dieu. Telle fut l'origine de la philosophie. Le premier qui remarqua le lien ou rapport qui unissait deux phénomènes consécutifs, fut le père des philosophes. Mais, ainsi que nous l'avons fait observer, ce rapport étant pris pour cause, l'esprit humain dut s'égarer dès le premier pas, et la philosophie parcourir un immense dédale de superstitions et d'erreurs..... La philosophie est le mouvement de l'esprit vers la science, avec le syllogisme pour méthode ; elle n'est point la science ni aucune autre science. Aussi n'a-t-elle jamais pu, malgré les efforts de ses adeptes, ni déterminer son objet, ni circonscrire son domaine, ni se créer une méthode ; elle reste, malgré l'appel des modernes éclectiques, sous l'empire du syllogisme, et placée en dehors de l'observation et de l'expérience. Ce qu'elle a produit dans les diverses parties du domaine qu'elle s'attribue se réduit à rien ; ce qu'elle sait de plus positif, elle le tient d'ailleurs, ce qu'elle tente d'opérer est copie ou plagiat..... De même que la religion, la philosophie est tout et n'est rien. Première forme de la pensée, première hypothèse offerte au travail de l'entendement, lien d'amour entre l'homme et Dieu, la religion a été bonne, et toujours on se rappellera avec complaisance cet âge poétique du cœur et de la raison. Comme système ou doctrine révélée d'en haut, aspirant à soumettre l'esprit par l'obéissance et bravant le contrôle de la science, la religion est mauvaise et doit être au plus tôt abolie. La philosophie, essor de l'intelligence vers la certitude, révolte de la science contre le joug religieux, cri de liberté, la philosophie a été bonne ; mais, source de sophismes, principe de doute et d'opiniâtreté, de contradiction et d'orgueil, aujourd'hui instrument de despotisme pour quelques charlatans, la philosophie est détestable : guerre à la philosophie ! La religion est la nourrice de l'homme ; la philosophie, comme une enchanteresse, le ravit sur ses pas, le conduit au temple de la Vérité, et ne l'abandonne que sur le seuil ; c'est pourquoi les noms de *religion* et de *philosophie* ne périront pas. La période du sentiment se renouvelant sans cesse pour chacun de nous, et la marche déductive s'offrant toujours la première pour les choses inconnues, on continuera toujours de dire un *esprit philosophique*, une *pensée religieuse* ; mais on cessera de prendre pour des réalités la religion et la philosophie. Sans religion, l'humanité eût péri dès l'origine ; sans la philosophie, elle croupissait dans une éternelle enfance ; mais l'opinion que la religion et la philosophie signifient autre chose qu'un état particulier de la conscience et de l'entendement a été la plus grande maladie de l'esprit humain,.... Toujours un peu de philosophie s'est mêlé à la religion ; toujours un souffle de religion a pénétré la philosophie. Le christianisme fut une religion philosophique, la plus philosophique des religions. Confucius, Platon, Paul apôtre ; Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, ont été des philosophes religieux. Leurs écrits sont immortels ; mais, de toutes les choses qu'il nous importait le plus de savoir, et dont ils ont parlé quelquefois avec une si grande éloquence, Dieu et la société, ils n'ont rien su, ils ne nous ont rien appris, et le mélange des qualités contraires que nous remarquons en eux a été sans fruit pour la science. Quelle est donc l'illusion de ceux qui maintenant parlent d'unir comme deux réalités la philosophie et la religion ! La théologie est tombée ; la sophistique est frappée de mort ; il n'y a plus de religion, il n'y a point de philosophie. » (P. J. Proudhon.) La *philosophie* de Platon.

PHILOSOPHIQUE, adj. (pron. *filozofike*). Qui appartient, qui a rapport à la philosophie. Raisonnement, discussion, argument *philosophique*. Études,

recherches *philosophiques*. Ne songeons plus qu'à fournir ensemble tranquillement notre carrière *philosophique*. (Voltaire.) | *Esprit philosophique*, Esprit plein de clarté et de méthode, sans préjugés. Tout homme sensé et exempt de contrainte se guidera par l'*esprit philosophique*. | Qui est composé dans un dessein philosophique, d'une manière philosophique. Grammaire *philosophique*. Discours *philosophique*. | Quelquefois, dans les sciences médicales, le mot *Philosophique* est synonyme de *Méthodique*. Nosographie *philosophique*.

PHILOSOPHIQUEMENT, adv. (pron. *filosofikeman*). En philosophe ; d'une manière philosophique. Agir, parler, raisonner *philosophiquement*. Vivre *philosophiquement*. C'est très-bien dit, très-*philosophiquement* pensé. (Mme de Staël.)

PHILOSOPHISME, s. m. (pron. *filozofisme*). Esprit, doctrine des philosophistes. Le *philosophisme* est l'abus de la philosophie, comme la superstition est l'abus de la religion. Craignez l'écueil du *philosophisme*. Le *philosophisme* des matérialistes.

PHILOSOPHISTE, s. Mauvais philosophe, mauvaise philosophe. Être bien mis, bien logé, bien nourri, bien amusé, voilà pour un *philosophiste* le *non plus ultra* de la perfectibilité sociale. (Dictionn. des Maximes.) Les *philosophistes* de l'Université.

PHILOTECHNIE, s. f. (pron. *filoteknî* ; du gr. φίλος, ami ; τέχνη, art). Amour des arts.

PHILOTECHNIQUE, adj. (pron. *filoteknike*). Qui concerne la philotechnie. | *Société philotechnique*, Société composée d'amis des arts.

PHILOTHÉSIE, s. f. (pron. *filotézi*). Antiq. gr. Action de boire à la santé les uns des autres. Le roi du festin ordonnait la *philothésie*, en portant une coupe à ses lèvres et en la présentant à son voisin avec des souhaits de toute sorte de prospérités ; la coupe passait ainsi de main en main parmi tous les convives.

PHILOXÈNE. Poète dithyrambique du IVe siècle av. J. C., né à Cythère, mort à Éphèse vers 380, avait longtemps vécu à la cour de Denys. Le tyran l'avait envoyé aux *Carrières* pour lui avoir dit trop franchement son avis sur ses vers. Quand il fut sorti de cette prison, il ne tarda pas à se voir encore consulté par Denys sur le mérite d'une nouvelle pièce ; au lieu de répondre, il se contenta de dire : « Qu'on me reconduise aux carrières. » Denys ne put s'empêcher de rire de cette saillie et pardonna.

PHILTRE, s. m. (pron. *filtre* ; du gr. φίλειν, aimer). Breuvage ou remède qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Composer un *philtre*. Le charme d'un *philtre*. Boire un *philtre*. Ce *philtre* dont l'amour enivre la raison. (Fr. de Neufchâteau.) | L'usage des philtres, répandu dans l'antiquité chez les nations païennes les plus civilisées, s'est continué au moyen âge et se retrouve de nos jours chez une partie des peuplades demi-sauvages de l'ancien et du nouveau monde. Il est encore aujourd'hui, dans nos campagnes et dans celles d'autres contrées de l'Europe, nombre de gens qui allient la croyance au pouvoir des philtres, ou des *breuvages*, comme ils disent, à la foi qu'ils ont reçue de leurs pères. Il y avait également des philtres qui rendaient furieux, d'autres qui donnaient telle ou telle maladie : ceux-là, tout à fait en dehors de l'étymologie du mot, rentrent dans la catégorie des maléfices et des enchantements, bien que la *magie* eût moins de portée que dans les premiers et le crime beaucoup plus ; ils seraient aujourd'hui du ressort de la cour d'assises. Les *philtres* de la Voisin étaient mortels. | Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHIMOSIS, s. m. (du gr. φίμος, cordon). Méd. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au-devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. *Phimosis* naturel. *Phimosis* accidentel.

PHINÉE. Mythol. Roi de Salmydesse en Thrace, au temps des Argonautes, fit crever les yeux à ses deux fils, sur de fausses accusations intentées par leur belle-mère. Les dieux pour le punir, le frappèrent de cécité et le livrèrent à la persécution des harpies, qui enlevaient les viandes sur sa table et infectaient tout ce qu'elles touchaient. Dans la suite, Calaïs et Zéthis, fils de Borée, le délivrèrent des poursuites de ces monstres, mais il resta toujours aveugle. | *Phinée*, frère de Céphée et oncle d'Andromède, était fiancé à sa nièce, lorsqu'elle lui fut ravie pour être exposée à un monstre marin. Sauvée par Persée, Andromède accepta la main du héros ; alors Phinée prit les armes pour l'enlever à Persée, mais il fut pétrifié par la tête de Méduse.

PHLÉBITE, s. f. (pron. *flébite* ; du gr. φλέψ, φλεβός, veine). Méd. Inflammation de la membrane interne des veines. Les causes qui peuvent la déterminer sont nombreuses. Citons en première ligne les violences extérieures, telles que les piqûres fortes ou faites à dessein, comme les saignées, surtout si l'instrument est malpropre ; les contusions, les déchirures, les compressions, les ligatures ; viennent ensuite le contact des substances irritantes introduites par injection ou par absorption, l'état variqueux des vaisseaux, le contact des parties enflammées, ulcérées ou suppurées, principalement dans la pourriture d'hôpital. Enfin, la phlébite est quelquefois spontanée, et semble alors résulter d'une certaine disposition générale de l'économie. C'est, en général, à la *phlébite* qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales. (Nysten.)

PHLÉBOGRAPHIE, s. f. (du gr. φλεβός, veine ; γραφή, description). Description des veines.

PHLÉBOLITHE, s. m. (du gr. φλεβός, veine ; λίθος, pierre). Concrétion calcaire qu'on rencontre dans l'intérieur de quelques veines variqueuses des jambes, du rectum, des ligaments larges, etc. Ce sont des caillots de fibrine anciennement coagulée, plus ou moins denses, ordinairement incrustés de sels calcaires.

PHLÉBORRHAGIE, s. f. (du gr. φλεβός, veine ; ῥήγνυμι, je romps). Méd. Rupture d'une veine ; hémorrhagie veineuse.

PHLÉBOTOME, s. m. (du gr. φλεβός, veine ; τομή, section). Méd. Lancette montée dans une châsse garnie d'un ressort, et dont on se sert pour saigner.

PHLÉBOTOMIE, s. f. Ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang.

PHLÉBOTOMISER, v. a. Méd. Ouvrir la veine, saigner.

PHLÉBOTOMISTE, s. Celui, celle qui ouvre la veine, qui saigne.

PHLÉGÉTON (pron. *Flégéton*). Mythol. Un des fleuves des enfers ; il roulait des torrents de flammes et entourait le Tartare ; il n'y avait sur ses bords ni plantes ni arbres ; après un cours assez long en sens inverse du Cocyte, il allait se perdre dans l'Achéron.

PHLEGMASIE, s. f. (pron. *flegmazi* ; du gr. φλέγω, je brûle). Nom donné à une classe de maladies internes très-fréquentes consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe ; d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., phénomènes caractéristiques de l'inflammation. Le mot *phlegmasie* signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre ; il est plus spécialement consacré à l'état inflammatoire des organes intérieurs.

PHLEGMASIQUE, adj. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIE, s. f. (pron. *flegmati* ; du gr. φλέγμα, phlegme). Accumulation de sérosité sous la peau. Il est synonyme de *Anasarque* ou de *Œdème*.

PHLEGMATIQUE, adj. (pron. *flegmatique* ; du gr. φλέγμα, phlegme). Qui abonde en phlegme. Il est synonyme de *Lymphatique*. | Se dit aussi du caractère moral de certains individus froids, réservés et silencieux. | Subst. Les *phlegmatiques*.

PHLEGMATORRHAGIE, s. f. (du gr. φλέγμα, phlegme ; ῥέω, je coule). Méd. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. Il a été aussi employé comme synonyme de *Catarrhe*, de *Bronchorrée*, etc. La reine est atteinte d'une *phlegmatorrhagie*. | En hippiatrique, il est synonyme de *Morfondure*.

PHLEGMATORRHAGIQUE, adj. Qui tient de la phlegmatorrhagie.

PHLEGME, s. m. (pron. *flegme* ; du gr. φλέγμα, qui brûle). Méd. Sérosité, humeur aqueuse, laquelle fait partie constituante du sang, du lait. | Dans le langage ordinaire, il se dit de la pituite, des matières aqueuses, épaisses et filantes, qu'on jette en crachant, en vomissant. | Nom donné, dans l'ancienne chimie, à la partie aqueuse, insipide et inodore, que la distillation dégage des matières plus ou moins humides. | S'emploie aussi au figuré, mais alors il s'écrit *flegme*.

PHLEGMON, s. m. (du gr. φλέγω, je brûle). Méd. Inflammation du tissu cellulaire. Cette inflammation est aiguë ou chronique, presque toujours continue, quelquefois cependant intermittente.

PHLEGMONEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du phlegmon. Érysipèle *phlegmoneux*. Inflammation *phlegmoneuse*.

PHLÉOLE, s. f. (pron. *fléole*). Bot. Genre de la famille des graminées. Il se compose d'espèces, pour la plupart annuelles, qui croissent surtout dans le midi et l'est de l'Europe, au centre et au nord de l'Asie.

PHLOGISTIQUE, adj. (pron. *flogistike*). Qui est propre à développer la chaleur interne. Substance *phlogistique*. Médicaments *phlogistiques*. | Dans cette acception, il est aussi subst. masc. Un *phlogistique*. Des *phlogistiques*. | Qui est produit par l'inflammation. Maladies *phlogistiques*.

PHLOGISTIQUE, s. m. (pron. *flogistike* ; du gr. φλέγω, je brûle). Principe hypothétique que Stahl admettait pour expliquer la combustion des corps. | D'après la théorie chimique de Stahl, les oxydes métalliques, alors terres des métaux, étaient indécomposables ; en se combinant avec le *phlogistique*, ils produisaient les substances métalliques. Les métaux étaient donc des corps composés de terre métallique et de phlogistique ; de sorte que tous les corps combustibles contenaient d'autant plus de ce même phlogistique, que leur inflammabilité était plus grande : ainsi le charbon, le noir de fumée surtout, en renfermaient de grandes proportions. Or, Stahl, en traitant un oxyde métallique par le charbon, réduisait le métal, et il croyait par là avoir communiqué le phlogistique que le combustible était supposé contenir. A ses yeux, une série d'oxydes, contenant plus ou moins d'oxygène, lui offrait un métal plus ou moins déphlogistiqué. Ce chimiste voyait une combinaison là où nous voyons une décomposition ; il ne lui manqua, pour connaître son erreur et saisir la vérité, que le secours d'une balance. Cette théorie fut cependant professée longtemps dans toute l'Europe.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE, adj. (du gr. φλέγω, je brûle). Qui contient du phlogistique, qui est combustible ou calcinable, selon le système de Stahl. | *Air phlogistiqué*, L'hydrogène. | Dans le langage chimique actuel, il est synonyme de *Non oxydé*.

PHLOGOSE, s. f. (du gr. φλέγω, brûler). Méd. Inflammation légère, superficielle, érysipélateuse.

PHLOGOSÉ, ÉE, part. Qui est affecté de phlogose.

PHLOGOSER, v. a. Irriter, enflammer, causer une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. Les substances narcotiques irritent les tissus, les *phlogosent* et souvent même les détruisent en même temps qu'elles agissent sur le cerveau. (Ratier.) L'opium *phlogose* les tissus.

PHLOMIDE, s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, renferme de fort belles plantes, tantôt à tiges herbacées, tantôt frutescentes ; à feuilles larges, opposées, cotonneuses, dentées en scie aux extrémités. Plusieurs espèces sont cultivées comme plantes d'ornement. La *phlomide lychnite*, à grandes fleurs jaunes, est très-commune en France, dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée. La *phlomide frutescente*, vulgairement appelée *sauge en arbre*, est un arbuste d'un mètre de haut, qui croît dans le midi de l'Europe et le Levant.

PHLOSE, s. m. (pron. *floze* ; du gr. φλόξ, flamme). Bot. Genre de la famille des polémoniacées, renferme de jolies plantes de l'Amérique septentrionale, à feuilles simples, opposées ; à fleurs violettes, purpurines ou blanches, disposées en panicule, en grappe ou en corymbe. Les phloses sont cultivés comme plantes d'agrément ; leurs touffes produisent le meilleur effet dans les jardins. On les multiplie par le déchirement des vieux pieds, par boutures et par graines. *Phlose* paniculé. *Phlose* maculé. | On écrit aussi *Phlox*.

PHLYCTÈNE, s. f. (pron. *fliktène* ; du gr. φλύζω, je bous). Méd. Soulèvement partiel de l'épiderme, dont les parois, extrêmement minces, ont une forme irrégulière et ne renferment, dès leur apparition, que de la sérosité. Ces productions sont le résultat d'une grande irritation locale, dont la cause peut être interne ou externe.

PHOCAS (pron. *Fokas*). Empereur grec, était exarque des centurions sous Maurice, lorsqu'il fut proclamé, en 602, par l'armée cantonnée au nord du Danube. Il marcha sur Constantinople et fit trancher la tête à Maurice ainsi qu'à ses six fils. Il se montra lâche, voluptueux, rapace, cruel, se laissa enlever par Chosroès, roi de Perse, l'Osroène, la Mésopotamie, l'Arménie, la Syrie et une partie de l'Asie-Mineure. Il réprima trois conjurations (604, 606, 610), mais fut enfin détrôné par Héraclius, après la bataille navale de Constantinople, et fut décapité sur le tillac du vaisseau de ce prince (610).

PHOCÉE (pron. *Fosé*). Géogr. Ville de l'Asie-Mineure, comprise dans la confédération ionienne, sur la côte de la Mysie, au S., et sur le golfe de Cumes, à l'embouchure du Caïque. Elle avait deux ports, Naustathme et Lamptère. Très-florissante jadis, elle envoya en Gaule et en Espagne des colonies, dont la principale fut Marseille. *Phocée* était renommée parmi les villes les plus commerçantes. La ville actuelle, Fokia, est située à 42 kilom. nord-ouest de Smyrne.

PHOCÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Phocée; qui appartient à Phocée ou à ses habitants.

PHOCIDE (pron. *Foside*). Géogr. Région de la Grèce ancienne, entre la Béotie à l'E., l'Étolie à l'O., la mer d'Eubée au N. O., le golfe de Corinthe au S.; avait autour d'elle les trois Locrides, l'Opontienne et l'Épicnémidienne au N., la Locride Ozole au S. Élatée en était la capitale. Delphes, qui s'y trouvait, y formait comme une république à part.

PHOCION (pron. *Fosion*). Illustre général athénien, naquit d'une famille obscure, et parvint rapidement aux plus hauts grades militaires sous les yeux de Chabrias, qui lui dut en partie le succès de la bataille navale de Naxos. Il fut mis bientôt à la tête des affaires, fut appelé quarante-cinq fois à commander des armées athéniennes, et sut allier la science militaire à celle du gouvernement. Il conseilla aux Athéniens la paix avec la Macédoine, et refusa les présents d'Alexandre. Antipater, en rendant Athènes au régime aristocratique, mit Phocion à la tête de ce gouvernement; aussi, lorsque Polysperchon eut établi la démocratie, Phocion, accusé devant l'assemblée du peuple, fut condamné à boire la ciguë. Il mourut vers l'an 317 avant J. C., âgé de plus de quatre-vingts ans. On défendit de lui rendre les derniers devoirs, mais plus tard les Athéniens lui élevèrent une statue et envoyèrent son accusateur au supplice

PHOLADAIRES, s. m. pl. Conchyliol. Famille de mollusques conchyfères dimyaires de l'ordre des enfermés, à coquilles bivalves, faisant saillir en avant deux tubes réunis, et quelquefois munies de pièces accessoires étrangères aux valves. Elle a pour type la *pholade*.

PHOLADE, s. f. (du gr. φολάς, qui habite dans des trous). Conchyliol. Genre de mollusques acéphales, type de la famille des pholadaires, est caractérisé par un corps épais, peu allongé, conique, dont le manteau forme en dessus un lobe qui déborde et dont l'ouverture antérieure laisse passer deux tubes qui sont le plus souvent réunis et entourés d'une peau commune. Les pholades se creusent des trous dans l'argile, dans les vieux bois, et même dans la pierre, qu'elles finissent par transpercer, comme on l'a observé dans les digues de la Hollande, qu'elles minent incessamment.

PHONATION, s. f. (pron. *fonasion*; du gr. φωνή, voix). Ensemble de phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La *phonation* est bornée, chez les animaux, à la simple production de la voix brute ou du son vocal; chez l'homme, elle est compliquée et a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée.

PHONÉTIQUE, adj. (pron. *fonétike*; du gr. φωνή, voix). Qui se rapporte à la voix. | *Écriture phonétique*, Écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations.

PHONÉTIQUEMENT, adv. En représentant des sons. S'exprimer *phonétiquement*.

PHONÉTISME, s. m. (pron. *fonétisme*; du gr. φωνή, voix). Représentation du son. Le *phonétisme* d'un hiéroglyphe.

PHONIQUE, adj. (pron. *fonike*). Qui concerne le son, qui traite des sons. | Archit. *Voûte phonique*, Voûte construite elliptiquement, de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. | *Centre phonique*, Le lieu où celui qui parle doit se placer pour se faire entendre dans les échos qui répètent plusieurs syllabes. | S. f. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

PHONOGRAPHIE, s. f. (du gr. φωνή, voix; γράφω, j'écris). Gramm. Peinture des sons par l'écriture. Suivre un cours de *phonographie*.

PHONOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la phonographie. Traité *phonographique*. La conception de l'écriture *phonographique* est immense. (Ch. Nodier.) Synonyme de *Phonétique*.

PHONOLOGIE, s. f. (du gr. φωνή, son; λόγος, discours). Traité sur les sons.

PHONOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la phonologie.

PHOQUE, s. m. (pron. *foke*). Zool. Famille de mammifères, dans l'ordre des carnassiers, tribu des amphibies. Le corps des phoques est couvert de poil, le plus souvent dur et cassant, mais, chez plusieurs espèces, doux et fourré comme celui des loutres; leurs membres quoique modifiés pour la natation et empâtés dans la peau du corps, sont cependant bien conformés; les antérieurs sont les plus mobiles, les postérieurs dirigés fort en arrière; ils ont cinq doigts à toutes les extrémités et des ongles de grosseur variable suivant les espèces : ces doigts eux-mêmes sont plus ou moins longs. La queue est assez courte, ressemblant un peu à celle du chien, mais droite. La tête est gracieuse de forme, sans museau proéminent; les yeux grands et doux, le regard intelligent. La plus grande partie de la vie du phoque se passe exclusivement dans l'eau de mer, les exemples cités des phoques lacustres étant très-peu authentiques. C'est là qu'ils cherchent leur nourriture, consistant en poissons, crustacés et mollusques. On connaît assez peu les détails de la reproduction de ces mammifères. Il paraît cependant certain que les femelles mettent bas un ou deux petits après une portée de huit mois, et que les jeunes phoques, après dix ou douze jours, sont déjà en état de gagner la mer. Les phoques sont l'objet d'une chasse active et d'armements importants de la part des Anglais et des Américains, ainsi que de tous les peuples voisins du pôle. Leur cuir est très-estimé pour différents usages, notamment pour les courroies et les lanières. Plusieurs espèces fournissent des fourrures recherchées, surtout en Chine; enfin l'huile que l'on extrait de leur chair est préférée, pour certains emplois industriels,

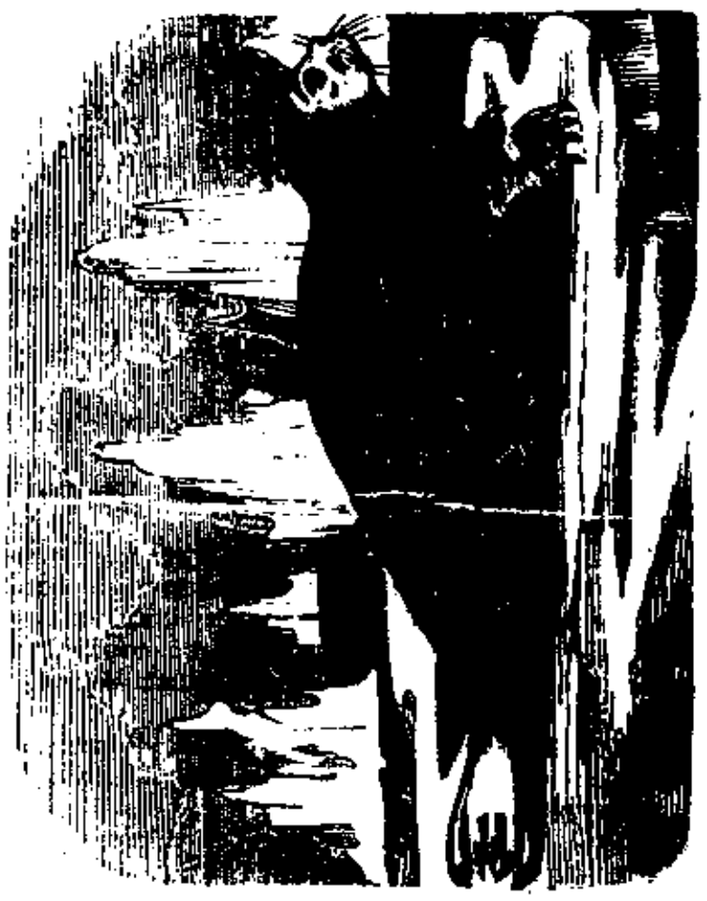

Phoque.

à celle de baleine. Les différentes espèces de *phoques* ont été nommées vulgairement *veau marin*, *lion marin*, *ours marin*, *éléphant marin*.

PHORMIUM, s. m. (pron. *formiome*). Bot. Genre de la famille des asphodèles, dont l'espèce principale, le *phormium tenace*, originaire de la Nouvelle-Zélande, est une plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. On retire des feuilles du *phormium tenace* un fil très-léger qui tient le premier rang entre toutes les fibres végétales employées au tissage ou à faire des cordes. Une plantation de *phormiums*.

PHOSPHATE, s. m. (pron. *fosfate*; du gr. φῶς, lumière). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphorique avec les différentes bases salifiables. Les phosphates présentent cinq classes différentes, savoir : 1° les *phosphates neutres*, dans lesquels l'oxygène de l'acide est à celui de la base comme 5 est à 1; 2° les *sesquiphosphates*, qui contiennent une fois et demie autant d'acide que les phosphates; 3° les *biphosphates*, qui en contiennent deux fois autant; 4° les *phosphates sesquibasiques*, qui contiennent une fois et demie autant d'acide que les phosphates neutres; 5° les *phosphates bibasiques*, qui en contiennent deux fois autant. Presque tous les acides forts ont la propriété de transformer les phosphates en sursels, en se combinant avec une portion de leur oxyde. Plusieurs de ces acides peuvent même en décomposer quelques-uns en leur enlevant tout oxyde. Dans tous les cas, l'acide phosphorique, ou le *phosphate acide*, mis à nu, étant chauffé jusqu'au rouge avec du charbon, donne du phosphure. L'acide azotique dissout tous les *phosphates insolubles*. Tous les *phosphates insolubles* s'obtiennent en versant du *phosphate de soude* dissous dans une dissolution saline formée par l'oxyde que l'on veut combiner avec l'acide phosphorique. On rencontre dans la nature un grand nombre de phosphates, notamment le *phosphate de chaux*. Ce sel entre pour près de deux cinquièmes dans la composition des os de tous les animaux. Les graines des céréales en renferment aussi beaucoup. Le *phosphate de plomb* se rencontre dans des mines de galène. L'urine humaine renferme du *phosphate de soude* et du *phosphate de magnésie et d'ammoniaque*. On trouve aussi dans la nature du *phosphate de fer*, *d'alumine*, *de cuivre*, etc.

PHOSPHÈNE, s. m. (du gr. φῶς, lumière; φαίνειν, faire voir, montrer). Nom donné aux phénomènes lumineux qu'on peut provoquer dans l'intérieur de l'œil en comprimant cet organe avec la main, lorsque les paupières sont abaissées. Ce sont ordinairement des points brillants, des dessins capricieux ou des cercles lumineux qui tantôt s'élargissent, tantôt se rétrécissent.

PHOSPHITE, s. m. Chim. Sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases. Voilà un flacon rempli de *phosphite*.

PHOSPHORE, s. m. (pron. *fosfore*; du gr. φῶς, lumière; φέρω, je porte). Chim. Corps simple, non métallique, jaunâtre, et de l'aspect de la cire, qui doit son nom à la facilité avec laquelle il brûle, en répandant une très-vive lumière. Sa découverte par Brandt, chimiste de Hambourg, fut due au hasard et remonte à l'année 1669; ce chimiste tint son procédé secret. Kunckel arriva au même résultat par l'expérience en 1764; Boyle fit la même découverte en 1679. Cependant, le mode de préparation du nouveau corps demeura caché jusqu'en 1735, époque à laquelle un étranger l'exécuta à Paris, en présence de quatre commissaires de l'Académie des sciences, et en vendit le secret au gouvernement français. Encore ce procédé, basé sur la distillation de l'urine putréfiée, étant très-défectueux, le phosphore demeura-t-il fort rare jusqu'à ce que Scheele eût trouvé le moyen de se le procurer économiquement en l'extrayant des os. Le phosphore n'a jamais été trouvé pur dans la nature, mais il entre abondamment dans la composition d'un grand nombre de produits naturels. Combiné avec l'oxygène, le carbone, l'azote et l'hydrogène, il constitue la laitance de carpe, ainsi qu'une partie de la matière du cerveau et des nerfs. Uni à l'oxygène et à la chaux sous forme de phosphate, il forme la base des os et de toutes les parties ossifiées; on le rencontre aussi en grande abondance dans le règne minéral, toujours sous la même forme de phosphore. Le phosphore sert principalement à la fabrication des *allumettes chimiques*. Les médecins le prescrivent quelquefois, en dissolution dans l'huile ou la graisse, comme stimulant du système nerveux; mais c'est un remède fort dangereux, qui, même à des doses peu élevées, peut occasionner la mort. La magnésie mêlée au bioxyde d'hydrogène en est le contre-poison. Les propriétés toxiques du phosphore le font employer pour la destruction des animaux nuisibles. A la température ordinaire, le phosphore répand dans l'air des vapeurs blanches d'une odeur d'ail, qui, dans l'obscurité, jettent une lueur blafarde; ce phénomène est dû à une combustion lente dont le produit consiste en acide phosphoreux. Le phosphore est très-inflammable, et prend feu par le simple frottement. Si on le tenait trop longtemps entre les doigts sans le refroidir par l'immersion dans l'eau, la chaleur de la main en déterminerait promptement l'inflammation : les brûlures qu'il fait sont fort difficiles à guérir. | *Phosphore amorphe*, Phosphore qui, par l'effet d'une forte pression, est devenu rougeâtre et a perdu ses qualités toxiques. | *Phosphore artificiel*, Matière qu'on tire de certains corps par des moyens chimiques. | *Phosphore naturel*, Toute matière lumineuse produite sans le secours de l'art. | *Phosphore de Baudouin* ou *de Balduin*, Nitrate de chaux calcinée. | *Phosphore de Homberg*, Chlorure de calcium fondu au feu.

PHOSPHORÉ, ÉE, adj. Se dit de toute substance qui contient du phosphore. Gaz hydrogène *phosphoré*. Pâte *phosphorée*.

PHOSPHORESCENCE, s. f. (pron. *fosforèsanse*; du gr. φῶς, lumière; φέρω, je porte). Propriété dont jouissent certaines substances, de répandre la lumière dans les ténèbres, sans production sensible de chaleur et sans combustion. Ce phénomène se manifeste dans une foule de cas bien différents; ses causes paraissent être également fort variées; plusieurs même nous sont entièrement inconnues. On l'a remarqué dans tous les règnes de la nature : parmi les minéraux qui possèdent naturellement cette propriété, les uns, comme la blende, le diamant, la dolomie, n'ont besoin, pour la rendre manifeste, que d'un léger frottement; d'autres, les pierres quartzeuses, par exemple, exigent un frottement beaucoup plus fort ou même un choc violent; la chaleur est indispensable pour d'autres. La phosphorescence n'a encore été rencontrée dans le règne végétal que sur des individus privés de vie et en proie à une décomposition lente et dans

certains produits, tels que l'huile de lin et le sucre. La *phosphorescence du bois luisant* a plus particulièrement fixé l'attention des observateurs. Un grand nombre d'animaux vivants jouissent de la singulière propriété de produire et de répandre à volonté de la lumière. Nous citerons en première ligne, parmi les insectes, les vers luisants, les lucioles et plusieurs autres espèces de lampyres; les fulgores, dont la tête est, pour ainsi dire, une véritable lanterne; diverses espèces de taupins, de cigales, de papillons nocturnes. Un grand nombre d'animaux marins de toutes sortes sont aussi doués de la phosphorescence. Tels sont : certaines espèces de dorades, de bonites, de poulpes, de méduses et de polypes, d'autres animaux du genre pyrosome, diverses espèces de crabes. La *phosphorescence des eaux de la mer* est un phénomène des plus curieux : ce sont quelquefois de véritables torrents de lumière se répandant sur une étendue immense. Sa production n'a généralement pas lieu dans les eaux tranquilles; c'est principalement dans le sillage tracé par les navires, et lorsque les eaux sont frappées par les rames, ou bien lorsque les vagues viennent se heurter contre les flancs des navires, qu'on voit apparaître ce phénomène. La cause de cette espèce de phosphorescence a été expliquée de différentes manières; certains naturalistes l'attribuent exclusivement à la présence d'un animalcule; d'autres n'y voient qu'un phénomène de réactions chimiques produites par la grande quantité de matières phosphoriques provenant de la décomposition putride d'une grande quantité d'animaux. L'une et l'autre de ces manières de voir est peut-être trop exclusive.

PHOSPHORESCENT, ENTE, adj. (pron. *fosforésan*; du gr. φῶς, lumière; φέρω, je porte). Qui jouit de la propriété appelée *phosphorescence*, ou qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Animal *phosphorescent*. Organes *phosphorescents*. Eaux *phosphorescentes*. Nager dans une eau *phosphorescente*.

PHOSPHOREUX, EUSE, adj. (pron. *fosforeu*; rad. *phosphore*). Chim. Se dit d'un acide caractérisé par son odeur alliacée.

PHOSPHORIQUE, adj. (pron. *fosforike*). Qui tient du phosphore, où il entre du phosphore. Synonyme de *Phosphorescent*. Lumière *phosphorique*. Vers *phosphoriques*. Le temps était couvert; nous marchions à la lueur des éclairs et à la lumière *phosphorique* des vagues. (Chateaubriand.) | Chim. *Acide phosphorique*, Acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore. | *Briquet phosphorique*, Petit flacon rempli de phosphore, et dans lequel on plonge vivement une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière. | *Bougies phosphoriques*, Petits tubes de verre scellés aux deux bouts et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme dès qu'on brise le tube.

PHOSPHORISATION, s. f. (pron. *fosforizasion*). Influence du phosphate calcaire dans l'économie animale; sa formation. | Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique.

PHOSPHORISER, v. a. (pron. *fosforizé*; rad. *phosphore*). Rendre phosphorique; mettre à l'état de phosphore ou de phosphate.

PHOSPHURE, s. m. (pron. *fosfure*). Chim. Nom générique par lequel on désigne toutes les combinaisons du phosphore avec l'hydrogène ou avec un métal. Il existe trois *phosphures d'hydrogène* : l'un est gazeux, l'autre liquide, le troisième solide. Le *phosphure d'hydrogène liquide* a la propriété de s'enflammer spontanément à l'air, et de rendre inflammable au même degré le *phosphore gazeux* auquel il se trouve mélangé à l'état de vapeur. Les *phosphures* d'hydrogène se produisent spontanément dans les lieux où sont enfouies des matières animales, et surtout dans les marais et dans les cimetières humides; ce sont eux qui produisent les *feux follets*.

PHOSPHURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison.

PHOTOGÉNIQUE, adj. (du gr. φῶς, φωτός, lumière; γεννάω, je produis). Qui est produit par la lumière. On donne cette épithète aux images reproduites par le daguerréotype, parce que la lumière est l'agent qui crée ces images.

PHOTOGRAPHE, s. (pron. *fotografe*). Celui, celle qui s'occupe de photographie. Un habile *photographe*. Les *photographes* sont très-nombreux aujourd'hui. Vous êtes un excellent *photographe*.

PHOTOGRAPHIE, s. f. (pron. *fotografi*; du gr. φῶς, φωτός, lumière; γράφειν, écrire, dépeindre). Art tout récent qui consiste à fixer, par la seule action de la lumière, l'image des objets, soit sur une plaque métallique, soit sur le papier, sur le verre, etc. Les progrès de la *photographie*. | Image obtenue à l'aide de cet art. Une belle *photographie*. Une mauvaise *photographie*. | On appelle plus spécialement *daguerréotypie* la *photographie sur plaque*, la plus anciennement connue et longtemps la seule employée, et *photographie* proprement dite, celle qui s'opère sur le papier, sur le verre ou sur toute autre substance, et dans laquelle on est parvenu à éviter le miroitement que présentent les images daguerriennes. Le papier employé doit être imprégné de sels d'argent; il retient l'image comme la plaque métallique; mais cette image est négative, les blancs étant à la place des noirs, et réciproquement. On doit à Fox Talbot, savant anglais, l'idée de se servir de cette image négative comme d'une matrice, pour obtenir, par simple application sur un autre papier sensible, une suite indéfinie d'épreuves avec redressement des teintes. Pour cela, il suffit de rendre transparente l'épreuve négative, ce qui se fait à l'aide d'une couche de cire; puis de l'appliquer sur du papier sensible, ce qu'on fait à l'aide d'une glace posant sur l'épreuve, et enfin d'exposer le tout au soleil : on obtient ainsi jusqu'à deux cents et trois cents épreuves. On doit aussi à Talbot l'indication de l'acide gallique pour faire apparaître l'image qui, au sortir de la chambre noire, est encore latente, et celle du bromure de potassium pour la fixer. Depuis, de nouveaux perfectionnements ont été apportés à cet art. Niepce Saint-Victor, ayant remarqué que dans le passage du négatif au positif, l'image perdait toujours ses finesses de détail, imagina de recevoir la première épreuve sur une plaque de verre : il se servit d'abord du verre nu, mais avec peu de succès, puis du verre enduit d'une légère couche d'albumine. D'autres ont substitué à l'albumine la gélatine, le collodium, etc. Martin, de Versailles, est parvenu à rendre sensible à l'action de la lumière un vernis dont il recouvre les planches d'acier et de cuivre des graveurs; on peut alors recevoir directement sur la planche le dessin photographique; l'artiste n'a plus ensuite qu'à graver, en suivant les lignes de ce dessin. Niepce Saint-Victor et Talbot ont réussi tout récemment, et presque en même temps, à obtenir des gravures exécutées directement sur la planche par l'action même de la lumière. Outre que la photographie sert à faire des portraits, des copies de tableaux, elle a été mise avec succès au service des sciences, notamment de l'histoire naturelle et de l'astronomie.

PHOTOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la photographie, dont la photographie se sert, ou qui est produit par elle. Procédés *photographiques*. Appareil *photographique*. | *Papier photographique*, Papier préparé par lequel on remplace les plaques d'argent dans la photographie.

PHOTOLOGIE, s. f. (du gr. φῶς, φωτός, lumière; λόγος, discours). Traité ou histoire de la lumière.

PHOTOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la photologie. Expériences, études *photologiques*.

PHOTOMAGNÉTIQUE, adj. Se dit de phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

PHOTOMÈTRE, s. m. (du gr. φῶς, lumière; μέτρον, mesure). Instrument propre à évaluer la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE, s. f. (du gr. φῶς, lumière; μέτρον, mètre). Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à la photométrie.

PHOTOPHOBIE, s. f. (pron. *fotofobi*; du gr. φῶς, φωτός, lumière; φόβος, crainte). Pathol. Difficulté de supporter la lumière; aversion de la lumière, symptôme propre à diverses affections nerveuses, et surtout aux inflammations de l'œil. La *photophobie* est congéniale chez les albinos; dans tout autre cas elle est accidentelle, et, par conséquent, doit être considérée comme maladie.

PHOTOPSIE, s. f. (du gr. φῶς, lumière; ὄψις, vue). Méd. Lésion du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHRAGME, s. m. (pron. *fragme*; du gr. φράγμα, cloison). Hist. nat. Cloison transversale d'un fruit. | Cloison qui ferme l'orifice postérieur du prothorax chez certains insectes.

PHRASE, s. f. (pron. *fraze*; du gr. φράσις, formé de φράζω, je parle). Assemblage de mots réunis pour l'expression d'une idée quelconque et présentant à l'esprit un sens complet. *Phrase* correcte, irrégulière, obscure, recherchée. *Phrase* commune, simple, figurée, élégante. *Phrase* basse, triviale. Arranger, tourner une *phrase*. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des *phrases*. (Buffon.) | Génie particulier d'une langue, tour qui lui est propre. La *phrase* hébraïque a de l'énergie; la *phrase* grecque, de l'harmonie; la *phrase* latine, de la majesté; la *phrase* française, de la clarté et de la naïveté. (Laveaux.) | *Phrase faite*, Façon de parler que l'usage a consacrée et à laquelle on ne peut rien changer. *Faire grâce*, *savoir à cœur*, *frapper du pied*, etc., sont autant de *phrases faites*. | *Phrase estropiée*, Phrase qui n'est pas complète, qui n'a pas l'étendue qu'elle devrait avoir. | Famil. *Faire des phrases*, Parler d'une manière affectée, recherchée. De même on dit : *C'est un faiseur de phrases*, *un diseur de phrases*. | On appelle *phrase complexe* celle qui n'a en propre qu'un seul sujet et qu'un seul attribut, mais dont le sujet ou l'attribut, ou tous les deux ensemble, renferment d'autres phrases qui les modifient, et y ajoutent quelques circonstances. Les *phrases complexes* d'un écrivain filandreux. Les phrases modificatives ont reçu le nom de *phrases incidentes*; elles sont introduites dans le corps de la phrase principale, soit par des pronoms relatifs, soit par des participes, soit par des conjonctions. Exemple de la phrase complexe :

> Son coursier, écumant sous un maître intrépide,
> Nage, tout orgueilleux de la main qui le guide.
> (BOILEAU.)

| *Phrase musicale*, Suite régulière et non interrompue de chant et d'harmonie, formant un sens plus ou moins achevé, et aboutissant à un repos.

PHRASÉOLOGIE, s. f. (pron. *frazéoloji*). Gramm. Construction de phrase propre à une langue, ou particulière à un écrivain. La *phraséologie* de la langue française. Avoir une bonne *phraséologie*.

PHRASER, v. n. (pron. *frazé*). Faire des phrases. | Mus. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de sons ou d'accords. | Activ. *Phraser la musique*, Bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, soit dans la composition, soit dans l'exécution, de manière qu'elles produisent tout leur effet. Le musicien *a* bien *phrasé* son morceau.

PHRASEUR, EUSE, s. (pron. *frazeur*). Celui, celle qui a la manie de faire des phrases, de parler ou d'écrire avec recherche ou avec prolixité.

PHRASIER, IÈRE, s. Faiseur, faiseuse de phrases, personne qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide. La Harpe est un *phrasier*. Et c'est ainsi que tu sais peindre le fanatisme, maudit *phrasier*! (Diderot.)

PHRÉNIQUE, adj. (pron. *frénike*; du gr. φρένες, diaphragme). Anat. Qui a rapport au diaphragme. Nerf *phrénique*. Centre *phrénique*. Artères *phréniques*. Les nerfs *phréniques*.

PHRÉNITE, s. f. (du gr. φρένες, diaphragme). Méd. Inflammation du diaphragme.

PHRÉNOLOGIE, s. f. (pron. *frénoloji*; du gr. φρήν, φρενός, esprit; λόγος, discours). Nom donné au système fondé par le célèbre Gall sur les fonctions du cerveau. Il signifie, en général, étude des facultés intellectuelles; en particulier, il désigne l'étude de la conformation du cerveau et de ses protubérances, comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées de l'esprit humain, et la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez les individus. La phrénologie pose en principes : que le cerveau est composé d'un certain nombre de parties distinctes, qui sont, chacune, le siége, l'organe d'une faculté innée, spéciale; que le pouvoir de manifester chacune de ces facultés dépend toujours du développement ou de l'activité de l'organe cérébral correspondant. De ces lois on peut déduire ces deux propositions fondamentales, qui constituent toute la doctrine phrénologique : la première, que l'intelligence réside exclusivement dans le cerveau; la seconde, que chaque faculté particulière de l'intelligence a dans le cerveau un organe propre. Le système phrénologique a éprouvé tant et de si notables variations depuis cinquante ans qu'on le professe et qu'on en parle, que l'histoire de ces variations pourrait fournir matière à un gros volume. Spurzheim, élève de Gall, et ceux qui sont venus après lui ont tout modifié et tout bouleversé : les noms des facultés, leur siége, les facultés elles-mêmes, et jusqu'au nombre de celles dont on avait d'abord admis le siége dans le cerveau. « Gall, — dit Flourens, auquel on doit une éloquente réfutation de la doctrine phrénologique, — Gall renverse la philosophie ordinaire, et il veut que toutes les conséquences de cette philosophie subsistent! Il supprime le *moi*, et il veut qu'il y ait une âme; il supprime le libre arbitre, et il veut qu'il y ait une morale; il ne fait de l'idée de Dieu qu'une idée relative et conditionnelle, et il veut qu'il puisse y avoir une religion! Il supprime le moi, car le moi est l'âme; l'âme est l'intelligence générale et une.

S'il n'y a plus d'intelligence générale, il n'y a plus d'âme. Avec Gall, plus de libre arbitre. La volonté, le talent, la raison, ne sont pour lui que des résultats. L'auteur de la *Physiologie du cerveau* ne fait de l'idée de Dieu qu'une idée relative et conditionnelle; car il suppose que cette idée vient d'un organe particulier, et il admet que cet organe peut manquer. » Diderot, lui-même, a écrit cette phrase remarquable : « La ruine de la liberté (morale) renverse avec elle tout ordre et toute police, confond le vice et la vertu, autorise toute infamie monstrueuse, éteint toute pudeur et tout remords, dégrade et défigure sans ressource le genre humain. » Les phrénologistes ne s'arrêtent point à de telles considérations. L'organisation explique tout. « Que ces hommes si glorieux, dit Gall, qui font égorger les nations par milliers, sachent qu'ils n'agissent pas de leur propre chef, que c'est la nature qui a placé dans leur cœur la rage de la destruction... » Eh non! répond éloquemment Flourens, ce n'est pas là ce qu'il faut qu'ils sachent; car, grâce à Dieu, cela n'est pas. Ce qu'il faut qu'ils sachent, ce qu'il faut leur dire, c'est que si la Providence a laissé à l'homme la possibilité de faire le mal, elle lui a donné aussi la force de faire le bien. Ce qu'il faut que l'homme sache, ce qu'il faut lui dire, c'est qu'il a une force libre; c'est que cette force ne doit point fléchir, et que l'être en qui elle fléchit, sous quelque philosophie qu'elle s'abrite, est un être qui se dégrade. » A cette doctrine étrange de la phrénologie, nous ne ferons qu'une seule objection. Si l'intelligence n'est plus qu'un phénomène, qu'un produit, qu'un acte, comme tous les autres actes fonctionnels, elle doit, comme eux, être soumise à des moments d'intermittence, de repos; comment expliquer alors la continuité du *moi*? Et cependant le sens intime, qui nous donne l'unité du *moi*, ne nous donne pas moins sûrement la *continuité du moi*. De tout ce qui précède, il ressort évidemment que la phrénologie conduit logiquement, par la multiplicité des organes et des facultés, à la plus absurde, à la plus désolante des doctrines, à la négation de l'âme, au matérialisme en un mot; autrement elle ne serait plus elle, car elle serait forcée d'admettre une intelligence indivise. Traité de la *phrénologie*. V. CRANIOLOGIE.

PHRÉNOLOGIQUE, adj. (pron. *frénolojike*). Qui appartient, qui a rapport à la phrénologie. Système *phrénologique*. Études *phrénologiques*. Expériences *phrénologiques*. | Qui s'occupe de phrénologie. Société *phrénologique*.

PHRÉNOLOGIQUEMENT, adv. (pron. *frénolojikeman*). En phrénologie, d'une manière phrénologique. Examiner une tête *phrénologiquement*.

PHRÉNOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques. | Partisan de la doctrine phrénologique. On écrit aussi *Phrénologue*.

PHRÉNOPATHIE, s. f. (du gr. φρήν, φρένος, esprit; πάθος, souffrance). Méd. Lésion des facultés intellectuelles, maladie mentale, aliénation.

PHRÉNOPATHIQUE, adj. (pron. *frénopatike*). Qui appartient à la phrénopathie.

PHRYGANE, s. f. (pron. *frigane*; du gr. φρύγανον, broussaille). Entom. Genre de névroptères filiformes, type de la famille des phryganiens.

PHRYGIE (pron. *Friji*). Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure dont les bornes ont beaucoup varié. La Phrygie primitive s'étendait le long de la mer, depuis l'embouchure du Méandre jusque près de celles du Parthénius, et par conséquent était baignée par trois mers (la mer Égée, la Propontide, le Pont-Euxin); elle avait pour bornes, à l'E., l'Halys; au S., les monts de Pisidie et de Lycaonie. Vers l'an 500 av. J. C., la Phrygie ne comprenait pas la Lydie, la Méonie, la Bithynie. Jointe à la Paphlagonie et à la Cappadoce, elle formait la troisième satrapie de l'empire des Achéménides, et se distinguait en *petite Phrygie* ou *Phrygie de l'Hellespont* (la Troade ancienne) au N., sur les trois mers, dont les villes principales étaient Dascylium, Pessinonte, Gordium, Ancyre, et en *grande Phrygie* ou *Phrygie* proprement dite, au S. de la précédente et toute dans l'intérieure des terres; celle-ci avait pour bornes, à l'O., la Mysie et la Lydie; à l'E., la Cappadoce; malgré son nom, c'était la moins grande. Dans des temps très-anciens Célènes fut ou la capitale, ou une des capitales de la Phrygie; c'est là que régnait Midas. Probablement le pays formait plusieurs États; il passa ensuite successivement sous la domination des rois de Lydie, des Perses, d'Alexandre, des Séleucides; elle se trouva, vers 278 av. J. C., divisée en quatre portions, dont une seule garda le nom de *Phrygie*; cette Phrygie ainsi réduite fut, en 190 av. J. C., ajoutée par les Romains au royaume de Pergame, et après l'extinction de ce royaume (134-126), elle échut aux Romains, qui la comprirent dans la province d'Asie. C'est en Phrygie qu'on fait vivre Marsyas et Ésope. Cybèle était la déesse par excellence de la Phrygie; on lui adjoignait Atys; leur culte, dont les prêtres étaient nommés *Galles*, était environné de mystères et accompagné de danses frénétiques.

PHRYGIEN, IENNE, adj. et s. (pron. *Frijien*). Habitant de la Phrygie; qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. | Les Phrygiens se nommaient *Phryges* ou *Bryges*; se prétendaient autochthones; cependant on peut croire qu'ils venaient de la Thrace et qu'ils étaient de race pélasgique. Ils étaient amis des arts, surtout de la musique : les Grecs leur avaient emprunté le *mode phrygien*. | *Bonnet phrygien*, Bonnet dont le sommet retombe un peu en avant. Ce mot s'applique au bonnet de la Liberté. Nous portions un *bonnet phrygien*.

PHRYNE, s. m. (pron. *frine*; du gr. φρῦνος, espèce de crapaud). Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des pédipalpes. Les phrynes ont le corps ovale et déprimé, le corselet large, presque lunulé, et l'abdomen, sans appendice, en forme de queue, ce qui les distingue des tarentules, avec lesquelles on les a confondus. Ces arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres les craignent beaucoup, mais on ne sait si leur morsure est réellement dangereuse. Ces animaux fixent leur demeure dans les détritus des vieux troncs d'arbres.

PHRYNÉ (pron. *friné*). Une des courtisanes les plus célèbres de la Grèce, née à Thespies, vivait au IVe siècle av. J. C. Elle eut pour amant le sculpteur Praxitèle, et lui servit de modèle pour ses statues de Vénus. Elle était si riche qu'elle offrit, dit-on, de rebâtir Thèbes à ses frais, mais à condition qu'on placerait sur les murs cette inscription : *Alexandre a détruit Thèbes et Phryné l'a rebâtie*. Son offre fut refusée.

PHTHIRIASE, s. f. (pron. *ftiriaze*; du gr. φθείρ, pou). Pathol. Maladie pédiculaire, affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. | Maladie des végétaux dans laquelle ils sont couverts d'insectes extrêmement petits. Le rosier et l'œillet y sont particulièrement sujets.

PHTHIRIASIQUE, adj. Qui a rapport à la phthiriase. Affection *phthiriasique*.

PHTHISIE, s. f. (pron. *ftizi*; du gr. φθίω, je sèche). Pathol. État de consomption, quel que soit l'organe malade qui le détermine : aussi la division la plus rationnelle des diverses sortes de *phthisies* doit-elle être basée sur l'indication de l'organe affecté. On a par conséquent admis, non-seulement des *phthisies pulmonaires*, mais encore des *phthisies laryngée, hépatique, mésentérique, splénique, rénale*, etc., suivant que la maladie a son siége dans les poumons, dans le larynx, dans le foie, dans le mésenthère, dans la rate, dans les reins, ou dans tout autre organe important dont la lésion profonde peut donner lieu à un état de consomption mortelle. Toutefois, on désigne plus particulièrement sous la simple dénomination de *phthisie* le dépérissement plus ou moins rapide causé par la destruction progressive des organes pulmonaires. Le célèbre Laennec, admettant que la phthisie pulmonaire est presque toujours due à la dégénérescence tuberculeuse des poumons, n'a désigné, sous le nom de *phthisie pulmonaire* que la maladie qui résulte du développement des tubercules dans les poumons. La phthisie pulmonaire est donc, en définitive, toute lésion qui tend à désorganiser ou à ulcérer les poumons. Les causes de la phthisie sont très-nombreuses. Une fois que la phthisie est déclarée, il est presque impossible d'en arrêter les progrès destructeurs. Les individus dont la poitrine est délicate, étroite, mal conformée, et surtout ceux qui sont nés de parents phthisiques, doivent prendre les plus grandes précautions pour se garantir des catarrhes pulmonaires, et surtout de la *péripneumonie*, qui, chez eux, se termine presque toujours par la phthisie. Ils doivent aussi éviter avec soin toute fatigue trop prolongée de la respiration et de la voix, ne pas séjourner dans une atmosphère tenant en suspension de la poussière ou bien des gaz excitants. Leur régime doit être léger, adoucissant, et cependant nutritif, conditions qui se trouvent réunies dans le lait, les viandes blanches, les gelées, etc.; ils doivent, en outre, se vêtir chaudement, afin d'empêcher la respiration cutanée, et faire usage de chaussures qui préviennent le froid aux pieds. Enfin, à tous ces moyens préservatifs, il faudrait surtout joindre les précieux avantages d'un climat doux, des voyages en voiture, et surtout de la navigation dans les pays chauds. S'il était impossible de recourir à ces derniers moyens, l'équitation et l'asination modérées pourraient y suppléer en partie.

PHTHISIOLOGIE, s. f. (du gr. φθίσις, phthisie; λόγος, discours). Discours sur la phthisie; ouvrage qui traite de la phthisie.

PHTHISIOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la phthisiologie.

PHTHISIQUE, adj. (pron. *ftizike*). Qui est atteint de phthisie. | Substantiv. Un *phthisique*. Une *phthisique*. Les *phtisiques* de l'Hôtel-Dieu.

PHTORE, s. m. (pron. *ftore*; du gr. φθορά, destruction). Chim. Nom donné au fluor parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le renfermer.

PHTORURE, s. m. (pron. *ftorure*; du gr. φθόρω, je détruis). Chim. Nom générique des composés de fluor avec un autre corps simple. La plupart des fluates sont des *phtorures* métalliques.

PHYCÉES, s. f. pl. (du gr. φῦκος, algue). Bot. Nom donné aux algues proprement dites, pour les distinguer des lichens et des hépatiques; que l'on comprenait toutes autrefois sous la dénomination commune d'algues.

PHYCOÏDÉES, s. f. pl. (du gr. φῦκος, algue; εἶδος, ressemblance). Bot. Tribu d'algues, marines pour la plupart, qui a pour caractères : frondes coriaces membraneuses ou filamenteuses, continues ou articulées; fructification consistant en spores vertes ou brunâtres, en acrospermes ou anthéridies, et en spermathoïdies. La tribu des *phycoïdées* est divisée en treize sous-tribus.

PHYCOLOGIE, s. f. (du gr. φῦκος, algues; λόγος, discours). Partie de la botanique qui traite de la structure et de la classification des plantes de la classe des algues ou phycées.

PHYLACTÈRE, s. m. (du gr. φυλακτήριον, de φυλάσσειν, protéger, conserver). Antiq. Nom que les anciens donnaient aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

PHYLARQUE, s. m. (pron. *filarke*; du gr. φυλή, tribu; ἀρχός, chef). Nom donné, dans les grandes villes de la Grèce, au chef des tribus. Le phylarque présidait aux assemblées de sa tribu, et avait l'intendance du trésor et la direction des affaires. | Nom du chef des troupes auxiliaires fournies par l'empire aux alliés ou par les alliés à l'empire, vers le commencement de l'empire d'Orient.

PHYLLADE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Schiste argileux; genre de roches feuilletées, principalement composées de divers silicates d'alumine.

PHYLLANTHE, adj. (pron. *filante*; du gr. φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les feuilles, ce qui arrive surtout lorsque les pédoncules sont soudés sur la principale nervure des feuilles jusqu'à son milieu. | S. m. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, aux fleurs axillaires, la plupart indigènes de la zone équatoriale. L'espèce la plus connue est le *phyllante du Brésil*, appelé aussi *conami du Brésil* ou *bois à enivrer*; c'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de haut, à branches couvertes d'une écorce rude et verdâtre, divisée en rameaux grêles, effilés, aux feuilles d'un vert pâle. On se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons.

PHYLLIDIE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille, à cause de ses branchies disposées en feuillets transverses occupant la circonférence du corps). Genre de mollusques inférobranches, renfermant des animaux marins qui ont un pied très-large; ils sont revêtus d'un manteau très-épais, coriace et tuberculeux, qui est parsemé tantôt d'une belle couleur jaune, tantôt d'un beau noir de velours. Ce sont des animaux coriaces, exhalant une très-mauvaise odeur, et paraissant comme morts tant est grande leur immobilité. Ils rampent au fond de la mer ou sur les fucus. Les *phyllidies* de l'Océan.

PHYLLOSTOME, s. f. (pron. *filostome*; du gr. φύλλον, feuille; στόμα, bouche). Zool. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, division des vespertiliens, comprend des chauves-souris de l'Amérique méridionale, qui ont le nez chargé d'une crête en forme de feuille ou de fer de lance. On leur a donné aussi le nom de *vampires*. En effet, les *phyllostomes* ne se contentent pas de manger les insectes, mais encore elles suçent, au moyen de leur langue, le sang des animaux ou de l'homme endormi, en appliquant cette langue sur la peau, et y faisant une petite blessure ovale ou circulaire, si légère que la peau n'en est pas même percée, mais suffisante pour ouvrir les petits vaisseaux cutanés. Lorsqu'elles sont à terre,

elles courent presque aussi vite que les rats. Elles mordent les chevaux, les ânes et les bêtes à cornes, ordinairement aux fesses, aux épaules et au cou, parce qu'elles trouvent dans ces parties la facilité de s'attacher à la crinière ou à la queue; mais ce n'est guère que la nuit ou lorsqu'elles éprouvent disette d'autres aliments, qu'elles se jettent sur ces animaux. Les principales espèces sont la *phyllostome rayée* du Paraguay; la *phyllostome fleur de lis* du Brésil; la *phyllostome lunette*, la *phyllostome spectre*. V. VAMPIRE.

PHYLLOTAXIE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille; τάσσειν, ranger). Partie de l'organographie végétale qui a pour objet la disposition, l'arrangement des organes foliacés.

PHYLLURE, s. m. (pron. *filure*; du gr. φύλλον, feuille; οὐρά, queue). Erpétol. Genre de reptiles sauriens de la famille des geckos; doigts non élargis, grêles et nus; queue aussi large que le corps, et aplatie en forme de feuille cordée ou de spatule. Les *phyllures* sont de petits reptiles indigènes de l'Australie, ayant les yeux fort gros et une figure assez étrange. La plaine était couverte de *phyllures*.

PHYSICIEN, IENNE, s. (pron. *fizisien*; du gr. φύσις, nature). Celui, celle qui cultive spécialement la partie des sciences naturelles qu'on appelle *physique*. Un savant *physicien*. Un habile *physicien*. Je veux, ma charmante *physicienne*, que vous ayez le plaisir d'opérer vous-même la décomposition de l'air. (A. Martin.) | Dans le XVe siècle, Purbach, Regiomontanus, Copernic; dans le XVIe siècle, Tycho-Brahé, Fracastor, Porta, Gilbert, Descartes, Galilée, Kepler; dans le XVIIe siècle, Torricelli, Pascal, Otto de Guéricke, Kirker, Boyle, Huygens, Tassini, Mariotte, Newton, furent d'illustres physiciens. Dans les siècles suivants, le nombre des savants physiciens est trop considérable pour qu'on puisse les citer. | Se disait autrefois pour *Médecin*. Les *physiciens* lui dirent que s'il ne mangeait, il était mort. (A. Chartier.) Le *physicien* de la cour.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE, adj. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques. Se dit des parties de la physique dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul mathématique, et où on applique ce calcul aux phénomènes de la nature. La mécanique, la statique, l'hydraulique, l'optique, etc., sont des sciences *physico-mathématiques*.

PHYSIOCRATE, s. (pron. *fiziokrate*; du gr. φύσις, nature; κράτος, force). Celui, celle qui croit au pouvoir de la nature, ou même qui ne croit qu'à ce pouvoir. | Après l'apparition du livre de Quesnay, intitulé : *Tableau économique* (1758), il se forma, sous la dénomination de *physiocrates* ou d'*économistes*, une école particulière de philosophes politiques. Ce fut seulement sous le règne de Louis XVI que plusieurs *physiocrates*, entre autres le ministre Turgot, parvinrent à la direction des affaires. Les idées dont ils étaient l'expression perdirent ensuite de leur force, mais pour réapparaître, avec une prépondérance décisive à l'époque de la Révolution, dans l'Assemblée nationale, qui les partagea pendant plusieurs années. Voici les principaux aphorismes des physiocrates : 1° La terre est la source unique du revenu et du bien-être d'une nation. Il n'y a que le travail de ceux qui emploient directement les forces de la nature, et qui les augmentent, tels que les propriétaires fonciers, les pêcheurs, les bergers et les mineurs, qui produise la véritable richesse. 2° Par conséquent, la généralité des citoyens d'un État doit être divisée en deux classes, celle des citoyens *productifs*, qui cultivent ou exploitent le sol et augmentent la richesse nationale, et celle des citoyens *improductifs*, tels que les savants, les artistes, les gens de métier, les négociants, etc., qui tous doivent être nourris des produits du sol, sans avoir directement coopéré à leur production. 3° La condition nécessaire du bien-être de ces deux classes est la liberté absolue de toute industrie, du commerce, de l'importation, de l'exportation. 4° Toute richesse venant du sol, il ne doit y avoir qu'un seul et unique impôt, assis sur le sol, et cet impôt doit être perçu sur le produit net de la propriété foncière. Malgré les vices essentiels du système physiocratique, que Mirabeau l'aîné nommait à bon droit un magnifique palais sans escalier, on ne saurait nier que la prédication de ces doctrines contribua beaucoup au progrès de la *véritable doctrine politique*, attendu que les inconvénients du système mercantile furent ainsi complètement mis en lumière, de même que les bienfaisants effets que la liberté de l'industrie produit en tous lieux furent démontrés jusqu'à la dernière évidence. Les *physiocrates* ou économistes.

PHYSIOCRATIE, s. f. Pouvoir de la nature.

PHYSIOCRATIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la physiocratie. Système *physiocratique*. Doctrines *physiocratiques*. Cours *physiocratiques*.

PHYSIOGNOMONIE, s. f. (du gr. φύσις, nature; γνώμη, indice). Science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage et de toutes les parties du corps. | L'observation des traits, des habitudes, de la démarche; l'étude, en certains moments d'abandon et dans les émotions imprévues, des passions qui se trahissent, soit par le visage, mobile miroir de l'âme, soit dans les gestes du corps, ont donné naissance à cette science toute conjecturale, à la vérité, mais cependant fondée sur certains signes propres à dévoiler le fond des pensées ou des affections chez les hommes, puisque les animaux mêmes se décèlent dans les passions qu'ils éprouvent. La science physiognomonique, quoique à beaucoup d'égards incertaine, consacre pourtant des bases fixes, des principes assurés en physiologie, ne fût-ce que ceux du tempérament; ils ne peuvent tromper le médecin habitué à lire l'expression des souffrances internes sur la face d'un patient, comme ils trahissent les indices de la santé sous des traits simulés de maladie ou de douleur. En vain le bilieux déguisera la violence de sa colère, ou le sanguin son humeur plus joviale, la vérité percera aux yeux de l'observateur exercé, et il faudra bien qu'elle soit connue. | Ouvrage, traité sur cette matière. La *Physiognomonie* de Porta.

PHYSIOGNOMONIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. Règles, observations *physiognomoniques*.

PHYSIOGNOMONISTE, s. Celui, celle qui s'occupe d'études physiognomoniques, qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGNOSIE, s. f. (du gr. φύσις, nature; γνῶσις, connaissance). Science de la nature.

PHYSIOGRAPHE, s. Celui, celle qui s'occupe de physiographie. Savant *physiographe*.

PHYSIOGRAPHIE, s. f. (du gr. φύσις, nature; γράφω, j'écris). Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE, s. f. (pron. *fizioloji*; du gr. φύσις, nature; λόγος, discours). Au propre, Histoire naturelle; mais il ne s'emploie pas dans cette acception. | Partie de la science de la nature qui traite du jeu et des fonctions des organes, considérés soit en santé, soit en maladie, mais principalement dans le premier de ces deux cas. La *physiologie générale* s'occupe de rechercher s'il y a une différence entre les propriétés et les phénomènes des êtres inorganisés, et entre les propriétés et les phénomènes des êtres organisés; si cette différence existe, de la désigner et de la définir; d'étudier les conditions et les lois auxquelles sont soumis les êtres organisés; d'expliquer, autant que possible, les actions de ces mêmes êtres. La physiologie humaine a donc pour objet d'exposer les phénomènes de la vie humaine et les conditions dont ils dépendent. Il y a plusieurs physiologies distinctes. L'une considère la vie dans ce qu'elle a de plus général et dans ce qu'elle a de commun à tous les êtres vivants : c'est la *physiologie générale*. Il y a, en outre, la physiologie des végétaux et celle des animaux. Il y a une physiologie spéciale à une classe, à un groupe d'êtres vivants, ou même à une seule espèce, *physiologie de l'espèce humaine*, par exemple. Il y a une *physiologie comparée* ou *comparative*, de même qu'il y a une *anatomie comparée*. Eu égard au but que l'on se propose, il y a encore des variétés. La *physiologie* peut être étudiée dans deux buts distincts : ou pour elle-même, et alors c'est une étude purement spéculative; ou dans ses applications à la médecine, et alors elle n'est qu'une partie de cette science, qu'un moyen d'arriver à des vues pratiques positives. En ce dernier cas, elle restreint le cercle de ses considérations; et, au lieu d'être cette vaste science qui recherche l'histoire de la vie dans tous les êtres de la nature, elle n'est plus que la physiologie spéciale de l'homme considéré dans l'état de santé; elle observe toutes les parties qui le composent, et le rôle et l'enchaînement de toutes ces parties; en un mot, elle scrute l'artifice par lequel l'homme vit comme espèce particulière et distincte aussi bien que comme individu. Considérée sous ce point de vue, qui ne voit combien l'étendue de la physiologie est nécessaire à l'étude de la science médicale? La physiologie, dans ses rapports avec la médecine, est vraiment l'histoire de l'ordre qui précède le désordre, et qui seul permet de l'apprécier; et non-seulement elle nous donne l'histoire de chaque organe, de ses liaisons fonctionnelles ou sympathiques avec les autres systèmes, mais elle nous fait voir, dans le jeu naturel des organes, la raison de tout ce qui se passe dans les maladies du genre humain en général; elle nous apprend les différences qui, caractérisant les individus en particulier, les exposent à différentes altérations; et elle devient ainsi le fondement indispensable de toute médecine éclairée, de toute pratique rationnelle. Le véritable fondateur de la physiologie est le célèbre Bichat. | Ouvrage, traité sur cette science. La *Physiologie végétale* de Mirbel. La *Physiologie* de Richerand. La *Physiologie des passions* d'Alibert.

PHYSIOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la physiologie ou à l'action des organes chez les êtres vivants. Recherches *physiologiques*.

PHYSIOLOGIQUEMENT, adv. (pron. *fiziolojikeman*). D'une manière physiologique; sous le rapport physiologique. La civilisation extrême, considérée *physiologiquement*, doit être regardée comme un état de névrose. (Virey.)

PHYSIOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement de physiologie. Ce médecin est un savant *physiologiste*. Voilà une *physiologiste*.

PHYSIONOMIE, s. f. (pron. *fizionomi*; du gr. φύσις, nature; νόμος, loi). L'ensemble des traits du visage, considéré comme indice de l'esprit, du caractère et des événements de l'avenir. Une *physionomie* noble et prévenante. *Physionomie* déplaisante, hideuse. Les défauts détruisent la *physionomie*, et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Buffon.) Personne n'a plus que lui la *physionomie* de son âme. (Diderot.) Je n'aperçus rien dans sa *physionomie* et dans ses propos qui me fît mal augurer de lui. (J. J. Rousseau.) Dans une assemblée d'hommes, vous en trouverez qui ont des *physionomies* de renard, de loup, de chat, de sanglier, de bœuf. (Bern de Saint-Pierre.) Une inspiration céleste animait dans ce moment la *physionomie* de Corinne. (Mme de Staël.) | Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme ou de la régularité des traits. Avoir de la *physionomie*. Manquer de *physionomie*. | Fig. Caractère distinctif, ce qui fait qu'on discerne certaines choses les unes des autres au moral. La *physionomie* d'une race, d'un peuple. La *physionomie* du XIXe siècle. | Art de juger les inclinations d'une personne, par l'inspection des traits du visage. Synonyme de *Physiognomonie*. | L'homme seul a une physionomie qui voile naturellement ses sentiments naturels. Les animaux, qui n'établissent entre eux aucune *société morale*, n'avaient pas besoin de physionomie, comme ils manquent de parole articulée. Les singes présentent bien une sorte de visage nu, mais leur vie tout animale n'exprime guère leurs affections que par des grimaces; ils sont mimes, et retracent des passions ignobles : la colère, l'impudence, la lubricité, la jalousie, mais aucun de ces sentiments élevés ou nobles, aucun de ces traits pénétrants qui peignent la dignité d'un esprit élevé : un seul coup d'œil dit souvent tant de choses. « Il est permis, a dit Buffon, de juger, à quelques égards, de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, et de connaître à l'inspection des changements du visage la situation actuelle de l'âme; mais comme l'âme n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle âme, et l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits du visage, car les traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'âme; ils n'ont aucune analogie sur laquelle on puisse seulement fonder des conjectures raisonnables. »

PHYSIONOMISTE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement de la physionomie. Un bon *physionomiste*. Vous êtes une *physionomiste*. | Il se dit des botanistes qui, pour établir leur méthode de classification, n'ont eu égard qu'au port, ou à la physionomie propre des plantes. | Adjectiv. Être *physionomiste*.

PHYSIONOTYPE, s. m. Instrument au moyen duquel on prend l'empreinte du visage, et qui, une fois cette empreinte obtenue, sert de moule pour y couler en plâtre, en biscuit ou en bronze des bustes dont la ressemblance offre une exactitude mathématique.

PHYSIQUE, adj. (du gr. φύσις, nature). Qui est naturel à la physique, qui lui appartient. Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde *physique*. (Montesquieu.) | *Sciences physiques*, Celles qui ont pour objet d'étudier la nature et les propriétés des corps, et d'observer les divers phénomènes qui résultent de leurs actions réciproques. | *Loi physique d'un phénomène*, Détermination exacte de son mode d'accomplissement, qui permet d'en prédire tous les détails pour un cas donné, et d'en développer toutes les analo-

gies. | *Propriétés physiques des corps*, Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens, soit par des sensations immédiates, soit par le secours d'instruments qui nous font apprécier des rapports indéterminables sans eux, ou observer des propriétés qui nous auraient échappé. | *Horizon physique*, Celui qui borne la vue de tout côté et qui est déterminé par cette ligne où le ciel et la terre semblent se toucher aux yeux d'un spectateur placé soit dans une grande plaine, soit en pleine mer. | On l'appelle aussi *horizon sensible*. | *Point physique*, par opposition au *Point mathématique*. | *Substance* ou *Corps physique*, par opposition à *Esprit* ou à *Substance métaphysique*. | *Certitude physique*, par opposition à *Certitude morale*. | *Impossibilité physique*, Impossibilité selon l'ordre de la nature, par opposition à *Impossibilité morale*, Celle qui enchaîne la volonté. Il y a là une *impossibilité physique*.

PHYSIQUE, s. f. (pron. *fizike*; du gr. φυσιχή, rad. φύσις, nature). Science qui a pour objet l'examen abstrait de chacune des propriétés des corps, et qui s'applique surtout à en déterminer exactement tous les effets. La *physique* a appuyé cette conjecture. (Raynal.) Ce ne sera pas sur la *physique* que je serai pyrrhonien. (Voltaire.) | Signifiait anciennement Science et art de la médecine. | Manière de raisonner sur la physique. L'expérience confirme une *physique* judicieuse. | Ouvrage qui traite de cette science. La *Physique* d'Aristote. La *Physique* de Desprez. | Classe où l'on enseigne la *physique*. | Nos connaissances physiques, ou l'ensemble des notions que nous pouvons acquérir sur les corps existants et sur les modifications qu'ils éprouvent, furent d'abord resserrées dans des limites si étroites que ceux qui les cultivaient purent aisément les embrasser toutes à la fois et se conformer à ce que semblent impérieusement exiger les rapports intimes qui unissent un grand nombre de phénomènes, qu'en dernière analyse il a cependant bien fallu isoler, lorsque la science de la nature eut fait de telles acquisitions qu'un même homme se trouva dans l'impossibilité d'en posséder également bien toutes les parties. C'est dans la variété des corps et dans la diversité des aspects sous lesquels on peut les envisager que l'on a trouvé des caractères propres à justifier les grandes divisions dont se compose aujourd'hui l'étude de la *physique*, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue. Il ne faut que prêter une légère attention aux effets dont tous les jours nous sommes témoins pour être bientôt convaincus que les corps peuvent éprouver deux sortes de modifications essentiellement différentes. Dans le premier cas l'action exercée change leurs dispositions actuelles sans altérer leur nature; c'est ce qui arrive à tout corps qui passe à l'état de repos, à celui de mouvement. Ces sortes de phénomènes, que l'on nomme *mécaniques*, et leurs analogues constituent la *physique* proprement dite, ou *physique mécanique*. L'observation, l'expérience, le raisonnement et le calcul sont des auxiliaires auxquels il faut toujours avoir recours, quelle que soit d'ailleurs celle des sciences physiques que l'on veuille étudier. La *physique mécanique*, s'occupant des corps et des puissances qui, sans en altérer la nature, modifient leur manière d'être, fixe d'abord le caractère essentiel de la matière, et ne les trouve ni dans l'influence que les corps exercent sur la vue, ni dans les impressions qu'ils font éprouver aux organes du goût, de l'ouïe et de l'odorat. Quant aux subtiles distinctions que l'on a voulu établir sous les noms de *physique analytique*, *dogmatique*, *expérimentale*, *systématique*, etc., nous avons dû les passer sous silence, car il n'existe qu'une seule *physique*, celle qui, fondée sur l'exacte connaissance des faits fournis par l'observation ou l'expérience, peut, à l'aide du raisonnement et du calcul, conduire à la découverte des effets premiers, qui, pour nous, sont des causes au delà desquelles nous ne nous élèverons jamais. La *physique* est distincte de la mathématique, qui considère les qualités numériques, géométriques et mécaniques des corps; de la chimie, qui traite de leur constitution et de leurs propriétés moléculaires; de la biologie, qui a pour sujet l'état d'organisation et les propriétés coexistentes. La *physique* se divise en plusieurs branches qui sont presque autant de sciences indépendantes. Après avoir exposé les propriétés générales des corps, elle traite successivement de la *mécanique* (statique et dynamique, ou équilibre et mouvement des solides; pesanteur, chute des corps, pendule; hydrostatique et hydrodynamique, ou équilibre et mouvement des liquides et des gaz); de la *chaleur* (dilatation, changement d'état, chaleur rayonnante, calorimétrie, chaleur spécifique, chaleur latente); de l'*optique* (catoptrique ou réflexion de la lumière, dioptrique ou réfraction de la lumière, achromatisme, vision, interférences, diffraction, lumière polarisée); de l'*acoustique* (production et transmission du son, vibrations des corps, instruments de musique); de l'*électricité* (électricité par frottement, galvanisme ou électricité développée par le contact, courants, piles); du *magnétisme* (aimants, boussoles, électromagnétisme, diamagnétisme); des *actions moléculaires* (capillarité, structure des corps, élasticité). La *physique* ne s'est constituée à l'état de science que dans les temps modernes.

PHYSIQUE, s. m. Extérieur d'une personne. Un *physique* engageant. Un *physique* avantageux. Un mauvais *physique*. Cet acteur a le *physique* de son emploi. Il est familier en ce sens. | Le *physique*, par opposition au *moral*. Distinguons, dans les passions de l'homme, le *physique* et le moral. (Buffon.)

PHYSIQUEMENT, adv. (pron. *fizikeman*). D'une manière physique et réelle. Démontrer *physiquement*. Cela est *physiquement* impossible.

PHYSOCÈLE, s. f. (du gr. φῦσα, vent, air; κήλη, hernie, tumeur). Méd. Tumeur gazeuse du scrotum; hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz. Synonyme de *Pneumatocèle*.

PHYTOGÈNE, adj. (pron. *fitojène*; du gr. φυτόν, plante; γένεσις, génération). Qui est produit ou engendré par des végétaux. On donne à la houille le nom de *carbone phytogène*. | *Substances phytogènes*, Classe de combustibles, comprenant des substances dont l'origine est évidemment végétale. | *Terrains phytogènes*, Groupes de terrains izémiens, où l'on range ceux qui sont produits par l'accumulation des matières solides résultant de la destruction des végétaux ou de leurs débris.

PHYTOGNOMIE, s. f. (pron. *fitognomi*; du gr. φυτόν, plante; γνώμων, connaisseur). Bot. Étude de l'extérieur des plantes, du rapport qu'ont entre elles toutes leurs parties. | Détermination des différentes parties qui composent les végétaux, et moyen de les distinguer les unes des autres par des noms particuliers.

PHYTOGRAPHE, s. (du gr. φυτόν, plante; γράφω, j'écris). Celui, celle qui fait la description des plantes. | Auteur d'une phytographie.

PHYTOGRAPHIE, s. f. (pron. *fitografi*). Partie de la botanique qui s'occupe de la description des plantes. | Ouvrage qui traite de cette science.

PHYTOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la phytographie.

PHYTOLAQUE, s. m. Bot. Genre de la famille des chénopodées, comprenant des plantes herbacées exotiques de l'Europe, et parmi lesquelles sont le *phytolaque décandre*, vulgairement *raisin d'Amérique*, *morelle en grappe*, *herbe de la laque*. Les grappes de fleurs et de fruits qui se succèdent les unes aux autres toute l'année, et le port général de cette plante, font un bel effet dans les jardins. Le suc du *phytolaque* sert à colorer le vin dans certains pays; on mange ses jeunes pousses en guise d'asperges, et ses jeunes feuilles au lieu d'épinards; sa racine est purgative. Les *phytolaques* du jardin des plantes.

PHYTOLOGIE, s. f. (du gr. φυτόν, plante; λόγος, discours). Traité, discours ou science des végétaux. Un bon traité de *phytologie*.

PHYTOMORPHITE, s. f. (du gr. φυτόν, plante; μορφή, forme). Pierre représentant des arbres ou des plantes. Collection de *phytomorphites*.

PHYTONOMIE, s. f. (du gr. φυτόν, plante; νόμος, loi). Partie de la botanique qui étudie les lois de la végétation. Traité de *phytonomie*.

PI. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec (π). Il répond à notre *p*. | Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (π′), cette lettre vaut 80, et avec l'accent inférieur (,π) à gauche, 80,000. | Dans un autre système de notation, le *pi* vaut 16; ainsi il désigne le seizième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

PIAFFE, s. f. Faste, ostentation, étalage. Tout cela n'est que *piaffe* et vanité. Vieux mot.

PIAFFER, v. n. (rad. *piaffe*). Mot inusité, que l'on trouve dans quelques dictionnaires, où on lui fait signifier Faire parade, étalage. *Piaffer* avec de beaux habits, de beaux meubles. | T. de manége. Se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut et les replace presque au même endroit avec précipitation. Cheval qui *piaffe* bien dans les piliers. Faire *piaffer* son cheval.

PIAFFEUR, EUSE, s. (rad. *piaffer*). Celui, celle qui aime à piaffer, à faire de l'étalage. J'ai l'honneur plus cher qu'un tas de *piaffeurs* de cour. (Est. Pasquier.) | Cheval qui piaffe, qui est habitué à piaffer. Monter un *piaffeur*. Une jument *piaffeuse*. | Adjectiv. Les chevaux d'Espagne sont *piaffeurs*.

PIAILLER, v. n. (du lat. *pipilare*, piauler, glousser; c'est une onomatopée). Se dit des petits oiseaux qui crient sans cesse. | Famil. Se dit aussi des enfants qui, par méchanceté ou par dépit, crient continuellement. Ces enfants *piaillent* du matin au soir. | En parlant des personnes, Criailler avec aigreur, avec emportement. Cette femme *piaille* sans cesse.

PIAILLERIE, s. f. (rad. *piailler*; c'est une onomatopée). Criaillerie perpétuelle et fatigante des petits oiseaux. | Par extens. et famil. Se dit en parlant des enfants et même des personnes.

PIAILLEUR, EUSE, s. (rad. *piailler*). Oiseau qui crie sans cesse. Je me suis défait de ce *piailleur*, de tous ces *piailleurs*. | Par extens. et famil. Celui, celle qui ne fait que criailler, piailler. C'est un *piailleur*. Écoutez-moi donc, jaseur éternel, *piailleur* infatigable. (Brueys.) Ce sont des bavards, des *piailleurs*.

PIAN, s. m. (d'un mot indien qui signifie *fraise*). Pathol. Maladie chronique, contagieuse, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surfaces granuleuses, que l'on a comparées à des fraises ou à des framboises. Le *pian*, assez commun en Amérique, est considéré par beaucoup d'auteurs comme une des formes particulières de la syphilis.

PIANINO, s. m. (dimin. de *piano*). Mus. Piano vertical, de petite dimension.

PIANISSIMO (mot italien qui signifie *très-doux*). S'écrit sur les morceaux de musique pour signifier que le passage marqué ainsi doit être exécuté avec très-peu de force, d'énergie. Il se marque par l'abréviation *PP*. Jouer *pianissimo*.

PIANISTE, s. (rad. *piano*). Celui, celle qui fait profession de jouer du piano ou qui en joue habituellement. Un bon *pianiste*. Une excellente *pianiste*. Les *pianistes* du Conservatoire de musique.

PIANO, adv. (mot italien qui signifie *doux*). S'écrit, sur les morceaux de musique, aux passages où le son doit être adouci. Il se marque par l'abréviation *P*. | Substantiv. En parlant de l'expression des passages marqués ainsi. Il y a là un *piano*. Observer des *piano* et des forté. | Adverbial. et famil. Doucement. *Piano, piano!* Il faut aller *piano*.

PIANO-FORTÉ, **FORTÉ-PIANO**, ou simplement **PIANO**, s. m. Instrument de musique à cordes et à clavier, qui a succédé au clavecin. Jouer du *piano*. Accompagner avec le *piano*. Accorder un *piano*. Sonate de *piano*. Une méthode de *piano*. Un *piano* en palissandre, en érable. Le *piano* a rendu de grands services à la musique, mais il a porté un préjudice notable à plusieurs parties de cet art. (Castil-Blaze.) | Dans le piano, l'exécutant frappe sur des touches extérieures en ivoire et en ébène, dont l'extrémité porte un marteau qui frappe à son tour une corde métallique. Les cordes sont fixées à l'aide de chevilles sur une forte pièce de bois dite *table*, dont les fibres sont disposées dans le sens de la vibration des cordes, et qui elle-même est souvent doublée d'une *fausse table* ayant l'avantage d'augmenter le volume du son. Enfin, à l'aide de *pédales* et d'*étouffoirs*, on peut à volonté augmenter ou diminuer le volume du son. Tout le mécanisme est enfermé dans une caisse de forme et de dimension variables. On appelle *piano à queue* celui dans lequel les cordes étendues horizontalement et dans le sens de leur longueur sont enfermées dans une caisse qui forme une sorte de queue. *Piano à secrétaire*, *à console*, etc., Celui dans lequel les cordes sont perpendiculaires au clavier; on l'appelle aussi *piano droit*. *Piano carré*, Celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans le *piano à queue*. | L'invention du piano date du commencement du XVIIIe siècle. On l'attribue au Padouan B. Cristofori, qui l'aurait imaginé dès 1711, au facteur français Marius (1716), aux allemands Am. Schrœter (1721) et God. Silbermann (1750). Cette incertitude tient à ce que le piano n'est, à proprement parler, qu'une transformation du clavecin. C'est en France que le piano a reçu ses plus grands perfectionnements; ces perfectionnements sont dus surtout aux facteurs Tomkinson, Systermans, Pétrold, Pape, Pleyel, Érard, Roller et Montal. Le piano est aujourd'hui l'instrument le plus universellement cultivé. Il doit ce succès à l'avantage qu'il a de former une harmonie complète, et de permettre à un seul exécutant de réduire toutes les parties d'un orchestre. L'étendue du piano, qui avait été d'abord de quatre octaves, a été portée jusqu'à sept; les plus répandus aujourd'hui ont six octaves et demie, et leur clavier a, par conséquent, quatre-vingts touches. | *Piano-forté* et *forté-piano* sont peu usités; on dit généralement aujourd'hui *piano*. | Au pl., on écrit des *pianos-fortés* et des *fortés-pianos*, et des *pianos*, parce que ce nom, soit composé, soit simple, est devenu français.

PIAST. Paysan polonais que ses concitoyens chargèrent du pouvoir sous le titre de duc, et qui régna de 842 à 861. Sa dynastie garda le trône jus-

qu'en 1370. Une branche de cette famille possédait encore le duché de Silésie en 1675.

PIASTRE, s. f. (mot espagnol). Monnaie d'argent qui a cours dans divers pays, mais dont la valeur a varié. | La *piastre d'Espagne*, appelée aussi *piastre forte* et *peso duro*, vaut 5 fr. 43 cent. Elle équivaut à 10 réaux de *plata*. Il y a des 1/2 piastres, des 1/4, des 1/8, des 1/16, et aussi des 1/5, des 1/10, des 1/20 de piastre. Cette monnaie a cours dans les États barbaresques, à Malte, à Chypre, dans le Levant, et en Amérique, au Mexique, au Pérou, au Chili, etc. On lui donne dans quelques pays le nom de *dollar*. | La *piastre de Turquie* valait autrefois 2 fr., mais le titre en a été tellement altéré qu'elle ne vaut plus que 23 centimes. Elle contient 40 paras ou 120 aspres. 500 piastres font une *bourse d'argent*; 30,000 une *bourse d'or*. | La *piastre d'Égypte* vaut 1 fr. 63. | La *piastre de Tunis* vaut 1 fr. 39 centimes.

PIAULARD, ARDE, adj. (rad. *piauler*). Qui pleure ou crie sans cesse. Enfant *piaulard*. Oiseau *piaulard*. | Substantiv. Un *piaulard*.

PIAULEMENT, s. m. Action de piauler; cri de celui qui piaule. Les *piaulements* d'un enfant.

PIAULER, v. n. (du lat. *pipilare*, même sens). Se dit du cri des petits poulets. Des poulets, des dindonneaux qui *piaulent*. | Fig. et famil. Se plaindre en pleurant. Un enfant, une femme qui ne cesse de *piauler*. L'enfant *piaulait*, criait, pleurait.

PIAULEUR, EUSE, adj. (rad. *piauler*). Qui piaule sans cesse. Se dit des petits poulets, et, fig. et famil., des enfants et des gens faibles qui se plaignent en pleurant. | Substantiv. Quel insupportable *piauleur*! Une grande *piauleuse*.

PIAVE. Géogr. Rivière du royaume d'Italie (Vénétie), qui naît dans les Alpes Noriques, et se jette dans l'Adriatique par deux branches. Son cours, très-rapide, est de 225 kilom. Il a donné son nom à un département français dont Belluno était le chef-lieu.

PIBLE (À), loc. adv. Mar. Se dit des mâts qui sont d'un seul brin, qui forment un tout continu. Dans une mâture *à pible*, il n'y a ni hune, ni barres de perroquet, mais seulement des noix carrées pour arrêter le capelage des haubans.

PIC, s. m. (onomatopée du bruit que rend la pierre sous l'instrument qui la brise). Technol. Instrument de fer un peu courbé, pointu et acéré, avec un long manche de bois; les maçons s'en servent pour démolir les vieux bâtiments. Il est aussi employé par les terrassiers pour ouvrir la terre, et par les carriers pour découvrir les pierres. *Pic* à taillant. *Pic* à marteau. Emmancher un *pic*. Il faut un *pic* pour détacher ces pierres. Prends ton *pic* et me

Pic.

romps ce caillou qui te nuit. (La Fontaine.) | Petit crochet de fer en usage dans les verreries. | Ancienne mesure d'étendue pour les toiles et les étoffes. | Mar. Extrémité de la vergue d'artimon. | Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient sur leurs garnitures. | Petit ouvrage de cartisane en forme de carré dont les angles sont émoussés. | Géogr. Montagne élevée, isolée et d'un accès difficile. Les pics les plus renommés sont le *pic de Ténériffe*, le *pic d'Adam*, le *pic des Açores* et le *pic du Midi*. Vers les huit heures du matin, nous découvrîmes le *pic* de l'île de Pico, l'une des Açores. (Chateaubriand.) | Se dit aussi des parties d'une montagne qui s'élèvent en pointe au-dessus des autres. Ces *pics*, s'élevant au-dessus des ombres de la montagne paraissent d'or et de pourpre sur l'azur des cieux. | *A pic*, loc. adv. Perpendiculairement. Montagne coupée *à pic*, qui est *à pic*. | Fig. Convenablement, à propos. Tomber, arriver *à pic*. | Mar. *Être à pic sur son ancre*, Se dit d'un navire quand le câble de l'ancre est tendu verticalement. | *Le vent est à pic*, Quand le pavillon est pendant; ce qui arrive quand le plus léger souffle de vent ne vient point l'agiter. | *Saut à pic*, Dans une rivière, Endroit où l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade. | Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs et de la famille des picidés, renfermant un nombre considérable d'espèces, dont huit appartiennent à l'Europe. On les reconnaît à leur bec long, droit, anguleux et propre à fendre l'écorce des arbres, à leur langue longue, grêle, armée à sa pointe d'épines recourbées en arrière, extrêmement protractile d'ailleurs et constamment imbibée d'une salive gluante à l'aide de laquelle ils s'emparent des larves des insectes, leur principale nourriture; enfin à leur queue composée de dix grandes pennes raides. Les *pics* montent perpendiculairement et en décrivant une spirale le long du tronc et des grosses branches des arbres. Leur vol est court et saccadé. Ils sont craintifs, rusés et solitaires dans les forêts; la nuit, ils se retirent dans des trous d'arbres. Les espèces les plus connues sont le *pic vert* ou *pivert* et le *pic noir*.

PIC, s. m. Se dit, au jeu de piquet, lorsque celui qui a la main compte jusqu'à trente en jouant les cartes, avant que l'autre ait pu rien compter, et alors le premier compte soixante. Faire *pic* et capot. J'ai fait *pic*, repic et capot.

PIC DE LA MIRANDOLE (JEAN). Troisième fils de Jean-François de la Mirandole, né en 1463, mort en 1494. Il se rendit célèbre par sa science et sa précocité; dès l'âge de dix ans, il était placé au premier rang des poètes et des orateurs de son temps. Après avoir parcouru les plus célèbres universités de l'Italie et de la France, il se rendit à Rome, où il publia sous ce titre: *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*, une liste de 900 propositions *De omni re scibili*, qu'il offrit de soutenir publiquement. Il était alors dans sa vingt-troisième année.

PICA, s. m. (du lat. *pica*, pie; parce que cet oiseau avale des substances terreuses). Pathol. Perversion du goût, caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et le désir de manger diverses substances non nutritives qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, tels que de la craie, du charbon, etc. Les femmes enceintes et les filles attaquées des pâles couleurs y sont quelquefois sujettes. | Zool. Espèce de mammifère rongeur du genre lagomys. C'est un animal long de vingt-cinq à trente centimètres, d'un roux jaunâtre, avec quelques poils longs, noirs, d'un fauve pâle en dessus; ses pieds sont bruns en dessus et ses oreilles rondes et noires. Le *pica* se trouve dans les montagnes de la Sibérie, tantôt seul, tantôt en petite société, dans des terriers à l'entrée desquels il entasse en automne l'herbe sèche qui doit le nourrir pendant l'hiver.

PICADOR, s. m. (mot espagn. qui signifie *piqueur*). Se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. Le *picador* vert orange s'élança intrépide sur un superbe taureau d'Andalousie. (Edg. Quinet.) Le *picador* lâcha pied devant le taureau.

PICAILLON, s. m. (*ll* mouillées). Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait moins d'un centime. | Famil. Monnaie quelconque; argent. Avoir, amasser des *picaillons*. J'ai des *picaillons*.

* **PICARD, ARDE**, adj. et s. Habitant de la Picardie; qui appartient à la Picardie ou à ses habitants. C'est un *Picard*, une *Picarde*. Accent *picard*. Un cheval *picard*. Le patois *picard*.

PICARD (LOUIS BÉNOÎT). Auteur dramatique, né à Paris en 1769, mort en 1828. Sa famille le destinait au barreau; mais, entraîné par son goût vers le théâtre, il se mit, dès l'âge de vingt ans, à composer, sous les auspices d'Andrieux, son ami, de petites pièces qui réussirent; puis il monta sur la scène, et obtint comme acteur de nouveaux succès. Aux titres d'auteur et d'acteur, il joignit bientôt celui de directeur, et administra successivement le théâtre de Louvois, l'*Opera Buffa*, l'Opéra français, l'Odéon; il donna à ce dernier théâtre pendant plusieurs années une grande vogue. Il quitta en 1807 la profession de comédien et fut reçu la même année à l'Académie française. Picard composa plus de quatre-vingts pièces, comédies, vaudevilles, opéras-comiques. On trouve toujours dans ses pièces, avec une gaieté franche et naturelle, une entente parfaite de la scène, un dialogue vif, animé et pétillant d'esprit; il excelle dans la petite comédie de mœurs, dans la peinture des ridicules bourgeois. On cite, parmi ses meilleures comédies: *Médiocre et Rampant* ou le *Moyen de parvenir*, le *Conteur*, le *Collatéral* ou la *Diligence de Joigny*, la *Petite Ville*, la *Grande Ville* ou les *Provinciaux à Paris*, *M. Musard*, les *Capitulations de Conscience*, les *Marionnettes*, les *Ricochets*, les *Deux Philibert*; parmi ses opéras-comiques, les *Visitandines*. Il a en outre écrit quelques romans.

PICARDIE. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, était bornée au N. par l'Artois et le Boulonais, au S. par l'Ile-de-France, à l'E. par la Champagne, à l'O. par la Manche et la Normandie; capitale, Amiens. Divisions: haute et basse, la première se subdivisant en Thiérache, Vermandois, Santerre, Amiénois (qu'on nomme quelquefois moyenne Picardie); la deuxième se composant du Ponthieu avec Vimeux, et du *Pays reconquis*. Beaucoup de plaines; grains et plantes oléagineuses en abondance, peu de fruits et de légumes. Marnes; tourbes. La Picardie fut principalement habitée par les *Morini*, *Ambiani*, *Veromandui*, *Bellovaci* et *Suessiones*; sous les Romains, elle fit partie de la deuxième Belgique. Clodion, chef des Francs, la conquit ensuite et fit d'Amiens sa capitale; depuis elle fut comprise dans le royaume de Soissons, et plus tard dans le royaume de Neustrie; elle passa de là aux comtes de Flandre, fut prise par les Anglais sous Philippe de Valois et Charles VI, reconquise par Charles VII, engagée par celui-ci aux ducs de Bourgogne et réunie en 1463 à la couronne de France par Louis XI. La Picardie forme aujourd'hui le département de la Somme et partie de ceux de l'Aisne et de l'Oise.

PICAREL, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des ménides. Ils ont la propriété de pouvoir étendre leur bouche au point de lui donner la forme d'un tube. Leur forme est presque celle du hareng; leur corps est oblong, fusiforme, couvert d'écailles assez grandes, plus gros vers sa partie moyenne qu'aux extrémités.

PICARESQUE, adj. (de l'espagn. *picaro*, fripon). Littérat. Se dit des pièces de théâtre, des romans où le principal personnage est un fourbe adroit, un intrigant, un fripon. *Crispin rival de son maître* est une comédie *picaresque*.

PICARO, s. m. Mot espagnol qui signifie Vaurien, fripon. Monsieur de Santillane, me dit-il en souriant à la fin de mon récit, à ce que je vois, vous avez été tant soit peu *picaro*. (Le Sage.)

PICCINI (NICOLAS.) Célèbre compositeur, né à Bari, dans le royaume de Naples, en 1728, mort à Paris en 1800. Il vint en France en 1776, où son arrivée fut le signal d'une guerre civile musicale qui dura jusqu'au départ de Gluck, son rival. Il fut, sous Louis XVI, directeur de l'école de chant. Ses opéras les plus connus sont: *Zenobia*, la *Cecchina*, *Olimpiade*, *Roland*, *Atys*, *Didon* (son chef-d'œuvre), *Diane et Endymion*, *Pénélope*, *Iphigénie en Tauride*. Piccini se recommande par une grande élégance de formes, des mélodies touchantes, larges et pures, un style clair, abondant et facile, mais il manque quelquefois de force et de couleur, et sous ce rapport il était inférieur à Gluck.

PICÉNUM. Géogr. anc. Contrée d'Italie, entre l'Ombrie à l'O. et la mer Adriatique à l'E. Ancône, Firmum et Ausculum en étaient les principales villes. Aujourd'hui partie de la Marche d'Ancône et de l'Abruzze.

PICHEGRU (CHARLES). Général français, né à Arbois (Jura), en 1761; fut envoyé à l'armée du Rhin (1792), devint bientôt général de brigade et général de division; s'empara de toute la Hollande (1795); mais il se laissa gagner à la cause des Bourbons par le prince de Condé, et fut révoqué par le Directoire en 1796. Élu l'année suivante membre du conseil des Cinq-Cents, il se mit dans cette assemblée à la tête du parti contre-révolutionnaire. Il fut au 18 fructidor déporté à Sinnamary; mais il parvint à s'évader, passa en Angleterre, où il se fit l'agent des Bourbons, s'y lia avec George Cadoudal, et rentra secrètement en France en 1804 pour y organiser une conspiration royaliste. Trahi par son hôte et arrêté, on le trouva, dit-on, quelques jours après, étranglé dans sa prison.

PICHET, s. m. (du celt. *picher*, cruche, pot). Ancienne mesure de capacité pour le sel. | Sorte de broc pour le vin, le cidre. | Ce qu'il contient. Boire un *pichet* de cidre. Vider deux *pichets* de poirée.

PICIDÉS, s. m. pl. Ornithol. Famille d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, comprenant les pics, les picummes, les picucules et les torcols.

PICO. Géogr. Une des îles Açores à l'O. N. O. de San-Miguel; 40 kilom. sur 16; 28,000 habit.; chef-lieu, Villa-da-Laguna. Haute montagne volcanique; vins estimés. C'est à Pico que passe le premier méridien des Portugais.

PICORÉE, s. f. (du lat. *pecus*, troupeau, parce que c'est la première chose que le maraudeur enlève). Action de marauder. Se dit au propre des soldats qui vont enlever des vivres. Aller à la *picorée*. Revenir de la *picorée*. Les soldats revinrent de la *picorée*. | Par extens. Se dit des écoliers, des enfants qui dérobent les fruits. | Fig. *Aller à la picorée*, Se dit des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel.

PICORER, v. n. Aller en maraude pour enlever des vivres. Aller *picorer*. | Se dit aussi des abeilles qui sucent les fleurs. Des abeilles qui *picorent*. | Fig. et famil. Piller dans les ouvrages d'autrui, en parlant des auteurs. Ce folliculaire *picore* à pleines mains dans les ouvrages d'autrui. | S'emploie activement. Me voyant *picorer* des grains, il me dit : Eh! monsieur, que faites-vous là? (J. J. Rousseau.)

PICOREUR, EUSE, s. (rad. *picorée*). Celui, celle qui va picorer. C'est un rusé *picoreur*. Les *picoreurs*, les maraudeurs de l'armée. | Fig. et famil. Plagiaire. Cotin appelle Ménage un *picoreur* grec et latin.

PICOT, s. m. Petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé net. S'écorcher la main à un *picot*. | Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. Raccommoder, refaire le *picot* d'une dentelle. | Sorte de filets chargés de pierres, dont on fait usage en Normandie pour prendre des poissons plats. | Espèce de marteau pointu qui n'a qu'un côté, et dont les carriers se servent pour soulever la pierre. Le carrier s'avança armé de son *picot*. | Bot. Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

PICOTAGE, s. m. Action de picoter.

PICOTEMENT, s. m. Impression incommode et douloureuse qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes. Éprouver des *picotements* par tout le corps. Je souffre de *picotements* à l'anus.

PICOTER, v. a. (du lat. *piquer*, dont il est le fréquentatif). Causer des picotements, de petites douleurs semblables à de légères piqûres. Des sérosités qui *picotent* la peau. | Se dit aussi en parlant de piqûres que les oiseaux font aux fruits en les becquetant. Les oiseaux *ont picoté* ces raisins. | Fig. et famil. Attaquer, provoquer sans cesse quelqu'un par des paroles railleuses, par des traits malins. Pourquoi me *picoter* ainsi? | *Picoter un cheval*, Lui faire sentir légèrement l'éperon.

PICOTERIE, s. f. Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un. Les scènes de querelles et de *picoterie* répandent dans cet ouvrage l'intérêt essentiel à la comédie. (La Harpe.)

PICOTIN, s. m. (du vieux mot *pichot*, qui signifiait *petit*; on a dit *pichotin*, puis *picotin*). Petite mesure dont on se sert pour donner l'avoine aux chevaux. | Avoine que cette mesure contient. Donnez deux *picotins* à ce cheval.

PICRATE, s. m. Chim. Nom générique des sels que forme l'acide picrique. Ils sont presque tous solubles dans l'eau, jaunes, cristallisables; fondent à la chaleur, puis détonent fortement.

PICRINE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Chim. Substance amère obtenue de la digitale, et qu'on dit être de la digitaline impure.

PICRIQUE, adj. (du gr. πικρός, amer). Chim. *Acide picrique*, Acide obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, l'aloès, la salicine, la coumarine, le spirol, etc. Cristallisable en prismes dérivant de l'octaèdre rhomboïdal; soluble dans l'eau bouillante, l'éther, l'alcool et les acides minéraux.

PICTE, adj. et s. (selon les uns, de *picti*, peints, parce qu'ils se tatouaient; selon d'autres, du mot gaélique *pictioch*, voleur, à cause de leurs habitudes de pillage). Peuple de la Calédonie (Écosse) septentrionale qui résista à tous les efforts des Romains. Kenneth II, roi des Scots, en réunissant les deux couronnes des Scots et des Pictes, fit prédominer le premier nom. | *Muraille des Pictes*, Lignes que les Romains établirent, sous Adrien, de la mer du Nord à la mer d'Irlande, pour empêcher les invasions des Pictes dans le midi de l'île. Ce ne fut d'abord qu'une simple palissade que Valentinien III remplaça par une muraille épaisse.

PICUCULE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux ténuirostres, de la famille des picidés, renferme des espèces intermédiaires entre les pics et les grimpereaux. Les *picucules* sont des oiseaux d'Amérique qui vivent sur les arbres; on en compte un assez grand nombre d'espèces dans les diverses parties du monde.

PICUMME, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des picidés, à bec droit, conique, habite les forêts des contrées les plus chaudes des deux continents, et a les habitudes des autres grimpeurs. Un nid de *picummes*.

PIDANCE, s. f. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

PIE, adj. (du lat. *pius*, même signif.). Pieux. | Il n'est plus en usage que dans cette locution : *Œuvre pie*, Œuvre de charité faite en vue de Dieu. Employer sa fortune en *œuvres pies*.

PIE, adj. Se dit de la couleur de quelques animaux, lorsqu'elle est mélangée surtout de noir et de blanc. Pigeon *pie*. | *Cheval pie*, Cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE, s. f. (du lat. *pica*, même signif.). Ornithol. Genre de passereaux conirostres, de la famille des corvidés, intermédiaire entre les corbeaux et les geais. Les pies ne diffèrent des corbeaux que par une taille généralement plus petite et par leur queue étagée. La pie est connue pour son penchant à voler tous les corps polis et luisants, pour son instinct de prévoyance remarquable qui lui fait entasser en automne des amas de provisions dont elle fait sa nourriture, comme pois, fèves, larves, insectes, souris, mulots. La pie est susceptible de retenir et de

Pie.

répéter certains mots. La couleur de ses œufs est d'un vert blanchâtre, moucheté de gris cendré et de brun olivâtre. Cet oiseau est commun dans toutes les plaines de l'Europe. Le genre pie renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du globe. La *pie d'Europe* se reconnaît à son plumage d'un noir chatoyant partout, excepté au ventre et sur une partie de l'aile, qui sont d'un blanc pur. Parmi les espèces étrangères, on remarque la *pie rousse*, la *pie bleue*, la *pie commandeur*, d'un bleu clair en dessus, etc. Margot est le nom qu'on a coutume de donner à la pie, parce que c'est celui qu'elle prononce le plus volontiers ou le plus facilement. (Buffon.) | *Fromage à la pie*, Sorte de fromage blanc et écrémé, d'une saveur douce, que les pies aiment beaucoup. | Prov. *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne*, Parler, babiller beaucoup. | *Être larron, voleur comme une pie*, Avoir l'habitude, le goût du vol.

PIE. Nom porté par neuf papes. | *Pie Ier* (saint). Pape de 142 à 157; il combattit les hérésies de Valentin et de Marcien. Il fut, dit-on, nommé *Pie* pour sa piété. | *Pie II* (Æneas-Silvius Piccolomini). Né en 1405, pape de 1458 à 1464. | *Pie III* (Tedeschini ou Piccolomini). Fils d'une sœur de Pie II; il succéda, en 1503, au pape Alexandre VI, et fut remplacé par Jules II. | *Pie IV* (Ange Medici ou Medichino). Pape de 1559 à 1565; fit la guerre aux Turcs et vit finir le concile de Trente (1563). | *Pie V* (saint) (Mich. Ghisleri). Pape de 1566 à 1572. Il fut très-cruel envers les hérétiques, et en livra plusieurs au tribunal de l'inquisition. | *Pie VI* (J.-Ange Braschi). Pape de 1775 à 1799. Il signa la paix avec la république française à Tolentino (1797), paya 31 millions; mais il fut détrôné bientôt après par Berthier, après le meurtre de Duphot dans une émeute, conduit à Florence, puis en France; il mourut à Valence en 1799. | *Pie VII* (Barnabé Chiaramonti). Pape de 1800 à 1823. Il signa un concordat avec Bonaparte (1801), puis vint le sacrer à Paris (1804); mais il eut bientôt avec lui des démêlés, et l'excommunia en 1809. Pris dans Rome par le général Miollis, il fut amené à Savone, puis à Fontainebleau, où il subit une dure captivité. Il ne vit ses fers brisés qu'en 1814. | *Pie VIII* (Xaverio Castiglioni). Pape de 1829 à 1830. | *Pie IX* (Mastaï). Il succéda à Grégoire XVI en 1846. L'avénement de Pie IX et ses premiers actes avaient fait concevoir à l'Italie des espérances qui ne se sont pas réalisées. Sous son pontificat Garibaldi s'empara de Rome et y proclama la République.

PIÈCE, s. f. (de *pecia*, pris en ce sens dans le bas latin, ou de l'italien *pezza*). Partie, portion, morceau d'un tout. Une *pièce* de bois. Une montre est composée d'un grand nombre de *pièces*. Il vous prend un levier, met en *pièces* l'idole. (La Fontaine.) Le repas consistait en une énorme *pièce* de rosbif, un dindon cuit dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une tarte aux confitures. (Brillat-Savarin). | *Être armé de toutes pièces*, Être armé de pied en cap. Rolland, plein de grâce et d'intrépidité, marchait *armé de toutes pièces*, à la tête de l'infanterie. (Marchangy.) | Fig. et famil. *Être armé de toutes pièces*, Être prêt à répondre sur tous les points, à repousser toutes les attaques. | *Tailler une armée en pièces*, La défaire entièrement. | Fig. *Emporter la pièce*, Critiquer, médire d'une manière outrageante; railler cruellement. Il raillait agréablement, *sans emporter la pièce*. (Le Sage.) | *Mettre en pièces un auteur*, Le défigurer ou s'en approprier des passages. Dans mes vers recousus *mettre en pièces* Malherbe. Ferragus *a mis en pièces* les cléricaux de l'*Univers*.

> Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours,
> Elle y *met* Vaugelas *en pièces* tous les jours.
> (MOLIÈRE.)

| Famil. *Être tout d'une pièce*, Se dit des choses qui sont d'un seul morceau. Ces glaces *sont tout d'une pièce*. | Fig. et famil. *Être tout d'une pièce*, Affecter de se tenir droit; avoir quelque chose de guindé, de raide dans le maintien, dans la démarche. | *Pièces de rapport* ou *pièces rapportées*, Les différents morceaux de pierre ou de bois précieux dont se compose un ouvrage de marqueterie ou de mosaïque. | *Sculpture de pièces de rapport*, Sculpture composée de plusieurs pièces, au lieu d'être taillée dans un seul bloc ou coulée d'un seul jet. Cette rosace est *de pièces de rapport*. | *Pièce* se dit particulièrement d'un petit morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., dont on raccommode les choses de même nature lorsqu'elles sont endommagées, trouées. Mettre une *pièce* à un habit. Mets une *pièce* à ma culotte.

> Et de sa robe, en vain de *pièces* rajeunie,
> A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie.
> (BOILEAU.)

| Se dit aussi d'un tout complet. Une *pièce* de drap, une *pièce* de toile, etc. | *Pièce de four, pièce de pâtisserie*, Ouvrage de pâtisserie, comme un pâté, une tourte, un biscuit de Savoie. | *Pièce de vin, d'eau-de-vie, d'huile*, etc. Tonneau de vin, d'eau-de-vie, d'huile. Synonyme de *Futaille* et de *Barrique*. On donne ce nom dans le commerce à toutes sortes de quantités ou de mesures dont la valeur varie à l'infini. On l'applique spécialement aux mesures vinaires. Voici l'évaluation des principales *pièces de vin* : *Pièce de Champagne*, 183 litres; *pièce de Reims*, 198; *pièce bordelaise*, 225; *pièce de l'Ermitage*, 205; *pièce de Mâcon*, 213; *pièce du Châlonnais*, 225; *pièce de Beaune, d'Orléans, du Gâtinais, de Pouilly*, 228; *pièce du Cher*, 243; *pièce de Vouvray*, 255; *pièce d'Auvergne*, 267; *pièce du Languedoc*, 274 litres. | Chacune des différentes parties d'un logement. Un logement de quatre *pièces*. Cet appartement est composé de six *pièces*. Le salon est la plus belle *pièce* de cet appartement. La *pièce* est éclairée de trois lampes. (J. J. Rousseau.) | Se dit de certaines choses considérées comme appartenant à un ensemble, à une collection. Cette médaille est une des *pièces* les plus curieuses de mon cabinet. | *Pièce d'orfévrerie*, Ouvrage d'orfévrerie. | *Pièce de tapisserie*, Morceau de tapisserie travaillé séparément, et qui, avec plusieurs autres, forme une tenture complète. | *Pièce de gibier*, Chacun des animaux bons à manger qu'on tue à la chasse. Rapporter plusieurs *pièces de gibier*. | On dit aussi *Pièce de volaille, pièce de poisson*. | Se dit de diverses choses considérées séparément de celles qui sont de même nature. | S'emploie quelquefois pour Chacun, chacune. Oran-

ges à vingt centimes la *pièce*. | *Pièce* se dit en parlant de la monnaie. *Pièce* de monnaie. *Pièce* d'or. *Pièce* bien frappée. Vous n'avez qu'à le fouiller, vous lui trouverez les *pièces* d'or. (Le Sage.) | *Pièce de mariage*, Médaille d'or ou d'argent que le prêtre bénit pendant la cérémonie du mariage, et que le mari donne à sa femme. | *Pièce de terre*, Certaine étendue de terre continue. Je voudrais réunir cette *pièce de terre* à ma propriété. | On dit aussi *Pièce de blé*, *pièce d'avoine*, etc., quand elle est ensemencée de blé, d'avoine. Voilà une belle *pièce de blé*, une belle *pièce d'avoine*. | *Pièce d'eau*, Quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, dans un bassin pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. | Absol. et vulg. *La pièce*, Petite gratification, petite récompense que l'on donne à un homme de peine, à un domestique. Donner *la pièce*. | Prov. *Être près de ses pièces*, Être mal dans ses affaires ; avoir très-peu d'argent. | Prov. et fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, Se venger de lui ; user de représailles à son égard. | *Pièce à pièce*, loc. adv. Une pièce après l'autre. Vendre son mobilier, vendre sa bibliothèque *pièce à pièce*. | *Pièce d'artillerie, pièce de canon*, ou absol. *pièce*, Canon, bouche à feu qui appartient à l'artillerie. Il passa fièrement sous le feu même des *pièces* espagnoles. (A. Vigny.) | *Pièce de charpente*, Morceau de bois taillé qui entre dans un assemblage de charpente. | Ouvrage en vers ou en prose qui fait un tout complet. *Pièce* de prose. *Pièce* fugitive. Il n'y a dans cette *pièce* que huit ou dix vers que la critique voulût retrancher. (La Harpe.) | *Pièce de théâtre*, ou absol. *Pièce*, Ouvrage dramatique, tragédie, comédie, drame, vaudeville, opéra, etc. *Pièce* en cinq actes. Les *pièces* de Corneille, de Molière, de V. Hugo. | *La petite pièce*, Pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, que l'on joue après une pièce plus longue appelée, par opposition, la *Grande pièce*. | Fig. et famil. *La petite pièce*, Chose divertissante ou ridicule qui succède à une autre plus intéressante, plus sérieuse. | *Pièce à tiroirs*, Pièce dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison, bien qu'elles tiennent à une idée commune. | Fig. et famil. Tour, malice que l'on fait à quelqu'un pour s'en moquer, ou même pour lui nuire. Avouez que vous avez concerté cette *pièce* pour réjouir monseigneur, et vous moquer tous les trois de moi. (Le Sage.) | Composition musicale faite pour être exécutée sur un instrument. *Pièce* de musique. *Pièce* pour le piano, pour le violon. | T. de pratique. Écrit, compte, et généralement tout ce qui sert, tout ce qu'on produit dans un procès pour soutenir son droit. *Pièces* entachées de nullité. *Pièces* inventoriées. Produire une *pièce*. Il manque une *pièce* à ce dossier. | *Pièces justificatives, pièces à l'appui*, Pièces produites pour démontrer la vérité des faits allégués dans un procès, la justesse des articles d'un compte. | Se dit aussi d'un objet quelconque exhibé dans le même but. Mais lorsqu'on lui produisit la peau du mulet avec toutes les autres *pièces justificatives*, il devint pâle comme un criminel confondu. (Le Sage.) | *Pièce de conviction*, Écrit, objet propre à démontrer victorieusement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, à convaincre ses juges. | Se dit également de tout ce qui peut servir à prouver un fait quelconque. Ce repas finit pourtant; Justine ôta le couvert, fit disparaître les *pièces de conviction*, et regagna son lit. (Brillat-Savarin.) | Dans la gravure sur bois, Petits morceaux que l'on ajuste artistement pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. | *Pièce gravée*, Sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. | *Pièce d'addition*, Pièce que l'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue. | Aux échecs, Se dit des parties de ce jeu qui ont un nom particulier, comme le roi, la reine, les tours, les cavaliers et les fous. Prendre une *pièce*. Exposer une *pièce*. Les pions, qui ont un nom commun, ne sont pas des *pièces*. Un jeu d'échecs garni de ses *pièces*.

PIÉCETTE, s. f. (dimin. de *pièce*). S'est dit pour Petite pièce. | Petite monnaie d'argent d'Espagne, qui vaut 1 fr. 05 ou 1 fr. 08 cent. C'est le cinquième de la piastre ; on l'appelle aussi *Réal de deux*. La *demi-piécette* ou *Réal de un* vaut 52 cent. 1/2 à 54 cent. ; c'est le dixième de la piastre.

PIED, s. m. (pron. *pié* ; du lat. *pes, pedis*, pied). Membre qui sert aux animaux pour exécuter leurs mouvements progressifs. L'homme a deux *pieds*, comme les oiseaux. Les quadrupèdes ont quatre *pieds*. Les nageoires antérieures des cétacés sont de véritables *pieds*. On n'emploie pas indifféremment les mots *pied* et *patte*. Nous avons indiqué les divers usages de ces mots. V. PATTE. | On appelle *pied*, dans les coquilles, la partie avec laquelle elles se meuvent : ainsi le *pied* des limaçons est leur ventre. | On nomme aussi *pied*, mais improprement, les tentacules des polypes, les bras des sèches et les prolongements des étoiles de mer. | Dans les sciences naturelles, le nom de *pied* s'étend à tout l'organe de la locomotion et comprend la cuisse et la jambe, aussi bien que le *pied* proprement dit, qui est la partie qui touche au sol. | Les *pieds* des animaux ont diverses articulations, digitations, plusieurs inflexions et mouvements, ainsi que les muscles, les tendons, les os, les nerfs, pour les exécuter. Chez les mammifères, le *pied* comme le bras est formé de colonnes osseuses superposées et attachées. Le plus souvent ces os sont allongés en canons, de sorte que le talon est fort relevé et éloigné de la partie qui pose à terre et qui est l'extrémité du tarse avec les os du métatarse portant les doigts. | Le mot *pied*, pris absolument, s'entend du pied de l'homme. Le *pied* droit, le *pied* gauche. Un grand, un petit *pied*. Un long *pied*, un *pied* mignon, un *pied* large, difforme. Les doigts du *pied*. Les ongles du *pied*. La cheville du *pied*. La plante des *pieds*. Marcher sur la pointe du *pied*. Se tenir sur les *pieds*. Frapper du *pied*. Donner un coup de *pied*. Elle pourra marcher sans que le *pied* lui glisse. (Boileau.) Foulant d'un *pied* léger les gazons et les fleurs. (Thomas.) Je me mis les deux *pieds* sur ma cheminée. (X. de Maistre.) Monseigneur Jésus allait à *pied*, et vous allez en carrosse ; Jésus marchait *pieds* nus et vous avez de molles pantoufles pour promener votre personne sacrée ; expliquez-moi cela? Est-ce que, si Jésus vivait de notre temps, il irait en carrosse et porterait des chaussures à boucles d'or? (B. B.) | *Pied plat*, Pied large et comme aplati. Cette infirmité est une des causes d'exemption du service militaire. | Fig. et famil. Se disait autrefois, par mépris, d'un homme d'obscure extraction, parce que les souliers hauts étaient alors la marque distinctive de la noblesse.

On sait que ce *pied plat*, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde.
(MOLIÈRE.)

| Se dit encore aujourd'hui pour désigner les misérables de cœur et d'intelligence, la valetaille aristocratique. | *Pied poudreux*, Nom par lequel on désignait autrefois un soldat déserteur. | Famil. Vagabond, homme sans état. Ce n'est qu'un *pied poudreux*. | On dit aussi *pied deschaux*, et plus ordinairement *va-nu-pieds*. V. VA-NU-PIEDS. | *Gens de pied*, Les soldats qui servent à pied, les fantassins. Gens d'armes et *gens de pied*, tous bellement équipés. (Froissart.) Cette expression a vieilli. | *Valets de pieds*, Autrefois, chez le roi, aujourd'hui encore chez les particuliers riches, Domestiques qui vont à pied dans les cérémonies. Les petits *valets de pied*, les grands *valets de pied*. C'était son *valet de pied*. | *Aux pieds*, S'emploie, au figuré, pour désigner un état de subordination, d'asservissement. Gloire, amis, ennemis, je mets tout *à ses pieds*. (Voltaire.) Le génie des ruines se posera sur le Palatin comme sur un trône, pendant que Rome conquise sera étendue sanglante *à ses pieds*. (Byron.) | *La pointe du pied*, L'extrémité antérieure du pied. Se lever sur *la pointe des pieds*. Je gagnai la porte de la chambre en marchant sur *la pointe du pied* et mes souliers à la main. (Le Sage.) | Fig. et famil. *Marcher sur le pied de quelqu'un*, Lui chercher querelle. Il ne faut pas qu'on lui *marche sur le pied*. | Fig. et famil. *Se moucher du pied, ne pas se moucher du pied*, N'être pas, ou être un homme d'importance. Le pape, oui-dà! *ne se mouche pas du pied*.

. . . . C'est que monsieur Tartuffe
N'est pas un homme, dà! qui *se mouche du pied*.
(MOLIÈRE.)

| Fig. *Fouler aux pieds*, Traiter avec mépris, dédaigner. *Foulant aux pieds* les lois, l'honneur et le devoir. (Boileau.) Ce discours prouve qu'il était alors fanatique de la liberté, que son ambition développée *foula* depuis *aux pieds*. (Voltaire.) | Fig. *Sauter, passer à pieds joints sur une chose, par dessus une chose*, L'éluder, l'éviter. Vous *avez passé à pieds joints* sur toutes les misères des jeunes personnes. (Mme de Sévigné.) | *De pied en cap*, Depuis les pieds jusqu'à la tête. Être armé *de pied en cap*. On fit venir le plus habile tailleur de Saint-Malo pour habiller l'*Ingénu de pied en cap*. (Voltaire.) | *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête*, Le considérer attentivement et en détail. Quelques-uns des officiers commencèrent à m'*examiner depuis les pieds jusqu'à la tête* sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.) | *Peindre quelqu'un en pied*, Faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. Il s'est fait *peindre en pied*. | On dit, dans le même sens, *Portrait en pied*. | Famil. *Aller de son pied gaillard, de son pied léger, de son pied mignon*, Voyager à pied lestement et à peu de frais. | *Venir de son pied à quelque endroit*, Y venir à pied. | Famil. *Lever le pied*, S'enfuir. | Fig. et famil. *Aller, partir du même pied*, Avoir une conduite, une marche égale et semblable. Nous *irons* tous deux *du même pied* dans ce procès. Il est impossible que ces deux affaires *partent du même pied*. | *Aller de bon pied dans une affaire*, S'y comporter avec loyauté, avec activité. | *Avoir le pied marin*, Savoir marcher facilement sur un navire agité par les vagues ; avoir le pied sûr. | Fig. et famil. Ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile. | Famil. *Avoir toujours le pied en l'air, un pied en l'air*, Ne pouvoir jamais demeurer en place ; être plein de vivacité. | Famil. *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre*, Être faible, languissant, avoir peine à marcher. | Famil. *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit*, Aller dans tel endroit dont on n'est pas éloigné. Puisque vous vous trouviez dans mon quartier, pourquoi n'avez-vous pas *donné un coup de pied jusque* chez moi? | Fig. *Avoir le pied dans l'étrier*, Être sur le point de partir ; commencer une carrière, une profession ; être sur le point d'obtenir un emploi ; être à même de faire fortune, de s'avancer dans le monde. | On dit de même : *Il lui a mis le pied à l'étrier*, Il l'a aidé à parvenir. | Fig. *Avoir un pied dans la fosse* ou *dans la tombe*, Être très-vieux, être dangereusement malade. Quoi! vous voyez que j'*ai* déjà *un pied dans la tombe*, et vous me tourmentez! (H. Martin.) | *Lâcher le pied, lâcher pied*, Reculer, s'enfuir. Ils *lâchèrent pied* subitement, et en un instant la déroute fut générale. (Anquetil.) | Fig. Céder, montrer de la couardise. | *Mettre pied à terre*, Descendre de cheval ou de voiture. L'enfant *met pied à terre*, et puis le vieillard monte. (La Fontaine.) | *Mettre le pied, les pieds quelque part*, Y aller. Ne *mettez plus les pieds* dans cette maison, où l'on vous recevrait mal. | *Être sur pied*, N'être point couché, être levé. Aussitôt la femme *est sur pied*. (La Fontaine.) Il fallait que nous *fussions* toujours *sur pied* pour être prêts à courir où l'on jugerait à propos de nous envoyer pour le service du singe. (Le Sage.) | *Être sur pied, être remis sur pied*, Se dit aussi d'une personne qui est en état de se lever après avoir été malade. Son médecin l'*a remis sur pied*. | Fig. Reprendre ses affaires, être mis à même de continuer une entreprise. Il peut aller, maintenant qu'il *est remis sur pied* et que la fortune lui sourit. | Fig. *Mettre quelqu'un sur un bon pied*, Lui procurer de grands avantages. | Le contraindre à faire son devoir, le forcer à prendre de bonnes habitudes. | Fig. *Être sur le bon pied, sur un bon pied*, Être dans une situation favorable, avantageuse. A la bonne heure, on ne saurait *être sur un meilleur pied*. (Le Sage.) | Famil. *Être sur un bon pied avec quelqu'un*, Être au mieux avec lui. | Fig. *Être sur un bon pied à la cour, dans le monde*, Y être en considération, en voie de fortune, y jouer un rôle brillant. On m'a dit que vous *étiez sur un bon pied à la cour*, et déjà riche comme un juif. (Le Sage.) | *Être sur un grand pied dans le monde*, Cette expression vient de la longueur des souliers que portaient autrefois les nobles. | Fig. et famil. *Être encore sur ses pieds*, Se dit d'une personne qui, n'étant pas engagée sérieusement dans une affaire, peut encore s'en retirer, se dédire. Il n'a pas signé au contrat, il *est encore sur ses pieds*. | Se dit aussi d'un homme qui n'est pas ruiné, quoiqu'il ait éprouvé des revers considérables. A la Bourse, on s'entretenait tout bas et tout haut de sa déconfiture ; le lendemain et huit jours après, et deux ans ensuite, mon homme *était encore sur ses pieds!* (J. J.) | S'est dit aussi en parlant d'une chose qu'on croyait disparue, anéantie et qu'on retrouve intacte. | *Mettre une armée, des troupes sur pied*, Lever, rassembler des troupes, une armée. | *Mettre une maison sur un bon pied, sur un grand pied*, La monter en meubles, en domestiques, en équipages, de manière à ce qu'elle annonce de l'opulence, du confortable. | Signifie aussi La tenir avec ordre, avec décence. Sa *maison*, qu'il n'*avait* jamais *mise sur un bon pied*, se remplissait de canaille. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Mettre une chose sous ses pieds*, La dédaigner. | Fig. *Prendre pied*, Commencer à s'établir, à gagner confiance ; s'enraciner. Il n'*a* pas encore *pris pied* dans cette ville. Les mauvaises mœurs *ont pris pied* dans cette société autrefois si pure. | *Perdre pied*, Ne plus trouver le fond de l'eau avec ses pieds. | On dit, dans le même sens, *Il y a pied, il n'y a pas pied*, On peut, on ne peut pas se tenir dans l'eau la tête dehors. | Fig. *Perdre pied*, Ne plus savoir où l'on en est ; déraisonner, ne plus savoir ce que l'on dit. | *Prendre quelqu'un au pied levé*, Le prendre au moment où il se dispose à s'éloigner, à partir. | Fig.

et famil. Le prendre au mot, profiter de la moindre imprudence qui lui échappe, ne pas lui donner le temps de réfléchir. | Fig. *Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge*, Vouloir le forcer à faire une chose. Il y a des bavards impitoyables qui vous mettent *le pied sur la gorge* et vous contraignent ainsi à les écouter pendant des heures entières. (Mechey.) | Fig. et famil. *Tomber* ou *retomber sur ses pieds*, Se retrouver dans la même situation qu'auparavant. Quelque événement qu'il arrive, il ne peut que *tomber sur ses pieds*. | Fig. *Les pieds devant, les pieds les premiers*, Se dit de ceux qu'on mène au cimetière. Il est bien mal, et ne sortira, je crois, de chez lui que *les pieds devant*. | *Avoir bon pied, bon œil*, Jouir d'une bonne santé, être dans toute sa force. | *Avoir bon pied, bon œil*, Signifie aussi Se tenir sur ses gardes. | Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, Le supplanter dans une affaire, dans un emploi, dans une poursuite amoureuse. | *Ne savoir sur quel pied danser*, Ne savoir quelle contenance tenir, quel parti prendre. Dès qu'il me voit, il *ne sait sur quel pied danser*. (Dancourt.) | *Tirer à quelqu'un une grande épine, une épine du pied*, Le tirer d'embarras, le faire sortir d'incertitude. | *Trouver chaussure à son pied*, Trouver ce qui convient, ce qu'il faut. | Se dit également d'une personne qui en trouve une autre capable de lui résister, de lui tenir tête. | *Pied-à-terre, plain-pied*. V. PIED-A-TERRE, PLAIN-PIED. | *A pied*, loc. adv. Au moyen de ses pieds. Aller *à pied*. Venir *à pied*. Voyager *à pied*. C'est une folle qui est arrivée ici *à pied* cette nuit et qu'on avait fait coucher près de cette chambre. (A. Vigny.) | *Loger à pied et à cheval*, Se dit d'un aubergiste qui loge ceux qui vont à pied et ceux qui vont à cheval, c. à d. qui a des écuries et des remises en outre des chambres ordinaires de voyageurs. Quelques enseignes d'auberge portent : *Bon logis à pied et à cheval*. | Fig. *Être à pied*, N'avoir plus de voiture, d'équipage. Être suspendu de son emploi. | Prov. *Aller où le roi va à pied*, Aller aux lieux d'aisances. | *Pied-à-pied*, loc. adv. Pas à pas, graduellement. Avancer *pied-à-pied*. Gagner du terrain *pied-à-pied*. | *De pied ferme*, loc. adv. Sans quitter sa place, son poste. | *D'arrache-pied*, loc. adv. et fam. Sans discontinuation, sans interruption. Travailler huit heures *d'arrache-pied*. | *Pied* signifie aussi la trace que laisse le pied. Il y a des *pieds* sur le sable, sur la neige. Robinson aperçut avec effroi des *pieds* sur la terre. | Fig. et famil. *Pieds de mouche*, Écriture dont les lettres sont très-fines et mal formées. Je n'ai pu déchiffrer vos *pieds de mouche*. On dit aussi *pattes de mouche*. | Prov. et fig. *Disputer sur un pied de mouche*, Sur une vétille, sur des riens. | *Être déferré des quatre pieds*, Être réduit à ne plus savoir que faire, que répondre. | *Chercher cinq pieds à un mouton*, Chercher l'impossible. | *Tirer pied* ou *aile d'une chose*, En tirer parti ou profit de manière ou d'autre. | *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps debout, à la même place. | *Pied* se dit, en parlant d'un arbre, d'une plante, de la partie du tronc, de la tige, qui est le plus près de terre. Le *pied* d'une plante, d'un arbre, d'un buisson. Couper un arbre par le *pied*, près du *pied*. S'asseoir au *pied* d'un orme. Tantôt, couché au *pied* d'un arbre, j'ai entendu chanter les fauvettes et les rossignols. (Le Sage.) L'idée lui vint de mettre le feu au *pied* de ce palmier. (Bern. de Saint-Pierre.) | Poétiq. Les racines.

Surtout le chêne altier qui, perdu dans les airs,
De son front touche aux cieux, de ses *pieds* aux enfers.
(DELILLE.)

| *Vendre, acheter une récolte sur pied*, Vendre, acheter du seigle, du blé, etc., avant qu'il soit coupé; du raisin, des fruits avant qu'ils soient cueillis. | Fig. *Sécher sur pied*, Être dévoré d'ennui, d'inquiétude, d'impatience. Cette attente m'a fait *sécher sur pied*. | Signifie quelquefois Tout l'arbre, toute la plante. Acheter, faire abattre deux cents *pieds* d'arbres. Planter des *pieds* d'œillets. | Se dit également de l'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. Le *pied* d'un rocher. Le *pied* de la croix. Le *pied* d'une muraille. Le *pied* de la tour. Les deux camps sont rangés au *pied* de nos murailles. (Corneille.) Nous ne le découvrîmes qu'en y arrivant, attendu qu'il était situé au *pied* d'une montagne, au milieu d'un bois. (Le Sage.) | On dit, dans un sens analogue, *Le pied du trône, le pied des autels*, etc. Traîner tous mes sujets au *pied* des tribunaux. (Boileau.) | *Raser une maison rez pied, rez terre*, La raser par le pied, la mettre à niveau de terre. | Fig. *Au pied de la lettre*, Selon le sens littéral, le sens propre des paroles. Obéir, traduire *au pied de la lettre*. | Prov. et fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur*, Le mettre hors d'état de répondre, le réduire à ne pouvoir refuser ce qu'on lui propose, ce qu'on lui demande. | *Pied* désigne encore le talus, la pente qu'on donne à un ouvrage de terre ou de maçonnerie pour le rendre plus solide. Donner du *pied*, ne pas donner assez de *pied* à un mur de terrasse, à un rempart. | *Donner du pied à une échelle*, Éloigner du mur le bout inférieur d'une échelle, afin qu'elle soit posée plus solidement. | *Pied* se dit de la partie qui sert à soutenir certains meubles, certains ustensiles. Le *pied* d'un chandelier. Les *pieds* d'une chaise. Les *pieds* d'une table. Les *pieds* d'un lit, d'une marmite. | *Table, bureau à pied de biche*, Dont les pieds sont figurés comme les pieds d'une biche. | *Le pied du lit, les pieds du lit*, Endroit du lit où l'on a les pieds lorsqu'on est couché. S'asseoir sur le *pied du lit, aux pieds du lit*. | *Pied chaud*, Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air. | Maladie de la betterave. | Art culin. Pieds détachés de l'animal pour être accommodés et servis. *Pieds* de mouton à la poulette. *Pieds* de cochon truffés. | *Petits pieds*, Se dit des cailles, des perdreaux, des ortolans et des autres oiseaux délicats ou recherchés. Il s'acharna sur les entrées et ne fit pas moins d'honneur aux *petits pieds*. (Le Sage.) | Art milit. *Conversion de pied ferme*, Celle dont le pivot est fixe. | Bot. Partie des champignons qui les fixe à terre, ou à tout autre support. | Base de l'ovaire de quelques synanthérées. | *Pied* fait partie du nom vulgaire de certaines plantes. *Pied-d'alouette*, Une espèce de dauphinelle; *Pied-de-bouc*, L'angélique sauvage; *Pied-de-chat*, Une espèce d'immortelle; *Pied-de-lièvre*, Le trèfle des champs, etc. | T. de charp. *Pieds cormiers*, Longues pièces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente. | *A pied d'œuvre*, A la proximité du bâtiment que l'on construit. Apporter des matériaux *à pied d'œuvre*. | *Pieds mâchoires*, Nom donné aux pattes tentaculées de certains crustacés, comme l'écrevisse, lorsqu'elles sont placées tellement en avant, qu'elles font partie de la bouche. | *Pied cornier*, Arbre laissé comme marque sur la limite d'un arpentage, d'un héritage. | T. de fauconn., Les pattes de l'autour et de l'épervier. | *Chasse au pied*, Expression du jeu de paume qui indique que la chasse est au pied du mur. | Jurisp. *Le pied saisit le chef*, La propriété d'un fonds de terre emporte celle de la superficie. | T. de manége. *Le pied du montoir*, Le pied gauche de devant. *Le pied hors du montoir*, Le pied droit de devant. | *Cheval qui galope sur le bon pied*, Qui, en galopant, lève le pied droit de devant le premier. | *Qui galope sur le mauvais pied*, Qui lève le pied gauche de devant le premier. | *Mettre un cheval sur le bon pied*, L'accoutumer à galoper sur le bon pied. | *Ce cheval a fait pied neuf*, Après qu'il a été dessolé, une nouvelle corne lui est revenue. | Mar. *Pied de vent*, Éclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon. | *Pied plat*, Aplatissement général de la surface plantaire, qui met dans l'impossibilité de faire de longues marches. Le *pied plat* est considéré comme une cause d'exemption du service militaire. | Typogr. *Pied de mouche*, Signe (☞) dont on se sert encore quelquefois pour les renvois. | Technol. *Pied*, chez les teinturiers, se dit d'un bain de couleur qu'on donne à une étoffe. *Pied* de bleu. Autrefois, on devait faire une marque à chaque *pied* donné à l'étoffe, afin de prouver que les procédés imposés par les règlements avaient été exactement suivis. | *Petit pied*, Se disait quand la couleur était faible. | Tige de fer qui tient une balance suspendue. | Support d'un instrument quelconque. | *Pied de biche*, Instrument de dentiste. | Morceau de bois dur, au bout duquel est pratiquée une entaille triangulaire. | Chez les horlogers, Détente brisée, dont le bout fait bascule, dans un sens seulement. | *Pied horaire*, Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. | *Pied de chèvre*, Levier de fer dont l'extrémité est fendue en pied de chèvre. Il y en a de différentes grandeurs. | Troisième pied de bois, qui sert à en appuyer deux autres, dans la machine à enlever des fardeaux nommée *chèvre*. | Tas de fer dont le ferblantier se sert pour ployer la tôle. | *Pied d'étaple*, Instrument de fer pointu par en bas, et enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers. | *Pied d'entrée*, Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée, ou contre lequel elle vient battre. | Vénerie. Trace du pied de la bête qu'on chasse. On a reconnu au *pied* que c'était un cerf, que c'était un chevreuil. | En poésie, on écrivait *pied* indifféremment avec ou sans *d* : *pied* ou *pié*. Avec un *d*, il rime avec *sied, messied, s'assied*, etc.; sans *d* il se joint aux terminaisons en *ié*, comme *allié, moitié, marié*, etc., quelle que soit la lettre d'appel.

Sachez que de céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le *pié*.
(MOLIÈRE.)

PIED, s. m. (pron. *pié*; du gr. ποῦς, unité linéaire des Grecs). Mesure qui était généralement en usage en France avant l'introduction du système métrique. Elle servait à mesurer les longueurs de peu d'étendue. On l'appelait aussi *Pied de roi*, parce que ce fut Charlemagne qui substitua le système des anciennes mesures françaises au système romain dans toute l'étendue du royaume, et que son pied, qui était énorme, servit d'unité de mesure de longueur. Le *pied*, ou *pied de roi*, se divisait en 12 pouces, chaque pouce en 12 lignes, chaque ligne en 12 points. Six pieds composaient une toise, une unité servant à mesurer les longueurs plus considérables. V. TOISE. Le *pied* équivaut à 0 mèt. 32484. Il n'est plus reconnu aujourd'hui comme mesure légale, en France, et dans beaucoup d'autres pays; mais différents peuples s'en servent encore. Taille de cinq *pieds* deux pouces. Mur haut de vingt *pieds*. Salle de dix *pieds* de haut sur quarante de large. Cela n'a pas plus de quatre *pieds*. La grande taupe du Cap a près d'un *pied* de longueur. (Buffon.) Six *pieds* de terre feront toujours raison du plus grand orgueilleux, coquin ou roi. (A. Lafontaine.) | *Pied carré*, Unité de surface qui équivaut à 0 mèt. 10752 millim. carré. | *Pied cube*, Unité de volume valant 34277 décim. cubes. | Petit instrument en forme de règle, de la longueur d'un pied, sur lequel étaient marquées les divisions en pouces et en lignes, et dont on se servait avant l'introduction du système métrique. Mesurer avec le *pied*. Se servir d'un *pied*, d'un *pied* de roi. | Par exagérat. *Elle a un pied de blanc, un pied de rouge sur le visage*, Se dit d'une femme extrêmement fardée. | *Il voudrait être à cent pieds sous terre*, Se dit d'un homme confus, honteux, qui voudrait cacher sa confusion à tous les yeux. Se dit également d'un homme abreuvé de dégoûts et de chagrins, et qui est las de la vie. | *Je ne lui donnerai rien, quand je lui verrais tirer la langue d'un pied de long*, Je n'aurais aucune compassion de lui, fût-il digne de pitié. | Par imprécation. *Je voudrais qu'il fût à cent pieds sous terre*, Je voudrais qu'il fût mort. | *Prendre pied sur une chose*, Se régler sur une chose; en tirer une conséquence pour une autre chose semblable. | *Sur le pied de*, A raison de, à proportion de. J'ai payé cette étoffe *sur le pied de* 15 fr. le mètre. | *Sur le pied de paix, sur le pied de guerre*, Conformément à ce qui est réglé pour le pied de paix, pour le pied de guerre. Toutes les armées de l'Europe sont *sur le pied de guerre*. | *Au pied de*, En raison de. Est-ce *au pied du* savoir qu'on mesure les hommes? (Boileau.) | *Au petit pied*, En petit, en raccourci. Réduire un plan *au petit pied*. | Fig. Les parlements prétendaient être les états généraux *au petit pied*. (Acad.) | Prov. et fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête*, En être rassasié, dégoûté, ennuyé. | *Avoir un pied de nez, en sortir avec un pied de nez*, Avoir la honte, le désappointement d'avoir échoué dans une affaire, dans une tentative. On leur laisse un bon soir avec *un pied de nez*. (Regnard.) | *Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre*, Se dit d'un importun, d'un indiscret qui ne sait pas se contenter des marques de bienveillance que vous lui donnez, et qui en exige d'autres.

Laissez-leur prendre un *pied* chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.
(LA FONTAINE.)

PIED, s. m. (pron. *pié*). En français et dans d'autres langues romaines, Se dit des parties ou divisions des différentes espèces de vers, lorsqu'ils sont formés d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature des vers. Vers de six, de cinq, de quatre *pieds*. Peut-on chanter des nains en vers de douze *pieds*! (Delvau.) | Métriq. anc. *Pied simple*, Se dit des quatre mètres de deux syllabes : pyrrhique, spondée, iambe et trochée. Ainsi deux syllabes longues (*ventos*) formaient le spondée; deux brèves (*deo*), le pyrrhique; une longue et une brève (*terra*), le trochée; une brève et une longue (*deos*), l'iambe. Il se dit aussi des huit mètres de trois syllabes : dactyle, anapeste, molosse, tribraque, amphibraque, amphimacre, bachique et antibachique. | *Pied composé* ou *pied oratoire*, Se dit des seize pieds de quatre syllabes : dispondée, procéleusmatique, ditrochée, diiambe, antispate, choriambe, deux ioniques, quatre pæons et quatre épitrites. | Métriq. arabe. *Pied primitif*, Mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq. Il y a huit pieds primitifs en arabe. | *Pied secondaire*, Mètre irrégulier. Il se dit de tous les pieds primitifs altérés ou modifiés.

PIED-A-TERRE, s. m. (pron. *piétatère*). Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant. Il demeure à Versailles; mais comme il vient souvent à Paris, il a un *pied-à-terre* dans cette dernière ville. | Plur. Des *pied-à-terre*.

PIED-BOT, s. m. Pathol. Difformité qui consiste dans un renversement du pied en dehors ou en dedans. | Famil. Celui qui a cette difformité. C'est un *pied-bot*. Byron était un *pied-bot*. Les *pieds-bots* marchent plus mal que les boiteux.

PIED-DROIT, s. m. Archit. Partie du jambage d'une porte, d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. | Table de plomb dont on recouvre la charpente d'une lucarne. | Plur. Des *pieds-droits*.

PIÉDESTAL, s. m. (du franç. *pied*, et du celt. *stall*, base, soutien; on a écrit anciennement *Pied de stal*). Support, base qui soutient une statue, un buste, un vase, un candélabre, et en général un objet quelconque d'art ou d'ornement. *Piédestal* toscan, dorique, ionique, corinthien, composite. Le *piédestal* de la statue de Marceau. Un *piédestal* en marbre blanc. Plus un *piédestal* est haut, plus sa colonne est élevée, plus la colonne est liée avec le *piédestal* plus elle est solide. (Bern. de Saint-Pierre.) Un de nos Arabes, descendant de cheval, monta sur ce *piédestal*, et courut çà et là sur cette plate-forme en poussant des cris sauvages. (Lamartine.) | Considéré comme faisant partie d'un ordre auquel il emprunte son nom, le piédestal se compose d'une partie inférieure peu haute, mais large, ornée de moulures et appelée *socle*; d'un corps massif carré ou rond, reposant sur le socle, et nommé *dé*; enfin, d'une partie supérieure enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé; c'est la corniche. La forme des piédestaux varie comme leurs proportions, leur matière et leurs ornements. Pour les statues, le piédestal est ordinairement quadrangulaire. La hauteur totale du piédestal est assez généralement de deux fois sa largeur; mais il ne saurait y avoir de règle absolue à cet égard, les dimensions du piédestal dépendant de l'effet qu'on veut produire. | Fig. Les poètes ont bien tort de se placer sur un *piédestal*; on ne voit point pleurer leurs yeux, on n'entend point palpiter leur cœur. (Delvau.) | *Prendre pour piédestal*, Choisir comme moyen de réussir, de parvenir. Il y a des gens qui prennent la vertu pour guide; il y en a d'autres qui *prennent* le vice *pour piédestal*. (V. Dern.) | On dit aussi *Se faire un piédestal d'une chose*. | Prov. et fig. *Servir de piédestal*, Être utile à la gloire de quelqu'un, être sacrifié à l'avancement, à la réputation d'un autre. Eh quoi! je t'*aurai servi de piédestal*; tu auras gaspillé ma vie, ma santé, ma fortune, mon bonheur et mon honneur, et tout cela pour me voir renié par toi à l'heure du triomphe! (Dupless.)

PIED-FORT, s. m. Monn. Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, plus épaisse que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle. | Plur. Des *pieds-forts*.

PIÉDOUCHE, s. m. Piédestal de petite dimension, qu'on emploie ordinairement comme support de petits objets, tels que des bustes, des vases, etc. La forme qu'on lui donne est celle d'un grand cavet avec des moulures en haut et en bas. Le premier objet que j'aperçus en entrant fut un buste de Washington posé sur un *piédouche*. (G. Merr.)

PIÈGE, s. m. (du gr. πάγη, rets, lacet). Instrument, machine qu'on emploie pour prendre des animaux. Tendre un *piége*. Dresser un *piége*. Prendre un renard au *piége*. Lorsque le loup tombe dans un *piége*, il est si sot et si longtemps épouvanté qu'on peut le tuer sans qu'il se défende ou le prendre vivant sans qu'il résiste. (Buffon.) | Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un. *Piége* grossier. Comment avez-vous pu tomber dans ce *piége*? Un homme d'esprit, d'un caractère simple et droit, peut tomber dans quelque *piége*; il ne pense pas que personne veuille lui en dresser. (La Bruyère.) Leurs passions, immortalisées dans nos historiens, iront encore préparer des *piéges* à la dernière postérité. (Massillon.) La beauté n'est qu'un *piége* tendu par la nature à la raison. (Voltaire.) | Prov. et fig. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piége*, Un homme habile ne fait pas deux fois la même faute.

PIE-GRIÈCHE, s. f. (du lat. *pica*, pie; *græcula*, grecque, ou du celt. *grizias*, piquant, rude, importun). Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des lanidés, caractérisé par un bec conique ou comprimé, plus ou moins crochu au bout. Quoique de petite taille, les pies-grièches ont les goûts sanguinaires des oiseaux de proie; elles combattent avec intrépidité les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elles. Elles vivent en famille dans les plaines boisées, et nichent dans les arbres ou dans les buissons, se nourrissant d'insectes, ou préférablement de petits oiseaux. Les pies-grièches volent d'une manière inégale et en jetant des cris aigus, comme lorsqu'on les attaque. Elles ont l'habitude de contrefaire le ramage des oiseaux qui perchent dans leur voisinage. La *pie-grièche commune*, propre à l'Europe, est de la taille d'une grive, blanche en dessous, grise en dessus, avec les ailes et la queue noires. Parmi les autres espèces de pies-grièches que nous possédons, on distingue celle qui porte le nom d'*écorcheur*. Ces pies-grièches, dont le caractère est méchant, cruel même à l'état de liberté, deviennent très-douces par l'apprivoisement. La pie-grièche d'Europe est douée, comme la pie, le sansonnet, etc., de la faculté de répéter des mots. | Fig. et famil. Femme aigre, criarde, querelleuse, méchante. C'est une *pie-grièche*, une vraie *pie-grièche*. Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour : ce sont des *pies-grièches* dans le domestique, des paons dans les promenades, et des colombes dans le tête-à-tête. (D.)

PIE-MÈRE, s. f. (en lat. *pia* ou *mollis mater*). Anat. Une des trois méninges ou enveloppes de l'encéphale, c. à d. du cerveau et du cervelet. | *Pie-mère extérieure*, Celle qui revêt la surface de l'encéphale. | *Pie-mère intérieure*, La portion de cette tunique qui pénètre dans les cavités du cerveau et du cervelet.

PIÉMONT (de l'ital. *Piemonte*, de la situation de ce pays au pied des montagnes). Géogr. Région de l'Italie septentrionale, bornée au N. et à l'O. par les Alpes, au S. par les Apennins, et à l'E. par le Tésin, qui la sépare de la Lombardie. Le Piémont, qui formait avec la Savoie le noyau des anciens États sardes, comprend cinq intendances : Turin, Coni, Alexandrie, Novare, Aoste; 270 kilom. sur 225; 3,900,000 habitants; capitale, Turin. Le Piémont est arrosé par le Pô et plusieurs autres rivières. On y trouve, en outre, de beaux lacs. Ses principales montagnes sont les Alpes Pennines, Cottiennes, Graies et Maritimes, ainsi que les Apennins. Il possède plusieurs sources minérales et thermales. Le climat varie suivant la hauteur. Le sol est fertile; il produit du maïs, des céréales, du froment, du seigle, de l'orge, des fourrages qui lui procurent le moyen d'élever des bestiaux, du riz. Tous les fruits des pays tempérés y viennent en abondance. La soie est un des plus riches produits du Piémont. Ce pays est un de ceux où les idées démocratiques ont rencontré le plus d'adeptes et de prosélytes. | Le Piémont répond à la partie O. de la Gaule Transpadane, et à la partie N. de la Ligurie. Sous le régime féodal, il fut possédé d'abord par les marquis de Suze, d'Ivrée, de Montferrat et de Saluces. Vers la fin du XIe siècle, il passa dans la maison de Savoie. En 1796, le Piémont fut occupé par les Français, et fit presque totalement partie de la république, puis de l'empire français; il composa les départements de la Doire, de Marengo, du Pô, de la Sésia, de la Stura. Ce pays fit retour au roi de Sardaigne en 1814, et devint en 1859 le noyau du nouveau royaume d'Italie.

PIÉMONTAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Piémont; qui appartient au Piémont ou à ses habitants. Un *Piémontais*. Une *Piémontaise*. L'armée *piémontaise*. Coutumes *piémontaises*. Le costume *piémontais* a perdu un peu de son originalité. (Brisset.)

PIÉRIDES, adj. et s. f. pl. Mythol. gr. Filles de Piérus, roi de Macédoine, étaient, comme les Muses, au nombre de neuf. Elles disputèrent aux Muses le prix du chant, furent vaincues et métamorphosées en pies. | Nom fréquemment donné aux Muses par les poètes. « C'est la troisième époque de l'histoire des Muses. Elles émanent d'abord de la religion orphique; les Aloïdes les introduisent en Grèce, et Piérus règle leur culte. Le combat des Muses et des Piérides a trait à une rivalité de culte, peut-être même de systèmes musicaux, ou tout simplement d'aptitude à la poésie, aux sciences, aux arts. Les Piérides sont les Muses de Macédoine, les Muses sont les Piérides de la Béotie. De part et d'autre se trouve une source inspiratrice, Piéra et Hippocrène; une haute montagne, Piéros et Hélicon; seulement, dans la première fable, Piéros, dieu-mont, n'est guère qu'un grand fétiche. L'usurpation finale du nom des Piérides par les Muses signifie que les cantatrices, maîtresses de l'Hélicon, deviennent maîtresses du Piéros. » (Parisot.)

PIÉRIE, s. f. Géogr. anc. Région de la Macédoine, sur la côte occidentale du golfe Thermaïque. Elle devait son nom au mont Piérus. C'était un des pays consacrés au culte des Muses; c'est là que l'on fait vivre Orphée et Musée; c'est là que paraît être née la première poésie, toute religieuse, des Grecs.

PIERRE, s. f. (du lat. *petra*, dérivé du gr. πέτρος, ou πέτρα). Nom donné à toutes les substances minérales autres que les sels, les métaux et les combustibles, qui se présentent sous la forme de corps durs, sans éclat métallique, plus pesants que l'eau et moins pesants que la plupart des métaux. *Pierre* tendre. *Pierre* dure. Pont de *pierre*. Banc de *pierre*. *Pierre* à bâtir. *Pierre* de taille. Tirer de la *pierre* d'une carrière. Se battre à coups de *pierres*. Un chemin plein de *pierres*. Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal. (Corneille.) Ces maisons ne sont plus qu'un amas de *pierres*. (Bossuet.) Un torrent, formé par la fonte des neiges, charriait avec bruit du limon, du sable et des *pierres*. (J. J. Rousseau.)

Aux accords d'Amphion les *pierres* se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.
(BOILEAU.)

| La silice, l'acide carbonique et l'acide sulfurique, combinés avec la chaux, l'alumine et quelques autres oxydes, constituent la plupart des pierres. On y trouve aussi de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrome, etc. Les *pierres calcaires* (carbonates et sulfates de chaux) sont les plus abondantes; elles embrassent toutes les variétés de pierre à bâtir, les marbres, le plâtre, etc. Ces pierres, qui constituent des amas considérables, s'exploitent, soit à ciel ouvert, soit sous le sol; les lieux d'exploitation prennent le nom de *carrières*. Presque toutes les *pierres* dites *précieuses*, *pierres fines* ou *pierres gemmes*, à l'exception du diamant, qui est du carbone pur et cristallisé, sont formées de silice pure (cristal de roche, améthyste, agate, jaspe, opale, etc.) ou de silicates (topaze, émeraude, saphir, grenat, hyacinthe, etc.). Il en est de même des *pierres volcaniques* (granits, porphyres, etc.), des schistes, des argiles. | Fig. On a vu plus d'une fois les *pierres* les plus brillantes du sanctuaire s'avilir et se traîner indignement dans la boue. (Massillon.) | *Mettre, poser la première pierre à un monument*, Se dit en parlant de la cérémonie dans laquelle un personnage officiel pose solennellement la première pierre d'un monument public. Le préfet, en tournée dans notre département, a *posé la première pierre* de notre école communale. | *Ne pas laisser pierre sur pierre*, Détruire, renverser de fond en comble. | *Pierre de taille*, Pierre qui est ou doit être taillée pour entrer dans une construction. Maison toute en *pierres de taille*. | Fig. *Pierre fondamentale*, En morale, en politique, en philosophie, Ce qu'il y a de principal, de plus important, ce qui sert comme fondement à une doctrine, à un système. La justice est la *pierre fondamentale* des États. (Acad.) | *Pierre sépulcrale*, ou absol., *pierre*, La pierre qui recouvre un tombeau, et, par extension, le tombeau lui-même. Maman, je sèmerai auprès de la *pierre* de mon frère les fleurs que vous aimez le mieux. (Bern. de Saint-Pierre.) *Pierre milliaire*, Borne qui sert à indiquer les distances sur les grandes routes. On dit plus communément *Borne milliaire*. | *Pierre de mine*, La pierre qu'on détache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le métal. | *Pierre d'évier*, *pierre à laver*, ou simplement *évier*, Pierre creusée sur laquelle on lave la vaisselle, et qui est percée d'un trou par lequel s'écoulent les eaux ménagères. | *Pierre lithographique*, Pierre calcaire compacte du terrain jurassique, que l'on taille en plaques rectangulaires plus ou moins épaisses, et qui reçoivent le dessin, l'autographie, dont on veut obtenir des exemplaires par l'impression. | *Pierre à briquet*, *pierre à fusil*, Variété de silex connue encore sous le nom de *pyromaque*, dont on tire du feu en la frappant avec un briquet. On taillait aussi autrefois ces pierres pour les adapter au chien des armes à feu; mais leur usage est très-restreint depuis l'invention des briquets phosphoriques, des allumettes chimiques et des fusils à piston. Dans cette île, couverte de rochers, je ne crois pas qu'on puisse trouver une seule *pierre à fusil*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Vin pierre à fusil*, Vin blanc provenant des vignes plantées dans certains terrains secs et rocailleux. | *Pierre ponce* ou *pumite*, Pierre volcanique extrêmement sèche et poreuse, si légère qu'elle nage sur l'eau. On s'en sert pour polir le bois et les métaux. | Fig. La galanterie est la *pierre ponce* qui polit les nations. (Galiani.) | *Pierre de touche*, Silex schisteux, noir, dont le nom scientifique est *phtanite*. On s'en sert pour éprouver l'or.

Près de l'or le plus pur l'alliage se couche,
Attendez qu'on le passe à la *pierre de touche*.
(BARTHÉLEMY.)

| Fig. Tout ce qui sert à faire connaître la qualité, la nature d'une chose. L'absence est la *pierre de touche* des affections humaines. L'intérêt est la *pierre de touche* de l'amitié, de la probité. (Acad.) | *Pierre à détacher*, Argile marneuse qui absorbe les corps

gras, et qu'on emploie pour enlever les taches de dessus les étoffes. | *Dur comme la pierre, comme une pierre*, Extrêmement dur, extrêmement insensible. C'est un cœur *dur comme la pierre*. | On dit de même : *C'est un cœur de pierre*. | *Il gèle à pierre fendre*, Il gèle extrêmement fort. | *Pierre* se dit également des cailloux et autres corps solides de même nature. Se heurter contre une *pierre*. Scipion s'amusait souvent à jeter des *pierres* plates sur l'eau. (La Fontaine.) Ils nous chargèrent d'injures, nous accablèrent de huées, et conduisirent Bertrand à l'hôtellerie à coups de *pierres*. (Le Sage.) | Fig. *Pierre de scandale*, Tout ce qui cause du scandale. J'ai eu grand soin d'écarter toute *pierre de scandale*. (Voltaire.) | Fig. et famil. *Pierre d'achoppement*, Difficulté, obstacle ou occasion de succomber, de faillir. | *Pierres précieuses*, Pierres remarquables par leur dureté, leur éclat, leurs couleurs vives et pures, qui les rendent précieuses pour le luxe; tels sont les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. Une *pierre précieuse* ne plaît que lorsqu'elle est taillée et bien polie. (Vauvenargues.) Elle avait pour parure un collier de *pierres précieuses*. (Barthélemy.) | *Pierres fines*, Les cornalines, les agates, les onyx, etc. | *Pierres de couleur*, Celles qui ont d'éclatantes couleurs, comme les émeraudes, les saphirs, les rubis, etc. | *Pierres gravées*, Pierres fines, ou composition imitant les pierres fines, sur lesquelles sont gravées des figures en relief ou en creux. | *Pierres fausses* ou *pierres artificielles*, Pierres taillées et polies de manière à imiter les pierres précieuses. La fabrication des *pierres artificielles* est un objet assez considérable de commerce et d'exportation, et particulièrement pour Paris. (Chevallier.) | Fig. et prov. *Trouver des pierres dans son chemin*, Trouver des obstacles, des empêchements à ce qu'on a envie de faire. | *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, Lui faire des reproches couverts, des attaques indirectes qu'il ne peut s'empêcher de s'appliquer. | *Jeter la pierre à quelqu'un*, Le blâmer de quelque chose qu'il a fait ou qu'on croit qu'il a fait. Ne *jetez* jamais *la pierre à* ceux qui sont à terre, désarmés et vaincus. (Duplessis.) | *Jeter la première pierre à quelqu'un*, Être le premier à lui reprocher ses torts. Se dit par allusion à l'histoire de la femme adultère dans l'Évangile, à ces paroles : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre*. | *Jeter la pierre et cacher le bras*, Nuire à quelqu'un avec adresse, de manière à n'être pas soupçonné. | *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, Se dit ironiquement de quelqu'un qu'on a l'intention de mener durement et rondement. | *Faire d'une pierre deux coups*, Exécuter, terminer deux choses par un seul moyen, en profitant de la même occasion. | *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*, On ne s'enrichit jamais à changer sans cesse de profession, de condition. | *Pierre* se dit aussi d'une dureté, d'une sorte de gravier qui se trouve dans certains fruits. Il y a des poires qui ont beaucoup de *pierres*. | Archéol. *Pierre écrite*, Se dit de monuments gaulois trouvés dans différentes parties de la France, et sur lesquels se lisent des inscriptions grecques. | *Pierres levées*, Monuments très-anciens formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. | Chim. *Pierre infernale* ou *pierre à cautère*, Nom vulgaire par lequel on désigne le nitrate d'argent fondu, d'un usage si fréquent en chirurgie pour pratiquer les cautérisations artificielles. | Conchyliol. *Pierre de Sainte-Marguerite*, Nom vulgaire d'une espèce de natice. | Minéral. *Pierres arborisées*, Pierres qui renferment ou qui présentent seulement à leur surface des dessins imitant assez bien des tiges branchues, des rameaux détachés, des mousses, etc. | *Pierres figurées*, Celles qui imitent, par la couleur ou par la forme, un objet quelconque, comme un oiseau, un fruit, etc. | *Pierres gemmes*, Les pierres précieuses. | *Pierres impressionnées*, Schistes argileux couverts d'impressions de fougères qui se trouvent dans les terrains houillers. | Pathol. Nom donné vulgairement aux concrétions qui se forment dans la vessie et dans quelques autres organes du corps. On dit mieux *calculs*. Avoir la *pierre*. Souffrir de la *pierre*. | *Opération de la pierre*, Extraction de ces calculs par le broiement ou l'usure ou par l'écrasement. On dit mieux *Lithotritie* ou *Lithotripsie*. L'opération de la *pierre*, dans une vessie saine, est simple, facile, point dangereuse quand elle est bien faite, et en général peu douloureuse. (Leroy d'Étiolles.) | Pharm. anc. *Pierre de bézoard* ou *pierre bézoardique*. V. BÉZOARD. | *Pierre de fiel*, Calcul biliaire. | *Pierres d'écrevisses*, Yeux d'écrevisses. | Philos. herm. *Pierre philosophale*, Agent que recherchaient les alchimistes et qui devait renfermer en soi le principe de toutes les matières, et être un dissolvant universel. | *Pierre à aiguiser* ou *à repasser*, Sorte de grès qui sert à rendre tranchants les instruments de fer ou d'acier. | *Pierre à chaux*, Le calcaire. | *Pierre à filtrer*, Variété de grès qui porte le nom de grès filtrant, et dont le tissu est assez lâche pour permettre à l'eau de filtrer à travers ses pores. | *Pierre de gallinace*, Espèce de verre noirâtre du Pérou. | *Pierre meulière* ou *pierre de meulière*, Nom donné à quelques grès et au silex meulaire des environs de Paris, dont on fait des meules, et qu'on emploie dans certaines constructions. | Technol. *Pierre à broyer*, Pierre d'un grain très-serré, sur laquelle on broie des couleurs. | *Pierre à brunir*, Caillou taillé en coude, dont on se sert pour brunir, pour polir l'or. | *Pierre à polir*, Substance minérale quelconque employée, suivant les métiers, à polir les métaux, le bois, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc. | Typogr. *Pierre à laver*, Pierre creusée dans laquelle on lave les formes avant et après le tirage. Les *pierres à laver* de l'imprimerie Blot.

PIERRE (SAINT). Celui d'entre les apôtres dont leur maître a déclaré qu'il serait la pierre angulaire de son Église s'appelait proprement Simon, et était un pêcheur de Bethsaïda, en Galilée. Le Christ, sur l'ordre duquel il avait jeté ses filets et fait une pêche miraculeuse, lui ayant dit de le suivre, Simon obéit à l'instant. Dès lors il ne quitta plus le Christ, qui lui témoigna la confiance la plus entière, et le surnomma *Céphas*, en grec πέτρος, *Pierre*, à cause de sa fermeté, ou des grands projets qu'il fondait sur l'énergie de son caractère. Le premier, il eut le courage de prêcher publiquement l'Évangile, et ses discours énergiques convertirent des milliers de ses concitoyens. Tout semble prouver que Pierre parcourut plusieurs contrées de l'Asie moyenne et occidentale, pour y répandre le christianisme; mais qu'il soit allé à Rome et qu'il y ait été crucifié en 65, la tête en bas, c'est ce qui ne repose sur aucun témoignage authentique. | Prov. *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*, S'acquitter d'une dette en contractant de nouveaux engagements; réparer un mal en en faisant un semblable d'un autre côté. | Hist. ecclés. *La chaire de Saint-Pierre*, L'évêché de Rome. | *Pierre-aux-liens* (*Saint-*), Célèbre église bâtie à Rome, en 437, par Eudoxie, femme de Valentinien III, pour y garder les chaînes dont saint Pierre avait été lié à Jérusalem et à Rome.

PIERRE. Nom porté par des souverains de différents États. | *Pierre Ier d'Aragon*. Proclamé roi en 1094, mort en 1104, laissant le trône à son frère, Alphonse le Batailleur. | *Pierre II*. Succède à son frère Alphonse II en 1196, et est tué à la bataille de Muret, en 1213. | *Pierre III*, dit *le Grand*. Régna de 1276 à 1285. Il se fit proclamer roi de Sicile. | *Pierre IV*, dit *le Cérémonieux*, successeur d'Alphonse IV, régna de 1336 à 1387. | *Pierre Ier de Bretagne*, surnommé *Mauclerc*. Fils de Robert, comte de Dreux et duc de Bretagne, de 1218 à 1237, se croisa deux fois (1240 et 1247), et mourut à son retour en France (1250). | *Pierre II*. Fils de Jean V, duc de Bretagne, de 1450 à 1457, eut pour successeur Arthur III, son oncle. | *Pierre le Cruel*. Roi de Castille et de Léon, né à Burgos en 1334, succéda en 1350 à son père, Alphonse XI. Il fut le plus grand tyran de son siècle; il ne respectait aucune loi, ne tenait aucune promesse et prenait plaisir à briser les liens les plus sacrés. Marié secrètement à Maria Padilla, suivante de la femme de son favori Juan d'Albuquerque, cela ne l'empêcha pas de prendre pour femme, en 1353, Blanche de Bourbon, que, plus tard, pour se livrer à ses déportements, il fit enfermer dans un couvent. Détrôné par le bâtard Henri de Transtamare, son frère, en 1366, il fut rétabli l'année suivante par le prince Noir, et enfin battu à Montiel, dans la Manche, par son frère, que secondaient Duguesclin et une armée française, et qui le tua de sa propre main en 1369. | *Pierre Ier*, dit *le Justicier* et *le Cruel*. Roi de Portugal. Fils d'Alphonse IV, né en 1320, régna de 1357 à 1369. Il avait d'abord épousé Inès de Castro, assassinée par Alphonse IV en 1355. | *Pierre II*. Fils de Jean IV, né en 1645, régna de 1683 à 1706, époque où il mourut. | *Pierre Ier*, dit *le Grand*. Czar ou empereur de Russie, né en 1672, mort le 8 février 1725. Il était fils du czar Alexis Mikhaïlovitch et de Nathalie Naryschkine. Son règne est unique peut-être dans l'histoire, car Pierre le Grand mit son énergie et son intelligence remarquable au service de la civilisation et fit de la vieille Moscovie, où la rencontre de l'élément tatare avec l'élément byzantin avait tout replongé dans la barbarie, la Russie moderne et une puissance européenne. Il y a quatre périodes bien distinctes dans ce règne si plein que trente-sept ans ne semblent pas avoir pu le contenir : la première, de 1689 à 1700, est celle du développement personnel de Pierre qui, tout en organisant l'armée, résiste encore au besoin des réformes, uniquement occupé à augmenter son instruction par l'étude, l'expérience et l'exemple des autres peuples; dans la deuxième, de 1700 à 1709, la lutte s'accomplit, au dehors aussi bien qu'au dedans, avec la prépondérance étrangère comme avec l'ignorance et les préjugés des Moscovites; dans la troisième, de 1709 à 1721, Pierre, sûr de lui-même et triomphant, élève la Russie, jusqu'alors barbare, inconnue, plongée dans une apathie asiatique, au rang d'une grande puissance européenne; enfin, la quatrième, de 1721 à 1725, nous le montre jouissant de son ouvrage, se reposant après des fatigues inouïes, mais offrant aussi le spectacle d'un déclin hâté par l'usage immodéré de la boisson, d'un volcan jetant ses derniers feux pour se dévorer finalement lui-même. Pierre monta sur le trône en 1682, visita incognito les nations les plus civilisées (1697-1698); fonda Saint-Pétersbourg en 1703; lutta contre Charles XII, qu'il vainquit à la bataille de Pultawa, en 1709; marcha contre les Turcs, auxquels il n'échappa sur le Pruth que grâce à sa femme Catherine (1710); fit mourir son fils aîné Alexis, qui se prononçait contre ses réformes et avait même, de concert avec sa mère, formé un complot contre la vie de Pierre. Depuis plusieurs années Pierre le Grand souffrait d'une maladie qui s'accompagnait de douleurs aiguës pendant lesquelles il était en proie à des accès de fureur qui lui faisaient commettre certaines cruautés. Dans l'automne de 1724, il se disposait à aller visiter les forges et la fabrique d'armes de Sestrabek, lorsqu'il aperçut au crépuscule une chaloupe, montée par des soldats et des matelots, qui avait échoué sur un bas-fond, près de Lakta. Il voulut aller à leur secours, et entra dans l'eau pour aider à remettre la barque à flot. Il en résulta pour lui un refroidissement qui rendit bientôt son état dangereux. Une opération chirurgicale n'eut aucun succès. Pierre mourut le 8 février 1725, âgé de moins de cinquante-trois ans. | *Pierre II*. Petit-fils de Pierre le Grand, né en 1714, mort en 1738; il avait succédé en 1727, à Catherine Ire. | *Pierre III*. Petit-fils de Pierre le Grand, par la princesse Anne; né en 1728, nommé czar en 1762, détrôné par Catherine, sa femme, qui le fit étrangler sept jours après dans sa prison, en 1763. | *Pierre l'Ermite*, natif d'Amiens. Il quitta les armes pour la robe d'ermite, fit le pèlerinage de la terre sainte, en 1093, revint par Rome avec une lettre du patriarche de Jérusalem, Siméon, au pape, et peignit si pathétiquement les maux des chrétiens en Orient, ainsi que les profanations du tombeau du Christ, qu'Urbain II le chargea de préparer les esprits à la première croisade. Pierre parcourut l'Occident pieds nus, une corde à la ceinture, le crucifix à la main, et partout souleva les populations; puis, quand la croisade eut été résolue au concile de Clermont (1095), il se mit avec Gautier Sans-Avoir à la tête de la première armée de croisés. N'ayant ni vivres ni argent, il perdit beaucoup de monde en Hongrie, en Bulgarie, bien plus en Asie-Mineure, et revint presque seul à Constantinople, où les débris de la bande se fondirent dans les armées régulières qui arrivèrent bientôt. Il assista au siége d'Antioche (1098) et mourut, en 1105, au couvent de Neu-Moutier (près de Huy, dans le diocèse de Liége). | *Pierre le Vénérable* ou *de Cluny*, ainsi nommé parce qu'il fut abbé et général de l'ordre de Cluny, était né en Auvergne. Il rétablit une discipline sévère dans les couvents, fut le protecteur d'Abeilard, en même temps que l'antagoniste des hérétiques, et mourut en 1156, à soixante-cinq ans environ. On a de lui des *Lettres* et des *Traités*.

PIERRÉE, s. f. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux. | On écrit aussi *pierré* au masculin.

PIERRERIES, s. f. pl. (rad. *pierre*). Collection de pierres précieuses travaillées. Belles *pierreries*. Cette femme possède de riches *pierreries*. Je fus ébloui de l'or et des *pierreries* qu'il étala devant moi. La madone était couverte de *pierreries*.

PIERRETTE, s. f. (dimin. de *pierre*). Petite pierre. Vieux et hors d'usage aujourd'hui. | Fig. J'ai encore un seul petit scrupule et *pierrette* en mon soulier qui me tourmente. | Jeu d'enfants et de petits écoliers. Jouer à la *pierrette*. | *Pierrette*, Nom de femme formé du nom d'homme *Pierre*.

PIERRETTE, s. f. Femme du pierrot. Son costume a beaucoup de ressemblance avec celui de son mari, et figure également parmi les déguisements du carnaval. Femme travestie en *pierrette*. | Ornithol. Femelle du pierrot ou moineau franc. | Camisole blanche que les femmes portaient autrefois en négligé. La belle avait une *pierrette* fort élégante.

PIERREUX, EUSE, adj. (rad. *pierre*). Qui est plein de pierres. Sol *pierreux*. Terrain *pierreux*. Un

champ *pierreux*. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et *pierreux*. (Raynal.) | Qui est de la nature de la pierre. Concrétion *pierreuse*. | Se dit des fruits, lorsqu'il se trouve des duretés, du gravier dans leur chair. Poire très-*pierreuse*. | Minéral. *Roches pierreuses*, Classe de roches comprenant celles qui ont pour base des métaux hétéropsides. | Zooph. Se dit des zoophytes contenus dans des cellules calcaires accumulées de manière à former un polypier solide.

PIERRIER, s. m. (rad. *pierre*). Petite pièce d'artillerie d'une livre de balles, ou d'un boulet d'une livre. On s'en sert particulièrement sur les petits navires ou dans les embarcations, et on la charge quelquefois avec des pierres, des clous, des ferrements, etc. | Espèce de mortier avec lequel on lance des pierres dans un retranchement ou autre ouvrage. | Se disait autrefois de toute espèce de canon, parce que, dans le principe, on ne se servait que de boulets de pierre. | Agric. Puits rempli de pierres, destiné à recevoir la surabondance des eaux qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol. | S'est employé anciennement pour Joaillier, bijoutier. La corporation des *pierriers* du moyen âge.

PIERROT, s. m. Nom vulgaire du moineau franc. Apprivoiser un *pierrot*. Tuer des *pierrots*. Tous les matins une main blanche semait sur le toit d'abondantes miettes de pain sur lesquelles se précipitait aussitôt une volée de *pierrots*. (Duplessis.) | Prov. *Hardi comme un pierrot*, Extrêmement hardi, effronté.

PIERROT, s. m. (dimin. du nom propre *Pierre*, comme qui dirait *petit Pierre*.). Personnage de la comédie italienne qui a passé sur le théâtre forain. Le *Pierrot* est très-populaire en France, et surtout à Paris. Bien que les rôles faits pour lui soient des rôles de niais et d'imbécile, il excite plus d'intérêt et provoque plus d'applaudissements qu'Arlequin et Colombine, les deux amoureux des pantomimes. Le visage enfariné de *Pierrot*, sa large veste blanche, son large pantalon blanc, ses allures tantôt solennelles, tantôt bouffonnes provoquent le rire. Le peuple applaudit aux misères de ce pauvre souffre-douleur, non parce qu'il est heureux de le voir souffrir, mais parce que *Pierrot* est un personnage symbolique, et aussi parce qu'il se venge bien, et avec esprit, des petites et grandes tyrannies dont on l'accable. Debureau s'est rendu fameux sur la scène des Funambules dans le rôle de *Pierrot*. | Le *costume du Pierrot* figure parmi les déguisements du carnaval. | Homme travesti en Pierrot. Il y avait cette année beaucoup trop de *Pierrots* au bal de l'Opéra (J.) | Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très-petits pans relevés.

PIERRURES, s. f. pl. T. de vénerie. Granulations osseuses qui viennent à la base du bois des bêtes fauves, et qui, par leur réunion, constituent la meule de ce bois. Les *pierrures* de la tête d'un chevreuil, d'un cerf, d'un daim.

PIÉRUS. Géogr. Chaîne de montagnes de la Macédoine, sur les confins de la Thessalie. La Fable en fait le séjour des Piérides. | Mythol. Roi d'Émathie, père de neuf filles qui, ayant défié les Muses au combat du chant, furent vaincues et changées en pies. Les muses en prirent le surnom de *Piérides*.

PIÉTÉ, s. f. (du lat. *pietas*, même sens). Vertu, sentiment qui tient, dans les rapports des hommes avec Dieu, la même place que la charité dans leurs rapports avec leurs semblables. Grande *piété*. *Piété* sincère, vive, agissante. *Piété* solide, exemplaire. *Piété* fausse, affectée. Exercices de *piété*. Sentiments de *piété*. C'est un homme d'honneur et de *piété* profonde. (Boileau.) L'amour, l'innocence, la *piété*, développaient chaque jour la beauté de leur âme en grâces ineffaçables dans leurs traits. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mélange de vénération et de gratitude, la *piété* procède avant tout de l'amour, mais de cet amour qui regarde en haut et devient de l'adoration. Il ne devrait point y avoir de *fausse piété*, cette vertu étant tout intérieure. Malheureusement, les sentiments de *vraie piété* sont rares, et les affectations de dévotion fréquentes. | Se dit aussi de quelques sentiments humains, tels que la tendresse respectueuse des enfants pour leurs parents, le dévoûment de deux époux l'un pour l'autre, le respect pour la mémoire des morts, pour celle des défenseurs de la patrie, etc. Dans les livres saints, le jeune Tobie, et dans l'antiquité fabuleuse Énée (pius Æneas), sont les types de la *piété* filiale. (Vieillard.) Éponine fut un modèle de *piété* conjugale. (Acad.) | S'emploie encore absolument dans le sens précédent, mais alors le sens de la phrase fait suffisamment connaître de quelle sorte de piété il est question. Il voit son père renversé dans un fossé; pendant qu'il lui offre son cheval, il est blessé entre les bras d'un père si tendre sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire à la fois à la *piété* et à la gloire. (Bossuet.) | Blas. Représentation d'un pélican qui s'ouvre le sein pour nourrir ses petits. | Mythol. Divinité allégorique qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait. Elle était principalement honorée à Rome et à Athènes. | Iconol. On la représente souvent sur les médailles sous les traits d'une femme qui sacrifie, tenant d'une main une cassolette fumante qu'elle élève vers le ciel; de l'autre, une corne d'abondance qu'elle présente à des enfants. | Les poètes ont fréquemment personnifié cette vertu. La *piété* sévère exige son offrande. (Racine.) La *piété* chercha les déserts et le cloître. (Boileau.) | *Mont-de-piété*, Établissement dans lequel on prête de l'argent sur dépôt d'objets mobiliers, literie, vêtements, bijoux, etc. V. MONT.

PIÉTER, v. n. (rad. *pié*, pour *pied*; l'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je piète*, *tu piètes*, *il piète*, etc.). Aux jeux de boule et de quilles, Tenir le pied à l'endroit marqué. *Piétez* bien.

PIÉTIN, s. m. (rad. *pié*, pour *pied*). Art vétérin. Maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes. Elle a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère, celle du sol et la malpropreté des bergeries. Le piétin, qui se manifeste souvent en automne ou en hiver, peut aussi se développer spontanément, et ensuite se communiquer d'un animal à un autre. Du reste, lorsqu'il est pris à temps, il est très-facile à guérir. | On écrit aussi *Piétain*.

PIÉTINÉ, ÉE, part. Qu'on a foulé sous les pieds. Terrain *piétiné*. Voilà des champs *piétinés*.

PIÉTINEMENT, s. m. Action de piétiner, de remuer fréquemment et vivement les pieds. Ce *piétinement* continuel est fatigant.

PIÉTINER, v. a. (rad. *pié*, pour *pied*). Fouler avec les pieds. Il jeta son bonnet par terre et le *piétina* devant tout le monde. | Fig. Après avoir pris au corps un ministre, ils le terrassent, le battent et le *piétinent*. (Cormenin.) | Technol. Corroyer avec le pied. *Piétiner* un cuir. | V. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. *Piétiner* de dépit, de colère, d'impatience. Dans les visites au Salon, les jours de cohue, il faut se résigner à *piétiner* pendant des heures entières, à rester à la même place devant le même tableau. (Th. Thoré.) | Fig. et dans le même sens que l'actif. La politique de Louis XIV ne cessa pendant soixante ans de *piétiner* sur le peuple. (Lemontey.)

PIÉTISME, s. m. (rad. *piété*). Doctrine des piétistes. Professer le *piétisme*. | Le piétisme est la piété réduite, pour ainsi dire, en système, alliée à un grand rigorisme religieux, mais souvent aussi ravalée jusqu'à n'être plus qu'une pratique minutieuse ou une simple apparence extérieure. Il a beaucoup de rapports avec le mysticisme, et n'appartient exclusivement à aucune religion. Le piétisme, sous sa véritable forme, n'a pas franchi les limites de l'Allemagne. C'est une nuance du luthérianisme; il est né au sein des confessions protestantes. Le *piétisme* existe dans certains pays allemands.

PIETISTE, adj. et s. Celui, celle qui professe le piétisme. Les piétistes appartiennent à une secte de luthériens qui ont renouvelé la théologie luthérienne vers la fin du XVIIe siècle, et l'ont ramenée dans la route tracée par les réformateurs. A la tête des piétistes se trouve J. J. Spener, de Leipsig, qui plaça l'Évangile au-dessus des livres symboliques, qui prouva que Luther avait mal interprété la Bible, et qui fit envisager comme un abus tendant à reconstituer la hiérarchie l'influence prépondérante laissée au pouvoir temporel en matière de religion. D'abord accueillies avec assez de faveur, les *doctrines piétistes* furent ensuite combattues par les orthodoxes, et même condamnées. Les principes de ce docteur ne se perdirent pourtant pas; ils furent recueillis, et les écrits de Baumgarten et de Semler, et la philosophie de Wolff mirent fin aux aberrations du piétisme; et les piétistes auraient été oubliés, lorsqu'au commencement de ce siècle on les vit relever la tête et se poser en adversaires des rationalistes.

PIÉTON, ONNE, s. (rad. *pié*, pour *pied*). Celui, celle qui va à pied. On emploie plus fréquemment le masculin. On a fait ce chemin pour les *piétons*. Le *piéton* qui part dès la pointe du jour admire le paysage que l'aurore développe peu à peu devant lui.

C'est le *piéton* modeste, un bâton à la main,
A qui la rêverie abrége le chemin.
(DELILLE.)

| *Un bon piéton*, *Une bonne piétonne*, Un homme, une femme qui marche bien à pied et longtemps, sans se fatiguer. *Marcheur* est plus usité. | Administr. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales. Le *piéton* passera bientôt. On dit aujourd'hui *Facteur rural*. | Adjectiv. Or donc, la *piétonne* ambassade. (Scarron.) Et demain, troubadour *piéton*. (Hég. Moreau.)

PIÈTRE, adj. Mesquin, chétif, mauvais en son genre. *Piètre* équipage. De *piètres* meubles. Avoir une *piètre* mine. Faire *piètre* figure. | S'emploie aussi à propos des personnes. Un *piètre* écrivain. Un *piètre* artiste. C'est un *piètre* sujet.

PIÈTREMENT, adv. (pron. *piètreman*). D'une manière piètre, mesquine, misérable. Être nourri, logé *piètrement*. Il est vêtu *piètrement*.

PIÈTRERIE, s. f. (rad. *piètre*). Chose vile et méprisable dans son genre. Ce n'est là que de la *piètrerie*. C'est un marchand qui n'a que de la *piètrerie* dans son magasin. Vieux et peu usité.

PIETTE, s. f. (dimin. de *pie*). Ornithol. Oiseau du genre harle. C'est le petit harle huppé, à plumage noir et blanc. La *piette*, qui est à peu près de la grosseur du canard, niche sur les bords des marais et des lacs.

PIETTER, v. n. Se dit de l'action d'une caille ou d'une perdrix que le chien fait partir après avoir fait plusieurs faux arrêts. La caille *piette*.

PIEU, s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pièce de bois qui est pointue par un bout, et qui sert à divers usages. Planter un *pieu*. Ficher un *pieu* en terre. Soutenir des terres avec des *pieux*. De *pieux* aigus ils forment leur défense. (Delille.) | Hydraul. *File de pieux*, Rang de pieux équarris et couronnés d'un chapeau arrêté à tenons et mortaises, ou attaché avec des chevilles de fer, pour retenir les berges d'une rivière, d'un étang, ou pour conserver les chaussées des grands chemins. | Se dit aussi, dans les rivières, d'un rang de pieux traversés de pièces de bois nommées *chanlattes*, et qui sert à arrêter, dans les endroits où l'on construit des trains, les bois que l'on a jetés à bûche perdue sur les rivières. | T. de vénerie. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes fauves qui sont dans un parc. L'animal ne broncha pas, même lorsque le *pieu*, brandi d'une main sûre, fut à deux lignes de sa face.

PIEUSEMENT, adv. (pron. *pieuzeman*; rad. *pieux*). D'une manière pieuse. Vivre *pieusement*. Regarder *pieusement*. | Avec respect. Il s'inclina *pieusement* devant l'image de celle qui n'était plus. | *Croire pieusement une chose*, La croire par principe de dévotion et sans y être obligé par la foi. | Fig. et famil. La croire de bonne foi et les yeux fermés. Le ciel a daigné m'accorder deux enfants dont je crois *pieusement* être le père. (Le Sage.)

PIEUX, EUSE, adj. (du lat. *pius*, même sens). Qui a de la piété, qui est attaché aux devoirs de sa religion. Homme *pieux*. Femme *pieuse*. Cœur *pieux*. Ame *pieuse*. On peut se faire dévot par des pratiques, on n'est *pieux* que par le cœur. (Boiste.)

Jette ta vieille Bible, ô jeune homme *pieux*!
Quitte église et collége, et viens chez nous, joyeux!
(V. HUGO.)

| En parlant des choses, Qui tient à la piété, qui part d'un sentiment de piété. *Pieux* dessein. De *pieuses* libéralités. Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et *pieux* désir. | *Legs pieux*, Legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies. | *Croyance pieuse*, Croyance qu'on adopte par principe de dévotion et sans qu'elle soit ordonnée par la foi. | Famil. et ironiq. *Pieuse croyance*, Opinion ridicule, fortement enracinée. Il aimait sa femme et s'en disait aimé, sans remarquer les sourires que faisait naître cette *pieuse croyance*. | Se dit aussi des choses qui tiennent à la piété filiale ou conjugale ou à quelques autres sentiments. *Pieux* regrets. *Pieux* sentiments. Une *pieuse* reconnaissance. Un *pieux* souvenir. | *Rendre de pieux devoirs*, Se dit pour Ensevelir, accompagner quelqu'un au cimetière. Il mourut; le lendemain, ceux qui l'avaient connu et aimé s'en vinrent lui *rendre leurs pieux devoirs*. (A. Lafont.)

Les plus purs d'entre nous, les *pieux* et les bons,
Au séjour du repos s'acheminent plus vite!
(DELILLE.)

PIEZOMÈTRE, s. m. (du gr. πιέζειν, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour observer et mesurer la compressibilité des liquides. Les *piézomètres* de Chevalier sont les meilleurs.

PIFFARO, s. m. Mus. Instrument à vent. Le *piffaro* répond à la haute-contre du hautbois.

PIFFRE, ESSE, s. (de l'allem. *pfeiffer*, joueur de fifre, parce qu'il s'enfle les joues en soufflant). Trivial. Personne grasse, replète, aux joues rebondies. C'est un *piffre*. Une grosse *piffresse*. Tu es devenu bien *piffre*. | S'est dit pour Glouton, gourmand. | S. m. Technol. Gros marteau dont se servent les batteurs d'or.

PIGALLE (JEAN-BAPTISTE). Sculpteur célèbre,

surnommé le *Phidias français*, né à Paris en 1714, mort en 1785. Il travailla d'abord sous la direction de Robert le Lorrain, puis il entra dans l'atelier de Lemoyne, premier sculpteur du roi. Après avoir vainement concouru pour le grand prix, découragé, il partit pour Rome, où il demeura plusieurs années. A son retour, il fit plusieurs bas-reliefs, un *Mercure*, une *Vénus*, le *Tombeau du maréchal de Saxe*, son chef-d'œuvre; et sa réputation commença. On a aussi de Pigalle : la *Statue nue de Voltaire*, vieux et cassé, qui est à la bibliothèque de l'Institut; un groupe de *l'Amour et l'Amitié*; un *Petit Enfant tenant une cage*, statue pleine de fraîcheur et de grâce, et une *Jeune Fille ôtant de son pied une épine*, morceau qui fut son dernier ouvrage. Pigalle entra en 1741 à l'Académie des beaux-arts et mourut chancelier de cette compagnie.

PIGAMON, s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, engaînantes à la base, d'un vert glauque; à fleurs nombreuses, étalées en corymbe ou en larges panicules. On compte une cinquantaine d'espèces de ce genre. Les plus connues de la Flore française sont le *pigamon jaunâtre*, vulgairement appelé *rue des prés*, *fausse rhubarbe*, et le *pigamon à feuilles d'ancolie*, vulgairement *colombine à plumeau*.

PIGAULT-LEBRUN (GUILLAUME-CHARLES-ANTOINE). Romancier fécond, né à Calais en 1753, mort en 1835. Fils d'un magistrat et destiné au barreau, il fut, fort jeune, emporté par son goût pour la littérature et s'y livra bientôt exclusivement. On a de lui une foule de romans extrêmement gais et spirituels; au premier rang nous citerons : l'*Enfant du carnaval*, les *Barons de Felsheim*, *Mon oncle Thomas*, la *Folie espagnole*, *Monsieur Botte*, etc. Il y a des reflets de Voltaire dans ces œuvres quelque peu grivoises, mais rarement triviales. Le *Citateur* est dû à sa plume; c'est un ouvrage curieux à lire.

PIGEONNE, s. f. S'est quelquefois employé, dans le style burlesque, pour Colombe, femelle du pigeon. Le pigeon et sa *pigeonne*.

PIGEONNEAU, s. m. (pron. *pijonô*; dim. de *pigeon*). Jeune pigeon. Qu'on nous donne, dit-elle, de ces *pigeonneaux* dont l'hôte nous a parlé, pourvu qu'ils soient excellents. (Le Sage.) | Fig. et famil. Jeune homme que l'on dupe. C'est un *pigeonneau*. Les escrocs un peu adroits trouvent partout des *pigeonneaux*. La belle pluma le *pigeonneau*.

PIGEONNER, v. a. Employer à la main du plâtre gâché serré, pour élever un mur mince, comme une cloison, un tuyau de cheminée. | Fig. et famil. Duper, tromper au jeu. Se laisser *pigeonner*.

PIGEONNET, s. m. Hort. Sorte de pomme d'automne, oblongue, rosâtre, avec des filets divergents d'un rouge foncé.

PIGEONNIER, s. m. (pron. *pijonie*; rad. *pigeon*). Petit bâtiment où l'on élève des pigeons domestiques. On dit mieux *Colombier*. | Féod. *Droit de pigeonnier*, Droit qu'avaient les propriétaires de trente-six arpents de joindre à leur habitation, non un colombier en briques, mais un pigeonnier en bois, de cinq mètres de haut, et contenant de soixante à cent vingt boulins. | Ironiq. Masure, maison de piètre apparence. Cette maison n'est qu'un *pigeonnier*. Son château était un simple *pigeonnier*.

PIGEONS, s. m. pl. (pron. *pijon*; du lat. *pipio*, pigeonneau). Ornithol. Famille d'oiseaux qui, par les traits essentiels de leur organisation, établissent le passage des gallinacés aux passereaux. Ainsi, comme les premiers, ils ont le bec voûté, les narines membraneuses et renflées, le jabot très-ample, le gésier très-musculeux; comme les seconds, ils ont les doigts libres à leur base; le vol assez soutenu quoique lourd. Les pigeons nichent sur les arbres, vivent par couples, qui se témoignent entre eux une tendresse et une constance remarquables. Le mâle, qui concourt à la construction du nid, couve aussi comme la femelle. La ponte se renouvelle plusieurs fois et ne se compose ordinairement que de deux œufs, d'où éclosent le plus souvent un mâle et une femelle qui, élevés ensemble, ne se quittent jamais. Les mœurs de ces oiseaux sont douces et familières : ils s'apprivoisent aisément. A l'état sauvage on les voit habiter de préférence le voisinage des eaux ou la lisière des bois. Leur nourriture consiste en fruits, en graines, en insectes. Ils commettent beaucoup de dégâts dans les champs ensemencés, en retirant de la terre les grains qu'on y a semés. On ne les voit guère en troupes que dans leurs migrations. La famille des pigeons se subdivise ordinairement en *pigeons proprement dits* ou *colombes*, comprenant le *ramier*, le *colombin*, le *biset* et la *tourterelle* (V. COLOMBE); en *colombi-gallines* et en *colombards*. La chair de nos pigeons domestiques est d'assez bon goût quand l'animal est jeune, et se digère facilement quand elle n'est pas trop chargée de graisse. Les variétés de nos races domestiques ont pour souche principale, sinon unique, le biset, celle de toutes les espèces sauvages qui s'habitue le mieux à la domesticité. Les plus connues de ces variétés sont : le *mondain*, le *gros mondain* ou *pigeon-poulet* des cuisinières, celui qu'on sert le plus ordinairement sur les tables; le *messager*, qui retrouve à d'immenses distances le colombier où il a été élevé, et dont on se sert pour le transport rapide des nouvelles; le *pigeon grosse gorge*, le *pigeon culbutant* et le *pigeon tournant*, remarquables par leurs manières de voler; le *pigeon nonnain* ou *à capuchon*, le *pigeon à cravate*, le *pigeon bagadais*, le *pigeon pattu*, qui a les pieds couverts de plumes, etc. Le *pigeon* roucoule. *Pigeon* mâle. Œufs de *pigeons*. Une volée de *pigeons*. Deux *pigeons* s'aimaient d'amour tendre. (La Fontaine.) Il faut des tours, des bâtiments faits exprès, bien enduits en dehors et garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et loger les *pigeons*. (Buffon.) J'ai vu des pies tourner autour des cages de *pigeons*, uniquement pour leur crever les yeux. (Bern. de Saint-Pierre.) | La loi exige en France que les pigeons soient tenus renfermés dans les colombiers aux époques fixées par les coutumes locales; quand ils sont dehors pendant ce temps, ils

Pigeons.

sont regardés comme gibier, et chacun a le droit de les tuer. Ceux à qui ils appartiennent et qui les laissent vaguer encourent une amende. Les pigeons qui passent dans un autre colombier appartiennent à celui qui en est le propriétaire, pourvu qu'ils n'y aient pas été attirés par fraude ou artifice. L'amour des pigeons pour leurs petits et la mémoire locale de ces animaux ont suggéré l'idée de les employer à porter des dépêches. Pour cela, on emporte dans des cages des pigeons qui ont des petits jusqu'au lieu d'où ils doivent rapporter une réponse. A peine leur a-t-on attaché les dépêches à la patte ou sous l'aile et les a-t-on rendus à la liberté qu'ils retournent vers leurs petits à tire-d'aile en rapportant les billets dont ils sont porteurs. Aujourd'hui, c'est surtout en Belgique que l'on s'adonne à ce genre d'éducation des pigeons; on établit entre eux des concours qui donnent lieu à des paris importants. | *Pigeons ramiers*, Ceux qui vivent en liberté, qui se perchent sur les branches des arbres. | Fig. et famil. Homme qu'on attire par adresse dans un piége et qu'on dupe. | Prov. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*, Parce qu'une chose a un léger inconvénient, il ne faut pas refuser de la faire, surtout si elle est avantageuse ou utile. | Prov. et fig. *Plumer le pigeon*, Escroquer, tricher au jeu. Combien on rencontre à Paris d'adroits cuisiniers, mis comme des princes, qui, dans un salon, *plument un pigeon* sans le faire crier! (J. J.) | *Couleur gorge de pigeon*, ou simplement *gorge de pigeon*, Couleur changeante comme celle de la gorge des pigeons. | Art culin. Pigeon préparé ou accommodé pour être servi sur la table. *Pigeon* rôti. *Pigeon* bardé, piqué. *Pigeon* aux petits pois. | Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. | Mod. *Aile de pigeon*, Disposition des cheveux, qui figure une aile de chaque côté de la tête. On disait une frisure, une coiffure en *aile de pigeon*. | Le pigeon était consacré à Vénus. C'était un de ces oiseaux qu'on immolait sur les autels de cette déesse. | Sorte de papier de petit format. | Petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre. | Tumeur qui survient à la jambe des bœufs. | En poésie, *Pigeon* est remplacé par les synonymes *Colombe* et *Tourterelle*. | Gramm. On dit *une couple de pigeons* quand il s'agit de deux pigeons destinés à être mangés : *Une couple de pigeons* n'est pas suffisante pour le dîner de dix personnes; et *Un couple de pigeons* en parlant de deux pigeons vivants et appariés : *Un couple de pigeons* est suffisant pour peupler un colombier.

PIGER, v. a. (du celt. *pig*, pointe, aiguillon, flèche, fétu; le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Je pigeais*. *Nous pigeons*, etc.). Au jeu de bouchon, Mesurer quel est le palet le plus près du bouchon. | Fig. et famil. Atteindre, attraper. Si j'arrive à *piger* ce godelureau qui tourne autour de mes filles, je lui ferai passer quinze vilaines minutes! (Aug. Lafontaine.) Nous *pigerons* quelque jour le tonsuré.

PIGMENT, s. m. (pron. *pigman*; du lat. *pigmentum*, couleur; fait de *pingo*, je peins). Physiol. Matière à teinte brune, paraissant noire en masse, qui donne à la peau des variétés humaines des nuances diverses, en passant du jaunâtre au jaune cuivre et au brun foncé. Elle a son siége principal dans le corps muqueux. Dans la race blanche, le pigment ne s'étale généralement en couche que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et celle des procès ciliaires. Cependant certains points de la peau doivent une teinte permanente ou temporaire à des pigments dont la couleur perce à travers l'épiderme, par exemple le pourtour du mamelon. Le pigment se montre souvent pendant l'été dans certaines taches sous-cutanées de la face (taches de rousseur), qui sont principalement communes chez les personnes blondes. Dans les races humaines colorées (nègres, peaux-rouges, etc.), il forme une couche continue sur la surface du corps, entre le derme et l'épiderme. Le *pigment* des races africaines est noir.

PIGMENTAIRE, adj. (pron. *pigmantère*). Qui appartient au pigment, qui le constitue. Matière *pigmentaire*. Tache *pigmentaire*. Granulations *pigmentaires*. Les envies, qui poussent à la racine des ongles, sont une substance *pigmentaire*. (W. R.)

PIGNARESSE, s. f. Celle qui peigne le chanvre.

PIGNE, s. f. Fruit du pin, connu sous le nom de *pomme de pin*. C'est un cône formé par l'agrégation des écailles du calice, allongées après la floraison, devenues ligneuses, appliquées les unes sur les autres, et offrant à leur base les noix où se trouvent les graines appelées *pignons*. | Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal.

PIGNEROL. Géogr. Ville d'Italie (Piémont), chef-lieu d'une province du même nom, près du Clusone, à 55 kilom. S. O. de Turin; 14,000 habit. Évêché. Belle cathédrale, place d'armes, bel hôpital. Fabriques de drap commun, filatures de soie, papeteries, tanneries, etc. | Pignerol, ville jadis très-forte et longtemps regardée comme la clé de l'Italie, appartient à la maison de Savoie depuis 1042. François Ier s'en empara en 1536; mais Henri III la rendit à la Savoie en 1574. Cédée de nouveau à la France en 1632, elle fut encore rendue en 1696. De 1801 à 1814, Pignerol fut réuni à la France. | *Château de Pignerol*, Château fort qui, sous l'ancienne domination française, servit de prison d'État, à l'instar de la Bastille et du donjon de Vincennes. C'est là que furent renfermés l'homme au Masque de fer, Fouquet et Lauzun. | La *Province de Pignerol*, sur la frontière de France (Hautes-Alpes), a 70 kilom. sur 40, et compte 135,000 hab.

PIGNOCHER, v. n. (rad. *épinoche*, poisson dont le dos est armé d'épines, parce que celui qui pignoche épluche ce qu'il mange comme s'il craignait d'y trouver quelque arête ou épine; on écrivait aussi *Pinocher*). Manger négligemment, sans appétit, en choisissant les morceaux. Il ne fait que *pignocher*. Peu usité. Le malade *pignochait*.

PIGNOLAT, s. m. Espèce de dragée qu'on fait avec le pignon, amande de la pomme de pin.

PIGNON, s. m. (du lat. *pinea*, pomme de pin). Nom donné aux semences du pin cultivé. C'est une amande allongée ou presque ronde, blanche, huileuse, et dont le goût approche de celui de la noisette. Dans le midi de la France et en Italie on sert cette amande sur les tables. On dit aussi *Pignon doux*. | *Pignon de Barbarie*, Les semences du ricin. | *Pignon d'Inde*, Celle du médicinier. Toutes deux sont d'un usage assez fréquent en pharmacie.

PIGNON, s. m. (du lat. *pinna*, sommet). Archit. Nom qu'on donne au mur extrême et en retour

d'une maison couverte d'un comble à deux égouts, lequel est, par conséquent, terminé en triangle, et porte le faîtage du bâtiment. Mais, à proprement parler, ce nom, qu'on donne généralement à tout le mur, appartient seulement à sa partie triangulaire. Le fronton est donc une sorte de pignon extrêmement bas, encadré de corniches. Dans l'architecture du moyen âge, le pignon avait, en effet, la même importance que le fronton dans l'architecture antique. | Prov. *Avoir pignon sur rue*, Avoir une maison à soi. Signifie aussi Avoir des biens immeubles, des héritages en propre. | Mécan. Petite roue dentée dont les ailes ou dents engrènent dans celles d'une roue plus grande et servent, dans une machine quelconque, à transmettre le mouvement d'une pièce à l'autre. | *Pignon de renvoi*, Pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre. | Pièce qui sert à faire recevoir les verrous de serrures quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pênes des coffres-forts. | Laine de qualité médiocre séparée de la laine fine par le cardage. | Ce qui sort du cœur du chanvre quand on le peigne.

PIGNONNÉ, ÉE, adj. Blas. Qui porte des pignons. *Pignonné* de deux montants de gueules.

PIGNORATIF, adj. m. (du lat. *pignus, pignoris,* gage). Jurisp. *Contrat pignoratif*, Acte par lequel on prête sur un gage mobilier ou immobilier, avec faculté de garder le gage en payement si le remboursement n'a pas lieu au jour fixé. Le *contrat pignoratif* est défendu par le code civil.

PIGNORATION, s. f. (pron. *pignorasion*). Anc. jurisp. Action de faire un contrat pignoratif; action de recevoir en gage, de mettre en gage.

PIGNORER, v. a. (du lat. *pignorare;* fait de *pignus*, gage). Saisir, prendre en gage. Le seigneur propriétaire peut *pignorer* lesdits pourceaux pour le dommage, et en tuer un à son choix. (Anc. cout.)

PIGOCHE, s. f. Sorte de jeu d'adresse qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce. Jouer à la *pigoche*. Faire une partie de *pigoche*.

PILAGE, s. m. Action de piler. Le *pilage* du poivre. Le *pilage* de substances pharmaceutiques.

PILAIRE, adj. (du lat. *pilus*, poil). Qui appartient, qui a rapport aux poils. Système *pilaire*. | Pathol. *Maladies pilaires*, Le trichiase et la plique.

PILASTRE, s. m. (de l'ital. *pilastro;* dérivé du lat. *pila*, pilier). Archit. Colonne de forme carrée. Le *pilastre* est soumis aux mêmes proportions que la colonne, couronné comme elle d'un chapiteau, et lui ressemble aussi par la base. Son usage est d'une grande ressource dans l'architecture moderne, ou, sans lui, il serait difficile de donner à nos édifices un caractère bien déterminé, les colonnes étant d'un emploi trop coûteux et se prêtant peu à la distribution de nos maisons et de nos villes. *Pilastre* dorique, ionique, corinthien. *Pilastre* cannelé. Boiseries figurant des *pilastres*.

PILATE (PONCE). Préfet romain, chargé du gouvernement de la Judée, vers l'an 26 de J. C., sous Tibère. Les Juifs et les Samaritains eurent beaucoup à souffrir de sa tyrannie. La conduite de Ponce Pilate, pendant le procès du Christ, fut celle d'un homme faible qui, ébranlé par les menaces des Juifs, leur sacrifia un innocent afin d'étouffer les plaintes qu'ils auraient pu porter contre lui à Rome. Il était certainement convaincu de l'innocence de leur victime : les tentatives qu'il fit pour la sauver ne permettent pas d'en douter, et pourtant il condamna le Christ au supplice de la croix, après s'être lavé les mains, comme pour décliner la responsabilité de cette mort injuste. Selon la tradition, Ponce Pilate, obligé de se justifier de cette sentence, se tua de désespoir. Il est plus probable, cependant, que Caligula le destitua et l'exila à Vienne en Dauphiné, pour le punir de sa conduite envers les Juifs, pendant la dernière année du règne de Tibère. | Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate*, Se dit lorsque des personnes se renvoient l'une à l'autre celui qui leur demande quelque chose, par allusion à l'action de Pilate renvoyant le Christ à Caïphe, qui le lui renvoya à son tour.

PILATE (mont). Géogr. Montagne des Alpes, dans le canton de Lucerne, et dont le sommet le plus élevé, le Tomlishorn, s'élève à 2,343 mètres. On y trouve plusieurs sources d'eaux minérales et le lac Pilate où, selon la tradition, le procurateur de la Judée se serait précipité de désespoir. | Montagne qui fait partie des Cévennes, entre Argental et Condrieux. On rattache également à cette montagne la mort de Ponce Pilate. On prétend qu'il s'y serait noyé dans la source du Gier.

PILÂTRE DU ROZIER (JEAN-FRANÇOIS). Physicien célèbre par son zèle pour la science, qui lui coûta la vie; il était né à Metz en 1756. Venu fort jeune à Paris, il s'y fit connaître par un cours public sur l'électricité et par des recherches scientifiques qui lui valurent une chaire de chimie à Reims, et bientôt après la place d'intendant des cabinets d'histoire naturelle et de physique. Pilâtre entreprit le premier voyage aérien qui ait été exécuté en ballon, et devint le collaborateur intrépide de Montgolfier. Il avait formé le projet de passer, en ballon, de France en Angleterre. Le 15 juin 1785, vers sept heures du matin, il partit de Boulogne, avec un physicien nommé Romain, dans un aérostat pour la construction duquel le gouvernement avait mis 40,000 francs à sa disposition, et où il avait imaginé de combiner le procédé de Montgolfier avec la méthode inventée par Charles. Le ballon était à peine parvenu à une hauteur de 600 mètres quand il s'enflamma, et les deux aéronautes tombèrent fracassés dans les environs du village de Vimille. Cet événement eut lieu en 1785.

PILAU, s. m. (pron. *pilo.*) Art culin. Mets favori des Persans, également en usage chez les Turcs, et qui consiste en riz cuit à l'eau et au beurre ou à la graisse, quelquefois avec des morceaux de mouton hachés. Il a passé dans la cuisine française. *Pilau* au gras. *Pilau* au maigre.

PILCOMAYO. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, sort des Andes dans la Bolivie, à quelque distance de Chuquisaca, coule à l'E., puis au S. E., et se jette par deux branches dans le Paraguay, vis-à-vis de l'Assomption, après un cours d'environ 1,400 kilom.

PILE, s. f. (du gr. πῖλος, amas, monceau; fait de πιλεῖν, entasser). Amas de choses placées les unes sur les autres. Une *pile* de carreaux. Une *pile* de livres. Une *pile* de bois. Une *pile* de boulets. Mettre des livres en *pile*, en faire une *pile*. Quand il entra et qu'il aperçut ces *piles* d'écus symétriquement arrangées, il tressaillit et fit un mouvement de retraite. (A. Mechey.) | *Pile de cuivre*, Poids de cuivre en forme de godets qui se placent les uns sur les autres et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les subdivisions du poids total. | *Pile de pont*, Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. Ce pont a dix *piles*. La première, la dernière *pile*. On peut donner moins d'épaisseur aux *piles* en augmentant celle des culées. (Borghers.) | Blas. Espèce de pal aiguisé qui se pose la pointe tournée vers le bas de l'écu. | *Pile de malheur* ou *de misère*, Au tric-trac, Pile de dames que le joueur qui n'a pu faire le jan de retour est obligé de faire dans le coin de son grand jan. | Phys. *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *pile de Volta*, Appareil électrique inventé par Volta, sur les indications fournies précédemment par le médecin Galvani. Cet instrument est composé de disques métalliques, zinc et cuivre, réunis deux à deux; ces couples sont placées les unes sur les autres, mais séparées par des rondelles de drap qu'on imbibe d'une eau saturée de sel, afin qu'elle soit meilleure conductrice de l'électricité. | *Pile à auges*, Pile horizontale et composée de couples carrées, séparées les unes des autres par un petit espace que l'on remplit d'eau acidulée. | *Pile sèche*, Celle où le conducteur humide est remplacé par du papier ou par du carton. | Technol. Grand vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile. | Auge dans laquelle le foulon met l'étoffe pour la dégraisser ou la fouler. | Portion du tronc d'un arbre, qui est susceptible d'être converti en charpente. | Citerne servant de réservoir pour les huiles dans une savonnerie. | Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. | Grosse pierre servant à écraser, à broyer quelque chose. Vieux et hors d'usage aujourd'hui. | Prov. et fig. *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*, Le tourmenter, le molester ou parler mal de lui. | Trivial. Rossée, raclée, série de coups donnés à quelqu'un. Donner une *pile*. Il a reçu une *pile*.

PILE, s. f. (du gaulois *pile*, navire, parce qu'on figurait anciennement un navire sur le côté des pièces de monnaie où se voient aujourd'hui les armes). Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes de la nation ou du roi régnant. | *Croix ou pile, croix et pile*, Sorte de jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air. Un des joueurs nomme, à son choix, un des côtés de la pièce, et, si elle se présente de ce côté, lorsqu'elle est tombée, il a gagné. Jouons à *croix ou pile* à qui commencera. | Famil. *Je les jetterais à croix et à pile*, Se dit en parlant de deux choses à peu près égales, dont le choix est tout à fait indifférent. | On dit aussi, et plus souvent : *Pile ou face*.

PILE, s. m. (du lat. *pilum*, même sens). S'est employé pour Trait, javelot. Ils dardaient leurs *piles* de telle roideur que souvent ils enfilaient boucliers et deux hommes armés. (Montaigne.)

PILÉ, ÉE, part. Écrasé par le pilage. Cacao *pilé*. Amandes *pilées*. Des herbes *pilées*.

PILÉAIRE, adj. (du lat. *pileus*, bonnet). Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉANTHE, s. m. (du gr. πῖλος, bonnet; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des myrtacées, remarquable par la coiffe qui enveloppe les fleurs avant leur épanouissement.

PILÉATE, adj. Bot. Qui est muni d'un chapeau. Champignon *piléate*. | S. m. pl. Ordre de la classe des hyménomycètes, comprenant ceux de ces champignons qui sont pourvus d'un véritable chapeau.

PILÉE, s. f. (rad. *pile*). Quantité de matière que peut contenir la cuve du cartonnier. | Quantité d'étoffes que l'on met dans l'auge ou vaisseau de bois destiné pour la faire fouler. Une *pilée*.

PILER, v. a. (du gr. πιλεῖν, fouler, presser). Broyer, réduire un corps en parties plus ou moins menues, l'écraser avec un marteau, un pilon ou quelque autre instrument qui fasse le même effet. *Piler* des amandes. *Piler* des herbes. Il m'apprit d'abord à *piler* avec grâce des drogues dans un mortier. (Le Sage.) Faites *piler* séparément trois vieux pigeons et vingt-cinq écrevisses bien vivantes. (Brillat-Savarin.) | *Piler du chanvre*, Mettre la filasse dans de grands mortiers de bois et la battre avec de gros maillets. | *Piler du poivre*, Se dit (fig. et famil.) du mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes. La marche se trouvant gênée ou retardée, les soldats ne font plus que piétiner sans avancer, ce qu'ils appellent *piler du poivre*. | Se dit aussi ironiquement d'un mauvais cavalier qui saute sur sa selle à chaque pas du cheval.

PILET, s. m. Ornithol. Espèce du genre canard, appelée aussi *canard à longue queue*, qui se trouve dans le nord des deux continents, et qui est caractérisée par une queue prolongée horizontalement et pointue, ainsi que par un bec long, mais étroit.

PILEUR, EUSE, s. (rad. *piler*). Celui, celle qui pile. Le *pileur* est l'ouvrier qui, dans les pharmacies et chez les épiciers, est employé à piler des drogues. Les *pileurs* se fatiguent beaucoup et sont peu payés.

PILEUM, s. m. (pron *piléome;* mot latin). Bonnet de laine, affectant la forme d'un œuf, que portaient les Romains de condition libre. On le donnait aux affranchis, et c'était un des attributs des Dioscures. | Chapeau placé au bout d'une pique et sous lequel on plaçait les esclaves à vendre. | *Être mis sous le pileum*, Être vendu comme esclave. | *Appeler au pileum*, signifiait, au contraire, Appeler à la liberté, c. à d. au droit de porter le bonnet de laine des citoyens. Spartacus *appelle au pileum* tous les esclaves de l'Italie. (Acad.) Prolétaires, on vous *appelle au pileum*. | On écrit aussi *Pileus*.

PILEUX, EUSE, adj. (du lat. *pilosus;* fait de *pilus*, poil). Qui est garni de longs poils. Plante à tige *pileuse*. Épiderme *pileux*. Scarabée à élytres *pileux*. | Synonyme de *Pilaire*. Système *pileux*.

PILIDION, s. m. (du lat. *pilidion;* du gr. πῖλος, chapeau). Bot. Sorte de cupule ou de réceptacle dans les lichens. Il est hémisphérique, et a la superficie recouverte de bourgeons séminiformes qui se dispersent à leur maturité. | Genre de la famille des champignons qui se trouve sur les feuilles mortes d'érable. Il a été rapporté plus exactement par quelques auteurs à la famille des hypoxylées.

PILIER, s. m. (pron. *pilié;* rad. *pile*). Massif en pierres, prismatique ou cylindrique, qui sert de point d'appui quelconque. On choisit toujours pour faire le pilier la pierre dure résistant le plus à la charge. *Pilier* gothique. *Pilier* d'une église. *Piliers* hauts, déliés, massifs. Les belles statues! le beau marbre! les beaux *piliers!* (Molière.) Avec la lampe perpétuelle brûlaient quatre flambeaux de cire jaune qui, attachés au-dessus des bénitiers, contre les principaux *piliers*, jetaient une lueur rouge sur les marbres bleus et noirs de la basilique déserte. (De Vigny.) D'autres monuments ne présentaient plus que les restes encore debout de *piliers* isolés, des pans de murailles inclinés et des frontons démantelés. (Lamartine.) | Autrefois, *Le pilier des consultations*, ou absol. *Le pilier*, Pilier de la grande salle du palais de Justice, à Paris, près duquel se tenaient des avocats pour donner des consultations.

> Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
> Est un *pilier* fameux des plaideurs respecté,
> Et toujours des Normands à midi fréquenté.
> (BOILEAU.)

| Dans les carrières, Masse de pierres laissée de place en place pour soutenir le ciel de la carrière. | Fig. et famil. Jambes d'une grosseur extraordinaire, disproportionnée. Avoir de bons gros *piliers*. | Homme qui est constamment dans un certain endroit. C'est un *pilier* d'estaminet, de cabaret. Qu'est-

ce qu'un gentilhomme? Un *pilier* d'antichambre. (Racine.) Nous voulons vous voir un *pilier* de coulisses. (Piron.) | Se disait des poteaux de justice, des fourches patibulaires. Les *piliers* d'une justice. | Anat. *Piliers du diaphragme*, Gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. | *Piliers du voile du palais*, Replis membraneux distingués en *pilier antérieur* et *pilier postérieur*. | On donne aussi ce nom de *piliers* à trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte, ce qui l'a fait désigner sous le nom de *voûte à trois piliers*. | Archit. Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. | *Pilier battant*, Corps de maçonnerie élevé pour contenir la poussée d'un arc ou d'une voûte. | T. de manége. Poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres. | Poteaux entre lesquels on met un cheval pour commencer à le dresser. Mettre un cheval dans les *piliers*, le faire travailler entre deux *piliers*. | Prov. et fig. *Se frotter au pilier*, Prendre les habitudes bonnes ou mauvaises de ceux qu'on fréquente. | Technol. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre. | Mar. *Piliers de bitte*, Deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

PILIFÈRE, adj. (du lat. *pilus*, poil; *ferre*, porter). Hist nat. Qui porte des poils. Tubercules *pilifères*. Feuilles, articulations *pilifères*.

PILIFORME, adj. (du lat. *pilus*, poil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIPÈDE, adj. (du lat. *pilus*, poil; *pes*, *pedis*, pied). Qui a les pieds garnis de poils. L'asile *pilipède*. Animal *pilipède*.

PILIPENNE, adj. (du lat. *pilus*, poil; *penna*, aile). Qui a des ailes chargées de poils.

PILLAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *piller*). Dégât, ravage, enlèvement que le soldat fait à la guerre de tout ce qui peut satisfaire son avidité pour le butin. Promettre le *pillage* aux soldats. Abandonner au *pillage* une ville prise d'assaut. Mettre une ville au *pillage*. Le *pillage* des campagnes. | Dans les armées romaines, le *pillage* n'était considéré comme punissable que quand l'intérêt public s'en trouvait compromis ou que les troupes s'y livraient avant d'en avoir reçu l'ordre des chefs. Pour donner le signal du pillage on élevait une lance portant un lambeau de pourpre et nommée *hasta cruentata*. Depuis le moyen âge jusqu'à l'époque de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, le ravage et le pillage d'un territoire furent regardés comme un encouragement donné aux troupes et la juste punition des populations ennemies. C'est en 1791 seulement que parurent les premières dispositions légales pour prévenir le pillage. Depuis, trop de villes encore ont été pillées; et il paraît bien difficile d'empêcher ce malheur de se joindre à toutes les autres horreurs de la guerre. Quand l'une aura cessé, l'autre cessera. Je lui offris la moitié de l'argent qu'il avait préservé du *pillage*, ce qu'il refusa. (Le Sage.) Il préserva la ville du *pillage*. (Voltaire.) Arrêtez, troupe lâche, et de *pillage* avide. (J. B. Rousseau.) | En Afrique, où la destruction des récoltes et la prise des troupeaux sont le seul moyen d'atteindre les populations nomades, ce genre de pillage est encore en usage dans notre armée comme une des formes nécessaires de la guerre : on l'appelle *razzia*. | *Il semble qu'il revienne du pillage; il est fait comme un homme qui revient du pillage*, Se dit d'un homme dont la chevelure et les habits sont dans un grand désordre. | *Tout y est au pillage*, Se dit en parlant d'une maison où il n'y a pas d'ordre, où chacun prend et tire de son côté. | *Être au pillage*, Être en désordre. | Mar. Se disait anciennement de la dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et de l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à trente livres; le surplus se nommait *butin*.

PILLARD, ARDE, adj. (*ll* mouillées; rad. *piller*). Qui aime à piller. Soldat *pillard*. Troupe *pillarde*. Être d'humeur *pillarde*. | *Chien pillard*, Chien hargneux, querelleur. | Substantiv. Un *pillard*. Poursuivre les *pillards*. Les paysans s'armèrent pour combattre les *pillards*. Les *pillards* de l'armée française.

Et vous osez parler de vos pères! Vos pères,
Hardis parmi les forts, grands parmi les vieillards,
Étaient des conquérants, vous êtes des *pillards*.
(V. HUGO.)

| Famil. Se dit aussi des domestiques d'une maison où chacun prend et tire de son côté. La cave était livrée aux *pillards*. Les *pillards* de la Cour.

PILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Volé, dérobé publiquement. Outre cela, leurs biens ne sont pas *pillés*, comme ceux des grands, par des intendants fripons. (Le Sage.) Génabum, enlevé à la première attaque, fut *pillé* et brûlé en représailles du massacre qu'on y avait fait des Romains. (Anquetil.) | Littérat. Ces vers sont *pillés* chez Molière. Des crayons grossiers *pillés* chez Rabelais. (Voltaire.)

PILLER, v. a. (*ll* mouillées). Emporter publiquement et avec violence les biens d'une ville, d'une maison, etc. *Piller* une ville, un village, un château. Ce pirate envoya une partie de ses soldats visiter le bâtiment espagnol, c. à d. *piller* tout ce qu'il y avait dedans. (Le Sage.) Les soldats *pillèrent* les maisons. | Se dit quelquefois des animaux.

Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile,
Aller *piller* le miel que l'abeille distille.
(BOILEAU.)

| Se dit aussi en parlant de toutes sortes de concussions, d'exactions, de vols privés et d'abus de confiance. Ces domestiques *pillent* impunément leur maître. Que de fonctionnaires n'ont pas craint de *piller* les caisses publiques. Tout le monde à l'hôtel *pillait* et saisissait tout ce qu'il pouvait attraper. (Le Sage.) | *Piller une collation, un dessert*, Se jeter sur une collation, sur un dessert, pour emporter les pâtisseries, les fruits, etc. | Se dit également des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. Ce chien *pille* les mendiants. On dit quelquefois *Pille!* pour exciter un chien à se jeter sur un animal, sur une personne, et, à la chasse, sur le gibier. | Littérat. et beaux-arts. S'approprier, en composant un ouvrage, et sans en avertir, des vers, des passages, des pensées que l'on a pris dans un auteur. Il *pille* les anciens et les modernes. Ce n'est pas faire honneur aux anciens que de les *piller* de cette sorte. (Le Sage.) | Absol. Un soldat n'a plus de discipline dès qu'il peut *piller*; et si, en *pillant*, il s'est enrichi, il devient aussitôt mauvais soldat. (Napoléon Ier.) | Par anal. *Piller* dans Gluck, dans Rabelais. Ce musicien *pille* partout. | T. de jeux. Prendre au talon plus de cartes qu'on ne le doit. | Se dit aussi, à la triomphe, où celui qui fait a le droit, lorsqu'il tourne un as, de prendre cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, ce qui s'appelle aussi *faire pille*. | SE PILLER, v. pr. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre. Les poètes *se pillent* sans le vouloir. (Boiste.)

PILLERIE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *piller*). Volerie, extorsion, action de piller. C'est un brigandage et une *pillerie*. Que de prétendus honnêtes gens ne se sont enrichis que par des *pilleries*.

PILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées; rad. *piller*) Celui, celle qui pille, qui aime à piller. C'est un grand *pilleur*. | S'est dit particulièrement des compagnies de gens de guerre qui ravageaient le pays.

PILLOTER, v. a. (*ll* mouillées; dim. de *piller*). Vieux mot, qui signifiait Piller un peu; prendre des choses de peu de valeur. Les abeilles *pillotent* de çà, de là les fleurs; mais elles en font après le miel qui est tout leur. (Montaigne.)

PILLOTERIE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *piller*). S'est dit pour Petit pillage. Si vous donnez de votre main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (Montluc.)

PILNITZ. Géogr. Village et château royal de Saxe, à peu de distance de Dresde, remarquable par sa belle situation sur la rive droite de l'Elbe et par la bizarrerie de son architecture. | Hist. *Déclaration* ou *Manifeste de Pilnitz*. Base de la coalition de l'Europe contre la Révolution française; le *Manifeste de Pilnitz* est l'acte publié le 27 août 1791 par l'empereur Léopold et par Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui invitaient les souverains de l'Europe à rétablir Louis XVI. Cette déclaration, remise aux frères de ce dernier, fut le signal des longues guerres de la République.

PILOCIERGE, s. m. Bot. Espèce de cactier, dit aussi *cierge à bonnet*, qui croît au Mexique. Sa tige s'élève à environ 7 à 8 mètres, et se termine par une sorte de gros bonnet d'apparence laineuse d'où sortent les fleurs et les fruits. Ce bonnet a 60 ou 70 centimètres de haut sur 30 de large. La fleur est belle, grande et rouge. Le fruit est une baie violette, grosse, longue de 20 centimètres.

PILOIR, s. m. Technol. Bâton d'environ deux mètres de longueur, et garni quelquefois d'une espèce de petite masse dont se servent les mégissiers pour enfoncer les peaux dans les cuves.

PILON, s. m. (du lat. *pilum*, fait du gr. πιλεῖν, fouler). Instrument de bois, de fer, de pierre, de verre, etc., dont on se sert pour piler, écraser ou réduire en parties plus ou moins menues toutes sortes de substances ou corps. *Pilon* de fer. *Pilon* de bois, d'agate, de marbre. Écraser avec un *pilon*. | Se dit également des gros marteaux ou maillets qui, dans les moulins à tan, dans les papeteries, etc., servent à broyer, à briser. | *Mettre un livre au pilon*, Le déchirer par morceaux, en sorte qu'il ne puisse plus servir qu'aux cartonniers, pour être pilonné et réduit en cette espèce de bouillie dont on fait le carton. Si l'Éternel ou la Nature se dévoilaient à nos yeux, que de livres il faudrait *mettre au pilon!* (Boiste.) Le code pénal (art. 47) ordonne de *mettre au pilon* les écrits et gravures contraires aux mœurs. | Barre de fer pour remuer le verre en fusion. | Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun. | Conchyliol. Nom marchand d'une coquille du genre strombe.

PILON (GERMAIN). Un des grands sculpteurs français, né vers 1515 à Loué, près du Mans, mort vers 1590. Il vint à Paris en 1550, fut l'émule et l'ami de J. Goujon, et contribua avec lui à entretenir le goût de l'antique. On admire ses *Mausolées de Guill. du Bellay* (au Mans), *de François Ier*, *de Henri II* (à Saint-Denis) et *du chancelier de Birague*; *la Foi, l'Espérance et la Charité* (sur le monument de Henri II), son groupe des *Trois Grâces*, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture française (au Louvre), et plusieurs autres beaux morceaux.

PILONNAGE, s. m. Technol. Action de remuer le verre dans le creuset avec le pilon. | Action de piler le vieux papier dont on fait du carton. | Action de battre avec le pilon et autres outils, tels que battes, dames, etc. « Le pilonnage des remblais sur lesquels doit être assis un ouvrage, tel qu'une voie de communication, » pour but de produire artificiellement et en peu de temps l'effet qui n'aurait lieu qu'à la longue et d'une manière irrégulière. » (F. Tourneux.) | Quelques lexicographes écrivent *Pilonage*. Procéder au *pilonnage*.

PILONNÉ, ÉE, part. Écrasé, broyé, battu, remué au moyen du pilon. Papier *pilonné*. Remblai *pilonné*. Terre *pilonnée*. Des talus bien *pilonnés*.

PILONNER, v. a. (rad. *pilon*). Battre avec le pilon. *Pilonner* du café, du sucre, de la gomme. *Pilonner* du papier. *Pilonner* les terres. *Pilonner* un remblai. L'intérieur du dépôt des terres reste sans autre tassement que celui résultant de leur compression naturelle, et l'on se contente de damer et *pilonner* avec soin l'extérieur. (F. Tourneux.) | *Pilonner le verre*, Le remuer dans le creuset avec un bâton. | Manuf. *Pilonner la laine*, La remuer fortement avec une pelle de bois, dans une chaudière remplie d'un bain plus que tiède, composé de trois quarts d'eau claire et d'un quart d'urine, pour la dégraisser au sortir de la balle.

PILORI, s. m. (mot d'une étymologie incertaine. Quelques auteurs prétendent que c'est une corruption de *puits Lori*, parce que le puits d'un nommé Lori se trouvait près du premier poteau de ce genre qui fut dressé à Paris). Lieu patibulaire où s'élevait le poteau ou pilier du seigneur haut justicier, surmonté de son écusson, et portant des chaînes et colliers de fer ou *carcans*, que l'on passait au cou des patients exposés aux yeux du public. Ces poteaux s'appelaient eux-mêmes *piloris*. Le pilori était quelquefois une construction en charpente sur laquelle le condamné était debout, ayant le cou et les poignets passés entre deux planches qui se rejoignaient; la machine tournait sur un pivot, de sorte que la face du patient était présentée successivement à la foule qui l'entourait. A Paris, il y eut longtemps un pilori au carrefour de Bucy, vers la rue du Four; c'était une tour percée de fenêtres. Le pilori des Halles était une tourelle octogone, au milieu de laquelle était un cercle de fer où l'on faisait passer la tête et les bras des condamnés, banqueroutiers frauduleux, concussionnaires et autres. Ils étaient exposés là trois jours de marché consécutifs, et pendant deux heures chaque fois. Près du pilori des Halles était une grande croix de pierre, au pied de laquelle le débiteur insolvable venait déclarer qu'il faisait cession de ses biens, cession qui ne pouvait avoir lieu qu'après qu'il avait reçu le *bonnet vert* de la main du bourreau. Cette cérémonie humiliante ne se pratiquait plus à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le supplice du pilori fut aboli en 1789, et remplacé ensuite par l'*exposition*. Mais le nom est demeuré après la suppression de la chose, parce que l'infamie était restée. Mettre au *pilori*. Être exposé au *pilori*.

Je plains ceux qu'en spectacle en ce lieu l'on expose
L'affront du *pilori* me paraît quelque chose.
(BOURSAULT.)

| Fig. Les malversations de ce fonctionnaire l'ont mis au *pilori* de l'opinion publique.

PILORIÉ, ÉE, part. Mis au pilori. Des banqueroutiers *pilloriés*. Condamnés politiques *pilloriés*.

PILORIER, v. a. (rad. *pilori*). Mettre au pilori. *Pilorier* un filou, un banqueroutier. | Fig. Diffamer quelqu'un, le couvrir de honte. On *a pilorié* les patriotes dans les journaux réactionnaires.

PILORIS, s. m. Zool. Mammifère rongeur du

genre des agoutis, appelé aussi *rat musqué des Antilles*. Il n'est guère moins gros qu'un lapin ; sa queue est courte et cylindrique ; son poil est ordinairement blanc sous le ventre, et noir ou tanné sur le reste du corps. Ce quadrupède se fait, comme le lapin, une retraite sous terre, et paraît vivre de la même manière. Il répand une odeur musquée qui parfume si fort son terrier, qu'il est facile de le reconnaître.

PILORISER, v. a. T. de droit coutumier. Attacher au pilori. V. PILORIER.

PILOSELLE, s. f. (pron. *pilozèle* ; du lat. *pilus*, poil). Bot. Nom sous lequel diverses plantes ont été décrites par les anciens. Leur seul caractère commun est d'offrir des poils longs, épars ou serrés. | Plante du genre épervière, qui croît abondamment dans les environs de Paris. On la rangeait autrefois parmi les vulnéraires. | *Piloselle à fleurs bleues*, La myosotide annuelle. | *Piloselle siliqueuse*, L'arabette rameuse. | Le thlaspi ou tabouret perfolié.

PILOSISME, s. m. Bot. Altération morbide ou anomalie des plantes, qui consiste dans le développement excessif des poils sur une tige ou sur des feuilles habituellement glabres ou à peine pubescentes. Le *pilosisme*.

PILOSITÉ, s. f. (pron. *pilozité* ; du lat. *pilositas*, formé de *pilus*, poil). Bot. État d'une surface qui est couverte de poils. La *pilosité* des feuilles.

PILOT, s. m. (pron. *pilo* ; rad. *pile*). Nom qu'on donne, dans les marais salants, aux monceaux de sel qui sont dans les endroits de ces marais qu'on appelle le *mort*, lorsque ces monceaux affectent la forme ronde. Quand ils sont en long, on les appelle *ressis*. | Technol. Portion de la tissure d'un filet appelée *folle*. | Dans les orgues, Petite tige de métal attachée aux touches, et qui, en traversant les sommiers, porte sur la soupape, qu'elle ouvre en poussant du haut en bas. Les *pilots* d'un orgue.

PILOTAGE, s. m. (rad. *pilotis*). Ouvrage de pilotis. Établir un *pilotage*.

PILOTAGE, s. m. (rad. *pilote*). L'art de bien conduire un navire. Il comprend tout ce qui concerne la science de la navigation ; il consiste à prendre la hauteur des astres, en déduire la latitude, les angles horaires, les azimuts, à sonder, mesurer le sillage, observer la variation, etc. École de *pilotage*. Cours de *pilotage*. Sous l'ancien régime, le *pilotage* était spécialement exercé à bord des navires du roi par un marin qui avait le titre de maître-pilote. | Profession de pilote. | Dans un sens plus étroit, Conduite qui se fait d'un navire pour le faire entrer dans un port ou l'en faire sortir, pour le préserver des écueils. | Se dit des droits qui sont dus aux pilotes lamaneurs, qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir. Payer le *pilotage*. Acquitter le *pilotage*.

PILOTE, s. m. (du vieux franç. *pilé*, navire). Mar. Celui qui conduit, qui dirige un navire à l'atterrissage. Un bon, un mauvais *pilote*. Un *pilote* habile. Prendre les ordres du *pilote*. | Les fonctions des pilotes, bien que modifiées depuis la création des écoles publiques d'hydrographie, restent et resteront longtemps encore très-importantes, et cependant très-obscures et très-peu récompensées. Ces fonctions consistent à guider le navire et à le conduire à travers les écueils et les dangers de toute sorte. Dès qu'il est à bord, le pilote, comme autrefois, prend le commandement du navire, et, sous la surveillance du capitaine, donne les ordres relatifs à la route et à la manœuvre ; c'est sur lui que repose le soin de le conduire à bon port ; c'est lui qui tient dans sa main la vie et la fortune de l'équipage et des passagers, et sa présence suffit à décharger le capitaine de sa part de responsabilité. Les salaires des pilotes sont plus que modiques et nullement proportionnés à leurs pénibles travaux. Ses *pilotes* lisaient sur le front des étoiles. (Esmén.) Le *pilote* prudent parfois cède à l'orage. (Dest.) | *Pilotes côtiers*, Marins qui dirigent les navires en vue de certaines côtes et dans certaines parties de mer dont ils ont une connaissance particulière. | *Pilotes lamaneurs*, Ceux qui dirigent les navires à l'entrée et à la sortie des ports, sur les rades, baies, rivières, etc. Ces pilotes doivent avoir une connaissance parfaite de la localité, des marées, des écueils, des vents, des phares, etc. Pour être pilote lamaneur, il faut avoir vingt-quatre ans, compter six ans de navigation, deux campagnes au service de l'État, et avoir subi un examen sur la manœuvre et les marées. | Il existait autrefois en France des *pilotes hauturiers*, chargés de la direction de la navigation en haute mer ; il y avait sur chaque navire de l'État un pilote hauturier, qui ne pouvait jamais devenir officier, parce qu'il n'était pas de race noble. Ce grade fut supprimé en 1791, et une partie de ses fonctions fut dévolue au chef de la timonerie ou maître timonier. Aujourd'hui que l'on exige de tous les officiers de marine beaucoup d'instruction pratique, il n'y a plus de pilote hauturier : ces fonctions sont réparties entre tous les officiers du navire. | Sur les navires pêcheurs, Celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer. | Atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs. Le *pilote* de la Manche. Le *pilote* du Brésil. | Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes. L'espèce principale est un poisson dont la forme et les couleurs rappellent le maquereau. Il était célèbre depuis longtemps par sa singulière habitude de voyager comme de concert avec les requins et autres grands poissons voraces de l'Océan, auxquels on a dit qu'il servait de pilote. Ce poisson habite également la Méditerranée et l'Océan, dans lequel on ne le trouve guère au-dessus du quarantième degré nord. Sa chair est médiocre. Les autres sous-genres n'offrent aucune espèce bien digne d'intérêt. | Luth. Dans l'orgue, Baguettes cylindriques qui servent à transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules qui transmettent la même action aux soupapes du sommier du positif. | Comm. Sorte de drap croisé et très-fort, dans le genre de celui des vareuses de marin. Paletot en *pilote*. | Adjectiv. Drap *pilote*. | *Bateau-pilote*, Bateau dont se servent les pilotes lamaneurs. Un *bateau-pilote* doit être une excellente embarcation, pontée et gréée de manière à affronter les plus mauvais temps.

PILOTÉ, ÉE, part. Conduit et dirigé en mer, à l'atterrissage des côtes. Navire *piloté*. Barque *pilotée*. | Par extens. et fig. Guidé. Un étranger *piloté* dans Paris. La pauvre jeune fille était mal *pilotée*.

PILOTER, v. a. (rad. *pilote*). Conduire et diriger un navire ; exercer le pilotage. *Piloter* un navire à l'entrée d'un port, sur une côte. | Fig. L'envoyé du duc de Savoie à Madrid *pilotait* sa barque avec beaucoup d'adresse. (Mém. de Louville.) | Fig. et famil. Servir de guide dans le monde, de cicerone dans une ville étrangère. Et quand tu seras en âge de voir le monde, je te *piloterai* à travers les écueils de la vie. (Duplessis.) | Absol. Ces marins ne font que *piloter*.

PILOTER, v. n. Enfoncer des pieux ou pilots, pour soutenir et affermir les fondements d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau ou sur une terre de mauvaise consistance. | Activ. *Piloter* un terrain.

PILOTIN, s. m. Novice sur un navire marchand, ayant un commencement d'instruction maritime. Embarquer comme *pilotin*.

PILOTIS, s. m. (pron. *piloti* ; rad. *pile*). Gros pieu, grosse pièce de bois pointue et ordinairement ferrée par le bout, qu'on fait entrer avec force dans la terre pour asseoir les fondements d'un édifice, ou de quelque autre ouvrage, lorsqu'on veut bâtir dans l'eau ou dans quelque autre lieu dont le fond n'est pas solide. Enfoncer des *pilotis*. Une ville bâtie sur *pilotis*. L'église métropolitaine de Paris est bâtie sur *pilotis*. | *Pilotis de retenue*, Pilotis qui servent à maintenir le terrain autour du bâtiment. | *Pilotis de support*, Pilotis sur lesquels repose la pile. | Prov. et fig. *Bâtir sur pilotis*, Établir solidement ses affaires, sa fortune. C'est un homme prudent, et qui songe à *bâtir sur pilotis*.

PILPAY. Ancien fabuliste de Perse. L'ouvrage qu'on lui attribue est fort répandu dans les contrées du Levant et en Occident : il a été traduit et interprété d'une infinité de manières. Ce livre paraît être d'origine indienne ; il en existe encore plusieurs textes sanscrits, dont un porte le titre de *Pand-Chaantra* (les Cinq-Livres), et un autre celui d'*Hitopadesa* (Conseils d'un ami). Pilpay, l'auteur supposé de ce livre célèbre fut, dit-on, vizir d'un roi de l'Inde nommé Dabshélim. On n'est pas d'accord sur l'époque où il vécut. Les ingénieux apologues de Pilpay ont été traduits en français, et la Fontaine y a puisé bon nombre de ses admirables *imitations*. | On écrit aussi *Bidpay*.

PILULAIRE, adj. (rad. *pilule*). Qui tient de la pilule, qui a rapport aux pilules. Forme *pilulaire*. Consistance *pilulaire*. La forme *pilulaire* a l'avantage de diviser la dose des médicaments et de permettre de l'augmenter ou de la diminuer sans calcul, outre qu'elle est plus portative qu'aucun autre. (Ratier.) | *Masse pilulaire*, Pâte préparée pour être ensuite divisée en pilules.

PILULAIRE, s. f. Bot. Genre de cryptogames, de la famille des rhizospermes, ne renfermant qu'une seule espèce, plante aquatique, rampante, dont la fructification consiste en de petits involucres sphériques de la grosseur d'un petit pois.

PILULE, s. f. (du lat. *pilula*, dim. de *pila*, petite boule). Pharm. Petite balle ou globule, de volume différent, mais ne devant pas excéder celui d'un gros pois, formé de médicaments en général actifs, et dont on veut épargner le dégoût aux malades. Les *pilules* s'avalent entières dans une cuillerée d'eau ou de confitures, et lorsqu'elles sont arrivées dans l'estomac, elles s'y dissolvent et présentent à l'absorption les principes médicamenteux qu'elles recèlent. *Pilules* d'aloès, de copahu, de quinquina, de cynoglosse. *Pilules* ferrugineuses, mercurielles. Administrer des *pilules*. Prendre des *pilules*. La *pilule* ne plaît que lorsqu'on l'enveloppe. (Boileau.) | Fig. Le mépris est une *pilule* que l'on peut avaler, mais que l'on ne peut mâcher sans grimaces. (Molière.) | *Pilules gourmandes*, Nom donné vulgairement à des pilules apéritives. | Fig. *Dorer la pilule*, Adoucir par des paroles flatteuses l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. Le seigneur Jupiter sait *dorer la pilule*. (La Fontaine.) | *Avaler la pilule*, Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. Ma sœur, tout doucement *avalez la pilule*. (Dancourt.) Il m'a fait *avaler la pilule*.

PILULIER, s. m. Pharm. Instrument employé pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois. | Boîte dans laquelle on met des pilules. Voilà un *pilulier* bien garni.

PIMBÈCHE, s. f. Femme impertinente, qui fait la précieuse et la mijaurée. C'est une vraie *pimbèche*. Quelle *pimbèche*. | Adject. Dans le sens de Qui a de la mauvaise humeur, du chagrin. Il faut être né tout sucre et tout miel pour n'être pas *pimbèche*, quand on fait tant que de plaider. (Bussy-Rabutin.)

PIMÉLÉE, s. f. (du gr. πιμελή, graisse). Bot. Genre de la famille des thymélées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées ou rarement alternes, à fleurs axillaires ou en capitules terminaux. Presque toutes les espèces sont originaires de l'Australie. L'espèce principale est la *pimélée drupacée*, arbuste élégant à fleurs roses et blanches que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

PIMENT, s. m. (pron. *piman* ; du lat. *pigmentum*, fard, couleur préparée). Bot. Genre de la famille

Piment.

des solanées, renfermant une douzaine d'espèces dont une seule s'est acclimatée en Europe et se cultive dans les jardins potagers. C'est le *piment annuel*, nommé vulgairement *poivre long*, *poivre d'Inde*, *poivre de Guinée*, *corail des jardins*. | Fruit de cette plante, et particulièrement du piment annuel ou poivre long. Ce fruit est une baie sèche, très-lisse, souvent conique, allongée, d'un vert pur avant sa maturité, et d'un rouge éclatant quand il est mûr. La saveur âcre et piquante des piments les a fait rechercher comme assaisonnement, surtout dans les pays chauds. On les mange confits au vinaigre sous le nom de *poivrons*, ou on les réduit en poudre employée comme le poivre. Servir des *piments*. Mettre du *piment* dans un ragoût. | Fig. Il y a des gens qui trouvent l'amour fade et qui lui donnent l'adultère en guise de *piment*. (Duplessis.) | *Piment enragé*, Nom donné au piment des Antilles, à cause de sa force extraordinaire. C'est celui qui, réduit en poudre, est connu sous le nom de *poivre de Cayenne*. | *Faux piment*, Sorte de morelle. | *Piment aquatique* ou *piment d'eau*, La renouée. On l'appelle aussi *poivre d'eau*. | *Piment des abeilles* ou *des mou-*

ches, La mélisse citronnelle. | *Piment des marais* ou *piment royal*, Le galé odorant. | Art culin. *Beurre de piment*, Beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre et qu'on emploie pour certains assaisonnements. On nous servit du *beurre de piment*.

PIMENTADE, s. f. Sauce au piment.

PIMENTER, v. a. (rad. *piment*). Art culin. Assaisonner de piment. *Pimenter* un ragoût.

PIMPANT, ANTE, adj. (par corrupt. de *pompant*, dérivé lui-même de *pompe*, somptuosité). Qui est élégant, coquet, recherché dans sa toilette, dans ses allures. Un homme *pimpant*. Ces jeunes filles sont bien *pimpantes*. | Substantiv. Faire le *pimpant*, la *pimpante*. Les *pimpantes*, les cocottes de Paris.

PIMPINELLE, s. f. Nom que quelques botanistes ont donné, avec ceux de *pampinelle*, *bipinelle*, *bipenelle*, à des plantes dont les feuilles sont composées de folioles placées par rangées et en forme de plumes.

PIMPRENELLE, s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, section des sanguisorbées. Ce genre renferme des plantes à fleurs ailées, avec stipules adnées à la base des pétioles; à fleurs terminales, rap-

Pimprenelle.

prochées en tête ou disposées en épis. Parmi les espèces originaires de l'Europe, la principale est la *pimprenelle usuelle*, dont on possède deux variétés : la *grande pimprenelle*, dont on fait d'excellentes prairies, et la *petite pimprenelle*, plante potagère que l'on met quelquefois dans les salades. | *Pimprenelle aquatique* ou *pimprenelle d'Afrique*, Le mélianthe pyramidal. | *Pimprenelle de la Nouvelle-Zélande*, L'ancistre. | *Pimprenelle d'Italie*, La sanguisorbe commune. | *Pimprenelle blanche*, Le boucage mineur.

PIN, s. m. (du lat. *pinus*; tiré du gr. πῖνος, rad. πίων, gras, à cause de la résine que donnent ces arbres). Bot. Genre de conifères de la famille des abiétinées, dont on compte environ quarante espèces, suffisamment connues et habitant la plupart les climats de l'hémisphère septentrional. Quelques espèces seulement s'avancent jusqu'au delà du cercle polaire, et forment d'immenses forêts dans les régions arctiques; mais presque toutes celles qui sont propres aux contrées plus méridionales ne croissent que sur les montagnes ou sur des plateaux plus ou moins élevés. La plupart des pins sont des arbres de première grandeur, à branches horizontales ou inclinées, verticillées, disposées en cône pyramidal et touffues. Les feuilles sont persistantes, et c'est à la longue durée de ce feuillage que les pins et conifères doivent le nom d'*arbres verts*. Les fleurs sont monoïques et disposées en chatons. Le fruit est un *cône* ou *strobile* composé d'écailles ligneuses, en forme de coin épaissi et anguleux au sommet, entregreffées avant la maturité, mais finissant par s'écarter les unes des autres; à la surface interne de chacune de ces écailles adhèrent deux petites noix (vulgairement *graines*) ailées, qui s'en détachent à la maturité. L'embryon, en forme de massue, offre quatre ou cinq cotylédons verticillés, linéaires et pointus. Parmi les végétaux propres aux climats froids ou tempérés, il en est peu qui puissent rivaliser avec les pins sous le rapport de l'utilité. La plupart des espèces prospèrent dans des localités perdues pour l'agriculture, et qui se refusent même à la production de toute autre essence forestière. Leur accroissement est en général assez rapide. Le suc résineux contenu plus ou moins abondamment dans la plupart des espèces fournit le *galipot*, l'*essence de térébenthine*, la *colophane*, la *poix noire* et le *goudron*, matières indispensables et servant à une infinité d'usages. Le bois de certaines espèces est d'un emploi plus universel que tout

Pin résineux.

autre bois indigène, et essentiel surtout pour les constructions navales. Plusieurs pins produisent des fruits dont l'amande est comestible. Enfin les pins, tant en raison de leur port pittoresque et de leur feuillage persistant, qu'à cause de la facilité avec laquelle ils croissent en toute exposition et dans la plupart des sols, occupent, à juste titre, le premier rang parmi les arbres d'agrément. Les principales espèces sont : le *pin sylvestre* ou *pin commun*, désigné en outre par les noms vulgaires de *pin sauvage*, *pin du Nord*, *pin de Russie*, *pin de Riga*, *pin de Haguenau*, *pin de Genève*, *pin rouge*, *pin d'Écosse* : c'est un arbre atteignant de 27 à 40 mètres de haut; le *pin des Alpes*, connu sous les noms de *mugho*, *torchepin*; le *pin maritime*, vulgairement *pin de Bordeaux* ou *pinceau*, très-abondant dans les Landes et dans la Sologne, le *pin laricio*, le *pin pignon* ou *pin parasol*, le *pin austral*, le *pin du Nord* et le *pin cembro*. C'est le *pin* sylvestre qui est particulièrement employé pour les mâts des navires. Une forêt de *pins*. Le frêne est très-beau dans les bois, le *pin* dans les jardins, le peuplier sur les bords des fleuves, le sapin au sommet des hautes montagnes. (Bern. de Saint-Pierre.) Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de *pin* dont les jeunes pousses servent à faire une bière amère. (Chateaub.) Les *pins* de la forêt.

.... Les *pins* audacieux
Croissent parmi la neige et s'élèvent aux cieux.
(DELILLE.)

| *Pomme de pin*, Nom donné au pigne, ou fruit du pin. | *Pin aquatique*, Nom vulgaire de la pesse commune. | *Pin du Chili*, L'araucaire. | Mythol. Le pin était consacré à Pan, à Sylvain et surtout à Cybèle, depuis que cette déesse avait changé en pin le jeune Phrygien Atys, qu'elle aimait. Pendant les mystères de cette déesse, les Corybantes couraient armés de thyrses, dont les extrémités étaient des pommes de pin. La pomme de pin était aussi employée dans les sacrifices de Bacchus, dans les orgies, dans les pompes, dans les processions, etc.

PINACLE, s. m. (du lat. *pinnaculum*, faîte). Archit. Nom donné aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus. | Espèce de comble décoré et terminé en pointe, usité dans l'architecture romaine, que l'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes et des palais des hommes puissants. | Se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule. C'est l'endroit élevé où le Christ fut transporté, dit-on, lorsqu'il fut tenté par le démon. | Fig. Du haut même de ce *pinacle* de sûreté et d'importance où il croyait être. (Saint-Simon.) | Fig. et famil. *Être sur le pinacle*, Être arrivé à une grande faveur, à une grande fortune. Le prince *est sur le pinacle* et près de tomber. | *Mettre quelqu'un sur le pinacle*, Le mettre au-dessus des autres. La comtesse est trop plaisante sur Lauzun, qu'elle voulait *mettre sur le pinacle*. (Mme de Sévigné.)

PINACOTHÈQUE, s. f. (du gr. πίναξ, tableau; θήκη, lieu où l'on place une chose). Cabinet de peinture, galerie de tableaux. Ce mot, qui, autrefois, ne s'employait qu'en parlant des anciens, s'applique maintenant à la galerie des tableaux du roi de Bavière, à Munich. La pinacothèque de Munich se compose des plus beaux tableaux des anciennes galeries de Munich, de Schleissheim et de Dusseldorf, et de la précieuse collection des frères Boissérée, tableaux de l'ancienne école allemande. Il contient en outre une collection d'estampes et un riche choix de vases étrusques.

PINASSE, s. f. Mar. Sorte de navire de charge à poupe carrée, qui va à rames et à voiles.

PINAU, s. m. Bot. Groupe de champignons établi aux dépens des bolets. Il renferme plusieurs espèces. Le *grand pinau plat*. Le *pinau jaunâtre*.

PINÇAGE, s. m. Agric. Raccourcissement du sarment de la vigne. Pratiquer le *pinçage*.

PINÇARD, ARDE, adj. et s. (rad. *pince*). Se dit du cheval et de la jument qui, en marchant, appuie sur la pince, qui use son fer en pince. Cheval *pinçard*. Jument *pinçarde*. C'est un *pinçard*.

PINCE, s. f. Action de pincer, de saisir avec force. *Outil, instrument qui a de la pince, qui n'a pas assez de pince*, Qui saisit bien, qui ne saisit pas assez. | Famil. *Avoir la pince forte, la pince rude, une forte pince*, Avoir le poignet solide; retenir avec vigueur ce qu'on a dans la main. | *Être menacé de la pince, redouter la pince*, Être menacé d'être arrêté, craindre d'être arrêté. On dit de même : *Gare la pince*, pour : *Gare la prison*. | *Être sujet à la pince*, Avoir l'habitude de chercher à faire des profits illicites, à dérober. Le curé *était sujet à la pince*. | *Argent sujet à la pince*, Argent exposé à être pris.

Car votre argent, très-débonnaire prince,
Sans point de faute est *sujet à la pince*.
(C. MAROT.)

PINCE, s. f. Barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier, et pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. (Tourneux.) | Sorte de grosses tenailles avec lesquelles on remue les grosses bûches dans une cheminée. Prendre une bûche, un morceau de charbon de terre avec la *pince*. | Arête que la corne fait aux pieds de devant des chevaux; extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. La *pince*, les *pinces* d'un sanglier, d'un cerf. | Les dents incisives des animaux herbivores. Les chevaux perdent ordinairement leurs *pinces* vers la quatrième année. | Prov. *Mesurer pince à pince*, Mesurer trop juste, ne pas donner la bonne mesure. | Chirurg. Tout instrument formé de deux branches au moins, et qui sert, dans diverses opérations, à saisir, à retenir, à fixer. *Pince* à dissection. *Pince* à polype. *Pince* à torsion. *Pince* à cataracte. *Pince* à ligature. | *Pinces d'une écrevisse, d'un homard*, etc., Les deux parties des grosses pattes avec lesquelles ces crustacés pincent ce qu'ils veulent saisir. | Horlog. Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant. | Mar. Partie inférieure de la proue, voisine de la quille. | Technol. Nom générique de tous les outils formés de deux leviers, pour appréhender et serrer un objet. *Pinces* d'horloger. *Pinces* de taillandier. *Pinces* de serrurier, etc. | Instrument des mineurs militaires. Ils ont la *pince simple*, qui a la pointe droite ou courbe, la *pince à talon*, la *pince à pied de biche*. Ils ont encore une pince qu'ils appellent *pince à main*, parce qu'elle a, dans le milieu de la barre, une espèce de nœud pour arrêter la main. | Pli qu'on fait à une étoffe, à du linge, à du drap, et qui, le plus ordinairement, se termine en pointe. Il faudra que le tailleur fasse une *pince* à cet habit.

PINCÉ, ÉE, part. Serré comme avec une pince. Doigt *pincé*. Oreille fortement *pincée*. | Fig. et famil. Ces voleurs ont été enfin *pincés*. Ils connaissent le code et ne craignent jamais de se faire appliquer la peine de mort quand ils sont *pincés*. (H. Balzac.) | Prétentieux, affecté, outré. Air *pincé*. Mine *pincée*. | Se dit aussi, dans le même sens, du style. Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des futilités en style *pincé*, en antithèses. (Voltaire.) | Mar. Se dit d'un navire, quand il est très-mince dans ses parties basses.

PINCÉ, s. m. Mus. Sorte d'agrément propre à

certains instruments, et surtout au clavecin et à ce qu'on appelait le *piano-forté*. Il y a cette différence entre le *pincé* et le tremblement appelé *trille*, que celui-ci se bat avec la note supérieure, et le *pincé* avec la note inférieure.

PINCEAU, s. m. (pron. *pinsó*; du lat. *penicillum*, même sens). Instrument formé de poils fins liés ensemble du côté de leur racine, et ajustés dans une plume ou au bout d'un bâton, dont les peintres se servent pour appliquer et étendre la couleur. *Pinceau* fin, délié. *Pinceau* de poils de blaireau, de poils de porc. Préparer ses *pinceaux*. La toile prend une finesse, et vit sous le *pinceau*. (Colard.) Le *pinceau* est au peintre ce que le ciseau est au sculpteur, le burin au graveur, puisque c'est l'instrument avec lequel il rend l'idée qu'il a conçue. (Soyer.) Dans ce sens, il est synonyme de *Brosse*, et les peintres à l'huile ne se servent même que du mot *brosse*. | Fig. Aucune plume, aucun *pinceau* ne pourrait décrire l'impression que ce seul regard donne à l'œil et à l'âme. (Lamartine.) | *Donner un dernier coup de pinceau à un tableau*, Le terminer, l'achever entièrement. | Manière de peindre, de colorier. *Pinceau* hardi. *Pinceau* correct, suave, élégant. Un *pinceau* mâle anime ses portraits (Lebrun.) Le *pinceau* de Léonard de Vinci et de Raphaël est encore égal et simple comme celui de leurs devanciers, mais déjà moins sec, moins uniforme. (Soyer.) | Se dit aussi en parlant des poètes, des écrivains, des orateurs. Le *pinceau* vigoureux de Victor Hugo est un des plus remarquables de notre époque. Les traits hardis d'un bizarre *pinceau*.

PINCEAUTAGE, s. m. Technol. Action de pinceauter, résultat de cette action.

PINCEAUTER, v. a. (pron. *pinsoté*; rad. *pinceau*). Technol. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint. Il a fallu *pinceauter* cette étoffe. | Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner.

PINCEAUTEUSE, s. f. Ouvrière qui travaille au pinceau sur étoffes imprimées ou sur papiers peints.

PINCE-BALLE, s. f. Tenaille avec laquelle on prend les boulets rouges pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie. | Plur. Des *pince-balles*.

PINCÉE, s. f. (rad. *pincer*). Quantité qu'on peut prendre avec deux ou trois doigts. Une *pincée* de tabac. Une *pincée* de poivre. Une *pincée* de sel. | Pharm. Manière très-vague de prescrire les doses, à laquelle on a remédié en indiquant dans le Codex les poids équivalents aux pincées de certaines substances. Prenez une *pincée* de rhubarbe.

PINCELIER, s. m. Bassin de fer-blanc, oblong ou carré. Il a une traverse qui excède un peu ses bords, sur laquelle les peintres mettent leurs pinceaux avec de l'huile, en les faisant passer sur cette traverse et appuyant le doigt dessus. Les peintres prennent dans le *pincelier* l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs.

PINCE-LISIÈRE, s. f. Appareil dont on se sert pour assujettir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. | Plur. Des *pince-lisière*.

PINCE-MAILLE, s. m. (du franç. *pincer* et *maille*, ancienne petite monnaie; qui pince, qui prend jusqu'à une maille). Homme fort intéressé, qui fait paraître son avarice jusque dans les petites choses. Un vrai *pince-maille*. Des *pince-maille*. Il est réputé avaricieux, *pince-maille*, ladre vert, vilain, fesse-matthieu, grippe-denier, grippe-sou. (Voltaire.)

Un *pince-maille* avait tant amassé
Qu'il ne savait où loger sa finance.
(LA FONTAINE.)

PINCEMENT, s. m. (pron. *pinseman*). Action de pincer. Ce n'est rien qu'un léger *pincement*. | Agric. Opération qui consiste à pincer, à couper avec le bout des doigts les bourgeons parvenus à une certaine grosseur. Pratiquer le *pincement* d'un arbre.

PINCER, v. a. (du lat. *pinsere*, broyer, battre, piler; ou de *pungere*, piquer, aiguillonner. On met une cédille sous le *c* devant *o* et *a*. *Nous pinçons*, *je pinçais*, etc.). Presser, serrer la superficie de la peau avec le bout des doigts ou autrement. *Pincer* quelqu'un fortement. Le *pincer* jusqu'au sang. Meurtrir en *pinçant*. Le Calabrais, pour me témoigner combien il était content de moi, me tirait doucement les oreilles et me *pinçait* les joues. (Le Sage.) Les oiseaux *pincent* avec leur bec, les écrevisses avec leurs pattes, les ouvriers avec des tenailles. (Laveaux.) | Fig. Je sens la mort qui me *pince* la gorge ou les reins. (Montaigne.) | Serrer fortement avec une pince ou tout autre instrument semblable. *Pincer* une planche dans l'étau. *Pincer* un morceau de fer dans des tenailles. | Causer une vive douleur. Cette liqueur *pince* l'estomac. Le froid *pince* les mains. | Fig. et famil. *Pincer quelqu'un*, Le reprendre, lui faire un reproche, le railler. On l'*a pincé* tout doucement. | Surprendre, saisir quelqu'un au moment où il commet quelque faute, où il fait quelque espièglerie. Ah! je vous y *pince*! S'il y revient, je saurai bien le *pincer*. | *Se faire pincer*, Être puni de quelque imprudence, de quelque folie. Il a voulu jouer sur les fonds publics, et il *s'est fait pincer*. | Être arrêté. Il *s'est fait pincer* par les gendarmes. | Prov. *Pincer quelqu'un sans rire*, Le blesser, l'offenser, sans faire semblant d'en avoir la pensée. V. PINCE-SANS-RIRE. | S'emploie absolument dans tous les sens. Aimer à *pincer* et à mordre. Tenailles qui *pincent* bien, qui *pincent* mal. | Agric. Couper quelques petits bourgeons en les pressant, en les coupant avec le bout des doigts, pour empêcher qu'un arbre ne pousse trop. *Pincer* les petits bourgeons d'un arbre. | Littérat. *Pincer la matière*, L'effleurer à dessein, ne pas l'approfondir. | T. de manége. Approcher délicatement l'éperon du flanc du cheval, sans donner de coup ni appuyer. Lorsqu'on a *pincé* un cheval, il ne faut pas laisser l'éperon dans le poil, mais le retirer d'abord. | Mar. *Pincer le vent*, Aller au plus près du vent. | Mus. Employer les doigts au lieu de l'archet pour faire sonner les cordes d'un instrument. Il y a des instruments qui n'ont point d'archet, et dont on ne joue qu'en les pinçant; tels sont le sistre, le luth, la guitare, la harpe; mais on pince aussi quelquefois ceux sur lesquels on se sert ordinairement de l'archet, comme le violoncelle et le violon, et cette manière de jouer se marque par le mot italien *pizzicato*. | *Pincer le luth, la guitare, la harpe*, Jouer de ces instruments. L'Académie veut que l'on dise *pincer du luth, de la guitare*, etc. Elle emploie ce verbe au neutre. Mais comme elle se trouve ici en désaccord avec quelques grammairiens, nous croyons que la première façon de dire est la meilleure. | SE PINCER, v. pr. Pincer soi ou à soi. *Se pincer* pour ne pas rire. *Se pincer* le doigt dans une porte. | Être pincé. Passage qui *se pince*. La guitare est un des instruments qui *se pincent*. | Se pincer mutuellement. On commence par *se pincer* en disputant, puis on s'égratigne, on se déchire, on finit par se tuer avec de grosses méchancetés. (Boiste.)

PINCE-SANS-RIRE, s. Famil. Personne maligne et sournoise qui lance des traits piquants sans les adoucir par la raillerie. C'est un *pince-sans-rire*, une *pince-sans-rire*, ne vous y fiez pas. | Au plur. Des *pince-sans-rire*.

PINCETER, v. a. (rad. *pince*). Arracher le poil avec une petite pince. Ils se faisaient souvent *pinceter* tout le poil. (Montaigne.) Peu usité. | SE PINCETER, v. pr. S'arracher le poil avec une pince, s'épiler. | Quelques grammairiens écrivent *pincetter*, faisant dériver ce verbe de *pincette*.

PINCETTE, s. f. (dim. de *pince*). Ustensile de fer à deux branches dont on se sert pour arranger le feu. Donnez-moi la *pincette*. | Il s'emploie mieux au pluriel. Une paire de *pincettes*. *Pincettes* garnies en cuivre. Les *pincettes* étaient en argent massif.

Heureux qui près du feu peut avoir des *pincettes*,
Heureux qui peut rêver, conscience et mains nettes.
(DUCERCEAU.)

| Petit instrument de fer avec lequel on s'arrache le poil. Il s'arracha quelques poils de la barbe avec des *pincettes*. (Le Sage.) | *On ne le toucherait pas avec des pincettes*, Se dit en parlant d'un homme malpropre, d'un objet très-sale. On dit aussi, dans le même sens : *C'est à ne pas prendre avec des pincettes*. | *Baiser quelqu'un en pincette*, L'embrasser en lui prenant légèrement chacune des joues de chaque main, du bout des doigts. | Bot. *Pincette de mer*, Nom vulgaire de la zostère. | Nom de plusieurs petits instruments de fer ou d'acier à deux branches, dont on se sert, dans divers métiers, pour saisir ou placer certains objets délicats, menus.

PINCEUR, EUSE, s. Celui, celle qui aime à pincer. Je n'aime pas les *pinceurs*. Les *pinceuses* de la classe des filles. | Adjectiv. *Ouvrier pinceur*, Ouvrier qui soulève les pierres avec une pince.

PINÇON, s. m. (rad. *pincer*). Marque qui reste sur la peau quand on a été pincé. Se faire un *pinçon*. Ce n'est pas un coup, c'est un *pinçon*. | Rebord de la pince d'un fer à cheval, élevé pour garantir la corne ou pour mieux assurer le fer.

PINDARE. Le plus grand poète lyrique de la Grèce, né 250 ans avant notre ère, au bourg de Cynocéphales, près de Thèbes en Béotie, mort vers l'an 450. Pindare est pour la poésie lyrique ce qu'est Homère pour l'épopée, Sophocle pour la tragédie, Phidias pour la sculpture, le maître et le modèle du genre, modèle inimitable, à ce que prétend Horace. La légende des abeilles qui, dans son enfance, se seraient reposées sur ses lèvres en les parfumant de leur miel, est un témoignage de l'aménité de son caractère et de la mélodie de ses chants. La vie de Pindare s'écoula au milieu des fêtes et des triomphes de la Grèce, qu'il chanta. C'est dans une fête qu'il mourut, au théâtre d'Argos, âgé de quatre-vingts ans. La vengeance d'Alexandre, qui avait juré la ruine de Thèbes et qui l'accomplit, s'arrêta devant cette inscription : « Maison de Pindare! » Pindare avait composé un grand nombre d'ouvrages : des hymnes, des hyporchèmes ou chants de danses sacrées, des parthénies ou chants de jeunes filles, des dithyrambes, etc. C'est aux travaux de l'école d'Alexandrie que l'on doit la conservation d'un grand nombre des œuvres de Pindare.

PINDARIQUE, adj. (rad. *Pindare*). Qui est dans la manière de Pindare. Style *pindarique*. Ode *pindarique*. Muse *pindarique*. D'autres suivront aux cieux son élan *pindarique*. (Mollevaut.) | Métrol. anc. Se dit d'un vers qui consiste dans un trimètre brachycatalectique. | Substantiv. Dans le sens de faiseur d'odes. Mais Lebrun le *Pindarique*. (E. M.)

PINDARISER, v. n. (rad. *Pindare*). Parler ou écrire avec affectation, avec emphase; se servir de termes trop recherchés. Ce petit magistrat qui toujours *pindarise*. (Destouches.) Nos grands orateurs *pindarisent* parfois. | Il est famil. et se prend ordinairement en mauvaise part. | Ronsard, qui a créé ce mot, lui faisait signifier Imiter Pindare.

Si dès mon enfance,
Le premier de France,
J'ai pindarisé.
(RONSARD.)

PINDARISME, s. m. (rad. *Pindare*). Imitation du feu poétique, et quelquefois du désordre de Pindare. | En général, Forme élevée du style, tour poétique de la pensée. | Style propre aux enthousiastes, à ceux qui se croient et se disent par ici-lièrement inspirés. Lyrisme et *pindarisme*, folie et gâchis. Le *pindarisme* des harangues officielles.

PINDE (du lat. *Pindus*). Géogr. Chaîne de montagnes située entre la Thessalie et l'Épire. Un de ses rameaux forme le Parnasse et aboutit à l'Hélicon. Le Pinde était consacré à Apollon et aux Muses. C'est aujourd'hui le *Mezzovo*. | Poétiq. *Les déesses du Pinde*, Les Muses. | *Le Dieu du Pinde*, Apollon. | *Les lauriers du Pinde*, La gloire qui attend le poète. | *Les maîtres, les héros du Pinde*, Les grands poètes. | *Les nourrissons, les habitants du Pinde*, Les poètes. Voilà un jeune *nourrisson du Pinde*.

PINÉAL, ALE, adj. (du lat. *pinealis*, formé de *pinus*, pin). Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin. | *Glande pinéale*, Petit corps conique, rougeâtre et mollasse, situé entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux. Cette glande, dont jusqu'ici on a ignoré les fonctions, était considérée comme étant le siége de l'âme par Descartes.

PINEAU, s. m. (pron. *pinó*; de *pomme de pin*, à laquelle ce raisin ressemble par sa forme et par l'entassement de ses grains les uns sur les autres). Variété de raisin regardée, dans la Bourgogne, comme celle qui fournit le meilleur vin. Le grain en est petit, peu écarté et d'un beau noir.

PINÈDE, s. f. (du provenç. *pineda*, même signif.). Terrain planté de pins. Voilà une superbe *pinède*.

PINÉEN, ENNE, adj. (du lat. *pineus*, fait de *pinus*, pin). Qui renferme des pins, où croissent des pins. | Géol. *Terrains pinéens*, Couches dans lesquelles on trouve des pins à l'état fossile.

PINEL (PHILIPPE). Médecin, né en 1745 à Saint-Paul, près de Lavaur (Tarn), mort en 1826. Il étudia à Montpellier et à Paris, devint en 1792 médecin en chef de Bicêtre, passa en 1794 à la Salpêtrière, où il introduisit d'importantes améliorations, fit à la Salpêtrière et à l'École de médecine des cours d'hygiène et de pathologie qui furent très-suivis et fut reçu membre de l'Institut. Ses ouvrages les plus importants sont : un *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* et la *Nosographie philosophique* ou *la Méthode de l'Analyse appliquée à la Médecine*, livre où la science est étudiée dans son ensemble, où toutes les maladies sont classées d'une manière méthodique, et décrites suivant les types généraux qu'elles présentent. Pinel eut le mérite de substituer aux traitements violents que l'on employait contre les aliénés des mesures de douceur, l'exercice, le travail, un air salubre et une certaine liberté. C'était un savant et un homme de bien.

PINGOUIN, s. m. (du lat. *pinguidineus*, graisseux, huileux; ou *pinguedo*, graisse; fait de *pinguis*, gras). Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des brachyptères, qui ne marchent que très-péniblement, volent à peine, et vivent presque exclusivement sur la surface des eaux, surtout dans les régions glaciales. En effet, leurs ailes imparfaites sont, dans quelques espèces, réduites à une sorte de moignon, et leurs pieds très-courts, placés à l'extrémité

postérieure du corps, les obligent à se tenir dans une position verticale peu favorable à la marche. En revanche, ils nagent et plongent avec une grande facilité. Les pingouins proprement dits se font remarquer par la singulière conformation de leur bec allongé en forme de lame de couteau. Ils manquent de pouce et ont les doigts complètement palmés. On les trouve en bandes nombreuses sur les bords de la mer, où ils nichent. Le pingouin commun est à peu près de la taille du canard. Il est noir dessus, blanc dessous. Il ne pond qu'un œuf très-volumineux. La plupart de ces oiseaux sont propres aux

Pingouin.

zones glaciales. Ils paraissent fort stupides et se laissent tuer à terre sans songer à fuir. | Fig. et famil. *C'est un pingouin, Cet homme est lourd comme un pingouin*, C'est un homme lourd, stupide, obèse.

PINGRE, s. m. Homme de mauvaise mine. | Triv. Signifie aussi, et plus ordinairement, Homme d'une grande avarice, usurier. C'est un cancre, un rat, un *pingre*. (Vadé.) Notre évêque est un *pingre*.

PINICOLE, adj. (du lat. *pinus*, pin ; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins.

PINIER, s. m. (rad. *pin*) Bot. Espèce de pin également connue sous les noms de *pin doux*, *pin cultivé*, *pin pignon*. Les amandes des fruits du pinier, que l'on appelle *pignons doux*, se mangent dans le midi de l'Europe.

PINIFÈRE, adj. (du lat. *pinus*, pin ; *ferre*, porter). Qui produit des pins, où il croît des pins. | On dit aussi *Pinigère*.

PINIQUE, adj. Chim. *Acide pinique*, Acide résineux qui se forme par union de l'acide silvique à l'oxygène de l'air, et qu'on retire de la colophane, qu'il concourt à constituer.

PINNATIFIDE, adj. (du lat. *pinna*, aile, penne). Bot. Se dit des feuilles qui sont divisées latéralement, de manière à imiter une plume ou une aile. On dit aussi *Pennatifide*.

PINNATIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes qui ont des feuilles pinnatifides.

PINNE, s. f. (du lat. *pinna*, aigrette des soldats romains, à laquelle ressemble cette coquille). Zool. Genre de mollusques acéphales conchyfères dimyaires, de la famille des mytilacés. Les espèces de ce genre sont célèbres à cause de leur byssus, qui a été filé de toute antiquité et l'est encore aujourd'hui en quelques lieux des bords de la Méditerranée. Ce sont des coquilles très-minces, très-fragiles, demi-transparentes, d'une contexture fort différente des autres coquillages. Leur forme approche d'un triangle fort allongé dont les angles les plus voisins sont arrondis, c. à d. d'un jambon ; ce qui les a fait appeler *jambonneaux* par quelques auteurs. La pinne est un des plus grands coquillages ; on en voit de 75 centimètres de long. Elle s'attache aux rochers par le moyen d'un grand nombre de fils très-fins et plus ou moins longs ; c'est ce qu'on appelle le *byssus*. La pinne de la Méditerranée est la seule dont on file le byssus. C'est presque uniquement en Sicile et en Calabre que l'on fabrique aujourd'hui le byssus. On en fait des étoffes, des gants, des bas d'une finesse et d'une beauté admirables. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces. Les deux principales sont la pinne commune, dite aussi *pinne marine*, et la *pinne noble*, toutes deux des bords de la Méditerranée.

PINNÉ, ÉE, adj. (du lat. *pinna*, aile, penne). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume. On dit aussi *Penné, ée*.

PINNOTHÈRE, s. m. (du gr. πίννα, pinne ; θήρ, bête ; animal de la pinne). Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, renferme de très-petits animaux semblables aux crabes, dont la carapace est arrondie et dont les pattes sont toutes également propres à la marche.

PINNULE, s. f. (du lat. *pinnula*, même signif.). Bot. Chacune des folioles d'une feuille pinnée. | Ichthyol. Très-petite nageoire, ou organe qui en remplit les fonctions. | Astron. Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. La *pinnule* d'un sextant. Astrolabe à *pinnules*. Il observe l'interlocuteur avec des *pinnules* braquées sur un quart de cercle. (Voltaire.) Dans les graphomètres perfectionnés, les *pinnules* ont été remplacées par des lunettes. (Tourneux.)

PINQUE, s. m. Mar. Navire de commerce dans le genre de la tartane, mais portant deux grandes voiles latines. Les *pinques* sont particuliers à la Méditerranée. Nous fîmes la traversée sur un *pinque*.

PINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Minsk) sur la Pina, au milieu des marais de Pinsk, à 225 kilom. S. O. de Minsk ; 4,000 habit. | *Marais de Pinsk*, Marais de 500 kilom. sur 200, qui s'étendent dans les gouvernements de Grodno, de Volhynie et de Minsk. On l'appelle aussi *Marais de Pripetz*, parce que ce fleuve et ses affluents les traversent et les forment.

PINSON, s. m. (du franç. *pincer*, parce que cet oiseau pince ordinairement la main qui le saisit ; on écrivait autrefois *pinçon*). Ornithol. Genre de passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, divisé en un assez grand nombre d'espèces. Les plus communes en Europe sont : le *pinson ordinaire*, très-répandu dans nos campagnes ; le *pinson des Ardennes* ou *de montagne*, qui ne fait que passer en France pendant l'hiver, et le *pinson de neige*, qui habite les Alpes. Le *pinson ordinaire* a le dessus du corps brun, le dessous d'un roux vineux, avec deux bandes blanches sur l'aile. Il est vif, gai, s'apprivoise facilement quand on le prend jeune. Ses mœurs sont les mêmes que celles du moineau commun. Un nid de *pinsons*. Élever des *pinsons*. Le *pinson* est plus petit que notre moineau ; son bec est très-fort, et il sait très-bien s'en servir pour se faire craindre des autres oiseaux, comme aussi pour pincer jusqu'au sang les personnes qui le tiennent ou qui veulent le prendre. (Buffon.)

Voyez-vous voltiger autour de ces buissons
Le bouvreuil empourpré, les folâtres *pinsons*.
(CASTEL.)

| Prov. *Être gai comme pinson, comme un pinson*, Être extrêmement gai. *Je suis gai comme un pinson*.

PINSONNIÈRE, s. f. Ornithol. Un des noms vulgaires de la *mésange charbonnière*.

PINTADE, s. f. (du franç. *peint* : oiseau peint,

Pintade.

à cause de ses taches, aussi régulières que si elles étaient peintes). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, renferme des oiseaux qui tiennent le milieu entre les dindons et les faisans, dont ils se distinguent par une queue courte, pendante, et par l'absence d'éperon au tarse. Une crête calleuse surmonte ordinairement leur tête nue, et des barbillons charnus pendent au bas des joues. Leur taille est trapue ; leur dos est arrondi. Ces oiseaux sont originaires d'Afrique, où on les rencontre en grandes troupes cherchant dans les buissons et les taillis les baies, les insectes et les vers, dont ils font leur nourriture. La *pintade méléagride*, la plus commune, et dont le surnom vient de la Fable, qui faisait naître ces oiseaux des sœurs de Méléagre, a le plumage ardoisé, semé de taches blanches qui paraissent peintes ; elle a la taille de nos poules. Quoique sa chair soit excellente et sa fécondité extrême, ses habitudes criardes et querelleuses la rendent fort incommode et l'ont fait généralement bannir de nos basses-cours ; elle produit avec nos poules des métis stériles. La *pintade* est un oiseau vif, inquiet et turbulent, qui n'aime point à se tenir en place, et qui sait se rendre maître dans la basse-cour. (Buffon.) | Conchyliol. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine. | Erpét. Espèce de serpent du genre anguis.

PINTADEAU, s. m. Jeune pintade. La chair des *pintadeaux* est très-délicate. (Buffon.)

PINTADINE, s. f. Conchyliol. Espèce du genre avicule, appelée vulgairement *moule-margaritifère* et *mère-perle*. Les pintadines sont des coquilles bivalves arrondies, de douze à vingt centimètres d'étendue, d'un vert noirâtre en dessus, avec des rayons blanchâtres peu distincts et des lamelles imbriquées en rangées longitudinales. Ces belles coquilles fournissent presque toute la nacre employée dans l'industrie ; ce sont elles qui donnent aussi les plus belles perles. On en pêche de grandes quantités dans le golfe Persique, sur les côtes de Ceylan et du Mexique.

PINTE, s. f. Mesure de capacité dont on se servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'huile, l'eau-de-vie, etc., et dont la grandeur variait selon les lieux. La *pinte de Paris* contenait 48 pouces cubes ; elle équivaut à 93 centilitres environ. Une *pinte* d'étain. Vendre du vin à la *pinte*. | Quantité de liqueur contenue dans une pinte. Tirer *pinte*. Boire *pinte*. | Prov. et par exagérat. *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang pour que cela fût arrivé* ou *ne fût pas arrivé*, Se dit pour exprimer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque événement.

PINTER, v. n. (rad. *pinte*). Trivial. Boire avec excès ; faire débauche de vin. Aimer à *pinter*.

PINTON, s. m. Petit vase dont on se servait dans les couvents, et qui contenait la mesure de vin donnée à chaque moine pour son repas.

PIOCHAGE, s. m. (rad. *pioche*). Action de piocher ; travail fait avec la pioche. | Fig. et famil. Travail assidu et continu. Quand j'étais étudiant, je me livrais à un *piochage* qui étonnait tout le monde et moi même.

PIOCHE, s. f. Outil de fer avec un long manche de bois qui sert aux terrassiers, aux carriers et aux maçons, pour remuer la terre, tirer des pierres, saper, démolir, etc. Travailler avec la *pioche*. Faire un fossé à la *pioche*.

PIOCHÉ, ÉE, part. Remué avec la pioche. Terrain *piochè*. Vigne *piochée*.

PIOCHER, v. a. (rad. *pioche*). Fouir, remuer avec la pioche. *Piocher* une vigne. *Piocher* la terre. Il faut *piocher* cet endroit. | Absol. S'emploie dans le même sens que l'actif. Il faut *piocher* au pied de ces arbres. | Fig. et famil. Travailler avec assiduité, avec ardeur. Les étudiants ne *piochent* qu'à l'époque des examens. | SE PIOCHER, v. pr. Être pioché. La terre *se pioche* difficilement dans les temps secs. | Fig. et famil. Se battre. L'affaire est faite, dit Vautrin à Eugène ; nos deux dandys *se sont piochés*. (H. Balzac.)

PIOCHEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui manie la pioche. | Fig. et famil. Personne laborieuse, travailleuse. C'est un *piocheur*. C'est une rude *piocheuse*. Voilà un fameux *piocheur*.

PIOCHON, s. m. Agric. Petite pioche. | T. de charpent. Espèce de bisaiguë qui n'a que 35 centimètres de long, et qui sert aux charpentiers pour frapper dans de grandes mortaises.

PIOMBINO. Géogr. Ville d'Italie (Toscane), ancien chef-lieu de principauté, sur la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis de l'île d'Elbe, dont elle est séparée par le canal de Piombino ; 1,900 habit. Port, château fort. Aux environs est un lac de 7 kilom. sur 5 qui se décharge dans la mer Tyrrhénienne. | *Principauté de Piombino*, Ancien fief impérial qui appartint successivement aux Appiani et aux Ludovisi. Réunie à la couronne d'Espagne par Philippe II, cette principauté passa par héritage à la

famille Buoncompagni, qui la posséda jusqu'en 1801, époque où Ferdinand IV, grand-duc de Toscane, prince suzerain, la céda à Napoléon, qui la donna à sa sœur Élisa Bacciocchi ; mais le congrès de Vienne, après la chute de Napoléon Ier, en 1814, remit les Buoncompagni en possession de leur principauté, sous la suzeraineté de la Toscane.

PION, s. m. (du lat. *pedito*, homme de pied ; rad. *pes, pedis*, pied). S'est dit autrefois pour Piéton, fantassin. | Soldat à pied, dans l'Inde. Les *pions* du docteur coururent l'annoncer. (Bern. de Saint-Pierre.) | Famil. Homme sans fortune, sans ressources, sans appui. C'est un pauvre *pion*. | Nom que les écoliers donnent par mépris aux maîtres d'études qui les surveillent pendant les récréations. *Pion* de collége. C'est un *pion*. | Souvent le modeste pion, si résigné, si persévérant dans son métier ingrat, dans sa tâche laborieuse et pénible, vaut mieux, comme cœur d'abord, ensuite comme intelligence, que le plus grand nombre des jeunes gens qu'il est chargé de mener à la promenade et qui le regardent comme un domestique. Souvent cet humble maître d'études, cet humble *pion*, est un homme d'un grand talent, comme Claude Tillier, le poète inconnu, l'écrivain dont les œuvres remarquables ont été mises au jour par Félix Pyat.

| **PION**, s. m. La plus petite pièce du jeu d'échecs. Les pions sont au nombre de huit de chaque côté. *Pion* du roi, de la reine, de la tour, etc. Donner un *pion*, deux *pions* à son adversaire. Telle femme en use avec les hommes comme un habile joueur d'échecs en use avec les *pions* ; elle ne s'attache pas tellement à l'un, qu'elle n'ait encore l'œil sur un autre, qui pourrait lui procurer de plus grands avantages. (Pope.) | *Pion doublé*, Se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire. | Au jeu de dames, *pion* désigne aussi une dame simple. Ranger les *pions*. Ce *pion*-là m'empêchera d'aller à dame. | Fig. Les employés, qui tiennent le milieu entre les portiers lourdaux et les ouvriers gênés, trop loin des centres administratifs pour songer à un avancement quelconque, représentent les *pions* de l'échiquier administratif. (H. Balzac.) | Fig. et famil. *Damer le pion à quelqu'un*, L'emporter sur lui, avoir sur lui une supériorité marquée. Comme je trouve quelquefois des gens qui me vantent leurs bonnes fortunes, je veux, pour leur *damer le pion*, avoir dans mes poches de fausses lettres de femmes que je leur lirai. (Le Sage.) Le curé vous a *damé le pion*, bonhomme.

PIONNER, v. n. (rad. *pion*). T. du jeu d'échecs et du jeu de dames. S'attacher à prendre des pions, prendre souvent des pions. Il *pionne* souvent. Les mazettes, les petits joueurs aiment à *pionner*.

PIONNIER, s. m. (rad. *pion*, piéton). Autrefois ce mot désignait le simple fantassin. Aujourd'hui il s'applique au travailleur servant, dans une armée, à aplanir les chemins. C'est à François Ier que commença la distinction entre le fantassin et le *pionnier*, qu'on appelait aussi *fossier*. Les sapeurs des armées actuelles ne sont pas autre chose que les pionniers armés. Les Russes ont des pionniers à cheval, dont l'utilité est incontestable. Cette idée est française, car les grenadiers à cheval de la maison militaire de Louis XIV étaient des pionniers ; les dragons, armés de pelles et de haches, servaient de pionniers à la grosse cavalerie. Les pionniers sont trop peu nombreux dans nos armées, et leur rang dans l'estime qu'on fait des différents corps militaires n'est pas en rapport avec l'importance des services qu'ils rendent. Nos compagnies de pionniers sont composées de soldats condamnés par les conseils de guerre. En mille circonstances, un *pionnier* dévoué est plus utile que le soldat le plus brave. (Bardin.) | Nom que portent les défricheurs de forêts et de plaines dont Fenimore Cooper fait un portrait si saisissant dans son beau roman intitulé précisément les *Pionniers*. | Fig. S'est employé et s'emploie souvent encore pour désigner les hommes courageux qui se vouent à l'apostolat démocratique, et qui frayent les chemins du bonheur et du bien-être aux générations de l'avenir. Courageux *pionniers*, qui avez frayé l'avenir, et dont les cendres ont été dispersées par les vents, ne demandez qu'à Dieu la récompense de votre gigantesque labeur. (A. Delv.) Les *pionniers* de la démocratie.

PIPA, s. m. Erpétol. Genre de batraciens, de la famille des anoures, renfermant des animaux au corps nu, large, aplati, sans écailles ni carapace, aux pattes postérieures de la longueur du corps seulement, aux doigts armés d'ongles et n'ayant pas de queue. La seule espèce est le *pipa de Surinam*, reptile hideux qui vit dans les eaux douces de l'Amérique méridionale. Sa tête est large, plate, triangulaire ; sa gueule très-fendue ; ses yeux petits, écartés. Son corps est long de 15 à 20 centimètres, et large de 8 à 10 centimètres. Sa couleur est d'un olivâtre sombre, parsemé de tubercules roussâtres.

Pipa.

PIPABLE, adj. (rad. *piper*). Qui peut être pipé, qui est facile à tromper. Au cas que cette piperie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-t-il à voir que je suis très-*pipable*. (Montaigne.)

PIPAL, s. m. Bot. Espèce du genre figuier, appelé aussi *figuier des pagodes*. Il croît dans l'Inde, où il est l'objet d'une grande vénération, parce qu'il a, dit-on, servi de théâtre à la naissance et aux transformations de Brahma.

PIPE, s. f. Grande futaille ou tonneau dont la capacité varie suivant les localités. La plus ordinaire avait 432 pintes de Paris ou un muid et demi. Le tonneau de Bordeaux contenait 2 pipes ou 864 pintes. La pipe de Cognac est une barrique d'environ 624 litres, et celle de Languedoc d'à peu près 610. Une *pipe* d'eau-de-vie. Envoyez-moi une *pipe* ou deux de votre excellent cru.

PIPE, s. f. (du lat. *pipa*, chalumeau). Tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont un des bouts est terminé par un petit vase ou godet qu'on nomme *fourneau*, et qui sert de récipient au tabac en feuilles, ou à quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée. *Pipe* d'ivoire. *Pipe* de buis. *Pipe* d'argent. *Pipe* d'ambre. *Pipe* de terre. Bonne *pipe*. Mauvaise *pipe*. Une *pipe* culottée. Nettoyer sa *pipe*. Bourrer sa *pipe*. Avoir sans cesse la *pipe* à la bouche. Autrefois réservée aux jouissances cachées de certaines classes, la *pipe* est devenue, surtout depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire, d'un usage qu'on peut appeler général. L'Allemand dort avec la *pipe* à la bouche, et ne la quitte à peine que pour manger. (Deleuze.) Ils s'asseyaient sur le tertre même qu'ils venaient d'élever, se partageaient les vêtements du mort, et, allumant leurs longues *pipes*, ils fumaient en silence. (Lamartine.)

J'ai ma *pipe* et vos embrassades ;
Venez me donner mon congé.
(BÉRANGER.)

| *Culotter une pipe*, Opération par laquelle la *tête*, surtout de celles qui sont en terre blanche ou en kummer, se revêt d'une teinte foncée qui va en se dégradant du bas en haut. | *Pipe de Kummer*, Expression d'où l'on a fait par corruption *pipe d'écume de mer*. Les pipes de Kummer, ainsi appelées du nom de leur inventeur, se font avec une espèce de talc comme la craie de Briançon. On donne à cette craie, assez molle, la forme voulue ; puis on la fait cuire après l'avoir imbibée d'huile de sésame, et, au sortir du four, on lui donne ce beau poli qui plaît à l'œil. | *Allumer une pipe*, Allumer le tabac qui est dans le fourneau de la pipe. | *Charger une pipe*, La remplir de tabac. | *Fumer une pipe*, Réduire en fumée tout le tabac que peut contenir une pipe. Le matin, je lui hachais du tabac pour *fumer cinq ou six pipes*. (Le Sage.) Il nous arrivait souvent de nous lever au milieu de la nuit et d'aller nous asseoir sur le pont, où nous ne trouvions que l'officier de quart et quelques matelots qui *fumaient leur pipe* en silence. (Chateaubriand.) | Habitude, action de fumer. La *pipe* diminue l'appétit. | Ichthyol. Poisson du genre syngnathe. | Liturg. Sorte de chalumeau dont le célébrant se servait autrefois pour boire le vin consacré. A Saint-Denis, le diacre et le sous-diacre communiaient le dimanche, à la grand'messe, avec une *pipe* d'or.

PIPEAU, s. m. (pron. *pipo* ; sans doute de *pipare*, piper, contrefaire le cri de certains oiseaux, ou peut-être de *pipa*, cornemuse, dans la basse latinité). Sorte de flûte champêtre, de chalumeau formé de l'assemblage de plusieurs tiges creuses coupées dans leur longueur suivant des rapports harmoniques. On appelle aussi cet instrument *flûte de Pan*, parce que les anciens en attribuaient l'invention à ce dieu. Ce mot ne s'emploie plus guère qu'en poésie. *Pipeau* rustique, champêtre, pastoral, amoureux. Danser au son du *pipeau*, des *pipeaux*. Les airs des rustiques *pipeaux*. (Lamartine.) Tu modules des airs sur un *pipeau* champêtre. (Notaris.) | Se dit figurément en parlant de la poésie pastorale.

On dirait que Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles gothiques.
(BOILEAU.)

| T. de chasse. Tige creuse, tuyau au bout duquel on met une feuille servant d'anche, et que l'on emploie à imiter la voix des oiseaux et à les attirer ainsi dans un piége. Comme les oiseaux, dans le temps des amours surtout, sont toujours prêts à voler où le chant de leurs semblables les appelle, le *pipeau* s'est trouvé l'un des piéges les plus sûrs que l'on pût leur tendre. (Teulet.) | Petites branches ou brins de paille que l'on enduit de glu pour prendre des oiseaux. Disposer, placer des *pipeaux*. | Fig. et famil. Artifices par lesquels on cherche à tromper quelqu'un. J'ai évité ses *pipeaux*. Il s'est laissé prendre à ses *pipeaux*. Le curé a tendu ses *pipeaux*. | Bot. Nom vulgaire de la *potentille rampante*.

PIPÉE, s. f. (du gr. πιπίζειν, imiter le cri des petits oiseaux ; c'est une onomatopée). Sorte de chasse dans laquelle on imite le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux sur des branches enduites de glu et les prendre. Aller à la *pipée*. Faire une *pipée*. L'une rêve qu'elle prend des oiseaux à la *pipée*, et qu'elle les plume à mesure qu'elle les prend. (Le Sage.) | *Faire une pipée*, Préparer, disposer tout ce qui est nécessaire pour cette chasse. | Fig. et famil. Tromperie. Lorsque l'esprit humain s'est échappé de la *pipée*, il n'est pas facile de l'y reprendre. (Boiste.) | Prov. et fig. *Prendre quelqu'un à la pipée*, L'attirer dans un piége, l'attraper par quelque ruse.

PIPER, v. a. (rad. *pipée*). Prendre à la pipée. *Piper* des oiseaux. Nous allons *piper* des oiseaux.

Le beau métier que celui que vous faites !
Vous *pipez* des oiseaux et ne les mangez pas !

| Fig. et famil. Tromper, leurrer. *Piper* quelqu'un au jeu. On a voulu me *piper*. Pour le profit des hommes, il est souvent besoin de les *piper*. (Montaigne.) Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous *pipe* et nous mène jusqu'à la mort. (Pascal.) Combien de fois doit encore nous *piper* sa voix hypocrite ! (Ancelot.) | *Piper des cartes, des dés*, Faire à des cartes des signes de reconnaissance pour tromper au jeu ; préparer des dés pour qu'ils donnent certains points.

PIPER, v. n. S'est dit pour Jouer des pipeaux. | Contrefaire le cri de la chouette. | S'est dit aussi pour Prendre à la pipée. J'ai *pipé* pour cet oiseleur. (Béranger.) | Famil. Se servir de la pipe, fumer. Il ne faut pas *piper* ainsi, vous vous ferez mal à la poitrine. On a *pipé* ici, s'écria la mère.

PIPÉRACÉES, s. f. pl. (du genre type *piper*, poivre). Bot. Famille de plantes dicotylédones à étamines épigynes, renferme des végétaux herbacés ou frutescents et sarmenteux, à feuilles alternes, quelquefois opposées ou verticillées ; à fleurs en chatons grêles, cylindriques, se composant de fleurs mâles et de fleurs femelles mélangées sans ordre ; ovaire libre, uniloculaire. Le fruit est une baie coriace, monosperme.

PIPERESSE, adj. et s. f. S'est dit de celle qui trompe, qui pipe. Une mort *piperesse*. J'en rendais ma loyauté ménagère et aucunement *piperesse*. (Montaigne.) Synonyme de *Pipeuse*.

PIPERIE, s. f. (rad. *pipée*). Fourberie, tromperie au jeu. C'est une *piperie*. Cela ne peut se faire sans *piperie*. | Fig. Mensonge. Cette vieille *piperie* que les sens apportent à la raison, ils la reçoivent d'elle à leur tour. (Pascal.)

PIPÉRINE, s. f. (du lat. *piper*, poivre). Chim. Matière extraite du poivre noir, du poivre long et autres espèces voisines. Elle est en cristaux d'un blanc jaunâtre, prismatiques, à peine solubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid. La *pipérine* paraît jouir d'une propriété fébrifuge assez prononcée. On dit aussi au masculin *Pipérin*.

PIPETTE, s. f. Chim. Petit instrument de verre dont on se sert pour enlever un liquide d'un vase

et le transporter dans un autre, sans en répandre et surtout sans agiter la liqueur. Quand il entra dans cette chambre et qu'il la vit encombrée de cornues, d'alambics, de *pipettes*, de fourneaux, il recula. | Famil. Petite pipe. Laissez-moi fumer une *pipette* de cet excellent tabac.

PIPEUR, EUSE, s. (rad. *piper*). Celui, celle qui trompe au jeu. Un grand *pipeur*. C'est un fieffé *pipeur*. Une *pipeuse* habile. | T. de chasse. Celui qui fait jouer les pipeaux; qui se sert des pipeaux pour attirer les oiseaux. | Fig. et famil. Celui, celle qui trompe de quelque manière que ce soit. | Adjectiv. La *pipeuse* espérance. (Montaigne.)

PIPI, s. m. (par onomatopée du bruit que fait l'urine en tombant à terre). Terme enfantin qui sert pour désigner l'urine. | *Faire pipi*, Pisser.

PIPIT, s. m. (par onomatopée). Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, tribu des becs-fins, qui tient le milieu entre les alouettes et les bergeronnettes. Les espèces les plus connues sont le *pipit* proprement dit ou *pipit des buissons*, généralement dit *bec-figue d'hiver*, petit oiseau d'un brun olivâtre, qui arrive en automne dans nos provinces méridionales, et le *pipit farlouse*.

PIPOIR, s. m. T. de chasse. Instrument qui sert à piper, à imiter le cri de la chouette.

PIQUAGE, s. m. (pron. *pikaje*; rad. *piquer*). Constr. Action de piquer le grès, le moellon et les pierres de taille. | Industr. *Piquage d'once*, Perte que font subir aux fabricants les ouvriers en soie.

PIQUANT, ANTE, adj. (pron. *pikan*; rad. *piquer*). Qui pique, qui a une pointe aiguë, comme l'épine, l'épingle, le poinçon. Les branches des rosiers sont *piquantes*. Les porcs-épics portent des espèces de plumes *piquantes* et sans barbes, mais dont le tuyau est semblable à celui des plumes des oiseaux. (Buffon.) | Qui est de haut goût. Vinaigre *piquant*. Sauce *piquante*. | Se dit d'une température qui est très-froide. Vent *piquant*. Air *piquant*. Bise très-*piquante*. Le froid devint si *piquant*, que nous fûmes obligés d'allumer un feu de bruyères. (Chateaubriand.) | Fig. Offensant, choquant. Mot *piquant*. Paroles *piquantes*. Réponse *piquante*. *Piquantes* railleries. | Se dit également, mais en bonne part, de tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. Spectacle *piquant*. Le motif de cet air est très-*piquant*. Conversation *piquante*. On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs talents, parce que leur conversation a, en général, quelque chose de *piquant*. (Brillat-Savarin.) Au lieu d'être *piquant*, souvent on est bizarre. Vous êtes trop *piquant*, mon cher.

Quelques traits échappés d'une utile morale
Dans leurs *piquants* écrits brillent par intervalle.
(VOLTAIRE.)

| S'emploie quelquefois substantiv. dans ce dernier sens. Le *piquant* de la chose. Le *piquant* de cette aventure, c'est qu'elle était racontée par le mari lui-même. | En parlant des personnes, *piquant* signifie Qui plaît par la vivacité, l'agrément de la physionomie, plus que par la régularité des traits. Beauté *piquante*. Brune *piquante*. Physionomie très-*piquante*. | Fraîches beautés à l'air *piquant* et doux. (Malfilâtre.) | Fig. Plein de vivacité, de finesse et d'agrément. La sagesse ne rend la jeunesse que plus *piquante*. (La Bruyère.) | Art culin. *Sauce piquante*, Sauce fortement relevée par du vinaigre et des échalotes, que l'on sert chaude ou froide et quelquefois séparément. Filets de chevreuil à la *sauce piquante*. Servez de la cervelle à la *sauce piquante*.

Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la *sauce piquante*.
(BERCHOUX.)

PIQUANT, s. m. (pron. *pikan*). Bot. Nom sous lequel on comprend généralement les aiguillons et les épines, c. à-d. toutes les pointes plus ou moins aiguës dont sont armées certaines plantes. Branche garnie de *piquants*. Les *piquants* des chardons, des feuilles de houx. Les *piquants* du buisson.

PIQUE, s. f. (pron. *pike*). Arme de main à l'usage de l'infanterie et formée d'une hampe de bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. La *pique* a disparu des armées françaises depuis le commencement du XVIIIe siècle. *Pique* de cornouiller, de frêne. Longue *pique*. Grosse *pique*. Ils marchaient les uns contre les autres les *piques* baissées. Les phalangites grecs ont eu de tout temps une *pique* dont la longueur a varié proportionnellement au nombre des rangs. On voyait de tous côtés briller le fer des *piques* hérissées. (Fénelon.) | *Pique flamande*, Pique d'une forme particulière, dont l'usage, venu de Flandre, s'était introduit dans les armées françaises. | *Demi-pique*, Pique plus courte de moitié que les piques ordinaires. | *Avoir la pique traînante*, La porter le fer en arrière et près de terre, comme on le faisait aux funérailles. | *Avoir la pique basse*, La croiser en avant, comme lorsqu'on défilait à la revue ou qu'on chargeait l'ennemi. | *Lever la pique*, Cesser de combattre, se rendre. | S'employait aussi quelquefois pour désigner la mesure de certaines choses que l'on comparait à une pique. Il y a une *pique* de boue dans ce fossé. | Fig. et famil. *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*, Lui être fort supérieur, fort inférieur. | Prov. et fig. *Il a passé par les piques*, Se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers ou qui a fait des pertes d'argent considérables. | *Pique* se disait aussi des soldats qui portaient la pique. Régiment de tant de *piques*. Faire défiler les *piques*. Synonyme de *Piquier*. | *Traiter à la pique*, Faire une négociation avec les sauvages, en ayant soin de se tenir armé. | Ichthyol. Nom spécifique d'un lutjan.

PIQUE, s. m. (pron. *pike*; du franç. *pique*, parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer de cette arme). Une des deux couleurs noires des cartes. L'as de *pique*. Le roi, la dame, le valet de *pique*. Il tourne du *pique* ou de *pique*. Il tourne *pique*. Jouer du *pique*. Écarter tout son *pique*.

PIQUE, s. f. (pron. *pike*). Famil. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes. Il a fait cela par *pique*. Je ne finirais pas si je voulais répondre à toutes les difficultés de certains écrivains qui, parce qu'on ne les entend pas, semblent vouloir, par *pique*, ne pas entendre ce qu'on leur dit. (Condillac.) | *Être en pique avec quelqu'un*, Être en mauvaise intelligence; n'être pas d'accord.

PIQUÉ, ÉE, part. Qui a reçu une piqûre, où l'on a fait une piqûre, des piqûres. Doigt *piqué*. Papier *piqué*. Étoffes *piquées*. Nos pommes *piquées* du ver mûrissent plus tôt que les autres. (Cuvier.) | Dont on a fait le piquage. Moellon *piqué*. Pierres *piquées*. | Qui s'est offensé, fâché. Il fut *piqué*, et à ce souper me fit mettre au bas de la table. (Barthélemy.) Le docteur, très-*piqué*, appela ses gens prosternés en adoration sur les degrés de la pagode. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Piqué de*, Las des hommages qu'on lui rend, et *piqué de* ceux qu'on lui refuse. (Massillon.) | S. m. Étoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés ordinairement en losanges continus. *Piqué* blanc. *Piqué* chamois. Gilet de *piqué* blanc. Couverture en *piqué*.

PIQUE-ASSIETTE, s. Homme, femme qui se fait souvent inviter à dîner; parasite. C'est un *pique-assiette*. Une *pique-assiette*. | Plur. Des *pique-assiettes*.

PIQUE-BŒUF, s. m. Charretier qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. | Plur. Des *pique-bœufs*. | Ornithol. Genre de passereaux conirostres. Le *pique-bœuf roussâtre*, que l'on trouve au Sénégal, n'est guère plus gros que l'alouette huppée; mais il a 22 centimètres de longueur, le bec rouge à sa pointe et jaune à sa base; la tête, le cou entier, le manteau et les couvertures des ailes, d'un brun roussâtre; les trois premières pennes des ailes, rousses, les autres, brunes; celles de la queue, à peu près de la même couleur, étagées et un peu pointues; les parties inférieures du corps et le croupion, d'un fauve clair; les pieds bruns. Il se nourrit d'insectes, et particulièrement de vers ou larves, qui éclosent et vivent sous la peau des bœufs; aussi le voit-on souvent se poser sur le dos des animaux et d'autres gros quadrupèdes et leur entamer le cuir à coups de bec pour en tirer ces vers. C'est de là que leur vient le nom de *pique-bœuf*.

PIQUE-NIQUE, s. m. (pron. *pike-nike*; de l'angl. *pick*, choisir; *nick*, instant précis; choix judicieux où tout se rencontre bien). Repas où chacun paye son écot, ou bien auquel chacun contribue en fournissant un des plats. Faire un *pique-nique*. | Plur. Des *pique-niques*. | *A pique-nique, en pique-nique*, loc. adv. En payant chacun son écot. Déjeuner *à pique-nique*. Faire un souper *en pique-nique*.

PIQUER, v. a. (pron. *pike*; du celt. *picken*, même signif.). Percer, entamer légèrement avec quelque chose de fort pointu. *Piquer* avec une épingle. Les ronces *piquent* les pieds. *Piquer* quelqu'un jusqu'au sang. Il leur *piquait* les jointures avec plusieurs aiguilles rassemblées en forme de brosse. (Le Sage.) | Fig. Elle mit une haie d'épines autour de ses oreilles, pour arrêter et pour *piquer* les médisants. (Fléchier.) | Prov. et fig. *Cet homme ne sent rien quand on le pique*, Il est insensible aux affronts. | Se dit d'un médecin, d'un chirurgien, qui entame la peau pour ouvrir la veine et tirer du sang. *Piquer* la veine. On l'*a piqué* deux fois avant de lui tirer du sang. Ce médecin maladroit *a piqué* l'artère, le tendon, le nerf. | Se dit des abeilles, des guêpes et autres insectes armés d'un aiguillon. Une abeille l'*a piqué*. Un gros frelon m'*a piqué*.

Un escadron ailé vient à sortir soudain,
Qui fond sur l'agresseur, le *pique*, le harcèle.
(LE BAILLY.)

| Se dit aussi des serpents, des insectes qui mordent, qui entament la peau ou certaines choses. Les vers *ont piqué* ce livre, cet habit. Une couleuvre lui *a piqué* le talon, l'*a piqué* au talon. | Prov. et fig. *Quelle mouche le pique, l'a piqué?* Se dit d'un homme qui se fâche, qui s'emporte sans motif apparent. On ne sait trop souvent *quelle mouche le pique*. (Boileau.) | *Piquer les bœufs*, Les conduire en les excitant avec l'aiguillon. | Fig. *Piquer des ouvriers*, Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent point leur temps, à ce que leur ouvrage soit bien fait. | *Piquer du papier*, Y faire de petits trous avec une forte épingle ou avec un poinçon. | Faire, sur deux ou plusieurs étoffes appliquées l'une sur l'autre, des points qui les traversent, qui les unissent. *Piquer* un bonnet. *Piquer* un matelas. | Faire des points et arrière-points sur une étoffe simplement pour l'orner. *Piquer* le col, les devants, les poignets d'une chemise. *Piquer* un gilet. | Dans un atelier, un bureau, un chapitre, etc., marquer ceux qui s'absentent ou qui ne sont pas arrivés à une certaine heure. On dit mieux *Pointer*. | *Piquer les tables, les assiettes*, ou simplement *piquer l'assiette*, Courir après les dîners en ville, faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que de *piquer les tables*, je commençai à me reprocher de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.) | *Piquer* se dit aussi des choses dont la saveur affecte le goût de manière que la langue semble en être piquée. Ce vin *pique* agréablement le palais. | Absol. Ce fromage *pique*. Cette sauce ne *pique* pas assez. | Se dit de même du poisson qui offense la langue, le palais, l'odorat même, parce qu'il n'est plus frais. Cette raie *pique*. Cette sole commence à *piquer*. | Fig. C'est une vie uniforme, et qui ne *pique* point. (Montesquieu.) | Exciter, animer. Il faut toujours *piquer* la curiosité des Français. (Voltaire.) | Fig. Produire sur l'esprit une impression vive et agréable. Cet ouvrage m'*a* vivement *piqué*. Les grands essayent de tout et rien ne les *pique*. (Massillon.) | Absol. Sa physionomie *pique* et attire. Dans ces romans, tout intéresse, *pique* et attire. | Fâcher, irriter, mettre en colère. Dire des choses qui *piquent*. Le moindre reproche le *pique*. Pourquoi veut-il toujours s'acharner à me *piquer* et à me nuire? (Voltaire.) | *Piquer quelqu'un d'honneur*, L'exciter à faire une chose en lui persuadant qu'il y va de son honneur, du soin de sa dignité. | T. de beaux-arts. *Piquer un dessin*, En suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis. | Rehausser les parties claires par des touches de crayon blanc, ou avec du blanc détrempé dans de l'eau gommée. | T. de jeux. *Piquer la bille*, Au billard, Toucher la bille, presque perpendiculairement avec la queue. | T. de manége. *Piquer un cheval*, ou absol., *Piquer*, Donner de l'éperon à un cheval, le pousser au galop. Il prit le parti de *piquer son cheval* et de passer devant son vieux domestique. (A. de Vigny.) | Famil. *Piquer la mazette*, Monter un mauvais cheval. | *Piquer vers tel endroit*, Se diriger au galop vers tel endroit. Je remontai à cheval, et *piquai vers* Saragosse, où j'arrivai avant midi. (Le Sage.) | *Piquer des deux*, Donner vigoureusement de l'éperon à un cheval pour accélérer sa marche. | Fig. Se hâter, faire diligence. Pour réussir dans cette affaire, dans cette opération, il faut *piquer des deux*. | Mar. Frapper la cloche d'un navire du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé. *Piquer* deux coups, trois coups. *Piquer* huit coups. *Piquer* la fin du quart. | Neutral. *Piquer au vent*, Piquer au plus près du vent. | T. de pêche. *Piquer un poisson*, Donner à la ligne une secousse plus ou moins forte, pour faire entrer l'hameçon dans les chairs du poisson, quand on sent que la proie mord. | Technol. *Piquer les satins, les taffetas, les draps*, En enlever quelque partie avec un fer et y faire quantité de petites mouchetures. | *Piquer un soulier*, Faire des rangs de points tout autour de la première semelle. | *Piquer une botte*, Coudre avec du fil blanc le tour des talons couverts. | *Piquer une futaille*, Y faire une petite ouverture avec le foret pour goûter le vin. | *Piquer une serrure*, Tracer les places où doivent être posées les pièces et les garnitures. | *Se piquer*, v. pr. Piquer soi, se percer. *Se piquer* jusqu'au sang. Il *s'est piqué* en cueillant des roses. Pourquoi crier, pourquoi se plaindre de la vie? Ne sait-on pas qu'il faut *se piquer* aux méchancetés et aux désenchantements comme on *se pique* aux broussailles. (Duplessis.) | Piquer à soi. *Se piquer* les mains, les pieds. Il *se piqua* les doigts plus d'une fois, et son travail de ce jour-là ne fut pas trop

régulier. (Sallent.) | Prov. et fig. *Qui s'y frotte s'y pique*, Se dit en parlant d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément. | Se sentir offensé, prendre en mauvaise part. Homme qui *se pique* du moindre mot. | Se glorifier d'une chose, en tirer avantage, en faire profession. *Se piquer* de bien parler, de bien écrire. *Se piquer* d'être bien fait. Le mulet d'un prélat *se piquait* de noblesse. (La Fontaine.) | *Se piquer d'honneur*, Montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître. | *Se piquer au jeu*, ou simplement *se piquer*, S'opiniâtrer à jouer malgré la perte. Il *se pique* aisément *au jeu*, et il a tort. | Fig. et famil. Persister dans une entreprise malgré les obstacles. | *Ce bois, ces étoffes se piquent*, Les vers s'y mettent. | *Ce vin, cette boisson se pique*, Ce vin, cette boisson commence à s'aigrir. | *Ce papier imprimé se pique*, Il jaunit, il se tache, se gâte ; ce qui arrive lorsque, après avoir été trempé, il est resté longtemps sans être étendu.

PIQUET, s. m. (pron. *pikè* ; du franç. *piquer*). Petit pieu que l'on fiche en terre pour tendre et retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon. Planter des *piquets*. Enfoncer les *piquets* d'une tente. | Perches ou jalons que l'on enfonce en terre de distance en distance pour prendre un alignement, pour indiquer certains travaux à exécuter. | Art milit. *Lever le piquet*, Décamper. | *Planter le piquet*, Camper, s'établir sur un terrain. | Fig. et famil. *Aller planter le piquet chez quelqu'un*, S'y installer pour quelque temps. On nous connaît ; *allons*-nous-en *planter le piquet* chez l'oncle. (Dancourt.) | Famil. *Être droit comme un piquet*, Se tenir droit et raide. | *Être planté comme un piquet*, Se tenir debout et immobile. Ne *sois* point dans ma maison, *planté* tout droit *comme un piquet*, à observer tout ce qui se passe et à faire ton profit de tout. (Molière.) | Se dit d'un certain nombre d'hommes, cavaliers ou fantassins, tenus prêts à marcher au premier signal, commandés pour un service accidentel ou périodique. Un *piquet* de cavalerie. | Se disait aussi d'une agglomération de certains hommes pris dans toutes les compagnies d'un corps, et formant un petit corps d'élite qui se tenait, avec séparation, sur la gauche du gros du régiment ou du bataillon dont ils étaient tirés. | Anc. terme milit. Punition non infamante que l'on infligeait autrefois dans la cavalerie. Elle consistait à faire tenir le patient, sur un seul pied nu, sur un piquet enfoncé en terre ayant son extrémité supérieure à environ 1 mètre du sol ; en même temps, le poignet du côté opposé à ce pied était attaché au-dessus de sa tête de manière à tenir le bras dans une position verticale. | Dans certains colléges, Punition qui consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée pendant les heures de récréation. Faire une heure, deux heures de *piquet*. Élèves condamnés au *piquet*.

PIQUET, s. m. (pron. *pikè* ; du franç. *pic*, un des coups de ce jeu). Jeu de hasard qui se joue avec trente-deux cartes, et ordinairement entre deux personnes, mais quelquefois entre trois et même quatre. Jouer au *piquet*. Jouer un *piquet*. Le *piquet* est sans contredit un des jeux de hasard les plus intéressants, puisqu'il a survécu à une foule d'autres qui ont eu tour à tour la vogue. (Déaddé.) | *Un cent de piquet*, Une partie de piquet, parce que le nombre de points nécessaires pour la gagner est ordinairement de cent. | *Piquet à écrire*, Manière de jouer le piquet à deux personnes, mais qui admet des remplaçants jusqu'au nombre de sept. | *Piquet à tourner*, Où tout le monde joue ensemble. | *Piquet normand*, Qui se joue à trois, à peu près comme le piquet simple. | *Piquet voleur*, Qui se joue à quatre, deux contre deux, et ne diffère presque pas du précédent. | *Faire le piquet de quelqu'un*, Jouer habituellement au piquet avec quelqu'un. Il *fait* chaque jour *le piquet de* sa grand'mère. (Acad.) | *Un jeu de piquet*, Les cartes qui servent au jeu de piquet, par opposition aux cartes entières, au jeu complet. Acheter un *jeu de piquet*. | *Un sixain de piquet*, Un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

PIQUETÉ, ÉE, part. Tracé avec des piquets. Terrain *piqueté*. | Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. Le geai, avec ses ailes *piquetées* d'azur, me paraît plus beau sur le chêne dont il mange les glands, que sur tout autre arbre. (Bern. de Saint-Pierre.) | Méd. Se dit de l'aspect offert par la coupe de la substance cérébrale et autres tissus, lorsque les vaisseaux distendus par du sang montrent leurs orifices béants, sous forme de petites taches rouges analogues à celles que forment les gouttelettes de sang qui sortent d'une piqûre. Le malade a la langue *piquetée*.

PIQUETER, v. a. (rad. *piquet*). T. de ponts et chauss. Tracer une ligne avec des piquets. *Piqueter* un terrain. | Constr. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce taillée que l'on se propose d'en tirer. | Art. milit. *Piqueter des fascines*, Les fixer au moyen de piquets.

PIQUETON, s. m. (pron. *pikton*). Famil. Petit vin ; espèce de piquette. Boire du *piqueton*. Un coup de *piqueton*. Le curé ne dédaignait pas le *piqueton*.

PIQUETTE, s. f. (pron. *pikète* ; rad. *piquer*). Boisson acidulée que l'on fait avec de l'eau mise dans un tonneau où il y a du marc de raisin, quelquefois des prunes sauvages, et qu'on laisse fermenter. Faire de la *piquette*. Boire de la *piquette*. | Par extens. Mauvais vin, sans qualité, sans force. Ce n'est que de la *piquette*. On nous servit à dîner de la *piquette*.

> Arrose donc, fade *piquette*,
> Les fleurs peintes sur mon assiette.
> (BÉRANGER.)

PIQUEUR, s. m. (pron. *pikeur* ; rad. *piquer*). Homme à cheval dont la charge consiste à diriger et à faire chasser la meute des chiens. Se tenir avec les *piqueurs*. J'entendis les aboiements des chiens et les fanfares des *piqueurs*. (Crosn.) | Dans le siècle dernier, les princes et les gens riches avaient adopté l'usage de faire courir devant leur voiture un ou plusieurs *piqueurs* chargés d'éclairer leur route. | Fig. et famil. *Piqueur de coffre*, Pilier d'antichambre. | *Piqueur d'assiettes*, Parasite. On dit mieux *pique-assiettes*. | Art culin. Celui qui pique, qui larde les viandes. | T. de manége. Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, les exercer, les montrer à l'acheteur. | Constr. Celui qui tient les rôles des tailleurs de pierre, des maçons, etc., qui marque les absences et surveille les travaux. Les *piqueurs* ont vérifié les travaux. | *Piqueur de grès*, Ouvrier employé à piquer du grès.

PIQUEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière, employés à coudre et à piquer certains ouvrages d'habillement. Un bon *piqueur*. Une bonne *piqueuse*. *Piqueuse* de bottines. *Piqueuse* de bonnets, de cols, etc.

PIQUIER, s. m. (rad. *pique*). Soldat armé d'une pique. Il y avait autrefois des *piquiers* dans l'infanterie. Les premiers dragons étaient des *piquiers*, ou du moins contenaient des *piquiers*, jusqu'à l'époque où ils furent tous pourvus d'armes à rouet. (Bardin.)

PIQUOIR, s. m. Aiguille emmanchée dont on se sert pour piquer un dessin.

PIQÛRE, s. f. (rad. *piquer* ; on écrivait autrefois *piqueure* et *piquure*). Petite blessure que fait une chose aiguë ou un animal qui pique. *Piqûre* d'épingle. *Piqûre* d'aiguille. La *piqûre* d'une guêpe. Une *piqûre* d'épingle peut donner un tétanos mortel. (Cuvier.) La plupart des panaris n'ont d'autre cause que la *piqûre* du doigt par un éclat de bois, une épine, et par tous les instruments aigus dont nous nous servons habituellement. (Percy.) | Ouverture faite à la veine pour tirer du sang. Le chirurgien lui a fait deux *piqûres*. | Se dit aussi des trous faits par les insectes dans les fruits, les étoffes, les bois, etc. *Piqûre* des vers. Habit criblé de *piqûres*. | Rang de points symétriques, de contre-points, qui se font pour unir deux ou plusieurs étoffes ou pour orner certaines parties d'un vêtement. La *piqûre* d'un collet d'habit. Cette chemise a des *piqûres* aux poignets et au col. | Ornements que l'on fait sur du taffetas, etc., en le piquant symétriquement avec de petits fers. | Chirurg. *Piqûre du nerf, de l'artère, de l'aponévrose*, Blessure que l'on fait à quelqu'une de ces parties en l'atteignant avec la lancette. | Maréch. Blessure faite au pied d'un cheval que l'on ferre, en enfonçant maladroitement le clou jusqu'au vif. | Conchyl. *Piqûre de mouches*, Nom marchand d'une coquille du genre cône. | *Piqûre de mouches*, Se dit aussi des petites ordures que déposent les mouches sur tous les objets où elles se posent. Ce papier est plein de *piqûres de mouches*. | Fig. Mortification, chagrin. J'aimais autrefois les jeux hasardeux des cartes et dés ; je m'en suis défait il y a longtemps, pour cela seulement que, quelque bonne mine que je fisse en ma perte, je ne laissais pas d'en avoir au dedans de la *piqûre*. (Mont.) | L'Académie, Laveaux, etc., écrivent *piqûre*, Boiste *piquure*, et Ch. Nodier *piqure*. Ch. Nodier a raison, car l'accent circonflexe fait supposer dans la finale de ce mot une prononciation plus allongée, plus pleine que dans celle des autres mots en *ure*, ce qui n'est pas.

PIRATE, s. m. (du lat. *pirata*, tiré du gr. πειράω, j'attaque). Celui qui, sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour piller ou voler. Être attaqué par un *pirate*. Tomber entre les mains des *pirates*. Il nous conduisit à Barcelone avec deux galiotes enlevées au *pirate* et remplies d'esclaves et de butin. (Le Sage.) Toutes les nations civilisées font aux *pirates* la guerre la plus active. (Teulet.) Les *pirates* sont sur mer ce que sur terre sont les brigands et les voleurs de grand chemin. (J. Bastide.) | Se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques qui écumaient les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. Avant la prise d'Alger, il y avait les *pirates* de Maroc, de Tripoli.

> Errant de mers en mers et moins roi que *pirate*,
> Conservant pour tout bien le nom de Mithridate.
> (RACINE.)

| Dans l'antiquité, la Méditerranée fut de tout temps infestée par les pirates. Ménélas se vantait des richesses qu'il avait acquises au moyen de la piraterie. Les Romains dirigèrent contre les pirates, de l'an 75 à l'an 65 av. J. C., plusieurs grandes expéditions. Pompée réussit à en délivrer l'Italie ; mais ils continuèrent de ravager les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne. Au moyen âge, les côtes de la Baltique, de la mer du Nord et de l'Atlantique furent désolées, pendant trois ou quatre siècles, par les pirates danois, normands ou varègues. Vinrent ensuite dans la Méditerranée ces pirates turcs et barbaresques qui se rendirent si redoutables, malgré les efforts des chevaliers de Rhodes et de Malte. Le XVIIe siècle vit surgir en Amérique une espèce de pirates toute nouvelle, les *flibustiers*, qui épouvantèrent de leurs ravages la mer des Antilles et les colonies espagnoles. On ne rencontre plus guère aujourd'hui de pirates que dans l'Archipel grec et dans la Malaisie. V. FLIBUSTIER, FORBAN et CORSAIRE. | Par extens. Homme qui s'enrichit impudemment aux dépens des autres, au moyen d'exactions, d'extorsions. C'est un *pirate*. Un vrai *pirate*. Les *pirates* de la Bourse.

PIRATER, v. n. (rad. *pirate*). Faire le métier de pirate. *Pirater* sur telle côte. Il ne fait que *pirater*.

PIRATERIE, s. f. (rad. *pirate*). Acte de brigandage exercé sur mer par des marins adonnés à ce genre de vie coupable ; métier de pirate. Exercer la *piraterie*. S'adonner à la *piraterie*. L'Angleterre n'était connue dans le nouveau monde que par des *pirateries* souvent heureuses et toujours brillantes. (Raynal.) Les Arabes, dans le temps de leur grande puissance ont eu recours aussi à la *piraterie* pour ajouter à leurs richesses, et leurs navires ont infesté la mer des Indes. (Depping.) | En France, la loi poursuit pour crime de *piraterie* non-seulement tout équipage qui aurait commis des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la France, mais aussi tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire armé et naviguant sans passe-port, rôle d'équipage ou commission ; tout capitaine de navire porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances ; tout Français qui prendrait une commission d'une puissance étrangère sans l'autorisation de son gouvernement. Les peines encourues sont, suivant la gravité des circonstances, la réclusion, les travaux forcés ou la peine capitale. | Par extens. Exaction, pilleries. Ce fonctionnaire s'est rendu coupable de toutes sortes de *pirateries*. Les *pirateries* anglaises.

PIRATIQUE, adj. (rad. *pirate*). Qui appartient, qui a rapport aux pirates. Habitudes *piratiques*.

PIRE, adj. comp. (du lat. *pejor*, pire). Plus mauvais, plus méchant, plus nuisible. Il est l'opposé de *meilleur*. Il était méchant, il est devenu *pire*. Ce qu'il y a de *pire* est la corruption de ce qu'il y a de meilleur. (Cousin.) | *Pire que*. Il n'y a rien de *pire* pour sa fortune *que* d'être ignoré. (La Bruyère.) Il y a de mauvais exemples qui sont *pires que* des crimes. (Montesquieu.) | *La dernière faute sera pire que la première*, Elle aura des conséquences encore plus fâcheuses. | Prov. *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort*, Les gens sournois, taciturnes, sont le plus à craindre. | *Le remède est pire que le mal*, Se dit, au propre et au figuré, d'un remède qui paraît très-désagréable, très-nuisible et très-dangereux. | *Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas entendre une demande, une proposition qui lui déplaît. | Précédé de l'article, *pire* exprime la qualité au plus haut degré ; il équivaut alors au superlatif des Latins. C'est le *pire* de tous. Les *pires* ennemis, ce sont les flatteurs. Le *pire* de tous les partis est de n'en prendre aucun ou d'hésiter dans l'exécution. (Boiste.) | Substantiv. *Le pire*, Ce qu'il y a de plus mauvais, de plus dommageable. Souvent qui choisit prend *le pire*. (Acad.) Il n'est point de degré du médiocre au *pire*. (Boileau.) L'homme s'ennuie du bien, cherche le mieux, trouve le mal, et s'y tient crainte du *pire*. (Lévis.)

PIRÉE (LE). Port d'Athènes, à l'embouchure du Céphyse, à 8 kilom. de la ville, à laquelle il était réuni par deux murailles qui avaient été bâties l'une par Thémistocle et l'autre par Périclès. Il pouvait contenir 400 navires. Lorsque Lysandre eut pris Athènes (404 av. J. C.), il rasa les murs du Pirée. Ils furent en partie relevés par Conon, mais de nouveau détruits par Sylla (87). Aujour-

d'hui le Pirée (qu'on appelait naguère Porto-Leone et qui a repris son nom) est une bourgade de 6,600 habit.; le port peut recevoir des vaisseaux de ligne. Il est uni à Athènes par une belle chaussée.

PIRIFORME, adj. (du lat. *pirum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire. L'ovale de son visage, trop évidé aux tempes, trop renflé à la mâchoire, avait un peu cette apparence *piriforme* qui dénote l'astuce et la fausseté. (Paul Féval.) | Anat. *Muscle piriforme*, Le premier des muscles abducteurs de la cuisse. | Substantiv. Le *piriforme*, Le muscle piriforme. La balle avait coupé le *piriforme*.

PIRITHOÜS. Mythol. Fils de Jupiter et de Dia, femme d'Ixion, et roi des Lapithes. Pirithoüs ayant épousé Hippodamie, il s'éleva à ses noces, entre les Centaures et les Lapithes, qu'il commandait, une rixe devenue célèbre et qui se termina par la défaite des Centaures. Il suivit en outre Thésée dans sa descente aux Enfers, d'où Hercule les ramena l'un et l'autre. Quelques mythographes prétendent que Pirithoüs fut étranglé par Cerbère, le gardien de l'infernal séjour.

PIROGUE, s. f. (mot indien francisé). Sorte de bateau long fort léger dont se servent les sauvages. La pirogue est tantôt faite d'écorces cousues, recouvertes quelquefois d'une peau d'animal, tantôt elle est formée d'un seul tronc d'arbre. Les sauvages la manœuvrent très-habilement avec une ou plusieurs pagayes. S'embarquer dans une *pirogue*. Les *pirogues* des Polynésiens sont surtout remarquables. Nous distinguâmes, à ces lueurs phosphoriques, les *pirogues* des pêcheurs. (Bern. de Saint-Pierre.) A l'aide des contre-courants, les *pirogues* remontent le Meschacébé. (Chateaubriand.)

PIROLL, s. m. Ornithol. Genre de passereaux conirostres, de la famille des corvidés, renfermant quelques espèces particulières à l'Océanie. On a souvent confondu le *pirôll* avec le corbeau, avec lequel il a, du reste, de grandes analogies.

PIROMIS (littérat. *l'homme par excellence*). Nom sous lequel on désignait, en Égypte, l'Être suprême, le principe caché de tout ce qui est dans l'univers.

PIRON (ALEXIS). Poète et auteur comique, né à Dijon en 1689, était fils d'Aimé Piron, apothicaire et auteur d'une quantité prodigieuse de noëls bourguignons qui n'ont été effacés que par ceux de La Monnoye. A douze ans, Piron agençait, enfilait et scandait des syllabes françaises. Un revers de fortune le fit renoncer à la profession d'avocat qu'il avait choisie, et il vint à Paris, où il vécut du métier de copiste à 40 sous par jour. Mais Piron était né poète; il le prouva en écrivant la *Métromanie*, l'un des chefs-d'œuvre du XVIIIe siècle. Les autres ouvrages de Piron, à l'exception de ses tragédies, sont, pour la plupart, du genre obscène. Depuis plus de vingt ans, Piron, l'homme de la saillie et de l'épigramme, n'avait pas laissé passer une occasion de lancer des brocards à l'Académie française. Néanmoins cette compagnie ne lui garda pas rancune. Il fut élu en 1753, mais le souvenir de ses poésies licencieuses et les habitudes cyniques qu'il avait contractées empêchèrent de sanctionner cette élection; cependant le roi lui accorda une pension de 1,000 francs sur sa cassette. Alexis Piron mourut le 21 janvier 1773. Il avait composé lui-même son épitaphe, qui est ainsi conçue :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

PIROUETTE, s. f. (du bas lat. *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour). Sorte de jouet d'enfant composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. Jouer à la *pirouette*. Faire tourner une *pirouette*. | Chorégr. Tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied et sans changer de place. Faire une *pirouette*, une double, une triple *pirouette*. Les *pirouettes* d'un danseur. La belle vivait de ses *pirouettes* et de ses charmes.

Aux marchands de lorgnettes
Juillet du moins a profité.
Vivent les *pirouettes*!
Vive la liberté!
(HÉG. MOREAU.)

| Fig. et famil. *Payer ses créanciers en pirouettes*, Leur échapper par des faux-fuyants. | *Répondre par des pirouettes*, Répondre à un discours sérieux par des plaisanteries. | T. de manége. Volte que fait le cheval sur sa longueur, sans changer de place.

PIROUETTÉ, s. m. Chorégr. Synonyme de *Pirouette*. Faire un *pirouetté*.

PIROUETTEMENT, s. m. (pron. *pirouèteman*; rad. *pirouette*). Action de pirouetter; succession de pirouettes. La danse a été longtemps en France une suite de *pirouettements* ridicules. (Acad.)

PIROUETTER, v. n. (rad. *pirouette*). Faire un tour entier de tout le corps, en se tenant sur un pied. *Pirouetter* en cadence. Danseuse qui *pirouette* avec grâce. La Taglioni *pirouettait*. | *Faire pirouetter une chose*, La renverser en la faisant tourner.

Le mousquetaire, à travers le théâtre,
Fait de Pradon *pirouetter* le chapeau.
(GUERLE.)

| Fig. et famil. *Faire pirouetter quelqu'un*, Le poursuivre, l'obliger à courir çà et là pour échapper. Il *fait pirouetter* ses débiteurs d'une singulière façon. | Fig. Ne faire que répéter les mêmes idées en parlant. *Pirouettant* sur une absurdité, il trouvait l'acte faux ou véritable, selon qu'il convenait à ses intérêts. (Beaumarchais.) | T. de manége. Faire faire des tours, des pirouettes à son cheval.

PIS, adv. de comparaison (pron. *pi*; du lat. *pejus*). Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. Il est l'opposé de *mieux*. Il va *pis*, *pis* que jamais. Ils sont *pis* que jamais ensemble. Et nous réduire à *pis* que la mendicité. (Boileau.) C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper. (Fontenelle.) Je méditais une ode, ou *pis* peut-être. (Hég. Moreau.) | *Tant pis*. V. TANT. | Il s'emploie aussi comme adjectif comparatif, mais il ne se joint alors qu'à des noms ou à des pronoms indéterminés. Il n'y a rien de *pis* que cela. Si j'obéis, pourquoi me punit-elle? si je refuse, que fera-t-elle de *pis*? (J. J. Rousseau.) | *Qui pis est*, Ce qu'il y a de pire, de plus fâcheux, de plus désagréable. Il était libertin, insolent, et *qui pis est*, il avait de très-mauvais principes. Il était catholique, et *qui pis est* dévot.

Bacchus le déclare hérétique
Et janséniste, *qui pis est*.
(BOILEAU.)

| Prov. *Dire pis que pendre de quelqu'un*, En dire toute sorte de mal. | *On ne lui a pas dit pis que son nom*. V. NOM. | Substantiv. *Le pis*, Ce qu'il y a de pire. *Le pis* de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire. (Voltaire.) | Prov. *Qui trop choisit prend pis*. | *Faire du pis qu'on peut*, Faire à dessein très-mal ce qu'on fait; le faire de mauvaise grâce. | Signifie aussi Faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut lui faire, lui nuire autant qu'on peut. | *Prendre, mettre les choses au pis*, Les envisager dans le pire état où elles puissent être. *Mettons les choses au pis*: supposé qu'il soit mort, étant, comme vous me l'avez assuré, son héritier, vous ferez rendre compte à ceux de ses parents qui se seront emparés de ses biens. (Le Sage.) | *Au pis aller*, loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. *Au pis aller* vous n'en serez pas plus pauvre. | S'emploie substantiv. *C'est votre pis aller*, C'est le pis qui puisse vous arriver, ou c'est votre dernière ressource. *C'est un pis aller* qui ne donne que des idées agréables. (J. J. Rousseau.) | *Être le pis aller de quelqu'un*, Être la personne à qui quelqu'un s'adresse en désespoir de cause, lorsqu'il a déjà été refusé par un ou plusieurs autres. Je ne veux pas être votre dernier amour, parce qu'alors *je serais votre pis aller*. (A. Ricard.) | *De mal en pis, de pis en pis*, loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal. Ce malade va *de mal en pis*. Faire aller le mal toujours *de pis en pis*. (La Fontaine.) Cela va *de pis en pis*.

PIS, s. m. (pron. *pi*). Mamelle ou tétine des brebis, chèvres, vaches, juments, et de quelques autres quadrupèdes. Presser le *pis* d'une chèvre.

PISAN, ANE, adj. et s. (pron. *pizan*). Habitant de la ville de Pise, en Italie; qui appartient à Pise ou à ses habitants. Mais quand la bouffée de vent avait passé, quand elle était venue mourir en sifflant sur les créneaux de la tour des *Pisans*, la poussière retombait. (Lamartine.) | Chronol. *Calcul pisan*, Se dit d'une manière de supputer les années, qui anticipe de neuf mois et sept jours sur notre ère vulgaire. Les notaires lombards de la principauté de Salerne suivaient le *calcul pisan* dans leurs actes. | Géogr. Le *Pisan*, Ancienne province d'Italie.

PISANDRE. Temps hér. Fils de Polyctor, un des poursuivants de Pénélope. | Fils de Mémalus, et l'un des chefs des Myrmidons. | L'un des généraux qui renversèrent la démocratie à Athènes, et y fondèrent l'oligarchie des Cinq-Cents, en 411 av. J. C.

PISCATOIRE, adj. (du lat. *piscatorius*, même sens; fait de *piscator*, pêcheur). Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs.

PISCICEPTOLOGIE, s. f. (du lat. *piscis*, poisson; *capere*, prendre; du gr. λόγος, traité). Didact. Traité sur la pêche, sur l'art de prendre le poisson.

PISCICULTURE, s. f. (du lat. *piscis*, poisson; *cultura*, culture). Art d'élever les poissons. Cet art est nouveau, ou du moins il a été perfectionné nouvellement, car on a trouvé les moyens de semer pour ainsi dire le poisson dans les étangs et les rivières. Le seul moyen longtemps employé en pisciculture a été l'*alevinage*, qui consiste à transporter, dans des étangs que l'on veut empoissonner, de l'*alevin* ou jeunes poissons nés dans d'autres étangs. Des expériences récentes ont enrichi la *pisciculture* de procédés nouveaux, qui sont la fécondation, l'incubation et les frayères artificielles.

PISCIFORME, adj. (du lat. *piscis*, poisson; *forma*, forme). Qui a la forme d'un poisson. Idole *pisciforme*. Mettez-le dans un plat *pisciforme* destiné à recevoir l'omelette. (Brillat-Savarin.)

PISCINE, s. f. (du lat. *piscina*, fait de *piscis*, poisson). Antiq. rom. Vivier où l'on nourrissait le poisson. | Grand bassin rempli d'eau sur une place publique et découverte, où la jeunesse romaine apprenait à nager, où elle se baignait. | S'est dit de certaines vastes citernes, telles que la piscine merveilleuse à Pouzzoles. | Réservoir d'eau au milieu de la cour des mosquées, ou sous les grands portiques qui les environnent, où les mahométans font leurs ablutions avant d'offrir leurs prières à Dieu. | Par extens. Fonts baptismaux. La est cette *piscine* salutaire où l'on purifie l'enfant nouveau-né. | *Piscine probatique*, ou simplement *piscine*, Réservoir d'eau qui était proche le parvis du temple de Salomon à Jérusalem, et où on lavait le bétail destiné aux sacrifices. | Liturg. cathol. Dans les sacristies, Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges d'autel. | Méd. Vaste réservoir d'eau courante ou dormante, chaude ou froide selon les indications à remplir, dans lequel on fait prendre des bains ou faire de simples immersions aux malades, durant un traitement hydrothérapique ou thermal. Les immersions dans la piscine d'eau froide sont utiles aux personnes débilitées par les maladies ou les excès, dans beaucoup de cas d'anémie, de chlorose, de paralysie, d'affections nerveuses, d'hystérie, etc.

PISE (en lat. *Pisa* et *Pisæ*). Géogr. Une des plus belles et des plus anciennes villes de l'Italie, chef-lieu de la province du même nom dans l'ancien grand-duché de Toscane, sur l'Arno, à 11 kilom. de son embouchure; 24,000 habit. (elle en compta 150,000 au moyen âge). Archevêché. Université célèbre; observatoire, bibliothèque, jardin botanique. Nombreux édifices; vaste et magnifique cathédrale du XIe siècle; près d'elle est la fameuse *Tour penchée*, haute de 59 mètres et inclinée de 5 mètres sur sa base. Cette tour doit, dit-on, son inclinaison étonnante à un affaissement de terrain. Les pierres bien taillées, les parties de l'édifice bien liées entre elles, lui ont permis de résister sans chute à ce déplacement du centre de gravité. Elle consiste en huit rangs de colonnes superposées. Il faut citer aussi le *Campo-Santo* ou cimetière, avec de vieilles fresques qu'on admire encore; les quais, les avenues, etc. Patrie du pape Eugène III, d'Ugolin, de Galilée, d'Algarotti, etc. | Devenue libre en 888, Pise se gouverna dès lors en république. Elle fut, du Xe au XIIIe siècle, une des premières puissances commerciales et maritimes de l'Italie, et resta longtemps la rivale de Gênes. Elle possédait la Corse, la Sardaigne, les Baléares, l'île d'Elbe et Palerme; et elle s'était fait donner un quartier et d'importants priviléges à Constantinople, à Antioche, à Tripoli, à Tyr, à Laodicée, à Ptolémaïs. Pendant les guerres civiles de l'Italie, Pise se montra dévouée à la cause impériale ou gibeline; la chute de Hohenstaufen causa sa ruine, que hâta la trahison du comte Ugolin. Elle ne put résister à une ligue des villes guelfes de la Toscane, agissant simultanément avec sa rivale Gênes, qui anéantit sa marine, détruisit son port et s'empara de ses possessions. Depuis elle passa à plusieurs princes, fut vendue à Florence en 1405 par Gabriel-Marie Visconti de Milan, et depuis elle a toujours suivi le sort de la Toscane. | *Pise* a été aussi le nom d'une célèbre ville du Péloponèse, dans l'Élide, près d'Élis; elle fut détruite par les Éléens, et, après sa reconstruction, on l'appela indifféremment *Pise* et *Olympie*. C'est là que se célébraient dans l'antiquité les jeux olympiques.

PISÉ, s. m. (du lat. *pinsere*, piler). Terre que l'on rend compacte et dure, et qui sert aux constructions. Mur en *pisé*, construction en *pisé*. Bâtir en *pisé*. Les constructions en *pisé* sont communes aux environs de Lyon.

PISÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Pise, en Élide; qui appartient à cette ville ou à ses habitants. | Antiq. *Année piséenne*, Année où l'on célébrait les jeux olympiques. | *Rameau piséen*, Laurier qu'obtenait le vainqueur aux jeux olympiques.

PISER, v. a. (du lat. *pinsere*, piler). Battre la terre entre deux planches pour la rendre compacte et propre à faire des constructions.

PISEUR, s. m. Celui qui bâtit en pisé. Les *piseurs* sont payés à la journée. | Adjectiv. Maçon *piseur*.

PISIDIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Asie-Mineure, bornée à l'E. par la Cilicie, au S. par la Pamphylie, au N. par la Phrygie, à l'O. par la Lycie. C'était un pays de montagnes, traversé par le Taurus. Ses habitants étaient grossiers et sauvages. Ils surent longtemps se maintenir indépendants entre les conquérants, Perses, Macédoniens, Galates, auxquels leur pays était assigné nominalement. Les Romains parvinrent seuls à les soumettre entièrement. La Pisidie et la Pamphylie sont toujours jointes dans les géographes anciens. Au IVe siècle on les sépara, et elles formèrent deux provinces distinctes du diocèse d'Asie. La Pisidie eut alors pour capitale Antioche de Pisidie (*Akchehr*). Ce pays correspond aujourd'hui aux livahs d'*Ak-Chehr* dans le pachalik de Konieh, et d'*Isbarteh* ou *Hamid* dans celui de Kutaieh.

PISIFORME, adj. (du lat. *pisum*, pois). Qui a la forme d'un pois. Champignons *pisiformes*. | Anat. *Os pisiforme*, Le quatrième os de la première rangée du carpe, qui s'articule en arrière avec l'os pyramidal. La carie gagnait l'*os pisiforme*.

PISISTRATE. Tyran d'Athènes. Il s'était concilié l'estime et la bienveillance de Solon, son parent par sa mère, en secondant l'entreprise hardie par laquelle ce grand homme avait replacé l'île de Salamine sous la domination de sa patrie. Il profita de ce patronage pour capter la faveur populaire, et ne négligea rien pour entretenir ces dispositions; mais ces dehors étaient mensongers et cachaient l'ambition la plus effrénée. Lorsqu'il crut pouvoir compter sur l'affection du peuple, il eut recours à un artifice grossier. Après avoir ensanglanté son corps par des blessures volontaires, il se fit porter sur la place publique en criant qu'il était tombé victime d'un guet-apens de ses ennemis, et réclamant justice du peuple assemblé. Cette contrefaçon malheureuse du rôle d'Ulysse réussit parfaitement à Pisistrate. Il eut une garde de cinquante hommes pour sa sûreté personnelle, avec faculté d'augmenter ce nombre s'il le trouvait insuffisant; ce qu'il déclara en effet être insuffisant, et un jour il accrut sa garde, et, marchant à sa tête, il réussit à s'emparer de la citadelle d'Athènes; puis, quelque temps après, toujours avec l'aide de ses séides, il prit en mains le pouvoir suprême, vers l'an 561 av. J. C. Solon, qui avait résisté courageusement aux envahissements de cet ambitieux, ne survécut que de deux ans à la perte de ses dernières illusions. Des conspirations renversèrent le tyran, qui, poursuivi par l'irritation populaire, fut contraint à se retirer dans l'île d'Eubée. Il reparut en vainqueur à Athènes, après onze années d'exil, à la tête d'une armée, et imposa de nouveau sa tyrannie. Pisistrate mourut l'an 528, et ses fils, Hipparque et Hippias, lui succédèrent.

PISISTRATIDES, adj. et s. pl. Nom patronymique des fils de Pisistrate, Hipparque et Hippias. Ils succédèrent à leur père dans la tyrannie d'Athènes, en 528 av. J. C. Hippias fut tué par Harmodius et Aristogiton en 510. Hipparque, expulsé en 509, périt à la bataille de Marathon.

PISOIR, s. m. (pron. *pisoar*; rad. *pisé*). Technol. Espèce de pilon dont on se sert pour piser la terre, pour la rendre dure et compacte. Le *pisoir* doit être en bois très-dur et liant.

PISON. Surnom de l'ancienne famille romaine des Calpurnius, qui a produit un grand nombre d'hommes illustres par leurs talents ou par leurs fonctions. | *Pison*, l'ennemi de Germanicus, accusé par Agrippine d'avoir empoisonné ce jeune héros, se donna la mort. | Un autre *Pison*, complice de Lucain et de Sénèque, chef de la fameuse conspiration contre Néron, s'ouvrit les veines quand leur complot fut découvert. | Littérat. lat. *Épître aux Pisons*, Titre d'un ouvrage d'Horace adressé aux deux fils de L. Calpurnius Pison, gouverneur de la Pamphylie en 23 av. J. C. Cette épître est beaucoup plus connue sous le titre d'*Art poétique d'Horace*.

PISPANNES, s. f. pl. T. de gymnast. Bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse. Les *pispannes* ont cédé sous le poids des danseurs.

PISSASPHALTE, s. m. (du gr. πίσσα, poix; ἄσφαλτος, asphalte). Bitume mou, noir, que l'on employait autrefois comme vulnéraire.

PISSAT, s. m. Urine de quelques animaux. *Pissat* de singe. *Pissat* d'âne, de cheval. *Pissat* de chat. *Pissat* de chien. | Trivial. On le dit aussi de l'urine de l'homme quand elle est corrompue, ou par mépris. Baquet plein de *pissat*. Cela sent le *pissat*.

PISSÉ, ÉE, part. Rendu par le pissement. Du sang *pissé*. Vase rempli de sang *pissé* par le malade.

PISSE-FROID, s. m. Homme flegmatique, que rien n'émeut. C'est un *pisse-froid*, un vrai *pisse-froid*. Trivial et injurieux. | Plur. Des *pisse-froid*.

PISSEMENT, s. m. (pron. *piseman*, rad. *pisser*). Action d'uriner. | *Pissement de pus, de sang*, Évacuation de sang, de pus, par l'urètre. On dit mieux *Pyurie*, *Hématurie*. | *Pissement involontaire*, Émission involontaire des urines.

PISSENLIT, s. m. (pron. *pisanli*). Famil. Enfant qui pisse au lit. C'est un *pissenlit*. Des *pissenlits*.

PISSENLIT, s. m. (pron. *pisanli*; ainsi nommé parce qu'il provoque les urines). Bot. Genre de la famille des chicoracées, dont plusieurs se distinguent par leurs qualités diurétiques, apéritives et rafraîchissantes. L'espèce la plus commune, appelée *pissenlit dent de lion*, ou simplement *dent de lion*, se trouve en abondance dans les prés, dans les terrains incultes où poussent les folles herbes. Ses

Pissenlit.

pousses se mangent en salade dans les premiers jours du printemps, ou cuites comme la chicorée. Les chèvres, les brebis et les vaches broutent le *pissenlit*, mais les chevaux n'en veulent point. Cueillir des *pissenlits*. Faites une salade de *pissenlits*.

PISSER, v. n. Famil. Uriner. Avoir envie de *pisser*. *Pisser* copieusement. *Pisser* avec peine. Cet enfant *pisse* encore au lit. On *pisse* plus fréquemment dans l'enfance que dans l'âge adulte, et à cette dernière époque plus que dans un âge très-avancé. (Chamberet.) Le malade *pissait* au lit.

Il semble en leurs discours hautains et généreux,
Que le cheval-volant n'*ait pissé* que pour eux.
(RÉGNIER.)

| Prov., fig. et famil. *Pisser contre le soleil*, Tenter l'impossible, faire des efforts inutiles. | *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, Se dit d'un homme tatillon, qui s'occupe des menus détails du ménage. | Par extens. Couler goutte à goutte. Le tonneau *pisse* encore. | Activem. *Pisser* du pus. Le pauvre malade *pissait* le sang mêlé aux urines.

PISSE-SANG, s. m. Bot. Nom vulgaire de la *fumeterre officinale*, qui a la propriété, prise en infusion, de colorer en rouge les urines.

PISSEUR, EUSE, s. (rad. *pisser*). Celui, celle qui urine souvent. Un grand *pisseur*. C'est une grande *pisseuse*. | Famil. et par mépris. *Une pisseuse*, Une petite fille. Ce n'est qu'une *pisseuse*.

PISSOIR, s. m. (rad. *pisser*). Lieu où l'on pisse. Aller au *pissoir*. Le *pissoir* d'un établissement public. Les *pissoirs* des boulevards à Paris. | On dit également *Pissotière*. | Baquet, tonneau destiné au même usage. Les *pissoirs* des jardins publics ont été modifiés. On va établir des *pissoirs* pour les femmes.

PISSOTE, s. f. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier à lessive. | Famil. Lieu où l'on pisse. Allez-vous à la *pissote*?

PISSOTER, v. n. (fréquent. de *pisser*). Pisser très-fréquemment et en petite quantité.

PISSOTIÈRE, s. f. (rad. *pissoter*). S'emploie souvent pour Pissoir. Aller à la *pissotière*. | Famil. et par mépris. Jet d'eau; fontaine qui ne donne que très-peu d'eau. C'est une vraie *pissotière*.

PISTACHE, s. f. (du gr. πιστάκια, même signif.). Fruit du pistachier. C'est une petite noix de la grosseur et de la figure d'une aveline oblongue, anguleuse, élevée d'un côté, aplatie de l'autre, pointue et marquée d'un côté. Elle contient une amande lisse, d'un vert pâle, d'une saveur très-agréable, qui se mange crue comme les amandes et les noisettes. Les confiseurs en font des crèmes, des glaces et différentes dragées, en les recouvrant, soit de chocolat, soit de sucre. On en composait aussi autrefois, dans les pharmacies, le looch vert et plusieurs émulsions. Conserve de *pistaches*. Dragées de *pistaches*. Prenez un cornet de *pistaches*.

PISTACHIER, s. m. (rad. *pistache*). Bot. Genre

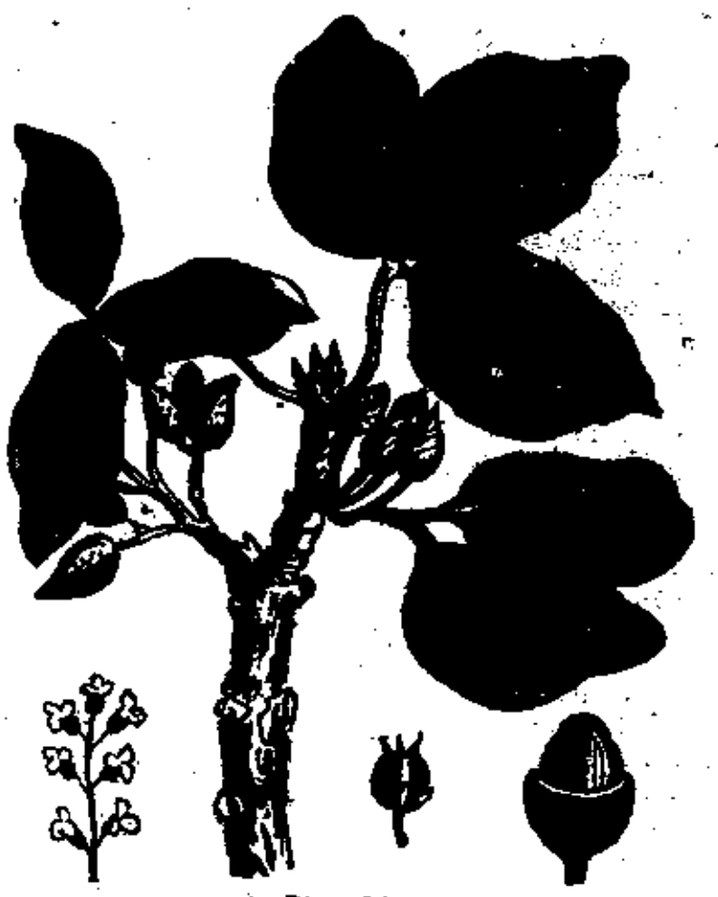

Pistachier.

de la famille des térébinthacées, contenant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux résineux, dont les principales sont : le *pistachier lentisque*, vulgairement le *lentisque*, le *pistachier térébinthe* et le *pistachier commun*. Ce dernier est un arbre fruitier qui passe pour originaire de Syrie, et qu'on cultive généralement dans tout l'Orient, ainsi que dans le nord de l'Afrique et dans le midi de l'Europe. Le *pistachier commun* s'élève rarement au delà de 10 mètres. Ses feuilles sont, la plupart, composées de trois ou cinq folioles ovales, glabres, coriaces; quelques-unes n'offrent que la foliole terminale. Les fleurs sont dioïques, dépourvues de pétales, disposées en panicules latéraux. Le fruit est un drupe presque sec, roussâtre, ovoïde, allongé ou presque sphérique, à noyau osseux, uniloculaire, rempli d'une seule graine; celle-ci contient une amande d'un vert clair qui en est la partie comestible. V. PISTACHE. | *Faux pistachier* ou *pistachier sauvage*, Le staphylier.

PISTE, s. f. (du bas lat. *pista*, fait de *pistare*, battre, fouler; sous-entendu *semita*, chemin : chemin battu). Trace, vestige que laisse un animal sur le chemin qu'il a suivi. La *piste* d'un cheval. Suivre un ours à la *piste*. Les chasseurs ont perdu la *piste* de la bête. (Laveaux.) Suivre la *piste* du lion.

Il vous faudra courir, souvent un jour entier,
Comme un basset qui suit le gibier à la *piste*.
(BARTHÉLEMY.)

| Par extens. Se dit de l'homme. Suivre des voleurs à la *piste*. Les ennemis le suivaient à la *piste*. (Voltaire.) | Fig. Nature est un doux guide, mais non pas plus doux que prudent et juste; je quête partout sa *piste*. (Montaigne.) Les remords et les supplices suivent le crime à la *piste* et tôt ou tard l'atteignent. (Boiste.) | T. de manége. *Piste simple*, Galop ordinaire que le cavalier fait prendre au cheval. Nous partîmes de la ville à *piste simple*. | *Double piste*, Évolutions qui consistent à le faire galoper les hanches en dedans ou aller terre à terre, et par lesquelles il marque une piste, par le train de devant et une autre par le train de derrière.

PISTIL, s. m. (du lat. *pistillum*, pilon de mortier, à cause de la forme de cet organe). Bot. Organe femelle des plantes contenant l'embryon. Le pistil appartient plutôt au fruit qu'à la fécondation; aussi surmonte-t-il toujours l'ovaire ou péricarpe renfermant des graines des fleurs, et est-il placé au centre des fleurs. Communément il se compose d'un stigmate et d'un style, petite colonne tubulaire qui joint le stigmate à l'ovaire, mais qui n'existe pas toujours. Le stigmate, d'une consistance

plus ou moins spongieuse, est humecté d'une lymphe, pour arrêter le pollen fécondant des anthères, dont les globules s'y rompent, et dont la poussière subtile qui s'en échappe pénètre par le canal du style jusqu'à l'ovaire, pour y vivifier les graines. En beaucoup de plantes, il y a plusieurs pistils. Quand le style manque, le stigmate, qui existe toujours, est attaché à l'ovaire comme on l'observe à la tête du pavot. Souvent, les divisions du stigmate et du style correspondent au nombre des étamines ou des pétales. Quelques botanistes pensent que le pistil émane de la moelle centrale de la plante; mais cela ne peut se soutenir que par rapport aux graines, car le tissu des pistils est analogue à celui du péricarpe ou de l'enveloppe commune des semences. Les *pistils*, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture; mais ils cessent alors de remplir le rôle d'organe femelle, et la fleur devient stérile. On peut comparer parfaitement le pistil au vagin, et le stigmate à la vulve des femelles des animaux. (B. B.) Il est une multitude de plantes dont les étamines sont plus courtes que le pistil, et c'est là que se montre toute l'adresse de la nature. Les *pistils* reposent sur le réceptacle des fleurs.

PISTILLAIRE, adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au pistil.

PISTILLIFÈRE, adj. Bot. Qui porte ou renferme un pistil. Organe *pistillifère*. Il est des plantes dont les fleurs étaminifères et *pistillifères* s'élèvent sur deux pieds différents. (A. Martin.)

PISTOIE (en ital. *Pistoia*). Géogr. Ville d'Italie (Toscane), sur la Bronia, à 30 kilom. N. O. de Florence; 13,000 habit. Évêché. Bibliothèques, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique. Draps, étoffes, fabriques d'armes, célèbre fabrique d'orgues. Au moyen âge, Pistoie forma une république indépendante.

PISTOLADE, s. f. (rad. *pistole*). S'est dit pour Coup de pistole ou de pistolet. Pour avoir donné à notre ennemi d'une *pistolade* en la tête, estimons-nous qu'il s'en repente. (Montaigne.)

PISTOLE, s. f. (de l'ital. *pistola*, pistole; fait de *Pistoia*, Pistoie, ville d'Italie où cette arme fut inventée). Petite arquebuse, courte et légère, que l'on appelait également *pistolet*. Les Allemands seuls continuent à dire *pistole*. Il est bien plus apparent de s'assurer d'une épée que nous tenons au poing, que du boulet qui échappe de notre *pistole*. (Montaigne.) Les balles partaient de la *pistole*.

PISTOLE, s. f. (de l'ital. *pistola*, petite arquebuse; mot qui fut appliqué aux écus d'or d'Espagne et d'Italie, parce qu'ils étaient de plus petite dimension que ceux de France). Monnaie d'or usitée en Espagne et dans quelques villes d'Italie, et qui, en France valait ordinairement 11 livres. Pendant les guerres du XVIIe siècle, la pistole a valu jusqu'à 14 livres. *Pistole* de Venise. *Pistole* d'Espagne. Double *pistole*. Je suis d'avis de râfler les 400 *pistoles*, pour vous épargner la peine de revenir. (Le Sage.) | En France, Monnaie de compte qui valait 10 livres. Sac de cinquante *pistoles*. Il me faut aussi un cheval pour monter mon valet, qui coûtera bien trente *pistoles*. (Molière.) | A Paris, on appelle vulgairement *pistole* la partie de la prison où les prisonniers obtiennent un logement séparé moyennant *pistole*, c. à d. en payant. Être à la *pistole*.

La *pistole* qu'on paie à l'avare régie,
Et ma place encor chaude à Sainte-Pélagie.
(BARTHÉLEMY.)

PISTOLET, s. m. (de *pistola*, pistole, petite arquebuse inventée à Pistoie, ville d'Italie). Arme à feu beaucoup plus courte que toutes les autres, et qui se tire d'une main. Une paire de *pistolets*. *Pistolets* garnis en argent. Tirer un coup de *pistolet*. Tir au *pistolet*. *Pistolets* d'abordage. J'entrai, et lui mettant un *pistolet* sur la gorge, je le pressai d'un air menaçant de me remettre la clé de la grille. (Le Sage.) Acceptez donc, dit le docteur, ces *pistolets* pour vous défendre des voleurs dans votre solitude. (Bern. de Saint-Pierre.) A l'instant, six coups de *pistolet* s'entendirent presque ensemble, et la fumée couvrit les combattants. (A. de Vigny.) | *Pistolet à réveil*, Pistolet chargé à poudre et disposé de manière à faire explosion dans certains cas. | *Pistolet d'arçon*, Long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. Il avait le choix des armes; il prit des *pistolets d'arçon*. (Godefroy Cavaignac.) | *Pistolet de poche*, Petit pistolet qu'on porte sur soi. | Prov. *Si ses yeux étaient des pistolets, ils me tueraient*, Se dit d'une personne qui en regarde une autre avec des yeux enflammés de colère, de rage, d'envie. | Mar. Pièce de bois saillante, en dehors de la poulaine, sur laquelle on amure la misaine. | Phys. *Pistolet de Volta* ou *pistolet électrique*, Appareil de métal, produisant une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon avec lequel on a fermé cet appareil. Les matériaux qui produisent ce phénomène sont ordinairement deux parties d'air athmosphérique et une partie de gaz hydrogène qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique. | Technol. Sorte de règle pour tracer des lignes courbes, employée par les architectes et les dessinateurs. | Instrument avec lequel le parcheminier retourne le fil d'un fer à raturer. | Chaudron pour chauffer la matière que le papetier veut convertir en feuilles de papier. | Famil. S'est dit autrefois, et se dit même encore aujourd'hui d'un original, d'un homme bizarre. Voilà un drôle de *pistolet*; il pleure quand les autres s'amusent, et rit son soûl quand les autres se lamentent.

PISTOLETADE, s. f. (rad. *pistolet*). S'est dit pour Coup de pistolet. On entendit durant cette lugubre nuit des *pistoletades* acharnées. (Bress.).

PISTOLETIER, s. m. (rad. *pistolet*). Autrefois, Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. | On disait également *Pistolier*.

PISTOLETTER, v. n. (rad. *pistolet*). Tuer à coups de pistolet. | Famil. Tirer avec des pistolets.

PISTOLIER, s. m. Autrefois, Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. On disait aussi *Pistoletier*. | Prisonnier qui est à la pistole.

PISTON, s. m. Pièce mobile, fixée à l'extrémité d'une tige, et pouvant recevoir un mouvement de va-et-vient en glissant le long des parois intérieures d'un cylindre creux, ou *corps de pompe*, qu'elle remplit exactement. De ce mouvement alternatif résultent une aspiration et un refoulement successifs exercés sur le liquide ou le fluide aériforme qui occupe le cylindre; de là l'action des pompes où un mouvement est imprimé mécaniquement au piston pour agir sur les fluides. *Piston* d'une pompe foulante, d'une pompe aspirante. *Piston* d'une machine pneumatique. Le *piston* d'une seringue. Pour sucer quelque liqueur, les lèvres servent de tuyau, et la langue sert de *piston*. (Boss.) | Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur. L'effet du piston, ici, est autre que celui du piston d'une pompe. Dans la machine à vapeur, la différente élasticité de l'eau froide et de l'eau gazéiforme, donne au piston un mouvement qu'il communique à d'autres machines. Ainsi, dans le cas cité plus haut, l'effet du piston vient de l'extérieur pour agir au dedans du cylindre, tandis qu'ici la puissance est dans l'intérieur pour agir au dehors. | *Course du piston*, Espace déterminé que parcourt alternativement le piston en montant et en descendant. | Fusil dont le chien, en forme de marteau et sans pierre, frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge. C'est le nom donné improprement au fusil à percussion. | *Cornet à piston*, Jeu de piston, adapté à des instruments de musique moderne.

PITANCE, s. f. (du lat. *pittacium*, billet que le soldat romain présentait au garde-magasin pour obtenir son étape. Le Duchat le fait dériver de *petentia*, dans le sens de ce que les moines mendiants se procurent par leurs quêtes). La portion de pain, vin, viande, etc., qu'on donne à chaque repas dans les communautés. Bonne *pitance*. Maigre *pitance*. Régler la *pitance*. Doubler la *pitance*. | Par extens. Subsistance journalière d'une personne. Avoir sa *pitance* assurée.

PITANCERIE, s. f. Lieu, dans un couvent, où se distribuait la pitance.

PITANCIER, IÈRE, s. Celui, celle qui, dans un couvent, était chargé de distribuer la *pitance*.

PITAUD, AUDE, s. (du lat. *pedito*, de *pedes*, piéton, fantassin). T. de mépris. Paysan lourd et grossier. C'est un *pitaud*. Quelle *pitaude!*

Ce *pitaud* doit valoir, pour le point souhaité,
Bachelier et docteur ensemble.
(LA FONTAINE.)

| Il se disait jadis des soldats, qui étaient en effet des paysans qu'on levait pour mener à la guerre et qu'on appelait aussi *Pitaux*.

PITE, s. f. (jadis *picte*). Petite monnaie de cuivre des anciens comtes de Poitou, dont la valeur était d'un quart de denier, c. à d. de la moitié d'une maille, ou obole.

PITEUSEMENT, adv. (pron. *piteuzeman*). D'une manière piteuse, propre à exciter la pitié. Il se lamentait *piteusement*. Il s'en vint à moi tout dolent et m'expliqua *piteusement* l'affaire. (Did.)

PITEUX, EUSE, adj. (rad. *pitié*). Digne de pitié. État *piteux*. Situation *piteuse*. Ne me tirerez-vous pas de ma *piteuse* situation? (Bayle.) | Qui est propre à exciter la pitié. Air *piteux*. Paroles *piteuses*. Il avait un air *piteux* qui ne prévenait pas en faveur de sa bourse. (Le Sage.) Le curé fit une *piteuse* retraite. | *Faire piteuse chère*, Faire mauvaise chère. | *Faire piteuse mine*, Faire une mine rechignée. | Substantiv. *Faire le piteux*, Se lamenter sans sujet. Ce mot est familier dans tous ses sens.

PITHÈQUE, s. m. (du gr. πίθηκος, singe). Singe sans queue que l'on a pris pendant longtemps pour l'orang-outang, et qui est le magot. Les deux *pithèques* que possédait vivants le Jardin des Plantes sont morts. (Dupot.)

PITHIVIERS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loiret), à 40 kilom. N. E. d'Orléans; 4,807 habit. Vieille abbaye. Tanneries, filatures de laine, miel, cire, safran; pâtés d'alouettes et gâteaux d'amandes renommés; pierres de taille. Ville très-ancienne, fortifiée au moyen âge.

PITIÉ, s. f. (du lat. *pietas*, comme *piété*; on disait autrefois *Pitié filiale*, pour *Piété filiale*). Sentiment de vive commisération pour les misères et les souffrances d'autrui. *Pitié* charitable, douce, bienfaisante, secourable. Avoir de la *pitié*. Avoir *pitié* de quelqu'un. Homme accessible à la *pitié*. Cœur sans *pitié*. Chose digne de *pitié*. Tous ceux qui l'encensaient, le voyant sans ressources, changèrent leurs flatteries en des insultes sans *pitié*. (Fénelon.) C'est un spectacle digne de *pitié* de voir l'état des choses en ce temps-là. (Montesquieu.) Leur *pitié* s'étendait jusqu'aux animaux. (Raynal.) Tout cet artifice est si bien ménagé, que la *pitié* et la terreur étaient au comble. (Voltaire.)

Par quel charme, malgré le courroux qui m'enflamme,
La *pitié* s'ouvre-t-elle un chemin dans mon âme?
(CRÉBILLON.)

| Famil. *C'est grande pitié, grand'pitié*, C'est une chose digne de pitié. | *Avoir pitié*, Éprouver un sentiment de sympathie, de commisération. *Ayez* toujours *pitié* des humbles et des pauvres, votre conscience vous enrichira et vous grandira. | Se dit quelquefois dans un sens qui marque le mépris. *J'ai pitié* de vous. On *a pitié* de sa sottise. Je vous vois à ces traits sourire de *pitié*. (Coln.) | Dans le même sens, on dit aussi : *Faire pitié*. Taisez-vous, car vous me *faites pitié*. Ceux qui se ruinent me *font pitié*. (Mme de Sévigné.) | *Regarder quelqu'un en pitié*, N'en faire aucun cas; le mépriser. Ce parvenu *regarde* maintenant ses anciens amis *en pitié*. Il *regarde en pitié* tout ce que chacun dit. (Molière.)

En attendant *regarde en pitié* cette foule
Qui méconnaît tes chants.

| *Regarder quelqu'un en pitié, d'un œil de pitié, avec des yeux de pitié*, Avoir compassion de lui. *Vois en pitié* nos maux, vois nos pleurs. (B.-Lormian.) | Quelques grammairiens pensent que, lorsqu'il s'agit de compassion, il faut dire : *Regarder d'un œil de pitié, avec un œil de pitié, avec des yeux de pitié*, et ne se servir de l'expression *Regarder en pitié* que dans le cas où certains mots de la phrase excluraient toute équivoque. | *Regarder quelqu'un, le traiter, lui parler avec une pitié offensante*, Avec l'apparence de la pitié mêlée aux marques de mépris.

PITOME, s. m. Bot. Genre de la famille des éricacées, comprenant des espèces des régions tempérées et des régions chaudes. Ce sont des plantes vivaces à feuilles composées, et dont les nombreuses folioles et les fleurs jolies les rendent propres à figurer dans les parterres comme plantes d'agrément.

Pitome.

PITON, s. m. Fer tourné en anneau ayant une

queue, soit pointue, soit à vis, et qui est destinée à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet, l'extrémité d'une tringle, etc. *Piton* de fer. *Piton* de cuivre. *Piton* à tige carrée. Fixer quelque chose avec des *pitons*. Le *piton à vis*, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tirefonds*. | Horlog. Petite pièce dont l'usage est de tenir ferme quelque autre pièce. Les horlogers l'appellent aussi *tenon*.

PITON, s. m. Nom que, dans les colonies, on donne aux montagnes dont le sommet est pointu. *Piton* inaccessible. Gravir le *piton* le plus élevé. Les pluies, que les *pitons* des montagnes attirent, peignent souvent les couleurs de l'arc-en-ciel sur leurs fronts verts et bruns, et entretiennent à leurs pieds les sources dont se forme la petite rivière des Lataniers. (Bern. de Saint-Pierre.)

PITOYABLE, adj. (rad. *pitié*). Qui est enclin à la pitié, qui éprouve des sentiments de compassion pour les misères d'autrui. Ame sensible et *pitoyable*. Vous n'êtes guère *pitoyable*. La femme du meunier, *pitoyable* comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher. (Scarron.) Depuis quand êtes-vous si *pitoyable* et si sensible? (Le Sage.)

C'est un Dieu bienfaisant, c'est un Dieu *pitoyable*,
Qui jamais à mes cris ne fut inexorable.
(CHAULIEU.)

| Qui excite la pitié, qui est digne de pitié. Il est dans un état *pitoyable*. Jeter des cris *pitoyables*. Laissez-vous toucher à ce *pitoyable* spectacle. Ma santé est *pitoyable*. (Voltaire.) | Se dit aussi de ce qui est méprisable, mauvais dans son genre. Conduite *pitoyable*. Style *pitoyable*. Cette excuse est *pitoyable*. Quels *pitoyables* vers, quel style languissant! (Boileau.) Don Henri ne fait plus à la cour qu'une *pitoyable* figure. (Le Sage.) | S. m. Ce qui est pitoyable. Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable* que d'éclater sur le ridicule? (La Bruyère.) Le *pitoyable* est un genre en littérature.

PITOYABLEMENT, adv. (pron. *pitoyableman*). De manière à exciter la compassion, la commisération; dans un état pitoyable. | Sert plus ordinairement à exprimer le peu de cas, le mépris qu'on fait de quelque chose, la répulsion ou l'impression désagréable, pénible, qu'on éprouve. Raisonner, écrire *pitoyablement*. Cet avocat plaide *pitoyablement*. Cet acteur a joué *pitoyablement* son rôle.

PITT (WILLIAM). Né en 1759 à Hayes, dans le comté de Kent; mort en 1806. Il jouit, comme homme d'État et comme orateur, d'une grande célébrité. Il fut peut-être, par sa position et ses idées, la cause la plus active, la plus puissante, des dernières luttes entre la France et l'Angleterre, luttes effroyables qui, soutenues longtemps par l'or de cette dernière, ont dévoré des millions d'hommes et ruiné les États. Au parlement, comme chef des torys, il fut opposé à Fox, orateur des wighs.

PITTACUS. Un des sept sages de la Grèce, né à Mitylène vers 650 av. J. C., mort en 579, s'unit aux frères du poète Alcée pour chasser les tyrans de sa patrie, vainquit en combat singulier le général athénien Phrynon en l'enveloppant d'un filet qu'il avait caché sous son bouclier, fut investi de la puissance souveraine par les Mityléniens, les gouverna sagement et leur donna de bonnes lois, puis abdiqua et n'accepta qu'une partie des terres qui lui furent alors offertes.

PITTORESQUE, adj. (de l'ital. *pittoresco*, dans le même sens que *pittore*, peintre). Proprement, Qui peut produire un grand effet en peinture, qui prête à une peinture agréable, vive, gracieuse. Sites *pittoresques*. Vallées *pittoresques*. Bords *pittoresques* d'un fleuve, d'une rivière. Vue *pittoresque*. Leur manteau est drapé d'une manière *pittoresque*, comme celui des statues antiques. (Sismondi.) | Par extens. et au fig. Se dit de tout ce qui se peint à l'esprit. Expression, style *pittoresque*. Langage *pittoresque*. Description *pittoresque*. Poésie *pittoresque*. | *Publications pittoresques*, Publications ornées de gravures sur bois. Éditions *pittoresques*. Magasin *pittoresque*. Voyages *pittoresques*. | Substantiv. Magasins, dépôts, éditions de *pittoresques*.

PITTORESQUEMENT, adv. (pron. *pitoreskeman*). D'une manière, d'une façon pittoresque.

PITTOSPORE, s. m. (du gr. πίττα, résine; σπορός, semence, parce que ses graines se réunissent en paquets visqueux). Bot. Genre type de la famille des pittosporées, renferme de petits arbres et des arbrisseaux de l'Océanie et de l'Afrique. Le *pittospore ondulé* est un bel arbrisseau à tige droite, cylindrique, rameuse, avec une écorce grisâtre assez unie, de laquelle suinte un suc blanc, d'une odeur agréable, qui devient concret et se présente sous la forme d'une poussière résineuse; à rameaux disposés par étages, garnis de feuilles ondulées sur leurs bords, persistantes, éparses, opposées, ou le plus souvent verticillées à leur sommet; à fleurs généralement blanches, exhalant un parfum semblable à celui du jasmin.

PITTOSPORÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée de celle des rhamnées, renferme des arbrisseaux quelquefois sarmenteux et volubiles, à feuilles simples et alternes, sans stipules, à fleurs solitaires, fasciculées ou disposées en grappes terminales. Le fruit est tantôt une capsule à une ou deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, tantôt un fruit charnu et indéhiscent.

PITTSBURG. Géogr. Ville des États-Unis (Pensylvanie), chef-lieu du comté d'Alleghany, à 588 kilom. O. N. O. de Philadelphie, est divisée en deux parties : Pittsburg et Alleghany-City, unies par trois ponts; 120,000 habit. Évêché catholique. Bibliothèque, académie; beaux édifices. Usines à fer, fonderie de canons, chantiers de construction, moulins à foulon. Aux environs, riches mines de houille.

PITUITAIRE, adj. Pathol. Qui a rapport à la pituite. | Anat. Diverses parties se nomment *pituitaires* : la *fosse pituitaire*, la *glande* ou *corps pituitaire*, la *membrane pituitaire*, ou simplement la *pituitaire*. | La *fosse pituitaire*, qui loge la *glande pituitaire*, est un enfoncement situé à la face cérébrale du sphénoïde. | *Glande* ou *corps pituitaire*, Corps arrondi, logé dans la fosse sus-sphénoïdale. | *Membrane pituitaire*, Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales et qui se prolonge depuis ces cavités jusqu'au pharynx. La *membrane pituitaire* reçoit l'impression des odeurs; les nerfs olfactifs qui la pénètrent en font, par leur expansion, le siége de l'odorat.

PITUITE, s. f. (du lat. *pituita*, dérivé du gr. πίττα, poix, à cause de sa viscosité). Ce mot désigne les phlegmes ou liqueurs aqueuses, blanchâtres et filantes, que sécrètent divers organes, surtout les membranes du nez et les poumons. Une *pituite* glaireuse. Un débordement de *pituite*. La *pituite* l'étouffe. | Affection de l'estomac et des poumons, dans laquelle sont rejetées en plus ou moins grande quantité, par l'expectoration et le vomissement, ces matières aqueuses. Avoir une *pituite*. La *pituite* est fréquente chez les hommes qui font abus de la pipe et des boissons alcooliques. | Les poules sont aussi sujettes à cette maladie, qui se manifeste chez elles par le développement d'une pellicule qui enveloppe le bout de leur langue.

PITUITEUX, EUSE, adj. Qui est atteint de pituite, qui a la pituite. Tempérament *pituiteux*. | Substantiv. Ceux qui sont sujets à rejeter des liqueurs aqueuses, transparentes, visqueuses. | Se dit des maladies, des fièvres dans lesquelles ont lieu ces excrétions. | *Pituiteuse* (fièvre), Fièvre muqueuse. Le pauvre homme était atteint d'une *pituiteuse*.

PITYRIASIS, s. m. (du gr. πίτυρον, son). Méd. Inflammation chronique superficielle et squameuse du derme, caractérisée par de petites taches roses presque imperceptibles et suivie d'une desquamation furfuracée permanente. Le *pityriasis* se montre sur toutes les parties du corps, mais bien plus fréquemment sur le cuir chevelu. Les personnes qui en sont atteintes éprouvent une démangeaison qui les porte à se gratter; elles détachent alors une poussière blanche formée par de petites squames épidermiques. On emploie contre cette affection, les lotions savonneuses, les décoctions de racine de guimauve et de têtes de pavot. Le *pityriasis* se développe surtout pendant les chaleurs.

PIVERT, s. m. (par corrupt. de *pic vert*). Ornithol. Espèce du genre pic, comprenant ceux de ces oiseaux qui habitent le plus communément nos contrées. Il est très-commun en Europe, et particulièrement en France, où il porte divers noms, tirés de ses couleurs, de son cri et de ses habitudes. Les couleurs dominantes de son plumage sont le jaune et le vert; le dessus de sa tête est d'un beau rouge et les côtés noirâtres. Le pivert ne se tient guère que dans les forêts, qu'il fait retentir de ses cris aigus et durs, qu'on entend de loin et qu'il jette surtout en volant. Son vol est par élans et par bonds; il plonge, se relève et trace en l'air des arcs ondulés. Au printemps et en été, on le rencontre à terre près des fourmilières, attiré par son goût pour les fourmis. Dans les autres saisons, il grimpe continuellement contre les arbres, qu'il frappe à coups de bec pour réveiller les insectes dont il se nourrit. Les piverts nichent dans des trous qu'ils pratiquent eux-mêmes dans des arbres à bois tendre ou vermoulu, et élèvent de quatre à six petits dans un nid de mousse et de laine. (B. B.)

PIVOINE, s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées. On en connaît un grand nombre d'espèces. La *pivoine officinale* est une plante herbacée dont on obtient, par la culture, plusieurs variétés à fleurs doubles, blanches, roses ou d'un rouge cramoisi, qui font l'ornement des parterres. Sa racine est employée en médecine comme un des plus puissants antispasmodiques. La *pivoine en arbre* est un très-bel arbrisseau, dont les fleurs, grandes, d'un rose clair, répandent une odeur très-douce, qui approche de celle de la rose. Il est originaire de la Chine, et est cultivé dans cette contrée avec une

Pivoine.

sorte de vénération depuis un grand nombre de siècles. On cultive de superbes *pivoines* à Paris.

PIVOT, s. m. (pron. *pivô*; de *pieuvot*, dimin. de *pieu*, ou du bas lat. *pivotus*). Morceau de fer ou d'un autre métal arrondi en pointe par une de ses extrémités, qui soutient un corps solide et sert à le faire tourner. *Pivot* d'acier. Machine qui tourne sur son *pivot*. Les grues, les tambours verticaux de manége, les turbines tournent sur des *pivots*. (F. Tournaux.)

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le pupitre enfin tourne sur son *pivot*.
(BOILEAU.)

| Fig. *Le pivot d'une affaire*, Celui ou celle qui a la principale part dans cette affaire. | Dans le même sens, Tout ce qui sert d'appui, de soutien. La sage conduite roule sur deux *pivots*, le passé et l'avenir. (La Bruyère.) La liberté de conscience et du commerce, voilà les deux *pivots* de l'opulence d'un État. (Voltaire.) | Bot. Tronc d'une racine ou radicule qui s'enfonce perpendiculairement dans la terre et tient l'arbre profondément fixé. | Mécan. L'extrémité d'un arbre qui s'appuie sur un plan quelconque, en tournant dans une douille. | Horlog. Parties des axes qui, en soutenant les roues, font qu'elles reçoivent le mouvement que leur communique la force motrice. | Art milit. Aile sur laquelle on tourne et point autour duquel se fait la conversion, dans les exercices militaires. | Vénerie. Se dit de deux os saillants d'où part le bois des bêtes fauves.

PIVOTANT, ANTE, adj. (rad. *pivot*). Bot. Se dit de la racine d'une plante qui s'enfonce en terre dans une direction verticale. Telles sont les racines de la carotte, du coquelicot.

PIVOTER, v. n. Tourner sur un pivot. | Bot. S'enfoncer verticalement en terre. Se dit des plantes et des arbres qui poussent leur pivot.

PIZARRE (FR.). L'un des conquérants de l'Amérique, né en 1475 à Truxillo, dans l'Estramadure, d'un gentilhomme et d'une fille de mauvaise vie, garda les pourceaux dans sa jeunesse. S'étant embarqué pour l'Amérique, il fut de l'expédition de Balboa (1513), se fit remarquer de Cortez, s'associa avec Almagro et Luque pour aller découvrir les régions de l'or et commanda l'expédition (1524 à 1527). Ayant trouvé le pays qu'il cherchait, il alla en Espagne, obtint de Charles-Quint le titre de vice-roi des contrées qu'il avait découvertes. De 1531 à 1533 il soumit tout le Pérou pendant qu'Almagro allait conquérir le Chili, et fonda Lima (1535). S'étant brouillé avec Almagro, il le battit à Cuzco (1538) et lui fit trancher la tête. Lui-même fut assassiné dans son palais, en 1541, par les chefs du parti d'Almagro. | Pizarre avait été puissamment secondé dans son entreprise par ses frères. Le plus connu, Gonzalès, l'aida à battre Almagro et fut nommé gouverneur de Quito. Après le meurtre de son frère,

il rallia ses partisans et régna en maître sur tout le Pérou pendant trois ans (1544-47). Pris en 1548 par le président de La Guasca, que Charles-Quint avait investi du pouvoir, il fut condamné à mort comme rebelle. Il était au moment d'épouser une femme du sang des Incas.

PIZZICATO, s. m. (mot italien qui signifie *pincé*). Ce mot, dans les partitions musicales, indique qu'un passage qu'on exécute ordinairement avec l'archet de tel instrument doit s'exécuter en pinçant les cordes de cet instrument. | Par extens. Se dit du passage même qui s'exécute pizzicato. | Pl. Des *pizzicato*.

PLACABLE, adj. (du lat. *placabilis*, même signif.). Qui peut être apaisé, qui est bon, clément, qui se laisse aisément apaiser. Le dieu de certains sacerdoces n'est *placable* qu'à force d'argent. Il n'est pas étonnant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens d'apaiser la colère de l'Etre suprême, mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu *placable*. (Voltaire.)

PLACAGE, s. m. (rad. *plaquer*). Action de plaquer; art de plaquer. | Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles qui sont appliquées par compartiments sur des bois plus épais et d'un moindre prix. Ouvrage de *placage*. Travailler en *placage*. Bureau, table, commode de *placage*. | Se dit, au fig. et famil., d'un ouvrage de littérature dont plusieurs morceaux, pris à d'autres ouvrages, ont été ajustés pour former un ensemble. Le *placage* de ces meubles laisse beaucoup à désirer. | On le dit également des parties d'un ouvrage qui ont été prises ailleurs et qui se lient mal au plan de l'auteur.

PLAÇAGE, s. m. Action de placer; distribution des places d'une foire, d'un marché, et rétribution perçue pour cette distribution.

PLACARD, s. m. (rad. *plaque*). Écrit ou imprimé que l'on affiche sur les murs, dans les rues, sur les places publiques, dans les carrefours, aux mairies, pour informer le public des choses qui l'intéressent. Cet écrit ou imprimé se posait autrefois sur une plaque, d'où lui vient son nom de *placard*. Les placards qu'affichent les particuliers doivent être sur papier de couleur; l'autorité seule peut imprimer des placards sur papier blanc. Couvrir les murs de *placards*. Immense *placard*. | Écrit injurieux, diffamatoire, qu'on affiche sur les murs, dans les lieux publics, ou qu'on distribue à la main. | Affiche qui indique les biens meubles ou immeubles à vendre. | Diplom. *Lettre* ou *pièce en placard*, Lettre ou pièce qui n'est point pliée et dont le parchemin est dans toute son étendue. | Typogr. *Un placard* ou *une épreuve en placard*, Composition imprimée par colonnes et sans pagination sur le recto du papier et sans aucun format décidé. | Assemblage de menuiserie en forme de panneaux qui s'élève ordinairement jusqu'au plancher. | Décoration de porte d'appartement en bois, en pierre ou en marbre. | Armoire à compartiments pratiquée dans le mur. Les *placards* sont fort utiles dans un appartement.

PLACARDÉ, ÉE, part. Affiché. Avis *placardé*. Ordonnance *placardée*. | Couvert de placards. Les murs de cette maison sont entièrement *placardés*. | Fig. Se dit des personnes attaquées par la malignité, la critique, la satire, l'envie, la calomnie, ou même par des motifs d'intérêt général très-légitimes, avec une grande publicité.

PLACARDER, v. a. Afficher un placard. *Placarder* un décret, une ordonnance. | Couvrir de placards. *Placarder* les murs. | En mauvaise part. *Placarder une personne*, L'afficher, la décrier, en divulguant sa conduite, par des placards injurieux, par des libelles diffamatoires, par des satires. | SE PLACARDER, v. pr. Être placardé. | Fig. S'afficher soi-même; s'exposer, se livrer aux traits de la critique. On dit plutôt *s'afficher*.

PLACE, s. f. (du lat. *platea*, même sens). Sorte de voie large; espace, étendue indéterminée. Le sens que présente le plus généralement ce mot est l'idée d'un lieu, d'un vaste espace, libre et à découvert. | Dans un sens restreint, se dit aussi d'un lieu moins étendu, borné en tout ou en partie par des bâtiments, quelquefois planté d'une ou plusieurs rangées d'arbres, pour embellir la cité, et servant soit aux foires, soit aux marchés, et, en même temps, à une circulation plus vaste, plus commode. Grande *place*. Belle *place*. Vaste *place*. La multitude couvrait la *place*. Les troupes débouchèrent par plusieurs rues sur la *place*. Tout le peuple d'une ville s'était assemblé dans une grande *place* pour voir jouer des pantomimes. (Le Sage.) Dans ce sens on dit généralement *Place publique*. | On distingue à Paris, les places de la Concorde, du Carrousel, Vendôme, du Palais-Royal, du Panthéon, de l'Hôtel-de-Ville, de la Bastille, etc. La place Bellecour, à Lyon, est l'une des plus belles de l'Europe. Londres renferme beaucoup de places ou squares d'une beauté régulière. Madrid est orné d'un grand nombre de places, parmi lesquelles on remarque celle du Palais-Royal, celle du Soleil, la place Major et la place de la Cevada. | Lieu, endroit, espace que peut occuper ou qu'occupe une personne ou une chose. Être à sa *place*. Tenir sa *place*. Occuper, prendre trop de *place*. Avoir sa *place* à table. Dans les violents transports qui m'agitent, je ne saurais demeurer en *place*. (J. J. Rousseau.) Allons, restez en *place*.

> Puisque vous ne touchez jamais à cet argent.
> Mettez une pierre à la *place*,
> Elle vous vaudra tout autant.
> (LA FONTAINE.)

| Endroit où se tiennent les voitures publiques, fiacres, citadines, cabriolets. Voitures de *place*. Prendre un cabriolet de *place*. | Rang que donne à un écolier, parmi ses camarades, une composition. Cet élève a obtenu la première *place*. | *Ne pouvoir tenir en place*, Avoir besoin de mouvement, de changer d'endroit; être agité. | Se dit, par anal., du siége qu'une personne peut occuper dans une diligence, un wagon, une voiture. Retenir, payer sa *place* à la diligence, au chemin de fer. | *Faire place*, Se mettre de côté, se détourner, se ranger pour laisser le passage, la circulation libre à quelqu'un, à quelque chose. | *Faire place à quelqu'un*, Lui donner une place à côté de soi, auprès de soi. Venez, nous nous serrerons un peu et vous *ferons place*. | Espace, lieu qu'on peut assigner à une personne, à une chose, et où il peut être convenable de les placer. A quelle *place* mettre cette glace, ce tableau, cette pendule? Quelle *place* assigner à cette personne? Il se met le premier à table et dans la première *place*. (La Bruyère.) Si l'homme était fait pour la terre, plus il occuperait de *place*, plus il serait heureux. Les rois occupent une petite *place* sur cette terre.

> O ciel! quoi! sur mon banc une honteuse masse
> Désormais va me faire un cachot de ma *place*.
> (BOILEAU.)

| *Faire place à une chose*, Débarrasser un endroit, un espace, pour y donner place à quelque chose, ou bien, remplacer, être remplacé. Beaucoup de landes stériles *ont fait place*, en France et ailleurs, à d'abondantes moissons ou à de gras pâturages. | Fig. Se dit d'un sentiment qui remplace un autre sentiment, ou qui en est lui-même remplacé. Chez lui, en un instant la haine *fait place* à l'amour et l'amour à la haine. La compassion naturelle doit *faire place* à la consolation chrétienne. (Fénelon.) | Se dit aussi des personnes, en parlant de leur aptitude pour l'emploi qu'elles remplissent ou qu'elles voudraient exercer. Cet homme tient bien sa *place*, est apte à remplir sa *place*. Tenir la *place*. Prendre la *place*. | Disposition naturelle, ordre convenable des choses. Le soleil qui nous éclaire a sa *place* au centre de notre système planétaire. | Se dit aussi des honneurs, des emplois, des fonctions, des positions que les hommes publics tiennent de l'État ou de la société. Les hommes qui occupent les premières *places* de l'État en sont rarement les plus dignes. Les *places*, petites ou grandes, sous les régimes monarchiques, sont accordées au favoritisme, très-rarement au vrai mérite. | Lieu où se font les affaires, où se tient la banque, où se fait le négoce d'argent, des fonds publics. On dit mieux aujourd'hui *Bourse*. La *place* de Paris, la *place* de Londres, la *place* de Gênes, la *place* d'Amsterdam. Négocier un billet sur la *place*. Avoir du crédit sur la *place*. | Le corps des marchands, des banquiers d'une ville. La *place* de Londres est la première du monde entier. | Jurisp. Se dit de ceux qui sont au droit et condition d'un autre. Un cessionnaire est subrogé de droit au lieu et *place* du cédant. | *Faire la place*, Se dit de la fonction de commis que les négociants, les commerçants emploient pour offrir leur marchandise au dehors. Il en est qui *font la place* pour leur propre compte, qui achètent pour colporter et revendre. | *Faire place nette*, Vider les lieux, le logement qu'on occupait, en retirer tous les meubles. | On dit, en parlant d'un lieu très-incommode où l'on ne peut rester sans une difficulté extrême, que *la place n'est pas tenable*. Je ne saurais demeurer plus longtemps ici, *la place n'est pas tenable*. | *Place! place!* Manière de parler elliptique, sous la forme impérative, pour Faites place, laissez passer, rangez-vous. | *En son lieu et place*. Cette locution, quoique assez fréquemment employée, est vicieuse; c'est un pléonasme. On doit dire : *A la place*. Se mettre *à la place de quelqu'un*, et non *en son lieu et place*. | *Se tenir à sa place*, Ne pas sortir de la sphère et de la place que comportent l'état, la position dans lesquels on se trouve; observer les bienséances de cet état, de cette position. | *Sur place*, A l'endroit même. Ce bois doit être vendu *sur place*. | *En place!* loc. impérat. et ellipt. pour Rangez-vous, mettez-vous en place. | *Sur la place*, loc. adv. Cette personne est morte *sur la place*, a été tuée *sur la place*. | *A la place de, en la place de*, loc. adv. Un retour vers nous-mêmes nous met *à la place* des malheureux. (La Bruyère.) | Fig. *Être à sa place, n'être pas à sa place, dans une compagnie, une assemblée, une société*, Se trouver en compagnie de personnes qui sont ou ne sont pas de notre opinion, dont le caractère nous est ou sympathique ou opposé, et qui nous voient d'un bon ou d'un mauvais œil. | Fig. *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un*, Se supposer dans l'état, dans la situation de celui dont on parle. *Mettez-vous à ma place*, et vous verrez si j'ai pu faire autrement. | *Être à sa place* ou *n'être pas à sa place*, Avoir ou n'avoir pas l'emploi qui convient au mérite, au talent qu'on possède. | Se dit de l'état, du rang, de la position que donnent, dans la société, les aptitudes, les talents, l'éducation, le mérite. Il est rare de voir les hommes à la *place* qui leur convient; beaucoup sont au premier rang, qui seraient mieux à leur *place* au dernier. Il sait à qui il adjuge la seconde *place*. Vous méritez la première *place*.

> .. Vous avez montré, par une heureuse audace,
> Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa *place*.
> (RACINE.)

| Fig. *Avoir une place dans le cœur de quelqu'un*, Être aimé de quelqu'un. Accordez-moi *une* petite *place dans votre cœur*. | Fortific. Ville de guerre, forteresse. Secourir la *place*, une *place*. Affamer la *place*. Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la *place*. (Voltaire.) | *Place d'armes*, Espace, étendue de terrain, dans une ville ou dans une garnison, où l'on assemble les soldats pour les revues. | *Place fortifiée* ou *place forte*, Lieu flanqué et couvert d'ouvrages, de bastions, destiné à défendre un territoire contre l'invasion d'un ennemi. On distingue les *places fortes proprement dites* ou *places de guerre*, et les *forteresses, citadelles, forts, châteaux* et *postes militaires*. Les premières sont, suivant leur importance, divisées en trois classes; elles sont aussi, suivant leur position sur la frontière, de première, de deuxième et de troisième ligne. Il est défendu d'élever aucune construction autour des *places de guerre*, jusqu'à une distance qui est déterminée par les règlements. | Se dit, à certains jeux, de l'ordre dans lequel chaque joueur est placé, d'après un tirage au sort. Tirer les *places*. | Archit. Espace destiné pour bâtir ou sur lequel on a déjà élevé des constructions. Disposer une *place* pour y bâtir. Il a eu cette maison presque pour rien, il n'a acheté que la *place*. (Laveaux.)

PLACÉ, ÉE, part. Mis dans une place, dans un lieu, un endroit; mis en place, en lieu convenable. Des livres *placés* dans une bibliothèque. Des pièces de vin *placées* dans une cave. Le soleil *placé* au centre du monde. L'autorité ne sera bien *placée* que lorsqu'elle sera entre les mains des citoyens les plus dignes. Un tombeau est un monument *placé* sur la limite des deux mondes. (Bern. de Saint-Pierre.) | En parlant des personnes, Qui a un emploi dans une administration ou chez un particulier. Ce jeune homme est *placé* chez un négociant. Il est *placé* au ministère de l'intérieur. | Qui est dans une position convenable. Avoir la poitrine bien *placée*, les seins bien *placés*. Pour que la tête soit le plus avantageusement *placée*, il faut que le front soit perpendiculaire à l'horizon. (Buffon.) | *Cette personne serait bien placée partout*, Cette personne ne peut qu'être avantageusement remarquée, favorablement recueillie partout où elle se présente. | Qui est dit ou fait à propos, selon les convenances, avec opportunité. Ce mot est d'un bon effet; il est très-bien *placé*. | *Cheval mal placé*, Cheval dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

PLACEMENT, s. m. (pron. *plaseman*). Action de placer, Dans un sens général, se dit des personnes et des choses. Le *placement* d'un ouvrier chez un patron. Le *placement* d'un meuble. Le *placement* d'un vase, d'une pendule, d'une bibliothèque. | Action de placer son argent. *Placement* à la banque. *Placement* sûr. Mauvais *placement*. | *Bureau de placement*, Sorte d'établissement, d'administration particulière qui se charge, moyennant rétribution, du placement des ouvriers, des domestiques, etc. *Bureau de placement* des garçons boulangers. Il y a beaucoup de *bureaux de placement* à Paris.

PLACENTA, s. m. (mot latin signifiant *gâteau*). Anat. Organe cellulo-vasculaire, qui établit la communication entre la mère et le fœtus, renfermé dans la cavité de l'utérus. Lésions du *placenta*. | Bot. Partie interne du péricarpe. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le *placenta* des mammifères vis-à-vis de l'embryon.

PLACER, v. a. (rad. *place*; le c devant les voyelles *a*, *o*, prend une cédille. *Nous plaçons*, *ils plaçaient*). Mettre, poser dans une place, dans un lieu, dans un endroit; situer. *Placer* une chose. *Placer* des arbres dans un jardin. Il faut *placer* cette commode dans votre chambre. *Placer* un édifice, un monument, une maison. Au milieu de la clairière on *avait placé* un obélisque de marbre blanc. (La Fontaine.) Dieu nous *a* tous *placés* ici-bas pour travailler et pour nous servir les uns les autres. (De Jussieu.) Le peuple *place* et déplace les rois.

L'un *a placé* son nid sous la verte fougère,
D'autres au tronc mousseux, à la branche légère.
(MICHAUD.)

| Disposer, mettre les choses dans un lieu convenable et avec un certain ordre. *Placer* une bibliothèque dans un cabinet d'étude. *Placer* des tonneaux dans une cave. *Placer* des plantes, des arbustes dans une serre. Il *avait placé* une embuscade sur la route. (Anquetil.) | Comm. Faire le placement; vendre, opérer le débit. *Placer* des draps, des étoffes, des marchandises. *Placer* beaucoup de libraires. Dans un sens analogue. *Placer* des billets de loterie, des billets de spectacle. | Mettre à intérêt. *Placer* à gros intérêt. *Placer* à usure. *Placer* sûrement ses fonds. | Employer à des achats. *Placer* chaque année ses économies à acquérir des ouvrages de philosophie. | Produire, dans un moment donné, un certain effet, au moyen d'un propos, d'une anecdote, d'un mot dit, raconté d'une certaine manière et avec opportunité. Cet acteur doit ainsi *placer* son entrée. Il ne trouve pas à *placer* un seul mot. (La Bruyère.) Qui connaît mieux que vous le temps et la manière de *placer* les choses? (Voltaire.) | Indiquer à une personne une place quelconque dans un théâtre, à l'église, au sermon. | Procurer une place, un emploi, une charge. *Placer* quelqu'un dans une administration. *Placer* un jeune homme dans un atelier. | Établir, donner un établissement. Ce chef de famille *a* bien *placé* ses enfants. | Manége. *Placer un homme à cheval*, Le mettre à cheval et dans la position où il doit s'y tenir. | *Placer un cheval*, Le diriger de manière à lui faire exécuter ses mouvements dans un parfait équilibre, ou bien le placer pour qu'il puisse être vu. | *Placer la balle*, Au jeu de paume, Pousser la balle de manière qu'elle aille frapper à l'endroit où on la dirige. | *Placer* son coup. Joueur qui *place* bien son coup. | On dit aussi, en termes d'escrime, *Placer bien son coup*. | SE PLACER, v. pr. Prendre une place. | Proprement, Prendre place dans un cercle, dans une réunion. *Se placer* parmi les assistants. | A un sens analogue au figuré. *Se placer* parmi les hommes vertueux. Parmi tant de héros je n'ose *me placer*. (Racine.) | Se procurer une place. *Se placer* dans une administration. Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui *se placent* en de beaux postes. (La Bruyère.)

PLACET, s. m. (du lat. *placet*, il me plaît; autrefois, lorsque nos ancêtres rendaient la justice en latin, le roi, le juge ou tout autre supérieur, apposaient ce mot à une requête qu'ils accordaient). Demande par écrit en peu de mots, pour solliciter une grâce, une faveur, la rémission d'une peine ou sa commutation, etc. Rédiger un *placet*. Présenter un *placet* au souverain. On ne connaît chez eux ni *placets*, ni requêtes. (Boileau.) Dans ce sens, on dit aujourd'hui *Pétition*. | Jurisp. Demande adressée au tribunal pour obtenir une audience. | Hist. ecclés. *Lettres de placet*, Lettres scellées du sceau épiscopal, dont les demandeurs, les quêteurs ou solliciteurs étaient tenus de se munir. | Assignation à comparaître devant le for ecclésiastique.

PLACEUR, EUSE, s. Celui, celle qui place, qui fait le placement. Un *placeur* d'actions. Un *placeur* de billets. Un *placeur* de livraisons illustrées.

PLACIDE, adj. (du lat. *placidus*, calme). Paisible, pacifique, doux, traitable; d'une humeur douce, paisible. Cet homme est *placide* de cœur et d'esprit. C'est la personne la plus *placide* que je connaisse. Il était *placide* et d'humeur enjouée.

PLACIDEMENT, adv. (pron. *plasideman*). Avec placidité, avec douceur, d'une façon pacifique.

PLACIDITÉ, s. f. (du lat. *placiditas*, même signif.). Douceur, naturel doux, tranquille; humeur égale. Il est d'une étonnante *placidité*.

PLACIER, IÈRE, s. (rad. *place*). Celui, celle qui prend à bail les places d'un marché pour les sous-louer, qui en est le principal locataire. | Celui, celle qui indique les places dans une assemblée, dans une cérémonie, dans un lieu public. | Comm. Celui, celle qui fait la place pour des articles de commerce, pour la librairie ou tous autres objets de négoce. Avoir un bon *placier*.

PLACUNE, s. f. (du gr. πλάξ, πλακός, plaque, lame). Conchyliol. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des ostracés, à coquille plane et bivalve. La coquille des *placunes* est toujours très-mince et presque demi-transparente.

PLAFOND, s. m. (des mots *plat* et *fond*; on écrivait autrefois *plat-fond*). Le dessous d'un plancher cintré ou plat, fait de menuiserie ou d'un lambris de lattes et de couches de plâtre, formant intérieurement la partie couverte et la plus élevée d'un salon, d'une chambre, d'une maison. *Plafond* en bois. *Plafond* de plâtre. *Plafond* orné de dorures, de riches peintures. *Plafond* sans ornements. Les Phidias et les Zeuxis de notre siècle déploient toute leur science sur vos *plafonds* et sur vos lambris. (La Bruyère.) Il compte les *plafonds*, les ronds et les ovales. (Boileau.) | Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir. | Menuis. *Plafond des portes et des croisées*, Ce qui forme le dessus des linteaux, dans l'épaisseur du mur ou dans l'embrasure des portes, des croisées. | *Dessus de plafond*, Morceau de lambris qui remplit l'épaisseur qui existe derrière la corniche en plâtre où se termine le plafond de la chambre jusqu'au bord du plafond de l'embrasure des croisées. | Pâtiss. Plateau de cuivre étamé, ayant un petit rebord où l'on fait cuire les pièces dans le four. *Plafonds* garnis de gâteaux.

PLAFONNAGE, s. m. Action de plafonner; travail du plafonneur. Beau *plafonnage*. Riche *plafonnage*. *Plafonnage* uni. *Plafonnage* doré.

PLAFONNÉ, ÉE, part. Garni d'un plafond. Salon fraîchement *plafonné*.

PLAFONNER, v. a. (rad. *plafond*). Couvrir de plâtre, de menuiserie le dessous d'un plancher ou le ciel d'un appartement. *Plafonner* une chambre, un appartement. | Peint. Donner à une figure, peinte sur un plafond, un raccourci tel qu'elle paraisse suspendue, détachée, et qu'elle soit dans une excellente perspective. | Absol. Ce peintre excelle à *plafonner*. | *Figure qui plafonne*, Figure qui, exécutée suivant les règles de la perspective, apparaît telle qu'on a voulu la représenter.

PLAFONNEUR, s. m. Ouvrier qui plafonne. Habile *plafonneur*. L'art du *plafonneur*.

PLAGAL, adj. et s. m. Mode de musique dans lequel la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. C'est l'opposé du mode *authentique*.

PLAGE, s. f. (du gr. πλαγίος, oblique). Dans un sens général, Espace de terre considéré, à raison de sa situation, de son étendue et du rapport dans lequel il se trouve avec les climats, avec les zones, avec une partie quelconque du ciel ou avec les grandes parties de la terre. Ce pays se trouve vers telle *plage* du ciel. Il n'est pas étonnant qu'on trouve sur le globe des éminences considérables, dont le cours est dirigé vers différentes *plages*. (Buffon.) | Particulièrement, Rivage uni, plat et découvert, près de la mer, et qui y aboutit par une pente douce, peu sensible. Bonne *plage*. *Plage* sûre. Vaste *plage*. Il y a des *plages* de rochers, des *plages* de vase, des *plages* de galets ou cailloux et des *plages* de sable. Cette *plage* est couverte, dans l'espace d'environ un mille, d'un sable tout à fait stérile. (Raynal.) | Poétiq. Contrée, climat. Une *plage* lointaine. Voyez ces *plages* désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé. (Buffon.)

Et leur réveil n'offre plus à leur vue
Que les rochers d'une *plage* inconnue.
(GRESSET.)

PLAGGON, s. m. Antiq. Poupée de cire qui, dans les enchantements, représentait la personne dont on recherchait l'amour.

PLAGIAIRE, s. (du lat. *plagiarius*, même sens; rad. *plaga*, coup, plaie). Chez les Romains, Celui, celle qui vendait ou achetait comme esclave une personne qu'il savait être de condition libre, et qui, d'après la loi *Flavia*, était condamné au fouet, *ad plagas*. | Fig. A l'exemple de Martial, on applique ce mot à celui qui pille les pensées d'autrui et les donne comme siennes, ce qui l'expose au fouet de l'opinion publique. | Celui, celle qui, voulant être auteur, et n'ayant pour cela ni le génie ni les talents nécessaires, s'attribue des passages entiers d'auteurs qu'il a la mauvaise foi de ne pas citer; ou qui, à l'aide de quelques légers changements dans l'expression, ou de quelques additions, donne les productions des autres pour choses qu'il a imaginées; ou qui s'attribue l'honneur d'une découverte faite par un autre. Ce n'est qu'un *plagiaire*. *Plagiaire* effronté. On trouve partout des *plagiaires*. Allez, fripier d'écrits, impudent *plagiaire*. (Molière.) Le *plagiaire* est un gueux vêtu d'habits qu'il a volés.

Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme *plagiaires*.
(LA FONTAINE.)

| Adjectiv. Ecrivain *plagiaire*. Auteur *plagiaire*. Ils sont *plagiaires*, traducteurs, compilateurs. (La Bruyère.) C'était un compilateur, un *plagiaire*.

PLAGIARISME, s. m. (rad. *plagiat*). Habitude, défaut du plagiaire; plagiat habituel; manie de piller du plagiaire. Bayle a dit du *plagiarisme*, que c'est un défaut moral et un vrai péché, à la tentation duquel succombent souvent les auteurs qui, d'ailleurs, sont les plus honnêtes gens du monde.

PLAGIAT, s. m. (pron. *plajia*). Action de celui qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui. *Plagiat* adroitement dissimulé. *Plagiat* évident. *Plagiat* impudent. Quand un auteur vend les pensées des autres pour les siennes, ce larcin s'appelle *plagiat*. | Passage pillé d'un livre, quand on n'en cite pas l'auteur. | Dr. rom. Crime de celui qui débauchait ou recélait des esclaves, ou qui enlevait des enfants. Le romain était accusé de *plagiat*.

PLAGIER, v. a. Se rendre coupable de plagiat, copier effrontément un auteur pour s'approprier ses pensées, ses œuvres.

PLAGIOSTOMES, s. m. pl. (du gr. πλαγίος, oblique; στόμα, bouche). Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens, caractérisée par une bouche placée transversalement au-dessous du museau. La famille des *plagiostomes* comprend les raies, les torpilles et les squalés.

PLAID, s. m. (pron. *plè*; du lat. *placitum*; fait de *placitare*, plaider). Plaidoyer; ce que dit un avocat, l'ensemble des moyens qu'il emploie pour défendre une cause. Il n'est plus usité, et ne s'emploie guère que dans cette locut. prov. : *Peu de chose, peu de plaid*, pour dire que la chose dont il s'agit ne mérite pas qu'on la discute longuement, qu'elle n'a pas d'importance. | Au plur. Se disait des temps et des lieux où l'on plaidait, des assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races, et des jugements rendus dans les assemblées appelées *plaids*. | Hist. angl. *Cour des plaids communs*, Cour qui juge les différends civils entre les particuliers, et l'une des quatre grandes cours en Angleterre.

PLAID, s. m. Manteau de laine à carreaux de diverses couleurs, en forme de grande écharpe, que les montagnards écossais portent retroussé et noué sur l'épaule gauche. Se draper dans un *plaid* rouge.

PLAIDABLE, adj. Qui peut être plaidé; qui présente des moyens de défense et d'attaque. Affaire *plaidable*. | *Jours plaidables*, S'est dit pour les jours où se tenaient les audiences.

PLAIDAILLER, v. n. (*ll* mouillées; rad. *plaid*). Plaider mal. Se dit par dénigrement. Cet avocat *plaidaille*, et ne plaide pas. | Se dit en parlant des personnes qui se plaisent à plaider, qui ont la passion des procès. Les Normands ont la réputation d'aimer à *plaidailler*. | On dit aussi *Plaidasser*.

PLAIDANT, ANTE, adj. Qui fait plaider, qui est en procès. La partie *plaidante*. Les parties *plaidantes*. | Qui fait profession de plaider. Un avocat *plaidant*. Se dit par opposition à avocat *consultant*.

PLAIDÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une plaidoirie. Procès *plaidé*. Cause bien *plaidée*.

PLAIDER, v. n. (pron. *plédé*; rad. *plaid*.) Porter une cause devant les juges, soutenir un procès. *Plaider* en première instance. *Plaider* en cour d'appel. *Plaider* contre sa famille. Ils *plaident* depuis trois ans pour un mur mitoyen. | En parlant de ceux qui défendent les clients, des avocats, Défendre, soutenir une cause devant les juges. *Plaider* avec facilité, avec habileté. *Plaider* avec chaleur, avec entraînement, avec éclat. | Fig. *Plaider pour*, Prendre parti pour, se ranger de tel côté. *Plaider pour* la cause de la vérité. *Plaider pour* le bon droit. *Plaider pour* le faible. | Fig., en parlant des choses, Être un argument pour. La franchise de ses paroles *plaida* en sa faveur. La solidité de vos raisons *plaide* en faveur de vos doctrines. | Activ. *Plaider* la cause des opprimés. Nous *plaiderons* la cause du peuple les armes à la main. *Plaider* le fait. *Plaider* le droit. | On disait jadis, en style de chicane, *Plaider quelqu'un*, pour Plaider contre quelqu'un.

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût plaidé le prélat, et le chantre avec lui.
(BOILEAU.)

| *Plaider un fait*, *un moyen*, Employer un moyen, faire valoir un fait en plaidant. *Plaider un fait* qu'il est facile d'établir. | Loc. prov. et famil. *Plaider le faux pour savoir le vrai*, Donner le change à quelqu'un; lui dire comme vrai une chose, un fait qu'on sait être faux, pour connaître le secret de sa pensée.

PLAIDERIE, s. f. S'est dit pour Chicane, manie de plaideur, métier du plaideur. Ce vilain et pernicieux métier de *plaiderie*, qui est une foire ouverte, un véritable brigandage. (Charron.)

PLAIDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui plaide,

qui est en procès. La grande salle du palais était pleine de *plaideurs*. On ne peut pas dire que la condition du *plaideur* qui a gagné un procès soit de beaucoup meilleure que celle de son adversaire qui a perdu. | En mauvaise part, Celui, celle qui trouve du bonheur, de la jouissance, du plaisir dans les procès; celui, celle qui a la manie, la fureur des procès. Grand *plaideur*. *Plaideuse* passionnée. Racine a peint de main de maître les ridicules des *plaideurs*.

PLAIDOIRIE, s. f. (rad. *plaid*). Action de plaider. *Plaidoirie* remarquable, brillante. Cette *plaidoirie* a été plus brillante que solide; néanmoins, elle a ébranlé les assistants et subjugué les juges. | Art de plaider. Il excelle dans la *plaidoirie*. | Profession d'avocat. S'exercer à la *plaidoirie*.

PLAIDOYER, s. m. Discours prononcé dans un tribunal, devant des juges, pour plaider une cause, une affaire, pour la défendre. *Plaidoyer* admirable, éloquent. *Plaidoyer* plus brillant que solide. Il prononce de graves *plaidoyers* devant des juges qui lui imposent silence, et contre des adversaires qui l'interrompent. (La Bruyère.) | Synon. de *Plaidoirie*.

PLAIE, s. f. (pron. *plè*; du lat. *plaga*; du gr. πληγή, de πλήσσω, je frappe). Solution de continuité faite à une partie du corps par une cause qui agit mécaniquement. Grande *plaie*. Petite *plaie*. Large *plaie*. *Plaie* profonde. *Plaie* dangereuse, incurable. Bander une *plaie*. Guérir une *plaie*. Déterger une *plaie*. Cicatriser une *plaie*. Les *plaies* de la tête, de la poitrine, des jambes, des bras. Ils courent: tout son corps n'est bientôt qu'une *plaie*. (Racine.) Pour guérir le malade, il faut sonder la *plaie*. (Sanlecque.) | Les plaies présentent des différences nombreuses, variées, suivant les parties qu'elles affectent, suivant leur forme, leur grandeur, leur direction, leur simplicité ou leur complication, la nature des instruments qui les ont produites, leur plus ou moins d'ancienneté, et d'autres circonstances. Elles prennent le nom de *coupure*, d'*incision*, lorsqu'elles sont faites par un instrument tranchant; on les appelle *piqûres*, quand elles sont opérées par des instruments piquants; *déchirures* ou *plaies par arrachement*, lorsque les parties sont lacérées et ont été arrachées par une traction violente; on nomme *morsures* celles qui sont faites avec les dents d'un animal; *plaies contuses*, celles produites par un instrument contondant; *plaies d'armes à feu*, celles que font des corps lancés par l'explosion de la poudre; *plaies envenimées*, celles qui se compliquent d'un principe vénéneux ou virulent introduit par le corps qui les a produites; *plaies empoisonnées*, telles que la *piqûre des anatomistes*, provenant du scalpel imprégné de sanie. Le traitement des plaies varie suivant leur nature. Les *plaies* par armes à feu offrent une teinte livide, une désorganisation plus ou moins étendue, une sorte de stupeur qui se propage quelquefois à toute l'économie; enfin une sécheresse remarquable. | Par extens. On donne le nom de *plaies* aux lésions produites par l'action du calorique, par la corruption des humeurs ou par l'altération de quelque organe. | Marques, empreintes qui restent de blessures reçues en combattant sur un champ de bataille. Le soldat montre avec orgueil ses *plaies* comme témoignages de sa valeur. | Fig. *Mettre le doigt sur la plaie*, Voir, comprendre, connaître, dire la difficulté d'un état, d'une position; bien apprécier ce qu'il y a de pénible, de fâcheux dans cet état. | Prov. *Ne vouloir, ne demander que plaies et bosses*, Désirer le mal d'autrui, s'en réjouir, se complaire dans les querelles, les provoquer. L'esprit charitable de *vouloir plaies et bosses* à tout le monde est assez répandu. (Mme de Sévigné.) | Bot. Se dit de l'enlèvement de l'écorce des arbres, des ouvertures faites à cette écorce. Cet arbre périra des nombreuses *plaies* qui le mettent presque à découvert. | Fig. Fléau; calamité; très-grand malheur; mal considérable; désordre très-préjudiciable. La superstition a été la plus grande *plaie* des sociétés du moyen âge. La *plaie* de la révocation de l'édit de Nantes saigne encore en France. (Voltaire.) | *Plaies du cœur*, Affliction, peine cachée du cœur. Les peines du cœur se guérissent difficilement; ce sont des *plaies* qu'il faut soigner soi-même si l'on veut arriver plus sûrement à les fermer. | Peine, affliction, douleur qui résulte de la perte d'un parent, d'un ami, d'une personne aimée. Ne lui parlez pas de la mort de son ami, cela rouvrirait sa *plaie*. Les *plaies* du cœur, les amertumes de l'âme. | Ce que produit une médisance, une calomnie, un mot offensant. Vos calomnies m'ont aliéné mes amis les plus dévoués, et ont fait à mon cœur des *plaies* incurables. Quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la *plaie* qu'elle avait faite! (Bossuet.)

La *plaie* est faite, et, quoiqu'il en guérisse,
On en verra du moins la cicatrice.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Les Chrétiens disent *les plaies de Notre-Seigneur*, *les cinq plaies*, en souvenir des cinq blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion. | Antiq. *Plaies d'Égypte*, Fléaux que les Juifs et les chrétiens disent avoir été infligés à Pharaon, roi d'Égypte, par l'entremise de Moïse. Ces plaies sont: 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les petits insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés. | Fig. et famil. *C'est la onzième plaie d'Égypte*, ou *C'est une plaie d'Égypte*, Se dit de quelqu'un ou de quelque chose qu'on ne peut pas supporter, que l'on regarde comme un véritable fléau. | Loc. prov. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, ou *Plaie d'argent peut se guérir*, Se dit d'une perte qu'on a faite, d'une dépense imprévue, excédant les dépenses ordinaires, mais qui, malgré l'état fâcheux qu'elle occasionne, n'est pas sans remède, peut être réparée. Les *plaies d'argent peuvent se guérir*.

PLAIGNANT, ANTE, adj. T. de palais. Qui porte plainte; qui se plaint en justice. La partie *plaignante*. | Substantiv. Le *plaignant*. La *plaignante*.

PLAIN, PLAINE, adj. (du lat. *planus*, uni). Uni, plat, sans inégalité. Pays uni, *plain*. Combat livré en *plaine* campagne. Maison en *plaine* campagne. | Technol. *Velours plain*, *satin plain*, Velours, satin uni. On dit mieux, aujourd'hui, *Velours*, *satin uni*. | Fauconn. *Aller de plain*, Se dit d'un oiseau qui vole dans les airs, et dont les ailes étendues paraissent immobiles, tant leur mouvement est peu sensible. L'aigle *allait de plain* au-dessus des nuages.

PLAIN, s. m. Technol. Grande cuve qui sert au tanneur à faire tremper ses peaux, avant d'en opérer le dépilage. Installer un *plain* dans la tannerie.

PLAINAGE, s. m. T. de tanneur. Opération qui consiste à mettre les peaux dans le plain, pour les rendre propres au dépilage.

PLAIN-CHANT, s. m. (du lat. *planus*, plan, uni; *cantus*, chant. On l'appelle *plain-chant*, chant uni, parce que, étant syllabique ou diatonique, on le chante à l'unisson sur le même ton). Nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine; on n'y emploie que la mesure à deux temps et des notes de valeur égale. La portée sur laquelle on écrit le *plain-chant* n'a que quatre lignes, et l'on se sert des clés de *do* et de *fa*. Il n'y a que deux figures de notes, la *longue* ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la *brève*, faite en forme de losange. Toute pièce de *plain-chant* doit être renfermée dans l'intervalle d'une octave ou tout au plus d'une neuvième. Ce chant est lourd, dur, fatigant, tant par sa lenteur, par sa monotonie, que par le latin souvent barbare dans lequel il est écrit. Le plain-chant, outre les inconvénients que nous venons de signaler, a celui de n'être compris, dans le langage qu'on lui a conservé, que d'un très-petit nombre de personnes. Saint Athanase est regardé comme l'inventeur du plain-chant. Saint Ambroise passe pour l'avoir perfectionné en le soumettant à des règles. Le pape Grégoire VII, au VIe siècle, lui donna la forme qu'il a encore de nos jours; il a pris de lui le nom de *chant grégorien*.

PLAINDRE, v. a. (pron. *pleindre*; du lat. *plangere*, pleurer). Avoir pitié, avoir compassion de, compatir à. *Plaindre* quelqu'un. *Plaindre* ceux qui souffrent, *plaindre* les malheureux. Je *plains* toute sa famille. C'est un homme à *plaindre*. Je ne *plains* point Camille, elle était criminelle. (Corneille.) Personne ne veut *être plaint* de ses erreurs. (Vauvenargues.) Il osa les louer et les servir dans un temps où les autres n'osaient pas les *plaindre*. (Fléchier.) Nous *plaignons* le sort de l'enfance, et c'est le nôtre qu'il faudrait *plaindre*. (J. J. Rousseau.) On ne *plaint* pas longtemps ceux que l'on n'aime pas. (Boiste.)

O soupirs! ô respect! ô qu'il est doux de *plaindre*
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre.
(CORNEILLE.)

| Regretter. *Plaindre* ses soins, ses pas, ses démarches, ses peines, ses sacrifices, son temps. Quand il s'agit d'être utile à un véritable ami, nous ne devons *plaindre* ni nos démarches, ni notre temps, ni nos peines. | Donner avec regret, avec parcimonie, avec répugnance. Les avares *plaignent* le maigre salaire qu'ils donnent à leurs serviteurs. J'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde et qu'on ne lui *plaignît* point l'eau. (Le Sage.) | *Plaindre de* suivi d'un infinitif. Je le *plains de* croire à de pareilles absurdités. Je vous *plains de* vous laisser ainsi conduire à votre perte. Je te *plains de* tomber dans ses mains redoutables. (Racine.) | SE PLAINDRE, v. pr. Faire des plaintes, se lamenter, soupirer. C'est un adoucissement à ses peines que de *se plaindre*, quand on souffre. | *Se plaindre de*, Témoigner du mécontentement, de la peine, du chagrin. Avoir à *se plaindre de* sa situation, de quelqu'un. Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à *se plaindre de* sa brièveté. (La Bruyère.) J'osais *me plaindre* à lui *de* son peu de tendresse. (Racine.) | *Se plaindre de ce que*, Faire des plaintes, des reproches, témoigner son mécontentement relativement à des peines, des dommages qu'on a eu à subir ou auxquels on a été exposé par une cause, un accident quelconque, ou par la faute ou la mauvaise volonté de quelqu'un. Elle *se plaint de ce que* vous n'avez pas rempli vos engagements envers elle. | *Se plaindre que*, Blâmer, trouver mauvais. *Je me plains que* vous vous soyez permis de disposer de tout en mon absence. | Après *se plaindre que*, on met souvent au subjonctif le verbe qui suit. *Je me plaignais que* vous eussiez négligé nos affaires. Peut-être eussé-je dû *me plaindre* de votre conduite. Vous-même, monsieur, pouvez-vous *vous plaindre qu'on* ne vous ait pas rendu justice. (Boileau.) | T. de palais. *Se plaindre en justice*, Porter plainte devant le magistrat chargé de recevoir les plaintes des personnes qui réclament protection et justice. *Se plaindre* au parquet, au commissaire de police. | Ce verbe est irrégulier, en voici la conjugaison: *Je plains, tu plains, il plaint. Nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent. Je plaignais. Nous plaignions. Je plaignis. J'ai plaint. Je plaindrai. Je plaindrais. Plains, plaignons, plaignez. Que je plaigne. Que nous plaignions. Que je plaignisse. Que nous plaignissions. Plaignant. Plaint, plainte.*

PLAIN-PIED, s. m. (pron. *plein-pié*). Pièces, logements, appartements qui sont de niveau, sans pas ni ressauts. | Pl. Des *plains-pieds*. Habiter un *plain-pied*, des *plains-pieds*. | Loc. adv. *De plain-pied*, Sans pas ni ressauts; sans monter ni descendre. Aller *de plain-pied* d'une pièce à l'autre, d'un appartement dans un autre. | Fig. *Affaire, chose qui va de plain-pied*, Affaire, chose qu'on peut faire, qu'on peut obtenir facilement.

PLAINE, s. f. (du lat. *planus*, plan, uni). Espace plus ou moins étendu, uni ou ne présentant que de légères ondulations, qui se trouve soit dans une contrée basse, soit dans des lieux dominés par quelques points élevés. Vaste *plaine*. Pays de *plaines*. L'armée campait dans la *plaine*. Un château fortifié domine la *plaine*. De nos cris douloureux la *plaine* retentit. (Racine.) Les pluies abondantes dégradent les lieux élevés, inondent les *plaines*. (Raynal.) De leurs troupeaux féconds les *plaines* sont couvertes. (Voltaire.) | Fig. et poétiq. *La plaine céleste*, *les plaines de l'air*, *la plaine étoilée*, *la plaine azurée*, Le ciel, le firmament. | *La plaine liquide*, La mer. Dès qu'on le voit voler sur les *plaines liquides*. (Boileau.) | Hist. Partie des bancs de la Convention où siégeait l'opposition royaliste. On l'appelait aussi *le Marais*. *La Plaine* fut vaincue dans sa lutte contre la Montagne.

PLAINTE, s. f. (du lat. *planctus*, plaint; formé de *plangere*, pleurer). Gémissement, lamentation. *Plainte* violente, désespérée. *Plainte* bruyante. *Plainte* amère. Exhaler sa douleur en *plaintes* déchirantes. Modérer ses *plaintes*. Je vois déjà tes maux, j'entends déjà tes *plaintes*. (Corneille.) Je comprends qu'il y a quelque sorte de plaisir dans la *plainte*, et que ce plaisir est plus grand qu'on ne pense. (Mme de Sévigné.) Elle contraignait les *plaintes* que la souffrance aurait dû lui arracher. (J. J. Rouss.)

De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
La douleur est toujours moins forte que la *plainte*.
(LA FONTAINE.)

| Se dit des animaux pour exprimer leurs cris, leurs gémissements quand ils souffrent. Les *plaintes* du rossignol. Les *plaintes* de la colombe. | Poétiq. La *plainte*, les *plaintes* d'un amant. Il exhalait sa *plainte* au temple de Cypris. (Roucher.) | Exprimer un mécontentement, exposer un grief. Faire des *plaintes* à quelqu'un. Faire entendre des *plaintes* graves. Adresser des *plaintes* peu fondées, violentes, exagérées, injustes. Fatiguer de ses *plaintes*. Écouter les *plaintes* de quelqu'un. Avoir de grands sujets de *plainte*. Que les cris et les *plaintes* des peuples montent jusqu'à vous. (Massillon.) Il fit éclater ses *plaintes* dans toutes les cours de l'Europe. (Voltaire.) | Jurisp. Faire à l'autorité compétente une déclaration par laquelle on défère à la justice une injure qu'on a reçue, un dommage qu'on a éprouvé de la part d'un tiers. Porter *plainte* au juge de paix. | Anc. jurisp. Requête qu'on adressait autrefois au roi contre les baillis ou sénéchaux.

PLAINTIF, IVE, adj. (rad. *plainte*). Qui exprime, qui fait entendre des plaintes; qui est triste, dolent; qui a l'air affligé. Chant *plaintif*. Parole *plaintive*. Romance *plaintive*. Ton *plaintif*. Des accents *plaintifs*. Les sons de sa voix *plaintive* me font tressaillir. (J. J. Rousseau.) Des accents *plaintifs*.

Les sons *plaintifs*, les chants mélodieux
Du rossignol caché sous le feuillage.
(MALFILATRE.)

| Qui se lamente sans cesse, qui fatigue les autres par ses plaintes, qui a toujours un ton plaintif. Homme triste, sombre, *plaintif*. | Se dit de quelques animaux. La *plaintive* tourterelle. La *plaintive* Philomèle. | On dit aussi *Onde plaintive, ruisseau plaintif*. | Poétiq. *Ombres plaintives, mânes plaintifs*, Les âmes des morts.

PLAINTIVEMENT, adv. (pron. *pleintiveman*; rad. *plainte*). D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. Parler, chanter *plaintivement*. Peu usité.

PLAIRE, v. n. (du lat. *placere*, même sens). Convenir à, agréer à, être agréable à; flatter les sens, l'esprit ou le cœur, ou agréer aux sens, à l'esprit et au cœur tout à la fois. *Plaire* par les agréments du corps. *Plaire* par les agréments de l'esprit. *Plaire* par les qualités du cœur. N'offrez rien au lecteur que ce qui peut lui *plaire*. (Boileau.) On est sûr de leur *plaire* dès qu'on s'étudie à leur ressembler. (Massillon.) C'est une folie de vouloir *plaire* à tout le monde. (Encycl.) | Se dit pour Gagner l'amitié, les bonnes grâces, l'affection de quelqu'un, son amour. Aricie a-t-elle *su* vous *plaire?* (Racine.) | Absol. Être fait pour *plaire*. Posséder tout ce qui peut *plaire*. Avoir le don, le secret, l'art de *plaire*. L'on donne aux plus laids certain charme pour *plaire*. (Molière.) La fin de tout écrivain est d'instruire ou de *plaire*. (Condillac.) On peut toujours dire des choses qui *plaisent*. (Voltaire.) Quand on aime on cherche à *plaire*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Loc. famil. *Cela vous plaît à dire*, Manière de parler employée pour exprimer une contradiction ou un refus. Vous prétendez qu'il a fait son devoir, *cela vous plaît à dire*. | *Nous voulons et nous plaît ce qui suit*, Vieille formule monarchique qu'emploient les souverains absolus pour signifier qu'il ne doit rien y avoir au-dessus de leur bon plaisir. | V. impers. Vouloir, trouver bon; avoir pour agréable. *Il* me *plaît* que cela soit ainsi. Vous *plaît-il* de venir me voir? | Il ne faut pas confondre *ce qui te plaît* avec *Ce qu'il te plaît*. *Ce qui te plaît* signifie Ce qui te convient, ce qui t'est agréable; et *Ce qu'il te plaît*, Ce que tu veux. La première de ces locutions se rapporte plus au choix qu'on peut faire, et la seconde à la volonté qu'on a de faire une chose ou de ne la pas faire. Les hommes se disent les maîtres, et ils ne font, à bien prendre, que *ce qu'il plaît* aux femmes, c'est-à-dire ce que les femmes veulent qu'ils fassent. | *Plaise à Dieu! Plût à Dieu!* Manière d'exprimer un souhait, un désir. *Plaise à Dieu* que vous n'oubliiez plus vos serments! *Plût à Dieu* que je ne vous eusse jamais connu! *Plaise à Dieu* qu'il vive!

.....Mes mains ne sont point criminelles;
Plût à Dieu que mon cœur fût innocent comme elles!
(RACINE.)

| Se dit aussi absol. *Plaise à Dieu! Plût à Dieu!* L'ellipse alors est plus complète. | *S'il vous plaît? Plaît-il?* Ces locutions sont des formules de politesse qu'on emploie par un simple motif d'égard pour ceux à qui on les adresse. Laissez-moi passer, *s'il vous plaît*. *Plaît-il?* Je n'ai pas bien entendu. Que vous *plaît-il* que je fasse? | On s'en sert pour donner plus de force à ce qu'on dit. Croyez, *s'il vous plaît*, que je ne suis pas homme à souffrir de telles injustices. | *A Dieu ne plaise que*, Locution qui marque l'éloignement, la répulsion. *A Dieu ne plaise que* je me soumette jamais à de tels ordres! *A Dieu ne plaise que* je reconnaisse jamais d'autre maître que Dieu. | *Plaise à*, Sorte de formule dont on se sert dans une demande, dans un mémoire qu'on adresse au souverain ou aux magistrats. *Plaise au* tribunal d'ordonner. | *Plaît-il?* Se dit à quelqu'un dont on n'a pas entendu ou compris la question. | *Cela va comme il plaît à Dieu*, Se dit d'une chose, d'une affaire presque abandonnée, ou dont on espère peu le succès. | SE PLAIRE, v. pr. Être content, être satisfait de soi; se plaire soi-même, à soi-même. Le moyen de *plaire* aux autres, ce n'est pas, il s'en faut bien, de chercher uniquement de *se plaire* à soi-même. Auprès d'elle est l'orgueil qui *se plaît* et s'admire. (Volt.) | Prendre plaisir à quelque chose, y trouver du contentement; avoir de la satisfaction à faire quelque chose. *Se plaire* à faire le bien. *Se plaire* à la campagne. *Se plaire* à chanter, à causer, à lire. Je *me plais* avec elle parce qu'elle entre dans mes sentiments. (Mme de Sévigné.) On ne voit guère que des gens de bien *se plaire* au sein de leur famille. (J. J. Rousseau.) Un oracle toujours *se plaît* à se cacher. (Bern. de Saint-Pierre.) | Devant un infinitif, il veut la préposition *à*, et non *de*. Cependant, Racine a dit : Du temple où notre Dieu *se plaît d'être* adoré. | Avoir du contentement, de la satisfaction à habiter un lieu, une maison; s'y trouver bien. *Se plaire* à la ville. | On le dit aussi des animaux. Le poisson *se plaît* dans l'eau. | De même, des végétaux. La vigne *se plaît* dans les terrains pierreux. | *Se plaire en*. Un père *se plaît en* la vivante image d'un enfant qu'il aime. | Se plaire mutuellement, réciproquement. Les femmes ne *se plaisent* pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles *plaisent* aux hommes. (La Bruyère.) | Le verbe *se plaire* étant essentiellement neutre, on ne doit pas dire : *Elle s'est plue, ils se sont plus à vous écouter*, attendu qu'on ne peut pas dire : *Elle a plu elle, ils ont plu eux*, mais *Il a plu à elle, il a plu à eux* de vous écouter. Les poètes épiques *se sont* toujours plu à décrire des batailles. (Delille.) | Ce verbe est irrégulier; en voici la conjugaison : *Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais. Je plus, tu plus, il plut. Nous plûmes, vous plûtes, ils plurent. J'ai plu. Je plairai. Je plairais. Plais, plaisons, plaisez. Que je plaise, que nous plaisions, que je plusse, que j'aie plu. Plaisant, plu. Plaire* aux femmes, *plaire* aux hommes.

PLAISAMMENT, adv. (pron. *plézaman*). D'une manière plaisante, agréable. Raconter *plaisamment* un fait, une anecdote. | Sert à exprimer le ridicule. Être mis, ajusté *plaisamment*, ridiculement. | Se prend quelquefois en mauvaise part. C'est *plaisamment* reconnaître vos soins que d'y répondre par une noire ingratitude.

PLAISANCE, s. f. (pron. *plézanse*; rad. *plaire*). Se disait autrefois pour Joie, plaisir, jouissance, volupté. Ne se dit plus que dans *maison de plaisance, lieu de plaisance*, Maison de campagne où l'on va prendre l'air et se récréer agréablement; habitation pour l'agrément et non pour le revenu. Avoir une *maison de plaisance*. Le brave Garibaldi a fait de cette terre aride un *lieu de plaisance*.

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre *maison de plaisance*.
(VOLTAIRE.)

| Nous avons supprimé *plaisance* dans sa signification ordinaire, et nous avons conservé *déplaisance* et *complaisance*, ses composés. Nous ne voyons pas la raison de cette suppression.

PLAISANCE. Géogr. Ville forte d'Italie, dans l'ancien duché de Parme et de Plaisance, chef-lieu de la province de Plaisance, près de la rive droite du Pô; 33,000 habit. Evêché. Institut pour la peinture et la sculpture, bibliothèque. Citadelle, vaste palais ducal, belle cathédrale. Lainages, soieries, vins, liqueurs, céruse, etc. Plaisance est, avec Crémone, une des premières colonies romaines dans la Gaule cisalpine. En 923, Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, y remporta sur Bérenger Ier une victoire décisive qui lui valut la couronne d'Italie. Plaisance s'érigea en république pendant la guerre des Guelfes et des Gibelins. Elle tomba ensuite sous la domination des Scotti, puis fut attribuée aux Visconti et fit partie du duché de Milan. Depuis 1511, Plaisance appartint, ainsi que Parme, aux papes, puis aux Farnèse; elle a dès lors suivi le sort de Parme. Occupée par les Français en 1799, elle devint le chef-lieu d'arrondissement du Tanaro, de 1801 à 1814, jusqu'à la chute de Napoléon Ier.

PLAISANT, ANTE, adj. (pron. *plézan, ante*). Qui récrée, qui plaît, qui divertit, qui amuse, qui fait rire. Dire des choses *plaisantes*. Raconter des anecdotes *plaisantes*. Vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres où le sens et la raison sont partout sacrifiés à un certain tour *plaisant*. (Voltaire.) | Substantiv. Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère. (Boileau.) | Osé, impertinent, ridicule, bizarre. C'est un *plaisant* homme. Cet individu est un *plaisant* personnage. | Un *homme plaisant* est un homme enjoué, qui fait rire et qui plaît sous de certains rapports; un *plaisant homme* est un homme qui ne se fait guère remarquer que par ses ridicules, ses bizarreries, et qui n'inspire le plus souvent que du mépris. | S. m. Qui cherche à amuser, à divertir, à faire rire par ses paroles, ses propos, ses gestes, sa tenue, ses actions. Le *plaisant* jouit généralement de peu d'estime. Laissons le burlesque aux *plaisants* du Pont-Neuf. (Boileau.) Il n'y a rien qui plaise moins généralement que la plupart de nos *plaisants*. (C. Nodier.) | *Ce qu'il y a de plaisant*, Le côté qui plaît. *Ce qu'il y a de plaisant* pour moi dans cette affaire, c'est de m'y trouver mêlé.

PLAISANTER, v. n. (pron. *plézanté*; rad. *plaisant*). Dire ou faire quelque chose pour faire rire, pour provoquer la gaieté des autres. *Plaisanter* finement, adroitement. C'est un homme qui *plaisante* très-agréablement. Ne savoir pas *plaisanter*. Aux dépens du bon sens, gardez de *plaisanter*. (Boileau.) | Ne pas agir, ne pas parler sérieusement. Vous dites cela pour *plaisanter*. Vous *plaisantez* sans doute; que vouliez-vous que je fisse de plus? | Fâmil. *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec lequel il ne faut pas plaisanter*, C'est un homme sérieux, trop sérieux, rigide, difficile, dur, qui ne rit jamais, qu'une plaisanterie blesse, et qui n'admet pas qu'on plaisante. | *Il ne faut pas plaisanter là-dessus*, C'est une chose sérieuse, qui ne comporte pas de plaisanterie. | Activ. Railler quelqu'un. On l'*a plaisanté* sur sa méprise et sa gaucherie. | SE PLAISANTER, v. pr. Se moquer les uns des autres, se railler réciproquement. Ils *se sont* longtemps *plaisantés* sans se blesser le moins du monde.

PLAISANTERIE, s. f. (pron. *plézanteri*). Chose dite ou faite pour exciter la gaieté, pour faire rire. Bonne *plaisanterie*. Mauvaise *plaisanterie*. Faire des *plaisanteries*. Se prêter à la *plaisanterie*. Je voudrais voir, après ces déluges de *plaisanteries* et de sarcasmes, quelque ouvrage sérieux. (Voltaire.) | Raillerie. *Plaisanterie* maligne, piquante, amère. *Plaisanterie* douce, fine. *Plaisanterie* indécente, méchante, cruelle. Il ne faut jamais hasarder la *plaisanterie*, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruyère.) Ces *plaisanteries* me sont amères, et je les reçois toujours fort mal. (J. J. Rousseau.) | *Entendre la plaisanterie, entendre bien la plaisanterie*, Ne point se blesser d'une plaisanterie; prendre bien les choses dites par plaisanterie. Il faut savoir prendre la *plaisanterie*. | Se dit aussi quelquefois pour Savoir plaisanter finement, adroitement; mais on dit mieux, en ce sens : *Savoir bien manier la plaisanterie*. | Moquerie, dérision, sorte d'insulte. Est-ce une *plaisanterie?* Cette *plaisanterie* me fatigue. Je ne puis plus supporter de telles *plaisanteries*. | *Plaisanterie à part*, loc. adv. Sérieusement, sans plaisanterie. *Plaisanterie à part*, pensez-vous que cette affaire soit bonne? | *N'entendre pas plaisanterie*, Se blesser facilement, être susceptible. Se dit le plus souvent de quelqu'un qui est exact, ponctuel, sévère, et qui exige qu'on le soit aussi.

PLAISIR, s. m. (pron. *plézir*; rad. *plaire*). Sentiment, sensation agréable. *Plaisir* de l'âme, de l'esprit, des sens. S'adonner au *plaisir*. S'enivrer de *plaisir*. Nager dans les *plaisirs*. La variété des *plaisirs*. La lassitude des *plaisirs*. N'aimer, ne rechercher que les *plaisirs*. C'est un *plaisir* bien doux pour un bon cœur de soulager les malheureux. L'amour n'est qu'un *plaisir*, l'honneur est un devoir. (Corneille.) Idoménée avoua à Mentor qu'il n'avait jamais senti de *plaisir* aussi touchant. (Fénelon.) Les *plaisirs* ressemblent à ces terres marécageuses, sur lesquelles on est obligé de courir légèrement, sans y arrêter jamais le pied. (Fontenelle.) Il y a bien longtemps que je n'ai goûté un *plaisir* plus pur et plus vrai. (Voltaire.) A peine partage-t-elle encore le *plaisir* que j'éprouve à la voir. (J. J. Rousseau.) Éprouver du *plaisir* dans une société.

Les *plaisirs* sont les fleurs que notre divin maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître.
(VOLTAIRE.)

| Ce qui divertit. *Plaisirs* permis. *Plaisirs* défendus. *Plaisirs* criminels. *Plaisirs* innocents. *Plaisir* de la danse. *Plaisir* de la promenade. Les *plaisirs* de la campagne. Cette ville est le séjour des *plaisirs*. (Barthélemy.) | *Plaisir à*, suivi d'un infinitif. On a du *plaisir à* faire le bien et à se dévouer pour l'humanité. | *Plaisir de*, également suivi d'un infinitif. Le *plaisir de* vous voir, de vous entendre. | *Prendre plaisir à. Prendre plaisir à* obliger. | *Prendre plaisir de*. Hommes pétris d'orgueil, qui *prenez plaisir d'*humilier ceux que le hasard et la fortune n'ont point favorisés. | *Se faire un plaisir de*, Faire quelque chose avec empressement. *Se faire un plaisir d'*aider un ami. | *Jouer pour le plaisir, pour son plaisir*, Jouer sans enjeu, uniquement pour se distraire et le plaisir de gagner la partie. | Divertissements de la vie; délices, voluptés. Ne rechercher, n'aimer que les *plaisirs*. Être sans cesse dans les *plaisirs*. Se livrer sans frein ni retenue à tous les *plaisirs*. Je ne crains point que les *plaisirs* et les sens grossiers te corrompent. (J. J. Rousseau.) | En poésie, on personnifie les *plaisirs* sous les noms de *génies*, d'*enfants ailés*. Les ailes du *Plaisir*. La troupe folâtre des *Plaisirs*. Des *Plaisirs* le tendre essaim s'envole. Les *plaisirs* naissent sous vos pas.

Par la main du *Plaisir* nous essuyons nos pleurs;
Mais le *Plaisir* s'envole et passe comme un ombre;
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.
(VOLTAIRE.)

| Volonté, consentement. Tel est mon *plaisir*. Si c'est votre *plaisir* que je vienne. | Formule employée autrefois dans les déclarations et les édits : *Car tel est notre plaisir, notre bon plaisir*. | *Menus plaisirs*, Les menues dépenses que l'on fait pour son divertissement. Mettre de côté pour ses *menus plai-*

sirs. | Se dit des dépenses du souverain, qui sont réglées par une administration particulière, et qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. Intendant, trésorier des *menus plaisirs*. | Lieu où se trouvent les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration. | Obligeance, grâce, service, faveur. Faites-moi le *plaisir* de venir. | Loc. prov. *Nul plaisir sans peine. La peine passe le plaisir.* | *Par plaisir*, loc. adv. Avec soin ; fort à l'aise et fait exprès. Ouvrage travaillé à *plaisir*. Œuvre revue à *plaisir*. | *Par plaisir*, Par divertissement. | *Par plaisir*, Pour éprouver, pour sonder, pour voir si. | *Sous le bon plaisir de*, Avec l'agrément de. | *Le bon plaisir ou le gouvernement du bon plaisir*, Gouvernement absolu, où la volonté du prince qui gouverne, son caprice, est la loi suprême. Ce gouvernement est loin d'avoir été entièrement détruit par notre grande Révolution de 1789.

PLAISIR, s. m. T. de pâtisserie. Pâte légère, oublie roulée en forme de cornet. La marchande de *plaisir* crie : « Voilà le *plaisir*, mesdames, voilà le *plaisir* ! » Acheter du *plaisir*, manger du *plaisir*.

PLAMAGE, s. m. Technol. Action de plamer les cuirs ; résultat de cette action.

PLAMÉE, s. f. Technol. Chaux dont on se sert pour enlever le poil des cuirs.

PLAMER, v. a. Technol. Dégraisser les peaux, les amollir, en faire tomber le poil, au moyen de la chaux, pour les disposer à être tannées.

PLAMERIE, s. f. Technol. Lieu où s'exécute le plamage des cuirs.

PLAMOTER, v. a. Technol. Retirer les pains de sucre des formes. *Plamoter* les pains.

PLAN, PLANE, adj. (du lat. *planus*, uni). Qui est plat, uni. La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux *planes* rives de l'Euphrate. (Volney.) Peu usité dans ce sens. | Géom. *Angle plan*, Angle tracé sur une surface plane. | *Surface plane*, Surface sur laquelle, étant tracée une ligne droite à volonté, cette droite se trouve tout entière sur la surface. On dit de même : *figure plane*. | *Carte plane* ou *plate*, Carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est représentée comme si la surface terrestre était plane. | Optiq. *Miroir plan, verre plan*, Miroir, verre dont la surface est plane, par opposition à *Miroir, verre, concave* ou *convexe*. | On le dit, par analogie, des pétales des fleurs.

PLAN, s. m. (du lat. *planum*, plan ; ce qui est plan). Surface plane, sans éminence, à laquelle peut s'appliquer une ligne droite en tous sens, qui coïncide sur toute cette surface. | Géom. *Plan horizontal*, Plan parallèle à l'horizon. | *Plan incliné*, Plan qui fait un angle oblique avec un plan horizontal ; sorte de milieu entre le plan horizontal et le plan oblique. On s'en sert, en mécanique, pour soulever des fardeaux trop lourds pour être soulevés directement. | Phys. *Plan de gravitation*. Plan qui est supposé passer par le centre de gravité d'un corps dans une direction perpendiculaire à l'horizon. | Géom. prat. Délinéation, dessin qui représente la base horizontale d'une campagne, d'une ville, d'un parc, d'un jardin, etc., et qui est tracé en petit sur le papier, d'après une échelle quelconque, au moyen des mesures réelles prises sur les lieux. Le *plan* d'une commune. Le *plan* d'une place forte. Un *plan* de Paris. Dresser un *plan*. | Archit. Dessin d'un édifice tracé sur le papier. | Peint. Ensemble de perspective des divers points sur lesquels sont placés tous les objets qui entrent dans un tableau. On dit : *le premier, le second, le troisième plan*, pour indiquer la *dégradation des plans*, c.-à d. le premier, le second, le troisième éloignement. Observer les *plans*. | *Tous les plans de cette figure sont parfaitement sentis*, Tous les mouvements de tout ce qui la compose sont très-bien exprimés et tout à fait à leur place. | *Plan géométral* ou *géométrique*, Celui qui passe par la base du tableau ou la ligne de la terre. | *Plan horizontal*, Celui qui passe par l'œil de l'observateur. | *Lever un plan*, Décrire sur le papier les angles, les différentes lignes d'un terrain qu'on a mesuré avec un graphomètre et avec une chaîne. | Fig. La vie est un *plan* dont toutes les lignes se prolongent à l'infini. | | *Plan en relief*, Plan où chaque objet est représenté en bois ou en plâtre. | *Plan à vol d'oiseau*, Plan d'un objet vu de haut en bas. | Fig. Disposition, ordre, règle, méthode, projet coordonné d'un ouvrage, d'un travail d'esprit. *Plan* d'un drame, d'une comédie, d'une tragédie. Imaginer un *plan*. Suivre un *plan*. Exécuter un *plan*. Vous voyez mon *plan* mieux que je ne pourrais vous le dessiner. (Voltaire.) | Par extens. et fig. Tout projet, tout dessein formé pour une chose quelconque qu'on se propose de faire. *Plan* d'une campagne militaire. *Plan* d'une négociation. *Plan* de conduite. La nature n'altère rien aux *plans* qui lui ont été tracés, et, dans tous ses ouvrages, elle présente le sceau de l'Éternel. (Buffon.) Il avait alors le plus vaste *plan* de domination. (Raynal.)

PLANAGE, s. m. Technol. Action d'unir, de polir avec la plane. Le *planage* de la vaisselle.

PLANAIRE, adj. (rad. *plan*). Qui a le corps plat et uni. | S. m. Genre d'entozoaires parenchymateux, renferme des espèces de vers aplatis, qui rampent à terre comme des limaces, et qui vivent également dans les eaux douces stagnantes et dans la mer ; ils sont très-voraces.

PLANCHE, s. f. (du lat. *palanca*, palissade). Morceau, fragment de bois scié en long, ayant une certaine épaisseur et largeur. *Planche* de chêne. *Planche* de noyer. Scier des *planches*. Passer un ruisseau sur une *planche*. On ne peut plus entrer dans le bateau, la *planche* est levée. Plus mince, la *planche* prend le nom de *volige* ; plus épaisse, celui de *madrier*. | Fragment de bois plat ou plaque de métal, de cuivre, où l'on a gravé des figures pour en tirer des estampes. *Planche* parfaitement gravée. Briser la *planche* après s'en être servi. Estampe tirée sur la *planche*. | Technol. La partie de l'étrier sur laquelle porte le pied du cavalier. | Hortic. Petit espace de terre, plus long que large, où sont cultivés des légumes, des fleurs, etc. Une *planche* de salade. Une *planche* de tulipes. | Coutell. Ce qui comprend la meule et ses dépendances, tels que le chevalet, l'auge, etc. | Bloc d'ardoise avant qu'il soit fendu. | T. de cirier. *Planche à pain*, Planche du moule dans lequel la cire prend la forme du pain. | *Planches à moule*, Planches sur lesquelles sont des moules pour dresser les pains de cire blanche. | T. de natation. *Faire la planche*, S'étendre sur l'eau ; nager sur le dos, sans mouvement apparent. | Fig. et famil. *Faire la planche*, Tenter le premier de faire une chose difficile, qui offre ou paraît offrir quelque danger. | *S'appuyer sur une planche pourrie*, Compter sur quelqu'un ou sur quelque chose qui ne peut être d'aucun secours. | Mar. *La mer fait planche*, La mer est unie, tranquille, n'est pas agitée. | Fig. *Une planche dans le naufrage*, Une ressource qui reste dans un grand malheur, après une ruine. | Art dram. *Monter sur les planches*, Jouer la comédie sur un théâtre public. | *Brûler les planches*. Jouer avec feu. Bien jouer. | *Planches de bateau*, Planches qu'on tire des bateaux déchirés pour en faire des cloisons légères.

PLANCHÉIAGE, s. m. Action de couvrir de planches, de solives ; résultat de cette action. Le *planchéiage* garantit de l'humidité.

PLANCHÉIÉ, ÉE, part. Dont le sol est couvert de planches. Logement *planchéié*. Chambre *planchéiée*. L'appartement était tout *planchéié*.

PLANCHÉIER, v. a. (rad. *planche*). Couvrir de planches le sol d'une pièce, d'une chambre, d'un appartement. Il est bien moins coûteux de faire *planchéier* que de faire parqueter.

PLANCHER, s. m. (pron. *planche*). Assemblage de planches, de solives et de poutres, posées horizontalement, formant une certaine épaisseur et servant à séparer l'un de l'autre les étages d'une maison. | Se dit aussi de l'aire d'un rez-de-chaussée planchéié. Disposer, ajuster, poser le *plancher* d'une chambre. | Archit. *Plancher enfoncé*, Celui dont les bois restent à découvert par-dessous. | *Plancher plein*, Celui dont les entre-vous sont remplis de maçonnerie. | *Plancher creux*, Celui dont la charpente est lattée, par-dessus, de lattes recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous pour former le plafond de l'étage inférieur. | Se dit également de la partie basse d'une chambre, d'une salle : *plancher* parqueté, carrelé ; et de la partie haute : *plancher* plafonné. | Le *plancher* prend le nom de *plafond* quand il s'agit de la partie supérieure de l'appartement, et retient le nom de *plancher* pour signifier la partie basse. | Vulg. *Soulager, décharger, débarrasser le plancher*, Faire sortir du monde d'une salle, d'une chambre, lorsqu'on y est en trop grand nombre. | Fig. et vulg. *Le plancher des vaches*, La terre, par opposition à la mer. *Il n'est rien de tel que le plancher des vaches*, Il est plus sûr de voyager sur terre que sur mer. | *Faire sauter quelqu'un au plancher*, Le mettre en colère en lui soutenant des absurdités, en insistant sur une demande injuste.

PLANCHER, v. a. (pron. *planché*). Technol. Émoudre des forces sur leur longueur.

PLANCHETTE, s. f. (dim. de *planche*). Petite planche. | Géom. Instrument pour lever des plans, à l'usage des métreurs. | *Planchette ronde*, Instrument dont se servent fréquemment les métreurs pour prendre des distances, des angles, des hauteurs, etc. | Art milit. Petit appareil pour mettre le feu à une mine. | Technol. Petite planche que les tourneurs et les vanniers mettent devant leur estomac lorsqu'ils ont à percer quelque chose qu'il est difficile de trouer. | Petite planche qui sert d'étrier aux femmes qui montent à cheval.

PLANÇON, s. m. (rad. *plant*). Branche de saule et des autres arbres qu'on sépare du tronc pour en faire une bouture. Mettre des *plançons* en terre.

PLAN-CONCAVE, adj. Phys. Qui présente une surface plane et l'autre concave. Verres de lunettes *plan-concaves*.

PLAN-CONVEXE, adj. Qui offre une surface plane et l'autre convexe. Verre *plan-convexe*.

PLANE, s. f. (du lat. *planus*, uni). Technol. Outil tranchant, à deux poignées, qui sert aux charrons, aux tonneliers, etc., à préparer, à unir, à polir les bois qu'ils emploient. | Feuillets carrés de parchemin dont se sert le batteur d'or. | T. de plombier. Morceau de cuivre carré, garni d'une poignée. | Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain polit ses pièces et les tourne. | Ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. | Bot. Se disait autrefois pour *Platane*.

PLANÉ, ÉE, part. Uni, poli avec la plane. Échalas *plané*. Douve *planée*.

PLANER, v. a. (pron. *plané* ; du lat. *planus*, uni). Technol. Unir, polir avec la plane. *Planer* une douve. | Chez les orfèvres et les bijoutiers, Égaliser avec un marteau plat et poli. *Planer* de la vaisselle d'argent. | *Marteau à planer*, Marteau dont on se sert pour cette opération.

PLANER, v. n. Se dit des oiseaux qui se soutiennent dans les airs, les ailes étendues et comme immobiles. Un milan qui *plane*. Ils remarquèrent, vers le nord, des légions innombrables d'hirondelles *planant* sur l'eau. L'oiseau *planait* dans le ciel.

Et l'aigle impérieux, qui *plane* dans le ciel,
Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel.
(VOLTAIRE.)

| Se dit d'un objet qui s'élève dans l'air et s'y tient dans une sorte d'immobilité. La fumée, la vapeur, *planent* dans l'air. | Fig. et métaphys. Autour de nous *plane* un silence de mort. Le silence de la crainte *plane* autour de vous comme un oiseau de nuit. (G. Sand.) | Fig. Se dit pour exprimer un état extraordinaire de l'esprit, du cœur, de l'imagination, qui semble nous arracher de notre monde matériel, inférieur, d'ici-bas, pour nous élever à des sphères infiniment supérieures. Qu'importe, à l'homme qui croit à l'éternité de la vie, la dissolution du corps qu'il a revêtu sur cette terre, quand le sentiment de son immortalité le fait *planer* au-dessus de ce monde de boue ? Mon âme erre et *plane* dans l'univers sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent toute autre jouissance. | Voir de haut. Des hauteurs de Montmartre, on *plane* sur tout Paris. | S'est dit activ. pour Aplanir. *Planer* les monts. (Ronsard.)

PLANÈRE, s. f. (de *Planer*, botaniste). Bot. Genre de la famille des ulmacées, renferme des arbres de l'Asie centrale et de l'Amérique septentrionale. La *planère crénelée* ou *orme de Sibérie*, est un arbre du Caucase qui a le port de l'orme, mais qui s'en distingue par le poli de son écorce, ses feuilles crénelées, ovales, et par ses fruits agglomérés ; son bois rougeâtre est excessivement dur et précieux pour l'ébénisterie. La *planère à feuilles d'orme* est un arbre de la Caroline, à rameaux grêles, rougeâtres, à feuilles ovales, allongées en pointes, glabres et luisantes en dessus.

PLANÉTAIRE, adj. (rad. *planète*). Astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes. | *Système planétaire*, Système comprenant tous les corps planétaires qui gravitent autour du soleil, leur centre commun. | *Région planétaire*, Espace où les planètes se meuvent. | *Années planétaires*, Périodes de temps que les planètes emploient à faire leur révolution autour du soleil. | *Jours planétaires*, Les jours de la semaine considérés relativement aux planètes dont ils portent les noms. | Les nations chrétiennes ont reçu du paganisme et conservé à ce sujet les anciennes dénominations. Leur dimanche est le jour planétaire du Soleil, du grand dieu des polythéistes ; le lundi, celui de la Lune, la déesse des nuits ; le mardi, de Mars ; le mercredi, de Mercure ; le jeudi, de Jupiter ; le vendredi, de Vénus ; le samedi, de Saturne. | S. m. Machine qui représente les mouvements des planètes, soit par des cercles, comme dans les sphères mouvantes, soit par de petits globes qui tournent autour d'un centre.

PLANÈTE, s. f. (du gr. πλάνομαι, j'erre). Astron. Corps célestes qui tournent autour d'une étoile fixe dont ils reçoivent la lumière et la chaleur, et particulièrement, Corps célestes qui, avec le soleil,

composent le système solaire dont la terre que nous habitons fait partie. Découvrir une *planète*. Le mouvement des *planètes*. Observer le cours des *planètes*. Toutes les analogies sont pour la population des *planètes*; il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. (J. J. Rousseau.) | Les planètes se distinguent en *principales* et en *secondaires*. Les principales sont les planètes proprement dites, lesquelles tournent autour du soleil; les secondaires sont celles qui tournent autour d'une autre planète; elles se nomment aussi *satellites*. On divise également les planètes en *supérieures* et en *inférieures*, selon qu'elles sont plus éloignées ou plus rapprochées du soleil que la terre. | Les *planètes inférieures* sont Mercure et Vénus. Toutes les autres sont supérieures. Enfin, les planètes proprement dites se divisent elles-mêmes en *Grandes planètes* et en *Petites planètes* ou *Astéroïdes*, dites aussi *Planètes télescopiques*, parce qu'on ne peut les découvrir qu'à l'aide du télescope. Toutes les planètes se meuvent dans leurs orbites autour du soleil et à peu près dans le même plan. On admet généralement que leurs mouvements se font d'occident en orient, en suivant toutes une même direction, d'après une impulsion primitive en ligne directe. Un astronome hardi, Charles Emmanuel, a soutenu que ces mouvements s'exécutent d'orient en occident par l'effet naturel de la rotation du soleil sur son axe, et que ce grand astre est en même temps le moteur physique et le centre d'attraction de toutes les planètes qui forment son cortége. Les périodes et la vitesse des planètes, ou les temps qu'elles mettent à faire leurs révolutions, ont une analogie singulière avec les distances de ces planètes au soleil. Plus une planète est proche du soleil, plus sa vitesse est grande et plus aussi le temps de sa révolution est court. La loi générale est que les carrés des temps périodiques sont comme les cubes des distances des planètes aux centres de leurs orbites. Les anciens ne connaissaient que cinq planètes : Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure. Ils ignoraient que la terre, qu'ils plaçaient au centre du monde, est une planète. En revanche, par suite de cette ignorance, ils rangeaient au nombre des planètes le soleil et la lune. Ces sept astres se partageaient les jours de la semaine et l'adoration des peuplades asiatiques. Aujourd'hui on connaît huit grandes planètes, qui sont, en partant du soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne (connues de toute antiquité), Uranus, découverte en 1781, et Neptune, découverte en 1846. Parmi ces planètes, il en est quatre qui jouissent d'un très-grand éclat; ce sont : Vénus, Mars, Jupiter et Saturne; Mercure brille aussi d'une vive clarté, mais il échappe souvent à la vue; il est peu de personnes qui puissent, sans l'aide d'une lunette, distinguer Uranus; Neptune est invisible à l'œil nu, ainsi que toutes les petites planètes. Vénus a, à très-peu de chose près, le volume de la Terre. Mercure et Mars lui sont très-inférieurs sous ce rapport. Uranus présente 82 fois, Neptune, 110 fois, Saturne, 734 fois, et Jupiter, 1414 fois le volume de la Terre. La durée de la révolution sidérale des grandes planètes est : pour Mercure, de 87 jours 96; pour Vénus, de 224 jours 70; pour la Terre, de 365 jours 25; pour Mars, de 686 jours 97; pour Jupiter, de 4332 jours 58; pour Saturne, de 10,759 jours 20; pour Uranus, de 30,686 jours 82; pour Neptune, de 60,127 jours. Les petites planètes n'ont été découvertes qu'à partir de 1801. Ce fut d'abord Cérès, puis Pallas, Junon, Vesta, Astrée, Hébé, Iris, Flore, Métis, Hygie, Parthénope, etc. Leur nombre s'élève déjà à environ soixante-cinq, et on en découvre de nouvelles pour ainsi dire chaque année. Toutes les petites planètes sont placées entre Mars et Jupiter. On a supposé qu'elles étaient les fragments d'une grande planète brisée par une cause inconnue. La durée de leur révolution sidérale varie entre 1,193 jours pour Flore qui est la plus rapprochée de Mars; et 2,083 jours pour Euphrosyne, qui est la plus voisine de Jupiter, c. à d. la plus éloignée du soleil. | En astrologie, on attribue faussement aux planètes une influence bonne ou mauvaise sur les destinées de l'homme. Aussi, dit-on de quelqu'un à qui tout réussit, qu'*il est né sous une heureuse planète*. *Vous êtes né sous une heureuse planète*.

PLANETER, v. a. (rad. *plan*, uni). Technol. Unir, adoucir, amincir un morceau de corne pour en faire un peigne.

PLANEUR, EUSE, adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui plane la vaisselle d'or et d'argent. | *Planeur en cuivre*, Celui qui plane, dresse et polit des planches en cuivre qui servent à la gravure.

PLANIMÉTRIE, s. f. (du lat. *planus*, plan; *metrum*, mesure). Art de mesurer les surfaces planes, de les reproduire sur le papier par des opérations géométriques avec assez d'exactitude pour pouvoir en déterminer la grandeur en unités.

PLANISPHÈRE, s. m. (pron. *planisfère*; du lat. *planus*, plan, uni; du gr. σφαῖρα, sphère). Projection de la sphère et de ses différents cercles sur une surface plane. *Planisphère céleste*. *Planisphère terrestre*. Le *planisphère céleste* représente sur un plan les cercles ou orbites que décrivent les planètes. On donnait autrefois à cette mappemonde céleste le nom d'*astrolabe*. Le *planisphère terrestre*, pour rendre visibles toutes les parties de la terre, la suppose partagée par le méridien en deux moitiés ou hémisphères, qu'on projette l'un contre l'autre; c'est ce que servent à représenter les mappemondes.

PLANOIR, s. m. (rad. *plan*). Technol. Outil qui a l'extrémité aplatie et très-petite, et qui sert au ciseleur à aplanir les parties qu'on ne peut aplanir avec le marteau.

PLANORBE, s. m. Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes renfermant des coquilles univalves très-aplaties, minces, fragiles et presque constamment diaphanes, qui laissent voir les tours de la spire en dessus et en dessous. Les espèces principales sont : le *planorbe corne de bélier*, le *planorbe caréné* et le *planorbe velouté*.

PLANOSPIRITE, s. m. Coquille fossile qui paraît avoir été plus complète, et que l'on trouve dans les couches de la craie des environs de Paris.

PLANT, s. m. (du lat. *plantarium*; rad. *planta*, plante). Scion qu'on tire de certains arbres pour planter. Élever du *plant*. Prendre du *plant* d'un arbre. Faire du *plant*. Jeune *plant* ou nouveau *plant*. | Arbre fruitier nouvellement planté; vigne qui commence à produire; bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. | Qualité de jeunes arbres plantés dans un même terrain. *Plant* de chênes. *Plant* d'ormes. Leurs *plants* désordonnés charmeront nos regards. (Delille.) | Lieu où l'on a planté de jeunes arbres et où on les élève. Syn. de *Pépinière*.

PLANTAGE, s. m. Action de planter; ce qu'on a planté. Se dit particulièrement, en Amérique et dans les colonies, de l'action de planter des cannes à sucre, des plants de tabac.

PLANTAGENET. Surnom de la deuxième maison d'Anjou. Geoffroy V, comte d'Anjou, père de Henri II, qui monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Étienne de Blois, en 1134, portait une branche de genêt à sa toque, en guise de panache; d'où on lui donna le surnom de Plantagenet, qui passa à sa branche. La dynastie des Plantagenets régna en Angleterre jusqu'à l'avénement de Henri VII.

PLANTAGINÉES, s. f. pl. (du lat. *plantago*, plantain). Bot. Famille de plantes phanérogames dicotylédones, renferme des plantes herbacées, vivaces, rarement sous-frutescentes, à fleurs hermaphrodites, quelquefois unisexuées, formant des épis simples, cylindriques, allongés ou globuleux, rarement solitaires. Le fruit est une pyxide membraneuse, contenant un nombre de grains variables. Les *plantaginées* habitent les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

PLANTAIN, s. m. (du lat. *plantago*, même sens),

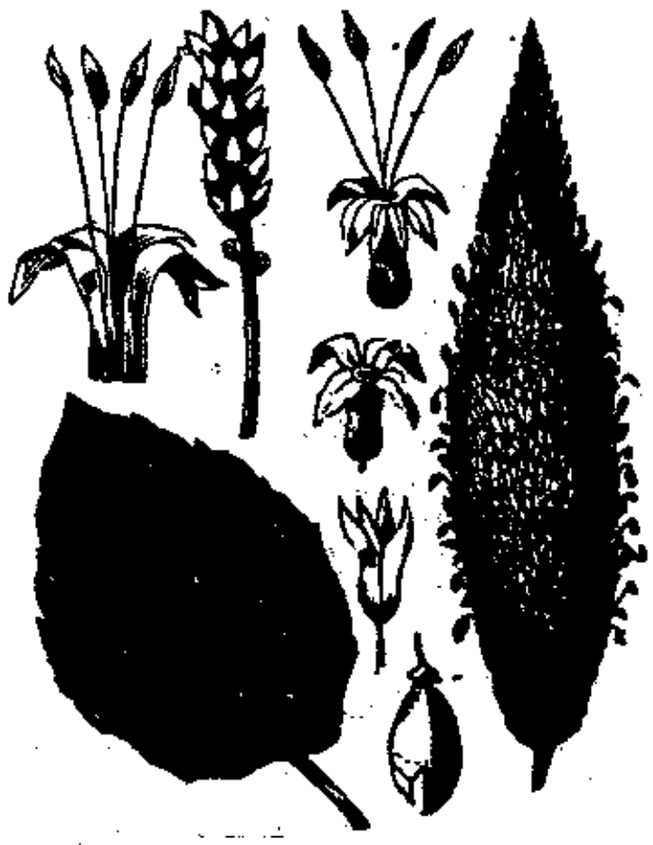

Plantain.

Bot. Genre type de la famille des plantaginées, renferme une quarantaine d'espèces de plantes herbacées, indigènes et exotiques, vivaces ou annuelles, dont toutes les feuilles sont radicales, et dont les fleurs, munies chacune d'une bractée, sont disposées en épis serrés au sommet d'une hampe. L'espèce la plus répandue est le *plantain moyen* ou *grand plantain*, qui est vivace et croît en Europe. On la trouve dans les prés, les champs, le long des chemins. Les chèvres, les moutons et les porcs sont avides de cette plante; ses graines, recueillies pour la nourriture des petits oiseaux, sont l'objet d'un menu commerce à Paris. On cultive comme plantes fourragères le *plantain des Alpes*, le *plantain des bois* et le *plantain maritime*. Une autre espèce importante est le *plantain des sables*. Sa graine ressemble à une puce pour la couleur, le luisant et la grosseur. Elle est l'objet d'un commerce assez considérable pour les villages des environs de Narbonne, de Montpellier, etc., d'où on l'envoie dans le Nord pour servir au blanchiment des dentelles, mousselines et autres articles du même genre. | Nom de la graine de cette plante.

PLANTAIRE, adj. (rad. *planta*, plante du pied). Anat. Qui appartient à la plante du pied. On distingue dans la plante du pied trois régions dites *plantaire externe*, *plantaire interne*, *plantaire moyenne*, suivant leur position relativement à la ligne médiane. | *Aponévrose plantaire*, Aponévrose épaisse, dense, résistante, de forme triangulaire, qui occupe le milieu et les côtés de la plante du pied, et fournit des insertions à plusieurs des muscles de cette région. | *Artères plantaires*, Elles naissent de l'artère tibiale postérieure, et sont au nombre de deux, *interne* et *externe*. | *Ligaments plantaires*, Ligaments inférieurs qui réunissent les os du tarse et du métatarse. | *Muscle plantaire* ou *plantaire grêle*, Placé à la partie postérieure de la jambe; ce muscle est petit, mince, étroit. | Substantiv. au masc. On dit le *plantaire grêle*, pour le Muscle plantaire grêle.

PLANTANIER, s. m. Un des noms du bananier.

PLANTARD, s. m. (pron. *plantar*). Branche de saule déjà plantée, qui n'a pas encore poussé elle-même d'autres branches. | Partie des boutures qui sort de terre.

PLANTATION, s. f. (pron. *plantasion*; du lat. *plantatio*, formé de *plantare*; rad. *planta*, plante). Action de planter; art de planter. La *plantation* d'un jardin. Le temps est propre à la *plantation*. | Le plant même. Où l'œil se plaisait à regarder des coteaux riches et verdoyants, on ne voit plus que des *plantations* bouleversées et des cavernes hideuses. (Raynal.) | Le lieu où l'on a planté. Ses propriétés sont des *plantations*. | Établissement, exploitation ou propriété rurale dans les colonies et en Amérique. Diriger une *plantation*. Ils n'avaient jamais eu des moyens suffisants pour former de riches *plantations*. (Raynal.)

PLANTE, s. f. (du lat. *planta*, même signif.). Corps organique vivant, privé de sentiment et de mouvement spontané, qui a la faculté de se reproduire, qui croît et se nourrit par intussusception au moyen d'autres corps auxquels il adhère par quelques-unes de ses parties. C'est sous ce nom général que l'on comprend tous les végétaux, arbres, arbrisseaux, herbes, etc. Sous le rapport de leur organisation, de leur mode de végétation, de leur habitat ou de leur usage, les *plantes* sont *ligneuses*, *herbacées*, *grasses* ou *sarmenteuses*; *agames*, *cryptogames*, *phanérogames*; *vivaces*, *annuelles*, *bisannuelles*; *terrestres*, *aquatiques* ou *marines*, *grimpantes* ou *parasites*; *usuelles*, *alimentaires*, *potagères*; *médicinales*, *aromatiques*, *textiles*, *tinctoriales*, etc. On nomme *Flore* la description des plantes d'un pays. *Plante* indigène. *Plante* exotique. On distingue à peine la *plante* qui porte le chanvre d'avec celle qui porte le lin. (La Bruyère.) La constitution particulière des animaux et des *plantes* est relative à la température générale du globe de la terre. (Buffon.) L'indigotier est une *plante* droite et assez touffue. (Raynal.) On façonne les *plantes* par la culture, et les hommes par l'éducation. (J. J. Rousseau.) Dans chaque partie du monde, il y a une *plante* consacrée à la nourriture de l'homme. (A. Martin.) La *plante* a son hymen, la *plante* a ses amours. (Delille.) Le blé est une *plante* fort utile.

> Toute *plante*, en naissant, déjà renferme en elle,
> D'enfants qui la suivirent une race immortelle.
> (RACINE.)

| Tout manifeste que la plante est douée de vie : elle naît, elle se nourrit, elle s'accroît; il y a donc en elle mouvement, opération organique; elle a des âges, elle se propage, elle engendre; enfin, elle peut être malade et mourir. Les parties principales de la plante consistent, pour l'ordinaire, en *racines*, en *tige* munie de ses *branches* et de ses *feuilles*, et en organes de *fructification* ou en *fleurs* et *fruits*. L'intéressante population des plantes qui couvre la

surface de la terre d'un immense tapis de verdure et de fleurs, et qui nourrit les animaux et l'homme, se divise en deux grandes classes : celle dont la fructification est apparente, ou les *phanérogames*, et celle qui cache leur génération, ou les *cryptogames*. Les premières se subdivisent en *dicotylédones* et en *monocotylédones* ; les secondes comprennent les *champignons*, les *lichens* et les *algues*. Considérés automatiquement, on reconnaît généralement trois principaux tissus dans les plantes, savoir : le *médullaire*, le *vasculaire* et le *fibreux*, que quelques auteurs réduisent à un seul tissu, le médullaire. Les *troncs* et les *racines* des végétaux ligneux dicotylédones ou des arbres de nos climats se composent d'abord d'une *moelle* entourée du *bois* ou des fibres ligneuses dures et serrées ; ce bois se compose, à son tour, de couches concentriques superposées, du *liber* ou feuilles minces, de l'*aubier*, qui se forme chaque année sous l'*écorce* ; celle-ci revêt le liber, et est enveloppée à l'extérieur par l'*épiderme*, tunique la plus extérieure de la plante. Il part du centre médullaire des rayons ou lignes droites, qui sont des prolongements de cette moelle vers la circonférence. Le tronc des monocotylédones, comme chez les palmiers, coupé transversalement, présente une organisation différente : le centre est fort poreux, composé de moelle et de fibres lâches entremêlées ; mais ces fibres deviennent plus denses, plus ligneuses vers la circonférence, pour composer une écorce dure. Le tissu des champignons, des lichens épais, des algues, se compose d'une sorte de feutre mou, fongueux et homogène. Une sorte de circulation, la *séve*, entretient la vie chez les plantes. Les racines, espèces de bouches multiples, prennent la nourriture à la terre, et les feuilles, faisant l'office de poumons, respirent les gaz atmosphériques. Les plantes, comme les animaux, croissent et meurent ; mais, avant de mourir, elles lèguent l'existence à d'autres êtres semblables à elles, et le moment de leur génération est celui de leur mort, car la *vraie plante*, l'être vivant et actif, n'est pas proprement cet individu collectif qui frappe nos regards ; une plante tout entière est dans chaque *bourgeon*, dans chaque *graine* ; en sorte qu'un arbre est une immense république d'individus vivant du même sol à l'aide d'un même tronc, leur organe commun. Quand le moment de se reproduire approche, sous la douce influence du soleil vivifiant, la plante étale ses fleurs, signes de sa puberté, véritables lits nuptiaux où s'accomplissent les mystères des amours de l'empire de Flore. Sous les rideaux de cette alcôve charmante que nous nommons la *fleur*, à l'époque heureuse choisie par la plante pour se reproduire, on voit, à l'heure marquée, l'étamine frémir et répandre sa poussière féconde sur le pistil. Alors sont engendrées dans le sein de l'ovaire les graines, gage certain d'une postérité nombreuse, que le souffle du vent ou le bec de l'oiseau porteront, à leur moment favorable, sur le sol qui leur convient pour germer. (B. Barbé.) | *Jardin des plantes*, Jardin où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique. Le *jardin des plantes* de Paris est un des plus riches de l'Europe. | Anat. *Plante du pied*, Face inférieure du pied de l'homme, celle qui pose à terre, et sur laquelle porte le corps lorsqu'il est debout. La peau de la *plante du pied* est très-épaisse ; cependant elle est très-sensible, surtout entre le talon et les doigts. Tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. Avoir la *plante des pieds* douloureuse. En Turquie, c'est sur la *plante des pieds* que l'on applique la bastonnade.

PLANTÉ, ÉE, part. Mis en terre, en parlant des plantes. Un chêne *planté*. Au-dessous l'on voit une vaste forêt de cèdres antiques, qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont *plantés*. (Fénelon.)

Les ormeaux fraternels, *plantés* à sa naissance,
De leur jeune feuillage ombragent les coteaux.
(MICHAUD.)

| *Cheveux bien plantés*, Cheveux bien placés. Se dit de même des oreilles. | *Statue bien plantée*, Représentée dans une belle attitude. | *Terre bien plantée*, Terre où il y a un grand nombre d'avenues d'arbres. | *Être bien planté sur ses jambes*, Se tenir ferme et bien, avec grâce. | Fig. *Une maison bien plantée*, Située agréablement. | Fig. et famil. *Se planter, être planté quelque part*, Être à quelque endroit à poste fixe ou comme à poste fixe ; ne pas en bouger, ne pas s'en éloigner. *J'étais planté là* en vous attendant. | Blas. Se dit d'un édifice qu'on représente dans des armoiries, dans de l'eau qui en baigne le pied. | *Poil planté*, Se dit du poil d'un cheval hérissé et lavé. | Fig. et famil. *Me voilà bien planté*, Me voilà dans une triste situation.

PLANTER, v. a. (pron. *planté* ; du lat. *plantare*, même signif.). Mettre une plante en terre pour qu'elle y prenne racine et se développe. *Planter* un arbre. *Planter* des choux. Paul et Virginie, dans leurs jeux, y *avaient planté* un bambou. (Bern. de Saint-Pierre.) Quelles mains l'*ont planté?* quel sol fut sa patrie? (Delille.) On essaya de *planter* la vigne chez les Slaves qu'on n'avait pu convertir. (Malte-Brun.) | Par extens. et par similit. Ficher, enfoncer en terre quelque chose, de manière qu'il en paraisse une partie en dehors. *Planter* un poteau. *Planter* des bornes. *Planter* des pieux, des piquets. | *Planter un jardin, une avenue, un bois*, Planter d'arbres ou d'autres plantes un terrain dont on veut faire un jardin, une avenue, un bois. Je pénétrai au fond de ce bois, où j'ai bâti une cabane et *planté un* petit *jardin*. (Bern. de Saint-Pierre.) | On dit aussi *Planter* un terrain d'arbres. *Planter* un carré de salades. | Fig. *Planter un drapeau, un étendard*, L'arborer sur les remparts d'une ville prise d'assaut. | Fig. *Planter des échelles à une muraille*, Les y fixer pour monter à l'assaut. | Archit. *Planter un édifice*, En asseoir les bases. | *Planter une personne en quelque endroit*, L'y mettre en observation. | Fig. et famil. *Planter là quelqu'un*, L'abandonner, l'oublier, le négliger. | *Planter un soufflet sur la joue de quelqu'un*, Lui donner un fort soufflet. | *Planter son pied quelque part*, S'y établir fortement. | *Planter quelque chose à quelqu'un*. On me fait haïr les choses vraisemblables quand on me les *plante* pour infaillibles. (Montaigne.) | Fig. et famil. *Planter quelque chose au nez*, Reprocher une chose en face. | SE PLANTER, v. pr. Être planté. Les arbres *se plantent* en automne. | *Se planter devant quelqu'un*, Le gêner. Le drôle *se planta* droit *devant moi*.

PLANTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui plante. C'est un grand *planteur*. | En Amérique, Propriétaire d'une plantation ; colon cultivateur. | Famil. *Planteur de choux*, Se dit de quelqu'un qui est retiré à la campagne.

PLANTIGRADES, adj. et s. m. pl. (du lat. *planta*, plante du pied ; *gradior*, je marche). Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux qui, en marchant, appuient la plante entière du pied sur le sol. Tels sont les blaireaux, les taupes, les ours ; et, parmi les oiseaux, les manchots, qui appuient sur le sol non-seulement au moyen des doigts, mais aussi avec le tarse. L'homme est *plantigrade*. Se dit par opposition aux *digitigrades*, qui ont les tarses relevés, et qui n'appuient sur le sol que leurs doigts.

PLANTOIR, s. m. (rad. *planter*). Outil de bois, pointu, dont les jardiniers se servent pour faire les trous où ils mettent les jeunes plants et les graines.

PLANTON, s. m. (rad. *planter*). Celui qui est de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier général pour porter ses ordres ou ses dépêches. Un *planton*. Un soldat de *planton*. Un cavalier était de *planton*. Un sergent de *planton*. Être de *planton*.

PLANTULE, s. f. (du lat. *plantula*, dimin. de *planta*, plante). Embryon qui commence à germer ; rudiment de la tige, qui sort de terre au moment de la germination.

PLANTUREUSEMENT, adv. (pron. *plantureuzeman*). Copieusement ; abondamment.

PLANTUREUX, EUSE, adj. Abondant, copieux. Un repas *plantureux*. Terre *plantureuse*. Vallée *plantureuse*. Des îles *plantureuses*. Dans ce champ *plantureux*, vois languir mon taureau. (Firmin Didot.)

PLANULAIRE, adj. (du lat. *planus*, plan). Se dit de certains vers mous qui ont le corps aplati.

PLANUM, adj. et s. m. (pron. *planome*, du lat. *planus, a, um*, plan, uni). Anat. Os qui présente la forme d'une lame carrée, et qu'on remarque sur chaque face latérale de l'ethmoïde.

PLANURE, s. f. (rad. *plane*). Bois retranché des pièces qu'on plane. Se chauffer avec des *planures*. | Veine de houille qui s'étend en superficie. | En ce sens, on dit aussi *Plateure*.

PLAQUE, s. f. (pron. *plake* ; du gr. πλάξ, πλακός, ce qui est plat, uni). Table, tablette ou feuille de métal. *Plaque* de fer, de cuivre, d'argent, etc. Graver sur une *plaque*. La *plaque* d'un schako, d'un bonnet de grenadier. La *plaque* d'un ceinturon. La *plaque* que portent les commissionnaires indique le numéro sous lequel ils sont inscrits à la police. | *Plaque à feu, plaque de cheminée*, Grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée. | Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. | *Plaque de couche*, Plaque de fer ou de cuivre qui garnit la crosse d'un fusil. | Croix ou marque que les principaux officiers de différents ordres portent sur la poitrine. Il portait la *plaque* de la Légion d'honneur. | *Plaque d'une pendule*, Plaque qui, d'un côté, sert à fixer le cadran, et qui, de l'autre, s'attache au mouvement. | Marque du marteau qui se met sur les arbres pieds-corniers. | Archéol. Ancienne monnaie de Flandre et de France. | Pathol. *Plaques laiteuses*, Taches blanches, de formes et de dimensions diverses, qu'on trouve à la surface du cœur.

PLAQUÉ, ÉE, part. Recouvert d'une plaque ; orné d'une plaque ; mis en guise de plaque. Couvert *plaqué*. Bois *plaqué*. Vaisselle *plaquée*. | S. m. Métal recouvert d'argent ou d'or. Le plus ou moins d'épaisseur de la feuille d'or ou d'argent appliquée sur le métal est en rapport avec le titre auquel on veut plaquer. Cette industrie a été inventée en France en 1785. Du beau *plaqué*.

PLAQUEMINIER, s. m. Bot. Genre de la famille des ébénacées, croissant naturellement dans les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères. L'espèce la plus remarquable est le *plaqueminier ébène*, produisant le bois d'ébène, dont la belle couleur noire contraste agréablement avec l'aubier, d'un blanc assez pur. V. ÉBÈNE. Le *plaqueminier de Virginie* donne des baies ovoïdes et brunes, dont la pulpe molle et blanche a le goût de la pomme de reinette. Les Américains les mangent en nature ou en font du cidre.

PLAQUER, v. a. (pron. *plaké*). Appliquer une chose mince et plate sur une autre. *Plaquer* un meuble. *Plaquer* une commode de feuilles d'acajou. *Plaquer* de la vaisselle, des bijoux. | *Plaquer du plâtre, du mortier*, L'appliquer fortement avec la main sur le mur qu'on veut enduire. | *Plaquer du gazon*, Poser, appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé. | Fig. et famil. *Plaquer un soufflet*, Donner un soufflet. | *Plaquer quelque chose au nez de quelqu'un*, Lui reprocher une chose en face.

PLAQUERESSE, s. f. Technol. Sorte de carde à carder très-fine.

PLAQUESIN, s. m. Technol. Écuelle qui sert aux vitriers à détremper le blanc qu'ils emploient pour marquer le verre avant de le couper.

PLAQUETTE, s. f. (pron. *plakète*). Ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre, valait 29 centimes.

PLAQUEUR, EUSE, s. (rad. *plaque*). Ouvrier, ouvrière en placage ou en plaqué, qui plaque des meubles, de la vaisselle, etc.

PLAQUIS, s. m. (pron. *plaki*). Sorte d'incrustation d'un morceau de pierre ou de marbre sans liaison, qui n'est que plaqué.

PLASMA, s. m. (du gr. πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme). Physiol. Nom donné à la partie liquide des sucs nutritifs de l'économie animale, notamment du sang ; partie dans laquelle nagent les globules microscopiques ou éléments anatomiques. C'est une dissolution de fibrine, après la coagulation de laquelle il ne reste plus dans le sang qu'une eau chargée d'albumine et de sels. Il ne faut pas confondre le *plasma* avec les blastèmes. | Variété d'agate verte, fort estimée des anciens, et que l'on trouve dans les ruines de Rome en petites pièces travaillées ou gravées. C'est une pierre translucide, compacte, d'un vert d'herbe entremêlé de blanc et de jaune brunâtre.

PLASMATIQUE, adj. Qui est relatif au plasma. | *Transformation plasmatique*, Cas dans lequel une production morbide, dont les matériaux proviennent du plasma, devient semblable à une partie normale qui procède aussi du sang.

PLASTICITÉ, s. f. (rad. *plastique*). Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes.

PLASTIQUE, adj. (du gr. πλαστικός, façonnable ; rad. πλάσσω, je forme). Didact. Qui a la puissance de former. | Physiol. *Force plastique*, Puissance qui résulte de l'ensemble, de la combinaison d'autres forces, et qui détermine des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. | Qui produit la forme. La statuaire et la peinture sont des arts *plastiques*. | *Argile plastique*, Celle qui est susceptible de se laisser mouler. | Substantiv. *La plastique*, Partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures. | Fig. *Poésie plastique, littérature plastique*, Poésie, littérature dont on s'est appliqué particulièrement à soigner la forme.

PLASTRON, s. m. (de l'ital. *piastrone*). Partie du devant de la cuirasse qui couvre la poitrine et sert à préserver des coups. | Escrime. Sorte de corselet de cuir rembourré, à l'usage des maîtres d'armes, et qu'ils se mettent sur la poitrine lorsqu'ils donnent leurs leçons. | Fig. *Être le plastron de quelqu'un, Servir de plastron*, Recevoir, à la place d'un autre, des reproches, des réprimandes, des railleries. | *Être le plastron de tout le monde*, Être en butte aux railleries de tous. | Ornement d'architecture en forme d'anse. | Nom que donnent les naturalistes au sternum des tortues, qui est très-développé en longueur et en largeur. | Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits. | Morceau de bois garni d'une plaque

de fer percée de trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret au moyen de l'archet. | Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation.

PLASTRONNÉ, ÉE, part. Recouvert d'un plastron. Poitrine *plastronnée*.

PLASTRONNER, v. a. Garnir d'un plastron. | SE PLASTRONNER, v. pr. Se couvrir d'un plastron. *Se plastronner* pour le combat. | Fig. et famil. *Se plastronner* contre la peur.

PLAT, ATE, adj. (pron. *pla, plate;* du gr. πλατός, large, uni, ample, ouvert). Qui a une surface, une superficie unie, sans inégalité. Terrain *plat*. | *Pays plat*, Pays sans montagnes, par opposition à un pays montagneux. | *Le plat pays*, Se dit de la compagne, des villages, par opposition aux villes, aux places fortifiées. | Dont les parties ont une forme aplatie, ne sont guère plus élevées les unes que les autres. Une assiette *plate*. | Qui n'a pas les proportions voulues, relevées, qui est écrasé. Visage *plat*. Joues *plates*. Dos *plat*. Nez *plat*. | *Cheval plat*, Celui dont les côtes sont serrées. Les *chevaux plats* n'ont jamais beaucoup d'haleine. | *Broderie plate*, Celle qui n'est point relevée. | *Physionomie plate*, Qui n'a pas de caractère, qui manque d'expression. | *Cheveux plats*, Cheveux pendants et qui ne frisent point. | Famil. *Avoir le ventre plat*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. | *Armée battue à plates coutures*, Armée entièrement défaite. | *Avoir la bourse plate*, N'avoir pas d'argent. | Mar. *Navire plat, bateau plat*, Navire, bateau qui a peu de profondeur, et dont le fond est plus ou moins plat. | *Calme plat*, État de la mer, lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent et que sa surface n'est aucunement agitée. | Fig. Stagnation des affaires. *Calme plat* du commerce. | Littérat. *Vers à rime plate*, Vers dont les rimes se suivent deux à deux sans être entremêlées. | *Plate peinture*, Ouvrage de peinture fait sur une surface plate, par opposition à Peinture en relief. | *Vin plat, Vinaigre plat*, Qui n'a ni force, ni vigueur. | Qui manque également de vivacité, d'élégance, d'élévation. Style *plat*. Pensée *plate*. | Qui n'a ni sel, ni agrément. Justement à mon gré la pièce est assez *plate*. (Boileau.) | Hydraul. *Eaux plates*, Se dit par opposition à Eaux jaillissantes. | Archit. hydraul. *Bassin plat*, Bassin qui a peu de profondeur. | *A plate terre*, loc. adv., Sur le pavé, sur le plancher. | Famil. *Se mettre, se coucher à plat ventre*, Se mettre se coucher sur le ventre. | Fig. *Être à plat ventre devant quelqu'un*, Lui faire la cour. | Lâche, vil, méprisable. *Plat* personnage. *Plat* individu. | *Tomber à plat*, Ne pas réussir, en parlant d'un acteur ou d'une pièce. | *Vaisselle plate* (de l'espagnol *plata*, argent), Se dit des plats et des assiettes d'argent. Nous fûmes servis dans de la *vaisselle plate*. | S. m. La partie plate de certaines choses. Donner des coups de *plat* de sabre. | *Faire merveille du plat de la langue*, Faire de belles promesses qu'on n'a point l'intention de tenir. | Fig. Ce qui est plat, ce qui est sans sel, sans agrément, etc. On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le *plat*. (Volt.) Le médiocre, le *plat* en littérature sacrée.

PLAT, s. m. (pron. *pla*). Vase de forme large et creuse, avec des rebords, à l'usage de la table. Grand *plat*. Petit *plat*. *Plat* de faïence. *Plat* de porcelaine. Et sur les bords du *plat* six pigeons étalés. (Boileau.) | Ce que le plat contient. Un *plat* de veau. Un *plat* de rôti. Un *plat* d'entrée. Voilà un *plat* délicieux. Il n'a mangé que d'un *plat*. Ésaü vendit son droit d'aînesse pour un *plat* de lentilles. | *Plats de balance*, Les deux bassins d'une balance. | *Plat de verre*, Table de verre ronde, telle qu'elle a été fabriquée dans la verrerie, et que l'on coupe avec du diamant pour former des panneaux de vitrage. | *Plat*, Se disait autrefois des dépenses de bouche pour les officiers d'un prince. Ces officiers ont tant pour leur *plat*, pour leur table. | *Donner un plat de son métier*, Préparer, servir quelque chose de ce qu'on sait le mieux faire. Se prend souvent en mauvaise part. Ce coquin-là nous *donne un plat de son métier*. Et je vais leur servir *un plat de mon métier*. (Racine.) | Mar. Ensemble de sept rations pour sept matelots. | Il se dit aussi des sept matelots ainsi réunis. | *Servir plat à plat*, Ne servir qu'un seul plat à la fois pour que les mets se conservent plus chauds. | Loc. prov. *Ne chasser, ne pêcher qu'un plat*, Se dit de quelqu'un qui aime manger le gibier et le poisson, mais qui n'aime pas se donner la peine de pêcher ni de chasser. | *Mettre les petits plats dans les grands*, Faire beaucoup de frais, ne rien épargner pour bien recevoir quelqu'un. | Loc. famil. et iron. *Voilà un bon plat*, Se dit d'une personne d'un méchant caractère et d'une mauvaise conduite. C'est un fort méchant *plat* que toute sa personne. (Molière.) | *Il ne le sert pas à plat couvert*, Se dit d'un homme qui nuit ouvertement à un autre, qui lui suscite des embarras.

PLATA (Rio de la). Géogr. Grand fleuve de l'Amérique méridionale, formé par la réunion du Parana et de l'Uruguay; il a son embouchure dans l'Atlantique. La navigation de ce fleuve, l'un des plus considérables du nouveau monde par le volume de ses eaux, qui occupent une largeur de 240 kilom. à son embouchure, est périlleuse. Il arrive quelquefois que des vents terribles, qu'on nomme les *pamperos*, soulèvent les eaux de la Plata avec tant de violence qu'ils mettent son lit à sec et inondent entièrement les campagnes voisines. | *Plata* (confédération du Rio de la) ou *République argentine*, Un des États de l'Amérique méridionale, borné au N. par la Bolivie, à l'E. par le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, au S. E. par l'océan Atlantique, à l'O. par le Chili, au S. par la Patagonie; environ 2,450 kilom. du N. au S., sur 1,750 dans sa plus grande largeur; 1,200,000 habit.; capitale Parana (jusqu'en 1852, c'était Buénos-Ayres). La Confédération comprend quatorze États: Buénos-Ayres, Entre-Rios (chef-lieu Parana), Corrientes, Santa-Fé, Cordova, Santiago del Estéro, Tucuman, Salta, Jujuy, Catamarca, La Rioja, San-Juan, San-Luis, Mendoza. La Confédération de la Plata est arrosée par le Parana et ses affluents, par l'Uruguay, le Rio-Colorado et le Rio-Négro. Le sol et le climat varient selon la hauteur et la latitude. Le centre et l'est consistent en immenses plaines, dites *Pampas*, qui nourrissent beaucoup de gros bétail, bœufs, chevaux, alpacas, vigognes; la partie occidentale, bordée par les Andes, offre de hauts plateaux qui sont souvent arides, mais riches en minéraux précieux; entre ces deux régions s'étendent d'épaisses et superbes forêts. L'agriculture est peu avancée, l'industrie presque nulle. La plupart des provinces unies du Rio de la Plata ont fait d'abord partie de l'immense vice-royauté du Pérou; en 1778, unies à la Bolivie actuelle, au Paraguay et à l'Uruguay, elles formèrent une vice-royauté particulière. Elles se sont constituées en république en 1816; mais, depuis, la Confédération de la Plata a été presque constamment désolée par la guerre civile ou par la guerre étrangère. Buénos-Ayres, qui s'en était séparé en 1853, y est rentré en 1860.

PLAT-ALLEMAND, s. m. Dialecte de la langue allemande, qui n'est plus parlé aujourd'hui que chez le peuple des contrées septentrionales de ce pays, mais qui le fut autrefois dans une grande partie de l'Allemagne. On a cessé de faire usage du *plat-allemand*. | On l'appelle aussi *Bas-allemand*.

PLATANAIE, s. f. (rad. *platane*). Lieu planté de platanes. Une belle et fraîche *platanaie*.

PLATANE, s. m. (du lat. *platanus*, fait du gr. πλατύς, étendu). Bot. Genre de la famille des

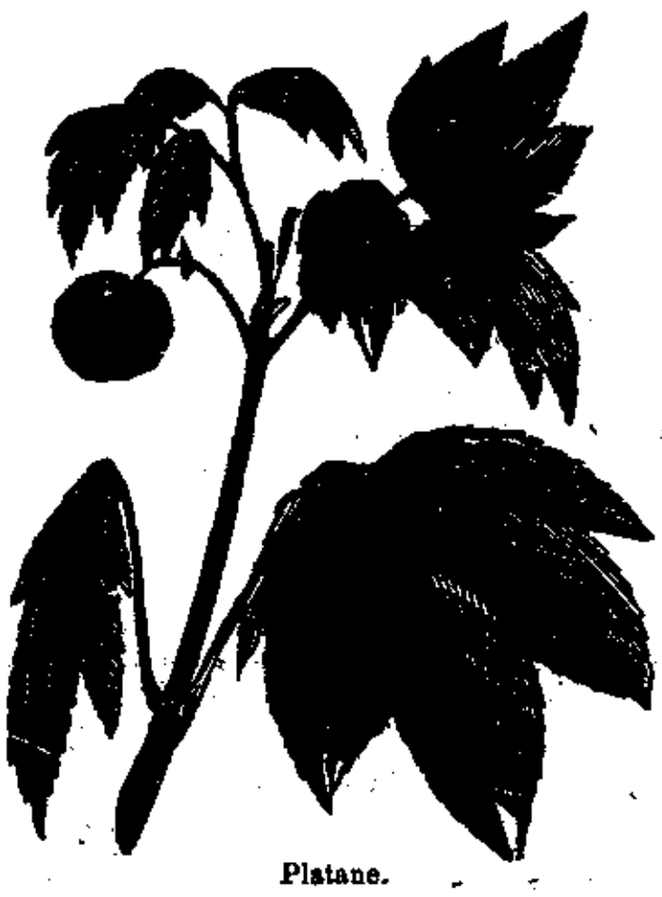

Platane.

amentacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, palmées ou lobées, à fleurs réunies en têtes globuleuses et pendantes. Des quatre espèces connues, le *platane oriental* et le *platane occidental* sont les plus remarquables. Le premier est celui qui est vulgairement désigné sous le nom absolu de *platane*. C'est, après le cèdre, l'arbre le plus vanté de l'antiquité. Poètes, orateurs, historiens, naturalistes, voyageurs, tous se sont empressés de le célébrer. Il mérite les éloges qu'il a reçus; c'est un des plus beaux arbres qui existent. Durée, élévation, force, élégance, majesté, grosseur souvent prodigieuse, il réunit tout. Sa taille est élancée et droite, son écorce lisse, son feuillage superbe, son ombrage frais et épais et sa cime quelquefois si touffue et si serrée, qu'elle cache le ciel au voyageur qui vient jouir de son ombre et forme au-dessus de sa tête un dôme magnifique. Les Grecs le prodiguaient partout, l'Italie le connut dès le temps de la prise de Rome par les Gaulois et le vénéra à l'égal de la Grèce; mais l'Europe, après l'avoir longtemps oublié, ne l'a cultivé que depuis le XVIIIe siècle. Le *platane* aime les terrains frais, humides, qui ont beaucoup de fond. Le *platane occidental*, originaire de l'Amérique septentrionale, est plus rarement cultivé que le précédent. Une avenue de *platanes*. Un bosquet de *platanes*.

Ces *platanes* riants, sous qui d'heureux buveurs,
Du père du raisin célébraient les faveurs.
(BOUCHER.)

PLAT-BORD, s. m. (pron. *pla-bor*). Mar. Bordage large qui termine le pourtour d'un navire. | Constr. Long madrier de sapin qui provient des bateaux déchirés.

PLATEAU, s. m. (du gr. πλατύς, étendu). En général, Bassin d'une balance. | Particulièrement, Fond de bois des balances que l'on emploie pour peser les fardeaux très-lourds. Placez ces marchandises sur le *plateau*. | Plat en tôle, en bois vernissé, où l'on sert le thé, le café, le chocolat, l'eau sucrée, etc. | Agric. Planche attachée à un long manche et dont on se sert pour plomber la terre. | Phys. Cercle de verre que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins. | Géogr. Espace de terrain uni qui domine un sol moins élevé; cime d'une montagne qui s'aplanit; toute grande surface plane et horizontale qu'on rencontre à une élévation plus ou moins considérable, sur le faîte même d'une haute chaîne de montagnes. Le centre de l'Asie est occupé par un grand *plateau* sablonneux dont les bords sont les pentes de l'Himalaya et les monts Altaï. En France, on remarque le *plateau* de Langres, formé par les Vosges et la Côte-d'Or.

PLATE-BANDE, s. f. Hortic. Morceau de terre étroit qui règne autour d'un parterre, et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes ou de gazon. | Art milit. Bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon et les attache à l'affût. | Archit. et constr. Moulure carrée, avec moins de saillie que de hauteur, comme les faces d'une architrave. | Dans la baie d'une porte ou d'une croisée, La pierre qui est portée sur les deux jambages. | Dans les parquets, Planche longue et étroite qui sépare les feuilles et qui en forme la bordure au pourtour des murs. | *Couteau à plate-bande*, Couteau garni d'or ou d'argent sur le dos de la lame, du ressort et des platines. | Menuis. Saillie plate qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. | Pl. des *Plates-bandes*.

PLATÉE, s. f. (pron. *platé;* du gr. πλατύς, étendu). Archit. Massif de fondement qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment.

PLATÉE, s. f. (rad. *plat*). Vulg. et en terme de raillerie, Plat chargé de beaucoup de nourriture. Servir des *platées* de viande.

PLATÉE. Géogr. anc. Ville de Béotie, au pied du Cithéron et au S. O. de Thèbes, célèbre par la victoire que les Grecs, commandés par Pausanias et Aristide, y remportèrent sur les Perses, qui y perdirent plus de 300,000 hommes, l'an 479 av. J. C. Les Platéens contribuèrent puissamment à cette victoire, dont le souvenir fut consacré par l'institution des *Jeux Platéens*, célébrés tous les cinq ans à Platée même. Détruite par les Thébains en 373 avant J. C., cette ville fut rebâtie par ordre d'Alexandre après le sac de Thèbes.

PLATE-FORME, s. f. Constr. Couvert d'une maison plat et uni. Les *plates-formes* sont ordinairement couvertes par des dalles, des lames de plomb ou de zinc. La *plate-forme* d'un château, d'un observatoire. Beaucoup de maisons ont des *plates-formes* en Orient et en Italie. De ses *plates-formes*, on aperçoit la vaste étendue de ce lac. (Bern. de Saint-Pierre.) | Artill. Ouvrage de terre, uni par le haut et armé d'une batterie. | Archit. Pièce de bois qui supporte le pied des chevrons du comble. | Machine dont se sert l'horloger pour fendre les roues dentées.

PLATE-LONGE, s. f. Bande de cuir longue et large que l'on ajoute aux harnais des chevaux de carrosse et de cabriolet pour les empêcher de ruer. | Longe au moyen de laquelle on maintient les chevaux quand le maréchal les met dans le travail. | Courroie qui sert à un écuyer à faire trotter

un cheval en rond. | Véner. Longue bande de cuir que l'on met au cou des chiens pour les retenir quand ils vont trop vite. | Pl. des *Plates-longes*.

PLATEMENT, adv. (pron. *plateman*). D'une manière plate ; avec platitude. Il ne s'emploie qu'au figuré. Agir *platement*. Le curé a agi *platement* dans cette circonstance. Parler *platement*. | Famil. *Tout platement*, Sans détour. Faut-il qu'on vous le dise *tout platement*, ce que vous faites là est peu digne.

PLATEURE, s. f. (rad. *plat*). Couche ou filon d'une mine de houille qui s'enfonce perpendiculairement ou obliquement, et prend ensuite une direction horizontale.

PLATIÈRE, s. f. (rad. *plat*). Terrain plat au bas d'une colline.

PLATILLE, s. f. (*ll* mouillées). Sorte de toile blanche qu'on fabrique particulièrement en Silésie, et quelque peu en France, à Beauvais et à Chollet.

PLATIN, s. m. Mar. Petite partie du bas d'une plage, d'un banc de sable ou de vase qui couvre et découvre à la marée.

PLATINAGE, s. m. Technol. Action de platiner, ou de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure. | Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

PLATINE, s. f. Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge. | Arqueb. Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. *Platine* d'un fusil. *Platine* à batterie. *Platine* à percussion. | *Platine à secret*, Celle qu'on fait mouvoir au moyen d'un mécanisme particulier. | Plaque qui sert à soutenir les mouvements d'une montre ; il y en a deux, l'une en dessus et l'autre en dessous. | Plaque de plomb dont on couvre la lumière des canons dans les arsenaux. | Plaque de fer attachée à une porte au devant de la serrure, et percée d'un trou pour y placer la clé. | *Platine de loquet*, Verrou monté sur une plaque de fer. | Impr. Morceau de cuivre ou de fonte carré, qui pèse sur le tympan. | Lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. | Sorte de râpe sur laquelle on déchire les chiffons. | Fig. et vulg. On dit qu'un individu a une bonne *platine*, quand il cause bien et est quelque peu fanfaron.

PLATINE, s. m. (de l'espagnol *platina*, diminutif de *plata*, argent, parce que ce métal a les propriétés des métaux fins). Chim. Corps simple métallique, sans odeur, ni saveur, d'un blanc tirant presque sur celui de l'argent, susceptible d'un très-beau poli, extrêmement tenace, très-dur, très-ductile, très-malléable, fixe et inaltérable à l'action de nos feux les plus violents, alimentés par l'air atmosphérique. Il est plus pesant que l'or, et par conséquent que tous les métaux. Sa densité est de 21,5. Après l'or et l'argent, c'est le métal qui passe le mieux à la filière ; mais, soumis à l'action du laminoir, il n'occupe que le cinquième rang : l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le précèdent. Il est moins tenace que le fer et le cuivre ; il est plus élastique que l'or et l'argent et moins que le cuivre et le fer ; il est le moins dilatable des métaux par la chaleur et celui qui suit la marche la plus régulière dans sa dilatation, ce qui le rend très-propre pour former des mesures de toute espèce. Le *platine* n'a été trouvé jusqu'ici qu'à l'état natif ou plutôt à l'état d'alliage avec le fer, le rhodium, l'iridium, le palladium, le rhuthénium et l'osmium. Il se montre en grains irréguliers ou pépites dans les sables ou les terrains d'alluvion qui renferment également l'or et le diamant. Les mines les plus anciennement connues sont en Amérique : au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, le Brésil, la Colombie. On le trouve aussi dans l'ancien continent, en Sibérie. Les mines de Sibérie, découvertes depuis 1823, sont très-productives. On extrait le platine de la mine en en faisant un alliage avec l'arsenic, et en décomposant cet alliage par la chaleur et l'air. La difficulté de traiter le platine, ainsi que sa rareté, ne permettent pas de l'employer aux usages ordinaires ; toutefois ses excellentes propriétés le rendent infiniment précieux pour les sciences : on en fait des creusets et autres instruments sans lesquels les plus belles opérations de la chimie seraient presque impraticables ; des miroirs de télescope dont le poli parfait est inaltérable ; des mesures de longueur que la dilatation n'altère point, comme doivent être les mesures qui servent d'étalon ; des pièces d'horlogerie délicates ; des thermomètres métalliques ; des médailles qui doivent braver la dent des siècles ; enfin des pointes de paratonnerre que rien ne puisse oxyder. Il sert à différents usages dans l'industrie.

PLATINER, v. a. Technol. Blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure.

PLATINIFÈRE, adj. Qui contient du platine. Terrain *platinifère*.

PLATITUDE, s. f. rad. *plat*). Qualité de ce qui est plat. | Fig. *Platitude* d'un écrit, d'un discours, d'une conversation. *Platitude* dans le style, dans la conduite, dans les opinions. | Chose plate, bassesse. Dire des *platitudes*. Commettre des *platitudes*. Cet écrit est plein de *platitudes*. Cette pensée est une *platitude*. La flatterie ne s'en tient pas toujours à la *platitude*, et la bassesse est très-facilement féroce. (Mme de Staël.) | Le mot *platitude*, au sens figuré comme au sens naturel, exprime toujours un défaut. On l'emploie rarement dans ce dernier sens. On dit néanmoins, *Ce vin a de la platitude, est d'une grande platitude*.

PLATON. Célèbre philosophe qui naquit à Égine, 429 ans avant J. C., et mourut en 348 à l'âge de quatre-vingt-un ans, quelques années avant que Démosthènes eût prononcé sa première philippique. Il était fils d'Ariston et tenait aux plus illustres familles d'Athènes. Il porta d'abord le nom d'Aristoclès ; on croit que le surnom de Platon lui fut donné par son maître de palestre, à cause de la largeur de ses épaules (πλατύς, large). Les anciens, émerveillés du génie de cet homme, ont environné, dans leurs récits, son berceau de merveilleux : ils ont dit que sa mère le conçut d'Apollon sans cesser d'être vierge ; que, dans son enfance, un essaim d'abeilles se posa près de lui et enduisit ses lèvres de miel ; enfin, que Socrate reconnut en lui un cygne dont il avait rêvé. Platon étudia sous Cratèle, sous Héraclite, et se forma à l'école de Socrate, qu'il fréquenta pendant dix ans. Il défendit éloquemment ce philosophe devant ses juges, et offrit vainement sa fortune pour le sauver de la ciguë. Après sa mort, qui terrifia les philosophes, il se retira à Mégare, chez le dialecticien Euclide. De là, en attendant des temps plus favorables pour retourner dans sa patrie, il passa en Égypte, où il consulta ses prêtres savants et taciturnes ; puis en Italie, où il s'initia dans la doctrine de Pythagore, et en Sicile, où il visita l'Etna, et où il fut réduit en esclavage par Denys le Tyran, qui avait voulu l'entendre et auquel il déplut par sa franchise. Rendu à la liberté par un pieux rachat, plein de renseignements et riche de manuscrits, il retourna dans Athènes, où il ouvrit une école, dans un gymnase environné d'arbres et situé sur les confins d'un faubourg. Ce lieu s'appelait l'*Académie*. Platon ne manqua pas d'auditeurs. Parmi ceux qui devinrent ses disciples ou qui fréquentèrent ses leçons, on remarque : Speusippe, Xénocrate, Aristote, Xénophon, Anthisthène, Aristippe, Diogène, Phédon, Æschine, Hypéride, Lycurgue, Démosthènes, Isocrate. Deux femmes, célèbres aussi, se rendaient à son école, Lasténie de Mantinée et Axiothée de Phliase, qui portait des habits d'homme. Cet homme de génie fut, pour ses disciples, un maître laborieux, patient, affable et doux. Il avait dans son maintien et ses discours une gravité touchante, qui l'élevait au-dessus des hommes. Toute sa vie il s'appliqua avec ardeur à rendre la jeunesse instruite et vertueuse. Cet amour du beau et du bien, il aurait voulu le verser dans tous les cœurs. C'est dans ce sentiment qu'il écrivit sa *République*. C'est l'idéal d'une société où le beau et le bien seraient officiellement pratiqués. Cette conception, qui honore l'humanité dans l'homme qui l'a rêvée, est une critique terrible des passions et des faux principes qui ont régi le monde dans tous les temps, chez presque tous les peuples. Instruits de la sagesse de Platon, plusieurs peuples qui travaillaient à réformer leurs gouvernements l'appelèrent. Mais il n'y alla point ; il y envoya quelques-uns de ses disciples, qui affranchirent la Sicile et la Thrace de la tyrannie. Ce qui honore Platon et ce qui fait en même temps la force de son utopie, c'est que le citoyen de sa république est fait à son image. Il a pratiqué toute sa vie les vertus qu'il lui donne. On peut dire hardiment qu'il a été l'intelligence la plus splendide, l'âme la plus pure, la plus belle, la plus désintéressée qui ait honoré le monde ancien et l'humanité, abstraction faite de Jésus-Christ, dont les vertus surhumaines l'ont égalé à un dieu fait homme. (B. Barbé.) | Platon a laissé un grand nombre d'écrits ; ils sont presque tous rédigés sous la forme de dialogues et Socrate y joue le principal rôle. Ce sont *Euthyphron* ou *du Saint*, *Criton* ou le *Devoir du citoyen*, *Phédon* ou *de l'Ame*, *Cratylé* ou *de la Propriété des noms*, l'*Apologie de Socrate*, *Théétète* ou *de la Science*, *le Sophiste* ou *de l'Être*, *le Politique*, *Parménide* ou *des Idées*, *Philèbe* ou *la Volupté*, *le Banquet* ou *de l'Amour*, *Phèdre* ou *du Beau*, *de la Nature de l'homme*, *de la Prière*, *Hipparque* ou *l'Amour du gain*, *les Érastes* ou *de la Philosophie*, *Théagès* ou *de la Sagesse*, *Charmidès* ou *de la Modération*, *Lachès* ou *du Courage*, *Lysis* ou *de l'Amitié*, *Euthydème* ou *des Sophismes*, *Protagoras* ou *les Sophistes*, *Gorgias* ou *la Rhétorique*, *Ménon* ou *de la Vertu*, le *grand Hippias* ou *du Beau*, le *petit Hippias* ou *du Mensonge*, *Ion* ou *de l'Enthousiasme poétique*, *Ménexène*, oraison funèbre des Athéniens morts pour la patrie, *Clitophon* ou *l'Exhortation*, la *République* ou *du Juste*, *Timée* ou *de la Nature*, *Critias* ou *de l'Atlantide* (inachevé), *Minos* ou *de la Loi*, *les Lois*, *Épinomie* ou *Appendice aux Lois*. On y joint treize lettres morales. L'authenticité de plusieurs de ces écrits, surtout celle des lettres, est contestée. Platon admettait comme principes des choses, outre Dieu et la matière, certains types ou modèles éternels, d'après lesquels ont été formés tous les êtres ; il les nommait *Idées*. Dieu est l'*un*, le *bon* par excellence et l'ordonnateur du monde. Dans le monde, les idées ont seules une existence réelle et absolue ; les choses individuelles n'en sont que des ombres ou des copies ; les notions générales que forme notre esprit n'en sont elles-mêmes que de pâles reflets. Ce n'est que par leur participation à une même idée ou essence que des individus divers peuvent former une même espèce. Les sens ne saisissent que le particulier, l'individuel ; quant aux idées, elles sont perçues par une faculté supérieure, la raison ou l'entendement ; peut-être même sont-elles des réminiscences d'une vie antérieure. Les idées résident en Dieu, qui est leur substance commune. Cette théorie est également chez Platon la base de la morale, de la politique et de l'art. Dans l'art, il faut que l'artiste ait toujours présent l'*idéal* du beau ; en morale, on doit s'efforcer de réaliser l'*idéal* du bien, qui est Dieu même, et par là de ressembler à Dieu ; la politique n'est que la morale transportée dans l'État : c'est le gouvernement de l'État par la justice et la raison. En psychologie, Platon définit l'âme une force qui se meut par elle-même. Il distingue trois âmes ou trois parties de l'âme : l'*âme raisonnable*, qui a son siége dans la tête, l'*âme concupiscible*, qui a son siége dans le foie, l'*âme irascible*, principe des passions les plus élevées ; celle-ci sert de lien aux deux premières et a son siége dans le cœur. L'*âme raisonnable* survit au corps, avec le souvenir du passé. Séparée du corps, elle est heureuse ou malheureuse suivant la destinée qu'elle s'est faite à elle-même. Aux âmes qui n'ont pas encore mérité une félicité sans fin, la Providence ménage une nouvelle épreuve de la vie corporelle, sans souvenir de leur existence antérieure. Ainsi Platon admet la *métempsycose*, mais seulement entre les humains. C'est le dogme de la réincarnation des Gaulois et des spirites modernes. Quant aux reproches que l'on adresse à Platon relativement à la singularité de quelques-unes de ses opinions, notamment en cosmogonie, on doit faire remarquer que ce philosophe avait deux enseignements, l'un extérieur et public, l'autre secret, réservé à quelques adeptes : or les écrits que nous possédons paraissent n'appartenir qu'à sa doctrine publique et par conséquent élémentaire. On peut admettre également que ses adversaires, pour le ridiculiser, à l'exemple de Diogène, lui ont quelquefois prêté des opinions qu'il n'avait pas. | Quelque opinion que l'on se fasse des doctrines de Platon, on ne peut qu'admirer la sublimité de ses conceptions, la pureté de sa morale et la noblesse de son style. Aussi a-t-il mérité d'être appelé le *divin Platon*, l'*Homère de la philosophie*. Ses écrits sont d'ailleurs le plus important monument qui nous reste de la dialectique des anciens ; en même temps qu'ils sont des chefs-d'œuvre sous le rapport de l'art et du style, ils nous offrent, par la méthode d'interrogation et de réfutation qui y est partout suivie, un modèle d'*analyse philosophique*. (Bouillet.)

PLATONICIEN, IENNE, adj. Qui suit la philosophie de Platon ; qui a rapport à la philosophie de Platon. Philosophe *platonicien*. Système *platonicien*. Doctrine *platonicienne*. | Subst. Celui, celle qui pratique la doctrine de Platon. Un *platonicien*, une *platonicienne*. Les *platoniciens*. V. ACADÉMIE.

PLATONIQUE, adj. Qui a rapport au système de Platon. | *Amour platonique*, Amour dégagé des sens, tel que Platon l'a décrit dans ses ouvrages. C'est l'amour purement spirituel de deux êtres dont chacun aime en l'autre l'image de la beauté éternelle. Je ne me sens point fait pour l'*amour platonique*. (Demoustier.) La belle ne pratiquait pas l'amour *platonique*. | *Année platonique*, Révolution à la fin de laquelle, suivant Platon, les corps célestes seront à la place qu'ils occupaient à la création.

PLATONISME, s. m. Système de philosophie fondé par Platon et enseigné, après lui, par ses disciples Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès

et Crantor. De toutes les sectes qui sortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus d'éclat, ne fut aussi nombreuse, ne se soutint aussi longtemps que le *platonisme*. (Encycl.) V. ACADÉMIE et PLATON.

PLÂTRAGE, s. m. (rad. *plâtre*). Ouvrage fait de plâtre. | Fig. Se dit d'un ouvrage peu solide, œuvre matérielle ou de l'esprit. Ce n'est pas de la maçonnerie, mais du *plâtrage*. Ce livre, si rapidement écrit, n'est que du *plâtrage*. | Action de répandre du plâtre sur une prairie, sur un champ, pour amender le sol et le féconder. | *Plâtrage des vins*, Mode particulier de collage dont les effets présenteraient une grande analogie avec celui qui débarrasserait le moût de certaines matières qui, sans cela, se retrouvant dans le vin fait, nuiraient à ses qualités extérieures et à sa conservation, telles que substances organiques coagulables et divers sels. Procéder au *plâtrage des vins*.

PLÂTRAS, s. m. (pron. *plâtra*; rad. *plâtre*). Morceau de plâtre qui a déjà servi; débris de vieux murs. Construire avec du *plâtras*. N'employer que du *plâtras*. | Famil. Se dit d'une construction mal faite, mauvaise, peu solide. Cette maison n'est bâtie que de *plâtras*. C'est un château de *plâtras*.

PLÂTRE, s. m. (du gr. πλαστήρ, modeleur). Nom vulgaire du gypse impur, desséché et calciné. Four à *plâtre*. Faire du *plâtre*. Un sac de *plâtre*. Construire en *plâtre*. Une statue de *plâtre*. Employer le *plâtre* comme engrais. *Plâtre* blanc. *Plâtre* gris. | Loc. prov. *Essuyer les plâtres*, Occuper une maison nouvellement construite, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs. | *Battre quelqu'un comme plâtre*, Le maltraiter excessivement. | *Plâtres*, au plur. et absol. Légers ouvrages en plâtre, tels que corniches, ravalements, languettes de cheminée. Nous allons travailler aux *plâtres*.

PLÂTRÉ, ÉE, part. Recouvert de plâtre. Mur *plâtré*. | Amendé au moyen du plâtre. Champ *plâtré*. Prairie *plâtrée*. | Dont on a fait le plâtrage. Les vins *plâtrés* ne contiennent point de plâtre, parce que celui-ci est décomposé par le tartre du vin. | Fig. Fardé. Visage *plâtré*. | Feint, simulé. Réconciliation *plâtrée*. Le dehors *plâtré* d'un zèle spécieux. Tous ces prêtres hypocrites, *plâtrés*.

PLÂTRER, v. a. (rad. *plâtre*). Enduire de plâtre. *Plâtrer* un mur, une cheminée, une cloison. | Agric. Répandre du plâtre comme engrais. *Plâtrer* un champ, une prairie. | Coller les vins au moyen du plâtrage. Les vignerons du Midi *plâtrent* leurs vins pour les épurer. | Fig. et famil. Dissimuler, couvrir, cacher quelque chose sous des apparences qui ne peuvent tromper longtemps. *Plâtrer* son visage. *Plâtrer* une affaire. | SE PLATRER, v. pr. Être plâtré; être enduit de plâtre. | Fig. Se farder. *Se plâtrer* le visage. La reine *se plâtrait*, se fardait à ravir. | Dissimuler ses sentiments. Il faut se défier des hypocrites; ils sont habiles à *se plâtrer*.

PLÂTREUX, EUSE, adj. Il se dit d'un terrain mêlé de craie. Sol *plâtreux*. Terre *plâtreuse*.

PLÂTRIER, s. m. Technol. Ouvrier qui extrait la pierre à plâtre et la fait cuire. Les *plâtriers* exercent une industrie dangereuse. | Par extens. Ouvrier qui ne travaille que le plâtre pour l'ornement des maisons. La corporation des *plâtriers*.

PLATRIÈRE, s. f. Carrière d'où l'on tire le plâtre. Les *plâtrières* de Montmartre sont abondantes et de bonne qualité. | Lieu où l'on fait, où l'on fabrique le plâtre. Le fourneau d'une *plâtrière*.

PLÂTROIR, s. m. (rad. *plâtre*). Technol. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous. | Sorte de truelle à l'usage des plâtriers.

PLATYLOBIER, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renferme d'élégants arbustes de l'Australie, portant des feuilles opposées, de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et aplaties, d'où leur nom. On est parvenu à acclimater le *platylobier*.

PLATYOME, s. m. (du gr. πλατύς, large; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères de l'Amérique équinoxiale, de la famille des curculionides, dont le caractère le plus saillant est d'avoir la côte des premières ailes plus ou moins arquée à la base, ce qui leur a valu les noms vulgaires de *papillons à larges épaules* et de *phalènes chapes*.

PLAUSIBILITÉ, s. f. (pron. *plôzibilité*). Qualité de ce qui est plausible. Cette proposition n'a guère de *plausibilité*. | Apparence spécieuse de preuves. Votre raisonnement n'a pas de *plausibilité*. Peu usité.

PLAUSIBLE, adj. (du lat. *plausibilis*; rad. *plaudere*, applaudir). Qui a une apparence spécieuse. Raison *plausible*. Excuse *plausible*. Prendre un prétexte *plausible*. La première cache ses faiblesses sous de *plausibles* dehors. (La Bruyère.)

PLAUTE (MARCUS ACCIUS). Célèbre poète comique latin, né vers l'an 227 av. J. C., à Sarsine (Ombrie), mort en 183. Il fut d'abord poète et acteur; plus tard, s'étant ruiné dans des spéculations commerciales, il se vit réduit à tourner la meule chez un meunier. Mais son talent lui restait, et il retrouva l'aisance en retournant au théâtre. Nous n'avons plus que vingt de ses pièces, parmi lesquelles on remarque : *Amphytrion* (imité par Molière sous le même titre), l'*Aululaire* (qui a inspiré l'*Avare*), la *Casina* ou le *Sort* et la *Mostellaire* ou le *Revenant*, (l'original du *Retour imprévu* de Regnard et du *Tambour nocturne* de Destouches), les *Ménechmes* (imité par Regnard), le *Trinummus* (imité par Andrieux dans le *Trésor*), *Pœnulus* ou le *Jeune Carthaginois* : c'est une de ses pièces les plus curieuses; le *Soldat fanfaron*. Des coups de théâtre imprévus, un dialogue rapide, plein de verve, des pointes, des jeux de mots, des charges, exagérées peut-être, mais vraies au fond; du mouvement, un franc comique, voilà ce qui caractérise Plaute. On lui reproche avec raison des grossièretés qui ont choqué les hommes de goût, mais ces écarts s'expliquent par le besoin de plaire au peuple, dont il faisait les délices.

PLÈBE, s. f. (du lat. *plebs, plebis*, peuple). Classe du peuple romain qui, dans le principe, se composait de tout ce qui n'appartenait ni à la classe des sénateurs, ni à celle des chevaliers. Dans les derniers temps de la république, on ne comprenait sous le nom de *plèbe* que les citoyens qui ne payaient aucun cens. Les marchands, les prolétaires de Rome formaient la *plèbe urbaine*; les cultivateurs, la *plèbe rustique*. Ces dénominations indiquent suffisamment combien était peu démocratique la république tant vantée de l'ancienne Rome. | Dans nos sociétés modernes, cette qualification, qui indique dans ceux qui s'en servent un mépris insultant pour leurs semblables, n'a pas été complètement réformée. Il est des gens qui l'appliquent à la classe ouvrière, au menu peuple. La *plèbe* des villes et des campagnes.

PLÉBÉIANISME, s. m. (rad. *plebs*). État, condition des plébéiens.

PLÉBÉIEN, IENNE, s. (du lat. *plebeius*; rad. *plebs, plebis*, peuple). Chez les Romains, Celui, celle qui faisait partie de la troisième et dernière classe du peuple, et qui n'appartenait ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers. Les plébéiens, à Rome, eurent longtemps à lutter pour avoir quelque part aux charges publiques. Ce ne fut qu'au IVe siècle av. J. C. qu'ils se virent enfin admis à tous les emplois publics. | Dans les États modernes, ce mot est synonyme de Roturier, prolétaire. Il n'a plus de sens avec nos mœurs démocratiques, et ne peut plus être employé que par les rêveurs politiques ou religieux du passé. Aujourd'hui, comme du temps de la république romaine, les *plébéiens* ont conquis tous les droits. Les *plébéiens* ont vaincu partout les patriciens. | Adjectiv. Origine *plébéienne*. Famille *plébéienne*. | *Jeux plébéiens*, Jeux qu'on célébrait à Rome pendant trois jours, du 15 au 18 novembre, et qui avaient pour objet de rappeler la réconciliation, la paix du peuple avec les sénateurs après son retour sur le mont Aventin, sa retraite sur le mont Sacré, et enfin l'expulsion des Tarquins.

PLÉBICOLE, adj. (du lat. *plebs, plebis*, peuple; *colere*, cultiver, capter). Qui cherche à plaire au peuple, à le flatter, à le capter.

PLÉBISCITE, s. m. (du lat. *plebiscitum*; rad. *plebs*, peuple). Décret porté par le peuple romain assemblé par tribus, en opposition au *sénatus-consulte*, qui émanait du sénat. Le plébiscite obligeait également les sénateurs. Cette sorte de décret fut renouvelée en France par le premier empire, et continuée sous le second. Un *plébiscite*.

PLECTOGNATHES, s. m. pl. (du gr. πλέκω, je noue; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Quatrième ordre de la classe des poissons osseux ou fibreux. La mâchoire supérieure des *plectognathes* s'engrène par suture avec les os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité.

PLECTRUM, s. m. Baguette légère, de bois ou d'ivoire, terminée par un crochet, dont on se servait, dans la musique des anciens, pour faire résonner les cordes de certains instruments.

PLÉIADE (du gr. πλεῖν, naviguer; parce qu'au printemps, et vers le temps de leur lever héliaque, on commençait les grandes navigations. Les Romains les appelaient *vergélies*; du lat. *ver*, printemps). Mythol. gr. Nom métronymique des sept filles d'Atlas et de Pléione, que Jupiter changea, pour les soustraire aux poursuites d'Orion, en une constellation formée de sept étoiles principales.

PLÉIADE, s. f. Astron. Constellation de six étoiles, occupant la tête du Taureau. Les anciens en comptaient sept. | On a donné, par allusion à la constellation des sept étoiles, ce nom à une réunion de sept personnages célèbres. | *Pléiade philosophique*, Les sept sages de la Grèce. | *Pléiade d'Alexandrie*, Celle de Ptolémée-Philadelphe, comprenant les sept poètes contemporains. | *Pléiade de Charlemagne*, Académie littéraire fondée par ce monarque. | *Pléiade française*, Nom que prirent Ronsard et ses imitateurs au XVIe siècle. Les membres de cette pléiade furent : Dorat, Ronsard, Baïf, Remy Belleau, Joachim du Bellay, Jodelle et Pontus Thiard. | Par extens. Réunion de savants, d'artistes.

PLEIN, EINE, adj. (du lat. *plenus*, même sens). Qui ne laisse point d'espace vide dans son intérieur, qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. Un sac *plein*. Une coupe *pleine*. Un verre *plein*. Un panier *plein* de fruits. Un tonneau *plein* de vin. Une bouteille à demi-*pleine*. L'un meurt vide de sang, l'autre *plein* de séné. (Boileau.) | Qui contient une grande quantité de choses. Un grenier *plein* de blé. Une cave *pleine* de vin. La salle était *pleine* de monde. Les rues étaient *pleines* de soldats. | Famil. et prov. *Plein comme un œuf*, Rempli de manière à ne pas pouvoir l'être davantage. | *Il est plein comme un œuf*, Se dit en parlant d'un homme qui a trop bu, qui est plein de vin. | *Quand le vase est trop plein, il faut qu'il déborde*, Un ressentiment, une haine longtemps contenus, finissent par éclater, malgré tous les efforts qu'on fait pour les contenir. | Famil. *Avoir le ventre plein*, Être rassasié. | Fig. *Style plein*, Style abondant, nourri, où l'on peut puiser beaucoup d'idées. | Se dit en parlant des bêtes qui portent des petits. Cette chienne est *pleine*. | Abondant en quelque chose. Jardin *plein* de fruits. Parterre *plein* de roses. Une rivière *pleine* de poissons. Un champ *plein* de chardons. Ce superbe Paris est *plein* de malheureux. (Voltaire.) L'étude des fleurs est *pleine* d'enchantements. (A. Martin.) | Fig. Qui est rempli de qualités bonnes ou mauvaises. Être *plein* de zèle, d'ardeur, de force, de courage. Les Français, toujours *pleins* de cœur sur un champ de bataille, ont peu le courage de la persévérance dans les luttes morales; cela tient à leur extrême mobilité de caractère. | Se dit des œuvres de l'esprit. Ouvrage *plein* d'esprit, de science, d'érudition. | En parlant des choses qui expriment les sentiments de l'âme. Une démarche *pleine* de fierté. C'est un homme si *plein* de ses intérêts. (La Bruyère.) | Pour exprimer les qualités extérieures. Une figure *pleine* de fraîcheur. Des yeux *pleins* de feu. | Se dit en parlant des œuvres, de la conduite de quelqu'un qui a bien rempli sa tâche. Une vie *pleine* de vertus, de bonnes actions. | *Un homme plein de lui-même*, Qui a trop bonne opinion de sa personne. Tout *plein de soi*, des autres vide. (Boileau.) | *Être plein de*, Être entièrement pénétré, occupé de. *Être tout plein d'une idée, d'une pensée*. | *Mourir plein de jours*, Mourir dans un âge fort avancé. | *Avoir le cœur plein*, Avoir de grands sujets de joie, de tristesse, de mécontentement ou de plaisir. | *Avoir l'esprit plein d'une chose*, Être entièrement occupé d'un objet. | D'une manière absolue. Avoir une *pleine* conviction. Jouir d'une *pleine* puissance. | *Mois plein*, Mois synodique de 30 ou 31 jours, par opposition au mois cave, qui n'en a que 28 ou 29. | *Année pleine*, Qui a 354 jours, par opposition à l'année cave, qui n'en a que 353. | *Pleine lune*, Se dit de la lune, lorsque tout son disque est éclairé pour nous, parce qu'il se trouve en opposition avec le soleil. | Se dit également de l'espace qui existe du quatorzième jour au vingt et unième de la lune. | *Pleine vendange, pleine récolte*, Vendange, récolte abondante. | Entier, complet. Une année *pleine*. | Au billard. *Bille prise pleine*, Bille visée et frappée, atteinte centre à centre par une autre. | *Bois plein*, Bois compacte. | *Voix pleine*, Voix dont le son a de l'ampleur. | T. de manége. *Jarrets pleins*, Jarrets gras. | *Flancs pleins*, Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. | Blas. *Armes* ou *armoiries pleines*, Sans écartelure ni brisure. | Bot. *Fleur pleine*, Fleur double qui a la corolle et les pétales multipliés par l'entière disparition des étamines ou par simple changement de forme. | *Tige pleine*, Qui n'a aucune cavité. | Mar. *Le plein bois d'un navire*, La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. | Méd. *Pouls plein*, Celui qui a lieu lorsque l'artère est pleine et qu'elle résiste au toucher. | Construit avec les prépositions *à* et *de*, *plein* sert à former plusieurs locutions adverbiales, marquant l'intensité, le haut degré d'une chose. *A pleine tête*. *A pleine gorge*. | L'abondance d'une chose. Boire *à plein* verre. | Loc. adv. *En plein*, Au milieu, dans, etc. *En pleine* campagne. | Publiquement. *En pleine* rue. *En pleine* place. *En pleine* assemblée. *En plein* jour. | *En pleine mer*, En haute mer. | Loc. adv. fig. *A pleines mains*, Avec abondance; avec libéralité. Donner l'argent *à pleines mains*. | *Étoffe à pleine*

main, Étoffe moelleuse, bien fournie. | *Passer de plein saut d'un emploi subalterne à un emploi élevé*, Arriver à une place élevée, l'obtenir sans passer par les emplois intermédiaires. | *Franchir un fossé de plein saut*, Sauter d'un bord du fossé à l'autre. | *Avoir de l'argent plein ses poches, du vin plein sa cave*, En avoir en aussi grande quantité que les choses dont il s'agit en peuvent contenir. | *Tout plein*, Beaucoup. Il y a *tout plein* de monde dans cette salle. | S. m. Phys. L'opposé de vide. Espace qu'on suppose entièrement occupé par la matière. Le *plein* et le vide. | *Le trop plein*, L'excès, ce qui déborde. J'aime cet enfant; c'est *le trop plein* de la tendresse que j'ai pour vous. (Mme de Sévigné.) | Calligr. *Le plein de la plume*, Se dit d'une certaine largeur dans le trait, par opposition au *délié*. | Archit. *Le plein d'un mur*, Le massif d'un mur. | Mar. *Plein de la mer*, Le moment où la marée atteint sa plus grande hauteur. | Jeu de trictrac. Faire, tenir, conserver, rompre son *plein*. | Le milieu du but. Mettre une balle dans le *plein*.

PLEINE-CROIX, s. f. Technol. Garniture placée sur le rouet d'une serrure.

PLEINEMENT, adv. (pron. *plèneman*). Entièrement, tout à fait, complètement, absolument. Il s'est *pleinement* justifié. Je suis *pleinement* satisfait.

PLEIN-JEU, s. m. Mus. Sorte de jeu d'orgue qui a un son puissant, majestueux, et qui résulte d'un ensemble, d'une combinaison de jeux de mutations et de jeux de fond. | Manière de tirer d'un instrument tous les sons qu'il peut donner.

PLEIN-POUVOIR, s. m. Pouvoir entier, absolu. Donner un *plein-pouvoir* de faire quelque chose. Ministre investi de *pleins-pouvoirs*.

PLEIN-SAUTIER, IÈRE, adj. (pron. *pleinsôtié*). Néol. Il se dit d'un esprit vif, qui aperçoit de suite, sans travail, sans effort, et pour ainsi dire de *plein-saut*. Imagination *pleine-sautière*.

PLEIN-SUCRE, s. m. T. de confiseur. Se dit des fruits qu'on prépare en mettant un égal poids de sucre et de fruits.

PLÉIOCARPE, adj. (du gr. πλεῖος, plein; καρπός, fruit). Bot. Se dit des ognons ou bulbes qui produisent plusieurs tiges.

PLÉIOPHYLLE, adj. (du gr. πλεῖος, plein; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles. Le lin, le taxus, sont des plantes *pléiophylles*.

PLÉNIÈRE, adj. f. (rad. lat. *plenus*, plein). Pleine, entière, parfaite. | *Cour plénière*, Assemblée solennelle que tenaient les rois et les grands princes. | *Indulgence plénière*, Rémission pleine et entière des peines dues au péché. Gagner, mériter une *indulgence plénière*. Le pape seul accorde des *indulgences plénières*. | Quelques écrivains modernes ont employé ce mot dans le langage ordinaire. Liberté *plénière* à chacun de conserver son rituel et son rudiment, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. (Nodier.)

PLÉNIPOTENTIAIRE, s. m. (pron. *plénipotansière*; du lat. *plenus*, plein; *potentia*, puissance). Personnage, agent envoyé par un souverain pour une négociation de haut intérêt. Les plénipotentiaires sont revêtus de pleins pouvoirs qu'ils exercent néanmoins rarement dans toute leur plénitude sans en référer à leurs gouvernements. | Adjectiv. Un ministre *plénipotentiaire*.

PLÉNITUDE, s. f. (du lat. *plenitudo*; rad. *plenus*, plein). Abondance excessive, surabondance. *Plénitude* d'humeurs. Être malade de *plénitude*. | Sentiment de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli. Synonyme de *Pléthore*. | Il se dit, en style de chancellerie, du pouvoir que s'arrogent les souverains absolus. Par *plénitude* de puissance. | En style biblique. *La plénitude des temps, la plénitude des grâces*, Le temps marqué pour l'accomplissement des prophéties qui concernent le Messie, l'abondance des grâces. Nous arrivons à la *plénitude des temps*.

PLÉONASME, s. m. (du gr. πλεονάζω, je surabonde; rad. πλέος, plein). Redondance de paroles; emploi de mots inutiles pour le sens, mais qui, dans la pensée de l'auteur, donnent plus de force ou de grâce. Le *pléonasme* qui ne rend pas la phrase plus gracieuse ou plus énergique est vicieux. Le plus ordinairement ce mot se prend en mauvaise part. Évitez le *pléonasme* dans vos écrits.

PLÉROSE, s. f. (du gr. πλήρωσις, réplétion). Méd. Rétablissement de l'embonpoint après une maladie. La *plérose* suit de près la convalescence.

PLÉSIOSAURE, s. m. (du gr. πλησίος, voisin, proche; σαῦρος, lézard). Genre de reptiles gigantesques dont on ne connaît que des débris fossiles antédiluviens.

PLESSIMÈTRE, s. m. (du gr. πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure). Méd. Instrument employé pour pratiquer la percussion médiate.

PLESSIMÉTRIE, s. f. Emploi du plessimètre et indications qu'il fournit.

PLÉTHORE, s. f. (du gr. πλήθειν, être plein). Méd. Surabondance du sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système. Il y a deux sortes de *pléthore*, la *pléthore générale* et la *pléthore locale*. La *pléthore générale* est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorrhagies, des douleurs vagues. La somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation très-forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. Les causes de cet état sont : tantôt une organisation propre, apportée en naissant, et qui se développe surtout dans l'âge où la croissance est complète; tantôt une alimentation trop abondante. On y oppose la diète, le régime végétal, l'exercice poussé jusqu'à la fatigue, la gymnastique, les travaux de la campagne, ou des jeux violents tels que la paume, la natation, etc. Les caractères de la *pléthore locale* varient suivant l'organe qui en est le siége.

PLÉTHORIQUE, adj. Qui est affecté de pléthore. Ce malade est *pléthorique*. | Qui a rapport à la pléthore. Symptômes *pléthoriques*. | S. Celui, celle qui est affecté de pléthore. Un *pléthorique*. Les *pléthoriques* sont sujets aux hémorrhagies, aux congestions sanguines locales et à la fièvre inflammatoire. Les *pléthoriques*, les ventrus, les repus.

PLEUR, s. m. Ce mot signifie, dans son sens primitif, Cri de douleur, gémissement désespéré. Là commencera ce *pleur* éternel. (Bossuet.) | Par anal. Grand deuil, affliction profonde. Ce mot est presque inusité au singulier. V. PLEURS.

PLEURARD, ARDE, adj. Famil. Qui pleure fréquemment, qui a la mine triste et rechignée.

PLEURANT, ANTE, adj. (rad. *pleur*). Qui est tout en pleurs, plongé dans la douleur, dans les larmes. Homme *pleurant*. Femme *pleurante*. *Pleurante* après son char voulez-vous qu'on me voie? (Racine.) Pauvre enfant abandonné *pleurant!*

PLEURÉ, ÉE, part. Qui est amèrement regretté, qui provoque des pleurs. Un homme *pleuré*. Une personne *pleurée*. Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit *pleurée*. (Gilbert.) Ils disaient combien elle était *pleurée* des pauvres. (V. Bargemont.) Amélie, chère absente, tant *pleurée* de moi!

PLEURE-MISÈRE, s. Famil. Celui, celle qui se plaint sans cesse de sa misère. Un *pleure-misère*. Des *pleure-misère*. Des pauvres, des *pleure-misère*.

PLEURE-PAIN, s. Fam. Celui, celle qui se reproche sa nourriture. Un *pleure-pain*. Des *pleure-pain*. Des affamés, des *pleure-pain*.

PLEURER, v. n. (du lat. *plorare*, même sens). Verser des larmes, répandre des pleurs. *Pleurer* à chaudes larmes. Les enfants rient et *pleurent* facilement. Se mettre à *pleurer*. *Pleurer* amèrement. Les cerfs *pleurent* quand ils sont aux abois. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours *pleurer*. (La Bruyère.) Tu *pleures*, malheureux, ah! tu devais *pleurer!* (Racine.) Elle s'émeut jusqu'à *pleurer*. (J. J. Rousseau.) | Par anal. La bise *pleurait* sous les porches déserts de la cathédrale. (G. Sand.) | *Pleurer de*, suivi d'un nom. *Pleurer de* joie. *Pleurer de* rage. Il trépigne de joie, il *pleure de* tendresse. (Boileau.) | *Pleurer de*, suivi d'un infinitif. Jérusalem *pleura de* se voir profanée. | *Pleurer sur*. *Pleurer sur* sa patrie déshonorée. | *Pleurer avec des larmes de sang*, Pleurer avec une douleur amère, inexprimable. | Famil. *Pleurer comme un veau*, Pleurer immodérément. | Loc. prov. *On dirait qu'il a pleuré pour avoir un habit, un chapeau*, Se dit d'un homme qui a un habit écourté, un chapeau d'une forme trop petite, etc. | *Il ne lui reste que les yeux pour pleurer; on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer*, Il a tout perdu; on lui a tout pris. | *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*, Se dit d'une personne dont les yeux sécrètent une sérosité. | *La vigne pleure*, Se dit lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois après qu'elle a été taillée. | Activ. *Pleurer* la mort d'un enfant, d'un père. Ma fille dans Argos courait *pleurer* sa honte. (Racine.) *Pleurer quelqu'un*, Verser des pleurs en songeant à quelqu'un qu'on a perdu par la mort. Quoi! vous me *pleureriez* mourant pour mon pays! Il faut *pleurer* les hommes à leur naissance et non pas à leur mort. | Fig. et famil. *Ne pleurer quelqu'un que d'un œil*, Ne le regretter qu'en apparence et pour la forme. | *Il pleure le pain qu'il mange*, Se dit d'un avare qui se reproche sa nourriture.

PLEURÉSIE, s. f. (pron. *pleurézi*; du gr. πλευρίτις, même sens). Méd. Phlegmasie de la plèvre; inflammation aiguë ou chronique de la membrane qui tapisse les côtes. La *pleurésie aiguë* est souvent causée par des coups ou des chutes sur le thorax, par l'exposition au froid pendant ou après la transpiration, etc. Il est mort d'une *pleurésie*. Le rhume, à son aspect, se change en *pleurésie*. (Boileau.)

PLEURÉTIQUE, adj. Qui est affecté de pleurésie. Un homme *pleurétique*. | Qui est causé par la pleurésie. Couenne *pleurétique*. Point *pleurétique*. | Substantiv. Qui est atteint de la pleurésie. Les *pleurétiques* sont nombreux en cette saison.

PLEUREUR, EUSE, adj. Larmoyant, triste, affligé. Ton *pleureur*. Mine *pleureuse*. | Bot. Se dit d'un arbre dont les branches se déjettent plus bas que la ligne horizontale. Saule *pleureur*. Frêne *pleureur*. | Zool. *Singes pleureurs*, Nom donné aux sapajous, parce que, quand on les tourmente, leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure. | S. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer, qui pleure sans raison. Un grand *pleureur*. Une *pleureuse*. | Nom que, dans l'antiquité, on donna aux hommes et aux femmes payés pour pleurer aux funérailles. Les *pleureuses* d'un convoi.

PLEURNICHER, v. n. (rad. *pleur*). Famil. Feindre de pleurer. Il a beau *pleurnicher*, il n'obtiendra rien. Allons! enfant, cesse de *pleurnicher*.

PLEURNICHERIE, s. f. Famil. Larmes feintes. Finis tes *pleurnicheries*.

PLEURNICHEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui feint de pleurer, qui pleure sans cesse et sans motif. C'est une *pleurnicheuse* insupportable.

PLEURODYNIE, s. f. (du gr. πλευρά, côté; ὀδύνη, douleur). Méd. Douleur rhumatismale, vulgairement appelée *fausse pleurésie*, qui a son siége dans les muscles intercostaux. Cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration, la toux, et surtout par les mouvements du corps. Le roi était atteint d'une *pleurodynie*.

PLEURONECTES, s. m. pl. (du gr. πλευρά, côté; νηκτής, nageur). Ichthyol. Famille de poissons malacoptérygiens qui nagent sur le côté. Leurs caractères consistent à avoir le corps très-aplati, ce qui leur a fait donner le nom vulgaire de *poissons plats*, et les deux yeux du même côté de la tête. Les genres les plus intéressants sont : le *flétan*, la *limande*, la *sole*, la *plie*, et surtout le *turbot*. Ces poissons sont aussi remarquables par l'excellence de leur chair que par leur singulière conformation. Ils se tiennent presque toujours au fond de la mer, à moitié cachés dans la vase. Là, ils échappent facilement à la vue de leurs ennemis, et ils peuvent saisir sans beaucoup de peine les petits poissons, les mollusques, les vers, dont ils font leur nourriture. On les prend au filet, à la ligne, à la fouène, selon le temps, les lieux et les espèces. C'est, en général, pendant la nuit que leur pêche est le plus fructueuse.

PLEURS, s. m. pl. Larmes. Répandre, verser des *pleurs* amers, des *pleurs* de sang. Ne pouvoir retenir ses *pleurs*. Sentir, laisser couler ses *pleurs*. Des *pleurs* s'échappent de ses yeux. Elle prend ses enfants et les baigne de *pleurs*. (Racine.) C'est lui qui fait couler les *pleurs* que vous me voyez répandre en ce moment. (Le Sage.) Elle laissa couler en abondance des *pleurs* que la fermeté avait retenus. (Voltaire.) Cent fois le jour je suis tenté de me jeter à vos pieds, de les arroser de mes *pleurs*. (J. J. Rousseau.) Quand on songe à la destinée qui attend l'homme sur la terre, il faudrait arroser de *pleurs* son berceau. (Barthélemy.) | *Essuyer ses pleurs*, Se consoler. | Dans le même sens, *Essuyer les pleurs de quelqu'un*, Lui prodiguer des consolations, calmer son chagrin. | Par exagérat. *Être tout en pleurs, être baigné, trempé de pleurs, se noyer dans les pleurs*, Se dit pour exprimer une extrême douleur. Tandis que *dans les pleurs* moi seule *je me noie*. (Racine.) Elle vient *toute en pleurs* me demander justice. (Corneille.) | Poétiq. *Les pleurs de l'Aurore*, La rosée.

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers du zéphyr et des *pleurs de l'Aurore*.
(VOLTAIRE.)

| *Les pleurs de la terre*, Les eaux de pluie qui découlent entre les terres. Ce sont *les pleurs de la terre* qui ont fait fondre cette glacière. (Acad.) | *Les pleurs de la vigne*, L'eau qui s'échappe des jeunes bourgeons. Les *pleurs de la vigne* coulent au printemps.

PLEUTRE, s. m. T. famil. et de mépris. Homme sans courage et sans capacité. C'est un *pleutre*. Cet homme n'est qu'un *pleutre*. Vous êtes un *pleutre*.

PLEUVOIR, v. unipers. (du lat. *pluere*, même sens. *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût. Pleuvant. Plu*). Il se dit de l'eau qui tombe du ciel. Il commence à *pleuvoir*. *Il pleut* à verse. *Il pleut* depuis huit jours.

Il y en a qui ne sont pas si aises d'être à couvert quant *il pleut*, que de voir mouiller les autres qui sont dehors. (H. Balzac.) | Famil. *Je n'en ai non plus qu'il en pleut*, Se dit pour donner à entendre qu'on n'a pas la moindre partie de la chose dont il s'agit. | Prov. fig. et famil. *Il a bien plu sur sa friperie*, Se dit d'un homme qui est déchu d'une vigoureuse santé ou d'une fortune considérable. | Famil. *Comme s'il en pleuvait*, Beaucoup, en grande abondance. Boire du vin *comme s'il en pleuvait*. Dépenser de l'argent *comme s'il en pleuvait*. | *Il en pleut*, Se dit ironiquement pour faire comprendre que ce dont on parle est rare et qu'il en faut user avec ménagement. | *C'est un écoute s'il pleut*, C'est un homme plein d'illusions, un homme faible, que le moindre obstacle arrête. | Prov. et par exagérat. *Quand il pleuvrait des hallebardes la pointe en bas*, ou simplement, *Quand il pleuvrait des hallebardes*, Quelque mauvais temps qu'il puisse faire. | Il se dit aussi de plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel comme la pluie. Les ignorants croient qu'*il pleut* quelquefois des grenouilles et des insectes. (Acad.) | Loc. prov. *Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir*, Se dit en parlant d'une chose fâcheuse qu'on ne saurait empêcher. | Se dit, par anal., de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité. Les coups de fusil y *pleuvent*. *Il pleut* des balles, des boulets, des bombes. Les pierres calcinées *pleuvaient* çà et là autour de moi. Ils font *pleuvoir* l'ardoise et la tuile à foison. (Boileau.) Des rameaux ébranlés je vois le fruit *pleuvoir*. (Castel.) On faisait *pleuvoir* des tuiles.

Sur le taureau mugissant et terrible
Pleuvent les dards, les lances, les épieux.
(PARNY.)

| *Il pleut des brochures, de mauvais vers*, etc., Il s'en publie chaque jour une grande quantité. | Dans un sens analogue, *Il pleut* ici des chansons, des pamphlets, des épigrammes. Les quolibets *pleuvaient* sur lui de tous côtés. | *Les biens, les dignités pleuvent sur lui, pleuvent chez lui*, Les biens, les dignités lui arrivent en abondance. On dit de même : *L'argent pleut dans cette maison*, etc. Les biens et les honneurs *pleuvaient sur* sa personne. (La Fontaine.) Parfois les biens *pleuvent sur* des gens indignes. | Quoique impersonnel, ce verbe s'emploie au figuré avec un substantif pour sujet. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du pécheur.

PLÈVRE, s. f. (du gr. πλευρά, même sens). Anat. Membrane séreuse, diaphane et respirable, qui enveloppe l'un et l'autre poumon. Il y a deux *plèvres*, une de chaque côté; chacune représente un sac sans ouverture. Leur surface interne est dans un rapport continuel avec elle-même, et par leur endossement elles forment le médiastin. L'inflammation de la *plèvre* est appelée *pleurésie*. A l'ouverture des corps, on trouve la cavité des *plèvres* remplie, tantôt d'une sérosité transparente dans laquelle nagent des flocons albumineux, tantôt d'un liquide plus ou moins analogue au pus. (Ratier.) | *Plèvre costale*, La portion de la plèvre qui revêt la face interne des côtes. | *Plèvre pulmonaire*, Celle qui est en contact avec le poumon.

PLEXIFORME, adj. (du lat. *plexus*, plexus; *forma*, forme). Anat. En forme de plexus, ou qui a la forme d'un plexus. Enlacement *plexiforme*. Tissu *plexiforme*.

PLEXUS, s. m. (mot latin conservé en français, et dérivé de *plectere*, entrelacer). Anat. Entrelacement de plusieurs filets de nerfs, ou de plusieurs petits vaisseaux. Les *plexus* présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus.

PLI, s. m. (du lat. *plica*, même sens). Double fait à une étoffe, à du linge, etc. Faire un *pli* à une étoffe. Faire de gros *plis*. Les *plis* d'un manteau. Sous les *plis* flottants d'un long tissu de lin. (Castel.) Et comme sous un crêpe aux *plis* noirs et funèbres. (V. Hugo.) | *Remettre une étoffe dans ses plis*, La plier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant. | *Un habit qui ne fait pas un pli*, Qui est juste à la taille. | Prov. et fig. *Cela ne fera pas un pli, pas le moindre pli*, Se dit d'une chose fort aisée, qui n'offre aucune difficulté, qui n'éprouvera aucune opposition. | *Faire un pli*, Se dit, aux divers jeux de cartes, d'une levée. | Par anal., se dit d'une fleur, d'un ruisseau. | Fig. Les *plis* et les replis du cœur. Fouiller dans les derniers *plis* de l'âme. Pharisiens impitoyables, à quoi sert votre hypocrisie? Dieu voit dans les *plis* de vos cœurs. | Enveloppe d'une lettre. Recevoir deux lettres sous le même *pli*. | Signifie quelquefois La lettre elle-même. Vous trouverez dans ce *pli* le papier que vous m'avez demandé. | Marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. Faire un *pli*. Prendre un *pli*, un faux *pli*. | Habitude morale. Il importe de donner un bon *pli* à la jeunesse. | Prov. Il ressemble au camelot : il a pris son *pli*. | Absol. *Il a pris son pli*, Se dit d'un homme qui n'est plus d'âge ni d'humeur à changer ses habitudes. | On dit dans le même sens : *Le pli est pris, vous n'en viendrez pas à bout*. | T. de manége. *Mettre un cheval dans un beau pli*, Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et les allures faciles. | Ride. Avoir des *plis* au front, au visage. La bouche du cheval est déformée par les *plis* que le mors a produits. (Buffon.) | *Le pli du bras, le pli du jarret*, L'endroit où le bras, où le jarret se plie. | Bot. Lignes saillantes, droites ou sinueuses qu'on aperçoit sous le chapeau de certains champignons. | Peint. et sculpt. Sinuosité d'une draperie. Accuser le nu sous des *plis* peu nombreux. C'est une figure froide, lourde, sans *plis*, sous laquelle rien ne se dessine. (Diderot.)

PLIABLE, adj. (rad. *plier*). Flexible, pliant. Bois *pliable*. Baguette *pliable*. | Fig. Docile, souple. Caractère, humeur *pliable*.

PLIAGE, s. m. (rad. *pli*). Action, manière de plier; effet de cette action. Le *pliage* du linge, des étoffes. Le *pliage* des feuilles imprimées. Un *pliage* fait avec soin. On a terminé le *pliage* des livraisons.

PLIANT, ANTE, adj. Souple, facile à plier. Osier *pliant*. Ses branches sont souples et *pliantes*, et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre. (Chateaubriand.) | Docile, accommodant. Esprit *pliant*. Humeur *pliante*. On désirerait de ceux qui ont un bon cœur qu'ils fussent toujours *pliants*, faciles et complaisants. (La Bruyère.) | Écon. domest. *Table pliante*, Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin, de manière à occuper un moindre espace. | *Siége pliant*, ou, substantiv., *pliant*, Siége qui se replie en deux et qui n'a ni bras ni dossier. Avancer un *pliant* à quelqu'un. Otez ce *pliant* et apportez un fauteuil. (Molière.) Elle avait un *pliant* à la cour du roi Pétau. | S. m. pl. Chasse. Branche qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des glaux.

PLICATIF, IVE, adj. (du lat. *plica*, pli). Bot. Qui est tout plissé, replié sur soi-même, ou chiffonné sans aucun ordre apparent; telles sont les pièces de la corolle dans le pavot; telles sont aussi les feuilles de la vigne dans le bourgeon, quand, ayant les nervures palmées, elles sont pliées sur ces nervures de façon à représenter les plis d'un éventail fermé.

PLICATILE, adj. (du lat. *plica*, pli). Didact. Qui offre des plis à sa surface; qui est susceptible de se plier ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse vers le soir et ne s'ouvre que le lendemain matin; telles sont aussi les ailes des guêpes, qui, au repos, sont réduites en un ou deux plis longitudinaux.

PLIE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des pleuronectes. La *plie* est plate, de forme rhomboïdale et porte ses deux yeux du côté droit de la tête; son corps est couvert de petites écailles molles à peine visibles. La plie acquiert une grandeur considérable. On en pêche fréquemment, dans le Nord surtout, qui pèsent de 7 à 8 kilogr. La *plie franche* est plus connue sous le nom de *carrelet* ou sous celui de *limande*. Elle a le corps parsemé de taches aurore; sa chair est très-délicate. On mange la plie frite en entrée ou bien cuite sur le gril et marinée avec de l'huile, du vinaigre, du sel, du poivre, du persil et de la ciboule.

PLIÉ, ÉE, part. Courbé, fléchi, mis en plusieurs doubles. Un roseau *plié*. Jambe *pliée*. Des étoffes *pliées*. Ses membres délicats, l'un sur l'autre *pliés*. (Delille.) Toutes les voiles étaient *pliées*, et l'équipage retiré, je restai presque seul auprès du matelot qui tenait la barre du gouvernail. (Chateaubriand.) | Blas. Courbé. Porter d'or au chevron *plié* de gueules. | *Au vol plié*, Se dit des oiseaux qui sont représentés avec les ailes non étendues. | Conchyl. *Coquilles pliées*, Coquilles bivalves dont les valves présentent l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier. | Entom. *Ailes pliées*, Celles qui sont pliées longitudinalement, en éventail, comme les ailes de la guêpe. | Géol. *Couches pliées*, Couches de l'intérieur du globe, offrant des plis anguleux multipliés. | S. m. Chorégr. Mouvement des genoux quand on les plie. Faire un *plié*. Exécuter des *pliés*. Elle exécute les *pliés* avec grâce.

PLIEMENT, s. m. (pron. *pliman*). Technol. Action de plier des feuilles de papier pour brocher ou relier un livre. Le *pliement* des livraisons.

PLIER, v. a. (pron. *plié*; du lat. *plicare*; rad. *plica*, pli). Mettre en un ou plusieurs doubles et avec un certain soin. *Plier* du linge, des étoffes, du papier, des serviettes. *Plier* une lettre. *Plier* des feuilles imprimées. | Fig. et famil. *Plier la toilette*, Emporter furtivement toutes les hardes d'une personne. | *Plier bagage*, Décamper, en parlant d'une armée qui se retire devant une autre. | Famil. S'en aller furtivement. | Fig. et famil. Mourir. | On dit, dans cette dernière acception, *Plier son paquet*. | Courber, fléchir. *Plier* des branches, de l'osier, des sarments de vigne. *Plier* le bras, le genou. *Plier* le corps, les épaules. Je ne *plierai* pas le genou.

. . . . . Il aura plaisanté,
De caustique et de fat joué les mauvais rôles,
Et parlé de vos vers en *pliant* les épaules.
(PIRON.)

| Fig. *Plier le genou devant le veau d'or*, Se faire l'adorateur servile de la richesse, le courtisan des puissants; faire des bassesses pour arriver à la fortune. | Assujettir, soumettre, faire céder, accoutumer. *Plier* son esprit, son humeur aux volontés d'un maître. Il faut *faire plier* ce jeune homme à la règle. (Acad.) Elle le *plia* avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle. (Fléchier.) | T. de manége. *Plier un cheval*, Lui amener la tête en dehors ou en dedans, afin de lui rendre l'encolure souple et les épaules faciles. | V. n. Se dit d'une étoffe, d'un papier ou de toute autre chose qui se met en plusieurs plis. *Plier* en deux, en trois, en quatre. *Plier* convenablement. | Devenir courbé. Un bâton qui *plie*. *Plier* sous le fardeau. L'arbre tient bon, le roseau *plie*. (La Fontaine.) | Fig. et prov. *C'est un roseau qui plie à tout vent*, C'est une personne sans caractère, qui cède aux impulsions les plus contraires. | *Il vaut mieux parfois plier que rompre*, Il est plus avantageux de céder que de se perdre par la résistance. | Fig. Être accablé par. Il *plie* sous le poids des affaires, des années, comme il *plie* sous le poids de son bonheur. (La Bruyère.) | Reculer devant l'ennemi. Les Anglais *plièrent* de tous côtés sans résistance. (Voltaire.) | Absol. Céder, se soumettre. *Plier* sous le joug. Faire tout *plier* sous sa volonté. Son courage aigri par tant de secousses ne voulut pas *plier* sous la nécessité. (Voltaire.) Il fut mis en arrestation à Nice, par le représentant Laporte, devant lequel il ne voulait pas *plier*. (Las Cases.)

Cœurs sincères! devant les maux où vous *pliez*,
Soyez dupes plutôt qu'ingrats : mais oubliez!...
(H. LATOUCHE.)

| SE PLIER, v. pr. Se courber. Un arbre qui *se plie* sous ses fruits. | Fig. *Se plier* en mille manières agréables et réjouissantes. (La Bruyère.) | S'accommoder, déférer à. L'amour-propre *se plie* à tout. | Synonymes : PLIER, PLOYER. Au propre, *plier*, c'est mettre en double par plis, de manière qu'une partie de la chose se rabatte sur l'autre; *ployer*, c'est mettre en forme d'arc, de manière que les deux bouts de la chose se rapprochent plus ou moins. Ainsi *plier* et *ployer* diffèrent comme le *pli* de la *courbure*. *Plier* se dit particulièrement des corps minces et flasques, ou du moins fort souples, qui se plissent facilement et gardent leurs plis. *Ployer* se dit particulièrement des corps raides et élastiques, qui fléchissent sous l'effort et tendent à se rétablir dans leur premier état. On *plie* de la mousseline et on *ploie* une branche d'arbre. *Plier* et *ployer* s'emploient quelquefois l'un et l'autre dans le sens de Courber, fléchir, céder; mais alors *plier* indique un effet plus grand, plus marqué, plus approchant du pli rigoureux. En marchant vous *ployez* le genou; dans une génuflexion profonde vous le *pliez*. Sous le fardeau qui fait *ployer* un homme fort l'homme faible *plie*. Une armée ne fait que *ployer* tant qu'elle résiste et s'efforce de reprendre sa place, sinon elle *plie* et s'enfonce; il ne lui reste que la retraite. Ainsi, au figuré, il faut fléchir, faiblir, mollir pour *ployer*; on *plie* quand on ne fait plus que céder, obéir, succomber. *Plier* et *ployer* emportent quelquefois une idée secondaire d'arrangement avec une destination particulière. Le marchand *plie* sa marchandise pour en diminuer l'étendue; car, en la dépliant, il l'étend; il *ploie* sa marchandise pour la soustraire à la vue, car, en la déployant, il l'étale. En fait d'arrangement et d'ordre, on ne doit dire *plier* que des choses qui se mettent en plis, ou bien par lits et par couches, telles que des nippes, des toiles, des vêtements, des étoffes; *ployer* convient mieux à ce qui se met en paquet, en bloc, de ce qui se roule, s'enveloppe sans avoir besoin de plis.

PLIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui plie. *Plieur* de draps, de soies. *Plieuse* de journaux, de brochures, de livres. | Adjectiv. Entom. *Chenilles plieuses*, Celles qui plient des feuilles par les bords, ou entre elles, en tapissant le vide d'un tissu de soie, et se retirent dans l'intérieur de cette sorte de logement.

PLINE *l'Ancien* (CAIUS-PLINIUS-SECUNDUS). Ainsi surnommé pour le distinguer de son neveu, naquit l'an 23 de J. C., à Côme ou à Vérone. A vingt-trois ans, il servait en Germanie, sous Pomponius Secundus. Il suivit ensuite le barreau, cultivant en même temps les lettres, et n'entra que plus tard dans la carrière des emplois publics. Il fut nommé en 68, à quarante-cinq ans, procurateur ou gouverneur en Espagne, et, en 74, préfet de la flotte de Misène. Il a laissé différents ouvrages, l'*Histoire de la guerre de Germanie*, entre autres, et enfin son *Histoire naturelle*, son plus beau titre à l'admiration de la postérité. Cette *Histoire naturelle* est une sorte d'encyclopédie de la nature, qui comprend l'astronomie, la météorologie, la physique, la géographie, et, accessoirement, l'histoire des inventions, celle de la médecine et celle des beaux arts. La mort de Pline, arrivée en l'an 79, se rattache à l'une des plus terribles révolutions physiques dont l'histoire ait conservé le souvenir. Il commandait la flotte à Misène, lorsque le Vésuve, renouvelant ses éruptions après un repos de plusieurs siècles, détruisit entièrement Herculanum, Pompéi et Stabies. Pline fit appareiller un petit navire pour observer de plus près ce phénomène, et, au milieu de l'effroi général, il dictait à ses secrétaires la description de tous les accidents de l'éruption. Arrivé à Stabies, chez un ami, il se reposa tranquillement jusqu'au moment où on fut contraint de l'éveiller, parce que la cendre et les pierres allaient l'enfermer dans son appartement, et bientôt, en essayant de fuir à l'approche d'un torrent de lave, il fut asphyxié par la vapeur sulfureuse qui s'en dégageait. Il avait alors cinquante-six ans. | *Pline le Jeune* (Caïus Cæcilius Plinius Secundus). Fils de Lucius Cæcilius et de la sœur de Pline l'Ancien, né à Côme, vers l'an 62 de J. C., mort en 115; célèbre écrivain latin et regardé comme l'un des plus grands orateurs de son siècle. Après avoir rempli les fonctions de questeur, il fut élu tribun du peuple, puis préteur; il se servit souvent de son pouvoir pour protéger des malheureux contre la haine de Domitien. Sous Nerva et Trajan, Pline devint successivement préfet du trésor, consul, commissaire de la voie Émilienne, proconsul en Bithynie et dans le Pont. Il n'usa de sa richesse et de son crédit que pour faire le bien. Son *Panégyrique de Trajan* se recommande par l'éclat des pensées, la noblesse des sentiments, la finesse de l'éloge et la grâce du style; ses *Lettres* brillent par l'élégance, l'esprit et la variété des sujets; mais leur style n'est pas assez naturel; on y sent trop l'art et le travail.

PLINGER, v. a. Technol. Donner la première trempe dans le suif à la chandelle commune. *Plinger* une chandelle. | SE PLINGER, v. pr. Être plingé.

PLINGEURE, s. f. (pron. *plinjure*). Technol. Action de plinger, de donner la première trempe à la chandelle.

PLINTHE, s. f. (du gr. πλίνθος, brique). Membre d'architecture, carré ou plat, que l'on met aux bases des colonnes, et qui est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On l'appelle également *socle*, c. à d. semelle, à cause de sa fonction dans l'architecture. | Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage. | Antiq. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi. Le consul avait rangé son armée en *plinthe*.

PLIOIR, s. m. (rad. *pli*). Technol. Petit instrument de buis, d'ivoire ou d'autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi à chaque extrémité, et dont on se sert pour plier ou couper du papier. | Moitié d'un morceau de roseau ou de sureau, échancrée à ses deux extrémités, et longue de 10 à 15 centimètres, sur laquelle on conserve les lignes, ficelles ou rallonges dont on se sert pour pêcher. | Table et lame de bois employée au pliage des étoffes. | Moule servant à faire des tuiles courbes. | Pince dont le layetier se sert pour faire les charnières des cassettes.

PLIQUE, s. f. (du lat. *plica*, pli; dans cette maladie, les cheveux sont mêlés, collés ensemble, et l'on ne peut les couper sans qu'il n'en sorte du sang). Pathol. Maladie particulière à la Pologne, où elle paraît régner d'une manière endémique, et dont le caractère principal consiste dans l'intrication des cheveux, des poils, au moyen d'une matière gluante, d'une odeur nauséeuse, et dans laquelle on voit aussi parfois les ongles subir une altération spéciale et devenir noirâtres et spongieux. *Plique* sèche. *Plique* à queue ou solitaire. *Plique* en masse. *Plique* multiforme. | Cette maladie se nomme scientifiquement *trichoma*.

PLISSAGE, s. m. Action de plisser; résultat de cette action. Le *plissage* d'une chemise.

PLISSÉ, ÉE, part. Disposé en plis. Chemise bien *plissée*. Un manteau *plissé*. A Saardam, les femmes portent des cotillons *plissés*. (Diderot.) | Bot. Qui offre des plis longitudinaux réguliers semblables à ceux d'un éventail fermé. Cotylédon *plissé*. Feuilles, folioles *plissées*. Elles sont *plissées* en forme de fraises, et recouvertes d'un duvet très-fin, presque insensible au tact et à l'œil. (Buffon.) Les feuilles du latanier sont d'abord *plissées* comme un éventail. (Castel.) | Conchyl. *Coquilles plissées*, Celles qui présentent des plis longitudinaux à leur surface. | Crust. *Test plissé*, Test qui offre de nombreuses lignes transversales parallèles. | Entom. *Abdomen plissé, corselet plissé*, Ceux qui présentent des plis transversaux. | *Élytres plissés*, Ceux qui offrent deux ou trois côtes contiguës ayant l'apparence de plis. | Substantiv. Ce qui est plissé. Le *plissé* d'un jabot. Le *plissé* des feuilles. Le *plissé* de vos dentelles est fait à ravir. | Bot. *Petits plissés*, Petites espèces de champignons du genre agaric, ayant pour caractère principal un chapeau marqué de stries rayonnantes, semblables à des plis d'éventail.

PLISSEMENT, s. m. (pron. *pliseman*; rad. *plisser*). Action de plisser; effet de cette action. Le *plissement* de cet habit fait très-mauvais effet.

PLISSER, v. a. (rad. *pli*). Faire des plis à du linge ou à un habit. *Plisser* une collerette, une chemise. *Plisser* la jupe d'une robe. | Se dit aussi dans le sens de Rider. Pourquoi *plisser* ainsi ton jeune front? (Acquier.) | Absol. *Cette étoffe, ce linge plisse*, Il s'y fait des plis. | *Ces rideaux plissent mal, plissent trop*. Les plis ont mauvaise grâce; il s'y fait trop de plis. | SE PLISSER, v. pr. Devenir plissé. Cette étoffe *se plisse*. La dentelle se *plisse*.

PLISSON, s. m. (pron. *plison*). Mets délicat composé de crème et de lait qu'on fait tour à tour chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse, et forme crème à l'épaisseur du doigt. On servit d'appétissants *plissons* qui me firent venir l'eau à la bouche. (Brillat-Savarin.)

PLISSURE, s. f (rad. *pli*). Manière de plisser, de faire des plis. Ouvrière adroite dans la *plissure*. | Assemblage de plis. Cette *plissure* est mal faite.

PLOC, s. m. (pron. *plok*; du gr. πλοκή, tissu). Technol. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux. | Laine de rebut. | Mar. Composition de poil de vache et de verre pilé qu'on met entre le doublage et le bordage d'un navire pour le préserver des vers.

PLOCK OU PLOTSK. Géogr. Ville de Pologne, chef-lieu de Voïvodie, sur la rive droite de la Vistule, à 90 kilom. N. O. de Varsovie; 12,000 habit. Évêché, belle cathédrale. Tanneries, pelleteries. | La *Voïvodie de Plock*, entre celles d'Augustovo, de Siedlec et de Mazovie à l'E. et au S., la Russie à l'E. et la Prusse à l'O. et au N., a 90 kilom. sur 260, et compte environ 600,000 habitants.

PLOËRMEL. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Morbihan); 5,244 habit., près du confluent du Duc et de l'Ouste. Église gothique, beaux vitraux. Toiles, étoffes de laines; bestiaux, chanvre, miel, etc.

PLOIEMENT, s. m. (pron. *ploaman*). Action de ployer; effet de cette action. | Évolution militaire.

PLOMB, s. m. (pron. *plon*; du lat. *plumbum*, même signif.). Chim. Corps simple, métallique qui, à l'état de pureté, est gris, très-ductile, malléable et très-fusible; qui se laisse rayer par l'ongle et dont la pesanteur spécifique est plus de onze fois celle de l'eau. C'est aussi un des métaux les plus abondants; mais le plomb pur, ou à l'état natif, ne se trouve dans la nature qu'en très-petite quantité, et d'une manière accidentelle dans les produits volcaniques du Vésuve et de l'île de Madère. On l'a quelquefois trouvé dans des mines de plomb ou de fer, telles que celles d'Alston, en Angleterre, et celles de Bleistadt, en Bohême. La facilité avec laquelle le plomb se combine, dans la nature, soit avec le soufre, soit avec l'oxygène, soit avec différents acides, a donné naissance à un grand nombre d'espèces appartenant à ce métal. Le soufre combiné avec le plomb constitue le sulfure appelé *galène*, se cristallisant dans le système cubique. C'est ce minerai qui fournit tout le plomb que l'on verse journellement dans le commerce, et une partie de l'argent que l'on tire des mines de l'Europe. Une autre espèce qui mérite d'être citée, parce qu'elle constitue des filons exploitables et parce qu'elle accompagne presque toujours les dépôts de galène, c'est le plomb carbonaté, que l'on nomme aussi *céruse*, substance vitreuse, blanche ou jaunâtre et très-brillante, qui cristallise dans le système prismatique. Elle se compose de 70 à 80 0/0 d'oxyde de plomb, et de 12 à 16 d'acide carbonique. Le plomb chromaté, appelé *crocoïse*, substance d'un beau rouge orangé, qui cristallise dans le système prismatique, et qui est très-fragile, est un composé d'environ 68 0/0 d'oxyde de plomb et de 32 d'acide chromique. Cette espèce, qui abonde surtout en Sibérie, a d'abord été employée avec succès en peinture, mais aujourd'hui on la remplace par un produit semblable obtenu par l'art. Les minéralogistes distinguent encore le plomb oxydé jaune, ou *massicot natif*, qui se présente sous la forme d'une substance terreuse ou lamellaire; le plomb oxydé rouge ou *minium natif*, qui est toujours à l'état pulvérulent; le plomb arséniaté ou la *mimetèse*, qui se compose d'oxyde de plomb, de chlorure de plomb et d'acide arsénique; le plomb chromaté ou la *vauquelinite*; le plomb phosphaté ou la *pyromorphite*; le plomb molybdaté ou la *mélinose*; le plomb sulfaté ou l'*anglésite*; le plomb antimonié-sulfuré ou la *bournonite*; enfin le plomb sélénié ou la *klaustalie*, combinaison de plomb et de sélénium. Le plomb a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté; ses émanations et ses dissolutions, introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Les anciens confondaient le plomb avec l'étain et l'avaient consacré à Saturne, d'où vient que l'on désigne encore ordinairement, par l'expression *extrait de Saturne*, la combinaison du plomb avec l'acide acétique. | *Plomb blanc, plomb spathique*, V. CARBONATE DE PLOMB. | *Plomb rouge de Sibérie*, Chromate de plomb natif. | *Mine de plomb*. La plombagine. | *Plomb* laminé. *Plomb* en sable. Une table de *plomb*, un saumon de *plomb*. Un cercueil de *plomb*. Un vêtement de *plomb*. On fait avec le *plomb* des couvertures de maison, des gouttières, des tuyaux de conduite, des réservoirs, etc. | Fig. Chose vile, comparée aux choses précieuses et pures représentées par l'or. Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé? (Racine.) | Fig. et prov. *Changer son or en plomb*, Donner une bonne chose pour une mauvaise. | *Nager comme un chien de plomb*, ou *comme une balle de plomb*, Nager très-mal; ne pas savoir nager. | Loc. prov. *Être fin comme une dague de plomb*, Être simple et grossier. | Fig. et famil. *Cul de plomb*, Homme laborieux et sédentaire. | Loc. prov. *La justice divine a des pieds de plomb*, Elle est lente à punir. La patience *à pieds de plomb* gagnera le dessus sur la douleur. (N. Pasquier.) | *Il aurait besoin d'une calotte de plomb*, Se dit d'un homme étourdi et léger. | Typogr. *Lire sur le plomb*, Lire un passage sur la composition même. | Balle, lingot, petit grain de plomb dont on charge les armes à feu à la guerre ou à la chasse. *Plomb* homicide. *Plomb* rapide. *Plomb* à giboyer. Charger un fusil à *plomb*. D'un *plomb* que suit l'œil et part avec l'éclair. (Boileau.) | Fig. et famil. *N'avoir plus ni plomb ni poudre*, Être dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour le travail ou la dépense. | Famil. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*, Lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet. | Lui donner de la gravité, de la sagesse. O sagesse, vous ne valez pas la folie! si les années m'*ont mis du plomb dans la cervelle*, elles m'ont ôté les perles du cœur! (Duplessis.) | Petit sceau de plomb que dans les manufactures on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou le métrage, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour constater qu'ils ont payé les droits. *Plomb* de métrage. Le *plomb* de la douane. Contrefaire le *plomb*. | Instrument qui consiste en un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, dont se servent les charpentiers et les maçons pour élever verticalement leurs ouvrages. | Fig. Ils considéreront avec le *plomb* et la règle de la raison les dangers où ils se jettent. (N. Pasquier.) | Mar. *Plomb de sonde*, ou simplement *plomb*, Morceau de plomb fait en cône et attaché à une corde nommée *ligne*, avec laquelle on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond. | Prov. et fig. *Jeter son plomb sur quelque chose*, Avoir des vues sur quelque chose. | Cuvette faite de plomb qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. Poser un *plomb*. Aujourd'hui ces cuvettes sont en fonte. | Nom vulgaire donné à un gaz délétère, l'hydrogène sulfuré, qui se dégage des fosses d'aisances, des puits, des égouts, etc., et qui saisit les personnes exposées à respirer ce gaz. | Asphyxie causée par l'hydrogène sulfuré fourni par l'eau des fosses d'aisances. | *A plomb*, loc. adv. Perpendiculairement. Faire tomber une ligne *à plomb* sur une autre. Le soleil donne *à plomb* sur les habitants de la zone torride. | *Mettre à plomb, Dresser à plomb une muraille, une menuiserie, une charpente*, La rendre verticale. On dit dans le même sens : Cette muraille est *à plomb*; tracer une ligne *à plomb* sur une muraille, etc. | Fig. Une observation qui *tombe à plomb*

sur quelqu'un. Cet avis *tombe à plomb* sur nous tous. | *A plomb* se prend quelquefois substantivement, et alors il s'écrit en un seul mot, *aplomb*. V. APLOMB. | Hist. *Officier de plomb*, On appelle ainsi, à Rome, les officiers qui sont chargés de plomber les bulles, les brefs, etc., c. à d. d'y attacher une médaille de plomb portant le sceau pontifical. | *Soldats de plomb*, Petites figures en plomb qui servent de jouets aux enfants. | Technol. *Plomb*, Se dit des chaudières de plomb, plates et carrées, employées dans les salines de Normandie. | *Plomb à la main*, Plomb fondu que les graveurs en médailles jettent sur un morceau de papier afin de prendre facilement l'empreinte de leurs coins. | *Plomb de vitres*, Plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carreaux de vitrage. | Conchyl. Nom vulgaire de la turbinelle rare, ainsi appelée à cause de sa pesanteur. | *Plombs de Venise*, Prisons du palais de Saint-Marc à Venise, situées sous des toitures de plomb où les détenus souffraient cruellement du froid en hiver et de la chaleur en été.

PLOMBAGE, s. m. (rad. *plomb*). Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. Le *plombage* d'un toit. Payer à la douane les droits de *plombage* d'un ballot de marchandises. | *Plombage des dents*, Opération qui consiste à remplir exactement avec du plomb réduit en feuilles extrêmement minces et souples la cavité d'une dent cariée. Pour introduire ce plomb, on se sert d'un poinçon obtus, droit ou courbe, appelé *fouloir*. Aujourd'hui le *plombage des dents* se fait avec des feuilles d'or. | Technol. Action de coller ensemble deux meules. Procéder au *plombage*. | Agric. Action de fouler la terre après avoir semé. *Plombage* avec les pieds. *Plombage* au rouleau. Le *plombage* à la main peut toujours être avantageusement remplacé par celui qui se pratique au plateau. (Morogues.)

PLOMBAGINE, s. f. (rad. *plomb*). Carbure de fer, substance minérale noirâtre, dont on fait des crayons, et qui est plus connue sous les noms de *mine de plomb* et de *graphite*. La plombagine sert également à préserver le fer de la rouille, à adoucir les frottements dans les machines, et à fabriquer les creusets réfractaires. | *Plombagine charbonneuse*, Variété d'anthracite. | Chim. Substance cristallisable, trouvée dans la dentelaire européenne. Elle est d'un jaune doré foncé, en aiguilles soyeuses ou prismatiques, d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre et brûlante.

PLOMBAGINÉES, s. f. pl. (du genre type *plumbago*, dentelaire). Bot. Famille de plantes dicotylédones, renferme des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes, toutes réunies quelquefois à la base de la tige, et engaînantes; à fleurs en épis ou en grappes rameuses et terminales. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. Les *plombaginées* se rencontrent surtout dans les contrées voisines de la Méditerranée; elles sont astringentes et toniques. Plusieurs espèces donnent un suc âcre et caustique qui peut déterminer la vésication. On en fait usage en médecine.

PLOMBANT, ANTE, adj. Qui a du poids. En dire votre avis avec la vive force de vos *plombantes* raisons. (Nic. Pasquier.) Vieux mot.

PLOMBÉ, ÉE, part. Garni de plomb. Ballots *plombés*. Vaisselle *plombée*. Dents *plombées*. | *Canne plombée*, Canne à l'extrémité de laquelle on a mis du plomb pour la rendre plus pesante et servir d'arme offensive et défensive. Les *cannes plombées* sont prohibées. | Hist. nat. Dont la couleur se rapproche de celle du plomb. Agaric *plombé*. Couleuvre *plombée*. | Fig. Livide, couleur de plomb. Œil *plombé*. Figure *plombée*. Cet homme a le teint *plombé*. | Lourd, appesanti. Ce siècle auquel nous vivons est si *plombé*. (Montaigne.)

PLOMBÉE, s. f. (rad. *plomb*). Flèche armée de plomb dont on se servait autrefois. Lancer une *plombée*. | Massue garnie de plomb. | Composition dont on se sert pour colorer en rouge. | T. de pêche. Corde garnie de balles de plomb dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau. Tendre la *plombée* dans la rivière.

PLOMBER, v. a. (rad. *plomb*). Attacher, appliquer du plomb à quelque chose ou en quelque lieu. *Plomber* les faîtes d'un toit couvert d'ardoises. *Plomber* des filets pour qu'ils descendent au fond de l'eau. | Vernir avec du plomb. *Plomber* de la vaisselle de terre. | *Plomber une dent*, Remplir une dent creuse et cariée de feuilles de plomb, d'or ou d'autre matière avec un instrument appelé *fouloir*. | Appliquer un sceau de plomb sur des étoffes, des colis, des ballots, etc., pour marquer qu'ils ont acquitté les droits de douane. | *Plomber une pièce de drap, de toile*, Y appliquer une marque de plomb pour indiquer la provenance, la fabrique, la qualité et le métrage. | Presser, battre, fouler la terre pour qu'elle s'affaisse moins. *Plomber* des terres rapportées. Les pluies abondantes qui surviennent à cette époque sont plus que suffisantes pour *plomber* la terre et l'affermir autour des grains. (Morogues.) | Juger de la position verticale d'un ouvrage de charpente ou de maçonnerie à l'aide du plomb. *Plomber* un mur. | T. de chancellerie. Apposer un sceau de plomb sur un acte, un décret. *Plomber* un bref, une bulle. | Coller deux objets ensemble. | *Plomber une canne*, Mettre du plomb à l'extrémité d'une canne. | *Plomber une meule*, Coller une meule avec une autre meule, de manière à en arrêter le jeu. | SE PLOMBER, v. pr. Être plombé. Les terres *se plombent* par suite des pluies.

PLOMBERIE, s. f. (pron. *plomberi*). Art de fondre et de travailler le plomb. | Ouvrage du plombier. | Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR, EUSE, s. (rad. *plomb*). Celui, celle qui plombe les étoffes, les marchandises. Les *plombeurs* de l'entrepôt, de la douane. | Officier de la cour de Rome chargé spécialement de plomber les bulles, les brefs. On l'appelle aussi *Officier du plomb*.

PLOMBEUX, adj. m. (rad. *plomb*). Chim. Se dit du troisième degré d'oxydation du plomb, *suroxyde plombeux*, et de son premier degré de sulfuration, *sous-sulfure plombeux*.

PLOMBIDES, s. f. pl. Famille de minéraux qui renferment le plomb et ses combinaisons.

PLOMBIER, IÈRE, adj. Qui ressemble au plomb, qui a les propriétés de la mine de plomb. Pierre *plombière*. | S. Ouvrier qui fond le plomb, qui le travaille, le façonne et le met en œuvre. | Marchand, marchande de plomberie.

PLOMBIÈRE, s. f. Espèce de glace très-délicate qui se sert dans des verres larges, avec une garniture de fruits confits. On servit une *plombière*.

PLOMBIÈRES (du celte *plou*, eau; *ber*, chaude; la lettre *m* s'insère souvent devant le *b*). Géogr. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Remiremont (Vosges); 1,609 habit. Coutellerie, clouterie; ouvrages de fer et d'acier. Célèbre par ses eaux minérales d'un aspect savonneux; elles conviennent particulièrement dans les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les affections cutanées, les hémorrhagies passives, etc. L'établissement thermal de Plombières a été créé au dernier siècle par le roi de Pologne Stanislas.

PLOMBIFÈRE, adj. (du lat. *plumbum*, plomb; *fero*, je porte). Qui contient du plomb. Terrain *plombifère*. Argile *plombifère*.

PLOMBIQUE, adj. (rad. *plomb*). Chim. Se dit des second et quatrième degrés d'oxydation du plomb : *Oxyde plombique*, *suroxyde plombique*; des second et quatrième degrés de sulfuration de ce métal : *Sous-sulfure plombique*, *sulfure plombique*. Se dit aussi des combinaisons de l'oxyde plombique avec les acides, du sulfure plombique avec les sulfides, et du plomb avec les corps halogènes.

PLONGÉ, ÉE, part. Immergé, enfoncé. Poignard *plongé* dans le cœur. Urne *plongée* dans l'eau. Une verge de fer longue et menue, rougie au feu, et ensuite *plongée* perpendiculairement dans l'eau, acquiert en un moment la vertu magnétique. (Buffon.) Il n'est aucun de ces quadrupèdes qui n'ait besoin de venir de temps en temps à la surface de l'eau dans laquelle il aime à se tenir *plongé*. (Lacépède.) Le cygne avait la tête *plongée* dans l'eau.

> Nul ne saura leur fin dans l'abîme *plongée*;
> Chaque vague, en passant, d'un butin s'est chargée.
> (V. HUGO.)

| Absorbé. *Plongé* dans le chagrin. *Plongé* dans la méditation, dans l'étude. Le sérail est *plongé* dans un profond silence. (Voltaire.) La douleur où j'étais *plongé* ne me permit pas de l'étudier de près. (Barthélemy.) Les peuples de cette partie du monde sont *plongés* dans les ténèbres du paganisme. (Bern. de Saint-Pierre.) Il était *plongé* dans un abîme de réflexions. (Chateaubriand.) | *Chandelle plongée*, Celle qui se fait en plongeant la mèche dans le suif, par opposition à *chandelle moulée*.

PLONGEANT, ANTE, adj. Dont la direction est de haut en bas. Tir *plongeant*. Feu *plongeant*. Batterie *plongeante*. Feu bien nourri et *plongeant*.

PLONGEMENT, s. m. (pron. *plonjeman*; rad. *plonger*). Action de plonger. Le baptême, qui était le *plongement* dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion. (Voltaire.)

PLONGEON, s. m. (pron. *plonjon*; rad. *plonger*). Action de plonger. Faire un *plongeon*. Faire le *plongeon*. Alors, dans la rivière, il fait divers *plongeons*. (Boursault.) | Fig. et famil. *Faire le plongeon*, Baisser la tête quand on entend tirer. Ceux qui ne sont pas encore habitués au feu, *font* ordinairement *le plongeon* aux premiers coups que l'on tire. | Dans un autre sens, S'esquiver par crainte des reproches ou des railleries. | Se relâcher, céder par crainte, par faiblesse. | Famil. *Faire le plongeon*, Montrer le pape *a fait le plongeon*. | Artif. Sorte d'artifice qui se plonge dans l'eau et en sort tout allumé.

PLONGEON, s. m. (pron. *plonjon*). Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des plongeurs, au milieu desquels il se distingue par la conformation du bec, lisse, droit, comprimé, pointu. Mais la différence des pieds l'a fait subdiviser en *grèbes* et en *plongeons* proprement dits, qui ont, avec les formes des précédents, les pieds des palmipèdes ordinaires. Ce sont des espèces du Nord. Le *grand plongeon*, long de près d'un mètre, a le dos brun, noirâtre, piqueté de blanchâtre, le ventre blanc, la tête et le cou noirs, changeant en vert, avec un collier blanchâtre. Les *plongeons* voyagent le long de l'eau sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'ils aient le vol assez rapide.

> LÀ les *plongeons* et les canards
> Viennent fondre de toutes parts.
> (REGNARD.)

PLONGER, v. a. (on met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je plongeais*. *Nous plongeons*. Il se conjugue comme *nager*). Enfoncer quelqu'un ou quelque chose dans un liquide pour l'en retirer ensuite. *Plonger* une cruche dans la rivière. *Plonger* quelqu'un dans la mer. On l'a *plongé* dans la rivière jusqu'au cou. Dans les flots azurés *plongeait* son char d'ébène. (Mollevant.) | Enfoncer. *Plonger* la main au fond d'un bénitier. Il *plongea* la main dans son coffre.

> J'ai senti tout à coup un homicide acier,
> Que le traître en mon sein *a plongé* tout entier.
> (RACINE.)

| Fig. Cet accident le *plonge* dans un cruel embarras. Dans ces sombres chagrins qui donc peut vous *plonger*? (Voltaire.) Lui annoncer la mort de son fils, c'est lui *plonger* un poignard dans le sein. (Laveaux.) | V. n. S'enfoncer profondément dans l'eau. Cet homme *plonge* parfaitement bien. *Plonger* comme un canard. Machine à *plonger*. L'oiseau *plonge* et meurt où sa mère est morte. (C. Delavigne.) | Par anal. La sonde *plonge* et replonge dans une mer sans fond. (C. Delavigne.) | Fig. Médite le présent, *plonge* dans l'avenir. (Delille.) | Avoir une direction de haut en bas. La voix monte ou *plonge*. Du haut de la montagne le regard *plonge* dans une magnifique vallée. | SE PLONGER, v. pr. S'enfoncer. Le fer étincelant *se plongea* dans son sein. (Voltaire.) | Fig. *Se plonger dans le sang de quelqu'un*, L'égorger. | S'abandonner, se livrer entièrement à. *Se plonger* dans la douleur. Ces vains plaisirs où leur âme *se plonge*. (Racine.) J'ai honte des douleurs où *je me suis plongé*. (Voltaire.)

PLONGEUR, EUSE, adj. et s. (rad. *plonger*). Nageur, nageuse qui descend au fond de l'eau et qui y reste quelque temps sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. Un *plongeur* habile. Un excellent *plongeur*. C'est à l'aide de *plongeurs* que, dans la Méditerranée, le golfe Persique et la mer des Indes, l'on pêche le corail, les éponges et les perles. Le *plongeur* ardent disparut trois fois dans le gouffre. (Schiller.) | Fig. Paris est un véritable océan; quelque nombreux et intéressés que soient les explorateurs de cette mer, il s'y rencontrera toujours un lieu vierge, un antre inconnu, des fleurs, des perles, des monstres, quelque chose d'inouï, mais d'oublié par les *plongeurs* littéraires. (H. Balzac.) | *Cloche à plongeur*, Appareil destiné à faciliter à l'homme le travail sous l'eau, avec sécurité et profit. On l'emploie soit à retirer du fond de l'eau des corps qui y sont plongés, soit à des constructions sous-marines, soit même à faire sauter des roches sous l'eau. La forme de la cloche à plongeur est celle d'un tronc de pyramide quadrangulaire, de 2 mètres de haut sur 2 de longueur et 1 de largeur, le tout coulé en fonte de fer, pour éviter de la lester. Des bancs mis dans son intérieur permettent aux ouvriers de s'asseoir, et leurs pieds reposent sur une planche placée à 15 centimètres de ses bords inférieurs. Une autre planche, à la hauteur des épaules, reçoit des outils, de la craie pour écrire. Des verres lenticulaires, solidement fixés dans sa partie supérieure, laissent pénétrer la lumière. Il est d'ailleurs facile d'y allumer des bougies. Pour entrer sous l'appareil, on l'élève au-dessus de l'eau de 1 mètre à 1 mètre 1/2; les plongeurs, placés dans un bateau, s'avancent immédiatement et s'asseoient sur le banc; alors la cloche descend graduellement. Au moment où elle touche la surface supérieure de l'eau, les plongeurs éprouvent une douleur dans les oreilles, due à la condensation de l'air dans la cloche. Lorsqu'elle est en-

tièrement plongée, la douleur des oreilles est beaucoup plus vive : on la soulage en avalant sa salive. | *Bateau plongeur*, Autre appareil imaginé, comme le précédent, pour se diriger sous l'eau. Fulton en fit en France, en 1801, un essai qui réussit parfaitement. Il resta pendant plusieurs heures à la profondeur de 8 mètres, avec trois autres personnes, et parvint à manœuvrer son bateau en tous sens. Il avait atteint son but en condensant l'air à 20 atmosphères dans une sphère creuse en cuivre de 32 centimètres cubes de capacité, ce qui mettait à sa disposition 70 mètres cubes d'air pour renouveler. | Technol. Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte pour la fabrication du papier. | S. m. pl. Ornithol. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprend des oiseaux qui sont tous remarquables par leur facilité à nager et à plonger. Ils volent mal ou ne volent pas du tout, et ne peuvent pas même marcher, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Leurs ailes sont courtes : ce qui leur fait donner aussi le nom de *brachyptères*. La famille des plongeurs renferme les genres *plongeon*, *manchot*, *pingouin*, *guillemot* et *grèbe*. | Adjectiv. Les oiseaux *plongeurs*.

PLOQUER, v. a. Mar. Garnir un navire de ploc, composé de poil de vache et de verre pilé. | Mêler des laines de différentes couleurs.

PLOT, s. m. (pron. *pló*). Technol. Massif de laiton employé par les horlogers pour river la masse sur la platine.

PLOTIN. Philosophe célèbre, fondateur de l'école néo-platonicienne; né, vers l'an 205 de notre ère, à Lycopolis, dans la Basse-Égypte. Il ouvrit à Rome une école de philosophie d'où sortit Porphyre, le plus enthousiaste de ses disciples. Des incommodités, suites d'une vie trop austère, l'obligèrent à se retirer en Campanie, où il mourut en 270. Le système de Plotin représente le réel, le monde extérieur, comme inanimé ; il le méprise, et cependant il en fait le siége de l'Éternel. L'espace et la matière n'étant pour lui qu'une apparence du réel, que l'ombre des esprits, il veut que l'âme se simplifie en s'élevant au-dessus du monde sensible, et qu'elle arrive ainsi à contempler Dieu face à face. Toutefois, son extase ne prend pas sa source dans une vaine sensibilité, mais dans la réflexion et le raisonnement. Il place au-dessus de tout l'*Un*, le *Bon*, principe et condition de tout. Cet *Un* se répand hors de lui, sans subir pour cela de changement et sans se mouvoir, et de lui émanent l'intelligence, la raison divine, dont les êtres sont la pensée. De cette raison divine émane à son tour l'âme du monde, activité créatrice dont procèdent les âmes individuelles et la force de la nature. Tout est ainsi le produit de l'intelligence ou de la raison divine, qui contemple l'*Un*, dont elle est émanée. Mais au monde surnaturel Plotin oppose le monde sensible, imparfait, et, à l'exemple de Platon, il considère l'union de l'âme avec le corps comme une chute ayant pour résultat la métempsycose. Selon Plotin, le *mal* est nécessaire; mais, en général, il tourne au *bien*. Il distingue deux sortes de vertus : une *vertu inférieure*, celle de la vie civile, et une *vertu supérieure*, celle des âmes purifiées. Le style des écrits laissés par Plotin est souvent obscur; mais on y trouve le spiritualisme le plus élevé et la morale la plus pure; les Pères de l'Église, surtout saint Basile et saint Augustin, s'en sont souvent inspirés.

PLOUTOCRATIE, s. f. (pron. *ploutokrasi*; du gr. πλοῦτος, richesse ; κράτος, pouvoir). Le pouvoir, l'influence, le règne de l'argent.

PLOUTRE, s. m. Agric. Roulean qui sert à briser les mottes de terre.

PLOUTRER, v. a. Briser les mottes de terre avec le ploutre ou la houe. La première créature vivante que j'aperçus dans ce champ fut un paysan qui *ploutrait* son coin de terre. (Aug. Lafontaine.)

PLOYABLE, adj. Qui est susceptible d'être ployé, qui est aisé à ployer. Une branche *ployable*. | Fig. Qui est flexible. La vertu est *ployable* sans faiblesse. (Montaigne.) Leur orgueil que vous seul avez fait *ployable*. (Malherbe.)

PLOYAGE, s. m. Action de ployer; résultat de cette action. Le *ployage* de cet arc est malaisé.

PLOYÉ, ÉE, part. Courbé. Branche *ployée*. Ses jambes fines étaient attachées et *ployées* sous elle. (Chateaubriand.) | Plié, serré, mis en paquet. Du linge *ployé*. Des marchandises *ployées*.

PLOYER, v. a. (pron. *ployé*). Ce verbe change l'*y* en *i* devant un *e* muet). Courber en employant la force. *Ployer* un arc. *Ployer* une branche d'arbre. | Simplement, Courber, fléchir. *Ployer* le genou en marchant. | Fig. La mode fait *ployer* la raison sévère sous la marotte de la folie. (Ségur.) | Arranger une chose avec soin. *Ployer* une étoffe. *Ployer* des marchandises. | V. n. Courber, fléchir. Serrer un ruban noir sur un beau flanc qui *ploie*. (Musset.) | *Ployer sous*. Le vendangeur ravi de *ployer sous* le faix. La tige *ploye sous* le poids des fleurs. | Fig. Déjà Dôle et Salins sous le joug *ont ployé*. (Boileau.)

> Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
> Sous qui le grand Pompée *a* lui-même *ployé*?
> (CORNEILLE.)

| Reculer en combattant. Toute l'armée ennemie *ploya* devant cette charge fougueuse. | SE PLOYER, v. pr. Se courber. Les âmes faibles et pusillanimes *se ploient* vite et s'aplatissent aisément. | Se conformer. Les hommes avides de pouvoir savent *se ployer* à toutes les lâchetés, à toutes les trahisons, à tous les crimes. (Christian.) | Il s'emploie comme actif, comme neutre et comme pronominal dans presque toutes les acceptions du verbe *plier*, mais seulement en poésie et dans le style élevé. V. PLIER.

PLOYE-RESSORT, s. m. Technol. Ciseau un peu large dont se servent les arquebusiers pour ployer le grand ressort à l'épaisseur nécessaire. | Plur. Des *ploye-ressort*.

PLUCHE (ANT.). Écrivain français, né à Reims en 1688, mort en 1761. Il professa les humanités, puis la rhétorique, dans sa ville natale, se fit ensuite prêtre, fut nommé directeur du collége de Laon, et y réorganisa les études ainsi que la discipline. Il perdit son emploi pour n'avoir pas voulu adhérer à la bulle *Unigenitus*, et vint enfin se fixer à Paris, où il donna des leçons de géographie et d'histoire. Ses principaux ouvrages sont : le *Spectacle de la Nature*; l'*Histoire du Ciel selon les idées des poètes, des philosophes et de Moïse*; la *Mécanique des langues et l'art de les enseigner*; la *Concorde de la géographie des différents âges*.

PLUIE, s. f. (pron. *plui*; du lat. *pluvia*, même signif.). Précipitation des vapeurs aqueuses tenues en suspension dans l'atmosphère, lorsque les molécules se rapprochent assez les unes des autres pour se réunir en gouttes liquides et pleines, qui tombent alors par leur propre poids. Plusieurs causes concourent à amener cette précipitation. Un simple abaissement dans la température, produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid, par exemple, peut amener la condensation de la matière des nuages. Le même effet peut être produit par le transport de ce nuage dans une région plus froide. Quelques auteurs pensent que la pluie est toujours le résultat de la rencontre de deux courants atmosphériques contraires, de températures différentes et pouvant entraîner chacun des masses de vapeur vésiculaire. Si nous supposons que ces deux groupes de nuages (puisque les nuages ne sont que des agglomérations de vapeur vésiculaire), dont l'un a une température de 25° et l'autre de 15°, viennent à se rencontrer, il en résulterait, si le mélange pouvait se faire d'une manière parfaite, une masse commune à une température intermédiaire de 20°. Mais comment, dans ce passage, se sera comportée la vapeur vésiculaire? La masse la plus chaude descendra de 25° à 20°, et alors la quantité de calorique qui formait l'excès d'une température sur l'autre abandonnera une certaine quantité de vapeur vésiculaire; celle-ci, n'ayant plus assez de calorique pour se maintenir à cet état, redeviendra liquide, et se précipitera sur la terre sous la forme de gouttes plus ou moins volumineuses. Le groupe moins chaud verra, à la vérité, sa température s'élever, et deviendra alors capable d'absorber une plus grande quantité de vapeur d'eau; mais l'excès de capacité pour la vapeur que produit une élévation de température de 15° à 20° ne saurait absorber toute l'eau liquéfiée par la perte qu'aura faite la première masse en descendant de 25° à 20°; il y aura donc une certaine quantité d'eau mise à nu, par conséquent production de pluie. En outre, le mélange des deux groupes n'a pas lieu complètement, instantanément, et les échanges de température se font partiellement, de proche en proche; car la vapeur d'eau est un mauvais conducteur du calorique. Toutes ces causes déterminent sans doute la formation de la pluie dans des circonstances fort diverses. La pluie affecte différentes formes, c. à d. qu'elle varie depuis la plus grande finesse, la *bruine*, jusqu'à une grosseur assez considérable, l'*averse* et la *pluie d'orage*, différences qui proviennent de la manière dont se fait la précipitation de la vapeur vésiculaire et du plus ou moins d'élévation des nuées. La *bruine*, qui est la précipitation d'un brouillard, ainsi que la *pluie fine*, sont sans doute déterminées par le choc de deux masses d'air à des températures différentes; mais il est nécessaire que cette cause agisse longtemps et lentement, tandis que cette action doit être subite et plus énergique pour produire l'*averse*, pluie qui tombe presqu'en masse, en gouttes d'un très-gros volume, se précipitant avec rapidité, et provenant, en général, d'une assez grande hauteur. Ce n'est pas que l'élévation soit une condition absolument nécessaire pour que les gouttes de pluie aient un gros volume, et chacun sait que les *pluies d'orage* sont fournies par des nuages peu élevés; mais c'est que le volume des gouttes de pluie dépend simultanément et de la hauteur du nuage et de la rapidité de la précipitation. Dans le cas d'une précipitation lente, la pluie est fine; tandis que, si elle a lieu dans un nuage élevé, les gouttes de pluie, fines d'abord, se grossissent de toute l'humidité qu'elles ramassent dans leur chute. Il y a dans la formation des *pluies d'orage* une condition de plus par la présence du fluide électrique, qui, du reste, joue un rôle important dans la production de toute espèce de pluie. La pluie tombe en quantité inégale suivant la configuration et le climat de chaque contrée : les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité; aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norwége et de l'Écosse. Être exposé à la *pluie*. Un temps de *pluie*. Avoir la *pluie* sur le dos, sur le corps. S'abriter de la *pluie*. La saison des *pluies*. Souvent pour m'achever il survient une *pluie*. (Boileau.) Les chaleurs y sont tempérées par des *pluies* abondantes et des vents frais. (Raynal.) Les vents répandent et distribuent les *pluies* fécondes et les rosées bienfaisantes. (Buffon.) La *pluie* à coups pressés bat contre les fenêtres. (C. Delavigne.)

> . . Quelque longue *pluie*, inondant vos vallons,
> A-t-elle fait couler vos vins et vos melons?
> (BOILEAU.)

| Lorsqu'il s'agit d'eau tombant de l'atmosphère, *pluie* ne s'entend jamais que de l'eau à l'état liquide. Les précipitations d'eau à l'état vésiculeux constituent le *brouillard*, appelé *brume* sur mer. Une petite pluie fine, lente et froide, qui résulte de la résolution du brouillard en eau liquide, porte le nom de *bruine*. | La pluie qui a lieu sans que l'atmosphère soit chargée de nuages s'appelle *serein*, quand elle tombe le soir, et *rosée* quand elle tombe la nuit ou le matin. La rosée produit le *givre* sur les arbres et la *gelée blanche* sur les plantes basses, comme la *pluie ordinaire*, en se congelant sur le sol, donne lieu au *verglas*. | Les chutes d'eau à l'état solide constituent : le *grésil*, si les cristaux sont très-fins, aciculaires, isolés; la *neige*, s'ils sont groupés en flocons; la *grêle*, si l'eau est en grains arrondis ou en masses pleines, irrégulières et plus ou moins volumineuses. *Grésil* se dit aussi d'une petite grêle. | *Giboulée*, Pluie mêlée de neige et de grêle, ou pluie soudaine et fréquente, qu'on observe au printemps dans les climats tempérés. | *Pluies fines* ou *pluies de précipité*, Pluies qui sont sans impétuosité, durent longtemps, tombent verticalement et d'une faible hauteur, s'étendent sur une grande surface de pays, et proviennent d'une subite diminution de la densité de l'air. | Outre les pluies d'eau ordinaire, sous les divers états que nous avons indiqués, il y a encore beaucoup d'autres pluies mal connues, mal interprétées, mal expliquées. Voici les principales : *Pluie de pierres*. V. MÉTÉORITE. Les prétendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères. *Pluie de sang*, de laquelle il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, dues à des gouttelettes de liqueur rouge déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, mais plus souvent à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, la pyrrhine ou divers cryptogames. Les *pluies de papier*, ou de matières sèches et papyracées; les *pluies de glaires* et *d'écume*, les *pluies de graines*, etc., sont des phénomènes dont aucun n'a été étudié avec soin. Les *pluies de sauterelles* proviennent de l'abaissement sur terre des nuées de sauterelles émigrantes. Quant aux *pluies de crapauds*, ou mieux *de grenouilles*, des relations bien circonstanciées, faites par des observateurs sérieux et attentifs, ne laissent pas de doute sur leur réalité; on ne peut les expliquer qu'en admettant qu'elles proviennent de la chute de quelque trombe qui aurait, dans son passage, desséché des étangs remplis de grenouilles. Les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique très-commun, et qui amène de fréquents désastres. C'est une *pluie de cendres* qui a enseveli Herculanum, Stabies et Pompéi. Il y a encore des *pluies noires*, des *pluies jaunes*, des *pluies de soie*, et une foule d'autres pluies mentionnées dans les annales des peuples, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches physiques. | Loc. prov. *Ce sont de petites pluies qui gâtent les grands chemins*, Ce sont les mêmes dépenses qui,

trop souvent répétées, épuisent les fortunes. | *Être à couvert de la pluie*, Avoir une fortune bien assise, ou être assuré d'une protection puissante. | Prov. et fig. *Après la pluie le beau temps*, Après un temps fâcheux viendra un temps meilleur. | *Petite pluie abat grand vent*, Peu de chose suffit pour apaiser une grande querelle. | *Se jeter dans l'eau de peur de la pluie*, Se jeter dans un grand embarras pour en éviter un petit. | *Faire la pluie et le beau temps*, Jouir d'une très-grande influence. Cette manière de parler doit son origine à l'astrologie. Les mages de Chaldée en savaient plus que les autres; ils recherchaient les causes de la pluie et du beau temps, et bientôt ils passèrent pour *faire le beau temps et la pluie*. (Voltaire.) | Dans un sens analogue : *Parler de la pluie et du beau temps*, Dire des futilités, des riens, des choses sans conséquence. Si l'on dit que nous *parlons* dans nos lettres *de la pluie et du beau temps*, on aura raison. (Mme de Sévigné.) | *Une pluie d'or*, De grandes largesses. Faire tomber *une pluie d'or* sur une famille. | Fig. Le duc d'Orléans laissa tomber cette *pluie* à verse, ce débordement de calomnies, faute de pouvoir l'arrêter. (Saint-Simon.) | Artif. *Pluie de feu*, Chute d'un grand nombre d'étincelles de feu produites par une certaine composition de matières inflammables. | Conchyliol. *Pluie d'argent, pluie d'or*, Noms spécifiques de deux espèces de cônes.

PLUMAGE, s. m. Toute la plume qui est sur le corps d'un oiseau. Beau *plumage*. *Plumage* bigarré, sombre. *Plumage* chatoyant. Cet oiseau, dont le *plumage* éclate des plus vives couleurs. (Buffon.) Ici, l'émail des fleurs se mêle au brillant de la verdure, et est effacé par l'éclat plus brillant encore du *plumage* varié des oiseaux. (Lacépède.)

Voit-on le paon superbe, oubliant son *plumage*,
De la simple fauvette afficher le ramage.
(J. B. ROUSSEAU.)

| Le plumage des oiseaux est tantôt uniforme, tantôt tacheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond; d'autres fois, il est varié par plaques en grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Les climats, l'âge, le sexe et l'époque des amours apportent dans le plumage des variations nombreuses. | Fig. Ménippe est l'oiseau paré de divers *plumages* qui ne sont pas à lui. (La Bruyère.)

PLUMAIL, s. m. (*l* mouillée). Petit balai de plumes. | Ancien synonyme de *Plumet*.

PLUMARD, s. m. Technol. Poutre scellée des deux bouts et percée au milieu d'un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMASSEAU, s. m. (pron. *plumaso*; rad. *pluma*, plume). Petit balai de plumes. Un *plumasseau*. Des *plumasseaux*. | Bouts de plumes pour emplumer des flèches et des clavecins. | Chirurg. Tampon de charpie pour panser les plaies.

PLUMASSERIE, s. f. (pron. *plumaseri*). Métier, commerce de plumassier.

PLUMASSIER, IÈRE, s. (rad. *pluma*, plume). Celui, celle qui prépare, teint, blanchit, vend toute sorte de plumes d'oiseaux destinées soit à la parure des femmes et des militaires, soit à l'ornement et à la garniture de certains meubles. | Adjectiv. Un marchand *plumassier*.

PLUME, s. f. (du lat. *pluma*). Organes qui protègent la peau des oiseaux et qui sont des productions analogues aux poils des mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, les plumes se composent de trois parties : d'un *tube corné* ou tuyau creux implanté dans la peau et percé à sa base d'un trou par lequel arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe; d'une *tige* pleine d'une matière spongieuse, et qui est la continuation du tube; de *barbes* tantôt molles, tantôt raides, et terminées par des crochets qui servent à les entrelacer de manière à en former une lame solide, impénétrable à l'air. Comme les poils, les plumes sont sécrétées par un bulbe cylindrique qui occupe le centre d'une espèce de capsule dont les parois sont formées par une gaîne épidermique. Leurs couleurs, variées à l'infini, surpassent quelquefois en éclat celles des pierres précieuses ou des plus belles fleurs. Le jeune oiseau présente rarement les couleurs qu'il aura plus tard. Quelquefois la robe d'été est entièrement différente de la robe d'hiver. La *mue*, ou le renouvellement des plumes, a lieu ordinairement chaque année après la ponte, quelquefois au printemps et en automne; mais régulièrement dans la domesticité. C'est pour les animaux une époque de malaise, pendant laquelle ils perdent leur voix. | Les ornithologistes donnent différents noms aux plumes des diverses parties du corps. Ils appellent *âme de la plume* les cloisons membraneuses que forme la pulpe contenue dans le tube en se desséchant et en se retirant graduellement sur elle-même; *pennes*, les grandes plumes de la queue et de l'aile; *plumes rectrices*, celles de la queue, parce que l'oiseau s'en sert comme d'un gouvernail; *plumes rémiges*, celles des ailes, parce qu'elles font l'office de rames; elles se divisent en *primaires* et *secondaires*, selon qu'elles s'insèrent à la main ou à l'avant-bras; *plumes tectrices* ou *couvertures*, celles qui recouvrent la base des pennes. Celles des autres parties du corps, au-dessous desquelles se trouve un duvet fin et moelleux, paraissent surtout destinées à garantir l'oiseau des atteintes du froid. Deux glandes, situées de chaque côté de la queue, sécrètent une humeur grasse dont le bipède se sert pour enduire, à l'aide de son bec, la surface de son plumage, et le rendre ainsi imperméable à l'eau. C'est de la longueur des plumes dites rémiges que dépend surtout l'étendue du vol. | Les couleurs changeantes des plumes paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches. On se sert des plumes les plus fines, du duvet, pour faire des oreillers, des lits, etc., et des grosses plumes pour écrire. Un balai de *plumes*. Arracher les *plumes* à un oiseau. Les chouettes ont la tête arrondie, sans aigrettes, et sans aucune *plume* proéminente. (Buffon.) Sur sa tête frémit la *plume* voltigeante. (Barthélemy.) | Fig. *Jeter la plume au vent*, S'en remettre au hasard pour décider de ce qu'on doit faire, du parti qu'on doit prendre. Il se dit ordinairement lorsqu'il s'agit d'une chose indifférente, ou que l'on a des raisons déterminantes à peu près égales pour ou contre. | *Lit de plume*, Coutil rempli de plume. Sardanapale, si fameux par son abandon aux voluptés, fut le premier qui fit usage des *lits de plume*. (Sallentin.) | Se dit aussi pour Lit de plume. Aucun ne quitte encor la *plume* enchanteresse. (Boileau.) | Il se dit particulièrement et absolument des plumes préparées comme ornement, comme parure. Tour de *plumes*. Bouquet de *plumes*. Porter des *plumes* à son chapeau. Orner, garnir un bonnet de *plumes*. Il avait un chapeau de feutre gris orné d'une *plume* de coq. (P. Mérimée.) Comme ornement, les plumes les plus estimées sont celles d'autruche, de paon, de héron, de coq, d'oie, de vautour, etc. | Gros tuyau de plume qui sert à écrire. L'usage des plumes pour écrire a remplacé le roseau dès le VIIe siècle. Tailler des *plumes*. Bonne *plume*. Mauvaise *plume*. *Plume* taillée pour écrire en gros, en fin, en ronde. Acheter un paquet de *plumes*. Dessiner à la *plume*. Il faut que j'aille de la *plume* comme des pieds, c. à d. que mes paroles se rapportent à mes actions. (Montaigne.) La *plume* à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter. (La Bruyère.) L'onglée me fait tomber la *plume* des mains. (J. J. Rousseau.) Le seul bruit qui s'élevât était celui des *plumes* qui couraient rapidement sur le papier. (De Vigny.) | *A course de plume*, Sans hésitation, en laissant aller la plume. Ceci est un billet *à course de plume*. (Mme de Sévigné.) | *Plumes hollandaises*, Dont le tuyau a été passé dans la cendre chaude ou dans une lessive, pour en ôter la graisse et l'humidité. | *Plume métallique*, Sorte de bec de plume à écrire qui s'adapte à un manche, et qui est d'un métal assez dur pour résister plus longtemps que les plumes ordinaires, et assez flexible pour former les plus fines liaisons de l'écriture. C'est à un mécanicien nommé Arnoux, du XVIIIe siècle, qu'est due l'invention des *plumes métalliques* ou *plumes de fer*. On sait à quel degré de perfection cette industrie est arrivée aujourd'hui. Birmingham en produit une grande quantité; mais la France rivalise avec l'Angleterre. Les matériaux le plus employés sont l'acier, le laiton, alliés à divers autres métaux. Les plumes métalliques ont l'avantage d'être toutes taillées et de durer longtemps : mais elles manquent en général de flexibilité et déchirent facilement le papier. On fabrique aujourd'hui des plumes en or et en platine, à pointes de rubis et de diamant, qui sont inoxydables et inusables. | *Prendre la plume, mettre la main à la plume*, Commencer à écrire, Se mettre à composer. *Prendre la plume* pour donner à quelqu'un des nouvelles de; pour informer quelqu'un de. *Mettre la main à la plume* sans avoir tracé son plan, sans avoir médité son sujet. De même on dit, *Poser, quitter sa plume*, Cesser d'écrire. | *Tenir la plume*, Être chargé d'écrire les résolutions, les délibérations d'une assemblée, d'une compagnie. | *Ce mot, cette syllabe, cette lettre est resté au bout de ma plume*, J'ai omis d'écrire ce mot, cette syllabe, cette lettre. Dans le sens contraire. *Ce mot s'est présenté, s'est rencontré au bout de ma plume*, Il s'est offert naturellement à mon esprit pendant que j'écrivais. | *Homme de plume*, Homme de cabinet. | *Gens de plume*, Gens d'affaires dont le travail consiste principalement à faire des écritures. *Guerre de plume*, Dispute par écrit entre écrivains. | *Être au courant de la plume*, *Se laisser aller au courant de la plume*, Composer, tracer sa pensée comme elle vient, sans recherche, sans méditation, presque sans attention. | *Être au poil et à la plume*, Être également propre à des travaux, à des occupations de genres très-différents, à des ouvrages manuels et intellectuels, à des ouvrages scientifiques et littéraires, badins et philosophiques. Je vous ferai voir que je *suis au poil et à la plume*. (Molière.) | Style, manière d'écrire. *Plume* incisive, méchante, mordante. Avoir une bonne *plume*, une *plume* élégante. L'autre, sans choix, sans exactitude, d'une *plume* libre et inégale, tantôt charge ses descriptions, s'appesantit sur les détails; il fait une anatomie; tantôt il feint, il exagère. (La Bruyère.) L'amour du genre humain et l'horreur du fanatisme ont conduit ma *plume*. (Voltaire.) Il est bien peu digne d'être célébré par une *plume* telle que la vôtre. (D'Alembert.) Mille sentiments délicieux coulaient de ma *plume*. (J. J. Rousseau.)

L'arme du siècle, c'est la *plume*,
Levier qu'Archimède a rêvé!
Écrivons : quand pour la patrie
La *plume* de fer veille et crie
Aux mains du talent indigné,
Rois, princes, valets, tout ensemble
S'émeut.....
(RÉG. MORIAU.)

| *Plume d'airain*, Style mâle et fort. | *Plume d'or*, Style riche, ample, abondant. | *Plume de fiel*, Style âpre, amer, satirique. | On dit qu'un écrivain *trempe sa plume dans le fiel*, que *le fiel coule de sa plume*, que *sa plume distille le fiel*, pour faire entendre que son style est âcre, hargneux, empreint de colère et de mauvaise humeur. Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma *plume*. (Crébillon.) | Ouvrage, composition littéraire. Vivre de sa *plume*. Aujourd'hui, qui n'a que sa *plume* pour vivre est exposé à mourir de faim. (A. Lafontaine.) | L'auteur lui-même. *Plume* féconde. Proudhon est une *plume* hardie, G. Sand une *plume* poétique, Girardin, une vaillante *plume*.

Une *plume* exercée habilement rassemble
Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un hymen favorable empruntant le secours
Fécondent la pensée, échauffent le discours.
(MILLEVOYE.)

| Loc. prov. *A dure enclume marteau de plume*, Les coups du sort n'accablent pas les hommes dont le cœur est armé de résignation et de patience. | *C'est la plume de l'aigle qui dévore les autres*, Se dit d'un homme qui retire tous les avantages d'une entreprise faite en commun. | *La belle plume fait le bel oiseau*, La parure, les beaux habits, une mise élégante et soignée, ajoutent beaucoup aux avantages naturels, font valoir la taille, la figure. | *Passer la plume par le bec*, Déniaiser. Je ne prétends pas qu'on me fasse *passer la plume par le bec*. (Molière.) | Frustrer quelqu'un des espérances qu'on lui a données. Cet homme s'est laissé *passer la plume par le bec*. | Dans le même sens. *Avoir des plumes de quelqu'un*, Lui gagner de l'argent au jeu. | Dans un sens analogue, mais plus figuré. *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, la plus belle plume de l'aile*, Lui ôter quelque chose de considérable, le priver d'un bel emploi, lui nuire dans son crédit, entraver sa fortune. | *Laisser des plumes, de ses plumes*, Faire quelque perte particulière, perte d'argent. *Laisser des plumes* au jeu. | *Être chargé d'argent comme un crapaud l'est de plumes*, N'avoir pas le moindre argent. | *C'est le geai paré des plumes du paon*, Se dit d'un écrivain qui dérobe les pensées des autres écrivains. Par extens. Se dit de toute personne qui se fait honneur de tout ce qui ne lui appartient pas. | *Chien dressé au poil et à la plume*, ou simplement, *Chien au poil et à la plume*, Chien dressé pour arrêter le gibier à poil et le gibier à plume, comme lièvre, perdrix, etc. | Se dit de même, en fauconnerie, de l'oiseau dressé pour la chasse au lièvre et à la perdrix. | T. de couleur. *Cuire à la plume*, Amener le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres. | Bot. *Plume de paon* ou *de coq d'Inde*, Espèce d'ulve. | Comm. *Alun de plume*, Alun raffiné. | Zooph. *Plume de mer*, Nom vulgaire des pennatules. | Conchyliol. *Plume d'oranger*, Nom marchand d'une coquille univalve. | Mar. *Officiers de plume*, Ceux qui, sur les navires de guerre et dans les ports, sont employés à l'administration. On dit aujourd'hui *Officiers d'administration*. | Minér. *Plume de paon*, Pierre fine de couleur verdâtre, sorte d'émeraude orientale qui a un reflet pourpre à la lumière.

PLUMÉ, ÉE, part. Qu'on a dépouillé de ses plumes. Oiseau *plumé*. Volaille *plumée*. Sa peau ressemble à celle d'un dindon *plumé*. (Buffon.) | Fig. Dépouillé de son argent par ruse, par tromperie. Jeune homme *plumé* au jeu.

PLUMEAU, s. m. (pron. *plumó*; rad. *plume*). Espèce de petit balai fait de fortes plumes de coq, de dindon, ou d'autres volatiles, pour épousseter les meubles. Un *plumeau* grossier. Un *plumeau* fin. Donner un coup de *plumeau*. | Technol. Brin de plume dont on se sert pour figurer les pistils des fleurs artificielles. | Bot. *Plumeau d'eau*, Nom vulgaire de l'hottone des marais.

PLUMÉE, s. f. (rad. *plume*). Ce qui peut tenir d'encre au bout d'une plume à écrire. Une *plumée* d'encre. | Quantité de plumes fournie par un oiseau qu'on a plumé. Tous les ans on plume les oies pour leur ôter les plumes fines ou le duvet; cela s'appelle *faire la plumée*. | Technol. Travail préparatoire du tailleur de pierre pour dresser la surface d'une pierre, pour la dégauchir.

PLUMER, v. a. (rad. *plume*). Arracher les plumes à un oiseau. *Plumer* un pigeon, une volaille, une oie. Monsieur, me dit-il, je ne vous demande que le temps de tuer le canard et de le *plumer*. | Absolum. *Plumer* à froid. *Plumer* dans l'eau chaude. | Loc. prov. et fig. *Plumer la poule sans la faire crier*, Commettre des fourberies, des exactions si adroitement, qu'il n'y ait point de plaintes. | Fig. Duper, dépouiller quelqu'un de son argent. Il s'est laissé *plumer* par des filoux. *Plumez*-le moi, je vous le recommande. (La Fontaine.) J'admire le train de la vie humaine : nous *plumons* une coquette, la coquette mange un homme d'affaires; l'homme d'affaires en pille d'autres; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. (Le Sage.) | *Plumer une peau*, Oter la laine ou le poil de dessus une peau. | *Plumer un roseau*, Oter avec un couteau les feuilles d'un roseau. | SE PLUMER, v. pr. Fig. et famil. Se duper, se dépouiller mutuellement. Il y a des gens qui aiment à vivre dans un monde où chacun songe à *se plumer*.

PLUMET, s. m. (pron. *plumé*; rad. *plume*). Plume d'autruche préparée et mise autour d'un chapeau. Avoir un *plumet* à son chapeau. Un simple *plumet*. Un gros *plumet*. Avoir le *plumet* sur l'oreille. Un *plumet* lui sied bien. | Particul. Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque. *Plumet* blanc. *Plumet* tricolore. Les cavaliers portent fièrement leurs *plumets*.

> Un *plumet* énervé palpite
> Sur leur kolbach fauve et pelé.
> (TH. GAUTIER.)

| Mar. *Plumets de pilote*, Pennon, plumes attachées à un morceau de liége qu'on laisse voltiger pour voir d'où vient le vent.

PLUMETIS, s. m. (pron. *plumeti*). Sorte de broderie faite à la main avec du coton. Un beau *plumetis*. Broder au *plumetis*.

PLUMEUX, EUSE, adj. (du lat. *plumosus*; rad. *pluma*, plume). Qui est fait de plumes, qui est couvert de plumes. Une aigrette *plumeuse* ou des ailes agiles. (Castel.) | Didact. Qui est de la nature de la plume. | Bot. Qui est garni de poils semblables aux barbes des plumes. Pétale *plumeux*. Calice *plumeux*. | Minéral. *Cristaux plumeux*, Cristaux très-déliés et disposés, les uns par rapport aux autres, comme les barbes d'une plume. Ammoniate muriaté *plumeux*.

PLUMIGÈNE, adj. (du lat. *pluma*, plume; *geno*, je produis). Qui engendre les plumes. | *Bulbe plumigène*, L'analogue, chez les oiseaux, du bulbe pileux des mammifères.

PLUMIPÈDE, adj. et s. (du lat. *pluma*, plume; *pes*, *pedis*, pied). Ornithol. Qui a les pattes couvertes de plumes. | S. m. pl. Famille de l'ordre des gallinacés, comprenant ceux qui ont les jambes et quelquefois les pieds garnis de plumes.

PLUMITIF, s. m. (rad. *pluma*, plume). T. de pratique. Papier original sur lequel on écrit les sommaires des jugements d'un tribunal, des délibérations d'une compagnie. Apporter le *plumitif*. Écrire sur le *plumitif*. Greffier du *plumitif*. | *Tenir le plumitif*, Être chargé de prendre note des délibérations d'une compagnie, d'une assemblée délibérante. | Par plaisanterie, Homme de plume, commis de bureau, greffiers, etc. Des *plumitifs*. | *Canaille plumitive*, Expression employée par Beaumarchais pour désigner les écrivassiers, les libellistes.

PLUMOTAGE, s. m. Technol. Façon qu'on donne à la terre destinée au raffinage du sucre. Le *plumotage* est une opération assez difficile.

PLUMOTER, v. a. et n. Technol. Faire le plumotage, rafraîchir la terre qui couvre les formes sans l'ôter de dessus le sucre.

PLUM-PUDDING, s. m. (pron. *ploume-pouding*; de l'angl. *plum*, raisin de Corinthe; *pudding*, boudin). Mets anglais, espèce de gâteau cuit dans l'eau et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, etc., assaisonné ordinairement avec du vin de Madère ou du rhum. Manger du *plum-pudding*. Des *plum-puddings*.

PLUMULE, s. f. (du lat. *plumula*, dim. de *pluma*, plume). Bot. Partie de l'embryon végétal qui est destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol. | Ornithol. Petite plume molle, différente des autres, parmi lesquelles elle se trouve mêlée, et dont les fibres paraissent noduleuses au microscope; c'est le *duvet*.

PLUPART (LA), s. f. (pron. *plupar*; ce substantif est formé elliptiquement de l'adverbe *plus* et du substantif *part*, en sous-entendant grande, *la plus grande part*, qui se disait anciennement. Combien que la peste y fust par *la plus grande part* des maisons. (Rabelais.) Il s'est écrit ensuite *la plus part*, puis avec un trait d'union, *la plus-part*; plus tard en un seul mot, *la pluspart*; et enfin en retranchant l'*s* de *plus*, *la plupart*). La plus grande partie, le plus grand nombre. *La plupart* des hommes meurent sans le savoir. (Buffon.) Commençons par l'extérieur; c'est à quoi s'en tiennent *la plupart* des observateurs. (J. J. Rousseau.) L'émulation est la cause de *la plupart* des maux du genre humain. (Bern. de Saint-Pierre.) | *La plupart* est un collectif partitif. Le verbe, le participe, l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte doit s'accorder avec le nom exprimé ou sous-entendu après *la plupart*. *La plupart* du monde veut que. *La plupart* des femmes n'ont guère de principes, elles se conduisent par le cœur. (La Bruyère.) | Se dit absol., et dans ce cas le verbe se met toujours au pluriel. L'assemblée fut partagée, *la plupart* furent d'avis que. *La plupart*, emportés d'une fougue insensée. (Boileau.) | Il s'emploie quelquefois sans relation à aucun substantif qui précède, et il signifie alors le plus grand nombre des hommes. *La plupart* ne savent pas que désirer sans cesse et n'obtenir jamais est la suprême félicité de la vie. (Delvau.) | *Pour la plupart*, loc. adv. Quant à la plus grande partie. Les femmes sont, *pour la plupart*, niaises ou rouées; les simples et les bonnes sont rares. (Win.) | Dans le même sens, on dit quelquefois *la plupart*, en retranchant la préposition *pour*. Les Persans sont *la plupart* orgueilleux, dissimulés, paresseux et égoïstes. | *La plupart du temps*, loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. *La plupart du temps*, les événements déjouent les calculs des hommes ambitieux.

PLURALISATION, s. f. (pron. *pluralizasion*). Gramm. Action de pluraliser, de donner à un mot le signe du pluriel. La *pluralisation* de certains substantifs est contraire aux usages de la langue.

PLURALISÉ, ÉE, part. Gramm. A qui l'on a donné un pluriel. Mot *pluralisé*.

PLURALISER, v. a. (pron. *pluralizé*; du lat. *pluralis*, pluriel). Gramm. Mettre au pluriel; donner la forme du pluriel. Les prosateurs de ces temps-ci *ont pluralisé* tous les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté.

PLURALITÉ, s. f. (du lat. *pluralitas*; rad. *plures*, plusieurs). Le plus grand nombre, la plus grande quantité. Avoir la *pluralité* des suffrages. Décider quelque chose à la *pluralité* des voix. Le moment n'est pas éloigné où les doctrines démocratiques rallieront la *pluralité* des sympathies et des convictions. (A. D.) | Absol. La majorité des voix, le plus grand nombre des suffrages. Être sûr de la *pluralité*. *Pluralité* douteuse, indécise. | *Pluralité absolue*, Celle qui se forme de plus de la moitié des votes. | *Pluralité relative*, Celle qui l'emporte sur chacune des autres fractions de suffrages. | Il s'emploie aussi au positif et signifie *multiplicité*. La *pluralité* des mondes; la *pluralité* des dieux. C'est la *pluralité* des idées qui porte à les comparer. (J. J. Rousseau.) Toutes les religions, excepté la nôtre, ont accordé aux hommes la *pluralité* des femmes dans le mariage. (Bern. de Saint-Pierre.) | Gramm. Pluriel. Donner à un mot le signe de la *pluralité*. Le caractère *s* est, en français, la marque conventionnelle de l'idée accessoire de *pluralité*.

PLURIEL, ELLE, adj. et s. (du lat. *pluralis*, sous-entendu *numerus*, nombre qui contient, qui marque plusieurs. *Pluriel*, *plurielle*, s'écrivait autrefois *plurier*, *plurière*. Ménage et Bouhours soutiennent contre Vaugelas, en s'appuyant sur l'analogie, que *plurier* est plus correct que *pluriel*; mais, depuis un siècle, l'usage a fait passer *pluriel*). Qui marque, qui indique pluralité. Nombre *pluriel*. Terminaison *plurielle*. Cas *pluriel*. Forme *plurielle*. Se dit par opposition à *Singulier*. | S. m. Nombre pluriel. Le *pluriel* d'un verbe, d'un adjectif, d'un nom. Décliner le *pluriel* d'un nom latin. *Il* est un singulier, *avons* est un pluriel. (Molière.) | Mot qui est au pluriel. La poésie emploie volontiers les *pluriels* à la place des singuliers. | Gramm. arabe. *Pluriel d'excellence* ou *régulier*, Celui qui conserve toutes les lettres et voyelles du singulier. | *Pluriel rompu* ou *irrégulier*, Celui dans lequel la forme du singulier est altérée. | En grec, quand il s'agit d'indiquer seulement deux personnes ou deux choses, on se sert du nombre appelé *duel*; dans cette langue, le pluriel indique plus de deux personnes ou de deux choses.

PLURILOCULAIRE, adj. (du lat. *plures*, plusieurs; *loculi*, loge). Bot. Qui renferme plusieurs loges. Fruit, ovaire *pluriloculaire*.

PLUS, adv. (pron. *plu*; du lat. *plus*). Davantage. Je n'aime point à voir une femme qui a dix ans de *plus* que son visage. (Bautru.) Il faut avoir *plus* de vingt ans pour veiller. (H. Balzac.)

> *Plus* de douceur que de beauté
> Me semble aux femmes nécessaire.
> *Plus* d'éclat que de vérité
> Dans un auteur ne me plaît guère.
> Pour être heureux, il faut avoir
> *Plus* de vertu que de savoir,
> *Plus* d'amitié que de tendresse,
> *Plus* de conduite que d'esprit,
> *Plus* de santé que de richesse,
> *Plus* de repos que de profit.
> (PANARD.)

| *Plus*, précédé de l'article *le*, *la*, *les*, indique le superlatif. *Le plus* honnête, *le plus* savant, *le plus* dévoué, *le plus* égoïste, *le plus* intrigant, *le plus* réactionnaire. L'homme qui a *le plus* vécu n'est pas celui qui a compté *le plus* d'années, mais celui qui a *le plus* senti la vie. (J. J. Rouss.) *Le plus* grand art est de cacher l'art. *Le plus* beau de nos jours passera sans orage. (Lamartine. | On se sert de *le plus*, *la plus*, *les plus*, toutes les fois qu'on veut établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses. Les romans sont les livres *les plus* agréables, *les plus* universellement lus et *les plus* utiles. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mais on se sert de *le plus* invariable, si, au lieu de modifier un substantif, il modifie un adjectif, un participe ou un autre adverbe. Les animaux que l'homme a *le plus* admirés sont ceux qui ont paru participer de sa nature. (Buffon.) | On dit également : *Les positions les plus fausses* ou *les plus fausses positions*, parce que l'adjectif *faux* peut se placer avant ou après le substantif, et qu'on dit très-bien : *Une fausse position* ou *une position fausse*. Mais si l'adjectif ne pouvait précéder le substantif sans blesser l'oreille, la première manière serait seule employée. L'être *le plus* faible a aussi l'instinct de la résistance. (J. J. Rousseau.) | Enfin, si l'adjectif placé avant ou après le nom lui donnait un sens différent, il faudrait avoir soin de ne pas employer une forme pour une autre. L'homme *le plus* honnête de la cour n'est pas toujours *le plus* honnête homme du monde. (D'Alembert.) | Substantiv. *Le plus*. *Le plus* que j'aie jamais ambitionné, dans mes rêves insensés, ç'a été une petite bicoque de chaume, ornée d'une vigne et de quelques pieds de houblon, avec quelques animaux et des enfants. (Duplessis.) | Famil. *Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela*, Il est probable que la chose n'est pas précisément comme on le dit. | On dit de même : *Il y a du plus ou du moins*. | *Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins, la différence ne va que du plus au moins*, Se dit lorsque deux personnes sont tombées d'accord d'une convention, d'un marché, d'un traité, et qu'il n'y a plus qu'une différence en plus ou en moins dans le prix, dans quelqu'une des conditions. | *Plus*, employé absolument, signifie *outre cela*; c'est une espèce de formule dont on se sert dans les inventaires, dans les états de compte, de recette. *Plus* un grand lit en noyer. *Plus* la somme de trois mille louis. | Joint à la négation, il exprime cessation d'action, changement d'état. Aujourd'hui ce n'est *plus* qu'une cage vide. (V. Hugo.) | *Plus*, employé avec répétition. *Plus* une nation est malheureuse, *plus* elle est à craindre. *Plus* je vais en avant, *plus* je trouve qu'il n'y a rien de si doux que le repos de la conscience. (Racine.) | *Plus*, mis en rapport avec *moins*. *Plus* on est sévère pour soi, *moins* on l'est pour les autres. *Moins* nous désirons, *plus* nous possédons. (Buffon.) | Mis en rapport avec *mieux*. Et *plus* on a souffert, *mieux* on sait consoler. (Eug. Süe.) | Didact. *Plus* et *moins*. Mots employés pour indiquer, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution. On s'en sert dans le même sens en algèbre; *plus* se marque par le signe + et *moins* par le signe —. Le dernier affecte les nombres qu'il précède du nom de *négatifs*, le premier de celui de *positifs*. La règle fondamentale de l'algèbre, c'est que *plus* multiplié par

plus, et *moins* multiplié par *moins*, donnent *plus*, tandis que *plus* multiplié par *moins* donne *moins*. | Absol. N'en dire ni *plus* ni *moins*. N'en faire ni *plus* ni *moins*. | *Qui plus, qui moins*, loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Ils se sont empressés de contribuer à cette bonne œuvre, *qui plus, qui moins*. | *Plus de*. S'emploie elliptiquement. *Plus de bonheur, plus d'espoir, plus de larmes, plus de crainte*, etc., c. à d., Il ne faut plus espérer de bonheur, concevoir d'espérance, il ne faut plus pleurer, il ne faut plus avoir de crainte, etc. | *Au plus, tout au plus*, loc. adv., Sert à marquer le plus haut point où une chose puisse atteindre, ou ait atteint. Il aura *tout au plus* le temps d'arriver. | *Il y a plus*, Outre ce qui a été dit, allégué, rapporté. Il m'a fait voir que cet homme est un débauché; *il y a plus*, il m'a prouvé que c'est un fripon. | *Bien plus*. Il ne m'a pas secouru; *bien plus*, il a traîtreusement aidé à ma chute. | *De plus*. Il l'a volé; *de plus*, il l'a maltraité. | Dans le même sens, on dit *Qui plus est*. L'homme prudent doit utiliser le présent : *qui plus est*, il doit s'assurer de l'avenir. | *De plus en plus*, loc. adv., marquant du progrès en bien ou en mal. Le despotisme devient *de plus en plus* insupportable.

Quand chaque jour mes forces me trahissent,
De plus en plus lorsque tremble ma main...
(COGNIARD.)

| *Plus ou moins*, loc. adv. A peu près, environ. Il est dix heures, *plus ou moins*. | Dans un sens analogue, on dit : *Plus ou moins gros, plus ou moins grand. Être plus ou moins exact*, etc. | *Ni plus ni moins que*, Autant que, tout de même que. Aimez cet enfant *ni plus ni moins que* s'il était votre fils. | *Non plus que, pas plus que*. On ne doit exiger aucun travail rude d'un enfant, *non plus que* d'une femme. | *Tant et plus*, Abondamment, extrêmement. Travailler *tant et plus*. | *Sans plus*, loc. préposit. Suivi d'un verbe à l'infinitif. Je vais, *sans plus* tarder, raconter cette affaire. (Boileau.) | Absol. Sans rien ajouter. Je vous donnerai de cette maison quarante mille francs, *sans plus*. | *Sans plus de*, loc. prép. elliptiq. *Sans plus de* délai. *Sans plus de* détours. On se sert de *plus*, répété, ou de *plus* et *moins*, selon le sens de la phrase. Ainsi, on dira : *Plus* vous le poursuivez de vos conseils, *moins* il est disposé, etc. | *D'autant plus*, précédé de *en*, sans être suivi de *que*. Vous l'*en* aimerez *d'autant plus*. Il *en* est *d'autant plus* à craindre. | Après *plus de*, le nom qui suit se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. André et Marie! Ces deux noms si doux n'ont jamais provoqué *plus de* haine et de colère en moi que dans ce moment-là. | Bien que l'expression *plus d'un* réveille une idée de pluralité, elle exige le verbe au singulier. *Plus d'un* pays serait peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les crimes et les erreurs de la politique. (La Harpe.) *Plus d'un* charmant ouvrage serait perdu pour nous. (Delille.) *Plus d'un* pape a mérité le titre de scélérat.

Plus d'une Hélène au beau plumage
Fut le prix du vainqueur.
(LA FONTAINE.)

| Mais cette expression veut le pluriel quand elle éveille une idée de réciprocité. A Paris, on voit *plus d'un* fripon qui se dupent l'un l'autre. (Marmontel.) | Lorsque *plus d'un* est répété, le verbe admet le pluriel. J'ai trouvé *plus d'un* Anglais et *plus d'un* Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leur langue. (Voltaire.) | Si, au lieu de *plus d'un*, il y a *plus de trois, plus de cent*, etc., on met nécessairement le verbe au pluriel. J'en connais *plus de vingt* qui font figure en France. (Destouches.) | Après *le plus, la plus*, le verbe se met tantôt au subjonctif, tantôt à l'indicatif, selon le sens. *Le plus* grand mal que fait un ministre sans probité, c'est le mauvais exemple qu'il donne. (Montesquieu.) *La plus* noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal. (Buffon.) | *Non plus*, S'emploie dans un sens négatif. Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler; je ne sais pas *non plus* en quelle posture je dois me mettre. (Montesquieu.) | Dans les comparaisons de supériorité et d'infériorité, le second terme peut être, selon le cas, exprimé, soit en entier, soit en partie, et quelquefois même entièrement ellipsé. En effet, il est permis de dire : 1° On ne peut perdre sa fortune *plus* gaîment que vous ne le faites; 2° On ne peut perdre sa fortune *plus* gaîment que vous; 3° On ne peut perdre sa fortune *plus* gaîment. Les cerfs blancs n'étaient pas *plus* communs anciennement qu'ils ne le sont aujourd'hui. (Buffon.) | Quand *plus* est répété, on peut faire usage de *et* devant le second ou le supprimer. Il y a de nombreux exemples de l'une et de l'autre construction. *Plus* l'offenseur est cher, *plus* on ressent l'injure. (Racine.) *Plus* les hommes s'accumulent, *et plus* ils se corrompent. (J.-J. Rousseau.) *Plus* un tyran vieillit, *plus* il est oppresseur.

PLUSAGE, s. m. (pron. *pluzage*). Technol. Action de pluser. Le *plusage* des laines.

PLUSER, v. a. (pron. *pluzé*). T. de cardeur. Éplucher la laine. *Pluser* la laine.

PLUSIAQUE, adj. (pron. *pluziak*; du gr. πλουσιακός, opulent). Minéral. Qui est riche ou fertile en métaux ou en pierres précieuses. Terrain *plusiaque*. | S. m. pl. Géol. Groupes de terrains clysmiens, comprenant ceux d'où l'on extrait toutes les matières que les hommes considèrent comme la source des richesses, telles que les diamants, les pierres gemmes, l'argent, le platine, l'or, etc.

PLUSIEURS, adj. pl. (pron. *pluzieur*; du lat. *plures*, même signif.). Un nombre indéfini, un nombre plus ou moins considérable. Il est arrivé *plusieurs* navires. Avoir *plusieurs* affaires. En *plusieurs* occasions. Il y a *plusieurs* remèdes qui guérissent de l'amour, mais il n'y en a point d'infaillibles. (La Rochefoucauld.) | Il se dit souvent d'un nombre moindre par rapport à un nombre plus considérable. De tous ces événements, il ressort *plusieurs* enseignements. Parmi tous ces animaux, il y en a *plusieurs* qui vivent longtemps. | Quelques grammairiens veulent que *plusieurs* employé absolument soit pronom. Suivant nous, *plusieurs* est toujours adjectif; quand il est seul, c'est qu'il y a ellipse du substantif. *Plusieurs pensent*, c'est pour *plusieurs personnes pensent*. | Il s'emploie aussi d'une manière relative, c. à d. en rapport avec un nom déjà exprimé. *Plusieurs* des prisonniers qu'on avait renvoyés de Rome accompagnèrent les ambassadeurs et se répandirent en différents quartiers de la ville. (Rollin.) | Il se répète ordinairement devant chaque substantif quand il y en a plusieurs d'énoncés. Les synonymes sont *plusieurs* discours ou *plusieurs* phrases différentes qui signifient une même chose. (La Bruyère.) | Cependant, quand les mots ont à peu près le même sens, on peut ne l'exprimer que devant le premier. Un jeune poète, membre de *plusieurs* lycées et académies, vint me voir. (Bern. de Saint-Pierre.) Un savant membre de *plusieurs* sociétés.

PLUS-QUE-PARFAIT, s. m. Gramm. Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. Il *avait terminé* son repas quand nous entrâmes dans la salle à manger. Ce mot répond imparfaitement à l'idée qu'il représente. On considère cette forme comme exprimant doublement l'idée du passé, d'abord relativement au moment où l'on parle, ensuite relativement à une autre action faite dans un temps passé; d'où elle a été appelée, assez improprement, *plus-que-parfait*, c. à d. *plus que passé*. | *Le passé défini* ne doit jamais s'employer pour le *plus-que-parfait*; on dira donc : *Je n'ai* pas *su* que *vous aviez quitté* la France, et non que *vous avez quitté*; car l'action de *quitter*, antérieure à celle de *savoir*, ne peut se rendre par le même temps.

PLUS TÔT, adv. Dans un temps antérieur. Vous auriez dû arriver *plus tôt*. L'hirondelle arrive *plus tôt* dans les contrées plus méridionales. (Buffon.) | *Au plus tôt*, Au plus vite, dans le plus court délai, le plus promptement possible. Venez *au plus tôt*. Mentor persuada à Idoménée qu'il fallait *au plus tôt* chasser Protésilas et Timocrate. (Fénelon.) | Il ne faut pas confondre *plus tôt*, qui indique un temps, un espace, avec *plutôt*, qui marque une préférence.

PLUS-VALUE, s. f. La somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée. Dans les indemnités accordées à la suite d'expropriations pour utilité publique, on fait entrer en ligne de compte la *plus-value* des établissements.

PLUTARQUE. Célèbre écrivain et philosophe grec, né à Chéronée, ville de Béotie. L'année précise de sa naissance est inconnue, mais on sait que, lors du voyage de Néron dans la Grèce, qui eut lieu l'an 66 de J. C., il suivait, à Delphes, les leçons du philosophe Ammonius, et l'on en conclut qu'il vit le jour vers le milieu du premier siècle de notre ère. Dès sa jeunesse, Plutarque se fit remarquer par ses talents et ses connaissances, et obtint l'estime de ses concitoyens, qui lui confièrent des missions importantes. Il parcourut la Grèce pour écouter les leçons des philosophes qui résidaient dans les différentes villes de ce pays; il alla à Rome, où il donna des leçons publiques de philosophie, auxquelles venaient assister des personnages illustres, tels que Adrien, Trajan, etc. Ce dernier accorda à Plutarque les honneurs consulaires, et lui confia le gouvernement de l'Illyrie. De retour dans sa patrie, il fut honoré de la charge d'archonte et revêtu de la dignité de prêtre d'Apollon. On présume qu'il mourut dans un âge très-avancé, en 118 ou 140. Les écrits composés par Plutarque étaient très-nombreux; il nous en reste environ les deux tiers, qui occupent, par le texte grec seul, deux volumes in-folio. On en a fait deux classes, dont l'une contient les *Vies parallèles*, et l'autre porte le nom d'*Œuvres morales*. Les *Vies parallèles*, où les hommes illustres de la Grèce se trouvent en présence de ceux de Rome, sont le chef-d'œuvre de Plutarque; elles sont aussi instructives qu'agréables, et le singulier talent de l'auteur pour la narration en rend la lecture très-attachante. La peinture des caractères, en particulier, est tracée de main de maître. On voit que Plutarque aimait ardemment la liberté, au plaisir qu'il prend à peindre les grands hommes qui l'aimaient aussi, Brutus, Pélopidas, Démosthènes, etc. L'héroïsme est une vertu qu'il exalte et qu'il nous apprend à pratiquer. Sans Plutarque, jamais ces grands hommes de la Grèce et de Rome ne seraient devenus aussi populaires. Amyot, son traducteur, n'a pas peu contribué, par son style naïf, à appeler sur Plutarque l'attention générale et à en rendre la lecture familière. Parmi ses œuvres morales on remarque : *de l'Origine de l'âme, du Génie de Socrate, du Silence des oracles, Questions de table, Contradictions des stoïciens, les Préceptes du mariage, le Banquet des sept sages*, etc. Comme philosophe, Plutarque suit Platon dans sa croyance à l'immortalité de l'âme, au bien moral, à la providence et à la justice divines.

PLUTON (du gr. Πλούτων, qui donne la richesse, parce que, comme le remarque ingénieusement Platon, dans le *Cratyle*, Pluton n'est pas seulement le

Pluton.

distributeur de la richesse matérielle, mais c'est lui qui dispense aux morts les vrais biens de l'âme). Mythol. Dieu des enfers, fils de Kronos et de Rhéa, fut, à sa naissance, englouti dans l'estomac paternel, puis rendu au jour par l'effet d'un breuvage que Métis administra au dieu vorace. Lorsque les trois frères, Pluton, Jupiter et Neptune, se partagèrent l'empire du monde, Pluton eut les régions inférieures, les entrailles du globe, le règne minéral, la terre proprement dite. Pluton est donc le roi des ténèbres et de la mort, comme son frère aîné est le roi de la lumière et de la vie. On a peu de choses à recueillir dans la légende du monarque des silencieux royaumes. Dans la guerre contre les Titans, il combattit protégé par un casque qui rendait invisible et que les Cyclopes avaient forgé pour lui. Pour donner une reine à ses mornes sujets, il fut réduit à enlever Proserpine. Malgré les réclamations de Cérès et l'intervention de Jupiter, la jeune déesse partagea irrévocablement le trône des enfers, et s'accommoda assez bien de son sévère époux. Le désir sacrilége d'enlever à Pluton sa compagne fit descendre aux sombres bords Thésée et Pirithoüs. Le dieu, irrité, immola ce dernier et retint Thésée dans une étroite captivité. Mais Hercule délivra l'audacieux aventurier. On ne sacrifiait à Pluton qu'au milieu des ténèbres et seulement des victimes noires. On lui consacrait le cyprès, le buis, le narcisse, l'adiante. On le représente coiffé du casque d'invisibilité, tenant pour sceptre une fourche à deux dents, assis avec Proserpine sur un

trône d'ébène ou dans un sombre char attelé de noirs coursiers. Il était honoré d'un culte à Nysa.

PLUTONIEN, IENNE, adj. Mythol. Qui appartient à Pluton. Le royaume *plutonien*. Les demeures *plutoniennes*. | Géol. Qui a été produit par les feux souterrains. Sol *plutonien*. Couche *plutonienne*. Les roches *plutoniennes*. | *Terrains plutoniens*, Classe de terrains de formation ignée. Dans ce sens on dit aussi *Plutonique*.

PLUTONISME, s. m. Géol. Hypothèse dans laquelle on attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la formation des principales couches de la croûte du globe. On l'oppose à *Neptunisme*.

PLUTONISTE, s. Géologue qui admet le plutonisme, qui attribue à l'action des volcans la formation des principales couches du globe.

PLUTONIUM, s. m. (pron. *plutoniome*). Nom donné à des gouffres dont on ne connaissait pas la profondeur et qui exhalaient des vapeurs enflammées et méphitiques.

PLUTÔT, adv. qui marque la préférence. Choisir une chose *plutôt* qu'une autre. Suivre *plutôt* la vertu que le vice. *Plutôt* mourir que de commettre pareille lâcheté. Elles usent de tours de phrases *plutôt* que de prononcer certains noms. (La Bruyère.) C'est ici une effusion de mon cœur *plutôt* qu'un ouvrage de mon esprit. (Fléchier.) C'est là changer un vers *plutôt* que de le corriger. (Voltaire.)

Ah! *plutôt* qu'un moment cet affront m'obscurcisse,
Renonçons à l'autel, abandonnons l'office.
(BOILEAU.)

| Il est permis de dire avec la préposition *de* : Périr *plutôt* que *de* souffrir; ou avec ellipse de la préposition : Périr *plutôt* que souffrir. *Plutôt* souffrir que mourir. (La Fontaine.) | Le *de* n'est pas explétif, comme l'ont cru certains grammairiens; il est toujours sous la dépendance d'un mot sous-entendu, qui peut être l'*acte*, le *devoir*, la *nécessité*, ou tout autre mot, selon les circonstances. Ton épouse veut mourir de ta main *plutôt* que *d'être* à moi. (Voltaire.) | Absol. Voyez *plutôt*. Abîme tout *plutôt*, c'est l'esprit de l'Église. (Boileau.) Dure, dure *plutôt* l'honorable indigence. (J. B. Rousseau.) | Se dit par manière de correctif. C'est un petit village ou *plutôt* un hameau. (Boileau.) Je rentre dans le sentier obscur, mais non pénible de la vie intime; je m'y sauve de moi-même, ou *plutôt* je m'y reconquiers. Je déteste les prêtres, ou *plutôt* je les exècre.

Quelle est cette déesse énorme,
Ou *plutôt* ce monstre difforme?
(J. B. ROUSSEAU.)

PLUTUS (altération du nom de Pluton). Mythol. Dieu de la richesse et des mines de métaux précieux, fils de Jasion et de Cérès, ce qui signifie que le travail de l'agriculture donne la richesse. Dans les premiers temps, Plutus n'était pas aveugle; mais, comme il n'accordait ses dons qu'aux hommes vertueux, Jupiter le priva de la vue, afin qu'il répartît sans distinction la richesse entre les bons et les méchants. Sa demeure était dans les entrailles de la terre. Il était faible, impuissant et boiteux, quand il venait chez quelqu'un; mais il se retirait avec rapidité et semblait alors avoir des ailes. La Fortune le portait sur ses bras; il se trouvait aussi à la suite de Minerve. On le représente ordinairement sous les traits d'un vieillard, ayant les yeux bandés, tenant une bourse à la main. | Poétiq. La richesse inintelligente et partiale.

Puis, dans la foule où l'on pousse, où l'on beugle,
J'ai vu s'enfuir *Plutus* qui s'égarait.
Pour devenir le chien de cet aveugle,
Chien parvenu, donne-moi ton secret.
(MÉG. MOREAU.)

| Entom. Nom donné à une espèce d'altise, d'une belle couleur dorée, polie en dessus, d'un noir bronzé en dessous. Le *plutus* des marais.

PLUVIAL, ALE, adj. (du lat. *pluvialis*; rad. *pluvia*, pluie). Qui a rapport à la pluie, qui amène la pluie. Phénomène *pluvial*. Saison *pluviale*. Des vents *pluviaux*. Peu usité. | Qui est de pluie. Eau *pluviale*. On recueille les eaux *pluviales* dans les citernes. | Bot. *Souci pluvial*, La calendule dont la fleur blanche annonce la pluie en se fermant. | S. m. Grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne et est attaché par devant avec deux agrafes. Son nom lui vient de ce que primitivement on le mettait pour se préserver de la pluie. | Erpét. Nom vulgaire du crapaud sonnant.

PLUVIATILE, adj. (du lat. *pluvia*, pluie). Phys. Se dit d'une température produite par la pluie. Température *pluviatile*. | Il se dit aussi d'un terrain modifié par l'action des pluies. Terrain *pluviatile*.

PLUVIER, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des pressirostres, voisin des outardes, dont ils se distinguent par leur bec grêle, renflé vers son extrémité. On les divise en *pluviers proprement dits* et en *œdicnèmes*. Les pluviers, dont le bec est renflé en dessus seulement et occupé dans les deux tiers de sa longueur par les narines, ce qui le rend plus faible, ont été ainsi nommés parce qu'on ne les trouve chez nous qu'à l'époque des pluies de l'automne et du printemps. On les voit en troupes nombreuses sur les bords de la mer, des marais, des fleuves, poussant fréquemment un petit

Pluvier.

cri, et frappant la terre avec leur pied pour en faire sortir les vers et autres petits animaux dont ils se nourrissent. Nous en possédons plusieurs espèces. La plus commune, le *pluvier doré*, qui est de la taille d'une forte grive et répandue sur presque tout le globe, a le plumage noirâtre, pointillé de jaune, doré sur le dos et les ailes, avec la gorge et le ventre blancs.

PLUVIEUX, EUSE, adj. (du lat. *pluvia*, pluie). Abondant en pluie. Temps *pluvieux*. Saison *pluvieuse*. Habiter un climat *pluvieux*. | Qui amène ou qui présage la pluie. Vent *pluvieux*. Signe *pluvieux*. Constellation *pluvieuse*. Il suffit d'y peindre l'effet d'un nuage *pluvieux* sur une partie de la forêt. (Bern. de Saint-Pierre.) | Bot. *Césalpine pluvieuse*, Arbre singulier qui distille, dit-on, des gouttes comme s'il tombait de la pluie. | Il se dit aussi des plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps menace de se mettre à la pluie. Calendule *pluvieuse*. Je possède plusieurs pieds de la calendule *pluvieuse*.

PLUVIOMÈTRE, s. m. (du lat. *pluvia*, pluie; du gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument gradué, récemment imaginé pour mesurer la quantité moyenne de pluie qui tombe par an dans une localité. Consulter le *pluviomètre*.

PLUVIÔSE, s. m. (pron. *pluviôze*; du lat. *pluviosus*; rad. *pluvia*, pluie). Cinquième mois de l'année dans le calendrier républicain. Il commençait le 10 janvier et finissait le 10 février. Son nom lui venait des pluies, qui sont ordinairement plus fréquentes dans ce mois que dans les autres.

Fleuve, mer, fontaine, ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence,
Pluviôse est l'enfant nouveau
Et le père de l'Abondance.
(SALLENTIN.)

PLYMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre (Devonshire), au fond d'une baie, entre les embouchures de la Plym et de la Tamar, à 346 kilom. S. O. de Londres; 53,000 habit. Son port, un des plus beaux de l'Europe, se compose de quatre ports : Suttonpool, Catwater, Hamoaze et Stonehouse; il est défendu par une citadelle et un fort, est protégé par une énorme digue, dite Breakwater (Brise-flots), et éclairé par le fameux phare d'Eddystone. Beau théâtre, hôpital pour la marine, vastes casernes, Athénée, École royale de marine, Observatoire. Les chantiers de construction, les docks et l'arsenal sont à Devonport, qui n'est séparé de la ville que par l'estuaire du Tamar et de la Plym, et qui jusqu'en 1827 a fait partie de Plymouth.

PNÉOMÈTRE, s. m. (du gr. πνεῖν, respirer; μέτρον, mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité d'air inspiré et expiré.

PNÉOMÉTRIE, s. f. Emploi du pnéomètre et résultats qu'il donne.

PNEUMA, s. m. (du gr. πνεῦμα, air, souffle). Nom que, dans l'ancienne philosophie, les stoïciens donnaient à un prétendu principe de nature spirituelle qu'ils considéraient comme un cinquième élément. | Philos. Mot grec, signifiant *air*, *souffle*, et servant à composer plusieurs mots scientifiques, tels que *pneumatologie*, *pneumonie*, *pneumopéricardie*, *pneumatique*, *pneumothorax*, etc.

PNEUMARTHROSE, s. f. (du gr. πνεῦμα, air; ἄρθρον, articulation). Méd. Sécrétion d'air dans une cavité articulaire. La *pneumarthrose* peut survenir après le rhumatisme articulaire, et d'ordinaire elle disparaît spontanément en quelques jours ou quelques heures.

PNEUMATICITÉ, s. f. (du gr. πνεῦμα, air). Phys. État d'un corps dans lequel l'air a la faculté de s'introduire.

PNEUMATIQUE, adj. (du gr. πνεῦμα, air, souffle, vent). Phys. Qui est relatif à l'air. | *Machine pneumatique*, aussi appelée *machine Boyle*, *machine du vide*, Machine qui sert à raréfier autant que possible l'air contenu dans un vase quelconque ou dans un récipient. La machine pneumatique employée aujourd'hui se compose de deux corps de pompes cylindriques; dans chacun se meut un piston auquel on imprime alternativement un mouvement d'abaissement et d'élévation, au moyen d'un pignon denté s'engrenant sur une crémaillère adaptée à la partie supérieure de chacun des pistons. L'opérateur met ce pignon en mouvement à l'aide d'un double levier, de sorte que l'un des pistons s'élève, tandis que l'autre s'abaisse, et réciproquement. Chaque piston doit être parfaitement ajusté, et sa face inférieure doit venir s'appliquer exactement sur le fond de la pompe; ce piston lui-même est traversé par une tige métallique d'environ $0^m,005$ plus courte que la distance du maximum d'élévation du piston au fond du corps de pompe, et qui se termine par un cône destiné à venir s'emboîter exactement dans une ouverture de petite dimension communiquant par un conduit avec le plateau de la machine pneumatique qui reçoit les appareils dans lesquels on veut faire le vide, soit

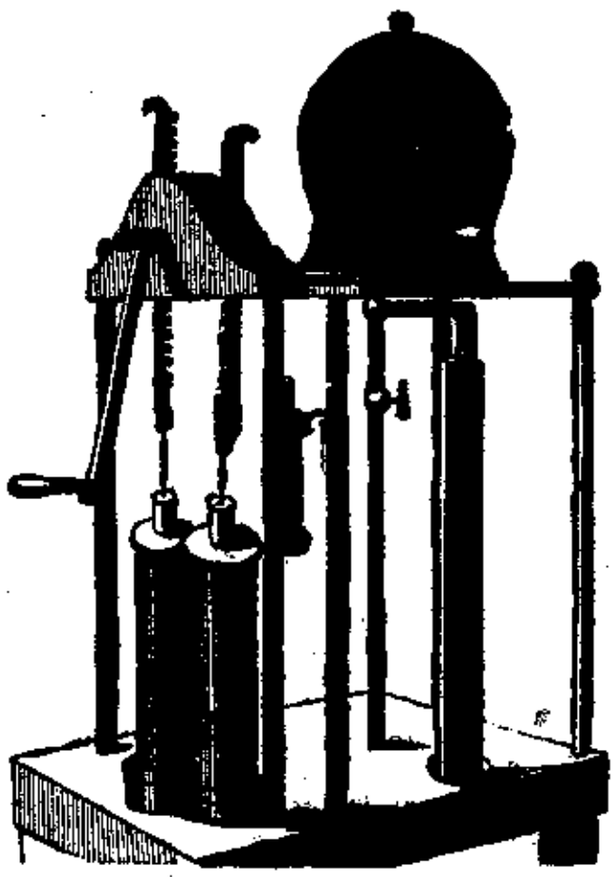

Machine pneumatique.

qu'ils s'appliquent sur ce plateau en glace dépolie et doucie, soit qu'ils se vissent sur l'extrémité libre du conduit. Le piston renferme dans son épaisseur une soupape qui s'ouvre de bas en haut et qui laisse par conséquent sortir l'air sans le laisser entrer. Il est inutile d'ajouter que toutes ces pièces sont soigneusement enduites d'un corps gras qui facilite leur jeu en s'opposant au passage de l'air. Toute parfaite que soit la machine, on n'arrive jamais à faire un vide aussi complet que le vide barométrique : on ne saurait en effet faire le vide qu'à $\frac{1}{1000}$ près. La machine pneumatique a rendu d'immenses services à la physique, en démontrant la pesanteur de l'air atmosphérique, la résistance qu'il oppose à la chute des corps, et combien il est essentiel à la vie des animaux et des végétaux. C'est à Otto Gue-

ricke (1602-1686), bourgmestre de Magdebourg, qu'on doit l'invention de la machine pneumatique, vers 1650. Boyle l'améliora, et depuis elle a encore reçu plusieurs perfectionnements. Des chimistes habiles prétendent qu'en tout temps on pourrait faire de la glace dans la *machine pneumatique*, (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Votre indifférence et vos mépris ont fait, comme avec une *machine pneumatique*, le vide dans mon cœur. (Duplessis.) | *Briquet pneumatique*, Petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou par la compression subite de l'air. | *Chimie pneumatique*, Celle qui s'occupe des différents gaz. | *Cuve pneumatique* ou *hydro-pneumatique*, Appareil chimique qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations qui ont pour but leur préparation. | Méd. anc. *Secte pneumatique*, Secte médicale fondée par Athénée, qui attribuait la santé et la maladie aux diverses proportions d'un principe de nature spirituelle, appelé *pneuma*, avec les autres principes élémentaires. | Bot. *Vaisseaux pneumatiques*, Cavités pleines d'air qui se forment au milieu du tissu des plantes, par l'effet de la rupture du tissu cellulaire. | Philos. Nom donné, dans le gnosticisme valentinien, au principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome, ou l'ensemble des éons.

PNEUMATIQUE, s. f. Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air, c. à d. sa matérialité, sa pesanteur, son élasticité. | Par extens. Étude des propriétés analogues que possèdent les autres gaz permanents.

PNEUMATOCÈLE, s. f. (du gr. πνεῦμα, air, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur gazeuse, et spécialement distension de la tunique vaginale par des gaz, qui forme une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendant un son clair quand on la percute. | Accumulation de gaz dans une anse d'intestin hernié. | Infiltration gazeuse dans le tissu cellulaire du scrotum.

PNEUMATOLOGIE, s. f. (du gr. πνεῦμα, esprit; λόγος, discours). Philos. Partie de la métaphysique qui traite de l'âme humaine et de Dieu. On la divise, d'après son double objet, en psychologie et théologie. | Traité des substances spirituelles; doctrine des intelligences célestes; science d'êtres intermédiaires entre les hommes et la Divinité. La pneumatologie, à laquelle se sont tant attachés les gnostiques, a sa source dans la Perse et dans l'Inde.

PNEUMATOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la pneumatologie, aux pneumatologues. Monument *pneumatologique*. Vision *pneumatologique*.

PNEUMATOLOGUE, s. Celui, celle qui a écrit sur la science des esprits. | Celui qui croit à la pneumatologie, qui admet l'existence de génies intermédiaires entre les hommes et Dieu. Zoroastre, Paracelse, les gnostiques, Swedenborg, Saint-Martin, les Spirites sont des *pneumatologues*.

PNEUMATOSE, s. f. (du gr. πνεῦμα, vent), Pathol. Maladie causée par un développement et une accumulation de gaz. La *pneumatose* du tissu cellulaire constitue l'*emphysème*. La *pneumatose gastrique* ou *intestinale* est communément désignée sous le nom de *vents*, de *flatuosités*, de *coliques venteuses*, de *tympanite*.

PNEUMOCÈLE, s. f. (du gr. πνεύμων, poumon; κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur, molle, arrondie, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration et diminue dans l'aspiration. Le prince est affecté d'une *pneumocèle*.

PNEUMOGASTRIQUE, adj. (du gr. πνεύμων, poumon; γαστήρ, estomac). Anat. Se dit du nerf vague ou de la huitième paire, qui se ramifie au poumon et à l'estomac. La lésion des nerfs *pneumogastriques* est toujours suivie d'accidents plus ou moins graves. | S. m. Le muscle pneumogastrique. Dans son trajet, le *pneumogastrique* fournit beaucoup de rameaux.

PNEUMONIE, s. f. (du gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du tissu pulmonaire, vulgairement appelée fluxion de poitrine. *Pneumonie* chronique. *Pneumonie* aiguë. Cette maladie est une des plus fréquentes; dans la plupart des cas elle consiste dans l'inflammation de la membrane séreuse qui tapisse les parois internes des cavités thoraciques, et se réfléchit sur les poumons, qu'elle enveloppe; d'où le nom de *pleuropneumonie*, par lequel on la désigne le plus souvent, et qui indique l'inflammation simultanée de la plèvre et du tissu pulmonaire. L'impression du froid, surtout si cette condition atmosphérique agit au moment où le corps est médiocrement échauffé et couvert d'une sueur légère, est la cause sous l'influence de laquelle se développe le plus ordinairement la pneumonie. Mais cette cause n'est pas la seule, et, dans un certain nombre de cas, on est forcé d'admettre une funeste prédisposition, qui fait que le poumon s'enflamme sous l'empire des causes les plus diverses. Dans tous les cas, cette phlegmasie doit être considérée comme une maladie grave qui met la vie en péril. Elle l'est encore davantage lorsqu'elle se développe comme complication d'une autre maladie. Heureusement la science est en possession de moyens d'investigation rigoureux, qui lui permettent de reconnaître cette maladie à son début comme aux diverses phases de son développement, et de la combattre avec succès. On dit aussi *Pneumonite*.

PNEUMONIQUE, adj. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Méd. Qui est affecté d'une pneumonie. Un malade *pneumonique*. | Qui est employé contre la pneumonie. Un remède *pneumonique*. | Substantiv. Un *pneumonique*. Les *pneumoniques*.

PNEUMOTHORAX, s. m. (du gr. πνεύμων, poumon; θώραξ, poitrine). Méd. Épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent le *pneumothorax* est formé par l'air atmosphérique, qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule; mais il est aussi des cas où le *pneumothorax* se forme à la suite d'une pleurésie latente.

PÔ. Géogr. Le plus grand fleuve d'Italie, nommé par les anciens *Eridanus*, puis *Padus*. Il prend sa source dans le Piémont, au mont Viso, dans les Alpes Cottiennes, à une hauteur d'environ 2,000 mètres, près du village *Pian del Re*, sur la frontière française, coule de l'O. à l'E., arrose Carignan, Turin, Casal, Plaisance, Crémone, Guastalla, et se jette dans l'Adriatique après un cours de 650 kilom. par deux branches principales et par sept autres bouches plus petites. Il reçoit à droite, le Tanaro, la Scrivia, la Trebbia, le Taro, la Lenza, le Crostolo, la Secchia, le Panaro et le Reno; à gauche, la Doria, la Stura, la Sésia, le Tessin, l'Adda, l'Oglio et le Mincio, et vers la fin de son cours communique avec l'Adige par plusieurs bras. Le bassin du Pô formait presque entièrement la *Gaule Cisalpine*, que ce fleuve divisait en deux parties, dites *Gaule Cispadane* et *Gaule Transpadane*. Le Pô cause souvent de grands ravages par ses débordements, et de temps en temps il change de lit; alors les terrains marécageux qu'il abandonne sont employés à la culture du riz. En plusieurs endroits, il est garni de digues. Le canal *Grand Naviglio* l'unit en droite ligne au Tessin. | Le Pô a donné son nom à trois départements pendant la domination des Français en Italie; département du Pô, formé d'une partie du Piémont, chef-lieu, Turin; département du Bas-Pô, formé d'une partie de l'État ecclésiastique, chef-lieu, Ferrare; département du Haut-Pô, formé d'une partie du duché de Milan, chef-lieu, Crémone.

POCHADE, s. f. Esquisse, croquis fait rapidement et sans études, mais cependant avec une certaine teinte chaude qui tient lieu de correction et d'élégance. Spirituelle *pochade*. Folle *pochade*. Faire une *pochade*. | Par extens. Espèce d'esquisse, de plan jeté sur le papier, avec quelques traits çà et là pour donner une idée de l'ouvrage que l'on veut faire. Après sa mort, on a trouvé une multitude de projets, de canevas, de *pochades* dont lui seul aurait pu faire des livres.

POCHE, s. f. (du saxon *poch*, sac). Petit sac qui fait partie de l'habillement, où l'on met certains objets que l'on porte ordinairement sur soi. *Poche* de gilet, d'habit, de redingote. Emplir ses *poches*. Mouchoir de *poche*. J'ai mis fort prudemment mon argent dans ma *poche*. (Regnard.) | Fig. *Mettre en poche*, Mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination. | *Revenu dans la poche*, Revenu net. | *Dictionnaire de poche*, Petit dictionnaire très-portatif. | *Pistolet de poche*, Petit pistolet. | *Payer de sa poche*, Payer de ses propres deniers. | *L'argent de la poche* ou *l'argent de poche*, L'argent que l'on destine à ses menus plaisirs. | La partie de la solde militaire mise à la disposition du soldat. Et je partis pour conquérir le monde avec mon sou de *poche*, ma clarinette de cinq pieds et ma gourde pleine d'eau-de-vie. (Championnet.) | Prov. et famil. *Jouer de la poche*, Donner de l'argent. | On dit dans le même sens: *Chercher à sa poche*, *Mettre la main à la poche*. | *Manger son pain dans sa poche*, Manger seul sa fortune sans en faire part à personne. | *Acheter chat en poche*, Conclure un marché sans connaître particulièrement l'objet qu'on achète. A Paris, on se marie sans seulement se connaître, sans s'aimer; c'est ce qu'on peut appeler *acheter chat en poche*. (Franck.) | *Vendre chat en poche*, Vendre une chose sans l'avoir montrée. | Loc. prov. famil. *Tenir une affaire dans sa poche*, ou *avoir son affaire en poche*, Être assuré du succès d'une affaire. | Comm. Grand sac de toile dans lequel on met de l'avoine, du blé, etc. Une *poche* de froment. Louer des *poches*. Acheter des *poches*. On dit mieux *sac*. | T. de chasse. Espèce de filet avec lequel on prend les lapins au furet. | T. de pêche. Manche de filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble. | Espèce de sac en filets avec lequel on prend la menuise. | Ornithol. Jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail des aliments. Ce poulet avait la *poche* pleine. | Méd. Sac, sinus qui se forme dans une plaie, dans un abcès. | Faux pli d'un habit mal taillé. Ce paletot fait des *poches* en plusieurs endroits. | Petit violon que les maîtres à danser portent dans la poche quand ils vont donner leurs leçons. On dit aussi *Pochette*. | Technol. Cuiller de fer avec un long manche, dont les fondeurs en métaux se servent pour puiser le métal en fusion. | Creuset qui est terminé par une espèce de tour en forme de cône tronqué. | Espèce de sac dans lequel les cloutiers vendent différentes sortes de broquettes; la quantité de broquettes qui peut tenir dans une poche d'une grandeur déterminée. | *Poche de navette*, Partie creuse qui est au milieu de la navette, et où l'ouvrier place le petit tuyau de roseau sur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles. | Zool. Nom donné à un chéiroptère qui appartient au genre taphien, parce qu'il présente un repli ou poche dans la membrane de ses ailes, près du coude. | Ornithol. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉ, ÉE, part. Meurtri de coups. | *Œufs pochés*, Œufs cuits dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans avoir été battus ensemble. | Fig. Meurtri et gonflé. Vous avez l'œil *poché*, bosse au front, nez sanglant. (Voltaire.) Le pauvre enfant avait la figure *pochée*. | *Écriture toute pochée*, Écriture dont les lettres sont mal formées et pleines d'encre.

POCHER, v. a. (rad. *poche*, ou de l'allem. *pochen*, frapper). Faire en frappant une meurtrissure suivie de gonflement ou d'enflure. Il m'a presque *poché* les yeux au beurre noir. (Rabelais.) Le gamin *avait poché* le nez de son camarade. | Art culin. *Pocher des œufs*, Les faire cuire dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans les battre ensemble.

POCHETER, v. a. (rad. *poche*). Porter quelque temps dans sa poche certaines choses bonnes à manger, que l'on croit être meilleures après cela. *Pocheter* des marrons, des truffes, des olives. On *pochette* aussi les pommes d'api.

POCHETTE, s. f. (dimin. de *poche*). Petite poche. Mettre les mains dans ses *pochettes*. Il est familier et se dit en parlant à des enfants. | Loc. prov. *Belles pochettes, et rien dedans*, Se dit d'un homme pauvre vêtu avec luxe. | Fig. On leur donne à coups de fouet en gants leur *pochette* pleine de science. (Montaigne.) | Petit filet pour la pêche. Tendre la *pochette*. | Petit violon, plus haut d'une octave que le violon ordinaire, et dont le maître de danse se sert pour donner ses leçons. | *Avoir un jeu de pochette*, Tirer un son faible et grêle d'un violon.

PODAGRE, adj. et s. (du gr. πούς, ποδός, pied; ἄγρα, prise). Qui a la goutte aux pieds. Un *podagre*. Une *podagre*. | Fig. Quand une idée juste, féconde, est lancée dans le monde, soyez sûre qu'elle sera arrêtée en chemin par ces *podagres* mélancoliques qui n'aiment pas à se voir dépasser. (Lafont.) | Abusivem. Qui est goutteux, en quelque partie du corps que soit la goutte. Être tout *podagre*. | S. f. Nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe l'articulation des pieds.

PODALYRE, s. m. (du nom d'un médecin célèbre dans la Fable). Bot. Genre de la famille des papilionacées; se compose d'arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins: feuilles alternes, simples, à stipules subulées; fleurs pourpres, roses ou blanches, à calice ample, arrondi. Le *podalyre* soyeux. Le *podalyre* cunéiforme.

PODESTAT, s. m. (pron. *podésta*; de l'ital. *potestà*, pouvoir). Sorte de magistrat de quelques villes italiennes au moyen âge, dont les fonctions correspondaient à celles des anciens préteurs de Rome. Les plus célèbres furent ceux de Gênes et de Venise. Je suis le *podestat* que Venise met sur Padoue, la griffe du tigre sur la brebis. (V. Hugo.) | Le même nom avait été également adopté dans quelques villes de Provence, par exemple à Arles. Cette charge était ordinairement annuelle. | On écrit aussi *podesta*.

PODIUM, s. m. (du gr. πούς, ποδός, pied). Espèce de balcon s'avançant de quelques mètres au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de

spectateurs. A partir du podium, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'amphithéâtre ; au-dessous, se trouvaient les chambres où l'on renfermait les bêtes féroces et les gladiateurs.

PODOCARPE, s. m. (du gr. ποῦς, ποδός, pied ; καρπός, fruit). Bot. Genre de conifères, détaché des ifs, se compose de grands arbres de l'Amérique et de l'Afrique méridionales, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande, à feuilles lancéolées, très-entières, persistantes, éparses ; à fleurs dioïques, les mâles en chatons terminaux, filiformes ; les femelles axillaires, solitaires, sans bractées, présentant un disque charnu, divisé en trois lobes inégaux. Le fruit ressemble à un drupe par le développement qu'ont pris, après la fécondation, le disque et le raphé ; la graine a un test osseux.

PODOGYNE, s. m. (du gr. ποῦς, ποδός, pied ; γυνή, femme). Bot. Saillie solide, charnue et distincte de la substance du pédoncule et du calice, qui sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont elle se distingue seulement par sa couleur ou son tissu. Le *podogyne* des rutacées.

PODOMÈTRE, s. m. (du gr. ποῦς, ποδός, pied ; μέτρον, mesure). Instrument destiné à compter les pas ou à mesurer le chemin que l'on a fait. Synonyme de *Hodomètre*.

PODOSPERME, s. m. (du gr. ποῦς, ποδός, pied ; σπέρμα, graine). Bot. Funicule ou cordon ombilical des graines. Le podosperme est une sorte de saillie, de prolongement du placenta, qui sert d'attache à chaque graine. | Genre de synanthérées, de la tribu naturelle des lactacées. Le *podosperme découpé* se trouve communément dans les environs de Paris et dans les départements du nord de la France.

PODOZOAIRE, adj. et s. (du gr. ποῦς, ποδός, pied ; ζῶον, animal). Il se dit des animaux qui ont beaucoup de pattes. | S. m. pl. Classe d'animaux chez lesquels la formation des pieds prédomine, comme chez les arachnides, les céphalopodes, les crustacés, les insectes.

POECILE, s. m. (du gr. ποικίλος, varié). Portique public orné de peintures. Le pœcile d'Athènes était très-renommé ; les plus grands peintres de la Grèce y avaient représenté les principaux traits de l'histoire athénienne.

POÊLE, s. m. (du lat. *pallium*, manteau). Voile que l'on suspend sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. Faire passer sous le *poêle*. Deux parents des mariés tiennent les bouts du *poêle*. | *Mettre un enfant sous le poêle*, Se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage, et sur lequel on étend le poêle à la cérémonie nuptiale, pour marquer qu'on le reconnaît et qu'on le légitime à la face de l'Église. | Se disait anciennement pour *dais*. *Poêle* de drap d'or bordé d'hermine. | Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe, noire ou blanche, sur le fond de laquelle se dessine ordinairement une large croix, et dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre. Un *poêle* de velours noir brodé d'argent. Tenir les coins du *poêle*.

POÊLE, s. f. (du lat. *patella*, même signif. ; on écrivait autrefois *poille*). Ustensile de cuisine dont on se sert pour fricasser ou pour frire. *Poêle* à frire. *Poêle* à fricasser. La queue de la *poêle*. | Loc. prov. et fig. *Le plus empêché* ou *le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle*, Celui qui est chargé du soin principal d'une affaire sait mieux que personne ce qu'elle occasionne de soucis et de tracas. | *Tomber de la poêle dans la braise* ou *de la poêle dans le feu*, Tomber d'un fâcheux état dans un état pire. Je *tombai*, par malheur, *de la poêle en la braise*. (Régnier.) | *A carême-prenant, chacun a besoin de sa poêle*, Se dit à ceux qui demandent à emprunter une chose au moment où l'on en a besoin soi-même. | *Poêle à confiture*, Poêle de cuivre sans queue, avec deux mains ou anses de fer, qu'on met sur un fourneau pour faire des confitures. | Partie du fond d'un étang plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, où tout le poisson se rend à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher. | Technol. Grand bassin de cuivre sur lequel les ciriers travaillent leurs ouvrages à la cuiller. | Chaudière dans laquelle les chandeliers font fondre le suif. | Vase de fonte employé par les chaudronniers pour faire fondre l'étain. | On donne également ce nom, dans un grand nombre d'états, à une foule d'ustensiles destinés à divers usages.

POÊLE, s. m. (on a écrit autrefois *pouesle*, puis *poesle*). Sorte de fourneau de terre ou de fonte pour chauffer un appartement. Monter un *poêle*. Trop chauffer un *poêle*. Un *poêle* de faïence. Un *poêle* de fonte. Se chauffer autour d'un *poêle*. On a signalé des cas d'asphyxie suivis de mort, par suite du séjour dans des appartements où étaient des *poêles* de fonte chauffés au rouge. (Nysten.)

. . . . Malgré les volets, le soleil irrité
Formait un *poêle* ardent au milieu de l'été.
(BOILEAU.)

| *Poêle de construction*, Poêle construit à demeure, avec des carreaux de faïence ou de terre non vernissée, etc., sur la place même qu'il doit occuper. | En Allemagne, Chambre commune où est le poêle. Entrer dans le *poêle*. La famille entière se tient dans le *poêle* pendant presque tout l'hiver. A Strasbourg, on appelait et on appelle encore aujourd'hui *poêle des bouchers*, *poêle des vignerons*, *poêle des maréchaux*, les salles où se réunissaient ces maîtrises.

POÊLÉE, s. f. Famil. Le contenu d'une poêle. Une *poêlée* de poissons frits.

POÊLERIE, s. f. (rad. *poêle*). Commerce ou industrie du poêlier, qui consiste à construire les poêles, à les ajuster, à les placer et à les entretenir. C'est en Russie et en Suède que l'art de la *poêlerie* a été poussé au plus haut degré de perfection. (Déaddé.) | Écon. domestiq. Tous les ustensiles de tôle, de terre, de fer-blanc, de cuivre, etc., qui servent à chauffer ou à éclairer.

POÊLETTE, s. f. (dim. de *poêle*). Petite poêle. | T. de raffineur de sucre. Petits bassins de cuivre disposés devant les grandes chaudières, pour recevoir ce qui s'en répand.

POÊLIER, IÈRE, Celui, celle qui fait et vend les poêles et tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie. Un *poêlier*. | Plus particulièrement, Celui qui fabrique les poêles pour chauffage, soit en faïence, soit en terre, etc. Les poêles en tôle ou en fonte de fer sont faits par d'autres ouvriers que les *poêliers*. Sous le nom de *poêliers-fumistes* sont maintenant compris les ouvriers qui font les appareils de chauffage.

POÊLON, s. m. Petite poêle communément de cuivre jaune et plus profonde que la poêle ordinaire. Il y a aussi des *poêlons* de terre. Faire de la bouillie dans un *poêlon*.

POÊLONNEE, s. f. (rad. *poêlon*). Autant qu'un poêlon peut tenir. Une *poêlonnée* de bouillie. On nous apporta sur la table une *poêlonnée* de choux et de pommes de terre.

POEME, s. m. (du lat. *poema* ; rad. gr. ποιεῖν, faire, créer. Dans ce mot, o et *é* forment deux syllabes). Ouvrage en vers d'une certaine étendue. Dans le principe, l'élément lyrique dominait sans doute dans la poésie ; mais, en exaltant l'audace du guerrier, on racontait ses actions et l'on pouvait entrevoir la poésie épique dans le récit ; puis le récit s'animait par des dialogues entre le héros et ses compagnons ; de la divergence des pensées, de l'opposition des caractères, de cet antagonisme encadré dans cette espèce d'épopée lyrique, devait tôt ou tard naître le drame : il suffisait pour cela que le poète cédât entièrement la place aux personnages. Ce développement eut lieu, et l'on connut des *poèmes lyriques*, des *poèmes épiques* et des *poèmes dramatiques*, trois grandes divisions auxquelles il ne serait point impossible de rapporter tous les autres genres, c. à d. le *poème comique* ou la comédie, le *poème bucolique* ou l'églogue, le *poème satirique* ou la satire, le *poème élégiaque* ou l'élégie, et le *poème didactique*. Composer un *poème*. Un sonnet sans défaut vaut seul un long *poème*. (Boileau.) Je suis dans la résolution de faire une édition correcte du *poème* auquel je travaille. (Voltaire.)

Un *poème* excellent, où tout marche et se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit.
(BOILEAU.)

| Par extens. Ouvrage de prose où l'on trouve des fictions morales du plus grand prix relevées par un style enchanteur, comme *Télémaque* et les *Martyrs* ; récits merveilleux où se trouvent souvent à un haut degré ce qui constitue l'essence de la poésie, mais où manque sa forme essentielle, le vers. | Par exagérat., il s'emploie pour louer les qualités poétiques d'un ouvrage de prose ou d'une œuvre d'art quelconque. Ce tableau est tout un *poème*. Les symphonies de Beethoven sont de beaux *poèmes*. | On le dit encore de certaines magnificences de la nature, des choses non écrites, non peintes, mais ressenties et respirées. La nature, aux matins du printemps, laisse lire aux amoureux de magnifiques *poèmes*. (Delvau.) | On donne enfin plus particulièrement le nom de *poème* au *libretto* d'un opéra qur le compositeur met en musique. Ces compositions littéraires avaient autrefois toute l'importance d'une œuvre dramatique ; ce n'est le plus souvent aujourd'hui qu'un assemblage de vers et de scènes arrangés pour le musicien, et supportant difficilement la lecture. Ainsi la musique de *Guillaume Tell* est un chef-d'œuvre, mais le poème en est très-médiocre.

POÉSIE, s. f. (pron. *po-ézi* ; du lat. *poesis* ; du gr. ποίησις, action de faire, de créer). Art de composer des ouvrages en vers. Aimer la *poésie*. S'exercer à la *poésie*. Exceller dans la *poésie*. Les charmes de la *poésie*. On enseigna à Psyché les secrets de la *poésie*. (La Fontaine.) Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre *poésie* et l'esclavage de la rime. (Voltaire.) | Si la *poésie* a, comme la prose, autant de styles que de sujets, elle a encore un style à elle, lors même qu'elle traite les mêmes sujets que la prose et qu'elle a la même fin. (Condillac.) Il fut un temps où un vil intérêt ne souillait pas le langage de la *poésie*. Dans cette œuvre, la *poésie* a sa place, quoique Platon voulût l'en bannir. (Lamartine.)

D'un air encor plus grand la *poésie*,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction.
(BOILEAU.)

| La *poésie* a son histoire, qui est celle de l'humanité. De tout temps l'homme a chanté ses joies et raconté ses douleurs en mêlant l'harmonie et la musique à ses larmes et à ses sourires. La poésie « est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur et de plus divin dans la pensée ; de ce que la nature visible a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons. C'est à la fois sentiment et sensation, esprit et matière, et voilà pourquoi c'est la langue complète, langue par excellence qui saisit l'homme par son humanité tout entière, idée pour l'esprit, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination et musique pour l'oreille. » | Se dit par rapport aux différentes matières qui sont l'objet des vers et aux différents styles qu'on y emploie. *Poésie* morale, sacrée. Pour la *poésie* de mouvement, la *poésie* passionnée et raisonneuse, elle ne nous a pas manqué. (Michelet.) | La poésie en langue vulgaire ne commence à être cultivée par les Français que vers le temps de Louis VII et de Philippe-Auguste. Abailard fut un des premiers qui mit en rimes ses amours avec Héloïse ; vinrent ensuite les trouvères, qui nous donnèrent ces petits contes nommés *fabliaux*. Ces essais de nos premiers poètes ne manquent pas d'intérêt ; ils se distinguent même par un ton de naïveté que la langue a dû perdre en se perfectionnant. Mais, il faut l'avouer, en lisant ces premières productions, on est souvent rebuté par la rudesse des sons, par les inversions forcées, par les enjambements, par les hiatus, pour tout dire, par le défaut de coloris, qui défiguraient les compositions d'hommes qui n'avaient aucune règle fixe, et dans un idiome si imparfait. Les genres de poésie auxquels s'exerçait le génie de nos pères sont : l'acrostiche, la ballade, le blason, le bouquet, le cantique, la chanson, la complainte, le coq-à-l'âne, la déploration, le distique, l'églogue, l'élégie, l'énigme, l'épigramme, l'épitaphe, l'épître, l'idylle, le lai, le madrigal, l'ode, le rondeau, la satire, le sonnet, les stances, le tenson, le triolet, la villanelle, le virelai. Les genres de poésie cultivés de nos jours sont : l'acrostiche, la cantate, la chanson, la charade, la complainte, l'églogue, l'élégie, l'épigramme, l'épitaphe, l'épithalame, l'épître, l'idylle, le madrigal, l'ode, le quatrain, le rondeau et le vaudeville. | *Poésie métrique*, Celle dans laquelle le nombre des syllabes dépend des temps donnés par la durée de ces syllabes ; c'est la poésie des Grecs et des Latins. | *Poésie rhythmique*, Celle dans laquelle on observe la mesure par rapport au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur ; c'est la poésie des Orientaux et de tous les peuples de l'Europe moderne. | Ensemble des qualités qui caractérisent les bons vers. Ces exemples ont accoutumé la *poésie* française à une marche trop uniforme. (Voltaire.) | Signifie quelquefois seulement L'art de faire des vers, l'art de la simple versification. *Poésie* douce, harmonieuse, facile. Votre *poésie* est pleine d'imagination. (Voltaire.) | Chaleur, hardiesse, coloris, élévation poétique, même en prose. Les pages de Georges Sand sont pleines de *poésie*. | *Poésie du style*, Liberté, richesse, hardiesse d'expressions, de pensées, de tours que l'on emploie particulièrement dans la poésie. | Manière de faire des vers qui est propre à un poète, à une nation. Les contractions de la *poésie* anglaise. Le naturel et l'harmonie de la *poésie* grecque et de la *poésie* latine. | Par extens. Ce qu'il y a de grand, de noble, de touchant, d'idéal dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne ; et même dans une production naturelle. Quelle vive *poésie* dans ce paysage ! Un tableau plein de *poésie*. En Espagne, aujourd'hui, il y a plus de *poésie* dans la vie que dans les livres, et la réalité est bien plus romanesque que la littérature moderne. (A. de Cus-

tine.) | *Poésies*, au pluriel, signifie ouvrage en vers. Se dit le plus souvent des ouvrages de peu d'étendue, et s'emploie surtout en parlant des œuvres des poètes modernes. Les *poésies* de Malherbe, de Racan. Les *poésies* de Victor Hugo. Recueil de *poésies*. Les plus instruits font leurs délices des *poésies* d'Homère, de Terpandre et de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'âme. (Barthélemy.) | Iconol. On a personnifié la Poésie, et on l'a représentée sous les traits d'une jeune nymphe couronnée de lauriers, une lyre en main, l'air inspiré, les yeux au ciel. Des statues la représentent avec un sistre à ses pieds.

POÈTE, s. m. (pron. *po-ète*; du lat. *poeta*; rad. gr. ποιέω, je fais, je crée). Écrivain qui compose en vers. Bon *poète*. Mauvais *poète*. Divin *poète*. Les *poètes* latins. Les *poètes* grecs. Les *poètes* modernes. *Poète* lyrique, dramatique, tragique, épique. *Poète* comique, élégiaque, satirique, burlesque. Ne la connais-tu pas, la terre du *poète*? Ils savent l'histoire avec les femmes; ils sont *poètes* avec un docteur, et géomètres avec un *poète*. (La Bruyère.) La différence qu'on peut remarquer entre le *poète* et le prosateur, c'est que le premier affiche qu'il veut plaire; et, s'il instruit, il paraît cacher qu'il en ait le projet; le second, au contraire, affiche qu'il veut instruire; et, s'il plaît, il ne paraît pas en avoir formé le dessein. (Condillac.)

> Le *poète*, en des jours impies,
> Vient préparer des jours meilleurs.
> Il est l'homme des utopies,
> Les pieds ici, les yeux ailleurs.
> (V. HUGO.)

| Fig. Créateur, inventeur. En ce monde, Dieu est le *poète*, les hommes ne sont que les acteurs. (Balzac.) | Qui procure de grandes joies, de grands enthousiasmes. La vigne est l'œuvre bien-aimée de ce grand *poète* qu'on appelle le soleil. (Duplessis.) | Famil. *Poète crotté*, Mauvais poète. | *Avoir lu les poètes, entendre les poètes*, Signifie ordinairement avoir lu, entendre bien les anciens poètes grecs et latins. | Se dit, en parlant d'une femme. La France compte aujourd'hui plusieurs femmes qui sont toutes d'aimables et gracieux *poètes*. | Adjectiv. Être *poète*. Un ouvrier *poète*. Les femmes *poètes* sont mauvaises ménagères. (Boiste.) | *Être né poète*, Avoir un talent naturel pour la poésie. Combien qui *sont nés poètes* sont morts pauvres et oubliés; combien qui sont nés pauvres, sont morts puissants et honorés! (Duplessis.) | *N'être pas poète*, N'avoir pas de dispositions poétiques.

POÈTEREAU, s. m. T. de mépris. Fort mauvais poète. De même qu'on voit plus d'écrivassiers que de véritables écrivains, on voit plus de *poètereaux* que de poètes. (Meynard.)

POÉTESSE, s. f. Femme qui cultive la poésie. Une *poétesse*. Sapho la Lesbienne fut une illustre *poétesse*. La défense de leur ville d'Argos, qu'elles entreprirent sous la conduite et par l'emportement de Tésilla, *poétesse*. (Amyot.) Madame Deshoulières fut une *poétesse* de la valeur de Malherbe et de Racan. (Duplessis.) Ce mot est actuellement employé pour désigner *une femme poète*.

POÉTIQUE, adj. Qui concerne la poésie, qui lui est propre, qui lui appartient. Tour *poétique*. Fiction *poétique*. Style *poétique*. Terme *poétique*. Feu *poétique*. Enthousiasme *poétique*. Imagination *poétique*. Tournures *poétiques*. Nous avons essuyé dans ce bateau, à cent pas de ce port, un petit orage assez *poétique*. (Mme de Sévigné.) La cour m'a peut-être ôté un peu de feu *poétique*; je viendrai le reprendre auprès de vous. (Voltaire.) Ce que nous nommons conscience n'a jamais paru à l'égoïste que le nom *poétique* de la duperie. (Mme de Staël.) Il n'y a rien de plus *poétique*, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. (Chat.)

> Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
> D'y trouver d'Ilion la poétique cendre.
> (BOILEAU.)

| *Licences poétiques*, Hardiesses de style au moyen desquelles les esprits aventureux cherchent à franchir les limites où ils prétendent que leur génie se trouve trop à l'étroit. Tous les poètes se sont permis de ces hardiesses qui souvent ont fait bondir d'effroi les pusillanimes conservateurs des saines traditions. Les bornes des licences poétiques étaient fort reculées chez les Grecs et les Latins, qui, par amour pour le rhythme, se permettaient d'allonger ou d'accourcir les mots, ou même changeaient les longues en brèves et les brèves en longues. Quand ces licences se trouvent rachetées par des beautés, il faut les applaudir comme si elles n'étaient pas des infractions aux règles rigoureuses de la poésie. Ainsi, dans ce vers du poète latin :

Ter sunt conati imponere Pelion ossa,

celui qui voudra compter les syllabes, trouvera, à cause de l'élision *ti im*, la mesure de l'hexamètre rompue; l'homme de goût y admirera l'expressive peinture de la respiration des géants oppressés sous la masse des montagnes qu'ils veulent entasser contre le ciel. Notre vieille poésie française avait un grand nombre de licences poétiques auxquelles elle a successivement renoncé, et avec raison, puisqu'il n'en résultait aucun agrément pour le lecteur. Plusieurs d'elles, au contraire, entre autres l'*hiatus*, nuisaient beaucoup à l'harmonie poétique. Parmi les licences de la poésie dont les beautés sont l'excuse, on peut citer l'heureux emploi d'un mot ancien dans un sens inusité, comme dans ce vers de Corneille :

> Et monté sur le faîte il *aspire* à descendre;

ou l'admirable sous-entendu de la passion dans Racine :

> Je t'aimais inconstant; *qu'aurais-je fait fidèle?*

De pareilles licences ne sont qu'à l'usage des grands poètes, parce qu'eux seuls savent se les faire pardonner. | Fig. et famil. *Licence poétique*, Altération de la vérité. Se permettre des *licences poétiques* dans un récit. | Typogr. *Caractère poétique*, Espèce de caractère plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et que l'on emploie particulièrement à l'impression des ouvrages en vers alexandrins.

POÉTIQUE, s. f. Traité de l'art de la poésie. L'art poétique est la théorie de la poésie, comme la rhétorique est la théorie de l'éloquence; il est l'ensemble des règles, la collection des préceptes qui peuvent aider le poète dans ses diverses compositions. Faire une bonne poétique, un bon code littéraire, a été, de tout temps, la préoccupation sérieuse et constante des grands esprits et des intelligences puissantes. Mais peu, il faut le dire, sont arrivés au juste, au vrai, à l'immuable. On a voulu s'en tenir aux quatre *poétiques* d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau, réunies par Batteux en un volume classique; on a crié bien haut et souvent bien ridiculement lorsque des novateurs ont voulu se débarrasser et débarrasser les autres de ces lois inflexibles, bonnes pour une époque peut-être, mais en tout cas surannées, insuffisantes, étroites et sèches; comme si le code poétique était immuable; comme si ses lois ne devaient pas avoir la variété des opinions humaines. Les règles doivent être des observations judicieuses philosophiquement généralisées, des prescriptions d'après la marche du génie, des abstractions tirées des faits. Or, les faits littéraires, ce sont les chefs-d'œuvre. De nouveaux chefs-d'œuvre jetés dans des moules nouveaux, inspirant l'enthousiasme par des moyens inconnus, doivent nécessairement agrandir le cercle des règles. La poétique doit donc reculer les limites de son domaine et s'applaudir de voir couvertes de moissons les plaines qu'elle avait crues stériles. C'est ce que V. Hugo a fort bien compris, et ce qu'il a merveilleusement développé dans sa préface de *Cromwell*. Là il insiste avec force et talent sur ce point, que le poète ne doit prendre conseil que de la nature, de la vérité et de l'inspiration. « Disons-le hardiment, le temps en est venu, et il serait étrange qu'à cette époque la liberté, comme la lumière, pénétrât partout, excepté dans ce qu'il y a de plus nativement libre au monde, les choses de la pensée. Mettons le marteau dans les théories, les poétiques et les systèmes. Jetons bas ce vieux plâtrage qui masque la façade de l'art. Il n'y a ni règles ni modèles; ou plutôt il n'y a d'autres règles que les lois générales de la nature qui planent sur l'art tout entier, et les lois spéciales qui, pour chaque composition, résultent des conditions d'existence propres à chaque sujet. Les unes sont éternelles, intérieures, et restent; les autres variables, extérieures, et ne servent qu'une fois. Les premières sont la charpente qui soutient la maison; les secondes, l'échafaudage qui sert à la bâtir et qu'on refait à chaque édifice. Celles-ci enfin sont l'ossement, celles-là le vêtement du drame. Du reste, ces règles-là ne s'écrivent pas dans les poétiques. Richelet ne s'en doute pas. Le génie, qui devine plutôt qu'il n'apprend, extrait, pour chaque ouvrage, les premières de l'ordre général des choses, les secondes de l'ensemble isolé du sujet qu'il traite, non pas à la façon du chimiste qui allume son fourneau, souffle son feu, chauffe son creuset, analyse et détruit; mais à la manière de l'abeille qui vole sur ses ailes d'or, se pose sur chaque fleur, et en tire son miel sans que le calice perde rien de son éclat, la corolle rien de son parfum. » (Victor Hugo.) | Par extens. *Poétique des beaux-arts*, Explication, exposition de de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POÉTIQUEMENT, adv. (pron. *poétikeman*). D'une manière poétique. Écrire, parler *poétiquement*. Et *poétiquement* penchée sur le ruisseau, elle en fleur, elle figurait bien la fée des [illegible]. (Maynard.) Il parle avec grâce et [illegible]

POÉTIQUEUR, s. m. Poète. Ne se dit que par dénigrement ou dans le style marotique.

POÉTISÉ, ÉE, part. Rendu poétique, à qui l'on a donné une tournure, une couleur poétique. Style *poétisé*. Récit *poétisé*. Des aventures *poétisées*.

POÉTISER, v. a. (pron. *poétizé*; rad. *poète*). Rendre poétique; donner une couleur, une teinte, un caractère poétique. *Poétiser* son style, son langage. *Poétiser* une aventure. *Poétiser* des exploits. C'est un baiser de femme qui a révélé la muse d'Alain Chartier et qui *a poétisé* ce jeune homme si laid. (Mérimée.) | Famil. Versifier. *Poétiser* contre vous je ne veux. (Clément Marot.)

POGE, s. m. Petite monnaie de cuivre, de la valeur d'une demi-obole et qui avait cours autrefois en Bretagne. | Anc. mar. Se disait autrefois, dans le Levant, du côté droit du navire ou du côté de tribord. Il était opposé à *orse*, le côté gauche.

POGONIAS, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des sciénoïdes, caractérisé par la présence de nombreux barbillons à la mâchoire inférieure; ils se trouvent sur les côtes de l'Amérique du Sud.

POIDS, s. m. (pron. *poa*; du lat. *pondus*, pesanteur; d'où *ponderare*, peser). Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. Le *poids* d'un corps et sa *pesanteur* sont deux choses qu'il ne faut pas confondre, quoique dans l'usage ordinaire ces deux mots soient considérés comme synonymes. La *pesanteur* d'un corps est la force qui le sollicite à descendre; son *poids* est la somme des parties pesantes qui sont contenues dans le même volume; c'est, en d'autres termes, la pression particulière dirigée vers le centre de la terre, qu'un corps exerce sur les corps placés au-dessous de lui. La pesanteur appartient également à toutes les parties du même corps; cette force n'augmente ni ne diminue par leur réunion ou leur séparation; mais le poids d'un corps change comme la quantité de matière qui le compose. Le poids d'un corps peut être mesuré très-exactement au moyen d'une balance, en le comparant à un poids donné; l'intensité de cette pression d'un corps est invariable, quelques changements qui puissent se faire dans la forme, la position, l'extension et les propriétés chimiques du corps, pourvu cependant qu'aucune matière pondérable ne lui soit ni enlevée ni ajoutée. Cette circonstance permet de conclure que le poids d'un corps dépend seulement de la quantité de matière corporelle qu'il contient, et, par conséquent, que la masse doit lui être proportionnelle. On a reconnu que les poids des corps homogènes, c. à d. absolument identiques dans leur nature et leur constitution, étaient entre eux comme les volumes de ces corps. Mais ce rapport n'a plus lieu entre les poids des corps hétérogènes soit par leur nature, soit par l'effet des circonstances où ils sont placés, car il faut regarder comme hétérogène un même corps dont les molécules sont autrement constituées; tel serait, par exemple, un morceau d'étain laminé comparé au même étain simplement fondu. De là naît l'idée de la densité qu'on nomme plus spécialement *poids spécifique*, ou poids propre du corps relativement à son volume. Le poids spécifique est donc le rapport du poids absolu d'un corps au poids absolu d'un autre corps pris pour unité. Dans l'estimation en nombre de ce poids, on emploie deux sortes d'unités. Pour les corps solides et liquides, on prend le poids de l'eau pour point de comparaison : on pèse un corps d'un volume donné et on détermine le poids d'un même volume d'eau; on divise le premier poids par le second, et l'on a le poids spécifique du corps. Cette évaluation a l'avantage d'être indépendante de tous les systèmes de poids et mesures. Pour les corps aériformes, on prend communément le poids d'un volume donné, comme un pouce cube ou un centimètre cube, du gaz lui-même, ou bien seulement de l'air atmosphérique; mais cette sorte d'évaluation est soumise, comme on le voit, aux différences des poids et mesures. On trouve des tables des poids spécifiques d'une infinité de corps dans les différents traités de physique et dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* (celui de l'air étant pris pour unité pour les gaz, celui de l'eau à + 4° cent. étant 1 pour les autres corps). Le *poids* de l'or. Le *poids* d'un fardeau. Quel est le *poids* de cette caisse? Sous le *poids* de l'horrible masse. (J. B. Rousseau.)

> Les marbres de Paros, les tissus d'Ispahan
> Sous leur *poids* précieux font gémir l'Océan.
> (MILLEVOYE.)

| Phys. et chim. *Poids atomique*, Poids des atomes

d'un corps, c. à d. des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose. | Fig. Ce qui est pénible à supporter, ce qui fatigue, ce qui oppresse, ce qui embarrasse, ce qui chagrine. Le *poids* du remords. Le *poids* de la guerre. Le *poids* des années. Un homme accablé sous le *poids* de sa misère. (Racine.) J'avoue avec douleur que le *poids* d'une ancienne faute est un fardeau qu'il faut porter toute sa vie. (J. J. Rousseau.) Il paraissait succomber sous le *poids* de sa destinée. (Barthélemy.) Une conscience vertueuse ne sent pas le *poids* de l'adversité. (Chateaubriand.) | Fig. Faiblir sous le *poids* du sceptre. Soutenir le *poids* des affaires. J'avoue que je succombe ici sous le *poids* de mon sujet. (Fléchier.) Le *poids* de la couronne accablait sa faiblesse. (Voltaire.) | Importance, considération, gravité, en parlant des personnes. L'un se donnait du *poids* par sa lenteur. (Bossuet.) | *Un homme de poids*, Un homme de mérite, d'importance, un homme grave, sérieux, sensé. | Force, solidité, importance, autorité, en parlant des choses. Le témoignage d'un homme si instruit dans les affaires de son temps est d'un grand *poids*. (Voltaire.)

. . . . Affranchi du péril qui vous presse,
Vous verrez de quel *poids* sera votre promesse.
(RACINE.)

| Loc. prov. et fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*, Endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres goûtent le repos ou le plaisir. | Pesanteur fixe et déterminée. Le *poids* de la pièce de cinq francs, de la pièce de vingt francs. | *Monnaie de poids*, Celle qui a le poids voulu par la loi. Je veux voir si cet or est *de poids*. (Destouches.) | Morceau de cuivre, de fer, de plomb, etc., d'une pesanteur connue et réglée par la loi, dont on se sert pour évaluer le poids de certaines choses. Des *poids* et des balances. Un *poids* de 25 kilogrammes. Beaucoup de marchands à Paris vendent à faux *poids*. | Les poids nouvellement fabriqués ou rajustés doivent être vérifiés et poinçonnés avant d'être livrés au commerce. A cet effet, des *bureaux de poids publics* pour le pesage de ces poids sont établis dans toutes les villes un peu importantes. Des *vérificateurs*, nommés par le gouvernement, sont chargés de constater la bonne qualité des poids qui leur sont présentés, de visiter fréquemment les magasins, boutiques ou ateliers où l'on fait usage de ces poids, de dresser procès-verbal des contraventions, etc. Quiconque, par usage de *faux poids*, a trompé sur la quantité des choses vendues, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cinquante francs au moins. (Code pénal, art. 423.) | *Faire bon poids*, Peser de manière que la chose pesée emporte le plateau de la balance. Dans le sens contraire, on dit : *Le poids n'y est pas.* | Fig. Être juste. Les distributeurs de réputation font meilleur *poids* les uns que les autres. (Montesquieu.) | Fig. *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*, Vendre, acheter cette chose excessivement cher. | Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*, Juger avec partialité, juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les intérêts, les circonstances. La société juge mal, parce qu'elle juge avec passion et souvent avec cupidité ; elle *a deux poids et deux mesures*. (Maynard.) | On dit, dans le même sens, *Changer de poids et de mesure*. | Fig. et famil. *Faire toutes choses avec poids et mesure*, Agir en toutes choses avec circonspection et sagesse. Dieu *a fait toutes choses avec poids*, nombre *et mesure*. (Écriture.) | Fig. *Examiner, peser une chose au poids du sanctuaire*, L'examiner dans toute la rigueur de la justice, selon les règles de la plus austère conscience. | Par anal., on dit : *Peser une chose au poids du bon sens, de la raison*, etc. Je l'ai trouvé tout prêt à *peser* le sentiment *au poids de la raison*. (J. J. Rousseau.) | Mécan. Se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu et mû par une machine, ou de ce qui résiste, de quelque manière que ce soit, au mouvement qu'on veut imprimer. Dans toutes les machines, il y a une proportion nécessaire entre le *poids* et la puissance motrice. (Laveaux.) | Métal ou pierre aux cordes d'une horloge, d'un tournebroche, pour lui donner du mouvement. Monter le *poids* d'une horloge. | Anc. jurisp. *Poids de ville* ou *poids du roi*, Bureau établi par l'autorité, pour peser et mesurer, moyennant une certaine rétribution, les différentes marchandises qu'on y présentait à cet effet. | *Droit de poids et mesures*, Ce que l'on payait pour peser des marchandises au poids public ; ou, plus anciennement encore, Droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines.

POIGNANT, ANTE, adj. (pron. *pognan* ; du lat. *pungere*, piquer ; d'où *pungio*, poignard). Qui cause une impression vive, pénible, comme celle qu'occasionnerait une pointe entrant dans le corps. Douleur *poignante*. Remords *poignants*. L'envie la plus brûlante et la plus *poignante*. (Saint-Simon.) J'aime mieux par une prompte délivrance finir tant de *poignants* remords qui me déchirent à toute heure. (Prévost.) Bonheur, plaisirs, transports, que vos traits sont *poignants !* (J. J. Rousseau.)

POIGNARD, s. m. (pron. *pognar* ; du lat. *pugio*, *pungio*, formé de *pungere*, piquer). Arme à lame très-courte, destinée à frapper de la pointe. Plonger, enfoncer le *poignard*. Percer d'un *poignard*, de cent coups de *poignard*. Il lui enfonça le *poignard* dans le sein. Retirer le *poignard*. Les Orientaux portent d'ordinaire un *poignard* à la ceinture. Et du même *poignard* pour César destiné... (Corneille.) Il lui arracha la vie d'un coup de *poignard*. (Voltaire.) Garde que ta bouche ne se rouvre une fois, sinon je te la ferme avec ce *poignard*. (A. de Musset.) Il eut le corps troué de deux coups de *poignard*.

Un *poignard* à la main, l'implacable Athalie,
Au carnage excitait ses barbares soldats.
(RACINE.)

| Les soldats romains, sous les empereurs, se servaient du poignard ; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée. Les chevaliers portaient le poignard à la ceinture, et cette coutume s'est conservée jusqu'au règne de Henri IV, époque où le poignard disparut. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une arme de voyageur,

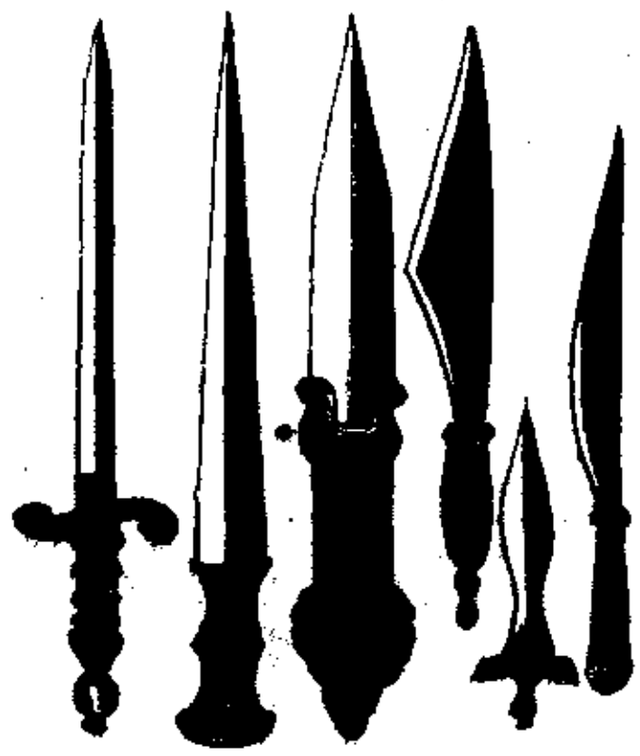

Poignards.

et surtout de brigand. | Fig. Tout ce qui peut blesser, offenser d'une manière vive, profonde. Chacun des mots qu'elle me dit en partant retentit encore là comme un coup de *poignard*. La froide politesse des grands est souvent un *poignard* qui blesse sans faire crier. (Boiste.) Vos reproches sont des coups de *poignard*.

. . . . . C'est médire avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le *poignard*.
(BOILEAU.)

| Fig. *Avoir le poignard dans le cœur, Enfoncer le poignard dans le cœur*, Avoir, occasionner une extrême douleur. Elle m'*enfonce* innocemment *le poignard dans le cœur*. (Voltaire.) | *Tourner le poignard dans la plaie*, S'appesantir sur ce qui offense, blesse ou afflige cruellement. | *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*, Vouloir le contraindre à faire une chose. | *Aiguiser, affiler les poignards*, Fomenter les haines. La religion peut encore *aiguiser les poignards*. (Voltaire.) | Hist. moderne. *Chevaliers du poignard*, Nom qu'on donne à des royalistes qui, le 29 février 1791, se réunirent aux Tuileries avec des armes cachées. | S'est dit aussi d'une société réactionnaire qui se forma dans le midi de la France après le 9 thermidor. Ces chevaliers du poignard, ces Verdets, ces Trestaillons, ces bandits organisèrent ce qu'on a appelé la *Terreur blanche*.

POIGNARDÉ, EE, part. Frappé, tué avec un poignard. Un homme *poignardé*. Une femme *poignardée*. Le pauvre homme mourut *poignardé*.

POIGNARDER, v. a. (pron. *pognardé* ; rad. *poignard*). Frapper, tuer avec un poignard. Les assassins l'*ont poignardé* dans son lit. Brutus *poignarda* César en plein sénat. (Acad.) | Fig. Causer une vive douleur. Il y a des mots qui sont des aveux et qui vous ouvrent le ciel ; il y en a d'autres qui vous *poignardent* et vous plongent dans l'enfer. (Delvau.) | Par exagérat. Causer un grand ennui. Quand de ses vers un grimaud nous *poignarde*. (J. B. Rousseau.) | Aiguillonner, tourmenter. L'avarice *poignardait* le père Grandet. | Se POIGNARDER, v. pron. Se frapper soi-même d'un coup de poignard. Plutôt que de consentir à cette lâcheté, à ce démenti donné par une faiblesse sans nom à toute une vie de patriotisme et d'honneur, je me *poignarderais*. (V. Vial.)

POIGNÉE, s. f. (rad. *poing*). Quantité que la main fermée peut contenir. Une *poignée* de poivre. Une *poignée* de blé. Une *poignée* de dragées. Une *poignée* d'écus. Aussitôt de longs clous il prend une *poignée*. (Boileau.) | Ce qu'on saisit avec la main. Après la lutte, il s'aperçut qu'il lui manquait une *poignée* de cheveux ; or, comme il était presque chauve un quart d'heure auparavant, il le fut tout à fait à partir de ce moment. (Blad.) | *Une poignée de verges*, De petits scions de bouleau liés ensemble. | *Une poignée de morue*, Deux morues salées jointes ensemble. | *Se donner une poignée de main*, Se serrer mutuellement la main en signe d'amitié. | Fig. et famil. Un petit nombre. Une *poignée* de gens. Une *poignée* d'amis. Une *poignée* de monde. Il y a comme cela une *poignée* d'impertinents qui ne comptent qu'eux dans tout l'univers. (J. J. Rousseau.) | Partie d'un objet par où on le prend pour le tenir à la main. La *poignée* d'un sabre, d'une épée. | *A poignée*, loc. adv. A pleine main. Vendre une chose *à poignée*. | En abondance, en grande quantité. Jeter de l'argent *à poignée*. Jeter des fleurs *à poignée*. Il lui jeta de l'or *à poignée*.

Sur les chaumières dédaignées
Par les maîtres et les valets,
Joyeuse, elle jette *à poignées*
Les fleurs qu'elle vend au palais.
(V. HUGO.)

| Comm. Nombre déterminé d'écheveaux de fil. Dans le nord de la France, la *poignée* est de douze écheveaux. | Technol. Pointe de toile que les emballeurs laissent au coin d'un ballot pour qu'on puisse le soulever ou le remuer plus facilement. | Moitié de fuseau sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre placent du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler. | Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs en cachet mettent le ciment où ils enfoncent le cachet. | Manche avec lequel les ferblantiers et les plombiers prennent les fers à souder.

POIGNET, s. m. (pron. *pogné* ; rad. *poing*). L'endroit où le bras se joint à la main ; c'est le nom vulgaire du carpe. Le poignet est un assemblage d'os situés entre les articulations inférieures de l'avant-bras et celles du métacarpe qui forme la paume de la main. Les huit os dont il se compose se partagent en deux rangées et diffèrent beaucoup entre eux sous le rapport du volume et de la configuration, bien que le plus considérable de tous égale à peine la grosseur d'une fève. Avoir le *poignet* fort. Se luxer le *poignet*. Scévola ne tiendrait plus son *poignet* sur un brasier ardent. (Diderot.) Un carrosse dans lequel j'étais versa par la maladresse du cocher, et j'eus les deux *poignets* brisés. (Richerand.) | Bord de la manche d'une chemise, d'une robe, d'un vêtement. *Poignet* trop étroit. *Poignets* brisés. Coudre des boutons aux *poignets*. | *Poignets de manche*, ou simplement *poignets*, Sorte de fausses manches qu'on met pour conserver les poignets d'une chemise.

POIL, s. m. (du lat. *pilus*). Nom donné aux prolongements filiformes qui garnissent l'enveloppe extérieure des animaux et des plantes. On en distingue de deux espèces : les uns, tels que ceux des plantes et de tous les animaux à sang froid, ne sont que des appendices épidermiques ; les autres, propres aux animaux à sang chaud, tels que les mammifères et les oiseaux, traversent les couches profondes de la peau, et sortent d'une petite poche ou matrice que sa forme ovale a fait comparer aux ognons des plantes bulbeuses et nommer *bulbe*. Suivant les formes diverses que revêtent les produits organiques sécrétés par les bulbes pileux, les poils reçoivent différentes dénominations. On appelle *poils composés* ceux qui sont formés de deux substances, l'une extérieure et dure, une autre intérieure, plus ou moins spongieuse, molle et blanchâtre : tels sont les *plumes* et les *piquants* des porcs-épics, des hérissons, etc. On appelle *poils simples* ceux qui ne sont constitués que par la substance dure, cassante et cornée, qui forme l'enveloppe des précédents ; ici se rangent les cheveux de l'homme, les crins, les filaments si fins, contournés sur eux-mêmes et hérissés de petites pointes, que l'on nomme *laines* ; les poils rigides, flexibles et non susceptibles d'être feutrés, tels que ceux des blaireaux et des cochons ; les poils lisses, assez

gros, de médiocre longueur, qui constituent la robe d'été des animaux de nos régions tempérées; enfin les poils fins et doux, placés sous les précédents, qu'ils dépassent en hiver, connus sous la dénomination de *bourre*. La présence, l'absence, la rareté ou l'abondance des poils, sont en rapport avec le plus ou moins d'épaisseur de la peau : ces deux sortes de protection sont destinées, par la nature, à se suppléer. Ainsi, le pelage est bien fourni dans les carnassiers, les rongeurs, qui ont la peau mince; il est peu épais dans les ruminants, encore plus rare dans les pachydermes, et manque entièrement dans les cétacés. L'homme seul, quoique ayant la peau mince, a peu de poils; mais cette imperfection matérielle est largement compensée par son intelligence, qui lui procure des abris et des vêtements commodes. Les organes producteurs des poils, autrement dit les bulbes, sont de petites poches ordinairement placées sous le derme et ouvertes à leurs deux extrémités pour recevoir, d'un côté, des nerfs et des vaisseaux, et pour donner passage, de l'autre, au produit de la sécrétion. L'opinion la plus répandue, car beaucoup de vague règne à ce sujet, est que le bulbe sécrète la matière pileuse sous forme de petits mamelons coniques, et que ces petits cônes sont successivement poussés au dehors au fur et à mesure que de nouveaux produits de sécrétion de même forme soulèvent les anciens. Les poils sont constitués chimiquement par du mucus semblable à celui qui existe dans les cheveux, dont la souplesse et l'élasticité sont entretenues par une petite quantité d'huile. Une fois sorti, le poil n'est qu'un prolongement inorganique, qui croît seulement par sa base, et dans lequel le *pigmentum* de la peau est associé à la matière cornée. Chez l'homme les poils ont reçu différents noms, selon la région où ils croissent. On appelle *cheveux* ceux qui couvrent les parties supérieures et postérieures de la tête; *sourcils*, ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite; *cils*, ceux qui garnissent les bords libres des paupières; *barbe*, ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du cou. Encore distingue-t-on, dans la *barbe*, les *favoris*, qui s'étendent le long des joues, et les *moustaches*, qui recouvrent la lèvre supérieure. On observe, en outre, des poils plus ou moins abondants au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux des aisselles, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe, sur la poitrine et quelquefois sur les épaules; partout ailleurs ils ne sont que clair-semés. *Poil* noir. *Poil* blanc. *Poil* roux. *Poil* châtain. *Poil* blond. *Poil* gris. *Poil* de chèvre. *Poil* de chat. *Poil* de chameau. Tous les quadrupèdes sont des animaux à *poil*. D'un *poil* fauve et dur sa peau s'est revêtue. (Dessaintange.) Le corps du bison est en partie couvert d'un long *poil* velu. (L. Ardent.)

Et son *poil* hérissé semble de toutes parts
Présenter aux chasseurs une forêt de dards.
(LA FONTAINE.)

| Dans les végétaux, les poils peuvent se montrer sur tous les organes extérieurs. Ils sont généralement plus abondants sur les plantes qui vivent au grand air et dans des lieux secs ou arides que sur celles qui sont abritées. Leur forme et leur nature varient : les uns sont simples, les autres ramifiés. Ils sont généralement libres d'adhérence entre eux, mais se soudent quelquefois par leurs côtés, et donnent alors naissance à des espèces d'écailles analogues à celles offertes par les pangolins, dans le règne animal. La structure anatomique des poils des végétaux est fort simple; elle consiste en des cellules épidermiques placées bout à bout, avec ou sans communication directe entre elles. Leur usage est de protéger les plantes, mais principalement d'augmenter leur surface absorbante. | Famil. et par dénigr. Chevelure, barbe. Son *poil* commence à grisonner. L'œil farouche, l'air sombre et le *poil* hérissé. (Racine.) | Couleur du poil, en parlant de certains animaux. Quel est le *poil* de votre chien? De quel *poil* est votre cheval? On voit des chevaux barbes de tout *poil*. (Buffon.) | Barbe. S'arracher le *poil*. Son fils dont le *poil* va fleurir. (Boileau.) Déjà le *poil* tombait sous le rasoir tranchant. (Domergue.) | *Poil follet*, Le léger poil qui vient avant la barbe. Tu n'as pas le moindre petit *poil follet*. (Campistron.) | Fig. *Se laisser arracher la barbe poil à poil*, Faire le poltron. | Fig. *Un poil ne passe pas l'autre*, Se dit en parlant d'un homme fort propre et bien ajusté. | *Un lièvre, un lapin en poil*, Un lièvre, un lapin auquel on n'a pas encore ôté la peau. | Loc. prov. et famil. *Avoir eu du poil de quelqu'un*, Lui avoir gagné son argent ou lui avoir fait quelque affront. | *C'est un gaillard qui a du poil*, C'est un homme qui ne craint rien. | Loc. prov. et fig. *Reprendre du poil de la bête*, Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. | Partie velue du drap, du velours, etc. Feutre à long *poil*, à *poil* ras. Dans les fabriques, quand le drap a été tondu, on fait revenir le *poil*, on tire le *poil* avec des chardons. Un carrosse de velours cramoisi à six *poils*, entouré d'une crépine d'or. (Danc.) | *Poil de chèvre* ou *laine cachemire*, Poil et duvet des chèvres du Tibet. | On donne aussi, mais assez improprement, le nom de *poil de chèvre* à une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. | Fig. et par plaisanterie. *Un brave à trois poils*, Un homme qui se pique de bravoure. Il passait pour être *un brave à trois poils*, qu'il ne fallait point choquer. (Saint-Simon.) | Fauconn. *Mettre l'oiseau à poil*, Le dresser à voler le gibier, tel que le lièvre et le lapin. | T. de manége. *Avoir l'éperon au poil*, Se dit d'un cavalier qui pique son cheval. | *Monter un cheval à poil*, Le monter sans selle. | *Faire le poil à un cheval*, Lui arranger la crinière, lui couper les crins du bas des jambes, lui arracher ou lui brûler ceux qui sont autour des mâchoires. | Hist. natur. *Poil de nacre*, Soie de la pinne marine. | Médec. vétér. *Souffler au poil*, Se dit en parlant d'un apostème qui monte au-dessus du sabot. | Pathol. *Poil*, Engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. Ce nom impropre lui a été donné, d'après l'opinion vulgaire rapportée par Aristote, que, si une femme avale un poil en buvant, il passe dans la mamelle, qui est un corps spongieux, et y engorge ses canaux.

POILU, UE, adj. (rad. *poil*). Garni de poils, couvert de poils. Corps *poilu*. Main *poilue*. Poitrine *poilue*. | On dit aussi *Poileux*, mais mieux *Velu*.

Ce ne sont pas toujours ces rudes affamés,
Aux seins *poilus*, aux bras péniblement armés.
(A. BARBIER.)

| Bot. Qui est composé de poils simples non ramifiés, comme l'aigrette des cardons.

POINCIANE OU POINCILLADE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, section des papilionacées, renferme des espèces qui toutes appartiennent aux régions les plus chaudes de l'Inde et du continent américain. La plus remarquable est la *poinciane élégante*, charmant arbuste de trois à quatre mètres, à tige armée d'aiguillons, et garnie de rameaux légers portant des feuilles d'un vert foncé et des fleurs odorantes, qui forment un corymbe pyramidal où le rouge s'unit à la couleur jaune; elle porte aussi les noms de *haie fleurie*, de *fleur de paon* ou *de paradis*, et d'*œillet d'Espagne*. Ses feuilles sont purgatives, et son bois, qui est jaune, est employé pour la teinture.

POINÇON, s. m. (du lat. *pugiunculus*, dim. de *pugio*, poignard; dérivé lui-même de *pungere*, piquer). Instrument de fer, d'acier ou d'autre métal, dont la pointe, très-aiguë, sert à percer ou à graver. Graver au *poinçon*. Percer avec un *poinçon*. Étui garni de ciseaux et d'un *poinçon*. | Morceau d'acier gravé en relief avec lequel on frappe les coins des monnaies et des médailles. Faire le *poinçon* d'une médaille. Faire un nouveau *poinçon* pour les monnaies. | Typogr. Outil gravé en relief qui sert à frapper une matrice pour la fonte des caractères d'imprimerie. | Instrument dont on se sert pour marquer les ouvrages d'or et d'argent et en garantir le titre. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque de trois poinçons : celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle; celui de la ville, qui assure le titre de la pièce; enfin celui de l'orfévre, qui est particulier à chaque fabricant. | T. de charp. Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme et dans laquelle s'assemblent les jambes de force. | T. de manége. Morceau de bois taillé en pointe ou armé d'une pointe de fer avec lequel les académistes piquaient la croupe des sauteurs qu'ils montaient, pour les exciter à détacher la ruade. | Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine. | Technol. Outil de 60 à 80 centimètres de longueur, dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans les pierres. | *Poinçon d'arrêt*, Instrument pointu portant près de son extrémité une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant; il sert aux artificiers. | Grosse cheville de fer pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre, dont se servent les vanniers. | Espèce d'emporte-pièce à l'usage des ferblantiers. | Conchyliol. Nom marchand d'une coquille univalve. | Sorte de tonneau qui tient à peu près les deux tiers d'un muid. Un *poinçon* de vin. Un *poinçon* de bière.

POINÇONNÉ, ÉE, part. Marqué avec un poinçon. Bijou *poinçonné*. Vaisselle *poinçonnée*.

POINÇONNEMENT, s. m. (pron. *poinsonneman*). Technol. Action de poinçonner. Le poinçonnement des bijoux, de la vaisselle d'argent, etc.

POINÇONNER, v. a. (rad. *poinçon*). Marquer avec un poinçon. *Poinçonner* la vaisselle de plate, des bijoux, de l'orfévrerie.

POINDRE, v. a. (du lat. *pungere*, piquer). Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au futur et au conditionnel). Piquer, blesser, irriter, offenser. Les moucherons *poignent*, ils s'accrochent à moi et ne s'en vont pas sans secouer. (Montaigne.) Aiguillonné de la faim qui le *poind*. (Voltaire.) | Loc. prov. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*, Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera. | *Quel tion vous poind?* Cette expression, tirée de la Fontaine, et qui signifie Quelle fantaisie vous prend, a été remplacée par *Quelle mouche vous pique?* | S'est dit autrefois pour Rendre pointu, aiguiser. *Poindre les aiguilles*. | V. n. Commencer à paraître. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et au futur. Je partirai dès que le jour *poindra*. A mesure que le microscope s'est perfectionné, on a vu la vie *poindre* de toutes parts. (Buffon.) La liberté fait *poindre* le bien-être.

Mais voici *poindre* au ciel bleu-noir,
Du sein de la nue enflammée,
La tremblante étoile du soir.
(GUST. MATHIEU.)

| Fig. Aussitôt que vous arrivent les cheveux gris et les rides, vous sentez *poindre* en votre cœur une mélancolie, douce si vous êtes bon, odieuse si vous êtes méchant. (Delvau.) | Commencer à pousser. Les herbes commencent à *poindre*. Et sa joue où commence à *poindre* un doux coton. (Dessaintange.) | Fig. Les épigrammes commencent à *poindre*. (Mme de Sévigné.) Les reproches vont *poindre*.

POING, s. m. (pron. *poin*; du lat. *pugnus*, même sens). Main fermée. Serrer les *poings*. Il alla à lui l'épée au *poing*. Donner un coup de *poing* à quelqu'un. Se battre à coups de *poing*. Souvent, depuis, il a dit que mon visage et ma franchise lui avaient arraché la trahison des *poings*. (Montaigne.) | *Fermer le poing*, Fermer la main, et la tenir bien ferme et bien serrée. | Se dit aussi de toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras; dans ce sens on dit qu'*un homme a été condamné à avoir le poing coupé*. | Fig. Partout le droit du *poing*, l'horreur, la violence. (V. Hugo.) | *Flambeau de poing*, Flambeau de cire qu'on porte à la main. | *Oiseau de poing*, Oiseau de proie qui revient sans leurre sur le poing du fauconnier. | Loc. prov. *Ne pas valoir un coup de poing*, N'avoir ni force ni santé. | *Montrer le poing à quelqu'un*, Le menacer. | Fig. Pourquoi, comme Ajax, *montrez-vous* sans cesse *le poing* au ciel, qui se rit de vos fureurs? | *Mener quelqu'un pieds et poings liés*, Après lui avoir lié les bras et les pieds. Sire, je vous *amènerai* Napoléon *pieds et poings liés*. (Paroles du maréchal Ney à Louis XVIII.) | Fig. *Livrer quelqu'un pieds et poings liés*, Le mettre à la disposition, à la merci d'une personne. Je vous le conduirais *poings liés* à mon char. (Régnier.) | Loc. prov. *Avoir la tête plus grosse que le poing*, Se dit d'une personne qui feint d'être malade, ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur et son chagrin. *J'ai la tête plus grosse que le poing*, et si n'est-elle pas enflée. (Molière.) | *Dormir à poings fermés*, Dormir profondément. Rastignac finit par se coucher et *dormir à poings fermés*. (H. Balzac.) Le gros chanoine *dormait à poings fermés*. | T. de manége. *Poing de la bride*, La main gauche du cavalier.

POINT, s. m. (du lat. *punctum*, dérivé de *pungere*, piquer). Piqûre que l'on fait dans une étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. *Point* d'aiguille. Il n'y a qu'un *point* ou deux à faire pour raccommoder ce gilet. | Certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille. Ouvrage de *point*. Exceller à faire le *point*. | Manière de travailler ces sortes d'ouvrages. Petit *point*. Gros *point*. *Point* carré. *Point* brillant, allongé. | Le travail lui-même de ces ouvrages. Le *point* de cette tapisserie est très-beau. | Particulièrement, Sorte de dentelle faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations, selon les lieux où ces dentelles se font, la manière dont elles sont travaillées, les personnes qui les ont mises en vogue. *Point* d'Angleterre. *Point* de Venise. *Point* d'Alençon. *Point* de Bruxelles. *Point* de Malines. | *Point à la reine*, Blonde faite en quadrilles pleins, avec un mélange de quadrilles vides. | *Points d'appui*, Ceux qu'on laisse à la dentelle pour la soutenir. | *Point commun*, Celui qui, dans les dentelles, s'exécute, en allant de gauche à droite et de droite à gauche. | *Point de fantaisie*, Celui qui est sujet aux caprices de la mode. | *Point ordinaire*, Celui qu'on fait en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux. | *Point jeté*, Celui qu'on fait en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tor-

dant les fils de deux en deux. | Absol. Ouvrière en *points*. Raccommoder des *points*. Des manchettes de *point*. | *Points de la Chine*, Rayures dans le satin, faites en forme de zigzag. | Géom. La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou, plutôt, ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue. Les mathématiques considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. Le point mathématique est l'extrémité de la ligne, l'endroit où cette ligne en coupe une autre. | Le douzième de la ligne, ancienne mesure. | Fig. Notre existence est un *point*, notre durée un instant, notre globe un atome. (Voltaire.) | Didact. Endroit fixe et déterminé. *Point* central. *Point* d'équilibre. *Point* de départ. *Point* de contact. *Point* d'appui. Je reviens à mon *point* de départ; à quelques pas de l'endroit où je suis né et où je mourrai sans doute. | Il se dit aussi dans le langage usuel. Indiquez-nous un *point* de réunion. Diriger les efforts des combattants sur un même *point*. | Mar. *Le point d'un navire*, La latitude et la longitude du lieu où il se trouve en mer à l'heure de midi. | *Faire son point*, Déterminer le point d'un navire. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et par comparaison avec le *point de départ* on estime la route faite. On a *fait le point*, il y a tant de lieues de gagnées. (Chateaubriand.) | Astron. *Points équinoxiaux*, Les deux points où l'écliptique coupe l'équateur. | *Points solsticiaux*, Les deux points de l'écliptique les plus distants de l'équateur. | *Point culminant*, Le point de l'écliptique situé dans le méridien. | *Point de la plus grande et de la plus petite distance*, Les apsides. | *Points cardinaux*, Le septentrion, le midi, l'orient et l'occident. J'ai semé ma vie aux quatre *points* du ciel. | *Points verticaux*, Le point du ciel appelé *zénith* qui est directement au-dessus de notre tête, et le point appelé *nadir* qui est directement au-dessous de nos pieds. | *Point culminant*, La partie la plus élevée de certaines choses. Le *point culminant* de toutes les montagnes du globe. | Optiq. *Point de concours*, Point où les rayons convergents se rencontrent. | *Point de dispersion*, Le point où les rayons commencent à diverger. | *Point d'incidence*, Celui où tombe un rayon sur la surface d'un corps. | *Point de réfraction*, Celui où un rayon se brise sur une surface réfringente. | *Point de réflexion*, Celui d'où un rayon est réfléchi par la surface d'un corps. | *Point radieux*, Celui qui renvoie les rayons, d'où partent les rayons. | Hydraul. *Point de partage*, L'endroit où les eaux se partagent pour couler de deux côtés différents. | Le point où l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter un canal ou les branches d'un canal. | Phys. *Point lumineux*, Petit point de lumière que l'on aperçoit à la pointe d'un conducteur électrisé par un globe de soufre, de cire d'Espagne ou de toute autre matière résineuse. | *Points électriques*, Extrémités pointues des corps électrisables par communication. | Mécan. *Point d'appui*, Point fixe sur lequel s'appuient les diverses parties d'une machine pour exécuter leurs mouvements. Donnez-moi un *point d'appui*, disait Archimède, et je soulèverai le monde. | *Point d'application* ou *de suspension*, Endroits du levier, de la romaine, auxquels on applique le contre-pied. | Perspect. *Point de vue*, Point choisi pour mettre les objets en perspective et vers lequel se dirigent tous les rayons; point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement; lieu où il faut se placer pour bien voir un objet. Le goût des *points de vue* et des lointains vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J. J. Rousseau.) | *Mettre une lunette à son point de vue*, ou simplement *à son point*, Allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait entre le verre objectif et l'oculaire la juste distance pour voir distinctement l'objet vers lequel la lunette est dirigée. On dit aussi, en parlant des lunettes à lire, *qu'elles sont* ou ne *sont pas au point* de la personne, selon que la distance à laquelle convergent les rayons lumineux convient ou ne convient pas à la vue de cette personne. | Photogr. *Mettre au point*, Se dit de l'éloignement ou du rapprochement de l'objectif, jusqu'à ce que les objets qu'on veut présenter se réfléchissent avec netteté sur la glace dépolie. | Fig. Envisager, étudier, considérer, approfondir une question sous un *point de vue* nouveau. Cela dépend du *point de vue* auquel on se place. Dans ce *point de vue*, le dogme de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesquieu.) | Anat. *Points ciliaires*, Petits trous dans la face interne des paupières, qui sont des orifices des petits conduits excrétaires des glandes ciliaires. | *Points lacrymaux*, Les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal. | Gramm. Petite marque ronde qui se fait sur un *i* et à la fin d'une phrase. Toute phrase finale, toute proposition dont le sens est complet et indépendant des propositions qui suivent, doit se terminer par un point. | Deux points placés l'un sur l'autre (:) se mettent à la fin d'une proposition dont le sens grammatical est complet, lorsque cette proposition annonce une citation, lorsqu'elle est suivie de détails, ou d'une autre proposition qui éclaircit et développe ce qui précède. Si les détails précèdent la proposition, au lieu de la suivre, les deux points doivent la précéder. | On dit indifféremment *les deux points* et le *deux point*; on écrit aussi avec un trait d'union, *un deux-point*. | *Point interrogatif* ou *d'interrogation (?)*, Signe qui se met après une interrogation, une demande. | *Point d'admiration, d'exclamation (!)*, Signe qu'on met à la fin des phrases qui expriment l'admiration ou qui contiennent une exclamation. | *Points suspensifs* (.....), Plusieurs points qui, placés après un mot, indiquent suppression, interruption, lacune. N'oubliez pas de m'envoyer toutes les chansons que vous apprendrez, de quelque style quelles soient; vous savez bien qu'au moyen des *points* on écrit tout avec modestie. (Bussy-Rabutin.) | Fig. *Mettre les points sur les i*, Dire ou faire une chose avec une très-grande attention; expliquer minutieusement une chose. | Prov. et fig. *N'être bon qu'à mettre les points sur les i*, Ne s'appliquer dans les ouvrages d'esprit qu'à des minuties, ou n'avoir qu'une exactitude minutieuse et inutile. | *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i*, Il faut être avec lui de la plus scrupuleuse exactitude; ou, dans un autre sens, Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions. | On met deux points horizontalement *(ü, ï)* au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphthongue si l'on n'était averti par cette marque, qui a reçu le nom de *diérèse* ou *tréma*, comme dans *ciguë*. | Typogr. *Points conducteurs* ou *points carrés*, Points qui servent à prolonger une ligne de manière à mettre en rapport, à faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique oblige à séparer. On fait souvent usage des points conducteurs dans les tables, dans les index. | Ce qui est ou ce qui paraît extrêmement petit, et que l'on a peine à apercevoir. J'ai passé bien des nuits, rêveur et méditatif, à contempler d'un œil charmé ces étoiles, *points* lumineux de l'alphabet céleste, clous d'or de la voûte azurée. (Delvau.) | Mus. Petite marque ronde qui se met après la note, et qui y ajoute une moitié en sus de sa valeur naturelle. Une ronde suivie d'un *point* vaut trois blanches. | *Point d'orgue*, Arrêt, repos pendant lequel l'instrumentiste ou le chanteur s'arrête sur la note, ou déploie son habileté par des traits de fantaisie. Il se marque par ce signe ⌒ | *Points détachés*, Espèce de points qui se placent immédiatement au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, et qui avertissent que les notes ainsi ponctuées doivent être marquées par des coups de langue et d'archets égaux, secs et détachés. | Anciennement, La marque même des notes; de là est venue l'expression *Contre-point*. | Technol. Petit trou fait à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon. Raccourcir la courroie de deux *points*. Allonger les étrivières d'un *point*. | Marque faite d'espace en espace sur l'espèce de règle dont le cordonnier se sert pour prendre la mesure d'un soulier, et le chapelier celle d'un chapeau. Avoir une entrée de chapeau de six *points*. Chausser à huit *points*, à neuf *points*. | Typogr. Mesure qui vaut un sixième de ligne et qui sert principalement à déterminer la force des corps des caractères. *Point* typographique. | *Lettre de deux points*, Grande lettre en forme de capitale, qu'on place au commencement d'un ouvrage ou de chacune de ses divisions, et dont la force de corps est double de celle du caractère qu'elle accompagne. | T. de lapid. Petits grains blancs, noirs ou rouges, qui font tache dans un diamant. | Se dit d'une proposition, d'un principe, d'une maxime, d'une question qui fait partie d'une religion, d'une science, d'un système, etc. Un *point* de chronologie. Un *point* d'histoire, de théologie. C'est un *point* de la doctrine de Confucius. Éclaircir un *point*. Approfondir un *point*. *Point* de droit. *Point* de fait. Ils sont d'accord sur ce *point*. L'amitié était un *point* de religion chez les Grecs. (Voltaire.) Combien j'insisterais sur ce *point* s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles. (J. J. Rousseau.) | Ce qu'il y a de principal, d'important dans une question. Un *point* m'embarrasse. (C. Delavigne.) | Degré, période. Être affligé au dernier *point*. Porter une science au plus haut *point* de perfection. Dans ces temps d'avilissement, qui sait à quel *point* de vertu peut atteindre encore une âme humaine? (J. J. Rousseau.) Est-ce que vous serez à ce *point* insensible? (V. Hugo.) | État, situation. L'affaire en est à ce *point*. J'ai retrouvé le malade au même *point*. | Article, objet, sujet. Mais fuyez sur ce *point* un ridicule excès. (Boileau.) | *Point d'honneur*, Ce que l'on regarde comme intéressant l'honneur. Être trop délicat sur le *point d'honneur*. Se faire sur une chose un *point d'honneur*. Le *point d'honneur* se change en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. (Fénelon.)

. . . . . Un versificateur
Entend l'art de rimer mieux que le *point d'honneur*.
(FIRON.)

| *Prendre tout au point d'honneur*, Pousser trop loin la délicatesse sur le point d'honneur. | Division d'un discours, d'un ouvrage, et particulièrement d'un sermon. Le premier *point* d'un sermon, d'un discours, d'une dissertation, d'une méditation. Il s'est endormi au beau milieu du premier *point*. (C. Delavigne.) | *Point* s'est pris autrefois pour Instant, moment, moment opportun. C'est le *punctum temporis* des Latins. Il a vieilli, mais il nous est resté les locutions : *Être sur le point de faire telle chose, arriver à point, à point nommé*, etc. J'*arrivai sur le point* qu'ils allaient partir. Vous étiez au milieu de mille choses, qui empêchent qu'on ne puisse prouver sa tendresse *à point nommé*. (Mme de Sévigné.) | *Point du jour*, Moment où le jour commence à poindre. Se lever au *point du jour*. Travailler jusqu'au *point du jour*. | Sculpt. Se dit des marques que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. | *Mettre une statue aux points*, La dégrossir de manière à n'avoir plus qu'à lui donner le poli et l'expression. | Art milit. *Point de mire*, V. MIRE. | Blas. *Point d'honneur*, Place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef. | Entom. *Point de Hongrie*, Nom d'une espèce de cantharide. | *Point double*, Un des noms de la phalène. | Conchyliol. *Point de Hongrie*, Nom vulgaire d'une espèce de Vénus et d'une espèce de porcelaine. | T. de jeux. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. Au piquet, l'as vaut *onze points*, les figures valent *dix points*, et les autres cartes valent le nombre de *points* qu'elles portent. | Au piquet et à quelques jeux, *point* signifie encore le nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de même couleur. Compter, marquer le *point*. Annoncer le *point*. | *Avoir le point*, Avoir en cartes de même couleur un plus grand nombre de points que son adversaire. | Nombre que l'on marque à chaque coup du jeu, et aussi celui dont on est convenu pour le gain de la partie. Jouer en vingt-cinq *points*. Au trictrac, on marque un trou quand on a gagné douze *points*. | Fig. Cet écrivain est beaucoup plus fort dialecticien que son adversaire; il pourrait lui rendre des *points*. | Prov. et fig. *Faute d'un point, Martin perdit son âne*, Faute d'un point, le joueur perd la partie; peu de chose fait quelquefois manquer une affaire. | Dans les colléges, dans les écoles, note bonne ou mauvaise qu'on délivre aux écoliers pour évaluer leur conduite et la qualité de leurs devoirs. Donner des bons, des mauvais *points*. A tous les âges de la vie, nous rencontrerons des pédagogues qui nous donnent des mauvais *points* quand nous courons après les bons *points*. (Duplessis.) | Pathol. *Point de côté*, Douleur aiguë et fixe dans un des côtés de la poitrine, augmentant par les mouvements respiratoires, avec impossibilité de se coucher sur le côté sain, car un seul côté est ordinairement pris. Le *point de côté* est un des signes les plus immédiats de la pleurésie aiguë simple. | Prov. et famil. *A son point et aisément*, A son aise, à sa commodité, à son loisir. Je ferai ce voyage *à mon point et aisément*. | *A point*, loc. adv. Arriver *à point*, Rien ne sert de courir, il faut arriver *à point*. La révolution d'Espagne a éclaté *à point*.

Vous venez tout *à point*; ce soir, je me marie;
De la noce et du bal souffrez que je vous prie.
(REGNARD.)

| Loc. prov. *Tout vient à point à qui sait attendre*, Avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. | *Au dernier point*, loc. adv. Extrêmement, excessivement. Être brave, heureux *au dernier point*; malheureux *au dernier point*. Je me crois juste *au dernier point*. (C. Delavigne.) | *Tout à point*, loc. adv. Tout à fait à propos. Nous nous rencontrons *tout à point*, (La Fontaine.) | *Mal en point*, En mauvais état. On arriva *mal en point*, harassé. (Voltaire.) | *Mettre en point*, Mettre en état. Le temps qu'il lui fallait pour *mettre en point* son armée. (Montaigne.) | *De tout point*, Entièrement, absolument. Un homme accompli *de tout point*. | Fig. *Accommoder, équiper quelqu'un de tout point*, Le traiter fort mal en paroles ou en actions. | *De point en*

point, Sans rien omettre, exactement. Raconter un événement *de point en point*. | *A point nommé*, loc. adv. Au moment nécessaire, à l'instant précis. Les révolutions heureuses arrivent *à point nommé* quand les maux de l'humanité les réclament.

POINT, adv. de négat. (du lat. *punctum*, point). Pas, nullement. Il sert de complément à *ne*. N'avoir *point* d'argent dans sa poche. N'avoir *point* de repos. Je n'en démordrai *point*. Je n'admets *point* aveuglément tout ce qui vient des anciens. (Fénelon.) Je ne suis *point* en état de sortir. (J. J. Rousseau.) | *Point* rend en quelque sorte le sens plus négatif que *pas*. Ce dernier s'emploie de préférence dans les phrases usuelles. *Point* vaut mieux dans les phrases énergiques, dans les sentences, dans l'expression du commandement. *Je ne veux point* est en effet plus énergique que *Je ne veux pas*. On dira mieux : *Je ne croirai pas facilement* que *Je ne croirai point facilement*, parce que *point* emporte toujours avec lui une idée de négation absolue. | La poésie emploie *point*, au lieu de *pas*. Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre. (Racine.)

Rien de trop est un point
Dont on parle beaucoup et qu'on n'observe *point*.
(LA FONTAINE.)

| S'emploie elliptiquement, c. à d. la négation *ne* sous-entendue. On doit pardonner à un ennemi, *point* à un flatteur. *Point* de laboureurs, *point* de mouvements champêtres, *point* de mugissements de troupeaux. (Chateaubriand.) | *Point* peut être employé seul, quand on répond à une interrogation; *pas* ne s'emploie jamais de cette manière. Avez-vous faim? — *Point*. Êtes-vous fâché? — *Point*. | Dans le style marotique, *point* se place souvent avant la négation *ne* et avant le verbe. *Point n'est* besoin contre un charme éphémère. (H. Moreau.) | Loc. prov. *Point d'argent, point de Suisse*, On n'obtient rien de certaines gens, s'ils n'ont pas l'espoir d'être récompensés. Cela se dit aussi pour témoigner qu'on ne fera rien sans être assuré du payement. | *Point de nouvelles*, Se dit quand on ne peut obtenir un résultat attendu, désiré, etc. Il m'a dit et répété qu'il me payerait; mais pour de l'argent *point de nouvelles*. | *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, Quand on n'entend parler de rien, c'est que tout va au mieux. | *Point du tout*, Aucunement; pas le moins du monde. Vous me demandez de l'argent, je n'en ai *point du tout*. Veux-tu un baiser? *Point du tout*.

Je ne suis *point du tout* de ces prudes sauvages
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.
(MOLIÈRE.)

POINTAGE, s. m. Action de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. | *Vis de pointage*, Vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre. | Mar. Action de déterminer, sur une carte marine, la latitude et la longitude du lieu où un navire se trouve en mer. Le pointage se fait au moyen d'un instrument appelé *quart de réduction*. | Manuf. Dans les fabriques de drap, Défaut qui provient de la tonte. | Se dit aussi de l'action qui consiste à faire un point à côté du nom des personnes présentes ou absentes, pour indiquer leur présence ou leur absence. A l'Assemblée législative, lorsqu'on faisait l'appel nominal, il y avait le *pointage* des députés absents, dont le nom était mentionné au *Moniteur*. Le *pointage* est terminé.

POINTAL, s. m. T. de charpent. Étai de bois posé perpendiculairement. Plur. *Pointaux*.

POINTE, s. f. (rad. *point*; autrefois *poincte*). Bout piquant et aigu. La *pointe* d'un couteau, d'un sabre, d'une épée. La *pointe* d'une aiguille, d'un clou. Pourquoi me présentez-vous toujours ainsi les couteaux par la *pointe* et les idées par leur côté fâcheux et nuisible? La *pointe* d'un poignard.

Avec quelle insolence ils ont de toutes parts
Fait briller à mes yeux la pointe de leurs dards.
(RACINE.)

| Fig. *Pointe d'aiguille, pointe d'épingle*, Fait peu important pris comme base, comme objet d'une discussion, d'une théorie, d'un récit; bagatelle, niaiserie. Quereller, discuter, raisonner sur une *pointe d'épingle*. Ces comédies-là sont charmantes, quoiqu'elles reposent pour la plupart sur une *pointe d'aiguille*. (A. Dumas.) | Subtilité. A quoi faire ces *pointes* élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne peut se rasseoir? (Montaigne.) | Fig. Trait, aiguillon, atteinte. Il vaut mieux que la *pointe* de la colère agisse un peu au dehors que de la replier contre soi. (Charron.) | *A la pointe de*, De vive force. *A la pointe des armes*. Un préjugé féroce met toutes les vertus *à la pointe* d'une épée.

Point de franche lippée,
Tout *à la pointe de* l'épée.
(LA FONTAINE.)

| Loc. prov. et fig. *Ne quitter rien qu'à la pointe de l'épée*, Être fort opiniâtre, ne céder qu'à la dernière extrémité, qu'à son corps défendant. | Fig. Je n'ai jamais reçu leurs services qu'à la *pointe* de mon argent. (J. J. Rousseau.) | *La pointe de l'esprit*, Ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit. Saisir une chose à *la pointe de l'esprit*. | Extrémité des choses qui vont en diminuant. La *pointe* d'une montagne, d'un rocher. La *pointe* des herbes. La *pointe* des pieds. Tourner la *pointe* des pieds en dehors. | Petit fichu en pointe dont les femmes se couvrent le cou. Une *pointe* de velours noir rehaussait encore la valeur des tons nacrés de son beau cou. (Duplessis.) | Morceau d'étoffe taillé en pointe que l'on coud sur les côtés d'un vêtement de femme, pour donner à ce vêtement de l'ampleur. Mettre des *pointes* à une chemise. | Saveur piquante et agréable. La *pointe* d'une sauce. La *pointe* du vin. Cette sauce a besoin d'une *pointe* de sel, de poivre, de vinaigre, d'ail. | Fig. et famil. *Être en pointe de vin, avoir une pointe de vin*, ou simplement *Avoir sa pointe*, Être gai pour avoir un peu trop bu. | Par anal. La *pointe* de la gelée. Du froid les *pointes* pénétrantes. | Fig. *Une pointe de raillerie, d'ironie*, Quelque chose d'ironique, de moqueur, d'acerbe, d'amer, qui se fait sentir, dans un discours, dans un écrit. Il y a dans chacune des strophes d'Henri Heine *une pointe de raillerie* et de sarcasme qui vous saisit et qui est à peine corrigée par une pointe de sensibilité. (Delv.) | Fig. Pensée subtile, vive; trait qui termine l'épigramme. La *pointe* doit dominer dans l'épigramme. (Voltaire.) | Fig. Jeu de mots, trait d'esprit recherché. Faire des *pointes*. Ne parler que par *pointes*. Quand Molière parut, le théâtre était encore livré à la bouffonnerie et aux *pointes*. (Gresset.) | Technol. Outil avec lequel les relieurs coupent le carton de la reliure d'un livre. | Outil bien acéré avec lequel le sculpteur ébauche son ouvrage. | Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. | Grosse aiguille montée sur un manche de bois, avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections nécessaires. Beaucoup cependant emploient la pince. | Petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief. | Petits poinçons d'acier dont se servent les tireurs d'or pour polir les pertuis de la petite filière. | *Pointe à gratter*, Moitié de ciseau à l'usage des facteurs d'orgue, pour gratter les tuyaux qui doivent être soudés. | *Pointe à tracer*, Ciselet qu'emploient les bijoutiers pour former légèrement dans l'ouvrage les traits qui ne sont tracés qu'au crayon. | Art vétérin. *Pointe de feu*, Morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval dans certains cas. | *Pointe de diamant*, Petit morceau de diamant taillé en pointe et enchâssé dans du plomb et dans du bois, dont les vitriers se servent pour couper le verre. | Petit clou avec ou sans tête, mince, et d'une grosseur égale. Les vitriers fixent les morceaux de verre avec des *pointes* sans tête. | T. de graveur. Instrument d'acier en forme d'aiguille avec lequel le graveur à l'eau forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures, sans recourir à l'eau forte, cela s'appelle graver à la *pointe* sèche. (Diderot.) | Manière d'opérer avec la pointe; touche du graveur. *Pointe* délicate, légère, lourde. Toucher une gravure d'une *pointe* fort spirituelle. | Fortif. L'angle le plus avancé d'un ouvrage de fortification. Abattre à coups de canon la *pointe* d'un bastion. | *La pointe du jour*, La première apparence, les premières lueurs du jour; le point du jour. Partir à *la pointe du jour*, à *la petite pointe du jour*. Une nuit passée dans ces inquiétudes mortelles, c'était trop; je partis à *la pointe du jour* pour apprendre enfin ce que j'avais ignoré trop longtemps. (Mart.) Voilà *la pointe du jour*.

. . . . . Que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne aider demain dès *la pointe du jour*.
(LA FONTAINE.)

| Art milit. *Faire une pointe*, S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération, par une marche hardie et précipitée. | *Pousser une pointe*, Faire une reconnaissance, aller en éclaireur. | *Poursuivre sa pointe*, Aller en avant avec impétuosité, avec élan. Les ennemis étonnés, et n'ayant pas assez vivement *poursuivi leur pointe*, premièrement s'arrêtèrent; puis, chargés plus vivement, reculèrent. (Cl. Fauchet.) | Dans le langage usuel, Entreprise, dessein. Suivre, poursuivre, *pousser sa pointe*. Il *pousse* vigoureusement *sa pointe*. (Dest.) | *Pousser sa pointe, poursuivre sa pointe*, Signifie plus particulièrement Faire la cour à une femme dans l'espoir de réussir auprès d'elle. *Poursuivez votre pointe* auprès de votre belle. (Boissy.) | *Faire une pointe*, Quitter momentanément son chemin pour faire une course qu'on n'avait pas projetée. | Pièce de blason qui monte du bas en haut de l'écu. | *Pointe fascée*, Celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu. | *Pointe renversée*, Celle qui est mouvante du chef de l'écu. | Se dit des espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix. *Croix à huit pointes, à seize pointes*, Croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche. | Chorégr. *Avoir des pointes*, Se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds et faire des pas sans que le talon touche à terre. Cette danseuse excelle dans les *pointes* et les jetés-battus. | Escr. *Couper la pointe*, Faire un mouvement prompt et léger par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on passe cette pointe par-dessus le fer de son adversaire. | *Parer de la pointe*, Écarter la pointe d'épée de la ligne du corps en faisant une parade. | Géogr. Avance du rivage dans la mer, peu élevée et peu saillante. La *pointe* de l'Est. La *pointe* du Nord. | Hist. nat. Protubérance allongée, distincte, ferme et aiguë. | T. de manége. *Faire des pointes*, Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, ne suit pas régulièrement le rond; il se dit aussi du cheval qui résiste au cavalier, s'élève et se plante sur les deux pieds de derrière. | Anc. prat. *Registre de pointe*, Registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge était tenu de se faire inscrire ou pointer, avant l'heure fixée pour l'audience, sous peine d'être privé de son droit d'assistance. | T. de jeux. Au trictrac, Chacune des divisions du tablier, sur lesquelles on case, on range les dames. | *En pointe*, loc. adv. En forme de pointe. Finir *en pointe*. Aller *en pointe*. Une montagne *en pointe*.

POINTÉ, ÉE, part. Dirigé vers un point. Canon *pointé*. Il était exposé à une batterie de canons *pointés* vis-à-vis de l'angle où il était. (Voltaire.) | T. de blas. Tacheté de points apparents. Il se dit de fleurs dont les folioles et les épines sont d'un émail autre que les fleurs et les boutons. Porter trois roses de gueules, boutonnées d'or et *pointées* de sinople. | Mus. *Note pointée*, Note suivie d'un point qui en augmente la valeur de moitié.

POINTE-A-PÎTRE. Géogr. Ville de la Guadeloupe située dans la partie de l'île appelée la *Grande-Terre*, à l'embouchure de la rivière Salée; 20,000 habit. Bon port, mais d'accès difficile; plusieurs forts, beaux quais, belles rues, larges et droites, etc. Grand commerce. Presque détruite par un tremblement de terre en 1843, mais promptement relevée.

POINTEAU, s. m. Poinçon d'acier dont se servent les horlogers. | *Pointeau à contre-marquer*, Poinçon à l'usage des couteliers.

POINTEMENT, s. m. (pron. *pointeman*; rad. *point, pointe*). Action de pointer un canon. On procède au *pointement* des canons rayés. On dit mieux *Pointage*. | Minéral. Réunion de trois pointes au moins, qui remplacent une partie de la face dominante d'un cristal, et qui s'observent toujours à l'extrémité de l'axe ou d'un des axes de cette forme.

POINTER, v. a. (pron. *pointé*; rad. *pointe*). Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre. *Pointer* mortellement son adversaire. | Bouch. Égorger un bœuf. | Technol. Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour en maintenir les plis. | *Pointer les aiguilles*, En faire la pointe. | T. de charpent. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure.

POINTER, v. a. (rad. *point*). Diriger vers un point, en mirant. *Pointer* le canon contre un bastion. Après *avoir* lui-même *pointé* l'artillerie devant Stralsund. (Voltaire.) | Prendre pour point de mire. *Pointer* un niveau, un bastion, une lunette. | Absol. *Pointer* juste. Pour *pointer*, on dirige la petite pièce, au moyen d'une vis, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée, et le but qu'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite. | Faire des points avec le pinceau, la plume, le burin. Dans ce sens, il est tantôt neutre, tantôt actif. *Pointer* les articles du journal et du grand-livre. Faire un dessin en *pointant*. | Marquer sur une liste, au moyen d'un point, les personnes présentes ou absentes. Dans les fabriques, on *pointe* les ouvrières qui n'ont pas repris à l'heure dite leur travail. | Mar. *Pointer la carte*, Porter le point d'un navire; faire cadrer dessus la longitude et la latitude du point où l'on se trouve en mer. | Mus. Augmenter de moitié la valeur d'une note en faisant suivre cette note d'un point. *Pointer* une noire, une ronde,

une blanche. | Détacher la note dans l'exécution instrumentale ou vocale. | Typogr. Placer sur le tympan les feuilles qui sont en retiration, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qu'elles y ont faits lorsqu'on tirait le premier côté. | Absol. S'élever vers le ciel. Il y a des oiseaux qui *pointent* si haut qu'on les perd de vue. (Acad.) | Manége. Se cabrer, en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités de derrière. Un cheval qui *pointe* en place. | Commencer à pousser. Le blé commence à *pointer*. | Commencer à paraître. Le jour *pointe*.

POINTEUR, s. m. (rad. *point*, *pointe*). Artilleur qui pointe le canon. Adroit *pointeur*. | Technol. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. | Ouvrier typographe qui pointe la feuille sur le papier; celui qui enlève un morceau d'une planche clichée pour y faire une correction. Au fém. *Pointeuse*. | Adjectiv. Ouvrier *pointeur*. Canonnier *pointeur*.

POINTICELLE, s. f. T. de manuf. Petite broche qui traverse l'espolin de la navette, dans les fabriques de soie.

POINTIL, s. m. Technol. Longue et forte verge de fer employée dans les verreries pour pointiller les glaces.

POINTILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de pointiller. Le *pointillage* avec le burin, avec le pinceau. | Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature. Le *pointillage* coûte beaucoup de temps et demande une main exercée. Le *pointillage* est délicat dans cette gravure. | Fig. Contestation sur des riens. Il y a des gens qui ont la manie du *pointillage*; ce sont des fâcheux. (Gresset.) | Conchyliol. *Pointillage blanc*, Nom vulgaire d'une porcelaine.

POINTILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Couvert de points faits avec le burin, le crayon, le pinceau. Ouvrages de miniature *pointillés*. Armoiries *pointillées*. | Hist. nat. Qui est garni de petits points enfoncés, nombreux et rapprochés. Patelle *pointillée*. Feuille *pointillée*. Perche *pointillée*. Ses œufs sont verdâtres, *pointillés* de brun. (Buffon.) | S. m. Manière de dessiner, de graver en pointillant, à petits points. | Genre de gravures faites au pointillé. La tête, les mains et les nus étaient faits au *pointillé*; tout le reste était du burin et de l'eau forte. | Ichthyol. Espèce de poisson du genre salmone.

POINTILLER, v. n. (*ll* mouillées). Faire des points avec le burin, le crayon, le pinceau, la plume. *Pointiller* pour désigner l'or dans un écusson. Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que *pointiller*. | Fig. Disputer sur des riens, sur les moindres choses. *Pointiller* sans cesse. Et comment est-ce qu'*ayant pointillé* sur mes vers, ils n'ont pas exercé sur ma prose la même subtilité? (Balzac.) | V. a. Piquer par des paroles désobligeantes. *Pointiller* quelqu'un sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait. | SE POINTILLER, v. pr. Fig. Se disputer sur des riens. Ils ne font que *se pointiller*. (Acad.)

POINTILLERIE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *pointe*). Picoterie, contestation sur des riens. Vous avez vu deux hommes éloignés par leur état et par leur goût des *pointilleries* de collége. (J. J. Rousseau.) | Habitude, manie de pointiller. La *pointillerie* est une habitude bien fâcheuse.

POINTILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *pointe*). Qui aime à pointiller, à contester, à disputer sur des riens, sur les moindres choses. Un critique *pointilleux*. Et bientôt vous verrez mille auteurs *pointilleux*. (Boileau.) | Se dit des choses. Avoir un caractère *pointilleux*, des habitudes *pointilleuses*. Le Mien et le Tien, deux frères *pointilleux*. (Boileau.) | Qui est susceptible, exigeant dans la société. Il est pénible de vivre avec les gens *pointilleux*. Les dévots sont insupportables, *pointilleux*.

POINTU, UE, adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en pointe. Un instrument *pointu*. Couteau *pointu*. Épée bien *pointue*. | Qui va un peu en pointe. Menton *pointu*. La dame au nez *pointu*. (La Fontaine.) | Qui va en diminuant. Chapeau *pointu*.

> Tout en lui choque, perce et blesse,
> Ses vices comme sa vertu,
> Sa gaîté comme sa tristesse;
> Coude et chapeau, tout est *pointu*.
> (MAYNADIER.)

| *Esprit pointu*, Esprit qui aime à subtiliser, à dire de mauvaises pointes; esprit susceptible, facile à chagriner. On n'a jamais vu un *esprit pointu* comme le vôtre; un rien vous effarouche et vous scandalise. (Mercier.) | Famil. *Voix pointue*, Voix grêle et aiguë. | Loc. prov. et ironiq. *Pointu comme une boule*, Extrêmement obtus. | Se dit d'un froid vif et pénétrant. Soutiendrez-vous cet air *pointu* et glacé qui perce les poitrines les plus robustes? (Mme de Sévigné.) | Bot. Se dit des feuilles qui se terminent par une lame semblable à celle d'une lance.

POINTURE, s. f. (du lat. *punctura*, piqûre). S'est dit pour Piqûre, blessure. Tant de gens qui de l'impatience, des *pointures* de la peur, se sont pendus, noyés et précipités, nous ont bien appris que la peur est encore plus importune et plus insupportable que la mort. (Montaigne.) | Typogr. Petite lame de fer terminée en pointe. Les *pointures* doivent entrer exactement dans les feuilles en retiration, pour que les pages opposées se correspondent. | Technol. Forme de cordonnier prise dans sa longueur, depuis le talon jusqu'à la pointe.

POINT-VIRGULE, s. m. Signe de ponctuation formé d'un point et d'une virgule. Le point-virgule (;) sert à séparer entre elles les propositions semblables qui ont une certaine étendue, et à séparer les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule.

POINT-VOYELLE, s. m. Nom donné à des figures destinées à remplacer, dans l'écriture hébraïque, les voyelles qu'on ne met pas toujours.

POIRE, s. f. (du lat. *pirum*, même sens). Fruit du poirier, de forme oblongue et à pépins. Petite, grosse *poire*. Belle *poire*. *Poire* d'été. *Poire* fondante.

Poire.

Compote de *poires*. Un panier de *poires*. La *poire* appelée *Saint-Germain* a été trouvée dans la forêt de Saint-Germain avec la saveur que nous lui connaissons. (Bern. de Saint-Pierre.) | Parmi les espèces de poires les plus estimées, il faut citer : le *messire Jean*, gros fruit, presque rond, varié de couleur, cassant, sucré, relevé; le *petit muscat*, à la peau d'un vert jaunâtre, à la chair un peu jaune, agréable au goût et légèrement musquée; le *muscat-Robert*, presque rond, d'un jaune vert, à chair tendre et très-sucrée; les poires de *bon chrétien d'été*, de *bon chrétien d'Espagne*, sont grosses et savoureuses; le *bon chrétien d'hiver* est plus gros encore, sa chair cassante est juteuse, sucrée et vineuse; les douze ou quinze espèces de *bergamotes* connues sont de bons fruits juteux et sucrés, mais inférieurs aux précédents; les *poires duchesse*, les *duchesses panachées*, sont délicieuses; le *Saint-Germain*, les *beurrés gris*, *blancs*, *d'Angleterre*, *doyenné d'hiver*, etc., sont encore des poires de choix; le *beurré* est la poire par excellence, sa chair fondante et d'un goût délicat donne un suc abondant et parfumé. | *Poires d'Auch*, Poires sans pépins, d'un goût excellent, que l'on cultive dans le département du Gers. | *Poire molle*, Poire qui a dépassé la maturité et qui est sur le point de se gâter. | Prov. et fig. *Ne pas promettre poires molles*, Faire des menaces. | *Poires tapées*, Poires séchées au four. | Fig. *Poire pour la soif*, Chose réservée pour les besoins à venir. | Fig. *Entre la poire et le fromage*, A la fin du repas, au dessert, à ce moment où la gaieté qu'inspirent les vins et la bonne chère fait qu'on s'épanche, qu'on se parle plus librement. Il attendait toujours, pour entamer une affaire, qu'on fût *entre la poire et le fromage*. (Delvau.) | Bot. *Poire de vallée*, Nom vulgaire de la bardane. | Conchyliol. Nom d'une turbinelle et d'une espèce de cône. | *Poire d'agate*, Espèce de rocher du genre fasciolaire. | *Poire sèche*, Nom vulgaire d'une espèce de rocher. | Contre-poids de la balance romaine, fait en forme de poire. | *Perle en poire*, Perle oblongue, un peu plus grosse par le bas que par le haut. | Petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse. | *Poires secrètes*, Sorte d'embouchure du mors du cheval. | Fig. *Poire d'angoisse*, Objet en bois, sous forme de poire, que les voleurs introduisent de force dans la bouche de leurs victimes pour empêcher de crier.

POIRÉ, s. m. (rad. *poire*). Liqueur spiritueuse qui se tire des poires astringentes à l'état cru. Comme ces fruits ne tardent pas à mollir ou blessir, on est obligé de les pressurer aussitôt qu'ils sont cueillis, et l'on se sert du même pressoir que pour exprimer le cidre des pommes. Le poiré est assez nettoyé ou *paré* pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Après un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidité est des plus agréables; mais plus tard il devient mordant, agace les nerfs des personnes délicates et enivre promptement. Les poirés les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados, de la Manche, et proviennent en général de terrains granitiques et schisteux. Les eaux-de-vie et les vinaigres de poiré ne le cèdent qu'à ceux du vin. Le poiré bouilli à la sortie du cuvier du pressoir, et réduit des deux tiers, donne un sirop avec lequel on fait le raisiné.

POIREAU, s. m. (pron. *poró*; du lat. *porrus*, *porrum*, qui a la même signif.). Bot. Plante potagère du genre ail et de la famille des liliacées. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé, à sa tige haute de 33 à 90 centimètres, pleine, garnie de feuilles planes, mais pliées en gouttière, linéaires, lancéolées, de couleur glauque; à ses fleurs petites et blanchâtres, à étamines dont les filets sont alternativement simples et trifurqués au sommet; enfin, à son odeur particulière, moins forte que celle de ses congénères. L'emploi culinaire du poireau n'est ignoré de personne. Cette plante, dont les Égyptiens et les Romains faisaient un plus grand cas

Poireau.

que nous, jouit de propriétés diurétiques et apéritives. On lui administra un lavement au *poireau*.

POIREAU, s. m. (pron. *poró*; par corruption du gr. πόρος, conduit, canal, pore). Médec. Excroissance verruqueuse qui se développe particulièrement aux mains, prend naissance dans le corps muqueux, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. Le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur les parties où il n'en existait pas encore. | *Poireaux syphilitiques*, Végétations un peu allongées, isolées, renflées à leur extrémité libre, presque incolores et peu douloureuses, situées ordinairement au prépuce, au gland, sur la verge ou sur le scrotum, chez l'homme; au périnée et à l'anus chez les deux sexes. Le prince avait des *poireaux* à la verge. | Il se dit, en parlant de certains animaux. Ce chien a des *poireaux* aux joues. Ce cheval a des *poireaux* aux jambes.

POIRÉE, s. f. Bot. Plante potagère du genre bette, que l'on cultive dans les jardins. La poirée est alimentaire, principalement par ses feuilles, qui sont douces et mucilagineuses et à grandes nervures. Ses racines sont sèches, peu volumineuses, larges et fort dures, ce qui empêche d'en faire usage dans l'économie domestique. Pour rendre les feuilles

plus charnues, on a recours à la ligature, qui amène l'étiolement. Alors les pétioles s'élargissent et s'épaississent. C'est ce que l'on nomme *cardes*; elles se servent sur les tables, accommodées de différentes manières. Les feuilles de poirée se mêlent aussi à l'oseille, dont elles corrigent l'acidité; car lorsqu'elles sont seules, elles sont d'une fadeur extrême. Elles entrent dans les bouillons et les potages maigres. D'ailleurs elles sont plus usitées encore en médecine que dans la cuisine : elles figurent parmi les plantes émollientes et sont employées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

POIRIER, s. m. (rad. *poire*). Bot. Genre de la famille des rosacées, et de la tribu des pomacées, comprenant des arbres de moyenne grandeur et des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, et à fleurs de couleur blanche, disposées en corymbe terminal ou latéral. Toutes les espèces connues appartiennent à l'ancien continent; les variétés presque innombrables de poiriers sont considérées, à tort ou à raison, comme issues d'un seul type spécifique, le *poirier commun*, qui croît spontanément dans les bois d'une grande partie de l'Europe, où il forme un arbre de 10 à 14 mètres de haut, à cime plus ou moins régulièrement pyramidale, à rameaux en général épineux, à feuilles ovales, lancéolées, pointues, finement dentelées, longuement pétiolées, fermes et d'un vert gai; à fleurs blanches, disposées en corymbes lâches; à fruit arrondi ou turbiné, petit, jaunâtre à la maturité, ayant une chair plus ou moins pierreuse et astringente. Les fruits, très-petits et très-âpres à l'état sauvage, ont été considérablement améliorés par la culture. C'est par eux que l'on distingue les nombreuses variétés de ce genre, qui s'élèvent aujourd'hui à près de six cents. V. POIRE. Dans les jardins, on étale généralement les branches des poiriers en espaliers, ou bien on les fait pousser en quenouille et on leur donne une forme pyramidale. La culture du poirier remonte à l'antiquité la plus reculée : Homère le cite (sous le nom ὄχνη) parmi les arbres du jardin d'Alcinoüs; du temps de Pline, les Romains en possédaient déjà plusieurs variétés

Poirier.

fort estimées. Le bois des poiriers est pesant, d'un grain uni et d'une couleur rougeâtre; teint en noir, il imite parfaitement l'ébène, il se fend rarement : aussi est-ce un des meilleurs, après le buis et le cormier, qu'on puisse employer pour la gravure et la sculpture en bois; sa dureté et le poli dont il est susceptible le font rechercher pour les ouvrages de tour et d'ébénisterie; les luthiers en fabriquent des bassons, des flûtes et autres instruments; les charpentiers s'en servent pour les menues pièces des rouages des moulins; enfin, il est excellent comme combustible. | Les poiriers sont moins difficiles que les pommiers sur la nature du sol : ils prospèrent dans les terrains secs et pierreux; on les multiplie de graines, de drageons et de greffes; mais ceux qu'on obtient par les semis ne donnent d'ordinaire que des fruits plus ou moins âpres.

POIS, s. m. (pron. *poa*; du lat. *pisum*). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, comprenant des plantes herbacées à tiges le plus souvent grimpantes, et dont la graine, du même nom, de forme ronde et renfermée dans une cosse ou gousse, fournit un excellent aliment. La principale espèce de ce genre, le *pois cultivé*, renferme un grand nombre de variétés, les unes hâtives, les autres tardives; les unes à cosse à parchemin, les autres à cosse sans parchemin. Dans ces dernières, la gousse peut aussi servir de nourriture. Parmi les pois de primeur, nous citerons seulement le *pois de Francfort* ou *pois Michaut*, de bonne qualité; le *pois baron*, d'un grain petit; le *pois de Clamart* ou *carré fin*, dont les grains, serrés dans la cosse, sont comprimés ou aplatis sur leurs faces. On nomme

Pois.

pois nains ceux dont la tige est peu élevée; il y en a sans parchemin. Les pois tardifs sont, en général, plus gros que les pois hâtifs; ils doivent être *ramés*, c. à d. soutenus par un petit branchage, ce qui les rend plus productifs. Les pois ne se mangent pas seulement verts : lorsqu'ils sont secs et concassés, ils donnent encore une bonne purée; on parvient même à les conserver verts pour l'arrière-saison. La cosse et les tiges fraîches ou sèches des pois composent un excellent fourrage pour les animaux. | Le *pois des champs*, espèce que l'on cultive en grand, et qui est annuelle comme toutes les autres, a des fleurs solitaires, blanches ou purpurines; la hauteur de sa tige ne dépasse pas 70 centimètres, et elle ne se rame pas. On l'appelle aussi *pois gris*, à cause de sa semence grise. Il n'est guère employé que pour nourrir les pigeons. Les *pois gris* coupés en vert donnent un excellent fourrage pour les bestiaux. | Le *pois chiche* ou *pois pointu* porte des fleurs petites, violettes, quelquefois blanches, qui sont remplacées par une gousse enflée, rhomboïdale, à deux ou trois semences. Cette semence sert d'aliment aux hommes dans tous les pays qui bordent la Méditerranée. | *Pois de senteur*, Nom vulgaire de la gesse odorante, espèce du genre lathyrus. | Médec. *Pois suppuratifs*, Pois d'oranger enduits d'une solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou, etc. V. CAUTÈRE. | Loc. prov. *Après la fête et le jeu, les pois au feu*, Après les folles dépenses, l'économie; après les grands galas, les repas modestes. | *Que ce soit pois ou fèves*, Le choix est indifférent. | *Donner un pois pour avoir une fève*, Donner une chose dans l'espérance d'en obtenir une autre de plus grande valeur. | Prov. *Ce n'est pas la fleur des pois*, C'est un homme fort ordinaire.

POISON, s. m. (pron. *poazon*; du lat. *potio*, même signif.). Nom générique de toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée extérieurement, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. Les trois règnes de la nature fournissent des poisons; aussi les a-t-on pendant longtemps divisés en *poisons minéraux*, *végétaux* et *animaux*. Ces derniers portent plus spécialement les noms de *venins* ou de *virus*. Les poisons se rangent, en outre, sous quatre classes, suivant leur manière d'agir. 1° *Poisons irritants, âcres, corrosifs*, produisant une inflammation du tube digestif : alcalis concentrés, sels métalliques, arsenic, mercure, cuivre, plomb, soude, potasse, cantharides, gomme-gutte, coloquinte, ricin, etc. 2° *Poisons narcotiques*, agissant sur le cerveau sans enflammer les organes qu'ils touchent : opium, acide prussique, belladone, etc. 3° *Poisons narcotico-âcres*, agissant sur le cerveau et enflammant les parties sur lesquelles ils sont appliqués : ciguë, digitale pourprée, noix vomique, etc. 4° *Poisons septiques* ou *putréfiants*, agissant par putréfaction, comme les venins et les virus. Généralement, on réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. On appelle *antidotes* ou *contre-poisons* les substances propres à contre-balancer l'effet des poisons. *Poison* absorbé. *Poison* inorganique. *Poison* subtil, vif, caustique, violent. *Poison*, me sauras-tu rendre mon diadème? (Corneille.) Je méprise la race des charlatans comme le mensonge, et la crains autant que le *poison*. (De Jussieu.) Dans le noir, il y a du *poison*, de ce terrible *poison* que Malaspina fit prendre au page dans une pilule d'aloès. (V. Hugo.) | Dans tous les temps, il s'est trouvé des êtres pervers qui ont fait une étude des poisons pour en faire l'usage le plus criminel (Locuste, à Rome, la Voisin, la marquise de Brinvilliers, en France, etc.); mais ce n'est que de nos jours qu'on en a fait l'objet d'une étude vraiment scientifique, dans le but de découvrir d'une manière incontestable les preuves du crime ou de trouver les moyens d'en prévenir les effets. Cette partie importante de la médecine légale est connue sous le nom de *Toxicologie*. Comme plusieurs poisons, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire parti de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments. Pour ce motif il est permis de les vendre; mais comme, d'un autre côté, ces substances vénéneuses pourraient être introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, on a dû prévenir l'abus qu'on en pourrait faire. La loi du 19 juillet 1845 et l'ordonnance du 29 octobre 1846 ont réglé, dans l'intérêt de la sécurité publique, tout ce qui concerne la vente des substances vénéneuses. | Par exagération. Mauvaise qualité d'une boisson, d'un aliment. On nous servit du *poison*, et non du vin.

Toutefois, avec l'eau que j'y mets à foison,
J'espérais adoucir la force du *poison*.
(BOILEAU.)

| Fig. La méchanceté boit la plus grande partie du *poison* qu'elle prépare à autrui. N'attristez plus votre frère : la vie a tant d'amertume qu'il ne faut pas que ceux qui peuvent l'adoucir y versent du *poison*. (Voltaire.) | Fig. Maxime pernicieuse, discours, écrit corrupteur. La flatterie est, de tous les *poisons*, celui qui donne le plus de vertiges. (Ségur.) | Impressions de l'âme qui nuisent à la santé du corps ou à la tranquillité de l'âme. L'ennui et l'insipidité sont un *poison* froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote. (Voltaire.) | Crime d'empoisonnement. On ne doit point intenter cette accusation de *poison* sans preuve. (Voltaire.) | *Cour des poisons*, Chambre de justice établie à l'Arsenal à Paris, par lettres patentes du 7 avril 1679, « pour connaître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacriléges, profanations et fausse monnaie, circonstances et dépendances, tant dans la ville de Paris qu'en divers autres lieux du royaume. » C'était une commission extraordinaire chargée spécialement de connaître des crimes dont ceux de la Brinvilliers avaient donné l'éveil. Elle fut dissoute au bout de quelques années, après une minutieuse recherche des complices de la Voisin.

POISSARD, ARDE, adj. Qui imite le langage, les mœurs des poissardes et des marchandes de la Halle. Style *poissard*. Chanson *poissarde*. | Littérat. *Genre poissard*, Genre de littérature badine, grivoise, décolletée, dont Vadé est l'inventeur et dans lequel il a excellé. Le *genre poissard*, qui n'est ni l'argot de F. Villon, dans certains passages de ses *Repues*, ni le burlesque de Scarron, dans son *Virgile travesti*, n'est point un genre aussi méprisable que certains littérateurs délicats ont bien voulu le dire. Ce genre consiste principalement dans l'élision des *e* muets et moyens à la fin, et même au milieu des mots, dans l'alliance des pronoms de la première personne du singulier avec des verbes au pluriel, dans des liaisons vicieuses et dans quelques expressions triviales et énergiques usitées parmi les dames de la Halle et les ouvriers des ports. En voici un exemple.

A peine avions-je atteint quinze ans,
Que l'on nous fit bouqu'tière;
J' vendions des bouquets dans l' printemps
Tout' la journe' zentière.
C' commerc' déplut à mon amant,
Et ma foi c' n'était pas sans cause:
Quand on offr'ses fleurs aux passants,
Comment garder sa rose?
(DEMAPTORT.)

POISSARDE, s. f. (rad. *poisson*). Marchande de

poisson, et, par extension, toute marchande de la Halle, aux manières hardies et aux expressions triviales, grivoises, énergiques et même obscènes. Sous la monarchie, les poissardes avaient le privilége d'aller offrir un bouquet au roi, à Versailles; on leur donnait ensuite à dîner au *grand-commun*, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs. « D'autre part, les *poissardes* ou *dames de la Halle*, royalistes en grande partie, et toutes fort irritées de la diminution de leur commerce, en voulaient aux sociétés de femmes, que, très-injustement, elles en rendaient responsables. Plus fortes que ces pauvres ouvrières, elles les battaient souvent. » (Michelet.)

POISSÉ, ÉE, part. Enduit ou sali de poix ou d'une matière visqueuse. Fil *poissé*. Habit *poissé*. Toile *poissée*. Voilà une blouse sale, *poissée*.

POISSER, v. a. Enduire de poix. *Poisser* un tonneau. *Poisser* du fil. | Gâter, salir avec quelque chose de gluant, de visqueux. *Poisser* ses mains. *Poisser* ses vêtements. | Chez les vergetiers. Coller les soies des balais dans les trous avec de la poix. | Absol. Ce corps *poisse*.

POISSEUX, EUSE, adj. (rad. *poix*). Qui poisse, qui est enduit de poix. Un objet *poisseux*. Avoir les mains *poisseuses*. Votre habit est tout *poisseux*. Les substances *poisseuses*. Si ce laitier est *poisseux*, il indiquera le mauvais travail du fourneau. (Buffon.)

POISSON, s. m. (du lat. *piscis*). Animal ovipare, revêtu d'une peau nue ou écailleuse, vivant dans l'eau et y respirant par des branchies. Les poissons constituent la quatrième et dernière classe de l'embranchement des vertébrés. Le milieu que les poissons habitent imprime à leur organisation un cachet particulier dont la trace se retrouve dans la conformation de toutes les parties de leur corps. Les uns vivent au milieu des mers; d'autres habitent les lacs, les fleuves, les étangs, les ruisseaux; quelques-uns passent des eaux salées dans les eaux douces. La tête des poissons offre, en général, l'apparence d'une pyramide couchée, dont la base se joint postérieurement au reste du corps, ce qui lui permet de fendre l'eau avec facilité. Cette tête renferme les mêmes os que celle des autres ovipares, mais chacun de ces os est lui-même composé de plusieurs pièces qui font de l'étude de cette tête un sujet très-difficile. En arrière de la tête se trouve une espèce de ceinture osseuse, constituée sur les côtés par les os analogues à ceux du bras. C'est sur cette ceinture que vient battre l'espèce de volet mobile, appelé *opercule*, qui ouvre et ferme alternativement l'ouverture des ouïes, chargées de livrer passage à l'eau qui a servi à la respiration en traversant les branchies. La colonne vertébrale ne présente que deux portions distinctes, l'une dorsale, l'autre caudale; car ici il n'y a ni cou, ni bassin. Le corps des vertèbres est creusé en avant et en arrière d'une cavité conique remplie par une substance fibreuse. Trois apophyses se détachent du corps de ces vertèbres : l'une, dorsale, se porte en haut; deux, transverses, vont soutenir les côtes dans la région abdominale, et, se dirigeant l'une vers l'autre dans la région caudale, constituent une sorte d'apophyse inférieure diamétralement opposée à l'apophyse dorsale. Le squelette des poissons est ordinairement osseux, mais chez un assez grand nombre de ces animaux, il reste constamment à l'état de fibro-cartilage ou de cartilage; quelques espèces même, telles que les lamproies, les myxines, etc., le conservent toujours à l'état simplement membraneux, et établissent, sous ce rapport, un passage de la classe des poissons à celles des mollusques et des vers. Ce qu'on nomme vulgairement arêtes, ce sont les côtes, qui sont longues et grêles, et certaines parties des vertèbres. Les organes des sens des poissons sont assez obtus, et leur conformation est merveilleusement bien adaptée à leur séjour aquatique. Quant au goût, la nécessité où ces animaux sont d'avoir constamment la bouche et l'arrière-bouche pleines d'eau pour alimenter les branchies, eût rendu inutile le développement des organes qui président à ce sens. La puissance locomotrice des poissons réside principalement dans leur colonne vertébrale; les *nageoires* leur servent uniquement, en effet, soit à diriger, soit à augmenter la surface de la partie postérieure de leur corps, lorsque, par une extension subite de la colonne vertébrale, ces animaux prennent leur point d'appui sur l'eau qui les environne. Un appareil particulier, situé sous la colonne vertébrale et à peu près vers la moitié du corps, permet aux poissons de rendre le poids spécifique de leur corps égal, supérieur ou inférieur à celui de l'eau. Cet organe singulier, nommé *vessie natatoire*, est rempli d'un gaz que tout fait penser devoir être de l'azote; placé sous les côtes, il augmente ou diminue de volume, et, partant, opère un déplacement plus ou moins considérable de liquide, à la volonté du poisson, sans que le poids absolu de celui-ci change d'aucune manière. La circulation est peu active; le cœur n'est composé que d'une oreillette et d'un ventricule représentant la moitié droite d'un cœur de mammifère ou d'oiseau. L'estomac et les intestins varient pour les dimensions; le foie est généralement grand et d'un tissu mou; le pancréas est presque toujours remplacé par des cœcums placés près du pylore; l'œsophage est court; la bouche n'est entourée d'aucune glande salivaire. Les dents ne servent, en général, qu'à retenir ou à briser la proie; elles ont presque toujours la forme de cônes ou de crochets et sont simplement soudées à l'os qui les porte. La position de l'anus varie beaucoup : quelquefois il se trouve sous la gorge, plus souvent vers l'extrémité postérieure du corps. Les conduits excréteurs de l'urine aboutissent, d'une part, aux reins, et, de l'autre, à une sorte de vessie dont l'orifice est placé immédiatement derrière l'anus et les organes reproducteurs. On donne vulgairement le nom de *laitance* aux testicules des poissons : ils renferment une liqueur séminale blanchâtre, très-riche en phosphore. Les poissons se reproduisent par des œufs mous que pondent les femelles et que fécondent les mâles. Leur fécondité est telle dans plusieurs espèces, qu'on a compté des centaines de milliers d'œufs dans un seul individu. Ils se nourrissent généralement de poissons plus petits qu'eux, de mollusques, d'insectes, etc. Gros *poisson*. Grand *poisson*. Petit *poisson*. *Poisson* de mer. *Poisson* d'eau douce. Écaille de *poisson*. Prendre, pêcher, manger du *poisson*. La mer, plus riche que la terre, offre des *poissons* de toutes sortes, dans la plus grande abondance, et du goût le plus exquis. (Raynal.)

L'onde couvre, dévore, engloutit les campagnes,
Les *poissons* étonnés nagent sur les montagnes.
(DE BERNIS.)

| *Poissons abdominaux*, Ceux qui ont les nageoires ventrales en arrière des pectorales. | *Poissons acanthoptérygiens*, Ceux qui ont toujours la première portion de la dorsale ou la première dorsale soutenue par des rayons épineux. | *Poissons apodes*, Ceux qui manquent complétement de nageoires ventrales. | *Poissons chondroptérygiens* ou *cartilagineux*, Ceux dont les arêtes n'ont que la consistance de cartilages; ils forment la deuxième série de leur classe. | *Poissons jugulaires*, Ceux qui ont les nageoires ventrales situées sous la gorge, en avant des pectorales. | *Poissons malacoptérygiens*, Ceux dont les rayons de la nageoire dorsale sont mous.

Poissons osseux, Poissons pourvus d'arêtes osseuses; ils forment la première série de la classe des poissons. | *Poissons thoraciques*, Ceux qui ont les nageoires ventrales au-dessus des pectorales. | Chacune de ces séries se subdivise en ordres et en familles, d'après les caractères tirés de la nature des branchies, de l'appareil qui les recouvre, de la nature et de la position des nageoires, etc. | On donne le nom d'*ichthyologie* à la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de l'étude et de la connaissance des poissons, et celui de *pisciculture* à l'art de les élever et de les multiplier. | *Poissons fossiles*. On en a découvert plus de deux cents genres, que l'on a répartis en quatre ordres, distingués entre eux par les écailles : *placoïdiens* et *gonoïdiens*, apparaissant seuls avant le dépôt de la craie; *plénoïdiens* et *cycloïdiens*, semblant apparaître pour la première fois dans la craie. | *Poisson royal*, L'esturgeon, le saumon, le dauphin, etc., parce que, quand ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi seul. | Ce mot se met, selon le sens, tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Il se met au singulier quand il est pris dans un sens absolu, général; il se met, au contraire, au pluriel, quand il est pris dans une acception individuelle ou collective. La loutre est un animal vorace plus avide de *poisson* que de chair. (Buffon.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson*. (Brillat-Savarin.) La nuit, lorsque le vaisseau fait route et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Bern. de Saint-Pierre.) | Loc. prov. *Petit poisson deviendra grand*, Se dit à propos d'un jeune sujet qui promet beaucoup ou d'une entreprise qui doit prospérer avec le temps. | *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*, Faire un léger présent pour en recevoir en retour un plus considérable. | *Les gros poissons mangent les petits*, Les forts, les puissants, les riches oppriment les petits, les humbles, les pauvres. | *Être comme le poisson dans l'eau*, Être très-heureux; être dans un milieu où l'on jouit de toutes ses aises, de toutes ses commodités.

Et j'étais à peu près *comme un poisson dans l'eau*,
Frétillant, remuant, humant l'air et le reste...
(REGNARD.)

| *On ne sait s'il est chair ou poisson*, Se dit d'une personne dont le caractère n'est pas parfaitement accusé et qu'on ne peut juger d'une manière certaine. | Fig. et famil. *La sauce fait manger* ou *fait passer le poisson*, Une chose qui n'est pas agréable par elle-même le devient quelquefois par les circonstances qui l'accompagnent. | Astron. *Les Poissons*, Douzième signe du zodiaque répondant au mois de février. Les mythologues grecs prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe et qui sont placés, l'un le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier, étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune. | *Poisson austral*, Constellation de l'hémisphère méridional. | *Poisson volant*, Petite constellation de l'hémisphère méridional, inconnue aux anciens, et qui n'est pas visible dans nos contrées. | *Poisson d'avril*, Espèce de jeu populaire usité le premier jour du mois d'avril. Il consiste à faire accroire à une personne quelque fausse nouvelle ou à lui faire faire quelque démarche inutile ou ridicule.

POISSON (DENIS-SIMÉON). L'un des mathématiciens les plus distingués de notre siècle; né à Pithiviers (Loiret) en 1781; mort en 1840. Doué d'une érudition immense, accrue chaque jour par un travail opiniâtre, d'une heureuse mémoire, alliée à cette sagacité qui s'appelle du génie, Poisson semblait être né surtout pour perfectionner, pour achever ce qu'avaient entrepris ses devanciers. On lui doit un *Traité de mécanique*, un travail sur la *Théorie de la chaleur*, en outre de sa mémorable découverte sur la stabilité du système planétaire.

POISSONNAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Fam. Petit poisson, fretin. On ne nous a servi que de la *poissonnaille*.

POISSONNERIE, s. f. (rad. *poisson*). Lieu où se vend le poisson. Aller à la *poissonnerie*. On dit mieux aujourd'hui la *Halle aux poissons*.

POISSONNEUX, EUSE, adj. Qui abonde en poissons. Lac *poissonneux*. Étang *poissonneux*. Rivière *poissonneuse*. Il faut s'abstenir de jeter des cadavres et des dépouilles d'animaux dans les voiries, mais les porter aux rivières, qui en deviendront plus *poissonneuses*. (Bern. de Saint-Pierre.)

POISSONNIER, IÈRE, s. (rad. *poisson*). Celui, celle qui vend du poisson. A Paris, *poissonnière* ne se dit qu'en parlant des marchandes de poisson d'eau douce frais; les autres s'appellent *marchandes de marée*, *de saline* ou *de salaison*. | S. m. Chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre. | S. f. Ustensile en cuivre étamé, médiocrement creux, avec des rebords et une anse, qui sert à cuire le poisson.

POISSY. Géogr. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise), sur la rive gauche de la Seine; 3,762 habit. C'est l'ancien *Pincriacum*. Poissy a une maison centrale de détention, et il s'y tient chaque semaine un marché important de bestiaux pour l'approvisionnement de la capitale. Chapeaux en baleine et trame d'osier, produits chimiques, sucre tors; exploitation de pierres et de moellons; grand commerce de blé. | *Colloque de Poissy*, Une des plus célèbres conférences religieuses qui aient eu lieu. Le *colloque de Poissy*, tenu en 1561, avait pour but de réunir à l'Église catholique les réformés de la confession de Genève, qui y furent représentés par Théodore de Bèze et quelques autres de leurs théologiens les plus distingués. Le cardinal de Lorraine était à la tête des catholiques avec Montluc, évêque de Valence, et le docteur Claude d'Espence. Le *colloque de Poissy* ne produisit aucun résultat.

POITEVIN, INE, adj. et s. Habitant de Poitiers ou du Poitou; qui appartient à la ville de Poitiers, au Poitou ou à leurs habitants. Cheval *poitevin*. Vaches *poitevines*. Je ne vous dirai qu'un mot sur mes relations avec la société *poitevine*.

POITIERS (anciennement *Pictavi*, nom que cette ville a pris des peuples dont elle était la capitale). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Vienne et ancienne capitale du Poitou, à 325 kilom. S. O. de Paris, sur une pente, au confluent du Clain et de la Boivre; 27,781 habit. Évêché. Ville très-ancienne, mal percée, mal bâtie et ceinte de vieilles murailles flanquées de tours. Elle a plusieurs édifices très-remarquables, tels que l'ancien palais des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, qui a été converti plus tard en palais de justice; quatre grosses tours s'élèvent aux angles de l'édifice quadrilatère, et les statues colossales des comtes de Poitou en garnissent le pourtour; un autre édifice gothique est la cathédrale. Académie universitaire; école de

droit, facultés des lettres et des sciences; école secondaire de médecine, chirurgie et pharmacie : bibliothèque, jardin botanique; cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle. Magnifique promenade de Blossac; quelques antiquités romaines. Fabriques de gros lainages, faïence, liqueurs, couleurs, etc. Commerce de céréales, graines de trèfle, luzerne et sainfoin, lin, cire, miel, chanvre, vins et eaux-de-vie, blé, cuirs, peaux de moutons, plumes d'oie. | *Bataille de Poitiers*, Bataille célèbre, gagnée en 732 par Charles Martel sur les Sarrasins, commandés par l'émir Abderahman. Dans cette rencontre décisive de deux religions armées, dans cette entrevue formidable de deux races d'hommes si différentes, l'imagination populaire a dû voir une destruction immense; les Arabes, au dire des chroniqueurs, laissèrent 375,000 morts dans les plaines de Poitiers. | Il y a une autre *bataille de Poitiers*, gagnée en 1356 par le prince Noir sur Jean II, qui y fut fait prisonnier.

POITOU (ses anciens peuples sont appelés *Pictones, Pictavi, Pictvi*; du celt. *picell, pice*, dard, javelot; *teo, ter*, gros, épais; *on*, hommes; *vys*, hommes; *picteon, picton, pictevys, pictavi*, ceux qui se servent de gros javelots). Géogr. Un des trente-deux gouvernements dans lesquels l'ancienne France était divisée; il avait au N. la Bretagne, l'Anjou et la Touraine; à l'E., le Berry et la Marche; au S., l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis; à l'O., l'Océan. Le Poitou forme aujourd'hui les trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. On distinguait cette province en *Haut-Poitou*, au levant, dont les principales villes étaient Poitiers et Châtellerault, et en *Bas-Poitou*, au couchant, avec les villes de Fontenay-le-Comte, Niort, etc. Le Poitou est fertile en blé, en vin et en bestiaux; les mulets de grande taille qu'il produit sont employés dans toutes les parties de la France. Il n'a que deux rivières navigables : la Vienne et la Sèvre-Niortaise. Ses 80 kilom. de côtes ne présentent aucun port considérable; le plus important, les Sables-d'Olonne, ne reçoit guère de navires de plus de 200 tonneaux. Après la conquête romaine, le Poitou fit partie de la deuxième Aquitaine, puis fut occupé par les Visigoths. Clovis la conquit sur ce peuple au commencement du VIe siècle. Eudes, duc d'Aquitaine, et ses successeurs, possédèrent ce pays depuis la fin du VIIe siècle jusqu'après le milieu du VIIIe siècle, où Pépin le réunit à ses possessions. Les comtes qu'il y établit se rendirent héréditaires vers la fin du IXe siècle, et prirent le titre de *ducs d'Aquitaine*. Ce duché passa aux rois d'Angleterre au XIIe siècle. Confisqué par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre au commencement du XIIe, il fut définitivement cédé en 1259 à la France, qui le conserva jusqu'en 1360, époque à laquelle il fut rendu aux Anglais par le traité de Brétigny. Charles V le leur reprit et le donna à Jean, duc de Berry, son frère, à la mort duquel Charles V en investit Jean, son fils, qui mourut sans postérité. Le Poitou fit alors retour à la couronne de France, et n'en fut plus détaché.

POITRAIL, s. m. Partie de devant du corps du cheval, comprise entre les deux épaules au-dessous de l'encolure. Un *poitrail* large, étroit. Ce cheval a un beau *poitrail*. (Acad.) L'ouvrier se jeta courageusement au *poitrail* de l'animal, le saisit par ses naseaux fumants et l'arrêta court, aux applaudissements de la foule effrayée. (M. Masson.) | Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. | T. de charp. Grosse poutre qui sert à soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE, adj. (rad. *poitrine*). Qui a la poitrine attaquée ou mauvaise. | Fig. Mélancolique. Il faut préserver le peuple de cette littérature malsaine, mièvre, *poitrinaire*, qui n'est point faite pour son robuste appétit. (Delvau.) | Substantiv. Un *poitrinaire*. Une *poitrinaire*. Je ne connais pas de mort plus poignante que celle d'une *poitrinaire*. Les *poitrinaires* meurent en faisant des rêves de bonheur. | On emploie scientifiquement le mot *Phthisique*.

POITRINE, s. f. (du lat. *pectus, pectoris*). Anat. Cavité contenant les organes de la respiration et de la circulation, située au-dessous de la tête et au-dessus de l'abdomen, dont elle est séparée par le diaphragme. Elle a la forme d'un cône tronqué; ses parois sont formées d'os et de muscles, afin qu'elles puissent en même temps être solides et permettre une certaine ampliation. Les os sont la colonne vertébrale, le sternum et les côtes; les muscles sont les intercostaux et le diaphragme. Il faut joindre à ces parties la clavicule, l'omoplate et les muscles, tant antérieurs que postérieurs, qui doublent en quelque sorte et protégent encore les parties contenues. A l'intérieur, la *poitrine* contient un tissu cellulaire lâche et abondant, où la graisse s'accumule rarement, et deux sacs séreux nommés *plèvres*, qui recouvrent l'un et l'autre poumon sans les renfermer dans leur cavité. Le cœur est situé à la partie moyenne et un peu à gauche, dans l'écartement des plèvres appelé *médiastin antérieur*, et revêtu du péricarde, qui est sa membrane séreuse, laquelle couvre aussi les gros vaisseaux artériels et veineux. Outre les organes importants qu'elle renferme et protége, la poitrine sert encore de point d'appui aux muscles dans la plupart des grands mouvements, et, sous ce double rapport, il est nécessaire que son développement soit complet et son expansion facile. Aussi une poitrine large et suffisamment bombée est-elle, avec raison, regardée comme un des principaux caractères d'une bonne constitution, et *vice versâ*. La poitrine, à proprement parler, n'a point de maladies spéciales, et ce qu'on nomme ainsi dans le langage ordinaire n'est autre chose que la phthisie pulmonaire; mais les organes contenus dans cette cavité, de même que les tissus entrant dans sa composition, sont susceptibles d'être affectés d'une foule de manières. Les plaies de poitrine, surtout les plaies pénétrantes, sont extrêmement graves, parce que le cœur, les

Poitrine.

poumons, les gros vaisseaux, ou tout au moins la plèvre, le péricarde, sont presque toujours intéressés. *Poitrine* large. *Poitrine* étroite, serrée. Avoir la *poitrine* découverte. On leur avait empreint, en naissant, sur la *poitrine*, la figure de l'astre du jour, en reconnaissance de ses bienfaits. (B. de St-Pierre.)

> Plus d'un brun à large *poitrine*
> Avait là crédit sur la mine.
> (BÉRANGER.)

| S'emploie aussi dans le sens de gorge, de sein, en parlant d'une femme. Elle a une *poitrine* magnifique. Une *poitrine* bien faite. Comment se fait-il, madame, que l'on dise que vous avez la jambe et la *poitrine* bien? (A. de Musset.) | Se frapper, se battre la *poitrine*. Voyez comme elle frappe cette *poitrine* innocente. (Bossuet.) | Se dit pour les parties contenues dans la poitrine, et principalement pour les poumons. Bonne *poitrine*. Mauvaise *poitrine*. *Poitrine* faible, délicate. Fluxion de *poitrine*. Inflammation de *poitrine*. | *Maladie de poitrine*. V. PHTHISIE. | *Voix de poitrine*, Voix pleine et franche qui ne vient ni de la gorge ni de la tête. | *Avoir une bonne poitrine*, Se dit d'un orateur qui a la voix forte. Dans le sens contraire, *N'avoir pas de poitrine*. | T. de boucherie. Partie des côtes et la chair qui y tient. Une *poitrine* de mouton. Un morceau de *poitrine*. On nous servit un morceau de *poitrine* grillé. | Entom. Surface inférieure du tronc; ensemble de la partie inférieure et des parties latérales, ou du sternum et des flancs. | Erpét. et ornithol. Partie du tronc qui suit immédiatement le cou, et qu'aucune véritable limite ne distingue du ventre.

POITRINIÈRE, s. f. Courroie qui passe sur le poitrail du cheval. | Technol. Morceau de liége que le panmier s'attache sur la poitrine. | Morceau de bois un peu creusé au milieu que les ouvriers s'attachent sur la poitrine, dans les tanneries, pour retourner les peaux destinées à couvrir les cylindres. | Pièce du métier de rubanerie sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine.

POIVRADE, s. f. Art culin. Sauce de poivre, de sel, d'huile, de vinaigre, et quelquefois aussi de moutarde. Préparer une *poivrade*. Choux-fleurs à la *poivrade*. Les jours de luxe, je ne trouvais rien au monde de plus délicieux qu'un artichaut à la *poivrade*. (V. Castel.) Voilà une bonne *poivrade*.

POIVRE, s. m. (pron. *poevre*; du lat. *piper* ou mieux du sanscrit *pipali*, qui fait boire). Fruit du poivrier, petite baie globuleuse, d'abord verte, puis rouge, enfin noirâtre à la maturité. Les graines du poivre sont réunies au nombre de 20 à 30 sur une grappe. Ce condiment est recherché depuis les temps les plus reculés et dans toutes les contrées pour assaisonner les mets qui, sans lui, paraîtraient trop fades. Le poivre le plus estimé de l'Inde est celui de la côte du Malabar; cette contrée en fournissait, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, entre 4 et 5 millions de kilog. par année. On distingue dans le commerce deux sortes de *poivre*, savoir : le *poivre noir* et le *poivre blanc*, tous deux provenant d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le premier est le fruit entier de cette plante; l'autre n'est constitué que par la graine dépouillée de l'enveloppe charnue, qui est la partie la plus stimulante. Le poivre doit la saveur qui lui est propre et qui le fait rechercher à une huile concrète peu volatile. *Poivre* pulvérisé. *Poivre* concassé. Mettre du *poivre* dans une sauce. Pour moi, j'aime surtout que le *poivre* y domine. (Boileau.) | *Poivre long* ou *poivre de Guinée*, Plante de la famille des solanées, à baie sèche, longue, grosse comme le pouce, à deux ou trois loges, unie, luisante, d'un beau rouge, renfermant des semences plates et réniformes. Cette épice participe aux propriétés du *poivre commun*, et elle sert aux mêmes usages que celui-ci. | *Poivre mignonnette*, ou simplement *mignonnette*, Poivre aromatique blanchi, concassé, recherché surtout pour assaisonner les huîtres. | *Poivre grabeau*, Le même que la mignonnette, mais de qualité inférieure. | *Poivre à queue* ou *cubèbe*, Médicament éminemment tonique, stimulant et antiblénorrhagique, qui est également le fruit d'un poivrier qu'on cultive fréquemment à Java. Ce fruit est noirâtre, du volume d'un pois, rétréci à sa base en un court stipe; sa saveur est analogue à celle du *poivre noir*, mais moins brûlante. | Loc. prov. *Cher comme poivre*, S'est dit pour Extrêmement cher, très-précieux.

POIVRÉ, ÉE, part. Qui contient du poivre. Mets *poivré*. Sauce *poivrée*. | Famil. Vendu cher. *C'est poivré*, Par allusion à l'ancienne cherté du poivre.

POIVRER, v. a. Assaisonner au poivre. *Poivrer* un ragoût, une sauce. | Fauconn. *Poivrer l'oiseau*, Laver l'oiseau avec de l'eau et du poivre, pour tuer la vermine quand il en est couvert, ou pour l'assurer quand il est farouche. | Famil. et trivial. Communiquer une maladie vénérienne. | Famil. Surcharger une note. Il sait à merveille *poivrer* ses mémoires. Le drôle *poivrait* ses notes.

POIVRIER, s. m. (du lat. *piper*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des pipéracées. Il est très-riche en espèces, dont beaucoup sont remarquables par les propriétés aromatiques et stimulantes de leurs fruits ou même de toutes leurs autres parties. Presque tous les poivriers habitent la zone équatoriale; ce sont des arbustes en général sarmenteux, ou des herbes succulentes, à rameaux cylindriques, articulés et noueux, à feuilles verticillées, ou opposées ou alternes, simples, très-entières, fortement nervées et veinées, munies de stipules, ou bien dépourvues de ces organes accessoires. Leurs fleurs, hermaphrodites ou dioïques, sont privées de calice et de corolle, disposées en chaton et en général très-petites. L'espèce qui fournit le poivre commun, ou poivre noir du commerce, est le *piper nigrum* de Linné, indigène de l'Inde et des îles de la Sonde. C'est un arbuste à tige grimpante, flexueuse, dichotome, produisant de petites racines à toutes les articulations; les feuilles sont longues, alternes, pétiolées, d'un vert gai, luisantes, presque coriaces, ovales, pointues, à cinq ou sept nervures, et disposées sur deux rangs. Les chatons naissent vis-à-vis les feuilles; ils sont longs, grêles, lâches, pédonculés et pendants; les fleurs sont monoïques ou polygames. Le *poivrier* est cultivé en grand dans presque toute l'Asie équatoriale. Depuis la fin du dernier siècle seulement, on s'occupe de cette culture aux îles Maurice et de la Réunion, ainsi qu'aux Antilles et à Cayenne. Ce végétal prospère surtout dans les localités humides et ombragées; il produit ordinairement deux récoltes par an. Les autres espèces sont le *poivrier bétel*, le *poivrier cubèbe*, etc. | Écon. domest. Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre. Apportez-moi le *poivrier*. On dit mieux *Poivrière*.

POIVRIÈRE, s. f. (rad. *poivrier*). Lieu planté de poivriers. A Sumatra, les *poivrières* renferment 500 ou 1,000 arbustes, placés à 2 mètres les uns des autres. (Ed. Spach.) | Petite boîte à comparti-

ments où l'on met du poivre, de la muscade, etc. | Fortificat. Guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur, pour apercevoir l'approche de l'ennemi.

POIVRON, s. m. Piment en gousses. Des *poivrons* confits dans du vinaigre.

POIX, s. f. (pron. *poâ*; du gr. πίσσα, même signif.; rad. πίος, gras; d'où le lat. *pix*). Nom générique de plusieurs substances résineuses qui, en raison de leur couleur et de leur composition, reçoivent, en outre, différentes appellations spéciales. | *Poix noire* ou *poix commune*, Substance molle, odorante, fusible, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, qui s'obtient en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins et aux sapins. Le résidu plus fluide qui surnage s'appelle *huile de poix*. | *Poix blanche*, *poix jaune* ou *poix de Bourgogne*, Substance résineuse, demi-fluide, jaunâtre, provenant de la *poix commune* fondue au feu et passée à travers un lit de paille. Elle s'emploie, en médecine, comme rubéfiante et pour exciter la suppuration des furoncles. | Se dit de certaines substances bitumineuses. | *Poix minérale*, synonyme de *Pissasphalte*. | *Poix navale*, *poix bâtarde*, Mélange de goudron, de poix noire et de brai sec. | Les chimistes hermétiques appelaient *poix noire* la matière philosophale cuisant dans l'œuf, lorsqu'elle s'épaississait et devenait très-noire. | Prov. *Noir comme poix*, Extrêmement noir. Vous êtes *noir comme poix*.

POIX-RÉSINE, s. f. Gomme de couleur jaunâtre, qu'on tire des arbres résineux par incision. On s'en sert pour divers usages, comme, par exemple, pour enduire certains métaux.

POLACRE, s. f. (de l'ital. *polacra*, même signif.). Mar. Petit navire à mâts à pible, à voiles carrées, allant aussi à la rame, en usage dans la Méditerranée. Le pirate avait capturé trois *polacres*.

POLAIRE, adj. (pron. *polère*; rad. *pôle*). Qui appartient aux pôles; qui a rapport aux pôles; qui est situé vers les pôles. Extrémité *polaire*. Régions *polaires*. | Géogr. *Mer polaire*, Partie du centre de l'océan Glacial, au nord de l'Amérique. La mer polaire est très-difficilement accessible; les tentatives pour y pénétrer ont souvent été funestes à leurs auteurs; elle est peu connue. | Hist. nat. *Plante polaire*, Toute plante qui croît dans les régions situées vers les pôles. | Cosmogr. *Cercles polaires*, Cercles parallèles à l'équateur, et distants du pôle de 23° 28', que les pôles de l'écliptique parcourent durant la révolution journalière de la sphère céleste. On distingue le *cercle polaire arctique* et le *cercle polaire antarctique*, voisins l'un du pôle nord et l'autre du pôle sud. | *Projection polaire*, Représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires. | Gnomon. *Cadrans polaires*, Ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles, ou à quelqu'un des cercles horaires, en sorte que le pôle est censé dans le plan de ce cadran. | Astron. *Étoile polaire* ou *la polaire*, Nom généralement adopté pour désigner la dernière étoile de la queue de la Petite-Ourse. Elle fut ainsi nommée par les premiers observateurs qui remarquèrent que le ciel paraissait tourner autour du point qu'elle occupe. Elle n'est en effet qu'à une distance d'environ deux degrés du pôle céleste correspondant au pôle boréal de la terre, et le petit cercle qu'elle décrit est presque insensible, de sorte qu'elle se voit toujours vers le même point du ciel. Elle indique donc approximativement la situation de ce pôle et l'un des quatre points cardinaux. La polaire est de troisième grandeur, c'est l'alpha (α) de la constellation de la Petite-Ourse. Le voyageur égaré, au milieu de la nuit, peut facilement s'orienter au moyen de l'étoile polaire. De là l'expression figurée : *C'est mon étoile polaire*, C'est mon guide. | Géom. *Ligne polaire*, ou simplement *polaire du point choisi*, Celle qu'on obtient si, par un point pris dans le plan d'une courbe du second degré, on trace différentes sécantes, et que, par les points où chaque sécante rencontre la circonférence, on mène deux tangentes. Les points d'intersection de ces tangentes, prises deux à deux, sont tous sur une même ligne droite, qui est la polaire. | *Coordonnées polaires*, Lignes qui servent à déterminer le point appelé *pôle* dans l'analyse appliquée à la géométrie.

POLAQUE, s. m. (du polon. *polak*, polonais). Cavalier polonais. Régiment de *polaques*.

POLARIMÈTRE, s. m. Phys. Instrument propre à constater si des rayons lumineux sont directs ou réfléchis, si un corps dévie le plan de polarisation à droite ou à gauche, et de combien de degrés il le fait tourner. V POLARISCOPE.

POLARISANT, ANTE, adj. Physiq. Qui est susceptible de polariser, de déterminer la polarisation. Action *polarisante*.

POLARISATION, s. f. (pron. *polarizasion*; de *polariser*; rad. *pôle*). Physiq. Modification que présente la lumière en traversant un cristal doué de la double réfraction, ou en tombant sur une surface avec laquelle elle fait un angle de 35° 25', et qui consiste en ce que toutes les molécules d'un même rayon lumineux se trouvent alors disposées parallèlement les unes aux autres, de manière que leurs faces homologues soient tournées vers le même côté de l'espace. *Polarisation* rectiligne, circulaire, elliptique. | Cette propriété de la lumière fut découverte par Malus, en 1810. Elle est ainsi nommée à cause de l'assimilation des forces qui agissent en cette circonstance à l'influence d'un aimant qui tournerait les pôles d'une série d'aiguilles magnétiques tous dans la même direction. D'après Bérard, le même phénomène a lieu pour le calorique, soit réfléchi, soit réfracté. Wheatstone avait admis quelque chose de semblable pour le son; mais ses observations, répétées par Kaemtz, n'ont pas donné les résultats annoncés par lui. Selon Louis Lucas, le mot *polarisation* n'est que l'expression d'un fait de sériation dans le mouvement, sériation dont le principe peut être exprimé de la manière suivante : *Dans tout mouvement libre, les corps s'unissent suivant la série normale, en raison de la nature particulière de leur mouvement respectif intime*. Ce qu'on appelle *polarisation*, en optique, est loin d'exprimer ou un phénomène unique, ou même un principe unique. Aucun point de la science ne renferme rien de plus complexe. Quand on prétend, dit Louis Lucas, que la lumière se polarise, on s'exprime faussement; car elle se groupe plutôt, puis elle se différentie. Il existe une représentation matérielle de ce fait lorsqu'on regarde la figure lumineuse qui se forme sur une plaque de cuivre circulaire, tournée récemment et non doucie par le poli. La lumière se partage en des groupes qui rendent très-intelligible à l'œil le fait mal étudié 1° du groupement de la lumière diffuse; 2° de sa différentiation en des groupes inégaux en force. Le mot polarisation est tout ce qu'il y a de plus impropre pour exprimer un phénomène de ce genre; il conviendrait plutôt au spectre solaire, à cause de sa hiérarchie réellement polarisée. C'est là que Fresnel a montré une véritable originalité en comprenant mieux que personne les groupements de la lumière et les effets qu'on peut en tirer. Parmi les phénomènes dits *de polarisation*, on remarque encore, comme étant mal classé, celui de la résurrection d'une couleur éteinte. L'expérience la plus propre à révéler la nature et la cause de ce phénomène paraît être jusqu'à présent celle de Stockes, de laquelle il résulte qu'au moyen d'un éclairage au soufre, brûlant dans l'oxygène, des caractères tracés par la quinine, l'esculine, le datura-stramonium, invisibles à la lumière ordinaire, prennent une teinte bleuâtre. Ce fait est exactement le pendant de ce qui s'opère à l'égard des prismes de quartz, qui ont une action plus forte sur le mouvement lumineux que les autres prismes déjà employés. Ce qu'on appelle donc *coloration polarisée*, *pouvoir rotatoire*, etc., n'est réellement que la réapparition ou plutôt le renforcissement d'effet d'une couleur faible, par l'interposition d'un corps plus énergique à nous la montrer. | En termes de botanique, Phénomène offert par la graine, au moment de la germination, qui fait qu'elle se polarise, c. à d. que sa radicule et sa plumule deviennent deux pôles opposés, de chacun desquels émane un fluide qui tend à se mettre en rapport avec un autre fluide répandu dans la terre ou dans l'atmosphère. C'est cette émission qui détermine la radicule à s'enfoncer et la plumule à s'élever.

POLARISCOPE, s. m. (du franç. *polariser*; du gr. σκοπέω, j'observe). Physiq. Instrument à l'aide duquel on met en évidence les phénomènes de la polarisation. Il y en a de plusieurs sortes. Le plus simple de tous se compose d'une plaque de tourmaline suffisamment épaisse, taillée parallèlement à l'axe, qu'on fait tourner dans son plan, et à travers laquelle on regarde. Quand le rayon incident est complètement polarisé, la lumière disparaît lorsque la section principale de la plaque est parallèle au plan de polarisation; dans le cas où la polarisation n'est que partielle, on n'observe que des changements d'intensité. | Le *polariscope d'Arago* se compose d'un tube portant, à l'une de ses extrémités, un prisme biréfringent, et, à l'autre, une plaque de cristal de roche, taillée perpendiculairement à l'axe, à faces parallèles et ayant environ cinq millimètres d'épaisseur. Quand on regarde à travers ce tube, en plaçant la plaque de cristal du côté de l'œil, on voit deux lunules ou surfaces circulaires, qui sont les images de l'ouverture produites par la double réfraction. Si ces lunules sont incolores, la lumière qui entre dans l'appareil n'est pas polarisée; mais, si les lunules sont colorées, la lumière sera polarisée au moins partiellement. Cet instrument est d'autant plus sensible que les couleurs complémentaires des lunules contrastent et se font ainsi mieux ressortir l'une l'autre. | Lorsqu'à travers le *polariscope de Savart*, qui consiste en deux demi-plaques de cristal et en une de tourmaline, disposées sous certains angles, le tout fixé dans un disque de liége, on regarde un champ de lumière polarisé, on aperçoit de très-belles bandes colorées hyperboliques, mais dont les parties centrales sont sensiblement rectilignes. Le maximum d'éclat a lieu quand les bandes sont parallèles ou perpendiculaires au plan primitif de polarisation.

POLARISÉ, ÉE, adj. Se dit de la lumière lorsqu'elle présente le phénomène de la polarisation. Rayon *polarisé*. Lumière *polarisée*.

POLARISER, v. a. Physiq. Déterminer la polarisation. | Produire un fait de sériation dans le mouvement des particules d'un corps. Tous les corps transparents ne jouissent pas de la propriété de *polariser* la lumière.

POLARITÉ, s. f. (du gr. πολέω, je tourne; d'où πόλος, pôle). En général, Faculté d'avoir ou de pouvoir acquérir des pôles. | État d'un corps quelconque, notamment de la lumière, ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés. | Propriété dont jouit l'aimant ou une aiguille aimantée, de se diriger vers les pôles.

POLASTRE, s. m. Technol. Sorte de poêle dans laquelle le plombier met de la braise, et qu'il fait entrer dans les gros tuyaux pour les souder.

POLATOUCHE, s. m. Zool. Genre de rongeurs de la famille des écureuils. Ils ont la peau des flancs très-dilatée, étendue entre les jambes de devant et de derrière, en manière de parachute. La plus grande espèce est le *taguan* ou *écureuil volant*, qui habite les Philippines.

POLDER, s. m. (pron. *poldre*). En Flandre et en Hollande, Terre d'alluvion formée par des atterrissements au bord de la mer ou à l'embouchure d'une grande rivière, et rendue susceptible de culture; on protége les polders par des digues, et l'on y cultive le plus ordinairement la garance.

PÔLE, s. m. (du gr. πόλος, même signif.; de πολέω, je tourne). Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. | *Pôles de la terre*, Les deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel cette planète exécute en vingt-quatre heures sa rotation sur elle-même. Dans l'origine, à l'époque où le ciel était censé tourner autour de la terre, on donnait le nom de *pôles* aux deux points par lesquels semblait passer l'axe de cette rotation. Plus tard, lorsque le mouvement de notre globe fut admis, et sa figure mieux connue, on appliqua le même nom aux deux points de la surface par lesquels est censé passer l'axe du monde; mais afin de ne pas confondre ces pôles avec les premiers, on les nomma *pôles de la terre*. Les pôles sont éloignés de l'équateur de 90 degrés : l'un se nomme *pôle arctique*, *pôle septentrional*, *pôle boréal* ou *pôle nord*; c'est celui qui est élevé au-dessus de notre horizon; l'autre se nomme *pôle antarctique*, *pôle méridional*, *pôle austral* ou *pôle sud*. Les glaces du *pôle*. Les mers qui avoisinent le *pôle*. Trois degrés d'élévation du *pôle* renversent toute la jurisprudence. (Pascal.)

> Sous un ciel orageux, mille clartés funèbres,
> Brillent d'un *pôle* à l'autre au milieu des ténèbres.
> (DULARD.)

| Les *pôles du monde* ou *pôles célestes* ne sont que le prolongement des deux extrémités de l'axe de la terre dans le ciel. Ils portent respectivement les mêmes noms que les pôles terrestres auxquels ils correspondent. | Les *pôles de l'écliptique* sont éloignés des pôles de l'équateur d'une quantité égale à l'inclinaison de l'écliptique; le *zénith* et le *nadir* sont les pôles de l'horizon; l'est et l'ouest sont ceux du méridien. | Le pôle se reconnaît dans une belle nuit, lorsque, regardant au nord, à une certaine hauteur, plus grande que la moitié du ciel pour Paris, on observe le centre de tous les mouvements des étoiles autour d'un point en apparence immobile, placé vers l'extrémité de la Petite-Ourse, et près de l'étoile polaire. | Physiq. *Pôles magnétiques*, Les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les *pôles* du globe lorsque leurs mouvements sont libres. Les *pôles magnétiques du globe* sont situés,

pour le pôle Nord, par 70° 7′ de lat. N. et 259° de long. E.; pour le pôle Sud par 76° lat. S. et 135° long. | Les *pôles d'une pile* sont les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires. On y distingue le *pôle positif* et le *pôle négatif*. | On entend par *pôles*, en géométrie, les points où une *surface de révolution* est rencontrée par son axe. Dans une sphère, où tout diamètre peut être pris pour axe, les pôles n'ont pas de position absolue. Quand on considère la sphère comme coupée par un plan mené par le centre, on dit des points où le diamètre perpendiculaire à ce plan perce la surface de la sphère que ce sont les pôles de la circonférence de grand cercle, obtenu par l'intersection de la sphère du plan. La propriété essentielle des pôles est d'être également éloignés de tous les points de la circonférence d'un grand cercle, et aussi de tous ceux des petits cercles, qu'on nomme *les parallèles de la circonférence de grand cercle*. Si, par un point choisi dans le plan d'une courbe du second degré, on mène des sécantes, et que, pour les points où chaque sécante rencontre la circonférence, on mène deux tangentes, les points d'intersection de ces tangentes, ainsi prises deux à deux, seront tous sur une même ligne droite; le point choisi est alors appelé *pôle de la droite*. | On dit d'une manière analogue le *pôle d'une surface*. | On nomme encore *pôles* les points qui répondent aux droites appelées *polaires* dans les courbes du second degré. | Dans l'analyse appliquée à la géométrie, *pôle* signifie le point choisi pour origine des coordonnées polaires.

POLÉMARQUE, s. m. (en gr. πολέμαρχος; de πόλεμος, guerre; ἀρχέω, je commande). Antiq. Titre du général en chef des armées, en Béotie. | A Athènes, le troisième archonte était le polémarque, sorte de ministre de la guerre, de général en chef des forces militaires.

POLÉMIQUE, adj. (du gr. πολεμικός, belliqueux, ennemi; de πόλεμος, guerre). Se dit des ouvrages qui se font dans une controverse, dans une dispute littéraire sur une matière quelconque. Théologie *polémique*. Dissertation *polémique*. Ouvrage *polémique*. | Propre à la controverse, à la discussion par écrit. Genre *polémique*. Style *polémique*. | Qui traite des objets de controverse, qui a écrit des objets de controverse ou de dispute littéraire.

POLÉMIQUE, s. f. Synonyme de Controverse, dispute littéraire, scientifique ou artistique. *Polémique* religieuse. *Polémique* politique. *Polémique* savante, habile, passionnée, violente. Le champ de la polémique fut, pendant des siècles, restreint à la théologie; mais il s'est agrandi en s'étendant à toutes les sciences, à tout ce qui peut être l'objet de discussion propre à intéresser le développement moral, intellectuel et physique de l'homme. | Manière dont un écrivain discute. La *polémique* de Voltaire. La *polémique* de Proudhon.

POLÉMISTE, s. Celui, celle qui fait de la polémique. Les *polémistes* sont réduits au silence.

POLÉMOINE, s. f. Bot. Genre type de la famille des polémoniacées, est formé de plantes herbacées, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux; à feuilles alternes, ailées; à fleurs bleues, violacées, purpurines ou blanches, sans bractées et en corymbe. Les polémoines sont répandues dans l'Europe, l'Asie moyenne et l'Amérique septentrionale. La plus jolie espèce du genre est la *polémoine bleue* ou *valériane grecque*; c'est la seule qu'on cultive dans nos parterres.

POLÉMON. Philosophe académicien, né à Athènes vers 340 av. J. C., mort en 273. Il s'était dans sa jeunesse livré à la dissipation; un jour qu'il était ivre, il entra par hasard dans l'école de Xénocrate, et entendit ce philosophe parler de la tempérance; il conçut dès lors une telle honte des excès auxquels il s'était abandonné jusque-là qu'il se convertit aussitôt à la philosophie. Il devint le disciple le plus zélé de Xénocrate, et mérita de lui succéder dans sa chaire. Il ne changea rien à la doctrine de son maître.

POLÉMONIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, se compose d'herbes, rarement d'arbrisseaux, à suc aqueux; à feuilles alternes, les inférieures quelquefois opposées, sessiles ou pétiolées, sans stipules, à fleurs régulières ou à peine irrégulières, rarement solitaires, en grappes ou en corymbes axillaires ou terminales. La famille des *polémoniacées* fournit à nos jardins plusieurs plantes d'ornement très-répandues, particulièrement les genres polémoine et phlox.

POLÉMOSCOPE, s. m. (du gr. πόλεμος, guerre; σκοπέω, je regarde, j'observe). Sorte de lunette ou de télescope à deux réflexions et à deux réfractions, à l'aide duquel l'observateur peut apercevoir les objets placés derrière lui ou sur le côté, ce qui est utile à la guerre. On a établi de grands appareils de ce genre, dont l'extrémité supérieure domine une plaine, et dont on peut se servir sans se mettre à découvert.

POLENTA, s. f. (pron. *poleinta*; mot italien francisé). Bouillie faite avec de la farine de châtaigne ou de maïs, et dont on fait une grande consommation en Italie. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. Dans l'antiquité, les Romains désignaient sous le même nom la farine d'orge ou de froment séchée au feu, et dont le peuple, soit en Italie, soit en Grèce, faisait sa principale nourriture.

POLERGAL, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; ἔργον, travail). Anat. Nom donné à deux pièces qui, dans la vertèbre des animaux articulés, se développent sous le basial, constituent les organes de la mastication et de la préhension directe, renferment les organes des sens et de la copulation, et portent souvent ceux de la respiration. Les *polergaux* mettent surtout l'animal en rapport avec le monde extérieur. | Adjectiv. Organe *polergal*.

POLI, IE, part. (du lat. *politus*, même signif.). Se dit des corps dont on a fait disparaître les inégalités à la surface, et qu'on a rendus plus ou moins brillants par un frottement prolongé. Acier *poli*. Marbre *poli*. Surface *polie*. Plaque *polie*. | Se dit aussi des corps qui, naturellement, ont la surface plane et plus ou moins brillante. Cristal *poli*. Glace *polie*. | Fig. Leur cerveau lisse et *poli* rend comme un miroir les objets qu'on lui présente; mais rien ne reste, rien ne pénètre. (J. J. Rousseau.) | Poétiq. Le miroir *poli* de cette onde tranquille. | Fig. Travaillé, soigné, étudié. Ce sont des vers *polis* avec le plus grand soin. Style *poli* et orné. | Cultivé. Esprit *poli*. | Doux, civil, honnête, d'un commerce facile, bienveillant, agréable. Homme *poli*. Ces personnes sont très-*polies*. Il faut toujours être *poli*, extrêmement *poli*. Avoir des manières *polies*. Ces procédés ne sont pas *polis*. Des mœurs *polies*. | Civilisé. Peuple *poli*. Nation *polie*. | S. m. Lustre, éclat de ce qui est poli, de ce qui a été poli avec soin. Donner le *poli* à un morceau d'acier. Ces armes sont d'un beau *poli*, du plus beau *poli*. Le *poli* du vernis, d'un meuble, d'une cassette. | Fig. Politesse, culture, distinction. Le *poli* des manières sera l'apanage de toutes les classes de la société. | Technol. Deuxième façon donnée aux glaces.

POLIADE, adj. f. (du gr. πόλις, ville). Mythol. Surnom donné par les Grecs à Minerve, considérée comme la protectrice des villes.

POLIARQUE, s. m. (du gr. πόλις, ville; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Gouverneur d'une ville. En Étolie, Gardien des portes et des murailles d'une ville.

POLICE, s. f. (du gr. πολιτεία, administration d'une ville, d'un État; rad. πόλις, ville, État). Partie de l'administration d'une commune, d'un département, d'une province, d'une contrée, ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois qui concernent l'ordre public, l'intérêt et le bien-être commun, la sûreté des personnes et des habitations, et, en général, toutes les mesures propres à assurer la tranquillité, soit de l'État, soit des citoyens. La *police* d'une ville, d'un royaume, d'une république, d'un village. Bonne *police*. Mauvaise *police*. Commissaire de *police*. Règlement de *police*. La *police* a plutôt des règlements que des lois. (Montesquieu.) | Partout où un certain nombre d'hommes vivent en société, ils doivent nécessairement se soumettre à des règles qui assurent leur sécurité commune. De là l'origine de la police, dont les attributions deviennent immenses et de la plus haute importance, lorsqu'on se place au point de vue de la vraie direction des sociétés. La *police*, lorsque ce mot est pris dans sa belle et naturelle acception, n'est autre chose que l'emploi de tous les moyens administratifs propres, d'un côté, à développer les richesses morales, intellectuelles et physiques des populations, qu'elle est appelée à servir; de l'autre, conséquemment, à empêcher tout ce qui peut être pour ces mêmes populations une cause de misère morale, intellectuelle et physique. Elle embrasse l'éducation publique et privée, la religion, la discipline des mœurs, les sciences, les arts, les théâtres, l'hygiène, le commerce, l'industrie, tout ce qui intéresse l'existence, le développement, la liberté, la perfection, le bonheur de l'homme et du citoyen. Devant cette police, tous les hommes sont égaux, de même condition, de même importance; pour elle, il n'y a ni Français, ni Anglais, ni Allemands, ni Russes, il n'y a que des hommes à protéger, à servir. | Chez les Grecs, ce mot s'étendait à toute l'économie publique en général. | Chez les peuples policés des temps modernes, il a eu des sens divers, suivant les vicissitudes des établissements formés à différentes époques sous cette dénomination. | En France, la police se divise en *administrative* et *judiciaire*. La première est chargée du maintien de l'ordre dans toute l'étendue du territoire français, et généralement dans chaque partie de l'administration. Elle s'exerce par le ministre de l'intérieur, par les préfets, les sous-préfets et les maires; à Paris, par un magistrat spécial, le *préfet de police*; dans les principales localités, par des *commissaires de police*, secondés par la gendarmerie et par des agents de divers degrés. Elle se subdivise en *police générale* et en *police municipale*, et chacune de ces branches admet d'autres divisions relativement à l'objet qu'elle a en vue. La *police municipale* s'occupe des subsistances et des approvisionnements, de la propreté et de la salubrité publiques, de l'éclairage, de la voirie, des poids et mesures, des établissements dangereux insalubres et incommodes, du maintien de l'ordre dans les fêtes et cérémonies publiques, de la surveillance et de la recherche des malfaiteurs, des prisons, etc. | *Haute police*, Partie de la police générale qui a pour objet des actes qui, sans être contraires aux lois, sont jugés dangereux pour la sûreté publique. Il y a cependant une branche de la *haute police* que la loi a clairement définie et qui appelle une réforme prompte et radicale; c'est celle qui a pour objet d'exercer une surveillance sur les condamnés sortant de prison après l'expiration de leur peine. | La *police rurale*, branche de la police municipale dans les départements, veille à la sûreté des personnes et des habitations dans la campagne, empêche les dégâts dans les bois, terres et récoltes, embrasse tout ce qui concerne les intérêts agricoles. | La *police maritime* proprement dite s'exerce dans les ports de mer, dans les chantiers et les arsenaux de ces ports. | La *police judiciaire* est une des branches de l'administration de la justice; elle a pour objet principal de découvrir les coupables des crimes que la police administrative n'a pu empêcher. Elle s'assure de la personne des accusés, cherche des témoins, veille à ce que les criminels subissent la peine à laquelle ils ont été condamnés. | On appelle *police correctionnelle* celle qui a pour but la découverte et la punition des délits connus autrefois sous le nom de *petits criminels*, lesquels sont plus graves qu'une contravention et moins importants que ceux que la loi qualifie *crimes* et qui donnent lieu au renvoi des coupables devant le jury. | Les *tribunaux de police* forment la première branche de la juridiction criminelle; ils se divisent en *tribunaux de simple police* ou *tribunaux de police* proprement dits, institués pour connaître des contraventions, et en *tribunaux de police correctionnelle*, appelés à juger tous les délits qui ne sont ni des contraventions ni des crimes. | *Police sanitaire*, Branche de la police générale qui s'occupe spécialement de l'hygiène des individus et de l'étude des influences salubres ou insalubres, pouvant avoir des conséquences bienfaisantes ou nuisibles pour les habitants. | On donne encore ce nom à certains *règlements de police* sur des objets qui sont d'ordre public. | La *police médicale*, la *police du roulage*, la *police vétérinaire*, etc., ne sont que des règlements de police qui s'appliquent à ces diverses matières. | Administration chargée de l'exécution de tous les règlements qui concernent la police. | *Ministère de la police*. Établi sous le Directoire, il exista sous l'Empire et pendant quelque temps sous la Restauration; après les événements de décembre 1851, il fut rétabli, puis supprimé; aujourd'hui, les attributions de cet ancien ministère sont confiées à une division du ministère de l'intérieur. | Le personnel, les employés, les agents de cette administration. Être noté à la *police*. Être de la *police*. Avoir la *police* à ses trousses. Dépister la *police*. | *Police secrète*, Personnel employé à un service de surveillance. Le ministre de l'intérieur a sa *police* particulière. Le chef de l'État a sa *police*. | Surveillance, ordre. Bonne, mauvaise *police*. Faire la *police* d'une rue, d'un quartier, d'une ville. | Ordre et règlement établis dans une réunion, dans une société quelconque. La *police* d'un tribunal. La *police* d'une assemblée. La *police* d'une armée. La *police* d'une communauté. | Surveillance exercée pour le maintien de l'ordre dans une réunion quelconque. L'invalide est chargé de faire la *police* de la salle. | Dans l'état militaire, on appelle *Salle de police* la chambre où l'on renferme les sous-officiers et les soldats punis pour des fautes légères contre la discipline. Envoyer, mettre quelqu'un à la *salle de police*. Infliger quatre jours de *salle de police*. Se rendre, être conduit à la *salle de police*. | *Bonnet de police*, Coiffure négligée des officiers, sous-officiers et soldats; la seule qu'ils doivent porter lorsqu'ils sont en punition. Le *bonnet de police* a été longtemps plat, aujourd'hui c'est une sorte de *képi* ou même une *casquette*. Au reste, sa forme

et sa couleur ont subi de nombreuses variations. | S'est dit pour *Connaissement* dans les ports de la Méditerranée. *Police* de chargement. Synonyme de *Contrat d'assurance*. Dans cette acception, il est dérivé du latin *pollicitatio*, promesse. L'expression *police d'assurance* signifie le contrat, la convention par laquelle l'assureur se charge des risques qui peuvent arriver à un navire, moyennant une prime payée par l'assuré. Ce mot s'applique également à toutes les autres espèces d'assurances contre l'incendie, contre la grêle, etc. | Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée pour imprimer un ouvrage.

POLICÉ, ÉE, part. Soumis à de bonnes lois, à une sage et utile administration. État bien *policé*. Nation *policée*. Les Grecs, ainsi *policés* peu à peu, se crurent capables de se gouverner eux-mêmes. (Bossuet.) Il trouva des villes *policées* où les arts sont en honneur. (Voltaire.) | Civilisé, passé de l'état de barbarie à l'état de civilisation. Peuple *policé*. État *policé*. Contrée *policée*. | Habitué à la vie de civilisation. La plupart des hommes *policés* regardent la nature avec indifférence. (Bern. de Saint-Pierre.) | Cultivé, poli, instruit. L'homme *policé* est seul susceptible d'affection. (S. Dubay.)

POLICER, v. a. (du gr. πολιτεύω, j'administre, je régis; rad. πόλις, ville, cité, État). Faire passer de l'état de barbarie à l'état de civilisation. *Policer* des hordes sauvages. *Policer* des nomades. Les Russes n'étaient encore que des barbares, il y a moins de deux siècles, lorsque leur czar Pierre Ier entreprit de les *policer*. | Soumettre à de bonnes lois, à des règlements justes et utiles à tous. Il n'est pas si facile de *policer* une ville, une province, un État. | Fig. Polir, adoucir les mœurs. Ce législateur visait à *policer* les mœurs grossières et en partie barbares du peuple auquel il commandait. *Policer* un pays, une contrée.

POLICHINEL, s. m. (de l'ital. *pulcinello*). Un des types de la comédie italienne. Le nom de ce masque italien vient d'un certain paysan de Sorrente, contrefait, mais de bonne humeur, qui, vers le milieu du XVIIe siècle, apportait ses poulets au marché de Naples, qu'il égayait de ses saillies. Après sa mort, on eut l'idée de transporter ce personnage sur le théâtre pour l'amusement du peuple, et il obtint un grand succès. Cependant certains auteurs ont vu dans le *Pulcinello* une imitation d'un personnage des anciennes atellanes. Quoi qu'il en soit, en s'établissant en France, *Polichinel* a pris la figure d'un pantin bossu par devant et par derrière, portant un chapeau à claques, ayant les jambes disloquées et un costume bigarré comme Arlequin. Il se caractérisa en outre par un son de voix grêle et criard, produit à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal mince et sonore, qu'on met dans la bouche et qui s'appelle *pratique*. Au théâtre de la Foire ce personnage joue un grand rôle. On le retrouve au théâtre Séraphin, où il exécute sa danse *sabotière*. *Polichinelle-Vampire* a attiré longtemps la foule au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le *Guignol* des Champs-Élysées n'est qu'une transformation de l'ancien Polichinel. | Se dit, par analogie, d'un individu contrefait. | Famil. Se dit aussi de ceux qui n'ont aucune consistance dans le caractère, dans les idées, aucune suite dans leur conduite. Que pouvez-vous attendre de ce *Polichinel?* | Prov. *Le secret de Polichinel*, La chose que tout le monde sait. | Technol. Outil de fondeur, en forme de tuyau, emmanché par le bout. | Fourgon coudé et plat au bout. | On écrit aussi *Polichinelle*.

POLICHINELLE, s. f. Danse de polichinel; danse bouffonne. Il dansa une *polichinelle*. | Air de cette danse. Danser la *polichinelle*.

POLICIER, IÈRE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la police; qui concerne la police. Personnel *policier*. Administration *policière*. | Qui émane de la police. Mesure *policière*. Ordonnance *policière*. | Substantiv. *C'est un policier*, C'est un homme attaché à la police. On dit de même : *C'est une policière*, en parlant d'une femme. Ne s'emploie que dans un style très-familier et par dénigrement.

POLIGNY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Jura), au pied d'une montagne; 5,205 habit. Fabriques de bonneteries, chandelles, tonneaux, faïence, salpêtre, etc. Commerce en grains, vins, bestiaux, fromages, etc. Ville jadis importante; elle était, sous les Romains, la résidence du gouverneur de la Séquanaise, et fut, au moyen âge, une des habitations des comtes et ducs de Bourgogne.

POLIMENT, s. m. (pron. *poliman*; rad. *polir*). L'art de donner le poli. Le *poliment* varie suivant les objets à polir. | Le lustre, l'éclat produit par le polissage. Ce diamant a un beau *poliment*. Le *poliment* du marbre. Le *poliment* de l'albâtre.

POLIMENT, adv. (pron. *poliman*; rad. *poli*). Avec politesse. Agir *poliment*. Se conduire *poliment* avec tout le monde. Répondre *poliment*. Recevoir quelqu'un très-*poliment*. Une telle éducation rend l'enfant *poliment* impérieux et l'habitue à dominer ce qui l'entoure. (J. J. Rousseau.)

POLIORCÈTE, adj. (du gr. πόλις, ville; ἔρκος, barrière). Antiq. gr. Assiégeur, preneur de ville. Surnom donné à Démétrius, fils d'Antigone.

POLIORCÉTIQUE, s. f. Art de faire les siéges. La poliorcétique fut poussée très-loin dans l'antiquité. Elle se basait, alors comme aujourd'hui, sur la possibilité pour l'assiégeant de disposer des moyens d'attaque supérieurs à ceux qu'a l'assiégé pour se défendre. Le siége de Tyr, par Alexandre; celui de Carthage, par Scipion, et beaucoup d'autres, exigèrent de grands travaux et ne permettent pas de douter de la science des anciens dans cette partie de l'art militaire.

POLIOSE, s. f. (pron. *polioze*; du gr. πολιός, blanc). Méd. État des cheveux qui blanchissent; décoloration des poils.

POLIR, v. a. Aplanir une surface, enlever toutes ses inégalités et lui donner de l'éclat. *Polir* un métal. *Polir* le marbre, l'acier, le diamant. *Polir* un meuble, une pièce vernie. A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, *polissant* avec sa gorge la bordure du nid. (Chateaubriand.) | Fig. Travailler, châtier, rendre aussi parfait que possible. *Polir* un écrit. Il faut *polir* vos ouvrages. Dans ses vers *polissant* le langage. (J. Chénier.)

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> *Polissez-le* sans cesse et le repolissez.
> (BOILEAU.)

| Cultiver, adoucir, rendre moins rude, moins grossier. L'Égypte n'oubliait rien pour *polir* l'esprit, ennoblir le cœur, fortifier le corps. (Bossuet.) Cette sagesse *avait poli* les conquérants tartares. (Voltaire.) *Polir* les mœurs d'une nation au moyen de bonnes lois, de sages institutions. | SE POLIR, v. pr. Être poli. Le diamant *se polit* avec de la poussière de diamant. | Se lisser, se nettoyer. Plusieurs animaux se peignent, *se polissent* avec la langue. L'écureuil *se polit* avec les mains et les dents. (Buffon.) | S'orner, s'adoucir. Les mœurs *se polissent* par la culture des arts. Les esprits, comme les corps, *se polissent* par le frottement. (C. Fée.)

POLISSABLE, adj. Susceptible d'être poli, de recevoir le poli. Cette substance est *polissable*.

POLISSAGE, s. m. (rad. *polir*). Action de polir. Le *polissage* fait disparaître les traces que les limes, marteaux et autres outils laissent sur les produits qu'ils ont servi à préparer ou à confectionner. Dans la plupart des professions, l'ouvrier polit lui-même son ouvrage; il en est cependant comme l'orfèvrerie, par exemple, où le polissage constitue une industrie spéciale. Le diamant et les autres pierres dures se polissent avec de la poussière de diamant; l'acier, les métaux, les marbres, les granits avec l'émeri, le tripoli et d'autres poudres; les matières moins dures, telles que la corne, l'écaille, l'ivoire, l'os, l'albâtre, le bois, se traitent par la prêle, la pierre ponce, le verre pilé, etc.; l'or et l'argent se polissent en les frottant avec un corps dur et uni.

POLISSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui polit les métaux, les pierres ou les bois. V. BIJOUTIER, ORFÈVRE. | Fig. L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur; ses *polisseurs* l'ont affaiblie. (Marmontel.)

POLISSOIR, s. m. (rad. *polir*). Technol. Outil dont on se sert pour polir. Il est ordinairement formé d'une dent de loup, de chien, de renard ou d'une sanguine. | Machine à polir les aiguilles. L'appareil consiste en une table, sur laquelle on place des rouleaux de treillis qui contiennent les aiguilles, et en une planche qui repose sur ces rouleaux et qu'on fait aller et venir pour les mouvoir. | Dans les glaceries, Planche garnie en dessous d'un drap imbibé de potée. Ce *polissoir* se meut par un manche placé au milieu de sa longueur.

POLISSOIRE, s. f. Technol. Roue de bois dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées. | Brosse douce dont on se sert pour cirer le cuir. Une bonne *polissoire*.

POLISSON, ONNE, adj. et s. Se dit d'un enfant dévergondé, mal élevé. C'est un enfant *polisson*. C'est une petite fille bien *polissonne*. | Se dit en moins mauvaise part d'un enfant qui aime trop à s'amuser, à jouer. | En parlant des personnes, Libertin en paroles et en actions. | Famil. En parlant des choses, Libre, licencieux. Conte *polisson*. Chanson *polissonne*. Air *polisson*. | Petit garçon malpropre et libertin qui joue dans les rues, sur les places publiques. Petit *polisson*. Il s'amuse avec d'autres *polissons* de son âge. | Homme dont le langage est trop libre, enclin au libertinage. | Terme de mépris pour quelqu'un qui ne se recommande ni par sa tenue ni par sa conduite. Ce n'est qu'un *polisson*. | Terme d'injure qui s'adresse parfois à quelqu'un dont on a à se plaindre et à qui l'on veut manifester du mépris. Vous êtes un drôle, un *polisson*. C'est un vieux *polisson*. C'est une *polissonne*.

POLISSONNER, v. n. En parlant d'un enfant, Faire le polisson, jouer d'une manière déréglée et inconvenante. Il ne fait que *polissonner*. | En parlant d'un adulte, Se laisser aller à des propos, à des actes de licence et de libertinage.

POLISSONNERIE, s. f. Action, parole, tour de polisson. | Plaisanterie basse et licencieuse. Raconter, faire des *polissonneries*. Écrire des *polissonneries*.

POLISSURE, s. f. Action de polir; résultat de cette action. | S'est dit de l'art de polir les armes. On dit aujourd'hui *Fourbissure*.

POLISTE, s. f. (du gr. πολίζειν, bâtir). Entom. Genre d'hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des diploptères, tribu des guépiaires, renferme des insectes qui diffèrent peu des guêpes et qui se construisent des nids semblables. L'espèce type est la *poliste de France*, plus petite que la guêpe commune, noire avec des taches jaunes. Une espèce du Brésil fabrique un miel aussi bon au goût que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend furieux ceux qui en mangent.

POLITESSE, s. f. (rad. *poli*, en lat. *politus*). Pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. Traitez-les avec *politesse*. | Qualité d'homme poli, de femme polie. | Manières polies, formes extérieures résultant soit d'une bonne éducation, soit d'un parfait sentiment des convenances. La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors tel qu'il devrait être intérieurement. Elle consiste, en réalité, à dire et à faire tout ce qui peut plaire aux autres; mais elle doit néanmoins toujours rester digne et ne pas dégénérer en fausseté. Avoir de la *politesse*. Manquer de *politesse*. On peut définir l'esprit de *politesse*, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruyère.) La *politesse* et l'affabilité est la seule délicatesse qu'ils affectent. (Massillon.) Il me reçut avec autant de *politesse* que de simplicité. (Barthélemy.)

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage.
> (VOLTAIRE.)

| Se dit des choses polies que l'on fait ou que l'on dit, des actes ou des paroles de politesse. J'en ai reçu mille *politesses*. Il m'a écrit, m'a fait des *politesses*. | Qualités qui distinguent un peuple policé. *Politesse* des mœurs, des manières. La *politesse* des habitants semblait adoucir la terre. (Fénelon.) | Prov. *Brûler la politesse*, Manquer volontairement et à dessein aux convenances, se retirer brusquement d'une compagnie, manquer à un rendez-vous, rompre brusquement avec quelqu'un.

POLITICOMANE, adj. et s. Celui, celle qui a la manie de la politique.

POLITICOMANIE, s. f. (du gr. πολιτικός, politique; μανία, manie, fureur). Manie qui consiste à parler constamment de la politique, ou à s'occuper sans cesse des affaires publiques, le plus souvent sans avoir les connaissances nécessaires, et en sacrifiant à cette présomption ses devoirs et ses intérêts. Cet homme est atteint de *politicomanie*.

POLITIQUE, adj. (du gr. πολιτικός, même signif.; rad. πόλις, ville, État). Qui appartient à la cité, qui concerne la généralité des citoyens. Affaires *politiques*. Intérêts *politiques*. | Fait pour vivre en société. L'homme est un animal *politique*. (Aristote.) | Qui a rapport au gouvernement d'un État. Discours *politique*. Direction *politique*. Maximes *politiques*. | Qui concerne, qui a pour objet le gouvernement des États, des sociétés. Doctrines *politiques*. Opinions *politiques*. Il y a une infinité d'erreurs *politiques* qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Raynal.) Il y a dans ce pays beaucoup de tracasseries *politiques*. (Voltaire.) | Qui traite de la constitution d'un État, des rapports des citoyens avec l'autorité publique. Droit *politique*. Il est synonyme, dans ce cas, du mot *Civique*. *Domicile politique*, que la loi permet de choisir pour l'exercice des droits politiques. | D'homme d'État. Suivre la carrière *politique*. | D'homme de parti. Sa vie *politique* est irréprochable. Conduite *politique*. Antécédents *politiques*. | Qui s'occupe des affaires publiques, du gouvernement. Homme *politique*. Vous êtes devenu *politique*. (Mme de Sévigné.) | Famil. Se dit d'un homme adroit et dissimulé, qui tend à son but par des voies détournées et pré-

parées avec adresse. Défiez-vous de lui ; il est si *politique*, si astucieux. | *Économie politique*, Science qui a pour objet la distribution et l'exploitation des richesses, l'étude des moyens d'améliorer matériellement les sociétés humaines. Cette science est née au XVIIIe siècle ; aidée de la statistique, elle a jeté un jour nouveau sur le régime industriel, commercial et financier des nations. | Traité d'économie politique. L'*économie politique* de Jean-Baptiste Say, de Riccardo, de Blanqui. | S. Celui, celle qui s'occupe de la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États, de leurs rapports entre eux. Profond, habile, excellent *politique*. | Celui qui gouverne. L'histoire qualifie de *grands politiques* les hommes qui, chargés de gouverner les peuples, ont exercé sur eux une notable influence, fait triompher leurs systèmes et leurs vues. Parmi les plus grands politiques de toutes les époques, on peut citer Moïse, Périclès, Alexandre le Grand, Jules César, Auguste, Mahomet, Charlemagne, Louis XI, Charles-Quint, Richelieu, Louis XIV, Pierre le Grand, Frédéric II, Mirabeau, Robespierre, Washington, Napoléon Ier, etc. | Diplomate, capable de mener à bien des négociations politiques. C'est un habile *politique*. *Politique* fin, rusé. Tous les temps ont produit des héros *politiques*. (Voltaire.) | Par extens. Homme fin et adroit.

POLITIQUE, s. f. (du gr. πολιτική, sous-entendu τέχνη, art de gouverner une cité). Proprement, Art social, art de gouverner une ville, un État, une nation ; de conduire les affaires d'un pays ; de diriger une société selon sa loi normale et pour son plus grand bien. « La *politique*, dit Daunou, est tout à la fois une puissance, une science et un art. Comme puissance, son histoire se confond avec celle des empires ; comme science, elle offre un système de faits généraux à recueillir dans cette même histoire ; comme art, elle doit consister en préceptes, en pratiques, dont la source est encore la même. La question est de savoir si cet art ne sera qu'artifice ; si ces préceptes n'exprimeront que les intérêts immédiats et personnels des gouvernants ; s'il ne s'agit que d'un simple jeu entre les dépositaires, les agents et les sujets du pouvoir ; que des expédients, des astuces, des tours d'adresse, par lesquels on peut le conquérir, le conserver, l'étendre ; ou bien si, fondées sur les intérêts de la société entière, et par conséquent sur les véritables intérêts des gouvernants eux-mêmes, les règles de cet art se confondent avec celles de la morale, et n'admettent d'autre prudence que celle qui se concilie avec la justice et l'humanité. Aristote prenait pour base de la politique l'*honnête et le juste*. Suivant Platon, la véritable science politique consiste à rendre les hommes plus heureux et plus sages ; le but des lois doit être de cultiver en eux, d'abord les qualités de l'âme, prudence, tempérance, justice, courage ; puis de leur faire acquérir les biens physiques, santé, beauté, richesse, autant que ce soin peut s'accorder avec l'intérêt général de l'État. Dans les temps modernes, Machiavel a fait reposer ces principes de la politique sur la ruse ; on connaît la fameuse maxime : *Diviser pour régner* ; Hobbes veut qu'elle s'appuie sur la force, Bentham sur l'utile ; mais le plus grand nombre des éminents esprits qui se sont occupés de cette matière a pris pour règle le droit. Fénelon, Montesquieu, Vico, Rousseau, Mably, Beccaria, Voltaire, Mirabeau, Robespierre, P. J. Proudhon, Louis Blanc, tous les grands révolutionnaires, ont proclamé le droit comme le souverain du monde. » Étudier la *politique*. S'occuper trop de *politique*. Parler de *politique*. Les intérêts, les secrets de la *politique*. Les ruses, les ressorts, les ressources de la *politique*. Il joignait la *politique* à la valeur. (Bossuet.) La guerre n'était pas mieux conduite que la *politique*. (Raynal.) Toute *politique* était inconnue à leur simplicité rustique. (Voltaire.) | Système particulier qu'adopte un gouvernement. *Politique* ferme, prudente, adroite, heureuse, glorieuse. Bonne *politique*, mauvaise *politique*. Fausse *politique*. *Politique* étroite, faible, imprévoyante, honteuse. On parut se conduire avec une *politique* mitigée. (Voltaire.) Sa *politique* ne connut que deux principes, la force et la perfidie. (Barthélemy.) | Système politique d'un peuple, d'une nation, d'un homme. La *politique* romaine. La *politique* de la France, de la Russie. La *politique* d'Auguste, de Charlemagne, de Louis XI. | Système général qui résulte des rapports de toute espèce que les États ont entre eux. La *politique* de l'Europe a entièrement changé de face depuis trois quarts de siècle. La question commerciale sera toujours d'un grand poids dans la balance de la *politique*. | Fig. et en mauvaise part, Manière adroite de se conduire dans les diverses situations de la vie ; adresse à dissimuler ce qu'on pense et à parvenir à son but par des voies détournées. Je suis en garde contre sa *politique*. Je redoute la *politique* du clergé.

> Un peut par *politique* en prendre le parti,
> Quand de nos premiers ans l'éclat est amorti.
> (MOLIÈRE.)

POLITIQUEMENT, adv. (pron. *politikeman*). Selon les règles de la politique. | Habilement, d'une manière fine, adroite, réservée, cachée.

POLITIQUER, v. n. Parler politique, raisonner sur les affaires publiques. On a passé la soirée à *politiquer*. Il *politique* à tort et à travers.

POLITIQUEUR, EUSE, adj. et s. Famil. et par dénigrement. Qui parle politique sans y rien connaître. Méchant *politiqueur*. C'est une *politiqueuse*.

POLKA, s. f. (du polonais *polak*, fém. *polaka* ; par abrév. *polka*, polonaise). Danse importée de Pologne en France, sous le règne de Louis-Philippe. Danser la *polka*. Apprendre la *polka*. | Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la *polka*. Composer une *polka*. Voilà une brillante *polka*.

POLKER, v. n. Danser la polka. Apprendre à *polker*. *Polkez*-vous ? Ce danseur sait *polker*. Cette femme *polke* avec une grâce admirable.

POLKEUR, EUSE, s. Celui, celle qui danse la polka. | On dit quelquefois *Polkiste*.

POLL, s. m. Dépouillement des votes dans les élections des membres de la chambre des communes, en Angleterre. Faire le *poll*. Demander le *poll*.

POLLEN, s. m. (du lat. *pollen*, fleur de farine ; rad. *pollere*, pouvoir, parce qu'il féconde le pistil). Bot. Poussière fécondante dans les fleurs ; matière pulvérulente, renfermée d'abord dans la partie supérieure de l'étamine ou dans l'anthère, et qui en sort, en général, au moment de l'épanouissement de la fleur. Examiné à l'œil nu, le pollen, à la sortie de l'anthère, se montre sous l'aspect d'une poussière à grains très-fins, le plus souvent jaune, parfois colorée de teintes différentes. Médiocrement abondant dans les fleurs hermaphrodites, c. à d. pourvues à la fois d'étamines et de pistils, il existe, au contraire, en grandes masses dans les plantes à fleurs unisexuelles, et par là se trouve assuré le phénomène de la fécondation dans les cas où son accomplissement est entouré de difficultés beaucoup plus grandes ; aussi voit-on le pollen former comme un petit nuage autour des pins et des sapins en fleur, ou, entraîné par la pluie, se déposer sur la terre sous la forme d'une matière jaune, qui a fait croire souvent à l'existence de pluies de soufre. La fécondation des ovules et, par suite, le développement du fruit et de la graine étant uniquement dus au pollen, on conçoit sa haute importance et l'intérêt que présente son étude. Il résulte des recherches des savants que cette poussière est un assemblage de corpuscules utriculaires, dont chaque grain contient des granules fécondants très-ténus, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère, le plus souvent libres, ou enchaînés par des filaments très-déliés, quelquefois agglomérés et soudés en masse. Le pollen brûle sur le charbon avec une vive lumière, à la manière des huiles essentielles. Dans beaucoup de végétaux, tels que le châtaignier, l'épine vinette, etc., il exhale, à l'époque de la fécondation, une odeur analogue à celle du fluide spermatique animal. Le stigmate est une petite ouverture qui reçoit le *pollen*, pour féconder l'ovaire, et il forme la semence au sein d'un réceptacle appelé placenta. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les pollens chez lesquels les grains sont plus ou moins rattachés les uns aux autres reçoivent la dénomination de *pollens composés*, par opposition aux *pollens simples*, dont les grains sont constamment isolés.

POLLÉNINE, s. f. (rad. *pollen*). Chim. Substance résineuse dont on admet l'existence dans le pollen. Selon les uns, ce n'est qu'une forme du gluten ; selon d'autres, c'est un principe immédiat de tous les végétaux. La *pollénine* du cèdre, qui est réellement du pollen, diffère essentiellement de la *pollénine* du lycopode formée de spores.

POLLICITATION, s. f. (pron. *polisitasion* ; du lat. *pollicitatio*, même signif.). T. de droit. Promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. En droit romain, la pollicitation opérait un lien juridique, de même que les contrats, dans le cas exceptionnel et limitatif où le pollicitant avait fait une promesse sans juste cause, mais avec un commencement d'exécution, ou bien encore si sa promesse était la conséquence d'un service qu'il ne pouvait se refuser à reconnaître. | Dans le droit français actuel, la pollicitation n'oblige pas le pollicitant ; elle n'engendre jusqu'à l'acceptation qu'un droit fixe d'enregistrement.

POLLINIFÈRE, adj. (du lat. *pollen*, fleur de farine ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte ou contient du pollen. Loge, vésicule *pollinifère*.

POLLINIQUE, adj. (du lat. *pollen*, pollinis, fleur de farine). Bot. Qui appartient, qui a rapport au pollen. Masse *pollinique*. Organes *polliniques*. On appelle *organes polliniques internes* le pollen des anthères, et *organes polliniques externes*, le pollen des organes foliacés.

POLLUÉ, ÉE, adj. Profané ; souillé. Temple *pollué*. Des choses *polluées*. Une vierge *pollue*.

POLLUER, v. a. (du lat. *polluere*, souiller). Profaner, souiller. *Polluer* une chose sainte, sacrée. *Polluer* le temple, le sanctuaire. Les soldats *polluèrent* les religieuses du couvent. | Avilir. Ils *ont pollué* le sacerdoce dont ils étaient investis. | SE POLLUER, v. pron. Être pollué. | Se souiller soi-même, s'avilir. | Se souiller, s'avilir réciproquement. | Déterminer l'émission du sperme autrement que par le coït.

POLLUTION, s. f. (pron. *polusion* ; du lat. *pollutio*, souillure). Profanation. *Pollution* d'un temple, d'une chose sainte. | Excrétion du sperme en dehors du coït. Lorsqu'elle est déterminée pendant la veille par un acte volontaire, on l'appelle simplement *pollution*, et l'on donne à l'acte lui-même le nom de *masturbation*. Elle s'appelle *pollution nocturne* lorsqu'elle est spontanée ou provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs.

POLLUX. Mythol. gr. Fils de Jupiter et de Léda, frère jumeau de Castor. V. CASTOR. | *Pollux* (Julius), rhéteur qui vivait du temps de Marc-Aurèle et qui fut précepteur de son fils. On a de lui une sorte de vocabulaire grec, où les mots sont classés non par ordre alphabétique, mais par séries d'idées analogues. | Astron. S. m. La partie postérieure de la constellation des Gémeaux, anciennement Castor et Pollux. | Nom d'une étoile de seconde grandeur qui est dans la même constellation.

POLO (MARCO). Célèbre voyageur vénitien, né vers 1250, mort en 1323. Dès 1271, il suivit son père dans une longue excursion en Asie, et visita la Tartarie, la Chine, diverses contrées de l'Inde, la Perse et l'Asie Mineure. La relation de ses voyages est un des documents géographiques les plus précieux que l'on possède. Elle a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, ainsi qu'en latin ; la meilleure traduction française est celle qui forme le tome Ier du *Recueil des voyages et mémoires de la Société de géographie* (1824).

POLOGRAPHIE, s. f. (pron. *polografi* ; du gr. πόλος, pôle, ciel ; γράφω, je décris). Description astronomique du ciel.

POLOGNE. Géogr. Contrée de l'Europe, qui s'étend des monts Carpathes jusqu'à la Baltique, et de la rive droite de l'Oder jusqu'aux bouches de la Dwina et du Dniéper. La Pologne n'est guère qu'une plaine immense ; elle est arrosée par plusieurs grands fleuves : la Vistule, le Niémen, le Dniester, etc. L'air y est froid, mais sain ; le sol est inégalement fertile. Au S. E. les graines abondent ; la Lithuanie, qui faisait partie de l'ancienne Pologne, a d'immenses forêts ; la Samogitie produit du lin en quantité. Beaux pâturages, bétail, gibier, élans, bisons, buffles, beaucoup de chevaux sauvages ; castors, loutres, ours, loups cerviers, etc. Cuivre, plomb, fer, houille, immenses mines de sel ; albâtre, marbre, soufre, salpêtre, pierres à chaux et à bâtir. | Après avoir formé, pendant près de huit siècles, un État indépendant, la Pologne a été partagée par la Russie, la Prusse et l'Autriche. Elle avait autrefois pour capitale Varsovie et renfermait environ 15,000,000 d'habit. La Pologne a été de tout temps un pays essentiellement agricole et guerrier. Ses provinces les plus fertiles étaient la Gallicie, la Podolie et l'Ukraine, surtout la région qui s'étend le long de la frontière autrichienne, dans les anciens palatinats de Cracovie et de Sandomir. L'histoire de cette nation est une des plus originales parmi celles des nations modernes, une des plus remplies d'événements, une des plus fécondes en enseignements de tout genre. Commençant par l'ébauche d'une espèce de démocratie naïve et patriarcale, elle présente successivement des tableaux de conquête, de régime monarchique, de régime féodal entés sur la démocratie primitive et appuyés sur la hiérarchie de l'Église romaine ; puis une démocratie nobiliaire alliée à quelques réminiscences de Rome antique, dégénérant ensuite en une oligarchie licencieuse et turbulente, et opprimant tout un peuple de cultivateurs chrétiens et de petite bourgeoisie juive. La législation politique et civile de ce pays est un alliage des traditions slaves, des lois romaines et germaniques, des coutumes scandinaves et des canons de l'Église, mais fondu en un tout nouveau et digne d'être étudié. | *Pologne propre*, Partie du royaume de Pologne, qui était bornée,

au N., par la Prusse et la Mazovie; au S., par la Silésie et la Hongrie; à l'E., par la Russie; à l'O., par les États de Brandebourg. Elle se divisait en *Grande Pologne*, bornée par la Silésie, le Brandebourg, la Prusse et la Lithuanie; et en *Petite Pologne*, partie orientale de la Pologne propre, séparée de la Russie par le Dniéper, et de la Hongrie par les monts Krapacks. | La Pologne prit le titre de royaume en l'an 1001, sous le gouvernement de Boleslas Ier. | Dans une acception restreinte, *royaume de Pologne* désigne l'État créé par le congrès de Vienne, en 1815, et formé des quatre provinces polonaises que la Russie s'était incorporées. Ce royaume, dont l'empereur de Russie était roi, avait une constitution, une administration, une armée séparées, et l'usage de la langue nationale. Après que l'insurrection polonaise, qui éclata le 29 novembre 1830, et dont le but était de rendre à la Pologne son indépendance nationale, eut été vaincue en 1831, il fut annexé à la Russie. La Pologne avait auparavant perdu son indépendance par trois partages successifs, arrivés, le premier, en 1772; le second, en 1793; le troisième, en 1795. Par le traité du 2 septembre 1772, la Russie, la Prusse et l'Autriche enlevèrent à la Pologne un tiers de son territoire et se le partagèrent. En 1793, la Russie et la Prusse, sous le prétexte de ne pouvoir reconnaître la constitution que la Pologne s'était donnée en 1781, prirent et se distribuèrent la moitié du territoire qui lui avait été laissé lors du premier partage. En 1795, le troisième partage, auquel l'Autriche prit part, anéantit la république polonaise, après dix-huit mois d'une lutte inégale, soutenue héroïquement par Kosciusko. La Pologne espéra que la France, son ancienne alliée, la délivrerait, la ferait revivre; Napoléon Ier pouvait le faire en 1809; il ne le voulut point, et cette faute, qui n'était en quelque sorte que la répétition de celle de Louis XV, pèse encore sur la France et sur l'Europe entière. En 1863, les rigueurs du recrutement donnèrent lieu en Pologne à une nouvelle insurrection. Après deux ans d'une lutte inégale, les Polonais, qui avaient inutilement compté sur l'appui des puissances européennes, furent de nouveau réduits et virent aggraver leur sort.

POLONAIS, AISE, adj. et s. Habitant de la Pologne; qui appartient à la Pologne ou à ses habitants. L'émigration *polonaise*. Mœurs *polonaises*. Les *Polonais* sont de race slave; la vivacité de leur esprit, leur caractère liant et sociable les ont fait surnommer *les Français du Nord*. | S. m. Langue polonaise. La langue polonaise est le dialecte le plus cultivé de l'ancienne langue slave. Elle est issue de la même souche que le bohême ou tchèque, le slovaque de la Hongrie, l'illyrien et le russe. Elle est riche, harmonieuse, se prête à toutes les inflexions et à toutes les transpositions, comme le latin, auquel elle ressemble sous le rapport de la construction. Le concours des consonnes, qui effraye les étrangers à la vue d'un livre imprimé, se fond, dans la prononciation, en des sons qui n'ont rien de dur pour l'oreille. Les sons gutturaux sont moins fréquents que dans la langue allemande; la prosodie consiste dans la prolongation de la pénultième. Cette langue a eu de très-grands écrivains, tels que les poètes Jean Kochanowski (XVIe siècle), Krasicki, Trembecki, Carpinski (XVIIIe siècle); les historiens Dengosz et Naraszewicz; et, depuis le partage, Niemcewicz, Feliuski, Wenzyk, Louis Osinski, qui ont brillé dans la poésie dramatique et lyrique; enfin, le poète romantique le plus éminent de tous, Adam Mieckiewicz. | S. f. Danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel, dont la mesure est toujours à trois temps et le mouvement modéré. Le principal caractère de cette danse est un rhythme boiteux qui marque la syncopation de la seconde note du premier temps et la cadence finale du motif, qui, au lieu de tomber comme de coutume sur le temps fort, vient se terminer sur le temps faible.

POLTAVA OU PULTAVA. Géogr. Ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, à 1,400 kilom. S.E. de Saint-Pétersbourg; 15,000 habit. Évêché grec, école de cadets. Citadelle bâtie en bois. Pierre le Grand y remporta en 1709, sur Charles XII, roi de Suède, une victoire après laquelle ce dernier fut forcé de se réfugier à Bender, en Turquie. | Le *Gouvernement de Poltava*, entre ceux de Tchernigov, de Koursk, de Kharkov, d'Iékatérinoslav et de Kiev, a 400 kilom. sur 200, et environ 1,900,000 habit. Vastes plaines, beaux pâturages; élève de chevaux.

POLTRON, ONNE, adj. (de l'ital. *poltrone*, lit de plume, parce que le courage d'un poltron est mou comme une couette). Lâche, pusillanime, dénué de courage. Homme *poltron*. Femme *poltronne*. Cœur *poltron*. Ame *poltronne*. Il s'est montré excessivement *poltron* dans cette grave circonstance. | Substantiv. Ce n'est qu'un *poltron*. Je ne veux pas passer pour un *poltron*. Oh! les *poltrons!* | Synonymes : LACHE, POLTRON. On est *lâche* par vice de constitution, par faiblesse de caractère; on est *poltron* par attachement à la vie, par crainte du mal qu'on peut avoir à souffrir. | Fauconn. Se dit des oiseaux qu'on ne peut parvenir ni à dresser ni à affaîter. | Se dit aussi de ceux auxquels on a coupé l'ongle du doigt postérieur, afin de diminuer leur force et leur courage, et de les rendre impuissants à voler le gros gibier. On a fait des *poltrons* de ces oiseaux rebelles. | Zool. Crabe prêt à quitter son test.

POLTRONISER, v. n. Faire le poltron, se conduire en poltron, d'une manière lâche, pusillanime.

POLTRONNERIE, s. f. Manque de courage, lâcheté. Laisser voir sa *poltronnerie*. Faire un acte de *poltronnerie*. Cinquante ans de *poltronnerie* viennent à bout de l'homme du monde le plus hasardeux. La *poltronnerie* des gens de cour et d'église.

Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
Et ne brave ainsi Dieu que par *poltronnerie*.
(BOILEAU.)

POLTROT DE MÉRÉ. L'un des plus ardents huguenots, qui fut tiré à quatre chevaux pour avoir tué d'un coup de pistolet François de Guise, le 19 février 1563, pendant qu'il assiégeait Orléans.

POLY, adj. invar. et inséparable (en gr. πολύς, nombreux, beaucoup, plusieurs). Ce mot entre dans la composition d'un grand nombre de mots français, et ne se rencontre jamais employé autrement que comme partie intégrante de ces composés. Il exprime des idées de multiplicité, de pluralité, de grande quantité. Polyèdre, polygone, polysyllabe, polythéisme, polybranche, polycéphale, polyarchie, etc.

POLYACANTHE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; ἄκανθα, épine). Bot. Se dit des plantes qui sont garnies d'un grand nombre d'épines.

POLYACOUSTIQUE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; ἀκούω, j'entends). Qui multiplie les sons. Instrument *polyacoustique*. | Qui résulte de la multiplication des sons. Effet *polyacoustique*.

POLYAMATYPE, adj. (du gr. πολύς, plusieurs; ἁμά, ensemble; τυπός, caractère). Typogr. Qui présente plusieurs caractères réunis; où les caractères se composent de plusieurs lettres fondues ensemble. Composition *polyamatype*. Fonderie *polyamatype*.

POLYAMATYPER, v. a. Technol. Fondre ensemble en parlant de plusieurs lettres. *Polyamatyper* des caractères.

POLYAMATYPIE, s. f. Technol. L'art de fondre plusieurs lettres ensemble. | Le procédé par lequel s'opère cette fusion. | Fonderie où l'on pratique ce genre d'opération.

POLYADELPHE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; ἀδελφός, frère). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux.

POLYADELPHIE, s. f. Bot. Dans le système de Linné, Classe comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets.

POLYANDRE, adj. (du gr. πολύς, plusieurs; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Se dit d'une fleur qui a plus de vingt étamines. Fleur *polyandre*.

POLYANDRIE, s. f. Union conjugale d'une femme avec plusieurs hommes; état d'une femme mariée à plusieurs maris. Le mot *polygamie*, qui, étymologiquement, exprime la même chose pour l'un et l'autre sexe, s'applique cependant plutôt à l'homme qu'à la femme. (V. POLYGAMIE.) La *polyandrie* est en usage dans quelques contrées, où elle est tout à fait dans les mœurs des habitants, comme au Thibet, au Boutan et dans certaines classes de la population malabare. Elle est de fait pratiquée par les filles d'amour et les cocottes en Europe. | Bot. Treizième classe du système sexuel de Linné, contenant des plantes qui ont plus de vingt étamines, sous un pistil simple ou multiple. A cette classe appartiennent la renoncule, l'anémone, le pavot, etc.

POLYANTHE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte, qui contient beaucoup de fleurs. Plante *polyanthe*. Spathe *polyanthe*.

POLYARCHIE, s. f. (pron. *poliarki*; du gr. πολύς, plusieurs; ἀρχή, pouvoir, gouvernement). Gouvernement de plusieurs. C'est l'opposé de monarchie ou gouvernement d'un seul. La polyarchie est la forme essentielle du régime républicain. On la trouve dans toutes les démocraties, où elle ne disparaît jamais que devant la dictature. La *polyarchie* existe aux États-Unis. Les gouvernements constitutionnels et les gouvernements aristocratiques ou oligarchiques sont aussi des polyarchies.

POLYATOMIQUE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; ἄτομος, atome). Chim. Qui renferme plusieurs atomes ou plusieurs équivalents d'un corps.

POLYBE. Célèbre historien grec, né à Mégalopolis, dans le Péloponèse, environ deux siècles avant l'ère chrétienne. Il apprit de Philopœmen le métier des armes, les devoirs du citoyen et de l'homme d'État. Après avoir été commandant de la cavalerie achéenne, ambassadeur auprès des généraux romains, médiateur entre les Romains vainqueurs et les Grecs vaincus, il fut, à l'âge de quarante ans, envoyé à Rome en otage avec mille autres de ses compatriotes, qui furent dispersés dans les villes d'Italie; il dut à l'estime qu'il inspirait aux ennemis de sa patrie de pouvoir séjourner dans la capitale de l'Italie. Pendant sa captivité, Polybe conçut l'idée de son grand ouvrage historique, dont il ne termina la rédaction que vers sa soixantième année. D'abord instituteur, ensuite ami, puis conseil et compagnon d'armes de Scipion Émilien, il se servit de ses relations avec les grandes familles romaines pour se procurer des documents; il obtint la communication des *Libri censuales* qu'on gardait dans le temple de Jupiter Capitolin, et on lui permit, dans le même but, de visiter les Gaules et l'Espagne. Après dix-sept ans de captivité, les Achéens furent autorisés, par un décret du sénat, à rentrer en Grèce; Polybe s'empressa de retourner dans sa patrie; mais, rappelé par Scipion, il ne tarda pas à revenir en Italie. Il assista à la prise des villes de Carthage et de Numance, et retourna en Achaïe, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Outre une *Vie de Philopœmen*, en trois livres, une *Histoire de la guerre de Numance*, des *Commentaires sur la Tactique*, il a écrit une histoire en quarante livres, embrassant une période de cinquante-trois ans, du commencement de la deuxième guerre punique à la réduction de la Macédoine en province romaine (de 220 av. J. C. à 167).

POLYBRACHIE, s. f. (pron. *polibraki*; du gr. πολύς, plusieurs; βραχίων, bras). Tératol. Monstruosité qui consiste dans la présence d'un ou de plusieurs bras surnuméraires.

POLYBRANCHE, adj. et s. (du gr. πολύς, beaucoup; βράγχια, branchies). Zool. Qui a plusieurs branchies. | S. m. pl. Ordre de gastéropodes et de paracéphalophores, comprenant les mollusques qui ont les branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtés du corps.

POLYCARPE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; καρπός, fruit). Bot. Qui porte beaucoup de fruits. Gnavelle *polycarpe*.

POLYCÉPHALE, adj. et s. (pron. *poliséfal*; du gr. πολυκέφαλος, qui a plusieurs têtes, qui a

Polycéphale.

beaucoup de têtes; fait de πολύς, plusieurs, beaucoup; κεφαλή, tête). Proprement, Qui a plusieurs têtes. Brahma est un dieu *polycéphale*. | Fig. Qui a plusieurs sommités. | Bot. Se dit des plantes qui sont chargées d'un grand nombre de capitules ou de calathides, et de celles dont les fruits proviennent d'ovaires, qui ont plusieurs sommets organiques. | Se dit également des poils rameux dont les branches se terminent chacune par une petite tête. | Qui a rapport à un être polycéphale. | Antiq.

Nome polycéphale, Hymne en l'honneur de Minerve et en mémoire de la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents. Dans l'exécution de l'air, les flûtes imitaient les sifflements de nombreux serpents qui lèvent la tête. | S. m. Sorte de ver intestinal vésiculeux, qui est considéré comme ayant plusieurs têtes ou comme formant une réunion de plusieurs individus, qui se terminent par une seule vessie ou vivent dans une seule vessie.

POLYCHRESTE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; χρηστός, bon, utile). Qui est très-utile, qui a de grandes utilités. Bacon appelait *expériences polychrestes* celles qui sont propres à en faire concevoir d'autres, celles qui ouvrent dans la science des horizons nouveaux. | Anc. méd. *Médicaments polychrestes*, Ceux auxquels on attribuait une grande importance. | *Sel polychreste de Glaser*, Nom ancien du sulfate de soude. | *Sel polychreste de la Rochelle*, Nom ancien du tartrate de soude.

POLYCHROÏSME, s. m. (du gr. πολύς, plusieurs; χρόα, couleur). Physiq. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre.

POLYCHROÏTE, s. f. (du gr. πολύς, beaucoup; χρόα, couleur). Chim. Substance colorante du safran, ainsi appelée parce qu'elle est extrêmement divisible et qu'il suffit d'une très-petite quantité de cette substance pour colorer en jaune une grande masse d'eau.

POLYCHROME, adj. (pron. *polikrôme*; du gr. πολύς, plusieurs; χρῶμα, couleur). Qui est de plusieurs couleurs. Lumière *polychrome*. Objet *polychrome*. | S. m. Minéral. Plomb phosphaté. | Bot. Synonyme de *Bicolorine*.

POLYCHROMIE, s. f. (pron. *polikromi*). État ou caractère d'un corps, dont les tissus colorés offrent des nuances diverses. | Art d'appliquer diverses couleurs sur les objets. | Art de peindre avec plusieurs couleurs. Les anciens avaient l'habitude de peindre, en tout ou en partie, à une ou plusieurs couleurs, leurs monuments d'architecture ou de sculpture. Cet art s'appelait, chez les Grecs, *lithochromie* ou *polychromie*, et quand il s'appliquait aux statues, *agalmatochromie*. Des études faites sur les monuments artistiques des Égyptiens, des Indiens, des Perses et des Chinois, ne laissent aucun doute sur l'usage de la *polychromie* chez ces diverses nations, à des époques très-reculées. Il est, après de grandes controverses, demeuré incontestable que les Grecs peignaient sur leurs murailles de grands tableaux historiques. Chez les Romains, le système polychromique dominait dans l'architecture. L'art romain, qui employait la cire, l'or, faisait aussi usage de la mosaïque comme moyen de décoration. On retrouve la polychromie dans l'art chrétien, qui lui imprima un cachet spécial, dans l'art byzantin, en Italie et même dans le Nord. On peut y rapporter l'invention des vitraux de couleur.

POLYCLÈTE. Célèbre statuaire de Sicyone, né à Argos, dans le ve siècle av. J. C., rivalisa avec Phidias et l'emporta même en quelques points sur lui. On citait comme un chef-d'œuvre de la statuaire son *Doryphore*. Il était si parfait qu'on le surnomma le *Canon* (la règle), parce que ses proportions le rendaient digne de servir de modèle aux artistes. Polyclète exécuta, comme pendant du *Jupiter* de Phidias, la *Junon* d'Argos, qu'il représenta sans voile, assise sur un trône d'or, dans une attitude majestueuse. La tête, la poitrine, les bras et les pieds étaient en ivoire; les draperies, en or; elle portait sur la tête une couronne d'or, sur laquelle l'artiste avait sculpté les Heures et les Grâces. Dans un traité qu'il avait écrit sur les proportions, Polyclète faisait consister la beauté en une stature moyenne unie à la symétrie des membres.

POLYCOTYLÉDONE, adj. et s. (du gr. πολύς, beaucoup; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a plus de deux cotylédons. Plante *polycotylédone*. | S. f. pl. Division du règne végétal, à laquelle se rapportent les plantes qui ont plus de deux cotylédons. | On dit aussi *Polycotylédoné, ée*.

POLYDACTYLE, adj. et s. (du gr. πολύς, nombreux; δάκτυλος, doigt). Qui a beaucoup de doigts; qui a des doigts surnuméraires. | Bot. Qui a des épis nombreux et fasciculés, dont les capsules forment des espèces de digitations aux extrémités des lobes. | S. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des dimérèdes. Le *polydactyle plumier*.

POLYDORE. Le plus jeune des fils de Priam, et celui qu'il aimait le plus. Il fut tué par Achille. | Roi de Lacédémone en 876 av. J. C. Il se fit respecter par ses vertus; son image servait de sceau public aux magistrats de Sparte. | *Polydore Caldora*. Nom de famille du peintre surnommé *Caravage*. | *Polydore Virgile*. Historien, philologue, né en 1470, à Urbin, enseigna les belles-lettres, à l'université de Bologne, et fut envoyé par le pape Alexandre VI en Angleterre pour y recevoir ce qu'on appelait *le denier de Saint-Pierre*. Il fut retenu par Henri VII et écrivit en latin une histoire d'Angleterre. Ce ne fut qu'après un séjour de quarante ans dans ce pays, qu'il s'en retourna en Italie, où il mourut en 1555.

POLYEDRE, s. m. (du gr. πολύς, plusieurs; ἕδρα, base). Géom. Corps terminé de tous côtés par des surfaces planes. Ces surfaces sont les *faces* du polyèdre. Les lignes droites que forment les intersections de deux faces adjacentes sont dites les *arêtes*. Chaque point où plusieurs faces se touchent et forment un *angle solide* s'appelle *sommet*. Dans tout polyèdre, le nombre des sommets ou des angles solides est égal au nombre des arêtes, moins celui des faces, plus deux. Le nombre des arêtes est égal à la moitié de celui des côtés de tous les polygones qui composent la surface entière du polyèdre. Les polyèdres prennent une dénomination spéciale du nombre de faces qui les entourent. Celui de quatre faces est dit *tétraèdre*; celui de cinq, *pentaèdre*; de six, *hexaèdre*; de huit, *octaèdre*; de douze, *dodécaèdre*; de vingt, *icosaèdre*, etc., en combinant le mot grec *édra*, base, avec les adjectifs de nombre du même idiome. Le tétraèdre est le plus simple de tous les polyèdres; il n'est autre que la pyramide triangulaire. Les polyèdres sont *réguliers* ou *irréguliers*. Dans le polyèdre régulier, toutes les faces sont des polygones réguliers égaux, et tous les angles solides sont égaux entre eux. Il ne peut y avoir que cinq sortes de solides réguliers, savoir: trois formés par des triangles équilatéraux, le tétraèdre, l'octaèdre et l'icosaèdre; un qui se termine par des carrés, l'hexaèdre ou lobe, et un dont les faces sont des pentagones, le dodécaèdre. On les appelle aussi *platoniques*, parce qu'on attribue à Platon la découverte de leurs propriétés. Ils peuvent être inscrits à une sphère. La superficie totale d'un polyèdre se détermine en ajoutant les différentes aires des faces les unes aux autres, ou, s'il est régulier, en multipliant la surface d'un de ces plans par le nombre de ses faces. Le volume se trouve en décomposant le polyèdre en d'autres corps, comme des prismes ou des pyramides, dont on réunit les différentes solidités.

POLYGALA, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; γάλα, lait). Bot. Genre de la famille des polygalées, à laquelle il donne son nom, comprenant plus de cent soixante espèces, dont quelques-unes croissent en Europe, les autres en Asie, en Afrique et en Amérique. Ce genre se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et d'arbustes, tous lactescents, à feuilles alternes, entières, quelquefois ponctuées, à fleurs irrégulières présentant un calice persistant. Les espèces qui croissent en Europe sont de petites plantes qui produisent un très-bel effet par leurs fleurs, très-variées en couleurs, d'un bleu vif, violettes, purpurines, rouges, blanchâtres, panachées. | Le *polygala de Virginie* est une herbe vivace de l'Amérique du Nord. L'écorce de son rhizome fournit un médicament qui agit comme un diurétique et diaphorétique. On l'emploie aussi dans les affections rhumatismales et dans quelques hydropisies. C'est à tort que les Américains la regardent comme un remède souverain contre la morsure des serpents venimeux. Le *polygala commun*, appelé vulgairement *herbe à lait*, parce qu'il a la propriété d'augmenter le lait des femelles domestiques qui s'en nourrissent, jouit aussi des mêmes propriétés médicales que le précédent, mais à un degré beaucoup moins énergique. Le *polygala amer* agit comme tonique et produit en même temps des évacuations alvines. Cinq ou six espèces de polygalas sont cultivées dans les jardins; les plus répandues sont le *polygala à belles fleurs*, le *polygala à feuilles de myrte*, le *polygala à feuilles de buis*, etc. | On écrit aussi *Polygale*, et alors le mot est s. f. La *polygale commune*.

POLYGALÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes, dont le type est le *polygala*. Les *polygalées* sont très-disséminées à la surface du globe. La plupart d'entre elles renferment une substance amère qui les rend un peu toniques, et en même temps une substance d'une âcreté particulière, qui les rend émétiques et efficaces, contre les morsures des reptiles.

POLYGAME, adj. et s. (du gr. πολύς, plusieurs; γάμος, noces): Celui qui possède plusieurs femmes; qui est marié à plusieurs femmes en même temps; celle qui a plusieurs maris, qui est unie conjugalement à plusieurs hommes. Les mahométans, les Hindous sont *polygames*. Au Thibet, les femmes sont *polygames* ou polyandres. Puisque l'homme *polygame* ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut avoir d'autre morale. (Virey.) Les courtisanes sont *polygames*. | L'homme qui a des maîtresses est un vrai *polygame*. | Où règne la polygamie. Les pays *polygames*. Nation *polygame*. | Droit canon. Se dit, d'un homme qui a été marié plusieurs fois ou qui a épousé une veuve. | Se dit, par analogie, des animaux. Espèce *polygame*. Les carnassiers et les rongeurs sont en général *polygames*. (Galais.) En général, les races qui vivent en troupes sont *polygames*. (Virey.) | Bot. Qui a sur une même tige ou sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles. Il peut se présenter dix-huit cas dans lesquels une plante peut être *polygame*.

POLYGAMIE, s. f. Union simultanée d'un seul homme avec plusieurs femmes, ou d'une femme avec plusieurs hommes. Dans ce second cas, on se sert aussi du mot *polyandrie*. La polygamie existe chez les musulmans, et en général dans tout l'Orient. La cause en est sans doute dans l'ardeur du climat, qui stimule des désirs que la religion consacre au lieu de les tempérer et de les régler. La *polyandrie* existe au centre de l'Asie, chez quelques tribus malabares de l'Inde, et aussi chez quelques sauvages du nord de l'Amérique, tels que les Iroquois, etc. Chez les anciens Bretons, selon César, deux hommes se contentaient d'une seule femme. Dans nos grandes villes, la vie des prostituées et des cocottes n'est qu'une sorte de polyandrie. La monogamie est préférable à la polygamie, au point de vue de la propagation de l'espèce, car elle donne à chaque cité, à chaque pays, à la famille humaine plus de citoyens, et elle est plus favorable à la vigueur des races. Sous le rapport moral, ses avantages sont plus contestables; c'est une question de climat et de tempérament. Il faut avouer que, dans les pays où la polygamie est admise, la femme est dans une position inférieure, moins liée au mari, jamais son égale, en butte à des rivalités, à des jalousies, très-souvent victime des dissensions domestiques. La polygamie était, chez les anciens Hébreux, tolérée et autorisée, à l'exemple des patriarches. Les Romains punissaient d'infamie les polygames; le code pénal français les condamne aux travaux forcés lorsqu'ils ont contracté deux ou plusieurs mariages étant encore placés sous les liens d'une union conjugale non dissoute. | Se dit des animaux. Parmi les animaux, il y a plus d'espèces polygames, c. à d. où le mâle n'a pas de femelle attitrée, que d'espèces monogames. Les phoques se montrent fort jaloux de leurs femelles. Dans le genre des ruminants herbivores, un seul mâle suffit à plusieurs femelles. Il en est de même dans plusieurs genres d'oiseaux. Mais c'est aussi parmi ceux-ci qu'on trouve des modèles de fidélité conjugale, comme la tourterelle, la colombe, l'hirondelle, etc. Presque tous les animaux rapaces, l'aigle, le faucon, etc., sont pareillement monogames. Parmi les insectes, il y a des espèces où les femelles prédominent pour le nombre; dans d'autres, comme les abeilles, ce sont les mâles. | Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes portant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuelles, c. à d. mâles ou femelles. Cette classe se divise en trois ordres: monœcie, diœcie et triœcie. Elle comprend, entre autres genres, les bananiers, les pariétaires, les arroches, les érables, les frênes, les figuiers. | Dans la vaste classe de la syngénésie, Linné emploie ce mot pour désigner les ordres caractérisés par les diverses combinaisons de fleurs unisexuelles et hermaphrodites dans une même inflorescence; de là les noms de *syngénésie polygamie égale*, *syngénésie polygamie superflue*, etc.

POLYGÉNIQUE, adj. (du gr. πολύς, plusieurs; γεννάω, je produis). Minéral. Qui doit son origine à des fragments de diverses roches réunis par un ciment calcaire, ou à des fragments de diverses roches homogènes réunis par un ciment variable. Gompholite *polygénique*. Brèche *polygénique*.

POLYGLOTTE, adj. et s. (du gr. πολύς, plusieurs; γλῶσσα ou γλῶττα, langue). Qui est écrit ou imprimé en plusieurs langues. Dictionnaire *polyglotte*. Bible *polyglotte*. Traduction *polyglotte*. Ouvrage *polyglotte*. Journal *polyglotte*. | S. f. Bible polyglotte. Toutes les *polyglottes* publiées depuis quatre cents ans ont eu pour type premier les *Hexaples* et les *Octaples d'Origène*. Les plus remarquables sont: la *Polyglotte de Ximénès*, du nom de François Ximenès, cardinal-archevêque de Tolède, premier ministre d'Espagne sous Isabelle et Ferdinand, publiée à Alcala de Henarès, en 1514, 1515 et 1517, et contenant le texte hébreu, la paraphrase chal-

daïque d'Onkelo, pour le *Pentateuque* seulement, la version grecque des Septante, accompagnée d'une version littérale, et l'ancienne version latine (*Vulgate*); la *Polyglotte de Philippe II*, ou *Bible royale*, imprimée à Anvers en 1572, et contenant, de plus que celle de Ximenès, la paraphrase chaldaïque en entier; la *Polyglotte de Le Jay*, imprimée à Paris, en 1645, en sept langues : hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin; la *Polyglotte de Walton*, imprimée à Londres en 1657, et renfermant la *Vulgate* avec les corrections de Clément VIII, la version des Septante, et certaines parties des textes éthiopiens et persans; la *Polyglotte de Guther*, en dix langues : hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, saxon, danois, esclavon, italien et français. L'oratorien Lelong a écrit un traité sur les *polyglottes*. | Qui sait, parle, écrit plusieurs langues. Auteur *polyglotte*. | Substantiv. C'est un *polyglotte*. Une *polyglotte*. | Par extens. Qui a plusieurs ramages, dont le chant est très-varié, en parlant des oiseaux. Thryothore *polyglotte*.

POLYGONAL, ALE, adj. Géom. Qui présente plusieurs faces. Lignes *polygonales*.

POLYGONACÉES, s. f. pl. (du genre type *polygonum*, renouée). Bot. Famille de plantes dicotylédones, apétales, périgynes, renferme des végétaux herbacés, des arbustes ou de grands arbres, à feuilles alternes, engaînantes à leur base ou adhérentes à une gaîne membraneuse et stipulaire, roulées en dessous sur leur nervure moyenne dans leur jeunesse; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, disposées en épis cylindriques ou en grappes terminales. Le fruit, assez souvent triangulaire, est sec et indéhiscent, quelquefois recouvert par le calice, qui persiste. La famille des *polygonacées* se partage en deux tribus, les *ériogonées* et les *polygonées*.

POLYGONATE, s. m. (du gr. πολύς, plusieurs; γόνυ, nœud). Bot. Genre de la famille des smilacées, vulgairement appelé *signet*, *sceau de Salomon*, *muguet anguleux*, se compose de plantes herbacées, qui croissent dans les bois touffus et ombreux des parties froides et tempérées de l'Europe et de l'Amérique. L'une des espèces les plus remarquables, qu'on trouve aux environs de Paris, est le *polygonate commun* ou *signet à larges feuilles*, plante vivace, à racines rampantes qui, coupées obliquement, présentent des figures diverses auxquelles elle a dû son nom : tige simple, garnie de feuilles sessiles ou amplexicaules; fleurs axillaires, solitaires, en grappe blanche teinte de vert.

POLYGONE, adj. (du gr. πολύς, plusieurs; γωνία, angle). Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. Figure *polygone*. Surface *polygone*. | S. m. Toute figure plane terminée par des lignes droites. Ces lignes sont les *côtés* du polygone. Ils forment, en se rejoignant, une série d'angles internes dont le nombre est toujours égal à celui des côtés. Les *polygones* reçoivent des dénominations distinctes suivant leur nombre de côtés ou d'angles. Ces noms sont tirés ou du latin *latus*, *lateris*, côté; ou du gr. γωνία, composé avec les adjectifs numéraux de ces langues. Ainsi, la surface renfermée dans trois côtés, qui est la plus simple des figures rectilignes, celle dont le nombre des côtés est le moindre possible, se nomme *trilatère* ou plus ordinairement *triangle*; celle de quatre, *quadrilatère*; celle de cinq, *pentagone*; celle de six, *hexagone*; de sept, *heptagone*; de huit, *octogone*; de neuf, *ennéagone*; de dix, *décagone*; de onze, *endécagone*; de douze, *dodécagone*; de quinze, *pentédécagone*; de vingt, *icosagone*. Les *polygones* sont dits *semblables* lorsqu'ils ont le même nombre de côtés, la même disposition des angles et les côtés homologues proportionnels, quelle que soit d'ailleurs la longueur de ces côtés, et par conséquent la surface des figures. On appelle *polygones réguliers* ceux dont tous les angles et tous les côtés sont respectivement égaux. La valeur d'un angle de ces polygones s'obtient en divisant la somme totale des angles par le nombre d'angles de la figure. Tout polygone régulier peut être inscrit ou circonscrit à un cercle. Cette propriété est féconde en résultats : elle donne les moyens de tracer exactement tous les polygones réguliers, de connaître les rapports de leurs angles et de leurs côtés, et de mesurer facilement leurs surfaces. Dans le cas du *polygone inscrit*, tous les angles sont appuyés à leur sommet sur la circonférence d'un même cercle. Dans le cas du *polygone circonscrit*, la circonférence du cercle vient s'appuyer au milieu de tous les côtés du polygone. | *Nombres polygones*, Les nombres figurés formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. Suivant que la différence de la progression arithmétique est 1 ou 2, ou 3, ou 4, etc., les nombres *polygones* prennent les noms particuliers de *triangles* (1, 3, 6, 10, etc.), *quadrangulaires* (1, 4, 9, 16, etc.), *pentagones* (1, 5, 12, 22, etc.), *hexagones* (1, 6, 15, 28, etc.). | Art milit. Butte de terre qui a plusieurs côtés et plusieurs angles, et qui sert de point de mire aux artilleurs. | Par extens. Le lieu où les artilleurs s'exercent, en temps de paix, au tracé et à la construction des batteries, au tir des diverses espèces de bouches à feu, au jet des bombes et à tous les genres de manœuvre que comporte le service de l'artillerie, en appliquant à ces différents exercices les principes de la théorie. Il y a un polygone attaché à chaque école d'artillerie.

POLYGONÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des polygonacées. Les *polygonées* se recommandent par l'emploi utile de plusieurs espèces, notamment le sarrasin, l'oseille, la rhubarbe.

POLYGONUM, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; γόνυ, articulation, nœud). Bot. Nom scientifique du genre renouée.

POLYGRAMME, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; γραμμή, ligne). Marqué de plusieurs lignes. | Minéral. Se dit d'une variété de mâcle, dans laquelle on observe des lignes noirâtres diagonales, qui se ramifient en lignes parallèles, aux côtés de la base. | S. m. Anc. géom. Figure de plusieurs côtés.

POLYGRAPHE, adj. et s. (pron. *poligrafe*; du gr. πολύς, beaucoup; γράφω, j'écris). Celui, celle qui a écrit sur plusieurs matières. Auteur *polygraphe*. Écrivain *polygraphe*. Aristote, Platon, Plutarque, Cicéron, Sénèque, Voltaire, Fontenelle, Leibnitz, Gœthe, etc., sont des *polygraphes*. *Polygraphe* ancien, moderne. | Instrument mécanique à l'aide duquel on fait mouvoir plusieurs plumes à la fois, de telle sorte qu'on peut tracer simultanément plusieurs copies d'un même écrit. Copier au *polygraphe*.

POLYGRAPHIE, s. f. (pron. *poligrafi*). Recueil de différentes sortes d'écritures. | Art d'écrire de plusieurs manières secrètes; méthode d'exprimer ses pensées par des signes graphiques, qui ne sont pas intelligibles pour ceux qui n'en ont pas la clé. La scytale lacédémonienne était une sorte de polygraphie. Elle consistait en deux cylindres de bois entièrement pareils et dont chacun restait entre les mains de l'un des correspondants. Pour écrire, on tortillait autour du rouleau une scytale, ou lanière de parchemin fort étroite, sur laquelle étaient tracés des phrases ou des mots ne formant par eux-mêmes aucun sens complet, mais qui, mis en rapport avec les inscriptions communes aux rouleaux, en recevaient une signification claire et précise. Suétone rapporte que Jules César et Auguste avaient recours, pour leur correspondance secrète, à la transposition des lettres de l'alphabet. Cette méthode fut commune aux Carthaginois, aux Syracusains, et enfin aux Grecs. Les Gaulois, les Saxons et les Normands inventèrent des caractères particuliers. Les Japonais eurent aussi très-anciennement une espèce de polygraphie. Trithème, Porta, Vigenère, le jésuite Nicéron, ont écrit sur cette matière. | Art de déchiffrer ces sortes d'écrits.

POLYGYNE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; γυνή, femme). Bot. Qui contient plusieurs pistils ou qui porte plusieurs ovaires. Fleur *polygyne*.

POLYGYNIE, s. f. Bot. Nom donné, dans le système de Linné, à quatre ordres de plantes comprenant celles qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYMATHIE, s. f. (du gr. πολύς, beaucoup; μαθέω, j'apprends). Science étendue et variée, savoir qui embrasse un grand nombre d'objets divers. Quand un homme se met en tête de devenir savant, l'esprit de *polymathie* commence à l'agiter.

POLYMATHIQUE, adj. Qui traite de plusieurs sciences différentes, qui embrasse des connaissances étendues et variées. Ouvrage *polymathique*. | Où l'on enseigne plusieurs sciences. École *polymathique*.

POLYMÉRÉ, ÉE, adj. et s. (du gr. πολύς, beaucoup; μέρος, partie). Hist. nat. Se dit des animaux qui sont composés d'un grand nombre de parties, de segments ou d'articulations. On écrit aussi *Polymérié*. | Cette dernière forme s'applique en outre aux minéraux dans la composition desquels il entre plus de deux corps binaires. Minéral *polymérié*.

POLYMÉRISME, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; μέρος, partie). Tératol. Genre de monstruosités caractérisé par l'existence d'organes surnuméraires, comme lorsqu'il y a plus de cinq orteils aux pieds, plus de cinq doigts aux mains, etc.

POLYMNIE (du gr. πολύς, beaucoup; ὕμνος, chant, hymne). Mythol. gr. Une des neuf muses, celle qui présidait à la poésie lyrique, au dithyrambe et à l'éloquence. Elle était regardée comme l'inventrice de l'harmonie. On la représentait la tête ceinte d'une couronne de perles, la main droite étendue comme pour haranguer, et dans la gauche un rouleau sur lequel était écrit le mot : *persuader*. Divers monuments de l'antiquité, entre autres les fresques d'Herculanum, la représentent aussi debout, dans une attitude méditative, le menton appuyé sur sa main droite relevée et cachée sous les plis de sa draperie.

POLYMORPHE, adj. (du gr. πολύς, nombreux; μορφή, forme). Hist. nat. Qui est susceptible de varier beaucoup de forme, d'affecter des formes différentes. Plante *polymorphe*.

« **POLYMORPHISME**, s. m. (pron. *polimorfisme*; rad. *polymorphe*). Minéral. Se dit d'un état particulier d'isomérie, par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles. Haüy, rapportant toutes les formes qu'affectent les cristaux d'une même substance à un même type cristallin, avait été conduit à poser d'une manière absolue cette loi de cristallographie : « Une même substance chimique a toujours la même forme primitive. » Les formes primitives sont les six types auxquels tous les cristaux de la nature peuvent se rapporter, et d'où dérivent les formes secondaires, d'après des lois géométriques. Cependant, la *chaux carbonatée* et l'*aragonite*, qui ont la même composition, ont des types bien différents. De là une exception à la loi d'Haüy. On a de plus observé qu'une simple différence de température peut annoncer des types différents de cristallisation pour la même substance. C'est ce qui a conduit à admettre le phénomène de *polymorphisme* ou de *dimorphisme*, parce qu'il ne s'est présenté jusqu'ici que pour deux formes différentes. Lorsque ce phénomène fut bien constaté, la minéralogie perdit son caractère géométrique, et elle devint chimique, n'osant plus invoquer les caractères extérieurs des cristaux. Le *polymorphisme* a besoin d'être étudié. On dit aussi *Polymorphie* et *Polymorphose*, et alors le mot devient s. f.

POLYNÈME, s. m. (du gr. πολύς, plusieurs; νῆμα, fil, rayon). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, revêtus d'écailles brillantes, et dont les nageoires pectorales ont un certain nombre de leurs rayons libres et terminés en filaments allongés. Les *polynèmes* se trouvent dans les mers des pays chauds.

POLYNÉSIE (pron. *polinézi*; du gr. πολύς, nombreux; νῆσος, île). Géogr. Une des trois grandes divisions de l'Océanie, située à l'E. de la Malaisie et de l'Australasie, et renfermant, comme son nom l'indique, un grand nombre d'archipels et groupes d'îles, ainsi que des îles isolées. En quittant la Nouvelle-Guinée et la Malaisie et se dirigeant vers l'E. embrassant à la fois le nord et le sud, les subdivisions naturelles de la Polynésie se présentent dans l'ordre suivant : 1° le groupe de Pélion et ses dépendances; 2° les Carolines; 3° les Mariannes; 4° les îles Mounin-Sima et leurs dépendances; 5° les îles Marshal et leurs dépendances; 6° les îles Gilbert; 7° Rotouma et ses dépendances; 8° l'archipel de Fidgi ou de Viti, où se trouve l'île Viti-Levou, la plus grande terre de la Polynésie; 9° l'archipel de Tonga (îles des Amis); 10° l'archipel de Samoa (des Navigateurs) et ses dépendances; 11° l'archipel de Roggewein; 12° les îles Cook et leurs dépendances; 13° l'archipel de Taïti (îles de la Société); 14° les îles Pomotou et leurs dépendances; 15° les îles Marquises (archipel de Mendana); 16° l'archipel de Sandwich (îles Hawaï). Le rapport de la superficie terrestre de la Polynésie à sa superficie maritime est comme 1 est à 1486. On a calculé que ces innombrables îles ne forment pas ensemble une superficie totale aussi étendue que celle de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse réunies. On estime que leur population totale s'élève à peine à 1,000,000 d'habitants. La plupart des archipels de la Polynésie sont formés de terres élevées dont quelques-unes présentent des sommets de 3,000 à 5,000 mètres d'élévation. Les montagnes les plus élevées se trouvent aux îles Sandwich, Taïti et Samoa. Mais on rencontre partout des îles madréporiques, et certains archipels considérables, notamment ceux des Carolines et de Pomotou, en sont presque exclusivement formées. La Polynésie est entièrement privée de métaux; mais beaucoup de ses terres sont volcaniques, et elle possède quelques volcans en activité. Les Polynésiens forment incontestablement la plus belle race de l'Océanie, et en même temps la plus intelligente et la plus noble. Ils ont le visage ovale, les traits et l'angle facial des races blanches, de beaux yeux, une taille élevée et bien prise, la poitrine large, les membres musculeux, des formes, enfin, dignes de servir de modèle à la statuaire, et l'on ne trouverait nulle part des hommes plus braves, doués de qualités morales plus éminentes. Leur teint, chaud et coloré, embrasse tous les tons, toutes les nuances du cui-

vre. Mais, dans les conditions défavorables où ils se trouvaient, isolés du reste du monde, fractionnés forcément par tribus peu nombreuses, et quelquefois par familles, disséminés sur de petites îles séparées entre elles par de vastes espaces d'eau et privées de moyens actifs de communications, les Polynésiens étaient fatalement condamnés à ne connaître, livrés à eux-mêmes, que l'état de barbarie, ou, tout au plus, les premières lueurs de la civilisation. Le nombre des plantes correspond, dans la Polynésie, à la surface étroite des terres et à la nature peu variée du sol : il est très-limité. Mais, sous le rapport de la qualité et de la profusion, cette partie de l'Océanie ne laisse rien à désirer. La végétation y rappelle, par son éclat et sa vigueur, celle de la Malaisie ; et les rameaux des arbres fléchissent sous le poids des fruits les plus nutritifs, les plus rafraîchissants, les plus exquis, tandis que l'igname, la patate douce et le taro, racines dont la culture n'exige que peu de soins et d'efforts, s'échappent en quelque sorte du sein de la terre comme d'une corne d'abondance. Que pouvaient désirer de mieux les peuplades polynésiennes, condamnées à vivre dans l'isolement? L'arbre à pain, le bananier, le cocotier, l'oranger, le *spondias cytherea*, l'inocarpe, le mûrier à papier, le vacois, le bambou, etc., valaient mieux pour elles que les plus beaux bois d'ébénisterie et même des monceaux d'or. Elles tirent des uns leur nourriture, des autres leurs vêtements, leurs pirogues, les matériaux de leurs cabanes. Le *casuarina* leur sert à faire des instruments et des armes. On trouve néanmoins dans plusieurs îles de la Polynésie, principalement aux archipels de Fidgi, de Taïti, des Marquises et de Sandwich, le précieux sandal, au bois odoriférant, et partout des végétaux de luxe et d'agrément. Lorsque les Européens abordèrent pour la première fois dans la Polynésie, ses îles les plus grandes et les plus favorisées ne possédaient, en fait de quadrupèdes, que le cochon, le chien, le chat et le rat. Depuis il en a encore été introduit un assez grand nombre des espèces les plus répandues, surtout aux Mariannes, aux îles Sandwich et à Taïti. Peu d'oiseaux encore sont propres à ces climats : les plus communs sont les oiseaux de mer, habitants de presque toutes les contrées maritimes, tels que la frégate, le manchot, le phaéton, le damier, les sternes, etc., et après eux des pigeons, des perroquets, des merles, des pluviers et quelques palmipèdes. Les reptiles ne sont représentés dans la Polynésie que par des lézards et des tortues. Divers amphibies et les gigantesques cétacés se rencontrent à peu près partout. L'huître perlière enrichit divers archipels. Les parties de la Polynésie les plus importantes et les plus connues sont les îles Sandwich, qui forment un petit royaume indépendant assez prospère, et les îles de Taïti, placées sous le protectorat de la France. (Cas. Henricy.)

POLYNÉSIEN, JENNE, adj. et s. Habitant de la Polynésie ; qui appartient à la Polynésie ou à ses habitants. Archipel *polynésien*. Ile *polynésienne*. La langue *polynésienne*. La plupart des *Polynésiens* montrent une grande aptitude à la navigation.

POLYNEURÉ, ÉE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup ; νεῦρον, nerf). Bot. Se dit d'une plante dont les nervures latérales des feuilles sont en très-grand nombre. La psychotrie *polyneurée*. | On dit aussi *Polyneure* pour les deux genres.

POLYNICE. Fils incestueux d'Œdipe et de Jocaste et frère jumeau d'Étéocle. Les deux frères, après l'expulsion d'Œdipe, se concertèrent pour régner alternativement, à Thèbes, chacun l'espace d'une année. Le premier désigné par le sort fut Étéocle ; mais, une fois en possession du trône, il refusa de le céder. Polynice, irrité, chercha des appuis, et il se forma contre Étéocle une ligue de sept princes qui vinrent mettre le siége devant Thèbes. Dans une sortie, les deux frères se provoquèrent en un combat singulier et y périrent tous les deux. On place ces événements vers l'an 1315 av. J. C. Une foule de légendes se sont greffées sur ce fond historique. Eschyle a traité ce sujet dans *les Sept Chefs devant Thèbes* ; Stace, dans *la Thébaïde* ; Racine, dans *les Frères ennemis*.

POLYNÔME, s. m. (du gr. πολύς, plusieurs ; νομή, division). Expression algébrique composée de plusieurs parties égales séparées par les signes + (plus) et — (moins). Ces parties, prises séparément, sont les termes du *polynôme*. Ainsi, l'expression :

$$x^6 - 6\,ax^5 - 15\,a^2x^4 - 20\,a^3x^3 + 15\,a^4x^2$$

est un *polynôme* composé de cinq termes. Un *polynôme* n'est que l'indication d'une suite d'opérations numériques, que l'on peut effectuer quand on donne une valeur aux lettres qui y figurent, et l'on obtient par là sa *valeur numérique*. Sans connaître la valeur des lettres, on peut quelquefois opérer des réductions et simplifier le *polynôme* : c'est lorsqu'il y a des *termes semblables*, c. à d. qui ne diffèrent que par le coefficient et le signe. On additionne les termes semblables positifs et les termes semblables négatifs, et l'on retranche la plus petite des deux sommes de la plus grande, en conservant le signe de celle-ci à la différence. Un *polynôme* est *homogène* lorsque tous ses termes sont de même degré. Lorsqu'on a deux *polynômes* à ajouter, il suffit de les mettre à la suite l'un de l'autre, en conservant les signes, et de faire la réduction. Si l'on veut retrancher un *polynôme* d'un autre, il faut changer tous les signes du *polynôme* à soustraire et faire les réductions des termes semblables. Toutes les autres opérations relatives aux *polynômes* reposent sur des principes analogues. Les mots *binôme*, *trinôme*, etc., indiquent des *polynômes* de deux, de trois termes, etc.

POLYODONTES, s. m. pl. (du gr. πολύς, beaucoup ; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Conchyl. Famille d'acéphalophores lamellibranches, dont la coquille porte sur chaque valve une série de petites dents engrenantes.

POLYOMMATE, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup ; ὄμμα, ὄμματος, œil). Zool. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant un grand nombre de jolis papillons, dont plusieurs espèces sont très-communes par toute la France ; la plupart sont de très-petite taille, mais ornées de couleurs aussi brillantes que variées. On les appelle aussi *argus*, parce qu'ils sont parsemés de taches arrondies. Les chrysalides de ces papillons présentent cette curieuse particularité, qu'à l'extrémité postérieure de leur abdomen est attachée une petite pelote de soie, et qu'au moment de sa transformation, la chenille a soin de faire passer autour de son corps un fil qui sert ensuite à retenir la chrysalide.

POLYOPIE, s. f. (du gr. πολύς, beaucoup ; ὄψις, vue). Méd. Vice de la vision qui fait voir plus d'objets qu'il n'y en a de présents. | *Polyopie monoculaire*, Celle qui n'affecte qu'un seul œil.

POLYPE, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup ; ποῦς, pied). Zool. Animaux rayonnés, dont la bouche est entourée de nombreux cils, tentacules ou lobes mobiles. On les a ainsi nommés, parce que les tentacules dont ils sont pourvus ressemblent aux bras de l'animal marin que les anciens appelaient *polypus*. Les *polypes* forment une classe du règne animal ; ils sont, après les spongiaires, les plus simples de tous les êtres de ce règne ; ils vivent, en général, au fond de l'eau et réunis en nombre considérable. Fixés ordinairement à des corps étrangers par leur extrémité postérieure, ils n'exécutent d'autres mouvements que ceux qui sont nécessaires pour étendre ou contracter leurs tentacules. Tantôt ils se reproduisent par des œufs, qui sont expulsés au dehors et vont se fixer sur d'autres corps ; tantôt il naît sur un point de leur surface des espèces de bourgeons qui ne s'en séparent jamais, et qui deviennent autant de nouveaux polypes et accroissent indéfiniment la masse générale. Le corps de ces petits animaux offre des différences assez remarquables quant à la structure : chez les uns, il est entièrement composé d'un tissu léger, membraneux, presque transparent ; chez les autres, la portion inférieure du corps se durcit à différents degrés, de manière à offrir la dureté de la pierre. Presque tous les polypes habitent la mer, et c'est particulièrement dans l'océan Pacifique que se trouvent ces immenses agrégations de polypes, qui ont quelquefois plusieurs kilomètres de diamètre et qui ont formé les îles madréporiques. On appelle *polypes nus* ou *gymnopolypes* ceux qui vivent sans polypier, et *polypes à polypier* ou *sympolypes* ceux qui sont constamment dans un polypier inorganique qui les enveloppe, et qui forment, en général, des animaux composés. Beaucoup de polypes ne changent jamais de place ; il en est qui se partagent d'eux-mêmes selon leur longueur, et qui forment ainsi de fort jolis bouquets, dont les fleurs sont en cloche. Les *polypes ovipares* sont ceux qui se propagent par les œufs ; les *polypes gemmipares*, ceux qui poussent de nouveaux individus comme des bourgeons ; les *polypes scissipares*, ceux qui produisent des parties de polypes séparées du reste du corps. | Pathol. Nom générique donné à des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, le pharynx, la matrice et le vagin. Ces tumeurs sont de deux espèces, distinctes à leur début : tantôt, par exemple, d'un petit volume, grisâtres et comme demi-transparentes, molles, faciles à déchirer, abreuvées d'une grande quantité de pus, elles paraissent naître de la surface de la muqueuse à laquelle elles sont attachées ; d'autres fois, au contraire, elles sont fermes, résistantes, rouges à l'extérieur et blanches en dedans, fibreuses, et paraissent naître du tissu fibreux sous-jacent à la muqueuse elle-même. La première espèce constitue les *polypes muqueux* ou *vésiculeux* ; la seconde, les *polypes sarcomateux*. En général, les polypes sont des affections graves. On emploie contre eux les moyens chirurgicaux, l'arrachement, l'incision, la ligature, la cautérisation, le *séton*, etc.

POLYPÉTALE, adj. (du gr. πολύς, nombreux ; πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une corolle formée de deux ou de plusieurs pétales distincts. Ce mot est opposé à *monopétale* ou à *gamopétale*, qui désignent les corolles formées d'une seule pièce.

POLYPEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui appartient, qui a rapport au polype ou aux polypes. Tumeur *polypeuse*. Matière *polypeuse*. | Qui renferme des polypes. Loges *polypeuses*.

POLYPHAGE, adj. et s. (du gr. πολύς, beaucoup ; φαγεῖν, manger). Qui mange beaucoup sans que sa santé en éprouve de dérangement. | S'emploie quelquefois comme synonyme d'*Omnivore*.

POLYPHAGIE, s. f. (pron. *polifaji*). Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments sans que la santé en soit altérée.

POLYPHARMACIE, s. f. (pron. *polifarmasi* ; du gr. πολύς, beaucoup ; φάρμακον, médicament). Multiplicité des médicaments. | Par extens. Prescription d'un grand nombre de médicaments.

POLYPHARMAQUE, adj. et s. Se dit des médecins qui ont l'habitude de prescrire un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

POLYPHÈME. (pron. *polifème* ; du gr. πολύς, beaucoup ; φημή, renommée ; littéral. *très-célèbre*). Mythol. Cyclope, fils de Neptune et de la nymphe Thoosa, habitait la Sicile et se nourrissait du lait de ses troupeaux. C'était un géant énorme, qui n'avait qu'un œil placé au milieu du front. Le IXe livre de l'*Odyssée* raconte le séjour forcé d'Ulysse et de ses compagnons dans l'antre de ce monstre, moins semblable, dit Homère, à un homme qu'à une montagne couverte de forêts. Déjà l'impitoyable *cyclope* avait dévoré plusieurs des compagnons d'Ulysse, quand le héros rusé lui fit boire trois larges coupes d'un vin délicieux qui l'assoupit. Les Grecs profitèrent de son sommeil pour crever avec un pieu embrasé l'œil unique du géant, et s'échappèrent ensuite de son antre au moyen d'un stratagème inventé par leur chef. Théocrite, dans une de ses idylles, présente sous des traits moins odieux ce *cyclope*, qui paraît cependant avoir été le type des ogres du moyen âge. On a employé ce mot, par métaphore, comme synonyme de *Géant énorme et hideux*. S'il existait des *Polyphèmes* de la hauteur d'une tour, ils enfonceraient en marchant la plupart des terrains. (Bern. de Saint-Pierre.)

POLYPHYLLE, adj. (pron. *polifil* ; du gr. πολύς, beaucoup ; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles ; qui se compose d'un grand nombre de folioles. Calice, involucre, spathe *polyphylle*. | Se dit aussi du chapeau des champignons quand il est garni en dessous de lames nombreuses. Agaric *polyphylle*.

POLYPIER, s. m. Habitation des polypes. Les *polypiers* diffèrent entre eux par leur structure et leur étendue ; leur substance, quelquefois calcaréo-pierreuse, est souvent cornée et même seulement membraneuse. Quelquefois aussi la partie inférieure de la gaîne tégumentaire se durcit et reste isolée, de manière que l'animal a un polypier distinct qui offre la forme de tubes ou de cellules ; mais le plus souvent il se forme une agrégation considérable : ainsi, dans les mers tropicales, on rencontre des récifs, des îles, et même des archipels, formés entièrement par ces animalcules, dont le volume dépasse rarement quelques millimètres. Les masses pierreuses des *polypiers* s'accroissent continuellement par la naissance de nouveaux individus. On rencontre des polypiers cornés et membraneux sous toutes les latitudes ; ceux qui ont une consistance pierreuse, et qui forment les agrégats les plus considérables, ne se trouvent guère que sous la zone torride ou dans son voisinage.

POLYPIFORME, adj. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype.

POLYPODE, adj. (du gr. πολύς, nombreux ; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a beaucoup de pieds. Animal *polypode*. Insecte *polypode*. | S. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant un grand nombre d'espèces. La racine de cette plante pousse une multitude de fibres par lesquelles elle s'attache à la surface des corps ; elle recouvre ainsi les murs, les vieux arbres et les souches. Cette racine passe pour laxative et apéritive. | Tératol. Monstre caractérisé par des pieds surnuméraires. | S. m. pl. Entom. Sous-ordre d'insectes aptères

comprenant ceux qui ont plus de huit pieds, mais moins de cinquante. Synonyme de *Millepieds*.

POLYPODIE, s. f. (du gr. πολύς, beaucoup; ποῦς, ποδός, pied). Tératol. Monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPORE, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; πόρος, pore). Bot. Champignons à chapeau charnu ou subéreux dont les tubes sont séparés par une cloison simple, et font corps avec la substance même du chapeau.

POLYSÉPALE, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; σέπαλον, sépale). Bot. Se dit des calices formés de plusieurs folioles ou sépales distinctes et séparées. C'est l'opposé de *monosépale* ou de *gamosépale*, qui se disent des calices à folioles ou sépales plus ou moins soudées entre elles.

POLYSTOME, adj. (du gr. πολύς, beaucoup; στόμα, bouche). Bot. Se dit des plantes parasites, nées sur une racine étrangère et portant de nombreuses fibrilles, dont chaque ramification se termine par un suçoir adhérent à cette même racine. | Zool. Qui a plusieurs bouches ou suçoirs. | S. m. Genre de vers intestinaux.

POLYSYLLABE, adj. (du gr. πολύς, plusieurs; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est formé de plusieurs syllabes. Mot *polysyllabe*. | Substantiv. Un *polysyllabe*. On a considéré la formation et la multiplicité des polysyllabes dans les mots d'une langue comme des indices de civilisation chez le peuple qui la parle. Les *polysyllabes*.

POLYSYLLABIE, s. f. Multiplicité des syllabes dans les mots. La *polysyllabie* des sauvages de Cook est le sceau d'une civilisation finie comme celle des Mexicains de Cortez. (C. Nodier.)

POLYSYLLABIQUE, adj. Phys. Se dit d'un écho qui répète plusieurs syllabes. | Gramm. Synonyme de *Polysyllabe*.

POLYSYNODIE, s. f. (du gr. πολύς, plusieurs; σύνοδος, conseil, assemblée). Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministère par un conseil. Le régent, après la mort de Louis XIV, voulut établir en France la *polysynodie*. Je passai de là à la *polysynodie* ou pluralité des conseils. La *polysynodie* du gouvernement provisoire.

POLYTECHNICIEN, IENNE, adj. et s. Qui est habile dans plusieurs arts. | Qui fait, qui a fait partie de l'École polytechnique.

POLYTECHNIE, s. f. (pron. *politèkni*; du gr. πολύς, nombreux; τεχνή, art). Étude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique des différents arts d'application. Le but de cette étude est à la fois de bien connaître la science théorique et d'en pouvoir mettre toutes les parties au service de la pratique. La *polytechnie* a été jugée si importante, que la plupart des gouvernements de l'Europe, à commencer par la France, ont créé des instituts polytechniques.

POLYTECHNIQUE, adj. Qui embrasse, qui concerne plusieurs arts. Institut *polytechnique*. Enseignement *polytechnique*. | *École polytechnique*, Institution modèle fondée à Paris en l'an III (1794), par la Convention nationale, dans le but de créer une école qui pût fournir à l'État des hommes spéciaux pour les divers services publics. Elle était surtout destinée, dans le principe, à former des ingénieurs; aussi fut-elle d'abord nommée *École centrale des travaux publics*. Le nom d'*École polytechnique* ne lui fut donné que par la loi du 1er septembre 1795. Les élèves, au nombre de trois cent quarante-neuf, choisis après examen préalable, furent réunis dans des amphithéâtres, au Palais-Bourbon, qui, grâce au zèle des commissaires, ne tarda pas à être pourvu de nombreuses collections scientifiques. Ils reçurent d'abord un traitement. La loi du 1er janvier 1798 et celle du 16 décembre 1799 apportèrent quelques changements à la constitution de l'École. Le nombre des élèves fut fixé à trois cents. Les savants les plus célèbres de la France, Lagrange, Laplace, Berthollet, Fourcroy, Guyton-Morveau, Pelletier, Prony, Chaussier, y étaient alors chargés des différentes branches de l'enseignement. Le 16 juillet 1804, un décret impérial ordonna qu'à l'avenir les élèves seraient casernés; ils furent transférés à la Montagne-Sainte-Geneviève et placés sous l'administration d'un directeur de l'école. En mars 1814, ils se distinguèrent contre l'ennemi qui attaquait Paris. La Restauration les considéra comme peu favorables à son gouvernement, et profita d'un mouvement d'indiscipline pour les licencier en avril 1816. L'école fut reconstituée par une ordonnance du 4 septembre de la même année, et, depuis, les élèves durent payer une pension. Le gouvernement de Louis-Philippe, par des ordonnances de 1830 et de 1832, la plaça dans les attributions du ministre de la guerre. La République de 1848 la reconstitua sur une base démocratique en affranchissant les parents des élèves du prix de la pension; mais d'autres événements politiques l'ont replacée sous le précédent régime. L'École polytechnique est destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, le corps d'état-major, la marine, le corps des ingénieurs hydrographes, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. On n'y entre que par voie de concours, étant Français, âgé de plus de seize ans et de moins de vingt ans. (Les militaires peuvent concourir jusqu'à vingt-cinq ans). Les connaissances exigées pour l'admission comprennent : l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie analytique à deux et à trois dimensions, la géométrie descriptive, la mécanique, la physique, la chimie, la cosmographie, les langues française, latine et allemande, le dessin géométrique et d'imitation, le lavis. Des examens d'admission ont lieu chaque année dans les principales villes. La durée du cours complet d'instruction est de deux années, après lesquelles les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste générale de classement par le jury d'examen, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, le service public où ils désirent entrer, parmi ceux dont le personnel s'alimente à l'école.

POLYTHALAMES, s. m. pl. (du gr. πολύς, plusieurs; θάλαμος, chambre). Conchyliol. Groupes de mollusques céphalopodes caractérisés par des coquilles partagées, en tout ou en partie, en loges décroissantes, allant de la base au sommet, et formées par autant de cloisons plus ou moins complètes. On compte parmi les *polythalames* : les spirules, les nautiles, les ammonites, etc.

POLYTHÉISME, s. m. (du gr. πολύς, nombreux, plusieurs; θεός, Dieu). Pluralité des dieux. | Système de religion qui admet cette pluralité. Les trois principaux systèmes de polythéisme sont : l'*idolâtrie*, adoration de plusieurs dieux personnifiés en des idoles plus ou moins grossières; le *sabéisme*, culte des astres et du feu; le *fétichisme*, adoration de tout objet auquel l'imagination suppose une influence occulte. La plupart des peuples de l'antiquité ont été polythéistes, comme les Indiens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Cependant, il ne faudrait pas croire que le monothéisme ou idée d'un seul Dieu appartienne exclusivement au peuple juif et aux chrétiens. Les grands esprits de l'antiquité envisageaient le polythéisme tout autrement qu'on s'est habitué de le penser. « Platon, dit Ramée dans sa *Théologie cosmogonique*, rapporte qu'anciennement *un Dieu* gouvernait l'univers; que Dieu se manifeste par des formes, non pas seulement une fois pour toutes, mais sans cesse; et que tout ce qui est dans le monde et du monde, dans les nations, ressort de lui et d'elles. » Après Platon, Aristote dit : « C'est une tradition ancienne, transmise partout des pères aux enfants, que tout émane de Dieu, et que c'est par lui que tout est composé pour nous; ce qui a fait dire à quelques-uns des anciens que tout est plein de dieux; qu'ils entrent en nous par les yeux, par les oreilles, par tous nos sens; ce qui convient à la puissance active de Dieu plutôt qu'à sa nature. Dieu, qui est un, a plusieurs noms par rapport aux différents effets qu'il produit. » Le polythéisme est encore aujourd'hui la religion d'un grand nombre de peuples sauvages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. Ramée considère le fétichisme comme appartenant exclusivement à la race noire d'Afrique et à ses divers rameaux ou branches. Les Romains reconnaissaient un grand nombre de dieux. On en comptait pour le moins trente mille dans leur mythologie. V. FÉTICHISME, IDOLATRIE, MYTHOLOGIE, PAGANISME et SABÉISME.

POLYTHÉISTE, adj. et s. Celui, celle qui professe le polythéisme. Un *polythéiste*. Une *polythéiste*. Peuple *polythéiste*. Religion, doctrine *polythéiste*.

POLYTRIC, s. m. (du gr. πολύς, beaucoup; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de la famille des mousses, et de la tribu des aspléniacées, ainsi appelé parce que ces plantes poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Les mousses de ce genre sont les plus grandes de la famille et celles dont la structure est le plus compliquée. Elles sont vivaces, et se trouvent sous tous les climats. Le *polytric des boutiques* est très-employé comme succédané des capillaires.

POLYTRICHIE, s. f. (du gr. πολύς, nombreux; θρίξ, cheveu). Surabondance de cheveux.

POLYTROPHIE, s. f. (du gr. πολύς, beaucoup; τροφή, nourriture). Abondance ou excès de nourriture; activité très-grande de la nutrition.

POLYTYPE, adj. (du gr. πολύς, nombreux; τύπος, type, empreinte). Hist. nat. Qui sert de type à beaucoup d'espèces. | Technol. Qui sert à polytyper. Procédé *polytype*. Instrument *polytype*.

POLYTYPER, v. a. Technol. Répéter une empreinte par des moyens qui tiennent de la gravure ou de la typographie.

POLYZOAIRE, adj. et s. (du gr. πολύς, plusieurs; ζῶον, animal). Qui ressemble à la fois à des animaux de classes différentes. Animal *polyzoaire*. Les actinies sont des *polyzoaires*.

POMACANTHE, s. m. (du gr. πῶμα, opercule; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des squamipennes, remarquables par leur préopercule armé d'un fort aiguillon. Le *pomacanthe* noir. Le *pomacanthe* doré.

POMACÉES, s. f. pl. (du lat. *pomum*, fruit). Bot. Tribu de la famille des rosacées, diffère des autres rosacées en ce que le fruit, toujours charnu, contient plusieurs graines, et présente à son sommet un *ombilic*, espèce de couronne formée par le calice. Principaux genres : *pommier, poirier, cognassier, sorbier, alisier, néflier*.

POMARD, s. m. Vin fameux, ainsi appelé du village de Pomard, situé dans le département de la Côte-d'Or, et aux environs duquel on le récolte. Une bouteille de *pomard*.

POMÉRANIE. Géogr. Province de la Prusse, située entre le Brandebourg, la Prusse occidentale, le Mecklembourg-Schwerin et la mer Baltique; 430 kilom. de l'E. à l'O. sur 160 de largeur moyenne; 1,300,000 habit. (en y comprenant l'île de Rugen); chef-lieu, Stettin. La Poméranie est divisée administrativement en trois régences : Stettin, Stralsund et Cœslin. Elle est arrosée par l'Oder, qui la coupe en deux. C'est un pays humide, assez froid, médiocrement fertile; cependant il produit des céréales, du chanvre, du tabac, et est riche en bois et en pâturages; ses oies fumées, ses jambons et saucissons sont renommés. On trouve de l'ambre sur ses côtes. Cette province forma longtemps un duché qui fut indépendant depuis l'époque de sa création, en 1182, jusqu'au moment où les Suédois l'occupèrent à la mort de son dernier duc, Bogislas XIV. En 1720, il revint à la Prusse par droit d'hérédité.

POMÉRELIE. Géogr. Ancienne province de Pologne, qui en fut distraite au partage de 1772, et qui forme aujourd'hui, sous le nom de *Prusse occidentale*, une des provinces prussiennes, subdivisée en deux régences; capitales : Dantzick et Marienwerder. On l'appelait aussi *Petite-Poméranie*.

POMIFORME, adj. (du lat. *pomum*, fruit; *forma*, forme). Qui est en forme de pomme, qui a la forme arrondie d'une pomme.

POMMADE, s. f. (rad. *pomme*). Composition onctueuse préparée pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. On lui a donné ce nom dans l'origine, parce qu'on y faisait entrer de la pulpe de pomme. *Pommade* à la rose, à la vanille, au jasmin, etc. *Pommade* de graisse d'ours, de moelle de bœuf. *Pommade* pour les cheveux, pour les lèvres. | *Bâton de pommade*, Petit rouleau de cosmétique consistant, pour les cheveux ou pour les favoris. | Pharm. Pâte molle et onctueuse qu'on obtient par le mélange d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, et d'une ou de plusieurs substances médicinales. *Pommade* d'émétique. *Pommade* de concombre. *Pommade* mercurielle. *Pommade* iodurée, oxygénée. *Pommade* au garou. | Les pommades diffèrent peu des onguents. Elles ont, à l'ordinaire, moins de consistance, et sont presque toujours aromatisées et colorées, dans le but de les rendre plus agréables. Les auteurs du Codex réservent le nom d'onguents aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse; mais d'autres praticiens remplacent la dénomination de *pommades* par celle de *liparolé* (du gr. λιπαρός, gras, onctueux), nom générique qui désigne l'excipient ou le principe commun de toutes ces préparations. | T. de manége. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant sur le pommeau de la selle du cheval. *Pommade* simple, double, etc.

POMMADÉ, ÉE, adj. Enduit de pommade. Cheveux *pommadés*. | Famil. *Être toujours frisé et pommadé*, Être toujours mis avec une grande recherche.

POMMADER, v. a. Enduire de pommade. *Pommader* les cheveux, la tête, une perruque.

POMMAILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *pomme*). Nom générique qui s'applique aux pommes de qualité inférieure ou mauvaise. Ce n'est que de la *pommaille*, du rebut de la récolte.

POMME, s. f. (du lat. *pomum*, fruit). Bot. Fruit du pommier. La pomme est ordinairement sphérique, quelquefois allongée, ou bien déprimée et aplatie sur son axe, creusée à sa base d'une cavité plus ou moins large, dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. Sa saveur est généralement

acerbe, mais agréable. On mange ce fruit cru ou cuit ; on le réduit en marmelade ou en gelée, et on en retire, par la pressuration et la fermentation, la boisson connue sous le nom de *cidre*. *Pomme* de reinette. *Pomme* de Calville. On dit aussi *Pomme reinette*, *Pomme Calville*. Manger une *pomme*. Cueillir des *pommes*. Cent *pommes* vermeilles et bien saines ne sauraient en rétablir une qui commence à se corrompre ; il n'en faut qu'une pourrie pour gâter les cent premières. (Lamotte le Vayer.)

Que l'arbre offre à vos mains la *pomme* au teint vermeil,
Et l'abricot doré par les feux du soleil.
(DELILLE.)

| Compote de *pommes*. Sirop de *pomme*. Gelée de *pomme*. On écrit le mot *pomme* au singulier dans ces deux dernières expressions, parce que le fruit n'est considéré que comme matière composante, non comme objet individuel, tandis que dans *compote de pommes*, les fruits se considèrent individuellement, ce qui nécessite une autre orthographe. | Les botanistes donnaient autrefois le nom de pomme à tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pépins ; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *mélonide à pépins*. | On a aussi, par extension, désigné sous cette dénomination un grand nombre de fruits différents de la pomme. | *Pomme d'acajou*, Le fruit du cassavium. | *Pomme d'amour*, La tomate et la morelle faux piment. | *Pomme d'Arménie*, L'abricot. | *Pomme de chien*, La mandragore. | *Pomme de mancenille*, Fruit du mancenillier. | *Pomme de paradis*, Fruit du bananier. | *Pomme rose*, Fruit d'une espèce de citronnier. | *Pomme d'or*, L'orange. | *Pomme de pin*, Fruit ou cône des pins. | *Pomme de terre*, La solanée tubéreuse et les tubercules qu'elle produit. La pomme de terre est originaire des contrées intertropicales de l'Amérique, où elle croît spontanément depuis la Caroline jusqu'au Chili. Elle fut apportée en Galicie en 1530 et y devint indigène. En 1783, la France était le seul pays de l'Europe où l'on repoussait la culture de cette plante précieuse et où, par préjugé, on en considérait les tubercules comme impropres à faire une bonne alimentation. Parmentier réussit alors à faire tomber ce préjugé ridicule et nuisible, et la pomme de terre sauva la France des horreurs de la disette en 1793, 1816 et 1817. Plusieurs fois les populations de l'Irlande n'ont eu pour principale nourriture, pendant des années entières, que ce fruit, dont la terre se montre heureusement si libérale. On a, pendant quelque temps, appelé la pomme de terre *parmentière*, du nom de l'homme utile qui en propagea la culture en France ; elle forme aujourd'hui l'un des grands produits destinés à la subsistance des populations. Comme aliment, elle contient une grande quantité de fécule amylacée. Cette fécule remplace parfaitement le tapioca, le sagou, l'arrow-root et toutes les fécules exotiques apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange quelquefois à la farine dans la confection du pain. On en retire une eau-de-vie très-forte, et l'on convertit facilement en sucre sa fécule. La pomme de terre a été attaquée par deux maladies vers le milieu de ce siècle. La première, dite *gangrène sèche*, a sévi en 1830 dans une grande partie de l'Allemagne. Elle consistait dans une transformation progressive du tubercule en une masse dure tachée de brun à l'extérieur et à l'intérieur. Elle a été attribuée à un champignon que l'on a nommé *perisporium solani*. La seconde maladie s'est déclarée en 1845 dans la Hollande et la Belgique, d'où elle s'est propagée rapidement en Angleterre, en France et en Allemagne. Elle est caractérisée par la présence de taches brunes sur les fanes, et par la production, dans les tubercules, d'une matière jaune brun, occupant d'abord la circonférence. On l'attribuait, non plus à un champignon microscopique, mais à une altération des matières azotées du tubercule. Changer les variétés, renouveler par des semis, tels étaient les deux moyens généralement proposés pour empêcher le retour de la maladie. | Anat. *Pomme d'Adam*, Nom donné vulgairement au premier cartilage du larynx ou cartilage thyroïde. Cet organe forme une noix ou grosseur, que les simples regardent comme la marque de la *pomme* que le premier homme, selon la Bible, mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta au gosier. | Sculpt. *Pomme de pin*, Imitation du fruit de cet arbre. On la rencontre fréquemment dans la statuaire antique, sur des bas-reliefs, à l'extrémité des thyrses qui décorent les frises. | Mar. Pelotes de menu cordage fixées sur la tournevire pour empêcher qu'elle ne glisse sur l'arbre du cabestan. | Boules de bois qu'on met, sur mer, aux flammes, aux girouettes, aux pavillons. | Se dit en parlant des choux, des laitues, dont le dedans est serré, compacte. *Pomme* de chou, de laitue. | Nom donné à divers ornements ronds en forme de pomme. La *pomme* d'une canne. La *pomme* d'un chenet. *Pommes* de lit. | Prov. et fig. *Pomme de discorde*, Sujet de discorde entre des personnes qui vivaient en paix, en bonne intelligence. L'origine de ce proverbe est dans le récit de la mythologie grecque, qui fait choisir par Jupiter le berger Pâris pour juger à laquelle, de Minerve, de Junon et de Vénus, devait appartenir le prix de la beauté, et qui fait donner la fatale pomme à la déesse de l'amour par le Phrygien, désormais en butte à la haine et au courroux des deux autres déesses, jalouses de la préférence accordée à Vénus. De là aussi l'expression *Donner la pomme à une femme*, La reconnaître comme la plus belle entre plusieurs autres.

POMMÉ, ÉE, adj. Arrondi, en forme de pomme. Laitue *pommée*. Des choux *pommés*. | Fig. et famil., en mauvaise part. Complet, achevé. Sottise, bêtise *pommée*. C'est quelque chose de *pommé*.

POMMEAU, s. m. (pron. *pomó*). Petite boule plus ou moins arrondie, à l'extrémité de la poignée d'une épée ou d'un sabre. *Pommeau* richement orné, travaillé. | Éminence arrondie à l'arçon de devant d'une selle de cheval. *Pommeau* de cuivre. *Pommeau* garni de velours. Se tenir au *pommeau* de la selle.

POMMELÉ, ÉE, adj. Se dit d'un cheval quand il a des marques mêlées de gris et de blanc et en forme de rouelles. Cheval *pommelé*. | Se dit du ciel quand il est rempli de petits nuages blancs et grisâtres en forme de petites boules. Ciel *pommelé*.

POMMELER (SE), v. pr. Se disposer dans la forme de petites pommes. | Se dit en parlant des nuages blancs et grisâtres qui se développent dans le ciel sous la forme de petites boules. | Se dit du ciel quand il est couvert par ces nuages.

POMMELETTE, s. f. (dimin. de *pomme*). Petite pomme. Un panier de *pommelettes*.

POMMELIÈRE, s. f. Art vétérin. Inflammation chronique du poumon, qui affecte les vaches laitières, surtout celles qui sont élevées à l'étable. Elle paraît être identique avec la phthisie ; elle amène un rapide amaigrissement et menace l'animal d'une mort prochaine. On a vainement tenté de guérir cette redoutable maladie ; on ne peut que chercher à en prévenir les causes. Les étables étroites et infectes, le passage du chaud au froid la déterminent le plus souvent, ainsi que l'épuisement causé par la sécrétion laiteuse.

POMMELLE, s. f. Plaque de plomb, de cuivre ou de fer-blanc, percée de trous à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures de passer. | Technol. Instrument des fouleurs et apprêteurs de bas pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie en les foulant et les apprêtant. | Outil dont se servent les corroyeurs pour faire venir le grain au cuir. | Petit coin de bois de chêne que les corroyeurs mettent aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre.

POMMER, v. n. Se former en pomme, s'arrondir. Les laitues, les choux commencent à *pommer*.

POMMERAIE, s. f. (pron. *pomerè* ; rad. *pomme*). Lieu planté de pommiers. Belle, grande *pommeraie*. Les campagnes de la Normandie et de la Bretagne sont couvertes de *pommeraies*.

POMMETÉ, ÉE, adj. En forme de pommette. | Garni de pommettes. | Blas. Se dit des pièces garnies de boutons ou petites pommes à leurs extrémités. Croix *pommetée*.

POMMETER, v. a. Blas. Garnir de petites pommes. *Pommeter* une croix.

POMMETTE, s. f. (dimin. de *pomme*). Anat. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os molaire*. | Ornement de bois ou de métal en forme de petite boule. *Pommette* de bois, de cuivre, d'argent, d'or. *Pommette* garnie d'étoffe. | Petits nœuds de fil faits à des poignets de chemises, de manchettes, etc. | Plaque creuse et ronde de fer, de cuivre ou d'argent, dont on garnit le bout de la crosse d'un pistolet. | Bot. Le fruit de l'azerolier.

POMMIER, s. m. (pron. *pomié* ; du lat. *pomus*, arbre fruitier). Bot. Genre de la famille des rosacées et type de la tribu des pomacées. Ce genre est très-voisin des poiriers, dont il diffère surtout par ses étamines conniventes à la base, et par son fruit en général ombiliqué aux deux bouts. On en connaît environ dix espèces, dont la plus importante est le *pommier commun*, si généralement cultivé comme arbre fruitier. La patrie de ce pommier n'est pas certaine, et il est douteux qu'il soit réellement indigène d'Europe, bien qu'on le trouve çà et là dans les bois. Il ne résiste ni aux chaleurs des contrées intertropicales, ni aux froids des régions arctiques. C'est dans le nord de la France, de l'Espagne, en Allemagne et aux États-Unis qu'il produit les meilleures variétés de fruits. On connaît aujourd'hui plus de douze cents de ces variétés. Le pommier peut vivre plus de deux siècles et acquérir, avec l'âge, de fortes dimensions. Son bois est recherché pour les ouvrages de menuiserie, d'ébé-

Pommier.

nisterie et de tour. Cet arbre ne prospère que dans un terrain profond et légèrement humide ; sa végétation languit dans les sols argileux et crayeux. Le chemin était bordé de *pommiers*. Le *pommier* dans l'air déployait ses rameaux. (Delille.) Un *pommier* nain et un grand *pommier* sortent des mêmes greffes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Le *pommier sauvage* diffère du pommier commun par ses feuilles plus petites et glabres, par ses fleurs plus longuement pédonculées et par son fruit très-acide. Cette espèce croît spontanément dans les bois de l'Europe ; c'est peut-être le type de certaines races de pommiers à cidre ; elle prospère, vers le Nord, sous des climats très-rudes pour les autres pommiers. | Le *pommier de Chine* est un des plus beaux arbres d'ornement que l'on connaisse ; en avril, il se couvre d'une quantité innombrable de fleurs d'un rose vif, légèrement odorantes et d'assez longue durée, parce qu'elles sont doubles. Il en est de même du *pommier à bouquets*, indigène de l'Amérique septentrionale, et remarquable par la délicieuse odeur de roses que répandent ses fleurs, ainsi que du *pommier à feuilles de prunier*, et de quelques espèces de Sibérie, qui se recommandent par leurs fleurs précoces.

POMOLOGIE, s. f. (pron. *pomoloji* ; du lat. *pomum*, fruit, et du gr. λόγος, discours). Science des arbres fruitiers et des fruits ; traité sur les fruits.

POMONAL, ALE, adj. Qui concerne Pomone ; qui tient de son culte. | *Flamine pomonal*, Celui qui desservait le temple de Pomone, à Rome.

POMONE (en lat. *Pomona* ; de *pomum*, fruit). Mythol. rom. La déesse des fruits. Cette divinité était particulièrement révérée des Étrusques. Les poètes disent que c'était une hamadryade qui, par une inclination particulière, s'adonnait uniquement à la culture des vergers et des arbres fruitiers, et y réussissait admirablement bien. Sa beauté et sa grâce lui attirèrent les hommages de tous les dieux champêtres ; mais elle n'aima que Vertumne, dieu des jardins. Pomone avait à Rome un temple et un prêtre particuliers. On la représentait assise à côté d'un panier plein de fruits, une serpette dans la main droite et quelques pommes dans la main gauche. | Poétiq. La saison des fruits, l'automne. C'est dans ce sens qu'on dit *les dons de Pomone*, *les présents de Pomone*, *les trésors*, *la corbeille de Pomone*.

Cependant que *Pomone*, en sa riche corbeille,
Prodigue de ses fruits l'opulence vermeille.
(CHÊNEDOLLÉ.)

| S. f. Ensemble de fruits de tel ou tel climat, de telle ou telle contrée. La *pomone* française.

POMPADOUR. Géogr. Village du canton d'Uzerche (Corrèze) ; 1,200 habit. ; il possède un très-beau haras appartenant à l'État et établi par le gouvernement de Louis-Philippe. Pompadour fut

érigé en marquisat dès le XIIe siècle, et se maintint dans la même famille jusqu'en 1722. Louis XV le donna (1745) à sa maîtresse favorite, qui en prit le nom. Cette maîtresse s'appelait Jeanne-Antoinette Poisson. Née à Paris en 1722, elle se maria fort jeune à Lenormand d'Étioles, devint la maîtresse de Louis XV, fut faite marquise de Pompadour et gouverna réellement la France pendant vingt années. On vit alors non-seulement la plupart des grands seigneurs de la France faire leur cour à cette femme, mais même des prélats, des cardinaux, des souverains étrangers, tels que Marie-Thérèse d'Autriche, par exemple, user envers elle de flatteries, l'appeler *ma cousine* et rechercher son appui. Le règne de la Pompadour fut une honte et un scandale pour la France. | S. m. Sorte de pigeon.

POMPADOUR, adj. Qui date du règne de Louis XV et de la marquise de Pompadour; qui est conforme au goût de leur temps. Genre *pompadour*. Ameublement *pompadour*. Ces ornements sont de style *pompadour*. Les objets d'art qui datent de cette époque se distinguent par des formes contournées, des couleurs fraîches et tranchantes. Ce qu'on appelle *costume pompadour* était un costume de femme avec poudre, paniers, fleurs, dentelles et rubans à profusion. La *robe à la Pompadour* était un négligé coquet inventé par la maîtresse de Louis XV, et adopté par la mode. Les formes de cette robe prenaient le cou, étaient boutonnées au-dessus du poignet, adaptées à l'élévation de la gorge, collantes sur les hanches, et dessinaient la taille. | Littérat. Se dit quelquefois d'une manière d'écrire surannée et pleine d'affectation.

POMPE, s. f. (du lat. *pompa*, même signif.; rad. gr. πέμπω, je conduis). Dans l'antiquité, Toute sorte de spectacle public fait avec solennité; cérémonie religieuse. | Par extens. Appareil, magnificence, somptuosité. *Pompe* solennelle, imposante. *Pompe* superbe, vaine, éclatante, magnifique. La *pompe* d'un triomphe, d'une entrée solennelle. Aimer la *pompe*. Marcher en grande *pompe*. Le pape déployait une grande *pompe* dans ses réceptions. Il remet à demain la *pompe* qu'il prépare. (Corneille.)

Je sors et vais me joindre à la troupe fidèle
Qu'attire de ce jour la *pompe* solennelle.
(RACINE.)

| *Pompe funèbre*, Tout l'appareil d'un convoi pour porter un corps mort en terre, et tout ce qui concerne la cérémonie d'un service solennel. En France, le service des inhumations et pompes funèbres se fait à l'entreprise et d'après des tarifs approuvés par l'autorité. Il existe à Paris deux administrations des pompes funèbres; toutes deux possèdent un matériel considérable en corbillards, tentures, catafalques, candélabres, berlines de deuil, etc. Tout ce qui concerne le service funèbre dans les églises est réglé par les fabriques. On distingue neuf classes de services, ayant chacune leur tarif. Pour prix du monopole qui lui est concédé, l'entrepreneur des pompes funèbres fait à la ville des remises considérables qui sont mises à la disposition des fabriques et consistoires. En outre, il doit inhumer gratuitement les indigents. | Fig. Éclat, magnificence, splendeur. La *pompe* du style, des expressions, d'un discours. La *pompe* des harangues de Jules Favre.

Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans *pompe* une élégante idylle.
(BOILEAU.)

| Au plur. Vanités. Renoncer au monde et à ses *pompes*. Il était adonné aux *pompes* de Satan. Le néant des *pompes* humaines. Ainsi fait-il voir au monde le néant de ses *pompes* et de ses grandeurs.

POMPE, s. f. (du gr. πομπή, mouvement, impulsion; rad. πέμπω, je conduis). Appareil destiné à conduire et à élever l'eau au-dessus de son niveau. La pompe la plus simple se compose d'un cylindre creux, qu'on appelle *corps de pompe*, et d'un *piston* qui est adapté de manière à jouer convenablement dans ce cylindre. Si l'on place cet appareil dans une position verticale en le faisant plonger de quelques centimètres dans une masse liquide, et si l'on fait remonter le piston d'une hauteur qui ne dépasse pas 10^m,39, l'eau suit dans l'intérieur du corps de pompe le mouvement du piston, et obéit à un mouvement d'ascension dont la cause a longtemps été une énigme pour les physiciens. Au moyen âge, on expliquait cette ascension en disant que la nature a horreur du vide. Galilée lui-même répondit à des fontainiers de Florence, qui lui demandaient pourquoi l'eau ne s'élevait pas dans les corps de pompe à plus de 32 pieds (10^m,39), que la nature cessait d'avoir horreur du vide au-dessus de cette limite. C'est à la pesanteur de l'air qu'est due cette ascension. Les expériences de Torricelli, de Pascal et d'autres savants, démontrèrent que l'air atmosphérique est pesant, et que le poids d'une colonne de cet air, dont la hauteur n'est connue qu'approximativement, est égal au poids d'une colonne d'eau de même diamètre et haute de 10^m,39; d'où l'on voit que, pour élever des masses d'eau de plus de 10^m,39 au-dessus de leur niveau, il faut nécessairement avoir recours à la répétition du même procédé, c. à d. à des systèmes de pompes. Ce genre d'appareils ne se présente pas aussi simple dans la pratique; il y en a d'ailleurs de diverses sortes, et tous n'ont pas la même destination. La *pompe aspirante* est celle dont le corps de pompe est élevé sur un tube qui plonge dans un liquide, et dans laquelle

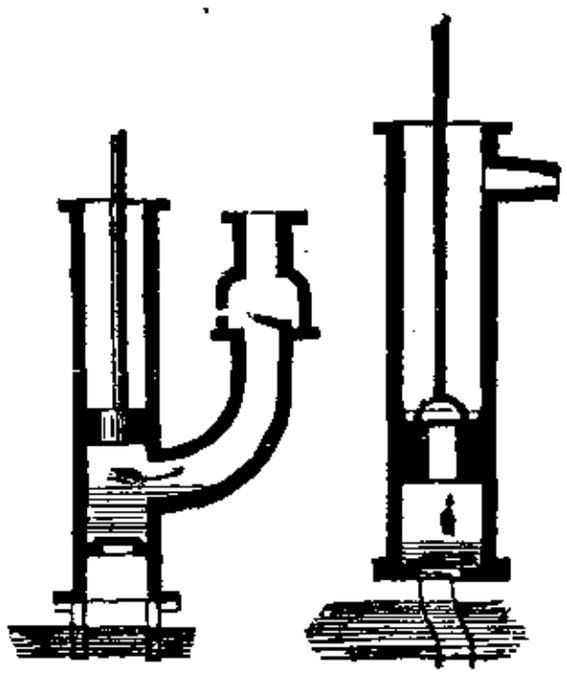

Pompe.

le point de réunion de ces deux parties est, ainsi que le piston, muni d'une soupape qui s'ouvre de bas en haut. On appelle *pompe foulante* celle dont le corps de pompe plonge dans le fluide, et dans laquelle le tube, situé latéralement, a son entrée dans le corps de pompe fermée par une soupape qui s'ouvre du dedans au dehors. Les deux genres de pompe précédents se réunissent et prennent le nom de *pompe aspirante* et *foulante*. Tous les systèmes de pompe imaginables peuvent se rapporter à ces trois sortes de pompes, mais leur disposition peut recevoir de notables améliorations. D'abord, dans ces pompes, le déversement de l'eau ne s'opère naturellement que pendant la marche du piston dans un seul sens; il y a donc intermittence dans le jet d'eau; pour qu'il soit continu, on a trouvé divers moyens : entre autres, la combinaison de plusieurs corps de pompe communiquant à un même tuyau montant, et ayant un jeu de piston en sens inverse; ou bien les deux pistons contraires jouant dans un même corps de pompe; ou, enfin, un piston à effet double, aspirant et refoulant; mais le meilleur procédé est d'employer un réservoir d'air, comme dans la pompe à incendie. | *Pompe élévatoire*, Pompe dans laquelle l'eau pénètre dans le corps de pompe par une ouverture, et recouvre le piston qui élève cette masse d'eau lorsqu'on le tire par en haut. | *Pompe aspirante et élévatoire*, Celle qui réunit les deux genres. | *Pompe à incendie*, Pompe aspirante et foulante garnie d'un long boyau de cuir avec lequel on dirige l'eau sur le point menacé par le feu. | Lorsque les pompes doivent être établies à demeure, et servir à élever l'eau d'une manière constante et en une certaine quantité, on les met en action au moyen de bielles et de manivelles mues par des hommes ou par des chevaux, et mieux par des agents mécaniques inanimés, comme une chute d'eau ou la vapeur; dans ce dernier cas, la pompe prend le nom de *pompe à feu*. On peut citer dans ce genre la machine de Marly, celles de Chaillot et d'Austerlitz, à Paris, etc. L'invention des pompes est attribuée à Ctésibius, fameux mathématicien d'Alexandrie, qui vivait environ cent vingt ans avant notre ère. Perronet inventa la double pompe à jet continu, etc. La première pompe à feu a été construite en Angleterre, dans le XVIIIe siècle. Les frères Périer construisirent celle de Chaillot en 1781. | *Pompe à corde de Véra*, Machine qui élève l'eau par la rotation d'une corde verticale qui plonge dans un puits, et à laquelle adhère une lame d'eau qui se décharge dans un réservoir. | *Pompe de celliers*, Tube de métal fermé à son extrémité inférieure par une plaque percée de trous et ouvert à son extrémité supérieure. On le plonge dans un tonneau plein de vin par l'ouverture du bondon; on ferme avec le doigt l'extrémité supérieure, et on le retire plein de vin; celui-ci ne coule que lorsqu'on a levé le doigt qui bouchait l'orifice supérieur. | *Pompe à cabare*, Dans les brasseries, Pompe à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve-matière. | *Pompe à jeter trempe*, Tuyau de bois placé debout dans la cuve-matière, et qui en traverse le faux-fond. | Phys. *Pompe à air, pompe pneumatique*, ou *pompe de Boyle*, Instrument avec lequel on fait le vide sous un récipient. V. PNEUMATIQUE (machine). | T. de luth. Petite embolture de métal dans la flûte, la clarinette, le basson, qui sert à allonger ou à raccourcir l'instrument, et par conséquent à en baisser ou hausser le ton. | Partie des tuyaux de cuivre dans le cor, le trombone, la trompette, qui peut s'allonger ou se raccourcir pour le même objet.

POMPÉE (en lat. *Pompeius*). Célèbre général romain, né à Rome en 107 av. J. C., mort en 49. Il vainquit Lépidus et Sertorius, fut nommé consul, rétablit le tribunat, extermina les pirates qui infestaient la Méditerranée, soumit presque toute l'Asie-Mineure, la Judée et une partie de l'Arabie; jouit trois fois des honneurs du triomphe, forma avec Crassus et César le premier triumvirat, domina Rome en maître absolu, fut poursuivi en Grèce par César, devenu son rival, perdit la bataille de Pharsale et s'enfuit en Égypte, où il fut assassiné par ordre de Ptolémée XII, au moment où il venait de mettre le pied sur le rivage. Il laissa deux fils, Caïus et Sextus; tous les deux, dignes du nom qu'il leur transmit, figurent au nombre des défenseurs de la république. L'un périt à la bataille de Munda, l'an 45 av. J. C.; l'autre, après avoir combattu sur mer les triumvirs, fut tué par ordre de Marc-Antoine, l'an 35 av. J. C.

POMPÉI (en lat. *Pompeii*). Géogr. Ville ancienne de la Campanie, aujourd'hui *Torre dell' Annunziata*, était située entre Herculanum et Stabies, à 18 kilom. de Naples, à l'embouchure du Sarnus, aujourd'hui le Sarno. Pompéi servait d'arsenal aux villes de la Campanie et d'entrepôt à leur commerce. La mer s'en est retirée de près de 3 kilom. Cette ville fut, en 63 de J. C., à moitié détruite par un tremblement de terre, et, en 79, entièrement engloutie, avec Herculanum et Stabies, à la suite d'une éruption du Vésuve. En 1748, on a découvert les ruines de Pompéi, et, depuis 1812, les déblaiements opérés permettent de pénétrer dans l'intérieur, où l'on retrouve les édifices dans un état parfait de conservation. Les remparts ont environ 6 kilom. de tour; les maisons y sont petites, mais la cité est grandiose. On y voit actuellement huit temples, trois places publiques, des thermes, deux théâtres, un immense amphithéâtre. Tout se trouve là à peu près comme le jour de la terrible catastrophe : les ornières tracées par les chars sont encore visibles sur le pavé; on se promène sur les trottoirs des rues, sur les places publiques; on visite les temples, on entre dans les boutiques. L'illusion eût été encore plus complète si les meubles, vases et statues eussent été laissés à leur place, au lieu d'être transférés au musée de Naples.

POMPÉIEN, IENNE, adj. De Pompée; partisan, soldat de Pompée. Le parti *pompéien*. | *Route pompéienne*, Chemin de Sicile qui passait près de Messana. | *Curie pompéienne*, Édifice où César fut tué par les conjurés. | Qui est de Pompéi; qui appartient à Pompéi ou à ses habitants.

POMPÉION, s. m. (du gr. πομπαία, pompe). Édifice d'Athènes où étaient conservés les objets sacrés. On y préparait les pompes religieuses.

POMPER, v. a. En parlant d'un fluide ou d'un liquide, Élever, attirer, conduire au moyen d'une pompe. *Pomper* l'eau. *Pomper* l'air. *Pomper* un gaz. | S'imprégner. Le bois *pompe* l'humidité. | Absol. Faire agir la pompe. On *pompait* sans relâche pour vider le réservoir. Les matelots *pompaient* le jour et la nuit sans parvenir à épuiser l'eau que faisait le navire. | Fig. et famil. Boire. Il aime à *pomper*. Ils *ont pompé* un hectolitre. (Méry.)

POMPETTE, s. f. Ancien ornement de femme fait avec des rubans.

POMPEUSEMENT, adv. (pron. *pompeuzeman*). Avec pompe. Sur un de vos coursiers *pompeusement* orné. (Boileau.) La nature est *pompeusement* parée. (Buffon.) | Fig. Avec emphase, en termes ampoulés. S'exprimer *pompeusement*.

POMPEUX, EUSE, adj. Qui se fait avec pompe; où il y a de la pompe. Spectacle *pompeux*. Cortége *pompeux*. Sacrifice *pompeux*. Entrée, marche, cérémonie, fête *pompeuse*. Au spectacle insolent de ce *pompeux* outrage. (Corneille.) | Fastueux, splendide, richement orné. Lit *pompeux*. Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim; des cristaux *pompeux* chargés, de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J. J. Rousseau.)

Une terre énergique et puissante fournissait avec une profusion qu'on aurait crue inépuisable à l'entretien de sa *pompeuse* végétation. (Ch. Nodier.)

Dites-moi quelle cause éclipse dans leurs cours
Le clair flambeau des nuits, l'astre *pompeux* des jours.
(DELILLE.)

| Se dit en parlant du style, de l'expression, du langage, brillant, d'un ton élevé, très-orné. Style *pompeux*. Vers *pompeux*. Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions. (Boileau.) | Exagéré. Éloges *pompeux*. | Emphatique, ampoulé, vide de sens. Il s'exprima en termes *pompeux* et ridicules, lorsqu'il fallait dire des choses simples et faciles.

POMPHOLYX, s. m. (du gr. πομφόλυξ, bulle d'air). Chim. Nom donné autrefois à l'oxyde de zinc obtenu par sublimation. | Méd. Éruption bulbeuse qui est sans fièvre et sans inflammation circonvoisine. Le *pompholyx* est une espèce de pemphigus. C'est une affection des plus bénignes.

POMPHOS ou **POMPHUS**, s. m. (du gr. πομφός, vésicule). Méd. Élevures cutanées, rouges ou noires, formées par l'épiderme, que soulève et tend fortement de la sérosité.

POMPIER, s. m. (rad. *pompe*). Ouvrier qui fait des pompes. | Celui qui a pour métier de faire agir une pompe. | *Sapeur-pompier*, ou simplement *pompier*, Homme qui fait partie du corps spécial chargé du service des incendies. Les pompes, dans la plupart des bourgs ou petites villes qui en sont pourvus, sont à la garde de la commune, et, en cas d'incendie, ce sont les habitants eux-mêmes qui portent les secours nécessaires et font manœuvrer les pompes. A Paris, les pompiers forment un bataillon de huit compagnies. Ce corps fait partie de l'armée; mais il est soldé et entretenu aux frais de la ville. L'introduction des exercices gymnastiques dans le corps des pompiers, l'invention des échelles à crochets, des tuyaux de sauvetage, des masques en toile métallique et des casaques en cuir, a beaucoup contribué à augmenter l'efficacité de ses services. Dans les départements, les principales villes ont des compagnies de sapeurs-pompiers prises dans la garde nationale; elles se composent principalement d'ouvriers en bâtiment, couvreurs, charpentiers, maçons, etc.

POMPON, s. m. Autrefois, Ornement de peu de valeur que les femmes ajoutaient à leur toilette, le plus souvent à leur coiffure. | *Pompons de diamants*, Ajustement de tête en diamants, pour les femmes. | Houppe de laine que les militaires portent au schako. *Pompons* rouges, blancs, jaunes.

POMPONNÉ, ÉE, adj. Orné de pompons. N'est plus guère usité en ce sens. | Fig. Paré, orné, ajusté. Femme bien *pomponnée*. | Famil. Surchargé d'ornements. Style trop *pomponné*.

POMPONNER, v. a. Orner de pompons. *Pomponner* une coiffure. | Fig. Parer, ajuster, orner. *Pomponner* une petite fille. | En parlant du style, Surcharger d'ornements. *Pomponner* son style.

PONANT, s. m. (de l'ital. *ponente*, même signif.; rad. lat. *poné*, après, derrière). L'occident. Du levant au *ponant*. Les contrées du *Ponant*. Ce mot est vieux et peu usité. Dans le commerce maritime, on l'emploie quelquefois pour désigner l'océan Atlantique et les contrées européennes que cet océan baigne, par opposition à la Méditerranée et aux pays du Levant. Commercer dans le *Ponant*.

PONANTAIS, AISE, s. Mar. Nom que les marins de la Méditerranée donnent à ceux de l'océan Atlantique. Les *ponantais* ont tiré une bordée.

PONÇAGE, s. m. Technol. Action de poncer, de polir avec la pierre ponce. *Ponçage* du cuir, du parchemin. *Ponçage* de l'argenterie. | Action de passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, du bois, de la toile, etc.

PONCE, s. f. (du petit archipel ital. les *îles Ponce*). Minéral fragile, rude au toucher, celluleux, rayant le verre et l'acier, et qu'on croit être d'origine volcanique. Sa formation n'a pu cependant être complètement déterminée, car il ne se rencontre pas dans tous les terrains de cette nature. On ne connaît de pierres ponces ni dans l'Etna, ni dans le Vivarais, ni dans le Velay; il y en a très-peu dans les environs du Vésuve; mais on les trouve au contraire, et en abondance, dans les îles Ponce, d'où ces pierres tirent leur nom. C'est du Campo-Bianco, près de Lipari, que le commerce les tire presque exclusivement. Il y en a dans la Toscane, près de Santa-Fiora; en Allemagne, aux environs d'Andernach et de Coblentz; en Auvergne; en Grèce; dans l'île de Tanna; à Ténériffe et aux îles Moluques. La ponce contient de la silice, de l'alumine, de l'oxyde de fer, de la potasse, de la soude, et quelquefois de la magnésie. Son emploi est très-multiplié dans l'industrie. Elle sert à polir les métaux, le marbre, les cristaux, l'ivoire, le bois, etc.; à préparer les cuirs, les parchemins, etc.; réduite en poudre, elle entre dans le mélange des savons de toilette et des poudres dentifrices. Il y a des contrées où l'on s'en sert pour bâtir, comme à Milo, où presque toutes les maisons sont construites de blocs de pierres ponces striées. | Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé pour poncer sur un corps blanc, ou de plâtre très-fin, pour poncer sur un corps noir ou brun. | Sorte d'encre grasse, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile.

PONCE PILATE. V. PILATE.

PONCEAU, adj. inv. (pron. *ponso*; du lat. *puniceus*, d'un rouge éclatant). Qui est d'une nuance rouge entre cerise et carmin, rappelant la couleur vive du coquelicot. Couleur *ponceau*. Rouge *ponceau*. Ruban *ponceau*. | S. m. Cette couleur. Teindre en *ponceau*. Le *ponceau* est une des couleurs les plus éclatantes. | Nom vulgaire du coquelicot.

PONCEAU, s. m. (pron. *ponso*; du lat. *ponticulus*, dim. de *pons*, *pontis*, pont). Petit pont d'une seule arche pour passer un ruisseau.

PONCER, v. a. Technol. Polir avec la pierre ponce. | *Poncer de la vaisselle d'argent*, Rendre l'argenterie mate en y passant la pierre ponce. | *Poncer le cuir*, Enlever avec une pierre ponce très-rude les fragments qui restent sur les peaux qu'on corroie. | *Poncer le parchemin*, Le bien unir avec la pierre ponce, après qu'il a été bien raturé sur le sommier. Cette opération se fait sur une banquette rembourrée, qu'on appelle *Selle à poncer*. | *Poncer un chapeau*, En ôter, avec la pierre ponce, les plus longs poils pour le rendre plus ras. | *Poncer une toile*, Marquer l'un des bouts de la pièce avec une encre grasse appelée *Ponce*. | Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille pour le contre-tirer sur du papier, du bois, de la toile, etc. Ce procédé est employé pour la peinture, l'ornement et la broderie.

PONCETTE, s. f. (dim. de *ponce*). Petit sachet contenant du charbon pulvérisé et dont on se sert pour poncer les dessins.

PONCEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ponce.

PONCEUX, EUSE, adj. Formé de pierre ponce; semblable à la pierre ponce. | *Structure ponceuse*, Celluleuse comme celle de la pierre ponce.

PONCIRE, s. m. Espèce de citronnier. | Le fruit de cet arbre. C'est un limon d'un assez fort volume, très-odorant, et dont on fait la confiture appelée *Écorce de citron*. | On écrit aussi *Poncir*.

PONCIS, s. m. (pron. *ponsi*; rad. *poncer*). Action de poncer, de former un calque en passant la ponce sur un dessin percé à l'aiguille. | Le dessin ainsi obtenu. | Le dessin piqué sur lequel on passe la ponce. | Modèle piqué dont on se sert avec la poncette pour marquer les dessins sur la faïence. | Papier coupé avec le canif et à la règle, qu'on place comme poncis sur le papier à écrire qu'on veut régler en le ponçant, afin d'aller droit. | Tout dessin où l'on retrouve un type convenu, une routine de l'artiste. C'est du *poncis*. Cela sent le *poncis*. | On écrit aussi *Poncif*.

PONCTICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *punctum*, point). Marqué de très-petits points. Feuilles *ponctículées*.

PONCTIFÈRE, adj. (du lat. *punctum*, point; *fero*, je porte). Qui porte des points, semé de points. Astrée *ponctifère*.

PONCTION, s. f. (pron. *ponksion*; du lat. *punctio*). Opération chirurgicale, qui consiste à pratiquer une ouverture avec un instrument aigu pour faire évacuer un liquide d'une cavité qui le contient anormalement. | Particulièrement, Opération au moyen de laquelle on extrait la sérosité contenue dans la cavité abdominale chez les individus atteints d'hydropisie. La *ponction*, qu'on appelle aussi *paracentèse*, n'est jamais qu'un moyen palliatif; elle ne touche point à la cause de la maladie. Elle est rigoureusement commandée lorsque l'épanchement est considérable et gêne à un degré marqué la respiration. Faire la *ponction*. Subir la *ponction*. On a répété la *ponction*. V. HYDROPISIE.

PONCTUALITÉ, s. f. (du lat. *punctum*, point). Exactitude rigoureuse, précise, qu'on met à faire quelque chose. S'acquitter d'une commission avec *ponctualité*. Il remplira ses engagements avec *ponctualité*. | Habitude de régularité rigoureuse dans tout ce qu'on fait. C'est un homme d'une extrême *ponctualité*. | La ponctualité suppose l'ordre, la méthode, la réflexion; elle fertilise le temps et augmente ainsi l'étendue. Elle facilite mille choses qui seraient impossibles sans elle; ses avantages sont sensibles, surtout là où des masses d'hommes sont appelées à une action simultanée. Les éducateurs doivent mettre le plus grand soin à faire entrer la ponctualité dans les habitudes de leurs élèves ou de leurs apprentis. La *ponctualité* est une vertu.

PONCTUATION, s. f. (pron. *ponktuasion*; du lat. *punctum*, point). Action de ponctuer, c. à d. d'indiquer dans le discours écrit, par des signes convenus, les diverses pauses que l'on doit faire en lisant. La *ponctuation* est d'une utilité incontestable. | Art de ponctuer. Les règles de la *ponctuation*. Les principes de la *ponctuation*. | Manière de ponctuer. Une bonne *ponctuation*. Une *ponctuation* vicieuse. | Le sens d'une phrase est parfois tout autre selon qu'elle est ponctuée et lue d'une ou d'autre façon : Fairfax écrivit sans ponctuation, au bas de la sentence de Charles Ier des paroles qui pouvaient être, suivant la place d'une virgule, une adhésion ou une protestation : *Regem occidere nolite timere bonum est*. Ce qui peut être traduit par : Ne tuez pas le roi, il est bon de craindre; ou par : Ne craignez pas de tuer le roi, c'est ce qu'il est bon de faire. Une virgule avant ou après *timere* pouvait seule déterminer le sens à suivre. L'antiquité écrivit d'abord non-seulement sans ponctuation, mais sans séparation de mots. Il nous reste encore des inscriptions en ce genre. Dans l'écriture lapidaire on ne tarda pas cependant à adopter le point entre chaque mot, comme un clou vis-à-vis de la lettre finale; les Grecs mirent même deux points au lieu d'un. Dans l'écriture ordinaire, les grammairiens employèrent d'abord la *distinction*, ou point en haut, pour désigner un sens complet; la *sous-distinction*, ou point en bas, pour détacher le mot ou la phrase incidente; la *moyenne distinction*, ou point du milieu, pour marquer un sens fini, mais non complet. Les orateurs séparèrent aussi leurs périodes par des alinéas. Ces formes de la ponctuation des anciens ne furent jamais bien constantes, ni d'un usage général. On les oublia pendant le moyen âge, où l'on trouve arbitrairement employés le point, le point-virgule et quelquefois le *siciliсum* 7, qui est devenu le demi-soupir musical. Notre ponctuation actuelle est l'œuvre du XVIe siècle, et l'on n'y est arrivé qu'après bien des tâtonnements. Les signes de la *ponctuation* sont le point (.), la virgule (,), les deux-points (:), le point-virgule (;), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), les points de suspension (.....), le tiret (—), les guillemets (« »), la parenthèse ( ). | Dans la langue hébraïque et dans d'autres langues orientales, on se sert de points pour suppléer les voyelles. | T. de mus. Action de ponctuer; méthode et art de ponctuer.

PONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *punctum*, point). Formé d'une série de points. Ligne *ponctuée*. | Qui porte des points, qui est couvert de points. Surface *ponctuée*. | Hist. nat. Qui présente de petites taches semblables à des points. Coquille, feuille, aile *ponctuée*. | Qui présente des points transparents, que l'on attribue généralement à des glandes, comme certains vaisseaux de plantes. | Qui offre de très-petites élévations, ou de très-petites dépressions. Tige *ponctuée*. Élytres *ponctués*. | Où la ponctuation est marquée; où les règles de la ponctuation ont été observées. Manuscrit non *ponctué*. Ouvrage mal *ponctué*. Imprimé très-bien, très-exactement *ponctué*. | Fig. *Homme ponctué et virgulé*, Homme d'une exactitude et d'une minutie rigoureuse.

PONCTUEL, ELLE, adj. Qui a de la ponctualité, qui est exact à point nommé. Homme *ponctuel*. C'est une personne *ponctuelle*. Être *ponctuel* à remplir ses devoirs, ses obligations. Elle lui sut mauvais gré d'avoir été si *ponctuel*. (Chateaubriand.)

PONCTUELLEMENT, adv. (pron. *ponktuèlemen*). Avec ponctualité, avec une exactitude rigoureuse. Je serai *ponctuellement* au rendez-vous. S'acquitter *ponctuellement* d'un devoir.

PONCTUER, v. a. (du lat. *punctum*, point). Former au moyen d'une série de points. *Ponctuer* une ligne. | Couvrir, parsemer de points. *Ponctuer* une surface. | Faire de petits creux avec un poinçon. | Indiquer dans le discours écrit, par des signes de convention, les diverses pauses à faire en lisant. | Par anal., en musique, Marquer les repos, diviser les phrases dans la composition musicale. | Observer les règles de la ponctuation. Vous *ponctuez* très-bien vos manuscrits, vos lettres. | Absol. Ne pas savoir *ponctuer*. *Ponctuer* avec soin.

PONDAISON, s. f. (pron. *pondèzon*; rad. *pondre*). Zool. Action de pondre. | Époque de la ponte.

PONDÉRABILITÉ, s. f. (du lat. *ponderare*, peser; rad. *pondus*, *ponderis*, poids). Qualité de ce qui est pondérable, de ce qui peut être pesé. | Phys. Propriété générale de la matière dans le système de ceux qui n'admettent pas la corporéité de la lumière, du calorique et de l'électricité.

PONDÉRABLE, adj. Qui peut être pesé. Corps *pondérable*. Fluide *pondérable*.

PONDÉRAL, ALE, adj. (du lat. *pondus, ponderis*, poids). Qui a rapport au poids. Proportion *pondérale*. | Fait par poids. Dosage *pondéral*.

PONDÉRANT, ANTE, adj. Qui a du poids, de la valeur, de la gravité. Raison *pondérante*. Preuve *pondérante*. Peu usité.

PONDÉRATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui pondère, qui maintient l'équilibre. Le *pondérateur* des mondes visibles et invisibles. Puissance *pondératrice*. Pouvoirs *pondérateurs*.

PONDÉRATION s. f. (pron. *pondérasion*; du lat. *ponderare*, peser; rad. *pondus*, poids). Relation entre des poids ou des forces qui s'équilibrent. | Fig. Équilibre des pouvoirs dans un Etat. Le système constitutionnel offre un système de *pondération* des pouvoirs. On peut dire qu'il y a *pondération* politique, toutes les fois que, dans un gouvernement, certains pouvoirs en contre-balancent d'autres et rendent impossibles ou du moins très-difficiles des empiétements contraires aux libertés établies. | T. de beaux arts, Harmonie générale des parties qui composent un tout; science du mouvement et de l'équilibre des corps, de leur situation, etc., conformément aux lois physiques. Léonard de Vinci a donné des règles sur la *pondération* dans les arts.

PONDÉRÉ, ÉE, adj. Équilibré. Pouvoirs *pondérés*. Elle attendra beaucoup et obtiendra davantage d'une institution bien *pondérée*. (J. J. Rouss.)

PONDÉRER, v. a. Mettre en équilibre. | Fig. Constituer de telle sorte qu'il y ait contre-balancement de puissance politique. *Pondérer* les pouvoirs de l'État. | SE PONDÉRER, v. pr. S'équilibrer, se contre-balancer. Ces deux pouvoirs *se pondèrent*.

PONDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pond. Se dit, proprement, au féminin, d'une femelle d'oiseau qui pond des œufs. Cette poule est une bonne *pondeuse*. La Fontaine, dans sa fable *les Femmes et le Secret*, a dit : La femme du *pondeur* s'en retourne chez elle. *Pondeur* signifie ici Homme qui pond. | Famil. *Pondeuse*, Femme qui fait beaucoup d'enfants.

PONDICHÉRY. Géogr. Chef-lieu de l'Inde française, sur la côte du Karnatic ; 22,000 habit. Belles places, quelques édifices ; bibliothèque, jardin botanique. Rade assez bonne. La ville se divise en deux grands quartiers, la *ville blanche*, habitée par les Européens, et la *ville noire*, peuplée par les Indiens. Nombreuses teintureries d'indigo ; fabrique de toiles de coton bleu, dites guinées, exportées pour la Réunion et le Sénégal. Cette ville forme, avec Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon, ce qu'on appelle le gouvernement de Pondichéry. Cette ville fut prise plusieurs fois par les Anglais, notamment en 1761, 1778 et 1793. L'Angleterre la rendit, mais presque sans territoire. Son territoire actuel, qui n'a qu'une superficie de 27,000 hectares, avec 124,000 habit., est disséminé dans le pays anglais. Il se divise en trois districts : Pondichéry, comprenant la ville et 11 villages ; Villenour et 45 villages ; Bahour et 36 villages. Il est fertile en grains, riz, manioc, pavot, indigo.

PONDRE, v. a. (du lat. *ponere*, mettre bas). Mettre bas, en parlant des femelles ovipares et de leurs œufs. La poule vient de *pondre* un œuf. Les perdrix *pondent* ordinairement quinze ou seize œufs. Les œufs qu'elle *a pondus* nous ont empêché de souffrir la faim. | Absol. Certaines poules *pondent* presque tous les jours. La tortue *pond* dans le sable. Un oiseau, après avoir construit son nid et fait sa ponte, cesse de *pondre*. (Buffon.) | Fig. et trivial. Faire des excréments, des ordures. Ce qu'elle *a pondu* ne sent pas la rose. (Gavarni.) | Prov. *Pondre ses œufs*, Jouir tranquillement de son bien. | *Je t'en ponds*, Se dit vulgairement, par dérision, à quelqu'un qui demande quelque chose d'impossible.

PONDU, UE, part. Mis bas, en parlant des œufs. Œufs frais *pondus*.

PONEY, s. m. Espèce de cheval de très-petite taille et à longs poils, qu'on trouve en Écosse et en Irlande, principalement dans les parties montagneuses de ces contrées. Cabriolet traîné par deux *poneys*. | On donne également ce nom à des bidets de taille peu élevée, qui sont propres à la selle. Les *poneys* de France viennent de la Bretagne.

PONGÉ, ÉE, part. Pénétré d'eau par la pluie ou autrement, en parlant des cuirs.

PONGER, v. n. Technol. S'imprégner d'eau, en parlant des cuirs. | On dit aussi *Se ponger*. Ce cuir *ponge* ou *se ponge*.

PONGITIF, IVE, adj. (du lat. *pungere*, piquer). Aigu, en parlant d'une douleur qui semble causée par une pointe enfoncée dans la partie souffrante. Douleur *pongitive*. Le caractère *pongitif* de cette souffrance est à remarquer. (Andral.)

PONGO, s. m. Zool. Espèce d'orang-outang, qui se trouve à Bornéo. Il est noir ou brun.

PONIATOWSKI (JOSEPH). Surnommé le *Bayard polonais*, né à Varsovie en 1762, mort en 1813. Il commanda en chef l'armée polonaise contre les Russes en 1792 ; mais, contrarié par la diète dans toutes ses opérations, il donna sa démission, quitta la Pologne et n'y rentra qu'en 1794, pour servir sous Kosciusko. L'issue malheureuse de la guerre le força de s'expatrier de nouveau jusqu'à l'apparition des Français en Pologne (1806). Il fut alors ministre de la guerre dans le grand-duché de Varsovie ; suivit Napoléon Ier dans ses campagnes de Russie et de 1813, montra une bravoure éclatante, fut nommé maréchal de l'Empire après la bataille de Leipsig, et se noya dans l'Elster en couvrant la retraite de l'armée.

PONT, s. m. (du lat. *pons, pontis*, même signif.). Construction servant au passage d'un cours d'eau ou destinée à établir une communication entre deux points séparés par un enfoncement plus ou moins profond. Jeter un *pont* sur une rivière. Construire un *pont* sur un large fossé. *Pont* en pierre, en bois, en fer. Les arches d'un *pont*. La culée d'un *pont*. Passer un *pont*. Défendre, attaquer un *pont*. Le *pont* s'est rompu, s'est écroulé. Les eaux sont si hautes qu'il ne passe plus aucun bateau sous les *ponts*. (Mme de Sévigné.) Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (Boileau.) Les ennemis avaient rompu tous les *ponts*. (Voltaire.) Un *pont* oblique,

Ces *ponts* majestueux, ces immenses ouvrages,
Du fleuve avec grandeur resserrent les rivages.
(THOMAS.)

| On appelle *passerelle* un pont qui ne peut servir qu'aux piétons ; *aqueduc*, un pont qui sert à conduire l'eau ; *viaduc*, un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer ; *pont-canal*, un pont destiné à faire passer un canal sur une rivière ; *tunnel*, une sorte de pont en dessous, ou passage souterrain pratiqué sous le lit d'un cours d'eau. Les premiers *ponts* furent construits en bois ; les *ponts en pierre* suivirent la connaissance de la coupe des pierres et de la construction des voûtes. Les Romains y excellèrent ; c'est à eux que l'on doit les ponts, en petit nombre, qui existaient en Europe avant le XIIe siècle. Au moyen âge, les Maures construisirent en Espagne des ponts qui peuvent rivaliser avec les meilleurs ouvrages des Romains. En France, avant le XIIe siècle, on ne franchissait guère les rivières qu'à l'aide de bateaux et de bacs. Le besoin des communications fit naître vers cette époque l'association des *pontifices*, ou *frères du pont*, qui se forma en France et en Allemagne dans le but de prêter assistance aux voyageurs pour le passage des rivières, et de construire des ponts au moyen des fonds que ses membres avaient quêtés. Ces ponts, en charpente pour la plupart, n'offraient aucun caractère monumental. Le premier pont en pierre construit à Paris fut celui de Notre-Dame, en 1412, remplacé cent ans après par celui qui existe aujourd'hui. | Les massifs de maçonnerie qui séparent et portent les arches d'un pont se nomment *piles* ; les *culées* sont les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités et soutiennent la poussée ou l'effort général de sa construction. La nécessité d'alléger les maçonneries des piles et de diminuer leur épaisseur a introduit dans la construction des ponts l'emploi du fer et de la fonte, qui présentent sous le même poids, et à plus forte raison sous le même volume, une résistance beaucoup plus considérable que celle de la pierre et du bois, et une durée infiniment supérieure à celle de la charpente. Le premier *pont en fer* fut construit par les Anglais, en 1793, sur la Wear, à Sunderland. Il est formé d'une seule arche de 73 mètres d'ouverture, et sous laquelle les navires passent à pleines voiles. Les *ponts* d'Arcole, des Arts, du Carrousel, à Paris ; celui de Soutwark, à Londres, sont du même genre. | *Pont suspendu en fil de fer*, Pont composé d'un plancher ou tablier droit et horizontal, suspendu par des tiges verticales au-dessous de chaînes courbes, flexibles, en fer ou en fil de laiton, et soutenu par des poteaux ou des massifs en pierre placés sur les deux rives. On trouve la première idée de ces ponts dans ceux que font avec des lianes ou des cordes les habitants de certaines contrées de l'Amérique. En 1827, Telford commença, sur le détroit de Menay, le *pont suspendu* qui réunit l'île d'Anglesey au pays de Galles. Le premier *pont suspendu* construit en France fut établi en 1822, sur le Rhône, entre Tain et Tournon. | La nature des courants et les besoins de la navigation ne permettent pas toujours l'établissement de *ponts fixes*. On les remplace quelquefois par des *ponts mobiles*, qui laissent la faculté d'interrompre à volonté la communication entre les deux rives. De ce genre sont les *ponts de bateaux*, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux disposés perpendiculairement au courant et liés entre eux par des câbles ou des poutrelles. On les emploie ordinairement pour les grands fleuves ; ils sont insubmersibles et peuvent porter les fardeaux les plus pesants. Les *ponts-levis* s'élèvent en tournant autour d'une arête horizontale et perpendiculaire à l'axe du passage ; l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes que l'on fait mouvoir de différentes manières. On place ces ponts devant les portes d'une ville de guerre ou d'une forteresse, ou encore dans les jardins. Le *pont à flèche* se hausse et se baisse devant un guichet, au moyen d'une flèche, avec une anse de fer portant deux chaînes. Le *pont à bascule* diffère du *pont-levis* en ce que le tablier mobile, que l'on nomme *volée*, est contre-balancé par un faux tablier appelé *culée*, qui s'abaisse dans une fosse ou encuvement pendant que le tablier se relève. Il ne faut pas confondre les *ponts à bascule* avec les machines du même nom qu'on trouve sur les grandes routes, et qui servent à peser les voitures pour s'assurer si leur chargement n'excède pas le poids déterminé par les règlements. Le *pont-tournant* est celui qui reste constamment dans sa position horizontale, et qui pivote simplement sur un axe vertical, de manière à ouvrir le passage en décrivant un quart de cercle. Les *ponts-roulants* ou *à coulisses* se retirent en arrière en glissant sur des roulettes ou sur des galets. Le *pont-volant* est composé de deux petits ponts disposés l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus est poussé en avant au moyen de cordes et de poulies attachées à celui de dessous. | *Pont de cordes*, Tissu de cordes dont on se sert dans les armées pour passer une rivière. | Mar. Plancher d'un navire fait en fortes planches de sapin et de chêne. Les navires ont, selon leur grandeur, un, deux ou trois *ponts*, sans compter le *faux-pont* et les *gaillards*. Le *premier pont*, ou *franc-tillac*, est celui qui est le plus près de l'eau ; le *second pont*, celui qui est au-dessus, et le *troisième pont*, celui qui, dans les vaisseaux à trois ponts, est le plus élevé au-dessous des gaillards. Le *faux-pont* est une espèce de pont pratiqué dans la cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du navire, ainsi que pour loger les marins et les passagers. On appelle *pont-coupé* celui qui n'a que l'accastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner de proue à poupe. On désigne spécialement sous les noms de *vaisseaux à deux ponts* et *à trois ponts*, les vaisseaux de ligne qui ont deux et trois batteries couvertes. | Horlog. Sorte de potence qui sert à porter les roues d'une pendule, d'une montre. | T. de fonderie. Une des anses de la cloche à laquelle les autres se joignent par le haut. | Anat. *Pont de Varole*, Protubérance qui réunit les deux moitiés du cervelet. | Autrefois, Partie du devant d'une culotte ou d'un pantalon qui se levait ou s'abaissait. Pantalon à grand *pont*, à petit *pont*. | Prov. *Faire un pont d'or à quelqu'un*, Lui faire de grands avantages pour le déterminer à quelque chose. | *Le pont aux ânes*, Le moyen que l'on fournit à ceux qui sont arrêtés par des obstacles faciles à surmonter ; la difficulté qui n'arrête que les plus ignorants ; le moyen le plus vulgaire pour parvenir à un but. | *Faire le pont à quelqu'un*, Lui ouvrir un passage, lui donner le moyen d'arriver à son but. | *Faire un pont* ou *faire le pont*, Au jeu de cartes, Courber les cartes de manière à faire couper à l'endroit qu'on veut. | Antiq. *Pont aux suffrages*, Se disait, chez les Romains, de passages de planches, étroits et élevés au-dessus du sol, que l'on construisait, à l'époque des comices, dans le Champ-de-Mars ou au Forum. Chaque citoyen appelé à voter recevait son bulletin de vote en passant sur le *pont aux suffrages*. De là l'expression *Être jeté en bas du pont*, pour Être privé du droit de suffrage. | *Ponts et chaussées*, Administration qui dirige en France l'ensemble de certains travaux publics payés par l'État ; personnel des ingénieurs qui les exécutent. Ces travaux sont ceux qui, comme le nom l'indique, ont spécialement pour but l'établissement, l'amélioration et l'entretien des voies de communication tant terrestres que fluviales, tant naturelles qu'artificielles, qui sillonnent le territoire. Jusqu'au XVIIIe siècle, il n'a existé en France aucune trace de ce qu'on appelle aujourd'hui les *ponts et chaussées*, bien qu'on ait voulu faire remonter l'origine de cette institution à Sully ou à l'année 1559. Ce ne fut qu'en 1740 que ce corps fut organisé à peu près tel qu'il est aujourd'hui par Trudaine et Perronet, le premier, intendant des finances, et le second, premier ingénieur de France. Les ponts et chaussées restèrent sous la direction des intendants des finances jusqu'en 1790, époque à laquelle ils passèrent dans les attributions du ministère de l'intérieur. En 1799, un décret du 26 décembre établit une direction des ponts et chaussées, à laquelle fut

jointe en 1815 la direction des mines, et cette direction générale des *ponts et chaussées et des mines* fut supprimée en 1839, par suite de la création d'un ministère spécial des travaux publics. Le conseil général des ponts et chaussées, composé des inspecteurs généraux et d'inspecteurs divisionnaires, est à la fois un conseil d'art pour l'examen des projets qui lui sont soumis, et pour les affaires du corps un véritable conseil d'administration. Les ingénieurs sont divisés en cinq classes : deux d'ingénieurs en chef, deux d'ingénieurs ordinaires, une d'aspirants-ingénieurs. Il y a, en outre, des *conducteurs* qui font partie du corps ; sont en dehors : les piqueurs, les cantonniers, les garde-pertuis, les éclusiers, etc. Les élèves de l'*École des ponts et chaussées* sont pris parmi les élèves sortants de l'École polytechnique ; depuis 1854 on admet des externes, sans acception de nationalité. Le cours est de trois ans.

PONT. Géogr. Région septentrionale de l'Asie-Mineure, bornée au N. par le Pont-Euxin, auquel elle devait son nom, à l'E. par la région Caucasienne et l'Arménie, à l'O. par la Paphlagonie, au S. par la Cappadoce. Il s'y trouvait des villes grecques sur la côte, entre autres Amise, Trapézonte, Cérasonte, Cotyora, Œnoé, Thémiscyre, Side. Les autres villes principales étaient Amasée, Zéla, Comana-Pontica, Polémonium ; Néocésarée. Vers 520 av. J. C. le Pont formait une satrapie de l'empire perse. Toutefois, les satrapes de Pont étaient héréditaires et à peu près indépendants. Mithridate II, qui s'était soumis à Alexandre et l'avait suivi dans sa guerre contre Darius, força Antigone, dans le lot duquel étaient tombés ses États, à reconnaître cette indépendance et prit le titre de roi. Mithridate VII, le plus célèbre des rois de Pont, accrut beaucoup son royaume, en y joignant le Bosphore, la Chersonèse Taurique, une partie de la Colchide, et pendant un temps la Cappadoce et la Paphlagonie. Il fut sans cesse en hostilité avec les Romains, qui, après trois guerres (de 88 à 63 av. J. C.), lui enlevèrent le trône et le réduisirent à s'ôter la vie. Le Pont fut alors rayé du nombre des États et réduit en province romaine.

PONTA-DEL-GADA. Géogr. Chef-lieu de l'île Saint-Michel (une des Açores) ; 16,000 habitants. Grande rade, port peu commode ; citadelle. Soiries, draps, chapeaux ; oranges.

PONTARLIER. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Doubs), sur le Doubs, au milieu des monts du Jura et sur un des passages les plus fréquentés de France en Suisse ; 4,896 habit. Ville assez bien bâtie, entourée de vieilles murailles et défendue par le fort de Joux. Industrie très-active : horlogerie, papeterie, librairie ; toiles et mousselines ; forges, fourneaux, martinets. Commerce de blé, vins, absinthe, kirsch, huiles, fromage, bestiaux, chevaux de trait et cuirs.

PONT-AUDEMER. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Eure) ; 6,010 habitants. Bibliothèque, cabinet d'archéologie et d'histoire naturelle. Tannerie, corroieries, mégisseries, colle forte, filatures de coton et de lin, bonneterie.

PONTE, s. f. (rad. *pondre*). Acte par lequel les femelles de certains animaux déposent les œufs contenant le germe destiné à perpétuer l'espèce. Cet acte est l'un des plus importants de la vie des êtres organisés pour se propager de cette manière, c. à d. des ovipares. Après la fécondation, opérée par le mode spécial aux oiseaux, le germe fécondé descend de l'ovaire le long de l'oviducte, et se revêt dans ce passage de couches successives de cette matière que l'on désigne vulgairement sous le nom de *blanc d'œuf*. Pendant le reste de son trajet et pendant son séjour dans l'organe appelé *cloaque*, l'œuf prend sa forme définitive, et se couvre de l'enveloppe calcaire dite *coque de l'œuf*. Arrivée à ce point, la femelle ne pouvant pas supporter la douleur résultant pour elle de la présence de ce corps, cherche à s'en débarrasser et à faire sa *ponte*. Elle choisit à l'ordinaire un endroit où ses petits trouveront à portée ce qui leur est indispensable. La plupart des poules *pondent* un œuf tous les jours et quelquefois deux. La perdrix, la caille, plusieurs mésanges, ne font ordinairement qu'une *ponte de dix* ou *vingt œufs*. Les autres oiseaux en font *deux*, *trois* et même quelquefois *quatre* par an ; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins. | L'œuf ou les œufs pondus. Vendre la *ponte* d'une poule. | *Ponte* se dit non-seulement des oiseaux, mais aussi des reptiles, comme la tortue et la couleuvre. Pour les poissons on dit *frai*.

PONTE, s. m. Dans certains jeux de hasard, Le joueur par rapport au banquier. | Au jeu de l'hombre, L'as de cœur ou de carreau, quand on fait jouer dans ces couleurs.

PONTÉ, ÉE, adj. Se dit d'un petit navire qui a un pont. Bateau *ponté*. Barque *pontée*.

PONTEAU, s. m. (pron. *ponto*). Technol. Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

PONTÉDÉRIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, voisine des narcissées, qui habitent les eaux stagnantes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique.

PONTÉDÉRIE, s. f. Bot. Genre type de la famille des pontédériacées, renfermant des herbes aquatiques, à feuilles alternes, pétiolées, engaînantes à leur base ; à fleurs en épi. L'espèce principale est la *pontédérie en cœur*, originaire de l'Amérique septentrionale, et introduite il y a près d'un siècle dans nos jardins ; du sein de plusieurs feuilles radicales, cordiformes, d'un vert foncé et luisant, sort une hampe haute de 60 à 80 centimètres, au sommet de laquelle se développe un épi composé d'une soixantaine de fleurs d'un bleu d'azur. Une seule tige forme un bouquet de fleurs.

PONTELER, v. a. Technol. Poser les ponteaux pour monter le métier à soie.

PONTER, v. a. Mar. Mettre un pont à un navire. *Ponter* une embarcation. | V. n. Jouer contre le banquier à la bassette, au pharaon, au trente-et-quarante et autres jeux analogues.

PONTET, s. m. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un pistolet, d'un fusil. | Partie de la selle de cheval en forme d'arcade.

PONTHIEU. Géogr. Petit pays de la Basse-Picardie, avec titre de comté, s'étendait de l'embouchure de la Somme à celle de la Cauche et avait pour chef-lieu Abbeville. On y distinguait le Ponthieu propre et le Vimeux. Dans le premier se remarquaient, outre Abbeville, les villes de Montreuil, Saint-Pol, Saint-Riquier ; dans le deuxième, Saint-Valery, Crécy, Oisemont, Gamaches. Le Ponthieu a eu des comtes particuliers dès le xe siècle. Après avoir appartenu à l'Angleterre, aux ducs de Bourgogne, et à divers princes qui l'ont tenu en apanage, il a fait définitivement retour à la couronne en 1690.

PONTICULE, s. m. Petit pont.

PONTIFE, s. m. (du lat. *pontifex*, même signif. ; fait de *pons*, *pontis*, pont ; *facio*, je fais ; littéralement, *constructeur de pont*). Personne revêtue d'un ministère sacré, et qui a juridiction et autorité dans les choses de religion. Chez les Romains, les premiers grands-prêtres furent chargés de la construction et de l'entretien des ponts, que l'on trouva bon de placer sous la protection des dieux, à cause de leur utilité et du besoin de les conserver. C'est pour cela que ces fonctionnaires religieux reçurent le nom de pontifes, *pontifices*, de même qu'au moyen âge on appela *pontifices* des religieux qui pourvoyaient au passage des pèlerins sur les rivières. Les pontifes de l'ancienne Rome étaient consacrés au culte des dieux en général, et non à tel ou tel dieu en particulier. Leur collége avait été institué par Numa Pompilius, et il ne se composa d'abord que de quatre membres. Ce nombre fut porté à quinze par Sylla. Le *pontifex maximus*, ou grand-pontife, était élu par le peuple et inamovible. Il avait autorité sur ses collègues, sur les prêtres, sur les vestales ; il réglait les cérémonies religieuses, expliquait les mystères, interprétait les oracles, présidait aux adoptions, réglait l'année et rédigeait les grandes annales. Cette dignité était à vie, et pouvait se concilier avec les autres magistratures. Auguste s'en fit revêtir et ses successeurs l'imitèrent tous. Elle disparut après 375, l'empereur Gratien l'ayant refusée comme incompatible avec la foi d'un chrétien. | Le chef de la religion chez les Hébreux. On lui donnait aussi le nom de *grand-prêtre*. Aaron fut le premier *pontife* des Juifs. | *Souverain pontife*, Titre que l'on donne souvent au pape dans l'Église catholique. | Dans le style soutenu, synonyme de *Prélat*, d'*Évêque*. Et vous, *pontife* du Dieu vivant, achevez le saint sacrifice. (Bossuet.)

PONTIFICAL, ALE, adj. Antiq. Se disait de tout ce qui concernait le pontife ou les pontifes. Le pouvoir *pontifical*. La dignité *pontificale*. | *Comices pontificaux*, Ceux où l'on nommait le grand-pontife. | *Jeux pontificaux*, Spectacle donné au peuple par le grand-pontife nouvellement élu. | *Collége pontifical*, Collége des pontifes. | Qui appartient, qui a rapport à la dignité d'évêque, de pontife chez les chrétiens. | Se dit plus ordinairement de la dignité du chef d'une religion, considéré comme souverain-pontife. Le trône *pontifical*. L'autorité *pontificale*. Chez les catholiques, c'est le pape romain qui exerce l'autorité spirituelle ; en Angleterre, en Russie, en Turquie, en Chine, l'autorité pontificale appartient au chef de l'État. | S. m. Liturg. Livre où sont indiquées toutes les fonctions épiscopales. Le *pontifical* est pour le pape et pour les évêques, ce que le rituel est pour les curés.

PONTIFICALEMENT, adv. A la manière des pontifes, des évêques. Officier *pontificalement*.

PONTIFICAT, s. m. (rad. *pontife*). Antiq. La dignité de grand-pontife. Lorsque la religion a beaucoup de ministres, il est naturel qu'ils aient un chef et que le *pontificat* y soit établi. (Montesquieu.) | Administration exercée par un grand-pontife. | Chez les catholiques romains, Dignité papale. Être élevé au *pontificat*. | Temps de règne d'un pape. Sous le *pontificat* de Léon X. Chaque *pontificat* n'est guère évalué qu'à sept ans. (Duclos.)

PONTIFIER, v. n. Exercer les fonctions pontificales ; officier pontificalement.

PONTIL, s. m. (pron. *ponti*). Technol. Baguette de fer à l'extrémité de laquelle les verriers forment un bouton de verre, qui s'applique contre la base des diverses pièces de verrerie, lesquelles y demeurent collées lorsqu'on les sépare de la canne. | Outil qui sert à polir les glaces.

PONTILLER, v. a. (*ll* mouillées). Technol. Polir une glace avec le pontil.

PONTIN, INE, adj. et s. Habitant de Pontia, ville des Volsques ; qui appartient à la ville de Pontia ou à ses habitants. | *Marais Pontins*, Marais de l'ancien Latium, et qui paraissent avoir tiré leur nom de la ville de Pontia ou de celle de Pomptia, situées l'une et l'autre sur leur bord. Domitius et Trajan y jetèrent une chaussée magnifique. Ces marais sont très-malsains ; il suffit de les traverser la nuit pour être pris de la fièvre. On a tenté plusieurs fois de les dessécher, mais on n'y est point encore parvenu. Les marais Pontins font aujourd'hui partie des États romains et sont compris dans la délégation de Frosinone.

PONT-L'ÉVÊQUE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Calvados), sur la Touques ; 2,783 habit. Dentelles, toiles, siamoises ; fromages, cidre. C'est à Pont-l'Évêque que l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre fut résolue par les États de Normandie.

PONT-NEUF, s. m. Nom d'un pont de Paris, qui fut construit en 1604. Une statue d'Henri IV est sur le *Pont-Neuf*. Et laissons le burlesque aux plaisants du *Pont-Neuf*. (Boileau.) | L'Académie écrit *pont Neuf*, sans trait d'union. | Air vulgaire, connu de tout le monde ; air trivial. Chanter un *pont-neuf*. Autrefois les marchands de chansons se tenaient sur le Pont-Neuf.

PONTOISE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise) ; 5,995 habitants. La ville, bâtie en amphithéâtre sur une colline rocailleuse, descend jusque sur la rive droite de l'Oise. On y remarque le *pont* sur l'Oise, auquel elle doit son nom. Nombreux moulins à farine ; grand commerce de grains et de farine ; bestiaux. Ancienne capitale du Vexin français, Pontoise était fortifiée et fut souvent la résidence des rois capétiens. Louis XIV s'y retira pendant les troubles de la Fronde ; le parlement de Paris y fut transféré en 1652, 1720 et 1753.

PONTON, s. m. (rad. *pont*). Art milit. Pont flottant, qu'on jette pour donner passage aux troupes et au matériel d'une armée. C'est un ensemble de bateaux reliés par des madriers et des planches. Ordinairement cinq de ces bateaux forment un ponton de 36 mètres de longueur, et l'on se sert de plusieurs pontons, s'il y a lieu, pour passer une rivière. Ce service est fait par des militaires spéciaux, appartenant à l'arme du génie, et appelés *pontonniers*. Il y eut dans l'armée française, jusqu'au 12 floréal an XI, de petits bateaux de cuivre ou de ferblanc, composés d'une carcasse à claire-voie, et recouverts extérieurement de feuilles de métal, pour jeter des ponts sur les rivières. On les portait, en campagne, sur des espèces de chariots. | Mar. Grand navire de forme rectangulaire, à fond plat, d'une forte construction, ayant au milieu un mât garni de caliornes et un cabestan aux deux extrémités. Les pontons servent, dans les ports militaires, pour toutes les opérations de l'intérieur. | Vieux vaisseau de ligne désarmé et rasé jusqu'au premier pont, qui sert au même usage. | On s'est parfois, en temps de guerre, servi des *pontons* pour enfermer les prisonniers. Sous le premier empire français, ceux des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatam furent transformés en prisons flottantes, et des prisonniers français y furent entassés et traités avec la plus grande dureté.

PONTONNAGE, s. m. (rad. *pont*). Droit de péage, qui se perçoit en certains endroits sur les personnes, voitures ou marchandises qui passent une rivière sur un pont ou sur un bac. La révolution a aboli le *pontonnage* en beaucoup de localités.

PONTONNIER, s. m. Militaire qui appartient au service des pontons. Les *pontonniers* furent organisés dans l'armée française, en 1765. | Celui qui reçoit le droit de pontonnage.

PONTUSEAU, s. m. (pron. *pontuzô* ; rad. *pont*). Technol. Verge de métal qui traverse les vergeures des formes à papiers. | Raie que chaque verge laisse empreinte sur les feuilles.

POPE, s. m. (du lat. *popa*, même signif.). Nom que les Romains donnaient aux victimaires. Les popes étaient les serviteurs des prêtres; ils étaient chargés, dans les sacrifices, de lier la victime, de l'amener devant l'autel et de l'achever, après que le sacrificateur lui avait porté le premier coup. | En Russie, prêtre du rite grec. Les popes russes sont généralement sans instruction, grossiers, superstitieux et prêts à faire tout ce qui leur est ordonné par l'empereur, qui est leur chef suprême. On ne saurait s'imaginer quelle détestable influence cette basse milice religieuse exerce sur le peuple russe. Les *popes* sont une vilaine engeance.

POPE (ALEX.). Célèbre poète et critique anglais, né à Londres en 1688, mort en 1744. On le regarde comme le plus pur et le plus élégant des poètes anglais, et on le place à la tête des classiques de cette nation. Ses principaux poèmes sont l'*Essai sur la critique*, l'*Essai sur l'homme*, la *Boucle de cheveux enlevée*, la *Forêt de Windsor*, l'*Épître d'Héloïse à Abeilard*, différents opuscules et une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

POPELINE, s. f. Étoffe unie dont la chaîne est en soie et la trame en laine retorse ou en coton retors. Une robe de *popeline*.

POPILIUS LÆNAS (C.). Sénateur romain, consul l'an 172 av. J. C., fut député en 170 par le Sénat vers Antiochus Épiphane, roi de Syrie, pour lui défendre d'attaquer Ptolémée VI, roi d'Égypte, allié des Romains. Le monarque syrien voulut éluder par des délais la demande des Romains; mais Popilius, s'apercevant de son dessein, traça avec sa baguette un cercle autour de la personne du roi et lui défendit d'en sortir avant d'avoir donné une réponse décisive. Cette action hardie intimida Antiochus, qui obtempéra aussitôt aux ordres du Sénat.

POPINE, s. f. (du lat. *popina*, même signif.). Autrefois, Taverne, cabaret. Qu'ils aillent sous ton nom, de *popine* en *popine*. (Chaulieu.) | Poupée d'enfant.

POPLITÉ, ÉE, adj. (du lat. *poples*, *poplitis*, jarret). Anat. Qui appartient au jarret. Muscle *poplité*. Artère *poplitée*. Nerfs *poplités*. | *Creux poplité*, Espace losangique limité par des muscles sur les côtés, qui se trouve en arrière du genou.

POPPÉE. Femme romaine célèbre par sa beauté et son ambition, épousa successivement Rufus Crispinus, préfet des cohortes prétoriennes, Othon, alors favori de Néron et depuis empereur, enfin Néron, dont elle avait d'abord été la maîtresse. Elle eut une grande part à la mort d'Agrippine, dont elle redoutait l'influence, et à celle d'Octavie, première femme de Néron, qu'elle avait déjà fait répudier. Ayant un jour osé railler Néron, elle reçut du brutal tyran un coup de pied dans le ventre pendant qu'elle était enceinte, et elle en mourut peu de jours après, l'an 65.

POPULACE, s. f. (de l'ital. *popolaccio*, même sens; de *popolo*, peuple; en lat. *populus*). T. de mépris. Le bas peuple, le menu peuple. Flatter, soulever la *populace*. Apaiser la *populace*. De mots sales et bas charmer la *populace*. (Boileau.) La *populace* se fait craindre si elle ne craint. (Bouhours). Je vous citerai deux lois très-sages concernant cette *populace* indocile et tumultueuse. (Barthélemy.) La *populace* se ruait au devant du roi.

POPULACERIE, s. f. Mœurs, habitudes, goûts, manières de la populace.

POPULACIER, IÈRE, adj. Qui est propre à la populace. Propos, discours *populacier*. | Qui ressemble à la populace, qui a les habitudes de la populace. C'était un lord *populacier*.

POPULAGE, s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, se compose de plantes herbacées qui croissent dans les terrains humides. *Populage* rampant. *Populage* nageant.

POPULAIRE, adj. et s. Du peuple. Opinion *populaire*. Mouvement *populaire*. Fête *populaire*. Vertus *populaires*. | Répandu parmi le peuple. Bruit *populaire*. Maladie *populaire*. Vérité, préjugé *populaire*. Les arts, ne trouvant point de préjugé *populaire* à combattre, prirent tout à coup leur essor. (Barthélemy.) | En faveur du peuple. Idées, sentiments *populaires*. | Propre à faire impression sur le peuple. Éloquence *populaire*. | Où le peuple est souverain. État *populaire*, gouvernement, régime *populaire*. | Ami du peuple. Être *populaire*. | Aimé du peuple. Il est très-*populaire*. | Qui cherche à se concilier l'affection du peuple. Altier, impérieux, mais souple et *populaire*. (Voltaire.) | Substantiv. Le Peuple, dans un sens de dénigrement. Le *populaire* murmure. Le *populaire* montre les dents.

POPULAIREMENT, adv. (pron. *populèreman*). Comme le peuple, à la manière du peuple. Vivre *populairement*. S'exprimer *populairement*.

POPULARISER, v. a. Rendre populaire, vulgariser, répandre parmi le peuple. *Populariser* une idée, une théorie, une doctrine. *Populariser* la science. Le rôle de l'imprimerie est de *populariser* les conquêtes de l'esprit humain. (Diderot.) | Attirer à quelqu'un la bienveillance, l'affection du peuple. La belle vie de Dupont (*de l'Eure*), son immuable foi dans les principes de la Révolution l'*avaient popularisé* à un très-haut degré. (L. Blanc.)

POPULARISME, s. m. Cour basse et servile faite au peuple. | Popularité érigée en système. César s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son *popularisme*. (La Harpe.) Le rusé prince pratique le *popularisme*.

POPULARITÉ, s. f. Affection, bienveillance du peuple. Rechercher, mériter la *popularité*. Jouir d'une grande *popularité*. La *popularité* est une consécration pour l'homme honnête et sincère qui l'obtient; elle le place plus haut mille fois que la faveur des princes. La persécution, ce charme des forts, n'attire personne de leur côté; nulle *popularité* ne s'attache à leur nom. (Edg. Quinet.) | Caractère, conduite d'un homme qui recherche la bienveillance, la faveur du peuple. Affecter la *popularité*.

POPULATION, s. f. (pron. *populasion*; du lat. *populus*, peuple). Dans le sens le plus étendu, Produit de tous les êtres multipliés par la génération, soit parmi les animaux, soit parmi l'espèce humaine. | L'universalité des individus qui habitent la terre, un pays, une contrée, une ville, sans distinction d'état, de classe, de sexe, d'âge, de race, etc. La *population* de l'Europe, de la France, de Paris, de Londres, etc. L'excès de la *population*. La *population* n'augmente pas dans ce pays. Les vices du gouvernement arrêtaient les progrès et causaient l'indigence de cette faible *population*. (Raynal.) | La population du globe terrestre a été diversement évaluée. Les calculs les plus probables la portent à environ un milliard d'habitants, qui se répartissent ainsi : Europe, 240 millions; Asie, 560; Afrique, 110; Amérique, 70; Océanie, 30. | On nomme *population absolue* le nombre d'habitants d'une contrée quelconque, abstraction faite de la grandeur du terrain sur lequel ils sont répandus. Cette considération, au contraire, entre dans l'évaluation de la *population spécifique* ou *relative*, qui n'est autre chose que la quantité moyenne d'individus qui sont censés vivre sur une étendue donnée, comme, par exemple, 1 kilomètre carré. L'état d'une population comprend le nombre, la densité, les rapports des âges, des professions, des sexes, l'état civil, enfin la force, en nombre et en grandeur, de tous les attributs physiques, moraux et intellectuels. Les mouvements de population comprennent l'étude de tous les phénomènes périodiques : natalité, mortalité, mariages, migrations, etc., qui peuvent changer les rapports constitutifs de son état. | Réunion d'hommes du même pays. La *population* était exaspérée de tant de cruauté et de duplicité. Soulever les *populations*. Les *populations* de ces départements sont intelligentes, laborieuses, aisées, et peuvent donner aux étrangers une haute idée de la France. La *population* des États-Unis d'Amérique.

POPULÉUM, s. m. (pron. *populéome*; du lat. *populus*, peuplier). Pharm. Onguent dans la composition duquel il entre des bourgeons récents de peuplier, de l'axonge de porc et des feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Cet onguent est calmant; on l'applique sur les gerçures du sein, sur les tumeurs hémorrhoïdales, etc. | Adjectiv. L'onguent *populéum*.

POPULEUX, EUSE, adj. (du lat. *populosus*; rad. *populus*, peuple). Qui est très-peuplé; dont la population est considérable; où le peuple est en grand nombre. Ville, cité *populeuse*. Quartier *populeux*. Contrée *populeuse*. Pays *populeux*. | Qui forme une population considérable. La *populeuse* Angleterre.

> L'instinct propagateur de leur race amoureuse
> Sans cesse reproduit leur foule *populeuse*.
> (DELILLE.)

POPULICIDE, adj. et s. (du lat. *populus*, peuple; *cædo*, je tue). Qui est funeste au peuple, qui frappe le peuple dans ses intérêts et dans ses droits. Loi *populicide*. Décret *populicide*. | S. m. Celui qui usurpe les droits du peuple. | Crime de lèse-nation; crime contre l'intérêt de tous.

POPULINE, s. f. Chim. Matière cristallisable trouvée dans les feuilles et l'écorce du peuplier, et accompagnant la salicine. Cette substance est blanche, et cristallise en aiguilles avec la plus grande facilité; elle a une saveur sucrée douceâtre. L'eau la dissout très-difficilement, mais l'alcool et l'acide acétique la rendent plus soluble. Elle brûle au feu avec flamme, donne par les acides minéraux une poudre résineuse, par l'acide nitrique de l'acide oxalique; distillée, elle se transforme en partie en acide benzoïque.

POPULOSITÉ, s. f. (du lat. *populosus*, populeux). État de ce qui est populeux. La *populosité* de Londres, de Paris. La *populosité* de la France, de la Belgique, de l'Europe, de la Chine. Peu usité.

POQUE, s. m. Sorte de jeu de cartes hors d'usage depuis longtemps, mais que l'on a repris dans ces dernières années sous le nom barbare de *bog*. On y joue depuis trois jusqu'à six personnes. | Au même jeu, Nom donné aux six cassetins marqués dans l'ordre par *as*, *roi*, *dame*, etc., et où se mettent les jetons de l'enjeu.

POQUER, v. a. et n. Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler. *Poquer* sa boule. | Au jeu de poque, Faire une vade.

PÔRAVA. Mythol. ind. Prince de la dynastie lunaire, descendant de Pouron. Les Pandavas et les Côravas sont des Pôravas.

PORC, s. m. (du lat. *porcus*, même sens; on ne prononce le *c* que devant une voyelle ou à la fin des phrases). Nom générique de l'espèce dont le

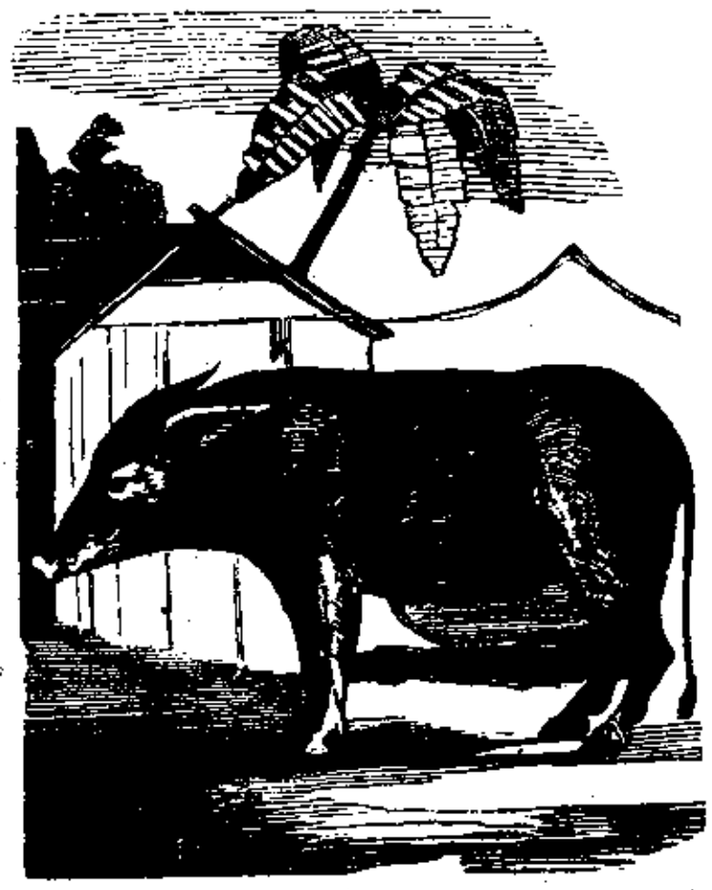

Porc de Guinée.

mâle se nomme *verrat*, la femelle *truie*, l'individu châtré, *cochon* ou *coche*, suivant le sexe, et le jeune, *porcelet*. *Porc* gras. *Porc* maigre. Engraisser un *porc*. Tuer un *porc*. Saler un *porc*. Le *porc* était un animal immonde chez les Juifs, ils regardaient comme un crime abominable d'en manger la chair. | Le verrat est le plus propre à la reproduction depuis l'âge de huit à dix mois jusqu'à deux ou trois ans; il peut faire, sans se fatiguer, quatre ou six saillies par jour pendant une période de monte. Le meilleur procédé pour assurer la fécondation et prévenir l'épuisement est de mettre le mâle et la femelle ensemble dans un réduit écarté et de les séparer après la deuxième copulation. La truie est apte à se reproduire dès l'âge de cinq à six mois. La gestation dure de cent dix à cent vingt jours. Elle peut faire deux portées par an. La truie est sujette à dévorer ses petits; il faut la surveiller au moment de la mise bas. Le porcelet, après sa naissance, adopte un mamelon. Quelquefois le nombre des nouveau-nés est plus grand que celui des mamelons. L'éleveur prendra garde à ce qu'aucun des petits ne meure de faim. Le sevrage se fait à deux mois. Le porc qu'on veut engraisser doit être châtré. Ni la truie ni le verrat qui ont produit ne donnent, même châtrés, une viande aussi bonne. | Chair de cet animal. En ce sens, on dit mieux *porc* que *cochon*. On dira donc Servir, manger du *porc*, et non Servir, manger du *cochon*. Le *porc* est lourd et indigeste pour certains estomacs, tandis que d'autres le digèrent plus facilement que le veau. | *Porc frais*,

Chair de cochon nouvellement tué et non encore salée. A Paris, il se fait une grande consommation de côtelettes de *porc frais*. | Fig. et famil. Homme sale et gourmand. C'est un *porc*, un vilain *porc*. | *Être comme un porc à l'auge*, Avoir tout à souhait. | *Porc de Guinée*, Variété de cochon plus petite que le cochon commun, à poils courts, roux, brillants, plus fins et plus doux que celui des autres cochons. Il n'a point de soies sur le dos, et sa queue est assez longue pour toucher à terre. | Les autres variétés remarquables du genre cochon, connues sous le nom vulgaire de *porc*, sont : le *porc de Siam* ou *chinois*, le *porc anglais*, le *porc danois*, le *porc de Zélande* et celui *de Pologne*. | Nom qu'on donne à divers animaux appartenant à d'autres genres et même à d'autres classes. *Porc de rivière*, le cabiai; *porc à large groin*, le phascochère; *porc marin* ou *porc de mer*, le marsouin, le dauphin. | On donne aussi ce nom à divers objets ou phénomènes, dans les arts et métiers. Ainsi l'on appelle *porc* le réservoir où va se rendre le minerai pulvérisé qui a passé par le lavoir; l'effet que produit sur la grande coupelle l'argent qui soulève le test et va se fourrer au-dessous.

PORCELAINE, s. f. (du lat. *porcellana*, nom d'une espèce de coquille, parce que sa surface lisse et polie rappelle cette coquille). La plus belle et la plus fine de toutes les terres cuites. Elle est composée de feldspath et de kaolin, dont on augmente la fusibilité au moyen d'une certaine quantité de belle chaux vive. Elle s'enduit d'un émail de feldspath, broyé finement et mélangé avec un lait de chaux. Ce qui donne tant de prix à la porcelaine, c'est que cet émail ne se fond qu'à une température très-élevée, celle de 160 degrés du pyromètre de Wedgwood. L'industrie de la porcelaine est une de celles où l'Europe a été devancée et surpassée par les peuples orientaux. Les premiers produits en ce genre qui furent connus en Europe venaient de la Chine et du Japon. Leur blancheur, leur transparence, leur finesse, leur netteté, leur élégance et même leur magnificence excitèrent l'admiration des peuples de l'Occident, qui ne tardèrent pas à vouloir les imiter. Macquer dit que les premières porcelaines faites en Europe furent fabriquées en Saxe et en France, et plus tard en Angleterre, dans le reste de l'Allemagne et en Italie. Réaumur, en 1727 et en 1729, publia, dans deux mémoires adressés à l'Académie des sciences de Paris, d'importantes recherches sur les porcelaines de l'Asie et de l'Europe, et contribua beaucoup aux progrès que cette belle industrie fit, dans l'Occident, pendant le cours du XVIIIe siècle. Les porcelaines de France, celles de Sèvres surtout, et les porcelaines de Saxe rivalisent aujourd'hui avec les beaux produits du Japon et de la Chine; les premières l'emportent sur les autres par la beauté des peintures et des ornements. *Porcelaine* dure. *Porcelaine* tendre. *Porcelaine* fine, transparente, d'un bel émail. Vaisselle, service de *porcelaine*. Peindre, dorer sur *porcelaine*. | Vase fait de porcelaine. Avoir de vieilles, de riches, de curieuses *porcelaines*. | Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant plus de cent cinquante espèces, toutes remarquables par leurs coquilles brillantes, dont les unes sont lisses, les autres verruqueuses ou striées. Leur nom latin *porcellana* est le surnom de Vénus impudique; on les nomme aussi *coquilles de Vénus*, et trivialement, *pucelages*. Ces coquilles sont de forme ovale, convexes, presque entièrement involvées; à spire tout à fait postérieure, fort petite; à ouverture longitudinale très-étroite; à bords rentrés, ordinairement dentés, et échancrée aux deux bouts. Les *porcelaines* habitent sur les côtes et dans les excavations des rochers. Les espèces les plus communes sur nos côtes sont la *porcelaine coccinelle*, à stries transverses et de couleur grisâtre, fauve ou rosée, avec ou sans taches, et la *porcelaine argus*, ainsi nommée à cause de ses taches nombreuses : on en fait des tabatières. Parmi les espèces exotiques, on remarque la *porcelaine cauris*, qui sert de monnaie dans quelques pays; la *porcelaine australe*, de l'Australie; la *porcelaine grenue*, d'un blanc violâtre, dont les femmes hindoues se font des colliers. | Méd. Sorte d'éruption cutanée qui consiste en petites pustules écailleuses. | Adjectiv. Qui a la couleur de la porcelaine, qui ressemble à la porcelaine par le ton de ses nuances. Belle couleur *porcelaine*. | *Cheval porcelaine*, Cheval dont la robe est grise, luisante, tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORCELANITE, s. f. Porcelaine fossile.

PORCELET, s. m. (du lat. *porcellio*, même signif.). Nom du jeune porc. | Nom vulgaire du cloporte. | Bot. Nom vulgaire de la jusquiame. | Sorte de champignon.

PORC-ÉPIC, s. m. (du lat. *porcus*, porc; *spicatus*, couvert de piquants). Zool. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent de celles du lapin, et dont le corps est couvert de piquants raides et aigus, qui, étant susceptibles de se redresser, leur servent d'armes défensives contre leurs ennemis. Leur museau gros et tronqué, joint à une voix grognante, les a fait à tort comparer au porc, dont ils diffèrent sous les autres rapports. Leurs piquants sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se nettoyer ou se débarrasser des insectes. Ils se creusent des terriers dans lesquels ils passent la plus grande partie du jour.

Porc-épic.

Ils se nourrissent de graines, de racines et d'œufs d'oiseaux. Le *porc-épic ordinaire* se trouve dans le midi de l'Europe. Une crête de longues soies lui couvre la tête et la nuque. C'est un animal solitaire, qui passe l'hiver dans un engourdissement léthargique.

PORCHE, s. m. (du lat. *porticus*, portique). Lieu couvert placé au devant d'un édifice, et le plus communément d'une église, d'un temple. *Porche* cintré. *Porche* circulaire. | *Porche fermé*, Celui dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer. | *Porche en tambour*, Espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église.

PORCHER, ÈRE, s. Celui, celle qui garde les porcs. Le *porcher* du village.

PORCHERIE, s. f. Toit à porc. | Fig. Chambre, maison malpropre.

PORCHERON, s. m. (dimin. de *porcher*). Vieux mot, qui avait le même sens que *porcher*. | *Carrefour des Porcherons*, On appelait ainsi autrefois la place formée à Paris, dans le faubourg Montmartre, à la rencontre des rues du Faubourg-Montmartre, Saint-Lazare, des Martyrs et Coquenard. | *Quartier des Porcherons*, Le faubourg Montmartre, qui était alors hors barrière et rempli de cabarets.

Voir Paris sans voir la Courtille,
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans aller boire aux *Porcherons*,
Le rendez-vous des gais lurons,
C'est voir Rome sans voir le pape.
(VADÉ.)

PORCIN, INE, adj. Du porc, qui appartient au genre porc. Espèce *porcine*. Variété *porcine*. Les races *porcines*.

PORE, s. m. (du gr. πόρος passage, conduit, pore). Anat. Orifice microscopique dans la peau ou dans les membranes du corps humain. La peau de l'homme et des animaux est criblée d'une infinité de pores, auxquels on attribue la fonction d'absorber et d'exhaler. On a fait des expériences desquelles il est résulté que, sur une longueur de 27 millimètres, la peau humaine présente plus de mille pores; ce qui conduit à dire que la surface d'un homme de taille moyenne étant de 1m477,290 carrés (en style ancien, 14 pieds carrés), cet homme a au moins 2 billions 16 millions de pores. | *Pores absorbants*, Ceux par lesquels les vaisseaux lymphatiques pompent les liquides qu'ils absorbent. | *Pores exhalants*, Ceux par lesquels se terminent les ramuscules des artères et des vaisseaux exhalants et qui versent les fluides exhalés. | Bot. Se dit de petites ouvertures, de petits orifices dont les végétaux sont criblés et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. On appelle *pores intérieurs* les orifices des vaisseaux séreux, qui pompent les sucs de la terre; *pores extérieurs*, des orifices qui communiquent les uns aux autres de manière à livrer le passage aux fluides aériformes qui se trouvent dans l'intérieur des végétaux, notamment à l'oxygène; *pores glandulaires*, ceux d'où suintent, hors de certaines plantes, des sucs élaborés par des glandes. | Phys. Interstice qui sépare les molécules intégrantes des corps et qui rend les corps perméables. Les *pores* du bois, du verre, des métaux, du fer, du cuivre, de l'argent, de l'or, du platine. Les dilatations et les contractions s'effectuent par l'écartement ou le rapprochement des *pores*.

PORENCHYME, s. m. (du gr. πόρος, pore; ἐν, dans; χυμός, suc). Bot. Tissu cellulaire végétal, composé de cellules disposées obliquement et munies de pores formant des raies. Le *porenchyme* ne se trouve que dans les conifères.

POREUX, EUSE, adj. (rad. *pore*). Qui a des pores. Tous les corps sont *poreux*. | Percé d'un grand nombre de petits trous. Surface *poreuse*. Substance *poreuse*. | Bot. Se dit de certaines parties des plantes. Vaisseaux *poreux*. Organes *poreux*.

PORISME, s. m. (du gr. πόρισμα, même signif.; rad. πόρος, passage). Anc. géom. Proposition dépendante d'un théorème ou d'un corollaire; supplément d'un théorème. Lorsqu'en déduisant un théorème de propositions précédemment démontrées on découvre, par occasion, un autre théorème qui suit le premier, cet autre théorème est appelé *porisme*. | Proposition employée subsidiairement pour la démonstration d'un théorème ou la solution d'un problème. Un *porisme* algébrique.

PORISTIQUE, adj. Mathémat. Qui repose sur un porisme. Démonstration *poristique*. | *Méthode poristique*. Manière de déterminer par quels moyens et de combien de façons différentes on peut obtenir la solution d'un problème.

POROCOCA, s. m. Nom que les indigènes de l'Amérique du Sud ont donné à un phénomène extraordinaire du flux de la mer, qu'on observe entre le cap Nord et Macapa. Pour les hautes marées, la mer, au lieu de mettre six heures à monter, s'élève en deux minutes à la plus grande hauteur et fait un bruit épouvantable qui s'entend à plusieurs kilomètres de distance. Nous sommes à l'époque du *porococa*. | On dit aussi *Pororoca*.

POROSITÉ, s. f. (pron. *porozité*; du lat. *porosus*, poreux; rad. gr. πόρος, passage). État, qualité de ce qui est poreux. | Phys. L'une des propriétés générales des corps. La matière a été considérée par les physiciens et par les géomètres comme étant extrêmement divisible, mais composée néanmoins de parties élémentaires intégrantes, dont les différents modes d'agglomération constituent les corps tels que nous les trouvons dans la nature. Par cela même que ces parties ou molécules se meuvent et se déplacent, il a fallu admettre logiquement qu'il existe entre elles des interstices ou pores, plus ou moins grands selon que les corps sont plus ou moins denses.

POROTIQUE, adj. (du gr. πῶρος, cal, durillon). Thérap. S'est dit des substances médicamenteuses qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal. | Substantiv. Un *porotique*. Les *porotiques*.

PORPHYRE, s. m. (pron. *porfire*; du gr. πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est d'un rouge pourpre). Chez les anciens, Roche d'un rouge foncé parsemé de taches blanches, qu'on tirait de la Haute-Égypte. Les Grecs l'appelaient *porphyrite* ou *pierre porphyrite*, c. à d. pierre pourprée. Une colonne de *porphyre*. Des vases de *porphyre*. | Par extens. Toute pierre dure et polissable, présentant, au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux dont la teinte tranche nettement sur celle du fond. | Minéral. Roche qui présente des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène, et qui est composée d'une pâte de feldspath compacte, plus ou moins mélangée, enveloppant des cristaux de feldspath, ordinairement blanchâtre. La dureté et la finesse des porphyres, ainsi que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus recherchées. | Pharm. Petite table, ordinairement de porphyre, sur laquelle se broient les substances qui ont besoin d'être très-finement porphyrisées. Certains laboratoires de chimie ont aussi des *porphyres*. Un mortier de *porphyre*.

PORPHYRIQUE, adj. (pron. *porfirike*). Qui contient du porphyre, qui a l'apparence du porphyre; qui est de la nature du porphyre. Roche *porphyrique*. Structure *porphyrique*. | *Terrains porphyriques*, Groupe de terrains caractérisés principalement par l'abondance des roches porphyriques.

PORPHYRISATION, s. f. (pron. *porfirizasion*). Pharm. Action de porphyriser ou de broyer une

substance sur le porphyre en poudre très-fine. | État d'une substance ainsi pulvérisée.

PORPHYRISÉ, ÉE, part. Réduit en poudre très-fine. Limaille de fer *porphyrisée*. | Saupoudré, glacé avec une poudre très-fine. | *Papier porphyrisé*, Papier glacé avec de la poudre de sandaraque afin d'en rendre la surface unie et luisante.

PORPHYRISER, v. a. Pharm. Broyer sur une table de porphyre ou sur une autre table très-dure, et réduire par ce moyen en une poudre très-fine. *Porphyriser* une substance, un médicament. | SE PORPHYRISER, v. pr. Être porphyrisé.

PORPHYRITE, s. f. Minéral. Espèce de poudingue voisin du porphyre.

PORPHYROGÉNÈTE, adj. (du gr. πορφύρα, pourpre ; γεννητός, né). Né dans la pourpre. Ce surnom se donnait aux enfants des empereurs de Constantinople, parce qu'on les recevait à leur naissance dans un drap de pourpre. Les empereurs Constantin VI et VII gardèrent toute leur vie ce surnom, et même on les désigne encore dans l'histoire et dans les chroniques sous le nom de *Constantin Porphyrogénète*.

PORPORA (NICOLAS), surnommé par les Italiens le *patriarche de la mélodie*. Né à Naples en 1685, mort en 1757. Il fut élève de Scarlatti. Il est regardé par les compositeurs comme le premier maître dans le récitatif.

PORQUE, s. f. Mar. Membrure placée à l'intérieur d'un navire, sur le vaigrage.

PORQUER, v. a. Mar. Mettre des porques à ; garnir de porques, fortifier par des porques. *Porquer* un navire. On *a porqué* les navires cuirassés.

PORRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *porrum*, poireau). Minéral. Qui a la couleur vert pâle du poireau. Gemme *porracée*. | Méd. Se dit de la bile et des matières excrémentitielles lorsqu'elles ont la couleur verdâtre du poireau.

PORREAU, s. m. Bot. Synonyme de *Poireau*. Prenez un lavement au *porreau*. V. POIREAU.

PORRIGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *porrigo*, *porriginis*, crasse de la tête, teigne). Pathol. Qui caractérise l'espèce de teigne appelée porrigo. Teigne *porrigineuse*. Apparence *porrigineuse*.

PORRIGO, s. m. Pathol. Irritation très-légère des couches les plus superficielles du cuir chevelu ; desquamation furfuracée qui en résulte. | Synonyme de pityriase, teigne, dartre farineuse à la tête.

PORT, s. m. (du lat. *portus*, même signif.). Excavation naturelle ou artificielle, qui reçoit les eaux de la mer, et offre aux navires une station abritée contre les vents et la tempête. Grand, vaste *port*. Petit *port*. Bon *port*. Entrons dans un *port*. Arrivons au *port*. Saluer le *port*. Un homme dans la tombe est un navire au *port*. (Malherbe.) Mithridate lui-même arrive dans le *port*. (Racine.) L'espace immense que les gabions avaient à parcourir fit désirer un *port* où ils pussent se radouber et se rafraîchir. (Raynal.) La crainte de retomber dans la disette ferma nos *ports* à l'exportation du blé. (Voltaire.) | Il y a plusieurs espèces de ports : on nomme *ports naturels* ceux qui sont entièrement l'ouvrage de la nature, comme le vieux port de Marseille ; *ports factices* ou *artificiels*, ceux créés par la main des hommes, comme celui de Cherbourg ; *ports mixtes*, ceux où les travaux d'art ont perfectionné l'œuvre de la nature. Si un port est situé dans les sinuosités d'une rivière profonde, à une distance plus ou moins grande de son embouchure, c'est un *port de rivière*. On peut citer, dans cette catégorie, Londres, Lisbonne, New-York, Bordeaux, Nantes. | Suivant que l'entrée d'un port est ouverte ou défendue, on le nomme *port ouvert* ou *port fermé*, et ces distinctions sont encore appliquées selon que les lames de la mer s'y propagent directement ou ne peuvent s'y introduire que par réflexion. | *Port de toute marée*, Celui qui a assez de fond pour que les navires y puissent entrer en tout temps. | *Port de barre*, Celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable, et où les navires ne peuvent entrer qu'avec la haute marée. | *Port franc*, Celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. | Sur les rivières, Lieu où les bateaux chargent et déchargent les marchandises. | Ville bâtie auprès d'un port de mer. Habiter un *port* de mer. Nos principaux *ports* marchands sont Marseille, le Havre, Bordeaux et Nantes. Nos *ports* de guerre sont Toulon, Brest, Cherbourg, Rochefort et Lorient. | Fig. Lieu de repos, d'assurance, de calme. Il y a des esprits inquiets pour qui le *port* est un lieu d'écueils. Après les tempêtes, nous voici rendus au *port*. De ce *port* où la tempête l'avait jeté, il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléchier.) Une chaumière sera pour moi le *port*.

Après un long orage il faut trouver un *port*,
Et je n'en vois que dans le repos de la mort.
(CORNEILLE.)

| *Arriver à bon port*, Arriver heureusement au lieu où l'on voulait aller. | *Conduire à bon port*, Achever heureusement, mener à bonne fin. *Conduisez* votre grossesse *à bon port*. (Mme de Sévigné.) | *Faire naufrage au port*, Échouer au moment où l'on croyait réussir. | Dans les Pyrénées, on donne le nom de *ports* aux passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne.

PORT, s. m. (rad. *porter*). Ce qu'un navire peut porter. Quel est le *port* de ce navire? Cinq cents tonneaux. | Droit qu'on paye pour le transport d'un colis, d'un paquet, d'une lettre, etc. Acquitter les frais de *port*. Acquitter le *port*. Le *port* d'une lettre, d'un paquet. Une lettre franche de *port*. | *Avoir ses ports francs*, Recevoir ses lettres franches de port. | Manière de porter sa tête, de marcher, de se présenter, de se tenir. Il avait votre *port*, vos yeux, votre visage. (Racine.) | *Port d'armes*, Action ou droit de porter des armes ; permis qui confère ce droit. | Particul. Attitude particulière des soldats sous les armes. Être, se tenir au *port d'armes*. | Bot. Aspect que présente une plante considérée dans son ensemble. Dans la plante, le *port*, expression générale qui ressort des caractères apparents, frappe les yeux les moins exercés. | Mus. *Port de voix*, Action de poser la voix soit au-dessus, soit au-dessous du ton qui doit être attaqué en glissant d'une manière insensible sur les tons intermédiaires jusqu'à ce que l'on arrive à l'intonation voulue. (Castil-Blaze.)

PORTABLE, adj. Qui peut être porté. Habit *portable*. Ce vêtement est encore *portable*. Cette robe n'est plus *portable*. | T. de prat. Qui doit être porté. *Rente* ou *redevance portable*, Rente dont le montant doit être acquitté dans un lieu désigné par la convention ; par opposition à *rente* ou *redevance requérable*, Celle que le créancier doit aller chercher lui-même. Ferme à *rente portable*.

PORTAGE, s. m. (rad. *porter*). Action de porter, de transporter. Peu usité en ce sens. | Mar. Masse de marchandises qu'on transporte d'un navire à terre ou d'un magasin à bord. | Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans. | Dans l'Amérique septentrionale, Action de porter le canot au delà de la chute d'eau, sur les fleuves où il y a des sauts qu'on ne peut remonter ni descendre en canot. | Par extens. Endroit où l'on est obligé de faire le portage ; l'espace à parcourir entre le point où l'on quitte le fleuve et celui où on le reprend au delà de la chute d'eau. | Par anal. Espace de terre peu étendu entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on porte quelquefois, pour abréger la route, son canot d'une rivière à l'autre. De Québec à cet endroit, il y a plusieurs *portages*, tant de *portages*.

PORTAIL, s. m. (*ll* mouillées ; rad. *porte*). Entrée principale et monumentale d'un édifice, et particulièrement d'une église. Le portail comprend généralement toute la façade du monument où est la principale porte. Il se compose ordinairement de colonnes superposées, adossées au mur et peu saillantes, encadrant la porte sans la masquer. Les plus beaux portails d'architecture gothique sont ceux des églises de Reims, Chartres, Strasbourg, de Notre-Dame de Paris et de Bourges. On peut reprocher à la plupart des portails modernes d'offrir plusieurs genres d'architecture superposés, décoration tout à fait contraire à ce que l'antiquité nous a laissé de modèles en ce genre. Un seul ordre colossal, formant péristyle et couronné par un fronton du côté de l'entrée, est l'unique décoration qui puisse donner au frontispice d'un temple l'air noble et majestueux. *Portail* magnifique, superbe. Le dedans de cette église ne répond pas au *portail*. On admire sans voir : est-il beaucoup de gens qui aient remarqué que le *portail* de Notre-Dame est irrégulier. (Boiste.)

PORTANT, ANTE, adj. S'emploie avec les adverbes *bien*, *mal*, pour signifier Qui est en bonne ou en mauvaise santé. Je ne suis pas *bien portant*. Elle est *mal portante* depuis longtemps. | *A bout portant*, De très-près, c. à d. le bout du fusil ou du pistolet portant sur la personne ou l'objet à atteindre. Il le tua d'un coup de fusil *à bout portant*. | Fig. et famil. *Dire des injures à bout portant*, Insulter en face. | S. m. Nom qu'on donne, dans les arts et métiers, à certaines parties qui servent à porter les objets, comme des anses, etc. Les *portants* d'une malle, d'un coffre. Le *portant* d'un aimant.

PORTATIF, IVE, adj. (rad. *porter*). Qui est aisé à porter, d'un transport facile. Livre *portatif*. Machine *portative*. Dans les armées qui sont en campagne on a des ponts, des moulins, des fours *portatifs*. On a livré les moulins *portatifs* de l'armée.

PORT-AU-PRINCE. Géogr. Aujourd'hui *Port républicain*, capitale de l'île d'Haïti (Saint-Domingue), et chef-lieu du département de l'Ouest, sur la côte O. de l'île, au fond de la baie des Gonaïves ; 30,000 habit. Siége du gouvernement, cour de Cassation ; école militaire, école de médecine ; arsenal, monnaie. La ville est bien percée, les rues sont larges. Presque toutes les maisons sont en bois, à cause des tremblements de terre ; la chaleur y est extrême, ce qui, joint aux marais voisins, en rend le séjour malsain. Exportation de café, sucre, cacao, coton, acajou, tabac, bois de teinture, peaux, écaille, gingembre, cire, etc. Port-au-Prince a été fondée par les Français en 1745.

PORTE, adj. f. (du lat. *portans*, qui porte). Anat. Qui conduit, qui mène. Veine *porte*. Éminences *portes*. La veine *porte* s'engorge.

PORTE, s. f. (du lat. *porta*, même sens). Ouverture, ordinairement de plain-pied, pour entrer dans un lieu ou pour en sortir ; battants qui servent à la fermer. La *porte* d'une ville, d'une cour, d'un jardin. La *porte* d'une maison, d'une chambre, d'un cabinet. La *porte* d'un temple, d'un atelier, d'une forteresse, d'une tour, etc. *Porte* à un ou à deux battants. Fermer, ouvrir la *porte*, les battants de la *porte*. *Porte* d'enfilade, de dégagement. *Porte* principale, latérale. *Porte* charretière, cochère, bourgeoise. *Porte* bombée, crénelée, triomphale. *Porte* de bois, de fer, de bronze. Le seuil d'une *porte*. Heurter, frapper à la *porte*. Enfoncer une *porte*. De son temple profane on a brisé les *portes*. (Racine.) Veux-tu voir tous les grands à ta *porte* courir? (Boileau.) L'ennemi se présenta aux *portes* de la ville. (Raynal.) Une sorte de honte les arrêtait sur le seuil de la *porte*. (Barthélemy.) Je voulus entrer pour lui parler, mais il avait fermé la *porte* en dedans. (J. J. Rousseau.) La nature, qui ne connaît ni riches ni pauvres, a placé à la *porte* de la cabane les mêmes fleurs dont les reines couronnent leurs fronts. (Bern. de Saint-Pierre.)

Et sur leurs gonds quand les *portes* mugissent,
Du temple alors les bases retentissent.
(DORAT.)

| Ce qui ferme certains objets où l'on n'entre point, mais où l'on serre des objets. Les *portes* d'un meuble, d'une alcôve, d'un placard, d'un buffet. | Par extens. Accès, endroit par où l'on peut pénétrer dans un lieu, un pays. Le détroit de Gibraltar est la *porte* de la Méditerranée. L'Algérie est la *porte* de l'Afrique. Il perdit une occasion qui ne reviendra peut-être jamais, de s'emparer des *portes* et des sources de toutes les richesses du nouveau monde. (Raynal.) | Fig. La *porte* de l'âme, du cœur, de la conscience. Tout est grand dans le temple de la faveur, excepté les *portes*, qui sont si basses, qu'il faut y entrer en rampant. (De Lévis.) La *porte* de la conscience est à côté de celle de l'imagination, et bien des gens s'y méprennent. (Boiste.) | Par anal. Accès, introduction, moyen d'arriver. La *porte* des honneurs, des emplois. Ouvrir la *porte* aux abus, aux désordres, aux scandales. | Dans la poésie il se dit pour Rives, bords. Les *portes* de l'orient, du couchant, etc. Des *portes* de l'aurore aux bornes du couchant. (Racine.) | Par anal. Avec ce dernier sens, on dit : *Les portes du ciel, de la nuit, de l'éternité, de la mort*, pour dire Le moment où l'on entre dans le ciel, etc.

Ma force et ma raison m'avaient abandonnés ;
Des *portes* de la mort vous m'avez ramenée.
(LEFRANC DE POMPIGNAN.)

| Aux divers sens naturels de *porte* se rattachent des locutions et des proverbes plus ou moins familiers. *Chassez-le par la porte, il rentre par la fenêtre*, C'est un importun dont on ne peut se débarrasser ; *c'est un enfonceur de portes ouvertes*, Il fait de grands efforts pour vaincre des difficultés qui n'existent pas ; *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, Lorsqu'il n'y a que deux partis à prendre, il faut se décider pour l'un ou pour l'autre ; *écouter aux portes*, Être d'une curiosité indiscrète ; *mettre la clé sous la porte*, Déménager sans payer ; *fermer la porte au nez de quelqu'un*, Pousser la porte avec assez de vivacité pour empêcher cette personne d'entrer ; *prendre la porte*, S'esquiver ; *mettre, jeter à la porte*, Renvoyer de chez soi ; *entrer, sortir par la belle porte*, Obtenir, quitter son emploi d'une manière honorable ; *frapper à la bonne porte*, S'adresser où il faut pour réussir ; *fermer sa porte*, Ne plus recevoir de visites ; *forcer les portes de quelqu'un*, Entrer chez lui quoique la porte soit défendue ; *défendre sa porte*, Avertir qu'on ne reçoit pas ; *on a balayé devant sa porte*, Se dit d'un joueur qui n'a plus d'ar-

gent devant lui. | *A la porte de*, loc. adv. Près de, dans le voisinage de. Être logé *à la porte de* quelqu'un. | *Porte à porte*, Tout à côté. Nous logeons *porte à porte*. | *A porte close*, En secret, à huis clos. Délibérer *à porte close*. | *De porte en porte*, De maison en maison. Les moines quêtaient *de porte en porte*. | Au plur. Gorge, défilé, pas. *Portes* amaniques. *Portes* ciliciennes. L'armée française traversa les *portes* de fer. | Anat. *Portes du foie*, Nom donné à deux tubercules qui se trouvent à la partie supérieure du foie, et par lesquels les anciens croyaient que le suc des aliments pénètre dans ce viscère.

PORTÉ, ÉE, part. Transporté. La gloire du nom français est *portée* jusqu'aux extrémités du monde. (Frayss.) | N'ayant plus besoin de se déplacer. Être tout *porté*. | Prov. *Autant vaut traîné que porté*, Peu importe de quelle manière la chose s'exécutera. | *Porté à*, Enclin à, disposé à. *Porté au* travail, à la paresse. | *Porté pour*, Qui a de la passion pour, du goût pour, etc. Être plus *porté pour* telle chose que *pour* telle autre. | T. de beaux-arts. *Ombre portée*, Toute ombre qu'un corps projette sur une surface. | S. m. Effet produit dans le costume, dans la mise d'un objet de toilette. Écharpe d'un *porté* douteux. Ce châle est du meilleur *porté*.

PORTE-À-FAUX, s. m. Archit. Partie de construction qui ne porte pas directement sur sa base, qui n'est pas convenablement placée sur son point d'appui. | Plur. Des *porte-à-faux*.

PORTE-AFFICHES, s. m. Grand cadre dans lequel on place des affiches. Le *porte-affiches* était en usage chez les anciens.

PORTE-AIGUILLE, s. m. Chirurg. Tige d'acier ou d'argent, longue de 5 à 6 centimètres, fendue et formant une espèce de pincette, qui s'ouvre par son propre ressort et se ferme par un anneau coulant. | Technol. Pince de fer dont les tabletiers-gainiers se servent pour saisir l'aiguille. Celle-ci est serrée au moyen d'un anneau qui glisse le long du *porte-aiguille* comme dans le porte-crayon.

PORTE-AIGUILLON, s. m. Entomol. Insecte dont l'abdomen se termine par un aiguillon offensif. Les *porte-aiguillon* forment une section chez les hyménoptères.

PORTE-ALLUMES, s. m. Technol. Réchaud de boulanger qui contient les flambarts ou allumes, et qui sert à éclairer le four.

PORTE-ALLUMETTES, s. m. Sorte de boîte ou de vase où l'on met des allumettes. *Porte-allumettes* en cuivre, en bronze. *Porte-allumettes* en porcelaine.

PORTE-AMARRE, s. m. Mar. Cylindre en bois servant d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu afin d'établir une communication de navire à navire ou de la terre à un navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course et le cylindre porte au point voulu le bout du cordage qui, fixé par l'autre bout au canon ou au rivage, peut servir de va-et-vient. Le *porte-amarre* aide beaucoup au sauvetage.

PORTE-ASSIETTES, s. m. Disque de métal, plateau de bois ou d'osier qu'on met sous les assiettes d'entrée ou d'entremets. | Pl. Des *porte-assiettes*. Les *porte-assiettes* étaient en paille tressée.

PORTE-BAGUETTE, s. m. Rainure le long d'un fusil ou d'un pistolet pour recevoir la baguette.

PORTE-BAÏONNETTE, s. m. Partie d'une banderole de fantassin.

PORTE-BALANCE, s. m. Pièce de fer ou d'acier, montée sur un pied, terminée par un crochet auquel on suspend le trébuchet ou la balance.

PORTE-BALLE, s. m. Homme qui porte lui-même dans une balle la marchandise qu'il vend. | Spécialement. Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle. | Pl. Des *porte-balles*. Les *porte-balles* parcourent la contrée.

PORTE-BANNIÈRE, s. m. Celui qui porte la bannière. | Celui qui autrefois dans l'armée portait l'étendard. | Les ducs de Wurtemberg avaient anciennement le titre de *Porte-bannière de l'Empire*.

PORTE-BARRES, s. m. pl. Anneaux de corde passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés.

PORTE-BARRETTE, s. m. Officier du pape chargé de porter la barrette à ceux qui viennent d'être promus au cardinalat. Le chapeau de cardinal ne se donne que par le pape en personne.

PORTE-BATTANT, s. m. Technol. Barre à laquelle est suspendu le battant d'un métier à tisser.

PORTE-BOSSOIR, s. m. Mar. Espèce de console qui sert d'appui au bossoir.

PORTE-BOUCHOIR, s. m. Technol. Tablette ou devant de four.

PORTE-BOUGIE, s. m. Canule d'argent dont se servent les chirurgiens pour conduire des bougies dans l'urètre afin de le dilater.

PORTE-BROCHE, s. m. Technol. Manche mobile propre à recevoir différents outils.

PORTE-CARREAU, s. m. Technol. Carré de menuiserie soutenu par des pommes, et sur lequel on met un carreau.

PORTE-CHAPE, s. m. Homme qui porte ordinairement la chape dans une église.

PORTE-CIGARE, s. m. Tuyau au bout duquel on adapte un cigare. *Porte-cigare* garni d'ambre. | Étui pour renfermer des cigares. | Sorte de boîte ou de vase où l'on enferme, où l'on dépose des cigares. Un *porte-cigares* en palissandre. Des *porte-cigares* en argent, en bronze doré. Il est bon de remarquer la différence de deux orthographes. Dans le premiers sens *porte-cigare* ne prend jamais *s*; dans les autres, il le prend toujours.

PORTE-CLAPET, s. m. Technol. Pièce de cuivre circulaire dans les corps de pompe.

PORTE-CLÉS, s. m. Anneau de fer, d'acier ou de cuivre où l'on passe les clés dont on veut former un trousseau. | Homme chargé des clés d'une maison d'arrêt, de détention. | Employé d'une maison qui est de garde à la porte et qui est chargé d'ouvrir à ceux qui entrent ou sortent. Les guichetiers et les *porte-clés*. | Mus. Synonyme de *Clavier*.

PORTE-COLLET, s. m. Cost. ecclés. Pièce de baleine ou de carton couverte d'étoffe qui sert à porter le collet ou le rabat.

PORTE-COLLIERS, s. m. Mar. Fourrure de sapin autour des bas mâts d'un navire, à la hauteur des colliers d'étais.

PORTE-CORNETTE, s. m. Art milit. Autrefois, synonyme de *Porte-drapeau*.

PORTE-COTON, s. m. Valet de garde-robe à la cour. Des courtisans briguaient la faveur d'être *porte-coton* du roi. | Fig. Vil flagorneur, vil complaisant. Le curé était un *porte-coton*.

PORTE-COURONNE, adj. et s. Surnom que les poètes donnent quelquefois aux rois ou empereurs. Les *porte-couronne* ont beaucoup perdu de leur prestige. Les traîneurs de sabre et les *porte-couronne*.

PORTE-CRAYON, s. m. Sorte d'étui dont la forme varie, dans lequel on met un crayon pour s'en servir plus commodément. On fait des *porte-crayon* d'or, d'argent, de cuivre, de composition, d'ivoire, etc. Les plus simples consistent en une sorte de pince formée par deux branches en cuivre qui se serrent par un anneau coulant. Il en est de très-compliqués et de très-ingénieusement construits.

PORTE-CROISÉE, s. f. Fenêtre de plain pied comme une porte, et qui sert de passage pour aller sur un balcon, sur une terrasse, dans un jardin, etc. Des *portes-croisées*.

PORTE-CROIX, s. Celui, celle qui porte la croix dans certaines cérémonies catholiques. | Celui qui porte la croix devant le pape, un légat ou un archevêque. | Entom. Nom vulgaire d'un insecte de l'ordre des coléoptères.

PORTE-CROSSE, s. m. Petit fourreau de cuir attaché aux courroies des selles de cavalerie, et dans lequel entre la carabine. | Homme qui porte la crosse devant un évêque.

PORTE-DRAPEAU, s. m. Art milit. Officier, sous-officier qui porte le drapeau d'un régiment. Le drapeau est ordinairement porté par un sous-lieutenant, qui fait partie de l'état-major. Le *porte-drapeau* a été tué sur la barricade. | Pl. *Porte-drapeau*.

PORTÉE, s. f. (rad. *porte*). Nombre ou totalité des petits que les femelles des animaux mammifères portent dans leur sein et mettent bas après chaque fécondation. Première, seconde *portée*. Ces chiens sont de la même *portée*. La *portée* de la truie est de quinze à vingt petits et quelquefois plus. | Temps que les femelles portent leur fruit. La *portée* de la vache est de neuf mois. La *portée* de l'ânesse est d'environ onze mois. (Ardent.) | Distance où peut s'étendre la vue, l'ouïe. Se mettre à la *portée* de quelqu'un, de sa vue, à la *portée* de son oreille. | *Être à portée de la main*, Être assez près pour être atteint de la main. On dit de même : *Cela est à ma portée, cela n'est pas à ma portée*. | Fig. *Être à portée de*, Être dans une situation convenable pour faire une chose. Il semble que plus les avares *sont à portée de* soulager les malheureux, moins ils sont touchés de leur misère. | Fig. Étendue, capacité d'esprit. Intelligence d'une grande *portée*, d'une haute *portée*. Les grands génies seuls savent mettre la vérité à la *portée* de tout le monde. Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur *portée*. (La Rochefoucauld.) Rien n'était au-dessus de sa *portée*. (J. J. Rousseau.) Force, valeur, importance d'un raisonnement, d'une preuve, d'une expression. Ne pas saisir la *portée* d'un raisonnement. Ne pas comprendre la *portée* de ce qu'on dit. | Distance où peuvent porter les armes à feu ou de trait. La *portée* d'un canon. Se mettre hors de la *portée* des boulets. La *portée* dépend de la nature de la bouche à feu, de la charge, de la qualité de la poudre, de la nature du projectile et de l'angle de projection. La *portée* du fusil Chassepot est de mille mètres. | *Une portée de fusil*, Signifie quelquefois Une distance peu considérable. Il n'y a que deux *portées de fusil* d'ici à la rivière. | Manuf. Allée et venue du cordon ou du ruban en fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe. | Archit. Étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air à ses extrémités par un ou plusieurs points d'appui. La *portée* de cette pierre n'est pas suffisante. | Horlog. Petite assiette où un pivot prend naissance et sur laquelle portent les arbres ou tiges, quand ils sont dans la verticale. | Musiq. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles et entre lesquelles on pose les notes de la gamme. Papier à douze *portées*. | T. de vénerie. La partie d'un taillis la plus haute où le bois du cerf laisse des traces en faisant plier les branches. Les *portées* donnent connaissance du cerf.

PORTE-ÉCUELLE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des discoboles, renfermant des poissons ainsi nommés d'après la disposition de leurs nageoires ventrales, qui forment un disque concave que l'on a comparé à une assiette creuse. De plus, leurs pectorales sont réunies de leur côté, à peu près comme les ventrales, de sorte que la partie inférieure de leur corps présente un double disque. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre; aucune ne sert de nourriture.

PORTE-ENSEIGNE, s. m. Art milit. Nom que portait autrefois celui qu'on appelle présentement *porte-drapeau* et *porte-étendard*.

PORTE-ÉPÉE, s. m. Art milit. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée. | Pl. Des *porte-épée*.

PORTE-ÉPONGE, s. m. Technol. Pince propre à porter une éponge pour mouiller les métaux que l'on tourne. | Pl. Des *porte-éponges*.

PORTE-ÉTENDARD, s. m. Art milit. Officier qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. | Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard. | Pl. Des *porte-étendard*.

PORTE-ÉTRIER, s. m. Sangle attachée sur le derrière des panneaux de la selle, et qui sert à lever les étriers. | Pl. Des *porte-étriers*.

PORTE-ÉTRIVIÈRE, s. m. Anneau de fer carré, placé aux deux extrémités de la selle, et qui sert à élever les étriers. | Pl. Des *porte-étrivières*.

PORTEFAIX, s. m. Crocheteur, celui qui fait métier de porter des fardeaux. La grossièreté des *portefaix* était proverbiale. En cas de révolution, la force des bras change les *portefaix* en souverains. (Boiste.) | Fig. Homme grossier et brutal. Quel *portefaix* que cet homme! | Manuf. *Portefaix d'en haut, d'en bas*, Les deux points d'appui du grand ressort du métier à bas.

PORTE-FER, s. m. Espèce d'appui placé sur le côté des selles, dans les régiments de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval. | Plur. Des *porte-fer*.

PORTE-FEU, s. m. Conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice. | Bois d'une fusée à bombe ou à grenade. | Instrument de mineur. | Canal par lequel on allume un feu à chaux. | Pl. Des *porte-feu*.

PORTEFEUILLE, s. m. Objet destiné à renfermer des papiers, dessins, plans, etc. *Portefeuille* en chagrin, en maroquin. Un grand *portefeuille*. Un petit *portefeuille*. Le *portefeuille* d'un ministre, d'un avocat, d'un négociant. Ouvrir, fermer son *portefeuille*. | On fait des portefeuilles de plusieurs espèces : les plus simples représentant exactement la reliure d'un livre dont on aurait enlevé les feuillets, et se ferment ordinairement à l'aide de cordons placés sur les trois côtés; d'autres ont les deux extrémités garnies d'un morceau d'étoffe ou de peau taillée en pointe et que l'on nomme jouas. Dans quelques-uns, entièrement en peau, les cordons du devant sont remplacés par un recouvrement fermé souvent par une petite serrure à ressort ou à clé; il n'entre jamais de carton dans la composition de ceux dits *serviettes*, non plus que dans celle des portefeuilles de poche; les uns et les autres sont presque toujours divisés en plusieurs compartiments. | Collection de dessins et d'estampes. Le *portefeuille* d'un peintre. Le *portefeuille* d'un amateur. | *Avoir un ouvrage en portefeuille*, Avoir un ouvrage manuscrit, qui n'a pas encore été publié. | *Avoir tout son bien en portefeuille*, Avoir une fortune qui consiste en effets commerciaux ou en valeurs diverses, par opposition aux biens fonds. | Charge de minis-

tre, ministère. Le *portefeuille* de l'intérieur. Le *portefeuille* de la guerre. Accepter, refuser un *portefeuille*. | *Ministre à portefeuille*, Celui qui a un département. | *Ministre sans portefeuille*, Celui qui n'a pas de département.

PORTEFEUILLISTE, s. Technol. Celui, celle qui fabrique des portefeuilles.

PORTE-FORET, s. m. Outil d'orfévre, de lapidaire, pour fixer le foret. | Pl. Des *porte-foret*.

PORTE-GIBERNE, s. m. Cost. milit. Lanière de buffle qui supporte la giberne. Le *porte-giberne* est généralement remplacé aujourd'hui par le ceinturon. | Pl. Des *porte-giberne*.

PORTE-GLAIVES, s. m. pl. Ordre militaire de chevalerie, appelé auss. *Chevaliers de Livonie*. Il fut fondé en 1204 par Albert d'Apeldern, évêque de Livonie, pour combattre les païens opposés à l'Évangile. Les chevaliers portaient une longue robe blanche avec deux glaives rouges brodés sur la poitrine. Cet ordre, modelé sur celui du Temple, s'appela d'abord ordre des *Frères de la milice du Christ*; il conquit l'Esthonie et une partie de la Livonie, et se fondit, en 1237, dans l'ordre des chevaliers teutoniques. Les chevaliers *porte-glaives* restèrent ainsi sous la dépendance des chevaliers teutoniques jusqu'en 1525, époque à laquelle Walter de Plettenberg racheta d'Albert de Brandebourg le duché de Livonie, et reconstitua l'ordre. En 1561, le cinquantième maître provincial, Goltar Kettler, embrassa le luthéranisme, céda la Livonie à Sigismond II, roi de Pologne, et devint lui-même duc de Courlande. L'ordre des *porte-glaives* cessa alors d'exister.

PORTE-GUIDON, s. m. Art milit. Sous-officier qui porte le guidon. | Pl. Des *porte-guidon*.

PORTE-HACHE, s. m. Art. milit. Étui d'une hache de sapeur. | Nom donné aux sapeurs proprement dits, dans le corps des sapeurs-pompiers ou pompiers. | Pl. Des *porte-hache*.

PORTE-HAUBANS, s. m. Mar. Bordage épais, fixé sur la muraille d'un navire, pour donner plus de pied aux bas haubans. Les *porte-haubans* sont cloués et chevillés de côté à l'arrière de chaque mât. Les *porte-haubans* des grands navires offrent des saillies considérables.

PORTE-HUILE, s. m. Technol. Petit instrument en forme d'aiguille, pour mettre de l'huile aux pivots des montres, des pendules. | Pl. Des *porte-huile*.

PORTE-LACS, s. m. Chirurg. Instrument au moyen duquel l'accoucheur porte des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus, en certains cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus.

PORTE-LAME, s. m. Technol. Pièce de bois à laquelle sont attachées les poulies qui font hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands. | Pl. Des *porte-lame*.

PORTE-LANCE, s. m. Art milit. Courroie avec laquelle les lanciers modernes retiennent leur lance. | Pl. Des *porte-lance*.

PORTE-LANTERNE, adj. f. Entom. Se dit d'une

Porte-Lanterne.

espèce de fulgore. La *fulgore porte-lanterne*, la plus belle des fulgores, a près de 12 centimètres de long: le front est très-avancé, vésiculeux, arrondi à son extrémité, bossu en dessus près de son origine, garni au-dessous et sur les côtés de quatre rangées de tubercules épineux, aplatis et de couleur rougeâtre; cette partie vésiculaire est couleur d'olive; le corselet est jaune pâle, les élytres aussi, sauf les nervures et les traits qui sont noirâtres. On la trouve dans l'Amérique méridionale, à Cayenne, à Surinam. Elle répand la nuit une lumière si éclatante, qu'on peut facilement lire à sa clarté les caractères les plus fins. | On dit aussi substantiv., au masculin, Un *porte-lanterne*.

PORTE-LETTRES, s. m. Portefeuille dans lequel on renferme des lettres et des papiers. | Sorte d'étui ou d'enveloppe où, dans les administrations, l'on met des papiers, pour les présenter à un chef qui doit les signer. | Pl. Des *porte-lettres*.

PORTELOTS, s. m. pl. Technol. Pièces de bois qui règnent autour d'un bateau foncet, au-dessous des plats-bords.

PORTE-LOUPE, s. m. Instrument articulé auquel on fixe une loupe, et qui permet de tourner celle-ci en tous sens. Grâce au *porte-loupe* on peut examiner les objets en conservant les deux mains libres.

PORTE-LUMIÈRE, s. m. Instrument dont on fait usage pour introduire un jet de lumière dans un lieu obscur. V. PHOTOPHORE.

PORTE-LYRE, s. m. Ornithol. Oiseau dont les plumes de la queue sont disposées de manière à former une espèce de lyre. Les *porte-lyres* composent une famille de l'ordre des sylvains. V. LYRE.

PORTE-MALHEUR, s. Famil. et par exagérat. Homme, femme dont la compagnie semble porter malheur, dont la présence est regardée comme un mauvais présage. C'est un *porte-malheur*. | En parlant des choses, Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes. Telle circonstance fortuite, indifférente pour l'un, sera un *porte-malheur* pour l'autre.

PORTE-MANTEAU, s. m. Bois attaché au mur pour suspendre les habits. Un *porte-manteau*. Des *porte-manteaux*. | Sorte de valise de cuir ou d'étoffes. Le voyageur a oublié son *porte-manteau*.

> Tous mes habits sont sur ma peau
> Et je suis mon *porte-manteau*.
> (BENSERADE.)

| Officier qui était chargé de porter le manteau, lorsque le roi sortait; officier qui portait la queue du manteau de la reine. Napoléon Ier avait ressuscité la fonction des *porte-manteaux*.

PORTE-MASSE, s. m. Celui qui porte une masse; huissier. | Pl. Des *porte-masse*.

PORTE-MÈCHE, s. m. Tige d'acier ou d'argent, longue de 12 à 15 centimètres, boutonnée à l'une de ses extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle le chirurgien porte des mèches de charpie dans les plaies profondes qu'il veut tenir dilatées. | Pl. Des *porte-mèche*.

PORTEMENT, s. m. (pron. *porteman*). N'est usité que dans cette locution : *Portement de croix*. Peinture ou gravure qui représente Jésus-Christ portant sa croix. Le *portement de la croix* a été représenté par plusieurs grands peintres.

PORTE-MESURE, s. m. Technol. Instrument à l'usage du potier, pour donner aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver.

PORTE-MONTRE, s. m. Coussinet plat et enjolivé contre lequel on suspend une montre. | Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on place une montre, de manière que le cadran seul paraisse. | Pl. Des *porte-montre*.

PORTE-MONTRES, s. m. Technol. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres. | Pl. Des *porte-montres*.

PORTE-MORS, s. m. Cuirs qui soutiennent le mors de la bride. Chaque *porte-mors* peut être haussé ou baissé à volonté par le moyen d'une boucle. | Pl. Des *porte-mors*.

PORTE-MOUCHETTES, s. m. Plaque ou plateau de métal destiné à recevoir les mouchettes. | Pl. Des *porte-mouchettes*.

PORTE-MOUSQUETON, s. m. Cost. milit. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son mousqueton. | Technol. Agrafe d'une chaîne et d'un cordon de montre où sont suspendues les clés et les breloques. | Pl. Des *porte-mousqueton*.

PORTE-MOXA, s. m. Pince à anneaux avec laquelle le chirurgien tient le moxa appliqué sur la partie qu'il veut cautériser. | Pl. Des *porte-moxa*.

PORTE-NŒUD, s. m. Chirurg. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. Il consiste en deux canules d'argent droites et fortes, recevant chacune une tige d'acier; les deux tiges sont bifurquées à leur extrémité supérieure, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux, qui, en se rapprochant, forment un anneau complet à la base de la tumeur.

PORTE-OBJET, s. m. Fil de laiton adapté à un microscope, et au bout duquel on met l'objet que l'on veut examiner. | Pl. Des *porte-objet*.

PORTE-ORIFLAMME, s. m. Officier qui était chargé de porter l'oriflamme dans les combats.

PORTE-PAGE, s. m. Imprim. Papier plié en plusieurs doubles sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée. | Pl. Des *porte-page*.

PORTE-PIERRE, s. m. Instrument de chirurgie semblable à un porte-crayon, et destiné à tenir la pierre infernale. | Pl. Des *porte-pierre*.

PORTE-PLUME, s. m. Petit instrument destiné à maintenir les plumes métalliques. *Porte-plume* en ivoire, en os, en bois. *Porte-plume* d'argent, de cuivre. | Pl. Des *porte-plume*.

PORTE-POIDS, s. m. Physiq. Morceau de fer que l'on met dans l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. | Pl. Des *porte-poids*.

PORTER, v. a. (du lat. *portare*, même signif.). Soutenir un poids, une charge, un fardeau. *Porter* des pierres. *Porter* une charge. *Porter* un sac de farine. *Porter* sur la tête. *Porter* sur le dos. *Porter* à la main. *Porter* de l'eau. *Porter* du bois. *Porter* une châsse. *Porter* une bière. | Se dit des bêtes de charge et de voiture qui soutiennent quelque chose de pesant. Un mulet *portant* six cents pesant. Un cheval qui *porte* un homme. | Se dit des choses inanimées. Des colonnes *portent* la voûte du Panthéon. | Dans un sens plus général, abstraction faite de l'idée de force. *Porter* un drapeau. Les femelles des singes *portent* leurs petits dans leurs bras. (A. Martin.) | Mettre sur soi pour servir à l'habillement, à la parure. *Porter* de beaux habits. *Porter* des broderies. | *Porter les couleurs d'une dame*, Porter dans son costume, dans l'ensemble de sa toilette, les couleurs qu'elle préfère; se mettre au rang de ses adorateurs. Dunois *portait* dans cette cérémonie une écharpe bleue, la couleur préférée de la belle Isaure. (Bazin.) | *Porter le deuil*, Être vêtu d'habits de deuil. | Fig. et vulg. *Cette femme porte les culottes*, Elle est plus maîtresse dans la maison que son mari. | *Ce vin porte bien l'eau*, Ce vin, quoiqu'on y mette de l'eau, ne laisse pas de faire sentir sa force. | Dans le même sens, on dit : *Ce vin ne porte pas l'eau*. | *Porter bien le vin*, Boire beaucoup de vin sans s'enivrer. | *Porter bateau*, Se dit d'une rivière navigable. Cette rivière *porte bateau*. | Tenir d'une certaine manière. A l'imitation d'Alexandre, tous ses officiers *portaient* la tête penchée à gauche. | Se dit, dans ce sens, de certains animaux. Ce chien *porte* bien sa queue. Ce cheval *porte* bien sa tête. | Fig. et famil. *Porter le nez au vent*, Avoir l'air hautain et orgueilleux. | Mettre sur soi, pour marquer la profession, l'état. *Porter* l'uniforme. *Porter* l'écharpe. *Porter* la soutane. | *Porter l'épée*, Être officier. | *Porter la robe*, Être magistrat. | *Porter le froc*, Être ecclésiastique. | *Porter le mousquet*, Servir comme soldat. | *Porter les armes*, Servir dans une armée, faire la guerre. Malheur à ceux qui *portent les armes* contre la justice et la liberté. La plupart de ces hommes qui *ont porté les armes* savent manier l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J. J. Rousseau.) | *Porter l'arme, les armes*, Faire le mouvement qui consiste, pour les simples soldats, à placer l'arme perpendiculairement contre l'épaule gauche, et à la saisir de la main gauche par-dessous la crosse. *Faire porter les armes* à une compagnie. | *Porter les armes à quelqu'un*, Lui faire le salut militaire, qui consiste à porter l'arme. | Avoir en soi. Chacun de nous *porte* naturellement en soi l'horreur de la servitude et l'amour de la liberté. L'homme *porte* en lui-même une énergie naturelle qui le tourmente. (Raynal.) | Prolonger. *Porter* une cloison de 2 mètres, un mur de 10 mètres. | Pousser, étendre, élever; faire aller, conduire. Des tuyaux de verre *portent* l'eau dans le jardin. | Fig. Les penseurs de la France *ont porté* jusqu'au bout du monde, par l'effort de leur génie, les idées d'émancipation. Jusqu'où n'oserais-je point *porter* mes soupçons? (J. J. Rousseau.) | Transporter. *Porter* des marchandises à un embarcadère. *Porter* une lettre à la poste. | Choisir, désigner pour un emploi, pour une dignité. Le comité les *porta* sur la liste des candidats. | Fig. *L'un portant l'autre*, ou *Le fort portant le faible*, En compensant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. Cette ferme rapporte tant tous les ans, *l'un portant l'autre, le fort portant le faible*. | Fig. *Porter quelqu'un sur ses épaules*, En être importuné, fatigué, ennuyé. | *Porter quelqu'un dans son cœur*, Avoir pour lui une vive affection, une tendre amitié. | *Porter la main sur quelqu'un*, Le frapper. Dans un

autre sens, L'arrêter, se saisir de lui, s'assurer de sa personne. *Porter la main sur* un traître. Œdipe a-t-il *sur* toi *porté sa main* barbare? (Voltaire.) | Adresser. *Porter* un coup à quelqu'un. *Porter* une botte. | Fig. Les coups que l'on *porte* au fanatisme devraient pénétrer d'un bout du monde à l'autre. (Voltaire.) | *Porter un coup mortel*, Ruiner. Cette calomnie *porta un coup mortel* à sa réputation. | Fig. *Porter coup*, Atteindre un but, faire une grande impression, tirer à conséquence. Cette allusion *a porté coup*. | Diriger. *Porter* ses pas vers la plaine. De quelque côté que je *porte* ma vue, je n'aperçois aujourd'hui en Europe que le triomphe de la force. | *Porter ses vues bien haut*, Former de grands desseins. | *Porter une santé, Porter la santé de quelqu'un*, Boire à la santé d'une personne, en s'adressant à cette personne même ou à une autre, pour l'inviter à en faire autant. On *porte les santés* à la fin d'un repas. On dit aussi *Porter un toste*. | Avoir telle dimension. Cette pièce de drap *porte* 60 mètres. | Écrire, inscrire. *Porter* au débit, au crédit. *Porter* quelqu'un sur une liste. | Produire. Ces terres *portent* de beau froment. | Se dit des femmes et des femelles des animaux. *Porter* un enfant à terme. Les cavales *portent* onze mois. | Fig. Un sot *porte* des sottises comme un sauvageon *porte* des fruits amers. (Helvétius.) | *Porter intérêt*, Produire. Une somme d'argent qui *porte intérêt*. | *Porter aux nues*, Louer excessivement, avec exagération. De nos jours, on a vu des écrivains, l'opprobre et la honte des lettres françaises, précipiter aux gémonies des hommes et des choses qu'hier encore ils *portaient aux nues*. | *Porter quelqu'un en terre*, L'enterrer. | *Porter un jugement, son jugement de quelque chose, sur quelque chose*. Il ne faut point se hâter de *porter un jugement*; il faut auparavant méditer, raisonner, suivre la méthode cartésienne. | *Porter la parole*, Parler au nom d'une autorité, au nom d'une compagnie, d'un corps constitué. Le président *porta la parole* au nom de la Convention. | *Porter à quelqu'un des paroles de paix, de consolation*, Lui faire, de la part d'un autre, des propositions pacifiques, conciliantes. | *Porter préjudice, un préjudice*, Nuire. | *Porter témoignage*, Témoigner pour ou contre. | Déclarer, dire, exprimer. L'arrêt *porte* condamnation. | Neutral. L'ordonnance *porte que*. Le contrat *porte que*. | Se dit des marques, des empreintes qui restent sur un corps, après le contact, le choc ou la pression d'un autre corps. *Porter* encore les traces des coups, les marques d'une blessure. Certaines pierres *portent* des empreintes de poissons. | Fig. Rien dans ces établissements ne *porte* l'empreinte d'une civilisation un peu avancée. (Raynal.) | Souffrir, endurer. *Porter* la peine de sa couardise, de son avilissement. Je me suis accoutumé à *porter* les iniquités d'autrui. (Voltaire.) | Fig. *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter*, Ne pouvoir suffire à tout le travail, à la grande quantité d'affaires dont on est chargé. | *Porter tout le poids des affaires*, En être chargé seul, en avoir tout le travail. | Fig. *Porter sa croix*, Avoir des affictions. Chacun *porte sa croix*. | Fig. *Porter le joug*, Être dominé par quelqu'un. *Porter le joug* de la tyrannie. | *Il ne le portera pas loin, il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde*, Se dit d'un homme par qui on a été offensé, pour signifier qu'on se vengera de lui sous peu de temps. | Mar. *Porter bien les voiles*, Incliner peu sous l'effort du vent. Cette frégate *porte bien les voiles*. | *Faire porter les voiles*, Mettre le vent dedans. | *Laisser porter*, Changer de direction, de manière à mieux prendre le vent dans les voiles. | T. de manége. *Porter son cheval*, Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. | V. n. Poser, être soutenu. La galerie *porte* sur des colonnes. | Fig. La discipline se relâcha, et alors s'écroula le gouvernement qui ne *portait* que sur cette base. (Raynal.) | *Porter à faux*, N'être pas posé directement sur la base, sur le point d'appui. | N'être pas concluant. Ce raisonnement *porte à faux*. | *Porter à la tête*, Étourdir, entêter, en parlant d'une boisson ou d'une vapeur. Ce vin est violent, il *porte à la tête*. | Dans un sens analogue, on dit, *Porter sur les nerfs*, Irriter, agacer les nerfs. La contrariété lui *a porté sur les nerfs*. | Atteindre. Les boulets *portent* au pied de la muraille. | Fig. Avoir pour objet. La curiosité d'un esprit élevé *porte* sur les choses: celle d'un petit esprit *porte* sur les personnes. (De Lévis.) | Toucher au but. Ce fusil *porte* bien, *porte* droit. | *Sa vue porte loin*, Il voit de très-loin. | *La tête a porté*, Se dit en parlant d'un coup que l'on s'est donné à la tête en tombant. | Fig. Tendre. Je ne vois pas où *porte* cette proclamation emphatique. | *Cette voiture porte sur la flèche*, Elle touche, elle bat sur la flèche quand elle est en mouvement. | *La selle de ce cheval porte sur le garrot*, Elle touche le cheval sur le garrot. | Mar. Gouverner, faire route. *Porter* au nord, au sud, au large. *Porter* à terre. | Blas. Avoir dans ses armes. *Porter* d'azur au lion d'argent. | SE PORTER, v. pr. Aller, se transporter. Marceau *se porta* sur la première ligne de bataille. Ces irruptions *se sont portées* vers le nord comme vers le midi. (Anquetil). | Affluer. Le peuple, soucieux alors de ses intérêts, *se portait* aux séances de la Convention. | Famil. *On s'y porte*, Se dit en parlant d'un lieu où il y a une grande foule, où l'on est très-serré. | Dans un sens analogue. Le sang *se porte* à la tête. Nos votes *se porteront* sur les défenseurs de la liberté. | Être dans tel ou tel état de santé. *Se porter* bien. *Se porter* passablement. Je travaille quand je *me porte* tolérablement. (Voltaire.) | *Se porter fort pour quelqu'un*, Répondre du consentement d'une personne. | Se présenter à titre de. *Se porter* garant. | *Se porter partie contre quelqu'un*, Intervenir contre lui dans un procès. | *Se porter pour appelant*, Interjeter appel d'une sentence. | *Se porter héritier*, ou *pour héritier*, Prendre la qualité d'héritier, agir en cette qualité. | S'appliquer, s'employer à; avoir de l'inclination, de la pente pour. *Se porter* au bien. *Se porter* au mal. *Se porter* avec ardeur à tout ce qu'on fait. | *Se porter à la dernière extrémité contre quelqu'un*, Le traiter avec la dernière sévérité, exercer sur lui des actes d'emportement, de violence. | En parlant des choses. Aller au delà des bornes ordinaires. Le fanatisme *s'est* quelquefois *porté* à des excès incroyables. (Raynal.) | S'avancer. *Se porter* vers, sur, contre l'ennemi.

PORTER, s. m. (pron. *portère*). Espèce de bière anglaise, très-forte, d'une couleur brun foncé ou rougeâtre, et d'une saveur moins agréable et moins liquoreuse que celle de l'ale. Elle a été ainsi nommée parce que, dans l'origine, il n'y avait que les *porteurs* ou *portefaix* (*porters*) qui en fissent usage.

PORTEREAU, s. m. Hydraul. Espèce d'écluse qu'on établit sur les rivières pour tenir l'eau plus haute. | Technol. Bâtons dont on se sert pour porter à bras des pièces de bois.

PORTE-RESPECT, s. m. Arme qui impose, que l'on porte pour sa défense. | Famil. Marque extérieure de dignité. | Personne grave et sérieuse dont la présence contient la jeunesse.

PORTE-SCIE, s. m. Entom. Insecte qui porte une tarière le plus souvent dentelée en forme de scie. Les *porte-scie* composent une famille de l'ordre des hyménoptères.

PORTES DE FER. Géogr. Nom donné à plusieurs défilés, notamment à celui de la chaîne du Balkan, qui est aussi connu sous son nom turc de *Démir-Kapou*. | Défilé entre la mer Caspienne et les derniers contre-forts du Caucase; il est protégé par des fortifications et par une grande muraille qui va de la montagne à la mer, et dont la construction est attribuée aux Sassanides. | Défilé de l'Algérie, appelé aussi Bibans.

PORTE-SONDE, s. m. Chirurg. Instrument semblable à un porte-crayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal. | Plur. Des *porte-sonde*.

PORTE-TAPISSERIE, s. f. Châssis de bois appliqués contre un mur, dans un appartement, et sur lesquels la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière ou pour supporter le papier collé sur toile. | Plur. Des *porte-tapisserie*.

PORTE-TARIÈRE, s. m. Technol. Outil à l'usage des arquebusiers. | Plur. Des *porte-tarière*.

PORTE-TOLET, s. m. Mar. Garniture qui se place sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron. | Plur. Des *porte-tolet*.

PORTEUR, EUSE, s. Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. *Porteur* de blé. *Porteuse* d'eau. *Porteur* de charbon. | Se disait absolument autrefois de ceux qui portaient les chaises dites *chaises à porteur*. | Celui, celle qui est chargé de rendre une lettre. Vous pouvez recevoir le *porteur* de ma lettre. | *Porteur de contraintes*, Celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions. | *Porteur d'une lettre de change, d'un billet*, Celui qui est chargé d'en recevoir le montant; plus ordinairement, Celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite, endossée. | *Billet payable au porteur*, ou simplement *billet au porteur*, Billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit: *Un effet, des effets au porteur, une inscription de rente au porteur*, etc. | Cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. Atteler le *porteur*. Avoir un excellent *porteur*. Le *porteur* s'est abattu.

PORTE-VENT, s. m. Mus. Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue. | Technol. Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur. Apportez-moi le *porte-vent*. | Pl. Des *porte-vent*.

PORTE-VERGE, s. m. Bedeau qui porte une baguette devant le curé, devant les marguilliers, dans une église paroissiale. | Plur. Des *porte-verge*.

PORTE-VESSIE, s. m. Poisson muni d'une vessie natatoire. Les *porte-vessie* forment une division de l'ordre des acanthoptérygiens.

PORTE-VIS, s. m. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On le nomme aussi *contre-platine*. | Plur. Des *porte-vis*.

PORTE-VOIX, s. m. Instrument destiné à porter la voix au loin. C'est un tuyau de forme conique, largement évasé à sa partie inférieure, dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Le *porte-voix* est d'un grand usage sur les navires pour le commandement des manœuvres. Le pilote prit le *porte-voix* et hêla le navire qui s'éloignait de nous à toutes voiles.

PORTICI. Géogr. Ville d'Italie (province de Naples), au pied du Vésuve et sur le golfe de Naples, à 6 kilom. S. E. de Naples; 5,500 habit. Beau palais royal; nombreuses villas. Portici et le village de Résina occupent la place de l'ancienne ville d'Herculanum, qui fut détruite et ensevelie sous la lave par une éruption du Vésuve en 79. Ce n'est qu'en 1713 qu'on retrouva des vestiges de l'ancienne Herculanum.

PORTIER, IÈRE, s. (rad. *porte*). Préposé à la garde de la porte; celui, celle qui est chargé de l'ouvrir et de la fermer. Un bon *portier*. Un *portier* impoli. Remettre sa carte au *portier*. Parler à la *portière*. Le *portier* est établi par le propriétaire pour la garde, la surveillance, la propreté de la maison et l'utilité des locataires. Chez les Juifs, les Lévites faisaient l'office de *portiers* du temple. | Relig. cathol. *Ordre de portier*, Le moindre des quatre ordres mineurs. Dans la primitive église, les *portiers* étaient des inspecteurs chargés de veiller à ce que rien ne troublât le service divin. | Commun. relig. Le frère convers, la religieuse qui a soin d'ouvrir et de fermer la porte du couvent. | Adjectiv. Le frère *portier*. La sœur *portière* est fort jolie. La sœur *portière* ou la mère *portière*.

PORTIÈRE, adj. f. Qui porte ou qui est en âge de porter des petits. Il n'est en usage que dans ces locutions: *Vache portière, brebis portière*.

PORTIÈRE, s. f. (rad. *porte*). Ouverture d'un carrosse, d'un fiacre, d'une voiture quelconque, d'un wagon, par où l'on monte et l'on descend. Large *portière*. Mettre la tête à la *portière*. Les voyageurs en chemin de fer ne peuvent jouir de la vue de la campagne que par les *portières*. | Porte qui sert à fermer cette ouverture. Ouvrir, fermer la *portière*, les *portières*. | Rideau placé devant une porte par utilité ou par ornement. Les *portières* servent principalement à conserver la chaleur de l'appartement. Des *portières* de soie, de velours, de laine.

PORTIERS, s. m. pl. T. de pêche. Deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

PORTION, s. f. (pron. *porsion*; du lat. *portio*; fait de *pars*, partie; dérivé de *portiri*, partager). Certaine quantité ôtée d'un tout. La meilleure *portion*. La plus forte *portion*. Partager un champ en quatre *portions* égales. La vérité était venue à lui de père en fils, comme une *portion* de son héritage. (Fléchier.) L'ignorance prive de la plus belle *portion* de l'existence. (Boiste.) | Fig. N'avoir qu'une *portion* d'autorité. N'exercer qu'une *portion* de ses droits. | Quantité de pain, de mets donnée à chaque membre d'une communauté, d'un collége, etc. Grosse *portion*. Petite *portion*. | *Portion congrue*, Pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. | Famil. et par extens. Traitement, pension, rente peu considérable. Être réduit à la *portion congrue*.

PORTIQUE, s. m. (du lat. *porticus*, augment. de *porta*, porte). Archit. Galerie couverte dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades. Les *portiques* d'un temple, d'un édifice. Une place entourée de *portiques*. On admire les *portiques* du Vatican. Les *portiques* des temples grecs.

> Du temple, orné partout de festons magnifiques,
> Le peuple saint, en foule, inondait les *portiques*.
> (RACINE.)

| *Portique de treillage*, Décoration d'architecture et de pilastres, montants, frontons, etc., faits de barres de fer et d'échalas de chêne maillés, qui sert pour l'entrée d'un berceau dans un jardin. | *Portique d'arbres*, Portique artificiel qu'on fait avec des arbres dont on assujettit les branches pour qu'elles prennent les contours nécessaires. On a

dressé un charmant *portique d'arbres*. | Nom que l'on donne souvent à l'école de Zénon, parce que les disciples de ce philosophe se réunissaient sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le *Pœcile*.

PORTLAND. Géogr. Ville des États-Unis (Maine), chef-lieu du comté de Cumberland, sur la baie de Casco; 30,000 habit. Bon port. Grand commerce avec les Antilles, la mer des Indes, la Russie. | *Ile Portland*, Petite île de l'Angleterre, dans la Manche, à 6 kilom. de Weymouth. Belle pierre de taille, dite *pierre de Portland*.

PORT-MAURICE. Géogr. Ville d'Italie, dans les anciens États-sardes, chef-lieu d'une province de son nom; 8,000 habit. Pâtes d'Italie, huile renommée, riz, vins, chanvre, fruits secs, oranges, citrons, marbres. | La *Province de Port-Maurice*, créée en 1860, compte 132,000 habit.

PORTO. Géogr. Une des principales villes du Portugal, à 24 myriam. N. E. de Lisbonne, à l'embouchure du Douro; 80,000 habit. Évêché. Écoles de chirurgie, de philosophie, de marine, de commerce; bibliothèque, musée de peinture. Porto est admirablement située sur le sommet et le penchant de deux collines. Beau port, plusieurs édifices remarquables. Grand commerce de vin, d'huile, de sucre, d'oranges, de bois de Brésil, de liége et de cuirs. Industrie active : raffineries de sucre, confitures, tanneries, chapelleries, vanneries, soieries, ouvrages en fer-blanc. On l'appelle aussi *Oporto*. | *Porto*, s. m. Vin de Porto. Une bouteille de *porto*. Amis, un verre de *porto* ! à la République! ☞

PORTO-FERRAJO. Géogr. Chef-lieu de l'île d'Elbe sur la côte N. E.; 5,000 habit. Elle appartient au royaume d'Italie; Napoléon y résida du mois de mai 1814 au 26 février 1815.

PORTOIRE, s. f. Anciennement, Espèce de brancard, de litière. | Vaisseau de bois ovale, fait de douves et de cerceaux, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir.

PORTOR, s. m. (rad. *porter* et *or*, qui porte de l'or). Sorte de marbre noir, dont les grandes veines jaunes imitent l'or. Une table de *portor*. Une cheminée de *portor*. On écrit aussi *Porte-or*.

PORTO-RICO. Géogr. Une des Grandes-Antilles, la moins considérable et la plus orientale, appartient à l'Espagne; environ 500,000 habit.; chef-lieu, San-Juan de Porto-Rico. Cette île formait autrefois une capitainerie générale. Ses côtes sont très-découpées; elle est traversée de l'E. à l'O. par une chaîne de montagnes peu élevées, d'où sortent plusieurs cours d'eau. Climat tempéré, sol très-fertile, surtout en sucre, café, tabac, coton, et en bois de construction et d'ébénisterie. Beaucoup de bétail, de volaille; gibier en abondance; côtes très-poissonneuses. Christophe Colomb découvrit cette île en 1493. On écrit aussi *Puerto-Rico*.

PORTRAIRE, v. a. (rad. *portrait*). Faire le portrait de quelqu'un. *Portraire* quelqu'un au naturel. Inusité. | Fig. Dépeindre. Je vais vous *portraire* en peu de mots ce plaisant homme. Elle épouse un marquis qu'on vient de me *portraire*. (Corneille.)

PORTRAIT, s. m. (du lat. *portractus*, qui a le même sens; fait de *pro*, pour; *tractum*, trait). Ressemblance d'une personne, tracée au pinceau, au crayon, au burin, ou rendue par le daguerréotype, la photographie. Bon *portrait*. *Portrait* ressemblant. *Portrait* à l'huile. *Portrait* en miniature. Peintre de *portrait*. Ce *portrait* est très-beau et très-ressemblant. (Mme de Sévigné.) Un *portrait* peut avoir l'air triste, sombre, mélancolique, serein, parce que ces états sont permanents; mais un *portrait* qui rit est sans noblesse, sans caractère, souvent même sans vérité, et par conséquent une sottise. (Diderot.) | *Portrait en pied*, Portrait qui représente une personne entière, debout ou assise. | *Portrait parlant*, Portrait d'une ressemblance si parfaite et si expressive, qu'il semble parler ou être prêt à parler, comme si l'on avait sous les yeux l'original lui-même. | *Portrait flatté*, Celui qui dissimule les défauts du modèle. | *Portrait chargé*, Celui qui exagère les défauts du modèle tout en gardant la ressemblance. | *Portrait de famille*, Celui qui représente le chef, l'aïeul d'une famille. | *Être le portrait, tout le portrait de quelqu'un*, Lui ressembler beaucoup, soit au physique, soit au moral. Cet enfant *est le portrait de* son père. | Description d'une personne, soit pour l'extérieur, soit pour le caractère. Tel parle d'un autre, en fait un *portrait* affreux, qui ne voit pas qu'il se peint lui-même. (La Bruyère.) | Description d'un objet quelconque. *Portrait* de mœurs. *Portrait* du siècle.

PORTRAITISTE, s. Peintre de portraits. Parmi les *portraitistes* célèbres, nous citerons Gros, Gérard, Ingres, Rouget, Rouillard, Champmartin, Scheffer, Cogniet, H. Vernet, Dubuffe, etc.

PORTRAITURE, s. f. (rad. *portrait*). Art de peindre le portrait, de saisir la ressemblance du modèle. Dans la *portraiture*, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble. (Corneille.)

PORT-ROYAL. Géogr. On connaît sous ce nom deux abbayes de religieuses bernardines ou de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, la plus ancienne, dite *Port-Royal des Champs*, était située près de Chevreuse (Seine-et-Oise), à 25 kilom. S. O. de Paris; et l'autre, dite *Port-Royal de Paris*, était à Paris même, au faubourg Saint-Jacques, dans le local de l'hospice actuel de la Maternité (la Bourbe). L'abbaye de Port-Royal des Champs fut réformée en 1608 par la mère Angélique (Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld), qui y rétablit la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur. En 1625, la communauté, qui se trouvait trop à l'étroit, fut transférée à Paris, où elle devint de plus en plus florissante. Abandonné des religieuses, le monastère de Port-Royal des Champs, à partir de 1636, servit de retraite à de savants et pieux solitaires qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété et de la pénitence, le travail des mains, l'étude des lettres et la composition d'ouvrages d'éducation. Les plus illustres d'entre eux sont : Antoine Arnauld et Arnauld d'Andilly, tous deux frères de la mère Angélique, Lemaistre de Sacy et deux de ses frères, tous trois neveux de la mère Angélique, Nicolle, Lancelot, Lenain de Tillemont. Pascal les visitait souvent. Ils produisirent, le plus souvent en commun, d'excellents ouvrages (*Logique, Méthode grecque, Méthode latine, Racines grecques, Essais de morale, Bible* dite *de Sacy, Histoire ecclésiastique*, etc.), et comptèrent au nombre de leurs élèves : Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, etc. Mais lors des querelles du jansénisme, s'étant montrés jansénistes ardents et ayant refusé de se soumettre aux condamnations prononcées par le pape, ils se virent poursuivis avec rigueur et chassés de leur retraite (1656). Les religieuses elles-mêmes ne tardèrent pas à être atteintes. Ayant constamment refusé de signer le *Formulaire* du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius et résisté à toutes les tentatives faites pour les ramener, elles virent fermer leur maison de Port-Royal des Champs (1709), où une partie d'entre elles étaient retournées après le départ des solitaires; les bâtiments furent rasés (1710), les sépultures mêmes furent violées et les corps dispersés dans divers cimetières.

PORT-SAÏD. Géogr. Port nouvellement creusé en Égypte, sur la Méditerranée, entre Damiette à l'O. et Tineh (l'ancienne Péluse) à l'E.; est le point de départ du canal qui traverse l'isthme de Suez. Il tire son nom de Saïd-pacha, vice-roi d'Égypte, sous lequel il fut créé (1860).

PORTSMOUTH. Géogr. Ville et port d'Angleterre (Southampton) sur la Manche, à l'entrée de la baie de Spithead, formée par cette mer, à 115 kilom. S. O. de Londres; 75,000 habitants. Superbe port (le plus beau de l'Angleterre); grand arsenal naval du royaume et principal rendez-vous des flottes britanniques. Immenses chantiers, magasins, ateliers à gréements, forges, corderie, dépôt d'artillerie, etc. Bains de mer. Portsmouth se compose de deux villes, l'ancienne Portsmouth et Portsea, aujourd'hui réunies.

PORTUGAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Portugal; qui appartient au Portugal ou à ses habitants. Le commerce *portugais*. Coutumes, mœurs *portugaises*. Les *Portugais* ont perdu la plupart des magnifiques colonies qu'ils possédaient autrefois. | S. m. La langue portugaise. Le *portugais* est un dialecte galicien qui devint, au XIIe siècle, la langue de la cour et de la nation. Il est par conséquent d'origine gauloise, et diffère à peine du provençal. | S. f. Grosse pièce d'or de Portugal. | Mar. Tour d'amarrage au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre.

PORTUGAL. Géogr. État de l'Europe méridionale, occupe la partie occidentale de la péninsule hispanique, et a pour bornes : au N., la Galice; à l'E., le royaume de Léon, l'Estramadure espagnole, l'Andalousie; au S. et à l'O., l'Atlantique. Il a 576 kilom. du S. au N., sur 168 de moyenne largeur; 4,000,000 d'habitants et avec les colonies près de 7 millions; capitale, Lisbonne. On y distingue six régions : Entre-Douro-e-Minho, chef-lieu Porto; Tras-os-Montes (Bragance); Beira (Coïmbre); Estramadure portugaise (Lisbonne); Alemtejo (Evora); Algarve (Faro). Le Portugal possède de plus : 1° l'archipel des Açores à mi-chemin de l'Europe et de l'Amérique (chef-lieu, Angra); 2° Madère, les îles du cap Vert, Saint-Thomas, beaucoup de comptoirs au Congo et la capitainerie générale de Mozambique; 3° Diu, Daman, Goa, Macao, en Asie, et partie de l'île de Timor, en Océanie. Le Brésil lui appartenait aussi avant 1822. Le Portugal est très-montueux, sauf dans le sud de l'Estramadure; on y remarque les monts d'Estrella, de Cintra, de Monchique; trois fleuves de l'Espagne (Douro, Tage, Guadiana) y ont leur embouchure; il y a aussi beaucoup de rivières côtières (Minho, Vouga, Cavado, Mondego, Sadao, etc.). Le climat est très-varié, le sol très-fertile, mais généralement mal cultivé. On y récolte grains, vins, huiles, oranges et autres fruits exquis; miel, cire, kermès. On y trouve aussi or, argent, plomb, étain, antimoine, sel, houille, turquoises et autres pierres précieuses; eaux minérales et thermales. Peu de gros bétail, excellents mulets. Industrie médiocre; soieries, draps, bonneterie, couvertures, chapellerie, chocolat, porcelaines, faïence, toiles peintes; distilleries, tanneries, verreries, forges, etc. Le commerce est presque tout entier entre les mains des Anglais, qui exportent surtout du Portugal des vins, des huiles, des fruits secs, etc. Le gouvernement est monarchique constitutionnel; la maison régnante est celle de Bragance; au défaut de mâles, la couronne passe aux femmes, si elles ne sont déjà mariées à des étrangers. La religion dominante est le catholicisme; liberté absolue des cultes. | Le Portugal répond à la plus grande partie de la Lusitanie des Romains. Ses habitants sont d'origine celtique, comme le prouvent leur langue et de nombreux monuments druidiques. Ils opposèrent la plus énergique résistance à la conquête romaine; et leur chef Viriathe ne succomba que sous les coups d'un assassin. Après l'invasion de la péninsule par les Barbares (Vandales, Suèves, Alains), l'an 400 de J. C., les Suèves restèrent seuls dans cette contrée, mais l'État qu'ils avaient fondé dans la Galice s'absorba dans celui des Wisigoths en 585, et fut en 711 conquis par les Arabes comme le reste de l'Espagne. Aux IXe et Xe siècles, la région entre le Tage et le Douro fut le théâtre d'une guerre opiniâtre entre les deux peuples conquérants, Arabes et Goths. Le petit pays entre le Douro et le Minho prit alors le nom de comté de Portugal. Alphonse VI de Castille, en 1095, investit de ce comté l'aventurier Henri de Bourgogne, devenu son gendre, qui l'arracha aux Arabes et le transmit à son fils Alphonse Ier. Celui-ci, après la victoire d'Ourique, fut proclamé roi et se déclara indépendant (1139). Le Portugal dès lors ne fit plus que grandir, et en 1253, Alphonse III, en soumettant les Algarves, avait atteint le sud de la Péninsule. Bientôt les Portugais portèrent leur activité au delà des mers. Après la conquête de Ceuta, sur la côte d'Afrique (1415), le prince Henri le Navigateur donna le signal des découvertes maritimes, qui ouvrirent au Portugal la route des Indes (1498) et lui assurèrent de riches possessions en Afrique et surtout en Asie. Cette époque est celle de la gloire et de la prospérité portugaises : elle est illustrée par les expéditions de B. Diaz, de Vasco de Gama, de Cabral, par les conquêtes d'Almeida, d'Albuquerque, etc. Le Portugal, rival de l'Espagne, regorgea de richesses et devint une puissance navale de premier ordre. Outre ses conquêtes en Asie, il étendit sa domination sur une des plus belles contrées de l'Amérique, le Brésil. Mais des fautes, des excès et l'imprudente expédition de Sébastien en Afrique où il périt (à la bataille d'Alcaçar-Quivir, 1578), mirent brusquement fin à ces succès. En 1580, le roi d'Espagne Philippe II plaça sur sa tête la couronne de Portugal. Ce pays ne fut plus dès lors qu'une province espagnole; la ruine totale de la marine portugaise en fut la suite. Les Hollandais, en révolte contre Philippe II, allèrent partout sur les brisées des Portugais; ils les firent chasser du Japon, leur firent perdre les Moluques, ainsi qu'une foule de possessions en Asie, et furent sur le point de leur enlever le Brésil. En 1640, le Portugal s'affranchit du joug de l'Espagne et plaça sur le trône la dynastie de Bragance, issue des anciens rois. Redevenu indépendant, le pays s'allia avec la France et fut d'abord sous l'influence de cette puissance; mais, depuis Pierre II, il pencha vers l'Angleterre, qui en 1703 consolida sa prépondérance en Portugal par le traité de Méthuen. Bientôt les Anglais eurent tout en leurs mains : industrie, agriculture, commerce, finances, politique, et réduisirent les Portugais à n'être plus que leurs facteurs. Aussi l'Angleterre défendit-elle le Portugal comme sa province contre Napoléon Ier. Elle embarqua la famille royale, l'établit au Brésil, puis ressaisit le Portugal sur les troupes françaises qui déjà l'occupaient. A la paix générale (1815), la famille royale du Portugal dut rester au Brésil. En 1820, éclata à Porto une révolution qui avait pour but de donner au Portugal un gouvernement constitutionnel. Le roi Jean VI, qui était resté au Brésil, s'empressa

de revenir à Lisbonne et accepta la constitution des Cortès, mais pour la violer bientôt après. En l'absence de Jean VI, le Brésil se proclama indépendant (1822), et se donna un empereur particulier, don Pédro, fils de Jean. La séparation du Brésil et de la métropole devint définitive quand don Pédro fut appelé au trône de Portugal, à la mort de Jean VI, en 1826. Ce prince donna cette année même une charte libérale, puis il abdiqua la couronne de Portugal en faveur de sa fille dona Maria, et ne garda pour lui que le Brésil. Don Miguel, frère cadet de don Pédro, nommé tuteur de la jeune reine, sa nièce, ne tarda pas à la dépouiller et se fit proclamer roi en 1828. Il fallut que don Pédro revînt du Brésil pour rétablir sa fille, ce qui n'eut lieu qu'en 1834, après une longue guerre civile. Le règne de dona Maria n'en fut pas moins très-agité. En 1838, les radicaux réussirent à faire adopter une constitution nouvelle, qui fut abrogée en 1842. En 1851, une révolution militaire fut opérée dans le but de réformer la charte de don Pédro, qui avait été remise en vigueur; un acte additionnel de cette charte a été en effet admis en 1852. C'est la charte de 1826 ainsi révisée qui est encore aujourd'hui la loi fondamentale du Portugal.

PORTULACÉES, s. f. plur. Bot. Famille de plantes dicotylédones, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, à tige et à rameaux diffus; à feuilles alternes, épaisses et charnues, de forme variable, sessiles ou courtement pétiolées, sans stipules; à fleurs régulières, disposées en cymes terminales ou axillaires. Elle tire son nom du genre type *portulaca* ou pourpier.

PORTULAN, s. m. Mar. Nom que l'on donnait autrefois aux cartes marines indiquant les ports de mer, les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner, les rumbs des vents, etc. | S'emploie encore aujourd'hui pour désigner un guide à l'usage des pilotes côtiers. Le *portulan* de la Méditerranée. Le *portulan* de la Manche.

PORUS. Prince indien. Il régnait à l'E. de l'Hydaspe, en 327 avant J. C. Il fut vaincu par Alexandre le Grand, qui le traita avec générosité et agrandit même ses États.

POSAGE, s. m. (rad. *poser*). Action de poser; travail et dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages. Le *posage* d'une bibliothèque, d'un billard. Le *posage* de la charpente. Le *posage* des sonnettes d'un appartement.

POSE, s. f. (du lat. *positus*, placé). Action de poser; travail pour poser les pierres, les sonnettes, les billards, les parquets, etc. Payer tant pour la taille et tant pour la *pose* des pierres. | *Pose de la première pierre*, Cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un établissement public. Assister à la *pose de la première pierre*. | Attitude d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle, etc. La *pose* d'une figure, d'un groupe. Avoir des *poses* naturelles, gracieuses. | Ce mot, presque toujours employé comme synonyme d'*attitude*, offre cependant une acception différente, en ce sens que l'*attitude*, résultant de la conformation, d'habitudes prises ou d'une disposition morale quelconque, est instinctive, irréfléchie, tandis que la *pose* est un acte de volonté. L'homme seul, ou livré à une préoccupation assez grande pour lui faire oublier ce qui l'entoure, aura une attitude. En public, dans un cercle plus ou moins nombreux, surtout s'il sait qu'on le remarque, il prendra une *pose*. C'est en ayant égard à cette distinction que l'on emploie les mots *pose*, *poser*, dans les beaux-arts, en parlant des *modèles* dont le peintre et le sculpteur règlent les positions, les *attitudes*, selon les besoins du sujet qu'ils ont à traiter. | Avantage qui consiste à placer le premier dé, au jeu de domino. A vous la *pose*.

POSÉ, ÉE, part. Mis en place. Billard *posé*. Pierre *posée*. Parquet *posé*. Je me fis un siége d'une malle *posée* à plat. (J. J. Rousseau.) | Fixe, déterminé, précisé. Comment résoudre une question si mal *posée*? | *Cela posé*, Cela étant accordé, étant supposé, étant admis. *Cela posé*, il s'ensuit... | Modeste, grave, rassis. Homme *posé*. Air *posé*. C'est une personne *posée*. Souvent les plus fous ont l'air le plus *posé*. (Destouches.) | Qui est en crédit dans la société, dans le monde. Cet homme est bien *posé*. Cet avocat est honorablement *posé*. | *Écrire à main posée*, Lentement, pour bien former ses lettres.

POSEIDON. Nom grec de Neptune. | Mois de l'année athénienne, consacré à Neptune, qui correspondait à peu près au mois d'octobre. | On écrit aussi *Posidon*.

POSÉMENT, adv. (pron. *pozéman*; rad. *poser*). Modérément, sans se presser, doucement, d'une manière posée. Parler *posément*. Écrire *posément*.

POSEN (en pol. *Poznan*). Géogr. Ville des États prussiens, jadis capitale de la Grande-Pologne, et aujourd'hui chef-lieu du grand-duché de Posen, à 255 kilom. E. de Berlin, sur la Warta; 46,000 habitants. Forteresse de premier rang. Archevêché. École des arts et métiers. Belle cathédrale. Draps, toile, tabac, vernis, armes, bijouterie, laines, etc. Commerce actif avec l'Allemagne. Jadis Posen était une ville hanséatique. | *Posen* (grand-duché de), Province de la monarchie prussienne, entre la Prusse occidentale, la Silésie, le Brandebourg et la Pologne; 237 kilom. sur environ 120; 1,500,000 habitants; chef-lieu, Posen. Cette province est divisée en deux régences, Posen, Bromberg. La première, qui est au sud, est la plus grande et la plus peuplée. Le grand-duché de Posen appartint à la Pologne jusqu'au XVIIIe siècle. Il fut enlevé à la Pologne par la Prusse, partie en 1772, au premier démembrement, partie en 1793, après le deuxième. Il fut compris en 1807 dans le grand-duché de Varsovie. En 1815, il revint à la Prusse.

POSER, v. a. (du lat. *ponere*, placer). Placer, mettre. *Poser* un chandelier sur la cheminée, le pied sur un tabouret. *Poser* un livre sur une table, un vase sur un buffet. *Poser* une statue sur un piédestal. Et *posant* sa tête sur le sein maternel, elle ne put que l'inonder de larmes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mettre dans un certain ordre, avec un certain arrangement, dans la situation convenable. *Poser* des papiers dans un secrétaire. *Poser* un meuble dans un salon. Les principes étant ainsi *posés*, je regarde comme certain que le goût donne lieu à des sensations de trois ordres différents. Nous *posons* en fait que la République sera proclamée.

Mon fils, avec respect *posez* sur cette table
De notre sainte loi le livre redoutable.
(RACINE.)

| Placer, mettre dans l'attitude la plus convenable pour l'imitation dans l'art. *Poser* un modèle. Ce vieillard *pose* les apôtres. Cette jeune fille *pose* les déesses. | *Poser la question*, La fixer, la préciser, en bien définir l'objet. Dans une discussion, le plus important est de savoir *poser la question*. | *Poser des chiffres, poser une règle*, Écrire des chiffres, écrire une règle. Dans l'addition, on *pose* les unités et l'on retient les dizaines. | Mus. *Poser la voix*, Attaquer le son avec netteté et précision. La chose la plus importante et la plus difficile pour un chanteur est de bien *poser* la voix. | T. de jeu. Jouer un dé ou un domino. C'est à vous à *poser*. | Typogr. *Poser une forme*, La dresser. | Art milit. *Poser l'arme à terre*, Mettre son arme à terre, devant soi, le bout du canon en avant. | *Poser les armes*, Mettre les armes bas, se rendre à l'ennemi. Des régiments entiers *posèrent les armes*. | Fig. *Poser les armes*, Faire la paix ou la trêve. | *Poser un corps de garde, des gardes, des sentinelles*, Les placer pour un certain temps dans quelque endroit. | V. n. Être posé, porter sur. Cette pierre *pose* à faux. Elle *pose* d'aplomb. | Fig.

Victoire aux ailes embrasées,
Couronne éclatante des rois,
Ne sont jamais sur nous *posées*
Que comme l'oiseau sur nos toits.
(V. HUGO.)

| Prendre une certaine attitude et la garder pendant quelques instants, en parlant d'une personne qui sert de modèle ou qui fait faire son portrait. *Poser* bien. *Poser* mal. *Poser* pendant une heure. | Fig. Étudier ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. Ce matamore *pose* en Achille, mais il n'effraye personne. | *Poser au livret*, Chez les doreurs, Appuyer le bord de la feuille et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli. | SE POSER, v. pron. Se mettre, se placer. Un rossignol, *se posant* sur la plus haute branche d'un ormeau, nous ravissait par ses chants mélodieux. (Chateaubriand.) | Se faire une position dans le monde. Cet intrigant est parvenu à *se poser*. | Se créer un rôle quelconque. *Se poser* en redresseur de torts est parfois ridicule. *Se poser* en don Quichotte.

POSEUR, EUSE, s. Fam. Celui, celle qui a l'habitude d'étudier ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. Quel *poseur*! Cette femme est une *poseuse*. En général, on déteste les *poseurs*. | S. m. Celui qui, dans la construction d'un bâtiment, pose les pierres, les met ou les fait mettre en place. | Ouvrier qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit. *Poseur* de billard. *Poseur* de parquet. *Poseur* de sonnettes.

POSIDONIUS. Philosophe stoïcien, né vers 133 avant J. C. à Apamée, en Syrie, mort en 49. Il voyagea en Espagne, en Italie, en Sicile, en Dalmatie, en Illyrie, dans la Gaule Narbonnaise et en Ligurie; se fixa vers 102 à Rhodes, où il se fit recevoir citoyen, y ouvrit une école et professa avec un tel éclat que les étrangers les plus distingués venaient l'écouter: il compta dans le nombre Pompée et Cicéron. Versé dans les mathématiques, la physique et l'astronomie, aussi bien que dans la philosophie, Posidonius tenta de mesurer la circonférence de la terre, la hauteur de l'atmosphère et la distance des astres. Il remarqua le rapport des marées avec les positions de la lune et soupçonna qu'elles sont un effet du mouvement de cet astre. Il avait composé plusieurs ouvrages, entre autres des traités sur la *Divination*, sur le *Destin*, sur la *Nature des Dieux* que Cicéron a imités, mais qui ne nous sont pas parvenus. Il avait aussi écrit sur l'histoire des ouvrages qui sont également perdus.

POSITIF, IVE, adj. (du lat. *positivus*; rad. *positus*, placé). Certain, constant, assuré. Fait *positif*. Preuves *positives*. Chose *positive*. Nouvelles *positives*. | Synonyme de *matériel*, en parlant des avantages, des commodités de la vie. La vie *positive* éteint souvent chez l'homme le foyer des hautes aspirations, pour le fixer dans les banalités des préoccupations vulgaires. | *Esprit positif*, Esprit qui aime l'exactitude, qui recherche la certitude, la justesse. | *C'est un homme positif*, C'est un homme dont les idées sont certaines, précises, actuelles, arrêtées. | Se dit par opposition à *négatif*. Louer quelqu'un en disant qu'il ne fait point de mal, c'est faire de lui une louange *négative*, mais non une louange *positive*. (Boiste.) | Il s'oppose à *arbitraire*. Ce livre offre des beautés *positives*. | Absol. Il n'y a d'ordre *positif* que dans l'application complète et intégrale des principes démocratiques. | Il s'oppose à *naturel*. Loi *positive*. Droit *positif*. | Algèb. *Quantités positives*, Quantités précédées du signe de l'addition. | *Philosophie positive*, Système philosophique qui n'admet aucun principe qui ne soit démontré rigoureusement et appuyé sur les faits, sans plus d'extension ou de généralité que ceux-ci n'en contiennent. Auguste Comte et Littré sont les deux grands propagateurs de ce système. | Phys. Se dit par opposition à *négatif*, de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé. Dans l'hypothèse de Franklin, qui n'admettait qu'un seul fluide électrique, on disait qu'un corps passait *à l'état positif* quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement. Quand, au lieu d'être en excès, le fluide électrique était en défaut, le corps était dit *à l'état négatif*. On distingue de même dans la pile galvanique un *pôle positif* (zinc) et un *pôle négatif* (cuivre). V. ÉLECTRICITÉ et PILE. | S. m. Chose certaine, incontestable. | Ce qui est réel, solide, par opposition à ce qui est chimérique, sans fondement. | Famil. Ce qui constitue les avantages matériels et pécuniaires de la vie. Tenir au *positif*. | Gramm. Premier degré de signification dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent la comparaison. Le degré qui ne fait que qualifier ou modifier. Il y a trois degrés dans la plupart des adjectifs: le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*. | Petit buffet d'orgue au devant du grand orgue. Jouer sur le *positif*.

POSITION, s. f. (pron. *pozision*; du lat. *positio*; rad. *positus*, placé). Point où un lieu est placé. La *position* d'une ville, d'une forteresse. L'élévation du pôle dépend de la *position* de la sphère. Une *position* si favorable à la piraterie a tourné les vues des habitants vers la course. (Raynal.) | Terrain choisi pour y placer un corps de troupes. Choisir une *position* forte, favorable. Changer de *position*. Prendre *position* sur une éminence. | Attitude dans les exercices du corps. La *position* du soldat sans armes. Être gêné, emprunté dans sa *position*. | Fig. État heureux ou malheureux dans lequel on se trouve; circonstance, conjecture. *Position* précaire, critique, heureuse, embarrassante. La meilleure *position* dans la vie est d'avoir son corps en santé et son âme en repos. Vous conviendrez que je suis dans une *position* gênante. (Voltaire.) | Attitude, posture, des figures d'un tableau. Cette figure est belle de draperie, de *position* et de caractère. (Diderot.) | Chorégr. Manière de poser ses pieds l'un par rapport à l'autre. Première, seconde, troisième, quatrième *position*. | Endroit où la main se pose, sur le manche d'un instrument à cordes, selon le ton dans lequel on joue. Dans l'étude du violon, on compte six *positions*. | *Syllabe longue par position*, Syllabe qui, étant ordinairement brève, devient longue parce que la dernière lettre de cette syllabe est une consonne et la première lettre de la syllabe suivante est aussi une consonne. | Assiette du cavalier, manière dont il est placé à cheval. Avoir une belle *position*, une *position* ferme à cheval. | Astron. *Angle de position*, Celui que forment, au centre d'un astre, le cercle de la déclinaison et le cercle de latitude. | *Géométrie de position*, Partie de la géométrie qui envisage et déter-

mine la situation d'un corps dans l'espace. | *Donnée de position*, Plan, ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue. | Arithm. *Règle de fausse position*, Règle par laquelle une opération faite par des nombres supposés conduit, avec le secours des proportions, à la connaissance du nombre cherché.

POSITIVEMENT, adv. (pron. *pozitiveman*). D'une manière positive, certainement, précisément, expressément. Affirmer, soutenir, nier *positivement*. Je soutiens *positivement* que cela est exécrable. | *Corps électrisé positivement*, Se dit, dans le système de Franklin, d'un corps qui, par son passage à l'état d'électricité, reçoit du dehors une quantité de fluide qui s'ajoute à sa quantité naturelle.

POSITIVISME, s. m. Système de philosophie positive. | Se dit pour Égoïsme, matérialisme. Si c'est folie de vivre dans le pays des rêves, c'est monstruosité d'étouffer son âme dans l'atmosphère du *positivisme* et dans le culte des intérêts matériels. Le *positivisme* a tué le génie de l'artiste.

POSITIVISTE, adj. et s. Partisan, sectateur du positivisme, de la philosophie positive. Les *positivistes*. Les philosophes *positivistes*. | Égoïste, matérialiste. Les *positivistes* doivent être châtiés de leur absence d'idéal par un ennui permanent et vulgaire.

POSITIVITÉ, s. f. (du lat. *positivus*, positif). Physiq. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSOIR, s. m. Technol. Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flans entre les deux coins pour les frapper.

POSPOLITE, s. f. Nom que l'on donnait, dans l'ancien royaume de Pologne, à la levée en masse de toute la noblesse. Elle pouvait fournir une armée de 200,000 hommes.

POSSÉDÉ, ÉE, part. Qui est dans la possession de. Tu ne posséderas pas les choses qui sauraient être *possédées*, et tu perdras ta vie qui t'appartient. (Senancourt.) | *Un homme possédé du démon*, Un homme du corps duquel le démon s'est emparé. | Fig. *Être possédé du démon de l'orgueil, de l'ambition, de la colère*, etc. Porter à l'excès l'orgueil, l'ambition, la colère. | S. Démoniaque, énergumène. Ainsi qu'un *possédé* que le prêtre exorcise. (Rabou.) Avec les superstitions s'en vont les *possédés*. Les *possédées* de Loudun. | *Se démener comme un possédé*, Se tourmenter beaucoup, s'agiter à l'excès. Autrefois il se trouvait nombre de gens qui s'étaient persuadés que le démon s'était emparé d'eux, et il s'est rencontré des juges, des prêtres, des moines pour les condamner et les faire brûler.

POSSÉDER, v. a. (du lat. *possidere*; fait de *pos*, qui peut; *sedere*, s'asseoir, se fixer). Avoir en sa propriété. *Posséder* un champ, un jardin, une vigne. *Posséder* de grands biens, de vastes domaines. *Posséder* un trésor. Qui vit content de rien *possède* toutes choses. (Boileau.) Cette ville *possède* un riche territoire. (Barthélemy.) On ne s'approprie les choses qu'on *possède* que par leur emploi. (J. J. Rousseau.) | Par extens. *Posséder* des emplois, des dignités, des titres, des honneurs. *Possédez* les grandeurs sans qu'elles vous *possèdent*. (Corneille.) | Absol. Les gens qui ne *possèdent* pas sont en bien plus grand nombre que ceux qui *possèdent*. | *Posséder une femme*, Jouir de ses faveurs. Pauline, je verrai qu'un autre vous *possède*. (Corneille.) | *Posséder quelqu'un*, L'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence. Nous aurons le bonheur de *posséder* pendant quelques jours un excellent ami. | Connaître à fond. *Posséder* les sciences, les lettres, les arts. *Posséder* les philosophes allemands. *Posséder* son état, son métier. *Posséder* la peinture, la musique. *Posséder* les mathématiques, les sciences naturelles. Pour bien écrire, il faut *posséder* pleinement son sujet. (Buffon.) | Se dit des passions, des sentiments qui s'emparent de l'âme, la maîtrisent, l'agitent. Ne permettez pas que l'erreur et la vanité vous *possèdent*. Cette passion rend malheureux ceux qu'elle *possède*. (Massillon.) | SE POSSÉDER, v. pron. Être maître de soi, de son esprit, de ses passions, de ses mouvements, de toute sa personne. Qui sait *se posséder* peut commander au monde. (Voltaire.) Je *me possède*, je reste calme.

POSSESSEUR, EUSE, s. (du lat. *possessor*; formé de *possidere*, posséder). Celui, celle qui possède un bien, un héritage. *Possesseur* légitime. *Possesseur* de fait, de droit. *Possesseur* d'un château, d'une ferme, d'une maison. Il dispose de tout en juste *possesseur*. La *possesseuse* d'un héritage peut tester.

> Néron n'est pas encor tranquille *possesseur*
> De l'ingrate qu'il aime au mépris de ma sœur.
> (RACINE.)

| *Possesseur pacifique*, Celui qui n'est point troublé dans sa possession. | Adject. Être *possesseur* d'une paisible retraite, d'un chalet. *Possesseuse* d'une maison.

POSSESSIBLE, adj. Qui peut être possédé.

POSSESSIF, adj. (du lat. *possessivus*; formé de *possidere*, posséder). Gramm. Qui marque possession. Les mots *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, nos, vos, leur, leurs*, sont des adjectifs déterminatifs. Mais ils expriment en outre une idée accessoire, celle de possession; aussi les grammairiens les appellent-ils adjectifs *possessifs*. Les pronoms *possessifs* sont ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur, la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur*.

> Du Dieu que nous servons connais la différence :
> *Le tien* t'a commandé le meurtre et la vengeance,
> Et *le mien*, quand ton bras vient de m'assassiner,
> M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

| Les pronoms possessifs sont employés substantivement au masculin pluriel seulement quand on parle des personnes qui nous sont attachées par les liens du sang ou de l'amitié, ou qui sont sous notre dépendance. C'est à nous de payer pour le crime des *nôtres*. (Racine.) | Dans les langues de la famille latine, les *adjectifs possessifs* indiquent le genre de la chose possédée; en anglais, ils marquent le genre de la personne qui possède, et dans les langues germaniques, ils indiquent à la fois ces deux rapports. | Dans la langue sanscrite, Adjectif formé des pronoms personnels.

POSSESSION, s. f. (du lat. *possessio*; dérivé de *possidere*, posséder). Jouissance d'un bien quelconque. La *possession* d'une terre. La *possession* d'une maison. L'usage seulement fait la *possession*. (La Fontaine.) | On dit aussi par ellipse de l'article : *Prendre possession, Être en possession, Rester en possession d'une chose*. La science doit avoir de grands ménagements avec l'ignorance, qui est sa sœur aînée, et qu'elle trouve toujours en *possession*. (Fontenelle.) Venez *prendre possession* d'un lieu fait pour servir d'asile à l'amour et à l'innocence. (J. J. Rousseau.) | La chose même qui est possédée. La création tout entière est la *possession* du poète. | Il se dit quelquefois absolument, et dans un sens particulier, de la jouissance de certains plaisirs, de certaines choses que l'on a recherchés longtemps et avec ardeur. Le plaisir de la *possession* s'use avec elle. (J. J. Rousseau.) | Dans ce sens, il se dit des personnes. L'idéal s'évanouit après la *possession* de l'objet aimé. | Jurispr. Action ou droit de posséder à titre de propriétaire. | *Possession de fait*, Action de détenir une chose, sans avoir l'intention de se l'approprier. | *Possession naturelle*, Celle qui repose sur le fait. La *possession naturelle* devient légale par la prescription, lorsqu'elle est continue, publique et non équivoque. | *Possession précaire*, Celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire. | *Possession d'état*, Réunion de faits qui indique le rapport de filiation ou de parenté entre un individu et la famille à laquelle il prétend appartenir. Dans certains cas, on peut, à défaut d'acte de naissance, invoquer la *possession d'état*. | État d'un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps. Cette superstition a donné lieu à une foule d'erreurs qui blessent les mœurs. On connaît les aberrations scandaleuses de Molinos, qui, sous prétexte de *possession*, supprimait le libre arbitre au profit de la licence. | Au f. pl., Fonds de terre, colonie. Les *possessions* anglaises dans les Indes. Les *possessions* françaises en Afrique. Les *possessions* russes en Asie sont considérables.

POSSESSIONNEL, ELLE, adj. Qui marque la possession, par où l'on manifeste son droit de possession. Acte *possessionnel*.

POSSESSOIRE, adj. (du lat. *possessorius*; rad. *possidere*, posséder). Jurispr. Qui est relatif à la possession. | *Action possessoire*, Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. Intenter une *action possessoire*. Se pourvoir par l'*action possessoire*.

POSSESSOIRE, s. m. Possession, droit de posséder. | Action personnelle qui a pour objet la possession d'un héritage, ou d'un droit réel ou mobilier, soit qu'on n'en jouisse pas, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Dans le premier cas, l'action prend le nom spécial de *réintégrante*, dans le second celui de *complainte*. Se pourvoir au *possessoire*. Passer au *possessoire*. Gagner le *possessoire*. | *Adjuger le possessoire*, Adjuger la pleine et entière possession d'un bien, d'une propriété.

POSSESSOIREMENT, adv. Jurispr. D'une manière possessoire. | *Agir possessoirement*, Agir au possessoire. L'avoué voulut agir *possessoirement*.

POSSIBILITÉ, s. f. (du lat. *possibilitas*, même sens; rad. *posse*, pouvoir). Qualité de ce qui est possible. La *possibilité* d'un fait, d'un événement. La *possibilité* d'une chose, d'un fait n'est pas une preuve de son existence. (Laveaux.)

POSSIBLE, adj. (du lat. *possibilis*, même sens; rad. *posse*, pouvoir). Qui se peut, qui peut être, qui peut se faire, qui peut arriver. Cela est *possible*. Chose *possible*. Si nous voulons aller plus avant, nous voilà dans le vaste royaume des choses *possibles*. (Voltaire.) La nature a tout fait le mieux qu'il était *possible*, mais nous voulons faire encore mieux, et nous gâtons tout. (J. J. Rousseau.) | Absol. Me dit-on vrai, madame, et serait-il *possible*? (Corneille.) | Philos. *Les êtres possibles*, Les êtres dont l'existence est contingente, qui pourront être, comme ils pourront n'être pas, par opposition à *être nécessaire*, Dieu, qu'on ne peut supposer n'être pas. | Ordinairement le mot *possible* prend le signe du pluriel lorsqu'il se rapporte à un mot pluriel. Faisons d'abord respecter notre malheur, car de toutes les calamités *possibles*, la plus insoutenable est le malheur méprisé. (Ségur.) Mais lorsque *possible* est l'élément d'une proposition elliptique, il reste invariable. Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes *possible*. (Fontenelle.) | Par ellipse, on dit *le mieux possible, le plus tôt possible*, c'est-à-dire, Faites le mieux, le plus tôt *qu'il vous sera possible*. | S. m. Ce qui est possible, tout ce qu'on peut. Il faut faire tout son *possible* pour s'élever constamment vers le juste et le vrai. Est-il raisonnable de commencer par l'idée du *possible* pour venir à celle de l'existence. (Condillac). | *Au possible*, Autant que possible, au dernier degré, extrêmement, beaucoup. Être menteur *au possible*. Il est gascon *au possible*.

POSTABDOMEN, s. m. (pr. *postabdomène*; du lat. *post*, après; *abdomen*, abdomen). Zool. Ensemble de cinq segments postérieurs de l'abdomen des insectes hexapodes. | La queue des crustacés qui y correspond. | Partie postérieure du corps des trilobites. Le *postabdomen*.

POSTAL, ALE, adj. Qui concerne les postes aux lettres. Droit *postal*. Taxe *postale*. Route *postale*. | *Convention postale*, Accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres.

POSTCOMMUNION, s. f. (du lat. *post*, après; *communio*, communion). Liturg. Oraison que le prêtre récite ou chante à la messe après la prière appelée *communion*.

POSTCOSTAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après; *costa*, côte). Anat. Qui est situé après une côte. Muscles *postcostaux*. | *Nervure postcostale*, Seconde principale nervure de l'aile des insectes.

POSTDATE, s. f. (du lat. *post*, après, et du fr. *date*). Date postérieure à la vraie date. La *postdate* d'un acte, d'une lettre.

POSTDATER, v. a. Dater une lettre, un acte, d'un temps postérieur à celui où cette lettre a été écrite, où cet acte a été fait.

POSTDILUVIEN, IENNE, adj. (du lat. *post*, après; *diluvium*, déluge). Qui est postérieur au déluge. Temps *postdiluviens*. Une époque *postdiluvienne*. | Géol. *Terrains postdiluviens*, Terrains de transport et d'alluvion, qui sont postérieurs à la grande catastrophe hypothétique du déluge.

POSTDORSAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé en arrière du dos. Muscles *postdorsaux*. | Conchyl. Se dit du crochet d'une valve de coquille bivalve, quand il est plus en arrière qu'en avant, dans la longueur du bord postérieur de la coquille.

POSTE, s. f. (du lat. *positus*, placé). Relais de chevaux établi de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment. Des chevaux de *poste*. Une chaise de *poste*. Les chemins de fer ont fait tomber presque partout les lignes de *postes*. | Maison où les voyageurs trouvent des chevaux de poste. Trouver de bons chevaux à la *poste*. | Manière de voyager avec des chevaux de poste. Prendre la *poste*. Aller en *poste*. Son mari est un personnage tout à fait fantastique; il ressemble à ce troisième cheval que l'on paye toujours en courant la *poste*, et qu'on n'aperçoit jamais. (Balzac.) Il a pris la *poste* ce matin.

> L'empesé magistrat, le financier sauvage,
> La prude aux yeux dévots, la coquette volage,
> Vont en *poste* à Versaille essuyer des mépris
> Qu'ils reviennent soudain rendre en *poste* à Paris.
> (VOLTAIRE.)

| Fig. *Courir la poste, aller la poste, aller un train de poste*, Aller très-vite. L'intrigue *court* toujours *la poste*. | *Maître, maîtresse de poste*, Celui, celle qui a le privilége de tenir les maisons de poste. | Établissement formé et dirigé par le gouvernement pour le transport des lettres et des imprimés dans

toute l'étendue de la France, des colonies, et dans l'intérieur des États étrangers. La direction générale des *postes*. Le directeur général des *postes*. La *poste* est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les absents par elle deviennent présents; elle est la consolation de la vie. (Voltaire.) Les *postes* sont le grand chemin de la communication intellectuelle entre les hommes. (H. Celliez.) | *Grande poste*, Celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. | *Petite poste*, Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue. | Courrier qui porte les lettres. La *poste* vient d'arriver. La *poste* devrait être partie. | *Poste restante*, Mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que la personne destinataire vienne elle-même la réclamer. | Bureau où l'on distribue les lettres. La *poste* aux lettres. Jeter une lettre à la *poste*. | Le fondateur de l'administration des postes, Louis XI, ordonnait l'ouverture des correspondances transportées par ses courriers, et Richelieu établit ce qu'on appela le *cabinet noir*, pour amollir la cire et surprendre le secret des lettres particulières. Plus tard on chercha dans les correspondances privées des anecdotes propres à amuser la vieillesse ennuyée de Louis XV. Vainement l'Assemblée constituante déclara, par la loi du 14 août 1790, le secret des lettres inviolable; le cabinet noir fut rétabli sous l'Empire, et aboli, légalement du moins, sous Charles X. L'inviolabilité du secret des lettres est écrite aujourd'hui dans les lois et plus encore dans l'opinion publique; et les gouvernements violateurs du secret des lettres sont flétris et exécrés. | Mesure de France, fixée à 2 lieues (8 kilom.). Courir deux *postes*, trois *postes* sur le même cheval. | Mar. *Poste aux choux*, Se dit, par plaisanterie, du petit canot qui va chercher les provisions pendant le séjour du navire sur une rade.

POSTE, s. f. Petite balle de plomb dont on charge une arme à feu. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Charger une carabine d'une douzaine de *postes*.

POSTE, s. m. (du lat. *positus*, placé). Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef. *Poste* avancé. *Poste* dangereux. Garder son *poste*. Je défendais mon *poste*; il l'a soudain forcé. (Corneille.) Toute sentinelle qui devant l'ennemi abandonne son *poste* sans ordre est punie de mort. (Sicard.) | Lieu où l'on a placé des troupes ou qui est propre à en recevoir. Forcer les ennemis dans leur *poste*. L'avantage du *poste* qu'il avait choisi rendait la victoire sûre. (Raynal.) Dans les villes de guerre et dans celles de garnison, on place autant de *postes* qu'il y a d'établissements à garder. (Sicard.) | Corps de garde. Le *poste* de l'état-major. Visiter les *postes*. Être conduit au *poste*. | Soldats mis à un poste. Un *poste* d'infanterie. Un *poste* de cavalerie. Doubler les *postes*. | *Poste d'honneur*, Celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc. | Par extens. Emploi, fonction. *Poste* élevé, considérable, honorable. Mériter, désirer un meilleur *poste*. Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers *postes*? (Massillon.) Avec l'esprit que je te vois, tu ne manqueras pas de trouver un bon *poste*. (Le Sage.) | *A poste fixe*, A demeure. Être *à poste fixe* dans un lieu. | Lieu où le devoir exige que l'on soit. Que chaque citoyen soit à son *poste* et veille au salut commun.

POSTELS, s. m. pl. Manuf. Nom donné aux chardons les plus forts, après ceux qui n'ont pas encore servi.

POSTER, v. a. (rad. *poste*, lieu où l'on est placé). Placer dans un poste ou dans un endroit quelconque. *Poster* des tireurs pour le loup. *Poster* un chasseur à l'affût. | Placer quelqu'un ou quelque corps dans un lieu, afin qu'il garde le poste où on l'a mis, ou qu'il y observe ce qui se passe, ou qu'il puisse y combattre avec avantage. *Poster* une sentinelle. *Poster* avantageusement des troupes. On *posta* ce régiment sur une éminence. | SE POSTER, v. pr. Se placer, se mettre dans un lieu pour observer, pour attendre. *Se poster* sur une montagne, sur une butte. | Prendre position. *Se poster* derrière un bois, le long d'un fleuve.

POSTÉRIEUR, IEURE, adj. (du lat. *posterior*). Qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps. Époque *postérieure*. Date *postérieure*. | Qui est derrière par rapport à la situation. La partie *postérieure* du corps. La partie *postérieure* de la tête. Dans plusieurs mammifères, les extrémités antérieures sont plus grandes que les *postérieures*. (Lacépède.) | Bot. *Anthères postérieures*, Celles qui sont dirigées en dehors, du côté de la corolle. On les appelle aussi *Anthères externes*. | S. m. Famil. Le derrière, les fesses. Tomber sur son *postérieur*.

POSTÉRIEUREMENT, adv. (pron. *postérieureman*). Après, dans un temps postérieur. Cela est arrivé *postérieurement*. Cela fut fait *postérieurement* à son entrée en fonction.

POSTERIORI (A), loc. adv. (rad. lat. *posterior*, postérieur). Logiq. Se dit de ce qui suit, de ce qui est postérieur, d'après la conséquence, d'après les suites. Raisonner *à posteriori*. Prouver *à posteriori*. Se dit par opposition à *à priori*.

POSTÉRIORITÉ, s. f. (du lat. *posterior*, qui vient après). État d'une chose postérieure à une autre. *Postériorité* de temps. *Postériorité* de date, d'hypothèque. Il est opposé à *Priorité*.

POSTÉRITÉ, s. f. (du lat. *posteritas*; rad. *posteri*, les derniers). Suite de ceux qui descendent d'une même origine. La *postérité* d'Adam. La *postérité* de Jacob. Mourir sans *postérité*. Laisser une nombreuse *postérité*. Ces biens ne passeront point à votre *postérité*. (Massillon.) | Se dit aussi généralement de tous ceux qui viendront après ceux qui vivent; nos successeurs, nos descendants, nos neveux, l'avenir. *Postérité* sévère, reconnaissante. Transmettre son nom à la *postérité*. Vous devez un exemple à la *postérité*. (Corneille.) La *postérité* est une idole imaginaire à laquelle les fanatiques amants de la gloire sacrifient les générations présentes. (Bossuet.) Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la *postérité*. (Marivaux.) Il n'y a que la gloire véritable qui ne se vend ni ne s'achète; et celle-là, c'est la *postérité* qui la donne. (Viennet.) Écrivons pour la *postérité*.

POSTES, s. m. pl. Ornements de sculpture, plats, en manière d'enroulements, ainsi nommés parce qu'ils semblent courir l'un après l'autre.

POST-FACE, s. f. Avertissement placé à la fin d'un livre. La préface et la *post-face* d'un livre.

POST-FOURCHE, s. f. (du lat. *post*, après; *furca*, fourche). Zool. Saillie qui se termine par trois branches figurant la lettre Y, et formant avec l'endosternum un angle aigu auquel se fixent les muscles moteurs des pattes de derrière.

POSTHUME, adj. (du lat. *post*, après; *humatum*, mis en terre; sous-entendu *patrem*, père). Qui est né après la mort du père. Enfant *posthume*. Fils *posthume*. Fille *posthume*. L'enfant *posthume* n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle de trois cents jours après la mort du père. | *Œuvre posthume*, Ouvrage publié pour la première fois après la mort de l'auteur. Les Mémoires de Chateaubriand sont des *œuvres posthumes*. | Par extens. *Honneurs posthumes*, Honneurs rendus après la mort. | S. Enfant né après la mort du père. Accoucher d'un *posthume*. Deux ans encore après j'accouchai d'un *posthume*. (Regnard.)

POSTICHE, adj. (du lat. *posticus*; rad. *post*, après). Fait et ajouté après coup. Des ornements *postiches*. | Se dit aussi des choses artificielles que l'on emploie pour tenir la place de certaines choses naturelles. Barbe *postiche*. Cheveux *postiches*. Atours *postiches*. | Fig. Qui est feint et déguisé. Se parer d'une vertu *postiche*. | Se dit, dans l'art militaire, d'un homme qui tient momentanément la place d'un autre. Caporal *postiche*.

POSTILLON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *poste*). Celui qui conduit les personnes qui courent la poste. Un excellent *postillon*. Un mauvais *postillon*. Payer le *postillon*. | Domestique qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage où qui mène les chevaux attelés à une voiture. Le *postillon* d'une voiture, d'une diligence. | Au trictrac, au piquet à écrire, Chacune des marques qu'un joueur fait par delà la moitié du nombre de marques dont on est convenu pour la partie. Avoir un *postillon*. Donner deux *postillons*. | Carte percée, dans laquelle on fait passer la ficelle du cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine.

POST-OPINANT, ANTE, adj. Qui opine après les autres. | Substantiv. Le *post-opinant*.

POST-PECTORAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après; *pectus, pectoris*, poitrine). Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine. | Entom. *Pattes post-pectorales*, Pattes postérieures des insectes, parce qu'elles s'insèrent à l'arrière-poitrine.

POSTPOSITIF, IVE, adj. (du lat. *post*, après; *positus*, placé). Gramm. Se dit de certains adverbes qui se placent toujours après le mot qu'ils affectent. Particules *postpositives*.

POSTPOSITION, s. f. Gramm. Condition des mots postpositifs. | Pathol. État d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde.

POSTRIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *postridies*, lendemain). Qui appartient au lendemain. | Antiq. rom. *Jour postridien*, Lendemain des calendes, des ides ou des nones de chaque mois. Les jours *postridiens* étaient tous comptés comme néfastes.

POSTSCÉNIUM, s. m. (pron. *postséniome*; du lat. *post*, après, derrière; *scena*, scène). Antiq. La partie du théâtre qui était derrière la scène, et où les acteurs attendaient le moment de paraître.

POST-SCRIPTUM, s. m. (pron. *post-scriptome*; du lat. *post*, après; *scriptum*, écrit). Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature. Il s'indique par ces deux initiales : P. S. Mettre un *post-scriptum*. Mettre des *post-scriptum*. Oublier de lire le *post-scriptum*. Dans un *post-scriptum*, Virginie recommandait particulièrement à Paul deux espèces de graines. (Bern. de Saint-Pierre.)

POSTSCUTELLUM, s. m. (du lat. *post*, après; *scutellum*, petit écusson). Entom. La quatrième pièce postérieure de l'écusson des insectes, qui presque toujours est entièrement cachée dans l'intérieur du thorax.

POSTULANT, ANTE, adj. et s. Se dit de celui, de celle qui postule, qui sollicite une place, un emploi, qui se met sur les rangs pour l'obtenir. Il y a vingt *postulants* pour un emploi. Les *postulantes* affluaient à l'Opéra. | Celui, celle qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse.

POSTULAT, s. m. (du lat. *postulatus*; fait de *postulare*, demander). Philos. Ce que l'on demande à son adversaire, au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. Dans la philosophie kantiste, on exige la reconnaissance préalable de trois axiomes : le *postulat* de la liberté, le *postulat* de l'immortalité de l'âme, le *postulat* de l'existence de Dieu. | Géom. Demande d'un premier principe, pour établir une démonstration.

POSTULATION, s. f. (pron. *postulasion*; du lat. *postulatio*; rad. *postulare*, demander). T. de prat. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédure dans une affaire.

POSTULÉ, ÉE, part. Demandé avec instance. Emploi *postulé*. Place *postulée*.

POSTULER, v. a. (du lat. *postulare*, même signif.). Demander avec instance une place, un emploi; se mettre sur les rangs pour obtenir une place. *Postuler* un emploi. *Postuler* son admission, sa réception dans une compagnie. | V. n. T. de prat. Occuper pour une partie, faire tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction de l'affaire. Cet avoué *postule* pour moi.

POSTURE, s. f. (du lat. *positura*; rad. *positus*, posé). Situation où se tient le corps; manière de se tenir. *Posture* commode, naturelle. *Posture* contrainte, indécente. Prendre, affecter une *posture* extravagante, grotesque. | État, situation où l'on est par rapport à la fortune. Être en mauvaise *posture* auprès du chef de l'État. | Certaines gravures qui représentent des personnages dans une suite d'attitudes. Les *postures* de Callot.

POT, s. m. (pron. *po*; du lat. *potus*, boisson, le contenu pris pour le contenant). Vase de terre ou de métal qui est un des plus communs ustensiles de ménage. *Pot* de terre, de grès, de porcelaine. *Pot* d'étain. *Pot* à anses. *Pot* sans anses. Le fond du *pot*. | Fig. La raison est un *pot* à deux anses qu'on peut saisir à droite ou à gauche. (Montaigne.) | *Bête comme un pot*, Très-stupide. | *Sourd comme un pot*, Tout à fait sourd. | Particul. Vase pour mettre quelque liquide. *Pot* au lait. *Pot* à boire. *Pot* à bière. Perrette, sur sa tête, ayant un *pot* au lait. (La Fontaine.) La belle avait des *pots* en porcelaine.

Sur le dos des gens du village,
Après boire il cassait les *pots*.
(BÉRANGER.)

| *Pot à fleurs*, Pot dans lequel on met des fleurs. | Ce que contient un pot. Un *pot* de lait. Boire un *pot* de vin, un *pot* de cidre. Je préfère une branche de lilas à un *pot* de giroflée. (Bern. de Saint-Pierre.) | Marmite où l'on met à bouillir les viandes pour le potage. Mettre le *pot* au feu. Faire bouillir le *pot*. Saler, écumer le *pot*. Henri IV voulait que tous les paysans de France et de Navarre pussent mettre la poule au *pot* le dimanche; ce qui ne l'empêchait pas de piller et tondre le pauvre peuple. | *Cuiller à pot*, Grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre le bouillon dans le pot. | *La fortune du pot*, L'ordinaire pour le dîner de la famille. Nous dînerons à *la fortune du pot*. | Fig. *Tourner autour du pot*, User de détours, de circonlocutions oiseuses, au lieu d'aller au fait, au but. Expliquez-vous clairement, sans *tourner autour du pot*. | *Voix de pot cassé*, Voix fatiguée et sourde. | *Pot aux roses*, Mystère d'une intrigue. La rose, dans l'antiquité, était regardée comme le symbole de la discrétion. Nos bons aïeux n'avaient pas perdu cette tradition mythologique, qu'ils rendaient plus naïve encore, en exposant sur la table un vase de roses sous un couvercle; et de là vient la locution : *Découvrir le pot aux roses*. | *Payer les pots cassés*, Payer les frais, le

dommage qui a été fait. | Prov. *C'est le pot de terre contre le pot de fer*, C'est le faible luttant contre le fort; c'est l'homme sans appui ayant un démêlé avec l'homme puissant. | Ancienne mesure de deux pintes. Un *pot* de vin. | Unité de mesure pour les liquides, employée dans quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne. | Mar. *Pot à brai*, Chaudière en fer battu pour chauffer le brai. | *Pot de pompe*, Piston à soupape. | Technol. *Pot à cueillir*, Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. | *Pot à feu*, Pot de fer rempli d'artifice, et dont on se sert dans les siéges. | Gros lampion, fallot. | Autrefois, Casque, coiffure d'un homme de guerre. Mettre le *pot* en tête. | Adjectiv. Il se dit de diverses sortes de papier. Papier *pot*.

POTABLE, adj. (du lat. *potabilis*; rad. *potare*, boire). Qui peut se boire, qu'on peut boire sans répugnance. Cette eau n'est pas *potable*. | En parlant de vin, Passable, de médiocre qualité. Ce vin n'est pas excellent; mais il est *potable*. | Rendu liquide, de manière à pouvoir être bu. Les alchimistes ont longtemps poursuivi le secret de l'or *potable*.

POTAGE, s. m. (du lat. *potagium*; rad. *potus*, boisson, ou *potare*, boire). Aliment fait de bouillon dans lequel on a mis des tranches de pain ou des farineux. *Potage* gras. *Potage* maigre. *Potage* au sagou, au tapioca, au vermicelle, au riz. *Potage* au lait. *Potage* aux herbes, aux choux, etc. Le *potage* est la première consolation de l'estomac besogneux. (Brillat-Savarin.) On ne mange nulle part d'aussi bon *potage* qu'en France. (Id.) | Famil. *Pour tout potage*, Pour toute chose. Je n'ai retiré que trente francs *pour tout potage* d'une entreprise qui promettait de gros bénéfices.

POTAGER, ÈRE, adj. Qui a rapport au potage. | Où l'on cultive des plantes pour le potage. Jardin *potager*. | Que l'on cultive dans un potager. Plantes *potagères*. | S. m. Fourneau de cuisine où l'on dresse des potages, etc. Les réchauds d'un *potager*. | Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte le repas à des ouvriers. | Jardin où l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. Beau *potager*. Vaste *potager*. Les arbres d'un *potager*. | Les conditions nécessaires pour l'établissement d'un potager productif sont une exposition convenable, au levant, par exemple; des eaux abondantes et faciles à distribuer; une terre meuble et profonde; avec ces éléments, un jardin doit toujours produire en abondance des légumes de belle qualité; si l'un des trois manque, la culture est ingrate et ruineuse. Mon *potager* est bien exposé.

POTAGISTE, s. Cuisinier, cuisinière qui s'entend à faire un bon potage. C'est un excellent *potagiste*. Tous ceux qui s'asseyent à ma table vous proclament *potagiste* de premier ordre. (Brillat-Savarin.) Babet est une excellente *potagiste*.

POTAMIDE, adj. et s. f. (du gr. πόταμος, fleuve). Mythol. Se dit des nymphes des fleuves et des rivières. | Erpét. Espèce de tortue fluviatile. Dans ce sens, on dit aussi *Potamite*.

POTAMOGRAPHE, s. (pron. *potamografe*; du gr. πόταμος, fleuve; γράφειν, décrire). Auteur d'une potamographie.

POTAMOGRAPHIE, s. f. Description des fleuves, de leurs bassins.

POTAMOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la potamographie. Études *potamographiques*. | Qui enseigne la géographie en considérant le cours des fleuves et la configuration de leurs bassins. Méthode *potamographique*.

POTASSE, s. f. (du holland. *potasche*, cendre de pot, parce qu'on mettait jadis la potasse dans des petits pots pour la conserver et la transporter). Chim. Alcali blanc, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique, et attirant promptement l'humidité de l'air. On l'appelle aussi *potasse caustique*, *protoxyde de potassium*, etc. On l'obtient en faisant bouillir convenablement, dans beaucoup d'eau, la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée. La potasse du commerce, désignée sous les noms de *potasse de Russie*, *d'Amérique*, *de Trèves*, *de Dantzick*, *des Vosges*, de *potasse perlasse*, se trouve combinée en grande partie avec l'acide carbonique. Pour l'obtenir, on lessive les cendres des végétaux que l'on brûle dans les foyers; on évapore jusqu'à siccité les eaux de lavage, et l'on blanchit par la calcination le sel noir obtenu. Cette opération se fait en grand dans tous les pays riches en forêts, comme la Suède, la Russie, la Pologne et l'Amérique du Nord. La potasse a des usages nombreux, soit dans la médecine, où elle s'administre comme diurétique, apéritive et fondante, soit dans les laboratoires de chimie, soit enfin dans les arts, où on l'emploie pour fabriquer le verre, le savon noir, l'alun, le bleu de Prusse, le salpêtre.

POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit du premier degré d'oxydation du potassium ou de la potasse. Oxyde *potassique*. | Se dit aussi du premier degré de sulfuration du potassium. Sulfure *potassique*. | *Sels potassiques*, Combinaisons de l'oxyde avec les acides, du sulfure avec les sulfides, et du métal avec les corps halogènes.

POTASSIUM, s. m. (pron. *potasiome*). Chim. Corps simple métallique qu'on extrait de la potasse. Il a été découvert à la fin de 1807 par Humphry Davy, en soumettant l'hydrate de potasse à l'action de la pile. Il ne se trouve dans la nature que combiné avec l'oxygène dans certains sels et dans quelques produits volcaniques. Il est solide à la température ordinaire, ressemble à l'argent mat, et a la consistance et la dureté de la cire. Sa pesanteur spécifique est un peu moins grande que celle de l'eau. On le conserve dans l'huile de naphte; car, exposé à l'air, il s'enflamme même à la température ordinaire. Il brûle aussi dans l'eau avec dégagement de lumière.

POT-AU-FEU, s. m. Viande et bouillon dans la marmite. | Viande à mettre en pot-au-feu. Mettre le *pot-au-feu*. Écumer le *pot-au-feu*. Le *pot-au-feu* du peuple est la base des empires. (Mirabeau.)

POT-DE-CHAMBRE, s. m. Vase de nuit, ustensile de garde-robe. Des *pots-de-chambre*.

POT-DE-VIN, s. m. Somme en sus du prix convenu pour un marché, à titre de cadeau. Donner, recevoir un *pot-de-vin*. Les intendants s'enrichissent assez souvent par les *pots-de-vin*. Permis dans les transactions privées, où ils sont offerts ouvertement, les *pots-de-vin* deviennent criminels quand ils sont donnés en secret et qu'ils ont pour but de corrompre des mandataires ou des fonctionnaires publics.

POTEAU, s. m. (pron. *poto*; du bas lat. *potellum*, ou du lat. *postis*, jambage de porte). Pièce de bois de charpente posée debout. *Poteau* de cloison, de croisée, de lucarne, de membrure. | *Poteau de décharge*, Pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge. | *Poteau cornier*, Celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois. | Grosse et longue pièce de bois posée en terre pour divers usages. Planter, fixer, enfoncer un *poteau*. Attacher un criminel à un *poteau*. | *Poteau guide* ou *poteau indicateur*, Poteau placé sur le bord d'un chemin, aux croisées des routes, pour indiquer le lieu où conduit chaque embranchement. | *Le poteau infâme*, Le pilori. Nous clouons le nom des traîtres au *poteau infâme*.

POTÉE, s. f. (rad. *pot*). Ce qui est contenu dans un pot, ce que peut contenir un pot. Une *potée* d'eau. Une *potée* de lait. | Fig. et famil. *Une potée d'enfants*, Un grand nombre d'enfants.

POTÉE, s. f. Se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. | *Potée d'étain*, Oxyde d'étain, étain calciné que l'on emploie pour polir. | *Potée d'émeri*, Poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries. | Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie, pour lui faire prendre le plomb. | Les fondeurs appellent *moule de potée* un moule fait d'argile ou de fiente de cheval.

POTELÉ, ÉE, adj. Gras et plein. Un enfant *potelé*. Un visage *potelé*. Avoir les bras *potelés*, les mains *potelées*. | S. m. Charnure grasse et pleine des enfants et des jeunes personnes.

POTELET, s. m. T. de charpent. Petit poteau qui soutient l'appui d'un escalier, qui sert à garnir des pans de bois.

POTENCE, s. f. (pron. *potanse*; du lat. *potentia*, puissance). Assemblage de trois pièces de charpente qui forment triangle pour supporter. Soutenir un plafond au moyen d'une double *potence*. *Potence* en bois, en fer, en fonte. Les *potences* de fer servent principalement à porter des balcons, des lanternes, des poulies. | Bois ou fer en saillie où l'on attache quelque chose. La *potence* d'une enseigne d'aubergiste. | Instrument servant au supplice de la pendaison. Mener, mettre, attacher à la *potence*. | Le supplice même de la pendaison. Un condamné à la *potence*. | Fig. et vulg. *Gibier de potence*, Individu dont les actions semblent mériter d'être punies en justice. Cet homme est un *gibier de potence*. On dit dans le même sens, Cet homme, ces gens-là *sentent la potence*. | *Table en potence*, Table longue vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre en travers. | Sorte de béquille ou de bâton d'appui en forme de T, dont l'homme faible ou estropié se sert pour marcher, en le mettant sous son aisselle et s'appuyant dessus. Marcher avec des *potences*. | Mesure qui sert à déterminer la hauteur, la taille des hommes et des chevaux. | Technol. Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre qui porte la roue ou la meule à tailler. | Sorte de bigorne, petite enclume dont la partie supportée directement par le pied présente une surface plane, qui lui sert à planer le cuivre, et dont l'autre partie, qui sort d'une des faces de cette table, se prolonge en avant comme l'un des bras d'une bigorne. | Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des deux pièces de l'échappement, dans les montres à roues de rencontre. | Dans l'art de couler les glaces, Ce qui sert à transporter plusieurs objets trop chauds pour être maniables, et dans un arc du cercle dont le rayon est égal à la longueur du bras. | Art milit. *Armée campée*, *rangée en potence*, Celle dont le front ne fait pas une seule ligne droite, mais dont une des ailes fait un angle avec le centre. L'armée russe était *rangée en potence*. | Blas. Meuble de l'écu qui indique le droit de haute justice.

POTENCÉ, ÉE, adj. (pron. *potansé*). Blas. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T. La croix de Saint-Jean de Jérusalem est *potencée*.

POTENCEAUX, s. m. pl. (pron. *potansó*). Technol. Partie du métier de passementier qui porte les ensubles sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne. Les *potenceaux* des métiers du tisserand.

POTENTAT, s. m. (pron. *potanta*; rad. lat. *potens*, puissant). Souverain d'un grand État. Les *potentats* de l'Europe. Cessez, princes et *potentats*, de troubler par vos prétentions ce projet. (Boileau.)

> Et je puis dire enfin que jamais *potentat*
> N'eut à délibérer d'un si grand coup d'État.
> (CORNEILLE.)

| Famil. et ironiq. *Faire le potentat*, *se croire un potentat*, *trancher du potentat*, Affecter une importance qui ne nous appartient pas. On dit, dans le même sens, *C'est un petit potentat*.

POTENTIEL, IELLE, adj. (pron. *potansiél*; du lat. *potentia*, pouvoir). Méd. Se dit des substances qui, quoique très-énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application. Les alcalis caustiques sont des cautères *potentiels*, par opposition au fer rouge, qui est un cautère actuel. | Gramm. gr. *Particule potentielle*, Nom que l'on donne à la particule *an* (ἄν), parce qu'elle sert ordinairement à indiquer que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse, hypothétique. | Il s'est dit, dans la philosophie scolastique, par opposition à *actuel*, d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui les espèces qu'il renferme.

POTENTIELLEMENT, adv. (pron. *potansièleman*). D'une manière potentielle.

POTENTILLE, s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, se compose d'herbes vivaces, rarement d'arbustes, à feuilles alternes, digitées ou pennées, avec foliole impaire; à fleurs blanches, jaunes, rarement rouges, assez grandes, portées sur des pédoncules uniflores et groupées en corymbes terminaux; plusieurs ovaires, autant de semences sont placées sur un réceptacle commun. Ce genre renferme environ 175 espèces, qui croissent dans les contrées froides et tempérées de l'hémisphère boréal. Les principales sont : la *potentille ansérine*, ou *argentine*, commune sur le bord des chemins, parmi les gazons un peu humides : c'est une plante rampante, à fleurs d'un beau jaune; les divisions du calice sont soyeuses et blanchâtres ou argentées en dessous (d'où son nom d'*argentine*); les oies (*anseres*) en recherchent les feuilles (d'où le nom d'*ansérine*); on les mange dans le Nord comme herbe potagère; les cochons en sont très-friands; cette plante est propre à fertiliser les terrains sablonneux et humides en liant les terres par ses racines traçantes. La *potentille couchée*, plante élégante, croît sur les collines, les terrains pierreux un peu humides; ses fleurs sont petites, jaunes, axillaires, situées le long des rameaux. La *potentille droite* est une grande espèce, d'un beau port, à fleurs nombreuses, terminales, d'un jaune de soufre; elle croît dans le midi de la France. La *potentille rampante*, vulgairement appelée *quintefeuille*, est employée en médecine comme astringent; on la prescrivait, avant l'introduction du quinquina, contre les fièvres intermittentes. La *potentille dorée*, qui se distingue par la grandeur et la belle couleur jaune de ses fleurs, se trouve sur les Alpes. La *potentille d'un blanc de neige* croît également sur les Alpes. La *potentille rouge-noire*, à feuilles radicales, ternées, argentées en dessous, à fleurs d'un pourpre noir, fort belles, est originaire du Népaul; on la cultive comme plante d'ornement.

POTERIE, s. f. (rad. *pot*). Ensemble des vases ou autres ustensiles fabriqués avec l'argile et autres matières inférieures. | Lieu où l'on fabrique la vaisselle d'argile. | Art de fabriquer cette vaisselle. |

La poterie est évidemment l'un des premiers arts dus à l'esprit inventif de l'homme stimulé par ses besoins personnels. C'est dans l'Orient qu'il faut chercher l'origine de la poterie. On trouve, dans les monuments épars sur le sol de l'ancienne Égypte la preuve que les arts céramiques y étaient cultivés dès l'époque la plus reculée. Plus tard, au temps de Porsenna, l'Étrurie devint le siége d'une fabrication des plus étendues, dont les produits atteignirent peu à peu un tel degré de perfection que, sous le règne d'Auguste, ils avaient à Rome une valeur égale à celle de certains vases en métal précieux. A l'époque de la Renaissance, d'heureuses découvertes amenèrent l'emploi de procédés inconnus dans l'antiquité, et les progrès de la chimie, en fournissant à cet art une foule d'éléments nouveaux, lui ont donné en quatre siècles une impulsion telle que, de nos jours, ses produits les plus communs surpassent, par leur solidité et leur aptitude parfaite aux divers usages auxquels on les emploie, la poterie la plus soignée des anciens. | On appelle *poterie d'étain* toute sorte de vaisselle et d'ustensiles d'étain, tels que plats, gobelets, mesures, cuillers de toute espèce, tables de comptoir, etc.

POTERNE, s. f. (du lat. *posterna*, porte secrète). Se prenait autrefois généralement pour Porte, petite porte d'une ville, porte secrète. | Fortific. Fausse porte placée dans un rempart, ordinairement dans l'angle d'une courtine, pour donner issue dans les fossés, et faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants. | Espèce de voûte faite sous un quai, pour pouvoir aller librement de la rue à la rivière. Les *poternes* du Louvre sont masquées.

POTESTATIF, IVE, adj. (du lat. *potestas*, pouvoir). Jurisp. Qui dépend des parties contractantes, qui est en leur pouvoir. Condition *potestative*.

POTEYER, v. a. Technol. Enduire les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce.

POTHIER (ROB. JOS.). Célèbre jurisconsulte, né à Orléans en 1699, mort en 1772, fut conseiller au Châtelet d'Orléans, y professa le droit français et donna l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, en même temps qu'il déploya toutes les qualités qui font le grand magistrat, l'avocat habile, le jurisconsulte profond. Ses principaux ouvrages sont : son édition des *Pandectes*, la *Coutume d'Orléans* et un *Traité des obligations*, dont presque tous les résultats ont passé dans le code civil. Jurisconsulte philosophe et moraliste, Pothier recherche constamment le juste et le bon ; c'est des lois divines et naturelles qu'il dérive toute législation. La ville d'Orléans lui a élevé une statue.

POTICHE, s. f. Mar. Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour connaître la bonne ou mauvaise qualité de ces pièces. | Constr. Sorte de pot de terre qu'on emploie quelquefois dans les constructions des voûtes et des planchers, chacun environné de maçonnerie, formant naturellement et sans art une petite arche qui devient comme une voûte de décharge. | Sorte de vase chinois ou japonais qu'on place sur les cheminées comme ornement. | Vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine.

POTIER (NICOLAS). Président au parlement de Paris, se signala par son dévouement au roi Henri IV, fut condamné à mort par les Ligueurs, n'échappa au supplice que grâce à l'intervention du duc de Mayenne, se rendit ensuite près de Henri IV, et devint plus tard chancelier de Marie de Médicis. Il mourut en 1635, à 94 ans.

POTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait ou qui vend de la poterie, de la vaisselle de terre, de grès ou d'étain. | *Potier d'étain*, Ouvrier dont le travail consiste à fabriquer toute sorte d'instruments d'étain propres aux usages domestiques, tels que de la vaisselle, des plats, des mesures pour les liquides, des cuillers de toute espèce et de toute grandeur, et une infinité d'autres instruments. | *Champ du potier*, Champ acheté par Judas avec les trente deniers pour lesquels il avait vendu Jésus, et dans lequel il se pendit de désespoir.

POTILLE, s. f. (*il* mouillées). Technol. Pièce de bois sur laquelle glissent les vannes dans un moulin à eau.

POTIN, s. m. Métall. Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge ; métal factice et cassant. On l'appelle proprement *potin jaune*. | *Potin gris*, Celui qui provient des lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb et de l'étain.

POTION, s. f. (pron *posion* ; du lat. *potio*, dérivé de *potare*, boire). Méd. Médicament liquide composé d'un volume peu considérable et s'administrant le plus souvent par cuillerées. *Potion* aromatique. *Potion* camphrée. *Potion* anisée. Prendre une *potion*. On distingue, selon l'effet qu'elles doivent produire, des *potions* calmantes, antispasmodiques, fébrifuges, cordiales, vomitives, purgatives, etc. En ce moment, la *potion* absorbée par l'estomac commençait à opérer. (H. Balzac.) | La nature des potions est très-variable, et quelques-unes ont reçu des noms particuliers : ainsi l'on appelle *juleps* les potions transparentes composées d'eau distillée et de sirops, d'un goût agréable et s'administrant, en général, en une ou deux fois, avant l'heure du sommeil ; *loochs*, les potions gommeuses tenant en parfaite suspension une huile très-divisée ; *médecines*, les potions purgatives composées de séné, de manne, de sulfate de soude et de magnésie ; *mixtures*, celles formées de liquide n'ayant besoin que d'un mélange par agitation. Les potions sont, en général, assez composées ; leur odeur, leur saveur, leur consistance, varient nécessairement comme leurs propriétés, suivant la nature des substances qu'elles renferment.

POTIRON, s. m. Bot. Espèce du genre courge, type de la famille des cucurbitacées et de la monœcie monadelphe. Le prodigieux accroissement des potirons est presque fabuleux ; leurs tiges sarmenteuses s'étendent, en quelques semaines, à 8 ou 10 mètres du pied d'où elles partent ; les fruits sont susceptibles d'atteindre le volume d'un tonneau ; on en a vu du poids de 200 kilogr. ; leur forme est sphérique, aplatie, enfoncée aux deux pôles. On connaît le *potiron vert ardoisé*, le *jaune lisse*, le *rayé*, le *gros*, le *petit* ; celui-ci est petit et porte le nom de courgeron. Il a produit beaucoup d'autres variétés. Sa culture est facile et se fait en plein champ dans un très-grand nombre de départements ; dans le Nord, il faut encore l'élever sur couche ou sur terreau, pour replanter en place lorsque le temps est tout à fait au beau. On fait avec le *potiron* cuit dans le lait et sucré des potages très-agréables ; on en fait aussi des tourtes, des crèmes et d'autres plats d'entremets. | V. COURGE, CITROUILLE et GIRAUMON. | Les semences du potiron sont au nombre des quatre semences froides majeures ; et comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut se les procurer fraîches pendant la moitié de l'année, ce sont elles qu'on emploie le plus particulièrement en médecine. | Technol. Cucurbites de fer dont on se sert pour certaines distillations.

POTOMAK. Géogr. Rivière des États-Unis, se forme par la réunion de deux bras qui prennent leur source dans les monts Alléghany, sur la limite des États de Virginie et de Maryland, coule au S. S. E., baigne Georgetown, Washington, Alexandria, et se jette dans la baie de Chesepeak, après un cours d'environ 560 kilom. ; elle a 12 kilom. de large à son embouchure. Les bords de ce fleuve ont été le principal théâtre de la guerre civile en 1861 et 1862.

POTOSI. Géogr. Ville du Haut-Pérou, ou Bolivie, chef-lieu du départ. de Potosi, au pied du Cerro de Potosi, et à 4,160 mètres au-dessus du niveau de la mer ; 15,000 habit. (elle en a eu, dit-on, plus de 150,000 au XVIIe siècle). Maisons chétives, rues irrégulières et en pente ; air rare et subtil ; climat extrêmement variable. Le mont Cerro de Potosi, célèbre par ses inépuisables mines d'argent, exploitées depuis le XVe siècle, s'élève à une hauteur de 4,888 mètres au-dessus du niveau de la plaine ; on y compte plus de 5,000 ouvertures ou puits (*pozos* en espagnol), percées dans la montagne. | Le *département de Potosi*, entre ceux de Charcas à l'E., d'Oruro et de Cochabamba au N., la Confédération de la Plata au S., et le Grand Océan à l'O., a 800 kilom. sur 750 et environ 300,000 habit. Hautes montagnes, riches mines d'argent ; commerce peu important ; eaux thermales, lac salé.

POT-POURRI, s. m. L'*olla podrida* des Espagnols ; ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait, pour ainsi dire, pourrir ou dissoudre à force de cuisson. | Fig. Discours plein de confusion. | Production littéraire, composée de choses assemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix. | Morceau de musique sur une suite d'airs différents et connus. | Chanson dont les couplets sont sur différents airs. | *Faire d'une chose un pot-pourri*, Tellement confondre les faits et les circonstances en parlant sur une matière qu'on n'y puisse rien comprendre.

POTSDAM. Géogr. Ville des États prussiens (Brandebourg), chef-lieu de régence, sur la rive droite du Havel, entre deux lacs, à 30 kilom. S. O. de Berlin ; 34,000 habit. C'est la deuxième résidence royale. Évêché évangélique ; écoles de cadets, de sous-officiers, d'arts et métiers ; bibliothèque, collections d'histoire naturelle. Nombreux monuments, belles places, château royal, nouveau palais, hôtel de ville, etc. Fabrique royale d'armes ; raffineries de sucre, tabac, lainages, toiles cirées, etc. Aux environs, trois célèbres résidences royales (*Sans-Souci*, le Nouveau Palais-Royal et le Palais de Marbre), et l'île des Paons, avec une superbe maison de plaisance. Patrie de Guillaume de Humboldt. | La *régence de Potsdam*, entre celles de Stettin, Custrin, Merseburg, Magdebourg, les grands-duchés de Mecklembourg et le duché d'Anhalt-Dessau, a 190 kilom. de l'E. à l'O. sur 65, et compte 1,230,000 habit. Berlin y est enclavé.

POU, s. m. (du lat. *pediculus*, même sens). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites, renfermant des espèces qui vivent sur le corps des animaux et de l'homme. Leur corps est plat, presque transparent et muni de pattes terminées chacune par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre ; de sorte qu'ils s'attachent aux poils et aux cheveux avec une force extraordinaire pour un si petit animal. Leur tête, toute courte qu'elle est, supporte deux antennes mobiles et composées de cinq articles, et présente

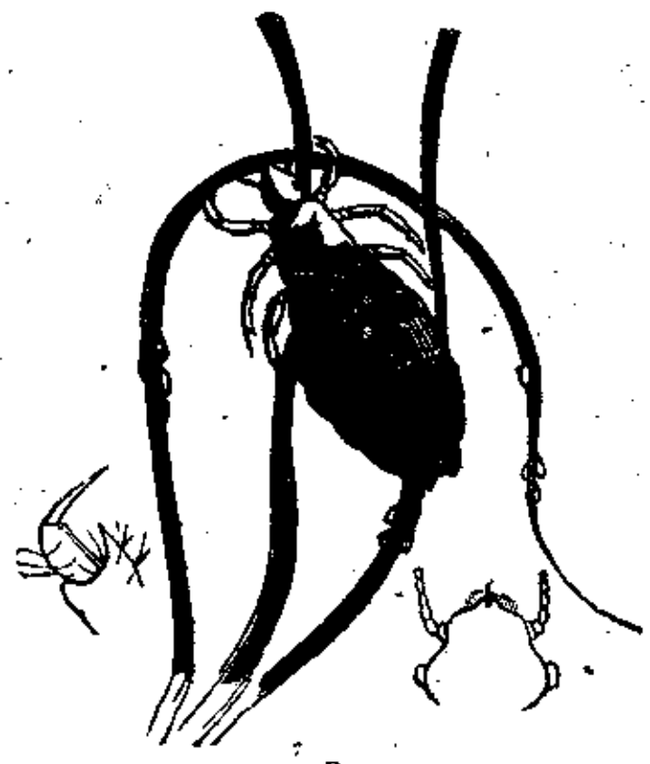

Pou.

à sa partie inférieure le suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Trois espèces de poux se rencontrent chez l'homme : le *pou de tête*, le *pou de corps* et le *pou du pubis*. Le *pou de tête* est cendré, avec les lobes ou découpures de l'abdomen arrondies. Il ne vit que dans les cheveux, et est commun chez les enfants ; ses œufs s'appellent *lentes*. Le *pou de corps* est d'un blanc sans taches, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête. Le *pou du pubis*, vulgairement *morpion*, a le corps arrondi et large, le corselet très-court, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très-forts. | On regarde les poux comme dégoûtants, moins à cause de leur conformation que de la malpropreté qu'ils annoncent dans celui sur lequel on les voit. Les Hottentots et divers singes les mangent, et ont été pour cette raison appelés *phthiriophages*. Ces insectes se multiplient avec une prodigieuse rapidité ; on a calculé qu'un seul pouvait en deux mois produire 18,000 petits. La multiplication d'une espèce qui vit sur le corps de l'homme est si grande quelquefois, qu'elle finit par engendrer la *phthiriase*, ou *maladie pédiculaire*, maladie souvent mortelle. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête ; les autres moyens présentent souvent des inconvénients et quelquefois du danger. Avoir des *poux*. Tuer des *poux*. Chercher ses *poux*. Être mangé de *poux*. | *Pou de la baleine*, Nom donné aux balanes et à divers crustacés. | *Pou de mer* ou *pou de Sarde*, Les cymothoés et autres crustacés. | *Pou des poissons*, Espèce de calige ou d'argule. | *Pou de bois*, Nom donné aux larves et aux neutres des termites, aux psoques, au pulsateur et au devin. | *Pou ailé* ou *volant*, Nom donné à des hippobosques et à des taons. | *Laid comme un pou*, Extrêmement laid. Ce petit avorton est *laid comme un pou*. La reine d'Espagne est *laide comme un pou*. | Fig. et vulg. *Chercher des poux à quelqu'un*, *chercher à quelqu'un des poux à la tête*, Lui chercher querelle à propos de rien.

POUACRE, adj. et s. (du lat. *podager*, qui a la goutte aux pieds ; on écrivait autrefois *pouagre*). Sale, vilain. Cette extension fut donnée au mot *Pouagre*, parce qu'autrefois les goutteux étaient toujours couverts d'emplâtres puants.

POUAH ! interj. familière qui exprime le dégoût.

Pouah! quelle malpropreté! *Pouah!* vous m'engloutissez le cœur. (Molière.)

POUCE, s. m. (du lat. *pollex*, formé de *pollere*, avoir beaucoup de force). Anat. Le premier, le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied. Avoir mal au *pouce*. | Famil. *Jouer du pouce*, Compter de l'argent. Pour se tirer d'affaire, il lui a fallu *jouer du pouce*. | *Mettre les quatre doigts et le pouce*, Prendre avec avidité et malproprement; et fig., Agir sans ménagement et délicatesse. | Fig. et famil. *Se mordre les pouces*, Se repentir. Vous refusez de suivre mes conseils; *vous vous en mordrez les pouces*. | *Mettre les pouces*, Céder, se soumettre, s'avouer vaincu. Faire *mettre les pouces*. Ne vouloir pas *mettre les pouces*. | *Manger, déjeuner sur le pouce*, Manger, déjeuner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir. | Dans l'homme, le pouce se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité; il est formé d'os que l'on appelle *phalanges*. Le pouce n'a que deux phalanges; chacun des quatre autres doigts en a trois. | Quelques mammifères ont aux mains et aux pieds un pouce, c.-à d. un premier doigt opposable aux autres. | Le doigt postérieur dans les oiseaux, quand il est solitaire. | Le dernier article de la serre, qui se meut de haut en bas sur l'avant-dernier, pour former le pouce avec lui. | Petite jointure accessoire qui est attachée à l'ongle des pattes antérieures des mantes. | Technol. Dans le métier à bas, Pièce sur laquelle le pouce de l'ouvrier s'applique pour soutenir la partie antérieure du levier. | Métrol. Ancienne mesure de longueur, qui contenait 12 lignes, et qui était la douzième partie du pied de roi. Cette pièce de bois a 8 pieds 10 *pouces* de long sur 2 pieds 8 *pouces* de large et 9 *pouces* d'épaisseur. | Hydraul. *Pouce d'eau*, La quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture circulaire, d'un pouce de diamètre, faite à l'un des côtés du réservoir au-dessous du niveau de l'eau.

POUCE-PIED, s. m. Conchyliol. Nom vulgaire des anatifes, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt. Le *pouce-pied* est un coquillage bon à manger, que l'on trouve sur les côtes d'Espagne, de Bretagne et de Normandie.

POUCET, s. m. (dim. de *pouce*). Petit pouce. | *Petit-Poucet*, Se dit d'un enfant d'une très-petite taille. Charles Perrault en a fait le sujet et le héros d'un de ses contes enfantins.

POUCETTES, s. f. pl. Corde à chaînette, à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour empêcher qu'il ne s'évade. Mettre les *poucettes*. Avoir les *poucettes*.

POUCIER, s. m. (rad. *pouce*). Technol. Doigtier propre au pouce, fait de cuir, de corne ou de métal, etc., dont certains ouvriers se servent pendant leur travail. | Pièce du loquet sur laquelle on appuie le pouce pour faire lever le battant.

POUD, s. m. Métrol. Poids russe qui équivaut à peu près à 16 kilogrammes.

POU-DE-SOIE, s. m. Étoffe de soie forte et bien garnie, dont le grain tient le milieu entre celui du gros-de-Naples et celui du gros-de-Tours. | On écrit aussi *Poult-de-soie*.

POUDING, s. m. (les Anglais écrivent *pudding*). Mets anglais composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisins de Corinthe et d'autres ingrédients. Des *poudings*. | On dit aussi *Plum-pouding*.

POUDINGUE, s. m. Minéral. Roche à base composée de fragments de substances quartzeuses, réunis, soit sans ciment visible, soit avec un ciment siliceux ou calcaire. Elle forme des couches, des amas, des filons, et ordinairement des blocs qui se trouvent pour la plupart dans les terrains neptuniens. Les couleurs des poudingues sont très-variées, car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, brunâtres, blanchâtres, etc.; quelquefois même elles offrent une teinte unie.

POUDRE, s. f. (du lat. *pulvis*, même sens). Poussière réduite à une grande finesse. Le vent fait voler la poudre. Des habits couverts de *poudre*. Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer. (Racine.)

Oh que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la *poudre* tirés.
(BOILEAU).

| *Mettre en poudre, réduire en poudre*, Ruiner, abattre, anéantir. *Réduire en poudre* une ville, un château, un fort, les remparts d'une citadelle. Dieu qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les *réduire en poudre*, ne nous laisserait-il aucune espérance? (Bossuet.) Il parle, et nous voyons leurs trônes *mis en poudre*. (J. B. Rousseau.) | Fig. *Mettre en poudre un ouvrage, un raisonnement, une argumentation*, Les critiquer, les réfuter, de manière à n'en rien laisser subsister. | Dans ces acceptions, *poudre* est synonyme de *Poussière*, et s'emploie surtout en poésie et dans le haut style. | Fig. *Jeter de la poudre aux yeux*, Tromper, éblouir par de beaux discours, de belles apparences. | Substance quelconque réduite en molécules ou particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens mécaniques. *Poudre* de sucre. *Poudre* de tabac. Tabac, sucre en *poudre*. Café en *poudre*. Des *poudres* de senteur. Mettre, réduire une substance en *poudre*. | *Poudre de fusion*, Mélange fait avec trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis : elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais. | *Poudre d'or*, Or en poudre, comme on l'apporte de la Guinée. | *Poudre d'or des peintres* ou *en coquilles*, Or en feuilles réduit en poudre à l'aide du sulfate de potasse, traité par l'eau, déposé, séché et pulvérisé de nouveau. | *Poudre à dorer le cuivre* ou *or mussif*, Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé. | *Poudre de diamants*, Poudre provenant de diamants broyés et dont le lapidaire se sert pour tailler les diamants. | Par extens. Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre. | *Poudre impalpable*, Poudre si fine, si déliée, qu'on ne la sent presque pas sous les doigts. | Méd. Toute composition desséchée et broyée. Voici les principales : *Poudre absorbante*, Mélange en parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc : on l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides. | *Poudres gazifères*, Poudres destinées à produire sur-le-champ des eaux gazeuses artificielles, telles que la *poudre d'eau de Seltz*, le *sodapowder* des Anglais, etc. Ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin; mais comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage; on fait une *poudre gazifère laxative*, ou *poudre de Sedlitz*, avec un mélange de bicarbonate de soude, d'acide tartrique et de tartrate de potasse et de soude. | *Poudre vermifuge* ou *poudre anthelmintique*, Mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudre de racine de fougère et de rhubarbe. | *Poudre de projection*, Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux en fusion sur lesquels on la lançait. | Fig. et vulg. *Prendre la poudre d'escampette*, S'enfuir, s'évader, décamper, déloger. | *Poudre de perlimpinpin*, Poudre sans efficacité que les charlatans débitent comme propre à guérir tous les maux. | Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. Mettre de la *poudre* sur une lettre. | *Poudre à poudrer*, Amidon pulvérisé et parfumé dont on se sert pour blanchir les cheveux. Le premier de nos écrivains qui parle de la poudre est l'Étoile, dans son journal (année 1593). La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes. Vers la fin du XVIIe siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Dans le XVIIIe siècle, la mode en passa aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui on trouve fort peu de personnes qui aient conservé cet usage. | *Poudre à canon*, Mélange très-inflammable de salpêtre, de charbon, de soufre, destiné à lancer des projectiles à une certaine distance par l'effet de la force expansive du gaz qu'il développe en s'enflammant. Les proportions des matières composantes varient beaucoup, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	salpêtre	charbon	soufre
Poudre de chasse française.	78	12	10
— de guerre française.	75	12,5	12,5
— de mine française.	65	15	20
— dite anglaise. . . .	76	15	9

Pour préparer de la poudre, on pulvérise séparément les matières; puis on les triture ensemble dans des mortiers au moyen d'un système de pilons, en y ajoutant une certaine quantité d'eau. On sèche ensuite les gâteaux humides, et on les réduit en grains en les faisant passer à travers des tamis. La poudre de chasse est, de plus, soumise au *lissage*, c. à d. que, pour rompre l'aspérité du grain, on la fait rouler sur elle-même dans des tonnes pendant quelques heures. Le grenage de la poudre est nécessaire pour que sa combustion soit instantanée; pulvérisée et réunie ensuite en morceaux compactes, elle ne s'enflamme que successivement et fait long feu. Les produits gazeux de la combustion de la poudre à canon sont l'acide carbonique et l'azote, dont il se produit environ 400 litres par litre de poudre (de 900 grammes); le produit solide, ou la *crasse*, est formé par du sulfate de potassium, rendu noir par du charbon non brûlé. Outre ces produits, qui sont essentiels, il peut encore se former de petites quantités de substances (vapeur d'eau, sulfure de charbon, sulfate de potasse) provenant de l'humidité de la poudre, de la variation de la température au moment de l'explosion, de la nature du charbon qui compose la poudre, et d'autres circonstances accidentelles. La fabrication et la vente de la poudre pouvant offrir les plus grands dangers pour la société, ce genre d'industrie a dû être réservé à l'État : une administration spéciale, dite *Direction des poudres et salpêtres*, résidant à l'arsenal de Paris, est chargée en France de tout ce qui regarde ce service. La fabrication se fait dans les *poudreries* de l'État. | La découverte et l'usage de la poudre à canon sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit généralement : il est démontré aujourd'hui que les Chinois connaissaient dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être bien avant, les effets les plus simples de la poudre, comme les feux d'artifice, les fusées, etc. La poudre à canon est mentionnée pour la première fois avec le nom qu'elle porte aujourd'hui dans un ouvrage arabe sur les machines de guerre, écrit vers l'époque de la croisade de Louis IX en Afrique. De ce pays, elle passa en Espagne, où on la voit figurer, en 1257, au siége de Niebla. Roger Bacon et Albert le Grand la connaissaient déjà; mais la préparation en resta secrète. Plusieurs auteurs ont attribué, par erreur, à un moine allemand du XIVe siècle, nommé Berthold Schwarz, l'invention de la poudre à canon. | De nos jours, on a préparé avec du coton et de l'acide nitrique une substance explosive qui produit les effets de la foudre. C'est le *coton-poudre* ou *pyroxyline*, Substance détonnante découverte vers le milieu de ce siècle. Sa fabrication, qui est des plus simples, consiste à mettre dans un bocal bouchant à l'émeri deux parties en poids d'*acide sulfurique* et une partie de *nitrate de potasse* (vulgairement *salpêtre*), ou bien une partie d'*acide sulfurique* et une partie d'*acide nitrique*; introduire ensuite dans le bocal le coton bien étiré, l'enfoncer de manière à ce qu'il soit recouvert par le liquide, et le laisser tremper au moins dix minutes; le laver à plusieurs eaux jusqu'à ce qu'il ait perdu toute odeur, en ayant soin de le presser chaque fois entre deux feuilles de papier, puis le faire sécher. On peut remplacer le coton par du papier, de la sciure de bois, etc. Les emplois de la pyroxyline sont nombreux : dans l'exploitation des carrières et des mines d'Angleterre et de Belgique, elle remplace la poudre ordinaire, son effet étant beaucoup plus énergique. La chirurgie, la photographie, l'emploient aussi, plus ou moins modifiée. | *Poudre blanche*, Cette sorte de poudre commence à être recherchée par les amateurs de chasse, à cause de sa plus grande force et de son effet toujours le même à dose égale. Elle ne s'évente jamais, ne craint aucunement l'humidité, et a l'immense avantage de pouvoir être confectionnée en une minute, au fur et à mesure des besoins. Elle se compose d'une partie de *prussiate jaune de potasse*, une partie de *sucre blanc* et deux parties de *chlorate de potasse*, le tout en poudre. On mélange simplement à la main. Le prussiate et le chlorate, qui se trouvent chez tous les marchands de couleurs, sont d'un prix minime et ont de nombreux emplois dans l'industrie. | *Poudre fulminante*. V. FULMINATE. | Loc. prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*, Mal employer son temps, sa peine; se mettre en frais pour une chose ou pour une personne qui ne le mérite pas. | *N'avoir pas inventé la poudre*, N'avoir pas grand esprit. | *Mettre le feu aux poudres*, Exciter, fomenter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils, par ses actions. | *Être vif comme la poudre*, ou simplement *être comme la poudre*, Être excessivement vif, emporté, bouillant, prendre feu au moindre mot. Ce jeune homme *est vif comme la poudre*. | *Conspiration des poudres*, Complot tramé par les catholiques d'Angleterre au commencement du règne de Jacques Ier, et dont Thomas Percy était le chef. On devait faire sauter le roi, les ministres et les membres des deux chambres, au moyen d'une mine pratiquée sous la salle où se tenait le parlement, le 5 novembre 1605. La conspiration fut découverte, les principaux conjurés furent décapités et les jésuites bannis du royaume.

POUDRÉ, ÉE, part. Couvert de poudre. Cheveux *poudrés*. Perruque *poudrée*.

POUDRER, v. a. Couvrir légèrement de poudre. *Poudrer* les cheveux. *Poudrer* une perruque. | *Poudrer à blanc*, Couvrir d'une couche épaisse de poudre. | V. n. T. de chasse. Faire voler la poussière. Se dit d'un lièvre ou de tout autre animal qui, lorsqu'il est poursuivi dans un temps de sécheresse, fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies et déroute les chiens. | SE POUDRER, v. pr. Se couvrir de poudre. *Se poudrer* les cheveux.

POUDRERIE, s. f. Fabrique de poudre à tirer ou à canon. Il y a en France treize poudreries, situées : à Angoulême, Esquerdes, Bouches, Ripault,

Metz, Pont-du-Buiz, Saint-Chamas, Saint-Médard, Saint-Ponce, Toulouse, Vouges, Bordeaux, Lille. Elles sont sous l'administration du directeur des poudres et salpêtres. On supprimera un jour toutes les *poudreries*. | Art de fabriquer la poudre à tirer.

POUDRETTE, s. f. (dim. de *poudre*). Poudre extrêmement fine, que l'on fait avec la matière desséchée des retraits, des excréments, et qui sert à fumer les terres, auxquelles elle fournit un excellent engrais. On a trouvé depuis quelques années des procédés très-simples et très-économiques pour désinfecter, au moyen du silicate soluble de soude, les matières fécales et l'urine, et pour les convertir immédiatement en un engrais inodore, susceptible de remplacer avantageusement le guano.

POUDREUX, EUSE, adj. (rad. *poudre*). Couvert de poudre, de poussière. Habit *poudreux*. Souliers *poudreux*. Meubles *poudreux*. | Se dit des personnes et des animaux. Il était encore tout *poudreux* de la poussière de la route. Des coursiers *poudreux*. | Qui est plein de poussière. Désert *poudreux*. Campagne *poudreuse*. | Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière grisâtre. Champignon *poudreux*.

POUDRIER, s. m. Celui qui fabrique la poudre à canon. Le métier de *poudrier* est très-dangereux. | Petite boîte dont le dessus est criblé de petits trous, et où l'on met la poudre pour sécher l'écriture. Un *poudrier* d'argent, de cuivre, de bois.

POUDRIÈRE, s. f. Magasin où l'on conserve la poudre à canon. Une *poudrière* vient de faire explosion. | Boîte ou poire à poudre.

POUDROYER, v. a. (rad. *poudre*). Remplir de poudre, de poussière, réduire en poudre. | Absol. Sœur Anne ne vois-tu rien venir? Je ne vois que le soleil qui *poudroie* et l'herbe qui verdoie. (Perrault.)

POUF, onomatopée. Mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant. | Vulg. et trivial. *Faire un pouf*, Ne pas payer ce qu'on a acheté ou pris en consommation à crédit chez quelque marchand. | Annonce emphatique. V. PUFF.

POUF, adj. invar. Il se dit d'une pierre, d'un marbre qui s'égrène, qui se réduit en poudre quand on le travaille. Marbre *pouf*. Pierre *pouf*. Voilà un marbre *pouf*. | Se dit du degré de molle résistance que doit avoir la matière dont on fait le noyau d'une cloche. Noyau *pouf*.

POUFFER, v. n. Mot qui exprime le bruit que fait une personne qui éclate de rire involontairement, et qui n'est usité que dans cette locution : *Pouffer de rire*. Elle répondit d'un ton qui m'eût fait *pouffer de rire* dans des circonstances moins lugubres. (Voltaire.) | Absol. C'est à faire *pouffer*.

POUILLE (LA). Géogr. L'Apulie des anciens, contrée de l'Italie méridionale; forma de 1043 à 1121 un comté, puis un duché normand, dont le premier titulaire fut Guillaume de Hauteville. Elle répond aux provinces actuelles de la Capitanate, de la Terre de Bari et de la Terre d'Otrante.

POUILLER, v. a. (*ll* mouillées). Dire des pouilles, des injures grossières. *Pouiller* quelqu'un. | Chercher les poux. Il est vulgaire.

POUILLÈRE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *poule*). Endroit ménagé dans un poulailler pour laisser passer les poules quand elles veulent sortir ou rentrer.

POUILLERIE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *pouil*, vieux mot signifiant *pou*, vermine). Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres. | Par anal. Lieu très-malpropre. | Grande malpropreté. | Extrême pauvreté.

POUILLES, s. f. pl. (*ll* mouillées). Famil. Injures grossières. Dire des *pouilles*. Chanter *pouilles*. Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire de ma main; je me sers d'un secrétaire. (Voltaire.) Le drôle nous accabla de *pouilles*.

Mars traita le sort de faquin,
Lui dit cent *pouilles*....
(MÉNAGE.)

POUILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *pou*, anciennement *pouil*). Qui a des poux, qui est sujet à en avoir. Un enfant *pouilleux*. Une tête *pouilleuse*. | Substantiv. Un *pouilleux*. Une vilaine *pouilleuse*. | Géogr. *Champagne pouilleuse*, Partie de la Champagne située à l'O. de Vitry-le-Français, et ainsi nommée à cause de sa stérilité. | *Bois pouilleux*, Bois qui commence à se gâter et qui se couvre de petites taches rouges et noires.

POUILLOT, s. m. Ornithol. Oiseau du genre des roitelets ou figuiers, voisin des fauvettes. Il a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré, entouré d'olivâtre. Son chant doux et agréable lui a fait donner le nom de *chantre*. Cet oiseau, de fort petite taille, vit dans les bois, et se nourrit de moucherons et d'insectes, surtout de chenilles. Il fait son nid à terre avec beaucoup de soin, et pond six œufs blancs, marqués de taches d'un rouge pourpré. Vif et remuant, il agite continuellement les ailes et la queue. Il vit en société. Sa chair est bonne à manger.

POUILLOUSE, s. f. (*ll* mouillées). Mar. Voile qui se hisse, dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POULAILLER, s. m. (*ll* mouillées; rad. *poule*). Lieu où juchent les poules. Les *poulaillers* doivent être construits aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenus avec une propreté particulière. (Morogues.) | Les poulaillers ne doivent être ni trop froids, ni trop chauds, ni trop humides; trop froids, les poules n'y pondent pas; trop chauds ou trop humides, ils engendrent des maladies. L'exposition du levant et celle du midi sont préférables. On ménage un jour au nord pour donner de l'air pendant l'été et rafraîchir la température intérieure. L'entrée des poules doit être à un mètre et demi au-dessus du sol; une échelle extérieure leur donne le moyen d'y monter. Des juchoirs, formés de traverses de bois, sont disposés dans l'intérieur. Des nids garnis de foin fin sont préparés pour les poules qui veulent pondre. | Marchand de volailles. | Voiture dans laquelle on amène les volailles. | Fig. Mauvaise voiture. | Il se dit, par plaisanterie, du paradis des petits théâtres. Nous n'avons pu trouver place qu'au *poulailler*.

POULAIN, s. m. (du lat. *pullanus*; formé de *pullus*, petit d'un animal). Nom du cheval avant l'âge adulte. Le sevrage se fait à cinq, six ou huit mois. Le cheval est adulte à deux ans ou deux ans et demi; c'est aussi vers cette époque que l'on peut mettre les jeunes chevaux au travail, au trait, par exemple. Quand il s'agit de chevaux de selle, il importe de ne les monter qu'un an ou un an et demi plus tard. Comme tous les petits des mammifères, le *poulain* croît le plus quand il est le plus près de sa naissance. Acheter un *poulain*, un beau *poulain*. Le féminin correspondant de ce mot est *pouliche*. | Méd. Nom vulgaire du *bubon inguinal*. Ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître. | Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, dont les espèces sont fort remarquables par leur forme allongée et comprimée, par la petitesse de leurs écailles minces et lisses, et par la protractilité de leur bouche, garnie ordinairement de dents fines. | Mar. Étai placé en arc-boutant sous l'étambot d'un navire en construction pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier. | Technol. Traîneau sans roues sur lequel on voiture de lourds fardeaux. | Assemblage de fortes pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans la cave.

POULAINE, s. f. Mar. Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe et faisant partie de l'avant des navires. | Lieux d'aisance à bord pour les matelots. Ils sont placés dans la poulaine. | *Souliers à la poulaine* ou simplement *poulaine*, Chaussure à longue pointe recourbée, qui a été fort à la mode en France. La mode des *souliers à la poulaine* fut si vivement accueillie, que les différentes longueurs de ces bouts de souliers servaient à distinguer les différents états des citoyens. De là est venu le proverbe : *Être sur un grand pied*, par allusion aux souliers des nobles.

POULAN, s. m. Se dit à l'hombre, au quadrille, au tri, etc., de la mise supplémentaire de celui qui donne les cartes. Mettre son *poulan*. Devoir le *poulan*. | Se dit aussi des derniers tours où l'on paye double.

POULARDE, s. f. (rad. *poule*). Poule jeune et grasse à laquelle on a ôté les ovaires. *Poularde* rôtie. *Poularde* bouillie. Les *poulardes* du Mans.

POULE, s. f. (du lat. *pulla*). La femelle du coq. *Poule* blanche. *Poule* noire. *Poule* huppée. Petite *poule*. Grosse *poule*. Une *poule* qui pond. Une *poule* qui couve. Mettre des *poules* à couver. Une *poule* qui glousse, qui appelle ses petits. Mettre une *poule* au pot. Une *poule* bouillie. Deux coqs vivaient en paix, une *poule* survint. (La Fontaine.) | Les poules sont plus petites que les coqs; elles en diffèrent encore par un plumage moins éclatant, une queue plus courte, un moindre développement de la crête et de l'ergot. Les poules pondent toute l'année, excepté à l'époque de la mue ou pendant les grands froids. Elles pondent en général un œuf par jour, quelquefois deux; après en avoir pondu un certain nombre, elles manifestent l'intention de couver; les œufs éclosent après vingt et un jours d'incubation. La fécondité des poules dure environ quatre ans. La poule n'a pas besoin de la coopération du mâle pour produire des œufs; ils naissent naturellement sur cette espèce de grappe qu'on nomme *ovaire*; ils grossissent graduellement et se détachent quand ils ont acquis leur développement. Le coq est simplement nécessaire pour la fécondation de l'œuf. Il existe plusieurs variétés de poules : la *poule commune*, la plus féconde; la *poule huppée de Caux*, d'un plumage varié, donnant de gros œufs, mais en petit nombre; la *poule flandrine*, qui pond moins encore, mais qui s'engraisse facilement et est très-délicate à manger; la *poule crausse*, grosse, facile à nourrir, précieuse par la précocité de la ponte; la *poule* dite *de soie*, petite, d'une forme jolie, et très-féconde, mais donnant de très-petits œufs. | On a étendu le nom de *poule* à beaucoup d'autres animaux qui n'appartiennent pas au genre coq. | *Poule d'eau*, Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, et très-voisins des râles, dont ils se distinguent par de longs doigts bordés d'une membrane étroite. Les *poules d'eau* volent mal, mais nagent et plon-

Poule.

gent très-aisément. Quoiqu'elles courent rapidement, on les voit plus souvent sur l'eau que sur la terre. Elles font leur nid dans les roseaux, où elles se tiennent cachées pendant le jour; la nuit elles vont à la chasse des insectes et des petits reptiles, dont elles font leur nourriture. La *poule d'eau ordinaire*, d'un brun foncé en dessus, d'un gris d'ardoise en dessous, avec du blanc aux cuisses, au ventre et au bord de l'aile, habite les bords de nos rivières et de nos étangs. C'est un gibier assez estimé. | *Poule sultane*, Type du genre talève, oiseau originaire d'Afrique. Son plumage est d'un beau bleu; son bec est rouge ainsi que la plaque du front, et ses pieds sont de couleur de chair rougeâtre. Ses mœurs sont celles de la poule d'eau; on l'élève dans les parcs comme objet d'ornement. | *Poule d'Inde*, La femelle du coq d'Inde. | On appelle encore *poule de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Normandie*, la pintade; *poule des bois* ou *des coudriers*, *poule sauvage*, la gelinotte; *poule de bruyère*, le tétras; *poule de neige*, le lagopède. | Fig. *Poule mouillée*, Poltron, poltronne; homme, femme sans résolution, sans courage, sans vigueur, incapable de montrer la moindre énergie. | *Peau* ou *chair de poule*, Peau qui n'est pas lisse, qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. Il avait la *chair de poule*. | *Faire le cul de poule*, Faire la moue en avançant les lèvres. | *Tuer la poule pour avoir l'œuf*, Se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. On dit dans le même sens : *En faire comme de la poule aux œufs d'or*. | *Lait de poule*, Espèce de potion calmante et adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau bouillante. | Bot. *Poule grasse*, La mâche cultivée, la lampsane commune; *poule pondeuse*, la morelle mélongène ou aubergine. | Chorégr. Une des figures de la contredanse française. | Au jeu de billard et à plusieurs autres jeux, la *poule* est la réunion des mises que fait chaque joueur, et qui reste à celui qui gagne la partie. Ce terme vient sans doute de ce que le panier où l'on met les mises présente une sorte d'analogie avec une poule qui couve ses œufs.

POULET, s. m. (pron. *poulè*; du lat. *pullus*, même sens). Nom du jeune coq lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semai-

nes, il prend celui de *chapon* ou *poularde*, si on lui enlève la faculté de se reproduire, et celui de *coq* ou de *poule*, si on la lui laisse. Un *poulet* gras. Manger un *poulet* rôti. Une fricassée de *poulets*. | *Poulet d'Inde*, Dindon. | *Poulet de grain*, Poulet nourri avec du grain. | *Poulet de bois*, La huppe. | *Poulets sacrés*, Ceux que les prêtres romains élevaient pour en tirer les augures. S'ils refusaient de manger, l'augure était funeste. Dans le cas contraire, il était favorable en proportion de l'avidité avec laquelle ils achevaient leur repas. On connaît le mot de Claudius Pulcher, qui, apprenant que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, les fit jeter à la mer, en s'écriant : « Qu'ils boivent ! » impiété à laquelle les superstitieux attribuèrent tous les malheurs de ce général. | *Four à poulets*, Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs sans le secours des poules. L'usage des *fours à poulets* est établi depuis longtemps en Egypte. | Terme de caresse en parlant à des enfants. Viens à moi, mon *poulet*. Voilà votre chambre, mon petit *poulet*, me dit-elle en me passant doucement la main sous le menton. (Le Sage.) Dans ce sens, il a un féminin, *poulette*. | Billet d'amour, de galanterie. Écrire un *poulet*, des *poulets*. Recevoir un *poulet*. Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*. (Racine.) | On a appelé *poulets* les missives d'amour, ou parce qu'on les ployait en forme de poulets, ou parce qu'elles étaient glissées à leur adresse par des marchands de poulets.

POULETTE, s. f. Jeune poule. *Poulette* grasse. *Poulette* engraissée. Une jeune *poulette*. | Fig. et famil. Jeune fille. Une gentille *poulette*. Une jolie *poulette*. C'est un terme caressant. Voilà une *poulette*. | *A la poulette*, loc. adv., A la sauce blanche. Pieds de mouton *à la poulette*.

POULICHE, s. f. Nom de la cavale jusqu'à l'âge adulte, c. à d. jusqu'à trois ans. Cette *pouliche* avait une étoile au front et les pieds blancs. (Buffon.)

POULIE, s. f. (de l'angl. *pulley* ; rad. *pull*, tirer). Machine qui consiste en une petite roue creusée dans sa circonférence et tournant autour d'un clou ou axe placé à son centre. On s'en sert pour élever des fardeaux par le moyen d'une corde qu'on place et qu'on fait glisser dans la rainure de la circonférence. *Poulie* de bois. *Poulie* de puits. *Poulie* fixe. *Poulie* mobile. La *poulie* est une des cinq principales machines dont on traite dans la statique. On fait un grand usage des *poulies* à bord des navires. La mobile *poulie* en criant les enlève. (Delille.)

POULIERIE, s. f. Mar. Atelier où l'on fabrique les poulies. La *poulierie* de Toulon est très-importante. | Fabrique de poulies en général.

POULINER, v. n. Mettre bas un poulain ou une pouliche. L'usage ordinaire est de faire couvrir une jument neuf jours après qu'elle *a pouliné*. (Buffon.)

POULINIÈRE, adj. f. Propre à faire des poulains. | *Jument poulinière*, Jument particulièrement destinée à produire des poulains. | Substantiv. Une *poulinière*. Les *poulinières* du haras.

POULIOT, s. m. Technol. Rouet de poulie placé obliquement au milieu d'une entaille faite soit dans une des pièces de la charpente d'un bâtiment, soit dans un bloc de bois élevé sur cette charpente. | Bot. Espèce de menthe. On donne aussi ce nom à plusieurs espèces de germandrées. *Pouliot* jaune. *Pouliot* des montagnes.

POULO-AÏ. Géogr. Petite île de la mer des Indes, très-fertile en muscades et où l'on trouve du soufre en grande quantité.

POULO-TIMAR. Ile située sur la côte de Malaca, produit du bétel et beaucoup de plantes précieuses.

POULOT, OTTE, s. Terme de caresse enfantin. Embrassez-moi, ma petite *poulotte*.

POULPE, s. m. (corrupt. de *polype*, qui a plusieurs pieds). Zool. Genre de mollusques de l'ordre des céphalopodes, renfermant des animaux pourvus de huit grands tentacules à peu près égaux, dont la coquille est réduite à deux gros grains coniques de substance cornée, placés dans l'épaisseur de leur peau dorsale, et dont le ventre est dépourvu d'ailes latérales. Aussi les poulpes ne peuvent-ils nager que très-difficilement. C'est pour cela qu'ils se tiennent de préférence près des côtes. La force de leurs bras est telle qu'il n'est presque pas d'animaux qui, une fois enlacés dans les contours de ces organes, puissent leur échapper ; on prétend même qu'ils font périr quelquefois des nageurs. A cause du nombre immense de ventouses dont ces appendices sont garnis, nombre qui va jusqu'à cent vingt paires, il est presque impossible d'échapper à leurs étreintes. Le *poulpe commun* a 16 ou 20 centim. de diamètre, et ses bras sont six fois aussi longs que le corps. Les *poulpes* sont très-abondants dans la Méditerranée. On mange leur chair, qui est très-agréable au goût, mais un peu indigeste. C'est à ce genre qu'appartiendrait le *poulpe colossal* ou *kraken* dont il est question de temps à autre dans les récits des navigateurs, et qui serait l'animal le plus gigantesque de la création. Autrefois le nom de *poulpe* était donné à tous les céphalopodes connus. Le *poulpe* est également appelé *pieuvre* ; alors on dit la *pieuvre*.

Poulpe.

POULS, s. m. (pron. *pou* ; du lat. *pulsus*, de *pulsare*, frapper). Mouvement imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang que chaque contraction du cœur fait pénétrer dans les artères ; on y distingue la *diastole*, mouvement de dilatation qui est l'effet direct produit dans chaque artère par la contraction du cœur, et la *systole* qui lui succède, et qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Tâter le *pouls*. Observer le *pouls*. Avoir le *pouls* agité. Votre *pouls* inégal marche à pas redoublés. (Boileau.) Le *pouls* du malade est fort agité.

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un *pouls* égal et modéré.
(LA FONTAINE.)

| Le *pouls naturel* n'est ni dur ni mou ; il est modérément développé ; d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Il s'éloigne plus ou moins de ces conditions dans les maladies, et les différences qu'il présente alors contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur la carotide, la temporale, la crurale, la brachiale ; mais on choisit ordinairement la radicale. Pour *tâter le pouls*, on place sur le trajet de cette artère, et à 3 centimètres environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'on tient rapprochés les uns contre les autres, de manière à presser également l'artère. On place en même temps le pouce à la partie postérieure du bras, afin d'avoir un point d'appui. Le nombre des battements du pouls diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude : dans les premières années de la vie, on compte par minute de 120 à 140 pulsations ; vers l'âge de six ans, de 100 à 106 ; à sept ans, 90 à 95 ; à la puberté, environ 80 ; dans l'âge adulte, de 65 à 75 ; à soixante ans, 60 ; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous. Le pouls est dit *fréquent* quand les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné ; *fébrile*, lorsque dans l'adulte il bat 90 fois par minute ; *lent*, quand les pulsations se font avec lenteur ; *rare*, quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel ; *dur*, lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide ; *tendu*, lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées ; *plein*, quand l'artère semble bien remplie ; *vide*, quand l'artère paraît ne contenir que de l'air ; *serré*, quand il est dur et tendu ; *mou*, quand l'artère frappe le doigt avec mollesse ; *souple*, quand il est doux au toucher et modérement développé ; *fort*, quand il résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche ; *faible*, quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt ; *égal* ou *inégal*, suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles ; *redoublé* ou *rebondissant*, quand une pulsation semble coupée en deux, ou qu'après deux pulsations qui se succèdent rapidement il y a un repos. | Fig. *Se tâter le pouls*, Consulter ses forces, ses ressources, avant de faire une démarche, avant de se lancer dans une entreprise. | *Tâter le pouls à quelqu'un*, Le sonder sur une affaire. Allons ! il faut *tâter le pouls* au ministre.

POUMON, s. m. (du lat. *pulmo*). Anat. Organe de la respiration, destiné à la purification du sang devenu noir et impur lorsqu'il a fait sa révolution dans tout le corps. Avoir les *poumons* desséchés, les *poumons* ulcérés. Hydropisie des *poumons*. Les lobes du *poumon*. Inflammation des *poumons*. Le *poumon* droit. Le *poumon* gauche. La substance des *poumons* est membraneuse. (Encycl.) | Le poumon est double chez tous les mammifères, chez les oiseaux et dans un grand nombre de reptiles. Chez les hommes, les poumons sont logés dans la poitrine, dont ils occupent toute la cavité. Leur forme est celle d'un cône irrégulier, tronqué à sa base, et leur couleur, d'un rose foncé chez les enfants, grisâtre chez les adultes, marbré de brun chez les hommes faits et de noir chez les vieillards. La consistance des poumons est à peu près celle d'une éponge. L'intérieur est presque entièrement rempli par les ramifications innombrables de la trachée-artère, qui y amènent l'air nécessaire à la purification du sang. La phthisie du poumon est ce qu'on

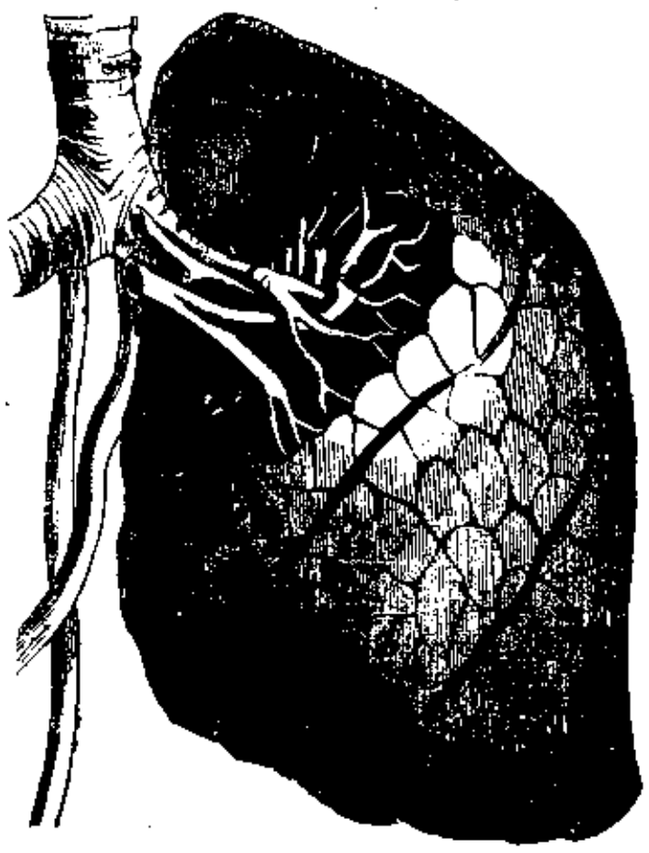

Poumon.

appelle vulgairement *maladie de poitrine*. | *User ses poumons*, *S'user les poumons*, Les fatiguer à force de crier. | Fig. *Avoir de bons poumons*, *d'excellents poumons*, Avoir la voix forte, très-forte. | *L'emporter par la force des poumons*, L'emporter dans une dispute, dans une discussion, non par la raison, mais en criant le plus haut.

POUNAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Bombay, autrefois capitale des Mahrattes ; 80,000 habit. Célèbre collége hindou.

POUND, s. m. Mot anglais employé dans cette langue pour désigner la livre sterling. Le *pound* a cours dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale. Comptez-moi vingt-cinq *pounds*.

POUNDAGE, s. m. Droit établi en Angleterre sur les navires marchands, à raison de tant par *pound* ou livre sterling. | On écrit aussi *Pondage*.

POUPARD, s. m. (du lat. *pupa*, poupée). Enfant au maillot. Beau *poupard*. *Poupard* potelé. Voilà un charmant *poupard*. | Grosse poupée qui représente un enfant. | Nom vulgaire du crabe tourteau.

POUPE, s. f. (du lat. *puppis*, même sens). Mar. Arrière du navire, opposé à la proue. *Poupe* carrée, ronde, sculptée. Avoir vent en *poupe*. Mettre vent en *poupe*. Les *poupes* maintenant se festonnent de galeries et de sculptures ; elles perdent peu à peu de leur élévation, et se recouvrent, plus encore que par le passé, de splendides ornements dont le siècle de Louis XIV fit une si ample profusion dans toutes les parties de l'art. (J. Lecomte.)

Voyez de nos vaisseaux les *poupes* couronnées
Dans cette même Aulide avec vous retournées.
(RACINE.)

| Fig. *Avoir le vent en poupe*, Être en faveur, être dans la prospérité, être favorisé par les circonstances. Vous *avez le vent en poupe*, profitez-en. | Géol. Haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme. | Technol. Amas de vieux cuivre, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

POUPÉE, s. f. (du lat. *popea*, qui dérive, dit-on, de *Poppée*, femme de Néron, qui, la première, se servit d'un masque pour couvrir son visage). Petite figure humaine faite de bois, de carton, etc., pour servir de jouet aux enfants. *Poupée* de bois. *Poupée*

de cire. Un enfant qui joue avec sa *poupee*, qui habille sa *poupée*, qui coiffe sa *poupée*. *Poupée* de Flandre. *Poupée* d'Allemagne. Les *poupées* étaient fort en usage chez les Perses et chez les Romains. | Fig. et famil. Petite personne fort parée, fort ajustée. C'est une *poupée*, une vraie *poupée*. | *Visage de poupée*, Visage mignon et coloré, ou visage manquant d'expression. | Fig. Jouet. Les hommes célèbres, même les grands hommes, sont les *poupées* de l'opinion, qui les habille ou les dépouille, les caresse ou les bat, et enfin les oublie. (Boiste.) | Petite figure qui sert de but pour le tir au pistolet. J'ai cassé des *poupées*. Manquer la *poupée*. | Espèce de mannequin sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer comme modèles dans les pays étrangers. | Technol. Nom donné à deux pièces très-solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne. | Hortic. Certaine manière d'enter qui consiste à placer, autour de greffes nouvelles en fente ou en couronne, une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc. C'est l'opposé de l'écusson.

POUPELIN, s. m. Art culin. Espèce de pièce de four qu'on fait imbiber dans du beurre frais avec du sucre. On nous servit un plat garni de *poupelins*.

POUPETON, s. m. Art culin. Espèce de hachis, soit en gras, soit en maigre.

POUPIN, INE, adj. Qui a une toilette affectée. Un abbé *poupin*. Une veuve *poupine*.

POUPINER, v. a. Parer d'une manière enfantine. Elle *poupinait* son amant. | Fig. *Poupiner* son style.

POUPON, ONNE, s. (du lat. *pupa*). Petit enfant. Sœur Jeanne ayant fait un *poupon*. (La Fontaine.) | Jeune enfant qui a le visage plein et potelé. Un joli *poupon*. Une jolie *pouponne*. | *Ma pouponne*, Terme caressant et familier qui se dit pour ma Mignonne. Ma pauvre fanfan, *pouponne* de mon âme. (Molière.) Oh! *ma pouponne*, soyez plus calme.

POUR, prép. (du lat. *pro*). Il exprime en général l'idée d'appartenance, de destination, de tendance. | Envers. On passe pour un monstre quand on manque de respect *pour* son père ou *pour* un ami de qui on a reçu quelque secours. (Fénelon.) | En faveur de. Combattre *pour* la liberté. Il fera cela *pour* vous. | En égard à, à l'égard de, par rapport à. Il est bien instruit *pour* son âge. Il n'y a *pour* l'homme que trois événements : naître, souffrir et mourir. (La Bruyère). L'ouverture de ces fentes varie beaucoup *pour* la grandeur. (Buffon.) | En vue de. Vivre *pour* le triomphe des principes de justice. Il dit tout cela *pour* vous persuader. | En considération de. Faire quelque chose *pour* l'humanité, *pour* l'amour de l'humanité. | Au nom de. Commander *pour* la République. | Au lieu de, à la place de. Mon âme s'agrandit dans ces solitudes qui n'ont que le ciel *pour* toit et que Dieu *pour* maître. (Bern. de Saint-Pierre.) | A cause de. Être persécuté, proscrit, calomnié *pour* ses opinions. | Moyennant. Ce bandit littéraire a vendu sa conscience *pour* une place. | Contre. On n'a point *pour* la mort de dispense de Rome. (Molière.) | Quant à. *Pour* l'homme, vivre c'est sentir et réfléchir; la privation de la pensée ou du sentiment est une demi-mort. (Boiste.) | Comme, de même que, en qualité de, dans l'état de. Laisser quelqu'un *pour* mort. Je le tiens *pour* fou. Tenir un fait *pour* certain. Vous ne comptez *pour* rien les pleurs de Bérénice. (Racine.)

Sur sa propre innocence un mortel affermi
A la vertu *pour* juge et le ciel *pour* ami.
(DUCIS.)

| Afin de, dans le but de. Il faut bien définir et distinguer *pour* ne pas se disputer. | A cause que. Être puni *pour* avoir désobéi. | Quoique, bien que. *Pour* être fêté partout, ne soyez pas plus fier. Ce jeune homme est bien ignorant, *pour* avoir étudié si longtemps. | Relativement à, touchant à. Il ne me reste, mes enfants, qu'un souhait à faire *pour* votre bonheur et votre tranquillité. | Famil. et par manière de prière. *Pour Dieu*, Au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. | *Et pour cause*, Se dit quand on ne veut pas exprimer la raison qu'on a de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose. Vous n'en saurez pas davantage, *et pour cause*. | Absol. Être *pour*, parler *pour*, se déclarer *pour*. | Il est souvent précédé des mots *assez* et *trop*. Assez *pour*. Trop *pour*. Avoir trop vécu *pour* sa gloire. Être assez jeune *pour* s'instruire. | Précédé et suivi du même mot, il sert à exprimer une sorte de comparaison, de balance, d'alternative. Mourir *pour* mourir. Ennui *pour* ennui. Perte *pour* perte. Rendre à votre fils tendresse *pour* tendresse. (Regnard.) | Marquant un but, un terme. Il est parti *pour* Rome. La princesse partit *pour* Garbe, en grande escorte. (La Fontaine.) | Marquant la cause finale ou le rapport d'une chose avec sa destination. Nous naissons, nous mourrons *pour* la société. (Boileau.) | Il sert encore à marquer une sorte de réciprocité. Donner coup *pour* coup, dent *pour* dent, œil *pour* œil. | Il sert encore à marquer une correspondance exacte entre deux choses. Traduire mot *pour* mot. | *Pour que*, loc. conj. qui demande toujours le subjonctif. Afin que. *Pour* qu'on vous obéisse, obéissez aux lois. (Voltaire.) | *Pour que*, Quelque, quoique. *Pour* grands *que* soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corneille.) | *Pour peu que*, Si peu que. *Pour peu que* vous donniez, donnez pour l'exemple. | *Pour ainsi dire*, loc. adv., En quelque sorte, en quelque façon, en quelque manière. L'amour de la justice et de la vérité est la vie même de l'âme ; c'est, *pour ainsi dire*, une religion intérieure, sans symbole et sans culte extérieur. | Substantiv. *Le pour*. Connaître, peser, examiner, discuter *le pour* et le contre. Des gens perdent leur temps, leur réputation, leur repos, même leur vie, pour soutenir des propositions dont *le pour* et le contre sont également douteux. (Fontenelle.)

POURANA, s. m. Nom de plusieurs poèmes sanscrits, qui contiennent la théogonie et la cosmogonie des Hindous. Les *pouranas*, au nombre de dix-huit, traitent de la création, du renouvellement des mondes, de la généalogie des dieux, des règnes des Manous et des actions de leurs descendants.

POURBOIRE, s. m. Ce que l'on donne à un commissionnaire, à un homme de peine, en sus de son salaire, par forme de récompense, de petite gratification. Donner un *pourboire*. Un bon *pourboire*. Sans compter le *pourboire*. Le *pourboire* est une sorte d'aumône qui disparaîtra de nos usages, grâce à nos mœurs démocratiques.

POURCEAU, s. m. (pron. *pourso* ; du lat. *porcellus*, dim. de *porcus*, porc). Nom vulgaire du cochon. Gros *pourceau*. *Pourceau* maigre. Étable, toit à *pourceaux* ; Engraisser, tuer des *pourceaux*. | Fig. *Pourceau d'Épicure*, Homme voluptueux, plongé dans les plaisirs sensuels ; épicurien. C'est un *pourceau d'Épicure*. Cette locution est basée sur l'erreur accréditée qu'Épicure exaltait les plaisirs sensuels. | Loc. prov. et fig. *Semer des perles devant les pourceaux*, Parler devant des gens qui, faute de cœur ou d'intelligence, ne peuvent comprendre ce qu'on dit. | *Pourceau de mer*, Le marsouin. | *Pourceau ferré*, Le hérisson d'Europe.

POUR-CENT, s. m. Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée. A combien le *pour-cent* ? A quel *pour-cent* avez-vous placé ?

POURCHASSER, v. a. Poursuivre, rechercher avec obstination, tâcher d'obtenir. *Pourchasser* un daim. | Presser d'importunités. Cet homme me *pourchasse* continuellement. | *Pourchasser une femme*, Rechercher son amour, ses faveurs. Moi, j'aime à *pourchasser* des beautés mitoyennes. (Regnard.) | Fig. Tâcher d'obtenir. *Pourchasser* un emploi.

POURFENDEUR, s. Celui qui pourfend. Il n'est usité que dans cette locution : *Pourfendeur*, *grand pourfendeur de géants*, Fanfaron, faux brave. Faire le *pourfendeur*. Se donner des airs de *pourfendeur*.

POURFENDRE, v. a. (pron. *pourfandre* ; augmentatif de *fendre*). Famil. Fendre d'un coup de sabre un homme de haut en bas. *Pourfendre* un ennemi. A l'en croire, il *pourfendrait* tout le monde. Il ne se dit qu'en parlant de ceux qui font les fanfarons, les faux braves.

POURPARLER, s. m. Conférence, abouchement de deux ou plusieurs personnes. Être en *pourparler*. Avoir un *pourparler*, des *pourparlers*.

POURPIER, s. m. (pour *poule-pied*, parce que sa feuille ressemble au pied d'un poulet ; en latin *pullipedem*, ou à cause de ses fleurs pourprées). Bot. Genre type de la famille des portulacées et composé de plus de quinze espèces, qui croissent dans les climats chauds des diverses contrées du globe. Ce sont des plantes herbacées, charnues, couchées à terre, ou très-basses, aux feuilles éparses, entières, épaisses, aux fleurs s'ouvrant d'ordinaire, par l'effet de la lumière solaire, de neuf heures à midi. Le *pourpier cultivé*, que l'on dit originaire de l'Inde, mais qui est maintenant naturalisé et comme spontané dans les lieux voisins de jardins potagers, est une espèce que l'on mange. Elle a une saveur âcre qui se dissipe par la cuisson.

POURPOINT, s. m. (comme si l'on disait *point pour point*, où il y a beaucoup de points). Primitivement, Habit militaire, ou cotte d'armes faite de laine, de coton ou de soie piquée entre deux étoffes. | Partie de l'ancien habillement français, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Un homme fat et ridicule porte un *pourpoint* à vieleron. (La Bruyère.) | Loc. prov. *Avoir un sot dans son pourpoint*, N'être qu'un sot. | *Laisser le moule de son pourpoint*, Se faire tuer. | *A brûle-pourpoint*, A bout portant. Tirer un coup de pistolet *à brûle-pourpoint*. | Fig. Sans ménagement et même grossièrement. Parler, agir *à brûle-pourpoint*. Il lui a reproché cela *à brûle-pourpoint*.

POURPRE, s. f. (du lat. *purpura*, même signif.). Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches marins, de la famille des purpurifères et voisin des buccins. Comme la plupart des mollusques de cette famille, les pourpres sont munies d'une glande placée entre le cœur et le rectum, qui sécrète un liquide visqueux, doué, chez quelques espèces, de la singulière propriété de passer du jaune vert au pourpre éclatant. Pline parle de buccins et de pourpres qui fournissaient aux habitants de Tyr cette brillante couleur si recherchée comme teinture. On a récemment reconnu que les mollusques dont il s'agit appartenaient au genre *murex* ou *rocher*. Les modernes, depuis la découverte de la cochenille, ont totalement négligé la liqueur de pourpre, et ils avaient même perdu le secret de cette teinture, secret qui n'a été retrouvé qu'en 1835. | Matière colorante rouge, fournie autrefois par un mollusque gastéropode de la Méditerranée, et remplacée aujourd'hui par la cochenille. La *pourpre* la plus estimée était celle de Tyr. | La découverte de cette couleur, tant prisée des anciens, qui en avaient fait l'apanage et la marque distinctive de la puissance et même du rang, est due, selon la Fable, au chien d'Hercule. Errant un jour sur les bords de la mer aux environs de Tyr, cet animal trouva une espèce de coquillage qu'il mangea. A la nuance magnifique qui teignit sa gueule quelques moments après, apparurent ses propriétés jusqu'alors inconnues. Cette origine, débarrassée des circonstances fabuleuses dont les Tyriens l'entourèrent pour en rehausser la singularité, et surtout pour donner à leur industrie favorite un cachet religieux qui en consacrât l'importance ; cette origine, disons-nous, n'a rien d'inadmissible. Il suffit, pour la rendre complètement vraisemblable, de rétablir au rang de simple mortel celui que l'heureuse voracité d'un chien mit ainsi sur la voie d'une découverte si profitable à son pays. Quoi qu'il en soit, la pourpre était de deux sortes : la première et la plus estimée se tirait du *murex* et peut-être d'autres coquillages que l'on pêchait sur les côtes d'Afrique, de Grèce, de Phénicie, et sur divers autres points de la Méditerranée. Sa teinte était d'un rouge intense tirant sur le violet. La seconde, moins précieuse et d'un prix beaucoup moins élevé, était extraite de matières végétales, parmi lesquelles on rangeait le *coccus* du chêne vert, reconnu depuis comme un produit animal. La *pourpre de Tyr* était la plus renommée. Les rois de Perse s'étaient attribué le droit exclusif d'employer cette pourpre dans leurs vêtements ; celle que portaient les grands de leur cour ne pouvait être ni de même nuance ni de même nature. La pourpre fut de tout temps connue à Rome ; elle y était un des insignes de la magistrature. Les empereurs en restreignirent l'usage et se réservèrent bientôt celui de la *pourpre tyrienne*. C'est pour cela que l'expression *Prendre la pourpre* devint synonyme de *Se faire proclamer empereur*. Dans les temps modernes, la robe de pourpre a été réservée aux plus hauts dignitaires de l'Église ; d'où l'expression *Pourpre romaine*, pour dire la *dignité de cardinal*. | Étoffe teinte en pourpre. Être vêtu de *pourpre*. La *pourpre* aux riches feux en vagues plis serpente. (Mollevault.) | Dignité des rois, des empereurs. Avilir, dégrader la *pourpre*. Ces rois dans la *pourpre* amollis. (Boileau.) Qui naquit dans la *pourpre* en est rarement digne. (Voltaire.) | *Pourpre romaine*, Dignité de cardinal.

POURPRE, s. m. Couleur d'un beau rouge foncé, qui tire sur le violet. Une étoffe d'un beau pourpre. | *Pourpre de Cassius* ou *pourpre minéral*, Belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre la porcelaine, et qui est un deutostannate d'or obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protohydrochlorate d'étain. | Blas. Le mot *pourpre* désigne la couleur violette. | Adjectiv. Manteau *pourpre*. Teint *pourpre*.

POURPRE, s. m. Pathol. Maladie caractérisée par l'apparition à la peau de taches d'un rouge variable, ne disparaissant que sous la pression du doigt et s'accompagnant de taches analogues sur plusieurs points des membranes muqueuses et parfois d'hémorrhagies, surtout à la surface de ces dernières. L'enfant est atteint du *pourpre*.

POURPRÉ, ÉE, adj. De couleur pourpre. Couleur *pourprée*. La rose *pourprée*. Joues *pourprées*. La framboise *pourprée* et le rouge groseille. (Michaud.) | Méd. Qui a rapport au pourpre, maladies Exanthèmes *pourprés*. | *Fièvre pourprée*, Nom que prend

la fièvre maligne lorsqu'elle est arrivée à sa période la plus alarmante et que le malade se couvre de petites taches sous-cutanées de couleur pourpre.

POURPRIS, s. m. Enceinte, enclos, demeure. Le chaume devient or; tout brille en ce *pourpris*. (La Fontaine). Vieux mot. | *Le céleste pourpris. Les célestes pourpris*; Les cieux. Les habitants du *céleste pourpris*.

POURQUOI, conj. (pron. *pourkoa*). Pour quelle chose, pour quelle raison. Me direz-vous *pourquoi* vous avez fait cela. Je me demande *pourquoi* la liberté ne règne pas encore. Euphorbe est arrêté sans qu'on sache *pourquoi*. (Corneille.) | Il s'emploie elliptiq. *S'en aller sans dire pourquoi, sans qu'on sache pourquoi*, S'en aller sans dire pourquoi l'on s'en va. | Famil. *Demandez pourquoi*, Se dit pour marquer qu'on ne sait pour quel motif telle chose a été faite. Il se fâche, *demandez-moi pourquoi*. | Par manière de commandement, pour faire entendre à quelqu'un que la chose dont il s'agit est indispensable. Il fera cela ou il dira *pourquoi*. | S'emploie pour marquer l'interrogation. *Pourquoi? Pourquoi non?* | Substantiv. Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir le *pourquoi* du *pourquoi*. (Leibnitz.) | *Finissez-en avec vos pourquoi*, Se dit à une personne qui demande coup sur coup la raison, le motif des choses.

POURRÉTIE, s. f. Bot. Genre de la famille des bombacées, établi pour un arbre de l'Amérique tropicale au tronc épais et comme renflé vers son milieu, à bois fongueux, à feuilles cordiformes, à fleurs rouges et disposées en ombelles. Cet arbre croît dans les Andes et au Pérou.

POURRI, IE, part. Atteint de pourriture. Bois *pourri*. Fruit *pourri*. Des pommes *pourries*. Ils ne font ordinairement qu'un petit, qu'ils déposent toujours dans de gros troncs d'arbres *pourris*. (Buffon.) | Fig. Altéré, corrompu. | *Homme pourri*. *Un homme tout pourri*, Un homme atteint profondément de maux secrets et honteux. | *Cœur pourri, âme pourrie*, Cœur bas et pervers; âme vile et corrompue. | Fig. *Planche pourrie*, Homme peu sûr.

Deux ais *pourris*, sur trois pieds inégaux,
Formaient la table où les époux soupèrent.
(VOLTAIRE.)

| *Mer pourrie*, Partie S. O. du *Palus Méotis*, ainsi nommée à cause des miasmes qui s'échappent de ses eaux basses et fangeuses. | *Bourg pourri*. Se disait, avant la réforme des élections en Angleterre, d'une localité qui conservait d'anciens priviléges électoraux, quoique sa population eût considérablement diminué, de sorte qu'un très-petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'une nomination à la chambre des communes. | S. m. Ce qui est pourri. Le *pourri* d'un fruit. Ôter le *pourri* d'une pomme. Cela sent le *pourri*.

POURRIR, v. a. (du lat. *putrere*, même signif.). Altérer, corrompre. L'eau *pourrit* le bois. La sueur *pourrit* le linge à la longue. Les pluies excessives *pourrissent* les biens de la terre. (Laveaux.) | Fig. Gâter par contagion. L'entretien des gens corrompus *pourrit* les esprits faibles et les cœurs candides. | V. n. Se gâter, s'altérer, se détruire. Les fruits *pourrissent* ou se dessèchent quand on les garde trop longtemps. D'un tronc qui *pourrissait* un ciseau fit un dieu. (L. Racine.) *Pourrir* dans la poussière à la merci des vers. | Demeurer longtemps. *Pourrir* dans les prisons. *Pourrir* dans l'ordure, dans la pauvreté, dans la misère. Tu as aimé la boue, va *pourrir* dans la boue. (Lamennais.) | Fig. Persister. *Pourrir* dans le vice, dans la débauche. Ces hommes vieillissent et *pourrissent* dans l'iniquité. | SE POURRIR, v. pron. S'altérer, se gâter, se corrompre. La viande va *se pourrir*. | Fig. Les hommes dans l'oisiveté se gâtent, *se pourrissent*.

POURRISSAGE, s. m. Technol. Pourriture des chiffons à papier, opération qui consiste à les faire macérer dans l'eau pour en faciliter la trituration. Le *pourrissage* est très-avancé.

POURRISSANT, ANTE, adj. Qui sent le pourri, qui peut faire pourrir. | Qui commence à pourrir. Des cadavres *pourrissants*.

POURRISSOIR, s. m. Technol. Étuve, lieu bas où l'on met pourrir et fermenter les chiffons à papier, avant de les apporter dans les auges à rompre. | En général, Lieu où les objets pourrissent. | Fig. Lieu empesté par la corruption des mœurs. Les salons de la régence étaient des *pourrissoirs*.

POURRITURE, s. f. État de ce qui est pourri, corruption. Tomber en *pourriture*. Tomber de *pourriture*. Nos corps sont sujets à la *pourriture*. | *Pourriture d'hôpital*. Gangrène qui survient aux plaies et aux ulcères des blessés par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. Elle débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace, en même temps qu'elle devient très-douloureuse. La gangrène se manifeste ensuite; du centre de la surface ulcérée, elle s'étend vers les bords; ceux-ci se tuméfient et se renversent; les malades succombent dans un état d'adynamie. Le traitement consiste dans l'emploi des toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques à l'extérieur; il faut en outre désinfecter soigneusement la salle où règne la maladie. | Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax et l'abdomen. | Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

POURSUITE, s. f. Action de poursuivre, de courir après pour atteindre. Chien ardent à la *poursuite* du lièvre. Se mettre à la *poursuite* de l'ennemi. On est à la *poursuite* d'un prisonnier qui s'est évadé. Échapper aux *poursuites*. | Fig. La *poursuite* de l'adversité. | Soin pour obtenir une chose. La *poursuite* du plaisir a plus de charme que le plaisir même. | Se dit en parlant des personnes. Il est parvenu à épouser cette femme qui s'était pendant longtemps défendue de ses *poursuites*. J'éludais tous les jours sa *poursuite* obstinée. (Boileau.) | Jurispr. Se dit des démarches, des difficultés qu'on fait pour obtenir le redressement d'un grief, le payement d'une créance, etc. Actes de *poursuites*. La recherche précède la *poursuite*. Faire des *poursuites*. | *Poursuites publiques*. Celles dont l'objet est la réparation d'un délit ou d'un crime. | *Poursuites civiles*. Celles qui ont pour objet la satisfaction due à un intérêt privé.

POURSUIVANT, ANTE, adj. T. de pratique. Qui exerce des poursuites. Créancier *poursuivant*. Les parties *poursuivantes*. Avoué *poursuivant*. | S. Celui, celle qui poursuit un emploi, qui brigue pour obtenir quelque chose. Être plusieurs *poursuivants* pour la même charge, pour le même emploi. | Celui qui recherche une fille en mariage. Cette riche héritière a de nombreux *poursuivants*. | Fig. La Vérité, comme une coquette, laisse entrevoir quelques-uns de ses charmes à ses *poursuivants*, pour les animer davantage. (Boiste.) | Celui, celle qui exerce des poursuites judiciaires, principalement en matières de saisies, de ventes.

POURSUIVI, IE, part. Que l'on poursuit, qui est l'objet d'une poursuite, de poursuites. Débiteur *poursuivi*. Voleur *poursuivi*. Ennemi *poursuivi*. Vengeance *poursuivie*. *Poursuivi* par des ennemis implacables. *Poursuivi* par des agents de police.

Lasse enfin des horreurs dont j'étais *poursuivie*,
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie.
(RACINE.)

POURSUIVRE, v. a. Courir après pour atteindre. *Poursuivre* l'ennemi. *Poursuivre* vivement. *Poursuivre* chaudement. *Poursuivre* un voleur. *Poursuivre* quelqu'un à coups de pierres. *Poursuivre* l'épée dans les reins. Il le *poursuivait* l'épée à la main. Je l'évite partout, partout il me *poursuit*. (Racine.) | Se dit des animaux. *Poursuivre* le gibier. Ce chien est ardent à *poursuivre* le sanglier. | Fig. Persécuter, obséder, troubler, tourmenter. Le malheur le *poursuit* sans cesse. La calomnie me *poursuit* vivement. (Voltaire.) | Rechercher avec ardeur, faire tous ses efforts pour obtenir, pour posséder un bien. *Poursuivre* un emploi. *Poursuivre* le bonheur, la fortune. Mécontent des objets que *poursuit* mon ardeur. (Racine.) | S'efforcer d'atteindre un but. *Poursuivons* la réalisation des idées généreuses. | *Poursuivre une femme*, La courtiser, la rechercher, essayer de lui faire partager la passion qu'on éprouve. | Jurispr. Agir par les voies de la justice. Il le *poursuit* civilement. | *Poursuivre un procès*, Faire toutes les diligences nécessaires pour le faire juger. Dans le même sens, on dit quelquefois, absolument, *Poursuivre*. Il faut *poursuivre*. | Continuer ce que l'on a commencé. *Poursuivre* ses succès. | Absol. Dans le même sens. *Poursuis*, tu n'as pas fait ce pas pour reculer. (Racine.) | SE POURSUIVRE, v. pron. Être poursuivi. | Être devant un tribunal. Ce procès *se poursuit*.

POURTANT, conj. (du lat. *pro*, pour; *tanto*, tant). Cependant, néanmoins. Le mal est grand, il ne faut *pourtant* pas se désespérer. Être habile, et *pourtant* faire une grande faute. Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse. (Boileau.) Les paroles de ces romances sont simples, naïves, souvent tristes; elles plaisent *pourtant*. (J. J. Rousseau.) | Synonymes : POURTANT, CÉPENDANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS. *Pourtant* a plus de force et d'énergie; il assure avec fermeté, malgré tout ce qui pourrait être opposé. *Cependant* est moins absolu et moins ferme; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées; et il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* dit proprement une chose sans exception; il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle. Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. Quelques docteurs se piquent d'une morale sévère, ils recherchent *cependant* tout ce qui peut flatter la sensualité. Corneille n'est pas toujours égal à lui-même, *néanmoins* Corneille est un excellent auteur. Que ne haïssait pas Néron? *toutefois* il aimait Poppée.

POURTOUR, s. m. Archit. L'étendue du contour, d'un espace ou d'un ouvrage. Cette colonne a trois mètres de *pourtour*. | Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacle. Louer une stalle de *pourtour*. Le *pourtour* était garni de femmes.

POURVOI, s. m. Jurispr. Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les arrêts ou jugements rendus en dernier ressort, pour violation de formes et pour infraction à la loi. Admettre un *pourvoi*. Rejeter un *pourvoi*. | En matière de justice administrative, on donne le même nom au recours formé devant le conseil d'État contre les décisions des juridictions administratives. | *Pourvoi en grâce*, Acte par lequel un condamné fait appel à la clémence du chef de l'État pour obtenir soit la libération, soit la commutation de la peine dont il a été frappé.

POURVOIR, v. n. (du lat. *providere*, même sens). Donner ordre à; avoir soin. *Pourvoir* au besoin d'une personne, à la subsistance de sa famille. *Pourvoir* à tout. *Pourvoir* à l'insuffisance de la loi. Quand l'homme arrive au dernier terme, où trouverez-vous parmi ses semblables ceux qui doivent *pourvoir* à ses besoins. (Bergasse.) Le temps a diminué les besoins; il a même fallu *pourvoir* avec plus d'économie, à ceux qui restaient. (Raynal.)

Allez *pourvoir* au reste et faites qu'on ait soin
De tenir en lieu sûr ce fidèle témoin.
(CORNEILLE.)

| Nommer à. *Pourvoir* à une charge, à un emploi, à une magistrature. | V. a. Munir, garnir. *Pourvoir* un ouvrier des outils qui lui sont nécessaires. *Pourvoir* une armée de munitions. | Conférer. *Pourvoir* quelqu'un d'une charge, d'une magistrature. | Orner, doter. La nature avait *pourvu* Eschyle d'une âme fort ardente. (Barthélemy.) | SE POURVOIR, v. pr. Se fournir, se garantir, se munir. *Se pourvoir* de vivres. *Se pourvoir* d'outils pour travailler. | Recourir à un tribunal, à une autorité. *Se pourvoir* par appel. *Se pourvoir* par-devant tel juge. | Dans un sens absolu, Recourir à la cour de cassation. Ce condamné a refusé de *se pourvoir*.

POURVOIRIE, s. f. (prononc. *pourvoari*; rad. *pourvoir*). Lieu où se trouvent et où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir. La *pourvoirie* est dans la citadelle. | Le corps des pourvoyeurs. Cela regarde la *pourvoirie*.

POURVOYEUR, EUSE, s. (rad. *pourvoir*). Celui, celle qui fournit le gibier, la viande, le poisson, etc., aux habitants d'une maison de campagne, d'une fabrique. Attendez l'arrivée du *pourvoyeur*, de la *pourvoyeuse*. | Mar. Mousse ou novice attaché à une pièce et qui va chercher les *gargousses* pendant le combat. | En mauvaise part, synonyme d'*Entremetteur*, *Entremetteuse*. Il fait l'ignoble métier de *pourvoyeur*. Des femmes titrées étaient les *pourvoyeuses* du Parc-aux-Cerfs.

POURVU QUE, loc. conj. En cas que, à condition que. *Pourvu que* de ma mort respectant les approches. (Racine.) On croit être en sûreté *pourvu qu'on* sauve les apparences. (Fléchier.) Honnête homme ou vaurien, qu'importait cela, *pourvu que* j'allasse à la messe. (J. J. Rousseau.) | On met toujours le verbe au subjonctif après cette locution. *Pourvu qu'on* sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pascal.)

POUSCHKINE (ALEXANDRE). Le plus grand poète, l'écrivain le plus fécond de la Russie, petit-fils du nègre Annibal, le favori de Pierre le Grand, né en 1797, tué en duel en février 1837. Indépendamment d'un grand nombre de productions de premier ordre, il a composé trois grands ouvrages, chefs-d'œuvre de la poésie russe.

POUSSE, s. f. (rad. *pousser*). Bot. Jet qu'un arbre produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. On nomme *première pousse* celle qui vient en mars et en avril, *seconde pousse*, celle qui vient en août. Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette es-

pèce de pin dont les jeunes *pousses* servent à faire une bière amère. (Chateaubriand.) | Art vétérin. Maladie du cheval, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps, ce qu'on appelle le *soubresaut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. La *pousse* est peu susceptible de guérison. | Économie rurale. Altération du vin qui consiste en un développement accidentel d'acide carbonique : c'est comme une seconde fermentation produite par le contact de l'air. La *pousse* attaque surtout les vins mousseux. | Exhalaison suffocante qui se fait sentir dans les souterrains des mines, et qui met en grave danger les travailleurs. Dans ce sens, on dit aussi *moufette*.

POUSSÉ, ÉE, part. Qui subit ou a subi une poussée, une impulsion, un effort, etc. S'emploie au propre et au figuré. Un homme *poussé*. La mer est *poussée* avec violence sur ses rivages. *Poussé* par le désespoir, ou de désespoir. L'art de traduire est *poussé* plus loin en allemand que dans aucun autre dialecte européen. (Mme de Staël.) | Dans certains arts mécaniques. Qui a été blanchi à la lime et non poli. Ce fer n'est que *poussé*, il faut le polir. | S. m. Le travail de la lime. Un bon *poussé*, un *poussé* uniforme.

POUSSE-BROCHE, s. m. Technol. Espèce de ciseau plat et émoussé à l'usage de l'épinglier. | Plur. Des *pousse-broche*.

POUSSE-CAMBRURE, s. m. Technol. Outil que le cordonnier emploie pour cambrer le cuir. | Plur. Des *pousse-cambrure*.

POUSSÉE, s. f. Action de pousser; effet de ce qui pousse. Donner une *poussée* pour pénétrer dans un lieu. Recevoir une *poussée* dans la foule. Soutenir, retenir par des arcs-boutants la *poussée* d'une voûte. | Presse d'ouvrage. | Famil. et ironiq. *Faire une belle poussée*, Faire une chose stupide ou une entreprise ridicule. Vous *avez fait* là *une belle poussée*. | Technol. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHES, s. m. Technol. Outil de fer dont le vitrier se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. | Plur. Des *pousse-fiches*.

POUSSE-GOUPILLES, s. m. Art milit. Instrument dont l'armurier et le soldat se servent pour pousser les goupilles de la platine du fusil, quand ils veulent démonter cette platine. | Plur. Des *pousse-goupilles*.

POUSSER, v. a. (du lat. *pulsare*, dont on a fait *poulser* en vieux français). Faire effort contre... pour ôter de place. *Pousser* une personne. *Pousser* quelqu'un dehors. *Pousser* une table, une chaise. | Conduire, faire aller. Dans le temple des Juifs un instinct m'a *poussé*. *Pousser* quelqu'un dans un précipice. Tantôt il essayait de me suspendre en me *poussant* du côté droit, tantôt il s'efforçait de me pencher du côté gauche. (Fénelon.) Les troupes se heurtaient et se brisaient avec confusion, comme les flots que le vent *pousse* et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barthélemy.) | Fig. L'amour de l'humanité *avait poussé* ce grand citoyen dans les idées républicaines. Les premiers Européens, que leur inquiétude *poussa* vers les côtes de la Chine. (Raynal.) | Avancer, étendre, porter en avant, porter jusqu'à une certaine limite. *Pousser* sa marche, ses conquêtes, ses travaux, ses armes. | Porter loin, porter plus loin. *Pousser* la raillerie trop loin. *Pousser* l'impudence, l'effronterie, le crime, la flatterie, l'ingratitude jusqu'à... *Pousser* la générosité, la grandeur d'âme, la bonté, la patience jusqu'à... *Pousser* trop loin l'ambition, la haine, la vengeance. | Fig. Hommes ambitieux! *poussez* vos chimères au dernier période des choses humaines. (Vauvenargues.) A nous voir *pousser* nos désirs si loin, qui ne dirait que nous croyons être immortels! (Fléchier.) | Absol. Aller toujours, continuer. | Faire faire des progrès. *Poussez* vos élèves dans la pratique des idées de justice et de vérité. | Diriger vers un but. Les hommes sont des machines que la fortune *pousse*, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. | Induire, exciter, engager fortement. *Pousser* au bien, au mal. *Pousser* à la révolution. | *Pousser à bout*, Choquer au dernier point; faire perdre patience. *Poussons à bout* l'ingrat. (Racine.) | *Pousser des cris, des clameurs*, Crier. Les femmes *poussaient des cris* en se défendant. | Excéder de fatigue. *Pousser un cheval*, Le faire galoper à toute bride. | Produire. *Pousser* des boutons, des feuilles, des branches, des fleurs. Cet arbre *pousse* des racines très-profondément. | T. de doreur sur cuir et de relieur. *Pousser des filets, des nervures*, Former sur le cuir des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles par le moyen de roulettes ou de fer à dorer. | Porter. *Pousser* une botte, un coup de fleuret, un coup d'épée. | *Pousser des moulures au rabot*, Former des moulures sur le bois ou sur le plâtre. *Pousser une moulure* à la main. | Aller, avancer, se porter vers. *Pousser à la roue*, Aider au mouvement d'une machine. *Pousser à la roue* d'une charrette embourbée. | Fig. Aider à la marche d'une affaire, d'une entreprise. Il n'a pas réussi, parce qu'il n'avait personne pour *pousser à la roue*. | Croître en longueur. Les cheveux, la barbe, les ongles *poussent*. | Fig. et famil. Grandir, se développer organiquement. Cet enfant *pousse* bien. | *Pousser jusqu'à tel endroit*, Porter ses pas jusqu'à tel endroit. *Pousser jusqu'à* la ville, *jusqu'au* village. | Se POUSSER, v. pr. Être poussé. Nos années *se poussent* successivement comme les flots. (Bossuet.) J'esquive, je *me pousse*. (Boileau.) | Se heurter mutuellement. | Fig. Se prêter un mutuel secours, s'avancer les uns les autres. *Se pousser* dans le monde. | Être porté. La plaisanterie ne doit pas *être poussée* jusqu'à l'offense.

POUSSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pousse.

POUSSIER, s. m. Le menu charbon, la poussière du charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. | Dans un sens analogue, *Poussier* de mottes à brûler. | Poussière de la poudre à canon. | Recoupes de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

POUSSIÈRE, s. f. Terre réduite en poudre très-fine. Le vent fait voler la *poussière*. Être couvert de *poussière*. L'air est obscurci d'un nuage de *poussière*. Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse *poussière*. (Racine.) Les uns et les autres dormirent ensemble dans la même *poussière*. (Fléchier.) La *poussière* retombe, l'esprit de lumière que l'on croyait éteint reparaît; il se rit de la fausse joie des ténèbres. (Edg. Quinet.)

Et de ses pieds l'on peut voir la *poussière*
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
(BÉRANGER.)

| Fig. *Réduire en poussière*, Anéantir. | *Mordre la poussière*, Être tué en combattant. Faire *mordre la poussière* | Fig. et par une sorte d'ironie. *La poussière de l'école, du collége*, Se dit pour L'école, le collége. Être enseveli dans la *poussière* d'un greffe. | Néant. État misérable. Être dans la *poussière*. Tirer quelqu'un de la *poussière*. | Bot. *Poussière fécondante des végétaux*, Le pollen, parce qu'il a une forme pulvérulente. On donne aussi ce nom aux séminules des mousses.

POUSSIÉREUX, EUSE, adj. Qui ressemble à de la poussière. | Qui est couvert de poussière. Des meubles *poussiéreux*. On dit plutôt *Poudreux*.

POUSSIF, IVE, adj. (rad. *pousse*). Qui est affecté de la pousse. Cheval *poussif*. | Par extens. et vulg. Se dit des personnes. Un *poussif*, Une *poussive*.

POUSSIN, s. m. (du lat. *pulcinus* : dim. de *pullus*). Petit poulet nouvellement éclos. La poule appelle ses *poussins*, rassemble ses *poussins*. | C'est communément le vingt et unième jour de l'incubation que les poussins brisent leur coquille et s'échappent de leur prison. Le jour de leur naissance, les poussins n'ont pas besoin de manger, on les laisse dans le nid. Le lendemain, on les porte sous une mue, grand panier garni d'étoupes, et on leur sert, ainsi que les jours suivants, pour nourriture, des miettes de pain trempées de vin pour leur donner de la force, ou dans le lait pour accroître leur appétit; ou des jaunes d'œufs durcis et broyés, s'ils refusent ces aliments. Au bout de cinq ou six jours, on permet à la poule de les sortir et de les conduire dans la basse-cour. Les poussins sont couverts de duvet au sortir de l'œuf. Ils prennent le nom de *poulets*, *petits poulets*, lorsqu'ils commencent à se revêtir de plumes.

POUSSIN (NICOLAS). Chef de l'ancienne école française de peinture, né aux Andelys en 1594, mort à Rome en 1665. Il était à Rome, où des études sévères et la pratique constante de l'art avaient mûri et élevé son talent à la perfection, lorsque Louis XIII le fit inviter à rentrer en France. Il y revint en 1640, et reçut, avec le titre de premier peintre du roi, une pension, un logement aux Tuileries et la direction de tous les ouvrages de peinture et d'ornement des résidences royales. Las des tracasseries que lui suscitaient des rivaux jaloux, il reprit la route de Rome en 1642; néanmoins son titre et ses honoraires lui furent conservés. Le talent de Poussin grandit encore dans la dernière période de sa vie : son pinceau devint plus riche, plus moelleux, son talent plus varié; il ne réussit pas moins dans le paysage historique que dans l'histoire. Lesueur, Lebrun, Mignard, doivent infiniment à ce grand maître. On a surnommé Poussin le *peintre des gens d'esprit*, à cause de son imagination et de la beauté de son expression. La plus grande partie de ses œuvres est en France. On admire surtout son *Déluge*, ses *Bergers d'Arcadie*, son *Triomphe de Flore*, son *Triomphe de la Vérité*, les *Aveugles de Jéricho*, *Moïse sauvé*, *Moïse enfant*, la *Femme adultère*, les *Sept sacrements*.

POUSSINIÈRE, s. f. (rad. *poussin*). Cage à poussins. | Dans les appareils d'incubation artificielle, Étuve qui sert à réchauffer les poussins. Nous avons établi ici une *poussinière*. | Astron. Nom donné vulgairement à une constellation dans le signe du Taureau; elle se nomme ainsi parce qu'elle est formée d'étoiles rassemblées près les unes des autres comme des poussins autour de leur poule.

POUSSOIR, s. m. (rad. *pousser*). Horlog. Cylindre qui se termine par un bouton qu'il suffit de pousser pour faire sonner une montre à répétition. | Chirurg. Fer à trois pointes qui sert aux dentistes à pousser la dent qu'on a déchaussée.

POUTRE, s. f. (du bas lat. *pulpetrum*). Grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. *Poutre* de chêne. *Poutre* de sapin. Équarrir une *poutre*. Une *poutre* cassa les jambes à l'athlète. (La Fontaine.) | Prov. et fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien*, Ne pas voir ses propres défauts, quelque grands qu'ils soient, et apercevoir toujours les plus petits défauts chez les autres; être très-impatient de corriger les autres et fort peu soucieux de se réformer soi-même.

POUTRELLE, s. f. (dim. de *poutre*). Petite poutre. Dans ce bâtiment il ne faut que des *poutrelles*.

POUVOIR, v. a. (du lat. *posse*). *Je puis* ou *je peux*, *tu peux*, *il peut*; *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. *Je pouvais*. *Je pus*, *tu pus*, *il put*; *nous pûmes*, *vous pûtes*, *ils purent*. *J'ai pu*. *Je pourrai*. *Que je puisse*. *Que je pusse*. *Pouvant*. *Pu*. Avoir la faculté, l'autorité, le droit de faire; être en état de faire. *Pouvoir* une chose. *Pouvoir* quelque chose auprès de quelqu'un. Il *peut* marcher. Elle *pourra* bientôt sortir. Entreprendre plus qu'on ne *peut*. Que *puis-je* au milieu de ce peuple abattu? (Racine.) Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on *peut*, sans l'espérance de faire plus qu'on ne *pourra*. (Fontenelle.) Alors, ne *pouvant* plus consoler les hommes, il expira. (Chateaubriand.) | *Pouvoir tout sur quelqu'un*, Avoir beaucoup d'influence sur quelqu'un. | Se dit également des choses inanimées. Toutes ces causes ensemble *ont pu* nuire beaucoup à la population. (Voltaire.) | *N'y pouvoir rien*, Ne pouvoir empêcher la chose dont il s'agit. | Avoir le plaisir de, la satisfaction de. *J'ai pu* le voir et le serrer dans mes bras. | Avoir la permission, l'autorisation de. *Vous pouvez* parler maintenant. | Il s'emploie, au subjonctif, par manière de souhait ou d'imprécation. *Puisse*-t-il être un jour moins funeste à sa mère? (Racine.) *Puisse*-t-il être renversé du trône!

Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre!
Voir ses maisons en cendre et tes lauriers en poudre!
(CORNEILLE.)

| Neutral. *Pouvoir beaucoup*, Avoir un grand crédit. La femme *peut beaucoup* sur l'esprit de l'homme. | S'emploie avec ellipse. *Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut*. (Molière.) Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut faire. | *N'en pouvoir plus*, Être accablé de fatigue. | Loc. adv. *Si vieillesse pouvait, si jeunesse savait*, Si la jeunesse avait l'expérience et la vieillesse la force. | *Tel en pâtit qui n'en peut mais*, Tel porte la peine d'une faute à laquelle il n'a point de part. | Impersonnel. *Il peut* se faire que. *Il peut* arriver que. | *Je puis* est plus usité que *je peux*. Lorsqu'on emploie le verbe interrogativement, on ne dit pas *peux-je*, mais *puis-je*. On peut, avec *pouvoir*, supprimer la négation *pas* ou *point*. *Je ne puis*. *Je ne pourrais*.

POUVOIR, s. m. (du lat. *potestas*). Autorité, crédit, puissance, faculté de faire. Avoir le *pouvoir* d'agir, de faire le bien. Cela n'est plus en mon *pouvoir*. Je vous aiderai de tout mon *pouvoir*. | Le *pouvoir*, dit Girard, vient des secours ou de la liberté d'agir; la puissance vient des forces; et la faculté vient des propriétés naturelles. | En parlant des choses. La chaleur a le *pouvoir* de dilater les corps. | *Avoir en son pouvoir*, Avoir à sa disposition. On dit de même : *Être au pouvoir de quelqu'un*, *tomber en son pouvoir*. | Marque la possession d'une chose. On est prompt souvent à se dégoûter des choses dont on dispose, qu'on a en son *pouvoir*. | Faculté d'agir en vertu d'une autorisation qu'on a reçue. Donner un *pouvoir*. Agir en vertu d'un *pouvoir* dont on est porteur. | L'acte, l'écrit qui contient ce pouvoir. En ce sens, il s'emploie le plus souvent au pluriel. Montrer ses *pouvoirs*. Vérifier, régulariser des *pouvoirs*. | Se dit, et par el-

lipse, du droit que le mandant donne au mandataire d'agir en son lieu et place dans une affaire. Donner *pouvoir*. | Dans un sens analogue, on dit : *Fonder quelqu'un de pouvoir ; être fondé de pouvoir*, Mettre quelqu'un à sa place ; être mis à la place de quelqu'un pour suivre une affaire en son nom. | Dans le sens politique, *pouvoir* signifie de la manière la plus large, puissance, autorité, droit bien ou mal fondé de commander. Le pouvoir, ainsi compris, est absolu ou de droit divin, théocratique ou de droit sacerdotal, constitutionnel ou de droit mitigé, démocratique, populaire ou de droit plein, complet, absolu. On distingue encore le *pouvoir temporel* et le *pouvoir spirituel* ; mais ce sont deux parties, deux fractions du pouvoir, et non le pouvoir lui-même. *Pouvoir* suprême. *Pouvoir* tyrannique, illimité, arbitraire. Ambitionner le *pouvoir*. S'emparer du *pouvoir*. Exercer le *pouvoir*. Dépositaire du *pouvoir*. Il veut vous faire part de son *pouvoir* suprême. (Corneille.) Les *pouvoirs* destinés à balancer, à se contenir, n'étaient ni clairement énoncés ni sagement distribués. (Raynal.) Ce corps avait abusé du *pouvoir* que s'arroge nécessairement un premier tribunal. (Voltaire.) | Le *pouvoir absolu* ou *de droit divin*, exercé sous la forme monarchique par un seul, est sans contredit l'une des plus grandes aberrations des sociétés humaines, en ce que cette doctrine du droit absolu d'un seul suppose dans le souverain une concentration de forces qui n'existe pas. Pour que le monarque, le roi ou l'empereur, fût véritablement le *pouvoir de droit absolu* ou *divin*, il faudrait qu'il fût l'Être infini ou Dieu ; dans ce cas seulement, résumant en soi les diverses forces éparses dans tous, il serait leur manifestation la plus élevée, la plus complète, et son pouvoir serait le véritable *pouvoir*. Or, une telle concentration de forces ne se conçoit pas en dehors de la puissance infinie ou Dieu. La doctrine du *pouvoir absolu*, ou *de droit divin*, est donc une monstruosité, née de l'ignorance des temps barbares. Ainsi, partout où cette sorte de fétichisme monarchique a pesé sur les peuples, des subversions, des désordres, des crimes sans nombre et d'insupportables misères ont désolé la terre. | *Le pouvoir théocratique* ou *de droit sacerdotal*. Les chefs de ce pouvoir sont considérés comme les ministres de Dieu, dont ils tiennent immédiatement leur autorité, qu'ils établissent sur des signes visibles. Cette forme suppose, en faveur de ceux qui gouvernent, une dérogation continuelle aux lois ordinaires, de la part de Dieu, qui est obligé de se manifester sans cesse par des *signes visibles*, à ceux qu'il a placés lui-même à la tête d'une nation. Il n'y eut jamais rien de plus excentrique qu'une telle doctrine, qui ferait de l'Être de suprême raison et de souveraine justice l'être le plus injuste et le plus capricieusement partial. Les peuples exclusivement soumis à un tel *pouvoir* ont été et sont encore les peuples les plus malheureux et les plus dégradés. V. ROME. | *Le pouvoir constitutionnel* ou *de droit mitigé*. Cette forme reconnaît en principe la souveraineté du peuple ; mais, au lieu de faire de cette souveraineté la base unique de tout le mécanisme gouvernemental, elle imagine une sorte de pacte fondamental appelé constitution, entre le chef de l'État et le peuple qui constitue le pouvoir, de telle façon que la souveraineté, à bien prendre, n'existe plus nulle part. C'est un mélange d'éléments hétérogènes qui sont en conflit et se heurtent sans cesse jusqu'à ce qu'ils se brisent. Cette forme est plus ou moins tranchée. La plus hardie est celle qui admet une représentation nationale souveraine, unique, et un *pouvoir* exécutif ; l'autre, n'osant se passer d'un roi ou d'un empereur, met à la tête du *pouvoir* un chef dont la personne est inviolable, et qui *règne sans gouverner*. Pour établir une pondération des *pouvoirs*, on adjoint au chef *inviolable* deux chambres, dont l'une est censée représenter le peuple et l'autre l'aristocratie. | Le *pouvoir démocratique, populaire* ou *de droit plein, complet, absolu*. Ce pouvoir est l'ensemble des forces de tous les citoyens, fonctionnant dans un but commun pour la sécurité et le bonheur de tous. C'est l'application ou la réalisation du droit dans son expression la plus large, la plus entière et par conséquent la plus vraie. Mais, pour que ce droit soit une vérité, il faut que le peuple ne soit représenté que par lui-même ; c. à d. que chaque citoyen, devenu un membre actif, s'occupe sans cesse, dans la mesure de ses forces, des affaires générales, et ne laisse jamais à la merci de quelques-uns le soin des intérêts de tous. Sous cette forme, qui est l'application des vrais principes, la force qui constitue étant la même que celle qui exécute, le pouvoir est un, et le mouvement qu'il imprime au corps social est tel, que toutes les améliorations, tous les progrès peuvent se réaliser sans ébranlement ni commotion, et au milieu même de la plus profonde sécurité. | *Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel*. Cette doctrine de la séparation des pouvoirs suppose deux pouvoirs absolus, fonctionnant l'un au temporel, l'autre au spirituel. Ainsi, selon la déclaration du clergé de France de 1682, que suivent les gallicans, le *pouvoir temporel* n'aurait d'action que sur les corps et les choses de ce monde, et le *pouvoir spirituel* aurait exclusivement la direction des âmes. Le corps appartiendrait au roi, et l'âme au pape. Cette distinction suppose dans l'homme et dans la société deux virtualités pouvant agir l'une à côté de l'autre et dans une indépendance absolue l'une de l'autre ; ce qui est impossible. Les forces individuelles comme les forces sociales, soit physiques, soit intellectuelles, soit morales, ayant un principe unitaire, ont une action collective-simultanée, qui rend chimérique la distinction du *pouvoir temporel* et du *pouvoir spirituel*, fonctionnant dans une souveraine indépendance l'un de l'autre. Si donc la doctrine des ultramontains, qui livrent l'humanité, corps et âme, au pape, est exécrable, celle des gallicans qui la jettent en pâture pour une moitié au roi et pour l'autre moitié au pape, n'est pas moins odieuse. Une nation, un peuple, ou même un individu, et, à plus forte raison, l'humanité, ne sauraient appartenir qu'à Dieu et à eux-mêmes. (Châtel, primat des Gaules.) | Dans un sens vrai, il signifie puissance, autorité, droit de commander ou de faire exécuter les ordres du peuple. | Pris en mauvaise part, il signifie Pouvoir absolu, tyrannique, arbitraire. Usurper le *pouvoir*. | Par extens. Celui qui est investi d'un pouvoir, qui possède le pouvoir. Encenser le *pouvoir*. Flatter le *pouvoir*. Une bonne religion se soutient d'elle-même, et je crains que celles-là ne soient mauvaises dont les ministres appellent le secours du *pouvoir*. (Franklin.) | *Homme du pouvoir*, Homme attaché à la fortune de ceux qui gouvernent. | *Pouvoir temporel*, Gouvernement civil et politique d'un État. | *Pouvoir spirituel*, Puissance que s'attribuent les ministres des divers cultes d'enseigner la religion, de décider les matières de la foi et de lier ou délier les consciences. | Politiq. *Les trois pouvoirs*, Se dit des trois sortes de pouvoirs qui constituent la souveraineté nationale, le *pouvoir législatif*, le *pouvoir exécutif* et le *pouvoir judiciaire*. | On dit aussi *Pouvoir monarchique, pouvoir aristocratique, pouvoir démocratique*, pour désigner les éléments composant les diverses formes de gouvernement *monarchique, aristocratique* ou *démocratique*. | *Division des pouvoirs*, Répartition des pouvoirs entre les différents corps de l'État. | Politiq. *Pouvoirs*, Titres d'élection d'un député, d'un membre du corps législatif ou d'un représentant du peuple. Vérifier les *pouvoirs* d'un représentant du peuple. Influence. Cet orateur jouissait d'un grand *pouvoir* sur l'Assemblée nationale. Il a beaucoup de *pouvoir* auprès du ministre. Le *pouvoir* et le crédit de la reine tombèrent en un instant. (Voltaire.) | Empire sur l'esprit, sur le cœur. Le *pouvoir* du génie. Le *pouvoir* de la vertu. Par quel étrange *pouvoir* tu fascines ma raison. (J. J. Rousseau.) Le ton du sentiment qui a tant de *pouvoir* sur les âmes compatissantes. (Barthélemy.) | *Pouvoir de*, suivi d'un infinitif. L'éloquence a le *pouvoir de* toucher et de convaincre. | Jurisp. Capacité qu'exige la loi pour faire une chose. Un mineur n'a pas le *pouvoir de* faire un testament.

POUZZOLANE, s. f. (de l'ital. *pozzolana*). Minéral. Espèce de roche, qui n'est autre qu'une lave pyroxénique altérée, provenant de la décomposition des scories. La pouzzolane type est une matière pulvérulente, qui se tire des carrières de Pouzzoles, près Naples. Avec la chaux, elle forme un mortier qui durcit sous l'eau et s'oppose aux infiltrations. | Par extens., on donne ce nom à tout gravier volcanique du même genre, et particulièrement à la pouzzolane des volcans éteints d'Auvergne et du Vivarais.

POUZZOLES. Géogr. Ville et port d'Italie, à l'entrée septentrionale du golfe de Naples ; 9,000 habit. Évêché. Commerce de pouzzolane. Près de Pouzzoles sont le cap Misène, le lac Averne, le Monte Nuovo (qui occupe l'emplacement de l'ancien lac Lucrin), la Solfatare. De 192 av. J. C. à la chute de l'empire, Pouzzoles fut très-florissante ; ses magnifiques bains d'eaux thermales attiraient beaucoup d'étrangers ; mais elle a été ruinée par les tremblements de terre, les éruptions du Vésuve et les invasions des barbares. On y remarque encore de riches débris, entre autres un magnifique amphithéâtre, une vaste piscine voûtée dite le *Labyrinthe*, les colonnes du temple de Sérapis et le *pont de Caligula*.

PRACRIT, s. m. Idiome vulgaire de l'Inde, que l'on dit être dérivé du sanscrit, mais qui pourrait bien, au contraire, en être la souche. Il se parlait dans le peuple lorsque le sanscrit était la langue des hautes classes.

PRADIER (JAMES). Célèbre sculpteur, né en 1792 à Genève, d'une famille de réfugiés français, mort en 1852. Étant venu se fixer à Paris, il y obtint bientôt, par ses gracieuses productions, une grande popularité, et fut élu en 1827 membre de l'Institut. D'un talent facile, d'un goût pur, d'une fécondité prodigieuse, cet artiste a produit une foule d'excellents ouvrages dans les genres les plus divers ; mais il se complaisait surtout dans la reproduction de la beauté féminine, donnant plus à la grâce qu'à la force. Parmi ses œuvres les plus estimées, on cite : un groupe de *Bacchante et de Centaure*, à Rouen ; un *Fils de Niobé*, une *Psyché* et une *Vénus*, au Luxembourg ; les *Trois Grâces*, à Versailles ; *Phidias, Prométhée*, aux Tuileries ; *Phryné*, la *Poésie légère, Flore*, le *Printemps*, la *Toilette d'Atalante*, enfin *Sapho*, à laquelle fut décernée la grande médaille en 1852. Pradier exécuta en outre de nombreuses compositions pour les monuments publics : *Saint Pierre*, à Saint-Sulpice ; *Saint André* et *Saint Augustin*, à Saint-Roch ; le *Duc de Berry mourant* ; les *Villes de Lille* et *de Strasbourg*, sur la place de la Concorde ; les deux *Muses* de la fontaine Molière, à Paris ; la belle fontaine de Nîmes ; l'*Industrie*, à la Bourse ; les grandes *Renommées* de l'Arc de Triomphe ; les *Victoires colossales* du tombeau de Napoléon. On lui doit aussi une foule de statuettes et de figurines, qui sont fort recherchées des amateurs.

PRADJAPATI, s. m. Philos. ind. L'un des deux grands germes dans lesquels le monde exista primitivement. C'est une sorte d'élément matériel sorti de l'union de Brahma avec sa fille Maya ; en *Pradjapati* se condensent tous les éléments grossiers, et de la combinaison du principe matériel *Pradjapati* avec le principe spirituel, nommé *Mahabhoula*, sont sortis les génies et la race humaine.

PRAGMATIQUE, adj. f. (du gr. πράγμα, affaire). Ce mot n'est guère usité que dans cette locution : *Pragmatique sanction*, Règlement, loi en matière ecclésiastique et de religion. Deux rois, en France, se signalèrent par deux pragmatiques célèbres qui établissent le droit canonique français. La première *pragmatique sanction* est celle de Louis IX, en 1268 ; elle pose les limites du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. La deuxième pragmatique fut rendue par Charles VII, à Bourges, en 1438. Elle établit que les ordinaires du royaume doivent être reconnus avant d'aller à Rome ; elle décide le rétablissement des élections et reconnaît la supériorité des décisions du concile général sur celles du pape. En 1516, François Ier, d'accord avec le grand distributeur d'indulgences, Léon X, remplaça cette charte par un concordat. | Hist. rom. *Sanction pragmatique*, Décision des empereurs concernant les provinces et les villes dont ces décisions réglaient les intérêts. | Hist. mod. *Pragmatique sanction germanique*, Acte qui règle la succession de la maison d'Autriche, à défaut d'héritiers mâles, et qui fut publié, en 1713, par l'empereur Charles VI.

PRAGUE. Géogr. Capitale de la Bohême, sur la Moldau, à 327 kilom. N. O. de Vienne : 150,000 habit. Siége du commandement militaire de la Bohême ; archevêché ; université impériale fondée en 1348, avec facultés de théologie, droit, médecine, sciences et lettres ; institut polytechnique ; écoles de peinture, de musique, école vétérinaire, écoles d'aveugles et de sourds-muets, etc. ; bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, musée national, observatoire, etc. Ville bien percée et bien bâtie ; pont superbe ; fortifications importantes. Beaux édifices, monuments remarquables, grande quantité de palais. Fabriques de toiles, calicots, foulards, étoffes de soie, draps, lainages, dentelles, cuirs, savons, gants, café-chicorée, verrerie, rosoglio, articles de mode, coutellerie, quincaillerie, orfévrerie, etc. ; commerce considérable. Patrie de Jérôme de Prague. Prague fut, à partir de 1609, le théâtre des troubles religieux les plus graves, suscités par les doctrines que professait Jean Huss, recteur de l'Université ; Jean Ziska pénétra dans la ville en 1419 à la tête des Hussites, et y massacra les sénateurs. Prague joua aussi un grand rôle dans la guerre de Trente ans, dans la guerre de la succession d'Autriche et dans la guerre de Sept ans. Plusieurs batailles importantes furent livrées sous ses murs. Il se tint à Prague, en 1813, un congrès pendant lequel l'empereur François Ier prit la résolution de faire la guerre à Napoléon. En 1848 eut lieu à Prague une violente insurrection contre l'Autriche : elle fut aussitôt réprimée par le prince de Windischgrætz, qui bombarda la ville. Enfin, en 1866,

Prague fut quelque temps occupée par les Prussiens, à la suite de la bataille de Sadowa.

PRAIRIAL, ALE, adj. Bot. Qui croît dans les prairies. Plantes *prairiales*. | S. m. Troisième mois du printemps de l'année républicaine, du 20 mai au 19 juin. Il fut ainsi nommé parce que le temps où il arrive est celui où l'on fauche l'herbe des prairies. En prairial, la nature étale une richesse luxuriante; le soleil arrive à son apogée, et partout les campagnes fécondées présentent le tableau des couleurs les plus vives et les plus variées.

L'heureux mois de la fenaison
Est aussi celui de l'ivresse,
Et *prairial*, sur le gazon,
A vu renverser la sagesse.
(SALLENT.)

| Hist. Le 1er prairial an III (20 mai 1795), soulèvement du peuple des faubourgs de Paris contre les thermidoriens, qui dominaient dans la Convention. L'insurrection resta victorieuse toute la journée, mais ne put résister la nuit suivante aux troupes des sections. La défaite de prairial commença la ruine de la République, en abattant le parti démocratique.

PRAIRIE, s. f. (rad. *pratum*, pré). Étendue de terrain produisant du foin, de l'herbe pour la nourriture des animaux domestiques. Riche, grande *prairie*. Verte *prairie*. Crécy est entouré de *prairies* et de vignobles. (Dulaure.) Des *prairies* riantes embellissent les environs de cette ville. (Barthélemy.) | *Prairie naturelle*, Celle qui est formée par la nature et où les herbes viennent d'elles-mêmes. | *Prairie artificielle*, Celle dont la formation est due à la culture et qui produit les plantes que comporte la nature des terrains. Ces plantes sont le plus communément le trèfle, la luzerne et le sainfoin. Le système des prairies artificielles a remplacé heureusement le système vicieux des jachères.

PRALINE, s. f. T. de confiseur. Amande rissolée dans du sucre. Le nom de cette espèce de dragée vient du maréchal du Plessis-Pralin, dont le sommelier s'avisa un jour de préparer les amandes de cette manière. *Praline* grise. *Praline* rose.

Sœur Rosalie, au retour de matines,
Plus d'une fois lui porta des *pralines*.
(GRESSET.)

PRALINÉ, ÉE, part. Préparé en praline. Amande *pralinée*. Dragée *pralinée*.

PRALINER, v. a. Faire griller, faire rissoler avec du sucre, à la manière des pralines.

PRALINEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui, dans une confiserie, est chargé de faire des pralines.

PRAME, s. f. Mar. Grand et fort bateau à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, et susceptible de porter beaucoup de poids et une forte artillerie. Napoléon Ier fit entrer grand nombre de *prames* dans la flottille de Boulogne. On lui prit les galères et les *prames* qu'il avait amenées. (Voltaire.)

PRANGOSIER, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant plusieurs espèces qui viennent de l'Inde, et dont on vante la propriété pour la nourriture des animaux.

PRANGUI, s. m. (corrupt. du plur. ital. *Franchi*, Francs). On appelle ainsi, dans l'Inde, les Européens. Lorsqu'un brahmane a eu quelque rapport avec un *prangui*, il doit se faire purifier.

PRASE, s. f. (du gr. πράσιος, qui est d'un vert clair). Minéral. Pierre précieuse, variété de quartz-agate, de couleur vert pâle.

PRASIÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des labiées, qui a pour type le genre *prasium*.

PRASIUM, s. m. (du gr. πράσιον, nom d'une plante qu'on croit être le marrube ou la marjolaine). Bot. Genre type de la tribu des prasiées, à feuilles pétiolées, d'un vert sombre, ovales, obtuses, cordiformes à leur base, crénelées à leur contour; à fleurs blanchâtres ou d'un bleu tendre, de grandeur médiocre; graines enveloppées d'un épiderme mou, qui leur donne l'aspect de petites baies. L'espèce principale est le *prasium majus*, arbrisseau d'environ deux mètres de haut, glabre, très-rameux, qui croît parmi les broussailles, sur les coteaux arides et sablonneux, dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, la Barbarie, etc.

PRATICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est praticable. *Praticabilité* d'un canal, d'une route, d'un chemin. *Praticabilité* d'un moyen.

PRATICABLE, adj. Qui peut être pratiqué, employé. Idée *praticable*. Moyen *praticable*. Si la chose est *praticable*, vous y avez déjà songé. (Voltaire.) | Se dit d'un chemin, d'une voie, d'une route, etc., où l'on peut passer. Chemin *praticable*. Un gué *praticable*. Il faut parcourir les montagnes, tandis qu'elles sont encore *praticables*. (J. J. Rousseau.) | S'emploie mieux avec la négative. Ces chemins ne sont pas *praticables*. | Décor. théât. *Porte, fenêtre praticable*, Porte, fenêtre par laquelle on peut entrer.

PATRICIEN, IENNE, s. (par contract. du lat. *pragmaticus*, homme de pratique, d'affaires). En général, Celui, celle qui a de l'expérience, qui s'est plus livré à la pratique qu'à l'étude, qu'à la science de son art, qui est plus fort en pratique qu'en théorie. Un habile *praticien*. On peut bien connaître théoriquement un métier, un art, une science, et être un mauvais *praticien*. | Se dit, dans un sens particulier, d'un avoué fort sur la procédure, d'un médecin habile à guérir, d'un chirurgien expert dans l'art d'opérer. Cet avoué est un *praticien* habile. Cette sage-femme est une habile *praticienne*. | Sculpt. Ouvrier qui met à point la statue que le maître achève ensuite. | Adjectiv. Avoué *praticien*.

PRATIQUE, adj. Qui ne s'arrête pas à la théorie, à la spéculation, qui exécute. Morale *pratique*. Philosophie *pratique*. Ce sont des connaissances *pratiques* qu'il nous faut. (Condillac.) Ce principe est commun, mais l'application *pratique* n'en est pas commune. (J. J. Rousseau.) | Mar. *Pilote, marin pratique*, Celui qui connaît l'art de naviguer; celui qui connaît les parages où il se trouve, pour y avoir souvent navigué.

PRATIQUE, s. f. (du gr. πρακτική, action). Ce qui se traduit en action dans un métier, un art, une science; ce qui constitue l'application des règles et des principes, par opposition à *théorie*, qui signifie la connaissance spéculative, raisonnée. Mettre un projet en *pratique*. Il y a deux sortes d'erreurs : les unes appartiennent à la *pratique*, les autres à la spéculation. (Condillac.) Tout peuple qui cultive les arts sans en communiquer les procédés et la *pratique* aura une supériorité réelle sur ceux auxquels il vend ses productions. (Raynal.) | Exercice d'un art, d'une science. La *pratique* de la médecine. *Pratique* savante, éclairée. | Accomplissement d'un devoir. *Pratique* de la vertu. Connaître ses devoirs, les mettre en *pratique*. | Méthode, manière particulière de faire une chose, de procéder à une chose. Le besoin étendra cette *pratique* indispensable. (Raynal.) Les médecins chinois ont une *pratique* assez heureuse. (Voltaire.) | Coutume, habitude d'une profession, expérience des choses du monde, des usages. Avoir la *pratique* des affaires, des négociations, du théâtre, etc. | Se dit de la clientèle d'un avoué, d'un médecin ou de l'achalandage d'un marchand. | Par extens. Le client lui-même. Avoir de la *pratique*, beaucoup de *pratiques*. | *Avoir de bonnes pratiques, de mauvaises pratiques*, Avoir des clients qui achètent beaucoup et qui payent bien, et d'autres qui achètent peu et qui payent mal. | Par extens. On dit d'un mauvais sujet : *C'est une mauvaise pratique*. | Procéd. Se dit d'un style qui convient à la rédaction des actes de poursuite d'un procès devant les tribunaux. Les termes de *pratique*. | Manière de procéder en cette matière. | L'acte de procédure lui-même. Là, sur des tas poudreux de sacs et de *pratiques*. (Boileau.) | Mar. Liberté d'aborder et de débarquer. Admettre un navire en libre *pratique*. | Technol. Instrument formé de deux pièces de fer-blanc, de laiton, entre lesquelles est placée une languette de ruban de fil. Les joueurs de marionnettes s'en servent pour changer le son de leur voix, et surtout pour faire parler Polichinel. | Absol. et au plur. Intrigues, menées. Des *pratiques* sourdes. Ce sont des *pratiques* de Jésuites. Il devait ménager de secrètes *pratiques*. (La Fontaine.)

PRATIQUÉ, ÉE, part. Opéré, mis en pratique. Devoir *pratiqué*. Vertu *pratiquée*. Quelques arts, entre autres la sculpture en orfévrerie, ont été *pratiqués* avec succès sous son règne. (Anquetil.) | Frayé. Chemin *pratiqué*. | Percé. Trou *pratiqué*. Des trous sont *pratiqués* dans les parois de cette chambre. (Chateaubriand.)

PRATIQUEMENT, adv. (pron. *pratikman*). Avec pratique; dans la pratique. Il faut enseigner la vertu théoriquement et *pratiquement*.

PRATIQUER, v. a. (rad. *pratique*). Mettre en pratique, en action. *Pratiquer* l'hospitalité. *Pratiquons* les nobles enseignements de la philosophie. Telles sont les maximes qu'il n'a cessé de *pratiquer* pendant toute sa vie. Ce n'est pas assez que de prêcher aux autres la vertu, il faut la *pratiquer* soi-même. | Absol. Savoir théoriquement ne suffit pas; il faut encore *pratiquer*. | Entendre le maniement des affaires. | Se dit de ceux qui agissent avec une grande habitude, qui savent par expérience ou par position. Les habiles gens le *pratiquent* ainsi. | Exercer. *Pratiquer* la médecine. | Fréquenter, hanter. J'*ai* assez *pratiqué* cet homme-là pour le connaître. | Archit. Se ménager une commodité. *Pratiquer* un escalier dérobé dans un mur. | SE PRATIQUER, v. pr. Être mis en pratique. La morale qu'on enseigne est rarement celle qui *se pratique*. | Ce qui se fait habituellement. La course à pied, la course à cheval, la course dans les chariots, *se pratiquaient* en Égypte avec une adresse admirable. (Bossuet.)

PRAXITÈLE. Célèbre sculpteur d'Athènes, né vers 360 av. J. C., mort vers 280. Il excellait surtout par la grâce, la vérité de l'imitation, la finesse des contours, l'expression des nuances douces et des émotions tendres. On le place le premier après Phidias. Ses deux meilleures statues, les *Vénus* de Cos et de Gnide, sont représentées l'une voilée, l'autre nue; c'est l'art porté à sa perfection. On vantait aussi le *Cupidon* de Thespies et le *Satyre* d'Athènes. Aucun des ouvrages de Praxitèle n'est venu jusqu'à nous, mais on connaît des copies authentiques de quelques-uns, notamment du *Cupidon* et de la *Vénus de Gnide*, au Vatican.

PRÉ (du lat. *præ*, avant). Syllabe qui, placée au commencement des mots, marque antériorité, supériorité. *Préambule*. *Prémunir*. *Précaution*.

PRÉ, s. m. (du lat. *pratum*, même sens). Terre qui produit de l'herbe pour les bestiaux, et qu'on ne laboure point. Bon *pré*. *Pré* fleuri. Irrigation d'un *pré*. Faucher un *pré*. Mettre des bœufs paître dans un *pré*. Je tondis de ce *pré* la largeur de ma langue. (La Fontaine.) Tous nos *prés* sont en fleurs.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un *pré* plein de fleurs lentement se promène.
(BOILEAU.)

| Loc. prov. *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré*, Aimer mieux quelqu'un mort que vivant. | *Pré aux Clercs*, Champ situé le long de la rive gauche de la Seine, et occupant au moyen âge l'espace où est situé en partie aujourd'hui le faubourg Saint-Germain. Il dut son nom aux clercs ou écoliers de l'Université qui venaient y prendre leurs ébats. C'était aussi le rendez-vous des duellistes. On commença à bâtir dans le Pré aux Clercs sous Louis XIII.

PRÉADAMISME, s. m. Hist. relig. Opinion soutenue au XVIIe siècle par Isaac de la Peyrère, calviniste, dans un livre publié en 1655 et intitulé *Præadamitæ*. Il y prétendait qu'Adam n'était point le premier homme, mais seulement la tige du peuple hébreu, et qu'avant lui la terre était déjà couverte d'habitants. Pour la science moderne, le *préadamisme*, abstraction faite de toute préoccupation religieuse, est une vérité reconnue, un fait certain que nul ne peut contester sérieusement. La légende biblique ne fait plus autorité. (C. Henricy.)

PRÉADAMITE, adj. et s. Se dit des faits qui se sont passés, des événements qui se sont accomplis, des choses qui ont existé, et des hommes ainsi que des générations qui ont vécu dans les temps antérieurs à Adam ou à l'époque à laquelle la Genèse fixe la création. Les fouilles opérées dans le sol de la vieille Gaule et l'exploration de ses cavernes ont révélé l'existence de générations *préadamites*. Les Atlantes ont été le plus célèbre et le plus puissant des peuples *préadamites*. | Celui, celle qui croit au préadamisme. Nous sommes tous *préadamites*.

PRÉALABLE, adj. (du lat. *præ*, qui marque ici l'antériorité, la supériorité, et du franç. *aller*). Qui doit être examiné, vu, fait d'abord, avant de passer outre. Condition *préalable*. Sommation *préalable*. | *Question préalable*, Forme exclusive de toute délibération dans les assemblées publiques. | *Demander la question préalable*, Demander si l'on doit ou non délibérer sur une proposition, et le plus ordinairement si on doit l'écarter. | S. m. Ce qui doit être dit ou fait avant, auparavant. Il y a un *préalable*. Soulever un *préalable*. | Loc. adv. *Au préalable*, Auparavant, avant toute chose. *Au préalable*, il faut payer, ensuite on congédie le commis.

PRÉALABLEMENT, adv. (pron. *préalableman*). Au préalable; avant toutes choses, auparavant. *Préalablement* à toute décision, il est bon de savoir...

PRÉAMBULE, s. m. (du lat. *præ*, avant; *ambulo*, je vais). Espèce d'avant-propos, d'exorde. Faire un long *préambule*. | *Préambule d'une loi, d'un édit*, Partie préliminaire dans laquelle sont exposés les motifs, les raisons et l'utilité de cette loi, de cet édit. | Par extens. et famil. Se dit d'un discours ennuyeux, superflu, vague, qui ne va point au fait. Allons, point de *préambule*, grâce du *préambule*, arrivons au fait, le despotisme est détestable.

PRÉAU, s. m. (pron. *préô*; du lat. *pratum*, pré). Se disait autrefois pour Petit pré. | Dans une prison, Cour destinée à la promenade des prisonniers. Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui se promènent sur le *préau* en attendant qu'on les appelle pour les expédier. (Voltaire.) | Espace découvert au milieu du cloître de certains couvents. | Endroit où les élèves de quelques écoles viennent se ranger pour entrer en classe

PRÉBENDE, s. f. (pron. *prébande* ; du lat. *præbenda*, fait de *præbere*, fournir). Hist. ecclés. Droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale ou collégiale. La prébende diffère du *canonicat* en ce que ce dernier n'était qu'un titre purement spirituel, et ne donnant de revenu temporel que lorsqu'il était accompagné de la *prébende*. | État, position de celui qui touchait la prébende. | Ce revenu lui-même. Une grasse *prébende*. | *Prébende théologale*, Prébende dont jouissait le docteur en théologie dans une église cathédrale ou collégiale. | *Prébende laïque*, Prébende réservée à un personnage laïque de haute puissance.

PRÉBENDÉ, adj. m. Qui a une prébende. Les chanoines *prébendés* avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires.

PRÉBENDIER, adj. et s. m. Se disait des chanoines à prébende. Voilà un gras *prébendier*.

PRÉCAIRE, adj. (pron. *prékère* ; du lat. *précarius*, même sens). Qui ne s'exerce que par tolérance, par permission, par emprunt, qui ne doit pas avoir de durée. État *précaire*. Vie, existence *précaire*. Pouvoir *précaire*. Autorité *précaire*. | *Commerce précaire*, Commerce que deux nations ennemies font ensemble sous un pavillon neutre. | T. de droit. Se dit de la possession qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire, comme celle du fermier, de l'usufruitier ; ou de la possession des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite, comme un prêt à usage. | S. m. Ce qui est précaire. L'incertain, le *précaire*. | Espèce de bénéfice ou tief, en usage surtout du VIe au IXe siècle, et qui se bornait à la concession gratuite de l'usufruit pour un temps limité, ou même pour la vie entière. L'Église accorda souvent des *précaires* aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.

PRÉCAIREMENT, adv. (pron. *prékèreman*). D'une manière précaire. Posséder *précairement*.

PRÉCAUTION, s. f. (pron. *prékôsion* ; du lat. *præcautio*, qui est formé de la prép. *præ*, avant ; *cavere*, prendre garde). Soin, mesure qu'on prend pour éviter un mal. *Précaution* bonne, utile. Prendre ses *précautions*. *Précautions* superflues, tardives. On ne peut trop prendre de *précautions* en traitant avec un inconnu. Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des *précautions*. L'impétuosité française fit échouer toutes les *précautions* de la prudence. Loin de prendre contre vous-même des *précautions* injurieuses, apprenez à compter sur vous.

On entrait dans l'automne,
Quand la *précaution* aux voyageurs est bonne.
(LA FONTAINE.)

| Circonspection, prudence. Ne rien précipiter, agir avec beaucoup de *précaution*. | *Précautions oratoires*, Certains détours, certains ménagements adroits qu'emploie l'orateur pour ne point blesser la susceptibilité de ceux qui l'écoutent.

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE, part. Avisé, prudent.

PRÉCAUTIONNER, v. a. (pron. *prékôsioné*). Prémunir contre. Il est peu usité. | SE PRÉCAUTIONNER, v. pron. Prendre ses précautions. *Se précautionner* contre le froid. *Se précautionner* contre les perfidies. Ignores-tu qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de les vaincre, et que *se précautionner* contre elles est moins s'humilier que s'avilir. (J. J. Rousseau.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE, adj. (pron. *prékôsioneu, euzé*). Qui agit avec précaution, avec circonspection. | Substant. Vous êtes un *précautionneux*. Les prudents, les *précautionneux*.

PRÉCÉDÉ, ÉE, part. Devancé par. *Précédé* d'un piqueur. Il entra dans la ville *précédé* de ses satellites. Le gésier est musculeux et *précédé* d'une dilatation de l'œsophage. (Buffon.) Une action dont l'objet est honnête doit être *précédée* par la délibération et le choix. (Barthélemy.)

PRÉCÉDEMMENT, adv. (pron. *présédaman*). Auparavant, ci-devant. Nous avons exposé *précédemment* nos raisons, continuons donc le récit.

PRÉCÉDENT, ENTE, adj. (pron. *présédan, ante* ; du lat. *præcedens*, fait de *præcedere*, aller en avant). Qui précède, qui est immédiatement auparavant. Le jour *précédent*. L'année *précédente*. Le règne *précédent*. Ce sujet a été traité dans le chapitre *précédent*. Vous trouverez ce passage à la page *précédente*. | S. m. Usage établi ; chose qui a acquis une certaine autorité. Il y a un *précédent*. Invoquer les *précédents*. Tels sont les *précédents*. Se dit surtout dans les assemblées délibératives.

PRÉCÉDER, v. a. (du lat. *præcedere*, formé de *præ*, avant ; *cedere*, aller). Aller, marcher devant. Il *précédait* le cortége. La musique *précède* le régiment. | Être auparavant, avoir été auparavant. Les siècles qui nous *ont précédés*. Il faut que le labour *précède* la moisson. Le bon sens naturel *précède* toutes les sciences qu'on saurait apprendre en ce monde. (Comines.) Une grande découverte n'est que la combinaison d'une foule de petites découvertes qui l'*ont précédée*. (Barthélemy.) Les sages qui ont écrit avant nous sont des voyageurs qui nous *ont précédés* dans les sentiers de l'infortune. | Absol. Les temps qui *avaient précédé*. | Être immédiatement avant. Le chapitre, la page qui *précède*.

PRÉCEINTE, s. f. (du lat. *præcincta*, sous-entendu *tabula* ; de *præcingere*, environner). Mar. Bordage qui forme la ceinture d'un navire. La *préceinte* du *Vengeur* était criblée de boulets.

PRÉCEPTE, s. m. (du lat. *præceptum*, formé de *præcipere*, commander). Règle, enseignement, leçon. Dans les métiers, dans les sciences et dans les arts, les principes qu'il faut connaître pour y réussir ; dans la philosophie, la morale, les enseignements qu'il est indispensable de pratiquer pour marcher dans la voie du bien. *Précepte* de l'art. *Précepte* de la philosophie. *Précepte* de morale. Plusieurs philosophes remplirent la Grèce de ces beaux *préceptes*. (Bossuet.) La contrainte des *préceptes* affaiblit et dessèche l'esprit (Boileau.) Les *préceptes* deviennent si présents par l'exercice, qu'on les pratique sans avoir besoin d'en repasser toute la suite et d'y faire attention. (Nicole.) Les *préceptes* ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire, que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut éviter. (Condillac.) La véritable éducation consiste moins en *préceptes* qu'en exercices. (J. J. Rousseau.) Hésiode a semé dans cet écrit beaucoup de *préceptes* relatifs à l'agriculture. (Barthélemy.)

PRÉCEPTEUR, TRICE, s. (du lat. *præceptor*, formé de *præcipere*, commander, instruire). Celui, celle qui est chargé de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. Savant *précepteur*. Aimable *préceptrice*. Le *précepteur* de vos enfants doit être honoré pour être honorable. (Coligny.) Les femmes sont les véritables *précepteurs*. (Legouvé.) | Par ext., Se dit de celui qui enseigne les hommes en général. Jésus-Christ fut un des grands *précepteurs* de l'humanité. | Un des grands dignitaires de l'ordre des Templiers. | Grand officier de l'ordre de Malte. | L'usage du féminin *préceptrice* doit être établi ; car l'éducation des enfants, sous mille rapports, est bien plus du domaine de la femme que de l'homme. Les professeuses, les *préceptrices*.

PRÉCEPTIF, IVE, adj. (du lat. *præceptivus*, formé de *præcipere*, commander). Qui contient des préceptes. Philosophie *préceptive*.

PRÉCEPTORAL, ALE, adj. Qui appartient au précepteur. | En mauvaise part. Pédantesque. Air *préceptoral*. Manières *préceptorales*.

PRÉCEPTORAT, s. m. État, fonction du précepteur. Exercer le *préceptorat*. | Hist. Espèce de commanderie d'un ordre de chevalerie.

PRÉCEPTORERIE, s. f. Charge de précepteur chez les Templiers et les chevaliers de Malte.

PRÉCESSION, s. f. (du lat. *præcessio*, fait de *præcedere*, précéder). Astron. Mouvement insensible, continuel et rétrograde des points équinoxiaux, qui a pour effet de changer, en apparence, d'environ 50″ 20‴ par année les longitudes de toutes les étoiles fixes. On pense que ce mouvement est produit par l'attraction du soleil et de la lune sur le sphéroïde aplati de la terre, qui font parcourir à l'axe de la terre autour des pôles de l'écliptique un cercle dont le diamètre serait d'environ 47°. Le changement en longitude de toutes les étoiles fixes, dû à la précession des équinoxes, étant de 50″ 20‴ par année, il s'ensuit que, pour parcourir les 360 degrés que comprend la circonférence entière, il faut environ 25,748 ans. C'est cette durée qu'on appelle *année platonique*. C'est l'astronome grec Hipparque qui a découvert le phénomène de la précession. La connaissance de la précession est utile dans l'histoire pour déterminer les dates des anciens monuments d'après les figures astronomiques qui y sont tracées, ou pour retrouver les époques des événements d'après les descriptions de l'état du ciel que les auteurs nous ont transmises.

PRÊCHE, s. m. (du lat. *prædicatio* ; rad. *prædicare*, prêcher). Sermon prononcé dans un temple de protestants. Aller au *prêche*. | Par extens. Le lieu même de réunion des protestants pour la célébration de leur culte. Le *prêche* était éloigné de la ville. | *Droit de prêche*, S'est dit du droit que la paix d'Amboise de 1568 accorda aux protestants de faire leur prêche, les nobles dans leur seigneurie et les bourgeois dans une ville de leur bailliage.

PRÊCHÉ, ÉE, part. Annoncé, conseillé par la prédication. La morale *prêchée*. La religion *prêchée* aux infidèles. La philosophie a bien plus d'empire lorsqu'elle est *prêchée* par la vertu.

PRÊCHER, v. a. (du lat. *prædicare*, annoncer). Annoncer en chaire les doctrines et la morale religieuses. *Prêcher* l'Évangile. | Répandre, propager. *Prêcher* la vertu. *Prêcher* une morale pure et sévère. Les principes philosophiques *sont prêchés* par toute la terre. La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la *prêche*. (La Bruyère.) Rappelez-vous quel a été le sort de la plupart des philosophes qui leur *ont prêché* la sagesse. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. et famil. *Prêcher un converti*, Vouloir amener quelqu'un à une opinion qu'il professe déjà. | Vanter, louer. *Prêcher* ses exploits à tout venant. | Famil. *Prêcher misère*, Se plaindre constamment. | Neutral. *Prêcher* bien. *Prêcher* mal. *Prêcher* éloquemment. Peut-on si bien *prêcher* qu'il ne dorme au sermon ? (Boileau.) La tolérance *prêche* mieux que les bourreaux. (Voltaire.) | *Ne faire que prêcher*, Faire des remontrances à tout propos. | *Prêcher dans le désert*, Parler sans auditeurs, ou n'être point écouté. | *Prêcher d'exemple*, Pratiquer ce que l'on enseigne aux autres. Spirites, il faut *prêcher d'exemple*.

PRÊCHEUR, EUSE, adj. et s. S'est dit pour Prédicateur. | Ne s'emploie plus qu'en mauvaise part. Voilà un singulier *prêcheur*. | Fig. Celui, celle qui a la manie de faire des remontrances.

PRÉCIEUSE, s. f. Femme minaudière, froide, affectée dans son langage, dans ses manières ; femme sottement vaine. Ce mot, qui se prend aujourd'hui en mauvaise part, était entendu tout autrement dans la première moitié du XVIIe siècle : on le donnait alors à des femmes d'un mérite réel, qui recherchaient dans leur langage comme dans leur style la pureté et l'élégance. Il s'appliquait surtout aux personnes qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet. Cette recherche ayant dégénéré en affectation ridicule de purisme, Molière s'en moqua, et le titre de *précieuse* devint dès lors un sujet de raillerie. Aussi, de nos jours, une pièce de théâtre qui aurait simplement pour titre : *les Précieuses*, ne différerait pas, quant à la signification, de celle de Molière, *les Précieuses ridicules*. « Molière, dit Geoffroy, intitula une de ses comédies *les Précieuses ridicules*, non pour jouer les *précieuses*, mais les singes des précieuses, de petites bégueules nobles ou bourgeoises, excessivement ridicules, parce qu'elles veulent imiter les *précieuses*, à peu près comme le bourgeois gentilhomme veut imiter les gens de qualité. »

PRÉCIEUSEMENT, adv. (pron. *présieuzeman* ; rad. *précieux*). Avec grand soin. Conserver *précieusement* un manuscrit rare. Gardons *précieusement* le souvenir des vertus de Caton.

PRÉCIEUX, EUSE, adj. (du lat. *pretiosus* ; rad. *pretium*, prix, valeur). Qui est de grand prix. Métal *précieux*. Objet *précieux*. Bijou *précieux*. Étoffe *précieuse*. | *Pierres précieuses*, Les diamants, les rubis, les topazes, etc. | *Les moments sont précieux*, Il n'y a pas un instant à perdre, pas de temps à dissiper inutilement. | Qui doit être d'une grande utilité. Cette découverte est *précieuse*. Cette femme est *précieuse* pour la conduite de son ménage. Il ne faut pas confondre une femme *précieuse* avec la *précieuse*. V. PRÉCIEUSE. | Qui nous est cher. Un gage *précieux*. Conservez-moi votre souvenir, qui me sera toujours *précieux*. (Voltaire.) Ce n'est point l'importance des choses qui nous les rend *précieuses* ; c'est le besoin que nous en avons. (Mme de Staël.) | En mauvaise part. Air *précieux*. Manière, style *précieux*. Style *précieux* des journalistes de la cour. | S. m. Ce qui est affecté. Le *précieux* de son style.

PRÉCIOSITÉ, s. f. Affectation dans les manières, dans le langage ; défaut d'une précieuse ridicule. La *préciosité* prête aux moqueries.

PRÉCIPICE, s. m. (du lat. *præcipitium* ; rad. *præceps*, escarpé). Gouffre, espace vide, escarpé, profond. Tomber dans un *précipice*. *Précipice* affreux. Être sur le bord d'un *précipice*. Un chemin bordé de *précipices*. | Fig. État de détresse, d'abandon, de misère. Une seule faute l'a plongé dans le *précipice*. Les conseils de ce méchant vous entraîneront dans le *précipice*. La misère est un *précipice* où il est facile de tomber. Une vaine ambition vous a poussé jusqu'au bord du *précipice*. (Fénelon.) Je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible *précipice* où je cours. (J. J. Rousseau.) | Danger très-grand. Son imprudence, son opiniâtreté, l'ont jeté dans le *précipice*. Au bout se trouve un *précipice*. | *Marcher sur le bord d'un précipice*, S'exposer à se perdre, à se ruiner par une mauvaise conduite.

PRÉCIPITAMMENT, adv. (pron. *présipitaman*). Avec précipitation, à la hâte. Agir *précipitamment*. Vous agissez trop *précipitamment*.

PRÉCIPITANT, s. m. Ce qui produit la précipitation. Le *précipitant* est une substance qui jouit de la propriété d'en précipiter une autre, qui était dissoute auparavant dans un liquide. L'acide sulfurique est le *précipitant* des sels de baryte et de plomb dissous.

PRÉCIPITATION, s. f. (pron. *présipitasion*; du lat. *præcipitatio*, fait de *præcipitare*, précipiter). Action de précipiter; trop grande hâte, excessive vitesse; action de jeter de haut en bas. Chez les Romains, on punissait par la *précipitation* du haut de la roche Tarpéienne. Marcher avec *précipitation*. Courir avec *précipitation*. | Fig. Rapidité, vivacité, empressement exagéré dans les actions ou dans les discours. Folle *précipitation*. | Chim. Action d'un corps qui se précipite, c. à d. qui abandonne les matières liquides avec lesquelles il était combiné pour se déposer sous une forme de poudre, de flocons ou de petits polyèdres.

PRÉCIPITÉ, ÉE, part. Fait avec précipitation; hâté. Départ *précipité*. Course *précipitée*. Réponse *précipitée*. Nous marchions à pas *précipités* un bandeau sur les yeux. (Barthélemy.) Je crains que cette demande *précipitée* n'ait pu déplaire à Corinne. (Mme de Staël.) | Jeté de haut en bas. Un homme *précipité* par la fenêtre était mort sur le coup. Les femmes étaient *précipitées* du haut des mornes dans les abîmes de l'Achéron. (Pouqueville.)

PRÉCIPITÉ, s. m. (du lat. *præcipitatum*, fait de *præcipitare*, précipiter). Chim. Dépôt que l'on obtient lorsque, par suite de l'action d'un corps sur une dissolution, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase. Comme le précipité résulte d'une dissolution plus ou moins composée, il se présente le plus souvent sous forme d'une masse confuse, parce que la décomposition dont il s'agit a eu lieu d'une manière brusque; aussi il peut être pulvérulent, floconneux, cristallin, etc. | *Précipité vrai*, Celui qui présentait les propriétés du corps que l'on croyait devoir être précipité. | *Précipité faux*, Nom donné autrefois au précipité qui ne présentait pas les propriétés du corps que l'on croyait devoir être précipité. | *Précipité jaune*, Turbith minéral ou sous-deutosulfate de mercure. | *Précipité rouge*, Deutoxyde de mercure rouge obtenu par la décomposition du nitrate de mercure à l'aide de la chaleur. | *Précipité blanc*, Protochlorure de mercure obtenu en versant une dissolution de sel commun dans du protonitrate de mercure dissous.

PRÉCIPITER, v. a. (du lat. *præcipitare*, fait de *præceps*, escarpé). Jeter de haut en bas. *Précipiter* dans un abîme. *Précipiter* un rocher du haut d'une montagne. *Précipiter* par la fenêtre. *Précipiter* au fond de la mer. Les Romains *précipitaient* certains criminels du haut de la Roche Tarpéienne. | Fig. Faire tomber dans un grand malheur, dans le désespoir. L'oubli de nos devoirs nous *a précipités* dans l'abîme de la misère. Voyez comme un pas vers la fortune nous *a précipités* d'abîme en abîme. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Précipiter ses jours*, Hâter sa mort. | *Précipiter son cours*, En parlant d'une rivière, Couler rapidement. | *Précipiter sa fuite*, Fuir promptement; marcher avec vitesse, accélérer. *Précipiter* ses pas. | Fig. L'éloquence énergique des orateurs de la Convention *précipitait* les Français aux frontières envahies. | Chim. Faire tomber au fond d'un vase les matières grossières d'une substance dissoute. | Absol. Se dit d'une matière qui précipite en blanc. | SE PRÉCIPITER, v. pr. Se jeter d'un endroit élevé. *Se précipiter* d'un quatrième étage. | Se trop hâter. Pour réussir, il ne faut pas trop *se précipiter*. | S'élancer. *Se précipiter* sur les remparts. | *Se précipiter dans les bras de quelqu'un*, L'embrasser avec transport, avec effusion.

PRÉCIPUT, s. m. (du lat. *præcipuum*, sous-entendu *jus*, premier droit, ou *præcipua*, sous-entendu *pars*, première partie). Jurisp. Action de prélever une certaine portion sur un tout. | Avantage que l'un des époux fait à l'autre ou qu'ils s'accordent mutuellement pour celui qui survivra, d'une part à prélever, avant tout partage, sur les biens de la communauté. *Préciput* par contrat de mariage. *Préciput* par disposition testamentaire. Le droit au *préciput* est ouvert par la mort naturelle ou par la mort civile. | Ce que le défunt a accordé à l'un des héritiers. Le *préciput* a été peu considérable.

PRÉCIS, ISE, adj. (du lat. *præcisus*, coupé, retranché). Arrêté, fixe. Jour *précis*. Heure *précise*. Ce qui reste à dire est plus soutenu et a des dates plus *précises*. (Bossuet.) | *Mesure précise*, Mesure juste. | *Discours, style précis*, Discours, style dans lesquels il n'y a rien d'omis ni de superflu. | Se dit des personnes dont la qualité est d'avoir de la précision dans le discours ou dans la manière de parler. Homme, auteur *précis*. | T. de prat. *Demandes précises*, Demandes formelles et expresses. | S. m. Sommaire abrégé de ce qu'il y a d'important dans une affaire, dans un ouvrage, dans une histoire. Le *précis* d'un livre. *Précis* d'histoire, de géographie.

PRÉCISÉ, ÉE, part. Présenté d'une manière précise; fixé, déterminé. Fait *précisé*. Date *précisée*. Cette clause a été bien *précisée*.

PRÉCISÉMENT, adv. (pron. *précizéman*; rad. *précis*). Exactement, justement. Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre *précisément* à ce qu'on lui a dit. (La Rochefoucauld.) La vue, de tous nos sens le plus fautif, *précisément* parce qu'il est le plus étendu. (J. J. Rousseau.) | Famil. Oui, tout juste; c'est cela même. Vous allez donc quitter la ville? *Précisément*, je veux m'installer à la campagne.

PRÉCISER, v. a. (pron. *précizé*; du lat. *præcidere*, couper, retrancher, abréger; fait de *præ*, avant, et de *cædere*, couper). Présenter d'une manière précise. *Préciser* une date. *Préciser* l'heure. *Préciser* les circonstances.

PRÉCISION, s. f. (pron. *présizion*; du lat. *præcisio*, coupure, retranchement, suppression). Exactitude telle dans le discours qu'il n'y a rien d'inutile, de superflu. Écrire avec beaucoup de *précision*. Les lois des Douze-Tables sont un modèle de *précision*. (Montesquieu.) Cette sage combinaison fut exécutée avec la plus grande *précision*. (Raynal.) | Exactitude dans l'action, dans le mouvement. | Abstraction d'une chose d'avec une autre.

PRÉCITÉ, ÉE, adj. Déjà cité, précédemment cité, mentionné. Article *précité*. Loi *précitée*.

PRÉCOCE, adj. (du lat. *præcox*, de *præcoquere*, mûrir avant le temps). Bot. Qui vient, qui pousse, qui croît, qui fleurit avant la saison. Fleur *précoce*. Fruit *précoce*. Melon *précoce*. | Qui produit fort jeune. Arbre *précoce*. En général, les espèces *précoces* sont naines. | Dont le développement reproductif ou intellectuel a lieu de bonne heure, avant l'âge ordinaire. La constitution du nègre est plus *précoce* que celle du blanc, et par conséquent dure moins longtemps. (Virey.) | Se dit d'un enfant dont le physique et le moral sont prématurément développés. Enfant *précoce*. | Fig. Esprit *précoce*. La sagesse *précoce* est la moins assurée. (La Chaussée.) Instruisez au combat son *précoce* courage. (Delille.)

PRÉCOCITÉ, s. f. (rad. *précoce*). Qualité, état de ce qui est précoce. *Précocité* de la végétation. La *précocité* des fleurs, des fruits est due à une élévation de la température. La chaleur est un agent puissant de *précocité*; elle seule suffit pour hâter la maturation de toutes les végétations. (Virey.) | Fig. La *précocité* d'un esprit. La *précocité* d'un enfant.

PRÉCOMPTE, s. m. (du lat. *præ*, avant; *computatio*, compte). Compte avec déduction par avance.

PRÉCOMPTER, v. a. Compter par avance en déduction. | Peu usité.

PRÉCONCEVOIR, v. a. Concevoir d'avance, antérieurement; concevoir d'abord, sans examen.

PRÉCONÇU, UE, part. Conçu d'avance. Défiez-vous des opinions *préconçues*.

PRÉCONISATION, s. f. (pron. *prékonizasion*; du lat. *præconium*, cri public, proclamation; louange, éloge, déclaration). Acte par lequel un cardinal, et quelquefois le pape lui-même, déclare en plein consistoire que tel sujet, choisi pour un évêché par son souverain, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape, a toutes les qualités requises. A la suite de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCONISÉ, ÉE, part. Déclaré apte à remplir les fonctions épiscopales. Un évêque *préconisé*. | Vanté. Ce remède a été de tout temps *préconisé*.

PRÉCONISER, v. a. Déclarer qu'un sujet a les qualités requises pour exercer les fonctions épiscopales. Le pape *a préconisé* plusieurs évêques au dernier consistoire. | Fig. Vanter, faire valoir, louer beaucoup. *Préconiser* une personne, une chose. *Préconiser* un remède. | SE PRÉCONISER, v. pr. Se vanter soi-même excessivement. Beaucoup de gens ont dû leur réputation et leurs succès à l'impudence avec laquelle ils *se sont préconisés*, tant le public aime les jugements tout faits. (Boiste.)

PRÉCONISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui préconise. | Fig. Qui prodigue des louanges outrées. | On dit aussi *Préconisateur, Préconisatrice*.

PRÉCORDIAL, ALE, adj. (du lat. *præcordialis*; rad. *præcordia*, diaphragme). Anat. Qui a rapport ou qui tient au diaphragme. | *Région précordiale*, Région épigastrique.

PRÉCURSEUR, EUSE, s. (du lat. *præcursor*, fait de *præ*, avant; *currere*, courir). Celui, celle qui court avant, qui vient avant, qui précède, qui annonce la venue d'un autre. Saint Jean-Baptiste fut le *précurseur* de Jésus-Christ. | Se dit des hommes célèbres qui ont puissamment contribué au progrès des lumières, et qui ont frayé les voies des grandes découvertes aux générations qui les ont suivis. Le caractère des grands hommes qui représentent le XVIIIe siècle est d'avoir été des *précurseurs*. (Edg. Quinet.) | Par extens. et fig. Se dit de tout ce qui précède, qui annonce, personnes, animaux et choses. Signes *précurseurs* d'une maladie. Ces troubles sont les *précurseurs* d'une révolution. Les oiseaux qui partent ou ceux qui reviennent sont les *précurseurs* du changement de saison.

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE, part. Qui est mort avant un autre. Le général *prédécédé*. Personne *prédécédée*. | Substantiv. Le *prédécédé*. La *prédécédée*.

PRÉDÉCÉDER, v. n. T. de palais. Mourir avant une autre personne.

PRÉDÉCÈS, s. m. T. de palais. Mort d'une personne avant celle d'une autre.

PRÉDÉCESSEUR, EUSE, s. m. Celui, celle qui a précédé quelqu'un dans une place, dans une dignité, dans un emploi. Suivre l'exemple de son *prédécesseur*. Votre *prédécesseuse* est à Paris. | S. m. pl. Ceux qui ont vécu avant nous, dans le même pays. C'est ainsi qu'agissaient nos *prédécesseurs*.

PRÉDESTINATION, s. f. (pron. *prédestinasion*). Théol. cathol. Décret de Dieu par lequel il a résolu, de toute éternité, de donner à un certain nombre d'élus, anges et hommes, le bonheur éternel et les moyens d'y parvenir. Ce dogme est contraire aux notions les plus élémentaires de la raison, de la science et de la justice. La prédestination sans aucune réserve, et la prédestination avec réserve, bien que l'une soit plus odieuse encore que l'autre, ne sont qu'un fatalisme plus ou moins déguisé, qui ne laisserait aucune liberté à l'activité humaine, et qui ferait de Dieu le plus exécrable des tyrans. La foi musulmane suppose la destinée de chaque homme arrêtée, décrétée d'une manière tellement invariable, qu'elle enchaîne entièrement la volonté de l'individu, lequel ne peut jamais dépasser, quoi qu'il fasse, un point irrévocablement fixé; c'est l'impossibilité, de par Dieu, du perfectionnement humain. Les catholiques purs soutiennent que la prédestination n'est aucunement subordonnée, conséquente à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais purement gratuite de la part de Dieu, c. à d. absolue, antécédente; en d'autres termes, Dieu serait, d'après cette doctrine, un être fantasque, mobile, capricieux, bizarre, égoïste, rapportant tout à soi, ne tenant compte de rien, ne faisant aucun cas des actes humains, aucune différence entre le crime et la vertu, et proscrivant ou sauvant pour l'éternité ceux qu'il lui plaît. Ce système est le dogme sauvage de la déraison. Les molinistes ou congruistes prétendent que la prédestination est conditionnelle et conséquente, c. à d. subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme prédestinée. Ce système, qui est un peu moins absurde que celui des catholiques purs, est condamné par le pape. | Arrangement invariable d'événements que l'on suppose arriver nécessairement. Croire à la *prédestination*. L'exécution de son dessein était accompagnée de tant de bonheur, qu'il vit une espèce de *prédestination* dans cette faveur du sort. (H. Balzac.)

PRÉDESTINATIONISME, s. m. Doctrine de la prédestination formelle et absolue; système de ceux qui croient le genre humain partagé en deux catégories, dont la première renferme les maudits, les damnés de toute éternité, et la seconde, les élus irrévocablement destinés aux joies du paradis.

PRÉDESTINATIONISTE, adj. et s. Se dit des partisans du dogme de la prédestination.

PRÉDESTINÉ, ÉE, part. Destiné à l'avance à quelque chose, et particulièrement à la gloire céleste. Les âmes *prédestinées*. | Substantiv. Un *prédestiné*. Une *prédestinée*. | Famil. *Avoir un visage de prédestiné*, Avoir un visage plein et vermeil.

PRÉDESTINER, v. a. Théol. Destiner de toute éternité au salut ou à de grandes choses. Dieu *a prédestiné* les élus. D'après le catholicisme, il n'y aura de sauvés que ceux qu'il a plu à Dieu de *prédestiner*; ce qui constitue un outrage à l'égard de Dieu.

PRÉDÉTERMINANT, ANTE, adj. Qui prédétermine. Influence *prédéterminante*.

PRÉDÉTERMINATION, s. f. (pron. *prédéterminasion*). Théol. Action de Dieu prévenant la volonté humaine, et la déterminant irrésistiblement et infailliblement à agir. Dogme catholique essentiellement absurde, car Dieu ne détermine jamais l'homme à mal faire, à dévier de sa loi, et cependant l'homme sort fréquemment de sa voie.

PRÉDÉTERMINER, v. a. Théol. Déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

PRÉDIAL, ALE, adj. (du lat. *prædium*, fonds de terre). Jurisp. Qui concerne les fonds de terre et les héritages. Loi *prédiale*. Servitude *prédiale*. | Au plur. masc. *Prédiaux*.

PRÉDICABLE, adj. (du lat. *prædicabilis*, même sens). T. de log. Qui peut être appliqué à différents sujets. Le mot *animal* est *prédicable*, parce qu'il s'applique à l'homme et à l'animal.

PRÉDICAMENT, s. m. (pron. *prédikaman*; du lat. *prædicamentum*, même sens). Philos. Catégorie, ordre, rang, classe où les scolastiques rangent tous les êtres, selon leur genre et leur espèce. Les dix catégories d'Aristote étaient aussi appelées les dix *prédicaments*.

PRÉDICANT, s. (du lat. *prædicans*, même sens). T. de dénigrement. Ministre de la religion protestante, dont la fonction est de prêcher. *Prédicant* ne s'est guère dit que des prédicateurs huguenots, surtout de ceux qui prêchaient au village. (De la Monnoie.) Les *prédicants* luthériens, calvinistes.

PRÉDICATEUR, TRICE, s. (du lat. *prædicator*, fait de *prædicare*, prêcher). Celui, celle qui annonce en chaire la parole de Dieu; celui, celle qui prêche, qui proclame des principes dogmatiques. *Prédicateur* éloquent. *Prédicateur* évangélique. *Prédicatrice* persuasive. | Quaker, quakeresse qui prêche.

PRÉDICATION, s. f. (pron. *prédikasion*; du lat. *prædicatio*, même sens). Action de prêcher. La *prédication* de l'Évangile. Avoir du talent pour la *prédication*. | Fonction de prédicateur. Se vouer à la *prédication*. S'appliquer à la *prédication*. | Discours fait pour annoncer l'Évangile aux infidèles. Les *prédications* des missionnaires anglicans

PRÉDICTION, s. f. (pron. *prédiksion*). Action de prédire. Faire des *prédictions*. Les *prédictions* ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les fanatiques. (Voltaire.) | Chose prédite. Cette *prédiction* s'est vérifiée. Les *prédictions* de Matthieu Laensberg. | Beaucoup de phénomènes du passé se reflètent avec précision dans le cerveau, ou sont reflétés par les sens de certains sujets doués de facultés extraordinaires ou placés sous l'influence magnétique. Quant aux prédictions touchant les phénomènes de l'avenir, il y a des faits acquis qu'il est impossible de nier. Toutefois, on ne doit admettre la croyance aux prédictions qu'avec de grandes réserves. Soyez en garde contre certaines *prédictions*.

PRÉDILECTION, s. f. (pron. *prédilèksion*; du lat. *prædilectio*; fait de *præ*, avant; *dilectio*, amour, préférence, affection). Préférence d'affection. Il a de la *prédilection* pour l'aîné de ses enfants. Les hommes ont parfois des *prédilections* injustes.

PRÉDIRE, v. a. (du lat. *præ*, d'avance; *dicere*, dire). Annoncer par inspiration certaines choses qui doivent arriver. Ce mot a diverses acceptions; il signifie : 1° Annoncer les choses de l'avenir par inspiration divine. Les prophètes *ont prédit* la venue du Messie. La ruine de Ninive n'a pas *été prédite* moins clairement. (Bossuet.) 2° Annoncer un phénomène par des règles certaines établies sur la connaissance qu'on a de certaines lois. Les astronomes *prédisent* les éclipses. Il étonne la Grèce en *prédisant* une éclipse de soleil. (Barthélemy.) 3° Annoncer par divination. Cet astrologue se flatte de *prédire* l'avenir. 4° Annoncer par conjecture. Je lui *avais prédit* sa ruine. Beaucoup de ceux qui l'ont connu dans ses premières années lui *ont prédit* une carrière extraordinaire. (Las Cases.)

PRÉDISPOSANT, ANTE, adj. Qui est de nature à prédisposer. Se dit particulièrement, en pathologie, des causes qui prédisposent à une maladie. Ce sont les dispositions particulières de l'économie et toutes les circonstances qui agissent en la modifiant peu à peu, en rompant par degrés l'équilibre qui constitue la santé, et préparent le corps à telle ou telle affection.

PRÉDISPOSÉ, ÉE, part. Qui est disposé, préparé à l'avance. Tout avait été *prédisposé* dans ce but. *Prédisposé* à recevoir de salutaires conseils.

PRÉDISPOSER, v. a. Disposer, préparer, amener à telle ou telle disposition, à recevoir telle ou telle impression. En général, l'éducation que nous recevons nous *prédispose* à de fausses appréciations sur toutes choses. | Pathol. Se dit particulièrement, en parlant de certaines dispositions particulières de l'économie qui nous amènent à contracter une maladie. La chaleur *prédispose* aux attaques d'apoplexie.

PRÉDISPOSITION, s. f. (pron. *prédispozision*). Pathol. Disposition de l'économie à contracter certaines maladies. Avoir une *prédisposition* à la phthisie. Vous avez une *prédisposition* à l'obésité.

PRÉDIT, ITE, part. Annoncé d'avance. Accident *prédit*. Mort *prédite*. Malheur *prédit* est à demi conjuré. Vais-je y chercher la mort tant *prédite* à leur fils? (Racine.) La ruine de la monarchie était *prédite*.

PRÉDOMINANCE, s. f. Action de ce qui prédomine; résultat de cette action. Dans tout ce système, il faut éviter la *prédominance* d'une force sur les autres. *Prédominance* des mauvais conseils sur les bons.

PRÉDOMINANT, ANTE, adj. Qui prévaut davantage. Le poivre est *prédominant* dans ce ragoût. | Qui est doué de prédominance. Vice *prédominant*. Qualité, vertu *prédominante*. Passion *prédominante*.

PRÉDOMINER, v. a. S'élever, se faire sentir au-dessus. Le vil égoïsme *prédomine* parmi nous. La prudence *prédomine* dans toutes ses actions.

PRÉDORSAL, ALE, adj. (du lat. *præ*, en avant; *dorsum*, dos). Anat. Qui est placé au devant du dos. Région *prédorsale* de la colonne vertébrale.

PRÉÉMINENCE, s. f. (pron. *prééminanse*; du lat. *præ*, en avant; *eminere*, s'élever). Supériorité de dignité, de rang, de droits, de priviléges, d'avantages quelconques. La *prééminence* de la vertu, du génie. La *prééminence* de l'astronomie sur l'astrologie. Un cardinal a la *prééminence* sur un évêque. La dispute s'échauffa bientôt sur la *prééminence* des deux villes. (Barthélemy.)

PRÉÉMINENT, ENTE, adj. (du lat. *præeminens*, de *præeminere*, surpasser). Qui surpasse, qui est au-dessus. Vertu *prééminente*. Caractère *prééminent*. Les chouettes ont la tête arrondie, sans aigrettes et sans aucunes plumes *prééminentes*. Dans ce dernier sens, on dit plutôt *Proéminent*.

PRÉEMPTÉ, ÉE, part. (pron. *préanpté*). Qui est acheté d'avance. Marchandise *préemptée*.

PRÉEMPTER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *emere*, acheter). Acheter d'avance, en vertu du droit de préemption. *Préempter* des grains, des denrées.

PRÉEMPTION, s. f. (pron. *préanpsion*; du lat. *præ*, avant; *emptio*, achat). Action d'acheter d'avance, droit d'acheter le premier. | Administr. *Droit de préemption*, Droit qu'a, dans certains cas, l'administration de la douane, d'acheter une marchandise sur-le-champ, au prix déclaré par le propriétaire, lorsque celui-ci est soupçonné de vouloir la faire passer frauduleusement en lui attribuant une valeur trop faible. Quand la douane exerce le *droit de préemption*, elle paye en outre un dixième en sus de la valeur déclarée.

PRÉÉTABLI, IE, part. Établi d'avance. | Philos. *Harmonie préétablie*, Système par lequel on prétend expliquer les rapports entre le physique et le moral de l'homme. V. HARMONIE et LEIBNITZ.

PRÉÉTABLIR, v. a. Établir avant, d'abord. Vous n'avez pas *préétabli* la question.

PRÉEXISTANT, ANTE, adj. Qui existe avant un autre. Y a-t-il dans l'infini, dans le grand tout, des êtres *préexistants*, dans la signification absolue de ce mot, ou n'y a-t-il que des êtres existants simultanément et éternellement? Les âmes sont *préexistantes* aux corps.

PRÉEXISTENCE, s. f. (pron. *préexistanse*). Théol. Existence antérieure. Tous, tant que nous sommes, procédons de *préexistences* infinies qui doivent se continuer sans fin dans l'éternité. Les Pythagoriciens et les Platoniciens ont cru à la *préexistence* des âmes, c. à d. qu'elles existaient avant que d'être unies aux corps. (Encycl.) | La vie et son principe ont toujours la même fécondité; ce qu'ils sont maintenant, ils le furent et le seront toujours. Les *préexistences* ne seront donc pas, à proprement parler, des existences antécédentes quant au principe, quant à l'être, mais des manifestations de l'esprit identique de nous-mêmes, ayant eu lieu dans des états divers et différents de celui dont nous nous trouvons doués aujourd'hui. La vie de chaque être, dans l'éternité, et la vie de l'homme en particulier, ont trois termes ou manifestations, le passé, le présent et l'avenir.

PRÉEXISTER, v. a. Théol. Exister avant. Chacun d'eux apporte en naissant son caractère paternel, dont l'empreinte est ineffaçable; leur âme *a préexisté* à leur corps. (Bern. de Saint-Pierre.)

PRÉFACE, s. f. (du lat. *præfatio*; fait de *præ*, avant; *facere*, faire). Sorte de préambule, d'avant-propos, d'avertissement placé en tête d'un livre, soit pour en expliquer le plan, soit pour disposer le lecteur en faveur de l'ouvrage. Écrire une *préface*. Voilà une longue *préface*. La *préface* est impuissante à recommander l'auteur sans le mérite de l'œuvre. Il n'y a pas d'orgueil qui ne s'humilie dans une *préface*. (Boiste.) Voilà une belle *préface*.

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
(BOILEAU).

| Famil. Préambule. Laissons là toute *préface*. | Liturg. cathol. Partie de la messe que récite ou chante le célébrant avant la consécration dont elle est le prélude. Le curé en était à la *préface*.

PRÉFECTORAL, ALE, adj. (rad. *préfet*). Administ. Qui a rapport à une préfecture, à un préfet. Arrêtés *préfectoraux*. Autorité *préfectorale*.

PRÉFECTURE, s. f. (pron. *préfèkture*; du lat. *præfectura*; rad. *præfectus*, préfet; formé de *præficere*, mettre à la tête). Circonscription territoriale confiée à l'administration d'un préfet. Chaque département forme une *préfecture*. Les conseillers de *préfecture*. | Hôtel dans lequel demeure le préfet. Les bureaux de la *préfecture*. | Lieu de la résidence du préfet. | Durée de la charge de préfet. | *Préfecture maritime*, Circonscription littorale, maritime, sous la direction d'un préfet. | Chef-lieu d'un arrondissement maritime. Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon et Rochefort, sont les chefs-lieux de cinq *préfectures* maritimes en France. | Hist. anc. Ville qui avait manqué de fidélité au peuple romain, lequel, pour l'en punir, après l'avoir de nouveau conquise, lui envoyait chaque année, un juge nommé *préfet*. | Plus tard, Grande subdivision de l'empire confiée à l'administration d'un préfet du prétoire. Constantin établit quatre grandes préfectures pour tout l'empire, deux en Orient et deux en Occident. Les *préfectures* du Bas-Empire.

PRÉFÉRABLE, adj. Qui doit être préféré, qui est digne d'être préféré; qui est plus avantageux. Votre appartement est *préférable* au mien. Cette place est *préférable* à celle que vous avez quittée. La vertu est *préférable* à tous les autres biens. Une mort glorieuse est *préférable* à une vie honteuse. Il voulait apprendre à la nation que des services étaient *préférables* à des aïeux. (Voltaire.)

PRÉFÉRABLEMENT, adv. (pron. *préférableman*). Par préférence. Aimez la justice *préférablement* à la richesse, aux honneurs, à tout.

PRÉFÉRÉ, ÉE, part. Choisi, plus goûté, plus honoré. Enfant *préféré*. Personne *préférée*. L'exactitude des idées est *préférée* aux charmes des images. (Michaud.) J'en faisais quelque avare lecture à des gens *préférés*. (Beaumarchais.) Ceux-ci, pour être *préférés*, baissent le prix de leur travail tant qu'à la fin ils ne trouvent plus à subsister. (Bern. de Saint-Pierre.) | Substantiv. Les *préférés*.

PRÉFÉRENCE, s. f. (pron. *préférانse*; rad. *préférer*). Choix d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre. Juste *préférence*. Demander, obtenir la *préférence*. Les géomètres même, qui devraient mieux connaître les avantages de l'analyse que les autres philosophes, donnent la *préférence* à la synthèse. (Condillac.) Dites, je vous prie, à notre ami, qu'il n'est pas trop équitable dans ses *préférences*. (D'Alembert.) Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de *préférence* dans la famille que Dieu lui donne. (J. J. Rousseau.) | *De préférence*, loc. adv. Par choix. De deux projets il faut s'arrêter *de préférence* à celui qui offre le plus d'avantages à la communauté. | Au plur., il signifie Marques particulières d'affection, de distinction, d'honneur. N'ayons de *préférences* que pour les plus honnêtes, les plus pauvres et les plus vertueux.

PRÉFÉRER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *ferre*, mettre, porter, placer). Donner l'avantage, la préférence à; se déterminer en faveur de. Il ne faut jamais *préférer* l'agréable à l'utile, ni l'utile au juste. La Grèce *préférait* les inconvénients de la liberté à ceux de la sujétion. (Bossuet.) Je dois *préférer* la solidité de mon bonheur dans la retraite, à toutes les illusions. (Voltaire.) Quand l'honneur et la vie sont mis en balance, *préférer* l'honneur ce n'est pas mépriser la vie, mais l'apprécier ce qu'elle vaut. (Beaumarchais.) | SE PRÉFÉRER, v. pr. Être préféré. La justice doit *se préférer* à tout. | Préférer soi; s'aimer mieux que les autres; se déterminer en sa faveur. Il n'est pas un homme qui ne *se préfère* aux autres. | Se dit, au jeu de pique-madrille, de la couleur qui, en cas de concurrence, l'emporte sur les deux autres. | On doit éviter d'employer *plus* avec ce verbe. On ne dira donc pas : *Je préfère la grâce plus que la beauté*, mais, *Je préfère la grâce à la beauté*.

PRÉFET, s. m. (du lat. *præfectus*, préposé). Magistrat nommé en France par le chef de l'État pour administrer la circonscription territoriale d'un département. L'institution des préfets en France ne remonte pas au delà de 1800. La loi du 17 février de cette année les investit de l'administration départementale, et leur déféra la présidence du conseil de préfecture. Ces fonctionnaires n'ont au-dessus d'eux que le ministre de l'intérieur et le chef de l'État. Ils ont sous leurs ordres des sous-préfets qui administrent les arrondissements. Un décret du 28 mars 1852 a étendu quelques-unes de leurs at-

tributions, afin de décharger l'autorité centrale. Le même décret divise en trois classes les préfets et fixe leur traitement à 40, 30 et 20,000 fr. | *Préfet maritime*, Contre-amiral, commandant d'un arrondissement maritime. | *Préfet de police*, Magistrat chargé d'exercer les fonctions de chef de la police de Paris et du département de la Seine, sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Le préfet de police a sous sa surveillance les prisons, les maisons publiques, les théâtres, les bals, la librairie, l'imprimerie, les cultes, les halles et marchés, la conservation des bâtiments, la salubrité. | Hist. rom. Il y avait chez les Romains près de vingt sortes de magistratures dont les titulaires prenaient le nom de *préfet*. Nous ne citerons que quelques-uns de ces préfets. | *Préfet de Rome*, Magistrat créé par Romulus, et dont la charge était de remplacer les rois, à l'époque où la royauté existait, et plus tard, sous la république, de suppléer les consuls, lorsqu'ils s'absentaient pour commander les armées. | *Préfet des sacrifices*, Officier chargé d'exercer, dans les municipes et les colonies, des fonctions analogues à celles de grand-pontife à Rome. | *Préfet des mœurs*, S'est dit quelquefois du censeur. | *Préfet de la flotte*, Officier qui commandait les forces navales, sous les auspices d'un consul. | *Préfet des vivres*, Magistrat que l'on ne créait à Rome que dans les temps de disette et de famine, et dont la fonction était de veiller aux approvisionnements des greniers de la ville afin que le peuple eût toujours du pain en abondance et à bon marché. | *Préfet du prétoire*, Commandant des cohortes prétoriennes. Au temps de Constantin, l'autorité des *préfets du prétoire* se borna aux choses civiles. | Hist. mod. *Préfet de Rome*, Cardinal chargé de la police du pape. | *Préfet de la sacristie du pape*, Officier de la maison du pape, qui garde la chapelle papale. | *Préfet des brefs*, Chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs de la cour de Rome. | *Préfet apostolique*, Nom donné à quelques chefs de mission dans les colonies. | Nom donné à un magistrat dans quelques cantons de la Suisse. | Surveillant des études dans les colléges. Loin des yeux d'un *préfet* au travail assidu. (Boileau.) Notre *préfet* était en goguette.

PRÉFICES, s. f. pl. (du lat. *præficæ*, même sens). Antiq. rom. Femme qu'on louait pour pleurer aux funérailles, et pour chanter les louanges du mort.

PRÉFIX, IXE, adj. (du lat. *præ*, avant; *fixus*, fixé). Arrêté, déterminé, fixé d'avance. Jour *préfix*; Temps *préfix*. Somme *préfixe*. | *Douaire préfix*, Celui qui consiste en une certaine somme fixée et déterminée par les conventions matrimoniales.

PRÉFIXE, adj. Gramm. Qui se met au commencement d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot. Adverbe *préfixe*. Particule *préfixe*. | S. m. Les *préfixes* s'emploient souvent dans la grammaire arabe. Faire usage des *préfixes*. Synonyme de *Préposition*.

PRÉFIXER, v. a. T. de pratique. Fixer par avance un terme, un délai.

PRÉFIXION, s. f. Jurisp. Fixation d'un délai; le délai lui-même. On lui a donné deux mois pour toute *préfixion* et délai.

PRÉFLORAISON, s. f. (pron. *préflorèzon*; du lat. *præ*, avant; *florere*, fleurir). Bot. État des diverses parties d'une fleur depuis le moment où elles commencent à se montrer jusqu'à celui de leur développement ou épanouissement complet; manière dont ces parties sont arrangées dans le bouton avant leur développement. Les observations de *préfloraison* ont été trop négligées. (Laveaux.) | *Préfloraison chiffonnée*, Qui est sans ordre et pliée dans tous les sens. | *Préfloraison valvaire*, Celle dont les parties de la corolle se touchent par les bords. | *Préfloraison imbriquée*, Quand les pétales se recouvrent partiellement les uns les autres comme les tuiles d'un toit. | On dit aussi *Préfleuraison*.

PRÉFOLIATION, s. f. (pron. *préfoliasion*; du lat. *præ*, avant; *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon avant leur évolution. Il y a divers genres de *préfoliations*. *Préfoliation* plissée. *Préfoliation* roulée.

PRÉFORMANT, ANTE, adj. Gramm. Se dit des lettres et caractères qui, placés, dans plusieurs langues sémitiques, avant le radical du verbe, indiquent des modifications de temps, de personnes, de voix et de modes.

PRÉGATON, s. m. Chez les fileurs d'or, Filière dans laquelle l'avanceur ou l'ouvrière passe le fil d'or, pour la première fois, lorsque ce fil sort des mains du dégrossisseur.

PRÉGNANT, ANTE, adj. (du lat. *prægnans*, qui porte un fruit dans son sein). Qui a en soi un germe de reproduction. | Pathol. Se dit des douleurs, des souffrances causées par la gestation.

PRÉGNATION, s. f. (pron. *prégnasion*; du lat. *prægnatio*, grossesse). Physiol. Gestation de la femme et des animaux femelles.

PRÉGUSTATION, s. f. (pron. *prégustasion*). Action de goûter les mets avant de les servir.

PRÉHENSEUR, adj. (pron. *préanseur*; du lat. *prehensor*, formé de *prehendere*, saisir). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. Organe *préhenseur*. | Se dit de quelques oiseaux et de divers insectes. | S. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se servent de leurs pattes pour porter la nourriture au bec. Les *préhenseurs*.

PRÉHENSION, s. f. (pron. *préansion*). Action de prendre, de saisir un objet avec les mains, les pieds, les pattes, ou d'une autre manière. *Préhension* des aliments. La trompe des éléphants est un excellent organe de *préhension*.

PRÉJUDICE, s. m. (du lat. *præjudicium*, préjudice). Tort, dommage. *Préjudice* considérable. Souffrir un grand *préjudice*. Laissez-lui sentir le *préjudice* de la privation. (J. J. Rousseau.) | *Porter préjudice*, Nuire. | Loc. adv. *A préjudice*, A tort. Sa vertu même lui tourne *à préjudice*. | *Au préjudice de*, Contre. Faire une chose *au préjudice de* sa fortune. Il a obtenu cela *à* mon *préjudice*. | *Sans préjudice de*, Sans nuire à. *Sans préjudice de* mes droits.

PRÉJUDICIABLE, adj. Qui fait tort, qui cause du préjudice. Cela est *préjudiciable* aux intérêts du pays. L'usage immodéré des plaisirs est *préjudiciable* à la santé. Ceci m'a été fort *préjudiciable*.

PRÉJUDICIEL, IELLE, adj. Jurisp. Se dit d'une question, d'une exception qui doit être jugée avant la question préalable et sur le jugement de laquelle elle peut influer.

PRÉJUDICIER, v. n. Porter préjudice, nuire. L'usage des liqueurs spiritueuses, l'abus des plaisirs de l'amour *préjudicient* à la santé.

PRÉJUGÉ, s. m. (du lat. *præ*, avant; *judicium*, jugement; fait de *judico*, je juge). Jurisp. Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable ou approchant. Les arrêts rendus en forme de règlement servent de règle pour les jugements; les autres ne sont que de simples *préjugés*, auxquels, dans tous les temps, la loi a voulu que l'on s'arrêtât peu, parce qu'il est rare qu'il se trouve deux espèces parfaitement semblables. « Ce n'est pas sur des exemples, mais d'après la loi qu'il faut juger. » | Sentence ou arrêt interlocutoire dans l'affaire dont il s'agit. Quand on élargit un prisonnier à caution, c'est un *préjugé* en sa faveur. | Par extens. Marque, signe de bon ou de mauvais succès. La manière bienveillante avec laquelle vous avez été reçu est un *préjugé* en faveur de votre cause. | Erreur, prévention publique; opinion sans jugement. Dangereux *préjugé*. Un homme plein de *préjugés*. Il faut se défaire de ses *préjugés*. Les *préjugés* de l'enfance. Revenir de ses anciens *préjugés*. Être victime des *préjugés*. Les *préjugés* de la superstition sont toujours supérieurs aux autres *préjugés*. (Montesquieu.) Chaque nation a des *préjugés* différents sur la beauté. (Buffon.) De supposition en supposition, nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs; et ces erreurs étant devenues des *préjugés*, nous les avons prises, par cette raison, pour des principes. (Condillac.) Je crois devoir ici combattre un *préjugé*. (Voltaire.) Quelquefois j'essaye de secouer les *préjugés*, et de voir les choses comme elles sont. (J. J. Rousseau.) A de vils *préjugés* rien ne peut m'asservir. (Chénier.) | « Les préjugés, dit Bacon, sont autant de spectres et de fantômes qu'un mauvais génie envoya sur la terre pour tourmenter les hommes. C'est une espèce de contagion qui, comme toutes les maladies épidémiques, s'attache surtout aux peuples, aux femmes, aux enfants, aux vieillards, et qui ne cède qu'à la force de l'âge et de la raison. » Il y a des préjugés universels et pour ainsi dire héréditaires à l'humanité; telle est cette prévention pour les raisons affirmatives : un homme croit à un fait, il l'attribue à telle cause, parce qu'il aime mieux se tromper que de douter; l'expérience a beau démentir ses conjectures, la première opinion prévaut. Il y a d'autres préjugés reconnus faux même par ceux qui s'en prévalent. Par exemple, celui de la naissance est donné pour tel par ceux mêmes qui sont les plus infatués de leur origine. Une autre remarque très-importante à faire, c'est que les préjugés les plus tenaces sont toujours ceux dont les fondements sont les moins solides. En effet, on peut se tromper d'une erreur raisonnée, par cela même qu'on raisonne; un raisonnement mieux fait corrige le premier; mais comment combattre ce qui n'a ni principe ni conséquence? Les préjugés naissent et croissent insensiblement par des circonstances fortuites et se trouvent à la fin généralement établis chez les hommes presque à leur insu. Le fléau des préjugés a pesé de tout temps chez les individus et a eu la plus grande part dans leurs actions, soit publiques, soit privées. Tous les esprits sensés qui ont voulu nous en guérir ont eu à souffrir de notre déraison. Chaque fois que l'humanité s'est affranchie d'un préjugé, elle a fait un pas dans la voie du progrès. Hélas! combien ne reste-t-il pas encore de préjugés à détruire! Travaillons à cette œuvre sans trêve ni relâche. Dumarsais a laissé un excellent *Essai sur les préjugés*.

PRÉJUGER, v. a. (On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je préjugeai*. *Nous préjugeons*). T. de pratique. Rendre un jugement interlocutoire dans une question qui doit se juger après, et pour la décision de laquelle ce jugement doit avoir des conséquences. | *Préjuger une question*, La décider avant de l'avoir comprise. | Prévoir par conjecture. Autant qu'on peut le *préjuger*.

PRÉLART, s. m. Mar. Toile, peinte ou goudronnée, dont on se sert pour mettre des objets à l'abri de la pluie. On étendit le *prélart* sur le pont.

PRÉLASSER (SE), v. pr. (rad. *prélat*). Se donner des airs importants; se carrer, marcher gravement; affecter l'air de dignité d'un prélat. Le vieux cardinal *se prélassait* dans son carrosse.

Ils descendent tous deux;
L'âne, *se prélassant*, marche seul devant eux.
(LA FONTAINE.)

PRÉLAT, s. m. (du lat. *prælatus*, fait de *præ*, devant; *latus*, porté, placé). Celui qui a une dignité considérable dans l'Église, avec une juridiction. Les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, etc., sont des *prélats*. On donne également la qualification de *prélats* à ceux qui par leur charge approchent de la personne du pape, et ont le droit de porter le violet. Des *prélats* insolents et orgueilleux. Chez les protestants, le titre de *Prélat* n'a été conservé qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark.

Le *prélat*, par la brigue, aux honneurs parvenu,
Ne sait plus qu'abuser d'un ample revenu;
Et, pour toute vertu, fait au dos d'un carrosse,
A côté d'une mitre, armorier sa crosse.
(BOILEAU.)

PRÉLATION, s. f. (pron. *prélasion*; du lat. *præ*, avant; *latus*, porté). Droit de préférence accordé aux enfants de succéder à leurs pères dans les charges que ceux-ci ont occupées.

PRÉLATURE, s. f. (rad. *prélat*). Dignité du prélat; haut emploi sacerdotal qui donne à celui qui en est revêtu une juridiction spirituelle et même, dans certains cas et dans certains pays, une autorité temporelle. Les honneurs de la *prélature*. Les devoirs de la *prélature*. | L'ensemble du haut clergé. La *prélature* de Rome ne brille guère par ses mœurs.

PRÊLE, s. f. Bot. Genre type de la famille des équisétacées, se compose des plantes herbacées dont les tiges rondes sont profondément cannelées et hérissées de rugosités qui les rendent rudes au toucher, et dont les rameaux verticillés et effilés offrent quelque analogie avec les crins d'une queue de cheval. Deux espèces, la *prêle des champs*, ou queue de cheval, et la *prêle des bois*, sont communes dans nos campagnes. La *prêle des marais* croît dans les eaux stagnantes. Les bestiaux ne touchent ni aux unes ni aux autres. Les Toscans mangent les sommités de la *prêle des fleuves*. En médecine, on emploie la *prêle* en guise d'asperges, comme astringente et comme vulnéraire. Les cannelures des tiges de la grande espèce de *prêle* sont si rudes, qu'on s'en sert dans certaines professions pour polir le bois et même le fer.

PRÊLÉ, ÉE, part. Poli avec la prêle. Bois *prêlé*. Planche *prêlée*.

PRÉLECTURE, s. f. Typogr. Lecture d'une épreuve avant l'envoi de cette épreuve à l'auteur.

PRÉLEGS, s. m. (pron. *prélé*; du lat. *prælegatum*, fait de *præ*, avant; *legatum*, légué). Legs pris sur la masse avant le partage de la succession.

PRÉLÉGUER, v. a. Jurisp. Faire un ou plusieurs prélegs. *Préléguer* partie de ses biens.

PRÊLER, v. a. Technol. Polir avec la prêle. *Prêler* une pièce d'ébénisterie.

PRÉLEVÉ, ÉE, part. Levé, pris préalablement sur un tout. Somme *prélevée*. Frais *prélevés*.

PRÉLÈVEMENT, s. m. (pron. *prélèveman*). Action de prélever. Faire le *prélèvement* d'une somme.

PRÉLEVER, v. a. Lever préalablement une partie sur un tout. Il faut *prélever* mille francs sur la masse. *Prélevez* sur votre superflu pour secourir les pauvres. | Prat. Lever une portion, une somme dans une succession avant tout partage.

PRÉLIBATION, s. f. (pron. *prélibasion*). Féod.

Droit seigneurial sur la première nuit des noces d'une serve. V. CUISSAGE, CULAGE.

PRÉLIBER, v. a. (du lat. *prælibare*, fait de *præ*, auparavant; *libare*, goûter). Néol. Goûter auparavant, par avance ou le premier. | Fig. Effleurer une matière, traiter le premier un sujet. Je lègue tout cela au successeur que j'ai planté en commençant ce chapitre, et me contente de *préliber* ce qui est le droit du premier venu en toute matière. (Brillat-Savarin.) *Préliber* un sujet d'opéra.

PRÉLIMINAIRE, adj. et s. (du lat. *præ*, avant; *limen*, *liminis*, seuil, entrée). Qui précède le sujet principal et sert à le faire connaître. Question *préliminaire*. Discours *préliminaire*. | Diplom. Qui doit être réglé, arrêté avant un traité définitif. Articles *préliminaires*. | Substantiv. *Les préliminaires d'un traité*, Les articles, les règles qu'il s'agit d'établir avant d'entrer dans la discussion des principales matières qui font l'objet des négociations entre des gouvernements quelconques. Discuter les *préliminaires d'un traité* de paix. Posons les *préliminaires* du congrès de la paix. | Jurisp. *Préliminaires de conciliation*, Essai de conciliation des parties, tentative d'accommodement, devant le juge de paix, que la loi prescrit de faire avant de commencer un procès.

PRÉLIMINAIREMENT, adv. (pron. *préliminèreman*). Avant d'entrer en matière; préalablement.

PRÉLOMBAIRE, adj. (du lat. *præ*, devant; *lumbi*, les lombes). Anat. Qui est placé devant les lombes. Face *prélombaire* du rachis.

PRÉLUDE, s. m. (du lat. *præludium*). Ce qu'on essaye, ce qu'on joue sur un instrument pour le mettre au ton de ce que l'on veut jouer ou chanter et s'y mettre soi-même, ou pour juger si l'instrument est d'accord. | Se dit aussi de ce que l'on chante pour essayer sa voix. Le rossignol, ce coryphée du printemps, se prépare-t-il à chanter l'hymne de la nature, il commence par un *prélude* timide, par des tons faibles, presque indécis, comme s'il voulait essayer son instrument et intéresser ceux qui l'écoutent. (Buffon.) | Morceau de symphonie qui sert d'introduction ou de préparation à une pièce de musique. Les ouvertures d'opéra sont des espèces de *prélude*. | Pièce de musique improvisée et faite dans le goût des préludes. Brillants *préludes*. | Fig. Ce qui annonce, ce qui indique, ce qui prépare, ce qui précède. Les abus des gouvernements sont les *préludes* des révolutions. Les frissons, les bâillements, sont les *préludes* ordinaires de la fièvre. Le combat de Weissenfels fut le *prélude* de la bataille de Lutzen. (L. Gallois.)

PRÉLUDER, v. n. (du lat. *præ*, avant; *ludere*, jouer). Jouer ou faire un prélude sur un instrument. *Préluder* sur le piano. | Essayer sa voix, avant de chanter un air, une chanson, sur une suite de tons différents. | Se dit, dans un sens particulier, pour improviser dans le goût des préludes. *Préluder* sur le violon, sur la harpe. | Fig. Débuter, commencer à se faire connaître, donner une idée de ce qu'on sera plus tard. *Préluder* à une bataille par des escarmouches. Le folâtre amour *prélude* au sage hymen. (Delille.) Il *préludait* à la dictature.

PRÉMATURÉ, ÉE, adj. (du lat. *præ*, avant; *maturus*, mûr : mûr avant le temps). Qui mûrit avant le temps. Fruit *prématuré*. | Fig. Se dit des qualités de l'esprit, des passions développées avant le temps. Esprit *prématuré*. Intelligence *prématurée*. | Qui vient, qui arrive avant le temps. Mort *prématurée*. Vieillesse *prématurée*. Tant de funérailles *prématurées* aujourd'hui, tant de talents avortés, tant de petits génies étouffés d'abord dans les délices, attestent assez vos vices et votre caducité. (Virey.) | Qui est entrepris, exécuté avant le temps convenable. Entreprise *prématurée*. Tentative *prématurée*. Les instructions de la nature sont tardives et lentes; celles des hommes sont presque toujours *prématurées*. (J. J. Rousseau.)

PRÉMATURÉMENT, adv. (pron. *prématuréman*). D'une manière prématurée; avant le temps convenable. Fruit mûr *prématurément*. Démarche faite *prématurément*. Mourir *prématurément*.

PRÉMATURITÉ, s. f. (du lat. *præ*, avant; *maturitas*, maturité). Maturité avant le temps ordinaire. Toute précocité, au physique comme au moral, est une *prématurité*. (Virey.) | Fig. Qualité de ce qui s'est développé avant le temps convenable. *Prématurité* de l'esprit. | Qualité de ce qui s'est fait avant le temps. *Prématurité* d'une demande.

PRÉMÉDITATION, s. f. (pron. *préméditasion*; du lat. *præmeditatio*). Action de préméditer; réflexion, délibération avant d'agir. Faire quelque chose avec *préméditation*. | Jurisp. Projet arrêté; dessein réfléchi de commettre un crime. Un homicide avec *préméditation* est un assassinat; sans *préméditation*, c'est un meurtre.

PRÉMÉDITÉ, EE, part. Fait avec préméditation. Dessein *prémédité*. Fier et peu endurant pour des offenses *préméditées*. (J. J. Rousseau.)

PRÉMÉDITER, v. a. (du lat. *præmeditari*). Méditer sur une chose avant de l'exécuter; former un dessein. *Préméditer* un crime. *Préméditer* de faire un mauvais coup. Il *préméditait* un coup d'État depuis longtemps. Il se dit surtout en mauvaise part.

PRÉMICES, s. f. pl. (du lat. *primitiæ*, *primitiarum*; fait de *primus*, premier). Les premiers fruits que produit la terre; les premiers fruits du bétail. Caïn offrit les *prémices* de ses troupeaux, et Abel les *prémices* des fruits de la terre. Les Romains offraient les *prémices* de leurs moissons aux dieux lares et aux prêtres. *Prémices* du printemps, fleurs qui venez d'éclore. (De Bridel.) *Prémices* de l'été.

Dieu tout-puissant, sont-ce là les *prémices*,
Les parfums et les sacrifices
Qu'on devrait en ce jour offrir sur tes autels?
(RACINE.)

| Fig. Premières productions de l'esprit, de l'art. Les *prémices* des travaux artistiques, des travaux littéraires d'un peintre, d'un auteur. | Les premiers mouvements, les premières affections du cœur. J'ai les *prémices* de son cœur. La gentille enfant me donna les *prémices* de son cœur. | Commencement. Les *prémices* d'un règne. Les *prémices* du travail, de l'étude. Ces *prémices* de l'an ne sont point sans appas.

PREMIER, IÈRE, adj. (du lat. *primus*). Qui est avant, qui précède. | Qui précède, par rapport au temps. Le *premier* homme. Nos *premiers* parents. Les *premiers* temps du monde. Les *premiers* siècles du christianisme. Une bonne résolution est le *premier* pas, et le *premier* pas est toujours difficile. (De Jussieu.) | Par rapport au lieu. La *première* ville sur cette route. La *première* rue par laquelle il faudra passer. | Par rapport à la situation, à l'ordre. Le *premier* escalier de cette maison. La *première* pièce d'un appartement. | En parlant des personnes en dignité. Le *premier* président. | Par appréciation du mérite des personnes. Voltaire, par la variété de ses aptitudes et sa supériorité en quelques points, fut le *premier* homme de son siècle. | Par appréciation des choses. Le *premier* devoir de l'homme est de se connaître. | Se dit en parlant d'une chose retrouvée, revenue, recouvrée, et qu'on avait perdue. Ce malade a retrouvé sa *première* santé. | Qui est indispensable. Le *premier* besoin est celui de vivre, le *premier* devoir est celui de travailler. | Marque l'ébauche, le commencement d'une chose. Jeter sur le papier le *premier* plan d'une œuvre d'art. | Marque l'origine, la source, le principe. Dieu est la cause *première*. | Arithmét. *Nombres premiers*, Ceux qui n'ont d'autres diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité, tels que 3, 5, 7, 11, 13, 17, 19, 31, 37, etc. | *Nombres premiers entre eux*, Ceux qui n'ont point de commun diviseur. | Phys. *Matière première*, La matière en général, abstraction faite de la forme et de toutes les modifications qu'elle peut recevoir de la main de l'homme dans les arts, l'industrie, etc. | Géom. *Figures premières*, Celles qui ne peuvent se diviser en figures plus simples, tels que le triangle et la pyramide triangulaire. | Substantiv. Se dit avec rapport à un mot précédent. Le *premier*. Les *premiers*. Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies; il est difficile de ne point aimer les *premières* et de ne se point plaire avec les secondes. (Montesquieu.) | *Le premier venu*, Celui qui arrive avant les autres; celui qui se rencontre d'abord. Confier ses secrets au *premier venu*. Vous êtes pour nous *la première venue*.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens;
Qui des *premiers venus* saisissant les oreilles,
En fait le plus souvent les martyrs de ses veilles.
(MOLIÈRE.)

| Loc. prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier*, Il vaut mieux ne tenir son illustration que de son propre mérite, que de ne la devoir qu'au nom et à la fortune de ses ancêtres.

Le *premier* qui fut roi fut un soldat heureux.
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.
(VOLTAIRE.)

| S. m. Étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Habiter un *premier*. | Littérat. Dans les charades, Se dit du premier mot qui entre dans le mot composé, sujet de la charade. Mon *premier*. | Mus. milit. *Battre un premier*, Battre aux champs. | S. f. Typogr. Première épreuve. Lire une *première*. On dit mieux : *Lire en première*. | Synonymes comp. : PREMIER, PRIMITIF. *Premier* se dit en parlant des êtres réels et abstraits, qui forment des individualités distinctes, sans cesser d'appartenir à une même chaîne, à une seule et même suite. Le *premier* homme. Le *premier* d'une race. *Primitif* se dit des différents états dans lesquels peuvent se trouver les êtres en général. L'état *primitif* de certaines contrées. L'état *primitif* de l'homme et des sociétés. Nous sommes loin de l'état *primitif*.

PREMIÈREMENT, adv. (pron. *premièreman*). En premier lieu; d'abord. Faites *premièrement* votre travail. Il faut *premièrement* songer à faire son devoir, ensuite on peut songer à ses plaisirs.

PREMIÈRES, s. f. pl. Loges situées au premier rang dans une salle de spectacle. | On dit aussi en ce sens : *Une première*. Louer une *première*. On dit mieux : *Une première de face* ou *de côté*.

PREMIER-NÉ, IÈRE-NÉE, s. Enfant qui est né le premier. La Bible fait dire à Dieu qu'il veut qu'on immole les *premiers-nés*, c. à d. les premiers rejetons mâles des hommes et des animaux. | Au plur. Des *premiers-nés*. Une *première-née*. | Fig. L'orgueil est le *premier-né* de la sottise. (De Lévis.) | Adjectiv. Les enfants *premiers-nés*.

PRÉMISSES, s. f. pl. (du lat. *præmissæ*, sous-entendu *propositiones*; formé de *præ*, avant; *missus*, envoyé : propositions placées avant). Logiq. Les deux propositions d'un syllogisme, la première appelée *majeure*, et la seconde *mineure*. D'après les règles de la logique, quand on a laissé passer sans distinction les *prémisses* d'un argument en forme, on ne peut plus nier la conséquence, puisqu'elle dérive de ces *prémisses*. Il faut donc distinguer les *prémisses*. Dans un argument rationnel, la conséquence doit se déduire naturellement des *prémisses*.

PREMNE, s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, dentées en scie dans les jeunes plantes, très-entières dans les adultes; à fleurs petites, blanchâtres, en cymes terminales; le fruit est un drupe pisiforme, à un seul noyau quadriloculaire. Les *premnes* croissent dans l'Asie tropicale et l'Australie. On en compte une dizaine d'espèces.

PRÉMONTRÉ, ÉE, s. Religieux, religieuse réformés de l'ordre de Saint-Augustin, dont la principale abbaye était située à Prémontré, près de Laon. Les *prémontrés* étaient vêtus de blanc, avec un scapulaire. Un vieux *prémontré* fanatique.

PRÉMOTION, s. f. (pron. *prémosion*; du lat. *præmotio*; fait de *præ*, avant, et *motus*, mû). Théol. Action de Dieu sur la créature combinée de telle sorte avec la liberté d'agir de cette créature, qu'il n'y a ni gêne ni contrainte de la volonté humaine. La *prémotion* n'est autre chose que l'action continue, incessante du Grand-Être sur l'homme dans les conditions du développement indéfini de l'être humain et de tout ce qui a été fait pour lui. C'est la loi du progrès éternel des êtres dans l'infini.

PRÉMUNI, IE, part. Muni par précaution. Un cœur *prémuni* contre la séduction. Mes enfants seront *prémunis* contre les sots préjugés.

PRÉMUNIR, v. a. (du lat. *præmunire*; fait de *præ*, d'avance; *munire*, munir). Munir par précaution; précautionner contre. *Prémunir* contre le froid. *Prémunir* quelqu'un contre la pluie. | Fig. *Prémunir* contre un danger, contre la séduction. *Prémunir* contre l'erreur, contre les préjugés. | SE PRÉMUNIR, v. pr. Se précautionner contre. *Se prémunir* contre la médisance, contre l'adversité.

PRÉMUNITION, s. f. (pron. *prémunision*). Action de prémunir. | Rhétor. Sorte de prolepse par laquelle l'orateur prépare les auditeurs à entendre une proposition qui les blesserait si elle était énoncée brusquement et sans précaution.

PRENABLE, adj. Qui peut être pris. Se dit d'une ville, d'une place forte. Cette forteresse n'est *prenable* que par la famine. C'est une fille *prenable*.

PRENANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de prendre, de saisir. | Finance. *Partie prenante*, Celui, celle qui reçoit une somme d'un comptable. | Zool. *Queue prenante*, Queue de certains animaux, qui leur sert à s'attacher, à se suspendre. Les singes, les sakis, les sapajous, portent une *queue prenante*. Ils se balancent avec leur *queue prenante* aux branches des manguiers. (A. Martin.)

PRENANTHE, s. m. (du gr. πρηνής, penché; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, dont la plupart des espèces sont indigènes d'Europe : feuilles grandes, lyrées, glauques en dessous, d'un vert foncé en dessus; tige terminée par une panicule très-ample, composée de petits capitules ordinairement d'un jaune pâle. On trouve dans les montagnes de la France le *prenanthe pourpre*, espèce gracieuse par la finesse de ses pédoncules et ses petits capitules purpurins penchés. Le *prenanthe blanc* de l'Amérique septentrionale est une jolie plante d'ornement.

PRENDRE, v. a. (pron. *prandre*, du lat. *prehendere. Je prends. Il prend. Nous prenons. Ils prennent. Je pris. Nous prîmes. J'ai pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends. Prenons. Que je prenne. Que je prisse. Pris, prise*). C'est un des verbes les plus riches en acceptions diverses. Il en est trois principales, établies sur le triple sens physique, intellectuel et moral de ce mot, et qui comprennent par conséquent tous les phénomènes, toutes les opérations qui se rapportent soit à la virtualité de l'intellect humain, soit à la puissance morale ou virtualité de l'âme. Le verbe *prendre*, en tant qu'il exprime une opération, une action physique, a un grand nombre d'acceptions, dont la première, la plus primitive, est Saisir avec la main. *Prendre* un livre, une épée. *Prendre* une canne, un bâton, un outil, une pierre. *Prendre* le bras à quelqu'un. | Mettre en sa main. *Prendre* sa plume. | Mettre sur soi pour se couvrir. *Prendre* son chapeau, son habit, son manteau. | Dérober, emporter, voler. On m'*a pris* ma bourse. | *Prendre les armes*, S'armer pour attaquer ou pour se défendre. | *Prendre le petit collet*, Entrer dans l'état ecclésiastique. | *Prendre le froc*, Se faire moine. | *Prendre l'habit de religieux*, ou simplement, *prendre l'habit*, Se faire religieux, entrer comme novice dans un monastère. | Par extens. Saisir, attirer à soi autrement qu'avec la main. *Prendre* avec les dents. *Prendre* du feu avec les pincettes. | En parlant des animaux. L'éléphant *prend* avec sa trompe. | *Prendre femme*, Se marier. | *Prendre une femme*, Se marier sympathiquement. | *Prendre le deuil*, Mettre des habits noirs à l'occasion de la perte d'un parent ou d'un ami. | S'emparer de; emporter de force. *Prendre* une ville, une place forte. | Empoigner par la force. *Prendre* au collet. | *Prendre de force* ou *par force une fille, une femme*, Attenter à l'honneur d'une fille, d'une femme; leur faire violence. | Mar. *Prendre la mer*, Quitter le rivage, le port, la terre, pour faire une course ou un voyage sur mer. | *Prendre hauteur*, Observer la hauteur du soleil sur l'horizon, pour déterminer la latitude. | *Prendre le large*, Aller au large; quitter la terre de vue. | *Prendre un chargement, prendre du monde, des troupes*, Les mettre à bord, les recevoir à bord. | *Prendre terre*, Aborder en quelque lieu, y débarquer. | Se dit en parlant des choses physiques inanimées. La pluie nous *a pris* en route. | Fig. Dans le sens de virtualité intellectuelle et morale, et aussi dans le sens de force physique. *Prendre* les rênes du gouvernement, le timon des affaires. Un prince qui, avec peu de vices dans le cœur, avait toutes sortes de défauts dans l'esprit, *prit* en main les rênes de l'empire. (Montesquieu.) | *Prendre une affaire en main*, Se charger de diriger une affaire, de la mener à bien. | Au sens figuré et moral. *Prendre de toutes mains*, Se dit des gens avides et cupides. | Se dit, au physique, en parlant de quelqu'un qui a le corps tellement douloureux qu'il est impossible de le toucher sans le faire souffrir. On ne sait par où le *prendre* pour ne pas le faire crier. | Fig. *On ne sait comment le prendre, par où le prendre*, Se dit de quelqu'un que son humeur et son caractère rendent d'un commerce difficile. | Demander une rétribution pour faire une chose. Ce médecin *prend* tant pour une consultation. | *Prendre quelqu'un par son faible*, Le toucher par ses goûts, par son inclination favorite. | *Prendre quelqu'un sur le fait*, Le surprendre au moment même où il fait une action qu'il veut cacher. | *Prendre dans ses filets*, Se dit d'une femme qui séduit un homme par ses charmes. | *Prendre parti pour* ou *contre quelqu'un*, Se décider pour ou contre quelqu'un. | *En prendre son parti*, Se résigner, quoi qu'il arrive; ne pas s'inquiéter beaucoup. | *Prendre pour argent comptant*, Compter sur des apparences trompeuses. | *Prendre en haine*, Concevoir de la haine pour. J'*ai pris* la vie *en haine* et ma flamme en horreur. (Racine.) | On dit sans article : *Prendre* patience. *Prendre* note. La raison de la suppression de l'article est que chacune de ces phrases désigne simplement un commencement d'action, d'état, pouvant être exprimé par un seul verbe : *Prendre patience*, Patienter. *Prendre note*, Noter. Si tu lis mes aventures sans *prendre* garde aux instructions morales qu'elles renferment, tu ne tireras aucun fruit de cet ouvrage. *Prends patience*, le jour de la justice viendra.

C'est du même limon que tous *ont pris* naissance,
Dans la même faiblesse ils traînent leur enfance.
(VOLTAIRE.)

| *Prendre de l'âge*, Avancer en âge. | *Prendre les devants* ou *le devant*, Partir avant. | Neutral. *Prendre à droite, prendre à gauche*, Se diriger par le chemin qui est à droite ou par celui qui est à gauche. | *Prendre son vol*, En parlant d'un oiseau. | *Prendre son essor*. Fig. et au sens moral et intellectuel, Se développer; faire des progrès; marcher en avant; monter en grade. | *Affaire qui prend une bonne* ou *une mauvaise tournure*, Affaire qui semble promettre de réussir ou de ne pas réussir. | *Prendre les choses du bon côté*, Interpréter bien ce qu'on dit, ne pas s'en blesser. | *Prendre congé de quelqu'un*, Se retirer de chez quelqu'un en lui faisant les politesses d'usage. | *Prendre son pli*, Contracter des habitudes dont il est difficile de se défaire. | *Prendre l'air*, Se mettre à l'air pour respirer plus librement. | *Prendre conseil*, Consulter quelqu'un, lui demander avis.

Je donne ici de beaux conseils sans doute :
Les ai-je *pris* pour moi-même ? Hélas ! non.
(LA FONTAINE.)

| *Prendre ses degrés, ses grades, ses licences*, Obtenir ses titres de bachelier, de licencié, de docteur. | *Prendre les avis, les voix*, Recueillir les avis, les voix. | *Prendre la liberté de*, Se permettre de faire une chose, une démarche. S'emploie ordinairement comme formule de civilité. | *Prendre le temps comme il vient*, S'accommoder du temps, des événements, sans s'inquiéter de l'avenir. | *Prendre la peine de*, Se donner la peine. Se dit par politesse. *Prenez la peine de* m'écrire, *de* passer chez moi. | *Prendre de l'embonpoint*, Grossir. | *Prendre la clé des champs, prendre la poudre d'escampette*, S'enfuir. | *Prendre la mouche*, Se fâcher mal à propos. | *Prendre des libertés, des privautés*, Agir librement, avec peu de retenue, indécemment avec quelqu'un. Se dit particulièrement d'actions, de gestes trop libres auprès des femmes. | *Prendre l'ordre*, Recevoir l'ordre de celui qui a droit de le donner. | *Prendre la parole*, Parler dans une réunion, dans une assemblée; commencer à parler. | *Prendre le temps de quelqu'un*, Attendre le moment qui convient à une personne dont on a besoin. | *Prendre son temps*, Ne pas se presser, ou bien choisir le moment favorable. | *Prendre du repos*, Se reposer. | *Prendre quelqu'un en grippe*, Être indisposé, prévenu contre lui, sans savoir bien pourquoi. | *Prendre à témoin*, Invoquer le témoignage de quelqu'un. | *Prendre à la lettre*, Interpréter littéralement; s'en tenir à la signification propre, naturelle, sans égard au sens métaphorique, moral, de la pensée. | *Jouer sans prendre*, Au jeu d'hombre, Nommer l'atout et jouer sans écarter. | *Prendre sa revanche*, Jouer une seconde partie pour se rattraper de ce qu'on a perdu à la première; ou bien, regagner un avantage qu'on avait perdu. | Fig. et famil. *Prendre la cinquième rêne*, S'attacher aux crins et à la selle pour supporter les mouvements brusques du cheval et retrouver l'équilibre. | *Prendre à partie*, Attaquer en justice quelqu'un qui n'était pas d'abord celui que nous avions attaqué. | *Prendre quelqu'un à partie*, Lui imputer une chose, l'en rendre responsable. | T. de vénerie. *Prendre le vent*, Se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier. | V. n. Jeter des racines. Cette plante est longtemps à *prendre*. L'œillet *prend* de bouture. | Se geler. Le froid est si intense que le Rhône, malgré sa rapidité, est sur le point de *prendre*. | Fig. Réussir. Cet ouvrage, ce livre, *a pris*. Cette pièce *a pris*. | Frapper le sens du goût, de l'odorat. Ce ragoût *prend* à la gorge. Cette odeur *prend* au nez. | *Prendre à*, Se communiquer à. Le feu *a pris à* la maison. | *Prendre sur*, Retrancher. *Prendre sur* son sommeil. | *Prendre sur soi*, Se charger de. Je *prends sur moi* de faire cette démarche pour vous. | Se contraindre, s'efforcer, résister, faire face à. Il faut *prendre sur soi* de ne point se laisser abattre par le malheur. | *Prendre trop sur soi*, Entreprendre plus qu'on ne peut faire. | V. impers. Il lui *prit* une fantaisie. Il lui *prit* un étourdissement, une envie, un caprice. | *Bien vous en a pris*, Se dit pour exprimer le bon parti qu'on a pris et la réussite qu'on a obtenue. | Loc. adv. *A bien prendre*, A bien examiner, à bien peser la chose. | *A tout prendre*, A tout bien peser; à bien considérer les avantages et les désavantages. | Loc. prov. *Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et à en prendre*, Se dit d'une chose qui semble facile et qui ne l'est pas. | *Il en prendrait sur l'autel*, Se dit d'un homme peu délicat, qui prend tout ce qu'il trouve et partout où il le trouve. | *Être à prendre avec des pincettes*, ou *N'être pas à prendre avec des pincettes*, Être extrêmement sale. | SE PRENDRE, v. pr. S'attacher, s'accrocher. Son habit *s'est pris* à un clou. | Se geler, se coaguler, épaissir. Le ruisseau *se prend*. Le lait *se prend*. | Fig. Être entendu, interprété, compris. *Ceci peut être pris de diverses manières*, Peut être entendu, compris diversement. | *Se laisser prendre*, Se laisser duper. | *S'y prendre*, Employer tel ou tel moyen pour arriver au but. | S'attraper à. Le renard *s'est pris* au piége. | Fig. La vanité *se prend* aisément aux piéges de l'adulation. | *Se prendre à quelqu'un*, L'attaquer, le provoquer. | *S'en prendre à quelqu'un*, Lui imputer, lui attribuer une chose, l'en rendre responsable. Quand c'est à l'auteur de l'univers qu'il faut *m'en prendre* je ne *m'en prends* plus à personne, et je me soumets. (Mme de Sévigné.) | *Se prendre de vin, de boisson*, S'enivrer. | *Se prendre de paroles*, Se quereller. | *Prendre garde que* veut une négation devant un autre verbe, excepté lorsqu'il est accompagné d'une négation, ou lorsqu'il est employé interrogativement. *Prenez garde que* cet homme ne vous trompe. *Preniez-vous garde* que l'ennemi approchait?

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(RACINE.)

PRENDRE, s. m. (pron. *prandre*). Action de prendre. *Le prendre et le laisser*, Le choix.

PRENEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui prend, qui a l'habitude de prendre. *Preneur* de tabac, de café, etc. | Fig. Le monde n'est rempli que de ces *preneurs* d'intérêt, qui, dans le fond, ne se souviennent pas plus de vous que de Jean de Vert (Brueys.) | Se dit de celui qui s'empare. *Preneur* de villes. | T. de pratiq. Celui qui reçoit quelque chose d'un autre, qui prend à ferme, à loyer. Le *preneur*. Il y a des *preneurs* pour les actions du Midi.

PRÉNOM, s. m. (du lat. *præ*, avant; *nomen*, nom). Nom qui précède le nom de famille. Le *prénom* de Cicéron était Marcus. | Chez les Romains, le nombre des prénoms était fort limité; aussi voit-on dans leur histoire les mêmes prénoms fréquemment répétés. La plupart des prénoms étaient sans signification; ils servaient uniquement à distinguer les divers membres de la famille les uns des autres. Les femmes, qui étaient déshéritées par la loi de tout droit politique et social de quelque importance, avaient rarement un prénom. | Chez les chrétiens, les prénoms abondent; il est même de mode, chez certains peuples, de donner aux enfants nouveau-nés une kyrielle de prénoms choisis dans le calendrier des saints. Louis est son *prénom*. Quel est votre *prénom*? Décliner ses *prénoms*. | Le prénom n'ayant d'autre utilité que de distinguer entre eux les enfants d'une même famille, il suffirait, selon nous, d'en donner un seul à chaque enfant, et de le choisir parmi les noms des bienfaiteurs de l'humanité ou parmi les mots désignant une vertu ou une qualité du corps ou de l'esprit.

PRÉNOMMÉ, ÉE, part. Qui a un prénom. Être *prénommé* Ferdinand, Maurice, Louise, Amélie.

PRÉNOMMER, v. a. Donner pour prénom. On le *prénomma* Brutus. Je le *prénommerai* Babœuf.

PRÉNOTION, s. f. (pron. *prénosion*, du lat. *præ*, avant; *notio*, connaissance). Didact. Connaissance antérieure, anticipée, qu'on a d'une chose avant de l'avoir examinée; connaissance première, obscure, incomplète, superficielle. | Philos. Se dit particulièrement des idées innées.

PRÉOCCUPATION, s. f. (pron. *préokupasion*, du lat. *præ*, avant; *occupatio*, action d'occuper). État dans lequel l'esprit est tellement absorbé par l'idée de l'objet qu'il considère, qu'il ne fait que peu ou point attention à ce qui se passe autour de lui. Les inventeurs de nouveaux systèmes sont très-sujets à la *préoccupation* (Laveaux.) | Attention exclusivement portée sur un objet. La Fontaine était sujet à de fréquentes *préoccupations*. | Prévention d'esprit. Pour bien juger un système politique, social ou religieux, soyez libre de toute *préoccupation*.

PRÉOCCUPÉ, ÉE, part. Absorbé. Avoir l'esprit *préoccupé*. *Préoccupé* par mille affaires. *Préoccupé* du sort de la France, de son avenir. Un esprit *préoccupé* de nos idées modernes. (Fraysinous.)

D'espérances mensongères
Nous vivons *préoccupés*.
(VOLTAIRE.)

PRÉOCCUPER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *occupare*, occuper, s'emparer). S'emparer des forces de l'esprit, absorber entièrement son activité. Cette idée le *préoccupe* continuellement. Les futilités de la vie *préoccupent* bien plus la plupart des hommes que les choses utiles. Peut-être un son vain m'a trop *préoccupée*. (Racine.) | SE PRÉOCCUPER, v. pron. Être préoccupé. Se *préoccuper* beaucoup de l'avenir. Proudhon *se préoccupait* de la liberté.

PRÉOPINANT, ANTE, s. Celui, celle qui opine avant un autre. Le sentiment du *préopinant*. Je me range à l'avis de la *préopinante*.

PRÉOPINER, v. n. Opiner avant un autre. Les vieux sénateurs *préopinaient*. N'être pas de l'avis de celui qui vient de *préopiner*. Peu usité.

PRÉORDINATION, s. f. (pron. *préordinasion*; du lat. *præ*, avant; *ordinatio*, ordre, arrangement). Ordre établi antérieurement, à l'avance; ordre

prédisposé. L'univers et tout ce qu'il renferme sont le résultat d'une éternelle *préordination*.

PRÉORDONNANCE, s. f. Ordre préalablement établi. Synonyme de *Préordination*.

PRÉORDONNÉ, ÉE, part. Ordonné d'avance.

PRÉORDONNER, v. a. Ordonner, disposer d'avance. La sagesse infinie *préordonne* toutes choses.

PRÉP. Abréviation du mot *préposition*.

PRÉPARANT, ANTE, adj. Qui sert à préparer. | Anat. *Les vaisseaux préparants*, Les vaisseaux qui servent à la préparation de la semence; les vaisseaux spermatiques.

PRÉPARATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui, dans les officines, les laboratoires et les cours, est chargé spécialement des préparations. *Préparateur* de chimie. *Préparateur* de physique.

PRÉPARATIF, s. m. (rad. *préparer*). Apprêt. | S'emploie particul. au pluriel. Les *préparatifs* d'un repas, d'un voyage. De grands *préparatifs*. Faire de magnifiques *préparatifs*. L'imagination est effrayée du détail des *préparatifs* de ce siége. (Voltaire.) Nous sortîmes avec lui pour voir les *préparatifs* des fêtes. (Barthélemy.)

PRÉPARATION, s. f. (pron. *préparasion*; rad. *préparer*). Action de se préparer, ou de disposer les personnes de manière à les rendre propres à faire ou à recevoir quelque chose. Parler sans *préparation*. Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre *préparation* à leur charge que celle de les avoir désirées. (Fléchier.) La *préparation* à la mort est une bonne vie. (J. J. Rousseau.) | *Préparation à la messe, à la communion*, Suite de prières par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe, ou à communier. | Action de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. La *préparation* des soies, des laines. La *préparation* des aliments. La *préparation* des peaux. Ce naturaliste s'est principalement occupé de la *préparation* et de la conservation des oiseaux et des insectes. | Composition d'un médicament. La *préparation* d'un remède. | Médicament ainsi préparé. Les potions, les médecines, les pilules, etc., sont des *préparations* pharmaceutiques. | *Préparation chimique*, Mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience ou une opération de chimie. | *Préparation anatomique*, Pièce d'anatomie préparée de manière à pouvoir servir à la démonstration de quelques détails organiques. | Mathém. Partie préliminaire d'une démonstration.

PRÉPARATOIRE, adj. (du lat. *preparatorius*; de *preparare*, préparer). Qui sert à préparer. Opération *préparatoire*. Cours *préparatoire*. École *préparatoire*. | Jurispr. *Jugement préparatoire*, Jugement rendu avant le jugement définitif, pour éclaircir quelques points particuliers.

PRÉPARÉ, ÉE, part. Disposé, arrangé d'avance. Appartement *préparé*. Dîner *préparé*. Fête *préparée*. Remède *préparé*. Il faut être *préparé* à tout événement. Un hymen *préparé* par les mains de l'amour. (Voltaire.) Cette liqueur avait été *préparée* par Marguerite. (Bern. de Saint-Pierre.)

PRÉPARER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *parare*, disposer, mettre en état). Préparer, disposer, apprêter, mettre en état de. *Préparer* un appartement, une maison. *Préparer* un mets, un dîner. *Préparer* une fête. *Préparer* des cuirs, des soies, des laines. *Préparer* un médicament. On *a préparé* des jeux publics, où tous les prétendants combattaient. (Fénelon.) La route est telle que l'ennemi n'y peut *préparer* aucune embuscade. (Raynal.) La facilité avec laquelle on *prépara* cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui. (Voltaire.) | Fig. *Préparer* un discours, une réponse. *Préparer* des moyens de défense. Le ridicule *prépara* la révolution la plus sérieuse. (Voltaire.) | *Préparer les voies à quelqu'un*, Lui faciliter les moyens de réussite dans une entreprise. | Être l'occasion, la cause de; disposer à. Le despotisme nous *a préparé* de grands désastres. | Prendre des précautions pour assurer l'effet d'une chose. *Préparer* un coup de théâtre. | En parlant des personnes. Mettre dans une disposition propre à atteindre le but qu'on se propose. *Préparer* un écolier à soutenir un examen. *Préparer* quelqu'un à une mauvaise nouvelle. Je l'*ai préparé* à la nouvelle de cette mort. Ils s'enorgueillissaient du grand homme dont ils *avaient préparé* le génie, et réclamaient une partie de sa gloire. (Chateaubriand.)

C'est toi qui, de ton prince infâme corrupteur,
Au crime dès l'enfance *as préparé* son cœur.
(VOLTAIRE.)

| SE PRÉPARER, v. pr. Être préparé. Se dit en parlant des choses dont on aperçoit quelque signe. Une tempête *se prépare*. Une immense révolution *se prépare* en Italie. | Fig. Préparer à soi. *Se préparer* des peines, des remords. Il *se prépara* des chagrins de toute espèce. (D'Alembert.)

PRÉPONDÉRANCE, s. f. Supériorité de crédit, d'autorité, de considération, due à des qualités éminentes, à des services rendus. Avoir de la *prépondérance*, une grande *prépondérance*. La *prépondérance* de la France va diminuant de jour en jour. | Se dit aussi des choses. Cette opinion a eu la *prépondérance* dans l'Assemblée.

PRÉPONDÉRANT, ANTE, adj. (du lat. *præ*, avant; *ponderans*, pesant). Qui pèse plus qu'un autre, qui a plus de poids. Ne se dit point au propre. | Fig. Pouvoir *prépondérant*. Nation *prépondérante*. État *prépondérant*. | *Argumentation prépondérante*, Argumentation qui l'emporte par la force et l'évidence des preuves. | Qui est supérieur par le crédit, par l'autorité, par la considération, etc. Homme *prépondérant*. | *Voix prépondérante*, Voix qui l'emporte en cas de partage. La voix du maire est *prépondérante* en cas de partage dans les délibérations du conseil municipal.

PRÉPOSÉ, ÉE, part. Établi avec pouvoir, autorité. Commis *préposé* pour la recette. | Substantiv. Celui, celle qui est préposé. Le *préposé* de l'octroi. Les *préposés* de la douane.

PRÉPOSER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *ponere*, placer). Commettre, établir avec pouvoir, autorité. *Préposer* à l'administration. *Préposer* un employé probe au maniement des deniers publics.

PRÉPOSITIF, IVE, adj. (du lat. *prepositivus*, formé de *præ*, avant; *positus*, placé). Gramm. Qui se met avant ou à la tête d'un mot. *Particules prépositives et inséparables*, Parties élémentaires qui entrent dans la composition des mots, et qui sont ordinairement empruntées au latin, comme *ad*, dans *adjoindre*, *in* dans *infécond*. | *Adjectifs prépositifs*, ou, substantiv., *prépositifs*, Mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière. Tels sont : *le*, *la*, *les*, *ce*, *cet*, *cette*, *ces*, *certains*, *quelque*, *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, *mon*, *ma*, *mes*. | On appelle *prépositif défini*, *le*, *la*, *les*, ou qu'il soit simple, ou qu'il soit joint aux prépositions *à* ou *de*. Ainsi, *du*, *au*, *des*, *aux*, sont des *prépositifs définis*, parce que, ainsi que, *le*, *la*, *les*, ils ne se mettent que devant un nom pris dans un sens précis, circonscrit et déterminé. (Laveaux.) | *Locution prépositive*, Qui tient de la nature de la préposition: assemblage de mots qui font l'office d'une préposition. *Quant à*, *à l'égard de*, sont des *locutions prépositives*. | *Voyelle prépositive*, La première voyelle d'une diphthongue. Dans *loi*, *o* est *voyelle prépositive*.

PRÉPOSITION, s. f. (pron. *prépozision*; du lat. *præ*, avant; *positus*, placé). Gramm. Mot invariable, l'une des quatre parties invariables du discours, qui se met entre deux mots pour marquer le rapport qu'ils ont entre eux. Entre un mot et un autre mot, il peut y avoir un grand nombre de rapports; la préposition les exprime tous également. Ainsi, entre ces mots : *Je vais* et *l'eau*, il peut y avoir plusieurs rapports, tels qu'un rapport de tendance : *Je vais vers l'eau*; d'opposition : *Je vais contre l'eau*, etc. Les prépositions *vers*, *sur*, *contre*, servent à exprimer ces rapports. On appelle termes du rapport les deux mots que lie la préposition; on désigne le premier sous le nom d'*antécédent*, et le second sous celui de *conséquent*. | Les grammairiens divisent les *prépositions* d'après leur signification naturelle, respective : 1° en *prépositions de lieu*, comme *chez*, *vers*, *proche*, *autour*, etc.; 2° en *prépositions de temps*, comme *avant*, *après*, *durant*, etc.; 3° en *prépositions de temps* et *de lieu*, comme *dans*, *des*, *sous*, *en*, *vers*, etc.; 4° en *prépositions d'exception*, *de séparation*, *d'exclusion*, comme *excepté*, *contre*, *hors*, *hormis*, etc.; 5° en *prépositions d'union*, *de conformité*, comme *avec*, *suivant*, etc.; 6° en *prépositions d'ordre*, comme *avant*, *après*, *derrière*, etc. | La *préposition* n'est point primitive comme le *substantif*. Dans tout idiome, le nom de l'objet qu'exprime naturellement le substantif précède l'idée de rapport que sert à exprimer la *préposition*. Ainsi, l'enfant ne fait d'abord que bégayer des noms isolés, sans avoir conscience des rapports qu'ils peuvent avoir entre eux. On pourrait donc, avec le savant Lemare, réduire à deux classes toutes les parties du discours, les substantifs et les modificatifs. Le verbe, lui-même, qui paraît être le pivot de tout langage, n'exprime l'être que dans sa forme substantive; les *prépositions* viennent immédiatement après les substantifs, entre lesquels elles sont destinées à établir des rapports. C'est leur usage le plus primitif; ce n'est que plus tard qu'il s'étend à d'autres parties du discours. Ces rapports sont ou de l'ordre physique, ou de l'ordre intellectuel, ou de l'ordre moral; c'est par l'ordre physique que dans tout langage ils doivent commencer. Primitivement, les *prépositions* ont donc servi à établir des rapports entre les objets sensibles. Annibal porta la guerre *en* Italie. Il battit les Romains *à* Cannes. Les *substantifs* et les *prépositions* exprimant d'une manière claire les objets physiques et leurs rapports, on est arrivé par degrés à leur faire exprimer des idées abstraites. Ces idées abstraites représentant des objets immatériels, les substantifs et les prépositions leur ont donné, pour ainsi dire, aux yeux de notre imagination la même réalité, le même corps, qu'aux choses sensibles. C'est ainsi qu'en employant les mêmes termes, on a pu, au moyen de l'analogie, exprimer des idées différentes. Ainsi on a dit : Du vice *à* la vertu, le passage est difficile, comme on avait dit : Le sentier *par* lequel on descend *de* cette montagne est rapide. Il ne faut que des substantifs pour nommer tous les objets dont nous pouvons parler; il ne faut que des adjectifs pour en exprimer toutes les qualités; il ne faut que des *prépositions* pour en indiquer les rapports; il ne faut que le seul verbe *être* pour prononcer tous nos jugements. (Condillac.) | La même préposition peut avoir plusieurs significations différentes, selon la différence de la nature des rapports qu'elle exprime; ainsi *en* peut marquer l'endroit : *en ce lieu*, *en cette ville*, et, par analogie, le temps, la circonstance, l'époque : *en ce moment*, *en cette circonstance*, *en cette année*; par une autre analogie : *en mon cœur*, *en mon esprit*, *en mon âme et conscience*. | Généralement parlant, les prépositions *à*, *de*, *en*, doivent être répétées devant chaque complément. Cependant il est des cas où l'on peut quelquefois déroger à ce principe. Pour ce qui est de la répétition des autres prépositions, le goût, l'élégance, la concision, l'énergie, voilà les seules règles à suivre. L'éloquence est un art très-sérieux, destiné *à* instruire, *à* réprimer les passions, *à* corriger les mœurs, *à* soutenir les lois, *à* diriger les délibérations publiques, *à* rendre les hommes bons et heureux. (Fénelon.) Il est entraîné *par* son avarice, *par* sa crainte, et *par* ses soupçons. (Id.) Dieu créa les mortels *pour* s'aimer, *pour* s'unir. (Chénier.)

La vertu des humains n'est point *dans* leur croyance;
Elle est *dans* la justice et *dans* la bienfaisance.
(CHÉNIER.)

| On appelle *prépositions inséparables* celles qui, faisant un tout avec les mots auxquels elles sont jointes, n'en peuvent être séparées sans changer la signification de ce mot. Dans les mots *avant-scène*, *avant-coureur*, *avant-bras*, *arrière-pensée*, *avant*, *arrière*, sont des *prépositions inséparables*. | On distingue les *prépositions* en *simples* et en *composées* : les *prépositions simples* sont formées d'un seul mot, comme *en*, *dans*, *par*; les *prépositions composées* sont formées de plusieurs mots, comme *vis-à-vis*, *par-dessus*, *au-dessous*.

PRÉPOSITIONNEL, ELLE, adj. (pron. *prépozisionèle*). Qui appartient à la préposition.

PRÉPOSITIONNELLEMENT, adv. (pron. *prépozisionèleman*). D'une manière prépositionnelle; en manière de préposition. Employer un adverbe *prépositionnellement*. On dit aussi *Prépositivement*.

PRÉPUCE, s. m. (du lat. *præputium*, fait du gr. πρό, devant; πόσθιον, membre viril). Anat. Espèce d'enveloppe mobile que forment au gland les téguments de la verge. Selon Trévoux, le mot latin *præputium* vient du verbe latin *puto*, je coupe, parce que les Juifs coupent le prépuce aux enfants nouveau-nés, par principe de religion.

PRÉPUTIAL, IALE, adj. (pron. *prépusial*). Qui appartient au prépuce. Filet *préputial*. Membrane *préputiale*. Nerfs *préputiaux*. Veines *préputiales*.

PRÉROGATIVE, s. f. (du lat. *prærogativa*, formé de *præ*, avant; *rogare*, demander). Avantage attaché à certaines dignités. Belles *prérogatives*. Jouir de beaucoup de *prérogatives*. Accorder des *prérogatives*. Ne pas se prévaloir de ses *prérogatives*. Ils devaient jouir, tout le temps de leur commission, des *prérogatives* de la souveraineté. (Raynal.) | *Prérogatives parlementaires*, Sous un gouvernement constitutionnel, Droits d'une chambre de députés, de représentants, d'un parlement, d'un sénat, d'une chambre des pairs, de s'occuper plus spécialement de certaines lois, de certaines questions politiques et économiques, telles que celles de l'impôt, des recettes et des dépenses. | *Prérogatives royales*, ou *impériales*, Droits, pouvoirs, honneurs que la constitution reconnaît aux rois et aux empereurs. | *Prérogative*, dans le sens du vieux temps, étant un privilége de naissance, de rang, de dignité, de noblesse, n'est qu'une usurpation de la force sur la faiblesse. Au point de vue gouvernemental, les *prérogatives royales*

et *parlementaires* sont des transactions entre le pouvoir absolu et la souveraineté populaire.

PRÈS, prép. (du lat. *prope*, même signif.). Gramm. Préposition qui marque la proximité. On a fait confusion dans l'emploi de la préposition *près*, en ne la distinguant pas suffisamment de la locution prépositive *près de*. L'Académie, tout en admettant que *près* est une préposition, fait observer qu'elle ne s'emploie, le plus ordinairement, qu'avec la préposition *de*. Demeurer *près de* la porte Saint-Martin. Passer *près de* Paris. Il serait plus simple et plus vrai de dire que *près*, suivant la règle générale et absolue, est une préposition lorsqu'il est seul, et une locution prépositive lorsqu'il est suivi de la préposition *de*. Ce qui a donné lieu à cette sorte de confusion grammaticale, c'est que, primitivement, *près* n'a été employé qu'avec un complément direct et sans l'adjonction de *de*. Maintenant, il ne conserve sa première acception prépositive que devant un petit nombre de mots, comme *près* Londres, *près* Madrid, *près* la cour de Russie. | Mar. *Être au plus près, gouverner au plus près*, Marcher dans la direction la plus rapprochée de celle du vent. | *Près de*, loc. prép. qui marque la proximité, 1° du lieu : Loger *près de* quelqu'un ; s'asseoir *près du* ruisseau. Qui sait si, me voyant *près de* l'abîme, la tête ne m'eût point tourné. (J. J. Rousseau.) 2° Proximité du temps : Il est *près de* onze heures. Être *près du* moment décisif. | *Être près du succès*, Être sur le point d'atteindre le but. | Famil. *Il a la tête près du bonnet*, Il est prompt, irascible et facile à s'emporter. | *Être près de ses pièces*, Avoir peu d'argent. | Sur le point de. On ne connaît la vie que lorsqu'on *est près de* la quitter. | *Près de*, Presque, environ. Il y a *près de* dix ans que nous ne nous sommes vus. | *Près*, précédé de la préposition *de*, forme la locution prépositive *de près*. Tout proche, tout contre. Voir *de près*. | *Serrer quelqu'un de près*, Le poursuivre vivement. | *Se toucher de près*, Être proche parent. | *A cela près*, Excepté cela. | *A peu de chose près*, Presque. | *A beaucoup près*, Il s'en faut de beaucoup. | *A peu près*, Presque. Le loriot est *à peu près* de la grosseur du merle. (Buffon.) | *N'en être pas à cela près*, Ne pas s'arrêter à si peu. Vous *n'en êtes pas à cela près*. | Synonymes comp. : PRÈS, PROCHE. *Près* a une signification fort étendue au propre et au figuré ; *proche* marque une proximité de temps et de lieu. | Il ne faut pas confondre *près de* avec *prêt à*. Le premier signifie Sur le point de ; *prêt à*, préparé, disposé, résigné à. *Prêt à* vous suivre au bout du monde. | *Près* s'emploie aussi substantiv. Un à peu *près*. Des à peu *près*. Se contenter des à peu *près*.

PRÉSAGE, s. m. (du lat. *præsagium*, même signif.). Signe par lequel on juge de l'avenir. Heureux *présage*. Mauvais *présage*. Croire aux *présages*. Ne pas ajouter foi aux *présages*. | Conjecture tirée de ce signe. Voir ses *présages* s'accomplir. J'accepte avec plaisir un *presage* si doux. (Racine.) Dieu puissant ! détournez ce funeste *présage*. (Voltaire.) | Les anciens croyaient aux *présages* : ils s'effrayaient de la rencontre fortuite d'hommes ou d'animaux, d'un tintement d'oreille, du tressaillement d'un membre, des yeux ou du cœur, enfin des signes qu'ils apercevaient dans les cieux. Parmi les peuples modernes, on compte encore bon nombre de gens qui ajoutent foi aux présages. Le présage est une superstition, si on prétend en tirer des inductions, des conséquences pour l'avenir, et cependant on ne peut nier absolument que certains phénomènes ont pu être produits par des causes latentes, et se rattacher à des événements qu'ils semblaient annoncer. On s'explique donc cette persistance de tous les peuples et même des hommes les plus éclairés à croire aux présages. Mais il n'y a aucune analogie entre cette croyance et les ridicules superstitions des gens qui redoutent d'entreprendre un voyage ou de conclure une affaire le vendredi, sous prétexte que ce jour est de mauvais présage.

PRÉSAGÉ, ÉE, part. Conjecturé. Événement *présagé*. Défaite *présagée*. Une mort *présagée*.

PRÉSAGER, v. a. (rad. *présage*). Annoncer par des signes une chose future. *Présager* l'avenir. *Présager* de grands événements. Tout ce que nous voyons se passer sous nos yeux *présage* de grands malheurs. | En parlant des personnes, Conjecturer ce qui doit arriver. *Présager* sa fin prochaine, c'est prévoir qu'on va bientôt revivre dans un monde meilleur. Détournant ses yeux des meurtres qu'il *présage*. (Racine.) | Être le signe, la marque de la chose à venir. Que *présage* cet événement ?

PRÉ-SALÉ, s. m. Viande des moutons qui ont pâturé dans des prés arrosés par l'eau de la mer. Cotelette, gigot de *pré-salé*. | Mouton qui a pâturé dans ces prés. | Au plur. Des *prés-salés*.

PRESBOURG. Géogr. Grande et belle ville de la Hongrie, chef-lieu de comitat, sur le Danube, à 200 kilom. N. O. de Bude ; 50,000 habit. Situation délicieuse ; beaux édifices ; nombreux établissements d'instruction publique. Manufacture royale de tabac ; fabriques de miroirs, draps, soieries, liqueurs ; tréfilerie d'argent, tanneries, mégisseries. Aux environs, beaux vignobles et sources ferrugineuses et sulfureuses. Presbourg a été la capitale de la Hongrie jusqu'en 1784. | Hist. *Traité de Presbourg*, entre Napoléon et l'empereur d'Allemagne, François II. Par un article secret de ce traité, François II renonçait à son titre d'empereur d'Allemagne. | Le *comitat de Presbourg*, entre le comitat de Neutra au N. et au N. E., l'archiduché d'Autriche à l'O., le cercle au delà du Danube au S. et au S. E., a 4,548 kilom. carrés et compte 300,000 habitants. Commerce florissant.

PRESBYOPIE, s. f. (pron. *prèsbiopi* ; du gr. πρέσβυς, vieillard ; ὤψ, œil). État du presbyte ; vue longue. | On dit aussi *Presbytie*.

PRESBYTE, adj. (du gr. πρέσβυς, vieillard). Qui ne voit que de loin, parce qu'il a la cornée de l'œil aplatie. Un homme *presbyte*. Une femme *presbyte*. Une vue *presbyte*. Des yeux *presbytes*. Les oiseaux sont *presbytes*, parce qu'ils ont besoin de voir de loin leur proie. | *Verres presbytes, lunettes presbytes*, Verres et lunettes qui conviennent à ceux qui ne voient que de loin. | Substantiv. Un *presbyte*. Une *presbyte*. On appelle ainsi ceux qui ne voient que difficilement et comme à travers un brouillard les objets rapprochés, et qui les distinguent sans peine à distance. Cette infirmité est celle des vieillards.

PRESBYTÉRAL, ALE, adj. (du lat. *presbyter*, prêtre). Qui appartient à l'ordre de la prêtrise. Bénéfices *presbytéraux*. | *Maison presbytérale*, Maison qu'habite le curé d'une paroisse.

PRESBYTÉRAT, s. m. Qualité d'ancien, chez les presbytériens. | On dit aussi *Presbytériat*.

PRESBYTÈRE, s. m. (du lat. *presbyterium* ; rad. *presbyter*, prêtre). Maison de curé dans une paroisse. Aller au *presbytère*. Retiré dans son humble *presbytère*, à l'ombre de son église, le curé doit en sortir rarement. (Lamartine.)

PRESBYTÉRIANISME, s. m. (du lat. *presbyter*, prêtre). Système des presbytériens ; ensemble des dogmes, des lois, des règles des presbytériens ; secte presbytérienne. | On dit aussi *Presbytéranisme*.

PRESBYTÉRIEN, IENNE, s. (du lat. *presbyter*, prêtre). Protestant d'Angleterre qui ne reconnaît point l'autorité épiscopale, et prétend que l'Église doit être gouvernée par tous les prêtres indistinctement, avec la coopération des laïques. | Adjectiv. Qui concerne les presbytériens. Parti *presbytérien*. Églises *presbytériennes*.

PRESBYTIE, s. f. (du gr. πρέσβυς, vieillard). Disposition vicieuse de la vue, assez ordinaire aux vieillards, et qui consiste à rendre confus les objets peu éloignés, tandis qu'on voit plus distinctement ceux qui sont à une grande distance. La *presbytie* résulte de l'aplatissement de la cornée, qui produit une diminution dans la faculté réfringente de l'œil. Ceux qui sont atteints de presbytie remédient à ce vice par l'usage des verres convexes, qui augmentent la convergence des rayons lumineux.

PRESBYTISME, s. m. État du presbyte.

PRESCIENCE, s. f. (pron. *présianse* ; du lat. *præscientia* ; même signif.). Connaissance de ce qui doit arriver. Il se dit de Dieu, parce que Dieu, d'après l'idée que nous nous faisons du grand Être, résumant en lui toutes les forces, nous admettons que sa connaissance n'a pas de bornes. La *prescience* est un des plus beaux attributs de la Divinité.

PRESCINDER, v. a. (du lat. *præ*, avant ; *scindere*, retrancher). Faire abstraction de. Peu usité.

PRESCRIPT, s. m. (pron. *prèscri* ; du lat. *præscriptum*, ordonné). Philos. Se dit quelquefois pour Devoir, dans le kantisme.

PRESCRIPTIBLE, adj. Jurisp. Qui peut être prescrit. Droit *prescriptible*.

PRESCRIPTION, s. f. (pron. *prèskripsion* ; du lat. *præscriptio* ; rad. *præscribere*, prescrire). Jurisp. Manière d'acquérir la propriété par la possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi ; droit résultant de la possession nécessaire pour prescrire. *Prescription* trentenaire. Il y a *prescription*. Faire valoir la *prescription*. | Fig. Il n'y a point de *prescription* contre la vérité. | Moyen de s'affranchir des droits incorporels, des actions et des obligations, lorsque celui à qui ces droits et actions appartiennent néglige pendant un certain temps de s'en servir et de les exercer. | Extinction d'une dette à défaut de payement dans un temps déterminé. | Tous droits et actions se prescrivent par *trente ans*, à défaut de terme plus court assigné par la loi. La bonne foi n'est même pas requise pour faire acquérir la prescription de trente ans, il suffit qu'il y ait eu possession « continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire. » Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts, et généralement tout ce qui est payable par an ou à des termes périodiques plus courts, se prescrivent par *cinq ans*, ainsi que les effets commerciaux. D'autres actions se prescrivent à des termes plus courts encore : au bout d'un an (action des médecins, pharmaciens, maîtres de pension, etc.), ou même de *six mois* (maîtres et instituteurs, ouvriers, hôteliers). La prescription peut être interrompue ou suspendue. L'interruption est naturelle ou civile : elle est naturelle lorsque le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose ; la citation en justice, le commandement, la saisie, la reconnaissance de la dette, constituent l'interruption civile. La prescription est suspendue à l'égard des mineurs et interdits ; elle ne court point entre époux, etc. | Précepte, ordonnance. Les *prescriptions* de la loi. Les *prescriptions* de la justice. | Ordonnance de médecin. Faire une *prescription*.

PRESCRIRE, v. a. (du lat. *præ*, avant ; *scribere*, écrire). Ordonner, commander avec autorité, assigner ce qui doit être fait ou ce que l'on veut qui soit fait. *Prescrire* une ligne de conduite à quelqu'un. *Prescrire* un lieu pour exil. *Prescrire* des lois. *Prescrire* des bornes. Ce nouveau malheur vous *prescrit* d'autres lois. (Racine.) J'exécuterai demain ce que vous me *prescrivez*. (J. J. Rousseau.) *Prescrivons* aux hommes le culte de la liberté. | Jurisp. Acquérir par la prescription, c. à d. par la possession non interrompue pendant le temps déterminé par la loi. | *Prescrire une dette*, L'éteindre, à défaut d'une demande de payement faite avant le temps déterminé pour la prescription. | Molière l'a employé dans le sens d'Ordonner, et d'une manière absolue.

Ce n'est point à la femme à *prescrire*, et je sommes
Pour céder le dessus en toute chose aux hommes.

| S'emploie absolument. *Prescrire* contre un titre. On ne *prescrit* pas contre un mineur. | Fig. Prévaloir. Le préjugé ne saurait *prescrire* contre la vérité. | SE PRESCRIRE, v. pr. Être prescrit ; être ordonné. Le mal ne doit jamais *se prescrire*. | Jurisp. S'obtenir ou se perdre par prescription. Tous droits et actions *se prescrivent* par trente ans, à moins que la loi n'ait fixé un temps plus court. Tout ce qui est payable par an, ou à des termes plus courts, tels que les fermages, les arrérages de rentes, les loyers, les effets de commerce, *se prescrit* par cinq ans. | Fig. Les droits de l'homme, la Liberté, la Justice ne *se prescrivent* jamais.

PRESCRIT, ITE, part. Ordonné. Remède *prescrit*. | Fixé d'avance. Terme *prescrit* à vos indécisions. Pour enfermer son sens dans la borne *prescrite*. (Boileau.) | Jurisp. Acquis ou perdu par prescription. Droit *prescrit*.

PRÉSÉANCE, s. f. (pron. *préséanse* ; du lat. *præ*, avant ; *sedere*, s'asseoir ; s'asseoir avant). Droit de précéder, de prendre sa place au-dessus. Avoir la *préséance*. Prétendre à la *préséance*. Des règlements spéciaux règlent l'ordre de *préséance* des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. Sous la monarchie et dans les cours, c'est une affaire considérable que la question de *préséance*, une cause de discussions. Le duc de Nemours et le duc de Beaufort se disputaient la *préséance* au conseil. (De Retz.)

PRÉSENCE, s. f. (pron. *prézanse* ; du lat. *præsentia*, rad. *præsens*, présent). Existence d'une personne dans un lieu. Heureuse *présence*. *Présence* inopportune. Trembler en *présence* de quelqu'un. Ma *présence* n'est pas nécessaire ici. Sa *présence* faisait beaucoup, et son arrivée imprévue encore davantage. (Voltaire.) Ces assemblées sont toujours honorées de la *présence* des vieillards. (Barthélemy.) | Jurisp. Existence d'une personne au lieu de son domicile. | Prat. Obligation passée en présence de notaire. | *Droit de présence*, Rétribution accordée aux membres de certaines associations lorsqu'ils assistent aux assemblées. | Chim. et méd. La présence d'une substance qui se trouve dans une autre. Reconnaître, prouver la *présence* du poison, de l'arsenic dans un cadavre. | *Présence d'esprit*, Vivacité, promptitude à dire, à saisir, à faire ce qu'il y a de plus juste dans la circonstance. Avoir une grande *présence d'esprit*. Manquer de *présence d'esprit*. | Théol. La *présence réelle* est, suivant les Églises catholique romaine ou latine et catholique grecque, l'existence réelle et substantielle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés, et cela dans sa double nature divine et humaine. « La *présence réelle* du pain et du vin, ou la cène

eucharistique, admise simplement comme symbole d'unité dans la nature et de multiplicité dans la manifestation de l'homme, est plus conforme à la raison et est la signification la plus large de la communion et de la sociabilité humaine. »

PRÉSENT, ENTE, adj. (pron. *prézan*; du lat. *præsens*, formé de *præ*, avant, et *ens*, être : qui est avant, qui est antérieur, par rapport à celui qui est absent). Qui est dans le lieu dont on parle. En ce sens, il se dit par opposition à *absent*. Être *présent*. Se trouver *présent*. | *Présent à*. *Présent à* l'appel, au combat. *Présent à* une réunion. | *Être présent à tout*, *Être présent partout*, Se multiplier par une grande activité, de manière à suffire à tout. | *Dieu est présent partout*. Dieu, comme principe et but de toutes choses, comme alpha et oméga de tout, comme synthèse infinie de toutes les forces de l'univers, est présent partout. | *A ce présents et acceptants, tels et tels*, Formule employée dans le grimoire du notariat. | *A tous présents et à venir, salut*, Formule de chancellerie. | *La présente lettre*, ou substantiv., *La présente*, La lettre qu'on écrit. | Le *présent* porteur. Le *présent* billet. | Fig. *Chose toujours présente à l'esprit, à la mémoire*, Chose que l'on croit voir encore, dont le souvenir ne s'efface pas. Tout mort qu'il est, Thésée est *présent* à vos yeux. (Racine.) | *N'être pas présent*, N'être pas à ce qu'on dit, avoir l'esprit distrait. | *Esprit présent*, Esprit qui ne cherche pas, qui est prompt et vif, et qui trouve sur-le-champ ce qu'il faut dire. | *Avoir la mémoire présente*, Se souvenir facilement de ce qu'on a vu ou lu, de ce qu'on a fait. | Qui existe actuellement, dans le temps où nous sommes. Il est opposé à *passé* et à *futur*. Le siècle *présent*. La vie *présente*. La société *présente* penche vers le spiritisme. Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir pour de petits intérêts *présents*.

PRÉSENT, s. m. (pron. *prézan*). Le temps actuel, le temps où l'on est. Dieu voit en même temps le *présent*, le passé et l'avenir. Le sauvage ne s'occupe que du *présent*, l'enfant est tout entier à l'avenir, le vieillard au passé. Le *présent* nous appartient, l'avenir peut nous manquer. L'ambition sacrifie le *présent* à l'avenir. (Vauvenargues.) | Gramm. Le temps qui marque que l'action se fait actuellement. Le *présent*, le prétérit et le futur. Le *présent* de l'indicatif. | Au plur. Ceux qui se trouvent dans un lieu par opposition aux absents. Ordinairement les *présents* s'égayent aux dépens des absents. | *A présent*, loc. adv. Maintenant, à cette heure, en ce moment. *A présent* il n'est plus question ni de Luther ni du pape. Que je vous dise *à present* ce que j'y ai vu moi-même. (J. J. Rousseau.) | *A présent* se construit adverbialement avec *dès*, *jusque*, *quant*. *Dès à présent*, *jusqu'à présent*, *quant à présent*. *Dès à présent* il ne faut plus songer qu'à s'affranchir. *Quant à présent*, la science doit passer avant tout. *Jusqu'à présent*, nous avons été ignorants. *Pour le présent*, il n'est pas question de cela. | *D'à présent*, D'aujourd'hui. Les femmes *d'à présent*. Les mœurs *d'à présent*. | *A présent que*, Maintenant que. *A présent que* nous avons démoli, bâtissons.

PRÉSENT, s. m. (pron. *prézan*). Don, tout ce qu'on donne gratuitement, par pure libéralité et dans le dessein de rendre service ou de faire plaisir. Donner, offrir un *présent*. Accepter, refuser, dédaigner, repousser, mépriser un *présent*, des *présents*. Je n'ai cessé de l'accabler de *présents*. (Voltaire.) Un homme de bien rougirait de recevoir des *présents* d'un malhonnête homme! (Montesquieu.) Trois choses fixent la valeur d'un *présent* : le sentiment, l'à-propos et la manière de l'offrir. (Mme de Somery.) Cette nuit j'ai séduit le jongleur par mes *présents*. (Chateaubriand.) | *Présents de noces*, Présents qu'un homme envoie à la personne qu'il doit épouser et ceux que des parents ou des amis de cette personne lui envoient à l'occasion de son mariage. | Prov. *Les petits présents entretiennent l'amitié*. *A petit présent petit merci*. | *Les présents de la nature*, Ses productions fécondes. Jouissons avec reconnaissance des *présents de la nature*. Les poètes appellent *Présents de Flore*, les fleurs; *présents de Pomone*, les fruits; *présents de Cérès*, le blé, et *présents de Bacchus*, les raisins et le vin. | *Présent du ciel, de Dieu, des dieux*, Toute chose précieuse. Un véritable ami est un *présent du ciel*. | Se prend quelquefois en mauvaise part. La boîte funeste dont Jupiter fit *présent* à Pandore. Quel *présent* faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur donnant un tel maître? (Massil.) Un roi est un triste *présent*.

Détestables flatteurs, *présent* le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste.
(RACINE.)

PRÉSENTABLE, adj. (pron. *prézantable*). Qui peut être présenté. On le dit des personnes et des choses. Vous n'êtes pas *présentable* en cet état. Ce vin est très-*présentable*. | Il est plus souvent usité avec la négative. Cet ouvrage, cet aliment n'est pas *présentable*. Cette robe n'est pas *présentable*.

PRÉSENTATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui présente. Soyez mon *présentateur*, et je serai bien accueilli. Une *présentatrice*. | A signifié particulièrement Celui, celle qui a droit de présenter à un bénéfice. Le *présentateur* devait nommer et présenter au collateur un sujet capable.

PRÉSENTATION, s. f. (pron. *prézantasion*). Action de présenter; résultat de cette action. *Présentation* d'une lettre de change. | Particul. Action de présenter une personne à une autre pour nouer entre elles certains rapports, soit d'affaires, soit de simple politesse. Ma première *présentation* chez lui eut lieu sous les auspices d'un de ses amis. Votre *présentation* dans cette maison doit avoir lieu demain. | A ce sens se rattache un sens plus particulier encore, celui par lequel on désigne l'action de présenter une personne au chef de l'État ou à sa famille. Il y a ce soir *présentation* à la cour, puis concert et bal. | Action de présenter à une charge, à une place. *Présentation* d'un candidat à la députation. | A signifié Constitution d'avoué. | *Présentation de Notre-Dame*, Fête que les catholiques célèbrent en mémoire de la présentation de la mère de Jésus au temple par ses parents.

PRÉSENTÉ, ÉE, part. Offert; mis en présence de; qui a été l'objet d'une présentation. Le bouquet *présenté*. Les personnes *présentées*. Les considérations *présentées*. La députation lui fut *présentée*. Quel jugement porterons-nous d'une tragédie où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont *présentés* sous un aspect si favorable, que tout l'intérêt est pour eux. (J. J. Rousseau.) A-t-on vu votre muse à la cour *présentée?* (Gilbert.) L'eau *présentée* à l'air aisément s'évapore. (Delille.) On louerait avec transport la fiction du poète, et l'on est insensible à la vérité *présentée* avec les mêmes attraits. (Chateaubriand.) Voilà un sujet bien *présenté*.

PRÉSENTEMENT, adv. (pron. *prézanteman*). Maintenant, à présent. Maison, appartement, chambre à louer *présentement* au mois ou à l'année.

PRÉSENTER, v. a. Offrir en présent, en don. *Présenter* des fleurs et des fruits. *Présenter* un bouquet, des bijoux. *Présenter* une requête. Nous vous *présentons* nos remerciments. (Voltaire.) Le docteur aurait été obligé de se purifier dans le Gange, s'il n'eût abrégé toute difficulté en *présentant* quelques pagodes, ou pièces d'or, à son interlocuteur. (Bern. de Saint-Pierre.) | Offrir à, mettre à la disposition de. *Présenter* une pioche, un marteau, une chaise. *Présenter* à boire, à manger. | Introduire en la présence de. On l'*a présenté* à la cour. Je serai charmé de vous *présenter* à ma famille et à mes amis. C'est mon frère lui-même qui m'*a présenté* cette personne. Amurat à mes yeux l'*a* vingt fois *présentée*. (Racine.) | Désigner pour un emploi, une charge. *Présenter* un candidat aux suffrages des électeurs. | Mettre sous les yeux, montrer, faire voir. Ce pays *présente* des sites charmants et variés. Rien de plus beau et de plus terrible en même temps que le spectacle que *présente* la mer agitée par une tempête furieuse. (B. Barbé.) | Fig. Exposer, expliquer, faire comprendre, faire savoir. *Présenter* les faits tels qu'ils sont. Ce passage, ce mot *présente* un double sens. | Procurer, fournir. Ce pays ne *présente* aucune ressource. Chaque site vous *présente* ses plantes, et chaque plante ses fleurs. (Bern. de Saint-Pierre.) | Tourner vers, diriger vers. Ne *présentez* pas vos bras en avant. | *Présenter la main à quelqu'un*, Lui tendre la main pour l'aider à marcher; *présenter la main, le bras à une femme*, Offrir de lui donner la main, le bras pour la conduire; *présenter des lettres de créance*, Les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité; *présenter un placet, une pétition*, Supplier par le moyen d'un placet, d'une pétition; *présenter les armes*, Se dit des militaires qui portent les armes d'une certaine façon pour faire honneur à quelqu'un; *présenter un enfant à la mairie*, Le faire inscrire sur les registres de l'état civil; *Présenter ses respects, ses vœux*, etc., *à quelqu'un*, L'assurer de ses respects, de ses vœux, etc.; *le navire présente le bout à la lame*, Il va directement contre la lame; *présenter la bataille*, Faire ses dispositions pour amener l'ennemi à engager l'action. | Montrer, mettre en avant pour menacer. *Présenter* la pointe de l'épée. Ce taureau *présente* les cornes d'une manière effrayante. | Prov. *Présenter un chat par les pattes*, Faire envisager une affaire par son côté difficile. | SE PRÉSENTER, v. pr. Paraître devant quelqu'un. Il n'osa *se présenter* devant son père. *Se présenter* devant le juge. *Se présenter* avec assurance devant une assemblée. Celui-ci *se présente* aux portes; il est refusé. (Anquetil.) | Paraître en un lieu. *Se présenter* au salon, au cercle. *Se présenter* à la ferme, à la boutique. | Faire visite à. Je *me présenterai* chez vous demain. | Se proposer, s'offrir pour un emploi. Il *s'est présenté* pour cet emploi. | Apparaître, en parlant des choses. Quand on approche des côtes, les premiers objets qui *se présentent* sont les plus élevés. | Avoir un certain maintien en parlant des personnes. *Se présenter* de bonne grâce. | Fig. S'offrir à l'esprit. Cette difficulté *s'est* déjà *présentée* à ma pensée. Mes idées sont trop vives pour se succéder; elles *se présentent* toutes ensemble; elles se nuisent mutuellement. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses avantageuses qui surviennent, qui arrivent fortuitement. Voilà une bonne occasion qui *se présente*. La fortune *se présente*, il faut en profiter. Vous avez refusé l'emploi le plus honnête et le plus utile qui *se présentera* jamais pour vous. (Voltaire.) L'avenir le plus charmant *se présente* à moi. (J. J. Rousseau.)

PRÉSENTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui présente. Peu usité. Il m'a paru que les *présenteurs* de requête sont presque toujours d'une prolixité insupportable. (Voltaire.)

PRÉSERVANT, ANTE, adj. Qui a la vertu de préserver, de protéger. Se dit particulièrement, en botanique, des feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, se courbent et s'abaissent vers la terre, comme pour protéger la plante.

PRÉSERVATEUR, TRICE, adj. Qui a la vertu de préserver, de garantir. Moyens *préservateurs*. La vaccine est *préservatrice* de la petite vérole.

PRÉSERVATIF, IVE, adj. et s. Qui a la vertu de préserver, de garantir; prophylactique. Moyens *préservatifs*. Médecine *préservative*. | S. m. Remède propre à préserver de quelque maladie imminente. Un *préservatif* contre le choléra, contre la fièvre. Il est synonyme de *Prophylactique*, dont les auteurs se servent plus ordinairement. | Fig. Le travail est le meilleur *préservatif* contre l'ennui. De grandes lumières ne sont pas toujours un *préservatif* contre de grandes erreurs.

PRÉSERVATION, s. f. (pron. *prézervasion*). Action, art, moyen de préserver.

PRÉSERVÉ, ÉE, part. Sauvé, garanti. J'ai été *préservé* par votre sagesse du malheur qui me menaçait. Des asiles pieux où l'innocence est *préservée*. (Massillon.) *Préservé* du choléra.

PRÉSERVER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *servare*, garder, conserver). Garantir de, mettre à l'abri de. *Préserver* quelqu'un d'un grand péril. Le volcan qui a couvert cette ville de cendres l'*a préservée* des outrages du temps. (Mme de Staël.) | S'emploie avec ellipse du complément direct. La sobriété, la tempérance *préservent* de bien des maux, de beaucoup de maladies. | Il s'emploie par manière de souhait, de prière, dans le sens de Détourner un mal. Dieu me *préserve* d'avoir ce désir, cette pensée, de commettre jamais une semblable action! Nous *préserve* le ciel d'un pareil malheur!

Me *préserve* le ciel de soupçonner jamais
Que d'un prix si cruel vous payez mes bienfaits!
(RACINE.)

| SE PRÉSERVER, v. pr. Se garantir. *Se préserver* d'une maladie, de la contagion. *Se préserver* d'un péril, d'une tentation. Il est moins aisé de se guérir de l'ambition que de *s'en préserver*. (S. Dubay.)

PRÉSIDÉ, ÉE, part. Dirigé, régi. Les conseils *présidés* par des passions haineuses et vindicatives prennent toujours des résolutions funestes. L'univers est *présidé* par l'Être suprême. (Barthélemy.)

PRÉSIDENCE, s. f. (pron. *prézidanse*). Action, droit de présider; fonction de président. La *présidence* de l'Assemblée nationale, de la Convention. La *présidence* du Sénat, du Corps législatif. La *présidence* du conseil des ministres. | Première fonction dans une république. La *présidence* aux États-Unis a été déférée à un abolitionniste. Grant a été promu à la *présidence*. | Place de président. Il y a une première *présidence* et plusieurs *présidences* de chambre à la cour de cassation, à la cour des comptes et dans les différentes cours. | Temps pendant lequel on préside. *Présidence* temporaire, perpétuelle. | Division administrative dans quelques contrées. Les *présidences* anglaises dans l'Indoustan.

PRÉSIDENT, ENTE, s. (pron. *prézidan*). Celui, celle qui préside une assemblée, une compagnie. Le *président* de l'Assemblée nationale, de la Législative, de la Convention. Le *président* du Sénat, du Corps législatif. Le *président* du tribunal. Le *président* d'un conseil de guerre. Les *présidents* de chambre. Le premier *président* de la Cour de cassation. La fermeté et l'impartialité sont deux qualités indispensables à un *président*. | Celui, celle qui préside à un acte,

à une thèse de droit, de philosophie, de théologie, de médecine, à un concours, etc. Ce docteur était le *président* de l'acte du concours. | Fig. L'intérêt est le *président* de presque tous les conseils. | Titre donné, dans les républiques modernes, au citoyen qui est investi du pouvoir exécutif. Le *président* des États-Unis. Le *président* de la République française. Le *président* du Chili. Cette délégation peut être directe ou indirecte. Elle a lieu directement, quand l'élection du président est faite par le peuple; au contraire, la délégation est indirecte quand c'est l'assemblée législative elle-même qui nomme le président. Dans le premier cas, la durée du pouvoir du président est fixée et la révocation ne peut avoir lieu dans l'intervalle. Dans le second cas, le président est révocable au gré de l'assemblée. On procède à l'élection du Président à certaines époques déterminées, dans les États républicains.

PRÉSIDENTE, s. f. (pron. *prézidante*). Celle qui préside. La *présidente* d'une assemblée de charité, d'une académie de femmes. | Femme d'un président. Madame la *présidente* est une pédante.

PRÉSIDER, v. a. et n. (du lat. *præ*, avant; *sedere*, s'asseoir : s'asseoir au-dessus). Occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix et de prononcer la décision. Lorsque dans le régime on considère les personnes, ce régime doit être direct; il est précédé de la préposition *à* quand on regarde ce régime comme nom de chose. Ainsi l'on dit : *Présider une assemblée, une compagnie*, etc. *Présider* à une assemblée, à une compagnie. *Présider* les assises, aux assises. *Présider* bien. *Présider* mal. C'est au plus ferme, au plus capable, au plus impartial à *présider*, et non au plus âgé. Souvent, dans une assemblée, c'est le plus ancien d'âge qui *préside*. *Présider* une séance. L'évêque de Cordoue *présida* à ce concile. (Bossuet.) | V. n. Avoir le soin, la direction de. La Providence *préside* à l'ordre de l'univers. *Présider* à la conduite d'un ouvrage. Les intrigues de cour *présidèrent* à la conduite des armées. (Raynal.) | Il se dit dans le même sens en parlant des divinités païennes. Minerve *présidait* aux sciences, Mars à la guerre, Cérès aux moissons. L'amour *présidait* aux fêtes de Délos. (Barthélemy.) | Fig. Chez l'honnête homme, la conscience *préside* toujours à l'action. C'est de votre jugement que j'ai besoin dans un choix où doit *présider* la raison seule, et où la mienne peut m'abuser. (J. J. Rousseau.) Le goût ne *préside* pas toujours à leur toilette. (Parny.)

PRÉSIDES, s. f. pl. (pron. *préside*). Lieux sur la côte du Maroc, où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères, aux travaux forcés. Les présides sont au nombre de quatre : *Ceuta, Penon de Velez, Al-Hucemas, Melilla.*

PRÉSIDIAL, s. m. (rad. *présider*). Siége de justice, tribunal des sentences duquel il y avait appel au parlement, excepté en certains cas et pour certaines sommes. C'est Henri II qui créa les *présidiaux*. Ils étaient composés de neuf magistrats au moins, y compris les lieutenants-généraux et particuliers, civil et criminel. | *Présidial* signifiait aussi le lieu ou siégeait ce tribunal, la circonscription territoriale qui formait le ressort d'un présidial, et le juge même de ce tribunal. Le *présidial* de Rouen.

PRÉSIDIAL, ALE, adj. Qui appartient au présidial, qui concerne le présidial. Sentence *présidiale*. Juridiction *présidiale*. Priviléges *présidiaux*.

PRÉSOMPTIF, IVE, adj. (du lat. *præ*, avant; *sumptus*, pris). Présumé. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Héritier présomptif, héritière présomptive*, Celui, celle qu'on présume être le plus proche héritier ou la plus proche héritière, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. Les *héritiers présomptifs* attendent impatiemment sa mort. | *Héritier présomptif de la couronne*, Prince appelé à régner par ordre de naissance.

PRÉSOMPTION, s. f. (pron. *présonpsion*; du lat. *præsumptio*, formé de *præsumere*, présumer). Conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. Légère, faible *présomption*. *Présomption* forte. La *présomption* est contre vous. Un examen impartial et réfléchi a fait s'évanouir toutes les *présomptions*. Voici les raisons d'analogie sur lesquelles sont fondées les *présomptions* que je viens d'indiquer. (Buffon.) | Jurispr. Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé. Jusqu'à preuve du crime, la *présomption* d'innocence est pour l'accusé. En fait de *présomption*, celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat. (Montesq.) | Opinion trop avantageuse de soi-même. Folle, sotte *présomption*. Avoir beaucoup de *présomption*. La *présomption* gâte l'esprit. La *présomption* est compagne de l'inexpérience. Leur nombre, leur valeur et surtout leurs richesses les remplissent de *présomption* et d'audace. (Barthélemy.) La *présomption* a tant de hauteur et si peu de base qu'elle est bien facile à renverser. (Mme de Staël.) La *présomption* des princes. | Ce n'est pas avoir de la présomption que de se croire de grands talents et de grandes lumières, si on en a effectivement. On n'est présomptueux qu'autant qu'on se trompe dans la bonne opinion qu'on a de soi-même.

PRÉSOMPTUEUSEMENT, adv. (pron. *prézonptueuzeman*). D'une manière présomptueuse, avec présomption. Agir *présomptueusement*. S'engager *présomptueusement* dans une entreprise.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *præsumptuosus*, même sens). Qui marque de la présomption, en parlant des choses. Pensée *présomptueuse*. Projets *présomptueux*. Un courage aveugle et *présomptueux* lui avait attiré la confiance. (Barthélemy.) | En parlant des personnes, Qui a ou qui annonce une trop haute opinion de soi. Un homme *présomptueux*. Une femme *présomptueuse*. | Substantiv. Un *présomptueux*. Une *présomptueuse*.

PRESQUE, adv. A peu près, peu s'en faut; près de, près d'être. Un habit *presque* usé. Un ouvrage *presque* terminé. Un homme *presque* nu. Ne sortir *presque* jamais. De grands besoins rendent la richesse *presque* égale à la pauvreté. Tel est le sort de la condition humaine, qu'il faut *presque* toujours renoncer aux plaisirs, pour éviter les maux.

PRESQU'ÎLE, s. f. Géogr. Terre, pays entouré d'eau, excepté d'un seul côté par où il touche au continent. La Morée est une *presqu'île*. L'Afrique est une grande *presqu'île* que l'isthme de Suez joint à l'ancien continent. Ce mot a pour synonymes *Péninsule* et *Chersonèse*, qui, l'un en latin, l'autre en grec, sont composés, absolument comme le mot *presqu'île*, de deux mots signifiant *presque* et *île*. On a voulu établir une nuance de signification entre *presqu'île* et *péninsule*, en disant qu'une *péninsule* est une *grande presqu'île*; cette distinction n'est pas fondée. L'Espagne et l'Italie sont des *presqu'îles*.

PRESSAGE, s. m. Technol. Emploi de la presse; action de presser. Procéder au *pressage* des raisins.

PRESSAMMENT, adv. Instamment, d'une manière pressante. Solliciter *pressamment*. Peu usité.

PRESSANT, ANTE, adj. Qui insiste vivement, sans relâche. C'est un homme bien *pressant*. *Pressant* sans indiscrétion, jusqu'à l'importunité.

> Dès demain, vous serez moins belle,
> Et moi peut-être moins *pressant* !
>
> (PARNY.)

| Il se dit aussi des choses. Une recommandation *pressante*. Des prières *pressantes*. Des sollicitations *pressantes*. On s'insinue auprès des parvenus vaniteux par de *pressantes* sollicitations, par de lâches flatteries. Mon correspondant m'écrit en votre faveur d'une manière si *pressante* que je ne puis me dispenser de vous offrir un logement chez moi. (Le Sage.) | Urgent, qui ne souffre pas de délai. Un intérêt *pressant*. Le danger est *pressant*. Un motif *pressant*. L'occasion est *pressante*. Avoir des affaires *pressantes*. Le péril est *pressant* plus que vous ne pensez. (Racine.) D'autres intérêts plus *pressants*, parce qu'ils sont particuliers, troublent sa vie. (Voltaire.) Les premiers sauvages cueillirent quelques fruits nourriciers, quelque racines salutaires, et subvinrent ainsi à leurs plus *pressants* besoins.

PRESSE, s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. Craindre, éviter la *presse*. Se trouver, se mettre dans la *presse*. Fendre la *presse*. | On dit qu'*il n'y a pas presse, qu'il n'y aura pas presse à faire quelque chose*, pour dire, qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas beaucoup de personnes qui veulent ou qui voudront le faire. | Mar. Enrôlement forcé, levée de matelots en Angleterre. La presse des matelots a été autorisée par un acte du parlement de 1779, pour tous les cas où les enrôlements volontaires seraient insuffisants. | Technol. Machine pour presser, pour tenir quelque chose extrêmement serré. *Presse* à vis, à coins, à bras. *Presse* mécanique. On met un objet à la *presse*, sous la *presse* ou en *presse*. Une des presses les plus remarquables est la *presse hydraulique*. C'est un appareil fondé sur le principe d'égalité de pression dans les liquides et destiné à produire de fortes pressions. Il se compose de deux cylindres en fonte, à parois très-épaisses, l'un d'un grand diamètre, l'autre d'un diamètre moindre. Dans chaque cylindre se meut un piston; les deux cylindres se communiquent par un tuyau de fonte et sont entièrement remplis d'eau; de façon que les pressions supportées par le petit piston se transmettent à tous les points du grand piston; et, si ce dernier a une surface dix fois plus grande, la pression totale qu'il supportera sera décuplée. | Fig. et famil. *Se tirer de presse*, Se tirer d'un grand embarras. | Typogr. Machine pour imprimer, soit les feuilles d'un livre, d'un journal, soit des estampes. *Presse* d'imprimerie. *Presse* lithographique. Faire rouler la *presse*. On distingue les presses en deux classes : les *presses à bras* et les *presses mécaniques*. On compte un grand nombre d'espèces ou de variétés de *presses à bras* : les unes ont pour principe la vis; les autres, le levier; d'autres, le plan incliné. Ces diverses combinaisons se modifient à l'infini : aux unes, le levier est brisé, articulé, et prend une forme pareille à celle du genou; il y en a où le contre-poids et le levier qui servent à relever la platine sont heureusement remplacés par un ressort à boudin; d'autres, plus compliquées, encrent à la fois les formes par des rouleaux que fait mouvoir l'ouvrier même qui donne la pression. Les *presses mécaniques*, soit à cylindre avec ou sans réaction, soit à platine, varient à l'infini et sont généralement connues sous le nom des mécaniciens qui les ont construites. La belle découverte des machines à imprimer a délivré l'impression de tout ce que cette partie mécanique avait autrefois de pénible et de repoussant : 1° la fatigue des bras pour tirer le barreau de la presse, distribuer l'encre sur les tampons, toucher les formes pour encrer les caractères; 2° le dégoût de la préparation et de la manutention des tampons ou balles en laine recouvertes en peau de chien, qui ne donnaient une impression parfaite que lorsque cette peau approchait de l'état de putréfaction. | Par extens., Se dit aussi des ouvriers qui font mouvoir la presse. | *Ouvrage sous presse*, Ouvrage qu'on imprime actuellement. | *Mettre sous presse*, Livrer à l'impression, faire imprimer. | L'imprimerie en général, ses produits, les ouvrages imprimés. Depuis la découverte de l'imprimerie, il n'a pas péri un seul gouvernement qui n'ait asservi la *presse*. (Lemontey.) | *Presse périodique*, Les journaux. | *La puissance de la presse*, La puissance des journaux, des livres dans la propagation des idées. | *Liberté de la presse*, Liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure et sans être inquiété. La *liberté de la presse* existe en Angleterre et aux États-Unis.

PRESSÉ, ÉE, part. Serré. Les rangs sont *pressés*. Les Grecs, *pressés* les uns contre les autres, et couverts de grands boucliers, présentaient un front hérissé de longues piques. (Barthélemy.) Il faut se faire avec le sabre un chemin dans cette foule, comme avec la hache dans une forêt *pressée*. (A. Dumas.) | Mis sous presse. Étoffes *pressées*. Cartons *pressés*. | Qui ne souffre, n'admet aucun délai. Affaire, lettre *pressée*. | Attaqué vivement. Les ennemis *pressés* de toute part. | Empressé, désireux. Je suis *pressé* d'en finir. Ne soyez plus si *pressé* de parler. Je suis encore plus *pressé* de vous consoler que de vous réjouir. (D'Alembert.) | Qui a hâte. *Pressé* de partir. Je suis si *pressé* que je n'ai pas le loisir de vous parler. | Tourmenté. *Pressé* par la faim, par la misère. | Substantiv. *Le plus pressé*, Ce qu'il importe de faire avant tout. Il pourvut *au plus pressé* par deux connaissances qu'il me procura. (J. J. Rousseau.)

PRESSÉE, s. f. Fruits dont on exprime le suc à la fois; suc exprimé de ces fruits. | Techn. Pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse.

PRESSENSATION, s. f. (pron. *présansasion*; du lat. *præ*, avant; *sensatio*, sensation). Action de pressentir; effet de cette action. Il n'y a point d'animal qui n'ait des *pressensations* et des pressentiments de sa manière de vivre et de l'industrie qu'il doit exercer, avec toutes les idées qui y sont accessoires. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Pressensation magnétique*, Espèce d'instinct qui fait que l'on devine l'approche d'un objet qu'on ne peut encore ni voir ni entendre.

PRESSENTI, IE, part. Qui est prévu. Événement *pressenti*. Malheur *pressenti*. Des calamités *pressenties*. La mort du pape *pressentie* en Italie.

PRESSENTIMENT, s. m. (pron. *présantiman*; rad. *pressentir*). Sentiment secret de ce qui doit arriver; mouvement intérieur d'appréhension ou d'espérance au sujet d'une chose que nous prévoyons confusément et sans en apprécier les raisons. *Pressentiment* heureux, confus, effrayant. Avoir un *pressentiment*, des *pressentiments*. Céder à ses *pressentiments*. Écouter, suivre ses *pressentiments*. D'où vous vient aujourd'hui ce noir *pressentiment* ? (Racine.) Que n'ai-je suivi mes *pressentiments* après ces rapides instants de délices? (J. J. Rousseau.) Il y a dans les *pressentiments* quelque chose de surnaturel qui, mieux observé, fournirait la preuve de l'immortalité de l'âme. (Boiste.) | Le pressentiment résulte d'un grand nombre de circonstances légères, de sensations fugitives, et quelquefois

même inexplicables. Le pressentiment naît de l'idée du danger, de la crainte, de la superstition, de la mauvaise conscience. Les personnes craintives et celles dont l'imagination se laisse aisément frapper sont sujettes à avoir des pressentiments. La circonstance la plus insignifiante les émeut, les trouble, et, pour peu qu'il y ait dans les événements qui surgissent quelque rapport avec les sentiments qu'elles ont éprouvés, elles affirment avoir eu le pressentiment de ces événements.

PRESSENTIR, v. a. et irrég. (du lat. *præ*, avant; *sentire*, sentir). Avoir un pressentiment; prévoir confusément par un mouvement intérieur. Nous *pressentons* une catastrophe. *Pressentir* sa fin prochaine. Alonzo vit réellement tout le danger qu'il *avait pressenti*, il le vit plus horrible encore. (Marmontel.) | Sonder, chercher à deviner les dispositions. *Pressentir* les intentions d'une personne. *Pressentir* un juge sur une affaire. J'ai voulu seulement *pressentir* votre goût. (Voltaire.)

PRESSER, v. a. (du lat. *pressare*, même sens). Serrer avec force. *Presser* un citron, une orange, une éponge. Là, *pressant* de son poids l'herbe épaisse et fleurie. (Malfilâtre.) Il *presse* d'un miel pur la liqueur jaunâtre. (Andrieux.) | En parlant des personnes. *Presser* quelqu'un dans ses bras, entre ses bras, contre son cœur. Les mères sur leur sein *ont pressé* leurs enfants. (Delille.) Qu'il est doux, en le *pressant* sur mon cœur, d'entendre le sifflement des vents qui ébranlent ma simple cabane. (A. Martin.) | Mettre en presse. *Presser* une étoffe. *Presser* du papier. *Presser* un livre. | Faire mouvoir une presse; travailler à une presse. | Harceler, attaquer. *Presser* l'ennemi. | Par extens. Pousser vivement par la parole. Cet orateur *a pressé* vigoureusement le ministre. | Fig. Rendre concis, bref. *Presser* ses raisonnements, ses idées. | Hâter, accélérer. *Presser* le départ des voyageurs. | Fig. Hâter la marche, la conclusion, l'issue d'une affaire. *Presser* un procès, un mariage, une affaire. *Pressons* la marche des travaux. *Pressons* l'heureux instant de votre délivrance. (Voltaire.) | *Presser quelqu'un de questions*, L'interroger vivement et fréquemment. | Tourmenter, agiter, émouvoir, toucher. La douleur, l'incertitude de l'avenir nous *pressent*. Ils n'opposaient à la faim qui les *pressait* que les aliments les plus communs. (Barthélemy.) | Absol. Demander un prompt secours; ne souffrir aucun délai. La maladie, le temps, le danger *presse*. L'occasion *presse*. Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et les besoins *pressaient*. (Voltaire.) | Faire la presse des matelots. | SE PRESSER, v. pron. Se serrer les uns contre les autres. *Pressez-vous* un peu, afin qu'il y ait place pour tous les convives. | Se hâter, faire diligence. *Se presser* de faire une chose. Craindre toujours de trop *se presser*. Sans méthode ni présence d'esprit, plus on *se presse*, moins on avance. (J. J. R.) Il faut *se presser* pour arriver à temps.

PRESSEUR, EUSE, s. Technol. Celui, celle qui presse les étoffes. La corporation des *presseurs*. | Agent chargé d'exercer la presse des matelots.

PRESSIER, s. m. Ouvrier typographe particulièrement employé à la presse. Les *pressiers*.

PRESSION, s. f. (du lat. *pressio*, fait de *premere*, presser, serrer). Physiq. Action de presser; résultat ou effet de cette action. La *pression* de l'air. Recevoir, éprouver, exercer une grande *pression*. Céder à une trop forte *pression*. | La *pression* est proprement l'action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre; telle est l'action d'un corps pesant appuyé sur une table horizontale; telle est l'action d'une presse ou d'un pressoir que l'on fait agir; telle est l'action des combles et des étages supérieurs sur les étages inférieurs dans un édifice quelconque. La pression se rapporte également au corps qui presse et à celui qui est pressé. Ainsi, quand un corps *A* fait mouvoir un autre corps *B*, on dit *la pression du corps A*, en parlant de la force que le corps *A* exerce sur le corps *B*, et *la pression du corps B*, pour désigner l'effort supporté par le corps *B*. L'étude de la pression que les liquides exercent sur les parois des vases qui les contiennent est des plus importantes, en physique comme dans les arts. Ses résultats donnent lieu à une science connue sous le nom d'*hydrostatique*. Du reste, un seul fait domine cette science tout entière : tout liquide transmet sans altération à toutes ses parties une pression exercée sur une portion quelconque de sa surface. Avec la connaissance bien nette de ce principe et aussi en ayant soin de distinguer dans un liquide en équilibre la pression résultant d'une action exercée sur sa surface et la pression due à l'action de la pesanteur, on peut s'expliquer une infinité de phénomènes intéressants, soit dans la nature, soit dans les arts. Ces principes conduisent à reconnaître que la pression d'un liquide sur le fond d'un vase est égale à la surface de ce fond multipliée par la hauteur du liquide; ce qui explique pourquoi le niveau se rétablit dans les vases communiquants, pourquoi l'eau s'élance par son propre poids dans les jets d'eau naturels ou artificiels; ce qui explique encore les effets puissants d'une presse hydraulique. Un autre principe important se rattache à la pression des liquides : c'est le principe trouvé par Archimède, et qui porte encore dans le langage de la science le nom de ce savant. Ce principe s'énonce ainsi : Quand un corps est plongé dans un liquide, il perd une partie de son poids, et cette perte est précisément égale au poids du volume du liquide déplacé par ce corps; c'est encore sur ce principe de pression des liquides que repose toute la science des constructions navales. C'est aussi ce principe qui domine la science de l'aéronaute, car il s'applique également aux corps plongés dans un fluide, les molécules d'un fluide se comportant absolument comme celles des liquides en fait de pression réciproque, sauf une réserve à faire sous le rapport de l'élasticité. Beaucoup d'effets que les anciens attribuaient à l'horreur de la nature pour le vide sont aujourd'hui unanimement attribués au poids de l'air et à sa pression sur les corps qu'il touche. C'est la pression de l'air qui fait monter l'eau dans les corps des pompes aspirantes jusqu'à 10 mètres 39 centimètres, et le mercure dans le baromètre jusqu'à 76 centim. On a calculé qu'une colonne d'air, ayant pour base 1 décimètre carré et pour hauteur la hauteur de l'atmosphère, pèse, en moyenne, 32 kilogrammes. Avec ces données, on peut calculer approximativement le poids de toute l'atmosphère, et l'on arrive à un résultat effrayant. | Mécan. *Machine à basse pression*, Machine construite de manière que l'effort du piston fasse équilibre à plusieurs atmosphères. On dit, par opposition, *Machine à haute pression*. *Machine à haute et basse pression*. Construire une *machine à haute pression*.

PRESSIROSTRE, adj. et s. (du lat. *pressus*, serré; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec comprimé. | S. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers : bec médiocre, mais assez fort pour percer la terre et y chercher des vers; jambes hautes, dont les doigts sont courts et médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les *pressirostres* courent assez vite, et volent rarement à de très-grandes distances, parce que leurs ailes sont courtes. On divise la famille des *pressirostres* en six genres : *vanneau*, *pluvier*, *outarde*, *huîtrier*, *coure-vite* et *cariama*.

PRESSOIR, s. m. Machine qui sert à presser du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, pour extraire les sucs qu'ils contiennent. Les pressoirs sont des presses véritables. Les plus employés pour la fabrication du vin sont le *pressoir à tesson*, le *pressoir à étiquet* et le *pressoir des Danaïdes*. Le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson* se composent d'une table inférieure recevant la vendange, d'une table supérieure qui lui est superposée, et d'une vis engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure; la vis est mise en mouvement par un cabestan, et le marc placé entre les deux tables est soumis à la pression. Le *pressoir des Danaïdes* est également une presse à vis. C'est de tous les pressoirs le plus perfectionné, et il est bien supérieur aux précédents. Ses avantages sont de n'exiger que très-peu de force, d'occuper peu de place, d'être d'un service facile et de coûter fort peu à établir. Les *pressoirs à cidre* diffèrent peu des *pressoirs à vin*; seulement, comme les pommes doivent être écrasées avant d'être pressées, ils sont presque toujours accompagnés d'une machine destinée à les broyer. Les *pressoirs à huile* sont une combinaison de coins sur lesquels tombe un pilon, et qui, en pénétrant les uns dans les autres, exercent une pression latérale sur la matière à presser. Un grand *pressoir*. Un bon *pressoir*. *Pressoir* banal. Les cuves, le *pressoir*, le cellier, les futailles, n'attendaient que la douce liqueur pour laquelle ils sont destinés. (J. J. Rousseau.) Du *pressoir* qui gémit le vin coule à grands flots. (Dulard.) | Lieu où se trouve cette machine. Aller au *pressoir*. Les vendangeurs iront danser au *pressoir*.

PRESSURAGE, s. m. (rad. *presser*). Action de pressurer au pressoir. Faire le *pressurage* de la vendange, des pommes à cidre. | Vin tiré du marc à force de le pressurer. Boire du *pressurage*, du vin de *pressurage*. Le vin de *pressurage* est peu estimé, on le réserve pour les ouvriers de la ferme. | Droit dû au maître du pressoir banal. Payer le *pressurage*.

PRESSURÉ, ÉE, part. Qui a subi l'action du pressoir, une ou plusieurs pressions. Vendange *pressurée*. Pommes *pressurées*. | Fig. Accablé, épuisé par des impôts, par des taxes. Peuple *pressuré* d'impôts. La Russie est un vaste pays *pressuré* par un autocrate. L'industrie et le commerce sont trop *pressurés*. L'Italie était *pressurée* par les prêtres.

PRESSURER, v. a. (rad. *presser*). Étreindre par le moyen du pressoir. *Pressurer* des raisins, de la vendange. *Pressurer* des pommes, des poires. | Serrer fortement dans la main pour exprimer le jus. *Pressurer* une orange, un citron. | Fig. Épuiser par des impôts, par des taxes. *Pressurer* une ville, une province. *Pressurer* un peuple. *Pressurer* l'industrie. Les révolutions sont un état de guerre politique entre une nation poussée à bout, et les dominateurs qui l'*ont pressurée*. (Billaud-Varennes.) | Tirer de quelqu'un, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer. Les usuriers grossissent leurs trésors en *pressurant* leurs malheureuses victimes. Les prêtres, ces éternels *pressureurs* des peuples imbéciles.

PRESSUREUR, EUSE, s. (rad. *pressurer*). Celui, celle qui conduit le pressoir. | Fig. Les gens d'affaires, ces *pressureurs* des plaideurs obstinés.

PRESTANCE, s. f. (du lat. *præstantia*, fait de *præ*, en avant, devant; *stare*, se tenir). Maintien imposant; bonne mine accompagnée de gravité et de dignité. C'est un homme de belle *prestance*.

PRESTANT, s. m. Mus. Un des principaux jeux de l'orgue, et l'un de ceux que l'on nomme *jeux de mutation*. Le *prestant* donne le ton aux voix d'hommes, et c'est sur lui que s'accordent les autres jeux.

PRESTATAIRE, s. Celui, celle qui doit payer une prestation. Les *prestataires* des chemins vicinaux. Libération des *prestataires*.

PRESTATION, s. f. (pron. *prestasion*; du lat. *præstatio*, même sens). Jurisp. Action de prêter. Il ne s'emploie que dans quelques cas déterminés, comme dans les locutions suivantes : *Prestation de serment*, Action de prêter un serment; *prestation de foi et d'hommage*, Action d'un vassal qui, dans le système féodal, rendait la foi et l'hommage à son seigneur suzerain. | Administr. Redevance qui se paye en argent ou en nature pour un service d'utilité publique. *Prestation* en argent. *Prestation* en nature. C'est le plus souvent pour la réparation des chemins vicinaux que l'on réclame les *prestations*.

PRESTE, adj. (du lat. *præsto*, promptement). Qui est prompt, adroit, agile. Ne se dit que des hommes et des animaux ou de ce qui les concerne. Voilà un homme bien *preste*. Avoir la parole *preste*. Porter un coup *preste*. Être *preste* à la réplique. L'écureuil est le plus *preste* animal que l'on connaisse. Avoir la main *preste*. | Interject. et famil. Vitement, promptement. Allons, *preste*. *Preste*, partons, courons défendre les barricades.

PRESTEMENT, adv. (pron. *prestemañ*). Promptement, à la hâte. S'habiller *prestement*, agilement. Le voleur s'enfuit *prestement*.

PRESTESSE, s. f. (rad. *preste*). Promptitude, vitesse, agilité, subtilité. Pour bien escamoter, il faut une grande *prestesse* de mouvements. Faire une chose avec *prestesse*. | Fig. La présence d'esprit n'est que la *prestesse* dans les réponses.

PRESTIDIGITATEUR, TRICE, adj. et s. (du lat. *præsto*, vite; *digitus*, doigt). Celui, celle qui fait des tours subtils avec ses doigts; qui escamote adroitement. Robert Houdin est un excellent *prestidigitateur*. | Qui a rapport à la prestidigitation ou au prestidigitateur. Habileté *prestidigitatrice*.

PRESTIDIGITATION, s. f. (pron. *prestidijitasion*). Art du prestidigitateur, de l'escamoteur. | Fig. La politique, comme la religion, a sa *prestidigitation* et ses escamoteurs.

PRESTIGE, s. m. (du lat. *præstigium*, même sens). Illusion, fascination tendant à tromper, à décevoir. Les *prestiges* du sortilége. La même doctrine des signes par des *prestiges* est établie en mille endroits de l'Écriture. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Illusion produite par des moyens naturels dans le dessein d'étonner et d'amuser. Les *prestiges* de la physique, de l'optique. Les *prestiges* de la perspective. Les *prestiges* du théâtre. | Illusion séduisante produite par l'art ou par tout ce qui est capable de faire une forte impression sur l'âme. Le *prestige* de l'éloquence, de la poésie. Avoir du *prestige*. Exercer du *prestige*. Le *prestige* de la beauté. Un banquet embelli des *prestiges* de l'art. (Berchoux.)

PRESTIGIEUX, IEUSE, adj. (rad. *prestige*). Qui opère des prestiges; qui tient du prestige. Art *prestigieux*. Éloquence, beauté *prestigieuse*. La philosophie du XVIIIe siècle a été souvent *prestigieuse* et séductrice dès sa première apparition. (La Harpe.)

PRESTISSIMO, adv. ital. signifiant Très-vite, très-promptement, et dont on se sert en musique pour indiquer un mouvement très-prompt. Jouer *prestissimo*. Accélérer le mouvement, *prestissimo*.

PRESTO, adv. ital. signifiant Vite, et servant,

en musique, à désigner un mouvement prompt. Jouer *presto*. Ma chère fille, il faut jouer *presto*.

PRESTOLET, s. m. (dim. de *prêtre*, autrefois *prestre*). T. de mépris. Petit prêtre ; ecclésiastique sans considération. Ce *prestolet* se donne des airs d'importance. Cet abbé n'est qu'un méchant *prestolet*, un drôle que je chasserai de céans.

PRESTON. Géogr. Ville d'Angleterre (Lancastre) ; 50,000 habit. Nombreuses filatures de coton et de lin. Commerce très-florissant. Les Écossais y furent battus par Cromwell en 1648.

PRESUCCESSION, s. f. Jurisp. Droit d'anticipation sur un héritage. Partage de *présuccession*, par *présuccession*.

PRÉSUMABLE, adj. Qui peut se présumer ; probable. Il est *présumable* que ce malade guérira. Le fait n'est pas certain, mais il est *présumable*.

PRÉSUMER, v. a. (du lat. *præ*, d'avance, par avance ; *sumere*, prendre, arrêter). Juger par avance et sur des probabilités. Le législateur doit *présumer* le mal afin de le prévenir. Je ne *présume* rien de bon de cette affaire. On peut *présumer* que cette révolution n'est pas à son terme. (Raynal.)

Et ne *présume* pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman.
(BOILEAU.)

| Suivi d'un adjectif, il signifie Réputer. La loi *présume* innocent tout accusé non encore déclaré coupable. Suivi d'un verbe, il prend *que*. Je *présume qu'*il consentira sans peine à ce que nous attendons de lui. | *Présumer de*, Avoir bonne opinion, trop bonne opinion de. Ne *présumez* pas trop *de* votre mérite. Il *présume* trop *de* ses propres forces.

PRÉSUPPOSÉ, ÉE, part. Supposé d'avance ; qui est hypothétique. Vérité *présupposée*.

PRÉSUPPOSER, v. a. (du lat. *præ*, d'avance ; *suppositum*, supin de *supponere*, supposer). Supposer préalablement, par avance ; poser hypothétiquement pour vrai ce qui aurait besoin d'éclaircissements pour être reconnu tel. *Présupposer* un principe, un fait, une vérité. | Avec un verbe, il prend *que*. *Présupposez que* la maladie de votre ami continue, quel médecin appellerez-vous pour lui donner ses soins ?

PRÉSUPPOSITION, s. f. (pron. *présupozision*). Supposition préalable. L'esprit de l'homme est peu difficile en *présuppositions*.

PRÉSURE, s. f. (pron. *prézure*). Substance acide que l'on tire des animaux ou des végétaux, et qui sert à faire cailler le lait. La présure animale est un lait caillé et sensiblement aigri, que l'on retire de l'estomac des jeunes ruminants qui tettent encore leurs mères, comme les veaux, les agneaux, les chevreaux. La présure végétale ordinaire se tire des étamines du chardonnet, ou chardon d'Espagne. Sa propriété de cailler le lait paraît venir de ce que ses étamines contiennent un acide qui n'est, assure-t-on, que du miel aigri. Les fleurs du gallium ont la même propriété, et font donner à cette plante le nom de *Caille-lait*.

PRÊT, PRÊTE, adj. (autrefois *prest* ; du lat. *præsto*, promptement). Qui est préparé. Se dit des personnes, des animaux et des choses. Je suis *prêt* à partir. Elle est *prête* à répondre. Le dîner est *prêt*, vous pouvez le monter à l'instant. L'armée est *prête* à en venir aux mains. Il trouve à le siffler des bouches toujours *prêtes*. (Boileau.) Voyant autour de lui tous les hommes *prêts* à servir ses passions. (Massillon.) Occupons-nous moins des dangers que de nous, afin de tenir notre âme *prête* à tout événement. (J. J. Rousseau.) *Prêt* à vous aimer.

La mort ne surprend pas le sage ;
Il est toujours *prêt* à partir.
(LA FONTAINE.)

| *Prêt de*, *prête de*, ont été souvent employés, même par les meilleurs écrivains, pour *près de* : mais leur exemple n'est pas à suivre ; ce serait une faute intolérable aujourd'hui. Ne dites donc pas : Il est *prêt de* se marier, mais, Il est *près de* se marier, c. à d. sur le point de se marier, ou bien, Il est *prêt à* se marier, c. à d. disposé à se marier. | Absol. Je suis *prêt*. Tout le monde est *prêt*. Il faut partir, les matelots sont *prêts*. (Boileau.)

PRÊT, s. m. Action de prêter de l'argent ou des valeurs monétaires. Il s'est ruiné par des *prêts* inconsidérés. *Prêt* gratuit. *Prêt* à intérêt. Faire un *prêt*. Demander une hypothèque pour sûreté d'un *prêt*. | L'argent ou les valeurs prêtées. Rembourser un *prêt* considérable. Le *prêt* s'élevait à cent mille francs. | Quelquefois, Toute chose prêtée. Ce livre ne m'appartient pas, c'est un *prêt*. | Solde fournie aux soldats par anticipation. Le *prêt* se fait tous les cinq jours. Le *prêt* est de 25 centimes.

PRETANTAINE, s. f. (onomatopée du bruit que font les chevaux en galopant, *pretantan*, *pretantan*). Voyages, sorties, promenades qu'interdit la bienséance. Il ne se dit que dans cette locution : *Courir la pretantaine*. *Cette femme court la pretantaine*, Elle est toujours hors de chez elle, menant une vie dissipée. Notre curé *court la pretantaine*.

PRÊTÉ, ÉE, part. Confié à titre de prêt. Argent *prêté*. La somme *prêtée*. Livres, meubles, habits, outils *prêtés*. | Fourni, donné. Les ornements *prêtés* à la vérité la font accueillir chez ses plus grands ennemis. | Substantiv. *C'est un prêté rendu*, C'est une juste représaille.

PRÉTENDANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui prétend, qui aspire à une chose, qui croit y avoir droit. Tout emploi a ses *prétendants*, depuis le cordon de portier jusqu'au trône des rois. | Particul. Celui qui aspire à la main d'une femme. Ces *prétendants* s'attachent à la richesse. La belle éconduisant ce nouveau *prétendant* se piquait de constance. (J. J. Rousseau.) | Celui qui aspire au trône d'une nation. La République ne pouvait passer intacte entre tous les *prétendants*. | Il se dit, absolument, des princes de la maison de Stuart qui réclamèrent longtemps et quelquefois à main armée le trône d'Angleterre. | Les prétendants les plus célèbres de l'histoire moderne sont : le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, roi d'Angleterre (1715) ; Édouard, petit-fils de ce roi, dont toutes les espérances furent anéanties par la perte de la bataille de Culloden (1746) ; dom Miguel, qui, après avoir usurpé la couronne de sa nièce dona Maria, reine de Portugal, fut chassé du trône par dom Pédro, son frère (1833) ; don Carlos, frère du roi d'Espagne Ferdinand VII, qui disputa le trône à sa nièce, la reine Isabelle II ; Montemolin, le fils aîné de don Carlos. Peuples, chassez les *prétendants*.

PRÉTENDRE, v. a. (du lat. *prætendere*, tendre vers). Réclamer comme chose due. Son frère Aurélien *prétendit* l'empire. (Bossuet.) Comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième (La Fontaine.) Il est suranné dans cette acception ; il faut dire aujourd'hui : *Aurélien prétendit à l'empire ; je prétends avoir la troisième*. Cependant on dit très-bien, sous forme interrogative : *Que prétendez-vous de moi ?* Mais ici *que*, régime direct, a un sens vague et qui peut embrasser une proposition tout entière. La réponse, en effet, à une telle demande, se construit avec *prétendre que*, ou avec un infinitif. Ce *que* je *prétends ?* Je *prétends* vous forcer à respecter mes droits. | Vouloir, exiger. En ce sens, il se construit avec *que* et le subjonctif. Si je vous ai obligé dans de si grandes occasions, je puis bien *prétendre*, avec quelque raison, *que* vous me rendiez service à votre tour. | Soutenir, affirmer. Dans ce sens, le verbe se construit encore avec *que*, mais il ne demande point le subjonctif. C'est sans fondement qu'un de nos chimistes *a prétendu que* le tartre ne contient pas d'alcali. (Buffon.) | Avoir l'intention, avoir dessein. Ici, *prétendre* veut le verbe qui suit à l'infinitif. Il *prétend* faire la loi. J'*ai prétendu* plaisanter. Je *prétends* vous casser la tête, rien de plus ! (Trad. de Shakespeare.) Vous savez que je ne *prétends* pas atténuer ma faute. (J. J. Rousseau.) | V. n. Aspirer à une chose en se fondant pour l'obtenir sur des droits que l'on a ou que l'on croit avoir. *Prétendre* à une charge, à un emploi. *Prétendre* à la main d'une femme. A de moindres faveurs des malheureux *prétendent*. (Racine.) *Prétendre* à la conquête de la liberté. Il faut toujours tendre à la perfection, sans jamais y *prétendre*. (Malebranche.) Ce dernier exemple de Malebranche est propre à faire sentir la différence qu'il y a entre *tendre* et *prétendre*, et à faire apercevoir toute la force de *pré* dans le dernier.

PRÉTENDU, UE, part. Faux, douteux, supposé. Un *prétendu* gentilhomme. Un *prétendu* bel-esprit. Ils instituèrent même une fête d'expiation pour ces deux *prétendus* sacriléges. (Voltaire.) | *Prétendu donataire*, *prétendu héritier*, Celui dans lequel on ne reconnaît point cette qualité. | *Religion prétendue réformée*, Se disait autrefois du calvinisme. | S. Le futur époux, la future épouse. Elle attend son *prétendu*. Le *prétendu* était un fort joli garçon.

PRÊTE-NOM, s. Celui, celle qui prête son nom à quelqu'un pour tenir un bail, un office, pour acheter une propriété. N'être qu'un *prête-nom*. Employer un *prête-nom*. Vous êtes un *prête-nom* et point un acquéreur sérieux. Les *prête-nom* sont toujours vus défavorablement ; on les appelle aussi *hommes de paille*.

PRÉTENTIEUX, IEUSE, adj. Qui a des prétentions. Rien n'est insupportable comme un homme *prétentieux*. | Se dit aussi des choses dans lesquelles se montrent l'affectation et la recherche. Manières *prétentieuses*. Mise *prétentieuse*. | *Style prétentieux*, Style maniéré, affecté, celui où l'auteur s'éloigne du naturel pour courir après les faux brillants. | Substantiv. Celui, celle qui a des prétentions. Faire le *prétentieux*. C'est une *prétentieuse*. | Se dit pour Style prétentieux. Le faux, l'outré, le *prétentieux*, sont les défauts de beaucoup d'écrivains modernes.

PRÉTENTION, s. f. (pron. *prétansion* ; rad. *prétendre*). Droit qu'on a ou qu'on croit avoir de prétendre ou d'aspirer à une chose. *Prétention* légitime. *Prétention* déraisonnable. *Prétention* ridicule, absurde. Il a des *prétentions* immenses. Borner ses *prétentions*. Le vrai mérite est sans *prétentions*. Dans ses *prétentions* une femme est sans bornes. (Boileau.) Cette *prétention* ne me paraît pas fondée. (Raynal.) Je ne veux aller ni sur les droits ni sur les *prétentions* de personne. | Vue, dessein, espérance. Il a des *prétentions* à la main de cette femme. Des lois qui condamnent le faste et les *prétentions* d'une douleur simulée. (Barthélemy.) | *Homme à prétention*, Celui qui s'attribue à tort certains avantages, comme la beauté, l'esprit, la considération publique. | *Homme sans prétentions*, Homme simple et modeste. | On dit d'une femme âgée, qu'*elle a encore des prétentions*, pour dire qu'elle se croit encore jeune et belle. | Jurisp. Chose que l'on se croit fondé à soutenir ou à demander, mais qui n'est pas reconnue ni adjugée. Le tribunal n'admettra pas ses *prétentions*.

PRÊTER, v. a. (du lat. *præstare*, se mettre en avant). Donner à condition que celui qui reçoit rende ce qu'on lui a donné. *Prêter* de l'argent. *Prêter* du linge, des meubles. *Prêter* un fusil, un livre. *Prêtez*-moi votre cabriolet. *Prêter* à intérêt, à usure. *Prêter* sur gage. *Prêter* à cinq pour cent. Dans ces dernières phrases, le mot *argent* est sous-entendu. | *Prêter à la petite semaine*, Prêter à un intérêt fort élevé et pour très-peu de temps. | Fig. *Prêter secours*, *aide*, *faveur*, Secourir, aider, favoriser quelqu'un en quelque chose. | *Prêter la main à quelqu'un*, L'aider à porter quelque fardeau. | *Prêter la main à un vol*, *à un meurtre*, En être complice. Le méchant périra et ceux qui lui ont *prêté la main* tomberont avec lui. | *Prêter main-forte*, Appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice. *Prêter main-forte* à un pouvoir inique, c'est se rendre complice de ses actes criminels. | *Prêter l'oreille*, Écouter. Il est difficile de surprendre une femme qui ne vous *prête* ses yeux et ses oreilles qu'une minute. (Marivaux.) | *Prêter attention*, *prêter silence*, Être attentif, faire silence. | *Prêter son nom*, Passer au nom d'un autre quelque acte où l'on n'a point soi-même d'intérêt, ou bien permettre de se servir de son nom en quelque circonstance. | Fig. Fournir, donner. Les peuples eux-mêmes *prêtent* des armes au despotisme. Tes malheurs te *prêtaient* encore de nouveaux charmes. (Racine.) Tout *prête* des armes à la volupté. (Massillon.) | Fig. Supposer malignement. Ne me *prêtez* pas des intentions si criminelles. *Prêter* des ridicules aux gens. | *Prêter le flanc à l'ennemi*, Se poster ou marcher avec si peu de précaution, que l'ennemi puisse vous prendre par le flanc. | Fig. et famil. *Prêter le flanc*, Donner prise sur soi. | Absol. *Prêter à la plaisanterie, au ridicule*, Donner matière aux discours malins ou plaisants. | V. n. Être susceptible de s'étendre. Une étoffe qui *prête*. Des bas qui *prêtent*. | Fig., en parlant d'une matière littéraire. Voilà un sujet qui *prête* beaucoup, qui est très-fécond. | SE PRÊTER, v. pr. Être prêté. L'argent *se prête* au taux légal. | Se laisser aller momentanément. Le sage sait *se prêter* au plaisir, mais jamais il ne s'y abandonne. Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien *s'y prêter*. (Massillon.) | Consentir à *se prêter* à un accommodement. | Se montrer facile, favoriser, tolérer. Les jésuites *se prêtent* à de coupables manœuvres. Vous êtes trop grand pour ne pas *vous prêter* à mes faiblesses. (Voltaire.) La belle *se prêta* à tous mes caprices. | S. m. Ce qu'on prête. N'est guère usité que dans cette locution proverbiale : *Ami au prêter*, *ennemi au rendre*, On se fait parfois un ennemi de celui auquel on a prêté de l'argent.

PRÉTERGÉNÉRATION, s. f. (du lat. *præter*, outre ; *generatio*, génération). Physiol. Anomalie, déviation dans les conditions de la génération.

PRÉTÉRIT, s. m. (du lat. *præteritum*, passé). Gramm. Inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. *Prétérit* défini. *Prétérit* indéfini, antérieur. Le mot *prétérit*, substitué, pendant quelque temps, par les grammairiens à celui de *parfait*, est aujourd'hui abandonné. On dit *passé défini*, *passé indéfini*, *passé antérieur*.

PRÉTÉRITION, s. f. (pron. *prétérision* ; du lat. *præteritus*, passé). Figure de rhétorique au moyen de laquelle on feint de ne pas parler d'une chose dont cependant on parle. Par là, un orateur insinue adroitement dans son discours ce qu'il ne doit pas énoncer trop ouvertement, et il prépare ses

auditeurs à donner plus d'attention à d'autres objets. C'est ainsi qu'on dit : *Je ne vous parlerai pas de son éducation, de ses talents, de ses grandes actions.*

Un autre vous dirait que, dans les champs troyens,
Nos deux pères sans nous formèrent ces liens...
(RACINE.)

| Jurisp. Omission que fait un père de parler dans son testament d'un de ses enfants ou de tout autre héritier nécessaire. Victime d'une *prétérition*.

PRÉTERMISSION, s. f. Figure de rhétorique qui est la même que la *prétérition*.

PRÊTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui prête. *Prêteur* à intérêt. *Prêteur* sur gage. Le *prêteur* et l'emprunteur. C'est là personne la moins *prêteuse* que je connaisse. La fourmi n'est point *prêteuse*. (La Fontaine.) | « On ne saurait mieux comparer un *prêteur à la petite semaine* qu'à ces grosses araignées occupées à tendre leur toile aux moucherons imprudents qui voltigent à l'entour. »

PRÉTEUR, s. m. (du lat. *prætor*). Magistrat qui, chez les Romains, rendait la justice dans Rome, ou qui était chargé du gouvernement de certaines provinces. Les fonctions du *préteur* consistaient surtout à donner des jeux, principalement à organiser les jeux du cirque, tels que ceux qu'on appelait les *Grands jeux floraux* ; d'ordonner la réparation des édifices publics pendant la vacance de la censure ; de remplir les fonctions consulaires en l'absence des consuls ; enfin d'administrer la justice. | Nom qu'on donnait dans quelques villes d'Alsace ou d'Allemagne à certains magistrats. Strasbourg avait un *préteur* royal qui était président du sénat et qui avait la garde du grand sceau.

PRÉTEXTE, s. m. (du lat. *prætextus*). Motif apparent ou simulé qu'on donne pour cacher la véritable raison d'un projet ou d'une action. *Prétexte* plausible, ridicule. Chercher un *prétexte*. Trouver un *prétexte*. Les tyrans ne manquent point de *prétextes* pour asservir les nations. Le *prétexte* de sa haine. Le *prétexte* de la guerre. Leurs injustices étaient d'autant plus dangereuses, qu'ils savaient mieux les couvrir du *prétexte* spécieux de l'équité. (Bossuet.) Toutes les autres liaisons ne furent que des *prétextes*. (Voltaire.) | *Sous prétexte*, loc. prép. *Sous prétexte* de venger la justice, ne cherchez pas à vous venger vous-mêmes.

PRÉTEXTE, s. f. (du lat. *prætexta*). Espèce de tunique ou robe blanche en usage chez les Romains. Elle était bordée d'une petite bande de pourpre. Les enfants prenaient la *prétexte* à l'âge de quinze ans, et c'était alors une grande fête dans la famille, parce que cette robe ouvrait l'entrée des assemblées publiques. Ils la quittaient à l'âge de dix-sept ans pour prendre la robe virile. | Habit de dignité que les magistrats, les augures, les prêtres, les préteurs, les sénateurs portaient en certains jours de solennité. | Adj. Robe *prétexte*.

PRÉTEXTER, v. a. Alléguer pour raison, prendre pour prétexte. *Prétexter* une indisposition. Il *prétexta* un voyage, une affaire importante. On ne les a jamais vus égorger les faibles en *prétextant* les ordres de la divinité. (Voltaire.)

PRÉTINTAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Ornement en découpure qui se mettait anciennement sur les robes des femmes. Je puis me vanter d'être la première qui ait porté des *pretintailles* dans la ville de Valogne. (Le Sage.) | Fig. et famil. *Les pretintailles d'une chose*, Les légers accessoires de cette chose. Les *pretintailles* du style.

PRETINTAILLER, v. a. Mettre des pretintailles. *Pretintailler* une robe. | Fig. *Pretintailler son style*, Y multiplier les ornements de mauvais goût.

PRÉTOIRE, s. m. (du lat. *prætorium*). Chez les Romains, Le palais où demeurait le préteur de la province, où les magistrats rendaient la justice. Il y avait un *prétoire* dans toutes les villes de l'empire romain. | Se disait aussi de la salle d'audience destinée à rendre la justice dans le palais des empereurs. | La tente ou le pavillon du général de l'armée romaine où se tenait le conseil de guerre. | Place à Rome où les gardes prétoriennes étaient logées. Le *prétoire* fut envahi par le peuple.

PRÉTORIEN, IENNE, adj. Qui appartient à la charge de préteur, qui dépend du préteur. Fonctions *prétoriennes*. | *Provinces prétoriennes*, Celles où les Romains envoyaient des gouverneurs avec le titre de préteur. | *Garde prétorienne*, Nom qu'on donna dans l'empire romain à une milice créée par Auguste et abolie par Constantin. Cette garde, qui était d'abord destinée à la sûreté des empereurs, devint si puissante qu'elle disposa plusieurs fois de l'empire. Une fois même elle le vendit à l'encan. Son chef était le *préfet du prétoire*. | Substantiv. Soldats qui composaient la garde prétorienne. Les *prétoriens* faisaient et défaisaient les empereurs. L'avidité, l'indiscipline et l'insolence des *prétoriens* sont passées en proverbe. Les *prétoriens* de l'Empire.

PRÊTRAILLE, s. f. Terme de mépris employé pour désigner les prêtres considérés sous le rapport des intrigues, du fanatisme, de l'intolérance, etc. C'était le règne de la *prêtraille*, de la mitraille.

PRÊTRE, s. m. (du gr. πρεσβύτερος, formé de πρέσβυς, vieillard). En général, Ministre de la religion, homme qui se pose comme intermédiaire entre les hommes et la Divinité. Les *prêtres* du paganisme. Les *prêtres* catholiques. *Prêtres* de Jupiter, d'Apollon. Les *prêtres* sont avides, insolents.

Les *prêtres* ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
Notre credulité fait toute leur science.
(VOLTAIRE.)

| Dans la Grèce et à Rome, les prêtres avaient une grande influence et jouissaient d'une grande considération ; mais ils n'ont jamais eu chez ces deux nations le pouvoir qu'ils ont exercé dans l'Inde et dans l'Égypte ancienne, où ils formaient des castes à part, où ils regorgeaient de biens, et où ils dictaient insolemment leurs ordres aux monarques les plus puissants et les plus révérés. A Rome, ainsi que dans la Grèce, ils n'exerçaient d'autorité que dans les affaires qui concernaient la religion. | Chez les Juifs, Ministre consacré au service du tabernacle et du temple, dans l'ancienne loi. Ces prêtres portaient le nom de *Lévites* parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi, où l'on croyait que Dieu avait fixé le sacerdoce par un privilége spécial. Outre leurs fonctions dans le temple, ils avaient pour office d'instruire le peuple, de juger les différends, d'examiner les lépreux, de connaître des différentes pollutions légales, des causes de divorce ; de déterminer les occasions où il fallait employer l'épreuve des eaux de jalousie ; enfin de donner le signal pour aller à la guerre, et d'encourager les combattants. Le chef de ce corps sacerdotal portait le nom de *Grand-prêtre*. C'était le premier-né dans la descendance masculine d'Aaron ; il devait être exempt de défauts physiques. Il avait seul le privilége de pénétrer dans le Saint des saints et d'offrir les sacrifices expiatoires, ce qui le fait aussi désigner par la dénomination de *Grand sacrificateur*. Le *grand-prêtre* fut le chef du gouvernement politique depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'au rétablissement de la royauté, en 107 av. J. C. | Dans l'Église catholique, Celui qui a reçu de l'évêque le pouvoir de célébrer le sacrifice de la messe, de baptiser, d'absoudre, de prêcher et de bénir ; tels sont les termes employés par le pontifical. Saint Paul prétend que les prêtres sont les ministres et les lieutenants de Jésus-Christ, les dispensateurs des mystères de Dieu, et ses coopérateurs en ce qui regarde le salut des hommes. Saint Chrysostome dit que les prêtres ont reçu un pouvoir qui n'a pas été communiqué aux anges ni aux archanges. Pour être ordonné prêtre, il faut, entre autres conditions, avoir au moins vingt-cinq ans et avoir passé un an dans l'ordre du diaconat. Les prêtres catholiques sont astreints au célibat ; ils sont dispensés du service militaire, de la garde nationale, du jury et de la tutelle. Dans les *prêtres* comme dans le peuple, l'ignorance est bien plus à craindre que les lumières. (Massillon.) | *Se faire prêtre*, Recevoir l'ordre du sacerdoce. | Chez les protestants, les ministres du culte prennent le nom de *pasteurs* ou de *ministres*. | Les prêtres des Gaulois portaient le nom de *Druides* ; les prêtres des Hindous portent celui de *Brahmes* ; ceux de la religion de Bouddha s'appellent *Bonzes*. Chez les Musulmans, on distingue les *Imans*, les *Mollahs*, les *Derviches*, etc. ; le chef de la religion prend le nom de *Muphti*.

PRÊTRESSE, s. f. Dans le paganisme, Femme qui se consacrait au culte d'une divinité. *Prêtresse* de Diane, d'Apollon, de Vénus. Chez les Grecs, la manière de choisir les prêtresses n'était pas en tous lieux la même. Quelquefois on prenait des personnes qui n'étaient point mariées. Tantôt on revêtait du sacerdoce des femmes mariées. Ailleurs, on voyait des femmes et des filles attachées au service des temples. Dans quelques pays, les prêtresses formaient une espèce de société où les fonctions du ministère se trouvaient partagées. Les Gaulois avaient aussi leurs *prêtresses* connues sous le nom de *druidesses*. | Fig. *Prêtresse de Vénus*, Fille d'amour.

PRÊTRISE, s. f. Sacerdoce, ordre sacré par lequel un homme est prêtre. Recevoir la *prêtrise*. L'évêque a seul le droit de conférer la *prêtrise*. On a conféré la *prêtrise* à cent séminaristes. Ne se dit qu'en parlant des prêtres de la religion catholique.

PRÉTURE, s. f. (du lat. *prætura*). Antiq. rom. Fonction, dignité de préteur. Obtenir la *préture*. Exercer la *préture*. | Durée des fonctions du préteur. Pendant la *préture* du plébéien Philon.

PREUVE, s. f. (du lat. *probatio*, même signif.). Ce qui sert à justifier qu'une chose est véritable. Forte *preuve*. *Preuve* sans réplique. *Preuve* convaincante. Acquérir la *preuve* d'un délit, d'un crime. Il faut trop de contention d'esprit pour démêler ces *preuves*. (Voltaire.) | *Faire la preuve d'un fait*, Le vérifier. Le demandeur a été admis par le tribunal à *faire la preuve* du fait qu'il alléguait. | *Demi-preuve*, Commencement de preuve qui, selon les criminalistes, n'éclaircit pas suffisamment le fait dont il s'agit, mais qui fournit des indices. | Marque, témoignage. Donner une *preuve* de son amitié, de son dévouement. | Fig. *Faire preuve de courage, de savoir*, Montrer par des faits que l'on est brave, savant, etc. | Opération par laquelle les mathématiciens vérifient l'exactitude d'un calcul. La *preuve* de la soustraction se fait par l'addition.

PREUX, adj. et s. m. (du lat. *probus*, courageux). S'est dit pour Brave, vaillant. Un *preux* chevalier. C'était un *preux*. Les anciens *preux*. L'histoire fabuleuse des *Douze preux*. Les *preux* de la table ronde.

La maîtresse d'un *preux*, excitant sa vaillance,
Lui donnait fièrement et son casque et sa lance.
(LEGOUVÉ.)

PRÉVALOIR, v. n. (du lat. *præ*, avant ; *valere*, valoir). L'emporter, avoir l'avantage. *Prévaloir* sur quelqu'un. La liberté *prévaudra* contre la tyrannie. La raison doit *prévaloir* sur la routine. L'intrigue qui s'agite *prévaut* souvent sur le mérite inactif qui attend. (Encycl.) | SE PRÉVALOIR, v. pr. Faire gloire, tirer avantage. *Se prévaloir* de son crédit, de sa fortune. *Se prévaloir* de sa force et de son habileté. *Se prévaloir* de son crédit. Je me garderai bien de *me prévaloir* d'un succès passager. (Voltaire.)

PRÉVARICATEUR, TRICE, s. (du lat. *prævaricator*, même signif.). Celui, celle qui agit contre le devoir de sa charge, contre les obligations de son ministère. Punir les *prévaricateurs*. | Adjectiv. Juge *prévaricateur*. Les rois *prévaricateurs*.

PRÉVARICATION, s. f. (pron. *prévarikasion* ; du lat. *prævaricatio*, même sens). Action de prévariquer ; manquement aux devoirs de sa charge ; trahison envers les intérêts de celui dont on est le mandataire. Honteuse *prévarication*. Être accusé de *prévarication*. Se rendre coupable de *prévarication*. La *prévarication* de ce ministre fut manifeste. | On comprend sous le terme général de *prévarication* les délits rangés par la loi sous les noms de *forfaiture, déni de justice, concussion, corruption des fonctionnaires publics, abus d'autorité*, etc.

PRÉVARIQUER, v. n. (du lat. *prævaricare*, même sens). Agir contre les devoirs de sa charge, trahir ses obligations ; commettre une malversation dans l'exercice de ses fonctions. Ce ministre *a prévariqué*. Le prince *a prévariqué*. C'est *prévariquer* que de mettre son esprit à la place de celui de la loi.

PRÉVENANCE, s. f. Empressement ; action d'aller au-devant des désirs d'une personne. Avoir de la *prévenance*, manquer de *prévenance* pour quelqu'un. Cet homme est plein de *prévenances* pour sa femme. Il m'a fait toutes sortes de *prévenances*. Les *prévenances* caressantes des hommes avides sont comme la doucereuse souplesse du tigre qui approche de sa proie. (Boiste.)

PRÉVENANT, ANTE, adj. Obligeant, agréable, gracieux ; qui va au-devant de ce qui peut plaire. Un homme *prévenant*. Une personne *prévenante*. Naturel *prévenant*. Mine, physionomie *prévenante*. Qu'est devenue ta douceur, ta manière si *prévenante* ? (X. Marmier.) Ton affectueux, *prévenant*.

PRÉVENIR, v. a. (du lat. *præ*, avant ; *venire*, venir, sur lequel il se conjugue). Venir avant, venir le premier. *Prévenir* quelqu'un au rendez-vous. La Renommée, apportant cette nouvelle, *avait prévenu* le courrier. | Fig. La mort qui *prévient* la caducité arrive plus à propos que celle qui la termine. | Faire le premier ce qu'un autre voulait faire. Il voulait me faire une visite, mais je l'*ai prévenu*. L'ennemi devait nous attaquer, nous l'*avons prévenu*. | Rendre de bons offices de soi-même sans en être prié ; aller au-devant de ce qui peut être utile ou agréable. *Prévenir* les désirs de quelqu'un. Vous *prévenez* mes besoins par vos bienfaits. (Voltaire.) Qui *prévient* les besoins *prévient* aussi les crimes. (Delille.) | *Prévenir les objections, les difficultés*, Y répondre, les résoudre d'avance. | Détourner par ses précautions, en parlant des maux, des dangers. *Prévenir* les accidents. Il est plus aisé de *prévenir* une maladie que de la guérir. (De Jussieu.) Il vaut mieux *prévenir* le mal que d'avoir à le réprimer. (Eug. Süe.) | Informer par avance,

annoncer. *Prévenir* quelqu'un d'un danger. Je vous *prévins* que ma résolution est irrévocable, je combattrai le despotisme. | SE PRÉVENIR, v. pron. Se préoccuper; s'informer, s'avertir réciproquement; concevoir de la prévention; être ou pouvoir être prévenu, dans tous les sens du verbe actif.

PRÉVENTIF, IVE, adj. Qui tend à empêcher un délit d'être commis. Système *préventif*. Lois *préventives*. Mesures *préventives*. Un bon système *préventif* rendrait le juge et les gendarmes inutiles.

PRÉVENTION, s. f. (pron. *précansion*). Opinion favorable ou défavorable que nous avons d'une chose avant l'examen suffisant. Ce mot est presque synonyme de *Préjugé*, à cette seule différence que le préjugé est devenu presque inhérent à notre esprit, tandis que la *prévention* est passagère. Folle *prévention*. *Prévention* injuste, ridicule. Inspirer des *préventions*. Être plein de *préventions*. Combattre, vaincre les *préventions* de quelqu'un. Se défaire, se dépouiller de toute *prévention*. Tout est *prévention*, cabale, entêtement. (La Fontaine.) Il discerna les raisons de la bonne cause d'avec les *préventions* et les artifices de la mauvaise. (Fléchier.) L'ignorance est la mère de la *prévention*. (Vauvenargues.) Dans l'esprit d'un juge passionné, la *prévention* équivaut à la conviction. (Dupin.) | Jurispr. État d'une personne prévenue de quelque délit, de quelque crime. Être en *prévention*. Mise en *prévention*.

PRÉVENTIVEMENT, adv. (pron. *prévantiveman*). D'une manière préventive, comme prévenu. On l'a incarcéré *préventivement*.

PRÉVENU, UE, part. Distancé; influencé pour ou contre; qui a de la prévention; informé d'avance; présumé coupable. Un homme *prévenu* par son rival. Des gens *prévenus* de certaines opinions. *Prevenu* contre nous par cette bouche impure. (Racine.) *J'avais été prévenu* de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc. (Chateaubriand.) | Subst. Celui, celle qui est présumé coupable d'un crime, d'un délit. Faites avancer les *prévenus* à la barre.

PRÉVISION, s. f. (pron. *prévizion*). Vue de l'avenir, des choses futures; conjecture, prévoyance. Dieu seul est doué d'une *prévision* sûre; la nôtre n'est qu'une conjecture plus ou moins probable. Mes *prévisions* sont dès longtemps justifiées.

PRÉVOIR, v. a. (pron. *prévoar*; du lat. *præ*, d'avance; *videre*, voir. Ce verbe est irrégulier et se conjugue sur *voir*). Voir dans l'avenir. Dieu *prévoit* tout; l'homme conjecture à peine le moment d'après. | Juger par avance l'arrivée d'un fait, l'existence d'une chose. Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin. (Racine.) Qui ne peut rien *prévoir* est surpris; qui *prévoit* tout est misérable. (Saint-Évremont.) Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent, qu'à *prévoir* celles qui peuvent nous arriver. (La Rochefoucauld.) Il est sage de *prévoir* les malheurs et d'y obvier. | Absol. Le moindre examen des causes finales dénote une Providence, c. à d. une puissance qui *prévoit*. | SE PRÉVOIR, v. pron. Être prévu. Tout le mal qui *se prévoit* est à demi conjuré.

PRÉVOST (ANTOINE-FRANÇOIS). Littérateur et romancier français, né à Hesdin (Pas-de-Calais), en 1697, mort à Paris en 1763. On lui doit l'immortel roman de *Manon Lescaut*.

PRÉVÔT, s. m. (du lat. *præpositus*, d'où l'on fit *prépost*, puis *prévost*). Dans notre histoire, Titre de divers officiers. | *Grand prévôt de France*, Magistrat institué par Charles VI, au commencement du XVe siècle, pour juger en premier ressort toutes les causes civiles des personnes attachées à la cour. | *Prévôt de l'hôtel*, Magistrat établi par Philippe le Long, et appelé sous différents princes *grand prévôt de France*, ou simplement *grand prévôt*. | *Prévôt royal*, Premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et aux sénéchaussées. | *Prévôt de Paris*, Magistrat d'épée, chef de la juridiction du Châtelet. | *Prévôt des marchands*, Premier magistrat municipal de Paris, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles de nos maires. | *Grand prévôt de la connétablie*, Juge suprême de tous les délits commis par des militaires. | *Prévôt de l'armée*, Officier qui avait la haute police d'un certain nombre de régiments ou d'une étendue de territoire déterminée sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. | *Prévôt des marchands, prévôt de la maréchaussée* ou *grand prévôt*, Magistrat établi pour juger les pauvres gens sans aveu, les soldats, etc. | *Prévôt de salle*, Celui qui est sous un maître d'armes et qui donne des leçons aux écoliers. Faire assaut contre le *prévôt*. | On dit, dans un sens analogue, *Le prévôt d'un maître de danse*. | Dans une prison, le prévôt est le prisonnier chargé de la police de la chambrée.

PRÉVÔTAL, ALE, adj. (rad. *prévôt*). Qui est de la compétence d'un prévôt. Jugement *prévôtal*. Sentence, juridiction, exécution *prévôtale*. | *Cour prévôtale*, Tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. On donne particulièrement ce nom à des tribunaux exceptionnels établis sous la Restauration, par la loi du 17 novembre 1815, pour juger sommairement les crimes ou délits politiques. Les commissaires de la cour prévôtale mirent tant de haine et de partialité dans leurs jugements, qu'ils ont fait changer le sens de ce mot *prévôtal*, lequel se prend aujourd'hui en mauvaise part. *Cour prévôtale* signifie *commission d'assassins*. Guizot fut l'un des promoteurs des *cours prévôtales*, sous la Restauration.

PRÉVÔTALEMENT, adv. (pron. *prévôtaleman*). D'une manière prévôtale, sans appel.

PRÉVÔTÉ, s. f. Dignité, fonction, juridiction de prévôt. Juge de la *prévôté*. Lieutenant de la *prévôté*. | Lieu où le prévôt tenait ses audiences. | Territoire où s'exerçait sa juridiction.

PRÉVOYANCE, s. f. Action de prévoir; faculté, habitude de prévoir; soin donné par avance aux choses futures. Grande *prévoyance*. Sage *prévoyance*. Il a détourné le mal par sa *prévoyance*. Rien n'échappe à sa *prévoyance*. Nous ne sommes pas moins malheureux par l'excès que par le manque de *prévoyance*. La *prévoyance* des fourmis n'est qu'un préjugé. (Buffon.) Celui qui s'endort sans *prévoyance* se réveille sans ressources. (De Jussieu.)

PRÉVOYANT, ANTE, adj. Qui voit d'avance les besoins futurs et cherche à se procurer les moyens de les satisfaire; qui aime à prendre les mesures de précaution convenables. Un homme *prévoyant*. Une mère *prévoyante*. La sagesse est *prévoyante*. Soyez *prévoyant*, mais ne le soyez pas trop. Ah! Sophie, que la nature est *prévoyante*, qu'elle est grande et sublime. (A. Martin.)

. . . . . Quand le mal est certain,
La plainte ni la peur ne changent le destin,
Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage.
(LA FONTAINE.)

| En parlant des choses, Qui marque de la prévoyance, précautionneux. Des soins *prévoyants*.

PRÉVU, UE, part. Vu d'avance; conjecturé. Un mal *prévu*. Un seul malheur *prévu* nous donne tant de vaines inquiétudes. (Bern. de Saint-Pierre.) La lumière nous annonce que l'œil était *prévu*. (A. Martin.) A la ville, tout est uniforme et *prévu*. (De Latouche.) La chute du roi était *prévue*.

PRIACANTHE, s. m. (du gr. πρίων, scie; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, tribu des sparoïdes.

PRIAM. Mythol. Héros d'Homère, fils de Laomédon, type majestueux et simple à la fois du vieillard et du père. Ce fut le dernier roi de Troie et le père d'une nombreuse famille qui périt avec lui dans la fameuse guerre suscitée par le rapt d'Hélène. Lors de la prise de Troie par les Grecs, Priam se réfugia auprès de l'autel de Jupiter avec ses plus jeunes enfants; c'est au milieu d'eux que Pyrrhus, fils d'Achille, moins généreux que son père, le perça de coups.

PRIAMIDE, adj. et s. Nom patronymique des enfants de Priam. Les *Priamides* étaient cinquante.

PRIAPE. Mythol. Dieu qui présidait aux jardins et aux organes de la génération. On le prétendait fils de Vénus et de Bacchus. Il naquit avec une honteuse difformité, ayant l'organe viril en érection continuelle. Il fut exposé sur des montagnes, où des bergers le recueillirent et l'élevèrent à Lampsaque, dont il devint le dieu protecteur. Dans la suite, il fut chassé de la ville par les maris outragés, et plus tard, rappelé pour calmer une épidémie meurtrière. De Lampsaque, le culte de Priape passa dans Rome, où il ne fut toutefois adoré que comme dieu des jardins.

PRIAPE, s. m. Phallus, emblème de la génération. | Hist. nat. Genre de plantes établi pour une espèce qui croît en Amérique et qu'on nomme aussi *arbre indécent*. | Nom de diverses espèces d'holothuries, à cause de leur forme qui a quelque ressemblance avec un phallus.

PRIAPÉE, s. f. Poésie obscène; peinture licencieuse, impudique. Écrire, peindre des *priapées*. | Fête en l'honneur de Priape. Les *priapées* de Lampsaque étaient célèbres.

PRIAPÉEN, ÉENNE, adj. Qui appartient au culte de Priape. Fêtes *priapéennes*.

PRIAPISME, s. m. (rad. *Priape*). Pathol. Érection continuelle et douloureuse de la verge, non accompagnée de désirs. Cette affection, qu'il ne faut pas confondre avec le satyriasis, désir insatiable des plaisirs de Vénus, est ordinairement le résultat de l'incontinence des sens et d'une imagination déréglée. Les applications réfrigérantes, les bains prolongés, les lavements émollients, des boissons mucilagineuses abondantes, des exercices gymnastiques et l'usage du camphre, sont les moyens les plus propres à faire cesser cet état, qui est souvent symptomatique d'une blennorrhagie, d'une cystite, ou de la présence d'un calcul vésical.

PRIÉ, ÉE, part. Invoqué; invité. Dieu *prié*. Les saints *priés* avec ardeur. Un père *prié* de faire grâce à un fils coupable. Une personne *priée* de faire une démarche. Les personnes *priées* à ce bal. | Substantiv. Les *priés* étaient tous arrivés.

PRIE-DIEU, s. m. Agenouilloir, sorte de pupitre avec un marche-pied, où l'on se met à genoux pour prier Dieu. Un *prie-Dieu* couvert de velours. Aujourd'hui encore on voit à Versailles le *prie-Dieu* au pied duquel Louis XIV rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes. (Denne-Baron.) | Ne prend pas la marque du pluriel. Des *prie-Dieu*.

PRIER, v. a. (du lat. *precari*, même signif.; rad. inusité, *prex*, prière). Adresser sa pensée ou sa parole à Dieu pour lui demander la grâce ou le secours dont on a besoin. *Prier* le divin Père, le Père céleste. *Prier* le Tout-Puissant. | Dans le même sens, on dit absol. *Prier*. Qui n'a besoin de *prier?* | Par extens., Invoquer la sainte Vierge, les saints, les esprits, les puissances célestes. *Prions* les esprits de ceux qui ne sont plus parmi nous, et dont les vertus ont laissé une trace lumineuse dans nos cœurs, afin qu'ils nous aident à remplir la mission dévolue à chacun de nous sur cette terre. | Requérir, demander par grâce. *Prier* quelqu'un de faire une démarche, de rendre un service. Il me fallut répondre article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait, en me *priant* d'un air respectueux d'excuser sa curiosité. (Le Sage.) | S'emploie comme simple formule de politesse. Je vous *prie* de faire pour moi cette démarche. | Absol. Donnez-moi cela, je vous *prie*. | Inviter. *Prier* à dîner. *Prier* à une noce, à une fête. Je l'*ai prié* d'entrer et de se rafraîchir. (X. Marmier.) | SE PRIER, v. pr. Être prié. Dieu doit *se prier* avec ferveur. | *Se faire prier, aimer à se faire prier*, Différer d'accorder une chose facile, ne l'accorder qu'à force d'instances. Il aime à *se faire prier*. Trop *se faire prier*, c'est diminuer d'autant le prix de ce que l'on accorde.

PRIÈRE, s. f. (du lat. barb. *precarium*, fait de *precari*, prier). Acte religieux par lequel on s'adresse à Dieu, soit pour lui demander les grâces dont on a besoin, soit pour le remercier de celles qu'on a reçues de lui. Humble *prière*. *Prière* ardente. *Prière* vocale ou orale. *Prière* mentale. La *prière* du matin. La *prière* du soir. *Prière* publique. Faire sa *prière*. Ordonner des *prières*. Se recommander aux *prières* de quelqu'un. Adresser ses *prières* à Dieu. Redoublez au Seigneur votre ardente *prière*. (Racine.) Depuis les temps les plus reculés, la *prière* a été regardée comme un moyen puissant d'élever l'âme, de l'affermir dans les bonnes résolutions, et de la consoler dans le malheur. (Encycl.) L'on invitait l'un des Pères à faire en commun la *prière* accoutumée. (Chateaubriand.) | On adresse également des prières à la Vierge, aux saints et aux esprits pour obtenir leur appui ou leur intercession. | La prière principale des chrétiens est le *Pater*, que Jésus-Christ lui-même a enseigné, dit-on. Cette prière forme ordinairement, avec l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Confiteor*, les principales prières que tout catholique doit réciter tous les jours, matin et soir. | La *prière* ne devrait pas être une répétition machinale de formules apprises par cœur : une pensée, un soupir, un mot, un regard, un élan de l'âme vers Dieu, constituent la véritable prière. Néanmoins, comme modèle de prière nous donnons celle-ci qui figure dans un recueil de *prières spirites*, à la suite de l'*Imitation de l'Évangile selon le spiritisme* : « Nous vous prions, Seigneur, de répandre sur tous ceux qui souffrent, soit dans l'espace comme Esprits errants, soit parmi nous comme Esprits incarnés, les grâces de votre amour et de votre miséricorde. Prenez en pitié nos faiblesses. Vous nous avez faits faillibles, mais vous nous avez donné la force de résister au mal et de vaincre. Que votre miséricorde s'étende sur tous ceux qui n'ont pu résister à leurs mauvais penchants, et sont encore entraînés dans une mauvaise voie. Que vos bons esprits les entourent; que votre lumière luise à leurs yeux, et, qu'attirés par sa chaleur vivifiante, ils viennent se prosterner à vos pieds, humbles, repentants et soumis. Nous vous prions également, Père de miséricorde, pour ceux de nos frères qui n'ont pas eu la force de supporter leurs épreuves terrestres. Vous nous donnez un

fardeau à porter, Seigneur, et nous ne devons le déposer qu'à vos pieds; mais notre faiblesse est grande, et le courage nous manque quelquefois en route. Ayez pitié de ces serviteurs indolents qui ont abandonné l'œuvre avant l'heure; que votre justice les épargne et permette à vos bons Esprits de leur apporter le soulagement, les consolations et l'espoir de l'avenir. La vue du pardon est fortifiante pour l'âme; montrez-la, Seigneur, aux coupables qui désespèrent, et, soutenus par cette espérance, ils puiseront des forces dans la grandeur même de leurs fautes et de leurs souffrances, pour racheter leur passé et se préparer à conquérir l'avenir. » | Demande à titre de grâce. Faire une *prière* à quelqu'un. Instante *prière*. Très-humble *prière*. Écouter, exaucer une *prière*. Se rendre aux *prières*. Être sourd à une *prière*. La force pouvait arracher ce qu'on avait refusé aux *prières*. (Raynal.) Il ne se rendit point à ses *prières*. Si vous avez exaucé ma *prière* en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir. (J. J. Rousseau.) La *prière* est souvent plus forte que les armes. (A. Soumet.) | La prière personnifiée. La *prière* tremblante est la fille des dieux. (Chénier.) | *Prières*. Mythol. Déesses, filles de Jupiter. On les représentait boiteuses, timides, consternées et marchant continuellement après *Até* ou l'Injure, pour guérir les maux qu'elle a faits. Les *Prières* suivaient le char du Dieu.

PRIESTLEY (JOSEPH). Chimiste et physicien célèbre, né en 1783, dans le Yorkshire, en Angleterre, mort en 1804 à Washington. Il est regardé comme le fondateur de la chimie moderne. C'est lui qui le premier a signalé la présence de l'oxygène dans l'air et dans l'eau, et a conduit Lavoisier à ses découvertes sur ce corps. Priestley fut un des illustres étrangers que la Convention nationale honora du titre de citoyen français.

PRIEUR, s. m. Supérieur d'un monastère. On distinguait plusieurs sortes de prieurs : les *prieurs claustraux* gouvernaient les religieux dans une abbaye sous un abbé; les *prieurs conventuels* gouvernaient le monastère comme chefs et premiers supérieurs, avec la même autorité que l'abbé. Il y avait aussi des prieurs qui percevaient les revenus d'un ou plusieurs prieurés sans avoir aucune autorité sur les religieux : c'étaient les *prieurs commendataires*. | *Prieur* a aussi été un titre dans l'ordre laïque. | *Grand-prieur*, Haut dignitaire de l'ordre de Malte. Dans chaque langue il y avait plusieurs grands-prieurés; dans celle de France on en comptait trois : savoir, le grand-prieur de France, celui d'Aquitaine et celui de Champagne; dans la langue de Provence, il y avait ceux de Toulouse et de Saint-Gilles. Il y avait aussi les grands-prieurs d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'Auvergne, etc. Les grands-prieurs présidaient aux assemblées provinciales de leur grand-prieuré, où se décidaient les questions intéressant l'ordre.

PRIEURAL, ALE, adj. Qui concerne un prieur, une prieure ou un prieuré. Fonction *prieurale*. Droits *prieuraux*. Remplir des fonctions *prieurales*.

PRIEURE, s. f. Religieuse supérieure d'un monastère de filles. | *Sous-prieure*, Religieuse qui est immédiatement au-dessous de la *prieure* et qui la remplace en cas d'absence.

PRIEURÉ, s. m. Monastère dirigé par un prieur ou une prieure. Originairement, les prieurés étaient des dépendances des abbayes, et parfois de simples fermes. Pour les faire valoir, l'abbé y envoyait des religieux gouvernés par un prévôt ou prieur. Cette charge révocable d'abord, devint insensiblement perpétuelle. Les prieurés furent alors regardés comme de véritables bénéfices. | *Prieuré conventuel*, Celui qui donnait au titulaire une supériorité sur les religieux composant le couvent. Il se disait par opposition à *Prieuré simple*. Ce dernier n'était qu'un simple bénéfice, pour la possession duquel il suffisait d'être clerc tonsuré. | *Prieuré-cure*, Celui auquel une cure était annexée. | *Prieuré régulier*, Celui qui, par le titre de fondation, était affecté à des réguliers. | *Prieuré séculier*, Celui qui était affecté à un ecclésiastique séculier. | Église, maison d'une communauté religieuse qui était sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure. Être logé au *prieuré*.

PRIMA-DONA, s. f. Mot italien francisé et signifiant Première dame, première cantatrice, premier sujet d'opéra. La Malibran était *prima-dona* de l'Opéra. La Patti, *prima-dona* de notre Opéra.

PRIMAIRE, adj. (du lat. *primus*, premier). Qui est au premier degré en commençant. | Méd. Se dit des maladies, des symptômes, des causes, etc., et désigne la priorité en opposition à ce qui suit, et qu'on nomme *Secondaire*. Ainsi, dans la colique produite par des pierres biliaires, la douleur et le vomissement sont des *accidents primaires*; la jaunisse et les selles blanches, des *accidents secondaires*. | Bot. Se dit du pétiole commun dans les feuilles composées; du pédoncule principal dans les panicules, dans les grappes, etc. | *Écoles primaires*, Celles où l'on donne aux enfants les premières notions de lecture, d'écriture et de calcul. | *Écoles primaires supérieures*, Écoles où l'on enseigne des connaissances plus élevées que dans les écoles primaires. | *Instruction primaire, enseignement primaire*, Se dit du premier degré d'enseignement, lequel comprend les écoles primaires. L'instruction primaire a été organisée en France par la loi de 1833; mais elle avait été décrétée en principe, plus de quarante ans auparavant, par la Convention nationale. | Hist. *Assemblée primaire*, Assemblée qui, en vertu de la constitution de 1791, formait le premier degré du système électoral. Cette assemblée se composait de la réunion des citoyens dans leurs cantons respectifs. La constitution et les attributions des assemblées primaires ont varié aux diverses époques du gouvernement républicain. D'après la constitution de 1791, pour être admis aux assemblées primaires, il fallait être citoyen actif. Celle de 1792 y admit tous les citoyens français âgés de vingt et un ans, à l'exception de ceux qui n'avaient pas de domicile ou qui étaient en état de domesticité. Celle de 1793, plus libérale encore, y admit tous les citoyens sans distinction de condition ou d'état. La constitution de 1795 opéra une réaction à cet égard. Elle n'accorda le titre de citoyen qu'aux personnes payant des contributions. Les attributions des assemblées primaires se bornaient à la nomination des électeurs chargés à leur tour de nommer les membres du Corps législatif, les juges et les administrateurs de district et de département. La constitution de 1793 leur conféra le droit d'élire directement les députés au Corps législatif. C'est le seul droit que maintint la constitution de l'an III. Il devait y avoir une assemblée par canton, quelque minime que fût le nombre de ses habitants; deux, quand ce nombre s'élevait à plus de 900; trois, lorsqu'il s'élevait à plus de 1,500, et ainsi de suite. Ces assemblées s'ouvraient de plein droit, d'après la constitution de 1791, le dernier dimanche de mars; d'après celle de 1793, le 1er mai; d'après celle de l'an V, le 1er germinal de chaque année. C'était vraiment un spectacle solennel que ce mouvement simultané d'un grand peuple se levant sur tous les points de la république pour choisir les citoyens les plus dignes de le représenter. L'indépendance, la liberté la plus absolue régnait dans le cours des opérations électorales. Nul homme en armes ou appartenant à l'armée ne pouvait s'y introduire. Nul fonctionnaire ne pouvait y paraître avec les insignes de son emploi. Personne, sans un ordre émané des assemblées elles-mêmes, ne pouvait exercer aucune autorité dans leur enceinte. Les assemblées primaires ne manquèrent ni d'intelligence ni de patriotisme dans l'exercice de leurs droits. Elles produisirent l'immortelle Convention nationale, et mirent sur pied ces armées invincibles qui sauvèrent la France.

PRIMAT, s. m. (pron. *prima*; du lat. *primus*, premier). Prélat qui, par l'étendue de sa juridiction, est supérieur aux archevêques. La *primatie* de Lyon paraît avoir été la première établie en France; elle fut instituée en 1079 par Grégoire VII; elle s'exerçait sur les métropoles de Lyon, de Sens, de Tours et de Rouen. L'archevêque de Bourges prenait autrefois le titre de *primat d'Aquitaine*. L'archevêque de Tolède s'intitule *primat des Espagnes*; celui de Cantorbéry, *primat de l'Angleterre*. | L'abbé Châtel, le fondateur de l'Église française, s'était intitulé *primat des Gaules*. | Adjectiv. *Archevêque primat*, Se disait autrefois en Pologne du chef du sénat. Il était légat-né du pape.

PRIMATE, adj. et s. m. (du lat. *primus*, premier). Nom donné par Linné à son premier ordre de la classe des mammifères. Il comprenait ceux qui ont quatre incisives en haut et en bas, verticales ou à peu près, une canine en haut et en bas de chaque côté, deux mamelles pectorales; des pieds et des mains ou des mains seulement, les ongles ovalaires, aplatis; des bras claviculés; omnivores ou frugivores. Cet ordre comprenait les genres *homme*, *singe*, *lemur* et *chauve-souris*. Cet ordre est adopté aujourd'hui par plusieurs naturalistes, qui n'y font rentrer que le genre humain et la famille des quadrumanes.

PRIMATIAL, IALE, adj. (pron. *primasial*). Qui appartient au primat. Siége *primatial*. Église *primatiale*. Juridiction *primatiale*.

PRIMATICE (FRANÇOIS). Célèbre peintre et architecte italien, né à Bologne en 1490, mort à Paris en 1570. Il s'était déjà fait connaître en Italie par des ouvrages remarquables, lorsqu'il fut appelé en France par François Ier. Le Primatice embellit le château de Fontainebleau par ses peintures et par celles que ses élèves ont faites sur ses dessins. Il mourut à Paris en 1570.

PRIMATIE, s. f. (pron. *primasi*). Dignité du primat. | Le ressort, le siége de sa juridiction. La *primatie* de Lyon. La *primatie* d'Aquitaine.

PRIMAUTÉ, s. f. (pron. *primôté*; du lat. *primus*, premier). Prééminence, premier rang. Avoir la *primauté*. Contester la *primauté*. La *primauté* du siége apostolique. La *primauté* du pape. | Aux cartes et aux dés, Avantage d'être le premier à jouer.

PRIME, adj. (du lat. *primus*, premier). Se disait autrefois pour Premier. | S'emploie encore dans certaines locutions adverbiales. *De prime abord, de prime saut*, loc. adv. Du premier abord, du premier saut. *De prime saut* il arriva à la députation.

PRIME, s. f. (du lat. *prima*, première, sous-entendu *hora*, heure). Chez les Romains, La première des quatre parties du jour. | Liturg. cathol. La première des heures canoniales; elle se dit après laudes. Dire, réciter, chanter *prime*. Assister à *prime*. | Géom. La soixantième partie d'un degré. Il est synonyme de *Minute*. | Astron. Se disait autrefois de la première apparition d'un astre. *La lune est en prime*, Son croissant commence à se montrer. | Jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Jouer à la *prime*. Grande *prime*. Petite *prime*. | T. d'escrime. La première des gardes; la principale garde. | Manuf. Sorte de laine d'Espagne, la plus fine et la plus estimée pour la fabrication des étoffes, bas et autres ouvrages de laine. | Joaill. Pierre qui n'est autre chose que du quartz sur lequel sont fixés des cristaux de roche diversement colorés. *Prime* de rubis, de topaze. | T. de pêche. *Morues de prime*, Les premières qui arrivent en Europe après la pêche annuelle. | *Sardines de prime*, Celles que l'on pêche au coucher du soleil.

PRIME, s. f. Somme qu'on paye à une compagnie pour faire assurer une maison, des meubles, des marchandises, un navire. L'assuré a payé sa *prime*. *Prime* d'assurance. | Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération industrielle, financière, agricole. *Prime* d'importation. *Prime* d'exportation. *Prime* d'encouragement. | Objet d'horlogerie, de bijouterie ou autre, offert aux abonnés d'un ouvrage de librairie ou d'un journal, ou dans une loterie. Abonnement avec *prime*. | T. de bourse. *Marché à prime*, Négociation à terme d'effets publics, pour laquelle on donne une prime à l'acquéreur, celui-ci restant libre de négocier, suivant les termes convenus et arrêtés à l'avance.

PRIME ABORD (DE), loc. adv. Au premier abord. *De prime abord*, je ne vous reconnaissais pas.

PRIMER, v. n. (du lat. *primus*, premier). Tenir la première place. | Se dit au jeu de paume, en parlant de celui qui reçoit le service, et de celui qui tient la droite de l'autre côté. | Fig. Devancer, surpasser; se distinguer, avoir l'avantage sur les autres. *Primer* dans un salon, dans une société. *Primer* partout. Il aime à *primer*. Il *prime* dans la conversation. S'ils pouvaient connaître leurs subalternes et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de *primer*. (La Bruyère.) Assez sensible à l'amitié, pourvu qu'elle y *prime*, il faut que son amie soit sa sujette et jouisse avec respect de ses bonnes grâces. (Marivaux.) | Activ. *Primer quelqu'un*, Le surpasser. Il *prime* tous ses rivaux. La belle *primait* toutes ses rivales. | SE PRIMER, v. pr. Se surpasser mutuellement. Les femmes cherchent toujours à *se primer*.

PRIMEROSE, s. f. Synonyme de *Passe-rose* ou *Rose trémière*, dite aussi *Rose de Damas*.

PRIME SAUT (DE), loc. adv. Du premier effort, du premier coup. Arriver *de prime saut*.

PRIME-SAUTIER, IÈRE, adj. (pron. *primesôtié, ière*; du lat. *primus*, premier; *saltus*, saut). Qui agit du premier mouvement; qui saisit promptement et rend ses idées avec exactitude. Avoir un esprit *prime-sautier*. Des intelligences *prime-sautières*. Ce mot est un de ceux que les écrivains modernes ont repris à l'ancienne langue française.

PRIMEUR, s. f. (du lat. *primus*, premier). Première saison des légumes, des fruits, des fleurs, etc. | Fig. Se dit de la beauté. Cette fille est dans sa *primeur*. | S. f. pl. Les premiers fruits, les premiers légumes, etc. Acheter des *primeurs*. Servir à table un plat de *primeurs*. | Fig. Premiers sentiments, premières affections. Toutes les *primeurs* plaisent, et surtout celles du cœur. (Bern. de Saint-Pierre.)

PRIMEVÈRE, s. f. (du lat. *primus*, premier; *ver*, printemps). Bot. Genre de plantes, type de la famille des primulacées, se compose d'herbes vivaces, à feuilles radicales, d'entre lesquelles s'élèvent des hampes le plus souvent simples, terminées par des fleurs élégantes, en ombelle simple. Plusieurs espèces sont fort communes en France; elles s'épanouissent dès les premiers jours du printemps,

d'où on leur a donné le nom de *Primevère*. *Primevère* simple. *Primevère* double. Un bouquet de *primecères*. A votre voix le zéphyr souffle, la verdure renaît, les douces *primevères* et les humbles violettes

Primevère.

colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (Bern. de Saint-Pierre.) *Primevère* rose, blanche.

Et de la *primevère*, aux bouquets étoilés,
Les gazons des ruisseaux toujours sont émaillés.
(BÉRANGER.)

PRIMICIER, s. m. (rad. *primus*, premier). Celui qui avait la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. C'était le premier des chantres; il présidait au chœur et avait soin de l'ordre des offices. Le *primicier* de Saint-Pierre de Rome. | Chef des officiers à la cour des empereurs de Constantinople et à celle des premiers rois de France.

PRIMIDI, s. m. (du lat. *primus dies*). Premier jour de la décade du calendrier républicain.

PRIMIPARE, adj. (du lat. *primus*, premier; *pariens*, qui enfante). Qui enfante pour la première fois. Se dit des femmes et des femelles des animaux.

PRIMIPILAIRE, s. m. (du lat. *primus*, premier; *pilum*, javelot). Antiq. rom. Nom donné aux deux centurions qui commandaient les centuries du premier manipule de triaires. Le plus ancien des *primipilaires* était chargé de l'aigle de la légion; il n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets du camp.

PRIMITIF, IVE, adj. (du lat. *primitivus*, formé de *primus*, premier). Qui est le premier, le plus ancien; qui se rapporte au premier état d'une chose. Le monde *primitif*. L'homme *primitif*. L'innocence *primitive*. Produire des titres *primitifs*. Des cellules *primitives*. Le quartz est le premier des verres *primitifs*. (Buffon.) | *L'Église primitive* ou *la primitive Église*, L'Église du temps des apôtres et des hommes apostoliques qui leur ont succédé. | *Titre primitif*, Le premier titre constitutif de quelque établissement ou de quelque droit. | Gramm. *Mots primitifs*, et absol., *Les primitifs*, Les premiers mots, les mots originaux dont se forment les noms qu'on appelle dérivés ou composés. Ainsi, *jour* est le primitif de *journal*, *journalier*, *ajourner*, *ajournement*. | *Langue primitive*, Celle qu'on suppose avoir été parlée la première. | Peint. *Couleurs primitives*, Celles avec lesquelles on peut composer toutes les autres. | Phys. *Couleurs primitives*, Les sept couleurs principales dans lesquelles se décompose la lumière. | Géol. *Terrains primitifs*, Ceux qui sont antérieurs à l'existence des corps organisés, et qui n'en contiennent nuls vestiges. Il faut étudier la composition des *terrains primitifs*. | Cristallogr. *Forme primitive*, Celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique, forme simple dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre.

PRIMITIVEMENT, adv. (pron. *primitiveman*). D'une manière primitive, au commencement, à l'origine. Ce mot a été employé *primitivement* dans un sens plus restreint.

PRIMO, adv. Mot emprunté du latin, qui signifie Premièrement, en premier lieu.

PRIMOGÉNITURE, s. f. (du lat. *primo*, premièrement; *genitus*, engendré). Jurisp. Droit d'aînesse. Succéder par ordre de *primogéniture*. Sous le régime féodal, les terres et les fiefs passaient aux enfants par ordre de *primogéniture*.

PRIMORDIAL, IALE, adj. (du lat. *primus*, premier; *ordo*, ordre). Qui est le plus ancien, le premier en ordre. Titre *primordial*. | Géol. *Terrains primordiaux*, Terrains primitifs. | Bot. Se dit des premières feuilles de la plante, de celles qui composent la gemmule, et, en général, des organes qui apparaissent les premiers. | *Éléments primordiaux*, Ceux qui sont les premiers dans l'ordre de l'apparition des différentes espèces, en suivant la série des âges; telles sont les cellules embryonnaires ou blastodermiques.

PRIMORDIALEMENT, adv. (pron. *primordialeman*). Originairement, primitivement.

PRIMULACÉES, s. f. pl. (du genre type *primula*, primevère). Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à rizôme ligneux, parfois tubéreux; à feuilles opposées ou verticillées, très-rarement éparses, courtement pétiolées ou sessiles, souvent entières, plus rarement incisées ou lobées, sans stipules; à fleurs parfaites, le plus souvent régulières, disposées en épis, en sertules ou en grappes axillaires ou terminales. Fruit capsulaire, à une seule loge, et polysperme.

PRINCE, s. m. (du lat. *princeps*, premier). Celui qui possède une souveraineté en titre, ou qui est d'une maison souveraine, ou simplement titre sans principauté. Grand *prince*. Puissant *prince*. Les *princes* chrétiens. Un petit *prince* d'Allemagne. Napoléon Ier avait la manie de fabriquer des *princes*. Les *princes* ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons. (Pascal.) L'histoire des plus grands *princes* est souvent le récit des fautes des hommes. (Voltaire.) Le *prince* de Condé fut enfermé à Vincennes en 1617. (Dulaure.) Les *princes* n'ont jamais contemplé les choses de la vie face à face. (Mme de Staël.) Jamais *prince* vaincu n'eut d'allié fidèle. (Jouy.) Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands, ni les *princes*, ni les rois. (Lamennais.) | *Princes du sang*, On nommait ainsi les individus sortis de la maison royale par les mâles. Le premier prince du sang s'appelait *Monsieur le prince*. | *Prince royal* ou *impérial*, Titre donné, dans les pays monarchiques, à l'héritier présomptif de la couronne. | *Très-haut, très-puissant et très-excellent prince*, Formule servile usitée autrefois dans les actes publics. | Prov. *Vivre en prince*, Vivre splendidement. | *Être vêtu comme un prince*, Avoir de beaux habits. | Fig. et famil. *Être bon prince*, Se montrer facile. *Je suis bon prince*, on peut s'entendre avec moi. | Prov. et fig. *Ce sont jeux de prince*, Se dit de passe-temps dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour autrui.

. . . . . Ce sont là *jeux de prince* :
On respecte un moulin, on vole une province.
(ANDRIEUX.)

| *Les princes de l'Église*, Les hauts dignitaires de l'Église, les cardinaux, les archevêques et les évêques. | Style mystique. *Le prince des ténèbres, le prince des enfers*, Le diable. Du *prince des enfers* que la rage frémisse. (Racine.) | *Le prince des apôtres*, Saint Pierre. | Fig. Le premier, le plus excellent. Démosthène et Cicéron ont toujours été regardés comme les *princes* des orateurs.

PRINCE-DE-GALLES (île du). Géogr. Appelée aussi *Poulo-Penang*. Île de l'Asie, à l'entrée du détroit de Malacca; environ 60,000 habit. Chef-lieu, Georgetown. Toutes les productions des tropiques viennent à profusion dans cette île, qui appartient à l'Angleterre.

PRINCE-ÉDOUARD (île du). Géogr. Dite aussi île *Saint-Jean*. Île de l'Amérique septentrionale, dans le golfe Saint-Laurent, au N. de la Nouvelle-Écosse; 180 kilom. sur 60; environ 75,000 habit. Chef-lieu, Charlotte'stown. Beaucoup de baies et ports. Climat sain, sol fertile; gros bétail; commerce de bois. Cette île appartenait jadis à la France; elle fut cédée aux Anglais avec le Canada.

PRINCEPS (en lat. *premier*). S'emploie adjectivement en parlant de la première des éditions d'un auteur. Ce bibliographe recherche soigneusement les éditions *princeps*.

PRINCESSE, s. f. Fille ou femme de prince. Une jeune *princesse*. Une illustre *princesse*. Les temps sont accomplis, *princesse*, il faut partir. (Racine.) | *Princesse royale*, Dans quelques pays, femme du prince royal. Dans ceux où les femmes règnent, L'héritière présomptive de la couronne. | Souveraine d'un État. Catherine II, impératrice de Russie, a été l'une des *princesses* les plus criminelles qui aient porté le sceptre. | Fig. et famil. Se dit d'une femme qui affecte de grands airs. *Elle fait la princesse*. | *Ma princesse*. Terme de familiarité employé à l'égard des femmes d'une conduite équivoque. *Ma princesse*, ayez la bonté de nous suivre en prison. (Le Sage.) *Ma princesse*, vous avez la main lente.

PRINCIER, IÈRE, adj. Qui appartient à un prince ou à une princesse. Titre *princier*. Terre *princière*. Maison *princière*. Les peuples chassèrent les familles *princières*. | Fig. *Ce banquier se fait bâtir une maison princière*, c. à d. Une maison aussi belle que pourrait la désirer un prince.

PRINCIPAL, ALE, adj. (du lat. *principalis*). Qui est le premier, le plus considérable, le plus remarquable en son genre. Le *principal* emploi. Son *principal* but. Les *principales* villes de l'Europe. Les *principaux* droits d'une nation. Leur *principale* vertu a été la reconnaissance. (Bossuet.) Je me suis contenté d'en indiquer les *principaux* objets. (Buffon.) La fleur est un composé de plusieurs parties dont la corolle est seulement la *principale*. (J. J. Rousseau.) Pour faire connaître toutes les qualités de son âme, je me contenterai d'en citer les *principales*. (Barthélemy.) | *Principal locataire*, La personne qui loue du propriétaire une maison, pour la sous-louer en totalité ou en partie. | Féod. *Principal manoir*, Autrefois, le château qui, dans un fief, était destiné à l'habitation du seigneur féodal. | *Action principale, figure principale*, Celle qui forme le sujet d'un tableau. Soignez vos *figures principales*.

PRINCIPAL, s. m. Le point important ou majeur, ce qu'il y a de plus considérable. Dans cette affaire, le *principal* est de s'entendre. Vous oubliez le *principal* et ne me parlez que des accessoires. | Jurisp. Le fond d'une contestation, d'une affaire; la première instance. La cour n'a point prononcé sur le *principal*. | La somme principale, le capital, le fonds. On vous remboursera les intérêts et le *principal*. | Celui qui a la direction d'un collége. Ce titre ne se donne qu'aux chefs des colléges communaux; ceux des lycées s'appellent *proviseurs*. Des ânes du collége il est le *principal*. (Boursault.) | La personne la plus considérable d'une ville, d'un parti, d'un État. On consulta les *principaux* de la commune. Les notables, les *principaux* de la ville.

PRINCIPALEMENT, adv. (pron. *prinsipaleman*). Particulièrement, surtout. Je vous recommande *principalement* cela. Inspirons *principalement* des sentiments démocratiques à nos enfants.

PRINCIPAT, s. m. (du lat. *principatus*). Dignité que s'arrogèrent les empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Dioclétien. | S'est dit, dans les temps modernes, du titre qu'on donnait aux gouverneurs de certains pays. Le *principat* de Catalogne.

PRINCIPAUTÉ, s. f. (pron. *prinsipôté*). Dignité de prince. Il aspirait à la *principauté*. | Se dit de certaines terres ou seigneuries auxquelles est attaché le titre de prince. La *principauté* de Monaco. | Dans plusieurs pays d'Europe, particulièrement en Allemagne, Petit État indépendant dont le chef a le titre de prince. | *Principauté citérieure* ou *Principauté ultérieure*, Nom de deux provinces du royaume d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, la première sur la mer Tyrrhénienne et au S., la deuxième dans les terres et plus au N., entre la terre de Labour, le Sannio, la Capitanate et la Basilicate. La *Principauté citérieure* a 6,120 kilom. carrés et environ 600,000 habit.; chef-lieu, Salerne. Climat peu salubre. La *Principauté ultérieure* a 4,820 kilom. carrés et environ 400,000 habit.; chef-lieu, Avellino. Sol sablonneux et pourtant productif; vins et fruits renommés, gros bétail, buffles et abeilles. | Les *Principautés danubiennes* ou, absol., *Les Principautés*, Se dit pour désigner les provinces de Moldavie et de Valachie qui par les traités ont été détachées de la Turquie.

PRINCIPAUTÉS, s. f. pl. Troisième ordre de la hiérarchie des anges. Sa vertu l'élève au-dessus des *Principautés*, des Archanges et des Dominations.

PRINCIPE, s. m. (du lat. *principium*, commencement). Première cause. Ne s'applique en ce sens qu'à Dieu seul. L'Être suprême est le *principe* de tout. | Commencement, origine, source. Le *principe* de nos idées, de nos connaissances. *Principe* et commencement sont deux mots qui signifient originairement la même chose. (Condillac.) | Philos. Vérité première, proposition si claire qu'elle ne peut être prouvée ni combattue par des propositions qui le soient davantage. Les premiers principes ont leur source dans le sentiment de notre propre existence ou dans la règle du sens commun. | Logiq. Se dit d'une proposition vraie ou regardée comme telle, de laquelle on tire des conséquences. Raisonner sur un *principe*. Appliquer des *principes* à une question. L'imagination va vite quand elle s'égare, parce que rien n'est si fécond qu'un faux

principe. (Condillac.) Vous pouvez disputer avec nous, qui avons l'habitude de ne reconnaître que des *principes* évidents, et de nous traîner de conséquence en conséquence. (Voltaire.) | Phys. Ce qui contribue à l'essence d'un corps ; ce qui le constitue primitivement. | Chim. Corps simple et indécomposable dans l'état actuel de la science. | Se dit de toutes les causes naturelles par lesquelles les corps agissent et se meuvent. Les animaux ont le *principe* du mouvement en eux-mêmes. | Mobile. L'amour-propre est le *principe* de toutes nos actions. (La Rochefoucauld.) Mon seul *principe* actif est le goût naturel de l'ordre. (J. J. Rousseau.) | Maximes établies ou que l'on établit selon ses lumières pour servir de guide dans la pratique. *Principes* de religion. *Principe* de morale. *Principe* d'économie. *Principe* de justice. *Principe* d'honneur, de probité. Je suis fidèle à mes *principes*. (Voltaire.) Deux ou trois traits montrent avec quelle rapidité les *principes* de droiture et d'équité s'affaiblissent dans la nation. (Barthélemy.) | Absol. *Avoir des principes*, S'être tracé des règles invariables de conduite et conformes à la morale et à la saine philosophie. | *Principes de circonstances*, Vérités premières et évidentes qui peuvent être connues par la raison. | Dans les métiers et les arts, *principes* se dit des premières règles, des premiers préceptes de l'art. Connaître les *principes* de l'architecture, de la maçonnerie, de la taille des pierres. | *Dès le principe*, Dès le commencement. *Dès le principe*, j'ai reconnu que la vérité triompherait du mensonge, que la liberté triompherait du despotisme.

PRINCIPICULE, s. m. (dim. de *prince*). Prince qui est encore dans l'enfance. | Par dérision, Se dit d'un petit prince, d'un prince peu puissant.

PRINGLE. Célèbre médecin anglais, né dans le comté de Roxburg en Écosse, en 1707 ; mort en 1782.

PRINTANIER, IÈRE, adj. Qui est du printemps ; qui appartient au printemps. Saison *printanière*. | Qui naît ou qui paraît au printemps. Fleur, herbe *printanière*. Insectes *printaniers*. La rose *printanière* éclate sans rivale. (Baour-Lormian.) | Qui a lieu au printemps. Les divertissements *printaniers*.

. . . . . Une pourtant de ces dernières
Avait passé le temps des amours *printanières*.
(LA FONTAINE.)

| *Étoffes printanières*, Celles qu'on porte dans les premières chaleurs. | Exposition d'*étoffes printanières*. | Fig. Qui a rapport à la jeunesse. Cette femme a conservé sa fraîcheur *printanière*.

PRINTEMPS, s. m. (pron. *printan* ; des mots latins *primum*, premier, et *tempus*, temps). La première des quatre saisons de l'année. Le printemps commence le jour auquel la distance de la hauteur méridienne du soleil au zénith, étant dans son accroissement, tient le milieu entre la plus grande et la plus petite. Chez nous, cette période dure depuis le 20 ou 22 mars jusqu'au 20 ou 22 juin. Un agréable *printemps*. Un beau jour de *printemps*. Les fleurs du *printemps*. Goûter les douceurs du *printemps*. Tout renaît, tout semble renaître au *printemps*. Le *printemps* est comme l'aurore d'un beau jour. (Barthélemy.) *Printemps* chéri, doux matin de l'année. (Parny.) | On dit, de certains pays où l'air est extrêmement tempéré, et où les arbres sont toujours verts, qu'*il y règne un éternel printemps, un printemps perpétuel*. | Chez les anciens, le *printemps* était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces. C'était au commencement de cette saison, à Rome, que le grand-pontife allait prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta. | Tous les poètes ont célébré le printemps à l'envi dans leurs chants : c'est le réveil de la nature, c'est le règne des fleurs, c'est la jeunesse de l'année, époque où la terre entr'ouvre son fertile sein pour l'accroissement et la multiplication de toutes les créatures. (Virey.) | On représente ordinairement le printemps sous la figure d'un jeune homme au visage riant, la tête couronnée de fleurs ou portant une corbeille de fleurs. | Se dit poétiquement pour Année. *Cette personne n'a eu que seize printemps*, Elle n'a que seize ans. | Fig. La jeunesse. Vous n'êtes encore qu'à votre *printemps*. Le *printemps* de l'âge, le *printemps* de la vie. Profiter du *printemps* de ses jours. Regretter son *printemps*. Qu'il passe vite, hélas ! le *printemps* de la vie. (Mollevault.)

PRIONE, s. m. (du gr. πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, renfermant environ soixante espèces. Ce sont de grands insectes dont la forme rappelle celle du cerf-volant ; corselet épineux sur les côtés, écusson large. Les *priones* sont privés de couleurs brillantes. Une collection de *priones*.

PRIORAT, s. m. Office, dignité de prieur. | Durée de son administration.

PRIORI (À), loc. adv. (des mots lat. *a*, de, et *priori*, premier). Découlant de ce qui est antérieur ; résultant d'un principe admis. Argument, vérité *à priori*. | Par extens., Se dit de tout raisonnement, de tout système qui, au lieu d'être basé sur des faits positifs, est le fruit de l'imagination. La législation d'un peuple ne se forme nulle part *à priori*.

PRIORITÉ, s. f. (du lat. *prior*, premier). Primauté, antériorité, selon le temps ou le rang. Avoir la *priorité* sur quelqu'un. | *Priorité d'hypothèques*, Préférence accordée au créancier qui a pris, antérieurement à d'autres, une inscription sur les biens d'un débiteur. | Dans les assemblées délibérantes, Avantage qu'un orateur obtient de parler le premier. Réclamer la *priorité*. | Se dit aussi des propositions émises. Cette proposition a obtenu la *priorité*.

PRIPET. Géogr. Rivière de la Russie, a sa source dans le gouvernement de Volhynie, sépare le gouvernement de Grodno de celui de Minsk, traverse les immenses marais de Pinsk, entre ensuite dans le gouvernement de Kiew, et se jette dans le Dniéper après un cours de 630 kilomètres.

PRIS, ISE, part. Saisi, envahi ; concerté. Le poisson *pris*. Une place *prise*. Des mesures bien *prises*. Le parti était *pris* d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison. (Dulaure.) Jérusalem fut *prise* par Cosroès l'an 613 de J. C. (Chateaubriand.) | Prov. *C'est autant de pris sur l'ennemi*, C'est toujours un avantage qu'on a remporté. | *Pris de vin*, Ivre. On voit continuellement cet homme *pris de vin*. | *Être pris*, Tomber dans quelque piège ; être trompé. Il y *fut pris* ; voici l'histoire. (La Fontaine.) Je *fus pris* par ses grimaces. | *Bien pris dans sa taille*, et absol. *Bien pris*, Bien fait, bien proportionné. | Se dit de la taille. Une taille *bien prise*. | *Un cheval bien pris*, Dont le corsage est bien fait. | *Être pris*, Se dit, au lansquenet, d'un joueur dont la carte a été faite.

PRISCILLIANISME, s. m. Doctrine religieuse qui eut pour propagateur Priscillien, évêque d'Avila, au IVe siècle. Cet hérésiarque admettait, comme les manichéens, un mauvais principe, qui avait créé le monde extérieur ; il condamnait le mariage et niait la résurrection des corps. La secte des priscillianistes fut poursuivie à outrance par les évêques espagnols, et son chef mis à mort par ordre de l'empereur Maxime.

PRISE, s. f. Action de prendre. La *prise* d'une citadelle. La *prise* d'une flotte. Annibal, enflé de ses succès, crut la *prise* de Rome trop aisée et se relâcha. (Bossuet.) C'est le meilleur voilier qui fait le plus de *prises*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Capture, objet enlevé. Nos corsaires ont fait de riches *prises* sur l'ennemi. | *Bonne prise*, Se dit de ce qui a été capturé conformément aux règles et aux coutumes du droit international. On a déclaré ce navire de *bonne prise*. | Occasion, facilité pour prendre, pour saisir. Trouver *prise*, donner *prise*. N'offrir aucune *prise*. | Fig. *Donner prise à la raillerie, à la satire, à la critique*, Faire des choses ridicules ou honteuses qui encourent le blâme ou la risée. | *Lâcher prise*, Laisser aller ce qu'on tenait fortement. Vous m'étranglez ; ne voulez-vous point *lâcher prise* ? | Fig. Cesser de combattre, de quereller, de discuter. L'obscurité fit *lâcher prise* aux troupes. | *Prise d'armes*, Action de se mettre sous les armes pour quelque service ou quelque expédition. | Action de se révolter contre un gouvernement établi. | *Prise d'eau*, Action de détourner d'une rivière ou d'un étang une certaine quantité d'eau, soit pour faire tourner un moulin, soit pour arroser un pré ou pour tout autre usage. | Se dit aussi de la concession qui est faite à cette fin, ou de l'eau même qui est prise. | *Prise d'habit*, Cérémonie qui a lieu à l'occasion de l'entrée d'une personne dans un ordre religieux. | *Prise de possession*, L'acte par lequel on entre en possession d'un bien, d'un bénéfice, d'une charge. | *Prise à partie*, Acte par lequel une personne qui plaide devant un juge peut intenter action contre lui personnellement, dans les cas prévus par la loi. | *Prise de corps*, Action de se saisir d'un homme en vertu d'un acte du juge. | L'arrêt même qui ordonne la prise de corps. Il y a *prise de corps* contre le débiteur. | Querelle, dispute quelquefois suivie de voies de fait. Ces joueurs ont eu une *prise* violente. | Pharm. La dose qu'on prend. Se dit des médicaments et des drogues. Prendre une *prise* d'aconit. Raspail recommande la *prise* de camphre. | *Une prise de tabac*, Une pincée de tabac. | Absol. Je prendrais bien une *prise*. Donnez-moi une *prise*. | *Prise de vapeur*, Appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre, et consistant en un tube qui prend son origine dans le générateur au-dessus du liquide.

PRISÉ, ÉE, part. Dont le prix est fixé ; qui est estimé. Des meubles mal *prisés*. Une chose fort *prisée*. Ce tableau est fort *prisé* des amateurs.

PRISÉE, s. f. (rad. *prise*). Appréciation, fixation du prix des choses qui doivent être vendues à l'enchère. Faire une *prisée*. | Se dit du prix même qu'on met aux choses vendues à l'enchère. On a vendu cette propriété au-dessous de la *prisée*.

PRISER, v. a. Fixer le prix, la valeur d'une chose, en faire l'estimation. Vous *prisez* ces meubles plus qu'ils ne valent. *Priser* les livres d'une bibliothèque. | *Priser trop sa marchandise*, La mettre à trop haut prix. | Fig. Se faire trop valoir. | Fig. Apprécier ; avoir de l'estime. Se dit des choses et des personnes. Je *prise* médiocrement les diplomates. Tous les hommes devraient *priser* la vertu ; la plupart ne *prisent* que la richesse. Ce qu'on *prise* le plus est ce qui vaut le moins. (Nivern.) | Absol. Prendre du tabac en poudre par le nez. Il s'est déshabitué de *priser*. | S'emploie activ. *Priser* du camphre. On *prise* du camphre contre le rhume. | SE PRISER, v. pr. S'estimer ; être infatué de soi.

PRISES, s. f. pl. L'action de combattre. Ne s'emploie guère que dans certaines phrases. *En venir aux prises*, Mettre la main l'un sur l'autre, se saisir mutuellement. Après s'être dit des injures, ils *en sont venus aux prises*. | *En être aux prises*, Combattre, se battre actuellement. Les deux armées *en sont aux prises*. | Fig. *Être aux prises avec la mort*, Être à l'agonie. | *Être aux prises avec l'adversité*, Être dans le malheur. Il n'y a point de spectacle plus digne de la Divinité, selon Sénèque, qu'un homme de bien *aux prises avec l'adversité*.

PRISEUR, EUSE, adj. Celui, celle qui fixe le prix d'une chose ; qui en fait l'estimation. Un *priseur* assermenté. Une *priseuse* en lingerie. | *Commissaire priseur*, Officier ministériel qui, dans les ventes à l'enchère, est chargé de mettre le prix aux choses.

PRISEUR, EUSE, s. (rad. *prise*). Homme, femme qui prend du tabac en poudre. Le nombre des *priseurs* tend à diminuer chaque jour.

PRISMATIQUE, adj. Qui a la forme d'un prisme. Corps, figure *prismatique*. Chaux carbonatée *prismatique*. | Phys. *Couleurs prismatiques*, Couleurs qu'on aperçoit en regardant à travers un prisme de verre triangulaire, et parmi lesquelles on distingue spécialement sept nuances : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge. On les appelle aussi *Couleurs primitives*.

PRISMATISATION, s. f. (pron. *prismatizasion*). Phys. Action de prismatiser, de décomposer par le prisme. La *prismatisation* de la lumière. | État de la lumière décomposée par le prisme.

PRISMATISER, v. a. (rad. *prisme*). Phys. Décomposer par le prisme. *Prismatiser* la lumière.

PRISME, s. m. (du gr. πρίσμα, formé de πρίζειν, scier). Phys. Polyèdre dont la surface est formée par des plans parallélogrammatiques, et qui supérieurement et inférieurement est terminé par des polygones égaux et parallèles que l'on nomme *base*. Un prisme est droit ou oblique, selon que les arêtes produites par la rencontre des faces latérales sont perpendiculaires aux bases, ou forment avec elles des angles plus ou moins aigus. | Masse de verre ou de tout autre substance diaphane servant à décomposer la lumière. Sa forme est le plus ordinairement triangulaire. Faire passer un faisceau de lumières à travers le *prisme*. Le *prisme* en sept couleurs soudain le décompose. (Boucher.) *Prisme* triangulaire, rectangulaire.

Dans la main d'un enfant un globe de savon
Dès longtemps précéda le *prisme* de Newton.
(DELILLE.)

| *Prisme achromatique*, Celui qui réfracte la lumière sans la décomposer, ou plutôt la recompose en lui faisant éprouver des déviations en sens contraires. | Fig. Ce qui colore les choses suivant le préjugé ou la passion. Le *prisme* du désir embellit tout, fait trouver belles les femmes les plus laides. Le *prisme* de l'imagination altère les rayons de la vérité. Le *prisme* de la mode a mille aspects divers.

PRISON, s. f. (du bas lat. *prisio*). Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, et généralement ceux qui ont contrevenu à la loi civile ou politique. Mettre en *prison*. Sortir de *prison*. Escalader les murs d'une *prison*. Dans les longues rigueurs d'une *prison* cruelle. (Racine.) Son fils le fit retenir dans la *prison* la plus dure. (Voltaire.) Socrate innocent, par respect pour les lois, ne voulut point sortir de *prison*. (J. J. Rousseau.) Les délateurs se multiplièrent, et les *prisons* se remplirent de citoyens que l'injustice poursuivait. (Barthélemy.) | *Prison d'État*, Nom qu'on donnait, avant la Révolution, à des châteaux forts où l'on enfermait, le plus souvent sur une lettre de cachet, sur un simple ordre ministériel, des gens innocents qui avaient déplu

au prince, aux ministres ou à leurs favorites. De toutes les anciennes prisons d'État dont le despotisme avait couvert le sol de la France, la Bastille était la plus terrible. | *Prison pour dettes*, Prisons où les créanciers faisaient enfermer leurs débiteurs par autorité de justice. | Fig. et vulg. *Cet homme est gracieux comme la porte d'une prison*, Il est rude et grossier. | Par extens. Lieu sombre et triste. Mon appartement n'est qu'une *prison*. | Emprisonnement. Condamner un voleur à une année de *prison*. Certaines fautes sont expiées par plusieurs années ou par quelques jours de *prison*; d'autres doivent l'être par une *prison* perpétuelle. (Barthélemy.)

PRISONNIER, IÈRE, s. Celui, celle qu'on arrête pour être mis en prison, ou qui est détenu. Écrouer un *prisonnier*. Visiter les *prisonniers*. Relâcher un *prisonnier*. Délivrer un *prisonnier*. *Prisonnier* politique. Un *prisonnier* sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes. (Le Sage.) C'est sous le ministre Richelieu que Vincennes se peupla d'un grand nombre de *prisonniers*. (Dulaure.) Les *prisonniers* de Londres chantent pour se désennuyer. (Mirabeau.) | *Prisonnier de guerre*, Celui qui a été pris en guerre et qui ne peut recouvrer sa liberté que du consentement de son ennemi. Dans cette bataille on a fait beaucoup de *prisonniers*. Renvoyer un *prisonnier* sur sa parole. Faire l'échange des *prisonniers*. | *Prisonnier d'État*, Celui qu'on détient en prison pour un acte d'hostilité contre l'État ou la personne du souverain. | Adjectiv. Se constituer *prisonnier*. Le roi d'Angleterre est *prisonnier* dans son île; le sultan dans son sérail; le moine dans sa cellule; le savant dans son cabinet; le grand seigneur dans sa voiture; le marchand dans sa boutique; tous les hommes enfin sont *prisonniers*, et la terre n'est qu'une vaste prison. (Mirabeau.)

PRIVABLE, adj. Qui peut être apprivoisé. Un animal *privable*. Un oiseau *privable*.

PRIVAS (pron. *Priva*). Géogr. Chef-lieu du département de l'Ardèche, à 600 kilom. S. E. de Paris; 6,279 habit. Ville dans une position pittoresque, mais triste et mal bâtie. Vieux château; filature; commerce de soie et de cuirs. Vins, mûriers, beurre, fromages, châtaignes, truffes, porcs gras.

PRIVATIF, IVE, adj. Indiquant l'absence ou la privation. | Gramm. *Particule privative*, Se dit de certaines particules marquant absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple. En français, la particule *in* est *privative* au commencement de plusieurs mots, tels que *inutile*, *indigne*, *inconstant*, etc., ce qui avait lieu aussi en latin. L'*alpha privatif* des Grecs jouait le même rôle. | Substantiv. Un traité des *privatifs*. | Législ. *Disposition privative*, Celle qui exclut entièrement.

PRIVATION, s. f. (pron. *privasion*; du lat. *privatio*, même signif.). Manque, absence d'un bien, d'un avantage qu'on avait, qu'on devait ou qu'on pouvait avoir. La *privation* de l'ouïe, de l'odorat. *Privation* pénible. Il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la *privation* de la vie n'est point un mal. (Montaigne.) L'âge amène chaque jour une *privation*. (Voltaire.) | Manque des choses nécessaires. La *privation* d'aliments. | *Privation des droits civils*, Interdiction de l'usage des droits de citoyen, que la loi ordonne et que le juge prononce à l'égard de certains criminels. | Anc. philos. Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. La *privation*, selon Aristote, est l'un des trois principes des choses naturelles. | Action de s'abstenir de quelque chose dont on pourrait jouir. S'imposer des *privations*. | S'habituer aux *privations*. L'effet trop ordinaire des souffrances et des *privations* est de refroidir le cœur et de disposer à l'égoïsme. (Lévis.) L'épicurisme raffiné s'impose des *privations* pour aviver ses jouissances. (Boiste.) | *Vivre de privations*, Manquer de beaucoup de choses nécessaires. Les ouvriers *vivent de privations*.

PRIVATIVEMENT, adv. (pron. *privativeman*). A l'exclusion de. On lui accorda l'entrée de cette maison *privativement* à tout autre.

PRIVAUTÉ, s. f. Grande familiarité. Térence vivait avec beaucoup de *privauté* dans la maison de Scipion et de Lélius. | *Prendre, se permettre des privautés*, Prendre de grandes libertés. | Se dit surtout des libertés prises avec les femmes, des attouchements indécents. Ce sont *privautés* de Tartuffe.

PRIVÉ, ÉE, part. Qui a perdu, à qui on a ôté quelque chose; qui manque de quelque chose. Un homme *privé* de la vue, *privé* de sa raison. Un corps *privé* de vie. Une personne *privée* de ses biens. Les plus petites choses ont du prix pour celui qui fut longtemps *privé* de tout. Sans la foi l'âme est *privée* de lumières. Les mousses ont des urnes souvent chargées de coiffes, et qui quelquefois en sont *privées*. (Bern. de Saint-Pierre.) Pays *privé* de libertés.

Son corps, percé de coups, *privé* de sépulture,
Des oiseaux dévorants fut l'indigne pâture.
(VOLTAIRE.)

| Adj. Qui n'exerce aucune fonction publique; qui vit en simple particulier. Un homme *privé*. | Se dit aussi des choses. Ses mœurs *privées* sont irréprochables. Il préférait les douceurs d'une vie *privée* à l'éclat de la royauté. (Fénelon.) Il fallait lier à l'intérêt général ceux qui n'avaient connu que des intérêts *privés*. (Raynal.) Les vertus *privées* sont d'autant plus sublimes qu'elles n'aspirent point à l'approbation d'autrui. (J. J. Rousseau.) | *Autorité privée*, S'emploie par opposition à *autorité publique* ou à *autorité légitime*. Il le fit conduire en prison de son *autorité privée*. | *Chartre privée*, Se disait autrefois pour *prison particulière*. Tenir quelqu'un en *chartre privée*. | *Guerres privées*, On désignait ainsi au moyen âge ces guerres acharnées qui s'élevaient entre deux ou plusieurs familles pour venger l'insulte faite à l'un de leurs membres, et qui se perpétuaient de génération en génération. Ces guerres, qui avaient pour causes l'absence de lois capables de protéger les individus et de punir les crimes, et la faiblesse de l'autorité royale en présence de puissants feudataires, souverains dans leurs domaines, ensanglantèrent la France et l'Allemagne jusqu'au XIVe siècle. L'Église institua en 1041 la *Paix de Dieu*, qui suspendait toute hostilité pendant les jours consacrés au service divin; enfin, saint Louis établit la *Quarantaine le roi*, ordonnance qui portait que, pendant quarante jours, à dater de l'offense faite, il y aurait trêve, et que, si quelqu'un des parents avait été tué dans cet intervalle, l'auteur du crime serait réputé traître et puni de mort. Cette ordonnance, et surtout les progrès de la civilisation, finirent par arrêter l'effusion du sang. | *Acte sous seing privé*, Qui n'est point fait par-devant notaire. | *En son propre et privé nom*, Pour son propre compte; personnellement. S'engager *en son propre et privé nom*. | Qui est apprivoisé. Se dit en parlant des animaux, et par opposition à *Sauvage*. Un moineau *privé*. On amène deux ou trois éléphants *privés* et conduits par des hommes adroits. (Buffon.) | S. m. Lieux d'aisance: l'endroit d'une maison où l'on va faire ses nécessités. Il faut tenir les *privés* fort propres et aérés.

PRIVÉMENT, adv. (pron. *privéman*). Avec familiarité, intimement. Peu usité.

PRIVER, v. a. (du lat. *privare*, même signif.). Enlever à quelqu'un ce qu'il possède; le dépouiller d'une chose qui lui appartient. *Priver* quelqu'un de son emploi, de sa liberté, de ses biens. *Priver* un citoyen de ses droits. On l'a *privé* des choses nécessaires à la vie. L'air dévorant et salin des Antilles *prive* les femmes de ce coloris animé qui fait l'éclat de leur sexe. (Raynal.) C'est un avantage dont j'*ai été* malheureusement *privé*. (Voltaire.) | Apprivoiser, rendre privé, en parlant des animaux. Il y a des espèces d'animaux qu'on ne saurait *priver*. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous à *priver*. (Buffon.) | SE PRIVER, v. pr. S'enlever à soi-même. *Se priver* de sa liberté. | S'abstenir. *Se priver* des plaisirs. *Se priver* de la promenade. *Se priver* tout à fait des choses qui plaisent. (J. J. Rousseau.) Il *se prive* de la danse. | Se dit absol. Savoir *se priver* est un acte de sagesse.

PRIVILÉGE, s. m. (du lat. *privilegium*, formé des mots *privatus*, privé; *lex*, loi). Faveur, avantage accordé exclusivement à quelqu'un. *Privilége* important. Obtenir un *privilége*. Jouir d'un *privilége*. Voilà de beaux *priviléges*. Il jouit de tous les *priviléges* du citoyen. (Barthélemy.) | Se dit aussi de toutes sortes de droits, de prérogatives, d'avantages attachés aux charges, aux emplois, aux conditions, aux états, etc. En France, avant la Révolution, le privilége était véritablement la règle, et le droit commun, l'exception. Rien de plus bizarre, de plus honteux, de plus injuste que cette multiplicité de priviléges dont notre pays était bariolé. Encore s'il ne s'était agi, comme dans certains États, que de faveurs puériles ou de distinctions honorifiques; mais les priviléges, entraînant pensions excessives et gros émoluments, avaient pour effet de retomber lourdement sur le peuple, qu'elles réduisaient à un absolu dénûment. Malgré les réformes successives opérées par la Révolution, combien n'existe-t-il pas encore d'abus à détruire, de priviléges à supprimer! Ce sera l'œuvre de notre génération. Des *priviléges* ne sauraient vivre où se trouvent des citoyens. (Pagès.) | L'acte même qui concédait ou stipulait un privilége. Enregistrer un *privilége*. | Hypothèque qui passe avant les autres. Avoir un *privilége* sur les immeubles. | Don naturel, soit du corps, soit de l'esprit. L'homme a sur les bêtes le *privilége* de la raison. La beauté est un heureux *privilége*. | Avantage de dire ou de faire ce qui n'est pas permis aux autres. Il a le *privilége* de s'amuser continuellement. La vieillesse donne des *priviléges*. | *Privilége d'impression*, Se disait, avant 1789, de l'autorisation qu'un auteur ou un libraire obtenait au grand sceau pour avoir seul le droit d'imprimer ou faire imprimer un livre. La concession de ces priviléges, qui était une reconnaissance de la propriété littéraire, paraît remonter au commencement du XVIe siècle; mais rien n'était plus arbitraire que la durée de ce privilége. Tous les anciens livres portent la formule : *Avec privilége du roi*. C'était l'organisation de la censure des livres.

PRIVILÉGIÉ, IÉE, part. Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. Une personne *privilégiée*. Il y avait autrefois des marchands *privilégiés*. | Jurisp. *Créancier privilégié*, Celui qui a droit d'être payé préférablement aux autres. On dit de même *Créance privilégiée*. | *Jour privilégié*, Celui où l'on ne pouvait arrêter pour dettes. Le dimanche et les grandes fêtes étaient des *jours privilégiés*. | *Lieu privilégié*, Se disait, avant la Révolution, de quelques lieux qui, dans les grandes villes, n'étaient pas soumis à la police générale. Les officiers de justice ne pouvaient y pénétrer pour arrêter les débiteurs, et les ouvriers qui n'avaient pas reçu la maîtrise avaient droit d'y travailler. Tels étaient, à Paris, le Temple et les enceintes de certains cloîtres, auxquels on donnait le nom de *Clos de franchises*. | Fig. Qui a reçu de la nature des dons ou des avantages particuliers. Un être *privilégié*. Les talents *privilégiés* sont fort rares. L'histoire des sciences ne convient qu'à un petit nombre d'hommes *privilégiés*, qui se consacrent à leur culte. (Libes.) | Famil. Qui s'attribue ou à qui l'on accorde certaines libertés, certaines prérogatives dans la société. Il est *privilégié*, il peut tout se permettre. | Substantiv. Celui, celle qui jouit d'un privilége. Un *privilégié*. Une *privilégiée*. Avant 1789, le nombre des *privilégiés* était considérable en France. | On appelle aujourd'hui *Privilégiés* ceux à qui leur fortune assure toutes les aises de la vie et une complète indépendance.

PRIVILÉGIER, v. a. Accorder un privilége; faire un avantage à quelqu'un. Le testateur a *privilégié* un de ses héritiers.

PRIX, s. m. (pron. *pri*; du lat. *pretium*, même sens). Valeur, estimation d'une chose; ce que cette chose se vend ou s'achète. Haut *prix*. Bas *prix*. *Prix* modique, raisonnable. *Prix* excessif, énorme. *Prix* réglé, débattu, convenu. Convenir du *prix*. Vendre à vil *prix*, à *prix* coûtant. Vous demandez un *prix* trop élevé de votre marchandise. Le *prix* des choses est relatif à l'estime que nous en faisons. (Condillac.) Le *prix* des effets conduits au marché n'était pas suffisant pour payer les frais préliminaires à la vente. (Raynal.) | *Vendre à non-prix*, Vendre moins que la chose ne coûte ou qu'elle ne se vend. | *Juste prix*, Prix modique. On dîne dans cette auberge à *juste prix*. | *Prix fait*, Prix connu ou prix convenu d'une chose. | *Une chose hors de prix*, Excessivement chère. | *Cette chose n'a point de prix, est sans prix*, Elle est d'une très-grande valeur. | *Mettre la tête d'un homme à prix*, Promettre une somme d'argent à ceux qui tueront cet homme. | *Prix pour prix*, loc. adv. Les prix étant les mêmes. | Fig. Ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage. Il a acheté cet emploi à la cour au *prix* du repos de sa conscience. Venir à bout d'une entreprise à quelque *prix* que ce soit. | Le mérite d'une personne, l'excellence d'une chose. L'absence ou la mort nous fait connaître trop tard le *prix* de bien des personnes. Le *prix* du temps. Le *prix* de la liberté. La manière d'obliger fait tout le *prix* d'un service. Conservez-moi une amitié dont je sens vraiment tout le *prix*. (Voltaire.) Il y a une grande différence entre le *prix* que l'opinion donne aux choses, et celui qu'elles ont réellement. (J. J. Rousseau.) Pour bien sentir le *prix* de ce que vous possédez, figurez-vous que vous l'avez perdu. (Delille.) | La récompense proposée à celui qui réussira le mieux dans quelque exercice ou dans quelque art. Le *prix* de chant. Le *prix* d'éloquence. Le *prix* de poésie. Le *prix* de la course. Le grand *prix* de peinture, de sculpture. Proposer un *prix*. Disputer un *prix*, le *prix*. Mériter, remporter le *prix*. Décerner, adjuger le *prix*. La distribution des *prix*. | Fig. *Remporter le prix*, Surpasser les autres en quelque chose. *Remporter le prix* de la beauté. | Récompense en général. Recevoir le *prix* de ses soins. N'exiger aucun *prix* de ses peines. Faire le bien sans attendre aucun *prix*. Heureux qui peut dans cette vie offrir un *prix* à la vertu. (J. J. Rousseau.) | Se dit aussi par antiphrase. Il a reçu le prix de sa trahison. | *Au prix de*, loc. prép. En comparaison de. Les plaisirs ne sont rien *au prix de* la santé. | *A tout prix*, loc. adv. Malgré tout. Quand on est sûr d'être dans la bonne voie, il faut s'y maintenir *à tout prix*.

PROBABILISME, s. m. Doctrine qui s'en tient à la vraisemblance, regardant la certitude comme une chose impossible. Telle était la doctrine de la nouvelle Académie, et notamment d'Arcésilas et de Carnéade. En morale, le *probabilisme* enseigne à suivre les principes qui nous paraissent les plus raisonnables, le bien même ne pouvant se reconnaître avec une parfaite certitude.

PROBABILISTE, s. Partisan de la doctrine du probabilisme; celui, celle qui croit qu'en matière de morale on peut se contenter de suivre une opinion probable, c. à d. appuyée sur une considération plus ou moins désintéressée. Pascal a vivement attaqué la morale relâchée des *probabilistes*.

PROBABILITÉ, s. f. (du lat. *probabilitas*, formé de *probabilis*, dont le radical est *proba*, preuve). Vraisemblance, apparence de vérité. Il y a de fortes *probabilités* en faveur de cet événement. La *probabilité* admet un nombre de degrés infini, tandis que la certitude est une et invariable. Un million de *probabilités* ne valent pas une certitude. L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur *probabilité*. (Pascal.) Cette accusation reçoit un nouveau degré de *probabilité* par la fuite de l'accusé. (Voltaire.) | Mathémat. *Calcul des probabilités*, Théorie mathématique qui n'est autre chose que le bon sens réduit au calcul, et par laquelle on soumet à l'investigation des chiffres la détermination des événements probables de toute nature, comme les chances de gain ou de perte dans les jeux du hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, etc. On fait remonter l'origine du calcul des probabilités au milieu du XVIIe siècle; il a été perfectionné à la fin du XVIIIe siècle par Laplace et Poisson. Le calcul des probabilités se divise en deux parties distinctes : *probabilité simple*, Celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes de même ordre; *probabilité composée*, Celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples, ou l'action de différents genres de causes. | Théol. *Doctrine, opinion sur la probabilité*, Celle qui, en morale, admet toutes les opinions possibles, et permet de suivre même la moins probable en toute sûreté de conscience. Cette doctrine, fort relâchée, était celle de la nouvelle Académie, et notamment d'Arcésilas et de Carnéade. Elle a été reprise par le P. Barthélemy Médina et les jésuites.

PROBABLE, adj. (du lat. *probabilis*, même sens; rad. *proba*, preuve). Vraisemblable; qui paraît fondé en raison; qui a quelque apparence de vérité. Argument *probable*. Fait *probable*. Opinion *probable*. | *Opinions probables, plus probables, moins probables*, Opinions que l'on peut suivre indistinctement, en toute sûreté de conscience, suivant quelques théologiens, entre autres le P. Barthélemy Médina. Les lettres provinciales de Pascal ont foudroyé la doctrine des *opinions probables*. (Bach.) | Supposable, conjectural. Cela est peu *probable*. Il n'est pas *probable* que cela arrive. Il est *probable* que l'opposition triomphera. | S. m. Ce qui est probable. Le *probable* ne suffit pas à l'homme; il lui faut encore le certain.

PROBABLEMENT, adv. (pron. *probableman*). Vraisemblablement, selon toutes les probabilités. Je verrai *probablement* votre frère la semaine prochaine. Je passerai *probablement* l'été à la campagne et l'hiver à Paris. L'inventeur du monologue fut *probablement* un bavard. (Delille.)

PROBANTE, adj. f. (du lat. *probans*; formé de *probare*, prouver). T. de palais. Qui prouve. Il n'est usité que dans ces locutions : *En forme probante*, En forme authentique; *pièce probante*, Pièce qui sert de preuve; *raison probante*, Raison démonstrative, convaincante.

PROBATIF, IVE, adj. (du lat. *proba*, preuve). Qui prouve, qui peut prouver, qui est de nature à prouver. Il y a, dans certaines phrases dites à voix basse par une femme, des mots *probatifs* de l'amour, des accents révélateurs de la flamme. (E. Math.)

PROBATION, s. f. (pron. *probasion*; du lat. *probatio*, formé de *probare*, prouver, éprouver). Hist. relig. Temps d'épreuve qui précédait le noviciat. Avant de prendre l'habit, on faisait six mois de *probation*, et quelquefois trois mois seulement.

PROBATIQUE, s. f. (du gr. πρόβατον, troupeau, brebis). Antiq. Piscine où on lavait les victimes destinées aux sacrifices chez les Hébreux, et près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique. | Adjectiv. Piscine *probatique*.

PROBATOIRE, adj. (du lat. *probator*, examinateur). Propre à prouver. Ramazzini pensa que, sans consulter les faits *probatoires*, il était impossible de s'élever à des résultats généraux fort utiles à la santé des artisans. (Rostan.) | *Acte probatoire*, Acte qui servait à constater la capacité d'un étudiant qui aspirait à un grade dans les facultés de l'Université. On discuta l'*acte probatoire*.

PROBE, adj. (du lat. *probus*, même signif.). Qui a de la probité. Un cœur *probe*. Un homme *probe*. Une conscience *probe*. La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme *probe*, c'est de soupçonner sa probité. (Lamothe.) C'est une ouvrière *probe*.

PROBITÉ, s. f. (du lat. *probitas*). Droiture d'esprit et de cœur; attachement sincère et sévère aux devoirs les plus stricts de la morale et de la justice, à toutes les vertus sociales. *Probité* scrupuleuse. Exacte *probité*. *Probité* incorruptible, inaltérable, stricte, délicate, éprouvée. Homme de *probité*, de grande *probité*. Avoir de la *probité*. Être plein de *probité*. La religion, quoique fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la *probité* des autres. (Montesquieu.) Éprouvez son esprit et sa *probité*, afin que je puisse le placer. (Voltaire.) Je me suis endurci contre la *probité*. (Destouches.) La *probité* est un attachement à toutes les vertus civiles. (Diderot.) Voilà un trait de haute *probité*.

Tel qui n'estime point la *probité* chez lui,
Souvent, à la rigueur, l'exige dans autrui.
(BOILEAU.)

| La probité est un des éléments les plus précieux et les plus rares de la morale sociale. Sans elle, toutes les conventions humaines sont fausses et impuissantes, toutes les relations et les affections impossibles. C'est le vif sentiment du bien et du mal dans le commerce de la vie, et la répugnance la plus prononcée pour tout ce qui est injuste et déloyal. « Elle est, dit Juvénal, comme le sein de la mer; l'une rassemble toutes les rivières, et l'autre toutes les vertus pour en composer l'homme de bien. » Elle est sœur rigoureuse du désintéressement et de l'honnêteté, et implique, comme ces deux vertus, la disposition au sacrifice, et réprouve énergiquement tout calcul personnel qui pourrait porter atteinte à des droits positifs en rivalité avec les nôtres. La probité n'admet point de nuances ni de degrés : comme l'équité, elle est une et invariable; mais elle ne doit être ni méticuleuse à son détriment par une injuste méfiance d'elle-même, ni hautaine à l'égard d'autrui par une conscience orgueilleuse de sa propre valeur.

PROBLÉMATIQUE, adj. (rad. *problème*). Douteux, dont il est permis de douter. Fait *problématique*. C'est une nouvelle *problématique*; elle sera démentie demain. (L. Humb.) | Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. Doctrine *problématique*. Proposition *problématique*. | Logiq. *Jugement problématique*, Dans la philosophie de Kant, Jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible; on l'oppose au jugement assertorique ou apodictique. | Équivoque. Conduite *problématique*. | Synonymes : PROBLÉMATIQUE, DOUTEUX, INCERTAIN. Dans les choses *problématiques*, l'esprit reste indifférent et libre pour ou contre. Dans les choses *douteuses*, il n'a pas de raisons suffisantes, et l'on est embarrassé entre le pour et le contre. Dans les choses *incertaines*, il n'a que des preuves précaires auxquelles on ne peut ajouter foi.

PROBLÉMATIQUEMENT, adv. (pron. *problématikman*). D'une manière problématique. Traiter, proposer une question *problématiquement*.

PROBLÈME, s. m. (du gr. πρό, avant; βάλλω, je jette). Proposition dans la solution de laquelle il y a un but à atteindre, soit qu'il s'agisse d'exécuter quelque opération, ou de trouver la réponse à une question indiquée, ou de démontrer la vérité d'un théorème énoncé. *Problème* insoluble. *Problème* de géométrie. Résoudre un *problème*. Ozanam résolvait quelquefois des *problèmes* très-difficiles en allant par les rues, quelquefois même en dormant. (Fontenelle.) Voilà la solution du *problème* que vous me proposez sur le calcul des probabilités. (D'Alembert.) | *Problème de physique*, Celui qui concerne les connaissances de la nature. | *Problème de métaphysique*, Celui qui a rapport aux choses spirituelles. | Proposition douteuse; question dont on peut également soutenir l'affirmative ou la négative. *Problème* de morale. *Problème* historique. Cette question est et restera longtemps un *problème*. | Dans un sens particulier, Homme dont la conduite est difficile à expliquer. Cet homme est un *problème*, un vrai *problème*. | Se dit aussi de la conduite, du genre de vie de quelqu'un. Sa vie aura toujours été un *problème*, même pour ses amis intimes.

PROBOSCIDE, s. f. (du gr. προβοσκίς, trompe). Entom. Organe oral ou trompe de certains insectes. | Dans les anciens traités d'histoire naturelle et dans le blason, il a servi à désigner la trompe de l'éléphant et du mastodonte ou éléphant fossile.

PROBOSCIDÉ, ÉE, adj. et s. (rad. *proboscide*). Qui ressemble à une trompe; qui est muni d'une trompe. Le promontoire nasal du tapir est *proboscidé*. (Gaut.) | S. m. pl. Nom donné aux insectes, soit hémiptères, soit diptères, qui ont une trompe.

PROBOSCIDIEN, IENNE, adj. et s. (rad. *proboscide*). Zool. Qui a le nez prolongé en trompe. | S. m. pl. Famille de mammifères de l'ordre des pachydermes. Les proboscidiens se distinguent entre tous les autres pachydermes par la conformation singulière de leur nez, qui s'allonge en un tube ou trompe cylindrique dont ils se servent comme organe de préhension. Leur mâchoire supérieure est armée de puissantes défenses dues au développement des incisives. Leurs formes sont épaisses et lourdes, leurs membres courts, terminés par cinq doigts encroûtés dans une peau calleuse. Cette famille ne renferme qu'un genre vivant, les *éléphants*; mais on a retrouvé à l'état fossile les débris d'autres animaux qui, par l'analogie de leur organisation avec les proboscidiens, ont dû prendre place dans la même famille : les *mastodontes* et les *mammouths*, désignés aussi sous le nom d'éléphants fossiles.

PROBUS (MARCUS-AURELIUS-VALERIUS). Empereur romain, né à Sirmium en 232, était fils d'un tribun militaire. Parvenu aux premiers grades, il fut, après la mort de Tacite, proclamé, en 276, par les légions de Syrie, repoussa les Sarmates, battit les Isaures, pacifia l'Égypte, délivra la Gaule d'une invasion de Germains, et entra en triomphe à Rome en 281. Pour occuper l'oisiveté des légions pendant la paix, il les employa à des travaux d'utilité publique, tels que desséchement de marais, ouverture de routes et de canaux. Il inspectait les travaux qu'il faisait faire à Sirmium, lorsque les soldats, irrités d'être chargés de pareils ouvrages, qu'ils regardaient comme dégradants, s'insurgèrent et l'égorgèrent (282). Cet empereur avait mérité par ses vertus le surnom de *Probus*. Il réforma un grand nombre d'abus, s'occupa activement de l'agriculture et abolit les restrictions apportées par les empereurs précédents à la culture de la vigne en Gaule.

PROCÉDÉ, s. m. Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre. *Procédé* délicat. *Procédé* grossier. Manquer de *procédés*. Avoir pour quelqu'un de bons *procédés*. Les bons ou les mauvais *procédés* sont les indices du cœur. (Fontenelle.) | Absol. et au plur. Ne se prend qu'en bonne part. Un homme à *procédés*. Manquer de *procédés*. | T. de sciences et d'arts. Méthode à suivre pour faire quelque opération. Servons-nous des *procédés* nouveaux. | Technol. Petit rond de cuir que l'on applique au bout le plus mince et le plus arrondi d'une queue de billard. Quene à *procédé*. Le *procédé* de cette queue a disparu. | Manière de se servir de la queue à procédé.

PROCÉDER, v. n. (du lat. *procedere*, s'avancer, passer outre, marcher. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je procède, tu procèdes, il procède*, etc.) Provenir, tirer son origine. Ces troubles ne *procèdent* que de la cherté des vivres. Sa mélancolie *procède* d'un grand chagrin. Tout ce désordre *procède* de votre négligence. | T. de prat. Agir par les voies de droit; intenter une action, suivre un procès. *Procéder* juridiquement. *Procéder* à un inventaire. *Procéder* à une adjudication. | *Procéder criminellement contre quelqu'un*, Le poursuivre en justice comme criminel. | *Procéder militairement*, Procéder contre quelqu'un sans observer les formes ordinaires de la justice; agir contre un simple citoyen par les voies promptes et exceptionnelles employées ordinairement contre les militaires. | Agir dans une affaire quelconque. *Procéder* à l'examen d'un candidat. *Procéder* par ordre. Prenez donc une giroflée simple, et *procédez* à l'analyse de sa fleur. (J. J. Rousseau.) On *procède* ensuite au choix d'un nom, d'une profession. (Chateaubriand.) | Se comporter, agir bien ou mal. Voilà une étrange manière de *procéder*, convenez-en! (Le Sage.)

PROCÉDURE, s. f. (du lat. *procedere*, procéder, marcher, parce que la procédure règle la manière de procéder, de marcher dans la réclamation que l'on porte devant la justice). Jurisp. Forme suivant laquelle les affaires sont instruites en matière administrative, civile et criminelle. *Procédure* civile. *Procédure* commerciale. *Procédure* criminelle. Entendre la *procédure*. Être versé dans la *procédure*. | En France, les formes de la procédure sont fixées, pour les affaires portées devant le conseil d'État, par le décret du 22 juillet 1806. Devant les conseils de préfecture, les affaires sont instruites sur mémoire, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative. Cette procédure a l'avantage de n'entraîner que des frais minimes. La procédure civile trace les règles relatives à la demande, à l'instruction, au jugement, aux voies à prendre contre le jugement, et à son exécution.

La loi de procédure criminelle est le code d'instruction criminelle. | Instruction judiciaire qui prépare les pièces d'un procès. *Procédure* complète, incomplète. *Procédure* régulière, irrégulière. Rectifier, recommencer la *procédure*. Jamais jugement ne fut plus incompétent, et jamais *procédure* ne fut plus irrégulière. (Voltaire.) | Totalité des actes qui ont été faits dans une instance civile ou dans une instruction criminelle. Toute la *procédure* a été remise au défenseur. La *procédure* a été mise dans un carton.

PROCÉDURIER, IÈRE, adj. (rad. *procédure*). Qui entend la procédure. C'est un esprit rigoureux et *procédurier*. (Mont.) | Famil. Qui aime la chicane. Habitudes *procédurières*. | En parlant des choses, Ce qui allonge les procédures. Formalités *procédurières*. | Substantiv. Vous êtes un *procédurier*. Il y a chez les Anglais plus de gentillâtres à préjugés excentriques et invétérés, et chez nous plus de *procéduriers* et de jugeurs. (Cormenin.)

PROCÈS, s. m. (du lat. *processus*, formé de *procedere*, procéder, agir). Jurisp. Instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. *Procès* civil. *Procès* correctionnel. *Procès* criminel. Intenter un *procès*. Gagner son *procès*. Perdre son *procès*. Être en *procès*. Il n'y a pas matière à *procès*. Instruire un *procès*. Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon *procès*. Il ne veut pas que l'on juge son *procès* sur des chefs sur lesquels il n'aura pas dit ses raisons. (Mme de Sévigné.) Perdez votre *procès*, Madame, avec constance. (Molière.) L'ingratitude m'a suscité des *procès* infiniment désagréables. (Voltaire.) Ils ont pleinement gagné leur *procès*. (D'Alembert.) Un *procès* est une cloche qui vous tinte aux oreilles le jour et la nuit, et qui ne vous laisse ni entendre, ni dormir. (De Jussieu.) | Qui ne serait affligé de ces spectacles hideux offerts chez nous par les juges, les avocats, les avoués, les notaires, les plaideurs de toute sorte, gens hargneux, âpres, égoïstes, qui brûleraient volontiers l'univers dans l'intérêt de leur procès, sans s'inquiéter autrement de la morale, de l'équité, de la réciprocité sociale. Les procès sont des lèpres honteuses qui attestent la maladie des sociétés. | *Procès par écrit*, Procès dans lequel les parties étaient appointées à écrire, produire et contredire, et qui était jugé, non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet. | *Le procès est pendant devant tel tribunal*, Le procès y est commencé. | *Mettre les parties hors de cause et de procès*, Faire cesser le procès, renvoyer les parties parce que le juge trouve qu'il n'y a pas lieu de procéder juridiquement sur leurs demandes respectives. | *Faire le procès à quelqu'un*, Le poursuivre comme criminel. | *Faire le procès à la mémoire de quelqu'un*, Agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. Nos lois n'autorisent plus le procès à la mémoire d'un homme. | Fig. et famil. *Faire le procès à quelqu'un*, L'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il aura fait ou dit. | On dit de même, en parlant d'un homme toujours chagrin ou mécontent d'autrui : *C'est un misanthrope qui fait le procès au genre humain*. | Fig. Dans le même sens, *Faire le procès à une chose*, Soutenir que cette chose est mauvaise, la condamner. | Prov. et fig. *Faire un procès, bâtir un procès sur la pointe d'une aiguille*, Élever une contestation sur le prétexte le plus futile, le plus léger. | Fig. *Laisser dormir un procès, réveiller son procès*, Suspendre les poursuites ; les reprendre. | Fig. *Gagner, perdre son procès*, Réussir, échouer dans une entreprise ; l'emporter, succomber dans la contestation, dans la rivalité, dans la lutte. | *Sans forme de procès*, Sans être mis en jugement. | Fig. *Sans forme de procès, sans autre forme de procès*, Sans préambule, sans la moindre formalité. On a expulsé cet intrus *sans forme de procès*. On m'arrêta sans raison, on me relâcha de même, et *sans autre forme de procès*. (Marton.) On tua le pape *sans autre forme de procès*.

> Le loup l'emporte et puis le mange
> *Sans autre forme de procès*.
> (LA FONTAINE.)

| Se dit des actes et formalités qui accompagnent une action judiciaire et doivent être ordinairement suivis de la décision d'un tribunal. Remettre le *procès* au greffe. Demander communication d'un *procès*. | *Distribuer un procès*, Commettre un juge pour en examiner les pièces, les écritures, et en faire ensuite son rapport. Les présidents de chambre *distribuent les procès* aux conseillers. | Anc. prat. *Procès parti*, Procès dans lequel il se forme plusieurs opinions réunissant un nombre égal de voix. | Anat. Apophyse, éminence à la surface d'un os. | Prolongement se rattachant à une partie principale. *Procès ciliaires*. | *Procès papillaires*, Les extrémités des nerfs olfactifs. | *Procès-verbal*. V. PROCÈS-VERBAL.

PROCESSIF, IVE, adj. (rad. *procès*). Qui aime à intenter, à prolonger les procès. Homme *processif*. Avoir l'esprit *processif*. Humeur *processive*. | Se dit aussi des choses qui ont rapport au procès. Le grand art de la chicane est de se faire un labyrinthe inextricable de formes *processives*.

PROCESSION, s. f. (du lat. *processio*, fait de *procedere*, avancer, marcher). Marche solennelle d'un caractère religieux, accompagnée de chants et de prières. *Procession* dans l'église, hors de l'église. Grande *procession*. La *procession* de la Fête-Dieu. Suivre la *procession*. Aller à la *procession*. Dans la *procession* solennelle des Égyptiens, l'on portait en cérémonie les livres de Trismégiste. (Bossuet.) | L'usage des processions, commun à la plupart des religions, remonte à une haute antiquité. Apulée nous a laissé la description d'une procession en l'honneur de Diane, dans laquelle on voit figurer une foule d'individus diversement travestis, d'hommes habillés en femmes. Du culte des Juifs, les processions passèrent dans le christianisme, sous le règne de Constantin. Les processions forment une partie essentielle des pompes extérieures du catholicisme. C'est surtout en Espagne, en Italie, en Belgique, que ces cérémonies se célèbrent avec un éclat extraordinaire. | Foule qui se succède comme à la file dans un chemin, dans une rue. C'est une *procession*. On dirait une *procession*.

PROCESSIONNAIRE, adj. Entom. Se dit de chenilles qui vivent en société, et ne changent de place que réunies en colonnes serrées et en forme de procession. Une nuée de chenilles *processionnaires*.

PROCESSIONNAL, s. m. Liturg. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. L'évêque a fait imprimer un nouveau *processionnal*. | Pl. Des *processionnaux*.

PROCESSIONNEL, ELLE, adj. De la procession ; qui a rapport à la procession.

PROCESSIONNELLEMENT, adv. (pron. *prosésionèleman*). En procession. Marcher *processionnellement*. On vit du temps de la Ligue douze cents moines marcher *processionnellement* dans Paris. Les prêtres allaient à l'église *processionnellement*.

PROCESSUS, s. m. (mot latin dérivé de *procedere*, avancer, marcher). Nom que les anatomistes donnent à tout prolongement.

PROCÈS-VERBAL, s. m. Acte par lequel un fait est constaté dans toutes ses circonstances, où tous les détails d'une affaire sont relatés. *Procès-verbal* de la séance. Lire le *procès-verbal*. Approuver le *procès-verbal*. On a consigné ces interruptions dans le *procès-verbal*. | En matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé ; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix. En matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives : tels sont ceux dressés par les gardes champêtres, les préposés des douanes, les gendarmes, etc.

PROCÈS-VERBALISER, v. n. Faire, dresser un procès-verbal. Et quoi qu'en dît l'hôtelier, il n'y avait pas lieu de *procès-verbaliser*. (A. Dumas.)

PROCHAIN, AINE, adj. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est proche, qui est près, en parlant des lieux. La maison *prochaine*. Le *prochain* village. L'ours s'en va dans la forêt *prochaine*. (La Fontaine.) | Se dit du temps. Le terme *prochain*. Le mois *prochain*. La semaine *prochaine*. | Se dit aussi des choses sur le point d'arriver. Mon départ est *prochain*. La discussion est remise à la *prochaine* séance. Chacun se flattait d'une fortune *prochaine* et sans bornes. (Raynal.) Notre commerce était menacé d'une ruine *prochaine* et sans bornes. (Barthélemy.) | S. m. Un homme, une femme ou tous les hommes en général, considérés sous les rapports qui les lient les uns avec les autres par la conformité de leur nature. L'amour du *prochain*. Aimer son *prochain* comme soi-même. Elle excusa autant son *prochain* qu'elle l'accusait. (Mme de Sévigné.) On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain*. (La Fontaine.) Celui qui fait du mal à son *prochain* s'efforce de le mépriser pour adoucir ses remords. (J. J. Rouss.) Il faut aimer et secourir le *prochain*.

PROCHAINEMENT, adv. (pron. *prochèneman*). Bientôt, dans peu de temps. Je partirai *prochainement*. Ce spectacle aura lieu *prochainement*, très-*prochainement*. La papauté disparaîtra *prochainement*.

PROCHE, adj. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est près de, en parlant des lieux. La ville la plus *proche*. Ces maisons sont *proches* l'une de l'autre. | En parlant des personnes. Il est son plus *proche* voisin. | Se dit du temps. L'hiver est *proche*. Notre dernière heure est *proche*. Le jour fatal est *proche*. Si *proche* du cercueil où je me vois descendre. (Rotrou.) | *Le temps est proche*, Le temps arrivera bientôt. | Se dit aussi des parents et de la parenté. *Proche* parent. *Proche* parente. Je suis votre plus *proche* parent.

PROCHE, adv. Près, auprès. Aller ici *proche*. Demeurer ici *proche*. | *Tout proche*, Tout contre. | *De proche en proche*, loc. adv. En allant d'un lieu à un autre lieu voisin. Le choléra s'étendit rapidement *de proche en proche*. | Fig. Peu à peu, par degrés. A mesure que les hommes se multiplient, la terre se peuple *de proche en proche*. (Bossuet.) L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait *de proche en proche*, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. (Voltaire.) | *Proche de*, loc. prépos. Près de, auprès de. *Proche de* la rivière, *proche de* la place. *Proche de* Paris.

PROCHES, s. m. pl. Parents. Un de mes *proches*. L'homme qui dit qu'il n'est pas heureux peut le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses *proches*. (La Bruyère.) Chez les Germains, on héritait des haines et des inimitiés de ses *proches*. (Montesquieu.) Aimez vos *proches* et les étrangers.

PROCHRONISME, s. m. (du gr. πρό, avant ; χρονός, temps). Avance de date.

PROCIDENCE, s. f. (pron. *prosidanse* ; du lat. *procidere*, tomber en avant). Chirurg. Déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, de la matrice, etc. | *Procidence de l'iris*, Maladie du globe de l'œil, sorte de hernie de l'iris qui se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCILLON, s. m. (*ll* mouillées). Famil. Petit procès, procès de peu d'importance et de durée. Avoir un *procillon*. Il achetait sous main de petits *procillons*. (Dufresny.) L'avoué vit de *procillons*.

PROCLAMATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui proclame. Le *proclamateur* de la République.

PROCLAMATION, s. f. (pron. *proclamasion* ; du lat. *proclamatio*, formé de *proclamare*, proclamer). Action de proclamer. Faire une *proclamation*. La *proclamation* de la République souleva dans toute la France l'enthousiasme et des sympathies. (Sarrans.) | Écrit contenant ce que l'on proclame, ce que l'on publie, ce qu'on adresse à une armée, à une nation. Lire une *proclamation*. Faire, publier, répandre, afficher une *proclamation*.

PROCLAMÉ, ÉE, part. Publié à haute voix ; qui est l'objet d'une proclamation. Édit *proclamé*. Loi *proclamée*. Son mérite *proclamé*. Ses vertus *proclamées*. L'idylle fut *proclamée*, et l'auteur invité à venir recevoir le prix. (J. J. Rousseau.)

PROCLAMER, v. a. (pron. *proklamé* ; du lat. *proclamare*, crier hautement). Publier à haute voix et avec solennité. *Proclamer* une ordonnance, une loi, un édit. *Proclamer* un lauréat. La faveur populaire a *proclamé* leurs noms. (Delille.) | Fig. Divulguer. *Proclamer* ce qu'on devrait taire. *Proclamer* sa propre honte. Voilà pourquoi la terre a *proclamé* Voltaire comme la parole vivante de l'humanité dans le XVIIIe siècle. (Edg. Quinet.) | SE PROCLAMER, v. pr. Être proclamé. L'erreur *se proclame* avec plus d'énergie et de succès que la vérité. | Se proclamer soi-même. Si, pour être honnête homme, il suffisait de *se proclamer* tel, les fripons seraient rares. Il *se proclamait* républicain et spirite.

PROCLITIQUE, adj. et s. m. (du gr. πρό, avant ; κλίνω, j'incline). Nom que, dans la grammaire grecque, on applique à un mot qui donne son accent au mot suivant. Il y a en grec dix monosyllabes *proclitiques*.

PROCLIVE, adj. (du lat. *proclivis*, formé de πρό, en avant ; κλίνω, je penche). Didact. Qui se dirige en avant. | Anat. *Dents proclives*, Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire. Cet animal a deux *dents proclives*.

PROCLIVITÉ, s. f. (rad. *proclive*). Pente, penchant. La *proclivité* d'un coteau, d'une montagne. | Fig. La *proclivité* du plaisir.

PROCOMBANT, ANTE, adj. (pron. *prokonban, ante* ; du lat. *procumbens*, qui se couche). Bot. Nom qu'on donne à la tige des plantes lorsqu'elle reste étendue sur le sol par faiblesse, et qu'elle ne peut y jeter de racines. Trèfle *procombant*.

PROCOMMISSAIRE, s. m. Celui qui tient la place d'un commissaire. Cette expression est employée dans l'histoire ecclésiastique. *Procommissaire* apostolique. *Procommissaire* général.

PROCONÈSE. Géogr. Île de la Propontide, au N. E. de Cyzique, célèbre par le beau marbre blanc qu'on extrayait de son sol. Ces carrières lui ont fait donner le nom de *Marmara* (de *marmor*, marbre) qu'elle porte maintenant, et que porte également la mer au milieu de laquelle elle est située.

PROCONSUL, s. m. (du lat. *pro*, à la place de ; *consul*, consul). Magistrat romain chargé de remplacer les consuls dans les provinces. Ce fut d'a-

bord, à Rome, le titre d'un consul dont on prorogeait le commandement ou d'un citoyen revêtu de l'autorité consulaire. Cette magistrature accidentelle, créée pour suppléer à l'insuffisance des magistrats ordinaires, remonte au moins à 464 ans av. J. C. Quand la République eut étendu ses conquêtes et qu'il lui fallut des gouverneurs dans ses nombreuses provinces, elle nomma chaque année des proconsuls et des propréteurs, les premiers pour administrer les provinces les plus considérables, les seconds pour celles qui avaient moins d'importance. L'immense autorité dont ces chefs jouissaient, et qui les fit appeler par Montesquieu les *bachas de la République*, leur valut la reconnaissance des populations quand ils ne se montrèrent pas oppresseurs barbares et spoliateurs iniques. Sous Auguste, les proconsuls n'eurent plus qu'une autorité civile, et l'administration des provinces principales, la Gaule, l'Espagne, l'Égypte, etc., appartint à l'empereur. | Hist. franç. Se dit aussi, au figuré, des commissaires envoyés en mission dans les départements et auprès des armées par la Convention nationale. Merlin fut un sage *proconsul*. | Fig.

Le bouillant *proconsul* venu de la Gironde
Assiège le premier la tribune qui gronde.
(BÉG. MOREAU.)

PROCONSULAIRE, adj. Qui a rapport au proconsul. Autorité *proconsulaire*. Gouvernement *proconsulaire*. Tyrannie *proconsulaire*. | *Provinces proconsulaires*, Provinces gouvernées par un proconsul. | *Empire proconsulaire*, Nom donné à la puissance dont Tibère fut revêtu par Auguste, qui l'associa au gouvernement et lui fit donner, avec la charge de censeur, un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces.

PROCONSULAT, s. m. Dignité du proconsul; durée des fonctions du proconsul. Sous le *proconsulat* de Cicéron, de Pompée.

PROCOPE. Né à Césarée, en Palestine, à la fin du vᵉ siècle, est, de tous les historiens byzantins, celui qui, par son style, son talent, et par sa manière d'envisager les faits, se rapproche le plus des écrivains grecs des temps classiques. Nous avons de lui : 1° une *Histoire de son temps*, grande composition divisée en huit livres, dont les deux premiers racontent les guerres soutenues par Justinien sur la frontière orientale de l'empire ; 2° l'*Histoire secrète*, où Justinien est représenté en déshabillé, ainsi que sa femme Fausta, avec leurs vices et leurs débauches ; 3° *des Édifices*, description des palais, églises, forteresses et ponts construits par Justinien à Constantinople et ailleurs. Procope fut un écrivain remarquable et un pamphlétaire passionné.

PROCOPE (café). Célèbre café de Paris, fondé vers l'an 1689, en face de la Comédie-Française (transféré rue de l'Ancienne-Comédie), par le Sicilien François Procope. Au XVIIIᵉ siècle, ce café servait de lieu de rendez-vous à toutes les illustrations littéraires, et il était devenu le foyer d'âpres discussions à propos de l'art dramatique.

PROCRÉATION, s. f. (pron. *prokréasion*; du lat. *procreatio*). Génération, action d'engendrer. La *procréation* des enfants. Théories de la *procréation*. Lorsque les mœurs sont dissolues, la *procréation* n'est plus le but des deux sexes, elle n'en est que l'inconvénient; de là viennent les avortements.

PROCRÉÉ, ÉE, part. Engendré. Les enfants *procréés* en légitime mariage. *Procréé* hors du mariage. Il ne se dit guère qu'en style de pratique.

PROCRÉER, v. a. (du lat. *procreare*). Engendrer. Le but du mariage est de *procréer* des enfants. Les enfants des vieillards naissent vieux; ceux des jeunes gens restent enfants; l'âge viril seul *procrée* des hommes. (Boiste.) | Absol. Suivant Malthus, les pauvres doivent cesser de *procréer*. Bornés au présent, les animaux dorment, mangent, *procréent*, vivent sans inquiétude et meurent sans regret.

PROCRIS. Mythol. Fille de Praxithée et d'Érechthée, et femme de Céphale. | Astron. *Le chien de Procris*, Nom donné à la constellation appelée aussi *Canicule*.

PROCRUSTE. Brigand célèbre de l'Attique qui fut tué par Thésée. Il étendait les voyageurs qu'il voulait rançonner sur un lit de fer, tiraillant ceux qui étaient trop petits, mutilant ceux qui étaient trop grands. | Fig. *Lit de Procruste*, Règle mesquine et tyrannique à laquelle on plie les œuvres du génie. Les journaux ne sont-ils pas des *lits de Procruste* où, bon gré mal gré, doivent s'encadrer les articles, longs ou courts, des collaborateurs aux abois. (Encycl.) | *Mettre sur le lit de Procruste*, Plier, arranger les faits selon un système, une manière de voir. Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique, qui *mettait sur le lit de Procruste* l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. (Mᵐᵉ de Staël.) | C'est à tort qu'on écrit *Procuste*. | S. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, répandu en Europe, en Asie et en Afrique. Le *procruste* diffère du carabe par la lèvre supérieure, qui est trilobée, et par la dent de l'échancrure du menton, qui est bifide.

PROCTALGIE, s. f. (du gr. πρωκτός, anus; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur à l'anus sans phénomènes inflammatoires.

PROCURATEUR, TRICE, s. (du lat. *procurator*, dérivé de *procurare*, avoir soin). Celui, celle qui est chargé d'une procuration, qui est fondé de procuration. En ce sens, on lui donne aussi un féminin, *procuratrice*. | Antiq. rom. Titre donné à certains magistrats envoyés par l'empereur pour le représenter dans les provinces. Il y avait trois classes de procurateurs : ceux qui étaient envoyés dans les provinces où il n'y avait pas de préteur, ceux des provinces de l'empereur et ceux des provinces du sénat. La puissance des premiers procurateurs était illimitée; celle des seconds l'était un peu moins, celle des derniers beaucoup moins. On envoyait un procurateur dans une petite province attachée à une plus grande, quand il se trouvait dans celle-ci un proconsul ou un lieutenant de l'empereur. Ponce-Pilate était procurateur de la Judée, qui dépendait de la Syrie; Vitellius, proconsul de Syrie, l'envoya à Rome pour rendre compte de sa gestion à Tibère. | Le titre de procurateur était encore donné à plusieurs officiers. Ainsi il y avait : le *procurateur des mines*, le *procurateur du trésor*, le *procurateur des teinturiers en pourpre*, etc. | Hist. mod. *Procurateur de Saint-Marc*, Grand dignitaire de la république de Venise, créé en l'an 1000 pour administrer le revenu de l'église de Saint-Marc et pour prendre soin de cette église. Le nombre des procurateurs fut successivement porté jusqu'à neuf. Les procurateurs étaient les premiers sénateurs, et ils avaient, en effet, le pas au-dessus de toute la noblesse vénitienne; ils étaient, en outre, bibliothécaires de Saint-Marc, conservateurs des archives de la république, administrateurs des biens des orphelins, etc. | *Grands procurateurs de la nation*, Nom donné aux deux membres du Corps législatif chargés, sous la République française, de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour.

PROCURATIE, s. f. (pron. *prokurasi*). Charge des procurateurs de Saint-Marc, à Venise. | Juridiction des procurateurs. Les neuf procurateurs étaient divisés en trois chambres ou *procuraties*. | Palais des procurateurs.

PROCURATION, s. f. (pron. *prokurasion*; du lat. *pro*, pour, à la place de; *curatio*, action de prendre soin). Pouvoir donné par une personne à une autre d'agir en son nom comme elle pourrait le faire elle-même. *Procuration* limitée. *Procuration* ample et spéciale. Être fondé, chargé de *procuration*. Donner *procuration* pour vendre une terre, pour poursuivre un débiteur. Révoquer une *procuration*. | Acte qui contient cette délégation de pouvoir. On l'appelle aussi *pouvoir*, *mandat*. *Procuration* en blanc. *Procuration* sur papier timbré. Faire une *procuration*. Délivrer, enregistrer une *procuration*. La *procuration* peut être donnée *sous seing privé* ou par *acte public*. Cette dernière formalité est obligatoire quand il s'agit de représenter une partie dans un acte de l'état civil, de récuser un juge, d'accepter une donation, de répudier une succession, de toucher des arrérages de rente sur l'État, etc.

PROCURÉ, ÉE, part. Qu'on a fait obtenir. Un emploi *procuré*. Les places *procurées*. Des primeurs *procurées* à grands frais.

PROCURER, v. a. (pron. *prokuré*; du lat. *procurare*, même sens). Faire obtenir; être cause, occasionner. *Procurer* à quelqu'un une place, une charge, du pain, du travail. Il se pourrait bien faire que cette entreprise ne lui *procurât* ni gloire ni repos. (Voltaire.) Celui qui *procure* du travail donne souvent mieux que de l'argent. (De Jussieu.) | Fig. Ces longues guerres lui *avaient procuré* de nouvelles connaissances sur les contrées orientales. (Malte-Brun.) | Dans un sens analogue. Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin ou ce qui lui est agréable. *Procurer* à quelqu'un des vivres, des munitions. *Procurer* des distractions à sa femme. | Anc. jurisp. Suivre une affaire. | SE PROCURER, v. pr. Procurer à soi, obtenir par ses soins. *Se procurer* de quoi se vêtir, de quoi vivre. La vie n'est qu'une longue suite d'efforts pour *se procurer* le bonheur.

PROCUREUR, EUSE, s. (du lat. *pro*, pour, au nom de; *curare*, avoir soin, prendre l'intérêt). Celui, celle qui a le pouvoir, la puissance d'agir pour autrui. *Procureur* fondé. *Procureur* diligent. Plaider par *procureur*. Nommer quelqu'un son *procureur* spécial. Vous feriez une charmante *procureuse*. Le moins qu'on peut faire agir son *procureur*, c'est le mieux.

Que si quelque affaire t'importe,
Ne la fais pas par *procureur*.
(LA FONTAINE.)

| Loc. prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne*, Il faut faire ses affaires soi-même. | S'emploie aussi en mauvaise part. *C'est un procureur*, C'est un homme qui fait le métier de trouver des femmes pour les plaisirs des libertins. | Dans le même sens, on dit au féminin : *C'est une procureuse*. | On donnait autrefois ce nom aux officiers ministériels qui remplissaient les fonctions aujourd'hui dévolues aux avoués. Ils étaient chargés de la postulation vis-à-vis des cours et tribunaux, c. à d. qu'ils étaient investis du droit de représenter les parties, de prendre des conclusions, d'introduire et d'instruire les causes, de dresser les actes de procédure nécessaires à cet effet et requis par les lois. La vénalité de leurs offices, introduite par François Iᵉʳ, suspendue par le chancelier de L'Hospital, rétablie par Henri III, fut abolie de nouveau, en 1791, par l'Assemblée constituante. Les procureurs reparurent dans l'organisation judiciaire de la France en 1800, mais sous le nom d'*avoués*. *Procureur* au Parlement. *Procureur* au Châtelet. Étude de *procureur*. La pratique d'un *procureur*. Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable. (Regnard.) | Famil. et par plaisanterie, on nommait *procureuse* la femme d'un procureur. Je devins *procureuse*, sans toutefois cesser d'être dame de paroisse. (Le Sage.) | *Procureur-général*, Magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public, près de la cour de cassation, de la cour des comptes et des cours d'appel du pays. Tout *procureur-général* doit avoir trente ans accomplis et prêter serment. | *Procureur du roi*, *procureur de la République*, *procureur impérial*, Magistrat exerçant les fonctions du ministère public, près des tribunaux d'arrondissement, sous la dépendance hiérarchique du procureur-général. | *Procureuse-générale*, Femme d'un procureur-général. | *Procureuse impériale*, Femme d'un procureur impérial. Ces expressions ne s'emploient que par ironie. | Anc. cout. *Procureur fiscal*, Officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun. On l'appelait aussi le *fiscal*. | *Procureur de nation*, Assesseur au tribunal du recteur de l'Université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation. | Hist. franç. Pendant la Révolution française, il y avait dans chaque chef-lieu de département un *procureur général syndic*; dans chaque district, un *procureur syndic*; dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*. | Camille Desmoulins s'intitulait lui-même, en plaisantant, *procureur général de la lanterne*. | Hist. relig. *Procureur de la fabrique*, Celui qui faisait les fonctions de marguillier. | *Procureur de la foi*, Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant l'exécrable tribunal de l'inquisition. | Ordre relig. *Procureur*, Religieux chargé des intérêts temporels de la communauté. Le Père *procureur* des Chartreux. | *Procureur-général*, Religieux chargé des intérêts de l'ordre. Le *procureur-général* des Bénédictins, etc. | Ornithol. *Procureur de meunier*, Nom vulgaire du pivert. | Technol. Instrument de fer dont se servent les glaciers.

PRODIAGNOSE, s. f. Méd. Pronostic d'une maladie à venir; découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance, même en pleine santé, la prédisposition à telle ou telle maladie. La *prodiagnose* est une sorte de diagnostic anticipé.

PRODICTATEUR, s. m. Titre d'un magistrat qui, à Rome, avait l'autorité dictatoriale, et que l'on créa quelquefois en l'absence des consuls, qui seuls pouvaient nommer un dictateur. Quintus Fabius Maximus fut le premier *prodictateur* élu par le peuple romain.

PRODICTATURE, s. f. Dignité, fonction du prodictateur. | Durée de ces fonctions.

* **PRODIGALEMENT**, adv. (pron. *prodigaleman*). Avec prodigalité, en prodigue. C'est un homme qui a toujours vécu *prodigalement*.

PRODIGALITÉ, s. f. (du lat. *prodigalitas*; rad. *prodigus*). Action de prodiguer, de donner avec profusion ; action d'une personne prodigue. Faire des *prodigalités*. Se ruiner en folles *prodigalités*. La dépouille des nations produisit dans Rome tous les excès du luxe et de la *prodigalité*. (Encycl.) | Se prend parfois en bonne part. Il a réduit sa fortune par des *prodigalités* intelligentes pour soulager les pauvres. | Caractère, habitude du prodigue. Donner avec *prodigalité*. Orgueilleuse *prodigalité*.

PRODIGE, s. m. (du lat. *prodigium*, fait de *pro-*

dicere, assigner, marquer, parce que les prodiges étaient regardés comme les signes de quelques grands événements). Effet contre le cours ordinaire ou apparent de la nature. Faire des *prodiges*. Opérer des *prodiges*. La superstition transforme tout en *prodige*. Ces *prodiges* sans nombre, avis des dieux vengeurs. (De Saint-Ange.) Sans cause connue, le soleil perd tout à coup sa lumière, c'est un *prodige*. (Encycl.) Pour qui ne les craint point, il n'est point de *prodiges*. Nous ne croyons pas aux *prodiges*.

Il ne reconnaît plus la main qui les dirige,
Un *prodige* éternel cesse d'être un *prodige!*
(LAMARTINE.)

| Chose extraordinaire. *Prodige* étonnant. Cela tient du *prodige*. Devoir son évasion à un *prodige*. Chez les peuples civilisés, l'amour de la patrie a fait des *prodiges*. (Chateaubriand.) | Par exagérat. Personne ou chose qui excelle en bien ou en mal. Cet homme est un *prodige* de savoir, d'esprit, d'habileté. Cet enfant est un *prodige* de mémoire. Cette machine, cet ouvrage, cette statue, sont des *prodiges* de l'art. *Prodige* de méchanceté. Néron fut un *prodige* de cruauté. Homme né pour souffrir, *prodige* d'ignorance. (Racine.) Les conquêtes du Mexique et du Pérou sont des *prodiges* d'audace. (Voltaire.)

PRODIGIEUSEMENT, adv. (pron. *prodijieuzeman*). D'une manière prodigieuse, excessive, étonnante. Cette tour est *prodigieusement* haute. Un homme *prodigieusement* riche. Manger *prodigieusement*. Cette manière d'écrire est *prodigieusement* aisée. (La Harpe.) Croire que le génie et la sagesse humaine se renferment dans un cercle d'inventions mécaniques, c'est *prodigieusement* se tromper. (Chateaubr.)

PRODIGIEUX, IEUSE, adj. (du lat. *prodigiosus*, rad. *prodigium*, prodige). Qui tient du prodige, en bien comme en mal. Un événement *prodigieux*. Obtenir un succès *prodigieux*. Avoir une mémoire *prodigieuse*. Faire une fortune *prodigieuse*. La *prodigieuse* diversité des langues. L'effet de cet emplâtre fut *prodigieux*. (Mme de Sévigné.) Quelle population *prodigieuse* parmi ces animaux! (Buffon.) Vous savez quelle *prodigieuse* différence il y a entre un esprit recueilli dans la retraite, et un esprit dissipé dans le monde. (Voltaire.)

PRODIGUE, adj. (du lat. *prodigus*, même sens). Qui dissipe son bien en folles dépenses, en extravagantes dépenses. Un homme *prodigue*. Une femme *prodigue*. Vous êtes trop *prodigue*. La parabole de l'Enfant *prodigue*. Ceux qui sont avides de louanges sont *prodigues* d'argent. | Fig. *Prodigue* de promesses. *Prodigue* de serments. *Prodigues* de morale dans leurs discours, les hommes ne s'en montrent avares que dans leurs actions. (S. Dubay.) | En bonne part. Qui donne, qui sacrifie généreusement. Sois *prodigue* de ton sang pour ton pays. Cet homme est *prodigue* de son bien pour soulager les malheureux. Il fond sur les Troyens, *prodigue* de sa vie. (Delille.) | Se dit aussi des choses. Mains *prodigues*. Une terre *prodigue* de fruits délicieux. (Raynal.) | Loc. adv. et fig. *A père avare, enfant prodigue*, Trop de rigueur fait naître un vice opposé à la vertu qu'on voudrait inculquer. | S. Personne prodigue. Un *prodigue*. Une *prodigue*. Les *prodigues*. Il est défendu aux *prodigues* interdits de plaider, d'emprunter, sans l'assistance d'un conseil.

PRODIGUÉ, ÉE, part. Donné, dépensé, répandu avec trop d'abondance, sans discernement. Trésor *prodigué*. Bien *prodigué*. Les louanges *prodiguées*. Voilà donc les hommes merveilleux à qui l'estime de leurs contemporains a été *prodiguée* pendant leur vie et l'immortalité réservée après leur trépas. (J. J. Rousseau.) L'argent, la nacre, l'or, les cristaux, furent de nouveau *prodigués* sous de nouvelles formes. (H. Balzac.)

PRODIGUER, v. a. (rad. *prodigue*). Donner avec profusion; dépenser avec excès. *Prodiguer* sa fortune, ses trésors. *Prodiguer* son bien pour le soulagement des pauvres, c'est en faire un bon emploi. Les chefs-d'œuvre de la sculpture *sont prodigués* jusque dans les places publiques. (Barthélemy.) | Ne pas épargner. *Prodiguer* sa liberté, sa vie, son sang. *Prodiguer* ses faveurs, ses bontés, ses caresses. *Prodiguer* son temps, ses talents. *Prodiguer* ses charmes. *Prodiguer* son crédit. Au seul amant chéri *prodiguant* sa tendresse. (Voltaire.) Que ferais-je en lui *prodiguant* vainement mes soins. (J. J. Rousseau.) Il leur *prodiguait* les consolations et les secours qui tarissent la source des maux, ou qui en corrigent l'amertume. (Barthélemy.) | En mauvaise part. *Prodiguer* sa parole. *Prodiguer* les éloges. Il *prodigua* sans pudeur les serments. (Voltaire.) | SE PRODIGUER, v. pr. Être prodigué. | Se multiplier, s'offrir souvent. *Se prodiguer* pour ses amis.

PRODIGUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui prodigue. Nous autres *prodigueurs* de la vie. (Mirabeau.)

PRODITOIREMENT, adv. Jurisp. En trahison. N'est d'usage que dans les matières criminelles où il s'agit d'assassinat. Il a tué *proditoirement*.

PRODROME, s. m. (du gr. πρό, devant; δρόμος, course). Préface, préliminaire d'un ouvrage; introduction à quelque étude. | Méd. Temps qui précède l'invasion d'une maladie. Les *prodromes* d'une maladie. | Hist. nat. Traité qui sert d'introduction à l'étude de la science. Le *Prodrome* de Candolle.

PRODUCTEUR, TRICE, adj. et s. Qui produit, qui est cause de production. Un acte *producteur*. Génie *producteur*. Une cause *productrice*. Il faut connaître quelles sont les causes *productrices* de nos idées. (Helvétius.) Je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient une intelligence suprême, *productrice* de tous les mondes. (Voltaire.) | Celui, celle qui produit. Se dit particulièrement, en économie politique, de celui, de celle qui produit, qui crée un objet d'utilité ou d'agrément, une valeur quelconque. Il s'oppose à *Consommateur*. Le producteur est en même temps consommateur; mais, quand il produit plus qu'il ne reçoit ou ne consomme, il est exploité. Celui, au contraire, qui reçoit ou consomme plus qu'il ne produit est un exploiteur ou un parasite. En général, et dans l'ensemble de l'évolution sociale, la consommation égale la production, et *vice versâ*. Cette loi n'est plus la même quand on considère la production relativement à l'individu et à la société agissant par l'organe de son administration, comme fait l'individu. Les principales époques où l'homme n'est que consommateur sont : l'enfance, la vieillesse; et aussi dans l'état de maladie, d'infirmité, dans l'oisiveté, etc. Les marchands s'établissent commissionnaires entre les *producteurs*, d'une part, et les consommateurs, de l'autre. (Laveaux.) Le soldat, le prince vivent aux dépens du *producteur*. (Say.)

PRODUCTIBILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE, adj. Didact. Qui peut être produit, qui est susceptible d'être produit.

PRODUCTIF, IVE, adj. Qui est d'un bon rapport. Un bien *productif*. La terre est belle et *productive*. (C. Delavigne.) | Fig. Un métier *productif*. Un commerce *productif*. Une entreprise *productive*.

PRODUCTION, s. f. (pron. *produksion*; du lat. *productio*, mise en avant). Action de donner naissance, de produire une chose quelconque. La *production* et la reproduction des animaux, des plantes, etc. La *production* des êtres est un état opposé à leur destruction. La *production* des livres est une manière de génération à laquelle tout âge n'est pas propre. (Bayle.) | Se dit de tout phénomène de la nature dont la fin est l'existence d'une plante, d'un arbre, d'un animal, d'une substance quelconque. La nature est aussi admirable dans la *production* de la souris que dans celle de l'éléphant. (Encycl.) Le climat du Portugal est favorable à la *production* des soies. (Raynal.) | Ce qui est produit. Les *productions* de la nature. Les *productions* de l'art. Les *productions* de l'esprit, du génie. Les *productions* de la peinture, de la sculpture. Le sol de cette région paraît propre à toutes les *productions* cultivées entre les tropiques. (Raynal.) Ces *productions* marines sont incorporées dans la pierre. (Buffon.) Le Tanaïs et le Borysthène étaient chargés des *productions* de l'Asie. (Voltaire.) Ici les *productions* de tous les pays sont accumulées. (Barthélemy.) Rien ne décourage tant le vrai mérite que l'encens donné aux mauvaises *productions*. (Grimm.) | T. de pratique, Action de fournir des preuves, des actes, des titres, etc. Il a effectué la *production* de ses titres de tuteur. | Dans la science économique, Branche particulière de l'économie politique qui a pour objet la création des valeurs considérées séparément de leur distribution et de leur consommation; c'est aussi cette même création des valeurs. La production s'oppose à la consommation et lui est corrélative. On peut considérer la production dans ses rapports avec les choses produites, dans ses rapports avec la consommation, et aussi relativement à la société et à l'individu. Par production, en économie politique, on doit toujours entendre production de choses utiles à la vie matérielle et intellectuelle de l'homme. | Anat. Synonyme de *prolongement*. Le mésentère est une *production* du péritoine, le médiastin une *production* de la plèvre. | Méd. *Productions morbides*. V. GRANULATION, TUMEURS et VÉGÉTATION. | *Productions accidentelles*, Tissus accidentellement développés dans une partie quelconque aux dépens de quelque tissu naturel du corps, ce qui les distingue des corps étrangers. | *Productions plastiques*, Celles des productions accidentelles dont l'inflammation de certains tissus amène l'apparition.

PRODUCTIBILITÉ, s. f. Faculté de produire.

PRODUIRE, v. a. (du lat. *producere*, même sens). Engendrer, donner naissance. Tout animal *produit* son semblable. La nature *produit* quelquefois des monstres. La nature *a produit* dans ces vastes régions une espèce analogue. (Buffon.) La femelle du tigre *produit* quatre ou cinq jeunes à la fois. (L. Ardant.) La truie *produit* jusqu'à douze petits.

Sang créateur des Cids, qui plus tard même a pu
Produire encor des Juans, lorsqu'il s'est corrompu!
(NÉG. MOREAU.)

| Par anal. L'air seul *a* tout *produit*, nous dit Anaximène. (L. Racine.) La plus grande irruption de l'Océan dans les terres est celle qui *a produit* la mer Méditerranée. (Buffon.) | Fig. La France peut encore *produire* de grands citoyens. La Grèce *a produit* de mon temps plusieurs grands hommes dont elle peut s'honorer. (Barthélemy.) | Absol. *Produire* est une ineffable jouissance. Le désert qui environne la ville de Rome, cette terre fatiguée de gloire, qui semble dédaigner de *produire*, n'est qu'une contrée inculte et négligée pour qui la considère seulement sous le rapport de l'utilité. (Mme de Staël.) | Faire naître, rapporter, en parlant des biens de la terre. Ce pays *produit* beaucoup de blé. Ces arbres *produisent* de beaux fruits. | En économie politique, il se dit particulièrement en parlant d'industrie, de commerce et d'agriculture. Vous êtes-vous jamais demandé ce que l'agriculture et l'industrie *produisent* en France? (Bastiat.) | En ce sens, il s'emploie absolument. Les moyens de *produire* sont aussi variés que les produits. (Droz.) | Faire, créer, en parlant des ouvrages de l'art. Cet auteur *a produit* plusieurs ouvrages remarquables. Les grandes vérités élèvent l'âme et *produisent* les grandes pensées. (A. Martin.) | Procurer de l'avantage, du revenu. Cet argent *produit* six pour cent d'intérêt par an. | Causer, occasionner. Ce testament *a produit* un grand scandale. Cela ne *produira* pas un bon effet. Nous avons cherché à les dépouiller de cet intérêt sordide qui *produit* tant de crimes. (Barthélemy.) | Exposer à la vue, à l'examen, à la connaissance. *Produire* des titres, des pièces justificatives. | *Produire des témoins*, Les faire entendre en justice. | *Produire des raisons, des autorités*, Les alléguer. | Absol. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives. *Produire* dans les délais. *Produire au greffe*. Les parties n'*ont* pas *produit*. | SE PRODUIRE, v. pr. Être, pouvoir être produit. | S'introduire, se faire connaître. C'est un supplice assez fâcheux que de *se produire* à des sots. (Molière.) | Il se dit également des choses. Le vice le plus hideux est celui qui *se produit* sous le masque de la vertu.

PRODUIT, UITE, part. Qu'on a fait naître, qu'on a créé; causé, amené. Les animaux *produits*. Le bien *produit*. Le mal *produit*. La matière calcaire *produite* originairement par les dépouilles des coquillages. (Buffon.) Tous les événements sont *produits* les uns par les autres. (Voltaire.) | Résultat de la production; ce qu'une chose rapporte. Augmenter le *produit* de la terre par des améliorations successives. Vivre du *produit* de son travail, du *produit* de sa plume. L'argent dans le commerce a un *produit* suivant l'industrie de celui qui l'emprunte, comme la terre a un *produit* suivant l'industrie du fermier. (Condillac.) | *Produit net*, Ce que rapporte un bien, déduction faite de toutes charges et de tous frais. | Fig. Souvent le vice est le *produit* de la misère. | Écon. polit. Ce que produit l'agriculture, l'industrie. La mine de fer en grains et la pyrite sont des *produits* de la terre végétale. (Buffon.) | Chim. Résultat d'une opération chimique. | Arithmét. Résultat de la multiplication de deux nombres. Le *produit* de 4 par 8 est de 32.

PROÈDRE, s. m. (du gr. πρό, en avant; ἕδρα, siége). Titre donné à chacun des neuf magistrats athéniens, tirés au sort chaque année parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes cette année-là. Les fonctions des *proèdres*, qui tenaient la première place dans l'assemblée, étaient de proposer au peuple les affaires sur lesquelles on allait délibérer et de les expliquer.

PROÉMINENCE, s. f. (pron. *proéminanse*; du lat. *proeminentia*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). État de ce qui est proéminent. La *proéminence* du globe de l'œil. La *proéminence* du nez. Une bosse est une *proéminence*. Les *proéminences* de la terre sont les montagnes. | Partie proéminente. Les brebis ont des *proéminences* osseuses aux endroits où naissent les cornes des béliers.

PROÉMINENT, ENTE, adj. (pron. *proéminan*; du lat. *proeminens*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). Qui est plus en relief que ce qui l'envi-

ronne. Le front est *proéminent* dans le visage de l'homme. Le nez est encore plus *proéminent* que le front. | Bot. Se dit du filet des étamines, quand il s'allonge sensiblement au-dessus de l'anthère, et du réceptacle lorsqu'il forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires. | Anat. *Vertèbre proéminente*, Nom donné à la septième vertèbre du cou, parce que son apophyse épineuse est très-longue et redressée.

PROEMPTOSE, s. f. (du gr. πρό, avant; ἐμπίπτω, je tombe, je surviens). Astron. Équation lunaire qui sert à empêcher que les nouvelles lunes ne soient annoncées un jour trop tôt. Il y a *proemptose* quand la nouvelle lune arrive un jour plus tôt qu'elle ne devrait arriver suivant le cycle des épactes. Une *proemptose*.

PROFANATEUR, TRICE, s. (du lat. *profanator*, formé de *profanare*, profaner). Celui, celle qui profane les choses saintes. Jésus-Christ chassa du temple tous les *profanateurs*. Des lieux qu'il croit orner hardi *profanateur*. | Adj. Peuple *profanateur*. Horde *profanatrice*. Un conquérant *profanateur*.

PROFANATION, s. f. (pron. *profanasion*; du lat. *profanatio*, formé de *profanare*, profaner). Action de profaner les choses saintes ou sacrées. La *profanation* d'une église. Commettre une *profanation*. C'est une *profanation* de faire servir à des usages ordinaires les vases ou les ornements consacrés au culte de Dieu. (Laveaux.) | Par extens. Abus des choses importantes, précieuses. C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt que nous consumons notre vie dans la culture des arts; nous en faisons les instruments de notre fortune, c'est une *profanation*. (Voltaire.) La *profanation* d'un art n'avilit que celui qui le possède. (Boiste.)

PROFANE, adj. (du lat. *profanus*; formé de *pro*, en devant, en dehors, *fanum*, temple). Qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées. Conduite *profane*. Exercice *profane*. Discours *profane*. | Poétiq. Ces accents n'iront-ils pas frapper une oreille *profane*? (C. Delavigne.) | Qui n'appartient pas à la religion. Auteur *profane*. Histoire *profane*. | S. Celui, celle qui manque de respect pour les choses de la religion. Parler de la religion comme un *profane*. Les lois à tout *profane* en défendent l'entrée. (Racine.) M'appellerez-vous *profane* parce que je ne salue pas un cardinal? (Lewis.) | Chez les anciens, comme chez les modernes, Celui, celle qui n'est pas initié à des mystères. Éloignez les *profanes*. | Se dit aussi par manière de plaisanterie, en parlant des ignorants et des gens grossiers, par opposition aux savants et aux personnes polies. Il n'appartient pas au *profane* de parler de ces matières-là. | Fig. et par plaisanterie. *Vous êtes un profane!* Se dit d'une personne qu'on ne veut pas admettre dans une société. | Absol. L'opposé du sacré. Mêler le *profane* au sacré.

PROFANÉ, ÉE, part. Qui est souillé. Autel *profané*. Église *profanée*. Temples *profanés*. | Par extens. Dont on abuse, que l'on emploie indignement. Génie *profané*. Femme *profanée*. Trop souvent on le vit *profané* par l'ivresse. (Delille.)

PROFANEMENT, adv. D'une manière profane. Parler *profanement* des choses saintes.

PROFANER, v. a. (du lat. *profanare*, rad. *profanus*). Abuser des choses de la religion, les traiter avec irrévérence, avec mépris, les employer à des usages profanes. *Profaner* une église. *Profaner* la parole de Dieu. *Profaner* les vases sacrés. Va *profaner* des dieux la majesté sacrée. (Racine.)

> Persécuteur nouveau de cette cité sainte,
> D'où vient que ton audace en *profane* l'enceinte?
> (VOLTAIRE.)

| On dit qu'*une église a été profanée*, lorsqu'il y a été commis un meurtre, un vol, un crime quelconque. | Par extens. Souiller une chose respectable, faire un mauvais usage d'une chose précieuse. *Profaner* l'innocence. *Profaner* son esprit, son talent, son génie. *Profaner* les beaux-arts. J'ai vu Mars *profaner* les caveaux de Bacchus. (Delille.) Un lit que n'*avait* point *profané* l'adultère. (Laya.)

PROFECTICE, adj. (du lat. *profectus*, provenant de). Dr. rom. Qui vient de la famille, de la personne. Dot *profectice*. | Dr. canon. Il se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice. Pécule *profectice*.

PROFECTIF, IVE, adj. Se dit des biens qui viennent à quelqu'un des successions de ses père et mère ou autres ascendants. Biens *profectifs*.

PROFÉRÉ, ÉE, part. Qui a été prononcé, articulé. Mot *proféré*. Malédiction *proférée*.

| **PROFÉRER**, v. a. (du lat. *proferre*. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je profère, tu profères, il profère*, etc). Prononcer, articuler. *Proférer* un mot. *Proférer* une menace, des injures. *Proférer* une malédiction. Ce furent les dernières paroles qu'il *proféra*. Il n'était pas permis aux Juifs de *proférer* le nom de Dieu; il est défendu aux chrétiens de le *proférer* en vain. (Encycl.) Nous nous sommes fait une si grande habitude du langage traînant des sons articulés, que nous croyons que les idées viennent l'une après l'autre dans l'esprit, parce que nous *proférons* les mots les uns après les autres. (Condillac.)

PROFÈS, PROFESSE, adj. et s. (pron. *profè*; du lat. *professus*, formé de *profiteri*, professer). Qui a fait des vœux dans un ordre religieux. Religieux *profès*. Religieuse *professe*. | *Maison professe*. Maison dans laquelle résidaient les profès. | Substantiv. Un *profès*. Une jeune *professe*.

PROFESSÉ, ÉE, part. Enseigné; avoué, reconnu hautement. Culte *professé*. Foi *professée*. Les principes *professés* par la démocratie. Les sciences, les idées *professées*.

PROFESSER, v. a. (du lat. *profiteri*, avouer; au supin *professum*). Avouer publiquement, reconnaître hautement. *Professer* le catholicisme, le protestantisme. *Professer* le mahométisme | Soutenir pour vrai. *Professer* une doctrine. Socrate *professa* l'unité de Dieu. Ce n'est pas là assurément la doctrine de saint Paul, ni celle qu'on *professe* dans notre église. (J. J. Rousseau.) | Donner des marques, des signes extérieurs d'une chose. *Professer* la plus grande estime pour quelqu'un. | Exercer. *Professer* un art, une science, un métier. *Professer* la médecine, l'agriculture. | Enseigner. *Professer* la rhétorique, la philosophie, l'histoire, les mathématiques, la mécanique. *Professer* un art, un métier, une science, etc. | Absol. *Professer* dans l'Université. Dans l'institution où je *professe*, j'ai rencontré souvent un homme mystérieux. (F. Vialay.)

PROFESSEUR, EUSE, s. (du lat. *professor*, formé de *profiteri*, professer). Celui, celle qui enseigne un art, un métier, une science. *Professeur* d'histoire. *Professeur* de philosophie, de mathématiques. Suivre exactement les leçons d'un *professeur*. *Professeur* d'équitation, d'escrime, de gymnastique. *Professeur* en droit, en médecine. *Professeur* au Conservatoire des arts et métiers. | Ce mot peut être employé au féminin, lorsqu'il s'agit d'une femme. J'apprends avec plaisir tout ce qu'on publie à la gloire d'une fille célèbre, Anne de Beris, aujourd'hui *professeuse* de rhétorique. | Les professeurs suivent la gradation de l'enseignement. L'enseignement supérieur a ses professeurs de facultés, nommés au concours, dans les facultés de droit et de médecine; et dans les facultés des sciences et des lettres, choisis par le ministre de l'instruction publique sur une double liste d'élection, émanée, l'une des professeurs de la faculté, l'autre du conseil académique. L'enseignement secondaire a ses professeurs de lycées, divisés en trois degrés: premier degré, professeurs de philosophie et de rhétorique; deuxième degré, professeurs de seconde, de troisième, de mathématiques spéciales, de physique et d'histoire; troisième degré, professeurs de grammaire, depuis la quatrième jusqu'à la sixième inclusivement. Pour être professeur de faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un lycée, il faut avoir le titre d'agrégé. | Fig., ironiquement et en mauvaise part. Auteur qui émet une doctrine. *Professeur* d'athéisme, de sensualisme. *Professeur* d'impiété. | Celui qui exerce un art et en fait sa profession, par opposition au simple amateur qui cultive cet art pour son agrément. Cet homme n'est pas seulement un amateur en musique, c'est un *professeur*.

PROFESSION, s. f. (du lat. *professio*, formé de *profiteri*, professer). Déclaration publique et solennelle. | *Profession de foi*, Déclaration publique de sa foi et de ses sentiments. Faire sa *profession de foi*. Il n'avait aucun reproche à m'adresser, car je lui avais fait ma *profession de foi* à cet endroit. (F. Monik.) | Par extens. Il se dit des sentiments politiques. Il serait curieux et intéressant à plus d'un titre de relire aujourd'hui les *professions de foi* publiées après la révolution de février 1848 par des hommes politiques connus. (H. Serres.) | *Faire profession de*, Témoigner d'une opinion, d'un sentiment par des marques, par des signes extérieurs. *Faire profession d'*une doctrine. *Faire profession de* principes très-relâchés. En Angleterre, on n'admettrait pas au serment un homme qui *aurait fait profession d'*athéisme. | Famil. *Faire profession d'une chose*, Y mettre de la prétention, s'en piquer d'une manière toute particulière. *Faire profession d'*être sincère, d'être fidèle. *Faire profession de* dire des injures à tout le monde. Ils étaient ses amis, ils *faisaient profession de* l'être. (J. J. Rousseau.) | État, métier, condition. *Profession* manuelle. *Profession* libérale. La *profession* de médecin, d'avocat. La *profession* des armes. Être menuisier, maçon de sa *profession*. Choisir, embrasser une *profession*. Vivre selon sa *profession*. Être fort habile dans sa *profession*. Chaque *profession* fait peu de cas des autres. On ne pouvait avoir deux *professions*, ni en changer; mais aussi toutes les *professions* étaient honorées. (Bossuet.) On souffre et l'on entretient à grands frais des multitudes de *professions* inutiles dont plusieurs ne servent qu'à corrompre et gâter les mœurs. (J. J. Rousseau.) Il quitta la *profession* de son père, après l'avoir suivie pendant quelque temps. (Barthélemy.) | *Du choix d'une profession*. S'il y a un devoir sacré au monde pour la famille, c'est celui qui consiste à enseigner aux enfants que le travail est la source de tout bien-être, de tout bonheur, et à les guider dans le choix d'une profession, à la fois manuelle et libérale, qui leur permette d'atteindre ce but. Beaucoup de pères indulgents, beaucoup de mères faibles ou orgueilleuses à force d'amour maternel, s'illusionnent sur les ressources réservées à l'avenir de leurs enfants, et ils les laissent croître dans la paresse, dans l'ignorance de certaines choses pratiques de la vie qu'il importe essentiellement de connaître. Il faut travailler pour manger. On peut être menuisier et artiste, maçon et poète, serrurier et littérateur. Supprimez les bras, et les cervelles ne feront, ne pourront rien faire pour les remplacer. Une profession, donc! une profession nouvelle! Que les pères de famille, que les mères si inquiètes parfois sur les destinées de leurs enfants, que les parents le sachent bien: l'homme ne peut s'estimer et être estimé qu'à la condition bien expresse de n'être pas inutile à ses semblables et à lui-même; de n'être pas un parasite, une de ces sangsues qui absorbent le plus pur du sang et de la sueur des véritables travailleurs. Tenons-nous au vieux proverbe: « Profession passe rente. » Moins de dédain pour les professions manuelles, parents aveugles et vaniteux, et moins de fol engouement pour les professions libérales. Mieux vaut cent fois l'honnête maçon, qui construit sa maison, que l'artiste sans talent qui ne sait pas où poser son nid. Toutes les professions sont également honorables, qu'elles s'exercent sur le fer, sur le bois, sur la terre ou dans le domaine de l'intelligence. Gloire au travail! (A. Delvau.) | *Athée de profession*, Homme qui affiche l'athéisme. | *Dévot de profession*, Homme qui veut passer pour dévot. | *Ivrogne, joueur, libertin de profession*, Homme qui est dans l'habitude de l'ivrognerie, du jeu, du libertinage. | *Un savant de profession, Un érudit de profession*, Un homme qui se consacre tout entier à l'étude des sciences, à l'érudition. Les *plaisants de profession* ont presque tous l'esprit faux et superficiel. (Voltaire.) | Acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. Un religieux, une religieuse ne peuvent faire *profession* qu'à un certain âge.

PROFESSO (EX-), loc. adv. Mots latins. A fond, d'une manière complète, en homme qui possède parfaitement son sujet. Traiter un sujet *ex-professo*. Parler d'une chose *ex-professo*.

PROFESSORAL, ALE, adj. De professeur, qui appartient au professeur. La vie *professorale*. Devoirs *professoraux*. Fonctions *professorales*. | En mauvaise part. Se donner un air *professoral*.

PROFESSORALEMENT, adv. En professeur, comme il convient à un professeur. Parler *professoralement*. Ce pédant discourait *professoralement*.

PROFESSORAT, s. m. Emploi, état, condition de professeur. Se consacrer au *professorat*. Le *professorat* doit être honoré entre tous les états, à cause du dévouement et de l'intelligence qu'il exige de la part de celui qui l'exerce. | Durée des fonctions de professeur. J'ai vingt ans de *professorat*.

PROFIL, s. m. (de l'ital. *profilo*; rad. lat. *filum*, fil, trait; autrefois on disait *porfil*). Trait, délinéation d'une figure vue par un de ses côtés, soit en réalité, soit en peinture. En ce sens il est opposé à *face*. Visage de *profil*. Tête de *profil*. Un beau *profil*. Il est plus aisé de peindre de *profil* que de peindre de face. Il ne faut prendre d'un ami que ses qualités; s'il est laid de face, il ne faut le regarder que de *profil*. (Duplessis.) Les *profils* du visage servent, du moins en partie, à différencier et à classer les races humaines. (Farcy.) Pour étudier une physionomie, il faut l'éclairer d'en haut, d'en bas, de face et de *profil*; elle ne paraîtra plus la même: il en est ainsi de celui qui la porte.

> Son *profil* ardent se découpe
> Sur le fond bleu de l'horizon.
> (A. MECK.)

| Fig. Souvent l'homme le plus sincère ne montre la vérité que de *profil*. (Bélisle.) | Aspect, représentation d'un objet vu de ses côtés; en ce sens, il

est opposé à *plan*. Une carte de Paris en *profil*. | Archit. Contour d'un membre d'architecture. Les cinq ordres diffèrent dans leurs *profils*. (Acad.) | Délinéation d'un bâtiment représenté dans son élévation, comme coupé par un plan perpendiculaire. Le *profil* d'un bastion, d'une forteresse. | Beaux-arts. *Profil perdu*, Celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête et un peu moins du devant.

PROFILÉ, ÉE, part. Représenté de profil. Visage *profilé*. Plan *profilé*. Tête *profilée*.

PROFILER, v. a. (rad. *profil*). Représenter en profil. *Profiler* le visage, la tête de quelqu'un. *Profiler* une corniche, un entablement, etc. | Plus particul. Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractère qui leur convient. *Profiler* la façade d'un édifice. | SE PROFILER, v. pron. Être représenté en profil. | Par anal. Là sont des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en pyramides, *se profilent* avec majesté sur la voûte des cieux. (Bern. de Saint-Pierre.)

PROFIT, s. m. (du lat. *profectus*, ce qui a été tiré de). Bénéfice, avantage, utilité. Grand *profit*. *Profit* illicite. Faire de gros *profits*. Ne songer qu'à son *profit*. La soif du *profit* dessèche le cœur et l'esprit. Je ne veux point de *profits*. Les besoins de l'État n'absorbaient pas le *profit* entier de ces ventes. (Raynal.) Ménagez bien l'emploi de votre temps, afin d'en tirer le meilleur *profit* possible. (De Jussieu.)

Il vit, pendant trente ans, passer des flots de crimes,
Et le mot de patrie à tous les vents jeté,
Sans *profit* pour le peuple et pour la liberté.
(A. BARBIER.)

| *Mettre une chose à profit*, L'employer utilement. | Famil. *C'est un profit tout clair*, C'est un avantage manifeste, évident. | On dit aussi, *C'est tout profit*. | *Faire son profit d'une chose*, En tirer avantage, en profiter. | Progrès intellectuel et moral. Lire, étudier avec *profit*. | Au plur. Les petits avantages que se procurent les domestiques, les petites gratifications qu'ils reçoivent. Il me nourrissait mal, me payait mal mes gages; jamais aucuns *profits*. (Destouches.) | Jurisp. féod. *Profits de fiefs*. Les différents droits qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires. | Jurisp. mod. *Profit du joint* ou *profit du défaut*, Avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

PROFITABLE, adj. (rad. *profit*). Utile, avantageux. Conseil *profitable*. Emploi *profitable*. Cette conquête fut plus éclatante et plus *profitable* que difficile. (Voltaire.) Il est *profitable* de donner asile au génie : le sol foulé par un grand homme devient sacré. (Gœthe.)

PROFITABLEMENT, adv. (pron. *profitableman*). D'une manière profitable. Peu usité.

PROFITER, v. n. Tirer un émolument, faire un gain. *Profiter* à un marché. *Profiter* beaucoup sur des marchandises. | Rapporter du profit, procurer du gain. Ce commerce lui *a profité*. | Prov. Bien mal acquis ne *profite* jamais. | *Faire profiter son argent*, En tirer intérêt, le faire valoir. | Tirer avantage. *Profiter* du temps. *Profiter* des bons avis. *Profiter* des circonstances. Je suis bien aise que vous *ayez profité* de l'avis que je vous donnais. (Mme de Sévigné.) Le travail et la vertu font *profiter* de la vie. (La Rochefoucauld.) Qui *profite* du crime l'a commis. (Sénèque.) On emploie alors son courage et ses forces à *profiter* des lenteurs ou des fautes de l'ennemi. (Raynal.) Je me suis hâté de *profiter* de cet avantage. (J. J. Rousseau.) Ceux-ci, *profitant* des accès de vapeur auxquels elle était sujette, la firent enfermer comme une folle. (Bern. de Saint-Pierre.) *Profitez* de ce temps si doux. (V. Hugo.) | Impers. Il ne lui *a* de rien *profité* d'avoir été si attaché à ses intérêts. | Faire des progrès. *Profiter* en vertu, en science, en sagesse. On *profite* dans le commerce des gens instruits et dans la fréquentation des hommes de cœur. | Croître, fortifier. Ce jeune garçon *profite* à vue d'œil. | Se dit aussi en parlant des animaux. Les bestiaux *profitent* bien dans ces pâturages. | En parlant des plantes, des arbres, Être d'une belle venue, d'une bonne venue. Les arbres *profitent* dans une terre nouvellement défoncée. (Acad.)

PROFOND, ONDE, adj. (du lat. *profundus*, même signif.). Dont le fond est éloigné de la superficie, de l'ouverture, du bord. Puits *profond*. Grotte *profonde*. Rivière *profonde*. Précipice *profond*. Un vase *profond*. Une fosse *profonde*. Des morts la *profonde* demeure. (La Fontaine.) On voyait des sources bouillonner et sortir de la terre et quelquefois des canaux plus *profonds* dans lesquels l'eau, calme et paisible, réfléchissait à l'œil les objets. (J. J. Rousseau.) Exposés en naissant aux intempéries de l'atmosphère, les uns sont obligés de creuser avec peine des retraites souterraines et *profondes*. (Lacépède.) | Qui pénètre avant. Plaie *profonde*. Blessure *profonde*. Racines *profondes*. | *Solitude, retraite profonde*, Solitude, retraite fort éloignée du commerce des hommes. Je tâche autant que je puis de remplir toutes ces obligations dans ma *retraite*, que je rends tous les jours plus *profonde*. (Voltaire.) | *Profonde inclination, profonde révérence*, Inclination, révérence faite en se courbant extrêmement bas. | Dont la connaissance est difficile. Science *profonde*. Mystère *profond*. | Qui pénètre avant dans la connaissance des choses. Posséder une érudition *profonde*. Avoir l'esprit *profond*. Cette idée *profonde* et juste a été confirmée par un demi-siècle d'expérience. (Raynal.) | En ce sens, il se dit des personnes. Un *profond* penseur. | *Un profond scélérat*, Un scélérat consommé, qui met beaucoup de réflexion et de calcul dans ses projets criminels. | Fig. et famil. *C'est un profond scélérat !* Se dit, en plaisantant, d'un homme malicieux, fécond en ruses, et aussi d'un homme très-aimé ou se disant très-aimé des femmes. | Grand, extrême, au physique et au moral. *Profond* sommeil. *Profond* désespoir. Obscurité *profonde*. Une humiliation *profonde*. Une *profonde* mélancolie. Si la tristesse attendrit l'âme, une *profonde* affliction l'endurcit. (J. J. Rousseau.) Il joignit une longue expérience à une *profonde* sagesse. (Barthélemy.) | Poétiq. *Les plaines profondes, la plaine profonde*, La mer. | Anat. *Muscles profonds*, Certains muscles plus profondément situés que leurs congénères; tel est à la main le fléchisseur digital *profond*. Ce mot est quelquefois opposé à *superficiel* et quelquefois aussi à *sublime*. On dit aussi dans le même sens, l'*Artère profonde*, ou substantivement, la *profonde* de la cuisse. | S. m. Fond. Être tombé au plus *profond* du gouffre. Un bruit discordant qui fait frémir le plus *profond* des enfers. (L. Racine.) Du *profond* des cavernes creuses. (Segrais.)

Comme il parlait ainsi, du *profond* d'une nue
Un fantôme éclatant se présente à sa vue.
(VOLTAIRE.)

PROFONDÉMENT, adv. (pron. *profondéman*). Bien avant, d'une manière profonde. Enraciner *profondément* un arbre. Creuser *profondément* le sol. | Fig. Méditer *profondément* sur quelque chose. Être *profondément* versé dans les sciences naturelles. Je suis quelquefois *profondément* attristé. (Voltaire.) | *Saluer quelqu'un profondément*, Le saluer en se courbant extrêmement bas. | *Dormir profondément*, Dormir d'un sommeil de plomb.

PROFONDEUR, s. f. (rad. *profond*). Étendue d'une chose depuis sa superficie jusqu'au fond. La *profondeur* d'un abîme. La *profondeur* d'un précipice. La *profondeur* du lit d'un fleuve. La *profondeur* de l'Océan. Un abîme dont les yeux n'osent sonder la *profondeur*. (J. J. Rousseau.) | Étendue en longueur. Ce bâtiment a plus de *profondeur* que de largeur. Il perce des forêts la sombre *profondeur*. (Castel.) Dans les sacrées *profondeurs* du tabernacle. (Chateaubriand.) | Fig. Il a de la *profondeur* dans l'esprit. (Barthélemy.) | Grandeur, étendue. La *profondeur* de son savoir, de son érudition. | Impénétrabilité, incompréhensibilité. Les *profondeurs* de la politique. (Voltaire.) Tacite jeta des lueurs affreuses dans les *profondeurs* de l'âme des tyrans. (La Harpe.) | Géom. Dimension des corps considérés de haut en bas. On envisage les corps sous trois dimensions : longueur, largeur et *profondeur*. | Tact. milit. Épaisseur ou hauteur. Un régiment d'infanterie rangé sur sept hommes de *profondeur*. Ils marchaient sur dix hommes de *profondeur*.

PROFONTIÉ, ÉE, adj. (pron. *profonsié*). Mar. Qui tire beaucoup d'eau. Navire *profontié*. Frégate *profontiée*. Peu usité.

PROFUS, USE, adj. (du lat. *profusus*, répandu). Prodigue, qui fait des profusions. La libéralité des dames est trop *profuse* au mariage et émousse la pointe de l'affection et du désir. (Montaigne.) Popéa fut la plus *profuse* en toutes sortes de superfluités. (Brantôme.) | Méd. Se dit des sécrétions produites abondamment. Sueur *profuse*.

PROFUSÉMENT, adv. (pron. *profuséman*). Avec profusion. Dépenser *profusément*. Donner *profusément* aux pauvres, soigner les malades.

PROFUSION, s. f. (du lat. *profusio*, formé de *profundere*, répandre au dehors). Excès de dépense ou de libéralité. Grande *profusion*. Donner avec *profusion*. Aller jusqu'à la *profusion*. Tout y était en *profusion*. La générosité sans discernement est *profusion*. (De Lévis.) Les plantes semblent avoir été semées avec *profusion* sur la terre. (J. J. Rousseau.) | Chose donnée avec profusion. Celui qui sait rendre ses *profusions* utiles a une grande et noble économie. (Vauvenargues.) | Fig. Toutes les sources de corruption se répandirent avec *profusion* dans l'État. (Barthélemy.) | *Donner des louanges à profusion, avec profusion*, Les prodiguer, en donner plus qu'il ne convient de le faire. La *profusion* des louanges est si abondante, qu'il est étonnant que tant de gens en soient avides. (Port-Royal.)

PROGÉNITURE, s. f. (du lat. *progenies*, même signif.) Ce qu'un homme a engendré; enfants d'une même souche. Tout père aime sa *progéniture*. | Famil. en parlant d'un enfant de quelqu'un. Comment va votre *progéniture?* | Petits, en parlant des animaux. Les lions marins sont indolents et marquent peu d'attachement pour leur *progéniture*.

PROGNATHE, adj. et s. (du gr. πρό, en avant; γνάθος, mâchoire). Nom donné à la forme du crâne des races inférieures de l'Afrique et de l'Australie, par allusion à l'allongement ou à la proéminence des mâchoires, qui fait le trait principal de la physionomie de ces races. Un *prognathe*. Une tête *prognathe*. La face du *prognathe* s'approche beaucoup de celle de l'orang-outang.

PROGNATHISME, s. m. État, qualité du prognathe, d'un crâne, d'une tête prognathe.

PROGNÉ (pron. *Prog-né*). Mythol. grecq. Fille de Zeuxippe et de Pandion, sœur de Philomèle. Épouse de Térée, elle en eut un fils, Itys, qu'elle tua et servit dans un repas à son mari pour le punir de ses liaisons coupables avec sa sœur. Elle fut changée en hirondelle. | Poétiq. L'hirondelle. Au doux printemps, *Progné* vient habiter nos toits.

PROGRAMME, s. m. (du gr. πρόγραμμα, formé de πρό, avant; γράμμα, écriture). Écrit qu'on affiche, qu'on distribue ou qu'on vend pour exposer le détail d'une fête, d'une cérémonie, d'un spectacle. Afficher un *programme*. Distribuer le *programme*. On crie le *programme* de la fête. Acheter le *programme* des théâtres. | Exposé des conditions à remplir pour un concours, etc. Le *programme* d'examen pour le baccalauréat. | Politiq. Se dit d'une profession de foi, d'un exposé de principes, de mesures à appliquer. Le *programme* d'un parti. | *Programme de juillet*, Proclamation verbale faite à l'Hôtel de Ville et au Palais-Royal par Louis-Philippe, le 29 juillet 1830, et dans laquelle il y avait des promesses d'un gouvernement paternel, juste, démocratique. | Prov. *Menteur comme un programme*, Extrêmement menteur, parce que les programmes sont presque toujours des leurres.

PROGRÈS, s. m. du lat. *progressus*, avancement, marche en avant). Avancement, marche en avant ou dans le sens du développement. Ainsi l'on dit : Les *progrès* du soleil dans l'écliptique; le *progrès* d'un incendie, de la crue des eaux, d'une inondation; le progrès d'une maladie, d'une épidémie, etc. Arrêter les *progrès* des ennemis. Le Rhin tranquille et fier du *progrès* de ses eaux. (Boileau.) | Se dit particulièrement du développement, de la marche de l'esprit dans la science, dans les arts, dans la littérature. Cet élève fait des *progrès*, des *progrès* rapides. Il a fait d'énormes *progrès* depuis un mois. La chimie, la physique, les sciences naturelles ont fait de grands *progrès* dans ce siècle. Rien ne recule plus le *progrès* des connaissances qu'un mauvais ouvrage d'un auteur célèbre. (Montesquieu.) On ne doit réprimer que la témérité, et non la sage hardiesse, sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun *progrès*. (Voltaire.) Les ateliers firent les mêmes progrès que les cultures. (Raynal.) Le *progrès* de la littérature a changé en mieux le ton général. (J. J. Rousseau.) Né avec les plus heureuses dispositions, il fit les plus rapides *progrès* dans la carrière des sciences et des arts. (Barthélemy.) | Suite d'avantages à la guerre. Turenne, en Allemagne, continua les progrès qui étaient le fruit de son génie. (Volt.) | Absol. et au sing. Mouvement *progressif* de la civilisation, des institutions politiques et sociales; marche générale de l'humanité vers la perfection et le bonheur. Partisan du *progrès*. Ennemi du *progrès*. Nier, combattre le *progrès*. Servir le *progrès*, combattre pour la cause du *progrès*. Arrêtons-nous [illegible] sur ces idées de *progrès* et de développement [illegible] | Quiconque a lu et réfléchi a reconnu [illegible] dans l'histoire de l'humanité une loi de développement, une marche plus ou moins rapide, plus ou moins lente, souvent entravée, jamais arrêtée, vers la perfection et le bien-être, vers le bonheur. C'est la loi de ce perfectionnement qu'on nomme *progrès*. Cette loi du progrès est une lutte continuelle avec la loi d'inertie qui repousse tout mouvement, tout

changement, et qui se complaît dans le présent, comme si le présent seul était possible : c'est la vie qui lutte contre la mort, le bien contre le mal, l'intelligence contre l'ignorance, l'amour contre la haine. Ces deux lois ont chacune leur expression vivante parmi les hommes, elles ont chacune leurs défenseurs et leurs héros. Ce serait ici le lieu de nommer les apôtres et les martyrs illustres du progrès; mais la liste en est trop longue : il suffit de se rappeler tous ceux qui ont vécu et qui sont morts pour la défense de la vérité, depuis Prométhée, en passant par Socrate et Jésus, jusqu'à ceux qui souffrent encore dans les fers ou dans l'exil avec une grande pensée dans le cœur. En voyant l'erreur et l'injustice triompher si souvent et en tous lieux de la vérité et de la justice, quelques esprits se troublent et ne croient plus au progrès; c'est une lâcheté! Le progrès est plus fort que ses ennemis; et ceux mêmes qui, pour le combattre, développent leur intelligence et leur courage, aident sans s'en douter, par cela même, au progrès. Il n'y a pas jusqu'à l'erreur opposée à la vérité, jusqu'à l'injustice mise à la place de la justice, jusqu'à la haine mise en place de l'amour, qui ne servent au progrès! Le bûcher a fait plus de philosophes et d'incrédules que tous les sophistes de la terre; et sans le gibet et la ciguë, la parole de Jésus et de Socrate se serait sans doute éteinte avec leur vie. L'humanité marche, pour ne jamais s'arrêter; elle marche vers la perfection, vers le bonheur, dont elle s'approchera toujours sans jamais l'atteindre; car elle verra constamment briller devant elle un flambeau, l'idéal, l'inconnu qui nous est réservé dans les mondes où nous allons revivre après notre passage ici-bas. (B. Barbé.)

PROGRESSER, v. n. (rad. *progrès*). Être en progrès; faire des progrès. L'humanité *progresse*. Les sciences naturelles *progressent*.

PROGRESSEUR, adj. m. (rad. *progrès*). Qui porte vers les améliorations, qui aide à réaliser un progrès. Mouvement *progresseur*. Les livres *progresseurs*. Au féminin on dirait *progresseuse*. Peu usité.

PROGRESSIBILITÉ, s. f. (rad. *progrès*). État, qualité de ce qui est *progressible*; aptitude à se perfectionner. Je crois à la perfectibilité et à la *progressibilité* de l'espèce humaine. Entraînée par le mouvement de *progressibilité* qui lui est propre.

PROGRESSIBLE, adj. (rad. *progrès*.) Qui est susceptible de progrès, qui peut s'améliorer, se perfectionner. Le genre humain est *progressible*.

PROGRESSIF, IVE, adj. (rad. *progrès*). Qui va toujours en avant, qui avance sans interruption. Mouvement *progressif*. L'huître est privée du mouvement *progressif* propre à la plupart des animaux. Le mouvement *progressif* de la lune. Le mouvement *progressif* de Jupiter. | Qui est susceptible de se perfectionner, de s'améliorer. L'homme est *progressif*. L'homme est d'une nature *progressive*. | Bot. *Racine progressive*, Racine vivace, qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, de sorte que la plante qu'elle soutient avance lentement, comme dans l'anémone. | Minéral. *Cristal progressif*, Celui dont le signe a ses exposants qui forment un commencement de progression arithmétique. Baryte sulfatée *progressive*. | Polit. Qui suit une progression géométrique. Impôt *progressif*. | Philos. *Sorite progressif*, Celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition à *Sorite regressif*, Celui qui remonte des conséquences aux principes.

PROGRESSION, s. f. (du lat. *progressio*, formé de *progredi*, s'avancer). Mouvement en avant. *Progression* lente, insensible, irrésistible. | Faculté de marcher, de se porter en avant, de se transporter d'un lieu dans un autre. Le mouvement de *progression*. La plupart des animaux sont doués de la *progression*. | Action de marcher, de se transporter d'un lieu dans un autre. | Fig. Suite constante, non interrompue des causes, des effets. L'intérêt répandu dans ce livre suit une *progression* soutenue. La plupart des révolutions ne sont d'abord qu'une *progression* de malheurs; les fruits viennent plus tard. La *progression* logique des idées est irrésistible quoique souvent insensible et cachée. | Mathémat. Suite de rapports égaux dont chaque terme est à la fois conséquent de celui qui précède et antécédent de celui qui suit. | *Progression par différence* ou *progression arithmétique*, Celle dont les rapports se forment par voie d'addition. | *Progression par quotient* ou *progression géométrique*, Celle dont les rapports se forment par voie de multiplication. | *Progression indéfinie*, Celle que l'on continue indéfiniment : 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc., sont des grandeurs en progression arithmétique indéfinie; 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., forment une progression géométrique. | *Progression croissante*, Celle dont les termes vont en augmentant. | *Progression décroissante*, Celle dont les termes vont en diminuant. | Rhétor. Accroissement de force et de grandeur dans le développement de la pensée, dans le nombre des périodes du style. Voici un exemple de progression dans les idées : Je hais les bienfaiteurs parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un devoir, et que le devoir m'est insupportable. (J. J. Rousseau.)

PROGRESSISTE, adj. et s. Qui partage les idées de progrès; qui est consacré au progrès social et politique. Journal *progressiste*. | Subst. Les *progressistes* finiront par triompher du despotisme.

PROGRESSIVEMENT, adv. (pron. *progrèsiveman*). D'une manière *progressive*. S'avancer *progressivement*. Rien ne dure que ce qui vient régulièrement et *progressivement*. (Mme de Staël.)

PROHIBÉ, ÉE, part. Qui est défendu, non permis. Livres *prohibés*. Commerce *prohibé*. Marchandise *prohibée*. Toutes les fois qu'on accorde à Rome la permission de lire les livres *prohibés* on a soin d'en excepter Machiavel. | *Armes prohibées*, Armes dont la police interdit le port et l'usage. La canne plombée, la canne à épée, le fusil à vent, le poignard, sont des *armes prohibées*. | *Insignes prohibés*. Insignes que la police interdit de porter. Vous verrez que l'œillet rouge et le bonnet phrygien deviendront des *insignes prohibés*. (Duplessis.) | *Degré prohibé*, Degré de parenté où la loi interdit de se marier.

PROHIBER, v. a. (du lat. *prohibere*). Interdire, défendre. *Prohiber* un commerce. *Prohiber* la vente, l'exportation, l'importation d'une marchandise, d'une denrée. *Prohiber* la chasse pendant une partie de l'année. *Prohiber* le port d'armes. *Prohiber* la publication, le colportage des livres obscènes. Les lois *prohibent* le mariage entre parents en ligne directe, entre le père et sa fille, un frère et sa sœur.

PROHIBITIF, IVE, adj. Qui défend, qui interdit. Régime *prohibitif*. Ordonnance *prohibitive*.

PROHIBITION, s. f. (pron. *pro-ibision*; du lat. *prohibitio*, même sens, formé de *prohibere*, défendre). Interdiction, défense. Le motif de toute *prohibition* légale doit être exprimé lorsqu'il n'est pas évident. La plupart des économistes condamnent les *prohibitions*. Parmi les *prohibitions*, les unes sont fondées sur des considérations d'ordre public, comme celle des armes, des munitions de guerre; les autres sur la nécessité de protéger les revenus fiscaux, comme le tabac, les cartes à jouer; mais le plus souvent elles ont pour but de favoriser une industrie. On vit enfin cesser une partie des *prohibitions*, des gênes, des impositions qui arrêtaient ces travaux. (Raynal.)

PROHIBITIVEMENT, adv. Par prohibition.

PROIE, s. f. (pron. *proa*; du lat. *præda*, même sens). Ce que l'animal ravit pour le manger. Le vautour vit de *proie*. Le loup emporte sa *proie*. Dévorer sa *proie*. Se disputer sa *proie*. Je le poursuis partout comme un chien fait sa *proie*. (Boileau.) Le tigre déchire sa *proie* et dort; l'homme devient homicide et veille. (Chateaubriand.) Cacher une *proie*.

Le lion sur ses ongles compta
Et dit : Nous sommes quatre à partager la *proie*.
(LA FONTAINE.)

| *Oiseau de proie*, Oiseau qui chasse le gibier et s'en nourrit. Le corbeau a toujours été regardé comme le dernier des oiseaux de *proie*. (Buffon.) | Butin fait à la guerre, dans un pillage. Le peuple et les paysans sont la *proie* des traitants et des gens de guerre. L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois, et deviennent la *proie* des barbares. (Bossuet.) La Perse continue d'être la *proie* des révolutions! (Voltaire.) L'Italie la *proie* du Pape.

Alors, comme forbans qui guettent une *proie*,
On les vit tous s'abattre avec des cris de joie.
(AUG. BARBIER.)

| En général, Toutes choses dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité. Être ardent à la *proie*. | Fig. Celui qui est persécuté et qui devient victime. Vous voulez qu'elle devienne votre *proie*. C'est Vénus tout entière à sa *proie* attachée. (Racine.) | *Être en proie à*, ou *Être la proie de*, Avoir beaucoup à souffrir de; être la victime de. *Être en proie* aux obsessions des créanciers. *Être en proie à* la vengeance, à la médisance, à la calomnie. *Être en proie à* la douleur, à la tristesse, au désespoir. Un État *en proie* aux factions. De combien de remords m'ont-ils rendu la *proie*! (Racine.) Laissons-le plutôt *en proie à* son caprice. (Boileau.)

O honte! *en proie* aux sens dont le joug l'asservit,
L'homme végète auprès de la chose qui vit.
(V. HUGO.)

| Il se dit aussi en parlant des choses qui détruisent ou ravagent. Cette maison est devenue la *proie* des flammes. Cette ville est *en proie* aux horreurs de la famine. Ce pays était entièrement dévasté par la guerre, ruiné par les factions, et *en proie* à toutes les calamités. (Voltaire.) | Fauçon. *Être âpre à la proie*, Se dit en parlant d'un oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. | Fig. *Être âpre à la proie*, Aimer à rapiner. Les boursicotiers, les gens de loi *sont âpres à la proie*.

PROJECTILE, s. m. (du lat. *pro*, en avant; *jectus*, lancé). Corps pesant lancé en l'air, dans une direction, avec un mouvement et une force quelconques, et abandonné à l'action de la pesanteur. La vitesse d'un *projectile*. La théorie du mouvement des *projectiles*. Un *projectile*, jeté obliquement, doit décrire une parabole, abstraction faite de la résistance de l'air. | Art. milit. Tout ce qui se lance avec la poudre ou par des ressorts. Se dit particulièrement des obus, des boulets, des bombes, des grenades, etc. Lourd *projectile*. Un amas de *projectiles*. Lancer des *projectiles*. Pour vérifier les projectiles, on les passe d'abord aux lunettes de réception, pièces rondes de fer battu, dans l'une desquelles ils doivent passer en tous sens et sans difficulté, et dans la seconde desquelles ils ne doivent passer en aucun sens. | Famil. Par anal. On le dit aussi de tous les objets qu'on lance avec la main, de quelque nature qu'ils soient. | Adjectiv. *Mouvement projectile*, *force projectile*, Mouvement de projection, force de projection.

PROJECTION, s. f. (pron. *projeksion*; du lat. *projectio*, formé de *projicere*, jeter en avant). Action de jeter, de lancer un corps pesant; mouvement imprimé à un projectile. Grande force de *projection*. Mouvement de *projection*. Si la force qui met le projectile en mouvement a une direction perpendiculaire à l'horizon, on dit que *la projection est perpendiculaire*; qu'*elle est horizontale*, si la direction de la force est parallèle à l'horizon; qu'*elle est oblique*, si la direction de la force fait un angle oblique avec l'horizon. | Chim. Action de jeter par cuillerée, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner. *Poudre de projection*. | Géom. descript. Représentation sur un plan d'une figure située hors de ce plan, par la trace qu'y détermineraient les interjections des droites que l'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. | *Projection orthogonale* ou *à angle droit*, Celle dont toutes les droites sont perpendiculaires au plan. | *Projection centrale*, Celle dont les lignes concourent vers un seul et même point. La théorie de la *projection* est l'objet général de la géométrie descriptive; les *projections centrales* sont le fondement de la perspective. (Louvet.) | *Projection de la sphère*, Représentation sur un plan de la surface d'un globe, comme la terre ou la voûte céleste, et des divers cercles qu'on peut y supposer tracés. | *Projection orthographique*, Celle qui est faite sur un plan passant par le centre de la sphère, l'œil étant supposé à une distance infinie. | *Projection stéréographique*, Celle qui est faite sur un grand cercle de la sphère, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle. | *Projection gnomonique*, Celle où l'on suppose l'œil au centre de la sphère. | Le plan de projection est ordinairement celui du méridien, et alors les pôles de la terre sont deux points du cercle principal de projection. Lorsqu'on prend au contraire le plan de l'équateur, le pôle est au milieu de la carte, et c'est ce qu'on appelle *mappemonde polaire*. On a imaginé ensuite des cartes qui supposent l'équateur déroulé en ligne droite et tous les méridiens perpendiculaires à ce plan coupé par les parallèles. Mercator a apporté une certaine amélioration à ce système en donnant une grandeur variable et proportionnelle aux différents degrés terrestres. Cette *projection artificielle*, où la surface de la terre est représentée telle que la verrait un œil qui parcourrait successivement chacune de ses parties, a reçu le nom de son inventeur.

PROJECTURE, s. f. (du lat. *projectura*, formé de *projicere*, mettre, jeter en avant). Archit. Saillie ou avance horizontale de divers membres d'architecture. | Bot. Nom donné à de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur sa tige comme dans les légumineuses.

PROJET, s. m. (du lat. *projectum*, mis en avant). Action de projeter; chose projetée; dessein, entreprise, arrangement des moyens de faire avec succès ce qu'on médite. Beau, grand, vaste *projet*. Faire des projets. Accomplir un *projet*. Renoncer à son *projet*. Laisser dormir un *projet*. Déconcerter un *projet*. Des *projets* de fortune. Des *projets* de retraite. L'amour donne témérairement dans des *projets* insensés. (Bos.) Tous ses *projets* semblaient l'un l'autre se détruire. (Racine.) Cette perte inopinée aurait pu rompre le fil de tous ses *projets*. (Raynal). Ce qui fait échouer les plus grands *projets*, c'est presque toujours le défaut

d'argent. (Voltaire.) Il y a loin du *projet* à l'exécution, et plus loin encore de l'exécution au succès. (Encycl.) Il ne m'a pas été difficile de lui montrer la folie et la cruauté d'un pareil *projet*. (J. J. Rousseau.) Un léger accident, un amour de jeune fille, un mariage, une simple migraine, ont souvent renversé les *projets* des plus habiles diplomates. (Boiste.)

Oh ! le plaisant *projet* d'un poète ignorant,
Qui, de tant de héros, va choisir Childebrand.
(BOILEAU.)

| Première pensée, première rédaction d'une chose mise par écrit. Faire un *projet* de drame. Dresser un *projet* d'acte. | Ébauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations. *Projet* savamment étudié. | Jurispr. *Projet d'acte*, La rédaction préparatoire d'un acte sur papier non timbré.

PROJETÉ, ÉE, part. Qui est en projet, dont on a formé le projet. Acte *projeté*. Voyage *projeté*. Fête *projetée*. Il crut qu'une guerre si bien *projetée* serait utile à tous ses projets. (Voltaire.)

PROJETER, v. a. (rad. *projet*. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je projette, tu projettes, il projette*, etc.). Former un projet; former le projet de. *Projeter* un long voyage. *Projeter* une entreprise. *Projeter* une partie de plaisir. Il *projette* un grand ouvrage historique. Servius Tullius *projeta* l'établissement d'une république. (Bossuet.) Ah! chose qu'on *projette* est loin d'être accomplie. (Andrieux.) | *Projeter de*, suivi d'un infinitif. Je *projette* d'aller passer l'automne à Naples. | Jeter, diriger, porter en avant. *Projeter* un corps obliquement. La terre *projette* son ombre fort loin. | Absol. *Projeter en* l'air. C'est un homme qui *projette* toujours et qui n'exécute jamais. On *projette* plus à Paris qu'on ne résout. (Duclos.) | Géom. descript. Tracer sur un plan ou sur une surface quelconque la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles géométriques. *Projeter* les cercles horaires sur la surface d'un cadran. | SE PROJETER, v. pron. Être projeté. Est-ce que le bonheur peut *se projeter?* | Paraître en avant. Ce corps de logis *se projette* trop sur le reste de l'édifice. Là, des bouquets de vieux pins *se projettent* horizontalement sur les flots. (Chateaubriand.) L'ombre des arbres *se projette* sur la prairie.

PROJETEUR, EUSE, s. (rad. *projet*). Famil. Celui, celle qui a la manie de former des projets sans en réaliser aucun, ou qui en forge beaucoup trop. C'est un *projeteur*. Les amoureux timides sont pour la plupart d'audacieux *projeteurs*. (Duplessis.)

PROLAPSE, s. m. (du lat. *prolapsus*, chute en avant). Chirurg. Relâchement d'une partie quelconque. *Prolapse* de la matrice, du vagin, de la luette, etc. | On dit également *Prolapsus*.

PROLÉGOMÈNES, s. m. pl. (du gr. πρό, avant; λεγόμενοι, dits). Longue préface, avant-propos, explications préliminaires qui fixent le sens de termes spéciaux, et renferment les notions les plus nécessaires à l'intelligence de ce qui suit; c'est une espèce d'introduction plus ou moins étendue, mise en tête d'un ouvrage, et plus particulièrement d'un traité didactique. Les *prolégomènes* de la philosophie.

PROLEPSE, s. f. (du gr. πρόληψις, anticipation). Rhét. Figure par laquelle on prévient une objection pour la réfuter d'avance. | Philos. Nom que, dans le système d'Épicure, on donne aux sensations généralisées. Les sensations n'étant que l'action de la nature, ne peuvent tromper; les *prolepses* seules peuvent être viciées par l'erreur.

PROLEPTIQUE, adj. (du gr. προληπτικος, qui anticipe). Pathol. Se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur l'accès précédent. | Chronol. Se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode, ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu. On suppute tous les événements de l'histoire ancienne en années juliennes *proleptiques*. | *Époque proleptique*, Époque fixée en supputant, pour des temps antérieurs à cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil.

PROLEPTIQUEMENT, adv. Par anticipation; d'une manière proleptique. Beaucoup d'événements ont été fixés *proleptiquement* par les historiens.

PROLÉTAIRE, s. (du lat. *proletarius*; rad. *proles*, race, lignée). Citoyen, citoyenne pauvre qui, à Rome, était considéré uniquement à proportion du nombre d'enfants qu'il donnait à l'État. | Aujourd'hui, Celui, celle qui ne possède rien et n'a pour vivre que le fruit de son travail manuel. Un *prolétaire*. Une famille de *prolétaires*. La classe des *prolétaires*. Les *prolétaires* de nos jours sont, comme les *prolétaires* de l'ancienne Rome, les misérables, les exploités. Les *prolétaires* forment parmi nous la classe la plus pauvre et de beaucoup la plus nombreuse. Histoire d'une famille de *prolétaires* à travers les âges. | Adjectiv. Une famille *prolétaire*.

PROLÉTARIAT, s. m. (rad. *prolétaire*). État, condition du prolétaire; classe des prolétaires. Le *prolétariat* est la transformation du servage. | Le prolétariat se compose d'une multitude pauvre, sinon misérable; n'ayant toute sa vie du bien-être que le rêve; connaissant à peine, en beaucoup de lieux, l'usage du blé, de la viande et du vin; chaussée de sabots, vêtue en toute saison de coton ou de toile, et dont un grand nombre ne sait pas lire. Les économistes ont peint en traits émouvants la misère du *prolétariat*; ils ont prouvé jusqu'à l'évidence que dans cette misère était la cause de l'affaiblissement de la moralité publique et de la dégradation de la race. (Proudhon.)

PROLIFÈRE, adj. (du lat. *proles, prolis*, rejeton; *fero*, je porte). Bot. Se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. Fleur *prolifère*. C'est une plante à fleurs *prolifères*. | Entom. *Antennes prolifères*, Antennes en massue courte, dont un des articles de la base offre une grande dilatation et forme une espèce d'oreillette qui s'avance au delà des autres.

PROLIFICATION, s. f. Hist. nat. État des parties qui sont prolifères.

PROLIFIQUE, adj. (du lat. *proles*, race, lignée; *facere*, faire). Qui a la faculté, la force d'engendrer. Liqueur *prolifique*. Semence *prolifique*. Vertu *prolifique*. Les Chinois sont très-*prolifiques*. (C. H.)

Sans doute il leur fallait, d'une main pacifique,
Caresser des méchants la race *prolifique!*
(RÉG. MOREAU.)

| *Humeur prolifique*, Le fluide spermatique. | *Animalcules prolifiques*, Les spermatozoaires. | Se dit de certaines substances alimentaires ou médicamenteuses, auxquelles on supposait la propriété d'accroître la faculté génératrice. Aliment *prolifique*. Remède *prolifique*. | Substantiv. Les *prolifiques*. Les véritables *prolifiques* sont les analeptiques.

PROLIXE, adj. (du lat. *prolixus*; rad. *laxus*, large). Très-long. Plaidoyer *prolixe*. Ne se dit que des discours trop longs, trop étendus, où l'on entre dans des détails minutieux et ennuyeux, et des personnes, par rapport à ces discours. Un discours *prolixe*. Un style *prolixe*. Un auteur *prolixe*. On peut se taire dans la prospérité, on est *prolixe* dans l'infortune. (De Théis.)

PROLIXEMENT, adv. D'une manière prolixe. Je vous écris aussi *prolixement* que j'écris laconiquement aux autres. (Mme de Sévigné.)

PROLIXITÉ, s. f. (du lat. *prolixitas*; rad. *prolixus*, prolixe). Diffusion, longueur démesurée d'un discours; qualité de ce qui est prolixe, d'un auteur ou d'un orateur prolixe. Écrire avec *prolixité*, avec une *prolixité* ennuyeuse. La *prolixité* rend la prose traînante. Cet orateur est d'une *prolixité* désespérante. C'est là surtout que la *prolixité* dégoûte le lecteur. L'orateur est d'une *prolixité* fatigante.

PROLOGUE, s. m. (du gr. πρό, avant; λόγος, discours). Préface, avant-propos. Le *prologue* de la loi salique. | Plus particulièrement, Ouvrage qui sert de prélude à une œuvre dramatique. L'invention du prologue remonte aux premiers jours de l'art dramatique : il était destiné à faire l'exposition du drame; souvent aussi il n'était autre chose que l'apologie de l'auteur. Il était ordinairement débité par un acteur spécial. Aujourd'hui, le prologue, qui est conservé dans la plupart des drames, est un acte destiné à l'exposition du sujet; il en fait partie et peut être considéré comme le premier acte. Si les *prologues* préparent un sujet, c'est un secours malheureux pour l'exposition, qui n'a plus assez d'art. (Encycl.) | Exorde, préambule, préliminaire. Faire un long *prologue* pour ne rien dire.

PROLONGATION, s. f. (pron. *prolongasion*; rad. *prolonger*). Action de prolonger, d'accorder un délai, un surcroît de temps, de durée. | Temps qu'on ajoute à la durée fixe de quelque chose. Après la *prolongation* de la trêve. Demander une *prolongation* de congé. | Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue dans un ou plusieurs des accords suivants.

PROLONGE, s. f. Artill. Cordage qu'on emploie dans les manœuvres des pièces de campagne ou dans les manœuvres de force, lorsqu'il est nécessaire d'équiper la chèvre à haubans. Traîner un canon à la *prolonge*. | Espèce de petit chariot dans lequel on transporte des munitions ou des agrès à des distances peu considérables. On le nomme aussi *Chariot à munitions*.

PROLONGÉ, ÉE, part. Conduit au delà du terme ordinaire, normal. Vie *prolongée*. Trêve *prolongée*. Avenue *prolongée*. | Fig. Quelques amitiés de ce temps-là *prolongées* jusqu'à celui-ci me sont devenues bien précieuses. (J. J. Rousseau.) Les cris des matelots ont toujours quelque chose de lugubre et de *prolongé*. (Mme de Staël.) Cette différence ne tient pas seulement à la lassitude qui s'empare des hommes après des agitations *prolongées*. (B. Constant.)

PROLONGEMENT, s. m. (pron. *prolongement*; rad. *prolonger*). Continuation d'une portion d'une chose. *Prolongement* d'une digue. *Prolongement* d'un quai, d'une rue, de la façade d'une maison, etc. | Anat. Extension que prennent certaines parties du corps. L'appendice caudal, chez les singes et autres animaux, n'est qu'un *prolongement* de l'épine dorsale. | *Prolongement rachidien*, Nom donné à la moelle épinière.

PROLONGER, v. a. (du lat. *prolongare*; de *pro*, en avant; *longus*, long. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je prolongeais. Prolongeant. Nous prolongeons*, etc.). Faire durer plus longtemps, rendre de plus longue durée. *Prolonger* une affaire. *Prolonger* une trêve, un armistice. *Prolonger* la guerre. *Prolonger* les jours, la vie de quelqu'un. *Prolonger* l'erreur d'une personne. Je *prolongeais* pour lui ma vie et ma misère. (Racine.) Il *prolongea* exprès la conférence pour mieux sonder le génie du jeune député. (Volt.) Ne *prolongez* pas votre séjour à Paris.

Faire du bien dans ses vieux jours,
C'est *prolonger* son existence.
(FLORIAN.)

| Étendre, continuer. *Prolonger* un mur, une terrasse, une galerie, etc. | Fig. Il n'y a que le demi-savoir et la fausse sagesse qui, *prolongeant* nos vues jusqu'à la mort, et pas au delà, en font pour nous le pire des maux. (J. J. Rousseau.) | Mar. *Prolonger un navire*, Le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc; il signifie aussi S'avancer contre ce navire, se mettre flanc à flanc avec lui. | *Prolonger une côte, des écueils, la ligne ennemie*, Les longer parallèlement. | SE PROLONGER, v. pr. Être prolongé. La trêve ne peut manquer de *se prolonger*. | S'étendre en durée. La vie de l'homme ne *se prolonge* guère au delà d'un siècle. | S'étendre en longueur. D'ici la vue *se prolonge* à l'infini. Plus nous avancions, plus l'île me semblait *se prolonger* du midi au nord. (Barthélemy.)

PROLUSION, s. f. (pron. *proluzion*; du lat. *pro*, pour; *lusus*, jeu). Littérat. Composition que fait un auteur pour exercer ses forces et pour essayer son esprit. Les *prolusions* de Strada.

PROMENABLE, adj. Que l'on peut promener. Cet enfant est trop souffrant, il n'est pas *promenable*. La pauvre petite fille n'était guère *promenable*.

PROMENADE, s. f. Action de se promener. *Promenade* à pied, à cheval. *Promenade* en bateau, en voiture. Faire une longue *promenade*. Revenir de la *promenade*. Être fatigué de la *promenade*. L'exercice bien entendu de la *promenade* est très-hygiénique. Sur le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir des exercices de la *promenade*. (Raynal.) Le soleil était descendu sous l'horizon pendant la *promenade* d'Aben-Hamet et de Bianca. (Chateaubriand.) | *Promenade militaire*, Marche de quelques heures que l'on fait faire à un régiment autour de son lieu de campement, afin d'exercer les soldats. | Lieu où l'on se promène; espace de terrain affectant une forme variable et le plus souvent planté d'arbres, servant à une ville de lieu de réunion et de délassement. Belle *promenade*. Agréable *promenade*. | Parmi les plus belles promenades, on cite : à Paris, le jardin des Tuileries, celui du Luxembourg, les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, les boulevards, le Jardin des Plantes; à Londres, le parc Saint-James, les jardins de Kensington, Regent's-Park, Hyde-Park; à Madrid, le Prado, les jardins de Buen-Retiro; à Venise, le Lido; à Vienne, le Prater; à Berlin, Unter-den-Linden (sous les Tilleuls).

PROMENER, v. a. (du lat. *prominare*, conduire). Mener à la promenade. *Promener* un vieillard, un malade, un enfant. | Mener çà et là pour divertir. Ensuite ils lièrent sur un chameau le corps sanglant et brisé, et, le *promenant* au travers du camp, ils l'exposèrent toute une journée à la féroce dérision des soldats. (Peyronnet.) | Entraîner.

. . . Voici le moment de la débâcle humaine;
La Morgue va pêcher les corps que l'eau *promène*.
(RÉG. MOREAU.)

| *Promener des étrangers par la ville, dans la ville*, Les leur faire parcourir, la leur faire voir. | *Promener un cheval*, Le faire marcher lentement, doucement, soit en le montant, soit en le tenant seulement par la bride. On dit aussi : *Promener un chien*. | *Promener un cheval par le droit*, Le faire marcher sur une ligne droite. | *Promener un cheval sur les volles, entre les deux talons, la tête et les hanches en dedans*, Le faire marcher de côté entre deux lignes. | Fig. *Promener* sa vue, ses regards, ses yeux sur un pa-

norama magnifique. *Promener* partout ses désirs, ses rêveries. C'était un de ces hommes à projets, de ces empiriques d'État qui *promènent* en Europe leurs talents et leur inquiétude. (Raynal.) Cette rivière *promène* avec lenteur ses eaux limpides au pied d'une riche colline. (Barthélemy.) | *Promener quelqu'un*, L'abuser, le lasser par des promesses vaines, par des délais répétés. | Quelques écrivains l'ont employé dans le sens de *se promener*; c'est une faute. On ne doit pas dire *Allons promener*, mais *Allons nous promener*. | SE PROMENER, v. pr. Aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour en faire un exercice agréable ou salutaire. *Se promener* dans la campagne. *Se promener* sur une route. *Se promener* sur la rivière. Ce n'est point en *se promenant* dans nos campagnes cultivées que l'on peut connaître les grands effets des variétés de la nature. (Buffon.) *Se promenant* un soir dans son parc solitaire. (Florian.) | Par impatience et par humeur, on dit : *Allez vous promener!* en s'adressant à une personne dont on veut se débarrasser. | Fig. Parcourir. Mes regards enchantés *se promenaient* sur ces plantureuses prairies. | Absol. Le désir *se promène* et ne s'arrête jamais. | *Son esprit, son imagination se promène d'un objet à l'autre*, Son esprit, son imagination change à tout moment d'objet. | Se dit aussi en parlant d'un ruisseau, d'un fleuve.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement *se promène*.
(BOILEAU.)

PROMENEUR, EUSE, s. Celui, celle qui se promène. Le jardin est plein de *promeneurs*. La pluie a chassé les belles *promeneuses* du Luxembourg. | Celui, celle qui aime à se promener. C'est une grande *promeneuse*. Les rêveries d'un *promeneur* solitaire. | Fig. et famil. Celui, celle qui lasse quelqu'un par ses délais, par ses promesses vaines. Vous n'êtes qu'un *promeneur*. | Celui, celle qui promène quelqu'un. La *promeneuse* d'un enfant, d'un vieillard. Les jolies *promeneuses* des Tuileries. —

PROMENOIR, s. m. Local aéré et couvert, ménagé, tantôt sur le pourtour d'un édifice, tantôt dans l'intérieur, pour y servir soit de lieu de réunion, soit de lieu de refuge. Les arcades de la rue de Rivoli, du théâtre de l'Odéon, de la Bourse, du Palais-National, sont de magnifiques *promenoirs*. Elle se retire et monte les degrés du *promenoir*. (V. Hugo.) | Dans les établissements publics où l'on traite des malades, Lieu destiné à leur faire prendre l'air et à leur procurer le plaisir de la promenade. Les *promenoirs* doivent offrir des abris de feuillage pour garantir les malades des ardeurs du soleil pendant les mois les plus chauds. (Mérat.)

PROMÉROPS, s. m. Ornithol. Genre de passereaux ténuirostres, détaché du genre huppe, dont il se distingue par l'absence de la huppe.

PROMESSE, s. f. (du lat. *promissum*, formé de *pro*, en avant; *mittere*, mettre). Action de promettre; engagement libre et volontaire, verbal ou écrit. *Promesse* verbale. Belle, fausse, grande, folle *promesse*. Faire une *promesse*. Tenir ses *promesses*. Être fidèle à ses *promesses*. Manquer à sa *promesse*. Compter sur la *promesse* de quelqu'un. Essayez dès ce jour l'effet de mes *promesses*. (Racine.) Son épouse lui fit *promesse* solennelle. (La Fontaine.) *Promesse* sans effet est un bel arbre sans fruit. (Oxenstiern.) N'oubliez pas de le presser de tenir ses *promesses*. (Voltaire.) La *promesse* qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être honnête homme et toujours ferme dans son devoir. (J. J. Rousseau.) Souvent c'est par intérêt qu'on fait des *promesses*; c'est aussi par intérêt qu'on ne les tient pas. (S. Dubay.) | Par anal. Les *promesses* du printemps. Les *promesses* des guérets. Les *promesses* de la vigne. | *Promesse de mariage*, Engagement écrit d'épouser quelqu'un. | Fig. et famil. *Se ruiner en promesses*, Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas. | Loc. prov. *Promesse de grand n'est pas héritage; qui s'y fie est un sot.* | Absol. Billet sous seing privé, par lequel on s'engage à payer quelque somme d'argent. *Promesse* de dix mille francs. *Promesse* payable à six mois de date. Retirer, reprendre sa *promesse*. Lacérer, brûler une *promesse*. | En droit, la promesse constitue un engagement imparfait. S'il s'agit d'un contrat unilatéral, une promesse prouvée ou reconnue forme un engagement : c'est en ce sens qu'un billet simple est appelé *promesse*. S'il s'agit d'un contrat où le consentement des deux parties soit nécessaire, la promesse oblige dès qu'elle a été acceptée : *promesse de vente vaut vente*. Toutefois, une promesse n'oblige pas quand elle porte sur des choses qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat. Toute promesse de faire ou de ne pas faire se résout, en cas d'inexécution, en dommages-intérêts.

PROMÉTHÉE. Mythol. Fils de Japet et de Clymène, suivant Hésiode, ou de Thémis, suivant Eschyle, et frère d'Atlas, de Mœnetius et d'Épiméthée, forma un homme du limon de la terre, et composa son cœur des qualités de presque tous les animaux. Par le secours de Minerve, il monta au ciel et déroba le feu divin pour animer son ouvrage. Jupiter, irrité d'ailleurs d'avoir été trompé par lui dans un sacrifice, chargea Vulcain de former une femme nommée Pandore et de l'envoyer avec une boîte pleine de maux à Prométhée. Celui-ci, soupçonnant un piége, ne voulut pas la recevoir, mais Épiméthée, son frère, moins prudent, l'accueillit, et, ouvrant la boîte, laissa échapper la nuée des maux sur l'univers. Jupiter ordonna cette fois à Vulcain de conduire le sublime révolté sur le mont Caucase, et de l'attacher sur un rocher où un vautour, né de Typhon et d'Échidna, devait lui dévorer le foie, qui renaissait sans cesse, pendant trente mille ans. Il y avait trente ans que Prométhée subissait ce supplice lorsqu'il fut délivré par Hercule. Prométhée fut le père de Deucalion, et on le révéra comme l'inventeur de tous les arts. | Fig. et prov. *Le vautour de Prométhée*, Un tourment cruel et sans fin. | Philol. *Prométhée*. Nom commun à trois tragédies célèbres d'Eschyle, dont l'ensemble, embrassant les trois époques de la vie de Prométhée, formait une trilogie, et dont les titres étaient : *Prométhée ravisseur de la flamme*, *Prométhée enchaîné* et *Prométhée délivré*. La seconde tragédie seule nous reste et fait vivement regretter la perte des deux autres. | Philos. Prométhée est un des symboles les plus puissants et les plus mélancoliques dont soit en possession l'histoire philosophique de l'humanité. Il a exercé l'imagination des grands poètes, tenté les recherches patientes des grands philosophes, ému le cœur de tous les hommes qui demandent au passé le mot du présent et en même temps celui de l'avenir. Tous ici se sont rencontrés dans une définition presque identique, à savoir que Prométhée personnifie l'humanité sans cesse en quête de bonheur, l'humanité laborieuse, investigatrice, dévouée et crucifiée, clouée sur un gibet ou sur un rocher par les dieux du jour.

PROMÉTHÉEN, ENNE, adj. Qui appartient à Prométhée. | *L'oiseau prométhéen*, Le vautour. | *La roche prométhéenne*, Le Caucase.

PROMETTEUR, EUSE, s. Famil. Personne qui promet légèrement, à tout propos, sans intention de tenir sa promesse. C'est un grand *prometteur*. Cette femme est une grande *prometteuse*.

Les plus folles *prometteuses*
Sont toujours les moins teneuses.
(F. VILLON.)

PROMETTRE, v. a. (du lat. *pro*, en avant; *mittere*, mettre. *Je promets, tu promets, il promet, nous promettons, vous promettez, ils promettent. Je promettais. Je promis. J'ai promis. Je promettrai. Je promettrais. Promets, promettons, promettez. Que je promette. Que je promisse. Promettant. Promis, promise*). S'engager de parole ou par écrit à dire ou à faire. *Promettre* de l'argent. *Promettre* un emploi. Tenir tout ce qu'on *promet*. *Promettre* plus qu'on ne peut tenir. *Promettre* fidélité. On lui *a promis* cette fille en mariage. Il *a promis* de venir me voir. Tu vas mourir, penses-tu; non, tu vas revivre, et c'est alors que je tiendrai tout ce que j'*ai promis*. (J. J. Rousseau.) Il nous *a promis* un avenir plus favorable. (Barthélemy.) Les personnes sans caractère sont celles qui *promettent* le plus et qui tiennent le moins. (S. Dubay.) | *Promettre de*, suivi d'un infinitif. *Promettre de* rendre un service. | *Promettre que*, Assurer que. *Promettre qu'on* ne s'écartera pas de la ligne du devoir. | Annoncer. Le temps *promet* de la neige, de la pluie, du froid, etc. Cependant le vent qui enflait nos voiles nous *promettait* une douce navigation. (Fénelon.) | Faire espérer. C'est un jeune homme qui *promet* beaucoup. (D'Alembert.) | Absol. Celui qui *promet* légèrement est souvent obligé de manquer à sa parole. | Loc. prov. *Promettre et tenir sont* ou *font deux*, ou bien : *Il y a grande différence entre promettre et tenir*, ou encore : *Ce n'est pas le tout de promettre, il faut tenir*, Il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis. | Famil. *Promettre plus de beurre que de pain*, Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. | *Se ruiner à promettre et s'enrichir à ne pas tenir*, Faire beaucoup de promesses et n'en tenir aucune. | *Ce qu'on promet légèrement, on l'exécute rarement*, Les gens honnêtes et consciencieux réfléchissent avant de faire une promesse. | SE PROMETTRE, v. pr. Être promis. Rien de contraire au devoir ne peut *se promettre*. | Se faire mutuellement des promesses. *Se promettre* fidélité, amitié. | Prendre la résolution bien ferme, le parti bien arrêté de. On peut *se promettre* d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers. (La Bruyère.) *Se promettre* de ne plus revoir la maîtresse qui vous a trompé est le devoir d'un honnête homme et d'un sage esprit, mais c'est aussi l'impossible pour un cœur bien épris. (Duplessis.) | Espérer. *Se promettre* un bon résultat d'une démarche. Quel fruit *te promets-tu* de ta coupable audace? (Racine.) Il *se promet* une victoire aisée. (Boileau.) Je *m'étais promis* une rêverie agréable. (J. J. Rouss.) Je *me promets* un spectacle, un bal.

PROMIS, ISE, part. Engagé par promesse; dont la promesse a été faite. Un objet *promis*. L'empire d'Asie à la Grèce *promis*. (Racine.) Est-ce donc là cette bonté que vous m'aviez *promise?* (Bern. de Saint-Pierre.) | *Terre promise*, La terre de Chanaan, que Dieu, d'après la Bible, avait promise aux Hébreux. | Par anal. Pays riche et fertile. C'est la *terre promise*. C'est une *terre promise*. | Fig. Ce bonheur tant de fois appelé, tant de fois aperçu dans le mirage trompeur de mes rêves insensés, c'était la *terre promise* de mon cœur, la patrie d'élection de mon amour. (Delvau.) | Loc. prov. *Chose promise, chose due*, On est obligé de faire ce qu'on a promis. | S. Fiancé, fiancée. Le *promis*. Une *promise*.

PROMISCUITÉ, s. f. (du lat. *promiscuitas*, même sens). Mélange confus et désordonné. Il ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des personnes. La *promiscuité* des sexes est une cause d'immoralité et de désordres. Il est affligeant de constater la *promiscuité* honteuse qui règne dans certaines filatures des villes, et dans les logements des pauvres ouvriers.

PROMISSION, s. f. (du lat. *promissio*, promesse). N'est employé que dans cette locution : *La terre de promission*, La terre de Chanaan que Dieu, d'après la Bible, avait promise aux Hébreux. | Fig. Pays fertile. C'est une *terre de promission*. Le rivage de Madagascar, *terre de promission* des naturalistes. L'Algérie serait une *terre de promission* avec la liberté.

PROMONTOIRE, s. m. (du lat. *promontorium*, montagne avancée). Pointe de terre s'avançant dans la mer; grande saillie du rivage de la mer, formée par une montagne. Le *promontoire* de Leucade. Le fameux cap de Misène, le cap de Sunium, le cap de Ténare, sont des *promontoires*. Doubler un *promontoire*. | Anat. Petite saillie interne du tympan qui correspond à la rampe externe du limaçon, et surtout au côté externe du vestibule, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR, TRICE, adj. (du lat. *promovere*, pousser en avant, faire avancer). Qui excite. Les excès de despotisme sont *promoteurs* des révolutions. Toute imbécillité est *promotrice* d'avarice. (Montaigne.) | S. Celui, celle qui prend le soin principal d'une affaire. N'être que le *promoteur* et non pas le fondateur d'une entreprise. | Celui, celle qui donne la première impulsion, qui est la cause principale. Quel a été le *promoteur* de cette loi? La *promotrice* de l'affranchissement des femmes. | *Le promoteur d'une querelle*, Celui qui l'a principalement excitée. On dit dans le même sens : *Un promoteur de troubles*. | Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique. A la requête du *promoteur*.

PROMOTION, s. f. (pron. *promosion*; du lat. *promotio*, même sens; formé de *pro*, en avant; *motus*, mû, placé). Acte par lequel on élève ou l'on est élevé à une dignité. Faire une *promotion*. Il vient d'être fait une nouvelle *promotion* de sénateurs. | Dans le sens passif, Élévation à une dignité. Ces officiers, depuis leur *promotion*... Cet évêque a toujours été malade depuis sa *promotion* au cardinalat, il ne tardera pas à mourir.

PROMOUVOIR, v. a. et irrég. (du lat. *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). Élever à une dignité. *Promouvoir* un prêtre à l'épiscopat. *Promouvoir* un général à la dignité de maréchal de France. On l'*a promu* à la dignité de sénateur. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés.

PROMPT, PROMPTE, adj. (pron. *pron, pronte*, du lat. *promptus*; de *promere*, mettre dehors). Soudain, qui ne tarde pas. Souhaiter un *prompt* retour. Une *prompte* réponse. Avoir la réparti *prompte*. Ils croyaient terminer la guerre par notre entière et *prompte* défaite. (Fléchier.) Les fortunes *promptes* sont les plus suspectes. (Vauvenargues.)

Cet orgueilleux torrent *prompt* à se déborder
Dans ce choc ténébreux allait tout inonder.
(VOLTAIRE.)

| Qui passe vite, en un moment. *Prompt* comme la foudre. Plus *prompt* que l'éclair, le passé nous échappe. (Racine.) | Actif, diligent. *Prompt* à prendre un parti. La jeunesse est *prompte* à s'enflammer. (Fénelon.) Attentive aux besoins de son amie, elle était *prompte* à la servir. (J. J. Rousseau.) | Vif, pénétrant. Conception *prompte*. Esprit *prompt*. | Emporté, bouillant, ardent, colère. Être d'une

humeur *prompte*. Achille déplairait moins bouillant et moins *prompt*. (Boileau.) | *Avoir la main prompte*, Être vif, emporté, au point de frapper sous le moindre prétexte. La belle *avait la main prompte*.

PROMPTEMENT, adv. (pron. *pronteman*). Avec rapidité, avec promptitude. Allez là *promptement*. Faites cela *promptement* et revenez au plus tôt.

PROMPTITUDE, s. f. (pron. *prontitude*; rad. *prompt*). Diligence; qualité de celui qui agit ou se meut avec vitesse. La *promptitude* d'un geste, d'un mouvement. *Promptitude* étonnante. Servir quelqu'un avec *promptitude*. Cette affaire demande de la *promptitude*. La *promptitude* ajoute à la force. Le trop de *promptitude* à l'erreur nous expose. (Molière.) Quand les affaires sont menées par un seul, il y a plus de *promptitude* dans l'exécution. (Montesquieu.) | Vive pénétration, facilité à concevoir. La *promptitude* de l'intelligence est une qualité précieuse que bien peu d'hommes possèdent. | Trop grande vivacité d'humeur; disposition à se mettre en colère. Ne pouvoir se corriger de sa *promptitude*. | Mouvement d'emportement, de colère, de brusquerie. Dans cette acception, il s'emploie plus volontiers au pluriel. Ses *promptitudes* sont insupportables. Il se nuira par ses *promptitudes*. | Synonymes : PROMPTITUDE, CÉLÉRITÉ, VITESSE, DILIGENCE. La *promptitude* fait commencer aussitôt; la *célérité* fait agir de suite; la *vitesse* emploie tous les moments avec activité; la *diligence* fait choisir les voies les plus courtes. Il faut obliger avec *promptitude*, faire ses affaires avec *célérité*, courir avec *vitesse* au secours des malheureux, et travailler avec *diligence* à sa propre perfection. (Laveaux.)

PROMU, UE, part. Nommé, élevé à. *Promu* au cardinalat. *Promu* à la dignité de sénateur. *Promu* à la présidence du Corps législatif. *Promue* à la gérance de l'association des lingères. | Subst. Celui, celle qui a été promu. Les *promus* allèrent le saluer.

PROMULGATION, s. f. (pron. *promulgasion*; du lat. *promulgatio*, formé de *promulgare*, mettre devant le peuple). Action de promulguer, de publier solennellement. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le chef de l'État. (Code civ.). La *promulgation* de la loi est la vive voix du législateur. (Dupin.) La *promulgation* d'une loi.

PROMULGUÉ, EE, part. Publié avec les formalités requises. Loi *promulguée*.

PROMULGUER, v. a. (du lat. *promulgare*, mettre devant le peuple). Publier une loi avec les formalités requises. En France, on *promulgue* une loi par son insertion au *Bulletin des lois*. On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui *a été promulguée*. On *a promulgué* la loi sur les finances.

PRONATEUR, adj. et s. m. (du lat. *pronare*, pencher). Anat. Qui fait exécuter au radius le mouvement de pronation. On donne ce nom à deux muscles de l'avant-bras, distingués, par suite de leur forme, en *rond pronateur* et en *carré pronateur*.

PRONATION, s. f. (pron. *pronasion*; du lat. *pronus*, penché). Mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre. La *pronation* est la position la plus ordinaire à la main qui, par elle, est habituellement dirigée vers les objets environnants qu'elle doit saisir. (Bichat.)

PRÔNE, s. m. (par contraction du lat. *præconium*, proclamation). Liturg. Instruction chrétienne faite chaque dimanche à la messe paroissiale, et dans laquelle le curé avertit ses ouailles des fêtes, bans ou annonces et choses concernant la discipline ecclésiastique. Faire le *prône*. Assister au *prône*. Publier les bans au *prône*. M. le curé charge toujours son *prône* de quelque nouveau saint. (La Fontaine.) | *Recommander quelqu'un au prône*, Le recommander aux prières des fidèles lorsqu'on fait le prône. | Fig. et ironiq. *Recommander quelqu'un au prône*, Se plaindre de lui à ses supérieurs pour lui attirer quelque châtiment. | Dans un sens analogue, *prône* signifie Exhortation, remontrance importune. Faire un *prône* à quelqu'un. Mon père me fit un long *prône*.

PRÔNÉ, ÉE, part. Vanté, loué avec excès. Une action *prônée* partout. Le voilà d'abord *prôné*, fêté par les gens d'une fortune médiocre. (X. de Maistre.) Un gouvernement *prôné* par les courtisans.

PRÔNER, v. a. Faire le *prône*. En l'absence du curé, le vicaire *prône* les fidèles. Il est peu usité dans cette acception. | Vanter avec exagération, louer avec excès. *Prôner* un écrivain comme un génie de premier ordre. *Prôner* un ouvrage. *Prôner* une action comme un trait d'héroïsme. Il se fait *prôner* d'avance dans les sociétés où il doit se présenter. (Laveaux.) On *prônait* ce gouvernement.

Parlerai-je d'Iris? Chacun la *prône* et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur,.. c'est l'humanité même.
(GILBERT.)

| Absol. Nous ne *prônons* que pour *être prôné*. (Sallentin.) | Faire d'ennuyeuses remontrances. Il y a deux heures que vous ne faites que *prôner*. Que me *prônez-vous* là? | SE PRÔNER, v. pron. Être *prôné*. | Se louer, se vanter mutuellement. L'un l'autre *se prônent* avec une gravité merveilleuse. | Faire son propre éloge. Celui qui *se prône* lui-même n'a bientôt plus de prôneurs.

PRÔNEUR, EUSE, s. (rad. *prôner*). Louangeur, louangeuse. Elle a ses *prôneurs*. Il n'y a point pour les talents d'ennemis aussi dangereux que les *prôneurs*. (Condorcet.) Avec de la hardiesse et des *prôneurs*, on devient un personnage. (Mme de Somery.) | Grand parleur qui aime à faire des remontrances. *Prôneur* sempiternel. *Prôneur* ennuyeux.

PRONOM, s. m. (du lat. *pro*, à la place de; *nomen*, nom). Mot ou expression abrégée qui tient la place du nom qu'on ne veut pas répéter, et de tous les accessoires dont on l'a modifié. Au lieu de dire : *Cette rue est droite, mais cette rue est mal pavée*, on pourrait dire : *Cette rue est droite, mais elle est mal pavée*. Le mot *elle* tient donc la place du substantif *rue*; c'est précisément ce qu'on appelle un *pronom*. Dès que le *pronom* tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveillerait lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter et sans en rien retrancher. | *Pronoms personnels*, Ceux qui désignent spécialement les rôles ou personnes grammaticales. Dans ce sens, la première personne est celle qui parle; la seconde, celle à qui l'on parle; la troisième, celle de qui l'on parle. Les *pronoms* de la première personne sont : *je, me, moi*, pour le singulier, et *nous*, pour le pluriel. Les *pronoms* de la seconde personne sont : *tu, te, toi*, pour le singulier, et *vous*, pour le pluriel. Les *pronoms* de la troisième personne sont : *il, elle, lui, le, la*, pour le singulier, et *ils, eux, elles, leur, les*, pour le pluriel. Il y a encore un *pronom* de la troisième personne, *soi, se*. On l'appelle *pronom réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même. Deux autres mots servent également de *pronoms*, savoir : *en*, qui signifie, *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, etc.; *y*, qui signifie, *à cette chose, à ces choses*, etc. Quelques grammairiens mettent *le, la, les, en* et *y*, dans la classe des *pronoms relatifs*; c'est une erreur. Bien qu'ils aient toujours rapport à un antécédent, et qu'ils semblent différer par là des autres *pronoms personnels* en régime, qui ne font ordinairement que la fonction de substituts, ils n'en appartiennent pas moins à cette classe. En effet, ces cinq *pronoms* sont privés des deux propriétés qui caractérisent et distinguent essentiellement les *pronoms relatifs* : la première, celle de limiter, de restreindre ou d'expliquer les mots auxquels ils se rapportent, et la seconde, celle de lier souvent de petites phrases entre elles, et de faire ainsi la fonction de conjonctions. Tout ce que ces *pronoms* ont donc de commun avec les *pronoms relatifs* est une relation générale à un antécédent; ce qui ne suffit pas pour les ranger dans la même classe. La dénomination vulgaire de *pronoms* donnée aux mots *je, me, moi, toi*, etc., présente une idée diversement contraire, selon nous, à celle qu'on doit se faire de cette espèce de mots, car les grammairiens supposent que les noms ont été substitués aux mots *moi, toi, il*, etc. On conçoit difficilement comment un homme qui aurait voulu parler de lui-même aurait imaginé de se donner les noms de *Pierre, Paul*, etc., ou tout autre nom indirect, plutôt que de s'appeler *moi* ou *je*. Cette observation a été faite par Court de Gébelin, qui dit positivement : « Ces mots existent dès la plus haute antiquité, et ils forment nécessairement une classe séparée, parce qu'ils ont une fonction unique qui n'a rien de commun avec celles d'aucune autre espèce de mots. Aussi, la plupart des grammairiens les regardent-ils comme de vrais noms et les appellent, en conséquence, *noms personnels*. Une remarquable propriété de ces *pronoms*, c'est que, dans plusieurs langues modernes, en français, en anglais, en espagnol, en italien, ils sont les seuls qui aient des *cas*. En effet, dans notre langue, les pronoms personnels *je, tu, il*, deviennent *me* ou *moi, te* ou *toi, lui* ou *le*, lorsqu'ils sont considérés comme terme ou comme objet de l'action, ou bien lorsqu'ils sont subordonnés à quelque mot de l'espèce de ceux qu'on nomme *prépositions*. » | *Pronoms démonstratifs*, Ceux qui servent à montrer, à désigner les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les *pronoms démonstratifs* sont : *ce, celui, cela, celle, ceux, celles*. *Celui, celle*, est la réunion de *ce* et de *lui*, etc. En ajoutant les particules *ci* et *là*, on a les nouvelles formes *celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là*. | *Pronoms possessifs*, Ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme *pronoms possessifs* sont : *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur; la mienne, la tienne, la sienne; la nôtre, la vôtre, la leur; les miens, les tiens, les siens; les nôtres, les vôtres, les leurs; les miennes, les tiennes, les siennes*, etc. | *Pronoms conjonctifs* ou *relatifs*, Ceux qui servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait appeler *pronoms conjonctifs*. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent. Les *pronoms conjonctifs* ou *relatifs* sont : *qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, quoi, dont, où*. | *Pronoms indéfinis*, Ceux qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les *pronoms indéfinis* sont : *on, quiconque, chacun, l'un, l'autre*, et les locutions pronominales *qui que ce soit, quoi que ce soit*. Quelques grammairiens y joignent encore les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, et les mots *autrui, personne*, etc. D'autres grammairiens appellent ces pronoms *substantifs indéfinis*.

PRONOMINAL, ALE, adj. Qui appartient au pronom. | *Verbe pronominal*, Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne. Conjuguer un *verbe pronominal*. Les *verbes pronominaux* sont également appelés *réciproques*.

PRONOMINALEMENT, adv. (pron. *pronominaleman*). D'une manière pronominale.

PRONONCÉ, ÉE, part. Articulé, énoncé. Un discours bien *prononcé*. Un mot *prononcé* distinctement. Je donnerais tous les discours *prononcés* à la tribune depuis quarante ans pour une truite. (H. de Balzac.) | *Traits prononcés*, Traits fortement marqués. Sa physionomie, plus ou moins *prononcée* que celle des Italiens, indique la gaieté, sans rien faire perdre à la dignité du maintien et des manières. (Mme de Staël.) | T. de peint. et de sculpt. *Contours bien prononcés*, Membres, figures dessinés avec science et avec art. | Fig. *Caractère prononcé*, Caractère ferme et décidé. A votre âge, vous devriez avoir un *caractère prononcé*. | S. m. T. de palais. Décision du tribunal prononcée à l'audience. Le *prononcé* d'un jugement, d'un arrêt, d'une sentence.

PRONONCER, v. a. (du lat. *pronunciare*, même signification. On met une cédille sous le c devant *a, o*. *Je prononçais, nous prononçons*). Articuler les lettres, les syllabes, les mots. Il y a certains mots dont on ne *prononce* pas toutes les lettres. Nous *prononçons* hardiment tuer, dérober, trahir, et nous n'osons *prononcer* qu'entre les dents certaines choses très-agréables : aimer, baiser, caresser. (Montesquieu.) En *prononçant* trop exactement, ils ont des articulations fortes et rudes. (J. J. Rousseau.) Il y a dans toutes les langues des mots qu'on écrit d'une façon et qu'on *prononce* d'une autre. (Laveaux.) Une légère rougeur monta au front de Bianca en *prononçant* ces mots. (Chateaubriand.) | S'emploie absolum. dans le même sens. *Prononcer* bien. *Prononcer* mal. De l'art de *prononcer* faites-vous une étude. (Dorat.) | Dire, faire entendre. *Prononcer* le nom d'une personne. | Réciter. *Prononcer* un discours, une harangue, une allocution. | Déclarer avec autorité juridique. *Prononcer* un arrêt, un jugement, une sentence, une condamnation. Nous *avons prononcé* contre nous-mêmes l'arrêt que nous ne voudrions pas entendre d'un autre. (Delille.) On *a prononcé* la déchéance des Bourbons.

La mort qu'en même temps Pallante *a prononcée*,
N'a pas du moindre trouble occupé ma pensée.
(DELILLE.)

| Fig. L'arrêt que le destin, que le sort *a prononcé*. | *Prononcer sa sentence, sa condamnation*, Se condamner par ses propres paroles, par son propre témoignage. Cet homme *a prononcé* lui-même *sa condamnation*. | Absol. Dans les deux sens précédents. Le législateur *a prononcé*. Le sort *a prononcé*. | V. n. Déclarer son sentiment sur quelque chose; décider. *Prononcer* sur une question. Il est difficile de *prononcer* en pareille matière. Ame téméraire qui *prononces* si hardiment. (Bossuet.) Quelques habiles *prononcent* en faveur des anciens contre les modernes. (La Bruyère.) | Peint. et sculpt. Marquer fortement des parties saillantes du corps. *Prononcer* le front, le nez d'une statue. *Prononcer* les contours. | SE PRONONCER, v. pron. Être prononcé. Ce mot *se prononce* naturellement. | Manifester son sentiment. Le moment est proche où l'opinion générale *se prononcera* en faveur de la démocratie. La vocation pour la philosophie et pour les sciences semblait *se prononcer* de plus en plus. (Sainte-Beuve.) | Énoncer avec force son intention, sa ré-

solution. *Se prononcer* énergiquement. | *Se prononcer contre*, S'insurger contre, prendre parti contre. | En Espagne et dans les États formés des anciennes provinces espagnoles de l'Amérique du Sud, il se dit particulièrement des chefs militaires qui prennent parti contre le gouvernement. Barcelone *s'est prononcée* contre la reine d'Espagne. V. PRONUNCIAMIENTO.

PRONONCIATION, s. f. (pron. *prononsiasion*; du lat. *pronunciatio*, même signif.). Articulation des lettres, des syllabes, des mots. *Prononciation* facile, nette, franche, libre, embarrassée. Trop souvent la *prononciation* diffère de l'orthographe. | Manière de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. *Prononciation* vicieuse. *Prononciation* locale. La langue française est encore pleine de *prononciations* vicieuses. (Voltaire.) | La parole humaine n'est pas seulement l'œuvre de l'intelligence, elle se réalise au moyen d'organes, et la division des lettres en *labiales*, *linguales*, *palatales*, *dentales*, *nasales* et *gutturales*, indique le rôle que chacun des organes joue dans la *prononciation*. Le climat, les habitudes et la civilisation exercent une influence marquée sur les instruments de la voix et de l'ouïe. Il y a même, chez certains peuples, des répugnances et des affinités pour certains sons qui paraissent le résultat d'une conformation particulière. Les Chinois ne peuvent prononcer la lettre *r*; les Hurons n'ont pas de labiales; les Basques et les Gascons les confondent; les Allemands substituent les fortes aux douces, et réciproquement. Le *th* anglais, le *ch* allemand, le *j* et l'*x* espagnols, etc., sont des combinaisons auxquelles les organes d'un étranger se prêtent difficilement. On connaît l'histoire du *chiboleth* hébreu et du *ciceri* des *Vêpres siciliennes*. Quand ces sons caractéristiques sont transportés d'une langue dans une autre, on les remplace par ceux de cette dernière qui en approchent le plus. De là ces permutations systématiques signalées par tous les philologues. Les articulations sont plus rudes dans le Nord, plus douces dans le Midi, selon le plus ou le moins de difficulté que les vibrations sonores éprouvent à travers l'atmosphère. Le montagnard, l'habitant des bords de la mer, ont une intonation énergique, faite pour triompher du bruit des flots et des vents. L'influence de l'habitude vient se joindre, dans la prononciation, à celle du climat : ainsi les enfants émettent d'abord le son *a*, qui demande le moins d'efforts; ils prononcent les consonnes labiales les premières, parce leurs lèvres ont acquis, par la succion, une plus grande mobilité que les autres organes extérieurs de la voix. On peut dire de la *prononciation* qu'elle est un type natal. Les vices de *prononciation* ont reçu un grand nombre de dénominations différentes, entre lesquelles il règne une grande confusion : tels sont particulièrement le *balbutiement*, le *bégaiement*, la *blésité*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *iotacisme*, la *lallation*, le *mutacisme*, le *mogitalisme*, le *nasillement*. | Manière de réciter. Avoir une belle *prononciation*. Étudier la *prononciation*. La *prononciation* est une des principales parties de l'art oratoire. Ce n'est pas par de violents efforts, ni par de grands éclats que l'on vient à bout de se faire entendre, mais par une *prononciation* nette, distincte et soutenue. (Encycl.) | Action de *prononcer* un jugement. Il demanda à ajouter quelques mots avant la *prononciation* du jugement.

PRONOSTIC, s. m. (du grec πρό, avant; γινώσκω, je connais). Jugement, conjecture de ce qui doit arriver. *Pronostic* sûr, infaillible, véritable. Faire de bons *pronostics*. Se moquer des *pronostics*. Croire aux *pronostics*. | Pathol. Jugement que le médecin porte sur l'issue de la maladie qu'il a reconnue. C'est une conséquence du diagnostic, opération intellectuelle par laquelle s'établit la connaissance du siége et de la nature du mal. Le *pronostic* repose sur les mêmes bases et se compose des mêmes éléments, savoir : l'analyse comparative des phénomènes de la maladie actuellement soumise à l'observation du médecin, rapportée aux cas semblables ou analogues qui se sont présentés à lui dans la pratique ou dont la lecture lui a fourni les histoires. Tantôt il réserve pour lui seul son opinion relative aux événements à venir; tantôt, et c'est le plus ordinaire, il est forcé de l'expliquer au malade lui-même, ou, dans les circonstances graves, à la famille, et enfin, dans les consultations, aux médecins appelés à délibérer. La science du *pronostic* est la science des médecins observateurs; c'est elle qui distingue l'homme profond et réfléchi du simple routinier. (Reydellet.) | Prétendu jugement que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse. | Signes, marques, d'après lesquels on conjecture ce qui doit arriver. Regarder une chose comme un *pronostic*, comme un fâcheux *pronostic*. C'est un bon *pronostic*. | Philol. *Les Pronostics*, Titre d'un traité de l'empereur Julien.

PRONOSTICATION, s. f. (pron. *pronostikasion*). Prédiction, conjecture. Je serai toujours en garde contre les *pronostications* de ces mégères.

PRONOSTIQUE, adj. Qui a rapport au pronostic. | *Signes pronostiques*, Ceux d'après lesquels le médecin établit son pronostic sur une maladie.

PRONOSTIQUÉ, ÉE, part. Dont on a fait le pronostic. Événement *pronostiqué*. Maladie *pronostiquée*. La mort du roi *pronostiquée*.

PRONOSTIQUER, v. a. (rad. *pronostic*). Faire un pronostic. *Pronostiquer* un événement. *Pronostiquer* l'issue d'une maladie. Quand un âne se roule sur la poussière, il *pronostique* le beau temps, et il *pronostique* la pluie quand il dresse les oreilles et va de côté. (Salleutin.) Les sages *pronostiquent* les événements par la connaissance qu'ils ont de l'état des choses. (Laveaux.) | SE PRONOSTIQUER, v. pr. Être pronostiqué. Les maux ne doivent *se pronostiquer* que pour les prévenir. | Se prédire mutuellement. Les partis *se pronostiquent* leur défaite.

PRONOSTIQUEUR, EUSE, adj. et s. Fam. et ironiq. Celui, celle qui pronostique. Je n'aime pas ces *pronostiqueurs* de défaites et de malheurs, qui ne savent rien faire pour conjurer l'orage.

PRONUBA (du lat. *nubere*, se marier). Mythol. Surnom donné à Junon, qui présidait aux mariages. En se mariant, on lui offrait une oie crue dont on avait ôté le fiel : symbole de la douceur et des bonnes relations qui devaient exister entre les époux. | Nom que les Romains donnaient, par analogie, à la femme chargée de conduire la mariée à la maison du mari et de la mettre au lit, office ordinaire de la mère. La *pronuba* devait n'avoir été mariée qu'une fois et avoir une grande réputation de chasteté.

PRONUNCIAMIENTO, s. m. (pron. *pronounsiamiento*). Acte d'insurrection; manifeste d'un chef militaire en Espagne et dans les républiques de l'Amérique ci-devant espagnole. Faire un *pronunciamiento*. Les *pronunciamientos* sont cause de l'état d'anarchie dans lequel vivent le Mexique, le Pérou et Vénezuéla. Le *pronunciamiento* des généraux Serrano et Prim, en 1868, a fait triompher les principes de la révolution en Espagne et a précipité du trône la reine Isabelle II.

PROODIQUE, adj. (du gr. πρό, avant; ᾠδή, chant). Nom donné, dans la poésie grecque et latine, aux grands vers d'une strophe, considérés par rapport au petit vers qui les termine. Dans la strophe saphique, les trois premiers vers sont *proodiques*.

PROPAGANDE, s. f. (du lat. *propaganda*, devant être propagée, sous-entendu *fide*, la foi). En général, Toute institution qui a pour but la propagation de la foi chrétienne parmi les nations païennes. Les institutions de cette sorte se formèrent surtout durant le cours du XVIIe siècle. | Dans un sens plus spécial, Collége fondé en 1622 par Grégoire XV pour travailler à la propagation du christianisme. Il se composait de dix-huit cardinaux et de quelques agents du pape, ayant pour mission de convertir les idolâtres et de combattre les hérétiques. En 1628, Urbain VIII réunit à ce collége un séminaire, qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires. | Par imitation, Toute institution protestante, tendant au même but que les propagandes catholiques. Charles II confirma, en 1663, un collége de *propagande*, fondé en 1643, pour rattacher l'Inde à l'Angleterre par les liens de la religion. | Politiq. Association dont le but est de répandre les doctrines d'un parti politique. En face de la *propagande* monarchique, il y eût la *propagande* démocratique. | Diffusion, propagation d'idées politiques. Faire de la *propagande* armée. La *propagande* révolutionnaire doit modifier complètement l'état de l'Europe dans un avenir peu éloigné. (C. H.) *Propagande* des idées spirites.

PROPAGANDISME, s. m. Système, doctrine de la propagande.

PROPAGANDISTE, s. Membre de la propagande. | Celui, celle qui fait de la propagande, qui cherche à propager une nouvelle doctrine, de nouveaux principes politiques, surtout des principes révolutionnaires et des idées philosophiques.

PROPAGATEUR, TRICE, adj. et s. Qui propage. Zèle *propagateur*. Ardeur *propagatrice*. | Substantiv. Celui, celle qui opère la propagation de quelque doctrine. Un ardent *propagateur* des idées nouvelles. Une *propagatrice* du spiritisme.

PROPAGATION, s. f. (pron. *propagasion*; du lat. *propagatio*, formé de *propagare*, propager). Action de propager; multiplication par la génération ou la reproduction. La *propagation* du genre humain. La *propagation* des animaux. La *propagation* de l'espèce. | Fig. Extension, progrès, accroissement, développement. La *propagation* d'une religion. La *propagation* de la foi. Travailler à la *propagation* d'une doctrine. La *propagation* des idées démocratiques. La *propagation* des connaissances, des lumières, de la philosophie. La *propagation* de la vaccine. La *propagation* d'une épidémie, d'un incendie. *Propagation* rapide. *Propagation* lente, difficile. Une religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa *propagation*. (Montesquieu.) Il y a des opinions qui rapetissent l'esprit, faussent le jugement, endurcissent le cœur, et dont la *propagation* peut abâtardir un peuple. (J. J. Rousseau.) | Phys. Production naturelle de certains effets. La *propagation* du son, de la lumière. La *propagation* des ondes, des vibrations des corps.

PROPAGÉ, ÉE, part. Multiplié par la génération ou la reproduction. Des animaux *propagés* dans une île déserte. Les plantes utiles *propagées*. | Répandu. | Phys. Le son *propagé* plus lentement que la lumière. | Fig. La vérité *propagée* dans les cœurs et dans les esprits. Le spiritisme *propagé* en France.

PROPAGER, v. a. du lat. *propagare*, formé de *pro*, avant; *pangere*, planter. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Propageant*, *Je propageais*. *Propageons*, etc.). Multiplier par la génération, par la reproduction. *Propager* l'espèce humaine. *Propager* les races d'animaux domestiques. *Propager* des plantes utiles. On *a propagé* la pomme de terre.

> Assez de monde concourt
> À *propager* notre espèce.
> (BÉRANGER.)

| Fig. Étendre, accroître, augmenter, répandre. *Propager* l'erreur, la vérité. *Propager* les découvertes utiles. | SE PROPAGER, v. pr. Se développer, se répandre; se multiplier par la génération, par la reproduction. La lumière *se propage* en ligne droite. Le genre humain *s'est propagé* dans toutes les contrées de la terre. Les diverses espèces d'animaux ne *se propagent* pas indifféremment dans tous les climats. L'erreur *se propage* plus promptement que la vérité. L'épidémie *se propage* avec une rapidité effrayante. Des abcès de cette espèce *se sont propagés* jusqu'aux vertèbres lombaires. (Encycl.) La puissance végétale a une propre vie, dont le principal caractère est de pouvoir renaître et *se propager*. (Bern. de Saint-Pierre.) Le son *se propage* avec bien moins de vitesse que la lumière. (Richerand.)

PROPAGINE, s. f. Bot. Corpuscules reproducteurs de certaines mousses. | Gemme simple pouvant reproduire un végétal.

PROPAGULAIRE, adj. Bot. Se dit de la reproduction qui a lieu par des propagules.

PROPAGULE, s. m. Bot. Nom donné à des appendices organiquement liés avec l'organisme souche, dont ce n'est pas la masse entière, mais seulement une des parties qui se développe en un nouvel individu. On l'a employé surtout pour désigner les corpuscules reproducteurs pulvérulents des lichens. Il est alors synonyme de *Conidée*.

PROPENSION, s. f. (pron. *propansion*; du lat. *propensio*, formé de *pro*, en avant; *pendere*, pencher). Phys. Pente, tendance naturelle d'un corps grave vers un point. Tous les corps pesants ont une *propension* naturelle à descendre. | Fig. Inclinaison, penchant. *Propension* au bien, au mal. Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule, et une grande *propension* à s'en amuser. (Condorcet.)

PROPERCE (SEXTUS AURELIUS). L'un des représentants les plus célèbres de l'élégie érotique chez les Latins, né, d'après ce qu'il dit lui-même, à Mevania (aujourd'hui Spello) en Ombrie, l'an 52 av. J. C., mort l'an 12 av. J. C. Destiné au barreau, il préféra la poésie. Le véritable Apollon de Properce fut l'Amour. Poète brillant, érudit, lyrique, il chanta les phases principales de sa passion pour Hostilia, qu'il a immortalisée sous le nom de Cinthie. Ses élégies ont plus de passion que celles d'Ovide, et un certain nombre de ses odes rivalisent avec celles d'Horace.

PROPHÈTE, s. m. (pron. *profète*; du gr. πρό, avant; φημί, je dis, je parle). Celui qui prédit l'avenir. | Relig. hébr. Interprète de la volonté de Dieu, ayant pour mission le maintien de la religion de Moïse, des mœurs et du bien-être du peuple juif. Sous Samuel, on trouve la première mention des écoles de prophètes, confréries où les jeunes gens d'élite, les hommes les plus intelligents de toutes les tribus, vivaient auprès des docteurs de la loi et de la poésie, à la manière de la société pythagoricienne; ils étudiaient l'esprit de la loi et l'exprimaient dans des chants sacrés. Il y avait de ces écoles dans plusieurs villes du pays : à Rama, à Jéricho, à Béthel, à Guilgal. Leurs membres habitaient ensemble et mangeaient à la même table. Ils portaient un manteau d'étoffe grossière, retenu par une cein-

ture de cuir. De ces écoles sortirent ces orateurs qui prirent à tâche d'épurer et d'étendre la science morale et religieuse; de maintenir l'idée mosaïque du règne de Dieu contre les empiétements des rois, enfin de prédire les destinées des États dans des oracles tantôt sévères, tantôt consolateurs. L'instruction, la profonde intelligence et l'inspiration religieuse de ces hommes, qui s'élevaient au-dessus de leur siècle, ont impressionné si vivement l'imagination des Israélites, qu'ils n'en ont trouvé l'explication qu'en admettant une intervention particulière de la Divinité. L'effet des oracles des prophètes fut encore agrandi par la poésie et la musique dont ils les accompagnaient. Du présent qui leur apparaissait sombre et inquiétant, ils élevaient souvent leur regard vers un avenir éloigné, meilleur, où la toute-puissance et la sagesse de Dieu feront triompher la vérité et la vertu. On a des discours de plusieurs prophètes dans les livres prophétiques de l'Ancien Testament. On les distingue en *grands* et *petits prophètes*, suivant l'importance de leur mission, ou aussi suivant celle des livres qui nous restent d'eux. Les premiers sont : Isaïe, Jérémie (auquel on joint Baruch, son disciple), Ézéchiel et Daniel. Il y a eu douze petits prophètes; ce sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie et Malachias. D'autres prophètes ne sont connus que de nom, n'ayant pas laissé d'écrits; tels sont : Élie, Élisée, etc. On parle également de faux prophètes qui, d'après la Bible, étaient inspirés par Baal. | *Prophète-roi*, *roi-prophète*, David. | Dans le paganisme, il s'est dit de certains devins adonnés au culte des dieux. Le *prophète* Balaam avait été appelé pour maudire le peuple d'Israël, mais Dieu lui commanda de bénir ce peuple. | Titre que les musulmans donnent à Mahomet. Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son *prophète*. Déployer l'étendard du *prophète*. Des *prophètes* menteurs la troupe confondue. (Racine.) | Fig. Celui qui, par hasard ou par conjecture, annonce ce qui doit arriver. Être bon *prophète*. Faire le *prophète*. Je regrette d'avoir été si bon *prophète*. Vous savez que les poètes se piquent d'être *prophètes*; mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont. (Racine.) | Adjectiv. Les saints *prophètes*. D'un chêne *prophète* apprendre l'avenir. (L. Racine.) De la forêt *prophète* interroger l'oracle. Les écrivains *prophètes* de la Révolution.

Ce niveau qui, selon les écrivains *prophètes*,
Leger et caressant passera sur les têtes.
(BÉG. MORBAU).

| Famil. *Prophète de malheur*, Homme qui annonce des choses désagréables ou funestes. | *Faux prophète*, Homme qui se trompe dans ce qu'il annonce. | Prov. et famil. *Nul n'est prophète en son pays*, On a ordinairement moins de succès, on obtient moins de considération dans son pays qu'ailleurs. | *Voici la loi et les prophètes*, Voici un article de foi, une autorité à laquelle il n'y a rien à opposer. | *C'est le prophète du passé*, Il prédit les fêtes quand elles sont venues; il annonce les événements accomplis.

PROPHÉTESSE, s. f. (pron. *profétèse*; rad. *prophète*). Celle qui prophétise, qui prédit l'avenir. Les *prophétesses* les plus connues dont parle la Bible sont Débora, auteur d'un cantique célèbre, et Holda, contemporaine du roi Josias. Après avoir entendu le prophète du vrai Dieu, nous allons voir la *prophétesse* du démon. (Chateaubriand.)

PROPHÉTIE, s. f. (pron. *profési*). Prédiction des choses futures par inspiration plus ou moins divine. Le don de *prophétie*. Le sens d'une *prophétie*. L'accomplissement des *prophéties*. La *prophétie* d'Isaïe. La *prophétie* d'Ézéchiel. | Chose prophétisée. La *prophétie* s'accomplira. | Recueil de ce qu'un homme de Dieu a prophétisé. Les *prophéties* de Jérémie. | Par extens. Toute prédiction bonne ou mauvaise. Les *prophéties* de Nostradamus, de Mathieu Laensberg. | Fig. Annonce d'un événement faite par hasard ou par conjecture. Le malheur rend avide de *prophéties*. Presque toutes les *prophéties* de l'homme sont l'expression de ses désirs. Ne se rit-on pas des *prophéties* des sages? (Bossuet.)

PROPHÉTIQUE, adj. (du lat. *propheticus*, même sens). Qui est du prophète, qui tient du prophète. Voix *prophétique*. Esprit *prophétique*. Discours *prophétique*. Paroles *prophétiques*. Une *prophétique* fureur. (J. B. Rousseau.) L'esprit *prophétique* du siècle.

Ainsi de l'antre saint la *prophétique* horreur
Trouble sur son trépied la prêtresse en fureur.
(DELILLE.)

PROPHÉTIQUEMENT, adv. (pron. *profétikman*.) En prophète, d'une manière prophétique. En prophétisant. Il a parlé *prophétiquement*.

PROPHÉTISER, v. a. (pron. *profétizé*; du lat. *prophetizare*; rad. *propheta*, prophète). Prédire l'avenir par inspiration divine; prévoir et prédire. *Prophétiser* un événement. Le plus souvent quand on *prophétise* un malheur, on le désire. | Annoncer. Nos arbres au front chauve, ou, comme on dit, couronnés, attirent la première corneille qui vient *prophétiser* l'hiver. (H. Delatouche.) | Absolum. La sibylle Érythrée *avait*, disait-on alors, *prophétisé* aussi à Cumes. (Voltaire.) Les fous et les enfants *prophétisent* quelquefois, parce qu'ils parlent au hasard. (Mme de Staël.) | SE PROPHÉTISER, v. pr. Être prophétisé. Le mal ne doit *se prophétiser* que lorsqu'il n'est pas irréparable. | Se prédire mutuellement. Les méchants *se prophétisent* l'impunité. | Prédire à soi. Dans tous les projets on *se prophétise* le succès et, bien souvent, on les voit échouer.

PROPHÉTISME, s. m. Manie de prophétiser, de prédire l'avenir. Le *prophétisme* est le fait d'un esprit vaniteux. (Boiste).

PROPHYLACTIQUE, adj. Méd. Qui a rapport à la prophylaxie. Médecine *prophylactique*. Moyens *prophylactiques*. Médicaments *prophylactiques*. Synonyme de *Préservatif*. | S. f. Se dit pour *prophylaxie*.

PROPHYLACTISER, v. a. (du gr. προφυλάττω, se tenir en garde contre). Méd. Employer une médication préventive, destinée à mettre le sujet soumis à ce traitement à l'abri de telle ou telle maladie, soit spontanée, soit contagieuse, soit héréditaire. On prophylactise quelquefois en vue d'une maladie spéciale : par exemple, quand on vaccine un enfant, on le prophylactise en vue de la variole. On prophylactise en vue de la scarlatine, par l'emploi de la belladone, etc., etc. De plus, on prophylactise dans une vue générale et dans le but de prévenir le développement des affections auxquelles la constitution, le tempérament, l'hérédité, peuvent prédisposer, en soumettant un sujet à l'action, convenablement étudiée et méthodiquement dirigée, de certaines substances qu'on sait propres à détruire le germe de ces affections, ou à changer les conditions nécessaires à leur éclosion. C'est au docteur Gastier qu'est due l'idée de prophylactiser généralement les enfants dès leurs premières années; idée qui doit être d'autant plus féconde en heureux résultats qu'elle émane d'une saine et haute philosophie. *Guérir* fut la médecine du passé; *prophylactiser* doit être la médecine de l'avenir. Ces deux termes correspondent, dans l'ordre social, à réprimer et prévenir. Si, selon certains auteurs, c'est à la *psore* que peut se rapporter la plus grande part de nos maux physiques, c'est à l'ignorance, cette psore originelle de l'intelligence, que nous devons toutes nos misères morales. Ce n'est donc pas seulement le corps qu'il faut prophylactiser par des médicaments appropriés, mais c'est aussi l'âme, afin d'arriver à ces deux termes, sans lesquels l'homme ne saurait exercer sa puissance dans l'ordre physique, intellectuel et moral, ni remplir sa mission ici-bas : un esprit sain dans un corps sain.

PROPHYLAXIE, s. f. (pron. *profilaksi*; du gr. προφυλάξις, ou de προφυλακτική, préservatif, garantie, défense). Synonyme en quelque sorte du mot *hygiène*, la *prophylaxie* a été définie (Nysten, *Dictionn. médic.*, 1839) : « partie de la médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour conserver la santé et prévenir les maladies. » Si l'espèce de chaos dans lequel a longtemps croupi la science médicale, si l'absence de notions claires et précises peut, jusqu'à ce jour, expliquer la confusion du sens attribué à ces deux mots : *hygiène*, *prophylaxie*, ses progrès récents justifient la distinction qu'il convient d'en faire aujourd'hui, car la langue d'une science, c'est la science elle-même. Essentiellement distincte de l'hygiène, la prophylaxie est l'art de préserver des maladies, c'est-à-dire de prémunir, de garantir l'économie contre l'invasion des maladies dont le germe ou l'aptitude à les contracter est en elle, au moyen de l'administration préventive d'agents médicamenteux ayant en puissance les symptômes semblables à ceux présumés devoir éclore de ce germe ou de la condition physiologique en laquelle ce germe réside ou consiste. Éclairée par la pathogénésie et l'observation clinique sur les vertus à la fois curatives et préventives des médicaments, la prophylaxie procède, dans ses opérations diverses, à sa grande œuvre de réhabilitation de notre espèce, évidemment dégénérée, et à cette réalisation du but final que doit se proposer la science médicale : l'affranchissement de l'humanité dans sa sujétion aux maladies épidémiques, contagieuses, héréditaires. (Gastier.) La *prophylaxie* est fort préconisée.

PROPICE, adj. (du lat. *propitius*, même signif.). Favorable. Se rendre Dieu *propice*. Et je bénis le ciel *propice* à nos desseins. (Voltaire.) | Par extens., il se dit en parlant de toute personne qui peut quelque chose pour notre bonheur ou notre malheur. Il s'est rendu ses juges *propices*. Riches, soyez *propices* aux pauvres. | Dans ce sens, il se dit aussi des choses. La bonté de Dieu est toujours *propice* au repentir. | Il se dit également dans l'ordre des choses naturelles ou des circonstances qui sont dépendantes de la nature. Saison *propice*. Heure *propice*. Temps *propice*. Rien ne lui a été *propice* dans son entreprise. Les vents nous sont *propices*, partons. Prenons l'occasion tandis qu'elle est *propice*. (Corneille.) Le moment est *propice*, il en faut profiter, reconstituons le gouvernement.

PROPITIATION, s. f. (pron. *propisiasion*; du lat. *propitiatio*; rad. *propitius*, propice). Il n'est guère usité que dans ces phrases : *Victime de propitiation*, *Sacrifice de propitiation*, Victime, sacrifice qu'on offre à Dieu pour l'expiation de péchés. Il y avait chez les Juifs des *sacrifices de propitiation* qui se faisaient pour des particuliers qui avaient commis quelque faute. L'Église romaine croit que la messe est un *sacrifice de propitiation* pour les vivants et pour les morts.

PROPITIATOIRE, adj. (pron. *propisiatoare*; du lat. *propitius*, propice). Qui a la vertu de rendre *propice*. Offrande *propitiatoire*. Sacrifice *propitiatoire*. | S. m. On appelle ainsi, dans l'Écriture sainte, une table d'or qui était posée au-dessus de l'arche, et couverte en partie des ailes des deux chérubins qui étaient aux deux côtés de l'arche. Le souverain sacrificateur se présentait devant le *propitiatoire* une fois l'an, dans le grand jour des expiations, lorsqu'il devait s'approcher le plus près de la Divinité, pour intercéder et faire propitiation en faveur d'Israël.

PROPOLIS, s. f. (du gr. πρό, en avant; πόλις, cité). Matière résineuse, odorante et de couleur rougeâtre, que les abeilles recueillent sur les arbres verts, ou sur les saules, les peupliers, les marronniers, etc., et dont elles se servent pour calfeutrer leur demeure. La *propolis* a une odeur balsamique. Les ruches sont garnies de *propolis*.

PROPOLISER, v. a. Enduire de propolis. On sait avec quel soin les abeilles *propolisent* les plus petites ouvertures, afin de conserver le degré de chaleur nécessaire à l'existence de leurs petits. (A. Frarière.)

PROPONTIDE. Géogr. Aujourd'hui mer de *Marmara*. Petite mer ou plutôt élargissement du détroit qui unit la Méditerranée à la mer Noire (l'ancien Pont-Euxin, d'où vient son nom, *avant le Pont*). La *Propontide* est située entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie; sa longueur est de 240 kilomètres, sa largeur n'est, dans les endroits les plus larges, que de 80 kilomètres. Un courant continuel la traverse, portant les eaux de la mer Noire dans la Méditerranée. Elle communique avec le Pont-Euxin par le Bosphore de Thrace (canal de Constantinople), et avec la Méditerranée par l'Hellespont (détroit des Dardanelles). Ses côtes étaient autrefois couvertes de colonies grecques : au N. Périnthe, Byzance, Chalcédoine, Astacus ou Olbia; au S. Parium, Priapos, Cyzique, Cios. La *Propontide* a été appelée mer de *Marmara*, à cause de l'île qu'environnent ses eaux et qui est célèbre par ses carrières de marbre.

PROPORTION, s. f. (pron. *proporsion*; du lat. *proportio*). Convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou à leur ensemble. Juste, belle *proportion*. Sages *proportions*. Manquer de *proportion*. La *proportion* des membres avec la tête. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps établit les divers degrés de beauté. (Enc.) Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos; leur *proportion*, leur union, leur ensemble, marquent encore assez la douce harmonie des pensées, et répondent au calme de l'intérieur. (Buffon.) | Sous le rapport des parties entre elles, c'est la tête qui, dans l'homme et le cheval, sert d'unité. Les peintres et les statuaires comptent sept têtes ou sept têtes et demie pour la hauteur de l'homme. Chez le cheval, deux fois et demi la longueur de la tête doivent donner la hauteur du corps prise au sommet du garrot, et la longueur de l'angle scapulo-huméral à celui de la fesse. | Dimension. Cela sort des *proportions*. Réduire à de petites *proportions*. | Dans toutes les applications de l'art du dessin, il est rigoureusement prescrit de conserver dans les images les proportions des choses représentées, quelle que soit la réduction des grandeurs réelles. Dans la peinture, si les objets ne sont pas transportés dans leur image, les formes sont changées, il n'y a plus de ressemblance. L'architecture tire toutes ses ressources des propriétés des formes et de leur assortiment, et l'étude des proportions peut seule révéler à l'architecte les secrets de son art. | Convenance de choses quelconques. Mettre de la

proportion entre sa dépense et son revenu. Il doit y avoir une juste *proportion* entre la faute et le châtiment. La beauté, la vertu, le bonheur, ont des *proportions*; la laideur, le vice et le malheur n'en ont point. (Bern. de Saint-Pierre.) | Chim. *Proportions chimiques*, Quantités déterminées d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont régies par les lois atomiques, mais basées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison. | Math. Comparaison de deux rapports égaux entre eux. Selon que les rapports expriment une différence ou un quotient, la proportion est dite *proportion par différence* ou *arithmétique*, et par *quotient* ou *géométrique*. 4 : 6 :: 7 : 9 est une proportion par différence, dans laquelle la différence est de 2; 3 : 6 :: 9 : 18 est une proportion par quotient dans laquelle le quotient est 2. | *Proportion continue*, Celle dans laquelle le moyen terme est conséquent du premier rapport et antécédent au second. | *Proportion harmonique*, Le rapport de trois nombres, tels que le premier soit au troisième comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième. | *Compas de proportion*, Instrument composé de deux règles plates qui s'ouvrent et se ferment comme un compas, lequel sert à diverses opérations de géométrie dépendant des proportions. | *Proportion gardée*, loc. adv. En tenant compte de la différence relative des personnes ou des choses. | *A proportion de*, ou *en proportion de*, loc. prépos. Par rapport à, dans la même mesure que. La tête du dindon domestique est fort petite *en proportion de* son corps. (Buffon.) | *A proportion, en proportion*. S'emploient quelquefois absolument, et alors ils deviennent locution adverbiale. La cruauté est *à proportion* de la faiblesse. (Barthélemy.) Les femmes arabes ont la taille plus haute *en proportion* que celle des hommes. (Chateaubriand.) | *Dans la proportion où*. Les productions nécessaires à la subsistance de l'homme diminuent *dans la proportion où* les autres augmentent. (Condillac.)

PROPORTIONNABLE, adj. (pron. *proporsionable*). Qui peut être proportionné, qui est susceptible d'être mis en proportion.

PROPORTIONNALITÉ, s. f. État de ce qui est proportionné; rapport des proportions.

PROPORTIONNÉ, ÉE, part. Mis en proportion. Grosseur *proportionnée* à la taille. Figure bien *proportionnée*. Membres bien *proportionnés*. Les chevaux turcs ne sont pas si bien *proportionnés* que les barbes. (Buffon.) Le corps et les membres de la plupart des femmes sont bien *proportionnés*. (La Harpe.) Voilà une statue bien *proportionnée*.

PROPORTIONNEL, ELLE, adj. (pr. *proporsionèl*). Mathém. Qui est en proportion; qui a rapport aux proportions. Échelle *proportionnelle*. Parties *proportionnelles*. | *Lignes proportionnelles, quantités proportionnelles*, Quantités soit linéaires, soit numériques qui ont entre elles le même rapport. | Chim. *Nombres proportionnels*, Ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner. Des *nombres proportionnels*. | S. f. Géom. Grandeur en proportion. Une *proportionnelle*.

PROPORTIONNELLEMENT, adv. En proportion; d'une manière conforme aux proportions. Réduire un plan *proportionnellement*. Les figures des enfants dont les yeux sont *proportionnellement* plus grands sont rarement désagréables. (Richerand.)

PROPORTIONNER, v. a. (rad. *proportion*). Observer la proportion convenable; mettre en proportion, faire qu'il y ait de la proportion entre les choses. *Proportionner* la dépense à la recette. La justice doit *proportionner* les peines aux délits. *Proportionner* le remède au mal. Le cortége des officiers et des généraux *est proportionné* à leur vanité, à leur fortune et à leur grade. (Raynal.) *Proportionner* la hauteur à la longueur et à la largeur d'un monument. Vous voulez qu'on *proportionne* la délibération à l'importance de la question qu'on agite. (J. J. Rousseau.) | SE PROPORTIONNER, v. pron. Être mis en proportion. Le crime *se proportionne* à la grandeur du coupable. (Juvénal.) | Se mettre en proportion avec. L'homme de génie serait bien à plaindre, s'il lui fallait *se proportionner* à l'esprit de ceux qui le critiquent.

PROPOS, s. m. (pron. *propô*; du lat. *propositum*, chose proposée). Résolution formée. Ferme *propos*. S'en tenir à son *propos*. Il est peu usité dans cette acception, si ce n'est en morale chrétienne. Faire un ferme *propos* de ne plus pécher, etc. | Discours de conversation. Sot *propos*. Mauvais *propos*. *Propos* de table. *Propos* de gens sensés. On entend différents *propos* sur son compte. Voilà des *propos* déplacés. L'étudiant Anselme fut extrêmement honteux de ce *propos*. (Toussenel.) J'en tirais occasion de lui tenir des *propos* assez tendres. (J. J. Rouss.) | Employé absolument, il se prend en mauvaise part et signifie Vains discours, médisances. Ce sont des *propos*. Mépriser les stupides *propos*. Se permettre des *propos* sur une personne. Fermer l'oreille à tous les *propos*. Elles ont animé leur geste et leurs *propos* d'une noble impudence. (J. J. Rousseau.) | *Propos interrompus*, Exercice d'esprit dans lequel, tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche; ensuite chaque joueur répète la question qu'on lui a faite d'un côté et la réponse qu'il a reçue de l'autre, comme si elles se correspondaient, ce qui produit presque toujours l'incohérence la plus étrange et la plus bouffonne. | Fig. *Jouer aux propos interrompus*, Se dit quand plusieurs interlocuteurs, ne se comprenant pas, parlent de choses différentes. On dirait que nous *jouons aux propos interrompus*. | *A propos*, Se prend adjectiv. dans le sens de Convenable. Il est *à propos* de vous rappeler. Il serait *à propos* que vous fussiez rentré avant midi. | *A propos*, loc. adv. Convenablement au lieu, au temps, au sujet. Se taire et parler *à propos* n'est pas une petite science. Bon! vers nous *à propos* je le vois qui s'avance. (Boileau.) Tous les heureux succès en tous genres sont fondés sur les choses dites et faites *à propos*. (Voltaire.) | *A propos*, Sorte d'interjection qui marque rapport entre ce qu'on a dit et ce qu'on va dire. *A propos*, vous oubliez de me faire connaître le résultat de vos démarches. *A propos* que disiez-vous du pape?

> *A propos*, qu'attendez-vous?
> Ôtez donc vos jarretières.
> (H. MOREAU.)

| S. m. L'*à-propos*. Un *à-propos*. Saisir un *à-propos*. L'*à-propos* double le prix des choses. | *A tout propos*, loc. adv. A chaque instant, en toute occasion. Railler, rire *à tout propos*. Se vantant soi-même *à tout propos*. (Boileau.) | *Hors de propos, mal à propos*, loc. adv. A contre-temps, lorsqu'il ne convient pas. Arriver *mal à propos*. Répondre *hors de propos*. Il ne faut pas s'échauffer *hors de propos*. (Laveaux.) | *De propos en propos*, loc. adv. En suivant la pente de la conversation. *De propos en propos*, nous en sommes venus à parler d'amour. | *A propos de*, loc. prépos. A l'égard. *A propos de* la lettre que vous m'avez écrite, j'ai à vous dire que... | *A propos de rien*, Sans sujet, sans aucun rapport à ce qui précède. Il s'est fâché *à propos de rien*. | On dit de même très-familièrement : *A propos de bottes*. | *De propos délibéré*, loc. adv. De sang-froid. Considérez s'il vous est permis d'attaquer *de propos délibéré* la vie d'un homme. (J. J. Rousseau.) | A dessein. Je sais que jamais *de propos délibéré* vous ne vous exposerez à mal faire. (J. J. Rousseau.)

PROPOSABLE, adj. Qu'on peut proposer, qui peut être proposé. Affaire *proposable*. Question *proposable*. Un arrangement *proposable*.

PROPOSÉ, ÉE, part. Mis en avant; recommandé. Loi, question, affaire *proposée*. Voilà les vérités que j'ai à traiter, et que j'ai crues dignes d'être *proposées*. (Bossuet.) Plusieurs autres plans d'évasion furent *proposés* et restèrent sans exécution. (Dulaure.) Il paraît qu'on ne pouvait choisir qu'entre les sujets *proposés* par les missionnaires. (Chateaubriand.) Le meurtre du roi fut *proposé*.

PROPOSER, v. a. (du lat. *pro*, en avant; *ponere*, poser, mettre, placer). Mettre en avant pour examiner, pour délibérer. *Proposer* son avis. *Proposer* une loi. *Proposer* une question, un problème. On a trouvé dans ses papiers quelques morceaux qui répondent assez aux idées que vous *proposez*. (Voltaire.) On n'approfondit point les questions de peur d'ennuyer; on les *propose* comme en passant. (J. J. Rousseau.) | Offrir, promettre. *Proposer* un salaire, un encouragement, un prix. Il *proposait* des places aux savants de toutes les nations qui voudraient résider dans ses États. (Chateaubriand.) | Indiquer, désigner. *Proposer* quelqu'un pour un emploi. On *a proposé* deux personnes pour cette place. Voilà l'homme que Télémaque *proposa* pour faire régner. (Fénelon.) | On le dit aussi des choses. J'aurais voulu qu'ils *eussent proposé* eux-mêmes des voies de conciliation. (Voltaire.) | *Proposer un sujet*, Le donner à traiter. *Proposer un sujet* de vaudeville. | Absol. et théol. Il signifie, parmi les protestants, Développer un texte saint, lorsque celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie. | *L'homme propose et Dieu dispose*, L'homme a beau prendre ses mesures et ses précautions, il ne réussit jamais que lorsque cela plaît au ciel, ou bien les projets qu'il forme sont détruits par un événement imprévu. | SE PROPOSER, v. pr. Être proposé. Quand ces choses-là *se proposent*, il ne faut pas les accepter. | S'offrir pour. *Se proposer* pour une mission, pour un service. | Avoir dessein de, avoir en vue. Il *se propose* de changer de conduite. Il ne *se propose* d'aller à la gloire que par la vertu. (Massillon.) Un objet plus noble, qu'elle *se propose* encore en cela, est de rester maîtresse d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance, et de plier tous ses désirs à la règle. (J. J. Rousseau.) | Envisager. Tous les genres de vie, toutes nos actions *se proposent* une fin particulière, et toutes ces fins tendent à un but général, qui est le bonheur. (Barthélemy.)

PROPOSITION, s. f. (pron. *propozision*; du lat. *propositio*; formé de *pro*, en avant; *ponere*, placer, mettre). Logiq. et gramm. Énonciation totale d'un jugement; sorte d'opération ou d'équation mentale, par laquelle l'esprit rapproche des idées des êtres et des attributs, pour juger s'ils se conviennent ou ne se conviennent pas. Soutenir une *proposition*. Avancer une *proposition*. Défendre, admettre, condamner, réfuter une *proposition*, une bonne *proposition*. Un jugement exprimé par des mots est ce qu'on appelle une *proposition*. (Condillac.) La conscience de toute sensation est une *proposition*, un jugement. (J. J. Rousseau.) | Il y a trois termes dans une proposition : le *sujet*, l'*attribut* et le *verbe*. Le sujet exprime l'objet principal de notre jugement; l'attribut exprime la qualité que nous comparons au sujet; et le verbe indique si l'attribut convient ou ne convient pas au sujet. Dans ce dernier cas, on ajoute une formule négative qui, dans notre manière de parler ordinaire, enveloppe le verbe; le sujet et l'attribut restent les mêmes; le verbe seul est modifié par la négation. Il y a donc des *propositions affirmatives* et des *propositions négatives*, selon que l'attribut est jugé convenir ou ne pas convenir au sujet. Ces *propositions affirmatives* ou *négatives* peuvent elles-mêmes exprimer notre pensée *absolument*, ou d'une manière interrogative, ou comme un souhait, un désir, ou comme une exclamation : de là les noms particuliers que l'on donne à ces propositions, et qui sont : *interrogatives*, *exclamatives* ou *optatives*. En considérant les propositions entre elles, on les divise d'une manière utile en *absolues* et *relatives*, *principales* et *secondaires*. Une *proposition absolue* est celle qui n'a besoin, pour être parfaitement comprise, que des mots dont elle se compose; une proposition est *relative* ou *partielle* lorsque le sens qu'elle exprime suppose un autre jugement, et par conséquent une autre proposition, pour compléter la première. La réunion de ces *propositions partielles* forme une *proposition composée*. Dans celle-ci, une des deux *corrélatives* n'étant là que pour déterminer l'autre, on dit qu'elle est *secondaire*, *subordonnée* ou *déterminante*; celle qu'elle détermine est, au contraire, la *proposition principale*. La *proposition secondaire* prend quelquefois les noms d'*incidente*, enclavée dans la *principale*; de *restrictive*, quand elle restreint le sens d'un nom commun à un certain nombre d'individus; de *déterminative* ou *qualificative*, quand elle détermine expressément par une qualification l'un des termes de la *principale*. Considérées quant à leur construction, les propositions sont *directes* ou *inverses*; directes, si les mots y sont rangés dans l'ordre analytique; inverses, s'ils s'écartent de cet ordre pour en prendre un plus favorable à l'harmonie du discours ou à la passion. Les propositions sont *pleines* quand les trois termes y sont supposés exprimés en totalité. Les propositions où les trois termes ne sont pas énoncés complètement s'appellent *elliptiques*. L'examen des propositions, la détermination de leur nature et des termes qui y entrent, forment l'objet d'une partie très-importante de l'étude grammaticale, qu'on nomme l'*analyse logique*. | *Proposition démontrable*, Se dit, dans la logique de Kant, de celle qui est susceptible d'être prouvée, par opposition à *proposition indémontrable* ou *élémentaire*. | *Proposition analytique*, Celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la *proposition synthétique*, qui augmente réellement la masse des connaissances. | *Proposition pratique*, Celle qui énonce une action au moyen de laquelle l'objet devient possible, par opposition à la *proposition théorétique*, ou *spéculative*, qui énonce simplement ce qui convient à l'objet. | *Proposition incomplexe*, Celle dans laquelle le sujet et l'attribut ne renferment aucune condition exprimable elle-même par une proposition séparée. | *Proposition complexe*, Celle qui renferme des propositions complémentaires. | Chose posée pour qu'on en délibère. *Proposition* raisonnable. *Proposition* inadmissible. Il fit ses *propositions* en pleine assemblée. (Bossuet.) Pesez la *proposition* que je vous fais. (J. J. Rousseau.) | Se dit particulièrement quand il s'agit d'une chose proposée pour arriver à un arrangement quelconque, à la conclusion d'une affaire. *Proposition* de mariage. *Proposition* de paix. Écouter des *propositions*. Rejeter les *propositions* de quelqu'un. Leurs

propositions furent accueillies favorablement. (Raynal.) Une telle *proposition* excita une juste colère. (Voltaire.) | Mathémat. Théorème, problème. Démontrer une *proposition*. | Littérat. Exorde, exposition d'un ouvrage. | Mus. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets. | Relig. hébr. *Pain de proposition*, Les douze pains que le prêtre mettait tout chauds chaque semaine, le jour du sabbat, sur une table d'or dans le sanctuaire. Les douze pains présentés à Dieu, et avec lesquels on offrait de l'encens et du miel, désignaient les douze tribus d'Israël. Le prêtre seul avait le droit d'en manger. | Théol. *Les cinq propositions*, Nom sous lequel on désigne certains passages prétendus peu orthodoxes de l'ouvrage de Jansénius, intitulé *Augustinus*. Les *cinq propositions* furent censurées en 1653 par Innocent X, dans la bulle *Unigenitus*, et le jansénisme naquit de l'opposition que souleva cette bulle.

PROPRE, adj. (du lat. *proprius*). Qui appartient exclusivement à quelqu'un à l'exclusion de tout autre. Sa *propre* vie. Sa *propre* maison. Je jugeai facilement qu'il augmentait ses *propres* dangers pour m'en occuper davantage, et m'éloigner d'autant plus de ceux auxquels j'étais exposé. (J. J. Rousseau.) | Il s'emploie par redondance, pour donner plus d'énergie au pronom possessif dont il est accompagné et marquer davantage l'exclusion. Ce sont vos *propres* paroles. Les Portugais étaient abandonnés à leurs *propres* forces. (Raynal.)

. . . . . Mon fils, mon *propre* fils,
Est-il d'intelligence avec mes ennemis?
(RACINE.)

| *Sens propre*, Sens littéral, primitif. C'est détourner les mots de leur *sens propre* et les torturer comme à plaisir pour les faire servir à vos paradoxes. | *Amour-propre*, Amour excessif et aveugle qu'on a pour soi-même. Réfuter des critiques est un vain *amour-propre*; confondre la calomnie est un devoir. (Voltaire.) | *En main propre*, A la personne elle-même. Vous lui remettrez cette lettre *en main propre*. | *Nom propre*, Nom de famille. | *Terme propre, mot propre, expression propre*, Terme, mot, expression, qui conviennent précisément. Il faut se servir du *mot propre* quand on veut être compris. | *En propres termes*, Avec les mêmes mots et dans le même ordre. Répéter *en propres termes*. | S'emploie quelquefois en parlant de ce qui est nuisible. Ce remède n'est *propre* qu'à augmenter le mal. | *Propre* suivi de la préposition *de*. Dans ce sens, il signifie Convenable, réservé à. La culture *propre d'*un sol. | Qui est apte à, qui a de l'aptitude. *Propre* à l'étude, aux arts, aux sciences. Un homme *propre* aux grandes affaires. Le présomptueux se croit *propre* à tout et n'est bon à rien. Un enfant est peu *propre* à trahir sa pensée. (Racine.) | Convenable, qui peut servir à. Marbre *propre* à faire une statue. Bois *propre* à bâtir. Il faut mettre un temps entre la vie et la mort, et choisir un lieu *propre* à le passer. (Saint-Évremont.) Toute musique n'est pas *propre* à louer Dieu. (La Bruyère.) Ce texte devient *propre* à mon lamentable sujet. (Bossuet.) | Net, opposé à *sale*. Un homme très-*propre*. Mettre une chemise *propre*. De la vaisselle *propre*. Un salon très-*propre*. Les allées de ce jardin ne sont pas *propres*. La salle était grande, aérée, fort *propre*.

Le matin, elle chante et puis elle travaille,
Sérieuse, les pieds sur sa chaise de paille,
Propre, simple, brodant quelques dessins choisis.
(V. HUGO.)

| Bienséant, bien arrangé. Avoir des vêtements fort *propres*. Être *propre* et bien mis. Avoir un ameublement fort *propre*. | Bot. *Vaisseaux propres*, Cavités ménagées çà et là dans le tissu cellulaire, closes de toutes parts et renfermant des sucs colorés, épais et propres à certains végétaux seulement. | *Pédoncules, pétioles propres*, Dernières divisions d'un pédoncule et d'un pétiole communs, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille.

PROPRE, s. m. Qualité particulière; attribut caractéristique. C'est le *propre* de l'homme de penser. Le *propre* des oiseaux c'est de voler. | Ce qui convient à chaque âge, à chaque état. Le *propre* de l'esclave est d'être lâche et vindicatif. Le *propre* du courtisan est d'être souple. | Propriété. Ne s'emploie en ce sens que dans la locution adverbiale *en propre*. Posséder *en propre*. Les religieux ne possèdent rien *en propre*. | Gramm. Sens réel, véritable, opposé à *figuré*. Employer un mot au *propre*. | Jurisp. Bien immeuble échu par succession. Disposer de ses *propres*. | Liturg. cathol. *Propre du temps*, Office qui ne se dit qu'en certain temps de l'année.

PROPRE A RIEN, s. Famil. Celui, celle qui n'a d'aptitude ni de goût pour aucun travail. C'est un *propre à rien*. C'était une fille sale, une *propre à rien*.

PROPREMENT, adv. (pron. *propreman*). Avec propreté. Servir, manger *proprement*. | Précisément, exactement. Son langage est *proprement* un chant. (Bern. de Saint-Pierre.) | Particulièrement, expressément. La satire *proprement* dite. La Grèce *proprement* dite. | D'une manière convenable. Travailler *proprement*. S'habiller *proprement*. Écrire *proprement*. | Gramm. Dans le sens propre. Peu usité. | *A proprement parler, proprement parlant*, loc. adv. Pour parler en termes précis, en termes exacts. *A proprement parler*, cet homme, réputé habile, n'est qu'un fripon. *A proprement parler*, c'est une indignité. *A proprement parler*, c'est la première pierre d'une société nouvelle. (Edg. Quinet.)

PROPRET, ETTE, adj. (pron. *propré*; dim. de *propre*). Famil. Qui porte la propreté jusqu'à la recherche. Voyez ce vieillard *propret*. Une personne *proprette*. Des novices *propretes*. (Gresset.)

PROPRETÉ, s. f. (rad. *propre*). Netteté, qualité de ce qui est sans ordure, sans saleté. Tenir une maison avec *propreté*. La *propreté* est un des éléments essentiels de la santé. La *propreté* est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. (La Rochefoucauld.) Tout dans cette maison est agréable et riant, tout y respire l'abondance et la *propreté*. (J. J. Rousseau.) | Manière convenable de s'habiller, de se meubler, etc. Avoir de la *propreté* dans ses vêtements, dans ses meubles. La simple *propreté* composait sa parure. (Voltaire.) La décence et la *propreté* régnaient à sa table. (Barthélemy.) La *propreté* est la toilette de la vieillesse. (Mme Necker.)

PROPRÉTEUR, s. m. Magistrat romain chargé du gouvernement d'une province à la place du préteur. Le *propréteur* avait six licteurs.

PROPRIÉTAIRE, s. (pron. *propriétère*; du lat. *proprietarius*; rad. *proprius*, propre). Celui, celle qui possède quelque chose en propriété. Riche *propriétaire*. Petit *propriétaire*. Grand *propriétaire*. Le *propriétaire* et les locataires d'une maison. Le *propriétaire* et le fermier d'un fonds de terre. Le *propriétaire* qui épargne empêche les autres de jouir sans jouir lui-même. Les nouveaux *propriétaires* ont consacré la plus grande partie de leur domaine à l'éducation des troupeaux. (Raynal.) Le *propriétaire* qui, au lieu de consommer son revenu, le capitalise, le tourne contre la production. (P. J. Proudhon.) Il faut distinguer entre la race égoïste des *propriétaires* et la race des travailleurs du sol.

PROPRIÉTAIREMENT, adv. Néol. En propriétaire, comme un propriétaire. A consommer comme travailleur, le propriétaire gagne, ou du moins ne perd rien, puisqu'il se recouvre; à consommer *propriétairement*, il s'appauvrit. (P. J. Proud.)

PROPRIÉTÉ, s. f. (du lat. *proprietas*; rad. *proprius*, propre). Droit que l'on a sur une chose, et en vertu duquel on peut jouir et disposer de cette chose de la manière la plus absolue, pourvu toutefois qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements civils. Avoir la *propriété* d'un bien, d'une maison. Contester, disputer la *propriété*. Être en procès pour la *propriété* d'une terre. Avoir la manie de la *propriété*. Attentat contre le droit de *propriété*. La *propriété* est la base de toute civilisation et de toute association politique. L'impôt peut être défini le sacrifice d'une partie de la *propriété*, pour la défense et la conservation de l'autre. (Raynal.) Le droit de *propriété* est le principe créateur et conservateur de toute *société*. (Ségur.) | Le droit de propriété conférant un domaine extrêmement étendu sur les choses, on conçoit qu'il se décompose en un grand nombre de droits secondaires, dont la réunion forme la propriété pleine et entière. Ainsi, les droits d'usage, d'usufruit, d'emphythéose, d'habitation, l'hypothèque, le gage, etc., sont des droits particuliers qui ne proviennent que d'un démembrement du droit de propriété. La loi a placé hors du commerce certaines choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne; telles sont les fonctions publiques, que les titulaires ne peuvent ni céder, ni vendre; tels sont encore les lais et relais de la mer, les ports de mer, les canaux, les fleuves, les rivières, les routes, les rues et les places publiques. La loi reconnaît sept modes d'acquérir la propriété des choses laissées par elle dans le commerce : 1° la prescription; 2° l'occupation, qui ne s'applique en droit français qu'aux choses mobilières; 3° l'accession ou incorporation; 4° les donations entre vifs; 5° les successions; 6° les donations testamentaires; 7° les obligations. | *Propriété mobilière*, Droit de propriété appliqué à un bien meuble. | *Propriété immobilière*, Droit de propriété appliqué à un immeuble. | *Propriété foncière*, Droit de propriété appliqué à un fonds de terre. Sous le régime féodal, la propriété foncière eut une énorme importance et conféra des privilèges qui se sont fort heureusement perdus à mesure que s'est accrue la propriété mobilière; parmi ces priviléges, il faut citer la suzeraineté, la noblesse, le pouvoir. Aujourd'hui encore, l'ancienne prééminence de la propriété foncière subsiste non-seulement dans les mœurs et dans le langage vulgaire, qui accorde plus spécialement le titre de propriétaire au propriétaire foncier, mais dans les lois françaises, qui favorisent beaucoup plus la propriété du sol que toutes les autres. | *Nue propriété*, Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. | Chose appartenant en propre à quelqu'un. Ce champ est ma *propriété*. Cette maison est sa *propriété*. Ce bien est devenu sa *propriété*. Il faut respecter la *propriété* d'autrui. Les *propriétés* des particuliers sont sous la protection des lois. (Laveaux.) | Dans un sens absolu. Domaine, fonds de terre, maison. Avoir des *propriétés* considérables. Acheter une *propriété*. Embellir sa *propriété*. | *Propriété littéraire, artistique, industrielle*, Droit reconnu par la loi aux littérateurs, aux artistes, aux industriels, sur les ouvrages sortis de leurs mains et qu'ils n'ont point aliénés définitivement. Ce droit de propriété est d'origine toute moderne (le règlement le plus ancien sur cette matière est de 1618), et il s'en faut de beaucoup qu'il soit aussi étendu que le sont ceux dont bénéficient les autres genres de propriété. Ainsi, toute sacrée que soit cette propriété, elle ne se transmet pas héréditairement et à tout jamais, comme celle d'un morceau de terrain ou de pan de muraille; elle est viagère, ou du moins n'est transmissible à la veuve, aux enfants et ayants cause que pour un délai de cinquante ans à partir de la mort de l'écrivain, de l'artiste. La propriété des découvertes et inventions industrielles est garantie par des brevets d'invention. Les marques particulières que les fabricants ont coutume d'imprimer sur leurs produits, aussi bien que les enseignes des marchands, constituent également une espèce de propriété à laquelle les lois défendent de porter atteinte. | Dans les pays où règne encore l'esclavage, le servage, *propriété* se dit de l'homme. Il y a encore au monde des hommes qui osent prétendre que l'esclave est la *propriété* de celui qui l'a acheté. | Didact. Ce qui appartient essentiellement à une chose. L'impénétrabilité est une *propriété* de la matière. | *Propriétés générales*, Celles qui appartiennent à tous les corps; telles sont l'impénétrabilité, la mobilité, l'étendue, la divisibilité, la porosité, l'inertie, la pesanteur et l'attraction. Toutes ces propriétés, quoique générales, ne sont pas essentielles à la matière, et selon quelques physiciens, l'étendue et l'impénétrabilité sont les deux seules propriétés sans lesquelles on ne conçoit pas l'existence d'un corps. | *Propriétés physiques*, Celles qui se développent par l'action réciproque des masses; telles sont la dureté, la solidité, la liquidité. | *Propriétés chimiques*, Celles qui se développent par les actions des corps sous le rapport de leurs combinaisons; telles sont l'oxydabilité, la fusibilité, la dissolubilité, etc. | *Propriétés vitales*, Celles qui dépendent de l'organisation, distinguent les corps organisés des corps inorganiques, et sont, en quelque sorte, les principes de l'existence et les manifestations de la vie. On les distingue en *propriétés de la vie de relation* et en *propriétés de la vie nutritive* : les premières sont la sensibilité et la contractilité animales; les secondes sont la sensibilité et la contractilité organiques; et cette dernière se subdivise en contractilité apparente et en contractilité insensible ou tonicité. | Vertu, qualité particulière des plantes, des minéraux et autres objets naturels. L'aimant a la *propriété* d'attirer le fer. La plupart des hommes ont, comme les plantes, des *propriétés* que le hasard fait découvrir. (La Bruyère.) Il étudia surtout les *propriétés* des animaux et des plantes, et il acquit bientôt une sagacité qui lui découvrit mille différences, où les autres hommes ne voient rien que d'uniforme. (Voltaire.) | Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre. La *propriété* de cette machine est de produire cet effet d'une manière plus prompte que les autres machines du même genre. Étudier les *propriétés* d'une machine nouvelle. | Gramm. Sens propre. La *propriété* d'un mot. La *propriété* des termes.

PROPRIO MOTU, loc. adv. latine. Mots employés dans les bulles et signifiant *de son propre mouvement*. Le pape a pris cette décision *proprio motu*. | On l'emploie également dans le style familier. Faire quelque chose *proprio motu*.

PROPTOME, s. m. (du gr. προπίπτειν, tomber). Méd. Prolongement morbide d'une partie quelconque du corps, comme de la luette, des grandes et petites lèvres, du clitoris, etc. Les divers *proptomes* peuvent être congéniaux ou le résultat d'une affection pathologique. On dit aussi *Proptose*, s. f.

PROPULSEUR, adj. et s. m. Qui donne un mouvement de propulsion. Cylindre *propulseur*. L'hélice des navires est un *propulseur*.

PROPULSION, s. f. (du lat. *pro*, en avant; *pellere*, pousser). Mouvement qui porte vers un point. | Action de pousser en avant : telle est celle du cœur sur le sang.

PROPYLÉE, s. m. (du gr. πρό, devant; πύλαι, portes). Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes,

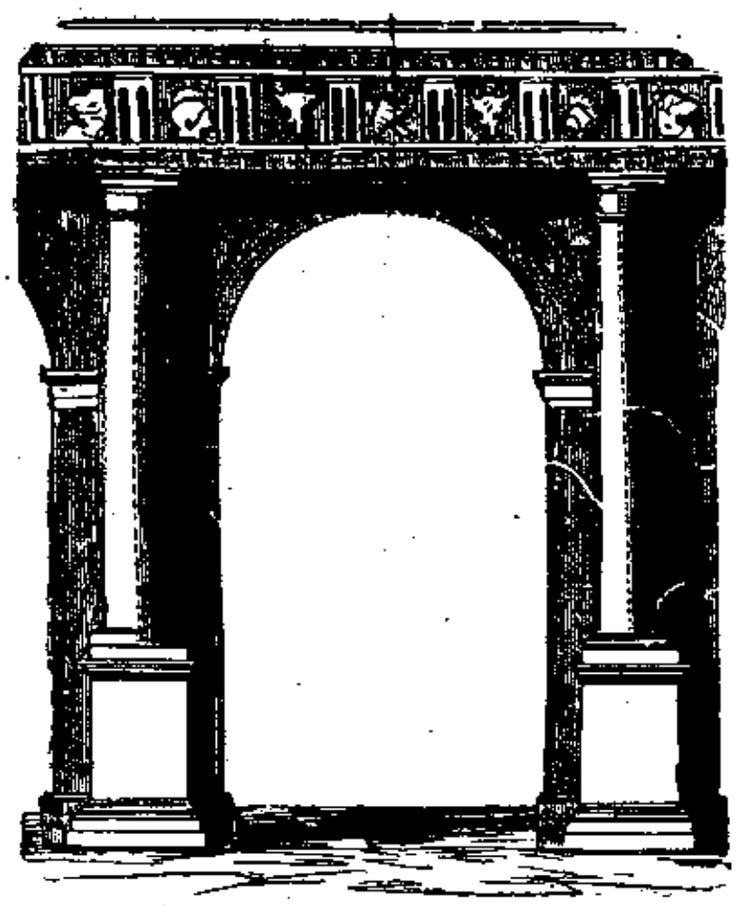

Propylée.

parvis. | Au plur. *Propylées*, Édifice d'Athènes qui faisait partie de la citadelle, à laquelle il servait d'entrée principale. Les Turcs avaient converti les *Propylées* en un magasin à poudre; un incendie les détruisit presque entièrement en 1656; ce qu'il en restait, menaçant ruine, fut abattu en 1835.

PROPYLÉEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Qui appartient aux Propylées. Les frises *propylléennes*.

PROQUESTEUR, s. m. (pron. *prokuesteur*). Magistrat intérimaire qui, à Rome, exerçait les fonctions de questeur quand celui-ci venait à mourir en exercice. | Celui qui remplissait les fonctions de questeur dans les provinces.

PROQUESTURE, s. f. (pron. *prokuesture*). Dignité de proquesteur chez les Romains.

PRORATA (AU), loc. adv. (du lat. *pro*, pour; *rata*, réglée; sous-entendu *parte*, part). A proportion. Recevoir *au prorata* de sa part. Contribuer à une dépense *au prorata* de sa portion. | Fig. Les dames attendent leurs maris *au prorata* de leur impatience. (Mme de Sévigné.) | Il s'emploie aussi quelquefois substantiv. dans le sens de Quote-part. Payer son *prorata*. Recevoir son *prorata*.

PROROGATIF, IVE, adj. (du lat. *prorogativus*). Qui proroge. Acte *prorogatif*. Ordonnance *prorogative*. Mesures *prorogatives*.

PROROGATION, s. f. (pron. *prorogasion*; du lat. *prorogatio*, formé de *prorogare*, étendre). Temps que l'on accorde au delà du terme fixé. Demander une *prorogation*. Accorder trente jours de *prorogation*. | Procéd. *Prorogation de délai*, Surcroît de temps que l'on accorde à raison de la distance. La *prorogation* est fixée généralement à un jour pour trois myriamètres, ou six lieues. | *Prorogation de juridiction*, Extension accordée à une juridiction qui n'a plus dès lors, pour ainsi dire, qu'un droit subordonné à la volonté des parties, en ce sens que celles-ci auraient pu décliner sa compétence. | *Prorogation d'enquête*, Autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi. | Droit civil. *Prorogation de terme*, Délai de grâce accordé par le créancier à son débiteur qui n'a pas pu se libérer à l'échéance. La simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement. | Droit constitut. Acte par lequel le chef du gouvernement déclare que les travaux des chambres demeureront suspendus pendant un délai déterminé. La *prorogation* des chambres. Rendre un décret de *prorogation*.

PROROGÉ, ÉE, part. Dont on a reculé le temps. Délai, terme *prorogé*. | Dont la réunion a été ajournée. Parlement *prorogé*.

PROROGER, v. a. (du lat. *prorogare*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous prorogeons*. *Je prorogeais*. *Prorogeant*, etc.) Prolonger le temps pris ou donné pour une chose. *Proroger* un délai. *Proroger* une dispense. *Proroger* le terme accordé pour l'exécution d'un traité. | Remettre à un autre jour, à un certain temps. *Proroger* la séance. | Particul. en droit constitutionnel, Suspendre par un acte du chef du pouvoir exécutif les séances de l'Assemblée, et en remettre la continuation à une époque plus ou moins prochaine. *Proroger* les chambres au mois prochain. *Proroger* le congrès.

PROSAÏQUE, adj. (pron. *prozaïk*; du lat. *prosa*, prose). Qui tient de la prose. Expression *prosaïque*. Tournure *prosaïque*. Des vers *prosaïques*. Ces façons de parler sont *prosaïques*. | Fig. Qui manque de poésie, d'élégance, de variété. Existence, vie *prosaïque*. Tous participent aux misères, aux vulgarités *prosaïques*, aux laideurs de l'esclavage. (Michelet.) L'existence *prosaïque* d'un sénateur.

PROSAÏQUEMENT, adv. (pron. *prosaïkman*). D'une manière prosaïque. Vivre *prosaïquement*.

PROSAÏSER, v. n. (du lat. *prosa*, prose). Écrire en prose. Peu usité. | Se prosaïser, v. pron. Devenir vulgaire, prosaïque. Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes, n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient *s'était* affaibli et *prosaïsé*.

PROSAÏSME, s. m. (du lat. *prosa*, prose). Défaut de poésie dans les vers. Pour éviter le *prosaïsme*, il ne suffit pas d'observer la rime et la mesure, il faut qu'une pensée belle et juste soit enchâssée dans les vers. Dans ce long fatras dont la lecture est insoutenable, il y a autant de trivialité que d'enflure, autant de *prosaïsme* bas et dégoûtant que d'extrême emphase. (La Harpe.) | Fig. Monotonie, vulgarité. Le *prosaïsme* de la vie. Les avantages de ces fonctions ne sauraient racheter leur *prosaïsme*.

PROSATEUR, TRICE, s. (pron. *prozateur*, *zatrice*). Écrivain qui emploie principalement la prose pour exposer ses pensées. Un bon *prosateur*. Étudier le style, la manière des grands *prosateurs*.

PROSCÉNIUM, s. m. (pron. *prosénïome*; du lat. *pro*, en avant; *scena*, scène). Partie des théâtres anciens où les acteurs venaient jouer la pièce, et où se trouvaient les décorations. Elle comprenait tout l'emplacement occupé aujourd'hui par la scène et par l'avant-scène.

PROSCRIPTEUR, adj. et s. m. Celui qui proscrit. De proscrits qu'ils étaient, ils devinrent *proscripteurs*. (Acad.) | Adjectiv. Un édit *proscripteur*.

PROSCRIPTION, s. f. (pron. *proskripsion*; du lat. *proscriptio*, même sens). Condamnation à la mort ou au moins au bannissement, sans forme judiciaire; abus de la force, violence exercée au profit d'intérêts privés ou de passions politiques. Frapper de *proscription*. Publier, faire, dresser des tables, des listes de *proscription*. Les *proscriptions* et les guerres civiles. (Corneille.)

> A quoi sert, Dieu clément, cette vaine action?
> Et comment se fait-il que la *proscription*
> Ne brise pas ses dents au marbre de la tombe?
> (V. HUGO.)

| Presque tous les gouvernements, anciens et modernes, ont eu recours à la proscription pour se débarrasser de leurs ennemis intérieurs. Athènes, Sparte, Corinthe, Syracuse, dans l'antiquité, offrent de nombreux exemples de proscriptions; et, dans la première de ces villes, l'ostracisme n'était pas autre chose. Les Romains en perfectionnèrent le système. La tête du tribun populaire Caius Gracchus fut payée son pesant d'or à son meurtrier, qui y coula du plomb fondu afin d'en augmenter le poids. Sylla, Marius, les triumvirs Antoine, Lépide et Octave, furent impitoyables dans leurs proscriptions. Les empereurs surtout ne négligèrent pas ce moyen odieux de s'enrichir par la confiscation des biens de leurs victimes. L'histoire moderne elle-même est pleine d'iniquités de ce genre. Que de fois, dans les monarchies chrétiennes, la malheureuse race juive n'a-t-elle pas été frappée par des proscriptions dont la religion était le prétexte et la cupidité le mobile. La Saint-Barthélemy, les dragonnades de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes, furent des proscriptions dirigées contre les protestants. Un des derniers actes de proscription dont notre histoire fasse mention appartient à Louis XVIII; on se rappelle sa déclaration du 6 mars 1815, ses deux listes du 24 juillet de la même année, et la proscription cachée sous le titre de *loi d'amnistie* du 12 janvier 1816. | Par extens. Toute mesure violente prise contre les personnes dans les temps de troubles civils. Les *proscriptions* de 1851. | Fig. Abolition, destruction. La *proscription* d'un mot, d'un usage. La *proscription* de la raison sert à tous les despotismes et seconde les hypocrisies. (Mme de Staël.) Réclamons la *proscription* des modes indécentes.

PROSCRIRE, v. a. (du lat. *proscribere*, écrire sur, publier). Condamner à mort ou au bannissement, sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. Sylla *proscrivit* Marius et Marius *proscrivit* Sylla. Les triumvirs *proscrivirent* tous leurs ennemis. D'un fils victorieux l'autre *proscrit* la tête. (Racine.) | Par extens. Prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils. La réaction *proscrivit* les républicains. | Éloigner, chasser, bannir. *Proscrire* quelqu'un d'une assemblée, d'une société. Vous devriez *proscrire* ces hommes infâmes. (Massillon.)

> L'aimable paix que la terre *a proscrite*,
> Ceindra de fleurs votre front radieux.
> (BÉRANGER.)

| Condamner. *Proscrire* les doctrines pernicieuses. | Détruire. *Proscrire* un mot, un usage. Par quel esprit de bégueulisme a-t-on *proscrit* de notre langue une foule de mots expressifs, énergiques, qu'on trouve dans Rabelais, dans Amyot, dans Montaigne, dans François Villon? | Absol. C'est le devoir de tout écrivain de cœur d'élever la voix et de maudire ceux qui osent *proscrire*. (Delvincourt.) | Se proscrire, v. pr. Tout ce qui est nuisible au corps et à l'intelligence doit *se proscrire*. | Se frapper soi-même de proscription. | Le calomniateur et le traître *se proscrivent* eux-mêmes. (Boiste.) | Se frapper mutuellement de proscription. Lorsque les partis *se proscrivent* tour à tour, la patrie a toujours à pleurer un grand nombre de ses enfants.

PROSCRIT, ITE, part. Condamné à mort ou au bannissement, sans forme judiciaire; frappé de proscription. Il retira dans sa maison un démocrate *proscrit*. Le citoyen inutile n'est pas moins *proscrit* par l'Évangile que par la société. (Massillon.) Il expire, affamé, nu, *proscrit*. (A. Chénier.) C'est par moi qu'on descend chez la race *proscrite*. (C. Delavigne.) | Banni, écarté de l'usage. Terme *proscrit*. Façon de parler *proscrite*. Ces usages sont *proscrits*. L'imprimerie, *proscrite* en France, trouve une retraite en Italie. (Chateaubriand.) | S. Celui, celle qui est frappé de proscription. Un *proscrit*. Une *proscrite*. Être du nombre des *proscrits*. Un *proscrit* qui se cache est bientôt découvert. (Arnault.) Le tribunal n'avait pas osé proférer une parole pour ces *proscrits*. Les *proscrits* sont rentrés en France.

> Tous les *proscrits* qui, sur la terre,
> Courbaient leur front, l'ont relevé.
> (P. DUPONT.)

PROSE, s. f. (du lat. *prosa*, même sens). Discours non assujetti à une mesure et à la rime. Écrire en *prose*. Comédie en *prose*. Voilà de la bonne *prose*. *Prose* grecque. *Prose* latine. *Prose* française. Pièce mêlée de *prose* et de vers. Ses vers sont d'un beau style, et sa *prose* est coulante. (Boileau.) On a tenté de nous donner des tragédies en *prose*. (Voltaire.) | Comme discours écrit, la prose est le langage usuel; c'est la forme la plus commode, la plus exacte qu'on puisse employer pour exprimer sa pensée. Le domaine de la prose embrasse les sciences, l'éloquence, la philosophie, et quelquefois même elle lutte avantageusement contre la poésie; car, à défaut du rhythme des vers, elle a une sorte de nombre riche et harmonieux qui naît de l'arrangement des mots et de la coupure des périodes. Lorsque Buffon, l'habile prosateur, voulait louer des vers, il disait : *Cela est beau comme de la belle prose*. | Prov. *Faire de la prose sans le savoir*, Réussir par hasard et sans dessein calculé. | Liturg. cathol. Hymne latine qui se chante aux messes solennelles, et qui se compose de vers non rhythmés, mais terminés par des rimes obligées.

PROSECTEUR, TRICE, s. (du lat. *pro*, pour, au lieu de; *sector*, qui découpe). Celui, celle qui dissèque et dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur dans les cours de médecine. Concours pour la place de *prosecteur*. Quand je le revis à Paris, il venait d'être nommé *prosecteur*. (A. Martin.) | C'est au *prosecteur* qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il doit les faire opérer sous ses yeux et préparer devant eux les pièces anatomiques.

PROSÉLYTE, s. (pron. *prozélite*; du gr. προσήλυτος, étranger). Dans le paganisme, Celui, celle qui abjurait sa religion pour en embrasser une autre. Un *prosélyte*. Faire beaucoup de *prosélytes*. | Dans un sens particulier, Celui, celle qui renonçait à l'idolâtrie pour embrasser la religion juive. | Dans le sens religieux actuel, Nouveau converti, nouvelle convertie à une religion quelconque. Les Mahométans font beaucoup de *prosélytes* parmi les nègres

du Soudan et de la Sénégambie. Les Mormons font peu de *prosélytes* en Europe. | Par extens. Celui, celle qu'on a gagné à un parti, à une opinion. *Prosélyte* enthousiaste, ardent, sincère. La persécution multiplie les *prosélytes* pour les sectes religieuses. Le temps fait plus de *prosélytes* que la raison. L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des *prosélytes*, la candeur donne des amis. (De Lévis.) | Adjectiv. Un enfant *prosélyte*. Une vierge *prosélyte*.

PROSÉLYTIQUE, adj. Qui appartient aux prosélytes; qui sert le prosélytisme.

PROSÉLYTISME, s. m. Zèle de faire des prosélytes. L'ardeur du *prosélytisme*. Écrire un livre dans un esprit de *prosélytisme*. Je veux la liberté du *prosélytisme*, mais je voudrais aussi que tout *prosélytisme* enseignât Dieu et l'âme. (Drouineau.)

PROSER, v. a. (rad. *prose*). Écrire en prose. Vous *prosez* des mots sonores, et vous vous dites poète! C'est *proser* de la rime et rimer de la prose. (Régnier.) | Absol. Mieux vaut *proser* que rimailler. (Régnier.) Dans le secret, contents de *proser*, de rimer. (Gilbert.) Peu usité.

PROSERPINE. Mythol. Fille de la Cérès des Romains ou de la Demeter des Grecs, eut Jupiter pour père et devint la femme de Pluton, qui l'enleva lorsqu'elle était occupée à cueillir des fleurs. Pirithoüs et Thésée descendirent aux enfers pour ravir Proserpine à Pluton, mais ils échouèrent dans cette tentative. Proserpine est une divinité cosmogone; elle symbolise la germination des grains.

Proserpine.

Plongée pendant six mois dans le royaume des ténèbres, c. à d. dans la terre, elle en sortait pour revoir sa mère pendant les six autres mois de l'année. Elle avait ses mystères pour les femmes seulement; quant aux hommes, ils ne pénétraient qu'une fois par an dans le sanctuaire où cette divinité était adorée. On représente ordinairement Proserpine sous la figure d'une belle femme, assise près de son époux sur un trône d'ébène, l'air morne et tenant à la main un pavot, symbole de l'éternel assoupissement. Les Gaulois la proclamèrent leur mère.

PROSIER, s. m. (pron. *prozié*). Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSODIE, s. f. (pron. *prozodi*; du gr. πρός, selon; ᾠδή, chant). Prononciation mesurée des syllabes, selon l'accent, l'aspiration, et principalement la quantité. Manquer de *prosodie*. Observer la *prosodie*. Entendre bien la *prosodie*. | La véritable prosodie consiste dans le mélange heureux des sons plus que dans leur durée; il suffit d'une oreille attentive pour employer ce genre d'harmonie, qui naît de la combinaison de nos voyelles douces avec nos voyelles fortes, sans que le nombre de celles-ci l'emporte jamais sur l'autre. | Partie intégrante de l'art grammatical qui traite de la prononciation mesurée des syllabes. Règles de *prosodie*. Traité de *prosodie*. | S. f. pl. Chants en l'honneur des dieux grecs, et particulièrement de Diane et d'Apollon.

PROSODIÉ, ÉE, part. Où l'on observe, où l'on a observé les règles de la prosodie. Récit *prosodié*.

PROSODIER, v. a. Observer avec soin les longues et les brèves. Vous *prosodiez* mal ce chant.

PROSODIQUE, adj. Qui appartient à la prosodie. Accent *prosodique*. Signes, caractères *prosodiques*. | *Langue prosodique*, Celle dont la prononciation est bien marquée, où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés. Le grec est une langue *prosodique*. Le français est, quoi qu'on dise, parmi les langues modernes une des plus *prosodiques*.

PROSOPOGRAPHIE, s. f. (pron. *prozopografi*; du gr. πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Rhét. Espèce de figure, de description, qui a pour objet de représenter, soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, la physionomie, le maintien d'un homme, les allures d'un animal. L'usage de la *prosopographie* exige de la délicatesse et un bon goût.

PROSOPOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la prosopographie.

PROSOPOPÉE, s. f. (du gr. πρόσωπον, personne; ποιέω, je suppose). Figure de rhétorique, qui consiste à faire agir ou parler une personne absente ou morte, ou une chose inanimée. L'éloquence et la poésie ont seules recours à la prosopopée, qui doit toujours produire un grand effet; sans cela, elle devient ridicule ou glace les auditeurs, au lieu de les enflammer. On cite parmi les plus magnifiques *prosopopées* celles de la patrie dans la première Catilinaire de Cicéron et dans la Pharsale de Lucain, et celle de Fabricius dans le Discours de J. J. Rousseau sur les arts et les sciences.

PROSPECTUS, s. m. (du lat. *prospicere*, regarder en avant). Sorte d'annonce, de programme donnant une idée d'un ouvrage dont on annonce la publication. Le *prospectus* d'un livre. Faire imprimer un *prospectus*. Publier, distribuer un *prospectus*. Ajouter foi aux *prospectus*. Se défier des *prospectus*. Le *prospectus* d'un nouveau journal vient de paraître. | *Prospectus-spécimen*, Qui donne en même temps l'aspect et le format d'une publication.

PROSPÈRE, adj. (du lat. *prosper*, même signif.). Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise. Le ciel vous soit *prospère*. Il a eu les vents *prospères*. Elle éprouve un sort moins *prospère*. (Pougens.) | Qui a réussi. Les affaires lui ont été *prospères*. | Heureux. Être dans une situation *prospère*. Il n'y a d'États *prospères* que ceux où règne la liberté. Le labeur de ses bras rend sa maison *prospère*. (Racan.) La situation des ouvriers n'est pas *prospère*.

PROSPÉRER, v. n. (du lat. *prosperare*; rad. *prosper*, heureux). Avoir la fortune favorable. Dieu permet quelquefois que les méchants *prospèrent*. Les vertus et la probité ne font guère *prospérer* aujourd'hui. Si vous voulez *prospérer* seul, la prospérité vous échappera souvent. (Raynal.) La vie est un mal pour le méchant qui *prospère*. (J. J. Rousseau.) | En parlant des choses, Réussir, avoir un heureux succès. Tout semblait *prospérer*. Faire *prospérer* les sciences et les arts. Le commerce ne peut *prospérer* sans la liberté, il faut chasser le tyran. Rien ne peut *prospérer* dans ces climats glacés. (Raynal.) Un végétal blessé dans une de ses parties *prospère* dans toutes les autres. (Bern. de Saint-Pierre.)

PROSPÉRITÉ, s. f. (du lat. *prosperitas*; rad. *prosperus*, prospère). Heureux état de la fortune. Grande *prospérité*. Longue *prospérité*. *Prospérité* de peu de durée. Ne se laisser ni enfler par la *prospérité*, ni abattre par l'adversité. On a toujours beaucoup d'amis quand on est dans la *prospérité*. Il est d'usage, en langage officiel, de dire que la *prospérité* règne, même lorsque la misère publique augmente. Comptez que les hommes insolents pendant la *prospérité* sont toujours faibles et tremblants dans la disgrâce. (Fénelon.) Le souvenir d'une *prospérité* rend plus vif le sentiment d'une disgrâce. (Bouhours.) La *prospérité* des impies n'a jamais passé à leurs descendants. (Massillon.) La *prospérité* découvre les vices et l'adversité les vertus. (Diderot.) | Au plur. Événements heureux. Une longue suite de *prospérités*. Les grandes *prospérités* nous aveuglent. (Bossuet.) Voilà le contre-poids de leurs succès et de toutes leurs *prospérités*. (J. J. Rousseau.) | Par anal. La *prospérité* d'un commerce vient souvent du bon ordre de l'administration. La *prospérité* d'une terre dépend, avant toutes choses, de celle de ses habitants. (Bern. de Saint-Pierre.) La *prospérité* de la France. | Famil. *Avoir un visage, une mine de prospérité*, Avoir le teint frais, gras et fleuri.

PROSTATE, s. f. (du gr. προστάτης, qui est placé devant). Anat. Corps glanduleux, en forme de cœur, de la grosseur d'une noix, placé au devant du col de la vessie. C'est un ensemble de follicules muqueux pleins d'un liquide visqueux et blanchâtre qui lubrifie l'urètre et sert de véhicule, dans l'organe vénérien, à la liqueur spermatique.

PROSTATITE, s. f. Méd. Inflammation de la prostate déterminée souvent par des excès de coït, de masturbation, et quelquefois par des excès de boisson. Le curé était atteint d'une *prostatite*.

PROSTERNATION, s. f. (pron. *prosternasion*). Action de se prosterner. | État d'une personne prosternée. La *prosternation* des courtisans devant le prince, et des prêtres devant le pape. (La Bruyère.)

PROSTERNÉ, ÉE, part. Qui est dans l'état de prosternation. Un homme *prosterné*. Être *prosterné* devant Dieu. *Prosterné* la face contre terre. Les hommes *prosternés* crient grâce et miséricorde. (Anquetil.) Les courtisans *prosternés* devant le tyran.

PROSTERNER (SE), v. pr. S'abaisser jusqu'à terre, en posture de suppliant. *Se prosterner* au pied des autels. *Se prosterner* devant Dieu. *Prosternez-vous*, mon fils. (Racine.) | Par extens. Témoigner un respect religieux. La race des mauvais poètes *s'est prosternée* de tout temps devant les riches. Honorons la vertu, mais ne *nous prosternons* point devant les hommes vertueux. | Fig. *Se prosterner devant quelqu'un*, Reconnaître son mérite.

PROSTHÈSE, s. f. (du gr. πρός, devant; τίθημι, je place). Gramm. Addition qu'on fait d'une lettre au commencement d'un mot, sans en changer le sens. C'est ainsi qu'on dit en français *grenouille*, qui vient du lat. *ranunculus*, en ajoutant un *g*. | Chirurg. Addition artificielle d'une partie du corps humain, à la place de celle qui manque, par exemple d'un nez. Dans ce sens, on dit aussi *Prothèse*.

PROSTITUÉ, ÉE, adj. Livré à l'impudicité d'autrui. Une femme *prostituée*. Des filles *prostituées*. | Lâchement dévoué. Un homme *prostitué* à tous les pouvoirs. | Fig. En parlant de certaines choses, Déshonoré par un usage indigne. Une muse *prostituée*. Ces âmes *prostituées* à l'ambition. (Bossuet.) Pour prix de ta beauté *prostituée* et de ta jeunesse avilie, sais-tu le sort qui t'attend? (Scribe.) Des plumes vénales et *prostituées* au gouvernement.

PROSTITUÉE, s. f. Femme qui se livre à la prostitution. Une malheureuse *prostituée*. Une vile *prostituée*. Une infâme *prostituée*. La misère fait beaucoup de *prostituées*, mais la paresse n'en fait pas moins. | Dans l'Apocalypse, *Babylone la grande prostituée*, Rome païenne. | La principale cause qui jette les malheureuses filles dans l'abîme de la prostitution, c'est la *séduction*. La séduction a pour effet immédiat le déshonneur, l'abandon et la misère. Presque toutes les pauvres filles d'amour ont une même histoire à raconter : un jeune homme riche, un patron, un maître, ont fait briller à leurs yeux l'éclat séduisant des promesses. Elles ont succombé; puis est venu l'abandon. Un séducteur pauvre s'est ensuite présenté, et il a été accepté avec quelque difficulté : nouvel abandon, nouveau consolateur. L'amour s'est changé en vice, la honte est à peu près bannie; on a plusieurs amants à la fois. De ce point à la maison de tolérance, il n'y a qu'un pas; un moment de détresse le fait faire, et ce pas est le dernier dans le gouffre. Quand la femme est arrivée là, elle se présente à nous sous un aspect affreux : ce n'est plus une femme, car elle a perdu toute chasteté et toute retenue; c'est un monstre aux paroles impudiques et provoquantes, qu'un satyre entendrait à peine sans rougir. Pourtant le philosophe ne peut que s'indigner de ce mépris du public pour une monstruosité, une abomination qui est son propre ouvrage. N'est-il pas évident que la cause première de tant d'infamie est le misérable qui a dépensé pour la séduire plus d'or peut-être qu'il n'en eût fallu pour doter la pauvre fille, et qui l'a ensuite laissée en proie à un déshonneur qui était son propre ouvrage? N'est-il pas évident qu'à mesure qu'elle descendait l'échelle de perdition, elle était poussée par une foule de riches libertins qui dépensaient, pour achever de la perdre, plus d'argent qu'il n'en fallait pour la sauver? N'est-ce pas encore celui qui lui apporte le prix de son déshonneur qui est le vrai coupable, et non pas elle? Ah! c'est une pauvre malheureuse plus digne cent fois de pitié que de mépris. Que de pleurs versés, entre deux scènes de débauche, aux purs souvenirs de sa sainte jeunesse. Où est sa mère? où est son père? la douce maison où elle est née, où elle a grandi, où elle fut heureuse parce qu'elle était innocente! Où sont les compagnes du jeune âge, les plaisirs du soir, les espérances du lendemain? O Dieu! Ainsi pleurent chaque jour la plupart de ces malheureuses, et la société qui les fait servir à ses sales voluptés les accable de son mépris et les tient enchaînées! Étrange contradiction! quand donc la loi d'harmonie s'établira-t-elle parmi nous pour faire cesser tant de misères! (B. Barbé.) Ne méprisons pas les *prostituées*.

PROSTITUER, v. a. Livrer à l'impudicité d'autrui. Il se dit d'une personne qui, par autorité ou par persuasion, oblige ou engage une femme ou une fille à s'abandonner à l'impudicité. *Prostituer* sa fille pour de l'argent à un vieillard dépravé.

Conçoit-on qu'il y ait des mères poussées par la misère à *prostituer* leurs filles? Honte sur ces mères!

Mais dans ce monde, enfin, ne peut-on prospérer
Qu'en outrageant les mœurs, qu'en se rendant infâme,
Et qu'en *prostituant* ou sa sœur ou sa femme?
(CLÉMENT.)

| Fig. Dégrader, déshonorer, avilir. Un juge accessible à la corruption *prostitue* sa conscience. Je n'*ai* point au sénat *prostitué* ma voix. (G. Bailly.) | En parlant d'une femme, d'une fille. *Prostituer son honneur*, Se livrer soi-même à l'impudicité. | SE PROSTITUER, v. pron. Se livrer à l'impudicité. Les femmes *se prostituaient* au moins une fois dans leur vie au temple de Vénus à Babylone. En quel lieu ne *t'es-tu pas prostituée*, âme impudique et livrée à tous les désirs de ton cœur? (Bossuet.) Vos mères aux laquais *se sont prostituées*. (V. Hugo.) | Fig. *Se prostituer à la fortune, à la faveur*, Se dévouer servilement aux volontés des hommes puissants et riches. | Fig. *Cet écrivain se prostitue*, Il flatte bassement les passions de ceux qui le payent.

PROSTITUTION, s. f. (pron. *prostitusion*; du lat. *pro*, devant; *stare*, se tenir). Action de se prostituer, de s'abandonner à l'impudicité. La *prostitution* à New-York est regardée comme un commerce légal. L'indigence, coupée dans ses racines, cesserait de produire la mendicité, le vol et la *prostitution*, qui en sont les fruits naturels. (Bern. de Saint-Pierre.) Vous vivez tous plus ou moins dans la *prostitution* et dans l'adultère. (E. Barrault.) | On retrouve la prostitution dans les temps les plus reculés. On lit dans Hérodote que la pyramide de Chéops fut érigée à l'aide des prostitutions de la fille de ce prince, qui imposait une taxe aux nombreux amants auxquels elle se livrait. Les femmes se prostituaient publiquement dans le temple de Vénus à Babylone. Rien de plus célèbre que celui de Corinthe; il renfermait mille ou douze cents prostituées offertes à la mère des amours. Le peuple juif, dit le *peuple de Dieu*, n'y fut pas étranger. Il suffit de citer, entre mille exemples, l'histoire de Thamar et de Juda. La Syrie, la Phénicie, la Chaldée, Sidon, virent se multiplier toutes ces abominations; les lois de Babylone obligeaient, suivant Hérodote, toutes les femmes à se prostituer aux étrangers une fois en leur vie dans le temple de Vénus. La vengeance de cette déesse punissait cruellement les vierges qui dédaignaient ses autels: c'est ainsi que les Propétides, embrasées de feux criminels, se virent contraintes de se prostituer à tout venant, et que les Milésiennes errèrent toutes nues, comme des folles, dans le Péloponèse. En Grèce, il y avait des villes entières consacrées à la débauche publique. Aspasie, Phryné, Laïs, Glycère, et tant d'autres courtisanes, sont devenues des personnages mêlés au souvenir de l'histoire, des arts et du génie. Les poëtes satiriques romains sont remplis d'allusions aux courtisanes et aux lupanars de Rome. En France, dès Charlemagne, on fut obligé de réprimer la prostitution. Les officiers du palais étaient chargés de rechercher les prostituées qui pouvaient s'y introduire et de les conduire au marché pour y être fouettées publiquement. La tolérance, qui remontait au règne de Louis IX, fut effacée de la législation par une ordonnance rendue à Orléans en 1560. Cette ordonnance décréta que les lieux de prostitution seraient supprimés dans toute l'étendue de la France. Il fallut des années pour assainir certaines rues de Paris. Louis XIV investit le lieutenant de police d'une juridiction presque arbitraire en matière de mœurs. L'ordonnance de 1778 décrète que toute courtisane, saisie sur la voie publique ou se montrant aux fenêtres, sera rasée, renfermée à l'hôpital, et, en cas de récidive, châtiée corporellement. Quiconque louera sa maison à d'autres qu'à des personnes bien famées payera 500 livres d'amende. Rétif la Bretonne trace ce tableau de la prostitution à Paris au XVIIIe siècle: « Paris est le rendez-vous général de la débauche; chaque province lui envoie, si l'on peut s'exprimer ainsi, les immondices de ses mœurs. C'est un flux et un reflux de provinciales qui vont et qui viennent des différentes parties du royaume; comme si ce n'était pas assez que cette ville renfermât dans ses murailles toutes les femmes sans mœurs du royaume, elle se charge encore de celles des étrangers: elle est pleine de courtisanes allemandes, suisses, polonaises, saxonnes, espagnoles, italiennes et même anglaises, de manière qu'on peut regarder Paris non-seulement comme le centre de l'incontinence de la France, mais même comme le mauvais lieu de l'Europe. » La prostitution diminua considérablement sous la Révolution et augmenta sensiblement sous l'Empire. Depuis cette époque, on s'est à plusieurs reprises occupé de la préparation d'une loi; mais elle n'a jamais été faite. Les prostituées sont régies administrativement, et la police exerce sur elles une autorité discrétionnaire. De notables améliorations ont été introduites, depuis quelques années, dans le régime de la prostitution parisienne: si le nombre des filles perdues qui circulent sur la voie publique n'a pas diminué, du moins elles n'infestent plus les jardins et les monuments publics; une mise presque décente a voilé des nudités aussi scandaleuses pour les passants que pour celles qui les étalaient. L'autorité veille avec plus de soin sur les inscriptions; les parents sont toujours consultés, et l'inscription n'a jamais lieu que lorsque la famille ne fait pas de réclamation. Si la fille ne paraît pas pervertie, on la renvoie dans son pays avec un passe-port, et souvent même avec un secours de route. Malgré cette sollicitude, le nombre des prostituées tend à s'accroître chaque année à Paris. La misère est la principale cause de la prostitution; le luxe attire quelques jeunes filles, la paresse en séduit quelques autres; mais la misère et l'amour trompé jouent le plus grand rôle dans ce recrutement du vice. De nos jours encore, la prostitution est chose commune parmi les nègres de toute la côte occidentale d'Afrique: chez les uns, c'est une spéculation, chez les autres une espèce de pratique religieuse; on y ordonne, dit-on, des prostitutions générales pour obtenir les faveurs du ciel. On retrouve la prostitution dans l'Inde, aux îles de la Sonde, aux Moluques, à Célèbes, partout où le soleil allume le sang. Les navigateurs l'ont trouvée également établie dans les îles de l'océan Pacifique, notamment à celle de Taïti, à laquelle ils donnèrent le nom de Nouvelle-Cythère. | État d'une fille ou d'une femme qui se prostitue. Cette femme a été livrée dès son jeune âge à la *prostitution*. Elle a vécu dans une *prostitution* honteuse. | *Lieu de prostitution*, Maison de tolérance, lupanar. | Fig. Style bibl. Retourne, peuple infâme, à la *prostitution*. *Prostitution* signifie ici Idolâtrie. | Fig. Abaissement du caractère, abandon de la conscience. La *prostitution* de ceux qui sacrifient à la fortune jusqu'à leurs amis est infâme. (Saint-Évremont.) | *La prostitution de la justice, des lois, du talent*, Le mauvais usage qu'on en fait.

PROSTRATION, s. f. (pron. *prostrasion*; du lat. *prosternere*, abattre, jeter par terre). Pathol. État de faiblesse extrême dans lequel on peut à peine se mouvoir; diminution des forces musculaires accompagnant certaines maladies aiguës, telles que les fièvres pernicieuses, typhoïdes, etc. | Moral. Cet homme est tombé dans un état de *prostration* extrême, il est complètement démoralisé.

PROTAGORAS. Sophiste d'Athènes, né en 480 avant J. C., mort vers 420. Il avait été portefaix dans sa jeunesse. Il devint disciple de Démocrite, enseigna la rhétorique, la grammaire et la poésie, d'abord près d'Abdère, puis dans Athènes. Il fit le premier payer ses leçons et devint fort riche, parcourut les grandes villes de la Grèce, de la Sicile, de la Grande-Grèce, fit des lois pour Thurium, puis revint habiter Athènes. Accusé d'impiété par les Athéniens, il s'enfuit sur une barque et périt en mer. Protagoras fut un des plus dangereux sophistes. Il disait que l'*homme est la mesure de toutes choses*, que l'on peut sur toute question plaider également le vrai et le faux, que tout est arbitraire et dépend des caprices de l'homme, lois, vertu, vérité; qu'on ne peut savoir s'il y a des dieux ou s'il n'y en a pas, si l'âme existe ou n'existe pas, etc. Platon a mis ce sophiste en scène et a réfuté ses erreurs.

PROTASE, s. f. (du grec πρότασις, proposition). Littérat. Partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet.

PROTASIQUE, adj. De la protase. | *Personnage protasique*, Personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition. Les *personnages protasiques* d'un drame.

PROTE, s. (du grec πρῶτος, premier). Celui, celle qui, dans une imprimerie, est chargé de la direction et de la conduite de tous les ouvrages, sous la surveillance du maître imprimeur. Le *prote* est le premier des ouvriers; c'est lui qui distribue l'ouvrage aux compositeurs, dirige leur travail, lève les difficultés qui s'y trouvent, aide à déchiffrer la lettre et le sens des manuscrits peu lisibles, et distribue la paie aux ouvriers. A Paris, dans les grands ateliers, les *metteurs en page* remplissent, par délégation, plusieurs des fonctions du prote. En province, les protes font en même temps l'office de *correcteurs*. On voit des femmes remplir les fonctions de prote et de compositeurs dans certains ateliers des départements.

PROTÉACÉES, s. f. pl. (du genre type *protée*). Bot. Famille de plantes dicotylédones, à pétales périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent en abondance au cap de Bonne-Espérance, dans certaines îles et en Australie.

PROTECTEUR, TRICE, s. (du lat. *protector*, formé de *protegere*, protéger). Celui, celle qui protége, qui défend. Puissant *protecteur*. Avoir une *protectrice*. Être le *protecteur* de l'innocence. Les avocats doivent être les *protecteurs* de la veuve et de l'orphelin. Ses *protecteurs* l'ont abandonné. Nos Grecs se trouvaient sans *protecteurs* au milieu des Perses. (Bossuet.) Ce camp même est pour vous rempli de *protecteurs*. (Racine.) | Celui, celle qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise le progrès, l'accroissement d'une chose. Avoir un ministre pour *protecteur*. Être le *protecteur* des lettres, des sciences, des arts. Tout protecteur unique devient inévitablement un maître, et souvent un maître cruel. (Bignon.) | En mauvaise part. Faire le *protecteur*. Se donner des airs de *protecteur*. Prendre un ton de *protecteur*. C'est chère denrée qu'un *protecteur*. (La Fontaine.) Des *protecteurs* si bas, des protégés si bêtes. (Gresset.) | Dans un sens trivial et moderne, Celui qui pourvoit aux besoins, à l'entretien d'une femme galante. | Titre, dignité. Le *protecteur* de l'Académie française. | L'Allemagne, s'appauvrissant par cette paix comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ses *protecteurs*. (Voltaire.) | Particul., Cardinal chargé à Rome du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. | En Angleterre, le titre de *lord-protecteur* fut porté par Richard, duc d'York, qui espérait par là arriver à la couronne. Olivier Cromwell prit le titre de *protecteur* de la république d'Angleterre, et s'attribua en réalité la domination absolue. Son fils Richard en fut aussi revêtu, mais il abdiqua pour rentrer dans la vie privée. | *Protecteur de la Confédération du Rhin*, Titre sous lequel Napoléon Ier domina la partie de l'Allemagne qu'il avait réorganisée après la paix de Presbourg, en 1806. | Adj. Qui défend, qui protége. Un ton *protecteur*. Un air *protecteur*. Des manières *protectrices*. Des proscrits abrités sous un toit *protecteur*. Le môle *protecteur* rompt les flots orageux. (Delille.) Des lois *protectrices* de la liberté.

PROTECTION, s. f. (pron. *proteksion*; du lat. *protectio*, formé de *protegere*, protéger). Action de protéger; appui, secours, aide; soin qu'on prend des intérêts d'une personne, de l'accroissement d'une chose. La *protection* de Dieu. *Protection* du ciel. *Protection* puissante. Accorder *protection* aux faibles, aux opprimés. Prendre quelqu'un sous sa *protection*. Mériter *protection*. Demander *protection*. Rechercher la *protection* d'un homme puissant. Accorder *protection* aux lettres, aux arts, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie. Louvois voulut que l'incapacité eût un continuel besoin de sa *protection*. (Saint-Simon.) Combien d'opprimés à qui la *protection* sert plus que l'argent! (J. J. Rousseau.) Je recommande ce malheureux enfant à votre *protection*. (D'Alembert.) La bienfaisance s'annonce moins par une *protection* distinguée et des libéralités éclatantes que par le sentiment qui nous intéresse aux malheureux. (Barthélemy.) | L'homme trouve dans les végétaux non-seulement des *protections* contre les bêtes féroces, mais contre les reptiles et les insectes. (Bern. de Saint-Pierre.) | S. pl. Protecteur, appui. Cet homme a de puissantes *protections*. | Écon. polit. *Système de protection*, Mode relatif à l'admission des marchandises étrangères dans un pays. C'est un moyen terme entre la protection et la liberté absolue du commerce, une sorte d'échange par convention.

PROTECTIONNISME, s. m. Système de protection commerciale. Le libre échange tôt ou tard renversera le *protectionnisme*.

PROTECTIONNISTE, s. Partisan du système commercial qu'on nomme *protection*. Les *protectionnistes* seront battus par les libres échangistes.

PROTECTORAT, s. m. (du lat. *protector*, protecteur). Dignité de protecteur, fonction de protecteur. Le *protectorat* de Cromwell en Angleterre.

PROTÉE. Myth. Dieu marin, fils de l'Océan et de Téthys, ou, selon d'autres, de Neptune et de Phénice, était le gardien des troupeaux de son père, qui, en récompense, lui donna la connaissance de l'avenir. Il faisait sa résidence dans la mer Carpathienne ou à Pallène, en Macédoine; mais il était d'un accès difficile et prenait différentes formes, afin de se dérober à l'empressement de ceux qui venaient l'interroger. Il fallait, pour vaincre sa persévérance, le serrer d'autant plus étroitement qu'il faisait plus d'efforts pour s'échapper. | Fig. Personne d'un caractère changeant, d'un esprit mobile, qui joue toutes sortes de rôles. Cet homme

politique est un *protée*. La femme est un *protée*. (Pope.) Le véritable *protée*, c'est l'homme : nul n'est plus différent de lui-même selon les temps et selon les lieux. Talleyrand, ce fourbe, ce renégat, ce *protée*. | Se dit, en ce sens, même des choses changeantes de leur nature ou qui revêtent des formes et des faces diverses. La littérature et la mode sont deux *protées*. L'amour-propre est le plus souple et le plus ingénieux des *protées*. | Byron, prenant ce mot en bonne part, a appelé Voltaire le *protée du génie*. | En hermétique, on appelait le mercure le *protée des philosophes*. | Dans les auteurs anciens, les *colonnes de Protée* désignent l'Egypte.

PROTÉE, s. m. Erpétol. Genre de reptiles batraciens, de la famille des urodèles, selon les uns, des pneumobranches, selon les autres, renfermant des animaux au corps cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire; ayant quatre pattes d'égale grandeur et sans ongles distincts; portant des poumons et des branchies à l'état adulte, et au corps nu. L'organe de la vision est chez eux peu développé et presque entièrement caché par la peau. Aussi redoutent-ils le grand jour. La seule espèce de ce genre qui soit bien connue est l'*anguillard*. Il doit son nom à la conformation de son museau, à son corps allongé et à sa peau lisse et gluante, qui le font ressembler à l'anguille. | Bot. Genre type de la famille des protéacées. Ce genre renferme des arbres, des arbustes, ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, portant des feuilles alternes et très-entières. Le fruit est une sorte de noix couverte de poils. Ces plantes sont originaires des parties australes de l'Afrique et particulièrement du cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le *protée élégant*, dont les fleurs, de couleur rosée, frangées de brun et pourvues d'une barbe de poils blancs, forment des capitules d'un volume égal à celui d'un petit artichaut du plus bel effet.

PROTÉGÉ, ÉE, part. Qui reçoit protection. Commerce *protégé*. Les arts *protégés*. Un parfait gouvernement est celui où toutes les parties sont également *protégées*. (D'Aguesseau.) Pour être *protégé* des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs. (Bern. de Saint-Pierre.) | S. Celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un. Quand me présenterez-vous votre *protégé*? Je vous recommande ma *protégée*. La *protégée* du prince était fort jolie.

PROTÉGER, v. a. Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose. Dieu nous *a protégés* dans cette circonstance. *Protéger* les faibles, les opprimés. *Protéger* l'innocence. *Protéger* les bons contre les méchants. On l'*a protégé* contre ses ennemis. *Protéger* la veuve et l'orphelin. Le peuple *protégeait* les crimes des hommes comme les cérémonies des dieux. (Montesquieu.) Si le ciel t'a fait roi, c'est pour me *protéger!* (Voltaire) Le droit de *protéger* l'innocence ne s'acquiert point ici par la naissance ou par les richesses : c'est le privilége de chaque citoyen. (Barthélemy.) Les vieillards l'aimaient et l'*avaient protégé* contre les guerriers. (Chateaubr.) | Prêter appui; prendre soin des intérêts, de la fortune d'une personne, veiller au maintien, au progrès d'une chose. *Protéger* les arts, les lettres, les métiers. L'affaire qu'elle *protége* ne peut être encore sur le tapis. (Voltaire.) Je dédiai ma pièce à M. Duclos qui l'*avait protégée*. (J. J. Rousseau.) Le despote *protége* les belles-lettres, les beaux-arts par vanité; il les persécute, les avilit par orgueil. (Boiste.) | Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger, etc. Une citadelle *protégeait* la ville. Les orangers nous *protégeaient* contre la chaleur du jour. (Dupaty.) | SE PROTÉGER, v. pr. Se donner protection à soi-même. Il vaut mieux quelquefois *se protéger* soi-même que d'avoir recours à autrui. Je prends ce manteau pour *me protéger* contre le froid. *Se protéger* contre le soleil.

PROTÉIFORME, adj. Qui change à chaque instant de forme. Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, *protéiforme*, n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Virey.) Des animalcules *protéiformes*.

PROTERIE, s. f. Emploi de prote. | Cabinet où le prote travaille. Il travaillait dans la *proterie*.

PROTESTANT, ANTE, a. (du lat. *protestans*, qui proteste). Celui, celle qui professe le protestantisme. Les *protestants* d'Allemagne, d'Angleterre. Tout *protestant* fut pape une bible à la main. (Boil.) | Adjectiv. Un homme *protestant*. Le culte *protestant*. Une femme *protestante*. La religion *protestante*. Une ville *protestante*. Les États *protestants*. Le dogme *protestant*, flottant entre la notion du rationalisme et l'idée d'une révélation naturelle, n'est plus le calvinisme, et n'est pas encore une philosophie mélangée de symboles poétiques pour le culte. (Ch. Coquerel.) | Le terme générique de *protestants*, donné d'abord aux partisans de la doctrine de Luther, puis aux calvinistes, mais qui s'applique à une foule de sectes différentes, leur fut donné par suite de la protestation que firent, en 1529, les réformés contre la diète de Spire, qui voulait déférer à un concile le jugement de leur doctrine. Celui de *huguenots*, que l'on employa presque exclusivement pendant les guerres de religion du XVIe siècle, et que l'on écrivit d'abord *égnots*, vient de l'allemand *eid-genossen*, qui signifie *allié par serment*. On employa le nom de *sacramentaires*, pour désigner ceux des protestants qui, comme les zwingliens et les calvinistes, adoptèrent le sens figuré dans l'explication des paroles sacramentelles de l'eucharistie. Dès le règne de François Ier, et pendant les premières persécutions, les protestants trouvèrent un refuge dans la Navarre et le midi de la France. Les rigueurs exercées contre eux ne les empêchèrent pas de dominer bientôt dans une foule de villes. François Ier mourut; mais Henri II renouvela, en 1551, les édits de son père contre les hérétiques, et crut devoir y ajouter l'obligation d'un certificat de catholicisme pour l'admission aux charges publiques. En France, le parti n'en prenait pas moins chaque jour de nouvelles forces. L'Université était remplie de ses adeptes, et le Pré-aux-Clercs, où ils se réunissaient le soir pour chanter leurs psaumes, fut maintes fois le théâtre de rixes violentes avec les moines, qui revendiquaient la possession du lieu. La lutte s'étendit; l'idée nouvelle reçut le baptême de sang. Le massacre de Vassy devint le signal d'une horrible guerre civile; une foule de victimes périrent dans les deux partis, entre autres le duc de Guise, le promoteur du massacre de Vassy, chef du parti catholique, assassiné le 18 février 1563. L'édit signé par Charles IX, à Lyon, le 24 juin de la même année, interdisait aux ministres protestants de résider ailleurs que dans le lieu où il leur était permis de tenir leur prêche. Ils ne pouvaient ouvrir des écoles, des colléges et académies, ni diriger l'éducation des jeunes gens de leur religion. Les gentilshommes protestants ne pouvaient avoir de synode, d'assemblée de délégués. Tous tributs, capitations ou collectes pour former une bourse commune, étaient formellement prohibés. Cependant quelques priviléges, stipulés dans les précédents édits, étaient maintenus par force d'habitude. Le massacre de la Saint-Barthélemy et un édit qui le suivit de près annulèrent les rares conditions de tolérance accordées aux protestants; mais Henri III, en 1576, donna un nouvel édit de pacification plus favorable aux calvinistes qu'aucun des précédents. La Ligue, qui commença alors, le fit révoquer aux États de Blois, sur la fin de la même année; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers, du 8 septembre 1576, par lequel, en rétablissant, à certains égards, et en restreignant à d'autres les priviléges accordés par les précédents édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda, de plus, d'avoir des chambres mi-parties et huit places de sûreté pour six ans, savoir : Montpellier, Aigues-Mortes, Nyons, Seyne, la Grand'Tour, Serres, Périgueux, La Réole et le Mas-de-Verdun. Mais en 1585 et 1588, la Ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits. Enfin, Henri IV, en 1591, cassa les derniers édits d'Henri III, et, en 1598, donna à Nantes ce fameux édit de pacification, qui permettait aux prétendus réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avait été fait publiquement pendant les années 1596 et 1597, et leur en accordait l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on en pouvait établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII le confirma à Nîmes, en 1610, et Louis XIV, en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le restreignait en 1665, et le supprima en 1685. Les protestants se sont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, et leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien, de tous les philosophes qui prêchent aux souverains la tolérance générale, et aux peuples l'amour et la concorde; de celles de tous les bons politiques, qui savent les pertes immenses que l'État a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, et envoya nos ouvriers et nos manufacturiers chez l'étranger. Les *protestants* ont fait triompher la liberté de conscience.

PROTESTANTISME, s. m. Nom donné à la doctrine de Luther, puis à celles de Calvin, de Zwingle et de tous les réformés en général; croyance des Églises *protestantes*. Embrasser le *protestantisme*. Le *protestantisme* est dominant en Angleterre, en Allemagne et dans les États-Unis d'Amérique. Le *protestantisme*, qui ne sacrifie point à l'imagination et qui est lui-même nouveau, n'a point élevé ces tours et ces dômes dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe. (Châteaubriand.) Il est d'autant plus urgent que le *protestantisme* aboutisse à une solution rationnelle, que le vague de la croyance entraîne nécessairement vers un abject matérialisme, et que l'anarchie des esprits engendre le désordre des cœurs. (Ch. Coquerel.) | L'idée de purifier par une réforme générale, radicale, le christianisme, que des abus de toute espèce avaient modifié, défiguré, dénaturé, auquel ils s'étaient imprudemment substitués, était une idée grande et belle, mais d'une exécution impossible. Appeler sur le christianisme la discussion et l'examen, c'est le réformer; or l'autorité ne s'insurge pas contre elle-même et la liberté seule a puissance pour la vaincre; c'était rendre aux intelligences leur activité, leur dignité aux consciences; c'était, sinon détruire de fait le christianisme, du moins préparer sa destruction et la rendre inévitable. La réformation fit précisément ce qu'avait fait le christianisme primitif. Seulement, après avoir fait écrouler le paganisme sous la sape de l'examen, les chrétiens se donnèrent bien de garde de proposer d'autorité le retour impraticable vers la pureté païenne traditionnelle; ce fut une religion nouvelle qu'ils instituèrent, et une religion diamétralement opposée à celle qui venait de succomber sous leurs coups. Les réformateurs, au contraire, après avoir, en vertu de la liberté évangélique, provoqué à la discussion, et brisé ainsi du premier effort le seul point d'appui qui soutînt encore le christianisme dans sa lutte contre le mouvement de développement et de progrès du monde moral, posèrent arbitrairement des bornes à cette liberté et déclarèrent la discussion close au nom de l'autorité qu'ils venaient de réduire en poudre. Cela n'était pas dans l'ordre naturel des choses. Le combat était commencé entre les deux principes; il fallait qu'il continuât jusqu'à ce que l'un des deux se fût assuré la prépondérance de la victoire, ou plutôt qu'ils se fussent confondus tous deux dans un principe supérieur et plus puissant, la démocratie. L'œil scrutateur du philosophe, que Luther avait porté sur les dogmes établis par l'Église romaine, se tourna sur les dogmes conservés par Luther. L'insubordination à la voix du pape, que le réformateur de l'Allemagne avait prêchée pour détruire le catholicisme, fut invoquée par d'autres contre lui-même. Il fallut alors renoncer aux idées embrassées dans l'origine avec tant d'enthousiasme. La réformation devait opter : si, demeurant fidèle à son principe, elle continuait son œuvre d'analyse et de démolition, elle cessait d'être chrétienne, c'est-à-dire mystérieuse, révélée et surhumaine; ne respectant d'autres lois que celles posées de toute éternité par Dieu et la nature, elle n'interrogeait plus sur l'unité synthétique de sa future philosophie religieuse que la raison de l'humanité. Si, au contraire, elle voulait qu'un christianisme quelconque fût son résultat définitif, elle devenait inconséquente avec elle-même. Ce fut le parti qu'elle embrassa. Aussi, œuvre d'illusions d'abord et bientôt de déceptions, la grande réformation, semblable à notre *juste-milieu* monarchique, et mentant à elle-même et aux autres, ne fut plus qu'un produit bâtard de la liberté, qu'elle appela encore son auteur, tout en l'étouffant sous l'autorité de laquelle seule elle obtenait sa conservation. Cette liberté, vain mot inscrit sur sa bannière, et l'examen dont elle consacra la formule, furent des crimes pour quiconque continuait d'y croire et de les invoquer. Les contradictions si reprochées aux catholiques devinrent le partage de leurs adversaires, qui se montrèrent, comme eux, dogmatiques et absolus. Une chose manquait pour que les réformés modernes méritassent de figurer dans le tableau des erreurs et des crimes du fanatisme : c'était la violence; elle ne manqua pas longtemps. La nouvelle Église n'avait pas été fondée uniquement par des motifs de charité, des motifs évangéliques, pour nous servir ici des expressions d'Érasme; entée sur la religion, elle devint bientôt le jouet de la politique et de l'intérêt personnel. Quand le protestantisme se crut lésé dans ce qu'il appelait ses droits, il oublia ses anathèmes contre l'intolérance et les persécutions; il devint intolérant, et il persécuta à son tour; il éleva des bûchers comme le catholicisme.

PROTESTATION, s. f. (pron. *protestasion*; du lat. *protestatio*, formé de *pro*, pour, de; *testari*, être en témoignage). Déclaration publique que l'on fait de sa volonté. Faire une *protestation*. Je sais que la *protestation* gratuite paraîtra suspecte à certaines personnes. (X. de Maistre.) La *protestation* en faveur de l'existence de Dieu est un besoin des peuples primitifs. (C. Lemaire.) | Promesse, assurance positive. Faire des *protestations* d'amitié, de ten-

dresse, de service, de fidélité, etc. Agréez les *protestations* de ma reconnaissance. (Voltaire.)

Moi, je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de *protestations*.
(MOLIÈRE.)

| Action de déclarer qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut pas l'empêcher, avec la réserve de se pourvoir contre. Tout Paris connut en un moment la *protestation* du barreau contre le réquisitoire du ministère public. | Écrit qui contient une protestation. Signer une *protestation*. Déposer sa *protestation*. La *protestation* des journalistes contre l'état de siége eut l'éclat d'une *protestation* nationale. *Protestation* de Mazzini contre le pape.

PROTESTÉ, ÉE, part. Promis, assuré positivement. Serments mille fois *protestés* et toujours violés par les rois. | Comm. Dont on a fait le protêt. Billet *protesté*. | Se dit quelquefois en parlant des personnes. Ce négociant n'est pas solide, ; son crédit est ébranlé ; il a déjà été *protesté* plusieurs fois. | Fig. La plupart des lettres de change tirées sur l'avenir sont *protestées* à l'échéance.

PROTESTER, v. a. (du lat. *protestari*, même signif.). Promettre, assurer positivement. Je le *proteste*. Le volage ne nous *proteste* rien qu'il ne *proteste* à mille. Je vous *proteste* que je vous servirai avec chaleur quand l'occasion se présentera. On aime à voir le plus endurci des scélérats *protester* qu'il se repent de ses crimes. J'avais beau demander grâce les larmes aux yeux, et *protester* que je me repentais de ce que j'avais fait, on ne me pardonnait rien. (Le Sage.) Faut-il *protester* que ce n'était pas de l'amour que j'avais pour vous? (J. J. Rousseau.) | V. n. Faire une déclaration solennelle ou juridique contre. *Protester* contre une résolution, contre une délibération. Il a *protesté* contre ce jugement. On ne saurait trop *protester* contre la violation des droits de l'homme. Le matérialiste *proteste* contre ce qu'il dira sur le lit de la mort ; mourant, il *protestera* contre ce qu'il a dit. (Boiste.) | *Protester de nullité et d'incompétence*, Déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent. | *Protester de violence*, Déclarer que c'est par violence, par force, que l'on condescend à quelque chose. | T. de banq. et de comm. Faire un protêt. Faire *protester* une lettre de change refusée à l'échéance. | En parlant des personnes. Ce banquier *a déjà été protesté*. | SE PROTESTER, v. pron. Se faire des protestations, se promettre positivement que. Ils *se protestaient* qu'ils étaient l'un à l'autre à la vie, à la mort.

PROTÊT, s. m. Acte par lequel le porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, , fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Faire un *protêt*. Faire signifier un *protêt*. *Protêt* faute d'acceptation. *Protêt* faute de payement. Les *protêts* doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou enfin par un huissier et deux témoins. A Paris, les huissiers seuls font les *protêts*.

PROTHÈSE, s. f. (du gr. πρό, au lieu de ; τίθημι, je place, je pose). Chirurg. Opération qui consiste dans le remplacement, par une préparation artificielle, d'un organe perdu ou enlevé. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, une dent fausse ; produire un nez avec la peau du front rabattue, etc., c'est faire une opération de *prothèse*. | *Prothèse dentaire*, Pose des dents artificielles. | Liturg. gr. *Autel de prothèse*, Petit autel sur lequel on prépare tout ce qui est nécessaire pour la messe, et d'où on porte le tout en procession sur l'autel principal destiné à la célébration.

PROTHORAX, s. m. (du gr. πρό, en avant ; θώραξ, poitrine). Entomol. Premier segment ou thorax des insectes hexapodes ; le premier, à partir de la tête, des trois anneaux qui composent le thorax dans la plupart des insectes, les insectes ailés, par exemple. Le *prothorax* donne attache à la première paire de pattes ; mais les ailes ne s'y insèrent jamais.

PROTO (du gr. πρῶτος, premier). Particule inséparable, qui entre en composition avec plusieurs mots, tels que : *proto*martyr, *proto*pape, *proto*type.

PROTOCOCCUS, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; κόκκος, grain). Bot. Genre de plantes marines, de la famille des phycées (algues), tribu des palmellées.

PROTOCOLE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; κόλλα, peau, parchemin). Formulaire pour dresser des actes publics. Il y avait autrefois le *protocole* du parlement, ou manuel des parlementaires. | Diplom. Procès-verbal d'une séance diplomatique, auquel on donne quelquefois la force d'arrêté. Cependant les *protocoles* changent parfois de rôle : ils cessent d'être des actes de procédure, sont détachés des registres, et paraissent avec les noms des plénipotentiaires, comme arrêtés souverains des congrès, ce qui arrive quand une mesure prompte est réclamée, quand des faits étrangers viennent traverser les voies diplomatiques et compromettre les négociations. Que de *protocoles* échangés à propos de la question d'Orient, pour aboutir à quoi?... A l'entrée en campagne... (É. G.) | Ironiq. Je travaille à mettre en beau langage le *protocole* des notaires. (Daucourt.) | A Rome, on appelait *protocoles*, ou *nomenclateurs*, des hommes qui savaient le nom de tous les citoyens et le soufflaient à leurs maîtres, afin qu'en abordant chacun d'eux ils pussent le saluer nominativement. | Formulaire indiquant la manière d'écrire à différentes personnes, suivant leur rang. Il faut être un petit maître pour avoir dans la tête le *protocole* des formules épistolaires. (Mercier.) | Droit rom. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. La novelle XLIV de Justinien défend d'ôter et de couper le *protocole* des chartres, qui faisait connaître l'année où le parchemin avait été fait et le nom de l'officier qui l'avait délivré. | Anc. jurispr. Droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur. | Jurispr. *Protocole des actes*, Style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux. | Fam. Préambule. Passons le *protocole* : explique le projet, sois bref.

PROTOGALA, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; γάλα, lait). Méd. Premier lait que fournit le sein d'une femme nouvellement accouchée. Synonyme de *Colostrum*.

PROTOGÈNE, adj. (du gr. πρῶτος, premier ; γεννάω, je produis). Didact. Qui est de première formation ; qui a été produit avant toute autre chose. | S. f. Minér. Roche composée de feldspath, de quartz et de talc. Elle ne diffère du granit que parce que le talc y remplace le mica. La *protogène* est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité ; elle constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose.

PROTONOTAIRE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; et du lat. *notarius*, notaire). Premier notaire des empereurs romains et des rois de France de la première race, dont les secrétaires prirent, sous la seconde, le nom de référendaires. | Égl. gr. Officier ministériel du patriarche de Constantinople. | Égl. rom. Officier de la cour de Rome, qui reçoit et expédie les actes des consistoires publics. | *Protonotaires apostoliques*, Collége des douze notaires, secrétaires de la chancellerie romaine, institués par Clément Ier, pour écrire la vie des martyrs, assister au payement des taxes, des indulgences, des dispenses, aux canonisations, etc.

PROTOPAPE, s. m. (du lat. *protopapas*). Nom que les Grecs donnent aux premiers de leurs prêtres ; leurs prêtres mêmes se nomment *papas*. | Ce titre s'est conservé à Messine, en Sicile, et à Corfou, pour désigner un prélat ecclésiastique.

PROTOPATHIE, s. f. (du gr. πρῶτος, premier ; πάθος, maladie). Méd. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Synonyme de *Maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE, adj. Méd. Qui appartient, qui est propre à une maladie première ou essentielle. Symptômes *protopathiques*.

PROTOTYPE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; τύπος, modèle). Premier type, modèle original. Le *prototype* d'une figure. Dans la nature il y a un *prototype* général de chaque espèce. (Buffon.) | Fam. et iron. Un *prototype* de componction. | Fig. Le chien est le modèle, le vrai *prototype* de l'amitié. (Alibert.) | Techn. Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère. Le *prototype* de cette lettre est parfaitement gravé.

PROTOTYPIQUE, adj. Qui appartient à un prototype. Médaille *prototypique*.

PROTOXYDE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier ; ὀξύς, oxyde). Chim. Premier oxyde, oxyde au minimum, celui de tous les oxydes formés par la combinaison de l'oxygène avec une substance quelconque et qui contient le moins d'oxygène. Les autres prennent, en proportion de la quantité de ce principe constituant, des noms différents : *deutoxyde* ou *bioxyde*, celui qui renferme la proportion 2 d'oxygène ; *tritoxyde*, *quadroxyde*, ceux qui renferment les proportions 3 ou 4 ; *sesquioxyde*, la proportion 3/2, etc., etc.

PROTUBÉRANCE, s. f. (du lat. *pro*, devant ; *tuber*, bosse). Saillie, éminence. L'os frontal forme, chez quelques individus, une *protubérance*. | Anat. Saillies qu'on observe à la surface des os, surtout de ceux du crâne. C'est sur les *protubérances* du crâne que repose la phrénologie. | *Protubérance cérébrale*, Nom synonyme, donné tantôt à la *moelle allongée* dans son ensemble, tantôt seulement à une portion de la *moelle allongée*.

PROTUTEUR, s. m. (du bas lat. *protutor*, même signif.). Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer les affaires d'un mineur. Celui qui épouse une tutrice devient *protuteur*. La loi permet de donner un *protuteur* au mineur qui possède des biens dans un lieu éloigné du siége de la tutelle ; par exemple, dans les colonies. Le *protuteur* doit rendre compte au tuteur.

PROTOTYPOGRAPHIQUE, adj. (du gr. πρό, avant ; τυπογραφία, typographie). Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie.

PROU, adv. Assez, beaucoup. Vieux mot, usité seulement dans les expressions : *Peu ou prou* ; *Ni peu, ni prou*. *Prou* de pardons il avait rapporté. (La Fontaine). Il y avait *ni peu ni prou* de fillettes.

PROUDHON (PIERRE-JOSEPH). Un des plus éminents publicistes du parti socialiste, né à Besançon en 1809, mort en 1864. Proudhon était l'aîné de cinq enfants d'un pauvre tonnelier. Destiné à embrasser l'état de son père, il dut à la bienveillance de quelques personnes charitables la faveur de suivre les cours du collége de sa ville natale ; malgré le zèle dont il fit preuve et les succès qu'il remporta, il ne put y rester longtemps et fut placé en apprentissage dans un atelier de typographie, où il se distingua de nouveau par des habitudes d'ordre et de travail. Grâce à un labeur opiniâtre et à une vie de privations continuelles, il put tout à la fois venir en aide à ses parents nécessiteux, et recommencer sur les bases les plus larges son éducation entière. Il fut ensuite tour à tour correcteur, imprimeur, commis ou chef de roulage. Ceux qui ont lu les articles de feu que Proudhon lançait après la révolution de 1848, partout où il voyait la lumière à porter ou l'erreur à détruire, parmi les siens comme parmi ses ennemis, ont toujours admiré combien son style, ses idées et jusqu'à ses sentiments s'éloignaient du sentier rebattu des lieux communs. Ce qui augmentait l'étonnement chez la plupart, c'est qu'ils ignoraient l'existence antérieure de cet écrivain et qu'ils le voyaient apparaître tout à coup et sans préparation comme un météore. On ne savait pas assez que, doué d'une intelligence rare et originale, Proudhon avait déjà sondé d'un œil pénétrant et scrutateur toutes les sciences que l'on peut appeler sciences des principes. Grammaire générale, psychologie, morale, théodicée, théologie, mathématiques, astronomie, économie politique et sociale, droit social et politique, tout avait été étudié, approfondi, analysé par lui. Dans ces études, comme ensuite dans ses écrits, il avait employé une méthode qui lui était propre, quoiqu'elle paraisse empruntée à l'Allemagne. Cette méthode, c'est l'antinomisme, qui consiste, en toute chose, à examiner le pour et le contre (la thèse et l'antithèse), pour concilier ensuite, s'il est possible, ces deux termes contradictoires par une troisième opération de l'esprit, la synthèse. Cette méthode, jointe à la puissante aptitude de Proudhon, avait fait de lui un penseur et un écrivain à part, très-propre à frapper vivement l'esprit de ses lecteurs. Déjà, avant la révolution de 1848, Proudhon avait sa place parmi les grands écrivains et les critiques du premier ordre. Il débuta par une *Grammaire générale* faisant suite aux *Éléments primitifs des langues*, de Bergier ; mais il a plus tard condamné lui-même cet ouvrage, reconnaissant qu'il avait fait fausse route en linguistique. Son mémoire sur l'*Utilité de la célébration du Dimanche*, œuvre aussi originale, aussi charmante qu'elle est humanitaire, lui valut d'être mentionné honorablement par l'Académie de Besançon, qui l'avait nommé titulaire de la pension Suard. En 1843 parut son livre devenu si fameux : *Qu'est-ce que la propriété?* Après ce titre, l'auteur traçait inopinément, brusquement, hardiment, comme épigraphe, cette conclusion aussi audacieuse qu'inattendue : LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VOL ! Dans une époque d'inquiétudes sociales, cette parole fût tombée dans le monde des capitalistes comme une pierre dans un nid de vipères. Mais dans ce temps de sécurité béate, on la prit pour une amorce jetée à la publicité. Du reste, ce livre, appelé plus tard à un si grand retentissement, et qui a soulevé tant de critiques, sérieuses ou plaisantes, fut à peine remarqué à l'époque de sa publication. L'Académie de Besançon seule, à laquelle il était dédié, s'en émut au point d'infliger à l'auteur un blâme sévère et de lui refuser la pension qu'elle lui faisait. Il fut bien question alors de poursuites judiciaires, mais l'économiste Blanqui,

délégué pour examiner l'ouvrage incriminé, déclara qu'il n'y avait rien trouvé de répréhensible. Les fouriéristes aussi, dont la tactique trop savante s'efforçait de déguiser sous des phrases sympathiques le péril où leur système mettait la propriété, tournèrent contre Proudhon leurs objections et leurs attaques. Proudhon, continuant ses investigations critiques, publia son livre *De la Création de l'ordre dans l'humanité*, ses *Contradictions économiques*, etc. Dans tous ces ouvrages, comme écrivain, comme penseur, Proudhon montre des ressources inouïes, inattendues; sa pensée hardie, sa dialectique serrée, frappent, étonnent. Pour quiconque vient de lire le livre *De la Création de l'ordre dans l'humanité*, la religion n'est qu'une formule symbolique et préparatoire; la philosophie, une élaboration sans spécialité; la métaphysique, c'est-à-dire, dans la pensée de l'écrivain, la logique seule peut créer la science, qui seule peut créer l'ordre dans l'humanité. Ainsi Proudhon avait carrément rompu avec le passé; il avait fortement tracé l'antinomie de la religion, de la philosophie, du droit relatif avec la science, la raison, le droit absolu; il avait exploré et reconnu tout le champ de l'économie politique et sociale, lorsque survint la Révolution de 1848. Aussi se trouva-t-il tout à coup investi d'une immense popularité. La carrière est à peine ouverte, qu'il entre dans la lice comme un vieux lutteur. Tandis que les autres publicistes, surpris par la soudaineté des événements, essayent leur polémique incertaine, lui, tout préparé, tout rompu aux questions qui surgissent et s'agitent, il les traite avec une familiarité puissante ou dédaigneuse. Sa plume, quoique habituée aux abstractions de la science pure, se plie merveilleusement au langage plus vulgaire de la discussion politique ou du pamphlet. Il créa tour à tour et rédigea en chef *le Représentant du Peuple*, *le Peuple*, *la Voix du Peuple*, *le Peuple de* 1850, journaux qui furent accablés de condamnations et supprimés tous les quatre. La hardiesse de ses idées, le pittoresque de ses images, tout jusqu'à l'âpreté de son style, attirait les esprits vers ses pamphlets fulgurants; tout le monde les lisait. Les électeurs de Paris l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Là, affectant le plus grand dédain pour les formes politiques, il se posa hardiment en chef de secte et n'intervint dans les discussions que pour en faire ressortir de la façon la plus tranchante le vide ou la puérilité. Le 31 juillet 1848, il développa sa fameuse proposition relative à l'impôt sur le revenu, par laquelle il demanda que l'État s'emparât du tiers des fermages, des loyers et des intérêts du capital, afin d'arriver par la gratuité du crédit à la fondation sérieuse de la République. C'était, en d'autres termes, exiger au nom du prolétariat la liquidation immédiate de la propriété, qu'il transformait, d'après son système, en possession transitoire et individuelle. Cette proposition, dont la lecture souleva les interruptions les plus violentes, fut repoussée par 691 votants, dans un ordre du jour motivé, « comme étant une atteinte odieuse aux principes de la morale publique et un appel aux plus mauvaises passions. » Un seul membre, Greppo, parut protester, par son vote d'adhésion, contre ce blâme universel. Après avoir reconnu l'impossibilité de propager ses idées à la tribune, Proudhon engagea successivement dans les journaux une polémique passionnée avec les divers chefs d'école ou de parti qu'il s'efforça de convaincre d'impuissance. Ledru-Rollin, Pierre Leroux, Lamartine, Louis Blanc, Cabet, Considérant, Cavaignac, furent exposés à toutes les violences de sa plume. Déféré plusieurs fois à la Cour d'assises, il vit les amendes qui lui furent infligées payées par les souscriptions empressées d'une partie du peuple qui s'obstinait à personnifier en lui la révolution de Février. Il publiait en même temps *le Droit au travail*; *les Malthusiens*; *Démonstration du socialisme*; *Idées révolutionnaires*, ouvrages dont les principes étaient éminemment subversifs de l'ordre politique et social. Voulant passer enfin de la théorie à la pratique, Proudhon créa, sous le titre de *Banque du peuple*, une société de commerce au capital de cinq millions de francs, destinée à organiser l'abolition de l'intérêt, la circulation gratuite des valeurs et, par suite, la suppression du capital. Il avait déjà recueilli quelques souscriptions, lorsqu'une condamnation à trois années d'emprisonnement, pour délit de presse, l'engagea à interrompre cette opération et à prendre la fuite. Les bureaux de la Banque du peuple furent, peu de temps après, fermés par l'autorité, sans qu'il fût donné suite à l'instruction commencée. Après avoir résidé plusieurs mois à Genève, Proudhon revint se constituer prisonnier, fut incarcéré à Sainte-Pélagie et s'y maria en 1850. C'est en prison qu'il écrivit les ouvrages suivants : *Confessions d'un révolutionnaire*; *Actes de la Révolution*; *Gratuité du crédit*; et *la Révolution sociale démontrée par le coup d'État*, ouvrage aussi remarqué pour ce qu'il sous-entendait que pour ce qu'il exprimait, et dans lequel il ne présentait d'autre alternative au futur empereur que l'anarchie ou le césarisme. Mis en liberté en 1852, Proudhon rentra dans la vie privée. Un de ses derniers écrits : *Manuel des opérations de la Bourse*, est une satire des plus vives contre la spéculation et les spéculateurs. Plus tard il publia : *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, *Nouveaux principes de philosophie pratique*, volumineux ouvrage qui réunit les allures de la métaphysique et du pamphlet, et qui est dédié ironiquement à Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon. Ce livre, déféré aux tribunaux, valut à son auteur trois ans de prison et 4,000 fr. d'amende. | Nous ne nous chargeons pas de résumer ici les théories propres de Proudhon sur la transformation de la société par celle de la propriété et de la gratuité du crédit. Le développement n'en est pas toujours aussi saisissable que celui de ses doctrines négatives, au service desquelles il a mis surtout un incontestable talent d'écrivain. Son intelligence entre rapidement dans un système pour le combattre, s'y meut à l'aise et en éclaire toutes les parties. Habile à démêler les principes, il en poursuit avec une rare vigueur de logique toutes les conséquences. C'est le plus rude adversaire de tous les systèmes qui ne sont pas le sien, et du sien, peut-être; c'est le plus terrible destructeur de notre époque. Son style lui sert parfaitement pour ce rôle. Prise en détail, sa pensée a autant de clarté que de force, son langage, de précision que de passion. Il a le tour vif, l'expression pittoresque et parfois bizarre, et, avec une dose habilement calculée de déclamation, un mouvement naturel et vrai. Mais, au milieu de tant de ruines, au milieu de ces attaques retentissantes contre toutes les doctrines, philosophiques, sociales, religieuses, on s'est demandé si Proudhon était conduit par l'intérêt d'un système personnel, ou par l'orgueil de détruire, ou simplement par le besoin de bruit et d'éclat. (G. Vapereau.)

PROUE, s. f. (du lat. *prora*, même signif.). Mar. La partie du navire qui forme l'avant. Elle est ordinairement ornée d'une figure qui symbolise le nom. Chez les anciens, la *proue* des navires de guerre était armée d'un éperon en airain ou en fer, en forme de bec d'oiseau : d'où son nom de *Rostrum*. Aller de la poupe à la *proue*. Le cou élevé et la poitrine arrondie du cygne semblent figurer la *proue* du navire. (Buffon.) A chaque lame d'eau qui s'engageait dans le canal, la *proue* se soulevait tout entière. (Bern. de Saint-Pierre.)

PROUESSE, s. f. (du lat. *probus*, probe, honnête). Action de preux, action de valeur. Il est vieux et ne se dit guère qu'en plaisantant dans ce sens. Faire des *prouesses*. Il conte volontiers ses *prouesses*. Les dames d'autrefois étaient friandes des *prouesses* des chevaliers. (Mor.) | Valeur. Chargé d'ans et pleurant son antique *prouesse*. (La Fontaine.) | Fig. et ironiq. Excès de débauche; folie amoureuse. Le drôle était à bout de *prouesses*; on lisait dans ses yeux toutes les misères de l'hôpital. (H. Balzac.) Voilà de vos *prouesses*, ma belle enfant.

PROUVABLE, adj. Qui peut se démontrer, se prouver. Toutes les vérités ne sont pas *prouvables*.

PROUVÉ, ÉE, part. Établi, démontré vrai. Fait *prouvé*. Proposition *prouvée*. Nous n'avons aucune maison en Europe dont l'antiquité soit aussi bien *prouvée* que celle de l'empire de la Chine. (Voltaire.) La vivacité de cette sensation et de cette intelligence est d'ailleurs *prouvée* par la force de l'odorat des cétacés. (Lacépède.) | *Il est prouvé que*. *Il est prouvé que* le système des tragédies en prose n'a d'autre fondement que l'impuissance de faire des vers. (La Harpe.) *Il est prouvé que* l'Italie sera libre.

PROUVER, v. a. (du lat. *probare*, même signif.). Établir la vérité d'une chose par des raisonnements convaincants, par des témoignages incontestables ou par des pièces justificatives. *Prouver* un fait. *Prouver* une proposition. *Prouver* une chose en justice. Le crime *a été prouvé* suffisamment. La nécessité d'une doctrine *est prouvée* par les aspirations et les besoins du temps où elle se produit. (Jouffroy.) | Absol. Toutes les subtilités de l'école sont vaines, précisément parce qu'elles *prouvent* trop. (J. J. Rousseau.) Les découvertes n'appartiennent pas à ceux qui affirment, mais à ceux qui *prouvent*. (Mignet.) | Être une preuve, être l'indice. Le calme dans le danger *prouve* la force. | Donner des marques certaines, des témoignages irrécusables d'un sentiment qu'on éprouve. Le respect pour la femme qu'on aime *prouve* l'amour. Je voudrais vous *prouver* l'estime que vous m'avez inspirée. (Voltaire.) Je vais vous *prouver*, par cette expérience, comme le zinc peut décomposer l'eau. (Dumas.) On *prouve* plus par la démonstration des faits que par l'exposition des plus brillantes théories. | *Votre conduite ne prouve pas pour vous*, Ne prouve pas en votre faveur. | Prov. *Qui veut trop prouver ne prouve rien*, Une trop grande accumulation de preuves fait douter de la sincérité de celui qui les met en avant. | SE PROUVER, v. pr. Être, pouvoir être prouvé. L'amour *se prouve* plus par des actes de dévouement que par des paroles ou par des protestations.

PROVÉDITEUR, s. m. Titre de deux magistrats de l'ancienne république de Venise. Le *provéditeur du commun* remplissait des fonctions assez semblables à celles de l'édile des Romains. Le *provéditeur de mer* était un officier dont l'autorité s'étendait sur la flotte entière quand l'amiral était absent. Il était particulièrement chargé du maniement des fonds, de la surveillance des arsenaux, de la solde des matelots. On appelait également *provéditeurs* les gouverneurs des provinces.

PROVENANCE, s. f. Tout ce qui provient d'un pays; tout ce qui est transporté d'un pays dans un autre. La cerise est un fruit de *provenance asiatique*. | S'emploie plus particulièrement au pluriel. Les *provenances* de ce pays sont sujettes à des droits fort élevés. Les meilleures *provenances* du Portugal et de ses colonies sont absorbées par l'Angleterre.

PROVENÇAL, ALE, adj. et s. Habitant de la Provence; qui appartient à la Provence ou à ses habitants. Un poème *provençal*. Les marins *provençaux*. Les coutumes *provençales*. Les *Provençales* sont généralement jolies. Les *Provençaux* sont vifs et enjoués. | *Le provençal* ou *la langue provençale*, Nom que l'on donne à la langue dite également *romane*, autrefois parlée des Alpes à l'Océan, des Pyrénées au Rhin, puis seulement au midi de la Loire, qui n'est autre que l'ancien gaulois, auquel appartenait le dialecte qui a servi de fond au latin, et dont le français moderne n'est qu'une transformation. (Cas. Henricy.) | *A la provençale*. Art culin. Manger un mets *à la provençale*, Avec une sauce composée de jaunes d'œufs crus, d'ail pilé, de piment en poudre, de jus de citron, etc. Bœuf *à la provençale*. Des tomates *à la provençale*. | T. de jeu. *Faire à la provençale*, Jeter toutes les cartes sur le tapis les unes après les autres et en différentes places, pour les mieux mêler.

PROVENÇALISME, s. m. Façon de parler particulière aux Provençaux.

PROVENCE (pron. *provanse*). Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, avait pour bornes au N. le Dauphiné, à l'E. les Alpes et le Var, qui la séparaient du Piémont et du comté de Nice; à l'O. le Comtat Venaissin et le Rhône, qui servait de limites entre elle et le Languedoc. Elle se divisait en *Haute-Provence* au N., et *Basse-Provence* au S. Sa capitale était Aix. Elle forme aujourd'hui les trois départ. du Var, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, la partie orientale de celui de Vaucluse, et une petite portion de celui de la Drôme. Le Comtat Venaissin, qui forme le reste du départ. de Vaucluse, et le ci-devant comté de Nice, aujourd'hui départ. des Alpes-Maritimes, ne sont que des démembrements de la Provence ancienne. Cette contrée est arrosée par le Rhône, la Durance, l'Argens, le Var, le Verdon, la Sorgue, etc. A l'E., et surtout au N. E., s'élèvent des montagnes qui font partie de la chaîne des Alpes. Aucun autre pays ne présente un climat et un sol plus variés. Certaines vallées de la Haute-Provence offrent la température rigoureuse des vallées les plus élevées de la Suisse : là sont des neiges perpétuelles, des glaciers, et l'on n'y rencontre que les rares végétaux des régions hyperborées. Comme contraste, la température et la végétation des côtes et des plaines avoisinant le littoral rappellent celles de l'Afrique; on y voit même des dattiers et des haies de cactiers. Le sol, très-fertile en beaucoup d'endroits, présente dans d'autres des plaines stériles et quelques lagunes liées à la mer. A quelque distance du rivage s'élèvent les îles d'Hyères. Partout on est exposé au terrible vent du N. O. dit le *mistral*. Du reste l'air y est très-salubre. Oliviers, orangers, citronniers, grenadiers, jujubiers, câpriers, figuiers, amandiers, châtaigniers produisant les plus beaux marrons, chênes-lièges, chênes à kermès, etc.; vins, fruits exquis, miel estimé, vers à soie en quantité. Mines de fer, houille, marbre, peu exploitées. Pêcheries importantes de thons et d'anchois. Grand commerce. Les *Provençaux* sont vifs, sobres, ingénieux. Leur langue, dont ils sont fiers à juste titre, est le représentant le plus direct de l'ancien gaulois; c'est notre vieille langue nationale à peine altérée. Cette

langue, qui allie l'énergie à la douceur, est remarquable par son rhythme. Elle a été la première cultivée au moyen âge parmi les langues modernes, et a produit une littérature assez riche. Grâce à ses troubadours, inventeurs de la rime, elle a même occupé en Europe, pendant plus de trois siècles, le rang qu'y tient aujourd'hui le français; on la parlait dans toutes les cours, surtout en Espagne, en Allemagne et en Angleterre, et tous les hommes instruits se piquaient de la connaître. Des dialectes du provençal sont encore en usage dans tout le midi de la France, en Portugal, dans la Galice, dans la Catalogne, aux Baléares et dans tout le bassin du Pô. Il a été remarqué que la Provence est aujourd'hui, de toutes les contrées de la France, celle qui produit le plus de savants, d'orateurs, de philosophes, de poètes, de journalistes, enfin, d'écrivains dans tous les genres. (Cas. Henricy.) | Hist. Parmi les nombreuses tribus gauloises qui habitaient jadis cette contrée, laquelle était la véritable *Ligurie*, on remarquait les *Anatilii*, les *Vulgientes*, les *Salyes*, les *Décéates*, les *Suetrii*, les *Cavari*, les *Segobriges*, etc. Les Phéniciens sont les premiers étrangers qui y fondèrent des établissements. L'Hercule phénicien combattit, dit-on, dans les plaines de la Crau le géant Ligur, personnification des peuples de ce pays. Puis parurent les Rhodiens, et enfin les Phocéens, qui fondèrent la ville de *Massilia* (Marseille) vers 600 av. J. C. D'un autre côté, le rayonnement des populations indigènes avait déjà étendu le nom de *Ligurie* à la partie méridionale de la Gaule cisalpine, qui l'a seule conservé. Des différends survenus entre les Massiliens et les Salyes amenèrent dans cette partie de la Gaule les Romains comme alliés des premiers (125 av. J. C.). Bientôt ils conquirent tout le pays compris entre les Alpes et le Rhône (tout en laissant Marseille indépendante), et donnerent au pays conquis le nom de *Province romaine*, d'où celui de *Provence*. Au ve siècle, Euric, roi des Visigoths, s'empara de tout ce pays. Après la bataille de Vouillé, les Visigoths le cédèrent à Théodoric, roi des Ostrogoths, qui seul pouvait le défendre; ce qui n'empêcha pas les fils de Clovis de le lui enlever. Après la mort de Louis le Débonnaire, et par suite du traité de Verdun (813), la Provence échut à Lothaire, qui la laissa à un de ses fils, Charles; elle fit alors partie du royaume de Bourgogne cisjurane. Charles le Chauve, qui en était devenu maître à la mort du fils de Lothaire, en confia le gouvernement à Boson; mais celui-ci s'en fit élire roi (879). Sous ses successeurs, la Provence, annexée à de plus vastes États, eut des comtes particuliers, d'abord bénéficiaires, puis héréditaires. Rodolphe II, déjà roi de la Bourgogne transjurane, joignit à ses possessions en 933 la Bourgogne cisjurane, qui comprenait la Provence. Ce nouvel État, qui prit le nom de *Royaume d'Arles*, subsista jusqu'en 1032. Conrad II le réunit alors à l'empire d'Allemagne, tout en laissant à la Provence ses comtes particuliers. De 1112 à 1245 elle fut aux mains des princes de la maison de Barcelone. En 1245, l'héritière du comté ayant épousé Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la Provence passa à la maison d'Anjou, et, par suite, fut longtemps unie au royaume de Sicile. En 1481, à la mort de Charles du Maine, comte de Provence, Louis XI se porta héritier de ce prince. La Provence fut enfin réunie à la couronne par Charles VIII, en 1487. Louis XVIII, avant de monter sur le trône, portait le titre de comte de Provence. L'esprit républicain domine dans la Provence.

PROVENDE, s. f. (pron. *provande*). Provision de vivres. Enfin, bonne *provende*. (La Fontaine.) Famil. et peu usité. | Écon. rur. Mélange de pois, d'avoine, etc., qu'on donne aux brebis. | La nourriture des chevaux. Donnez la *provende* à mon cheval, et apportez-lui une bonne litière.

PROVENIR, v. n. Procéder, dériver, résulter. Pour savoir d'où les choses *proviennent*, il faut remonter des effets aux causes. Sa maladie *provient* d'un amas d'humeurs. Les enfants qui *proviendront* de ce mariage. Une éclipse *provient* de l'interposition d'un corps opaque qui intercepte la lumière d'un astre. Toutes les fontaines *proviennent* des eaux pluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise. (Buffon.) Il n'y a point d'erreur qui ne *provienne* de mal, ni de mal qui ne *provienne* de l'erreur. (Bern. de Saint-Pierre.) Le bonheur *provient* de la liberté.

PROVERBE, s. m. (du lat. *proverbium*, même signif.). Sentence, maxime exprimée en peu de mots et devenue commune et vulgaire. Joli *proverbe*. Vieux *proverbe*. Bon *proverbe*. Ne parler que par *proverbes*. En toutes les langues, les *proverbes* contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés. (D'Olivet.) Les *proverbes* sont les échos de l'expérience. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Passer en proverbe*, Devenir populaire. En France, les bons mots sont presque tous *passés en proverbes*. | *Livre des Proverbes*, Un des livres de l'Ancien Testament qu'on attribue à Salomon. C'est un recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie. | Art dram. Petite comédie qui est le développement moral d'un proverbe. | Philos. On dit communément que les proverbes sont la *sagesse des nations*; mais que de préjugés circulent et se perpétuent sous le couvert des proverbes! Aussi ne doit-on les accepter que sous la réserve de sa conscience individuelle. « Les proverbes sont tout simplement, dit Ferdinand Denis, la voix vivante de l'humanité, de cette humanité qui pleure ou rit toujours, et qui ne se taira jamais. » Rien ne prouve mieux, selon Ch. Nodier, le vague et la vanité de la raison humaine que l'antagonisme des proverbes : il n'y en a pas un qui n'ait son contraire. Toute vérité est sujette à paradoxe. Voici quelques-uns des proverbes qui ont le plus de crédit : *A qui sait attendre, tout arrive à point; dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es; qui trop embrasse mal étreint; les jours se suivent et ne se ressemblent pas; il faut battre son fer pendant qu'il est chaud; abondance de biens ne nuit pas*, etc. Les langues arabe et espagnole sont riches en proverbes originaux et pittoresques. L'Arabe dit : *La parole est d'argent, le silence est d'or; qui bat le chien frappe le maître*.

PROVERBIAL, IALE, adj. Qui tient du proverbe. Manière de parler *proverbiale*. Locution *proverbiale*. La conversation familière souffre les façons de parler *proverbiales*. (Laveaux.) | Mus. *Air proverbial, thème proverbial*, Air populaire qui rappelle les paroles jointes à la mélodie. *J'ai du bon tabac dans ma tabatière; T'en souviens-tu?* sont des airs, des thèmes *proverbiaux*, ou *proverbes musicaux*.

PROVERBIALEMENT, adv. (pron. *proverbialeman*). D'une manière proverbiale, en manière de sentence populaire. Parler *proverbialement*. Ce qu'il y a de plus comique dans le personnage de Prudhomme créé par Henri Monnier, c'est sa façon de tout dire *proverbialement*.

PROVIDENCE, s. f. (pron. *providanse*; du lat. *providentia*, formé de *pro*, d'avance, et *videre*, voir). Théol. Suprême sagesse avec laquelle nous supposons que Dieu conduit tout. La divine *Providence*. Les décrets, les desseins, les vues de la *Providence*. Un coup de la *Providence*. S'abandonner à la *Providence*. Le dogme de la *Providence*. La *Providence* a donné aux peuples du Nord des fourrures pour se défendre des rigueurs du froid. Vous ne sauriez empêcher que cet ordre de la *Providence* ne me soit dur et bien sensible. (Mme de Sévigné.) La *Providence* sait ce qu'il nous faut mieux que nous. (La Fontaine.) Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine *Providence*. (Bossuet.) Croire à la *Providence* est la récompense de la vertu, le crime ne sait qu'en avoir peur. (D'Arthaize.) Très-souvent ce qu'on croit être un coup du hasard est un coup de la *Providence* ou des esprits. (Jauffret.)

Le malheur inventa le nom de *Providence* :
L'infortuné qui pleure a besoin d'espérance.
(CHÉNIER.)

| La Providence est celui des attributs de Dieu qui a été l'objet des plus vives attaques. On y a opposé l'imperfection du monde (*mal métaphysique*), les désordres physiques et moraux qui y règnent (*mal physique, mal moral*); enfin, on l'a dite incompatible avec la liberté de l'homme. Les uns ont été conduits à nier Dieu en même temps que la Providence (athées); les autres ont supposé, avec les Épicuriens, que les Dieux, s'ils existent, sont indifférents à ce qui se passe en ce monde; les Manichéens ont imaginé que le monde est l'œuvre de deux principes, le principe du bien et le principe du mal; d'autres ont enseigné la prédestination, qui n'est que le fatalisme. On prouve la Providence par l'idée même de l'Être souverainement parfait, par l'ordre admirable qui règne dans l'ensemble de l'univers, par l'existence de lois générales qui tendent évidemment au bien du tout, par l'utilité qu'on peut retirer des maux mêmes, qui souvent sont une condition du bien. On répond aux objections tirées des désordres apparents par l'ignorance où nous devons être sur le plan total de l'univers et sur les vues finales de Dieu, par l'abus que l'homme fait de sa liberté, par la nécessité de punir nos fautes, enfin, en montrant que cette vie n'est qu'un temps d'épreuves, et en établissant la nécessité d'une autre vie, destinée à réparer les maux de celle-ci. | Les Romains firent de la Providence une divinité allégorique dont le culte ne paraît pas avoir été établi avant le temps des empereurs. On la trouve représentée sous les traits d'une femme vénérable tenant à la main une corne d'abondance, ou touchant d'une baguette un globe qu'elle tient à la main, ou qu'on place à ses pieds. | Fig. *Être la providence de quelqu'un, être une providence pour quelqu'un*, Pourvoir aux besoins de quelqu'un, contribuer à son bonheur. Cet homme *est la providence* des malheureux. Il n'est point de famille de mineurs qui n'ait à bénir, en quelque sorte, une *providence* dans Davy. (Cuvier.) | Les jésuites, qui ont pris tous les masques et tous les noms, se sont fait appeler *Pères de la Providence*. La philosophie leur a restitué leur véritable nom en les qualifiant de *Pères de la Ruse*. | Géogr. *Ile de la Nouvelle-Providence*, L'une des îles Lucayes ou Bahama, la plus fertile et la seconde en grandeur. | *Canal de la Providence*, Détroit qui sépare le grand banc de Bahama du petit banc dans l'archipel des Lucayes. | *Providence*, Ville des États-Unis, sur la rivière de Providence, un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island; 48,000 habit. Université. Tissus de coton et de laine, bijouterie, clouterie, papeterie, raffinerie de sucre, etc.

PROVIDENTIEL, IELLE, adj. (pron. *providansiel*). Qui est jugé venir de la Providence. C'est un coup *providentiel*. La main *providentielle* est bien souvent mise en mouvement par des sycophantes.

PROVIGNAGE, s. m. Agric. Sorte de marcottage qui consiste à coucher en terre des branches d'arbres, surtout de *vigne*, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds.

PROVIGNER, v. a. Coucher en terre des branches d'arbres, surtout les jeunes pousses d'un cep de vigne, afin qu'elles prennent racine. | Absol. Multiplier. Ce plant *a* beaucoup *provigné*.

PROVIGNEUR, EUSE, s. Agric. Celui, celle qui provigne, qui couche en terre des pousses de vigne.

PROVIN, s. m. (du lat. *pro*, pour; *vinea*, vigne). Rejeton d'un arbre ou d'un cep provigné. Ce *provin* a très-bien réussi. Les *provins* ne rapportent pas beaucoup de fruits la première année.

PROVINCE, s. f. (du lat. *provincia*, formé de *provincere*, vaincre). Certaine étendue d'un pays qui fait partie d'un État. Une riche *province*. Une belle, une fertile *province*. *Province* maritime. Conquérir, annexer une *province*. Les *provinces* de l'Espagne, de l'Italie. La France était, avant la Révolution de 1789, divisée en trente-trois *provinces*. Les *provinces* étaient envahies. Les Lombards y occupaient les plus belles et les plus riches *provinces*. (Bossuet.) Je t'ai cherché moi-même au fond de tes *provinces*. (Racine.) Les ramiers arrivent dans nos *provinces* au printemps. (Buffon.) C'est beaucoup de pouvoir garder par la conjoncture des temps une *province* acquise. (Voltaire.) | Dans plusieurs États modernes, les *provinces* ont reçu les dénominations de Comté, Marquisat, Duché, Cercle, Électorat, etc. | Hist. Les Romains donnaient le nom de provinces aux États conquis par leurs armes. Ils en faisaient des gouvernements où ils envoyaient des magistrats pour rendre la justice selon les lois romaines et pour y commander les troupes qu'ils tenaient sur la frontière. Sous Auguste, on distingua deux sortes de provinces : les *proconsulaires* et les *prétoriennes*. Pendant le IIIe siècle, toutes les portions de la monarchie romaine furent nommées provinces. Constantin les soumit à une administration uniforme, et les divisa en préfectures, provinces et diocèses. | *Province romaine*, L'ancienne *Provence* et partie du *Languedoc*, grande province de la Gaule, fut ainsi nommée par les Romains parce qu'elle fut longtemps la seule partie de cette contrée qui fut soumise à leurs armes. Elle s'agrandit progressivement. Dans sa plus grande étendue, elle embrassa tout l'espace compris entre la Méditerranée, la Celtique, les Alpes, les Pyrénées, la Garonne et les Cévennes; elle avait pour capitale Narbonne. Tout l'espace compris entre les Alpes et le Rhône fut conquis par Sextius en 122; peu d'années après, la conquête fut étendue jusqu'à l'Aude et Narbonne fut fondée pour en être la capitale, 118; les conquêtes de Pompée reculèrent ses limites jusqu'à la Garonne et aux Pyrénées, 76. Sous Auguste, son nom fut changé en celui de *Gaule Narbonnaise*, du nom de sa capitale. V. NARBONNAISE et PROVENCE. | La France, en général, par opposition à la capitale. Partir pour la *province*. Gens de *province*. La ville se dégoûte de la *province*. (La Bruyère.) | Il semble qu'on ait pris un malin plaisir à entretenir un perpétuel malentendu, une interminable inimitié entre Paris et la province. Ce long désaccord est l'œuvre des ennemis de notre unité nationale, des partisans de la féodalité et de l'obscurantisme. La grande Révolution de 1789 a sapé dans leur base les vieilles divisions du passé et a travaillé, au-

tant qu'il était en elle, à rétablir la fraternité dans la famille française. Les premières fédérations en sont des preuves magnifiques. L'empire, en créant la bureaucratie et la centralisation administrative, qui en est le principe, a remis la province sous la tyrannie de la métropole. Le jour où les intérêts de tous seront mieux compris, les départements s'administreront eux-mêmes et ne dépendront plus du bon plaisir du ministère de l'intérieur ou des décisions des conseils supérieurs, qui ont assez des affaires générales à traiter sans avoir à prononcer sur des questions départementales et communales, qui leur sont complètement étrangères. Ce que la province doit désirer avant tout, c'est la *décentralisation administrative*. La liberté des communes sera le corollaire de cette réorganisation, qui rétablira l'équilibre des intérêts et qui marquera le plus grand progrès, découlant naturellement de l'œuvre de 1789. | Les habitants des provinces ou la province en général. Plusieurs *provinces* se soulevèrent contre le tyran. | Antiq. *Province ecclésiastique*, Étendue de la juridiction d'une métropole. | Plusieurs monastères soumis à un même provincial. | *Avoir un air de province*, N'avoir pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale. On dit dans le même sens : *Voici une toilette qui sent la province*, *accent de province*, *ton, manière de province*, etc. Grâce aux chemins de fer, les accents des idiomes différents disparaissent; le ton, les habitudes se modifient sur un même modèle; les costumes, les toilettes de province ne présentent aucune diversité avec ceux de Paris; partout enfin l'unité dans le progrès se fait sentir, et ces diverses acceptions du langage auront bientôt cessé d'exprimer l'état des choses. | Géogr. *Provinces-Unies*, État fédératif formé, en 1579, par le traité d'Utrecht aux dépens des dix-sept provinces qui composaient le cercle de Bourgogne. Les *Provinces-Unies* étaient au nombre de sept, et formaient la république de Hollande qui humilia si profondément l'infâme Louis XIV. Elle a cessé d'exister en 1795.

PROVINCIAL, IALE, adj. Qui est de province, qui concerne la province. Assemblée *provinciale*. | Qui est habituel à ceux qui ont toujours vécu en province. Air *provincial*. Tenue *provinciale*. Manières *provinciales*. | *Lettres provinciales*, ou absol. *les Provinciales*, Célèbre ouvrage de Pascal, dirigé contre les jésuites. | S. Personne de province. Un *provincial*. Dans la pièce des *Précieuses*, Molière n'avait eu en vue que les ridicules *provinciales*. (Voltaire.) Il ne se dit guère que par mépris. | S. m. Nom donné, dans les ordres religieux, au supérieur commun de toutes les maisons d'un même pays ou d'une même langue, qui forment une province ou division de l'ordre. Le *provincial* est subordonné au *général* de l'ordre.

PROVINCIALAT, s. m. Charge de provincial chez les religieux. | Durée de cette charge.

PROVINS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Marne); 6,465 habitants. Hôpital général fondé par les comtes de Champagne. Église et tour Saint-Quiriace, bâtie, dit-on, sur les ruines d'un temple d'Isis; restes de fortifications; boulevards, ville souterraine; environs charmants. Eaux ferrugineuses. Fabriques de cuirs et de droguets; fours à chaux et à plâtre; commerce de blé, grains et farines. Culture des roses, dites *de Provins*, employées en médecine; conserves de violettes.

PROVISEUR, s. m. (du lat. *provisor*, formé de *pro*, pour, d'avance; *videre*, voir). Chef d'un lycée national chargé de pourvoir à toutes les nécessités, soit intellectuelles, soit matérielles de la maison. Tous les autres fonctionnaires, le censeur, l'économe, les professeurs, les maîtres d'études, lui sont subordonnés; il a la haute inspection sur tout ce qui regarde l'administration et l'instruction. | Dans l'ancienne Université, on désignait spécialement sous ce titre le supérieur de la Sorbonne et celui du collége d'Harcourt. Le premier, toujours choisi parmi les hauts dignitaires du clergé, avait la direction suprême de la Sorbonne, mais ne nommait pas aux chaires vacantes; le deuxième, qui appartenait à la faculté des arts, nommait les professeurs et les boursiers, dirigeait les études et administrait en chef les biens de la communauté.

PROVISION, s. f. (pron. *provizion*; du lat. *provisio*, formé de *providere*, prévoir). Amas de choses nécessaires à la subsistance, à l'entretien ou à la défense. *Provision* de vin, de blé. *Provision* de biscuit et d'eau. Aller à la *provision*. Il fallut épuiser la Hongrie pour fournir des *provisions* à cette multitude. (Voltaire.) | *Faire ses provisions*, Se pourvoir des choses nécessaires. | Droit comm. Fonds destinés au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur. Le banquier ne payera pas vos billets si on ne lui dépose *provision* suffisante. | Jurispr. Somme allouée avant jugement définitif à une partie dont le droit paraît certain, et lorsqu'il n'y a contestation que sur la quotité de la valeur principale demandée. Demander, obtenir une *provision*. | *Provision alimentaire*, Ce qui est adjugé préalablement à une partie en attendant le jugement définitif. | Droit canon. Titre accordé par le supérieur d'un ecclésiastique, et qui lui confère un bénéfice. | *Lettres de provision*, Lettres par lesquelles un bénéfice, un office est conféré. | Hist. *Provisions d'Oxford*, Statut provisoire dressé en 1258, par les vingt-quatre commissaires du parlement d'Oxford, dit *mad parliament* (parlement enragé), et juré par Henri III et son fils Édouard. Ce statut ordonnait l'observation de la grande charte (souvent violée par le roi), l'élection d'un grand juge national et de quatre chevaliers par comté pour recevoir les griefs des habitants, la convocation régulière du parlement (trois fois par an), etc. | *Par provision*, loc. adv. Provisoirement, préalablement. Jugement exécutoire *par provision*.

PROVISIONNEL, ELLE, adj. Qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement. Partage *provisionnel*. Accord *provisionnel*. Clause *provisionnelle*. La guerre, qui divisa les deux couronnes au commencement du siècle, rompit cette convention *provisionnelle*. (Raynal.)

PROVISIONNELLEMENT, adv. (pron. *provizionèleman*). Lever *provisionnellement* un interdit.

PROVISOIRE, adj. Jurispr. Qui est rendu par provision. Décision *provisoire*. | Qui se fait en attendant une autre chose. Arrangement *provisoire*. Installation *provisoire*. | Temporaire, intérimaire. Gouvernement *provisoire*. | S. m. Ce qui est provisoire. Faire cesser le *provisoire*. Nous ne pouvons sortir du *provisoire*. | Jurispr. *Introduire un provisoire*, Une décision provisoire.

PROVISOIREMENT, adv. (pron. *provisoareman*). Par provision. Juger *provisoirement*. | En attendant. Nous nous sommes établis *provisoirement* dans ce logement, mais ce sera pour peu de temps.

PROVISORAT, s. m. Dignité, fonctions, qualité de proviseur. | Durée des fonctions d'un proviseur. J'ai vingt ans de *provisorat*.

PROVOCATEUR, TRICE, adj. Qui provoque. Méfiez-vous des agents *provocateurs*. | S'applique aux choses. Cessez d'affecter vis-à-vis de nous une attitude *provocatrice*. | Substantiv. Celui, celle qui provoque. Ce malheureux joue le rôle de *provocateur*. Un *provocateur*. Une *provocatrice*.

PROVOCATION, s. f. (pron. *provokasion*). Action de provoquer. *Provocation* au combat. *Provocation* au crime. Les *provocations* des tyrans éveillent la colère des peuples. | Ce qui provoque. Ce langage est une *provocation*.

PROVOQUÉ, ÉE, part. Incité, excité. Être *provoqué* par un insolent. Des peuples *provoqués* à la révolte. Ils se jettent rarement sur les hommes quand même ils seraient *provoqués*. (Buffon.)

PROVOQUER, v. a. (du lat. *pro*, en avant; *vocare*, appeler). Inciter, exciter. *Provoquer* au combat. Malheur à vous, riches égoïstes, qui *provoquez* les colères des pauvres affamés! (Bridaine.) La fausse amitié *provoque* nos confidences par un intérêt simulé, pour fournir des aliments à sa railleuse jalousie. (Saint-Évremont.) Et vous qui, les premiers, *provoquant* la vengeance. (Delille.) | Causer. *Provoquer* la sueur. *Provoquer* le vomissement. Dégoût de tous les biens, abattement moral, voilà ce que l'oisiveté *provoque*. (C. Delavigne.) | SE PROVOQUER, v. pron. Se faire des provocations mutuelles. Ils *se sont provoqués*.

PROXÉNÈTE, s. (du gr. προξενήτης, courtier). Entremetteur, entremetteuse. Il ne se dit qu'en mauvaise part d'un agent, homme ou femme, qui se charge de marchés honteux entre les sexes. Toi, hideux *proxénète* des plus sales amours. (Rétif.)

PROXIMITÉ, s. f. (du lat. *proximus*, proche). Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. La *proximité* des lieux où l'on a souvent affaire épargne bien du temps et de l'argent. La *proximité* de la mer est favorable à la santé, selon les tempéraments. | Parenté. La *proximité* du sang.

PRUDE, adj. (du lat. *prudens*, prudent). Qui affecte un air sage, réglé, circonspect. Un air *prude*. Une mine *prude*. Une femme *prude*. Les dames anglaises passent pour être les femmes les plus *prudes* de l'Europe. (Mme de Bradi.)

. . . . . Et ce n'est pas le temps,
Madame, comme on sait, d'être *prude* à vingt ans.
(MOLIÈRE.)

| S. f. Femme prude. C'est une *prude* de la plus sotte espèce. Ces *prudes* sauvages dont l'honneur est armé de griffes et de dents. (Molière.) Je n'ai jamais connu de plus aimable *prude*. (Voltaire.) Plutôt qu'une autre une *prude* est séduite. (Florian.) La *prude* est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de maintien et de paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit. (Mme de Bradi.)

PRUDEMMENT, adv. (pron. *prudaman*). Avec prudence. Agir, parler *prudemment*. Le loup sait se tenir *prudemment* embusqué. (Delille.)

PRUDENCE, s. f. (pron. *prudanse*; du lat. *prudentia*, prévoyance). Vertu qui fait connaître et pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie. Agir, se conduire avec *prudence*. Une *prudence* consommée. Admirer la *prudence* d'une personne. Il y a des conjonctures où la *prudence* même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents. (De Retz.) La *prudence* est mère de la sûreté. (La Fontaine.) La valeur ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est réglée par la *prudence*. (Fénelon.) La *prudence* souvent fait plus que la fortune. (Rotrou.) La *prudence* n'avait pas dirigé leurs préparatifs. (Raynal.) De toutes les qualités de l'âme, la plus éminente est la sagesse, la plus utile est la *prudence*. (Barth.) Ce qui le distingue c'est la *prudence*.

Mais par un contre-temps qu'on éprouve toujours,
La *prudence* ne vient qu'à la fin des beaux jours.
(LA CHAUSSÉE.)

| Philos. La prudence est, selon un bel esprit, tellement la compagne des autres vertus, que, sans cet auxiliaire, elles perdent leur nom; il pouvait ajouter... *et leur nature*. Elle prépare leur route pour les y faire marcher, et elle la prépare lentement pour avancer plus vite avec elles. On la définit plus exactement : « *La vertu qui nous fait prendre les moyens pour arriver à une fin.* » Je suppose que l'on sous-entend une fin *louable* et *raisonnable*... Par rapport à soi, toute prudence étant pour arriver à une fin, il faut en chaque affaire nous proposer un but digne de notre soin; c'est ce qui fixe les vues et les désirs de l'âme, pour la mettre dans une route certaine qu'elle suive avec constance; sans quoi, demeurant flottante et inquiète, quelque chose qui lui arrive, elle n'est point contente, parce que, désirant sans être déterminée à un objet qui mérite sa détermination, elle n'obtient point ce qu'elle a dû vouloir pour arriver au repos d'esprit. En se proposant une fin honorable, il est encore plus important d'examiner s'il est en notre pouvoir de l'atteindre. La témérité, commune parmi les hommes, leur fait hasarder mille soins, du succès desquels ils ne peuvent raisonnablement répondre. C'est ce qui attire les plus grands chagrins de la vie. La troisième règle de prudence est d'appliquer à l'avenir l'expérience du passé; rien ne ressemble plus à ce qui se fera que ce qui s'est déjà fait. Quelque nouveauté qu'on aperçoive dans les conjonctures particulières de la vie, les ressorts et les événements sont les mêmes par rapport à la conduite. C'est toujours de l'inconstance et de l'infidélité qui en sont les traits les plus marqués; de l'ingratitude et du repentir qui en sont les effets ordinaires; des passions qui en sont la cause; une joie trompeuse et un faux bonheur qui en sont l'amorce. Aussi, il faut toujours se préparer des ressources... Une quatrième maxime est d'apporter tellement à ce qu'on fait toute son application, qu'au même temps on reconnaisse qu'avec cela on peut se tromper, ce qui, tenant comme en bride l'orgueil de l'âme, préviendra aussi l'aveuglement que donne une trop grande confiance, et le déplaisir de voir sa présomption confondue par les événements. Les règles de prudence par rapport aux autres sont principalement de ne s'entremettre des affaires d'autrui que le moins qu'il est possible, par la difficulté de les tenir, au gré des intéressés. Ils ont souvent des vues cachées et opposées à elles-mêmes que l'on ne peut atteindre ni souvent démêler. On sait néanmoins ce que le bon cœur et la fraternité exigent à ce sujet; mais la prudence semble demander en même temps qu'on ne s'ingère point dans les affaires d'autrui, à moins qu'un devoir évident ne l'exige, ou que nous n'y soyons directement appelés par les intéressés. (Diderot.) | Jurispr. *S'en rapporter à la prudence*, Abandonner une décision à une autorité quelconque sans lui rien demander expressément. L'avocat *s'en est rapporté à la prudence* de la cour. | Loc. prov. *Avoir la prudence du serpent*, Être d'une prudence excessive, qui touche à la défiance. | Les anciens avaient fait de la prudence une divinité allégorique qu'on représentait avec un miroir entouré d'un serpent, et quelquefois une lampe à la main.

PRUDENT, ENTE, adj. (pron. *prudan, ante*; du lat. *prudens*, même signif.). Qui a de la prudence.

Un homme *prudent*. Une femme *prudente*. Il est aussi *prudent* que le serpent. Cette disposition, bien ou mal cultivée, est ce qui rend les enfants adroits ou lourds, pesants ou dispos, étourdis ou *prudents*. (J. J. Rousseau.) | Conforme aux règles de la *prudence*. La conduite d'un citoyen chargé des intérêts d'autrui doit toujours être *prudente*. J'imite de Conrart le silence *prudent*. (Boileau.) | Subst. Celui, celle qui a de la *prudence*. Le *prudent* sait prévoir le danger, et s'en tire. (Le Brun.) Les *prudents* ont les dieux pour parents. (Prov. grec.)

PRUDERIE, s. f. Affectation de réserve, de sagesse, de bienséance. Méfiez-vous de la *pruderie* des sottes. Il y a une fausse sagesse qui est *pruderie*. (La Bruyère.) Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu, tel est le but de la *pruderie* du siècle. (Beaumarchais.) La *pruderie* est l'hypocrisie de la pudeur. (Massias.) La *pruderie* joue les vertus morales, comme l'hypocrisie joue les vertus religieuses. (Mme de Brédi.) Je déteste la *pruderie*.

PRUD'HOMIE, s. f. S'employait autrefois comme synonyme de *Sagesse*. La probité est de tous les âges; la *prud'homie* ne convient qu'à la vieillesse ou à l'âge mûr.

PRUD'HOMME, s. m. (du lat. *prudens*, prudent; *homo*, homme). Homme probe et prudent, qui a l'expérience des affaires. Vieux mot. | Expert. C'est un *prud'homme* dans son métier. | *Prud'hommes*, s. m. pl. Pêcheurs élus pour juger les contraventions relatives à la pêche maritime. | Personnes élues pour connaître des contestations qui s'élèvent entre les fabricants et les ouvriers. Le conseil des *prud'hommes* est une juridiction toute paternelle. (Droz.) | *Conseil de prud'hommes*, Conseil choisi dans chaque corps de métier parmi les plus sages et les plus expérimentés pour juger ou terminer, par la voie de conciliation, les différends élevés dans les corporations. Il y a en France des *conseils de prud'hommes* dans les principales villes de commerce et de fabrique. Les *prud'hommes* de Paris.

PRUDHOMME. Type de bourgeois ayant une haine instinctive du beau, professant une vive répugnance pour les lettres et les arts, et joignant à cela de grandes prétentions à la prud'homie. Pour dire les choses les plus simples et les plus naturelles, il se sert d'un style emphatique et pédantesque. Henri Monnier a créé, comme auteur et comme acteur, le type de Joseph Prudhomme, ancien professeur d'écriture, élève de Brard et Saint-Omer, breveté, expert assermenté près les cours et tribunaux, etc. Ce personnage est des plus amusants et des plus bouffons, surtout par ses apophthegmes, qui ressemblent à ceux de M. de la Palisse. M. Prudhomme ouvre la bouche avec gravité, prend un air important, écarquille ses yeux... On croit qu'un oracle va sortir de ses lèvres... Écoutez, il vient de proclamer cette grande vérité : « Otez l'homme de la société, vous l'isolez !!! » Ce type se reproduit dans toutes les classes de la société; il se trouve dans les salons, dans les Chambres et au Sénat.

PRUDHON (PIERRE-PAUL). Peintre français des plus célèbres et des plus originaux, né à Cluny (Saône-et-Loire), en 1760, mort en 1823. Treizième et dernier fils d'un pauvre maçon, il étudia chez les moines de Cluny, et dut à la protection de l'évêque de Dijon ses premiers pas dans l'étude de la peinture. Envoyé à Rome par les États de Bourgogne, il s'attacha surtout à Raphaël, André del Sarto et le Corrége. Ce dernier fut celui dont il reproduisit la manière, ce qui le fit surnommer le *Corrége français*. De retour en France, en 1789, il lutta longtemps contre l'indigence, et composa son beau tableau du *Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance céleste*. On cite parmi ses principaux tableaux : *l'Enlèvement de Psyché par les Zéphyres*, *Vénus et Adonis*, *Zéphyre se balançant sur les eaux*.

PRUINE, s. f. (du lat. *pruina*, givre, ou de *prunus*, prunier). Matière blanchâtre, pulvérulente, cireuse, que sécrète la surface de certains fruits, notamment de la prune, et qui sert à leur former un enduit propre à les garantir de l'humidité. On trouve également de la pruine sur le chapeau de certains agarics.

PRUNE, s. f. Fruit du prunier : drupe arrondi, quelquefois ovoïde, à peau lisse et fleurie, contenant un noyau osseux, rugueux, comprimé. On en compte un grand nombre de variétés, la plupart violacées, jaunâtres ou verdâtres. Les plus estimées sont : la prune précoce de Tours, le gros damas, le damas rouge, qui sont mûres à mi-juillet; la prune de monsieur, la royale de Tours, mûres à la fin de juillet; la reine-claude violette, la mirabelle, le drap d'or, mûres à la mi-août; le damas violet, le maugiron, les perdrigons violet et normand, l'impératrice blanche, mûres à la fin d'août; la petite reine-claude, au commencement de septembre; la sainte-catherine, à la mi-septembre, et le kœtschen, à la fin de ce mois. Cueillir des *prunes*. Un panier de *prunes*. Les *prunes* se conservent facilement d'une année à l'autre, soit en confitures, soit confites à l'eau-de-vie ou séchées au four. | *Prune des anses*, *prune de coco*, *prune de coton* ou *prune d'icaque*, Le fruit de l'icaquier; *prune des Indes*, Le fruit des myrobolans; *prune du Malabar*, Le fruit du jambosier; *prune de Catignac*, Variété d'olive dont la grosseur approche de celle de la prune. | Loc. prov. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, Entendre ses intérêts. | Prov. *Ce n'est pas pour des prunes*, Pour peu de chose.

PRUNEAU, s. m. (pron. *prunó*). Prune séchée au four ou au soleil. Les meilleures espèces desséchées sont : le *gros damas de Tours*, la *sainte-catherine*, *l'impériale violette*, la *reine-claude* et la *prune d'Agen*. Les *pruneaux* de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents. Les *pruneaux* de Brignoles, d'Agen, de Tours et de Nancy sont les plus renommés. Le *petit damas*, le *saint-julien*, peuvent servir à faire les *pruneaux purgatifs*.

PRUNELAIE, s. f. Lieu planté de prunelliers.

PRUNELET, s. m. Sorte de boisson économique que les pauvres gens de la campagne font avec des prunelles séchées au four.

PRUNELLE, s. f. Anat. Pupille de l'œil, ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets sur la rétine ou membrane formée dans le fond par une expansion du nerf optique. | *Jouer de la prunelle*, Jeter des œillades, faire des signes des yeux. Il se dit communément des signes qu'un homme et une femme se font quand ils sont d'intelligence. | *Conserver quelque chose comme la prunelle de ses yeux*, Conserver soigneusement, précieusement. | Fruit du prunellier. Les premières gelées adoucissent un peu les *prunelles*, et en rendent la saveur astringente, presque supportable. | Comm. Étoffe de laine croisée de soie. Un jupon de *prunelle*. | Adject. *Des souliers prunelle*, Souliers couleur de la petite prune qu'on appelle *prunelle*.

PRUNELLIER, s. m. Bot. Variété du genre prunier appelée également *prunier épineux*. C'est un arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa

Prunellier.

tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont hérissés de fortes épines; ses feuilles ovales, petites, glabres; ses fleurs blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur acerbe et astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. Dans certains cantons, les habitants des campagnes les broient, les mêlent avec de l'eau et du marc de raisin pour en faire une boisson vineuse, aigrelette, qu'ils appellent *piquette*; on les mêle aussi aux mauvais vins pour leur donner de la couleur. L'écorce du *prunellier* a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNIER, s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, pétiolées, simples, munies de deux stipules à leur base, d'un vert très-foncé, dentées sur les bords. Les fleurs sont blanches ou lavées de rose, s'épanouissant avant les feuilles et portées sur des pédoncules axillaires et uniformes. Le fruit est un drupe renfermant un noyau ovale-oblong. (V. PRUNE.) Toutes les espèces cultivées dérivent du *prunier domestique*, qui est originaire de l'Orient.

Prunier.

Il était connu des anciens et fut introduit en Italie par Caton l'Ancien. C'est un arbre de quatre à cinq mètres de haut, à racines traçantes, à écorce brune, à rameaux sans épines, à feuilles ovales, glabres en dessus, pubescentes en dessous, à fleurs presque solitaires. Il aime surtout une terre fraîche et forte; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. L'exposition du levant ou même celle du midi sont celles qui lui sont le plus favorables. On cultive plusieurs espèces de pruniers, que l'on distingue vulgairement par les différences des prunes qu'elles donnent. Il en existe une centaine de variétés qui diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Les pruniers se multiplient par les semis ou par le moyen des rejetons qui se développent auprès des vieux pieds. Toutes les variétés se conservent et se propagent par la greffe. Les pruniers ne parviennent jamais à une grande hauteur; leurs rameaux sont diffus, ne forment point une tête arrondie, et leur tronc, ainsi que leurs vieilles branches, porte une écorce rude, grisâtre ou brune. Le bois du prunier est dur, d'un tissu serré, marqué de belles veines rouges. Les ébénistes et les tourneurs en font divers ouvrages fort recherchés; il faut pour l'employer qu'il soit bien sec. La gomme qui suinte de son écorce a les propriétés de la gomme arabique et pourrait servir aux mêmes usages. | Le *prunier sauvage* est un arbrisseau qui ne s'élève pas au-dessus de quatre ou cinq mètres; il croît dans les bois, les haies et les buissons. Ses rameaux deviennent épineux au sommet en vieillissant. Les fruits en sont petits, bleuâtres, arrondis, très-acerbes. On croit que ce prunier est le type du prunier cultivé. | Le *prunier épineux* est plus connu sous le nom vulgaire de *prunellier*.

PRURIGINEUX, EUSE, adj. Méd. Qui cause de la démangeaison. Dartre *prurigineuse*.

PRURIGO, s. m. (du lat. *prurigo*, même signif.). Méd. Éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. | S'emploie souvent comme synonyme de *Démangeaison*.

PRURIT, s. m. (du lat. *pruritus*, même signif.). État de surexcitation de la peau, caractérisé par des démangeaisons plus ou moins vives, sorte de cuisson variant depuis une sensation agréable jusqu'au délire nerveux, se développant tantôt spontanément, tantôt périodiquement. Il diffère du *prurigo* en ce qu'il n'est accompagné d'aucun symptôme d'inflammation ou d'éruption cutanée. Purement local le plus souvent, le *prurit* devient quelquefois général, et est alors intolérable. Il peut avoir pour cause des excès de régime, l'usage d'aliments âcres ou excitants, le contact de certains vêtements. Le *prurit* succède à la démangeaison et est le premier degré de la cuisson. (Encycl.)

PRUSSE, Géogr. Un des principaux États de l'Europe, formé de parties distinctes, borné au N. par la mer du Nord, le Danemark, le Mecklembourg et la Baltique; à l'E. par la Russie et la Pologne; au S. par l'Autriche, le royaume de Saxe, les duchés de Saxe, la Bavière, la Hesse-Darmstadt et la France; à l'O. par le Luxembourg, la Belgique et la Hollande; popul. totale, y compris les acquisitions faites en 1866, 23,967,524 habit.; capitale Berlin. Quelques principautés, rattachées de gré ou de force à la nouvelle Confédération dite de l'Allemagne du Nord, sont enclavées dans son territoire. Les anciens États prussiens se divisent en huit grandes provinces, subdivisées en vingt-cinq gouvernements ou régences. Les gouvernements prennent tous le nom du *chef-lieu*, si ce n'est celui de Postdam, renfermant la capitale : on lui donne pour chef-lieu tantôt Postdam, tantôt Berlin. Les provinces sont Brandebourg (*gouv.* Postdam ou Berlin, Francfort); Poméranie (Stralsund, Stettin, Cœslin); Silésie (Breslau, Liegnitz, Oppeln); grand-duché de Posen (Posen et Bromberg); Prusse propre (Dantzick, Kœnigsberg, etc.); Saxe (Magdebourg, etc.); Westphalie (Münster, etc.); Province Rhénane (Cologne, Dusseldorf, Coblentz, Aix-la-Chapelle et Trèves). L'ensemble de la population de ces provinces ou des anciens États prussiens est de 19,666,500 hab. Les acquisitions ou conquêtes de la Prusse faites en 1866 forment les régences de Cassel, de Wiesbaden, de Holstein, de Slesvig et de Hanovre, et présentent réunies un total de 4,301,024 habitants. Le climat est humide, variable, même rude sur la Baltique, froid et âpre dans les montagnes, quelquefois brûlant dans les landes sablonneuses du Brandebourg, très-beau dans les riantes vallées du Rhin, de la Moselle, de la Saar, de la Nahe, etc. Le sol est ingrat, mais bien cultivé; il recèle des mines d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, de cobalt, de calamine, d'arsenic, d'alun, de vitriol, de salpêtre. Productions principales : grains, légumes, lin, chanvre, safran, tabac, houblon; quelques cantons des bords du Rhin produisent des vins estimés. La Prusse offre de nombreux et riches pâturages où l'on élève beaucoup de troupeaux. L'industrie manufacturière y est très-développée, surtout pour la fabrication des toiles, des étoffes de laine et des ouvrages en fer. Le commerce est actif. | Hist. Jadis habitée par les Goths, les Estyens et les Venèdes, la Prusse fut, au XIIIe siècle, envahie par l'ordre teutonique, qui tenta de convertir ses habitants au christianisme. Cet ordre fut souverain de la Prusse jusqu'en 1440. Alors une partie de cette contrée se donna à Casimir, roi de Pologne, et le reste demeura à l'ordre teutonique. Le grand-maître Albert, margrave de Brandebourg, sécularisa cette partie en 1525. Ses descendants ont augmenté leurs États de plusieurs pays d'Allemagne. L'un d'eux, Frédéric III, électeur de Brandebourg, prit le titre de roi en 1701. Son successeur, le grand Frédéric, conquit la Silésie et la Prusse occidentale, et résista presque seul à la plus redoutable coalition, dans la guerre de Sept-Ans. Ce royaume fut mis à deux doigts de sa ruine par Napoléon, en 1812, mais les traités de 1815 le fortifièrent et l'étendirent jusqu'au Rhin. En 1864, la Prusse a entraîné l'Autriche et toute l'Allemagne contre le Danemark, et il en est résulté pour elle la conquête du Holstein et du Slesvig. En 1866, elle a attaqué brusquement l'Autriche et quelques petits États qu'elle convoitait; après la victoire de Sadowa est survenu le traité de Prague, à la suite duquel elle a pu s'approprier encore le Hanovre, la Hesse Électorale, la principauté de Nassau, une partie de la Hesse-Darmstadt, et une petite portion de la Bavière; mais elle ne restitue pas au Danemark les districts septentrionaux du Slesvig, qu'elle avait pris l'engagement de rendre. Et cet odieux droit du plus fort a été proclamé au XIXe siècle, et ce sauvage abus de la force, digne des temps de barbarie, s'est accompli à la face de l'Europe civilisée qui est demeurée impassible. Les gens qui croient au triomphe définitif du droit et au règne de la justice ne pensent pas que l'état de choses puisse avoir une longue durée. | Le gouvernement de la Prusse est une monarchie héréditaire, en apparence constitutionnelle, mais au fond véritablement despotique. Les chambres qui ne voudraient pas servilement ce qui plaît au souverain verraient leurs délibérations regardées comme nulles et non avenues. | Loc. prov. *Faire quelque chose pour le roi de Prusse*, Faire quelque chose sans intérêt direct. Se dit par allusion à la manière dont le roi de Prusse récompensait les services : par pauvreté ou par avarice, il ne donnait rien.

PRUSSIATE, s. m. Chim. Synonyme de *Hydrocyanate* et de *Cyanure*.

PRUSSIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Prusse; qui appartient à la Prusse ou à ses habitants. Un *Prussien*. Un soldat *prussien*. Mode *prussienne*. | Technol. *Cheminée à la prussienne*, Espèce de poêle qui simule une cheminée et qui est ouvert de manière à laisser voir le feu.

PRUSSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on a ainsi nommé parce qu'on peut l'extraire du *bleu de Prusse*. *Acide prussique*. On l'appelle aujourd'hui *Acide cyanhydrique*.

PRUTH (pron. *Prouth*). Géogr. Rivière qui sert de limite entre la Russie et la Moldavie. Elle prend sa source dans les monts Krapacks, en Gallicie, et se jette dans le Danube au-dessous de Galatz, après un cours de 800 kilomètres.

PRYTANE, s. m. (du gr. πρύτανις, administrateur). Antiq. gr. Un des premiers magistrats d'Athènes. | Chacun des cinquante sénateurs qui avaient alternativement la puissance dans le sénat. | Il y avait aussi des prytanes à Corinthe, à Corcyre, à Rhodes, à Mitylène, etc.

PRYTANÉE, s. m. (rad. *prytane*). Grande place d'Athènes, vers le centre de la ville au N., et près de la citadelle. Elle était environnée de bâtiments destinés à différents usages d'utilité publique. C'était là que siégeaient les magistrats appelés *Prytanes*. On y avait établi les greniers publics destinés à subvenir aux besoins des citoyens indigents et honorables. C'était aussi dans le Prytanée que se donnaient les repas publics où étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État. | En France, lorsque Napoléon Ier appliqua à l'instruction publique son système de casernement, on a donné le nom de *Prytanées* aux lycées et colléges.

PSALLETTE, s. f. (du gr. ψάλλω, je chante). Liturg. Lieu où l'on élève, où l'on exerce les enfants de chœur. On dit aujourd'hui *Maîtrise*.

PSALMISTE, s. (du gr. ψάλλω, je chante). Auteur de psaumes. | Absol. *Le psalmiste*, David, auteur de la plus grande partie des chants bibliques connus sous le nom de *Psaumes*.

PSALMODIE, s. f. (du gr. ψαλμός, psaume; ᾠδή, chant). Liturg. Chant de récitation des psaumes et des autres parties de l'office. La *psalmodie* est monotone et traînante, ce qui ne l'empêche pas d'être majestueuse et grave. | Fig. Manière monotone de lire, de déclamer. Ennuyeuse *psalmodie*.

PSALMODIÉ, ÉE, part. Chanté, récité selon la psalmodie. Office *psalmodié*. | Fig. Lu, déclamé sans inflexion de voix, d'une manière monotone. Ce rôle a été tristement *psalmodié*.

PSALMODIER, v. n. (du gr. ψαλμός, psaume; ᾠδή, chant). Liturg. Chanter, réciter des psaumes ou autres parties de l'office d'une manière particulière qui tient le milieu entre le chant et la parole; la voix y est soutenue comme dans le chant, mais on y garde presque toujours le même ton. A côté du cercueil, un prêtre *psalmodiait*, son bréviaire à la main. (Diderot.) | Fig. Parler, lire, écrire, chanter d'une manière monotone, sur un ton traînant. | En ce sens, il est aussi actif. *Psalmodier* un discours, un rôle. Dubois me *psalmodie* les *Mille et une Nuits*. (Mme de Graffigny.) *Psalmodier* un sermon.

> L'un veut guider le corbillard,
> Et l'autre, d'un ton nasillard,
> Me *psalmodie* une prière.
> (BÉRANGER.)

PSALTÉRION, s. m. (du gr. ψάλλειν, chanter, jouer d'un instrument). Nom que les Grecs donnaient à l'instrument que les Hébreux appelaient *nebel*, et dont ils se servaient pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion était en bois et à cordes. On le pinçait avec les doigts ou on le touchait avec le *plectrum*, l'archet. Le psaltérion moderne est plat et a la figure du triangle. Il est monté de treize cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets.

PSAMMÉTIQUE. Roi d'Égypte, fils de Néchao, qui avait été détrôné par les Éthiopiens, fonda la vingt-sixième dynastie. Il était un des douze rois qui se partagèrent l'Égypte à la mort de Séthos, et régna en cette qualité, de 671 à 656 av. J. C., sur la portion N. O. de l'Égypte, à l'occident du Delta. Aidé de mercenaires grecs de l'Asie-Mineure, il battit et chassa ses onze collègues, et régna seul de 656 à 617. Il embellit Memphis, accueillit les étrangers, contrairement aux anciens usages de l'Égypte, et fonda une marine. Ce prince avait transporté sa capitale à Saïs. Néanmoins, il orna Thèbes de nombreux monuments; plusieurs de ceux qui subsistent encore parmi les ruines de cette ville, à Karnac, portent son nom.

PSAMMITE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable). Minéral. Roche à base composée de quartz et d'argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *grès houillers*. Les psammites sont tendres ou friables, et quelquefois meubles; leurs couleurs sont rougeâtres, grisâtres, jaunâtres, brunâtres, blanchâtres, etc., unies ou bigarrées. On les emploie comme pierres à bâtir, à paver ou à aiguiser. Ces pierres sont très-abondantes dans la plupart des terrains neptuniens.

PSAUME, s. m. (pron. *psôme*; du gr. ψαλμός, formé de ψάλλειν, chanter). Cantique sacré ou hymne écrit en hébreu, destiné à être chanté dans le temple. Les *psaumes* sont généralement attribués en entier à David, quoiqu'on doive lui associer d'autres poètes sacrés, Asaph, Idithun, Émar et les enfants de Coré. | Au plur. et absol. La collection des psaumes forme un livre appelé en hébreu *Sépher Tchillim* (livre des hymnes), et dont la compilation est attribuée à Esdras. Le nombre des psaumes canoniques, chez les juifs comme chez les chrétiens, a toujours été de cent cinquante; la manière de les partager diffère seulement. Les juifs et les protestants partagent en deux le IXe et le CXIII^e; mais ils réunissent en un seul le CXIV^e et le CXV^e, et en un seul autre le CXLVI^e et le CLXVII^e. Le CXIX^e et les quatorze suivants, jusqu'au CXXXIV^e inclusivement, sont appelés *graduels*, parce que, suivant Calmet, leur titre hébreu signifie *Cantiques de la Montée*, et qu'ils furent composés au retour de la captivité de Babylone, ce qui s'explique par la position élevée de Jérusalem et du temple, où les Juifs délivrés arrivèrent péniblement et après avoir longtemps monté cette pente qu'ils avaient descendue si facilement. L'Église catholique chante les psaumes dans la plupart de ses offices, et toujours en latin; l'Église protestante, au contraire, les chante dans une traduction en langue nationale. Les protestants chez nous se servent d'une traduction commencée par Clément Marot et achevée par Bèze. Quant au mérite littéraire des psaumes, il est incontestable. Grandeur et délicatesse de pensées, magnificence des tableaux, rapidité des mouvements, énergie, hardiesse et précision du style, tout s'y trouve. | *Psaumes de la pénitence*, Sept psaumes consacrés spécialement à l'expression du repentir du pécheur. On les appelle aussi *Psaumes pénitentiaux* ou simplement les *Sept psaumes*. Dire les *sept psaumes*. On lui a donné les *sept psaumes* à copier et à réciter pour pénitence.

PSAUTIER, s. m. (pron. *psôtié*). Recueil des psaumes. Les Juifs l'avaient divisé en cinq livres, et plusieurs Pères ont admis cette division. Saint Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il donna de l'ancienne Vulgate. Adoptée dans les premiers siècles, la version de saint Jérôme a été, depuis le XVIe siècle, remplacée par la version primitive, conformément aux ordres de Pie V. | Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules lorsqu'elles chantent l'office divin. | Grand chapelet ou rosaire qui a cent cinquante grains. Le *psautier* des moines.

PSCHENT, s. m. Nom égyptien de la coiffure en forme de mitre, que l'on voit sur la tête de plusieurs divinités dans les monuments antiques de l'Égypte.

PSELAPHIENS, s. m. pl. (du gr. ψηλαφάω, je tâtonne). Entom. Famille de coléoptères trimères brachélytres. Ce sont de très-petits insectes, caractérisés par la longueur de leurs palpes maxillaires, qui dépasse souvent celle de la tête, et par leurs tarses, qui n'ont que trois articles. On les trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres; ils courent avec vivacité, surtout le soir. Ils sont carnassiers.

PSELLISME, s. m. (du gr. ψελλός, bègue). Nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation, tels que le *bégayement*, le *balbutiement*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *zézaiement*, etc.

PSEPHITE, s. m. (du gr. ψηφός, caillon). Minéral. Roche conglomérée, à base de porphyre pétrosiliceux, renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Elle est souvent friable, quelquefois meuble ou tenace. Sa couleur est communément rougeâtre ou verdâtre et tachetée. Les *psephites* forment des couches, des amas et des filons, particulièrement à la base des terrains pénéens.

PSEUDARTHROSE, s. f. (du gr. ψευδής, faux; ἄρθρον, articulation). Méd. Articulation accidentelle produite par les deux bouts non réunis d'une fracture.

PSEUDO, part. invar. (du gr. ψευδής, faux). Mot grec qui entre dans la composition d'un grand

nombre de mots français, auxquels il ajoute la signification de *faux*, tels que *pseudo*-agate, *pseudo*-albâtre, *pseudo*-cobalt, etc.

PSEUDONYME, s. m. (du gr. ψευδής, faux, et ὄνυμα, nom). Faux nom, nom supposé. | Ce mot s'applique également aux auteurs qui prennent, en publiant des ouvrages, un autre nom que le leur, et aux ouvrages de ces auteurs. Cette coutume de déguiser son nom d'auteur remonte à l'invention de l'imprimerie; mais elle a surtout commencé à prendre racine dans nos derniers temps, où elle a servi à déguiser un grand nombre de personnages littéraires s'essayant dans la carrière. Guérard, dans la *France littéraire*, donne la clé des principaux pseudonymes. Ferragus est le *pseudonyme* de Louis Ulbach. | Adj. Auteur *pseudonyme*. | S'appliquant aux choses. *Écrit pseudonyme*, Qui porte un faux nom.

PSEUDONYMIE, s. f. Coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom d'emprunt. | Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDOPLASME, s. m. (du gr. ψευδής, faux; πλάσμα, formation). Méd. Produit morbide, de production nouvelle, et dont les éléments ne sont pas semblables à ceux qui se rencontrent dans l'organisme normal.

PSI. Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec. Elle s'écrit ψ et représente notre groupe *ps*. | Comme signe numéral avec l'accent supérieur à droite, ψ′ vaut 700; avec l'accent inférieur à gauche, ψ, 700,000. Dans un autre système de notation, ψ vaut 23; il désigne le vingt-troisième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

PSITT! interj. (du gr. ψίττω, je siffle). Mot que l'on prononce en sifflant pour appeler l'attention de quelqu'un. *Psitt!* venez ici.

PSITTACIN, INE, adj. (du lat. *psittacus*, perroquet). Ornithol. Qui ressemble au perroquet. | S. m. Genre de gros-becs (fringillidés), ne renferme qu'une seule espèce, le *psittacin olivâtre*, qui a le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns. Cet oiseau se trouve dans les îles Sandwich; il ressemble beaucoup au durbec. | S. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le perroquet.

PSKOV. Géogr. Ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, sur la Pskova et la Vélikala; 13,000 habit. Évêché grec; école théologique. Ville bâtie en bois. | Le gouvernement de Pskov, borné par ceux de Saint-Pétersbourg et de Novogorod au N., de Tver et de Smolensk à l'E., de Vitebsk au S., de Riga à l'O., a 340 kilom. sur 275, et 680,000 habit. Sol peu fertile, mais bien cultivé et coupé par des rivières et des lacs.

PSORE, s. f. (du gr. ψώρα, même sens). Nouveau mot introduit dans la science médicale par Hahnemann, pour exprimer un fait reconnu à peu près à toutes les époques, mais qui n'est devenu que depuis cet auteur l'objet important de considérations spéciales, explicites. Ce fait est la présence dans la constitution des êtres vivants en général, et particulièrement de certains d'entre eux, d'une cause ou élément morbide encore mal défini, provenant d'un état anomal de la fonction cutanée; de nature humorale, gazeuse, virulente, miasmatique, etc., ou, mieux peut-être, simplement dynamique; principe supposé flottant dans l'économie par les anciens, qui lui rapportaient certains phénomènes critiques incomplets; en particulier, les métastases ou déplacements de maladies. Ce principe n'est en lui-même, pour Hahnemann, qu'un *contagium*, ou *miasme psorique*, dont l'économie serait demeurée infectée chez les sujets ayant eu la gale à une époque quelconque de leur vie, ou même chez ceux tenant ce principe, comme toutes les dispositions de leur nature, d'aïeux autrefois affectés de cette maladie. Aujourd'hui, l'on a étendu ce principe aux différentes affections cutanées chroniques qui, sous les noms divers assignés aux dartres, si nombreuses ou si variées dans leurs formes, impriment à la peau une souillure anomale quelconque; aux éruptions et végétations non moins diverses et nombreuses, s'offrant sous l'aspect varié de pustules, de papules, de vésicules, de bulles, de phlictènes, de croûtes, de tumeurs cancroïdes, strumeuses, ficoïdes, etc.; d'ulcères de diverse nature, de simples efflorescences, de taches hépatiques, d'éphélides, ou même ne se révélant que par des sécrétions plus abondantes ou plus rares, par des sensations de froid, de chaud, qui peuvent varier depuis la complète indolence jusqu'à la cuisson la plus vive, au prurit le plus intolérable, ou par la simple émanation d'odeurs également fort diverses; en un mot, par une altération chronique quelconque de l'état normal de la peau. | De cette extension du principe des maladies chroniques et de sa transmission par voie d'hérédité, résulte l'*infection psorique* de toutes les générations présentes et à venir, et par conséquent la sujétion de *tous*, dans une mesure seulement différente, aux maladies chroniques comme aux affections héréditaires. Le fait de l'universalité de la psore ainsi établi, si l'on demande à la physiologie le rapport du principe avec ses conséquences pathologiques, la physiologie répond : la peau, le plus extérieur des tissus de l'économie, au moyen de ses fonctions spéciales sécrétoires, perspiratoires, respiratoires, etc., y remplit le double office de modérateur de l'excitation venant du dehors, de pondérateur de l'action vitale interne, de médiateur entre ce double courant d'excitation, au centre duquel elle est placée à cette double fin : d'où l'extrême importance de son intégrité pour le maintien de l'harmonie générale; d'où, par conséquent, les désordres économiques de toute sorte qui peuvent résulter de son altération, et la durée ou persistance indéfinie des maladies nées sous cette fâcheuse influence. Le désaccord, le trouble apporté par cet état de choses à l'harmonie des fonctions, se traduisent dans l'économie par un état d'oppression de l'action vitale, d'empêchement, d'insuffisance de cette action se révélant surtout dans les circonstances de la vie où elle aurait à faire preuve d'énergie ou exhibition d'une réaction puissante, telle que les époques critiques, les accidents morbides; en sorte que, eu égard à cette condition d'insuffisance ou d'infériorité où la psore, dans ce cas, tient l'économie, constituant les systèmes particuliers où cette oppression s'exerce, dans un état de défaillance ou de faiblesse relative, en regard des opérations vitales auxquelles ils ne peuvent fournir, notre définition de la psore, en ces mots qui résument les considérations précédentes, se trouve ainsi justifiée : la psore résultant d'un état anomal de l'action cutanée est, en général, chez les sujets qu'elle atteint, et en particulier dans les systèmes qu'elle affecte, un surcroît d'empêchement ajouté à l'insuffisance originelle de l'économie à l'accomplissement des fonctions vitales. (Dr Gastier.) La *psore* infecte un grand nombre d'individus.

PSORIASIS, s. m. (du gr. ψώρα, gale). Méd. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très-peu proéminents. Le *psoriasis* est une maladie très-commune, non contagieuse, mais héréditaire. La reine est atteinte d'un *psoriasis*.

PSORIQUE, adj. Qui a rapport à la psore, qui est de la nature de la gale. Affection *psorique*. État *psorique*. Constitution *psorique*. | On dit *Antipsorique*, adj. et s., en parlant de tout médicament homœopathique ou de toute médication propre à combattre la psore, à en dégager l'économie.

PSYCHAGOGIE, s. f. (du gr. ψυχή, âme; ἄγειν, conduire, diriger). Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui avait pour but d'apaiser les ombres, en les appelant trois fois par leur nom.

PSYCHAGOGIQUE, adj. Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie. | Méd. Se dit des médicaments qui raniment l'action vitale, dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUES, s. m. pl. (du gr. ψυχή, âme; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Prêtres ou magiciens qui, consacrés au culte des mânes, faisaient profession d'évoquer les ombres des morts. Pour être admis dans ce corps, ils devaient être irréprochables de mœurs, n'avoir jamais eu de commerce charnel, n'avoir point mangé de choses qui eussent vie, et ne s'être point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ils habitaient dans des souterrains où ils exerçaient leur art, nommé *Psychomancie*, ou divination par les âmes des morts.

PSYCHÉ (du gr. ψυχή, âme). Mythol. L'ingénieuse et spirituelle légende de Psyché, popularisée dans les derniers âges de la littérature antique par le curieux roman d'Apulée, n'appartient pas à la mythologie; elle n'est autre qu'une allégorie due à quelque platonicien ou à quelque sectateur des doctrines orphiques, lequel y a exposé l'amour inspiré par la beauté de l'âme ainsi que par celle du corps, les effets d'une curiosité téméraire, et la purification de l'esprit par les souffrances. Suivant le philosophe de Madaure, Psyché était une jeune princesse que sa grande beauté fit aimer de l'Amour. Par le conseil de l'oracle, que ses parents avaient consulté avant de la marier, elle fut exposée sur une montagne où elle devait être la proie d'un monstre inconnu. Elle s'attendait à périr, lorsque Zéphyre, par ordre du fils de Vénus, la transporta dans un palais magnifique où elle était servie par des nymphes invisibles. Son époux la visitait dans l'obscurité, et se retirait à la pointe du jour, pour éviter d'en être aperçu, lui recommandant de ne

Psyche.

point souhaiter de le voir. Une nuit qu'il sommeillait à ses côtés, elle se leva adroitement, alluma la lampe, et vit à sa lueur, au lieu d'un monstre, Cupidon, qu'une goutte d'huile, tombée malheureusement, réveilla sur-le-champ. Il s'envola aussitôt. Vénus, courroucée contre Psyché de ce qu'elle avait eu la témérité d'enchaîner l'Amour même, ne cessa de la persécuter jusqu'à ce que la mort l'eût soustraite à sa puissance. Jupiter lui rendit la vie et lui donna l'immortalité, en l'unissant à l'Amour; Psyché eut de ce mariage la Volupté. Elle est représentée avec des ailes de papillon aux épaules, ou sous la forme d'un papillon. | *Psyché* se dit quelquefois, en style philosophique, pour *âme*. | S. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, répandus dans toute l'Europe, notamment dans le midi de la France : corps très-velu, ailes chargées de peu d'écailles et presque diaphanes; femelles aptères; chenille glabre. | Technol. Grande glace établie sur pivot dans un châssis. La *psyché* est un meuble de toilette. La belle avait une *psyché* dans son boudoir.

PSYCHIQUE, adj. Philol. Qui appartient à l'âme, à la substance de l'âme, de la psyché.

PSYCHISME, s. m. (du gr. ψυχή, âme). Philos. Système matérialiste qui suppose l'âme formée d'un fluide particulier qu'on nomme psychique. Les partisans du *psychisme*. | Dans un sens contraire, il se dit d'un spiritualisme transcendental.

PSYCHISTE. adj. et s. Partisan du psychisme. Le système *psychiste* admet l'âme formée d'un fluide psychique. Les *psychistes* de la Sorbonne.

PSYCHOLOGIE, s. f. (pron. *psikoloji*; du gr. ψυχή, âme; λόγος, discours). Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. Cette philosophie a sa *psychologie*, sa morale, sa théodicée. (Cousin.) | Didact. La psychologie est la science qui traite de l'âme humaine, de son principe, des phénomènes qu'elle présente à son état actuel, et de sa destinée; science immense par l'étendue des faits et des questions qu'elle embrasse, science la plus importante de toutes, puisqu'elle doit résoudre pour l'homme les problèmes qui l'intéressent le plus immédiatement, celui de sa nature et celui de son avenir; science la plus difficile et la plus mystérieuse entre toutes les sciences, puisqu'elle a pour mission de pénétrer dans les abîmes du cœur, de suivre dans ses innombrables détours le dédale de la pensée, et de percer le voile épais qui dérobe cet avenir, objet de doute et d'anxiété pour la plupart des humains. Et, en effet, la psychologie s'occupe de toutes ces choses. (Raffe.) | On a quelquefois nié que la psychologie fût une science à part : on prétendait la faire rentrer dans la physiologie; mais puisque les faits psychologiques, idées, souvenirs, etc., sont évidemment différents des faits physiologiques, tels que la respiration, la circulation du sang, et que l'observation des premiers, qui a lieu par la conscience, est différente de l'observation des seconds, qui se fait par les sens aidés d'instruments matériels, il n'y a pas de raison de contester à la psychologie son ca-

ractère de science spéciale. | La psychologie se divise en deux parties bien distinctes : la *psychologie expérimentale*, qui s'occupe de tous les faits observables de l'esprit humain, et des facultés auxquelles on rapporte ces faits; et la *psychologie ultérieure et rationnelle*, tranchant toutes les questions sur l'âme humaine, qui ont rapport à son origine, à son avenir, à la nature de son principe.

PSYCHOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE, s. Synonyme de *Psychologue*.

PSYCHOLOGUE, s. (du gr. ψυχή, âme; λόγος, discours). Celui, celle qui écrit un ouvrage, un traité sur l'âme. Les *psychologues* allemands. | Qui s'occupe de psychologie. Jouffroy a été un des plus célèbres *psychologues* du XIXe siècle.

PSYCHOMANCIE, s. f. (du gr. ψυχή, âme; μαντεία, divination) Évocation des ombres des morts pour les consulter.

PSYLLE, s. m. (du gr. ψύλλος, puce). Entom. Genre d'insectes hémiptères, section des homoptères. Les *psylles*, appelés encore *faux pucerons*, ne diffèrent des vrais *pucerons* que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe.

PSYLLES. Géogr. Peuple de la Libye, voisin des Nasamons et des Garamantes, au sud de la Grande-Syrte. On dit que leur présence détruisait l'effet du poison des serpents les plus redoutables. Ils prétendirent aussi guérir la morsure de ces animaux par la salive ou le simple attouchement. Pour éprouver la fidélité de leurs femmes, ils exposaient à la morsure de la vipère céraste leurs nouveau-nés, qui périssaient s'ils étaient le fruit de l'adultère, et qui, s'ils étaient légitimes, se trouvaient préservés par la vertu qu'ils avaient reçue avec la vie. Pline dit que les Psylles furent détruits par les Nasamons; cependant leurs descendants subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents.

PTÉLÉE, s. m. (du gr. πτελέα, orme). Bot. Genre de la famille des xanthoxylées, se compose de grands arbrisseaux des contrées chaudes de l'Amérique septentrionale, à feuilles alternes, ponctuées; à fleurs diclines disposées en corymbe. Le *ptélée à trois feuilles* a le port de l'orme, d'où son nom d'*orme de Samarie*; ses fleurs sont verdâtres, ses graines exhalent une odeur aromatique.

PTÉRIDE, s. f. (du gr. πτέρις, fougère). Bot. Nom donné d'abord à toutes les fougères, et borné aujourd'hui à un genre de cette famille, de la tribu des polypodiacées. Ce genre renferme plus de cent cinquante espèces, dont le plus grand nombre croît entre les tropiques. Une seule espèce, connue sous le nom vulgaire d'*aigle impériale*, parce que sa tige, coupée en travers, présente des traits qui rappellent l'aigle à deux têtes de l'empire d'Autriche, se rencontre dans l'Europe septentrionale. On peut l'utiliser, soit comme engrais, soit comme litière; incinérée, elle donne une grande quantité de potasse.

PTÉROCARPE, s. m. (du gr. πτερόν, aile; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique méridionale, en Afrique et en Asie. Ces plantes ligneuses sont munies d'une écorce contenant un suc propre rougeâtre, qui, sous le nom de *bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, et qui, sous celui de *bois hérisson*, donne la gomme appelée *kino*. Dans l'Orient, on emploie pour les constructions le *ptérocarpe santal* des montagnes de Ceylan. Le bois de cet arbre, compacte, rouge, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt ondées, est susceptible de recevoir un beau poli. Il répand une odeur suave, qui lui a fait donner le nom de *santal*. Le *sang dragon* appartient aussi à une espèce de ce genre.

PTÉROCÈRE, s. m. (du gr. πτερόν, aile; κέρας, corne). Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, en forme de corne, qui se distingue de celle des strombes par son bord droit dilaté, en aile digitée. L'espèce principale est le *ptérocère lambis*.

PTÉRODACTYLE, s. m. (du gr. πτερόν, aile; δάκτυλος, doigt). Paléontol. Genre d'animaux fossiles, rapporté à la classe des sauriens, famille des iguaniens, tribu des agamiens. Ces animaux ont des dents égales et pointues comme les agamiens; mais ils s'en distinguaient par la conformation de leurs membres : ceux de devant avaient le deuxième doigt tellement allongé, qu'il dépassait du double la longueur du corps entier. On présume qu'il soutenait une membrane analogue à celle des chauves-souris, qui devait lui permettre de voler presque aussi bien que les oiseaux, dans la classe desquels cette particularité l'avait fait d'abord comprendre. Le *ptérodactyle* pouvait avoir près de deux mètres d'envergure. Cuvier a fait la description de ces animaux.

PTÉROPODES, s. m. pl. (du gr. πτερόν, aile; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Ordre de la classe des mollusques, qui ont pour appendices locomoteurs des nageoires placées comme des ailes, de chaque côté de la bouche. Ces mollusques sont petits, hermaphrodites, et manquent ordinairement de coquille; ou, s'ils en ont une, elle est très-frêle. Les *ptéropodes* flottent continuellement dans la mer sans se fixer; ils sont répandus dans les mers du Nord, où ils servent de nourriture aux baleines.

PTÉRYGION, s. m. (du gr. πτερύγιον, drapeau, onglet). Méd. Maladie de l'œil, dite aussi *Onglet*, consistant en un épaississement ou une hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est sur la sclérotique, vers la circonférence du globe de l'œil, et dont le sommet s'étend sur la cornée transparente ou même jusqu'à son centre. Quelquefois le *ptérygion* couvre toute la cornée d'un voile épais et empêche totalement la vue.

PTÉRYGOÏDE, adj. (du gr. πτέρυξ, aile; εἶδος, forme). Anat. Se dit de deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Les *apophyses ptérygoïdes* se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport aux apophyses ptérygoïdes. Conduit *ptérygoïdien*. Fosse *ptérygoïdienne*. Nerfs *ptérygoïdiens*. Artères *ptérygoïdiennes*.

PTOLÉMAÏS. Géogr. Nom donné à plusieurs villes de l'antiquité, fondées ou embellies par les Ptolémées. Les principales sont : 1° une ville de Syrie nommée d'abord *Acco* (aujourd'hui Saint-Jean d'Acre), célèbre dans l'histoire des croisades; 2° une ville de Cyrénaïque, qui servait de port à Barcé, et dont il reste de vastes ruines (c'est aujourd'hui Tolometa); 3° une ville de la Haute-Égypte en Thébaïde, l'une des places les plus commerçantes de l'Égypte; 4° une autre ville de l'Égypte, sur le golfe Arabique et sur les frontières des Troglodytes.

PTOLÉMÉE. Hist. Ce nom, qui signifie *guerrier*, en dialecte macédonien, a été porté par un grand nombre de rois : 1° par deux rois de Macédoine, l'un fils d'Amyntas, l'autre surnommé Céraunus, ou *la Foudre*, fils de Ptolémée Soter, roi d'Égypte; 2° par treize rois d'Égypte : Ptolémée Lagus, surnommé ensuite *Soter* ou Sauveur, un des plus habiles généraux d'Alexandre; Ptolémée Philadelphe, célèbre par son amour pour l'industrie, les arts, les métiers et les sciences; Ptolémée Évergète, autre protecteur des sciences et des lettres; Ptolémée Philopator, Ptolémée Épiphane, Ptolémée Philométor, Ptolémée Évergète II, ou Kakergète, ou Physcon; Ptolémée Soter II ou Lathyre, Ptolémée IX ou Alexandre Ier, Ptolémée X ou Alexandre II, Ptolémée XI, surnommé *Aulète*; Ptolémée XII, surnommé *Denys* ou *Bacchus*, et Ptolémée XIII, dit le *Jeune*; 3° par deux rois de Chypre, l'un fils de Ptolémée Lathyre et frère de Ptolémée Aulète; l'autre, fils de celui-ci; 4° par cinq rois de Thèbes, d'Épire, de Cyrène, de la Chalcidique et de Mauritanie; 5° enfin, par un fils de Marc-Antoine et de Cléopâtre, proclamé roi de Cilicie, de Syrie et de Phénicie, qui épousa Cléopâtre sa sœur.

PTOLÉMÉE (CLAUDE). Célèbre astronome et géographe, né à Ptolémaïs (Thébaïde), vécut à Alexandrie vers l'an 130, sous les empereurs Adrien et Antonin. Les principes de son système sont exposés dans sa *Grande composition*, traité en treize livres plein d'érudition et de talent, et qui, traduit en arabe, a pris le nom d'*Almageste*, sous lequel on le désigne quelquefois. On doit encore à Ptolémée une *Géographie* en huit livres, ouvrage indispensable pour la connaissance de l'antiquité, quatre livres de *Syntaxe mathématique*, les *Harmoniques* en six livres, les cent *Propos astrologiques*, un *Traité d'Optique*, et, sous le nom de *Canon royal*, des tables historiques sur les rois babyloniens.

PTYALISME, s. m. (du gr. πτύω, je crache). Méd. Crachement continuel. Les poitrinaires sont souvent affectés de *ptyalisme*.

PUAMMENT, adv. (pron. *puaman*). D'une manière puante. Peu usité.

PUANT, ANTE, adj. Qui pue, qui sent mauvais, qui infecte. Linge *puant*. Une haleine *puante*. Des pieds *puants*. L'asa-fœtida est la plus *puante* des odeurs. | *Le gaz puant*, Se dit principalement de l'hydrogène sulfuré. | *Bêtes puantes*, Fouines, renards, blaireaux, furets, etc. | Fig. et fam. Grossier et impudent. Cet homme est *puant* avec ses mensonges. | Substantiv. *C'est un puant*, *un vilain puant*, Se dit d'une personne outrée de vanité et infatuée d'elle-même. | S. m. Nom donné à un certain bois puant d'Amérique dont le grain, quoique serré, est agréablement nuancé. | Hist. nat. Nom vulgaire du martin-pêcheur et de la huppe ou pupu.

PUANTEUR, s. f. Mauvaise odeur poussée à l'excès. Les boutons de la petite vérole exhalent une grande *puanteur* lorsqu'ils crèvent. La *puanteur* du gaz. La *puanteur* des égouts de Paris.

PUBÈRE, adj. (du lat. *pubes*, *puberis*, même signif.). Qui a atteint l'âge de puberté. Ce garçon doit être *pubère*. Sous les tropiques, les jeunes filles sont *pubères* vers l'âge de neuf ans. | Jurisp. Qui atteint l'âge auquel la loi permet qu'on se marie. Les lois romaines déclaraient *pubère* tout garçon âgé de quatorze ans et toute fille âgée de douze ans. | Substantiv. Un *pubère*. Une *pubère*. Une expression mâle et sérieuse se répand dans les traits du *pubère*, et annonce sa puissance future. (Polinière.)

PUBERTÉ, s. f. (du lat. *pubertas*, même signif., fait de *pubes*, duvet). État nubile; époque de la vie qui succède à l'enfance. Les signes de la *puberté*. *Puberté* tardive. Les femmes atteignent plus tôt l'âge de *puberté*. (Buffon.) Louis XV donna des signes précoces de *puberté*. (Soulavie.) | Jurisp. Age auquel la loi permet qu'on se marie. L'article 144 du code civil établit la puberté à dix-huit ans révolus pour les garçons, et à quinze ans révolus pour les filles. | La mue de la voix chez les mâles, et le flux régulier des menstrues chez la femelle, sont les signes caractéristiques de la puberté. Les Romains avaient coutume de célébrer l'époque de la puberté de leurs enfants par des réjouissances.

PUBESCENCE, s. f. (pron. *pubésanse*; du lat. *pubescere*, commencer à avoir du poil). Manifestation du poil ou du duvet, sur une partie d'un corps organisé. La *pubescence* du menton. La *pubescence* des tiges, des feuilles.

PUBESCENT, ENTE, adj. (pron. *pubésan*). Qui est garni de poils fins et courts. Lèvre *pubescente*. Tige *pubescente*. Un fruit *pubescent*. Les feuilles du géranium sont *pubescentes*.

PUBIEN, IENNE, adj. (rad. *pubis*). Anat. Qui a rapport au pubis. Arcade *pubienne*. Symphyse *pubienne*. Ligaments *pubiens*. | *Région pubienne*, La région du pubis, la partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale.

PUBIS, s. m. (du lat. *pubere*, avoir des poils). Anat. La partie médiane inférieure de la région hypogastrique, ainsi nommée parce qu'elle se couvre de poils à l'époque de la puberté. Symphyse du *pubis*. Ligament du *pubis*. La région du *pubis*. | Adj. *Os pubis*, Partie antérieure de l'os coxal.

PUBLIC, IQUE, adj. (du lat. *publicus*, même signif.). Qui appartient à tout un peuple, qui le concerne tout entier. Le bien *public*. L'utilité *publique*. L'intérêt *public* passe avant l'intérêt particulier. Les revenus *publics*. Il jouit de l'estime *publique*. Soulager la misère *publique*. L'espérance *publique* frustrée tout à coup. (Bossuet.) Dès que les richesses n'iront pas se perdre dans un petit nombre de familles, il n'y aura pas de ces jouissances exclusives qui insultent à la misère *publique*. (Condillac.) Les hommes rentrent en eux-mêmes dans les grands événements qui font la douleur *publique*. (Voltaire.) Elle n'a point à pleurer les calamités *publiques*. (J. J. Rousseau.) | *La chose publique* (en latin *respublica*, d'où on a fait *république*), Ce qui concerne tous les citoyens, l'État et ses intérêts. | *Personnes publiques*, Revêtues de l'autorité publique. | *Autorité publique*, L'ensemble des fonctionnaires ou magistrats chargés de l'administration publique. | *Charges publiques*, Imposition que chacun doit payer, selon ses facultés, pour subvenir aux dépenses de l'État. | *Services publics*, Les diverses branches de l'administration des affaires de l'État. On dit aussi : *Le service public*. | *Vie publique*, Actions d'un homme revêtu de quelque autorité. Se dit par opposition à *vie privée*. Les petitesses de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïsme de la *vie publique*. (Voltaire.) | *Droit public*, Science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, etc. | Commun, à l'usage de tous. La voie *publique*. Une promenade *publique*. Lieux *publics*. Édifices *publics*. Il leur accorda l'exercice *public* de leur religion. (Anquetil.) | *Trésor public*, L'ensemble des finances de l'État. Le *trésor public* est épuisé. | Se dit aussi du lieu où sont déposées et administrées les sommes destinées au service public; mais, dans ce sens, on dit plutôt absolument *le Trésor*. Les bons du *Trésor*. | *Crime public*, Crime dont la punition intéresse la société tout entière. | *Ministère public*, Le parquet. Magistrature établie près de chaque tribunal pour veiller aux intérêts de la société en requérant l'application

et l'exécution des lois. | *La partie publique*, Le magistrat qui, dans les diverses causes civiles ou criminelles, est spécialement chargé de parler, au nom de la société, dans l'intérêt public. | Manifeste, connu de tous. Un bruit *public*. Une nouvelle *publique*. Cela est de notoriété *publique*. Voilà donc déjà un fait avéré et *public*. (Bossuet.) Le scandale était *public* et presque général. (Raynal.) J'aurais bien envie de lui faire essuyer quelque petite humiliation *publique*. (D'Alembert.) | Qui a lieu en présence de tous. Cours *public*. Débats *publics*. | *Marchande publique*, D'après le code de commerce, une marchande n'est pas *publique* si elle ne fait que détailler les marchandises de son mari; elle n'est réputée telle que lorsqu'elle fait un commerce séparé. La femme ne peut être *marchande publique* sans l'autorisation de son mari. | *Morale publique*, La morale officiellement reconnue, celle sur laquelle est basée la société. Un auteur peut être poursuivi pour outrage à la *morale publique*. | *Fille publique*, *femme publique*, Prostituée. Il vous faut cent mille *femmes publiques* pour abriter la vertu des femmes honnêtes; chair à prostitution recrutée parmi les filles du peuple, comme il y a chair à canon recrutée parmi les enfants du peuple. (E. Barrault.)

PUBLIC, s. m. Le peuple pris en général. Avis au *public*. Travailler pour le *public*. Cet ouvrage est livré au *public*. Que n'a-t-on pas fait de notre temps pour amorcer le *public* dans un but de fortune. Je crois bien que le *public* éclairé me vengera de ses impertinentes critiques. (Voltaire.) Le *public* aime parfois à être trompé. (J. J. Rousseau.)

Le *public*, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter merveilles sur merveilles.
(BOILEAU.)

| Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies pour assister à un spectacle. Je connais mon *public*. Le *public* a sifflé cette pièce. Chaque théâtre a son *public* particulier. Le *public!* le *public!* combien faut-il de sots pour faire un *public*. (Chamfort.) | *En public*, loc. adv. En présence de tout le monde. Le bruit courait que Charles X devait paraître *en public* sous le costume épiscopal. (L. Blanc.)

PUBLICAIN, s. m. (du lat. *publicanus*, même signif.). Ant. rom. Celui qui affermait les deniers de l'État. Ces collecteurs d'impôts, sorte de fermiers généraux, se tiraient du corps des chevaliers; ils jouissaient d'une très-grande considération dans la métropole: mais dans les provinces, où ils exerçaient des exactions, ils étaient exécrés. Le nom de *publicain* devint odieux, surtout chez les Juifs, à cause des profits scandaleux qu'ils accumulaient le plus souvent. On faisait un grave reproche à Jésus-Christ de manger avec les *publicains*. Il faut le traiter comme un païen et comme un *publicain*, disaient les Juifs. | *Les publicains*, Nom donné, au XIIe siècle à une secte de Bourgogne qui rejetait le mariage, le serment, l'Ancien Testament, etc. | Par extens., Se dit aujourd'hui, comme terme de dénigrement, des gens d'affaires, des traitants, des banquiers et financiers, qui sont les sangsues de la fortune publique. Les *publicains* de la monarchie. Le *publicain* ne sait vivre que d'or. (J. J. Rousseau.)

PUBLICATEUR, ATRICE, s. Celui, celle qui publie, qui fait une publication d'une façon orale, sur la voie publique, ou qui fait imprimer un ouvrage. Les *publicateurs* des Encyclopédies.

PUBLICATION, s. f. (pron. *publikasion*; du lat. *publicare*, publier). Action de publier, acte par lequel on publie. La *publication* d'une loi. La *publication* des bans de mariage. *Publication* d'un traité de paix ou de guerre. | Mise en vente. Ouvrage en cours de *publication*. La *publication* de ce livre a été empêchée par le parquet. | Ouvrages de librairie. *Publications* illustrées. On annonce une *publication* importante. | Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera deux *publications*, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune; un extrait de l'acte de publication sera affiché à la maison commune pendant les huit jours d'intervalle. (Code civil.)

PUBLICISME, s. m. (rad. *public*). Néol. La science du publiciste. Cette science consiste à se tenir au courant des idées émises chaque jour, à connaître le thermomètre de l'opinion publique, et à suivre sans relâche le mouvement intellectuel dans les métiers, les arts, les sciences et les lettres. | Instruction sur le droit public et la discussion des questions de droit, en général. Suivre un cours de *publicisme*. Les cours de *publicisme* du collége.

PUBLICISTE, s. (rad. *public*). Celui, celle qui écrit sur le droit public, qui est versé dans cette science. Montesquieu est regardé comme un savant *publiciste*. | Par extens. Écrivain polygraphe, qui tient le milieu entre le journaliste et l'auteur de livres, en publiant des pamphlets et des brochures. Paul-Louis Courier, Claude Tillier et Cormenin ont été de célèbres *publicistes*. | Spécial. Écrivain politique. Beaumarchais et Henri Rochefort sont les maîtres de la nouvelle école des *publicistes* quotidiens.

PUBLICITÉ, s. f. État de ce qui est à la connaissance de tous les citoyens; notoriété. Pour certains délits, la *publicité* serait un châtiment suffisant. Il arrive souvent que les magistrats ajoutent à la peine d'une condamnation celle de la *publicité*. La *publicité* est la sauvegarde du peuple. (Bailly.) | Périodicité des papiers publics. Le *Moniteur* double quelquefois sa *publicité*. | Admission du public dans un endroit quelconque. La *publicité* des audiences fait que le juge, sur son siége, est toujours prêt à rendre compte de ses actions. L'art. 54 de la Charte portait: « Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette *publicité* ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. » | Éclat donné à une action privée. La *publicité* donnée à l'adultère est presque toujours un scandale inutile et qui attire le ridicule sur le publicateur. (Lemonnier.) | Hist. Les harangues, les récitations en public et la traduction étaient des moyens de publicité adaptés à l'organisation politique de la société ancienne, où la masse des hommes ne jouissait d'aucun droit civil ou politique. Les lois, les procès, les jugements, jusqu'aux contrats, tout se fit, pendant très-longtemps, dans une langue morte le plus souvent inconnue aux parties intéressées: les hommes les plus distingués par leur énergie intellectuelle adoptèrent l'usage exclusif de cette langue inaccessible au vulgaire; ils se mirent ainsi hors de la portée du public, et se séparèrent du peuple au moment où ils étaient appelés à l'éclairer et à le diriger. Une grande transition se préparait néanmoins par la force même des choses, et le génie de l'homme inventa le plus rapide moyen de publicité qui fut jamais, l'imprimerie. Environ cinquante ans après ce grand événement, l'usage des journaux commença à Venise, et il passa bientôt en Angleterre, où il reçut, à cause des vicissitudes politiques de ce pays, un développement inconnu aux États du continent; cependant, au commencement du XVIIIe siècle, on ne comptait encore à Londres que trois journaux quotidiens, six journaux hebdomadaires et dix feuilles paraissant trois fois dans l'année. Depuis 1815 surtout, les journaux, pamphlets et ouvrages imprimés se sont multipliés dans tous les pays, et la question de publicité est venue se confondre avec la question de la liberté de la presse. La liberté illimitée de la presse est le seul terme raisonnable de la confusion des opinions et des intérêts.

PUBLIÉ, ÉE, part. Rendu public. Décret *publié*. Des bans *publiés*. Défenses *publiées*. La loi sainte sera *publiée* en tous lieux. (L. Racine.)

PUBLIER, v. a. (du lat. *publicare*, même signif.). Rendre public et notoire, porter à la connaissance de tous. *Publier* une loi. *Publier* des bans. *Publier* des défenses. Quoi que son insolence ait osé *publier*. (Racine.) *Publier* dans Paris que tout est renversé. (Boileau.) En punissant l'injustice dans les autres, ils ne veulent que *publier* qu'ils ne sont pas coupables eux-mêmes. (Massillon.) Il ne faut *publier* ni les faveurs des femmes, ni celles des rois. (Voltaire.) Comme nos entretiens devenaient de jour en jour plus fréquents, on *publia* que j'étais l'unique dépositaire de sa faveur. (Barthélemy.) L'histoire des rois *publie* partout les souffrances des peuples. (La Vicomterie.) | Célébrer, chanter. Les cieux *publient* bien haut la gloire de leur auteur. | Mettre en vente, faire paraître. Il *a publié* l'histoire des guerres de Sicile. (Barthélemy.)

. . . . . Je touche à mon cinquième lustre,
Sans *avoir publié* rien qui me rende illustre.
(FIRON.)

| Dire partout. Il *a publié* son déshonneur en tous lieux. | *Publier quelque chose par-dessus les toits*, Divulguer avec éclat. | SE PUBLIER, v. pr. Être publié. Ce journal *se publie* à Paris.

PUBLIQUEMENT, adv. (pron. *publikeman*). En public, d'une manière publique. C'est une chose qu'il a faite *publiquement*. Combien de gens affichent *publiquement* une opinion qui est démentie chaque jour par les actes de leur vie privée!

PUCE, s. f. (du lat. *pulex*, en ital. *pulce*. On écrivait autrefois *pulce*, en français). Entom. Genre d'insectes aptères ou aphaniptères, de la famille des suceurs, renferme des espèces qui vivent sur le corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux, dont elles sucent le sang pour se nourrir. Leur bouche se compose d'un tube extérieur, ou gaîne, divisé en deux valves articulées, qui renferme un suçoir de trois soies et de deux écailles recouvrant la base de ce tube; les antennes sont très-rapprochées de l'extrémité antérieure de la tête, un peu grosses au bout et composées de quatre articles; la tête est petite et présente de chaque côté un œil arrondi, au-dessous duquel, dans une fossette, est une lame que l'animal élève et baisse fort souvent, ressemblant à des palpes; le thorax est formé de trois segments très-petits, auxquels s'insèrent les pattes, qui sont très-fortes et disposées pour le saut; l'abdomen est gros et présente neuf segments se divisant chacun, d'une manière très-distincte, en un arceau supérieur et un arceau inférieur. Les femelles, beaucoup plus grosses que les mâles, pondent une douzaine d'œufs; lorsque les petits éclosent, ils sont privés de pattes et ont l'apparence d'un petit ver de couleur blanchâtre qui passe insensiblement au rouge. Après une douzaine de jours, les larves s'enferment dans une coque soyeuse très-fine pour passer à l'état de nymphe, d'où elles sortent insectes parfaits. L'espèce la plus répandue, la *puce commune*, vit aux dépens de l'homme et de certains animaux domestiques. Attraper, écraser une *puce*. Tuer une *puce*. Ce chien est couvert de *puces*. La piqûre des *puces* est douloureuse. On se débarrasse des *puces* par les soins hygiéniques. | Une autre espèce d'Amérique, la *chique* ou *puce pénétrante*, a le bec beaucoup plus long que la nôtre et s'attache de préférence aux nègres. La femelle s'introduit sous les ongles des pieds ou la peau du talon, et fait naître souvent des ulcères difficiles à guérir. | La *puce* est vénérée par certains peuples de l'Inde, qui, en raison de la métempsycose, leur ont ouvert un hôpital ou plutôt une pension, ou les dévots imbéciles se dévouent à se laisser sucer sans opposition. | Bot. *Herbe aux puces*, Nom vulgaire du psyllion. | Entom. *Puce de neige*, Espèce de padure. | *Puce de terre*, Les altères. | *Puce de mer*, Petit animal aquatique. | Méd. *Puce maligne* ou *puce de Bourgogne*, Espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne. On l'appelle aussi *charbon errant*, *pustule maligne*. | Prov. et vulg. *Secouer les puces à quelqu'un*, Le traiter rudement. | *A Sainte-Luce, les jours allongent du saut d'une puce*, Les jours croissent imperceptiblement. | *Avoir la puce à l'oreille*, Être inquiet, dans la perplexité.

. . . Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, *a la puce à l'oreille*.
(LA FONTAINE.)

| *Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille*, Lui inspirer des craintes. Il est toujours dangereux de *mettre la puce à l'oreille* d'un mari quand il ne pense à rien, car il vous en sait toujours mauvais gré. | | *Puce*, adj. inv. Qui est de la couleur de la puce. Étoffe *puce*. Robe *puce*. Souliers *puce*.

PUCEAU, s. m. (pron. *puso*; du lat. *pudicus*, chaste). T. libre et famil. Celui qui n'a point encore eu commerce avec les femmes. Un *puceau*.

. . . . . C'était un jouvenceau
Qu'à son air de Joseph on déclara *puceau*.
(RÉGNIER.)

| Adjectiv. Un garçon *puceau* et une jeune fille pucelle. | Se dit d'un charbon très-pur. Cette mine de charbon est du véritable *puceau*.

PUCELAGE, s. m. T. libre et famil. Virginité, état d'un homme qui n'a point eu commerce avec les femmes, et d'une fille qui n'a point connu d'homme. Plus d'un grand homme emporta au tombeau ce trésor qu'on appelle un *pucelage*. | Fig. et par extens. La fleur supposée de la virginité. Elle avait toujours son *pucelage*. | Bot. Nom vulgaire de la petite pervenche. | Nom qu'on donne vulgairement à un grand nombre de coquillages du genre porcelaine, qui ont la forme du *concha Veneris*.

PUCELETTE, s. f. (dim. de *pucelle*). Petite, jeune pucelle. Vieux mot, libre et familier.

PUCELLE, s. f. (du lat. *puella*, jeune fille.). Fille qui a sa virginité, qui n'a pas encore été déflorée. Une jeune *pucelle*. La *pucelle* de Belleville.

L'innocente *pucelle*,
Aussi simple que belle,
Sans soupçon y descend.
(LA FONTAINE.)

Ce mot est aujourd'hui du style libre et familier. | En parlant des neuf muses. Les neuf *pucelles*. Les doctes *pucelles* du Permesse. Savant régulateur du chœur des neuf *pucelles*. (Colnet.) | Hist. *La Pucelle d'Orléans*. V. JEANNE DARC. | *La Pucelle*, titre du poëme de Voltaire sur la *Pucelle d'Orléans*. | Ichthyol. Poisson qui ressemble à l'alose, mais qui est moins délicat. | Hortic. Sorte de poire. | Adj. f. Une jeune fille encore *pucelle* se mirait dans l'eau du ruisseau. Charron recommande aux parents de garder soigneuse-

ment l'âme de leurs enfants *pucelle* et nette de la contagion et de la corruption du monde.

PUCERON, s. m. (dimin. de *puce*). Entomol. Genre d'insectes hémiptères de la famille des hyménélytres, type de la tribu des aphidiens, renferme de très-petits animaux qui vivent sur les végétaux, surtout sur les pommiers, pêchers, rosiers, résédas, choux, géraniums, de la sève desquels ils se nourrissent. C'est leur accumulation sur les végétaux et l'exsudation qu'elle provoque qui produit la maladie appelée *miellat*. Les pucerons ont le corps court et renflé, de couleur ordinairement verte;

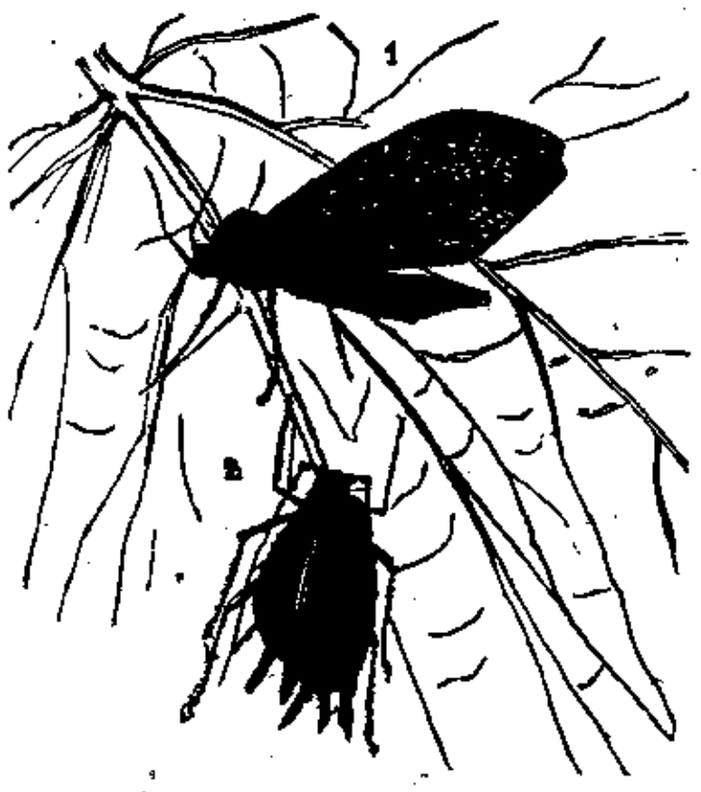

1. Puceron. — 2. Larve de puceron.

la tête petite, sans ocelles; des antennes de sept articles; un bec articulé excessivement long; des ailes diaphanes, des pattes longues, grêles; leur abdomen offre à son extrémité deux petits tuyaux en forme de cornes mobiles. Les fourmis recherchent les pucerons; souvent elles s'en emparent et les établissent près de leurs demeures pour se nourrir d'un suc qu'ils sécrètent. La fécondité des pucerons est prodigieuse. La manière dont ces insectes se reproduisent offre de curieuses singularités. Ils sont alternativement *vivipares* et *ovipares*. Tout le temps de l'été la femelle produit des petits vivants; mais à la fin de l'automne, elle ne fait plus que des œufs, qu'elle met à l'abri des rigueurs de l'hiver, et qui n'éclosent qu'au printemps. En outre, les femelles peuvent, pendant une série de huit ou dix générations, mettre au jour, seules et sans le secours du mâle, des petits vivants, qui jouissent eux-mêmes de cette singulière propriété; de sorte qu'une seule fécondation peut suffire à plusieurs générations. On remarque particulièrement le *puceron du pommier* ou *puceron lanigère*. Cet insecte, rare en France avant 1812, a fait, depuis une quarantaine d'années, de très-grands ravages dans les départements où l'on cultive le pommier.

PUDDLAGE, s. m. Métall. Opération de l'affinage de la fonte, qui s'exécute dans des fourneaux à réverbères nommés *fourneaux à puddler*.

PUDDLER, v. a. (de l'ang. *puddle*, bourbier). Métall. Affiner. *Puddler* de la fonte. | Abs. Fourneaux *à puddler*. Établir des fourneaux *à puddler*.

PUDENDUM, s. m. (pron. *pudendome*, mot lat.). Mot couvert pour désigner les parties génitales des deux sexes. | Plur. Les *Pudenda*.

PUDEUR, s. f. (du lat. *pudor*, même signif.). Sentiment qui, surtout chez la femme, exprime le respect qu'on a pour ce qui est honnête, pour certains devoirs que la société impose, et qui met obstacle à la réalisation d'actes publics condamnables et fait même quelquefois rougir de ceux que l'on accomplit dans le mystère. La femme sans pudeur est une femme dépravée, car la dépravation seule peut empêcher d'arriver à son front ce pourpre que fait naître une mauvaise pensée, un propos grossier, un acte réprouvé. *Pudeur* conjugale. La *pudeur* de l'innocence. Les lois de la *pudeur*. Les hommes corrompus n'ont aucune *pudeur*. (Fénelon.) La violation de la *pudeur* suppose, dans les femmes, un renoncement à toutes les vertus. (Montesquieu.) Les hommes ont encore un petit reste de *pudeur*. (Voltaire.) La femme sans *pudeur* est dépravée; elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J. J. Rousseau.) Les filles d'Athènes imaginèrent ces robes commodes et charmantes, si favorables à la *pudeur* et à la beauté. (Bern. de St-Pierre.) C'est toujours en pleurant que cède la *pudeur*. (C. Berrier). La *pudeur*, cette fleur charmante de la beauté.

La jeune fille, aux autels d'hyménée,
En pare encor sa mourante *pudeur*.
(CAMPENON.)

| Les Grecs avaient fait une divinité de la pudeur. Elle avait des autels à Sparte et à Athènes, et les Romains lui avaient consacré deux temples. Les Orientaux disent d'elle que c'est une fleur que flétrit la brise la plus légère, que blesse le plus simple frôlement de l'aile d'un papillon. | Honte honnête causée par l'appréhension de ce qui peut blesser la modestie ou la décence. La *pudeur* est un sentiment de la difformité du vice et du mépris qui le suit. (Vauvenargues.) | Sorte de discrétion, de retenue, de modestie qui empêche de dire, d'entendre ou de faire certaines choses sans embarras. Eh! ti! monsieur, il semble que vous avez encore la *pudeur* d'un jeune conseiller. (Dancourt.) La *pudeur* sied bien à tout le monde. (Montesquieu.) | Abs. Être sans *pudeur*. *Homme sans pudeur*, Qui ne rougit de rien. | *Outrage, attentat à la pudeur*. Il en est de deux espèces : 1° *Attentat à la pudeur publique*, Celui d'un homme qui, en public, se livre à des actes d'immoralité ou tient des discours déshonnêtes, contraires à la morale publique. 2° *Attentat à la pudeur de quelqu'un* (sur une personne particulière). Il résulte d'actions, de paroles, d'attouchements physiques et immoraux. | Fig. *La pudeur des lois*, Le respect des lois. | *La pudeur des mots, du langage*, L'honnêteté des mots. | *Avoir la pudeur de*, Avoir le courage de ne pas rougir de. Ses discours soulevaient l'indignation générale; il n'*eut* pas *la pudeur de* s'arrêter.

PUDIBOND, ONDE, adj. (du lat. *pudibundus*, même sens). Fam. Qui a une pudeur naturelle. Un jeune homme *pudibond*. Avoir l'air *pudibond*. Être *pudibond* comme une jeune fille. Des manières *pudibondes*. | *Rougeur pudibonde*, Rougeur causée par la modestie, par la pudeur.

PUDICITÉ, s. f. (du lat. *pudicitia*, même signif.). Chasteté, vertu par laquelle on a de la pudeur. La *pudicité* est une arme supérieure à la coquetterie chez la femme qui a de la vertu et qui s'ignore. (W.) Les lois de la *pudicité* sont du droit naturel. (Montesquieu.) La rougeur qu'excite la pudeur atteste déjà la connaissance ou le soupçon d'une faute dont on peut redouter le blâme; mais la *pudicité*, incapable de faillir, se trouve au-dessus même de tout mépris, comme un ange sur la terre. (Virey.) | Myth. Divinité allégorique des anciens.

PUDIQUE, adj. (du lat. *pudicus*, même sens). Qui possède la pudicité; chaste, modeste. Un homme *pudique*. Cette femme est *pudique*. L'honneur d'une femme *pudique* est sous la protection des gens de bien. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Une bouche *pudique*. Des oreilles *pudiques*. Amour *pudique*. Mœurs, discours, actions *pudiques*. Cette honnête et *pudique* ignorance. (Molière.) | Bot. Se dit des plantes que le moindre attouchement fait replier sur elles-mêmes. La sensitive est une plante *pudique*.

PUDIQUEMENT, adv. D'une manière pudique. Vivre *pudiquement*, occupée de ses devoirs.

PUEBLA (LA). Géogr. Ville du Mexique, chef-lieu de l'État du même nom, sur le plateau d'Anahuac; 72,000 habitants. Évêché, nombreuses églises remarquables. La Puebla est une des plus belles villes du Mexique, à 100 kilom. de Mexico. Industrie et commerce actifs; grandes fabriques de faïences. Cette ville est célèbre par le siége qu'en ont fait les Français lors de leur expédition du Mexique. | *L'État de Puebla*, entre ceux de Vera-Cruz au N. E.; d'Oaxaca à l'E.; de Mexico à l'O. et le grand Océan au S., a 500 kilomètres sur 225, et environ 800,000 hab. Hautes montagnes au centre. Sol fertile, mais mal cultivé; salines et mines d'argent. Nombreuses antiquités mexicaines, entre autres la fameuse pyramide de Cholula.

PUER, v. n. (pron. *pué*; du lat. *putere*, même signif.). Exhaler une odeur fétide, sentir mauvais. Avoir l'inconvénient de *puer* des pieds. Louis XIV *puait* de la bouche. De la viande qui commence à *puer*. | *Puer comme un bouc, comme un rat mort, comme une charogne*, Sentir on ne peut plus mauvais. Se dit par manière d'exagération. | Fig. et vulg. *Personne ou chose qui pue au nez de quelqu'un*, Qui le dégoûte, qui déplaît, est rebutante. | Pris dans un sens actif. *Puer l'ail, le vin*, Exhaler une odeur d'ail, de vin. | Se dit aussi des odeurs trop fortes. *Puer* l'ambre, le musc, le tabac, etc. | *En puer*. Ils ont tant de vanité qu'ils *en puent*. Il fait tellement parade de son savoir qu'il *en pue*.

PUÉRICULTURE, s. f. (du lat. *puer*, enfant, et *culture*). Néol. Art d'élever les enfants. La *puériculture* doit embrasser l'étude de toutes les questions spéciales de physique, de chimie, de physiologie et de météorologie, qui peuvent, par leur application méthodique et raisonnée, contribuer au développement facile et régulier de l'organisme; elle consiste à étudier l'enfant avant sa naissance, à apprécier physiologiquement et philosophiquement les circonstances du mariage, le choix des époux; à analyser très-sévèrement toutes les questions d'hygiène relatives à la jeune mère avant et pendant la gestation, et à approfondir les considérations physiologiques de tout genre qui peuvent le plus essentiellement concourir à la mise en activité des fonctions digestives, respiratoires et circulatoires chez le nouveau-né et dans les années suivantes. Faire un cours de *puériculture*.

PUÉRIL, ILE, adj. (du lat. *puer*, enfant). Qui appartient à l'enfance. Age *puéril*. Instruction *puérile*. Il se mêlait à ces jeux *puérils*. | Frivole, léger, qui rappelle l'enfance. Il éprouva à cette nouvelle une joie *puérile*. Il n'est pas permis à votre âge de tenir des discours aussi *puérils*. Des excuses *puériles*. Ma frayeur me semblait *puérile*. | *La civilité puérile et honnête*, Vieux livre en usage dans l'instruction primaire, qui enseigne tout ce qui est relatif à la civilité. | Familièrement et prov. *Il n'a pas lu la civilité puérile et honnête*, Il manque d'usage, il manque des principes les plus simples de la civilité.

PUÉRILEMENT, adv. (pron. *puérileman*.) D'une manière puérile. Discuter *puérilement*.

PUÉRILISER, v. a. Rendre comme un enfant, mettre dans un état analogue à celui de l'enfance. L'extrême vieillesse *puérilise* l'homme.

PUÉRILITÉ, s. f. (du lat. *puerilitas*, même signif.). Ce qui tient de l'enfant; raisonnement, action d'enfant; qualité de ce qui est puéril. Quelle *puérilité* dans ce raisonnement! La *puérilité* d'une action. Cet homme ne dit que des *puérilités*. Cet ouvrage est plein de *puérilités*.

PUERPÉRAL, ALE, adj. (du lat. *puerpera*, femme en couche). Méd. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. Mal *puerpéral*. Une inflammation *puerpérale*. *Fièvre puerpérale*, Fièvre qui attaque les femmes en couche.

PUERPÉRALITÉ, s. f. Méd. État d'une femme qui est en travail d'enfant ou qui vient d'accoucher. Être en *puerpéralité*.

PUFENDORF (SAMUEL DE). Publiciste et historien, né en 1632, près de Chemnitz, en Misnie, mort en 1694. Il étudia surtout Descartes, Grotius, Weigel, et fit paraître dès 1660, en latin, des *Éléments de jurisprudence naturelle*, qui lui valurent tant de réputation, qu'on créa pour lui une chaire de droit naturel à l'Université de Heidelberg. En 1667, il publia, toujours en latin, un traité de l'*État de l'Empire germanique*, où il examinait l'origine et les usurpations de toutes les petites puissances de l'Allemagne. Ce livre causa de grandes rumeurs et suscita contre lui des inimitiés qui le déterminèrent à passer en Suède, où le roi Charles XI lui offrit la chaire de droit naturel nouvellement fondée à l'Université de Lund. Peu après, il donna le traité sur lequel repose principalement sa réputation : *Du droit de la nature et des gens*, ouvrage qui fut traduit et commenté dans toutes les langues de l'Europe. A la suite de cette publication, il fut nommé par Charles XI historiographe de Suède et secrétaire d'État. L'électeur de Brandebourg voulut aussi l'avoir pour historien, et l'attira à sa cour en 1686. C'est là qu'il finit ses jours. Indépendamment des livres cités, il a publié plusieurs ouvrages d'histoire. Les écrits de Pufendorf, tant de droit public et naturel que d'histoire, ont été longtemps les modèles du genre et se lisent encore avec fruit. Comme Grotius, il fonda la morale et le droit sur le principe de la sociabilité humaine. Moins original et moins profond que Grotius, Pufendorf a eu surtout le mérite de populariser et d'appliquer les idées de ce grand publiciste. Comme historien, il est le plus souvent impartial. On lui doit plusieurs ouvrages importants.

PUFF, s. m. (pron. *pouf*; du mot anglais *puff*, qui a la même signif.). Tromperie de charlatan, annonce mensongère. Les chevaliers éhontés du *puff* et de la réclame sont communs en France.

PUGET (PIERRE). Célèbre artiste, à la fois peintre, sculpteur et architecte, né à Marseille en 1622, mort en 1694. Il débuta par sculpter des ornements en bois pour les navires. Il alla fort jeune en Italie, où il étudia la peinture sous Pierre de Cortone, revint en France en 1643, et peignit plusieurs tableaux d'église pour Marseille, Aix, Toulon, La Ciotat. Il exécuta en 1656 sa première œuvre d'architecture, la fameuse *Porte de l'hôtel de ville*, à Toulon, avec un balcon soutenu par deux admirables cariatides. Il passa ensuite quelques

années à Gênes, où il exécuta plusieurs de ses plus beaux ouvrages. Il ne revint en France qu'en 1669, sur l'invitation de Colbert qui le nomma directeur de la décoration des navires à Toulon C'est alors qu'il inventa ces poupes colossales, ornées d'un double rang de galeries saillantes et de figures en bas relief et en ronde-bosse, qui ont fait longtemps l'ornement des vaisseaux en Europe. Tout en remplissant ses fonctions, il put encore exécuter plusieurs chefs-d'œuvre de sculpture. On cite entre autres : *Saint Sébastien, saint Philippe Néri* (à Gênes); les groupes de *Milon de Crotone* et d'*Alexandre et Diogène* (au Louvre), celui d'*Andromède* (à Versailles), les bas-reliefs de l'*Assomption* et de la *Peste de Milan* (à Marseille). Comme architecte, Puget a le sentiment du grandiose; comme peintre, il compose sagement et plusieurs de ses tableaux offrent des beautés de premier ordre; mais c'est surtout comme sculpteur qu'il excelle; il a du feu, de la vigueur et de l'élévation; il rend admirablement le pathétique; mais il sacrifie quelquefois l'élégance à la force. Ses admirateurs l'ont surnommé le *Michel-Ange français*.

PUGET-THÉNIERS. Géogr. Chef lieu d'arrondissement (Alpes-Maritimes), sur la rive gauche du Var; 1,289 habit. Draperies.

PUGILAT, s. m. (du lat. *pugilatus*, même signif.). Combat à coups de poings. Une scène de *pugilat*. Les deux harengères, après s'être attrapées du bec, se livrèrent au *pugilat*. (Vadé.) | Chez les anciens, le pugilat faisait partie des jeux. Dans ce genre de combat antique, il n'était permis que de se frapper, ce en quoi il différait essentiellement de la lutte, dans laquelle on ne pouvait que se saisir en cherchant, de part et d'autre, à se terrasser. Le pugilat commença à poings nus, mais, par la suite, les athlètes qui s'y livraient s'armèrent les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et se couvrirent la tête d'une calotte appelée amphotide, qui garantissait les tempes et les oreilles. Un reste de barbarie a fait conserver chez les Anglais et les Américains du nord le pugilat sous le nom de *boxe*.

PUGILE, s. m. (du lat. *pugilis*, même signif.). Athlète qui combattait à coups de poings; il était nu jusqu'à la ceinture. Les *pugiles* étaient les moins considérés de tous les athlètes. | Famil. *Les pugiles du lustre*, Les claqueurs. | On dit aussi *Pugilistes*.

PUINÉ, ÉE, adj. Personne née après un de ses frères ou une de ses sœurs. Michel était le frère *puiné* d'Alexandre. C'est ma sœur *puinée*. | Subst. Enfant *puiné*. Il est toujours fatigant d'être le *puiné* d'un grand homme. (Bayle.)

PUIS, adv. de temps et d'ordre. (pron. *pui*). Après, ensuite. Je dois me rendre à Leipzig, *puis* à Berlin. Il nous salua, *puis* il prit la parole. | Adv. d'ordre. La procession vint d'abord, *puis* la noblesse, *puis* le tiers état, etc. | *Et puis*, Enfin, en outre. *Et puis*, comment percer cette foule effroyable? (Boileau.) | Fam. Par interrogation. *Et puis*, qu'arrivera-t-il de là? que la liberté triomphera.

PUISAGE, s. m. Action de puiser. Avoir droit de *puisage* dans une source mitoyenne.

PUISARD, s. m. Sorte de puits pratiqué pour l'écoulement des eaux. Creuser un *puisard*. Le *puisard* construit dans la cour d'une maison est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée ou d'une grille de fer. | *Puisard de mine ou de glacière*, Puits pratiqué dans une mine ou dans une glacière. | *Puisard d'aqueduc*, Trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc pour l'écoulement des eaux. Les eaux qui s'amassent dans les *puisards* des mines sont épuisées par le moyen d'une pompe à feu. | Trou pratiqué dans une fosse de tannerie où vient couler le jus, qu'on retire ensuite.

PUISATIER, adj. et s. Celui qui creuse des puits. Ce pauvre *puisatier* est mort des suites d'un éboulement. Un ouvrier *puisatier*. | L'état de puisatier est l'un des plus dangereux, car il arrive qu'en creusant un puits, la croûte du terrain manque tout à coup, et l'infortuné ouvrier disparaît englouti dans un lac souterrain, ou bien l'eau, faisant irruption dans le puits, noie l'ouvrier avant qu'il ait pu appeler à son secours; ou encore des étais peu solides cèdent aux efforts des terres qui couvrent le puisatier et le séparent pour toujours des vivants. Trois *puisatiers* ont été engloutis.

PUISÉ, ÉE, part. Se dit d'un liquide pris avec un vase quelconque qu'on y plonge. De l'eau *puisée* à une source. | Fig. Nouvelle *puisée* à bonne source.

PUISER, v. a. Prendre un liquide avec un vase plongé dans ce liquide. *Puiser* de l'eau à une fontaine, à un puits. *Puiser* du vin dans une cuve. | Fig. *Puiser* aux meilleures sources. *Puiser* dans la bourse d'un ami. Nous *avons puisé* cette loi dans la nature. La sévérité de son caractère s'était fortifiée par la dureté d'esprit qu'on *puise* dans le cloître. (Voltaire.) Il *a puisé* l'amour de la liberté dans ce livre. Il *a puisé* dans les anciens les plus grandes beautés de ses ouvrages. (Barthélemy.) Cette vie où je *puise* est un trésor sans fonds. (C. Delavigne.)

PUISOIR, s. m Vaisseau avec lequel on retire un liquide d'une tonne ou de tout autre appareil.

PUISQUE, conj. qui marque la cause, le motif. | Du moment que. Nous n'avons rien à craindre *puisque* l'affaire prend cette tournure. Je le crois criminel *puisque* vous l'accusez. (Racine.) | Attendu que. Il faut des avocats et des médecins *puisqu'il* y a des plaideurs et des malades. | Maintenant que. *Puisque* les choses en sont à ce point. *Puisque* j'ai commencé de rompre le silence. (Racine.)

PUISSAMMENT, adv. (pron. *puisaman*). D'une manière puissante, fortement. Il m'a aidé *puissamment* dans une affaire. Agir *puissamment*. | Extrêmement. Il doit être *puissamment* riche.

PUISSANCE, s. f. (du lat. *potentia*, même signif.) Possession des moyens nécessaires à l'accomplissement de la volonté. S'entend dans le sens moral et dans le sens physique. On dit que la *puissance* est toujours l'apanage vrai du génie; mais que pourrait le génie humain sans la *puissance* des moyens physiques? On attribue à la *puissance* humaine ce qui n'est souvent que le résultat d'un heureux concours de circonstances. Leur *puissance* est aujourd'hui anéantie. (Barthélemy.) | Au moral. Faculté individuelle qui rend l'homme capable de rallier à sa volonté tout ce qui l'entoure. La *puissance* est à la volonté ce que la matière est à la vie et à l'impulsion. C'est pourquoi l'on a raison d'affirmer que vouloir c'est pouvoir. Une *puissance* bornée. Montrer sa *puissance*. Employer sa *puissance*. Il n'y a point de *puissance* humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens. (Bossuet.) La postérité fait une grande différence entre la *puissance* et la gloire. (Voltaire.) | Impression produite par les choses extérieures. La *puissance* de la beauté est telle, qu'elle seule suffirait à fournir une preuve incontestable de l'existence de Dieu. | Effet ou empire exercé sur l'individu par une sorte de fascination, de magnétisme. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la *puissance* de la parole. (Buffon.) | Au plur. dans le même sens. Quand les beautés de l'ordre frapperont toutes les *puissances* de notre âme. | Faculté. Si les animaux étaient doués de la *puissance* de réfléchir, ils seraient capables de quelque progrès. (Buffon.) | Philos. Puissance se dit de ce qui est possible, de ce qui peut être réduit à l'acte, par opposition à ce qui est réellement, à ce qui constitue l'acte effectué. L'enfant qui se développe est un homme en *puissance*. | Au sens physique, en parlant des personnes. Pouvoir, autorité. La *puissance* du peuple. La *puissance* paternelle. L'imprudence heureuse dans ses fautes, et la *puissance* montée jusqu'au dernier excès d'autorité absolue, sont les avant-coureurs du renversement des rois et des royaumes. (Fénelon.) Ils ont partout fondé leur *puissance* sur la terreur et la destruction. (Raynal.)

C'est donc ainsi, traîtres, qu'en mon absence
Vous exercez mes droits et ma *puissance*?
(J. B. ROUSSEAU.)

| Se dit en parlant de la divinité. Je veux fléchir des dieux la *puissance* même. (Racine.) La *puissance* de Dieu n'a pas besoin de celle des hommes. (Massillon.) La *puissance* humaine agit par des moyens; la *puissance* divine agit par elle-même. (J. J. Rousseau.) | *Toute-puissance*, Puissance sans bornes. Il ne se dit proprement que de Dieu. Dieu a créé le monde, et le conserve par sa *toute-puissance*. Ce qui est propre à la *toute-puissance* d'un Dieu, passe de bien loin la capacité de notre raison. (Bossuet.) | Fam. Du côté de la barbe est la *toute-puissance*. (Molière.) | Se dit, en général, de tout ce que la pensée personnifie et qui est doué d'une grande force d'action. La *puissance* de l'électricité est telle, qu'elle franchit en une seconde cent mille kilomètres. | Ensemble des forces physiques et naturelles. La *puissance* végétale ne fut créée que pour la *puissance* animale. (Bern. de St-Pierre.) | *Puissance du glaive*, Qui donne le droit de condamner à mort. | Domination, empire. Rome victorieuse réduit tout l'univers sous sa *puissance*. | État souverain. *Puissance* continentale. *Puissance* maritime. Les *puissances* de l'Europe. Les *puissances* de l'Occident. Deux *puissances* rivales. Les *puissances* alliées. De vives contestations s'élevèrent aussitôt entre les deux *puissances*. (Raynal.) | S. pl. Famil. Ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. Je ne veux pas vous commettre avec les *puissances*. (P. L. Courier.) | *Flatter les puissances*, Les gens en crédit. | Famil. *Se croire une puissance*, Se croire un personnage important. | Pouvoir de faire une chose. De me servir vous avez la *puissance*. (C. Delavigne.) | *La puissance ecclésiastique*, Les chefs principaux de l'Église catholique. | *La puissance séculière, la puissance temporelle*, Les chefs principaux du pouvoir civil. Ces deux *puissances*, d'un ordre si différent, ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble. | *Puissances*, s. f. pl. Théol. cath. Une des hiérarchies de la milice des anges. | *Les puissances du ciel, les puissances célestes*, Les anges, quelle que soit la hiérarchie dans laquelle ils se trouvent placés. Se dit par opposition aux *puissances des ténèbres, de l'enfer*, aux *puissances infernales*, Les démons. | Mécan. Tout ce qui produit, imprime un mouvement. La *puissance* d'une machine, la *puissance* mécanique. | On prend quelquefois pour unité de puissance mécanique la force du cheval estimée à 75 kilogrammètres, ce qui signifie que le travail d'un cheval est moyennement regardé comme équivalent à celui qui est nécessaire pour l'élévation d'un poids de 75 kilog. à 1 mètre. | Mathém. Chaque degré auquel on élève une quantité en la multipliant par elle-même. *Seconde ou deuxième puissance, troisième puissance, quatrième puissance*, etc., Puissances formées de deux, trois, quatre, etc., facteurs égaux. La deuxième puissance et la troisième puissance ont reçu particulièrement les noms de *carré* et de *cube*. Ces dénominations sont tirées de la géométrie, où l'on apprend que la mesure du carré et celle du cube s'obtiennent en faisant le produit, pour le premier, de deux facteurs égaux; et, pour le second, de trois facteurs égaux. | Par extens. Un nombre considéré isolément est dit quelquefois *première puissance*. | Phys. *Puissance de réflexion, puissance réfléchissante*, Propriété, commune à tous les corps, de réfléchir la lumière ou la chaleur. On dit aussi : *pouvoir réfléchissant*. Par oppos. *Puissance d'absorption, puissance absorbante* ou *pouvoir absorbant*. | *Puissance d'un instrument d'optique*, La portée de cet instrument, ou bien le degré de grossissement ou de rapprochement qu'il donne. | Au jeu de trictrac. *Prendre son coin par puissance*, Prendre son coin en diminuant un point sur chacun des dés amenés. | *En puissance*, Qui a du pouvoir. Les hommes qui sont *en puissance* s'endorment sur l'oreiller de l'autorité; mais les révolutions viennent les réveiller avec leurs coups de tonnerre. | *Avoir, tenir en sa puissance*, Être le maître. Au moyen-âge, on croyait que Satan *tenait* certaines âmes *en sa puissance*. | *En puissance de*, Combien de femmes *en puissance de* mari savent reconquérir leur liberté à force de diplomatie et de ruse!

PUISSANT, ANTE, adj. Qui peut, qui a de la puissance pour faire exécuter ses desseins ou ses volontés. Il se dit de Dieu particulièrement, des États, des souverains et de certains citoyens privilégiés. Il y a un Dieu *puissant* et juste. Un prince *puissant*. Une ville *puissante*. La France est une nation *puissante*. Avoir des amis *puissants*. Les rois deviennent moins *puissants* dès qu'ils veulent l'être plus que les lois. (Massillon.) Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop *puissant*. (Barthélemy.)

Selon que vous serez *puissant* ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(LA FONTAINE.)

| Se dit de la Divinité, en général, des êtres surnaturels. *Puissantes* déités, qui peuplez cette rive. (J. B. Rousseau.) | En parlant des choses, Fort considérable, difficile à surmonter; capable de produire un certain effet; doué d'une grande vertu, d'une grande efficacité. La cigogne a le vol *puissant* et soutenu. De *puissantes* raisons. Un *puissant* aiguillon pour le travail. Qu'y a-t-il de plus *puissant* que les bienfaits, pour attirer les cœurs? (Massillon.) | Joint à un nom collectif, *puissant* donne une idée du grand nombre et, par suite, de l'effet considérable qui peut être produit. Une *puissante* armée. | Fig. Habile, profond. *Puissant* calculateur. *Puissant* logicien. Se prend quelquefois ironiquement en ce sens. | Très-riche. Un *puissant* capitaliste. | Qui est gros et gras. Ce jeune homme est déjà fort *puissant*. | *Tout-puissant, toute-puissante*, Qui peut tout, dont la puissance n'a pas de bornes. Il ne se dit proprement que de Dieu, et, en ce cas, il est pris souvent substantiv. Le *Tout-Puissant*, Dieu *tout-puissant*, que nos pleurs vous apaisent! (Racine.) | Se dit, par exagération, des personnes et des choses. C'est un homme *tout-puissant* à la cour, auprès des ministres, sur l'esprit du chef de l'État. Ne craignez-vous plus ces charmes *tout-puissants*? (Voltaire.) | Substantiv. Les *puissants*. Les riches et les *puissants* croient qu'on est misé-

rable et hors du monde quand on n'est pas comme eux; quelle erreur! (Bern. de Saint-Pierre.)

PUITS, s. m. (pron. *pui*; du lat. *puteus*, même signif.) Trou profond creusé en terre, soit pour se procurer de l'eau, soit pour opérer l'extraction de la pierre, de la houille, etc., soit encore pour faciliter l'exécution de la ventilation des travaux souterrains. Creuser un *puits*. Le fond d'un *puits*. Le bord d'un *puits*. La margelle d'un *puits*. Une corde à *puits*. De l'eau de *puits*. On y montrait encore les *puits* qu'ils avaient creusés dans les pays secs, pour abreuver leurs familles et leurs troupeaux. (Bossuet.) Dans de certains lieux, en quelque endroit qu'on fouille, on est sûr de faire un *puits* et de trouver de l'eau. (Buffon.)

Un astrologue, un jour, se laissa choir
Au fond d'un *puits*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et fam. *Puits de science*, Se dit d'une personne qui a beaucoup de science. Cet homme est un *puits de science*. | Prov. et fig. *La vérité est au fond d'un puits*, Elle est cachée et difficile à découvrir. | *Tirer la vérité du fond du puits*, Arriver à la vérité à force de recherches. | Les puits sont généralement à plan circulaire et revêtus de maçonnerie; ceux creusés pour obtenir de l'eau descendent à 2 mètres environ au-dessous de la nappe liquide. Au fond de l'excavation, on place un rouet ou plate-forme circulaire en bois de chêne, sur lequel sont ensuite posées les premières assises de maçonnerie : celles-ci doivent être en pierres de taille, liaisonnées avec mortier de ciment et, de plus, reliées entre elles par des crampons de fer pour maintenir une adhésion parfaite. Le reste de la maçonnerie, jusqu'au niveau du sol ou un peu au-dessus, peut être fait de briques ou de moellons; sur les dernières assises, on établit la margelle ou appui, faite, la plupart du temps, avec des pierres dures, bien assemblées et maintenues par des crampons. | *Puits forés*, plus fréquemment appelés *puits artésiens*, Trou perpendiculaire, ordinairement très-profond, que l'on fait dans le sein de la terre au moyen d'une sonde, pour arriver à une nappe d'eau souterraine d'où elle monte naturellement jusqu'au-dessus du sol et s'écoule en ruisseau artificiel et intarissable. L'élévation spontanée de l'eau dans les puits artésiens est due à la pression de ces mêmes eaux partant d'un niveau supérieur; elles montent donc, suivant les lois de l'hydrostatique, jusqu'à la hauteur de ce niveau : si cette hauteur se trouvait au-dessous du sol, on n'aurait qu'un puits ordinaire. Voici comment s'explique le jaillissement des eaux des puits forés. Les eaux pluviales sont absorbées sur les montagnes par des couches perméables, s'étendant en filons jusque sous les vallées, entre des couches de terrains imperméables, semblables aux parois d'un vase ou mieux d'un tuyau recourbé. L'eau s'accumule donc continuellement de manière à former une nappe sur laquelle pressent les eaux nouvellement absorbées, qui tendent à descendre, en vertu de la pesanteur; mais si l'on vient à percer la couche imperméable supérieure qui fait obstacle à l'expansion du liquide, celui-ci doit naturellement s'échapper par l'ouverture pratiquée, comme l'eau d'un jet d'eau, et atteindre à peu près le niveau du point où les eaux sont absorbées. Le nom d'*artésiens* a été donné aux puits forés, parce que c'est dans l'Artois qu'ils sont le plus en usage depuis six à sept siècles. Toutefois, ces puits paraissent être d'une bien plus haute antiquité. Les voyageurs assurent qu'on en rencontre dans les déserts de l'Arabie, dans l'Inde, dans la Chine, etc., dont on ne saurait retrouver l'origine. L'art de forer les puits a fait de grands progrès dans ces dernières années. Les puits forés les plus profonds et les plus remarquables sont, à Paris, ceux de Grenelle et de Passy. | *Puits perdu*, Puits dont le fond ne retient pas l'eau. | *Puits de Joseph*, Puits magnifique que l'on voit au Caire, construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu à cause de son antiquité. Le puits de Yousouf est taillé dans le roc; il a 90 mètres de profondeur sur une circonférence de 13 mètres, et on y descend par un escalier circulaire de trois cents marches. L'eau est tirée de ce puits au moyen de machines mues par des treuils qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance, dans le sens vertical. | *Puits de Bicêtre*, Puits achevé en 1735, sur les dessins de Boffrand. Il a 55 mètres de profondeur et environ 5 mètres de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant huit hectolitres d'eau et pesant chacun 600 kilogrammes, lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. | On cite encore comme un des plus profonds et des plus larges le *Puits d'Orviéto*, en Italie, construit par Ant. San-Gallo. Des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre. | Art milit. Trou creusé au-devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre habituellement de branches d'arbres et de terre pour le cacher à la cavalerie ennemie qui y tombe inopinément. | Creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants. | *Puits de carrière* ou *de mine*, Excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une carrière ou d'une mine, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie, ou même d'une galerie dans une autre. | Sentine d'un navire. | Grande profondeur qu'on rencontre dans la mer avec la sonde, et autour de laquelle, dans un espace plus ou moins étendu, on trouve un fond généralement uniforme et élevé. | Fond, trou profond. Quand Dieu laisse sortir du *puits* de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil. (Bossuet.) | *Puits de glace*, Trous pleins d'eau qu'on trouve dans les glaciers immenses formés par la nature. | *Formation du puits de glace*, Ce phénomène, qui a lieu sous l'influence solaire, et qui est motivé par la présence sous la glace de quelques corps étrangers, est une conséquence de ce principe de physique, que le maximum de condensation de l'eau a lieu à 4° au-dessus de zéro. La quantité de chaleur absorbée par ce corps étranger fond une petite quantité de glace; l'eau qui en résulte s'élève bientôt de 0 à 2 et 3° dans sa partie supérieure; alors, étant plus dense que la partie inférieure, la partie supérieure prend la place de celle-ci, et, comme elle est plus élevée en température, elle fond à son tour un peu de glace, et ainsi de suite; en sorte que ce mouvement continuel de courants ascendants et descendants finit par produire des trous ayant jusqu'à 1 et 2 mètres de profondeur. | Art culin. Trou qu'on doit former dans la pâte, afin de la délayer commodément, ainsi que pour la pétrir et y mélanger la levure. | Se dit aussi du vide que l'on a ménagé dans le milieu d'un plat, par suite de l'arrangement des viandes ou des poissons, de gros légumes ou autres éléments solides qu'on y a dressés en couronnes. | *Puits d'amour*, Sorte de pâtisserie feuilletée, évidée à l'intérieur et que l'on remplit avec des confitures, des gelées, etc. On nous servit de délicieux *puits d'amour*.

PULICAIRE, adj. (du lat. *pulex*, puce). Méd. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et aux maladies dans lesquelles on observe de ces éruptions. | S. f. Bot. Genre de la famille des composées, tribu des astéroïdées, ainsi nommé parce qu'on a cru que son odeur chassait les puces. Ce genre se compose de plantes herbacées, à fleurs tubuleuses, dont on compte environ seize espèces qui croissent en Europe, en Amérique et en Afrique.

PULLULATION, s. f. (pron. *pululasion*). Multiplication abondante et rapide. La *pullulation* des punaises est abondante par les grandes chaleurs.

PULLULER, v. n. (du lat. *pullulare*; dérivé de *pullus*, rejeton). Multiplier en abondance, en peu de temps. Les chenilles *ont* beaucoup *pullulé* cette année. Les sauterelles, qui *pullulent* si abondamment en Afrique, servent de nourriture aux Arabes.

C'est au printemps
Que tout aime, que tout *pullule* dans le monde.
(LA FONTAINE.)

| Se dit aussi des plantes. Le chiendent *pullule* beaucoup. | Fig. Se dit des écrits dangereux ou méprisables, des fausses doctrines, des opinions pernicieuses, des erreurs qui se répandent promptement et se propagent au loin. Les mauvais livres *pullulent*. Les préjugés *pullulent* dans le berceau de l'ignorante paresse. (Pythagore.) | Se dit aussi des individus abjects, méprisables, réprouvés par la morale, dont le grand nombre va croissant. La canaille *pullule* sous le régime despotique. Dans les fêtes publiques, les fripons *pullulent*.

PULMOBRANCHE, adj. et s. (du lat. *pulmo*, poumon, et du gr. βράγχια, branchies). Se dit des animaux pourvus de branchies disposées en branchies, c. à d. tapissant l'intérieur d'une cavité dans toute son étendue. | S. m. pl. Famille de la classe des gastéropodes, comprenant ceux des mollusques qui respirent l'air en nature.

PULMOGRADE, adj. et s. (du lat. *pulmo*, poumon; *gradior*, je marche). Entomol. Se dit des insectes dont le corps est gélatineux et dont la locomotion s'exécute par des mouvements semblables à ceux du poumon dans la respiration.

PULMONAIRE, adj. (du lat. *pulmonarius*, formé de *pulmo*, poumon, qu'on écrivait autrefois *poulmon*). Anat. Qui a rapport au poumon en général. Il s'applique plus particulièrement aux organes suivants : 1° *L'artère pulmonaire*, qui s'étend du ventricule droit du cœur au poumon. Elle se divise en deux branches, destinées chacune à l'un des poumons; ses fonctions sont de porter le sang veineux du cœur dans ces organes, où il doit subir le travail de l'hématose ou oxygénation : c'est donc la seule artère du corps humain parcourue par du *sang noir*. 2° Les *veines pulmonaires*, qui résultent de la réunion successive des ramifications répandues dans le poumon; elles sont au nombre de quatre, deux pour chaque côté de cet organe, et vont s'ouvrir à la partie postérieure et supérieure de l'oreillette gauche du cœur. Leur fonction est de ramener dans cet organe le sang revivifié par le contact de l'oxygène : elles sont donc les seules veines remplies de *sang rouge*. 3° Le *plexus pulmonaire*, renflement du nerf *pneumogastrique*, situé derrière les bronches, et d'où partent une multitude de filets suivant la distribution de ces dernières, en se divisant à l'infini et s'anastomosant ensemble. | Méd. *Catharre pulmonaire*, Inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse des bronches. V. BRONCHITE. | *Phthisie pulmonaire*, Inflammation chronique des poumons. Il est atteint d'une *phthisie pulmonaire*. V. PHTHISIE.

PULMONAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des borraginées, se compose de plantes herbacées, à tige velue; à feuilles inférieures rudes, ovales, oblongues, les supérieures sessiles; à fleurs d'un bleu rougeâtre, en bouquet terminal. Elles sont marquées de taches livides, analogues à celles qu'on remarque sur les poumons, d'où leur nom. Ces plantes croissent dans l'Europe moyenne et méridionale. Il en existe trois variétés : la *pulmonaire commune* ou *officinale*, la *pulmonaire à larges feuilles* et la *pulmonaire à feuilles étroites*. Elles fleurissent au printemps, sur le bord des chemins et des fossés; les abeilles recherchent avidement le suc de leurs fleurs; elles sont un peu mucilagineuses et peuvent, à ce titre, être employées en tisane dans les irritations de poitrine. | S. m. Entomol. Premier ordre de la classe des arachnides, suivant la division de Latreille, correspondant aux *aranéides* de Walkenaër. Les *pulmonaires* ont un véritable poumon (d'où leur nom) un cœur et des vaisseaux; jamais moins de huit pattes; les yeux lisses et au nombre de six ou huit; les mandibules terminées tantôt en crochet, tantôt en pince mobile. L'animal s'en sert pour donner la mort aux insectes dont il se nourrit; il possède à la base de ses mandibules une glande qui sécrète une liqueur vénéneuse, et il la verse, par le moyen d'un conduit, dans le canal dont l'intérieur de ses mâchoires est percé, et conséquemment dans la plaie que fait la pince ou le crochet. Latreille a divisé cet ordre en deux familles : les *aranéides* ou *fileuses* (comprenant les *araignées* et les *mygales*) et les *pédipalpes*.

PULMONAL, ALE, adj. Méd. Qui vient du poumon. Affection *pulmonale*. Rachel était atteinte d'une affection *pulmonale*. | *Son pulmonal*, Son que la percussion du poumon donne. | S. m. pl. *Pulmonaux*.

PULMONÉS, s. m. pl. Zool. Première division de la classe des mollusques gastéropodes, suivant la classification de Cuvier, correspondant aux *pulmobranches* de Blainville, est caractérisée par un organe respiratoire consistant en une cavité dont l'intérieur est tapissé par les ramifications de l'artère pulmonaire, et communique au dehors par un trou ouvert sous le manteau, que l'animal resserre ou dilate à son gré, de manière à laisser entrer l'air ou à s'opposer à son introduction. Ces mollusques, quoique à respiration aérienne, n'ont cependant pas la respiration assez énergique pour rendre leur sang chaud. Comme les reptiles, ils se traînent à terre et tombent l'hiver dans l'engourdissement. On distingue les *pulmonés terrestres* (limace) et les *pulmonés aquatiques* (limnée).

PULMONIE, s. f. (du lat. *pulmo*, poumon). Méd. Synonyme vulgaire tantôt de *Pneumonie*, tantôt de *Phthisie pulmonaire*. Il est mort d'une *pulmonie*.

PULMONIQUE, adj. (du lat. *pulmo*, poumon; génit. *pulmonis*). Méd. Qui est malade du poumon, qui est affecté de pulmonie. Synonyme de *Phthisique*. Cette jeune personne est *pulmonique*. | Substantiv. Un *pulmonique*. Le *pulmonique* doit suivre un régime extrêmement sévère. Les *pulmoniques*.

Venise, au sein de son Adriatique,
Expire tous les jours comme une *pulmonique*.
(A. BARBIER.)

PULPE, s. f. (du lat. *pulpa*, même signif.; on écrivait autrefois *poulpe*). Bot. Partie molle, charnue, essentiellement formée de tissus cellulaires

qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines, et qui prend différents noms selon les organes qu'elle concourt à former. Ainsi on l'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe* dans les fruits charnus, *parenchyme* dans les feuilles, *endosperme* dans les graines. La *pulpe* est formée de beaucoup d'eau, de matière amylacée, gommeuse, féculente, extractive, colorante, saline. | Pharm. Médicaments simples, de consistance molle, formés de la partie charnue des végétaux. *Pulpe* de casse. *Pulpe* de tamarin. | Anat. *Pulpe digitale*, Partie charnue, renflée et arrondie qui termine les doigts. | *Pulpe cérébrale*, La partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture fibreuse. | En parlant des animaux, Les parties les plus charnues des animaux, la chair la plus délicate à manger.

PULPEUX, EUSE, adj. Composé de pulpe. Matière *pulpeuse*. | Qui a de la pulpe. Substance *pulpeuse*. | Qui a la consistance de la pulpe. Péricarpe *pulpeux*. Le tissu *pulpeux* du cerveau.

PULPOIRE, s. m. (du lat. *pulpa*, pulpe). Pharm. Large spatule avec laquelle on presse sur un tamis de crin la substance préalablement amenée à l'état de masse molle pour en faire une pulpe.

PULSATEUR, TRICE, adj. Qui pousse, qui bat. | Entomol. *Scarabée pulsateur*, Un des noms vulgaires de la vrillette.

PULSATIF, IVE, adj. (du lat. *pulsare*, battre). Méd. Qui élance, qui bat. Se dit d'un battement douloureux qui survient ordinairement pendant les inflammations, et qui répond aux pulsations des artères. Douleurs lancinantes et *pulsatives*.

PULSATILLE, s. f. (du lat. *pulsare*, battre.) Bot. Espèce d'anémone dont les aigrettes tremblottent au moindre vent et que l'on appelle aussi *herbe au vent*. C'est une plante d'un aspect très-agréable, qui

Pulsatille.

donne au printemps des fleurs d'un bleu foncé, et pendant une partie de l'été des têtes garnies de graines plumeuses. Elle couvre souvent les collines sèches et découvertes. | Méd. Médicament homœopathique. | Nom vulgaire de la *fleur de Pâques* ou *passe-fleur*.

PULSATION, s. f. (pron. *pulsasion*; du lat. *pulsare*, battre). Méd. Battement des artères. *Pulsation* vive. *Pulsation* lente. *Pulsation* inégale. | Le phénomène local appelé pouls n'est lui-même qu'une *pulsation*. Les pulsations sont toujours isochrones aux mouvements du cœur; les tumeurs anévrismales en présentent qui sont d'autant plus prononcées que les tumeurs sont plus récentes. Dans quelques maladies nerveuses, les sujets se plaignent de ressentir des pulsations en des endroits où n'existe aucune artère un peu considérable. Le cerveau, dès qu'il est privé d'une portion des os du crâne, présente des pulsations résultant du mouvement des nombreuses artères que reçoit sa base et du refoulement du sang par suite de l'inspiration. Dans les maladies inflammatoires, où le pouls est plein et fréquent, les sujets sentent battre leurs artères, et rien n'est plus ordinaire, dans les violentes migraines, que d'avoir la conscience du battement des artères carotides et temporales. | *Pulsations abdominales idiopathiques*, Affection qui consiste en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale. Les femmes y paraissent plus sujettes que les hommes. | Fig. Voltaire sent de toutes ses fibres le mensonge, l'injustice dans chacune des *pulsations* du genre humain. (Edg. Quinet.) | Le mouvement de vibration qui a lieu dans les fluides élastiques quand leurs molécules sont brusquement frappées. | Horlog. Avançage d'un levier pour en faire mouvoir un autre. Une roue qui engrène près du centre d'un pignon a moins de *pulsation* que si elle agissait sur un pignon d'un plus grand diamètre.

PULSATOIRE, adj. Méd. et physiq. Qui produit ou qui fait entendre des pulsations. Mouvement *pulsatoire*. | Entomol. Se dit d'un insecte regardé comme la cause des pulsations qui se font entendre dans le vieux bois. L'insecte *pulsatoire psocus* a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort*.

PULSILOGE, s. m. (du lat. *pulsus*, pouls; du gr. λέγειν, indiquer). Méd. Instrument propre à faire connaître l'état du pouls et à en mesurer la vitesse. On dit plutôt *Sphygmologe*.

PULTAVA. Géogr. Ville de Russie. V. POLTAVA.

PULTENÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, comprenant des arbrisseaux de l'Australie, à fleurs jaunes, à calice campanulé, à corolle papilionacée. On en cultive plusieurs espèces comme plantes d'ornement, notamment la *pultenée daphnoïde* et la *pultenée à grandes stipules*.

PULVÉRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pulvis*, poussière). Qui est couvert de poussière. | Bot. Se dit de certaines plantes sur lesquelles on voit comme une sorte de poussière. La parmélie *pulvéracée*.

PULVÉRATEUR, TRICE, adj. et s. (du lat. *pulvis*, poussière). Nom donné à des oiseaux qui ont l'habitude de se frotter contre le sol en soulevant la poussière. Les gallinacés sont des oiseaux *pulvérateurs*. Les *pulvérateurs*.

PULVÉRIN, s. m. (du lat. *pulvis*, poudre). Poudre à canon très-fine et plus menue que la poudre ordinaire, dont on se sert pour amorcer les armes à feu, pour faire des traînées, pour composer des artifices. Mettre le *pulvérin* dans le bassinet. | Se dit aussi des gouttes d'eau fort menues qui s'écartent dans les chutes d'un jet d'eau.

PULVÉRISATEUR, adj. et s. m. Nom commun à divers instruments servant à réduire en poudre les drogues simples. | Instrument à l'aide duquel on force un jet d'eau très-fin d'eau minérale, fortement chassé par compression, à se briser sur une lentille métallique.

PULVÉRISATION, s. f. (pron. *pulvérizasion*). Action de pulvériser, opération qui a pour but de réduire en poussière plus ou moins fine des corps solides. Les différents modes de pulvérisation employés pour la pharmacie ou dans les arts sont au nombre de huit à neuf : la contusion dans un mortier à l'aide d'un pilon, qui s'emploie pour les substances dures; la trituration, qui consiste à jeter circulairement le pilon dans le mortier, afin d'écraser la substance; la mouture, qui consiste dans le broiement de la substance entre deux corps durs et impénétrables; le frottement, qui consiste à frotter la substance avec la main sur un tamis placé au-dessus d'une feuille de papier; ce moyen s'emploie pour les substances très-friables; la pulvérisation par intermèdes, qui consiste à mêler la substance avec une autre qui, après avoir facilité la division, puisse aisément en être séparée; la porphyrisation, qui consiste à broyer la substance avec une molette de porphyre sur une table de même nature; la lévigation, qui consiste à délayer dans l'eau la substance, et à séparer la poudre la plus grossière par dépôt et décantation, faisant ensuite sécher pour avoir la plus fine; et la précipitation, moyen chimique dont le but est, en formant par double composition un composé soluble et un autre insoluble, de les séparer par des lavages. On conçoit que, dans tous les cas, la substance à pulvériser doit être d'une siccité parfaite. Quelques-unes même ont besoin d'être calcinées au feu. | Se dit aussi des effets, du résultat même de la pulvérisation. La *pulvérisation* de cette substance n'est pas satisfaisante pour le but qu'on se propose.

PULVÉRISÉ, ÉE, part. Qui a subi la pulvérisation; réduit en poudre, en poussière. Corps *pulvérisé*. Substance *pulvérisée*. Je suis plus frappé de ses parties solides que des *pulvérisées*, quoique également étonnantes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Détruit, anéanti. Argument *pulvérisé*. Une objection *pulvérisée*. Il était anéanti, *pulvérisé*.

PULVÉRISER, v. a. (du lat. *pulvis*, poudre). Réduire en poudre. *Pulvériser* une substance. *Pulvériser* des drogues. Les anciens *pulvérisaient* souvent les corps par la calcination. | Fig. Réduire à néant. La justice est l'organe de la vérité et la foudre qui *pulvérise* l'imposture. (B. Varennes.) | Famil. Se dit dans le sens propre pour Détruire entièrement, anéantir. Les soldats de la République *pulvérisèrent* les armées des rois coalisés contre la Révolution. | Nous *pulvériserons* les royautés. SE PULVÉRISER, v. pron. Être pulvérisé. Le liége et les cheveux *se pulvérisent* très-difficilement.

PULVÉRISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui opère la pulvérisation des couleurs, des médicaments, des teintures et des drogueries.

PULVÉROL, s. m. Pharm. Poudre médicinale.

PULVÉROLÉ, s. m. Pharm. Substance réduite en poudre. Voilà du *pulvéroté*.

PULVÉRULENCE, s. m. (pron. *pulvérulanse*). État de ce qui est pulvérulent.

PULVÉRULENT, ENTE, adj. (pron. *pulvérulan*, du lat. *pulverulentus*, de *pulvis*, *pulveris*, poudre, poussière). Minér. Se dit des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière. | Bot. Poudreux, chargé de poussière ou d'une sorte de poussière. Feuilles *pulvérulentes*. | Entomol. Se dit de certaines parties du corps des insectes où l'on remarque une poussière très-fine, comme sur le ventre et les ailes du hanneton.

PUNAIS, AISE, adj. (pron. *puné*; rad. *punaise*, à cause de l'odeur repoussante qu'exhalent les organes olfactifs). Dont le nez exhale une odeur puante, et qui est privé du sentiment de l'odorat. Un homme *punais*. Cette fille est *punaise*. | Substantiv. Un *punais*. Les *punais* sont fort rares en France.

PUNAISE, s. f. (pron. *punèze*; des mots franç. *puer* et *nez*, qui pue au nez). Entomol. Genre d'insectes hémiptères, de la section des hétéroptères, généralement connus soit par les désagréments qu'ils nous causent en venant nous sucer le sang pendant notre sommeil, soit par l'odeur fétide et nauséabonde qu'ils exhalent, et qu'ils communiquent aux corps sur lesquels ils se sont posés quelque temps. Ils ont le corps de forme tout à fait arrondie, à peine plus long que large, et presque plat,

1. Nèphe cendrée (punaise des bois). — 2. Punaise des lits.

le cou court et à peine perceptible; les pattes de longueur moyenne, les deux dernières ayant deux forts crochets, les antennes sétacées, fort grêles, terminées en une scie longue et très-déliée, et le bec court, courbé directement sous la poitrine et composé de trois articles. Les *punaises* se multiplient avec une effrayante rapidité, à cause du soin que les femelles mettent à cacher leurs œufs, ce qui rend leur expulsion très-difficile. Les moyens dont on a le plus usé pour les détruire, sont l'essence de térébenthine, le pétrole, le sublimé corrosif, la vapeur de soufre, la plante appelée passerage. | *Punaise des bois*, Insecte qui appartient au genre des pentatomes, qui ont quatre articles à la gaîne du suçoir. Cette punaise a des ailes et des élytres, ce que n'a pas la punaise des appartements. Elle est bien dix fois plus grosse que cette dernière, et son odeur est tout aussi infecte. | Vulg. Plat comme une *punaise*. Extrêmement plat. | Techn. Petit clou plat en cuivre ou en fer dont se servent les dessinateurs pour tenir leur papier sur la table.

PUNCH, s. m. (pron. *ponche*). Boisson d'origine anglaise, naturalisée en France depuis le siècle dernier, qu'on fait le plus ordinairement en faisant brûler avec du sucre de l'eau-de-vie, du rhum ou du kirschwasser, en y égouttant les tranches d'un citron, et y mêlant quelquefois du thé. Un bol de *punch*. Un verre de *punch*. Prendre du *punch*. Il était ivre de *punch*. Dans le *punch* anglais, c'est le

thé qui prédomine. Nous causâmes en buvant un *punch*. (J. J. Rousseau.) | *Punch à la romaine*, Punch glacé. On nous servit un fameux *punch à la romaine*.

PUNCTUM SALIENS (loc. lat., signifiant *point saillant*). S'emploie pour désigner un point saillant d'un corps, d'un objet que l'on décrit. | Méd. Se dit du premier rudiment du cœur chez l'embryon.

PUNGITIF, IVE, adj. (du lat. *pungere*, piquer). Méd. Poignant, aigu. Douleur *pungitive*. | Bot. Qui pousse en pointe. Plante *pungitive*.

PUNI, IE, part. Châtié; qui a subi la peine d'un crime, d'une faute. Coupable *puni*. Ils ont été sévèrement *punis*. Un coupable *puni* est un exemple pour la canaille. (La Bruyère.) Le coupable même n'était pas *puni* seul; on enveloppait dans son châtiment la famille entière. (Raynal.) | On dit dans le même sens : Un crime *puni*, une faute *punie*, des offenses *punies*. | Fig. *Être puni par où l'on a péché*, Trouver un sujet de déplaisir, de punition dans les choses, dans une action, précisément où l'on croyait trouver de la satisfaction, du profit.

PUNIQUE, adj. (du lat. *punicus*, même signif.). De Carthage, qui a rapport aux Carthaginois. | *Guerres puniques*, Trois guerres célèbres qui ont eu lieu entre les républiques de Rome et de Carthage. La première commença l'an 264 av. J. C.; elle eut pour cause les démêlés d'Hiéron, roi de Syracuse, avec les Mamertins, qui, après avoir envahi Messine, appelèrent les Romains à leur secours; les Carthaginois prirent parti pour les Syracusains. Ce fut là l'origine de la rivalité des deux républiques. La guerre commença bientôt, et fut représentée par Amilcar du côté des Carthaginois, et par Duilius, L. Aquilius et Lutatius chez les Romains. La paix est conclue en 241. | *Deuxième guerre punique*. Elle fut causée par la prise de Sagonte, en Espagne, par les Carthaginois, violant ainsi le traité qui leur défendait d'attaquer les alliés de Rome et de franchir l'Ébre. Le passage des Pyrénées et des Alpes par Annibal, ses victoires sur le Tésin et la Trébie, au lac Trasimène, à Cannes, les batailles de Nole, de Séna, l'expédition des deux Scipion en Espagne, la défaite d'Asdrubal sur le Métaure, le passage du grand Scipion en Afrique, et la défaite d'Annibal à Zama (202) en sont les faits principaux. Carthage vaincue est encore heureuse de pouvoir conserver ses lois et sa liberté. | *Troisième guerre punique*. Elle fut amenée par la jalousie de Rome, craignant toujours la puissance de Carthage. Le sénat ordonne aux Carthaginois de livrer leurs flottes, leurs armes et leurs machines de guerre. Ils obéissent. On exige qu'ils abandonnent Carthage. Ils refusent. Siége de Carthage. La troisième année du siége (146) commandé par Scipion Émilien, la ville est prise d'assaut, pillée, incendiée. Réduction de la république en province romaine. | *Langue punique*, Langue que parlaient les Carthaginois, et qui appartient à la famille celtique. | *Foi punique*, Mauvaise foi, par allusion à la perfidie que les Romains reprochèrent aux Carthaginois, quoique la perfidie ait toujours été portée par les Romains à un plus haut degré qu'aucun autre peuple.

PUNIR, v. a. (du lat. *punire*, même signif.). Châtier, faire subir une peine à quelqu'un pour un crime, pour une faute. *Punir* les méchants et récompenser les bons. Il vaut mieux absoudre cent coupables que de *punir* un innocent. Il résiste au superbe et *punit* l'homicide. (Racine.) Dans l'exercice de la police, c'est plutôt le magistrat qui *punit* que la loi; dans les jugements des crimes, c'est plutôt la loi qui *punit* que le magistrat. (Montesquieu.) Quoi! vous le *puniriez*, vous qui causez sa peine. (Voltaire.) Le ciel, dit le vieillard, *a puni* ces brigands. (Delille.) | En parlant des choses. *Punir* le crime, une faute. *Punir* des injures, un outrage. Les lois ne se chargent de *punir* que les actions extérieures. (Montesquieu.)

Je vais, en *punissant* leurs fureurs insensées,
Égaler ma justice à mes bontés passées.
(VOLTAIRE.)

| Par extens. Châtier par soi-même, qu'on ait ou non autorité pour cela. *Punir* ses tyrans, c'est remplir un devoir. (Chénier.) | *Punir dans*, la préposition indiquant un objet souvent indirect qui porte, qui subit la punition. La société *punit* jusque *dans* les enfants les crimes qu'ont commis leurs pères. | *Punir de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant particulièrement (mais non généralement) la cause de la peine infligée. On *punira* tous les félons *de* leur participation à cet horrible attentat. | *Punir par*, la préposition indiquant le moyen de punition. Cette félonie devrait *être punie par* le supplice du carcan. | *Punir pour*. Quel homme oserait se plaindre d'*être puni pour* avoir fait aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. | Prov. *Dieu le punira!* Tôt ou tard il recevra la punition qu'il mérite. | SE PUNIR, v. pr. S'infliger une peine à soi-même. C'est *se punir* soi-même que de haïr. (Mass.) | Être puni. L'injure doit *se punir* par le mépris.

PUNISSABLE, adj. Qui mérite d'être puni. Cet homme est *punissable*. Un crime *punissable*. Une faute *punissable*. Les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment *punissables*. (Massillon.) Voilà un forfait *punissable*.

PUNISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui punit. La conscience est un juge et une *punisseuse* inévitable. | Adj. m. Le glaive *punisseur* pend sur ta tête, tyran farouche, despote sacrilége.

PUNITION, s. f. (pron. *punision*; du lat. *punitio*, de *punire*, punir). Action de punir. La *punition* des crimes appartient au jury. | Mortification, châtiment, peine qu'on fait subir à quelqu'un qui a failli. Une légère *punition*. Une *punition* exemplaire. Une *punition* corporelle. Pour certaines personnes qui ont failli, la *punition* est dans la conscience. Je me soumets à toute la *punition* que vous voulez m'imposer. (J. J. Rousseau.) | *En punition de*, Pour punir de. Les dieux lui avaient ainsi changé la voix *en punition de* ses méchancetés. (Voltaire.)

PUPILLAIRE, adj. Jurisp. Qui a rapport au pupille, qui appartient au pupille. Deniers *pupillaires*. Biens *pupillaires*. | Dr. rom. *Substitution pupillaire*, Substitution faite dans un testament, d'une personne à un pupille, au cas que le pupille vienne à décéder avant d'avoir atteint l'âge à partir duquel il n'est plus en puissance de tuteur. | Anat. Qui a rapport à la pupille, qui appartient à la pupille. | *Membrane pupillaire*, Fine membrane très-vasculaire qui clôt la pupille pendant une grande partie de la vie intra-utérine.

PUPILLARITÉ, s. f. Jurisp. Le temps qu'un enfant est pupille. En France, la *pupillarité* cesse à l'âge de vingt et un ans accomplis. | La qualité de pupille. La *pupillarité* d'un individu est une cause de nullité de toute obligation souscrite.

PUPILLE, s. f. (du lat. *pupilla*). Anat. Ouverture située au milieu de la membrane de l'iris, dans l'œil, et variant à chaque instant dans ses dimensions par l'effet de la contraction et de l'expansion alternative de l'iris. La couleur noire que présente cette ouverture est due à la matière qui teint la rétine, et que l'on aperçoit à travers l'humeur aqueuse et le cristallin, à cause de la transparence de ces milieux. On a observé que certains mammifères avaient, en venant au monde, cette ouverture bouchée par la *pupillaire*, qui ne se brise que quelques jours après la naissance. La pupille est ronde dans l'homme, les singes, les chéiroptères et les rongeurs; ovale transversalement chez les ruminants, les solipèdes, les baleines, les dauphins, et ovale de haut en bas dans les chats, où, quand elle se resserre tout à fait, elle n'apparaît que sous la forme d'une étroite fente longitudinale. On l'appelle vulgairement *prunelle*.

PUPILLE, s. (du lat. *pupillus*; dim. de *pupus*, enfant). Jurisp. Celui, celle qui a perdu ou son père ou sa mère, ou tous les deux, et qui, n'ayant pas vingt et un ans accomplis, demeure jusqu'à cet âge sous la conduite d'un tuteur. C'est mon *pupille*. Elle est ma *pupille*. Synonyme de *Mineur, mineure*. | Dr. rom. Celui, celle qui, encore impubère, avait cessé d'être sous la puissance paternelle par la mort de son père ou par l'émancipation. | Dans l'ancien droit français, *pupille* désignait une fille au-dessous de douze ans ou un garçon au-dessous de quatorze ans qui était sous l'autorité d'un tuteur. Quand on donnait un curateur aux mineurs, on cessait de les appeler *pupille*. Une fille pupille ne pouvait se marier sans l'autorité du tuteur; un tuteur était obligé de payer en son nom les deniers oisifs de son pupille. Oh! que ta main par là va sauver de *pupilles!* (Boileau.) | *Les pupilles de la garde*, Jeunes soldats de douze à dix-huit ans, que Napoléon Ier avait enrégimentés et qui étaient presque tous des enfants trouvés de la capitale et des départements.

PUPIPARES, s. m. pl. (du lat. *pupa*, nymphe; *pario*, je produis, j'enfante). Entom. Famille d'insectes diptères brachocères, qui ont pour caractère principal de conserver leurs œufs dans leur abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été formés en nymphes, de sorte que ces dernières n'ont, au moment de leur naissance, qu'à rompre leur peau pour prendre leur essor. On distingue ces diptères à leur tête presque confondue avec le thorax ou très-intimement unie avec lui, à leurs antennes plus courtes que la tête et très-écartées, et enfin à leur trompe petite et composée de deux filets très-rapprochés. Ils vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux. Cette famille est divisée en deux tribus : les *coriaces* (genres hippobosque, [illegible], ornithomye), et les *phthiriomyes* (genre [illegible]).

PUPITRE, s. m. (du lat. *pulpitum*, même signif.). Petit meuble de bois fait d'un [illegible] incliné sur un rebord qui l'arrête par le bas, et dont on se sert pour écrire plus commodément, ou pour soutenir un livre d'une certaine grandeur dans une situation commode pour être lu. *Pupitre* portatif. *Pupitre* fixe. *Pupitre* simple, double. *Pupitre d'orchestre*. *Pupitre* de bibliothèque. *Pupitre d'église*.

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le *pupitre* enfin tourne sur son pivot.
(BOILEAU.)

PUPIVORES, s. m. pl. (du lat. *pupus*, petit; *vorare*, dévorer). Entom. Famille d'insectes hyménoptères, section des térébrants. Les *pupivores* ont l'abdomen distinct du corselet, et formé de trois ou quatre anneaux; le thorax de quatre segments; antennes à articles nombreux. Les femelles portent à l'extrémité de leur corps une tarière qui leur sert à pondre leurs œufs. Les pupivores tirent leur nom de ce que, dans la première période de leur existence, ils se nourrissent presque exclusivement de petits animaux dans lesquels la femelle dépose ses œufs. On divise les pupivores en six tribus : les *évaniales*, les *ichneumonides*, les *gallicoles*, les *chalcidites*, les *chrysides* et les *oxyures*.

PUR, URE, adj. (du lat. *purus*, même signif.). Qui n'est point altéré par le mélange d'une matière étrangère. De l'or *pur*. Du vin *pur*. De l'eau *pure*. Comment en un plomb vil l'or *pur* s'est-il changé? (Racine.) | Qui est exempt de toute altération, de toute souillure. Des bains aussi *purs* et aussi clairs que le cristal. (Fénelon.) Une onde *pure*.

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde *pure*.
(LA FONTAINE.)

| Fig. au sens moral. Une foi vive et *pure*. Des intentions *pures*. Une félicité *pure*. Le cœur donne les plus vives et les plus *pures* jouissances. | Sans tache, sans souillure. Une âme *pure*. La gloire reste quand elle est *pure*. (Voltaire.) | En parlant de la lumière, il signifie Franc, net et vif. Le jour n'est pas plus *pur* que le fond de mon cœur. (Racine.) | En parlant du ciel, de l'horizon. La nature, en récompense, a donné à ce climat rude un ciel serein, un air *pur*. (Voltaire.) | En parlant des personnes, Probe, honnête, droit, intègre. Placé à la tête de l'administration de la fortune publique, il demeura toujours *pur*. | Chaste. Elle est restée *pure*, au milieu de cette société corrompue. | Fig. En parlant du style et du discours, Correct, exact, conforme au génie de la langue. Style *pur*. Élocution *pure*. Diction *pure*. Le style est *pur*, élégant, fleuri, quoique trop souvent assujetti à certaine harmonie. (Barthélemy.) | Se dit aussi des orateurs et des écrivains eux-mêmes. Racine est un écrivain très-*pur*. | Fig. Dans le dessin et la peinture. Le dessin d'Ingres est généralement très-*pur*. | Se dit aussi, en musique, du chant, de l'exécution instrumentale. Cette cantatrice a la voix très-*pure*. Ce pianiste a l'exécution *pure* et brillante. | Désintéressé. Je sais combien est *pur* le zèle qui l'enflamme. (Racine.) | S'emploie souvent pour donner plus de force et d'énergie à la signification des substantifs auxquels il est joint, pour mieux marquer la vraie nature des choses. Je l'ai fait par *pure* bonté d'âme, par bonté *pure*. Tous les propos qu'il a débités sont de *pures* calomnies. | Dans le sens de Vrai, véritable. Les anges sont de *purs* esprits, de *pures* substances spirituelles. Les méchants ne peuvent comprendre la *pure* vertu. (Fénelon.) | *De pure convention*, loc. adv. Qui n'a absolument de valeur, de sens, de réalité que par l'effet de certaines conventions. Les signes de l'algèbre sont des signes *de pure convention*. | *En pur don*, loc. adv. Se dit d'un don fait ou reçu sans condition, et qui n'oblige à rien. Il a reçu ces meubles *en pur don*. | *En pure perte*, loc. adv. Inutilement, vainement. Toutes ces démarches ont été faites *en pure perte*. | *Tout pur* ajoute encore de l'énergie à celle qui résulte, pour l'idée renfermée dans le substantif, de l'emploi du mot *pur* tout seul. Je n'y comprends rien; c'est de l'hébreu *tout pur*. | *L'état de pure nature*, L'état de l'homme antérieurement à toute civilisation. | Fam. *L'état de pure nature*, Celui de l'homme tout nu. | Dans la pratique, *Pur et simple*, Sans condition, sans restriction ni réserve. Donation *pure et simple*. Obligation *pure et simple*. Démission *pure et simple*. | *Eau pure*, Le résultat de la combinaison de volumes égaux d'hydrogène et d'oxygène. Le terme scientifique est *protoxyde d'hydrogène*. | *Mathématiques pures*, Les diverses branches des mathématiques où la grandeur et ses propriétés sont considérées ab-

stractivement, sans application à la physique; telles sont l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le calcul différentiel et le calcul intégral. | *L'idée pure*, L'idée considérée abstractivement, eu égard à son essence et non à son union avec la matière. | Substantiv., en parlant des personnes. *Les purs*, Les meilleurs, les plus probes. Certains sectaires se sont appelés eux-mêmes *les purs*, afin de se donner une réputation de sainteté et de justice. | En parlant des choses. *Le pur, le plus pur*, Se dit au sens physique et au sens moral. C'est *le pur* de la liqueur. Vous avez là *le plus pur* de mes pensées. Vico montre que sous la figure de ces dieux réprouvés est caché *le plus pur* des idées et de la substance des peuples antiques. (Edg. Quinet.)

PUREAU, s. m. (pron. *puró*). Technol. Chez les couvreurs, La partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit.

PURÉE, s. f. (de l'adj. *pur*, la purée étant faite de la partie pure, du meilleur de la substance). Sorte de bouillie faite avec la substance exprimée des légumes farineux préalablement cuits dans l'eau. *Purée* de haricots. *Purée* de lentilles. *Purée* de pommes de terre. *Purée* de pois. *Purée* claire. *Purée* épaisse. Potage à la *purée*. | *Purée aux croûtons*, Purée garnie de tranches de pain découpées et frites dans le beurre. | Par extens. Toute substance végétale pilée, écrasée, pressée et passée à travers un tamis. *Purée* de carottes. *Purée* de pommes. *Purée* de marrons. | *Purée de gibier*, Gibier pilé, puis cuit jusqu'à ce qu'il soit réduit en bouillie.

PUREMENT, adv. (pron. *pureman*). D'une manière pure. | *Parler, écrire purement*, Parler, écrire correctement. | *Dessiner purement, tracer purement les contours*, Dessiner, tracer les contours exactement, correctement, nettement, et, par suite, avec élégance. | *Vivre purement*, Vivre sagement, innocemment, chastement. Que de tartufes qui, tout en ayant l'air de *vivre purement*, sont de francs libertins! | Uniquement. C'est *purement* par amour du peuple qu'il a accepté la députation. Par une impression *purement* mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. (Buffon.) | S'emploie comme complétif, pour mieux marquer l'essence des choses. L'eau est *purement* composée d'oxygène et d'hydrogène. | *Purement et simplement*, Sans réserve et sans restriction. Il a donné sa démission *purement et simplement*.

PURETÉ, s. f. (rad. *pur*). Qualité par laquelle une chose est pure et sans mélange. La *pureté* de l'eau, d'un liquide. La *pureté* de l'air. La *pureté* d'un métal, d'un corps solide quelconque. | État du ciel, de l'horizon, clair, serein, sans nuage. Le ciel est d'une grande *pureté* aujourd'hui. Un horizon d'une grande *pureté* peut se charger de nuages en quelques instants. | Qualité par laquelle la lumière est vive, nette, franche. La *pureté* du jour. | Fig. En parlant des choses morales, Exemption de souillure, d'altération; intégrité, droiture. La *pureté* morale est la santé de l'âme. La *pureté* de ses intentions. Il crut que l'innocence de sa vie devait répondre de la *pureté* de sa créance. (Fléchier.) A la longue, la franchise et la *pureté* des sentiments réussissent toujours.

Corrompant de vos mœurs l'aimable *pureté*,
Ils vous feront enfin haïr la vérité.
(RACINE.)

| Particul. Innocence de mœurs. Comment se conserve cette *pureté* dans ce lieu de tentation? (Bossuet.) Rien n'est méprisable de ce qui tend à garder la *pureté*, et ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus. (J. J. Rousseau.) | Chasteté. Elle a gardé sa *pureté*. Tenir des discours qui blessent la *pureté*. | Sainteté, excellence, état de perfection par l'exemption d'une souillure. Ne viens plus des lieux saints souiller la *pureté*. (Voltaire.) | *Pureté corporelle*, État d'un corps exempt de souillure, que cette pureté n'ait pas été altérée, ou que, l'ayant été, elle soit redevenue complète par des *purifications*. La loi de Moïse prescrivait des cérémonies par lesquelles on recouvrait la *pureté corporelle*. | Qualité par laquelle le style, le langage est exact, correct, choisi, tant sous le rapport des expressions que sous celui de la construction des phrases. La *pureté* du style est une qualité précieuse dans un ouvrage. Sa diction brille toujours par une grande *pureté*. | Se dit aussi des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est d'une grande *pureté*, a une grande *pureté*. | Dans les beaux-arts, Netteté, précision, régularité, exactitude, qualités qui donnent toujours un certain charme, une certaine élégance à l'exécution. Quelle *pureté* dans ces traits! Quelle admirable *pureté* dans ce dessin! La *pureté* du goût. Cette voix est d'une grande *pureté*.

PURETTE, s. f. Minéral. Poudre ferrugineuse qu'on trouve sur les bords de la mer, et qu'on emploie pour sécher l'écriture.

PURGATIF, IVE, adj. et s. (du lat. *purgativus*, dérivé de *purgare*, purger). Qui provoque ou a la vertu de provoquer des évacuations alvines. Remède *purgatif*. Médicament *purgatif*. Tisane, poudre *purgative*. Vertu, propriété *purgative*. | S. m. Un *purgatif*. L'antimoine est un violent *purgatif*. Donner un *purgatif* fort doux. Évacuer par *purgatifs* propres et convenables. (Molière.) | Les substances purgatives se trouvent dans les trois règnes, et surtout dans le règne végétal. Elles ont en général une odeur fétide et un goût désagréable, amer, nauséeux; quelques-unes, cependant, n'ont ni goût, ni odeur; un très petit nombre offre une saveur douce et sucrée assez agréable. C'est principalement dans les familles à sucs amers, âcres ou laiteux, gommo-résineux, que se trouvent les plantes purgatives, telles que le jalap, la scammonée, le séné, la casse, le tamarin, le ricin, la rhubarbe, la scille, l'aloès. On distingue les purgatifs en *minoratifs* ou *laxatifs*, qui agissent sans irriter sensiblement les organes intestinaux; en *cathartiques*, qui agissent en irritant le système intestinal; et en *drastiques*, qui agissent avec le plus haut degré d'intensité.

PURGATION, s. f. (pron. *purgasion*). Évacuation alvine causée par un médicament qui produit une irritation plus ou moins vive des voies alimentaires. *Purgation* locale. *Purgation* générale. Cette *purgation* lui a fait du bien. Tout ce que j'y voudrais, c'est de faire les saignées et les *purgations* en nombre impair. (Molière.) | Le remède que l'on prend pour se purger. Il a pris une petite *purgation*.

PURGATOIRE, s. m. (du lat. *purgare*, purger). Lieu de souffrance dans lequel, d'après le dogme catholique, les âmes des justes qui n'ont point encore pleinement satisfait pour leurs péchés à la justice divine sur la terre souffrent une peine d'expiation jusqu'à ce que, entièrement purifiées, elles passent au rang des bienheureux dans le ciel. Prier pour les âmes du *purgatoire*. Suivant les décisions du concile de Trente, les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent contribuer au soulagement des âmes qui souffrent dans le *purgatoire*. | Se dit de tout lieu où l'on souffre, et même de tout état, de toute condition pénible. La vie est le *purgatoire* de certains hommes. | Fig. et famil. *Faire son purgatoire en ce monde, ici-bas*, Y avoir beaucoup à souffrir. | L'Église catholique ne s'explique pas sur la nature des peines que subissent les âmes dans le purgatoire. Quand on cherche l'origine de cette croyance, on ne la trouve point formulée avant le IIIe siècle. Il est de toute évidence qu'elle est empruntée à l'idée que les Égyptiens et les Grecs se faisaient de l'enfer. Ils regardaient ce lieu de douleur comme un pénitencier d'où les âmes sortaient après l'expiation de leurs fautes. L'éternité des souffrances n'était réservée que pour les scélérats incorrigibles. C'est ainsi que Virgile nous dépeint le Tartare, et c'est certainement au VIe livre de l'*Énéide* que les chrétiens empruntèrent leur enfer et leur purgatoire. Le dogme du purgatoire, qui adoucissait ainsi ce que l'idée de la damnation éternelle avait d'horrible, d'atroce et d'inhumain, prit pour cette raison une grande faveur chez les Chrétiens. Mais ce qui contribua surtout à le répandre, ce furent les richesses dont il devint la source pour le clergé catholique. Celui-ci enseignant qu'on pouvait par des prières, des offrandes faites à l'Église, libérer les âmes qui souffraient dans ce lieu invisible, on se dépouilla de ses biens, de son argent, afin de gagner le ciel à ceux qu'on aimait et qu'on avait perdus. Luther, qui ne trouvait pas dans les croyances de la primitive Église le dogme du purgatoire, et que révoltaient les abus dont ce dogme était devenu la source, l'attaqua avec force, et tous les protestants, se rangeant de son côté, rejetèrent ce dogme de leur profession de foi. Sans être ni catholique ni protestant, le philosophe qui aurait à se prononcer sur cette question dirait certainement : « J'aime mieux croire au purgatoire qu'à l'enfer, car si la justice divine a besoin d'être satisfaite, cette satisfaction doit être en rapport avec la nature de la faute et avec l'état de celui qui l'a commise; la faute a été instantanée, pourquoi la punition serait-elle éternelle? » Le dogme consolant du *purgatoire* se retrouve dans les traditions de presque tous les peuples. Les spirites, qui nient l'enfer, croient fermement au *purgatoire*, en ce sens qu'ils le regardent non comme un lieu spécial, mais comme un état particulier des esprits.

PURGE, s. f. Méd. Action de purger. La *purge* se fait avec des substances des trois règnes. Vieux et peu usité dans ce sens. | Action de purifier les marchandises infectées de la peste. | T. de prat. Affranchissement d'un immeuble grevé d'hypothèques, au moyen de certaines formalités. | Les papiers mêmes, les actes qui établissent la purge. | La *purge des hypothèques* est l'observation des formalités prescrites par la loi, et au moyen desquelles le tiers détenteur purge, c. à d. affranchit les immeubles des priviléges et hypothèques qui les grèvent du chef des précédents propriétaires.

PURGÉ, ÉE, part. Qui a pris une purgation ou un purgatif. Malade *purgé*. Je les trouve saignés et *purgés* par son ordre. (Molière.)

PURGEOIR, s. m. Hydraul. Bassin rempli de sable, où l'on fait passer des eaux de source qui s'y réunissent avant d'entrer dans un aqueduc.

PURGER, v. a. (du lat. *purgare*, même signif.). Débarrasser ou délivrer une chose de ce qui s'y trouve de sale ou de nuisible. Il se dit principalement, en termes de médecine, de l'action de nettoyer le corps avec un remède pris par la bouche. *Purger* un malade. *Purger* avec de la manne, de la casse, etc. On l'a *purgé* avec de l'huile de ricin. Je suis d'avis, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front... et en même temps de le *purger*, désopiler. (Molière.) | Se dit aussi en parlant des diverses parties du corps qu'on dégage, qu'on rend libres. *Purger* le cerveau. *Purger* l'estomac. *Purger* le bas-ventre. | Chasser, faire évacuer. *Purger* les humeurs. *Purger* la bile. | Fig. *Purger la mélancolie*, Faire disparaître la tristesse, rendre la gaieté. Votre vue est la rhubarbe, la casse et le séné, qui *purgent* toute *la mélancolie* de mon âme. (Molière.) | *Purger les métaux*, Les dégorger de ce qu'ils ont d'étranger, d'impur. Dans le même sens : *Purger le sucre, purger une liqueur, purger un corps, une substance quelconque*. | Fig. *Purger une langue*, En faire disparaître ce qu'elle a d'incorrect, de trivial, de barbare, ce qu'elle a d'impur. | Fig. *Purger l'État, purger le pays, la contrée; purger la société*, Délivrer l'État, le pays, la contrée, la société de ce qui s'y trouve de nuisible, de malfaisant. Les voleurs pullulent, il faut en *purger le pays*. *Purger* la mer de pirates. | *Purger les hypothèques*, Faire disparaître les hypothèques qui grèvent une propriété. | *Purger la contumace*, Se constituer prisonnier après avoir été condamné par contumace. | *Purger de* se dit, au propre et au fig., dans les divers sens ci-dessus établis; la préposition servant à indiquer ce qu'on a pour objet d'enlever, de faire disparaître, de détruire. *Purger* les métaux des corps étrangers qu'ils peuvent renfermer. *Purger* un immeuble de ses hypothèques. | SE PURGER, v. pr. Prendre médecine. | Se délivrer. La société doit *se purger* des hommes dangereux. | *Se purger d'une accusation, se purger d'un crime*, S'en justifier.

PURGERIE, s. f. (rad. *purger*). T. de raffinerie. Lieu où l'on place les formes à sucre remplies de sirop cuit, pour faire égoutter la mélasse.

PURIFICATION, s. f. (pron. *purifikasion*; du lat. *purificatio*, formé de *purus*, pur). Action de purifier. La *purification* de l'âme. *Purification* du corps. *Purification* de l'air. *Purification* des métaux. | Action de purifier le corps, soit par mesure de propreté, soit plutôt comme symbole de la pureté d'âme qu'exigent certaines cérémonies. | Chez les Hébreux, il y avait autant d'espèces de purifications que d'impuretés, et la plupart consistaient en bains et en offrandes, dans le temple même autant que possible. Les Grecs et les Romains distinguaient les purifications générales dans lesquelles un prêtre, après avoir trempé une branche de laurier ou de verveine dans l'eau lustrale, en faisait aspersion sur le peuple; et les purifications particulières, qui consistaient à se laver les mains avant quelque acte de religion, avec de l'eau commune si l'acte se faisait en particulier, lustrale s'il se faisait en public. Il y avait des cas extraordinaires, comme celui d'une peste, où l'on immolait un homme, véritable bouc émissaire dont la mort servait de purification à tout un peuple. Le coupable de meurtre, d'adultère, d'inceste, etc., était soumis à des purifications particulières. | *Purification de la Vierge*, ou simplement la *Purification*, Fête que l'Église célèbre le second jour de février, en mémoire du jour où Marie vint offrir l'enfant Jésus dans le temple. Cette fête est vulgairement appelée la *Chandeleur*, à *cause des cierges bénits* qu'on porte dans l'église le jour de sa célébration.

PURIFICATOIRE, s. m. Liturg. Linge dont le prêtre se sert, à la messe, pour essuyer le calice.

PURIFIÉ, IÉE, part. Rendu pur. *Air purifié*. Cire *purifiée*. Des métaux *purifiés*.

PURIFIER, v. a. (du lat. *purificare*, formé de *purus*, pur; *facere*, faire). Rendre pur; ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier et d'étranger. *Purifier* l'air. *Purifier* l'eau. *Purifier* les métaux. *Purifier* le sang. Les mauvais effets de toutes ces exhalaisons peuvent être prévenus en *purifiant* l'air par le feu, et

surtout en lui donnant une grande et libre circulation. (Buffon.) | Fig. *Purifier son cœur, son âme, ses intentions*, Éloigner avec soin de son cœur, de son âme, de ses intentions, tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à la pureté. Comme l'eau *purifie* le corps, on a pensé qu'elle *purifiait* aussi l'âme et qu'elle opérait à cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (Barthélemy.) | Se purifier, v. pr. Devenir pur, plus pur. L'air, pour *se purifier*, a besoin des orages. | Faire, dans le mosaïsme, ce qui était ordonné pour les purifications. Les femmes étaient obligées d'aller *se purifier* au temple après leurs couches. | Fig. Les illusions de l'amour *se purifient* dans un cœur chaste, et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu. (J. J. Rousseau.)

PURIFORME, adj. (du lat. *pus, puris*, pus; *forma*, aspect). Méd. Qui ressemble à du pus. Il se dit spécialement des crachats opaques que l'on rend dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui sont le produit de la sécrétion muqueuse et bronchique modifiée par l'inflammation.

PURIN, s. m. Amas des eaux de fumier provenant des urines des animaux domestiques. Ces eaux sont un des engrais les plus précieux.

PURISME, s. m. (du lat. *purus*, pur). Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage, ou qui la recherche trop scrupuleusement dans son style. Le *purisme* est au style ce que le rigorisme est à la morale. Le *purisme* est toujours pauvre. (Voltaire.) Le *purisme* est l'ennemi secret de la pureté. (Domergue.) | Il est sans doute louable de s'attacher raisonnablement à n'employer, soit en parlant, soit en écrivant, que des expressions convenables, que des phrases conformes à la syntaxe; mais si l'on pèse puérilement tous les mots, si l'on se constitue censeur impitoyable de tous les termes qui se croisent dans un entretien, on tombe dans le purisme, maladie qui tue les idées; car l'attention exclusive qu'on donne aux mots est préjudiciable aux opérations de l'esprit.

PURISTE, s. (du lat. *purus*, pur). Celui, celle qui tient à écrire ou à parler purement, qui s'attache à n'employer que des expressions convenables, que des phrases conformes aux règles de la syntaxe. Cet écrivain est un *puriste*. | Celui, celle qui affecte tellement la pureté dans le langage, qu'il s'exprime toujours en phrases ridiculement ou froidement correctes, dont il aime à faire parade. Les *puristes* ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde. (La Bruyère.)

Je sens que je deviens *puriste*;
Je plante au cordeau chaque mot,
Je suis les Dangeaux à la piste,
Je pourrais bien n'être qu'un sot.
(LAINET.)

PURITAIN, AINE, adj. et s. (rad. *pur*). Nom qu'on donne aux presbytériens rigides d'Écosse, d'Angleterre et d'Amérique, qui ont la prétention de pratiquer seuls la religion dans toute sa pureté. Les *puritains* ont formé autrefois une secte puissante en Angleterre; cette secte naquit pendant la persécution de Marie Tudor, devint importante sous Élisabeth et finit par dominer sous Charles Ier, qu'elle précipita du trône et décapita. Cromwell était un puritain. Après le rétablissement de Charles II, le pouvoir des puritains fut à peu près anéanti. Ils sont plus particulièrement connus sous le nom générique de *presbytériens*. Ils bannissent de l'Église toute hiérarchie et proscrivent du culte les habits pontificaux, les ornements et la musique. | Par extens. Celui, celle qui affecte une grande austérité de principes, de mœurs, de langage. Vous avez affaire à un *puritain*. Adj. Qui appartient, qui a rapport aux puritains; qui rappelle l'austérité, la rigidité affectée des puritains. Langage *puritain*. La secte *puritaine*. Une mise *puritaine*.

PURITANISME, s. m. Doctrine des puritains. Le *puritanisme* eut de nombreux prosélytes en Amérique. | Morale austère, rigide; rigorisme. | L'ensemble des puritains. Le *puritanisme* se signala par une grande exaltation républicaine.

PURPURA, s. m. Pathol. Maladies qui ont pour caractères de se manifester intérieurement par des hémorrhagies, et extérieurement par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. On distingue le *purpura simple*, le *purpura urticaire*, et le *purpura hémorrhagical*.

PURPURACÉ, ÉE, adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui est légèrement pourpré. | Qui ressemble à un pourpre. | S. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pourpre.

PURPURATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide purpurique avec les bases.

PURPURIN, INE, adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui tient de la couleur pourpre. Des lèvres *purpurines*. Des fleurs *purpurines*. Trente jets de liqueur *purpurine*. (Voltaire.) | S. f. Chim. Matière colorante rouge, qui existe dans la racine de garance. Elle est en aiguilles rouges, plus solubles que celles d'alizarine, et donne, par des alcalis, des teintes groseille qui précipitent en rouge par les eaux de chaux et de baryte, tandis qu'avec l'alizarine les dépôts sont bleus ou violacés.

PURPURIQUE, adj. (du lat. *purpura*, pourpre, et du fr. *urique*). Chim. *Acide purpurique*, Acide qui se forme lorsqu'on traite l'acide urique par l'acide nitrique, et qui a la propriété de former des sels avec les bases. Ces sels sont d'un beau pourpre. On a démontré que cette substance n'est pas un acide nouveau, une combinaison nouvelle, mais bien de l'acide urique suroxygéné uni à une matière colorante rouge.

PURULENCE, s. f. (pron. *purulanse*). Méd. Qualité de ce qui est purulent. | Suppuration, amas de pus. La *purulence* de la plèvre.

PURULENT, ENTE, adj. (pron. *purulan*; du lat. *purulentus*, même signif.). Méd. Qui est mêlé de pus, et surtout du pus du tissu cellulaire; qui a l'aspect du pus. Infection *purulente*. | *Crachats purulents*, Crachats qu'on observe dans les phthisies ulcéreuses. | *Foyer purulent*, Endroit où se forme et s'amasse le pus dans les abcès.

PUS, s. m. (pron. *pu*; du lat. *pus, puris*, même signif.). Méd. Matière liquide, épaisse, blanchâtre ou jaunâtre, qui se forme généralement à la suite d'un travail inflammatoire. La formation du *pus*. L'écoulement du *pus*. Il est sorti beaucoup de *pus* de cet abcès. | Ce produit varie selon la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le *pus du tissu cellulaire*, ce que l'on appelle vulgairement *pus*, est un liquide opaque, de la consistance de la crème, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. Le *pus des membranes séreuses* est plus albumineux et se concrète mieux par la chaleur que le pus du tissu cellulaire. Le *pus des membranes muqueuses* tient de la nature du mucus. Quand l'inflammation est intense, le *pus* devient séreux, sanguinolent; il se coagule avec facilité et forme de fausses membranes.

PUSILLANIME, adj. et s. (du lat. *pusillanimus*, même signif.; formé de *pusillus*, petit, et *animus*, esprit). Qui n'a ni courage dans l'esprit, ni force dans l'âme. Un homme *pusillanime*. Tous les individus *pusillanimes* et craintifs sont essentiellement faibles d'estomac. (Virey.) Les gens *pusillanimes* ont de l'inquiétude; ils tremblent, ils craignent tout ce qui les environne. (Encycl.) | Substantiv. Dieu se cache aux *pusillanimes*, mais il se révèle aux braves. (Eug. Quinet.) | Par extens. Qui annonce une âme faible, d'une grande timidité. Un caractère, une conduite *pusillanime*. Vous pouvez effrayer un cœur *pusillanime*. (Gilbert.)

PUSILLANIMEMENT, adv. (pron. *puzilanimeman*.) D'une manière pusillanime.

PUSILLANIMITÉ, s. f. Faiblesse d'esprit, manque de courage; timidité qui empêche d'entreprendre. Il y a beaucoup de *pusillanimité* dans la conduite de cet homme. Tant de *pusillanimité* n'est pas pardonnable. Il faut prendre un parti sans *pusillanimité*, dans toutes les occasions de la vie. (Voltaire.) | Par extens., En parlant des choses, Faiblesse qui annonce une grande timidité, le manque d'énergie, de résolution. Vous ne pouvez vous figurer la *pusillanimité* de son caractère. Ce sont des marques d'une *pusillanimité* excessive.

PUSTULATION, s. f. Méd. Passage à l'état de pustule des élevures ou papules de la peau, dans la vaccine, la variole, etc.

PUSTULE, s. f. (du lat. *pustula*, même signif.). Méd. Terme générique sous lequel on comprend toutes les petites tumeurs qui se forment sur la peau et qui renferment du pus. Des *pustules* de petite vérole. *Pustules* syphilitiques. | *Pustule maligne*, Inflammation essentiellement gangréneuse du tissu cellulaire sous-cutané et de la peau, qui est due à une cause externe, comme le contact du sang ou de la peau des animaux morts du *charbon*, ou *anthrax*. Ce dernier se distingue de la pustule maligne en ce qu'il reconnaît toujours une cause interne. | Bot. Sorte de petite élevure sur la tige ou sur les feuilles des plantes. | Petit globule adhérent aux monnaies qui viennent d'être frappées.

PUSTULÉ, ÉE, adj. Méd. Qui est chargé de pustules, qui a des pustules. Un corps *pustulé*. Des lèvres *pustulées*. | Substantiv. *Un pustulé*. | Bot. Qui est muni de pustules, c'est-à-dire d'élévations arrondies. Le gyrophore est *pustulé*. | Qui a des taches arrondies, blanches, sur un fond brun. La cyprane et l'armadilla sont des plantes *pustulées*. | Monn. Qui a de ces petits globules qui adhèrent aux monnaies tout fraîchement frappées.

PUSTULEUX, EUSE, adj. Méd. Qui a rapport aux pustules, qui est de la nature des pustules, qui est accompagné de pustules. Boutons *pustuleux*. Éruptions *pustuleuses*.

PUTAIN, s. f. (du prov. *puta*, fille débauchée). T. bas et injurieux. Femme, fille publique, prostituée. | Par extens. Femme, fille débauchée.

PUTANISME, s. m. T. bas. Désordre dans lequel vivent les femmes qui font profession de se prostituer. | Commerce avec les prostituées.

PUTASSIER, IÈRE, adj. Terme bas et injurieux. Qui a rapport aux putains, aux femmes de mauvaise vie. Goûts *putassiers*. Vie *putassière*. | S. m. Qui est adonné aux femmes de mauvaise vie.

PUTATIF, adj. (du lat. *putatus*; dérivé de *putare*, penser, estimer). Qui est réputé avoir une qualité qu'il n'a pas réellement. | *Père putatif*, Celui qui est réputé le père d'un enfant quoiqu'il ne le soit pas. | *Mariage putatif*, Mariage contracté à tort, dans l'ignorance des empêchements.

PUTATIVEMENT, adv. D'une manière putative.

PUTH! Interjection de mépris, d'indifférence. *Puth*! c'est dégoûtant. | C'est un mimologisme du bruit qu'on fait en crachant. On écrit aussi *putt*.

PUTIET, s. m. (du lat. *putere*, puer). Bot. Espèce du genre prunier qui croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à quatre ou cinq mètres. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, le font admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits, ordinairement noirs, rouges, dans une variété, ont, ainsi que son bois, une saveur désagréable et nauséabonde qui lui a valu son nom.

PUTIPHAR (pron. *Putifar*). Un des principaux officiers de Pharaon, roi d'Égypte. Il fut le maître de Joseph, que ses frères avaient vendu, et le mit à la tête de sa maison; mais sur la fausse accusation de sa femme, qui prétendait que Joseph avait voulu la séduire, Putiphar le fit jeter en prison.

PUTOIS, s. m. (pron. *putoa*; du lat. *putere*, puer). Zool. Espèce du genre martre, tire son nom de l'odeur désagréable qu'elle répand, et se distingue des *martres proprement dites* par le système dentaire, ainsi que par un museau plus court et plus gros; tête arrondie, ongles acérés, etc. Le putois est plus petit que la fouine. Son pelage est d'un brun noirâtre assez clair, prenant même une teinte fauve sur les flancs, avec le museau, la pointe des oreilles et une partie du front blancs. Cet animal est la terreur des poulaillers et des garennes; il fait la guerre aux rats, aux taupes, aux mulots,

Putois.

aussi bien qu'aux perdrix, aux cailles et aux alouettes, dont il mange les œufs et les petits. Il détruit pendant l'hiver un grand nombre de ruches dont il dévore le miel. Il est nocturne, et vit solitaire, pendant l'été, dans le creux des arbres et dans les garennes; pendant l'hiver, dans les décombres, les greniers, les caves. La femelle met bas cinq à six petits à la fois. La fourrure du putois est douce et chaude; on l'emploie dans les pelleteries. On distingue surtout le *putois de Sibérie*, d'un fauve clair uniforme; le *putois de Pologne*, brun, tacheté de blanc et de jaune; le *putois des rivières*, brun roussâtre; le *putois du Cap* ou *Zorille*, blanc et noir; enfin l'*hermine*. | La fourrure du putois. On fait des manchons de *putois*.

PUTRÉDINAIRE, adj. et s. Nom donné aux philosophes et aux physiciens qui soutenaient que la putréfaction engendre des animaux.

PUTRÉFACTIF, IVE, adj. Qui est susceptible

de putréfier. Propriété *putréfactive*. Les influences *putréfactives*. Moyens *putréfactifs*.

PUTRÉFACTION, s. f. (pron. *putréfaksion* ; du lat. *putrefactio*, fait de *putris*, pourri ; *facere*, faire). Décomposition subie, sous l'influence de certaines conditions, par les corps organisés que la vie a abandonnés, et accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz remarquables par leur fétidité. La putréfaction est le signe le plus certain de la mort. Des maladies contagieuses, des épidémies graves naissent dans les pays où il y a des foyers nombreux de *putréfaction*. (Mérat.) | Les gaz produits par la putréfaction sont les gaz hydrogène carboné et quelquefois phosphoré, azote, acide hydrosulfurique, ammoniaque, acide carbonique. Une température moyenne, le contact de l'air et un peu d'humidité favorisent la putréfaction ; aussi on parvient à l'empêcher en tenant les substances animales dans le vide ou en les desséchant par des moyens chimiques. On emploie heureusement l'alcool concentré, les acides affaiblis, les solutions d'un très-grand nombre de substances salines, les végétaux aromatiques. La putréfaction atteint les substances végétales comme les substances animales ; mais on applique plus particulièrement aux premières le nom de *fermentation putride*. | Etat de ce qui subit la décomposition dont il s'agit. Un cadavre en *putréfaction*. | Fig. Un État est en *putréfaction* quand les consciences sont à l'enchère.

PUTRÉFIÉ, ÉE, part. Corrompu, en état de putréfaction. Cadavre *putréfié*. Substances *putréfiées*.

PUTRÉFIER, v. a. (du lat. *putrefacere*, formé de *putris*, pourri ; *facere*, faire). Corrompre, faire pourrir, causer la putréfaction. La gangrène *putréfie* les parties voisines. L'air *putréfie* rapidement les cadavres qui ont séjourné dans l'eau. | Absol. Le gaz nitreux *putréfie* moins que l'oxygène. | SE PUTRÉFIER, v. pron. Se corrompre, se pourrir, subir la putréfaction. Les cadavres des jeunes enfants *se putréfient* plus vite que ceux des adultes, et ceux-ci plus vite que ceux des vieillards.

PUTRESCIBLE, adj. Qui peut se corrompre, qui se pourrit plus ou moins facilement. La peau des animaux, qui est *putrescible*, se transforme en cuir par le tannage, et le cuir est *imputrescible*.

PUTRIDE, adj. (du lat. *putridus*, même signif.). Corrompu, qui a de la tendance vers la putréfaction. L'état *putride* d'une substance. Altération *putride*. Du sein des terres pourries s'élèvent des émanations *putrides* qui ont bientôt répandu la mortalité parmi les ouvriers. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les médecins humoristes donnaient le nom de *maladies putrides* à toutes celles qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, et dans lesquelles l'haleine et les excrétions du malade répandent une odeur fétide, comme dans le typhus et dans certaines fièvres. Ce qu'on appelait *fièvre putride* est appelé de préférence aujourd'hui *fièvre adynamique*. | *Odeur putride*. Odeur fétide amenée par la corruption. | Chim. *Fermentation putride*. La décomposition des corps organisés privés de vie ; la putréfaction même, en tant que tout mouvement qui s'excite dans un corps et qui donne naissance à des produits nouveaux, est, au point de vue chimique, une fermentation. | Fig. Sous ces dehors de puritains grouillent des consciences *putrides*.

PUTRIDITÉ, s. f. (du lat. *putridus*, pourri). État dans lequel les parties intégrantes d'un corps vivant se décomposent pour former de nouvelles combinaisons. C'est à un état de *putridité* qu'il faut rapporter la fétidité de l'haleine, de l'urine, des excrétions et des gaz fétides qui se développent dans le foyer principal de la maladie. (Bouillaud.)

PUTRILAGE, s. m. (du lat. *putris*, pourri). Méd. Produit liquide qui suinte de certaines affections gangréneuses.

PUY (LE) (du celte *puech*. Nom que l'on donne aux montagnes volcaniques dans certaines parties du midi de la France, et surtout dans l'Auvergne). Géogr. Chef-lieu du département de la Haute-Loire, situé en amphithéâtre sur le mont Anis, à 505 kilom. S. E. de Paris ; 17,829 habitants. Évêché, bibliothèque, musée. Belle promenade du Breuil, cathédrale construite au-dessus de la ville et adossée au *Roc Corneille* ; églises remarquables ; ruines d'un temple de Diane. Au sommet du rocher est une statue colossale de la Vierge, fondue avec les canons pris à Sébastopol en 1855, et inaugurée en 1861. Blondes et dentelles, couvertures, lainages, clouteries, etc. Commerce de bestiaux, cuirs, bois de construction ; marrons. Le Puy était la capitale du petit pays appelé Le Velay.

PUY-DE-DÔME. Géogr. Montagne de France, en Auvergne, au centre du département du même nom, haute de 1465 mètres. C'est là que Pascal fit sa première expérience barométrique. | Département formé en partie de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez, et borné, à l'O., par le département de la Corrèze ; à l'E., par celui de la Loire ; au S., par ceux du Cantal et de la Haute-Loire ; au N., par celui de l'Allier ; 800,679 hectares ; 571,690 habit. ; chef-lieu Clermont-Ferrand. Plusieurs montagnes : Puy-de-Dôme, Mont-Dore ; vallées et plaines au N. ; l'Allier le traverse. Beaucoup de volcans éteints et de formations volcaniques. Plomb argentifère et autres, cuivre, alun, antimoine, beaucoup de houilles ; marbre, granit, pierres meulières et à plâtre, pierres de taille, lave, schiste argileux, bitumeux, tripoli, pouzzolane, sources incrustantes, etc. Sol fertile : céréales, fruits, châtaignes, chanvre, gros vin, beaucoup de bois, excellents pâturages. Chevaux ; gros et menu bétail. Industrie active : tissus de laine, de coton, de fil ; ouvrages en cuivre, fer, quincaillerie ; faïence ; papiers ; produits chimiques, raffinerie de sucre ; pâte d'abricots, fromages estimés. Ce département est divisé en cinq arrondissements (Ambert, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers), 50 cantons et 444 communes.

PUYSÉGUR (ARMAND-MARC-JACQUES DE CHASTENET, marquis DE). Né en 1752. Il embrassa la carrière militaire qu'il abandonna ensuite pour s'occuper de science, et notamment du magnétisme animal qu'il contribua à vulgariser. Mort en 1825.

PYCNITE, s. f. (du gr. πυκνός, dense). Variété de topazes. Minéral blanchâtre, en petites masses bacillaires, serrées, engagées dans une roche.

PYCNOGONE, s. m. (du gr. πυκνός, épais ; γόνυ, genou ; à cause de la forme des pattes). Entomol. Genre type de la famille des pycnogonides, comprenant des animaux qui vivent sur les baleines.

PYCNOGONIDES, s. m. pl. Entom. Famille d'arachnides trachéennes ayant pour type le pycnogone. Ce sont des animaux marins qui, par leur analogie avec les cyames, les chevrolles et les faucheurs, semblent faire le passage des crustacés aux arachnides. Leur corps est ordinairement linéaire, avec les pieds très-longs, de neuf à huit articles, et terminés par deux crochets inégaux, paraissant n'en former qu'un seul, et dont le plus petit est fendu. Le premier article du corps, tenant lieu de tête et de bouche, forme un tube avancé, presque cylindrique ou cône tronqué. Ces animaux se trouvent parmi les plantes marines, sous les pierres, près des rivages ; ils s'accrochent aux cétacés, sur lesquels quelques-uns vivent en parasites. Ce sont des animaux suceurs.

PYCNOSTYLE, adj. et s. m. (du gr. πυκνός, épais ; στυλός, colonne). Archit. Édifice où les colonnes sont fort pressées.

PYDNA. Géogr. Ville de Macédoine dans la Piérie, sur le golfe Thermaïque. En 316 av. J. C., Olympias y soutint un siége célèbre contre Cassandre, et y fut mise à mort. Ce fut près de cette ville que Paul-Émile, général romain, gagna sur Persée la bataille qui mit fin au royaume de Macédoine (168).

PYÉLITE, s. f. (du gr. πύελος, bassin). Méd. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYÉZOMÈTRE, s. m. (du gr. πιέζω, je comprime ; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer la compressibilité d'un liquide.

PYÉZOMÉTRIE, s. f. Art de construire, d'employer le pyézomètre. | Théorie sur laquelle repose la mesure de la compressibilité des liquides.

PYÉZOMÉTRIQUE, adj. Qui appartient au piézomètre. Instrument *pyézométrique*.

PYGARGUE, s. m. (du gr. πύγαργος, à cul blanc). Ornithol. Espèce d'aigle, de la division des aigles pêcheurs, ou haliètes. Lorsqu'il est jeune, on lui donne le nom d'*Orfraie*. A l'état tout à fait adulte, il change de plumage et prend le nom de *Pygargue* ; alors il a tout le plumage du corps et des ailes d'un brun sale ou cendré, sans aucune tache, la tête et la partie supérieure du cou d'un cendré brun assez clair, la queue d'un blanc pur et le bec presque blanc. Il habite de préférence les forêts qui avoisinent la mer ou les lacs du nord du globe ; pendant l'hiver, il est très-commun sur les côtes d'Angleterre et de France. Parmi les puissances de l'air, le pygargue tient un des premiers rangs, par sa taille, sa vigueur et sa férocité. Il n'est pas moins grand qu'une oie, et il est assez fort pour faire sa proie des jeunes cerfs, des daims et des chevreuils. Plus carnassier que l'aigle commun, il est moins valeureux, moins diligent et plus lourd. Il ne chasse que pendant quelques heures dans le milieu du jour, et il reste tranquille le matin, le soir et la nuit. Perché sur le sommet des grands arbres ou à la cime des rochers, on le voit guetter pendant des heures entières les animaux qu'il cherche à surprendre. S'il est près de la mer, il épie les oiseaux plongeurs, et les saisit au mo-

Pygargue.

ment où ils se montrent à la surface des eaux. Il se jette aussi sur les phoques.

PYGMALION. Roi de Tyr, fils de Bélus ou de Margenus, commença à régner vers l'an 895 av. J. C., et se rendit odieux par sa tyrannie et sa cruauté. Pour s'emparer des trésors de Sichée, son beau-frère, époux de Didon, sa sœur, il l'assassina dans l'enceinte d'un temple ; mais Didon s'enfuit avec les trésors de son mari, et alla fonder Carthage, en 882. Pygmalion fut empoisonné par sa femme Astarbé. | *Pygmalion*. Célèbre sculpteur de l'île de Chypre, qui avait fait vœu de rester dans le célibat, et dont Vénus voulut se venger en lui inspirant une passion violente pour une belle statue de Galathée en ivoire, ouvrage de son ciseau. On ajoute qu'à force de prières il obtint de la déesse d'animer l'objet de son amour. Il épousa cette femme, dont il eut un fils, Paphus.

PYGME, s. f. (du gr. πυγμή, coudée). Petite mesure des anciens Grecs, valant un pied olympique, plus un huitième. Rapporté au système métrique, la *pygme* eût valu 347 millimètres.

PYGMÉE, s. (du gr. πυγμή, coudée). Mythol. Individus d'une peuplade fabuleuse, les Lilliputiens de l'antiquité. Les Grecs plaçaient les Pygmées en Thrace, puis en Éthiopie, dans l'Inde et dans l'île de Thulé, mais toujours aux extrémités de la terre. Ils étaient d'une taille excessivement petite (un *pygme* ou pied grec). Leurs femmes accouchaient à trois ans et étaient vieilles à huit. Ils coupaient les épis avec des cognées et avaient dans les grues de redoutables ennemis, auxquels ils faisaient sans cesse la guerre. Une armée de ces petits hommes attaqua Hercule, endormi après la défaite du géant Antée, et prit, pour le vaincre, les précautions usitées pour former un siége. Hercule, réveillé à l'improviste, les enveloppa tous dans sa peau de lion, et les porta à Eurysthée. | Adjectiv. Le peuple *pygmée*. La nation *pygmée*. | Famil. Un homme très-petit, une femme très-petite. | Fig. Se dit, par manière de dédain, de tout individu de nulle importance, par rapport à ceux qui sont hauts, puissants. Les *pygmées* littéraires ont envahi le Parnasse.

PYGMÉEN, ENNE, adj. Des Pygmées, qui appartient ou qui a rapport aux Pygmées. Le peuple *pygméen*. Taille *pygméenne*. | Fig. Coups *pygméens*.

PYLADE. Ami d'Oreste, célèbre par son dévouement à son compagnon. Il était fils de Strophius, roi de Phocide. Oreste, fugitif, vint chercher un asile à la cour de son père. Pylade l'y accueillit avec hospitalité, s'unit à lui par les liens d'une affection éternelle, partagea les hasards de sa vie errante, et épousa sa sœur Électre. Il monta sur le trône de Phocide à la mort de son père. | Prov. *C'est un Pylade*, C'est un ami à toute épreuve.

PYLÆ (du gr. πύλαι, portes). Géogr. anc. Passages ou pas qui mènent d'un pays à un autre, au travers de hautes montagnes.

PYLÔNE, s. m. (du gr. πύλη, portail). Grands portails qui, dans les monuments égyptiens, se succèdent en avant des vestibules. Ils étaient le plus souvent surmontés d'une tour carrée.

PYLORE, s. m. (du gr. πυλουρός, fait de πύλη,

porte; οὖρος, gardien). Anat. Orifice intérieur de l'estomac. C'est une ouverture valvulaire placée entre l'estomac et l'intestin duodénum, et garnie d'un bourrelet circulaire aplati qui sert à l'ouvrir ou à la fermer, et qui s'appelle *calcule pylorique*. L'intérieur de ce bourrelet est traversé par l'anneau fibreux connu sous le nom de *muscle pylorique*, lequel fait mouvoir la valvule. Obstruction au *pylore*. Le *pylore* peut être le siége de maladies graves.

PYLORIQUE, adj. Qui appartient, qui est relatif au pylore. Orifice, ouverture *pylorique*. | *Artère pylorique*, Branche de l'hépatique, qui se distribue au pylore et à la petite courbure de l'estomac.

PYLOS. Géogr. anc. Nom de trois villes du Péloponèse : 1° *Pylos d'Élide*, sur le Ladon ; 2° *Pylos de Triphylie*, dite aussi l'*Arcadique*, parce qu'elle était voisine de l'Arcadie ; 3° *Pylos de Messénie*, sur la mer, et en face de l'île Sphactérie. Chacune de ces trois villes prétendait être la capitale de Nestor. Les Athéniens s'étaient emparés, pendant la guerre du Péloponèse, de la *Pylos de Messénie* comme d'un point stratégique important contre les Lacédémoniens. C'est aujourd'hui *Navarin*.

PYOGÉNIE, s. f. (du gr. πυόν, pus ; γένεσις, génération). Méd. Production de pus ; passage d'une tumeur inflammatoire à la suppuration.

PYOGÉNIQUE, adj. Qui appartient à la pyogénie, qui est relatif à la pyogénie. | *Membrane pyogénique*, Couche organique mince et adhérente que forme la lymphe plastique à la surface d'une plaie, et où se développent bientôt des vaisseaux sanguins.

PYOHÉMIE, s. f. (du gr. πυόν, pus ; αἷμα, sang). Pathol. Nom donné aux affections dans lesquelles il y a une tendance à la formation de collections purulentes. L'état de *pyohémie* est souvent mortel.

PYOHÉMIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la pyohémie. Symptôme *pyohémique*. La phlébite, les fièvres nées de piqûres anatomiques, la morve communiquée à l'homme, la fièvre puerpérale, sont des maladies *pyohémiques*.

PYRALE, s. f. (du lat. *pyralis*, même signif.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formant seul une tribu, appelée *tordeuses* par Latreille, et *platyomides* par Duponchel. Ces insectes, dont les espèces sont au nombre d'environ trois cents, ont les ailes entières ou sans fissure, en toit plus ou

1. Pyrale des pommes. — 2. Pyrale verte à bandes.

moins écrasé dans l'état de repos, les antennes filiformes et rarement plus longues que le corps ; les pattes courtes, surtout les antérieures. Les chenilles des pyrales ont seize pattes d'égale longueur et toutes propres à la marche ; le corps ras ou garni de poils courts et isolés. Elles sont fort nuisibles aux arbres fruitiers, surtout à la vigne. Elles habitent pour la plupart dans des feuilles roulées en cornet, ou réunies en paquet ; quelques-unes seulement vivent dans l'intérieur des tiges et des fruits à pépins et à noyaux, ou bien se nourrissent aux dépens des bourgeons de la vigne. Les chenilles des pyrales font leur coque avec une adresse étonnante. On voit des pyrales pendant toute la belle saison. Les espèces les plus remarquables sont : la *pyrale du hêtre*, qui se nourrit de feuilles de hêtre et de chêne ; la *pyrale des pommes*, dont on rencontre souvent la chenille dans les pommes sous la forme d'un ver rougeâtre ; enfin, la *pyrale de la vigne*, dont la chenille fait des dégâts considérables dans quelques cantons de la France.

PYRAME. Jeune Babylonien, amant de Thisbé. Ses parents et ceux de Thisbé, qui étaient ennemis, s'opposant à leurs amours, ils se donnèrent un rendez-vous hors de la ville, sous un mûrier. Thisbé arriva la première, aperçut une lionne qui avait la gueule ensanglantée, prit la fuite et laissa tomber son voile, que l'animal lacéra et teignit de sang. Pyrame, arrivé, ramassa le voile, et, croyant Thisbé dévorée, se perça de son épée. Son amante revint un moment après, le trouva expirant, ramassa l'épée fatale et se la plongea dans le cœur. Le mûrier fut, dit-on, teint du sang de ces amants, et les mûres qu'il portait devinrent rouges, de blanches qu'elles étaient. | S. m. Petite race de chiens de la division des épagneuls. Ces chiens sont de couleur noire, avec des taches de feu.

PYRAMIDAL, ALE, adj. Qui a la forme d'une pyramide. Forme *pyramidale*. Figure *pyramidale*. Les saules argentés et les peupliers *pyramidaux* bordèrent les rivages des fleuves. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. et famil. Qui est grand, important, imposant ; qui paraît prodigieux, colossal, merveilleux. Un succès *pyramidal*. Une œuvre *pyramidale*. | Anat. Se dit de ce qui est en forme de pyramide. Muscle *pyramidal*. Éminences *pyramidales*. | *Os pyramidal* ou *cunéiforme*, Le troisième de la première rangée des os du carpe. | Arithmét. *Nombres pyramidaux*, Ceux qui sont formés par les sommes des nombres triangulaires ou polygones, comme ceux-ci sont formés par les sommes des nombres en progression arithmétique. | Géom. Qui a la forme précise d'une pyramide. Solide *pyramidal*. Polyèdre *pyramidal*. Figure *pyramidale*. | Qui appartient à la pyramide. Toute surface *pyramidale* est coupée par un plan parallèle à la base, suivant un contour dont les côtés sont proportionnels aux côtés homologues de la base. | Bot. *Plantes pyramidales*, Celles dont les branches étendues horizontalement vont en se rétrécissant de la base au sommet.

PYRAMIDE, s. f. (du gr. πυραμίς, même signif.). Géom. Solide qui a pour base un plan polygonal quelconque et pour faces latérales des plans triangulaires allant tous se réunir en un même point, qu'on appelle sommet de la pyramide. On nomme *arête* l'intersection de deux faces adjacentes ; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base ; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. La solidité de toute pyramide est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur. | La pyramide est *triangulaire*, *quadrangulaire*, etc., si sa base est un triangle, un quadrilatère, etc. ; elle est *pentagonale* quand sa base est un pentagone, et *régulière* lorsque sa base est un polygone régulier et que la perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de la base passe par le centre de cette base. Cette ligne prend le nom d'*axe*. | *Pyramide polygonale*, Celle dont la base est un polygone quelconque. | Archit. Toute construction qui a une large base carrée, et qui aboutit en pointe. Les *pyramides* à base peu large, et qui sont très-hautes relativement, se nomment *aiguilles* ou obélisques. | *Pyramide d'amortissement*, Petite pyramide qui termine quelque corps d'architecture. | L'Égypte est la terre classique des pyramides. On reconnaît généralement aujourd'hui que ce sont des tombeaux élevés par les rois. Les pyramides sont formées de différentes assises de pierre diminuant successivement de largeur jusqu'au sommet, et se terminant par une petite plate-forme qui, à distance, fait l'effet d'une pointe. Chacun des côtés forme ainsi un immense escalier. La plupart de ces prodigieux édifices ont été renversés ; cinquante environ restent encore debout, mais trois surtout captivent l'admiration ; elles sont situées non loin de l'ancienne Memphis, près du Caire. La plus grande, bâtie par Chéops, a 233 mètres de large à la base et 142 mètres de haut ; la seconde, bâtie par Chephrem, a 215 mètres de large à la base et 133 mètres de haut ; la plus petite, que l'on attribue à Mycérinus, a 107 mètres de large à la base et 54 mètres de haut. Ces trois monuments, qui portent aujourd'hui le nom de *Pyramides de Djizeh*, furent érigés à une époque incertaine (20 ou même 30 siècles av. J. C.) Les Turcs les nomment *Pharaon-Duglaty*, et les Arabes *Djebel-Pharaon*, montagnes de Pharaon. La pyramide de Chéops avait coûté, au rapport de Pline et de Diodore de Sicile, vingt ans de travail fait par 360,000 ouvriers. Les pyramides de l'Égypte sont exactement orientées, c. à d. que leurs quatre faces sont exactement tournées vers les quatre points cardinaux. Quelle était la destination de ces monuments gigantesques ? On a beaucoup discuté sur ce point. Leur but principal paraît être de servir de barrière à l'envahissement des sables du désert, et subsidiairement de servir de sépulture aux rois de Memphis. On a reconnu, dans celles où l'on a pénétré, plusieurs chambres et des couloirs de directions diverses. Elles sont construites en pierres calcaires numismales, et la chambre mortuaire de l'une est en granit. C'est là qu'on a trouvé le sarcophage où la momie était autrefois renfermée. Les *pyramides* de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons subsistent encore. (Bern. de Saint-Pierre.) | Il existe au Mexique des pyramides qui ont une grande analogie avec celles d'Égypte. | *Bataille des pyramides*, Célèbre bataille qui eut lieu le 20 juillet 1798, au village d'Embabeh, près des pyramides de Memphis, entre les Français et les Mameluks. | Anat. Petite éminence osseuse qui se voit dans la caisse du tympan et qui est creusée dans une cavité dans laquelle on trouve le muscle de l'étrier. | Optiq. *Pyramide de lumière*, Jet de lumière composé de rayons divergents qui, partant d'un objet éclairant ou éclairé, forment une pyramide dont le sommet est à l'objet, et la base sur le plan qui la reçoit ou sur l'œil. | Par anal. Ce qui a la forme d'une pyramide. Une *pyramide* de bonbons, de dragées. Le cyprès des forêts, mouvante *pyramide*. (Desaintange.) | Minéral. Se dit du sommet d'un cristal présentant au moins trois faces qui se réunissent en un point, ou sur une même ligne. Quand un cristal est terminé en forme de coin, ce n'est pas une *pyramide*, c'est un sommet dièdre. | Technol. Pièce de ferblanc qui sert aux limonadiers, aux pâtissiers, aux confiseurs, pour mettre tout autour les glaces, les gâteaux, les biscuits, etc. | Morceau de plomb en forme de pyramide que les plombiers mettent au sommet des combles des maisons. | Instrument pour élargir les gants. | *En pyramide*, En forme pyramidale. Des fruits rangés et élevés *en pyramide*. Les contours de ces collines, couverts d'arbres *en pyramide*, se profilent avec majesté sur la voûte des cieux. (Bern. de Saint-Pierre.)

PYRAMIDÉ, ÉE, part. Qui a la forme d'une pyramide. Cristal *pyramidé*. Plante *pyramidée*.

PYRAMIDER, v. n. Être disposé en pyramide, former la pyramide. | Il se dit en terme d'art. Ce groupe *pyramide* bien. Cet artiste fait bien *pyramider* ses compositions, ses sujets.

PYRAMIDION, s. m. (dim. de *pyramide*). La petite pyramide quadrangulaire, ou plutôt rectangulaire, qui surmonte un obélique. Le *pyramidion* de l'obélisque de Luxor ayant été brisé, on en fabriqua un d'une autre matière.

PYRAMIDOÏDE, s. m. (du gr. πυραμίς, pyramide ; εἶδος, forme). Solide formé par la révolution d'une parabole autour d'une de ses ordonnées.

PYRANGA, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricales, au bec robuste, épais, un peu déprimé à sa base, conique, convexe dessous et dessus. Les *pyrangas*, qui fréquentent les États-Unis et le Canada, y arrivent vers les premiers jours de mai, y restent jusqu'à l'automne, et font ordinairement deux pontes pendant leur séjour. Ensuite ils se retirent sous la zone torride, où ils passent l'hiver. Ils vivent d'insectes qu'ils saisissent quelquefois au vol, mais le plus souvent ils les cherchent sur les arbres ; ils se nourrissent aussi de diverses baies. Ils nichent sur les arbres de moyenne hauteur ; leur chant n'a rien de remarquable. Les espèces se distinguent par leur plumage. Il y en a de bleus, de jaunes, de rouges, de noirs, d'autres chez lesquels ces couleurs sont variées.

PYRÉLAÏNE, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; ἔλαιον, huile). Chim. Matière huileuse que l'on retire de la distillation des substances organiques avec de l'eau. Les *pyrélaïnes* sont ordinairement très-fluides, incolores ou légèrement jaunâtres, d'une odeur très-désagréable et persistante, d'une saveur particulière, âcre et brûlante. Toutes sont inflammables, très-expansives ; elles se dissolvent dans l'éther, les huiles grasses ou volatiles, l'acide sulfurique concentré, mais non dans l'alcool. L'acide nitrique ou azotique les résinifie ; l'ammoniaque les transforme en un liquide émulsif.

PYRÉNACÉES, s. f. pl. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Famille de plantes à péricarpe charnu contenant un ou quatre osselets, rarement des semences nues et agglutinées par un tissu utriculaire. Les tiges des pyrénacées sont presque toujours frutescentes ; les feuilles sont souvent simples et ordinairement opposées. Les fleurs varient dans leurs dispositions ; tantôt elles sont portées sur des pédoncules très-longs et opposés, dont l'ensemble forme un corymbe ; tantôt leurs pédoncules sont simples, courts et alternes sur l'axe d'un épi. La verveine est une *pyrénacée*.

PYRÈNE, s. f. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Petite noix contenue dans un péricarpe charnu et multiloculaire. La nèfle a des *pyrènes*. | S. m. Chim.

Produit de la distillation du bois qui se trouve dans l'huile de houille. Il est isomère avec l'anthracine, cristallisable, jaunâtre, ressemblant à de la poudre de talc. Il fond de 170° à 180°; volatil, sans goût, ni odeur; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther.

PYRÉNÉEN, ÉENNE, adj. Qui appartient, qui est relatif aux Pyrénées. Système *pyrénéen*. Vallons *pyrénéens*. Sources *pyrénéennes*.

PYRÉNÉES (LES) (*Pyrenæi montes*; du gr. πῦρ, feu, flamme, parce que les pics des montagnes sont pointus, pyramidaux comme la flamme). Géogr. Grande chaîne de montagnes, qui sépare la France de l'Espagne, et se continue le long de la côte septentrionale de l'Espagne jusqu'à l'extrémité de la Galice. La longueur totale de cette chaîne de montagnes, du cap Creus, sur la Méditerranée, au cap Finistère, sur l'Océan, est de 840 kilom.; sa largeur moyenne, de 120 kilom. Elle se divise en deux parties principales : les *Pyrénées gallibériques*, dites aussi *françaises* et *isthmiques*, entre la France et l'Espagne, qui ont 360 kilom. de long; et les *Pyrénées espagnoles*, dont la longueur est de 480 kilom. Celles-ci se subdivisent en *Pyrénées cantabriques*, dans la Biscaye; *Pyrénées asturiques*, dans les Asturies, et *Pyrénées gallaïques* en Galice. Dans les Pyrénées françaises, la pente est plus brusque du côté de l'Espagne que du côté de la France; dans les Pyrénées asturiques, au contraire, la pente S. est moins raide que la pente N. La limite des neiges perpétuelles est à 2,700 mètres. Les principaux sommets des Pyrénées sont : le Néthou ou Malahite, 3,404 mèt.; le pic Posets, 3,487 mèt.; le mont Perdu, 3,351 mèt.; le Maladetta, 3,312 mèt.; le Vignemale, 3,298 mèt.; le Taillon, 3,146 mèt.; le pic Long, 3,192 mèt.; le mont Vallier, 2,840 mèt.; le pic du Midi de Bigorre, 2,877 mèt.; le pic du Midi d'Ossau ou de Pau, 2,885 mèt.; le Canigou, 2,785 mèt., etc. On compte dans les Pyrénées isthmiques cinquante-neuf *pas*, *ports* ou *cols* (c. à d. *passages*) de quelque importance; les principaux sont, en allant de l'E. à l'O. : celui de Pertuis (que commande la forteresse de Bellegarde); la Perche (que défend le fort de Mont-Louis); Caufranc (route d'Oléron à Jacca); Orisson-et-Roncevaux (route de Saint-Jean Pied-de-Port à Montréal). Les Pyrénées offrent de nombreux glaciers, de magnifiques cascades, dont la plus célèbre, celle de Gavarnie, tombe d'une hauteur de 405 mètres; de vastes forêts, dont plusieurs de chênes-lièges; elles donnent naissance à un grand nombre de rivières (Garonne, Aude, Tech, Tet, etc.). On y chasse l'ours et l'isard; on y trouve une espèce particulière de chevaux, dits *navarréens*, et de chiens, dits *chiens des Pyrénées*. Les métaux et les minéraux y abondent (fer, cuivre, plomb, étain, argent, cobalt, alun, sel gemme, marbres, etc.), ainsi que des eaux minérales. Les torrents ou petites rivières qui arrosent les hautes vallées portent le nom de *gaves*, radical de notre mot *gavot*, synonyme de *montagnard* dans les Alpes. Les beaux sites des Pyrénées et leurs eaux thermales et minérales y attirent chaque année une foule immense de malades et de curieux. | *Traité des Pyrénées*, Traité conclu le 7 novembre 1659 par Mazarin et L. de Haro, ministres, l'un de Louis XIV et l'autre de Philippe IV, est ainsi nommé de ce qu'il fut signé au pied des Pyrénées, dans l'île des Faisans, île de la Bidassoa. Ce traité laissait à la France le Roussillon avec le versant N. de la Cerdagne, presque tout l'Artois, et diverses places sur la frontière des Pays-Bas, donnait à Louis XIV pour épouse l'infante Marie-Thérèse, mais restituait la Lorraine à son duc, Charles III; il stipulait renonciation pour la France à toute prétention sur la succession d'Espagne, mais sous la condition expresse du payement de la dot. | *Pyrénées* (*Basses-*), Département formé du Béarn, de la Basse-Navarre, des pays de Soule et de Labour (Gascogne); borné, au N., par le départ. des Landes; à l'O., par l'océan Atlantique; à l'E., par le départ. des Hautes-Pyrénées, et au S., par l'Espagne; 457,822 hectares; 435,486 habit.; chef-lieu, Pau. Il est couvert par les Pyrénées, offre des landes, mais aussi des vallées fertiles et des sites pittoresques; beaucoup de rivières (l'Adour, la Nive, la Bidouze) et de *gaves*. Fer, cuivre, soufre, cobalt, houille, marbre, granit, albâtre, ardoise, pierre à bâtir, marnes, eaux minérales (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, etc.). Sol peu fertile : froment, millet, maïs, lin, noix de galle, fruits à cidre et autres; bons vins, bois de charpente, de construction, de mâture. Gros et menu bétail, chevaux, mulets, porcs, oies. Toiles et tissus de coton, bonnets tunisiens, tapis; cidre, eau-de-vie et liqueurs, chocolats, jambons. Commerce actif par Bayonne; armement pour la pêche. Le départ. des Basses-Pyrénées est divisé en cinq arrondissements (Bayonne, Mauléon, Oléron, Orthès, Pau), 40 cantons, 559 communes. | *Pyrénées* (*Hautes-*), Département formé du Bigorre, du Nébouzan, des Quatre-Vallées, et de parties de l'Astarac et de l'Armagnac (Gascogne), et borné, au N., par le départ. du Gers; à l'E., par celui de la Haute-Garonne; à l'O., par celui des Basses-Pyrénées; au S., par l'Espagne; 464,531 hectares; 249,252 habit.; chef-lieu, Tarbes. Ce département, couvert par les Pyrénées centrales, offre des vallées pittoresques et est arrosé par un grand nombre de cours d'eau torrentiels : l'Adour, le Gave de Pau, qui commence à la cascade de Gavarnie, l'Arros, la Baïse, le Gers et la Neste. Beaux pâturages, vastes forêts; vins abondants, lin et châtaignes. Élève de chevaux estimés, mulets, volailles. Cuivre, fer, zinc, plomb; beaux marbres. Forges, scieries de planches; commerce de sangsues. Eaux minérales célèbres à Barèges, Cauterets, Saint-Sauveur, Bagnères-sur-l'Adour, etc. Ce département est divisé en trois arrondissements (Argelès, Bagnère-en-Bigorre, Tarbes), 26 cantons, 480 communes. | *Pyrénées-Orientales*, Département tirant son nom de la position qu'il occupe à l'orient de la chaîne des Pyrénées, formé du Roussillon et de partie du Languedoc et de la Cerdagne, et borné, au N., par le départ. de l'Aude; à l'E., par celui de l'Ariége; à l'O., par la Méditerranée; au S., par l'Espagne; 411,376 hectares; 189,490 habit.; chef-lieu, Perpignan. Hautes montagnes au S., vastes plaines à l'E., vallées, étangs le long de la mer, torrents impétueux : le Tet, le Tech, le Gly. Climat très chaud dans la partie basse. Fer, cuivre, plomb, antimoine, alun, houille, albâtre, marbre, granit, pierre à chaux; sources thermales. Sol fertile près de la mer, sec et maigre ailleurs. Vins fins (Rivesaltes, Grenache, etc.), grenadiers, orangers, citronniers en pleine terre, mûriers, oliviers, lin, chanvre, céréales, plantes odoriférantes. Très-peu de bois; mérinos et mulets excellents, abeilles; pêche de thons et sardines. Forges à la catalane, gros draps, bonnets de laine, fabriques de cercles, de clous, tanneries. Ce département est divisé en trois arrondissements (Céret, Perpignan, Prades), 17 cantons, 231 communes.

PYRÉNOÏDE, adj. (du gr. πυρήν, noyau; εἶδος, forme). Qui ressemble à un noyau. | Anat. Nom donné à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, par la ressemblance qu'on lui a trouvée avec ce noyau.

PYRÈTHRE, s. m. (du gr. πῦρ, feu, à cause de sa saveur brûlante). Bot. Genre de la famille des synanthérées corymbifères, section des sénécionidées, caractérisé par des akènes subtétragones ou subcylindriques. On distingue le *pyrèthre camomille*, le *pyrèthre officinal*; le *pyrèthre inodore*, le *pyrèthre à fleurs blanches*, le *pyrèthre en corymbes*. Plusieurs espèces de *pyrèthres* fournissent la poudre insecticide employée contre les punaises et les puces.

PYRÉTINE, s. f. Chim. Résine qui se produit dans la décomposition et la distillation des matières organiques.

PYRÉTOLOGIE, s. f. (du gr. πύρετος, fièvre; λόγος, discours). Méd. Traité ou discours sur les fièvres ou pyrexies.

PYRÉTOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui est relatif à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe particulièrement des fièvres, de la pyrétologie. | On dit aussi *pyrétologue*.

PYREXIE, s. f. (du gr. πύρετος, fièvre). Pathol. Terme générique qui comprend toutes les maladies fébriles, celles qui constituent uniquement les symptômes auxquels on a donné le nom de *fièvre*, et celles qui sont accompagnées d'un état fébrile, ce qui forme les fièvres essentielles, primitives et les fièvres symptomatiques des auteurs. | État fébrile; maladie fébrile.

PYRIDION, s. m. (du lat. *pyrum*, poire, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Fruit qui ressemble à la poire. Le *pyridion* prend vulgairement le nom de poire dans le poirier, de pomme dans le pommier, de coing dans le cognassier, de corme dans le cormier. Cette sorte de fruit appartient exclusivement à la famille des rosacées.

PYRIFORME, adj. (du lat. *pyrum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire. Colonne *pyriforme*. | Se dit d'une coquille univalve dont une des extrémités est renflée en forme de poire et l'autre allongée en forme de queue.

PYRIQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu). Qui concerne le feu, qui se rapporte au feu. Jeux *pyriques*. Spectacles *pyriques*. Expériences *pyriques*, et aussi *feux pyriques*. | Se dit aussi d'une imitation de feu d'artifice, produit aux yeux d'un spectateur placé dans l'obscurité par une lumière qui brille derrière un appareil composé de deux transparents, dont l'un (celui qui est plus proche de la lumière) est sillonné de lignes transversales, alternativement claires et opaques, et l'autre (qui est placé entre le spectateur et le second transparent), percé d'une multitude de trous imitant des dessins quelconques.

PYRITE, s. f. (du gr. πυριτής, même signif.). Minéral. Nom sous lequel on désigne une combinaison naturelle de sulfure et d'un métal quelconque, et plus spécialement de fer. On trouve dans la nature deux *pyrites de fer* : le *persulfure* ou *bisulfure*, formant deux variétés. | On appelait autrefois *pyrite arsénicale* l'arséniure de fer ou pyrnickel; *pyrite cuivreuse*, le sulfure de cuivre; *pyrite rouge*, le nickel arsénical, etc. | On distingue deux espèces de *pyrites martiales* ou sulfures de fer : la *pyrite jaune* et la *pyrite blanche*. La pyrite jaune est un bisulfure de fer mélangé d'arsenic, d'argent et même d'or, souvent en assez grande quantité pour qu'il y ait avantage à l'en retirer. Sa couleur est jaune d'or, et son éclat est métallique. Sa pesanteur est 4,6. Elle fait feu au briquet et ne se décompose point à l'eau. La *pyrite blanche* ne diffère de la précédente que par sa couleur qui est plus ou moins blanche, et pa ce qu'elle se décompose très-facilement au contact de l'air. | Les *pyrites cuivreuses* sont toujours un mélange en proportion variable de sulfure de fer, de sulfure de cuivre et d'autres matières plus ou moins abondantes.

PYRITEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la pyrite, qui est converti en pyrite, qui tient de la pyrite. Fer *pyriteux*. Cuivre *pyriteux*.

PYROBALISTIQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu, et du fr. *balistique*). Se dit des machines de guerre qui lancent le feu, des armes à feu en général.

PYROBOLE, s. m. (du gr. πῦρ, feu). Machine de guerre qui lançait des matières enflammées.

PYROCHRE, s. f. (du gr. πυρόχρως, d'un jaune rouge ou de couleur de feu). Entomol. Genre de coléoptères, de la famille des trachélites. Les pyrochres se distinguent des lampyres, des lycus et des téléphores par le nombre des articles des tarses de leurs pattes postérieures. On en connaît cinq espèces, dont trois habitent la France : la *pyrochre cardinale*, la *pyrochre rouge* et la *pyrochre pectinicorne*. On les trouve dans les chemins, au pied des haies, dans les chantiers ou dans les bois.

PYROGÈNE, adj. (du gr. πῦρ, feu; γεννάω, j'engendre). Géol. Se dit d'une classe de terrains comprenant les terrains volcaniques et ignés actuels.

PYROGÉNÉ, ÉE, adj. Qui a été produit par l'action du feu. Se dit des huiles et résines empyreumatiques, qui s'obtiennent dans la distillation des substances organiques. Les huiles *pyrogénées* sont très-inflammables.

PYROÏDE, adj. (du gr. πῦρ, feu; εἶδος, ressemblance). Géol. Se dit des terrains que leurs caractères extérieurs rapprochent des matières minérales qui ont subi l'action du feu. Tels sont les terrains volcaniques, porphyriques, granitiques, etc.

PYROLÂTRE, s. Celui, celle qui adore le feu. | Adjectiv. Les peuples *pyrolâtres*.

PYROLÂTRIE, s. f. (du gr. πῦρ, foyer, feu; λατρεία, culte). Adoration du feu, culte du feu. Les Chaldéens, les Perses, les Indiens professaient la *pyrolâtrie*; ils consacraient des temples au feu et lui immolaient des victimes.

PYROLACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre *pyrole*.

PYROLE, s. f. (de *pyrus*, poirier, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du poirier). Bot. Genre type de la famille des pyrolacées, se compose de plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, qui croissent dans les montagnes boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. On en connaît huit espèces. La plus commune est la *pyrole* à feuilles rondes qui a les étamines relevées et le pistil incliné. Elle croît aux lieux montueux, ombragés et humides. Ses feuilles sont permanentes, rondes, coriaces, d'un beau vert. Les fleurs, blanchâtres, odorantes, s'épanouissent au fort de l'été. Toute la plante a un goût amer et astringent, aussi l'emploie-t-on dans les vulnéraires. On l'applique aussi pilée sur les blessures pour arrêter le sang, et on en fait un miel excellent contre les esquinancies. La pyrole se conserve difficilement dans les jardins, mais elle multiplie rapidement dans les lieux qui lui conviennent.

PYROLIGNEUX, EUSE, adj. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *lignum*, bois). Chim. Qui est obtenu par la distillation du bois. Acide *pyroligneux*.

PYROLOGIE, s. f. (du gr. πῦρ, feu; λόγος, discours). Traité du feu, de son histoire, de ses propriétés, de son application, de ses usages.

PYROLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la pyrologie.

PYROLOGISTE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROMALATE, s. m. Chim. Sel résultant de l'acide pyromalique et d'une base.

PYROMALIQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *malum*, pomme). *Acide pyromalique*, Acide obtenu en distillant l'acide malique cristallisé.

PYROMANCIE, s. f. (du gr. πῦρ, feu ; μαντεία, divination). Antiq. Divination par le moyen du feu. Il y en avait de différentes sortes.

PYROMAQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu ; μάχομαι, je combats). Minér. Se dit d'une espèce de silex, connu vulgairement sous les noms de *pierre à fusil, pierre à briquet, pierre à feu* ou *flint*.

PYROMÈTRE, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; μέτρον, mesure) Phys. Instrument qui sert à mesurer les températures trop élevées pour être indiquées par le thermomètre. On l'emploie dans les fourneaux d'usines. Le plus usité est celui de Wedgwood, fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile par l'action de la chaleur. Il se compose de deux barres de cuivre fixées sur une plaque de même métal, et inclinées l'une sur l'autre, afin de former une rainure conique, dont l'un des côtés porte la division de l'instrument. Ces divisions sont au nombre de deux cent cinquante. Le 0 correspond d'ordinaire à 398° du thermomètre centigrade, et chaque degré du pyromètre en vaut à peu près 72 du thermomètre. On place dans la rainure un petit cylindre d'argile soumis préalablement à une température qui l'a contracté. Plus la température a été forte, plus la contraction a été considérable, plus le cylindre s'enfonce dans la rainure. | Le *pyromètre à cadran*, employé à la manufacture de Sèvres, est en platine et indique le degré de chaleur par la dilatation de ce métal. Il consiste en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève ; on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué.

PYROMÉTRIE, s. f Art de mesurer les hautes températures au moyen du pyromètre. | Art de la fabrication des pyromètres.

PYROMÉTRIQUE, adj. Qui appartient à la pyrométrie. Calorifères *pyrométriques*.

PYROPHAGE, adj. (pron. *pirofaje* ; du gr. πῦρ, feu ; φάγω, je mange). Qui avale ou semble avaler du feu, des corps incandescents.

PYROPHANE, adj. (pron. *pirofane* ; du gr. πῦρ, feu ; φαίνω, je brille). Qui brille au feu. | Se dit de certaines pierres siliceuses, opaques à froid, qu'on imbibe de cire, et qui présentent ce phénomène quand le feu a fait fondre la cire.

PYROPHORE, s. m. (pron. *pirofore*). Chim. Substance qui brûle avec dégagement de lumière au contact de l'air. Le plus commun est le *pyrophore de Homberg*, corps solide, d'un brun jaunâtre ou noirâtre, d'une saveur analogue à celle des œufs pourris, inaltérable à l'air sec, inflammable à l'air humide. On l'obtient en faisant dessécher dans une cuiller de fer, à l'aide d'une douce chaleur, un mélange de trois parties d'alun à base de potasse et d'une partie de sucre, d'amidon, de farine ou de mélasse, agitant de temps en temps le mélange et le réduisant en poudre lorsqu'il est parfaitement sec ; puis faisant calciner cette poudre dans un matras placé dans un creuset que l'on chauffe au rouge pendant vingt ou vingt-cinq minutes. Le pyrophore était autrefois très-employé, avant l'invention des briquets phosphoriques, des allumettes oxygénées et des allumettes chimiques.

PYROPHOSPHATE, s. m. Chim. Phosphate qui, après avoir été calciné, change de propriété, cristallise différemment et avec une autre proportion d'eau de cristallisation. *Pyrophosphate* de soude.

PYROSCAPHE, s. m. (pron. *piroskáfe* ; du gr. πῦρ, feu ; σκάφη, chaloupe). Synonyme de *Bateau à vapeur*. Navigation des *pyroscaphes*.

PYROSCOPE, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; σκοπέω, j'examine). Phys. Instrument qui sert à mesurer le pouvoir du calorique rayonnant.

PYROSCOPIE, s. f. Phys. Art de mesurer le pouvoir rayonnant du calorique. | Art de la fabrication des pyroscopes.

PYROSÉBACATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrosébacique, pyrosébique, avec une base. | On écrit aussi *Pyrosébate*.

PYROSÉBACIQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *sebum*, suif). Qui est formé par l'action de l'acide nitrique sur le suif. L'acide *pyrosébacique* fond comme le suif. | On écrit aussi *Pyrosébique*.

PYROSIS, s. f. (du gr. πῦρ, feu). Pathol. Maladie qui consiste dans une sensation brûlante à l'estomac, avec éructation d'un liquide âcre, ardent, qui produit une douleur très-pénible. On l'observe chez les personnes qui usent d'aliments gras, de viande de porc, de fritures, de salaisons, de liqueurs alcooliques. Elle est souvent symptomatique d'une lésion organique de l'estomac.

PYROSOME, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; σῶμα, corps). Zool. Genre de mollusques acéphales de l'ordre des tuniciers, renfermant des animaux ainsi appelés à cause de l'éclat dont ils brillent et qui semble leur donner des corps de feu. Cet éclat, qui ne se présente que pendant la nuit et qui teint la surface des eaux des plus belles couleurs de l'arc-en-ciel, est dû au phosphore que les *pyrosomes* dégagent de la surface de leur corps. Comme ces mollusques, placés à la file les uns des autres, sont continuellement en agitation, ils produisent des traînées de lumière qui simulent un incendie. Le jour fait disparaître l'illusion ; il ne reste plus qu'un petit animal de forme allongée, cylindrique et hérissé de pointes élastiques.

PYROSTATIQUE, s. f. (du gr. πῦρ, feu ; du lat. *stare*, être ferme, stable, dans une assiette solide, normale, régulière). Phys. Science qui consiste à disposer les corps qui doivent être soumis à l'action du feu, de manière à produire un effet régulier, constant, le plus avantageux possible, ou bien à diriger, à régulariser la chaleur, en lui imposant les parcours, les voies les plus convenables, les plus propres en vue de l'effet attendu. | Adjectiv. Une marmite *pyrostatique*.

PYROSTÉARINE, s. f. (du gr. πῦρ, feu ; στέαρ, graisse). Chim. Nom donné aux huiles pyrogénées, quand leur consistance est ferme comme celle de la graisse.

PYROTARTRATE, s. m. Chim. Sel formé de la combinaison de l'acide pyrotartrique avec une base. Le pyrotartrate de potasse précipite sur-le-champ l'acétate de plomb. Il ne précipite point les sels de baryte et de chaux.

PYROTARTREUX, EUSE, adj. Chim. Qui est obtenu par la distillation lente de la crème de tartre. Acide *pyrotartreux*.

PYROTARTRIQUE, adj. Chim. *Acide pyrotartrique*, Acide particulier qui se produit dans la distillation de l'acide tartrique ou du tartrate de potasse, dit crème de tartre. L'*acide pyrotartrique* forme, avec la potasse, un sel déliquescent, soluble dans l'alcool.

PYROTARTRITE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrotartreux avec une base.

PYROTECHNIE, s. m. (pron. *pirotekni* ; du gr. πῦρ, feu ; τεχνή, art). Art qui a pour objet le feu, la manière de l'employer, la fabrication des pièces d'artifice, soit pour les feux d'artifice, soit pour les besoins de l'artillerie. Il existe en France deux écoles de *pyrotechnie* : l'une pour l'armée de terre, à Metz ; l'autre pour la marine, à Toulon. | *Pyrotechnie chirurgicale*, Art d'appliquer le feu dans le traitement des maladies.

PYROTECHNIQUE, adj. Qui appartient, qui est relatif à la pyrotechnie. Expérience *pyrotechnique*. Traité *pyrotechnique*.

PYROTHONIDE, s. f. (du gr. πῦρ, feu ; ὀθόνη, linge ; εἶδος, forme). Matière qui résulte de la combustion à l'air des tissus de chanvre, de lin, de coton, des étoffes en général.

PYROTIQUE, adj. (du gr. πυρόω, je brûle). Qui brûle, qui cautérise. | Substantiv. Un *pyrotique*. La pierre infernale est un *pyrotique*.

PYROXÈNE, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; ξένος, étranger). Minér. Substance minérale composée de silice, d'oxyde de fer, de chaux, de magnésie et d'oxyde de manganèse. Elle est très-abondante dans la nature, surtout au sein des terrains plutoniens ou talqueux. Sa densité est de 3,10 à 3,15. Elle raye difficilement le verre ; son éclat est vitreux et sa couleur d'un vert tirant plus ou moins sur le noir ; elle est quelquefois rouge. Le pyroxène vert se présente en plusieurs états différents dans les matières volcaniques qui n'ont pas éprouvé l'action liquéfiante du feu. Au Vésuve, où les matières rejetées intactes abondent, ce pyroxène est tantôt en petits cristaux brillants qui tapissent les cavités de ces matières, tantôt il est lui-même en masse granulaire pure ou mélangée avec l'idocrase, le grenat, le mica, la chaux carbonatée, l'amphigène, la sodalite, la méionite. Parmi les blocs de même origine qu'on observe dans les tufs volcaniques des environs de Rome, ce pyroxène est en très-gros cristaux, d'un vert gris, mal conformés et empâtés, avec du mica ou avec de l'amphigène. Les marbriers romains font de petits objets avec des blocs composés de pyroxène et de mica.

PYROXÉNEUX, EUSE, adj. Qui renferme de pyroxène en cristaux distincts et [illegible] nite *pyroxéneuse*. Roche *pyroxéneuse*.

PYROXÉNIQUE, adj. Qui renferme de pyroxène en cristaux disséminés plus ou moins rares. [illegible] *pyroxénique*. Téphrine *pyroxénique*.

PYROXYLE, s. m. (du gr. πῦρ, feu ; ξύλον, bois). Chim. Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique monohydraté, seul ou mélangé d'acide sulfurique, sur le coton. On l'appelle aussi *poudre-coton, coton-poudre, coton azotique* et *fulmi-coton*. Le pyroxyle a l'apparence du coton cardé ; mais, au contact de l'iode et de l'acide sulfurique, il jaunit et ne bleuit pas. Frotté dans un endroit sec, il est phosphorescent ; mauvais conducteur de l'électricité. Il n'est soluble que dans l'éther, et il l'est davantage si l'éther contient de l'alcool. Le pyroxyle, chauffé à l'air, détone avec violence au dessous de 100° ; dans les armes à feu, il produit les mêmes effets que la poudre ordinaire. C'est avec le *pyroxyle* que l'on prépare le *collodion*. On dit aussi *Pyroxyline*, sing. féminin.

PYROZOATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoïque avec une base.

PYROZOÏQUE, adj. (du gr. πῦρ, feu ; ζῶον, animal). Chim. *Acide pyrozoïque*, Liquide jaune, d'odeur piquante, faiblement acide, obtenu en distillant l'huile animale de Dippel sur la potasse.

PYRRHA. Mythol. Fille d'Épiméthée et de Pandore, et femme de Deucalion. V. DEUCALION.

PYRRHICHÉE, s. m. (du lat. *pyrrhichius*). Pros. lat. et gr. Pied de deux syllabes brèves, comme *deus, bona*. La réunion de deux pyrrhichées forme le pied de quatre brèves appelé *procéleusmatique*.

PYRRHICHIEN, IENNE, adj. Se dit du pied appelé *pyrrhichée*. Pied *pyrrhichien*.

PYRRHIQUE, s. f. (du gr. πυῤῥίχη, même signif.). Danse qui s'exécutait en armes, au bruit du cliquetis des épées et des boucliers, et dont l'invention est attribuée à Pyrrhus, fils d'Achille. Cette danse a joui d'une grande vogue en Grèce, surtout à Lacédémone et en Crète. | Adjectiv. La danse *pyrrhique*. Syn. de *Pyrrhichée* et de *Pyrrhichien*.

PYRRHON. Fameux philosophe grec, né à Élis, dans le Péloponèse, vers l'an 3[illegible] av. J. C., mort vers 288. Il abandonna, pour la philosophie, la profession de peintre, et fut l'élève d'Anaxarque, qu'il suivit en Asie pendant l'expédition d'Alexandre. Il obtint une telle considération par sa sagesse et ses vertus, que ses concitoyens l'honorèrent de la dignité de grand-prêtre. C'est à Pyrrhon que l'on doit la doctrine du doute, ce qui l'a fait regarder comme le chef de l'école sceptique ; il y a cependant une grande différence entre les sceptiques et les pyrrhoniens : les premiers ne croient rien, parce que rien ne peut être certain ; les seconds ne croyaient rien, parce que, d'après eux, rien ne présente le caractère de la certitude. Pyrrhon prétendait que rien n'est certain, parce qu'à toute proposition on peut, disait-il, opposer une proposition contraire. Il engageait, en conséquence, ses disciples à suspendre leur jugement sur toute chose. Il réduisit à dix tous les motifs du doute, qu'on peut formuler ainsi : 1° contradiction entre les sensations et les jugements des hommes sur le même fait ; 2° contradiction entre les sensations et les jugements d'une même personne ; 3° contradiction entre les produits d'un même sens ; 4° dans des circonstances diverses ; 5° altérations perpétuelles que subissent les choses matérielles ; 6° variabilité des lois, des usages ; 7° changement que nous semblent offrir les choses selon leur position ; 8° selon le mélange de leurs éléments ; 9° selon les relations qu'elles ont entre elles ; 10° enfin, selon leur nouveauté, leur rareté ou leur fréquence. Il est facile de réfuter les sophismes de Pyrrhon, mais sa doctrine n'est pas si sottement absurde que l'on se plaît à le croire. On lui a attribué d'ailleurs une foule de sottises que dément assez la considération extrême dont il jouit auprès de ses contemporains.

PYRRHONIEN, IENNE, adj. Qui appartient à l'école de Pyrrhon. Les philosophes *pyrrhoniens*. Les doctrines *pyrrhoniennes*. | Substantiv. Un *pyrrhonien*. Une *pyrrhonienne*. | Par extens. Qui affecte de douter de tout ; qui annonce cette affectation. Les gens qui se montrent *pyrrhoniens* en matière de liberté sont indignes d'en connaître la jouissance. | Parmi les plus remarquables pyrrhoniens, on cite Timon, Dioscoride, Euphanor, Ptolémée de Cyrène, et surtout Sextus Empiricus, qui, dans son livre intitulé *les Hypotyposes pyrrhoniennes*, a exposé la doctrine de Pyrrhon. Cette doctrine consiste en dix considérations tirées de l'instabilité des choses et appelées *tropes* (variations).

PYRRHONISME, s. m. (rad. *Pyrrhon*). La doc-

trine de Pyrrhon. On rattache à dix chefs principaux les sophismes dont Pyrrhon se servait pour établir son système. C'étaient, d'une part, la différence des lois, des coutumes, des opinions et des idées parmi les hommes, et, d'autre part, les témoignages des sens. Puisque tous les hommes sont également persuadés de leurs opinions contradictoires, l'évidence, qu'ils invoquent tour à tour, ne saurait être une preuve et une marque de la vérité; et puisque les mêmes objets nous apparaissent sous des formes et avec des qualités si différentes, selon la diversité des circonstances, nous ne sommes jamais sûrs de les voir tels qu'ils sont, et le témoignage des sens ne peut servir de base à aucune certitude. Tels sont les deux fondements sur lesquels reposait le *pyrrhonisme*. | Doute exagéré qu'une personne affecte d'apporter dans les choses qui passent pour certaines. C'est du *pyrrhonisme*.

PYRRHUS (du gr. πυρρός, blond, à cause de la chevelure blonde qu'il avait). Fils d'Achille et de Déidamie. Son vrai nom était Néoptolème. Après la mort de son père, Calchas ayant déclaré que Troie ne pouvait être prise sans son secours, Ulysse et Phénix l'amenèrent au camp des Grecs. Pyrrhus entra le premier dans le cheval de bois, et contribua puissamment à la prise de la ville. Sa cruauté ternit ses belles qualités. Il égorgea Priam au pied des autels, précipita Astyanax du haut de la porte Scée, et immola Polyxène sur le tombeau d'Achille. De retour en Grèce, d'autres disent en Phthiotide, il épousa Andromaque, sa captive, et en eut Molossus. On raconte sa mort de diverses manières. La version la plus généralement adoptée est celle qui le fait tomber sous les coups d'Oreste, poussé à ce crime par Hermione, amante de Pyrrhus et rivale d'Andromaque. | *Pyrrhus*. Fils d'Éacide et de Phthia. Il fut élevé à la cour de Glaucus, roi d'Illyrie, qui le fit reconnaître roi d'Épire, vers l'an 312 av. J. C., malgré Cassandre, roi de Macédoine, meurtrier d'Éacide. Chassé de son royaume par Néoptolème, son oncle, il épousa Antigone, fille de Bérénice et de Ptolémée Soter, roi d'Égypte. Il fut pendant sept mois roi de la Macédoine, dont il s'était emparé sur Démétrius. Il vainquit les Romains à Héraclée et à Asculum, l'an 278 et l'an 279. Vaincu à son tour à Bénévent, par le consul romain Curius Dentatus, l'an 274, il courut en Macédoine attaquer Antigone Gonatas, qu'il chassa de ses États. Il périt enfin à la prise d'Argos, l'an 272, tué par une tuile qu'une vieille femme jeta sur lui du haut d'un toit.

PYTHAGORE. Philosophe grec, fondateur de l'école italique ou pythagoricienne. Il naquit à Samos environ 592 ans av. J. C. Son père s'appelait Mnésarque, et lui fit apprendre la sculpture, puis le métier d'athlète; aussi remporta-t-il à dix-huit ans le prix de la lutte aux jeux olympiques. Éclairé par les leçons de Phérécide sur l'immortalité de l'âme, il embrassa l'étude de la philosophie, parcourant dans ses voyages l'Égypte, la Chaldée, l'Asie-Mineure, et même, suivant quelques traditions, l'Inde, s'inspirant à la source des idées orientales, et vint se fixer, à quarante ans, dans la ville de Crotone en Italie (Grande-Grèce). Il y établit cet institut célèbre qui composa une sorte de corporation sacerdotale et mystique, où l'on n'était admis qu'après un noviciat de silence qui durait deux ans pour les hommes graves et cinq pour les hommes légers; où l'on vivait en commun; s'abstenant de viande, et discutant les questions les plus abstraites de la politique et de la philosophie. On a donné plusieurs versions sur la mort de Pythagore; l'opinion la plus commune est qu'il périt dans une émeute à Métaponte vers l'an 497 av. J. C. Les peuples de la Grèce l'honorèrent comme un dieu, et on lui attribua une foule de prodiges. Pythagore embrassa toutes les sciences connues de son temps, et cultiva surtout les sciences mathématiques, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. La considération assidue des rapports mathématiques le conduisit à un système universel, dans lequel les nombres sont les principes de toutes choses; les nombres eux-mêmes ont pour principe l'unité ou la *monade*; les dix premiers nombres ont des vertus merveilleuses, surtout le nombre 10 ou la *décade*. Dieu est l'unité absolue et primordiale, la *monade* des *monades*; l'âme est un nombre qui se meut lui-même; la matière est la *dyade* (dualité) *indéfinie*, principe du mal; le monde est un tout harmonieusement ordonné. Il admettait la sphéricité de la terre et son immobilité au centre du monde; le soleil, la lune et les autres corps se mouvaient autour d'elle en formant une musique divine. Le bien moral est l'unité; le mal, la diversité; la justice, l'égalité. Pythagore enseignait aussi la métempsycose, qu'il avait sans doute empruntée à l'Inde : c'est pour ce motif qu'il proscrivait l'usage des viandes. Passant par une série de migrations et d'épreuves, les âmes s'élevaient graduellement par la vertu ou s'abaissaient par le vice, et elles pouvaient arriver ainsi, soit à la vie parfaite des âmes séparées des corps, soit aux supplices de l'enfer. Pythagore prétendait, dit-on, se souvenir d'avoir existé autrefois dans le corps d'Euphorbe, qui assista au siége de Troie. Du reste, on ne sait rien de bien certain sur les vraies doctrines de Pythagore, parce qu'on n'a aucun écrit de lui. On a sous son nom des préceptes moraux connus sous le nom de *Vers dorés*, qui paraissent être de Lysis. | *Table de Pythagore*, dite aussi *Table de multiplication*, Sorte de cadre ou de tableau contenant les produits des neuf premiers nombres du système décimal, pris deux à deux. | *Théorème de Pythagore*, Théorème fondamental de la géométrie élémentaire, trouvé par Pythagore, lequel fut si ravi de sa découverte qu'il fit une hécatombe aux Muses, consistant dans le sacrifice de cent bœufs. Ce théorème, dont Euclide a fait le 47e de son 1er *Livre de géométrie*, s'énonce ainsi : *Le carré fait sur l'hypothénuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés.*

PYTHAGORICIEN, IENNE, adj. Qui suit la doctrine de Pythagore. L'institut *pythagoricien*. La secte *pythagoricienne*. | Qui est conforme au pythagorisme. Les idées *pythagoriciennes*. | S. Philosophe de la secte de Pythagore. Les pythagoriciens formèrent d'abord une corporation en quelque sorte religieuse, et vécurent ensuite isolés à cause des persécutions dirigées contre eux. Les plus connus sont Ocellus, Timée de Locres, Archytas, Philolaüs, Eudoxe, Lysippe et Lysis, l'auteur des *Vers dorés*. Condamnés au secret par les règles de leur institut, les pythagoriciens nous ont peu fait connaître leur doctrine. V. PYTHAGORE.

PYTHAGORISME, s. m. Doctrine de Pythagore. Les deux dogmes principaux du *pythagorisme* sont les propriétés des nombres et la métempsycose.

PYTHÉAS. Astronome et navigateur de Marseille, vivait au commencement du IVe siècle av. J. C. Il fut, à ce qu'on croit, envoyé par sa ville natale dans le nord pour y faire des découvertes, tandis qu'Euthymène était chargé d'une exploration au sud. Pythéas côtoya l'Hispanie, l'Aquitaine, l'Armorique, parcourut la Manche, franchit le Pas-de-Calais et parvint jusqu'à Thulé (les îles Shetland ou le Jutland). Il est parlé d'un deuxième voyage dont le résultat aurait été l'exploration de la mer Baltique. La réalité de ce voyage est contestée par quelques-uns. Pythéas avait écrit une *Description de l'Océan* et un *Périple*; il n'en reste que de courts fragments dans Pline et dans Strabon. Pythéas soupçonna le premier la liaison des marées avec le cours de la lune, et découvrit que l'étoile polaire ne coïncide pas exactement avec le pôle. Il détermina avec une remarquable exactitude la latitude de Marseille.

PYTHIAS. Philosophe pythagoricien, célèbre par son amitié et son dévouement pour Damon. S'étant livré en gage aux gardes de Denys de Syracuse, en l'absence de Damon, il était au moment de marcher à la mort quand son ami accourut à l'heure fixée reprendre ses fers et revendiquer son droit au supplice. Le tyran fit grâce à Damon.

PYTHIE, s. f. (du gr. πύθων, démon; dérivé de *Python*, serpent tué par Apollon, qui en mit la peau sur le trépied prophétique). Prêtresse qui rendait les oracles d'Apollon à Delphes. On la choisissait d'abord parmi les jeunes vierges pauvres et modestes; mais plus tard on leur substitua des femmes qui avaient passé cinquante ans, et qui seulement prenaient l'habit des jeunes filles. La pythie ne rendait ses oracles que vers le commencement du printemps. Elle jeûnait trois jours, et, avant de monter sur le trépied prophétique, elle se baignait dans la fontaine de Castalie et mâchait des feuilles de laurier. Dès que la vapeur du trou sur lequel était mis le trépied commençait à l'agiter, elle tremblait de tout son corps; ses cheveux se dressaient, et sa bouche écumante laissait, à travers des hurlements, échapper les paroles prophétiques que les prêtres arrangeaient à leur gré pour former un sens, le plus souvent ambigu. La pythie descendait alors du trépied pour s'enfermer dans sa cellule, où elle se reposait de ses fatigues. V. ORACLE.

PYTHIEN, IENNE, adj. Antiq. Qui appartient qui est relatif à la pythie. Sentence *pythienne*. | *Nome pythien, air pythien*, Air qui se jouait sur la flûte sans accompagnement de chant pendant la célébration des jeux pythiques. | *Apollon pythien*, le *dieu pythien*, Apollon vainqueur du serpent Python. | *L'esprit pythien*, Le pouvoir de la divination.

PYTHIQUE, adj. Synonyme de *Pythien*. Se dit spécialement des *jeux pythiques*, qui se célébraient à Delphes en mémoire de la victoire d'Apollon sur le serpent Python, et institués, selon les uns, par Apollon lui-même; selon les autres, par Diomède, Agamemnon ou le conseil des amphictyons, l'an 1263 av. J. C. Les *jeux pythiques* se célébraient originairement tous les neuf ans révolus; puis ce fut tous les quatre ans. Les exercices étaient : la course, le jet, le palet et le pugilat.

PYTHON. Mythol. Serpent monstrueux, nommé aussi *Delphiné* ou *Delphius*, et fils de la Terre. Il avait cent têtes, et ses cent bouches vomissaient des flammes. Il gardait l'oracle de la Terre à la source de Castalie, ou rendait lui-même des oracles sur le Parnasse. Sachant que l'enfant de Latone devait lui ravir la puissance, il chercha à faire périr cette déesse; ne pouvant y parvenir, car Jupiter l'avait cachée dans l'île d'Ortygie, ou à cause de la protection immédiate du dieu, il retourna à son poste sur le Parnasse; Apollon, quatre jours après sa naissance, le tua à coups de flèches. Apollon entoura de la peau du monstre le trépied de son temple à Delphes, et institua, en mémoire de son triomphe, les jeux pythiens. On fait naître de Python la Gorgone, Géryon, le Sphinx, l'Hydre de Lerne, etc. Le serpent Python, dont le nom signifie *pourri*, représente sans doute les miasmes malfaisants qui sortaient des marécages après le déluge; Apollon, vainqueur de Python, c'est le soleil, dont les rayons séchèrent le sol. | *L'esprit de Python, un esprit de Python, le souffle de Python*, Esprit de divination, génie qui entrait dans le corps des hommes, et surtout des femmes, et les faisait prophétiser. Découvrez-moi l'avenir par *l'esprit de Python* qui est en vous. (La Bible.) | Se disait aussi d'une personne qui était possédée de cet esprit.

PYTHON, s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, renfermant des serpents au corps allongé et cylindrique, à la tête offrant de grandes plaques jusqu'au bout du museau; aux mâchoires garnies de dents aiguës et recourbées en arrière, mais sans crochets venimeux; au ventre garni de plaques entières, les plaques sous-caudales étant disposées sur deux rangs; à la queue longue, conique et sans grelots, portant de chaque côté de l'anus deux éperons crochus qui leur servent, dit-on, de défense. Les pythons habitent l'Inde. Les espèces les plus connues sont l'*ular sawa*, qui se cache dans l'eau pour guetter les animaux qui viennent se désaltérer; le *python tigre* et le *python bora*. Le premier a environ 10 mètres de long; le deuxième, 3 mètres; le dernier, 2 mètres.

PYTHONISSE, s. f. Prêtresse d'Apollon pythien. V. PYTHIE. | Par extens. Toute prophétesse, devineresse ou sorcière. La *pythonisse* d'Endor, sollicitée par Saül, fit apparaître Samuel à ses yeux.

PYXIDE, s. f. (du gr. πυξίδιον, boîte). Bot. Fruit qui a pour caractère deux valves superposées, et dont la supérieure forme une espèce de couvercle. Dans le langage vulgaire, on l'appelle *Capsule*.

PYXIDÉ, EE, adj. (du lat. *pyxidatus*, fait de *pyxis*, boîte). Bot. Qui est fait en forme de boîte; qui a la figure d'un petit gobelet. Lindernia *pyxidée*.

QUÉBEC

s. m. (pron. *ku* ou *ke*). La dix-septième lettre et la treizième consonne de notre alphabet, est une articulation forte, à la fois palatale, linguale et dentale. Un *q* initial. Un *q* final. Grand *Q*. Petit *q*. | Quoiqu'on compare le *q* au *koph* hébreu, c'est une lettre essentiellement latine qui s'est formée de la fusion de ces deux lettres *ce*, alors qu'on écrivait *cois* pour *quis*. De même qu'en latin, elle est toujours en français suivie d'un *u*, si ce n'est à la fin des mots. Mais prononçait-on cet *u*? Disait-on *quisquis* et *quamquam* ou *kiskis* et *kankan?* On sait la grave dispute qui s'éleva sur ce point, lors de la Renaissance, au XVIe siècle, entre le Collége royal et la Sorbonne, dispute qui laissa même dans la langue française le mot de *cancan*, destiné à exprimer cette idée : Beaucoup de bruit pour rien. Mais le signe originaire *co*, l'usage simultané de la lettre *k*, qui n'aurait plus eu de valeur propre, la prononciation usitée chez toutes les nations romanes autres que les Français, et diverses considérations accessoires, ne nous permettent pas de douter qu'on ne fît toujours sonner l'*u* à la suite de la lettre *q*. Pour établir le contraire, nous ne voyons guère que le *que* équivalent de *et*, par lequel on traduit le καί grec. Mais est-il bien sûr que ces deux mots aient été identiques? et d'ailleurs le temps n'a-t-il pas pu altérer la prononciation du premier? Quoiqu'il en soit, le *q* est une lettre inutile, si ce n'est pour marquer l'étymologie, et on pourrait le remplacer par le *k* ou *ku* suivant la prononciation. Aussi n'existe-t-il pas en grec; il manque de même en polonais, en russe et dans toutes les langues slavonnes; en allemand, il ne sert que pour les mots empruntés au latin et au français; et en français même, il ne figure guère que dans les mots qu'on croit venus du latin ou composés de mots qui en dérivent. Par exception, *queue* a pour racine *cauda*; *quartz* vient de l'allemand; *quinine* vient sans doute d'une langue de l'Amérique, etc. En anglais, le mot *queen*, reine, féminin de *king*, roi, atteste encore l'identité de valeur des deux lettres. En français, le *q* figure seul comme lettre finale (*coq*, *cinq*); excepté ce cas, il est inséparable de l'*u*, ainsi que cela a lieu dans les autres langues où cette lettre est en usage. En général, l'*u* n'est pas prononcé : on dit *kéteur* (quêteur), *katre* (quatre), *kinte* (quinte), *kolibet* (quolibet), etc. Cependant les exceptions sont nombreuses, et le dictionnaire de l'Académie signale expressément les mots où il faut prononcer l'*u*, dont toutefois il fait un *ou* à l'italienne, nous ne savons trop pourquoi. Par exemple, dans *équestre*, *quitus*, *quintette*, etc., on entend l'*u*. Dans *que*, on ne l'entend à peu près jamais. Dans *quadrature*, d'après l'Académie, il sonne ou ne sonne pas, suivant qu'il est employé comme terme de géométrie et d'astronomie, ou comme terme d'horlogerie signifiant un assemblage de pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran. Dans tous les mots nouveaux, qui ne sont pas empruntés au latin, il est préférable de se servir de la lettre *k*. Quelques voyageurs et orientalistes, tels que Volney, emploient néanmoins le *q* au lieu du *k* pour les langues orientales. | Comme abréviation, *Q* signifie *Quintus* et aussi *Quintius*, *quæstor*, *que* (et), etc. *Q. D.* signifie *Quæstor designatus*; *Q. D. B. V. Quod Deus bene vertat*, etc. | Sur nos monnaies, le *Q* indiquait qu'elles étaient frappées à Perpignan; de même, chez les Romains, *Q. Ar.* voulait dire *Quinta arelatensis officinæ*. Enfin, chez ce peuple, c'était aussi une lettre numérale, et comme telle *Q* signifiait 500 et $\bar{Q}$ (avec la barre), 500,000. Le nombre des mots ayant cette initiale est fort restreint en français comme dans toutes les langues.

QOF, s. m. La dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu; elle a la valeur du *k* dur. | Il signifie numériquement 100. | Nom d'une lettre de l'alphabet arabe. | On écrit aussi *quof*.

QUADE, adj. et s. (pron. *kade*). Peuple de la Germanie, qui habitait la Moravie actuelle et partie de la Hongrie, à l'O. du Gran. Les Romains les soumirent sous Tibère; mais ils se révoltèrent bientôt, et, unis aux Marcomans, ravagèrent la Pannonie et firent la guerre à Rome sous Marc-Aurèle, Caracalla et Galien. En 373, Valentinien les repoussa d'Aquilée où ils avaient pénétré et les refoula hors de la Pannonie. Dès lors ils disparaissent de l'histoire comme nation et semblent se confondre avec les Suèves.

QUADRAGÉNAIRE, adj. (pron. *kouadrajénère*; du lat. *quadragenarius*, même signif.). Qui contient quarante unités. Le nombre *quadragénaire*. | Qui est âgé de quarante ans. Un homme, une femme *quadragénaire*. | Substantiv. Un *quadragénaire*. Une *quadragénaire*. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le *quadragénaire* en peignant ses favoris. (H. Balzac.)

QUADRAGÉSIMAL, ALE, adj. (pron. *kouadrajézimal*, du lat. *quadragesimalis*, même signif.). Appartenant au carême. Il n'est usité que dans ces locutions : *Jeûne quadragésimal*, *abstinence quadragésimale*, *féries quadragésimales*. | Pl. m. *Quadragésimaux*. Les jeûnes *quadragésimaux*.

QUADRAGÉSIME, s. f. (du lat. *quadragesima*, fait de *quadraginta*, quarante, parce que le carême a une durée de quarante jours). Il n'est usité que dans cette phrase : *Le dimanche de la Quadragésime*, Le premier dimanche du carême.

QUADRAGÉSIMO, adv. lat. (pron. *kouadrajézimo*). Quarantièmement. Il s'emploie pour désigner le quarantième objet d'une série, 40°, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*.

QUADRANGULAIRE, adj. (pron. *kouadrangulère*; du lat. *quatuor*, quatre; *angulus*, angle). Géom. Qui a quatre angles. *Figure quadrangulaire*. Il n'y a rigoureusement de figures quadrangulaires que les polygones à quatre côtés, c'est-à-dire le carré, le parallélogramme, le rhombe ou losange et le trapèze. | *Pyramide quadrangulaire*, Celle dont le

base est une de ces figures. | Minér. *Prisme quadrangulaire*, Solide à faces parallélogrammatiques, parallèles deux à deux, dont quatre sont latérales et deux servent de base. | Bot. S'emploie comme synonyme de *tétragone*, pour désigner les parties qui ont quatre angles. Épi *quadrangulaire*. Tige *quadrangulaire*.

QUADRANGULÉ, ÉE, adj. (pron. *kouadrangulé*; du lat. *quadrangulatus*; fait de *quatuor*, quatre; *angulus*, angle). Bot. Qui a quatre angles.

QUADRANS, s. m. Antiq. rom. Le quart de l'as, ou trois onces, équivalant à 81 grammes, 798. | Comme monnaie, le *quadrans* valait deux centimes trois dixièmes. Il y avait des *quadrans* dans le total. | Le quart de toute espèce de mesure.

QUADRAT, ATE, adj. (du lat. *quadratus*, carré). Astrol. Il n'est usité que dans cette locution : *Quadrat aspect*, Position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle. On supposait une maligne influence aux astres ainsi disposés. On dit aussi *Opposition quadrate*. | S. m. Imprim. Petit morceau de fonte qui maintient les caractères.

QUADRATIN, s. m. Imprim. V. CADRATIN.

QUADRATIQUE, adj. (pron. *kouadratike*). Mathémat. Qui est relatif au carré. | *Équation quadratique*, Équation du second degré. Les *équations quadratiques* sont de deux espèces : les unes sont pures ou simples; les autres sont affectées. (D'Alembert.)

QUADRATRICE, s. f. (pron. *kouadratrise*; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Nom donné à plusieurs courbes transcendantes, et particulièrement à celle qui fut inventée par Dynostrate pour résoudre les problèmes de la trisection de l'angle et de la quadrature approchée du cercle. C'est une courbe mécanique qui se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qui se meut uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce quart de cercle.

QUADRATURE, s. f. (pron. *kouadrature*; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Réduction d'une figure quelconque en un carré équivalent. Cette transformation ne peut être obtenue qu'approximativement pour les figures curvilignes; car on n'a pu trouver que d'une manière approximative le rapport de la circonférence au diamètre, rapport sans lequel une évaluation précise est impossible. Néanmoins une foule de gens se sont évertués à trouver la quadrature du cercle. | Astron. Nom donné aux points de l'orbite d'une planète, qui sont également distants de la conjonction et de l'opposition. La lune se trouve deux fois en quadrature dans chacune de ses révolutions : 1° lorsqu'elle passe de la conjonction à l'opposition : c'est ce qu'on appelle *premier quartier* de la lune; 2° lorsqu'elle passe de l'opposition à la conjonction, ou *dernier quartier*. On a donné le nom de *quadrature* aux deux points de l'orbite également distants de la conjonction et de l'opposition, parce qu'une ligne menée du centre de la terre au centre de la lune fait alors un angle droit (dont la mesure est un quart de cercle) avec une ligne menée du centre de la terre au centre du soleil. Lorsque la lune est en *quadrature*, on ne voit que la moitié de son hémisphère éclairée. | Horlog. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition quand la montre ou l'horloge est à répétition. La *quadrature* d'une montre. Dans cette dernière acception, on prononce *Kadrature*.

QUADRI (du lat. *quatuor*, quatre). Mot qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, pour désigner des objets composés de quatre éléments, comme *quadribasique*, à base quadruple; *quadricorne*, *quadridenté*, *quadriflore*, *quadrifolié*, *quadrilobé*, *quadriloculaire*, *quadriparti*, *quadriradié*, etc.; c. à d. à quatre cornes, dents, fleurs, feuilles, lobes, loges, incisions, rayons, etc. *Quadrilatère*, qui a quatre côtés, etc.

QUADRIENNAL, ALE, adj. (pron. *kadriénal*). Qui revient tous les quatre ans. Il se dit particulièrement d'un office qui s'exerce de quatre ans en quatre ans. Une fête *quadriennale*.

QUADRIFORME, adj. (pron. *kouadriforme*; du lat. *quatuor*, quatre; *forma*, forme). Minéral. Se dit d'un cristal qui résulte de la combinaison de quatre formes remarquables, telles que le cube, l'octaèdre régulier, etc., comme la chaux fluatée.

QUADRIGA, s. m. (pron. *kouadriga*; du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux). Chirurg. Sorte de bandage pour maintenir, pour réduire les fractures ou luxations des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum.

QUADRIGE, s. m. (du lat. *quadriga*, même signif.). Antiq. Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front, dont les anciens se servaient dans les courses des chars. On en attribue l'invention à Érichthonius, roi d'Athènes. La course des *quadriges* était la plus noble de toutes.

QUADRIJUMEAUX, adj. m. pl. Anat. Se dit de quatre tubercules médullaires placés à la face postérieure de la protubérance cérébrale; ils sont rapprochés par paires et séparés par deux sillons qui se coupent en croix. | *Muscles quadrijumeaux*, Quatre muscles de la région inférieure du corps : le *pyramidal*, les *deux jumeaux* et le *carré de la cuisse*.

QUADRILATÈRE, s. m. (du lat. *quadrinus*; quatrième; *latus*, *lateris*, côté). Géom. Figure plane qui a quatre côtés et, par conséquent, quatre angles. | On nomme, en particulier, *carré*, le quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits; *rectangle*, celui dont les quatre angles sont droits, sans que les côtés soient égaux; *losange* ou *rhombe*, celui dont les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits; *parallélogramme*, celui dont les côtés opposés sont parallèles; *trapèze*, celui qui a deux côtés parallèles.

QUADRILLE, s. f. (pron. *kadrille*, *ll* mouillées; pour *escadrille*, dim. d'*escadre* et d'*escadron*). Petite troupe de gens à cheval, originairement au nombre de quatre, superbement montés et habillés pour exécuter des joutes dans les fêtes galantes et disputer les prix. Une belle *quadrille*. | Quand il n'y avait qu'une *quadrille*, c'était un *tournoi*; les *joutes* demandaient au moins deux quadrilles, formant deux partis opposés; le *carrousel* devait en avoir au moins quatre, et chaque quadrille devait être composée au moins de huit ou douze personnes. Les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France est celui que donna Louis XIV dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *place du Carrousel*. | S. m. Chorégr. Chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses qui figurent dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distinguent des autres groupes par un costume particulier. | Nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans les bals. | Air même de contredanse. Composer un *quadrille*. Jouer un *quadrille*.

QUADRILLÉ, ÉE, adj. (*ll* mouillées). Comm. Se dit des étoffes à carreaux.

QUADRILLION, s. m. (pron. *kouadrillon*, *ll* mouillées). Arithmét. Nom des unités de la sixième tranche d'un nombre. Le *quadrillion* vaut mille trillions ou mille fois mille billions.

QUADRUMANE, adj. et s. (pron. *kouadrumane*; du lat. *quatuor*, quatre; *manus*, main). Zool. Qui a des mains comme l'homme et des pieds conformés comme des mains. Les animaux *quadrumanes*. | S. m. pl. Deuxième ordre des mammifères, comprenant ceux qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière comme à ceux de devant. On range parmi les quadrumanes les singes, les sapajous, les makis ou lémuriens et les ouistitis. Ce sont les animaux les plus rapprochés de l'homme pour les formes générales et pour l'organisation intérieure, surtout pour la disposition des intestins. On trouve fort peu de débris fossiles appartenant à l'ordre des quadrumanes. Discourir sur les *quadrumanes*.

QUADRUPÈDE, adj. et s. (pron. *kouadrupède*; du lat. *quatuor*, quatre; *pes*, pied). Zool. Qui a quatre pieds. Un grand *quadrupède*. Un petit *quadrupède*. Parmi les animaux *quadrupèdes*, il y en a de féroces et de domestiques. | Nom par lequel les anciens naturalistes désignaient autrefois les animaux qu'on appelle aujourd'hui *mammifères*. Ce terme était impropre; car les lézards, les grenouilles, les tortues, qui ont aussi quatre pieds, n'étaient pas compris dans la classe des quadrupèdes. D'après Latreille, la dénomination de *quadrupèdes* doit être réservée pour les animaux qui ont effectivement quatre pieds, qui produisent leurs petits vivants et qui les allaitent. Le sens de la vue est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les *quadrupèdes*. (Buffon.) Les vrais *quadrupèdes* sont les solipèdes et les pieds fourchus. (Id.) Les *quadrupèdes* eux-mêmes transportent les plantes d'une contrée à l'autre. (A. Martin.)

QUADRUPLE, adj. et s. (pron. *kouadruple*; du lat. *quadruplum*). Se dit de ce qui est quatre fois plus fort. Un nombre *quadruple*. Payer des frais *quadruples* du principal. | *Quadruple alliance*, Traité entre quatre puissances. Il se dit principalement d'un traité signé à Londres, le 2 août 1718, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. La quatrième puissance fut la Hollande, qui adhéra plus tard au traité. Le but de la *quadruple alliance* était d'assurer la couronne au régent en cas de mort du jeune Louis XV. | Se dit aussi d'un traité conclu, en 1834, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, pour maintenir le gouvernement constitutionnel dans ces deux derniers États. | Se dit, enfin, d'une alliance formée entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse et la Porte-Ottomane, au mois de juillet 1840, contre Méhémet-Ali, alors pacha d'Égypte. | Mus. *Quadruple croche*, Note qui ne vaut que le huitième d'une croche. Le nom de *quadruple* lui vient de ce que sa queue porte quatre crochets, au lieu que celle de la *croche* n'en porte qu'un. | S. m. Quatre fois autant. Vendre un objet le *quadruple* de sa valeur, le vendre au *quadruple*. Payer le *quadruple* d'une somme. Le mal se vend chez vous au *quadruple* du bien. (La Fontaine.) | Double pistole d'Espagne. Elle a valu, selon les temps, de 65 fr. à 81 fr. | En France, on a donné ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et valant 20 livr. Elle portait, d'un côté, l'effigie royale, et de l'autre, une croix surmontée de quatre couronnes et cantonnée de fleurs de lis.

QUADRUPLÉ, ÉE, part. Pris quatre fois, porté au quadruple; augmenté au quadruple. Nombre *quadruplé*. Somme *quadruplée*. Des biens *quadruplés*.

QUADRUPLER, v. a. (pron. *kouadruplé*). Prendre quatre fois le même nombre. *Quadrupler* une somme. *Quadrupler* son revenu. *Quadrupler* ses produits. | V. n. Être augmenté au quadruple. Le capital de cet homme *a quadruplé* dans l'agio.

QUAI, s. m. (pron. *kè*; du vieux lat. *caiare*, arrêter, retenir, parce que le courant de l'eau se trouve resserré entre les quais). Construction en maçonnerie, revêtue de pierres de taille, et qu'on élève, soit le long d'une rivière ou d'un fleuve pour maintenir les eaux dans leur lit, et les empêcher de déborder; soit sur le rivage de la mer ou autour d'un port, d'un bassin, etc., pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des voyageurs. Dans les ports de mer, on remarque particulièrement les *quais* de Marseille et de Toulon, et, dans les rivières, ceux de Paris. Aborder au *quai*. Amarrer un navire au *quai*. Se promener sur les *quais*, le long des *quais*. L'eau dans des *quais* de pierre accuse sa prison. (Delille.) Nous amarrâmes au *quai* du port. (Chateaubriand.) | Chem. de fer. Se dit des trottoirs et plates-formes régnant le long des voies d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises.

QUAICHE, s. f. (pron. *kèche*). Mar. Petite embarcation pontée des mers du Nord. La *quaiche* est mâtée en fourche comme le yacht.

QUAKER, QUAKERESSE, adj. et s. (de l'angl. *quaker*, trembleur). Nom qu'on donnait autrefois par dérision, et qu'on emploie généralement aujourd'hui pour désigner la *Société des Amis*, secte religieuse fondée par George Fox, vers 1650. Ce nom vint de ce qu'au commencement ils manifestaient leur enthousiasme pendant leurs exercices de piété par des contorsions et des tremblements qui justifiaient les paroles de leur fondateur : « Tremblez en présence de la parole de Dieu. » | Ennemis de la controverse, les quakers croient inutile de s'expliquer sur le sens qu'on doit attacher à tout mot, tel que Trinité, péché originel, qu'on ne rencontre pas dans la Bible. Conformément aux usages de l'Église primitive, ils accordent le droit de prédication à tout individu, homme ou femme, inspiré par le Saint-Esprit; mais, échappant aux inconvénients de cette concession par un détour qui ne manque pas de finesse, ils établissent, comme juges de la réalité de l'inspiration, un conseil d'anciens qui procède selon les règles ordinaires de la prudence humaine. Une fois approuvés, les ministres se portent partout où les besoins spirituels de leurs coreligionnaires les appellent, ne recevant l'indemnité que dans le cas où ils voyagent à l'étranger. Leur culte, dénué de toute cérémonie comme leur chapelle de tout ornement, est purement spirituel. Las d'infliger la confiscation et l'emprisonnement sans terme, les tribunaux ont enfin admis l'affirmation du quaker à la place du serment qu'il refuse de prêter, et ont déclaré valides les mariages pour lesquels, malgré les terribles conséquences qui résultent de leur refus, ils s'obstinaient à ne pas demander la sanction de l'Église. Leur protestation incessante contre la guerre, sous toutes ses formes, commence aussi à trouver de l'écho chez les peuples civilisés. Devançant à cet égard l'opinion publique, la *Société des Amis* condamna, dès l'origine, la traite et l'esclavage. Dès le commencement du XVIIIe siècle, elle défendait, sous peine d'expulsion, toute participation à ces crimes. L'éducation populaire, dépourvue de tout esprit de prosélytisme, n'a pas de partisans plus éclairés, et partout où l'humanité, sans acception d'opinion, de race, de couleur, réclame un défenseur, on peut être assuré qu'on trouvera sur la brèche la *Société des Amis*. Les quakers condamnent également le spectacle, le chant, les jeux

de hasard, la chasse. Ils se dispensent de toutes les formes de la politesse, tutoient tout le monde, et ne se découvrent jamais la tête, pas même devant les magistrats et le souverain. Ils se distinguent par la pureté de leurs mœurs; ils s'adonnent surtout au commerce et sont généralement riches. La singularité de leur costume, qui est celui de l'époque de G. Fox, la mâle simplicité de leur langage, le soin avec lequel ils évitent la superstition, ces différentes circonstances, tout en écartant les esprits faibles et frivoles, rendant le quaker partout reconnaissable, tendent à conserver l'esprit de corps, gage puissant de force et de durée. C'est en 1660 que les premiers membres de la Société arrivèrent en Amérique, où ils se fixèrent dans le New-Jersey. Fox s'y rendit lui-même en 1662, et, en 1681, on y vit arriver des colonies plus nombreuses. G. Penn les établit dans le pays que lui avait concédé le gouvernement anglais sur les bords de la Delaware, et qui a pris son nom. Depuis ils se sont répandus dans plusieurs autres États du centre des États-Unis, surtout dans le Rhode-Island et le Maryland, et leur nombre se monte aujourd'hui à trois cent mille. Les *quakers* sont de véritables socialistes.

QUAKÉRISME, s. m. Doctrine des quakers. | Parmi les nombreuses sectes qui ont levé l'étendard de la révolte contre l'Église anglicane, le quakérisme mérite une attention toute particulière, moins par le nombre de ses partisans et la haute considération dont ils jouissent, que par la manière dont, en partant tout simplement du principe d'obéissance littérale à la parole évangélique, il a résolu, à son insu, des problèmes que se posent encore les philosophes, et réalisé des vœux formés par les utopistes. Il a fait régner la fraternité au sein de l'inégalité des fortunes et des positions sociales; il a émancipé la femme sans affaiblir les liens de la famille; il a aboli la prêtrise sans que le dogme ait subi de variation. Sans se prêter à aucun subterfuge, à aucun compromis entre la sévérité du précepte religieux et la licence des affaires, il a soutenu la lutte contre des adversaires peu scrupuleux sur le choix des moyens, et le monde, au milieu duquel il a vécu pendant deux cents ans en contradiction flagrante avec ses habitudes et ses préventions les plus enracinées, n'a pas eu la puissance de les entamer; il a offert ainsi le singulier spectacle d'une société sans chef, renonçant à l'emploi de la force, à la protection des tribunaux, constamment soumise à une loi dépourvue de toute sanction pénale; et, de l'autre côté de l'Atlantique, il ne s'est pas montré moins puissant pour créer que pour résister.

QUALIFICATIF, IVE, adj. (pron. *kalifikatif*). Gramm. Qui qualifie, qui exprime une qualité. Les *adjectifs qualificatifs* sont ceux qui expriment des qualités bonnes ou mauvaises qu'on attribue aux personnes ou aux choses, tels sont *grand, petit, long, savant, court, vertueux, vicieux*. | *Propositions qualificatives*. V. PROPOSITION. | Fig. Qui sert à qualifier une action. Une épithète peut être si *qualificative*, qu'elle réfléchisse une vie tout entière. (Noël.) | S. m. Mot qui qualifie. Le *qualificatif*, soit adjectif, soit participe, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il qualifie.

QUALIFICATION, s. f. (rad. *qualifier*). Attribution d'une qualité, d'un titre. *Qualification* de mouchard. *Qualification* juste. *Qualification* injuste. | Déclaration des qualités d'une proposition erronée.

QUALIFIÉ, ÉE, part. Qui a reçu une qualification, dont on connaît la qualité. Proposition *qualifiée*. Un homme *qualifié* de faussaire. Dès le second siècle, Lyon est *qualifié*, dans les actes civils, de ville métropolitaine. (Chateaubriand.) | *Personne qualifiée*, Personne de qualité. | *Les personnes les plus qualifiées de la ville*, Les personnes les plus considérables. Ces expressions ont vieilli. | Jurisp. Qui est accompagné de circonstances aggravantes. C'est un parjure *qualifié*. | *Vol qualifié*, Vol nocturne avec effraction, à main armée, dans un lieu habité; il emporte les peines les plus graves.

QUALIFIER, v. a. (du lat. *qualis*, quel; *facere*, faire). Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action. *Qualifier* un ouvrage de détestable. *Qualifier* une proposition d'erronée. | Attribuer un titre, une qualité à une personne. On le *qualifie* de marquis. | *Qualifier quelqu'un de lâche, de fourbe*, Le traiter de lâche, de fourbe. | T. de gramm. Exprimer la qualité. L'adjectif sert à *qualifier* le substantif. | SE QUALIFIER, v. pr. Prendre le titre, la qualité. *Se qualifier* prince. *Se qualifier* docteur. On dit aussi *Se qualifier de*. Il *se qualifiait* roi de l'Araucanie. | Absol. L'homme ne peut *se qualifier* à sa guise; sa nature ne change pas. (Boiste.)

QUALITÉ, s. f. (du lat. *qualitas*, fait de *qualis*, tel). Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude ou froide, noire ou blanche, etc. La *qualité* du terroir. La *qualité* du climat. La *qualité* du fer. La *qualité* du feu. La *qualité* du vin, de l'eau. La *qualité* d'une maladie. La *qualité* des viandes. La *qualité* d'une étoffe. Nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous démêlons une plus grande quantité de choses, et que nous remarquons mieux les *qualités* qui les distinguent. (Condillac.) Les *qualités* des végétaux viennent immédiatement de la terre et de l'air; le tempérament et les autres *qualités* des animaux qui paissent l'herbe tiennent de près à celles des plantes dont ils se nourrissent. (Buffon.) La transparence et la netteté sont les *qualités* naturelles et essentielles au diamant. (Raynal.) Les vins du Portugal avaient trouvé plus de débouchés que leur goût et leur *qualité* ne permettaient de l'espérer. (Id.) Cet avantage semble plutôt la récompense du faire que l'effet de la *qualité* des couleurs. (Diderot.) Je ne sais si on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait aussi bien qu'à sa *qualité*. (J. J. Rousseau.) | Dans la philosophie péripatéticienne, on admettait quatre *qualités premières*, par lesquelles on expliquait tout: le *chaud*, le *froid*, le *sec*, l'*humide*; chacun des quatre éléments était caractérisé par l'une de ces qualités, le feu par le chaud, l'air par le froid, la terre par le sec, l'eau par l'humide. On fit concorder avec les éléments les quatre saisons; on admit, par le même motif, quatre humides: la bile, la pituite, le sang, l'atrabile; quatre complexions: la bilieuse, la flegmatique, la sanguine, la mélancolique, etc. | *Qualités occultes*, Vertus inconnues, propres à chaque substance que l'on baptisait d'un nom scientifique; on croyait tout expliquer en alléguant des qualités occultes; ainsi, l'action de l'opium était attribuée à une vertu dormitive qui résidait en cette substance. | Métaphys. *Qualités premières des corps*, Celles sans lesquelles ils ne pourraient exister ni être conçus: telles sont l'impénétrabilité et l'étendue. | *Qualités secondes*, Celles qui ne sont nullement essentielles à la conception des corps; telles sont l'odeur, la saveur, le son, la couleur, la chaleur. Descartes, Locke et leurs successeurs ont expliqué comment nous percevons les unes et les autres. | Log. *Qualité des jugements*, Se dit de l'affirmation et de la négation; on divise les propositions, sous le rapport de la qualité, en *affirmatives* et *négatives*. | Jurisp. Titre qui rend habile à exercer quelque droit. *Qualité* de légataire. *Qualité* de créancier, de tuteur, etc. Dans tout procès, on commence par établir les *qualités*. | *Qualités d'un jugement* ou *d'un arrêt*, Tout ce qui en précède le dispositif. Les *qualités* sont l'ouvrage de l'avoué; elles doivent contenir les noms, professions et demeures des parties, les conclusions, les points de fait et de droit; elles sont signifiées à l'avoué adverse, qui peut y former opposition. (C. de proc., art. 142-145.) | Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise. Les *qualités* de l'esprit. Les *qualités* du cœur. De bonnes *qualités*. De mauvaises *qualités*. Ses longs malheurs même lui donnaient je ne sais quel éclat qui relevait toutes ses bonnes *qualités*. (Fénelon.) Elle eut toutes les *qualités* naturelles qui composent un mérite éminent. (Fléchier.) Sa valeur fut égale à ses autres *qualités*. (Voltaire.) Je lui reconnais des *qualités* très-louables. (D'Alembert.) Il réunit à une figure imposante les plus belles *qualités* de l'esprit et du cœur. (Barthélemy.) Dans le commerce de la vie, nous plaisons plus souvent par nos défauts que par nos *qualités*. (Boinvilliers.) | Noblesse distinguée. Un homme de *qualité*. Une femme de *qualité*. C'est une terrible chose que la *qualité*; elle donne à un enfant qui vient de naître une considération que n'obtiendraient pas cinquante ans de travaux et de vertus. (Pascal.)

> Tous les jours à la cour un sot de *qualité*
> Peut juger de travers avec impunité.
> (BOILEAU.)

| Se dit des titres que prend, que reçoit une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession. La *qualité* de prince, de duc, de marquis, de comte. La *qualité* d'avoué, de juré, d'électeur, de citoyen. | Fig. et famil. *Avoir qualité pour faire une chose*, Avoir titre pour la faire, être autorisé à la faire. Je n'ai point *qualité pour* gérer vos intérêts. | Mar. *Avoir de bonnes qualités*, Se dit d'un navire qui marche bien, qui porte bien sa voilure, qui gouverne bien. | *En qualité de*, loc. prépos. Comme, à titre de. Agir *en qualité de* parent. Procéder *en qualité de* tuteur.

QUAMETS, s. m. Nom d'un des points-voyelles des Hébreux; il représente *a* long. | *Quamets-chatoh* ou *quamets-quateph*, Autre point-voyelle qui vaut o bref, dans la langue hébraïque.

QUAND, adv. (pron. *kan*; en lat. *quando*). Lorsque, dans le temps que. J'irai vous voir *quand* je pourrai. Quel progrès ne fait-on pas dans l'étude, *quand* on soutient de longues veilles par la santé et par la constance. (Fléchier.) *Quand* mon père me battait, ma mère, comme s'il ne s'en fût pas bien acquitté, se mettait de la partie, au lieu d'intercéder pour moi. (Le Sage.) | Dans quel temps? *Quand* viendrez-vous me voir? Aux vacances prochaines. *Quand* recueillerons-nous le fruit de notre labeur?

> *Quand* verrai-je, ô Sion, relever tes remparts,
> Et de tes tours les magnifiques têtes?
> (RACINE.)

| Dans les phrases interrogatives commencées par *quand*, le sujet peut se placer après le verbe, surtout lorsqu'il n'y a pas de complément.

> *Quand* sera le voile arraché
> Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre?
> (RACINE.)

| Quelquefois on emploie *que* au lieu de répéter *quand*. On fait bien des sottises *quand* on est jeune, *quand* on est ardent, *quand* on est amoureux, et *qu'on* ne prend conseil que de soi-même. (Laveaux.)

> *Quand* un livre au Palais se vend et se débite,
> *Que* chacun par ses yeux juge de son mérite...
> (BOILEAU.)

| *Quand*, conj. Encore que, quoique, bien que. Dans ce cas, il s'emploie avec un ou deux conditionnels: avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel présent. *Quand* vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (Racine.) | On emploie le conditionnel passé quand le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé. *Quand* vous auriez vaincu l'Europe, que vous en serait-il revenu? (Diderot.) | On trouve cependant quelquefois les deux conditionnels en rapport. *Quand* l'homme n'aurait jamais entendu parler de liberté, *quand* il en ignorerait même la notion, il en sentirait cependant encore les nobles élans au plus profond de son âme.

QUANQUAM, s. m. (pron. *kouankouame*; du lat. *quanquam*, quoique, parce que les harangues commençaient souvent par ce mot). Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie. Il a débité longuement son *quanquam*.

QUANT, adv. (pron. *kan*; du lat. *quantum*). Pour ce qui est de. Cet adverbe est toujours suivi de la préposition *à*. *Quant à* moi. *Quant à* lui. *Quant à* cette affaire. *Quant* aux événements de la guerre. Le sage observe le désordre public qu'il ne peut arrêter; il observe et montre sur son visage attristé la douleur qu'il lui cause; mais *quant* aux désordres particuliers, il s'y oppose et détourne les yeux, de peur qu'ils ne s'autorisent de sa présence. (J. J. Rousseau.) *Quant à* nous, peuples modernes, l'Océan est pavé de nos boulets, de nos canons, des lingots du Pérou et du Mexique. (B. de St-Pierre.) *Quant à* la papauté, elle est condamnée à mort.

QUANT-À-MOI, s. m. Famil. Air fier et réservé. Garder son *quant-à-moi*. | On dit dans le même sens: *Quant-à-soi*. | *Se mettre sur son quant-à-soi*, Faire le suffisant, le hautain.

QUANTES, adj. f. pl. (du lat. *quanti*, combien, en quel grand nombre). Il n'est usité que dans ces locutions familières: *Toutes et quantes fois que*, ou *Toutes les fois et quantes que*, Toutes les fois que, autant de fois que. Je vous accompagnerai chez lui *toutes fois et quantes* qu'il vous plaira, pour le rappeler à l'ordre. Ce mot a vieilli.

QUANTI, Jurisp. Mot latin qui signifie *de combien*, et qui est usité dans les locutions suivantes: *Quanti plurimi*, Le plus haut prix qu'une chose valait lors de l'exigibilité de la dette; *action quanti minoris*, Action par laquelle l'acheteur réclame du vendeur une partie du prix payé, parce que la chose avait, au moment de la vente, certains vices rédhibitoires. | *Tutti quanti*, Mots italiens qu'on emploie très-souvent pour signifier *Tous tant qu'ils sont*.

QUANTIÈME, adj. (pron. *kantième*). Terme par lequel on désigne le rang, l'ordre d'une personne, d'une chose dans un nombre, par rapport au nombre. Quel *quantième* êtes-vous dans votre compagnie? Il est vieux dans ce sens. | S. m. Le quantième jour. Quel *quantième* de la lune, quel *quantième* du mois avons-nous? Je ne saurais vous dire au juste le *quantième*. (Piron.)

QUANTITATIF, IVE, adj. Qui tient à la quantité. Sous le rapport *quantitatif*. | Chim. *Analyse quantitative*, Analyse qui énonce les proportions ou quantités des substances d'un composé.

QUANTITÉ, s. f. (pron. *kantité*; du lat. *quantitas*). Mathémat. Tout ce qui peut être mesuré ou

nombre, tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. Mesurer une *quantité*. Deux *quantités* égales à une troisième sont égales entre elles. | Il y a deux sortes de quantités : la *quantité abstraite* ou *discrète*, qui est le nombre, et la *quantité concrète*, qui est la grandeur ; cette dernière se subdivise en *quantité successive*, qui est le temps, et en *quantité continue*, qui est l'espace ou l'étendue. | *Quantités positives*, Celles qui sont susceptibles d'augmenter une autre quantité : en algèbre, on les fait précéder du signe +; on les oppose aux *quantités négatives*, qui sont de nature à diminuer les quantités avec lesquelles elles sont en relation, et qu'on désigne par le signe —. | *Quantités homogènes*, Celles qui ont un même nombre de facteurs. | *Quantités réelles*, Celles qui ne contiennent point de racines paires de quantités négatives, par opposition aux *quantités imaginaires*, qui contiennent ces racines. | *Quantités rationnelles*, Celles qui ont avec l'unité un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires, par opposition aux *quantités incommensurables*, etc. | Log. *Quantité* se prend dans le même sens qu'*étendue*. Considérées sous le rapport de la quantité, les idées, les jugements, les propositions, sont *universels*, *particuliers* ou *singuliers*. | Prosod. Durée plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe. La syllabe est dite *longue* si l'on reste longtemps, *brève* si l'on s'y arrête peu dans la prononciation. Dans quelques cas, la quantité est *douteuse* ou à volonté. | Mécan. *Quantité de mouvement*, Produit de la masse des corps en mouvement par leur vitesse. C'est la mesure de la force motrice. | Multitude, abondance, nombre plus ou moins grand. Une grande *quantité* de blé, de vin. Il y a des pommes en *quantité*, en grande *quantité*. Nous n'avons récolté qu'une petite *quantité* de tabac. Il y avait *quantité* de monde à la promenade. La qualité des choses est préférable à la *quantité*. Il a une *quantité* de meubles dont il ne sait que faire. La prodigieuse *quantité* de gladiateurs et d'esclaves dont Rome et l'Italie étaient surchargées. (Bossuet.) La vache donne du lait en grande *quantité*. (Berquin.) Les livres, les remèdes, les aliments, les conseils et les amis doivent toujours être pris en petite *quantité*, mais bien choisie. (Boiste.) | *Quantité de gens, de personnes*, Un grand nombre de personnes. *Quantité de gens* croient la guerre inévitable. *Quantité de personnes* sont persuadées de son mérite. Le lait sert de boisson à *quantité* de peuples. (Buffon.) Les maladies physiques du climat, telles que les fièvres de Guinée, ont fait périr *quantité* de nos matelots et de nos soldats. (Bern. de Saint-Pierre.)

QUARANTAINE, s. f. (pron. *karantène* ; de quarante). Nombre de quarante ou environ. Une *quarantaine* de francs. Une *quarantaine* d'années. Une *quarantaine* d'hommes. | Nom qu'on donnait autrefois au Carême. | Absol. *Jeûner la quarantaine, la sainte quarantaine*, Jeûner quarante jours, pendant tout le Carême. A quel propos nous amener le galant qui vient de *jeûner la quarantaine?* (La Fontaine.) | Famil. L'âge de quarante ans. Cette femme approche de la *quarantaine*. Avoir, atteindre la *quarantaine*. Il a passé la *quarantaine*. | Anc. jurisp. Trêve de quarante jours, pendant laquelle l'offensé ne pouvait venger son injure. Cette trêve fut ordonnée par saint Louis. On l'appelait aussi *Quarantaine-le-roi*. | Hortic. Un des noms vulgaires de la giroflée rouge. | Mar. Temps de séjour plus ou moins long pendant lequel les navires de certaines provenances sont obligés de rester, avant de débarquer leurs passagers ou leurs marchandises, dans un isolement rigoureux et dans un lieu destiné à cet effet qu'on nomme *Lazaret*. V. ce mot. Les quarantaines ont été ainsi nommées de ce que primitivement leur durée était de 40 jours pleins; depuis on a créé des quarantaines de 30, de 15 et même de quelques jours. Les navires provenant de pays habituellement sains sont, après la visite d'usage, immédiatement admis à la *libre pratique*; ceux qui proviennent des lieux qui ne sont pas habituellement sains, ou accidentellement infectés, sont soumis à une quarantaine dont la durée est plus ou moins longue, selon qu'ils ont reçu à leur départ une patente *brute*, *suspecte* ou *nette*, c. à d. constatant la présence, le soupçon ou l'absence de quelque maladie contagieuse parmi les passagers. On ne communique que de la voix avec les personnes en quarantaine; les lettres et papiers sont passés au soufre et plongés dans le vinaigre; les marchandises sont déballées et exposées à l'air. Si pendant la quarantaine il se déclare un cas de maladie, sa durée est doublée; en cas de peste, les effets sont brûlés et le navire submergé. Les bâtiments en quarantaine arborent le pavillon jaune au mât de misaine. Ces mesures apportent au commerce et à la rapidité des communications de fâcheuses entraves; en outre, leur utilité a été contestée, surtout depuis que la peste d'Orient est devenue plus rare; aussi s'est-on peu à peu relâché à cet égard. Une convention rédigée à Paris en 1852 par une *Conférence sanitaire internationale*, oblige chaque puissance à établir des lazarets, supprime les *patentes suspectes*, enfin fixe le maximum et le minimum des quarantaines (pour la peste, maximum quinze jours, minimum dix jours; pour la fièvre jaune, sept, cinq et trois jours; pour le choléra, cinq jours), etc. | Se dit aussi des mesures analogues auxquelles on soumet sur terre, particulièrement aux frontières, durant le règne des épidémies, ceux qui arrivent d'un lieu où règne la maladie, ou qui sont convalescents de cette maladie. | Fig. *Mettre en quarantaine, tenir en quarantaine*, Mettre, tenir en suspicion, tenir à l'écart, refuser de voir, ne pas fréquenter. Les nouvelles écoles, les nouvelles sectes, etc., ont besoin de l'épreuve du temps; c'est une sorte de *quarantaine* à laquelle il est bon, il est raisonnable de soumettre tous les nouveaux produits des sciences, de la littérature et des arts. (Duclos.)

QUARANTE, adj. (pron. *karanté*; du lat. *quadraginta*). Quatre fois dix. Le nombre *quarante*. Le numéro *quarante*. *Quarante* francs. Agé de *quarante* ans. Un ouvrage en *quarante* volumes. Puisqu'ainsi dans deux mois tu prends *quarante* villes. (Boileau.) | On sous-entend quelquefois le substantif, comme, dans le cas suivant, le mot *académiciens*.

Quand nous sommes *quarante*, on se moque de nous ;
Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.
(FONTENELLE.)

| *Les prières des quarante heures*, ou elliptiquement, *les quarante heures*, Prières particulières que l'on fait dans les calamités publiques. | S. m. Le nombre quarante. Le quotient de *quarante* divisé par huit est cinq. | Absol. *Les quarante de l'Académie française*, ou simplement *les quarante*, Les membres de l'Académie française, parce qu'ils sont au complet au nombre de quarante. | *Le trente et quarante*, Jeu de hasard qui se joue avec un sixain de cartes complet. | Au jeu de paume. *Avoir quarante-cinq*, Avoir les trois quarts d'un jeu, le jeu étant de soixante points.

QUARANTENAIRE, adj. De quarante ans. Prescription *quarantenaire*.

QUARANTENIER, s. m. Petit cordage à trois torons, fait depuis neuf fils jusqu'à dix-huit.

QUARANTIE, s. f. Nom de trois tribunaux de l'ancienne république de Venise, composés chacun de quarante membres : 1° un tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats de la ville; 2° un tribunal d'appel des sentences des magistrats *extra muros*; 3° un tribunal criminel, connaissant de tous les crimes, excepté des crimes d'État.

QUARANTIÈME, adj. Nombre d'ordre appliqué aux objets qui sont précédés de trente-neuf autres objets. Le *quarantième* jour. Dans sa *quarantième* année. Il n'est que le *quarantième*. | *La quarantième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui a quarante parties. | S. m. Se dit pour la quarantième partie d'un tout. Il a le *quarantième* dans les bénéfices. Il a un *quarantième* dans les produits.

QUARDERONNER, v. a. Charpent. Rabattre les arêtes d'une poutre, d'une solive, d'une porte, etc., en y poussant un quart de rond en deux filets.

QUART, s. m. (pron. *kar*). Quatrième partie d'un tout. Un *quart*-d'heure. Un *quart* d'hectolitre. Un *quart* de mise. Un *quart* de verre. Un *quart* de cercle. Les hommes ne sont pas bons à grand'chose; fripons ou sots, voilà pour les trois *quarts*; pour l'autre *quart*, il se tient chez-soi. (Virey.) L'homme le plus raisonnable en apparence est peut-être fou les trois *quarts* de sa vie. (Boiste.) | Quatrième partie d'une mesure dans les choses qui se vendent à la mesure. Un *quart* de farine. Un *quart* d'étoffe. Cette mesure tend à disparaître depuis l'introduction du système décimal. | Astron. *Quart de cercle*, Instrument de cuivre, ordinairement de 1 mètre au plus de rayon, portant une lunette ou fixe ou mobile. Il sert à mesurer la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon, à prendre des hauteurs correspondantes, etc. On l'appelle aussi *Quadrant*. | *Quart de cercle de Lutton* ou *de Collins*, Quart de cercle sur lequel on peut voir la hauteur d'un astre, et en même temps l'heure du lever du soleil, son amplitude, l'heure qu'il est, l'azimut, etc., pourvu qu'on ait rectifié ou mis le grain sur le degré ou sur le jour convenable ; c'est une projection stéréographique sur le plan de l'écliptique. | *Quart de cercle mural*, Quart de cercle qui a jusqu'à 2m,70 de rayon. On le fixe solidement contre la face d'un mur dans le plan du méridien. Il sert à observer avec une grande précision la hauteur méridienne des astres. | *Quart de cercle des métreurs, des arpenteurs*, Quart de cercle circulaire, garni de deux pinnules immobiles, et d'une règle mobile ou alidade, portant aussi deux pinnules. | Géom. *Quart de cercle*, Arc de 90° ou quatrième partie de la circonférence. C'est la mesure d'un angle droit. | Espace compris entre un arc de 90° et deux rayons perpendiculaires l'un à l'autre au centre d'un cercle, de la circonférence duquel cet arc fait partie. | *Quart du méridien*, Arc du méridien terrestre, compris entre l'un des pôles et l'Équateur. | Horlog. *Pièce de quart*, Pièce qui sert à faire sonner les quarts d'une montre ou d'une pendule à répétition. | Peint. *Portrait de trois quarts*, Portrait qui représente les trois quarts de la figure humaine ; l'un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre est vu en raccourci. | Fig. Les *trois quarts* des guerres viennent de ne pas s'entendre. (Hobbes.) | S'est dit, avant l'usage du système métrique, pour la quatrième partie d'un boisseau. Acheter un *quart* de froment. | *Demi-quart*, La moitié d'un quart. | Petit baril qui sert à contenir le hareng. | Caisse de sapin dans laquelle on entasse les raisins secs. | *Quart d'écu*, Ancienne monnaie française frappée sous Henri III. Elle valait d'abord 15 ou 16 sous; plus tard elle en valut souvent davantage. | Nom d'une grande quantité de mesures dans différents pays. Le *quart de muid français* valait 72 litres. | *Quart de portion*, Se dit, dans les hôpitaux, de la mesure d'aliments des malades sortant de l'état de diète. | Archit. *Quart de rond*, Moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle. | Art milit. *Quart de conversion*, Mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote en raccourcissant le pas. | Mar. Temps pendant lequel une partie de l'équipage d'un navire est de service sur le pont pour la manœuvre. La durée du quart diffère selon les nations. En France, le jour se partage en deux parties de six heures, et la nuit en trois parties de quatre heures, où se remplacent alternativement les tribordais et les babordais. Les officiers ont aussi leur quart de commandement, dont la durée est proportionnée au nombre des officiers du bord. Tribord est de *quart*. L'officier de *quart*. Prendre le *quart*. | *La bordée de quart*, La partie de l'équipage chargée de faire le travail du navire. | *Quart de vent, quart de rumb*, La quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. | Mus. *Quart de ton*, Intervalle moindre que le demi-ton, mais que le calcul ni l'oreille ne peuvent exactement préciser. | Fig. et famil. *Le tiers et le quart*, Toutes sortes de personnes. Se moquer *du tiers et du quart*. L'on y sait médire et *du tiers et du quart*. Moquons-nous *du tiers et du quart*.

QUART, ARTE, adj. (pron. *kar, karte*; du lat. *quartus*, quatrième). Après avoir signifié *quatrième*, ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que dans les locutions suivantes. | *Type quarte*, Marche propre à certaines maladies périodiques, dont les symptômes se montrent sous la même forme, de trois jours en trois jours. | *Fièvre quarte*, Celle qui vient deux jours consécutifs, qui cesse le troisième et qui revient le quatrième. | *Fièvre quarte double*, Celle qui a, de trois jours en trois jours, deux accès dans le même jour. | *Fièvre quarte triple* ou *fièvre triple quarte*, Celle qui a trois accès chaque quatrième jour. Que la *fièvre triple quarte* t'emporte !

QUARTAINE, adj. (pron. *kartène*; du lat. *quartana*, fait de *quartus*, quatrième). Famil. *Fièvre quartaine*, S'est dit pour *fièvre quarte*.

QUARTAIRE, adj. Archit. Qui est de la quatrième époque. Construction *quartaire*.

QUARTAN, s. m. (pron. *kartan*; du lat. *quartus*, quatrième ; *annus*, année). T. de chasse. La quatrième année d'un sanglier. Être à son *quartan*, dans son *quartan*. Ce sanglier est dans son *quartan*.

QUARTANIER, s. m. (pron. *kartanié*; du lat. *quartanus*). T. de chasse. Sanglier de quatre ans. Prendre, chasser un *quartanier*.

QUARTATION, s. f. (pron. *kartasion*; du lat. *quartus*, quatrième). Métall. Alliage d'un quart d'or avec trois quarts d'argent.

QUARTAUT, s. m. (pron. *kartó*; rad. *quart*). Petit tonneau qui contient le quart d'un muid. Sa capacité varie suivant les lieux où il est employé. Aux environs de Paris, il contient 67 litr.; en Champagne, 91; à Bordeaux, 102 ; à Mâcon, 106; à Orléans, à Beaune et à Châlon-sur-Saône, 114 ; en Auvergne, 137 litr. Un *quartaut* de vin.

QUART-D'HEURE, s. m. Quatrième partie d'une heure. Se promener un *quart-d'heure*. Jamais une opération chirurgicale ne dure un *quart-d'heure*, pas même l'ablation du maxillaire inférieur. (Civiale.) | Très-court espace de temps. On trouve à

Paris des amis intimes d'un *quart-d'heure*. (Voltaire.) | Famil. *Passer un mauvais quart-d'heure*, Éprouver quelque chose de fâcheux ; avoir peur ; échapper à un danger. | Prov. et fig. *Le quart-d'heure de Rabelais*, Le moment où il faut payer la dépense qu'on a faite. | Par extens. Tout moment désagréable, toute situation difficile. La vie n'est faite que de *quarts-d'heure* : il y a des *quarts-d'heure* de joie, ils sont rares ; il y a des *quarts-d'heure* de douleur, ils sont nombreux ; les *quarts-d'heure* de Rabelais l'emportent sur les *quarts-d'heure* de Vénus.

QUARTE, s. f. (pron. *karte* ; du lat. *quartus*, même signif.). Ancienne mesure qui contenait deux pintes. Une *quarte* de vin. Une *quarte* de bière. | C'était aussi une mesure pour les grains. | Soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde. Il faut 12,960,000 quartes pour une heure. | Art vétérin. Fente qui se forme au sabot du cheval. On l'appelle aussi *seime quarte*. | Mus. Intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. | T. d'escrime. Manière de porter un coup de fleuret ou d'épée, en tournant le poignet en dehors. Porter une botte en *quarte*. | On dit aussi absol., *Parer à la quarte, pousser de quarte, porter de quarte*.

QUARTENAIRE, adj. (pron. *kouartenère* ; du lat. *quaternarius*, même signif.). Qui a pour base le nombre quatre ou ses diverses combinaisons ; qui se compose de quatre données combinées ensemble. Nombre *quartenaire*. | Substantiv. Le *quartenaire* de Platon.

QUARTENIER, s. m. (pron. *kartenié* ; rad. *quartier*). Officier de la garde bourgeoise de Paris, au XVIe siècle, préposé au soin d'un quartier.

QUARTER, v. n. (rad. *quarte*). T. d'escrime. Oter son corps hors de la ligne pour se défendre des passes. | Aller avec une voiture entre deux ornières et les éviter.

QUARTERON, s. m. (pron. *karteron* ; rad. *quart*). Le quart d'une livre de poids. Il équivalait à 125 grammes du système actuel. Un *quarteron* de beurre. | Quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte. *Quarteron* de noix, de pommes, etc. | *Demi-quarteron*, La moitié du poids d'un quarteron ; la moitié d'un quarteron dans les choses qui se vendent par compte. | Technol. Livret de feuilles carrées dans lequel on place les feuilles d'or battues ; il en contient vingt-cinq. | Outil d'épinglier pour trouer le papier dans lequel on place les épingles.

QUARTERON, ONNE, s. Celui, celle qui est né d'un blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une blanche. Alexandre Dumas est un *quarteron*.

QUARTIDI, s. m. (pron. *kartidi* ; du lat. *quartus*, quatrième ; *dies*, jour). Le quatrième jour de la décade dans le calendrier républicain.

QUARTIER, s. m. (pron. *kartié* ; rad. *quart*). La quatrième partie de certaines choses. Un *quartier* de mouton. Un *quartier* de poire. Le *quartier* de devant d'un agneau. | *Mettre en quartier*, Déchirer, mettre en pièces. Son corps *a été mis en quartiers*, en quatre *quartiers*. Se disait surtout autrefois à propos des suppliciés dont on exposait les membres en différents endroits après le supplice. | Prov. et fig. *Se mettre en quatre quartiers*, ou, elliptiquement, *en quatre pour quelqu'un, pour rendre service à quelqu'un*, Faire tout pour le servir. Je pense que pour moi, s'il était nécessaire, elle *se mettrait en quartiers*. (Benserade.) | Par extens. Se dit des portions d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. Un *quartier* d'orange. Un *quartier* de pain. Un *quartier* de pré, de terre. | *Quartier de lard*, Grande pièce de lard enlevée à un cochon. | *Quartier de pierre*, Gros morceau de pierre. Se dit particulièrement des grosses pierres dont une ou deux font la charge d'une charrette attelée de quatre chevaux. D'énormes *quartiers de pierre* se détachèrent bientôt des flancs de la montagne. (J. Arago.) | *Quartier*. Se dit aussi des parois latérales, interne et externe, du sabot du cheval. Le *quartier* de dehors. Le *quartier* de dedans. | *Quartier de soulier*, La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon. Marcher sur les *quartiers de ses souliers*. | Technol. Morceau de métal laminé que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. | Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. | Mar. *Quartier de réduction*, Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage, par les triangles semblables. | *Quartier de réflexion*, Le meilleur des instruments imaginés jusqu'ici pour observer en mer les hauteurs et les distances des astres. Sa construction et son usage sont fondés sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. | *Quartier sphérique*, Instrument nautique à l'aide duquel, lorsqu'on connaît la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, on trouve l'heure de son lever, de son coucher, de son amplitude, etc. | Chacune des parties dans lesquelles une ville est divisée. Paris est divisé en quatre-vingts *quartiers*. Habiter un *quartier* tranquille. Ce *quartier* est très-populeux. Le commissaire du *quartier*. Courir le jour de *quartier en quartier*. | Certaine étendue du voisinage. Nous demeurons dans le même *quartier*. | Se dit de tous ceux qui demeurent dans un quartier. Le *quartier* Saint-Denis est en émoi.

Nous scandalisons le *quartier*,
Nous nous moquons des commissaires.
(BÉRANGER.)

| *Nouvelles du quartier*, Cancans, médisances qui ont cours entre voisins. | Mar. *Quartier des classes*, Se dit de certaines divisions de la population maritime. Ces divisions comprennent tout le littoral du pays, et chacune d'elles s'étend sur quatre ou cinq myriamètres de côtes. | Art. milit. Endroit, bâtiment d'une place forte, d'une ville où se trouve casernée une troupe. *Quartier* d'infanterie, de cavalerie. | Cantonnement, campement d'un corps de troupes. Les troupes sont rentrées au *quartier*. | *Quartier de campement*, Réunion des corps qui viennent de prendre logement dans un camp, des parcs d'artillerie, des vivres et fourrages, des ambulances, de tout le matériel à la suite de l'armée. | *Quartier de cantonnement*, Différents lieux, comme petites villes, bourgs et villages, à la portée les uns des autres, dans lesquels on partage l'armée. | *Quartier des vivres*, Le lieu où est logé l'équipage des munitions de bouche, et où l'on cuit le pain qui se distribue aux troupes. | *Quartier d'hiver*, Lieu où on loge les troupes pendant l'hiver. L'armée va prendre ses *quartiers d'hiver*. | *Quartier du général*, ou plus communément, *quartier-général*, Lieu choisi au centre du camp, de la position, des quartiers d'une armée ou d'un corps d'armée, et où est établi le logement du général en chef. L'état-major loge au *quartier-général*. | En route, Gîte où le chef s'arrête avec sa suite. | Se dit aussi de la réunion des officiers qui composent l'état-major général. | Fig. et famil. *Mettre l'alarme au quartier*, Débiter quelque nouvelle qui donne de l'inquiétude à ceux qu'elle intéresse. | Fig. *L'alarme est au quartier*, On est fort inquiet dans cette maison, dans cette société, dans cette famille. | Vie sauve que l'on accorde ou traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues dans un assaut ou dans une bataille. Demander *quartier*. Accorder *quartier*. | *Se battre sans quartier, ne point faire de quartier*, Tuer son ennemi, ne pas faire de prisonniers. | Fig. *Demander quartier*, Demander grâce, demander à n'être pas traité rigoureusement. | *Ne point faire de quartier*, Traiter avec rigueur. | On dit, elliptiquement, *Point de quartier*. | Espace de trois mois qui fait la quatrième partie de l'année. L'année est divisée en quatre *quartiers* : les *quartiers* de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. | Astron. *Quartiers de la lune*, Chacune des quatre parties du cours de la lune. A proprement parler, le *premier quartier* commence à la nouvelle lune et finit quand elle entre en quadrature. Le *second quartier* se compte depuis le moment où elle est entrée en quadrature jusqu'à la pleine lune. Le *troisième quartier*, où la pleine lune se continue jusqu'au dernier quartier. Le *dernier quartier* dure jusqu'à la nouvelle lune. | Ce qui se paye de trois en trois mois pour les pensions, rentes, loyers, gages, etc. Je dois deux *quartiers* de loyer. | Blas. La quatrième partie d'un écusson écartelé. | Se dit aussi des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, quoiqu'il y en ait plus de quatre. | *Franc quartier*, Le premier quartier de l'écu à la droite du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure. | Chaque degré de descendance dans une ligne paternelle ou maternelle. On ne pouvait être reçu dans ce chapitre sans prouver seize *quartiers*. Si, dans la supputation des *quartiers* de noblesse, on supprimait les mauvais, ceux de la bâtardise, le nombre en serait bien diminué. (Boiste.)

QUARTIER-MAÎTRE, s. m. Officier du rang de lieutenant ou de capitaine, dans les armées de terre, qui est chargé du campement, du logement, des distributions, de la comptabilité d'un corps de troupe ; il fait partie de l'état-major. *Quartier-maître* d'un régiment d'infanterie. *Quartier-maître* trésorier. | Mar. Grade au-dessous de celui de second-maître ou sergent, et correspondant à celui de caporal dans l'armée de terre. *Quartier-maître* de manœuvre. *Quartier-maître* de canonnage, de timonnerie. *Quartier-maître* voilier.

QUARTILE, adj. Astrol. *Quartile aspect*, Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie de la circonférence ou de 90 degrés.

QUARTO, adv. lat. (pron. *kouarto*). Quatrièmement. Il s'emploie pour désigner le quatrième objet d'une série (4°), quand on compte par *primo, secundo, tertio*.

QUARTZ, s. m. (pron. *kouartz* ; mot allemand). Minér. Nom donné à la silice à peu près pure, qui se présente, dans le règne minéral, en grande abondance et constitue de nombreuses variétés, dont le caractère générique est d'être assez dur pour faire feu au briquet et d'être infusible. La principale espèce est le *quartz hyalin* ou *cristal de roche*, ordinairement cristallisé, incolore et transparent. Lorsque ce *quartz* est coloré, il porte, suivant sa couleur, les noms d'*améthyste* ; de *topaze de l'Inde*, etc., et est employé par les joailliers. Le *cristal de roche* incolore et bien transparent est quelquefois employé en optique ; le plus souvent on le conserve par curiosité sous sa forme naturelle. On peut aussi le tailler ou le graver. On connaît quelques grands vases en cette matière qui sont des plus précieux, et que l'on conserve dans les cabinets ou les trésors. C'est dans les Alpes, les Pyrénées et à Madagascar que l'on trouve le plus beau cristal de roche. On distingue en outre : le *quartz silex*, variété compacte qui fournit la pierre à fusil, ainsi que les silex des terrains de craie, employés comme matériaux de construction et comme matière première dans la fabrication du verre et des faïences fines, etc. ; le *quartz agate*, compacte, rubanné, offrant des couleurs très-vives ; le *quartz jaspe*, variété rubannée, plus grossière que la précédente, et employée pour la décoration architecturale ; le *quartz opale*, variété demi-transparente, offrant souvent dans l'intérieur des couleurs irisées qui la font rechercher comme pierre précieuse ; le *quartz carié* ou *silex molaire*, qui fournit les pierres meulières ainsi que d'excellents matériaux de construction ; le *quartz terreux*, qui constitue les tufs siliceux, produits par les eaux thermales ; il est poreux et d'un aspect terreux ; le *quartz arénacé* ou grès, variété qui constitue des roches très-répandues à la surface du globe, et qui offre d'excellents matériaux pour les constructions, le pavage, etc.

QUARTZEUX, EUSE, adj. (pron. *kouartzeu*). De la nature du quartz, qui contient du quartz. Gneiss *quartzeux*. Terrains *quartzeux*. Roches *quartzeuses*. Le kaolin caillouteux est encore la même argile, mais naturellement mêlée à des fragments de feldspath *quartzeux*. (Malgutti.) | Phys. *Réfraction quartzeuse*, Double réfraction que possède le quartz, et qui a lieu quand le rayon extraordinaire est rapproché de l'axe et situé entre lui et le rayon ordinaire.

QUARTZIFÈRE, adj. Minér. Qui contient du quartz à l'état de mélange. Chaux carbonatée *quartzifère*.

QUARTZIFORME, adj. Minér. Qui emprunte la forme du quartz ou d'une de ses variétés. Stéarite *quartziforme*.

QUARTZITE, s. f. Minér. Quartz hyalin grenu ou en roche.

QUASI, adv. (pron. *kazi* ; du lat. *quasi*, même sens). Presque, peu s'en faut, à peu de chose près. Il est *quasi* mort. Les choses n'arrivent *quasi* jamais comme on se les imagine. (Mme de Sévigné.) Je suis *quasi* honteux d'être heureux en contemplant du port tous les orages. (Voltaire.) Ce mot est familier et peu usité.

QUASI-CONTRAT, s. m. Jurispr. Engagement qui dérive de certains faits et que, néanmoins, on ne peut nommer *contrat*, parce que la convention, qui est de l'essence des *contrats* proprement dits, ne s'y rencontre pas. Les principaux *quasi-contrats* sont : 1° celui qui résulte de la gestion volontaire d'un bien qui entraîne la reddition de compte ; 2° celui qui résulte du payement d'une chose et qui entraîne la restitution.

QUASI-DÉLIT, s. m. Jurisp. Fait illicite qui, sans être punissable, cause à autrui un dommage involontaire qui exige réparation. Le *quasi-délit* diffère du *délit* en ce qu'il a été commis sans intention de nuire. On peut commettre un *quasi-délit* non-seulement en agissant, mais même en s'abstenant d'agir, si on laisse commettre par d'autres une action nuisible qu'on pouvait empêcher. Ce n'est pas un délit, mais un *quasi-délit*. | Pl. *Quasi-délits*.

QUASI-LÉGITIMITÉ, s. f. Polit. État d'une famille souveraine qui se rattache par une très-proche parenté à une dynastie dite légitime et chassée du trône. La *quasi-légitimité* des d'Orléans.

QUASI-LIBERTÉ, s. f. Liberté incomplète.

QUASIMENT, adv. (pron. *kasiman*). Presque. Il me brisa, mordié, *quasiment* une côte. (Beaumarchais).

QUASIMODO, s. f. (des mots latins *quasi modo*, qui commencent l'*Introït* de la messe de ce jour-là).

Liturg. Le dimanche après Pâques. Après la *Quasimodo*. | Prov. *Renvoyer les gens à la Quasimodo*, Demander de longs délais pour accomplir une chose.

QUASSIER, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, de la famille des rutacées. Sa tige, qui s'élève à deux ou trois mètres, est recouverte d'une écorce mince, jaune grisâtre; feuilles éparses; fleurs disposées en grappes allongées et d'un beau rouge; fruits donnant cinq drupes ovales peu charnus. Cet arbre, naturalisé aux Antilles, fournit le bois de *quassia*, remarquable par son extrême amertume et ses propriétés toniques et fébrifuges. Beaucoup de brasseurs emploient la racine du *quassier* en guise de houblon sans inconvénients pour la santé.

QUATER, adv. lat. (pr. *kouatère*). Quatre fois. Il s'emploie quand on a commencé à compter par *semel, bis, ter*.

QUATERNAIRE, adj. (du lat. *quaternarius*, même sens). Qui vaut quatre ou qui est divisible par quatre. Nombre *quaternaire*. Les pythagoriciens regardaient le nombre *quaternaire* comme sacré. | Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples, ou de trois corps composés binaires ayant un principe commun. | Géol. *Période quaternaire*, Époque de l'apparition de l'homme à la surface du globe.

QUATERNE, s. m. (pron. *katerne*; du lat. *quaternus*, même sens). Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie et qui devaient sortir ensemble de la roue de fortune. Le *quaterne* gagnait 75,000 fois la mise. Avoir un *quaterne*. | Fam. *Nourrir un quaterne*, Payer à chaque tirage pour quatre numéros qu'on espère voir sortir. | Au loto, quatre numéros sortis sur une ligne d'un carton forment un *quaterne*.

QUATERNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit de toutes les parties d'une plante qui sont disposées quatre par quatre. Les anthères du lierre sont *quaternées*. | Minér. Se dit des minéraux qui offrent des faces disposées quatre à quatre, ou qui résultent d'un assemblage de quatre prismes disposés en croix. La baryte sulfatée *quaternée*.

QUATERNITÉ, s. f. État d'une chose composée de quatre parties. Comme la Trinité serait devenue par là une *quaternité*, il est probable que les arithméticiens s'y opposèrent. (Voltaire.)

QUATORZE, adj. (pron. *katorze*; du latin *quatuordecim*). Qui est au nombre de dix plus quatre. *Quatorze* jours. *Quatorze* kilos. *Quatorze* hommes. *Quatorze* cents francs. *Quatorze* mille francs. *Quatorze* kilomètres. Une négresse de *quatorze* ou quinze ans vint nous ouvrir la barrière d'une maison. (Chateaubriand.) | Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a pas. | Quatorzième. Numéro *quatorze*. Louis *quatorze*. | S. m. Le nombre quatorze. *Quatorze* multiplié par trois donne quarante-deux. | Le quatorzième jour d'une période. Nous sommes au *quatorze* du mois. | Au piquet, les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets ou les quatre dix, parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points. Avoir *quatorze* de rois. Avoir quinte, *quatorze* et le point. | *Avoir quinte et quatorze*, Etre certain de gagner au piquet; et fig., avoir dans une affaire de grandes chances de succès.

QUATORZIÈME, adj. (rad. *quatorze*). Nombre ordinal. Se dit des objets qui ont treize avant eux. Le *quatorzième* jour. La *quatorzième* rangée. Ces traitements m'inspirèrent tant d'aversion pour la maison paternelle, que je la quittai avant que j'eusse atteint ma *quatorzième* année. (Le Sage). | Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quatorzième rang. Il est le *quatorzième* sur la liste. | *La quatorzième partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quatorze. | S. m. Le quatorzième jour. Le *quatorzième* de la lune. | Une quatorzième part ou partie. Avoir un *quatorzième* dans les bénéfices. | S. f. Réplique ou octave de la septième.

QUATORZIÈMEMENT, adv. (pr. *katorzièmeman*). En quatorzième lieu.

QUATRAIN, s. m. (rad. *quater*, quatre fois). Petite pièce de poésie de quatre vers formant un sens complet. Composer un *quatrain*. Le *quatrain* convient à l'inscription, à l'épitaphe, à l'épigramme, au madrigal, à la pensée qui se condense pour être incisive ou qui veut éclater avec énergie. Les *quatrains* moraux de Pibrac, de du Faure et de Pierre Mathieu obtinrent longtemps une vogue méritée. | Réunion de quatre vers formant une stance ou faisant partie d'une strophe, d'un sonnet. Beaucoup d'odes sont en strophes composées d'un *quatrain* et de deux tercets. Le sonnet est composé de deux *quatrains* et de deux tercets. | Par extens. Quatre vers pris au hasard ou choisis dans un morceau de poésie plus ou moins long.

QUATRE, adj. et s. (pron. *katre*; du lat. *quatuor*). Deux fois deux. *Quatre* chevaux. *Quatre* hommes. Les *quatre* points cardinaux. Les *quatre* saisons. *Quatre* cents francs. *Quatre* mille francs. *Quatre* kilomètres. Les *quatre* amis ne voulurent pas être mouillés. (La Fontaine). | *Tirer un criminel à quatre chevaux*, Écarteler un criminel en attachant chacun de ses membres à un cheval, et en faisant tirer les quatre chevaux d'un côté différent. | Fam. *Être tiré à quatre épingles*, Être arrangé avec une coquetterie minutieuse. | Fam. *Courir les quatre coins de la ville*, Faire beaucoup de chemin pour quelque affaire. | *Marcher à quatre pattes*, Marcher avec les mains et les pieds. | *Entre quatre yeux*, Tête à tête. Je vous dirai cela *entre quatre yeux*. On prononce vulg. *quatre-z-yeux*. | Quatrième. Chapitre *quatre*. Henri *quatre*. | *Vinaigre des quatre voleurs*, Vinaigre très-fort et très-aromatisé employé pour la toilette. | *Quatre bandes*, Au jeu de billard, Espèce de doublé dans lequel on blouse la bille de son adversaire après l'avoir fait toucher aux quatre bandes. | Mus. *Sonate à quatre mains*, Pièce composée pour être exécutée par deux personnes à la fois sur un même piano. | S. m. Le nombre quatre. *Quatre* multiplié par six donne vingt-quatre. | Absolum. Deux et deux font *quatre*. | Fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre*, Cela est incontestable. | *Le quatre du mois*, Le quatrième jour du mois. Ma lettre est datée du *quatre*. | Caractère qui marque en chiffre le nombre quatre. Chiffre *quatre*. Un *quatre* en chiffre, ou simplement un *quatre*. Quarante-*quatre* s'écrit par deux *quatre* (44). | Fig. *Quatre de chiffre*, Piége à rats, souris, oiseaux, etc. | Jeux. La carte qui est marquée de quatre cœurs, de quatre trèfles, etc. | Fig. et fam. *Se mettre en quatre*, S'employer de tout son pouvoir pour rendre service. | Prov. et fig. *Faire le diable à quatre*, Faire beaucoup de tapage, causer beaucoup de désordre. | *Il faut le tenir à quatre*, Se dit en parlant d'un fou furieux qu'on a peine à contenir. | Fig. et fam. *Se tenir à quatre*, Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas se mettre en colère. | Fig. et fam. *Comme quatre*, Excessivement. Crier *comme quatre*. Boire *comme quatre*. Avoir de l'esprit *comme quatre*.

QUATRE-ÉPICES, s. f. pl. Mélange de girofle, de muscade, de poivre et de cannelle ou de gingembre, dont on fait grand usage dans la cuisine.

QUATRE-FLEURS, s. f. pl. Mélange de coquelicot, de violettes, de mauve et de camomille; ou de violettes, de mauve, de bourrache et de tilleul, dont on fait une infusion contre les indispositions légères de l'estomac, contre les rhumes, etc.

QUATRE-FRUITS, s. m. pl. Les dattes privées de noyau, les jujubes, les figues et les raisins ou les pruneaux secs, dont on fait une tisane comme celle des quatre-fleurs. | Fruits qu'on mélange pour les servir. | *Quatre-fruits rouges*, Les fraises, les framboises, les cerises et les groseilles.

QUATRE-MENDIANTS, s. m. pl. Dessert composé de figues sèches, de raisins de Corinthe, de noisettes et d'amandes. | On dit plus souvent des *mendiants*.

QUATRE-SEMENCES, s. f. pl. Pharm. Nom donné à certaines graines auxquelles on attribuait des propriétés puissantes contre les maladies. | *Quatre semences froides*, Le melon, le concombre, la courge et la citrouille. On les appelait aussi *quatre semences froides majeures*, par opposition aux *quatre semences froides mineures*, le pourpier, la laitue, la chicorée sauvage et l'endive. | *Quatre semences chaudes*, Le fenouil, le carvi, l'anis et le cumin. On les appelait aussi les *quatre semences chaudes majeures*, par opposition au laurier commun, à l'ache, à la carotte et au persil, appelés les *quatre semences chaudes mineures*.

QUATRE-TEMPS, s. m. pl. Lit. Jeûne d'obligation, observé par l'Église au commencement de chacune des quatre saisons de l'année, trois fois pendant une semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi. Nous sommes aux *quatre-temps*.

QUATRE-VINGT, adj. (pron. *katrevin*; des mots français *quatre* et *vingt*). Quatre fois vingt. Il prend un *s* quand il n'est pas suivi d'un autre nombre et qu'il est suivi d'un substantif. *Quatre-vingts* hommes. L'homme vit *quatre-vingts* ans, et le chien ne vit que dix ans. (Buffon.) | Il ne prend point de *s* quand il précède un autre nombre. *Quatre-vingt*-un. *Quatre-vingt*-treize. *Quatre-vingt* mille. | Il est également invariable quand il s'agit de la date des années. En mil cinq cent *quatre-vingt*. Il est mis alors pour *quatre-vingtième*, et il qualifie le mot *année* exprimé ou sous-entendu. | Les composés de ce nombre prennent un trait d'union. André Doria vécut jusqu'à *quatre-vingt*-quatorze ans; l'homme le plus considéré de l'Europe. (Voltaire.) Un vieillard de *quatre-vingts* ans. | Autrefois on disait *octante*, mot plus régulier que *quatre-vingt*, qui est une expression barbare.

QUATRE-VINGTIÈME, adj. et s. (rad. *quatre-vingt*). Se dit des objets qui en ont soixante-dix-neuf avant eux. Être le *quatre-vingtième* d'une liste, le *quatre-vingt*-deuxième. | La *quatre-vingtième* partie d'un tout. | Chaque partie d'un tout qui en a quatre-vingt. Un *quatre-vingtième*. | Personne, chose qui occupe le quatre-vingtième rang. Il est le *quatre-vingtième* de sa promotion à l'école polytechnique. | Autrefois on disait *Octantième*.

QUATRE-VINGT-TREIZE, s. m. Ce nom de nombre, adjectif dans les cas ordinaires, quand il fait partie des composés du nombre quatre-vingt, se prend substantivement, lorsqu'il résume une époque et représente une série d'événements, comme ceux qui se sont passés en l'an II de la République française. On dit *Quatre-vingt-treize* comme on dit *Février*, et de même qu'ici on sous-entend 1848, là on sous-entend l'année *dix-sept-cent*.

> Sombre *Quatre-vingt-treize!* épouvantable année!
> De lauriers et de sang grande ombre couronnée.
> (AUG. BARBIER.)

QUATRIÈME, adj. (pron. *katrième*; du lat. *quartus*, même sens). Se dit des objets qui en ont trois avant eux. | Il est le *quatrième* enfant. Être dans sa *quatrième* année. Loger au *quatrième* étage. Parent au *quatrième* degré. | Les vents alizés cessent en janvier entre le sixième et le *quatrième* degré de latitude nord. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Cerf de quatrième tête*, Cerf âgé de cinq ans. | S. m. La quatrième partie d'une chose; chaque partie d'un tout qui en a quatre. Être intéressé pour un *quatrième*. Avoir un *quatrième* dans une entreprise. On dit mieux *un quart*. | *Le quatrième de la lune, le quatrième du mois*, Le quatrième jour de la lune, du mois. On dit mieux *le quatre* de la lune, *le quatre* du mois. | Le quatrième étage. Loger au *quatrième*. | Celui, celle qui occupe le *quatrième* rang. Il est le *quatrième* sur la liste. | S. f. Au jeu de piquet, Suite de quatre cartes de même couleur. Avoir une *quatrième* basse, une *quatrième* majeure, une *quatrième* à la dame. | La quatrième classe. Professeur de *quatrième*. Être en *quatrième*. Élève de *quatrième*.

QUATRIÈMEMENT, adv. En quatrième lieu.

QUATRIENNAL, ALE, adj. Qui dure quatre ans, ou qui se fait de quatre ans en quatre ans. Office *quatriennal*. Charge *quatriennale*.

QUATUOR, s. m. (pr. *kouatuor*; mot lat. fait de *quatuor*, quatre). Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale à quatre parties. Exécuter un *quatuor*. Dans un bon *quatuor*, les parties doivent être presque toujours alternatives.

QUATUORVIR, s. m. (pron. *kouatuorvir*; mot lat. fait de *quatuor*, quatre; *vir*, homme). Magistrat romain qui avait trois collègues destinés avec lui aux mêmes fonctions et à la même administration.

QUE, pronom relatif servant de régime au verbe qui le suit. Il est des deux genres et des deux nombres et peut se rapporter aux choses comme aux personnes. L'homme *que* j'ai vu. La personne *que* vous connaissez. Les gens *que* nous avons obligés. Les livres *que* j'étudie. | Il se met en relation avec des noms des deux genres et des deux nombres. Les qualités *que* l'on admire. La fortune nous corrige de plusieurs défauts *que* la raison ne saurait corriger. (La Rochefoucauld.) Des lois *que* nous suivons la première est l'honneur. (Voltaire.) | S'emploie quelquefois pour Quelle chose. *Que* m'apprenez-vous là? | Signifie quelquefois *à quoi, de quoi*. *Que* sert-il à l'avare d'avoir des trésors, il n'en fait aucun usage. | *Que* est aussi particule à sens divers. 1° Il s'emploie souvent entre deux membres de phrase pour marquer que le premier est régi par le second. Je trouve *que* rien n'est plus beau *que* le dévouement à ses semblables; 2° il marque l'admiration, l'ironie, l'indignation : *Que* vous êtes belle! *Que* ce courtisan est méprisable! 3° le souhait, l'imprécation, le commandement : *Que* je meure si je renonce à mes opinions. *Qu'*il parte à l'instant. *Qu'*il fasse ce qu'il voudra. | *Que* signifie aussi pourquoi, et est presque toujours accompagné de la négative *ne*. *Que ne* veniez-vous à moi? | Sert aussi à lier les deux termes de la comparaison. L'Asie est plus grande *que* l'Europe. Il y a moins d'habitants en Espagne *qu'*en France. L'histoire est aussi utile *qu'*agréable. Dans ce dernier exemple, le verbe, comme il arrive fréquemment, est sous-entendu; mais il faut éviter de le sous-entendre quand après *que* il doit être à un temps différent. | *Ne que* signifie Seulement. Cela *ne* servira *qu'*à nous rendre ridicules. | *Ne que* signifie aussi Pas autre chose que. Il *ne* fait *que* boire et manger. | *Ne que de* marque une action passée mais récente.

Il ne fait que de partir, Il vient de partir à l'instant. | *Que*, après l'impératif, signifie Afin que. Approchez, *que* je vous donne une leçon. | *Que*, A moins que. La guerre est un fléau même pour les vainqueurs; il ne faut jamais l'entreprendre *qu'*elle ne soit juste et nécessaire. | *Que*, Depuis que. Il y a cinq ans *qu'*il est en exil. | *Que*, Et cependant. Il aurait tout l'or de la Californie, *qu'*il se croirait encore pauvre. | *Que*, Sans que. On ne peut lui parler *qu'*il ne se fâche. | *Que*, Puisque. Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point? (Boileau.) | *Que si*, Et si. *Que si* vous me dites... | *Que*, Comme, parce que. Les tyrans, bourrelés *qu'*ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles. | Les conjonctions composées de *que* et d'un autre mot comme *quoique*, *afin que*, *à moins que*, *parce que*, *pourvu que*, etc., ne se répètent guère dans la même phrase après *et*. Lorsqu'un homme est livré à ses passions et *qu'*il est connu pour ce qu'il est, il vit sans honneur, et ceux qui le flattent en apparence le méprisent en réalité. Il se substitue même à d'autres conjonctions qu'il n'accompagne pas. Si les hommes étaient sages et *qu'*ils suivissent les lumières de leur raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. | Il s'emploie encore dans une foule de cas particuliers et forme ce qu'on nomme des gallicismes ou façons de parler propres à notre langue, comme dans les exemples suivants : Je partis *qu'*il était encore au lit. Il était à peine sorti *que* la maison tomba. Descendez *que* l'on ne vous le dise. On le régala *que* rien n'y manquait. L'hiver *qu'*il fit si froid. C'est là *qu'*il demeure. | *Que*, s'emploie par énergie et pour donner plus de force à ce qu'on dit. C'est une belle chose *que* de se sacrifier pour le bien de ses semblables. Cette tournure est d'ailleurs plus élégante que la construction directe. | S'emploie par ellipse et absol. dans le titre des chapitres. *Que* le dévouement est chose rare. *Que* la vertu est le plus grand des biens. | *Que* régit le subjonctif : 1° quand il est mis pour *si*, *à moins que*, *avant que*, *dès que*, *aussitôt que*, *soit que*, *quoique*, *afin que*, *sans que*, *de ce que*. Épaminondas, ayant été blessé à la bataille de Mantinée, ne voulut pas laisser arracher le fer de sa blessure *qu'*il n'eût reçu des nouvelles de la victoire.

Le dépit n'a jamais satisfait ses transports
Qu'il n'ait livré notre âme à de cruels remords.
(CRÉBILLON.)

2° Quand on parle avec quelque doute et que le premier verbe est ou interrogatif ou précédé de *si* ou accompagné d'une négation. Croyez-vous *qu'*on devienne savant sans étudier avec méthode. Cependant, même dans ce cas, on emploie l'indicatif si l'on veut affirmer positivement. Croyez-vous *qu'*un producteur n'est pas plus estimable qu'un oisif? | *Que* régit le subjonctif dans les phrases impératives. *Qu'*on ne vienne pas me vanter un grand nom, il est très-petit si celui qui le porte est inutile à la société, si c'est un oisif, un parasite.

QUÉBEC (pron. *Kébec*). Géogr. Ville forte de l'Amérique anglaise, ancienne capitale de tout le Canada, aujourd'hui capitale du Bas-Canada, sur la rive gauche du Saint-Laurent; 60,000 habitants. Archevêché catholique, évêché anglican; sociétés savantes. Port très-vaste et très-fréquenté, fortifications importantes. On distingue dans Québec la *haute ville* (mal bâtie, rues étroites et irrégulières), et la *basse ville* (maisons spacieuses et commodes); deux cathédrales, de belles casernes et l'arsenal. Grand commerce d'importation et d'exportation. Fondée par les Français en 1608. Les Anglais furent obligés de lever le siége de Québec en 1690, mais ils la prirent en 1759, et elle leur fut abandonnée avec tout le Canada par la paix de 1763.

QUEL, ELLE, adj. (pron. *kel*; du lat. *qualis*, même signif.). Il sert à demander ce que c'est qu'une personne, une chose, son nom, ses qualités, sa profession. *Quel* homme est-ce? *Quelle* est cette femme? *Quel* temps fait-il? *Quelle* heure est-il? *Quels* meubles désirez-vous? *Quel* bras vous suspendit, innombrables étoiles? (Racine.) *Quelles* sont les conséquences qu'on doit tirer de toutes ces observations? (Buffon.) *Quels* sont ces hommes? Des courtisans.

Quels sons harmonieux, *quels* accords ravissants,
De la reconnaissance égalent les accents?
(DELILLE.)

| Sert encore à marquer de l'incertitude et du doute. Je ne sais *quel* sera le dénoûment de tout ceci. | S'emploie quelquefois dans des phrases affirmatives. Je vous dirai *quelles* sont mes intentions. | Se dit aussi pour marquer l'admiration, la surprise. *Quelle* bonté! *quelle* folie! | *Quel*, suivi de *que* et d'un verbe, signifie De quelque sorte, de quelque espèce que ce soit. Il prend le genre et le nombre du nom ou du pronom qu'il modifie. *Quels* que soient les engagements que vous ayez. | Se met quelquefois après *tel*, *tel quel*, pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, et plutôt mauvaise que bonne. Il a pris un avocat *tel quel*. | Se dit aussi d'une chose prise au hasard. Ils ont été contraints de prendre une proposition *telle quelle* et de la condamner. (Pascal.)

QUELCONQUE, adj. indéf. (du lat. *qualiscumque*, même sens). Nul, aucun, quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit. Il se met en général avec la négative, et toujours après le substantif. Il n'y a pouvoir *quelconque* qui m'obligeât à cela. Il n'y a raison *quelconque* qui puisse me persuader. | S'emploie aussi sans la négation dans le sens de Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, et peut alors se mettre au pluriel. D'une manière *quelconque*. Il a rompu sous des prétextes *quelconques*. La vie étant dans chacune de ses parties, elle peut se trouver dans un tout, dans un assemblage *quelconque* de ces parties. (Buffon.) Une nation *quelconque* qui se retire de la mêlée pèche, non-seulement envers elle-même, mais envers le genre humain. (Edg. Quinet.)

QUELLEMENT, adv. (pron. *kèleman*; rad. *quel*). Ne s'emploie que dans cette locution familière : *Tellement quellement*, Ni fort bien ni fort mal, plutôt mal que bien. Ce magistrat remplit sa charge *tellement quellement*. Vieux en ce sens.

QUELQUE, adj. indéf. (pron. *kelke*; du lat. *qualiscumque*). Un ou une entre plusieurs. *Quelque* livre de l'antiquité a mentionné ce fait. Savez-vous *quelque* chose qu'on puisse lui reprocher. *Quelques* écrivains ont traité ce sujet. *Quelques* autres phénomènes particuliers paraissent encore démontrer cette vérité. (Buffon.) | Famil. et par ellipse. *Quelque sot*, Je ne suis pas assez sot pour dire, pour faire cette chose. | S'emploie pour marquer une diminution dans la chose dont on parle, soit à l'égard de la qualité, soit à l'égard de la quantité. *Il y a quelque difficulté dans cette entreprise*, Il y a un peu de difficulté. | Il se joint aussi avec *peu*. *Cet écrivain a fait quelque peu de bruit*, Un peu de bruit. | Quel que soit, quelle que soit. *Quelques* raisons qu'on puisse m'alléguer, je déteste le mensonge. | Employé comme adverbe, il se joint toujours avec un adjectif ou un autre adverbe, et signifie A quelque point que, à quelque degré que. *Quelque* savant que vous soyez, vous ne connaissez pas tout. | Environ, à peu près. Il y a *quelque* vingt ans. | *Quelque part*, En quelque endroit. *Quelque part* qu'il soit, je ne le verrai plus. *Quelque part* que nous soyons, dit l'Apôtre, Dieu est toujours près de nous. (Massillon.)

QUELQUEFOIS, adv. Parfois, de fois à autre, de temps en temps. Cela est arrivé *quelquefois*. Il vient *quelquefois* me visiter. Il ne faut *quelquefois* qu'une jolie chose dont on hérite, pour adoucir une grande douleur. (La Bruyère.) *Quelquefois* je lis Montaigne avec beaucoup de plaisir. (Condillac.)

QUELQU'UN, UNE, s. indéf. (pron. *kelkun*; composé de *quelque* et de *un*). Un, une, entre plusieurs. *Quelqu'un* m'a promis. Il ne lui donna jamais la consolation de se réjouir de *quelqu'une* de ses fautes. (Fléchier.) | Pris absol., il s'emploie au masculin pour les deux genres, et il signifie Une personne sans distinction de sexe. J'attends *quelqu'un* ce soir. *Quelqu'un* a-t-il connu le vrai bonheur? Il est toujours *quelqu'un* qui cherche à nous trahir. (Lagrange.) | *Quelques-uns*, Plusieurs dans un plus grand nombre. *Quelques-uns* assurent que la matière est éternelle. *Quelques-uns* ont fait dans leur jeunesse l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre, et fort différent, le reste de leur vie. *Quelques-uns* combattent le spiritisme.

QUÉMANDER, v. a. (pron. *kémandé*). Demander avec obsession une grâce, une faveur. Ces gens *quémandent* sans cesse. Vieux mot.

QUÉMANDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui quémande. Peu usité.

QU'EN DIRA-T-ON, s. m. Discours, propos que pourra tenir le public. Se moquer du *qu'en dira-t-on*. Mettons-nous au-dessus du *qu'en dira-t-on*. | Plur. Des *qu'en dira-t-on*.

QUENELLE, s. f. (pron. *kenel*). Art culin. Boulettes dont on garnit un pâté chaud. *Quenelles* de volaille. *Quenelles* de saumon.

QUENOUILLE, s. f. (*ll* mouillées.) Sorte de petite canne ou de bâton que l'on entoure vers le haut de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer. Monter une *quenouille*. | La soie, le chanvre, le lin et la laine dont une quenouille est chargée. Filer une *quenouille*. | Fig. *Tomber en quenouille*, Passer à une fille. | Se disait autrefois, en matière de succession, des héritages, des charges, des couronnes. Cette maison *est tombée en quenouille*. L'Angleterre *est tombée en quenouille*. | Hortic. Arbre fruitier, taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. On taille en *quenouille* les arbres à pépins. Nous avons des arbres fruitiers en *quenouilles*. | Technol. Se dit de plusieurs objets qui ont la forme d'une quenouille.

QUENOUILLÉE, s. f. (*ll* mouillées). La quantité de laine, de chanvre, de soie, etc., qu'il faut pour garnir une quenouille. Achever une *quenouillée*.

QUENOUILLETTE, s. f. (*ll* mouillées). Petite quenouille. | Technol. Outil avec lequel les fondeurs bouchent l'ouverture des godets contenant le métal en fusion, lorsqu'on le fait couler dans les moules. | Montant de poupe formant la séparation des croisées d'un navire.

QUERCINE, s. f. (du lat. *quercus*, chêne). Chim. Matière cristalline, soluble dans l'eau et l'alcool, très-soluble dans l'éther, voisine de la salicine, tirée de l'écorce du chêne ordinaire.

QUERCITANNIQUE, adj. Chim. *Acide quercitannique*, Acide tannique de l'écorce du chêne et du thé noir. Il diffère de celui qui est retiré de la noix de galle, en ce qu'il ne donne pas d'acide gallique par le contact de l'air, ni d'acide pyrogallique par la distillation. Il précipite les sels de fer en noir bleuâtre.

QUERCITRIN, s. m. Chim. Matière colorante jaune cristallisable tirée du quercitron.

QUERCITRON, s. m. (du lat. *quercus*, chêne, et du franç. *citron*, parce que son écorce fournit une belle couleur de citron foncé). Bot. Espèce de chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert à teindre en jaune.

QUERCY. Géogr. (pron. *Kersi*). Ancienne province de France, dont Cahors était la capitale. Le Quercy faisait partie de la Guienne; aujourd'hui il forme à peu près les départements du Lot et de Tarn-et-Garonne.

QUERELLE, s. f. (pron. *kerèle*; du lat. *querela*, plainte). Dispute vive, démêlé, contestation. Grande *querelle*. Petite *querelle*. Vieille *querelle*. *Querelle* sanglante. Être en *querelle* avec quelqu'un. Exciter une *querelle*. Voilà le sujet de la *querelle*. Des hommes graves qui d'un point de doctrine se font une *querelle* personnelle. (La Bruyère.) Ils se flattèrent de les engager dans leur *querelle*. (Raynal.) Il prétendait engager avec moi une *querelle*. (Voltaire.) | Se dit aussi des démêlés des princes, des luttes politiques. Les *querelles* du sacerdoce et de l'empire. Toutes les villes de Grèce et d'Asie craignaient d'être enveloppées dans cette *querelle*. (Bossuet.) | *Prendre, embrasser la querelle de quelqu'un*, Prendre le parti de quelqu'un contre celui avec lequel il a des démêlés. | Prov. *Querelle d'Allemand*, Querelle faite mal à propos.

QUERELLÉ, ÉE, part. A qui l'on fait une querelle. Personne *querellée*.

QUERELLER, v. a. (rad. *querelle*). Faire une querelle à quelqu'un. Ne *querellez* personne. Il est venu *quereller* mal à propos. | Gronder, réprimander. Cette femme *querelle* son mari. Cet homme *querelle* toujours ses domestiques. | Absol. Cet homme aime fort à *quereller*. | SE QUERELLER, v. pr. Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. Comment peut-on *se quereller* quand on s'aime?

QUERELLEUR, EUSE, adj. (pron. *kerèleur*). Qui fait, qui cherche querelle aux gens. Un homme *querelleur*. Une femme *querelleuse*. | *Chien querelleur*, Chien hargneux et pillard. | Substantiv. C'est un *querelleur*. Voilà une *querelleuse*.

QUERETARO. Géogr. Ville du Mexique, chef-lieu d'un État du même nom, à 40 kilom. N. N. O. de Mexico; 30,000 habit. C'est une des plus belles villes du Mexique. Trois grandes places, aqueduc magnifique. | L'*État de Queretaro*, entre ceux de San-Luis-de-Potosi au N., de la Puebla à l'E., de Mexico au S., de Mechoacan au S. O. et de Guanaxuato au N. O., a 200,000 habit. Climat assez tempéré. Mines nombreuses et très-riches.

QUÉRIR, v. a. (pron. *kérir*; du lat. *quærere*, chercher). Chercher avec intention d'amener quelqu'un ou d'apporter quelque chose. Aller *quérir* du vin. Envoyer *quérir* le médecin. Vieux mot.

QUESNAY (FRANÇOIS). Médecin né en 1694, mort en 1774, a été, en France, le véritable fondateur de l'économie politique. Malgré l'obscurité de ses doctrines, et la manière emphatique dont il les exposait, les principes lumineux et féconds qu'il a découverts sont devenus la base de la science nouvelle.

QUESTEUR, s. m. (du lat. *quæstor*, même sens). Magistrat qui, dans la république d'Athènes, avait soin du trésor public. Les questeurs étaient de deux sortes; les uns étaient chargés de la garde du trésor de l'État; les autres recevaient l'argent des impôts. Tous étaient choisis parmi les citoyens

d'une probité reconnue. | Chez les Romains, Magistrats chargés dans la ville, dans les provinces et dans les armées, de l'administration des finances et de diverses autres fonctions. | Membre d'une assemblée publique, qui a la direction et la surveillance de l'emploi des fonds. L'ancienne chambre des députés avait deux *questeurs*, élus à chaque législature. Le Corps législatif actuel a aussi deux *questeurs*, mais ils sont nommés par l'Empereur.

QUESTION, s. f. (pron. *kestion*; du lat. *quæstio*, fait de *quærere*, chercher). Demande, interrogation que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose. Faire des *questions*. Presser quelqu'un de *questions*. Répondre à une *question*. Éluder une *question*. Avant de satisfaire autant que je le pourrais à ces *questions*. (Buffon.) Avec quelle complaisance et quelle grâce il répondit à mes *questions*. (Barthélemy.) Proposition sur laquelle on dispute. *Question* de philosophie, *question* de morale. Traiter, agiter une *question*. Les philosophes ont souvent perdu, à examiner des *questions* insolubles, un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles. (Condillac.) Mettez les *questions* à sa portée, et laissez-les-lui résoudre. (J. J. Rousseau.) | *Remettre une chose en question*, L'examiner, la discuter de nouveau. | Par extens. *Remettre le gouvernement, la société en question*, Vouloir les renverser pour les constituer sur d'autres bases, d'après des principes différents. | *Il est question, il n'est pas question de*, Il s'agit, il ne s'agit pas de. | *La personne, la chose dont il est question*, La personne, la chose dont on parle. | Se dit en général des matières politiques en discussion, et dont la solution poursuivie présente des difficultés. La *question* d'Orient. La *question* de Rome. La *question* d'Allemagne. | *Question de cabinet*, Se disait, sous le régime parlementaire, de certaines décisions que les ministres présentaient aux chambres et dont l'adoption ou le rejet amenait leur retraite ou les consolidait dans leur poste. | *Question préalable*, Question à examiner préalablement à la motion qui était proposée. | *Demander la question préalable*, Demander la clôture, l'ordre du jour. | Jurisp. Point sur lequel on n'est pas d'accord, et qui est soumis à la décision des juges. | *Question controversée*, Celle sur laquelle les avis sont partagés. | *Question de droit*, Celle qui roule sur un point de droit pour expliquer le sens d'une loi dont on fait l'application à la cause, ou pour déterminer les droits des parties dans telle ou telle circonstance. | *Question de fait*, Celle qui est soumise à la discussion des faits. | *Question d'état*, Celle qui concerne la liberté, les droits de naissance, etc., d'une personne. | Dans l'ancien droit criminel, La gêne, la torture que l'on donnait aux accusés et aux condamnés, pour les contraindre à faire des révélations. *Question* ordinaire. *Question* extraordinaire. Mettre, appliquer à la *question*. Souffrir la *question*. | Les républiques de la Grèce et de Rome ne mettaient à la question que les esclaves; les citoyens en étaient exempts. En France, ce long et cruel supplice, qui succéda aux épreuves, aux combats judiciaires, n'a été aboli que par la Révolution, quoique les philosophes et les jurisconsultes les plus éclairés eussent attaqué à l'envi, depuis deux siècles, ce mode barbare et absurde de rechercher des aveux. On connaissait plusieurs sortes de questions; les plus douloureuses étaient celles du feu, de l'eau, des brodequins, etc. | Fig. *Mettre quelqu'un à la question*, Le presser, le tourmenter, l'impatienter.

QUESTIONNAIRE, s. m. (pron. *kestionère*; du lat. *quæstionarius*). Officiers qui, dans les juridictions criminelles, étaient chargés de donner la question aux accusés et aux condamnés. Quelquefois cette charge se confondait avec celle de bourreau. Les *questionnaires* de l'Inquisition. | Tables de questions qui se trouvent dans un grand nombre de livres élémentaires, et qui suivent chaque leçon ou un ensemble de leçons. Les *questionnaires* servent aux professeurs pour interroger les élèves sur les objets de leurs études.

QUESTIONNÉ, ÉE, part. A qui l'on adresse une question, des questions. Personne *questionnée*.

QUESTIONNER, v. a. Interroger, faire des questions, des demandes à quelqu'un. Il *questionne* tout le monde. On m'a beaucoup *questionné* sur mes opinions. Je l'ai bien *questionné* sur cette affaire. (J. J. Rousseau.) | Absol. *Il ne fait que questionner*. En ce cas, il se prend le plus souvent en mauvaise part; *questionner*, en effet, exprime un sentiment de curiosité. *Questionner* est dans les attributions d'un espion, d'un juge d'instruction.

QUESTIONNEUR, EUSE, s. (rad. *question*). Celui, celle qui fait beaucoup de questions; qui aime à interroger. Le bailli était grand *questionneur*. Un *questionneur* est quelquefois un homme qui cherche à s'instruire. (Boiste.) | Adjectiv. Vous êtes par trop *questionneur*. Tu es bien *questionneuse*, ma fille.

QUESTURE, s. f. (du lat. *quæstura*, même sens). Antiq. rom. Charge, dignité de questeur chez les Romains. Briguer la *questure*. Obtenir la *questure*. | Durée des fonctions du questeur. Sous la *questure* de Sylla. | La charge de questeur dans une assemblée législative. | Bureau des questeurs dans une assemblée. Aller à la *questure*.

QUÊTE, s. f. (pron. *kète*; du lat. *quæstus*, gain, profit). Action de chercher; recherche d'une personne ou d'une chose. Se mettre en *quête* d'un objet perdu. Le philosophe est toujours en *quête* de la vérité. | Action de demander et de recueillir des aumônes. Faire une *quête* pour les pauvres. Faire une *quête* pour des prisonniers, pour des proscrits. Faire la *quête* dans une église. Les moines mendiants faisaient la *quête* au profit de leur couvent. (Laveaux.) | Ce que produit une quête. La *quête* a été considérable. | *Vivre de quête*, Être réduit à l'aumône. | T. de chasse. Action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. Ce chien est bon pour la *quête*. | Se dit aussi en parlant de la chasse de certaines espèces d'oiseaux. | Mar. Saillie que font l'étrave et l'étambot d'un navire, d'un bateau hors de la quille.

QUÊTER, v. a. et n. (pron. *kéter*; du lat. *quærere*, demander). Demander, recueillir les aumônes; mendier. Il *quête* son pain de porte en porte. *Quêter* pour les pauvres. *Quêter* pour des incendiés, pour des prisonniers. *Quêter* pour l'entretien d'une église, d'une chapelle. | Fig. *Quêter des louanges, des suffrages*, etc., Chercher à se faire donner des louanges, des suffrages. *Quêter* des voix, des suffrages pour quelqu'un. | T. de chasse. Chercher. On se sert de limiers pour *quêter* le sanglier. | Absol. Il en est réduit à *quêter*. Bélisaire *quêtait*.

QUÊTEUR, EUSE, s. (pron. *kéteur*; rad *quête*). Celui, celle qui quête pour les pauvres ou pour une œuvre pieuse. Donner à la *quêteuse*. | Fig. Celui, celle qui s'adresse continuellement aux gens pour en obtenir quelque chose. Débarrassez-vous de cette *quêteuse*. | Adjectiv. *Frère quêteur*, Le frère qui, dans certains ordres religieux, tels que les capucins, les cordeliers, etc., était chargé d'aller faire la quête.

QUEUE, s. f. (pron. *keu*; du lat. *cauda*, même sens). La partie qui termine le corps de la plupart des animaux par derrière. La *queue* d'un cheval, d'un renard. Le bout de la *queue*. Le tronc de la *queue*. *Queue* épaisse. *Queue* mince. Un lion qui se bat les flancs avec sa *queue*. D'une *queue* à longs crins balayer la poussière. (Delille.) Les chameaux, attachés à la *queue* les uns des autres, n'avançaient dans l'eau qu'en résistant. (Chateaubriand.) | *Pacha à une queue, à deux queues, à trois queues*, Pacha qui a droit de faire porter devant lui un étendard composé d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue, deux queues, trois queues de cheval, comme marque de sa dignité. Le nombre des queues augmente avec la dignité. Le grand visir seul a cinq *queues*. | Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*, Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre. | *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, Se dit d'un homme qui arrive dans une compagnie au moment même où l'on parle de lui. | *Brider son âne, son cheval par la queue*, Commencer une affaire par où on devrait la finir. | Prov. et trivial. *Il s'en est retourné honteusement la queue entre les jambes*, Se dit d'un homme qui a paru confus de l'insuccès de quelque affaire. | Prov. *Faire la queue à quelqu'un*, Le prendre pour jouet ou pour dupe. | Fig. et famil. *Prendre une affaire par la tête et par la queue*, La tourner, l'examiner de toutes les manières. | Prov. *Écorcher l'anguille par la queue*, Commencer par l'endroit le plus difficile et par où l'on devrait finir. | *Le venin est à la queue*, La fin de certaines maladies, de certaines affaires cache un danger dont il faut se défier. Se dit par allusion à la croyance erronée que le venin de quelques serpents réside dans la queue. | Bot. Le pétiole des feuilles, ou le pédoncule qui supporte les fleurs ou les fruits. La *queue* des violettes. La *queue* des melons. | Prov. et vulg. *Il n'en reste pas la queue d'un*, Il n'en reste point. On a cueilli toutes ces poires; *il n'en reste pas la queue d'une*. | Se dit des cheveux de derrière lorsqu'ils sont attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. Ce vieillard porte *queue*. | Astron. *La queue d'une comète*, La longue traînée de lumière qui suit le corps de certaines comètes. | Calligr. *La queue des lettres*, Ce qui excède par en bas le corps de certaines lettres de l'alphabet, comme le *g*, le *p*, le *q*, etc. | Mus. *La queue d'une note*, Le trait qui tient au corps de la note, et qui monte ou descend perpendiculairement à travers la portée. | *La queue d'une poêle, d'un gril, d'une casserole*, etc., La longue pièce de fer ou d'autre matière qui sert à tenir une poêle, un gril, etc. | Prov. et fig. *Le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle*, Celui à qui incombe une affaire est souvent fort embarrassé. | *Piano à queue*, Piano dont la forme se rapproche de celle des clavecins, et dont les cordes se prolongent horizontalement sur une surface plus étendue que dans les pianos ordinaires. | *La queue d'un manteau, d'une robe*, etc., L'extrémité d'un manteau, d'une robe, etc. Se faire porter la *queue*. | Instrument qui, au jeu de billard, sert à pousser les billes. Une bonne *queue*. | *Faire fausse queue*, Toucher la bille à faux avec la queue. | Fig. Le bout, la fin de quelque chose. La *queue* de la forêt. | *Faire une queue dans un payement*, Ne pas l'effectuer en entier. | *La queue d'une affaire*, Les derniers soins qu'il faut donner à une affaire, lors même qu'elle est achevée. | Prov. *Prendre le roman par la queue*, Vivre maritalement avec une femme sans s'inquiéter du mariage. | La dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie. La *queue* d'un cortége. La *queue* d'un régiment. | *A la queue, en queue*, A la suite, immédiatement après. | Famil. *Faire queue*, Se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour à une distribution, etc. Le peuple affamé *faisait queue* à la porte des boulangers. | Se dit des personnes rangées à la suite les unes des autres. La *queue* s'étend fort loin. | *Queue à queue*, A la file, immédiatement l'un après l'autre. | Sorte de pierre à aiguiser. | Sorte de futaille de la contenance d'un muid et demi. Cette mesure, qui, avant le nouveau système métrique, était généralement en usage dans le nord de la France, variait suivant les diverses provinces. | Zool. *Queue aiguë*, Nom donné à certaines fauvettes: *queue blanche*, Le pygargue; *queue bleue*, Une espèce de lézard; *queue de fenouil*, Le machaon ou papillon à queue; *queue de paon*, Coquille univalve du genre *volute*; *queue de poêle*, La mésange à longue queue; *queue d'or*, Poisson du genre spare; *queue en éventail*, Gros bec de Virginie; *queue fourchue*, Chenille du genre bombyx; *queue noire*, Poisson du genre perche; *queue rayée*, Un holocentre, etc. | Bot. *Queue de biche*, Espèce de graminée de l'Amérique méridionale; *queue de cheval*, La prêle ordinaire; *queue de lion*, Le léonure; *queue de loup*, Le mélampyre des champs; *queue de pourceau*, Le peucédane; *queue de rat*, Le myosurus; *queue de renard*, Le vulpin.

QUEUE-D'ARONDE, s. f. (des mots *queue* et *aronde*, hirondelle). Technol. Espèce de tenon en queue d'hirondelle fait à une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme. Cet ouvrier fait très-bien les *queues d'aronde*.

QUEUE-DE-RAT, s. f. Technol. Lime ronde, terminée en pointe, qui sert à agrandir et à limer des trous. | Art vétérin. Dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, sur la face postérieure et sur le trajet du tendon. | Mar. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans les poulies ou conduits.

QUEUE-DE-RENARD, s. f. Technol. Outil à deux biseaux ou chanfreins par le bout, et dont on se sert pour percer.

QUEUE-DU-CHAT, s. f. Chorégr. Figure de danse. En avant quatre, la *queue-du-chat*.

QUEUTER, v. n. (pron. *keuté*). Au jeu de billard, Pousser d'un seul coup les deux billes avec le bout de la queue.

QUEUX, s. m. (pron. *keu*; du lat. *coquus*, cuisinier). Signifiait autrefois Cuisinier. Jusqu'à la Révolution, les traiteurs de Paris se sont qualifiés de *maîtres queux*. Dans la maison du roi, il y avait un *grand queux de France*, qui commandait à tous les officiers de la cuisine et de la bouche.

QUI, pronom relatif de tout genre, de tout nombre et de toute personne (pron. *ki*; du lat. *qui*, même sens). Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles. Le voyageur *qui* cherche un abri. La femme *qui* fait votre ménage. Le vent *qui* souffle. Les écrivains *qui* savent penser savent écrire. C'est lui *qui* m'a ravi l'amitié de mon père. (Racine.) La philosophie *qui* cabale, *qui* déclame et *qui* crie, est un fanatisme *qui* veut paraître ce qu'il n'est point. (Laveaux.) | *Qui*, étant sujet, peut se dire également des personnes et des choses.

> Oui c'est Agamemnon, c'est ton roi *qui* t'éveille.
> Viens, reconnais la voix *qui* frappe ton oreille.
> (RACINE.)

| Précédé d'une préposition, il ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées. Les poètes, qui personnifient tous

les objets, et qui sacrifient souvent l'exactitude grammaticale à la vivacité de l'expression ou à la contrainte de la mesure ou de la rime, ne suivent pas toujours ces règles. Je pardonne à la main par *qui* Dieu m'a frappé. (Voltaire.) | A la place de *qui*, on emploie *lequel* pour les choses, et quelquefois pour les personnes. | En sujets ou en régimes, on peut se servir de *lequel*, *laquelle*, ou de *qui* ou *que*, mais plus ordinairement de ces derniers. | On fait usage de *lequel*, *laquelle*, au lieu de *qui*, toutes les fois que ce relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il est en relation. Il y a au premier étage une petite salle à manger différente de celle où l'on mange ordinairement, *laquelle* est au rez-de-chaussée. (J. J. Rousseau.) | *Qui* peut être séparé de son antécédent, lorsque cette construction ne présente pas d'équivoque. Combien d'hommes sont, à Rome, très-bons catholiques, *qui*, par la même raison, seraient très-bons musulmans s'ils fussent nés à la Mecque. (J. J. Rousseau.) | Il faut éviter deux *qui* dans une phrase, à moins qu'ils n'aient la même relation. | Un substantif employé sans article ou sans quelque équivalent de l'article ne peut avoir après soi le pronom *qui*, se rapportant à ce substantif. Ainsi l'on ne doit pas dire : *Il m'a reçu avec politesse qui me charme*, mais bien : *Il m'a reçu avec une politesse qui me charme*. | On ne doit pas non plus faire rapporter le pronom *qui* à un verbe ou à tout un membre de phrase. | Les auteurs ont dit : *C'est à vous que je parle, c'est vous à qui je parle, c'est à vous à qui je parle*. Cela a eu lieu non-seulement pour la préposition *à*, mais aussi pour *de*, *par*, *devant*, *avec*, *pour*, *sur*, etc. Mais ces trois manières de s'exprimer sont-elles également bonnes? Non, sans doute. *C'est à vous que je parle* est plus usité ; *c'est vous à qui je parle* est plus expressif; *c'est à vous à qui je parle* ne se dit plus et serait une faute. | Lorsque *qui* est précédé d'un pronom personnel auquel il se rapporte, il communique au verbe dont il est le sujet le nombre et la personne de ce nom. C'est moi *qui* écris, c'est toi *qui* dictes, c'est lui *qui* reçoit. C'est nous *qui* sommes coupables, c'est vous *qui* l'avez fait, ce sont elles *qui* nous parlent. C'est vous *qui* cherchez à vous enrichir par prêts usuraires? Le temps passe, disons-nous ; nous nous trompons : le temps reste, c'est nous *qui* passons. (A. Mart.) | *Qui* s'emploie souvent d'une manière absolue. Je m'en rapporte à *qui* vous voudrez. Vous trouverez à *qui* parler, mon cher ami. Aimez *qui* vous aime. On ne sait *qui* meurt ni *qui* vit. *Qui* prend s'engage. C'est à *qui* l'aura. Obliger *qui* l'on peut, autant que l'on peut, voilà le bonheur. (Ledru.)

> *Qui* n'a plus qu'un moment à vivre
> N'a plus rien à dissimuler.
> (QUINAULT.)

| Il s'emploie de la même manière en parlant des choses. Voilà *qui* est beau. Voilà *qui* me plaît. Voilà *qui* va bien. | *Qui plus est, qui pis est*, Ce qui est encore plus, ce qui est encore pis. Et Lambert, *qui plus est*, m'a donné sa parole. (Boileau.) | *Qui que ce soit, qui que ce puisse être*, etc., Quiconque, quelque personne que ce soit, etc. Il ne s'emploie jamais qu'au singulier masculin, et il ne se dit que des personnes. J'ai donné sur moi beaucoup de prise aux autres, mais je n'ai fait tort à *qui que ce fût*. (J. J. Rousseau.) | Avec la négative, *qui* signifie Nul, aucune personne. Je n'envie la fortune de *qui que ce soit*. (Gir. Duviv.) On ne doit jamais mal parler de *qui que ce soit*. (Id.) | Absol. et avec interrog. Quel homme? quelle personne? Avare, pour *qui* amassez-vous tant d'argent? *Qui* l'aurait cru? *Qui* vous l'a dit? *Qui* est là? | Employé dans les interrogations, *qui* absolu peut aussi être du masculin et du féminin pluriel. Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, *qui* sont ces jeunes gens? (J. J. Rousseau.) Il y avait hier chez vous beaucoup de personnes ; *qui* sont-elles? (Gir. Duviv.) | Dans les interrogations, on se sert de *qui* ou de *quel* pour les personnes, et de *quel* seulement pour les choses. Toutefois, dans l'emploi de *qui* ou de *quel* pour les personnes, il existe une nuance très-délicate, qu'il est peut-être assez difficile de saisir. Nous aiderons à la faire sentir, en disant que *qui* exprime une idée de détermination, et *quel* une idée de qualification. Si donc quelqu'un frappe à la porte, je demande *qui est-ce?* C'est un homme. Pour savoir quel homme, je dis *qui est-il?* Pour savoir son état, son métier, je demande *qu'est-il?* Pour connaître son mérite, ses qualités, je dis *quel est-il?* Malgré cette distinction, on dit souvent *qui est-il* pour *quel est-il?* Généralement, on se sert de *qui* lorsque ce mot est en alliance avec un pronom personnel : Je sais *qui* je suis, *qui* tu es, *qui* il est, *qui* nous sommes, *qui* vous êtes, *qui* ils sont. (Girault-Duvivier.) | En parlant des personnes, on peut dire *qui des deux* ou *lequel des deux*. *Qui* passera de nous deux? *qui* cédera sa place à l'autre? (Pascal.) *Lequel* des deux est préférable? (Fénelon.) Savant précepteur, voyons *lequel* de nos deux élèves ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (J. J. Rousseau.) | Si l'on ne parle que des choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle* des vertus du roi méritait les plus fades éloges. (P. L. Courier.) | *Qui est-ce qui* se dit d'une personne, *qu'est-ce qui* se dit d'une chose. Si l'on nous offrait l'immortalité sur la terre, *qui est-ce qui* voudrait accepter ce triste présent? (J. J. Rousseau.) *Qu'est-ce que* cela me fait! (Molière.) | *Qui* répété est toujours du masculin singulier, et signifie *ceux-ci*, *ceux-là*, *les uns*, *les autres*. Ils étaient dispersés *qui* çà, *qui* là. *Qui* d'un côté, *qui* de l'autre. Ils coururent aux armes et se saisirent, *qui* d'une épée, *qui* d'une pique, et marchèrent sur les Tuileries. Il vieillit dans cette acception. | *Qui* peut s'employer comme substantif.

> Les quand, les *qui*, les quoi, pleuvent de tous côtés,
> Siffent à son oreille, en cent lieux répétés.
> (VOLTAIRE.)

QUIA (pron. *kuia ;* terme pris du latin et signifiant *parce que*). S'emploie dans quelques locutions proverbiales, comme : *Être à quia*, Ne savoir plus que dire ou que répondre ; *mettre à quia*, Réduire au silence. Cette expression vient peut-être de ce que, dans les disputes de l'école, les argumentateurs, pressés par les raisons de leurs adversaires, ne trouvaient rien autre chose à répondre que ce mot : *quia ;* comme lorsqu'on dit à quelqu'un : *Pourquoi faites-vous* ou *Dites-vous cela?* et qu'il répond niaisement : *Parce que*. | Par extens. Se dit aussi d'un homme dont les affaires sont en désordre, ou d'un malade à toute extrémité. Voilà nos agioteurs, nos banquiers *à quia*. A force de saignées et de purgations, son médecin l'a mis *à quia*.

QUIBUS, s. m. (terme emprunté vraisemblablement du latin, dont il est difficile de déterminer la véritable étymologie). Argent comptant. N'est guère usité que dans cette phrase vulgaire, *Avoir du quibus*, Être riche, avoir des écus, *Nous avons du quibus*.

QUICONQUE, pr. indéf. qui n'a point de pluriel (du lat. *quicumque*). Quelque personne que ce soit, qui que ce soit. *Quiconque* renverse le gouvernement d'un pays est un héros s'il triomphe, un criminel s'il échoue. *Quiconque* n'observera pas cette loi sera puni. *Quiconque* veut trouver quelques bons mots n'a qu'à dire beaucoup de sottises. *Quiconque* est riche est tout. (Boileau.) *Quiconque* flatte ses maîtres les trahit. (Massillon.) *Quiconque* est soupçonneux invite à le trahir. (Voltaire.) *Quiconque* n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose. (Champfort.) | S'emploie aussi au féminin et peut être suivi d'un adjectif de ce genre. *Quiconque* de vous, mes filles, osera broncher, sera punie ; *quiconque* rira sera embrassée. (Boiste.)

QUIDAM, ANE, s. (du lat. *quidam*, un certain). Se disait anciennement, en style de palais, pour désigner les gens dont on ignorait ou dont on ne voulait pas dire le nom. On nous a rendu plainte contre deux *quidams*. En parlant d'une femme on disait *Une quidane*. | S'emploie par mépris. Quel est ce *quidam* venu des bords de la Tamise?

QUIDDITÉ, s. f. (du lat. *quid*, quelle chose). T. de scolast. Le fond, l'essence d'une chose, son caractère distinctif. Bacon faisait tout ce qui dépendait de lui, afin que les universités, instituées pour la perfection humaine, ne continuassent pas de la gâter par leurs *quiddités*, que l'ignorance rendait respectables. (Voltaire.) La recherche des essences, telles que les entendaient les scolastiques, n'ayant conduit le plus souvent qu'à de vaines abstractions, les *quiddités* sont tombées dans le discrédit le plus complet. (Bouillet.)

QUIESCENCE, s. f. (pron. *kuiésanse ;* du lat. *quiescere*, se reposer). Qualité des lettres quiescentes, ou qui ne se prononcent point. | *Signe de quiescence*, Signe employé dans la grammaire sanscrite, et indiquant qu'il ne faut pas prononcer l'*a* final de la consonne sous laquelle il est placé.

QUIESCENT, ENTE, adj. (pron. *kuiésan*). Gramm. Se dit des lettres qui ne se prononcent pas. Lettres *quiescentes*. | Se disait autrefois, en chimie, quand l'affinité n'avait point lieu entre deux corps.

QUIET, ÈTE, adj. (pron. *kui-ié ;* du lat. *quietus*). Calme, tranquille, sans agitation. La mer est *quiète*. C'est un vieux mot qu'on ne devrait pas laisser perdre à cause d'*inquiet* et de ses autres composés *quiétude* et *quiétisme*. Le lac était calme, *quiet*.

QUIÉTISME, s. m. Sorte d'hérésie de certains mystiques qui, à force de raffiner sur la dévotion, en venaient à placer toute la perfection chrétienne dans l'inaction entière de l'âme et à négliger complètement les œuvres extérieures. On aperçoit des traces du *quiétisme* dès le XIVe siècle. Certains moines grecs prétendirent qu'en contemplant attentivement et sans distraction leur nombril, ils parvenaient à se procurer des extases et à voir cette gloire, ces rayons de splendeur, cette lumière incorruptible qui part du trône du Tout-Puissant. Au XVIIe siècle le *quiétisme* fit de grands progrès en France. Le *quiétisme*, qui a fait beaucoup de bruit sous Louis XIV, en ferait bien peu aujourd'hui, tant les esprits sont changés. (Laveaux.) | Par extens. Inaction des gens qui dans les troubles civils ne veulent prendre parti ni pour ni contre. Le *quiétisme* d'un peuple auquel on enlève ses libertés m'indigne et m'exaspère.

QUIÉTISTE, adj. et s. Celui, celle qui est livré aux extravagances du quiétisme. Un docteur *quiétiste*. Secte des *quiétistes*. Les *quiétistes* du XVIIe siècle eurent pour chef le prêtre espagnol Molinos. | Qui est relatif au quiétisme. Opinion, doctrine *quiétiste*. Les doctrines *quiétistes* sont oubliées.

QUIÉTUDE, s. f. (pron. *kiétude ;* du lat. *quietudo*, même signif.). T. de dévotion. Repos, tranquillité d'âme. Une pieuse *quiétude*. La *quiétude* est l'objet particulier auquel aspirent les quiétistes. | S'emploie dans le langage ordinaire. Le sage vit dans une *quiétude* parfaite. Elle jouissait de cette abondance dans une *quiétude* parfaite. (Marivaux.) Vos bontés ajoutent à la *quiétude* de ma douce retraite. La belle vivait dans une douce *quiétude*.

QUIGNON, s. m. (du bas lat. *quinio*). Famil. Gros morceau de pain. On lui a donné un *quignon* de pain et il est parti pour l'école.

QUILLAIA, s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées spiracées renfermant des arbres du Chili qui donnent une écorce très-riche en saponine. Cette écorce grisâtre, appelée *écorce de Panama*, est employée en infusion plus ou moins concentrée pour laver et dégraisser les étoffes.

QUILLE, s. f. (*ll* mouillées). Mar. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui est la base sur laquelle on construit tout l'édifice. Elle se compose d'une pièce de bois droite, plus haute que large, et pour les grands navires de plusieurs morceaux mariés les uns sur les autres par des écarts à croc, bien chevillés de dessous en dessus. Ce navire a brisé sa *quille* en touchant sur un rocher. La *quille* fuit et laisse un blanc sillon. (Raynal.) | *Prêter de l'argent sur la quille d'un navire*, Affecter, hypothéquer pour de l'argent le corps d'un navire. | *Fausse quille*, Plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. | Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois qu'on range trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule. Un jeu de *quilles*. C'est un habile joueur de *quilles*. | *Rester planté comme une quille*, Se tenir immobile à la même place. | *Être droit comme une quille*, Se tenir fort droit. | Prov. et vulg. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, L'accueillir très mal. | *Prendre son sac et ses quilles*, Plier bagage, décamper, s'enfuir. | Passem. et ruban. Petits morceaux de bois ronds attachés par une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contre-poids. | Technol. Instrument de bois qui sert à allonger les doigts des gants et à leur donner la forme convenable. | Grand coin de fer à l'usage des ardoisiers. | Instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant.

QUILLER v. n. (*ll* mouillées ; rad. *quille*). Se dit, au jeu de quilles, quand les joueurs en jettent chacun une et tirent à qui sera le plus près de la boule. | Mettre en place les quilles abattues.

QUILLIER, s. m. (*ll* mouillées ; rad. *quille*). Espace carré ordinairement construit en pierre où l'on range les neuf quilles. | L'ensemble de toutes les quilles. Abattre le *quillier*. | Technol. Grosse tarière que les charrons emploient pour ouvrir le moyeu des roues avant d'y passer le taraud.

QUILOA. Géogr. Ville de l'Afrique orientale, capitale de l'ancien royaume de Quiloa, sur une île ; 3,000 habit. Très-florissante au XVIe siècle, fort déchue aujourd'hui. | L'ancien royaume de Quiloa, sur la côte de Zanguebar, est borné au N. par celui de Zanzibar, au S. par la capitainerie générale de Mozambique. Occupé par les Portugais aux XVIIe et XVIIIe siècles, il dépend aujourd'hui de l'iman de Mascate.

QUIMPER, (pron. *Kimpér*). Géogr. Chef-lieu du départ. du Finistère, à 549 kilom. O. de Paris, au confluent de l'Odet et de la Steyr; 10,814 habit. Évêché. Cathédrale remarquable; belles promenades. Importation de vins, fers, planches; entrepôt de sel, blé, cire, miel, toile de lin et de chanvre; chevaux, beurre, suif, sardines; construction de navires marchands. Nommée d'abord *Corisopitum civitas*, puis *Quimper* ou *Quimper-Odet*, modifié en *Quimper-Corentin*, du nom de son premier évêque, cette ville fut souvent assiégée par les Anglais.

QUIMPERLÉ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Finistère), au confluent de l'Iselle et de l'Ellé; 6,381 habit. Port de commerce. Belle église Sainte-Croix, avec crypte. Commerce de vins, sel, bois de construction; merrains, cidre, beurre, grains, sardines. Ville jadis forte.

QUINA, s. m. (pron. *kina*). Abréviation de *quinquina*. On lui a ordonné des globules de *quina*.

QUINAIRE, adj. (pron. *kuinaire*; du lat. *quinarius*). Se dit d'un nombre divisible par cinq. Nombre *quinaire*. | Numismat. Nom donné à des pièces de monnaie de la troisième grandeur, fabriquées soit en or, soit en argent. *Quinaire* d'or. *Quinaire* d'argent. Le quinaire d'argent était la moitié du denier et valait dans l'origine cinq as. Le nom de *quinaire* passa de l'argent aux petites monnaies d'or, mais il n'a jamais été donné à celles de bronze. On a découvert un vase rempli de *quinaires* d'or.

QUINAUD, AUDE, adj. (pron. *kinó*). Honteux, confus d'avoir eu le dessous dans une affaire ou dans une contestation. Il est fort *quinaud*. Cet accident l'a rendue toute *quinaude*. Vous espériez mater votre adversaire, et c'est vous qui êtes *quinaud*. Je suis tout confus et *quinaud*. Peu usité.

QUINAULT (PHILIPPE). Poète dramatique, né en 1635, à Paris, mort en 1688. Il donna, dès l'âge de dix-huit ans, une comédie, *les Rivales*, qui eut du succès. Devenu avocat au Parlement, puis auditeur en la chambre des comptes et valet de chambre du roi, il n'en cultivait pas moins les lettres, et donnait chaque année une nouvelle pièce, comédie ou tragédie. Celles qui eurent le plus de succès furent : l'*Amant indiscret*, la *Mère coquette*, comédies; la *Mort de Cyrus*, *Agrippa* ou le *Faux Tiberinus*, *Astrate*, tragédies. Il ne s'exerça que tardivement dans le genre lyrique, qui fait aujourd'hui toute sa réputation. Il donna en 1672 son premier opéra, et depuis il ne cessa, pendant quatorze ans, de produire des tragédies lyriques, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Ses principaux opéras sont : *Cadmus*, *Alceste*, *Thésée*, *Atys*, *Isis*, *Proserpine*, *Persée*, *Phaéton*, *Amadis*, *Roland*, et *Armide*; tous sont en cinq actes. Il travailla aussi avec Molière et Corneille à *Psyché*, tragédie-ballet dont il fit toute la partie chantée. Quinault renonça en 1686, par scrupule de religion, à travailler pour le théâtre. Il avait été reçu à l'Académie française dès 1670. Louis XIV le décora du cordon de Saint-Michel et lui fit une pension de 2,000 livres. C'est Lulli qui a fait la musique de toutes ses pièces. Quinault peut être considéré comme le créateur de la tragédie lyrique, et il l'a tout d'un coup portée à la perfection. Ses vers sont remarquables par la douceur et l'harmonie, mais ils ne manquent au besoin ni de noblesse, ni d'énergie.

QUINCAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du vieux mot *clinquer*, sonner). Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, tels que lames d'épées, couteaux, ciseaux, rasoirs, chandeliers, mouchettes, marteaux, tenailles, limes, poinçons, compas, étrilles, éperons, etc. On vend ici de la *quincaille*. Une boutique de *quincaille*. On a dit autrefois *Claincaille*.

QUINCAILLERIE, s. f. (*ll* mouillées). Marchandise de toute sorte de quincaille. Boutique de *quincaillerie*. Faire commerce de *quincaillerie*. Pendant longtemps nous avons tiré presque exclusivement de l'Allemagne toute notre quincaillerie. Aujourd'hui, la nôtre est la plus estimée après celle de l'Angleterre, qui est généralement plus parfaite. La plus grande partie de cette sorte de marchandise qu'on voit en France, particulièrement à Paris, se tire de Saint-Étienne, de Thiers, de Nevers, etc. C'est à Birmingham que se fabrique la meilleure quincaillerie anglaise. Smyrne et les autres échelles du Levant tirent presque toute leur quincaillerie de France, d'Angleterre, de Hollande et de Venise. Magasin de *quincaillerie*.

QUINCAILLIER, IÈRE, s. (*ll* mouillées). Marchand, marchande, fabricant de quincaillerie. Avant la Révolution, les *quincailliers* faisaient partie du corps des merciers. | Adjectiv. Marchand *quincaillier*.

QUINCONCE, s. m. (pron. *kinkonse*; du lat. *quincunx*, rad. *quinque*, cinq; la lettre V, servant chez les Romains à marquer le nombre cinq, a donné son nom à cette plantation). Disposition de plants d'arbres par distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs rangées d'arbres en différents sens. Pour l'agrément et la beauté d'un quinconce, il faut que les allées s'alignent et s'enfilent l'une dans l'autre, et se rapportent juste. Dans les bois plantés en quinconce, on ne met ni palissades ni broussailles, mais on y sème du gazon. On distingue le *quinconce simple* et le *quinconce double* : le premier se compose de trois arbres plantés en forme de V, et le second de quatre avec un cinquième au centre, ce qui présente la forme d'un X. | Se dit d'un terrain qui est ainsi planté. Allons nous promener au *quinconce*. Les *quinconces* de Bordeaux. | Art milit. Ordre de bataille en usage chez les anciens, et d'après lequel un corps se déployait sur plusieurs lignes tant pleines que vides ou avec certains intervalles. C'est ce qu'on appelle *échiquier*.

QUINCONCIAL, ALE, adj. Qui est arrangé en quinconce. | Bot. Se dit des feuilles lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le poirier.

QUINCUNCE, s. m. (pron. *kuinkonse*; des mots latins *quinque*, cinq; *uncia*, once). Douzième partie de l'as romain. | Les cinq douzièmes d'une mesure quelconque. | Adjectiv. Astrol. *Aspect quincunce*, Position de deux planètes éloignées de 150° ou de cinq douzièmes de la circonférence.

QUINDÉCAGONE, s. m. (du lat. *quinque*, cinq; du gr. δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Figure qui a quinze côtés. | *Quindécagone régulier*, Celui dont les quinze côtés sont égaux entre eux.

QUINDÉCIMVIR, s. m. (du lat. *quindecim*, quinze; *vir*, homme). Antiq. rom. Nom qu'on donnait à des officiers chargés de la garde des livres sibyllins, de la célébration des jeux séculaires et de certaines cérémonies religieuses dans les grands périls de la république. Sylla porta leur nombre à quinze; de là vint leur nom.

QUINE, s. m. (pron. *kine*; du lat. *quinus*, cinq). Au trictrac, Coup de dés qui amène deux cinq. Il amène toujours *quine*. | A la loterie, Cinq numéros qu'on a pris ensemble et qui sortent en même temps de la roue de fortune. Gagner un *quine*. | Prov. *C'est un quine à la loterie*, C'est un bonheur ou un avantage inespéré auquel on ne devait pas s'attendre. | Au loto, Rencontre de cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

QUINÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinus*, cinq). Bot. Se dit des feuilles disposées cinq par cinq autour de la tige, ou composées de cinq folioles partant d'un même point. Fleur *quinée*.

QUINET (EDGARD). Né à Bourg (Ain), en 1803, d'un père catholique et d'une mère calviniste et originaire d'Allemagne. Au sortir des bancs de l'école, il publia un opuscule, les *Tablettes du Juif Errant*, dans lequel se manifestait déjà la pensée qui forma plus tard le poème d'*Ahasvérus*. A la suite d'un séjour qu'il fit à Heidelberg, il traduisit les *Idées de Herder sur l'Humanité*, ou *la Philosophie de l'Histoire*. Des travaux de critique fort remarquables, de grands poèmes ajoutèrent encore à la réputation que cette traduction lui avait faite. En 1839, il fut nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. Il obtint en 1842, au Collège de France, la chaire nouvellement créée de langue et littérature de l'Europe méridionale; il s'en fit une tribune d'où il répandit parmi la jeunesse l'enseignement révolutionnaire. De là plusieurs ouvrages empreints de l'esprit du temps : *le Génie des Religions*; *les Jésuites*, en collaboration avec Michelet; *de la Renaissance dans l'Europe méridionale*; *de la Liberté de discussion en matière religieuse*; *l'Ultramontanisme ou la Société moderne et l'Église moderne*; *l'Inquisition et les sociétés secrètes en Espagne*. En 1846, le gouvernement retira la parole à Quinet. La jeunesse des écoles et les journaux de l'opposition protestèrent; mais la majorité du Collège de France approuva, et le professeur consacra ses loisirs forcés à visiter l'Espagne. A son retour, il publia une partie de ses anciens cours sous ce titre : *Mes vacances en Espagne*; *le Christianisme et la Révolution française*. N'ayant plus de tribune, Quinet s'était réfugié dans la presse et combattait avec ardeur la réaction politique et religieuse. Élu député en 1817 par l'opposition du collège de Bourg, il eut une part active à l'agitation réformiste et à la révolution de Février 1848. Nommé colonel de la 11e légion, puis envoyé par son département à l'Assemblée constituante et à la Législative, il siégea constamment à l'extrême gauche, et publia encore plusieurs ouvrages remarquables : *les Révolutions d'Italie*; de *l'Enseignement du peuple*, etc. Expulsé de France en 1852, Quinet se retira à Bruxelles, où il a fait paraître : *les Esclaves*; *Fondation de la république des Provinces-Unies*, etc., où sa plume, enfin, est constamment demeurée au service de la démocratie.

QUINIDINE, s. f. Chim. Alcali organique trouvé dans certaines espèces de quinquinas. La *quinidine* présente la même composition que la quinine; mais elle en diffère par plusieurs propriétés.

QUININE, s. f. (pron. *kinine*). Chim. Substance alcaline et amère que l'on extrait de l'écorce de diverses espèces de quinquinas, mais principalement du quinquina jaune. La découverte de cette substance, si importante pour la médecine, comme fébrifuge, ne remonte qu'à 1820; elle est due à Pelletier et à Caventon. Son emploi à haute dose présente de grands dangers.

QUINIQUE, adj. Chim. *Acide quinique*, Acide organique contenu en combinaison avec la chaux et la quinine dans les quinquinas.

QUINOA, s. m. Bot. Espèce du genre ansérine et de la famille des atriplicées, originaire de la Colombie et du Pérou, mais qui peut venir chez nous en pleine terre. Sa tige atteint deux mètres de haut. Le *quinoa* est une plante alimentaire; ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales.

QUINOLA, s. m. (pron. *kinola*; de l'espag. *quinola*, écuyer d'une dame). Nom qu'on donne au valet de cœur, au jeu de reversi.

QUINQUAGÉNAIRE, adj. et s. (pron. *kuinkouajénère*; du lat. *quinquagenarius*). Qui est âgé de cinquante ans. Je suis *quinquagénaire*. | Substantiv. Un *quinquagénaire*. | Chez les Romains, Commandant de cinquante soldats; chef de police qui avait cinquante maisons sous sa surveillance.

QUINQUAGÉSIME, s. f. (pron. *kuinkouajézime*; du lat. *quinquagesimus*, cinquantième). Dimanche qui précède immédiatement le mercredi des cendres, autrement appelé le *dimanche gras*. Il tombe environ cinquante jours avant Pâques, et c'est de là que vient son nom. | Se disait aussi du dimanche de la Pentecôte, qui est le cinquantième jour après Pâques. Le *quinquagésime* est passé.

QUINQUANGULAIRE, adj. (pron. *kuinkouangulère*). Didact. Qui a cinq angles.

QUINQUENNAL, ALE, adj. (du lat. *quinquennalis*, même sens). Qui dure cinq ans ou qui se renouvelle tous les cinq ans. Magistrat *quinquennal*. Fêtes *quinquennales*. Jeux *quinquennaux*.

QUINQUENNALITÉ, s. f. Espace de cinq ans. | Se dit d'une fonction qu'on remplit pendant cinq ans. La *quinquennalité* d'une charge. La *quinquennalité* des fonctions de président. | Sous la monarchie constitutionnelle, Durée du mandat législatif.

QUINQUET, s. m. (pron. *kinké*). Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs et à double courant d'air, ainsi appelée du nom de *Quinquet*, qu'on regarde comme son inventeur, mais qui l'a seulement vulgarisée et perfectionnée. Argant est le véritable inventeur de cette lampe; Quinquet s'est borné à y placer le tuyau de verre qui fait l'office de cheminée. On a allumé les *quinquets* dans le bal.

QUINQUINA, s. m. (pron. *kinkina*; de l'esp. *kina-kina*). Bot. Genre de la famille des rubiacées,

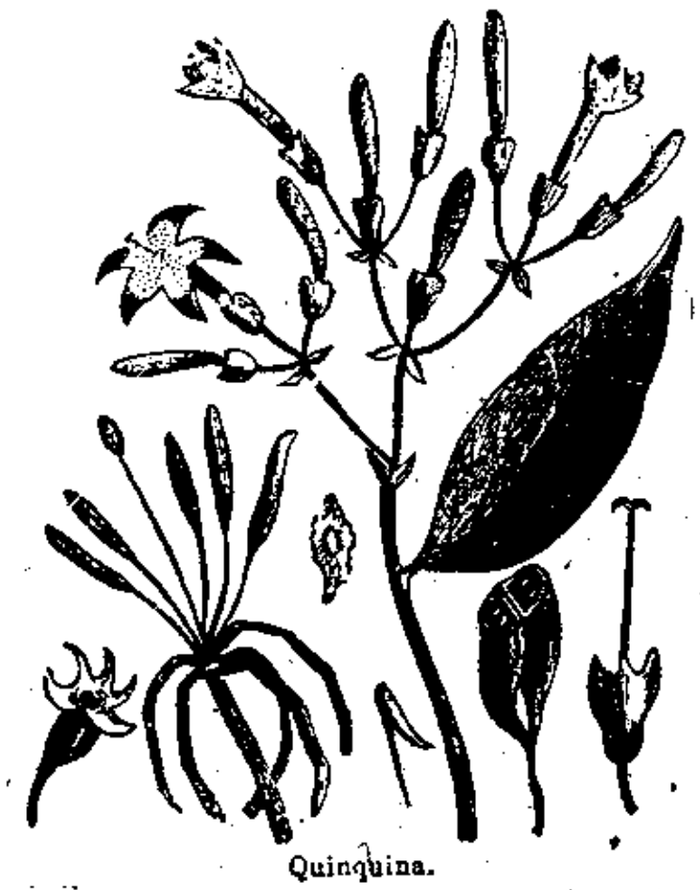

Quinquina.

tribu des cinchonées, renferme des arbres précieux du Pérou, du Brésil et du Mexique, qui fournissent

l'écorce amère et fébrifuge connue aussi sous le nom de *quinquina*. Ce sont des arbres qui croissent à 7 ou 800 mètres au-dessus du niveau de la mer; ils sont tantôt élevés, tantôt de petite taille; à feuilles opposées, planes, portées sur un court pétiole et munies de stipules foliacées, caduques; à fleurs blanches ou purpurines, terminales, en panicule ou en corymbe. Le genre quinquina compte une cinquantaine d'espèces, mais toutes ne sont pas officinales. Les principales sont : 1° le *quinquina gris*, arbre élevé, toujours vert, à écorce crevassée, de couleur grise; il croît au Pérou, surtout près de Loxa; 2° le *quinquina scrobiculé*, à écorce brune, à feuilles ovales, oblongues, marquées en dessous de petites fossettes hérissées de poils; il croît au Pérou et atteint de 12 à 15 mètres; 3° le *quinquina orangé*, à écorce grise en dehors, jaune orangé en dedans, à feuilles ovales lancéolées; il croît au Pérou et dans la Nouvelle-Grenade; 4° le *quinquina jaune*, arbre de 6 à 8 mètres, à rameaux duvetés et grisâtres, dont l'écorce est jaune en dedans; il croît aux mêmes endroits; 5° le *quinquina rouge*, qui atteint parfois de 25 à 30 mètres, à feuilles très-grandes, à fleurs blanches; il croît dans les Andes du Pérou; 6° le *quinquina blanc*, de 4 à 5 mètres, remarquable par la couleur pâle de son écorce. L'écorce de quinquina fournit plusieurs alcaloïdes, la *quinine*, la *cinchonine*, la *quinidine*, etc. Le quinquina est le premier des fébrifuges connus; on l'emploie surtout contre les fièvres intermittentes. Il est en même temps tonique et antiseptique; il sert à arrêter les progrès de la gangrène. Malheureusement ce médicament est très-cher, et il devient tous les jours de plus en plus rare. Le quinquina a été récemment naturalisé à Java, et on essaye de le naturaliser en Espagne et en Algérie.

QUINT, s. m. (pron. *kin*; du lat. *quintus*, cinquième). Se disait pour la cinquième partie dans quelque somme, dans quelque marché. Avoir le *quint*. | Anc. cout. Portion des biens propres laissée par les coutumes à la libre disposition du testateur. | Droit qu'on payait, dans certaines provinces, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant. Ordinairement, il était du cinquième du prix de la vente. | *Quint royal*, La cinquième partie de l'or et de l'argent tirés des mines du Pérou, portion qui appartenait au roi d'Espagne. | Adjectiv. Cinquième. *Charles-Quint. Sixte-Quint.* N'est guère plus usité, que dans ces deux noms propres. | Méd. *Fièvre quinte*, Fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours.

QUINTAL, s. m. (pron. *kintal*; du lat. *centum*, cent). Poids de 100 livres, ou 50 kilogrammes. Un *quintal* de sucre. Un *quintal* de foin. | Fig. Pour une once de bien mit cent *quintaux* de mal. (Voltaire.) | *Quintal métrique*, Poids de 100 kilogrammes.

QUINTE, s. f. (pron. *kinte*). Mus. Intervalle consonnant, la seconde des consonnances dans l'ordre de leur génération. Il se compose de quatre degrés diatoniques, et peut être altéré ou modifié de plusieurs manières. | *Quinte juste*, Celle qui comprend trois tons et demi. | *Quinte mineure*, ou mieux *quinte diminuée*, Celle qui ne renferme que deux tons et deux demi-tons. | *Quinte augmentée*, Celle qui comprend trois tons et deux demi-tons. | Instrument à cordes plus communément appelé *alto* ou *viole*, parce qu'il est accordé à la *quinte inférieure* du violon, et qu'il tient le milieu entre celui-ci et la basse. | Se dit, au jeu de piquet, d'une suite non interrompue de cinq cartes de même couleur. *Quinte* majeure. *Quinte* et quatorze. | T. d'escrime. La cinquième garde qui s'accomplit quand l'épée fait la révolution du cercle. Commencer de prime et achever de *quinte*. | Méd. Accès de toux violent et prolongé, ou qui revient tous les cinq jours. Avoir des *quintes* de toux. | Fig. et famil. Caprice, mauvaise humeur, qui prend tout d'un coup. Il est sujet à des *quintes*. Le pape est sujet à de terribles *quintes*.

QUINTE-CURCE (QUINTUS CURTIUS RUFUS). Historien latin; vivait sous Vespasien ou sous Trajan. Il s'est immortalisé par sa belle et mensongère histoire d'Alexandre le Grand. Cet ouvrage, écrit d'un style noble, pur, élégant, quoique trop fleuri, semé de pensées brillantes et ingénieuses, était en dix livres, dont les deux premiers ne sont pas venus jusqu'à nous. L'auteur pèche par le défaut de critique, par l'invraisemblance des harangues qu'il prête aux personnages, et surtout par des erreurs capitales en géographie et en chronologie.

QUINTEFEUILLE, s. f. Bot. Espèce de potentille ainsi nommée parce qu'elle a cinq feuilles sur le même pétiole.

QUINTER, v. a. Marquer après l'essai. Se dit, en orfèvrerie, des matières d'or et d'argent. On va *quinter* toute cette argenterie. | Neutral. Mus. Procéder par quintes dans le contrepoint ou déchant.

QUINTESSENCE, s. f. (pron. *kintésanse*; des mots latins *quinta*, cinquième; *essentia*, essence). Nom que d'anciens philosophes donnaient à un cinquième élément, ou essence des corps, et qu'ils plaçaient dans les régions supérieures du ciel. Cette cinquième essence était la plus subtile et la plus pure. | La partie la plus subtile extraite de quelque corps. *Quintessence* d'absinthe. | Fig. Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un ouvrage. La *quintessence* de la politique. Tirer la *quintessence* d'un livre.

QUINTESSENCIÉ, ÉE, part. Qu'on a raffiné, rendu plus subtil. Ne s'emploie guère qu'au figuré. Style, discours *quintessencié*. Doctrine *quintessenciée*. Il débite gravement ses pensées *quintessenciées* et ses raisonnements sophistiques. (La Bruyère.)

QUINTESSENCIER, v. a. (pron. *kintésansié*). Raffiner, subtiliser. Vous *quintessenciez* par trop votre raisonnement. | Rapporter la substance, l'esprit. Si un livre contient une philosophie dangereuse, pourquoi le *quintessencier* et nous en distiller le poison? (Trévoux.) | Tirer la quintessence de quelque chose. *Quintessencier* des violettes de Parme.

QUINTETTE, s. m. (pron. *kintète*). Mus. Morceau composé pour cinq voix ou cinq instruments.

QUINTEUX, EUSE, adj. (pron. *kinteu*; rad. *quinte*). Fantasque, sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices. Un homme *quinteux*. Un esprit *quinteux*. Son humeur est fort *quinteuse*. Ayez de l'indulgence pour les femmes; la nature les condamne souvent à être *quinteuses*. (Boiste.) | Substantiv. Quand je veux dire blanc, la *quinteuse* dit noir. (Boileau.) Les *quinteux*, les hargneux de la Chambre.

QUINTIDI, s. m. Le cinquième jour de la décade dans le calendrier républicain.

QUINTILIEN (MARCUS FABIUS QUINTILIANUS). Le plus célèbre des rhéteurs romains, né vers l'an 42 de J. C. à Calagurris, en Espagne, ou, selon quelques-uns, à Rome même. Son école devint très-fameuse. Il compta Pline le Jeune parmi ses élèves, et fut chargé par Domitien de l'éducation de ses petits-neveux. Il mourut sous Adrien, vers 120. Les *Institutions oratoires*, qu'il composa pour l'instruction d'un fils qui mourut fort jeune, sont la rhétorique la plus complète que nous ait laissée l'antiquité. Dans ce livre, écrit avec une pureté digne du siècle d'Auguste, Quintilien s'est proposé de former un orateur parfait; il le prend au berceau et le conduit jusqu'à la tombe. Cet ouvrage ne nous a été conservé complet que par un seul manuscrit qui fut trouvé en 1419 par le Pogge dans une vieille tour de l'abbaye de Saint-Gall.

QUINTINIE (JEAN LA). Fameux horticulteur, né à Poitiers en 1626, mort en 1686. Parmi les expériences qu'il fit dans l'art du jardinage, on cite sa méthode de tailler les arbres pour les contraindre à donner du fruit, à le produire aux endroits où l'on veut qu'il vienne, et même à le répandre également sur toutes leurs branches. Il a laissé un excellent ouvrage, l'*Institution pour les jardins*, et plusieurs livres sur l'agriculture.

QUINTO, adv. lat. (pron. *kuinto*). Cinquièmement. S'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série quand on a commencé par *primo*, *secundo*, etc. *Quinto*, Une belle montre d'or.

QUINTUPLE, adj. et s. (du lat. *quintuplex*). Qui vaut cinq fois autant. Trente est *quintuple* de six. | Quantité quintuple. Rendre le *quintuple*.

QUINTUPLÉ, ÉE, part. Rendu cinq fois plus grand, multiplié par cinq. Nombre *quintuplé*. Somme *quintuplée*. Les produits *quintuplés*.

QUINTUPLER, v. a. Rendre cinq fois plus grand, multiplier par cinq. *Quintupler* un nombre, une somme. *Quintupler* sa fortune.

QUINZAIN, adj. invar. (pron. *kinzin*). Terme employé au jeu de paume pour marquer que les joueurs ont chacun quinze. Ils sont *quinzain*.

QUINZAINE, s. f. (pron. *kinzène*). Nombre collectif renfermant quinze unités ou environ. Une *quinzaine* de francs. Une *quinzaine* de jours. Il n'y a guère qu'une *quinzaine* d'années. J'ai une *quinzaine* d'années. | Absol. Une quinzaine de jours. Je lui ai donné la *quinzaine* pour me payer. La lice lui demande encore une *quinzaine*. (La Fontaine.)

QUINZE, adj. numér. et s. (pron. *kinze*; du lat. *quindecim*). Nombre contenant dix et cinq ou trois fois cinq. *Quinze* hommes. *Quinze* francs. *Quinze* jours. *Quinze* années. *Quinze* siècles. | Se dit aussi pour Quinzième. Numéro *quinze*. Louis *quinze*. Le roi Charles *quinze* est à naître. | S. m. Le nombre de quinze. Le tiers de *quinze* est cinq. | Le quinzième jour d'une période. Il reviendra le *quinze*. | Jeu qui se joue avec des cartes, et où celui des joueurs qui le premier a quinze par le point de ses cartes ou qui en approche le plus près en dessous gagne.

QUINZE-VINGTS, s. m. pl. Nom donné à un hôpital fondé en 1254 par Louis IX en faveur de trois cents ou *quinze-vingts* aveugles. Ce roi acheta de l'évêque de Paris un terrain dit le Champ-Pourri. Eudes de Montreuil, architecte ordinaire du roi, fut chargé de la direction des travaux. L'hospice renfermait dans le principe trois cents gentilshommes à qui les Sarrasins avaient crevé les yeux et que le roi avait ramenés de la Terre sainte avec lui; mais, peu après la fondation, on y admit toutes sortes d'aveugles. L'hospice des Quinze-Vingts fut, par lettres patentes du 31 décembre 1779, transféré dans l'hôtel des ci-devant mousquetaires noirs, rue de Charenton, où il existe encore de nos jours. Le nombre des pensionnaires fut porté à 800. Par la loi du 23 ventôse an IX, cet hospice passa dans les attributions du ministre de l'intérieur. Il n'est point soumis à l'administration des hôpitaux de Paris, mais il est classé parmi les établissements généraux de bienfaisance. Il reçoit des aveugles de tous les départements.

QUINZIÈME, adj. (pron. *kinzième*; du lat. *quindecimus*). Se dit du nombre qui suit immédiatement le quatorzième. Il a atteint sa *quinzième* année. L'imprimerie fut découverte au *quinzième* siècle. | S. m. Le quinzième jour. Le *quinzième* du mois. | Quinzième partie d'une chose. Il est intéressé dans cette affaire pour un *quinzième*. | S. f. Mus. Double octave. | Personne ou chose qui occupe le quinzième rang. Ma fille est la *quinzième* de la classe.

QUINZIÈMEMENT, adv. En quinzième lieu.

QUIOSSAGE, s. m. Technol. Action de frotter les cuirs avec la quiosse. Le *quiossage* des cuirs ne se fait qu'après qu'ils ont été lavés et écharnés à la rivière. (Encycl.) Procéder au *quiossage*.

QUIOSSE, s. f. Technol. Sorte de pierre à aiguiser avec laquelle les tanneurs frottent le cuir.

QUIOSSER, v. a. Technol. Frotter les cuirs ou les peaux à force de bras sur le chevalet avec la quiosse, afin d'en retirer la chaux et les ordures qui peuvent être restées du côté de la fleur, c. à d. du côté où était le poil ou la laine.

QUIPOS, s. m. pl. (pron. *kipo*). Cordes à nœuds en laine dont se servaient les Péruviens, les Mexicains, les Caraïbes et quelques peuples du Canada, soit pour calculer, soit pour transmettre, au moyen de signes conventionnels, les ordres les plus secrets, les plus intimes affections, et enfin pour établir des relations de toute espèce. La variété des couleurs aidait à l'intelligence des *quipos*. Les Chinois, avant l'invention de leur écriture, faisaient également usage des *quipos*.

QUIPROQUO, s. m. (pron. *kiproko*; des mots latins *qui pro quo*, l'un pour l'autre). Méprise, erreur, malentendu. Faire un *quiproquo*. N'allez pas ici faire de *quiproquo*. (Regnard.) Les *quiproquos* sont fréquents au théâtre; c'est une des sources les plus ordinaires du comique. (Encycl.) | Logiq. Sophisme qui consiste à appliquer à une personne ou à une chose ce qui n'est vrai que d'une autre personne ou d'une autre chose. | Emploi d'un mot pour un autre qui lui ressemble, comme *mer*, *mère*. | Les médecins du XIIIe et du XIVe siècle intitulaient *Quid pro quo* les chapitres où, à défaut de telle ou telle drogue, ils en indiquaient une autre de même vertu. Comme ces substitutions donnèrent souvent lieu à de graves méprises chez les apothicaires, on en prit l'habitude de dire un *quiproquo d'apothicaire* pour une Erreur grave.

QUIRINAL (le mont). Ancien nom d'un quartier de la ville de Rome, appelé aujourd'hui *Monte Cavallo*. La porte *quirinale* était près du *mont quirinal*.

QUIRITE, s. m. Hist. rom. Nom donné aux citadins de Rome. | *Droit des quirites*, Ancien droit romain. | Droit de citoyen romain.

QUISCALE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux de la famille des sturnidés, voisins des pies et des troupioles : bec plus long que la tête, droit, robuste; tarses forts, nus, annelés; doigts robustes; ailes moyennes, queue étagée. Les *quiscales* sont des oiseaux voyageurs de l'Amérique septentrionale; ils vivent en troupes très-nombreuses, fréquentent les lisières des bois et des champs cultivés, où ils se nourrissent de baies, de graines, de vers et d'insectes. Ils sont silencieux la plus grande partie de l'année. L'espèce principale est le *quiscale à plumage changeant*, de couleur noire veloutée à reflets bleus, pourpres, violets, verts et dorés.

QUITO. Géogr. Capitale de la république de l'Equateur et chef-lieu de la province de Pichincha, située à 2,960 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied du volcan de Pichincha; 70,000 habitants. Évêché, cour supérieure de justice, université. Ville mal bâtie; rues tortueuses et à peine pavées. Vaste place; palais du président et de l'é-

vêque ; cathédrales et plusieurs belles églises ; grand hôpital. Manufactures d'étoffes de coton et de laine, fil, dentelle, etc. Aux environs se voient, indépendamment du volcan de Pichincha, ceux de Cotopaxi, de Cayambé et d'Antisana. Quito a été plusieurs fois désolée par des tremblements de terre, notamment en 1755, 1797, 1859 et 1868.

QUITTANCE, s. f. (pron. *kitanse ;* rad. *quitte*). Écrit par lequel on reconnaît qu'une personne a payé une somme d'argent ou satisfait à quelque obligation. *Quittance* d'à-compte. *Quittance* générale. Donner valable *quittance*. Monsieur Loyal, délivrez-moi *quittance*. (Béranger.) | La quittance a pour objet de détruire un contrat formé et de prévenir l'abus qui pourrait en être fait, si, malgré la libération, on venait le présenter en justice pour en demander l'exécution. Le mot de quittance s'applique à toute espèce de libération ; mais il s'entend plus spécialement des remboursements faits d'une somme d'argent ou de quelque redevance.

QUITTANCER, v. a. (rad. *quittance*). Décharger une obligation, un contrat, en écrivant sur le dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout ou partie de la somme à laquelle il était obligé. *Quittancer* une obligation. On *quittance* des mémoires et des parties de marchandises fournies, lorsqu'on en reçoit le payement.

QUITTE, adj. (pron. *kite*). Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. Je suis *quitte* avec vous. Le créancier, en recevant son dû, tient le débiteur *quitte*. | Par extens. *Être quitte envers quelqu'un*, S'être acquitté envers lui de ce que demandait la reconnaissance. | Qui est délivré, débarrassé de quelque chose. Me voilà *quitte* de cette démarche, de cette visite. Vous êtes *quitte* de cette affaire. En être *quitte* pour la peur. Je pense que vous n'en êtes pas *quitte* à meilleur marché. (Mme de Sévigné.) | *Être quitte à quitte*, Se dit dans les comptes, dans les affaires et dans tous les offices de la vie civile, pour marquer qu'on ne se doit plus rien de part ni d'autre. Nous avons réglé nos intérêts, *nous sommes quitte à quitte*. | Quand on a reçu quelque offense ou quelque déplaisir d'une personne et qu'on lui a rendu la pareille, on dit : *Nous voilà quitte à quitte*. | Fig. *Jouer à quitte ou double, quitte ou double*, Jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. | Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire. Le fanatisme qui soupire après une guerre de religion veut-il *jouer* la sienne *à quitte ou double*. (Boiste). | Absol. dans le style famil. *Quitte pour être grondé, quitte à être grondé*, Il n'en arrivera rien de plus que d'être grondé, faisons ce qu'il nous plaît de faire.

QUITTÉ, ÉE, part. Abandonné, délaissé. Lieu *quitté*. Maison *quittée*. Les choses ont souvent besoin d'être *quittées* pour être senties. (Voltaire.)

QUITTER, v. a. Laisser, abandonner quelqu'un en quelque lieu, se séparer de lui. Je l'*ai quitté* aux Champs-Élysées. Je viens de la *quitter* à deux pas d'ici. *Quitter* sa compagnie. En finissant un bon livre, il semble que l'on *quitte* un ami. (Voltaire.) J'ai joui des derniers moments de sa gloire, et je ne l'*ai quitté* qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. (Barthélemy.) | Délaisser. *Quitter* sa femme. | Se retirer d'un lieu. *Quitter* sa maison. *Quitter* Paris. | Se séparer de certains objets. Ne *quittez* point ces ombrages si frais. | Laisser, interrompre pour quelque temps. Amis, il est temps de *quitter* l'ouvrage. | Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister. *Quitter* un parti. *Quitter* un emploi, un métier, une profession. *Quitter* ses études. Les citoyens *avaient quitté* le soc pour l'épée. (Delille.) | *Quitter la partie*, Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné. | Proverb. *Qui quitte la partie la perd*, Celui qui quitte le jeu avant que la partie soit achevée perd. | Fig. Quand on cesse de suivre une affaire et de s'y appliquer, on ne réussit jamais. | *Quitter ses mauvaises habitudes*, Y renoncer, s'en défaire. | *Quitter le monde*, Aller vivre dans la retraite. | Fig. *Quitter la vie*, Mourir. | On dit aussi, dans le même sens, *Quitter la terre*. Tu *as quitté la terre* au moment où le crime allait l'envahir. (X. de Maistre.) | Oter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser. *Quitter* ses vêtements. | Fig. *Quitter la robe, quitter l'épée, quitter la soutane, quitter le froc*, Renoncer à la profession de juge et d'avocat, à l'état militaire, à l'état ecclésiastique ou à la vie religieuse. | Fig. *Quitter prise*, Se désister d'un projet, d'une entreprise. Oh ! notre ami, vous *quittez* trop tôt *prise*. (La Fontaine.) | Laisser à quelqu'un une chose dont il veut s'emparer, comme à la guerre on abandonne un lieu, un poste quelconque à l'ennemi. | Famil. *Quitter la place*, Se retirer. | SE QUITTER, v. pr. S'éloigner l'un de l'autre. Nous ne pouvions *nous quitter*. Nous allons *nous quitter* pour si longtemps qu'il ne faut pas *nous quitter* si vite. (J. J. Rouss.) Faut-il *se quitter* sans s'embrasser ?

QUITUS, s. m. (du bas lat. *quittus*). Arrêté définitif d'un compte, par lequel, après vérification, le comptable est déclaré quitte. Obtenir son *quitus*.

QUI-VA-LÀ. Cri d'une sentinelle dans une place, lorsqu'elle entend du bruit. Halte ! *qui-va-là ?* | Fig. et proverb. *Avoir réponse à tout, hormis à qui-va-là*, Être hors d'état de répondre à une objection à laquelle on devait s'attendre.

QUI-VIVE, s. m. Cri d'une sentinelle qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe. La sentinelle a crié *qui-vive*. Le *qui-vive*.

Entendez-vous le *qui-vive* des gardes
Qui se mêle au bruit des verrous ?

| Fig. et famil. *Être sur le qui-vive, se tenir sur le qui-vive*, Être attentif à ce qui se passe. Je *suis* toujours *sur le qui-vive*. | On dit aussi d'un homme qu'*il est sur le qui-vive*, pour dire qu'il est inquiet.

QUOAILLER, v. n. (*ll* mouillées ; du vieux franç. *coua*, queue). Remuer continuellement la queue. Ne s'emploie qu'en parlant des chevaux. Ce cheval a pris l'habitude de *quoailler*.

QUOI, pr. relat. ou conj. (pron. *koa ;* du lat. *quid*, quelle chose). Pronom qui tient quelquefois lieu du pronom relatif *lequel, laquelle*, soit au singulier, soit au pluriel. Il ne s'emploie jamais comme sujet, et ne se dit guère que des choses et jamais des personnes. Ce sont des matières sur *quoi* l'on a longtemps disputé. Il n'y a rien sur *quoi* l'on s'accorde moins. Il doit s'occuper du détail en *quoi* consiste la liberté civile. (J. J. Rousseau.) | Absol. Quelle chose. *Quoi* de plus honteux ? A *quoi* bon tous ces détails ? De *quoi* est-il question ? A quoi bon persister dans ses idées, lorsque tout change autour de nous ? (Gœthe.) | *C'est de quoi je veux vous parler*, C'est la chose sur laquelle je veux vous parler. | *Il n'a pas de quoi vivre*, Il n'a pas ce qu'il faut pour vivre. Elle résolut de cultiver avec son esclave un petit coin de terre, afin de se procurer *de quoi vivre*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Absol. et vulg. *Avoir de quoi*, Avoir de l'argent, de l'aisance. | *Apportez-nous de quoi écrire*, Les choses nécessaires à celui qui écrit. | T. de palais. *Quoi faisant*, ou *en quoi faisant*, En faisant laquelle chose. | *Je ne sais quoi*, ou substantiv. *Un je ne sais quoi*, S'emploie en parlant de sensations ou de sentiments qu'on ne peut définir. *Un je ne sais quoi* qui charme, qui séduit. Il trouvait *je ne sais quoi* de vain, de faible et de bas dans cette hauteur démesurée. (Fénelon.) Il y a *je ne sais quoi* de noble dans cette honnête simplicité. (Fléchier.) | *Quoi que*, Quelque chose que. *Quoi que* vous disiez. *Quoi que* vous pensiez.

Jamais un lourdeau, *quoi qu'*il fasse,
Ne saurait passer pour galant.
(LA FONTAINE.)

| *Quoi qu'il en soit*, Quelque raison qu'on allègue. *Quoi qu'il en soit*, la Révolution a changé la destinée des peuples. | *Quoi* s'emploie aussi comme interjection pour marquer la surprise, la colère, etc. *Quoi !* déjà votre foi s'affaiblit et s'étonne ! (Racine.) | *Comme quoi*, Comment. Faites-moi voir *comme quoi* vous avez raison et je cesserai l'opposition.

QUOIQUE, conj. Encore que, bien que. *Quoiqu'*on soit sage, il faut éviter les tentations. *Quoiqu'*il relève de maladie, il a voulu se mettre en route. *Quoique* l'on vive peu, l'on vit cependant assez pour assister à la punition de quelque méchant. *Quoiqu'*il vous reste à peine une faible lumière. (Racine.) | On sous-entend quelquefois le verbe *être*. *Quoique* peu riche, il est généreux. Les nègres, *quoique* fort superstitieux, changent souvent de dieux et de religion. (Bern. de Saint-Pierre.) | Quand il signifie *quelque chose que, quoique* s'écrit en deux mots. *Quoi qu'*il arrive, restons inébranlables dans notre foi spirite, dans nos opinions républicaines. *Quoi que* vous écriviez, évitez la bassesse. (Boileau.) | *Quoique* n'admet l'élision que devant *il, elle, on, un*.

QUOLIBET, s. m. (pron. *kolibé ;* du lat. *quod*, ce qui ; *libet*, plaît). Façon de parler triviale, langage à sens équivoque, mêlé de plaisanteries de mauvais goût. Les pointes, les équivoques, les trivialités, les turlupinades, les calembours, les jeux de mots de toute espèce, se confondent sous la dénomination de *quolibets*. Méchant *quolibet*. Ne dire que des *quolibets*. Foin des diseurs de *quolibets* ! Les *quolibets* sont les bons mots des mauvais plaisants. (Sallentin.) Les *quolibets* pleuvent sur les dévots.

Il ne vous dira point de ces *quolibets* fades
Qui ne sont de bons mots que pour les goûts malades.
(BOURSAULT.)

QUOLIBÉTAIRE, adj. (rad. *quolibet*). N'est guère usité que dans cette expression : *Question quolibétaire*, dont les théologiens scolastiques se servaient pour désigner des thèses ou des problèmes proposés plutôt par forme d'exercice oiseux que pour approfondir des matières utiles.

QUOTE-PART, s. f. (pron. *kotepar ;* du lat. *quotus*, combien, et du mot *pars*). Ce que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme totale. J'ai donné cinquante francs pour ma *quote-part*. Il a reçu sa *quote-part*. Nous voyons toutes ces *quotes-parts* exigées pour le maintien de la force publique se fondre entre les mains des concussionnaires qui les reçoivent. (Raynal.)

QUOTIDIEN, ENNE, adj. (pron. *kotidien ;* du lat. *quot*, autant que ; *dies*, jour). De chaque jour. Mes occupations *quotidiennes*. | *Pain quotidien*, Dans l'oraison dominicale, Le pain de chaque jour. | *Journal quotidien, feuille quotidienne*, Journal qui paraît tous les jours. Les *journaux quotidiens* de Paris. | Pathol. *Fièvre quotidienne*, Fièvre qui revient tous les jours. | Fig. Soit au physique soit au moral, vous devez un tribut *quotidien* à la douleur. (Boiste.)

QUOTIDIENNEMENT, adv. (pron. *kotidièn-man*). Tous les jours. Un journal politique doit paraître *quotidiennement* pour plaire à ses lecteurs.

QUOTIDIENNETÉ, s. f. État de ce qui revient tous les jours. La *quotidienneté* d'un journal.

QUOTIENT, s. m. (pron. *kosian ;* du lat. *quoties*, combien de fois). Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre, et qui montre combien de fois le plus petit est contenu dans le plus grand, ou combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende. 84 divisé par 4 a pour *quotient* 21. Chercher le *quotient*.

QUOTITÉ, s. f. (pron. *kotité ;* du lat. *quoties*, combien de fois). Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. Payer sa *quotité*. | Jurisp. *Légataire d'une quotité*, Celui qui, dans une succession, est héritier pour un dixième, un quart, un tiers ou toute partie aliquote. | *Quotité disponible*, La portion dont on peut disposer légalement, soit par donation, soit par testament. | *Quotité du cens*, Se disait, sous la monarchie constitutionnelle, de la somme nécessaire pour exercer les droits électoraux. | *Impôt de quotité*, Celui où l'on fixe immédiatement la somme que doit payer chaque contribuable. On a augmenté les *impôts de quotité*.

QUOTTER, v. n. Technol. Se dit en parlant d'une dent de roue qui porte sur l'engrenage.

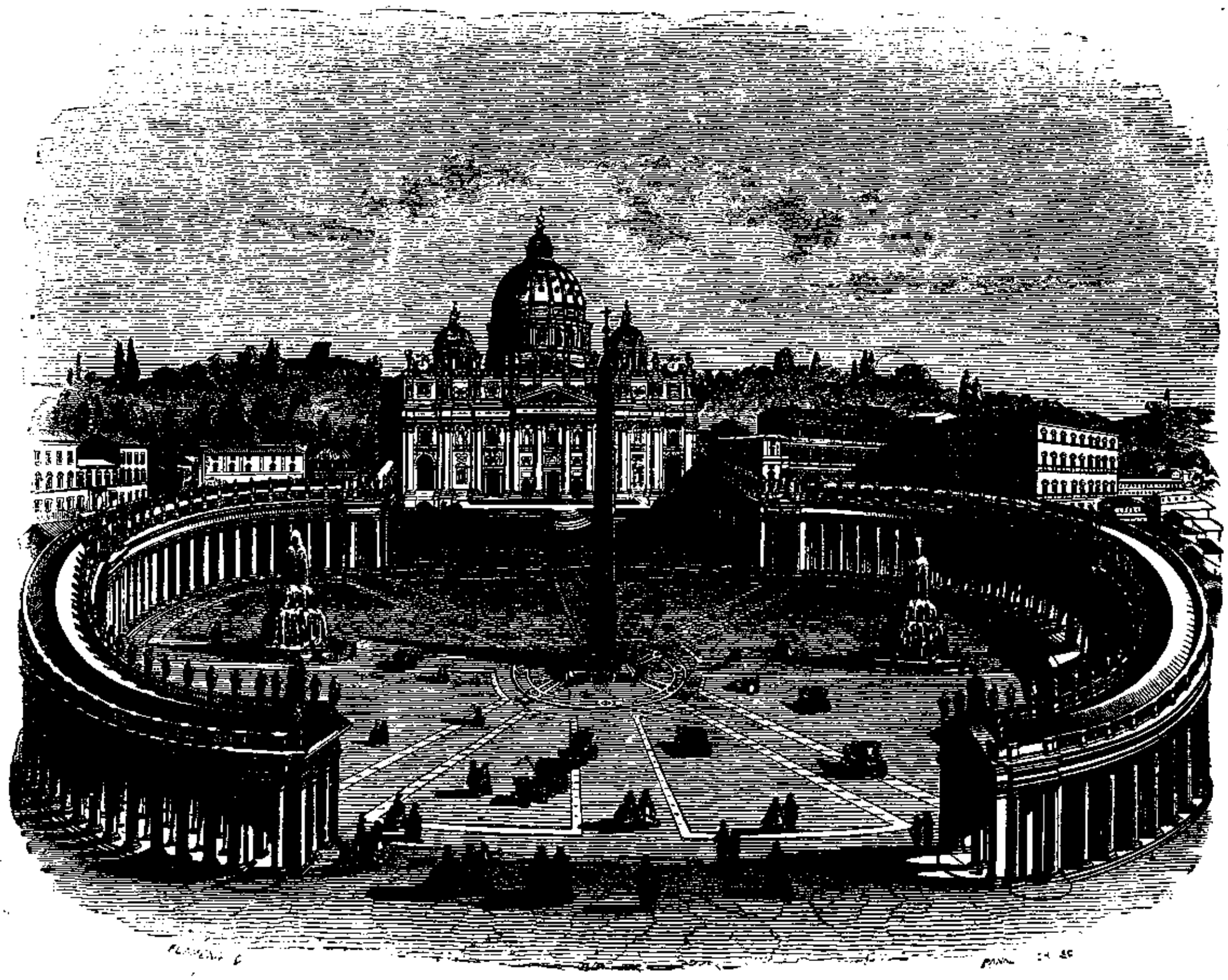

ROME

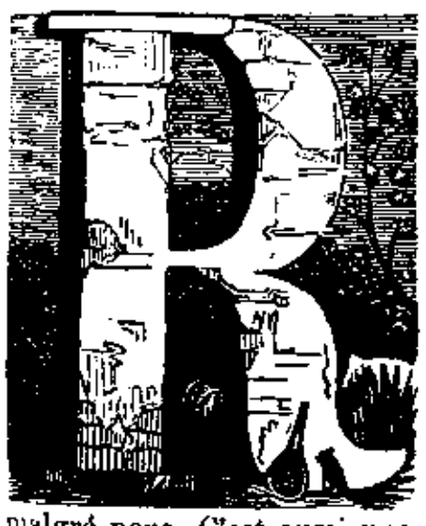

s. m. ou f. (pron. *re* ou *erre*). Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes. Un grand *R*, un petit *r*. Une petite *r*, une grande *R*. Le *r* est de tous les sons articulés le moins simple. Il suffit de s'écouter prononcer cette lettre pour s'apercevoir qu'elle se redouble ou se triple malgré nous. C'est aussi une des lettres les plus difficiles à prononcer ; les enfants n'y parviennent qu'avec peine ; certains peuples, entre autres les Chinois et la plupart des Polynésiens ne connaissent point son articulation, et cette lettre ne figure pas dans leur langue. Les Anglais la prononcent sourdement et d'une manière à peine intelligible. Grand nombre de peuples, les Allemands, les Arabes entre autres, la prononcent fortement et du fond du gosier ; les Français du Nord la font sonner par un mouvement rapide de la langue, et ceux du Midi, par les vibrations du bout de la langue même. C'est pour notre langue la prononciation la plus correcte, prononciation qui se conserve traditionnellement au Théâtre-Français. Malgré cette difficulté de prononciation, cette lettre se lie facilement avec les consonnes muettes ; aussi la classe-t-on parmi les liquides. Il y a des cas où cette lettre s'articule ; d'autres, où elle ne s'articule point. *R* se prononce toujours au commencement et dans le corps des mots, comme dans *république, rendre, reprendre, espérance*. Le *r final* se prononce : 1° dans les monosyllabes *car, cher, fier, mer, air, or* ; 2° dans les noms et les verbes en *oir* : *espoir, devoir, couloir, pouvoir, recevoir* ; 3° dans les noms en *ar, air, or, ur, aur, eur, our* : *Colmar, éclair, toréador, successeur, amour*. Il faut excepter de cette règle *monsieur*, qui se prononce *mosieu*. Il serait emphatique de le prononcer tel qu'il s'écrit. Le *r final* sonne dans *cancer, enfer, amer, hiver, placer, magister, hier, éther, frater*, et dans les noms propres *Jupiter, Esther, Abner* ; mais il ne sonne pas dans les autres polysyllabes en *er* et en *ier* : *horloger, boulanger, chanter, aimer, épicier, contrarier*, etc., se prononcent *horlogé, boulangé, chanté, aimé, épicié, contrarié*, etc. Le *r* se prononce dans les mots en *ir* : *désir, soupir, courir, tarir*. Dans le discours soutenu et surtout dans les vers, il faut prononcer le *r* qui est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet. Si l'on ajoute le *s* du pluriel aux adjectifs ou autres équivalents, cette lettre suffisant à la liaison, le *r* devient muet. *De légers efforts, nos premiers amis, vos derniers engagements*, prononcez *de légé-z-efforts, nos premié-z-amis*, etc. Ordinairement, quand il y a deux *rr* de suite, on n'en prononce qu'un : *arroser, arriver, perruque*, sonnent comme *aroser, ariver, péruque*. Il serait même à désirer qu'on prît la détermination de simplifier l'orthographe dans ces mots comme dans d'autres, et de les écrire avec un seul *r*, comme l'ont conseillé les grammairiens du siècle passé, et comme le conseille de nos jours la Société de linguistique pour la réforme de l'orthographe. Par exception les *rr* se prononcent dans *errata, errer, erroné, abhorrer, arrhes* ; dans la plupart des mots qui commencent par *ir*, comme *irrégulier, irrévocable, irréfragable*, etc. ; dans les futurs et les conditionnels des verbes *mourir, courir, acquérir* ; *je mourrai, je mourrais* ; *je courrai, je courrais* ; *j'acquerrai, j'acquerrais*. | Cette lettre était numérale chez les Romains et chez les Grecs. Chez les Romains, R valait 80, et $\bar{R}$ 80,000. Chez les Grecs (ρ) avec l'accent dessus, valait 100 ; avec l'accent dessous (ρ), valait 100,000. | Sur les monnaies anciennes R indique qu'elles ont été frappées à Orléans.

RA, s. m. Mus. milit. Roulement très-bref de la caisse ou tambour. Le pied gauche doit tomber avec le *ra*. Les *ra* et les *fla* nous assourdissent.

RAAB. Géogr. Rivière d'Autriche, qui prend sa source dans la Basse-Styrie, et se jette dans le Danube, après un cours de 260 kilom. | Ville forte de Hongrie, chef-lieu de Comitat, au confluent du Raab et du Danube ; 18,000 habitants. Évêché catholique ; académie, gymnase. Ville bien bâtie, cathédrale remarquable ; quelques antiquités. Les Français y battirent les Autrichiens en 1809. | Le *Comitat de Raab*, entre ceux de Presbourg, Kœmœrn, Weszprim et d'Œdenbourg, a 52 kilom. sur 50 et 120,000 habitants. Sol fertile ; récolte de grains de toute espèce, fruits, vins estimés, tabac. Élève considérable de moutons et d'oies.

RABÂCHAGE, s. m. Action de rabâcher, de revenir sans cesse et sans nécessité sur ce qu'on dit ; défaut de celui qui rabâche ; redites fastidieuses. Un éternel *rabâchage*. Tout cela n'est que du *rabâchage*. Le *rabâchage* est fréquent chez les vieillards. Le vrai moyen d'éviter le *rabâchage*, c'est d'oublier le passé, pour ne s'occuper que du présent ou de l'avenir. (Buffon.) Les *rabâchages* des prêtres.

RABÂCHÉ, ÉE, part. Redit, répété trop souvent. Histoire *rabâchée* vingt fois.

RABÂCHER, v. n. (du gr. ῥαβάθειν, faire du bruit). Revenir trop souvent et inutilement sur ce

qu'on a dit. Ne faire que *rabâcher*. *Rabâcher* est le faible ordinaire des femmes d'un certain âge. (Sallent.) *Rabâcher* est le fort des vieux soldats et des prêtres. | Activem. *Rabâcher* toujours les mêmes choses.

RABÂCHERIE, s. f. (rad. *rabâcher*). Discours ou écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. Ce ne sont que des *rabâcheries* continuelles.

RABÂCHEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui rabâche. Se prend toujours en mauvaise part. Un ennuyeux *rabâcheur*. Une insupportable *rabâcheuse*. Les vieillards sont *rabâcheurs*. On ose à Genève parler de patrie et de vertu, sans passer pour *rabâcheur*. (J. J. Rousseau.) Les vieux soldats sont *rabâcheurs*. | Se dit des choses et signifie Qui fait rabâcher. La passion et l'erreur sont *rabâcheuses*; elles redisent la même chose depuis la création. (Boiste.)

RABAIS, s. m. (pron. *rabè*; rad. *bas*). Diminution de prix et de valeur sur l'estimation ou la valeur primitive. Un *rabais* de 25 %. Un *rabais* considérable. Vendre des marchandises au *rabais*. Des livres vendus au *rabais*. | Particulièrement, Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance du payement. Demander, obtenir un *rabais*. Accorder un *rabais*. Faites-moi un *rabais* de 10 pour 100, et je vous payerai comptant. | Admin. Mode d'adjudication qui a lieu lorsque le concours entre les soumissionnaires est ouvert sur la diminution de la mise à prix des ouvrages. Mettre une entreprise au *rabais*. | Fig. Lorsqu'on met les places à l'enchère, dans les monarchies, on met l'honneur, la liberté, les vertus au *rabais*. (Boiste.)

RABAISSÉ, ÉE, part. Qui est ou a été déprécié. Un homme *rabaissé*. Mérite trop *rabaissé*.

RABAISSEMENT, s. m. (pron. *rabèseman*; rad. *rabais*). Action de rabaisser, de ravaler, d'avilir.

RABAISSER, v. a. Mettre plus bas, abaisser davantage. *Rabaisser* un toit, un tableau. On *rabaisse* ce qui est beaucoup trop élevé. (Laveaux.) | Diminuer le prix de. *Rabaisser* le taux. | Fig. Réprimer. *Rabaissons* l'orgueil des parvenus. Platon *rabaissait* la vanité insensée d'Alcibiade. (Dacier.) | Déprécier, dénigrer, estimer au-dessous de la valeur. *Rabaisser* le mérite, les talents. Détestant ses rigueurs, *rabaissant* ses attraits. (Racine.) Il cherchait à *rabaisser* la générosité de ses ennemis. (Fénelon.) | Avilir, humilier, ravaler. L'égoïsme *rabaisse* l'homme. L'envie ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, tâche de le *rabaisser*. (Boileau.) Les rois voudraient *rabaisser* les républicains. | Se RABAISSER, v. pron. Être, pouvoir être rabaissé. | Fig. S'abaisser, s'humilier, s'avilir. En voulant s'élever, souvent on *se rabaisse*.

RABAN, s. m. Mar. Bouts de cordage ou petites cordes faites de vieux câbles qui servent à garnir les voiles pour les ferler et à plusieurs autres usages. *Rabans* de ferlage. *Rabans* d'envergure. *Rabans* d'empointure. *Rabans* de sabord. *Rabans* de hamac, etc. Changer les *rabans* d'empointure.

RABANER, v. a. Serrer, lier avec les rabans. *Rabaner* une voile. *Rabaner* les canons.

RABANTER, v. a. Lier avec les rabans. | Synonyme peu usité de *Rabaner*.

RABAT, s. m. Col rabattu que portaient autrefois les hommes. | Morceau de toile noire qui descend sur la poitrine des ecclésiastiques et qui est divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. *Rabat* uni. *Rabat* empesé. | Autrefois les gens de robe, les marguilliers, les chantres, les officiers de communauté, etc., portaient des rabats. Les membres de certaines congrégations, comme les Frères de la doctrine chrétienne, portent des rabats blancs. | Fig. Se prend pour l'état ecclésiastique. Les plaisirs que son *rabat* condamne. (Voltaire.) | T. de chasse. Action de rabattre le gibier. | T. de fleuriste. Feuilles d'une fleur qui, tombant à côté des feuilles supérieures, forment une espèce de rabat. Les balsamines, les iris ont des *rabats*.

RABAT. Géogr. Ville du Maroc (Fez), à l'embouchure du Bouregreb dans l'Atlantique, vis-à-vis de Salé; 25,000 habitants. Grand château; mur flanqué de tours; trois forts. Palais impérial. Fabriques de toiles de coton; chantier de construction.

RABATEAU, s. m. Technol. Morceau de chapeau ou de cuir appliqué contre une meule, au-dessus de l'auge, pour empêcher l'eau de sauter au visage de l'ouvrier. On écrit aussi *Rabat-eau*.

RABAT-JOIE, s. m. Famil. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on est. Cette nouvelle fut un grand *rabat-joie* pour lui. Point de jours sûrs, c'est un *rabat-joie* continuel. (Mme de Sévigné.) | Par extens. Personne triste ou ennemie de la joie des autres. Les vieux bigots sont des *rabat-joie*. | Adj. Un père *rabat-joie*. L'esprit de l'homme est *rabat-joie* et trouble-fête. (Charron.)

RABATTAGE, s. m. Technol. Action de dégager la laine qu'on peigne des nœuds ou bourrons.

RABATTOIRE, s. m. Outil servant à rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque. J'ai perdu mon *rabattoire*. | On écrit aussi *Rabattoir*.

RABATTRE, v. a. (Ce verbe est irrégulier et se conjugue sur *battre*). Rabaisser, faire descendre. Le vent *rabat* la fumée. *Rabattre* ses cheveux sur son front. | Diminuer, retrancher, en parlant de la valeur d'une chose, et du prix qu'on en demande. *Rabattre* de son prix. N'en rien *rabattre*. | Fig. et dans le même sens. *Rabattre* de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. | Fig. Abaisser, réprimer. *Rabattre* l'orgueil, la fierté de quelqu'un. Les révolutions *rabattent* l'insolence des oppresseurs. | Aplatir. *Rabattre* les plis, les coutures d'un habit, d'une robe. | Il y a divers emplois en agriculture et dans les arts et métiers, qui tous ont rapport aux sens précédents. *Rabattre* les blés. *Rabattre* les sillons. *Rabattre* une branche. | Chasse et pêche. *Rabattre le gibier, le poisson*, Le pousser vers le chasseur, le pêcheur, vers les filets. | Escr. *Rabattre un coup*, Le détourner, le rompre en rabaissant le fer de l'adversaire. | Dans quelques arts mécaniques, Adoucir les aspérités avec le marteau ou tout autre outil. *Rabattre* les côtes, les grains d'un ouvrage. | Dans un sens analogue, *le peintre rabat les tons trop vifs; le teinturier rabat les couleurs trop tranchantes*. | V. n. Quitter tout d'un coup un chemin pour en prendre un autre qui va en descendant. Arrivé dans cet endroit, vous *rabattrez* à gauche, vers la ville. | Se RABATTRE, v. pron. Être rabattu, pouvoir être rabattu. Les coutures *se rabattent* avec un fer chaud. La fumée *se rabat* sur le village. Un col de chemise *se rabat* sur les épaules. | Changer tout à coup de propos. Après avoir parlé de ses affaires, on *se rabat* sur la politique. | Se borner, se restreindre. Le peuple *se rabattit* à demander à vivre en travaillant.

RABATTU, UE, part. Rabaissé, réprimé, avili, détourné. Col *rabattu*. Plis *rabattus*. Coutures *rabattues*. Orgueil *rabattu*. Gibier *rabattu*, etc. | Bot. Qui se penche vers la terre. Rameaux *rabattus*. | Feuilles *rabattues*. | Prov. *Tout bien compté et rabattu*, Tout bien examiné. | *Épée rabattue*, Épée qui n'a ni pointe, ni tranchant.

RABATTUE, s. f. Mar. Un des étages situés au-dessus du plat-bord d'un grand navire.

RABBI, s. m. Orthographe du mot *rabbin*, lorsque ce mot précède un nom propre ou qu'il est au vocatif. *Rabbi* Aben Ezra. Que dites-vous, *rabbi*, de cette interprétation? | *Rabbi* signifie proprement *Mon maître*.

RABBIN, s. m. (*rab*, en hébreu, signifie maître; *rabbi*, mon maître; *rabbinan*, notre maître). Titre des savants juifs, équivalant à celui de docteur. Ce titre ne se donnait primitivement qu'à l'homme vraiment versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. Plus tard, il a été donné à toute personne lettrée; mais on entend surtout par ce mot les écrivains juifs anciens qui ont commenté et expliqué la Bible, ou qui ont écrit sur la religion juive. | Docteur du culte judaïque placé à la tête d'une communauté. Les rabbins, en France et en Belgique, sont institués par l'État, dont ils reçoivent un traitement. Leur fonction est de prêcher dans la synagogue, d'y faire les prières publiques, d'y bénir les mariages, etc. | *Grand rabbin*, Chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

RABBINAGE, s. m. T. de mépris. L'étude qu'on fait des livres des rabbins.

RABBINAT, s. m. (pron. *rabina*). Dignité, fonctions de rabbin. Se destiner au *rabbinat*. En Allemagne, on n'admet au *rabbinat* que les hommes d'un savoir éprouvé. (Cahen.)

RABBINIQUE, adj. Qui est des rabbins, qui est particulier aux rabbins. Science *rabbinique*. Une interprétation *rabbinique*. Le reste est une compilation *rabbinique*. (Chateaubriand.) | *Caractères rabbiniques*, Caractères ronds des Hébreux. | *Langue rabbinique*, Langue hébraïque moderne dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, du Portugal, d'Italie et d'Allemagne. La langue *rabbinique* n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. | *École rabbinique*, École où se forment les rabbins.

RABBINISME, s. m. Système religieux des rabbins; ensemble de la doctrine des rabbins. C'est un homme versé dans le *rabbinisme*.

RABBINISTE, adj. et s. Celui, celle qui suit la doctrine des rabbins, qui étudie leurs livres.

RABDOMANCIE, s. f. (du gr. ῥάβδος, verge; μαντεία, divination). Divination à l'aide de baguettes. | Moyen par lequel on prétend découvrir des sources, des mines, des trésors enfouis, etc., à l'aide d'une baguette, ordinairement de coudrier, que l'on tient à la main.

RABDOMANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui exerce la rabdomancie; qui découvre ou prétend découvrir, à l'aide d'une baguette de coudrier, les sources, les mines, les trésors enfouis, etc. Il y eut toujours des *rabdomants* consultés et réussissant dans les villages. (Linguet.)

RABELAIS (FRANÇOIS). Écrivain français du XVIe siècle, né à la Devinière, près de Chinon en Touraine, vers 1483, mort en 1553. Il fut successivement cordelier, bénédictin, docteur en médecine, et enfin chanoine et curé de Meudon, près de Paris. On a de lui deux ouvrages fameux, *Pantagruel* et *Gargantua*, qu'on ne sait à quel genre rapporter, tant l'allure en est indépendante de tout ordre et de toute méthode. Ce sont peut-être deux satires où l'auteur, tantôt grossier jusqu'à l'ordure, tantôt élevé jusqu'au sublime, toujours écrivain châtié et correct, philosophe ingénieux et profond, se moque des moines, des grands, des rois, du lecteur et de lui-même. On a dit de lui qu'il fut le plus philosophe des bouffons et le plus bouffon des philosophes. (B. Barbé.)

RABELAISERIE, s. f. Facétie cynique à la manière de Rabelais. Écrire des *rabelaiseries*.

RABELAISIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Rabelais, qui est dans le goût, d'après la manière de Rabelais. Style *rabelaisien* et ordurier. Plaisanteries *rabelaisiennes*. | *Rire rabelaisien*, Rire moqueur et cynique. | S. Partisan de la philosophie de Rabelais, de sa doctrine, de sa manière. Un *rabelaisien*. Les *rabelaisiens* sont nombreux à Paris.

RABIOLE, s. f. Nom vulgaire du chou-rave et du chou-navet. Semer un champs de *rabiotes*.

RABIQUE, adj. Méd. Qui tient à la rage; qui en est l'effet ou la cause. Combattre le virus *rabique*. Accès, délire *rabique*.

RÂBLE, s. m. Partie de certains quadrupèdes comprise entre les épaules et la queue. Le *râble* d'un lièvre, d'un lapin. L'aloyau est une partie du *râble* dans l'espèce bovine. | Nom de divers instruments dans une foule de professions. | Boulang. Instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier facilement la braise dans le four, et à la retirer. | Chim. Barre de fer en crochet, qu'on emploie pour remuer des substances que l'on calcine. | Mar. Pièce de bois droite sur laquelle on cloue les bordages du fond dans les bateaux plats.

RÂBLÉ, ÉE, part. Passé au râble. Four *râblé*. Plomb *râblé*. Plâtre *râblé*. | Adj. Qui a le râble épais. Lapin, lièvre *râblé*. | Par plaisanterie, se dit d'un homme fort et robuste. C'est un propriétaire rusé, rasé, *râblé*. (L. Gozlan.)

RÂBLER, v. a. Remuer avec le râble. *Râbler* le feu, les cendres d'un four. | Nettoyer le plâtre du charbon qui s'y trouve mêlé. *Râbler* le plâtre.

RÂBLU, UE, adj. Qui a le râble épais, qui est bien fourni de râble. Lièvre *râblu*, bien *râblu*. | Synonyme de *râblé* dans ce sens.

RÂBLURE, s. f. Mar. Cannelure triangulaire creusée soit dans la quille, soit dans l'étrave et l'étambot d'un navire pour recevoir les clous des bordages.

RABONNI, IE, part. Rendu meilleur. Vin *rabonni*. Liqueur *rabonnie*.

RABONNIR, v. a. Rendre meilleur, au propre et au figuré. La bouteille *rabonnit* le vin. Les bons exemples *rabonnissent* les hommes. | Se RABONNIR, v. pron. Devenir meilleur. Le vin *se rabonnit* en bouteille. | Absol. Le vin *rabonnit* en bouteille.

RABOT, s. m. Outil de fer acéré, composé d'un ciseau ajusté dans un fût de bois, et dont on se sert pour aplatir et unir une pièce de bois ou de métal. Les diverses pièces du rabot sont le ciseau en fer, le fût, les joues et la lumière. On distingue aussi une assez grande variété de rabots; quelques-uns portent des noms spéciaux, d'autres sont distingués par une épithète ou locution adjective. Tels sont le *rabot* à plates-bandes, le *rabot* à moulures, le *rabot* à élégir, le *rabot* à replanir, le *rabot*-bouvet, etc. Grand *rabot*. Petit *rabot*. Passer le *rabot* sur une planche. Donner un coup de *rabot*. Faire mordre le *rabot*. Le *rabot* simple est un parallélipipède ayant environ en longueur le double de sa base. Celui qui sert à travailler le bois est en bois dur, le plus souvent en cormier. Les clicheurs, les fondeurs et les serruriers ont des *rabots* en fer. Ces outils de forme et de nature fort diverses sont employés dans différents arts et métiers, comme dans la maçonnerie, la marbrerie, la miroiterie, l'agriculture, etc. | Fig. *Passer le rabot sur un ouvrage de poésie, de littérature, y donner un coup de rabot*, Le corriger, le polir. | Technol. Perche avec laquelle les gâcheurs remuent et pétrissent le mortier et les pêcheurs frappent et troublent l'eau. Le gâcheur est armé d'un *rabot*.

RABOTAGE, s. m. Action de raboter; résultat de cette action. Le *rabotage* du bois, du fer. Le *rabotage* du métal se fait à la mécanique.

RABOTÉ, ÉE, part. Dressé, aplani, uni avec le rabot. Parquet *raboté*. Planches *rabotées*.

RABOTER, v. a. Travailler, façonner, dresser, aplanir avec le rabot. *Raboter* une planche, un parquet, du métal. | Absol. Ne faire que *raboter*. | T. de maréchal. Passer la râpe sur le sabot d'un cheval. En parant le pied, ne pas *raboter* plus haut que la rive des clous. Ce verbe ne prend qu'un *t* dans toute sa conjugaison. *Je rabote, tu rabotes, il rabote, nous rabotons, vous rabotez, ils* ou *elles rabotent*.

RABOTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui rabote. | Particul. Ouvrier qui se sert du rabot pour les cadres, les moulures, les marches d'escalier, etc. | S. f. Machine servant à raboter.

RABOTEUX, EUSE, adj. (rad. *rabot*). Qui présente, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, des aspérités plus ou moins rudes et semblables à celles d'une râpe. Ais *raboteux*. Le cornouiller est *raboteux*. Planche *raboteuse*. Coquille *raboteuse*. Une peau *raboteuse*. Il peut arriver que, par suite d'une affection pathologique, les surfaces naturellement polies deviennent *raboteuses*. (Richerand.) | Dont la surface est inégale. Pays *raboteux*. Une allée *raboteuse*. Des chemins *raboteux*. | Fig. Grossier, rude, mal poli. Style *raboteux*. Un esprit *raboteux*. Phrase *raboteuse*. Des vers *raboteux*. En poésie, on ne doit jamais se servir de mots *raboteux*.

RABOUGRI, IE, part. Qui n'est pas parvenu à sa perfection ni à sa juste grandeur. Les arbres *rabougris* grossissent et même s'élèvent, mais avec lenteur. | Fig. en parlant des personnes et des animaux, Mal conformé, de petite taille et de mauvaise mine. Un petit homme *rabougri*. Voyez, parmi les villes de luxe, ces individus grêles, *rabougris*, sans énergie, sans cervelle, végétant dans la mollesse, ce sont les ouvriers des fabriques.

RABOUGRIR, v. n. Ne pas parvenir à sa perfection ni à sa grandeur naturelle; ne pas profiter. Les grandes gelées font *rabougrir* le jeune bois. L'âne *rabougrit* dans les climats froids et humides. | SE RABOUGRIR, v. pron. Devenir rabougri. Quand les racines touchent le tuf, les arbres *se rabougrissent* et périssent bientôt. (Acad.)

RABOUGRISSEMENT, s. m. État d'une chose rabougrie. *Rabougrissement* des plantes, des animaux. *Rabougrissement* d'une population.

RABOUTIR, v. a. (rad. *bout*). Mettre bout à bout. *Raboutir* deux morceaux de drap.

RABROUÉ, ÉE, part. Qui est repoussé, rebuté. Un enfant *rabroué* par tout le monde.

RABROUER, v. a. (du gr. βρύχειν, murmurer, frémir). Rebuter quelqu'un avec rudesse. Si vous lui parlez de cela, il vous *rabrouera*. C'est un méchant qui *rabroue* tout le monde.

RACA. Mot syriaque qui signifie Vain, sans esprit, homme de rien. C'était, chez les Hébreux, la plus grande marque de mépris. On le prononçait en crachant et en détournant la tête. Celui qui dira à son frère *raca* sera traduit devant le conseil et condamné. (Évangile.)

RACAGE, n. m. Mar. Sorte de collier qui lie une vergue à un mât. Il est fermé par des pommes et des bigots en bois percés, dans lesquels passe un bout de filin qui fait le tour du mât. Grâce au *racage*, la vergue monte et descend le long du mât sans s'en écarter.

RACAHOUT, s. m. Comm. Mélange de fécule de pommes de terre, de glands doux et de racine de souchet rond, réduits en poudre et aromatisés. Les qualités de ce mélange, connu sous le nom de *racahout des Arabes*, sont plutôt nutritives que médicamenteuses. Le *racahout* des Arabes.

RACAILLE, s. f. (*ll* mouillées; péjoratif de *race*, mauvaise race, mauvaise engeance). Fam. La lie, le rebut du peuple, ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable dans la populace. Il a toujours de la *racaille* autour de lui. Je ne veux point avoir affaire avec cette *racaille*. | Fig. Toutes les choses de rebut. Il n'y a rien de curieux dans son cabinet; il n'y a que de la *racaille*.

RACAN (HONORAT DE BUEIL, marquis de). Poète, né en 1589 à la Roche-Racan, en Touraine, mort en 1670. D'abord militaire, il quitta le service avec le grade de maréchal de camp, et se livra aux lettres. Élève et ami de Malherbe, il fut de l'Académie française dès sa fondation (1635). Racan a composé, sous le titre de *Bergeries*, des idylles où la vérité du sentiment s'empreint souvent d'une teinte mélancolique, et qui furent fort goûtées de ses contemporains. On a aussi de lui des *Odes sacrées*, des *Poésies diverses*, et d'intéressants *Mémoires sur la vie de Malherbe*. Quoique Racan manque de force en général, il a donné à la langue poétique une harmonie et une grâce naturelles qu'on ne connaissait pas encore.

RACCASTILLAGE, s. m. (rad. *accastillage*). Mar. Action de réparer quelques parties ou la totalité de l'accastillage d'un navire; résultat de cette action.

RACCASTILLER, v. a. Mar. Travailler au radoub des œuvres mortes d'un navire ou à la refonte de ses hauts. *Raccastiller* un vaisseau.

RACCOMMODAGE, s. m. Action de raccommoder, de réparer; résultat de cette action. Le *raccommodage* d'une robe, d'un habit. Le *raccommodage* d'une paire de bottes.

RACCOMMODEMENT, s. m. (pron. *rakomodeman*). Réconciliation, renouvellement d'amitié. Travailler à un *raccommodement*. Entre gens blessés dans leur amour-propre, les *raccommodements* sont rares. Il y a *raccommodement* entre le pape et le roi.

RACCOMMODER, v. a. Réparer, remettre en bon état. *Raccommoder* une maison, une voiture, un fusil. *Raccommoder* un habit, une paire de bas, des chaussures. Faire *raccommoder* une montre. Je veux qu'on raccommode ses chausses avant de faire des livres. (Montaigne.) Ce n'est pas avec un bâton qu'on *raccommode* la vaisselle, ni avec des cris qu'on accorde un violon. (Juss.) | Remettre dans un état plus convenable. *Raccommoder* ses cheveux, sa coiffure. | Arranger, remettre en meilleur état. *Raccommoder* les affaires. | Réparer. Ceux qui croient que la grâce *raccommode* tout aisément ne se gênent jamais sur rien. (Boiste). | Mettre d'accord. *Raccommoder* deux amants, deux amis brouillés. | SE RACCOMMODER, v. pron. Être raccommodé, réparé. | Se remettre d'accord. L'amour veut qu'on ne se brouille que pour *se raccommoder*. (Sallent.) Il faut *se raccommoder* et vite.

RACCOMMODEUR, EUSE, s. Celui, celle qui raccommode. *Raccommodeur* de vaisselle. Une *raccommodeuse* de dentelles.

RACCORD, s. m. (pron. *rakor*; fait de *re* et de *accord*). Technol. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble quelque inégalité de niveau, de surface. On ne voit pas le *raccord* fait à la façade de ce bâtiment. | Particulièrement. Travail partiel par lequel le peintre en bâtiment associe des peintures neuves à des vieilles. Pour que ces raccords soient bien faits, il faut que les parties nouvellement peintes soient de la même couleur et du même ton que les autres. | Fig. Faire quelques *raccords* heureux dans un poème, dans une partition. Eugène Scribe excellait dans les *raccords*.

RACCORDEMENT, s. m. (pron. *rakordeman*). Archit. Réunion et ajustement convenable de deux bâtiments ou portions de bâtiments non semblables, de deux systèmes différents de décorations en sculpture ou en peinture. *Raccordement* difficile. *Raccordement* bien exécuté. Faire des *raccordements*. | Jonction, association, réunion des différentes choses qu'on relie. Le *raccordement* de deux chemins de fer. Le *raccordement* de deux tuyaux de grosseur différente.

RACCORDER, v. a. (rad. *accord*). Archit. Faire un raccordement; remettre d'accord ce qui est en désaccord, soit par les proportions, soit par l'ordonnance, soit par la décoration dans des parties d'édifice, ou faites à différents temps, ou exécutées selon le hasard des circonstances sur des dessins ou dans des intentions disparates et contraires. Il chargea l'architecte Dorbay de *raccorder* définitivement l'ensemble de la façade du palais des Tuileries. (Quatremère.) | Absolum. L'art de *raccorder*. | Opérer un raccord, un raccordement en parlant des choses qu'on relie. *Raccorder* des tuyaux. *Raccorder* deux chemins de fer. | Réparer des peintures, des tableaux. | Fig., en parlant des travaux littéraires. Le directeur a fait des coupures dans ma pièce, il faut maintenant *raccorder* les scènes.

RACCOUPLEMENT, s. m. Action de raccoupler; résultat de cette action.

RACCOUPLER, v. a. Accoupler de nouveau, remettre par couples.

RACCOURCI, IE, part. Qui a été accourci de nouveau. Une jupe *raccourcie*. Les jours sont *raccourcis* d'une heure. | Plié. Sa main était fermée, son bras était *raccourci*. (Chateaubriand.) | Qui a été abrégée. Tableau *raccourci* des grands événements de l'histoire de France. | S. m. Peint. Représentation, perspective d'un objet, sous un point de vue tel que la succession des plans se dérobe à nos yeux, soit que ces plans s'offusquent l'un l'autre, soit que les faisceaux de lumière auxquels ils servent de base nous en rapportent l'image sous un angle toujours plus étroit, à mesure qu'ils se resserrent. Les principes de cet art reposent sur les règles de la perspective. Il y a peu de tableaux où l'on ne trouve des *raccourcis*, mais c'est principalement dans les peintures des voûtes, des plafonds, des coupoles que la science des *raccourcis* est nécessaire. On cite le Corrége comme le peintre le plus habile dans les *raccourcis*. | Abrégé. C'est un *raccourci* des misères humaines. | *En raccourci*, loc. adv. En abrégé; en petit. Exposer une affaire *en raccourci*. | Dans un sens raccourci. Dans cette figure, le pied se voit *en raccourci*.

RACCOURCIR, v. a. (rad. *court*). Rendre plus court. *Raccourcir* un manteau, une jupe. | *Raccourcir le bras*, Le plier en dedans, le retirer. | Fig. Abréger, diminuer. *Raccourcir* un discours, son chemin. | T. de manége. *Raccourcir les étriers*, Les rehausser, les élever. | V. n. Devenir plus court. Les jours *raccourcissent*, commencent à *raccourcir*. | SE RACCOURCIR, v. pron. Devenir plus court. Cette étoffe *se raccourcit* au blanchissage. Il a le même sens que le neutre. Ainsi l'on dit également, les jours *raccourcissent* ou *se raccourcissent*. Au mois de juillet les jours *se raccourcissent*.

RACCOURCISSEMENT, s. m. Action de raccourcir; résultat de cette action. Le *raccourcissement* d'un habit. Le *raccourcissement* du pendule a lieu par le passage du chaud au froid.

RACCOURCISSEUR, EUSE, adj. et s. Qui raccourcit. Il a exercé son talent *raccourcisseur* sur le chef-d'œuvre de Quinault, sur *Armide*. (Linguet.)

RACCOUTRÉ, ÉE, part. Raccommodé. Habit mal *raccoutré*. Peu usité.

RACCOUTREMENT, s. m. Action de raccoutrer; résultat de cette action. *Raccoutrement* d'une veste. *Raccoutrement* d'une casaque.

RACCOUTRER, v. a. (du lat. *cultura*, culture, arrangement). Raccommoder. *Raccoutrer* son habit.

RACCOUTREUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des raccoutrements, qui raccommode des habits, etc. Il est vieux et peu usité.

RACCROC, s. m. Coup inattendu qui redonne les avantages qu'on avait perdus. Dans un *raccroc*, il y a plus de bonheur que d'adresse. Faire une bille par un *raccroc*, par *raccroc*, de *raccroc*. C'est un *raccroc*, un coup de *raccroc*.

RACCROCHÉ, ÉE, part. Accroché de nouveau. Tableau mal *raccroché*.

RACCROCHER, v. a. (rad. *croc*). Accrocher de nouveau. *Raccrocher* une tapisserie, un tableau, un cadre. | Fig. Arrêter les passants sur la voie publique et les inviter à entrer chez soi. Se dit des filles publiques. Cette fille *raccroche* tout le monde. | Absol. Il est défendu aux filles publiques de *raccrocher* dans le jour. | V. n. T. de jeu. Faire un ou plusieurs raccrocs. Ne faire que *raccrocher*. | SE RACCROCHER, v. pr. Être accroché de nouveau. | *Se raccrocher à une chose*, La saisir, s'en aider pour se sauver d'un danger, pour se tirer d'un embarras. *Dans le danger, on se raccroche aux branches*, c. à d. A tout ce qu'on trouve sous sa main. | Fig. et famil. S'attacher à une chose pour regagner par là les avantages qu'on avait perdus d'ailleurs. Il avait peu réussi dans la peinture, mais il *s'est raccroché* au commerce des tableaux. (Acad.) | Fig. *Se raccrocher à quelqu'un*, S'y attacher de nouveau, lier avec lui un nouveau commerce d'amitié, d'amour. Est-ce que vous êtes résolu de vous *raccrocher* plus que jamais à cette femme? (Brueys.)

RACCROCHEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui, dans les jeux d'adresse, fait des raccrocs. C'est un terrible *raccrocheur*. | Fille publique qui raccroche les passants. C'est une *raccrocheuse*.

RACE, s. f. (du lat. *radix, radicis*, racine, souche). Génération continuée de père en fils; extraction, lignée, lignage; ensemble des individus appartenant à une même famille, ascendants et descendants. *Race* plébéienne. *Race* noble. Mauvaise *race*. La *race* des Héraclides. La *race* des Mérovingiens. La *race* des Capétiens, des Valois. Iphicrate, général athénien, répondit à Harmodius, qui lui reprochait la bassesse de sa naissance : J'aime mieux être le premier de ma *race* que le dernier. On doit de tous les Juifs exterminer la *race*. (Racine.) Les débris de ces *races* antiques dont l'éclat ne subsiste plus que dans nos histoires. (Massillon.) Je voulus voir si les *races* vivantes m'offraient plus de vertus ou moins de malheurs que les *races* évanouies. (Chateaubriand.) | Il y a dans les races d'hommes, ainsi que dans celles des animaux, des caractères de généalogie écrits sur leur visage ou empreints dans leurs mœurs : à Rome, les Caton étaient sévères, les Appius violents et inflexibles, les Brutus ardents républicains. Phèdre, amoureuse et coupable, accuse les ardeurs insensées de sa race, et Clytemnestre reproche à Agamemnon le sang d'Atrée. En France et dans le reste de l'Europe, la violence et la rapacité de la race conquérante barbare se sont conservées dans le sang et les in-

stincts de la noblesse du moyen âge. C'est de là que sont venus les deux proverbes suivants : *Bon chien chasse de race*, Les enfants ont les inclinations de leur père. Se dit en bien et en mal. | *Cette fille chasse de race*, Cette fille est coquette, comme l'était sa mère. | *Race* a un sens plus précis dans les sciences naturelles. Il désigne une variété particulière dans une espèce d'animaux, variété qui se maintient par la génération, parce que les causes qui la déterminent sont toujours subsistantes. Ainsi le cheval ne forme qu'une espèce unique ; mais il y a des races, des variétés permanentes de chevaux ; tels sont les chevaux barbes, ceux d'Angleterre, ceux des Pays-Bas, ceux de la Normandie, ceux des Tartares, ceux d'Andalousie. Les races de chiens sont singulièrement multipliées, de même que celles des brebis, celles des poules, etc. La domesticité crée des *races* que l'état sauvage ramène au type naturel de l'espèce. | De même que dans les animaux, on reconnaît plusieurs races dans l'espèce humaine. En considérant la couleur de la peau comme un caractère d'autant plus important qu'il s'associe ordinairement à des modifications particulières dans le squelette, on rapporte les races humaines à cinq, savoir : la race blanche, la race jaune, la race rouge ou américaine, la race brune ou malaisienne, et la race noire ou africaine. | *Race blanche* ou *indo-européenne*, Celle qui a pour caractères généraux : un angle facial de 80 à 90°, un visage ovale, un nez long et saillant, des incisives verticales ; une peau blanche, susceptible néanmoins d'offrir un grand nombre de nuances depuis le blanc rosé jusqu'au brun très-foncé ; des cheveux longs, flexibles, unis, variant du blond au noir ; une taille généralement assez élevée. Cette race offre, au physique comme au moral, une prééminence marquée sur les autres. | *Race jaune* ou *asiatique*, Celle qui a pour caractères généraux : une tête sphérique ; un visage plat, en losange, avec un angle facial inférieur à celui de la race blanche ; des pommettes saillantes ; un nez aplati ; des yeux noirs, écartés, en partie recouverts de paupières bridées et relevées obliquement en dehors ; les dents incisives verticales ; les oreilles grandes et détachées ; la peau d'un jaune olivâtre ; les cheveux noirs, durs et rares ; peu de barbe. | *Race rouge* ou *américaine*, Celle qui comprend les peuples désignés sous le nom collectif de *Peaux rouges*. Cependant tous n'offrent pas cette couleur. Il en est de bruns et de jaunes ; quelques-uns sont presque blancs, d'autres presque noirs. Cette race est répandue dans les deux Amériques. | *Race brune* ou *malaisienne*. Cette race, d'une physionomie moins tranchée encore que la race rouge, emprunte son caractère aux Indo-Chinois de la race jaune, aux Hindous de la race blanche et au rameau oriental de la race noire. Ce sont des peuples d'une taille moyenne, dont la peau varie du jaune olivâtre au brun. Ils sont répandus dans la Malaisie et dans la Polynésie. | *Race noire* ou *africaine*, Celle dont la peau est toujours très-foncée, mais variable pour la nuance. C'est la moindre en population. On y distingue deux rameaux : le rameau oriental (Papouas, Andamans, etc.) et le rameau occidental (Gallas, Cafres, Hottentots, Bushmans, nègres du Soudan, du Congo, etc.). (*Encycl. des gens du monde.*) | Souvent on réduit le nombre des races humaines à trois, qui sont : la *race caucasique* ou *indo-européenne ;* la *race mongole* ou *tartare*, et la *race éthiopique* ou *nègre*, à laquelle se rattacheraient les Cafres et les Malais ; ou bien, en considérant l'homme sous le point de vue de la couleur : la *race blanche*, occupant l'Europe principalement ; la *race jaune*, répandue en Asie et en Amérique ; et la *race noire*, qui se trouve principalement en Afrique. | Outre que ces grandes divisions du *genre humain*, ou plutôt du *règne humain*, sont arbitraires, on a donné à ce sujet au mot *race* une extension qu'il ne comporte pas scientifiquement. Celui d'*espèce* serait seul convenable dans ce cas. Le règne humain, mieux étudié, mieux analysé, physiquement et psychologiquement, qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, révèle qu'il y eut dans l'origine un grand nombre d'*espèces humaines* de toutes les couleurs et très-distinctes à tous les points de vue. Par exemple, on trouve encore les restes d'une *espèce verte* aux Moluques, et le voyageur attentif observe avec intérêt sur la côte de Malabar les derniers rejetons d'une *espèce bleue* qui ne saurait tarder à disparaître entièrement. Toutes ces espèces primitives, particulières à certains centres de formation, étaient purement et forcément locales, ne pouvant vivre ou se reproduire sous d'autres climats. Chaque espèce dut aussi offrir un nombre de *variétés* proportionné à l'étendue et à la diversité des climats du centre de formation qui était son berceau. En se répandant peu à peu jusqu'à leurs frontières naturelles, les espèces et leurs variétés se trouvèrent en contact avec les espèces et les variétés voisines, se croisèrent avec elles, et de ce croisement naquirent des *variétés nouvelles* dont les sujets purent vivre et se reproduire dans deux centres de formation différents. Ce phénomène se propageant de proche en proche, les variétés nouvelles se mêlèrent à leur tour et donnèrent naissance aux *races*, lesquelles s'éloignèrent chaque jour davantage des types spécifiques primitifs, mais purent se répandre à chaque fois sur des espaces plus étendus, et virent toujours leurs qualités et leurs aptitudes augmenter en raison du nombre et de la variété de leurs éléments constitutifs. Comme pour prouver la vérité de ce que nous affirmons, on voit encore aujourd'hui les races provenant d'espèces trop dissemblables ou trop éloignées ne pouvoir se reproduire entre elles lorsqu'elles sont mises en contact, avant qu'il y ait eu préalablement des croisements intermédiaires. C'est aussi pourquoi les races les plus croisées, celles qui résument le plus d'espèces primitives, sont non-seulement les plus intelligentes, mais en même temps les plus aptes à se reproduire sous tous les climats. Il y a encore une distinction importante à faire entre les *races typiques fixées* ou *fondamentales*, se reproduisant aujourd'hui indéfiniment sans modifications sensibles, et les *races hybrides éphémères*, résultats d'une conquête ou de la superposition d'un peuple à un autre ; ces dernières, phénomènes historiques, pareils à des météores, d'abord très-prolifiques, brillent un moment d'un grand éclat sur la scène du monde, après quoi épuisées, cessant de se reproduire, elles s'éteignent peu à peu et disparaissent pour faire place à l'élément submergé, lorsque celui-ci n'a pas été anéanti. Telle est la principale cause de l'écroulement des grandes civilisations disparues. Il ressort également de l'anthropologie, de l'ethnographie et de l'histoire, c. à d. de l'ensemble des faits relatifs au règne humain, que certaines races typiques ou fondamentales, ayant des qualités diverses ou même opposées, mais se complétant, fonctionnent tour à tour comme *pôle positif* et *pôle négatif* de l'humanité, ce qui explique leurs alternatives de sommeil et de réveil, de concentration et de rayonnement, ainsi que les mouvements et oscillations des races intermédiaires, tous phénomènes étranges dont les historiens sont impuissants à saisir les véritables causes. Mais ce n'est pas le lieu d'entrer dans les développements que comporterait un pareil sujet, le plus intéressant, sans contredit, que puisse embrasser l'esprit humain. Terminons en disant que, pour tout naturaliste philosophe, il est même hors de doute qu'il y a eu dans le principe plusieurs espèces humaines de chaque couleur. Des nègres du Soudan représentent une espèce particulière n'ayant, à la couleur près, rien de commun avec les nègres de la Guinée, qui ne diffèrent pas moins de ceux de l'Océanie. L'examen des races jaunes et rouges révèle des différences spécifiques non moins frappantes. Enfin, pour ne parler que des races blanches, n'est-il pas évident, pour quiconque n'a pas de parti pris, que les Hindous, les Sémites (Arabes et Juifs) et les Européens, si dissemblables par leurs traits distinctifs physiques et surtout psychologiques, par leurs qualités intellectuelles et morales et leurs aptitudes, ne sauraient provenir d'une espèce unique? L'espèce européenne a produit les variétés les plus importantes : *atlante* ou *celtique* (Pélasges, Gaulois, Ligures, Basques, Armoricains, Phéniciens, Moriniens, Irlandais, Écossais, Ibères, Illyriens, Thraces, Caucasiens, etc.) ; *scythique* (Teutons, Goths, Saxons, Scandinaves, Angles, Allemands, etc.) ; *sarmatique* (Slaves, etc.) ; *italique*, *grecque*, etc. (Cas. Henricy.) | Fig. et par extens. Se dit des variétés particulières de végétaux.

On voit des forêts poindre et des *races* nouvelles
Errer sur le sommet des monts nouveaux comme elles.
(TISSOT.)

| Se dit quelquefois d'une classe d'hommes exerçant la même profession ou ayant des habitudes communes. La *race* des savants, des voyageurs, des paysans, etc. | En ce sens, il se prend très-souvent en mauvaise part. La *race* vile des usuriers. Quand finira la *race* exécrable des tyrans? | Famil. *Méchante race, méchante petite race*, Se dit à des petits enfants, par manière de réprimande. | *Race de vipères*, Nom que Jésus donnait aux pharisiens, et que l'on applique à de méchantes gens. | *La race future, les races futures*, Les hommes à naître, la postérité. Les *races futures* seront plus sages que nous, et réaliseront tous les progrès sociaux qui doivent amener le règne de Dieu sur la terre. Les *races futures* vivront en république.

RACÉMEUX, EUSE, adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Qui est disposé en grappes. Fruits *racémeux*. Le produit de la vigne est un fruit *racémeux*.

RACÉMIFORME, adj. (du lat. *racemus*, grappe ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une grappe.

RACHALANDAGE, s. m. Action de rachalander ; résultat de cette action.

RACHALANDER, v. a. (rad. *chaland*). Faire revenir des chalands, des acheteurs. *Rachalander* un magasin. La belle *rachalandait* le café.

RACHAT, s. m. (rad. *achat*). Recouvrement d'une chose qu'on a vendue, en payant le prix qu'elle a coûté. Le *rachat* d'une propriété, d'un cheval. | Délivrance. Le *rachat* des captifs.

RACHE, s. f. Trait de compas sur une pièce de bois. | Anc. métrol. Mesure contenant 25 kilogr. de sel. | Pathol. Mot vague sous lequel on désigne les maladies éruptives de la tête, surtout celles qui affectent spécialement les enfants.

RACHETABLE, adj. Qu'on a droit de racheter. Rente, propriété *rachetable*.

RACHETÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'un rachat. Domaine *racheté*. Rente *rachetée*. | Fig. Une âme *rachetée*. Toute espèce de supériorité sociale doit être *rachetée* par des qualités aimables ou utiles, si l'on ne veut être odieux ou délaissé. (Boiste.) | Archit. Corrigé. Cette irrégularité de terrain est *rachetée* par une rampe.

RACHETER, v. a. (l'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rachète, tu rachètes, il rachète*, etc.). Acheter ce qu'on a vendu. *Racheter* un cheval qu'on avait vendu. | Acheter des choses de même nature que celles qu'on a vendues, ou qu'on ne possède plus. *Racheter* d'autres outils, d'autres meubles. | *Racheter une rente, une pension*, S'en décharger au moyen d'une somme une fois payée. | Délivrer à prix d'argent. *Racheter* un esclave. La vie même de l'homme de bien serait en péril, qu'il ne voudrait pas la *racheter* aux dépens de sa vertu. (Massillon.) | Se dit dans un sens tout chrétien en parlant du Christ. Jésus-Christ a voulu mourir pour *racheter* les hommes. | Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier. *Racheter* ses ridicules par sa bonté. Chez les femmes, un bon cœur *rachète* tous les défauts. (Boiste.) | Corriger, redresser une irrégularité dans une pièce d'architecture, joindre une forme à une autre. | SE RACHETER, v. pr. Être racheté. | Se délivrer à prix d'argent, payer une rançon pour recouvrer sa liberté. A Athènes, les esclaves avaient la faculté de *se racheter*. (Acad.) | Être compensé, balancé.

RACHIDIEN, IENNE, adj. (rad. *rachis*). Anat. Qui a rapport, qui appartient au rachis.

RACHIS, s. m. (du gr. ῥάχις, épine du dos). Anat. Colonne vertébrale. | Bot. Axe central de l'épi des graminées, du régime des palmiers, etc.

RACHISSAGRE, s. f. (du gr. ῥάχις, épine du dos ; ἄγρα, proie). Méd. Goutte qui attaque l'épine du dos ; rhumatisme goutteux de l'épine.

RACHITIQUE, adj. et s. Qui est affecté du rachitisme ; qui tient du rachitis. Affection *rachitique*. Enfant *rachitique*. | Vulg. Se dit improprement des enfants ou des personnes adultes qui portent des traces du rachitisme, après la consolidation des os ou la disparition de cette maladie. C'est un enfant petit et *rachitique*. On rencontre plus de *rachitiques* dans les villes que dans les campagnes.

RACHITIS, s. m. Maladie caractérisée par le ramollissement des os. | Synonyme de *Rachitisme*.

RACHITISME, s. m. (du gr. ῥάχις, colonne vertébrale). Pathol. Maladie très-commune dans la première enfance, qui consiste essentiellement dans le défaut d'infiltration des os par la matière calcaire qui leur donne leur résistance et leur cohésion. On distingue deux périodes dans la marche de cette singulière affection. Dans la première, dite période d'invasion ou de raréfaction de l'os, celui-ci est douloureux, ramolli, gonflé surtout dans la partie spongieuse de ses extrémités, d'où le nom vulgaire de *nouure* donné au rachitisme. Le tissu de l'os est raréfié, poreux, ce qui l'a fait comparer à un morceau de jonc desséché coupé dans le sens de sa longueur, et loge une matière rouge, gélatiniforme, semblable à de la gelée de groseilles. L'os, affaibli par la diminution de ses fibres, est d'une flexibilité complète qui peut aller jusqu'à en produire la fracture. La deuxième période est caractérisée par des déviations diverses de presque toutes les parties du squelette, mais principalement des os longs des membres et du tronc. Ces déviations ont lieu sous l'influence du poids du corps et des actions musculaires. Les fémurs s'incurvent en dehors, les tibias en dedans, ce qui donne au membre la forme d'un S allongé. L'os du bras est convexe en dedans et en avant, ceux de l'avant-bras toujours concaves dans le sens palmaire, convexes

dans le sens dorsal. Les courbures normales de la colonne vertébrale elle-même sont énormément exagérées, et le rachitisme devient ainsi une des causes les plus fréquentes des gibbosités et des vices de conformation du bassin. La poitrine, saillante en avant, comprimée sous les aisselles, affecte la forme à laquelle le vulgaire donne le nom d'*estomac de dindon*. Il n'est pas, enfin, jusqu'aux alvéoles dentaires qui ne se ramollissent et ne deviennent trop faibles pour soutenir les dents, lesquelles tombent prématurément lorsque la maladie n'a pas entravé leur éruption. On a remarqué que les enfants rachitiques ont en général l'intelligence plus précoce et plus développée que les enfants bien portants. Le rachitisme est une maladie des pays froids et humides; elle est fréquente en Angleterre, en Hollande et dans le nord de la France. Mais il est surtout un ordre de causes qui exercent une action manifeste sur la production de cette maladie; en première ligne, il faut placer une mauvaise alimentation et un sevrage prématuré, surtout lorsqu'à ces influences s'ajoute le séjour des enfants dans des lieux sombres et humides. Les expériences de Guérin lui ont fait penser qu'une alimentation exclusivement animalisée produisait le rachitisme : de jeunes chiens nourris avec de la viande seulement sont tous devenus rachitiques. Lorsqu'un enfant est rachitique, il faut lui donner une bonne nourrice et le placer dans de meilleures conditions hygiéniques. Par ce seul fait, plusieurs des accidents disparaissent d'eux-mêmes. Pour amener la consolidation rapide des os et prévenir leur déformation, le remède par excellence est l'huile de poisson ou de foie de morue, médication populaire sur les bords de la Baltique. | Agric. Maladie du blé qui s'annonce avant la floraison; les plantes qui en sont attaquées restent plus basses que les autres et offrent une conformation tortue et comme noueé. L'épi se dessèche avant la moisson et ne donne aucun grain.

RACINE, s. f. (du lat. *radix*, même signif.). Bot. Partie la plus inférieure de la plante, constamment dirigée vers le centre de la terre. Ce caractère ne souffre d'exception que pour les plantes parasites, telles que le gui, l'hypociste, la cuscute et les lichens, dont les racines pénètrent et croissent sur le tissu des autres plantes dans toutes les directions. D'autres plantes sont entièrement dépourvues de racines, comme les conferves, les byssus, les truffes. Il est encore des plantes dont les racines nagent sur l'eau et sans adhérer à la terre; enfin, on voit des végétaux qui flottent sur les eaux de la mer, dans lesquels on n'aperçoit aucune racine, mais seulement des pores disséminés sur toutes leurs surfaces, que l'on considère comme des bouches absorbantes qui font l'office des racines. La racine est l'organe le plus durable de la plante. Tandis que la vie cesse dans les feuilles et la tige, elle persiste dans la racine, qui ne cesse de croître, même pendant l'hiver. Ces organes affectent diverses formes qui ont été rapportées à trois principales : elles sont fibreuses, tubéreuses et bulbeuses. La substance ligneuse est en général moins abondante dans les racines que dans les tiges, et il est à remarquer que dans les racines le tissu ligneux est plus serré dans les parties voisines de l'écorce que vers la moelle, tandis que le contraire a lieu dans les tiges. La longueur et le nombre des racines sont en raison inverse du nombre des feuilles et de leur surface, c. à d. que plus la plante a de feuilles, moins elle a de racines. Quant à la faculté de reproduction, elle est beaucoup plus puissante chez les racines que dans la tige. Les racines sont encore, et plus que la tige, sujettes à des maladies diverses. Les principales sont les plaies, les ulcères, les fractures, la pourriture, la gangrène, l'ulcère du safran. Les usages des racines dans l'économie générale sont très-nombreux. Indépendamment de leurs fonctions de nutrition à l'égard de la plante, elles servent à nourrir les animaux nombreux qui vivent sous le sol. Elles forment la base de la tourbe, qui est le chauffage de plusieurs peuples; elles fixent les sables mobiles des bords maritimes et rendent habitables des pays qui sans elles ne seraient qu'un désert aride. Elles servent encore et surtout à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, comme on le voit dans les nombreuses variétés des plantes légumières, telles que les panais, les carottes, les betteraves, etc. La *racine* d'un arbre. La *racine* d'un œillet. Prendre *racine*. Pousser de profondes *racines*. *Racine* pivotante. *Racine* horizontale. *Racine* rampante, traçante. *Racine* rameuse. *Racine* fasciculée. *Racine* chevelue. Les branches du figuier des pagodes s'inclinent d'elles-mêmes jusqu'à terre, y jettent des *racines* et forment de magnifiques arcades. (Mirbel.) | Par extens. Ensemble d'un végétal dont la racine seule est comestible. Les betteraves, les navets, les carottes sont des *racines*. | Vulg. On appelle *racine d'Amérique*, La racine du mabouier; *racine d'Arménie*, Une espèce de garance; *racine blanche*, Le panais cultivé; *racine du Brésil*, L'ipécacuanha; *racine douce*, La réglisse; *racine de Florence*, L'iris de Florence; *racine de Jean Lopez*, Racine provenant d'un arbre encore inconnu de l'Afrique orientale, et qui est un puissant antidiarrhéique; *racine de safran*, Celle du curcuma; *racine salivaire*, La pyrèthre; *racine de serpent*, Racine de l'ophiose de l'Inde; *racine de Thymélée*, Celle d'une espèce de daphné; *racine vierge*, La bryone dioïque et le taminier commun. | Par extens. Se dit dans le langage ordinaire en parlant des cheveux, des dents, etc. Les *racines* des cheveux, des dents, des ongles. Couper un cor jusqu'à la *racine*. | Fig. *Prendre racine*, S'installer quelque part. Se dit surtout d'une personne qui prolonge sa visite quelque part jusqu'au point de fatiguer ses hôtes. Je crois qu'il *a pris racine* ici. | Fig. Principes, commencements de certaines choses. L'erreur a jeté de profondes *racines* dans nos âmes. L'égoïsme *a pris racine* dans son cœur. | Gramm. Mots primitifs de chaque langue, ceux d'où les autres sont dérivés, ou dont ils sont composés. Les *racines* grecques. Les *racines* latines. Les *racines* du français et des langues modernes du midi de l'Europe sont presque toutes dans le roman provençal. | Mathémat. Quantité considérée comme la base ou le fondement d'une puissance quelconque. En général, la racine prend la dénomination de la puissance dont elle est racine, c. à d. qu'elle s'appelle *racine carrée* si la puissance est carrée, *cubique* si la puissance est le cube, *quatrième* si l'exposant de la puissance est quatre, etc.; 9 étant le carré de 3, 3 est la *racine carrée* de 9; 64 étant le cube de 4, 4 est la *racine cubique* de 64. | *Extraire la racine d'un nombre ou d'une puissance donnée*, Trouver un nombre qui, multiplié autant de fois qu'il y a d'unités moins un dans l'exposant de la puissance, reproduise cette puissance.

RACINE (JEAN). Célèbre poète français, né à la Ferté-Milon en 1639. On lui doit différentes tragédies, *Andromaque*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre* et *Athalie*. Il mourut en 1699, d'une affection de foie, résultat du quinquina administré à haute dose pour combattre une fièvre. Comme auteur dramatique, on place Racine au-dessous de Corneille; mais, comme écrivain, il n'a pas de rival dans notre littérature pour la pureté, l'élégance et l'harmonie. Ses ouvrages sont considérés comme des chefs-d'œuvre. | *Racine* (Louis). Second fils du précédent, né à Paris en 1692, mort en 1763. Sans avoir le génie de son père, il a laissé de beaux vers, entre autres son poème de la *Religion*.

RACINER, v. n. Pousser des racines.

RÂCLAGE, s. m. (rad. *râcler*) Action de râcler, de ratisser. Procéder au *râclage* des allées. | T. forest. Éclaircissement du bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans.

RÂCLE, s. f. Outil de bois pour aplanir la terre dont on fait les tuiles. | Mar. Sorte d'instrument de fer tranchant dont on se sert pour gratter les navires, afin de les tenir propres.

RÂCLÉE, s. f. Roulée de coups. Il a reçu une *râclée*, une fameuse *râclée* qui peut compter. Vulg.

RÂCLER, v. a. (du lat. *radere*, même signif.). Ratisser, enlever, emporter avec quelque chose de rude ou de tranchant les parties superficielles d'un corps. *Râcler* de l'ivoire, des peaux, des pommes de terre, des carottes. *Râcler* les ongles. *Râcler* des allées. | *Râcler une mesure de grains*, Passer la râcloire sur une mesure, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords. | *Râcler les bois*, Éclaircir les bois taillés qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans. | On dit d'un breuvage médicinal, d'un vin trop vert, etc., qu'*ils râclent le gosier*. | Jouer mal d'un instrument à cordes. *Râcler* un air. *Râcler* du violon, de la basse. Je t'ai défendu cent fois de *râcler* ton maudit violon. (Brueys.)

RÂCLEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui râcle. | Fig. et par dénigr. Mauvais joueur de violon. Ce n'est pas un artiste, c'est un *râcleur*.

RÂCLOIR, s. m. Instrument qui sert à râcler. *Râcloir* de tonnelier, de chaudronnier, de graveur. *Râcloir* pour râcler des allées.

RÂCLOIRE, s. f. Instrument qui sert à râcler. | Planchette qui sert à râcler le dessus d'une mesure, telle qu'un boisseau de blé, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords. | Instrument fait en baleine, et avec lequel on ôte tous les matins le limon qui se trouve sur la langue. | On dit aussi *râcloir* au masculin.

RÂCLURE, s. f. Parties enlevées d'un corps en le râclant. Des *râclures* de pommes de terre, de carotte. Des *râclures* d'os, des *râclures* d'ivoire.

RACOLAGE, s. m. Action de racoler; métier de racoleur, de racoleuse. Il faisait le *racolage*.

RACOLER, v. a. Engager, soit de gré soit par ruse, des hommes au service militaire. Avant l'application du tirage des conscrits au sort, on en était réduit à *racoler* les jeunes gens pour en faire des recrues. | Fig. *Racoler* des admirateurs.

RACOLEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui racole, qui engage des hommes pour le service militaire. | Fig. Celui, celle qui fait le métier de recruter des sujets pour la débauche.

RACONTÉ, ÉE, part. Dont on a fait le récit. Événement *raconté*. Aventure *racontée*. Les moindres particularités doivent être *racontées*. (Chateaubriand.) Voilà une histoire bien *racontée*.

RACONTER, v. a. (rad. *conte*). Faire le récit d'un fait vrai ou faux. *Raconter* un événement, une histoire, ses campagnes. *Raconter* ses voyages. On devient ennuyeux en *racontant* plusieurs fois la même aventure. L'histoire *raconte* les faiblesses comme les vertus. (Voltaire.) Ils nous *racontèrent* une anecdote qui mérite d'être conservée. (Barthélemy.) Voici ce que ce vieillard me *raconta*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Absol. Je n'enseigne point, je *raconte*. Le vieillard *racontait*. | Famil. *En raconter*, Raconter beaucoup de choses. *En raconter* de belles. *En raconter* de toutes les façons.

RACONTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a la manie de raconter. Un ennuyeux *raconteur*.

RACORNI, IE, part. Qui a acquis la consistance d'une corne. Cuir *racorni*. Parchemin *racorni*. | Famil. Qui semble rapetissé, qui ne peut plus se développer et s'étendre. Cet homme est tout *racorni*.

RACORNIR, v. a. (rad. *corne*). Rendre dur comme la corne, en parlant des substances ordinairement plus molles. L'habitude de manier la pioche *racornit* les mains. Le feu *a racorni* cette viande. Le toucher du violon, du violoncelle, *racornit* l'extrémité des doigts (Acad.) | SE RACORNIR, v. pron. Devenir dur et coriace. Ces fruits *se sont* tout *racornis* sous l'action de la gelée.

RACORNISSEMENT, s. m. Action de se racornir; état de ce qui est racorni. Le *racornissement* du cuir. Le *racornissement* de la viande.

RACQUIT, s. m. (pron. *raki*). Action de se racquitter, de regagner tout ce qu'on a perdu au jeu.

RACQUITTER, v. a. (rad. *acquit*). Faire regagner ce qu'on avait perdu. Une seconde partie l'*a racquitté* de ce qu'il avait perdu. | SE RACQUITTER, v. pron. Regagner ce qu'on avait perdu. Après avoir tout perdu, il *s'est racquitté*. | Se dédommager de quelque perte. S'il a perdu dans le premier marché, il *s'est* bien *racquitté* depuis.

RADAGAISE. Chef germain, fondit en 406 sur l'Italie à la tête de 200,000 barbares, Vandales, Suèves, Goths, Alains, dévasta le nord de ce pays et assiégea Florence, mais fut battu et pris devant cette ville par le général d'Honorius, Stilicon, en 406, et décapité.

RADCLIFFE (ANNE). Romancière anglaise, née à Londres en 1764, morte en 1823. Elle acquit une grande célébrité par des romans d'un genre nouveau, qui décèlent un vrai talent. La terreur, le mystère, le merveilleux sont les principaux ressorts de ses romans; on s'y voit sans cesse environné de revenants et de spectres, d'esprits célestes ou infernaux; mais, au dénoûment, tout s'explique par des causes naturelles. Ces romans sont : *les Châteaux d'Athlin et de Dumbayne*, *la Forêt ou l'Abbaye de Saint-Clair*, *Julia*, *l'Italien ou le Confessionnal des Pénitents noirs*, *les Mystères d'Udolphe*.

RADE, s. f. Mar. Certaine étendue de mer proche des côtes, qui n'est point enfermée, mais qui est à l'abri de certains vents et où les navires peuvent tenir à l'ancre. Les navires y mouillent même ordinairement en attendant le vent ou la marée pour entrer dans le port ou pour faire voile. Être à la *rade*, en *rade*. La *rade* de Brest, de Toulon. | *Rade foraine*, Rade où il est permis à toutes sortes de navires de mouiller, sans craindre le canon des forteresses qui commandent ces rades. | *Être en grande rade*, Se dit d'un navire lorsqu'il est mouillé loin du port. | On dit qu'il est *en petite rade* lorsqu'il est à proximité du port.

RADEAU, s. m. (pron. *radô*). Assemblage plus ou moins régulier de pièces de bois qui forment ensemble une sorte de plancher ou une espèce de bateau plat capable de flotter sur l'eau et même de recevoir une charge. On se sert de radeaux pour les réparations que demandent les parties inférieures des navires, pour transporter sur les rivières des hommes, des chevaux, des munitions, etc. | *Radeau de fortune*, Sorte de radeau dont la construc-

tion est improvisée pour sauver l'équipage dans un échouage ou un naufrage en mer.

RADER, v. a. (du lat. *radere*, raser). Technol. Passer une règle ou un autre instrument sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale et, par ce moyen, avoir la mesure juste. *Rader* du grain. | Diviser un bloc de pierre ou de marbre avec le ciseau, en formant deux tranchées en dessus et en dessous. | Mar. Mettre à la rade. *Rader* un navire.

RADIAIRE, adj. (du lat. *radius*, rayon). Qui est disposé en rayon. | S. m. pl. Syn. de *Zoophytes*.

RADIAL, ALE, adj. (du lat. *radialis*, fait de *radius*, rayon). Anat. Qui appartient, qui a rapport au radius. Artère *radiale*. Muscle *radial*. *L'artère radiale* est la seconde division de *l'artère brachiale*. Le *muscle radial* se divise en *muscle radial externe* et en *muscle radial interne*. | Antiq. *Couronne radiale* ou *radiée*, Couronne formée d'un cercle entouré de rayons.

RADIANCE, s. f. Néol. Épanouissement, rayonnement. | Fig. La *radiance* de l'extase.

RADIANT, ANTE, adj. (du lat. *radians*; formé de *radius*, rayon). Qui renvoie des rayons. Chaleur *radiante*. Tout corps visible est *radiant*. (Acad.) | Bot. Se dit de la couronne des synanthérées, quand les fleurs qui la constituent dépassent en longueur celles du disque.

RADIATION, s. f. (pron. *radiasion*; du lat. *radius*, rayon). Action de rayonner. La *radiation* des étoiles est éclipsée dans le jour par celle du soleil. | Action de radier, d'effacer. On ordonne la *radiation* d'un article dans un compte, dans une déclaration de dépens; la *radiation* de l'écrou d'un homme qui a été injustement emprisonné; la *radiation* de termes injurieux qui sont contenus dans un écrit ou dans un imprimé, etc. | Particul. Retranchement que l'ordre des avocats fait de l'un de ses membres pour cause d'inconduite, et par mesure de discipline. | Raie passée sur une ou plusieurs lignes d'un écrit. Pourquoi ces *radiations?*

RADICAL, ALE, adj. (du lat. *radicalis*, qui concerne la racine). Qui tient, qui appartient, qui a rapport à la racine. Les tubes *radicaux*, les fibres *radicales*. | Fig. Qui tient à l'essence même d'une racine. Les questions soulevées par les philosophes touchant la constitution des sociétés humaines sont des questions *radicales*. | *Feuilles radicales*, Celles qui naissent si près de la racine, qu'elles semblent sortir de celle-ci et non de la tige. | *Fleurs radicales*, Celles qui naissent si près de la racine qu'elles semblent en provenir. La violette odorante a les feuilles et les *fleurs radicales*. | *Poils radicaux*, Ceux qui garnissent souvent les radicules, quelle que soit leur forme au moment de leur développement. | Gramm. *Lettres radicales*, Celles qui forment la racine d'un mot et qui se conservent dans les mots dérivés. | Pathol. *Vice radical*, Vice existant dans l'économie, et reçu par hérédité, ou contracté dès la plus tendre enfance. | Thérapeut. *Traitement radical, cure radicale*, Traitement dans lequel on s'attache à combattre, non pas seulement les symptômes, mais encore le principe du mal. S'oppose à *Traitement palliatif*, à *Cure palliative*. | Algèb. *Signe radical*, Celui qu'on place devant les quantités dont on veut extraire la racine et qui est figuré de cette manière $\sqrt{}$. | *Quantité radicale*, Celle qui est précédée du signe radical. | Jurisp. *Nullité radicale*, Celle qui vicie un acte de telle manière qu'il ne puisse jamais être valide. | Politiq. Qui est partisan d'une réforme démocratique complète de la constitution et des lois. L'Angleterre a son parti *radical*, qui, dans plus d'une circonstance, a fait trembler le pouvoir.

RADICAL, s. m. (du lat. *radix*, *radicis*, racine). Chim. Corps simple qui, dans les acides ou les bases, est combiné avec un autre corps qu'on regarde comme acidifiant ou basifiant. Le phosphore, le soufre, l'arsénic et le chrome sont les *radicaux* des acides phosphorique, sulfurique, arsénic et chromique. | Gramm. Le *radical* d'un mot est sa partie invariable, par opposition aux différentes terminaisons ou désinences que ce mot est susceptible de recevoir. *Chant* est le *radical* du verbe *chanter*. | S. Celui, celle qui demande la réforme gouvernementale et l'extirpation jusqu'à la racine de tout abus. Le *radical* s'estime plus utile et plus haut placé que l'homme du progrès, car son rôle ne doit finir que lorsqu'il aura vu les abus extirpés jusqu'à la racine. (Bescherelle.) Les démocrates, les *radicaux*.

RADICALEMENT, adv. Essentiellement, dans le principe, dans la source, d'une manière radicale. Guérir *radicalement* une maladie. Un acte *radicalement* nul par vice de forme ou pour autre cause.

RADICALISME, s. m. (rad. *radical*). Système politique qui consiste à réformer complètement les institutions et à poursuivre l'extinction totale des abus. Ce mot s'applique particulièrement aux démocrates anglais. Le *radicalisme* a causé à différentes reprises une grande agitation en Angleterre.

RADICANT, ANTE, adj. (du lat. *radicans*, formé de *radix*, racine). Bot. Qui pousse des racines distinctes de la racine principale. Tige *radicante*. La bignonne *radicante*.

RADICATION, s. f. (pron. *radikasion*; du lat. *radix*, *radicis*, racine). Bot. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICELLE, s. f. (du lat. *radicella*, formé de *radix*, racine). Bot. Rudiment de racine ou racines secondaires disposées symétriquement par lignes longitudinales sur la racine principale.

RADICIFLORE, adj. (du lat. *radix*, racine; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs naissent d'une tige souterraine et dans le voisinage des racines.

RADICULE, s. f. (du lat. *radicula*, formé de *radix*, racine). Bot. Partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines; elle est, en général, fusiforme. | Petite racine ou fibrilles qui terminent une grande racine.

RADIÉ, ÉE, adj. (du lat. *radius*, rayon). Bot. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. Le phaséole *radié*. La mésotype *radiée*. | Mollusq. *Opercule radié*, Celui dont les éléments concentriques, augmentant du sommet marginal à la base, sont coupés par des stries qui partent en rayonnant de ce sommet. | Numism. et blas. *Couronne radiée*, Couronne qui a des rayons. La *couronne radiée*, dans l'origine, était le signe de l'apothéose. | S. m. pl. Zool. Section du règne animal qui correspond à la classe des radiaires.

RADIÉES, s. f. pl. Bot. Nom donné par Tournefort aux plantes de sa quatorzième classe, dont les fleurs sont composées, en grande partie, de fleurons formant un disque et de demi-fleurons couchés à plat et constituant autour de ce disque une couronne rayonnante, comme le tournesol, les chrysanthèmes, etc. Les botanistes modernes ont donné aux *radiées* le nom de *synanthérées*.

RADIER, v. a. Rayer, effacer, opérer une radiation. *Radier* une hypothèque.

RADIER, s. m. Sol artificiel compris entre les piles et les culées d'un pont, qui sert de fondation générale, et sur lequel on peut bâtir avec sécurité; il se construit le plus souvent en maçonnerie, et on emploie de préférence celle de béton. On l'appelle aussi *baie* ou *bas radier*. | Plancher d'une écluse. | *Avant-radier*, Ouvrage de maçonnerie exécuté en amont d'un pont et destiné à prévenir l'affouillement du sol par le mouvement des eaux, aux abords d'une construction hydraulique. | *Arrière-radier*, Ouvrage semblable exécuté en vue du même résultat, mais en aval d'un pont.

RADIEUX, EUSE, adj. (du lat. *radius*, rayon). Rayonnant, brillant, qui jette des rayons de lumière. Point *radieux*. Corps *radieux*. Un soleil *radieux*. Les derniers rayons de son orbe étincelant diamantaient le sombre feuillage des arbres antiques, et perçaient, à travers leurs rameaux, en gerbes éblouissantes, en colonnes *radieuses*. (Jauffret.) | Poétiq. Front *radieux*. Un éclat *radieux*. | *Avoir l'air, le visage radieux*, Avoir un air de santé et de satisfaction. Vous avez l'air tout *radieux*. | *Être tout radieux*, Avoir sur le visage un rayonnement de satisfaction intérieure. | Phys. *Point radieux*, Celui d'où émanent des rayons lumineux.

RADIO-CARPIEN, ENNE, adj. Anat. Qui a rapport au radius et au carpe. Muscle *radio-carpien*. | *Articulation radio-carpienne*, Articulation des os du carpe avec ceux de l'avant-bras. | On dit substantiv. : le *radio-carpien*, pour Le muscle radio-carpien; la *radio-carpienne*, pour L'articulation radio-carpienne, etc.

RADIO-CUBITAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport au radius et au cubitus. Articulation *radio-cubitale*.

RADIS, s. m. (pron. *radi*; du lat. *radix*, racine). Bot. Plante potagère de la famille des crucifères siliqueuses, cultivée de temps immémorial dans la plus grande partie de l'Europe et de l'Asie. Dans beaucoup de contrées, on mange les jeunes feuilles des radis, soit cuites, soit en salade; mais la partie comestible de cette plante est principalement fournie par la racine, qui offre, vers son extrémité supérieure, un renflement charnu plus ou moins volumineux, affectant, suivant les variétés, une forme soit allongée, soit presque sphérique, soit arrondie et déprimée comme un navet, forme due à une longue culture. Indépendamment de sa forme, cette racine varie quant à la couleur de sa surface. Les *radis proprement dits* comprennent le *radis blanc*, le *radis rouge*, le *radis violet* et le *radis rose*, tous à racines rondes. Les radis à racines allongées, vulgairement appelés petites raves, se distinguent aussi d'après leur couleur. Les radis à grosses racines sont appelés *raiforts*; on distingue :

Radis.

le *radis noir à racine oblongue*, le *radis noir à racine arrondie*, le *petit raifort gris* et le *gros raifort blanc*. Les *radis* sont tendres au printemps et durs en été. La chair de toutes ces variétés a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. | Conchyliol. Nom donné à plusieurs coquilles du genre pyrule, à cause de quelque ressemblance de forme qu'elles ont avec la racine renflée des radis. *Radis* papyracé. *Radis* à pointes noires. *Radis* fluviatile.

RADIURE, s. f. Entom. Première nervure du bord externe de l'aile des insectes qui, partant de la base, se dirige presque en ligne droite dans le sens de la longueur.

RADIUS, s. m. (mot emprunté au lat. *radius*, rayon, parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue). Anat. Celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe; il s'unit à l'humérus par sa partie supérieure et aux doigts de la main par l'inférieure. Le *radius* est un os long, prismatique, dont l'extrémité supérieure, qui est la moins volumineuse, porte une éminence arrondie, appelée la *tête du radius*, soutenue par un rétrécissement qu'on nomme le *col*. Fracture du *radius*.

RADJAH, s. m. Titre donné à tout prince de race hindoue, ordinairement possessionné, quoique la plupart soient soumis aujourd'hui aux Européens, maîtres des diverses contrées de l'Inde. Un titre supérieur est celui de *maharadjah* (grand prince), qu'ont porté jusqu'à ce jour les rois de Lahore. Les radjahs appartiennent à la caste des Kchatryas. Dans les îles Orientales, surtout dans l'intérieur, où les armes des Européens n'ont pas encore pénétré, beaucoup de radjahs ont maintenu leur indépendance. | On écrit aussi *rajah*.

RADJEPOUTES, adj. et s. (littéral. *princes, fils de radjahs*). Peuple belliqueux de l'Indoustan proprement dit, issu de la caste des Kchatryas, ou guerriers. Les radjepoutes dominent dans l'Adjmir et dans plusieurs provinces voisines, à l'est de l'Indus, auxquelles ils ont attaché le nom de *Radjepoutana* ou de *Radjahstan*, c. à d. pays des princes.

RADOIRE, s. f. Instrument qui sert à rader le sel, pour qu'il ne dépasse pas les bords de la mesure. Il faut faire jouer la *radoire*.

RADOTAGE, s. m. Discours sans suite, dépourvu de sens, qui a son principe dans l'affaiblissement des organes, par l'effet du progrès des années ou de toute autre cause capable de désorganiser les facultés intellectuelles et de déterminer une décrépitude prématurée. | Manie des redites et des répétitions, qu'ont en général les vieillards et quelquefois aussi les gens faibles d'esprit. Les amants et les poltrons ont parfois un langage qui ressemble fort au *radotage*, les premiers par peur de l'amour, les seconds par amour de la peur. (Monik.) | État de celui qui radote. Il est tombé dans le *radotage*.

RADOTER, v. n. Tenir des discours sans suite, des propos sans liaison, qui dénotent une faiblesse d'esprit, l'absence de sens. Il ne sait plus ce qu'il dit, il ne fait que *radoter*. Si le vieillard *radote* ou

rabâche lorsqu'il pense à ses anciens souvenirs, le jeune homme que sa passion consume en fait autant sur l'objet présent de son affection. (Reydel.)

RADOTERIE, s. f. Extravagance qu'on dit en radotant, rabâchage volontaire ou involontaire. Vous savez combien je suis loin de la *radoterie* qui fait passer si vivement l'amour maternel aux enfants. (Mme de Sévigné.) La *radoterie* est une faiblesse dans le jugement. (Reydel.)

RADOTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui radote. Un vieux *radoteur*. C'est une *radoteuse*, elle a perdu l'esprit. (La Fontaine.) Sully paraît un vieux *radoteur* à la cour des jeunes seigneurs folâtres qui environnaient Louis XIII. (Virey.)

RADOUB, s. m. Mar. Restauration extérieure et réparation des fonds, c. à d. de la partie immergée d'un navire. Faire un *radoub*. Ce navire a besoin d'un *radoub*. Le calfatage et le doublage, qui constituent le *radoub* proprement dit, se compliquent toujours de réparations quelquefois considérables à faire au corps même du navire.

RADOUBER, v. a. (rad. *radoub*). Mar. Réparer, remettre en état le corps d'un navire. *Radouber* un navire. Il fallut *radouber* notre frégate. | Neutral. Il nous fallut entrer dans le port pour *radouber*. | Fig. Réparer le désordre d'une toilette, ajuster, habiller. Tandis qu'elles tâchaient de *radouber* la Monsery dans une autre chambre. (Hamilton.)

RADOUCI, IE, part. Rendu plus doux, devenu plus doux. Un ton *radouci*. Des airs *radoucis*. On découvrait déjà sur les visages je ne sais quoi de serein et de *radouci*. (Fénelon.)

RADOUCIR, v. a. (rad. *doux*). Rendu plus doux. Cette petite pluie *a* singulièrement *radouci* le temps. On *radoucit* les métaux par une fonte réitérée. (Acad.) | Fig. Apaiser; rendre moins rude, moins aigre. *Radoucir* le ton. On *radoucit* l'humeur par des égards. (Laveaux.) | Se RADOUCIR, v. pr. Devenir plus doux. Le temps *s'est* bien *radouci*. | Fig. Se calmer, s'apaiser. Ils *se sont* bien vite *radoucis*.

RADOUCISSEMENT, s. m. Diminution de la violence du froid ou du chaud, par rapport à l'air; il se dit surtout du froid. Nous avons depuis quelque temps un *radoucissement* de température. | Fig. Diminution dans les maux; changement en mieux dans les affaires. Les esprits étaient fort aigris, mais il y a eu quelque *radoucissement*.

RAF, s. m. Sorte de marée impétueuse.

RAFALE, s. f. Mar. Passage subit d'un vent modéré à un vent violent et momentané; brise inattendue et peu durable qui interrompt le calme. Une *rafale* peut démâter un navire. Ces *rafales* sont aussi ordinaires au printemps qu'en automne. (Buffon.) On éprouve souvent des *rafales* à l'abri des hautes terres. (Lecomte.) | Fig. Les *rafales* de la vie.

RAFALÉ, ÉE, adj. Qui a subi des coups de vent inattendus, des rafales. Un navire *rafalé*. | Fig. et famil. Se dit d'un homme qui manque d'argent ou des choses indispensables, qui a subi des revers de fortune, des désastres qui l'ont ruiné. C'est un homme *rafalé*. | Substantiv. Un *rafalé*.

RAFF, s. m. Nom donné aux nageoires du flétan et à la peau grasse à laquelle elles sont attachées. C'est, dit-on, un mets délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur *raff* vient de Norwége.

RAFFERMI, IE, part. Rendu plus ferme. État *raffermi*. Autorité *raffermie*. L'escadron *raffermi*. Je crois votre santé *raffermie*. (Voltaire.)

RAFFERMIR, v. a. Rendre plus ferme, plus solide, plus stable. Cet opiat *raffermit* les dents et les gencives. Le soleil *raffermit* les chemins. On *raffermit* un mur par des étais. | Fig. Remettre dans un état plus stable, plus assuré. *Raffermir* l'esprit. *Raffermir* l'autorité. Ces détails me *raffermissent* dans mon projet. Viens épurer et *raffermir* un cœur avili par la honte et brisé par le repentir. (J. J. Rousseau.) Quand le calme et la solitude de nos montagnes *auront raffermi* ma santé chancelante, je reviendrai vers vous. (A. Brot.) | Se RAFFERMIR, v. pr. Devenir plus ferme, plus stable. Sa santé *se raffermit* tous les jours. Mes chairs *se raffermissent*. | Fig. Se consolider, s'affermir de plus en plus. Votre crédit *se raffermit*, vous pourrez escompter vos billets.

RAFFERMISSEMENT, s. m. Affermissement; action de raffermir. Le *raffermissement* de la santé. Le *raffermissement* du crédit, de l'autorité.

RAFFES, s. f. pl. Technol. Rognures des peaux que les tanneurs et les mégissiers ont préparées, ou que les ouvriers qui travaillent le cuir ont débitées.

RAFFILER, v. a. Technol. Arrondir le bout des doigts d'un gant. | Dresser le tranchant d'une pierre à fusil.

RAFFINAGE, s. m. Toute opération chimique qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la nature. Il y a le raffinage du sel, du salpêtre, etc. Il se dit particulièrement de l'opération de chimie qui consiste à débarrasser les sucres bruts de la mélasse et des autres parties hétérogènes, ce qui se fait au moyen du charbon animal et du sang de bœuf. Le sucre brut mis dans le commerce contient deux matières différentes : le sucre en grains cristallisables et une matière mucoso-sucrée à l'état liquide, ou au moins visqueux et humide, connue sous le nom de *mélasse* ou sirop, qui enveloppe le grain et le colore d'un roux clair à un brun rougeâtre plus ou moins foncé. Le raffinage consiste surtout à séparer ces deux principes. Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIe siècle, et nous venir des Vénitiens, qui purifiaient déjà celui qui leur arrivait d'Égypte, et le livraient au commerce sous la forme de sucre candi; mais ils ne tardèrent pas à obtenir la cristallisation que nous lui donnons de nos jours.

RAFFINÉ, ÉE, part. Rendu plus fin, plus pur. Sucre *raffiné*. Salpêtre *raffiné*. Soude *raffinée*. | Délicat, fin. Les plaisirs *raffinés* de la civilisation. | Subtil, adroit, rusé. Les esprits sont devenus, depuis peu, beaucoup plus *raffinés* et moins naturels. (Voltaire.) Un esprit *raffiné* peut avoir plus de tendance à la ruse, à la dissimulation, qu'à la prudence unie à la bonne foi. (Dufey.)

RAFFINÉ, s. m. Nom qu'on a donné à certains élégants, débauchés et duellistes, de la fin du XVIe siècle. Les raffinés portaient un pourpoint riche, tailladé et étriqué, un toquet brillant et un manteau court brodé d'or.

RAFFINEMENT, s. m. (pron. *rafineman*). Extrême subtilité. Un grand *raffinement*. Le *raffinement* du langage. Le *raffinement* de l'esprit. Le *raffinement* dans les actions est tout voisin de la fausseté. (Encycl.) En fait de style, le *raffinement* est la pire de toutes les affectations. (Bouhours.) | Excès de recherche. Les *raffinements* du luxe, de la volupté. *Raffinement* de cruauté, de perfidie. Tous les *raffinements* dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir. (Bossuet.) On trouve dans sa maison le luxe de plaisir et de sensualité, sans *raffinement* ni mollesse. (J. J. Rousseau.) On disait que vous saviez allier les maximes de la philosophie avec les *raffinements* de la volupté. (Barthélemy.)

RAFFINER, v. a. (rad. *fin*). Rendre plus fin, plus pur. *Raffiner* le sucre. *Raffiner* le salpêtre. | Technol. Chauffer fortement le four quand le verre se gâte pendant le travail. | Réduire à une plus grande ténuité la matière du chiffon effiloqué dans les papeteries. | Subtiliser, s'écarter de la simplicité pour paraître plus habile, plus piquant, plus ingénieux, plus délicat. *Raffiner* son langage, son style. *Raffiner* le plaisir. La sagesse des stoïciens s'occupait à *raffiner* les crimes et à les rendre plus spirituels. (Dufey.) | S'emploie neutralem. dans le même sens. *Raffiner* sur une science, sur un art. *Raffiner* sur tout. Mais vous qui *raffinez* sur les écrits des autres. (Boileau.) | Se RAFFINER, v. pron. Devenir plus fin. | Fig. Devenir plus adroit, plus ingénieux, moins simple. Je vois qu'à tous égards le siècle *se raffine*. (Destouches.)

RAFFINERIE, s. f. Lieu où l'on raffine certaines substances. *Raffinerie* de sucre. *Raffinerie* de poudre. *Raffinerie* de soude, de blanc de baleine, de sel. Exploiter une *raffinerie*. | Art du raffinage. La *raffinerie* occupe, à Paris et dans les ports de mer, des usines considérables.

RAFFINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui raffine. | Celui, celle qui exploite une raffinerie. *Raffineur* de sucre, de salpêtre. | Adj. Ouvrier *raffineur*. | S. f. Technol. Deuxième pile des moulins à pilons destinés à la fabrication de la pâte du papier.

RAFFLÉSIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, voisine des aristolochiées.

RAFFLÉSIE, s. f. (de *Raffles*, nom d'homme). Bot. Genre type de la famille des rafflésiacées. L'espèce principale est la *rafflésie d'Arnold*, qui vit en parasite sur la racine de quelques gros arbres de l'île de Java. Cette plante curieuse n'a pas de feuilles; sa tige, extrêmement courte, porte une fleur gigantesque qui, entièrement développée, a un mètre de diamètre et pèse 7 kilogr. 50; sa corolle, formée de cinq pétales d'un rouge de brique, couverts de protubérances blanches, repose sur un tube large et court qui pourrait contenir douze litres d'eau. Cette fleur répand une odeur extrêmement désagréable, analogue à celle d'un cadavre.

RAFFOLER, v. n. Se passionner follement pour. *Raffoler* de quelqu'un, de quelque chose. *Raffoler* d'une femme. *Raffoler* de la danse, de la musique. Elle *raffole* de cet homme. Il en parle toujours, enfin il en *raffole*. (Destouches.)

RAFFUTAGE, s. m. Technol. Façon entière que l'on donne à un chapeau ou à des outils.

RAFFUTER, v. a. Technol. Raccommoder un chapeau dans son entier. | Donner le fil à des outils. *Raffuter* un ciseau.

RAFIAU, s. m. Mar. Petite embarcation employée sur la Méditerranée. | Nom donné généralement au plus petit des canots d'un navire.

RÂFLE, s. m. Technol. Filet composé de trois filets superposés; on l'emploie pour prendre les merles, les grives et les petits oiseaux.

RÂFLE, s. f. Bot. Pédoncule central ou axe d'une grappe, principalement d'une grappe de raisin, ou d'un épi de maïs. | Se dit, aux jeux de dés, quand les dés amènent chacun le même point. *Râfle* de six, d'as. Amener *râfle*. Faire *râfle*. | Action de prendre tout dans un lieu. Quelle *râfle!* | Prov. et fig. *Faire râfle*, Enlever tout. Les voleurs *ont fait râfle* sur tout dans cette maison. | Méd. vétérin. Maladie éruptive à laquelle sont sujettes spécialement les bêtes bovines, et qui consiste dans une éruption de pustules qui s'abcèdent, s'ouvrent et se dessèchent, sans accompagnement de prurit.

RÂFLER, v. a. Emporter tout très-promptement. Les ennemis *ont* tout *râflé*. | Faire une râfle. La police est entrée dans cette maison de jeu et elle *a* tout *râflé*, cartes, joueurs et enjeux. On *a râflé* la bande de joueurs. | V. n. Jouer aux dés pour décider la partie par la première râfle.

RAFLOUER, v. a. Mar. Remettre à flot un navire échoué, soit que la marée vienne le soulever de l'endroit où il était échoué, soit qu'à l'aide d'appareils on parvienne à le faire avancer dans des eaux assez profondes pour le porter. Il faut *raflouer* le navire. | On dit aussi *renflouer*.

RAFRAÎCHI, IE, part. Devenu frais. L'air est *rafraîchi*. Vin *rafraîchi*. La terre ainsi *rafraîchie* et humectée donnait sans cesse de nouvelles fleurs, et entretenait l'herbe toujours verdoyante et belle. (J. J.) | Fig. Il se réveilla *rafraîchi* et avide de nouveaux plaisirs. (A. de Wailly.)

RAFRAÎCHIR, v. a. (du lat. *refrigescere*, devenir froid). Rendre frais. *Rafraîchir* l'eau, le vin. *Rafraîchir* une boisson. | Diminuer la chaleur, donner de la fraîcheur. La pluie *rafraîchit* le temps. Ouvrir les fenêtres pour *rafraîchir* un appartement. Il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphyrs *rafraîchissent* les hommes et où la rosée désaltère la terre. (Fénelon.) | *Rafraîchir le sang*, Le rendre plus calme, moins ardent, par un régime approprié. Le sommeil *rafraîchit le sang*. | Absolum. dans le même sens. Cette boisson *rafraîchit*. | Renouveler, rappeler le souvenir d'une chose. Cet événement *rafraîchit* la mémoire. | *Rafraîchir un mur*, Y mettre un nouvel enduit. | *Rafraîchir un tableau*, En aviver les couleurs éteintes et le vernir. | *Rafraîchir une tapisserie*, La raccommoder aux endroits où elle est gâtée, la réparer. | Couper, tailler, rogner l'extrémité d'une chose. *Rafraîchir* les cheveux. | Se RAFRAÎCHIR, v. pron. Être rafraîchi. Le temps *se rafraîchit* depuis une heure. | S'emploie neutralement dans le même sens. Le vin *rafraîchit*. | Prendre quelque boisson ou quelque nourriture pour réparer un peu ses forces, pour se soutenir. Voulez-vous vous *rafraîchir*? allons! buvez. | Neutralem. dans le même sens. Faites *rafraîchir* vos chevaux.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE, adj. Qui est propre à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à calmer l'agitation des sens. Bain *rafraîchissant*. Boisson *rafraîchissante*. L'ardeur de l'été y est tempérée par des zéphyrs *rafraîchissants*. (Fénelon). | S. m. Remède, médicament propre à calmer la soif et à diminuer la chaleur intérieure du corps. Un *rafraîchissant*. La laitue, le nénuphar, sont des *rafraîchissants*.

RAFRAÎCHISSEMENT, s. m. (pron. *rafréchiseman*.) Action de rafraîchir, de rendre frais. Le *rafraîchissement* d'une chambre. | Ce qui rafraîchit. Prendre du *rafraîchissement*. | Effet de ce qui rafraîchit. Le trop de *rafraîchissement* est nuisible. | S. m. pl. Tous les vivres dont on rafraîchit une armée, une place. Et les *rafraîchissements* nous arrivèrent bientôt. (Vauban.) | Vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un navire, soit au départ, soit dans les relâches, par opposition aux vivres secs ou salés. La flotte aborda à Maurice, mais seulement pour y prendre des *rafraîchissements*. (Dumont d'Urville.) | Boissons fraîches, fruits et toutes sortes de mets ou de boissons, même chaudes, que l'on sert dans une fête, dans une soirée, dans un bal, ou que l'on offre à une personne ou à une compagnie hors des repas. On servit des *rafraîchissements*.

RAFRAÎCHISSEUR, s. m. Technol. Grand

vaisseau de bois rempli d'eau qui sert à rafraîchir le serpentin de l'alambic à distiller l'eau-de-vie.

RAFRAÎCHISSOIR, s. m. Technol. Bassin de cuivre rouge dans lequel le raffineur coule les sirops pour les faire refroidir. | Vase employé dans les ménages pour mettre rafraîchir les liqueurs, le vin, l'eau, etc.

RAGAILLARDI, IE, part. Rendu plus gai, plus dispos. Il est tout *ragaillardi*.

RAGAILLARDIR, v. a. (rad. *gaillard*). Redonner de la gaîté. Ce vin vous *ragaillardira*. Cette nouvelle l'a *ragaillardi*. Cela *ragaillardit* tout à fait mes vieux jours. (Molière.)

RAGE, s. f. (du lat. *rabies*, fureur). Maladie ainsi nommée à cause des accès de fureur occasionnés chez l'homme par la morsure d'un animal enragé, et dont l'hydrophobie est le symptôme principal. La *rage* a pour caractères principaux un sentiment d'ardeur et de constriction au cou et à la poitrine, un accroissement de la sensibilité des organes des sens, l'horreur des fluides, enfin des convulsions promptement terminées par la mort. Elle se développe d'une manière spontanée chez le chien, le loup, le renard, le chat, qui la transmettent aux individus de leurs espèces, aux quadrupèdes et à l'homme. La question de savoir comment le virus rabique peut se former chez ces animaux n'est pas encore suffisamment éclairée jusqu'à ce jour. On a attribué l'origine de cette maladie au manque d'eau potable, à une nourriture privée de toute substance animale ou consistant en une viande corrompue; à la privation complète de l'acte sexuel ou à la brusque interruption de cet acte et à plusieurs autres causes. Celle qui fait naître la rage véritable chez l'homme est l'inoculation du virus rabique, et l'observation a constaté que ce virus n'existe que dans la bave des animaux enragés; car plusieurs anatomistes se sont blessés en ouvrant les cadavres de chiens enragés sans qu'il en soit rien résulté de fâcheux. La question de savoir si la rage est transmissible de l'homme à l'homme n'est pas décidée. Le traitement de la rage peut être divisé en prophylactique, ou préservatif, et en traitement de la *rage déclarée*. Le premier, purement local, a pour but de retirer de la plaie le virus déposé dans les morsures ou de l'y détruire. Pour cela, on emploie les moyens suivants : le dégorgement sanguin, la succion de la plaie, les lotions, les liniments et frictions, les suppuratifs, les incisions, l'excision et l'amputation, et enfin l'application du feu et des caustiques. De tous ces moyens, le dégorgement sanguin par des ventouses et la cautérisation de la plaie sont encore la méthode de traitement dont on se sert le plus souvent. Quant à la rage bien déclarée, il n'y a pas jusqu'ici de spécifique infaillible contre elle. Avoir la *rage*. Être attaqué de la *rage*. *Rage* spontanée. *Rage* communiquée. Accès de *rage*. Mourir de la *rage*. V. HYDROPHOBIE. | *Rage blanche*, Celle où le chien écume et mord. | *Rage muet*, Celle où il écume et ne mord pas. | Par exagér. Douleur violente. Une *rage* de dents. | Fig. Violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. Frémir de *rage*. Écumer de *rage*. Avoir la *rage* dans le cœur. Nos Grecs n'ont répondu que par un cri de *rage*. (Racine.) Il distilla sa *rage* en ces tristes adieux. (Boileau.) Voilà ce qui me jetait dans un accès de fureur et de *rage* qui m'agitèrent par degrés jusqu'au désespoir. (J. J. Rousseau). | Se dit de l'agitation des flots de la mer, des fureurs de l'ouragan. La *rage* de tes flots expire sur les bords. (Racine.) | Fig. Goût excessif, violente passion, penchant outré. La *rage* d'amour. La *rage* du jeu. La *rage* d'écrire. | *A la rage*, loc. adv. Avec fureur, avec excès. | Fig. *Faire rage*, Causer beaucoup de désordres. Quand ses enfants arrivaient de l'école, ils *faisaient rage* et brisaient tout sans qu'il s'en émût. (C. Tripier.) | Prov. et fig. *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*, Quand on veut nuire à quelqu'un, le perdre, lui faire une injustice, on lui suppose des torts, des défauts, des vices.

RAGER, v. n. (rad. *rage*. Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous rageons*, *je rageais*, etc.). Fam. S'irriter, se fâcher, s'impatienter.

RAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait rage, qui s'emporte aisément, qui a le caractère très-irritable. Un *rageur*. Une petite *rageuse*. Matthieu était sournois et *rageur*, parce que la force physique lui manquait. (E. Süe.) | Adjectiv. Qui appartient au rageur. Avoir le caractère *rageur*.

RAGOT, OTE, adj. Qui est de petite taille, court et gros. Un homme *ragot*. Une femme *ragote*. | Substant. C'est un *ragot*. Une petite *ragote*. | Se dit d'un cheval qui a les jambes courtes, ramassées, la taille moyenne, étoffée, renforcée, et dont la croupe est large et le cou fort et court. Cheval *ragot*. Jument *ragote*. | S. m. T. de chasse. Sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits. | S. m. Crampon de fer fixé aux limonières des voitures. | Fam. Bavardage insignifiant, sans liaison, sans suite, sans intérêt. Faire des *ragots*. Il nous a fait un tas de *ragots*.

RAGOÛT, s. m. (du lat. *regustus*, qui remet en goût). Art culin. Mets composé de différents ingrédients et apprêté pour exciter l'appétit et satisfaire le goût. Un excellent *ragoût*. Un *ragoût* de mouton. *Ragoût* de champignons. Voilà un *ragoût* détestable. *Ragoût* de riz de veau. Aimer les *ragoûts*. Les graines de cardamone sont employées dans la plupart des *ragoûts* indiens. (Raynal.) | | Peint. Coloris beau, vif, piquant, chaud, gracieux. Modeler avec *ragoût*. Le *ragoût* est une sorte de badinage qui témoigne beaucoup de facilité dans l'artiste.

RAGOÛTANT, ANTE, adj. Qui est propre à ragoûter, qui excite l'appétit. Des mets propres et *ragoûtants*. Donnez-nous quelque chose de plus *ragoûtant*. | Fig. et famil. *Cela n'est pas ragoûtant, n'est guère ragoûtant*, Se dit d'une chose qui répugne à faire, ou qui est d'un aspect déplaisant, sale.

RAGOÛTER, v. a. (rad. *goût*). Redonner du goût, remettre en appétit. Essayez de *ragoûter* le malade qui a perdu l'appétit, au moyen de certains mets relevés. | Fig. Exciter, réveiller le désir. Il est difficile de *ragoûter* une personne blasée.

RAGRÉEMENT, s. m. Action de ragréer; résultat de cette opération. | On dit aussi *ragréage*.

RAGRÉER, v. a. Rendre à un ouvrage d'architecture l'agrément qui lui convient. | Donner à un bâtiment en pierre de taille la dernière façon, en repassant le marteau tranchant ou autres instruments sur les parements des murs pour les rendre unis, en ôter les balèvres et cacher les joints des assises. | Rajeunir, de quelque manière que ce soit, les édifices, ou du moins leur physionomie, selon les diversités des matériaux dont ils se composent. *Ragréer* des bâtisses. On a *ragréé* la cathédrale Notre-Dame. | Mar. Polir avec l'hermitette la surface extérieure, les bordages, les ponts, etc., d'un navire; en réparer les agrès. | SE RAGRÉER, v. pron. Mar. Se réparer, se pourvoir de ce qui manque. Ce navire a besoin de *se ragréer*, il faut le conduire au port le plus voisin.

RAGUE, s. f. Mar. Boule percée ou pomme de racage. *Rague* goujée.

RAGUÉ, ÉE, part. Marqué, détérioré, usé par un frottement. Mât, câble *ragué*. Manœuvre *raguée*.

RAGUER, v. a. Mar. User, détériorer par frottement. Un grelin qui *rague* la bastingage. Cette vergue *rague* les haubans. | SE RAGUER, v. pron. Se détériorer, s'user par le frottement continuel d'un corps placé dans le voisinage. Une voile *se rague* si sa toile frotte dans quelque partie contre un point solide de la mâture qui la déchire; un câble *se rague* s'il traîne sur le fond ou sur les aspérités du sol, dont les cailloux l'endommagent; un cordage *se rague* également par des frottements analogues sur le pont d'un navire.

RAGUSE. Géogr. Ville forte des États autrichiens, dans la Dalmatie, chef-lieu de cercle, sur l'Adriatique; 10,000 habitants. Archevêché. Deux ports. Soieries et lainages. Indépendante depuis la chute de l'empire grec, Raguse forma une petite république aristocratique qui se maintint pendant plusieurs siècles sous la protection des puissances voisines. Renversée par un troublement de terre en 1667, elle fut aussitôt rebâtie aux frais du pape et des rois de France et d'Angleterre. Napoléon Ier la fit occuper militairement en 1806, et l'annexa en 1810 aux provinces illyriennes. Le congrès de Vienne l'attribua à l'Autriche en 1815. | Le *Cercle de Raguse* a 1,452 hectares et 60,000 habitants.

RAÏA, s. m. (littéral. *troupeau*). Nom sous lequel la Porte ottomane désigne ses sujets non musulmans. Les *raïas* ont été longtemps soumis en Turquie aux plus durs traitements; il n'y avait point d'injures et d'avanies qu'on ne leur fît supporter; leur sort s'est amélioré à mesure que la civilisation européenne a pénétré chez les Ottomans. Cependant tous payent encore un tribu spécial qu'on appelle *karatch*. Les *raïas* se révoltent et massacrent les Turcs. On écrit aussi *Rayah*. Les *rayahs*.

RAIDE, adj. Qui est fort tendu et qu'on a de la peine à plier. Une corde *raide*. Être *raide* de froid. Avoir les jambes *raides*. | Beaux-arts. Se dit de ce qui manque ou paraît manquer de souplesse, de grâce. Une draperie *raide*. | Famil. *Être tué raide, Tomber raide mort, Demeurer raide mort sur la place*, Tomber mort, être tué tout d'un coup. On entendit un cri suivi aussitôt d'une détonation, et Horace *tomba raide mort*. (C. Ledhuy.) | *Ce linge est trop raide d'empois, il est empesé trop raide*, Il est trop dur, trop ferme, parce qu'on y a mis trop d'empois. | Fig. et famil. *Se tenir raide*, S'obstiner dans sa résolution; ne pas fléchir. *C'est raide*, Se dit d'un propos, d'une attaque en paroles. | *Raide comme une barre de fer*, Extrêmement guindé, sec et froid. | Fig. Opiniâtre, inflexible, dur. Un esprit *raide*. C'est un homme *raide*. | Qui est difficile à monter. Cet escalier est trop *raide*. On écrit aussi *Roide*.

RAIDEUR, s. f. État, qualité de ce qui est raide. La *raideur* d'un mouvement. La *raideur* d'une draperie. La *raideur* d'une barre de fer. La *raideur* d'un escalier, d'une pente. | Fig. Fermeté excessive, sévérité extrême. Une *raideur* inflexible. Avoir de la *raideur* dans le caractère. Je n'ai point cette *raideur* d'esprit des vieillards. Il avait trop de *raideur* dans le caractère. (Volt.) On écrivait aussi *Roideur*.

RAIDI, IE, part. Rendu raide, devenu raide. Membres *raidis*. Des fibres *raidies* par le froid. Ses membres étaient glacés, *raidis*. On écrit aussi *Roidi*.

RAIDIR, v. a. Rendre raide; tendre ou étendre avec force. *Raidir* la jambe, le bras. Le froid *a raidi* ses membres. | V. n. Devenir raide. Le linge mouillé *raidit* par la gelée. | SE RAIDIR, v. pron. Être raidi. Son bras *se raidit*. | Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher. *Se raidir* contre l'adversité. Il faut *se raidir* contre les difficultés inséparables de cette entreprise. (Raynal.) Il *se raidissait* contre l'amour. On écrivait autrefois *Roidir*.

RAIE, s. f. (pron. *rè*; du bas lat. *radia*, formé de *radius*, baguette). Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe, un couteau, etc. Tracer une *raie* sur une muraille. Tirer une *raie* sur une feuille de papier. Pour effacer une ligne d'écriture, on tire une *raie* dessus. | Se dit de toutes les lignes beaucoup plus longues que larges, soit naturelles comme celles qui se trouvent sur les marbres, sur la peau de quelques animaux, etc., soit artificielles comme celles qu'on fait sur les étoffes pour les orner. Ce cheval a une *raie* brune sur le dos. Marbre marqué de *raies* noires. Étoffes à grandes *raies*, à petites *raies*. | L'entre-deux des sillons. Le long de la *raie*. Dans ce pays les laboureurs font les *raies* très-creuses. | Certaine séparation de cheveux qui se fait ou naturellement ou avec le peigne sur le sommet de la tête. Aujourd'hui les élégants se font faire une *raie* au milieu de la tête comme les femmes. (A. Karr.) | Ligne médiane qui sépare les deux portions latérales du corps humain. La *raie* du dos. | *Raie de misère*, Espèce de sillon que le temps creuse sur la fesse des vieux chevaux épuisés.

RAIE, s. f. (pron. *rè*). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens de la famille des sélaciens plagiostomes, qui a pour caractères principaux : un corps large, aplati horizontalement et ayant la forme d'un disque; des nageoires pectorales excessivement larges, amples et charnues; une queue le plus souvent longue et grêle, une bouche large, située en travers sous le museau, et des mâchoires armées de dents toutes menues. Les raies habitent exclusivement la mer, où elles se nourrissent de poissons et de crustacés. Plusieurs espèces de *raies* fournissent un aliment excellent. | *Raie bouclée*, Espèce du genre raie, renfermant des poissons distingués par un corps presque carré, très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé.

RAIETON, s. m. (pron. *rèton*; dimin. de *raie*). Petite raie bouclée. *Raieton* frit. *Raieton* à la bretonne. On nous servit des *raietons* à la bourgeoise.

RAIFORT, s. m. (pron. *réfor*; du lat. *raphanus*, fait du gr. ῥαφανός, même signif.). Bot. Genre de la famille des crucifères, qui renferme huit espèces, dont trois sont spécialement connues : le *raifort sauvage*, très-commun dans les champs de blé, d'avoine et d'orge, à fleurs jaunes, et dont les bestiaux mangent les feuilles; le *raifort noir*, qu'on mange comme condiment au commencement d'un repas, et qui est signalé comme un antiscorbutique, un bon stimulant et un excellent digestif; le *raifort cultivé*, à racines annuelles, d'une saveur plus ou moins âcre, dont les variétés ont reçu le nom de *radis* lorsqu'elles sont longues, celui de *raves* lorsqu'elles sont rondes, et conservent le nom de *raifort* lorsqu'elles sont grosses.

RAIGRASS, s. m. Bot. Ivraie vivace; la graminée la plus convenable pour établir des carrés de verdure dans les jardins.

RAIL, s. m. (*l* mouillée; mot anglais qui signifie *barre*). Bande de fer, de pierre, de bois ou de toute autre matière, posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à être parcourue par les roues des voitures. | Plus particulièrement, Barre de fer forgé ou laminé, offrant sur deux de ses faces un renflement

qui, d'un côté, reçoit la roue des wagons et, de l'autre, s'engage dans le coussinet ou support de fer fondu qui la fixe sur la voie. *Rails* ondulés. *Rails* parallèles. *Rails* saillants. Fixer des *rails* sur leurs supports. On a dérangé des *rails* sur la voie.

RAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Technol. Râteau à long manche employé dans les salines. | Outil pour remuer la braise d'un fourneau.

RAILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Qui est plaisanté, tourné en ridicule. Un homme *raillé*. Une personne *raillée*. Il y a de petits défauts dont nous ne haïssons pas d'être *raillés*. (La Bruyère.) Les médecins seront toujours *raillés* et bien payés.

RAILLER, v. a. (*ll* mouillées; fréquentatif de *rire*, comme qui dirait *riailler*, de même que *criailler* est le fréquentatif de *crier*). Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule. *Railler* quelqu'un agréablement, délicatement, grossièrement. *Railler* ses meilleurs amis. Ne *raillons* point les malheureux. Tel vous semble applaudir qui vous *raille* et vous joue. (Boileau.) On se permet rarement de *railler* ceux qu'on aime. (Boiste.) | Absol. Se livrer à la raillerie. On ne sait s'il *raille* ou s'il parle sérieusement. Nous voulons bien *railler*, mais non pas qu'on nous *raille*. (Collin d'Harleville.) | V. n. *Railler* de tout le monde. *Railler* d'un plaisant qui ne sait pas nous plaire. (Boileau.) | Badiner, ne pas parler sérieusement. Je ne *raille* point. Tout en *raillant* cela pourrait bien être. | SE RAILLER, v. pron. Se moquer. *Se railler* de tout. | Fig. et absol. Ne voyez-vous pas qu'il *se raille*. | Être raillé. Le ridicule ne saurait trop *se railler* : on ne le guérit que par lui-même. (Boiste.)

RAILLERIE, s. f. (*ll* mouillées). Action de railler; habitude de railler, de plaisanter, de se moquer. Aimer la *raillerie*. Employer la *raillerie*. La *raillerie* est souvent une marque de la stérilité de l'esprit. (La Rochefoucauld.) La *raillerie* est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel. (Montesquieu.) | Plaisanterie; discours railleurs; paroles railleuses. *Raillerie* fine, agréable. *Raillerie* froide, offensante, méchante, cruelle. Un trait de *raillerie*. De la plus douce *raillerie* à l'offense il n'y a qu'un pas à faire. Ses *railleries* m'ont plus diverti qu'elles ne m'ont offensé. (Voltaire.) Il y a trois sortes de *railleries* : l'une chatouille, l'autre peine et la troisième égratigne. (Noël.) | *Cela passe la raillerie*, Se dit d'une raillerie qui passe les bornes, qui devient blessante, offensante. | Se dit aussi d'une chose sérieuse qui a des suites fâcheuses. Après avoir commencé petit jeu, il a perdu cent francs; *cela passe la raillerie*. (Acad.) | *Entendre la raillerie*, Avoir l'art, le talent de bien railler. | *Entendre raillerie*, La sentir et ne pas s'en offenser. Il est bonhomme au fond, et il *entend raillerie* mieux qu'un autre. (Salvi.) | *Il n'entend pas raillerie*, Se dit d'un homme sérieux et grave qui ne tolère pas les manquements aux règles de la gravité. | *Il n'entend pas la raillerie là-dessus*, Se dit d'un homme sensible et chatouilleux sur une certaine chose. | *Raillerie à part, sans raillerie*, Sérieusement, tout de bon. | Prov. *Cette raillerie passe jeu, passe le jeu*, Elle est trop forte.

RAILLEUR, EUSE, adj. (*ll* mouillées). Porté à la raillerie. Homme *railleur*. Esprit *railleur*. Cette femme est trop *railleuse*. | Plein de raillerie. Ton *railleur*. Discours *railleur*. | Substantiv. Celui, celle qui aime à railler, qui fait profession de railler. Un agréable *railleur*. Un mauvais *railleur*. Une fine *railleuse*. La race des *railleurs* durera autant que celle des sots. Proscrivez avec soin tous les mauvais *railleurs*. (Haumont.) Un *railleur* de profession est communément un petit esprit et un mauvais caractère. (Laveaux.) | Famil. *Vous êtes un railleur*, Se dit à un homme qu'on soupçonne de ne pas parler sérieusement. | Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*, On se moque souvent de ceux qui se moquent des autres.

RAILWAY, s. m. (littéral. de l'anglais *chemin, route à barres, à rails*). Synonyme de *Chemin de fer*. Un *railway*. Des *railways*. Les *railways* américains.

RAIMONDI (MARC-ANTOINE). L'un des plus célèbres graveurs de l'Italie, né en 1487 ou 1488 à Bologne, mort dans la même ville en 1546. Il grava d'abord le *Pyrame et Thisbé* de Francia Rajbolini, le maître de Raphaël, puis une multitude de dessins de Raphaël lui-même, et créés exprès par ce dernier pour alimenter le burin de Raimondi. Son dernier ouvrage est la *Bataille des Lapithes*. L'œuvre de Raimondi, composé d'environ 350 pièces, est le plus considérable en science et en nombre des anciens graveurs de l'Italie.

RAINE, s. f. (pron. *rène*; du lat. *rana*, grenouille). Erpétol. Genre de batraciens anoures, séparé des grenouilles et des crapauds, et qui est caractérisé par un corps large, trapu, sans queue comme celui de toutes les grenouilles adultes; par les pattes de devant plus courtes que les postérieures, et par les doigts terminés par des pelotes ou des disques visqueux. Les raines sont très-communes en Europe, la *raine verte* surtout, et on les voit se jouer au milieu des plantes aquatiques, monter sur les feuilles de nénuphar et y poursuivre des insectes. Les raines, durant la belle saison, vont sur les feuilles dans les bois à la recherche de leur nourriture; elles passent l'hiver au fond des eaux dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux a beaucoup d'analogie avec celui des grenouilles; il est seulement moins aigre et parfois plus fort. On l'entend dans les mêmes circonstances que celui des grenouilles, et surtout pendant la pluie et au milieu des belles nuits de l'été. La *raine verte*, ou *commune*, est la seule espèce que nous connaissions en Europe. On ne la rencontre que dans les bois humides, les haies qui bordent les marais, les parcs, les jardins ornés de pièces d'eau, et toujours dans la belle saison. | On dit aussi *Rainette*.

RAINEAU, s. m. (pron. *rèno*; dimin. de *rain*, vieux mot qui signifie *rameau*, petit bâton). Pièce de charpente dans une digue ou dans les fondations d'un édifice. Démonter les *raineaux* d'une digue.

RAINER, v. a. Faire une rainure dans une planche, dans un corps solide. Les couteliers, pour assurer la pente convenable du rasoir, et pour se dispenser de l'évidage, *rainent* le dos de rapport dans toute sa longueur.

RAINETTE, s. f. (du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Genre de batraciens anoures. V. RAINE. | Technol. Instrument dont le charpentier se sert pour tracer des lignes et donner de la voie aux scies. Instrument avec lequel on divise l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAINURE, s. f. (pron. *rènur*; du lat. *radius*, rayon). Entaillure en long dans un morceau de bois ou de métal, pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse. Faire une *rainure*. Glisser dans la *rainure*. Les épaulements de la *rainure*. | Anat. Cavité légère, mais prononcée, d'un os.

RAIPONCE, s. f. (pron. *réponse*). Bot. Plante de la famille des campanulacées. La raiponce croît naturellement sur le bord des fossés, dans les champs, dans les prés, et on la cultive dans les jardins potagers. On mange en salade ses racines et ses jeunes feuilles. *Raiponce* en épi. *Raiponce* orbiculaire. Faire une salade de *raiponces*.

RAIS, s. m. (pron. *rè*; du lat. *radius*, rayon). Rayon, trait de lumière. Les *rais* de la lune. A travers les *rais* de la pluie. | Blas. Les pointes qui sortent d'une étoile, comme des rayons. Une étoile à cinq *rais*, à huit *rais*. | Technol. Pièces qui entrent par un bout dans le moyeu d'une roue, et par l'autre dans les jantes. Les *rais* d'une roue. Remettre des *rais* neufs à des roues.

RAIS-DE-CHŒUR, s. m. Ornement d'architecture fort usité qui se compose de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on taille principalement sur cette sorte de moulure qu'on appelle talon.

RAISIN, s. m. (pron. *rèzin*; du lat. *racemus*, petit rameau; ou du gr. ῥαγίον, grain de raisin). Le fruit de la vigne. C'est une baie de forme globuleuse, de couleur et de saveur différentes, suivant les variétés; elle doit renfermer cinq semences osseuses ou pépins, en forme de cœur allongé, mais elle en offre presque toujours moins, quelques-unes avortant. Ce fruit contient en outre deux matières de nature fort différente, la peau et la pulpe. A la surface intérieure de la peau adhère une résine colorée en blanc, en gris, en jaune ou en rouge, qui détermine la couleur du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le grain du raisin renferme du mucilage, du sucre et un peu d'acide qui peut se transformer en ferment par le contact de l'air. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain cède facilement sous la dent, que les pépins n'y adhèrent pas, et que le jus est doux et légèrement acide. On sait qu'on foule le raisin pour en extraire le jus et en faire du vin. *Raisin* précoce. *Raisin* hâtif. Une grappe de *raisin*. Un grain de *raisin*. *Raisin* blanc. *Raisin* noir. *Raisin* sec. *Raisin* de treille. Cueillir des *raisins*, du *raisin*. Un panier de *raisin*. Le *raisin*, plus éclatant que la pourpre, ne pouvait se cacher sous les feuilles. (Fénelon.) Le rosier est sans fleurs, le pampre sans *raisin*. (J. B. Rousseau.)

> La vigne quelquefois, honneur de nos jardins,
> S'y montre avec la pourpre ou l'or de ses *raisins*.
> (ROSSET.)

| Pour les diverses espèces de raisins, *chasselas, pineau, muscat*, etc., V. VIGNE et les noms des différentes espèces. | On a imaginé différents moyens pour conserver les raisins. On peut les garder suspendus dans une chambre ou les faire sécher au soleil ou au four. Ces raisins secs ont reçu différentes dénominations. | *Raisins de Corinthe*, Raisins secs renommés, très-petits, presque noirs, en grains détachés des râfles; ils sont envoyés de la Morée et des îles Ioniennes, en tonneaux d'un poids considérable. | *Raisins de Damas*, Raisins secs venant de Syrie; ils sont très-gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents, et ont une saveur de muscat. | *Raisins de caisse*, Raisins secs qui viennent du midi de la France; ils sont trempés avec leurs râfles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ces fruits, qui sont jaunes, et dont le principe sucré s'effleurit en partie à leur surface, entrent dans diverses préparations pectorales. | Prov. et fig. *Moitié figue et moitié raisin*, Moitié de gré et moitié de force; en partie bien, en partie mal; partie sérieusement, partie en plaisantant. | Vulgairement on appelle : *raisin d'Amérique*, Le phytolaque; *raisin barbu*, La cuscute; *raisin des bois* ou *de bruyère*, La myrtille, espèce d'airelle; *raisin de chèvre*, Le nerprun; *raisin de corneille*, La camarine noire; *raisin de loup*, La morelle noire; *raisin de mer*, L'uvette; *raisin d'ours*, La busserolle, espèce d'arbousier; *raisin de renard*, La parisette, etc. | T. de papet. *Papier grand raisin*, Papier grand format employé d'ordinaire à certaines publications de luxe.

RAISINÉ, s. m. (pron. *rézziné*; rad. *raisin*). Sorte de confiture obtenue par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange d'autres fruits à pépins ou à noyaux. Le meilleur raisiné se fait avec la poire de messire Jean, bien pelée et coupée par quartiers. En général, les raisinés du Midi, faits avec soin, valent mieux que ceux du Nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. Dans quelques provinces de France, on fait des raisinés économiques, soit avec du moût de cidre et des pommes communes, soit en mettant dans le moût, au lieu de fruits, des tranches de potiron, qu'on fait bien cuire. Un pot de *raisiné* d'Arbanats.

RAISINIER, s. m. Bot. Genre de la famille des polygonées, renferme de grands arbres et des arbrisseaux d'Amérique, remarquables par l'ampleur de leurs feuilles, épaisses, coriaces, d'un vert sombre. Le *raisinier à grappes* se plaît sur les bords de la mer. Le *raisinier de la Martinique* offre un bois très-dur, pesant, d'un rouge foncé, presque incorruptible, qui est recherché pour les constructions.

RAISON, s. f. (pron. *rèzon*; du lat. *ratio*). Dans son acception générale, ce mot est synonyme d'*Intelligence* ou de la faculté de connaître. Dans un sens spécial, il désigne la faculté par laquelle nous saisissons les idées universelles, les vérités absolues, les principes invariables. La raison est cette forme de l'intelligence qui introduit dans l'esprit les éléments que ne peut lui fournir l'expérience, soit celle qui nous met en relation avec le monde extérieur, soit celle qui nous dévoile les replis intimes de notre conscience. Elle ne vient ni du moi ni du monde externe; reflet pur, quoique affaibli, de cette lumière primitive qui émane du sein même de la substance éternelle, c'est une révélation du monde invisible; elle forme le passage nécessaire de la psychologie à l'ontologie, de la conscience à l'être, de l'homme à Dieu. Régulatrice intérieure de nos jugements, loi suprême du moi, règle absolue de la liberté, la raison se communique aux hommes à des degrés divers, et les éclaire sur leurs devoirs, sur leur destinée, sur le but de la vie. Tout œil la voit, et il ne verrait rien s'il ne la voyait pas, puisque c'est à la clarté de ses rayons qu'il voit toutes choses. La *raison* nous commande bien plus impérieusement qu'un maître. (Pascal.) La juste et droite *raison* est une lumière de l'âme, qui lui fait voir les choses comme elles sont; mais en ce monde il y a mille nuages qui l'environnent et qui l'obscurcissent. (La Rochefoucauld.) | Dans un sens encore plus spécial, Faculté de diriger les opérations de l'âme, considérée relativement à ses divers degrés d'accroissement ou de déclin, de force ou de faiblesse. Ne livre pas ta vie entière au sommeil de ta *raison*. (J. J. Rousseau.) La *raison* vient tard aux gouvernements comme aux hommes. (Voltaire.) | Ce qui résulte de toutes les opérations de l'âme bien réglées, ou qualité de l'âme qui la rend sage et modérée et l'éloigne de toutes sortes d'extravagances. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre *raison* se trouble et s'obscurcit. (Bern. de Saint-Pierre.) | Mesure de réflexion que nous avons pour les choses qui sont hors du cercle de nos habitudes. A quel âge l'amour connaît-il la *raison*? (Molière.) Je m'occupe à rectifier mes sentiments et ma *raison*. (J. J. Rousseau.) | Se dit, en général, des lumières que produisent les principes

incontestables de vérité et de justice, qui peuvent seuls donner aux pensées et aux actions des hommes une direction juste, sage et légitime. La *raison* rentrera un jour dans ses droits. (Voltaire.) Le déchaînement contre la *raison* est plus violent que jamais. (D'Alembert.) Les hommes sont toujours contre la *raison* quand la *raison* est contre eux. (Helvétius.) | *Raison publique*, Principes d'équité reconnus par la majorité ou la saine partie du peuple. L'empire de la *raison publique* est le vrai fondement de la liberté. (J. J. Rousseau.) | Se dit aussi, en général, pour Justice, équité, devoir, droit. Se mettre à la *raison*. Se rendre à la *raison*. | L'art de raisonner. La *raison* n'a pas de prise sur les esprits faux : c'est donc peine perdue que de chercher à les convaincre. (Lévis.) | *Évidence de raison*, Celle qu'on se procure par le raisonnement. Se dit par opposition à *évidence de fait*, Celle qui est fondée sur les faits. | Ce qui résulte de la juste application de l'art de raisonner. Les grands talents sont rares, mais la science et la *raison* sont communes. (Voltaire.) | Sujet, cause, motif. La *raison* du plus fort est toujours la meilleure. (La Fontaine.) La *raison* de cette différence est aisée à donner. (Buffon.) Vous vous êtes alarmé sans *raison*, vous vous êtes rassuré de même. (J. J. Rousseau.) | Dans ce sens, il peut s'employer au pluriel. Alléguer de bonnes *raisons*. Faites valoir vos *raisons*. Je vous rendrai compte de ses intentions et de ses *raisons*. (Voltaire.) Des *raisons* trop longues à déduire me conduisent en Sicile. (Barthélemy.) | *Rendre raison d'une chose*, En expliquer les causes, les motifs. | *Raison d'État*, Motifs d'après lesquels agissent les gouvernements, et qui découlent de l'ensemble de leurs principes et de leurs tendances. | *Être de raison*, Ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination, par opposition à *Être réel*. Dieu, en définitive, n'est qu'une entité, un *être de raison*. (Lebouv.) | *Mariage de raison*, Mariage où les convenances, les rapports d'état et de fortune ont été consultés de préférence à l'inclination. | *Avoir raison*, Être fondé dans ce qu'on fait, dans ce qu'on dit. | Se dit aussi des choses. La seule force qui *ait* toujours *raison*, c'est celle de la vérité. (Jussieu.) | *Entendre raison*, Acquiescer à ce qui est raisonnable. | *Il n'entend pas raison là-dessus*, Se dit d'un homme qui, dans une discussion sur quelque point, se montre inflexible, opiniâtre, sévère. | *Donner raison à quelqu'un*, Prononcer en sa faveur ; décider qu'il est fondé en ce qu'il dit ou fait. | Famil. *Mettre quelqu'un à la raison*, Le réduire par la force. | *Réduire quelqu'un à la raison*, L'amener à la raison, le convaincre. | *Faire raison à quelqu'un*, Lui tenir tête. En même temps, il versait du vin dans mon verre et m'excitait à lui *faire raison*. (Le Sage.) | *Se faire raison*, Tirer vengeance. | *Demander raison*, Demander compte. | *Demander raison d'une injure*, En demander satisfaction. | *Parler raison*, Parler sagement, raisonnablement. | Fig. et famil. *Conter ses raisons à quelqu'un*, L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, du motif qu'on a eu d'en user comme on a fait. | *Comme de raison*, Comme il est juste, comme il est raisonnable. Le capitaine cessa de parler en cet endroit, et le lieutenant, *comme de raison*, prit la parole après lui. (Le Sage.) | *Plus que de raison*, Avec excès, déraisonnablement. Le bonhomme avait bu *plus que de raison*. (Destouches.) | *A plus forte raison*, Par un motif d'autant plus fort, avec d'autant plus de sujet. | *Pour raison à moi connue*, Pour un motif que je ne veux pas faire connaître. | *Pour raison à vous connue*, Pour un sujet que vous connaissez bien et que je n'ai pas besoin de vous dire. | Famil. *Pas tant de raisons*, Cessez de vous excuser par de vaines raisons, elles sont inutiles. | *Pour valoir ce que de raison, pour être ordonné ce que de raison*, Pour valoir, pour être ordonné selon la justice et l'équité. | *A raison, en raison de*, loc. prépos. A proportion de ; sur le pied de ; moyennant. | Prov. et fig. *Il n'y a ni rime, ni raison*, Se dit d'un discours, d'un ouvrage d'esprit où l'on a mal observé les règles de l'art. | Arithmét. et géom. Résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes, soit en déterminant l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre ou y est contenue. | Deux choses sont en *raison inverse* des deux autres, lorsque la première est à la seconde, comme la quatrième est à la troisième. | Algèbre. Résultat de la comparaison de deux quantités, soit que l'on considère l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre. | Comm. Part d'un associé dans le fonds d'une société. Sa *raison* est d'un quart, d'un sixième, etc. | *Raison sociale*, Dénomination sous laquelle sont compris les noms de plusieurs des associés d'une société commerciale en nom collectif. | Hist. *Culte de la Raison*, Sorte de religion allégorique qu'on essaya d'introduire en France en 1793, et pour laquelle on institua une fête dite *Fête de la Raison*, desservie par des jeunes filles ou des jeunes femmes chastes, appelées *Déesses de la Raison*. | Polit. *Souveraineté de la raison*, Principe opposé par une école philosophique à celui de la légitimité et même à celui de la souveraineté du peuple. | Prov. *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, Les plus forts font la loi aux plus faibles dans une société mal organisée.

RAISONNABLE, adj. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. L'homme est un animal *raisonnable*. (Pascal.) | Qui agit selon la raison ; qui se gouverne selon le devoir et l'équité. Il est devenu *raisonnable*. Vous êtes trop *raisonnable* pour exiger cela. Nous touchons au temps où les hommes vont commencer à être *raisonnables*. (Voltaire.) Je ne suis pas toujours *raisonnable*, mais j'aime toujours qu'on me parle raison. (J. J. Rousseau.) | Résigné. Après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus *raisonnable* que je ne croyais. | Conforme à la raison, à l'équité. Discours, conduite *raisonnable*. Faire des objections *raisonnables*. Selon la supputation que nous avons jugée la plus *raisonnable*. (Bossuet.) Elle avait dépassé toutes les bornes justes et *raisonnables*. (Thiers.) | Suffisant, convenable, qui est ce qu'il doit être. Le pain était à un prix *raisonnable*, même pour les pauvres gens. (Michel.) | Qui est au-dessus du médiocre. Être d'un embonpoint *raisonnable*.

RAISONNABLEMENT, adv. (pron. *rèzonableman*). Avec raison, conformément à l'équité. Répondre *raisonnablement*. Un esprit médiocre croit écrire divinement, un bon esprit croit écrire *raisonnablement*. (La Bruyère.) | Suffisamment, convenablement. C'est *raisonnablement* vendu. | Passablement, d'une manière au-dessus du médiocre. Il mange et boit *raisonnablement*.

RAISONNANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de raisonner. Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Molière.) Attachée à son mari, à ses devoirs, toujours froide, *raisonnante* et inattaquable par les sens. (J. J. Rousseau.)

RAISONNÉ, ÉE, part. Conforme à la raison. Leurs actions sont *raisonnées* pour eux, comme le prouve l'expérience. (Bern. de Saint-Pierre.) | Calculé. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur *raisonnée*. (Voltaire.) | Qui rend raison des règles d'un art, d'une science. Arithmétique *raisonnée*. Méthode *raisonnée*. Analyse *raisonnée* de l'histoire.

RAISONNEMENT, s. m. (pron. *rèzoneman*). Procédé par lequel l'esprit déduit un jugement renfermé dans d'autres jugements. Il s'emploie soit pour découvrir des vérités nouvelles, soit pour démontrer des vérités dont on est déjà en possession. *Raisonnement* juste, droit, solide. *Raisonnement* faux, obscur, captieux. Appuyer son *raisonnement* de preuves. Ce système, de quelque *raisonnement* qu'on l'eût étayé, aurait été sûrement rejeté. (Raynal.) Nous avons fait de très-longs *raisonnements*, très-peu d'observations, encore moins de découvertes. (Barthélemy.) | Faculté que nous possédons d'accomplir cette opération de l'esprit. Il faut contracter, par l'exercice, l'habitude du *raisonnement*. (Cicéron.) Quoique la mémoire et le *raisonnement* soient deux facultés entièrement différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J. J. Rousseau.) | *Faire des raisonnements à perte de vue*, Faire des raisonnements vagues et qui ne concluent rien. | Famil. *Point de raisonnement, pas tant de raisonnement*, Façons de parler pour marquer qu'on veut être obéi sans réplique. *Pas tant de raisonnements*, concluez, avocat.

RAISONNER, v. n. Se servir de sa raison pour connaître, pour apprécier, pour juger. *Raisonner* juste. *Raisonner* faux. *Raisonner* bien. *Raisonner* mal. L'art d'abuser des mots a été pour nous l'art de *raisonner*. (Condillac.) | Chercher, alléguer des raisons pour éclaircir une question, une affaire, pour appuyer une opinion, etc. Le glaive ne *raisonne* pas, il frappe. | Répliquer, alléguer des excuses au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes. Les enfants aiment à *raisonner*. | Prov. et fig. *Raisonner pantoufle, raisonner comme une pantoufle*, Raisonner de travers. | Mar. Parler à haute voix dans une rencontre entre deux navires ; interpeller une embarcation qui passe sur un point où est établi un règlement d'ordre. | Activ. Appliquer le raisonnement à quelque chose. Un acteur qui *raisonne* bien ses rôles. *Raisonner* toutes ses actions. | Substantiv. Manie de raisonner. Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Voltaire.) | SE RAISONNER, v. pr. Se rendre à soi-même compte de ce que l'on fait. | Se résigner, se faire raison. Le mal est grand, certes, mais il faut *se raisonner* et en prendre son parti. (Noël.)

RAISONNEUR, EUSE, s. (pron. *rèzoneur*). Celui, celle qui raisonne. Un bon *raisonneur*. Ah ! ces tristes *raisonneurs !* quels doux ravissements leurs cœurs n'ont jamais sentis ni donnés ! (J. J. Rousseau.) | Celui, celle qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements. C'est un *raisonneur* éternel. | Celui, celle qui regimbe contre les ordres qu'on lui donne, contre les réprimandes qu'on lui fait. Faire le *raisonneur*. C'est une petite *raisonneuse*. | Adjectiv. Qui raisonne. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point notre siècle *raisonneur* a poussé dans ses maximes le mépris des devoirs de l'homme et du citoyen. (J. J. Rousseau.) | Qui réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. Cet enfant est bien *raisonneur*. L'on doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable, mais non pas un valet *raisonneur*. (Brueys.)

RAJEUNI, IE, part. Redevenu jeune. Visage *rajeuni*. Nature *rajeunie*. Une personne *rajeunie*. Les abeilles murmurent le long des buissons parfumés et font résonner de leur bourdonnement les campagnes *rajeunies*. C'est le sang de la France *rajeunie* qui parle et qui crie sur tout ce long chemin, depuis les Pyrénées jusqu'à l'île de Léon. (Edg. Quinet.) L'Espagne *rajeunie* proclame la République.

RAJEUNIR, v. a. Rendre jeune, rendre la jeunesse. Médée *rajeunit* Éson. Je crois que la dame d'Estrées *rajeunissait* son mari et que le bonhomme la vieillissait. (Bussy-Rabutin.) | Rendre l'air de la jeunesse. La proclamation de son innocence m'a *rajeuni* de vingt ans. | Par extens., Se dit des choses. *Rajeunir* un arbre en le taillant. *Rajeunir* un vieux mot, une vieille pensée. Les grands hommes qui peuvent former et mûrir une nation naissante ne sauraient *rajeunir* une nation vieillie et tombée (Raynal.) | V. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. Depuis son mariage, elle *a rajeuni*. Il veut, en vieillissant, que nous *rajeunissions*. (Boileau.) | Fig. Au printemps, la nature *rajeunit*. | SE RAJEUNIR, v. pr. Se donner l'air jeune. Il croit *se rajeunir*. | Famil. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement. A partir de trente ans, la femme fait des mensonges héroïques pour *se rajeunir*. (Vanauld.) Elle *se rajeunit* de dix ans.

RAJEUNISSEMENT, s. m. (pron. *rajeuniseman*). Action de rajeunir ; état de celui qui est ou paraît rajeuni. Le *rajeunissement* d'Éson par Médée. | Fig. Ils n'en apportent pas moins dans l'art un nouveau degré de vie et de *rajeunissement*. (Michelet.) | Hortic. *Rajeunissement des arbres*, Opération qui consiste à couper la tige des arbustes ou les branches des arbres qui commencent à dépérir, pour leur en faire pousser de nouvelles.

RAJUSTEMENT, s. m. (pron. *rajusteman*). Action de rajuster ; résultat de cette action.

RAJUSTÉ, ÉE, part. Ajusté de nouveau, raccommodé, remis en bon état. Ressort *rajusté*. Habit *rajusté*. Serrure *rajustée*. Robe, perruque *rajustée*. Séchés et *rajustés*, nous allons rejoindre le maître de la maison. (J. J. Rousseau.)

RAJUSTER, v. a. Ajuster de nouveau ; raccommoder, remettre en bon état. *Rajuster* un ressort. *Rajuster* un habit, une robe, un châle. Elle se détourna, *rajustant* sa coiffure. (Fontenelle.) | Fig. et famil. Une belle, d'un mot, *rajuste* bien des choses. (Molière.) Je ne sais si elle *rajuste* sa santé dans le beau climat de la Provence. (Voltaire.) | SE RAJUSTER, v. pr. Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé.

RÂLANT, ANTE, adj. Qui offre les caractères du râle ; accompagné de râle. Respiration *râlante*.

RÂLE, s. m. (onomatopée). Bruit que fait l'air en traversant les voies aériennes remplies de mucosités plus ou moins abondantes et visqueuses. Ce bruit, très-prononcé dans les derniers instants de la vie, où la respiration s'embarrasse même dans les affections étrangères au poumon, est regardé comme un signe de mort prochaine. Avoir le *râle*. Le *râle* de l'agonie. Le *râle* de la mort. Le *râle* des agonisants. | Les médecins de notre époque désignent sous le nom de *râle* ce même bruit, bien moins manifeste, et perceptible seulement lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine. Il sert à distinguer les diverses nuances de l'état inflammatoire des poumons. *Râle* sec. *Râle* muqueux. *Râle* crépitant. *Râle* à grosses bulles, à petites bulles.

RALE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers, type de la famille des rallidés. Ce sont, pour la plupart, des oiseaux de rivages ; ils se tiennent cachés sous l'herbe pendant le jour, cherchent leur nourriture le soir et le matin dans les joncs et dans les herbes des marais et des prairies ; ils fuient de loin et marchent avec beaucoup d'agilité ; ils ne se

réunissent jamais en famille ni en troupes; ils lèvent le cou comme les poules lorsqu'ils sont inquiets. Les deux espèces les plus connues sont le *rale d'eau*, d'un roux brun, avec des nuances blanchâtres et grises, et le bec rouge, plus long que la tête; et le *rale de genêts*, d'un brun fauve, tacheté de noirâtre en dessus et gris roussâtre en dessous; il a le bec plus court que la tête. La chair des *rales* est fort recherchée, surtout en septembre.

RALEMENT, s. m. (pron. *raleman*). Action de râler; le râle proprement dit. Le *râlement* de la mort.

RALENTI, IE, part. Rendu plus lent. Mouvement *ralenti*. Zèle *ralenti*. Course *ralentie*.

RALENTIR, v. a. (rad. *lent*). Rendre plus lent. *Ralentir* le pas. *Ralentir* sa course, sa marche. Je marchais d'un pas précipité, que la réflexion *ralentit* en approchant de la maison. (J. J. Rousseau.) | Fig. Modérer, diminuer, refroidir. L'âge *ralentit* sa vivacité. | SE RALENTIR, v. pr. Devenir plus lent, moins actif. La rigueur de la persécution *se ralentit*. (Bossuet.) Le train *se ralentit*.

RALENTISSEMENT, s. m. (pron. *ralantiseman*). Diminution d'activité, de mouvement. Le *ralentissement* des travaux. Le *ralentissement* du pendule. | Fig. Refroidissement. Le *ralentissement* du zèle.

RÂLER, v. n. Avoir le râle, rendre en respirant un son étranglé, saccadé, causé par la difficulté qu'éprouve l'air à traverser les voies aériennes obstruées par des mucosités. Il commence à *râler*, il y a peu d'espoir de le sauver. | Par extens. *Râler* en dormant. | Fig. La monarchie *râle*, agonise.

RALINGUE, s. f. Mar. Cordage légèrement tors et commis en aussière, que l'on coud sur les côtés d'une voile pour la fortifier. *Ralingue* d'envergure. *Ralingue* de fond ou de bordure. *Ralingue* de chute. | *Voile en ralingue*, Se dit lorsque son plan se trouve dans la direction du vent qui souffle. | *Mettre en ralingue* ou *venir en ralingue*, Se dit d'un navire quand il place des voiles dans cette direction.

RALINGUER, v. a. Mar. Appliquer les ralingues au bord d'une voile. | V. n. Recevoir le vent en ralingue; orienter les voiles de façon à ce que la vitesse du navire soit ou altérée ou interrompue par la rupture de l'angle précédemment établi entre la direction du vent et la voile.

RALLER, v. n. T. de vénerie. Crier, en parlant du cerf. Quand le cerf est en rut, il *ralle*. (J. Dufouilloux.) | On dit aussi *Réer*.

RALLIDÉS, s. m. pl. Ornithol. Famille d'oiseaux échassiers qui a pour type le genre rale (*rallus*).

RALLIEMENT, s. m. (pron. *raliman*). Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. Le *ralliement* des fuyards fut promptement exécuté. | Action de navires qui, après avoir été séparés, se réunissent. On emploie des *signaux de ralliement* pour donner l'ordre aux navires qui se sont éloignés de se rapprocher du corps de l'armée. | *Mot de ralliement*, Mot que le général donne à ses troupes pour qu'elles se rallient, en cas de déroute ou de séparation. | Se dit plus ordinairement du mot que l'on donne à la suite du mot d'ordre. Les sentinelles doivent connaître le mot de *ralliement*, afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles. (Acad.) | Par extens. *Mot, cri, signe de ralliement*, Le mot, le cri, le signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnaît. République, sera notre *cri de ralliement*. | *Point de ralliement*, L'endroit marqué aux troupes pour se rallier. | Le lieu où les membres d'une association, d'un même parti se rassemblent.

RALLIER, v. a. Rassembler, réunir, remettre ensemble. *Rallier* une armée. *Rallier* des troupes, des fuyards. *Rallier* une flotte. Lorsque des troupes ont plié dans un combat, on les *rallie* pour les faire charger de nouveau. (Encycl.) | Mar. Se rapprocher de. *Rallier* un navire. *Rallier* une terre. *Rallier* un port. | Fig. *Rallier* les esprits. On ne peut *rallier* les partis qu'en les éclairant. (Boiste.) | T. de vénerie. Arrêter les chiens et les ramener avec ceux qui chassent le cerf, quand les premiers chassent du change. | SE RALLIER, v. pr. Se rassembler, se mettre ensemble. Les vaisseaux égarés *se rallient* au reste de l'escadre et cinglent vers l'Amérique.

RALLONGE, s. f. Ce qui sert à rallonger une chose. Mettre une *rallonge* à une robe. Une table à *rallonge*. Table de cent couverts à huit *rallonges*.

RALLONGEMENT, s. m. (pron. *ralonjeman*). Action de rallonger; résultat de cette action.

RALLONGER, v. a. (On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je rallongeai*, *Rallongeons*, *Rallongeant*). Rendre une chose plus longue en y ajoutant un morceau, une pièce, quelque bout d'une chose à peu près semblable. *Rallonger* une table. *Rallonger* une robe, une jupe, un rideau. | SE RALLONGER, v. pr. Devenir plus long. Ses griffes *se rallongent* déjà, toujours d'encre noircies. (Boileau.)

RALLUMÉ, ÉE, part. Allumé de nouveau. Feu *rallumé*. Bougies *rallumées*. | Fig. Amour *rallumé*.

On a peine à haïr ce qu'on a bien aimé,
Et le feu mal éteint est bientôt *rallumé*.
(CORNEILLE.)

RALLUMER, v. a. Allumer de nouveau. *Rallumer* le feu qui s'est éteint. *Rallumer* des bougies. | Fig. Donner une nouvelle force, une nouvelle ardeur à quelque chose. *Rallumer* une passion. *Rallumer* la guerre civile. L'imagination *rallume* les désirs. (Boiste.) | SE RALLUMER, v. pr. S'allumer de nouveau. Le feu, qu'on croyait enfin éteint, *se ralluma* tout à coup dans la nuit. Ma passion *se rallume* quand je vois la belle. A la vue d'Idoménée les alliés sentirent que leur courroux *se rallumait*.

RAMA. Héros indien qu'on regarde comme la septième incarnation du dieu Vichnou. Son histoire fait le sujet du *Rámáyana* (course ou carrière de Rama), poème épique en langue sanscrite, composé de 25,000 vers, ou *slokas*, divisés en sept livres, ou *kandas*, dont Valmiki est l'auteur.

RAMADAN, s. m. (de l'arabe *ramdhan*, formé de *rhamana*, avoir miséricorde). Neuvième mois de l'année turque. Les Turcs ayant des mois lunaires, le ramadan avance chaque année de onze jours; en sorte que, dans l'espace de trente-trois ans, il parcourt toutes les saisons. C'est dans ce mois que tombe le grand carême des Musulmans; ils jeûnent depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le *ramadan* et le *beiram*, qui lui succède immédiatement, sont les deux plus grandes fêtes des musulmans.

RAMAGE, s. m. (du lat. barb. *ramagium*, fait de *ramus*, rameau). Rameau, branchage. Ne s'emploie guère plus aujourd'hui que pour désigner la représentation sur une étoffe de rameaux, de branchages, de feuillages et de fleurs. Damas à *ramage*. Velours à grands *ramages*. | Technol. Opération qui consiste à effacer les plis des draps, et à donner une largeur uniforme à toute l'étoffe. | Le chant des oiseaux. Un doux *ramage*. Le *ramage* du rossignol, du pinson. Connaître un oiseau à son *ramage*. J'entends un *ramage* bruyant et confus. (J. J. Rousseau.) | Fig. Se dit du babil des enfants et des femmes, et de certains discours oiseux.

RAMAGER, v. n. (On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Ramageant*. *Nous ramageons*. *Je ramageais*, etc.). Faire entendre un ramage. Ne se dit que des oiseaux. Nos poètes veulent toujours faire *ramager* les oiseaux, murmurer les ruisseaux, rugir les flots et gémir les échos. (Clément XIV.)

RAMAIGRIR, v. a. Rendre maigre de nouveau. Ce cheval s'était bien refait, mais ce voyage l'a *ramaigri*. | V. n. Retomber dans le premier état de maigreur, redevenir maigre. Depuis quelque temps je *ramaigris*. Comme vous *ramaigrissez!*

RAMAIGRISSEMENT, s. m. Action de ramaigrir; état de celui qui est ramaigri.

RAMAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Ravauder. *Ramailler* des bas, des chaussettes. | Technol. Donner une certaine façon aux peaux de bouc.

RAMALINE, s. f. Bot. Genre de lichens qui

Ramaline.

contient environ une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont exotiques.

RAMAS, s. m. (pron. *ramá*). Assemblage de diverses choses de peu de valeur, ou qu'on regarde comme étant de peu de valeur. Un *ramas* de vieux livres, de toutes sortes de curiosités. | Fig. Ces discours sont des *ramas* d'absurdités. | Se dit aussi des personnes. Un *ramas* de courtisans. Un *ramas* de bandits. Un *ramas* de jésuites, de moines.

RAMASSE, s. f. Sorte de traîneau conduit par un guide, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes couvertes de neige. Il a descendu le mont Cenis en *ramasse*, dans une *ramasse*.

RAMASSÉ, ÉE, part. Mis en amas; dont on a fait un assemblage; que l'on a recueilli. Des balayures *ramassées*. Des sacs *ramassés* chez les charbonniers. Des fruits *ramassés* par terre. Des chiffons *ramassés* dans la plus noire ordure. (Boileau.) En vain Didier lui oppose quelques troupes *ramassées* à la hâte. (Anquetil.) | Fig. De vieilles équivoques *ramassées* parmi les ordures des mauvais lieux. | Épais, trapu, vigoureux. Ce cheval est *ramassé*. | On dit de même : Avoir le corps *ramassé*, la taille *ramassée*, etc. Ils ont le corps plus fort et plus *ramassé* que le reste des Allemands. (Noël.) | Bot. Se dit des parties qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres. Rameaux *ramassés*. Feuilles *ramassées*. On dit aussi : *Ramassés* en faisceaux, en tête, par paquets, etc.

RAMASSER, v. a. (rad. *ramas*). Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses. *Ramasser* des médailles. Il *a ramassé* tout ce qui lui était dû en plusieurs endroits. A la vue de ces gros magasins, où des monopoleurs *ramassent* la nourriture et les habillements d'une province entière, ne doit-on pas bénir la main qui a créé l'insecte qui les force de les vendre? (Bern. de Saint-Pierre). | T. de jeu. *Ramasser les cartes, des cartes*, Les réunir, les rassembler. | *Ramasser son paquet, des vêtements*, etc. S'enfuir. St! st! *ramassez* vite, et sauvez-vous. (Beaumarchais.) | Fig. *Ramasser des forces*, Recueillir, concentrer toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire. | Prendre, relever ce qui est à terre. *Ramasser* des clous. *Ramasser* son chapeau. *Ramasser* des fruits tombés de l'arbre. Les glaneurs vont *ramasser* les épis dans les champs. (Acad.) | SE RAMASSER, v. pron. Se réunir, se rassembler. Ils *se ramassèrent* sur la place du Châtelet. | Se replier sur soi-même, se pelotonner. Le hérisson, la chenille *se ramassent* dès qu'on les touche. (Acad.)

RAMASSETTE, s. f. Technol. Léger clayonnage dont on garnit les faux pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR, EUSE, s. (rad. *amas*). Celui, celle qui conduit une ramasse. | Celui, celle qui ramasse. Un *ramasseur* de clous. Une *ramasseuse* d'épis.

RAMASSIS, s. m. (pron. *ramasi*; rad. *amas*). Assemblage de choses recueillies sans choix. Un *ramassis* de vieux livres. Un *ramassis* de vieilles anecdotes, de vieilles légendes catholiques.

RAMAYANA (c. à d. *Course de Rama*). Épopée indienne en langue sanscrite, où sont racontées les aventures de Rama.

RAMBOUILLET. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), dans une vallée agréable, au S. de la vaste forêt de Rambouillet; 3,511 habitants. Ancien château royal flanqué de grosses tours; beau parc; belles pièces d'eau très-étendues. Moutons, laine, grains, farine et bois. Pendant la révolution de juillet 1830, Charles X se retira de Saint-Cloud au château de Rambouillet, et y signa, le 2 août, son acte d'abdication.

RAME, s. f. Mar. Longue pièce de bois dont on se sert pour faire avancer une embarcation sur l'eau. Synonyme d'*Aviron*. Le plat, la pale d'une *rame*. Le manche d'une *rame*. Manier la *rame*. Aller à la *rame*. Faire force de *rames*. Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos *rames*. | Rameau de bois sec que l'on fiche en terre près des pois ou des haricots, ou de toute autre espèce de plantes grimpantes, pour leur servir de point d'appui. Le haricot grimpant à la *rame* attaché. (Castel.) | Vingt mains de papier mises ensemble. La *rame* de papier contient cinq cents feuilles. Acheter mille *rames* de papier. | *Mettre un livre à la rame*, En vendre les feuilles pour servir d'enveloppe.

RAMÉ, ÉE, part. Soutenu par des rames. Haricots *ramés*. | Blas. Se dit du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps. | Vénerie. Se dit du jeune cerf dont le bois pousse. | *Balles ramées*, Deux ou trois balles jointes ensemble par un fil d'archal tortillé. | *Boulets ramés*, Boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaîne. Les *boulets ramés* pleuvaient sur le navire.

RAMÉAL, ALE, adj. Bot. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux.

RAMEAU, s. m. (pron. *ramó*; du lat. *ramus*). Division d'une branche d'arbre; petite branche

d'arbre. Un *rameau* d'olivier. *Rameau* de chêne. J'aime à voir les *rameaux* de ces arbres mouvants. (Lalanne.) Le myrte paraît l'emblème de la volupté, par ses *rameaux* flexibles et odorants. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. La science est un *rameau* d'or qui ne se laisse pas cueillir indifféremment par toutes sortes de personnes. (Lamotte-Levayer.) | Le *dimanche des Rameaux* ou *jour des Rameaux*, Celui qui précède Pâques et qui est le dernier du carême. On l'appelle ainsi parce que les dévots y vont chercher des rameaux bénits en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. Le *dimanche des Rameaux*, appelé aussi *Pâques-Fleuries*, *dimanche des Baies*, *dimanche des Palmes*, n'est célébré en Occident que depuis le VIe siècle. | Fig. *Présenter le rameau d'olivier*, Offrir la paix, faire des propositions d'accommodements. | Fig. Subdivisions d'une secte, d'une science. | Généal. Se dit des diverses branches sortant du même tronc. | Fig. Rejetons, descendants. Que le vieillard soit représenté comme un chêne antique qui soutient avec force ses *rameaux*. (Lacépède.) | Anat. Divisions secondaires des vaisseaux et des nerfs. | Géogr. Nom qu'on donne aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes.

RAMEAU (JEAN-PHILIPPE). Célèbre compositeur, né à Dijon en 1683, mort en 1764. Ses principaux opéras sont : *Samson*, *Hippolyte et Aricie*, *Castor et Pollux*, *Dardanus*, *la Princesse de Navarre*, *Pygmalion*, *Anacréon*. Il a aussi publié plusieurs ouvrages importants sur la musique.

RAMÉE, s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Assemblage de branches entrelacées naturellement ou artificiellement. Allez, jeunes filles, danser sous les vertes *ramées*. | Nom qu'on donne, dans un grand nombre de pays, à des branches du troisième et du quatrième ordre, qui sont chargées de rameaux, de ramilles et de bourgeons, et qui ont souvent une longueur considérable. | Branches coupées avec leurs feuilles vertes. Une voiture de *ramée*. Les voitures de vendanges couvertes de *ramées*.

RAMENÉ, ÉE, part. Amené de nouveau. Un chien *ramené* à son maître. Des vaches *ramenées* à l'étable. Il fut vendu, racheté et *ramené* dans sa patrie. (Barth.) Troupes *ramenées* tambour battant.

RAMENER, v. a. (L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ramène, tu ramènes, il ramène. Je ramènerai, je ramènerais*, etc.) Amener de nouveau, amener une seconde fois. *Ramener* des troupes au combat. Je ne sais s'il avait entendu ma voix ou si quelque inquiétude l'*avait ramené*. (V. Hugo.) | Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie, la faire revenir avec soi. *Ramener* quelqu'un à Paris. Vous m'aviez confié ce jeune homme, je vous le *ramène*. | Se dit des animaux. *Ramener* les troupeaux à l'étable. | Fig. Faire revenir à. *Ramener* quelqu'un dans la bonne voie. | Réduire. Pendant que le matérialiste s'efforce de *ramener* les lois de la nature à une attraction aveugle, l'animal réclame en faveur de l'harmonie fraternelle. (Bern. de Saint-Pierre.) | Amener. *Ramener* les autres à son opinion. | Calmer, radoucir, faire revenir. Personne ne s'entendait mieux qu'elle à *ramener* les esprits et à pacifier les cœurs. (Vanauld.) | Fig. Rétablir, faire renaître. Le printemps *ramène* les beaux jours. | Remettre en vogue, faire revivre. Cette mesure *ramènera* l'ordre. Cette saison charmante *ramenait* des fêtes plus charmantes encore. (Barthélemy.) | *Ramener ses regards*, Les reporter sur. Si, *ramenant vos regards* sur les beaux jours de la chevalerie, je vous parlais des paladins et de leurs dames. (A. Martin.) | Fig. Assujettir, réduire, soumettre. La science est universelle quand elle *ramène* toutes les vérités à la même unité. (Edg. Quinet.) | SE RAMENER, v. pr. Être ramené. Les hommes, par des discussions franches et lumineuses, *se ramènent* aux vrais principes. (Boiste.) | Se calmer, s'adoucir, etc. Les cœurs les plus aigris, les esprits les plus irrités *se ramènent* par une équitable douceur. (Boiste.)

RAMER, v. n. (rad. *rame*). Aller à la rame, faire avancer un canot, une chaloupe, une embarcation quelconque au moyen des rames. *Ramer* vigoureusement. *Ramer* contre le courant. A force de *ramer*, nous parvînmes à gagner une petite crique où notre canot fut provisoirement à l'abri des regards. (Corbière.) | Prov. et fig. *Ramer contre le fil de l'eau*, Prendre une affaire en sens contraire. | Fig. et famil. Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue. A *ramer* ici-bas nous sommes condamnés. (Sall.) | Se dit d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux avirons. Ce faucon *rame* très-bien. | V. a. Soutenir avec des rames des haricots, des pois ou toute autre plante grimpante dont la tige a besoin d'appui. *Ramer* des haricots, des pois, des capucines. | Prov. *Il s'y entend comme à ramer des choux*, Il n'y entend rien.

RAMETTE, s. f. (dim. de *rame*). Petite rame de papier. Une *ramette* de papier à lettres. | Imprim. Châssis, ordinairement de fer et sans barre au milieu, propre à contenir un placard, une affiche, etc.

RAMEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rame. Un rang de *rameurs*. Un banc de *rameurs*. La barque était conduite par deux *rameuses*. Les *rameurs* d'une galère. Les *rameurs* firent de nouveaux efforts. (Barthélemy.) | Matelots faisant sur un navire le service des rames. On ne sait pas exactement de quelle manière ils étaient placés dans les vaisseaux anciens ; on croit généralement qu'ils étaient les uns au-dessus des autres, sur des bancs placés non en ligne perpendiculaire, mais en forme de quinconce. | Fauconn. Se dit des oiseaux qui se servent de leurs ailes comme d'avirons. Et les oiseaux *rameurs* et les poissons ailés. (Delille.) | Adjectiv. Se dit des ailes des oiseaux, quand elles sont minces, déliées, peu convexes, fortement tendues dans l'état de déploiement, à dix pennes entières dont les barbes se touchent dans toute leur longueur, et susceptibles de mouvements aisés, rapides et forts.

RAMEUTER, v. a. (rad. *meute*). T. de vénerie. Rappeler, arrêter les chiens qui tiennent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin et les faire chasser tous ensemble.

RAMEUX, EUSE, adj. (rad. *rame*). Bot. Qui se partage en divisions et en un plus ou moins grand nombre de branches secondaires. Le romarin est une plante fort *rameuse*.

RAMIER, s. m. (du lat. *ramus*, rameau, branche, parce qu'il niche sur les branches des arbres). Ornithol. La plus grande espèce de nos pigeons sauvages. Le ramier a le plumage d'un cendré bleuâtre, la poitrine d'un roux vineux, des taches blanches sur les côtés du cou et à l'aile. Il habite les forêts de l'ancien continent, émigre en hiver et nous revient en mars. | Adjectiv. Le nombre des pigeons *ramiers* qui arrivent dans le midi de la France vers la fin du mois d'octobre est considérable. (Guérin.)

RAMIFÈRE, adj. (du lat. *ramus*, rameau ; *ferre*, porter). Bot. Se dit des bourgeons ne produisant que des rameaux et des feuilles, sans fleurs.

RAMIFICATION, s. f. (pron. *ramifikasion*, du lat. *ramus*, rameau ; *fieri*, devenir). Bot. Disposition des branches ou rameaux considérés en eux-mêmes et relativement les uns aux autres ; dernière division des rameaux d'une plante ou des nervures d'une feuille. Cette plante offre de nombreuses *ramifications*. Le port ou l'habitus des végétaux, c. à d. l'aspect qu'ils offrent à la première vue, dépend beaucoup de leur *ramification*. (D'Orbigny.) | Anat. Divisions des rameaux des artères, des veines ou des nerfs. *Ramifications* nerveuses. *Ramifications* vasculaires. | Se dit aussi des mines. *Ramifications* des filons. | Fig. Division, distribution en plusieurs rameaux. Les *ramifications* de ce complot s'étendaient fort loin. La magnificence est une des *ramifications* nombreuses de l'orgueil. (Vernier.) La misère est une *ramification* du despotisme.

RAMIFIÉ, ÉE, adj. Qui est divisé en rameaux. Nerf *ramifié*. Tige *ramifiée*. La nature a mis dans les climats de la Laponie un animal à cornes *ramifiées*. (Bern. de Saint-Pierre.)

RAMIFIER (SE), v. pr. Se partager, se diviser en plusieurs rameaux, en plusieurs branches. Se dit des arbres, des artères, des veines, etc. | Fig. Les idées de Leibnitz sont vastes ; elles partent d'abord d'une grande universalité, qui en est comme le tronc, et ensuite se divisent et *se ramifient* presque à l'infini. (Fontenelle.)

RAMIFLORE, adj. (du lat. *ramus*, rameau ; *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur des rameaux.

RAMILLE, s. f. (*ll* mouillées ; du lat. *ramulus*, petit rameau, dim. de *ramus*). Nom donné aux plus petites et dernières divisions des rameaux. | Plur. Branches d'arbres qui restent dans les bois après qu'on en a tiré le bois de corde, et qui ne sont bonnes qu'à mettre dans les fagots. Se chauffer avec des *ramilles*. Des *ramilles* d'ormeaux.

RAMINAGROBIS, s. m. Nom donné par plaisanterie à un chat. Certain matou, un *raminagrobis*. | Fig. Homme hypocrite et sensuel.

RAMINGUE, adj. Se dit d'un cheval qui regimbe contre l'éperon, ne voulant pas avancer aussitôt qu'il le sent ; qui saute, rue et recule. Cheval *ramingue*. | Substantiv. Les *ramingues* sont dangereux.

RAMOITIR, v. a. Rendre moite. Le brouillard *ramoitit* le linge qui était déjà séché.

RAMOLLI, IE, part. Rendu mou. Tissu *ramolli*. Cire *ramollie*. Terre *ramollie*. Lorsque les peaux sont suffisamment *ramollies*, on les étend sur le chevalet pour les faire sécher. (Lenormant.)

RAMOLLIR, v. a. (rad. *mol*). Amollir, rendre mou et maniable. La pluie *ramollit* la terre. *Ramollir* le cuir, le parchemin. Le soleil *ramollit* la cire. | Fig. *Ramollir* le courage. Dans ce sens, on dit mieux *Amollir*. | Absol. Rendre efféminé, moins vigoureux. La vieillesse dessèche plus qu'elle ne *ramollit*. (Mérat.) | SE RAMOLLIR, v. pr. S'amollir, devenir mou et maniable. La cire *se ramollit* au contact de la chaleur. | Fig. *Son cœur s'est un peu ramolli*, Se dit d'un homme qui n'est plus aussi courroucé qu'auparavant.

RAMOLLISSANT, ANTE, adj. Méd. Qui ramollit, qui résout les duretés contre nature. La guimauve est *ramollissante*. | S. m. Remède ramollissant. Un *ramollissant*. La graine de lin et la guimauve sont des *ramollissants*.

RAMOLLISSEMENT, s. m. (pron. *ramoliseman* ; rad. *mol*, mou). Pathol. Mode particulier de lésion organique, ou plutôt Altération particulière de la nutrition caractérisée par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu. Beaucoup de ramollissements sont le résultat d'une inflammation aiguë ou chronique. *Ramollissement* du cerveau. *Ramollissement* de la moelle épinière.

RAMON, s. m. Petit balai fait de rameaux d'arbre. La tavernière avait un *ramon* à la main.

RAMONAGE, s. m. (rad. *ramon*, petit balai). Action de ramoner. Le *ramonage* d'une cheminée. Outre le *ramonage* à la main, qui se fait à l'aide d'une râclette par de jeunes enfants tirés pour la plupart de la Savoie et de l'Italie, on peut, quand le tuyau est trop étroit pour qu'un enfant puisse y entrer, ramoner à la corde, en faisant passer à travers la cheminée, du haut en bas, une longue corde entourée d'un *hérisson*, espèce de tête de loup formée de lames ou de pointes d'acier, ou de têtes très-flexibles. Le *ramonage* des cheminées.

RAMONÉ, ÉE, part. Dont on a effectué le ramonage. Tuyau *ramoné*. Cheminée *ramonée*.

RAMONER, v. a. Nettoyer le tuyau d'un poêle, le conduit d'une cheminée, en ôter la suie. *Ramoner* un poêle, une cheminée. Tel pauvre enfant, qui grimpe dans nos cheminées pour les *ramoner*, descend peut-être de ces fiers Gaulois qui escaladèrent le Capitole. (Bern. de Saint-Pierre.)

RAMONEUR, s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées. Un petit *ramoneur*. Noir comme un *ramoneur*. La profession de *ramoneur* est une des plus pénibles, autant à cause du genre de travail auquel il faut se livrer que par les privations que ces pauvres enfants sont obligés de supporter. (Mérat.) Pauvre petit *ramoneur !*

RAMPANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de ramper. Insecte *rampant*. Animal *rampant*. En replis tortueux le ver *rampant* se traîne. (Delille.) | Bot. Qui se traîne sur la terre et y prend racine. Le lierre *rampant*. Plante *rampante*. | Se dit aussi d'une racine qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales. | Fig. Qui s'abaisse devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des emplois, des faveurs. Homme vil et *rampant*. Médiocre et *rampant* on arrive à tout. On les voit aussi *rampants* qu'ils ont été hautains. (Fénelon.) Toujours barbare, *rampante* dans le malheur, et insolente dans la prospérité. (Voltaire.) | Se dit aussi des choses. Un caractère *rampant*. Une âme *rampante*. | Archit. Qui n'est pas de niveau, qui va en pente, comme sont les appuis d'un petit mur de terrasse en descente, les deux parties inclinées d'un fronton, ou celles d'un arc qui suit une semblable inclinaison. | Blas. Se dit des animaux qui, dans les armoiries, sont représentés debout et s'élevant comme le long d'une rampe ; on oppose ce mot à *Passant*. Un lion *rampant*.

RAMPE, s. f. Plan incliné et continu servant de communication entre deux sols de différente hauteur : telles sont une descente de cave, la pente douce par laquelle on monte d'une terrasse basse à une plus élevée. | *Rampe d'appui*, Balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue d'un escalier, depuis le haut jusqu'en bas. | *Rampe d'escalier*, Suite de degrés en ligne droite ou circulaire par son plan, laquelle est établie et s'élève entre deux paliers. | Plan incliné sur lequel sont établies les marches d'un escalier. | Pente d'une colline. Cette colline mène par une *rampe* dans une vallée charmante. | Dans les théâtres, Rangée de lumières qui est placée au bord de la scène et qu'on baisse ou qu'on lève à volonté. Allumer la *rampe*. Il y a un grand danger pour les actrices, surtout pour les danseuses, à trop s'approcher de la *rampe*, elles risquent de se brûler toutes vives. | Anat. *Rampe de limaçon*, Chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RAMPEMENT, s. m. (pron. *ranpeman*). Action de ramper. Le *rampement* du serpent, de la couleuvre.

RAMPER, v. n. (du lat. *reptare*). Se traîner sur le ventre. Se dit, au propre, des vers, des serpents, des couleuvres, etc. Le serpent venimeux *rampa* dans les forêts. (Boileau.) Démêlez, si vous le pouvez, l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes qui *rampent* à nos yeux. (Massillon.) Pour moi, semblable à la chenille privée d'yeux, qui *rampe* sur les feuilles que lui disputent les vents, j'entoure çà et là de quelques fils de soie le tombeau où j'ensevelis l'hiver de ma vie. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par extens. Se dit des plantes qui n'ont pas la tige assez forte pour se soutenir, et dont les branches se couchent, s'étendent sur la terre ou s'attachent aux arbres. Le lierre *rampe* contre la muraille. | Se dit des personnes qui se traînent à terre et sur le ventre, à l'imitation de certains animaux. Dans l'enfoncement et dans l'angle, à gauche de cette grande porte, s'ouvre un canal où l'on marchait autrefois debout, mais où l'on se glisse aujourd'hui en *rampant*. (Chateaubriand.) | Fig. Être dans un état abject et humiliant. Tel qui *rampait* s'élève et nous étonne. (Lamotte.) | S'abaisser devant les gens puissants, descendre à de honteuses complaisances pour obtenir des emplois, des faveurs. Cet homme *rampe* devant les ministres. Il n'aime point à s'attacher aux grands et *ramper* dans les cours. (J. J. Rousseau.) Il leur fallut d'abord flatter la multitude, et ensuite *ramper* devant elle. (Barthélemy.) Malheur à qui *rampa* sous un maître cruel! (Chénier.) S'élever en *rampant* à d'indignes honneurs. (Le Brun.) | Fig. *Cet auteur rampe, il ne fait que ramper*. Il n'écrit rien que de bas et de très-commun. On *rampe* dans la fange avec l'abbé de Pure. (Boileau.) | Archit. Pencher suivant une pente donnée. Quatre escaliers à jour en spirale s'appuient sur la flèche et *rampent* jusqu'à la couronne de l'édifice.

RAMPIN, adj. m. *Pied rampin*, Se dit, en parlant des chevaux, du pied disposé à traîner, à ramper sur la terre lorsque l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière.

RAMPONEAU. Cabaretier célèbre aux Porcherons, vers la fin du XVIIIe siècle, et dont le nom était chanté, prôné partout, comme le signe de ralliement de toutes les joyeuses parties.

RAMSÈS. Nom commun à plusieurs rois d'Égypte de la dix-neuvième dynastie. L'un de ces rois, Ramsès II, combattit les peuples du pays de Chanaan, les Éthiopiens et les Nubiens. On l'identifia avec Sésostris. Il fit élever un obélisque à Thèbes. Ce fut sous son règne, selon Pline, qu'eut lieu la prise de Troie. On écrit aussi *Ramessès*.

RAMULE, s. f. (du lat. *ramulus*, dim. de *ramus*, rameau). Bot. Organes des asperges et du petit houx, regardés communément comme des feuilles, mais qui ne sont en réalité que de petits rameaux avortés, développés d'une manière particulière.

RAMURE, s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Le bois d'un cerf, d'un daim. Une belle *ramure*. La *ramure* du cerf est ronde, celle du daim est plate.

RAMUS. (PIERRE LA RAMÉE, plus connu sous nom latin de). L'un des savants les plus remarquables du XVIe siècle, né à Cuthe, dans le Vermandois, en 1502, suivant les uns, en 1515, suivant les autres. Son aïeul était charbonnier. Ardent ennemi de la scolastique et de la philosophie péripatéticienne, doué d'une pénétration rare, Ramus prit une part active à la réaction philosophique de son époque, et s'attira les colères du Parlement et de François Ier, qui fit supprimer ses écrits comme téméraires, mal sonnants, impies et erronés. Il était devenu principal du collége de Presle. Il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy.

RAMUSCULE, s. m. Bot. et anat. Très-petite division d'une branche.

RANAIRE, adj. (du lat. *rana*, grenouille). Qui a rapport, qui appartient à la grenouille.

RANÂTRE, s. f. Entom. Genre d'hydrocorises ou punaises d'eau, tribu des népiens, vulgairement appelé *Scorpion aquatique*.

RANCANCA, s. m. Ornithol. Genre de la famille des falconidés, dont les caractères sont : bec droit, convexe en dessus, à mandibule supérieure crochue; tarses nus, réticulés, courts, forts; ongles peu crochus; les joues, le haut du cou et le jabot sont dépourvus de plumes. Les *rancancas* sont doux et paisibles; ils n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine; ils habitent les forêts solitaires de la Guyane, où ils font entendre une voix bruyante dont la force redouble lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un et qu'ils volent en troupes. L'espèce type, le *rancanca à ventre blanc*, a le plumage d'un bleu foncé, à l'exception du ventre, qui est blanc.

RANCE, adj. (du lat. *rancidus*). Se dit d'une graisse, d'une huile, et, en général, de tout corps gras qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une saveur désagréable et une odeur forte, dues au développement d'acides gras, tels que le stéarique et l'oléique. Ce bœuf salé est *rance*. De l'huile *rance*. | S. m. Goût âcre et désagréable de ce qui est rance. Ce lard sent le *rance*.

RANCE, s. f. Mar. Pièce de bois qu'on place sur les côtés d'un vieux navire pour le consolider.

RANCÉ (DOM ARMAND, JEAN LE BOUTHILIER DE). Célèbre réformateur de la Trappe. A son retour d'un voyage, Rancé monte à l'appartement de madame de Montbazon, sa maîtresse, dont il ignorait la mort, trouve dans un plat sa tête, séparée du tronc parce que le cercueil était trop petit. Frappé de terreur il va se réfugier à la Trappe; mort en 1700.

RANCER, v. a. (on met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Je rançais, nous rançons*, etc.). Fortifier un vieux navire en y mettant des rances.

RANCIDITÉ, s. f. (du lat. *rancidus*, rance). Qualité de ce qui est rance; phénomène que présentent la plupart des corps gras lorsqu'ils prennent, par l'influence de l'air dont ils ont absorbé l'oxygène, une odeur forte et une saveur désagréable qu'ils n'avaient pas auparavant.

RANCIO, adj. m. (mot espagnol). *Vin rancio*, Vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant. | Subst. Boire du *rancio*.

RANCIR, v. n. (rad. *rance*). Devenir rance. Du lard qui commence à *rancir*. Cette huile *a ranci*.

RANCISSURE, s. f. Ce qui est rance dans un corps attaqué de rancidité. C'est la conséquence de la rancidité, et c'est à tort que quelques lexicographes confondent la signification de ces deux mots. La *rancidité* est la cause, la *rancissure* est l'effet; il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre *putridité* et *pourriture*.

RANÇON, s. f. Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre. Forte *rançon*. Payer *rançon*. Exiger une *rançon*. | Fig. Nous sommes tous esclaves de l'humanité; la philosophie peut seule payer notre *rançon* par la pratique des vertus. (Boiste.) | Composition en argent moyennant laquelle un navire de guerre ou un corsaire relâche un navire capturé.

RANÇONNÉ, ÉE, part. De qui on a exigé une rançon ou ce qui n'était pas dû. Prisonnier *rançonné*. Ville *rançonnée*. Voyageurs *rançonnés*. Les Éduens furent *rançonnés* et contraints de fournir des vivres sans rétribution. (Anquetil.)

RANÇONNEMENT, s. m. Action de rançonner ou d'exiger ce qui n'est pas dû. Peu usité.

RANÇONNER, v. a. Mettre à rançon, à composition, à contribution. *Rançonner* des prisonniers. Les ennemis *ont rançonné* plusieurs villes. Ce corsaire *a rançonné* trois navires. En passant près d'Avignon, et manquant d'argent pour payer ses troupes, il *rançonna* le pape et sa cour. (Voltaire.) Tyrans des mers de l'Orient, ils y *rançonnaient* les vaisseaux de toutes les nations. (Raynal.) | Par extens. Exiger ce qui n'est pas dû. Les usuriers *rançonnent* les paysans. Les voleurs *rançonnent* les passants. Les avoués et les notaires *rançonnent* leurs clients. | Fig. Exiger au delà de ce qui est raisonnablement dû. Dans cet hôtel on vous *rançonne*.

RANÇONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rançonne, qui exagère les prix ordinaires et raisonnables d'une carte, d'un mémoire. | Adjectiv. La gent *rançonneuse* des hommes d'affaires.

RANCUNE, s. f. (du bas lat. *rancurina*, dim. de *rancura*, dérivé de *rancor*, haine invétérée, cachée). Ressentiment qu'on garde d'une offense; haine sourde, cachée, invétérée; mémoire de la haine; désir de vengeance. Vieille *rancune*. Avoir de la *rancune*. Garder *rancune* à quelqu'un. Sans fiel, sans *rancune*, il est au-dessus de l'offense comme de l'éloge. (Barthélemy.) | Famil. *Sans rancune, point de rancune*, Oublions nos ressentiments, nos torts réciproques, nos sujets de plainte mutuels.

RANCUNEUX, EUSE, adj. et s. Qui a de la rancune, qui est sujet à la rancune. Un homme *rancuneux*. Un esprit *rancuneux*. C'est une *rancuneuse*. Au diable le *rancuneux!*

RANCUNIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui conserve de la rancune. Un esprit *rancunier*. Avoir l'âme *rancunière*. Synonyme de *Rancuneux*.

RANDONNÉE, s. f. T. de chasse. Circuit que fait autour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans le même canton. Les lièvres mâles font de plus grandes *randonnées* que les hases. (Baudrillard.)

RANG, s. m. (pron. *ran*; de l'allem. *ring*, ordre, arrangement). Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. Un *rang* de tilleuls. Un *rang* de pavés. Un *rang* de matelots. Être au premier, au second *rang*. La distinction des *rangs*. Tenir dans le monde un *rang* distingué. Elle a plusieurs *rangs* de dentelles à sa robe. | Suite de soldats placés à côté les uns des autres. Le premier, le second *rang*. Ouvrez les *rangs*. Gardez vos *rangs*. Parcourir tous les *rangs*. | *Entrer dans les rangs de l'armée*, Se faire soldat. | *Se mettre sur les rangs, être sur les rangs, paraître sur les rangs*, En termes de tournoi, Se présenter au combat, montrer qu'on est prêt à entrer en lice. | *Être sur les rangs, se mettre sur les rangs*, etc., Se présenter au nombre de ceux qui prétendent à un emploi, à l'obtention d'une faveur. | La place qui convient, qui appartient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs. Garder son *rang*. Prendre *rang*. Prendre séance chacun à son *rang*. *Rang* d'ancienneté. *Rang* de taille. Il trouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second *rang*. (Voltaire.) | Le degré d'honneur qui convient à chacun selon sa position, son emploi. *Rang* élevé. *Rang* suprême. Soutenir son *rang*. Déchoir de son *rang*. Tenir le premier *rang*. La distinction des *rangs* fut une suite immédiate de la réunion des personnes. (Livry.) Le *rang* est un hasard et non pas un mérite. (Neufchâteau.) Déchoir du premier *rang*, c'est tomber au dernier. (La Harpe.) Pour les *rangs* les plus hauts soyons indifférents. Nous sommes tous au même *rang*.

> Nous naissons tous égaux : la nature, ingénue,
> Ne reconnut jamais les *rangs* qu'on s'attribue.
> (PIRON.)

| Se dit, en général, des différentes classes de la société. Des gens du plus haut *rang*, du *rang* le plus bas. Ces hommes doivent être relégués aux derniers *rangs* de la société. Les hommes d'un certain *rang* se tiennent toujours à une froide distance de leurs inférieurs. (X. Marmier.) | Fig. Place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'opinion, dans l'estime des hommes. Platon et Aristote tiennent le premier *rang* parmi les anciens philosophes. | Se dit aussi de la place qu'on occupe dans l'affection de quelqu'un. Me demandaient quel *rang* tu tenais dans mon cœur. (Racine.) | *Mettre au rang*, Mettre au nombre. *Mettre* quelqu'un *au rang* de ses amis. L'Église l'*a mis au rang* des saints. Ceux qui les premiers *ont mis* la conscience *au rang* des préjugés avaient sans doute leurs raisons pour que cela fût ainsi. (S. Dub.) Je *mets au rang* des biens l'esprit et le savoir. (Boileau.) | Famil. *En rang d'ognons*, loc. adv. Côte à côte, les uns à côté des autres. Les belles filles se tenaient debout près de la porte *en rang d'ognons*. | Mar. Se dit pour marquer le degré de force ou d'importance des grands navires de guerre. Les vaisseaux du premier *rang* sont les vaisseaux à trois ponts qui portent 120 canons.

RANGE, s. f. Technol. Ligne de pavés d'égal échantillon. Une *range* de pavés.

RANGÉ, ÉE, part. Mis en rang. Tous les passants en deux files *rangés*. (Boileau.) Je les vis tous s'asseoir sur les siéges encore *rangés* autour du feu. (X. de Maistre.) Là étaient *rangés* en ordre tous les vieux et les plus gros livres. (A. Karr.) | *Bataille rangée*, Combat entre deux armées rangées en bataille. | Qui a beaucoup d'ordre dans ses affaires, dans sa conduite. Un homme *rangé*.

RANGÉE, s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne. Une *rangée* de maisons. Une *rangée* d'arbres. Une *rangée* de siéges.

RANGER, v. a. (rad. *rang*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je rangeais. Nous rangeons. Rangeant*, etc.). Mettre dans un certain ordre. *Ranger* des papiers. *Ranger* des livres. *Ranger* des troupes en bataille. Autour du fils d'Hector il les fait tous *ranger*. (Racine.) | Mettre chaque chose à sa place. *Ranger* une boutique. *Ranger* un atelier. | Mettre de côté; détourner quelqu'un ou quelque chose pour rendre le passage libre. *Ranger* une table. | Mettre au rang, mettre au nombre. On le *range* parmi les auteurs classiques. | Soumettre à. *Ranger* un peuple, une ville sous sa domination. Il *rangea* le Poitou et la Saintonge sous l'obéissance de la France. (Voltaire.) | Mar. Disposer. *Ranger* une escadre en ordre de bataille. | Passer près, se diriger. Un navire range une côte, un rocher, un autre navire, quand il passe près d'eux sur une ligne qui leur est parallèle. | *Ranger le vent*, Le tenir de plus près. | Technol. *Ranger le poil du drap*, Coucher le poil de l'étoffe avec la brosse, après qu'elle a été tondue à fin. | SE RANGER, v. pr. Être rangé, se mettre en rang. *Se ranger* pour laisser passer quelqu'un. | Fig. *Se ranger sous les drapeaux de*, Acquiescer à; faire acte d'adhésion à. Il faut *se ranger sous les drapeaux de* la démocratie. | *Se ranger à l'avis, à l'opinion de quelqu'un*, Déclarer qu'on est de son

avis, qu'on partage son opinion. Tous *se rangèrent à son avis.* | Famil. Adopter une manière de vivre plus conforme à la raison, à l'économie. C'était un dissipateur, mais il *s'est* bien *rangé.* | Mar. *Se ranger à bord, se ranger à quai,* Se dit d'un navire qui se range côte à côte d'un autre navire ou auprès d'un quai. Les navires *se rangèrent bord à bord.*

RANGOUN. Géogr. Ancienne capitale de l'empire birman, dans le royaume de Pégou, sur une branche de l'Iraoua-dy; 40,000 habit. Maisons en bois ou en bambou. Commerce considérable. Cette ville appartient aux Anglais depuis 1852.

RANGUILLON, s. m. (*ll* mouillées). Technol. Petite pointe de fer qui avance dans le tympan d'une presse typographique et qui fait la pointure.

RANIMÉ, ÉE, part. Ravivé; à qui l'on a redonné de la vigueur. Combat *ranimé.* Dispute *ranimée.* Il se trouva bientôt *ranimé* par quelques gouttes du cordial que je lui versai. Je fus *ranimé* par la voix de Mentor. (Fénelon.)

RANIMER, v. a. Rendre la vie, redonner la vie. Dieu seul peut *ranimer* les morts. Il fallait *ranimer* ce cadavre. (Raynal.) | Par extens. Redonner de la vigueur et du mouvement à une partie qui est comme morte. *Ranimer* une jambe, un bras. | Fig. Faire revenir quelqu'un d'une espèce de langueur de corps ou d'esprit. Vos grâces *ranimeraient* ma vieillesse. (Voltaire.) Ce sentiment me soutient quand mes forces m'abandonnent, il me *ranime* quand je me meurs. (J. J. Rousseau.) | Fig. Exciter; rendre l'éclat, la vigueur, l'activité. Se dit des choses physiques ou morales. *Ranimer* les couleurs d'un tableau. *Ranimer* le feu qui s'éteint. *Ranimer* un récit. Une pluie douce *ranime* les plantes. Le printemps *ranime* toute la nature. Sa vue *a ranimé* mes esprits abattus. (Racine.) | SE RANIMER, v. pr. Être ranimé; reprendre de la vie, de la vigueur, du mouvement. Se dit au propre et au figuré. La nature *se ranime.* La colère *se ranime.* Les morts *se ranimant* à la voix d'Élisée. (Racine.) Sa figure vénérable *se ranimait* pour exprimer le repentir. (A. Martin.) Le blessé *se ranima* un instant.

RANIN, INE, adj. (du lat. *rana,* grenouille). Qui tient de la grenouille; dont l'assemblage représente une espèce de grenouille. Un type *ranin.* Voilà un vrai type *ranin.* | Anat. *Veines ranines,* Les deux veines situées sous la langue.

RANULE, s. f. (du lat. *rana,* grenouille). Méd. Tumeur molle, œdémateuse, située sous la langue, qui ôte la liberté de parler, et rend le son de la voix semblable au coassement des grenouilles.

RANZ, s. m. (pron. *rance*). Air mélancolique, quoique grossier et sans art, que les pasteurs de la Suisse jouent de préférence sur la cornemuse en menant paître leurs troupeaux sur les montagnes. Aussi cet air est-il communément appelé *le Ranz des vaches.* A l'enseigne du *ranz des vaches.*

RAPACE, adj. et s. (du lat. *rapax,* dérivé du gr. ἁρπάζω, prendre, ravir avec force). Avide, ardent à la proie. Le vautour est *rapace.* L'alligator est *rapace.* | Fig. et famil. Qui est avide et enclin à la rapine, à l'usure. C'est un homme *rapace,* très-*rapace.* | Substantiv. C'est un *rapace,* une *rapace.* | Se dit aussi des choses. Nulle statue, pour peu qu'elle fût précieuse, n'échappait aux mains *rapaces* de Verrès. (Rollin.) | S. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent de rapine. On le divise en deux familles : les *rapaces diurnes* et les *rapaces nocturnes.* Les vautours se distinguent de tous les autres groupes de l'ordre des *rapaces* par la nudité de leur petite tête, généralement étendue à leur long cou presque toujours garni, à la base, d'un collier de duvet ou de longues plumes. | Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux qui vivent de proie ou de rapine.

RAPACITÉ, s. f. (rad. *rapace*). Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. La *rapacité* du vautour. La *rapacité* des oiseaux de proie. | Fig. Avidité, penchant à la rapine, au vol, à l'usure. La *rapacité* des usuriers, des hommes d'affaires. La sage république de Venise se signala par des lois qui mettent un frein à la multitude des moines et à leur *rapacité.* (Voltaire.)

RAPATRIAGE, s. m. Action de rapatrier, de ramener dans la patrie, ou de rentrer de soi-même dans la patrie. Le consul s'est occupé du *rapatriage* des naufragés. | Par extens. Raccommodement, réconciliation. J'ai opéré ce *rapatriage* entre les deux amis et je m'applaudis de cet heureux résultat.

RAPATRIÉ, ÉE, part. Qui a été ramené, qui est revenu dans sa patrie. Des marins *rapatriés.* | Qui a été réconcilié. Des personnes *rapatriées.*

RAPATRIEMENT, s. m. Action de rapatrier ou de se rapatrier. Synonyme de *rapatriage.*

RAPATRIER, v. a. (*je rapatrie; nous rapatrions. Je rapatriais; nous rapatriions, vous rapatriiez. Que je rapatrie; que nous rapatriions, que vous rapatriiez*). Ramener dans la patrie. Ce navire *a rapatrié* plusieurs naufragés. | Raccommoder des personnes qui étaient brouillées. On a quelquefois de la peine à *rapatrier* deux amis; il est trop facile de *rapatrier* deux amants. (R. Vansauld.) | SE RAPATRIER, v. pr. Se réconcilier. Les amants se séparent sans raison et *se rapatrient* sans cause.

RAPATRONNAGE, s. m. (rad. *patron*). Réunion qui se fait du tronc d'un arbre coupé à une souche restée en terre, pour vérifier si l'un est sorti de l'autre; rapprochement d'un bois coupé, de son modèle, de son patron. Opération du *rapatronnage.*

RÂPE, s. f. Ustensile de ménage fait d'une plaque de métal hérissée d'aspérités, ordinairement courbée et clouée sur une planchette à manche. Cet ustensile sert à mettre en poudre du sucre, de la muscade, de la croûte de pain et autres choses semblables. *Râpe* à poivre. *Râpe* à sucre. *Râpe* à lame dentelée et tranchante. On se sert de *râpe* dans les usines, pour le tabac, les betteraves, les pommes de terre (qu'on réduit en fécule), etc. | Espèce de lime à grosses entailles dont se servent les sculpteurs, les menuisiers, les serruriers, etc. | Grappe de raisin de laquelle tous les grains sont ôtés. Synonyme de *Râfle.* | Au plur., Crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval, comme les malandres. Les *râpes* diffèrent des *malandres* en ce que les unes sont transversales et les autres longitudinales

RÂPÉ, ÉE, part. Réduit en poudre. Tabac *râpé.* Du poivre *râpé.* La racine du raifort sauvage, *râpée* et réduite en pulpe, assaisonne les viandes et excite l'appétit. (Marquet.) | Fig. *Habit râpé,* Habit usé jusqu'à la corde, jusqu'à la trame du tissu. | Famil. Qui porte des vêtements vieux et usés, qui a l'air fort misérable. Comme il est *râpé!*

RÂPÉ, s. m. Vin digéré sur des grappes et des grains de raisin dont on a rempli une futaille, ou sur des copeaux de hêtre ou de tout autre bois qui ont pour objet de l'éclaircir. *Râpé* de copeaux.

RÂPER, v. a. (de l'allem. *raspeln,* même signif.). Mettre en poudre avec la râpe. *Râper* du sucre, de la muscade, du poivre. *Râper* de la croûte de pain. *Râper* du fromage. Machine à *râper* des pommes de terre. Autrefois on *râpait* le tabac à priser. | User la surface d'un corps avec la râpe. *Râper* un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir.

RAPETASSAGE, s. m. Famil. Action de rapetasser; ouvrage rapetassé. Le *rapetassage* d'une vieille robe, d'un vieil habit.

RAPETASSÉ, ÉE, part. Raccommodé. Vieilles hardes *rapetassées.* Toute ma défroque était usée, *rapetassée.* | Fig. Se dit d'un tableau, d'un ouvrage littéraire plusieurs fois retouché, corrigé. Pour mépriser leurs vers *rapetassés.* (J. B. Rousseau.)

RAPETASSER, v. a. (du gr. ῥάπτειν, coudre, ou plutôt du lat. barb. *readpeciare,* fait de *pecia,* pièce). Raccommoder grossièrement de vieilles choses, de vieilles hardes; y mettre des pièces. *Rapetasser* un pantalon, une jupe. La pauvre Cadichonne *rapetasse* ses bas. | Fig. Corriger, retoucher plusieurs fois. *Rapetasser* des vers, un tableau.

RAPETASSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rapetasse. *Rapetasseur* de vieux habits. *Rapetasseuse* de bas. | *Rapetasseur de vieux souliers,* Savetier. | Fig. Arrangeur, compilateur. Quelques moines *rapetasseurs* de vieilles gloses. (Ét. Pasquier.)

RAPETISSÉ, ÉE, part. Rendu plus petit; qu'on fait paraître plus petit. Manteau *rapetissé.* Taille *rapetissée.* Esprit *rapetissé.* Des âmes *rapetissées.*

RAPETISSER, v. a. (rad. *petit*). Rendre ou faire paraître petit. *Rapetisser* une robe, une redingote. La distance *rapetisse* les objets à l'œil. | Fig. La passion *rapetisse* le plus grand homme. (Boiste.) L'esclavage *rapetisse* l'homme. (Pouqueville.) | V. n. Devenir plus petit. Ce vieillard *rapetisse* sensiblement. | Devenir plus court, d'une durée moins grande. Les jours commencent à *rapetisser.* | SE RAPETISSER, v. pr. Devenir plus petit, se raccourcir. La servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et *se rapetisse* en quelque sorte. (Boileau.) Les esprits *se rapetissent* par l'ignorance. (Boiste.)

RÂPETTE, s. f. Bot. Plante de la famille des borraginées, ainsi nommée parce qu'elle est rude au toucher comme une *râpe,* croît dans les lieux cultivés et sur le bord des champs, en France et dans une grande partie de l'Europe. On s'en sert, en Italie, en guise de bourrache, et les paysans mangent ses feuilles dans la soupe.

RÂPEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière employé à râper une substance. Les *râpeurs* de tabac.

RAPHAËL (pron. *Rafaël;* de l'hébr. *rapha,* il guérit; *el,* Dieu; médecin de Dieu). Un des sept anges que la légende catholique met toujours en présence de Dieu. Il prit la figure d'un jeune voyageur pour conduire Tobie au pays des Mèdes et l'en ramener sain et sauf. Il le mena ensuite chez Raguel, lui fit épouser Sara, fille de ce dernier, dont les sept premiers maris avaient été étouffés par le démon la première nuit de leurs noces, et enfin le ramena chez son père; après quoi il disparut.

RAPHAËL SANZIO ou D'URBIN. Le plus grand des peintres modernes, né en 1483 à Urbin, mort en 1529, à peine âgé de trente-sept ans. Son père, peintre médiocre, l'occupa d'abord à peindre sur la faïence et le mit ensuite chez le Pérugin. L'élève devint bientôt l'égal du maître. Il puisa la beauté et les richesses de son art dans les chefs-d'œuvre des grands peintres. A Florence, il étudia les fameux cartons de Léonard de Vinci et de Michel-Ange, et à Rome il sut s'introduire dans la chapelle que Michel-Ange avait peinte. Cette étude lui fit quitter la manière qu'il tenait du Pérugin, le dessin sec et maigre, quoique correct, pour ne plus reprendre que celle de la belle nature. Jules II fit travailler Raphaël dans le Vatican, où il exécuta l'*École d'Athènes.* Sa réputation s'accrut chaque jour. Parmi ses tableaux universellement admirés, on doit citer : *le Parnasse, les Sibylles* et *les Prophètes,* différentes *Vierges, Héliodore chassé du temple, l'Ange délivrant saint Pierre, Attila arrêté par le pape saint Léon, l'histoire de Psyché, sainte Cécile, Galathée,* et son propre portrait. Enfin il se surpassa lui-même dans son tableau de la *Transfiguration,* qu'on regarde comme son chef-d'œuvre et celui de la peinture. Ce grand maître réunissait tous les genres de perfection : composition, dessin, couleur, grâce et élégance, vigueur, naturel, idéal. Sa fin fut hâtée par des travaux excessifs, mais aussi par l'abus des plaisirs; il avait eu pour maîtresse la célèbre *Fornarina* (la boulangère), qui figure dans plusieurs de ses tableaux exposés à l'adoration des catholiques.

RAPHAËLESQUE, adj. Qui a le caractère correct, la pureté du dessin, le naturel et l'expression d'attitudes, et l'harmonie de couleurs du peintre Raphaël. Composition *raphaëlesque.* Voilà une peinture ravissante, *raphaëlesque.* On sent dans cette petite toile comme un souffle *raphaëlesque.* Th. Thoré.

RAPHANÉES, s. f. pl. (du lat. *raphanus,* radis, raifort). Bot. Tribu de la famille des crucifères dont le radis est le type.

RAPHANIE, s. f. Méd. Maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qui consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives; elle a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme.* On l'attribue aux semences de la ravenelle, espèce de raifort, qui se trouvent quelquefois mêlées avec le blé.

RAPHÉ, s. m. (du gr. ῥαφή; rad. ῥάπτειν, coudre). Anat. Nom donné à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture : tel est le *raphé* qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. | Bot. Prolongement des vaisseaux ou funicules dans l'intérieur des tuniques d'une graine.

RAPHIDIE, s. f. (du gr. ῥαφίς, aiguille). Entom. Genre d'insectes névroptères qui a beaucoup de rapport avec les mantes. Les *raphidies* sont de médiocre dimension; on les rencontre principalement dans le voisinage des bois.

RAPIDE, adj. Qui se meut avec rapidité. Le vol *rapide* de l'aigle. Un courant *rapide.* Une flèche *rapide.* Les hirondelles *rapides.* Un mouvement très-*rapide.* Il fallut mettre à sec une rivière si *rapide* et si profonde. (Bossuet.) Le vent était favorable, le courant *rapide.* (Barthélemy.) | Fig. Qui se fait avec une grande célérité. Conquête *rapide.* Progrès *rapides.* Le cours *rapide* de la vie. Une marche *rapide.* Une lecture *rapide.* Vos plaisirs ont été *rapides* et passagers. (Massillon.) Un succès si étendu et si *rapide* devint en quelque sorte inconcevable. (Raynal.) Tous ces faits d'armes *rapides* étaient éclatants. (Voltaire.) | *Style rapide,* Où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption. Un *style* si *rapide* et qui court en rimant. (Boileau.) | S. m. Chute d'eau qui a lieu lorsqu'une masse de liquide, franchissant brusquement une différence de niveau, n'est point assez forte pour constituer une cataracte, mais assez cependant pour intercepter la navigation ou la rendre périlleuse. | Particulièrem., Petites cascades causées par des rochers, dans certains fleuves d'Amérique; le courant y prend alors une telle force que, pour remonter le fleuve, on établit dans ces endroits un portage. Le fleuve Saint-Laurent est embarrassé de *rapides.* | Se dit des trains à grande vitesse. Le *rapide* met vingt

heures pour franchir la distance de Paris à Marseille. Nous avons pris le *rapide* pour venir à Monaco.

RAPIDEMENT, adv. (pron. *rapideman*). Avec rapidité, d'une manière rapide. La Durance coule *rapidement*. L'art s'achemine *rapidement* à sa décadence. (Diderot.) Les réputations *rapidement* fondées tombent souvent de même. (Boiste.)

RAPIDITÉ, s. f. Célérité extrême, vitesse. La locomotive passe et s'éloigne avec *rapidité*. La *rapidité* d'un torrent. La *rapidité* d'une course, d'un mouvement. Le temps fuit avec *rapidité*. L'empire de l'homme sur les animaux n'est pas absolu; combien d'espèces savent se soustraire à sa puissance par la *rapidité* de leur vol, par la légèreté de leur course; etc. (Buffon.) | Fig. La *rapidité* du style. La *rapidité* des récits veut que les phrases soient courtes. (Condillac.)

RAPIÉCEMENT, s. m. (pron. *rapièseman*). Action de rapiécer; résultat de cette action. Le *rapiécement* d'un habit. | On dit aussi *rapiécetage*.

RAPIÉCER, v. a. (rad. *pièce*. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rapièce, tu rapièces, il rapièce*, etc). Mettre des pièces à une chose. *Rapiécer* du linge. *Rapiécer* un habit.

RAPIÉCETAGE, s. m. Action de rapiéceter; hardes rapiécetées. La vieille faisait le *rapiécetage*.

RAPIÉCETER, v. a. Remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces.

RAPIÈRE, s. f. Vieille et longue épée. Chacun d'eux tira sa *rapière*, et le combat commença. | Ironiq. Se dit d'une épée pour jeter du ridicule sur celui qui la porte. Traîneur de *rapière*. Mettre une *rapière* à son côté. C'était un duelliste, une *rapière*.

RAPIN, s. m. Jeune élève chargé, dans les ateliers de peinture ou de sculpture, des travaux de propreté et des commissions. | Par extens. Peintre dépourvu de talent et d'étude. Ce n'est qu'un *rapin*.

RAPINE, s. f. Action de ravir quelque chose par violence. Le chat est un animal né pour la *rapine*. | Ce qui est ravi par violence. Le renard vit de *rapine*. | Fig. En parlant des personnes, Volerie, larcin, concussion, pillage. Ils s'enrichirent par leurs *rapines*. Ils se livrèrent à cet esprit de *rapine* et de tyrannie que les Européens portent si généralement en Asie. (Raynal.) Une lésine honteuse et des *rapines* fiscales ternirent sa gloire. (Voltaire.)

RAPINER, v. a. Prendre injustement et en abusant de la commission, de l'emploi, des fonctions dont on est chargé. Il *rapine* tout ce qui tombe sous sa main. | Absol. Que de hauts fonctionnaires ont passé la moitié de leur vie à *rapiner*, et dont l'autre moitié s'écoule au milieu du respect d'un public imbécile. Le prince volait, le ministre *rapinait*.

RAPINERIE, s. f. Larcin. La crainte leur fit tolérer ses premières *rapineries*. (Mme Denoyer.)

RAPISTRE, s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des raphanées. L'espèce la plus commune est le *rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, en Espagne, etc.

RAPPAREILLÉ, ÉE, part. Remis avec une ou plusieurs autres choses pour former la paire ou aller ensemble. Des vases *rappareillés*.

RAPPAREILLER, v. a. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent. *Rappareiller* des chaises. *Rappareiller* des vases, des livres, etc. | Fig. Née douce, aimante, affectueuse, elle connaissait à merveille l'art de *rappareiller* les âmes.

RAPPARIEMENT, s. m. Action de rapparier; résultat de cette action. Le *rappariement* d'un gant.

RAPPARIER, v. a. (rad. *paire*). Rejoindre à une chose une autre chose qui fasse la paire. *Rapparier* un gant. | Se dit principalement des animaux domestiques qu'on a par paires. *Rapparier* un bœuf, un cheval. Chercher à *rapparier* un pigeon dont on a perdu la femelle. | Fig. *Rapparier* des amoureux.

RAPPEL, s. m. Action par laquelle on rappelle. Cet ambassadeur a obtenu son *rappel*. | Se dit surtout de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. Après son *rappel* en France. | Dans les assemblées délibérantes, *Rappel à l'ordre*, Action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en est écarté. Demander le *rappel à l'ordre*. | *Rappel à la question*, Action de rappeler à la question discutée l'orateur qui s'en écarte. | *Rappel au règlement*, Réclamation que l'on fait contre une violation du règlement, et pour rappeler ce qu'il prescrit. | Comptabil. Mesure pécuniaire par laquelle on alloue à un fonctionnaire un traitement arriéré, ou même par laquelle on décide qu'il touchera un traitement à partir d'une époque antérieure à son entrée en fonctions. | Art milit. Batterie de tambours ou sonnerie de clairons pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau. | Peint. Se dit en parlant des lumières d'un tableau, dans le même sens que *écho*. Il exprime l'artifice par lequel le peintre dirige à son gré l'attention du spectateur sur les diverses parties de sa composition, en mesurant en quelque sorte à chacune la lumière, suivant l'ordre dans lequel il veut que la vue se porte de l'une à l'autre. | Polit. Le rapport ou la dissolution de l'union législative entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, existant depuis 1801. C'est avec le *rappel* que O'Connel a soulevé l'Irlande pendant tant d'années.

RAPPELÉ, ÉE, part. Appelé de nouveau; qu'on a fait revenir; dont le souvenir est évoqué; remis dans la voie du devoir. Un ami *rappelé*. Un ambassadeur *rappelé*. Un orateur *rappelé* à l'ordre. Des souvenirs *rappelés*. Une actrice *rappelée*.

RAPPELER, v. a. (La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je rappelle, tu rappelles, il rappelle*, etc.). Appeler de nouveau, appeler à plusieurs reprises. Je l'*ai rappelé*, mais il ne m'a pas entendu. Faire revenir une personne sur ses pas, bien qu'on ne l'ait pas déjà appelée. Il s'en allait, peut-être fâché, et en tout cas attristé, je le *rappelai*. (G. Saurin.) | Se dit aussi en parlant des animaux. Il veut les *rappeler* et sa voix les effraye. (Racine.) | Fig. Mettre dans la nécessité, obliger de retourner en quelque endroit. Mon devoir me *rappelle* à Paris. | Fig. Ils *rappelaient* peu à peu son âme prête à s'envoler. (Fénelon.) | *Rappeler quelqu'un à la vie*, Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. | Fig. *Dieu l'a rappelé à lui*, Il est mort. | Fig. *Rappeler quelqu'un à son devoir*, Le faire rentrer dans son devoir. *Rappeler* les hommes aux maximes démocratiques, c'est ordinairement les rappeler à la vertu. (Boiste.) | Dans les assemblées délibérantes, *Rappeler quelqu'un à l'ordre*, Le faire rentrer dans le sentiment du bon ordre et des bienséances. | *Rappeler à la question*, Inviter un orateur à rentrer dans la question. | *Rappeler au règlement*, Réclamer contre une violation du règlement, rappeler ce qu'il prescrit. | Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y remplir un emploi, pour y exercer certaines fonctions. *Rappeler* un ambassadeur. | Révoquer. La mauvaise conduite, les malversations du préfet sont cause qu'on l'a *rappelé*. (Acad.) | Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, exilés. Il *rappela* ses ennemis de l'exil. | Faire revenir dans la mémoire des choses qui en étaient sorties. Sa présence *rappela* bien des souvenirs. Je voulais *rappeler* des temps qu'il faut oublier. (J. J. Rousseau.) Ils célébrent des fêtes et des jeux en l'honneur des héros, pour éterniser leur gloire et *rappeler* leurs exemples. (Barthélemy.) | Faire revenir, réveiller des sentiments assoupis ou éteints, des vertus affaiblies ou découragées. *Rappeler* son courage, sa fermeté. *Rappeler* sa tendresse pour quelqu'un. Enfin, j'*ai* ce matin *rappelé* ma constance. (Racine.) | Absol. Art milit. Battre le rappel. | Se RAPPELER, v. pr. Rappeler à soi le souvenir de, se ressouvenir. *Se rappeler* quelque chose, un événement, un fait. | On dit *se rappeler de*, suivi d'un infinitif. *Se rappeler d'*avoir fait une chose. | Être rappelé, ramené, rétabli. L'innocence échappée ne *se rappelle* plus. (Boiste.)

RAPPORT, s. m. Revenu, ce que rapporte, ce que produit une chose. Ce pré est d'un faible rapport. Cette vigne est d'un bon *rapport*. | *Être en rapport, en plein rapport*, Se dit d'une propriété, vigne, terre, arbre, etc., qui rapporte, qui produit autant qu'on peut le désirer. Ces arbres sont *en plein rapport*. | Dans le sens contraire, on dit *N'être pas encore en rapport*, En parlant de ce qui ne produit pas encore tout ce qu'on espère en obtenir par la suite. | *Cette charge, cet emploi est de grand rapport, d'un grand rapport, d'un bon rapport*, Les profits, les émoluments en sont considérables. | Récit, témoignage. Un *rapport* faux, inexact. Faire un fidèle *rapport*. Au *rapport* de Tacite et de Suétone, les débordements des empereurs étaient immondes et scandaleux. | Compte qu'on rend à quelqu'un de quelque chose dont on est chargé. Je fus arrêté sur le *rapport* d'un agent de police. | Récit qu'on fait, par indiscrétion ou par méchanceté, de certaines choses qu'on a vu faire ou qu'on a entendu dire. Faire de mauvais *rapports*. | *Rapport du juge*, Exposé sommaire, fait à l'audience par un juge, des faits et des moyens contradictoires qui se rattachent à un procès. | Exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen particulier fait par un comité, par une commission. Faire un *rapport* sur un projet de loi. Déposer son *rapport*. | Témoignage que rendent, par ordre de la justice ou autrement, les médecins, ou les experts en quelque matière que ce soit. Suivant le *rapport* des médecins, la strangulation avait suivi et non précédé la mort, résultat d'une congestion cérébrale. (S. Dubois.) | Conformité, convenance, analogie. Il y a de grands *rapports* entre ces deux langues. Il faut distinguer dans l'analogie différents degrés, suivant qu'elle est fondée sur des *rapports* à la fin, ou sur des *rapports* des causes aux effets. (Condillac.) Les hommes des contrées les plus éloignées se sont rapprochés par de nouveaux *rapports* et de nouveaux besoins. (Raynal.) | Accord, correspondance plus ou moins exacte des diverses parties d'un ouvrage, d'un tout. Le style de cet ouvrage n'est pas en *rapport* avec le sujet, avec les idées. | Espèce de liaison, de connexion, de relation que certaines choses ont entre elles. Il n'y a aucun *rapport* entre ces choses. | Relation que les individus ont entre eux. *Rapports* de commerce, d'intérêt, d'amitié. *Rapports* de parenté. Le temps approche où nos *rapports* vont changer. (J. J. Rousseau.) | *Mettre une personne en rapport avec une autre*, Faciliter, donner à une personne les moyens de conférer, de s'entendre avec une autre. | *J'ai agi ainsi par rapport à vous*, Dans la vue de vous obliger, de vous être agréable. | Gramm. Relation que les mots ont entre eux dans la construction. Le *rapport* de l'adjectif au substantif. | Se dit aussi des différents points de vue sous lesquels les mots sont envisagés. La préposition *à* exprime un *rapport* de tendance, d'attribution. La préposition *de* exprime un *rapport* de qualification ou d'éloignement. | Mathémat. Relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre. La terre tourne plus vite que Mars, dans le *rapport* d'environ 24 à 15. (Buffon.) | Jurisp. Réunion réelle ou fictive à la masse d'une succession, des objets donnés par le défunt à l'un des héritiers, pour le tout être partagé entre les divers cohéritiers. | Restitution que fait un comptable de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense, ou que doit faire un héritier qui a trop perçu. | Méd. Eruption des flatuosités contenues dans l'estomac, et qui se dégagent en plus ou moins grande quantité des matières alimentaires par suite de la fermentation qu'elles éprouvent dans cet organe. Avoir des *rapports*. Être sujet aux *rapports*. *Rapports* acides. *Rapports* nidoreux. L'ail donne des *rapports*. Les radis causent des *rapports*. | *Terres de rapport*, Terres qu'on est allé prendre dans un lieu pour les apporter dans un autre. | *Pièces de rapport*, Petites pièces de diverses couleurs, soit de bois, de pierre ou de métal, que l'on assemble et que l'on arrange sur un fond pour représenter certaines figures. La mosaïque est un ouvrage de *pièces de rapport*. | *Par rapport à*, loc. prépos. Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde. *Par rapport à* moi. *Par rapport à* cela. | Par comparaison, en proportion de. La terre est très-petite *par rapport* au soleil. | Relativement à. On dirait que tout est fait pour nous, que tout le reste n'est rien *par rapport à* nous. (Massillon.)

RAPPORTABLE, adj. Jurisp. Dont il doit être fait rapport à une succession. Se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants.

RAPPORTÉ, ÉE, part. Qui est porté, mis, placé, raconté. Un fait *rapporté*. La réponse du docteur fut *rapportée* au chef. (Bern. de Saint-Pierre.) Ces divisions sont assez curieuses et méritent d'être *rapportées*. (Chateaubriand.) Les cachemires de l'Inde sont faits de pièces *rapportées*. | *Terres rapportées*, Terres extraites d'un endroit et mises dans un autre endroit. | *Ouvrage de pièces rapportées*, Ouvrage de pièces de rapport. | Fig. Ils font du souverain un être fantastique et formé de *pièces rapportées*.

RAPPORTER, v. a. Apporter une chose du lieu où elle est au lieu où elle était auparavant. *Rapportez*-moi mes livres. | Apporter une chose d'un lieu à son retour sans l'avoir portée. *Rapporter* de Goa le poivre et le gingembre. (Boileau.) Pardonnez-moi, monsieur, si j'*ai rapporté* les bouteilles vides. (Brueys.) | Fig. Le sot *rapporte* de ses voyages plus de suffisance que d'instruction. | Remuer, retirer. Il n'*a rapporté* que de la honte. | T. de chasse. Se dit d'un chien qui rapporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué. Les barbets seuls *rapportent* la bécasse. | Absol. en ce sens. Ce chien *rapporte* bien. | Joindre, ajouter quelque chose à ce qui ne semble pas complet. *Rapporter* une bordure à une tapisserie. | Jurisp. Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance. | Législ. et administr. Révoquer, abroger, annuler. *Rapporter* une loi, une ordonnance. | Faire le récit de ce qu'on a vu ou entendu ou appris. L'honnête historien *rapporte* fidèlement les faits. | Redire par légèreté ou par méchanceté ce qu'on a entendu. Ne dites rien devant cet hypocrite, il *rapporte* tout. | Alléguer, citer. L'exemple que vous *rapportez* n'a aucune analogie avec les événements actuels. | Diriger vers une fin, vers un but. L'égoïste *rapporte* tout à lui, à son utilité. | Attribuer. C'est à l'artillerie qu'il faut *rapporter* la prise de la ville. | Produire, donner un revenu. Ces arbres *rapportent* beaucoup de fruits. Cette entreprise lui *rapportera* peu

de chose. | Absol. en ce sens. Plus une terre est peuplée, plus elle *rapporte*. | Jurisp. Déduire, exposer un procès par écrit. Ce juge *rapporte* mon procès. | Faire l'exposition d'une affaire au nom d'une commission. | SE RAPPORTER, v. pr. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance, au physique comme au moral. Nos opinions *se rapportent*. Ces deux couleurs *se rapportent* bien. | Être dirigé, se référer. Les louanges que nous donnons aux autres *se rapportent* un peu à nous-mêmes. | | Avoir rapport, relation. | Se dit surtout en grammaire. Ne séparez pas le relatif *qui* du substantif auquel il *se rapporte*. | *S'en rapporter*, Avoir confiance, ajouter foi. Je *m'en rapporte* à votre témoignage. Pour connaître ce pontife, il ne faut *s'en rapporter* à aucun de ces portraits colorés par la flatterie. (Volt.) Je *m'en rapporte* à vous sur ce point.

RAPPORTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a l'habitude, le plus souvent à mauvaise intention, de rapporter, de redire les choses qu'il a vues ou entendues. On n'aime guère les *rapporteurs*. | Celui qui, au palais, fait le rapport d'un procès, d'une affaire. Ce conseiller est *rapporteur* dans le procès. | Dans l'administration ou dans les chambres législatives, Celui qui, au nom d'une commission, étudie une question, une affaire, et l'expose en donnant l'avis de la majorité des membres du comité. | Officier qui, dans les conseils de guerre, remplit l'office d'accusateur public ou de juge d'instruction. | Adj. Juge *rapporteur*. Officier *rapporteur*. | Instrument de géomètre consistant en un demi-cercle gradué de corne, de cuivre ou d'autre matière, et servant à mesurer et à tracer les angles sur le papier. Voilà un *rapporteur* bien marqué. | Outil d'horloger servant à la fabrication des montres.

RAPPRENDRE, v. a. Apprendre de nouveau. *Rapprendre* un rôle. Il a besoin de *rapprendre* les premières notions de son état.

RAPPROCHÉ, ÉE, part. Approché de nouveau, mais plus près. Des objets *rapprochés*. Les orifices des deux évents sont *rapprochés* l'un de l'autre. (Lacépède.) L'âme qui l'anime ressemble à la flamme qui naît de deux tisons *rapprochés*, et qui s'évanouit si on les sépare l'un de l'autre. (Bern. de St-P.) Villes *rapprochées* par un chemin de fer.

RAPPROCHEMENT, s. m. (pron. *raprocheman*). Action de rapprocher; résultat de cette action. | Fig. Raccommodement de personnes brouillées. Il y a eu *rapprochement* entre les deux familles. | Fig. Action de présenter l'une à côté de l'autre des idées ou des faits, afin qu'ils s'éclairent mutuellement. On fait quelquefois ressortir des *rapprochements* de deux faits isolés, de deux époques historiques.

RAPPROCHER, v. a. Approcher de nouveau : approcher de plus près. *Rapprochez*-moi cette table. | Rendre plus proche, plus voisin. Cette circonstance me *rapproche* de mes amis. | Placer des choses les unes près des autres, de façon qu'on puisse les voir d'un seul coup d'œil. Que de tableaux enchanteurs la nature *a rapprochés* dans un si petit espace! | Faire paraître plus proche. Les télescopes nous *rapprochent* les objets. | Placer des choses à côté l'une de l'autre, afin qu'elles s'éclairent réciproquement. *Rapprocher* des opinions, des faits. | Fig. Préparer des personnes à s'aimer ou à s'unir. Aujourd'hui, la presse *rapproche* tous les peuples. L'intérêt divise les hommes, le besoin les *rapproche*. (Acad.) C'était le moment de *rapprocher* les esprits. (Raynal.) | *Rapprocher un arbre*, Le couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. | Mar. *Rapprocher du vent*, Se dit d'un navire qui diminue l'angle qu'il faisait avec la direction du vent. | SE RAPPROCHER, v. pron. Être rapproché; s'approcher de nouveau; s'approcher de plus près. Être disposé à s'unir, à se concilier. C'est surtout par le commerce que les hommes *se rapprochent*.

RAPSODE, s. m. (du gr. ῥαψῳδός, même signif.). Anciens poètes grecs qui, après avoir composé des poèmes en l'honneur des personnages célèbres, les chantaient de ville en ville. Homère fut, dit-on, le premier des rapsodes; mais, selon quelques savants, l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été l'œuvre de plusieurs rapsodes dont les noms sont perdus.

RAPSODIE, s. f. Antiq. Chant des rapsodes. Se disait particulièrement, chez les anciens, des morceaux détachés des poésies d'Homère, que chantaient les rapsodes. | Fig. et famil. Mauvais ramas de pièces en vers ou en prose. Tout son discours n'est qu'une *rapsodie*.

RAPT, s. m. (du lat. *raptus*, fait de *rapere*, ravir, enlever). Enlèvement que quelqu'un fait, de son autorité privée, d'une personne qu'il conduit ou fait conduire et détenir dans un lieu autre que celui où elle faisait sa demeure ordinaire, soit dans la vue de corrompre cette personne, ou pour l'épouser, ou pour lui faire contracter des engagements quelconques. Ce crime se commet particulièrement en enlevant une femme, une fille, une veuve, de la maison de son père, de son mari ou de la sienne propre, ou de celle de son tuteur ou curateur, ou même de tout autre endroit, ou en enlevant une religieuse de son couvent. C'est ainsi que l'ancienne législation définissait cette violence. La nouvelle la définit à peu près de même, mais elle se sert du mot *enlèvement*. On distinguait deux sortes de rapts : l'un qui se faisait par la violence et malgré la personne ravie; c'était le *rapt* proprement dit; l'autre, qu'on appelait *rapt de séduction*, était celui qui se faisait sans aucune résistance de la personne ravie, et qui avait lieu lorsque, par artifice, promesses ou autrement, on parvenait à séduire des filles mineures et à les faire consentir à leur enlèvement. Un *rapt*, un enlèvement de pucelle.

RÂPURE, s. f. Ce qu'on enlève d'un corps, soit avec la râpe, soit en grattant. *Râpure* de bois. *Râpure* d'ivoire. *Râpure* de buis.

RAPUROIR, s. m. Technol. Futaille où l'on met le salpêtre de première cuite.

RAQUETTE, s. f. (par corrupt., du lat. *reticulum*, dimin. de *rete*, rets, réseau). Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant. Il est formé d'un bâton courbé en espèce d'ovale et garni de cordes à boyaux tendues en long et en travers; les deux bouts du bâton, étant attachés ensemble et couverts de cuir, forment le manche. Le bois, les cordes, le manche d'une *raquette*. | Planchette légère que les peuples du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige, et qui est faite à peu près en forme de raquette. Les Lapons usent de *raquettes*. | Bot. Nom donné à plusieurs espèces de cactiers, sur l'une desquelles vit la cochenille. V. CACTIERS.

RAQUETTIER, s. m. Technol. Ouvrier qui fait des raquettes. La corporation des *raquettiers*.

RARE, adj. (du lat. *rarus*). Qui n'est pas commun, qui est extraordinaire, qui se trouve difficilement. Chose *rare*, très-*rare*. Oiseau, médaille, livre *rare*, devenu *rare*. Une beauté *rare*. Combien de choses ne sont précieuses que parce qu'elles sont *rares*! La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est *rare*, unique. (La Bruyère.) Ces sentiments étaient héroïques, mais *rares*. (Raynal.) Il goûta avec elle le bonheur *rare* d'être aimé uniquement pour lui-même. (Voltaire.) | S'emploie après *il est* pris impersonn. *Il est rare* de voir des amis fidèles. *Il est rare* que l'on excelle dans un art, si l'on n'a point d'enthousiasme. (Acad.) | En parlant des personnes, Qui a un mérite extraordinaire. Malheur au siècle qui produit de ces hommes *rares* et merveilleux! (Massillon.) | Se dit souvent aussi par manière de plaisanterie ou de reproche. En vérité, vous êtes un homme *rare*. | *Devenir rare, se rendre rare*, Aller moins souvent dans les sociétés qu'on avait l'habitude de fréquenter. | Peu épais. Barbe *rare*. Quelques herbes *rares* et desséchées.

RARÉFACTION, s. f. (pron. *raréfaksion*; du lat. *rarus*, rare; *facere*, faire). Phys. Action de donner plus de volume à un corps, sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes, par l'interposition d'un agent impondérable. L'agent le plus ordinaire de la *raréfaction* des corps est le calorique. Ne se dit qu'en parlant de l'air et des corps gazeux.

RARÉFIABLE, adj. Phys. Qui peut être raréfié. Synonyme de *Dilatable*.

RARÉFIANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de raréfier, de dilater. La chaleur est une cause *raréfiante* de l'air et des corps gazeux.

RARÉFIÉ, ÉE, part. Dilaté. Gaz *raréfié*.

RARÉFIER, v. a. (du lat. *rarus*, rare; *fieri*, devenir). Phys. Étendre, dilater; augmenter considérablement le volume d'un corps sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes par l'interposition d'un agent impondérable, tel que le calorique. Se dit par opposition à *Condenser*. La chaleur *raréfie* l'air. *Raréfier* un gaz. Quand le soleil échauffe et *raréfie* l'air des environs, celui qui est dans les cavernes se dilate, et sort avec violence par des soupiraux. (Bern. de Saint-Pierre.) | Ne se dit qu'en parlant des gaz ou fluides aériformes.

RAREMENT, adv. (pron. *rareman*). Peu souvent. Cela arrive *rarement*. Ceux qui commandent aux hommes sont *rarement* dignes de cet honneur. Qui veut mourir ou vaincre est *rarement* vaincu. (Corneille.) Qui nage dans la pourpre en est *rarement* digne. (Voltaire.) | Se met quelquefois par inversion au commencement de la phrase. *Rarement* on rencontre la justice parmi les hommes passionnés.

RARESCIBILITÉ, s. f. Phys. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace.

RARESCIBLE, adj. Phys. Qui peut se raréfier. Synonyme de *Dilatable* et de *Raréfiable*.

RARETÉ, s. f. Disette, petit nombre, petite quantité. Une grande *rareté* de vin, de céréales. La *rareté* d'un objet utile en augmente toujours le prix. | Se dit des choses qui se trouvent peu, qui n'arrivent pas souvent. Les choses les plus difficiles, les plus bizarres ou étranges par leur *rareté* deviennent précisément celles que le sot vulgaire admire davantage. (Virey.) | Par extens. et famil. *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté*, On ne vous voit pas souvent, vos visites sont rares. | Prov. *Pour la rareté du fait*, Pour la singularité de la chose. | Au plur., Objets rares, singuliers, curieux. Aimer, rechercher les *raretés*.

RARI (du lat. *rarus*, rare). Radical qui entre en composition de plusieurs mots scientifiques avec le sens de *rare*, comme *rarifeuillé*, qui a peu de feuilles; *rariflore*, dont les fleurs sont peu nombreuses.

RAS, ASE, adj. (pron. *rà*; du lat. *rasus*, fait de *radere*, raser). Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. Avoir le menton bien *ras*, la tête *rase*. | Qui a le poil fort court. Du velours *ras*. | Qui est court, en parlant des poils, des cheveux, etc. Barbe *rase*. Cheveux *ras*. Poils *ras*. La Providence est encore venue au secours des animaux en les couvrant de robes à poils *ras*, afin de les vêtir à la légère. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par extens. *Rase campagne*, Campagne plate, unie, qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières. | *Table rase*, Lame, plaque de cuivre ou d'autre métal, pierre unie, planche, etc., sur laquelle il n'y a encore rien de gravé. | Fig. *Faire table rase*, Mettre de côté les idées surannées; abolir les institutions antérieures. | Mar. Se dit d'un navire dont la partie la plus élevée de la muraille se trouve, par une conséquence de sa construction, rapprochée de la surface de la mer. | Fig. On dit d'un navire qui a perdu tous ses mâts, qu'*il est ras comme un ponton*. | Se dit d'une mesure remplie de manière que le grain, la farine, etc., n'excède pas les bords; par opposition à mesure comble. Mesure *rase*. | S. m. Technol. Filière par laquelle on fait passer le lingot qui sort de l'orgue. | Nom donné à plusieurs sortes d'étoffes croisées fort unies. | Mar. *Ras de marée*, Bouillonnement des eaux, clapotis produit dans certains endroits de la mer par la rencontre d'un courant particulier et d'un courant de marée. Sur les côtes de la Bretagne, il y a des *ras de marée* très-violents. Quelquefois le *ras de marée* est un signe précurseur de ces effroyables ouragans qui désolent les pays intertropicaux, et presque toujours il les accompagne. (Baron.) | *Verser à ras de bords*, Verser plein le verre, jusqu'aux bords. | *Au ras de l'eau, à ras l'eau*, loc. adv. Presque au niveau de l'eau. Cette chaloupe est *à ras l'eau*, à la première vague elle sera engloutie.

RASADE, s. f. (pron. *razade*). Verre de vin ou d'autre liqueur plein jusqu'aux bords. Boire des *rasades*. Ils boivent force *rasades*.

RASANT, ANTE, adj. Qui va en rasant. | Fortific. *Flanc rasant, ligne rasante*, Endroit de la courtine ou du flanc, d'où les coups que l'on tire rasent la face du bastion opposé, et vont le long de cette face. Les *lignes rasantes* des bastions de la citadelle.

RASE, ÉE, part. Abattu, coupé au ras; dont on a coupé au ras les cheveux, la barbe, les poils. Menton *rasé*. Tête *rasée*. Un homme *rasé*. On condamnait autrefois les femmes convaincues d'adultère à être *rasées* et enfermées dans un couvent. (Acad.) | Détruit complètement. Une ville *rasée*. Des fortifications *rasées*.

RASEMENT, s. m. (pron. *razeman*). Action de raser, de démolir une fortification, une place, etc.

RASER, v. a. (pron. *razé*; du lat. *radere*). Couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. On lui *a rasé* la tête. | S'empl. absol. Autrefois les femmes *rasaient*. | *Se faire raser*, Se faire couper la barbe, les cheveux. | Abattre, démolir à fleur de terre. L'ennemi *a rasé* cette place. | Mar. *Raser un vaisseau*, Diminuer sa hauteur au-dessus de l'eau par la suppression de sa dunette et de ses gaillards, ou de quelqu'un de ses ponts. | *Raser la côte*, Naviguer le long de la côte. | Fig. Effleurer. La balle lui *a rasé* les cheveux. L'hirondelle *rase* l'eau. | T. de manége. *Raser le tapis*, Galoper près de terre sans presque s'élever. | *Raser l'air*, Voler sans qu'on voie remuer les ailes. Se dit de certains oiseaux. | SE RASER, v. pron. Couper son poil avec un rasoir. | Tondre à soi. *Se raser* les joues.

RASIBUS, adv. Triv. Tout près, tout contre. Un coup de sabre lui coupa le nez *rasibus*.

RASOIR, s. m. (pron. *razoar*; du lat. *radere*, raser). Instrument d'acier fort tranchant, avec lequel

on coupe la barbe. Le manche, le dos, la lame d'un *rasoir*. Aiguiser un *rasoir*. Acheter des *rasoirs* anglais. Les deux *rasoirs* que vous m'avez donnés sont déjà gâtés. (J. J. Rousseau.) | *Couper comme un rasoir*, Se dit de tout ce qui coupe fort bien.

RASPAIL (VINCENT-FRANÇOIS). Né à Carpentras, en 1794, fit ses études au séminaire d'Avignon, puis entra dans le professorat. En 1813, patriote et homme de cœur, il ne songea qu'aux malheurs de la patrie et aux moyens de les réparer. Il prêcha l'union et démontra la nécessité de se grouper provisoirement autour de l'empereur. De là les haines de la Restauration contre lui et les membres de sa famille. Tous ses parents furent en butte aux outrages des hommes de la réaction royaliste; on les menaça même dans leur existence. Forcé de quitter le Midi, Raspail vint à Paris, où il se livra aux études scientifiques, particulièrement à la chimie, dans l'histoire de laquelle il s'est fait un nom. Il prit part à la révolution de 1830, et, comme tous les républicains, il fut persécuté par le gouvernement de Louis-Philippe. Rentré dans la vie politique depuis la proclamation de la République, en 1848, il fut nommé membre de l'Assemblée nationale. Depuis il a continué sa mission de bienfaiteur de l'humanité en soulageant les infortunés, en les guérissant de leurs maladies, en les éclairant par ses publications.

RASSASIANT, ANTE, adj. Propre à rassasier. Un mets *rassasiant*.

RASSASIÉ, ÉE, part. Dont la faim est apaisée; satisfait jusqu'à la satiété. Des convives *rassasiés*. Il s'éloigne de la panthère parce qu'elle exerce ses cruautés lors même qu'elle est pleinement *rassasiée*. (Buffon.) | Fig. Être *rassasié* de gloire. Le public est *rassasié* de mauvais ouvrages. (Voltaire.)

RASSASIEMENT, s. m. (pron. *rasaziman*). État d'une personne rassasiée. Il ne faut jouir de rien jusqu'au *rassasiement*; ayez toujours à désirer.

RASSASIER, v. a. Satisfaire l'appétit par le moyen des aliments. *Rassasier* des convives. Cet homme a un si grand appétit qu'on ne peut le *rassasier*. | Absol. Il y a des mets qui *rassasient* promptement. | Prodiguer certaines choses jusqu'à produire le dégoût ou la satiété. *Rassasier* quelqu'un de fêtes. Elle s'aperçut bientôt qu'elle l'*avait rassasié* par la liberté illimitée de ses caresses. (A. de Wailly.) | Fig. Satisfaire amplement ses désirs ou ses passions. Je *rassasie* mes yeux de cette belle vue. *Rassasier* sa curiosité. | SE RASSASIER, v. pron. Être rassasié. Un goinfre ne *se rassasie* pas aisément. | Rassasier soi. *Se rassasier* de viande, de légumes. | Fig. *Se rassasier* de plaisirs, de délices. Les tigres ne *se rassasient* point de carnage.

RASSEMBLÉ, ÉE, part. Réuni. Troupes *rassemblées*. Les Persans *rassemblés* marchaient à son secours. (Racine.) Il y a peu de chevaux dans lesquels on trouve toutes ces perfections *rassemblées*. Les conjurés *rassemblés* attendaient le signal.

RASSEMBLEMENT, s. m. (pron. *rasanbleman*). Action de rassembler ce qui est épars, séparé. Le *rassemblement* des pièces d'un procès. | Action de réunir dans un lieu donné des troupes éparses, des citoyens. Le *rassemblement* des quartiers. Se rendre au lieu du *rassemblement*. | Concours, attroupement de personnes. Cela occasionna un *rassemblement*. Les grandes émotions publiques produisent toujours des *rassemblements*.

RASSEMBLER, v. a. Assembler de nouveau. *Rassembler* les débris épars d'une armée. *Rassembler* ses idées. Nous *rassemblerons* nos forces. Il *rassemble* ses soldats autour de son drapeau. (Racine.) Ils ont des fêtes qui les *rassemblent* tantôt dans un endroit tantôt dans un autre. (Barthélemy.) | Mettre, faire trouver ensemble, réunir, assembler ce qui était divisé, épars. On *a rassemblé* cette pauvre famille dispersée. (Voltaire.) Le miroir ardent, exposé au soleil, en *rassemble* les rayons dans un point appelé le foyer. (Laveaux.) Remettre les pièces de menuiserie ou de charpente dans l'état où elles étaient avant d'être désassemblées. Démonter et *rassembler* une charpente. | T. de manége. *Rassembler son cheval*, Le tenir, le posséder dans la main et dans les jambes. | SE RASSEMBLER, v. pron. S'assembler de nouveau, se réunir.

RASSEOIR, v. a. (ce verbe se conjugue sur *asseoir*). Asseoir de nouveau, replacer. *Rasseoir* un malade, un enfant. *Rasseoir* une statue sur sa base. | Fig. Reposer, calmer, remettre dans une situation tranquille. *Rasseoir* ses esprits, son esprit. | Maréchal. *Rasseoir un fer*, Affermir un fer vacillant. | SE RASSEOIR, v. pron. Se remettre sur son siége. *Rasseyez*-vous. | Se reposer, se calmer, se remettre. Les esprits commencent à *se rasseoir*.

RASSÉRÉNÉ, ÉE, part. Rendu serein. Temps *rasséréné*. | Fig. Visage *rasséréné*. Esprit *rasséréné*.

RASSÉRÉNEMENT, s. m. (pron. *rasérèneman*). Action de rendre ou de devenir serein.

RASSÉRÉNER, v. a. Rendre serein. Le soleil *rassérène* le temps. | Fig. Cette nouvelle lui *a rassérené* l'esprit. | SE RASSÉRÉNER, v. pron. Devenir serein. Son front *s'est rassérené*. Sa physionomie, naguère bouleversée, *se rassérénait* peu à peu. (Suë.)

RASSIS, ISE, part. pass. du v. *rasseoir*. Replacé; raffermi. | *Pain rassis*, Pain qui n'est plus tendre. | Fig. *De sang rassis*, Sans être ému, sans être troublé. | Fig. *Esprit rassis*, Esprit calme, mûri par la réflexion. | Se dit dans le même sens des personnes. Un homme *rassis*.

RASSORTI, IE, part. Assorti de nouveau. Rubans *rassortis*. Fleurs *rassorties*.

RASSORTIMENT, s. m. (pron. *rasortiman*). Action de rassortir. | Nouvel assortiment.

RASSORTIR, v. a. Assortir de nouveau. *Rassortir* des fleurs, des gants, des rubans.

RASSURANT, ANTE, adj. Qui est propre à rassurer. Cela est *rassurant*, n'est pas *rassurant*. Une nouvelle *rassurante*.

RASSURÉ, ÉE, part. Qui est affermi, rendu stable; tranquille, calme. Un homme *rassuré*. Une mère *rassurée* sur le sort de son fils. *Rassuré* au même instant par l'expression de bonté qui voilait l'éclat de ses regards. (Mme de Staël.) *Rassuré* par ce vain sophisme, ce n'est pas contre les oppresseurs qu'on s'élève, c'est aux opprimés qu'on cherche des torts. (B. Constant.)

RASSURER, v. a. Affermir, rendre stable. *Rassurer* une muraille, les arches d'un pont. | Fig. Dans ce moment de scepticisme et d'indifférence, ceux qui ont encore la foi de l'avenir doivent travailler à la rassurer dans les âmes ébranlées. Un mot va *rassurer* mes timides esprits. (Racine.) | Rendre l'assurance, la tranquillité, la confiance. *Rassurer* quelqu'un par ses raisons. Votre indulgence me *rassure*. (Voltaire.) | SE RASSURER, v. pron. Reprendre l'assurance, la tranquillité, la confiance. Vous *vous rassurez* à mesure que le péril augmente. (Massillon.) Plus je veux sonder l'état présent de mon âme, plus j'y trouve de quoi *me rassurer*. (J. J. Rousseau.) Que les républicains *se rassurent*.

RASTADT. Géogr. Ville murée du grand-duché de Bade, chef-lieu du cercle du Rhin-Moyen; 7,000 habitants. Forteresse; beau château. Industrie active : fabriques d'acier, machines, voitures; tabatières de papier mâché fort recherchées. | A Rastadt eurent lieu en 1713 et 1714, entre Villars et le prince Eugène, des conférences qui amenèrent la paix de Bade et assurèrent la possession de l'Alsace à la France. Il s'y tint de 1797 à 1799 un congrès pour pacifier la France et l'Allemagne; les conférences furent brusquement rompues par l'assassinat des commissaires français, tués à la porte de la ville.

RAT, s. m. (de l'all. *rat*, ou du celte bas-bret. *ract*). Zool. Genre de mammifères rongeurs très-nombreux en espèces, et qui offre pour caractères deux incisives à chaque mâchoire; oreilles oblongues et arrondies, presque nues; museau prolongé;

Rat.

queue longue, nue, écailleuse; pelage traversé par des poils plus longs et plus raides que les autres. Ces animaux, généralement de petite taille, se trouvent dans toutes les parties du monde. Certaines espèces se sont attachées à l'homme et sont devenues pour ainsi dire domestiques et cosmopolites, telles sont la souris, le rat noir et le surmulot. D'autres habitent les champs ou les bois, et ne sont guère moins incommodes que celles qui vivent en parasites dans les maisons : elles détruisent les produits des récoltes ou les semences confiées à la terre. Ces animaux pullulent tellement qu'ils finiraient en peu de temps par couvrir la terre; mais ils ont de nombreux ennemis qui en font une grande destruction; il arrive même que, la nourriture venant à leur manquer, ils se détruisent et s'entre-dévorent. Quelques espèces exécutent en commun des voyages considérables. Les principales espèces répandues en Europe sont : le *rat noir*, la *souris*, le *mulot* et le *surmulot*. Parmi les espèces étrangères à l'Europe, on remarque le *rat géant*, de l'Inde; le *rat perchal*, de Pondichéry; le *rat du Brésil* et le *rat piloris* des Antilles. Un *rat*, hôte d'un champ, *rat* de peu de cervelle. (La Fontaine.) Un gros *rat* est plus méchant et presque aussi fort qu'un jeune chat. (Buffon.) | On appelle vulgairement *rat des champs* le campagnol proprement dit et le mulot; *rat d'Égypte* ou *de Pharaon*, Le mangouste, l'ichneumon; *rat de Madagascar*, Le maki, etc. | *Mort aux rats*, Composition employée pour la destruction des rats. | Fig. et famil. *Un nid à rats*, Un logement malpropre, incommode et mal éclairé. | *Être gueux comme un rat*, N'avoir absolument rien. | Famil. *Puer comme un rat mort*, Exhaler une mauvaise odeur. | Prov. et famil. *A bon chat, bon rat*, Bien attaqué, bien défendu. | *Rat de cave*, Bougie mince et roulée sur elle-même dont on se sert pour aller à la cave. | Fig. et famil. Expression injurieuse qu'on emploie à l'égard des commis chargés de visiter les caves des marchands de vins et de percevoir les droits de la régie des contributions indirectes. | *Rat de l'Opéra*, Jeune fille qui danse ou qui chante dans les chœurs.

RATA, s. m. Triv. Se dit du dîner ou de certains mets, tels que ragoûts. Apportez-nous le *rata*.

RATAFIA, s. m. Liqueur préparée avec de l'eau-de-vie, du sucre et des substances aromatiques ou des fruits. *Ratafia* d'oranges. *Ratafia* d'anis. *Ratafia* d'angélique. *Ratafia* de cerises.

RATANHIA, s. m. (mot péruvien). Racine du *krameria*, arbrisseau de la famille des polygalées, qui croît au Pérou. Cette racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente sans mélange d'amertume. Le *ratanhia* est un des plus forts astringents; on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorrhagies.

RATAPLAN, s. m. Onomatopée par laquelle on exprime le bruit du tambour. Entendez-vous le *rataplan*? Aux armes! *rataplan, rataplan*.

RATATINÉ, ÉE, part. Raccourci par l'âge ou la maladie. Mine *ratatinée*. Une vieille *ratatinée*.

RATATINER (SE), v. pr. (rad. *rat*). Se resserrer, se rapetisser. Le parchemin *se ratatine* au feu.

RATATOUILLE, s. f. (*ll* mouillées). Famil. Ragoût composé de viande et de légumes. | Par extens. Tout mets grossier. Servir de la *ratatouille*.

RATE, s. f. Anat. Organe parenchymateux contenu, chez l'homme, au côté gauche de l'estomac, sous le diaphragme et près des fausses côtes. Il a ordinairement la forme d'une langue; sa couleur est brune, et sa structure, qui paraît granuleuse, est vasculaire et fibreuse. Tous les quadrupèdes vivipares ont une véritable rate; celle des oiseaux est rouge, oblongue, placée dans le centre du mésentère. Dans les reptiles, elle est disposée de la même manière. La rate des poissons a la couleur du sang et la forme triangulaire. Aucun des animaux sans vertèbres et à un seul système nerveux n'est pourvu de ce viscère. Dans l'homme et chez la plupart des quadrupèdes, la rate est unique ordinairement, mais on en a trouvé quelquefois à deux ou plusieurs lobes. Avoir mal à la *rate*. Obstruction de la *rate*. | On ne sait pas trop quelle est la fonction de la rate dans l'économie animale. On croit communément qu'elle aide à la digestion des aliments en fournissant à l'estomac une sorte de ferment. Les anciens en faisaient le réceptacle de la bile noire, et aujourd'hui encore on pense que la rate est affectée dans beaucoup de cas d'hypocondrie. En effet, les médecins eux-mêmes conseillent dans les maladies de la rate ou dans les affections tristes la dissipation et la gaieté. Hippocrate recommande de marcher, de courir, de danser ou même de scier et de fendre du bois. De ces diverses considérations viennent ces expressions figurées et familières : *désopiler, épanouir la rate*, Amuser, exciter le rire. Vos histoires me

désopilent la rate. Là-dessus *sa rate s'est épanouie* d'un rire extravagant. (Mme de Sévigné.) Après nous être égayés tous deux et bien *épanoui la rate*. (Le Sage.) Les chansons de Thérésa *désopilent la rate*.

RATÉ, ÉE, part. Manqué, qui n'a pas été atteint. Un coup *raté*. Une affaire *ratée*.

RÂTEAU, s. m. (pron. *râtô*; du lat. *rastellum*, dim. de *rastrum*, même sens). Outil d'agriculture et de jardinage servant particulièrement pour ramasser les foins, rassembler les pailles et nettoyer les allées. Il est en fer ou en bois, et se compose de dents parallèles fixées à une traverse à laquelle est adapté un manche. Passer le *râteau* dans une allée. | Dans les établissements de jeu, Instrument fait comme un râteau non dentelé, et servant à ramasser l'argent sur les tables de jeu. | Outil à l'usage des cordiers, fait en forme de râteau, entre les dents duquel ils font passer les fils et les torons. | Outil avec lequel les pocheurs retirent les poissons ou les coquillages enfouis dans le sable. | Garniture ou garde d'une serrure.

RÂTELAGE, s. m. Action de râteler, de rassembler avec le râteau les herbages, les foins, les pailles.

RÂTELÉE, s. f. Ce que le râteau peut ramasser en une seule fois. Une *râtelée* de paille d'avoine.

RÂTELER, v. a. (rad. *râteau*). Rassembler avec le râteau. *Râteler* des avoines. | Enlever avec le râteau les herbes, les feuilles, les cailloux qui rendent les allées d'un jardin malpropres.

RATELEUR, EUSE, s. Celui, celle qui râtelle des orges, des avoines, des foins, etc.

RÂTELIER, s. m. (du lat. *rastellum*). Longues pièces de bois attachées au-dessus de la mangeoire au mur d'une étable ou d'une écurie, et traversées d'espace en espace par de petits barreaux, afin de recevoir les fourrages qu'on donne aux bestiaux. | Fig. et prov. *Manger à deux, à plusieurs râteliers*, Vivre de plusieurs emplois différents. | Se dit, dans les corps de garde, de deux montants garnis de chevilles sur lesquels on pose des fusils, des carabines, etc. | Fig. et prov. *Remettre les armes au râtelier*, Ne plus faire la guerre. | Tringle attachée au côté de l'établi d'un menuisier et destinée à recevoir les outils à manche. | Fig. *Râtelier dentaire, râtelier artificiel*, Rangées de dents fabriquées par les dentistes. | Se dit aussi de deux rangées de dents naturelles. | Mar. Fortes traverses en bois ou en fer, fixées à la muraille d'un navire ou établies au pied des mâts sur des montants, et garnies de cabillots où l'on amarre les manœuvres.

RATELLE, s. f. Maladie des porcs.

RATER, v. n. Se dit d'une arme à feu qui manque à tirer. Mon fusil *a raté*. | Activ. Se dit aussi de celui qui manque le but. *Rater* un lièvre. | Fig. N'être pas heureux dans quelque dessein ou quelque entreprise. *Rater* un emploi.

RATIÈRE, s. f. Petite machine servant à prendre des rats. Tendre une *ratière*. | Métier de rubanier pour faire la ganse.

RATIFICATIF, IVE, adj. Qui ratifie. Acte *ratificatif*. Pièce *ratificative*.

RATIFICATION, s. f. (pron. *ratifikasion*; des mots latins *ratus*, convenu; *fieri*, se faire). Confirmation ou approbation donnée officiellement à ce qui a été dit, fait ou convenu. Donner sa *ratification* à un contrat, à un traité. Refuser sa *ratification*. | L'écrit même qui renferme la ratification. J'ai entre les mains la *ratification*. L'échange des *ratifications* a été fait.

RATIFIÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une ratification. Contrat *ratifié*. Conventions *ratifiées*.

RATIFIER, v. a. (du lat. *ratus*, et *fieri*). Confirmer ce qui a été fait ou convenu. *Ratifier* un acte. *Ratifier* une convention. Il n'*avait* pas encore *ratifié* le traité qui pouvait fermer le cours de ses exploits. (Barthélemy.) | Fig. Donner son consentement ou son approbation à une chose faite. Je *ratifie* tout ce qu'on vous a promis de ma part.

RATINAGE, s. m. Technol. Action de ratiner; résultat de cete action; opération qu'on fait subir à certaines étoffes, comme les peluches, et qui consiste à disposer les poils qui couvrent l'étoffe en forme de petits boutons.

RATINE, s. f. Étoffe de laine ou de drap croisé dont le poil est tiré en dehors et frisé de manière à former comme de petits grains.

RATINER, v. a. (rad. *ratine*). Technol. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser pour en faire de la ratine.

RATION, s. f. (pron. *rasion*; du lat. *ratio*, règle, mesure, proportion). Portion journalière soit de pain, soit d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes de terre ou de mer, aux équipages, à des ouvriers organisés pour une entreprise, une exploitation, etc. *Ration* de pain, de viande, de légumes. *Ration* d'eau-de-vie, de vin. *Ration* de foin, d'avoine pour les chevaux.

RATIONAL, s. m. Ornement que le grand-prêtre juif portait sur la poitrine, et qui consistait en une pièce de broderie carrée ornée de douze pierres précieuses sur chacune desquelles on lisait le nom d'une des douze tribus d'Israël.

RATIONALISME, s. m. (pron. *rasionalisme*). Doctrine qui admet la puissance, l'indépendance de la raison humaine. Se dit par opposition au *sensualisme* et au *mysticisme*. Le XVIIIe siècle et le XIXe professent le *rationalisme*. | Système qui fonde les croyances religieuses sur les principes fournis par la raison. Il est opposé au *supernaturalisme* ou système de la révélation surnaturelle.

RATIONALISER, v. a. Soumettre à des principes dus à la seule raison. Justinien a épuré, *rationalisé* le droit. Il faut tout *rationaliser*, même le sentiment. Nous *rationaliserons* la France.

RATIONALISTE, adj. et s. Qui appartient au rationalisme; celui, celle qui est partisan du rationalisme. Philosophie *rationaliste*. Notre siècle est essentiellement *rationaliste*. Les *rationalistes*.

RATIONALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est rationnel. La *rationalité* d'un principe.

RATIONNEL, ELLE, adj. (pron. *rasionel*; du lat. *ratio*, raison). Qu'on ne conçoit que par l'entendement. Les idées ont une existence *rationnelle*. | Qui est raisonné, conforme à la raison, à la théorie. Système *rationnel*. Donnée *rationnelle*. | Qui est fondé sur des principes systématiques et des lois scientifiques. | Méd. *Traitement rationnel*, Système de traitement d'une maladie qui est fondé sur des indications suggérées par la physiologie et par l'anatomie, etc., et qui n'est pas le simple résultat de l'expérience. | Astron. *Horizon rationnel*, Celui dont le plan passerait par le centre de la terre. On lui donne ce nom par opposition à l'*horizon sensible* ou *apparent*, parce qu'il ne peut être que conçu et non vu. | Géom. *Quantités rationnelles*, Quantités dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par des nombres, soit entiers, soit fractionnaires. Il se dit par opposition à *quantités irrationnelles* ou *incommensurables*.

RATIONNELLEMENT, adv. (pron. *rasionèleman*). D'une manière rationnelle.

RATIS, s. m. Technol. Graisse que les bouchers détachent des boyaux en les ratissant.

RATISBONNE. Géogr. En allem. *Regensburg*. Ville du royaume de Bavière, chef-lieu du cercle de la Regen ou Haut-Palatinat; 26,000 habit. Évêché catholique. Musée, bibliothèque, observatoire. Cathédrale gothique de Saint-Pierre; belle église de Saint-Emmeran. Chantiers de bateaux pour la navigation du Danube. Manufactures de tabac, papier, porcelaines, crayons, distilleries, commerce de bois, blé, sel. Ville très-ancienne et jadis fort importante. Son évêché avait autrefois le titre de principauté. Les diètes de l'Empire se sont tenues à Ratisbonne depuis 1656 jusqu'à 1806.

RATISSAGE, s. m. Action de ratisser, de râcler; résultat de cette action. Le *ratissage* des peaux. Le *ratissage* des carottes. Le *ratissage* d'une allée. C'est au moyen du *ratissage* que les jardiniers enlèvent les mauvaises herbes qu'ils ont préalablement arrachées.

RATISSÉ, ÉE, part. Qui a subi l'opération du ratissage. Navets *ratissés*. Allées *ratissées*.

RATISSER, v. a. Oter, emporter en râclant la superficie de quelque chose, ou l'ordure qui s'est attachée dessus. *Ratisser* un cuir, des peaux, du parchemin. *Ratisser* des navets, des carottes. *Ratisser* les allées d'un jardin. | Famil. et vulg. *Je t'en ratisse*, Je me moque de toi.

RATISSOIRE, s. f. Instrument avec lequel on ratisse des allées, etc. Bonne, mauvaise *ratissoire*.

RATISSURE, s. f. Ce qu'on ôte en ratissant. *Ratissure* de navets, de carottes.

RATON, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, voisin des ours, renferme des animaux féroces plus petits et plus agiles que les ours, ayant le corps un peu massif, la tête large et terminée par un museau pointu et assez effilé, les oreilles petites, les pattes à cinq doigts terminés par des ongles forts et aigus, la queue longue et touffue; ils se nourrissent de substances animales et végétales. Les deux principales espèces sont le *raton laveur*, ainsi appelé à cause de la singulière habitude qu'il a de laver dans l'eau ses aliments; il est de la grosseur d'un blaireau, de couleur gris noirâtre, et habite l'Amérique septentrionale; et le *raton crabier*, un peu plus grand, de couleur gris fauve, mêlé de noir, qui vit principalement de crabes et autres crustacés; on le trouve surtout à la Guyane. Prendre, chasser des *ratons*. On fait des bonnets à poil avec la peau du *raton*.

RATON, s. m. Petit rat. | Fig. Se dit, en parlant des petits enfants, dans le langage familier des bonnes. Mon petit *raton*. Viens, petit *raton*.

RATTACHÉ, ÉE, part. Attaché de nouveau. Des rideaux *rattachés*. | S'emploie aussi pour Attaché simplement.

RATTACHER, v. a. (rad. *attache*). Attacher de nouveau. *Rattacher* un cheval. *Rattacher* ses bas. | S'emploie souvent pour Attacher. | Fig. Joindre, unir, faire rapporter. *Rattacher* une question à une autre. | SE RATTACHER, v. pr. Être rattaché. Cette question *se rattache* à de grands intérêts. Il y a des gens qui en amitié se détachent et *se rattachent* avec une grande facilité. (Acad.)

RATTACHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rattache. Dans les filatures, les *rattacheurs* sont des enfants. Une équipe d'ouvriers, de *rattacheurs*.

RATTRAPÉ, ÉE, part. Attrapé de nouveau; repris, ressaisi. Un prisonnier *rattrapé*. Une place *rattrapée*. Un forçat *rattrapé*.

RATTRAPER, v. a. Attraper de nouveau; reprendre, ressaisir. *Rattraper* un oiseau qui s'était envolé. *Rattraper* un prisonnier qui s'était enfui. Quand un renard s'est échappé d'un piége, il est bien rare de l'y *rattraper*. (Laveaux.) | Rejoindre une personne qu'on vient de quitter et qui a pris les devants. Sa servante Alizon la *rattrape* et la suit. (Boileau.) | Famil. Regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. Il est difficile de *rattraper* le temps perdu. Il faut plutôt nous servir de notre industrie pour *rattraper* ton diamant. (Le Sage.) | Famil. *On ne m'y rattrapera pas, bien fin qui m'y rattrapera*, Je serai tellement sur mes gardes, qu'on ne me trompera plus en pareil cas; je ne risquerai plus pareille chose; je ne m'exposerai plus à semblable aventure. | SE RATTRAPER, v. pr. Être rattrapé. | Fig. *Se rattraper au jeu*, Gagner ce qu'on a perdu. *Se rattraper* aux branches.

RATURE, s. f. Action de raturer; résultat de cette action. Ordinairement la rature est un trait de plume indiquant l'intention de supprimer un ou plusieurs mots d'un acte ou d'un écrit quelconque. Faire des *ratures*. Un écrit chargé de *ratures*. Les *ratures* d'un acte doivent être approuvées par les parties. | Se prend quelquefois dans le sens de Ratissage, râclure, dans les arts et métiers. Des *ratures* de peaux servent à faire de la colle.

RATURÉ, ÉE, part. Qui a subi des ratures. Manuscrit *raturé*. En matière de testament olographe, les ratures n'annulent que la disposition *raturée*. Voilà des pages entières *raturées*.

RATURER, v. a. (rad. *rature*). Effacer ce qui est écrit, en passant quelques traits de plume ou de crayon par-dessus. *Raturer* un mot, des lignes entières. | Absol. Il est difficile d'avoir un style pur, sans *raturer* beaucoup. (Acad.)

RAUCITÉ, s. f. (en lat. *raucitas*; formé de *raucus*, rauque). Qualité de ce qui est rauque; espèce d'enrouement, son particulier de la voix qui devient rude, grave et comme voilée.

RAUQUE, adj. (pron. *rôke*; du lat. *raucus*, même sens). Dur, âpre. Se dit particulièrement de la voix. La pauvre femme avait la voix *rauque*. Des sons *rauques*. Plusieurs espèces d'oiseaux ont un cri *rauque*. | Fig. Les bruits *rauques* des flots, semblables aux hurlements des bêtes féroces. (Bern. de Saint-Pierre.) Les bruits *rauques* de la caverne.

RAVAGE, s. m. Dommage causé par les tempêtes, les pluies, les tremblements de terre et les autres fléaux physiques. Les *ravages* de la grêle. Les *ravages* d'une inondation. Les trombes font de grands *ravages* partout où elles passent. Le *ravage* s'étendit sur toute la côte. N'est-ce pas assez que chaque hémisphère soit tour à tour en proie aux *ravages* de la mer? (Raynal.) | Se dit des effets, des maladies. Les *ravages* du choléra. Les *ravages* de la petite vérole. | Dégâts produits par l'homme ou les animaux. Les *ravages* des armées. Les sangliers font beaucoup de *ravages* dans ce canton. C'est dans cette affreuse vallée que les conquérants devraient venir contempler le tableau des *ravages* dont ils affligent la terre. (Barthélemy.) | Fig. Les *ravages* du temps. | Désordre que les passions traînent à leur suite. Les *ravages* de l'amour. Les *ravages* de l'ambition. La soif du pouvoir et des richesses fait de grands *ravages* dans les États. (Acad.)

RAVAGÉ, ÉE, part. Qui est ruiné, dévasté. Pays *ravagé*. Une campagne *ravagée*.

RAVAGER, v. a. Causer du ravage; dévaster. L'ennemi *ravage* nos campagnes. Napoléon *ravagea* l'Europe. Les orages ne *ravagent* guère que les cultures de l'homme; ils ne font aucun tort aux forêts et aux prairies naturelles. (Bern. de Saint-Pierre.)

RAVAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ravage. Alexandre et César ne sont que d'illustres *ravageurs*. La petite *ravageuse* volait les fruits du verger.

RAVAILLAC (FR.). Moine feuillant, meurtrier de Henri IV, né à Angoulême en 1579. Possédé de la rage de la Ligue, il assassina le roi le 14 mai 1610, au moment où le carrosse était arrêté dans la rue de la Ferronnerie. Ravaillac fut tenaillé et écartelé en place de Grève.

RAVALÉ, ÉE, part. Abaissé, déprimé. Un homme *ravalé*. Sa gloire est *ravalée*.

RAVALEMENT, s. m. (pron. *ravaleman*; rad. *val*, vallée). Action de ravaler. | Archit. Petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie. | Crépi, enduit ou grattage que l'on fait à un mur, à une construction. C'est par le *ravalement* qu'on termine la façade d'une maison.

RAVALER, v. a. Avaler de nouveau. Peu usité dans ce sens. | Fig. Déprimer, rabaisser. *Ravaler* la gloire, le mérite de quelqu'un. C'est une grande maladresse que de trop *ravaler* ses rivaux. | Faire le ravalement d'un mur, d'une construction. | SE RAVALER, v. pr. Se rabaisser, s'avilir. *Se ravaler* par un acte de lâcheté. Les ivrognes *se ravalent* au-dessous de la brute. Les courtisans *se ravalent*.

RAVAUDAGE, s. m. Raccommodage d'habillements, de bas, de vieux linge, qui se fait à l'aiguille. *Ravaudage* de bas.

RAVAUDER, v. a. Raccommoder de vieilles hardes à l'aiguille. *Ravauder* une paire de bas. | Absol. Il *ravaude* toute la journée.

RAVAUDEUR, EUSE, s. Celui, celle dont la profession est de raccommoder des bas, de vieux habits. Envoyer chez la *ravaudeuse*.

RAVE, s. f. (du lat. *rapa*, même sens). Variété du raifort cultivé, qui affecte une forme ronde. On distingue plusieurs sous-variétés de raves : la *rave commune*, d'un blanc sale; la *rave hâtive*, d'un beau rouge; la *rave jaune* et la *rave noirâtre*, estimée la meilleure. Les racines des raves sont quelquefois grosses comme la tête d'un enfant. La rave sert à la nourriture des hommes et des animaux, et sa feuille est un excellent fourrage.

RAVELIN, s. m. Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant; il sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont. Attaquer vigoureusement le *ravelin*.

RAVENELLE, s. f. Nom vulgaire du raifort et de la giroflée de muraille. On dit aussi *Ravenaille*.

RAVENNE. Géogr. Ville du royaume d'Italie, chef-lieu de province, près de l'Adriatique; 20,000 habit. Archevêché. Bibliothèque, galerie de tableaux, musée d'antiquités. La ville est d'un aspect sombre; les rues sont étroites et les maisons anciennes. On remarque la cathédrale, l'église des Franciscains, renfermant le tombeau de Dante; Sainte-Marie de la Rotonde, avec le tombeau de Théodoric; plusieurs monuments antiques. Quelques fabriques de soieries. Ravenne est une ville fort ancienne. Elle était autrefois située sur le bord de la mer et avait un port magnifique, que des atterrissements ont comblé. En 404, Honorius fit de Ravenne la capitale de l'empire d'Occident. Odoacre, roi des Hérules, Théodoric, roi des Ostrogoths, y fixèrent leur résidence. En 568, elle devint la capitale d'un exarchat et de toute l'Italie grecque. Elle fut prise en 752 par Astolfe, roi des Lombards; deux ans après, Pépin le Bref la lui enleva et la donna au saint-siége. Au moyen âge, Ravenne recouvra pour quelque temps sa liberté; mais elle fut bientôt soumise par les Bolonais, puis par les Vénitiens; en 1509, elle fut restituée au pape et devint la capitale de la Romagne. | La province de Ravenne, entre celles de Ferrare, de Bologne, de Forli, la Toscane et l'Adriatique, a 80 kilom. sur 35, et compte environ 180,000 habitants.

RAVENSARA, s. m. Bot. Genre de la famille des laurinées, qui croît à Madagascar. C'est un arbre aromatique dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les épices. L'amande, fraîchement cueillie, a une odeur excellente; mais elle est d'une saveur amère, âcre, très-piquante et brûlante à la gorge. On l'appelle dans le commerce *noix de girofle*.

RAVET, s. m. Entom. Nom vulgaire de la blatte d'Amérique ou cancrelat.

RAVI, IE, part. Enlevé, ôté. Pourquoi le petit enfant est-il *ravi* à sa mère? | Enchanté, émerveillé. Je suis *ravi*. Être *ravi* d'admiration, de joie.

RAVIER, s. m. Petit plat pour mettre des hors-d'œuvre, tels que des raves ou radis, des cornichons, etc. Un *ravier* de porcelaine.

RAVIÈRE, s. f. Terrain semé de raves. | Synonyme de *Ravier*, Petit plat pour les hors-d'œuvre.

RAVIGOTE, s. f. Sauce verte, piquante, composée de civette, d'estragon, de pimprenelle, de cerfeuil, de vinaigre et de beurre frais, etc.

RAVIGOTER, v. a. (par corrupt. de *raviroter*). Remettre en force, en vigueur, en parlant d'une personne, d'un animal. Ce verre de vin l'*a* un peu *ravigoté*. La donzelle *ravigotait* le curé.

RAVILIR, v. a. Rendre vil et méprisable; rabaisser. *Ravilir* sa dignité. | SE RAVILIR, v. pr. Se rendre vil. Peu usité.

RAVILISSEMENT, s. m. (pron. *raviliseman*). Action de rendre vil; état d'une personne ravilie.

RAVIN, s. m. Excavation formée accidentellement par les eaux pluviales. Un *ravin* profond. Traverser un *ravin*. Tomber dans un *ravin*. La cavalerie se trouva arrêtée par un *ravin* impraticable. | Chemin creux quoique non creusé par les eaux pluviales. Il fut assassiné dans un *ravin*.

RAVINE, s. f. Torrent qui tombe subitement et impétueusement des montagnes ou d'autres lieux élevés après quelques grandes pluies. Les *ravines* ont gâté toutes ces vallées. L'écoulement des *ravines* entretient dans ce séjour une humidité continuelle et malsaine. (Raynal.) | Lieu que la ravine a cavé. Les tigres se blottissent dans les *ravines*.

RAVINÉ, ÉE, adj. Creusé de ravins. Ce terrain est tout *raviné* par les pluies torrentielles.

RAVIOLES, s. m. pl. Art culin. Mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées. On dit aussi *Ravioli*.

RAVIR, v. a. Enlever de force. *Ravir* une femme, une fille. *Ravir* le bien d'autrui. Les oiseaux voraces *ravissent* leur proie. | Fig. Ôter, priver. *Ravir* à une fille l'honneur, à un savant le mérite d'une découverte. La mort m'*avait ravi* les auteurs de mes jours. (Racine.) | Fig. Charmer, enchanter, faire éprouver un transport d'admiration, d'enchantement, de plaisir, etc. Une belle voix m'enchante et me *ravit*. Vous me *ravissez* avec cette nouvelle. C'est une beauté qui *ravit* tous les cœurs. Les tableaux de Raphaël enchanteront notre postérité comme ils *ont ravi* nos ancêtres. (X. de Maistre.) | *A ravir*, loc. adv. et famil. Admirablement bien. Chanter, danser *à ravir*. Cette femme est mise *à ravir*. La Patti chante *à ravir*.

RAVISER (SE), v. pr. Changer d'avis. Il ne viendra pas; il *s'est ravisé*. Vous *vous raviserez*.

RAVISSANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude d'enlever par force. Les animaux *ravissants*. Les mains *ravissantes* des exacteurs. Les loups *ravissants* rôdent pour enlever les moutons. | Fig. Merveilleux, qui charme. Une beauté *ravissante*. Ce meuble est d'un goût *ravissant*. Un jardin *ravissant*. Une perspective *ravissante*. Le soleil est la source de tout ce que nous trouvons sur cette terre de délicieux et de *ravissant*. Les ouvrages de la nature sont remplis d'harmonies *ravissantes*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Famil. Par exagérat. Amusant. C'est un homme *ravissant*, d'une humeur *ravissante*.

RAVISSEMENT, s. m. (pron. *raviseman*). Enlèvement qu'on fait avec violence. Le *ravissement* d'Hélène, de Proserpine. On dit mieux *rapt* ou *enlèvement*. | État particulier de l'esprit qui résulte d'une émotion excessive et qui le rend momentanément insensible à toute autre impression. Un *ravissement* extatique. J'étais dans le *ravissement*. Ces transports, pleins de joie et de *ravissements*. (Boileau.) Elle contemplait sa cousine avec une sorte de *ravissement*. (J. J. Rousseau.) Les anciens croyaient que certains *ravissements* étaient envoyés par la divinité. (Virey.) A la place d'où je contemplais avec tant de *ravissement* le spectacle de la nature. (A. Martin.) J'étais dans le *ravissement*.

> Dans quels *ravissements*, à votre sort liée,
> Du reste des mortels je vivrais oubliée!
> (RACINE.)

RAVISSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui ravit. *Ravisseur* du bien d'autrui. Des biens des nations *ravisseurs* altérés. (Racine.) Contre un vil *ravisseur* est-il quelques abris? (Ancelot.) | Particul. Celui qui ravit une femme ou une fille.

RAVITAILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Qu'on a pourvu de vivres, de munitions. Navire *ravitaillé*. Ville *ravitaillée*. Forteresse *ravitaillée*.

RAVITAILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de ravitailler; résultat de cette action. Le *ravitaillement* de la place. Le *ravitaillement* des blokaus.

RAVITAILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. *victualia*, vivres : on écrivait autrefois *ravictuailler*). Pourvoir de vivres, de munitions, un navire, une flotte, une place. *Ravitailler* une flotte.

RAVIVER, v. a. Rendre plus vif. *Raviver* le feu. | Rendre l'éclat. *Raviver* des couleurs. | Fig. Faire revivre. On *ravive* toujours des calomnies anciennes cent fois réfutées. (Linguet.) | SE RAVIVER, v. pr. Se ranimer. Le feu qui *se ravive*.

RAVOIR, v. a. Avoir de nouveau, recouvrer. Ne s'emploie qu'à l'infinitif. J'ai prêté un livre, et je veux le *ravoir*. Il nous semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous *ravoir*. (Mme de Sévigné.)

RAYAH, s. m. Nom des chrétiens en Turquie.

RAYÉ, ÉE, part. Qui a des raies. Étoffe *rayée*. Feuilles *rayées*. Coquilles *rayées*. | Qui a de petites cannelures. Canon *rayé*. | Effacé, raturé. Plusieurs mots étaient *rayés* et biffés.

RAYEMENT, s. m. (pron. *rè-man*). Technol. Action de rayer; résultat de cette action.

RAYER, v. a. (pron. *ré-yé*; du lat. *radiare*, effacer; de *radius*, dérivé du gr. ῥάβδος, baguette, verge dont les géomètres se servent pour tracer. L'*y* se conserve dans toute la conjugaison. *Je raye, tu rayes, il raye*, etc). Faire des raies à. *Rayer* du papier avec le crayon. *Rayer* une glace en la polissant. | Effacer, raturer. *Rayer* un mot, une phrase. *Rayer* un article sur un compte. On l'*a rayé* de la liste. | Exclure. *Rayer* un avocat du tableau. | *Rayer quelqu'un du nombre des vivants, du nombre des humains*, Le faire mourir. | *On lui a rayé sa pension*, On l'a supprimée, on a cessé de la lui payer. | Prov. et fig. *Rayez cela de vos papiers*, Vous ne devez pas compter là-dessus.

RAYÈRE, s. f. Constr. Ouverture verticale, longue et étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur. | Écluse.

RAYEUR, s. m. (pron. *ré-yeur*). Instrument propre à rayer le papier, l'ardoise, etc.

RAYNAL (GUILLAUME-THOMAS). Écrivain, né à Saint-Geniez, en 1713, mort en 1796. D'abord prêtre et après avoir obtenu du succès comme professeur et prédicateur, il renonça à l'exercice du ministère, se fit homme de lettres et obtint le privilége du *Mercure*. Il ne tarda pas à se lier avec tous les philosophes de son époque. Son principal ouvrage est l'*Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux-Indes*.

RAYON, s. m. (pron. *rè-yon*; du lat. *radius*, même sens). Effet de la lumière se propageant en ligne droite, ou bien ligne droite que suit l'effet de la lumière. Un *rayon* de lumière. Un *rayon* de soleil. *Rayon* droit. *Rayon* réfléchi. Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses *rayons*. (Fénelon.) Je n'ouvre plus mes yeux aux *rayons* de l'aurore. (J. B. Rousseau.) | Par anal. Traits qui partent d'un corps en rayonnant. Un *rayon* de chaleur. *Rayons* caloriques. | Fig. Se dit de certaines choses pour marquer qu'elles tiennent d'une nature supérieure. L'amour est un *rayon* de la divinité. Cette partie de l'âme où brille un *rayon* de la sagesse divine. (Barthélemy.) | Fig. Petite quantité d'une chose précieuse. Un *rayon* d'espérance. Dès qu'on a un *rayon* de santé. (Voltaire.) | Par extens. du sens naturel, Raies ou bâtons qui vont de l'essieu d'une roue jusqu'aux jantes. Une roue de seize *rayons*. | Par anal. avec ce sens, dans un cercle ou dans une sphère, Ligne tirée du centre à la circonférence. Le *rayon* est la moitié du diamètre. Tous les *rayons* d'un même cercle sont égaux. | *A 20 kilomètres de rayon*, A 20 kilomètres à la ronde. | Astron. *Rayon vecteur d'une planète*, La ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution; distance de la planète à celui du foyer de son ellipse qui est occupé par son astre central. | Bot. Portions marginales ou fleurons de la circonférence des fleurs corymbifères; pédicules d'une ombelle. | *Rayons médullaires*, Lames verticales, de la nature de la moelle, de la circonférence de laquelle elles partent en tous sens, dans les troncs des plantes dicotylédones. | Morceau de gâteau de cire que font les abeilles et qui est divisé par petites cellules, dans lesquelles elles se retirent et font leur miel. | Séparations dans une armoire, dans une bibliothèque, dans des casiers, formées de planches horizontales sur lesquelles on serre des effets, on range les livres, les marchandises, etc. Armoire à quatre *rayons*. Les *rayons* d'une bibliothèque. | Se prend aussi pour les objets qui se trouvent dans ces rayons. Je vous vends tout le *rayon*. Le *rayon* de la soierie.

RAYONNANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de rayonner. *Rayonnant* de lumière. Les aurores boréales sont blanches, bleues, vertes, rouges, *rayonnantes* et fluctuantes. (Bern. de Saint-Pierre.) Les étoiles perdirent l'une après l'autre cette admirable tenture; elles semblaient petites, peu *rayonnantes*, mais leur lumière était dorée. (Chateaubriand.) | S'emploie le plus souvent avec un complément. Dans ces globes *rayonnants* de feux et innombrables, dans ces champs infinis de la lumière qui les environnent, il n'y aurait qu'un espace vain et un néant éternel! (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *Rayonnant* de gloire. Être tout *rayonnant* d'amour. Son visage devint tout à coup rayon-

nant de joie. (Marmontel.) | Absol. *Avoir un visage rayonnant*, Qui exprime une grande joie. | Phys. *Calorique rayonnant*, Celui qui passe à travers certains corps, comme la lumière à travers les corps diaphanes. | *Pouvoir rayonnant*, Faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens. | Bot. Se dit des parties qui sont disposées à la manière des rayons d'une roue. Capsules *rayonnantes*.

RAYONNÉ, ÉE, adj. et s. Didact. Orné de rayons; qui est disposé en rayons. | S. m. pl. Division du règne animal, comprenant les animaux dont les parties sont disposées autour d'un axe et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre. Les étoiles de mer ou astéries sont des *rayonnés*.

RAYONNEMENT, s. m. (pron. *rè-yoneman*). Action de rayonner. Le *rayonnement* des astres, du feu, de la flamme, de la lumière, du calorique. | Particul. Marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés.

RAYONNER, v. n. Émettre, renvoyer des rayons. Le soleil *rayonne*. | Fig. Briller, luire, en parlant des choses morales. L'amour fait *rayonner* son visage. L'insouciance des gueux suffit, dit-on, pour faire *rayonner* la santé chez les classes les moins fortunées. (Virey.)

RAYURE, s. f. (pron. *rè-yure*). La manière, la façon dont une étoffe est rayée. Grande, petite *rayure*. Étoffe à large *rayure*. | Cannelures faites intérieurement dans une arme à feu. La *rayure* d'une carabine. La *rayure* d'un canon.

RAZ, s. m. Mar. Courant très-fort dans les passages étroits. V. RAS.

RAZETTE, s. f. Technol. Ratissoire de fer à l'usage du potier de terre.

RAZZIA, s. f. Néol. Mot d'origine arabe, et qui est employé pour désigner toute invasion faite en Algérie par nos soldats sur le territoire arabe, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. Ce mot entraîne toujours avec lui l'idée de pillage, et même une *razzia* n'est, au fond, qu'un pillage répréhensible au point de vue de la saine morale. | Fig. Synonyme de *Rafle*. La police a fait une descente dans cette maison de jeu, et a opéré une *razzia* complète, elle a pris les enjeux et les joueurs.

RE, partic. réduplicative ou augmentative qui sert à composer une infinité de mots de notre langue.

RÉ, s. m. Note de musique qui est le second degré de notre échelle musicale. *Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do*. | Mus. instr. La troisième corde du violon; la seconde de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse.

RÉ. Géogr. Ile du départ. de la Charente-Inférieure, dans l'océan Atlantique, à 4 kilom. de la côte, entre le Pertuis d'Antioche et le Pertuis breton; 22 kilom. sur 7; 18,000 habit.; chef-lieu, Saint-Martin. Petit port dit La Flotte; défendue par quatre forts. Sol sablonneux, peu fertile; vins abondants, mais médiocres; marais salants; pêche. On écrit aussi *l'île de Rhé*.

RÉA, s. m. Mar. Plateau circulaire qui tourne sur un essieu dans le canal d'une poulie, d'un clan de mât ou de vergue, ou dans les chaumards pratiqués dans la muraille, et sur lequel roulent les manœuvres courantes. *Réa* en bois de gayac. *Réa* en fonte, en bronze. Des *réas* en porcelaine.

RÉACQUÉRIR, v. a. Acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu. *Réacquérir* une terre.

RÉACTIF, IVE, adj. (du lat. *reagens*, fait de *reagere*, agir réciproquement). Qui réagit, qui a de la réaction. Force *réactive*. | S. m. Chim. Substances dont on se sert pour les diverses analyses, et qui opèrent sur les composés avec lesquels on les met en contact un changement quelconque qui frappe les sens. Les *réactifs* les plus employés sont les teintures bleues végétales, le sirop de violette, la couleur jaune de curcuma, l'acide sulfurique, l'acide hydrochlorique, le chlore, l'acide tartrique, l'acide oxalique, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. Faire usage de *réactifs*.

RÉACTION, s. f. (pron. *réaksion*; du lat. *reactio*, formé de *reago, reactum*, agir réciproquement). Action par laquelle un organe irrité réfléchit cette irritation sur un autre organe, qui est alors irrité sympathiquement; action qu'un corps exerce sur un corps qui le choque ou qui le comprime. Dans les mouvements physiques, l'action est toujours suivie de la *réaction*. (Laveaux.) | Fig. et par anal. Des *réactions* d'équité et de bonheur, d'injustice et d'infortune. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par extens. Mouvement des partis opprimés qui cherchent la vengeance et agissent à leur tour contre leurs oppresseurs. Les *réactions* politiques sont toujours déterminées par les fautes et les excès du pouvoir.

RÉACTIONNAIRE, adj. (pron. *réaksionère*). Qui opère une réaction. Pouvoir *réactionnaire*. Menées *réactionnaires*. | Substantiv. Se dit particulièrement des adversaires de la démocratie. Les *réactionnaires* sont ennemis de la liberté.

READING. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Berks, au confluent du Kennet et de la Tamise; 20,000 habit. Tour de l'église Sainte-Marie, musée, théâtre. Soieries, velours, gaze, rubans, toile à voiles, épingles.

RÉADJUDICATION, s. f. (pron. *réadjudikasion*). Nouvelle adjudication. On fera une *réadjudication*.

RÉADMETTRE, v. a. Admettre de nouveau.

RÉADMISSION, s. f. Nouvelle admission.

RÉAGGRAVE, s. m. La dernière des monitions canoniques qu'on emploie pour obliger une personne à faire une chose. Publier un *réaggrave*.

RÉAGGRAVER, v. a. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave. *Réaggraver* les auteurs d'un sacrilége.

RÉAGIR, v. n. Phys. Se dit d'un corps qui réagit sur un autre dont il a éprouvé l'action. | Fig. L'homme sujet à la colère doit *réagir* sur lui-même. Tout pouvoir violent voit bientôt l'opinion *réagir* contre lui. Dieu est juste : il envoie aux méchants des opinions terribles qui *réagissent* contre ceux qui les répandent. (Bern. de Saint-Pierre.)

RÉAGISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de réagir. Mouvement *réagissant*.

RÉAL, s. m. Petite monnaie de compte et effective en usage en Espagne. Le *réal d'argent* vaut 26 centimes. | Plur. Des *réaux*. Mille *réaux*.

RÉALGAR, s. m. (mot arabe). Chim. Composé d'arsenic et de soufre, d'un rouge orangé, sans odeur ni saveur, fusible et volatil. Il est très-vénéneux. On le rencontre diversement cristallisé dans les filons métallifères, en Transylvanie, en Saxe, en Bohême, en Chine et dans la plupart des mines d'arsenic. On l'obtient artificiellement en faisant fondre ensemble du soufre et de l'arsenic, ou en distillant un mélange d'acide arsénieux et de soufre. C'est avec le réalgar que les artificiers produisent les feux blancs : on mêle deux parties de réalgar avec sept parties de fleur de soufre, et vingt-quatre parties de nitre; ce mélange est extrêmement combustible et répand une lumière d'une intensité extraordinaire. Les Chinois façonnent les gros morceaux de réalgar en pagodes et autres vases élégants; ils en font des coupes où ils laissent séjourner du jus de citron ou du vinaigre, qu'ils boivent ensuite pour se purger.

RÉALISABLE, adj. Qui est susceptible de se réaliser. Bénéfices *réalisables*.

RÉALISATION, s. f. (pron. *réalizasion*). Action de réaliser. La *réalisation* de ses offres.

RÉALISÉ, ÉE, part. Qui est converti en réalité. Projets *réalisés*. Espérances *réalisées*.

RÉALISER, v. a. Rendre réel et effectif. Les princes promettent beaucoup aux peuples, mais ne *réalisent* aucune de leurs promesses. Les hostilités ne durèrent pas assez pour *réaliser* ces vastes espérances. (Raynal.) | Regarder comme réel. D'ordinaire, on *réalise* ce qu'on espère. | Rendre avec une vérité qui approche de la réalité. Certains peintres ont le privilége de *réaliser* sur la toile leurs conceptions. | *Réaliser sa fortune*, Convertir en biens-fonds ou en espèces les biens qu'on peut avoir, en entreprises, en effets de commerce, etc. | Jurispr. *Réaliser des offres*, Faire des offres à deniers couverts.

RÉALISME, s. m. Système philosophique des réalistes, c. à d. de ceux qui, au moyen âge, enseignaient que les universaux existent réellement et s'individualisent dans les êtres particuliers, dont ils forment l'essence identique.

RÉALISTE, s. (du lat. *res*, chose). Nom donné aux philosophes scolastiques du moyen âge qui soutenaient la réalité des idées universelles. Les *réalistes* étaient les adversaires des nominaux. | Nom par lequel on désigne, en Allemagne, les partisans de l'enseignement professionnel, par opposition aux *humanistes*. Les *réalistes* sont fort nombreux.

RÉALITÉ, s. f. Existence effective. La *réalité* d'un payement. Prendre des chimères pour des *réalités*. Combien les *réalités* sont éloignées de ces douces espérances! (Raynal.) | Existence physique du monde qui se montre comme indépendante des sensations qu'elle cause et qui la font connaître. | *En réalité*, loc. adv. Réellement, effectivement. *En réalité*, la guerre est une triste chose.

RÉAPPARITION, s. f. (pron. *réaparision*). Action de reparaître, d'apparaître de nouveau. La *réapparition* d'une comète. La *réapparition* des symptômes d'une maladie.

RÉAPPEL, s. m. Second appel, appel qui se fait après le premier. Faire l'appel et le *réappel*.

RÉAPPELANT, ANTE, s. Celui, celle qui a interjeté deux fois appel, qui a renouvelé son appel.

RÉAPPELER, v. a. Faire un second appel; recommencer l'appel. | Absol. On va *réappeler*.

RÉARGENTER, v. a. Argenter de nouveau. Il faut *réargenter* cette pièce.

RÉARMEMENT, s. m. Mar. Nouvel armement. Le *réarmement* de notre frégate s'effectua en trois jours. (C. H.) Le *réarmement* des troupes.

RÉARMER, v. a. et n. Mar. Armer un navire désarmé pour réparation.

RÉASSERVIR, v. a. Asservir de nouveau. Les Mamelucks *réasservirent* l'Égypte.

RÉASSIGNATION, s. f. (pron. *réasignasion*). Seconde assignation devant un juge.

RÉASSIGNER, v. a. Assigner une seconde fois. On *réassigna* ce témoin.

RÉAUMUR. L'un des plus ingénieux physiciens et naturalistes français; né à la Rochelle en 1683; mort en 1757. Ses travaux embrassèrent les arts industriels, la physique générale et l'histoire naturelle. On lui doit des découvertes très-importantes. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, et entre autres des *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, le traité le plus savant qui ait paru avant ceux de Buffon.

REBAISER, v. a. Baiser une seconde fois; rendre baiser sur baiser.

REBAPTISATION, s. f. Action de rebaptiser.

REBAPTISER, v. a. Baptiser une seconde fois. Les Grecs *rebaptisent* ceux qui passent de la communion latine à la communion grecque. (Acad.)

REBARBATIF, IVE, adj. (du vieux verbe franç. *rebarber*). Qui a les manières dures et repoussantes, qui relance les autres en face et à leur barbe. Un geôlier *rébarbatif*. Il y en a qui sont *rébarbatifs* et peu civilisés. (Mercier.) | Rude et rebutant, en parlant des choses. Air *rébarbatif*. Visage *rébarbatif*. Une mine *rébarbative*. Une humeur *rébarbative*.

REBARDER, v. a. Hortic. Diminuer la longueur et la largeur d'une planche de jardin.

REBÂTER, v. a. Bâter de nouveau, remettre le bât. *Rebâter* un âne, un mulet.

REBÂTI, IE, part. Bâti de nouveau. Palais *rebâti*. Ville *rebâtie*.

REBÂTIR, v. a. Bâtir de nouveau. *Rebâtir* un établissement détruit par l'incendie.

REBATTRE, v. a. Battre de nouveau. *Rebattre* un habit. | *Rebattre un matelas*, Le refaire et battre avec des baguettes la laine qu'il contient. | *Rebattre un tonneau*, En resserrer les douves. | *Rebattre les cartes*, Les mêler une deuxième fois. | Fig. et famil. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse. *Rebattre* cent fois les mêmes choses.

REBATTU, UE, part. Qui a été battu de nouveau. Un matelas *rebattu*. | Répété jusqu'à satiété. Un conte *rebattu*. | Fig. et famil. *Être rebattu de quelque chose, en avoir les oreilles rebattues*, Être fatigué d'en entendre parler.

REBEC, s. m. (du celt. *reber*, violon). Espèce de violon à trois cordes accordé de quinte en quinte. Jouer du *rebec*. Le *rebec* était l'instrument favori des ménestrels ou ménétriers. (C. Blaze.)

REBELLE, adj. Qui désobéit à une autorité, qui se révolte, se soulève contre elle. Un enfant *rebelle*. Un sujet *rebelle*. Un esprit *rebelle*. Une province *rebelle*. Un fils *rebelle* aux volontés de son père. Mon âme à vos ordres *rebelle*. (Racine.) L'ange *rebelle* qui méconnut sa nature était plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J. J. Rousseau.) L'esprit est moins *rebelle* que le cœur aux leçons de la morale. (S. Dubay.) | Qui n'est point sensible à l'amour. Beauté *rebelle*. Il est *rebelle* aux agaceries des femmes. | Fig. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, *rebelle* entre leurs mains. (Voltaire.) | Qui ne cède point à l'influence de. Une fièvre, une humeur, un ulcère, etc., *rebelle* aux remèdes. | *Les esprits rebelles*, Les anges déchus, les démons. | Qui a de la peine à entrer en fusion. Un métal *rebelle*. | Se dit, dans les arts techniques, de tout ce qui ne peut être ouvré. | S. Celui, celle qui se révolte contre une autorité quelconque. Vous êtes un *rebelle*. | Particul. Toute personne qui a pris les armes pour faire la guerre au gouvernement de son pays. Punir les *rebelles*. Violer à l'égard des *rebelles* les lois de morale, de justice et d'honneur. (J. Bastide.)

REBELLER (SE), v. pr. Devenir rebelle, se rendre rebelle, se révolter, se soulever contre l'autorité. Vieux mot. Plusieurs villes *se rebellèrent*. |

Fig. Ne pas obéir, ne pas se soumettre. Les passions, les sens *se rebellent* contre la raison.

RÉBELLION, s. f. Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité. Dompter la *rébellion*. Punir la *rébellion*. La *rébellion* triomphe. La *rébellion* n'eut aucune suite fâcheuse. (Raynal.) La *rébellion* et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines. (Voltaire.) | Fig. La *rébellion* des sens contre la raison.

REBÉNIR, v. a. Bénir une seconde fois. On *rebénit* une église lorsqu'elle a été profanée.

REBIFFER, v. a. et n. S'est dit pour Relever en haut, retrousser. *Rebiffer* le nez à quelqu'un. | Regimber, ne pas vouloir, refuser. | SE REBIFFER, v. pr. Se dit dans le même sens. Vous lui donnez un conseil, il *se rebiffe* et vous dit des injures.

REBLANCHIR, v. a. Blanchir de nouveau. *Reblanchir* un col, du linge. *Reblanchir* un mur.

REBOISEMENT, s. m. (pron. *reboazeman*). Action de reboiser, de couvrir de bois. *Reboisement* par semis, par plants. Le *reboisement* des montagnes et des dunes est l'une des questions les plus importantes qui occupent les agronomes en France.

REBOISER, v. a. Recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisée. Il est très-utile de *reboiser* les montagnes et les dunes.

REBONDI, IE, adj. Dodu, dodue. Elle a le sein *rebondi*. Des joues *rebondies*. Croupe *rebondie*.

> C'est ici que l'on a santé toujours fleurie,
> Visage de chanoine et panse *rebondie*.
> (PARNY.)

REBONDIR, v. n. Faire un ou plusieurs bonds. Un ballon, une balle qui *rebondit*.

REBONDISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de rebondir, de faire plusieurs bonds. Balle *rebondissante*. | Méd. Se dit du pouls dicrote.

REBONDISSEMENT, s. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds.

REBORD, s. m. Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté. Le *rebord* d'une table, d'un quai, d'un pont. | Bord en saillie. Le *rebord* d'une cheminée. | Ligne saillante qui se trouve sur la marge d'une partie quelconque d'un corps. | Bord replié, renversé. *Rebord* d'un manteau de velours. Les *rebords* d'un chapeau sont garnis d'un ruban. *Rebords élastiques* pour gants, bas, jarretières, bracelets, caleçons.

REBORDÉ, ÉE, part. Bordé de nouveau. Jupe *rebordée*. Souliers *rebordés*. Chapeaux *rebordés*.

REBORDER, v. a. Border de nouveau. *Reborder* des souliers, un manteau, une robe.

REBOUCHAGE, s. m. Peint. en bâtim. Action de boucher avec du mastic les fissures, et de remplir les pores des corps dont la surface serait trop rugueuse pour recevoir convenablement les couches de peinture. *Rebouchage* des fentes, des rainures.

REBOUCHÉ, ÉE, part. Bouché de nouveau. Trou *rebouché*. Bouteille *rebouchée*.

REBOUCHEMENT, s. m. Action par laquelle une chose se rebouche. *Rebouchement* d'un flacon.

REBOUCHER, v. a. Boucher de nouveau. *Reboucher* un trou, un flacon. *Reboucher* une bouteille. | SE REBOUCHER, v. pr. Se boucher de nouveau. Le tuyau est engorgé, il *s'est rebouché*.

REBOURS, s. m. (du bas lat. *reburrus*, velu, hérissé). Sens contraire de ce qui doit être; contre-poil. Le *rebours* d'une étoffe. | Fig. et famil. Le contraire de ce qu'il faut. Le *rebours* du bon sens. Il faut prendre tout le *rebours* de ce qu'il dit. | *A rebours, au rebours*, loc. adv. A contre-poil, en sens contraire. Épousseter du drap *à rebours*. Lire, écrire *à rebours*. | Fig. A contre-sens. Prendre, faire tout *à rebours, au rebours*. Il fait tout fort mal et *à rebours*. Les sorciers disent leurs prières *à rebours*. (Trévoux.)

REBOUTER, v. a. Remettre un membre démis, guérir d'une foulure, d'une entorse. *Rebouter* un bras, une jambe. | Technol. Passer les dents d'une carde à travers le cuir qui doit lui servir de soutien.

REBOUTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait métier de réduire les luxations et les fractures des membres. Il a eu recours au *rebouteur* pour son entorse. Un habile *rebouteur*. On dit aussi *Renoueur*.

REBROUSSÉ, ÉE, part. Qui est relevé, mis en sens contraire. Poil *rebroussé*. Cheveux *rebroussés*. Les rapides, selon qu'ils sont frappés par des rayons du soleil, *rebroussés* par le vent ou ombrés par les nuages, s'élèvent en bouillons d'or, blanchissent en écume ou roulent à flots brunis. (Chateaubriand.)

REBROUSSEMENT, s. m. Action de rebrousser; état de ce qui rebrousse. | Mathémat. *Point de rebroussement d'une courbe*, Point où deux branches d'une courbe viennent se réunir brusquement, de manière à avoir en ce point la même tangente.

REBROUSSE-POIL (A), loc. adv. A contre-poil. Brosser un habit *à rebrousse-poil*. | Fig. et famil. A contre-sens. Prendre une affaire *à rebrousse-poil*. Ce drôle prend tout *à rebrousse-poil*.

REBROUSSER, v. a. Relever le poil et les cheveux en sens contraire à celui où ils sont naturellement couchés. *Rebrousser* les cheveux, la moustache. | Fig. *Rebrousser chemin*, ou absol. *rebrousser*, Retourner subitement en arrière, revenir sur ses pas. Le souvenir au temps fait *rebrousser* son cours. Devant la marée le fleuve s'arrêtait, *rebroussait*.

REBROUSSOIR, s. m. Technol. Outil servant à relever à rebours le poil du drap.

REBUFFADE, s. f. (de *rebouffer*, vieux mot qui signifiait Chasser avec mépris). Mauvais accueil, refus méprisant. Recevoir, essuyer des *rebuffades*.

RÉBUS, s. m. (du lat. *res*, ablat. *rebus*, chose). Expression figurée d'une pensée par une suite d'images, d'objets, dont les noms rappellent des mots ou des syllabes. Voici un spécimen du genre : G a (j'ai grand appétit). Il y a quelqu'un de plus sot que celui qui s'amuse à déchiffrer un *rébus*, c'est celui qui l'a fait. (B. B.) | Par extens. Allusions, équivoques, mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel; mauvaises plaisanteries, mauvais jeux de mots. Ne dire que des *rébus*. | *Parler en rébus*, Parler obscurément. Vous *parlez en rébus*. | *Écriture in rébus*, Écriture dans laquelle on exprime par des figures les choses qu'on veut dire. Les anciens peuples, qui ne connaissaient point l'alphabet, se sont servis de l'*écriture in rebus*. (Acad.)

REBUT, s. m. (rad. *but*). Action de rebuter; refus. | Ce dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce. Voilà le *rebut* des fruits. Ces gens-là sont le *rebut* du genre humain. Et moi, triste *rebut* de la nature entière. (Racine.) | *Marchandises de rebut, choses de rebut*, Marchandises, choses qui ont été rebutées, ou qui méritent de l'être. | On dit aussi : *Être au rebut, mettre au rebut*. | Administr. des post. *Mettre une lettre au rebut*, La mettre à l'écart pour suscription mal mise, ou fausse indication de domicile.

REBUTANT, ANTE, adj. Qui est propre à rebuter, dégoûtant, décourageant. Travail *rebutant*. Besogne tout à fait *rebutante*. | Choquant, déplaisant. Homme *rebutant*. Manières *rebutantes*. Morale austère et *rebutante*. Tout ce qu'on dit de trop est fade et *rebutant*. (Boileau.)

REBUTÉ, ÉE, part. Qui est découragé. Enfant *rebuté*. Les troupes étaient *rebutées*. En quittant leur lecture, ils ne seront ni attristés de leur état, ni *rebutés* de leurs soins. (J. J. Rousseau.) | Repoussé, éloigné avec mépris. Notre bergère, *rebutée* de tant de côtés, ne sait plus à qui s'adresser. (La Fontaine.) Pauvre enfant *rebuté* de ses parents.

REBUTER, v. a. Rejeter avec dureté, avec rudesse. *Rebuter* quelqu'un. Les discordes *rebutent* les affections. *Rebuter* une demande, une proposition. Je vous conjure de ne me pas *rebuter* dans la détresse extrême où je me trouve. (Voltaire.) | Décourager, dégoûter. Les obstacles, les difficultés *rebutent*. Ils ne trouvent point de travail qui les *rebute*. (Fléchier.) | Choquer, déplaire. Son air *rebute* tout le monde. Les vices des paysans, sans apprêt et dans toute leur grossièreté, sont plus propres à *rebuter* qu'à séduire. (J. J. Rousseau.) | Absol. Quand l'esprit est partout, il *rebute*, il ennuie. (Destouches.) | SE REBUTER, v. pr. Se laisser décourager, dégoûter. Son courage, qui ne *se rebutait* jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. (Voltaire.) Il ne *se rebutait* pas devant les difficultés.

RECACHER, v. a. Cacher quelque chose de nouveau. | SE RECACHER, v. pr. Se cacher une seconde fois. Ils sortirent de l'endroit où ils s'étaient d'abord réfugiés, pour *se recacher* ailleurs.

RECACHETER, v. a. (L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je recachète, tu recachètes, il recachète*, etc.). Cacheter de nouveau. *Recacheter* une lettre. Il avait ouvert la lettre, il la *recacheta*.

RÉCALCITRANT, ANTE, adj. Rebelle, qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté. Un caractère, un esprit *récalcitrant*. On vient à bout d'assouplir sa nature sauvage et *récalcitrante*. (Buffon.) | Substantiv. Faire le *récalcitrant*, la *récalcitrante*.

RÉCALCITRER, v. n. (du lat. *recalcitrare*, proprement Porter, jeter les pieds en arrière; *retro calcem trahere*, comme font les chevaux et autres animaux quand ils ruent). Regimber. Cheval qui *récalcitre*. Peu usité. | Fig. et famil. Résister avec opiniâtreté. Et n'allez pas *récalcitrer*.

RECALER, v. a. Caler de nouveau. | Dresser et fixer un joint quelconque. | T. de menuis. Polir le bois avec la varlope. *Recaler* une planche.

RÉCAPITULATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait une récapitulation. Un *récapitulateur*.

RÉCAPITULATION, s. f. (pron. *rékapitulasion*). Action de récapituler; résultat de cette action. | Résumé de ce qui a déjà été dit ou [illegible] *lation* d'un compte. | S'emploie partic[illegible] rhétorique pour désigner cette partie de [illegible] raison qui consiste dans une énumération [illegible] et précise des principaux points sur lesquels [illegible] le plus insisté dans le discours, afin de les présenter à l'auditeur comme rassemblés et réunis en un seul point, pour faire une dernière et vive impression sur son esprit.

RÉCAPITULÉ, ÉE, part. Repris, répété sommairement. Discours *récapitulé*. Comptes *récapitulés* et mis en ordre.

RÉCAPITULER, v. a. (du lat. *recapitulare*, formé de la partic. *re*, et de *capitulum*, chapitre; c. à d., reprendre par chapitres). Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit ou écrit. *Récapituler* les principaux points d'un discours. *Récapituler* un compte. Il doit *récapituler* toute l'affaire. (Mme de Sévigné.) *Récapitulons* tout ce qui s'est dit.

RECARDER, v. a. (rad. *carde*). Carder de nouveau. Faire *recarder* ses matelas.

RECARRELER, v. a. (L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je recarrèle, tu recarrèles, il recarrèle*.) Carreler de nouveau. *Recarreler* une cuisine, un vestibule, une chambre.

RECASSER, v. a. Agric. Donner le premier labour à une terre après qu'elle a porté du blé.

RECASSIS, s. m. Terre recassée après que le blé en a été moissonné.

RECÉDER, v. a. (L'*é* se change en *è* devant une voyelle muette. *Je recède, tu recèdes*, etc.) Céder à quelqu'un ce qu'il avait cédé auparavant ou une chose qu'on a achetée. Il veut me *recéder* la maison.

RECEL, s. m. (du lat. *celare*, cacher). Action de celui qui reçoit, à un titre quelconque, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, sachant, au moment où il les reçoit, qu'elles proviennent d'une telle source. Le coupable de *recel* est puni comme complice. (Dict. de Merlin.) Le *recel* d'objets volés.

RECÉLÉ, ÉE, part. Caché par contravention à la loi. Objet *recélé*. | S. m. Action de recéler; chose recélée. On dit aujourd'hui *Recel*.

RECÈLEMENT, s. m. (pron. *resèleman*). Action de celui qui s'approprie par fraude et en cachette les objets dépendant d'une succession ou d'une communauté à laquelle il a cependant des droits. On applique à l'héritier coupable de *recèlement* les peines réservées au voleur ordinaire. | Action de cacher quelqu'un ou quelque chose. Le *recèlement* d'un accusé se fait lorsqu'on le soustrait aux poursuites de la justice. Le *recèlement* de la grossesse a lieu lorsque la femme ou la fille enceinte cèle sa grossesse afin de supprimer ensuite l'enfant.

RECÉLER, v. a. (de la partic. itérative *re*, et du v. *celer*, en lat. *celare*). Garder et cacher une chose que l'on sait être volée. *Recéler* des objets dérobés. | Cacher chez soi des personnes auxquelles les lois défendent de donner une retraite. *Recéler* un voleur, un meurtrier. | Détourner, cacher les effets d'une succession, d'une société, etc. | Fig. Contenir, renfermer. La terre ne *recèle* pas tous ses trésors, elle en répand à sa surface. Les gouffres bouillonnants que *recèle* l'Etna. (Lancival.) Chaque feuille *recélait* une perle liquide. (Pongens.) Méfiez-vous de la froide douceur, c'est l'onde unie qui *recèle* un abîme. (Boiste.) La royauté *recèle* la misère pour les peuples. | V. n. T. de vénerie. En parlant du cerf, Rester plusieurs jours dans son enceinte sans en sortir.

RECÉLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui recèle, qui cache sciemment une chose volée. Le *recéleur* est complice du voleur. Découvrir, punir un *recéleur*. Les lois romaines punissaient le *recéleur* du vol comme le voleur. (Montesquieu.)

RÉCEMMENT, adv. (pron. *résaman*; du lat. *recens*). Nouvellement, depuis peu de temps. Une chose arrivée *récemment*, tout *récemment*. Il nous montra sa maison *récemment* construite. (Barthélemy.) Je suis tout *récemment* converti au Spiritisme.

RECENSE, s. f. (pron. *resanse*). Nouveau contrôle qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSÉ, ÉE, part. Dont le recensement a été fait. Population *recensée*.

RECENSEMENT, s. m. (pron. *resansman*). Dénombrement de personnes, de suffrages, etc. *Recensement* de la population, des voix, des récoltes, etc. | Législ. milit. *Conseil de recensement*, Conseil chargé de vérifier les tableaux, qui sont dressés par les maires des communes, des jeunes gens appelés annuellement au service militaire.

RECENSER, v. a. (du lat. *recensere*; formé de la partic. itérat. *re*, et de *censere*). Faire un recen-

sement. *Recenser* la population d'une ville, d'un quartier. | Vérifier, examiner. *Recenser* des comptes, des marchandises. | Appliquer de nouveau le contrôle sur des pièces de bijouterie ou d'orfévrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSION, s. f. Comparaison d'une édition d'un auteur avec les manuscrits ou avec les éditions originales. Nouvelle *recension* de Virgile, de Tacite, de Suétone, des *Mystères du Peuple* d'E. Süe.

RÉCENT, ENTE, adj. (pron. *résan*; du lat. *recens*). Nouveau; fait, arrivé depuis peu. Événement *récent*. Découverte *récente*. Une affaire toute *récente*. Une douleur *récente*. Le mérite *récent* d'un secours généreux. (J. B. Rousseau.) Les fusils Chassepot sont une invention *récente*. | *La mémoire en est encore toute récente*, Tout le monde s'en souvient encore. | *Avoir la mémoire récente de quelque chose*, S'en souvenir comme d'une chose nouvellement arrivée.

RECEPAGE, s. m. Action de receper; résultat de cette action. Procéder au *recepage* d'une vigne.

RECEPÉ, ÉE, part. Taillé au pied pour qu'il repousse mieux. Bois *recepé*. Vigne *recepée*. | S. f. Partie d'un bois qu'on a recepée.

RECEPER, v. a. (rad. *cep*). Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. | Se dit aussi en parlant des arbres et des arbustes qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux. *Receper* des bois taillis.

RÉCÉPISSÉ, s. m. (du lat. *recepisse*, avoir reçu). Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. Donner *récépissé*.

RÉCEPTACLE, s. m. (du lat. *receptaculum*; fait de *recipere*, recevoir). Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. Se prend ordinairement en mauvaise part. C'est un *réceptacle* de toutes les ordures. | Fig. Les palais des empereurs romains furent des *réceptacles* d'infamies. | Se dit aussi des personnes. Cette maison est le *réceptacle* des filous. La Bourse est le *réceptacle* des maltôtiers, des loups-cerviers de la finance.

RÉCEPTIF, IVE, adj. Se dit des organes qui sont susceptibles de recevoir par les sens l'impression des objets. Peu usité.

RÉCEPTION, s. f. (pron. *résepsion*; du lat *receptio*). Action par laquelle on reçoit. La *réception* d'une lettre, d'un paquet. | Accueil, manière de recevoir quelqu'un. Faire bonne *réception* à une personne. Quelle charmante *réception* ne lui fera-t-elle point? (La Bruyère.) Je n'imaginais pas qu'on pût rien ajouter à la *réception* qu'on m'avait faite. (J. J. Rousseau.) | Action de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonial. C'est demain jour de *réception*. | Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie ou installé dans une charge. Les francs-maçons ont introduit dans les *réceptions* bien des pratiques puériles. J'ai assisté à une *réception* à l'Académie. | *Discours de réception*, Discours que prononce celui qui a été nouvellement reçu dans une société savante, dans une loge de franc-maçonnerie. | Se dit des épreuves et des formalités auxquelles on soumet les ouvrages d'utilité publique. La *réception* d'un chemin de fer. On a procédé à la *réception* d'une section de la ligne du Simplon.

RÉCEPTIVITÉ, s. f. (du lat. *receptus*, part. de *recipere*, recevoir). Aptitude qu'ont certains organes à recevoir les agents morbifiques. | Faculté de recevoir des impressions. | Dans certains systèmes philosophiques, Synon. de *Capacité* ou de *Passivité*.

RECERCLER, v. a. Cercler de nouveau, mettre de nouveaux cercles. *Recercler* un tonneau.

RECÈS, s. m. (du lat. *recessus*, fait de *recedere*, se retirer). Acte dans lequel, avant qu'une diète de l'Empire se séparât, on résumait les délibérations qu'elle avait prises. | On écrit aussi *Recez*.

RECETTE, s. f. (du lat. *recepta*, participe de *recipere*, recevoir. On disait autrefois *Recepte*). Recouvrement de deniers dus; ce qui est reçu en argent ou autrement. Aller en *recette*. Faire la *recette*. Être chargé de la *recette*. La *recette* a été bonne. Le produit de la *recette*. La *recette* et la dépense. L'opinion de beaucoup de gens varie comme leur *recette*. (Boiste.) | *Forcer en recette*, Augmenter à la charge du comptable la recette qu'il accuse. | Action et fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en argent, soit en denrées. | Fonction, emploi de receveur. Il a obtenu une *recette*. | Bureau où l'on reçoit les deniers. Porter les deniers à la *recette*. *Recette* particulière *Recette* générale. | Se dit, dans les arsenaux, de l'examen ou de la vérification des matières, des objets livrés par les fournisseurs. Procéder à la *recette* des fers. | Formule de composition de certains remèdes ou médicaments. Une bonne *recette* pour la fièvre. Enseigner une *recette*. | Méthode, procédé pour faire une chose. Une *recette* pour faire de l'encre. Une *recette* pour conserver les fruits, les légumes.

RECEVABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est recevable. Question de *recevabilité*. *Recevabilité* d'une instance. *Recevabilité* d'une demande en payement.

RECEVABLE, adj. Admissible, qui peut, qui doit être reçu. Une excuse *recevable*. Des offres *recevables*, non *recevables*. Il a été déclaré non *recevable* dans sa demande.

RECEVEUR, EUSE, s. Celui, celle qui est chargé de faire une recette, soit en argent, soit en denrées. *Receveur* des contributions, de l'enregistrement et des domaines. *Receveur* des douanes. *Receveur* général. *Receveur* particulier. *Receveuse* des billets dans un théâtre. | La femme d'un receveur s'appelle *receveuse*. Madame la *receveuse*.

RECEVOIR, v. a. (du lat. *recipere*, formé de la partic. *re*, et de *capere*, prendre). Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû. *Recevoir* un don, un présent, un cadeau. *Recevoir* un legs, une donation. | Toucher ce qui est dû, en être payé. *Recevoir* de l'argent, une rente. | Dans un sens analogue. *Recevoir* sa ration, des vivres, des recrues, des renforts, du secours. | Partic. Se dit des choses qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un, lorsqu'elles sont remises entre ses mains, lorsqu'elles parviennent jusqu'à lui. *Recevoir* des lettres, un paquet, un ballot. *Recevoir* des nouvelles, des dépêches, des informations, une injonction, des ordres. | Dans un sens analogue, avec un nom de personne pour régime. *Recevoir* un messager, un courrier. | Se dit en parlant des biens, des avantages qu'on a reçus de la nature ou de la fortune. Plus vous *avez reçu* de Dieu, plus on attend de vous. Pourvus par la nature d'organes uniquement destinés à notre conservation, nous ne les employons qu'à *recevoir* des impressions étrangères. (Buffon.) Dès l'instant que nous *recevons* la vie, nous sommes condamnés à rouler dans un cercle de biens et de maux. (Barthélemy.) | Se dit même des animaux. L'insecte imperceptible *a reçu* des moyens de défense, et peut combattre ou éviter son ennemi. (A. Martin.) | Se dit souvent des biens qui arrivent, des choses qui sont données, à titre de grâce, de faveur, de récompense, etc. *Recevoir* des caresses, des compliments, des civilités, des témoignages d'estime, un bon accueil, de bons traitements, des consolations, des éloges. | On dit d'un honnête homme faible, et qui se laisse aller trop aisément, qu'il *reçoit* toutes les impressions qu'on veut lui donner. | Se dit de ce qui est transmis, communiqué, de ce dont on fait part. *Recevoir* la vie. *Recevoir* le jour. | Se dit des maux qui arrivent, de ce qu'on subit, de ce qu'on éprouve de fâcheux, soit par hasard, soit par le fait d'autrui. *Recevoir* une tuile sur la tête, des coups de bâton, un soufflet, un coup de poing, une blessure. *Recevoir* un outrage, une offense, une injure, une insulte, un affront. | Se dit encore, tant au physique qu'au moral, des modifications qu'une chose subit, éprouve. Le miroir *reçoit* les images des objets. | Tirer, emprunter, faire venir de. La lune *reçoit* sa lumière du soleil. (Acad.) | Recueillir dans son sein, contenir, renfermer. La mer *reçoit* tous les fleuves. (Acad.) | Se dit de ce qui a été donné pour servir d'assurance, de gage, etc. *Recevoir* la parole, la promesse, l'assurance, les serments de quelqu'un. *Recevoir* une confidence, un secret. | Fig. *Recevoir les derniers soupirs de quelqu'un*, L'assister à sa mort. | Agréer, accepter, approuver. *Recevoir* bien ou mal une proposition. *Recevoir* des excuses. | *Bien recevoir*, Approuver. *Bien recevoir* une opinion, un livre. | *Mal recevoir*. Désapprouver. | Accueillir. *Recevoir* un ami, un camarade d'atelier. *Recevoir* avec magnificence. *Recevoir* quelqu'un à bras ouverts, cordialement, avec de grandes démonstrations de joie. | *Recevoir dans ses bras, entre ses bras*, Accueillir. | *Il l'a reçu en brave, en homme de cœur*, Se dit d'un homme qui s'est présenté courageusement à un ennemi qui venait l'attaquer. | Prov. et vulg. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, Lui faire un très-mauvais accueil. | *Recevoir visite, recevoir la visite de quelqu'un*, Être visité par quelqu'un. | *Recevoir des visites*, Être visité par plusieurs personnes. | *Recevoir à sa table*, Admettre à sa table. | Donner retraite chez soi. *Recevoir* un proscrit. | Admettre *Recevoir* quelqu'un au nombre de ses amis. | *Recevoir des ennemis à composition*, Recevoir leur soumission. | Procéd. *Recevoir quelqu'un à serment*, Le recevoir partie intervenante. | *Fin de non-recevoir*, Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. Alléguer des *fins de non-recevoir*. | *Recevoir des ordres de quelqu'un*, Être soumis à sa volonté, à ses ordres. | Absol. Accepter ce qui est payé ou donné. Aimer à *recevoir*. Il est aussi agréable de donner que de *recevoir*.

RECEVOIR, s. m. Technol. Chaudron de cuivre à l'usage du salpêtrier.

RÉCHAMPIR, v. a. (rad. *champ*). Rehausser ou varier par des teintes diverses, soit des moulures, soit des compartiments. Se dit dans la peinture de décoration des bâtiments. | Réparer les taches qu'on a pu faire sur un fond qu'on veut dorer.

RÉCHAMPISSAGE, s. m. Action de réchampir.

RECHANGE, s. m. Se dit de certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. Un mât, une roue de *rechange*. Cordages de *rechange*. Armes de *rechange*. Vêtements de *rechange*. | Se dit souvent des objets de rechange. Des *rechanges*. | *Corps de rechange*, Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer. Une flûte à *corps de rechange*. | Le droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée. Payer le change et le *rechange*.

RECHANGER, v. a. Changer une ou plusieurs fois. Changer et *rechanger* d'habits.

RÉCHAPPÉ, ÉE, part. Qui s'est tiré d'un péril, d'une maladie, etc. Vous êtes bien heureux d'être *réchappé* de ce danger. | Substantiv. et vulg. *Un réchappé des galères*, Un vaurien.

RÉCHAPPER, v. n. Se tirer d'un péril, d'une maladie, etc. *Réchapper* d'un danger. Il aura du bonheur s'il *réchappe* de cette maladie. Irez-vous poignarder un malheureux gisant sur un grabat, en l'assurant qu'il n'en *réchappera* pas? (Virey.)

RECHARGEMENT, s. m. Action de recharger; résultat de cette action. Frais de *rechargement*.

RECHARGER, v. a. (on met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rechargeons*. *Je rechargeais*. *Nous rechargeâmes*, etc.). Charger de nouveau. Décharger et *recharger* des marchandises. *Recharger* un canon, un fusil, un pistolet. On avait déchargé les mulets, il fallut les *recharger*. (Laveaux.) | T. de charronn. *Recharger un essieu*, Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement. | Se recharger, v. pr. Reprendre son fardeau, sa charge. Aidez-lui à *se recharger*. Il *se rechargera* sans vous.

RÉCHAUD, s. m. (pron. *rêcho*). Ustensile de ménage dans lequel on met du feu pour réchauffer les mets et pour d'autres usages. Autrefois on entretenait la chaleur dans les réchauds à l'aide de charbons allumés; aujourd'hui on se sert généralement d'une lampe à esprit de vin. *Réchaud* de cuivre. *Réchaud* d'argent. Poser un plat sur le *réchaud*. | Teint. Action de passer les étoffes dans la teinture chaude. Donner le premier, le second *réchaud*. | Agric. Lit de fumier chaud dont on entoure les châssis d'une bâche. On dit aussi *Réchauf*. | Art milit. *Réchaud de rempart*, Petit appareil pour éclairer la nuit les points attaqués.

RÉCHAUFFAGE, s. m. Action de réchauffer; résultat de cette action. | Fig. Chose vieille donnée pour neuve; plagiat. C'est du *réchauffage*.

RÉCHAUFFÉ, ÉE, part. Chauffé de nouveau. Un potage *réchauffé*. Un dîner *réchauffé* ne valut jamais rien. (Boileau.) A l'entrée de l'hiver, je couvre leurs enfants d'étoffes de laine, et leurs petits membres *réchauffés* me bénissent. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. On ne fait rien avec du fanatisme *réchauffé*, liqueur enivrante, mais éventée. (De Bonald. | Substantiv. Ce n'est que du *réchauffé*.

RÉCHAUFFEMENT, s. m. Action de chauffer de nouveau; résultat de cette action. | T. de jard. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies. Remuer un *réchauffement*.

RÉCHAUFFER, v. a. Chauffer de nouveau. *Réchauffer* un fer. Faire *réchauffer* un potage. | Rendre la chaleur perdue et quelquefois Chauffer simplement. *Réchauffer* un enfant sur son sein. L'astre du jour *réchauffe* de ses feux décroissants les membres appesantis du vieillard. (Pougens.) Le volcan de l'Hécla *réchauffe* le sol de l'Islande. (Bern. de Saint-Pierre.) | Prov. et fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein*, C'est un ingrat qui tourne contre moi la force qu'il me doit, par allusion au serpent de la fable. | T. de jard. *Réchauffer une couche*, Y mettre du fumier neuf. | Fig. J'ai été bien aise de lui faire ma cour et de *réchauffer* ses bontés. (Voltaire.) La vérité éclaire à la fois notre esprit et *réchauffe* notre cœur. (Bern. de Saint-Pierre.) Les âmes passionnées semblent *réchauffer* la nature. (Mme Necker.) | Il se dit aussi des choses dans le même sens. *Réchauffer* les esprits, le courage. | Absol. Cette liqueur *réchauffe*. | Se réchauffer, v. pr. Être réchauffé. | S'échauffer de nouveau. | Se procurer de la chaleur. Les malheureux *se réchauffent* en se serrant. (Boiste.)

RÉCHAUFFOIR, s. m. Partie du poêle d'une salle à manger où l'on fait réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSEMENT, s. m. Action de rechausser; effet, résultat de cette action.

RECHAUSSER, v. a. Chausser de nouveau. | *Rechausser un arbre*, Remettre de la terre au pied d'un arbre. | Archit. Rétablir le pied d'un mur et y rapporter de nouvelles pierres. | Chirurg. *Rechausser les dents*, Raviver les gencives. | SE RECHAUSSER, v. pr. Se chausser de nouveau.

RÈCHE, adj. (du lat. *rechinus*). Rude au toucher. Étoffe, peau *rêche*. | Apre, rude au goût. Pomme, poire *rêche*. | Fig. Rétif, difficile à vivre. Je lui trouve l'esprit un peu *rêche*. (J. J. Rouss.)

RECHEF, s. m. S'est dit pour Changement, retranchement, rechute, récidive. Ne s'emploie plus que dans cette locution adverbiale : *De rechef*, De nouveau. On me supprime, et me voilà *de rechef* sans emploi. (Beaumarchais.)

RECHERCHABLE, adj. Qui mérite d'être recherché. Un avantage *recherchable*.

RECHERCHE, s. f. Action de rechercher, perquisition. *Recherche* exacte. Une vaine *recherche*. Être à la *recherche* de quelqu'un, de quelque chose. Le but d'une *recherche*. Échapper aux *recherches* de la justice. La vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des *recherches* de l'homme. (Massillon.) Une chambre basse pleine de mousquets et de poudre avait échappé à la *recherche* tumultueuse des janissaires. (Voltaire.) Des *recherches* exactes dissipèrent ce soupçon aussi injurieux que mal fondé. (Raynal.) | Au plur. Travaux de science et d'érudition; leurs résultats. Faire de grandes *recherches*. Un livre plein de *recherches*. Les *recherches* des chimistes. | Poursuite que l'on fait en vue de se marier. Faire agréer sa *recherche*. | Soin, art, raffinement. Se mettre avec *recherche*, avec trop de *recherche*. | Se prend le plus souvent en mauvaise part, et indique la prétention. Il y a de la *recherche* dans cette décoration. C'est toute la magie secrète de l'art, sans apprêt, sans *recherche*, sans effort. (Diderot.) | Constr. Réparation d'une couverture, où l'on met quelques tuiles ou ardoises à la place de celles qui manquent. On a procédé à des *recherches* sur la toiture de la maison. | Réfection des tuilées, solins, arêtiers et autres plâtres. | Eaux et forêts. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés.

RECHERCHÉ, ÉE, part. Cherché de nouveau; poursuivi; affecté; raffiné; désiré. Ouvrage *recherché*. Personne *recherchée*. Ajustement *recherché*. Mise *recherchée*. Ornements *recherchés*. Leur parure est plus *recherchée* que magnifique, il y règne plus d'élégance que de richesse. (J. J. Rousseau.) | On dit, dans le même sens : Une personne *recherchée* dans sa mise, dans sa toilette. | *Une personne recherchée dans la société, dans le monde*, Qu'on désire fréquenter, qu'on s'empresse d'attirer et de recevoir chez soi. Les habiles gens sont toujours *recherchés*. (Molière.) En Amérique, une veuve chargée de beaucoup d'enfants est fort *recherchée*. (Chateaubriand.) | S. m. Littérat. et art. Ce qui semble guindé, ce qui paraît empreint d'affectation. Bouhours a appris aux jeunes gens à éviter l'enflure, l'obscurité, le *recherché* et le faux. (Voltaire.)

RECHERCHER, v. a. Chercher de nouveau. *J'ai recherché* sa trace et n'ai pu la trouver. Ces superbes palais à qui elle donnait un éclat que ses yeux *recherchent* encore. (Bossuet.) | Chercher avec soin. *Rechercher* les causes. C'est en vain qu'on *recherche* la vertu au sein d'un monde brillant; on ne la trouve le plus souvent que dans les réduits les plus obscurs. (Fénelon.) | Chercher avec l'idée préconçue d'un choix, eu égard à la supériorité de la qualité. Les sauvages *recherchent* le fer et le préfèrent à l'or, à cause de son utilité. Ces peuplades n'*ont* point *recherché* un autre genre de vie, parce qu'on ne désire point ce qu'on ne connaît pas. (Voltaire.) | Faire enquête sur les actions ou la vie de quelqu'un. Le juge d'instruction *recherchait* avec soin les antécédents des prévenus. | Tâcher de se procurer. *Rechercher* les produits d'une fabrique. On *recherche* les tableaux de ce peintre. C'est toujours un mauvais rôle que d'affecter du mépris pour ce qu'on *a recherché* inutilement. (La Harpe.) | Désirer de voir, de fréquenter une personne. Je *recherche* la société des hommes instruits. | Tenter de se faire agréer d'une jeune fille, d'une femme, etc. *Rechercher* une veuve en mariage. | Sculpt. et peint. *Rechercher mieux les traits de ressemblance*, S'appliquer à donner plus de finesse, plus de pureté à un portrait. | SE RECHERCHER, v. pr. Désirer de se voir, de se connaître, de se fréquenter. Ces deux amants *se recherchent*.

RECHIGNÉ, ÉE, part. Qui a l'air maussade. Visage *rechigné*. Une servante vieille et fort *rechignée* vint me recevoir. (Nodier.) | Pris substantiv. Ne faites pas tant la *rechignée*, ma belle enfant.

RECHIGNEMENT, s. m. Action de rechigner.

RECHIGNER, v. n. (du vieux mot fr. *rechin*, rude, ou du bas-breton *rech*, chagrin). Témoigner, par l'air du visage, de la mauvaise humeur, de la répugnance. C'est un homme maussade, désagréable, qui *rechigne* toujours. Qu'avez-vous à *rechigner?* Il fait les choses de mauvaise grâce et en *rechignant*. | Hortic. Se dit des végétaux qui languissent, qui manquent de vigueur dans leur pousse.

RECHUTE, s. f. Seconde chute, nouvelle chute. | Pathol. Réapparition d'un mal. Avoir une *rechute*. Il faut craindre les *rechutes*. Une *rechute* est grave dans certaines maladies. | Entre la maladie et la rechute, il y a un temps plus ou moins considérable pendant lequel les symptômes sont dissipés, la santé semble se rétablir, et se rétablit quelquefois en effet : alors, si le malade fait quelque excès dans le boire ou le manger, s'il s'expose de nouveau aux causes qui avaient donné naissance à la maladie, ou si, ce qui arrive le plus souvent, la crise n'a pas été complète, le malade retombe ou fait une rechute. L'intempérance des malades cause bien moins de rechutes qu'on ne le croit communément. Les maladies qu'on arrête sans en détruire la cause sont sujettes à des rechutes, et malheureusement ces accidents sont plus dangereux que la maladie, à cause de la faiblesse où se trouve déjà le malade. | Fig. Retour au péché, ou en général à la même faute. Les fréquentes *rechutes* mènent à l'endurcissement. (Acad.) Croyez-vous que Dieu pardonne tant de *rechutes* successives? (Lav.) La belle pécheresse ne compte plus ses *rechutes*.

RECHUTER, v. n. Faire une seconde chute, une nouvelle chute. Retomber malade. Quand un convalescent s'expose à l'action d'une température trop vive, il court risque de *rechuter*.

RÉCIDIVE, s. f. (du lat. *recidere*, retomber). Action de commettre de nouveau le même délit, la même faute, le même crime; rechute dans une faute. Il y a *récidive*. Être accusé de vol avec *récidive*. On est plus sévère pour la *récidive*. La *récidive*, faisant supposer une plus grande perversité, entraîne dans les peines une aggravation que la loi détermine. (Merlin.) | Par anal. Répétition vicieuse. De pas mis avec rien tu fais la *récidive*. (Molière.) | Jurisp. Au criminel, l'effet de la récidive est, en général, de faire élever la peine d'un degré. Toutefois, on ne passe jamais d'une peine temporaire à une peine perpétuelle, d'une peine politique à une peine ordinaire, ni réciproquement. Quant à la peine de mort, elle n'est prononcée par suite de la récidive que lorsque, le premier crime ayant entraîné la peine des travaux à perpétuité, le second mérite la même peine. En matière de délit, la récidive entraîne, en général, le double de la peine encourue. Néanmoins, il faut que le premier délit ait entraîné un emprisonnement de plus d'un an. | Pathol. État d'un convalescent qui fait une rechute de maladie. *Récidive* de fièvre.

RÉCIDIVER, v. n. (du lat. *recidere*, retomber; formé de la particule réduplicative *re*, et de *cadere*, tomber). Faire une récidive, retomber dans une faute. Prenez garde de *récidiver*.

RÉCIDIVISTE, s. Celui, celle qui est de nouveau coupable d'un crime ou délit de même nature. Les forçats arrêtés à Paris, avant la transportation à Cayenne, étaient presque tous des *récidivistes*. Les *récidivistes* politiques.

RÉCIF, s. m. (du lat. *recisus*, part. formé du verbe *rescindere*, briser). Chaîne de rochers à fleur d'eau et peu éloignés les uns des autres. Les mers de l'Inde abondent en *récifs*. On écrit aussi *rescif*.

RÉCIPÉ, s. m. (du lat. *recipere*, formé de *capere*, prendre). Méd. Ordonnance ou formule indiquant le remède que doit prendre un malade. Les pharmaciens gardent les *récipés* des médecins. | Par extens. Toutes sortes de recettes et de formules de remèdes. Il a, comme Figaro, des *récipés* pour toutes les maladies.

RÉCIPIENDAIRE, s. (pron. *résipiandère*; du lat. *recipiendus*, de *recipere*, recevoir). Celui, celle qu'on reçoit dans un corps quelconque, dans une société, dans une académie, etc., avec une certaine solennité. Le nouveau *récipiendaire* était revêtu du frac à palmes vertes. Le *récipiendaire* fut introduit dans la loge. La *récipiendaire* est fort jolie.

RÉCIPIENT, s. m. (pron. *résipian*; du lat. *recipiens*, recevant). Vase destiné à recevoir divers objets. Le *récipient* n'était pas assez large. | Phys. *Récipient de la machine pneumatique*, Cloche de verre posée sur la platine de l'appareil, et dans laquelle on fait le vide au moyen des pompes. | Chim. Vase de forme variable, dans lequel on recueille à l'état de condensation les produits vaporeux ou gazeux. On emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau un récipient particulier qu'on appelle *récipient florentin*. Un *récipient* de verre, de porcelaine.

RÉCIPROCATION, s. f. Mouvement réciproque alternatif. Ne s'emploie guère que dans le langage scientifique. La *réciprocation* des flots. | Phys. *Réciprocation du pendule*, Mouvement qu'on a cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures du jour, et qu'on attribue au déplacement continuel du centre de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est réciproque. La *réciprocité* de l'amitié, des sentiments, des services. L'état social est un échange de *réciprocités*. La loi de justice, de *réciprocité*. | Mathémat. La propriété remarquable des nombres premiers, en algèbre, se nomme *loi de réciprocité*.

RÉCIPROQUANT, adj. m. (pron. *résiprokan*). T. de chem. de fer. Qualificatif indiquant que les convois agissent réciproquement les uns sur les autres pour monter, tourner et descendre.

RÉCIPROQUE, adj. et s. (du lat. *reciprocus*, qui va et vient). Mutuel, qui rend la pareille. Promesse *réciproque*. Devoirs *réciproques*. Secours *réciproques*. Les amitiés qui ne sont pas *réciproques* ne peuvent être durables. Jamais cette confiance *réciproque* ne fut trompée. (Raynal.) | Philos. *Concepts réciproques*. Kant appelle ainsi les concepts dont l'étendue est exactement la même. La définition et le défini doivent être des *concepts réciproques*. | Gramm. *Verbes réciproques*, Verbes qui expriment l'action mutuelle de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme : *Aimez-vous les uns les autres*. | Philol. *Vers réciproques*, Vers latins qu'on peut lire en commençant par le dernier mot, sans que la mesure et le sens soient détruits. | Log. *Propositions réciproques*, Deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement. | Mathémat. *Figures réciproques*, Celles dont les côtés se peuvent comparer de telle manière que l'antécédent d'une raison et le conséquent de l'autre se trouvent dans la même figure. Il suit de là que les triangles, les parallélogrammes, les parallélipipèdes, les cônes ou les cylindres qui ont leurs bases et leurs hauteurs réciproques sont égaux, et que s'ils sont égaux, leurs bases et leurs hauteurs sont réciproques. | S. f. Action de se rendre la pareille. En arithmétique comme en amour, il faut toujours sous-entendre la *réciproque*. (Talleyr.) | *Je vous rendrai la réciproque*, La pareille; j'en ferai autant pour vous. | Log. et mathémat. L'inverse d'une proposition démontrée. La *réciproque* est vraie, n'est pas vraie.

RÉCIPROQUEMENT, adv. (pron. *résiprokeman*). D'une manière réciproque, mutuellement. S'obliger *réciproquement*. S'aimer, se haïr *réciproquement*. Les enfants seraient peut-être plus chers à leurs pères, et *réciproquement* les pères à leurs enfants, sans le titre d'héritiers. (La Bruyère.) | Il sert à éviter la répétition. *Il faut qu'une femme soit fidèle à son mari, et réciproquement*, Il faut que le mari soit de son côté fidèle à sa femme. | Dans le sens de *vice versâ*. Les douleurs physiques distrayent des douleurs morales, et *réciproquement*. (Boiste.)

RÉCIPROQUER, v. a. Famil. Rendre la pareille. Vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira, mais je ne puis vous *réciproquer*. (Mme de Sévigné.)

RÉCIT, s. m. (du lat. *recitare*, réciter). Narration, relation d'une chose. *Récit* exact. *Récit* ennuyeux. Faire le *récit* de ce qui s'est passé. Abréger un *récit*. L'intérêt d'un *récit* s'augmente de l'intérêt de celui qui raconte. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au *récit* des combats et des batailles. (Fléchier.) | Famil. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un* ou *de quelque chose*, En parler très-avantageusement. | Les rhéteurs exigent dans le *récit* plusieurs qualités principales : ils veulent qu'il soit vrai ou vraisemblable, court et clair. A ces qualités ils joignent la simplicité, la grâce et un accord parfait entre la personne du narrateur et son langage. Ils reconnaissent diverses espèces de récits, qu'ils réduisent à quatre, qui sont : le récit de l'apologue, le récit historique, le récit poétique et le récit dramatique.

RÉCITANT, ANTE, adj. Mus. Se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls. | *Partie récitante*, Celle qui est chantée par une seule voix, ou exécutée par un seul instrument.

RÉCITATEUR, TRICE, s. (du lat. *recitator*, qui récite). Celui, celle qui récite par cœur. Un bon *récitateur*. Le *récitateur* des leçons des prophètes dans l'office de la semaine sainte.

RÉCITATIF, s. m. Sorte de langage noté et accompagné par l'orchestre qui, dans les grands opéras français, unit entre eux les divers morceaux de chant. | Quelquefois le récitatif n'est accompagné que par la basse ou le piano; on l'appelle alors *récitatif libre*. Dans le premier cas, il se nomme *récitatif obligé*. | Le *récitatif* est une sorte de chant qui approche beaucoup de la parole. C'est proprement une déclamation en musique dans laquelle on doit imiter autant que possible les inflexions de voix de la déclamation. Ce chant est ainsi nommé *récitatif* parce qu'il s'applique au récit ou à la narration et parce qu'on s'en sert dans le dialogue. On ne mesure point le récitatif en chantant : c'est la passion seule qui doit mesurer la lenteur ou la rapidité des sons. Le compositeur, en notant le récitatif sur quelque mesure déterminée, n'a en vue que d'indiquer à peu près comment on doit passer ou appuyer sur les vers ou sur les syllabes, et de marquer le rapport exact de la basse continue et du chant. Le *récitatif* d'un opéra.

RÉCITATION, s. f. (pron. *résitasion*; du lat. *recitatio*, même signif.). Action de réciter, de dire un morceau, un discours, etc., qu'on a appris par cœur. La *récitation* des leçons. | Action de réciter en musique. La *récitation* d'un opéra. | La récitation est une déclamation simple qui n'est point accompagnée des mouvements du corps, et que l'industrie des hommes a inventée pour plaire et pour toucher davantage que ne peut faire la lecture, surtout quand il s'agit de poésie.

RÉCITÉ, ÉE, part. Dont on a fait la récitation. Vers *récités*. Leçon *récitée*.

RÉCITER, v. a. (du lat. *recitare*, même signif.). Prononcer à haute voix et d'une manière soutenue un discours, un morceau de prose ou de vers qu'on sait par cœur. *Réciter* des vers. *Réciter* sa leçon. On ne doit pas déclamer sa tragédie, on doit la *réciter*. (Baron.) | Mus. Chanter ou exécuter un récit. Quand Méhul fait *réciter* à Joseph l'histoire de ses malheurs, il est impossible de ne pas être ému jusqu'aux larmes. (Fétis.) | Absol. Déclamer. Cet acteur *récite* sans âme. Rachel *récitait* admirablement.

RÉCLAMANT, ANTE, s. Jurisp. Celui, celle qui fait une réclamation.

RÉCLAMATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui réclame une chose perdue, qui fait une réclamation. | Mar. Celui qui réclame un navire ou des marchandises comme n'étant pas de bonne prise.

RÉCLAMATION, s. f. (pron. *réklamasion*; du lat. *reclamatio*, même signif.). Action de réclamer, de revendiquer, de revenir contre quelque chose. Faire une *réclamation*. Appuyer une *réclamation*. Repousser une *réclamation*. Cet avis a passé malgré toutes les *réclamations*. En général, les *réclamations* au nom de l'intérêt public se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. (Mme de Staël.)

RÉCLAME, s. f. Mot qu'on mettait au-dessous de la dernière ligne d'une page ou d'une feuille d'impression, et qui était le premier de la page ou de la feuille suivante. Les *réclames*, dans ce sens, ne sont plus usitées aujourd'hui. | T. de théâtre. Mot qui termine un couplet ou une phrase, et qui sert à donner la réplique. | Plain-chant. La partie des répons que l'on reprend après le verset. | Anc. cout. Prétention du détenteur d'un héritage censuel à la propriété de cet héritage. | Vénerie. Sorte de pipeau avec lequel on attire des oiseaux dans des piéges. | Petit article élogieux que l'on insère dans les journaux, avec les nouvelles et les faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art ou d'un produit industriel. Abuser de la *réclame*. Le charlatanisme de la *réclame* correspond à celui de l'annonce. Les plus mauvais ouvrages ont obtenu des *réclames* laudatives.

RÉCLAMÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une réclamation. Droit *réclamé*.

RÉCLAMER, v. a. (composé de *re*, mot réplétif, et de *clamare*, crier, appeler, invoquer). Demander avec instance. *Réclamer* l'assistance de quelqu'un. C'est vainement qu'ils *réclameront* les lois. (Raynal.) Ils *réclamaient* les droits du genre humain. (Voltaire.) Pour avoir le droit de *réclamer* des services, il en faut rendre aux autres. (Virey.) | Implorer. L'avocat *réclama* l'indulgence du jury pour son client. | Redemander. Je viens vous *réclamer* les livres que je vous ai prêtés. | Revendiquer. *Réclamer* l'exécution d'une promesse. | S'interposer en faveur de quelqu'un qu'on doit protéger. Ils *réclament* les prisonniers faits. | Vénerie. *Réclamer les chiens*, Leur sonner la retraite et les appeler à soi. | Fauconn. *Réclamer un oiseau*, L'appeler pour le faire revenir au leurre ou sur le poing. | On dit aussi des oiseaux qu'on chasse, qu'ils *réclament leurs petits*, lorsqu'ils les rappellent. | V. n. Contredire, s'opposer verbalement. *J'ai réclamé* un des premiers contre cette injustice. (Chateaubriand.) | Protester, revenir contre. Un majeur peut *réclamer* dans les dix ans de sa majorité contre les actes faits pendant sa minorité. (Acad.) | SE RÉCLAMER, v. pr. Être réclamé. Les sottises anonymes ne *se réclament* jamais. (Boiste.) | *Se réclamer de quelqu'un*, Déclarer qu'on en est connu. Le prisonnier *se réclame* de vous.

RÉCLINAISON, s. f. Gnom. Situation d'un plan qui penche vers l'horizon et dévie de la perpendiculaire. L'inclinaison et la *réclinaison*.

RÉCLINER, v. n. Gnom. S'éloigner de la ligne perpendiculaire. Ce cadran *récline*.

RECLOUER, v. a. Clouer de nouveau. *Reclouer* une planche qui s'est déclouée. Quand le cercueil eut été vidé, on le *recloua* de nouveau. (Radcliffe.)

RECLURE, v. a. (du lat. *recludere*, même signif.). Renfermer dans une clôture rigoureuse, priver de communication avec le reste des hommes. *Reclure* un condamné à mort. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

RECLUS, USE, adj. et s. Qui vit dans la retraite ou qui s'est voué à une retraite perpétuelle. La véritable mère de famille n'est guère moins *reclose* dans sa maison que la religieuse dans son cloître. (J. J. Rousseau.) En quoi peut un pauvre *reclus* vous assister? (La Fontaine.) | Il se disait particulièrement, en ce sens, des religieux ou autres personnes enfermées dans une clôture, dans une cellule, dans un ermitage, loin du reste des hommes. Il se disait surtout de ceux qui s'enfermaient ainsi par fanatisme. Il y avait autrefois un grand nombre de *reclus*, qui s'enfermaient dans une cellule et faisaient vœu de n'en sortir jamais. Il y avait aussi des *recluses* involontaires : c'étaient des femmes que leurs maris faisaient détenir au couvent pour cause d'inconduite, ou par jalousie.

RÉCLUSION, s. f. État d'une personne renfermée. Les penseurs se condamnent d'eux-mêmes à la *réclusion*. | Séquestration d'une personne dans une maison de force. Condamné à la *réclusion*. | Peine afflictive et infamante, qui consiste dans la détention dans une maison de force et l'astriction dans l'intérieur de cet établissement à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de cette peine est de cinq ans au moins et de dix ans au plus. Elle emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale.

RÉCLUSIONNAIRE, adj. et s. Celui, celle qui est condamné à la réclusion. Un *réclusionnaire*. Une *réclusionnaire*. Les *réclusionnaires* de Cadillac.

RECOCHER, v. a. Rabattre avec le creux de la main une matière malléable. Les boulangers *recochent* la pâte. Les vitriers *recochent* le mastic.

RÉCOGNITIF, adj. m. Anc. dr. *Acte récognitif*, Acte par lequel on reconnaît une obligation, en rappelant le titre qui l'a créée.

RECOGNITION, s. f. (pron. *rekognision*; du lat. *recognoscere*, reconnaître). Anc. dr. Examen de quelque chose. *Recognition* d'une proposition. | Philos. Acte de la mémoire qui reconnaît une idée perdue pendant quelque temps, au moment même où la perception reproduit cette idée.

RECOIFFER, v. a. Coiffer une seconde fois; réparer le désordre de la chevelure. | Se dit aussi des bouteilles. Il faut *recoiffer* ce flacon, afin que la liqueur ne s'évapore pas.

RECOIN, s. m. Coin plus caché, moins en vue. Chercher dans tous les coins et *recoins*. Les enfants recherchent les *recoins* lorsqu'ils jouent à cache-cache. Les plantes vénéneuses ne croissent que dans quelques *recoins* isolés sur la terre, tandis que les végétaux utiles et salutaires couvrent toute la surface du globe. (A. Martin.) | Fig. Il poursuit un raisonnement jusque dans les derniers *recoins* de la logique. (Molière.) | *Les recoins du cœur, de la conscience*, Les replis du cœur, de la conscience.

RÉCOLEMENT, s. m. (pron. *rékoleman*). Action par laquelle on récole les témoins. Lire des interrogatoires et des *récolements*. | Procéd. Vérification. Faire le *récolement* d'un inventaire, de meubles, d'effets, etc. Dresser un procès-verbal de *récolement*. *Récolement* de pièces, de manuscrits. | Procès-verbal des agents forestiers, constatant si une coupe de bois a été faite conformément à l'ordonnance.

RÉCOLER, v. a. (du lat. *re*, de nouveau; *colere*, cultiver; fig., cultiver dans son esprit). Lire à des témoins leur précédente déposition pour s'assurer qu'ils y persistent.

RECOLLER, v. a. Coller de nouveau. Il faudra *recoller* le papier de cette salle.

RÉCOLLET, s. m. (du lat. *recollectus*, recueilli). Membre d'une congrégation de religieux réformés de l'ordre de Saint-François, ainsi appelés parce qu'ils faisaient profession de mener une vie plus austère et plus recueillie que ceux de la commune observance. Ils portent encore dans les pays catholiques le nom de *Frères mineurs de l'étroite observance*.

RÉCOLTABLE, adj. Qui peut être récolté. Ces fruits verts ne sont pas *récoltables*.

RÉCOLTE, s. f. (du lat. *recolligere*, recueillir). Action de recueillir les biens de la terre; produit qui en résulte. Une bonne *récolte*. Une *récolte* abondante. La *récolte* a manqué. Faire la *récolte*. L'insuffisance des *récoltes* jetait l'État dans des embarras continuels. (Raynal.) Il n'y eut point d'espérance de *récolte*. (Voltaire.) L'art vous demande en vain des *récoltes* heureuses. (Rosset.) | Fig. Se dit de certaines choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble. Faire ample *récolte* de compliments. | *Récolte* est un terme générique qui comprend l'action de cueillir tous les biens de la terre indistinctement. Il y a des *récoltes* spéciales qui toutes portent un nom particulier. Les quatre *récoltes* capitales de notre agriculture sont : la *fenaison*, la *moisson*, la *vendange* et la *cueillette* des fruits. | *Récoltes améliorantes*, Celles qui ont pour but et pour résultat d'améliorer le terrain où on les sème. | *Récoltes dérobées*, Récoltes que l'on obtient sur un terrain après en avoir déjà retiré la même année un produit principal. On peut obtenir plusieurs *récoltes dérobées*.

RÉCOLTÉ, ÉE, part. Dont la récolte est faite. Les fruits *récoltés*. Blés *récoltés*.

RÉCOLTER, v. a. (du lat. *recolligere*, recueillir). Faire une récolte. *Récolter* du blé. On *récolte* beaucoup de vin en France. *Récolter* des pommes de terre. | Fig. Qui parle sème, qui écoute *récolte*. (Boiste.)

RECOMMANDABLE, adj. Estimable, qui est digne de recommandation. Son mérite le rend *recommandable*. La modestie est une des vertus les plus *recommandables*. (Acad.)

RECOMMANDATAIRE, s. Créancier, créancière qui a recommandé un débiteur incarcéré.

RECOMMANDATION, s. f. (pron. *rekomandasion*). Action de recommander quelqu'un. J'aurai égard à votre *recommandation*. Un homme de mérite n'a pas de meilleure *recommandation* que lui-même. | La physionomie est par tous les pays la première et souvent la dernière lettre de *recommandation*. (Bern. de Saint-Pierre. | Procédure. Opposition à la mise en liberté d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un.

RECOMMANDER, v. a. (du lat. *re*, de nouveau; *commendare*, même signif.). Charger quelqu'un de faire quelque chose. Le mourant lui *recommanda* d'exécuter ses dernières volontés. | *Recommander le secret à quelqu'un*, Le prier de garder le secret. | Exhorter à faire une chose. Je vous *recommande* beaucoup de prudence. | Prier d'être favorable, d'avoir attention à. Je vous *recommande* mon ami. Je vous *recommande* instamment mes intérêts en cette occasion. (D'Alembert.) | Fig. et famil. *Recommander quelqu'un au prône*, Appeler l'attention sur sa conduite; le décrier. | Procéd. S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier. | SE RECOMMANDER, v. pr. Réclamer le secours, la protection, les bons offices de quelqu'un. *Se recommander* de la mémoire de son père, d'un ami commun, etc. *Se recommander* à quelqu'un, à ses bontés. | Tirer son mérite de, être ou se montrer recommandable. Cet homme *se recommande* de lui-même. | Prov. et fig. *Il se recommande à tous les saints et saintes du paradis*, Il implore la protection de tout le monde.

RECOMMENCÉ, ÉE, part. Commencé de nouveau. Combat *recommencé*. Histoire *recommencée*.

RECOMMENCER, v. a. Commencer de nouveau ce qu'on a déjà fait. *Recommencer* un discours. *Recommencer* la guerre. La fortune *recommençait* à lui devenir favorable. (Voltaire.) Je vais, à soixante ans, *recommencer* ma vie. (C. Delavigne.) | Famil. *C'est toujours à recommencer*, C'est un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire. | V. n. La pluie *recommence*. La guerre *a recommencé*. Les dévastations qu'on avait vues sous le règne précédent *recommencèrent*. (Voltaire.)

RÉCOMPENSE, s. f. (pron. *rékonpanse*; du lat. *compensatio*, compensation). Bien, don, faveur qu'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'une bonne action ou d'un service reçu. Promettre, accorder une *récompense*. Refuser une *récompense*. Décerner des *récompenses*. La *récompense* d'un homme de bien est l'approbation de sa conscience. Les *récompenses* et les châtiments étaient ordonnés avec grande considération. (Bossuet.) La mort la plus douce fut la *récompense* de la vie la plus vertueuse. (A. Martin.) | Dédommagement. Il a reçu une somme considérable pour *récompense* des pertes qu'il avait faites. | Fig. Châtiment, peine. Une mort ignomi-

nieuse sera la *récompense* de ses crimes. | *Récompenses nationales*, Récompenses accordées à ceux qui ont servi leur patrie. La commission des *récompenses*. | *En récompense*, loc. adv. En revanche.

RÉCOMPENSÉ, ÉE, part. Qui a reçu une récompense. Mérite *récompensé*. O tendresse! ô bonté trop mal *récompensée!* (Racine.)

RÉCOMPENSER, v. a. (du lat. *compensare*, compenser, et *re*, de nouveau. *Re* est pris ici comme réplétif d'une compensation dont on a fait l'avance). Donner une récompense. *Récompenser* le mérite, les services de quelqu'un. *Récompenser* par de l'argent, par des distinctions. De quel prix *récompenser* le zèle? *Récompenser* une bonne action. J'espérais un jour vous mieux *récompenser*. (Racine.) Il faut qu'il discerne et *récompense* le mérite. (Barthélemy.) | Absol. La vertu est toujours *récompensée*, et le crime puni. | Dédommager. Une autre récolte meilleure que celle-ci vous *récompensera*. Les fruits dorés dont l'automne *récompense* les travaux des laboureurs. (Fénelon.) | Réparer une perte de temps. *Récompenser* le temps perdu. | Punir. *Récompenser* quelqu'un de ses perfidies.

RECOMPOSABLE, adj. Chim. Qui peut être recomposé. Un corps *recomposable*.

RECOMPOSÉ, ÉE, part. Composé de nouveau; dont on a fait une nouvelle composition. Corps *recomposé*. Article *recomposé*.

RECOMPOSER, v. a. Composer de nouveau. Il est difficile à l'homme de *recomposer* les parties d'un même tout. | En parlant des personnes. Il fut très-facile de *recomposer* les phalanges de l'armée en déroute. | Chim. Réunir les parties divisées d'un corps. Il y a des acides qu'on ne peut *recomposer* une fois que leurs parties ont été séparées par une opération. | Imprim. Composer de nouveau des lignes tombées en pâte ou un ouvrage dont on n'a pas conservé les formes. | SE RECOMPOSER, v. pr. Être recomposé. Les corps tendent toujours à *se recomposer* au sein de la nature.

RECOMPOSITION, s. f. (pron. *rekonpozision*). Action de recomposer un corps. Les orages opèrent des *recompositions*. | Effet qui résulte de cette action. Les cristallisations sont quelquefois des *recompositions*. | Imprim. Action de recomposer une page ou une feuille d'impression tombée en pâte.

RECOMPTER, v. a. Compter de nouveau. Tirant de ma poche mes ducats, je commençai à les compter et *récompter* dans mon chapeau. (Le Sage.) Les nobles comptaient et *recomptaient* par tête les familles comme le bétail. (A. Thierry.)

RÉCONCILIABLE, adj. Qui peut être réconcilié. N'est guère usité qu'avec la négation. Ces deux partis rivaux ne sont pas *réconciliables*.

RÉCONCILIATEUR, TRICE, s. (du lat. *reconciliator*, même sens). Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble. | Adjectiv. Qui réconcilie; qui sert à remettre la bonne intelligence. Les traités *réconciliateurs*.

RÉCONCILIATION, s. f. (pron. *rékonsiliasion*; du lat. *reconciliatio*). Raccommodement de personnes qui étaient brouillées. *Réconciliation* sincère. Travailler à une *réconciliation*. Lorsque toutes les haines ont éclaté, toutes les *réconciliations* sont fausses. (Diderot.) | Dans le catholicisme, Acte solennel par lequel un hérétique est reçu dans le sein de l'Église. On ne voit plus de *réconciliations*.

RÉCONCILIÉ, ÉE, part. Dont on a opéré la réconciliation. Deux ennemis *réconciliés*.

RÉCONCILIER, v. a. (du lat. *reconciliare*, formé de la partic. *re* et de *conciliare*, concilier). Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. *Réconcilier* deux amis, deux époux. Je suis parvenu à les *réconcilier*. Avec eux dans une heure il nous *réconcilie*. (Racine.) | Réconcilier à. Ces jeunes générations, aimables et confiantes, qui croyaient en moi, me *réconciliaient* à l'humanité. (Michelet.) | Fig. Concilier, accorder. Égoïstes, tous vos discours et toutes vos démarches ne sont que des tempéraments pour *réconcilier* l'hypocrisie avec les préjugés. | SE RÉCONCILIER, v. pr. Être réconcilié. Il y a des cœurs qui ne *se réconcilient* jamais. (Boiste.)

RECONDUCTION, s. f. Jurisp. Renouvellement d'un louage ou d'un bail. *Reconduction* expresse, tacite. *Reconduction* incontestable.

RECONDUIRE, v. a. (du lat. *re* réplét., et *conducere*, conduire). Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne. Je vous *reconduirai* chez vous, charmante amie. | Accompagner par civilité une personne dont on a reçu la visite, lorsqu'elle s'en va. Je vais vous *reconduire* jusqu'à la porte. | Ironiq. et famil. Chasser, expulser ou maltraiter. Les ennemis *ont été reconduits* l'épée dans les reins.

RECONDUITE, s. f. Action de reconduire quelqu'un. Faites la *reconduite* à cette jeune personne. La *reconduite* est un cérémonial très-important en Italie, dans les cours des princes et chez le Pape.

RÉCONFORT, s. m. (du lat. *reconfortare*, fortifier, donner de la force). Consolation, secours dans l'affliction. Votre lettre m'a donné du *réconfort*. | Aliment substantiel. La viande rôtie est un bon *réconfort*. On servit des *réconforts* aux naufragés.

RÉCONFORTATIF, IVE, adj. Se dit des substances médicamenteuses ou nutritives dont l'usage donne du ton, de la vigueur à nos organes. La viande et le vin sont des aliments *réconfortatifs*. | Substantiv. Tous les toniques sont des *réconfortatifs*.

RÉCONFORTATION, s. f. Action de réconforter, de rendre aux organes du ton et de la vigueur.

RÉCONFORTER, v. a. (du lat. *confortare*, fortifier, donner de la force). Conforter, rendre la vigueur. Le bon vin *réconforte* l'estomac.

> Il partageait dans ce paisible lieu
> Tous les sirops dont le cher père en Dieu,
> Grâce aux bienfaits des nonnettes sucrées,
> *Réconfortait* ses entrailles sacrées.
> (GRESSET.)

| Consoler dans l'affliction. Il est bien difficile de *réconforter* celui qui a perdu sa dernière illusion. | Absol. Rien ne *réconforte* mieux que la vertu. | SE RÉCONFORTER, v. pr. Se fortifier. Le cœur *se réconforte* dans la contemplation d'une belle action.

RECONNAISSABLE, adj. Qui peut être reconnu; facile à reconnaître. Il n'est plus *reconnaissable* depuis sa dernière maladie. Cette ville n'est plus *reconnaissable*. Tous les différents états de la vie étaient autrefois *reconnaissables* par les défauts qui les caractérisaient. (Voltaire.)

RECONNAISSANCE, s. f. Action par laquelle on se remet en mémoire l'idée d'une personne ou d'une chose qu'on revoit après une séparation. Notre *reconnaissance* a été bientôt faite. Cette *reconnaissance* fut touchante. (J. J. Rousseau.) De tendres embrassements suivirent de près cette *reconnaissance*. (Barthélemy.) | Littérat. Connaissance qu'un personnage acquiert d'un autre lorsqu'il se trouve avec lui en scène ou en action dans un poème ou dans un roman. La *reconnaissance* de Lucrèce Borgia et de son fils est une des plus émouvantes du drame moderne. | *Reconnaissance d'enfant*, Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel. | *Reconnaissance d'un fonctionnaire*, Acte par lequel on l'installe, pour que ses administrés et ses subordonnés reconnaissent son autorité. | Action d'examiner avec soin et en détail. *Reconnaissance* des lieux, des papiers, etc. | Aveu, confession d'un acte qu'on a commis. L'assassin a fait la *reconnaissance* de son crime. | *Reconnaissance militaire*, Opération topographique ayant pour but d'examiner le théâtre d'une guerre et les dispositions de l'ennemi correspondant à celles du terrain. Ce sont les officiers d'état-major qui sont chargés de cet emploi. | Mar. Action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant. Les *reconnaissances* sont aussi destinées à l'exploration des parages peu connus. | T. de droit. Acte écrit contenant l'aveu d'un fait passé ou d'une obligation antérieure. | Sens moral. Souvenir des bienfaits reçus; gratitude. Une grande *reconnaissance*. Une *reconnaissance* éternelle. Montrer, témoigner beaucoup de *reconnaissance*. Être pénétré de *reconnaissance* pour les bontés de quelqu'un. Il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la *reconnaissance*. (La Bruyère.) Je ne pouvais donc payer sa tendresse que de purs sentiments de *reconnaissance*. (Le Sage.) L'estime et la *reconnaissance* que m'inspirent leurs bontés ne font qu'augmenter ma franchise. (J. J. Rousseau.) Si l'on comptait sur la *reconnaissance*, on ne ferait jamais d'heureux. (Scribe.) Il a bien acquitté ses dettes de *reconnaissance*. | Famil. et ironiq. *Ma reconnaissance sera égale à vos bienfaits*, Se dit par moquerie à ceux dont on n'a jamais reçu un service.

RECONNAISSANT, ANTE, adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude. Un homme *reconnaissant*. Une femme *reconnaissante*. Avoir un cœur *reconnaissant*, une âme *reconnaissante*. Aux grands hommes la patrie *reconnaissante*. J'en trouvai un sensible, *reconnaissant*, fidèle, et inaccessible aux préjugés. (Bern. de Saint-Pierre.) | En parlant des animaux. Le chien passe pour le plus *reconnaissant* des quadrupèdes. Si l'éléphant est vindicatif, il n'est pas moins *reconnaissant*. (Buffon.)

RECONNAÎTRE, v. a. (du lat. *re*, partic. itérat.; *cognoscere*, connaître). Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une personne, d'une chose, quand on vient à la revoir. Je l'*ai reconnu* à la première vue. Son œil tout égaré ne nous *reconnaît* plus. (Racine.) Nous croyons *reconnaître* la vérité la première fois qu'elle se présente à nous. (Voltaire.) Après l'avoir observé pendant quelque temps, il me sembla *reconnaître* les traits du malheureux don Alvar. (Le Sage.) Mes amis, mes connaissances ne me *reconnaissent* plus. (J. J. Rousseau.) | Connaître quelqu'un à une indication, le distinguer à un signe. Thomas voulut *reconnaître* le Christ aux plaies de sa passion. | Fig. *Reconnaître* un homme à son style, à un trait de son caractère. | Découvrir. Son innocence *fut reconnue* par les juges. | Admettre une chose comme vraie. Le magnétisme *est reconnu* de nos jours comme un fait réel, incontestable. | Pousser une reconnaissance. *Reconnaître* des lieux, un terrain, une situation. | Art milit. *Reconnaître* une place, un camp, etc. *Reconnaître* une patrouille, une ronde. | Mar. *Reconnaître une terre, une côte, un bâtiment, un mouillage*, S'assurer de sa position, de sa profondeur, de sa convenance. | Avouer. C'est faire preuve de caractère que de *reconnaître* ses fautes. | *Reconnaître pour*, Avouer pour, reconnaître en telle qualité. | *Reconnaître un enfant*, Déclarer qu'on est son père ou sa mère. | *Reconnaître un marché, une rente, une dette*, En passer un aveu, une reconnaissance. | *Reconnaître un gouvernement*, L'accepter comme existant, consentir à traiter avec lui. | Avoir de la gratitude. *Reconnaître* un service, des grâces, des bienfaits qu'on a reçus. Il n'y a que celui qui mérite un bienfait qui sache le *reconnaître*. (Duclos.) | Récompenser. C'est mal *reconnaître* ce que j'ai fait pour vous que d'agir ainsi. | T. de vénerie. Être en quête, s'assurer. *Reconnaître* l'endroit où un lièvre s'est terré, où un cerf a été forcé. | SE RECONNAÎTRE, v. pr. Être reconnu. Un homme de cœur *se reconnaît* facilement. | Se remettre dans l'esprit l'image d'une personne ou d'une chose. J'ai passé à travers les peuples; ils m'ont regardé, et nous ne nous *sommes* pas *reconnus* : l'exilé partout est seul. (Lamennais.) | Se trouver. *Se reconnaître* capable de faire une chose. | Retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre. Je *me reconnais* bien là. | Négat. Je ne *me reconnais* plus. | *Ne plus s'y reconnaître*, Trouver de l'obscurité, de la confusion là où on avait rencontré de la clarté. | Voir qu'on a agi de travers, à tort, et s'en repentir. Les esprits vaillants ont beau s'égarer au milieu de la routine et des préjugés, ils finissent toujours par *se reconnaître*.

RECONNU, UE, part. Constaté; qui est admis; qui a été l'objet d'une reconnaissance. Un gouvernement *reconnu*. Un fait *reconnu* exact. Une vérité *reconnue*. Il ordonna à tous nos rameurs de se baisser le plus qu'ils pourraient le long de leurs bancs, pour n'être point *reconnus* des ennemis. (Fénelon.) La vaste étendue de la Tartarie septentrionale et orientale n'a été *reconnue* que dans ces dernières années. (Buffon.) Une côte *reconnue*.

RECONQUÉRIR, v. a. Faire de nouveau la conquête; dominer par la victoire. *Reconquérir* des provinces enlevées par l'ennemi. Nous n'*avons* pas encore *reconquis* les rives du Rhin. | Fig. Recouvrer. Il est difficile de *reconquérir* l'estime, une fois qu'on l'a perdue. Chacun pense *avoir reconquis* par la moquerie l'honneur de l'indépendance. (B. Constant.) Il faut *reconquérir* les libertés.

RECONQUIS, ISE, part. Conquis de nouveau. Pays *reconquis*. Province *reconquise*.

RECONSTITUTION, s. f. Action de reconstituer. La *reconstitution* de la monarchie ne sera désormais qu'un vain replâtrage.

RECONSTRUCTION, s. f. Action de reconstruire. La *reconstruction* d'un édifice.

RECONSTRUIRE, v. a. Rebâtir, relever, rétablir un édifice. *Reconstruire* une maison à grands frais. *Reconstruire* une gare de chemin de fer. | Absol. Il vaut mieux entretenir que *reconstruire*.

RECONSTRUIT, UITE, part. Rebâti, relevé. Palais *reconstruit*. Maison *reconstruite*.

RECONVENTION, s. f. (pron. *rekonvansion*; du lat. *reconventio*, convention mutuelle; fait de la partic. *re*, et de *conventio*, convention). Jurisp. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier et devant le même juge. Formuler une *reconvention*.

RECONVENTIONNEL, ELLE, adj. Qui est de la nature d'une reconvention. Demande *reconventionnelle*. Présenter une requête *reconventionnelle*.

RECOPIÉ, ÉE, part. Transcrit, copié de nouveau. Manuscrit *recopié*.

RECOPIER, v. a. Transcrire, copier une seconde fois. Il faudra *recopier* cette partition.

RECOQUILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Retroussé sur lui-même en forme de coquille. Ver *recoquillé*. Feuilles *recoquillées*.

RECOQUILLER, v. a. (*ll* mouillées; de la part. *re* et du mot *coquille*). Technol. Retrousser en forme

de coquille. *Recoquiller* les bords d'un chapeau de paille. Les vents *recoquillent* les feuilles des arbres.

RECORDER, v. a. Mesurer de nouveau du bois à brûler ou à carboniser.

RECORDER, v. a. (du lat. *recordari*, formé de *rem cordi dare*, remettre quelque chose dans son esprit). Répéter quelque chose afin de l'apprendre par cœur. *Recorder* une leçon. | Diplom. Transcrire un acte sur les registres publics. *Recorder* les devoirs de la loi. | Jurisp. Remplir toutes les prescriptions requises pour transférer la propriété d'un fonds, ou pour constituer dessus une hypothèque.

RECORS, s. m. (du fr. *recorder*, rappeler, constater). Homme dont le métier est de prêter main-forte à un huissier; celui qui lui sert de témoin dans les exploits d'exécution.

RECOUCHER, v. a. Coucher de nouveau, remettre au lit. L'enfant s'est levé, *recouchez*-le. | SE RECOUCHER, v. pr. Se remettre au lit.

RECOUDRE, v. a. Refaire une couture; coudre une pièce, un vêtement, etc., qui est déchiré. *Recoudre* une manche, une doublure. *Recoudre* un habit. *Recousez* cela proprement. | Par extens. *Recoudre* une plaie. | Fig. Combien d'auteurs à qui il ne faut que du fil pour *recoudre* ce qu'ils ont dérobé. (H. Balzac.) | Littérat. *Recoudre une aventure*, La rattacher à une action générale.

RECOUPAGE, s. m. Action de croiser les traces du polissage sur la surface d'une glace.

RECOUPE, s. f. Farine qu'on tire du son remis au moulin. Faire du pain de *recoupe*. | Archit. Menus morceaux qui proviennent de la coupe des pierres de taille. Maison bâtie en *recoupe*. | Agric. Seconde coupe de foin, de trèfle, ou de tout autre pâturage. La *recoupe* a été abondante.

RECOUPEMENT, s. m. Archit. Retrait plus ou moins large fait à chaque assise de pierres, dans les ouvrages construits sur un terrain peu solide, afin de donner plus d'empâtement à un bâtiment; diminution d'épaisseur faite à un mur de face, à partir de chaque plinthe pour tenir lieu de frise.

RECOUPER, v. a. Couper de nouveau. *Recouper* un patron de robe. | Absol. Au jeu de cartes, lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut *recouper*.

RECOURBÉ, ÉE, part. Courbé en rond par l'extrémité. Fer *recourbé*. Bâton *recourbé*. Baguette de fer *recourbée*. J'ai vu telle femme à grand nez *recourbé* et à petite bouche vermeille qui ressemblait fort bien à une perruche. (Bern. de Saint-Pierre.)

RECOURBER, v. a. Courber en rond par l'extrémité. *Recourber* un fer. *Recourber* un bâton par le bout. | SE RECOURBER, v. pr. Prendre une forme courbe. Sa croupe *se recourbe* en replis tortueux. Racine.) Il *se recourbait* au milieu des convulsions.

RECOURIR, v. n. Avoir recours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose. *Recourir* à un ami. *Recourir* au médecin. *Recourir* à l'autorité. *Recourir* à la justice, aux tribunaux. Il était réduit à la nécessité de cacher ses démarches pour la paix, et de ne *recourir* à la médiation d'aucun prince. (Voltaire.) | Avoir recours à quelque chose. *Recourir* aux remèdes. *Recourir* à la ruse, à la violence. *Recourons* au texte. Il faudra *recourir* aux armes. Les Egyptiens, pour reconnaître leurs terres, tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ont été obligés de *recourir* à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie. (Bossuet.)

RECOURS, s. m. (du lat. *currere*, courir). Action de rechercher de l'assistance, du secours. Avoir *recours* à ses amis. Avoir *recours* au médecin. Avoir *recours* aux armes. Toujours les scélérats ont *recours* au parjure. (Racine.) Le fier Arbogaste se tua lui-même plutôt que d'avoir *recours* à la clémence du vainqueur. (Bossuet.) | Fig. On *a recours* à la dictature dans les grandes crises publiques. | Jurisp. Droit de reprise par voie légale. Exercer un *recours* sur un cautionnement. | *Recours en grâce*, Demande qu'on adresse au chef de l'État pour obtenir une remise ou une commutation de peine.

RECOUVERT, ERTE, part. Couvert de nouveau. Toit *recouvert*. Maison *recouverte*. Livre *recouvert*. | Fig. Caché, masqué. Ce fruit est *recouvert* d'un brou semblable, pour la forme, à celui du noyer ordinaire. (Raynal.) Sa langue est molle, spongieuse et *recouverte* d'une peau mince. (Lacépède.) Les fauteuils étaient *recouverts* de housses.

RECOUVRABLE, adj. Qui peut être recouvré. Créance *recouvrable*. Les impôts ne sont pas tous *recouvrables*; il faut faire la part des non-valeurs.

RECOUVRANCE, s. f. Se disait autrefois pour *recouvrement*.

RECOUVREMENT, s. m. (pron. *rekouvreman*). Action de recouvrer ce qui est perdu. *Recouvrement* de titres, d'actions. | Action de recevoir des sommes d'argent. Le *recouvrement* des impôts. Opérer des *recouvrements*. Il faut se hâter de faire nos *recouvrements*. | Se dit de la santé. Le *recouvrement* de mes forces se fait bien attendre. | Archit. Saillie d'une pierre, d'un ornement sur une partie quelconque. Le *recouvrement* de la boiserie. | *Montre à recouvrement*, Montre qui a une sorte de rebord.

RECOUVRER, v. a. (du lat. *recuperare*, même signif.). Rentrer en possession d'une chose, la retrouver. *Recouvrer* sa montre. *Recouvrer* la santé. *Recouvrer* l'amour d'une femme. *J'ai recouvré* ma raison par vos soins. (J. J. Rousseau.) | Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu. La réhabilitation est, pour le failli, un moyen de *recouvrer* l'estime publique. | Recevoir un payement. *Recouvrer* l'argent des contribuables.

RECOUVRIR, v. a. Couvrir de nouveau. *Recouvrir* un toit. *Recouvrir* une maison. Si l'animal vient à être blessé, elle répare ses plaies et les cicatrise en les *recouvrant* d'une nouvelle peau. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Masquer, cacher avec soin. *Recouvrir* sa haine du masque de la politesse. | SE RECOUVRIR, v. pr. Être recouvert. | S'obscurcir. Le temps s'était éclairci, voilà qu'il *se recouvre*.

RECRÉANCE, s. f. (du bas lat. *recredentia*, remise en possession). Anc. jurisp. Jugement provisoire en matière de bénéfice qui maintenait ou envoyait dans la jouissance d'un bénéfice en litige, pendant la durée d'un procès, celui des adversaires dont les droits étaient en apparence les plus fondés. Adjuger à quelqu'un la *récréance*. | *Lettres de récréance*, Lettres par lesquelles un souverain accrédite près d'une cour ou d'un gouvernement un ambassadeur ou tout autre chargé d'affaires.

RÉCRÉATIF, IVE, adj. Qui récrée. Jeu *récréatif*. Une lecture *récréative*.

RÉCRÉATION, s. f. (pron. *rékréasion*). Divertissement, délassement qui fait diversion à un travail quelconque. Prendre un peu de *récréation* après le travail. La promenade est une agréable *récréation*. | Certain temps accordé aux élèves pour se délasser, se divertir. C'est l'heure de la *récréation*. Les études et les *récréations* se succèdent alternativement dans les maisons où l'éducation est bien entendue. (Laveaux.) Journal d'instruction et de *récréation*. | Fig. Donner de la *récréation* à l'esprit.

RECRÉER, v. a. Donner une nouvelle vie, une nouvelle création. C'est vainement qu'on travaille à *recréer* une aristocratie en France.

RÉCRÉER, v. a. Réjouir, divertir. La vue du soleil *récrée* l'homme et les animaux. Il faut des jeux qui *récréent* et ne fatiguent pas l'esprit. (Acad.) Il ne faut qu'une médisance pour *récréer* une bonne compagnie. (Bossuet.) | Fig. Ranimer. Le vin *récrée* le cœur et les esprits. | SE RÉCRÉER, v. pr. Se divertir, se réjouir. Je *me suis* beaucoup *récréé* au spectacle; la pièce était bonne et les acteurs excellents. | *Se récréer l'esprit*, Lui donner de la distraction.

RÉCRÉMENT, s. m. (pron. *rékréman*; du lat. *recrementum*, même signif., et au propre, action de bluter). Physiol. Nom donné aux humeurs qui, après avoir été séparées du sang par les organes sécréteurs, y sont reportées par voie d'absorption.

RECRÉPIR, v. a. Crépir de nouveau. *Recrépir* un mur. | Fig. *Recrépir son visage*, Mettre beaucoup de fard pour cacher ses rides. | Fig. *Recrépir une vieille histoire, un ouvrage de littérature*, Leur donner une forme nouvelle, en conservant le fond. | *Recrépir un trône*, Restaurer une monarchie.

RECREUSER, v. a. Creuser de nouveau, plus avant. *Recreuser* un trou. | Fig. Examiner, réfléchir de nouveau. *Recreuser* une idée.

RÉCRIER (SE), v. pr. Pousser une exclamation sur quelqu'un ou sur quelque chose qui surprend, en bonne comme en mauvaise part. *Se récrier* contre la tyrannie. *Se récrier* à la vue d'une belle action. Un flatteur aussitôt cherche à *se récrier*. (Boileau.) Tous les écrivains protestants et catholiques *se récrient* contre la dissolution des mœurs du temps. (Voltaire.) | T. de chasse. Se dit d'une meute qui aboie après le gibier.

RÉCRIMINATION, s. f. (pron. *rékriminasion*). Action de récriminer; accusation, reproche, injure, tendant à repousser une autre accusation, un autre reproche, une autre injure. User de *récrimination*. Il ne répond que par des *récriminations*. S'abandonner à de vaines *récriminations*. | Jurisp. Accusation que forme un accusé en se rendant dénonciateur d'un autre crime contre celui qui l'accuse.

RÉCRIMINATOIRE, adj. Qui contient une récrimination, qui se fait par récrimination. Une plainte *récriminatoire*. Lettre *récriminatoire*.

RÉCRIMINER, v. n. (de la partic. *re* et de *criminare*, accuser). Répondre à une injure, à des plaintes, à des accusations, par une autre injure, par d'autres plaintes et d'autres accusations. Il ne faut pas *récriminer*. A quoi sert-il de *récriminer*?

RECROQUEVILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Contourné en forme de coquille. Parchemin *recroquevillé*. Feuilles *recroquevillées*.

RECROQUEVILLER (SE), v. pr. (*ll* mouillées; du mot *coquiller*, prendre la forme d'une coquille, dont on a fait par extens., *croquiller* ou *croqueviller*). Se contourner en forme de coquille, se replier, se rider. Le papier, soumis au feu, finit par *se recroquevillier*; il en est de même du parchemin, de la peau et de la corde à boyau. Les feuilles de cet arbre *se recroquevillent*.

RECRU, s. m. Pousse annuelle d'un taillis, d'une haie, d'un arbrisseau, etc. L'aubépine est en *recru* dès les premiers jours du printemps.

RECRUDESCENCE, s. f. (pron. *rekrudèsanse*; du lat. *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter). Pathol. Retour d'une maladie. La fièvre est en *recrudescence*. | Fig. Une *recrudescence* de vexations. Il y aura *recrudescence* de misère cette année.

RECRUDESCENT, ENTE, adj. (pron. *rekrudèsan*). Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes alarmants. La fièvre est *recrudescente* chez le malade, il faut lui donner des globules d'aconit.

RECRUE, s. f. Art milit. Autrefois, Soldat nouvellement enrôlé, et qui attendait dans ses foyers le moment d'être appelé sous les drapeaux. Amener une *recrue*. Lever des *recrues*. | Action de lever des hommes pour des recrues. | Aujourd'hui, Jeune soldat appelé à faire partie du contingent annuel destiné au recrutement de l'armée. Diriger les *recrues* vers leurs corps respectifs.

RECRUTEMENT, s. m. (pron. *rekruteman*). Action de recruter. Capitaine de *recrutement*. Loi de *recrutement*. | Levée d'hommes forcée ou volontaire, pour augmenter un corps d'armée ou pour le tenir au complet. | Hist. Sous la première et sous la seconde race, les possesseurs de fiefs convoquaient, lorsque la guerre était déclarée, les propriétaires d'alleux; et les bourgs et villages fournissaient chacun un nombre de soldats proportionné à leur population; puis tous se réunissaient dans des lieux de rassemblement désignés par les ducs ou gouverneurs des provinces, qui, seuls, avaient l'initiative de ces appels. Ce mode de recrutement cessa sous les rois de la troisième race; alors les levées d'hommes se firent avec plus d'ensemble et d'uniformité. L'établissement des communes amena les convocations connues sous les noms de *ban*, d'*arrière-ban* et de *milices des communes*. Tous les citoyens furent alors assujettis au service militaire, et, en 1302, Philippe le Bel y appela tous les Français de l'âge de dix-huit à soixante ans, sans distinction de rang ou de fortune. Charles VIII ordonna, en 1485, qu'on lèverait un soldat armé et soudoyé par cinquante-cinq feux. Tous ces systèmes réunis arrivèrent presque sans transition jusqu'au règne de Louis XIV. Ce prince prescrivit, en 1674, dans chaque province, une levée d'hommes sous le nom de *troupes réglées*, et établit des assemblées provinciales ou lieux de réunion. Les intendants furent chargés de la répartition et de la direction à donner aux hommes de nouvelle levée. On institua, en 1688, un mode d'enrôlement forcé ou volontaire, dont la durée fut fixée à deux ans. On leva ensuite un corps de miliciens qui devait être entretenu sur le pied de guerre, et l'on supprima, en 1691, le système du ban et de l'arrière-ban. Ces différents modes, abolis à leur tour en 1791, excepté toutefois celui de l'enrôlement volontaire, furent remplacés, en 1792 et 1793, par les *levées extraordinaires*, les *levées en masse* et la *réquisition*. En 1798, on substitua à ce dernier mode celui de la *conscription*, qui fut maintenu sous le Consulat et l'Empire. La conscription fut abolie par la charte du 14 juin 1814 et remplacée par un nouveau système, celui du *recrutement*, modifié depuis par diverses lois. | *Conditions du recrutement militaire*. L'armée se recrute par des appels et des engagements volontaires. Nul ne peut être admis à servir dans les armées françaises s'il n'est Français. Sont exclus du service les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus. Le contingent assigné à chaque canton est fourni par un tirage au sort entre les jeunes Français qui ont atteint l'âge de vingt ans révolus. Les engagements volontaires peuvent se contracter, mais sans prime d'argent, à l'âge de seize ans dans l'armée de mer, et à l'âge de dix-huit ans dans l'armée de terre.

RECRUTER, v. a. Faire des recrues pour remplacer les hommes qui manquent dans un régiment, dans une armée. *Recruter* une compagnie, un régiment, etc. Pour les marins proprement dits, on se sert de l'expression *Faire une levée*. | Par extens.

et absol. Attirer dans une association, dans un parti. *Recruter* des associés, des partisans. La foule des sots *recrute* les méchants. (F. de Neufchâteau.) | Technol. Mettre de nouvelles drogues dans la teinture. *Recruter* pour former une couleur. | SE RECRUTER, v. pr. Faire ses recrues. Les jésuites *se recrutent* d'intrigants et d'ambitieux.

RECRUTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des recrues. Un *recruteur*. | Adjectiv. Un sergent *recruteur*. | Fig. Le messager de mort, noir *recruteur* des ombres. (Chénier.) | On dit *recruteuse* en parlant d'une femme qui cherche à attirer d'autres personnes à un parti. Les *recruteuses* du parti clérical.

RECTA, adv. Mot pris du latin. Ponctuellement. Payer *recta* au jour dit. | Famil. Il est arrivé *recta* au rendez-vous.

RECTAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au rectum. Conduit *rectal*.

RECTANGLE, s. m. (du lat. *rectus*, droit; *angulus*, angle). Géom. Figure de la classe des parallélogrammes, ayant quatre angles droits. | Adjectiv. Se dit des figures et des solides qui ont un ou plusieurs angles droits. Triangle *rectangle*.

RECTANGULAIRE, adj. Se dit d'une figure qui a quatre angles droits, et d'un triangle qui a un angle droit. | Triangle *rectangulaire*. Figure *rectangulaire*. | Cristall. *Prisme rectangulaire*, Prisme dont les angles dièdres latéraux sont tous égaux.

RECTEUR, adj. Chim. *Esprit recteur*, Nom donné par Boerhave au corps qu'il regarde comme principe et source de l'odeur dans une substance odorante. *Esprit recteur*.

RECTEUR, s. m. (du lat. *rector*, fait de *regere*, gouverner). Nom que portait autrefois le chef d'une université. Celui de l'université de Paris était pris du corps de la faculté des arts, et on l'élisait pour trois mois seulement. Il était cependant communément continué pour deux ans. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier, le recteur gouvernait en souverain, avec droit de justice haute et basse sur toute la rive gauche de la Seine, de l'abbaye de Saint-Victor au Pré-aux-Clercs. | Aujourd'hui, chacune des académies de France est gouvernée par un recteur nommé par le ministre, et choisi parmi les officiers de l'Université. Le *recteur* de l'Académie de Paris. | Titre que les jésuites donnaient aux supérieurs de leurs colléges, et qu'on donne encore à ceux qui gouvernent des couvents, communautés et hôpitaux. | On appelle ainsi le curé en Bretagne et dans quelques provinces de France. | Le féminin *rectrice* se dit d'une femme remplissant des fonctions analogues dans les communautés. La *rectrice* du couvent des Ursulines de Bordeaux.

RECTIFICATIF, IVE, adj. Qui rectifie. Article *rectificatif*. Condition *rectificative*.

RECTIFICATION, s. f. (pron. *rektifikasion*). Action de rectifier. *Rectification* d'une erreur. *Rectification* d'un compte. *Rectification* d'un acte de l'état civil. | Résultat de cette action. Insérer une *rectification* dans un journal. | Chim. Distillation réitérée par laquelle on sépare un liquide de quelques substances étrangères. | Géom. *Rectification d'une courbe*, Opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une ligne courbe donnée.

RECTIFIÉ, ÉE, part. Dont la rectification a été faite. Compte *rectifié*. Esprit de vin *rectifié*.

RECTIFIER, v. a. (du lat. *rectus*, droit; *facere*, faire). Redresser une chose, la rectifier dans l'état, dans l'ordre où elle doit être. *Rectifier* une addition. *Rectifier* une procédure. | Fig. Rien ne *rectifie* un mauvais naturel. (Piron.) Personne n'est plus capable que vous de *rectifier* mes idées sur les brahmanes. | Chim. Distiller un liquide pour le rendre plus pur. *Rectifier* de l'esprit de vin. | Géom. *Rectifier une courbe*, Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur.

RECTILIGNE, adj. (du lat. *rectus*, droit; *linea*, ligne). Géom. Se dit des figures terminées par des lignes droites. Triangle *rectiligne*. | Mécan. *Mouvement rectiligne*, Mouvement en ligne droite. | Bot. Qui est allongé en ligne droite et n'offre ni courbures ni sinuosités. Aiguillon *rectiligne*. Style *rectiligne*. | Fig. *Esprit rectiligne*, Esprit raide, sans nuances. Voilà un homme raide, un *esprit rectiligne*.

RECTITUDE, s. f. (du lat. *rectitudo*, fait de *rectus*, droit). Qualité de ce qui est droit. *Rectitude* d'un plan. *Rectitude* d'une ligne. La *rectitude* de la vue. | Fig. Conformité à un ordre de choses admis comme vrai, au bon sens, à la saine raison. *Rectitude* du jugement. Avoir autant de *rectitude* dans l'esprit que de droiture dans le cœur.

RECTO, s. m. (mot emprunté du lat. *recto*, datif de *rectus*, droit). La première page d'un feuillet. Se dit par opposition à *verso*, qui est la seconde page. Mettre son nom au *recto*. Parapher les *recto* d'un registre.

RECTORAL, ALE, adj. Qui appartient au recteur, qui est de son ressort. Fonctions *rectorales*.

RECTORAT, s. m. (pron. *rektora*). Charge, office, dignité de recteur. Être appelé au *rectorat* d'une académie. | Dans certaines maisons religieuses, Charge du supérieur ou de la mère supérieure.

RECTRICE, s. f. Supérieure d'une communauté. | Longue plume de la queue de certains oiseaux.

RECTUM, s. m. (pron. *rektome*; du lat. *rectum*, droit). Anat. Troisième et dernière portion du gros intestin. Le *rectum* occupe la partie postérieure du bassin et termine les voies digestives, en s'ouvrant à l'extérieur par un orifice appelé anus. Le rectum reçoit les matières fécales qui s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation.

REÇU, UE, part. Accueilli; dont la réception a eu lieu. Un visiteur bien *reçu*. Avis *reçu*. Lettre *reçue*. Offre *reçue*. Travaux *reçus*. Jamais mon ami n'avait été si mal *reçu*. (De Maistre.) René demanda à être *reçu* guerrier de cette nation. (Chateaubriand.) | Établi, consacré. Aux usages *reçus* il faut qu'on s'accommode. (Boileau.) | *Reçu à*. Diderot n'a pas été *reçu à* l'Académie à cause de son impiété affichée. (La Harpe.) | S. m. Écrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose. Donner, exiger un *reçu*. Il faut montrer tous vos *reçus*.

RECUEIL, s. m. (pron. *rekueil*). Assemblage, réunion de diverses pièces, actes, écrits, etc. *Recueil* de lois. *Recueil* d'estampes, de poésies, de chansons. Ce n'est point là un livre à parcourir comme un *recueil* de vers nouveaux, c'est un livre à méditer. (Voltaire.) Acheter un *recueil* de fables, de contes, de légendes.

RECUEILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de se recueillir. Chercher le *recueillement* dans la solitude. | État d'une personne qui se recueille. Je le trouvai dans le plus profond *recueillement*. Je soupirais après une heure de solitude et de *recueillement*. (J.-J. Rousseau.) Allons, un peu de *recueillement!*

RECUEILLI, IE, part. (*ll* mouillées). Qui est dans le recueillement. Un esprit *recueilli*. | Rassemblé; récolté. Les suffrages *recueillis*. Les fruits *recueillis*. Des notions *recueillies*. Ils lui supposaient des miracles qui furent *recueillis* par Philostrate. (Voltaire). Ce sont de pauvres proscrits *recueillis* par nous.

RECUEILLIR, v. a. (*ll* mouillées). Amasser, assembler, faire une récolte. *Recueillir* de l'argent. *Recueillir* beaucoup de fruits. Le soldat *recueille* ce que le laboureur avait semé. (Fléchier.) | Fig. Les enfants *recueillent* ce qu'on a semé dans leur cœur et dans leur esprit. | Recevoir à titre de succession. *Recueillir* un héritage. | Rassembler. *Recueillir* ses forces. | Réunir sur un seul point, sur un seul sujet. *Recueillir* ses esprits, ses idées. | Ramasser plusieurs choses dispersées. *Recueillir* les débris d'une armée. *Recueillir* des voix, des suffrages. Il *recueillit* ce qu'il put des débris de son naufrage. (Raynal.) | Compiler, réunir en un seul volume. *Recueillir* les pensées d'un auteur. | Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. *Recueillir* l'eau du ciel. *Recueillir* de la gomme, etc. | Fig. *Recueillir* les dernières volontés d'un mourant. | Recevoir par humanité. *Recueillir* des orphelins. | Inférer, tirer quelque déduction. Voilà ce que j'*ai recueilli* de leur entretien. | SE RECUEILLIR, v. pr. Rassembler en soi-même toute son attention, pour ne s'occuper que d'une seule chose. Avoir besoin de *se recueillir*. Dans les maux violents, la nature *se recueille* tout entière. (Fléchier.) Il *se recueille* avant de parler.

RECUIRE, v. a. Cuire de nouveau. *Recuire* des briques. *Recuire* de la viande. *Recuire* des confitures. | Technol. *Recuire une pièce de métal*, La faire rougir dans le feu pour la plonger ensuite dans l'eau seconde. | *Recuire la pièce à chaud*, La faire suer et dessécher avant de presser le feu.

RECUISSON, s. f. Action de recuire. | Action de chauffer les glaces au plus grand feu possible. | Refroidissement gradué et insensible des glaces.

RECUIT, ITE, part. Cuit de nouveau. Métal *recuit*. Briques *recuites*. | S. m. Partie pierreuse que l'on tr[illegible] la chaux mal calcinée. | Qualité qu'ac[illegible] pièce recuite. Le *recuit* rend l'acier moins dur et moins cassant. | S. f. Synonyme de *Recuisson*. La *recuite* de la porcelaine, des métaux. | Sorte de fromage blanc.

RECUL, s. m. Mouvement qui se fait sentir sur les canons quand ils ont fait feu, et par lequel ils reviennent en arrière. Ces pièces ont un fort *recul*. Sur les navires de guerre le *recul* est borné par la longueur de la brague. | Horlog. *Échappement à recul*, Celui qui fait reculer la roue de rencontre. | Fig. Les révolutions sont comme les canons, elles ont leur mouvement de *recul*. (Lamartine.)

RECULADE, s. f. Action d'une ou plusieurs voitures qui reculent. Prenez garde aux *reculades*, quand vous voulez couper une file de voitures arrêtées. | Fig. Action d'un homme qui, après s'être trop avancé, se retire. Cet homme a fait une honteuse *reculade*. Quelle *reculade!*

RECULEMENT, s. m. Action de reculer. | Sell. Pièce de harnais d'un cheval de trait.

RECULER, v. a. (de la partic. *re*, pour *retro*, en arrière, et *culus*, cul, derrière). Tirer ou pousser en arrière. *Reculer* une chaise, une table. | Porter plus loin. *Reculer* un mur. Les barrières seront *reculées* jusqu'aux fortifications. | Accroître, étendre, éloigner. *Reculer* les bornes d'un champ, d'un État. | Éloigner, retarder. *Reculer* l'époque d'une échéance. | Fig. J'avance des malheurs que je puis *reculer*. (Racine.) Un événement imprévu *recule* encore mes espérances. (Voltaire. | V. n. Aller en arrière. Il *recule* au lieu d'avancer. *Reculer* devant l'ennemi. Il y a beaucoup de chevaux qui ont de la peine à *reculer*. Le flot qui l'apporta *recule* épouvanté. (Racine.) | Prov. *Reculer pour mieux sauter*, Temporiser pour mieux prendre ses avantages; on, par antithèse, signifie encore Faire des efforts pour retarder une ruine qui ne peut manquer d'arriver. | Différer, éviter de faire ce qu'on exige de nous. Il n'y a plus moyen de *reculer*, il faut faire bonne contenance. | SE RECULER, v. pr. Se retirer en arrière.

RECULONS (À), loc. adv. En reculant. Aller, marcher *à reculons*. | En empirant. Sa fortune va *à reculons*. Les royautés vont *à reculons*.

RÉCUPÉRABLE, adj. Que l'on peut récupérer, qui peut être récupéré, recouvré. Somme *récupérable*.

RÉCUPÉRATION, s. f. (du lat. *recuperare*, récupérer). Action de recouvrer. La *récupération* d'une somme d'argent qu'on croyait perdue. | Astron. Se dit de l'état d'un astre qui brille de nouveau après une éclipse. La *récupération* du soleil.

RÉCUPÉRER, v. a. (du lat. *recuperare*, recouvrer). Recouvrer. *Récupérer* ses frais. | SE RÉCUPÉRER, v. pr. Se dédommager des pertes que l'on a faites. Il voudrait *se récupérer* de ses avances.

RÉCURAGE, s. m. Action de récurer. Le *récurage* d'une batterie de cuisine.

RÉCURER, v. a. Écurer, nettoyer. *Récurer* la vaisselle, des casseroles, etc.

RÉCUREUR, EUSE, s. Celui, celle qui récure, qui nettoie des vases, les ustensiles de cuisine en cuivre, la vaisselle, etc.

RÉCURRENCE, s. f. Action de revenir sur ses pas; qualité de ce qui est récurrent. La *récurrence* des branches nerveuses.

RÉCURRENT, ENTE, adj. (pron. *rékuran*; du lat. *recurrere*, retourner en arrière). Anat. Qui revient sur ses pas. *Artères récurrentes*, Branches artérielles ou nerveuses qui semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. | Algèb. *Série récurrente*, Série dans laquelle chaque terme est formé par un certain nombre de termes qui le précèdent d'après une même loi.

RÉCURSOIRE, adj. Jurisp. Qui donne un recours. Action *récursoire*.

RÉCUSABLE, adj. Qu'on est fondé à récuser. Témoin *récusable*. Un juge *récusable*. | A quoi on ne peut ajouter foi. Relation *récusable*. Autorité *récusable*. L'Évangile est un livre fort *récusable*.

RÉCUSATION, s. f. (pron. *rékuzasion*). Action de décliner la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, etc. Les codes de procédure civile et d'instruction criminelle déterminent les cas et les modes de *récusation* des juges de paix, juges, jurés. La *récusation* d'un juge, d'un juré.

RÉCUSÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une récusation. Témoin *récusé*. Juge *récusé*. Autorité *récusée*. Trois jurés *récusés* durent quitter leurs siéges.

RÉCUSER, v. a. (du lat. *recusare*, même signif.). Refuser de soumettre sa cause à la connaissance, à la décision d'un juge, d'un juré, parce qu'on a ou qu'on croit avoir des motifs de craindre qu'il ne soit partial. *Récuser* un juré. | Se dit aussi en parlant d'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer. | Se dit de même en parlant d'une autorité, d'un témoignage. Je *récuse* ce témoignage. Quelque respect que je porte aux anciens, je *récuse* leur autorité en physique. (Bern. de Saint-Pierre.) Nous *récusons* l'autorité des livres saints.

RÉDACTEUR, TRICE, s. (du lat. *redactus*, fait de *redigere*, rédiger). Celui, celle qui rédige. Le *rédacteur* d'un écrit, d'un mémoire. Le *rédacteur* d'un traité. Les *rédacteurs* des journaux. La forme de ces coutumes était encore sciemment altérée par les *rédacteurs*. (Michelet.) Une *rédactrice* politique.

RÉDACTION, s. f. (pron. *rédaksion*). Action de rédiger; résultat de cette action. La *rédaction* du procès-verbal a été adoptée. La *rédaction* d'un projet de loi. La *rédaction* d'un journal. | Ensemble

de rédacteurs. La *rédaction* du *Moniteur universel*. Payer la *rédaction*. La *rédaction* du *Figaro* est en fête. | Salle où travaillent les rédacteurs. C'était l'hiver, il n'y avait pas de feu à la *rédaction*. (Ourliac.)

REDAN, s. m. Fortific. Nom donné, dans l'enceinte des places et des retranchements, à différentes parties disposées à peu près en dents de scie, de manière qu'elles se flanquent ou se défendent réciproquement. Un grand *redan*. Un petit *redan*. Attaquer un *redan*. Nos troupes ont emporté le *redan*.

REDDITION, s. f. (pron. *rédision*; du lat. *redditio*, même signif.). Action de rendre une place aux assiégeants. *Reddition* d'une ville, d'un fort. *Reddition* des armes, des munitions. | *Reddition de compte*, Action de le présenter pour être vérifié et arrêté.

REDÉFAIRE, v. a. Défaire de nouveau. *Redéfaire* un ourlet. Pénélope a plusieurs fois fait et défait et *redéfait* sa toile pour amuser ses amants. Faire et *redéfaire* est votre tâche de chaque jour.

REDEMANDÉ, ÉE, part. Demandé de nouveau. Un objet *redemandé*. Couplet bissé, *redemandé*.

REDEMANDER, v. a. Demander de nouveau. Pourquoi me *redemandez*-vous cela? | Demander ce qu'on a prêté ou donné. *Redemander* un livre, une somme d'argent. La nature *redemande* pour nous la liberté, quand nous n'avons plus rien à espérer de la fortune. (Saint-Évremont.) | Fig. On cherche de glorieux ancêtres dans leurs indignes successeurs, on *redemande* à leurs noms les vertus qui ont autrefois honoré la patrie. (Massillon.) | Demander compte. Elle me *redemande* et mon sang et ma vie. (Racine.)

REDÉMOLIR, v. a. Démolir de nouveau. *Redémolir* une maison nouvellement rebâtie.

RÉDEMPTEUR, TRICE, s. (pron. *rédanpteur*; du lat. *redemptor*, même signif.). Celui, celle qui rachète. Un puissant *rédempteur*. Le génie est le *rédempteur* des nations. | Chez les chrétiens on donne particulièrement le nom de *Rédempteur* à Jésus-Christ. Le *rédempteur* du genre humain. | Dans la loi de Moïse, on appelait ainsi (en hébreu, *goël*) celui, celle qui était en droit de racheter l'héritage ou même la personne de son proche parent, sans attendre l'année sabbatique. Le *rédempteur*, la *rédemptrice du sang* (*goël addam*) était celui, celle qui poursuivait la vengeance du sang de son parent mis à mort, même involontairement.

RÉDEMPTION, s. f. (pron. *rédanpsion*; du lat. *redemptio*, même signif). Rachat de l'homme. La liberté est la *rédemption* de l'homme dans le sens de la révolution. | Relig. Rachat du genre humain par Jésus-Christ. L'œuvre, le mystère de la *rédemption*. | Fig. Le même Évangile qui sera le salut et la *rédemption* des uns sera la ruine et la condamnation des autres. (Massillon.) | Rachat des captifs chrétiens au pouvoir des infidèles.

REDESCENDRE, v. a. Descendre de nouveau une chose. Je vous ai *redescendu* la lettre. | Ôter de nouveau d'un lieu élevé, baisser davantage. *Redescendre* un tableau. | V. n. Descendre de nouveau. Le thermomètre *redescend*. Il va *redescendre* de sa chambre. Le désir est comme le papillon : après avoir sucé les plus belles fleurs, il *redescend* aux plus humbles. (Boiste.) | Fig. Descendre après s'être élevé. L'ambitieux forcé de *redescendre* tombe dans le gouffre de l'ennui. Il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour *redescendre* que pour continuer de s'élever. (Font.) Les nations catholiques *redescendent*.

REDEVABLE, adj. Qui a laissé un reliquat de compte. Être *redevable* d'une somme. | Qui a obligation à quelqu'un. Je vous suis *redevable* de la vie, de mon bonheur. Tout citoyen est *redevable* à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer. (D'Alembert.) Vous m'êtes fort *redevable*.

REDEVANCE, s. f. Obligation attachée à la possession d'une terre ou d'un autre objet. Payer une *redevance* en nature, en blé, etc. *Redevance* en argent. Chaque champ était taxé à une *redevance* annuelle. (Raynal.) Payer des *redevances*.

REDEVANCIER, IÈRE, s. Celui, celle qui est obligé à des redevances. Les *redevanciers*.

REDEVENIR, v. a. Recommencer à être ce que l'on était auparavant. Quelquefois le vieillard *redevient* enfant. *Redevenir* aussi puissant que jamais. Terrassé par la maladie, il *redevint* humble. (X. B. Saintine.) Il *redevenait* méchant, insupportable.

REDEVOIR, v. a. Être en reste. Devoir après un compte fait. Je vous *redois* encore 20 francs.

RÉDHIBITION, s. f. (pron. *rédibision*; du lat. *redhibitio*, même signif.). Jurisp. Action qu'a l'acheteur d'une chose défectueuse pour faire casser la vente. C'est un cas de *rédhibition*.

RÉDHIBITOIRE, adj. Qui peut faire opérer la rédhibition. Vice *rédhibitoire*. Il y a plusieurs cas *rédhibitoires*. Parmi les cas qui sont des vices *rédhibitoires* pour la vente d'un cheval, on cite la pousse, la morve, la courbature. C'est un cas *rédhibitoire*.

RÉDIGÉ, ÉE, part. Dont la rédaction est faite. Écrit *rédigé*. Procès-verbal *rédigé*. Des conditions *rédigées* par écrit. Une protestation bien *rédigée*.

RÉDIGER, v. a. (du lat. *redigere*, même signif.). Mettre en ordre et par écrit. *Rédiger* un article. *Rédiger* un journal, des mémoires. *Rédiger* un feuilleton. Les lois des douze tables sont établies; mais les décemvirs qui les *rédigèrent* furent privés du pouvoir dont ils abusaient. (Bossuet.)

RÉDIMER (SE), v. pr. (du lat. *redimere*, même signif.). Se racheter, se délivrer. Se dit surtout des poursuites judiciaires, des vexations. | Hist. *Pays rédimés*, Nom donné avant 1789 aux provinces de France qui avaient acheté et payé l'exemption du droit de gabelle sous Henri II.

REDINGOTE, s. f. (de l'angl. *riding coat*, vêtement pour monter à cheval). Vêtement d'homme plus ample et plus long que l'habit. Primitivement, il servait à désigner une espèce de casaque que les cavaliers portaient en temps de pluie et de gelée. Aujourd'hui, c'est un vêtement qui se porte surtout à la ville. *Redingote* noire. Boutonner sa *redingote*.

REDIRE, v. a. Dire de nouveau, répéter, raconter. L'exilé aime à *redire* l'histoire de ses malheurs. Souvent, en *redisant* les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens. (Montesquieu.) Pourquoi *redire* sans cesse que les idées viennent des sens, quand il est démontré que des sens ou plutôt par les sens il ne peut nous venir que des sensations? (Laromiguière.) | Révéler ce qu'on nous a appris en confidence. Il m'a *redit* vos principaux secrets. | Poétiq. Et l'écho seulement *redira* mes secrets. | Reprendre, blâmer. Il trouve à *redire* à tout. Il n'y a rien à *redire* à votre conduite. On se scandalise des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à *redire* à la vertu. (Fléchier.)

REDISEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui répète ce qu'il a dit. La presse, cette éternelle *rediseuse*. C'est un bavard, un *rediseur* de sornettes.

REDITE, s. f. Répétition fréquente. User de *redites*. S'en tenir à des *redites*. Cessez vos *redites*. Éviter les *redites*. La plupart des bons mots sont des *redites*. (Voltaire.) Les *redites* de nos curés.

REDON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine), sur la Vilaine; 5,695 habit. Port abordable à l'aide de la marée; grand bassin. Entrepôt de sel, construction de navires, commerce de bois, de châtaignes, d'ardoises. Ancienne abbaye de Bénédictins, fondée en 818.

REDONDANCE, s. f. (du lat. *redundantia*, même signif.). Superfluité de paroles. Son discours est plein de *redondances*. La *redondance* rend le style faible et languissant. La *redondance* n'a le plus souvent pour objet que de cacher le vide des pensées sous l'ampleur des mots. (Encycl.) | Pathol. Plénitude, surabondance des humeurs.

REDONDANT, ANTE, adj. Superflu. Terme *redondant*. Le curé employait une foule de mots *redondants*. | Qui pèche par trop d'abondance. Style *redondant*. | Mathémat. *Hyperbole redondante*, Courbe du troisième degré qui a trois asymptotes rectilignes.

REDONNER, v. a. Donner une seconde fois la même chose. On *redonne* au Théâtre-Français le *Tartuffe*. | Rendre, faire renaître. Il m'a *redonné* l'espérance. C'est ce qui a *redonné du* ressort et de l'énergie aux esprits. (Raynal.) | V. n. Revenir à ce qu'on avait abandonné. Il *redonne* dans la débauche. | SE REDONNER, v. pr. La confiance perdue ne *se redonne* jamais. | Poétiq. Cet amant *se redonne* aux soins de son amour. (Racine.)

REDORER, v. a. Dorer de nouveau. *Redorer* un cadre. *Redorer* des chandeliers. *Redorer* des épaulettes. | Poétiq. Le soleil vient *redorer* les coteaux.

REDOUBLÉ, ÉE, part. Réitéré. Des efforts *redoublés*. Quelle insolente main frappe à coups *redoublés*? (Racine.) | Art milit. *Pas redoublé*, Pas qui se fait une fois plus vite que le pas ordinaire. | *Rimes redoublées*, Se dit d'un certain nombre de rimes semblables qui se suivent.

REDOUBLEMENT, s. m. (pron. *redoubleman*). Accroissement, augmentation. *Redoublement* de zèle. *Redoublement* de joie. *Redoublement* de fièvre. Leur entrevue fut pour le vieillard un *redoublement* de douleur. (Fénelon.) | Mus. Note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. Ainsi l'accord *do*, *mi*, *sol*, *do*, n'est autre chose que l'accord *do*, *mi*, *sol*, dont la fondamentale *do* a été doublée à l'octave.

REDOUBLER, v. a. Réitérer avec augmentation. *Redoubler* ses prières, ses instances. *Redoubler* ses efforts, ses cris. Cet adieu éternel *redoublait* les larmes qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. (Barthélemy.) | Augmenter, accroître. Cela *redouble* toutes mes afflictions. (Voltaire.) | V. n. Augmenter. Sa frayeur *redouble*. *Redoubler* de soins. A ces paroles touchantes mes pleurs *redoublèrent*. Il *redouble* d'efforts et renverse son ennemi. | Prov. *Il redouble de jambes*, Il marche plus vite.

REDOUTABLE, adj. Fort à craindre, puissant. Un ennemi *redoutable*. Une marine *redoutable*. Lever une armée *redoutable*. Des forces *redoutables*. Secondé par un parti *redoutable*, il agit en maître, et fit traîner au supplice les citoyens qui lui étaient suspects. (Barthélemy.) La plus grosse des planètes a pris son nom du plus *redoutable* des dieux. (Libes.) Le despotisme est haïssable, mais non *redoutable*.

REDOUTE, s. f. (de l'ital. *ridotto*, asile). Pièce de fortification détachée du corps de la place, avec laquelle elle communique néanmoins. Les redoutes sont de petits forts construits en terre ou en maçonnerie, et propres à recevoir de l'artillerie. *Redoute* bien défendue. On donne aux *redoutes* la figure d'un carré, d'un bastion ou d'une demi-lune. | En droit public où, dans quelques villes, on s'assemble pour jouer, pour danser. La salle de la *Redoute*. Le bal de la *Redoute*. Les conférences de la *Redoute*.

REDOUTÉ, ÉE, part. Que l'on craint beaucoup. Ennemi *redouté*. Fléaux *redoutés*. Quel charme l'attirait sur ses bords *redoutés*? (Racine.)

REDOUTER, v. a. Craindre fort. *Redouter* quelqu'un. *Redouter* les forces, les armes d'un ennemi. Son impétueuse colère, qui le faisait *redouter* des autres, lui fut fatale à lui-même. (Bossuet.) Les Suédois, accoutumés à tout renverser devant eux, ne *redoutèrent* ni danger, ni fatigue. (Voltaire.) Au comble du malheur que peut-on *redouter*? (Gresset.) Il *redoute* l'éloquence autant que le mensonge. (Barthélemy.) Tout concourt à précipiter l'homme timide dans l'abîme qu'il *redoute*. (Virey.) Un peuple qui *redoute* de se voir exploité défend la liberté.

REDRESSÉ, ÉE, part. Qu'on a rendu droit. Arbre *redressé*. Planche *redressée*. | Fig. Jugement *redressé*. Erreurs *redressées*.

REDRESSEMENT, s. m. (pron. *redrèseman*). Action de redresser; résultat de cette action. *Redressement* d'un arbuste. *Redressement* d'une barre de fer. | Fig. Réparation. *Redressement* des abus.

REDRESSER, v. a. Rendre droit. *Redresser* un arbuste. *Redresser* une règle faussée. | Relever. De la liberté *redressons* les autels. | Fig. Il faut *redresser* le faux jugement d'un enfant. L'événement *redresse* bien des conjectures. Je suis touché de la bonté que vous avez de songer à *redresser* son esprit. (Voltaire.) | *Redresser des griefs*, Faire droit aux plaintes. | *Redresser des torts*, S'en faire le réparateur. | Châtier, mortifier. Il voulait faire l'insolent, mais je l'ai vertement *redressé*. | SE REDRESSER, v. pr. Se relever, se tenir droit.

REDRESSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui redresse. | *Redresseur de torts*, Sorte de Don Quichotte qui se fait sans raison le réparateur de toutes les injures. | Technol. Anneau de fer servant aux raffineurs de sucre à redresser les piles des formes qui se sont couchées au fond de l'eau du bac.

REDRESSOIR, s. m. Technol. Outil du potier d'étain servant pour redresser les bosses des pots.

RÉDUCTIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est réductible. La *réductibilité* d'une créance.

RÉDUCTIBLE, adj. (du lat. *reductus*, réduit). Qu'on peut réduire. Les francs sont *réductibles* en centimes. | Jurisp. Qui est susceptible de réduction. Rente *réductible*. | Chirurg. *Fracture réductible*, Fracture dont la réduction peut être opérée.

RÉDUCTIF, IVE, adj. Qui réduit, qui a la vertu de réduire. La chimie a des agents *réductifs*.

RÉDUCTION, s. f. (pron. *réduksion*; du lat. *reductio*, même signif.). Action de réduire; effet de cette action. *Réduction* des impôts. *Réduction* des parts d'aliments destinés aux malades. *Réduction* d'un plan, d'un dessin, à de moindres proportions. | *Réduction de la rente*, Sa diminution à un degré plus bas. | Action de dompter, de soumettre. La *réduction* des tribus de l'Algérie. | Diminution de dépense, de fortune. La plus utile économie vient de la *réduction* des dépenses. | Géom. Opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite. | *Échelle de réduction*, Morceau de bois sur lequel sont marquées différentes lignes qui servent à transformer les longueurs mesurées en parties plus petites. | Chirurg. Action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés. | Chim. Opération qui consiste à dépouiller un oxyde métallique de son oxygène. | Évaluation des monnaies, des mesures, les unes par rapport aux autres. La *réduction* des roubles en francs.

RÉDUIRE, v. a. (du lat. *reducere*, même signif.). Rendre moindre, en quantité, en étendue, en volume. *Réduire* sa dépense. *Réduire* les impôts. *Ré-*

duire les appointements, les profits de quelqu'un. *Réduire* une armée. Une nouvelle révolution *réduisit* bientôt à rien ou à peu de chose des conquêtes si considérables. (Raynal.) | *Réduire un ouvrage de campagne, une fortification,* S'en emparer. | *Réduire un plan, un tableau,* Les copier en petit dans les mêmes proportions. | Faire tomber dans un état fâcheux. Tant de spéculations manquées ou avortées l'*ont réduit* à la misère et au désespoir. | Ranger à son devoir, ramener. L'écolier indocile doit *être réduit* à l'obéissance par la douceur. | Dompter, soumettre. *Réduire* une place par la famine. | Résumer, analyser. *Ce volume a été singulièrement réduit,* Rédigé en un certain ordre, en peu de mots. | Changer d'un état en un autre. *Réduire* en poudre. *Réduire* le blé en farine. Le feu *réduit* le bois en cendres et en fumée. | Organiser, régler d'une autre manière. La république romaine *fut réduite* en empire, et sa décadence fut rapide. | Contraindre, obliger. La presse *est réduite* au silence. | Chirurg. Faire la réduction. La fracture de l'avant-bras *a été réduite.* | Chim. Dépouiller un oxyde métallique de son oxygène. | Évaluer les monnaies les unes par rapport aux autres, ainsi que les mesures. Les anciennes mesures *ont été réduites* aux proportions du système métrique. | SE RÉDUIRE, v. pr. Se consumer. L'eau-de-vie mise en barrique *se réduit* peu à peu. | Se contenter de, se condamner à. Il *s'est réduit* au plus strict nécessaire.

RÉDUIT, s. m. Retraite. *Réduit* agréable, commode, tranquille, paisible. Un sombre *réduit.* Un *réduit* écarté. Ce lieu solitaire formait un *réduit* sauvage et désert. (J. J. Rousseau.) | Fortif. Petite demi-lune ménagée dans une grande. Nos soldats ont enlevé à la baïonnette ce *réduit.*

RÉDUPLICATIF, IVE, adj. (du lat. *duplicatus,* double). T. de gramm. Qui marque le redoublement. Sens *réduplicatif. Re* est une particule *réduplicative* placée au commencement de certains mots.

RÉDUPLICATION, s. f. (du lat. *duplicatus,* double). Gramm. Répétition d'une lettre, d'une syllabe. | Littérat. Figure de style qui consiste à redoubler ou à répéter certains mots d'un intérêt marqué. | Méd. Répétition des bruits du cœur.

RÉÉDIFICATION, s. f. Action de réédifier. La *réédification* d'un monument, d'un édifice.

RÉÉDIFIÉ, ÉE, part. Rebâti. Temple *réédifié.* Maison *réédifiée.* Temple *réédifié.*

RÉÉDIFIER, v. a. Rebâtir. *Réédifier* un palais, une église. On voyait les Romains *réédifier* ces autels de la mort avec piété. (A. Rauch.)

RÉÉDITÉ, ÉE, part. Dont il a été fait une nouvelle édition. Ouvrage *réédité.*

RÉÉDITER, v. a. Donner une édition nouvelle d'un livre, l'éditer de nouveau. *Rééditer* les œuvres de Voltaire, d'Eugène Suë, de J. J. Rousseau.

RÉEL, ELLE, adj. (du lat. *realis,* même signif.). Qui est réellement, qui existe en effet. Un être *réel.* Une misère *réelle.* Posséder un mérite *réel.* Ce que je vous dis est *réel.* Ce ne sont pas des chimères, ce sont des choses *réelles.* Les maux du monde sont toujours plus *réels* que ses biens. (Bossuet.) Le monde *réel* a ses bornes, le monde imaginaire est infini. (J. J. Rousseau.) Ici les besoins factices sont ignorés, et les lois ont eu soin de pourvoir aux besoins *réels.* (Barthélemy.) | Jurisp. *Actions réelles,* Qui s'exercent sur les immeubles. | *Saisie réelle,* Saisie d'un immeuble faite par la justice. | *Offres réelles,* Faites à deniers découverts, argent comptant, par voie d'huissier ou devant un tribunal. | S. m. Ce qui est effectivement. Quelques romanciers substituent dans leurs livres le *réel* à la fiction.

RÉÉLECTION, s. f. Action de réélire. La *réélection* des députés. La *réélection* du président de la République. Votre *réélection* est probable.

RÉÉLIGIBLE, adj. Qui peut être réélu. Ces députés sont *rééligibles.* Fonctionnaire *rééligible.*

RÉÉLIRE, v. a. Élire de nouveau. Il faut *réélire* les députés véritablement démocrates.

RÉELLEMENT, adv. (pron. *réèleman*). En effet, véritablement. Le magnétisme existe *réellement.* | Famil. S'emploie pour donner plus de force à ce qu'on dit. Cela est *réellement* incroyable. | Jurisp. *Saisir réellement,* Saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉEMPLOYER, v. a. Employer de nouveau. *Réemployer* de vieux matériaux, des plâtras.

RÉEXAMINER, v. a. Examiner de nouveau. Toutes les questions soumises à l'entendement humain ont besoin d'*être réexaminées.* (Bacon.)

RÉEXPORTATION, s. f. Action de réexporter. La *réexportation* de diverses marchandises.

RÉEXPORTÉ, ÉE, part. Exporté après avoir été importé. Produits *réexportés.*

RÉEXPORTER, v. a. Exporter des marchandises étrangères. *Réexporter* du coton, du sucre. On *réexporte* beaucoup de matières premières.

REFAÇONNER, v. a. Façonner de nouveau; donner une nouvelle façon.

RÉFACTION, s. f. (pron. *réfaksion*). Remise de l'excédant du poids des marchandises mouillées. | Réduction sur le prix des marchandises au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert quelque dommage, ou ne se trouvent pas de la qualité convenue.

REFAIRE, v. a. Faire ce qu'on a déjà fait. *Refaire* un voyage. *Refaire* une promenade. *Refaire* un discours, un ouvrage. | Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée. *Refaire* un mur. *Refaire* une robe. | Fig. L'entendement humain est à *refaire.* (Bacon.) | Remettre en vigueur, en bon état. Le bon air *refait* le malade. | *Refaire un cheval,* Le laisser reposer et l'engraisser. | Recommencer. Si c'était à *refaire,* je le ferais encore. | Redonner des cartes au jeu. | Fig. Tromper, duper. C'est un niais; il s'est laissé *refaire.* | SE REFAIRE, v. pr. Reprendre vigueur. Les convalescents *se refont* à la campagne avec des soins assidus.

REFAIT, AITE, part. Fait de nouveau, une seconde fois; réparé, rajusté. Un travail *refait.* Un habit *refait.* Une robe *refaite.* Une muraille *refaite.* On cite quelques statues antiques dont les parties manquantes ont été *refaites* par Michel-Ange. (Quatremère.) | S. m. T. de jeu. Coup, partie à recommencer. C'est un *refait.* | Nouveau bois de cerf. Les *refaits* donnent aux daims un air gracieux.

REFAUCHER, v. a. Faucher de nouveau. *Refaucher* les prés.

RÉFECTION, s. f. (pron. *réfeksion;* du lat. *refectio,* même signif.). Technol. Réparation d'un bâtiment. | Chem. de fer. La *réfection* de la voie. | Dans les couvents, Repas. L'heure de la *réfection.*

RÉFECTOIRE, s. m. Grande salle ou galerie où se réunissent les convives habituels d'un collége, d'un couvent, etc. Dîner au *réfectoire.*

RÉFECTORIER, IÈRE, s. Celui, celle qui a soin du réfectoire. La *réfectorière* du couvent des Ursulines. Le *réfectorier* des Capucins.

REFEND, s. m. (pron. *refan*). Action de partager, de fendre. | *Mur de refend,* Qui sert à maintenir des séparations dans l'intérieur du bâtiment. | *Bois de refend,* Bois scié de long.

REFENDOIR, s. m. Outil de cardier pour séparer également les dents des cardes.

REFENDRE, v. a. Fendre de nouveau. | Technol. Scier de long, débiter un arbre pour en faire des planches. | Débiter l'ardoise en feuillets, le grès en pavés, le fer chaud en lames. | Ouvrir dans une pièce de bijouterie un interstice. | Diviser en plusieurs épaisseurs une peau corroyée.

RÉFÉRÉ, s. m. Procédure faite par un juge sur quelque incident d'un procès entamé ou à entamer, lequel incident demande que le procès soit promptement décidé. Les ordonnances de référé sont exécutoires par provision, et l'appel est le seul mode de recours admis contre elles; encore doit-il être interjeté dans la quinzaine. Obtenir un *référé.*

RÉFÉRENCE, s. f. Personne près de laquelle on peut prendre des renseignements. Avoir de bonnes *références.* Donnez-nous des *références.*

RÉFÉRENDAIRE, s. m. (pron. *référandère;* du lat. *referro,* rapporter). Officier de la chancellerie qui faisait le rapport des lettres de justice et de rescision, etc. | Aujourd'hui, Membre de la chambre des comptes chargé d'examiner les pièces de comptabilité et d'en faire un rapport. | *Grand référendaire,* Celui des pairs de France qui apposait le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et qui avait la garde de ses archives et de son palais. Il y a aujourd'hui un *grand référendaire* du Sénat. On dîne bien chez le *grand référendaire.*

RÉFÉRER, v. a. (du lat. *referre,* même signif.). Rapporter, attribuer. A quoi *référez*-vous le sens de cet article? | Laisser. Je *réfère* à chacun le choix de la profession qu'il veut embrasser. | *Référer le serment à quelqu'un,* S'en rapporter au serment de celui qui voulait s'en rapporter au nôtre. | V. n. Faire rapport. J'en *référerai* à qui de droit. | SE RÉFÉRER, v. pr. S'en rapporter à quelqu'un.

REFERMER, v. a. Fermer de nouveau. Ayez soin de *refermer* la porte. | *Refermer une plaie,* Unir les chairs d'une plaie.

REFERRER, v. a. Ferrer de nouveau.

REFÊTER, v. a. Célébrer de nouveau une fête abolie. On *refêtera* l'anniversaire de la prise de la Bastille et des grands événements de la Révolution.

REFEUILLER, v. a. (*il* mouillées). T. de menuis. Faire deux feuillures en recouvrement.

REFEUILLETER, v. a. (*il* mouillées). Feuilleter de nouveau. Relisant Juvénal, *refeuilletant* Horace. (Boileau.) Si je n'étais fort assurée que vous ne les *refeuilletterez* ni ne les relirez jamais. (Mme de Sévigné.) Il *refeuilletait* incessamment son livre.

RÉFLÉCHI, IE, part. Renvoyé par un autre corps. Son *réfléchi.* Lumière *réfléchie.* Rayons *réfléchis.* L'écho n'est autre chose que la voix *réfléchie.* Le bonheur est comme l'image *réfléchie* par la glace : on le voit toujours, on ne le saisit jamais. (Beauche.) | Fig. Sa douce image *réfléchie* dans un songe. (X. Marmier.) | Fait, dit avec réflexion. Un assassinat *réfléchi.* Pensée *réfléchie.* Action *réfléchie.* | Qui a l'habitude de réfléchir. Un esprit *réfléchi.* C'est un homme *réfléchi.* Voilà un jeune écolier *réfléchi.* | T. de gramm. *Verbe réfléchi,* Verbe qui exprime l'action du sujet sur lui-même.

RÉFLÉCHIR, v. a. (du lat. *reflectere,* même sens). Se dit de l'action d'un corps qui renvoie loin de lui un autre corps qui vient de le frapper. L'écho *réfléchit* la voix. Les miroirs *réfléchissent* la lumière. | Fig. L'eau calme et paisible *réfléchissait* à l'œil les objets. (J. J. Rousseau.) | V. n. Rejaillir, être renvoyé. La honte d'un crime *réfléchit* souvent sur toute une famille. | Penser mûrement et plus d'une fois à une chose. L'habitude de *réfléchir. Réfléchir* sur une démarche. Les hommes acquièrent des idées en *réfléchissant* sur eux-mêmes, et sur tout ce qui a rapport à eux. (Condillac.) On ne saurait trop exercer son esprit à *réfléchir.* (Voltaire.) *Réfléchissez* à loisir sur le parti que je vous propose. (J. J. Rousseau.) | SE RÉFLÉCHIR, v. pr. Être réfléchi. Les cimes des glaciers *se réfléchissent* dans la profondeur des lacs.

RÉFLÉCHISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de réfléchir. Les cristaux sont *réfléchissants.* Des surfaces *réfléchissantes.* | Qui fait des réflexions, qui a l'habitude de réfléchir. Les gens de lettres sont, de tous les hommes, les plus *réfléchissants,* et par conséquent les plus malheureux. (J. J. Rouss.) Les prisonniers sont forcément *réfléchissants.*

RÉFLÉCHISSEMENT, s. m. Rejaillissement, réverbération. Le *réfléchissement* de la lumière. Le *réfléchissement* de la voix.

RÉFLECTEUR, s. m. Nom donné à tout corps dont la propriété est de réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. Le diamant serait-il le premier des *réflecteurs?* | On nomme plus spécialement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou calorifique. Autrefois ces miroirs étaient, sous forme parabolique, employés à l'éclairage des phares. On vient d'apposer les *réflecteurs.* | Adj. Miroir *réflecteur.*

RÉFLECTIF, IVE, adj. Philos. Qui résulte de la réflexion. Conception *réflective.* | *Facultés réflectives,* Se dit, dans la phrénologie, de la comparaison et de la causalité.

REFLET, s. m. (pron. *reflè;* du lat. *flectere,* fléchir, plier). Réflexion de la lumière, de la couleur d'un corps sur un autre. Le prestige naît souvent du *reflet* des lumières et des couleurs. Les *reflets* sont bien entendus dans ce tableau. Les *reflets* adoucis d'un jour délicieux. (Colard.) D'un magique *reflet* l'agréable imposture. (Boileau.) | Fig. Les enfants des grands hommes ne sont même pas un pâle *reflet* du génie de leurs pères.

REFLÉTÉ, ÉE, part. Qui a été réfracté, renvoyé, en parlant de la lumière. Lumière *reflétée.*

REFLÉTER, v. a. Renvoyer la lumière ou la couleur sur un corps voisin. Nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils *reflètent. Refléter* sur l'albâtre une teinte empourprée. (De Saintange.) | Neutr. Ce linge blanc, qui est étendu sur ses cuisses, *reflète* admirablement sur les chairs.

REFLEURI, IE, part. Qui est de nouveau en fleurs. Rosier *refleuri.* Des plantes *refleuries.*

REFLEURIR, v. n. Fleurir de nouveau. La rosée fait *refleurir* les plantes desséchées. Les marronniers *refleurissent* souvent en automne. | Fig. Reprendre de l'éclat. Les lettres, les beaux-arts, ne pourront *refleurir* qu'avec la liberté.

REFLEURISSEMENT, s. m. Action de refleurir. Le *refleurissement* des arbres fruitiers.

REFLEXIBILITÉ, s. f. Phys. Propriété qui rend un corps susceptible de réflexion. La *réflexibilité* des rayons du spectre solaire.

RÉFLEXIBLE, adj. Qui est susceptible d'être réfléchi. Les rayons de la lumière sont *réflexibles.*

RÉFLEXION, s. f. (pron. *réfléksion;* du lat. *reflexio*). Phys. Répulsion d'un rayon calorifique, lumineux ou sonore, par la rencontre d'un obstacle. La loi générale d'après laquelle s'opère cette répulsion s'applique à la lumière, à la chaleur et aux

corps élastiques. La lumière, qui tombe obliquement sur les corps susceptibles de la réfléchir, forme en rejaillissant un angle égal à celui d'incidence. *Réflexion* de la voix, de la lumière, du son, de la chaleur. L'angle de *réflexion*. C'est par la *réflexion* des rayons de lumière qui tombent sur les surfaces des corps éclairés, que ces mêmes corps deviennent visibles. (Laveaux.) | *Instrument à réflexion*, Instrument astronomique qui, dans les voyages de long cours, sert à prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. | Méditation sérieuse, action de l'esprit qui réfléchit sur quelque chose. Agir sans *réflexion*. Être incapable de *réflexion*. Faire de sérieuses *réflexions*. Un sujet de *réflexion*. La *réflexion* tient aux facultés supérieures de l'entendement. Un moment de *réflexion* vous fera voir que je dis vrai. (Mme de Sévigné.) Voyons si la *réflexion* confirmera ces éloges dictés par l'enthousiasme. (Raynal.) Je fis *réflexion* qu'au lieu de céder à mon chagrin, je devais plutôt me raidir contre mon mauvais sort. (Le Sage.) | Le phénomène même qui provient de cette opération de l'esprit. De sages *réflexions*. Des *réflexions* graves et judicieuses. Communiquer ses *réflexions* Il suffira d'un petit nombre de *réflexions* pour donner la force de l'évidence à ces conjectures. (Raynal.) Vos *réflexions* sont aussi solides que fines. (Voltaire.) Il m'est venu de nouvelles *réflexions* sur le même sujet. (J. J. Rousseau.) | Le mot *réflexion*, pris dans le sens de *méditation*, exprime une des facultés intellectuelles qui appartiennent en propre à l'homme et qui caractérisent sa nature. Son importance est telle que celui qui en est dépourvu, incapable par lui-même de comprendre la mission qu'il a reçue, devient infailliblement le jouet et la victime de ses passions et de l'erreur, et qu'elle assure à celui chez lequel elle s'est développée une immense supériorité sous le rapport intellectuel et moral. Tant il est vrai que ce précepte de l'antiquité : *Connais-toi toi-même*, est le principe de toute science et de toute sagesse. La réflexion est une faculté complexe : c'est la connaissance de soi ou la conscience devenant active pour éclaircir et compléter les connaissances que l'état de spontanéité avait laissées dans l'obscurité et la confusion. La réflexion diffère de l'*observation* en ce que celle-ci s'occupe spécialement des objets du monde extérieur, et celle-là de ceux du monde intérieur ou moral; elle se distingue aussi de la *méditation*, quoique par une légère nuance. La réflexion sert à la méditation. Méditer, c'est bien réfléchir à un objet particulier; on médite une vérité, et on réfléchit à son importance. La réflexion est la faculté dont l'exercice est le plus difficile et le plus pénible pour l'homme. Ce retour de l'esprit sur lui-même, ce travail de la pensée sur la pensée, quand il est sérieux et prolongé, exige des efforts dont peu d'hommes sont capables, et auprès desquels les rudes travaux des bras ne sont rien.

REFLUER, v. n. Se dit des eaux et des fluides qui retournent vers les lieux d'où ils ont coulé, ou qui, pressés ou arrêtés, se répandent en débordant. La mer fait *refluer* les rivières. Les eaux de la rivière *ont reflué* dans la campagne. Des tremblements de terre ont fait *refluer* la mer sur des côtes auparavant couvertes d'habitants. (Barthélemy.) | Méd. Se mêler avec. La bile *a reflué* dans le sang. | Fig. La chute du Bas-Empire fit *refluer* les sciences et les arts dans l'Occident de l'Europe. (Acad.)

REFLUX, s. m. (pron. *reflu*; du lat. *refluere*, remonter à sa source). Mouvement de la mer qui se retire après le flux. *Reflux* de la mer. On voit que le flux amène une infinité de choses que le *reflux* ne remporte pas. (Buffon.) | Fig. Vicissitude des choses humaines. La fortune a son flux et *reflux*. Ce flux et *reflux* perpétuel de succès et de disgrâces. (Raynal.)

REFONDRE, v. a. Fondre de nouveau; mettre à la fonte une seconde fois. *Refondre* un canon, une cloche. | Fig. *Refondre un ouvrage, une œuvre de l'esprit*, Les refaire ou les revoir, les corriger, leur donner une meilleure forme. | Changer le caractère, les mœurs, les usages, les habitudes. Un grand homme peut *refondre* une nation. | Dans la gravure à l'eau forte, Adoucir le trait du calque, en faisant chauffer le vernis de la planche. | Mar. *Refondre un navire*, Renouveler toutes les pièces de bois qui se trouvent gâtées.

REFONTE, s. f. Action de refondre. Se dit particulièrement des monnaies, lorsqu'on en fait de nouvelles espèces. La *refonte* des monnaies. | Fig. Rétablissement en meilleur état. Ce ne sont pas seulement quelques changements, c'est une *refonte* totale qu'il s'agit d'opérer dans la société.

REFORGEMENT, s. m. Action de reforger. Le *reforgement* du fer produit le fer raffiné.

REFORGER, v. a. Forger de nouveau. *Reforger* du fer, un essieu, des barres.

RÉFORMABLE, adj. Qui peut ou qui doit être réformé; qui est susceptible d'être réformé. Il n'y a point d'abus qui ne soient *réformables* avec le temps. Voilà des chevaux, des mulets *réformables*.

RÉFORMATEUR, TRICE, s (du lat. *reformare*, modifier). Celui, celle qui réforme, qui modifie. Un sage *réformateur*. Un habile *réformateur*. L'abbé de Rancé fut le *réformateur* de la Trappe. (Acad.) Il est affreux qu'il ait manqué à ce *réformateur* des hommes la principale vertu de l'humanité. (Voltaire.) | Particul. Celui, celle qui introduit dans l'organisation d'une société politique ou seulement propose des modifications essentielles religieuses ou politiques. Par là, l'on entend surtout ces esprits généreux qui, touchés des souffrances résultant des conditions sociales et rêvant pour eux et leurs semblables une meilleure destinée, conçoivent et présentent à leurs concitoyens quelque nouveau plan d'organisation. Tous les législateurs antiques, ceux surtout des temps héroïques, furent des réformateurs. Presque partout les hommes reconnaissants leur dressèrent des autels comme à des héros, comme à des fils directs de la Divinité. La tradition a conservé cependant le souvenir d'un réformateur fameux puni pour le bien qu'il fit aux hommes. Prométhée fut enchaîné sur le Caucase, par ordre de Jupiter, pour avoir enseigné aux hommes les arts utiles et particulièrement le précieux usage du feu. Le sort de Prométhée semble être le symbole de celui qui frappe presque tous les réformateurs des âges historiques. Il est d'observation élémentaire que toute réforme sociale atteint surtout les grands, les puissants, les riches, et les blesse dans leurs intérêts les plus chers. De là leur haine contre les novateurs, de là les supplices ou les colères [illegible] poursuivent. D'un autre côté, la m[illegible] des citoyens qui devrait trou[illegible] dans ces innovations, est partout ig[illegible] incapable de se concerter, soit pour la défense de ceux qui travaillent pour elle, soit pour l'application de leurs systèmes. C'est ce qui explique les persécutions qu'ont essuyées et qu'essuient encore tous ces bienfaiteurs de l'humanité, et l'insuccès de leurs plans d'organisation. Leur histoire est un long martyrologe. A leur tête on pourrait placer Socrate et Jésus. Le premier but la ciguë pour avoir enseigné aux Grecs que le soleil et la lune ne sont pas des dieux, et que les hommes les plus instruits, en même temps que les plus vertueux, sont les plus capables de gouverner la cité; le second mourut sur le gibet pour avoir dit et enseigné que les hommes sont tous égaux, tous fils d'un même père, qui est Dieu, et que, par conséquent, ils doivent s'aimer et se conduire entre eux comme des frères. Toutefois, nous considérons plus particulièrement ici comme des réformateurs ceux qui ont écrit touchant l'organisation sociale. Le plus ancien de tous est Platon. Il a proposé, dans son admirable livre de *la République*, son idéal d'un État organisé pour atteindre le bonheur. Après Platon, il faut traverser une immense époque d'engourdissement et arriver au réveil de l'esprit humain, pour rencontrer un nouveau réformateur : c'est Thomas Morus, auteur de l'*Utopie*. Après lui, les noms se pressent jusqu'à nos jours; ce sont : Campanella, qui, dans sa *Cité du soleil*, proposa une meilleure distribution des biens et des mariages mieux assortis, et expia par vingt-sept ans de prison l'audace de ses idées; Harrington, dont l'*Oceana*, ou plan de république, déplut à Cromwell et mérita à son auteur le châtiment de l'exil; Hall, Roger Bacon, Giordano Bruno, qui, dans sa *Déroute de la bête triomphante*, proclama la légitimité de la loi naturelle, et qui, pour ces méfaits, fut brûlé vif; Cardan, esprit fécond et puissant, dont la devise était : « Le temps, c'est ma richesse; mon bien, c'est le temps, » et qui se laissa mourir de faim pour échapper à la persécution; Savonarole, à qui l'on doit le *Triomphe de la Croix*, œuvre religieuse mais sociale en même temps, brûlé vif; l'abbé de Saint-Pierre, Hobbes, Mirabeau, père du tribun; Rétif de la Bretonne, Saint-Simon, Fourier, Robert Owen, Cabet, Collins, Proudhon, etc., etc. Nul de ces réformateurs n'a vu l'entière application de ses idées; mais tous ont rendu des services à la société, tous ont devancé leur siècle, et il leur a été donné d'être les initiateurs du progrès. Les derniers surtout, à partir de Saint-Simon, ont imposé la plupart de leurs idées à notre siècle, et nous ne comptons pas d'homme éminent en économie politique, même parmi leurs adversaires, qui n'ait puisé à leur école la science qui fait leur mérite et leur illustration. Voici comment s'exprime à l'égard des réformateurs un homme dont le témoignage ne peut être suspect à personne, Louis Reybaud, qui a obtenu de l'Académie un prix pour la réfutation de leurs doctrines : « La tendance de l'homme à se préoccuper toujours des mêmes recherches est une inspiration plus forte, plus puissante que lui; il la puise dans sa nature, elle vient d'en haut. Dieu a déposé au sein des cœurs ces mobiles éternels qui font que chaque génération reprend sa toile de Pénélope et travaille à nouveau sur le même canevas. Quand l'esprit s'engourdit dans sa tâche et n'ajoute plus rien à l'œuvre des siècles, il s'élève des hommes qui proclament la révolte contre les idées reçues, et provoquent des tempêtes qui épurent les sphères de l'intelligence. De là ce mouvement non interrompu, manifeste dans ses haltes mêmes, magnifique dans ses élans. Ce mouvement peut sommeiller sur un point, mais alors il se réveille sur d'autres, ne laissant rien de stérile dans le domaine de la pensée, embrassant tous les besoins de l'âme, tous les besoins du corps, fécondant la vie, dominant le monde. A ce point de vue, la condition de l'humanité n'est pas de pivoter irrésistiblement sur elle-même, de s'agiter sans espoir et sans succès autour d'un cercle fatal; elle est plutôt dans une ascension continue de cette mystérieuse échelle dont les degrés invisibles unissent l'homme à Dieu, la terre au ciel. Or, les vigoureuses initiatives des esprits qui rompent avec les opinions régnantes sont les plus énergiques instruments de ces transformations nécessaires et progressives. Quand même il n'en résulterait qu'un peu de défiance du présent et le désir de s'en isoler, afin de le juger d'une manière plus impartiale, cet éveil serait encore un grand bien. On s'endort si volontiers sur les habitudes prises, même les plus vicieuses et les plus fatales; on se livre si aisément au courant des routines, malgré les protestations du cœur et les révoltes de la conscience! La négation absolue de ce qui est, en renversant l'état consenti des sociétés, ramène le problème de leur organisation à ses termes naturels, déplace le terrain de l'examen et brise les lignes d'une optique de convention. C'est en cela que les cris d'alarme sont surtout utiles; ils secouent l'humanité de sa torpeur, la rendent au sentiment de sa mission, et l'obligent à reprendre sa marche progressive à travers les siècles. » Ainsi parle un adversaire des réformateurs, dominé qu'il est par la puissance de la vérité. Oui, tout progrès qui s'est accompli dans l'humanité est dû à ces hommes divins, et sans eux l'humanité ne ferait plus un seul pas. Cependant, pour prix de leurs bienfaits, quelle est leur récompense? Jésus est crucifié, Socrate boit la ciguë, Platon fuit en exil, Campanella gémit un quart de siècle en prison, Giordano Bruno, Savonarole, sont brûlés vifs; Saint-Simon, Fourier, meurent pauvres et persécutés; Cabet est condamné à l'amende, à la prison; les autres sont exilés, calomniés. | *S'ériger en réformateur, faire le réformateur*, Se mêler mal à propos de vouloir réformer les autres. | Adjectiv. Loi *réformatrice*. Mesures *réformatrices*.

RÉFORMATION, s. f. (pron. *réformasion*). Correction d'une erreur, d'un abus; rétablissement dans un meilleur état, dans une meilleure forme. *Réformation* des mœurs, des finances, de la justice. La *réformation* d'un ordre religieux. Ceux qui sont chargés de travailler à la *réformation* des mœurs ne doivent s'attendre à réussir qu'autant qu'ils commenceront par vivre eux-mêmes dans la réforme. (Beauzée.) | *La réformation du seizième siècle*, Se dit du changement introduit dans la religion catholique par Luther, Calvin, Zwingle et quelques autres réformateurs.

RÉFORME, s. f. (du lat. *reformare*, changer la forme de). Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme; changement opéré ou qu'on cherche à opérer dans l'organisation d'une chose quelconque. La *réforme* du calendrier. Ces choses ont besoin de *réforme*. La *réforme* d'une institution. Plusieurs grammairiens ont déjà tenté la *réforme* de l'orthographe. (Duclos.) De ce seul abus corrigé résulterait bientôt une *réforme* générale. (J. J. Rousseau.) L'attention se porte maintenant sur les *réformes* sociales, surtout en ce qui concerne les classes laborieuses. (Schitzl.) | *Réforme des abus*, Retranchement des abus qui se sont introduits. | La *réforme* est *religieuse, politique, économique, sociale*, etc., selon qu'elle s'applique à un corps religieux, politique, économique, social, etc. Tout changement opéré dans une institution n'est point une réforme; pour qu'il y ait réforme, il faut que ce changement soit réfléchi et tende à l'amélioration de l'institution; autrement, ce ne serait qu'un bouleversement. Toutes les institutions humaines étant de leur nature caduques et pour ainsi dire appropriées au temps et aux circonstances, il arrive tôt ou tard

qu'elles ont besoin d'être modifiées, sinon refondues; autrement, l'inconvénient de leur persistance dans des circonstances contraires à leur jeu fait qu'elles se brisent. Dans l'antiquité, les réformes étaient fréquentes dans la législation des États; au moyen âge, les ordres religieux ne se sauvaient de leur ruine que par une réforme plus ou moins radicale qui les ramenait au développement des principes qui avaient présidé à leur fondation, ou qui les en écartait pour leur proposer un autre objet. L'Église de Rome, qui prétendait échapper à la réforme pour ne pas compromettre son infaillibilité, vit la réforme s'opérer dans son sein malgré elle et contre elle : car elle y perdit plus de la moitié de l'Europe. En 1792, la monarchie française refusa de réformer franchement ses institutions gouvernementales; ce refus enfanta la révolution qui brisa la monarchie. | Se dit absolument du changement que les protestants du XVIe siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline de l'Église. Une partie de la Suisse embrassa la *réforme*. Les catholiques romains disent, dans ce sens, La *prétendue réforme*. | T. de guerre. Licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre. | Se dit en parlant des officiers auxquels on ôte leur emploi, mais en leur conservant pendant un certain nombre d'années une partie de leurs appointements, qu'on appelle *traitement de réforme*. Être mis à la *réforme*. | *Congé de réforme*, Congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service. | Réduction à un moindre nombre des employés d'une administration. Faire de nombreuses *réformes* dans les bureaux, dans un ministère. | Se dit aussi des chevaux qui ne sont pas ou qui ne sont plus en état de servir. Acheter des chevaux de *réforme*. | En parlant d'un homme qui a renvoyé une partie de ses domestiques, diminué sa table et ses autres dépenses, on dit qu'*il a fait une grande réforme dans sa maison*.

RÉFORMÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une réforme. Abus *réformé*. Institution *réformée*. | Mis à la réforme. Officier, soldat *réformé*. Chevaux *réformés*. | *Religion réformée*, La religion protestante. Les catholiques l'appellent *religion prétendue réformée*. | S. Religieux qui suit la réforme établie dans l'ordre dont il est. | Celui, celle qui professe la religion protestante. Les *réformés* de Nîmes.

RÉFORMER, v. a. (rad. *forme*). Former de nouveau. *Reformer* un régiment qui avait été licencié. | SE RÉFORMER, v. pr. Se rallier, reprendre son ordre. Un corps d'armée mis en déroute *se reforme* sur un point plus ou moins éloigné.

RÉFORMER, v. a. (du lat. *reformare*.) Rétablir dans l'ancienne forme, ou donner une forme nouvelle et meilleure; améliorer. *Réformer* les lois, les mœurs. *Réformer* la justice. *Réformer* le calendrier. *Réformer* les coutumes. *Réformer* un arrêt. N'allons donc point ici *réformer* l'univers. (Boileau.) Il disait qu'il voulait *réformer* la nation. (Voltaire.) Vous ne devez vous mêler de *réformer* autrui, que quand vous n'avez plus rien à faire en vous-même. (J. J. Rousseau.) Il mettait la plus grande circonspection à *réformer* les mœurs. (Barthélemy.) | Corriger, améliorer, changer en bien, en mieux. *Réformer* sa vie, sa conduite. | Retrancher ce qui est nuisible ou superflu. *Réformer* un abus. *Réformer* le luxe. Les hommes ne songent jamais à *réformer* les abus que quand ils deviennent importuns et dangereux. (Voltaire.) | Supprimer. *A-t-on* par quelque édit *réformé* la cuisine? (Boileau.) | *Réformer sa maison*, Réduire sa dépense. | *Réformer un officier*, Lui retirer son emploi en lui conservant une partie de son traitement. | *Réformer un soldat*, Lui donner son congé de réforme. | *Réformer des chevaux*, Les retirer du service lorsqu'ils n'y sont plus propres. | *Réformer les monnaies*, En changer l'empreinte sans les refondre.

RÉFORMISTE, s. Celui, celle qui est partisan de la réforme du parlement. S'est dit, sous la monarchie constitutionnelle, des partisans de la réforme de la loi électorale. | Adj. Qui appartient, qui a rapport aux réformistes. Banquet *réformiste*.

REFOUILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action d'élever, de marquer davantage les creux et les saillies d'une sculpture, d'une pièce coulée en bronze.

REFOUILLER, v. a. Fouiller de nouveau. | Sculpt. Détacher en creusant chaque partie. *Refouiller* des rinceaux.

REFOULEMENT, s. m. (pron. *refouleman*). Action de refouler; effet de cette action. Le *refoulement* des eaux. Le *refoulement* des vagues.

REFOULER, v. a. Fouler de nouveau. *Refouler* une étoffe. | Faire refluer. Le vaisseau *refoule* les flots. | Fig. Repousser. *Refouler* les hordes ennemies. | Bourrer une pièce de canon avec le refouloir. | *Refouler la marée*, Aller contre le cours de la marée. Les bateaux à vapeur *refoulent la marée*. | Neutral. *La marée refoule*, Elle descend. | Refluer en abondance. L'embargo mis sur les navires a fait *refouler* les marchandises dans les magasins.

REFOULOIR, s. m. Artill. Bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'un gros bouton aplati, et qui sert à refouler, à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE, adj. (du lat. *refractarius*, de *refragari*, résister). Rebelle, désobéissant. *Réfractaire* à la loi. Soldat *réfractaire*. Épouse *réfractaire*. | Chim. Qui ne fond que très-difficilement. Substances *réfractaires*. | *Prêtre réfractaire*, Prêtre qui a rompu ses vœux. | S'est dit, pendant la première Révolution, des prêtres qui, en continuant le ministère de pasteurs et restant fonctionnaires publics, avaient refusé ou négligé de prêter le serment relatif à la constitution civile du clergé. | S. m. Conscrit qui ne se rend point sous les drapeaux. Poursuivre un *réfractaire*. Sous l'Empire, le nombre des *réfractaires* devint considérable.

RÉFRACTÉ, ÉE, part. Phys. Qui a subi une ou plusieurs réfractions. Un rayon de lumière *réfracté*. La lumière *réfractée* par le prisme présente une foule de teintes intermédiaires entre les sept couleurs primitives. (Richerand.)

RÉFRACTER, v. a. (du lat. *refringere*, briser, rompre). Phys. Produire la réfraction. Le prisme *réfracte* diversement les rayons de diverses couleurs. (Acad.) En général, les corps *réfractent* d'autant plus fortement la lumière qu'ils sont plus denses. (Libes.)

RÉFRACTIF, IVE, adj. Qui produit la réfraction.

RÉFRACTION, s. f. (pron. *réfraksion*; du lat. *refractio*, fait de *retro*, en arrière; *frango*, je romps). Phys. Changement de direction qu'éprouvent les rayons lumineux en tombant obliquement d'un milieu dans un autre de densité différente. Les phénomènes de la réfraction sont des plus curieux et des plus intéressants de la physique. C'est à cette classe de phénomènes que l'on rattache tous les faits de coloration, de décomposition de la lumière, de mirages, etc. C'est à cause de la réfraction de la lumière qu'un bâton plongé dans l'eau paraît brisé, que le fond de l'eau paraît se rapprocher de la surface à mesure qu'on s'en éloigne; qu'une pièce de monnaie ou tout autre objet, placé au fond d'un vase, invisible dans certaines positions lorsque le vase est vide, devient visible si on le remplit d'eau. Toutes les lois de la réfraction reposent sur ce double principe : 1° quand un rayon de lumière passe d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense, comme de l'air dans l'eau, il se brise en se rapprochant de la perpendiculaire; 2° il se brise en s'en éloignant dans le passage d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense. | *Réfraction des astres*, Changement de direction qu'éprouvent les rayons lumineux en passant dans notre atmosphère et qui fait paraître les astres plus élevés au-dessus de l'horizon qu'ils ne le sont en effet.

RÉFRACTOIRE, adj. Phys. Qui appartient à la réfraction. Courbe *réfractoire*.

REFRAIN, s. m. (de l'espag. *refran*, proverbe). Répétition de mots à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc. Gai *refrain*. Un joli *refrain*. Des *refrains* monotones. Quelquefois les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement à voix seule et en *refrain*. (J. J. Rousseau.) C'est la joie qui leur dicta ces vaudevilles piquants, ces *refrains* qu'une heureuse naïveté rendit populaires. (Fontanes.) | Par extens., fig. et famil. Sujet qu'on ramène toujours dans le discours. C'est son éternel *refrain*.

RÉFRANGIBILITÉ, s. f. (du lat. *refringere*, briser). Phys. Propriété en vertu de laquelle les rayons lumineux sont susceptibles de réfraction.

RÉFRANGIBLE, adj. Phys. Qui est susceptible de subir la réfraction. Le rayon violet du spectre solaire est le plus *réfrangible*; le rouge, celui qui l'est le moins. Il émane du soleil des rayons trop peu *réfrangibles* pour produire la sensation de la lumière et des couleurs. (Herschell.)

REFRAPPER, v. a. Frapper de nouveau. *Refrapper* des monnaies. | Neutral. *Refrapper* à une porte. Il frappe et *refrappe*, et personne ne répond.

REFRÉNER, v. a. (du lat. *refrenare*, fait de *frenum*, frein). Réprimer, tenir en bride. Ne se dit qu'au figuré. *Refréner* sa colère, ses désirs, sa convoitise. *Refréner* la licence. Il y a des maladies qu'on ne guérit point corporellement, c'est le moral qu'il faut *refréner*. (Virey.)

RÉFRIGÉRANT, ANTE, adj. (du lat. *refrigero*, je rafraîchis). Qui a la propriété de rafraîchir. Moyens *réfrigérants*. | Se dit des mélanges de neige, de glace pilée et d'acide nitrique ou de certains sels qui déterminent un refroidissement considérable. | S. m. Chim. Vaisseau qui entoure le chapiteau d'un alambic, et que l'on remplit d'eau froide afin de favoriser la condensation des vapeurs aqueuses, huileuses, etc., qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu.

RÉFRIGÉRATION, s. f. Chim. Refroidissement. La distillation se fait par exhalation et *réfrigération*. | Opération qui consiste à abaisser la température d'une enceinte close, à l'effet de soustraire l'homme à l'influence d'une chaleur excessive.

RÉFRINGENCE, s. f. Phys. Qualité de ce qui est réfringent; propriété de déterminer une réfraction de la lumière.

RÉFRINGENT, ENTE, adj. (pron. *réfrinjan*). Qui détermine la réfraction de la lumière. Angle *réfringent*. Faces *réfringentes*. | *Milieu réfringent*, Corps qui fait changer de route les rayons lumineux. | *Pouvoir réfringent d'un corps*, Sa puissance réfractive en raison de sa densité.

REFROGNÉ, ÉE, part. Qui est contracté, ridé par le chagrin ou le mécontentement. Un visage *refrogné*. Mine *refrognée*. | On dit aussi *Renfrogné*.

REFROGNEMENT, s. m. Action de se refrogner. | On dit aussi *Renfrognement*.

REFROGNER (SE), v. pr. Se contracter, se rider la peau du visage, du front, de manière à former des plis qui indiquent du chagrin, du mécontentement. | On dit aussi *Se renfrogner*.

REFROIDI, IE, part. Qui a subi le refroidissement. Corps *refroidi*. Viande *refroidie*. | Fig. Passions *refroidies*. Son amour était fort *refroidi*.

REFROIDIR, v. a. Rendre froid. La pluie *refroidit* l'air. *Refroidir* des vapeurs. Ne crains pas, mon cher enfant, que l'abondance de l'eau affaiblisse ou *refroidisse* ton estomac. (Le Sage.) | Fig. Diminuer l'ardeur, l'affection, l'activité. Ce manque d'égard a singulièrement *refroidi* son zèle. Cette scène *refroidit* l'intérêt. | V. n. Devenir froid. Ce bouillon va trop *refroidir*. | Fig. Il faut laisser *refroidir* son zèle. Si nous laissons *refroidir* l'ardeur des troupes, elles se courberont honteusement sous le joug des Perses. (Barthélemy.) | SE REFROIDIR, v. pr. Devenir froid. Le temps *se refroidit*. | Fig. L'imagination *se refroidit* avec l'âge. Les amis qui *se refroidissent* sont, aux yeux du sage, comme des meubles qu'on change quand ils s'usent. (Fontenelle.) Sa passion *se refroidit* de jour en jour.

REFROIDISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de refroidir. Puissance *refroidissante*.

REFROIDISSEMENT, s. m. (prou. *refroadiseman*). Diminution de chaleur, abaissement de la température d'un corps, résultant de l'abandon de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent. Le *refroidissement* de l'air. Le *refroidissement* de l'âge. | Indisposition occasionnée par un froid subit pendant qu'on avait chaud, pendant la transpiration. | Fig. Affaiblissement des passions. Le *refroidissement* de l'amour. Le *refroidissement* de leur amitié. Le moindre *refroidissement* serait bientôt pour nous la langueur de la mort. (J. J. Rousseau.) Le *refroidissement* des masses pour le prince.

REFROIDISSOIR, s. m. Technol. Appareil propre à refroidir.

REFUGE, s. m. (du lat. *refugium*, fait de *refugere*, se réfugier). Lieu, asile, retraite où l'on se met en sûreté. Chercher un *refuge*. N'avoir point de *refuge*. Sa maison est le *refuge* des malheureux. | Nom de certaines maisons pour les indigents, et quelquefois de maisons de correction pour les femmes ou les filles qu'on veut retirer du désordre. | Fig. Personne dont on attend secours et protection. Vous êtes mon *refuge*. La divinité est le *refuge* des malheureux. (Montesquieu.) | Se dit des choses. La conscience est le *refuge* de l'innocence. | Se dit aussi des prétextes de la mauvaise foi pour se mettre à couvert. Quelle misérable raison que celle dont vous voulez vainement vous faire un *refuge*!

RÉFUGIÉ, ÉE, part. Qui est retiré quelque part pour motif de sûreté. Un homme *réfugié*. Des proscrits *réfugiés*. Les insectes immobiles sont *réfugiés* dans le sein des plantes. (Bern. de Saint-Pierre.) Y a-t-il quelque gloire à triompher du lièvre timide échappé du champ de blé et *réfugié* dans un gîte solitaire. (Deleuze.) | Substantiv. C'est un *réfugié*. Les *réfugiés* polonais. | S'est dit, au XVIIe siècle, des calvinistes sortis de France après la révocation de l'édit de Nantes.

RÉFUGIER (SE), v. pron. Se retirer dans un lieu ou auprès d'une personne pour y être en sûreté. *Se réfugier* dans une ville. Beaucoup de proscrits *se réfugient* en Angleterre. Ne savoir où *se réfugier*. Il y avait, dans la pauvre maison du paysan

où je logeais avec deux de mes camarades, cinq ou six femmes et autant d'enfants qui *s'y étaient réfugiés*. (Bern. de Saint-Pierre.) Il *s'est réfugié* à Barcelone. | Fig. L'honnête homme poursuivi par les méchants *se réfugie* dans sa conscience.

REFUIR, v. n. T. de chasse. Se dit du cerf et autre gibier qui, dans sa fuite, ruse et revient sur ses pas pour dérouter les piqueurs.

REFUITE, s. f. T. de chasse. Endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. | Le trajet que fait une bête chassée.

REFUS, s. m. Action de refuser. S'attirer un *refus*. Essuyer un *refus*. Un *refus* offensant. Adoucir un *refus* par des manières honnêtes. Ce n'est pas le *refus* qui choque, ce n'est que la manière de le faire. (Oxenstiern.) Il n'est pas impossible que son ressentiment ait influé sur le *refus*. (Voltaire.) Par des *refus* souvent on attise une flamme. (Viennet.) | Famil. *Cela n'est pas de refus*, Je ne refuse pas, j'accepte volontiers. | *Un cerf de refus*, Un cerf de trois ans. | On dit qu'*un pieu de pilotis est au refus* quand le mouton ne peut plus le faire entrer plus avant en terre. On dit, dans le même sens, *Enfoncer un pieu jusqu'au refus, jusqu'à refus*.

REFUSABLE, adj. Qui peut être refusé.

REFUSÉ, ÉE, part. Qu'on n'accorde pas; qu'on n'accepte pas. Emploi *refusé*. Grâce *refusée*. Présents *refusés*. Faveurs *refusées*. L'enfant appuie de pleurs sa demande; elle lui doit être irrévocablement *refusée*. (J. J. Rousseau.) Que de connaissances *refusées* aux Scythes. (Barthélemy.)

REFUSER, v. a. (du lat. *refutare*, même signification). Rejeter une demande, une offre; ne pas souscrire à ce qu'on demande. *Refuser* une faveur. *Refuser* une place. *Refuser* des présents. *Refuser* un parti, un établissement. *Refuser* des conditions très-avantageuses. De toute autre victime il *refuse* l'offrande. (Racine.) Il s'est trouvé des hommes qui *refusaient* plus honnêtement que d'autres ne savaient donner. (La Bruyère.) Je ne pus ni ne dus *refuser* cette légère complaisance à plus de trente personnes qui me la demandaient en corps. (Voltaire.) La coquette *refuse* souvent ce qu'elle brûle toujours d'accorder. (Beaumarchais.) | *Ne pas refuser*, Donner, faire volontiers. | Fig. Ne pas donner. *Refuser* son consentement. | *Refuser la porte à quelqu'un*, Lui interdire l'entrée de la maison. | *Refuser net, tout net*, Refuser formellement et sans explication. | Mar. *Le vent refuse*, Le vent devient contraire. | SE REFUSER, v. pron. Être refusé. Ce service ne peut *se refuser*. | *Se refuser une chose*, S'en priver, ne pas se la permettre. Je *me refuserai* tout plaisir jusqu'au jour où renaîtra ma santé. Il *se refuse* tous divertissements. | *Se refuser aux plaisirs*, Ne pas s'y livrer.

RÉFUTABLE, adj. Qui peut être réfuté.

RÉFUTATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui réfute. Je me garderai bien de soupçonner de mauvaise foi le *réfutateur*. (Leibnitz.)

RÉFUTATION, s. f. (pron. *réfutasion*; du lat. *refutatio*). Discours par lequel on réfute. *Réfutation* d'un discours, d'un argument, d'une proposition. La *réfutation* d'une calomnie, d'un mensonge. La *réfutation* d'un article de journal. | Rhét. La partie du discours qui répond aux objections.

RÉFUTATOIRE, adj. Qui a rapport à la réfutation. Argument *réfutatoire*.

RÉFUTÉ, ÉE, part. Pour lequel la réfutation a eu lieu. Livre *réfuté*. Argument *réfuté*. Proposition *réfutée*. Quand la question est bien posée, ils sont *réfutés*. (J. J. Rousseau.) Article de journal *réfuté*.

RÉFUTER, v. a. Combattre, détruire par des raisons solides, par des arguments irréfutables ce qu'un autre a avancé. *Réfuter* un argument. *Réfuter* une calomnie. Ce mensonge imprimé serait bien aisé à *réfuter*. (Voltaire.) | *Réfuter un système, une opinion*, En démontrer la fausseté. | Absol. *Réfuter* avec clarté, avec force.

REGAGNER, v. a. Gagner ce qu'on avait perdu. *Regagner* son argent. *Regagner* le temps perdu. | *Regagner l'amitié de quelqu'un*, Se remettre bien avec lui. | *Regagner du terrain*, Repousser l'ennemi après avoir été repoussé par lui; reprendre le terrain qu'on avait perdu. | Mar. *Regagner le vent sur un vaisseau*, Reprendre l'avantage du vent. | Rejoindre, retourner, rentrer. *Regagner* son logis. *Regagner* le port. *Regagner* le grand chemin. *Regagner* l'Hellespont et ses bords écartés. (Racine.) Quelques invalides attardés *regagnant* d'un pas chancelant la caserne. (Sainte-Beuve.) | SE REGAGNER, v. pron. Être regagné; pouvoir être regagné. Le temps perdu *se regagne* difficilement.

REGAIN, s. m. (de la particule itérative *re*, et du subst. *gain*; *second gain*). Herbe qui repousse dans les prés après qu'ils ont été fauchés. Second, troisième *regain*. Faucher les *regains*. | Fig. *Un regain de vie, de jeunesse*, État d'un vieillard qui se soutient par un excellent régime.

RÉGAL, s. m. (du lat. *regalis*, royal, sous-ent. *convivium*, festin). Grand repas qu'on donne à quelqu'un. On fit un *régal* magnifique. On célébrait la fête de cette église par des *régals*. (Malte-Brun.) | Famil. Mets qui plaît beaucoup. Le gibier est pour moi un excellent *régal*. | Fig. et famil. S'emploie aussi dans le sens de Plaisir. La flatterie n'est un *régal* que pour les sots. (Boiste.)

RÉGALADE, s. f. (rad. *régal*). Fam. Action de régaler ou de se régaler. | Manière de boire en se versant le liquide dans la bouche sans que le verre touche les lèvres. Boire à la *régalade*.

RÉGALANT, ANTE, adj. Amusant, divertissant. Ne s'emploie guère qu'avec la négation ou dans un sens ironique. Voilà qui est *régalant*. Comme c'est *regalant*! Cela n'est guère *régalant*.

RÉGALE, adj. f. Chim. *Eau régale*, Liquide qui a la propriété de dissoudre l'or, qu'on appelait le roi des métaux; c'est une liqueur composée d'esprit de nitre et d'esprit de sel.

RÉGALE, s. f. (du lat. *regalis*, royal). Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches; on l'appelle aussi *voix humaine*. | Droit qu'avait le roi de conférer certains bénéfices pendant la vacance d'un siége épiscopal, de percevoir les revenus des évêchés vacants ou des abbayes vacantes, jusqu'à ce que le titulaire nommé eût prêté le serment de fidélité, et que ce serment eût été enregistré. Le roi revendiqua les *régales*.

RÉGALÉ, ÉE, part. A qui l'on a donné un régal. Convives *régalés*.

RÉGALEMENT, s. m. (rad. *égaler*). Travail pour mettre un terrain de niveau pour le rendre uni et égal. | Jurispr. Action de rendre égale la portion des personnes qui, dans une succession, ont été partagées inégalement.

RÉGALER, v. a. (rad. *régal*). Faire ou donner un régal. *Régaler* ses amis. | Famil. Réjouir, divertir. *Régaler* quelqu'un d'une histoire plaisante. | Absol. Payer tout l'écot d'une société, toute la dépense. C'est moi qui *régale*.

RÉGALER, v. a. (mot formé de *ré* et de *égal*). Mettre un terrain de niveau, le rendre égal et uni. | Répartir avec égalité, ou selon une proportion déterminée, une somme imposée.

RÉGALEUR, EUSE, s. Celui, celle qui régale. | Celui qui étend la terre avec une pelle à mesure qu'on la décharge ou qui la foule avec une batte.

RÉGALIEN, adj. m. (du lat. *regalis*, royal). Se disait autrefois d'un droit, d'un privilége appartenant au roi. Droit *régalien*.

REGARD, s. m. Action par laquelle on regarde. Action de la vue. *Regard* doux, tranquille. *Regard* passionné. *Regard* inquiet. *Regard* caressant. *Regard* colère, menaçant. *Regard* vif, perçant. Tourner ses *regards* vers quelqu'un. Tous vos *regards* sur moi ne tombent qu'avec peine. (Racine.) On n'ose fixer ses *regards* sur une image si affreuse. (Massillon.) Ce juge n'était pas de ceux qui ont le *regard* terrible, il avait l'air doux et riant. (Le Sage.) Ces yeux ne disent rien, et le *regard* en paraît fixe et effaré. (Buffon.) Il roule autour de lui ses *regards* éperdus. (Gilbert.) L'expression des sentiments est dans les *regards*. (J. J. Rousseau.) Ici les *regards* ne s'arrêtent que sur des prodiges. (Barthélemy.) | Vulg. *Avoir un regard*, Se dit des femmes qui, pendant leur grossesse, ont été frappées de quelque objet, et dont les enfants portent un signe qu'on attribue à cette cause. | Fig. *Attirer les regards*, Se faire remarquer. | Retour, réflexion sur soi-même ou sur les autres. Porter son *regard* sur son passé. | Archit. hydraul. Maçonnage pratiqué en ouverture pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux. *Regard* de fontaine. | *En regard*, loc. adv. Vis-à-vis. Ne se dit guère que d'un ouvrage traduit dont la traduction se trouve à côté du texte.

REGARDANT, ANTE, adj. Famil. Qui regarde de trop près à une chose; qui est trop minutieux, trop ménager. Vous êtes trop *regardant*. | S. Celui, celle qui regarde. Elle tombe, elle crève aux yeux des *regardants*.

REGARDER, v. a. (du bas lat. *riguardare*; même sens). Porter sa vue sur quelqu'un, sur quelque chose. *Regarder* quelqu'un. *Regarder* quelque chose. *Regarder* la campagne. Il continuait à me *regarder* d'un œil de compassion. (Fénelon.) Mes yeux avec plaisir *regardent* la tempête. (Gilbert.) Elle la *regardait* sans rien dire et sans rien entendre de ce qu'on disait. (J. J. Rousseau.) La belette et l'hermine ne veulent pas manger lorsqu'on les *regarde*. (Buffon.) En *regardant* les lumières qui brillaient dans la demeure des hommes, je me transportais par la pensée au milieu des scènes de douleur et de joie qu'elles éclairaient. (Chateaubriand.)

> Tandis que sans songer à mal je vous *regarde*,
> Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
> (MOLIÈRE.)

| Fig. Considérer. Les gens cupides *regardent* l'argent comme faisant seul le bonheur. | Concerner. Cela me *regarde*. | Famil. *Regarder quelqu'un sous le nez*, Le regarder au visage de très-près, avec affectation. | *Regarder quelqu'un de haut en bas, de côté, de travers, de mauvais œil*, Le regarder avec dédain, avec mépris. | *Regarder d'un bon, d'un mauvais œil*, Regarder favorablement ou d'une manière défavorable. | *Dieu l'a regardé en pitié*, Dieu lui a envoyé quelque consolation. | En parlant des choses. Être vis-à-vis, à l'opposite. L'aiguille aimantée *regarde* toujours le nord. | Avoir égard à. *Regarder* la bonne intention, la bonne foi. | Absol. *Regarder* attentivement. *Regarder* de côté. *Regarder* dans la rue, par la croisée, dans la chambre. | *Regarder de près*, Avoir la vue basse. | *Y regarder à deux fois*, Bien réfléchir avant d'agir; prendre garde à ce qu'on fait. | Examiner, voir. *Regardez* si ce compte est juste. | *On n'y regarde pas après lui*, Se dit d'un homme de probité et d'un jugement sûr. | SE REGARDER, v. pron. Examiner ses traits. *Se regarder* dans un miroir. | Être vis-à-vis, à l'opposite. Ces deux édifices *se regardent*. | *Se regarder comme*, S'estimer. Je *me regarde comme* très-heureux d'avoir échappé à ce danger.

REGARNIR, v. a. Garnir de nouveau. *Regarnir* une robe. | *Regarnir la bourse*, Y mettre de l'argent. | *Regarnir une étoffe de laine*, En tirer une seconde fois le poil avec un chardon.

RÉGATES, s. f. pl. (de l'ital. *regatta*). Nom qu'on donne, à Venise, à des jeux qui ont lieu sur des canaux. | Par extens. Courses en bateau ou en canot dans les fêtes des ports de mer, ou même sur les fleuves. Les *régates* de Saint-Cloud.

REGAZONNER, v. a. Recouvrir de gazon. *Regazonner* un terrain. | SE REGAZONNER, v. pron. Se recouvrir de gazon.

REGELER, v. n. Géler de nouveau. Il *regèle* très-fort. | Activ. Le froid *a regelé* le bassin.

RÉGENCE, s. f. (pron. *réjanse*; du lat. *regere*, gouverner). Dignité d'une personne qui est appelée à gouverner un État pendant la minorité, l'absence ou la folie d'un souverain. La *régence* de Baudouin de Flandre pendant la minorité de Philippe Ier. La *régence* de Blanche de Castille pendant la minorité et la première croisade de son fils saint Louis. Dans la plupart des États européens, le cas de *régence* est prévu par la constitution et réglé diversement. | *La régence*, Se dit particulièrement de la régence de Philippe, duc d'Orléans, sous la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723. Cette régence marque dans l'histoire comme une tache honteuse pour la France. | Conseil d'un État sans roi, pendant sa minorité, son absence. | Se dit aussi des petits États de la côte d'Afrique. *Régence* de Tunis, de Tripoli. | Le territoire même d'une régence.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui régénère. Les *régénérateurs* de l'homme sont ceux qui lui apprennent à se connaître. | Adjectiv. Principe *régénérateur*. Idée *régénératrice*.

RÉGÉNÉRATION, s. f. (pron. *réjénérasion*; du lat. *regeneratio*). Reproduction d'une partie du corps qui a été détruite. La *régénération* des chairs. La *régénération* existe pour les végétaux. La *régénération* des tissus détruits s'accomplit d'après certaines lois restées mal déterminées, faute d'avoir connu celles de la *génération* des éléments anatomiques et des tissus chez l'embryon. Reproduction d'un objet sous sa première forme. *Régénération* des métaux. | Fig. Réformation, renouvellement, amélioration. La *régénération* des mœurs. La *régénération* des institutions d'un peuple. | En parlant du baptême, se dit pour Renaissance. La *régénération* par le baptême. La *régénération* en Jésus-Christ.

RÉGÉNÉRÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une régénération. Tissu *régénéré*. Chairs *régénérées*. Un peuple *régénéré*. Des mœurs *régénérées*.

RÉGÉNÉRER, v. a. (du lat. *regenerare*, fait de la partic. *re*, et de *generare*, engendrer). Engendrer de nouveau; donner une nouvelle naissance, une nouvelle existence. *Régénérer* les tissus détruits. | Fig. *Régénérer* les mœurs. *Régénérons* le peuple, apprenons-lui à connaître ses droits et ses devoirs. | SE RÉGÉNÉRER, v. pron. Se reproduire. Tous les tissus qui ont été détruits chez l'adulte sont susceptibles de *se régénérer*.

RÉGENT, ENTE, adj. (pron. *réjan*; du lat. *regens*). Qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain. Le prince *régent*. | Substantiv. *Le régent, la régente*. | Se dit particulièrement de Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723, et du prince de Galles pendant la démence de George III, roi d'Angleterre, son père, de 1811 à 1820. | Nom d'un diamant de la couronne dont la valeur est portée à douze millions. On l'appelle ainsi parce qu'il fut acheté par le duc d'Orléans, alors régent de France. | *Régent* se disait autrefois de ceux qui enseignaient dans un collége. | *Régent de la Banque de France*, Nom que porte chacun des membres qui composent le conseil général de la Banque.

RÉGENTER, v. n. Enseigner en qualité de régent; professer. | Activ. *Régenter une classe*, Ne se dit plus en ce sens, si ce n'est par plaisanterie. | Fig. Se dit de ceux qui aiment à dominer. Il *régente* tous ses confrères. | Absol. C'est un homme qui veut *régenter* partout. Dieu vous garde de ceux qui ont la manie de *régenter*; ce sont souvent les moins capables de bien faire. (Boiste.)

REGGIO. Géogr. Ville d'Italie, dans l'ancien duché de Modène, chef-lieu de province; 18,000 habitants. Évêché, faculté de droit. Château fort, cathédrale, beau théâtre; bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle. Patrie de l'Arioste. | Autre ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, chef-lieu de la Calabre Ultérieure première, située sur le détroit de Messine; 10,000 habitants. Archevêché. Belle cathédrale, quai remarquable. Soieries, damas, byssus, eaux de senteur, essences, etc. Robert Guiscard, chef des Normands, y fut élu duc de Pouille et de Calabre en 1059. Barberousse, en 1544, et Mustapha-Pacha, en 1558, la saccagèrent; elle s'était relevée de ses ruines, lorsqu'un tremblement de terre l'anéantit presque en 1783.

RÉGICIDE, s. m. (du lat. *rex*, roi; *cædere*, tuer). Assassinat d'un roi. Le *régicide* était autrefois puni des supplices les plus cruels. | Celui, celle qui assassine un roi, un souverain. Damiens et Ravaillac furent des *régicides*. | Adjectiv. La France et l'Angleterre sont deux nations *régicides*. | La question du régicide a été souvent controversée par les jésuites; ils ont admis comme principe que, les rois étant sous la juridiction du pape, celui-ci avait le droit de les condamner et de charger tout individu d'exécuter la sentence; que, dans ce cas, le régicide était non-seulement permis, mais encore une action glorieuse et méritoire. L'assassinat du prince d'Orange, de Henri III et de Henri IV en France furent la conséquence de ces doctrines. Les peuples, sous une inspiration différente, ont conclu également à la légitimité du régicide lorsque le souverain violait le pacte fondamental de la nation; et, en Angleterre comme en France, les têtes de Charles Ier et de Louis XVI tombèrent en vertu de ce principe. Enfin, quelques esprits ardents, sous la République, ont avancé que tout citoyen avait le droit de tuer un tyran, et ont exalté comme des héros Aristogiton et Brutus dans l'antiquité, Alibaud à une époque rapprochée de nous. Aujourd'hui, grâce aux progrès des lumières, les mœurs se sont adoucies et répugnent à un homicide, quelle qu'en puisse être la cause. La peine de mort est déjà supprimée dans la plupart des esprits, même à l'égard des plus grands criminels; les peuples chassent les rois et les reines et ne les tuent pas; les hommes qui se dévouent au salut du peuple combattent le despotisme, mais ne frappent plus les tyrans d'un poignard.

RÉGIE, s. f. (du lat. *regere*, régir). Administration de biens à la charge de rendre compte. Biens en *régie*. | Il se dit particulièrement de l'administration des impôts indirects. La *régie* des tabacs. Employé à la *régie*. On cherche à frauder la *régie*. | *Mettre des travaux publics en régie*, Les faire exécuter au compte de l'État et sous sa surveillance.

REGIMBEMENT, s. m. Action d'un animal qui regimbe. | Fig. Action d'une personne qui résiste à un commandement, à un ordre.

REGIMBER, v. n. (de la partic. *re*, et du provenç. *gamba*; remuer beaucoup les jambes). Ruer. Se dit des bêtes de monture, lorsqu'on leur fait sentir l'éperon et le fouet. Le cheval *regimbe*. | Fig. Résister, ne pas obéir. *Regimber* contre les ordres de ses supérieurs. | SE REGIMBER, v. pr. Refuser d'obéir. Ne *te regimbe* pas contre la dure loi de la nécessité. (J. J. Rousseau.)

RÉGIME, s. m. (du lat. *regimen*, fait de *regere*, gouverner). Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses nécessaires à la vie, soit dans l'état de santé, soit pendant la maladie. Le régime comprend l'air, le repos, le mouvement qu'on doit se donner, les vêtements dont il est bon de se couvrir, le sommeil qu'il faut prendre, les émanations ou excrétions naturelles qu'il convient de faciliter et les impressions trop vives de l'âme qu'il s'agit de modérer. Suivre un bon *régime*. Prescrire un *régime* rigoureux. Le *régime* de vie doit être différent suivant les différents tempéraments. (Acad.) | Absol. Manière sévère, exacte, ponctuelle de s'observer, soit sur la quantité, soit sur la qualité des mets et des boissons. Se mettre au *régime*. L'influence du *régime* sur la santé est immense. Le *régime* et le temps, voilà les seuls remèdes que je connaisse. (Walpole.) C'est une ennuyeuse maladie qu'une santé conservée par un trop grand *régime*. (Montesquieu.) | Politiq. Manière de gouverner les États. *Régime* despotique. *Régime* théocratique. *Régime* démocratique. | *L'ancien régime*, Se dit des anciennes institutions politiques de la France. | Jurisp. *Régime dotal*, Régime sous lequel la dot reste la propriété de la femme. Se marier sous le *régime dotal*. | *Régime de la communauté*, L'ensemble des dispositions législatives qui règlent la société conjugale des époux vivant en communauté. | *Régime forestier*, Administration des forêts de l'État. | *Régime hypothécaire*, Les lois qui se rapportent à l'inscription des hypothèques. | Se dit de certains établissements publics. *Régime* des prisons. Le *régime* cellulaire. | Bot. Le *spadix* ou mode d'inflorescence et de fructification propre aux palmiers et aux bananiers. Un *régime* de dattes. Un *régime* de bananes. Il y a des *régimes* qui portent soixante et quatre-vingt bananes. | Gramm. Objet de l'affirmation du verbe, qui sert à déterminer cette affirmation et à la compléter. | *Régime direct*, Celui qui est l'objet immédiat de l'affirmation du verbe, celui sur lequel tombe directement l'action. | *Régime indirect*, Celui sur lequel cette action ne tombe qu'indirectement. Dans cette phrase : *J'ai fait un cadeau à mon ami*, *un cadeau* est le *régime direct*, et les mots *à mon ami* sont le *régime indirect*.

RÉGIMENT, s. m. (pron. *réjiman*; du lat. barb. *regimentum*, fait de *regimen*, régime, administration). Corps de gens de guerre, composé de plusieurs bataillons d'infanterie ou de plusieurs escadrons de cavalerie. Un *régiment* d'infanterie peut avoir jusqu'à 3,600 hommes; un *régiment* de cavalerie peut en avoir 1,200. Il y a aussi des *régiments* d'artillerie et de génie. Commander un *régiment*. Le colonel est le chef du *régiment*. Un *régiment* de dragons. Plusieurs seigneurs levaient des *régiments* de milice à leurs dépens. (Voltaire.) On fait remonter généralement au règne de Henri II l'origine des régiments d'infanterie. Dès l'an 1558, ce prince essaya d'organiser en régiments les légions créées au commencement de son règne, et dont les quatre premières conservèrent le nom de *vieilles bandes*. L'institution des régiments de cavalerie date de 1635. Avant ces époques, l'infanterie se divisait en grandes compagnies de quatre à cinq cents hommes, et la cavalerie en compagnies de trois à quatre cents chevaux. Sous la République française, la dénomination de demi-brigade avait remplacé celle de régiment. | Fig. et famil. Multitude, grand nombre. Un *régiment* de faucheurs, de moissonneurs, de vendangeurs.

RÉGIMENTAIRE, adj. Qui appartient à un régiment. | *École régimentaire*, École établie dans un régiment pour apprendre aux soldats la lecture, l'écriture et le calcul, ou même une profession manuelle. Fréquenter l'*école régimentaire*.

RÉGION, s. f. (du lat. *regio*, même signif.). Grande étendue de pays. Haute *région*. Basse *région*. *Région* lointaine. *Régions* glacées. *Régions* brûlantes. Une vaste *région*. Les *régions* orientales. Les *régions* occidentales. Le lama s'apprivoise aux *régions* australes. (Delille.) Quatre grands fleuves, ayant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisaient ces *régions* immenses. (Chateaubriand.) | Grande étendue de terre occupée par plusieurs peuples formant un corps de nation, sous le gouvernement d'un seul, roi ou despote. | Fig. La cour est une *région* de ténèbres où la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison obscurcie par la vanité. (Fléchier.) | *La région des songes*. Espaces réels ou imaginaires que parcourt l'esprit pendant le sommeil. | Phys. *Les hautes régions de l'atmosphère*, Les parties les plus élevées de l'atmosphère. | Poétiq. *Les régions de l'air*. Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne *région de l'air*. (Buffon.) | Fig. Se dit du point, du degré qu'atteint l'esprit par l'étude des sciences. Cet esprit pénétrant, actif, peut s'élever aux plus hautes *régions* de la science. | Anat. Espaces déterminés de la surface des corps ou des différents organes, relativement aux parties voisines. *Régions* de l'abdomen. | *Région botanique*, Étendue de terrains caractérisée par une végétation particulière ou par la présence d'espèces végétales très-dominantes.

RÉGIONAL, ALE, adj. Qui appartient à une région. Congrès *régional*. Concours *régional*. | *Écoles régionales*, Écoles d'agriculture établies dans différentes parties de la France pour enseigner et pratiquer les procédés de la culture perfectionnée.

REGIONE (È), loc. adv. lat. (pron. *régioné*). Se dit des parties d'un ouvrage imprimées en regard les unes des autres, et dont les alinéas se correspondent.

RÉGIR, v. a. (du lat. *regere*, même signif.). Gouverner, diriger, conduire. *Régir* sa maison. *Régir* un État. Leur grand empire *fut régi* toujours avec quelque confusion. (Bossuet.) Dieu, source unique de toute lumière et de toute intelligence, *régit* l'univers. (Buffon.) | Administrer, gérer. *Régir* les finances. | Fig. L'esprit *régit* la matière. | Gramm. Se dit du mot qu'un verbe, une préposition demandent, exigent pour régime, pour complément. | Se dit surtout dans les langues où les noms ont des cas et se déclinent.

RÉGISSANT, ANTE, adj. Qui peut régir.

RÉGISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui régit, qui gère par commission, et à charge de rendre compte. Le *régisseur* d'un théâtre, d'un domaine, d'une maison. Le *régisseur* d'une ferme, d'une exploitation. Quel charme de voir de bons et sages *régisseurs* faire de la culture de leurs terres l'instrument de leurs bienfaits, leurs amusements, leurs plaisirs! (J. J. Rousseau.)

REGISTRE, s. m. (du lat. *registrum*). Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, afin d'y pouvoir recourir au besoin. Gros *registre*. Petit *registre*. Le *registre* des délibérations, des procès-verbaux. Les *registres* de naissance. *Registres* d'un marchand. Compulser des *registres*. | *Tenir registre de quelque chose*, L'écrire, en tenir compte. | *Tenir registre de tout*, Se souvenir de tout, remarquer tout très-exactement et l'écrire. | *Avoir quelqu'un sur ses registres*, Se dit pour marquer le déplaisir qu'on a reçu de quelqu'un, et qu'on n'oubliera pas. | Mécan. Appareil qui, dans certaines machines à vapeur, met la chaudière en communication alternative avec le dessous et le dessus du piston. | Mus. *Registres d'orgue*, Règles de bois, percées, qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. | Changement de timbre, de son dans la voix d'un chanteur. | Chim. Plaque de fer mobile avec laquelle on débouche certaines ouvertures qui sont au fourneau, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner.

RÉGLABLE, adj. Qui peut être réglé.

RÉGLAGE, s. m. Action de régler le papier.

RÉGLANT, ANTE, adj. Qui sert à régler. | Horlog. *Force réglante*, Nom donné au régulateur.

RÈGLE, s. f. (du lat. *regula*, même signif., fait du lat. *rego*). Instrument long, droit et plat, fait de bois ou de métal, qui sert à tirer des lignes droites sur la surface des corps plans. *Règle* de bois. *Règle* de cuivre. *Règle* d'acier. Cette *règle* est fort droite. Cette *règle* est fausse. Désormais la *règle* et l'équerre à la main. (Boileau.) | *Règles de proportion*, Règles divisées comme celles du compas de proportion. | Mar. *Règle de marée*, Planches graduées, placées verticalement dans une forme ou bassin de construction, et qui servent à marquer la hauteur de l'eau. | Fig. Principe, maxime, loi, enseignement, tout ce qui sert à conduire, à diriger. *Règle* de morale. *Règle* de conduite. Les *règles* de l'honnêteté, de la bienséance. S'affranchir de la *règle*. N'avoir pour *règle* que son caprice. L'esprit général qui vit et se perpétue dans la nation est la seule *règle* des négociations. (Raynal.) Permettez de violer la *règle*, lorsque la *règle* est devenue un abus. (Montesquieu.) Elle s'est fait des *règles* dont elle ne se départ point. (J. J. Rousseau.) | Ordre, bon ordre. Se conduire sans *règle*. N'avoir aucune *règle*. | *Règles de droit*, Principes généraux qui, en l'absence de lois écrites, servent à décider les questions particulières. | Se dit des lois, des usages, des ordonnances, des coutumes. Procéder d'après les *règles*. | Exemple, modèle. Vos actes ne sont point une *règle* pour nous. | Se dit des principes qui servent à l'enseignement des métiers, des sciences ou des arts; principes dont la connaissance rend plus facile la méthode d'enseignement. Les *règles* de la poésie. Les *règles* de la grammaire. | *Les quatre règles*, Se dit vulgairement des quatre principales opérations de l'arithmétique, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. | *Règles monastiques*, Statuts que sont obligés de suivre les religieux d'un ordre. La *règle* de saint Augustin,

de saint Benoît, de saint François. | *Être en règle, se mettre en règle*, Être ou se mettre dans les conditions de la loi, de l'usage. | Elliptiq. *Règle générale*, Généralement parlant, dans tous les cas. | *Un procès en règle*, Un procès suivi par-devant les juges. | Famil. *Un repas en règle*, Un repas où le service se fait avec soin. | *L'exception confirme la règle*, La nécessité qui ne permet pas d'appliquer la règle, la loi, dans certains cas, prouve qu'elle doit être appliquée dans tous les autres. | *Il n'y a pas de règle sans exception*. Une règle, quelque générale qu'elle soit, ne saurait s'appliquer à tous les cas. | Au plur. *Règles*, synonyme de *Menstrues*. Avoir ses *règles*.

RÈGLÉ, ÉE, part. Qui est conduit suivant certaines règles. Vie *réglée*. ‖ Se dit d'un papier, d'un parchemin, etc., sur lequel on a tracé des lignes pour se diriger. Papier *réglé*. | Prov. *Être réglé comme un papier de musique*, Faire les choses exactement, aux mêmes heures et de la même manière. | Déterminé, arrêté. Tout était *réglé*, jusqu'à l'habillement qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces. (Chateaubriand.) | *Pouls réglé*, Pouls dont les battements sont égaux et ne sont ni trop forts ni trop fréquents. | *Fièvre réglée*, Fièvre dont les accès arrivent régulièrement. | *Femme bien réglée*, Femme dont les menstrues viennent bien en leur temps. | *Fille réglée*, Jeune fille qui a commencé à avoir ses règles. | *Être en correspondance réglée avec quelqu'un*, Lui écrire et en recevoir des lettres d'une manière suivie. | *Troupes réglées*, Entretenues sur pied. | S. f. Chez les cartonniers, Piles de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT, s. m. (pron. *règleman*). Ordonnance, statut qui doit servir de règle, qui commande et prescrit ce que l'on doit faire. Faire un *règlement*. Publier un *règlement*. Observer les *règlements*. Contrevenir aux *règlements*. Tous les *règlements* de Cécrops respiraient la sagesse et l'humanité. (Barthélemy.) | Statuts d'une assemblée délibérante. *Règlements* de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale. | Se dit aussi, dans une maison d'éducation, dans un séminaire, dans une manufacture, de la règle qui prescrit les exercices et les heures de travail auxquels sont soumis les ouvriers, les divers membres de la maison, de la communauté. | Le livre même qui contient le règlement. | *Règlements municipaux*, Les règlements de police de l'intérieur d'une commune. | *Règlements administratifs*, Règlements des préfets et ordonnances des rois se rapportant à l'administration générale. | *Règlement de compte*, Approbation par l'autorité compétente d'une dépense. | *Règlement de juges*, Arrêt qui décide devant quels juges une affaire doit être portée. | Action de régler les mémoires des entrepreneurs, des fournisseurs.

RÉGLÉMENT, adv. D'une manière réglée.

RÉGLEMENTAIRE, adj. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. Lois *réglementaires*. | En mauvaise part. Qui multiplie les règlements à l'excès. Administration *réglementaire*. La manie *réglementaire*.

RÉGLEMENTAIREMENT, adv. (pron. *règlemantèreman*). D'une manière réglementaire.

RÉGLEMENTATION, s. f. Action de réglementer ; effet de cette action.

RÉGLEMENTÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet de règlements. Matière *réglementée*.

RÉGLEMENTER, v. n. (pron. *règlemanté*). Faire beaucoup de règlements. Ne se dit qu'en mauvaise part. La manie de *réglementer*. | V. a. Régir par des règlements une matière quelconque. Singulière ignorance de la matière qu'ils voulaient *réglementer*.

RÉGLER, v. a. (du lat. *regulare*). Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du vélin, etc., pour se diriger ou pour servir d'ornement. *Régler* une page, un registre. *Régler* du papier pour écrire de la musique. | Conduire, diriger suivant certaines règles. *Régler* ses mœurs, sa conduite, sa maison. Il croit *régler* le monde au gré de sa cervelle. (Boileau.) La morale bienveillante de d'Alembert *réglait* sa vie. (Sainte-Beuve.) | Déterminer. *Régler* l'ordre, le temps, la marche des affaires, des séances. *Régler* les conditions d'un traité. | *Régler ses affaires*, Les mettre en bon ordre. | *Régler sa dépense, sa table*, Y mettre un bon ordre ; diminuer sa dépense, si elle est trop forte. | *Régler une montre, une pendule*, Les mettre à l'heure. | Vérifier les prix des ouvrages des entrepreneurs, et réduire leurs mémoires s'ils sont portés à des taux trop élevés. Faire *régler* un mémoire. *Régler* une facture. | *Régler un différend*, Le terminer à l'amiable ou devant les tribunaux. | SE RÉGLER, v. pr. Devenir réglé. | *Se régler sur quelqu'un*, Prendre quelqu'un pour modèle. Pour *vous régler* sur eux que sont-ils près de vous ? (Racine.) | *Se régler sur quelque chose*, Se conformer à ce qui a été dit ou prescrit. Il *se règle* sur une prudente équité, non pas sur un barbare droit des armes. (Fléchier.)

RÉGLET, s. m. Imprim. Espèce de lame en fonte, d'une longueur déterminée, qui sert à faire la division des chapitres. *Filet* est plus usité.

RÉGLETTE, s. f. Petite règle de bois ou de fonte qui sert au compositeur d'imprimerie à lever ses lignes et à les placer sur la galée. | Petite règle à quatre faces égales, pour tracer sur le papier des lignes également distantes.

RÉGLEUR, EUSE, s. Celui, celle dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc. Un habile *régleur*. Une *régleuse*.

RÉGLISSE, s. f. (du gr. γλυκύῤῥιζα, formé de ῥίζα, racine ; γλυκύς, doux ; racine douce). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées. Ce sont des plantes herbacées, à racines rampantes, à tiges longues, vivaces, à fleurs violacées ou purpurines, parfois blanches ou jaunes. L'espèce la

Réglisse.

plus connue est la *réglisse officinale*, à racine longue, traçante, ligneuse, jaunâtre en dedans, d'une saveur douce et sucrée. Cette espèce croît surtout dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, dans les prés, aux lieux humides, sur le bord des ruisseaux. Les racines de *réglisse* sont adoucissantes et pectorales. On s'en sert pour édulcorer toutes les tisanes. A Paris et dans d'autres villes, on vend sur les places publiques, sous le nom de *coco*, l'infusion aqueuse de réglisse. | S. m. Extrait préparé avec des racines de réglisse, connu sous le nom de *jus de réglisse*, ou *réglisse noir*, et dont on fait des pâtes et des bâtons. On le prépare en Espagne, en Italie et en Calabre, en faisant bouillir plusieurs fois la racine de réglisse, l'exprimant fortement, et faisant évaporer la liqueur dans une chaudière de cuivre. Il doit être sec, cassant, noir, lisse, brillant dans sa cassure, sucré, légèrement âcre, mais sans aucun goût de brûlé.

RÉGLOIR, s. m. Outil dont on se sert pour régler le papier. | Petite règle de bois à l'usage du cirier. | Os à l'usage du cordonnier.

RÉGLURE, s. f. Opération qui consiste à régler le papier de musique, le papier ordinaire, les registres. | Manière dont le papier est réglé.

RÉGNANT, ANTE, adj. Qui règne, qui est actuellement sur le trône. Le roi *régnant*. Le prince *régnant*. | *Maison, famille régnante*, Famille dont le chef est sur le trône. | Fig. En parlant des choses. Opinion *régnante*. Maladie *régnante*. Toutes les idées superstitieuses familiarisent les hommes avec les principes les plus absurdes des superstitions *régnantes*. La mode *régnante* est celle des crinolines.

REGNARD (JEAN-FRANÇOIS). Poète comique, né à Paris, en 1655, mort en 1709. Après avoir voyagé en Italie, en Turquie, en Hollande, en Danemark, en Suède et en Laponie, il travailla pour le Théâtre-Italien, puis il fit jouer au Théâtre-Français plusieurs comédies qui eurent un grand succès, et qui lui assurent la première place après Molière. Les principales sont : *le Joueur, le Distrait, Démocrite, les Folies amoureuses, les Ménechmes* ou *les Jumeaux, le Légataire universel*.

RÈGNE, s. m. (du lat. *regnum*, royaume). Gouvernement d'un roi, d'une reine, d'un empereur ou de tout autre souverain. *Règne* despotique. *Règne* paisible, glorieux. *Règne* honteux, désastreux. Le *règne* de Charlemagne. Le *règne* de Louis XIV fut l'apogée de la monarchie absolue en France. Tremble, ton jour approche, et ton *règne* est passé. (Racine.) Son *règne* fut troublé par des séditions sanglantes, par des guerres intestines et étrangères. (Voltaire.) Il marqua les commencements de son *règne* par des proscriptions et des cruautés. (Barthélemy.) | Le temps qu'une race ou une dynastie a régné. | Exercice de la royauté par une race ou par une dynastie. | Fig. Se dit de ce qui a de l'autorité, de l'influence, de la vogue, de ce qui domine. Le *règne* de la vertu. Le *règne* de l'industrie. Le *règne* de la justice. Le *règne* de la mode. Tout concourt à établir le *règne* de la vérité. (Voltaire.) | Style myst. *Le règne de Jésus-Christ*, L'avénement de la doctrine du Christ. | Hist. nat. *Règnes de la nature*. Nom des grandes classes dans lesquelles sont rangés, d'une manière fort générale, tous les corps de la nature. | *Règne animal*, La partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. | *Règne végétal*, Celle qui s'occupe des végétaux. | *Règne minéral*, La partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux. | Aujourd'hui, la plupart des naturalistes, ne considérant que l'absence ou la présence d'une organisation, donnent le nom d'*inorganique* au *règne minéral*, et celui d'*organique* aux deux *règnes* réunis *animal* et *végétal*. Le jour où les savants sauront distinguer nettement l'esprit de la matière, ils constateront dans toutes les espèces humaines des choses qu'on ne trouve dans aucune espèce animale, par exemple, la notion du bien et du mal, celle du juste et de l'injuste, le sentiment du droit et du devoir, la religiosité et surtout la perfectibilité, et ils seront conduits logiquement à établir, en dehors et au-dessus du *règne animal*, le *règne humain*, qui n'est encore reconnu que par quelques esprits d'élite. (Casimir Henricy.)

RÉGNER, v. n. (du lat. *regnare*). Régir, gouverner un Etat avec le titre de roi, d'empereur ou sous quelque autre dénomination. *Régner* despotiquement. *Régner* sans gloire. *Régner* en paix. *Régner* sur plusieurs peuples. L'art de *régner*. N'aspirer qu'au plaisir de *régner* sur des morts. (Racine.) Plus un prince *règne*, moins ordinairement il sait *régner*. (J. Lipse.) Il parut qu'il avait été plus impatient que digne de *régner*. (Voltaire.) | Se dit de Dieu et des divinités païennes. Dieu *règne* sur toute la nature. Neptune *règne* sur les eaux. | Se dit aussi des choses personnifiées ou abstraites. Le despotisme *règne*. C'est la loi et non pas l'homme qui doit *régner*. (Fénelon.) | Se dit de l'empire exercé sur les esprits, sur les cœurs. La beauté *règne* sur les cœurs. | En parlant des vertus, des vices, des doctrines, de la fortune, de la mode. La mode *règne* despotiquement. | Exister, prédominer, se faire remarquer. L'affectation *règne* dans toute sa personne. | Durer. L'hiver *règne*. Le choléra *règne* dans l'Inde. | Unipersonnellem. *Il régnait* une grande fermentation dans les esprits.

RÉGNICOLE, adj. et s. (du lat. *regnicola*, fait de *regnum*, royaume, et de *colere*, habiter). Habitant, naturel d'un royaume, et, par extens., d'un État souverain. | Substantiv. Les *régnicoles*.

REGONFLER, v. a. Gonfler de nouveau. *Regonfler* un ballon.

REGORGEANT, ANTE, adj. Excessivement plein. Vos gouffres profonds *regorgeants* de victimes.

REGORGEMENT, s. m. (pron. *regorjeman*). Action de ce qui regorge. Le *regorgement* d'un égout. | Pathol. Phénomène qui se produit dans certains réservoirs des sécrétions, lorsqu'ils se débarrassent de la partie exubérante de liqueurs accumulées.

REGORGER, v. n. (du mot *gorge*, sortir de la gorge). Sortir en abondance. Ne se dit au propre que de l'eau et des autres fluides. Le sang *regorge* par le nez. | Fig. Avoir en grande abondance. *Regorger* de biens. Ce pays *regorge* de blés. Nos celliers *regorgent* de vin. | Fig. et famil. Faire *regorger* à quelqu'un ce qu'il s'est indûment attribué. Faisons *regorger* les sangsues publiques. | Absol. Il faut que ce fripon *regorge*.

REGRAT, s. m. Petit négoce qui consiste à vendre en détail et par commission. Peu usité.

REGRATTAGE, s. m. Action de regratter un édifice. Procéder au *regrattage* d'une maison.

REGRATTER, v. a. Gratter de nouveau. | Faire un ragrément dans un bâtiment, en redonnant à sa pierre, noircie ou salie par la vétusté, sa blancheur primitive. | Retoucher avec le burin. | Faire le regrat, servir au détail et à petites mesures. | V. n. Avoir du profit sur quelque chose qu'on vend en détail. Le vieil usurier *regrattait* sur tout.

REGRATTERIE, s. f. Commerce des regrattiers; marchandise de regrat.

REGRATTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui vend en détail et de seconde main. Peu usité.

REGRÉÉ, ÉE, part. Dont le gréement a été réparé ou remplacé. Vaisseau *regréé*. Frégate *regréée*.

REGRÉER, v. a. Réparer le gréement d'un navire, qu'un combat ou une tempête a mis en désordre. *Regréer* un navire de guerre.

REGRÊLAGE, s. m. Technol. Action de regrêler; résultat de cette action.

REGRÊLER, v. a. Après la seconde fonte, faire passer de nouveau la cire dans la grêloire, pour la blanchir.

RÉGRESSIF, IVE, adj. Qui revient en arrière. | Logiq. *Sorite* ou *chaîne syllogistique régressive*, Celle qui va des conséquences aux principes.

RÉGRESSION, s. f. (du lat. *regressio*). Figure de rhétorique qui consiste à faire revenir les mots sur eux-mêmes avec un sens différent. Exemple : *Il ne faut pas vivre pour boire et pour manger, mais il faut boire et manger pour vivre.*

REGRET, s. m. (du lat. *regressus*, retour, parce que le regret reporte nos pensées, nos sentiments sur le passé). Déplaisir d'avoir perdu ce qu'on possédait, ou de n'avoir pu obtenir ce qu'on désirait. *Regret* de la perte de ses biens, de sa fortune, de sa place. | Chagrin de la mort, de la perte de quelqu'un. La perte de cet homme de bien a causé d'unanimes *regrets*. Digne des *regrets* et des louanges de son époux. (Fléchier.) | Se dit de toute sorte de déplaisir. Avoir *regret* de ne pouvoir rendre un service. J'ai *regret* de ne l'avoir pas vu avant son départ. Mourant sans déshonneur, je mourrai sans *regret*. (Corneille.) Il est vrai que je n'aurai pas beaucoup d'autres *regrets* à dévorer. (Voltaire.) | Repentir. Avoir *regret* de sa faute. Ma plume aurait *regret* d'en épargner aucun. (Boileau.) Mille *regrets* amers naîtront dans ton cœur. (J. J. Rousseau.) | Au plur. S'emploie quelquefois pour Plaintes, lamentations, pleurs. Donner des *regrets* à la perte d'un ami. Pendant que je me consumais ainsi en *regrets* inutiles. (Fénelon.) | *A regret*, loc. adv. Avec répugnance. Il a fait cela *à regret*. Nous partons *à regret*. Un hypocrite ne donne l'aumône qu'*à regret*. (Saint-Évremont.)

REGRETTABLE, adj. Qui mérite d'être regretté. Un bien *regrettable*. Une personne *regrettable*. Sa société me sera toujours *regrettable*. (J. J. Rousseau.) Parmi toutes les choses que nous regrettons, il n'y a réellement de *regrettable* que le temps mal employé. (Boiste.) Ce régime ne sera pas *regrettable*.

REGRETTÉ, ÉE, part. Qui est l'objet de regrets. Un ami *regretté*. Une personne universellement *regrettée*. Chère et *regrettée* amie.

REGRETTER, v. a. (du bas lat. *requiritari*, formé de *queri*, *queritari*, se plaindre). Être affligé, être fâché d'une perte qu'on a faite, ou d'avoir manqué un bien qu'on pouvait acquérir, ou de n'avoir pas fait quelque chose. *Regretter* un parent, un ami. *Regretter* son argent. *Regretter* le temps passé. *Regretter* une occasion qu'on a laissé échapper. *Regretter* ce que l'on aime est un bien, en comparaison de vivre avec ce que l'on hait. (La Bruyère.) Quand on souffre, on ne *regrette* que la santé et quelques amis qui pourraient apporter un peu de consolation. (Voltaire.) Combien de fois n'ai-je pas *regretté* le chant du rossignol et de la fauvette! (Parny.)

RÉGULARISATION, s. f. (pron. *régularizasion*). Action de régulariser; effet de cette action. *Régularisation* d'un compte.

RÉGULARISÉ, ÉE, part. Rendu régulier. Compte *régularisé*. Dépense *régularisée*.

RÉGULARISER, v. a. Rendre régulier. *Régulariser* une dépense, un acte, un passeport. *Régulariser* des comptes. | Soumettre à des règles.

RÉGULARITÉ, s. f. Conformité aux règles en général. La symétrie et la *régularité* plaisent à tous les yeux. (J. J. Rousseau.) | Phys. Ordre invariable de la nature. La *régularité* des lois de la nature. La *régularité* des mouvements des corps célestes. | Proportion des traits du visage. *Régularité* des traits du visage. | Géom. *Régularité d'une figure*, Égalité de ses côtés et de ses angles. | Observation des devoirs et des bienséances. La *régularité* des mœurs, de la conduite. | Exactitude à remplir les obligations d'une charge.

RÉGULATEUR, TRICE, adj. Qui sert de règle. Le cours *régulateur* des grains. Force *régulatrice*. | S. Celui, celle qui règle, qui modère. | S. m. Tout ce qui sert à modérer les mouvements d'une machine et à les rendre réguliers. Le *régulateur* d'une montre. | *Régulateur du feu*, Instrument dont on se sert pour procurer un degré de chaleur déterminé et la conserver dans la même intensité. | *Régulateur des horlogers*, Pendule dont tous les appareils sont exécutés avec le plus grand soin; ce qui lui donne une précision telle, qu'elle peut servir aux horlogers, à raison de la parfaite uniformité de son mouvement, à régler les montres, les horloges et les autres pendules. Acheter, vendre un *régulateur*.

RÉGULE, s. m. Anc. chim. État du métal sans mélange, ainsi nommé parce qu'il était considéré comme le roi des métaux, *regulus* signifiant petit roi en latin. *Régule* d'antimoine. *Régule* d'arsenic. *Régule* de cobalt.

RÉGULIER, IÈRE, adj. (du lat. *regularis*, fait de *regula*, règle). Qui a de la régularité, qui est conforme à des règles. Mouvement *régulier*. Place *régulière*. | Qui est suivant les règles de l'art et qui a des formes symétriques. Plan *régulier*. Bâtiment *régulier*. Quelle prodigieuse distance entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait ou *régulier!* (La Bruyère.) | *Pouls régulier*, Pouls dont les battements sont séparés par des intervalles semblables; il diffère du pouls égal. | Conforme à la saine philosophie, à la morale. Une vie *régulière*, une conduite fort *régulière*. | Exact, ponctuel. Il faut être *régulier* même dans les plus petites choses. | Se dit des ordres religieux, par opposition à *séculier*. Chanoines *réguliers*. Clergé *régulier*. | Mathémat. *Figure régulière*, Figure dont tous les côtés et tous les angles sont égaux entre eux. | Gramm. *Verbes réguliers*, Ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps, les règles générales des conjugaisons.

RÉGULIÈREMENT, adv. (pron. *régulièreman*). D'une manière régulière. Vivre fort *régulièrement*. | Exactement, uniformément. Dîner *régulièrement* à cinq heures. Nous travaillons *régulièrement* dix heures par jour. Six mois d'une pluie qui tombe en torrents, et six mois d'une sécheresse dévorante affligent *régulièrement* ce pays chaque année.

RÉGULUS (MARCUS-ATTILIUS). Général romain, consul, 256 av. J. C., défit les Carthaginois en Sicile et en Afrique, et les força à demander la paix. Vaincu à son tour, fait prisonnier et conduit à Carthage, il fut choisi par les Carthaginois pour accompagner la députation chargée de demander à Rome l'échange des prisonniers. Il s'opposa lui-même à cet échange, et revint prendre ses chaînes à Carthage. Les Carthaginois le firent périr dans d'atroces supplices pour le punir d'avoir fait échouer la négociation.

REGURGITATION, s. f. (du lat. *regurgitatio*, de *regurgire*, regorger). Action par laquelle un conduit, un réservoir se débarrasse des matières qui y sont accumulées, et qui refluent par son ouverture. | Vomituition naturelle qui débarrasse l'enfant des aliments qui chargent son estomac.

RÉHABILITABLE, adj. Qui peut être réhabilité. Ces gens ne sont pas *réhabilitables*.

RÉHABILITATION, s. f. (pron. *réabilitasion*). Action de réhabiliter. Se dit des condamnés aux travaux forcés et à la réclusion qui peuvent être réhabilités en faisant la demande de leur *réhabilitation* cinq ans après l'expiration de la peine, des condamnés à la dégradation civique qui peuvent se réhabiliter cinq ans après l'exécution de l'arrêt, des faillis et d'autres condamnés. Les faillis ne peuvent se réhabiliter qu'après s'être entièrement acquittés de leurs dettes.

RÉHABILITÉ, ÉE, part. Qui a obtenu sa réhabilitation. Failli *réhabilité*.

RÉHABILITER, v. a (de la partic. lat. itérative *re*, et de l'adjectif *habilis*, habile, propre à rétablir; rendre de nouveau propre à). Rétablir de nouveau dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, celui qui est déchu. *Réhabiliter* un condamné, un failli. La justice refuse obstinément de *réhabiliter* Lesurques. | Fig. Faire recouvrer l'estime publique, ou l'estime de quelqu'un. Vous l'*avez réhabilité* dans l'esprit de ses amis. Vous trouverez alors quelque gentilhomme capricieux ou malaisé qui *réhabilitera* votre réputation par un bon mariage. (Le Sage.) | SE RÉHABILITER, v. pr. Rentrer dans les droits dont on était déchu. Ce négociant *s'est réhabilité*. | Recouvrer l'honneur, l'estime, la considération. *Se réhabiliter* dans l'opinion publique. L'humanité ne peut *se réhabiliter* que par le sang. (De Maistre.)

RÉHABITUER, v. a. Faire reprendre une habitude perdue. *Réhabituer* quelqu'un au travail. | SE RÉHABITUER, v. pr. Reprendre une habitude perdue. On a de la peine à *se réhabituer* à la fatigue, quand on a vécu longtemps dans la mollesse.

REHAUSSÉ, ÉE, part. Qui a été relevé, mis plus haut. Planche *rehaussée*. | Embelli, qui a reçu un plus grand éclat. Tapisserie *rehaussée* d'or et d'argent. Ils célébrèrent un grand nombre de fêtes, dont l'éclat est *rehaussé* par le concours de la danse et de la musique. (Barthélemy.)

REHAUSSEMENT, s. m. Action de rehausser. Le *rehaussement* d'un plancher, d'une muraille.

REHAUSSER, v. a. Hausser davantage. *Rehausser* un mur. | Fig. Relever, ranimer. *Rehausser* le courage, les espérances de quelqu'un. | Augmenter le prix, la valeur des actions, de la rente. | Faire paraître davantage. Dans un tableau, les ombres *rehaussent* l'éclat des couleurs. | *Rehausser d'or*, Peindre en couleur d'or, sur une toile, des bas-reliefs, des morceaux de sculpture. | Fig. *Rehausser le prix, le mérite d'une action*, Faire valoir une action; lui donner de l'éclat. | Être augmenté de prix. Le blé a *rehaussé*. | SE REHAUSSER, v. pr. Être rehaussé. | Fig. S'élever, se glorifier.

REHAUTS, s. m. pl. Hachures, endroits brillants d'un tableau, couleurs vives servant à faire ressortir les figures.

RÉIMPORTATION, s. f. (pron. *ré-inportasion*). Action de réimporter, d'importer ce qui a été exporté. *Réimportation* d'une denrée.

RÉIMPORTER, v. a. Importer de nouveau. *Réimporter* des marchandises.

RÉIMPOSER, v. a. Établir une nouvelle imposition pour parfaire le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. | Imprim. Imposer de nouveau pour disposer plus régulièrement et mieux placer, soit les pages de la feuille, soit les garnitures, et obtenir des marges plus grandes.

RÉIMPOSITION, s. f. (pron. *ré-inpozision*). Nouvelle imposition pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée. | Imprim. Action de réimposer une feuille, une forme.

RÉIMPRESSION, s. f. Action de réimprimer; résultat de cette action. La *réimpression* d'un ouvrage. *Réimpression* des *Mystères du Peuple*.

RÉIMPRIMABLE, adj. Qui est digne d'être réimprimé. Cet ouvrage est *réimprimable*.

RÉIMPRIMER, v. a. Imprimer de nouveau. *Réimprimer* un ouvrage, un roman.

REIMS (du celt. *rym*, *rem*, fort; elle porte le nom du peuple *Remi*, dont elle fut la capitale). Géogr. Ville du départ. de la Marne; 58,905 habit. Archevêché; magnifique cathédrale, où l'on sacrait autrefois les rois, et qui offre un superbe portail; église Saint-Remi, où est le tombeau du saint et où l'on conservait la sainte ampoule. Hôtel de ville, théâtre, château d'eau; bibliothèque, musée; belles promenades. Ville bien bâtie. Draps fins et autres, châles façon cachemire, lainages, bonneterie; pain d'épice et biscuits renommés; teintureries, etc. Grand commerce des meilleurs vins de Champagne. Patrie de Colbert, de Pluche, etc. Pendant la guerre de dix ans que César fit dans les Gaules, Reims était la capitale d'un peuple puissant. On écrit aussi *Rheims*.

REIN, s. m. (du lat. *rên*, *renis*, même signif.). Anat. Viscère double, organe sécréteur de l'urine. Ce sont deux glandes situées profondément dans la région lombaire, derrière le péritoine, l'une à droite et l'autre à gauche; leur forme est celle d'un haricot, et leur longueur de onze à douze centimètres chez un adulte. Leur usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang, qui forment l'urine et qui passent ensuite dans la vessie. L'activité fonctionnelle dont les reins jouissent, comme leur structure compliquée, rendent ces organes susceptibles de maladies variées. | Au plur. Le bas de l'épine du dos, la région voisine et les lombes. C'est en ce sens qu'on dit : *Avoir mal aux reins*, en parlant d'une courbature ou d'un lumbago. | *Avoir les reins forts*, Avoir l'épine du dos solide. | Fig. *Avoir les reins forts*, Avoir du crédit, de la puissance. | Famil. *N'avoir pas les reins assez forts*, Entreprendre plus qu'on ne peut faire. | Fig. *Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins*, Le presser vivement de terminer une affaire, de faire quelque chose.

RÉINCORPORÉ, ÉE, part. Incorporé de nouveau. Les soldats *réincorporés*.

RÉINCORPORER, v. a. Incorporer de nouveau, réintégrer quelqu'un dans un corps, dans une corporation dont il avait cessé de faire partie. *Réincorporer* un soldat dans un régiment.

REINE, s. f. (pron. *rène*; du lat. *regina*, même signif.). Femme de roi, ou femme souveraine d'un royaume. La *reine* d'Angleterre. Une *reine* détrônée. Rome hait tous les rois, et Bérénice est *reine*. (Racine.) | Se dit de l'empire que les femmes exercent sur nous. *Reine* de tous les cœurs. Dans les pays civilisés, les femmes sont *reines*. | Se dit également des choses. La rose est la *reine* des fleurs. Cette grande ville semble nager au-dessus des

eaux, et être la *reine* de la mer. (Fénelon.) | Poétiq. *La reine des nuits*, La lune. | *La reine du ciel, la reine des anges*, Nom donné par les catholiques à la mère de Jésus-Christ. | *La reine du bal*, Celle pour qui on donne le bal. | *La reine de la fève*, Celle qui, le jour des Rois, a la fève dans sa part de gâteau, ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine. | *L'opinion est la reine du monde*, L'opinion gouverne le monde. *L'opinion est la reine du monde* parce que la sottise est la *reine* des sots. (Champfort.) | Bot. *Reine des bois*, L'aspérule odorante ou petit muguet, la dianelle bleue et le dragonnier à feuilles en glaive; *reine des prés* ou *ormière*, La spirée ulmaire.

REINE-CLAUDE, s. f. (pron. *rène-klôde*). Espèce de prune verte ou violette d'un goût exquis. Manger des *reine-claude*. On confit les *reine-claude* dans l'eau-de-vie.

REINE-MARGUERITE, s. f. Bot. Une des espèces du genre aster. La reine-marguerite nous a été apportée de la Chine. La fleur en est très-belle,

Reine-marguerite.

et fait en automne la principale décoration des jardins. Il y en a de différentes couleurs, de simples et de doubles. Des graines de *reine-marguerite*.

REINETTE, s. f. (rad. *reine*). Sorte de pomme très-estimée. On en fait des gelées, des sirops, des tisanes. *Reinette* blanche. *Reinette* grise.

RÉINSTALLATION, s. f. (pron. *ré-instalasion*). Action de réinstaller. La *réinstallation* de la République. La *réinstallation* de la tribune publique.

RÉINSTALLER, v. a. Installer de nouveau. *Réinstaller* quelqu'un dans ses fonctions.

REINTÉ, ÉE, adj. (pron. *rinté*). Large de reins, qui a les reins larges et forts. Homme bien *reinté*.

RÉINTÉGRANDE, s. f. Jurisp. Rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on avait été dépossédé. Action en *réintégrande*.

RÉINTÉGRATION, s. f. (pron. *ré-intégrasion*). Action de réintégrer; résultat de cette action.

RÉINTÉGRÉ, ÉE, part. Remis en possession de ce dont on l'avait privé ou dépouillé. *Réintégré* dans un emploi. Propriétaire *réintégré*.

RÉINTÉGRER, v. a. (de la partic. lat. itérative *re*, et du v. *integrare*, rétablir, restaurer, réparer, dérivé d'*integer*, entier : remettre en son entier). Remettre quelqu'un en possession d'une chose dont on l'avait dépouillé. *Réintégrer* quelqu'un dans ses droits. On l'*a réintégré* dans la jouissance de ses biens. | Remettre. *Réintégrer* quelqu'un en prison.

RÉINVESTIR, v. a. Investir de nouveau. | Mettre de nouveau en possession.

RÉINVITATION, s. f. Action d'inviter de nouveau; nouvelle invitation.

RÉINVITER, v. a. Inviter de nouveau; adresser à quelqu'un une nouvelle invitation.

RÉINVOQUER, v. a. Invoquer de nouveau. *Réinvoquer* un esprit.

RÉIS, s. m. (en arabe, chef). Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc. Un *réis*. | Capitaine ou patron d'un navire ou d'une barque dans les pays turcs.

RÉIS, s. m. (du portug. *rey*, roi). Monnaie de compte du Portugal et du Brésil qui sert d'unité monétaire et vaut 6 dixièmes de centimes. 160 *réis* valent 1 franc. 1,000 *réis* valent 6 fr. 12 centimes. En Portugal, on se sert d'une monnaie d'or dite *milréis* (mille *réis*).

REIS-EFFENDI, s. m. Ministre des affaires étrangères, ou chancelier de la Porte. Le *reis-effendi* est le chef de la corporation des kodja ou gens de lettres à Constantinople.

RÉITÉRABLE, adj. Qui peut être réitéré. Action *réitérable*. Ordre, commandement *réitérable*.

RÉITÉRATION, s. f. (pron. *réitérasion*). Action de réitérer. *Réitération* d'un ordre. *Réitération* de menaces. | Théol. Action d'administrer plusieurs fois le même sacrement.

RÉITÉRÉ, ÉE, part. Fait, formulé ou donné de nouveau. Ordre *réitéré*. Promesse *réitérée*. Menaces *réitérées*. Plus il mettait d'impétuosité dans des attaques *réitérées* et infructueuses, plus le siége traînait en longueur. (Voltaire.)

RÉITÉRER, v. a. (du lat. *reiterare*, même signif.). Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait. *Réitérer* un acte. *Réitérer* un ordre. *Réitérer* des menaces. *Réitérer* des excuses. | Absol. Il faut *réitérer*.

REÎTRE, s. m. (pron. *rètre*; de l'allem. *reitter*, cavalier). Nom donné, dans le XVIe siècle, à un cavalier allemand. Un régiment de *reîtres*. Les reîtres étaient des cavaliers mercenaires; on les voit figurer dans les guerres européennes du XIIIe au XVIIe siècle. Dans l'origine, c'étaient des vassaux; plus tard, ils furent recrutés parmi les aventuriers de tous les pays, mais principalement dans les cercles voisins du Rhin.

REJAILLIR, v. n. (*ll* mouillées). En parlant des corps liquides, Sortir avec force, avec impétuosité. Il a le même sens que *jaillir*. L'eau *rejaillissait* de tous les côtés. Faire *rejaillir* de la boue sur quelqu'un. Son infidèle sang *rejaillit* sur Junie. (Racine.) | Se dit de la lumière. Les rayons *rejaillissent*. | Se dit d'un corps solide qui, étant repoussé, vient frapper un autre corps. La balle *a rejailli* jusqu'à mes pieds. | Fig. Cette injure *rejaillit* sur vous. L'honneur de cette action *rejaillira* sur nous. Ils ont fait échouer des entreprises glorieuses à la patrie, de peur que la gloire n'en *rejaillît* sur leurs rivaux. (Massillon.)

REJAILLISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de rejaillissement; qui a la propriété de rejaillir. Des eaux *rejaillissantes*.

REJAILLISSEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Mouvement, action de ce qui rejaillit. Le *rejaillissement* des eaux. Le *rejaillissement* du sang.

REJET, s. m. Action d'exclure, de ne pas vouloir, de repousser. Le *rejet* d'une loi, d'une demande, d'une proposition. Le *rejet* d'un pourvoi. | Bot. Nouvelle pousse, rejeton d'une plante, d'un arbre. | Écon. rur. Les jeunes abeilles qui sortent de la ruche. | Seconde immersion qu'on fait subir aux laines teintes en bleu. | Baguette de bois vert courbée, au bout de laquelle on attache un lacet à ressort coulant, et qui sert de piége pour prendre des oiseaux, et particulièrement des bécasses.

REJETABLE, adj. Qui doit être rejeté. Proposition *rejetable*. Pièce de monnaie *rejetable*.

REJETÉ, ÉE, part. Qui est repoussé, renvoyé. Pourvoi *rejeté*. Demande *rejetée*. Cette prétendue métamorphose a été regardée des uns comme merveilleuse et *rejetée* des autres comme incroyable. (Buffon.) Combinaison politique *rejetée*.

REJETER, v. a. Jeter de nouveau. *Rejeter* un volant, une balle avec force. | Renvoyer. Il *a rejeté* la balle avec vigueur. | Jeter dehors, pousser hors de soi. La mer *a rejeté* sur ses bords les débris du naufrage. | Vomir. Cet enfant *a rejeté* sa médecine. | Dans un compte, Renvoyer à un autre article. *Rejeter* une somme sur un autre compte. | Retirer une chose d'un endroit pour la mettre dans un autre. *Rejeter* de l'eau d'un bassin dans une cuve. Vous ferez bien de *rejeter* tous ces détails à la fin de votre discours. (Laveaux.) | Fig. *Rejeter une faute, un crime sur quelqu'un*, L'en accuser pour se disculper. | Fig. Rebuter, ne pas agréer, ne vouloir pas recevoir. *Rejeter* une demande. *Rejeter* une proposition. *Rejeter* des avis, des conseils. *Rejetez* bien loin cette abominable idée. (Voltaire). Ils *rejetaient* toute voie de conciliation. (Barthélemy.) | Ne pas croire, ne pas ajouter foi. Le philosophe *rejette* les croyances superstitieuses. Il ne faut pas *rejeter* comme faux tout ce qui n'est pas évident. (Condillac.) | Se dit des arbres qui repoussent après avoir été coupés. Un arbre qui *rejette* beaucoup de branches. | Absol. Ce végétal *rejette* par le pied. | SE REJETER, v. pr. Se dédommager. Quand on est dans le dénûment, on *se rejette* sur mille expédients. | *Se rejeter la faute l'un à l'autre*, S'accuser mutuellement d'un tort.

REJETON, s. m. Nouveau jet que pousse un arbre, une plante, par le pied, par la tige ou par le tronc. Cet arbre pousse des *rejetons*. La canne à sucre, le bananier, se multiplient par *rejetons*. Le *rejeton* vit sur les racines que l'arbre a poussées. (De Jussieu.) | Fig. Enfant, descendant. Illustres *rejetons*. De sa postérité les *rejetons* nombreux. (Delille.) Les *rejetons* étiolés de votre race.

REJOINDRE, v. a. (de la partic. lat. itérative *re*, et du v. *jungere*, joindre, c. à d. joindre de nouveau). Rejoindre des parties qui avaient été séparées. *Rejoindre* les deux lèvres d'une plaie. | *Rejoindre quelqu'un*, L'atteindre. Il nous *rejoignit* à Lyon. Je *rejoindrai* bientôt les Grecs sur cette rive. (Racine.) | SE REJOINDRE, v. pr. Se retrouver. Nous *nous rejoindrons* au village.

REJOINT, OINTE, part. Qui a été réuni. Les parties *rejointes*. Ces deux morceaux sont adroitement *rejoints*. | Qu'on a atteint. Un ami *rejoint*. Une compagnie *rejointe*.

REJOINTOIEMENT, s. m. (pron. *rejointoaman*). Action de rejointoyer, de réparer un objet.

REJOINTOYER, v. a. (*Je rejointoie, tu rejointoies, il rejointoie*). Remplir et ragréer les joints de pierres d'un vieux bâtiment.

REJOUER, v. n. Jouer de nouveau. | Activ. *Rejouer* la partie. *Rejouer* une pièce de théâtre.

RÉJOUI, IE, part. Qui a de la joie. Un homme *réjoui*. L'insecte *réjoui* s'agitait sur l'herbe. (Pougens.) | *Une figure réjouie*, Une figure gaie. | Substantiv. et famil. *Un gros réjoui, une grosse réjouie*, Personne grasse qui a une bonne physionomie.

RÉJOUIR, v. a. Donner de la joie. Cette nouvelle vous doit *réjouir*. *Réjouir* la société. C'est *réjouir* un ennemi que de paraître sensible à ses offenses. (Boiste.) | Fig. Une si belle action *réjouit* toutes les âmes honnêtes. | *Cette couleur réjouit la vue*, Elle est agréable, plaît aux yeux. | *Le vin réjouit le cœur*, Le vin réconforte l'estomac. | SE RÉJOUIR, v. pr. Se divertir, passer le temps agréablement. *Se réjouir* avec ses amis. | *Se réjouir de quelque chose*, En être heureux, s'en faire un plaisir. Si vos démarches réussissent, je *m'en réjouirai*. Votre frère et moi, nous *nous réjouissons* de vos succès. | *Se réjouir aux dépens de quelqu'un*, S'en moquer.

RÉJOUISSANCE, s. f. Démonstration de joie. Faire de grandes *réjouissances*. *Réjouissances* publiques. Toutes les maisons furent illuminées en signe de *réjouissance*. Le jour de ma naissance fut célébré dans ma famille par des *réjouissances* infinies. (Le Sage.) | Au lansquenet, Carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle les autres joueurs peuvent mettre de l'argent. | T. de bouch. Partie de basse viande ou d'os qu'on oblige l'acheteur de prendre avec la bonne viande, et au même prix. Ce mot a sans doute été pris comme ironie dans le principe, et il est demeuré affecté à la chose.

RÉJOUISSANT, ANTE, adj. Qui est propre à réjouir; amusant, divertissant. Un conte *réjouissant*. Scène *réjouissante*. C'est un homme fort *réjouissant*.

RELÂCHANT, ANTE, adj. Méd. Qui a la propriété de relâcher, qui cause un relâchement. Médicaments *relâchants*. | Substantiv. Un *relâchant*. Employer les *relâchants*.

RELÂCHE, s. m. (du lat. *relaxatio*, même sens). Interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque étude, de quelque exercice. Prendre un peu de *relâche*. Travailler sans *relâche*. Avoir besoin de *relâche*. On ne donna pas un moment de *relâche* aux vaincus. (Voltaire.) | Repos, interruption dans quelque état de souffrance. Sa goutte ne lui laisse pas un seul instant de *relâche*. | Suspension pendant un ou plusieurs jours des représentations d'un théâtre. Il y a *relâche* à l'Opéra.

RELÂCHE, s. f. Mar. Lieu propre pour y relâcher. Ils ont une *relâche* dans ces parages. | Entrée d'un navire dans un port, soit pour déposer une partie de son chargement ou recevoir quelques colis nouveaux, acheter des vivres, prendre de l'eau, soit pour chercher un abri contre le gros temps ou la poursuite d'un ennemi. Nous fîmes *relâche* à Malte. Des Açores, poussés par les vents sur le banc de Terre-Neuve, nous fûmes obligés de faire une seconde *relâche* à l'île de Saint-Pierre. (Chateaubriand.) | *Relâche forcée*, Celle qui a lieu par force majeure, dans un port autre que celui de la destination. Dans les cas de *relâche forcée*, lorsqu'il y a danger imminent, les navires doivent être reçus dans les ports même qui ne sont pas ordinairement ouverts au commerce.

RELÂCHÉ, ÉE, part. Qui cesse d'être retenu. Prisonnier *relâché*. | Qui a du relâchement. Ventre *relâché*. | Fig. Discipline *relâchée*. C'est un homme fort *relâché*. | *Morale relâchée*, Peu sévère.

RELÂCHEMENT, s. m. (du lat. *relaxatio*, même sens). Diminution de tension d'une chose. *Relâchement* des nerfs. Le *relâchement* des cordes d'un violon. | Abaissement ou laxité excessive de quelques parties du corps. | État de faiblesse des voies intestinales dans lequel on rend en état liquide les matières alimentaires. Ce mot est synonyme de *diarrhée* et est opposé à *constipation*. | Disposition du temps à s'adoucir. *Relâchement* dans le temps. | Fig. Ralentissement de zèle, d'ardeur dans le travail, dans l'étude, dans les mœurs, dans la conduite ou dans un exercice quelconque. Le *relâchement* du zèle. Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque *relâchement*. Le *relâchement* des mœurs. La froideur et le *relâchement* de l'amitié ont leurs causes. (La Bruyère.)

RELÂCHER, v. a. (rad. *lâche*). Faire qu'une chose soit moins tendue. *Relâcher* un nœud, une corde. Les pruneaux *relâchent* le ventre. | Rendre la liberté. *Relâcher* un prisonnier. *Relâcher* un oiseau. | Céder, quitter, remettre quelque chose. La nature en cette occasion *relâche* beaucoup de ses droits. (Fléchier.) | Absol. *Relâcher* du prix d'une marchandise. | V. n. Mar. Discontinuer sa route pour se retirer à l'abri de la tempête, pour se radouber ou pour renouveler ses provisions. La tempête nous obligea de *relâcher*. Nous *relâchâmes* à Marseille. | SE RELACHER, v. pr. Se détendre. Ces cordes *se relâchent*. | S'adoucir. Le temps *se relâche*. | Ne plus montrer autant de zèle, d'exactitude; se ralentir. | Céder de ses prétentions, n'être plus si exigeant. *Relâchez-vous* un peu de votre devoir en faveur du présent que ces dames vont vous offrir. (Le Sage.) | Diminuer. Son attention *se relâche*, les écoliers en profitent. | Fig. *Se relâcher l'esprit*, Se reposer d'un travail intellectuel.

RELAIS, s. m. (pron. *relè*; du lat. *relictus*, laissé, fait de *relinquere*). Chevaux laissés en certains endroits pour s'en servir au besoin. | Station de poste où l'on tient des chevaux frais pour remplacer ceux qui ont déjà parcouru un espace appelé *relais*. | *Avoir des chevaux de relais*, En avoir assez pour remplacer ceux qui sont fatigués, et faire le service des voyageurs en employant toujours des chevaux frais. | T. de vénerie. Chiens qu'on retient en certains endroits pour les lâcher quand la bête passe. Il y avait dix *relais* pour relancer le cerf dans la forêt. | Lieu où l'on met les relais. | Stations de poste. Il y a un grand nombre de *relais* entre ces deux villes. | Fortif. Chemin d'un mètre à peu près de largeur entre le rempart et le fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent. | Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre. Il se dit aussi des terrains que la mer abandonne. V. LAIS.

RELANCE, ÉE, part. Lancé de nouveau. Cerf *relancé*. | Qu'on est allé chercher pour en obtenir quelque chose, pour l'importuner même. Un écrivain *relancé* dans son cabinet. Ministre *relancé* par les courtisans. | Sévèrement admonesté. La pauvre créature fut *relancée* comme il faut. (Brueys.)

RELANCER, v. a. Lancer de nouveau. | Fig. et famil. *Relancer quelqu'un*, Aller trouver quelqu'un où il est pour en obtenir quelque chose, ou pour lui faire une communication. Il est venu me *relancer* jusque dans mon cabinet pour m'emmener à la campagne. *Relancer* un juge. (Lav.) | Par anal.

> Une belle à présent, par des regards flatteurs,
> Tendres, insinuants, va *relancer* les cœurs.
> (DESTOUCHES.)

| Repousser. *Relancer* les ennemis dans leur camp. | Fig. Répondre à quelqu'un d'un ton dédaigneux, méprisant, recevoir fort mal des observations. S'il ose me faire une telle proposition, je le *relancerai*. | T. de vénerie. Se dit du cerf, du daim et du chevreuil, lorsqu'ils se mettent sur le ventre et que les chiens les font repartir. On *relança* le cerf jusqu'à trois fois. | T. de jeux. Obliger celui qui veut jouer à mettre une somme d'argent plus forte que celle qu'il propose. Il *relançait* les joueurs intrépides.

RELAPS, APSE, adj. (du lat. *relapsus*, retombé). Qui est retombé dans l'hérésie après l'avoir abjurée. Hérétique *relaps*. Jeanne Darc fut brûlée à Rouen comme *relapse*. Les juifs *relaps* étaient brûlés vifs. | Substantiv. Dans les pays d'inquisition, les *relaps* étaient condamnés au feu.

RELATER, v. a. Rapporter, mentionner. *Relater* une pièce dans un inventaire. Ce fait *a été relaté* avec toutes ses circonstances.

RELATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait la relation d'un voyage, d'une aventure. Les *relateurs* de ces contrées ne parlent pas de cet oiseau. (Buffon.) Une *relatrice*, une oratrice, une rédactrice.

RELATIF, IVE, adj. (du lat. *relativus*). Qui a quelque relation, quelque rapport à. Les papiers *relatifs* à votre procès. Les termes de père et de fils sont des termes *relatifs*. Qualités *relatives*. La beauté n'est que *relative*. Montesquieu a discuté en peu de mots la question *relative* à la traite des noirs. (Raynal.) | Gramm. *Pronoms relatifs*, Adjectifs conjonctifs qui se trouvent toujours en rapport avec les noms qu'ils remplacent ou représentent. Ce sont *qui, que, lequel, duquel, auquel, dont, où*. | Substantiv. Un *relatif*. | Les pronoms relatifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent. Dans notre langue, les pronoms *qui, que*, doivent suivre immédiatement l'antécédent, sans cela le sens prêterait à l'équivoque. Il est des cas rares où l'on s'écarte de cette règle. Quant aux autres pronoms relatifs, on les éloigne le moins possible de leur antécédent. | S. m. Ce qui n'existe que d'une manière conditionnelle. L'absolu est opposé au *relatif*. | Mus. Ton dont les signes de tonalité sont les mêmes que ceux d'un autre ton.

RELATION, s. f. (pron. *relasion*). Rapport d'une chose à une autre. Aucune *relation* n'existe entre ces deux objets. Il n'y a pas d'idée qui ne soit susceptible d'une infinité de *relations*. L'amour-propre ne devient bon ou mauvais que par l'application qu'on en fait et les *relations* qu'on lui donne. (J. J. Rousseau.) D'autres plantes ont des *relations* d'autant plus touchantes avec les animaux, que les climats et les saisons semblent exercer plus de rigueur envers ceux-ci. (Bern. de Saint-Pierre.) | Commerce, liaison, correspondance. *Relations* de commerce, d'amitié. *Relations* d'intérêt. Les *relations* maritimes se sont étendues. (Raynal.) | Les personnes mêmes avec lesquelles on est lié. Si vous passez en revue toutes vos *relations*, vous verrez que vous avez à vous plaindre de toutes. (Boiste.) | Récit, narration. *Relation* fidèle. *Relation* historique. Écrire, publier la *relation* d'un voyage. J'attends des *relations* de votre voyage à Arles. (Mme de Sévigné.) J'ai cru vous devoir cette *relation* fidèle de nos sottises. (Voltaire.) | Gramm. *Termes de relation*, Se dit des mots donnés par les voyageurs comme servant à exprimer, dans les pays qu'ils ont parcourus, certaines choses, certains usages particuliers. | *Relation*, en termes de philosophie, signifie Rapport entre deux personnes, entre deux choses qui peuvent être connues l'une sans l'autre, et dont l'une suppose l'autre. La *relation* du père au fils, du fils au père; la *relation* entre l'objet et l'œil. Il n'y a pas, pour ainsi dire, d'objet ou d'idée qui ne suppose une infinité de relations ou de rapports. Ainsi le même homme peut être considéré comme père, fils, frère, ami, mari, parent, citoyen, général, écrivain, etc., etc. On se sert aujourd'hui plutôt du terme *Rapport*.

RELATIVEMENT, adv. (pron. *relativeman*). Par rapport à; d'une manière relative. Cela a été dit *relativement* à ce qui précède. Cela n'est vrai que *relativement*. Cela est faux *relativement*.

RELAVER, v. a. Laver de nouveau. *Relaver* un escalier. *Relavez* les carreaux, ils sont sales. | Absol. On a eu beau laver et *relaver*, la tache est restée.

RELAXATION, s. f. (pron. *relaksasion*). Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire. *Relaxation* des nerfs. | Jurisp. *Relaxation d'un prisonnier*, Délivrance d'un prisonnier.

RELAXÉ, ÉE, part. Qui a perdu sa tension. Muscles *relaxés*. Peu usité dans ce sens. | Qu'on a remis en liberté. Prisonnier *relaxé*.

RELAXER, v. a. Faire perdre sa tension. *Relaxer* les muscles, les nerfs. | Remettre en liberté. *Relaxer* un prisonnier. On *relaxera* les détenus.

RELAYER, v. a. Relever des ouvriers les uns par les autres, les faire travailler les uns après les autres à quelque ouvrage. On conserve l'*y* dans tous les temps de la conjugaison. On envoyait de deux heures en deux heures cinquante pionniers *relayer* ceux qui travaillaient. | V. n. Prendre des chevaux frais aux relais. On ne peut faire une si longue traite sans *relayer*. | SE RELAYER, v. pr. Être de service alternativement.

RELAYEUR, EUSE, s. m. Celui, celle qui tient des relais de chevaux. Allez chercher le *relayeur*.

RELÉGUÉ, ÉE, part. Exilé, banni dans un lieu déterminé. *Relégué* dans un coin. *Relégué* au fond d'un village. Portrait *relégué* dans l'antichambre. D'autres sont *relégués* dans des cabanes au milieu des champs. (Mme Cottin.) Pauvres gens *relégués* dans des huttes. Toutes les espèces nuisibles, comme celle du lion, paraissent être *reléguées* et réduites à un très-petit nombre. (Bern. de Saint-Pierre.)

RELÉGUER, v. a. (du lat. *relegare*). Envoyer en exil dans un lieu déterminé. | Par extens. Envoyer quelqu'un dans un lieu, dans un pays retiré. *Reléguer* sa famille à la campagne. Était-ce donc pour me punir qu'on m'*avait relégué* dans ma chambre? (X. de Maistre.) | Fig. Le vice a banni l'innocence des villes et l'*a reléguée* dans les campagnes. L'été dans le parterre *a relégué* les fleurs. (Saint-Lambert.) | Mettre à l'écart. *Reléguez* ces tapisseries, ces bahuts, ces vieux meubles au grenier.

RELEVAGE, s. m. Action de relever. Le *relevage* de la machine. Le *relevage* des vignes.

RELEVAILLES, s. f. pl. (*ll* mouillées). Cérémonie qui se fait lorsqu'une femme va à l'église après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre. Le jour de ses *relevailles*. Assister à des *relevailles*. | A ce mot se rattache un fait assez curieux. Philippe Ier, roi de France, raillait sur son embonpoint le roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, et demandait s'il n'accoucherait pas bientôt. Guillaume ayant appris cette plaisanterie, lui fit écrire qu'il irait faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges. Ce fut une déclaration de guerre. Il n'arriva pas jusqu'à Paris; il mourut au siége de Mantes, et les peuples échappèrent à de nouveaux désastres.

RELEVANT, ANTE, adj. Qui est dans une sorte de dépendance; ressortissant. Leur pairie fut attachée à leurs terres, *relevantes* immédiatement de la couronne. (Voltaire.)

RELEVÉ, ÉE, part. Qui s'est remis debout après une chute. | Fig. Haut, élevé. Il n'y a que les sots qui se croient d'une condition plus *relevée* que celle des autres mortels. Il marchait d'un pas *relevé*. (La Fontaine.) | *Pensée relevée*, Pensée noble, élevée. | T. de manége. *Les airs relevés*, La cabriole, le pas, le saut, la courbette, la ballottade, etc. | S. m. Extrait des articles d'un compte. Un *relevé* de compte. | Liste, état. *Relevé* des fautes faites dans une copie. | Ouvrage que fait un maréchal en levant un fer et en le rabattant. | T. de vénerie. Moment où une bête fauve sort d'un lieu où elle a passé le jour pour aller paître. Guetter le *relevé*. | Art culin. Se dit des services ou des mets qui en remplacent d'autres. | S. f. Jurisp. Le temps de l'après-midi. *A deux heures de relevée*, A deux heures après-midi.

RELÈVEMENT, s. m. Action de relever. *Relèvement* d'un mur. | Énumération, compte. Le *relèvement* de la dépense. | Mar. Observation faite avec la boussole pour voir à quel point reste un objet.

RELÈVE-QUARTIER, s. m. Espèce de chaussepied, de corne. | Pl. Des *relève-quartier*.

RELEVER, v. a. Remettre debout ce qui était tombé; remettre dans sa situation, dans son attitude naturelle. *Relever* une statue, une personne tombée. *Relever* une chaise. Laissez-moi *relever* ces voiles détachés. (Racine.) | Rétablir ce qui était en ruine. *Relever* une muraille, une maison. *Relever* des fortifications. | Hausser. *Relever* un plancher, une maison. | Fig. Exciter, ranimer, faire revivre. *Relever* le courage, les espérances de quelqu'un. La liberté *relève* l'âme. (Boileau.) J'espère que vous ne dédaignerez pas de m'aider dans la pénible entreprise de *relever* la gloire d'un siècle sur la fin duquel vous êtes né. (Voltaire.) | Donner plus d'éclat, ajouter à la beauté. La parure *relève* la beauté. | Trousser, retrousser. *Relever* sa robe. *Relever* les bords d'un chapeau. | Reprendre, critiquer. *Relever* les paroles, les assertions de quelqu'un. | Remplacer un corps de troupes par un autre corps, ou un soldat de faction par un autre soldat. *Relever* une sentinelle. *Relever* la garde. *Relever* les postes. | Jurisp. *Relever un mineur des actes passés en minorité*, Le remettre en pouvoir de faire quelque chose, nonobstant tout ce qu'on aurait fait en sens contraire. | T. de relig. *Se faire relever de ses vœux*, Faire déclarer ses vœux nuls. | *Relever une famille*, La remettre dans un état d'aisance. | Fig. et famil. *Relever quelqu'un du péché de paresse*, L'obliger par des menaces ou par des ordres à s'observer, à faire mieux à l'avenir. | Jurisp. *Relever un appel*, Prendre des lettres pour poursuivre un appel. | Mar. *Relever un navire*, Le remettre à flot. | *Relever une côte*, En faire le relèvement. | *Relever l'ancre*, La changer de place, la mettre dans une autre situation. | T. de jeux. *Relever les mains qu'on a faites*, Ramasser les cartes qu'on a devant soi. | Faire valoir, louer, exalter. *Relever* le mérite, une bonne action. Irais-je la faire triompher, et faire servir ma beauté à relever la sienne? (Fénelon.) Cette réponse charma le docteur, qui ne perdit pas une si belle occasion de *relever* l'excellence de l'eau. (Le Sage.) | *Relever sa condition*, Honorer sa condition. | Rendre plus piquant. Le vinaigre, le citron, *relèvent* une sauce. | Faire observer, faire remarquer. *Relever* les passages d'un livre, les beautés d'un tableau. | Garnir les dessins d'une broderie d'une matière qui les fasse ressortir, qui leur donne du lustre. | Jurisp. *Relever d'un engagement, d'un contrat*, Dégager, af-

franchir des effets d'un jugement, d'un contrat. | Manége. *Relever un cheval*, Le soutenir de la main et de l'éperon. | Neutral. *Relever de maladie*, Commencer à se rétablir, n'être plus forcé de garder le lit. On dit de quelqu'un qu'*il n'en relèvera pas*, lorsque sa maladie laisse peu ou point d'espoir de guérison. | *Relever de couches*, Commencer à sortir depuis les couches. | Être dans une sorte de dépendance de quelqu'un. Les prêtres ont la prétention de ne *relever* que de Dieu. Celui qui ne veut *relever* que de sa raison se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de son tempérament. (D'Aguesseau.) La plupart des seigneurs qui *relevaient* immédiatement de la couronne n'en *relevèrent* plus que médiatement. (Montesquieu.) | SE RELEVER, v. pr. Être relevé. Se remettre dans sa position naturelle, se redresser. Dans le mépris et la dérision, la lèvre supérieure *se relève* d'un côté et laisse paraître les dents. (Buffon.) | Absol. Sortir de nouveau du lit. *Se relever* plusieurs fois la nuit. | Fig. Se rétablir, se remettre après une perte, une disgrâce, une décadence, un abaissement. *Se relever* d'une perte, d'un échec. Il ne *s'en relèvera* jamais.

RELEVEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui relève. | Anat. Se dit particulièrement de certains muscles qui ont pour action de relever les parties auxquelles ils sont attachés. Muscle *releveur* du menton. Les *releveurs* de l'aile du nez.

RELIÉ, ÉE, part. Dont on a fait la reliure. Livres *reliés*. Histoire des Papes complète et *reliée* pour 30 francs. | Lié de nouveau. Falourdes *reliées*.

RELIEF, s. m. Sculpt. Tout ouvrage relevé en bosse, saillant sur une surface unie. Un beau *relief*. | *Plein-relief, haut-relief*, Se dit lorsque l'objet sculpté sur un fond s'y détache parfaitement en pleine saillie. | *Bas-relief*, Sculpture se détachant faiblement sur les murailles. | Peint. Saillie apparente des objets. | *Plan en relief*, Plan sur lequel se place le modèle de chaque objet. | Éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition de quelques autres. | Fig. Éclat, considération. La vertu donne du *relief* à ceux qui la pratiquent. Les auteurs médiocres croient souvent se donner du *relief* en critiquant les meilleurs auteurs. (Laveaux.) | Mar. Hauteur d'un navire au-dessus de la surface de l'eau. | Fortif. Hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

RELIEFS, s. m. pl. (du lat. *reliquiæ*, restes). Ce qui reste des mets qu'on a servis. *Reliefs* d'une table. Donner à quelqu'un les *reliefs* du festin. Force *reliefs* de toutes les façons. (La Fontaine.) | Fig. Eschyle disait que ses tragédies n'étaient que des *reliefs* des festins d'Homère. (Noël.)

RELIEN, v. a. Artif. Poudre à tirer, grossièrement écrasée et non tamisée.

RELIER, v. a. Lier de nouveau. *Relier* une gerbe. *Relier* une botte de foin. *Relier* des falourdes. | Faire une reliure, coudre ensemble les feuillets d'un livre et y mettre une couverture. *Relier* des ouvrages en maroquin. | Absol. *Relier* solidement. | Tonnell. Mettre des cercles à un tonneau. | Fig. Réunir les hommes, les attacher les uns aux autres par une communauté de croyances, d'intérêts. La religion doit *relier* les hommes entre eux.

RELIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui s'occupe de la reliure des livres, qui a un atelier de reliure.

RELIGIEUSEMENT, adv. Avec religion. Vivre *religieusement*. | Exactement, ponctuellement, scrupuleusement. Garder, tenir *religieusement* sa parole. Je vous garderai *religieusement* le secret. (Voltaire.)

RELIGIEUX, EUSE, adj. Qui appartient à la religion; qui est selon la religion, conforme à la religion. Doctrine *religieuse*. Pensée *religieuse*. Cérémonie *religieuse*. Les opinions *religieuses*. Nous vivons sous trois codes : le code naturel, le code civil, le code *religieux*. (Raynal.) Pour l'ordinaire, les chants *religieux* sont brillants et plus capables d'inspirer la joie que la tristesse. (Barthélemy.) | Saint, sacré. L'absence de sentiments *religieux* est l'une des causes principales de la dissolution de notre société. | Qui a de la religion. La religion bien entendue étant la synthèse des forces, l'homme *religieux* est l'homme le plus sage, le plus dévoué, le plus fort. Les jours de la femme *religieuse* sont environnés de joie. (Chateaubriand.) | Qui appartient à un ordre régulier. L'habit *religieux*. La vie *religieuse*. | Exact, ponctuel. Il est *religieux* observateur de sa parole. Ne sera-t-on fidèle et *religieux* pour les serments que quand on n'aura rien à gagner en violant sa foi? (Fénelon.) | S. Personne engagée par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. Couvent de *religieux*. Prendre l'habit de *religieux*. Ces *religieuses* sont cloîtrées. Les beaux siècles de l'Église n'eurent ni moines ni *religieux*. (Clément XIV.) Par le concile de Trente, un *religieux* peut réclamer contre ses vœux dans les cinq ans. (Encycl.) | Ornithol. *Religieuse*, Nom donné à plusieurs oiseaux, tels que l'hirondelle de fenêtre, la corneille mantelée, le pluvier à collier, la sarcelle blanche.

RELIGION, s. f. (du lat. *religio*, fait de *religare*, relier, parce que la religion est le lien qui unit l'homme à Dieu et l'homme à l'homme). Culte rendu à la Divinité; ensemble des rapports de l'homme avec Dieu, de l'homme avec ses semblables; sentiment profond du lien intime qui existe entre l'homme et Dieu, entre Dieu et la création, entre l'être manifestant et l'être manifesté, entre la créature et le Créateur. Embrasser, professer une *religion*. Changer de *religion*. Abjurer sa *religion*. N'avoir point de *religion*. La diversité des *religions*. Les préceptes de la *religion*. La *religion* est une chose si grande, qu'il est juste que ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de la chercher en soient privés. (Pascal.) La *religion* d'un barbare consiste à offrir à ses dieux le sang de ses ennemis. (Voltaire.) Ce qui perd une *religion*, c'est lorsqu'un corps de prêtres se met entre le peuple et Dieu. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Religion naturelle*, Culte que la raison, laissée à elle-même et à ses propres lumières, apprend qu'il faut rendre à l'Être suprême. La *religion naturelle* fut éteinte dans presque tous ceux qui gouvernaient alors. (Voltaire.) | *Religion révélée*, Celle qui nous instruit de nos devoirs envers Dieu et envers les hommes par quelques moyens surnaturels. | « Les *religions* juive, chrétienne, mahométane, protestante, polythéiste et autres, n'ont été, dans le passé, que des théories plus ou moins incomplètes des rapports de l'homme avec Dieu et des hommes entre eux. Elles ont été le résultat des connaissances acquises. La nature n'avait donné qu'à l'homme d'entrevoir qu'il existât un Dieu, et des milliers de religions inhumaines sont nées d'un sentiment si simple et si consolant. » | *Religion*, Foi, piété, dévotion. La *religion* est le sentiment religieux qui fait qu'on ne manque point à ce qu'on doit à l'Être suprême; la *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de zèle et de respect, et la *dévotion* avec de certaines formes. La *religion* et la *piété* sont toujours dans le cœur; la *dévotion* n'est le plus souvent qu'un vain cérémonial. | *La religion réformée*, La croyance des calvinistes. | État ou ordre religieux. *Mettre une fille en religion*, La faire religieuse. | *Entrer en religion*, Se faire religieux ou religieuse. | Absol. L'ordre de Malte. | *Se faire une religion d'une chose*, S'en faire un devoir indispensable. | *Surprendre la religion de quelqu'un*, Surprendre sa justice, le tromper. | *Les guerres de religion*, Les guerres allumées par la différence des religions, et particulièrement celles du XVIe siècle entre les protestants et les catholiques. L'esprit dogmatique apporte chez les hommes la fureur des *guerres de religion*. (Voltaire.) | Politiq. *Religion de l'État*, Religion catholique en France, sous la charte de Louis XVIII. | « La religion est l'ensemble des rapports de l'homme avec Dieu et des hommes entre eux, ou l'ensemble des devoirs de l'homme envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même. Elle est le phénomène de la puissance affective de l'homme; mais elle tient aussi à l'entendement humain proprement dit et à la connaissance. Elle se développe, se perfectionne par la raison, et s'épure par le sentiment; c'est non-seulement une flamme qui embrase, mais encore une lumière qui éclaire. C'est la grande synthèse de la vie, et, pour l'homme, la science de ses rapports avec la vie universelle. Il s'ensuit que la religion est essentiellement progressive. Toute religion établie sur des dogmes invariables est une religion d'étouffement et de compression. La religion a pour objets principaux la connaissance, l'amour et l'adoration de l'Être ou de Dieu, comme principe suprême de la vie universelle; la connaissance, le respect et l'amour de l'homme, comme émanation du grand Être ou Dieu. Or, cette double connaissance de Dieu par l'homme et de l'homme par lui-même se développant sans cesse, comment le dogme qui la formule resterait-il invariable? Le dogme en religion est donc perfectible, et l'idée religieuse se perfectionne comme toute autre idée. L'âme affective de l'homme se produit dans des conditions plus ou moins élevées, selon le milieu qui lui est fait; ses besoins s'accroissent proportionnellement à sa connaissance, à ses aspirations et aux rapports plus nombreux qui en résultent. La religion, par conséquent, qui n'est autre chose que le sentiment religieux, moral, qu'une aspiration de l'âme vers Dieu, comme aussi de l'homme vers l'homme, doit suivre dans ses développements les mêmes phases, la même loi de transformation, de progrès qu'ont subie la vie de l'esprit et celle des sens. L'âme ne saurait rester stationnaire, tandis que tout marche autour d'elle. Nous tenons pour certain aujourd'hui que le dogme en religion est perfectible, et que la religion se développe, se perfectionne à l'instar de toutes les autres institutions. » (Châtel, primat de l'Église française.) Tous les peuples de la terre, sauvages comme civilisés, ont le sentiment des forces invisibles qui régissent la nature et ses destinées. Tous manifestent à leur manière, intérieurement ou extérieurement, ce sentiment. Or, c'est la manifestation de ce sentiment ou ce sentiment lui-même qu'on nomme religion; et le culte est l'ensemble des actes extérieurs qui peuvent être le résultat des idées religieuses. Il y a donc autant de religions et de cultes qu'il y a de manières de concevoir la Divinité et de lui rendre hommage. A ce point de vue, il n'est pas étonnant qu'il y ait plus de neuf cents sectes et religions diverses sur la terre; c'est une conséquence logique de la nature même de l'homme. Chaque peuple qui conçoit à sa manière la nature de la Divinité et son influence sur le monde et l'humanité a une religion propre. On peut aller plus loin. On peut dire qu'il y a autant de religions que d'individus, parce que la conscience et la manière de voir de chaque individu diffèrent de celles d'un autre individu. Ceci est surtout vrai chez les peuples civilisés et parmi les hommes éclairés, qui se font une habitude de réfléchir librement sur les questions métaphysiques et d'analyser chacun à sa manière ce sentiment naturel que nous nommons religion. L'idée d'une religion unique est une chimère; chaque croyance est bonne en principe et produit chez celui qui la professe sincèrement les effets immédiats d'une bonne religion, quant à ses conséquences futures ou transmondaines. Cependant toute religion n'est pas bonne quant à ses effets généraux : celle qui a pour conséquences logiques d'amoindrir la nature de l'homme dans son physique et dans son moral, de l'atténuer au lieu de l'agrandir, est une mauvaise religion; c'est une erreur de l'esprit et du sentiment, et il appartient à la raison humaine de chercher à la détruire et à la remplacer par une manière de sentir et de voir plus conforme à la nature de l'homme et à celle de Dieu. Une bonne définition de la religion serait celle-ci : la religion est la recherche de Dieu par l'homme. Or, Dieu, c'est le bien, le juste, le beau, le vrai, c'est la loi universelle qui embrasse tous les êtres animés et inanimés. Conséquemment, toute religion qui conduit l'homme dès ce monde vers l'organisation du bien, du juste, du beau, du vrai, vers le développement de toutes ses facultés physiques ou morales, doit être proposée comme un enseignement et comme une pratique. Toute religion qui aurait des effets contraires est mauvaise, et d'autant plus funeste que le principe sur lequel elle se fonde est le ressort le plus énergique et le plus persistant de l'âme humaine. A ces divers titres, le Spiritisme et la Philosophie peuvent être considérés sans conteste comme les meilleures des religions.

RELIGIONNAIRE, s. Dans le temps des guerres de religion, Celui, celle qui faisait profession de la religion réformée. Un zélé *religionnaire*.

RELIMER, v. a. Limer de nouveau. *Relimer* une clé mal travaillée. | Fig. Revoir, polir, retoucher. *Relimer* un ouvrage, un discours. Je suis entouré de mes tragédies que je *relime*. (Voltaire.)

RELIQUAIRE, s. m. (pron. *relikère*). Sorte de boîte, de coffret, où l'on enchâsse des reliques. Riche *reliquaire*. Il a une dent de saint Loup dans son *reliquaire*. Porter un *reliquaire* sur soi.

RELIQUAT, s. m. Ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. | Fig. et famil. Suite d'une maladie mal guérie, et surtout d'une maladie secrète. Avoir un mauvais *reliquat*.

RELIQUATAIRE, s. Débiteur d'un reliquat. Un *reliquataire*. On l'a déclaré *reliquataire*.

RELIQUE, s. f. (du lat. *reliquiæ*, fait de *relinquere*, laisser). Ce qui reste d'un saint après sa mort. *Reliques* des saints. *Relique* vénérée. *Relique* supposée. Une châsse pleine de *reliques*. Si l'on ajoutait foi à toutes ces *reliques*, il faudrait souvent se persuader qu'un saint a dix têtes ou dix bras. (Clément XIV.) | Tout ce qui reste des instruments de la passion de Jésus-Christ. La vraie croix est la plus précieuse de toutes les *reliques*. | Les *reliques* sont l'un des grands moyens de fraude des exploiteurs de la faiblesse humaine. C'est en vertu des *reliques* que se sont faits tant de prétendus miracles. « Ce ne sont pas les *reliques*, les restes matériels qu'il faut honorer par le culte; c'est au génie, à la vertu, aux belles actions de ceux qui ne sont plus et à leur généreux dévouement, que doivent s'adresser nos hommages et notre reconnaissance. » (L'abbé Châtel.) | Prov. et fig. *N'avoir pas foi aux reliques de quelqu'un*, N'avoir pas de confiance en lui; avoir

mauvaise opinion de lui. | Prov. *Garder une chose comme une relique*, La garder soigneusement.

RELIRE, v. a. Lire de nouveau. *Relire* un livre, un ouvrage. Il n'y a de bon que ce qu'on peut *relire* sans dégoût. (Voltaire.) Malheur à tout livre qu'on n'est pas tenté de *relire!* (D'Alembert.) | Fig. *Relire sa vie*, Revenir sur ce qu'on a fait, sur sa conduite passée, pour l'examiner avec attention. Une âme tranquille peut seule se plaire à *relire sa vie*. (Ségur.)

RELIURE, s. f. Opération qui consiste à rassembler dans une couverture solide les feuilles d'un livre. | « La *reliure* est un des arts les plus importants pour conserver intacts les ouvrages précieux et originaux qui se publient chaque jour sur les sciences, sur les arts, sur l'industrie et sur toutes les branches des connaissances humaines. » (Lenormand.) | *Demi-reliure*, Espèce de reliure qui ne couvre que le dos du volume. | Manière dont un livre est relié. Riche *reliure*. *Reliure* en veau, en basane, en maroquin. Beaucoup de gens n'aiment d'un livre que la magnifique *reliure* qui l'enchâsse. Voilà des *reliures* superbes. La vérité dort auprès des grands, sous de brillantes *reliures*. (Boiste.)

RELOCATION, s. f. Jurisp. Acte par lequel on relone une chose à quelqu'un.

RELOUER, v. a. Louer de nouveau. *Relouer* une maison, un magasin. | Sous-louer; louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué. *Relouer* une partie de son appartement. Il veut *relouer* deux pièces.

RELU, UE, part. Lu de nouveau. Ouvrage lu et *relu*. La plupart des livres ne sont jamais *relus*.

RELUIRE, v. n. (du lat. *relucere*, même signif.). Jeter de l'éclat, briller. Les diamants *reluisent*. Tout *reluit* dans cette maison. Les armes *reluisaient* au soleil. Le parquet était ciré et *reluisait*. | Fig. Paraître avec éclat. La joie *reluit* sur son visage. La vertu *reluit* dans le malheur. (Boiste.) | Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'est pas or*, Les choses les plus brillantes ne sont pas toujours les plus solides.

RELUISANT, ANTE, adj. Brillant, éclatant. Des objets *reluisants*. Des étoffes *reluisantes*.

RELUQUER, v. a. (pron. *reluké*). Famil. Lorgner curieusement du coin de l'œil. *Reluquer* une femme. Il *reluquait* la jolie soubrette. | Fig. Désirer la possession d'une chose, la convoiter. *Reluquer* une succession. *Reluquer* une terre.

RELUSTRER, v. a. Lustrer de nouveau. *Relustrer* un chapeau. *Relustrer* une étoffe.

REMAÇONNER, v. a. Refaire, réparer une maçonnerie. *Remaçonner* un mur.

REMAILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de remailler des bas, d'en reprendre les mailles.

REMAILLER, v. n. (*ll* mouillées). Opérer le remaillage; relever les mailles d'un bas, d'un tricot. On dit aussi *Remmaillage*.

REMANIÉ, ÉE, part. Dont le remaniement a été fait. Ouvrage *remanié*. Composition *remaniée*.

REMANIEMENT, s. m. (pron. *remaniman*). Action de remanier; résultat de cette action. Le *remaniement* d'un toit. Le *remaniement* d'un pavé. | Imprim. Travail par lequel on met de petit format en grand, et réciproquement, des pages composées; on réforme plusieurs lignes de suite; on transpose des lignes d'une page, d'une colonne dans une autre. On a fait beaucoup de *remaniements* dans cette feuille. | Fig. Modifications, corrections que l'on fait dans un ouvrage littéraire ou dans une œuvre d'art. Il y a quelques *remaniements* dans cet opéra.

REMANIER, v. a. Manier de nouveau. | Raccommoder, changer, refaire. *Remanier* un pavé. *Remanier* la couverture d'un bâtiment. | *Remanier à bout*, Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture et y ajouter du lattis avec les tuiles qui y manquent. | Imprim. Changer des pages composées de petit format en grand, ou de grand en petit; ajouter ou retrancher des mots ou des lignes entières à une page, arranger les autres mots ou les autres interlignes, de manière à ce que tout se suive dans l'ordre convenable. *Remanier* des lignes. *Remanier* une page, une feuille. | Fig. Modifier, retravailler, retoucher. *Remanier* un ouvrage, un acte. Alors l'artiste tâtonne, manie, *remanie* et tourmente sa couleur. (Diderot.) Il y a dans cette tragédie deux ou trois scènes qu'il faudrait *remanier*. (Laveaux.) Il faudra *remanier* en entier le code.

REMARIÉ, ÉE, part. Marié de nouveau. Un veuf *remarié*. Une femme *remariée*.

REMARIER, v. a. Faire passer à de nouvelles noces. *Remarier* sa fille. Je vois qu'il faudra que je la *remarie*. (La Chaussée.) | SE REMARIER, v. pr. Prendre un nouveau mari, ou une nouvelle femme. Il désire *se remarier*. La veuve la plus sage est toujours assez folle pour *se remarier*. (La Chaussée.) Ce rapport ne servit qu'à justifier ma douleur, et qu'à me faire prendre la résolution de ne jamais *me remarier*. (Le Sage.) Jamais je ne *me remarierai*.

REMARQUABLE, adj. (pron. *remarkable*). Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué. Se dit des personnes et des choses. Un écrivain *remarquable*. Événement *remarquable*. Phénomène *remarquable*. Cette femme est d'une beauté *remarquable*. Défauts *remarquables*. Qualités *remarquables*. Tels sont les temps *remarquables* qui nous marquent les changements de l'état de Rome. (Bossuet.) Ce village n'offre rien de *remarquable*. (Dulaure.)

REMARQUABLEMENT, adv. D'une façon remarquable. Cette jeune personne est très-laborieuse et *remarquablement* belle.

REMARQUE, s. f. (pron. *remarke*). Action de remarquer; observation, note. *Remarque* utile, importante. *Remarque* curieuse. Faire une *remarque*. Les *remarques* sur les auteurs doivent être courtes. De faire des *remarques* satiriques, c'est de quoi le monde fait peu de scrupule. (Massillon.) | Famil. *Ma remarque subsiste*, Elle n'a pas été détruite par les objections qu'on y a faites.

REMARQUÉ, ÉE, part. Observé, distingué. Un auteur *remarqué*. Une femme *remarquée* pour sa beauté. Ce tableau a été fort *remarqué*. Les fautes *remarquées* dans ce travail sont fort nombreuses.

REMARQUER, v. a. (pron. *remarké*). Marquer de nouveau. *Remarquer* du linge. *Remarquer* des caisses. | Examiner une chose, y faire attention. *Remarquer* un fait, un événement. *Remarquer* les beautés d'un ouvrage. Tout à coup on se sent plongé dans l'abîme, sans avoir pu *remarquer* le fatal moment d'un insensible déclin. (Bossuet.) Nos sens sont les premières facultés que nous *remarquons*. (Condillac.) Consolez-vous, ajouta-t-elle, en *remarquant* la honte que j'avais de me présenter à ses yeux sous un misérable habillement. (Le Sage.) Les navigateurs *ont remarqué* plusieurs montagnes dont les sommets jettent des flammes pendant la nuit, et de la fumée pendant le jour. (Buffon.) Je *remarquais* en eux des signes d'intelligence. (J. J. Rousseau.) | Distinguer entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il se fait *remarquer* par son air, par sa démarche. *Remarquer* une personne dans la foule. La femme sage évite de se faire *remarquer*. (Clément XIV.) Ils se font *remarquer* par tout l'appareil de la modestie. (Barthélemy.) Je n'*avais* jamais *remarqué* dans ces deux dames aucun penchant à la superstition. (Bern. de Saint-Pierre.) Je ne trouvai point chez lui l'air de souffrance et d'oppression que j'*avais remarqué* chez les malheureux Grecs. (Chateaubriand.)

REMASTIQUER, v. a. Garnir d'un nouveau mastic. *Remastiquer* une fente.

REMBALLAGE, s. m. Action de remballer. Le *remballage* d'une marchandise.

REMBALLER, v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. *Remballez* promptement tout ce qui n'a pas été vendu.

REMBARQUÉ, ÉE, part. Dont le rembarquement a eu lieu. Voyageur *rembarqué*. Troupes *rembarquées*. Marchandises *rembarquées*.

REMBARQUEMENT, s. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer. Le *rembarquement* de marchandises. On n'a aucune nouvelle de lui depuis son *rembarquement*.

REMBARQUER, v. a. Embarquer de nouveau. *Rembarquer* des marchandises. *Rembarquer* des troupes. | SE REMBARQUER, v. pron. Se mettre de nouveau sur mer. Le régiment *se rembarque* pour la France. | Fig. S'engager de nouveau dans une entreprise. Je ne veux pas *me rembarquer* dans cette affaire. Il *se rembarqua* dans la politique.

REMBARRER, v. a. (rad. *barre*). Repousser vivement. Vous alliez lors *rembarrer* le Lorrain. (La Fontaine.) Il n'est plus d'usage dans le sens propre. | Fig. et famil. *Rembarrer quelqu'un*, Repousser, rejeter avec fermeté, avec indignation, ses propositions. Il le *rembarrait* de la belle manière.

REMBLAI, s. m. (pron. *ranblé*). Travail pour faire une levée, et aplanir un terrain avec des gravois, des terres rapportées. Les remblais ne peuvent se soutenir, de même que les déblais, qu'autant qu'ils sont maintenus par des murs de soutènement ou par des talus. | Résultat de ce travail. Ce *remblai* n'est pas solide. Il faut consolider ces *remblais*.

REMBLAVER, v. a. Ensemencer une seconde fois une terre en blé. Il faut *remblaver* ce champ.

REMBLAVURE, s. f. Action de remblaver; terre emblavée deux fois.

REMBLAYAGE, s. m. (pron. *ranbléyaje*). Action de remblayer. Le *remblayage* d'une excavation.

REMBLAYÉ, ÉE, part. Où l'on a fait un remblai. Terrains *remblayés*.

REMBLAYER, v. a. Apporter des terres, du gravois pour combler un creux. *Remblayer* un fossé. *Remblayer* une excavation.

REMBOITEMENT, s. m. (pron. *ranboatemon*). Action de remboîter; résultat de cette action.

REMBOÎTER, v. a. Remettre en sa place ce qui était déseneboîté. *Remboîter* des pièces de menuiserie. Ce chirurgien *remboîte* habilement les os.

REMBOURRAGE, s. m. Action de rembourrer. Le *rembourrage* d'un fauteuil. Le *rembourrage* d'un canapé. | Matière avec laquelle on rembourre. | Technol. Préparation qu'on donne aux laines teintes de diverses couleurs et mêlées ensemble pour servir à la fabrication des draps mélangés.

REMBOURRÉ, ÉE, part. Garni de bourre, de crin, de laine, etc. Siége *rembourré*. Il était assis dans un fauteuil bien *rembourré*. Un canapé dur et mal *rembourré*. | Fig. et famil. *Un matelas, un siége rembourré avec des noyaux de pêche*, c. à d. Fort dur.

REMBOURREMENT, s. m. Action de rembourrer; résultat de cette action.

REMBOURRER, v. a. Garnir de bourre, de crin, de laine, etc. *Rembourrer* un fauteuil. *Rembourrer* un bât, une selle.

REMBOURROIR, s. m. Technol. Outil qui sert à rembourrer. Donnez-moi le *rembourroir*.

REMBOURRURE, s. f. T. de bourrelier. Bourre ou crin qui sert à rembourrer.

REMBOURSABLE, adj. Qui doit être remboursé, dont on peut exiger le remboursement. Une rente *remboursable*. Un capital *remboursable*.

REMBOURSÉ, ÉE, part. A qui l'on a payé ce qu'il avait déboursé. Un homme *remboursé*. | Dont le remboursement a été effectué. Somme *remboursée*. Des frais *remboursés*.

REMBOURSEMENT, s. m. (pron. *ranbourseman*). Action de rembourser, de payer une somme que l'on doit. Faire un *remboursement*. Le *remboursement* d'une dette. *Remboursement* exigible. Le *remboursement* de frais. | *Faire suivre un colis en remboursement*, Envoyer un colis qui ne doit être remis au destinataire que contre le payement indiqué sur une lettre de voiture ou un connaissement. | Somme payée ou à payer. Le *remboursement* est prêt. Le *remboursement* n'a pas été payé.

REMBOURSER, v. a. Rendre l'argent qui a été déboursé. J'ai à *rembourser* la somme qu'on m'a avancée. | Payer à quelqu'un le prix de ce qu'on lui a acheté. *Rembourser* à un marchand le prix de ses marchandises. | Dédommager des dépenses qu'on a fait faire ou des pertes qu'on a occasionnées. *Rembourser* les frais d'un procès. | *Rembourser une rente*, En acquitter le principal. | SE REMBOURSER, v. pron. Se payer; être payé.

REMBRANDT (PAUL GERRETZ, surnommé). L'un des peintres les plus renommés de l'école hollandaise, né en 1606, dans les environs de Leyde, mort à Amsterdam, en 1674. Jeune encore il vint s'établir à Amsterdam, et ne tarda pas à y acquérir une grande réputation; il fut surtout recherché comme peintre de portraits. Cet artiste manque de grâce, d'élégance et d'élévation, mais il compense largement ces défauts par la magie des couleurs et la vigueur de l'expression; il excelle surtout à rendre le relief des objets; ses tableaux qui, vus de près, sont comme raboteux, produisent de loin un effet prodigieux. Parmi ses chefs-d'œuvre, on cite particulièrement *Tobie et sa famille*, le *Samaritain*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, la *Ronde de nuit*, les *Deux philosophes*. Rembrandt était aussi un habile graveur; il a une manière à lui, tout à fait originale, et qui est dans le goût de ses tableaux : c'est une opposition d'ombres et de lumière, et un travail de pointe sèche, qui ne s'astreint à aucune règle et ne s'occupe que de l'effet.

REMBRUNI, IE, part. Rendu plus brun. Couleurs *rembrunies*. Tapisseries *rembrunies*. | Fig. et famil. Sombre et triste. Son visage est *rembruni*.

REMBRUNIR, v. a. Rendre brun, rendre plus brun. *Rembrunir* les couleurs d'un tableau. Si la nature a *rembruni* le fond de la scène, elle a rendu les habits des acteurs plus éclatants. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Assombrir, attrister. Cela *rembrunit* l'imagination. | SE REMBRUNIR, v. pron. Être rembruni, devenir plus sombre. Sous un ciel gris les idées *se rembrunissent*.

REMBRUNISSEMENT, s. m. Qualité de ce qui est rembruni. Le *rembrunissement* des couleurs.

REMBUCHEMENT, s. m. (pron. *ranbucheman*). T. de vénerie. Rentrée du cerf dans son fort.

REMBUCHER (SE), v. pron. Se dit des bêtes sauvages lorsqu'elles rentrent dans le bois.

REMÈDE, s. m. (du lat. *remedium*). Ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie, ce qu'on emploie dans ce but. *Remède* doux. *Remède* violent. Bon *remède*. *Remède* efficace. *Remède* infaillible. *Remède* pour la fièvre. User d'un *remède*. Recourir aux *remèdes*. L'effet d'un *remède*. L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un *remède*. (Boileau.) Un

bon médecin est celui qui a des *remèdes* spécifiques. (La Bruyère.) Les *remèdes* sont eux-mêmes de véritables maux qui usent la nature. (Fénelon.) La santé déjà ruinée par l'intempérance succombe contre la multiplicité des *remèdes*. (Massillon.) | *Être, se mettre dans les remèdes*, Prendre des remèdes, commencer à prendre des remèdes. | *Remède de bonne femme*, Remède simple et facile. | Ironiq. *Un remède à tous maux*, Un remède dont on ne fait nul cas. | Prov. *Le remède est pire que le mal*, Se dit d'un remède qui paraît très-désagréable, ou dangereux, ou nuisible. S'emploie aussi au figuré. | Prov. *Aux grands maux les grands remèdes*, Se dit au propre et au figuré. | Prov. Il y a *remède* à tout, fors à la mort. | A signifié particulièrement Un lavement. | Fig. Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme. Le travail est le meilleur *remède* contre l'ennui. Il n'y a point de *remède* à mon chagrin. (Mme de Sévigné.) Quel *remède* employer contre tant d'erreurs? (Raynal.) | Tout ce qui sert à prévenir, à faire cesser un malheur, un inconvénient. Un malheur qui est sans *remède*. Le mal est fait, il n'y a point de *remède*. Que sert d'imaginer à des maux réels de chimériques *remèdes*? (J. J. Rousseau.) Il est difficile de voir de grandes misères sans en chercher le *remède* ou la cause. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Remède de loi*, La quantité d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent au delà de ce qu'elle a réglé.

REMÉDIABLE, adj. Se dit des choses, des maux auxquels on peut porter remède. Perte d'argent est *remédiable*, perte d'ami ne l'est pas.

REMÉDIER, v. n. Apporter remède, apporter du remède. *Remédier* à un mal de gorge, à un mal de dents. *Remédier* à une incommodité. | Fig. *Remédier* à une faute, à un inconvénient, à un accident. Le vent a renversé les vignes, il faut y *remédier* et soutenir les ceps avec des échalas plus solides. En attrapant du temps, à tout on *remédie*. (Molière.) Loin de *remédier* au désordre, les chefs l'encourageaient le plus qu'il était possible. (Raynal.) Tous ces faits d'armes ne servaient à rien, et ne *remédiaient* pas surtout à l'indiscipline des armées, à une administration presque toute sauvage.

REMÊLER, v. a. Mêler de nouveau. Il faut *remêler* les cartes et recommencer la partie.

REMÉMORATIF, IVE, adj. Qui sert à rappeler la mémoire. Signe *rémémoratif*. Une colonne *rémémorative*. Fête *rémémorative*. Peu usité.

REMÉMORER, v. a. (du lat. *memorari*, se souvenir). Rappeler; faire ressouvenir. *Remémorer* les circonstances d'un événement. | SE REMÉMORER, v. pron. Rappeler une chose dans sa mémoire. *Se remémorer* un fait, une anecdote.

REMENER, v. a. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant. *Remener* un enfant à son père. *Remenez* le cheval à l'écurie. | En parlant de choses qui se voiturent, Les transporter de nouveau où elles étaient auparavant.

REMERCIÉ, ÉE, part. Refusé honnêtement. Le prétendant à la main de cette jeune fille est *remercié*. | Congédié, destitué. Des employés *remerciés*. Voilà bien des reines et des rois *remerciés*.

REMERCIMENT, s. m. (pron. *remersiman*). Action de grâces, discours par lequel on remercie. Faire un *remerciment*. Agréez mes *remerciments*. Réitérer, renouveler ses *remerciments*. Je vous dois de tendres *remerciments* des sentiments que vous avez bien voulu me témoigner. (Voltaire.) Mille *remerciments*. | On écrit aussi *Remerciement*.

REMERCIER, v. a. Rendre grâces. *Remercier* quelqu'un. *Remercier* Dieu de ses bienfaits. Je lui ai rendu service, et il m'en *a remercié*. Venez *remercier* un père qui vous aime. (Racine.) Elle *remercie* le ciel de lui avoir donné un cœur sensible et porté au bien. (J. J. Rousseau.) Donner poliment congé, refuser honnêtement. Il demandait la main de cette jeune fille; on l'*a remercié*. Le patron *a remercié* ses commis. | Refuser civilement d'accepter quelque chose. *Remercier* quelqu'un de ses offres de service. Je *remerciai* le ministre et je sortis. | Fig. et ironiq. *Je vous remercie de vos conseils*, pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre.

RÉMÉRÉ, s. m. (du rédupl. *re*, et du lat. *emere*, acheter). Jurispr. Rachat, recouvrement d'une chose vendue, de laquelle on rend le prix à l'acheteur. | *Faculté de réméré*, Droit, faculté de racheter dans un certain temps la chose qu'on vend. | *Rentrer dans un bien en vertu du réméré*, Rentrer dans une propriété qu'on a vendue, en exerçant la faculté du rachat qu'on s'était réservée.

RÉMÉRER, v. a. Exercer la faculté appelée réméré; racheter.

REMESURER, v. a. Mesurer de nouveau. *Remesurer* du drap, une pièce de toile.

REMETTRE, v. a. (du lat. *remittere*). Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. *Remettre* une chaise à sa place. *Remettre* l'épée au fourreau. | Mettre de nouveau. Notre navire *remit* à la voile. Il nous *remit* dans le bon chemin. Vingt fois sur le métier *remettez* votre ouvrage. (Boileau.) | *Remettre une chose à quelqu'un sous les yeux*, La lui représenter de nouveau. On lui *a remis sous les yeux* les dangers auxquels il s'exposait. | Fig. Rétablir une personne, une chose dans l'état où elle était auparavant. *J'ai remis* mon logement dans l'état où je l'avais pris. *Remettre* une chose en usage, en honneur, en crédit. Peut-on aimer celui qui *remit* sa nation sous le joug? (Boiste.) | Raccommoder, réconcilier. Il est facile de *remettre* bien ensemble ces deux hommes qu'une légère discussion a irrités l'un contre l'autre. | Rétablir la santé, redonner des forces. L'air de la campagne l'*a remis* complètement. Je ne désespère pas toutefois de vous *remettre* sur pied, pourvu que vous vous abandonniez à mes ordonnances. (Le Sage.) | Raccommoder, remboîter un membre, un os démis, disloqué. Le chirurgien lui *a remis* la jambe. | Rassurer, faire revenir du trouble, de l'inquiétude, de la frayeur où l'on était. Nous avons de la peine à le *remettre* de son trouble. | Rendre une chose à quelqu'un à qui elle appartient ou à qui elle est destinée. *Remettre* un objet dérobé. Refuser de *remettre* un dépôt. *Remettre* une lettre à son adresse. Ce n'est qu'entre ses mains que je puis vous *remettre*. (Racine.) | Se démettre d'une charge, d'un emploi. Il *a remis* sa charge entre les mains du chef de l'État. | *Il a remis son portefeuille*, Se dit d'un ministre qui se démet de ses fonctions. | Différer, renvoyer à un autre jour, à une autre époque. Le tribunal *a remis* la cause à huitaine. | *Remettre une partie*, Se dit aux échecs lorsque, ni l'un ni l'autre des joueurs ne pouvant donner échec et mat à celui contre qui il joue, la partie reste indécise et doit être recommencée. | Fig. et famil. *La partie est remise*, Il faut recommencer comme s'il n'y avait rien de fait. | Faire grâce à quelqu'un d'une chose qu'on est en droit d'exiger de lui. Son créancier lui *a remis* le tiers de sa dette. | Confier aux bons offices, à la prudence de quelqu'un. Je vous *remettrai* entre les mains toutes mes affaires. *Remettre une affaire au jugement, à la décision de quelqu'un*, Consentir qu'elle soit réglée suivant qu'il en jugera, qu'il en décidera. | *Remettre un criminel entre les mains de la justice*, Le livrer, l'abandonner à ceux qui sont préposés pour rendre la justice. | SE REMETTRE, v. pron. Être remis, être rétabli. | Se mettre de nouveau. Il *se remet* au travail. | *Se remettre une personne, une chose*, Se souvenir, s'en rappeler l'idée. Il semble que vous ayez peine à *me remettre*? | Se réconcilier. J'espère qu'il *se remettra* avec moi. | Se rassurer, revenir de son effroi, de son trouble, etc. Le fripon fut d'abord déconcerté, mais il *se remit* promptement. *Remettez-vous*, madame, et rentrez en vous-même. (Racine.) | Reprendre des forces, sa santé. Il sera longtemps à *se remettre*. | Rétablir ses affaires après une perte. *Se remettre* d'une faillite. | *Se remettre entre les mains de quelqu'un*, Avoir recours à lui en se mettant à sa disposition. | *Se remettre entre les mains de la Providence*, Se résigner à la volonté de Dieu. | *Se remettre de quelque chose à quelqu'un*, S'en rapporter à lui, à ce qu'il dira ou fera. L'homme sage *s'en remet* à la prudence, plutôt que de *s'en remettre* à l'épée. (Calderon.)

REMEUBLER, v. a. Regarnir de meubles. *Remeubler* un appartement, une maison.

RÉMINISCENCE, s. f. (pron. *réminisanse*; du lat. *reminisci*, se ressouvenir). Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée. J'ai quelque *réminiscence* de ce fait-là. Les Spirites, comme les Platoniciens, croient que la plupart des connaissances que nous acquérons ne sont que des *réminiscences* de ce que nous avons su dans une existence antérieure. (C. H.) | Idée, expression, etc., qui revient à la mémoire quand on compose, et dont on fait usage involontairement ou à dessein. Ce vers est une *réminiscence*. Cet ouvrage est plein de *réminiscences*. Ce sont des *réminiscences* fort agréables.

RÉMIPÈDE, adj. et s. Entomol. (du lat. *rema*, rame; *pes, pedis*, pied). Se dit de certains insectes qui ont les pattes en forme de rames. Les *rémipèdes*. Voilà une belle collection de *rémipèdes*.

REMIREMONT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vosges), sur la Moselle, dans une vallée agréable; 5,897 habitants. Bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle. Restes d'une ancienne abbaye, bel hôpital, promenades. Importantes fabriques de tissus de coton; fromages; pâtés de truites; kirsch; planches de sapin.

REMIS, ISE, part. Replacé. Livre *remis* à sa place. | Rendu. Objet *remis*. Somme *remise*. | Pardonné. Ma fille, vos péchés vous sont *remis*. (Évang.) | Revenu en santé, rétabli. Vous voilà donc enfin *remis*? | *Remis de son trouble, de sa confusion*, Rassuré, moins embarrassé, moins confus. | *Remis de son affliction*, Consolé.

REMISE, s. m. Carrosse de louage. Louer un *remise*. | Se dit aussi du cocher qui le conduit.

REMISE, s. f. Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. La *remise* des prisonniers a eu lieu dernièrement. | Argent que des négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement. Il a fait faire une *remise* de 20,000 francs. | Se dit particulièrement en termes de jurisprudence et d'administration. La *remise* des titres et pièces d'un procès. La *remise* d'un cautionnement, d'un gage. | Délai, retardement, renvoi à un autre temps. La *remise* d'une audience, d'une adjudication, d'une cause. Je vous écrirai demain sans aucune *remise*. | Grâce que l'on fait à un débiteur, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. On lui a fait *remise* du tiers de sa dette. | Se dit aussi en parlant des peines. Il a obtenu la *remise* de l'amende, de la prison. | Somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, une commission, un recouvrement. Accorder une *remise* à un commissionnaire, à un courtier. | Rabais que les libraires accordent à certaines personnes sur le prix porté au catalogue. Ce libraire fait d'assez fortes *remises* sur ses livres. | Lieu pratiqué dans une maison pour y mettre à l'abri une ou plusieurs voitures. Mettez la charrette sous la *remise*. | *Voiture de remise*, ou simplement *remise*, Voiture à deux ou quatre places qui n'est point numérotée et qui se loue ordinairement par jour ou par mois. | Fig. et famil. *On l'a mis sous la remise*, Se dit d'un homme auquel on a ôté sa place. | *On le laisse sous la remise*, On le laisse sans emploi, quoiqu'il puisse être occupé. | Au reversi, au boston, etc., l'amende qu'on nomme *bête* à divers autres jeux. Faire la *remise*. | Endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol. | Taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne pour servir de retraite aux lièvres, aux perdreaux, etc. Planter des *remises*.

REMISÉ, ÉE, part. Placé sous une remise, dans une remise. Voiture *remisée*. Chariot *remisé*.

REMISER, v. a. Mettre sous une remise. Il a fait *remiser* l'omnibus. J'observai du coin de l'œil qu'on avait détaché ma malle et *remisé* ma chaise. (J. J. Rousseau.) | Absol. Commandez au cocher de *remiser*. | SE REMISER, v. pr. Être remisé.

RÉMISSIBLE, adj. (du lat. *remissibilis*, même sens). Excusable, pardonnable. Sa faute est *rémissible*. Les fautes sont *rémissibles* après expiation.

RÉMISSION, s. f. (du lat. *remissio*). T. de théol. Pardon. La *rémission* des péchés. | Grâce accordée à un criminel. On a obtenu la *rémission* de sa peine. | *Lettres de rémission*, Lettres patentes qui, avant 1789, s'expédiaient en chancellerie, et par lesquelles le roi accordait à un criminel la *rémission de son crime*. | Se dit dans un sens plus étendu avec la préposition *sans*, pour signifier qu'on n'accorde aucune indulgence à la personne sur laquelle on a droit, avantage ou autorité. Traiter un débiteur *sans rémission*. | Sans pardon, sans pitié. Renvoyer un domestique *sans rémission*. Il va vous chasser *sans rémission*. | Pathol. Diminution, relâchement, en parlant de la fièvre, des maladies aiguës, lorsqu'elles perdent de leur intensité. Il y a de la *rémission*.

RÉMISSIONNAIRE, s. Celui, celle qui a obtenu des lettres de rémission.

RÉMITTENT, ENTE, adj. (pron. *rémitan*). Pathol. Qui éprouve du relâchement, de la diminution. Fièvre *rémittente*.

REMMAILLOTTER, v. a. Remettre au maillot. Il ne faut pas *remmaillotter* cet enfant.

REMMANCHER, v. a. Munir d'un nouveau manche. *Remmancher* un balai.

REMMENER, v. a. (pron. *ranmené*). Emmener ce qu'on avait amené. *Remmenez* ce jeune homme chez lui. *Remmenez* vos bœufs à l'étable.

REMONDAGE, s. m. Action de remonder, opération par laquelle on coupe les bouts de soie qui sont aux chaînes, pendant la fabrication.

REMONDER, v. a. (du lat. *mundus*, net). Monder, nettoyer de nouveau. Ne se dit que dans les arts industriels.

REMONTAGE, s. m. Action de remonter des bottes; résultat de cette opération. | Action de remonter un mouvement d'horlogerie. | Ajustement des pièces d'une arme à feu, séparées par le démontage. *Remontage* d'un fusil.

REMONTANT, ANTE, adj. Qui remonte d'ordinaire. Une barque *remontante*.

REMONTE, s. f. Les chevaux qu'on donne à des cavaliers pour les remonter. Chevaux de *remonte*. | Achat des chevaux nécessaires pour la remonte. Aller à la *remonte*, en *remonte*. | Saut que l'étalon donne à la jument après le premier. C'est la troisième *remonte*. Ne multipliez pas les *remontes*.

REMONTÉ, EE, part. Monté de nouveau. A peine *remonté* sur son cheval, il s'enfuit au grand galop. | Regarni, réconforté, relevé. | *Goutte remontée*, Goutte rentrée à l'intérieur après avoir quitté les extrémités. | Qui est de nouveau pourvu de chevaux. Cavalier *remonté*. Régiment *remonté*.

REMONTER, v. n. Monter une seconde fois, monter de nouveau; retourner où l'on était avant de descendre. Il ne fait que descendre et *remonter*. *Remonter* à sa chambre. Sortant de mes vaisseaux, il faut que j'y *remonte*. (Racine.) Nous descendîmes de la montagne des Oliviers, et, *remontant* à cheval, nous continuâmes notre route. (Chateaubriand.) | Fig. *Remonter sur le trône*, Recouvrer l'autorité royale. | Prov. et fig. *Remonter sur sa bête*, Regagner ce qu'on a perdu, reprendre un emploi qu'on avait quitté. | Se dit également des choses qui retournent vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues. Le reflux de la mer fait *remonter* l'eau des rivières. | Fig. *La rente remonte, les fonds publics remontent*, Le prix des rentes et des valeurs qui avait baissé redevient plus élevé. | *Remonter vers la source d'une rivière, d'un fleuve*, Aller vers leur source, soit en naviguant sur leurs eaux, soit en suivant à terre un de leurs bords. | Fig. Reprendre les choses de plus loin. Pour que vous entendiez cette histoire, je *remonterai* plus haut. | *Remonter au déluge, à la création*, etc., Se dit, par hyperbole, de celui qui reprend les choses de trop loin dans un récit. | Fig. *Remonter au principe, à la source, à l'origine*, Considérer une chose dans son principe, dans son commencement. | S'élever, faire un mouvement de bas en haut. Quand un des plateaux d'une balance descend, l'autre *remonte*. | Activ. *Remonter l'escalier, la montagne*, Monter de nouveau l'escalier, la montagne. | *Remonter le cours d'un fleuve, d'une rivière*, ou simplement, *Remonter un fleuve, une rivière*, Naviguer contre le courant d'un fleuve, d'une rivière. | *Remonter un fleuve, une rivière*, signifie aussi Côtoyer un fleuve, une rivière, à pied ou en voiture, en remontant vers sa source. | Fournir ce qui est nécessaire. *Remonter une ferme, une fabrique, un magasin*, etc. Les garnir d'instruments de travail ou de marchandises. | *Remonter une maison de meubles, une bibliothèque de livres*, Les en regarnir. | *Remonter un cavalier*, Lui fournir un autre cheval en place de celui qu'il avait ou qu'il n'a plus, ou dont il ne peut plus se servir. | On dit dans un sens analogue : *Remonter une compagnie, un régiment de cavalerie*. | *Remonter des bottes*, Y mettre une empeigne et des semelles neuves. | *Remonter un fusil, des pistolets*, Y mettre un bois neuf, ou en rajuster les parties démontées. | *Remonter un violon, une guitare, une basse*, Les garnir de cordes neuves. | *Remonter une pendule, une montre, un tourne-broche*, Les remettre en état d'aller. | Fig. *Remonter le moral de quelqu'un*, Relever son imagination, son courage, qui étaient abattus. | Se REMONTER, v. pr. Être, pouvoir être remonté. | Se donner une nouvelle monture. | Se fournir de nouveau de toutes les choses nécessaires pour une exploitation, une fabrication. Le forgeron *se remontait* et remplaçait son outillage.

REMONTOIR, s. m. (pron. *remontoare*). Technol. Mécanisme destiné à donner une égalité parfaite aux horloges. | Carré ayant une clé à son extrémité, et servant à remonter une pièce d'horlogerie. | *Montre à remontoir*, Montre qui se remonte par le centre du cadran, au moyen de deux roues placées dans la cadrature. Acheter un *remontoir* en or.

REMONTRANCE, s. f. (de la partic. itérat. *re*, et de *monstrare*, montrer). Discours par lequel on fait voir à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il a envie de faire. Sa *remontrance* fut écoutée. On n'eut point d'égard à ses *remontrances*. Peut-être céda-t-il par raison aux *remontrances* de la nation. (Voltaire.) | Avertissements donnés par un père à son fils, par un homme âgé à un jeune homme. Sévère *remontrance*. Je m'attends à des *remontrances*. Avant mon départ, j'allai embrasser mon père et ma mère, qui ne m'épargnèrent pas les *remontrances*. (Le Sage.) | Avant la révolution de 1789, Représentations que les hautes cours judiciaires ou financières, telles que les parlements, la cour des comptes, la cour des aides, etc., étaient admises à faire au roi sur l'inopportunité, sur les inconvénients ou les dangers d'un édit, d'un arrêt du conseil, etc. C'étaient particulièrement les mesures fiscales qui donnaient lieu aux remontrances des cours supérieures; mais, le plus souvent, la royauté n'en tenait aucun compte; bien plus, elle emprisonnait, exilait ou destituait les courageux magistrats qui l'importunaient de leurs remontrances.

REMONTRER, v. a. Montrer de nouveau. | Représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. On lui *remontra* son devoir. *Remontrer* à quelqu'un les dangers de son entreprise. Autrefois le Parlement avait le droit de *remontrer* au roi les inconvénients d'une ordonnance. | Absol. Faire des remontrances. Le Parlement voulut *remontrer*; on mit en prison un conseiller; on en exila quelques autres; le parlement se tut. (Voltaire.) | Prov. et fig. *C'est Gros-Jean qui remontre à son curé*, Se dit lorsqu'un homme ignorant ou inexpérimenté s'ingère de faire la leçon à un plus habile que lui. | Vénér. Donner connaissance de la bête qui est passée. | Se REMONTRER, v. pr. Être montré de nouveau. | Reparaître, se représenter. Ce misérable a l'audace de *se remontrer* devant les électeurs après avoir trahi son parti.

REMORDRE, v. a. Mordre de nouveau. | S'emploie plus souvent comme verbe neutre. Le poisson *remord* à l'hameçon. Les requins mordaient et *remordaient* aux appas. | Fig. et famil. *Il a de la peine à y remordre*, Se dit de quelqu'un qui, étant rebuté d'une entreprise, d'un travail, a de la peine à s'y remettre.

REMORDS, s. m. (du lat. *remordere*, mordre de nouveau). Reproche violent que fait la conscience à l'occasion de quelque action blâmable ou criminelle. Un *remords* cuisant. De grands *remords*. La voix du *remords*. Être déchiré par les *remords*. Il est impossible d'éteindre le *remords* dans nos consciences. Il ne peut cacher les *remords* qui déchirent ses entrailles. (Fénelon.) Le flatteur traite le *remords* de faiblesse, et enhardit la timidité du crime. (Massillon.) Ôtez les douleurs du corps et les *remords* de la conscience, tous nos maux sont imaginaires. (J. J. Rousseau.) | Vif repentir. Le *remords* se réveille au fond de son cœur.

REMORQUAGE, s. m. (pron. *remorkaje*). Mar. Opération de traîner à la remorque. Le *remorquage* des bateaux qui remontent la Seine.

REMORQUE, s. f. Action de remorquer, action par laquelle un navire, un bateau, une embarcation, traîne à sa suite un autre navire, un autre bateau, une autre embarcation. Traîner à la *remorque*. Prendre à la *remorque*. Ce navire démâté fut pris à la *remorque*. La *remorque* est d'un grand secours en plusieurs occasions. (Laveaux.) | Quand la remorque s'effectue à l'aide de machines fixes, elle reçoit plus particulièrement le nom de *touage*. Quand elle a lieu par la force de l'homme ou celle de chevaux, au moyen de cordes sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, elle prend le nom de *halage*. | *Se mettre à la remorque*, Se faire remorquer. | Fig. Subir l'influence d'un autre, soit dans ses actions, soit dans sa conduite. Ne vous mettez pas à sa *remorque*. | *Câble de remorque*, ou absol., *Remorque*, Câble à l'aide duquel un bâtiment est traîné par un autre. Le bateau prit la *remorque*.

REMORQUÉ, ÉE, part. Qui est pris à la remorque. Navire *remorqué*. Chaloupe *remorquée*.

REMORQUER, v. a. Se dit d'un navire, d'un bateau, etc., qui en traîne un autre derrière lui pour le faire marcher, pour en accélérer la vitesse, pour l'empêcher de s'écarter, etc. Il se fit *remorquer* par des chaloupes. | Tirer des voitures sur un chemin de fer. La locomotive *remorquait* vingt vagons.

REMORQUEUR, EUSE, s. Navire, machine, bateau qui remorque. Cette locomotive est la *remorqueuse* du train des marchandises. Les bateaux à vapeur sont les *remorqueurs* qu'on emploie sur les rivières. | Adjectiv. Bateau *remorqueur*. Appareil *remorqueur*. Locomotive *remorqueuse*.

REMOUCHER, v. a. Moucher de nouveau. On a besoin de *remoucher* souvent la chandelle.

REMOUDRE, v. a. Moudre, pulvériser de nouveau. | Moudre plus fin.

REMOUILLER, v. a. (*ll* mouillées). Mouiller de nouveau. *Remouiller* le linge, le levain.

RÉMOULADE, s. f. Espèce de sauce piquante qu'on fait avec de la moutarde, de l'ail, de la ciboule et autres ingrédients hachés menu.

REMOULAGE, s. m. Technol. Résultat de la mouture du grnau. Mille sacs de *remoulages*.

RÉMOULEUR, EUSE, s. Celui, celle qui émoud, qui aiguise les outils tranchants, tels que ciseaux, couteaux, etc. Les grammairiens sont comme les *rémouleurs*, ils aiguisent les outils et ne s'en servent pas. (Boiste.) Un bon *rémouleur*.

REMOUS, s. m. (du lat. *removere*, remuer). Mar. Tournoiement d'eau causé par un navire cinglant avec vitesse. | Mouvement particulier qu'on observe dans l'eau des fleuves quand elle rencontre comme obstacle l'eau de la mer dans les marées. | Tournoiement d'eau causé par un obstacle, par un corps solide quelconque, tel que des rochers, une avance de terre, etc. Il y avait un fort *remous*. Nous étions engagés dans un *remous* dangereux.

REMPAILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Travail de l'ouvrier qui rempaille les chaises.

REMPAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Empailler de nouveau; garnir d'une nouvelle paille. *Rempailler* des chaises, des tabourets.

REMPAILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui regarnit des siéges de paille.

REMPAQUETER, v. a. Remettre en paquet, en ballot. *Rempaqueter* des marchandises.

REMPARÉ, ÉE, part. Couvert comme d'un rempart. | Fig. Garanti. *Remparé* contre le froid.

REMPARER, v. a. T. de fortif. Garnir d'un revêtement en maçonnerie. | Fig. Garantir. *Remparer* un malade de couvertures.

REMPART, s. m. (pron. *ranpar*). Levée de terre qui environne et protége une place, et qui est ordinairement revêtue d'un mur de maçonnerie à l'extérieur. Un solide *rempart*. Des *remparts* formidables. Visiter les *remparts* d'une ville. Abattre, élever des *remparts*. Placer de l'artillerie sur les *remparts*. Les superbes *remparts* que Minerve a bâtis. (Racine.) | Fig. Ce qui sert de défense. Cette place est le *rempart* de la province. La liberté de la presse est le plus sûr *rempart* de la démocratie. La honte est le *rempart* de l'honneur d'une femme. (Destouches.) L'autorité des grands noms ne sert que trop souvent de *rempart* à l'erreur. (Bern. de Saint-Pierre.) Abattons les *remparts* du despotisme.

REMPLAÇANT, ANTE, s. Celui, celle qui remplace une personne dans une fonction, dans une occupation quelconque. En mon absence, je vous choisirai pour mon *remplaçant*. | Particul. Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire. Acheter un *remplaçant*.

REMPLACÉ, ÉE, part. Dont le remplacement a été effectué; dont une chose ou une personne tient lieu; qui a perdu sa place. Objet *remplacé*. Fonctionnaire *remplacé*. Un an après, il tombe quatre autres dents, une de chaque côté des premières qui sont déjà *remplacées*. (Buffon.)

REMPLACEMENT, s. m. (pron. *ranplaseman*). Action de remplacer une chose par une autre; résultat de cette action. Donner un outil en *remplacement* d'un autre. Le *remplacement* de vieux meubles. | Se dit aussi en parlant des personnes, et particulièrement des hommes qui sont appelés au service militaire. Le *remplacement* d'un conscrit. Pourvoir au *remplacement* d'un employé. | *Bureau de remplacement*, Autrefois, Agence établie dans les villes où, moyennant une somme stipulée d'avance, on fournissait un remplaçant aux jeunes conscrits tombés au sort. | Emploi utile des deniers qui proviennent d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, et qu'on est obligé de placer ailleurs.

REMPLACER, v. a. Succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi. On le *remplace* dans son service. *Remplacer* quelqu'un pendant son absence. | Fig. Les Russes *remplaceront* les Romains, si le système républicain et le système constitutionnel, seuls obstacles à leur ambition, sont proscrits. (Boiste.) | Faire à la place de quelqu'un le temps de service militaire imposé par la loi. Se faire *remplacer*. | Mettre à la place, donner pour successeur. *Remplacer* un commis, un ouvrier. | *On remplacera difficilement cette personne*, On aura peine à trouver quelqu'un d'une aussi grande capacité, quelqu'un qui puisse dignement remplir sa fonction. | Tenir lieu d'une personne, d'une chose. Une nouvelle affection *remplace* les anciennes. La paix de l'âme est un bien que rien ne *remplace*. (Acad.) | Substituer. Elle *a remplacé* votre nom de femme par celui de votre famille. (Bern. de Saint-Pierre.) La Révolution *a remplacé* l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité. (Mignet.) | Faire un emploi utile des deniers provenant d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc. *Remplacer* le prix d'une terre par l'acquisition d'une maison. | Se REMPLACER, v. pr. Prendre la place l'un de l'autre. Ces employés *se remplacent* l'un l'autre.

REMPLAGE, s. m. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Le *remplage* des vins blancs nouveaux doit se faire chaque semaine et pendant deux ans. Le *remplage* a pour but d'empêcher que les vins ne s'éventent et ne s'aigrissent; il doit être fait avec du vin de même qualité. | Maçonn. Blocage de moellons ou briques et de mortier, dont on remplit l'espace entre les deux parements d'un mur en pierre. Mur de *remplage*. | Masse de cailloux qu'on jette entre un mur de revêtement et les terres. | Charp. Tous les bois

dont les charpentiers garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme.

REMPLI, IE, part. Empli, plein. Vase *rempli*. Futaille *remplie*. L'atmosphère est *remplie* de vapeurs. | Plein, qui abonde en quoi que ce soit. Un jardin *rempli* d'arbres. Un magasin *rempli* de marchandises. L'instant de la mort a beau être éloigné de celui de la naissance, la vie est toujours trop courte quand cet espace est mal *rempli*. (J. J. Rousseau.) | *Être rempli de soi-même*, Avoir une trop haute opinion de ce qu'on vaut. Ce fat *est* tout *rempli de lui-même*. | Fig. *Le sujet de ce roman est bien rempli*, Bien traité. | S. m. Pli qu'on fait à une robe, à une tapisserie, etc., pour les accourcir ou les rétrécir, sans en rien couper. Faire un *rempli* à des rideaux. On a fait deux *remplis* à la robe.

REMPLIER, v. a. (rad. *pli*). Faire un rempli. *Remplier* une étoffe. *Remplier* une robe, un jupon.

REMPLIR, v. a. Emplir de nouveau. *Remplir* un tonneau qui avait laissé aller du liquide. | Emplir, rendre plein. *Remplir* un seau, un vase, une bouteille. *Remplir* un coffre, un sac. *Remplir* un magasin. D'un vin pur et vermeil il fait *remplir* sa coupe. (Boileau.) | Vulg. Rassasier. Les haricots *remplissent* l'estomac. | Fig. Occuper, exercer. *Remplir* des fonctions, une charge. | Fig. *Remplir ses fonctions*, *Ne pas remplir ses fonctions*, Les exercer bien, mal; s'acquitter, ne pas s'acquitter des devoirs qu'elles imposent. | Par extens. Aller facilement à la garde-robe; dans le sens contraire, Être constipé. | Fig. Accomplir, exécuter, effectuer. *Remplir* exactement ses devoirs. | *Remplir l'idée qu'on doit avoir ou qu'on s'est faite de quelqu'un, de quelque chose*, Offrir l'accomplissement de tout ce que cette idée promet, de tout ce qu'elle renferme. | *Remplir sa destinée, son sort*, Éprouver les événements auxquels on paraissait destiné; faire les actions que ses qualités ou son caractère semblaient promettre. | Se dit, fig. et par exagérat., en parlant de ce qui abonde dans un lieu, ou qui s'y étend beaucoup, qui en occupe une grande partie. Des livres *remplissent* cette chambre. *Remplir* le monde du bruit de son nom. L'univers est un temple que Dieu *remplit* de sa gloire et de sa présence. (Mass.) Le pape *remplit* le monde du bruit de ses forfaits.

> Ne craignez pas qu'une aveugle douleur
> *Remplisse* l'univers du bruit de son malheur.
> (RACINE.)

| Fig. La mort de ce jeune homme nous *remplit* de tristesse. | Employer, occuper. Les guerres extérieures *ont rempli* les quinze premières années du XIXe siècle. | *Remplir une société, une compagnie, etc., de gens habiles, d'ignorants*, etc., Y faire entrer beaucoup de gens habiles, d'ignorants, etc. | *Remplir un blanc-seing*, Écrire les stipulations d'un acte sur un papier signé d'avance. | *Remplir une transaction, une quittance*, etc., Écrire ce qui manquait à l'endroit qu'on a laissé en blanc. | *Remplir un canevas, une toile, un dessin*, Faire des points à l'aiguille pour couvrir ce canevas, cette toile, pour exécuter ce dessin. | *Remplir du point, de la dentelle*, Refaire à l'aiguille les fleurs qui sont rompues à du point, à de la dentelle, ou y en ajouter de nouvelles. | S'emploie neutralement, au jeu de trictrac, lorsque l'on complète les cinq cases du petit jan ou les six cases du grand jan, ou enfin celles du jan de retour. Il *remplit*. Il ne *remplit* pas. | SE REMPLIR, v. pr. Devenir plein. Le tonneau *se remplit* de vin. | Vulg. *Se remplir de viandes, Se remplir le ventre*, et absol., *Se remplir*, Manger avec excès.

REMPLISSAGE, s. m. Synonyme de *Remplage*, quand il s'agit de vin ou de maçonnerie. | Ouvrage que fait une ouvrière en fil en remplissant du point, de la dentelle. Le *remplissage* de ces dentelles est très-difficile. | Fig. Se dit des choses inutiles, extrinsèques, qui se trouvent dans un ouvrage d'esprit ou dans une œuvre d'art. Que de *remplissages* dans ce livre! | Mus. *Parties de remplissage*, Les parties du milieu, c. à d. celles qui sont entre la basse et le dessus.

REMPLISSEUSE, s. f. Ouvrière qui remplit et raccommode des points, des dentelles.

RÉMPLOI, s. m. Nouvel emploi, remplacement. Dans un contrat de mariage, on stipule ordinairement le *remploi* des biens dotaux.

REMPLUMÉ, ÉE, part. Qui a repris ses plumes. Oiseau *remplumé*. | Fig. Qui s'est regarni, qui a réparé ses pertes. Un homme *remplumé*.

REMPLUMER, v. a. Regarnir de plumes. *Remplumer* un oreiller. *Remplumer* un traversin. | SE REMPLUMER, v. pr. Se dit d'un oiseau à qui les plumes reviennent. Peu à peu, cet oiseau *se remplume*. | Fig. et famil. Reprendre de l'embonpoint après qu'on a été malade. | Réparer ses pertes, rétablir ses affaires. Il commence à *se remplumer*.

REMPOCHER, v. a. Remettre dans sa poche. Il reprit sa marchandise, je *rempochai* mon argent.

REMPOISSONNEMENT, s. m. (pron. *ranpoasoneman*). Action de rempoissonner; résultat de cette action. Le *rempoissonnement* d'une rivière.

REMPOISSONNER, v. a. Empoissonner de nouveau; repeupler de poissons. Il faut *rempoissonner* cet étang, ce cours d'eau.

REMPORTÉ, ÉE, part. Qu'on a repris après avoir apporté. Des objets *remportés*. | Gagné, obtenu. Prix *remporté*. Victoire *remportée*.

REMPORTER, v. a. Reprendre et rapporter de quelque lieu ce qu'on y avait apporté. *Remporter* un livre. *Remporter* des marchandises. | Enlever d'un endroit. Ses amis le *remportèrent* couvert de sang. | Obtenir, gagner. Il *a remporté* le prix de dessin. *Remporter* le prix de course. Après ceux qui *avaient remporté* quelque avantage à la guerre, les plus honorés étaient ceux qui avaient élevé beaucoup d'enfants. Il en coûte bien moins de *remporter* des victoires que de se vaincre soi-même. (Massillon.) Il *remporta* la victoire la plus signalée. (Voltaire.) | SE REMPORTER, v. pron. Être remporté. Les plus belles victoires sont celles qui *se remportent* sur les mauvaises passions.

REMPOTAGE, s. m. (rad. *pot*). Action de rempoter des fleurs, des arbustes.

REMPOTER, v. a. Remettre une plante dans un pot; changer une plante de pot.

REMUABLE, adj. Qui peut être remué, changé de place. Ce bloc de pierre n'est guère *remuable*.

REMUAGE, s. m. Action de remuer une chose.

REMUANT, ANTE, adj. Qui aime le mouvement, qui ne peut rester en repos. Les enfants trop *remuants* sont désagréables. | Fig. Qui a besoin d'activité, de mouvement, d'intrigue; qui est propre à exciter des troubles dans un État, dans une société, dans une famille. Un esprit *remuant*. Il faut des hommes *remuants* dans une nation pour l'empêcher de s'engourdir. L'esprit inquiet et *remuant* de ce siècle qui bouleverse tout à chaque génération. (J. J. Rousseau.)

REMUÉ, ÉE, part. Changé de place. Du blé *remué*. | Foui, labouré. Les terres bien *remuées* donnent de belles récoltes. | La France, *remuée* par tant de révolutions, ferme les yeux et s'endort.

REMUE-MÉNAGE, s. m. Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre. Quel *remue-ménage* dans cette maison! | Fig. et famil. Se dit des désordres, des troubles qui surviennent tout à coup dans les familles, dans les villes, dans les États. Quel *remue-ménage* opéré par la révolution, dans la société française! Quel *remue-ménage* en Grèce!

REMUEMENT, s. m. (pron. *remuman*). Action de ce qui remue. | *Remuement des terres*, Le transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre. | Mouvement, désordre excité dans un État, dans un pays, dans une maison. Causer du *remuement*. Il y eut de grands *remuements* sous le règne de Charles VI. | On écrit aussi *Remûment*.

REMUER, v. a. (du lat. *removere*, même sens). Mouvoir une chose; changer une chose de position, d'attitude. *Remuer* une chaise. *Remuer* une table. *Remuer* du blé de peur qu'il ne s'échauffe. *Remuer* un tas d'ordures. *Remuer* les mains, les pieds. Il a l'air du fils d'Hercule, et paraît destiné à *remuer* sa massue et à dompter les monstres. (Lacépède.) | *Remuer la terre*, La travailler avec les outils aratoires. Jamais la bêche n'a *remué* le terrain de ce lieu solitaire. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Remuer de la terre*, Transporter de la terre d'un endroit à un autre. | Fig. *Remuer des idées*, Soulever des questions importantes; émettre des pensées neuves et fécondes. Ces philosophes ont *remué* bien *des idées*. | Fig. *Remuer un État*, Y causer du trouble, du désordre. | Fig. et famil. *Remuer ciel et terre*, Employer tous les moyens possibles, avoir recours à toutes sortes de moyens pour arriver à son but. | *Remuer une affaire*, Reprendre ou pousser une affaire qui a été négligée ou interrompue. | Donner de l'impulsion, faire faire des progrès. Charlemagne *a remué* son siècle. | Prov. *Ne remuer ni pied ni patte*, Être sans mouvement. | Fig. et famil. *Remuer l'argent à la pelle*, Avoir beaucoup d'argent, être fort riche. | *Remuer beaucoup d'argent*, Faire beaucoup d'affaires d'argent; avoir un grand maniement de fonds. | Fig. Émouvoir, exciter quelque sentiment, quelque mouvement dans l'âme. Les écrits de J. J. Rousseau ont le privilége de *remuer* l'âme profondément. Ces désirs qui nous semblaient innocents *ont remué* peu à peu les passions les plus violentes. (Bossuet.) Une comédie ne peut jamais *remuer* le cœur comme une tragédie. (Voltaire.) J'admets comme le seul instrument du bonheur, les émotions qui *remuent* agréablement notre âme. (Barth.) Les chants de la Patti *remuaient* tous les cœurs.

> Que dans tous vos écrits la passion émue
> Aille chercher le cœur, l'échauffe et le *remue*.
> (BOILEAU.)

| V. n. Faire quelque mouvement, changer de place. Si vous *remuez*, vous êtes mort. L'enfant *remue* dans le ventre de sa mère. | Fig. et famil. Tenter, agir. Ne *remuez* pas encore; il n'est pas temps. | Exciter des révolutions, des troubles, des mouvements dans un État. Les mécontents oseront *remuer*. | SE REMUER, v. pron. Se mouvoir. Sa blessure l'empêche de *se remuer*. La foule est si grande à ce spectacle, qu'on ne peut *se remuer*. Il *se remue* difficilement. | Faire des démarches, se donner de la peine, du mouvement pour arriver à quelque chose. Pour réussir en ce monde, il faut *se remuer*.

REMUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui remue. | Ouvrier employé à remuer le blé dans les greniers. | Brouillon, homme qui excite des troubles.

REMUGLE, s. f. Odeur qui s'exhale d'un endroit tenu clos pendant longtemps, ou d'un objet qui est demeuré enfermé. Ces provisions sont presque gâtées, elles sentent le *remugle*.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE, s. (du lat. *remunerator*). Celui, celle qui récompense. Dieu est le souverain *rémunérateur*. Les *rémunérateurs* des grandes œuvres et des belles actions. La conscience est sur la terre la première et souvent la seule *rémunératrice* des bonnes actions. (Boiste.) | Adject. Voltaire a proclamé un Dieu *rémunérateur* et vengeur. Donnez aux ouvriers un salaire *rémunérateur*.

RÉMUNÉRATION, s. f. (pron. *rémunérasion*). Récompense. Juste *rémunération*. La vertu a sa *rémunération* en elle-même. Équitable *rémunération*.

RÉMUNÉRATOIRE, adj. Qui sert de récompense. Legs *rémunératoire*. Donation *rémunératoire*.

RÉMUNÉRÉ, ÉE, part. Récompensé. Une belle action *rémunérée*. Travail bien *rémunéré*.

RÉMUNÉRER, v. a. (du lat. *remunerare*). Récompenser. *Rémunérer* les services, les belles actions. Tous les peuples croient à l'existence d'un Dieu qui *rémunère* la vertu et châtie le vice. *Rémunérer* les grandes actions civiles aussi bien que les grandes actions militaires. (Thiers.)

RÉMUS. Frère de Romulus, disputa à celui-ci la gloire de donner son nom à la ville de Rome. Le sort se déclara pour Romulus; Rémus, irrité, sauta par-dessus le fossé qui traçait l'enceinte de la cité naissante, nonobstant la défense de son frère, qui le tua de sa main dans un accès de colère.

REMUSELER, v. a. Museler de nouveau; attacher derechef avec la bride, avec la muselière. *Remuseler* un chien. | Fig. Il est aisé de démuseler le peuple, mais on ne le *remusèle* pas comme on veut. (Mirabeau.) Qui osera *remuseler* le livre populaire?

RENÂCLER, v. n. En parlant du cheval, Faire certain bruit lorsqu'il retire impétueusement son haleine par le nez. | Fig. et famil. Témoigner de la répugnance pour quelque chose. *Renâcler* à quelque travail. Les soldats *renâclaient* à la barricade.

RENAISSANCE, s. f. Seconde, nouvelle naissance; renouvellement. La mort n'existe pas; c'est une *renaissance*. La *renaissance* du printemps. La *renaissance* du commerce. Un tel discours semble réfuter ce que nous avons dit de la *renaissance* des lettres. (Voltaire.) L'égoïsme irréfléchi provoque la *renaissance* des abus dont il fut la victime. (Boiste.) | Se dit principalement de l'époque où les lettres et les arts ont recommencé à vivre dans l'Occident. On la fixe à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Le style de la *Renaissance*. Les écrivains, les artistes de la *Renaissance*.

RENAISSANT, ANTE, adj. Qui renaît, qui se renouvelle. La verdure *renaissante* charme les yeux. | Fig. On voyait à Rome les disputes toujours *renaissantes* entre les patriciens et les plébéiens.

RENAÎTRE, v. n. Naître de nouveau. Les anciens prétendaient que le phénix *renaissait* de ses cendres. Les pères semblent *renaître* dans leurs enfants. L'homme ne meurt pas; il *renaît* dans un autre monde et sous une autre forme. On a affaire à des ennemis qui *renaissent* de leur propre défaite. (Massillon.) Le silence et le calme commençaient à *renaître* à Délos. (Barthélemy.) | Par exagérat. *Renaître à la vie*, Recouvrer la santé après une maladie qui avait semblé mortelle. | Fig. *Renaître au bonheur*, Redevenir heureux après de grandes afflictions ou de longues infortunes. | Fig. *Renaître à l'amour*, Se dit dans un sens analogue. Nous *renaissons à l'amour*, ma Julie. (J. J. Rousseau.) | Reparaître, se remontrer. Le jour *renaîtra* bientôt. | Fig. L'amour, l'espérance, *renaît* dans mon cœur.

RÉNAL, ALE, adj. Anat. Se dit des parties qui

ont rapport aux reins, qui appartiennent aux reins. Calculs *rénaux*. Artères *rénales*.

RENARD, s. m. (de l'allem. *rein*, rusé; *hart*, cœur, esprit). Zool. Espèce du genre chien, connu par ses ruses et par les ravages qu'il fait dans les basses-cours. Quoique le renard ressemble au chien, on l'en distingue facilement par le port, les attitudes et la démarche. Habitué à éventer sa proie dans le secret et le silence, il porte la tête moins haute que le chien. Il tend plus souvent le cou pour avancer le museau, et sa figure est plus légère et plus fine. Les différentes positions qu'il prend décèlent beaucoup de souplesse et en même temps la défiance et la malice. Il s'allonge pour mieux se cacher; ses allures ne sont pas plus franches que sa conduite, et il se glisse plutôt qu'il ne marche.

Renard.

Son museau est effilé comme celui d'un lévrier, mais sa tête est plus grosse à proportion; ses oreilles, droites et pointues, sont plus courtes; ses yeux, plus inclinés; sa queue, plus grande, touche la terre et elle est garnie d'un poil long et touffu. La couleur générale de ses poils, qui sont partout longs et épais, est fauve, le dessous du corps est cendré; les lèvres et le tour de la bouche sont blancs. Les renards vivent dans les bois, où ils se pratiquent des terriers. L'espèce la plus connue est le *renard ordinaire*, commun dans les deux continents; il est d'un quart moins grand que le loup. On distingue en outre le *renard argenté* ou *renard noir* de l'Amérique septentrionale, le *renard bleu* ou *isatis*, le *renard gris*, du Brésil, et le *petit renard jaune* ou *Corsac*. On chasse le renard pour sa peau, dont on fait une assez bonne fourrure. C'est une des chasses les plus suivies en Angleterre. Un vieux *renard*, mais des plus fins. (La Fontaine.) Le *renard* a des moyens de réserve qu'il sait n'employer qu'à propos. (Buffon.) Des *renards* revêtus de précieuses fourrures trouvent à vivre sur leurs rivages abandonnés du soleil. (Bern. de Saint-Pierre.) | La finesse du renard, bien connue partout, l'a fait prendre pour emblème de la ruse, et l'on dit d'un homme fin et rusé, *C'est un renard, un fin renard*. | Nom de divers objets dans les arts et métiers. Les maçons appellent ainsi les petits moellons qui pendent au bout de deux lignes attachées à deux lattes et bandées pour relever un mur de pareille épaisseur dans toute sa longueur; ils donnent aussi ce nom à un mur décoré, pour la symétrie, d'une architecture pareille à celle d'un bâtiment qui lui est opposé. | Chez les fontainiers, c'est une petite fente par où se perd l'eau d'un bassin ou d'un réservoir, et qu'ils ont de la peine à découvrir pour la réparer. | Mar. Petit plateau rond en bois ou en cuivre, ayant un manche, et sur lequel on a peint les trente-deux rayons de la boussole, percés chacun de huit petits trous, pour recevoir autant de chevilles. | Espèce de croc de fer avec lequel on prend les pièces de bois qui servent à la construction des navires. | Triv. *Faire un renard*, Vomir après une orgie. Le prince *avait fait un renard*.

RENARDE, s. f. La femelle du renard. La portée de la renarde se compose de cinq à huit petits, qui naissent les yeux fermés et sont deux ans à croître. Il y a quelquefois deux portées par an, et l'on trouve déjà des petits en avril. La gestation est de neuf semaines. Lorsque la renarde est pleine, elle sort rarement de son terrier, et elle y prépare un lit pour y déposer sa progéniture.

RENARDEAU, s. m. (pron. *renardo*.) Petit renard. Les *renardeaux*, comme les chiens, naissent les yeux fermés.

RENARDER, v. n. Imiter les finesses du renard, agir en renard. | Triv. Vomir après une orgie.

RENARDIÈRE, s. f. Tanière du renard.

RENCHAÎNER, v. a. Remettre à la chaîne. *Renchaînez* votre chien.

RENCHÉRI, IE, part. Qui a augmenté de prix. Le pain est *renchéri*. Toutes les denrées sont extrêmement *renchéries*. | Substantiv. et famil: *Faire le renchéri*, Faire le difficile.

RENCHÉRIR, v. a. Hausser le prix. Il *renchérit* ses marchandises. L'impôt *renchérit* le salaire. (Dupont de Nemours.) | V. n. Augmenter de prix. Le sucre *renchérit*. Les loyers *renchérissent*. Toutes les denrées *renchérissent*. | Fig. *Renchérir sur quelqu'un*, Faire plus que lui, aller au delà, surtout dans l'expression de la pensée. Se dit en mauvaise part. La médisance et la calomnie *renchérissent* l'une sur l'autre pour noircir leurs victimes. (Boiste.)

RENCHÉRISSEMENT, s. m. Synonyme d'Enchérissement. Le *renchérissement* des subsistances.

RENCONTRE, s. f. Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose. Une fâcheuse *rencontre*. Une bonne *rencontre*. Éviter la *rencontre* de quelqu'un. Il y a de singulières *rencontres* dans la vie. (Acad.) Qui peut se promettre d'éviter, dans la société des hommes, la *rencontre* de certains esprits vains, légers, familiers. (La Bruyère.) | *Aller, venir à la rencontre*, Aller, venir au-devant de quelqu'un qui arrive. | *Marchandise de rencontre*, Celle qu'on trouve à acheter par hasard. | Dispósition, conjonction ou opposition des corps, qui se fait naturellement ou par art. La *rencontre* des atomes. La *rencontre* des astres, des planètes. | Gramm. *Rencontre de voyelles*, Se dit lorsqu'un mot qui se termine par une voyelle non muette est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une voyelle ou par *h* muet, comme dans cet exemple : *Il va à Ham*. | Horlog. *Roue de rencontre*, Roue dont les dents engrènent dans les deux saillies latérales de l'espèce de pivot qui fait mouvoir le balancier d'une montre, d'une pendule. | Choc de deux corps de troupes lorsqu'il a lieu par hasard. Dix mille hommes périrent dans cette *rencontre*. La *rencontre* fut sanglante, mille hommes y furent tués. | Se dit aussi d'un duel qui n'a pas été prémédité. Il fut tué dans cette *rencontre*. | Fig. Bon mot, trait d'esprit. Il est fertile en *rencontres* heureuses. | Conjoncture, occasion. En toute *rencontre*, il m'a bien servi. | Charp. Endroit où deux traits de scie, commencés chacun par un des bouts d'une pièce de bois, se rencontrent vers le milieu.

RENCONTRÉ, ÉE, part. Dont on a fait la rencontre. Les personnes *rencontrées*.

RENCONTRER, v. a. Trouver une personne ou une chose, qu'on la cherche ou non. *Rencontrer* un ami, un serpent, un précipice. Je l'*ai rencontré* dans la rue. *Rencontrer* une pierre en son chemin. Dans un espace de vingt-deux lieues, c'étaient les deux seules habitations que nous *eussions rencontrées*. (Chateaubriand.) | Fig. Les lois *rencontrent* toujours les passions du législateur. (Montesquieu.) L'homme ne *rencontre* rien ici-bas où son cœur puisse se fixer. (Massillon.) | *Rencontrer les yeux de quelqu'un*, Le regarder au moment où l'on est regardé par lui. Il y a plaisir à *rencontrer les yeux* de celui à qui on vient de donner. (La Bruyère.) | Se RENCONTRER, v. pron. Se trouver. | Se heurter. Un convoi de marchandises *s'est rencontré* avec un train de voyageurs. | Exister. Un homme de cœur *s'est rencontré*. Une telle absence de personnalité ne *s'était* peut-être jamais *rencontrée*. (Mme de Staël.) Un Brutus *s'est rencontré* à Rome. | Fig. Les beaux esprits *se rencontrent*. | Prov. *Les montagnes ne se rencontrent jamais, mais les hommes se rencontrent*, Tôt ou tard on se retrouve.

RENDEMENT, s. m. (pron. *randeman*). Action de rapporter, en parlant d'une terre; son produit. Le *rendement* en nature. | Ce que rend, ce que produit une chose. Le *rendement* de la soie. | T. de raffin. Proportion des divers produits que pourra fournir une quantité donnée de sucre brut, en raison de sa qualité. L'estimation du *rendement* a donné lieu à de vives controverses.

RENDEZ-VOUS, s. m. Désignation que deux ou plusieurs personnes se donnent pour se trouver au même lieu, à la même heure. Donner, assigner, marquer un *rendez-vous*. Accepter un *rendez-vous*. Attendre, devancer l'heure du *rendez-vous*. Un *rendez-vous* de chasse. Manquer un *rendez-vous*. *Rendez-vous* d'affaires, de plaisir. | Lieu où l'on doit se rendre. Aller au *rendez-vous*. Ce bois est le *rendez-vous* de tous les malfaiteurs. Les temples d'aujourd'hui servent de *rendez-vous*. (Regnard.) Il y avait déjà plus de trois heures que j'étais au *rendez-vous* quand il arriva. (Le Sage.) | Par extens. Se dit des animaux. Cette forêt est le *rendez-vous* des oiseaux de proie, des reptiles, des sangliers.

RENDORMIR, v. a. Faire dormir de nouveau quelqu'un qui s'était réveillé. Tâchez de *rendormir* cet enfant. | Se RENDORMIR, v. pr. S'endormir de nouveau. Il *se rendort* quand il devrait se lever.

RENDOSSER, v. a. Reprendre comme vêtement *Rendosser* une pelisse, un paletot.

RENDRE, v. a. Remettre à qui il appartient, redonner, restituer. *Rendre* ce qu'on a reçu, ce qui a été confié, prêté. *Rendre* à chacun ce qui lui appartient. On *rend* un dépôt. Prêtez-moi ce livre, je vous le *rendrai* dans deux jours. *Rendre* un cheval qu'on a loué. Après l'imposition du nom, on *rend* à la mère son enfant, qui n'appartient plus qu'à elle. (Chateaubriand.) | Absol. Il ne sait pas ce que c'est que de *rendre*. Les personnes de qualité empruntent et ne *rendent* point. (Le Sage.)

Donnez, donnez sur cette terre,
Dieu, dans le ciel, vous le *rendra*.

| *Rendre une lettre, un paquet*, Les remettre à leur adresse. | *Rendre des personnes, des marchandises à un endroit*, Les y conduire en voiture, les y faire voiturer. | *Rendre compte*, Expliquer sa manière d'agir, d'administrer, etc. | *Rendre de l'ouvrage*, Le remettre à celui pour qui on l'a fait. | *Rendre à quelqu'un sa parole*, Le dégager de la promesse qu'il avait faite. | S'acquitter de certains devoirs. *Rendre* réponse. *Rendre* visite. *Rendre* le salut à quelqu'un. *Rendre* les derniers devoirs à un ami. *Rendre* hommage à la vérité. Meurtri, épuisé de fatigue, Alonzo se jette au fond de cet antre; et là, *rendant* grâce au ciel, il tombe dans l'accablement. (Marmontel.) | *Rendre service*, Obliger. | *Rendre justice à quelqu'un*, Reconnaître ses droits, son mérite. | *Rendre la justice*, L'exercer. | *Rendre raison d'une chose*, Expliquer pourquoi on l'a faite, comment elle s'est faite. | Absol. *Rendre raison*, Faire satisfaction d'un tort, d'une offense. | *Rendre la pareille*, Faire aux autres ce qu'ils nous ont fait, soit en bien, soit en mal. | Faire recouvrer. *Rendre* la santé, la vue, la liberté, l'espérance. | Faire devenir; être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant. *Rendre* un homme sage. *Rendre* une rivière navigable. | Livrer. *Rendre* une place, les armes. | Rapporter. Cette entreprise vous *rendra* beaucoup. | Sécréter, produire. La tomate *rend* beaucoup de jus. | Faire entendre, renvoyer. Plus les violons sont vieux, plus ils *rendent* de son. Exprimer, représenter. Cette forme *rend* mal la pensée de l'auteur. | Rejeter par les voies naturelles. *Rendre* son dîner, du sang. | *Rendre le dernier soupir, l'esprit, l'âme*, Mourir, expirer. | Fig. *Rendre gorge*, Restituer par force ce qu'on a pris. | Absol. *Cette plaie rend beaucoup*, il en sort beaucoup de pus, beaucoup de matière. | Prononcer. *Rendre* une sentence, des oracles. | Prov. *Dieu vous le rende!* Expression de reconnaissance qu'on adresse à celui qui rend un service inattendu. | Par exagér. *Vous me rendez la vie!* Vous me tirez de peine, d'embarras. | Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*, Si l'on trouve un objet, on doit penser qu'il est cher à son propriétaire, et le restituer. | Se RENDRE, v. pr. Devenir, avec ou sans intention. *Se rendre* agréable à ses camarades. | Devenir par ses soins. *Se rendre* utile à ses semblables. | *Se rendre maître*, Soumettre. | Se soumettre. *Se rendre* aux ennemis. Ils ne *se rendirent* qu'après la défense la plus opiniâtre. (Raynal.) | Aller dans un endroit. *Se rendre* à Paris. Les fleuves *se rendent* à la mer. | *Se rendre à son devoir*, Où il appelle. | Céder. Je *me rends*. Il *se rendit* à nos instances. (Barthélemy.)

RENDRE, s. m. Action de rendre. Usité seulement dans ce proverbe : *Ami au prêter, ennemi au rendre*, Les prêts d'argent brouillent souvent les amis. Néanmoins on doit venir en aide aux autres.

RENDU, UE, part. Restitué, remis; par quoi on a obligé; exprimé. Livre *rendu*. Somme *rendue*. Service *rendu*. Cette pensée est mal *rendue*. Ils attendront toujours cet oracle *rendu*. (Racine.) Le tonnerre, le murmure des eaux, les vents, les orages, sont mal *rendus* par de simples accords. (J. J. Rousseau.) | Décerné, accordé. Hommage *rendu*. Honneurs *rendus*. La justice *rendue* à un homme vertueux n'est déplacée nulle part, si ce n'est dans les âmes corrompues. (Virey.) | Voituré. Ce vin coûte tant *rendu* à Paris. | Arrivé où l'on voulait aller. Nous voilà bientôt *rendus*. | Las, fatigué, qui ne peut plus marcher Je suis *rendu*. L'attelage suait,

soufflait, était *rendu*. (La Fontaine.) | S. m. T. de beaux-arts. Ce qui est bien dessiné et rigoureusement exprimé. | Tour qu'on joue à quelqu'un pour se venger d'un autre tour. Un prêté pour un *rendu*.

RENDURCIR, v. a. (pron. *randursir*). Rendre plus dur. La trempe *rendurcit* le fer.

RENDURCISSEMENT, s. m. (pron. *randursiseman*). Action de rendurcir ; effet de cette action.

RÈNE, s. f. (du lat. *retinaculum*, même signif.). Courroie de la tête d'un cheval. La *rêne* droite. La *rêne* gauche. | Guide pour conduire un cheval. S'emploie au plur. Le cheval rompit ses *rênes* et s'emporta. Sa main sur ses chevaux laissait flotter les *rênes*. (Racine.) | Fig. *Tenir les rênes de l'État*, Le gouverner. Catherine, voluptueuse et cruelle, agitait les *rênes* sanglantes de l'État. (Thomas.)

RENÉGAT, ATE, s. Celui, celle qui a renié sa religion. C'est un *renégat*. Les *renégats* passaient pour être les plus cruels envers les chrétiens qui devenaient leurs esclaves. (Encycl.) | Fig. Celui, celle qui, par des motifs intéressés, abjure ses opinions politiques et trahit son parti. Les *renégats* sont plus nombreux en politique qu'en religion. (Boiste.) Un *renégat*, une *rénégate*.

RENFAÎTAGE, s. m. Action de renfaîter ; ouvrage qui en est le résultat.

RENFAÎTER, v. a. Raccommoder le faîte d'un toit. Il faudra faire *renfaîter* la maison.

RENFERMÉ, ÉE, part. Enfermé de nouveau ou, simplement, enfermé. Argent *renfermé* dans un coffre. Bijou *renfermé* dans son écrin. Les hardes *renfermées* dans l'armoire. Il reste *renfermé* dans sa chambre. Le chêne, avec ses robustes rameaux, est *renfermé* dans un gland, et le rossignol avec son chant et ses amours dans un œuf. (Bern. de Saint-Pierre.) On verra que le génie de Lycurgue est *renfermé* dans ces trois préceptes. (Chateaubriand.) | S. m. Odeur d'une chose qui a été longtemps renfermée. Cette chambre sent le *renfermé*.

RENFERMER, v. a. Enfermer de nouveau. | Simplement, enfermer. C'est un fou qu'il faudrait *renfermer*. Dans les pays mahométans on *renferme* les femmes. Elle *avait renfermé* ces semences dans une petite bourse. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Renfermer quelqu'un*, Le mettre en prison. | Fig. *Renfermer* un secret dans son cœur. | Cacher. Venez en d'autres lieux *renfermer* vos regrets. (Racine.) | Comprendre, contenir. Un corps mal fait peut *renfermer* une belle âme. (Buffon.) | Fig. Restreindre, réduire dans de certaines bornes. Le Coran *renferme* les plus belles maximes du monde. | T. de manége. *Renfermer un cheval*, Le tenir dans la main et dans les jambes. | SE RENFERMER, v. pr. Se tenir enfermé. *Se renfermer* au sein de sa famille. (J. J. Rousseau.) | *Se renfermer en soi-même*, Se recueillir. | Se restreindre. Un avocat doit toujours *se renfermer* dans les bornes de la défense. | Se cacher. L'amour qui est obligé de *se renfermer* n'en acquiert que plus de force.

RENFLÉ, ÉE, part. Qui a augmenté de volume. Des pois *renflés*. Pâte bien *renflée*. | Se dit de tout corps dont le milieu est plus gros que les deux extrémités. Corolle *renflée*. Feuilles *renflées*. Avoir une forme *renflée*. En face de la croisée, on voyait une de ces vieilles commodes en bois de rose à ventre *renflé*. (H. Balzac.)

RENFLEMENT, s. m. (pron. *ranfleman*). Augmentation de volume ; état de ce qui est renflé. Le *renflement* de la terre sous l'équateur. Le *renflement* du globe est très-sensible. | *Renflement de colonne*, Augmentation du diamètre d'une colonne, que l'on pratique à peu près au tiers de sa hauteur.

RENFLER, v. a. Enfler de nouveau. | Augmenter de grosseur en cuisant, en fermentant. Les haricots *renflent* à la cuisson. | Fig. L'orgueil *renfle* l'âme du sot, mais ne la nourrit pas. (Voltaire.)

RENFONCEMENT, s. m. (pron. *ranfonseman*). Profondeur, partie reculée. Il alla tomber dans le *renfoncement* du mur. | Effet de perspective qui fait paraître plus enfoncé. Le *renfoncement* d'un paysage. | Famil. Coup de poing donné dans un chapeau et qui le renfonce. Donner un *renfoncement*.

RENFONCER, v. a. Enfoncer de nouveau, ou plus avant. *Renfoncer* son chapeau. | Mettre un fond. *Renfoncer* un tonneau, une cuve.

RENFORCÉ, ÉE, part. Dont on a augmenté la force, l'épaisseur, le nombre. Mur *renforcé*. Canon *renforcé* à la culasse. Des troupes *renforcées*. | Fig. Un sot, un fat *renforcé*. Qu'on m'aille chercher un âne *renforcé*. (La Fontaine.) L'émulation que nous inspirons à nos enfants est, si j'ose le dire, une ambition *renforcée*. (Bern. de Saint-Pierre.)

RENFORCEMENT, s. m. Action de renforcer ; effet de cette action. Le *renforcement* d'une poutre.

RENFORCER, v. a. Rendre plus fort. *Renforcer* un mât, une vergue. *Renforcer* un canon. *Renforcer* une garnison, une armée. | Fig. La guerre semble *renforcer* et soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe. (Raynal.) | Donner plus de force, plus d'éclat. *Renforcer* la voix, le son. | Constr. Donner à une bâtisse une solidité plus grande. *Renforcer* des fondations. Il faut *renforcer* le mur sur toute sa longueur. | SE RENFORCER, v. pr. Devenir plus fort. L'esprit *se renforce* par la méditation, et le corps par l'exercice d'une profession manuelle. Plus j'insiste sur ma méthode, plus je sens les objections *se renforcer*. (J. J. Rousseau.)

RENFORMIR, v. a. Réparer un vieux mur au moyen d'un crépi épais.

RENFORMIS, s. m. Réparation, enduit épais en crépi qui se fait sur une vieille muraille. Les plus forts *renformis* s'évaluent pour le tiers d'un mur. Travailler au *renformis* d'une vieille muraille.

RENFORT, s. m. Augmentation de force, de volume. Courage, il va venir du *renfort*. Un *renfort* considérable. Les *renforts* envoyés à l'armée. | Technol. Pièce de fer qu'on soude à une autre trop faible. | Grosseur qui sert à renforcer certaines parties de bronze d'une pièce d'artillerie. | *A grand renfort*, loc. adv. La place fut prise *à grand renfort* de canons et après plusieurs rudes assauts.

RENFROGNÉ, ÉE, part. Qui a la peau du visage, du front, contractée. Visage *renfrogné*. Mine *renfrognée*. Ni son air *renfrogné*, ni ses cris, ni ses rides. (Destouches.) Un vieux curé *renfrogné*.

RENFROGNER (SE), v. pr. Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin.

RENGAGEMENT, s. m. Action de se rengager.

RENGAGER, v. a. Engager de nouveau. *Rengager* sa montre, ses bijoux. On *a rengagé* d'anciens militaires. | SE RENGAGER, v. pr. Former un nouvel engagement. | *L'action se rengagea*, Le combat recommença sur toute la ligne.

RENGAÎNER, v. a. Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. *Rengaîner* une épée, un couteau. | *Rengaîner un compliment*, Le supprimer.

RENGORGEMENT, s. m. Action de se rengorger. | État, attitude de celui, de celle qui se rengorge.

RENGORGER (SE), v. pr. Avancer la gorge en retirant la tête en arrière. | Faire le beau, le fier, l'important. Les dindons aiment à *se rengorger*.

RENGRÈNEMENT, s. m. Action de rengréner.

RENGRÉNER, v. a. Remettre du grain dans la trémie d'un moulin. | Remettre sous le balancier une médaille qui n'a pas bien reçu l'empreinte. | Technol. Engréner dans une seconde roue.

RENIABLE, adj. De nature à être renié. | Prov. Tout mauvais cas est *reniable*.

RENIEMENT, s. m. (pron. *reniman*). Action de renier. Ne se dit que dans cette locution : *Le reniement de saint Pierre*. | On écrit aussi *Reniment*.

RENIER, v. a. Déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît pas une personne ou une chose ; désavouer. Saint Pierre *renia* trois fois Jésus-Christ. Tu m'*as reniée*, tu m'as fait fermer les portes de toutes les maisons où je souhaitais aller. (H. Balzac.) | Refuser de reconnaître pour. *Renier* quelqu'un pour son parent, pour son ami. Je vous *renie* pour mon disciple. | *Renier son nom, sa patrie, sa foi politique*, Y renoncer. | *Renier Dieu*, Blasphémer.

RENIFLEMENT, s. m. Action de renifler. Un bruyant *reniflement*. Des *reniflements*.

RENIFLER, v. n. Retirer en respirant les mucosités et l'air qui sont dans les narines. Il *renifle* toujours. Les enfants *reniflent* parce qu'ils n'ont pas l'habitude de se moucher.

RENIFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui renifle. Otez d'auprès de moi ce *renifleur*.

RÉNIFORME, adj. (du lat. *ren*, gén. *renis*, reins ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un rein. Graine *réniforme*. Feuilles *réniformes*.

RÉNITENCE, s. f. Pathol. Dureté ; caractère de ce qui est rénitent. Fondre la *rénitence* d'une tumeur. La *rénitence* du pouls.

RÉNITENT, ENTE, adj. Qui résiste. Pouls *rénitent*. Tumeur *rénitente*.

RENNE, s. m. (plusieurs naturalistes ont fait ce mot féminin). Zool. Quadrupède de Laponie, du genre des cerfs. Sa peau est grisâtre, et il porte sur la tête un bois fourchu dont il fait sa défense. Rien n'égale la rapidité de sa course. Il fournit par son lait et par sa chair la seule nourriture qu'on puisse trouver dans les climats hyperboréens ; les habitants font de sa peau un excellent vêtement. Le renne est d'une sobriété incroyable ; il ne lui faut pour se nourrir que des lichens et des bourgeons qu'il va déterrer sous la neige. Les rennes font l'office des vaches en fournissant le lait, et remplissent la fonction de bêtes de somme en traînant des chariots, tirant des traîneaux et portant des fardeaux. On les attelle au traîneau par le moyen d'un trait qui passe sous le ventre de l'animal, entre ses jambes, et qui s'attache sous le poitrail à une sorte de

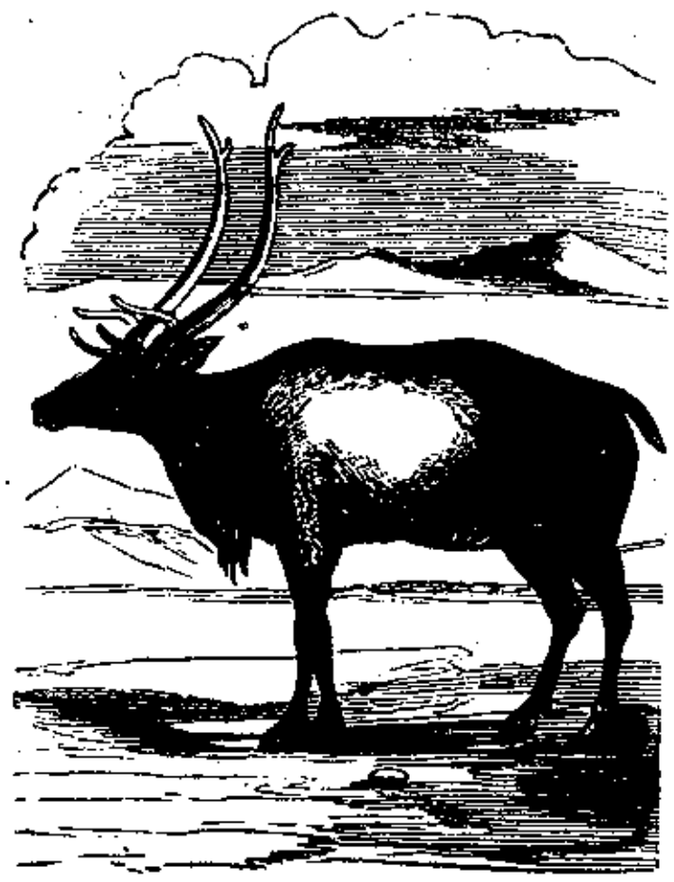

Renne.

collier. Il n'y a pour guide qu'une seule corde attachée à la racine du bois de l'animal. Ces traîneaux vont très-vite, et, quand la neige est durcie, ils parcourent jusqu'à 24 kilomètres par heure. Le *renne* vit de mousse aux plages boréales. (Delille.) Des troupeaux de *rennes* s'avancent en bramant dans ces régions désolées de la nuit. (Bern. de Saint-Pierre.) Omnibus russe attelé de *rennes*.

RENNES. Géogr. Chef-lieu du départ. d'Ille-et-Vilaine, au confluent de ces deux rivières ; 40,864 habit. Archevêché. Facultés de droit, des lettres et des sciences ; école secondaire de médecine ; école de peinture et de sculpture, école d'artillerie et de pyrotechnie ; bibliothèque, musée, cabinet d'histoire naturelle, Jardin des plantes. On remarque le palais, l'hôtel de ville, la façade de Saint-Pierre, la tour Notre-Dame, les promenades du Cours et du Thabor, les places d'armes, le théâtre. Toiles à voiles et autres, bonneterie, blanchisserie de cire, corroieries, teintureries ; volailles de Janzé. Aux environs, ferme de la Prévalaie, célèbre par son beurre. Rennes est la patrie de La Chalotais, Lanjuinais, Gerbier, La Motte-Piquet, La Bletterie, Lobineau, Tournemine, Alex. et Amaury Duval, etc. Rennes était la capitale de la Bretagne. En 1356, elle soutint contre les Anglais un siége que Duguesclin fit lever. Henri II fonda à Rennes, en 1563, un parlement, qui s'est rendu célèbre par son indépendance.

RENOM, s. m. Célébrité, réputation. Se faire un bon, un mauvais *renom*. Georges Sand est une femme d'un grand *renom*. Acquérir du *renom*. N'avoir aucun *renom*. Une ville, un produit de grand *renom*. En quoi pourraient mes vers accroître un tel *renom*? (Colnet.) Garibaldi a un grand *renom*.

RENOMMÉ, ÉE, part. Qui a une grande réputation. Un capitaine *renommé*. Une ville *renommée*. Ce pays est *renommé* pour l'excellence de son café. Cinquante ans *renommé* pour sa haute prudence. (Fabre d'Églantine.) Les villes les plus *renommées* de l'antiquité sont celles où les femmes étaient les plus considérées. (Bern. de Saint-Pierre.)

> Je parcourais ces îles *renommées*
> Que voit la Grèce à l'orient semées.
> (MALFILATRE.)

RENOMMÉE, s. f. Grande réputation, célébrité. Bonne *renommée*. Mauvaise *renommée*. Noircir, ternir la *renommée* de quelqu'un. Nuire à sa *renommée*. La plus belle *renommée* est celle d'un homme de bien. L'éclat de sa *renommée* obscurcissait toute autre gloire. (Voltaire.) Il doit à ses soupers toute sa *renommée*. (Berchoux.) | La voix publique qui annonce quelque action, quelque événement remarquable, qui répand l'éloge ou le blâme sur quelque personne. J'ai appris cela par la *renommée*. La *renommée* va remplir toute l'Europe du récit de cet événement. La *renommée* enchérit toujours sur la vérité. (Tacite.) La *renommée* accuse juste en contant ce que vous valez. (Molière.) La *renommée*, qui grossit tout, faisait son armée forte de trente

mille hommes. (Voltaire.) | Divinité allégorique. Les cent voix de la *Renommée* nous apportèrent le récit de nos gloires. | Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* Ce proverbe fait allusion à la coutume qu'avaient les femmes honnêtes de porter une ceinture dorée, ceinture que ne pouvaient porter les courtisanes, et qui, parfois, se livraient à la débauche, tout en conservant la ceinture dorée.

RENOMMER, v. a. Nommer une seconde fois. Les électeurs l'*ont renommé.* | Nommer avec éloges. Ce chanteur qu'on *renomme.* Vous verrez un territoire dont les vignobles *étaient* déjà *renommés* du temps d'Homère. (Barthélemy.)

RENONCE, s. f. T. de jeu de cartes. Absence d'une couleur. | *Se faire une renonce,* Se mettre en état de couper une couleur en se défaisant des cartes de cette couleur qu'on a dans son jeu.

RENONCEMENT, s. m. (pron. *renonseman*). Action de renoncer. Le *renoncement* aux honneurs, aux plaisirs. Ils prêchent le *renoncement* aux choses humaines, mais ne le pratiquent pas | Abnégation. *Renoncement* à soi-même. Pratiquer le *renoncement.*

RENONCER, v. n. (du lat. *renuntiare*). Se désister. *Renoncer* à une entreprise. *Renoncer* à la poursuite de quelque chose. *Renoncer* à un droit, à une prétention. *Renoncer* à la couronne. | Abandonner la possession, la prétention, le désir ou l'affection d'une chose. *Renoncer* aux douceurs de la vie. | Il serait fâcheux d'être obligé de *renoncer* ainsi aux commodités de ce monde. (D'Alembert.) | Au jeu de cartes, Manquer d'une couleur; mettre une carte d'une autre couleur que celle qu'un autre a jouée.

RENONCIATION, s. f. (pron. *renonsiasion*). Acte par lequel on renonce à une chose. | *Renonciation à succession,* Déclaration qu'on renonce à recueillir une succession. | *Renonciation à la communauté,* Acte par lequel la femme mariée sous le régime de la communauté, ou ses héritiers, déclarent, après sa dissolution, renoncer à leur part dans les biens dont elle se compose pour n'avoir pas à supporter ses dettes.

RENONCULACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et d'arbrisseaux, le plus souvent sarmenteux.

RENONCULE, s. f. (de *rana,* grenouille, parce que ces plantes viennent naturellement dans les endroits marécageux). Bot. Genre type de la famille des renonculacées. On en compte plus de cent quarante espèces. Ce sont des herbes, la plupart

Renoncule.

indigènes de l'Europe, et à racine vivace. Les fleurs sont communément jaunes, quelquefois blanches ou rouges. Ces plantes contiennent un suc âcre et caustique qui les rend dangereuses à employer en médecine, soit intérieurement, soit extérieurement. En général, les renoncules, par la vivacité de leurs couleurs, leur figure élégante et leur grande vivacité, tiennent le même rang dans nos jardins que l'œillet, la tulipe et la jacinthe.

RENOUÉE, s. f. Bot. Genre type de la famille des polygonées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à fleurs petites, blanchâtres ou purpurines.

RENOUEMENT, s. m. (pron. *renouman*). Renouvellement, rétablissement. | N'est usité qu'au figuré. *Renouement* d'amitié, de négociation. Un beau *renouement* d'amour. | On écrit aussi *Renoûment.*

RENOUER, v. a. Nouer ce qui est dénoué. *Renouer* un ruban. *Renouer* les cordons. | Reprendre, recommencer après interruption. *Renouer* la conversation. *Renouer* une partie. | Remettre en train. *Renouer* une négociation, un mariage. | Renouveler. *Renouer* amitié. Quelques individus épargnés par hasard *renouent* le fil des générations. (Barthélemy.) | Neutral. *Renouer* avec quelqu'un. | SE RENOUER, v. pr. Être repris, recommencé. Les négociations *se renouent,* il y a des espérances de paix. | Se renouveler. Là vient *se renouer* la douce causerie.

RENOUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui remet les membres disloqués. Synonyme de *Rebouteur.* | Fig. Vous voilà, belle *renoueuse* d'amourettes.

RENOUVEAU, s. m. Vieux et famil. Le printemps, la saison nouvelle. Tout pousse au *renouveau.* C'était au temps du *renouveau.*

RENOUVELÉ, ÉE, part. Rendu nouveau; dont le remplacement ou le renouvellement a été opéré. Objet *renouvelé.* Meubles *renouvelés.* Ils jouissent du spectacle brillant et toujours *renouvelé* qui les environne. (Bern. de Saint-Pierre.) Le temps a fait un pas, et la face de la terre a été *renouvelée.* (Chateaubriand.) L'assemblée était *renouvelée.*

RENOUVELER, v. a. Rendre nouveau, en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce. *Renouveler* la tenture d'un appartement. *Renouveler* ses outils. Le concierge avait soin de venir tous les matins *renouveler* ma provision. (Le Sage.) | Fig. *Le printemps renouvelle la nature,* Lui donne une face nouvelle. | *Renouveler la douleur de quelqu'un,* La lui faire sentir de nouveau en lui en rappelant la cause. | *Renouveler le souvenir d'une chose,* En rappeler la mémoire. | *Renouveler son attention,* Avoir une nouvelle attention, une plus grande attention. | *Renouveler un billet, un traité, un bail,* Le refaire avec les mêmes personnes et à peu près aux mêmes conditions. | Remettre en vigueur, faire revivre. *Renouveler* un édit. *Renouveler* une mode. | Recommencer. *Renouveler* un procès, ses instances, ses vœux. *Renouveler* une promesse. Je n'ai pu voir votre douleur sans *renouveler* la mienne. (Mme de Sévigné.) J'ai saisi seulement cette occasion pour vous *renouveler* mes hommages. (Voltaire.) | SE RENOUVELER, v. pr. Être renouvelé, avoir lieu de nouveau. Les saisons *se renouvellent.* L'assemblée *se renouvelle* chaque année. | Prov. *Cela est renouvelé des Grecs,* Ce que vous donnez pour du nouveau est connu depuis longtemps.

RENOUVELLEMENT, s. m. (pron. *renouvèleman*). Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur. Le *renouvellement* de l'année, des saisons. | Action de renouveler. Le *renouvellement* d'un billet, d'un bail. *Renouvellement* d'un traité. Le *renouvellement* de l'air dans une salle. | Réitération. *Renouvellement* de vœux. La nouvelle reine de Suède pressa le *renouvellement* des négociations. (Voltaire.)

RÉNOVATEUR, TRICE, adj. Qui renouvelle, qui rajeunit. Influence *rénovatrice.* | Substantiv. Les *rénovateurs* sont nombreux.

RÉNOVATION, s. f. (pron. *rénovasion;* du lat. *renovatio*). Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle devrait se trouver. Nous approchons du jour de la *rénovation* sociale. *Rénovation* d'un titre. La *rénovation* des lois. | Chim. Réduction d'un corps minéral d'un état imparfait à un état parfait. | *Grande rénovation,* Titre du grand ouvrage philosophique de Bacon.

RENSEIGNÉ, ÉE, part. Qui a obtenu, à qui l'on a donné des renseignements. Être bien *renseigné,* mal *renseigné.* Un voyageur *renseigné.*

RENSEIGNEMENT, s. m. (pron. *ransègneman*). Indice qui met sur la voie d'une chose, qui sert à bien faire connaître une chose. Prendre des *renseignements.* Aller aux *renseignements.* | *A titre de renseignement,* Se dit d'un témoignage reçu simplement comme renseignement et non sous la foi du serment.

RENSEIGNER, v. a. Enseigner de nouveau, avec soin. | Donner des renseignements. *Renseigner* quelqu'un sur une affaire. | SE RENSEIGNER, v. pr. Prendre des renseignements. Je *me suis renseigné* sur cet homme; il est digne d'intérêt.

RENSEMENCER, v. a. Ensemencer de nouveau. Il faut *rensemencer* ces terres avant le printemps.

RENTE, s. f. (pron. *ranté;* du lat. *reddita,* chose rendue ou qu'on doit rendre). Revenu annuel. Avoir cent mille livres de *rente* inscrite sur le grand livre. Vivre de ses *rentes.* Il n'a ni fonds ni *rente.* | Redevance annuelle pour un fonds aliéné, cédé ou affermé. *Rente* foncière. *Rente* en nature. | *Rentes sur l'État,* Rentes constituées par l'État, et annuellement payées par les intérêts des emprunts publics. Inscription de *rente. Rente* à 3, à 4 1/2 p. 100. Le cours de la *rente.* Titres de *rente.* La *rente* est au pair lorsque le cours des effets publics est égal au capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. (E. Duclerc.) | Écon. Revenu ou rapport annuel d'un fonds, d'un capital quelconque. Ce rapport est déterminé de différentes manières, selon la nature des contrats par lesquels il est établi. Une rente peut également être constituée sur une banque nationale, sur une commune ou sur l'État; elle peut être rachetable ou non rachetable, selon les lois qui règlent le système de la dette publique. Cependant, le mot *rente* est généralement employé pour désigner une rente foncière. Indépendamment des intérêts individuels des propriétaires, des métayers ou des fermiers, la constitution de la rente se rattache aux grandes questions agronomiques ayant pour objet de mettre la production agricole en harmonie avec les progrès et les besoins de la société. La rente foncière, considérée dans son origine comme source de richesse, est un des plus intéressants sujets de la science. | *Rente viagère,* Rente qui est payée à une personne sa vie durant. Il y a deux sortes de rentes viagères. Quand on dit simplement *rentes viagères,* on doit entendre les rentes qui restent entièrement éteintes à la mort. Les *rentes viagères en tontine,* ou *rentes en tontine,* sont celles qui sont constituées sur plusieurs personnes du même âge ou approchant, à condition qu'à la mort de chaque associé la rente qu'il avait soit répartie aux survivants de la société, en tout ou en partie, jusqu'au dernier vivant, qui jouit seul de toute la rente de la société ou de toutes les parties de rentes qui étaient reversibles aux survivants : ce qui fait distinguer deux sortes de tontines, l'une simple, l'autre composée. V. TONTINE. | *Réduction de la rente,* La réduction de la rente 5 p. 100 en 3 p. 100 a été fort agitée sous la Restauration en 1827. Cette réforme a été réalisée en partie timidement, en 1852, par la transformation du 5 p. 100 en 4 1/2.

RENTÉ, ÉE, part. (pron. *ranté*). Qui a des rentes, du revenu. Un homme *renté.* Une communauté bien *rentée.* Il y avait des moines *rentés* et des moines mendiants. (Acad.) Le pape est bien *renté.*

RENTER, v. a. Donner, assigner un revenu. *Renter* des vieillards invalides. *Renter* des boursiers. *Renter* un hôpital, une école, une colonie agricole.

RENTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État, sur une compagnie industrielle, sur une terre, etc. Les *rentiers* sont payés par semestre. | Celui, celle qui vit de son revenu sans négoce ni industrie. Un gros *rentier.* Un *rentier* du Marais. Les *rentières* de Paris.

RENTOILAGE, s. m. Action de rentoiler; résultat de cette action. *Rentoilage* d'une chemise. | Peint. Opération par laquelle on restaure un vieux tableau et on en soutient le fond en y collant une toile neuve. *Rentoilage* bien exécuté.

RENTOILER, v. a. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. | Peint. Faire le rentoilage. *Rentoiler* un tableau précieux.

RENTONNEMENT, s. m. (pron. *rantoneman*). Action de rentonner, de remettre dans un tonneau un liquide qu'on en a tiré. Le *rentonnement* du vin.

RENTONNER, v. a. Remettre dans un tonneau; entonner de nouveau.

RENTRAGE, s. m. Action de rentrer. Le *rentrage* d'une voiture de bois. Payer tant pour le *rentrage.*

RENTRAIRE, v. a. Coudre, rejoindre deux morceaux d'étoffe, de façon que la couture ne paraisse pas; dissimuler le pli d'un apprêt. *Rentraire* du drap. *Rentraire* de la toile.

RENTRAITURE, s. f. Couture de ce qui est rentrait. La *rentraiture* d'une robe.

RENTRANT, ANTE, adj. Qui s'enfonce au dedans. Un *angle rentrant,* par opposition à un *angle saillant.* | S. Joueur, joueuse qui prend la place d'un autre. Je suis votre *rentrant.* Une *rentrante.*

RENTRÉ, ÉE, part. Dont le rentrage a eu lieu; dont la rentrée s'est effectuée. Du bois *rentré.* Des récoltes *rentrées.* | Entré de nouveau. Un homme *rentré* dans son domicile. *Rentré* dans le sein de sa patrie, Chactas jouissait du repos. (Chateaubriand.) | Répercuté. Dartre *rentrée.* Sueur *rentrée.*

RENTRÉE, s. f. Action de rentrer, de reprendre ses fonctions, ses exercices, ses travaux, etc. La *rentrée* du tribunal. La *rentrée* des ouvriers. La *rentrée* des écoles. L'époque de la *rentrée.* | Réapparition d'un acteur sur la scène après une absence. Il a fait sa *rentrée* par tel rôle. | Action de porter ou reporter dedans ce qui était dehors. La *rentrée* des foins. La *rentrée* des récoltes. | T. de chasse. Retour des animaux dans le bois. Attendre le cerf à la *rentrée.* | Mus. Retour du sujet dans une fugue. | A certains jeux de cartes, lorsque l'on

prend dans le talon des cartes à la place de celles qu'on a écartées. Voilà une belle *rentrée* d'as! | Au plur. Dans l'imprimerie en couleur, Les différentes planches préparées pour l'impression. | Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. La *rentrée* d'un impôt. Je compte sur mes *rentrées* pour la fin du mois. | Constr. Rétrécissement du navire par ses hauts, qui se manifeste par la différence entre sa largeur au pont et sa largeur plus grande au fort. La *rentrée* dans les bâtiments n'est ni utile ni gracieuse. (J. Lecomte.)

RENTRER, v. n. Entrer de nouveau, revenir dans un endroit après en être sorti. *Rentrer* chez soi. *Rentrer* dans son appartement. *Rentrer* dans la ville. *Rentrer* dans l'armée, dans un régiment. Il avait quitté le grand chemin, mais il y *rentra* bientôt. Peu de temps après, je la vis *rentrer* dans mon appartement fort émue. (Le Sage.) | Revenir. *Rentrer* du travail. | Recouvrer. *Rentrer* dans son bien. *Rentrer* dans tous ses droits | Être touché, perçu. Un revenu qui a peine à *rentrer*. Des avances qui *rentrent* peu à peu. | T. de grav. Repasser le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir. | T. de jeu. Jouer de nouveau à la place d'un perdant. Je tins à *rentrer* après les trois premières passes. (Montépin.) | Pathol. Se répercuter. Les dartres, les boutons *sont rentrés*. | *Rentrer dans son sujet*, Revenir au sujet dont on s'était écarté. | *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un*, Obtenir de nouveau son amitié, sa protection. | *Rentrer dans l'alignement*, Se remettre sur l'alignement. | Fig. *Rentrer dans sa coquille*, Se retirer des affaires, rentrer dans la solitude. *Je rentre dans ma coquille*, et je me borne à attendre avec impatience le mémoire que vous nous promettez. (Voltaire.) | Fig. Se remettre, se rétablir, se ranger. *Rentrer* dans le devoir. Faire *rentrer* les mutins dans l'ordre. La Discorde *rentrait* dans les enfers, d'où elle était sortie (Bossuet.) Cette décision, qui fait *rentrer* les choses dans leur ordre naturel, aura vraisemblablement des suites favorables. (Raynal.) | Par exagérat. *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière*, L'accabler, l'anéantir par des menaces. On dit de même : *Faire rentrer quelqu'un cent pieds sous terre*. | *Rentrer en soi-même*, Réfléchir, s'isoler pour méditer. Sitôt qu'on veut *rentrer en soi-même*, chacun sent ce qui est bien, chacun discerne ce qui est beau. (J. J. Rousseau.) | Fig. Recommencer, reprendre certaines choses. *Rentrer* en charge. *Rentrer* en fonctions. | *Rentrer*, v. a. Rentrer dans l'intérieur ce qui était dehors. Il faut *rentrer* les chaises, car il va pleuvoir. *Rentrer* du bois. *Rentrer* les foins. *Rentrer* les récoltes. *Rentrer* des marchandises dans un magasin. *Rentrer* des orangers dans les serres. | Imprim. Renfoncer. Faire *rentrer* une ligne sur la justification. *Rentrer* les lignes qui sont en italique.

RENTRURE, s. f. Dans les manufactures de toiles peintes, Endroit où les parties d'un dessin doivent se rencontrer. Ayez soin d'observer les *rentrures* dans l'impression de cette robe.

RENVERGER, v. a. Border un ouvrage de vannerie, un panier. *Renverger* une corbeille.

RENVERGEURE, s. f. Technol. Ce qui forme le bord des ouvrages de vannerie.

RENVERSABLE, adj. Qui peut être renversé. Des objets facilement *renversables*.

RENVERSE (À LA), loc. adv. Sur le dos, le visage en haut. Tomber *à la renverse*. Être couché *à la renverse*. La belle était tombée *à la renverse*.

RENVERSÉ, ÉE, part. Qui est jeté par terre. Un homme *renversé*. Un vase *renversé*. Une colonne *renversée*. Des tables *renversées*. Elle est assise sur un vieux tronc de chêne *renversé* et blanchi par les hivers. (X. de Maistre.) | Qui est à la renverse. Un homme *renversé*. Dois-je oublier son père à mes pieds *renversé*. (Racine.) J'aperçus sur la terre un chapeau *renversé* sur lequel il y avait un rosaire à gros grains. (Le Sage.) Les caractères étaient *renversés* par la position de la pierre. (Chateaubriand.) | Fig. *Avoir la figure renversée*, Le visage défait, bouleversé. | *Écriture renversée*, Espèce d'écriture dont les caractères sont à contre-sens, et qu'on ne peut lire qu'à l'aide d'un miroir. | Bot. *Feuille renversée*, Dont la surface inférieure est tournée vers le ciel. | *Corolle renversée*, Dont la lèvre supérieure regarde la terre. | Prov. *C'est le monde renversé*, C'est une chose contre l'ordre naturel.

RENVERSEMENT, s. m. (pron. *ranvèrseman*). Action de renverser; état de ce qui est renversé. Le *renversement* d'une table. | Fig. Désordre, bouleversement, ruine, destruction. Le *renversement* des lois. Le *renversement* des autels. Le *renversement* des États. | Dérangement. Le *renversement* des livres, des papiers, d'un plan. | *Renversement de la tête*, Désordre des idées. | *Renversement de l'esprit*, Folie entière | Arithmét. *Renversement d'une fraction*, Transposition du dénominateur à la place du numérateur, et *vice versâ*. | Mus. État des intervalles ou des accords dans lesquels l'ordre des parties est interverti de telle sorte que les notes graves sont transportées aux parties supérieures, et que celles-ci sont placées aux parties graves.

RENVERSER, v. a. (du lat. *re*, pour *retro*, en arrière, et *vertere*, tourner, retourner). Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. *Renverser* un enfant, une table. *Renverser* une bouteille, un verre. *Renverser* un mur, une maison, des remparts. Le vent *a renversé* les arbres de cette avenue. Il croit avoir beaucoup fait lorsqu'il *a renversé* avec effort un bloc de rocher. (Lacépède.) Quelques jeunes gens qui passaient comme des éclairs auprès de nous pensèrent *renverser* de graves personnages qui marchaient à pas comptés. (Barthélemy.) | Répandre. *Renverser* du lait, du vin, de la sauce, etc. | Mettre à la renverse, jeter, coucher sur le dos. Un coup de tampon *a renversé* le mécanicien sur le dos. | Fig. *Renverser un raisonnement*, Le retourner. | Détruire. La mort *renversa* ses plans. *Renverser* les espérances de quelqu'un. Tout cela *renversa* également les idées de l'honneur, celles de la morale et celles de la religion. (Montesquieu.) Il n'attaqua de vive force que les préjugés, qu'il se promit de *renverser*. (Raynal.) Ils sèment les soupçons et les défiances dans la société, et recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils *renversent*. (Barthélemy.) | Troubler l'ordre, mettre sens dessus dessous. Il *a renversé* la bibliothèque. | Détrôner. La Révolution *a renversé* bien des rois. | *Renverser un cheval*, Le faire pencher fortement en arrière pour qu'il change de pied. | Mus. Transposer. *Renverser* un accord. *Renverser* les termes d'une proposition. *Renverser* une fraction. | SE RENVERSER, v. pr. Être renversé. | Se mettre, se coucher sur le dos. | Chirurg. Se retourner sur soi-même. La matrice *se renverse*.

RENVERSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui renverse. Danton semblait, ainsi que Mirabeau, avoir été jeté dans le moule gigantesque des *renverseurs* d'empires. (Tissot.)

RENVERSOIR, s. m. Technol. Pièce de terre cuite offrant les contours d'une autre pièce de poterie qu'on doit cuire dessus.

RENVI, s. m. Se dit, à certains jeux de cartes, de ce qu'on met par-dessus la vade ou l'enjeu. Qui met au *renvi*? Un *renvi* de cent francs.

RENVIER, v. n. Au jeu de brelan, Mettre par-dessus la vade; ajouter à l'enjeu.

RENVOI, s. m. (pron. *ranvoa*). Envoi d'une chose déjà envoyée à la même personne ou au même lieu. *Renvoi* d'une marchandise, d'un cadeau. | Action de faire retourner. Chevaux, voitures de *renvoi*. | Congé donné. On lui a signifié son *renvoi*. | Répercussion; réflexion, rejaillissement d'une chose sur une autre. Le *renvoi* du son. Le *renvoi* de la balle par une raquette. | Dans un livre, Marque ou avertissement pour renvoyer à un autre endroit du même livre. La grande quantité de *renvois* fatigue le lecteur. (Acad.) | Signe au-dessus d'une portée de musique, qui indique qu'il faut retourner de la seconde partie d'un air, etc., à la première. | Dans un acte, Marque qui renvoie à une addition qui est à la marge ou au bas de la page. | Jurisp. Jugement par lequel les parties sont renvoyées devant les juges qui doivent connaître de leur différend. | Méd. Flatuosité qui revient par en haut, surtout lorsque la digestion est pénible. Avoir des *renvois*. Les échalotes donnent des *renvois*.

RENVOYÉ, ÉE, part. Envoyé de nouveau; reporté; congédié; ajourné; qui est l'objet d'un renvoi. Cadeau *renvoyé*. Marchandises *renvoyées*. Fonctionnaires *renvoyés*. Escorte *renvoyée*. Soldats *renvoyés* dans leurs foyers. Enfants *renvoyés* à l'école. Luther est *renvoyé* par Charles-Quint, et renfermé pendant quelque temps dans la forteresse de Wartbourg. (Mme de Staël.) La reine d'Espagne est *renvoyée*.

RENVOYER, v. a. Envoyer de nouveau. *Renvoyez*-moi votre livre, que je le lise une seconde fois. | Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. *Renvoyer* un cadeau. *Renvoyer* des marchandises. | Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient, ce qu'elle avait perdu ou prêté, ou laissé par oubli. J'ai retrouvé votre marteau, je vous le *renverrai*. | Faire retourner. *Renvoyer* une escorte. *Renvoyer* des chevaux. On dressa dans le salon une grande table, et l'on me *renvoya* dans la cuisine. (Le Sage.) | Congédier, donner congé à quelqu'un. Il *a renvoyé* son secrétaire. Il *renvoie* les gens durement sans daigner les entendre. *Renvoyer* un savant dans le fond d'un collége. (Boileau.) | Adresser à quelqu'un pour avoir des éclaircissements. De la mairie on l'*a renvoyé* à la préfecture. | Remettre à un autre temps. *Renvoyer* à Noël. | Prov. et fig. *Renvoyer à Pâques ou à la Trinité*, Ajourner indéfiniment. | *Renvoyer aux calendes grecques*, Payer de défaites; remettre à un temps qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs ne comptaient point par calendes. | *Renvoyer de Caïphe à Pilate*, Rendre une affaire interminable, en adressant la personne qu'elle concerne à des gens qui la renvoient encore à d'autres. | Repousser, répercuter. La lune *renvoie* la lumière du soleil. L'écho *renvoie* des sons. L'un guidait les coursiers, tandis que l'autre écartait la mort et la *renvoyait* à l'ennemi. (Barthélemy.) | Fig. *Renvoyer la balle à quelqu'un*, Lui riposter, lui répliquer vivement. | Jurisp. Ordonner qu'une partie se pourvoira devant un autre juge. *Renvoyer* devant le tribunal de commerce. | SE RENVOYER, v. pr. S'envoyer de l'un à l'autre. | *Se renvoyer la balle*, Se dit de deux personnes qui ne veulent pas se décider et qui se renvoient la solution d'une affaire.

RÉOCCUPATION, s. f. Action de réoccuper. La *réoccupation* d'une province par l'ennemi.

RÉOCCUPER, v. a. Occuper de nouveau. Les Autrichiens *réoccupèrent* la Valachie.

RÉORDINATION, s. f. Action de conférer de nouveau les ordres. Ces prêtres étaient soumis à la *réordination*, comme ayant été mal ordonnés.

RÉORDONNER, v. a. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés, pour vice de forme.

RÉORGANISATEUR, TRICE, adj. Qui réorganise. Pouvoir *réorganisateur*. Loi *réorganisatrice*. L'esprit de la Convention était *réorganisateur* autant que révolutionnaire.

RÉORGANISATION, s. f. Organisation nouvelle; résultat de cette action. La *réorganisation* d'une compagnie, d'une armée. Projets de *réorganisation* sociale. *Réorganisation* des sociétés secrètes.

RÉORGANISÉ, EE, part. Organisé de nouveau. Régiment *réorganisé*. Administration *réorganisée*.

RÉORGANISER, v. a. Organiser de nouveau. *Réorganiser* un corps de troupes, une armée. *Réorganiser* une administration. *Réorganiser* un pays, une société. *Réorganiser* la Société des Droits de l'homme.

RÉOUVERTURE, s. f. Action d'ouvrir de nouveau. La *réouverture* d'un magasin. La *réouverture* d'une salle de spectacle. *Réouverture* du tribunal.

REPAIRE, s. m. (pron. *repère*; du bas lat. *repatria*, parce que c'est comme la patrie de ces animaux). Retraite de bêtes féroces. Ce bois est un *repaire* d'animaux malfaisants. | Retraite de brigands, de gens sans aveu. Un *repaire* de malfaiteurs. Les maisons de jeu sont des *repaires* de fripons. La cour était le *repaire* des escrocs et des courtisanes. Des plus viles Phrynés le *repaire* odieux.

REPAÎTRE, v. n. Manger, prendre sa réfection. Se dit des hommes et des animaux. Les chameaux peuvent rester quinze jours sans *repaître*. Peu usité dans ce sens. | V. a. Donner à manger, nourrir. Il faut *repaître* les chevaux avant de les remettre au labour. | Fig. *Repaître quelqu'un d'espérances, de chimères*, etc., L'amuser par des choses fausses, vaines ou frivoles. | *Repaître ses yeux d'un spectacle*, Le regarder avec avidité. | SE REPAÎTRE, v. pr. Prendre de la nourriture. C'est l'instant, c'est le moment où les animaux vont *se repaître*. *Se repaître* de sang et de carnage. | Fig. L'amour ne *se repaît* point de galanterie. (J. J. Rousseau.)

RÉPANDRE, v. a. (de la partic. *re*, et *pandere*, étendre, étaler). Épancher, verser, laisser tomber un liquide. | *Répandre* du vin, de l'eau par terre. *Répandre* de la sauce sur la nappe. | Fig. *Répandre* des larmes, du sang. On *a répandu* beaucoup de sang dans cette bataille. Vous savez avec quelle confiance je *répands* ma douleur dans votre sein. (Voltaire.) | Par extens. *Répandre* du sel, du sable. | Il se dit également de la pluie, de la neige. | Départir, distribuer. *Répandre* des largesses, des bienfaits. Comblée des biens de la fortune, mais toujours prête à les *répandre* dans le sein des pauvres. (Fléchier.) | Par extens. Propager. Les gens convaincus s'efforcent de *répandre* leurs doctrines. | Exhaler. Ces fleurs *répandent* une odeur agréable. | SE REPANDRE, v. pr. S'épancher. Dans les grandes tristesses comme dans les grandes joies, le cœur a besoin de *se répandre*. | Se propager. L'alarme *se répandit* dans la ville. (Voltaire.) | Se disperser. L'ennemi *se répandit* dans la campagne. | Se montrer, paraître. La joie *se répandait* sur tous les visages. | *Se répandre en longs discours, en invectives*, etc., Faire de longs discours, etc.

RÉPANDU, UE, part. Versé, épanché; qu'on a laissé tomber; qui est départi, distribué. Un liquide *répandu*. Du sang *répandu*. Mentor me faisait remarquer la joie et l'abondance *répandues* dans toute la campagne d'Égypte. (Fénelon.) Des eaux stagnantes et *répandues* près et loin de leur

cours couvrent le limon vaseux qu'elles ont déposé. (Buffon.) La nature a distingué par des traits frappants et variés les sociétés *répandues* sur notre globe. (Barthélemy.) Cette opinion, que la vérité se présente quelquefois à nous pendant notre sommeil, est *répandue* chez tous les peuples de la terre. (Bern. de Saint-Pierre.) Le vent du nord se leva, et balaya en moins de quelques minutes la brume *répandue* sur ce tableau. (Chateaubriand.) | Qui voit beaucoup de monde. C'est un homme fort *répandu*. Il n'y a que les gens peu *répandus* qui sachent aimer. (Voltaire.) C'est une femme trop *répandue*.

RÉPARABLE, adj. Qui peut se réparer. Perte, faute *réparable*. Dommage *réparable*.

RÉPARAGE, s. m. Action de réparer, d'enlever les défauts d'un ouvrage. *Réparage* d'une statue. *Réparage* d'un tableau. | Action de donner avec les forces une deuxième coupe aux draps.

REPARAÎTRE, v. n. Paraître de nouveau. Le soleil a percé les nuages et *reparaît*. Nos ennemis ne *reparaîtront* plus. Ce qui a été vieux peut plaire à la mode en *reparaissant* comme nouveau. (Boiste.)

RÉPARATEUR, TRICE, s. (du lat. *reparator*, même signif.). Celui, celle qui répare. Jésus-Christ a été appelé le *réparateur du genre humain*. | Famil. et ironiq. *Un réparateur des torts*, Celui qui se mêle de réparer des torts qui ne le regardent pas. | Adjectiv. Un gouvernement *réparateur*. Le sommeil exerce sur nous une influence *réparatrice*.

RÉPARATION, s. f. (pron. *réparasion*; du lat. *reparatio*, même sens). Ouvrage fait ou à faire pour réparer. La *réparation* d'une maison. La *réparation* d'une machine. *Réparations* locatives. Faire des *réparations*. | Satisfaction d'une injure, d'une offense. *Réparation* d'honneur. Accepter, refuser une *réparation*. Obtenir une *réparation* éclatante. | Par extens. Raccommodage de toute espèce de choses. Son habit a besoin d'une *réparation*, d'une grande *réparation*. | Méd. La *réparation* de l'économie compromise par une maladie. | Jurisp. *Réparation civile*, Somme adjugée par un tribunal à la partie civile, en dédommagement d'un préjudice supporté.

RÉPARÉ, ÉE, part. Dont la réparation a eu lieu. Meuble *réparé*. Maison *réparée*. Dommage *réparé*. Injure *réparée*. Des maux *réparés*.

RÉPARER, v. a. (du lat. *reparare*, même signif.). Rétablir, refaire, raccommoder. *Réparer* une maison. *Réparer* une machine. On *a réparé* la fabrique. *Réparer* un chemin. Nous *avons réparé* tous les désastres que les ouragans et les inondations avaient causés. (Voltaire.) | Fig. Pour *réparer* des ans l'irréparable outrage. (Racine.) | *Réparer le temps perdu*, l'profiter du temps mieux qu'on n'avait fait. | Effacer, expier. *Réparer* sa faute. | *Réparer une sculpture, un tableau gâté*, Les remettre en bon état. | *Réparer une étoffe de laine*, Y faire venir le poil par le moyen du chardon. | Fig. *Réparer ses affaires*, Les rétablir, refaire sa fortune. | SE RÉPARER, v. pr. Être réparé. C'est un mal qui peut *se réparer*. Les accidents de la fortune *se réparent* aisément. (Montesquieu.) | Compenser les pertes du corps par la nourriture. Le cheval *se répare* avec une heure d'écurie et un picotin d'avoine.

RÉPAREUR, EUSE, s. Celui, celle qui répare un ouvrage quelconque. A l'ouvrage, les *répareuses!*

REPARLER, v. n. Parler de nouveau. *Reparler* d'une affaire. Nous en *reparlerons* un autre jour.

REPARTIE, s. f. Réplique prompte et vive. Avoir la *repartie* vive. Être prompt à la *repartie*. Il a des *reparties* spirituelles. On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modère l'ennui par des *reparties* promptes, quelquefois heureuses. (Barthélemy.) Alexandre Dumas brille par ses *reparties*.

REPARTIR, v. a. Répliquer, répondre sur-le-champ. *Repartir* des impertinences. | Absol. *Repartir* vivement, brusquement.

REPARTIR, v. n. Partir de nouveau. Il fit mine de *repartir*. A peine arrivé, il fallut *repartir*.

RÉPARTIR, v. a. Partager, distribuer. *Répartir* une somme. *Répartir* les impôts. *Répartir* les biens d'une succession entre plusieurs cohéritiers. *Répartir* des troupes en plusieurs quartiers. *Répartissant* ses vertueux secours. (Delille.)

RÉPARTISSABLE, adj. Qui peut être, qui doit être réparti. Des bénéfices *répartissables*.

RÉPARTITEUR, s. m. Celui qui fait une répartition. Les *répartiteurs* de l'impôt. | Adjectiv. *Commissaires répartiteurs*, Ceux qui sont chargés de répartir, d'établir un équilibre entre les contribuables.

RÉPARTITION, s. f. (pron. *répartision*). Partage, division, distribution. *Répartition* d'une somme. Faire la *répartition* des contributions. Établir la *répartition* d'une succession entre tous les enfants. Telle est, en général, la *répartition* des richesses entre les campagnes et les villes. (Condillac.) C'est de la *répartition* des différents arts dans les mains libres qu'est venue leur profusion en Europe. (Bern. de Saint-Pierre.) | Jurispr. En matière de faillite, le code de commerce règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers; ils doivent être avertis de l'époque fixée pour l'opérer.

REPAS, s. m. (de la part. *re* et du lat. *pastus*, pâture, nourriture). Nourriture qui se prend à des heures réglées; se dit surtout du dîner et du souper. Bon *repas*. Mauvais *repas*. *Repas* somptueux, magnifique. *Repas* frugal. *Repas* de noces, de corps. *Repas* du matin. *Repas* du soir. L'heure du *repas*. Prendre ses *repas*. Sortir d'un long *repas*. On ne connaît plus le temps ni du sommeil, ni de la veille, ni du *repas*. (Voltaire.) Pendant le *repas*, la conversation roule souvent sur des traits de morale. (Barthélemy.) Les heures du *repas* en France ont très-souvent changé. (De Cussy.) | *Repas prié*, Repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées. | *Faire ses quatre repas*, Déjeuner, dîner, goûter et souper. | Fig. et prov. *Repas de la cigogne*, Repas dont les mets sont préparés de telle sorte que l'amphitryon seul puisse en manger. | *Repas funéraire*, Cérémonie religieuse qui se faisait, chez les anciens, après les obsèques. Nous fûmes appelés au *repas funéraire*. (Barthélemy.) | Sous François Ier, on dînait à neuf heures du matin et on soupait à cinq heures du soir. Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais, pour plaire à sa seconde femme, Anne de Bretagne, le monarque ne dîna plus qu'à midi, et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il ne se mit au lit qu'à minuit. Sous Henri IV et sous Louis XIV, la cour dînait à onze heures du matin. Aujourd'hui, on déjeune généralement de dix heures à midi, et l'on dîne à cinq ou six heures. Dans quelques provinces, on déjeune à neuf heures du matin; on dîne à midi ou à deux heures, et l'on soupe à huit heures, ce qui est absolument contraire à l'hygiène.

REPASSAGE, s. m. Action d'aiguiser. Le *repassage* d'un canif. La pierre employée pour le *repassage* des rasoirs est d'un grain très-fin. (Désormeaux.) | Action de passer un fer chaud sur le linge. Faire le *repassage* d'une chemise.

REPASSE, s. f. Grosse farine qui doit être séparée du son. | Seconde distillation de l'eau-de-vie.

REPASSÉ, ÉE, part. Dont on a fait le repassage. Couteau *repassé*. Linge *repassé*.

REPASSER, v. a. et n. Passer une autre fois. *Repasser* une rivière. *Repasser* la mer. *Repasser* par le même chemin. *Repasser* dans un pays. *Repasser* devant quelqu'un. On la fit passer et *repasser* devant le maquignon, qui se mit à l'examiner des pieds jusqu'à la tête. (Le Sage.) Ils furent obligés de lever le siége, et de *repasser* les monts avec une armée affaiblie. (Voltaire.) | Fig. *Repasser sur quelque chose*, Accorder à cette chose une nouvelle attention. Heureux qui, sans remords, *repasse sur* sa vie! (Boiste.) | Passer de nouveau, transporter de nouveau. Le même batelier qui vous a transporté dans l'île vous *repassera*. | Examiner de nouveau. *Repasser* les fautes d'un livre. | Relire plusieurs fois; répéter par cœur pour être plus sûr de sa mémoire. *Repasser* un discours, un rôle. | Aiguiser, donner le fil. *Repasser* un couteau. *Repasser* des ciseaux. | Passer un fer chaud sur le linge pour le rendre uni. *Repasser* un bonnet. *Repasser* une chemise, un ruban. | *Repasser des cuirs*, Leur donner un nouvel apprêt. | *Repasser un compte*, L'examiner, le calculer de nouveau.

REPASSEUR, s. m. Celui qui repasse des lames sur la meule. *Repasseur* de couteaux, de ciseaux. Portez ces rasoirs au *repasseur*. Synonyme de *Rémouleur*. | Ouvrier qui repasse sur la meule la pointe des épingles.

REPASSEUSE, s. f. Celle dont l'état est de repasser le linge. Une habile *repasseuse*. Quelles jolies *repasseuses!* | Technol. Cylindre cannelé en long ou en travers, dont on se sert pour hâter et régulariser les plis dans l'opération du repassage.

REPAVER, v. a. Paver de nouveau. *Repaver* une rue. *Repaver* une cour. On *repave* les boulevards.

REPÊCHER, v. a. Retirer de l'eau ce qui y est tombé. *Repêcher* des marchandises. On *repêcha* les ballots. Un homme à la mer! il faut le *repêcher*.

REPEINDRE, v. a. Peindre de nouveau. *Repeindre* des boiseries. Les propriétaires sont tenus de faire *repeindre* leurs maisons à certaines époques. | Appliquer de nouvelles couleurs sur les endroits défectueux d'un tableau que l'on veut réparer.

REPEINT, s. m. Endroit d'un tableau sur lequel on a appliqué de nouvelles couleurs.

REPENDRE, v. a. Pendre, suspendre de nouveau ce qui était tombé ou détaché. *Rependre* un jambon. On va *rependre* toutes ces marchandises.

REPENTANCE, s. f. (pron. *repantance*; du lat. *pœnitentia*, pénitence). T. de dévotion. Regret qu'on a d'une mauvaise action; douleur qu'on ressent d'une faute. Mourir avec beaucoup de *repentance*. Un pécheur, épris d'une humble *repentance*.

REPENTANT, ANTE, adj. Qui se repent d'avoir commis une mauvaise action. Un homme *repentant*. Une femme contrite et *repentante*. C'est un cœur *repentant*, mais toujours disposé à retomber en doux péché d'amour.

REPENTI, IE, part. Qui se repent. Inusité. | *Filles repenties* ou substantiv. *les Repenties*, Se dit de certaines maisons religieuses, où des filles qui ont vécu dans le désordre se retirent ou sont enfermées pour faire pénitence. Ces sortes de maisons n'existent plus en France. Se retirer aux *Filles repenties*. Elle fut mise aux *Repenties*.

REPENTIR (SE), v. pr. (pron. *repantir*; du lat. *pœnitere*). Avoir de la douleur, du regret d'un crime, d'une faute. *Se repentir* de ses fautes, de ses torts. *Se repentir* de ses égarements. *Repentez-vous* de vos vœux homicides. (Racine.) | *Il n'est pas à s'en repentir*, Il y a longtemps qu'il s'en repent. | *Il s'en repentira*, Sorte de menace.

REPENTIR, s. m. (pron. *repantir*). Regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose. *Repentir* sincère. Être touché de *repentir*. Le *repentir* de ses péchés, de ses fautes. Une mauvaise action laisse un long *repentir*. Sur son front pâlissant Dieu met le *repentir*. (Voltaire.) Une réflexion nouvelle vint adoucir l'amertume du *repentir*. (J. J. Rousseau.)

REPERCER, v. a. Percer de nouveau. *Repercer* un tonneau. | Découper un ouvrage pour être à jour. *Repercer* des vignettes.

REPERCEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait des ouvrages à jour pour l'orfévrerie, ou pour l'imagerie. Une habile *repercuse*.

REPERCUSSIF, IVE, adj. Qui a la propriété de répercuter. Agent *répercussif*. | *Remède répercussif*, Médicament qu'on applique sur une tumeur quelconque et qui a la propriété de faire refluer d'un autre côté, à l'intérieur, les humeurs qui l'occasionnent. | S. m. Un *répercussif*. La glace, l'eau froide, l'air froid, etc., sont des *répercussifs*.

RÉPERCUSSION, s. f. Méd. Action des humeurs qui refluent au dedans du corps. | Action des médicaments répercussifs. | Phys. Renvoi, réflexion des sons, de la lumière, de la chaleur.

RÉPERCUTER, v. a. (de la part. *re*, pour *retro*, en arrière, et *percutere*, frapper). Méd. Se dit en parlant des humeurs qui rentrent en dedans au lieu de sortir. *Répercuter* un bubon. | Phys. Réfléchir, renvoyer les sons, la lumière, la chaleur. L'eau *répercute* le son. | SE RÉPERCUTER, v. pron. Être repoussé en dedans. Lorsque les humeurs viennent à *se répercuter*. | Être réfléchi, renvoyé. Le son *se répercute*. La lumière du soleil *se répercute*.

REPERDRE, v. a. Perdre de nouveau; perdre ce qu'on avait gagné. *J'ai reperdu* l'argent de mon gain. | Absol. Reperdre au jeu. *J'ai reperdu* ce soir.

REPÉRAGE, s. m. Technol. Manière d'indiquer l'endroit où les dessins des papiers peints doivent se réunir pour qu'ils soient corrects.

REPÈRE, s. m. (du lat. *reperire*, retrouver). Point tracé sur un mur pour donner un alignement et arrêter une mesure d'une certaine distance, ou pour marquer des traits de niveau sur un jalon, et sur un endroit fixe. Voici le point de *repère*. Marquer avec soin les points de *repère*. | Marque que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les allonger ou les accourcir au juste point de celui qui s'en sert.

REPÉRER, v. a. Marquer des repères sur les pièces d'un ouvrage de rapport, sur un terrain dont on veut prendre le nivellement, etc.

RÉPERTOIRE, s. m. (du lat. *repertorium*, fait de *reperire*, trouver, retrouver). Inventaire, table, recueil où les choses, les matières, sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement. | Table d'un livre ou d'un journal. Le *répertoire* du Moniteur. | Sorte de livre, formé de 24 feuillets, qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand livre les divers comptes qui y sont portés. | Registres timbrés sur lesquels les officiers ministériels sont tenus d'inscrire leurs actes par ordre chronologique. | Titre de certains recueils. *Répertoire* de jurisprudence. *Répertoire* des dates. | Liste des pièces restées à un théâtre et qu'il a le droit de mettre en scène. *Répertoire* du Théâtre-Français. Cette pièce est restée au *répertoire*. Le *répertoire* du Théâtre-Lyrique est varié. | On dit d'un homme qui a vu et qui se rappelle beaucoup de choses: C'est un *répertoire* vivant.

RÉPÉTÉ, ÉE, part. Redit, renouvelé; repro-

duit; réfléchi. Discours *répété*. Paroles *répétées*. Expérience *répétée*. Image *répétée* dans une glace. Les besoins *répétés* amènent l'habitude. (Delille.) Ce qui est commun et *répété* par tout le monde n'est senti par personne. (Mme de Staël.)

RÉPÉTER, v. a. (du lat. *repetere*, fait de la part. itérat. *re*, et de *petere*, demander). Redire, dire ce qu'on a déjà dit soi-même. *Répéter* dix fois la même chose. *Répéter* un couplet. Les bonnes choses ne sauraient trop être *répétées*. Les Palermitains rentrèrent dans la ville, *répétant* toujours le même cri. (De Sismondi.) | Redire ce qu'un autre a dit. L'écho *répète* les sons. *Répéter* ce que d'autres ont dit cent fois. *Répéter* une calomnie. La jeunesse, accoutumée de bonne heure à *répéter* ces chants, y puisait avec plaisir l'amour du devoir et l'idée de la vraie beauté. (Barthélemy.) | *Répéter une expérience, une observation*, Faire une expérience, une observation qu'on a déjà faite. | Rapporter ce qu'on a entendu. Les enfants terribles sont sujets à écouter et, plus encore, à *répéter* ce qu'on dit. | Fig. Représenter, réfléchir l'image des objets. La glace *répétait* tous leurs mouvements. | Fig. Reproduire. Ces fenêtres peintes à gauche sur le mur sont destinées à *répéter* celles de droite. | Apprendre à dire ou à réciter quelque chose. L'enfant *a* bien *répété* sa leçon. On *répète* un nouvel opéra. | Exercer des élèves en particulier, leur expliquer plus amplement ce que le professeur enseigne dans les leçons, leur donner des conseils, leur faire faire des exercices. | Dire, faire ou exécuter plusieurs fois en particulier une même chose, pour la pouvoir prononcer, faire ou exécuter en public. *Répéter* une comédie. *Répéter* un opéra, un ballet. | Jurispr. Demander un remboursement de frais. *Répéter* des frais contre un client. | V. n. Rapporter. L'enfant est en train de *répéter*. | S'exercer à dire ou à faire en particulier ce qu'on doit exécuter en public. Les artistes dramatiques *répètent* à dix heures du matin. | SE RÉPÉTER, v. pron. Être répété. Les bonnes plaisanteries perdent à *se répéter*. | Se dit d'une personne qui recommence sans cesse les mêmes histoires. Cet avocat *se répète* toujours. | Se renouveler. Faites en sorte que cette scène ne *se répète* plus devant moi. Les actes de violence *se répétèrent* d'une extrémité de l'empire à l'autre. Les cris de mort *se répétèrent* sur toute la ligne.

RÉPÉTITEUR, TRICE, s. Celui, celle qui répète des élèves, qui fait profession de répéter les leçons d'un professeur. Un *répétiteur* de mathématiques. | Mar. Navire d'une escadre ou d'une division qui répète les signaux de l'amiral. | Adj. m. *Cercle répétiteur*, Instrument d'astronomie qui sert à mesurer les angles avec une grande précision.

RÉPÉTITION, s. f. (pron. *répétision*; du lat. *repetitio*, même signif.). Action de répéter, de redire une même idée, un même nom. Un ouvrage plein de *répétitions*. Il faut éviter dans le style les *répétitions*. | La répétition est employée quelquefois comme effet d'art et avec intention par l'auteur, comme dans les exemples suivants : Je l'ai *vu*, ce qu'on appelle *vu*, de mes propres yeux *vu*. (Molière.) *Rompez, rompez* tout pacte avec l'impiété. (Racine.) Il *laboure* le champ que *labourait* son père. (Racan.)

Et *rose*, elle *a vécu* ce que *vivent* les *roses*,
L'espace d'un matin.
(MALHERBE.)

| Réitération d'acte. La *répétition* d'une grimace finit par donner un tic. | Action de répéter ce qu'un autre a dit. La sottise est souvent la mauvaise *répétition* d'un mot d'esprit. † *Pendule, montre à répétition*, Pendule, montre qui répète l'heure quand on touche un ressort. | Exercices et leçons qu'un professeur donne à ses élèves en dehors de la classe. Donner des *répétitions*. | Action de répéter en particulier ce qu'on doit représenter devant le public. La pièce est mise en *répétition*. Les acteurs sont en *répétition*. | Copie d'une statue, d'un tableau, exécutée par l'auteur lui-même. Pradier a laissé des *répétitions* de ses types gracieux. | Jurispr. Action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop par des avances.

REPÉTRIR, v. a. Pétrir de nouveau. | Fig. On peut *repétrir* les caractères comme les idées.

REPEUPLEMENT, s. m. Action de repeupler. Le *repeuplement* d'une colonie. Le *repeuplement* d'une forêt. Procéder au *repeuplement* d'un vivier.

REPEUPLER, v. a. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. *Repeupler* un pays, une île, une colonie. *Repeupler* une ville ravagée par la peste, par la famine. Il faudra *repeupler* l'Algérie ravagée par nos armes. | *Repeupler une garenne*, Y mettre du gibier. | *Repeupler une forêt, un bois*, Les regarnir d'arbres. | *Repeupler un étang*, Y remettre du poisson.

REPIC, s. m. Se dit, au piquet, lorsqu'un des joueurs, avant de jouer aucune carte, compte jusqu'à trente sans que l'adversaire ait pu rien compter. Les trente points se triplent et donnent quatre-vingt-dix. Voilà un *repic*, la partie est terminée. | Fig. et famil. *Faire quelqu'un repic et capot*, Le réduire à ne pouvoir riposter pour sa défense.

REPIQUAGE, s. m. (pron. *repikaje*). Action de réparer une chaussée en remplaçant les pavés usés ou détériorés. Le *repiquage* des quais est d'un grand entretien. | Transplantation d'une jeune plante venue de semis. Le *repiquage* des œillets. Le *repiquage* d'une pépinière. *Repiquage* de betteraves.

REPIQUER, v. a. Piquer de nouveau. *Repiquer* les points d'une tapisserie. | Transplanter. *Repiquer* de jeunes peupliers. On *repique* des betteraves aux places vides. | T. de brasseur. *Repiquer la drége*, Remuer la superficie de la drége, l'égaliser lorsqu'on a retiré les vagues, et y mettre de l'eau une seconde fois.

RÉPIT, s. m. (pron. *répi*; du lat. *respirare*, respirer). Délai, surséance, temps qu'on accorde pour payer, pour régler ses affaires. Obtenir, demander du *répit*. Cet homme ne veut donner aucun *répit* à ses débiteurs. Allons, donnez-moi quelque *répit*!

REPLACÉ, ÉE, part. Remis en place. Une statue *replacée*. Un livre *replacé* dans une bibliothèque. Un homme *replacé* à son poste. Je vois au chœur la masse *replacée*. (Boileau.) Commis *replacé*.

REPLACER, v. a. Placer de nouveau. Remettre en place. Il faut *replacer* ces outils. | Fig. Galilée *replaça* la terre dans les cieux d'où on l'avait bannie. (Fig. Quinet.) | Procurer une nouvelle place. *Replacer* un domestique. Il *a été replacé* dans de meilleures fonctions. | SE REPLACER, v. pr. Entrer dans une nouvelle place. *Se replacer* avantageusement. Il ne peut pas *se replacer* à Paris.

REPLANTATION, s. f. Action de replanter.

REPLANTER, v. a. Planter de nouveau. *Replanter* un arbre. On commence à *replanter* une partie des Champs-Élysées. | Neutr. Il faut *replanter*.

REPLÂTRAGE, s. m. Réparation mauvaise et superficielle, faite avec du plâtre. Le *replâtrage* d'un mur. | Mauvais moyen employé pour réparer une faute, une sottise. | Réconciliation peu sincère, peu durable. | Fig. *Replâtrage* d'un trône.

REPLÂTRER, v. a. Recouvrir de plâtre. | Chercher à couvrir une faute.

REPLÂTREUR, EUSE, s. Celui, celle qui replâtre. | Celui, celle qui trouve une excuse à tout.

REPLET, ÈTE, adj. (pron. *replè*; du lat. *repletus*, même sens). Trop gras. Homme *replet*. Femme trop *replète*. Les Turcs sont beaux, bien constitués, mais un peu *replets*. (Walkenaer.)

RÉPLÉTION, s. f. (pron. *réplésion*). Abondance de sang et d'humeur, excès d'embonpoint, surcharge d'aliments; état de celui qui est replet.

REPLI, s. m. Pli doublé. Le *repli* d'une étoffe. Le *repli* d'une feuille. | Plis au bas des lettres patentes sur lesquelles on écrivait. | Au pl. Manière dont se meuvent les reptiles. Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux. | Sinuosités. Tous les *replis* d'un labyrinthe. Nos guides, à qui une longue expérience avait appris à connaître tous les *replis* de ces retraites obscures, s'étaient armés de flambeaux. (Barthélemy.) | Fig. Qui pourra jamais sonder les *replis* du cœur humain, et les *replis* de l'âme d'un prêtre? | *Les replis de l'âme*, Ce qu'elle a de plus caché.

REPLIÉ, ÉE, part. Qui est doublé, couché sur lui-même; qui forme un ou plusieurs plis. Organe *replié*. Feuille *repliée*. Ailes *repliées*. Lorsqu'il traverse les eaux, il porte sa grande et longue queue *repliée* sur le dos et jusque sur la tête. (Buffon.)

REPLIEMENT, s. m. Action de replier.

REPLIER, v. a. Plier ce qui a été déplié. Il faudrait *replier* tout ce linge. | Fig. L'égoïsme et la vanité rétrécissent l'esprit en le *repliant* sur lui-même. (Boiste.) | SE REPLIER, v. pr. Faire plusieurs replis. Le serpent *se replie*. | T. de guerre. Faire un mouvement en arrière. Les débris des régiments *se replièrent* dans les plaines de la Champagne. Les insurgés forcèrent la troupe à *se replier*.

RÉPLIQUE, s. f. (du lat. *replicare*, déplier, développer). T. de palais. Réponse sur ce qui a été répondu. Le procureur a donné la *réplique*. Être fort sur la *réplique*. | Réponse à ce qui a été dit ou écrit. Demeurer sans *réplique*. Cette raison est sans *réplique*. | Mus. Répétition des octaves. | Au théâtre, Mot par lequel finit le couplet d'un acteur, et qui avertit l'interlocuteur que c'est à son tour de parler. Donner une fausse *réplique*.

RÉPLIQUER, v. a. (du lat. *replicare*, développer). Répondre sur ce qui a été dit. *Répliquer* quelque chose. L'avocat *a répliqué* ce qu'il avait à objecter. | Neutral. Répondre avec humeur, hors de propos. Il a toujours quelque chose à *répliquer*. Ils ne se contentent pas toujours de *répliquer* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. (La Bruyère.) Notre homme *répliqua* vertemement.

REPLOIEMENT, s. m. Action de se reployer.

REPLONGER, v. a. Plonger de nouveau. Il *replonge* la tête dans l'eau. *Replonger* une étoffe dans une cuve. | Fig. Il nous *a replongés* dans les horreurs de la guerre. | Neutral. Aller de nouveau au fond de l'eau. Il *a replongé* jusqu'à trois fois. | SE REPLONGER, v. pr. Se plonger de nouveau. Il *s'est replongé* dans la débauche.

REPOLIR, v. a. Polir de nouveau. Polissez-le sans cesse et le *repolissez*. (Boileau.)

RÉPONDANT, ANTE, s. Celui, celle qui subit un examen, qui soutient une thèse. | Caution, garant. Vous avez là un excellent *répondant*.

RÉPONDRE, v. a. (du lat. *respondere*, même signif.). Repartir à quelqu'un sur ce qu'il a dit, écrit ou demandé. Il m'*a répondu* deux mots. Il n'*a* rien *répondu* à ma demande. Je lui *répondis* que j'ignorais ce qu'il me demandait. Je lui *réponds* des rudesses et des injures qui la divertissent. (Mme de Sévigné.) | V. n. Faire une réponse. *Répondre* avec esprit. *Répondre* à une question, à une demande. Il ne *répondait* à ces discours que par des soupirs. (Fénelon.) S'il vous fait des questions, n'y *répondez* point. (J. J. Rousseau.) J'étais si saisi de respect et d'admiration, que j'hésitais à *répondre*. (Barthélemy.) | Écrire à quelqu'un de qui on a reçu une lettre. Je n'ai pas perdu de temps pour lui *répondre*. | Répliquer. *Répondre* au lieu d'obéir. | Répéter. Une voix *répond* au cœur des bons citoyens quand on prononce devant eux les mots de liberté et de justice. | Réfuter. *Répondre* à des objections. | Soutenir une thèse. | Faire ce qu'on doit. Il faut *répondre* à de bons procédés. | Réussir selon ses désirs. Tout *répond* à nos vœux. | Être caution en justice. Qui *répond*, paye. | Assurer. Je vous en *reponds*, je vous *réponds* de sa bonne foi. | Avoir rapport, proportion, conformité. Ses forces ne *répondent* pas à son courage. Leur dépense ne *répondait* pas à leur fortune. (Raynal.) | Faire sentir par communication. La douleur lui *répond* dans la tête. | SE RÉPONDRE, v. pr. Répondre à soi-même; répondre réciproquement l'un à l'autre. Ils *se répondaient* à travers la porte fermée. | Être en symétrie; marcher d'accord. Nos cœurs *se répondent*.

RÉPONS, s. m. (pron. *répon*). Liturg. Ce qu'on chante après les leçons dans l'office, chez les catholiques. Chanter un verset et un *répons*.

REPONSE, s. f. (du lat. *responsum*, même sens). Ce qu'on répond à une question, à une demande. Faire *réponse*. Faire une *réponse*. Une longue *réponse*. Une courte *réponse*. Cette *réponse* est un des plus beaux morceaux de l'histoire. (Voltaire.) Lorsqu'il s'agissait de se défendre, ses *réponses* étaient promptes, rigoureuses et précises. (Barthélemy.) | Réfutation. Avez-vous lu la *réponse* au pamphlet? | Lettre par laquelle on répond à une personne. Recevoir une *réponse*. Faites-moi, je vous en prie, une *réponse*. | Prov. *A sotte demande, point de réponse*.

REPORT, s. m. (pron. *repor*). Action de reporter une somme, un total. Faites le *report*. | Total reporté. Additionnez le *report* avec les nouvelles dépenses. | T. de bourse. Opération qui consiste à maintenir un achat ou une vente de valeurs qu'on doit réaliser à la liquidation; si l'argent est rare et les valeurs abondantes, on est tenu de payer une somme qu'on nomme également *report*; si, au contraire, les valeurs sont rares et l'argent abondant, on reçoit au lieu de donner; cette somme reçue s'appelle *déport*. Il y a ce mois-ci 30 cent. de *report* sur le 3 0/0; nous avons 15 cent. de déport sur l'emprunt. Le *report* est cher en liquidation.

REPORTÉ, ÉE, part. Porté où il était. Meuble *reporté* à sa place. | T. de bourse. Dont le report a eu lieu. Somme *reportée*. Actions *reportées*.

REPORTER, v. a. Porter une chose à sa première place. *Reportez* cet argent où vous l'avez trouvé. *Reporter* un livre à son propriétaire. La mer vous porte et *reporte* précisément aux mêmes lieux, à certaines heures. (Fénelon.) | Redire ce qu'on a vu ou entendu ailleurs. Il lui *a reporté* toute sa conversation. | Transporter une opération de bourse d'une liquidation à une autre. *Reportez* mes cent actions de chemins de fer. Je me suis fait *reporter*. | Fig. Le vent lui *reporta* notre dernier coup de canon. (Moreau.) | Placer dans un autre lieu en parlant d'une somme, d'un total. Vous *reporterez* ce chiffre à l'avoir. | SE REPORTER, v. pr. Se transporter de nouveau dans un lieu. | Fig. Se transporter en idée. *Reportez*-vous au temps de notre bonheur.

REPOS, s. m. (du lat. *repositum*, supin de *reponere*, replacer). Etat d'un corps qui reste dans la

même place. Le *repos* prolongé est la négation de la vie. Il faut que l'homme agisse souvent jusqu'à se fatiguer, et qu'il ne prenne de *repos* que pour agir encore. (Condillac.) Si l'enfant a besoin de mouvement, et qu'on le tienne dans le *repos*, il pleure. (J. J. Rousseau.) | Cessation de travail. Se donner un peu de *repos*. Prendre du *repos*. Faire succéder le *repos* au travail. Vous me vantez les charmes du *repos*. (Parny.) Il y en a qui demandent le droit au travail; moi, je demande le droit au *repos*. (L. Desnoyers.) | Sommeil. Prendre son *repos*. | *Repos éternel*, Calme de la mort. | *Troubler le repos des morts*, Violer leur sépulture ou attaquer leur mémoire. | Tranquillité, exemption de peine d'esprit. Mettez-moi l'esprit en *repos*. (Voltaire.) | Endroit d'un ouvrage où l'esprit du lecteur trouve à se délasser. Les épisodes sont des *repos*. | Dans la lecture et dans la déclamation, Pause qu'on doit faire. Indiquez le *repos*. | Peint. Masses où les détails sont trop peu exprimés pour que l'œil s'y arrête. | Palier d'escalier. | État d'une arme à feu dont le chien n'est ni abattu ni bandé. Ce fusil est au *repos*. | *Lit de repos*, Espèce de lit où l'on dort le jour. La jolie fille était étendue sur un *lit de repos*.

REPOSÉ, ÉE, part. Qui a pris du repos. Un homme *reposé*. Un cheval frais et *reposé*. Du café bien *reposé*. | *A tête reposée*, loc. adv. Mûrement et avec réflexion. J'y songerai *à tête reposée*.

REPOSÉE, s. f. Le lieu où une bête fauve se repose. Trouver le chevreuil à la *reposée*.

REPOSER, v. a. (du lat. *repositum*, supin de *reponere*, replacer). Mettre en état de tranquillité. *Reposer* sa tête sur un oreiller. | Fig. *N'avoir pas où reposer sa tête*, Être dans un extrême dénûment; être sans asile. | Replacer. Après avoir embrassé sa femme et son enfant, il *reposa* ce dernier sur le fauteuil et se voila le visage de ses deux mains. | Arrêter avec complaisance, avec plaisir. Il *reposait* ses regards sur les tableaux qui ornaient les murs de sa chambre. (Balzac.) | *Cela repose les yeux, la vue*, Se dit en parlant d'un vaste ensemble d'objets, comme d'un parterre de fleurs, d'un paysage tranquille dont l'aspect n'irrite ni les regards ni la pensée. | Calmer, adoucir. Le sommeil *repose* le sang. | Fig. Procurer du calme. *Reposer* l'esprit. Cette espérance *repose* l'âme. | V. n. Dormir. Silence! elle *repose*. Je fais pour *reposer* un effort inutile. (Boileau.) | Être fondé, appuyé, établi. Cette maison *repose* sur les catacombes. | Fig. Se dit dans un sens moral. Un pouvoir qui *repose* sur la terreur est éphémère. (Sismondi.) | Se dit des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que les impuretés qu'elles contiennent tombent au fond. Laisser *reposer* du vin. | *Laisser reposer une terre*, La laisser en jachère. On ne doit pas *laisser les terres se reposer*, mais varier les cultures. | Fig. *Laisser reposer ses esprits*, Les laisser se calmer, se rasseoir. | Fig. *Laisser reposer un ouvrage*, Le garder pendant un certain temps sans le revoir, afin de mieux juger de l'effet qu'il est susceptible de produire. | *Reposer sur ses lauriers*, Demeurer tranquille après avoir obtenu quelque succès. | SE REPOSER, v. pr. Cesser d'agir, d'être en mouvement. *Reposez-vous*; vos habits sont mouillés. (Fénelon.) | Fig. Pour avoir de la santé, il faut que le corps soit agité et que l'esprit *se repose*. (Voiture.) | S'emploie avec ellipse du pronom après les verbes *laisser* et *faire*. Il faut *laisser reposer* ce liquide. Il faut *faire reposer* ces chevaux. | S'arrêter. L'oiseau *se repose* sur l'arbre. | Fig. Il est beau d'être du petit nombre de ceux sur lesquels la pensée de l'homme *se repose* avec délices. (Boiste.) | Fig. *Se reposer sur quelqu'un*, Avoir confiance en lui. | Fig. *Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire*, S'en remettre à lui de la conduite d'une affaire; s'en rapporter à lui comme à une personne en qui l'on a une entière confiance. *Je me repose* sur vous des soins du ménage. Qu'un père si éclairé *se soit reposé* sur vous de choses si importantes, c'est le plus beau témoignage que votre vertu puisse remporter. (Bossuet.)

REPOSOIR, s. m. (du lat. *repositorium*, endroit où l'on pose diverses choses). Autel improvisé chez les catholiques sur le passage des processions de la Fête-Dieu. Le Saint-Sacrement s'arrête devant ces petits autels, d'où vient leur nom de *reposoirs*. Un beau *reposoir*. Un riche *reposoir*.

REPOSSÉDER, v. a. (ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette). Posséder de nouveau. Je *repossèderais* le bonheur, perdu volontairement par moi, que je n'en ferais plus rien maintenant. (Sénancour.)

REPOUSSANT, ANTE, adj. Qui inspire de la répulsion, du dégoût, de l'aversion. Un objet *repoussant*. Une laideur *repoussante*. Des manières *repoussantes*. Le premier sourit à toute figure humaine, à moins qu'elle ne soit *repoussante*. (Boiste.) | Austère, inflexible. Cette âpre et *repoussante* raison, qui trouve dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser. (J. J. Rousseau.) Dévotion *repoussante*.

REPOUSSÉ, ÉE, part. Rejeté, renvoyé. Un ennemi *repoussé*. Tantôt poursuivi par les uns, tantôt *repoussé* par les autres, je sortis de cet affreux chaos. (Bern. de Saint-Pierre.) L'intention de la nature semble trompée, ses bienfaits inutiles, ses offres *repoussées*. (Mme de Staël.) Quatre fois les Turcs essayent de prendre l'île de Rhodes sur les chevaliers, et quatre fois ils sont *repoussés*. (Chateaubriand.) | T. de comm. Se dit des jeunes laines maigres et élancées avant que la vieille soit tondue. | Fig. *Il a été repoussé avec perte*, Il a échoué complètement, il a reçu un grand échec. | Substantiv. *Un repoussé*, Tout objet au repoussoir, tel que corps de lampes, ornements en cuivre, etc.

REPOUSSER, v. a. Rejeter, renvoyer. *Repousser* une balle. | Pousser quelqu'un en le faisant reculer. *Repousser* un agent de police; le *repousser* de la main. | Il s'emploie aussi avec un nom de chose pour régime. *Repousser* un assaut, une attaque. Les Chinois *ont repoussé*, contenu, maîtrisé l'Océan. (Raynal.) *Repousser* les efforts de la tyrannie. (Barthélemy.) | *Repousser la force par la force*, Opposer la force à la force, la défense à l'attaque. | Pousser un objet qui a déjà été poussé en l'éloignant avec la main. Je lui offris ma bourse, il la *repoussa* avec dignité. | Fig. *Repousser la calomnie, une injure, une mauvaise pensée, une tentation*, La rejeter de son esprit. | Rejeter, écarter. *Repousser* une proposition, une demande. | Typogr. Imprimer à la main un signe, une lettre, etc., qui manque dans une feuille tirée. *Repousser* un point qui manque à la fin d'une phrase. | Pousser de nouveau. Cette plante *a repoussé* de nouvelles feuilles. | V. n. *Ce fusil repousse*, La crosse de ce fusil donne rudement contre l'épaule de celui qui tire. | *Ce ressort repousse trop, ne repousse pas assez*, Il a trop ou trop peu de force. | Fig. et famil. *Avoir une figure qui repousse, des allures qui repoussent*, Avoir une figure, des allures qui inspirent de la répugnance, qui causent de l'aversion, de l'éloignement. | SE REPOUSSER, v. pr. Être repoussé. | Se combattre mutuellement. Ces deux propositions sont contradictoires; elles *se repoussent* l'une l'autre.

REPOUSSOIR, s. m. (pron. *repousoar*). Technol. Cheville de fer qui sert à en faire sortir une autre. | Instrument de dentiste pour arracher les chicots. | Instrument de chirurgien pour repousser dans l'estomac les corps étrangers engagés dans l'œsophage. | Poinçon un peu creusé en dedans employé par les gaîniers pour mettre les derniers clous d'ornement à leurs ouvrages. | Sorte de ciselet que les bijoutiers emploient pour repousser les reliefs qu'on avait enfoncés. | Long ciseau dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures. | Poinçon à l'usage des maréchaux pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant, etc. | Peint. Se dit des objets vigoureux, très-colorés ou très-ombrés, qu'on place sur le devant d'un tableau pour faire saillir et remarquer les autres objets plus éloignés et plus délicats. | Par extens. et fig. Se dit d'une personne laide.

RÉPRÉHENSIBLE, adj. (pron. *répréansible*; du lat. *reprehensibilis*). Digne de blâme. Un homme *répréhensible*. Une action *répréhensible*. On peut être *répréhensible* sans être coupable.

RÉPRÉHENSION, s. f. (pron. *répréansion*; du lat. *reprehensio*). Réprimande, blâme. Cela est digne de blâme, de *répréhension*.

REPRENDRE, v. a. (du lat. *reprehendere*, même sens). Prendre de nouveau ce qu'on avait vendu, donné, engagé, abandonné, perdu, renvoyé, etc. *Reprendre* les armes. On ne *reprend* pas ce qu'on a donné. On prend, on perd, on *reprend* une ville. Après avoir renvoyé sa femme, il fut obligé de la *reprendre*. *Reprendre* sa place. *Reprendre* ses habits d'hiver. Je *reprends* sur-le-champ le papier et la plume. (Boileau.) La colline *a repris* sa robe de verdure. (Michaud.) | Saisir de nouveau ce qui s'est échappé. Il *reprend* un oiseau. | Continuer quelque chose qu'on avait interrompu. Après cette interruption, il *reprit* son discours. *Reprendre* un travail, une correspondance, son train de vie accoutumé, etc. *Reprendre* les représentations d'une tragédie, ou simplement : *Reprendre* une tragédie. | De nombreuses locutions se rattachent aux sens indiqués. Telles sont : *reprendre le dessus*, Regagner l'avantage qu'on avait perdu, l'emporter sur; *la fièvre l'a repris*, Lui est revenue; *reprendre une histoire de plus haut*, La raconter en la recommençant avec des circonstances précédentes; *reprendre une instance*, Continuer avec une nouvelle partie un procès commencé avec une autre; *reprendre ses forces*, Se ranimer; *reprendre ses esprits*, Revenir de son étonnement; *reprendre son haleine*, Recommencer à respirer après une interruption accidentelle plus ou moins longue. | Fig. *Reprendre haleine*, Se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc. | Famil. *On ne m'y reprendra plus*, Je me garderai bien de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui, etc. | Par forme de menace. *Que je ne vous y reprenne plus! que je vous y reprenne!* | Fig. *Reprendre en sous-œuvre un projet, une entreprise, un ouvrage*, S'en occuper en suivant le même plan, mais avec certaines modifications, certains changements. | Mar. *Reprendre le large*. V. LARGE. | *Reprendre un navire*, Prendre aux ennemis un navire dont ils avaient précédemment opéré la capture. | Absol. *Reprit-il, il reprit*, Expression dont on se sert lorsque, rapportant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs. | Réprimander, blâmer, corriger quelqu'un par des paroles pour quelque chose qu'on prétend qu'il a fait ou dit mal à propos; blâmer quelque chose; trouver à redire à quelque ouvrage; critiquer. *Reprendre* quelqu'un avec aigreur, c'est marquer de la haine contre lui. La comédie *reprend* ingénieusement le spectateur de ses vices, de ses défauts, de ses ridicules. Que trouvez-vous à *reprendre* dans ce livre? | Absol. Blâmer, critiquer. Il est très-aisé de *reprendre* et malaisé de faire mieux. Je ne pouvais m'empêcher d'admirer en lui ce que *j'aurais repris* dans un autre. (J. J. Rousseau.) | Neutral. Prendre de nouveau racine. Ce pommier *a* bien *repris*. | Il se dit également des greffes. Cette greffe *a* bien *repris*. | Recommencer. Le froid *a* vite *repris*. | *La rivière a repris*, A gelé de nouveau. | Se refermer, se rejoindre. Les chairs *reprennent*. | *Le malade reprend, a bien repris*, Sa santé se rétablit, est bien rétablie. | *Cette pièce de théâtre a repris*, Après être tombée d'abord, elle s'est relevée. | *On a repris* Tartuffe, On joue de nouveau *Tartuffe*. | SE REPRENDRE, v. pr. Se prendre une seconde fois. Nous sommes pris et repris cent fois au piége de l'espérance, et l'animal échappé ne peut *se reprendre*. (Boiste.) | Se corriger, se rétracter de quelque chose qu'on a dit mal à propos, avec ou sans intention. Dire un mot pour un autre, et *se reprendre*.

REPRÉSAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Traitement qu'on fait à l'ennemi pour s'indemniser du dommage qu'il nous a causé ou pour se venger d'une violence exercée par lui au mépris du droit des gens et de la guerre. Une juste *représaille*. Attendez-vous à la *représaille*. | Prise, butin fait sur l'ennemi comme indemnité. | Se dit surtout au plur. User de *représailles* envers. Droit de *représailles*. Exercer de cruelles, d'odieuses *représailles*. | Fig. *User de représailles*, Repousser une injure par une autre, une raillerie par une autre raillerie, etc. L'homme trompe sa femme, et la femme, à son tour, se croit autorisée à *user de représailles*. (A. Karr.) Je ne veux pas *user de représailles*.

REPRÉSENTANT, ANTE, s. (pron. *représantan*). Celui, celle qui agit pour un autre, qui tient sa place, qui a reçu mission et pouvoir d'agir en son nom. Ce négociant n'a pas ici de *représentant*. Les *représentants* d'un pays, d'une province. Un *représentant* intègre, austère. Les députés du peuple ne sont ni ne peuvent être ses *représentants*, ils ne sont que ses commissaires. (J. J. Rousseau.) | *Représentant du peuple*, Nom donné, sous la Convention et après la révolution de février 1848, aux membres de l'Assemblée nationale. | On disait aussi absolument : *Un représentant*. | En Belgique, aux États-Unis et dans quelques autres pays, on donne encore ce nom aux membres de l'une des deux chambres de la législature. | Jurisp. Celui, celle qui est rappelé à une succession, du chef d'une personne prédécédée dont il exerce les droits. Les *représentants* ne peuvent pas avoir plus de droits à une succession que celui qu'ils représentent. | Celui, celle qui a le droit des héritiers, par vente, échange, etc. | Adjectiv. Les ambassadeurs sont appelés ministres *représentants*, parce qu'ils représentent les souverains par qui ils sont envoyés. | On le dit aussi des choses. Les signes *représentants* d'une idée, d'une démonstration. | En général, on appelle *représentants d'une nation* des citoyens régulièrement élus dans des comices par leurs concitoyens pour agir en leur nom dans tout ce qui concerne la constitution et le gouvernement de la société. Dans un État despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien; telle est la forme de gouvernement qui pèse sur les nations de l'Asie. Chez elles, la société n'est point représentée. Dans les monarchies tempérées, à côté du souverain qui possède le pouvoir exécu-

tif, se trouvent des représentants de cette même nation en ce qui concerne le pouvoir de faire les lois et de surveiller la conduite du gouvernement proprement dit. Tels sont les membres des deux chambres en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, en France sous le règne de Louis-Philippe, et même sous le règne de Napoléon III. Dans les États purement démocratiques, au contraire, le gouvernement tout entier est composé de *représentants du peuple* qui forment une assemblée unique et souveraine, de qui émanent toutes les autres branches de l'administration. C'est elle qui nomme les membres du pouvoir exécutif et qui les révoque à son gré. Les représentants supposent des constituants de qui leur pouvoir est émané, auxquels ils sont par conséquent subordonnés, et dont ils ne sont que les organes. On va nommer des *représentants*.

REPRÉSENTATIF, IVE, adj. Qui représente. Le caractère *représentatif* des ambassadeurs. L'argent est le signe *représentatif* de la terre. Les sensations *représentatives* qui leur montrent les objets hors d'eux-mêmes. (J. J. Rousseau.) | *Gouvernement représentatif*, Forme de gouvernement suivant lequel la nation ou une partie des citoyens élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la confection des lois. On dit aussi *Système représentatif*. | *Assemblée représentative*, Assemblée dont les membres sont élus par la nation.

REPRÉSENTATION, s. f. (pron. *reprézantasion*; du lat. *representatio*, même sens). Exhibition, exposition devant les yeux. Exiger la *représentation* d'un passeport. | Ce qu'on représente par la peinture, la sculpture, etc. La *représentation* d'un combat naval. Ce bas-relief est la *représentation* de la mort de César. | Fig. Je ne veux pas vous donner une *représentation* trop crue des misères d'une longue existence. (Stendhal.) | Action de représenter des pièces de théâtre. La *représentation* d'un drame, d'un opéra, d'un vaudeville. La première, la seconde *représentation* d'une pièce. Je suis bien loin de m'enorgueillir du succès passager de quelques *représentations*. (Voltaire.) | Fig. Nous sommes tous les acteurs d'une tragi-comédie dont l'auteur a désiré garder l'anonyme, et quand la *représentation* est finie, nous disparaissons dans les coulisses du cimetière. | État de maison que tient un fonctionnaire. Cette place exige une grande *représentation*. | Somme donnée à un employé, à un voyageur, pour représenter convenablement une compagnie, une administration, etc. Les frais de *représentation* sont souvent considérables. | Jurisp. Se dit en parlant de ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents morts qu'ils représentent. *Représentation* collatérale. | Objection, remontrance faite à quelqu'un avec mesure, avec égards. Il n'écoute pas mes *représentations*. | Philos. *Représentation singulière*, Nom donné à l'intuition dans la doctrine de Kant. | *Représentation générale* ou *réfléchie*, Concept. | Polit. *Représentation nationale*, Assemblée des représentants d'une nation. Une *représentation nationale* imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie. (Mme de Staël.) | Le corps des représentants. Respecter la *représentation*.

REPRÉSENTÉ, ÉE, part. Exhibé, montré; figuré; que l'on joue; que l'on représente; qui est l'objet d'une représentation. Contrat *représenté*. L'action *représentée* sur ce tableau. La comédie *représentée*. Cette maison de commerce est *représentée* ici. La France était fort mal *représentée* à Barcelone.

REPRÉSENTER, v. a. (du lat. *representare*, rad. *præsens*, présent). Présenter de nouveau une personne ou une chose déjà présentée. Vous me *représentez* toujours le même objet. | Administr. Exhiber, montrer. *Représenter* son passeport, son certificat de vie, son extrait de naissance. | Rendre l'image de. Cette glace *représente* exactement les objets. | Par extens. Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin, etc. *Représenter* un bois. *Représenter* une vallée, des montagnes, des troupeaux. On voit sur cette pierre une sépulture antique *représentant* trois nymphes dansant avec des guirlandes. (Chateaubriand.) | Exprimer, peindre par l'écriture ou la parole. *Représenter* naïvement les choses. Il leur *représente*, d'une manière vive et touchante, les malheurs de leur patrie. (Vertot.) Les poètes nous *représentent* leurs sibylles et leurs prêtresses comme des furieuses, lorsqu'elles prédisaient l'avenir. (Massillon.) | Être le symbole de. | Tenir la place d'une ou plusieurs personnes en vertu des droits que l'on tient d'elles. Il se dit, particulièrement en ce sens, des représentants d'une nation. Un député ne *représente* pas son département, il *représente* la France. | Remontrer, faire considérer. *Représenter* à quelqu'un ce qui est de son devoir. | Neutral. Imposer une sorte de respect par sa figure, son maintien, son air, sa démarche et tout son extérieur. Cet homme *représente* bien. | Se REPRÉSENTER, v. pr. Être représenté; représenter soi, à soi. | Se mettre dans l'esprit, dans l'idée; s'imaginer, se figurer. Je *me représente* une belle campagne. *Représentez-vous* un petit homme, haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée dans les deux épaules. *Représentez-vous* un singe, c'est notre curé.

RÉPRESSIF, IVE, adj. Qui réprime. Faire des lois *répressives*. Décret *répressif*, liberticide.

RÉPRESSION, s. f. (du lat. *repressio*, même signif.). Action de réprimer. *Répression* des abus. *Répression* des délits, des crimes. Lois de *répression*. Il suffit que le méchant puisse nier l'enfer pour qu'il faille chercher un autre moyen de *répression*. (Boiste.) La *répression* a été sanglante, terrible.

RÉPRIMABLE, adj. Qui peut ou doit être réprimé. Abus *réprimable*. Licence *réprimable*.

RÉPRIMANDABLE, adj. Qui doit ou peut être réprimandé. Un homme *réprimandable*.

RÉPRIMANDE, s. f. Répréhension, correction faite avec autorité. Sévère *réprimande*. Les *réprimandes* demandent à être faites avec douceur. L'amertume des *réprimandes* en détruit l'effet. (Boiste.) | Peine disciplinaire portée par les lois ou les règlements contre les manquements légers. La réprimande peut être appliquée, par l'Université, à un professeur; par le conseil de discipline de la garde nationale, à un garde national; par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, à l'un des membres de cet ordre, etc. Être condamné à la *réprimande*. Je ne m'inquiète pas de la *réprimande*.

RÉPRIMANDÉ, ÉE, part. A qui l'on a adressé une réprimande. Enfant *réprimandé*.

RÉPRIMANDER, v. a. Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher quelque faute. Il faut *réprimander* ce jeune homme sur ces étourderies. Vous n'avez pas le droit de me *réprimander*. Il n'appartient qu'aux vieillards de *réprimander* l'âge mûr. Les juges me *réprimandèrent*.

RÉPRIMANT, ANTE, adj. Qui est capable de réprimer. Motif *réprimant*. Force *réprimante*.

RÉPRIMÉ, ÉE, part. Arrêté. Abus *réprimé*. Corruption des mœurs *réprimée*. Une sédition *réprimée*. Les désirs *réprimés* s'accoutument à ne plus renaître. (Laveaux.) Une passion *réprimée*.

RÉPRIMER, v. a. (du lat. *reprimere*, même signif.). Arrêter, retenir l'action, l'effet, le progrès de quelque chose. *Réprimer* l'audace, l'insolence, l'orgueil. *Réprimer* le luxe, la vanité. *Réprimer* des séditieux, une révolte. *Réprimer* le progrès du mal. Il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le *réprimer*. La sévérité des lois *réprime* leurs désordres. (Fénelon.) Il est assurément bien nécessaire de *réprimer* cet excès parvenu à son comble. (Voltaire.) Je désirais qu'il connût l'étendue de ses devoirs, et qu'il *réprimât* la violence de son caractère. (Barthélemy.) Il faut savoir *réprimer* ses passions.

REPRIS, ISE, part. Pris de nouveau; réprimandé, corrigé. Un oiseau *repris*. Une ville *reprise*. Échappé de prison, il fut *repris*. Des gens sévèrement *repris*. | *Repris de justice*, adj. et s. Celui, celle qui a été puni par la justice et qui a subi une condamnation criminelle. C'est un *repris de justice*.

REPRISE, s. f. Continuation de ce qui a été interrompu. A plusieurs *reprises*, il fut averti d'avoir à se mettre en garde contre de pareilles suggestions. (Duclos.) | Jurispr. *Reprise d'une instance, d'un procès*, Renouvellement et continuation d'un procès interrompu, lorsqu'il y a eu changement de parties et d'avoué. | Au plur. Ce que chacun des époux a droit de prélever avant partage, par lui ou ses représentants, sur la masse des biens de la communauté, lors de sa dissolution. *Reprises* matrimoniales. | *Reprise d'une pièce*, La remise à l'étude, pour être jouée de nouveau, d'une pièce de théâtre. | Mus. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois. La première *reprise* d'une ouverture. | Signe qui indique cette répétition. Il est figuré par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. | Seconde partie d'un air. La *reprise* de l'andante est charmante. | Point du clavier de l'orgue où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt. | *Reprise du sujet*, L'instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. | En poésie, Se dit des vers d'une ballade, d'un rondeau, d'un couplet de chanson que l'on répète pour refrain. | Archit. Se dit de toutes sortes de réfections de murs, piliers, etc., soit dans la hauteur de leur surface, s'il s'agit de parties dégradées, soit en sous-œuvre. | *Reprise en sous-œuvre*, Partie inférieure d'un mur que l'on répare en en laissant subsister la partie supérieure. | Hydraul. On dit que l'eau *va par reprise*, lorsque, élevée dans une machine hydraulique, elle se rend dans un puisard ou dans une bâche d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. | T. de jeu. Partie qui est d'un certain nombre de coups limité. Jouer trois *reprises* d'hombre. | *Cartes de reprise*, Celles que prennent les coupeurs, au lansquenet, après que la première carte a été faite. | T. de manége. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval et après laquelle ils se reposent. Faire une *reprise* au galop. | Réparation faite à une étoffe qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est rompue. Faire une *reprise* à un habit, à une robe. Des bas pleins de *reprises*. | *Reprise perdue*, Reprise cachée dans le corps de l'étoffe ou tellement bien faite qu'on ne l'aperçoit pas. | Hortic. Nouvelles racines, surgeons que les plantes poussent après leur transplantation.

REPRISÉ, ÉE, part. Où l'on a fait des reprises. Habit *reprisé*. Bas *reprisés*. Pauvres hardes *reprisées*.

REPRISER, v. a. Priser une seconde fois; faire une seconde estimation. | Technol. Raccommoder en faisant des reprises. *Repriser* un habit. *Repriser* un châle. *Repriser* des bas. *Reprisez* mon pantalon.

RÉPROBATEUR, TRICE, adj. Qui exprime, qui annonce la réprobation. Un accent *réprobateur*. Voix *réprobatrice*. La voix *réprobatrice* des peuples.

RÉPROBATION, s. f. (pron. *réprobasion*; du lat. *reprobatio*, même signif.). Action de réprouver, de rejeter. | Théol. L'exclusion de la vie éternelle. Frappé de *réprobation*. Le sceau de la *réprobation*. | Blâme. Une chose digne de *réprobation*. Encourir la *réprobation* des gens de bien.

REPROCHABLE, adj. Qui mérite reproche. Action *reprochable*. | Se dit surtout des témoins qui peuvent être récusés. Un témoin *reprochable*.

REPROCHE, s. m. Ce qu'on objecte à quelqu'un pour lui faire honte, pour lui causer du regret. Faire des *reproches*. Mériter des *reproches*. Recevoir des *reproches*. Un *reproche* fondé. Un *reproche* sanglant. Se laver d'un *reproche*. Être à l'abri d'un *reproche*. Mon cœur me ferait de continuels *reproches*. (Fénelon.) Il faudrait au moins qu'ils méritassent les *reproches* qu'on leur fait. (Voltaire.) C'est ainsi qu'il bravait les *reproches* du public, parce que son cœur ne lui en faisait point. (Barthélemy.) | *Homme sans reproche*, A qui l'on ne peut rien reprocher. | On dit aussi en plaisantant, par allusion à Bayard : *C'est un homme sans peur et sans reproche*. | *Sans reproche*, loc. adv. Sans prétendre faire des reproches. Soit dit *sans reproche*, vous venez bien tard, nous allons nous coucher.

REPROCHÉ, ÉE, part. Rappelé avec reproche. Une faute *reprochée*. Un bienfait *reproché* tient toujours lieu d'offense. (Racine.)

REPROCHER, v. a. (du lat. *reprobare*, même sens). Objecter à quelqu'un une chose qu'on croit devoir lui faire honte. *Reprocher* à quelqu'un ses vices, ses défauts. Lui *reprocher* son ingratitude. Quel est l'homme à qui l'on ne puisse rien *reprocher*? Elle fut confondue et poussée à bout par l'horreur de son procédé, qui lui *fut reproché* sans aucun ménagement. (Mme de Sévigné.) Votre élévation, vos richesses vous *reprochent* votre bassesses et vos places rappellent sans cesse les avilissement, qui les ont méritées. (Massillon.) Elle vous *reproche* moins l'abus de sa confiance, qu'à elle-même sa simplicité à vous l'accorder. (J. J. Rousseau.) Il *reproche* à ses ennemis leurs fautes, comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux tous. (Mme de Staël.) | Il se construit avec *de* et un verbe à l'infinitif. On peut *reprocher* à ce prince de trop aimer le faste. | *Reprocher un plaisir, un bienfait à quelqu'un*, Le lui remettre devant les yeux pour l'accuser de l'avoir oublié. | Famil. *Reprocher les morceaux à quelqu'un*, Lui faire sentir qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret. | T. de procédure. *Reprocher des témoins, un témoignage*, Alléguer des raisons pour les récuser. *Reprocher*, c'est proprement récuser quelqu'un pour juge ou pour témoin, parce qu'il est proche parent de la victime, et de là ces mots de *reprocher*, de *faire des reproches*, d'*homme irréprochable*, ont été employés même à d'autres usages, parce que les accusés ont coutume de dire et de révéler tout ce qu'ils savent de mal de ceux qu'ils veulent récuser. | Se REPROCHER, v. pron. Être reproché en parlant des choses, et reprocher à soi, ou l'un à l'autre, en parlant des personnes. Content de n'avoir rien à *se reprocher* sur les mesures que dicte la sagesse. (Massillon.) Le tyran a beaucoup à *se reprocher*.

REPRODUCTEUR, TRICE, adj. Qui reproduit

qui sert à la reproduction. Les organes *reproducteurs*. Les forces *reproductrices* de la nature. Concours d'animaux *reproducteurs*. Facultés *reproductrices*.

REPRODUCTIBILITÉ, s. f. Faculté d'être reproduit. La *reproductibilité* des êtres.

REPRODUCTIBLE, adj. Susceptible d'être reproduit. Un phénomène *reproductible*.

REPRODUCTIF, IVE, adj. Qui produit de nouveau. | *Consommation reproductive*, Consommation qui engendre un nouveau produit.

REPRODUCTION, s. f. (pron. *reproduksion*). Action par laquelle les êtres organisés *produisent* des êtres semblables à eux, quelle que soit la manière dont cette action s'exerce. La *reproduction* des êtres. Les mystères de la *reproduction*. | Quand on parle des animaux, on emploie plus fréquemment le mot de *génération*. | Nouvelles tiges que poussent les plantes; leur renouvellement par les semences, par les caïeux, les boutures, la greffe, etc. *Reproduction* naturelle. *Reproduction* artificielle, forcée. | Fig. Le besoin de lire amène celui d'écrire; la nutrition conduit à la *reproduction*. (Boiste.) | Zool. Se dit des nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été mutilées, arrachées. La *reproduction* de la queue d'un saurien, des pattes d'une écrevisse. | Action de publier de nouveau. La *reproduction* d'un livre, d'un manuscrit. La *reproduction* des *Mystères du peuple*.

REPRODUCTIVITÉ, s. f. Qualité de ce qui est reproductif. | Qualité de ce qui peut se reproduire.

REPRODUIRE, v. a. Produire de nouveau. La terre *reproduit* toujours d'elle-même certaines plantes. | Représenter, montrer de nouveau. Il m'*a reproduit* les mêmes arguments. Un copiste qui *reproduit* jusqu'aux fautes d'orthographe. La réfraction n'est pas le seul moyen pour *reproduire* les couleurs. (Buffon.) | Faire ou publier une œuvre déjà créée. *Reproduire* un manuscrit, un feuilleton, un livre, une œuvre d'art. | Fig. *Reproduire* le sentiment de l'humanité dans les âmes endurcies par l'habitude du crime. (Raynal.) | SE REPRODUIRE, v. pron. Donner naissance à un produit identique à soi. Se dit des plantes et des animaux en tant qu'ils se renouvellent par voie de génération. Les animaux et les plantes *se reproduisent* d'après des lois invariables. Se nourrir, se développer et *se reproduire*, sont les effets d'une seule et même cause. (Buffon.) | Avoir lieu. Cela *se reproduira* toujours. Les révolutions *se reproduiront* sous la monarchie.

RÉPROUVABLE, adj. Qui doit, qui peut être réprouvé; digne de réprobation.

RÉPROUVÉ, ÉE, part. Désavoué; exclu; maudit; qui est l'objet d'une réprobation. Homme *réprouvé*. Conduite *réprouvée*. Tous veulent des combats *réprouvés* par les dieux. (Delille.) | Substantiv. Théol. Celui, celle qui est censé avoir été rejeté et maudit par Dieu. Les âmes *réprouvées*, les âmes des *réprouvés*. Être du nombre des *réprouvés*. Avoir les sentiments d'un *réprouvé*. Les mots élus, *réprouvés*, ont fait couler des torrents de larmes et de sang. (Boiste.) | Famil. *Avoir un visage, une figure, une face de réprouvé*, Avoir quelque chose d'effrayant, de sinistre dans la physionomie.

RÉPROUVER, v. a. (du lat. *reprobare*, même sens). Rejeter, désapprouver; frapper de réprobation. *Réprouver* une action. Je *réprouve* leur conduite. Des sentiments qu'on ne saurait trop *réprouver*. Le comique larmoyant est un genre que *réprouvent* les critiques d'un goût sévère. (Acad.) | Peut avoir pour régime un nom de personne, et alors il se dit surtout en parlant de Dieu qui rejette certaines âmes comme indignes de ses récompenses. Dieu *réprouva* Saül pour sa désobéissance.

REPS, s. m. Étoffe de soie très-forte fabriquée à Lyon. Des rideaux de *reps*. Garniture de *reps*.

REPTATION, s. f. (pron. *reptasion*; du lat. *reptatio*, de *reptare*, ramper). Allure propre aux animaux sans vertèbres, aux limaces, aux serpents, etc., qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE, adj. (du lat. *reptatorius*; de *repto*, je rampe). Qui a le caractère de la reptation, l'allure des serpents, des animaux invertébrés. Mouvements *reptatoires*.

REPTILE, s. m. (du lat. *reptilis*, qui rampe, fait de *reptare*, ramper). Animal qui rampe. | S. m. pl. Animaux qui composent la quatrième classe des vertébrés et dont l'étude est le but de l'erpétologie. Les reptiles ont été, de tous les animaux, les plus difficiles à classer à cause du manque de grands caractères communs. L'absence de plumes et de poils est peut-être la particularité qui les singularise le mieux, et c'est d'après cette considération que Blainville proposait de les appeler animaux à peau nue (nudipellifères) et non reptiles. Quoique la plupart des reptiles soient ovipares, il en est qui produisent leurs petits vivants. Les uns ont quatre pattes, d'autres deux seulement, d'autres n'en ont

Reptile. (Serpent à sonnettes.)

point du tout, comme les serpents. Ceux-ci ont le corps couvert d'écailles, ceux-là d'une boîte ou de boucliers osseux. Les batraciens l'ont nu avec la surface de la peau muqueuse. La plupart ont une queue, d'autres en manquent absolument. Ils vivent dans l'eau, ou seulement, selon leur âge, à certaines époques de leur développement, ou bien ils fuient l'humidité et se plaisent dans les expositions les plus sèches. Il en est qui aiment l'ombre et même les ténèbres, quand d'autres recherchent les rayons éblouissants du soleil. On en connaît de venimeux, d'innocents, de féroces, de familiers, de carnivores, d'herbivores, d'agiles, de lourds, d'élégants, d'affreux, etc. Enfin ils varient à l'infini dans leur mode de développement et dans leur squelette. Dans la classification des reptiles, on tient surtout compte des reptiles antédiluviens ou fossiles: car les reptiles sont, après les poissons, les premiers animaux de la création dans l'ordre des temps. La division la plus régulière et la plus méthodique qui ait été faite des reptiles dans l'ordre naturel est celle de Brongniart, qui les a divisés en *chéloniens, sauriens, ophidiens* et *batraciens*, prenant pour types de ces divisions les tortues, les lézards, les serpents et les grenouilles. La plupart des *reptiles* s'engourdissent pendant l'hiver, ou du moins ne prennent pas de nourriture durant la saison froide. La sensibilité est fort peu développée chez les reptiles; mais ils ont généralement la vie très-dure. | Fig. On dit d'un homme qui emploie des moyens vils et bas pour réussir, *C'est un reptile*. Les grandes places sont comme les rochers; les aigles et les *reptiles* seuls y parviennent. (Boiste.)

REPU, UE, part. passé du v. *repaître*. Gorgé, rempli. Êtes-vous suffisamment *repus*? Des animaux *repus*. | Substantiv. Les *repus*, les ventrus.

RÉPUBLICAIN, AINE, adj. De la république, qui appartient à la république. Système *républicain*. Gouvernement *républicain*. Constitution *républicaine*. Mœurs *républicaines*. En république, le magistrat doit offrir le type de la vertu *républicaine*. (P. J. Proudhon.) | Qui affectionne, qui favorise la forme et les idées républicaines. Esprit *républicain*. Ame *républicaine*. Maximes *républicaines*. | Substantiv. Celui, celle qui est passionné pour le gouvernement républicain ou qui fait partie d'une république. *Républicain* austère. Grand *républicain*. Voilà des *républicains*, des socialistes!

RÉPUBLICANISÉ, ÉE, part. Rendu républicain, converti à des sentiments républicains. Peuples *républicanisés*. L'Espagne est *républicanisée*.

RÉPUBLICANISER, v. a. Convertir à des sentiments républicains. La Convention voulait *républicaniser* l'Europe. On *républicanise* l'Italie.

RÉPUBLICANISME, s. m. Opinion, qualité d'un républicain. Le *républicanisme* est inséparable des vertus. Favorisons le *républicanisme*. | Affectation d'opinions républicaines. Le *républicanisme* de beaucoup de gens n'est qu'un violent amour de la domination exercée au nom de la patrie. (Boiste.)

RÉPUBLIQUE, s. f. (du lat. *res*, chose; *publica*, publique). Dans le sens étymologique et naturel, ce mot signifie La chose publique, l'État, la société considérée comme individu collectif, qui possède et s'administre. C'est en ce sens que les écrivains du XVIIe siècle disaient, même sous Louis XIV: *Les rois se doivent tout entiers à la république*; c'est dans ce sens que Henri IV disait dans une assemblée de notables: *Je n'ai d'autre souci que le bonheur de ma république et de la république européenne*. | Dans un sens plus restreint, *république* veut dire Gouvernement du peuple par le peuple; état d'une société régie par un corps de représentants du peuple, élus à cet effet par les suffrages des citoyens. La *république* d'Athènes. La *république* romaine. Les *républiques* de l'Amérique.

Républiques.

Les *républiques* anciennes. Les *républiques* modernes. *République* fédérative. Établir, former une *république*. Se dévouer pour la *république*. | Le gouvernement adopté en France depuis le 25 septembre 1792 jusqu'au 18 mai 1804, et réadopté en 1848 (25 février) pour être détruit le 2 décembre 1851. Les guerres de la *République*. Les gloires de la *République*. | Représentation, image allégorique du gouvernement républicain. | On peut aussi définir, d'après Montesquieu, le gouvernement républicain, *celui où le peuple a la souveraine puissance*. Cette définition une fois admise, on peut distinguer plusieurs sortes de républiques, qui se réduisent à deux: la *démocratie* et l'*aristocratie*. Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie; lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie. Dans la démocratie, le peuple est, à certains égards, le monarque; à certains autres, il est le sujet; il est monarque par ses suffrages qui sont ses volontés; il est sujet en tant qu'il obéit et doit obéir aux lois qu'il s'impose. Les lois qui établissent les suffrages sont donc fondamentales dans ce gouvernement; la connaissance, l'amour et le respect des lois, toutes choses que Montesquieu nomme la vertu politique, sont donc essentiels dans ce gouvernement; ils en sont le ressort, comme dit encore Montesquieu. Un autre sentiment non moins essentiel dans une démocratie, c'est l'amour de la liberté et de l'égalité. Quand donc l'inégalité s'établit d'une manière ou d'une autre dans une démocratie, les citoyens qui s'élèvent ne tardent pas à se grouper et à s'emparer du pouvoir. Alors, la république n'est plus une *démocratie*, c'est une *aristocratie*. Dans l'aristocratie, en effet, la souveraine puissance est entre les mains d'un certain nombre de personnes. Ce sont elles qui font les lois et qui les font exécuter, et le reste du peuple n'est tout au plus, à leur égard, que comme, dans une monarchie, les sujets sont à l'égard du monarque. Quelquefois même il arrive que dans une république il y a une noblesse nombreuse qui nomme une assemblée, un sénat pour gouverner l'État: dans ce cas, l'aristocratie est en quelque sorte dans le sénat, la démocratie dans le corps des nobles, et le reste du peuple n'est rien. Une autorité exorbitante donnée tout à coup à un citoyen dans une république forme une monarchie. Dans celle-ci, les lois ont pourvu à la constitution ou s'y sont accommodées; le principe du gouvernement arrête le monarque; mais dans une république où un citoyen se fait donner un pouvoir exorbitant, l'abus de ce pouvoir est plus grand;

parce que les lois qui ne l'ont point prévu n'ont rien fait pour l'arrêter. (*Esprit des Lois.*) Vive la *République!* | Fig. La *république* des lettres. Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une *république* immense d'esprits cultivés. (Voltaire.)

RÉPUDIABLE, adj. Qui doit être, qui peut être répudié. Opinion *répudiable*. Maximes *répudiables*.

RÉPUDIATION, s. f. (pron. *répudiasion*; du lat. *repudiatio*). Action de répudier une chose, d'y renoncer. *Répudiation* d'une succession. | Renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni. C'est une sorte de divorce qui se fait à l'avantage et par la volonté de l'une des parties. La *répudiation* d'Agnès de Méranie par Philippe-Auguste fut une faute politique. La *répudiation* n'est plus exercée.

RÉPUDIÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une répudiation. Héritage *répudié*. Femme *répudiée*. | Fig. C'est une doctrine *répudiée* généralement.

RÉPUDIER, v. a. (du lat. *repudiare. Je répudie, nous répudions, vous répudiez. Je répudiais, nous répudiions, vous répudiiez. Que nous répudiions, que vous répudiiez*, etc.). Renvoyer sa femme suivant les formes légales. Les Hébreux, les Romains avaient droit de répudier leurs femmes en certains cas, notamment pour cause d'adultère. On lit dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Aragon, de l'an 1204, une clause par laquelle ce prince promit de ne pas répudier Marie de Montpellier et de ne point épouser d'autre femme pendant qu'elle vivrait. Ce qui prouve que la répudiation était de règle à cette époque. | Se dit du mari qui fait divorce avec sa femme. Que tardez-vous, seigneur, à la *répudier?* (Racine.) | Fig. Rejeter, repousser. *Répudier* ses principes, une doctrine. *Répudier* la croyance, la gloire de ses pères. | Jurisp. Renoncer à. *Répudier* une succession. Tous les héritiers peuvent *répudier* une succession. (Code civil.)

RÉPUGNANCE, s. f. (du lat. *repugnantia*). Aversion pour quelqu'un, dégoût pour quelque chose, éloignement à faire quelque chose. Avoir de la *répugnance* pour une chose. Vaincre sa *répugnance*. Je prends ce parti sans *répugnance*. Puisque la charmante Dorothée n'a point de *répugnance* à lier son sort au mien, c'est tout ce que je demande. (Le Sage.) Les Indiens admettent rarement à leur culte, et c'est toujours avec une extrême *répugnance*. (Raynal.) On fait toujours très-mal les choses pour lesquelles on a de la *répugnance*. Nous éprouvons une forte *répugnance* pour le despotisme.

RÉPUGNANT, ANTE, adj. Contraire, opposé. Proposition *répugnante*. | Par extens. Qui dégoûte pour raison de malpropreté. Cet homme est *répugnant*. Des mets fort mal accommodés, *répugnants*.

RÉPUGNER, v. n. (du lat. *repugnare*, combattre; rad. *pugna*, combat). Être opposé à, en contradiction avec. Sa modestie *répugne* à l'acte qu'on lui attribue. Cela *répugne* à ma manière de vivre. Vous ne ferez jamais de démarche qui *répugne* à la hauteur de votre âme. (Voltaire.) | Éprouver un sentiment de répugnance, d'aversion. Si les hommes n'avaient un sentiment inné du juste et de l'injuste, pourquoi *répugneraient*-ils tous à sacrifier l'innocence? (Boiste.) | Par extens. absol. Inspirer de la répugnance, dégoûter. Ce vieil ivrogne me *répugne* ou *répugne*. Ce dîner me *répugnait*.

REPULLULER, v. n. Renaître en grande quantité. Les insectes *ont repullulé* pendant les dernières chaleurs. Les mauvaises herbes *repullulent* dans ce jardin. | Fig. Les erreurs *ont repullulé* depuis peu, en même temps que les congrégations religieuses.

RÉPULSIF, IVE, adj. (du lat. *repulsare*, repousser). Phys. Qui repousse. Force *répulsive*. Vertu *répulsive*. La chaleur augmente la force *répulsive*. | *Réfraction répulsive*, Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire et que celui-ci est situé entre lui et l'axe. | Fig. Qui déplaît, qui dégoûte. Il y avait dans sa physionomie je ne sais quoi de *répulsif* et de sinistre qui me glaçait.

RÉPULSION, s. f. (du lat. *repulsio*). Phys. Action de ce qui repousse, force en vertu de laquelle les corps ou leurs molécules se repoussent mutuellement; effet qui résulte de la mise en activité de cette force; état de ce qui est repoussé. L'attraction et la *répulsion*. La *répulsion* des corps élastiques. | *Répulsion électrique*, Propriété qu'a un corps actuellement électrisé de repousser, après les avoir attirés, les corps légers qu'on lui présente à une certaine distance. | *Répulsion de l'aimant*, Propriété que possède l'aimant de repousser un autre aimant lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles de même nom. | Fig. Répugnance. Il y a des sentiments de *répulsion* et d'antipathie qu'on éprouve à l'aspect de certaines choses et de certains individus. Éprouver de la *répulsion* pour les ordres monastiques.

RÉPUTATION, s. f. (pron. *réputasion*). Renom, estime, opinion publique. Une bonne *réputation*. Une mauvaise *réputation*. *Réputation* usurpée. *Réputation* équivoque. Il s'appliqua à gagner l'affection des vieux capitaines dont la *réputation* et l'expérience étaient au comble. (Fénelon.) Ce sujet pouvait faire une *réputation* immortelle à un homme éloquent. (Voltaire.) Il a laissé la *réputation* d'un homme de bien, plein de lumières, et sincèrement attaché à sa patrie. (Barthélemy.) | Sans épithète, se prend en bonne part. Avoir de la *réputation*. Être en *réputation*. Ternir sa *réputation*. Perdre sa *réputation*. Il faut du temps pour que les *réputations* mûrissent. (Voltaire.) | Se dit des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce. Le vin d'Arbanats a de la *réputation*.

RÉPUTÉ, ÉE, part. Qui a la réputation de. Il est *réputé* fort sage, fort savant. Il est *réputé* homme de bien. | Qui est censé. Un homme absent pour les affaires de sa compagnie est *réputé* présent.

RÉPUTER, v. a. (du lat. *reputare*, penser, considérer). Présumer, estimer, croire, tenir pour. On le *réputé* homme d'honneur. Nous aimons mieux *réputer* les hommes tels qu'ils se donnent que de les voir tels qu'ils sont. (Boiste.)

REQUÉRABLE, adj. Jurisp. Qui doit être demandé par le créancier. Rente *requérable*.

REQUÉRANT, ANTE, adj. Qui requiert, qui demande en justice. Les parties *requérantes*. | Substantiv. Le *requérant*, la *requérante*. Plaise à la cour accorder aux *requérants* l'indemnité qui leur est due. Les *requérants* ont été déboutés de leurs demandes.

REQUÉRIR, v. a. (du lat. *requirere*. Ce verbe est irrégulier et se conjugue ainsi dans ses principaux temps. *Je requiers, tu requiers, il requiert, nous requérons, vous requérez, ils requièrent. Je requis, nous requîmes. Je requerrai. Je requerrais. Requiers, requérons, requérez. Que je requière, que nous requérions. Que je requisse. Requérant. Requis, requise.*) | T. de prat. Prier de quelque chose; sommer. Je vous prie, et, au besoin, vous *requiers* de faire telle chose. Qui est-ce qui vous en *a requis?* | Réclamer, demander. *Requérir* aide et assistance, la force publique, le ministère d'un officier public. | Demander quelque chose en justice. *Requérir* l'apposition des scellés, l'application de la loi. | Demander, exiger. Cela *requiert* la plus grande diligence. Cela *requiert* votre présence.

REQUÊTE, s. f. (pron. *rekète*; du lat. *requisitio*). Demande par écrit adressée aux tribunaux. Présenter *requête* aux juges d'un tribunal. Signer une *requête*, les conclusions d'une *requête*. | *Requête verbale*, Celle que l'on fait verbalement à l'audience. | *Requête principale*, Mémoire d'avoué par lequel on attaque un jugement, à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir. | *Requête civile*, Voie extraordinaire, admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. | *Section des requêtes*, Section de la cour de cassation. | *Maîtres des requêtes*, Magistrats chargés du rapport des affaires au conseil d'État. | Famil. *Néant à la requête*, Locution employée pour exprimer un refus. | Famil. Demande verbale, simple prière. Avoir égard à la *requête* de quelqu'un. J'ai, madame, une *requête* à vous présenter. (J. J. Rousseau.) Présentez votre *requête*.

REQUIEM, s. m. (du mot latin qui commence cette prière). Prière de l'Église pour les morts. Un *requiem* en musique. Chanter des *requiem*. | Une des parties de la messe des morts, mise en musique. Les *requiem* de Mozart, de Cherubini, de Jomelli, sont sublimes. Le *requiem* de Rossini.

REQUIN, s. m. (pron. *rekin*). Ichthyol. Grand poisson du genre squale et de la famille des sélaciens. C'est un poisson très-célèbre à raison de sa grandeur, de sa force, de sa hardiesse et de sa voracité. On l'appelle aussi *chien de mer* ou *lamie*. Il parvient quelquefois à dix mètres de long, et à plus de 500 kilog. de poids. Sa force est proportionnelle à sa grandeur et il a des armes meurtrières au service de cette force. Féroce autant que vorace, impétueux dans ses mouvements, avide de sang et insatiable de proie, il est véritablement le tigre de la mer. Il recherche sans crainte tout ennemi, poursuit avec plus d'obstination, attaque avec plus de rage, combat avec plus d'acharnement que les autres habitants des eaux. Rapide dans sa course, il est répandu dans tous les climats, ayant envahi pour ainsi dire toutes les mers; il paraît souvent au milieu des tempêtes, menace de sa gueule énorme les infortunés navigateurs exposés aux horreurs du naufrage et leur ferme toute voie de salut. Sa pêche est fort dangereuse: blessé et amené à bord, il se défend longtemps encore avec rage et on a beaucoup de peine à l'achever. Sa peau sert à peu près aux mêmes usages que le cuir. Nous avons pris deux *requins*.

REQUINQUER (SE), v. pron. Famil. Se parer d'une manière affectée. La belle *se requinquait*.

REQUIS, ISE, part. (pron. *reki*). Prié, demandé Soit fait ainsi qu'il est *requis*. | Convenable, nécessaire. Avoir l'âge *requis*, les qualités *requises*. A la Chine, le luxe est pernicieux, et l'esprit de travail et d'économie y est aussi *requis* que dans quelque république que ce soit. (Montesquieu.)

RÉQUISITION, s. f. (pron. *réquizision*; du lat. *requisitio*, même signif.). Action de requérir. Sur sa simple *réquisition*. A la première *réquisition*. A la *réquisition* du magistrat. | Demande incidente formée à l'audience pour requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, ou pour requérir acte d'une assertion, d'un fait, etc. | Demande que fait l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses. Mettre en *réquisition* toutes les voitures de la ville. Faire une *réquisition* de tous les hommes valides pour les envoyer à l'armée. | *Réquisition de la force armée*, Droit qui appartient au magistrat auquel la loi l'a délégué pour la sûreté des personnes et des propriétés. | *Réquisition d'hommes*, Appel fait sous la première République, aux jeunes citoyens pour le service de la patrie. | *Réquisition permanente*, Levée en masse décrétée le 23 août 1793 par le Comité de salut public.

RÉQUISITIONNAIRE, s. m. Jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition. Les *réquisitionnaires* partaient tous avec enthousiasme en chantant *la Marseillaise* et en criant Vive la République.

RÉQUISITOIRE, s. m. (pron. *rékizitoare*). Réquisition par écrit faite par le magistrat qui remplit, dans un tribunal, les fonctions du ministère public. Long, insipide *réquisitoire*. *Réquisitoire* peu favorable à l'accusé. Ses *réquisitoires* étaient empreints de passion. Quelle doctrine abominable que celle de ce *réquisitoire*. (J. J. Rousseau.)

RÉQUISITORIAL, ALE, adj. Qui tient du réquisitoire. Style *réquisitorial*. Langage sévère, *réquisitorial*. | Plur. m. *Réquisitoriaux*.

RÉQUISITORIEN, ENNE, adj. Digne d'un réquisitoire. C'est contre tous mes écrits que vous lancez les foudres de votre éloquence *réquisitorienne*. (Cabet.) Voilà des formules *réquisitoriennes*.

RES, particule souvent réduplicative. On ne s'est pas entendu jusqu'ici sur la manière d'orthographier les verbes réduplicatifs dans lesquels le *s* se trouve entre deux voyelles; tantôt on double le *s*, tantôt on le laisse simple, sans aucune raison autre que la fantaisie, ce qui donne lieu à certaines contradictions et à certaines confusions fâcheuses. On écrit, par exemple, *resigner* (signer de nouveau), avec un seul *s*, et rien, sinon l'absence d'accent aigu, ne différencie ce verbe de celui-ci, *résigner* (résignation), qui se prononce tout différemment, où le *s* a le son du *z*. C'est une des mille absurdités de l'orthographe de notre langue, orthographe qui réclame une réforme radicale et suivant les règles de la raison.

RESCELLEMENT, s. m. (pron. *resèleman*). Action de resceller; effet de cette action. Il faudra procéder au *rescellement* de ces gonds.

RESCELLER, v. a. Sceller de nouveau. *Resceller* des boulons, des gonds, etc.

RESCINDANT, ANTE, adj. Qui donne lieu à rescision. Action *rescindante*. | S. m. Demande tendant à faire annuler un acte, un jugement. Faire juger le *rescindant*. On a prononcé sur le *rescindant*.

RESCINDÉ, ÉE, part. Dont on a obtenu la rescision. Acte *rescindé*. Obligation *rescindée*.

RESCINDER, v. a. T. de prat. Casser, annuler. Faire *rescinder* un acte, une obligation, un contrat, un partage, un jugement, etc.

RESCISION, s. f. (du lat. *rescisio*). Annulation d'un acte, d'un jugement, d'un contrat. Action en *rescision*. Les vices radicaux de l'acte, tels que la lésion, la violence, le dol, l'erreur, la fraude, doivent être les fondements de l'action en *rescision*.

RESCISOIRE, s. m. Jurispr. Objet principal pour lequel on s'est pourvu contre un acte, et qui sert à juger, quand l'acte a été annulé. | Examen du fond de la cause en matière civile. | Adj. Qui donne lieu à rescision. Action *rescisoire*.

RESCOUSSE, s. f. S'est dit pour *action de secourir*. | *A la rescousse!* Cri dont un chevalier accompagnait son cri d'armes, pour invoquer le secours de ses compagnons, ou pour annoncer qu'il fallait secourir un combattant en danger.

RESCRIPTION, s. f. (pron. *reskripsion*). Ordre, mandement par écrit, donné afin de toucher certaine somme sur des fonds déposés en quelque en-

droit ou chez quelques personnes. | Billet d'État substitué, en 1795, aux assignats, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux. | *Rescription des receveurs généraux, des payeurs généraux des finances*, Mandats fournis par les receveurs généraux, par les payeurs généraux à l'ordre du Trésor.

RESCRIT, s. m. (du lat. *rescriptum*, fait de *rescribere*, récrire, répondre à une lettre, à une demande, etc.). Réponse des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces, par les juges ou par les particuliers dans leurs différends. Plusieurs de ces rescrits font partie du droit romain. | Réponse du pape sur quelques questions de théologie, pour servir de décision ou de bulle.

RÉSEAU, s. m. (pron. *rézó*; du lat. *rete*, même signif.). Petit rets. Tendre des *réseaux*. | Entrelacement qui en a la forme. | Ouvrage de fil, de soie, de fil d'or ou d'argent, fait par petites mailles. Elle entourait ses cheveux d'un *réseau* de fil d'or. Fond de la dentelle dite *Valenciennes*. | Espèce de petit filet rond, sur lequel sont montés les cheveux des perruques. | Poétiq. Se dit des toiles d'araignée. J'admire le *réseau* fatal aux moucherons. (Castel.) | Fig. La verdure est couverte d'un brillant *réseau* de rosée, qui réfléchit à l'œil la lumière et les couleurs. (J. J. Rousseau.) Le soleil de ses longs *réseaux* d'or enveloppe la terre. (Vigée.) | Anat. Entrelacement de nerfs, de vaisseaux sanguins, etc., qui forment une espèce de filet ou de rets. | *Réseau de Malpighi*, Le corps muqueux ou corps réticulaire de la peau. | *Réseau admirable*, Réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotide, interne et vertébrale, anastomosées entre elles. | Géom. *Réseau trigonométrique*, Ensemble des triangles placés sur la surface d'un pays pour en avoir la topographie. | Chem. de fer. *Le réseau du Nord, du Midi*, etc., Ensemble des lignes de chemins de fer de la compagnie du Nord, du Midi, etc.

RÉSECTION, s. f. (pron. *réseksion*). Chir. Retranchement, avec la scie, de l'extrémité d'un os long ou des bouts non consolidés des fractures, lorsqu'il s'est formé des articulations anormales. La *résection* est aux os ce que l'excision est aux parties molles.

RÉSÉDA, s. m. (pron. *rézéda*; du lat. *resedare*, calmer, parce que cette plante était autrefois employée pour résoudre des abcès ou des inflammations). Bot. Genre type de la famille des résédacées, renferme une vingtaine d'espèces herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières, découpées, à fleurs irrégulières, généralement jaunes et très-petites, disposées en épis simples et terminaux. L'espèce la plus répandue est le *réséda odorant*, plante d'agrément recherchée pour la délicieuse odeur de ses fleurs. Introduit en Europe vers le milieu du XVIIIe siècle, le réséda odorant paraît être originaire d'Égypte. | *Réséda des teinturiers, herbe aux Juifs, herbe à jaunir*, Nom de la *gaude*. Ce réséda, qui se cultive pour les usages des teinturiers dans plusieurs contrées de France, ainsi qu'en d'autres pays de l'Europe, est commun aux bords des champs et des chemins, dans les décombres, etc., surtout dans les terrains, soit pierreux, soit sablonneux. La décoction de ce réséda dans l'eau donne une très-belle couleur jaune. | *Réséda marin*, Espèce de polypier du genre gorgone.

RÉSÉDACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, voisine des capparidées, ne renferme, à l'exception du réséda, que des genres peu importants et sans usage.

RÉSERVATION, s. f. (pron. *réservasion*). Action par laquelle on réserve. | Jurispr. Droit qu'on s'est réservé dans un acte, sans préjudice de ses autres demandes et réserves. | Droit canon. Droit en vertu duquel le pape, dans les pays d'obédience, se réserve la nomination, la collation de certains bénéfices vacants.

RÉSERVE, s. f. (pron. *rézerve*). Action de réserver. Faire des *réserves* dans un contrat. Il fit donation de ses biens aux hôpitaux, sous la *réserve* d'une pension alimentaire. | Choses réservées. Les *réserves* d'une terre sont moins importantes que les parties qui en sont affermées. | *Réserve ecclésiastique*, Clause du traité d'Augsbourg, par laquelle, tout en abandonnant les biens sécularisés avant la paix, les catholiques stipulèrent qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir, et que tout possesseur des terres ecclésiastiques de l'Empire qui embrasserait le protestantisme perdrait ses bénéfices et ses dignités. | Jurispr. Protestations faites par une partie contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle. | *Réserve légale*, Portion de biens que la loi déclare non disponibles en les réservant à certains héritiers. | *Armée de réserve*, ou simplement *réserve*, Partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on n'appelle sous les drapeaux que lorsque les circonstances l'exigent. Nombreuse *réserve*. Faire partie de la *réserve*. | *Corps de réserve* ou *réserve*, Troupes que le commandant en chef d'une armée réserve un jour de bataille, afin de les faire donner quand l'occasion le demande. Faire avancer la *réserve*. | Portion d'une grande armée destinée à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées ou à leur prêter appui. | Dans les villes de garnison, Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer, et qui est réunie seulement pour attendre des ordres. | Mar. Certain nombre de navires placés hors des lignes et destinés à secourir les navires qui ont besoin d'aide ou à remplacer ceux qui sont désemparés ou qui ne peuvent conserver leur poste. | T. de chasse. *Canton de réserve* ou *réserve*, Canton qui est réservé pour celui qui a affermé la chasse. | *Bois de réserve* ou *réserve*, Canton de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente. | Arbres qui ne peuvent être coupés, tels que les pieds cormiers, les baliveaux, etc. | *La Réserve*, Lieu de plaisance à Marseille. Allons à *la Réserve* manger une bouillabaisse. | Fig. Retenue, circonspection, discrétion; sorte de prudence avec laquelle on évite de dire ou de faire quelque chose que l'on pourrait dire ou faire. S'imposer de la *réserve*. Être forcé à la *réserve*. User de *réserve*. Affecter une grande *réserve*. Louez les bons citoyens, pourtant avec *réserve*. (J. J. Rousseau.) | *N'avoir point de réserve* ou *aucune réserve pour quelqu'un*, Avoir une confiance aveugle en lui. | *Se tenir sur la réserve*, Se tenir sur ses gardes. | *A la réserve de*, loc. prépos. A l'exception de. Il faut bien accueillir tout le monde, *à la réserve des* malhonnêtes gens. | *Sans réserve*, loc. adv. Sans exception, sans restriction. Avoir en quelqu'un une confiance *sans réserve*. Parlez *sans réserve*, *sans* nulle *réserve*. | *En réserve*, loc. adv. A part, de côté. Avoir de l'argent *en réserve*. Avoir toujours quelque argument *en réserve*. Le drôle avait mille expédients *en réserve*.

RÉSERVÉ, ÉE, part. Mis en réserve; que l'on destine à. Tout droit *réservé*. Une portion *réservée*. Tous dépens *réservés*. Accablez-moi des noms *réservés* aux ingrats. (Voltaire.) Il est un bonheur *réservé* dans ce monde aux seuls amis de la vertu. (J. J. Rousseau.) Les autres prisonniers furent *réservés* au triomphe de Titus. (Chateaubriand.) | *Cas réservés*, Les péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial. | Adj. Qui a de la réserve; discret, circonspect. Un homme *réservé*. Une femme *réservée*. Une autre fois je serai plus *réservé* à dire mon avis. Il se distingue par une conduite *réservée*. Votre silence, votre air froid et *réservé* ne m'annoncent que trop mon malheur. (J. J. Rousseau.) | Substantiv., et souvent en mauvaise part, Celui, celle qui cache ce qu'il pense, qui a de la défiance. Faire le *réservé*. Elle fait la *réservée*.

RÉSERVER, v. a. (pron. *rézervé*; rad. *réserve*). Garder, retenir quelque chose d'un tout. *Réserver* l'usufruit, la jouissance d'un domaine. | Garder, retenir une chose entre plusieurs. *Réserver* une portion. *Réserver* une place. | Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour une autre occasion. *Réserver* quelque argent pour les jours difficiles. Nous *réservons* nos offices pour nos amis. (Massillon.) Se dit aussi des personnes, en parlant du sort, du traitement qui leur est destiné. Je ne sais pas quel sort le ciel me *réserve*. Dieux, nous *réserviez*-vous à ce dernier outrage! (Voltaire.) | Se dit, dans les tribunaux, pour signifier qu'on a remis à un autre temps la décision d'une question. La cour a jugé le principal, *réservant* à faire droit sur les frais et accessoires. | SE RÉSERVER, v. pron. Garder pour soi quelque chose d'un tout. *Se réserver* l'usufruit, la jouissance d'une maison. Sa prodigue amitié ne *se réserve* rien. (Racine.) Les sages *s'étaient réservé* toutes les vérités morales. (A. Martin.) | Être, pouvoir être réservé. Le meilleur en tout doit *se réserver* pour la fin. (Boiste.)

RÉSERVOIR, s. m. Grand bassin de forte maçonnerie, en plein air avec un double mur, et pavé ou glaisé dans le fond, où l'on tient l'eau pour les fontaines jaillissantes des jardins. Grand *réservoir*. | *Réservoirs sur terre* ou *réservoirs découverts*, Pièces d'eau ou canaux glaisés dans lesquels on amasse des sources, et qui, par leur profondeur, contiennent plusieurs milliers de muids d'eau. Il y a dans l'Orient des *réservoirs* qui ont jusqu'à deux lieues de surface, et qui servent à arroser et abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en dérive de tous côtés. (Buffon.) | Se dit, par extens., de tous les endroits où l'eau s'accumule. Les lacs sont des espèces de *réservoirs*. Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste *réservoir*? (Barth.) | Fig. Les villes sont, en dernière analyse, les grands *réservoirs* où l'argent entre et d'où il sort par un mouvement qui se soutient ou qui se renouvelle continuellement. (Condillac.) | Fig. Le cœur des mères est un *réservoir* d'amour inépuisable. | Anat. Toute cavité du corps humain dans laquelle s'amasse un fluide. *Réservoir de la bile*, La vésicule du fiel. | *Réservoir de l'urine*, La vessie. | *Réservoir des larmes*, Le sac lacrymal. | *Réservoir de la semence*, Les vésicules séminales. | T. de pêche. Caisse de chêne, munie d'une trappe fermant à clé et percée de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

RÉSIDANT, ANTE, adj. et s. (pron. *rézidan*). Qui demeure habituellement dans un lieu. Le lieu où il est *résidant*. Le pape Léon III, encore sujet des empereurs *résidants* à Constantinople, n'osa pas sacrer un Allemand. (Voltaire.) | *Membres résidants*, Se dit par opposition à *membres correspondants* dans les sociétés savantes.

RÉSIDENCE, s. f. (pron. *rézidanse*; du lat. *residere*, être assis, demeurer). Demeure ordinaire en quelque lieu, en quelque ville, en quelque pays. Faire sa *résidence* à la campagne. Établir sa *résidence* en tel endroit. | Séjour actuel, obligé, d'un magistrat, d'un évêque, d'un préposé, etc., dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Emploi qui oblige à la *résidence*, à *résidence*, qui exige, qui demande *résidence*. C'est aux prélats de cour prêcher la *résidence*. (Boileau.) | *Résidences royales, impériales*, Châteaux qui dépendent de la couronne. | L'emploi d'un résident auprès d'un prince. | Nom donné aux provinces dans les colonies hollandaises de la Malaisie. La *résidence* de Batavia. La *résidence* de Samarang.

RÉSIDENT, s. m. (pron. *rézidan*). Agent diplomatique envoyé par un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui, dans la hiérarchie, est au-dessous d'un ambassadeur.

RÉSIDENTE, s. f. La femme du résident. Madame la *résidente* a paru au bal couverte de dentelles.

RÉSIDER, v. n. (du lat. *residere*, s'asseoir, être assis). Faire sa demeure en quelque lieu, en quelque endroit. *Résider* à Paris. *Résider* dans un village. | Se dit de Dieu. Dieu *réside* partout, il est absurde de lui assigner une demeure particulière. | Fig. Avoir pour siége. La sensation du goût *réside* principalement dans les papilles de la langue. (Brillat-Savarin.) | Fig. Dans la médiocrité de la fortune *réside* le bonheur et la paix. | Fig. Exister dans. Dans une république, la souveraineté *réside* dans le corps social. | Fig. Consister. Toute la difficulté *réside* en ceci. | Absol. Demeurer forcément dans le lieu où l'on exerce quelques fonctions. Les évêques doivent *résider*.

RÉSIDU, s. m. (pron. *rézidu*; du lat. *residuum*). Le restant. Un faible *résidu*. Un *résidu* de compte. On dit plutôt aujourd'hui *Reliquat*. | Chim. Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances liquides ou solides, soumises à une opération mécanique ou chimique. *Résidu* terreux. *Résidu* de betterave.

RÉSIGNATION, s. f. (pron. *rézignasion*). Abandon en faveur de quelqu'un. Faire cession et *résignation* de tous ses biens aux hôpitaux. | Démission d'une charge, d'un office, d'un bénéfice. *Résignation* forcée. *Résignation* pure et simple. | Soumission à la Providence. Il n'y a de consolation que dans une *résignation* entière à la volonté d'un Être suprême. (Voltaire.) | Soumission à son malheur, à son sort. Avoir de la *résignation*. Montrer de la *résignation*. La *résignation* consiste-t-elle à se croiser les bras, à subir sans résistance la violence et la honte? (Lessing.) Manquer de *résignation*.

RÉSIGNÉ, ÉE, part. Dont la résignation a eu lieu. Emploi *résigné*. Charge *résignée*. | Soumis, soumise, qui a de la résignation. Un homme *résigné*. Elle est morte *résignée*. La vertu des honnêtes gens n'est pas niaise ni *résignée*, elle est douce, noble, sereine, mais armée comme Minerve. (J. B. Say.) Pauvre et *résignée* à tout, telle était Marie.

RÉSIGNER, v. a. (du lat. *resignare*). Se démettre d'un office, d'une charge, d'un emploi en faveur de quelqu'un. *Résigner* un bénéfice, une charge. | Remettre entre les mains. Je *résigne* mon âme à Dieu et mon corps à la science. (Vésale.) | SE RÉSIGNER, v. pr. S'abandonner, se soumettre. *Résignez-vous* à votre sort. On ne *se résigne* pas aisément à souffrir. Il faut *se résigner* aux ordres de la nature. (Voltaire.) Communément l'homme ne *se résigne* à la sagesse et à la modération que lorsque ses passions s'éteignent. (Virey.)

RÉSILIATION, s. f. (pron. *résiliasion*). Résolu-

tion, annulation d'un acte. *Résiliation* d'un contrat, d'un acte, d'une vente, d'un marché. La faculté de *résiliation* d'un bail est accordée au bailleur avec ou sans indemnité, lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était point destinée, et qui peut lui causer du dommage.

RÉSILIÉ, ÉE, part. Dont la résiliation a eu lieu. Contrat *résilié*. Bail *résilié*. Engagement *résilié*.

RÉSILIER, v. a. (pron. *rézilié;* du lat. *resilire*, se dédire, se rétracter. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je résilie, nous résilions, vous résiliez. Je résiliais, vous résiliiez, nous résiliions. Que nous résiliions, que vous résiliiez*). Casser, annuler un acte. *Résilier* un acte, un contrat, un marché. *Résilier* une vente. | Fig. Il n'y a que les fous qui *résilient* la vie, il n'y a que les sots qui répudient le bonheur.

RÉSILLE, s. f. (*ll* mouillées). Coiffure espagnole consistant dans une espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux. Elle était coiffée d'une *résille*.

RÉSINE, s. f. (pron. *rézine*). Nom générique servant à désigner certaines substances qui ont pour la plupart une origine végétale, et s'extrayent ou découlent naturellement des arbres de la famille des conifères et des térébinthacées. Ces substances, solidifiées à l'air, ont une cassure vitreuse; insolubles dans l'eau, elles se dissolvent dans l'alcool, l'éther et les alcalis; elles sont inflammables et produisent par leur combustion une suie dont on fait le *noir de fumée*. Elles sont ordinairement jaunes, rouges ou brunes. Leur pesanteur spécifique varie de 1.045 à 1.228, celle de l'eau étant 1. La plupart sont insipides et ont peu d'odeur, à moins qu'elles ne soient échauffées; chez toutes, la propriété électrique se développe par le frottement. Les principales résines sont : la poix, la térébenthine, l'élémi-résine d'Amérique; le mastic, produit du lentisque; le caoutchouc, la gomme copal, l'aloès, l'assa-fœtida, l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, la scammonée, le succin ou ambre jaune, et la laque. On trouve aussi des résines dans le corps de quelques animaux : tels sont le musc, la civette, l'ambre gris, le castoreum. | Dans l'acception usuelle, le nom de *résine* ou *poix-résine* s'applique plus particulièrement au résidu de la distillation de la térébenthine. Placée dans un cylindre ou dans une cornue, ou distillée, elle donne une matière fluide ou *brai gras*, qu'on emploie pour le calfatage des navires. Le produit de la distillation, séparé de l'eau et des acides, porte le nom d'*huile de résine*, et donne un gaz propre à l'éclairage. | Mélange de trois parties de brai sec et d'une partie de *galipot*, ou poix de Bourgogne; on en fait des vernis communs, de la cire à bouteilles, du mastic de fontaines, etc. | Se dit de la résine qui sort des pins et des sapins. Un pain de *résine*. Un flambeau de *résine*. Il fait le commerce des *résines*.

RÉSINER, v. a. Mar. Enduire de résine. *Résiner* un bateau, une embarcation. *Résiner* une planche.

RÉSINEUX, EUSE, adj. Qui produit la résine, qui en a quelque qualité. Bois *résineux*. Arbre *résineux*. Goût *résineux*. Odeur *résineuse*. | Phys. *Électricité résineuse*, Électricité qui se développe quand on frotte la résine.

RÉSINIER, s. m. Celui qui tire le suc résineux des pins. Les *résiniers* des landes de Gascogne.

RÉSINIFÈRE, adj. Bot. Qui fournit de la résine. Plante *résinifère*. Arbres *résinifères*.

RÉSINOÏDE, adj. (du lat. *resina*, résine; du gr. εἶδος, forme). Chim. Qui a l'apparence d'une résine.

RÉSIPISCENCE, s. f. (pron. *résipisanse*). Reconnaissance d'une faute avec amendement. Le prince est enfin venu à *résipiscence* et nous rend nos libertés.

RÉSISTANCE, s. f. (pron. *rézistanse;* du lat. *resistantia*). Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps. Il est difficile de graver sur les pierres dures à cause de la *résistance* de la matière. Les objets font sur nos sens des impressions d'autant plus profondes qu'ils y trouvent moins de *résistance*. (Condillac.) | Mécan. Toute force dont on n'est pas maître et qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force dont on dispose. | Dans la mécanique industrielle, on se sert de cette dénomination de *résistance* pour distinguer la force à vaincre de celle qui est employée à ce travail. On distingue dans les machines deux sortes de résistances : la *résistance utile* et celle qui ne l'est pas. La première est celle qui constitue le travail à faire; ce sera, par exemple, un poids à soulever, un mouvement de translation ou de rotation à imprimer à un objet, etc.; la *résistance inutile*, ou passive, est celle qui provient des frottements et des chocs des différentes pièces de la machine employée au travail, et qui absorbent en pure perte une portion de la force du moteur. | Phys. *Résistance des solides*, La force qui les met en état de ne pas céder au choc, à l'impression d'un corps en mouvement. | *Résistance des fluides*, La force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides sont retardés dans leurs mouvements. Ainsi l'air résiste aux corps qui tombent, et change les lois de la pesanteur dans la chute des graves. | Obstacle, difficulté. Lorsqu'il voulut ouvrir cette armoire mystérieuse, il éprouva quelque *résistance*. (E. Suë.) | Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. Faire peu de *résistance*. Les assiégés se sont rendus après une longue *résistance*. Quelques hordes de sauvages se soumirent après une légère *résistance*. (Raynal.) | Fig. Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. Obéir sans *résistance*. Trouver une grande *résistance*. Ma misère ne contribua pas peu à laisser vaincre ma *résistance*. (Le Sage.) Dans l'amour, la *résistance* est un charme de plus. (Voltaire.) Atala n'offrait plus qu'une faible *résistance*. (Chateaubriand.) | Fig. et famil. *Il a fait une belle résistance*, Se dit de quelqu'un qui s'est refusé longtemps aux propositions, aux instances qu'on lui faisait. | Polit. *Parti de la résistance*, ou absolument *la résistance*, Se dit des hommes d'État, des fonctionnaires, de tous les privilégiés qui opposent une force d'inertie aux tentatives de réforme et de progrès. Le *parti de la résistance* est nombreux. | *Pièce de résistance*, Se dit, dans un repas, d'une pièce considérable où il y a beaucoup à manger. | *Chose de résistance*, Chose qui dure longtemps.

RÉSISTANT, ANTE, adj. Qui oppose de la résistance. Il erra tantôt fugitif, tantôt armé et *résistant*, mais toujours poursuivi. (Anquetil.) | Phys. Qui s'oppose au mouvement d'un autre corps. Un corps ne se peut mouvoir qu'en faisant usage de sa force contre le corps qu'il rencontre, un usage même continuel contre le milieu *résistant* dans lequel il se meut. (Trév.)

RÉSISTER, v. n. (du lat. *resistere*, formé, dans le même sens, de la partic. intensitive *re*, et de *sistere*, retenir, arrêter). Ne pas céder, céder difficilement à l'impression d'un autre corps. Le marbre *résiste* plus au ciseau que la pierre commune. Une viande coriace qui *résiste* au couteau, à la dent. Un vêtement qui *résiste* à la pluie. | Se défendre, opposer la force à la force. *Résister* à des voleurs, aux agents de la force publique, à l'ennemi. Les assiégés *résistèrent* longtemps. Rien ne put *résister* à sa valeur. (Raynal.) | Se dit en parlant des choses. Et moi, dit la feuille encore émue des caresses du zéphyr, je n'ai jamais su *résister* aux orages, et cependant je vis encore. (Frank.) | Fig. Un cœur ferme peut *résister* à l'iniquité. | Fig. S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un, tenir ferme contre quelque chose. *Résister* à l'adversité. *Résister* aux prières d'une femme. *Résister* à la séduction. *Résister* à ses passions. Il *a résisté* à cette maladie. Voilà des motifs auxquels un honnête homme ne peut pas *résister*. (J. J. Rousseau.) Ils ne peuvent *résister* à l'autorité de l'exemple. (Barthélemy.) | S'emploie souvent en parlant de l'amour. Au pouvoir de l'amour c'est en vain qu'on *résiste*. (Regnard.) Quel cœur *résisterait* à des attraits si doux? (J. B. Rousseau.) | Supporter facilement la peine, le travail. Se dit des hommes et des animaux. *Résister* à un grand froid. La jument *résiste* à la fatigue, à la faim et à la soif. (Buffon.) | *Ne pouvoir résister*, Ne pouvoir supporter un spectacle, une idée, une inquiétude. Je n'y puis *résister*; ce spectacle me tue! (Racine.) | Famil. *On n'y peut plus résister*, Se dit de quelque incommodité qu'on a peine à supporter. Il fait ici une si grande fumée, qu'*on n'y saurait résister*. *Résister* aux fatigues d'une longue traversée sur mer.

RÉSOLU, UE, part. Qui est arrivé à son terme. Bail *résolu*. Tumeur *résolue*. | Qui a pris une résolution. Non, je n'écoute rien : me voilà *résolue*; je veux partir. (Racine.) | Décidé, arrêté. Entreprise *résolue*. Mon choix sera suivi, c'est un point *résolu*. (Molière.) | Qui a reçu une solution. J'avoue qu'il est ici plus aisé de détruire que d'établir, et que la question de la reproduction est peut-être de nature à ne pouvoir jamais être *résolue*. (Buffon.) | Déterminé, hardi. C'est un garçon *résolu*. | Substantiv. Il fait le *résolu;* nous le verrons à l'œuvre.

RÉSOLUBLE, adj. Qui peut être résolu. | Mathémat. Se dit des questions et des problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue. Ainsi voilà le problème de la quadrature du cercle, cherché depuis si longtemps, démontré impossible par une méthode qui l'aurait résolu, s'il était *résoluble*. Problèmes de géométrie *résolubles*.

RÉSOLÛMENT, adv. (pron. *rézoluman*). Avec une résolution fixe et déterminée. Je veux *résolûment* que cela soit. | Hardiment, avec courage, avec intrépidité. Aller *résolûment* au combat. Cela dit, elle s'avança *résolûment* vers lui et le regarda sans pâlir. Il répondit aux juges *résolûment*.

RÉSOLUTIF, IVE, adj. Se dit des remèdes qui amènent la résolution des engorgements, des tumeurs. Emplâtre *résolutif*. Eau minérale *résolutive*. | Substantiv. Les *résolutifs* sont nombreux.

RÉSOLUTION, s. f. (pron. *rézolusion;* du lat. *resolutio*). Réduction d'un corps en ses premiers principes, en ses premiers éléments. La *résolution* de la neige en eau. | Cessation totale de consistance. La *résolution* de l'eau en vapeur. | Pathol. Action par laquelle une partie tuméfiée, engorgée, revient peu à peu et sans suppuration à son état normal. La *résolution* d'une tumeur, d'un engorgement. | *Résolution des membres*, Paralysie qui frappe les membres dans le cours d'une maladie. | Jurisp. Cassation ou rescision d'un contrat, d'un bail, soit par l'autorité des juges, soit par le consentement des parties. On a demandé la *résolution* de ce contrat comme entaché de fraude. | Décision d'une question, d'une difficulté. La *résolution* d'un problème. On dit mieux dans ce sens *Solution*. | Mathémat. Division ou séparation de quelque quantité composée en ses parties constitutives. | Algèb. *Résolution des équations*, Détermination des valeurs des quantités inconnues dont ces équations sont composées. | Dessein, parti que l'on prend. Prendre une *résolution*. *Résolution* hardie, généreuse, étrange. On n'y prenait jamais des *résolutions* plus vigoureuses que dans les plus grandes extrémités. (Bossuet.) Les *résolutions* prises de part et d'autre échauffent de plus en plus les esprits. (Raynal.) Ma mère essaya plusieurs fois d'ébranler cette *résolution*. (J. J. Rousseau.) | Fermeté, courage. Avoir beaucoup de *résolution*. La *résolution* écarte le péril. (Boiste.) | *Un homme de résolution*, Celui qui exécute avec beaucoup de courage, avec beaucoup de fermeté, ce qu'il a entrepris ou ce qu'on lui propose de difficile, de hardi.

RÉSOLUTOIRE, adj. Qui a pour effet de résoudre un acte, une convention. Clause *résolutoire*. | Substantiv. Un *résolutoire*.

RÉSOLVANT, ANTE, adj. Qui peut résoudre. Remède *résolvant*. Pommade *résolvante*. | Substantiv. Un *résolvant*. Les *résolvants* pour une tumeur.

RÉSONNANCE, s. f. (pron. *rézonanse;* du lat. *resonare*, retentir). Mus. Bruit confus résultant du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument. *Résonnance* d'un corps sonore. | *Résonnance multiple*, Propriété qu'a un son d'en faire entendre plusieurs. | *Résonnance sous-multiple*, Phénomène contraire dans lequel deux sons en produisent un troisième. | Pathol. Sorte de fracture au crâne qui a lieu lorsque l'os, frappé dans un endroit, se fracture dans un autre, sans plaie dans le lieu où le coup a été porté. On l'appelle aussi *Fracture par contre-coup*.

RÉSONNANT, ANTE, adj. Retentissant. Qui renvoie le son. Une salle de concerts *résonnante*. | Qui rend beaucoup de son. Un instrument *résonnant*. | Fig. L'éloquence des sophistes est creuse et vide de choses essentielles, bien qu'elle soit claire et *résonnante* de tons agréables. (Balzac.)

RÉSONNEMENT, s. m. (pron. *rézoneman*). Retentissement, renvoi de son. Le *résonnement* de cette salle est trop grand; il nuit à la voix.

RÉSONNER, v. n. (du lat. *resonare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et de *sonare*, rendre un son). Retentir, renvoyer le son. Le clairon *résonne*. Cette voûte *résonne* bien. Sa grotte ne *résonnait* plus de son chant. (Fénelon.) On voit une eau que la lune éclaire entre les pins dont le mouvement des airs fait *résonner* le feuillage flexible. (Sénancour.) La voix d'Énée *résonne* encore à son oreille. Ses chants mélodieux *résonnent* à mes oreilles.

RÉSORBANT, ANTE, adj. Physiol. Qui favorise la résorption. | Substantiv. Un *résorbant*.

RÉSORPTION, s. f. (pron. *résorpsion;* du lat. *resorptio*, de *resorbere*, avaler de nouveau). Physiol. Loi en vertu de laquelle les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier des molécules qui en étaient précédemment sorties. | *Résorption purulente*, Phénomène qui a lieu lorsque le pus est absorbé dans l'économie au lieu d'être expulsé au dehors.

RÉSOUDRE, v. a. (du lat. *resolvere*, délier, détacher. *Je résous, tu résous, il résout, nous résol-*

vons, vous résolvez, ils résolvent. Je résolvais. Je résolus, nous résolûmes. J'ai résolu. Je résoudrai. Je résoudrais. Résous, résolvons, résolvez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant. Résolu, résolue). Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout. *Résoudre* un corps en poussière. Les chimistes *résolvent* les corps par la calcination. | Méd. Faire disparaître peu à peu, et sans suppuration. *Résoudre* un engorgement, une tumeur. Les fomentations *résolvent* les tumeurs. | Décider une question, un cas douteux. *Résoudre* une objection. *Résoudre* un problème. *Résoudre* une difficulté. C'était au peuple assemblé à confirmer les lois, et à *résoudre* la paix ou la guerre. (Bossuet.) Ce que j'ai dit pour lever vos doutes peut servir encore à *résoudre* en partie vos objections. (J. J. Rousseau.) | Jurisp. Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire. *Résoudre* un contrat. *Résoudre* un bail. | Déterminer, décider une chose. *Résoudre* la continuation d'un chemin de fer. | Déterminer quelqu'un à faire une chose. Rien n'a pu me *résoudre* à abandonner la cause des opprimés. | Absol. Ne savoir que *résoudre*. | *Résoudre de*, suivi d'un infinitif. Nous *résolûmes*, pour hâter nos noces, d'en supprimer les cérémonies superflues. (Le Sage.) | *Résoudre que*. On *a résolu* qu'il partirait. | SE RÉSOUDRE, v. pr. Se réduire, se convertir. Le bois qu'on brûle *se résout* en cendre. L'eau *se résout* en vapeur. | Se changer, se convertir. Une proposition négative peut *se résoudre* en affirmative. | Fig. Toute la philosophie *se résout* dans la pratique de la vertu. | Méd. Disparaître peu à peu, sans suppuration. Cette tumeur *se résoudra* facilement. | Se déterminer à faire une chose. C'est à vous à bien peser tout avant de *vous y résoudre*. (J. J. Rousseau.)

RESPECT, s. m. (du lat. *respectus*, égard). Déférence, vénération qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose à cause de son caractère, de son âge, de ses vertus, de ses qualités. Un profond *respect*. *Respect* filial. Inspirer du *respect*. Avoir du *respect* pour la vieillesse, pour la vertu. L'amour de la patrie et le *respect* des lois s'y éteint. (Bossuet.) Se concilier la confiance et le *respect*. (Raynal.) Il faut que l'éclat qui l'environne inspire le *respect* et non la terreur. (Barthélemy.) | Famil. *Sauf le respect que je vous dois, sauf votre respect*, Terme d'adoucissement dont on se sert quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui l'on parle. | *Rendre des respects, présenter son respect, ses respects à quelqu'un*, Lui rendre visite pour l'assurer de son respect, de ses respects. | *Je suis avec respect, avec un profond respect*, Formule banale par laquelle les fonctionnaires terminent ordinairement leurs lettres à un supérieur. | Substantiv. *Porte-respect*, Personne ou chose qui protége. Ce chien me servira de *porte-respect*. | *Tenir quelqu'un en respect*, Le contenir, lui imposer. Ces fortifications *tiennent* la ville *en respect*. | *Respect humain*, La crainte qu'on a du jugement des hommes. Sans le *respect humain* la société ne peut subsister.

RESPECTABILITÉ, s. f. (en angl. *respectability*). Expression moderne empruntée à la langue anglaise, qui marque la qualité d'une personne qui, par son caractère ou sa position sociale, mérite du respect.

RESPECTABLE, adj. Qui mérite du respect. Une personne très-*respectable*. Conduite *respectable*. Il est respectable par son âge et par ses vertus. Un homme de bien est *respectable* par lui-même, et indépendamment de tous les dehors dont il pourrait s'aider pour rendre sa personne plus grave et sa vertu plus précieuse. (La Bruyère.) La femme d'un charbonnier est plus *respectable* que la maîtresse d'un prince. (J. J. Rousseau.)

RESPECTABLEMENT, adv. D'une manière respectable. Quand je revins à Paris, je le trouvai très-*respectablement* établi. (Diderot.)

RESPECTÉ, ÉE, part. Pour qui l'on a du respect. Un titre *respecté*. Une mémoire *respectée*. Des gens *respectés*. Elle renverse les têtes les plus *respectées*. (Bossuet). Les vers sibyllins furent *respectés* plus que jamais quand il fut défendu de les lire. (Voltaire.) L'épi naissant mûrit de la faux *respecté*. (Chénier.) Les princes sont fort peu *respectés*.

RESPECTER, v. a. Honorer, révérer, porter respect. *Respecter* la vieillesse. *Respecter* le caractère, la qualité de quelqu'un. *Respecter* la vérité. Cet homme ne *respecte* rien. La vraie vertu se fait quelquefois *respecter* lors même qu'elle déplaît. (Voltaire.) Une nation pardonne plus facilement la violence que le mépris, et elle se croit avilie quand on avilit ce qu'elle *respecte*. (Barthélemy.) Plus la femme a d'enfants, et surtout de fils, plus on la *respecte*. (Chateaubriand.) | *Faire respecter*, Obliger à montrer du respect. | *Se faire respecter*, Se rendre respectable. | Avoir égard à. Je *respectais* dans votre ravisseur ses droits sacrés et le penchant même que vous aviez pour lui. (Le Sage.) | Fig. Épargner, ne point endommager, ne point attaquer. *Respecter* la faiblesse, l'innocence, la pudeur. *Respectez* son repos. L'image sculptée qui se trouvait dans une petite niche au-dessus de la console fut la seule chose que ces vandales *respectèrent*. (R. Vanauld.) | SE RESPECTER, v. pr. Garder avec soin la décence, la bienséance convenable à son sexe, à son âge, à son état. Un vieillard doit *se respecter* lui-même s'il veut que les jeunes gens le respectent. (Acad.) | Se dit de plusieurs personnes qui ont pour elles un respect mutuel. Des ennemis nobles et généreux *se respectent* plus qu'ils ne se craignent. Le pape et l'empereur *se respectaient* fort peu.

RESPECTIF, IVE, adj. Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes. Droits *respectifs*. Demandes *respectives*. Il faut considérer les intérêts *respectifs* des parties.

RESPECTIVEMENT, adv. D'une manière respective, réciproque. Présenter *respectivement* une requête. Nous réclamons *respectivement* nos droits.

RESPECTUEUSEMENT, adv. (pron. *respektueuzeman*). Avec respect, d'une manière respectueuse. Parler *respectueusement* à quelqu'un.

RESPECTUEUX, EUSE, adj. Qui témoigne du respect. Un enfant *respectueux*. Une jeune fille *respectueuse*. | Accompagné de respect, plein de respect. La douleur est une chose sacrée; il faut une grande pureté d'intention et beaucoup de *respectueuse* délicatesse pour y toucher sans l'irriter. (Boiste.) | Qui marque du respect. Un air *respectueux*. Un silence *respectueux*. Parler en termes *respectueux*. Quand il était en particulier avec moi, ses manières étaient *respectueuses* et modérées, mais sèches. (Fénelon.) | *Sommations respectueuses*, Acte légal par lequel un jeune homme ou une jeune fille majeure somment leurs parents de donner leur consentement à leur mariage.

RESPIRABILITÉ, s. f. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE, adj. Qui est susceptible de servir à la respiration. Un gaz *respirable*. Il parvient enfin à des rochers dépouillés de verdure, où l'eau se change autour de lui en énormes glaces, et où les dernières couches de l'atmosphère sont à peine *respirables*. (Bern. de Saint-Pierre.)

RESPIRANT, ANTE, adj. Qui respire. Des êtres *respirants*. Sanglants, percés de coups et *respirants* à peine. (Voltaire.)

RESPIRATEUR, s. m. Appareil propre à faciliter la respiration. | *Respirateur antiméphitique*, Instrument dont on se sert pour faire sans danger certaines expériences sur le méphitisme des cuves à bière, des fosses d'aisances, etc. | Adj. *Organe respirateur*, Organe qui sert à la respiration.

RESPIRATION, s. f. (pron. *respirasion*; du lat. *respiratio*, même signif.). Physiol. Fonction au moyen de laquelle il se fait, entre l'air et le sang, un tel échange de principes, que le sang veineux est transformé en sang artériel. En étudiant cette fonction, une des plus importantes de la vie, dans toute la série animale, on arrive bientôt à reconnaître que les instruments ou organes qui servent à l'accomplir sont très-diversifiés dans leur structure; on l'a ramenée cependant à trois types fondamentaux, qui sont, suivant l'ordre de leur développement, les *poumons*, les *branchies* et les *trachées*. Les poumons appartiennent aux mammifères, aux oiseaux et aux reptiles; les branchies se rencontrent dans les poissons et les mollusques; les trachées, dans les insectes et autres animaux des ordres inférieurs. Il y a dans la respiration, chez l'homme comme chez les animaux qui accomplissent cette fonction au moyen de poumons proprement dits, deux ordres de phénomènes essentiellement distincts : les uns, chimiques; les autres, purement mécaniques. Le mécanisme de l'acte respiratoire consiste dans la succession de deux mouvements alternatifs, l'un d'*inspiration* et l'autre d'*expiration*. Le premier de ces deux mouvements correspond à l'entrée de l'air dans l'intérieur du poumon, et le second à son expulsion au dehors. Le mouvement d'inspiration est surtout actif; les muscles nombreux qui s'insèrent à la surface des côtes concourent, par leur contraction combinée, à élargir la cavité thoracique, et déterminent ainsi l'entrée de l'air extérieur dans cette cavité. Le mouvement d'expiration, qui lui succède rapidement, est surtout passif; il résulte, à la fois, du relâchement des muscles, de l'affaissement des parois pectorales, abandonnées à leur propre poids ou à leur élasticité naturelle, et du mouvement d'ascension qu'exécutent les viscères abdominaux quand le diaphragme a cessé de les refouler en bas. Les phénomènes chimiques de la respiration consistent dans des modifications qui portent à la fois sur la composition du sang et sur celle de l'air qui a servi à l'accomplissement de cet acte vital. Le fluide atmosphérique, pénétrant dans les cellules extrêmement nombreuses par lesquelles se terminent les ramifications bronchiques, se trouve en contact presque immédiat avec le sang veineux qui circule dans des vaisseaux extrêmement déliés; c'est dans ce contact du sang et de l'air qu'a lieu l'échange de principes qui constitue essentiellement l'acte de la respiration. L'air cède une partie de son oxygène au fluide sanguin, en même temps que celui-ci se débarrasse d'une partie de l'hydrogène et du carbone qu'il contient. Les organes de la *respiration*. Avoir la *respiration* libre, facile, gênée, difficile, embarrassée. *Respiration* sifflante. Je ne pus lui répondre sur-le-champ, parce qu'il me tenait si serré, que je n'avais pas la *respiration* libre. (Le Sage.) | Bot. Les végétaux présentent aussi des phénomènes respiratoires que l'on a comparés avec raison à ceux observés chez les insectes. L'air pénètre dans le tissu végétal par une multitude de petites ouvertures de la surface inférieure des feuilles, qui représentent également les stigmates des insectes, et il se distribue, dans toutes les parties de ce tissu, par des trachées analogues aux trachées des insectes quant à la structure et à leurs fonctions. Dans les plantes aquatiques, comme chez les poissons, l'eau chargée d'air vient baigner immédiatement et à nu les cellules dans lesquelles la séve est renfermée, et ces cellules font l'office de branchies, ce qui constitue une sorte de respiration.

RESPIRATOIRE, adj. Qui sert, qui a rapport à la respiration. Appareil *respiratoire*. Mouvements, organes *respiratoires*.

RESPIRER, v. n. (du lat *spirare*, souffler). Attirer l'air dans sa poitrine et le repousser au dehors. Difficulté de *respirer*. *Respirer* péniblement. *Respirer* facilement. Il cessa enfin de *respirer* et de vivre. (Bossuet.) L'âme resserrée de toutes parts ne peut plus *respirer* que du côté du ciel. (Id.) Il ne *respire* plus qu'avec d'insupportables déchirements. (Pongens.) | *Il ne respire plus*, Il est mort. | *Il respire encore*, Il n'est pas encore mort. | Vivre. Tout ce qui *respire*. Depuis que je *respire*. Tant qu'il *respirera*, je ne vis qu'à demi. (Racine.) | Fig. Venge nos libertés qui *respirent* encore. (Voltaire.) | Par exagér., en parlant de la perfection des tableaux, des statues. L'homme tout entier *respire* en ces tableaux. (La Harpe.) Cette statue vit, *respire*.

> Sous la main de nos Praxitèles,
> *Respirez*, marbres de Paros,
> (FR. NEUFCHATEAU.)

| Se dit aussi des instruments de musique. La lyre, en frémissant, *respirait* sous ses doigts. (Thomas.) | S'est dit également du paganisme, qui donnait une âme et un corps à tout dans la nature. Le bronze et le marbre *respirent*, les rochers s'attendrissent, les fleuves remontent vers leur source. (Reyn.) | Fig. Se manifester, annoncer qu'on est animé de tel sentiment. L'amour de la liberté *respire* dans ses vers comme dans sa vie. | Prendre, avoir quelque relâche, quelque repos après un travail pénible, après de grandes peines. Laissez-moi *respirer* un moment. Il n'a pas le temps de *respirer*. Laisse-t-elle un moment *respirer* son époux? (Boileau.) Ne leur faites pas de questions, ou donnez-leur le temps de *respirer*. (La Bruyère.) L'Europe commençait à *respirer* et à secouer le joug de la servitude. (Raynal.) | Activ. *Respirer* un air corrompu, vicié. L'air que nous *respirons*. *Respirer* des parfums. Aller *respirer* l'air natal. Le premier air que nous *respirons* nous sert à tous indifféremment à former des cris. (Bossuet.) L'extrême pureté de l'air qu'on *respire* en Grèce. (Barthélemy.) | Annoncer, exprimer, témoigner vivement. Tout, dans cette maison, *respire* la gaieté. Tout *respire* en ces lieux le bonheur et l'innocence. Un lieu où la vertu *respire* un air empoisonné. (Racine.) Ils avaient les mœurs farouches, leurs discours *respiraient* le fiel. (Voltaire.) | Désirer ardemment. Il ne *respire* que la vengeance. Il laissait des capitaines à qui il avait appris à ne *respirer* que l'ambition et la guerre. (Bossuet.) Ils semblaient *respirer* les combats. (Barthélemy.) Il *respirait* la haine, la vengeance.

RESPLENDIR, v. n. (du lat. *resplendere*, même sens). Briller avec grand éclat. Et dans cette superbe nuit d'été, tout *resplendissait* d'un éclat inaccoutumé. | Absol. Le jour était beau, le soleil *resplendissait*. | Fig. La gloire la plus éclatante est comme un beau jour; elle ravit à son lever, *resplendit* au midi, s'altère à son couchant et se perd dans la nuit. (Boiste.) | S'emploie au moral. Ton

âme *resplendit*, Amélie, ô ma bien-aimée, dans le monde des esprits où bientôt je viendrai te rejoindre.

RESPLENDISSANT, ANTE, adj. Qui est éclatant. Le salon est tout *resplendissant* de lumières. La nuit était *resplendissante* d'étoiles. Les nuages éclairés par le soleil sont *resplendissants*. (Bern. de Saint-Pierre.) La mer est calme comme une glace, le brick plane comme une ombre immobile sur sa surface *resplendissante*. (Lamartine.) | Fig. Que de gens *resplendissants* comme la lune pendant la nuit ne sont, comme elle, qu'un petit nuage au grand jour! Les renommées *resplendissantes* s'éclipsent.

RESPLENDISSEMENT, s. m. (pron. *resplandiseman*). Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière. Ce faisceau de rayons lumineux formait un *resplendissement* prodigieux.

RESPONSABILITÉ, s. f. Obligation de répondre de ses propres actions, ou même de celles des autres; d'en être garant, d'en rendre compte. Il n'y a, il ne peut y avoir de responsabilité que là où il y a liberté d'action. L'homme, être moral et libre, est responsable devant Dieu de l'usage qu'il fait de sa liberté. Avoir sous sa *responsabilité*. *Responsabilité* morale. La *responsabilité* du chef de l'État. La *responsabilité* des ministres, posée en principe dans la plupart des constitutions, est rarement appliquée. Nul n'échappe à la *responsabilité* de lui-même. (Boiste.) | *Responsabilité civile*, Responsabilité qu'a l'homme devant la société dont il est membre, toutes les fois que l'exercice de sa liberté porte atteinte à celle d'autrui, ce qui le rend justiciable de la loi et des tribunaux constitués. | *Responsabilité des officiers publics*, Responsabilité des avoués, des huissiers, des greffiers, des ministres, etc.

RESPONSABLE, adj. Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres; qui doit rendre compte, être garant de quelque chose. Je ne suis point *responsable* de vos fautes. Je vous rends *responsable* de ce dépôt. En certains cas, un maître est *responsable* de ses domestiques. Nous serons tous *responsables* devant Dieu de l'emploi que nous faisons de nos facultés. | Qui doit rendre compte de son administration. Pouvoir *responsable*. Gouvernement *responsable*. En France, sous le régime impérial, les ministres ne sont pas *responsables*. | *Éditeur responsable*, Celui sous la responsabilité duquel paraît un journal, une feuille périodique, un livre.

RESPONSIF, IVE, adj. T. de palais. Qui contient une réponse. Mémoire *responsif*.

RESSAC, s. m. Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, un rocher, un obstacle quelconque. Nous nous croyions sauvés; mais un violent *ressac* emporta notre barque vers la pleine mer. Les *ressacs* ont brisé le navire en mille pièces.

RESSAISI, IE, part. Repris, saisi de nouveau. Objet *ressaisi*. Pouvoir *ressaisi*. Occasion *ressaisie*.

RESSAISIR, v. a. Reprendre, se remettre en possession de. *Ressaisir* le pouvoir. *Ressaisir* un meuble. Il espérait que sa nouvelle alliance avec le czar le mettrait bientôt en état de *ressaisir* toutes ces provinces. (Voltaire.) Il n'y a rien de si indifférent que l'on ne tâche de *ressaisir* au moment où il nous échappe. (Mme de Staël.) | Fig. Comme si, sentant déjà la vie qui m'échappe, je cherchais à la *ressaisir* par ses commencements. (J. J. Rousseau.) Il n'est pas facile de *ressaisir* l'honneur perdu.

RESSASSER, v. a. (rad. *sas*). Sasser de nouveau, passer de nouveau au sas. *Ressasser* du plâtre. *Ressasser* de la farine. | Fig. et famil. Examiner, discuter de nouveau. A quoi bon *ressasser* ainsi une question jugée depuis longtemps? | *Ressasser un ouvrage*, L'examiner de nouveau pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts. | *Il ne fait que ressasser les mêmes choses*, Se dit de quelqu'un qui revient d'une manière fatigante sur les mêmes idées, et surtout qui les rend dans les mêmes termes.

RESSASSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ressasse, qui revient sans cesse et d'une manière fatigante sur les mêmes idées. *Ressasseur* de balivernes.

RESSAUT, s. m. (pron. *reso*). Archit. Toute partie, tout corps d'un bâtiment qui, au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale, se projette en dehors de cette ligne et fait une saillie. | Passage brusque d'un plan horizontal à un autre. | *Ce limon d'escalier fait ressaut*, Il s'abaisse de distance en distance par une ligne verticale.

RESSAUTER, v. n. Sauter de nouveau. | Archit. Se dit des parties qui font ressaut. Cet entablement *ressaute*. | Activ. *Ressauter* un fossé.

RESSEMBLANCE, s. f. (pron. *résanblanse*; c'est le composé de *semblance*, aujourd'hui inusité). Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. Une grande *ressemblance*. *Ressemblance* frappante. Il y a beaucoup de *ressemblance* entre ces deux personnes. Ces deux caractères ont beaucoup de *ressemblance*. Il n'y a point de vertu qui n'ait une fausse *ressemblance* avec quelque autre vertu, et qui ne s'en aide. (La Bruyère.) | Beaux-arts. Conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité. La *ressemblance* dans les portraits est garantie par la photographie. Ne s'applique qu'aux portraits. | *Attraper la ressemblance*, Faire des portraits bien ressemblants. | *Ressemblance frappante*, Celle qu'on aperçoit, dont on est étonné à la première vue. | *C'est toute sa ressemblance*, Il y a beaucoup de ressemblance entre eux ou entre elles.

RESSEMBLANT, ANTE, adj. Qui offre de la ressemblance. Un portrait fort *ressemblant*. Cette copie n'est guère *ressemblante*. Ils se vêtissent de vieux morceaux de drap mal cousus, assez *ressemblants* à l'habit d'arlequin. (Voltaire.)

RESSEMBLER, v. n. (c'est le composé de *sembler*, hors d'usage aujourd'hui en ce sens). Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque chose. *Ressembler* à son père. Je ne voudrais pas *ressembler* à cet homme. Le plâtre *ressemble* dans cet état à la pierre calcaire. (Buffon.) Les hostilités de nos jours ne *ressemblent* pas à celles des temps anciens. (Raynal.) Pour sa forme et ses dispositions, le daim *ressemble* au cerf. (Ardent.) | Se dit des mœurs, du caractère, etc. Vous m'avez *ressemblé* par le malheur. (J. J. Rousseau.) | S'emploie souvent dans les similitudes. Ceux qui ne parlent que pour montrer de l'esprit *ressemblent* à ceux qui ne jouent que pour gagner. (Trublet.) | Se dit aussi du rapport, de la conformité entre les choses. Sa langue *ressemble* à la flèche acérée. (J. B. Rousseau.) | Beaux-arts. Offrir, présenter l'imitation exacte d'un objet. Cette copie ne *ressemble* pas à l'original. | *Cela ne ressemble à rien*, Se dit, en bonne part, d'une chose originale et nouvelle. | En mauvaise part. D'une chose d'un goût douteux, d'une chose très-mauvaise. | SE RESSEMBLER, v. pr. Se dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses qui ont de la ressemblance. L'égoïste et le dévot *se ressemblent*, en ce qu'ils rapportent tout à leur félicité. (Boiste.) | *Cela ne se ressemble pas*, Se dit de deux choses fort dissemblables. | Ressembler à soi-même. L'homme ne *se ressemble* jamais d'un moment à l'autre. | Prov. *On se ressemble de plus loin*, Se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. | *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, La vie est mêlée de biens et de maux. | *Qui se ressemble s'assemble*, Les personnes de même caractère, de même goût se recherchent mutuellement. | Se dit souvent en mauvaise part. | *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*, Elles se ressemblent extrêmement.

RESSEMELAGE, s. m. Action de ressemeler; résultat de cette action. Faire un *ressemelage* à des bottines. Un bon *ressemelage*. Mauvais *ressemelage*.

RESSEMELÉ, ÉE, part. Où l'on a mis de nouvelles semelles. Souliers *ressemelés*.

RESSEMELER, v. a. (Il prend deux *l* devant une syllabe muette. *Je ressemelle, tu ressemelles, il ressemelle, nous ressemelons, vous ressemelez, ils ressemellent*, etc.) Mettre de nouvelles semelles à de vieilles chaussures. *Ressemeler* des bottes. *Ressemeler* des bas. Faire *ressemeler* des souliers.

RESSEMER, v. a. (L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ressème, tu ressèmes, il ressème*, etc.) Semer de nouveau. La plupart des oiseaux *ressèment* le végétal qui les nourrit. (Bern. de Saint-Pierre.) Il a semé et *ressemé* du blé.

RESSENTI, IE, part. Senti, éprouvé. Douleur *ressentie*. Chagrin *ressenti*. La perte de ce grand citoyen fut vivement *ressentie* dans son parti.

RESSENTIMENT, s. m. (pron. *résantiman*). Faible renouvellement d'une douleur qu'on a ressentie, d'un mal qu'on a éprouvé. Avoir un léger *ressentiment* de sa fièvre. | Fig. Sentiment qui réagit sur l'âme. Le remords est le *ressentiment* du mal fait à autrui. (Boiste.) | Fig. Souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger; haine. Étouffer son *ressentiment*. Conserver un vif *ressentiment* d'une offense. Il sacrifie ses *ressentiments* au bien public. Rome, l'unique objet de mon *ressentiment*. (Racine.) Mon époux toutefois trompa son *ressentiment* et sut se mettre en sûreté. (Le Sage.) Cette résolution bien formée éteignit mon *ressentiment*. (J. J. Rousseau.) | S'est dit autrefois en bonne part. Le *ressentiment* des bienfaits de mon père. (Cyrano.) Gardant du bienfait seul le doux *ressentiment*. (Delille.)

RESSENTIR, v. a. Sentir, éprouver. *Ressentir* des tiraillements d'estomac. *Ressentir* du bien-être. | Fig. *Ressentir* vivement une offense. *Ressentir* une grande joie. | Éprouver les suites, les conséquences. Quel ennemi n'*a ressenti* les effets de sa valeur? Il *ressentit* le malheur d'être trop crédule pour une femme artificieuse. (Fénelon.) | SE RESSENTIR, v. pr. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu. | Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de quelque chose. *Se ressentir* des désordres de sa jeunesse. Ses enfants *se ressentirent* de sa mauvaise conduite. | Se dit aussi des choses. Mes sentiments pour vous ne *se ressentent* point de ma décrépitude. (Voltaire.) Son extérieur n'était point négligé, quoiqu'il *se ressentît* de la médiocrité de sa fortune. (Barthélemy.) | En bonne part. On *se ressent* toujours d'une bonne éducation. Tout le village *s'est ressenti* de ses libéralités. (Laveaux.) La France *se ressentira* longtemps du passage de Napoléon Ier, des guerres qu'il a faites et de son gouvernement despotique.

RESSERRANT, ANTE, adj. Propre à resserrer, qui cause la constipation. Remède *resserrant*. Médicaments *resserrants*. | Fig. La vue de jeunes et brillants talents qui s'épanouissent lui inspire, non pas de l'envie, mais une tristesse *resserrante*.

RESSERRÉ, ÉE, part. Serré davantage; moins étendu. Lien *resserré*. Limites *resserrées*. Les Gaules tantôt s'étendirent jusqu'au Rhin, tantôt furent *resserrées*. (Voltaire.) Un espace bien *resserré* rassemblait ainsi d'étonnantes lumières. (Mme de Staël.) | Fig. Pourquoi auraient-ils leurs coudées franches dans la vie, et y serions-nous *resserrés*? (A. Karr.) | Absol. *Être resserré*, Être constipé.

RESSERREMENT, s. m. (pron. *resèreman*). Action par laquelle une chose est resserrée. Le *resserrement* des pores arrête la transpiration. | Pathol. Synonyme de *Constipation*. | Constriction qui s'opère dans différents organes. | Effet du froid sur le système capillaire, sur la peau, sur le tissu cellulaire, etc. | Sensation essentiellement nerveuse que l'on éprouve, en certaines circonstances, dans le centre épigastrique. | Fig. Ce dégoût d'esprit est accompagné d'un certain *resserrement* de cœur. (Nicolle.) | *Resserrement de l'argent*, L'effet de la crainte que les capitalistes éprouvent dans les temps de troubles, et qui les empêche de faire circuler leur argent. Le *resserrement* de l'argent est un symptôme de défiance contre le prince.

RESSERRER, v. a. Serrer davantage ce qui s'est lâché. *Resserrer* un nœud, un cordon. *Resserrer* un corset. *Resserrer* une ceinture. | Fig. Rendre plus étroit, lier plus intimement. *Resserrons* les liens de notre amitié. | Rendre moins étendu, renfermer dans des bornes plus étroites. Il semblait qu'ils voulaient eux-mêmes modérer leur humeur guerrière, en la *resserrant* dans les bornes que l'équité prescrivait. (Bossuet.) | *Resserrer une place*, L'entourer de manière que rien ne puisse entrer ni sortir. | Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée, et où elle était enfermée. *Resserrer* une cuiller dans l'armoire. | Rendre le ventre moins lâche, moins libre. Les nèfles *resserrent* le ventre. | Absol. Dans le même sens. Les cormes *resserrent*. | SE RESSERRER, v. pr. Devenir moins étendu, se rétrécir.

RESSORT, s. m. (du lat. *resurgere*, se relever, se remettre en son premier état, formé de *re* itératif, et de *surgere*, se lever). Phys. Propriété, possédée par beaucoup de corps, de céder à la pression et au choc, et de reprendre ensuite leur position quand la compression cesse. Dans ce sens, le *ressort* est la même chose que l'*élasticité*, en sorte que les expressions *corps à ressort* et *corps élastique* sont synonymes. Le *ressort* de l'air. Manquer de *ressort*. | *Faire ressort*, Se dit de tout corps qui, cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans le premier état où il était. Une planche pliée fait *ressort*. | Appareil de fer, de cuivre, d'acier ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. Plusieurs matières sont propres à jouer ce rôle; mais l'industrie emploie surtout des lames d'acier, agissant par leur tension à former une ligne droite ou à se dérouler. Les ressorts sont employés soit pour amortir les chocs, comme sous les voitures, soit pour emmagasiner une force qu'ils restituent en vertu de leur élasticité, comme dans les mouvements d'horlogerie, soit enfin pour produire un mouvement instantané, comme dans les serrures, les fusils. Bon *ressort*. *Ressort* de voiture. Balances à *ressort*. | Technol. *Ressort à boudin*, Fils métalliques enroulés en cylindre, de sorte que lorsque l'on pèse sur une face de ce cylindre, les spirales se rapprochent les unes des autres vers la base. | *Ressort à pompe*, Celui qui est roulé en forme d'hélice. | *Ressort d'horlogerie*, Longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet. | *Ressorts de voiture*, Réunion de lames d'acier supportant directement, ou par l'intermédiaire d'ouvrages de sellerie, la caisse de la voiture. Les ressorts de voiture sont de différentes sortes : il y en a de *courbes*, en *pincettes*, de *combinés*, et d'autres qui agissent par *torsion*. |

Se dit de tout ce qui est la cause du mouvement dans les machines, et surtout dans les automates. | Fig. Les grandes passions usent les *ressorts* de l'âme. (Montaigne.) | Fig. Énergie, force, activité, au physique et au moral. Donner du *ressort* à l'esprit. La haine et la vengeance étaient les principaux *ressorts* des événements. (Raynal.) Une vertu sans *ressort* est une vertu sans principes. (Barthélemy.) | Fig. Moyen qu'on emploie pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. Ce qui prouve par quels secrets et faibles *ressorts* les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. (Voltaire.) | *Faire jouer tous les ressorts*, Employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer. Il a échoué, quoique *ayant fait jouer tous les ressorts*.

RESSORT, s. m. Étendue, droit de juridiction. Le *ressort* de la cour d'appel d'Aix est très-étendu. Hors du *ressort*. | Juridiction. *Étendue d'un ressort*, Le territoire dans lequel un tribunal exerce sa juridiction, ou un officier public remplit ses fonctions. | *Juger en dernier ressort*, Juger souverainement, rendre un jugement qui ne peut être attaqué par la voie de l'appel. | *Juger en premier ressort* ou *en première instance*, Juger une cause susceptible d'appel. | On dit dans le même sens : *Jugement en premier, en dernier ressort*. | Fig. Le public qui paye est juge en dernier *ressort*. (Boiste.) | Par extens. *Ceci n'est pas de mon ressort*, Il ne m'appartient pas d'en juger. | *Cela est du ressort de la jurisprudence, de la grammaire*, etc., C'est à la jurisprudence, à la grammaire, etc., à traiter de cette matière, à en décider. | Fig. L'absolu, s'il existe, n'est pas du *ressort* de nos connaissances. (Buffon.)

RESSORTIR, v. n. (se conjugue sur *sortir*). Sortir de nouveau après être déjà sorti, ou sortir après être entré. Une fois entré, tu salueras et tu *ressortiras* presque aussitôt. (Léverd.) | Fig. Se dit des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes. Dans un tableau, les ombres font *ressortir* les lumières. | Jurispr. Résulter. Il *ressort* de ce qui précède que ce pays n'a rien qui puisse servir de modèle aux États de l'Europe pour leur organisation politique. (Michel.) Il *ressort* du jugement que vous êtes un voleur.

RESSORTIR, v. n. (rad. *ressort*). Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de quelque juridiction. Affaire qui *ressortit* au juge de paix. Les tribunaux de première instance *ressortissent* à leurs cours d'appel respectives. | *Ressortir à*, se rapporter à, être fait pour. Les êtres *ressortissent* à l'homme. (Bern. de Saint-Pierre.)

RESSORTISSANT, ANTE, adj. Qui est du ressort. Les tribunaux de plusieurs provinces étaient *ressortissants* au parlement de Paris.

RESSOUDER, v. a. (du lat. *resolidare*, même sens). Souder de nouveau; refaire une soudure. *Ressouder* un tuyau. *Ressouder* une cafetière.

RESSOURCE, s. f. (du lat. *resurgere*, se lever). Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse pour se tirer d'embarras, pour vaincre des obstacles, des difficultés. Être sans *ressource*. Être ruiné sans *ressource*. Manquer de *ressources*. Ce négociant a de grandes *ressources*. Elle n'a plus de *ressource* contre ses défauts. (Fénelon.) Cet avocat me paraît un homme d'un grand sens et d'un esprit plein de *ressources*. (Voltaire.) Si cette *ressource* m'est enlevée, il faut que je cherche à m'en procurer d'autres. (D'Alembert.) | Expédient. Dernière *ressource*. Il était réduit à employer les *ressources* d'un sujet opprimé. (Voltaire.) | Fig. *Un homme de ressource, plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit*, Un homme fertile en expédients, en moyens de succès pour lui et pour les autres. | *Une ville de ressource*, Où l'on trouve facilement tout ce dont on a envie ou besoin. | *Faire ressource*, Raccommoder, rétablir ses affaires. *J'ai fait ressource* de tout. | *Sans ressource*, loc. adv. Sans moyen de sortir d'embarras. Voilà mon homme marié, c'est un malheur sans *ressource*.

RESSOUVENIR (SE), v. pron. (se conjugue comme *se souvenir*). Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'ait oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. Il ne suffit pas de pardonner les offenses, il ne faut pas *s'en ressouvenir*. (Boiste.)

Cela regaillardit tout à fait mes vieux jours,
Et je *me ressouviens* de mes jeunes amours.
(MOLIÈRE.)

| On dit neutralem. *Faire ressouvenir*. *Faire ressouvenir*, à moins que ce ne soit de choses qui plaisent, c'est offenser et chagriner. (Mme de Puysieux.)

RESSOUVENIR, s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. Cruel *ressouvenir* de mes honneurs passés. (Boileau.) Ce *ressouvenir* attendrit son cœur. (Fénelon.) Console-moi des *ressouvenirs* du passé, du malaise du présent et des inquiétudes de l'avenir. (Bern. de Saint-Pierre.) | Sentiment d'une douleur qui se renouvelle. Il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri qu'il n'en reste quelque *ressouvenir*. (Acad.)

RESSUAGE, s. m. Action, état d'un corps qui ressue. | Métall. Action de faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une loupe de fer. | Opération qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. *Fourneau de ressuage*, Fourneau affecté à cette opération.

RESSUER, v. n. Se dit des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure. Faire *ressuer* les marrons bouillis. Les murs neufs *ressuent* pendant un certain temps. | V. a. Aider à l'évaporation. | Technol. Séparer l'argent du cuivre. | Faire ramollir le cacao au feu. | Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère. | Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse.

RESSUI, s. m. T. de chasse. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher après la pluie ou après la rosée du matin.

RESSUSCITÉ, ÉE, part. Rendu à la vie. Il est vrai que nous ne voyons guère de morts *ressuscités* chez les Romains; ils s'en tenaient à des guérisons miraculeuses. (Voltaire.) | Se dit d'une personne dont on avait annoncé la mort ou qui relève d'une maladie jugée mortelle. Je vais féliciter un ami *ressuscité*. | Se dit également des choses. Les anciens nous ont transmis presque tous les arts qui sont *ressuscités* avec les lettres. (Raynal.) | Substantiv. Que de choses on apprendrait d'un *ressuscité*. (Boiste.) Les morts, les mourants et les *ressuscités!* (Boiste.)

RESSUSCITER, v. a. (de la part. rédupl. *res*, et du lat. *suscitare*, animer). Ramener de la mort à la vie. Jésus-Christ *ressuscita* Lazare. On peut tenter de guérir des malades, mais non de *ressusciter* des morts. (J. J. Rousseau.) | Fig. Rendez heureux ceux dont le bonheur dépend de vous, le remords voudrait trop tard *ressusciter* les victimes de vos torts pour en obtenir le pardon à force de bienfaits. (Boiste.) | Prov. et par exagérat. Ce vin serait capable de *ressusciter* un mort. | Par extens. Ce médecin homœopathe l'a *ressuscité* d'une maladie qu'on avait jugée mortelle. | *Cette bonne nouvelle l'a ressuscité*, Elle l'a tiré du chagrin mortel dans lequel il était plongé. | Fig. Renouveler, faire revivre. *Ressusciter* un vieux procès. | V. n. Revenir de la mort à la vie. Jésus-Christ *ressuscita*, dit-on, le troisième jour. Les chrétiens croient que tous les hommes *ressusciteront* au dernier jugement. (Laveaux.) | Se dit aussi des choses. Notre espérance *ressuscite*. Mon esprit prompt à *ressusciter*. (Boileau.)

RESSUYER, v. a. (on conserve l'y dans toute la conjugaison, ou bien l'on change l'y en i devant une syllabe muette. *Je ressuye, tu ressuyes, il ressuye*, ou *je ressuie, tu ressuies, il ressuie, nous ressuyons, vous ressuyez*). Sécher. Laisser *ressuyer* un mur. | Technol. Étauffer la pierre à chaux ou toute autre substance pour lui enlever l'humidité.

RESTANT, ANTE, adj. Qui est de reste. Le nombre *restant*. La somme *restante*. La vieille jeta au feu les six premiers livres et exigea autant d'argent des trois *restants* qu'elle en avait demandé des neuf entiers. (Voltaire.) | *Poste restante*, Expression impropre par laquelle on indique qu'une lettre doit rester au bureau de poste, à la disposition du destinataire; il serait plus correct de dire *lettre restante* au bureau de poste. | S. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. Payer le *restant*. On dit mieux *le reste*. | *Restant en caisse*, Argent comptant qui se trouve en caisse lorsqu'un caissier fait un bordereau et qu'il rend compte de son maniement. | *Restant en magasin*, Quantité de fournitures ou de marchandises qui restent en nature dans les magasins lorsqu'on fait l'inventaire.

RESTAURANT, ANTE, adj. Qui est propre à restaurer. Aliment *restaurant*. Potion *restaurante*. La cuisson et les apprêts ôtent tout l'agrément et la propriété éminemment *restaurante* de ces substances crues. (Virey.) | S. m. Ce qui restaure. Le bouillon est un excellent *restaurant*. | Par extens. Établissement d'un restaurateur. Paris renferme de nombreux *restaurants* à prix fixe.

RESTAURATEUR, TRICE, s. (du lat. *restaurator*). Celui, celle qui répare, qui rétablit. | Ne se dit guère, au propre, qu'en parlant des villes et des monuments publics. | *Restaurateur de tableaux*, Artiste dont la profession est de réparer de vieux tableaux. | *Restaurateur politique*, Celui qui rétablit sur le trône une ancienne dynastie ou une ancienne forme de gouvernement. | Au sens moral. *Restaurateur* des arts. *Restaurateur* des belles-lettres. Képler, le *restaurateur* de l'astronomie. (Bern. de Saint-Pierre.) Confucius n'est pas seulement un philosophe célèbre; il est encore regardé comme le *restaurateur* des lois, ou plutôt comme le législateur de la Chine. (Pastoret.) | Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments. Carte de *restaurateur*. Déjeuner chez un *restaurateur*.

RESTAURATION, s. f. (pron. *rèstôrasion*; du lat. *instauratio*, établissement). Opération qui a pour objet de restaurer, de réparer un vieux tableau, une statue mutilée, ou encore de suppléer, d'imaginer ce que le temps a détruit ou fait disparaître d'un édifice antique. La *restauration* d'une statue. La *restauration* d'un monument public. | Archit. Rétablissement qu'on fait des parties d'un bâtiment plus ou moins dégradé pour le remettre en bon état. | Au sens moral. La *restauration* des belles-lettres. La *restauration* de la discipline, des lois. La *restauration* de l'État. La bigoterie, la dévotion, le fanatisme, sont des moyens de corruption et non de *restauration* des mœurs. (Boiste.) | Politiq. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône; retour absolu à un régime qui a été une fois détruit, à des personnes dynastiques repoussées par des révolutions, à des principes qui ont été complètement renversés dans une crise gouvernementale. | Le mot de *restauration* a été appliqué ensuite à un système politique, qu'on a essayé de restaurer en repoussant la théorie de la souveraineté du peuple, pour y substituer celle du droit divin. | Plus particulièrement, on l'emploie à désigner, en Angleterre, au XVIIe siècle, le retour des Stuarts, et en France, au XIXe siècle, le retour des Bourbons. Pendant la *Restauration*. Sous la *Restauration*. La restauration des Stuarts, en Angleterre, fut l'ouvrage du général Monk, et ramena Charles II sur le trône; elle dura de 1660 à 1689. Celle des Bourbons en France, en 1814 et 1815, fut amenée par la double invasion des alliés et la défaite de Napoléon Ier. La *Restauration* dura jusqu'à la révolution de 1830. Sous la *Restauration* le clergé dominait.

RESTAURÉ, ÉE, part. Qui a été réparé, réconforté; dont la restauration a eu lieu. Tableau *restauré*. Église *restaurée*. Pouvoir *restauré*. Dynastie *restaurée*. Des convives *restaurés*.

RESTAURER, v. a. (du lat. *restaurare*). Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. Ce régime est bon pour *restaurer* l'estomac. | Fig. *Restaurer* les lettres, les arts et les sciences. *Restaurer* les lois. Il est impossible de *restaurer* l'édifice social, si les mœurs ne se réforment pas. (Boiste.) | Beaux-arts. Restituer à une statue, à un tableau, à un monument, la physionomie qu'ils avaient avant que le temps, les mutilations ou d'autres accidents les eussent défigurés, tronqués, mis en ruine. *Restaurer* un buste. *Restaurer* un bas-relief. *Restaurer* un vieux tableau. *Restaurer* un édifice. | Absol. L'art de *restaurer* demande un talent spécial. | SE RESTAURER, v. pron. Famil. Rétablir ses forces en prenant de la nourriture. *Se restaurer* après une course. L'enfant *se restaurait* en mangeant du pain noir.

RESTE, s. m. Ce qui n'a pas été employé, dépensé, dissipé, consommé, d'une somme d'argent, d'une quantité de choses quelconques, dont une partie a été employée, dépensée, dissipée, consommée. Le *reste* de mon argent. Le *reste* d'un dîner. Les *restes* d'un repas. Avoir un *reste* de beauté. *Reste* d'un tronc par les vents abattu. (Racine.) Faisons notre devoir, les dieux feront le *reste*. (Voltaire.) | *Et le reste*, Mot qu'on ajoute en rapportant un passage qu'on abrége. C'est ce qu'on exprime aussi par les mots *et cætera*. | *Les restes d'une personne*, Ce qui reste d'une personne après sa mort, son cadavre, ses ossements, ses cendres. *Restes* du grand Pompée, écoutez sa moitié. (Corneille.)

Le scalpel à la main, l'œil sur chaque vertèbre,
L'observateur pénètre, avec la clé funèbre,
Les recoins de ce corps, triste *reste* de nous,
Objet défiguré dont l'être s'est dissous.
(LEMIERRE.)

| Débris. On cherche autour de lui quelques *restes* de son odieuse magnificence. (Massillon.) Vous ne trouvez plus ici maintenant que les *restes* d'une grandeur qui menace ruine. (Fénelon.) Les faibles *restes* d'une colonie autrefois si florissante. (Raynal.) | Ce qui demeure d'un plus grand nombre qui n'existe plus. Le *reste* de cette famille infortunée. Poursuivant sur les flots les *restes* d'Ilion. (Boileau.) | *Le reste des hommes*, Les autres hommes, les hommes d'une autre nation, d'un autre caractère, par opposition à ceux dont on parle. L'égoïste ne hait pas plus qu'il n'aime; il n'y a que lui : pour lui, tout *le reste* des créatures sont des chiffres. (Mme de Staël.) | Les autres choses, les autres actions, paroles, événements, etc. J'oublierai cela avec *le reste*. (G. Sand.) | *Le reste de la vie*, Pendant tout le temps qu'on a encore à vivre. Charles XII résolut de s'abstenir du vin tout *le reste de*

sa vie. (Voltaire.) | T. de jeu. *Faire son reste*, Mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi. | Prov. et fig. *Jouer de son reste*, Hasarder tout ce qu'on a de reste, faire ses derniers efforts. | Prov. et fig. *Jouir de son reste*, Employer ses dernières ressources; toucher aux dernières limites de son bonheur. | *Il jouit de son reste*, Se dit de quelqu'un qui remplit mal une place dans laquelle il n'a plus que peu de temps à demeurer. | Fig. et famil. *Il n'attend pas son reste, Il ne demande pas son reste, Elle s'en va sans demander son reste*, Se dit d'une personne qui, ayant reçu ou craignant de recevoir quelque mauvais traitement de fait ou de paroles, se retire promptement sans rien dire. | *Être en reste*, Devoir encore une partie d'une plus grande somme. | Arithmét. Résultat que donne la soustraction, et qu'on nomme autrement *excès* ou *différence*. Dans une division, en ôtant la plus petite quantité de la plus grande, on obtient aussi le reste, s'il y en a, ce qui indique que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur. | Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. Avoir les *restes* d'une personne. | *De reste*, loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit. Avoir de l'argent *de reste*. Vous avez bien de la bonté *de reste*. | *Au reste*, loc. adv. S'emploie lorsque, après avoir exposé un fait ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit. *Au reste*, la paix entre eux et nous est devenue très-difficile. (Fénelon.) | *Du reste*, loc. adv. Se dit quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle. Cet homme est bizarre, emporté; *du reste*, brave et intrépide. (Bouhours.) | *Ne pas s'embarrasser du reste*, Ne pas s'embarrasser de ce qui peut arriver. Apportez-nous votre truite, et *ne* vous *embarrassez pas du reste*. (Le Sage.)

RESTÉ, ÉE, part. Demeuré; qui est de reste. Les murs seuls des maisons sont *restés* debout. (Chateaubriand.) Ma fenêtre était *restée* ouverte la nuit, selon mon usage. (Sénancour.)

RESTER, v. n. (du lat. *restare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *stare*, être debout, s'arrêter). Être de reste. Ce qui *reste* d'un repas. C'est tout ce qui *reste* de sa fortune. Le seul espoir qui me *resta* fut que la frayeur pouvait l'abuser sur son état. (J. J. Rousseau.) Comment le peuple ne s'agiterait-il pas, lorsqu'on lui inspire des craintes contre le seul espoir qui lui *reste?* (Mirabeau.) | Demeurer. *Rester* en place. *Rester* seul. *Rester* stupéfait. *Rester* en chemin. *Rester* auprès de quelqu'un. *Je resterai* chez moi toute la journée. Je ne me tourmenterai point pour la retenir; mais je *resterai* ferme à ma place. (J. J. Rousseau.) Elle se croyait damnée et *restait* toujours couchée sans remuer. (Bern. de Saint-Pierre.) A la cour les idoles passent, et les adorateurs *restent*. (S. Dubay.) | Prov. et fig. *Il est resté en gage*, Se dit de quelqu'un qui est demeuré pour caution du payement chez un restaurateur d'où ses compagnons se sont enfuis. | *Il est resté sur place*, ou absol., *Il y est resté*, Il a été tué dans la mêlée. | Famil. *Rester sur la bonne bouche*, Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu quelque chose qui flatte le goût. | Fig. S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement. | *En rester là*, Se borner à. Quand j'aurai obtenu ce que je demande, je *n'en resterai* pas *là*. | S'arrêter, interrompre un discours. *Restons-en là*, car de nouvelles explications ne feraient que nous aigrir l'un et l'autre. | Mus. Faire une tenue. *Rester* sur une note, sur une syllabe. | Mar. Être situé. | *Rester à l'ancre*, Ne pas quitter l'endroit où l'on est retenu par ses ancres. | *Rester de l'arrière*, Marcher moins vite que d'autres navires qui précèdent. | *Reste telle chose à examiner, reste à savoir, reste à faire attention*, etc., Il reste à examiner telle chose, il reste à savoir, il reste à faire attention, etc., Vous lui parlez d'un phénomène étrange; *reste à savoir* si vous n'êtes pas dupe de votre imagination. (Diderot.) | Se dit en parlant de ce qui sert de ressource. Contre tant d'ennemis, que me *reste*-t-il? Moi. (Corneille.) | Se dit aussi en parlant des qualités ou sentiments que l'on a conservés en tout ou en partie. Le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte; il *reste* encore une sorte de pudeur qui nous force à le cacher. Il ne lui *reste* pas même de honte.

RESTIF DE LA BRETONNE (NICOLAS-EDME). Un des plus féconds romanciers et des plus bizarres écrivains du XVIIIe siècle, né à Sacy, près d'Auxerre, en 1734, mort à Paris en 1806. Fils d'un paysan, Restif apprit le métier d'imprimeur, et en 1767 il se fit auteur. Telle était la facilité de son travail, qu'il composait, dictait et imprimait en même temps. Des deux cents et quelques volumes qu'il a publiés, peu ont surnagé. Quelques-uns cependant méritaient plus que l'attention. Son *Paysan perverti*, ses *Contemporaines*, son *Pornographe*, ont servi à plus d'un écrivain de nos jours. Fourier, le réformateur, n'a pas craint de lui emprunter un grand nombre de ses idées. On lui doit aussi un projet de réforme orthographiqué fort ingénieux.

RESTITUABLE, adj. Que l'on doit rendre. Somme *restituable*. | T. de palais. Qui peut être rétabli, remis en son premier état.

RESTITUÉ, ÉE, part. Rendu; rétabli dans son état primitif. Les lieux loués doivent être *restitués* par le locataire tels qu'il les a reçus. Les amendes pour délits de presse *restituées* aux journaux.

RESTITUER, v. a. (du lat. *restituere*, formé de *re* itératif, et de *statuere*, établir). Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement. Il est temps qu'on *restitue* au véritable inventeur la gloire de la découverte. On força le voleur à *restituer* ce qu'il avait pris. *Restituons* ce que nous avons pris aux pauvres. | Rétablir, remettre une chose en son premier état. *Restituons* le Panthéon au culte des grands citoyens. *Restituer* un texte. *Restituer* un passage de quelque auteur. | Absol. Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne *restitue*.

RESTITUTION, s. f. (pron. *restitusion*). Action par laquelle on restitue, on rend. Être contraint à *restitution*. Une *restitution*. | Jurisp. Remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé. | Phys. *Mouvement de restitution*, Action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

RESTREINDRE, v. a. (du lat. *restringere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement Lier, serrer étroitement, formé de la partic. intensitive *re* et de *stringere*, lier, serrer). Resserrer. *Restreindre* un espace. | Fig. Réduire, diminuer. *Restreindre* une proposition. *Restreindre* des droits, des prétentions. *Restreindre* l'usage d'un mot à une signification. L'autorité cherche toujours à renverser les barrières qui la *restreignent*. (Voltaire.) Je vais *restreindre* vos besoins à l'étroit nécessaire, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers. (Barthélemy.) | *Restreindre sa dépense*, Économiser. Il faut *restreindre sa dépense* quand on est pauvre, mais il faut l'étendre quand on est riche. (Villem.) | SE RESTREINDRE, v. pr. Se borner, se réduire à. *Se restreindre* à la moitié. *Restreignez-vous* à ce qui vous est strictement nécessaire, vous serez riche et vous pourrez venir en aide aux pauvres. | Absol. *Se restreindre*, c'est économiser le plaisir.

RESTREINT, EINTE, part. Resserré, réduit. Pouvoir *restreint*. Domination *restreinte*. La manie des collections est une ambition *restreinte*. (Boiste.)

RESTRICTIF, IVE, adj. Qui restreint, qui limite. Des termes *restrictifs*. Condition *restrictive*.

RESTRICTION, s. f. (pron. *restriksion*; du lat. *restrictio*). Condition qui restreint, modification. Mettre, apporter une *restriction*. Adopter sans *restriction*. Cette clause porte *restriction*. Un éloge sans *restriction*. | *Parler sans restriction*, Parler franchement, sans rien céler. | *Restriction mentale*, Réserve faite d'une partie de ce que l'on pense pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. La restriction mentale a été enseignée par un grand nombre de casuistes en religion et en politique; c'est la doctrine de l'hypocrisie jésuitique. Les princes, les diplomates, les papes, les évêques, les prêtres et les jésuites font usage de la *restriction mentale*.

RÉSULTANT, ANTE, adj. Qui est le résultat, la conséquence. L'obligation *résultante* d'un acte. Les cas *résultants* du procès. | Chim. *L'affinité résultante*, Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent.

RÉSULTANTE, s. f. Force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées sur une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la *résultante* est égale à leur somme et dirigée suivant la même droite; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence et dirigée dans le sens de la plus grande.

RÉSULTAT, s. m. (pron. *résulta*). Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une conférence, d'un principe, d'une cause, d'un événement, etc. Le *résultat* d'une conférence d'avocats, d'une consultation de médecins. D'heureux *résultats*. Les opérations des animaux ne sont que des *résultats* mécaniques et purement matériels. (Buffon.) Tous ces essais ont donné les mêmes *résultats*. (Raynal.) J'attends le *résultat* de vos bontés. Nous aurons de cela de tristes *résultats*.

RÉSULTER, v. n. (du lat. *resultare*, rejaillir). S'ensuivre. Il ne se dit qu'à l'infinitif et à la troisième personne des autres temps. Il se conjugue avec les verbes *être* et *avoir*, et il s'emploie pour marquer les inductions, les conséquences qu'on tire d'un discours, d'un raisonnement, d'un examen, d'une recherche, etc. Que *résulterait*-il de cette affaire? Les harmonies qui *résultent* des contrastes se retrouvent jusque dans les eaux. (Bern. de Saint-Pierre.) Il *résulte* de vos grands débats que la question est plus obscure qu'auparavant. (Laveaux.)

RÉSUMÉ, s. m. Analyse succincte. Le *résumé* d'un discours. Le *résumé* des débats. | Précis, abrégé. *Résumé* de l'histoire de France. | Fig. La vie est le *résumé* de toutes les misères, de toutes les abjections et de toutes les douleurs. (Duplessis.) | *Au résumé, en résumé*, loc. adv., En résumant, en récapitulant tout. *En résumé*, la somme des maux surpasse ici-bas celle des biens.

RÉSUMER, v. a. (du lat. *resumere*; fait de *re* itératif, et de *sumere*, prendre). Resserrer et rendre en peu de paroles ce qu'il y a de plus important dans un discours, dans une discussion, dans un argument. *Résumer* un argument. *Résumer* les débats. *Résumer* une leçon. Il *résuma* toutes les objections de son adversaire et les réfuta. | Fig. L'hypocrisie *résume* tous les vices; le livre de vie s'arrête; depuis trois siècles, on n'y a pas ajouté une page. (Édg. Quinet.) | SE RÉSUMER, v. pr. Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit et en tirer un résultat. Le professeur *se résuma* et leva la séance.

RÉSURRECTION, s. f. (pron. *rézureksion*; du lat. *resurrectio*, même signif.). Retour de la mort à la vie. La *résurrection* de Lazare. La *résurrection* des morts. D'après les croyances philosophiques, la mort n'étant qu'une transition, le moment du passage d'une vie à une autre vie plus parfaite, la *résurrection* n'existe pas, et le mot est un non-sens. | *Résurrection pour un temps*, Celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau. | *Résurrection éternelle, perpétuelle*, Celle où l'on passe de la mort à l'immortalité. Le dogme de la *résurrection des morts* est une croyance commune aux juifs et aux chrétiens. (Laveaux.) | La fin du monde et la *résurrection générale* sont regardées par les musulmans comme deux articles de leur religion et de leur foi. On retrouve le même dogme chez les Parsis ou Guèbres, chez les Péruviens et chez plusieurs autres peuples. | Liturg. L'Église célèbre la fête de Pâques en l'honneur de la résurrection du Christ. | Tableau ou estampe représentant la résurrection du Christ. Voilà une *résurrection* merveilleusement dessinée. | Fig. et par exagérat. En parlant d'une guérison surprenante, inespérée. C'est une *résurrection*, une véritable *résurrection*. | Fig. Le retour à la vertu est une véritable *résurrection*. (Boiste.)

RÉSURRECTIONISTE, s. m. (de l'anglais *resurrectionist*, même signif.). Nom qu'on donne, en Angleterre, aux hommes qui font métier de déterrer furtivement des cadavres pour les vendre aux chirurgiens. Arrêter une bande de *résurrectionnistes*.

RETABLE, s. m. Décoration particulière qui encadre les autels dans les églises et les chapelles. | *Contre-retable*, Le fond du retable, le lambris dans lequel on enchâsse un bas-relief, un tableau, et contre lequel sont adossés les gradins et le tabernacle.

RÉTABLI, IE, part. Restauré, remis, replacé. Santé *rétablie*. Autorité *rétablie*. Espérons et souffrons; tout sera *rétabli*. (Racine.) Garcias s'en acquitta si bien qu'il fut *rétabli* dans son ministère. (Le Sage.) L'équilibre de la naissance entre les sexes est *rétabli* par l'équilibre de la mort. (Bern. de Saint-Pierre.) La République *rétablie* en France.

RÉTABLIR, v. a. Remettre une personne ou une chose en son premier état, en meilleur état. *Rétablir* sa santé. Faire *rétablir* sa maison. | Fig. Quelque honte que nous ayons méritée, il est presque toujours en notre pouvoir de *rétablir* notre réputation. (La Rochefoucauld.) | Fig. Ramener, faire renaître. *Rétablir* l'abondance. | SE RÉTABLIR, v. pr. Être rétabli. Une gloire renversée ne *se rétablit* jamais. (Boiste.) | Recouvrer la santé. Sa santé, autrefois languissante, *se rétablit*. Mazzini *se rétablit* et, bientôt, gouvernera l'Italie républicaine.

RÉTABLISSEMENT, s. m. (pron. *rétablisseman*). Action de rétablir; état de ce qui est rétabli. Le *rétablissement* d'une culture. Le *rétablissement* des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs? (J. J. Rousseau.) | Retour à la santé par suite d'un traitement ou des efforts de la nature. Son *rétablissement* sera long.

RETAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Tailler de nouveau. *Retailler* un arbre. *Retailler* sa plume. *Retailler* une étoffe. L'ouvrière *retaillait* des chapeaux.

RETAPER, v. a. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme. | Remettre un chapeau à neuf. Faire *retaper* un chapeau. | *Retaper les cheveux*, Les peigner à rebours et les faire rentler. | *Retaper une perruque*, La friser et la poudrer. Il excellait dans l'art de *retaper les perruques*.

RETARD, s. m. Retardement, délai, remise. Éprouver du *retard*. Être en *retard*. Partir sans *retard*. Le *retard* d'un bienfait le gâte. (Boiste.) | *Le retard d'une montre, d'une pendule*, La partie d'une montre, d'une pendule, qui sert à retarder ou à avancer son mouvement. | Mus. Effet d'une note de la mélodie qui est prolongée et qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie. Demeurer un instant sur le *retard*.

RETARDATAIRE, adj. Qui est en retard de payer. Contribuable *retardataire*. | Se dit aussi des jeunes soldats appelés sous les drapeaux et qui ne s'y rendent pas à temps. Conscrit *retardataire*. | Substantiv. Les *retardataires* seront punis.

RETARDATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui occasionne un retard. | Phys. Se dit de la force qui ralentit le mouvement des corps. Les lois des forces *retardatrices* se déduisent de celles des forces accélératrices par un simple changement du signe de certaines valeurs dans les équations du mouvement. Étudier les forces *retardatrices*.

RETARDATION, s. f. (pron. *retardasion*). Phys. Ralentissement du mouvement d'un corps, lorsque ce ralentissement est l'effet d'une cause particulière. Newton est le premier qui ait donné les lois de la *retardation* du mouvement des corps dans les fluides. Étudions les lois de la *retardation*.

RETARDÉ, ÉE, part. Qui est en retard; différé. Voyage *retardé*. Démarche *retardée*. La nature est *retardée* partout après le long et terrible hiver que nous avons essuyé. (Voltaire.)

RETARDEMENT, s. m. (pron. *retardeman*). Délai, remise; action de retarder. Causer du *retardement*. Apporter du *retardement* à. Ces travaux ne souffriraient ni délai ni *retardement*. (Raynal.)

RETARDER, v. a. Différer. *Retarder* un payement. *Retarder* son départ. Ne les *retardez* pas dans leur course précipitée. (La Bruyère.) Eh quoi! la vie est courte, la douleur prochaine, et vous *retardez* mon bonheur! (Vanauld.) | Empêcher d'aller, de partir, d'avancer. *Retarder* le courrier. | *Retarder une pendule, une horloge*, Allonger le balancier pour que le mouvement d'une pendule soit plus lent, ou bien pousser les aiguilles en arrière pour faire marquer une heure moins avancée. | V. n. Être en retard, aller trop lentement. La montre *retarde*. | On dit dans le même sens : *Vous retardez de vingt minutes*. | *La lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure ou environ*, Tous les jours, elle tarde d'autant à paraître. | On dit dans le même sens : *La marée retarde; la fièvre retarde*.

RETÂTER, v. a. Tâter de nouveau; manier plusieurs fois au propre et au figuré. La volupté n'est point indigne du sage; pour moi, je la *retâte* et la savoure dans sa plus gracieuse douceur. (Montaigne.) Le vieux drôle tâtait et *retâtait* la jolie fille.

RETEINDRE, v. a. (rad. *teindre*). Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente. Faire *reteindre* sa robe. La faire *reteindre* en vert. *Reteindre* un paletot, une veste.

RETEINT, EINTE, part. Teint de nouveau. Drap *reteint*. Étoffe *reteinte*. Robe *reteinte*. Veston *reteint*.

RÉTENDOIR, s. m. Outil du facteur d'orgues.

RETENIR, v. a. (se conjugue comme *tenir*). Tenir encore une fois. | Garder par devers soi ce qui est à un autre. *Retenir* le bien d'autrui. *Retenir* les gages d'un domestique. *Retenir* le salaire d'un ouvrier. Ils voulurent *retenir* ces conquêtes. (Voltaire.) | Famil. *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit*, Il voudrait bien ne pas l'avoir dit. | Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement *retenir*, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. (Massillon.) | Se dit, dans ce sens, des qualités, des habitudes bonnes ou mauvaises que l'on a conservées. *Retenir* l'accent de son pays natal. Les Turcs *ont* manifestement *retenu* plusieurs usages des peuples conquis. (Chateaubriand.) | Réserver. Je *retiens* cela pour moi. | Arithmét. *Retenir un chiffre*, Le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après. Je pose 6, et je *retiens* 3, 4, 5, etc. | Se dit aussi absol. Pose 4, et *retiens* 2. | *Retenir une cause*, Se réserver la connaissance d'une cause; la conserver au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans plus de délai. | Prélever, déduire d'une somme. En le soldant, je lui *ai retenu* les 20 francs qu'il me devait. | S'assurer, par précaution, de ce qu'un autre aurait pu prendre. *Retenir* une place au théâtre. | Arrêter, ne pas laisser aller, faire demeurer, faire séjourner. *Retenir* quelqu'un prisonnier. Le *retenir* à dîner. | Se dit des mouvements, des besoins naturels. *Retenir* son haleine. *Retenir* ses larmes. Chacun avait de la peine à *retenir* ses sentiments. (Fénelon.) | S'opposer à l'effet prochain d'une action qui est sur le point d'arriver, d'une force agissante. *Retenir* quelqu'un. *Retenez* son bras, car il est prêt à frapper. | Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. *Retenir* sa colère. Le cocher *a retenu* ses chevaux. Une certitude effrayante doit *retenir* celui qui veut s'abandonner à ses passions; c'est celle d'être malheureux. (Boiste.) | Mettre, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire. *Retenir* une leçon. Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures lui avaient tout appris, et il *avait* tout *retenu*. Qu'avons-nous appris, qu'avons-nous *retenu*?

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup *retenu*.
(LA FONTAINE.)

| Absol. Concevoir. Se dit de la génération des animaux. | Se dit aussi absol. des chevaux de charroi ou de carrosse qui sont dans les limons ou au timon, et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente. | *Donner et retenir ne vaut*, Une donation n'est point valable, si on ne se dessaisit pas en effet de ce qu'on donne. | SE RETENIR, v. pr. S'accrocher, s'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber. *Se retenir* aux branches. | Se modérer. Cet homme ne sait pas *se retenir*. La médisance est une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et *se retenir* sur un mot. (Massillon.)

RÉTENTION, s. f. (pron. *rétansion*). Réserve, réservation. Cause de *rétention* sur des revenus. La *rétention* du fruit. | Méd. État dans lequel des liquides ou des substances molles sont retenus dans des cavités ou des vaisseaux, d'où ils sont habituellement expulsés. *Rétention* d'urine. *Rétention* des matières alvines. | Législat. *Droit de rétention*, Droit en vertu duquel le détenteur d'un objet qu'il est tenu de remettre à un tiers peut cependant en conserver la possession jusqu'à ce qu'il ait été indemnisé de certaines avances ou dépenses qu'il a faites. Exercer le *droit de rétention*.

RÉTENTIONNAIRE, s. Jurisp. Celui, celle qui retient ce qui appartient à d'autres.

RETENTIR, v. n. (pron. *retantir*). Résonner; rendre, renvoyer un son éclatant. Cette voûte *retentit*. Les échos *retentissent*. Les airs *retentissent* des acclamations. Ce bocage *retentit* du chant des oiseaux. Le camp *retentissait* des cris de la douleur et du désespoir. (Barthélemy.) | Fig. Toute la terre *retentit* de ses louanges. | Faire ou produire un bruit éclatant. Le son, la voix *retentissent*. Ce coup de tonnerre *a retenti* dans toutes les vallées des environs. Le cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE *retentit*.

RETENTISSANT, ANTE, adj. Qui produit un retentissement prolongé, qui a la propriété de retentir. Son *retentissant*. Voix *retentissante*. Tantôt les bruits sont majestueux et *retentissants* comme ceux de l'orgue. (A. Martin.)

RETENTISSEMENT, s. m. (pron. *retantiseman*). Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat. Grand *retentissement*. Le *retentissement* du canon. Cette réunion excita dans toute la maison un *retentissement* d'allégresse. (J. J. Rousseau.) | Fig. Cette affaire aura un *retentissement* énorme.

RETENU, UE, part. Gardé, conservé. Objet *retenu*. Somme *retenue*. Il était *retenu* prisonnier contre le droit des gens. (Voltaire.) | Circonspect, sage, modéré. Un homme fort *retenu* dans ses discours. Une fille modeste et *retenue*. Un garçon peu *retenu*.

RETENUE, s. f. Réserve, modération, modestie, circonspection. Avoir de la *retenue*, une grande *retenue*. N'avoir nulle *retenue*. Il agit en tout avec beaucoup de *retenue*. Qui fit jamais de si grandes choses? qui les dit avec plus de *retenue*? (Fléchier.) | Il y a une certaine distinction à faire entre la retenue et la modestie. La retenue s'observe dans les paroles et dans les actions; le trop de liberté qu'on s'y donne est le défaut contraire; quand ce défaut est poussé à l'excès, c'est de l'impudence, et l'on dit qu'on n'a nulle retenue. On est modeste dans ses désirs, dans ses airs et dans son habillement. La vanité est le défaut le plus ordinaire opposé à la modestie. | Compt. Ce qu'on retient en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un salaire, un traitement, une rente. *Retenue* légale. Subir une *retenue*. | Suppression conventuelle d'une portion de traitement ou de rente. Une pension exempte de *retenue*. | Mar. En général, Cordage ou palan employé à retenir un objet qui pourrait se renverser. *Retenue* pour carène. | *Être en retenue*, Se dit, dans les lycées, pensions, écoles primaires, d'un écolier qu'on empêche de sortir, ou qu'on prive de la récréation pour le punir de quelque faute. Marie *est* souvent *en retenue*.

RETHEL. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), sur l'Aisne; 7,172 habit. Ville bien bâtie; quelques édifices publics. Tissus de mérinos, cachemires, napolitaines, flanelles. Aux environs, pâturages; carrières, minerai de fer.

RÉTIAIRE, s. m. (du lat. *rete*, réseau). Antiq. Gladiateur ainsi nommé parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portait sous le bouclier un filet dans lequel il tâchait d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser et de le tuer.

RÉTICENCE, s. f. (pron. *rétisanse*). Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire, et de la chose même qu'on n'a pas dite. De perfides *réticences*. User de *réticence*. Ce discours est plein de *réticences*. | Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le poète, ne poursuivant pas le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendu. Il y a une *réticence* dans ces vers si connus :

Mais Biron, jeune encore, ardent, impétueux,
Qui depuis... Mais alors il était vertueux.

La réticence est souvent plus expressive que ne le serait le discours; mais on ne doit l'employer que dans les occasions importantes.

RÉTICULAIRE, adj. (du lat. *reticularis*, fait de *reticulum*, filet). Qui ressemble à un rets, à un réseau. Substance *réticulaire*. Tissu *réticulaire* des os. La membrane *réticulaire*. | *Maçonnerie réticulaire*, Maçonnerie en forme de réseau fort en usage dans les derniers temps de la république romaine.

RÉTICULE, s. m. Astron. Instrument qui sert à mesurer exactement la quantité des éclipses. Le *réticule* fut perfectionné par La Hire.

RÉTICULÉ, ÉE, adj. et s. (du lat. *reticulatus*, fait de *reticulum*, filet). Minéral. Se dit des cristaux aciculaires quand les aiguilles se croisent. Titane oxydé *réticulé*. | Se dit aussi d'un corps partagé en rameaux qui s'entre-croisent de manière à imiter un réseau. Argent natif ramuleux *réticulé*. | Bot. Qui est marqué de lignes réticulaires, de nervures en réseau. Anone *réticulée*. Astragale *réticulée*. | S. m. pl. Zooph. Section de l'ordre des polypiers lapidescents, comprenant ceux dont les cellules sont généralement disposées en réseau à la surface des expansions. Les *réticulés*.

RÉTIF, IVE, adj. Qui s'arrête, qui recule au lieu d'avancer. Cheval *rétif*. Les mules sont généralement *rétives* et quinteuses. (Acad.) | Fig. Difficile à conduire, à persuader. Caractère *rétif*. Un homme d'un esprit *rétif*. Il est des naturels *rétifs* que la vérité fait cabrer. | Substantiv. Faire le *rétif*. Les *rétifs*, les insubordonnés de la classe.

RÉTIFORME, adj. Qui est en forme de réseau. Synonyme de *Réticulaire*.

RÉTINE, s. f. (du lat. *retina*, fait de *rete*, réseau). Anat. Membrane molle, pulpeuse, grisâtre, demi-transparente, très-mince, étendue depuis le nerf optique jusqu'au cristallin, embrassant le corps vitré et tapissant la choroïde sans contracter d'adhérence avec ces deux parties. La *rétine* est l'organe immédiat de la vue.

RÉTINITE, s. f. Méd. Inflammation de la rétine. Il est difficile de distinguer la *rétinite* de quelques autres affections oculaires.

RETIRATION, s. f. (pron. *retirasion*). Opération par laquelle l'imprimeur soumet à l'action de la presse la seconde surface de la feuille de papier déjà imprimée sur la première surface, pour l'imprimer sur la seconde. Mettre en *retiration*.

RETIRÉ, ÉE, part. Éloigné; qui vit dans la retraite. Les lieux les plus *retirés*. L'aïeul, *retiré* pendant le reste de l'année, au fond de son appartement, reparaissait dans ce jour comme la divinité du foyer paternel. (Chateaubriand.) | *Être retiré, vivre retiré, mener une vie fort retirée*, Vivre dans la retraite. Garibaldi *mène une vie fort retirée* à Caprera.

RETIREMENT, s. m. (pron. *retireman*). Action de retirer, de reprendre une chose. | Chirurg. Contraction, action de ce qui se retire. Le *retirement* des nerfs, des muscles.

RETIRER, v. a. Tirer de nouveau. | Tirer à soi ce que l'on avait poussé dehors ou porté en avant. | Tirer en arrière. *Retirer* son bras. *Retirer* sa tête. | Fig. *Retirer sa parole*, Se dégager de la parole qu'on avait donnée, de la promesse qu'on avait faite, de l'engagement qu'on avait pris. | Fig. Priver de, cesser d'accorder. *Retirer* sa confiance. | Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. *Retirer* un seau d'un puits. *Retirer* un homme de prison. *Retirer* quelqu'un d'un mauvais pas. Combien il est difficile de *retirer* de l'abîme un peuple embourbé dans la fange du despotisme. (Boiste.) Les pâtres *avaient retiré* leurs chameaux. (Volney.) | Prov. et fig. *Retirer son épingle du jeu*, Se dégager d'une

affaire ; sortir d'une intrigue dangereuse. | *Retirer son enjeu*, Reprendre ce qu'on avait mis au jeu. | *Retirer quelqu'un de la misère, du vice*, etc., Le mettre à même de gagner sa vie en travaillant honnêtement. | Percevoir, recueillir. Je *retire* trente hectolitres de blé d'un hectare de terrain. | Fig. Se dit en bonne et en mauvaise part. *Retirer* de grands avantages, une grande gloire de quelque chose. Celui qui vend son honneur ne *retire* que de l'infamie. (Boiste.) | Tirer une chose d'une autre chose. On *retire* de l'huile des olives. | Donner asile, retraite, refuge. *Retirer* quelqu'un chez soi. | SE RETIRER, v. pr. Être retiré. La parole donnée ne doit pas *se retirer*. | S'en aller, s'éloigner d'un lieu. Les vaincus *se retirèrent* accablés de honte et de douleur. (Barthélemy.) | S'en aller, rentrer chez soi, dans son cabinet, dans sa chambre, etc. *Se retirer* chacun chez soi. *Se retirer* dans son atelier. | Absol. Se dit d'une personne qui rentre chez elle, le soir, pour n'en plus sortir que le lendemain. Pourquoi vous *retirez-vous* si tôt ? | Absol. *Ce joueur se retire*, Il quitte le jeu. | Prov. et fig. *Se retirer sur la bonne bouche*, Quitter le jeu, la conversation, etc., après quelque petit succès agréable, sans attendre et risquer un changement, un retour. | Aller dans un lieu pour s'y établir, après avoir quitté un autre lieu. *Se retirer* en province. *Se retirer* à la campagne. | Se raccourcir. Se dit des choses. La toile *se retire* au blanchissage. | Se dit des eaux qui rentrent dans leur lit, après avoir monté, après avoir débordé. Dans le reflux, la mer *se retire*.

RETOMBER, v. n. Tomber encore, tomber de nouveau. L'enfant lui échappe et *retombe* dans le puits. | Fig. Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on se croyait guéri. L'Europe *retomba* dans le chaos. (Raynal.) Il *retomba* dans l'engourdissement de son désespoir. (Voltaire.) | Se dit au sens moral. Trop de jouissances font *retomber* dans les langueurs de l'ennui. (Boiste.) | Tomber. Les vapeurs que le soleil élève *retombent* souvent en pluie. | Fig. La perte *retombe* sur moi. Les frais *retomberont* sur vous. L'éternelle justice fait *retomber* les maux sur leurs auteurs. (Pindare.) Ses malheurs *retombaient* sur toute sa famille. (Voltaire.) Une injustice soufferte par un citoyen quelconque *retombe* sur la tête de tous. (Mme de Staël.) Le despotisme souffert par la France *retombe* sur le monde entier. | *Le sang qu'il a versé retombera sur lui, sur sa tête*, Il portera la peine du meurtre qu'il a commis ou qu'il a fait commettre.

RETORDAGE, s. m. Action de retordre. Le *retordage* du lin, de la soie. Procéder au *retordage* des fils. | On dit aussi *Retordement*.

RETORDOIR, s. m. Technol. Machine servant à retordre les matières filamenteuses.

RETORDRE, v. a. Tordre de nouveau. Tordre et *retordre* du linge mouillé. | Tordre. *Retordre* des fils de soie, de chanvre. | Prov. et fig. *Donner du fil, bien du fil à retordre à quelqu'un*, Lui susciter bien des embarras, lui causer bien de la peine. Il n'est pas encore au bout, je lui *donnerai bien du fil à retordre*. Ma fille me *donne du fil à retordre*.

RÉTORQUABLE, adj. Qui peut être rétorqué. Argument *rétorquable*. L'objection n'est pas *rétorquable*.

RÉTORQUER, v. a. (pron. *rétorké*). Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi. *Rétorquer* un raisonnement, une preuve. *Rétorquez*-moi si vous le pouvez.

RETORS, ORSE, adj. (pron. *retor* ; du lat. *retortus*, fait de *retorquere*, retordre). Qui a été tordu plusieurs fois. Du fil *retors*. De la soie *retorse*. | Fig. et famil. *C'est un homme retors, bien retors*, C'est un homme bien rusé, artificieux, madré.

RÉTORSIF, IVE, adj. Qui est fait en rétorquant, qui renferme une rétorsion. Ceci sert de réponse à l'objection *rétorsive* que j'ai prévenue. (J. J. R.)

RÉTORSION, s. f. (du lat. *retorsio* ; de *retorqueo*, je retourne). Sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à *rétorsion*. | Politiq. Sorte de représailles qui consiste à établir, à l'égard des étrangers résidant chez nous, ou ayant des rapports avec nous, la même législation que le gouvernement de ces mêmes étrangers établit dans son pays à l'égard de nos nationaux.

RETOUCHE, s. f. Dernière façon qu'un peintre donne, après coup, à son propre ouvrage, pour le perfectionner, ou à l'ouvrage d'un élève, pour corriger ce qu'il a de défectueux ou suppléer ce qui y manque. | Gravure. Action de repasser la pointe ou le burin dans les tailles d'une planche à demi usée.

RETOUCHER, v. n. Toucher de nouveau. | Corriger, perfectionner, réformer. *Retoucher* à un tableau. | S'emploie activement dans le même sens. *Retoucher* un ouvrage. *Retouchant* un endroit, effaçant une page. (Boileau.) Je vais me mettre tout de bon à *retoucher* Alzire pour l'impression. (Voltaire.) Balzac corrigeait et *retouchait* ses livres avec grand soin. | Grav. *Retoucher une planche*, Repasser le burin sur une planche gravée qui commence à être usée. Il faudra *retoucher* toutes ces plantes.

RETOUR, s. m. Tour contraire, tour multiplié. Les tours et les *retours* d'un labyrinthe. | Action de revenir, de retourner. Se préparer au *retour*. Je ne vois que de l'impossibilité à votre *retour*, moi qui ne fait que le souhaiter. (Mme de Sévigné.) | *Être sur son retour*, Être près de partir pour retourner. | *Age de retour*, Période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. | Fig. *Être sur le retour, sur son retour*, Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de son éclat, de sa beauté. | Fig. *Faire un retour sur soi-même*, Faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. | Fig. Le *retour* de l'aurore. Le *retour* du printemps, de l'hiver. | *Être de retour*, Être revenu. Depuis deux jours je *suis de retour*. (J. J. Rousseau.) | Elliptiquement. De *retour* chez moi, j'ai trouvé votre lettre. | Fig. Changement, vicissitude des affaires. Les plus grandes prospérités ont toujours des *retours* à craindre. | Fig. *Il a de fâcheux retours*, Se dit d'un homme bizarre, quinteux. | Ce qu'on ajoute à une chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. Combien vous donnerai-je de *retour* ? | Fig. Réciprocité de sentiments, de services, etc. L'amitié demande du *retour*. | *En retour de*, loc. prép., En récompense de. | *Sans retour*, loc. adv., Pour jamais. Le despotisme disparaîtra bientôt *sans retour*. | Archit. Profil que fait un entablement ou toute autre partie d'une architecture lorsqu'elle se trouve en avant-corps ou qu'elle forme un ressaut. | Art milit. *Retour de la tranchée*, Coudes et obliquités qui forment les lignes de la tranchée. | Bot. *Arbres en retour*, Ceux qui portent des marques de dépérissement. | Comm. *Retour sans frais*, Indication qui se place au bas d'une lettre de change ou de tout autre effet de commerce, afin d'éviter les frais et les poursuites en cas de non-payement. | Jurisp. *Droit de retour*, Droit en vertu duquel un donateur rentre dans la possession des objets par lui donnés, en cas de prédécès du donataire et de ses descendants. | Technol. Ficelle servant à hausser ou baisser les maillons de la chaîne dans un métier de rubanier.

RETOURNE, s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux, lorsque chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir. La *retourne* est de pique, de cœur. Nous avons eu une belle *retourne*.

RETOURNÉ, ÉE, part. Tourné d'un autre sens. Feuille *retournée*. Voilà des feuilles salies, *retournées*. | *Un habit retourné*, Dont l'envers est mis en dehors.

RETOURNEMENT, s. m. Vérification d'un quart de cercle, en observant près du zénith le limbe tourné vers l'est et l'ouest.

RETOURNER, v. n. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. *Retourner* dans son pays. *Retourner* sur ses pas. *Retourner* à la maison. Fuyez donc ; *retournez* dans votre Thessalie. (Racine.) Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en cas que j'eusse le bonheur d'y *retourner*. (J. J. Rousseau.) | Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. *Retourner* au travail. *Retourner* au combat. *Retourner* à la charge. | Fig. Revenir à. Le trait de l'injure *retourne* sur celui qui le lance. (Gœthe.) | *N'y retournez pas*, Par manière de menace, de réprimande, signifie Ne faites pas une autre fois la même faute. | *Retourner en esprit*, Rappeler dans sa pensée. Quand on est sorti vainqueur de la course, combien l'on aime à *retourner en esprit* sur ses pas ! (Massillon.) | V. a. Tourner de nouveau, tourner d'un autre sens. *Retourner* un habit. *Retourner* une côtelette sur le gril. *Retourner* une carte. | Agric. *Retourner un sol*, Le piocher pour le disposer à recevoir une autre culture. | Fig. Cette objection si peu solide, ils la *retournent* de mille manières différentes. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Retourner quelqu'un*, Lui faire changer d'avis, de parti. | *Je l'ai tourné et retourné de tous sens, et je n'ai pu tirer aucun éclaircissement*, J'ai pris différents biais, je lui ai tenu différents discours pour le faire parler, sans qu'il ait jamais voulu rien dire. | A certains jeux de cartes, Se dit de la carte qu'on retourne après que les autres joueurs ont eu celles qu'ils devaient avoir. Il *retourne* cœur, carreau, pique, trèfle. C'est le roi qui *retourne*. | Fig. et famil. *Vous ne savez pas de quoi il retourne*, Vous ne savez pas quel est l'état des choses. | SE RETOURNER, v. pr. Être retourné. Cette étoffe ne peut *se retourner*. | Changer de position. Il est si malade qu'il ne peut *se retourner* dans son lit. | *S'en retourner*, S'en aller, se retirer chez soi. Je *m'en retournai* seule et désespérée. (Racine.) | Regarder derrière soi. La femme de Loth fut changée en statue de sel pour *s'être retournée*. | Fig. et famil. Prendre d'autres biais, d'autres mesures, selon les différentes circonstances. Tâchez de *vous retourner* pour sortir de cette triste position.

RETRACÉ, ÉE, part. Tracé de nouveau ; raconté. Tableau *retracé*. Image *retracée*. Si dans mes chants ta douleur *retracée*... (Racine.)

RETRACER, v. a. Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle. Il faut *retracer* ces traits. | Fig. Raconter les choses passées, en renouveler la mémoire, les décrire. Des songes flatteurs me *retraçaient* son image. Il nous *retraça* ses malheurs. Rapprochez de vous tous les objets propres à *retracer* en vous l'image de la mort. (Massillon.) | SE RETRACER, v. pr. Être rappelé dans la mémoire. Ces circonstances locales *se retracent* tout à coup dans ma mémoire. (Barthélemy.) L'imagination réveillée *se retrace* les plus riants tableaux. (Bory de Saint-Vincent.) | Se rappeler une chose. Sa mémoire aime à *se retracer* le portrait, la vie d'un ami qui n'est plus. (Boiste.)

RÉTRACTATION, s. f. (pron. *rétraktasion*). Action de désavouer formellement ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment. *Rétractation* publique, solennelle. Faire une *rétractation*. Obliger quelqu'un à une *rétractation*. | L'acte verbal ou écrit par lequel on désavoue. Signer une *rétractation*.

RÉTRACTER, v. a. (du lat. *retrahere*, tirer en arrière). Se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite ; renoncer à une opinion qu'on a émise. *Rétracter* une proposition. *Rétracter* une calomnie. Il a *rétracté* tout ce qu'il avait avancé. On a souvent des erreurs à *rétracter*. (Voltaire.) Galilée fut obligé de *rétracter* son système du monde, qui avait été censuré et condamné par des prêtres ignorants. (Laveaux.) | SE RÉTRACTER, v. pr. Se dédire ; désavouer ce qu'on a avancé. Je *me rétracte*.

RÉTRACTILE, adj. Zool. Se dit des ongles, des griffes, lorsqu'ils se trouvent ramenés sur la partie supérieure du doigt ou de la patte. Les griffes du chat, de la panthère, du tigre, sont *rétractiles*.

RÉTRACTILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est rétractile.

RÉTRACTION, s. f. (pron. *rétraksion*). Contraction, raccourcissement d'une partie. La *rétraction* des muscles. | État d'une partie qui est rentrée vers le centre du corps. *Rétraction* des testicules.

RETRAIRE, v. a. Jurisp. Retirer par droit de parenté un héritage qui a été vendu.

RETRAIT, s. m. (pron. *retrè* ; du lat. *retraho*, je retire). Action en justice par laquelle on retire un héritage qui avait été aliéné. Avant la Révolution de 1789, il y avait plusieurs sortes de retraits : le *retrait lignager*, le *retrait féodal*, le *retrait conventionnel*. | Le *retrait conventionnel* se faisait en vertu des clauses portées par le contrat de vente de l'héritage dont il était question. Cette sorte de retrait a été conservée dans le code civil. On l'appelle aussi *Réméré*. | *Retrait d'un projet de loi*, Action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée délibérante. | Diminution de volume de certaines matières, de certains métaux. La terre glaise éprouve du *retrait* en séchant.

RETRAITE, s. f. Action de se retirer. Songeons à la *retraite*. | Se dit particulièrement de la marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat où elles ont eu le dessous, ou pour abandonner un pays qu'elles ne peuvent plus défendre. La *retraite* d'une armée. La *retraite* des dix mille de Xénophon est la plus merveilleuse que l'on puisse citer. Malgré la célérité de sa *retraite*, on eut le temps d'entamer son arrière-garde. (Raynal.) | *Battre en retraite*, Se retirer. | Fig. et famil. *Battre en retraite*, Renoncer à ses prétentions ; cesser de soutenir une discussion. | Obligation imposée aux soldats, dans les villes, de se retirer à une certaine heure. Il est l'heure de la *retraite*. Le tambour a battu la *retraite*. | Action de se retirer d'un service actif, des affaires. Prendre sa *retraite*. Faire des projets de *retraite*. | État d'une personne retirée des affaires, éloignée du commerce, de la société. Vivre dans la *retraite*. Aimer la *retraite*. Il faut une âme saine pour sentir le charme de la *retraite*. (J. J. Rousseau.) | Interruption de fonctions actives, pendant quelques jours, pour vaquer à des exercices de dévotion dans un séminaire, dans une communauté quelconque. Notre curé est en *retraite*. | Le lieu même où l'on se retire. Une *retraite* douce, paisible, agréable. Je n'ai pu découvrir sa *retraite*. C'est toujours avec douleur que je m'arrache de cette *retraite*. (Barthélemy.) | Lieu de refuge ; repaire. Ce canton sert de *retraite* aux animaux sauvages. *Retraite* de brigands. Je suis sûr

que c'est un des voleurs qui ont une *retraite* inconnue en ce pays-ci. (Le Sage.) | Pension, récompense qu'on accorde à quelqu'un qui se retire d'un service. Obtenir sa *retraite*. | *Caisse de retraite pour la vieillesse*, Établissement dirigé par le gouvernement et destiné à ménager pour les personnes peu aisées de l'un et de l'autre sexe, moyennant certains dépôts, un maximum de rente qui, dans leur vieillesse, les dispense de recourir aux secours publics ou de tomber à la charge de la société. La caisse de retraite a été fondée en 1849 par un décret de l'Assemblée législative. | Archit. Diminution d'épaisseur qu'on donne à un mur, d'étage en étage. | Chim. Rapprochement des molécules d'un corps. | Escrim. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes que porte l'adversaire. | Mar. *Palan de retraite*, Palan qui sert à rentrer le canon ou à le maintenir rentré après le recul.

RETRAITÉ, ÉE, part. Qui est mis à la retraite, qui reçoit une pension de retraite. Officier *retraité*. | Substantiv. Un *retraité*. Les *retraités* et les rentiers.

RETRAITER, v. a. Mettre à la retraite. *Retraiter* un officier, un soldat. *Retraiter* un fonctionnaire.

RETRANCHÉ, ÉE, adj. Qui est fortifié par des retranchements. Ville *retranchée*. Camp *retranché*.

RETRANCHEMENT, s. m. (pron. *retrancheman*). Suppression ou diminution de quelque chose. *Retranchement* d'une pension. Faire de grands *retranchements* dans sa dépense. | Travaux qu'on fait à la guerre pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis; coupures dans les dehors de la fortification et dans les bastions, pour les défendre pied à pied; lignes de circonvallation. | Fig. *Forcer quelqu'un dans ses retranchements*, Détruire ses meilleurs arguments.

RETRANCHER, v. a. Séparer une partie du tout; ôter quelque chose d'un tout, diminuer. *Retrancher* d'un arbre les branches superflues. *Retrancher* son train, sa dépense. | Oter entièrement, supprimer. *Retranchons* tous les abus qui existent dans notre société. | Poétiq. Faire périr. | On dit, dans un sens analogue, *Retrancher* les jours de quelqu'un. | Mar. *Retrancher un homme*, Le priver d'une partie de sa ration, pour le punir de quelque faute. On le *retranche* de vin. | Art milit. Garnir de lignes, de tranchées. Le génie *a retranché* le camp d'une manière formidable. | SE RETRANCHER, v. pr. Être retranché. | Se restreindre. | Absol. Diminuer sa dépense. | Se fortifier, se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. *Se retrancher* derrière un mur. | Fig. *Se retrancher* dans un silence mystérieux.

RETRAVAILLER, v. a. Travailler de nouveau. *Retravailler* un meuble déjà terminé.

RÉTRÉCI, IE, part. Qui a été rendu étroit. Un chemin *rétréci*. | Fig. Étroit, borné. Les esprits *rétrécis* du clergé catholique. Des vues *rétrécies*.

RÉTRÉCIR, v. a. Rendre plus étroit, moins large. *Rétrecir* un chemin, une rue. Il a fait trop *rétrecir* ses habits. | Fig. Une éducation propre à *rétrecir* l'esprit. La servitude *rétrécit* l'âme. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et *rétrécit* l'esprit. (Voltaire.) | SE RÉTRÉCIR, v. pr. Devenir plus étroit. La toile *se rétrécit* à l'humidité.

RÉTRÉCISSEMENT, s. m. (pron. *rétrésiseman*). Action par laquelle une chose est rétrécie. Le *rétrécissement* d'un canal, du lit d'une rivière. | Fig. Le *rétrécissement* de l'esprit, des vues, des idées.

RETREMPÉ, ÉE, part. A qui on a donné une nouvelle trempe. Acier *retrempé*. | Fig. Ame *retrempée*.

RETREMPER, v. a. Refaire l'opération de la trempe. *Retremper* un outil, le fer d'un rabot, un ciseau, une épée. | Fig. Donner une nouvelle force, une nouvelle vigueur. Le malheur *retrempe* les âmes. Les révolutions *retrempent* les vieilles nations. (Boiste.) | SE RETREMPER, v. pr. Être retrempé. | Fig. Se redonner de la force.

RÉTRIBUÉ, ÉE, part. Qui a reçu son salaire, sa récompense. Travail *rétribué*. Être bien *rétribué*.

RÉTRIBUER, v. a. Payer un service, un avantage reçu. Je vous *rétribuerai* selon vos mérites.

RÉTRIBUTION, s. f. (pron. *rétribusion*). Salaire, récompense du travail qu'on a fait, des peines qu'on s'est données pour quelqu'un, ou des services qu'on lui a rendus. Demander une *rétribution*.

RÉTROACTIF, IVE, adj. Qui revient sur le passé. Les lois ne peuvent avoir d'effet *rétroactif*.

RÉTROACTION, s. f. (du lat. *retro*, en arrière; *agere*, agir). Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT, adv. D'une façon rétroactive. Cela peut se faire *rétroactivement*.

RÉTROACTIVITÉ, s. f. Qualité de ce qui est rétroactif. La *rétroactivité* d'une loi, d'un décret.

RÉTROCÉDANT, ANTE, adj. et s. Qui fait une rétrocession. Une personne *rétrocédante*. Les *rétrocédants* intentèrent une action devant le tribunal.

RÉTROCÉDER, v. a. Jurisp. Transmettre un droit, un avantage, une propriété qui nous avait été cédée. *Rétrocéder* une créance.

RÉTROCESSIF, IVE, adj. Se dit des actes par lesquels s'opère une rétrocession. Acte *rétrocessif*.

RÉTROCESSION, s. f. Jurisp. Acte par lequel on rétrocède, on remet à quelqu'un le droit, la créance, l'avantage, le marché qu'une autre personne vous avait cédé. Faire une *rétrocession*.

RÉTROCESSIONNAIRE, adj. et s. Celui, celle à qui l'on a fait une rétrocession.

RETROGRADATION, s. f. (pron. *rétrogradasion*). Action par laquelle un corps se meut en arrière. Se dit particulièrement d'un mouvement apparent des planètes qui semblent se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes. La *rétrogradation* de Jupiter. | Se dit pareillement du mouvement des équinoxes. | Fig. Mouvement en arrière. Il y a progrès chez certaines sociétés, *rétrogradation* chez d'autres.

RÉTROGRADE, adj. Qui a lieu, qui s'opère en arrière. Mouvement *rétrograde*. Marche *rétrograde*. | Se dit particulièrement des corps célestes lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. | Fig. Qui veut revenir sur le passé, qui se propose de rétablir ce qui a été détruit. Une politique *rétrograde*. | Substantiv. Un *rétrograde*.

RÉTROGRADER, v. n. (du lat. *retro*, en arrière; *gradi*, marcher). Retourner en arrière. Nous fûmes obligés de *rétrograder* pour prendre un autre chemin. (Chateaubriand.) | Se dit particulièrement des corps célestes lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. Mercure commence à *rétrograder*. | Fig. Qu'importe à la vanité d'avancer ou de *rétrograder*, pourvu qu'elle soit en tête?

RÉTROSPECTIF, IVE, adj. (du lat. *retro*, en arrière; *aspicere*, regarder). Qui regarde en arrière. | Qui décrit les faits, les événements, en parlant du moment actuel. Jeter un coup d'œil *rétrospectif* sur le passé. Article *rétrospectif*. Revue *rétrospective*.

RÉTROSPECTIVEMENT, adv. (pron. *rétrospektiveman*). D'une façon rétrospective.

RETROUSSAGE, s. m. Action de retrousser. | Dernière façon qu'on donne à la vigne quinze jours ou un mois avant la vendange.

RETROUSSÉ, ÉE, part. Replié, relevé en haut. Robe *retroussée*. Moustache *retroussée*. Manches *retroussées*. | *Nez retroussé*, Nez dont le bout est un peu relevé.

RETROUSSEMENT, s. m. Action de retrousser. Le *retroussement* d'une robe. *Retroussement* des jupons.

RETROUSSER, v. a. Replier, relever. *Retrousser* sa jupe, sa robe. *Retrousser* ses manches.

RETROUSSIS, s. m. La partie des pans ou basques d'un uniforme qui est ou qui semble être retroussée. Un uniforme avec des *retroussis* jaunes. | Pièce de cuir qui se rabat ou semble se rabattre sur le haut des bottes, et qui est ordinairement jaune. Des bottes à *retroussis*. | Autrefois, la partie du bord d'un chapeau retroussé.

RETROUVÉ, ÉE, part. Trouvé de nouveau; qui est trouvé après avoir été perdu. Portefeuille *retrouvé*. Les libertés *retrouvées*.

RETROUVER, v. a. Trouver de nouveau. *Retrouver* son chemin. *Retrouver* quelqu'un. | Fig. Recouvrer, trouver de nouveau une chose perdue. J'*ai retrouvé* la santé à la campagne. L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir manquée est de ne plus la *retrouver*. (J. J. Rousseau.) | SE RETROUVER, v. pr. Revenir, reparaître dans un endroit. Nous *nous retrouverons* à Bordeaux. | Retrouver son chemin. | Se reconnaître soi-même. On voudrait fuir son propre cœur, on *se retrouve* partout. (Massillon.)

RÉTROVERSION, s. f. Action de se renverser. | Chirurg. *Rétroversion de la matrice*, Renversement en arrière de la matrice.

RETS, s. m. (pron. *rè*; du lat. *rete*, *retis*, même signif.). Filet pour prendre des oiseaux, du poisson. Faire des *rets*. Tendre des *rets*. | Fig. *Cette femme tend ses rets tous les soirs*, Elle cherche à attirer les hommes. | *Prendre quelqu'un dans ses rets*, Le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

RETZ (PAUL GONDI, cardinal de). Coadjuteur de l'archevêque de Paris, célèbre par ses *Mémoires* et par le rôle qu'il a joué dans la guerre de la Fronde, dont il fut l'un des agents les plus actifs. Il naquit à Montmirail, en Brie, en 1614, et mourut en 1679.

RÉUNI, IE, part. Joint; rejoint; mis ensemble, rassemblé. Objets *réunis*. Personnes *réunies*. L'Espagne, *réunie* avec l'empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe. (Voltaire.)

RÉUNION, s. f. Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été séparées; effet résultant de cette action. La *réunion* des parties. La *réunion* des lèvres d'une plaie. | Fig. Réconciliation. La *réunion* des différentes écoles. La *réunion* des esprits. | Action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie; action de joindre pour la première fois une chose à une autre. La *réunion* d'une province à la couronne. | Action de rassembler ce qui est épars, ou le résultat de cette action. Les rivières se forment par la *réunion* des petits ruisseaux. | Assemblée de personnes. Une *réunion* d'agriculteurs. Mes *réunions* ont lieu tous les mois.

RÉUNION (île de la). Géogr. Ci-devant *île Bourbon*, île d'Afrique dans l'océan Indien, à 560 kilom. S. E. de Madagascar; 77 kilom. sur 53; 200,000 habit.; chef-lieu, Saint-Denis. L'île forme un gouvernement colonial divisé en deux arrondissements. Cour impériale; évêché. Sol volcanique. Un volcan en activité, le Piton de Fournaise; un volcan éteint, le Gros-Morne. Climat sain, bien que les chaleurs soient très-fortes; l'île est souvent dévastée par de terribles ouragans. Il n'y a point de ports, mais seulement quelques rades; cours d'eau nombreux, mais torrentiels. Grande récolte de sucre, de café, de cacao; vanille, maïs, manioque, patates; muscade, girofle, cannelle, tabac; fruits exquis.

RÉUNIR, v. a. (de la partic. itérat. *re*, et *unire*, unir). Rejoindre ce qui est désuni, séparé. *Réunir* des chairs, les lèvres d'une plaie. *Réunir* des parties fracturées, les éclats d'un vase. | Unir une chose avec une autre. Le cou soutient la tête et la *réunit* avec le corps. (Buffon.) | Fig. Réconcilier, remettre en bonne intelligence. Travailler à *réunir* les esprits, les volontés, les partis. La vanité divise les hommes, au lieu de les *réunir*. (D'Aguesseau.) | Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. La démocratie *réunira* toutes les nations de l'Europe en un seul corps politique. | Au moral, *Réunir* des preuves.

RÉUSSIR, v. a. Avoir tout le succès attendu, avoir un succès heureux. *Réussir* dans son dessein, dans son entreprise. *Réussir* dans un métier, dans une profession, dans une carrière. | Se dit aussi des choses. Ce discours, cette pièce de théâtre *a réussi*, *a* peu *réussi*.

RÉUSSITE, s. f. (de l'ital. *riuscita*, même signif.). Succès favorable. Se dit des choses. Une complète *réussite*. | Succès bon ou mauvais, issue. | Famil. *Faire une réussite*, Combiner des cartes de manière à augurer du succès d'une affaire.

REVALOIR, v. a. (ce verbe est irrégulier et se conjugue comme *valoir*). Rendre la pareille en bien ou en mal, et plus communément en mal. Vous me *revaudrez* cela, vous ne perdrez rien pour attendre.

REVANCHE, s. f. Action par laquelle on se venge du mal qu'on a reçu. Prendre sa *revanche*. | Se dit aussi en bonne part. Vous m'avez secondé dans ma démarche, mais j'aurai ma *revanche*. | Au jeu, La seconde partie que joue le perdant pour se racquitter de la première. Il a perdu partie et *revanche*. | Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu. | *En revanche*, loc. adv. En récompense. Il m'a donné un soufflet; mais, en *revanche*, je lui ai bien dit son fait. (Molière.)

RÊVASSER, v. n. (rad. *rêve*). Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant le sommeil. Je n'ai fait que *rêvasser* toute la nuit.

RÊVASSERIE, s. f. Action de rêvasser; état de celui qui rêvasse; rêves sans suite qui ont lieu pendant un sommeil agité.

RÊVASSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rêvasse; songe creux. | Se dit au figuré et par ironie.

RÊVE, s. m. (du gr. ῥέμβη, rêverie, égarement d'esprit). Songe, illusion qui se produit dans le sommeil. Faire des *rêves*. Voilà un étrange *rêve*. Le *rêve* du méchant est son premier supplice. (Delille.) Les *rêves* doublent la vie. (Boiste.) | Fig. Se dit des projets sans fondement, des idées chimériques. Ce projet n'est qu'un beau *rêve*. Le bien général est un doux *rêve* des âmes débonnaires. (Raynal.) L'espérance n'est que le *rêve* d'un homme qui veille. (Barthélemy.) | Fig. *Il a fait un beau rêve*, Se dit de quelqu'un qui a joui d'une prospérité de courte durée, ou qui voit se réaliser tout à coup de grands avantages auxquels il ne pouvait prétendre. | Hippocrate regarde les rêves comme indiquant les états du corps et de l'âme, surtout quand ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour.

REVÊCHE, adj. Acre, rude, âpre au gosier. Manger des fruits *revêches*. | *Diamant revêche*, Qui ne peut être poli de tous côtés. | Fig. Se dit des personnes rudes, difficiles. Esprit, caractère *revêche*. Ces gens sont d'humeur *revêche*. Femme *revêche*.

RÉVEIL, s. m. (*l* mouillé). Cessation de sommeil. J'ai appris cette nouvelle à mon *réveil*. Un doux *réveil*. Un paisible *réveil*. Le matin, à leur *réveil*,

ils employaient l'harmonie pour dissiper les vapeurs du sommeil. (Barthélemy.) | Fig. *Le réveil de la nature*, L'époque du printemps. | Poétiq. *Le réveil du jour*, Le moment où le jour commence à reparaître. | Fig. Se dit d'un homme qui, s'étant bercé d'illusions ou d'espérances flatteuses, se voit cruellement déçu. Le *réveil* suit de près vos trompeuses ivresses. (J. J. Rousseau.) | Sonnerie de trompette ou batterie de tambour par lesquelles on annonce dans les casernes l'heure du lever. Battre, sonner le *réveil*. | Machine d'horlogerie, appelée aussi *réveille-matin*.

RÉVEILLÉ, ÉE, part. Tiré du sommeil. Un homme *réveillé*. Tous les habitants de la maison sont *réveillés*. A peine *réveillés* par les premiers rayons du jour, ils saluent l'aurore de leurs chansons. (Bern. de Saint-Pierre.)

RÉVEILLE-MATIN, s. m. Sorte d'horloge ou de montre qui sonne pendant quelque temps pour éveiller précisément à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant. Monter un *réveille-matin*. | Famil. *C'est un fâcheux réveille-matin*, Se dit du bruit que fait le matin un artisan qui frappe sur une enclume. | Le coq. Le *réveille-matin* eut la gorge coupée. (La Fontaine.)

RÉVEILLER, v. a. (*ll* mouillées). Ramener au réveil, faire cesser le sommeil de quelqu'un. *Réveiller* un voyageur. Il désire qu'on le *réveille* de grand matin. Je saurai *réveiller* les chanoines sans vous. (Boileau.) *Réveillez-moi*, révérend père, quand vous aurez fini votre sermon. (Sallentin.) Je fis tant de bruit dans l'hôtellerie, que je *réveillai* tous ceux qui dormaient. (Le Sage.) | Par anal., on dit, *Réveiller quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie*. | Prov. et fig. *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*. Il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie; il ne faut pas irriter un homme dangereux dans le moment où il est tranquille. | Fig. Exciter de nouveau, ranimer. *Réveiller* un jeune homme qui a l'esprit assoupi. Les vieillards recherchent des nouveautés plus lubriques pour *réveiller* leurs organes amortis. (Virey.) | Renouveler, faire naître. *Réveiller* le courage des soldats. *Réveiller* les passions. *Réveiller* des souvenirs fâcheux. Elle a *réveillé* en vous des sentiments précieux à votre cœur. (Barthélemy.) | SE RÉVEILLER, v. pr. S'éveiller de nouveau; se réveiller plusieurs fois la nuit. *Se réveiller* au bruit du tocsin. | Fig. Se ranimer, se renouveler.

RÉVEILLON, s. m. (*ll* mouillées). Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. Faire un *réveillon*. Le *réveillon* de Noël.

REVEL. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de l'Esthonie, sur le golfe de Finlande; 16,000 habit. Port militaire et de commerce, château fort. Chantier de construction, arsenal de la marine, fonderie de canons. Commerce de grains, bois, chanvre, cuirs, poisson salé.

RÉVÉLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui révèle une conspiration politique ou une association criminelle. Le *révélateur* d'un complot. Les *révélateurs* surgirent par milliers. | Adjectiv. Voyez son trouble *révélateur*. Circonstances *révélatrices*.

RÉVÉLATION, s. f. (pron. *révélasion*). Action de révéler. La *révélation* d'un complot, d'un secret, d'un crime. Toute *révélation* d'un secret est la faute de celui qui l'a confié. (La Bruyère.) | Théol. La manifestation ou l'inspiration par laquelle les chrétiens croient que Dieu a fait connaître aux prophètes, aux saints, à son Église, ses volontés. | Se dit dans les autres religions. Toutes les religions ont eu leurs *révélations*, leurs mystères, leurs martyrs. | Absol. La révélation divine, ou la religion révélée. L'autorité de l'Écriture sainte est fondée sur la *révélation*. | Se dit des choses révélées. Les *révélations* de saint Jean. Les *révélations* du Spiritisme.

RÉVÉLÉ, ÉE, part. Découvert, déclaré. Secret *révélé*. Conspiration *révélée*. Il s'en faut bien que tous les mystères de la nature soient *révélés*. Par lui sont *révélés* de sublimes secrets. (Racine.) | *Les vérités révélées*, Celles qui, dans le système chrétien, viennent directement de Dieu même. | Absol. *La religion révélée*, Chaque sectaire désigne ainsi la religion qu'il professe, chacun revendiquant pour son culte le privilége de la révélation.

RÉVÉLER, v. a. (du lat. *revelare*, découvrir, dévoiler. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je révèle, tu révèles, il révèle*, etc.). Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète. Ne *révélez* jamais les secrets qui vous sont confiés. *Révéler* un complot, une conspiration. *Révéler* les secrets de l'État. Il n'est pas permis aux prêtres de *révéler* la confession. La mort *révèle* les secrets des cœurs. (Bossuet.) Il n'est point de secrets que le temps ne *révèle*. (Racine.) L'harmonie et l'infini lui *ont révélé* l'unité. (A. Martin.) | Se dit aussi des personnes. *Révéler* ses complices. Ce fils de David qu'on leur doit *révéler*. (Racine.) | Faire connaître par quelques signes extérieurs. Elle marche, et son port *révèle* une déesse. (Delille.) | SE RÉVÉLER, v. pr. Se faire connaître. Son génie *se révéla* tout à coup. Il *se révèle* orateur. | Être révélé. Tôt ou tard un secret partagé *se révèle*.

REVENANT, s. m. Esprit qui revit sous forme corporelle pour se manifester; mort qui revient de l'autre monde, la plupart du temps dans le but d'annoncer quelque fâcheuse nouvelle, de réclamer l'exécution de quelque volonté dernière, ou simplement d'effrayer les vivants. Croire aux *revenants*.

REVENANT-BON, s. m. Profit éventuel qu'on retire d'un emploi, d'une entreprise. Ce sont les *revenants-bons* de mon office. | Les deniers qui restent entre les mains d'un comptable, tous comptes faits. *Boni* est plus usité.

REVENDEUR, EUSE, s. Qui revend, qui achète, pour revendre. Faire le métier de *revendeur*. | Se dit particulièrement des femmes dont la profession est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre. Les *revendeuses* du marché du Temple. | *Revendeuses à la toilette*, Femmes qui colportent dans les maisons des hardes, des bijoux à vendre.

REVENDICATION, s. f. (pron. *revandikasion*; de la partic. lat. *re*, et *vindicatio*, même sens). Action par laquelle on réclame en justice une chose. La *revendication* d'un héritage. Contre l'ennemi la *revendication* est éternelle. (Loi des douze tables.)

REVENDIQUÉ, ÉE, part. Dont la revendication a lieu. Droit *revendiqué*. Succession *revendiquée*.

REVENDIQUER, v. a. (du lat. *re*, partic. itérat., et *vindicare*, conquérir). Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre. *Revendiquer* un coin de terre, une prairie, une portion de bois. *Revendiquer* ses droits. *Revendiquer* un livre dont un autre s'est déclaré l'auteur.

REVENDRE, v. a. Vendre ce qu'on a acheté. Le commerce achète bon marché et *revend* cher. J'aurai, le *revendant*, de l'argent bel et bon. (La Fontaine.) | Fig. et famil. *Avoir d'une chose à revendre*, En avoir abondamment.

REVENIR, v. n. Venir une autre fois, de nouveau. Je pars pour *revenir* bientôt. Hélas! la bien-aimée ne *revient* pas. Les eaux de la mer, *revenant* ensuite vers la terre, submergèrent tout à coup Callao avec tous ses habitants. (Bern. de Saint-Pierre.) | Croître de nouveau; repousser après avoir été coupé, arraché. Ses cheveux commencent à *revenir*. Les plumes *reviennent* à cet oiseau. | Se dit aussi de certaines choses qui reparaissent après avoir disparu. Les beaux jours sont près de *revenir*. Le soleil *revient* sur l'horizon. La beauté passe, et ne *revient* plus. Le temps arriva où l'on célébrait une grande fête qui *revenait* tous les cinq ans. (Voltaire.) | *Cela me revient dans l'esprit, à l'esprit*, Je m'en ressouviens à l'instant même. | On dit dans le même sens, *Cela me revient en mémoire, à la mémoire*. | Absol. *Ce nom, ce visage, ne me reviennent point*, Je ne m'en ressouviens plus; ou, dans un autre sens, ne me plaisent pas. | Retourner au lieu d'où l'on était parti. *Revenir* au gîte. *Revenir* d'un voyage aux Pyrénées. Il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il *revient* à la compagnie et s'aigrit contre elle. (Fénelon.) Le chat ne s'attache qu'à la maison; si son maître déménage, il y *revient* seul pendant la nuit. (Bern. de Saint-Pierre.) | Il n'est pas de si long voyage dont on ne *revienne*. | *Revenir sur ses pas*, Retourner au lieu d'où l'on vient, reculer, rétrograder. S'emploie souvent au figuré. | Prov. et famil. *Il revient de l'autre monde, il semble qu'il revienne de l'autre monde*, Se dit d'un homme qui n'est pas instruit d'un événement public et remarquable arrivé depuis peu. | Prov. et fig. *Revenir sur l'eau*, Rétablir sa position, recouvrer du crédit. | Causer des rapports, en parlant de certains aliments. Le peu que j'ai mangé me *revient*. | Fig. *Revenir à la charge*, Réitérer ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, etc. | Fig. *Je reviens à ce que nous disions, pour en revenir à ce que nous disions, au sujet dont il était question*, Se dit quand, après une digression ou une interruption, l'on reprend son sujet. | On dit aussi simplement, dans le même cas, *Revenons*, *Revenons* à mon texte. (Boileau.) *Revenons* à la terre végétale prise en masse. (Buffon.) | *Cela revient au même*, C'est la même chose. | *Il me revient de toutes parts que vous vous plaignez de moi; la même chose me revient de tous les côtés*, Beaucoup de personnes me le rapportent, m'en informent; on me le dit de tous côtés. | Art culin. *Faire revenir de la viande, des légumes dans le beurre*, Les passer à la casserole avec du beurre, pour leur faire prendre de la couleur. | S'emploie impersonnell. dans plusieurs acceptions. Que vous *reviendra*-t-il de toutes les peines que vous vous serez données pour lui? (J. J. Rousseau.) *Revenir à soi*, ou absol., *Revenir*, Reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse, etc. | *Revenir d'une maladie*, Se rétablir, recouvrer la santé. | *En revenir*, En guérir, s'en échapper. | Prov. *La jeunesse revient de loin*, Les jeunes gens reviennent souvent des maladies les plus dangereuses. | Absol. *Je n'en reviens pas*, Je ne reviens pas de mon étonnement. | Abandonner une opinion pour en reprendre une à laquelle on avait renoncé ou appartenant à un autre. *Revenir* à sa première idée, à l'opinion, à l'avis de telle personne. | Absol. C'est un homme opiniâtre, qui ne *revient* jamais, pour : Qui ne change jamais. | *Revenir de ses erreurs, de ses opinions*, etc., S'en désabuser, se corriger d'une chose, y renoncer. *Revenir* des égarements de sa jeunesse. | *Revenir sur ce qu'on avait dit, sur ce qu'on avait promis, sur ses engagements*, Changer de sentiment, d'opinion, se dédire de ce qu'on avait promis. | *Revenir sur le compte de quelqu'un*, Abandonner une mauvaise opinion qu'on avait de lui, pour en prendre une meilleure. | Coûter. Ce livre me *revient* à cinq francs. Ces deux étoffes *reviennent* au même prix. | Plaire. Avoir un air, des manières qui *reviennent* à tout le monde. Votre personne lui *revient*. (Le Sage.)

REVENTE, s. f. (pron. *revante*). Vente nouvelle. La *revente* d'une terre. *Revente* d'une maison.

REVENU, UE, part. Qui est retourné au lieu d'où il était parti. *Revenu* au logis. *Revenu* d'un long voyage. Un homme *revenu* depuis peu d'Afrique me fit ce rapport. (Le Sage.) | Fig. *Revenue* de son premier étonnement, elle fit signe à l'étranger de s'approcher. (Chateaubriand.) | S. m. Ce que rapporte annuellement un bien, un capital placé, une pension, un emploi, etc. Avoir un bon *revenu*. Un *revenu* assuré. Il calcule les *revenus* qu'elle lui rapporte. (La Bruyère.) Il n'est pas possible qu'un si modique *revenu* suffise à tant de dépenses. (J. J. Rousseau.) | *Revenus publics*, Tout ce que l'État retire, soit des contributions, soit de ses propriétés. On gaspille les *revenus publics*. | *Revenus casuels*, Certains profits non compris dans les revenus ordinaires. | S. f. Se dit du jeune bois qui revient sur une coupe de taillis. Voilà une belle *revenue*.

RÊVER, v. n. (du gr. ῥέμβειν, tourner autour de plusieurs idées). Faire des songes, des rêves. Être sujet à *rêver* toutes les nuits. *Rêver* de combats, de naufrages, d'accidents malheureux, etc. | Fig. *Cet homme rêve tout éveillé*, Son imagination crée des chimères, des fantômes. | Par extens. Dire des choses déraisonnables, extravagantes. Vous n'êtes pas en votre bon sens, vous *rêvez*. | Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain. Être toute une soirée à *rêver*. On n'étudie plus, on n'observe plus, on *rêve*. (J. J. Rousseau.) | *Rêver* veut un régime indirect avec *à* ou *de*, mais dans des sens divers. Au propre, on dit, *Rêver de* batailles, *de* combats, *de* chevaux. J'ai *rêvé de* vous cette nuit. J'aime mieux te voir que de *rêver d'*amour. (Desh. Valmore.) | *Rêver à* s'emploie surtout figurément. Je *rêve à* des batailles, *à* des amours.

> Joconde, là-dessus, se remet en chemin,
> *Rêvant à* son malheur tout le long du voyage.
> (LA FONTAINE.)

| *Rêver que*. Vous *rêvez que* vous avez vécu, voilà tout ce qui vous reste du songe de la vie. (Massillon.) | Quand la réflexion est profonde, on dira mieux *rêver sur*. Je *rêve sur* la destinée de ma patrie. | Ce verbe s'emploie aussi activement, mais seulement au propre, dans le sens de Faire des songes en dormant. Quand on n'a pas le sou, on *rêve* or et diamants. On remarquera que, dans ce cas, le régime direct ne prend pas d'article ni de déterminatif. | Désirer. Je ne *rêve* que liberté.

RÉVERBÉRANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de réverbérer. Cause *réverbérante*.

RÉVERBÉRATION, s. f. (pron. *réverbérasion*; de la particule *re* et du latin *verberatio*, action de frapper.) Phys. Réfléchissement, réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe point. La *réverbération* des rayons solaires. La *réverbération* du soleil dans les glaces flottantes était si forte, qu'elle faisait fondre le goudron de son vaisseau. (Bern. de St-Pierre.) | S'est dit de la répercussion du son. | Fig. Ces souvenirs, ces douces *réverbérations* de la jeunesse sur l'âge avancé. (Pougens.)

RÉVERBÈRE, s. m. Sorte de miroir qui est ordinairement de métal, et qu'on ajoute à une lampe, à un flambeau, pour en augmenter la lumière. | Par extens. Lanterne de verre contenant une lampe avec réflecteur, et servant à éclairer pendant la

nuit les rues, les cours, etc. Allumer les *réverbères*. | *Feu de réverbère*, Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de rouler sur les matières qu'on expose à l'action du feu. | *Chasse au réverbère* ou *au flambeau*, Sorte de chasse qu'on fait la nuit aux canards sauvages, par le moyen d'un fanal.

RÉVERBÉRER, v. a. Réfléchir, renvoyer. Il ne se dit, au propre, que de la lumière et de la chaleur. Les murs *réverbèrent* la lumière du soleil et la chaleur. Tous deux servent à *réverbérer* les rayons du soleil sur leur disque. (Bern. de St-Pierre.)

REVERDIR, v. a. (rad. *vert*, qui s'écrivait *verd*). Verdir de nouveau; peindre de nouveau en vert. Le printemps *reverdit* la nature. | V. n. Redevenir vert. Les arbres commencent à *reverdir*.

REVERDISSEMENT, s. m. Action de reverdir; état de ce qui reverdit.

RÉVÉRÉ, ÉE, part. Honoré, respecté. Un nom *révéré*. Renversons les idoles *révérées* du vulgaire. L'iniquité pompeuse et *révérée*. (J. B. Rousseau.) Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'aréopage, si *révéré* dans toute la Grèce.

RÉVÉREMMENT, adv. Respectueusement. Saluer, parler *révéremment*. Peu usité.

RÉVÉRENCE, s. f. (pron. *révéranse*; du lat. *reverentia*, même sens). Vénération, respect pour les choses ou pour les personnes qu'on regarde comme sacrées. Traiter les choses saintes avec *révérence*. Peu usité dans ce sens. | Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux religieux qui étaient prêtres. Votre *Révérence* ignore la peine que je me suis donnée pour son service. | Mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux. Faire la *révérence*. Une humble, une profonde *révérence*. | Vulg. *Tirer sa révérence à quelqu'un*, Le saluer. | Famil. Saluer en s'en allant, s'en aller. Après lui avoir dit tout ce que j'avais sur le cœur, je lui *tirai ma révérence*.

RÉVÉRENCIELLE, adj. f. Respectueuse. Il est d'usage dans cette locution : *Crainte révérencielle*.

RÉVÉRENCIEUSEMENT, adv. (pron. *révéransieuzeman*). Respectueusement, avec humilité et cérémonie. Père Itrier vous salue très-*révérencieusement*. (Mme de Sévigné.)

RÉVÉRENCIEUX, EUSE, adj. Fam. Se dit de ceux qui affectent de faire beaucoup de révérences. Voilà un homme bien *révérencieux*. | Fig. Humble et cérémonieux. Discours *révérencieux*.

RÉVÉREND, ENDE, adj. (pron. *révéran*; du lat. *reverendus*, digne de vénération). Titre d'honneur qu'on donne aux prélats, et principalement aux religieux et aux religieuses. Le *révérend* père. La *révérende* mère. | Subst. Mon *révérend*.

RÉVÉRENDISSIME, adj. superlatif de *révérend*. Titre d'honneur au-dessus de celui de révérend. Il se donnait aux généraux d'ordre et à certains prélats. Le *révérendissime* père général.

RÉVÉRER, v. a. Honorer, respecter. On doit *révérer* son père et sa mère. On doit *révérer* la vieillesse et la vertu. Tout l'univers *révère* sa puissance. (J. B. Rouss.) Partout l'homme estime qui le trompe et *révère* qui l'opprime. (Bernardin de St-Pierre.)

La croance, les mœurs, le pouvoir, tout diffère;
Ce qu'ici l'on proscrit, ailleurs on le *révère*.
(VOLTAIRE.)

RÊVERIE, s. f. Attention que donne l'esprit à des idées vagues, à certaines pensées tristes ou riantes. Se plonger dans la *rêverie*. La *rêverie* du voyageur est une sorte de plénitude de cœur et de vide de tête. (Chateaubriand.) | Idée chimérique, extravagante. Cet ouvrage est plein de *rêveries*. | Délire produit par une maladie.

REVERNIR, v. a. Vernir de nouveau; couvrir d'un nouveau vernis. *Revernir* une table.

REVERS, s. m. (du lat. *reversus*, retourné). Le côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord. Le *revers* de la main. Couvrir le *revers* d'un feuillet. Le *revers* d'une montagne. Remplir la page et le *revers*. (Boileau.) | *Un coup de revers*, ou simplement *Un revers*, Un coup d'arrière-main; un coup donné de gauche à droite avec la main, avec un instrument, avec une arme. Donner un *revers*. Frapper de *revers*. | Figur. *Un revers de fortune*, ou simplement *Un revers*, Disgrâce, accident qui change une bonne fortune en une mauvaise. Éprouver de grands *revers*. | Dans les médailles et les monnaies, Le côté opposé à celui qui porte l'empreinte de la face. | Fig. et fam. *Le revers de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. | Prov. et fig. *Toute médaille a son revers*, Chaque chose a deux faces, un bon côté et un mauvais. | *Les revers d'un habit*, Les deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine. | *Revers de botte*, Le haut de la tige d'une botte, lorsqu'il paraît se rabattre et montrer le côté du cuir qui n'est pas noirci. Porter des bottes à *revers*. | Dans les places de guerre, *le revers du fossé*, Le bord extérieur opposé à celui de l'enceinte. | *Prendre à revers une troupe, un ouvrage fortifié*, Prendre en flanc ou à dos cette troupe ou cet ouvrage. | Mar. *Manœuvres de revers*, Les écoutes, boulines et amures de dessous le vent des voiles.

RÉVERSAL, ALE, adj. (du lat. *revertere*, retourner). N'est usité que dans cette expression : *Lettres réversales*, Lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre.

REVERSEMENT, s. m. Mar. Action de reverser. *Transbordement* est plus usité.

REVERSER, v. a. Verser de nouveau. *Reversez* du vin dans votre verre. | Mar. Transporter la cargaison d'un navire dans un autre. *Reverser* la cargaison du navire sur le chaland. On dit plutôt *transborder*.

REVERSI, s. m. Jeu de cartes où le gagnant est celui qui fait le moins de levées. Faire un *reversi*. | Coup qui consiste à faire toutes les levées. Voilà un beau *reversi*. | On écrit aussi *reversis*.

RÉVERSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est réversible. *Réversibilité* d'une pension.

RÉVERSIBLE, adj. Jurispr. Se dit des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé. | Se dit aussi des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire. Sa pension est *réversible* sur la tête de sa femme. Rente *réversible* sur plusieurs têtes.

RÉVERSION, s. f. Jurispr. Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants.

REVERSOIR, s. m. Hydraul. Barrage établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe. Bâtir un *reversoir*. | Ouverture à la paroi latérale d'un réservoir.

REVERTIER, s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties.

REVÊTEMENT, s. m. (pron. *revêteman*). Archit. Ouvrage de pierre, de brique ou de quelque autre matière solide dont on revêt un fossé, un bastion, une terrasse. Les *revêtements* sont ordinairement en talus. | Espèce de placage de plâtre, de marbre, de bois, et servant à rendre une construction plus agréable, plus riche, ou même plus solide. Un *revêtement* de stuc, de marbre. *Revêtements* de noyer.

REVÊTIR, v. a. (rad. *vêtir*). Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin. *Revêtir* les pauvres. | Simplement, Donner des vêtements à. L'usage de *revêtir* les statues d'habits est assez commun dans la Grèce. (Barthélemy.) | Fig. Couvrir, orner. Les beautés dont la nature a *revêtu* l'homme sont inépuisables. (Bern. de St-Pierre.) | Prendre un vêtement, le plus souvent un vêtement qu'on avait quitté. Il *revêtit* un paletot, prit son chapeau et sortit. | Se dit des plantes et des animaux, et signifie Se couvrir de. La fleur des champs nous apprendra le nom de celui qui la *revêtit* d'une robe éclatante. | Prendre les marques de. *Revêtir* ses habits de garde national. | Par extens. Investir quelqu'un d'un titre, d'un emploi, d'une dignité, du pouvoir, de l'autorité. | Fig. *Revêtir* ses pensées d'un style brillant. | Prendre, se donner, s'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. Minerve *revêtit* la figure de Mentor pour accompagner Télémaque. | Dans les arts manuels, Recouvrir, enduire. *Revêtir* l'aire d'une grange d'une couche de sable et de terre battus. | Garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmilles, d'ifs, etc., un mur de terrasse ou de clôture. | Se dit, dans plusieurs arts, pour Couvrir, environner. Les fondeurs *revêtent* leurs modèles de cire. Les peintres *revêtent* leurs figures, quand ils les habillent. | Fortifier l'escarpe et la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moellon. | Faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres. | Couvrir un mur de lambris. | SE REVÊTIR, v. pr. S'habiller, se couvrir, se parer, s'orner, prendre les marques de son emploi, de sa dignité, etc. *Se revêtir* d'un habit. *Se revêtir* d'une simarre. | Fig. Les formes dont *se revêt* la pensée. *Se revêtir* encore de nos phrases usées. (Boileau.) | Se dit des animaux, des plantes et même de la terre. La tige elle-même *se revêt* d'une dure écorce, qui met le bois tendre à l'abri des injures de l'air. (Fénelon.) | Le présent de l'indicatif de ce verbe se conjugue ainsi : *Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent*.

REVÊTISSEMENT, s. m. Féod. Action de donner l'investiture d'un fief.

REVÊTU, UE, part. Couvert d'un vêtement. *Revêtu* d'un paletot. *Revêtue* d'une robe de soie. Il peint une jeune femme *revêtue* d'une fourrure d'hermine. (Mme de Staël.) | Fig. C'est un gueux *revêtu* des dépouilles d'Horace. (Boileau.)

RÊVEUR, EUSE, adj. Qui rêve, qui se laisse aller à ses pensées. Vous êtes bien *rêveur*. Un esprit *rêveur*. | Se dit des choses. Vos yeux deviennent sombres, *rêveurs*, fixés en terre. (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Un *rêveur*. Les *rêveurs*.

REVIENT, s. m. Prix que les marchandises coûtent au négociant ou au fabricant. Prix de *revient*.

REVIREMENT, s. m. (pron. *revireman*). Mar. Action de revirer, de tourner d'un autre côté. *Revirement* d'un navire. *Revirement* d'une escadre. | Comm. *Revirement des parties*, et simplement *Revirement*, Transport d'une dette active de certaine valeur fait à un créancier auquel on doit une somme de pareille valeur. Faire des *revirements*.

REVIRER, v. n. Mar. Tourner d'un autre côté. *Revirer* par la tête, par la queue. *Revirer* de bord. | Fig. et fam. *Revirer de bord*, Changer de parti.

REVISER, v. a. (du lat. *revisere* : formé de *re* itératif, et de *visere*, visiter, voir). Revoir, examiner de nouveau; voir de nouveau ce qui a été revu ou vu avec soin. *Reviser* un compte, un procès.

REVISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui revoit après un autre. *Reviseur* de comptes.

RÉVISION, s. f. (du lat. *revisio*, même sens). Action par laquelle on revise, on examine de nouveau. *Révision* des lois. | *Révision de comptes*, Nouvel examen d'un compte. | *Révision d'un procès*, Nouvel examen d'un procès jugé en dernier ressort. | *Révision des listes électorales*, Publication annuelle des listes électorales, avec l'indication des nouveaux électeurs qui ont acquis leur droit pendant l'année, et la radiation des électeurs décédés ou qui ont perdu les qualités exigées. | *Conseil de révision*, Tribunal militaire qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre.

REVIVIFICATION, s. f. (pron. *revivifikasion*). Chim. Opération par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. | *Revivification du noir animal*, Opération au moyen de laquelle le noir animal qui a servi à décolorer les liquides, le sirop de sucre, par exemple, est remis en état de servir de nouveau. | Retour aux manifestations vitales après la dessiccation, le sommeil hibernal ou la mort apparente.

REVIVIFIER, v. a. Vivifier de nouveau; rendre la vie, le sentiment à une partie qui l'avait perdu, y établir la circulation, etc. Les pluies d'été *revivifient* les plantes fanées par la sécheresse. | Chim. Réduire un oxyde à l'état métallique.

RÉVIVISCENCE, s. f. (pron. *révivisanse*). Faculté qu'ont les plantes et certains animaux de recommencer à se nourrir, etc., après la dessiccation.

RÉVIVISCENT, ENTE, adj. Qui est doué de la réviviscence. Les animaux dits *réviviscents* sont ceux qui peuvent être ranimés par l'humectation après avoir perdu, par suite d'une dessiccation plus ou moins complète, toutes les apparences, toutes les manifestations de la vie.

REVIVRE, v. n. (il se conjugue comme son radical *vivre*). Ressusciter, revenir à la vie. Jésus fit *revivre* Lazare, mort depuis quatre jours. Si les hommes pouvaient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduiraient autrement. (Laveaux.) | Fig. Vivre pour ainsi dire de nouveau, continuer son existence, sa propre vie. On *revit* dans sa postérité. | Redonner ou reprendre une sorte d'existence par le souvenir. L'histoire fait *revivre* le passé. Les grands citoyens *revivent* dans le souvenir des peuples. | Se dit, en général, de toutes les choses qu'on représente au souvenir, à l'imagination. | Renaître, se renouveler. Bientôt on verra *revivre* la liberté en France. | Fig. et par exagér. *Faire revivre une personne*, Lui rendre des forces, de la vigueur, lui redonner de l'espérance, de la joie. | *Il fait revivre en lui la vertu de ses ancêtres*, Il imite les actions vertueuses de ses ancêtres. | *Faire revivre des droits, des prétentions*, Les faire valoir de nouveau. | Donner un nouvel éclat, ranimer. Le vernis fait *revivre* les couleurs.

RÉVOCABILITÉ, s. f. État de ce qui est révocable. La *révocabilité* des fonctionnaires.

RÉVOCABLE, adj. Qui peut être révoqué, destitué. Employé *révocable*. Commission *révocable*.

RÉVOCATIF, IVE, adj. Qui révoque. Édit *révocatif*. Ordonnance *révocative*.

RÉVOCATION, s. f. (pron. *révokasion*). Action de révoquer. *Révocation* d'un testament. *Révocation* de pouvoirs. | Acte par lequel on révoque.

RÉVOCATOIRE, adj. Qui révoque. Acte *révocatoire*. Disposition *révocatoire*.

REVOICI, préposition réduplicative qui signifie : Voici de nouveau. Nous étions partis, nous *revoici*. Famil. et peu usité.

REVOILÀ, préposition réduplicative, qui signifie : Voilà de nouveau. Quoi! vous *revoilà!* Me *revoilà* dans les lamentations de Jérémie. (Mme de Sévigné.) Famil. et peu usité.

REVOIR, v. a. (il se conjugue sur son radical *voir*). Voir de nouveau. *Revoir* sa patrie. *Revoir* les beaux jours. O jour heureux que celui où les proscrits pourront *revoir* la patrie! Mes yeux sont éblouis du jour que je *revois*. (Racine.) Il me semble que je vis de l'espérance de vous *revoir*. (Voltaire.) | Examiner de nouveau. *Revoir* un compte, un procès, des épreuves, un manuscrit.

REVOIR, s. m. Action de se revoir. *Adieu jusqu'au revoir*, Jusqu'à la première rencontre. *Adieu*, Muses, *jusqu'au revoir*. (J. B. Rousseau.)

REVOLER, v. n. Voler de nouveau. L'oiseau *revole* vers son nid. Elle *revolait* à eux dès qu'elle était libre. (Buffon.) | Par extens. Revenir avec rapidité. *Revoler* aux combats. | Fig. Mon âme *revolait* vers toi, à travers les abîmes qui nous séparaient. (Marmontel.)

RÉVOLTANT, ANTE, adj. Qui choque, qui indigne. Un procédé *révoltant*. Conduite *révoltante*.

RÉVOLTE, s. f. Soulèvement contre l'autorité. Fomenter la *révolte*. On apaise une *révolte*, on l'étouffe; mais on n'arrête pas une révolution. | Fig. *Révolte* des sens contre la raison.

RÉVOLTÉ, EE, part. Soulevé. Peuple *révolté*. Province *révoltée*. | Substantiv. Les *révoltés*.

RÉVOLTER, v. a. Soulever, porter à la révolte. *Révolter* des provinces. Combien de fois les généraux ne *révoltèrent*-ils pas les légions contre les empereurs! | Attirer contre soi ou contre quelque autre la contradiction, l'indignation, la haine, le mépris de quelqu'un. Sa conduite *révolte* tous les honnêtes gens contre lui. Cet acte de tyrannie *révolta* tous les esprits. (Raynal.) | Fig. Se dit des choses morales. Les passions *révoltent* les sens contre la raison. | SE RÉVOLTER, v. pr. Se porter à la révolte, se soulever contre, au propre et au figuré. La raison *se révolte* en présence de telles absurdités.

RÉVOLU, UE, adj. (du lat. *revolutus*, roulé, achevé). Achevé, complet, en parlant des périodes de temps. Le mois *révolu*, vous reviendrez. Il n'y a pas encore de cela trois ans *révolus*. (J. J. Rouss.)

RÉVOLUTÉ, ÉE, adj. Bot. Roulé ou replié en dehors, ou sur la face extérieure. Feuille *révolutée*.

RÉVOLUTIF, IVE, adj. Bot. Se dit des feuilles dans le bourgeon, lorsque les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors.

RÉVOLUTION, s. f. (pron. *révolusion*; du lat. *revolutus*, qui est de retour). Retour d'un astre au point de son départ. Les planètes ont deux espèces de révolutions : l'une autour de leur axe, qu'on appelle *rotation diurne*, ou simplement *rotation*, et qui, pour la terre, par exemple, constitue ce que nous appelons les *jours* et les *nuits*. L'autre révolution des planètes se fait autour du soleil. On l'appelle *révolution annuelle* ou *période*. C'est la révolution annuelle qui constitue nos années. *Révolution* périodique. Les *révolutions* célestes. | Par anal. Se dit du temps. La *révolution* des siècles, des temps, des saisons. Le même Dieu qui lance les astres dans leurs orbites jette les sociétés dans les *révolutions* des temps. (Edg. Quinet.) | Géom. Mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile. Un triangle rectangle, tournant autour d'un de ses côtés, engendre un cône par sa *révolution*. | Technol. Tour entier d'une roue. Ce mouvement opère une *révolution* par seconde. | Fig. *Avoir une révolution*, Éprouver une vive sensation à la nouvelle d'un malheur, à la vue d'un accident. | *Révolutions du globe*, Changements produits sur la terre par les déluges, les éruptions des volcans, etc. | *Révolutions morales, religieuses, sociales, intellectuelles*, etc., Qui s'opèrent en morale, en religion, dans la société, dans l'intelligence, etc. | Changement subit dans les opinions, dans les choses, dans les affaires publiques, dans l'État. Les *révolutions* ne s'opèrent généralement qu'avec des torrents de sang. | Hist. La plus profonde des *révolutions politiques* est celle de 1789 en France, qui substitua l'unité territoriale et politique au fédéralisme des provinces. La *Révolution* française a fait trente millions d'hommes. (Michelet.) | *Révolution de* 1830, Celle qui s'opéra les 27, 28 et 29 juillet, contre les ordonnances de Charles X, qui supprimaient la liberté de la presse. | *Révolution de* 1848, Celle qui s'opéra les 23, 24 et 25 février, en faveur du droit de réunion, et qui inaugura la seconde république.

RÉVOLUTIONNAIRE, adj. Qui a rapport aux révolutions, qui est de leur essence. Gouvernement *révolutionnaire*. L'esprit *révolutionnaire* agite profondément l'Europe. Idées *révolutionnaires*. | *Parti révolutionnaire*, Celui qui agit au nom et dans les principes de la Révolution. | *Tribunal révolutionnaire*, Tribunal qui jugeait et condamnait les délits et attentats commis contre la Révolution française. | Substantiv. Celui, celle qui est partisan des révolutions, qui est dans les principes de la Révolution. Un ardent, un fougueux *révolutionnaire*.

RÉVOLUTIONNAIREMENT, adv. (pron. *révolusionèreman*). D'une manière révolutionnaire. Il faut agir *révolutionnairement*.

RÉVOLUTIONNER, v. a. Agiter à l'aide des principes révolutionnaires; mettre un pays en état de révolution. *Révolutionner* un pays. *Révolutionner* un peuple. | Fig. *Révolutionner* la poésie.

RÉVOQUER, v. a. Rappeler. Il se dit proprement de ceux à qui l'on ôte, pour des raisons de mécontentement, les fonctions, le pouvoir, l'emploi qu'on leur avait donné. *Révoquer* un employé. *Révoquer* un préfet, un ambassadeur. | Annuler. *Révoquer* un ordre, un pouvoir. *Révoquer* un testament, une donation. *Révoquer* une ordonnance. Je ne *révoque* rien de ce que j'ai promis. (Racine.) | *Révoquer en doute*, Mettre en doute.

REVU, UE, part. Qui est vu de nouveau. Un ami *revu*. Le pays natal *revu* après une longue absence. | Qui est vu pour la seconde fois.

REVUE, s. f. (pron. *revu*). Examen de plusieurs choses les unes après les autres. Faire la *revue* de son linge, de ses livres, de ses meubles. Je passai en *revue* toutes mes fautes. (J. J. Rousseau.) | Famil. *Nous sommes gens de revue*, Nous avons occasion de nous revoir. | Inspection des troupes. La *revue* aura lieu au Champ-de-Mars. Passer un régiment en *revue*. | Titre de certains ouvrages périodiques. *Revue des Deux-Mondes*. *Revue de Paris*.

RÉVULSIF, IVE, adj. (du lat. *revulsus*, ôté). Pathol. Se dit des remèdes employés pour détourner une irritation de l'organe sur lequel elle a fixé son siége. Médicament *révulsif*. Saignée *révulsive*. | S. m. Un *révulsif*. Employer les *révulsifs*.

RÉVULSION, s. f. (du lat. *revulsio*, même signif.). Action des révulsifs; résultat de cette action. Le quinquina est un puissant agent de *révulsion* dans le cas de fièvre.

REZ, prép. (pron. *ré*; du lat. *rasus*, ras). Joignant, tout contre. *Rez*-pied, *rez*-terre.

REZ-DE-CHAUSSÉE, s. m. Niveau du terrain. Mur qui n'est qu'au *rez-de-chaussée*. | Partie d'une maison qui est au niveau du sol. Habiter un *rez-de-chaussée*. Les *rez-de-chaussée* sont humides.

RHABILLAGE, s. m. Raccommodage; menus travaux de réparation. Ce *rhabillage* est bien fait.

RHABILLER, v. a. (*ll* mouillées). Habiller encore une fois; fournir de nouveaux habits à. *Rhabiller* ses enfants tous les ans. | Raccommoder, réparer. *Rhabiller* une montre. *Rhabiller* un filet.

RHABILLEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui arrange, raccommode. Un *rhabilleur*, une *rhabilleuse* de livres, de pendules, de vêtements.

RHADAMANTHE (du gr. ῥέω, je parle; ἀδάμας, diamant). Mythol. L'un des trois juges infernaux. Rhadamanthe terrifiait les ombres par ses pressants interrogatoires et l'inflexibilité de son aspect. Généralement, les mythologues font Rhadamanthe fils de Jupiter et d'Europe et frère de Minos Ier, le législateur; ils lui donnent pour berceau Gnosse, ville fameuse de Crète.

RHAGADE, s. f. (du gr. ῥαγάς, rupture). Méd. Gerçure ou petit ulcère long et étroit qui a son siége dans les interstices des plis des lèvres ou de l'anus.

RHAMNÉES, s. f. pl. (du genre type *rhamnus*, nerprun). Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose d'arbres, d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux, quelquefois épineux, à feuilles simples, alternes, rarement opposées, pétiolées, persistantes ou caduques; à fleurs parfaites ou imparfaites par avortement.

RHÉA. Mythol. Fille de Cœlus et de Tellus, et femme de Saturne. On l'appelle également Ops, Cybèle, Vesta, la bonne déesse, la mère des dieux, la grande mère, etc. On lui donne les mêmes attributs qu'à Tellus. Le pin lui était consacré. Ses prêtres, appelés galles, corybantes, dactyles, l'honoraient en dansant autour de sa statue.

RHÉNAN, ANE, adj. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin. Les provinces *rhénanes*.

RHÉTEUR, s (du gr. ῥήτωρ; de ῥέω, je parle). Chez les Grecs et les Romains, Celui qui enseignait l'éloquence ou qui écrivait sur la rhétorique. | Se dit en mauvaise part d'un orateur emphatique et déclamateur. Guizot le *rhéteur*.

RHÉTIE (pron. *Réci*). Géogr. Ancienne contrée d'Europe, aujourd'hui le pays des Grisons et partie de la Valteline, du Tyrol et de la Bavière.

RHÉTIQUE, adj. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants. | *Alpes rhétiques*, Partie des Alpes qui traversait la Rhétie de l'est à l'ouest.

RHÉTORICIEN, ENNE, s. Celui, celle qui sait sa rhétorique. C'est un fort *rhétoricien*. | Celui, celle qui étudie en rhétorique. Une *rhétoricienne*.

RHÉTORIQUE, s. f. (pron. *rétorike*; du gr. ῥητορική, fait de ῥέω, je parle). Art de bien dire et de persuader; science d'observation déduite de l'étude de l'esprit humain et des chefs-d'œuvre de l'éloquence. Enseigner la *rhétorique*. Professeur de *rhétorique*. | La rhétorique est à l'éloquence ce que les poétiques sont à la poésie, ce que la logique est au raisonnement. Elle est fille de l'art qu'elle enseigne, et elle lui prête de nouvelles forces par ses principes et sa méthode. Elle donnera aux esprits bien faits de nouvelles forces; mais il faut la digérer avant de s'en servir, et la posséder si bien qu'elle pénètre dans les habitudes de l'esprit pour s'y confondre; qu'elle y soit présente et invisible tout à la fois, comme la lumière qui éclaire et qu'on ne voit pas. (Gérusez.) | *Figures de rhétorique*, Façons de parler employées pour donner de la force ou de la grâce au discours. Les figures de rhétorique se divisent en deux catégories, savoir : les figures de diction ou de mots; les figures de pensée. Parmi les premières, qu'on appelle aussi *tropes*, il y a la métaphore, l'allégorie, l'apologue, la parabole, l'euphémisme, la catachrèse, l'hyperbole, la périphrase, l'ellipse, l'épithète, l'antithèse, l'imprécation, etc., etc. Parmi les autres figures de rhétorique, il faut remarquer : la prosopopée, l'hypotypose, l'allusion, l'ironie, l'hypothèse, la réminiscence, etc., etc. | *La classe de rhétorique*, ou absol. *la rhétorique*, Classe où l'on enseigne la rhétorique. Faire sa *rhétorique*. | Fig. et famil. Se dit de tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un. Employer toute sa *rhétorique*. Y perdre sa *rhétorique*. | Affectation d'éloquence, discours vains et pompeux. C'est de la déclamation, de la *rhétorique*.

RHIN, s. m. (en allem. *Rhein*; du lat. *Rhenus*, fait du celte *renn*, partagé). Géogr. Un des plus grands fleuves de l'Europe. Il prend sa source en Suisse, dans le canton des Grisons, suit la limite de l'Autriche, du duché de Bade, de la Suisse et de la France, et traverse le grand-duché du Bas-Rhin et la Hollande. La partie du Rhin qui arrose Utrecht a son embouchure dans le Zuyderzée; ce qui reste du Rhin depuis Utrecht jusqu'à Leyde ressemble plutôt à un ruisseau qu'à un fleuve; il passe à Rheinsberg, à 12 kilomètres de Leyde, et va jusqu'à Katwyk-op-Rhin, où il se perd, depuis le commencement de ce siècle, dans les sables environnants. Un grand nombre de villes importantes s'élèvent sur ses bords, en Suisse, en Allemagne et en France. Le Rhin charrie de l'or dans ses sables. Les cataractes du Rhin, devenues célèbres, sont : celle de Schaffouse, où le fleuve bondit de rochers en rochers et se précipite dans des gouffres béants par trois chutes perpendiculaires d'une hauteur de 26 mètres. Après cette cataracte vient celle de Zurzach, qui doit son origine à une ligne de rochers qui traverse le Rhin; puis les cataractes de Laufenbourg et de Reinfelden. Ce fleuve a donné son nom à plusieurs divisions territoriales de France et d'Allemagne. | *Haut-Rhin* (départ. du). Un des départements frontières de l'E., entre ceux du Bas-Rhin au N., de la Haute-Saône et des Vosges à l'O., du Doubs au S.; 383,257 hectares; 530,285 habitants; chef-lieu, Colmar. Il est formé du sud de l'Alsace. Très-montagneux au S. et à l'O., plat et bien boisé ailleurs; vallées délicieuses. Argent, fer, cuivre, houille, cristal de roche, marbre, porphyre, granit, pierre de taille, gypse, eaux minérales. Céréales, légumes, pommes de terre, chanvre, garance; culture en grand du mérisier, bons vins. Beaucoup de bétail, porcs, chèvres, chevaux, abeilles. Beaucoup d'industrie et de commerce : toiles peintes, soieries, châles imprimés; teintureries; draps fins, toiles; savon, produits chimiques, potasse, acides minéraux; fer, fil de fer, acier; forges, hauts-fourneaux et martinets; bière, eau-de-vie, kirsch; papier de verre, etc. Le Haut-Rhin est divisé en trois arrondissements (Colmar, Belfort, Mulhouse), 30 cantons et 490 communes. | *Bas-Rhin* (départ. du). Département frontière de l'E. Il est borné au N. par la Bavière rhénane, au S. par le Haut-Rhin, à l'E. par le Rhin, à l'O. par les départ. de la Meurthe et de la Moselle; 464,780 hect.

588,970 habitants; chef-lieu, Strasbourg. Il est formé de la partie N. de l'Alsace. Beaucoup de forêts; riches mines de fer, plomb, manganèse, lignite; marbre, pierre à bâtir, ocre, terre à potier, sable noir. Culture très-avancée : grains de toute espèce, légumes, fruits, choux, betterave, colza, houblon, tabac, moutarde, pastel, etc.; bons vins blancs; excellents pâtés de foie d'oie. Beaucoup de gros et menu bétail, abeilles, Industrie très-active et très-variée : draps, toiles et tissus de coton de toute espèce; papiers, cartes à jouer, chapeaux de paille, bougies, chandelles, térébenthine; produits chimiques; tartre, acides minéraux; armes, instruments de physique, etc.; orfévrerie, horlogerie, vermeil renommé; passementerie, bonneterie, etc. Commerce considérable. Le Bas-Rhin est divisé en quatre arrondissements (Saverne, Schelestadt, Strasbourg et Wissembourg), 33 cantons et 541 communes. | *Cercle du Rhin*, ou *Bavière rhénane*, Cercle de Bavière, formé de la majeure partie de l'ancien département français du Mont-Tonnerre et d'une partie de ceux de la Sarre et du Bas-Rhin. Chef-lieu, Spire. | *Province du Rhin*, Province du grand-duché de Hesse-Darmstadt, formée de la partie septentrionale de l'ancien département du Mont-Tonnerre; chef-lieu, Mayence. | *Confédération du Rhin*. V. ALLEMAGNE.

RHINGRAVE, s. m. (de l'allem. *Rhein*, Rhin; *graff*, comte). Comte du Rhin. Titre que portaient, au moyen âge, certains seigneurs féodaux des bords du Rhin. Les *rhingraves*.

RHINOCÉROS, s. m. (du gr. ῥίν, nez; κέρας, corne). Zool. Genre de mammifères de la famille des pachydermes, caractérisé par une, deux et quelquefois trois cornes sur le nez, trois doigts et trois

Rhinoceros.

grands sabots. Le rhinocéros est, après l'éléphant, le plus gros des animaux terrestres connus. | Ce nom a été donné à plusieurs insectes qui offrent quelques prolongements cornés sur la tête ou sur le chaperon. Tels sont le *géotrupe-rhinocéros* et le *scarabée-nasicorne*, originaires d'Asie.

RHINOLOPHE, s. m. (du gr. ῥίν, nez; λόφος, aigrette). Zool. Genre de chéiroptères ou chauves-souris, du groupe des vespertiliens, se distingue par un nez armé de crêtes membraneuses. Les espèces de ce genre sont répandues dans les îles de la Sonde, dans l'Inde, l'Afrique et l'Europe.

RHINOPLASTIE, s. f. (du gr. ῥίν, nez; πλαστός, formé). Art de refaire un nez lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. C'est une partie de la *greffe animale*, ou transplantation sur le corps humain d'un morceau de peau d'un lieu dans un autre pour corriger une difformité naturelle ou accidentelle. On rapporte aux Hindoux l'origine de la *rhinoplastie*. | On dit aussi la *rhinoplastique*.

RHINOPOME, s. m. Zool. Genre de chéiroptères. Le rhinopome est une chauve-souris égyptienne qui habite les souterrains des Pyramides, près du Caire. Il ne diffère des chauves-souris de notre pays que par l'habitude de faire mouvoir ses narines.

RHIZOCARPE, adj. (du gr. ῥίζα, racine; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, qui croissent de préférence sur les pierres, même les plus dures. Les *rhizocarpes*.

RHIZOME, s. m. Bot. Nom donné aux tiges souterraines des fougères, des iridées, etc., qui ont l'apparence de racines.

RHO, s. m. Dix-septième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre R. Elle se figure ainsi Ρ, ρ. Elle faisait partie, comme une des quatre liquides de l'alphabet attique, des seize lettres apportées de Phénicie par Cadmus. C'est la seule consonne qui reçoive l'esprit, et elle prend le rude. | Le ρ, avec l'accent supérieur à droite, vaut cent; avec l'accent inférieur à gauche, cent mille.

RHODANIQUE, adj. (du lat. *Rhodanus*, le Rhône). Qui appartient au Rhône. | Hist. *République rhodanique*, République établie en 1798, en Suisse.

RHODE-ISLAND. Géogr. Un des États unis de l'Amérique du Nord, et le plus petit, entre le Massachussets au N., le Connecticut à l'O., l'Atlantique au S.; 80 kilom. sur 60; 175,000 habitants; chefs-lieux, Providence et Newport. Il doit son nom à une île de Rhode, qui est dans la baie de Narragansett, et dont le sol et le climat sont admirables, ce qui lui a valu le nom d'une des plus belles îles de la Méditerranée. Les autres parties de l'État sont peu fertiles, sauf les côtes et le S. O. où l'on trouve de beaux pâturages. Houille, mines de fer et de cuivre, marbre. Industrie remarquable; commerce très-actif.

RHODES (du gr. ῥόδος, fait de ῥόδον, rose, ainsi nommée à cause de la grande quantité de rosiers qui y croissent sans culture). Géogr. Île de la Turquie d'Asie, dans la Méditerranée, à l'extrémité S. E. de l'Archipel; 70 kilom. sur 23; 30,000 habitants; chef-lieu, Rhodes. Climat délicieux; sol riche, mais mal cultivé. Belles forêts; hautes montagnes. La ville de Rhodes, capitale de l'île, est sur la côte N. E.; 12,000 habitants. | Rhodes était renommée dans l'antiquité par la pureté de son ciel et l'excellence de ses fruits. Elle formait une république puissante, dont la flotte dominait les mers. Elle envoya des colonies en Sicile, en Italie, en Espagne. La grandeur et la beauté des œuvres d'art qu'elle possédait l'avaient rendue célèbre dans toute la Grèce. Ses lois maritimes étaient en vigueur sur toutes les côtes et dans tous les ports de la Méditerranée; elles devinrent le fondement du droit naval de tous les peuples. Ce ne fut que sous le règne de Vespasien qu'elle devint une province romaine. En 1309, après la peste de la Palestine, les chevaliers de Saint-Jean la choisirent pour leur résidence, et prirent le nom de *chevaliers de Rhodes*. En 1480, ils repoussèrent les attaques des Turcs; mais, en 1522, leur grand-maître Villiers fut obligé de capituler et d'abandonner l'île au sultan Soliman. | *Colosse de Rhodes*, Statue gigantesque représentant Apollon, œuvre du sculpteur Charès, placée à l'entrée du port de la ville de Rhodes. Les vaisseaux à pleines voiles passaient entre ses jambes écartées.

RHODEUX, EUSE, adj. Qui appartient au métal appelé rhodium. | *Acide rhodeux*, Le premier degré d'oxydation du rhodium.

RHODIQUE, adj. Chim. Qui appartient au rhodium. | *Oxyde rhodique*. Le second degré d'oxydation de ce métal. | *Sels rhodiques*, Les combinaisons du rhodium avec les corps halogènes et de l'oxyde *rhodique* avec les acides.

RHODIUM, s. m. (du gr. ῥόδον, rose). Chim. Métal qui a la propriété de produire des sels d'une couleur rose. Le *rhodium*, pur, a la couleur de l'argent; il est dur, cassant, et d'une densité de 10,6. On le rencontre dans certains minerais de platine. Le *rhodium* a été découvert en 1813.

RHODODENDRON, s. m. (du gr. ῥόδον, rose; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des éricinées, renferme des arbres et des arbrisseaux élégants, assez semblables aux azaléas, et qui font l'ornement des jardins par la beauté de leurs corymbes chargés de fleurs souvent très-grandes, d'un aspect fort agréable, variant du blanc rose au rouge le plus vif; rameaux droits et cassants, à écorce jaunâtre; feuilles persistantes, alternes, entières, éparses, d'un vert foncé et luisant. Les principales espèces sont le *rhododendron ferrugineux*, vulgairement *rose des Alpes*, le *rhododendron hérissé*, le *rhododendron du Pont*, le *rhododendron canadien*, etc. Tous ces *rhododendrons* se cultivent en plein air, dans de la terre de bruyère.

RHOMBE, s. m. (du gr. ῥόμβος, losange). Géom. Parallélogramme ou quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles entre eux sans que les angles soient égaux. On le nomme plus communément *losange*. | Hist. nat. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes.

RHOMBÉ, ÉE, adj. Qui offre quatre côtés parallèles deux à deux, formant deux angles aigus et deux angles obtus. Le serrasalme *rhombé*.

RHOMBOÈDRE, s. m. (du gr. ῥόμβος, losange; ἕδρα, base). Minér. Solide qui diffère du prisme quadrangulaire en ce que les six faces sont symétriquement placées par rapport à la ligne qui joint les deux angles solides opposés égaux, tandis que dans le prisme il n'y a que les quatre faces latérales qui affectent cette disposition, celle des bases par rapport à l'axe étant variable.

RHOMBOIDAL, ALE, adj. (du gr. ῥόμβος, rhombe; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un rhombe. Prisme *rhomboïdal*. On dit aussi *rhomboïde*.

RHOMBOÏDE, adj. Qui a la forme d'un rhombe. | Anat. *Muscle rhomboïde*, Le muscle dorso-scapulaire. | S. m. Minér. Synonyme de *rhomboèdre*.

RHÔNE, s. m. (du lat. *Rhodanus*, ou plutôt de *Rhoda*, ville fondée par les Rhodiens sur les bords de ce fleuve). Géogr. Un des plus grands fleuves de France; il prend sa source en Suisse, au pied du mont de la Fourche, près du Saint-Gothard. Deux torrents qui s'échappent d'un énorme glacier forment d'abord son cours par la réunion de leurs eaux. Après avoir traversé le Valais, le Rhône se jette dans le lac de Genève, et en sort à Genève même. A Caupy, il s'engouffre sous des anfractuosités de rocher, se creuse un lit souterrain, et reparaît un peu plus loin. Après avoir reçu le tribut d'un assez grand nombre de rivières, dont les principales sont l'Ain, la Saône, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, la Durance et le Gard, le Rhône se divise en deux bras qui enceignent l'île de la Camargue; il se jette ensuite dans la Méditerranée par deux embouchures, l'une à l'E., appelée le *Grand Rhône*, l'autre à l'O., nommée le *Petit Rhône*. Le cours de ce fleuve est de 860 kilomètres, dont 508 navigables. | *Département du Rhône*, Départ. situé entre les départ. de Saône-et-Loire au N., de la Loire au S. et à l'O., de l'Isère à l'E.; 270,424 hectares; 678,648 habitants; chef-lieu, Lyon. Il est formé d'une partie du Lyonnais et du Beaujolais. Il est traversé par une ramification des Cévennes. Mines de cuivre, plomb sulfuré, houille, cristal de roche; marbre, granit, porphyres, pierre à bâtir, terre à potier; asbeste, talc, améthystes; beaucoup de fossiles, eaux minérales. Grains, pommes de terre, légumes, fruits, Sorgho, safran, graines oléagineuses, châtaignes; vins excellents, charcuterie renommée, industrie remarquable et commerce considérable, surtout en soieries et en mousselines. Le départ. du Rhône est divisé en deux arrondissements (Lyon et Villefranche), 28 cantons et 259 communes.

RHUBARBE, s. f. (du lat. *rhabarbarum*; de *rha*, racine; *barbarus*, étranger). Bot. Genre de la famille des polygonées, qui croît spontanément sur une chaîne de montagnes en partie dépourvue de forêts, bordant à l'occident la Tartarie chinoise, et s'étendant au midi jusque vers le lac Koconor, voisin du Thibet. Cette plante est remarquable par ses feuilles larges et grandes, par ses fleurs réunies en panicules et par les volumineuses racines qui lui

Rhubarbe.

servent de support, et dans lesquelles résident des propriétés efficaces. L'âge propre à la récolte de ces racines est indiqué par la grosseur des tiges (c'est ordinairement la sixième année). On les nettoie, on les coupe par morceaux, et, après les avoir percées et enfilées, on les suspend aux arbres voisins. Lorsque la récolte est finie, on les porte aux ha-

bitations, où l'on achève de les faire sécher. L'espèce la plus estimée est la *rhubarbe* de Moscovie; elle est originaire de la Tartarie chinoise. | Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné*, Se dit ordinairement, par plaisanterie, de deux personnes qui se font mutuellement des concessions. | On a donné ce nom à plusieurs autres plantes. *Rhubarbe poire*, La racine du liseron jalap. | *Rhubarbe des paysans*, Le pigamon commun. | *Rhubarbe des Alpes*, La patience des Alpes. | *Rhubarbe des moines*, La grande patience.

RHUM, s. m. (pron. *romé*). Eau-de-vie obtenue par la distillation des mélasses et des écumes de sucre fermentées, puis colorée par des pruneaux et du cuir neuf. Une bouteille de *rhum*. Boire du *rhum*. Gelée au *rhum*. Omelette au *rhum*.

RHUMATISÉ, ÉE, adj. Qui est affecté de rhumatisme. Personne *rhumatisée*.

RHUMATISMAL, ALE, adj. Qui appartient au rhumatisme. Affection *rhumatismale*.

RHUMATISME, s. m. (du gr. ῥευματισμός, fait de ῥεῦμα, cours, fluxion). Méd. Nom sous lequel on a désigné, jusqu'au XVIIe siècle, toute fluxion sanguine ne se terminant pas par une hémorrhagie. Aujourd'hui, on donne ce nom à une maladie caractérisée par des douleurs continues ou intermittentes, mobiles, souvent accompagnées de rougeur, chaleur et tuméfaction, ainsi que de phénomènes généraux; maladie qui affecte les muscles, les articulations et beaucoup de viscères. Dans l'état actuel de la science, elle est considérée par les uns comme une névrose, par les autres comme une phlegmasie. Une ligne de démarcation très-incertaine la sépare de la goutte. *Rhumatisme* articulaire. *Rhumatisme* arthritique, *Rhumatisme* musculaire.

RHUME, s. m. (du gr. ῥεῦμα, cours, écoulement). Méd. Nom sous lequel les anciens désignaient de prétendues fluxions humorales qui s'opéraient de la tête vers les parties inférieures. Aujourd'hui, on emploie communément la même expression pour désigner ce qu'on appelle *rhume de cerveau*, ou coryza, *rhume de poitrine*, ou catarrhe. Pour les médecins modernes, les rhumes ne sont plus que le résultat de l'inflammation ou du moins de l'irritation sécrétoire de la membrane muqueuse qui tapisse, soit les fosses nasales, soit les bronches. Le rhume est, dans la plupart des cas, plutôt une incommodité, une simple indisposition, qu'une maladie proprement dite. La nature suffit pour en opérer la guérison dans un temps plus ou moins court et sans l'assistance du médecin. Néanmoins, c'est un rhume qui est souvent le principe ou le point de départ du croup, de la pneumonie, et notamment de la phthisie tuberculeuse.

RHYTHME, s. m. (pron. *ritme*; du gr. ῥυθμός, nombre, mesure, cadence). Proportion qu'ont entre elles les parties d'un même tout. Le *rhythme* d'une statue. Le *rhythme* musical. | Plus particulièrem., Cadence des vers. *Rhythme* harmonieux. Les anciens observaient soigneusement le *rhythme*. | Se dit aussi en parlant de la prose. La prose a son *rhythme* ainsi que la poésie. | Manière propre à un poète. | Méd. Proportion des battements du pouls.

RHYTHMÉ, ÉE, adj. Qui a du rhythme. Des vers bien *rhythmés*. Si une période n'était point *rhythmée*, l'orateur perdrait haleine.

RHYTHMIQUE, adj. Qui appartient au rhythme. L'harmonie *rhythmique*. Il pleure; ses gémissements, mesurés, sans qu'il y songe, aux battements de son cœur, prennent un mouvement *rhythmique*, et la poésie est née. (J. Michelet.)

RIANT, ANTE, adj. (du lat. *ridens*, part. de *ridere*, rire). Qui marque de la joie, de la gaîté. Un visage *riant*. Une bouche *riante*. Une mine *riante*.

Et d'enfants à sa table une *riante* troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe.
(RACINE.)

| Agréable à la vue, qui plaît aux yeux. Un paysage, un coteau *riant*. | Gracieux, agréable à l'esprit. Des idées *riantes*. De *riantes* promesses.

RIAZAN. Géogr. Ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur un bras de l'Oka; 20,000 habitants. Évêché grec, nombreuses églises. Cette ville, autrefois très-florissante, fut au moyen âge la capitale d'un duché souverain. | Le *gouvernement de Riazan*, entre ceux de Vladimir au N., de Tambov à l'E. et au S., de Moscou et de Toula à l'O., a 300 kilom. sur 200 et 1,320,000 habitants.

RIBAMBELLE, s. f. (pron. *ribanbèle*). Longue suite de choses, kyrielle d'objets. Il avait une *ribambelle* de décorations. Une *ribambelle* d'enfants.

RIBAUD, AUDE, adj. et s. (pron. *ribô*; de la basse latinité *ribaldus*, qui vient de *riparius*, *ripa*, rive). Luxurieux, impudique. Un homme *ribaud*. Une femme *ribaude*. Il était suivi d'un grand concours de peuple, et surtout de jeunes filles *ribaudes*. (F. Soulié.) | Subst. Un *ribaud*. Une *ribaude*. Dieu des fripons, des *ribauds*. (Chaulieu.) | On appelait autrefois *ribauds* les débardeurs de marchandises dans les ports. Ce nom s'appliquait également à ceux qui portaient le bagage des armées, en 1202, et, par analogie, sous Philippe-Auguste, aux soldats intrépides qui étaient comme les enfants perdus de l'armée. Ce sont même leurs débordements, leur licence, leur débauche, qui ont détourné ce mot de sa signification originaire et qui l'ont rendu le synonyme de luxurieux et de débauché. | *Roi des ribauds*, Chef de la milice des ribauds sous Philippe-Auguste et ses successeurs jusqu'à Philippe le Bel. Plus tard, ce nom fut donné à l'officier chargé de la police intérieure de l'hôtel du roi, et dont la juridiction s'étendait au dehors sur les maisons de jeu et de prostitution.

RIBAUDERIE, s. f. Action de courir les ribaudes; divertissement de débauchés. Il a donné dans toutes sortes de *ribauderies*. Putasserie et *ribauderie*.

RIBÉRAC. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne); 3,758 habitants. Flanelles, cadis, étamines; vins de basse qualité, eaux-de-vie; teintureries et forges.

RIBLAGE, s. m. Action d'aiguiser une meule neuve avec de l'eau ou du sable.

RIBLETTE, s. f. (du lat. *ripuletta*, diminutif de *ripula*, qui est lui-même un diminutif de *ripa*). Tranche de viande délicie que l'on cuit sur le gril. *Riblette* de porc, de veau. Nous mangerons des *riblettes*.

RIBORD, s. m. Mar. Le bordage le plus proche de la quille d'un navire.

RIBOTE, s. f. Triv. Excès de table et de boisson. Être en *ribote*. Faire une *ribote*.

RIBOTER, v. n. Faire des excès de table et de boisson, faire ribote. Il ne faut pas *riboter*.

RIBOTEUR, EUSE, s. Triv. Celui, celle qui aime à riboter. C'est un grand *riboteur*.

RICANEMENT, s. m. (pron. *rikaneman*). Action de ricaner. | Rire moqueur. Pourquoi tous ces *ricanements* lorsque j'arrive? (A. Houssaye.)

RICANER, v. n. (par contract. des deux mots lat. *ridere* et *cachinnare*). Rire à demi, par sottise ou par malice, ou pour se moquer de quelqu'un. *Ricaner* sottement, méchamment. Il ne fait que *ricaner*. Au lieu de répondre il se mit à *ricaner*.

RICANEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ricane. Un sot *ricaneur*. Une impertinente *ricaneuse*. | Adjectiv. Un ton *ricaneur*. Une physionomie *ricaneuse*.

RIC-À-RIC, loc. adv. (pron. *ri-ka-rik*; du lat. *rigor*, rigueur, c. à d. *rigueur à rigueur*). Famil. Avec une exactitude rigoureuse. Compter *ric-à-ric*.

RICHARD, ARDE, s. (rad. *riche*). Famil. Personne fort riche. C'est un *richard*.

RICHARD Ier, surnommé *Cœur de Lion*, roi d'Angleterre, fils aîné de Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine, né en 1157, succéda à son père en 1189. Au retour d'une croisade, il fit naufrage sur les côtes de la Dalmatie, et fut fait prisonnier par Léopold, duc d'Autriche, son ennemi particulier. Vendu par Léopold à l'empereur Henri VI, qui le retint pendant quatorze mois dans une étroite captivité, Richard ne recouvra sa liberté, en 1194, que pour voir ses États troublés par les intrigues de son frère, Jean Sans-Terre. Il fut tué, à l'âge de quarante-deux ans, le 6 avril 1199, devant le château de Chalus, qu'il assiégeait. Richard est un des héros sur lesquels se sont le plus exercés les romanciers du moyen âge, et, parmi les modernes, Walter Scott a su tirer un excellent parti du caractère chevaleresque et aventureux que lui reconnaît l'histoire. | *Richard II*, roi d'Angleterre, fils du fameux prince Noir, né en 1366. Encore mineur quand il monta sur le trône (1377), son règne ne fut qu'une suite de fautes et de désastres. Dépossédé de la couronne par Henri Hereford, il fut d'abord traîné à la tour de Londres, puis conduit au château de Pontefract, où il mourut de mort violente, en 1400. Il fut le dernier roi d'Angleterre de la branche directe des Plantagenets. | *Richard III*, dit le *Bossu*, roi d'Angleterre, né en 1452, était le quatrième fils du duc d'York, tué à la bataille de Wakefield, et porta d'abord le titre de duc de Gloucester. Ce prince, dont l'âme et le cœur étaient encore plus difformes que le corps, poignarda de sa main le jeune prince de Galles, fils de Henri VI, qu'il fit égorger lui-même dans la tour de Londres peu de temps après. Ces crimes n'étaient que le prélude de la vie entière de Richard, qui, s'étant fait déclarer protecteur du royaume pendant la minorité d'Édouard V, son neveu, s'attacha d'abord à détruire tous les amis de ce dernier, sous prétexte de prétendus complots contre sa personne, et mit le comble à ses scélératesses en faisant étouffer Édouard et Richard, encore enfants. Aussitôt après ce double meurtre, il fut proclamé roi d'Angleterre, et reçut la couronne le 6 juin 1483. Mais deux ans après, Henri Tudor, appelé par les nombreux ennemis de Richard, débarquait à Ravenspur avec une armée, et remportait sur lui la victoire de Bosworth, où il trouvait la mort, le 22 août 1485. La vie et la mort de Richard III ont fourni à Shakespeare le sujet de l'un de ses drames, et à Casimir Delavigne celui de sa tragédie des *Enfants d'Édouard*. | Il y eut aussi plusieurs ducs de Normandie de ce nom : *Richard Ier*, qui régna de 943 à 996; *Richard II*, de 996 à 1027; *Richard III*, son fils, qui lui succéda, et mourut un an après, empoisonné par son frère Robert le Diable.

RICHARDSON (SAMUEL). Célèbre romancier anglais, né en 1689, mort en 1761. C'est à lui qu'on doit ce genre de romans moraux qui, depuis, a trouvé tant d'imitateurs et qui consiste à faire mouvoir les passions vers un but moral. Les chefs-d'œuvre de Richardson sont : *Pamela*, *Charles Grandisson*, et surtout *Clarisse Harlowe*.

RICHE, adj. Qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens. Être *riche* en terres, en meubles, en rentes. Une *riche* héritière. On méprise dans la société un homme *riche* dont l'esprit est sans goût et sans culture. (Voltaire.) | Prov. *Est assez riche qui ne doit rien*. | *Est assez riche qui est content*. | *Riche comme Crésus, comme un Crésus*, Extrêmement riche. | On dit dans le même sens : *Être riche comme un juif, riche à millions*. | *C'est un riche parti*, Se dit d'un jeune homme ou d'une jeune fille très-riche qui est à marier. | *Faire un riche mariage*, Épouser une femme fort riche. | Fig. Se dit en parlant des qualités personnelles. *Riche* en mérite, en vertus. *Riche* d'esprit. Moins *riche* de talents, de grâce et de beauté. (Aignan.) *Riche* d'imagination, d'amour peut-être déjà, je n'enviais rien à personne. (Michelet.) | *Une riche taille*, Une taille au-dessus de l'ordinaire et qui est bien proportionnée. | Abondant, fertile; qui rapporte beaucoup de choses utiles, précieuses. Un *riche* pays. Une *riche* contrée. De *riches* moissons. De *riches* prairies. De *riches* vignobles. La nature n'offrit jamais à l'avidité humaine d'aussi *riches* mines que celles du Potosi. (Raynal.) | Fig. De mon *riche* avenir vous voilà créancière, madame. (Hég. Moreau.) | Qui renferme une grande quantité. Un musée *riche* en tableaux. | On dit, dans le même sens, en médecine : *Sang riche en fer, sang riche en albumine*. | Fig. *Langue riche*, Langue abondante en mots et en tours. Les *langues* les plus *riches* sont celles des peuples qui ont beaucoup cultivé les arts et les sciences. (Condillac.) | Magnifique, de grand prix. De *riches* dépouilles. Une *riche* broderie. De *riches* étoffes de l'Inde garnissaient les meubles de ce petit sanctuaire. (E. Suë.) | *Travail riche, objet riche*, Remarquable par la matière ou par le détail des ornements. | *Édifice riche*, Édifice où l'on a employé les ressources des ornements, soit en peintures, soit en matières précieuses. | Fig. Fécond en images, en idées. Une comparaison *riche*. Un sujet fort *riche*. | *Rime riche*, Celle qui offre une grande conformité de sons et d'articulations. En voici un exemple :

Heureux si quelquefois, sous vos ombrages *verts*,
L'écho redit mon nom, mon hommage et mes *vers*.
(DELILLE.)

RICHE, s. Homme, femme riche. Il écoutait également le *riche* et le pauvre. (Bossuet.) En tout pays, le pauvre est encore plus prompt à s'humilier que le *riche* à s'enorgueillir. (Ramond.) | *Le mauvais riche*, Celui qui repousse les pauvres. Allusion au mauvais riche dont il est fait mention dans une parabole de l'évangile | Prov. *On ne prête qu'aux riches*.

RICHELIEU (ARMAND DU PLESSIS, cardinal, duc de). Célèbre ministre de Louis XIII, né à Paris, en 1585, mort le 4 décembre 1642. Il était d'une maison du Poitou, originaire du bourg de Richelieu, et avait pour père François du Plessis, capitaine des gardes de Henri IV. Le jeune Armand fut d'abord destiné aux armes; mais il reçut ensuite les ordres pour retenir dans sa famille l'évêché de Luçon, dont il fut sacré évêque à vingt-deux ans. Ayant été député par le clergé aux États généraux de 1614, il parut à la cour, s'y fit remarquer et sut plaire au maréchal d'Ancre, alors tout-puissant, et à Marie de Médicis, encore régente. Huit ans après, il entra au conseil, presque malgré le roi, par la faveur de la reine-mère, et ne tarda pas à se faire nommer premier ministre. Dès lors, il ne quitta plus le pouvoir que pour mourir : car il fut le vrai roi de France pendant plus de dix-huit ans que dura son ministère. A peine maître du souverain pouvoir, Richelieu forma trois grandes entreprises qu'il ne perdit jamais de vue : 1° détruire la puissance politique du protestantisme en France;

2° abattre l'orgueil et l'esprit factieux de la noblesse; 3° abaisser la maison d'Autriche. C'était la politique de Louis XI et de Henri IV, et la préparation de la royauté absolue de Louis XIV. D'abord, il dirigea ses efforts contre les protestants, leur reprit l'île de Ré et La Rochelle, leur dernier boulevard; pendant ce temps, il replaçait sous la domination de la Suisse la Valteline, que l'Espagne lui disputait; assurait au duc de Nevers le duché de Mantoue, en forçant le pas de Suse; s'emparait des États du duc de Savoie. Ensuite, il prit part à la guerre de Trente Ans, s'unit à Gustave-Adolphe, et, après sa mort, solda les troupes de Bernard de Weimar, qui l'avait remplacé. Enfin, combattant ouvertement l'Autriche, il attaqua cette maison dans toutes ses possessions à la fois, dirigea des armées en Alsace, dans les Pays-Bas, en Italie, en Catalogne, obtint partout des succès, et prépara partout la suprématie de la France. En même temps, il avait à déjouer mille cabales que lui suscitaient ses ennemis intérieurs. Il avait pour ennemis tout ce qui approchait le roi, et le roi lui-même. Plusieurs fois, Richelieu faillit être éloigné ou assassiné, mais tous les complots furent déjoués, et ses ennemis terriblement punis. Le garde des sceaux Marillac fut exilé; son frère, le maréchal Marillac, condamné à mort; Bassompierre fut enfermé à la Bastille, la reine-mère exilée; le frère du roi soumis, le comte de Soissons tué dans une bataille; Montmorency, Cinq-Mars, de Thou, jugés et décapités, et Urbain Grandier brûlé vivant. Cet homme fut un grand homme d'État, le plus habile ministre qui ait gouverné la France; il eut de grandes vues et en poursuivit l'exécution avec une persévérance, une fermeté inébranlable; mais on l'accuse de s'être montré implacable et d'avoir quelquefois exercé des vengeances personnelles sous le prétexte des intérêts de l'État. Il s'occupa de l'administration intérieure aussi bien que de la direction politique; rétablit l'ordre dans les finances, réforma la législation, créa une marine, donna une grande extension à nos établissements coloniaux, fit occuper le Canada, les Petites-Antilles, Saint-Domingue, la Guyane, le Sénégal, etc.; en outre, il favorisa les lettres, créa l'Académie française, et fonda plusieurs établissements utiles, entre autres le Jardin du Roi.

RICHEMENT, adv. (pron. *richeman*). D'une manière riche, magnifiquement. Être *richement* habillé. Appartement *richement* meublé. | Amplement, abondamment. Mirabeau avait été *richement* doué par la nature, sous le rapport de l'esprit.

RICHESSE, s. f. Abondance de biens. La *richesse* d'un banquier. Le bétail est la grande *richesse* du cultivateur. Voilà toute ma *richesse*. Leur *richesse* consiste en blés et en vins. C'est le commerce qui fait la *richesse* de ce pays. L'embarras des *richesses*. Le mépris des *richesses*. Son orgueil est sans borne ainsi que sa *richesse*. (Racine.) Tout fier du faux éclat de la vaine *richesse*. (Boileau.) Mépriser la *richesse*. | Lorsqu'on emploie ce mot en parlant des États, il ne présente plus l'idée de luxe, mais le produit du commerce et de l'industrie à l'intérieur et à l'extérieur. Les *richesses* d'une République. Les campagnes abondantes en divers genres de productions sont proprement les premières sources des *richesses*. (Condillac.) | Se dit de tout ce qui peut tenir lieu de fortune à ceux qui en sont privés. Cet enfant est toute la *richesse* de sa mère. La liberté est la *richesse* des peuples. (Lamennais.) | Se dit également des choses avec lesquelles on gagne sa vie. Son talent fait toute sa *richesse*. | Prov. *Il n'est richesse que travail et santé*, On peut vivre heureux quand on se porte bien et qu'on peut travailler. | *Contentement passe richesse*. | Écon. polit. *La richesse des nations, la richesse publique*, Le produit du sol, de l'industrie et du commerce d'une nation. | *Richesses intellectuelles*, Celles qui résident purement dans les facultés de l'esprit. | *Richesses matérielles*. Il y en a de deux sortes : les unes sont généreusement concédées par la nature; les autres sont le produit de l'industrie humaine. Les premières comprennent les rivières, les terres, les forêts, les animaux; les secondes se composent des machines et des instruments de travail de toute espèce, des constructions et des grands travaux d'amélioration de la terre, des métaux mis en œuvre. | *Richesses réelles*, Celles qui ont une valeur intrinsèque en dehors de toute convention humaine, comme un capital, une machine, une maison, etc. | *Richesses fictives*, Les valeurs de crédit, celles qui n'ont d'autre prix que la confiance, comme les billets de banque et les effets de commerce. | Abondance de productions naturelles. La *richesse* d'une mine, d'une carrière. La *richesse* du sol. | Se dit de certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux. La *richesse* d'une étoffe. La *richesse* d'un ameublement. La *richesse* des décorations. | Fig. Se dit des qualités de l'esprit. La *richesse* de son esprit. La *richesse* du style. | *Richesse des rimes*, Exactitude, justesse des rimes portée au delà de ce qui suffit. | Fig. *La richesse d'une langue*, L'abondance d'une langue en expressions et en tours. | *La richesse d'un ouvrage*, L'abondance et l'heureux choix des moyens d'exposer le sujet, d'exprimer les idées de l'artiste, etc.; la belle ordonnance d'un ouvrage, etc. | Peint. *La richesse d'une composition*, Le nombre et la belle ordonnance des figures, la beauté de leur expression, de leurs formes, de leurs attitudes. La *richesse* d'une draperie.

RICHISSIME, adj. (superlatif de *riche*). Très-riche. C'est un homme *richissime*.

RICHTER (Jean-Paul-Frédéric). Un des écrivains les plus populaires de l'Allemagne, né en Bavière vers 1763, mort en 1825. Il a composé des romans terribles et fantastiques, plaisants et grotesques, tous d'une originalité saisissante. Ses œuvres principales sont : *Voyage de Schmelze à Flœtz; Titan; Levana; la Mort d'un Ange* et *Siebenkæse*.

RICIN, s. m. (du lat. *ricinus*). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, palmées, peltées, portées par un pétiole glanduleux et accompagnées de stipules, à fleurs monoïques. L'espèce la plus remarquable, originaire des forêts de l'Inde et de l'Amérique, est le ricin que ses feuilles larges et palmées ont fait appeler le *palma-christi*. Dans leur

Ricin.

pays natal et même dans le Midi de la France, on retire des grains des ricins une huile qu'on emploie pour l'éclairage. On en fait un grand usage en médecine. | Entom. Genre d'insectes aptères hexapodes, de la famille des parasites, qu'on a confondus longtemps avec le pou, auquel ils ressemblent beaucoup. C'est toujours sur les oiseaux que le ricin se rencontre; il se fixe principalement sous les ailes, à la tête, et s'y cramponne au moyen de deux crochets robustes qui terminent ses tarses.

RICOCHABLE, adj. Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie. Les faces de la fortification continue ne seraient pas *ricochables*. (F. Arago.)

RICOCHER, v. n. Faire des ricochets. Ces boulets *ricochent* jusqu'ici.

RICOCHET, s. m. Bond que fait une pierre plate jetée obliquement sur la surface de l'eau. Faire des *ricochets*. | *Par ricochet*, Indirectement. Je l'ai attrapé sans le vouloir, *par ricochet*. | Fig. *Cette nouvelle est venue par ricochet*.

RICOTTE, s. f. Substance obtenue par les fromagers en mettant sur le feu du petit-lait et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid. Alors nagent sur la surface de ce liquide de petites masses de caséum que l'on retire avec l'écumoire. Ce caséum est la *ricotte*.

RICTUS, s. m. Mot latin, aujourd'hui employé en français pour désigner l'ouverture de la bouche quand elle est fort grande. Un affreux *rictus*.

RIDE, s. f. (du gr. ῥυτίς, ῥυτίδος, qui se retire). Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, sur le cou, et qui est ordinairement l'effet de l'âge, parce qu'avec les années la peau se plisse. Les chagrins, les soucis, certains travaux amènent le même état, principalement au front, siége de la pensée. Avoir des *rides* sur le visage. Les *rides* de la vieillesse. Des *rides* prématurées. Se faire des *rides* en se plissant le front. Les *rides* sont le tombeau de l'amour. (Sarrazin.) Les *rides* font le désespoir de la femme. (Villemain.) | Fig. La vieillesse nous attache plus de *rides* en l'esprit qu'au visage. (Montaigne.) | Fig. Se dit aussi de l'eau, quand sa surface cesse d'être unie, par l'action du vent ou par toute autre cause. Le lac, dans un repos profond, n'avait pas une *ride* sur ses flots. (Chateaubriand.) | Nom donné aux stries irrégulières qui se trouvent sur la robe d'un coquillage; aux enfoncements peu profonds qui se trouvent sur les feuilles ou sur la tige des plantes. | Mar. Filin qui sert à rider ou à tendre les haubans d'un navire.

RIDÉ, ÉE, part. Qui offre des rides. Le front *ridé*. Les mains *ridées*. Sa barbe blanche tombait sur sa poitrine; son visage *ridé* n'avait rien de difforme. (Fénelon.) | Se dit, par analogie, de toute surface qui offre des sinuosités analogues à des rides. Les eaux des fleuves, s'étendant sur les bords, ne sont plus *ridées* par les zéphyrs. (Deleuze.)

RIDEAU, s. m. (pron. *ridô*). Morceau de mousseline, de toile, d'étoffe auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle et qui se ferme ou s'ouvre à volonté pour intercepter les rayons du soleil ou pour interdire du dehors la vue dans l'intérieur de l'habitation, ou enfin pour garantir des influences de l'air extérieur. Un *rideau* de fenêtre. Fermer les *rideaux*. Petits *rideaux*. Grands *rideaux*. *Rideaux* de taffetas, de damas. Quatre *rideaux* pompeux par un double contour... (Boileau.) | *Tirer le rideau*, Fermer le rideau, cacher quelque chose avec le rideau. | Fig. *Tirer le rideau sur une chose*, Ne plus parler, ne plus s'occuper de quelque chose de désagréable, de fâcheux. | Prov. et fig. *Il se tient derrière le rideau*, Se dit d'un homme qui a soin de ne pas se montrer dans une affaire qu'il dirige. | On dit dans le même sens: *Il y a quelqu'un derrière le rideau*. | Chez les Romains, au théâtre, on fermait la scène au commencement du spectacle par un rideau appelé *aulæum* ou *siparium*. Quand la représentation commençait, au lieu de remonter le rideau, comme on le fait sur les théâtres modernes, on le baissait; il restait alors ployé sur la partie antérieure du *proscenium*, où il se descendait par une trappe dans l'*hyposcenium*. La représentation terminée, il se relevait pour fermer la scène. Aujourd'hui, c'est le contraire, le *rideau* ou la *toile* qui sépare la scène du public, s'abaisse pour se fermer et se lève pour s'ouvrir. Lever le *rideau*. Baisser le *rideau*. | *Lever de rideau*, Nom donné, dans la langue du théâtre, à toute petite pièce par laquelle le spectacle commence. | Lorsqu'on veut faire entendre qu'il ne faut point parler, ni occuper son esprit de quelque chose de désagréable, on dit que *c'est une chose sur laquelle il faut tirer le rideau*. *Tirons le rideau* sur ces temps malheureux. | Se dit des arbres, des arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour produire de l'ombrage ou pour s'opposer à la violence des vents. Un *rideau* de verdure. Un *rideau* de peupliers. Le soleil tomba derrière le *rideau* d'arbres de la plaine. (Chateaubriand.) | Se dit également, en poésie, des nuages, de la nuit. Un *rideau* nébuleux s'étend sur l'horizon. (Esménard.) | T. de guerre. Petite élévation de terre d'une certaine étendue en longueur, et derrière laquelle on peut cacher des troupes. | Ponts et chauss. Ensemble de chaînes, tringles et barres de fer qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu.

RIDELLE, s. f. Un des côtés de la charrette, fait en forme de râtelier. Les *ridelles* empêchent le contenu de la voiture de tomber.

RIDER, v. a. Faire des rides à. Le chagrin *ride* le front. Un front jauni qu'a *ridé* la mollesse. (Thomas.) | Fig. Plisser, affecter de légères ondulations pareilles à des rides. Le souffle du vent *ride* la surface de l'eau. | Faire raidir une corde, une couture. | Mar. Raidir, tendre fortement les haubans et les galhaubans d'un navire. | S'empl. neutral. dans les divers sens de l'actif et du réfléchi. Rien ne *ride* comme le chagrin. | SE RIDER, v. pr. Être ridé, se charger de rides. Dans l'effroi le front *se ride*. (Buffon.)

RIDICULE, adj. (du lat. *ridiculus*, digne de risée). Qui est digne de risée, de moquerie. Posture *ridicule*. Accoutrement *ridicule*. Se rendre *ridicule*. Dire des choses *ridicules*. Vanité *ridicule*. Saisir le côté *ridicule* d'une chose. Ils tâchent de rendre *ridicules* ceux qu'ils ne peuvent rendre criminels. (Fléchier.) Il faut détruire aujourd'hui un pouvoir aussi odieux que *ridicule*. (Voltaire.)

RIDICULE, s. m. (du lat. *ridiculum*, raillerie). Ce qui est ridicule, ce qu'il y a de ridicule dans

une personne ou dans une chose. Un *ridicule* affreux. C'est le comble du *ridicule*. Tomber dans le *ridicule*. Craindre le *ridicule*. Prêter des *ridicules* à quelqu'un. Le *ridicule* de la fierté suffit presque tout seul pour nous en corriger. (Massillon.) Il rachète quelques *ridicules* par mille vertus. (J. J. Rousseau.) | *Tourner quelqu'un ou quelque chose en ridicule*, S'en moquer; faire voir ce que cette personne ou cette chose a de ridicule. Meurs de honte d'avoir donné à ces fripons un juste sujet de te *tourner en ridicule*. (Le Sage.) | Les actes, les discours par lesquels on fait rire les autres aux dépens de quelqu'un. Les traits du *ridicule*. Manier l'arme du *ridicule*. Le *ridicule* est l'arme favorite du vice. (J. J. Rousseau.) La crainte du *ridicule* étouffe plus de talents et de vertus qu'elle ne corrige de vices et de défauts. (D'Alembert.)

RIDICULE, s. m. (du lat *reticulum*, dimin. de *rete*, *retis*, filet). Petit sac que les femmes portent à la main pour mettre leur mouchoir, leur argent, etc. *Ridicule* en ce sens est une corruption de *réticule*. *Ridicule* en cuir, en tapisserie.

RIDICULEMENT, adv. (pron. *ridikuleman*). D'une manière ridicule. Parler, danser *ridiculement*.

RIDICULISÉ, ÉE, part. Rendu ridicule, tourné en ridicule. Un homme *ridiculisé*. Une action *ridiculisée*. Les religions sont bafouées, *ridiculisées*.

RIDICULISER, v. a. Rendre ridicule, tourner en ridicule. *Ridiculiser* un homme. *Ridiculiser* l'action la plus sérieuse. C'est toujours mal que de *ridiculiser* quelqu'un. | SE RIDICULISER, v. pr. Se rendre ridicule. Les vieillards qui cherchent à se rajeunir *se ridiculisent*. (Boiste.)

RIEN, s. m. (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose). Néant, nulle chose. Dieu a créé le monde de *rien*. Dans l'ordre de la nature, *rien* ne se fait de *rien*. | S'emploie souvent comme sujet, et sans article ou équivalent de l'article. *Rien* ne me plaît davantage. *Rien* n'égale la blancheur des lis. (Fénelon.) | Il peut se trouver dans toutes les autres parties de la phrase avec ou sans négation. Il n'y a *rien* dans l'homme de plus clair que le sentiment, parce qu'il n'y a *rien* de plus certain. (Rivarol.) | S'emploie comme régime d'un verbe, également sans article. On n'a plus *rien* à éviter lorsqu'on n'a plus *rien* à perdre. (Sénancour.) | S'emploie de même comme régime d'une proposition. Les gens qui ne veulent *rien* faire de *rien* n'avancent en *rien*, et ne sont bons à *rien*: voilà mon mot. (Beaumarchais.) | *Rien* ou *rien du tout* s'emploie souvent comme réponse. Que lui demandait-il? *Rien*. (Stendhal.) | Avec *rien* on supprime *pas* et *point*. | *Ne savoir rien de rien*, Ne savoir absolument rien. Jeune encore, *ne sachant rien de rien*. (Gresset.) | *Cela ne fait rien*, Cela n'importe pas. *Cela ne fait rien* à l'affaire. | On dit dans le même sens : *Cela me fait moins que rien*. | *Cette affaire ne tient à rien*, Rien n'empêche qu'elle ne se fasse. | *Cela s'est réduit à rien*, Il n'en est presque rien resté. Tous vos grands projets de colonisation *se sont réduits à rien*. (F. Flocon.) | *Ne rien faire*, Ne pas travailler. | *Cet homme ne fait plus rien*, Il n'a plus d'emploi, ou il s'est retiré du commerce, de la vie laborieuse. | *N'être rien*, N'être d'aucune valeur, être compté pour rien. | Absol. *C'est un homme de rien*, Un homme du peuple, un prolétaire, un ouvrier. | *Cet homme ne m'est rien*, Il n'est ni mon ami ni mon parent. | On dit aussi : *Cet homme ne m'est de rien, cela ne m'est de rien*, Je n'y prends aucun intérêt. | Prov. *Rien sans peine*, Il faut travailler beaucoup pour réussir. | *Ce que vous dites et rien, c'est tout un*, Je ne vous écoute pas. | *Qui prouve trop ne prouve rien. Qui ne risque rien n'a rien.* | *On ne fait rien pour rien; on ne donne rien pour rien*, Il entre presque toujours quelque vue d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes. | *Rien de trop*, Il faut tout faire dans de sages proportions. | *Rien de plus*, Pas davantage. | Par exagération. Peu de chose. Vivre pour *rien*. | Dans cette acception il est souvent précédé de l'adjectif *un*. *Un rien* nous attriste. *Un rien* nous console dans le jeune âge.

La vie? Eh! qu'est-ce donc? *Un rien*, un souffle, un rêve!
C'est la nuit qui s'en va! c'est le jour qui se lève...
(DELVAU.)

| *En un rien*, En un instant. | On dit aussi, dans le même sens, *En un rien de temps*. | Quelque chose. Qui vous reproche *rien*? Qui vous dit *rien*? | *Rien* signifiant Une chose, quelque chose, rejette la négation. Vit-on jamais *rien* de plus énergique que l'apostrophe de Robespierre au président de la Convention? Mais *rien* signifiant Nulle chose, veut la négation. *Rien* n'est plus incertain que notre dernière heure. (Am. Tastu.) | *Rien* demande le *de* devant l'adjectif qui suit. *Rien de* grossier en eux, *rien de* matériel. (Th. Gautier.) | Cependant, pour l'euphonie, on peut quelquefois supprimer le *de*, en parlant. Il n'est *rien* tel qu'un véritable ami. | S. m. pl. Bagatelles, choses sans importance. Dire des *riens*. S'amuser à des *riens*. (Carmont.) | *En moins de rien*, loc. adv. Très-promptement, en très-peu de temps. | *Comme si de rien n'était*, loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée.

RIENZI (Nicolas Gabrino, plus connu sous le nom de). Célèbre tribun de Rome, né dans cette ville, vers le commencement du XIVe siècle, d'un cabaretier et d'une blanchisseuse. Il se livra dès sa première jeunesse à l'étude des lettres, vers lesquelles le portaient un esprit ardent et des sentiments d'indépendance. Son éloquence hardie et entraînante le ranges parmi les orateurs les plus brillants de cette époque orageuse, et ce fut à l'éclat qui signala ses débuts oratoires qu'il dut sa liaison avec Pétrarque. Rome était alors livrée à des troubles intérieurs, à des misères effroyables, fruit des rivalités des Colonne et des Ursins. Clément VI avait abandonné cette capitale à elle-même et s'était retiré à Avignon. Rienzi fit partie d'une députation chargée de prier ce pape de revenir à Rome. Le pape promit, et ne vint pas; alors Rienzi assembla le peuple, se fit nommer tribun et rétablit les formes de l'ancienne république. Après avoir gouverné Rome pendant sept mois, il fut forcé de quitter cette ville et de se réfugier auprès du roi de Bohême, qui le livra traîtreusement à Clément VI. Il subit pendant plusieurs années une étroite captivité dans le château d'Avignon, d'où il sortit, par le crédit de Pétrarque, sous le pontificat d'Innocent VI. Ce pape l'envoya à Rome pour l'opposer au nouveau tribun Baroncelli. Il fut reçu avec joie; mais bientôt après, en 1354, il fut assassiné au Capitole, dans une révolte.

RIEUR, EUSE, s. (du lat. *risor*). Celui, celle qui rit. La salle est pleine de *rieurs*. | Celui, celle qui aime à rire. Roger Bontemps est un gros *rieur*. Petite *rieuse*. | Celui, celle qui se moque, qui raille. Venez ici, monsieur le *rieur*, et répondez. (Viardot.) | *Avoir les rieurs de son côté*, Avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre. On dit dans un sens analogue : *Mettre les rieurs de son côté; n'avoir pas les rieurs pour soi*. | Adjectiv. C'est une jeune fille *rieuse* et folâtre. | S. m. Nom donné à plusieurs oiseaux, entre autres au quapactol, coucou des Antilles, dont le cri ressemble beaucoup à un éclat de rire. | Adjectiv. Le coucou *rieur*. Le port était sillonné de mouettes *rieuses*.

RIFLARD, s. m. Technol. Sorte de rabot à deux poignées pour dégrossir les planches. | Grosse lime qui sert à dégrossir les métaux. | Ciseau en forme de palette, avec lequel les maçons ébarbent les ouvrages de plâtre. On dit aussi une *rifle*. | Famil. Parapluie un peu volumineux.

RIFLE, s. f. Technol. Instrument de fer ou de bois en forme de palette avec lequel les sculpteurs et les maçons égratignent le plâtre.

RIFLE, s. m. Art milit. Sorte de carabine anglaise d'une grande portée.

RIFLOIR, s. m. (pron. *rifloar*). Technol. Lime recourbée dont se servent les doreurs, les graveurs, etc., pour travailler dans les creux.

RIGA. Géogr. Ville forte et port de Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, bâtie sur les rivages sablonneux de la Dwina; 58,000 habitants. Belles rues, quelques édifices remarquables; hôtel de ville, bourse, arsenal, hôpital, cathédrale. Commerce considérable d'exportation en lin, chanvre, bois de construction, peaux, etc.

RIGIDE, adj. (du lat. *rigidus*). Sévère, exact, austère. Morale *rigide*. Homme *rigide*. Des mœurs *rigides*. | Qui est scrupuleusement attaché aux opinions de... Puritain *rigide*. Cartésien *rigide*. | Néol. On emploie aujourd'hui ce mot au physique, par un retour vers son étymologie latine, dans le sens de Dur, raide, hérissé. Quand le médecin arriva, il trouva le corps déjà froid et *rigide*. (Eug. Suë.)

RIGIDEMENT, adv. (pron. *rijideman*). Avec rigidité. Il examine tout *rigidement*.

RIGIDITÉ, s. f. (du lat. *rigiditas*). Grande sévérité, austérité, exactitude scrupuleuse. La *rigidité* de ses principes. La *rigidité* de ses mœurs. | On l'emploie aussi au physique, par un retour vers son origine latine, dans le sens de *raideur*. La *rigidité* des membres. | *Rigidité cadavérique*, Phénomène se manifestant après la mort, caractérisé par un durcissement des muscles, la perte de leur extensibilité, et un léger raccourcissement de chacun d'eux, d'où résultent le rapprochement des mâchoires, la flexion des doigts, l'impossibilité de faire mouvoir les articulations les unes sur les autres.

RIGODON, s. m. Air de danse à deux temps, très-animé. Jouer un *rigodon*. | Sorte de danse fort en vogue au siècle dernier. Danser un *rigodon*.

RIGOLE, s. f. (du lat. *rivulus*, petit ruisseau). Petite tranchée creusée dans la terre ou dans la pierre pour faire couler les eaux dans un jardin, dans un pré. Faire une *rigole*. *Rigoles* de dérivation. *Rigole* d'eau courante. | Petite tranchée pour planter des bordures de buis, de thym, ou des palissades de charme, d'érable, etc.

RIGOLER, v. n Se disait pour Plaisanter, tenir de joyeux propos.

RIGOLEUR, EUSE, s. Triv. Plaisant, moqueur. Nous étions une douzaine de *rigoleurs*.

RIGORISME, s. m. (du lat. *rigor*, froid). Morale trop sévère. Il est d'un *rigorisme* outré. Il y a trop de *rigorisme* dans ses principes. | En littérat. Système de ceux qui prétendent qu'on doit se conformer rigoureusement aux règles

RIGORISTE, s. Celui, celle qui est trop sévère en morale. Cette femme est une *rigoriste* outrée. Il y a des *rigoristes* dans toutes les religions. Si les *rigoristes* outrés avaient la direction du monde, ils voudraient retrancher le printemps et la jeunesse, l'un de l'année et l'autre de la vie. (H. Balzac.) | Exalté. La politique a ses *rigoristes*. (Boiste.) | Se dit de ceux qui suivent et veulent qu'on suive strictement une règle quelconque. | Se dit également, en littérature, de ces esprits tracassiers et mesquins qui relèvent de petites négligences avec plus de soin qu'ils n'en mettraient à constater des qualités. | Adjectiv. Homme *rigoriste*. Secte *rigoriste*.

RIGOUREUSEMENT, adv. (pron. *rigoureuzeman*). Avec rigueur, d'une manière sévère. Vous me jugez bien *rigoureusement*. Celui qui, pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi *rigoureusement* que l'assassin. (Bossuet.) | Avec une grande exactitude. Un grain de poussière est pesé aussi *rigoureusement* dans le devis de la création que l'astre qui roule dans les cieux. (Boufflers.) | *Cela est rigoureusement démontré*, Cela est incontestablement démontré. | *Cela est rigoureusement vrai*, Cela est d'une vérité incontestable.

RIGOUREUX, EUSE, adj. Qui est très-sévère dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres. Un magistrat *rigoureux*. On gâte tout, quand on veut approcher d'une perfection trop *rigoureuse*. (Grimm.) | Sévère, dur, difficile à supporter. Un supplice *rigoureux*. Un arrêt *rigoureux*. Une partie de la nation gémissait sous le poids des impôts les plus *rigoureux*. (Voltaire.) | Rude, âpre, dur à supporter. Hiver *rigoureux*. Climat *rigoureux*. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le *rigoureux* aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fénelon.) | Rigide, exigeant. Subir un examen *rigoureux*. | *Une diète rigoureuse*, Une diète absolue, une abstinence complète: | *Démonstration rigoureuse*, Démonstration sans réplique.

RIGUEUR, s. f. (du lat. *rigor*). Sévérité, dureté, austérité. Une grande *rigueur*. Une *rigueur* extrême. Les tribunaux ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance aux *rigueurs* qu'on voulait exercer. (Raynal.) Il exhorte le clergé à ne point user de *rigueurs* dangereuses. (Voltaire.) | Dureté, âpreté. La *rigueur* du froid, de l'hiver, du climat. Ils n'opposaient à la *rigueur* des saisons que des vêtements légers. (Barthélemy.) | Grande exactitude. La *rigueur* d'un devoir. | *Cette règle, cette chose est de rigueur*, Elle est indispensable. | *Jouer de rigueur*, Jouer exactement, jouer suivant la règle. | Fig. *La rigueur d'une femme, les rigueurs d'une maîtresse*, Sa sévérité, le refus qu'elle fait de son cœur, de sa personne. | *A la rigueur*, loc. adv. Avec une extrême sévérité. Observer les lois *à la rigueur*. | On dit, dans le même sens, *A la dernière rigueur*. | *A la rigueur* signifie aussi A la lettre, sans modification

RILLETTE, s f. (*ll* mouillées). Viande de porc hachée menu et mêlée de graisse que l'on conserve dans des pots. Des *rillettes* de Tours.

RIMAILLER, v n. (*ll* mouillées). Faire de mauvais vers. Il ne fait que *rimailler*. Je l'ai vu *rimailler* et traduire sous moi. (Boileau.)

A demain, scélérat! si jamais tu *rimailles*,
Ce ne sera, morbleu! qu'entre quatre murailles.
(PIRON.)

| Activ. Mettre quelque chose en vers, mais avec négligence, sans soin. *Rimailler* un conte.

RIMAILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées). Mauvais poète; celui, celle qui fait de mauvais vers. C'est un insipide *rimailleur*.

RIME, s. f. (du gr. ῥυθμός, cadence, accord; on a d'abord écrit *rhythme*). Consonnance des finales des vers, retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers en rapport l'un avec l'autre. *Rime* facile. *Rime* rebelle. *Rime* heureuse. Les agréments de la *rime*. La contrainte de la *rime*. Nous vou-

ons que la *rime* ne soit ni triviale ni trop recherchée. (Voltaire.) La *rime* est un vernis qui peut couvrir bien des défauts. (Maffei.) | La Harpe pense que la rime fut empruntée par les troubadours aux Arabes qui passèrent d'Afrique dans l'Europe méridionale; mais il se trompe, car la rime était en usage dans la Provence dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. La rime contribue à donner un grand charme à la poésie. La rime doit être sensible à l'oreille; il faut qu'elle tombe sur des syllabes sonores, ou, si les vers finissent par une syllabe muette, il faut que la pénultième et la finale soient consonnantes. Pour rimer à l'œil autant qu'à l'oreille, les deux finales doivent présenter le même caractère ou des caractères équivalents. | *Rime masculine*, Celle dont la finale est une syllabe pleine et sonore, et où ne figure pas l'*e* muet, comme dans *captif*, *rétif*. | *Rime féminine*, Celle qui se termine par l'*e* muet, soit seul, comme dans *envie*, soit suivi du signe de la pluralité *s*, les *envies*, soit accompagné des lettres muettes de la 3e personne du pluriel des verbes. | *Rimes croisées*, Rimes masculines et féminines entrelacées de façon qu'un masculin se trouve après un féminin ou deux masculins de même rime entre deux féminins qui riment ensemble. | *Rimes mêlées*, Celles où les vers sont arrangés de manière à ne pas présenter de suite plus de deux rimes masculines ou plus de deux rimes féminines. | La *rime* est *pleine* ou *riche*, quand le son et l'articulation sont identiques : *vertu* et *abattu*; *suffisante*, quand elle n'est que dans le son : *dis-je* et *oblige*; *pauvre*, lorsqu'elle n'offre que la répétition du même son dans la plus grande simplicité : *vécu* et *vertu*; *fausse*, quand elle est formée par deux mots qui n'ont qu'une apparence de conformité dans le son final : *bouche* et *fourche*. | On appelle *rimes doublées* un certain nombre de rimes semblables qui se suivent sans interruption. | *Rime annexée, concaténée* ou *fraternisée*, Rime employée par beaucoup de nos anciens poètes, et qui consistait à commencer un vers par la dernière syllabe ou le dernier mot du vers précédent. | *Rime batelée*, Vers dont la rime était reproduite au repos du second vers. | *Rime couronnée*, Rime qui se présentait deux fois à la fin de chaque vers. | *Rime équivoque*, Celle dans laquelle les dernières syllabes de chaque vers sont reprises en une autre signification au commencement ou à la fin du vers qui suit. | Prov. *N'entendre ni rime ni raison*, Se dit d'un butor, d'un extravagant qui ne veut entendre aucune observation. | *Il n'y a ni rime ni raison dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait*, Il n'y a point de bon sens dans ses actions ou dans ses paroles.

RIMÉ, ÉE, part. Versifié, mis en rimes. Épître mal *rimée*. Voilà une homélie singulièrement *rimée*.

RIMER, v. n. Avoir la même terminaison et former le même son, en parlant des dernières syllabes des mots. Un substantif ne peut *rimer* avec son verbe. Tyrannie *rime* bien avec manie. Il y a des mots qui ne *riment* point à l'œil, mais qui *riment* à l'oreille. | Fig. et famil. *Ces deux choses ne riment pas ensemble*, Elles n'ont aucun rapport entre elles. | *Cela ne rime à rien*, Cela ne signifie rien; cela est dépourvu de sens, de raison. | Se dit du poète, par rapport au soin de faire rimer les mots. Ce poète *rime* bien, *rime* mal. | Par extens. Faire des vers. Il passe son temps à *rimer*. | Se dit avec quelque sorte de mépris. Quel besoin si pressant avez-vous de *rimer*? (Molière.) | Activ. Mettre en vers. *Rimer* un conte. La leçon que je te vais *rimer*. (Boileau.)

RIMEUR, EUSE, s. m. Celui, celle qui rime ou qui compose des vers rimés. Se prenait autrefois en bonne part dans le sens de *poète*, mais du temps de Boileau on restreignait déjà son acception aux mauvais poètes. Un détestable *rimeur*. Je laisse aux froids *rimeurs* une libre carrière. (Boileau.)

RIMINI. Géogr. Ville murée du royaume d'Italie (Forli), près de l'embouchure de la Marecchia; 18,000 habit. Archevêché. Petit port, château, beau pont en marbre. Cathédrale remarquable, bel arc de triomphe. Soieries; exploitation du soufre, fabriques d'acide sulfurique et nitrique et de liqueurs.

RIMULAIRE, adj. (du lat. *rima*, fente). Qui est sillonné dans sa longueur. Coquille *rimulaire*.

RIMULE, s. f. Petite fente longitudinale qu'on remarque sur certains coquillages.

RINÇAGE, s. m. Action de rincer, opération qui consiste principalement à laver une dernière fois les objets savonnés. Procéder au *rinçage* du linge.

RINCÉ, ÉE, part. Dont le rinçage est fait. Linge *rincé*. Verres *rincés*. Bouteilles *rincées*.

RINCEAU, s. m. (pron. *rinsô*). Ornement d'architecture et de sculpture dont la forme est empruntée de celle des feuilles refendues comme l'acanthe et le persil, avec fleurons, roses, boutons et graines qui s'élèvent le long d'un jambage ou parcourent en enroulement la face d'une frise.

RINCE-BOUCHE, s. m. Sorte de bol en verre opale, bleu ou de toute autre couleur, dans lequel on offre aux convives de l'eau tiède pour se rincer la bouche et se laver les doigts après le repas.

RINCÉE, s. f. Famil. Volée de coups de bâton, correction manuelle. Donner à quelqu'un une *rincée*.

RINCER, v. n. (du gr. βαίνειν, arroser, mouiller). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous rinçons*. *Je rinçais*, etc.). Nettoyer en lavant et en frottant. *Rincer* du linge. *Rincer* une carafe. *Rincer* des verres. | *Rincer sa bouche* ou *se rincer la bouche*, Laver sa bouche. On dit mieux *Se laver la bouche*.

RINÇOIR, s. m. Technol. Vase dans lequel on opère le rinçage du linge ou des étoffes.

RINÇURE, s. f. Eau dans laquelle on a rincé quelque chose. Il faut jeter les *rinçures* dehors.

RINFORZANDO. Adverbe italien qui signifie *en renforçant*, et qu'on emploie dans la musique.

RINGARD, s. m. Technol. Instrument en fer destiné à brasser le fer ou la fonte dans les fourneaux où se font les opérations de l'affinage.

RINGEOT, s. m. Mar. Forte pièce de bois d'une forme angulaire, et qui, dans un navire, sert à terminer la quille du côté de l'avant, et à commencer le contour de l'étrave. | On dit également *Brion*.

RIO, s. m. Terme de géographie qui signifie en espagnol et en portugais *rivière*, et qu'on emploie dans certaines parties de l'Amérique et de l'Afrique pour désigner des fleuves ou des villes arrosées par ces cours d'eau. C'est ainsi qu'on dit *Rio-Grande*, *Rio-Bamba*, *Rio-de-la-Plata*, *Rio-Negro*, *Rio-de-Janeiro*. En Afrique, le *Rio-Grande*, appelé aussi rivière des Nalous, est le plus méridional des trois grands fleuves de la Sénégambie. En Amérique, on distingue le *Rio-Grande-de-San-Pedro*, le *Rio-Grande-do-Norte*, et le *Rio-Grande-de-Belmonte*, qui se déversent dans l'Océan. Le *Rio-San-Francisco* coule également dans l'Océan. Le *Rio-del-Norte*, le plus grand fleuve du Mexique, se jette dans la mer des Antilles. *Rio-Colorado* est un nom commun à trois fleuves de l'Amérique : 1° le *Rio-Colorado du Mexique*, qui coule du N. E. au S. E., et se jette dans la mer Vermeille, après un cours de 1,140 kilom.; il forme la limite orientale de la Californie. Ce fleuve donne son nom à un territoire des États-Unis formé, en 1861, de parties du Kansas, de la Nébraska et de l'Utah; 2° le *Rio-Colorado de Texas*, qui coule du N. au S. et tombe dans le golfe du Mexique, après un cours de 750 kilom.; 3° le *Rio-Colorado de Buenos-Ayres*, qui a sa source dans les Andes, coule du N. O. au S. E., et se jette dans l'océan Atlantique après un cours de 1,300 kilom. Le *Rio-de-la-Plata*, le plus puissant cours d'eau de l'Amérique du Sud, après l'Amazone, est formé par la rivière de Parana, et a une largeur telle qu'il ressemble plutôt à un bras de mer qu'à un fleuve.

RIO-DE-JANEIRO. Géogr. Capitale de l'empire du Brésil; ville située sur le bord occidental de la baie de son nom, et dont le port est un des plus beaux qui existent dans le monde entier; 300,000 habit. Résidence de l'empereur; évêché, université, facultés de droit et de médecine; institut historique et géographique, bibliothèque, cabinet de minéralogie, jardin botanique. Une large baie pénètre de 36 kilom. dans les terres, et son entrée, qui est assez étroite pour lui donner le caractère d'un véritable bassin, est distinguée, aux yeux du navigateur, par une brèche dans une côte élevée, et par une montagne de plus de 300 mètres d'élévation, à laquelle sa forme a fait donner le nom de *Pain-de-sucre*. Rio-de-Janeiro est divisé en deux villes, la vieille et la nouvelle, séparées par une place immense. On remarque dans la ville neuve les palais impérial et épiscopal, la Monnaie, les deux arsenaux, la cathédrale, le théâtre San Pedro, le couvent des Bénédictins. Chaleur très-forte, tempérée le jour par un vent de mer qui s'élève régulièrement vers onze heures du matin et dure jusqu'au soir, et la nuit par une brise de terre. Industrie assez florissante; orfévrerie. Commerce actif, surtout en sucre, café, tabac, bois de construction et d'ébénisterie, cuirs, suifs, diamants bruts. Cette ville fut fondée par les Portugais en 1556. Les Hollandais s'en emparèrent pendant la guerre de 1635-40, mais ils la rendirent après la révolution qui mit sur le trône de Portugal la maison de Bragance. Duguay-Trouin la prit et la saccagea en 1711. Elle devint en 1763 la capitale du Brésil. La famille royale de Portugal y a résidé de 1808 à 1820. | La *Province de Rio-de-Janeiro* a 400 kilom. du N. E. au S. O., sur une largeur moyenne de 100 kilom. et environ un million d'habit. Sol excellent, mais l'agriculture y a été longtemps négligée. Café, cacao, tabac, coton, copal, sandragon.

RIO-DE-LA-PLATA. Géogr. Confédération de l'Amérique, appelée aussi *République argentine*, qui tire son nom du *rio de la Plata*, qui l'arrose.

RIOM. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme), sur une hauteur; 15,000 habit. Cour impériale. Hôpital, hospice, salle de spectacle. La plupart des maisons sont construites en lave de Volvic, ce qui leur donne un aspect triste. Toiles, tissus de coton, bougie, eau-de-vie, pâtes d'abricots, de coings et de pommes; commerce en blé, vin, chanvre, huiles, etc. Patrie de Grégoire de Tours, d'Anne Dubourg, de Malouet, de Chabrol. Ancienne capitale du duché d'Auvergne.

RIOT-ACT, s. m. (Mots anglais qui signifient *loi sur les rixes*). Politiq. Statut pour la répression des rassemblements, passé en Angleterre lors de l'établissement de la maison de Hanovre.

RIPAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Débauche de table. Faire *ripaille*. Cette expression a pris naissance au célèbre château de Ripaille, situé sur le bord du lac de Genève, où Amédée VIII, premier duc de Savoie (pape depuis sous le nom de Félix V), établit la principale commanderie de l'ordre de Saint-Maurice qu'il avait fondé. Il s'y retira après son abdication (1434), et ne quitta ce séjour que pendant la durée de son pontificat (1440-1449). Il s'y était livré, dit-on, avec ses anciens courtisans à la débauche et aux plaisirs de la table.

RIPE, s. f. Technol. Outil en fer ayant à peu près la forme d'un S sans queue, et dont la partie courbée est armée de dents très-serrées. La *ripe* sert à donner à la pierre le dernier poli.

RIPICOLE, adj. (du lat. *ripa*, rive; *colo*, j'habite). Qui vit sur le bord de l'eau.

RIPIPHORE, s. m. Entom. Genre d'insectes nommés aussi *porte-éventail*, à cause des antennes des mâles qui sont très-pectinées.

RIPOPÉE, s. f. (du lat. *ripopatum vinum*, fait de la particule *re*, et de *popina*, cabaret). Triv. Mélange de différentes sortes de liqueurs ou de sauces. Quelle *ripopée* faites-vous là? | Par extens. Discours où se rencontrent des idées incohérentes.

RIPOSTE, s. f. (du lat. *reposita*, remise). Réponse vive, faite sur-le-champ; repartie prompte pour repousser quelque raillerie. Être prompt à la *riposte*. | Escrim. Botte que l'on porte à son adversaire en parant un de ses coups. Une bonne *riposte*.

RIPOSTER, v. n. (du lat. *repostum*, supin de *reponere*, répondre). Répondre vivement à quelque raillerie. *Riposter* à propos. | Escrim. Porter un coup en parant, ou aussitôt après avoir paré. | Activ. Repousser vivement une injure, un coup, etc.

RIPUAIRES, s. m. pl. (du lat. *ripuarii*, fait de *ripa*, rive, bord. Servait d'abord à désigner les troupes employées à la garde des frontières de l'empire). Tribu de la confédération des Francs ou des peuples qui habitaient les bords du Rhin et de la Meuse. Ils formaient, après les Francs saliens, la tribu la plus puissante de la nation. A la mort de Sigebert, Clovis ajouta le royaume des Ripuaires à sa domination. Théodoric, son fils, qui devint roi des Ripuaires, fixa sa résidence à Metz. On attribue à ce prince *la loi des Ripuaires*, recueil de la législation de ces peuples.

RIQUET, s. m. Se dit dans cette locution, *Riquet à la houpe*, en parlant d'un bossu, par allusion à un personnage d'un des contes de fées de Perrault.

RIQUET (PIERRE-PAUL DE). Célèbre ingénieur français, né à Béziers en 1604. Il conçut l'utile projet du canal du Languedoc pour la communication de l'Océan et de la Méditerranée. Cette œuvre gigantesque commencée en 1667 ne fut terminée qu'après la mort de Riquet, qui eut lieu en 1680.

RIRE, v. n. (du lat. *ridere*, fait de *rictus*, ouverture de la bouche. Il est irrégulier et se conjugue ainsi : *Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient. Je riais, nous rions, vous riiez. J'ai ri. Je ris, nous rîmes. J'eus ri. Je rirai. Je rirais. Ris, rions, riez. Que je rie, que nous rions, que vous riiez. Que je risse, que nous rissions. Riant. Ri*). Sert à exprimer le phénomène physiologique qui consiste à faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant. L'homme pleure et *rit*; c'est par là surtout qu'il se distingue des brutes. Éclater de *rire*. *Rire* aux éclats, à gorge déployée. Crever, étouffer, pouffer, se pâmer de *rire*. *Rire* aux larmes, jusqu'aux larmes. Se prendre, se mettre à *rire*. Tandis qu'il tenait ce discours éloquent, je pensai plus d'une fois éclater de *rire*. (Le Sage.) Il y a longtemps que l'on *rit* à mes dépens; mais, par ma foi, je l'ai bien rendu. (Voltaire.) | *Il n'y a pas le mot pour rire dans cet ouvrage*, Se dit d'un ouvrage qui a été fait pour réjouir, et où il n'y a rien d'amusant. | *Pincer sans rire*, Dire quelque chose de piquant contre quelqu'un, sans paraître en avoir l'intention. | Par al-

lusion à ce sens, *C'est un pince-sans-rire*, C'est un homme que son caractère porte à plaisanter, tout en conservant un air sérieux. | Prov. et fig. *Rire du bout des dents ; ne rire que du bout des dents, que du bout des lèvres ; rire jaune*, Rire sans en avoir envie, à contre-cœur. | *Rire sous cape, rire dans sa barbe*, Éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler. | *Il rit aux anges*, Se dit de celui qui est tellement transporté de joie, qu'il est comme en extase. | Avoir un aspect agréable, gai, plaisant. Tout *rit* dans cette campagne, dans cette maison. Je vous avoue que ce projet ne me *rit* pas autant qu'à vous. (J. J. Rousseau.) | Fig. *La fortune lui rit, tout lui rit, tout rit à ses désirs*, Se dit d'un homme heureux, à qui tout réussit. | Se divertir, se réjouir. Plus on est de fous, plus on *rit*. Nous pouvons *rire* à l'aise et prendre du bon temps. (Boileau.) | *Rire aux dépens d'autrui*, Se divertir à relever ses défauts, ses ridicules. | *Rire de*, Se moquer de. *Rire* des gens d'esprit, c'est le privilége des sots. | *Rire au nez de quelqu'un*, Se moquer de lui en face. | *Apprêter à rire*, Donner sujet de se faire moquer de soi. | Prov. *Rira* bien qui *rira* le dernier. Tel qui *rit* vendredi, dimanche pleurera. | Railler, badiner. Vous *riez*, vous voulez *rire*. On sera ridicule, et je n'oserai *rire !* (Boileau.) | Famil. *Vous voulez rire*, Cela est peu croyable. | Ne se point soucier de quelque chose, s'en moquer. Il faut *rire* de tous les préjugés de notre société. Des hauteurs de sa gloire il *rit* de notre orgueil. (Delille.) | SE RIRE, v. pr. Se moquer. *Se rire* de quelqu'un. *Se rire* de ses menaces. Le perfide triomphe et *se rit* de ma rage. (Racine.)

RIRE, s. m. Action de rire. On distingue plusieurs sortes de rires : le *rire moqueur*, le *rire fou*, le *rire forcé*, le *rire sardonique*, le *rire convulsif*, *inextinguible*, le *rire niais*, le *rire enfantin*. De grands éclats de *rire*. L'extrémité du *rire* se mêle aux larmes. (Montaigne.) Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le *rire* est toujours sur les lèvres ? (J. J. Rousseau.)

RIS, s. m. (pron. *ri*). Synonyme de *Rire*. Exciter les *ris*. Provoquer les *ris*. Bien qu'on se serve de ce mot généralement à la place de *rire*, il est certaines expressions où il est employé de préférence à ce dernier. En poésie, lorsque le rire est personnifié, on emploie le mot *ris*. Les Jeux et les *Ris*. Les Grâces et les *Ris*. Des *Ris* légers la troupe voltigeante. (Malfilâtre.) | Art culin. Grosse glande qui se trouve dans le quartier de devant des veaux, et dont on fait un manger très-délicat. | Mar. Partie d'une voile comprise entre un côté lacé à la vergue et une ligne parallèle à cette envergure. Une bande de toile est toujours placée sur cette ligne ; des trous y sont percés pour le passage des cordages ou garcettes, qui servent à replier l'étendue d'un ris sur le contour de la vergue. On nomme aussi cette bande *ris*. | *Prendre un ris*, Soustraire à l'impulsion du vent la partie de la voile déployée nommée *ris*, ou bien raccourcir cette voile. | *Larguer un ris*, Lâcher les plis d'un ris qui étaient serrés sur la vergue.

RISBAN, s. m. Fort de maçonnerie construit dans la mer, sur lequel on a placé de l'artillerie pour la défense d'un port.

RISDALE, s. f. (de l'allem. *reich-thaler*, écu de l'empire, écu impérial). Monnaie d'argent dont la valeur se rapproche de celle de notre pièce de 5 francs, et qui circule dans la plupart des États allemands. On écrit aussi *Rixdale*.

RISÉE, s. f. Éclat de rire produit par plusieurs personnes ensemble en se moquant d'une personne ou d'une chose ; moquerie qui se témoigne par des éclats de rire. Exciter, provoquer la *risée* des autres. De grandes *risées*. Ceci est une *risée*. Il en revint couvert de honte et de *risée*. (Boileau.) J'attribuais leurs *risées* à ma mise, à ma pauvreté. (Michelet.) | L'objet de la risée. Cet homme est la *risée* du pays. | Mar. Accroissement subit et momentané dans la force du vent régnant.

RISETTE, s. f. (pron. *rizète* ; dim. de *ris*). Petit ris agréable particulier aux enfants.

RISIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui fait rire, de ce qui est risible. | Faculté de rire. Aristote dit que la *risibilité* est le propre de l'homme.

RISIBLE, adj. Qui est propre à faire rire, qui excite le rire. Un homme *risible*. Une histoire *risible*. | Qui prête à la moquerie. Une personne à mine *risible*. Des manières *risibles*.

RISIBLEMENT, adv. D'une manière risible.

RISQUABLE, adj. Qui fait courir des risques, ou qui peut en occasionner. Une affaire *risquable*. Un projet *risquable*. | Qui peut être entrepris avec quelque chance de succès. C'est un coup *risquable*.

RISQUE, s. m. Péril, danger. Courir des *risques*, un grand *risque*. Le *risque* de perdre son bien, sa réputation, sa vie. Rassurez-la sur les *risques* auxquels elle me croit exposé. (J. J. Rousseau.) Un nœud sacré unit les États libres ; leurs espérances et leurs *risques* sont communs. (Manzoni.) | *A ses risques et périls*, Au hasard de tout ce qui peut arriver. Entreprendre une chose *à ses risques et périls*. | *A tout risque*, A tout hasard. | On dit : *Courir risque de faire une chose*, et *Courir un risque à faire une chose*. La première de ces expressions signifie qu'on était sur le point de faire une chose, et la deuxième, qu'en la faisant on s'exposait à des malheurs. Nous *avons couru risque* de faire naufrage. On ne *court* aucun *risque à* s'engager dans cette affaire. | Droit marit. *Risques de mer*, Chances qui résultent du contrat d'assurances.

RISQUÉ, ÉE, part. Hasardé. Un mot risqué. Démarche *risquée*. Voilà une proposition *risquée*.

RISQUER, v. a. Hasarder, mettre en danger. *Risquer* sa vie, son honneur, sa réputation. *Risquer* son argent. Il *risqua* de nouveau le gain qu'il avait fait. (La Fontaine.) | Courir le risque, le hasard de. *Risquer* le combat. *Risquer* le passage d'un fleuve. | Il se construit avec *de* et l'infinitif, ou avec *que* et le subjonctif. Celui qui veut monter plus haut qu'il ne peut *risque* à tout moment *de* tomber plus bas qu'il n'était. (De Jussieu.) Vous *risquez qu'*on vous vole votre argent. | Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*, Il faut savoir courir quelques hasards pour obtenir quelque chose. | *Risquer le tout pour le tout*, Risquer beaucoup dans un cas difficile ou désespéré pour tâcher de se tirer d'affaire.

RISSOAIRE, s. f. Conchyliol. Genre de coquilles petites, marines et littorales, dont la plupart des espèces se trouvent dans la Méditerranée.

RISSOLE, s. f. Espèce de pâtisserie qui contient de la chair cuite, hachée et épicée, et qui est enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée, et qu'on fait frire. On fait aussi des *rissoles* maigres avec de la chair de poisson cuite, des œufs, etc.

RISSOLÉ, ÉE, part. Qui est cuit de manière à présenter une couleur dorée et appétissante. Viande *rissolée*. Pommes de terre *rissolées*.

RISSOLER, v. a. Cuire, rôtir de manière que l'objet que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante. *Rissoler* de la viande.

RISTOURNE, s. f. Dissolution, réduction du contrat d'assurances maritimes.

RITE, s. m. (du lat. *ritus*). Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion. Les *rites* du mosaïsme sont renfermés dans le *Lévitique*. Les *rites* du catholicisme. | Au plur. Il se dit quelquefois des cérémonies mêmes d'un culte. Les *rites* du paganisme. Les *rites* sacrés. | On écrit aussi *Rit*. Le *rit* romain. Le *rit* gallican.

RITOURNELLE, s. f. (de l'ital. *ritornello* ; dim. de *ritorno*, retour). Mus. Petit morceau de musique instrumentale qui précède un chant pour l'annoncer, ou le termine pour assurer et imiter la fin du même chant, ou se place au milieu pour en renforcer l'expression, embellir le morceau et donner du repos au chanteur. Ils ont déjà signalé leur bruyante allégresse par des *ritournelles* redoublées. (Pongerville.) | Famil. Retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours. La paix, la paix, répétez-vous sans cesse ; mon Dieu ! laissez là votre *ritournelle*.

RITTE, s. f. Agric. Instrument d'agriculture qui s'adapte à une charrue ordinaire dont on a démonté préalablement le versoir, et qui consiste en une lame de fer placée horizontalement en formant une continuation du tranchant du soc.

RITTON, s. m. Agric. Soc recourbé en forme de sabre et dont on arme la ritte.

RITUALISME, s. m. Système, ensemble des rites d'une religion. Le *ritualisme* des protestants.

RITUALISTE, s. Celui, celle qui traite des différents rites de la religion ou des religions.

RITUEL, s. m. (du lat. *ritus*, rite). Livre qui contient les cérémonies, les prières, les instructions concernant l'administration des sacrements, et des fonctions curiales. Les *rituels* de Rome et de Paris. Ce recueil contient plusieurs *rituels* français de la plus grande beauté. (Michelet.)

RIVAGE, s. m. (du lat. *ripa*, rive). Se dit des bords de la mer, et, par extension, des bords des lacs et des grands fleuves. Le *rivage* de la mer, de l'Océan. *Rivages* du Mississipi. Regagner le *rivage*. Quitter le *rivage*. Ses longs mugissements font trembler le *rivage*. (Racine.) | Se dit quelquefois pour Pays arrosé par une mer, un fleuve ou une rivière. Revoir le *rivage* qui vous a vu naître. Changer de *rivages*. | Fig. et poétiq. *Le noir rivage, le sombre rivage*, Les bords du Cocyte, le séjour des morts. Ils iront assez tôt border *le noir rivage*. (La Fontaine.)

RIVAL, ALE, s. (du lat. *rivalis*, fait de *ripa*, rive ; à Rome, on appelait *ripales* les deux riverains qui se partageaient un ruisseau pour en arroser leurs prés). Concurrent, concurrente, celui, celle qui aspire, qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes dignités, honneurs, succès qu'un autre. Avoir un *rival*, une *rivale*. Ménager un *rival*. J'embrasse mon *rival*, mais c'est pour l'étouffer. Phèdre depuis longtemps ne craint plus de *rivale*. (Racine.) Son *rival* en autorité, mais non en réputation. (Voltaire.) | Adjectiv. Deux poètes *rivaux*. Deux femmes *rivales*. Des peuples *rivaux*. Des villes *rivales*.

RIVALISER, v. n. (pron. *rivalizé* ; rad. *rival*). Lutter de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un, en approcher, l'égaler. Pour certaines parties, ce peintre *rivalise* avec Raphaël. Ces femmes *rivalisent* dans les salons avec les premiers talents. (A. Martin.)

RIVALITÉ, s. f. Concurrence de deux ou plusieurs personnes qui prétendent à une même chose. Il y a de la *rivalité* dans l'amour, comme dans le commerce, comme dans les diverses professions. La *rivalité* est la jalousie de la préférence, elle stimule les hommes. La *rivalité* engendre trop souvent des inimitiés, l'émulation provoque les efforts généreux et réunit les hommes.

RIVE, s. f. (du lat. *ripa*). Partie de terre qui borde un cours d'eau quelconque et qui reçoit différents noms suivant sa pente. Ainsi, on appelle *talus* les rives dont la pente est douce ; *berges*, celles qui ont une pente rude ou à pic, et *grèves* quand elles sont en pente plate. Les *rives* du Jourdain, du Gange. La *rive* au loin gémit blanchissante d'écume. (Racine.) J'ai vu sur les *rives* du Mexique et du Pérou le même spectacle que dans le Brésil. (J. J. Rousseau.) | Par extens. On appelle *rives* les prairies et les coteaux qui bordent les fleuves. C'est ainsi qu'on dit : *Les rives de la Seine et de la Loire*. | En poésie, on dit : *Les rives de l'Orient, la rive orientale*, pour désigner l'Orient ; on dit de même, en parlant de l'Occident : *Les rives de l'Occident*, ou *la rive occidentale*. | *La rive infernale, les rives sombres*, L'enfer. | Confins d'une forêt.

RIVE-DE-GIER. Géogr. Chef-lieu de canton (Loire) situé sur le Gier, où commence le canal de Givors ; 14,581 habit. Magnifique bassin dit *du Couson*, qui alimente le canal de Givors. Grande exploitation de houille, forges, martinets, verreries, glaces ; filature de laines ; moulinage de soie, tulles. Commerce de fer, sel ; bois de chêne.

RIVER, v. a. Abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de la chose qu'il perce, et l'aplatir en sorte que ce soit comme une autre tête. *River* un clou. | Fig. *River les chaînes d'un prisonnier*, Aggraver sa captivité, la prolonger. | *River le clou à quelqu'un*, Lui riposter vertement.

RIVERAIN, AINE, s. Celui, celle qui est propriétaire de terrains situés sur le bord d'une rivière, sur les confins d'un bois. Les *riverains* d'un canal. Les *riverains* de la Seine. | Adjectiv. Un propriétaire *riverain*. | Se dit des plantes et des animaux qui vivent sur le bord des rivières.

RIVESALTES. Géogr. Ville de l'arrondissement de Perpignan. | S. m. Vin muscat qui vient de Rivesaltes. Une bouteille de *rivesaltes*.

RIVET, s. m. (pron. *rivè*). Broche de fer garnie d'une tête semblable à un boulon, et dont on a refoulé sur elle-même l'extrémité après l'avoir fait rougir au feu. Le *rivet* forme un clou à deux têtes. Les feuilles de tôle dont se composent les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des *rivets*. (F. Tourneur.)

RIVIÈRE, s. f. (du bas lat. *rivaria*, fait de *ripa*, ruisseau). Cours d'eau considérable qui se jette dans un fleuve ou dans la mer. Une grande *rivière*. Une *rivière* navigable. Une petite *rivière*. Passer la *rivière*. Un bras de *rivière*. Une *rivière* poissonneuse. Sa maison est située sur le bord de la *rivière*. Plusieurs *rivières* traversent ces contrées. (Raynal.) La *rivière* fut en un moment couverte de morts. (Voltaire.) | Les rivières tiennent le milieu entre les ruisseaux et les fleuves. Les ruisseaux sont plus faibles que les rivières, et celles-ci ne sont pas aussi considérables que les fleuves, soit par leur volume, soit par l'étendue de leur cours. Une rivière est formée de plusieurs ruisseaux, le ruisseau est produit par une ou plusieurs sources. Les *rivières flottables* sont celles sur lesquelles on peut faire flotter des radeaux de bois ; elles deviennent navigables quand elles portent des bateaux de toute dimension. | *Oiseaux de rivière*, Ceux qui fréquentent les rivières et se nourrissent de poissons et d'insectes aquatiques. | Prov. *Porter de l'eau à la rivière*, Porter en un lieu des choses qui s'y trouvent déjà en grande abondance. | On dit dans le même sens : *L'eau va toujours à la rivière*. | *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, Plusieurs petites sommes réunies en font une forte. | Fig. et par extens. *Une rivière de feu*, Lave qui s'échappe d'un volcan. | *Rivière de Gênes*, La côte qui borde le golfe de Gênes. On la divise en *rivière du Levant* et *rivière du Ponant*. | *Rivière de diamants*, Collier

composé de chatons enchaînés les uns aux autres, et dans lesquels sont enchâssés des diamants.

RIVOIR, s. m. Technol. Outil dont on se sert pour river. | Marteau à l'usage du charron.

RIVULAIRE, adj. Se dit d'une plante qui croît dans les ruisseaux d'eau courante ou sur leurs bords, ou d'un insecte qui vit dans ces ruisseaux. | S. f. Genre de la famille des algues.

RIVURE, s. f. Serrur. Morceau de métal en forme de broche, qui traverse les charnières.

RIXDALE, s. f. Monnaie d'Allemagne. Valeur de convention, suivant les pays. V. RISDALE.

RIXE, s. f. Querelle entre plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces et de coups. Une *rixe* sanglante. Cette *rixe* a fini par un meurtre. | Débat, dispute vive, discussion orageuse.

RIZ, s. m. (pron. *ri*; du gr. ὄρυζα, même sens). Bot. Genre de la famille des graminées, dont le port ressemble à celui du roseau; ses racines, très-chevelues et très-touffues, produisent plusieurs tiges ou chaumes droits, épais, hauts de près d'un mètre, garnis de feuilles longues et étroites, couronnés par un panache de fleurs qui n'ont aucun éclat. On ne connaît qu'une seule espèce du genre *riz*, le *riz cultivé*, originaire de l'Inde, et qui présente un grand nombre de variétés. Les semences du riz sont blanches, allongées, et leur forme et leur grosseur varient suivant les variétés. Le riz est une

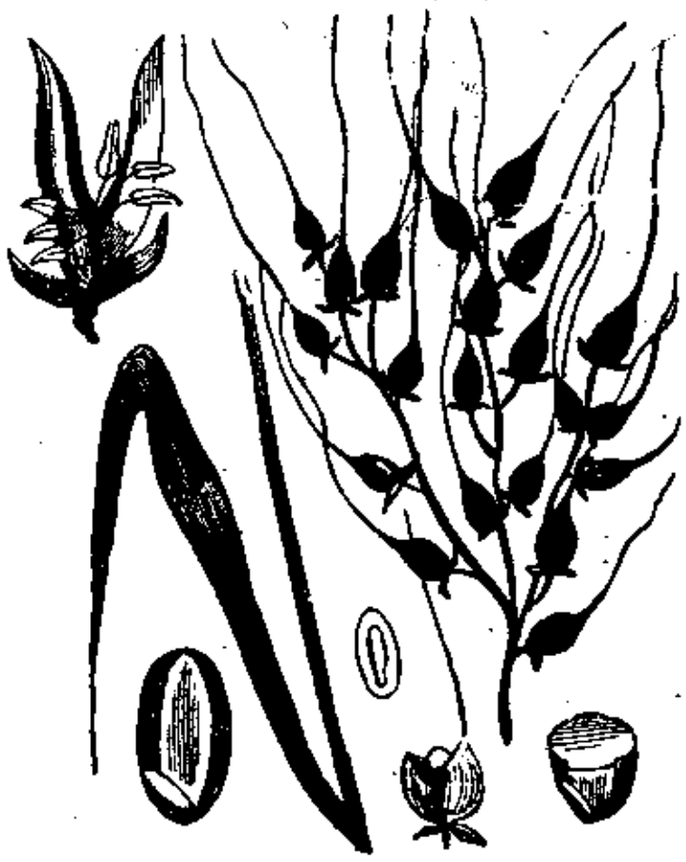

Riz.

plante importante, car elle nourrit les deux tiers environ de l'espèce humaine et se cultive dans des terrains inondés où toute autre plante ne pourrait croître. Toute espèce de sol lui convient pourvu qu'il puisse retenir l'eau et que le terrain puisse s'assécher et s'inonder à volonté. On sème le riz en mars, avril et mai. La culture du riz est une des plus productives. | Le grain de cette plante. Le riz est un aliment de facile digestion. Sa farine, mêlée avec celle du froment, lorsqu'elle n'y entre que pour un quart, donne un pain très-agréable au goût et qui reste frais plus longtemps. Réduit en farine (*crème de riz*) le riz cuit bien plus promptement que lorsqu'il est en grain. On le donne ainsi aux malades et aux convalescents comme plus facile à digérer. Par la distillation, les Chinois et les peuples de la Malaisie retirent du riz une eau-de-vie très-forte connue sous le nom d'*arack*. En Chine, on emploie la farine de riz en guise d'amidon, et même on en compose, après qu'elle a été cuite, du papier, du carton, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font un continuel usage : c'est le *pilau*. En Europe, on ne consomme guère le riz que cuit avec du bouillon ou avec du lait, soit en potage ou en bouillie, soit en gâteau sucré et aromatisé, ou avec des viandes ou des graisses qui lui servent de condiment. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Avec la paille on fait de jolis chapeaux. Enfin la médecine utilise aussi le riz. On prescrit de l'*eau de riz* comme adoucissant, dans les irritations intestinales.

RIZIÈRE, s. f. Champ ou terrain employé à la culture du riz. Les *rizières* de l'Inde.

ROANNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loire); 19,210 habitants. Ville assez bien bâtie, beau quai, bon port sur la Loire. Grand hôpital; théâtre. Fabriques de draps, mousselines, calicots, indiennes, filatures, teintureries et tanneries. Aux environs, mines de plomb et de houille; vins estimés. Commerce extrêmement actif.

ROB, s. m. (de l'arabe *roob* ou *robub*). Suc dépuré d'un fruit quelconque qui n'a pas fermenté et qui a été épaissi en consistance de miel. *Rob* de coings, de mûres, de réglisse. | On fait aussi des robs avec les sucs épaissis de fleurs d'acacia, de cachou, de scammonée, les extraits de moûts préparés par évaporation, etc. | *Rob Boyveau-Laffecteur*; Rob exploité par les empiriques contre certaines affections syphilitiques, et qui n'est autre que le *sirop de Cuisinier* à peine modifié.

ROBE, s. f. (du bas lat. *raupa* ou *rauba*). Vêtement long, à manches, qui couvre le corps des épaules aux pieds, et qui est particulièrement porté par les femmes et les enfants. Une *robe* de femme. Une *robe* d'enfant. *Robe* de deuil, de mariage. *Robe* d'été. *Robe* d'hiver. Le corsage, les manches, la jupe de la *robe*. *Robe* montante. *Robe* décolletée. Garniture de *robe*. *Robe* traînante. *Robe* troussée. Sa *robe* en vain de pièces rajeunie. (Boileau.) | Se dit aussi de la queue d'une robe de femme. Prendre la *robe*, porter la *robe* d'une princesse. | *Robe de chambre*, Robe ouverte par devant et dont se servent les hommes et les femmes dans leur intérieur. | Habit long des anciens Romains, qu'on appelait aussi *toge* ou *tunique*. Plusieurs peuples orientaux portent encore des vêtements semblables à ceux des Romains. | Vêtement semblable à une robe de femme, mais sans corsage, à manches très-amples, que portent les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions; cette robe se porte par-dessus les habits ordinaires. La cour d'appel et la cour de cassation assistent en *robes* rouges à certaines cérémonies. | Lorsqu'on salue un magistrat sans mérite, on dit que *c'est la robe qu'on salue*, pour signifier qu'on rend hommage à la dignité et non à la personne. | Ornement de ceux qui ont obtenu le degré de bacheliers, de licenciés ou de docteurs dans une université. | *Gens de robe*, Ceux que l'usage de leur état oblige de porter de longues robes, les avoués, les avocats, mais particulièrement les juges. | On dit aussi *la robe*, *l'esprit de la robe*. *La robe* s'est opposée à cette entreprise. | *Être de robe*, Appartenir à la magistrature. | *Prendre la robe*, Se jeter dans l'Église, la magistrature, le barreau ou la médecine. | Famil. Ce mot désigne également la profession des ecclésiastiques, des religieux, mais dans ce cas il est toujours précédé d'un adjectif. | *Robe courte*, Désignait jusqu'au XVIe siècle la profession militaire, et on appelait même autrefois de ce nom les chirurgiens qui n'avaient pas suivi les cours des écoles. | *Un jésuite de robe courte*, Séculier affilié à la société de Jésus et, par dénigrement, un individu qui, sans être affilié à cette société, se pose en défenseur de cet ordre. | Nom qu'on donnait, avant la révolution de 1789, aux officiers de justice qui étaient sous les ordres d'un lieutenant criminel, dit aussi de *robe courte*. Les fonctions de ces officiers avaient pour objet la garde des prisons de Paris et la sûreté de cette ville. | En poésie, on préfère le nom de la matière dont la robe est faite, au nom de la *robe* lui-même. Ainsi on dit *la pourpre*, *le lin*, *la soie*, pour désigner une robe, un vêtement de ces différentes matières. | Les poètes donnent également un vêtement, une robe aux êtres qu'ils personnifient. Iris a revêtu sa *robe* de saphirs. (Saintange.) Ils désignent par ce mot tout ce qui sert à orner, à embellir la nature, les animaux, les végétaux. C'est ainsi qu'en poésie on dit : la *robe* de Flore, la *robe* de Pomone. La colline a repris sa *robe* de verdure. (Michaud.) | Fig. L'enveloppe des choses, ou la manière dont une chose est offerte à nos yeux. La raison doit être présentée aux enfants revêtue d'une *robe* d'enfant. | Écon. rur. *Robe de laine*, Quantité de laine qu'on lève de dessus un mouton en le tondant. | Enveloppe de certains fruits et de certaines parties des plantes. La *robe* d'une fève. La *robe* de la garance. | Conchyliol. Surface extérieure d'une coquille après qu'on en a enlevé l'épiderme. | Couleur du poil des chiens, des chevaux, etc. La *robe* d'un cheval. La *robe* d'un chat. | Technol. La feuille de papier qui recouvre le carton, le boyau qui recouvre une andouille, la feuille dont on couvre le tabac filé, l'enveloppe de carte ou de parchemin que le blondier met autour des fuseaux. | Hortic. *Robe de sergent*, Variété de prune.

ROBERT. Nom porté par quelques personnages célèbres. | ROBERT, dit *le Fort*, tige des Capétiens. Suivant quelques auteurs il était d'origine franque, selon d'autres d'origine gauloise. Charles le Chauve l'investit du comté de Paris en 861, puis de la marche Angevine ou comté d'Anjou (864). Robert combattit les Normands avec une valeur qui lui valut son surnom. Mort en 866. | ROBERT Ier, roi de France. Deuxième fils de Robert le Fort et frère cadet d'Eudes, fut élu roi à Soissons en 922, en opposition à Charles le Simple, mais il fut tué à la bataille de Soissons en 923. Hugues le Grand était son fils et Hugues Capet son petit-fils. | ROBERT Ier *le Magnifique* et *le Diable*, duc de Normandie, deuxième fils du duc Richard II, remplaça en 1028 son frère Richard III, qu'on l'accusa d'avoir empoisonné; rétablit le comte de Flandre Baudouin IV; soutint le roi de France Henri Ier contre les rebelles; obtint en récompense le Vexin français; contraignit le duc de Bretagne à se reconnaître son vassal. Pour expier les fautes de sa jeunesse, il alla en pèlerinage à Jérusalem; il mourut à Nicée en 1035, ne laissant qu'un fils naturel, qui fut le célèbre Guillaume le Conquérant. | *Léopold* ROBERT, peintre, né en 1794 à la Chaux-de-Fond, dans le canton de Neufchâtel, mort à Venise en 1835, après s'être coupé la gorge par suite d'un désespoir d'amour. On lui est redevable de l'*Improvisateur napolitain* (exposition de 1824), de la *Madone de l'Arc* (1827), des *Moissonneurs* (1831) et des *Pêcheurs de l'Adriatique*.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Joseph-Isidore). Un des plus grands hommes qu'ait produits la Révolution française, né à Arras en 1759, mort à Paris sur l'échafaud le 10 thermidor de l'an II (28 juillet 1794). Il fit ses études à Paris au collége Louis-le-Grand, et fut ensuite reçu avocat comme son père l'avait été. Dans l'exercice de ses fonctions, il préférait les causes où il s'agissait de lutter contre le pouvoir et de dénoncer des abus d'autorité. En même temps, il fortifiait son intelligence et son cœur par l'étude des lettres, de la philosophie et de l'histoire politique des anciens. En 178., il fut élu, par le tiers-état d'Arras, député aux États-généraux. Dans les deux premières années de la Révolution, Mirabeau, Sieyès, Barnave, attirèrent à eux toute l'attention de l'assemblée et de la nation. Robespierre monta assez souvent à la tribune, et parvint à s'y faire écouter par l'originalité de son éloquence. Toutefois, son génie républicain attendait le moment favorable pour se montrer dans toute son énergie. Ses succès parlementaires commencèrent en 1791. Dès lors, il occupa le premier rang parmi les orateurs de l'Assemblée, des comités et des clubs. Son éloquence, son activité, se mettent au service de la Révolution, et en développent les grands principes. La défense de ces généreux principes jointe à l'austérité de son caractère le firent surnommer l'Incorruptible. Bientôt il fut envoyé par le peuple de Paris à la Convention nationale, qu'il ne tarda pas à dominer. La mort du roi et la défaite du parti des Girondins rendirent son influence triomphante. Membre du comité de salut public et président de la Convention, il fut l'un des organisateurs du tribunal révolutionnaire qui terrifia les ennemis de la Révolution et sauva la France. Alors tous ceux qui trouvaient dans leur conscience des motifs de redouter les investigations de ce tribunal redoutable se liguèrent contre Robespierre et ses amis Saint-Just et Le Bas. Accablés par la monstrueuse coalition qui s'était formée contre eux, Maximilien, son frère et ses amis furent conduits à l'échafaud le 10 thermidor. Robespierre, ayant voulu résister lors de son arrestation, reçut d'un gendarme un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire. Il fut traîné mourant à la guillotine. | *Robespierre* (Augustin-Bon-Joseph). Frère du précédent, né à Arras en 1764, suivit la fortune de Maximilien. Il fit ses études, comme lui, au collége Louis-le-Grand, fut envoyé par les électeurs de Paris à la Convention, où il vota toujours avec son frère. Le 9 thermidor il demanda à partager son sort, et quand il entendit l'éclat de l'arme à feu qui frappait son frère, pour ne pas lui survivre plus longtemps, il se jeta par une fenêtre de l'Hôtel de Ville, où ils se trouvaient. Il se brisa la cuisse et fut traîné le lendemain sur l'échafaud.

ROBIN, s. m. Se dit par dénigrement des gens qui portent la robe, tels que les avocats, les juges, les magistrats, etc. Elle a épousé un *robin*. | Les anciens poètes ont appelé *robins* leurs bergers, et La Fontaine donnait ce surnom au mouton. | *Robin des bois*, Titre de l'opéra français imité du *Freischütz* de Weber.

ROBINE, s. f. Hist. nat. Variété de poires, de tulipes, et de coquilles. | Géogr. Nom donné dans le midi de la France à divers canaux de navigation. La *robine* d'Aigues-Mortes, la *robine* de Narbonne.

ROBINET, s. m. En général, tout tuyau qui sert à donner ou à retenir à volonté un liquide ou un corps gazeux dans un réceptacle quelconque. *Robinet* de cuivre. *Robinet* de zinc. *Robinet* de fonte.

Ouvrir, fermer le *robinet*. Le *robinet* d'un tonneau. Les *robinets* d'une fontaine. *Robinet* à boisseau. *Robinet* à tête. *Robinet* à col de cygne. *Robinet* à siphon. | Le robinet des fontainiers est composé de deux pièces qui entrent l'une dans l'autre. Une partie est immobile; le bouchon, au contraire, est mobile; ces deux pièces sont percées à jour dans un ou plusieurs endroits de leur circonférence, de telle sorte que les eaux puissent trouver un passage lorsque les deux trous de ces deux parties se rencontrent ou se regardent, et au contraire, toute issue est fermée lorsqu'ils sont tournés dans un sens opposé. Il y a des robinets disposés de telle manière qu'ils peuvent correspondre à plusieurs tuyaux différents et ouvrir l'un ou l'autre à volonté. On les dit, par cette raison, *robinets à deux ou à trois eaux*. | Dans les machines à vapeur, on remarque les *robinets de purge*, qui sont placés au bas de la chaudière de la locomotive, et qui servent à la nettoyer; les *robinets de graissage* des cylindres et le *robinet de décharge* de la chemise des cylindres. | Fig. On dit d'un homme qui parle longuement de choses oiseuses ou d'un écrivain qui a de la facilité à produire des ouvrages médiocres : C'est un *robinet* d'eau tiède.

ROBINIER, s. m. (de Jean *Robin*, naturaliste). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, connu sous le nom vulgaire d'*acacia*.

ROBINSON (Crusoë). Nom du héros d'un roman célèbre dû à l'Anglais Daniel Foë. Dans ce roman, l'auteur s'est plu à décrire les efforts de travail et d'intelligence de Robinson pour subvenir, dans la solitude, à tous les besoins de son existence. | Un autre roman, le *Robinson suisse*, imité de celui-là, développe les mêmes idées, avec cette différence que là, au lieu d'un homme abandonné à ses seules forces, une famille entière, réfugiée dans une île déserte, combine les efforts de tous ses membres, et arrive à un état de bien-être presque parfait.

ROBORATIF, IVE, adj. Méd. Qui a la vertu de fortifier le corps. Remède *roboratif*. Suivre un régime *roboratif*. Peu usité. On dit plutôt *fortifiant*.

ROBUSTE, adj. (du lat. *robustus*, venant de *robur*, force). Fort, vigoureux. Se dit des personnes et de ce qui se rapporte aux personnes. Un homme *robuste*. Un bras *robuste*. Une constitution *robuste*. Pour des actions fortes, il faut un corps endurci et *robuste*. (Virey.) | Se dit également des animaux et des plantes. Un cheval *robuste*. Un chêne *robuste*. | Fig. *Avoir une foi robuste*, Être ferme, inébranlable dans sa foi.

ROC, s. m. (du gr. ῥώξ, fente ou rocher escarpé). Masse de pierre très-dure qui tient à la terre, et qui diffère de la *roche* en ce que cette dernière entre moins avant dans la terre ou peut être isolée; et du *rocher* en ce que celui-ci est très-découvert et très-élevé, escarpé et terminé en pointe. Percer le *roc*. Aussi ferme que le *roc*, qu'un *roc*. Besançon fume encore sous son *roc* foudroyé. (Boileau.) | Au jeu d'échecs, Saut que fait le roi pour changer de place en même temps que la tour, cette dernière pièce étant appelée aussi *roc*. | Blas. Tour, lorsque sa partie supérieure est figurée dans l'écu avec deux crampons dont les pointes sont dirigées en bas. | Ornith. Nom donné au condor dans les contes arabes. | Figur. Se dit d'une personne inébranlable, ferme dans ses résolutions. C'est un *roc*, vos séductions échoueront.

ROCAILLE, s. f. (*ll* mouillés; dim. de *roc*). Composition rustique qui imite les rochers naturels, et se compose de fragments de roche, de pierres trouées, de coquillages, de coraux, de madrépores, de pétrifications dont on fait le revêtement des grottes, et qui entre dans l'architecture rustique des fontaines et des bassins. Une voûte en *rocaille*. Une salle en *rocaille*. | Genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages. Pendule de *rocaille*. | Adj. dans ce sens. Genre *rocaille*.

ROCAILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui s'occupe spécialement de mettre les rocailles en œuvre dans l'ornement des tableaux, grottes, etc.

ROCAILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées.) Qui est rempli de petits cailloux. Chemin *rocailleux*. | Figur. On dit du style qu'il est *rocailleux*, lorsqu'il est dur et désagréable à l'oreille. Cette versification est *rocailleuse*. Les *vers rocailleux* ne sont admissibles en poésie que lorsqu'ils servent à peindre ou à imiter une scène. Ainsi ce vers de Racine :

Sa croupe se recourbe en replis tortueux,

ne peut être critiqué parce qu'il est imitatif; et, loin d'être un défaut, il devient une beauté. | Fam. et fig. Se dit du goût des personnes qui aiment à produire certaines aspérités de langage et de style, certains contrastes choquants dans les tons, les couleurs ou les lignes, etc.

ROCAMBEAU, s. m. Mar. Cercle de fer disposé pour glisser sur un bout-dehors ou sur un mât, de manière à étendre ou carguer une voile.

ROCAMBOLE, s. f. Bot. Espèce d'ail que l'on cultive dans les jardins potagers, et dont on assaisonne certains mets. La *rocambole* croît à l'état sauvage en Grèce, en Italie, en Portugal. | Fig. et fam. *C'est de la rocambole*, C'est une chose de peu d'importance.

ROCCELLE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, appelée aussi *parelle*, et dont on extrait l'orseille.

ROCH (saint) (pron. *rok*). Né à Montpellier en 1295, mort en 1327. Il se dévoua au service des malades en Italie, et fut atteint lui-même de la peste. Dans ses visites, il était constamment suivi d'un chien, son compagnon; aussi, dans la légende, ne sépare-t-on pas le fidèle animal du maître.

ROCHE, s. f. Masse de pierre très-dure, qui entre moins avant dans la terre que le roc et qui est quelquefois isolée. *Roche* dure. *Roche* tendre. Pays couvert de *roches*. La pointe d'une *roche*. Un amas de *roches*. De l'eau de *roche*. Clair comme de l'eau de *roche*. Sous les flancs caverneux d'une *roche* profonde. (Desaintange.) | Géol. Toute substance minérale qui se rencontre en masse dans l'écorce du globe et qui se présente en une étendue assez considérable pour la faire regarder comme une des parties composantes de cette écorce. Le mot *roche*, par lui-même, ne présente pas une idée complète de ce qu'on veut exprimer; le sel gemme, les minerais de fer, les granits, les ardoises, sont des *roches*; il faut donc y joindre un mot qui indique sa composition, c'est alors qu'on dit : *roche granitique, roche calcaire, roche gypseuse*. Il y a des *roches* à texture *cristalline, feuilletée, fibreuse, lamellaire*, etc. | On distingue les *roches de cristallisation* et les *roches de sédiment*. Les premières sont composées d'éléments dissous par la chaleur ou par un liquide quelconque, qui se sont rapprochés et ont cristallisé; les deuxièmes sont composées de parties qui se sont seulement déposées par l'effet de leur pesanteur lorsque le liquide qui les tenait en suspension a cessé d'être agité. | Les *roches homogènes* ou *simples* sont celles qui paraissent composées d'une seule substance, comme les roches de fer, de manganèse, de quartz, de grès, de silex, de sel marin, de houille, de marne, de basalte. Les *roches hétérogènes* se composent de plusieurs substances de diverses natures rassemblées, et on distingue parmi ces dernières les *roches de cristallisation*, qui sont formées de la réunion des minéraux dissous et cristallisés ensemble, et les *roches d'agrégation*, qui sont formées de débris de minéraux et de roches rapprochées et unies au moyen d'un ciment de matière cristallisée. Le *granit* est une roche hétérogène qui résulte de l'agrégation du feldspath, du quartz et du mica. Sous le rapport de leur origine, on divise les *roches* en *pyrogènes*, dites aussi *plutoniques* ou *vulcaniennes*, c'est-à-dire d'origine ignée, comme le granit, le porphyre, le basalte; et en *roches neptuniennes*, à l'égard desquelles l'eau a servi de véhicule, comme le gypse, l'argile, les sables, les poudingues. Les *roches stratifiées* sont celles qui se divisent en couches plus ou moins épaisses qu'on appelle quelquefois *strates*. | Ce mot est généralement adopté par la marine au lieu de celui de *roc* et de *rochers*, et avec une même signification, en les considérant toujours au-dessous de la surface de l'eau, ou alternativement couverts et découverts par la marée. Un navire porté au milieu de ces rochers est dit *être dans les roches*; s'il les touche ou s'il y échoue, il *est sur les roches*. | *Roche tarpéienne*, Colline de Rome d'où les Romains précipitaient les criminels condamnés à mort. Cette roche était située près du Capitole, et son voisinage a donné lieu à cette locution proverbiale : *Il n'y a pas loin du Capitole à la roche tarpéienne*, pour signifier que souvent la mort n'est pas éloignée du triomphe. | *Cristal de roche*, Pierre transparente qui est une cristallisation du quartz ou de la terre siliceuse pure. | Proverb. On dit d'une affaire qui ne paraît pas bien claire et dans laquelle on suppose quelque chose de caché, qu'*il y a quelque anguille sous roche*. | Une chose est *claire comme de l'eau de roche* quand elle est nette et sans difficulté. | Figur. et par allusion à la dureté de la roche, on dit : *Un cœur de roche*, pour désigner le cœur insensible, inhumain. | Figur. *C'est un homme de la vieille roche*, C'est un homme d'une probité reconnue. On applique surtout cette locution aux personnes qui ont conservé des mœurs antiques et distinguées par de solides vertus, et aux choses auxquelles on attache quelque idée de perfection. | Artill. *Roche à feu*, Composition qui entre dans la charge des projectiles creux. | *Roche d'émeraudes*, Petit amas d'émeraudes ou de topazes, unies par une pierre où elles sont comme enchâssées.

ROCHÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des crassulacées, renferme des plantes du cap de Bonne-Espérance, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs. Ce sont des sous-arbrisseaux charnus à feuilles opposées, très-entières; à fleurs rouges, jaunes ou blanches, en cymes.

ROCHECHOUART. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne), sur le versant d'un rocher baigné par la Grenne; 4,236 habitants. Fabrique de porcelaine, alimentée par une carrière de kaolin, voisine de la ville. Rochechouart avait jadis un célèbre prieuré et un château.

ROCHEFORT. Géogr. Port militaire, chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure), sur la rive droite de la Charente, à 15 kilom. de son embouchure; 23,709 habitants. Chef-lieu du 4e arrondissement maritime, place de guerre de 1re classe. Écoles de navigation, d'hydrographie, de médecine navale. Arsenal, chantiers de construction, grands magasins pour la marine, casernes, hôpitaux, beaux remparts plantés, belle place; hôtel de la préfecture maritime, château d'eau, etc. Rochefort avait autrefois un bagne, qui a été supprimé en 1852. Commerce actif en grains, sel, eau-de-vie, vins, poisson salé; armements pour la pêche de la morue.

ROCHELLE (LA). Géogr. Chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, port de mer sur l'Océan; 16,389 habitants. Évêché. Rues larges, régulières et propres; maisons ayant la plupart des portiques où l'on circule à couvert. Bon port. Hôtel de ville; place du Château garnie d'allées; bourse, palais de justice, cathédrale; chantiers de construction. Cordages, filatures de lin et de chanvre, teintureries, machines. | Cette ville doit son nom à un *rocher* sur lequel les premiers habitants avaient construit une forteresse. Patrie de Réaumur. | Durant les guerres de religion, La Rochelle influa grandement sur les destinées de la France; une des premières, elle adopta les idées nouvelles, se donna pour maire un huguenot et devint bientôt le foyer du protestantisme. Après la Saint-Barthélemy, elle ne voulut plus obéir à Charles IX, et lui dicta, en 1573, les conditions de sa soumission. Sous Louis XIII, elle s'insurgea de nouveau. Richelieu résolut alors d'en faire le siége, s'y porta en personne en se faisant accompagner du roi, et s'empara de la ville après onze mois d'un blocus rigoureux et de combats sans nombre, en 1628.

ROCHER, s. m. (rad. *roc*). Masse de pierre très-dure qui tient à la terre, et qui est ordinairement très-élevée, très-escarpée et terminée en pointe; mais ce mot est plus généralement usité dans le langage vulgaire. On l'emploie souvent aussi comme synonyme des mots *roc* et *roche*. Un grand *rocher*. Le pied d'un *rocher*. La pointe d'un *rocher*. Ferme comme un *rocher*. Un *rocher* battu des flots. Son navire s'est brisé contre un *rocher*. A ces paroles, toute l'arrogance de ce favori tomba, comme un *rocher* qui se détache du sommet d'une montagne escarpée. (Fénelon.) Nous voyons des montagnes affaissées, des *rochers* fendus et brisés. (Buffon.) De ce côté-là un *rocher* escarpé rend la ville inattaquable. (Voltaire.) | Mar. Sommet d'une montagne ou d'une éminence sous-marine qui se montre au-dessus de la surface de la mer. | Sorte de falaise escarpée, sans verdure, battue par la mer, et qui n'offre qu'un aspect rude et stérile. | Au figuré, ce mot s'emploie, de même que les mots *roc* et *roche*, comme synonyme de *force* et d'*appui*. Dieu est mon *rocher*. | Dureté de cœur, insensibilité. Ton cœur est un *rocher* que rien ne peut entamer. Parler à un *rocher*. | *Rochers artificiels*, Amas de roches brutes qu'on agence entre elles avec plus ou moins d'art et de solidité, de manière à imiter un rocher naturel. | Grande quantité de mousse qui s'étend sur la bière quand cette boisson commence à fermenter. | Anat. Un des os du crâne, ainsi nommé à cause de sa dureté. C'est une des trois portions de l'os temporal. | Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des buccénoïdes, renferme des espèces à coquille univalve, qu'on distingue à la forme particulière de leur tube. Les tours de la spire de ces coquilles sont garnis, d'espace en espace, de tubercules mousses ou d'éminences pointues, particularité qui, jointe à la dureté de la coquille, rend l'animal inattaquable comme le rocher. Les espèces se trouvent dans toutes les mers; elles sont plus grosses, plus rameuses dans les mers intertropicales que dans les nôtres. On en compte plus de 170 vivantes et de 120 fossiles. Leurs formes sont très-variées. On a

récemment reconnu que c'est le rocher qui fournissait la pourpre des anciens.

ROCHET, s. m. Espèce de surplis à manches étroites, en usage chez les catholiques. | Technol. Instrument de bois fait en forme de bobine, dont se servent les rubaniers et les tireurs d'or pour dévider la soie ou l'or. | *Roue à rochet*, Roue dont les dents sont taillées de manière à former des crans d'arrêt dans un sens.

ROCHEUX, EUSE, adj. Qui est couvert de roches ou de rochers. Terrain *rocheux*. Ile *rocheuse*. | Géogr. *Montagnes Rocheuses*, Prolongation des Andes dans la partie occidentale des États-Unis, se divise en rameaux parallèles, dont le sommet le plus élevé a 3,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les *Montagnes Rocheuses* forment le partage des eaux entre l'Atlantique et l'océan Pacifique.

ROCHIER, s. m. (anc. forme du mot *roche*). Ornithol. Nom vulgaire d'une espèce de faucon qui fait son nid dans les rochers.

ROCOCO, s. m. Expression burlesque et satirique qu'on applique, dans les beaux-arts, au genre d'ornement, de style et de dessin, au mauvais goût de l'art, qui appartient à l'école du règne de Louis XV et du commencement de Louis XVI. | Par extens. Se dit de tout ce qui est vieux et hors de mode. Aimer le *rococo*. Tomber dans le *rococo*.

ROCOU, s. m. Matière d'un rouge orange extraite de la pulpe qui recouvre les graines d'un arbre de l'Amérique méridionale, voisin des tilleuls. Cette matière est employée par les peintres et les teinturiers. Les Espagnols en mettent dans le chocolat et les ragoûts. En Angleterre, elle sert à colorer le fromage de Chester et même le beurre.

ROCOUYER, s. m. Bot. Plante qui produit les graines d'où l'on retire le rocou. C'est un arbrisseau de la famille des tiliacées.

ROCROY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), dans une grande plaine; 2,519 habit. Les Français y remportèrent sur les Espagnols une victoire éclatante, le 19 mai 1643.

RODER, v. a. Technol. Frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, pour qu'elles s'adaptent exactement.

RÔDER, v. n. Tournoyer; courir, errer çà et là. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. Les voleurs *rôdent* près des barrières. *Rôder* autour de la maison de quelqu'un pour l'arrêter. Voilà l'homme qui vient *rôder* autour de vous. (Molière.) | Se dit des animaux. Les loups *rôdent* pendant la nuit autour des troupeaux. (Laveaux.)

RÔDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rôde, qui erre çà et là avec de mauvaises intentions. *Rôdeur* de nuit. *Rôdeurs* de barrières.

RODEZ. Géogr. Chef-lieu du département de l'Aveyron, à 607 kilom. S. de Paris, sur une colline au pied de laquelle coule l'Aveyron; 9,690 habit. Évêché. Institut de sourds-muets. Belle cathédrale gothique, palais de justice, belles places. Fabrique de cadis, toile, laines, bons fromages; mulets. Rodez fut d'abord la capitale des *Ruteni* (dont elle a pris le nom); elle devint au moyen âge chef-lieu d'un comté qui remonte à l'an 820 et qui subsista jusqu'au XVe siècle. On écrit aussi *Rhodez*.

RODOMONT, s. m. (du nom du héros d'un ancien roman, dont le caractère fanfaron est passé en proverbe). Fanfaron qui se vante de qualités qu'il ne possède pas. Faire le *rodomont*.

RODOMONTADE, s. f. Fanfaronnade, vaine affectation de vanter ses forces, sa valeur ou d'autres qualités qu'on s'attribue. Une *rodomontade* ridicule. Un faiseur de *rodomontades*.

ROGATIONS, s. f. pl. (pron. *rogasion*; du lat. *rogatio*; fait de *rogare*, prier). Antiq. rom. Nom donné aux trois journées pendant lesquelles les frères Arvales faisaient le tour des campagnes en implorant la protection des dieux ruraux. | Liturg. cathol. Prières publiques accompagnées de cérémonies, ayant pour but de bénir les champs et le bétail. Les processions des *rogations*.

ROGATOIRE, adj. (du lat. *rogare*, prier). Qui a rapport à une demande. | *Lettre rogatoire*, Dans la primitive Église, Lettre que le clergé et le peuple adressaient au métropolitain pour le prier de consacrer l'évêque qu'ils avaient élu. | Procéd. *Commission rogatoire*, Commission adressée à un juge par un de ses collègues pour l'inviter à quelque acte de procédure, d'instruction.

ROGATON, s. m. (du lat. *rogatum*, demande, supplique). Restes de viandes; plats composés de choses qui ont déjà été servies. Une besace pleine de *rogatons*. Manger des *rogatons*. | Par extens. Se dit en littérature de petits ouvrages de rebut, en prose ou en vers. Vous savez que j'aime à ramasser des *rogatons* pour vous divertir. (Mme de Sévigné.)

ROGER-BONTEMPS, s. m. Se dit d'une personne qui vit sans soucis, et que rien n'affecte. C'est un vrai *Roger-Bontemps*.

ROGNAGE, s. m. Action de rogner, de couper les bords de quelque chose.

RÔGNE, s. f. (du celt. *rong*, gale). Pathol. Gale invétérée; pustules de la teigne. | Art vétérin. Gale rongeuse des chevaux. | Agric. Nom donné à tout ce qui s'attache aux végétaux, comme la gale chez l'homme. Ainsi, la *cuscute*, plante parasite, une certaine espèce de mousse qui vient sur le bois, sont nommées vulgairement *rogne*.

ROGNEMENT, s. m. T. de relieur. Action de rogner un livre. Procéder au *rognement* d'un livre.

ROGNE-PIED, s. m. Morceau d'acier tranchant employé par les maréchaux pour couper la corne du pied des chevaux lorsqu'elle déborde le fer.

ROGNER, v. a. (du lat. *rodere*, ronger). Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de ferblanc, morceau à morceau et comme en rongeant, etc. *Rogner* un manteau, les bords d'un chapeau. *Rogner* la marge d'un livre. *Rogner* une branche d'arbre. *Rogner* ses ongles avec ses dents. | Fig. et famil. Oter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient. On lui *a rogné* son traitement, son pouvoir. | Neutr. Le tailleur *rogne* adroitement. (Sallentin.) | Fig. *Rogner les ongles à quelqu'un, lui rogner les ongles de près*, Lui diminuer ou même lui retrancher ses profits, son autorité. Cette canaille a grand besoin qu'on lui *rogne les ongles*. (D'Alembert.)

ROGNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rogne. Se dit surtout de ceux qui rognent les monnaies.

ROGNEUX, EUSE, adj. et s. Qui est affecté de la rogne. Un chien *rogneux*.

ROGNOIR, s. m. Technol. Appareil dont on se sert pour rogner une chose. Les papetiers et les ferblantiers ont des *rognoirs* particuliers.

ROGNON, s. m. (du bas lat. *renio*; fait de *ren*, *renis*, rein). Reins de certains animaux qui servent à la nourriture de l'homme. Des *rognons* de bœuf, de mouton, de veau. *Rognons* sautés. Le tissu dense et serré des *rognons* les rend réfractaires aux forces digestives d'un grand nombre d'individus. | Minéral. Portions de roches cohérentes, d'une forme plus ou moins arrondie, présentant l'aspect de l'organe appelé vulgairement *rognon*, et qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre ou dans d'autres masses minérales plus ou moins considérables. | Métall. *Mine en rognons*, Celle qui se trouve par masses détachées et non par couches. | Bot. *Rognon de coq*, Variété de haricot, de prune et de raisin.

ROGNURE, s. f. Action de rogner; résultat de cette opération; ce que l'on retranche d'une chose quand on la rogne. *Rognure* de papier. *Rognure* de gants. *Rognure* d'ongles. *Rognure* de pièces d'or. | Fig. Restes des matériaux qui ne sont point entrés dans la composition d'un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés.

ROGOMME, s. m. Terme soldatesque par lequel on désigne l'eau-de-vie. Boire du *rogomme*. | *Voix de rogomme*, Voix rauque telle que celle d'une personne qui fait abus des liqueurs fortes.

ROGUE, adj. (du celt. *roc*, même sens). Fier, arrogant. Se dit des personnes et de ce qui se rapporte aux personnes. Une femme *rogue*. Une humeur un peu *rogue*. Un ton *rogue*. Ces porteurs de seringues ont pris des airs si *rogues!* (Regnard.)

ROI, s. m. (pron. *roa*; du lat. *rex*, d'où *regere*, régir, diriger, gouverner). Titre par lequel nous désignons le chef de l'État de certains peuples, et qui répond au mot *rex* de la langue latine. Ainsi, nous disons les *rois* de France, les *rois* d'Angleterre, d'Espagne, de Prusse, de Suède, de Danemark, etc. *Roi* électif. *Roi* héréditaire. La cour d'un *roi*. Proclamer un *roi*. Chasser un *roi*. Il fit diverses tentatives pour voir si les Romains pourraient s'accoutumer au nom de *roi*. (Bossuet.) Les cours seraient désertes et les *rois* presque seuls, si l'on était guéri de la vanité et de l'intérêt. (La Bruyère.) Il est difficile de donner un *roi* à une nation malgré elle. (Voltaire.) | Nous donnons aussi la même qualité aux chefs de quelques peuples anciens, et l'on dit les *rois* d'Assyrie, de Macédoine, de Perse, d'Égypte, d'Israël, de Juda, de Pont, d'Arménie. Sans doute ces dernières dénominations sont impropres, et de nos jours on leur donne plutôt le titre qu'ils portaient dans leur propre langue. Ainsi l'on dit mieux les *pharaons* d'Égypte, ou absolument les *pharaons*, que les *rois* d'Égypte. Tous les peuples n'ont pas attaché et n'attachent point encore le même sens à ce mot. Dans l'Écriture sacrée, on donne indifféremment ce titre : 1° aux souverains, soit que leurs États aient le titre de royaume ou celui d'empire : Nous n'avons point d'autre *roi* que César (Jean, XIX, 15); 2° les chefs, les magistrats qui gouvernent un État : Or, il n'y avait point de *roi* en Israël, c. à d., il n'y avait point de chef dans Israël aux ordres desquels le peuple obéît (Juges); 3° guide, conducteur, soit parmi les hommes, soit parmi les animaux : La sauterelle n'a point de *roi*. (Prov. XXX, 27.) | Il se prend aussi pour les grands, pour toutes les personnes puissantes en crédit, ou en autorité. Je parlais de tes témoignages en présence des *rois* de ce monde. (Psaumes.) | Pour ceux qui, par leur prééminence, l'emportent au-dessus des autres, soit en bien, soit en mal. Il est *roi* sur tous les fils de l'orgueil. Du reste, notre langue a consacré figurément parmi nous la plupart de ces sens. On le dit d'un chef de peuplade sauvage : Le *roi* des Mosquitos; d'un animal qui conduit un troupeau de son espèce : Le taureau est le *roi* de ce troupeau; d'un homme qui se distingue par une qualité, par un défaut ou un vice : C'est le *roi* des braves, c'est le *roi* des poltrons, des lâches, des paresseux. | Les Grecs désignèrent par le nom de βασιλεύς, *roi*, les chefs de l'empire de Perse, d'Égypte et de Macédoine. | Les rois sont de deux sortes, comme les royautés : il y a des rois absolus et des rois constitutionnels. Les rois absolus sont en dehors et au-dessus des lois, ou plutôt ils sont eux-mêmes la loi qui régit les peuples. Dans ce cas, si le roi est intelligent, sage et puissant, il gouverne selon les lois de la justice et de l'équité, et fait régner la prospérité et le bonheur parmi ses sujets. Si, au contraire, il est ignorant et fou, son gouvernement est le crime et le malheur; alors les peuples ne se sauvent de leur perte que par les lois naturelles que Dieu a gravées dans le cœur de tous. Lexicographiquement, *un roi*, *le roi* n'est point *un homme*, *ni tel* ou *tel homme*, c'est l'incarnation de la justice et de la puissance sociale; c'est en ce sens que, dans notre droit royal historique, on disait : *Le roi ne meurt pas*. | *De par le roi*, Formule qui signifie De la part du roi, et qui se met au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc. | Fig. *La maison du roi*, Tous les officiers, domestiques de la maison du roi. | *Procureur général du roi*, *avocat du roi*, Officiers publics dont le ministère était de défendre la loi et les intérêts du public près d'une cour de justice. | *Procureur du roi*, Officier qui remplissait les mêmes fonctions auprès d'un tribunal de première instance. | *Les gens du roi*, Les membres du parquet. | *Pied de roi*, Mesure qui contenait douze pouces en longueur. Le *pied de roi* équivalait à peu près à un tiers de mètre. | *Les livres des Rois*, Les quatre livres de l'Ancien Testament qui contiennent l'histoire du peuple juif, depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone. | Fig. Maître, chef. L'homme de la nature est le chef et le *roi*. (Boileau.) | *Le jour des rois*, Le jour de l'Épiphanie. | *Faire les rois*, Dîner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève. | *Gâteau des rois*, Gâteau qui renferme une fève et que l'on mange le jour des rois. On appelle *roi de la fève* celui à qui échoit la fève. | *Roi d'armes*, Le chef des hérauts d'armes. | Jupiter est appelé par les poètes *le roi des dieux*, *le roi du ciel*; Pluton, *le roi des enfers*, *le roi des ombres*; Neptune, *le roi des mers*, *le roi du liquide élément*. | Astron. *Les trois rois*, Nom de trois étoiles placées sur une même ligne, dans la constellation d'Orion. | Au jeu de cartes, La principale figure de chaque couleur. *Roi* de cœur. *Roi* de carreau. *Roi* de pique. *Roi* de trèfle. Quinte au *roi*. Quatorze de *rois*. | La principale pièce du jeu des échecs. Menacer le *roi*. Faire échec au *roi*. | Prov. *C'est la cour du roi Pétaud*, Se dit d'une maison, d'une compagnie où la subordination n'existe point, où chacun veut commander. | *Le roi n'est pas son cousin*, Se dit d'un homme orgueilleux. | *Travailler pour le roi de Prusse*, Travailler sans recevoir aucun salaire.

ROIDE, adj. Qui est rigide. V. RAIDE.

ROIDEUR, s. f. État de rigidité. V. RAIDEUR.

ROITELET, s. m. (pron. *roatelé*). Petit roi. Se dit par dénigrement, par mépris, de la puissance et de la personne du roi dont on parle. | Roi ou chef d'un petit État. Il y a en Afrique un grand nombre de *roitelets*. | Ornithol. Genre d'oiseaux sylvains très-petits qui sont toujours en mouvement. Ils ont le bec fin, le plumage olivâtre et sur la tête une tache d'un beau jaune. Les *roitelets* se nourrissent d'insectes qu'ils prennent en voltigeant.

ROITELETTE, s. f. Femelle du roitelet.

ROLAND. Personnage célèbre dans les romans de chevalerie. La *Chronique de Turpin* le fait fils de Milon, comte d'Angers, et de Berthe, sœur de Charlemagne. Un différend qu'il eut avec son oncle le fit partir pour l'Asie, qui retentit du bruit de ses

exploits. C'est là qu'il devint amoureux de la belle Angélique, reine du Cathay, dont la trahison le jeta dans une fureur terrible, qui est le sujet du poème de l'Arioste, intitulé *Roland furieux*. Après avoir recouvré la raison, il accompagna son oncle en Espagne. Commandant de l'arrière-garde, il fut, au retour de l'armée, attaqué par les Sarrasins et les Basques, excités par le traître Ganelon. Accablé par le nombre, il sonne si fort du cor que les veines de son cou se rompent, et, pour ne pas voir sa vaillante épée Durandal tomber entre les mains des ennemis, il la lance à travers les rochers de la vallée de Roncevaux pour la briser ; mais elle perce la montagne, et ouvre le passage appelé *Brèche de Roland*. Une chanson, autrefois en usage dans les armées françaises sous la deuxième et la troisième race, célébrait les exploits de Roland.

RÔLE, s. m. (du bas lat. *rotulus* ou *rotulum*, rouleau ; fait de *rotare*, rouler). Papiers ordinairement sans couverture, que les gens de pratique roulent pour les porter plus facilement. | Sorte de registre qui marque le rang, le tour, l'ordre à observer à l'égard des personnes qui sont dans le même état, assujetties à la même condition, soumises à une règle commune. Le *rôle* des contributions. | T. de palais. Liste où sont inscrites les causes dans l'ordre où elles doivent être plaidées. La cause est au *rôle*. | Fig. *A tour de rôle*, Chacun à son tour. | *Maître des rôles*, En Angleterre, Magistrat qui prend place immédiatement après le grand-juge du banc du roi. | Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre. Savoir son *rôle*. Un *rôle* bien fait. Distribuer les *rôles* aux comédiens. C'est le premier *rôle* de cette espèce que l'on ait osé mettre au théâtre. (Voltaire.) | Personnage représenté par l'acteur. Le *rôle* de Phèdre, de Britannicus. | *Bien saisir son rôle, l'esprit de son rôle*, En bien saisir le sens et l'exprimer avec vérité. | *Outrer son rôle*, Le forcer, en exagérer l'expression. | Manière d'agir dans les affaires du monde. Bien jouer son *rôle*. Il a joué un vilain *rôle* dans cette affaire. C'est un beau *rôle* que celui de prendre en main la défense d'un homme innocent. (Voltaire.)

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre,
Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il dit joue un *rôle* opposé.
(BOILEAU.)

| Mar. *Rôle d'équipage*, Liste générale, avec leurs noms et leurs qualités, de tous les hommes embarqués sur un navire. | Prat. Deux pages d'écriture. | *Rôles de tabac*, Pelotes où les boudins de tabac sont roulés sur eux-mêmes.

RÔLET, s. m. (dim. de *rôle*). Petit rôle. Ne se dit plus qu'au figuré et dans ces deux locutions proverbiales : *Jouer bien son rôlet*, Jouer bien son personnage ; *être au bout de son rôlet*, et non *de son rouleau*, Ne plus savoir que dire, que faire.

RÔLEUR, EUSE, s. Technol. Ouvrier, ouvrière qui fait des rôles de tabac.

ROLLIER, s. m. Ornithol. Genre de passereaux conirostres, de la famille des corvidés ; bec fort, comprimé, crochu au bout, élargi à la base ; narines oblongues et nues ; tarses courts ; plumage rude, de couleurs vives et métalliques. Les *rolliers* sont insectivores ; ils sont très-farouches, ne s'écartant des bois touffus qu'ils habitent que pour manger. Le *rollier commun*, espèce d'Europe, a le dessus de la tête et le haut du cou d'un bleu clair, à reflets verts, le dos fauve, les ailes d'un bleu violet éclatant, avec les parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine plus ou moins foncé.

ROLLIN (CHARLES). Célèbre professeur, né à Paris en 1661, mort en 1741. On lui doit le *Traité des études*, l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine*.

ROLLON. Duc de Normandie. L'un des chefs norwégiens bannis de leur pays comme brigands. De 876 à 911, il ravagea les côtes de France à la tête de ses Normands, prit Rouen, Nantes, Le Mans, etc., et força Charles le Simple à acheter la paix ; il obtint la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie. Il épousa, dit-on, Giselle, fille de Charles le Simple, et prit alors le nom de Robert.

ROMAGNE. Géogr. Ancienne province de l'État ecclésiastique, aujourd'hui du royaume d'Italie, entre les provinces de Ferrare et d'Urbin ; avait pour chef-lieu Ravenne, et pour autres villes, Imola, Faenza, Forli, Césène, Rimini, auxquelles on ajoute quelquefois, mais à tort, Ferrare et Bologne ; on dit alors *les Romagnes*. Au VIe siècle, ce fut la province centrale de l'exarchat.

ROMAILLET, s. m. (*ll* mouillées). Mar. Morceau de bois qui sert à remplacer un nœud pourri, des parties piquées par les vers.

ROMAIN, AINE, adj. et s. Celui, celle qui est de Rome ; qui appartient à l'ancienne ou à la nouvelle Rome. Empereur *romain*. Citoyen *romain*. Vases *romains* antiques. Droit *romain*. Lois *romaines*. Les mœurs de la cour *romaine* sont devenues plus décentes. (Voltaire.) | Antiq. *Jeux romains*, Jeux institués par Tarquin l'Ancien en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve. Ils se célébraient chaque année et commençaient le 4 septembre. | *Calendrier romain*, Calendrier primitif de Rome, qui se composait de 304 jours répartis en dix mois. | *Chiffres romains*, Lettres qui servent à exprimer les nombres à la manière des Romains : I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10). | *Beauté romaine*, Beauté qui consiste particulièrement dans de grands traits et un port majestueux. | Beaux-arts. *École romaine*, École de peinture fondée par Pérugin. | *Église romaine*, Nom donné à l'Église catholique, parce que son chef visible réside à Rome. | *Chambre et chancellerie romaines*, Ensemble des colléges d'administration centrale et de judicature qui composent le gouvernement du pape. | Hist. L'histoire des Romains embrasse douze cents ans, que l'on divise en trois périodes : les rois, la république et l'empire. — 1° LES ROIS. — Sous la conduite de Romulus, un ramas de brigands, d'esclaves et d'aventuriers, fondent Rome l'an 754 av. J. C. — Création du sénat, division du peuple en trente curies et en trois ordres. Romulus est assassiné (717). Après lui viennent Numa Pompilius (717-675), Tullus Hostilius (675-640), Ancus Marcius (640-616), Tarquin l'Ancien (616-578), Servius Tullius (578-534), et Tarquin le Superbe (534-509). L'outrage fait à Lucrèce par Sextus, fils de Tarquin, fournit aux Romains le prétexte d'une révolution qui chasse les rois. — 2° LA RÉPUBLIQUE. — L'État est constitué en république (509 av. J. C.) et gouverné par deux magistrats temporaires et électifs, appelés *consuls*. — Dictateurs (498). — Tribuns du peuple (493). — Décemvirs (451). — Tribuns militaires (445). — Questeurs (410). — Les Gaulois en Italie (395). — Les consuls plébéiens (366). — Guerre des Samnites (343). — Conquête du Latium et de la Campanie (338). — Soumission de l'Étrurie (283). — Guerre contre Pyrrhus (280). — Soumission de l'Italie méridionale (266). | 1re guerre punique, qui dure vingt-trois ans (264). — Conquête de la Sicile (241). — Soumission de la Ligurie (237), de la Sardaigne et de la Corse (231), de la Gaule cisalpine (224). — 2e guerre punique, de dix-huit ans (219). — Annibal en Italie (217), à Cannes (216). — 1re guerre de Macédoine (214). — Soumission de l'Espagne (206). — Scipion en Afrique (202). — Guerre de Syrie, qui dure trois ans (192). — 2e guerre de Macédoine, qui dure trois ans (171). — L'Illyrie, province romaine (167). — 3e guerre punique (149). — 3e guerre de Macédoine (148). — Conquête de la Grèce, de la Macédoine et de l'Afrique carthaginoise. Destruction de Corinthe et de Carthage (146). — Guerre des esclaves révoltés en Sicile (135). — Pergame, province romaine (133). — La même année, meurtre d'un des Gracques. — Conquête de la Gaule narbonnaise (125). — Guerre cimbrique (114), contre Jugurtha, qui dure cinq ans (111). — 1re guerre contre Mithridate, dure quatre ans (88). — Dictature de Sylla (82). — 2e guerre contre Mithridate et conquête de l'Asie-Mineure (81). — Guerre contre Sertorius (80). — La Bithynie léguée à Rome (74). — 3e guerre contre Mithridate (73). — Guerre contre Spartacus (72). — Conquête de la Crète et de la Cilicie (66), de la Syrie (65), du Pont (62). — Consulat de Cicéron et conjuration de Catilina (62). — Triumvirat de Pompée, Crassus et César (59). — Guerre contre les Parthes (54). — Conquête des Gaules par César (49). — Dictature perpétuelle de César (48). — Mort de Pompée (47). — La Numidie et la Galatie, provinces romaines (45). — Meurtre de César (44). — Triumvirat d'Octave, Antoine et Lépide (43). — Guerre entre Octave et Antoine (34). — Bataille d'Actium (30). — Conquête de l'Égypte (29). — Octave, empereur sous le nom d'Auguste, et fin de la république (29). — Cette période fut celle de la prospérité romaine. Les arts, les lettres et l'éloquence datent des guerres puniques. Leur plus haut point de splendeur fut le siècle d'Auguste. Le luxe et la corruption, qui en est la suite, introduits vers le IIe siècle av. J.-C., atteignirent sous les empereurs leur apogée. — 3° L'EMPIRE. — Octave réunit tous les pouvoirs sous le titre d'empereur et le nom d'Auguste, l'an 29 av. J. C., et commence une série de princes, d'abord héréditaires, puis électifs. — La période de l'empire se divise en cinq époques. — 1° *Les Césars*. — Auguste (29 avant J. C. 14 après J. C.). Soumission de l'Espagne, conquête de la Pannonie, du Norique, de la Dacie, etc. — Tibère (14-37). Victoires de Germanicus sur les Germains, soumission de la Cappadoce. — Caligula (37-41). — Claude (41-54). Conquête de la Bretagne. — Néron (54-68). — Galba (68-69). — Othon et Vitellius (69). — Vespasien (69-79). — Conquête de la Judée. — Titus (79-81). — Domitien (81-96). — 2° *Les Antonins*. — Nerva (96-98). — Trajan (98-117). — Adrien (117-138). — Antonin (138-161). — Marc-Aurèle (161-180). — Commode (180-193). — 3° *L'anarchie militaire*. — Pertinax (193). — Didius Julianus (193-194). — Septime Sévère (194-211). — Caracalla (211-217). — Macrin (217-218). — Héliogabale (218-222). — Alexandre Sévère (222-235). — Maximin (235-236). — Maxime et Balbin (236-237). — Gordien (237-244). — Philippe (244-250). — Dèce (250-252). — Gallus (252-253). — Valérien (253-259). — Gallien (259-268). — Claude II (268-270). — Aurélien (270-275). — Tacite (275-276). — Probus (276-282). — Carus (282-284). — Carin et Numérien (284). — Dioclétien et Maximien (284-305). — Galérius avec Constance Chlore (304-305), puis Constantin (305-311). — Constantin avec Licinius (311-323). — Constantin seul (323-337). — 4° *Le christianisme*. — Constantin règne seul en 325, et transporte le siége de l'empire à Byzance, ou Constantinople, en 330. — Constantin II, Constance II, Constant (337-361). — Julien l'Apostat (361-363). — Jovien (363-364). — Valentinien et Valens (364-367). — Gratien (367-375). — Valentinien II (375-379). — Théodose II (379-395). — Partage de l'empire en deux empires : Occident et Orient. L'Orient est à part. L'Occident doit seul trouver sa place ici. — 5° *Les barbares*. — Honorius (395-424). — Valentinien III (424-455). — Avitus (455-457). — Majorien (457-461). — Sévère (461-467). — Anthémius (467-472). — Olybrius (472-473). — Glycerius (473-474). — Julius Nepos (474-475). — Romulus Augustule (475-476). En lui finit l'empire romain d'Occident. Celui d'Orient a perdu déjà le nom de romain, et pris celui de byzantin ou de grec. A cette époque commence l'histoire de Rome moderne. | Hortic. *Laitue romaine* ou simplement *romaine*, Espèce de laitue longue, qu'ordinairement on fait blanchir en la liant. | S. m. Imprim. *Gros romain*, Caractère qui est entre le petit-parangon et le gros texte, et qui équivaut à 16 points typographiques, ce qui fait qu'on l'appelle le *seize*. | *Petit romain*, Caractère qui est entre la philosophie et la gaillarde ; on l'appelle aujourd'hui le *neuf*, parce qu'il équivaut à 9 points. | Il y a aussi dans chaque corps de caractère le *romain*, dont les traits sont perpendiculaires, et l'*italique*, dont les traits sont inclinés. | Adjectiv. Caractère *romain*. Lettre *romaine*. | S. f. Instrument pour peser avec un seul poids. V. BALANCE.

ROMAINS (ÉTATS), dits aussi *États de l'Église*, *États du pape*. Géogr. État de l'Italie centrale, qui a Rome pour capitale. Avant 1860, cet État avait pour bornes, au N. le royaume Lombard-Vénitien, au N. O. le grand-duché de Toscane et le duché de Modène, à l'E. l'Adriatique, au S. E. le royaume des Deux-Siciles. Il avait du N. au S. environ 400 kilom., de l'O. à l'E. 210, avec une population de 3,125,000 habit. Depuis 1860, il ne reste plus aux États romains que Rome et la Comarque, Viterbe, Civita-Vecchia, Velletri et Frosinone. Les États Romains sont arrosés par le Tibre et ses affluents. Le pays est en partie couvert par les ramifications des Apennins. Les terrains voisins de la Méditerranée sont bas, humides, couverts de lagunes et de marais, surtout au S. ; c'est là que s'étendent les fameux marais Pontins. Le climat est extrêmement doux et l'air généralement sain en hiver. Le sol est d'une très-grande fertilité : on y cultive le blé, l'orge, le maïs et le riz ; la vigne et l'olivier y croissent en abondance ; l'oranger, le citronnier, le grenadier, le pistachier, le figuier, etc., y sont communs. Les pâturages sont nombreux et nourrissent des chevaux, des moutons, des bœufs et des buffles d'une taille extraordinaire. L'agriculture est arriérée ou négligée : de vastes étendues sont presque à l'état désert. L'industrie est peu active et le commerce languissant. Le gouvernement des États de l'Église est monarchique et électif. Le pape est le chef de l'État ; son pouvoir est absolu. La plupart des fonctions politiques et administratives sont remplies par des ecclésiastiques. Les États Romains se sont formés d'accroissements successifs et se sont étendus avec le pouvoir temporel des papes. Plusieurs de leurs provinces au moyen âge et depuis ont été perdues, puis recouvrées. Les États Romains subirent en 1848 le contre-coup de la révolution française de février, et, malgré les réformes que le pape Pie IX avait faites dès son avénement, la république fut proclamée le 9 février 1849. Le pape, qui s'était

réfugié dans le royaume de Naples, rentra dans ses États l'année suivante, sous la protection d'une armée française. En 1859 et 1860, la Romagne et les Marches, s'associant au mouvement d'indépendance qui entraînait alors l'Italie, rejetèrent l'autorité du pape et s'annexèrent au royaume de Sardaigne, devenu dès lors royaume d'Italie.

ROMAN, ANE, adj. et s. Se dit de la langue vulgaire parlée surtout dans la France au moyen âge, et dont le dialecte le plus fameux est le roman provençal. On croit généralement que le roman est la langue latine corrompue; mais c'est une erreur. Le roman, malgré son nom, est aussi ancien que le latin et appartient, comme ce dernier, à une souche commune, à une langue primitive parlée par les Gaulois méridionaux. | S. m. Langage roman. Le *roman*. | Les premières histoires écrites en France l'ayant été dans cet idiome, le mot *roman* avait été donné indistinctement aux histoires vraies ou fausses racontées dans cette langue. Le *roman* du Rou. Le *roman* de la Rose. | *Roman* se dit aujourd'hui d'une conception littéraire écrite ordinairement en prose. | En France, le roman servit d'abord à chanter les mœurs et les exploits chevaleresques, c. à d. à glorifier la force brutale, qui fut la grande divinité du moyen âge; il eut pour caractère distinctif l'exagération et le ridicule que devaient naturellement lui imprimer les idées superstitieuses de ce temps. Au XVIIe siècle, le roman chanta les mœurs pastorales avec la même exagération qu'il avait mise à chanter les mœurs chevaleresques. Le Sage, en faisant du roman une peinture de mœurs, lui a donné son véritable caractère, et en a fait un des plus puissants moyens de réforme et de progrès. Le *roman philosophique* du XVIIIe siècle et le *roman historique* du XIXe sont venus ajouter à l'œuvre de l'auteur de *Gil Blas*, et la compléter en quelque sorte, en mettant à nu ce qu'ont également de vicieux les préjugés, les mœurs et même nos institutions. | Se dit des aventures et des récits extraordinaires. Sa vie est un *roman*. | *Un héros de roman*, Un homme qui parle et agit à la manière des héros de roman. | *Prendre le roman par la queue*, Devenir l'amant d'une femme par surprise ou autrement, sans lui avoir fait la cour. | Beaux-arts. Style qui régna dans la construction des édifices du Ve au XIIe siècle. Le *roman* domine dans l'architecture de Notre-Dame de Paris.

ROMANCE, s. f. Vieille historiette écrite en vers simples, naïfs, dont le sujet est ordinairement touchant, et destinée à être chantée. | Par extens. Chanson tendre exprimant les malheurs ou les plaisirs de l'amour. Les paroles, l'air d'une *romance*. Le sujet des *romances* est ordinairement triste et élégiaque. (Laveaux.) V. CHANSON.

ROMANCERO, s. m. Littérat. Petit poème espagnol contenant une histoire héroïque ou touchante. | Recueil de romances historiques. | Se dit aussi du poète qui compose ces poésies.

ROMANCIER, IÈRE, s. Auteur de romans. Les meilleurs *romanciers* français et anglais sont Le Sage, Eugène Suë, Victor Hugo, Frédéric Soulié, Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Walter Scott, Richardson, Goldsmith.

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux *romanciers*.
(BOILEAU.)

| Nom donné, au temps de Louis IX, à tous ceux qui écrivaient en langue romane.

ROMANESQUE, adj. Qui tient du roman, qui est merveilleux, exagéré, fabuleux comme la plupart des faits et des descriptions qui tiennent du roman, ou comme les sentiments qu'on prête aux personnages romanesques. Aventure *romanesque*. Goûts *romanesques*. Style *romanesque*. Une jeune fille *romanesque*. L'amour dans un jeune homme est toujours *romanesque*. (La Chaussée.) | Synonymes : ROMANESQUE, ROMANTIQUE. Ce qui est *romanesque* est bizarre, étrange, faux ou exagéré, et inspire peu de confiance. Ce qui est *romantique* a un caractère sérieux, et établit une certaine ressemblance entre les situations réelles de la vie ou de la nature, et celles décrites dans le roman.

ROMANESQUEMENT, adv. D'une manière romanesque. Intrigue conduite *romanesquement*.

ROMANIE. Géogr. Nom donné, vers le règne de Justinien, à tout l'empire romain, et qui resta plus particulièrement à la Thrace. V. ROUMÉLIE.

ROMANISÉ, ÉE, adj. Qui a subi l'influence romaine. Les nations *romanisées*.

ROMANISER, v. a. Néol. Donner une apparence romaine. *Romaniser* les peuples. | Donner une apparence romanesque à un récit, à une histoire.

ROMANOF. Famille russe qui régna sur la Russie de 1613 à 1762. Ce fut Fédor Romanof qui, devenu métropolitain de Moscou, parvint, en 1613, à faire tomber sur son fils Michel le choix des boïards, qui voulaient un souverain indigène. La dynastie des Romanof finit en la personne de l'impératrice Élisabeth, qui ne laissa pas d'enfants. Elle fut remplacée par la dynastie de Holstein-Gottorp, qui lui était alliée par mariage.

ROMANTIQUE, adj. (de l'ang). *romanticke*, romanesque). Se dit des sites, des paysages, des lieux qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans. Site, aspect *romantique*. Les rives du lac de Brienne sont plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève. (J. J. Rousseau.) Quels sublimes aspects, quels tableaux *romantiques!* (Delille.) | Se dit de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques. Auteur *romantique*. Poète *romantique*. | Littérat. *Genre romantique*, ou, substantiv., *Le romantique*, Genre, manière et style opposés au genre classique. | Se dit de ce qui appartient à ce genre. Style *romantique*. Poème *romantique*. | En termes de peinture, Se dit non-seulement des sujets de peinture, mais encore de la manière de les exécuter. Il en est du romantique en peinture comme du romantique en littérature : deux genres s'y trouvent en présence, l'un représentant la nature dans un milieu social plus inculte, l'autre la nature d'un monde plus raffiné. | Substantiv. *Les romantiques*, Les écrivains romantiques. Les *romantiques* avaient cru que l'art était surtout dans le laid. (Michelet.) Pendant quelques années la lutte fut vive entre les classiques et les *romantiques*. (Bouillet.)

ROMANTIQUEMENT, adv. D'une manière romantique, suivant le style des romantiques.

ROMANTISME, s. m. Amour du romantique. | Ce qui a rapport au genre romantique.

ROMARIN, s. m. (du lat. *romarinus*, fait de *ros*, rosée, et *marinus*, marin). Bot. Genre de la famille des labiées. L'espèce qui croît spontanément dans le Midi de la France est le *romarin commun* ou *encensier*, ainsi appelé parce que de toutes les parties de la plante s'exhale une odeur d'encens; arbuste d'un mètre à un mètre et demi, aux feuilles linéaires, opposées, d'un vert noir en dessus, blanchâtres en dessous, roulées en leurs bords. Les fleurs sont de petits bouquets d'un bleu pâle réunis au sommet des rameaux. C'est au romarin que l'on attribue la bonté du miel de Narbonne et de Mahon. Cette plante rend aussi plus savoureuse la chair des moutons qui la broutent. On retire des feuilles et des fleurs une huile essentielle, de couleur ambrée, dont la médecine et la parfumerie font grand usage. Savon au *romarin*. | Pharm. *Alcool* ou *Esprit de romarin*, Liquide spiritueux fort odorant, qu'on obtient par la distillation du romarin avec l'alcool; c'est ce qu'on appelait autrefois *Eau de la reine de Hongrie*

ROME. Géogr. Ville du Latium, située sur le Tibre, fut d'abord une monarchie, puis une république aristocratique puissante; ensuite, à partir d'Octave, un empire despotique avec quelques formes républicaines; elle est enfin devenue la capitale de l'État ecclésiastique et la résidence du pape. | Rome fut fondée par Romulus l'an 754 av. J. C. Son enceinte, sous Romulus, ne comprenait que le mont Palatin. Servius Tullius l'agrandit et y enferma le mont Capitolin, le mont Aventin, le mont Quirinal, le mont Celius, le mont Viminal et le mont Esquilin. C'est de là que Rome fut appelée la *ville aux sept collines*. L'enceinte de Servius Tullius ne put contenir la population toujours croissante; ce ne fut cependant que sous Aurélien qu'on la changea et que l'on éleva une muraille nouvelle où l'on comprit le mont Janicule, le mont Pincius, le mont Testaceus, le mont Citorius et le mont Vatican, ce qui porta à douze le nombre des collines enfermées dans Rome. Rome fut partagée par Servius Tullius en quatre quartiers ou tribus : *tribus Suburbana, Collina, Esquilina et Palatina*. Auguste la divisa en quatorze régions. Au temps de Pline, on entrait dans la ville par trente-sept portes. Les ponts sur le Tibre étaient au nombre de six. Parmi les places, les plus connues étaient le Champ-de-Mars, le Vélabre, lieu de marché; le *Forum Trajani*, remarquable par la colonne Trajane, et surtout le *Forum Romanum*, lieu des assemblées. — Brûlée par les Gaulois 390 ans après sa fondation, elle fut rebâtie avec plus de régularité. Néron y mit le feu en 64, et signala sa magnificence dans sa reconstruction. C'est de cette époque que datent la plupart des monuments dont nous admirons aujourd'hui les ruines. Au temps de Pline, la population s'élevait à environ 3,000,000 d'habit., parmi lesquels on ne comptait pas plus de 300,000 citoyens. | *Rome moderne*, Capitale des États de l'Église et de tout le monde catholique, au N. de l'ancienne ville, dans cette partie de Rome ancienne qui formait le Champ-de-Mars, à 1,453 kilom. de Paris; 160,000 habit. On ne distingue plus aujourd'hui toutes les collines sur lesquelles était assise la ville antique. Les décombres, les ruines et les invasions des barbares ont exhaussé les plaines et comblé les vallées. Rome est remarquable par les chefs-d'œuvre d'art en tout genre qu'elle possède, non moins que par le contraste de luxe artistique avec la misère de ses habitants. Parmi les beaux édifices modernes, on remarque le Vatican, palais des papes, célèbre par ses fresques, dues à Raphaël, son musée et sa bibliothèque; la basilique de Saint-Pierre, le plus beau temple existant; les églises de Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul, Saint-Laurent, Saint-Charles, Saint-Ignace, Saint-André della Valle; le palais Monte-Cavallo, résidence des papes pendant l'été, à cause des fièvres qui désolent le quartier du Vatican; ceux des princes Colonna, Doria, Aldobrandi, Farnèse, Chigi, Corsini, Giustiniani, Rospigliosi, etc., tous remarquables par leurs collections artistiques; le Capitole, monument célèbre, reste de la grandeur romaine, remarquable par ses collections de statues et de tableaux. Rome renferme trois cent vingt-huit églises, plusieurs colléges, parmi lesquels la *Sapienza* et le *Collegio Romano*; des sociétés savantes, des académies, entre autres celles des Arcades et des archéologues; de beaux hôpitaux; sept théâtres, un mont-de-piété, une banque appelée *banque du Saint-Esprit*. Fabriques de gazes, de rubans, satins, velours, draps inférieurs, basins, faïence, fleurs artificielles, pommades, odeurs, poudre de Chypre, gants, peignes, éventails, cordes d'instruments de musique, chapelets, reliquaires, etc. Les environs de Rome renferment des sites admirables. | Capitale de l'empire romain jusqu'à la fondation de Constantinople (330), Rome devint à cette époque la résidence des papes, qui la gouvernèrent organisée en sorte de république sous leur protection. L'histoire de Rome, depuis cette époque jusqu'en 1376, est tout entière dans les luttes entre les familles rivales des Colonna et des Orsini, et le règne éphémère de quelques tribuns du peuple, dont le plus célèbre est Rienzi. Prise et saccagée par les Impériaux en 1527, elle se releva sous les pontificats de Paul III et de Sixte-Quint. Les Français y entrèrent en 1798, et y établirent une république qui dura dix-huit mois. Un décret du 10 juin 1809 la réunit à l'empire français, et en fit le chef-lieu du départ. du Tibre. La Révolution de 1814 la restitua au pape, qui la gouverne en toute souveraineté. En 1848, Rome chassa le pape, et s'érigea de nouveau en république; mais une armée française vint la détruire en 1849, et rétablir l'autorité papale. | Prov. *Tout chemin mène à Rome*, On peut arriver à un résultat par toute sorte de moyens. | *Ère de Rome*, Ère qui date de la fondation de Rome, l'an 754 av. J. C. | *Comarque de Rome*, Nom donné à la délégation des États de l'Église, qui comprend une partie de la Campagne de Rome et du patrimoine de Saint-Pierre. Elle est bornée au N. par les délégations de Viterbe et de Rieti, au S. par celle de Frosinone, à l'O. par la Méditerranée, et à l'E. par le ci-devant royaume de Naples. Ce pays est stérile, et ne produit presque rien dans la partie méridionale; l'air y est d'ailleurs malsain. Après Rome, chef-lieu de cette province, les villes les plus importantes sont Ostie, Albano, Velletri, Frascati, Palestrine.

ROMÉLIE. Géogr. V. ROUMÉLIE.

ROMORANTIN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loir-et-Cher), au confluent de la Sauldre et du Morantin; 7,584 habit. Fabrique de draps et autres étoffes. Ancienne capitale de la Sologne. Dans cette ville fut rendu, en 1560, le célèbre *Édit de Romorantin*, qui sauva la France de l'établissement de l'Inquisition.

ROMPEMENT, s. m. Action de rompre. | Fig. *Rompement de tête*, Grand bruit qui étourdit.

ROMPRE, v. a. (du lat. *rumpere*. *Je rompe, tu rômpe, il rompt, nous rompons. Rompe, rompons. Je romprai. Que je rompe. Rompu*). Briser, mettre en pièces, casser. *Rompre* un bâton, une canne. *Rompre* des fers. Un coup de vent *a rompu* le grand mât. Il menace de vous *rompre* bras et jambes. Des lions toujours prêts à *rompre* leurs chaînes. (Bossuet.) Tel Hercule filant *rompait* tous les fuseaux. (Boileau.) | Liturg. *Rompre le pain*, Faire la cène, la communion. | *Rompre un criminel*, Lui faire souffrir le supplice de la roue. | *Rompre le fil de l'eau*, Le détourner, l'arrêter. | *Rompre un escadron*, L'enfoncer. | *Rompre les mesures, les desseins de quelqu'un*, Empêcher que ces mesures, ces des-

seins ne réussissent. | Fig. *Rompre un contrat, un engagement*, Les faire cesser. *Rompre* un marché. | *Rompre son ban*, Sortir des lieux où l'on était relégué. | *Rompre ses chaînes*, Se mettre en liberté. | Fig. *Rompre son serment, sa règle, son jeûne*, Manquer à son serment, à sa règle et à la loi du jeûne. | *Rompre quelqu'un aux affaires*, L'y dresser. | Fig. *Rompre un mariage*, Rompre un projet de mariage. | *Rompre le silence*, Prendre la parole. | *Rompre la tête à quelqu'un*, Faire du bruit près de lui, ou l'entretenir sans cesse d'un sujet désagréable. | Fig. *Rompre le fil de son discours*, S'interrompre, passer à un autre sujet. | Chass. *Rompre les chiens*, Les empêcher de continuer la chasse. | Prov. et fig. Arrêter un discours quand on s'aperçoit que le sujet présente quelque danger. | Prov. et fig. *Rompre la glace*, Faire les premiers pas dans une affaire, ou vers une réconciliation. | *Rompre une partie de jeu*, La quitter. | V. n. Se casser, se briser. Ces arbres sont tellement chargés de fruits qu'ils en *rompent*. | *Rompre plutôt que de plier*, Cesser tout rapport avec quelqu'un plutôt que de lui céder. | Absol. *Rompre avec quelqu'un*, Renoncer aux liaisons qu'on avait avec quelqu'un. Où avez-vous donc pris que je cherchais à *rompre* avec vous? (Volt.) | *Rompre en visière avec quelqu'un*, Lui dire en face et sans ménagement quelque chose de pénible, de désobligeant. | Art milit. Se dit d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. *Rompre* par divisions, par pelotons, par sections. | SE ROMPRE, v. pr. Rompre à soi-même. *Se rompre* une veine. | *Se rompre la tête avec quelque chose*, S'y appliquer trop fortement. | Être rompu. L'essieu crie et *se rompt*. (Racine.) | Fig. S'évanouir, se dissiper. Le charme *se rompt*. | S'habituer. *Se rompre* au travail.

ROMPU, UE, part. Cassé, brisé. Bras *rompu*. Une poutre *rompue*. Des arbres sans écorce et sans cime, courbés, *rompus*, tombant de vétusté. (Buffon.) | Vaincu, mis en déroute. Les bataillons sont *rompus* et mis en fuite. | Par exagérat. *Être rompu de fatigue*, Être très-fatigué. | Fig. La paix est *rompue*. Nos liens sont *rompus*. Ah! le charme est *rompu*; le jour enfin m'éclaire. (Voltaire.) | Fig. *Être rompu aux affaires*, Y être fort exercé. | *A bâtons rompus*, loc. adv. Avec interruption, à différentes reprises. Travailler *à bâtons rompus*.

ROMPURE, s. f. Technol. Endroit où le jet a été séparé de la lettre.

ROMULUS. Fondateur de Rome. Suivant la tradition vulgaire, il était né de Mars et de Rhéa Sylvia, prêtresse de Vesta, fille de Numitor, roi d'Albe. Amulius, oncle de Rhéa, confia la mission de faire périr Romulus et son frère Rémus à un officier, qui les exposa sur le Tibre. Allaités par une louve et élevés parmi des bergers, ils se mirent à la tête de brigands, tuèrent Amulius, rétablirent sur le trône d'où il avait été chassé Numitor, leur grand-père, fondèrent la ville de Rome l'an 751 av. J. C. Romulus, meurtrier de son frère, qui voulait se soustraire au joug de son autorité, enleva les filles des Sabins pour donner des femmes à ses sujets, et termina heureusement la guerre que ce rapt occasionna en s'associant Tatius, roi des Sabins, qu'il fit assassiner plus tard. Lui-même disparut un jour, et le sénat, qu'il avait institué, fit, par la bouche de Proculus Volesus, répandre le bruit qu'il avait été enlevé au ciel. On lui rendit les honneurs divins sous le nom de *Quirinus*. Mais ce récit n'empêche pas de croire que les sénateurs l'avaient massacré et avaient emporté sous leurs toges ses membres déchirés (717 Av. J. C.). Plusieurs auteurs, entre autres Gronovius, révoquent en doute l'existence de Romulus et considèrent son histoire comme une fable inventée par le Grec Diocles, vu que le nom de Romulus était ignoré même à Rome avant le milieu du ve siècle.

RONCE, s. f. (du lat. *runcina*, instrument à crochet). Bot. Genre de la famille des rosacées, se compose de plantes frutescentes, quelquefois herbacées, en général sarmenteuses et armées d'aiguillons, qui croissent dans toutes les contrées tempérées; feuilles simples ou composées et pourvues de stipules; fleurs assez grandes, réunies en grappes ou en bouquets; chaque semence est enveloppée par une pulpe succulente d'où résulte une baie composée. La *ronce des haies*, vulgairement *mûrier sauvage*, *mûrier de renard*, *framboisier sauvage*, qui est la *ronce* proprement dite, croît dans les broussailles, les haies, les lieux couverts; feuilles vertes en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous, dentées en scie; fleurs blanches; les fruits ont une saveur acidulée, assez agréable. Les feuilles sont employées en décoction dans les maux de gorge; on fait avec les fruits un vin assez bon; on en retire de l'eau-de-vie; on en fait aussi un sirop et des confitures; enfin on les emploie à colorer les vins blancs. On distingue aussi la *ronce à fruits bleus*, la *ronce des rochers* et quelques autres espèces. Un chemin bordé de *ronces*. Les épines et les *ronces* hérissent les palais des Césars. (Pouqueville.) | Fig. Se dit des difficultés de la vie en général.

RONCERAIE, s. f. Lieu rempli de ronces.

RONCEUX, EUSE, adj. Rempli de ronces. Terrain *ronceux*. Haies *ronceuses*.

RONCEVAUX. Géogr. Nom d'un village et d'une vallée d'Espagne, dans la Navarre, où l'arrière-garde de Charlemagne fut détruite par les montagnards. Roland y perdit la vie.

ROND, ONDE, adj (pron. *ron*; du lat. *rotundus*, même signif.). Qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. Corps *rond*. Une sphère *ronde*. Une table *ronde*. | Se dit aussi de ce qui est cylindrique. Un bâton *rond*. Une barre de fer *ronde*. | *Écriture ronde*, Celle dont les pleins sont obliques au premier degré sur la ligne perpendiculaire. | *Compte rond*, Sans fraction. | Fig. et famil. *Il est rond*, Se dit de quelqu'un qui est franc et qui agit sans façon, et aussi d'un individu ivre. | *Homme rond en affaire*, Homme avec lequel il est facile de traiter. | Anat. Se dit de certains muscles ou de certains ligaments dont les fibres sont rassemblées en un faisceau arrondi. Muscle grand *rond*. Muscle *rond* pronateur. | *Fil rond*, Fil un peu retordu. | Imprim. *Lettres rondes*, Les caractères romains. | *Chevaliers de la Table ronde*, Les douze chevaliers qui auraient été les compagnons d'Artus.

ROND, s. m. (pron. *ron*). Figure circulaire, cercle. Tracer un *rond*. Un grand *rond*. Au milieu d'un *rond*. Il compte du plafond les *ronds* et les ovales. (Boileau.) | *En rond*, loc. adv. Circulairement. S'asseoir *en rond*. Danser *en rond*.

RONDACHE, s. f. Espèce de bouclier de forme ronde, dont on se servait autrefois. | Bot. *Feuille en rondache*, Feuille peltée.

RONDE, s. f. Art milit. Visite qui se fait la nuit dans une place de guerre, dans une ville, dans un camp, pour observer si tout est en bon état, et si les sentinelles et les corps de garde font leur devoir. Officier de *ronde*. | *Ronde-major*, Celle que fait un officier supérieur. | *Ronde des officiers de piquet*, Ronde des officiers supérieurs dans le camp pendant la nuit. | *Chemin de ronde*, Chemin autour d'une prison, et que parcourent les gardiens et les employés pendant la nuit. | On donne le même nom à des chemins qui sont autour des villes, et que parcourent également pendant la nuit les employés de l'octroi pour veiller à ce que rien n'entre en fraude. | *La ronde*, La personne même ou la troupe qui fait la ronde. Reconnaître *la ronde*. | Fig. *Faire sa ronde*, Tourner autour d'un jardin, d'une maison, pour observer, pour épier. | Se dit aussi des animaux. Le chien *fait la ronde*, il sent de loin les étrangers. (Buffon.)

Un milan qui dans l'air planait, *faisait la ronde*,
Voit d'en haut le pauvret se débattant sur l'onde.
(LA FONTAINE.)

| *Ronde de table*, Chanson à refrain où chacun chante tour à tour. | *Ronde*, Chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond. | Couplets chantés successivement par chaque acteur, dans plusieurs opéras comiques, avec un refrain que tous les autres acteurs chantent en chœur. | Danse en rond. | Chanson propre à la danse de ce nom. | Mus. La plus longue de toutes les notes; elle a la figure d'un *o*. | Calligr. Écriture *ronde*. Une belle *ronde*. | *A la ronde*, loc. adv. Alentour. Cent pas *à la ronde*. | *Boire à la ronde*, Boire tour à tour, les uns après les autres.

RONDEAU, s. m. (pron. *rondô*). Sorte de petit poème composé de treize vers sur deux rimes, avec un repos au cinquième vers et un au huitième, et dont le premier mot ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des vers eux-mêmes. Faire un *rondeau*. Le *rondeau*, né gaulois, a la naïveté. (Boileau.) | Mus. Pièce de musique dont le premier couplet se répète après chacun des autres couplets. | Technol. Plaque de métal sur laquelle l'opticien façonne les verres plats.

RONDELET, ETTE, adj. (dim. de *rond*). Famil. Qui a un peu trop d'embonpoint. Ne se dit que des personnes. C'était un homme *rondelet*, mais plein d'activité. Elle est *rondelette*.

RONDELLE, s. f. Anc. art milit. Petit bouclier rond. | Technol. Sorte de ciseau arrondi dont on se sert en sculpture. | Pièce de métal, ou de toute autre matière, ronde, plate, quelquefois percée par le milieu, entrant dans la construction de certains appareils, de certaines machines. Une *rondelle* de fer, de cuivre, de cuir.

RONDEMENT, adv. (pron. *rondeman*). Uniment, également. | Promptement. Ce cocher mène *rondement*. | Sans façon. Agir *rondement*. | *Mener rondement une affaire*, La mener avec activité.

RONDEUR, s. f. Qualité de ce qui est rond, sphérique. La *rondeur* de la terre. La *rondeur* d'un plat, d'une assiette. | Fig. Franchise, sans-façon, naturel. Cet homme a de la *rondeur*.

RONDIER, s. m. Bot. Arbre de la famille des palmiers, qui croît sur la côte de Coromandel et dans les îles de Ceylan et de Java. Il s'élève à plus de dix mètres et est couronné à son sommet par un large faisceau de feuilles palmées, les unes droites, les autres horizontales, portées sur des pétioles épineux. Cet arbre ne fournit, dit-on, de fruits qu'une seule fois dans sa vie, et meurt bientôt après. Les indigènes retirent du rondier une liqueur fermentée, et une espèce de sucre.

RONDIES, s. f. pl. Cylindres à l'usage des plombiers pour arrondir les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux.

RONDIN, s. m. Morceau de bois de chauffage qui est rond. *Rondin* de chêne. Ce n'est pas du bois de quartier, ce sont des *rondins*. | Gros bâton.

ROND-POINT, s. m. Plan circulaire au centre d'un grand espace; place circulaire à laquelle viennent aboutir plusieurs avenues ou allées. Le *rond-point* des Champs-Élysées, à Paris.

RONFLANT, ANTE, adj. Sonore, bruyant. Une voix *ronflante*. Sommeil *ronflant*. | Fig. Style *ronflant*. Mots *ronflants*. Promesses *ronflantes*. | S. m. En parlant du style. C'est du *ronflant*.

RONFLEMENT, s. m. (pron. *ronfleman*; rad. *ronfler*). Bruit qu'on fait en ronflant. On croit généralement qu'il vient de la vibration des parties que l'air rencontre en entrant dans la poitrine et en sortant de cette cavité. On entend son *ronflement* de toute la maison. | Fig. Se dit de certains bruits qui ont du rapport avec le ronflement. Le *ronflement* de la toupie, du canon.

RONFLER, v. n. (du lat. barb. *runcare*, même signif.). Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. Il *a ronflé* une partie de la nuit. Il y a des chiens qui *ronflent* comme les hommes. (Acad.) | Fig. et par extens. Se dit des choses qui font un bruit prolongé. Le canon *ronfle*. J'entends *ronfler* l'orgue.

RONFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler.

RONGÉ, ÉE, part. Dévoré peu à peu. J'y ai trouvé un grand squelette de buffle, dont les os étaient à demi *rongés*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Se dit de l'effet de certaines maladies qui détruisent insensiblement. *Rongé* d'ulcères. | Se dit aussi en parlant des affections morales. Un homme *rongé* de chagrin.

RONGEANT, ANTE, adj. Susceptible de ronger, de miner. | Fig. Des passions *rongeantes*.

RONGER, v. a. (du lat. *roderé*, même signif.). Couper avec les dents ou le bec à des reprises fréquemment répétées. Un chien qui *ronge* un os. Les souris *ont rongé* ce pain. Il aiguise souvent son bec en *rongeant* et cassant le bois. (Buffon.) | Mâcher. Ce cheval *ronge* son frein. | Fig. *Ronger son frein*, Ne pas faire paraître son dépit, le retenir. | Fig. En parlant de certaines choses qui en minent, en consument d'autres. La rouille *ronge* le fer. | Fig. Se dit, au moral, des choses qui agitent, inquiètent fortement. Les soucis, les remords le *rongent*. Cet animal est triste et la crainte le *ronge*. (La Fontaine.) L'envie est une rouille qui *ronge* tout. (Barthélemy.) | Prov. *Donner un os à ronger à quelqu'un*, Lui donner une petite part dans une opération dont on s'est presque réservé tous les profits.

RONGEUR, EUSE, adj. Qui ronge. Animal *rongeur*. Ulcère *rongeur*. | Fig. *Chagrin rongeur*, Chagrin secret. | *Le ver rongeur*, Le remords qui tourmente. | Zool. S. m. pl. Quatrième ordre de la classe des mammifères, comprend des animaux de petite taille, dont le caractère principal est de n'avoir que deux sortes de dents, des incisives et des molaires. Les incisives sont au nombre de deux et doubles en profondeur; elles sont grandes, fortes, bien enracinées, très-arquées et tranchantes. Le pelage des *rongeurs* est généralement épais : ce sont ces animaux qui fournissent la plupart des pelleteries. Leur nourriture se compose en grande partie d'herbes, de fruits, etc. Les principaux *rongeurs* qui vivent en France sont : l'écureuil, la marmotte, le castor, le loir, le rat, le hamster, le campagnol, le lapin et le lièvre. On trouve en outre dans le reste de l'Europe le porc-épic, la gerboise, la gerbille, le spalax, etc.

RONSARD (PIERRE). Poète français, né en 1524, mort en 1589. Il fut regardé comme le prince des

poètes de son temps. Pour avoir voulu trop modeler la langue française sur le grec, il a rendu ses poésies souvent inintelligibles.

ROQUEFORT. Géogr. Village renommé par les fromages qui s'y fabriquent (Aveyron). | S. m. Fromage très-estimé, qui se fait avec du lait de brebis. Il doit sa qualité supérieure à la température des caves dans lesquelles on le met fermenter. Un morceau de *roquefort*. Du vieux *roquefort*.

ROQUER, v. n. (pron. *roké*). T. du jeu d'échecs. Mettre son roc, sa tour auprès de son roi, et passer le roi de l'autre côté.

ROQUET, s. m. (pron. *roké*). Petit chien de la race des dogues, qui a les oreilles longues et le poil court. On appelle aussi de ce nom les chiens de petite taille, qui n'appartiennent pas à une race bien déterminée. ¶ Fig. et famil. Se dit, par mépris, des personnes. C'est un *roquet*.

ROQUETIN, s. m. Technol. Petite bobine au milieu de laquelle est une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on veut y dévider.

ROQUETTE, s. f. Bot. Plante de la famille des crucifères. C'est une espèce de chou qui se mange en salade. | *Prison de la Roquette*, Prison située à Paris, et organisée suivant le système cellulaire.

RORIFÈRE, adj. (du lat. *rorifer*, formé de *ros*, rosée; *fero*, je porte : qui porte la rosée). Anat. Se dit quelquefois des vaisseaux lymphatiques.

RORQUAL, s. m. Zool. Espèce de cétacé du genre baleinoptère. Les *rorquals* se trouvent particulièrement dans les mers du Groënland.

ROS, s. m. (pron. *ró*). Technol. Peigne de bois ou de roseau, qui reçoit entre ses dents le fil de chaîne des toiles ou étoffes, lors de leur fabrication.

ROSA (SALVATOR). Célèbre peintre et poète, né près de Naples en 1616, mort en 1673. Il végéta d'abord dans la misère et ne réussit à appeler l'attention sur ses tableaux qu'en composant des pièces satiriques qu'il jouait lui-même sur un petit théâtre. Ayant secondé de tout son pouvoir la révolte de Masaniello, après la chute de celui-ci, il se réfugia à Rome où il établit sa réputation comme peintre par des travaux de premier ordre; mais il écrivait en même temps de mordantes satires qui lui firent de nombreux ennemis, et il dut se retirer à Florence. Il ne revint à Rome que dans ses dernières années. On remarque dans toutes ses compositions une chaleur, une hardiesse extraordinaires, une rare énergie de touche et une grande habileté à disposer les groupes; il se plaisait surtout à représenter des sujets tristes, des attaques de brigands et des scènes d'horreur. Parmi ses grands tableaux, on remarque : *Saint Thomas mettant le doigt dans les plaies de Jésus*, *Jonas prêchant dans Ninive*, *la Fortune distribuant aveuglément ses faveurs*, *l'Ombre de Pythagore*, *l'Ombre de Catilina*, *la Pythonisse d'Endor évoquant l'ombre de Samuel*, *le jeune Tobie tirant à lui le poisson monstrueux* (ces deux derniers tableaux sont au Louvre).

ROSACE, s. f. (rad. *rose*). Ornement d'architecture en forme de rose qui sert à décorer l'intérieur des voûtes ou les superficies des plafonds. | Dessin de cet ornement. Dessiner une *rosace*.

ROSACÉ, ÉE, adj. (du lat. *rosaceus*, fait de *rosa*, rose). Bot. Se dit des corolles composées de quatre à cinq pétales égaux, étalés à onglet très-court, disposés comme dans la rose simple, le fraisier, etc. Corolle *rosacée*. | S. f. pl. Grande famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, comprenant des végétaux herbacés, quelquefois rampants, des arbustes et même des arbres atteignant des dimensions considérables. La famille des rosacées renferme un très-grand nombre de genres utiles à l'homme. A côté du rosier, type de cette famille, nous pourrions citer presque tous les arbres fruitiers de nos vergers, le pommier, le poirier, le cerisier, l'amandier, l'abricotier, le pêcher, le prunier, etc.; plusieurs arbustes et plantes herbacées cultivés également pour leurs fruits, le framboisier, le fraisier, etc. De nombreuses espèces trouvent leur emploi en médecine, à cause du tannin, principe qui se trouve le plus constamment dans presque toutes les rosacées et qui les rend toniques et astringentes. Enfin un des poisons les plus violents, l'acide cyanhydrique, doit être rapporté surtout à deux produits de cette famille, les amandes amères et les feuilles du laurier-cerise.

ROSAGE, s. m. (rad. *rose*). Technol. Action de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAIRE, s. m. (de l'esp. ou de l'ital. *rosario*, qui signifie proprement *un chapeau de roses*, *une guirlande de roses* et, par extens., selon Ménagé, *un chapelet*, à cause de sa ressemblance avec un *chapeau de roses*). Chapelet composé de quinze dizaines de grains. On récite un *Ave Maria* sur chacun de ces grains, dont chaque dizaine est séparée par un grain isolé indiquant un *Pater* à réciter. Au *rosaire* pend une croix sur laquelle on récite le *Credo*. L'usage du *rosaire* a été établi au XIIIe siècle par saint Dominique. Il y eut alors une *confrérie du rosaire*. Il y a eu aussi des *ordres du rosaire*.

ROSAT, adj. (du lat. *rosa*, rose). Se dit des préparations pharmaceutiques dans lesquelles il entre des roses, comme le *miel rosat*, le *vinaigre rosat*.

ROSBIF, s. m. (de l'angl. *roastbeef*, même signif.). Bœuf rôti. Manger du *rosbif*.

ROSCIUS (QUINTUS). Le plus célèbre comédien de l'ancienne Rome, né vers l'an 130 avant J. C., mort vers l'an 61.

ROSE, s. f. (du lat. *rosa*). Fleur du rosier. *Rose* simple. *Rose* double. *Rose* de Provins. *Rose* à cent feuilles. *Rose* mousseuse et non mousseuse. *Rose* des quatre saisons. *Rose* jaune. *Rose* rouge. Cueillir des *roses*. Un bouquet de *roses*. Les *roses* d'aujourd'hui demain seront fanées. (J. B. Rousseau.) | A l'état sauvage, la rose n'a que cinq pétales et porte le nom d'églantine. Elle ne prend le nom de rose que lorsqu'elle est cultivée. Alors elle se double et s'offre à nous sous une infinité de nuances. Toutefois sa couleur la plus ordinaire est l'incarnat plus ou moins vif. La rose est, de toutes les fleurs, la plus anciennement connue; tout le monde l'admire, les belles la chérissent, les amants la recherchent, et les poètes la chantent. Le monde entier la nomme la reine des fleurs, dont aucune ne peut lui être comparée. La rose possède tout ce qu'on peut désirer dans une fleur : éclat, fraîcheur, forme agréable, couleur vive et douce, odeur suave. Malheureusement elle passe vite; c'est une beauté fugitive que le même jour voit naître et mourir. Aussi la poésie tire-t-elle de cette circonstance, comme de toutes les qualités de cette aimable fleur, des images charmantes. On connaît les beaux vers de Malherbe cherchant à consoler Duperrier de la perte de sa fille :

> Elle était de ce monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin;
> Et *rose*, elle a vécu ce que vivent les *roses*,
> L'espace d'un matin.

| Poétiq. *La saison des roses*, Le printemps. | Poétiq. et fig. Un teint de *rose*. Des lèvres de *rose*. Les *roses* de la jeunesse. Les femmes ont coloré leur visage lorsque les *roses* de leur teint se sont flétries. (Buffon.) | Ce mot, comme celui de fleur, s'emploie pour exprimer la virginité. | On dit d'une jeune fille, *C'est une rose*, pour marquer qu'elle a une grande fraîcheur. | Prov. et fig. *Il n'est point* ou *il n'y a point de roses sans épines*, Il n'y a point de plaisir sans quelque peine, ni de joie sans quelque mélange de chagrin. | *Eau de rose* ou *eau rose*, Eau que l'on tire des roses par la distillation. | Nom de quelques fleurs et plantes appartenant à d'autres genres que le rosier. | *Rose changeante*, Espèce de ketmie, la ketmie fleur changeante. | *Rose de Cayenne*, Autre espèce de ketmie. | *Rose de chien*, Le rosier églantier; espèce d'agrostème. | *Rose de Damas*, Rose trémière. | *Rose de Gueldre*, La viorne obier. | *Rose d'hiver*, L'ellébore à fleurs roses. | *Rose du Japon*, L'hortensia, et quelquefois le camélia. | *Rose de Jéricho*, Sorte de thlaspi qui croît dans l'Arabie déserte, aux lieux sablonneux, aux rivages de la mer Rouge, d'où elle nous est apportée sèche. | *Rose d'outremer*, La guimauve alcée. | *Rose trémière*, Plante bisannuelle, originaire de Syrie, du genre des alcées. Quoique très-commune, c'est une des plus belles plantes à cultiver pour l'ornement des grands jardins. Les principales variétés de ses couleurs sont le blanc, le rose, le soufre, le jaune, le cerise, la couleur de chair et le rembruni ou puce. | *Roses de souliers, de jarretières*, Rubans qu'on porte sur les souliers; touffes de rubans qui s'attachent aux jarretières. | *Rose des vents*, L'ensemble des 32 rayons dans lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de connaître en mer la direction des vents. | Archit. Sorte d'ornement dont les dimensions sont plus petites que celles des rosaces. | Lapid. Genre de taille que l'on donne au diamant lorsqu'il a peu d'épaisseur. | Hist. *Guerre des deux roses*, Guerre civile en Angleterre pendant le XVe siècle, entre les maisons de Lancastre et d'York qui se disputaient le trône et inondèrent le pays de sang et de carnage. Les Lancastriens portaient la *rose rouge*, et les partisans d'York, la *rose blanche*. | Philol. *Roman de la rose*, Poème du XIIIe siècle écrit en français, commencé par Guillaume de Lorris et fini par Jean de Meung. C'est l'art d'aimer sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir. | Ouverture ronde au milieu de plusieurs instruments, tels que les luths, les guitares. | Serrur. Ornement rond, ovale ou à pans, ou de tôles percées par feuilles, ou de fer à jour, dans les dormants des portes cintrées et dans les panneaux de serrurerie. | Adj. Qui est de la couleur de la rose, c. à d. d'un rouge tendre. Ruban *rose*. Taffetas *rose*. Une robe *rose*. | S. m. La couleur rose, rouge tendre. Cette fleur est d'un beau *rose*. Le *rose* convient aux jeunes filles. | Fig. *Voir tout couleur de rose*, Voir tout en beau.

ROSÉ, ÉE, adj. Qui est d'un rouge faible approchant de la couleur de la rose. Teint *rosé*. Vin *rosé*. Feuilles *rosées*. Joues *rosées*.

ROSEAU, s. m. (pron. *rozo*). Bot. Genre de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées, à racines vivaces, à tiges articulées, garnies de feuilles assez larges et dont les fleurs, en général, sont disposées en une grande panicule. On en compte jusqu'à cinquante espèces, parmi lesquelles on distingue le *roseau-canne*, dont on mange les jeunes pousses; le *roseau à balais*, qui croît dans les marais, sur les bords des rivières. C'est avec le

Roseau.

roseau qu'on fabrique les anches de hautbois et de basson; on en fait aussi des bobèches pour le coton, des peignes, des nattes de tisserand, etc. Le *roseau*, sur le bord des fleuves, dresse en l'air ses feuilles rayonnantes et sa quenouille rembrunie. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les premières flûtes ayant été faites de *roseaux*, les poètes disent le *roseau* pour la *flûte*, le *chalumeau*. Sur son humble *roseau* module un air rustique. (De Valori.) | Fig. *C'est un roseau qui plie à tous vents*, Se dit de quelqu'un qui manque de caractère, de fermeté. | *S'appuyer sur un roseau*, Mettre sa confiance en quelqu'un qui n'a ni force, ni crédit, ni autorité. | Bot. *Roseau de la passion*, *roseau des étangs*, Noms vulgaires de la massette.

ROSE-CROIX, s. m. Titre d'un grade au-dessus de celui de maître dans la franc-maçonnerie. | *Frères de la Rose-Croix*, Société secrète d'illuminés qui croyaient pénétrer les mystères de la nature à l'aide d'une lumière intérieure, tombaient dans les erreurs de la magie et prétendaient posséder la pierre philosophale. Ils se donnaient pour chef un gentilhomme allemand nommé Rosenkreutz (Rose-Croix), qui aurait vécu plus de cent ans (1378 à 1484), et qui, au retour de voyages en Turquie et en Arabie, aurait apporté des secrets merveilleux. Il est plus probable qu'ils ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, et qu'ils eurent pour véritable chef J. Valentin Andreæ (vers 1614). Ils se répandirent surtout en Allemagne au commencement du XVIIe siècle. On trouve l'exposition de leurs doctrines dans la *Confessio Roseæ-Crucis*, publiée en 1615 par J. V. Andreæ lui-même.

ROSÉE, s. f. (du lat. *ros*.) Eau qui se dépose sous forme de gouttelettes sur les plantes et autres corps exposés à l'air pendant les nuits fraîches du printemps, de l'été et de l'automne. La *rosée* du matin, la *rosée* du soir. Il tombe de la *rosée*. *Rosée* abondante. L'herbe où tremblent encor les gouttes de *rosée*. (Delille.) La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la *rosée* sur l'aridité de la vie. (Mme de Staël.) | *Tendre comme la rosée*, Très-tendre. Se dit surtout des légumes. | Bot. *Rosée du ciel*, Le nostoc commun; *rosée du soleil*, La rossolis, ou drosène à feuilles rondes. | La *rosée*, comme la pluie, n'est autre chose que la précipitation d'une partie de l'eau qui avait été dissoute

dans l'air atmosphérique. La différence qui existe entre l'une et l'autre, c'est que la pluie provient du refroidissement de l'atmosphère elle-même, tandis que la rosée a lieu par le refroidissement des plantes et des corps qui se trouvent à l'air libre. La rosée a une grande influence sur la végétation dans tous les temps. C'est elle qui entretient la vie des plantes dans les années sèches et dans les climats où les pluies sont rares. La rosée fournit quelques bons indices pour la pronostication du temps : par un temps découvert et calme, rosée abondante, signe de beau temps; absence de rosée, pluie prochaine. | Techn. Sang qui paraît à la sole du cheval lorsqu'on la pare profondément.

ROSELÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé en rosace. Se dit des corolles régulières, à plusieurs pétales divergents, disposés en rosace.

ROSELIÈRE, s. f. Lieu planté de roseaux. Les *roselières* sont ordinairement près des mares.

ROSER, v. a. T. de teint. Donner un œil cramoisi au rouge. | Donner une couleur rose.

ROSERAIE, s. f. Terrain qui n'est planté que de rosiers. Comme un parfum de *roseraie*. La vallée de Grasse renferme de belles *roseraies*.

ROSETTE, s. f. (pron. *rozète*; dimin. de *rose*). Petite rose. | Nœud de ruban; ruban noué en forme de rose. *Rosette* de cravate. Faire une *rosette*. | Horlog. Petit cadran numéroté, dont l'aiguille fait avancer ou retarder par degrés le mouvement de la montre. | Réseau fait aux petits trous qu'un accident a causés dans le linge. | Ornement de tôle ciselée en manière de rose, au milieu de laquelle passe la tige d'un bouton de porte.

ROSETTE. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, chef-lieu de province sur la branche occidentale du Nil; 20,000 habitants. Une barre dangereuse empêche les navires de remonter jusqu'à Rosette. | *Inscription de Rosette*, Célèbre inscription gravée sur une pierre de granit, découverte en 1799 à Rosette par les Français; elle est en trois langues (hiéroglyphique, égyptien vulgaire et grec), et date de l'an 193 avant J. C. C'est ce monument qui donna à Champollion la clé des hiéroglyphes.

ROSIER, s. m. (du lat. *rosa*, rose). Bot. Genre de plantes, type de la famille des rosacées. Les *rosiers* présentent pour caractères génériques : un calice en forme de vase, charnu, étranglé au sommet et à cinq divisions persistantes, une corolle de cinq pétales adhérents au calice, des étamines nombreuses et courtes, plusieurs ovaires surmontés de styles à stigmate simple, des graines presque osseuses, hérissées et renfermées dans une baie sèche, colorée, sphérique ou ovoïde, formée par le calice qui s'est accru. Les rosiers sont des arbrisseaux de toute grandeur, indigènes ou exotiques, munis ordinairement d'aiguillons épars et à feuilles ailées ou impaires, garnies de stipules en forme d'ailes. Leurs fleurs sont communément grandes, terminales, quelques-unes inodores, la plupart à odeur suave. Elles doublent facilement par la culture. Parmi les arbrisseaux qui embellissent le séjour de l'homme, il n'en est pas dont les espèces soient aussi nombreuses ni répandues dans autant de pays que les rosiers. On multiplie les rosiers de graines, de boutures, de drageons, d'éclats, et principalement de greffes sur l'églantier. Le *rosier* est sans fleurs, le pampre sans raisin. (J. B. Rousseau.) Le *rosier* paraît l'emblème du plaisir par ses fleurs éclatantes et passagères, mêlées d'épines cachées et permanentes. (Bern. de St.-Pierre.)

Rosier.

ROSIÈRE, s. f. Nom que l'on donne, dans plusieurs endroits de la France, à la jeune fille qui a mérité le prix de la sagesse. Ce prix consiste en une couronne de *roses*, accompagnée ordinairement d'une somme d'argent. On couronne chaque année une *rosière* à Nanterre près de Paris.

ROSS (Comté de). Géogr. Comté d'Écosse, forme l'extrémité N. de l'Écosse d'une mer à l'autre; 140 kilomètres sur 80, et 80,000 habitants; chef-lieu Tain. Hautes montagnes, glaciers. Climat froid, âpre. On y trouve quelques clans dans les montagnes qui parlent encore le gaélique.

ROSSE, s. f. Cheval sans force, sans vigueur. Une vieille *rosse*. Je ne veux point de ce cheval, c'est une *rosse*. | Fig. et par insulte. *C'est une rosse*, Se dit d'un individu sans énergie, sans vigueur, qui ne veut pas travailler.

ROSSER, v. a. Fam. Battre violemment. Je le *rosserai* d'importance. On l'a *rossé*.

ROSSIGNOL, s. m. (du lat. *luscinia*, même signif.). Ornithol. Petit oiseau de l'ordre des passereaux dentirostres, famille des becs-fins, section des fauvettes, qui a un chant très-mélodieux. Il a le plumage jaunâtre sur le dos et les ailes, et d'un blanc grisâtre sous la gorge et le dessous du corps. L'espèce du rossignol appartient à l'ancien continent; elle habite l'Europe depuis l'Italie et l'Espagne jusqu'à la Suède; elle se trouve aussi en Sibérie et dans une partie de l'Asie. On assure même qu'on la voit au Japon et à la Chine; mais il est des pays où elle se plaît plus que dans d'autres; il en est même où elle ne s'arrête pas. Ainsi, on n'en trouve point en Hollande, en Écosse, en Irlande, et dans quelques contrées du nord de l'Angleterre. Les rossignols nous quittent en automne et vont passer la mauvaise saison en Afrique. Cet oiseau, d'un naturel timide et solitaire, voyage, arrive et part seul. Il paraît dans nos provinces à la fin de mars, et, dès que les forêts commencent à se couvrir de verdure, il se retire dans les bois et les bosquets, où il se plaît sous les épais feuillages. L'abri d'une colline, le voisinage d'un ruisseau, sont les endroits qu'il préfère. De tous les oiseaux, c'est le rossignol qui a le chant le plus harmonieux, le plus varié et le plus éclatant. On compte, dans son ramage, seize reprises différentes, bien déterminées, et la sphère que remplit sa voix a au moins un mille de rayon. On ne peut l'écouter sans ravissement, dans ces belles nuits du printemps, dans ces temps calmes où sa voix n'est troublée par aucune autre. Toutefois il ne chante plus après la saison des amours; alors il ne fait entendre que des sons rauques qui ne rappellent plus le chantre de la nature, et puis il se tait absolument. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe, *Quand le rossignol a vu ses petits, il ne chante plus*, pour marquer que la gaîté s'enfuit pour nous lorsque nous avons des enfants. Cet oiseau est difficile à apprivoiser et à élever en cage. On y réussit cependant à force de soins. Nous attendons chaque hiver que l'hirondelle et le *rossignol* nous annoncent le retour des beaux jours. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les Grecs, grands admirateurs du chant du *rossignol*, avaient appelé cet oiseau *philomèle*, c'est-à-dire *ami du chant*. La Fable faisait de Philomèle la sœur de Progné (l'hirondelle), et racontait sur elle une lamentable histoire. V. PHILOMÈLE. | Fam. *Avoir une voix de rossignol, un gosier de rossignol*, Avoir la voix pure et très-flexible. On dit dans le même sens d'une personne qui chante bien : *C'est un rossignol*. | On donne aussi le nom de cet oiseau à d'autres oiseaux qui ne sont ni de son espèce ni de son genre. | *Rossignol aux ailes variées*, Le gobe-mouche noir. | *Rossignol d'Amérique*, La grande fauvette de la Jamaïque. | *Rossignol des Antilles*, Le moqueur. | *Rossignol du Canada*, Le troglodyte œdon. | *Rossignol d'eau* ou *de rivière*, La grande rousserolle. | *Rossignol d'hiver*, Le rouge-gorge et la fauvette d'hiver. | *Rossignol de Madagascar*, La loxie de Madagascar. | *Rossignol monet*, Le bouvreuil ordinaire. | *Rossignol de Virginie*, Le cardinal huppé. | *Rossignol mouche*, La fauvette babillarde. | *Rossignol de muraille*, La gorge-noire et plusieurs espèces de rouges-queues, de fauvettes et de gobe-mouches. | Nom de divers objets dont on se sert dans l'industrie. | Technol. Instrument en forme de crochet qui, à défaut de clé, sert aux serruriers pour ouvrir une porte. | Arcs-boutants des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrières. | Un des jeux de l'orgue, qui imite le rossignol.

ROSSIGNOLADE, s. f. Se dit quelquefois pour Chant du rossignol. | Fig. Roulade.

ROSSIGNOLER, v. n. Imiter le chant du rossignol. Fam. et peu usité.

ROSSIGNOLET, s. m. Jeune rossignol.

ROSSIGNOLETTE, s. f. Femelle du rossignol.

ROSSINANTE, s. f. Nom donné par Cervantes au cheval maigre et efflanqué de don Quichotte. *Rossinante*, la fleur des coursiers d'Ibérie. (Boileau.) | Par extens. et par plaisanterie. Cheval ruiné et de fort mauvaise apparence.

ROSSINI (Gioachino). Illustre compositeur né à Pesaro, sur les bords de l'Adriatique, en 1792, mort à Paris en 1868. Fils d'un joueur de trompette et d'une mère qui chantait sur les petits théâtres de province, il passa sa première enfance dans une continuelle pérégrination. A neuf ans, sa famille, secondant sa passion pour la musique, l'envoya à Bologne, et confia son éducation au P. Martini, homme profondément versé dans la composition et le contre-point. Mais il fallait vivre, et pour quelques *baïoques* (sous), le jeune Rossini accompagnait au clavecin dans les maisons particulières et chantait des motets dans les églises. Ses progrès avaient été assez rapides pour qu'il pût, à onze ans, diriger l'exécution de l'oratorio de Haydn *la Création*. A treize ans, sans interrompre ses études, il était engagé pour monter les opéras dans les Romagnes. A dix-huit ans, il donnait à Venise son premier opéra, *la Gambiale di Matrimonio*, en trois actes, opéra qu'avait précédé *Demetrio e Polibio*, ouvrage représenté plus tard. A vingt-quatre ans, il avait accompli la réforme musicale en Italie; on le vit, dans la même année, faire représenter deux opéras à Rome et trois à Naples, et parmi ces œuvres il y avait le *Barbier de Séville*, composé en treize jours, et l'*Otello*, qui ne lui coûta que vingt-deux jours de travail. Appelé en France, en 1823, par La Rochefoucauld, qui lui confia la direction des théâtres royaux de musique, il fit traduire pour l'Opéra son *Moïse* et son *Siége de Corinthe*, et composa exprès pour cette scène le *Comte Ory* et *Guillaume Tell*, son chef-d'œuvre et son dernier opéra. Ses autres opéras les plus connus sont *Tancredi*, l'*Italiana in Algieri*, *Cenerentola*, la *Gazza Ladra*, la *Donna del Lago*, *Matilde di Sabran* et *Semiramide*. On lui doit, en outre, d'autres compositions écrites pour l'Église, un *Stabat*, une *Messe*, des albums, etc. Depuis 1828, mécontent de l'accueil que le public fit d'abord à son opéra de *Guillaume Tell*, il ne voulut plus travailler pour le théâtre, et se renferma dans un silence incompréhensible, affectant le plus profond mépris pour la gloire. Néanmoins, on peut dire qu'il a assisté vivant à son immortalité. Quelle que soit la mobilité du goût dans le domaine des arts, Rossini est pour tous aujourd'hui une gloire incontestée.

ROSSOLIS, s. m. (pron. *rosoli*; du lat. *ros solis*, rosée du soleil). Bot. Genre type de la famille des roséracées, qui croît dans les lieux humides et tourbeux. | Liqueur spiritueuse d'une belle couleur rose, et composée de roses de Provins que l'on fait macérer dans l'alcool étendu d'eau, en y joignant du sucre, de la cannelle, des clous de girofle ou des fleurs d'oranger ou de jasmin. *Rossolis* de Turin. *Rossolis* de Zara. Cette liqueur est également connue sous le nom de *Rosoglio*.

ROSTELLAIRE, s. f. (de *rostrum*, bec). Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille fusiforme subturriculée, terminée en avant par un canal en bec pointu.

ROSTELLE, s. f. Bot. Petits prolongements en forme de bec un peu crochu qui terminent certaines parties des végétaux.

ROSTRAL, ALE, adj. (du lat. *rostralis*, fait de *rostrum*, bec). Qui a rapport au rostre ou aux rostres. | Se dit des colonnes érigées en mémoire d'une victoire navale. | *Couronne rostrale*, Couronne ornée de proues de navire.

ROSTRE, s. m. (du lat. *rostrum*, bec). Bot. Extrémité des capuchons dans les corolles irrégulières. | Synonyme de *Rostelle*. | Synonyme de *Bec* dans les descriptions zoologiques. | Archit. Ornement qui a la forme d'un éperon de navire.

ROSTRÉ, ÉE, adj. Qui est allongé en forme de bec. Anthères *rostrées*.

ROSTRES, s. m. pl. (du lat. *rostrum*, bec). Antiq. La tribune aux harangues, chez les Romains. Tribune qui représentait une proue de vaisseau, et dont le soubassement paraît avoir été orné de becs de navire qu'on appelait *rostra*.

ROT, s. m. (pron. *ro*; du lat. *ructus*, même sens). Nom vulgaire des rapports ou renvois gazeux qui s'élèvent de l'estomac et sortent de la bouche.

RÔT, s. m. (pron. *ró*). Ensemble de mets rôtis et service de ces mets. Servir le *rôt*. J'allais enfin sortir quand le *rôt* a paru. (Boileau.)

ROTACÉ, ÉE, adj. Bot. Nom donné aux corolles étalées en rond sur un même plan.

ROTANG, s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, renferme des arbrisseaux de l'Inde, de la Malaisie et de l'Afrique intertropicale, qui ont le port d'une graminée et la fructification d'un palmier. Ces végétaux se distinguent par une tige très-grêle, offrant des entre-nœuds longs et espacés, armés d'épines, s'attachant aux grands arbres, comme les lianes, et d'une longueur énorme, ayant quelquefois plus de cent mètres. Il en existe un assez grand nombre d'espèces. Leurs tiges et leurs fruits fournissent un aliment, et la liqueur qui découle de leur spadice est une boisson. Quelques-unes servent à la fabrication de liens, de cordages et de câbles. On les fend en petites lanières pour faire des meubles, particulièrement des siéges et des dossiers de chaises et de fauteuils, dits *chaises* et *fauteuils de canne*. D'autres sont ces *roseaux* d'une consistance ligneuse, et en même temps flexibles, dont on fait les cannes connues sous le nom de *joncs*. On écrit aussi *Rotain* et *Rotin*.

ROTATEUR, TRICE, adj. et s. (du lat. *rotator*, fait de *rota*, roue). Anat. Nom de plusieurs muscles qui font tourner sur leur axe certaines parties auxquelles ils s'attachent : tels sont les muscles *rotateurs* obliques de l'œil, etc. | Zool. S. m. pl. Groupe d'animalcules de la classe des infusoires, caractérisé par un appareil cilié vibratile, étalé autour de la bouche, et dont le mouvement produit l'apparence de deux roues d'engrenage tournant en sens inverse avec une extrême vitesse.

ROTATIF, IVE, adj. Qui agit en tournant. Briquet *rotatif*. Mouvement *rotatif*.

ROTATION, s. f. (pron. *rotasion*; du lat. *rotatio*, fait de *rota*, roue). Phys. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. *Rotation* de la terre. | Géom. Révolution d'une surface autour d'une droite immobile. | Mécan. Mouvement d'un corps autour d'une ligne droite, qui prend le nom d'*axe de rotation*. | Anat. Mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe. Tel est le mouvement que l'œil exécute dans l'orbite par l'action de ses muscles obliques. | Agric. Se dit d'une succession de récoltes dans un ordre tel, que la terre ménagée puisse donner des produits plus abondants. C'est une sorte d'assolement.

ROTATOIRE, adj. Mécan. Qui accomplit un mouvement de rotation. | Zool. S. m. pl. Famille d'infusoires. Synonyme de *Rotateurs*.

ROTE, s. f. Tribunal de juges ecclésiastiques de la cour de Rome; il est composé de douze docteurs italiens, français, espagnols et allemands.

ROTER, v. n. Trivial. Faire un rot, des rots. Le mot scientifique qui exprime cette action physiologique est *éructer*.

RÔTI, IE, part. Cuit à la broche ou sur le gril. Viande *rôtie*. | Par exagérat. Brûlé du soleil. L'herbe qui y pousse pendant la saison des pluies est en peu de temps *rôtie* par le soleil. (Bern. de Saint-Pierre.) | S. m. Viande rôtie. On en est au *rôti*. On nous servit un excellent *rôti*.

RÔTIE, s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir devant le feu ou sur le gril. *Rôtie* au vin. | Par extens. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du miel, de la gelée de groseilles, des confitures, etc.

ROTIFÈRE, adj. et s. (du lat. *rota*, roue; *ferre*, porter). Qui porte une roue. | Zool. S. m. pl. Genre de rotateurs qui, au lieu de vivre et de ramper dans l'eau comme les autres, vivent dans les mousses humides, se dessèchent sans périr, et reprennent le mouvement quand il pleut.

ROTIN, s. m. Partie de la tige du rotang, servant ordinairement comme canne. Le docteur avait un superbe *rotin*. On écrit aussi *Rotain*.

RÔTIR, v. a. (de l'allem. *rosten*, faire griller; fait de *rost*, gril). Faire cuire de la viande à la broche, en la tournant devant le feu. *Rôtir* de la viande. C'est un feu à *rôtir* un bœuf. Nous parvînmes à une cuisine où une vieille femme faisait *rôtir* des viandes sur un brasier. (Le Sage.) | Neutral. Faire rôtir de la viande sur le gril. Mettre des poulets *rôtir*. | Par exagérat. Se dit de la trop grande chaleur du soleil. Le soleil a *rôti* toutes les fleurs. | Prov. et fig. *Rôtir le balai*, Passer son temps, sa vie, dans l'inconduite et le libertinage.

RÔTISSAGE, s. m. Action de rôtir ou de faire rôtir quelque chose; résultat de cette action. Le *rôtissage* d'un gigot. Le *rôtissage* du cacao.

RÔTISSANT, ANTE, adj. Qui est en train de rôtir. Des volailles *rôtissantes*.

RÔTISSERIE, s. f. Lieu où l'on vend de la viande rôtie, des dindes, poulets, poulardes, etc., rôtis ou prêts à rôtir.

RÔTISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui vend des viandes rôties, des dindes, poulets, poulardes, etc.

RÔTISSOIRE, s. f. Ustensile de tôle ou de plaques de fer battu qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE, s. f. (du lat. *rotunda*, fait de *rotundus*, rond). Archit. Édifice circulaire à l'extérieur et à l'intérieur, et dont le plus ordinairement la coupe ou couverture est de forme également circulaire ou ronde. Le temple de Vesta, à Rome, était une *rotonde*. | Construction d'une forme circulaire, se composant d'un seul rang de colonnes. *Rotonde* du Palais-Royal, à Paris. | Caisse située sur le derrière de certaines diligences. | On dit aussi : *Une rotonde*, pour Une place de rotonde.

ROTONDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est rond. La *rotondité* d'une boule.

ROTTERDAM. Géogr. Ville de la Hollande, sur la rive droite de la Meuse; 90,000 habit. C'est la plus grande ville du royaume après Amsterdam. Grand et magnifique port, nombreux canaux, bassins superbes, palais de la Compagnie des Indes, église Saint-Laurent, hôpital des vieillards. Grand commerce. Exportation de lin et de garance. Patrie d'Érasme, de Tromp.

ROTULE, s. f. (du lat. *rotula*, roulette, fait de *rota*, roue). Anat. Sorte d'os sésamoïde, plat, court, épais, arrondi, placé au devant du genou.

ROTULIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la rotule.

ROTURE, s. f. (du bas lat. *ruptura*, culture de la terre). État d'une personne ou d'une terre qui n'est pas noble. Biens en *roture*. | Collectiv. Se dit des roturiers. Une noblesse obérée par son faste vaniteux se courbe, non sans honte, pour recueillir, en vendant ses titres ou en mésalliant son nom, l'or de la *roture*. (Virey.) | Dans les sociétés démocratiques, le mot *roture* est sans signification.

ROTURIER, IERE, adj. Qui n'est pas noble, ou plutôt qui n'est pas investi de priviléges terriens. Homme *roturier*. Famille *roturière*. Biens *roturiers*. | Qui tient du roturier; qui n'a rien de noble, qui est grossier. Air *roturier*. Sentiments *roturiers*. Les manières, les façons *roturières*. | Substantiv. C'était un *roturier*.

ROTURIÈREMENT, adv. A la manière des roturiers; selon les lois qui concernent la roture.

ROUAGE, s. m. L'ensemble des roues d'une machine. | Fig. Se dit des parties essentielles d'un système. Les *rouages* d'une administration.

ROUAN, ANE, adj. et s. Nom donné aux chevaux qui ont la robe mêlée de bai-roux, de gris et de blanc. On dit dans ce sens : *Robe rouane*. | S. m. La couleur même de ces chevaux.

ROUANNE, s. f. Outil dont se servent les employés des contributions indirectes pour marquer sur une futaille le contenu qu'ils viennent de jauger. | Technol. Compas de formier.

ROUANNER, v. a. Marquer avec la rouanne. *Rouanner* une pièce de vin.

ROUANNETTE, s. f. (dim. de *rouanne*). Petite rouanne. | Instrument dont se servent les charpentiers pour marquer le bois.

ROUBAIX. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Lille (Nord); 64,706 habit. Manufactures et fabriques d'étoffes de coton, de laine et de soie, toiles, linge de table, nankins, etc., d'une très-grande importance. Fabriques de peignes, cardes; fonderies de cuivre, teintureries, tanneries. L'industrie y est portée au plus haut point.

ROUBLE, s. m. Monnaie d'or, d'argent et papier-monnaie de Russie. Le rouble d'or de 1756 vaut 5 fr. 02 c., et celui de 1799, 3 fr. 81 c. Le rouble d'argent vaut de 3 fr. 45 c. à 4 fr. 49 c., et le papier-monnaie 1 fr. 13 c.

ROUCQU, s. m. Pâte tinctoriale. V. ROCOU.

ROUCOULEMENT, s. m. (pron. *roukouleman*). Nom qu'on donne aux cris d'amour des pigeons, des tourterelles et de tous les oiseaux de ce genre. De doux *roucoulements* remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie. (Chateaubriand.)

ROUCOULER, v. n. Se dit par onomatopée du chant ou cri guttural que font entendre les pigeons et les tourterelles. C'est particulièrement au temps de leurs amours que les pigeons et les tourterelles *roucoulent*. Du matin jusqu'au soir le doux ramier *roucoule*. (Flis.) | Fig. et par plaisant. Se dit d'un amant qui tient de doux propos à sa maîtresse. | Activ. Le pigeon *roucoule* son chant d'amour.

ROUE, s. f. (pron. *rou*; du lat. *rota*, même signif.). Machine de forme circulaire qui, en tournant sur son essieu, sert à imprimer le mouvement à un véhicule ou à quelque machine. *Roue* de wagon, de charrette. Le moyeu, les rayons d'une *roue*. Voiture à deux *roues*, à quatre *roues*. Les *roues* de devant. Les *roues* de derrière. D'un carrosse en tournant il accroche une *roue*. (Boileau.) | Fig. *Pousser à la roue*, Aider quelqu'un dans une entreprise. | Fig. *Mettre des bâtons dans les roues*, Entraver une affaire. | Prov. *C'est une cinquième roue à un carrosse*, Se dit d'une chose futile, qui ne sert à rien, ou d'un associé incapable dans une entreprise. | Fig. *La roue de la Fortune*, L'instabilité et les vicissitudes des choses d'ici-bas.

> Qu'à son gré désormais la Fortune se joue;
> On me verra dormir au branle de sa *roue*.
> (BOILEAU.)

| *Être au haut de la roue*, Être dans une grande prospérité. | *Être au bas de la roue*, Être dans une grande misère. | *Faire la roue*, Se dit des dindes et des paons, qui, en déployant les plumes de leur queue, en font une sorte d'éventail. | Fig. et famil. *Faire la roue*, Faire le beau, se pavaner. | *Faire la roue*, Se dit aussi des bateleurs et des enfants qui tournent sur eux-mêmes, les pieds en l'air et la tête en bas. | Se dit des pièces, des objets en forme de roue, qui entrent dans la construction de certaines machines. *Roue* simple. *Roue* dentée. *Roue* d'horloge, de pendule. *Roue de rencontre*. *Roue* crénelée. Les dents d'une *roue*. *Roue* de gouvernail. *Roue* de moulin. *Roue* de grue. | T. de loterie. *Roue de fortune*, Le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort. | Supplice qui consiste à attacher le criminel sur une roue, après lui avoir rompu les bras, les jambes et les reins. Ce supplice fut supprimé par l'emploi de la guillotine en 1790.

ROUÉ, ÉE, part. Qui a subi le supplice de la roue. Cent mille protestants ont été *roués* et brûlés. | Fig. et famil. *Être roué de fatigue*, Être rompu de fatigue, pouvoir à peine se remuer. | Se dit d'un homme sans principes et sans mœurs. Dans ce sens, il est pris substantiv. C'est un *roué*. | *Les roués*, On appela de ce nom, en France, sous la régence du duc d'Orléans, les compagnons de ce prince. Cette dénomination passa plus tard à tous les libertins et aux femmes galantes de cette époque de dépravation. Les *roués*, les *rouées* de la régence.

ROUELLE, s. f. (du lat. *rotella*, petite roue). Tranche d'une chose coupée en rond. *Rouelle* de citron. *Rouelle* de betterave. *Rouelle* de thon. | *Rouelle de veau*, Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui par là est de figure ronde.

ROUEN (pron. *Rouan*; en lat. *Rotomagus*, puis *Rudomum*). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Seine-Inférieure, ancienne capitale de la Normandie, à 126 kilom. N. O. de Paris; 93,019 habit. Archevêché. Faculté de théologie, école secondaire de médecine; école d'hydrographie; sociétés savantes. Riche bibliothèque, jardin botanique, musée. Beau port; beau pont de pierre; cathédrale magnifique; belle église Saint-Ouen, admirable vaisseau gothique que domine une tour richement dentelée; tour du beffroi; halle aux toiles, palais de justice, hôtel de ville, vaste Hôtel-Dieu, Bourse, théâtre, superbes boulevarts. Beaux quais, deux belles rues; mais la ville est généralement mal bâtie, les rues sont étroites et tortueuses, les maisons en partie construites en bois. La ville est encaissée entre plusieurs collines. Grande industrie : nombreuses filatures de coton; tissus, toiles dites *rouennaries*; teintureries, raffineries de sucre; confiserie renommée, surtout pour le sucre de pomme et la gelée de pomme; quincaillerie, tanneries, brasseries, fonderies de métaux, orfévrerie. Commerce très-actif : grand et petit cabotage. Patrie des deux Corneille, Benserade, Fontenelle, Géricault, la Champmêlé, Boieldieu, etc.

ROUENNAIS, AISE, adj. et s. Habitant de Rouen, qui est de Rouen; qui appartient à Rouen ou à ses habitants. Commerce *rouennais*. Industrie *rouennaise*. Les *Rouennais*.

ROUENNERIE, s. f. (pron. *rouanerí*). Toiles peintes rayées et autres marchandises qu'on tire de Rouen et de ses environs.

ROUER, v. a. Faire subir le supplice de la roue. *Rouer* un criminel. | Fig. et famil. *Rouer de coups* ou *de coups de bâton*, Battre excessivement. | V. n. En parlant du paon et d'autres oiseaux, Faire la roue. Le paon *roue*, le dindon *roue* également.

ROUERGUE. Géogr. Ancienne province de France, à l'extrémité N. E. du grand gouvernement de Guyenne et Gascogne, entre le Quercy, l'Auvergne et le Languedoc. Le Rouergue était divisé en trois parties : le comté de Rouergue, la Haute-Marche, la Basse-Marche. Villes principales : dans le comté, Rodez, Saint-Geniez, Entraigues; dans la Haute-Marche, Milhau, Saint-Affrique; dans la Basse-Marche, Villefranche, Saint-Antonin, Najac, San-

veterre. Il forme aujourd'hui le départ. de l'Aveyron et une petite partie de celui de Lot-et-Garonne.

ROUERIE, s. f. (pron. *rouri*). Action, tour de roué C'est une vraie *rouerie*. | Ruse, finesse en usage dans un certain monde.

ROUET, s. m. (rad. *roue*). Machine à roue, qui sert à filer. Le *rouet* est un perfectionnement de la quenouille. | Petite roue d'acier de certaines armes à feu, comme les arquebuses et les pistolets. | Roue qui est au bout de l'arbre d'un moulin. | Constr. Assemblage circulaire de plusieurs plates-formes de bois de chêne, servant à supporter la maçonnerie d'un puits ou d'une fontaine.

ROUETTE, s. f. Branche de saule ou de bois flexible, pliant, qui sert à faire des liens.

ROUGE, adj. (du lat. *ruber*). Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. Être *rouge* comme une cerise. Rose *rouge*. Ruban *rouge*. Étoffe *rouge*. Vin *rouge*. Encre *rouge*. Œufs *rouges*. J'aperçus qu'elle avait les yeux *rouges* et gonflés. (J. J. Rousseau.) | *Perdrix rouge*, Perdrix qui a le bec et les pieds rouges. | *Le bonnet rouge*, Le bonnet phrygien. | *Fer rouge*, Fer devenu rouge par le feu. | *Boulet rouge*, Boulet de canon qu'on a fait rougir au feu. | Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps. | Famil. *Un rouge bord*, Un verre de vin plein jusqu'au bord. Un laquais effronté m'apporte *un rouge bord*. (Boileau.) | Extrêmement roux. Avoir les cheveux *rouges*. | *Race rouge, peaux rouges*, Se dit des Indiens de l'Amérique du Nord. | Géogr. *Mer Rouge* ou *golfe Arabique*, Grand golfe situé entre l'Égypte et l'Abyssinie à l'O. et au S., et l'Arabie à l'E. et au N.; est séparé de la Méditerranée par l'isthme de Suez, et s'unit au S., par le détroit de Bab-el-Mandeb, à la mer des Indes. Longueur, 2,600 kilom.; largeur moyenne, 240 kilom. Cette mer offre peu d'îles et ne reçoit aucun fleuve important. Ses principaux ports sont Djeddah et Moka, sur la côte d'Arabie; Suez et Cosséir, sur la côte d'Afrique. Elle tire son nom de la coloration de ses eaux près des rivages, coloration qui s'explique par la présence d'une multitude d'algues et de zoophytes microscopiques de couleur rouge. Cette mer fut, sous les Ptolémées et les Romains, la grande voie du commerce. Fort déchue depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, elle a repris une grande importance par la création du chemin de fer qui traverse l'isthme de Suez, et du canal de jonction des deux mers. | S. m. Couleur rouge, l'une des couleurs primitives du spectre solaire. Les principales nuances de cette couleur sont : le *rouge incarnat*, le *rouge de carmin*, le *rouge de minium*, le *rouge pur*, le *rouge pourpre* ou *rouge de sang*. | Espèce de fard dont se servent les femmes. Se mettre du *rouge*. | *Se fâcher tout rouge*, Se fâcher sérieusement. | *Le rouge lui monte au visage*, Se dit de quelqu'un qui rougit subitement de honte, par pudeur, ou de colère. | *Rouge d'Andrinople* ou *rouge des Indes*, Rouge de garance. | *Rouge brun*, Rouge mêlé de noir. | S. f. La couleur opposée à la noire dans certains jeux. La *rouge* et la noire.

ROUGEÂTRE, adj. Qui tire sur le rouge. Une teinte *rougeâtre*.

ROUGEAUD, AUDE, adj. et s. (pron. *roujô*). Qui a les joues rouges et le visage haut en couleur. Un gros *rougeaud*. Grosse *rougeaude*.

ROUGE-GORGE, s. m. Ornithol. Oiseau de l'ordre des passereaux dentirostres et du genre rubiette. Son plumage est d'un gris brun olivâtre, blanc en dessous, avec la gorge, la poitrine et le front d'un roux ardent. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe; il n'émigre que très-tard; souvent même il reste dans nos campagnes pendant tout l'hiver. C'est un des oiseaux les plus faciles à apprivoiser. Il niche dans les bois, près de terre, et, pendant toute la durée de l'incubation, le mâle égaye la femelle par son ramage doux et modulé. Un *rouge-gorge*. Des *rouge-gorge*.

ROUGEOLE, s. f. (du lat. *rubeola* fait de *ruber*, rouge). Pathol. Maladie fébrile, contagieuse, régnant souvent épidémiquement; caractérisée par une affection catarrhale des muqueuses oculaire, nasale et laryngobronchique, et par une éruption à la peau de petites taches rouges, irrégulières, isolées ou réunies, séparées par des espaces où cette membrane conserve sa couleur naturelle. Cet enfant a la *rougeole*. | Agric. Maladie du seigle, qui consiste en une ou plusieurs longues taches rouges sur les épis. | Art vétér. Maladie des porcs, caractérisée par des taches rouges qui se montrent particulièrement au groin et aux oreilles.

ROUGEOT, s. m. Ornithol. Nom vulgaire du canard milouin. | Maladie des feuilles de la vigne.

ROUGE-QUEUE, s. m. Ornithol. Petit oiseau de l'ordre des passereaux dentirostres et du genre rubiette, habite l'Europe, l'Asie et le N. de l'Afrique. Plumage d'un cendré bleuâtre en dessus; joues, gorge et poitrine d'un beau noir, miroir blanc sur l'aile, queue d'un roux ardent. Cet oiseau habite les endroits rocailleux, aux environs des masures, niche dans un trou de muraille ou d'arbre, et pond jusqu'à six œufs d'un blanc pur et luisant. Il nous quitte en automne pour revenir au printemps. Le *rouge queue* s'apprivoise difficilement. | Pl. Des *rouge-queue*. Nous fîmes partir une troupe de *rouge-queue*.

ROUGET, s. m. (pron. *roujè*). Ornithol. Poisson du genre mulle qui a la tête et les nageoires rouges. Les meilleurs *rougets* se pêchent dans la Méditerranée. On nous servit une friture de *rougets*.

ROUGET DE L'ISLE (Joseph). Né à Lons-le-Saulnier (Jura), en 1760; mort à Choisy-le-Roi, près Paris, en 1836; auteur de *la Marseillaise*, l'hymne de la révolution. Officier du génie, Rouget de l'Isle combattit sous Hoche en Vendée, et fut blessé à Quiberon. Napoléon ne fit rien pour lui; après la Révolution de Juillet, il reçut du roi Louis-Philippe une pension de douze cents francs.

ROUGE-TROGNE, s. f. Visage rouge d'un ivrogne. | Se prend pour les ivrognes eux-mêmes. Un cercle joyeux de *rouges-trognes*.

ROUGETTE, s. f. Chauve-souris fort grande, du genre des roussettes.

ROUGEUR, s. f. Qualité de ce qui est rouge; couleur rouge. La *rougeur* des joues, du front, des yeux. | Teinte vive qui se montre tout à coup au visage. *Rougeur* de l'innocence. Ces mots ont fait monter la *rougeur* sur mon front. (Racine.) | Pathol. Au pluriel, Taches rouges qui viennent au visage, et en général à la peau. Avoir des *rougeurs*.

ROUGI, IE, part. Devenu rouge, qu'on a rendu rouge. Fer *rougi* au feu. La face *rougie*. Les îles avaient vu leurs ondes *rougies* par les défaites les plus sanglantes. (Massillon.) | *De l'eau rougie*, De l'eau mêlée avec un peu de vin rouge.

ROUGIR, v. a. Rendre rouge, peindre ou teindre en rouge. *Rougir* une porte. *Rougir* la tranche d'un livre. Le sang *rougissait* la terre. *Rougir* un fer au feu. Ils *rougissaient* le mors d'une sanglante écume. (Racine.) Là, chacun d'un vin pur *rougit* sa large coupe. (Roucher.) | Fig. *Rougir ses mains de sang*, Assassiner. | V. n. Devenir rouge. Les cerises *rougissent* en mûrissant. Les écrevisses *rougissent* en cuisant. Faire *rougir* un fer dans le feu. | Se dit des personnes à qui la rougeur monte au visage. *Rougir* de pudeur, de modestie. *Rougir* de dépit, de colère. La vertu ne sait *rougir* que de ce qui est mal. (J. J. Rousseau.) | Figur. Avoir honte. *Rougir* de ses actions. *Rougir* de son choix. Dans ces occasions, la république *rougissait* de ses injustices. (Barthélemy.)

ROUGISSANT, ANTE, adj. Qui devient rouge. Le fruit *rougissant* succède à la fleur blanche. Les joues *rougissantes* de la vierge.

ROUI, IE, part. Se dit du lin, du chanvre, qui ont subi le rouissage. Lin *roui*. Chanvre *roui*. | S. m. Action de rouir; effet du rouissage. Un bon, un mauvais *roui*. La chaleur hâte le *roui*. (Lavoaux.)

ROUILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *rubigo*, même signif.). Oxyde métallique, assez souvent carbonaté, qui est le résultat de l'action de l'air humide, froid, sur les métaux, et notamment sur le fer et le cuivre. Un fusil couvert de *rouille*. Les grands talents attirent la haine comme le fer attire la *rouille*. (D'Alembert.) | Fig. Se dit pour ignorance et grossièreté. La *rouille* des temps féodaux. La *rouille* de l'ancienne barbarie subsiste encore. (Voltaire.) | Bot. Maladie qui attaque plusieurs plantes, et qui se manifeste par une poussière jaune répandue sur les feuilles. *Rouille* du haricot.

ROUILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Qui est oxydé, en parlant des métaux. Couteau *rouillé*. De vieilles armes *rouillées*. | Se dit des plantes atteintes de la rouille. Foin *rouillé*. Paille *rouillée*. | Fig. Devenu inhabile faute de pratique. Une mémoire *rouillée*. Quoique je sois un peu *rouillé* sur ces matières, j'ai eu un plaisir très-vif. (Voltaire.)

ROUILLER, v. a. (*ll* mouillées). Faire venir de la rouille à, oxyder. L'eau *rouille* le fer. | Fig. Altérer, faute d'exercice. L'oisiveté *rouille* l'esprit. | Neutralem. Il a laissé *rouiller* ses armes.

ROUILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées; rad. *rouille*). Qui a la couleur de la rouille.

ROUIR, v. a. (du vieux mot franç. *ru*, ruisseau, dont on a fait *rou*). Mettre le chanvre, le lin dans l'eau, et l'y laisser quelques jours, afin de le rendre plus facile à être brisé. | Absol. Faire rouir du lin, du chanvre.

ROUISSAGE, s. m. (pron. *rou-isaje*). Opération qui a lieu pour débarrasser le chanvre, le lin, à l'aide d'une certaine fermentation, des différentes substances qui se tiennent agglutinées entre elles, et rendre ainsi les tiges plus faciles à être brisées; résultat de cette action. *Rouissage* à la rosée. *Rouissage* à eau stagnante. *Rouissage* à eau courante.

ROULADE, s. f. Musiq. Passage plus ou moins prolongé, dans le chant, de plusieurs notes sur une syllabe. La légèreté de la voix est la première qualité qu'on exige pour la *roulade*. (Castil-Blaze.)

ROULAGE, s. m. Action de rouler. | Facilité de rouler. Aplanir la route pour le *roulage* des voitures. | Transport des marchandises sur des voitures à roues. Le *roulage* s'est exercé longtemps par les rouliers seuls. (Lenormand.) | Se dit des établissements où l'on se charge des transports. *Roulage* ordinaire. *Roulage* accéléré. Mettre une caisse au *roulage*. | Agric. Opération qui consiste à passer sur les terres un rouleau ou cylindre pesant en bois, en pierre ou en fer, dans le but de briser les mottes ou de plomber le terrain.

ROULANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de rouler aisément; qui roule. Une voiture bien *roulante*. Sous leurs verts fardeaux les chars *roulants* gémissent. (Delille.) Nous passâmes à travers les cailloux *roulants* de la rivière. (Bern. de St-Pierre.) | *Chemin roulant*, Chemin bon et commode. | T. de guerre. *Feu roulant*, Feu continu. | Chirurg. *Vaisseau roulant*, *Veine roulante*, Vaisseau, veine qui vacille, qui change de place quand on met le doigt dessus. | Imprim. *Presse roulante*, Presse qui est en activité. | *Matériel roulant*, Le matériel qui fonctionne dans un chemin de fer. | Fig. et fam. *Un feu roulant d'épigrammes*, Plusieurs épigrammes lancées coup sur coup.

ROULÉ, ÉE, part. Agité d'un mouvement circulaire. Caillou *roulé* par les eaux. Une coquille *roulée*. Ils dorment tout le jour *roulés* en boule dans leurs maisons osseuses. (A. Martin.)

ROULEAU, s. m. (pron. *roulô*). On donnait autrefois ce nom à un livre ou volume, à raison de ce que chaque livre se composait d'un rouleau ou d'un nombre de rouleaux ou de feuilles roulées à part. | Paquet de ce qui est roulé. Un *rouleau* de papier. Un *rouleau* de ruban. Un *rouleau* de pièces de 5 francs. | Fiole de forme cylindrique. Un *rouleau* d'orgeat. | Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages. *Rouleau* de pâtissier. | Cylindre qui sert à aplanir les gazons et à briser les mottes. *Rouleau* de bois, de pierre, de fonte. | Pièce de bois ronde sur laquelle on fait rouler des fardeaux. | Typogr. Morceau de bois rond dont on se sert pour faire les épreuves qu'on n'imprime pas sous presse; tige de fer recouverte de diverses matières, qui sert, dans les presses, à distribuer l'encre. | Fig. et prov. *Être au bout de son rouleau*, Avoir épuisé toutes ses ressources.

ROULÉE, s. f. Un tour de roue ou de rouleau, ou de toute autre chose qui tourne. Après plusieurs *roulées*. Compter les *roulées*. | Vulg. *Roulée* de coups de poing, de bâton, de pied.

ROULEMENT, s. m. (pron. *rouleman*). Mouvement de ce qui roule. Le *roulement* d'une voiture. Le *roulement* des astres. | *Roulement d'yeux*, Mouvement par lequel on les tourne de côté et d'autre. | Se dit aussi d'un mouvement d'yeux où il y a de l'affectation. Les *roulements* d'yeux d'un hypocrite. | Bruit qui se fait sur un ou sur plusieurs tambours que l'on bat à coups égaux et pressés. Un *roulement* de tambour. | Par analogie, Se dit du bruit du tonnerre. Ce *roulement* précurseur des tempêtes. (Campenon.) | Fig. Action de se remplacer dans certaines fonctions. Il se fait un *roulement* annuel dans les tribunaux entre les membres qui les composent. | Comm. *Roulement de fonds*, Circulation d'une certaine quantité d'argent.

ROULER, v. a. Faire avancer une chose en la faisant tourner sur elle-même. Il s'est écrasé le pied en *roulant* un tonneau. Un torrent, formé par la fonte des neiges, *roulait* à vingt pas de nous une eau bourbeuse. (J. J. Rousseau.) | Plier en rouleau. *Rouler* un papier, un tableau, une étoffe. | *Rouler les yeux*, Les tourner de côté et d'autre avec violence ou avec affectation. | Fig. *Rouler sa voix*, Faire des roulades. | *Rouler carrosse*, Se faire traîner en voiture. | *Rouler de grands projets dans sa tête*, Méditer de grands desseins. | V. n. Avancer en tournant sur soi-même. Les flots *roulent* sur le sable. | Fig. Les mondes *roulent* dans l'immensité. | *Le ciel, les astres roulent sur nos têtes*, Se dit du mouvement circulaire apparent du ciel et des astres. | Imprim. Se dit d'une presse lorsque le tirage se continue sans interruption. | *L'argent roule dans cette maison*, L'argent y abonde. | On dit dans le même sens, *Cet homme roule sur l'or et sur l'argent*. | Fig. *Tout roule là-dessus*, C'est le point principal. | Fig. *La conversation roule sur cette matière*, Telle matière en est le sujet. | Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*, Celui qui change

souvent de profession ne peut s'assurer le bien-être. Figur. *Le produit de cette vigne roule entre 40 et 50 tonneaux de vin*, Il monte à une moyenne de 40 ou 50 tonneaux de vin. | *Mille pensées me roulent dans la tête*, Me passent dans la tête. | Errer sans se fixer. *Rouler* par le monde. | *Tout roule sur lui dans cette affaire*, Il en a la direction. | SE ROULER, v. pr. Se tourner de côté et d'autre. De rage il *se roule* par terre. Il se retourne et *se roule* en tous sens.

ROULET, s. m. Technol. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE, s. f. (rad. *roue*). Petite roue de bois, de fer, de cuivre, tournant dans tous les sens, et servant à faire rouler le lit, la table et les objets auxquels on la fixe. Chaise, lit, fauteuil à *roulettes*. | Machine roulante où de petits enfants se tiennent debout sans pouvoir tomber. | Fig. et fam. *Cela va comme sur des roulettes*, Se dit d'une affaire qui marche sans obstacle. | Technol. Instrument de fer en forme de petite roue pour pousser les filets ou faire les bords des livres. | Espèce de jeu de hasard consistant en une roulette divisée par des espaces numérotés, qu'on tourne et qui s'arrête à la pression d'une lame de métal ou en baleine.

ROULEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui roule. | Se dit des chenilles qui roulent les feuilles plusieurs fois sur elles-mêmes pour s'y loger. | Navire qui roule plus qu'un autre.

ROULIER, ÈRE, adj. Qui appartient au roulier.

ROULIER, s. m. Voiturier qui transporte sur des chariots, des charrettes et autres voitures roulantes, des marchandises par terre. Une charrette de *rouliers*. Une auberge de *rouliers*.

ROULIS, s. m. (pron. *rouli*). Mouvement alternatif d'un navire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ou inclinaison de ce navire, tantôt sur tribord, tantôt sur babord. Un fort *roulis*. Un *roulis* fatigant.

ROULOIR, s. m. Technol. Outil qui sert aux ciriers à rouler sur une table les bougies et les cierges. | Cylindre pour effacer les plis de la toile. | Rouleau d'un métier à bas.

ROULON, s. m. Petits barreaux ou échelons d'un râtelier d'écurie. | Petits balustres.

ROUMANIE. Géogr. Nom par lequel on désigne à la fois, depuis 1857, la Valachie et la Moldavie, pays où l'on parle une langue dérivée du roman.

ROUMÉLIE (du turc *Roum illy*, pays des Romains). Géogr. Partie de la Turquie d'Europe comprise entre la Bulgarie et la Servie au N., l'Albanie à l'O., la Thessalie, l'Archipel, le détroit des Dardanelles et la mer de Marmara au S., le canal de Constantinople et la mer Noire; environ quatre millions d'habit. Elle correspond à la Thrace et à la Macédoine des anciens. Cette contrée s'appuie au N. sur les Balkans et est arrosée par la Maritza, la Tundja, la Kara-sou, le Vardar. Au S., entre les golfes de Saloniki et d'Orfano, elle projette la presqu'île de Chalcidique, et, plus à l'E., entre le golfe de Saros et les Dardanelles, celle de Gallipoli. La Roumélie comprend les gouvernements particuliers de Constantinople et de Philippopoli, les pachaliks d'Andrinople, de Sérès, de Saloniki, de Monastir et d'Ouskoup; on lui donna pour capitale, après Constantinople, Sophia ou Monastir.

ROUPIE, s. f. Petite goutte d'eau, humeur qui vient du cerveau et pend au nez. Les gens qui prennent du tabac ont souvent la *roupie* au nez. | Métrol. Monnaie des Indes orientales dont la valeur n'est pas partout la même. Les *roupies* en or sont de deux espèces : celle du Mongol vaut 38 fr. 72 c., et celle de Perse, 36 fr. 75 c. Les *roupies* d'argent varient de 2 fr. 36 c. à 2 fr. 57 c.

ROUPIEUX, IEUSE, adj. Qui a la roupie au nez. C'est un vieux *roupieux*.

ROUPILLER, v. n. (*ll* mouillées). Sommeiller à demi. Il n'a fait que *roupiller*.

ROUPILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui roupille fréquemment. Quel *roupilleur!*

ROUSSÂTRE, adj. Qui tire sur le roux. Plumage *roussâtre*. Drap *roussâtre*.

ROUSSE, adj. et s. De couleur rousse. V. ROUX.

ROUSSEAU, s. m. Celui qui a le poil roux ou roussâtre. C'est un *rousseau*, un jeune *rousseau*.

ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE). Né à Paris, en 1670, et mort près de Bruxelles, en 1741. Célèbre poète lyrique, fut exilé pendant trente années. Ses odes et ses cantates l'ont placé au premier rang des poètes français. On admire surtout dans ses œuvres lyriques l'union du sublime des idées avec l'harmonie du style. Il a aussi composé de nombreuses épigrammes qui sont pleines d'esprit. Sa vie fut empoisonnée de déboires et de chagrins.

ROUSSEAU (JEAN-JACQUES). Célèbre écrivain, né à Genève, en 1712, mort en 1778. Rousseau fut enterré à Ermenonville. Depuis, ses cendres ont été transférées au Panthéon. Les œuvres de Rousseau ont remué le monde entier. C'est le philosophe du XVIIIe siècle qui a le plus fait marcher l'idée, et qui a exposé les plus larges théories d'émancipation des sociétés humaines. Le premier, il a eu la gloire de révéler la dignité humaine, et de proclamer en face du despotisme et de la théocratie de son temps, le grand principe de l'égalité. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *le Contrat social*, *l'Émile*, *la Nouvelle Héloïse* et *les Confessions*. Les idées de Rousseau, dans ces divers ouvrages, parurent tellement dangereuses aux suppôts de la royauté, qu'*Émile*, à son apparition, fit décréter, en France, son auteur de prise de corps; à Genève même, le livre fut brûlé par la main du bourreau. Rousseau a ouvert les voies aux réformes radicales et préparé le triomphe des grands principes de liberté et d'égalité. Il montre toujours un désintéressement et une fierté honorables; toutefois sa vie offre des parties qu'on ne saurait trop flétrir : telles sont l'abandon qu'il fit de ses enfants et son ingratitude envers ses bienfaiteurs. Dans les dernières années de son existence, il était atteint d'une espèce de monomanie mélancolique qui lui faisait voir partout des ennemis acharnés à sa perte.

ROUSSELET, s. m. Hortic. Sorte de poire d'été, à peau roussâtre, d'un parfum agréable.

ROUSSEROLLE, s. f. Ornithol. Espèce de fauvette, qui a ses parties supérieures d'un brun roux.

ROUSSETTE, s. f. Nom vulgaire de la fauvette des bois. | Genre de mammifères carnassiers de la famille des cheiroptères, mais qui diffèrent particulièrement des chauves-souris proprement dites par leur genre de nourriture, composé de substances végétales, et par le système dentaire. Les *roussettes* sont d'une énorme grosseur. Elles habitent les Indes, les îles de l'océan Indien, Madagascar et l'Égypte. Elles se rassemblent en troupes sur les grands arbres ou dans des trous de rochers pendant le jour pour y dormir. Les Malais estiment la chair de ces animaux. | Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des sélaciens, tribu des squales, renferme des espèces à museau court et obtus. La peau des *roussettes* est hérissée d'une multitude de petits tubercules pierreux, et devient très-rude par la dessiccation : elle prend alors le nom de *peau de chagrin* ou *peau de chien de mer*, et est employée dans l'industrie pour polir les corps durs; teinte en vert et polie, elle prend le nom de *galuchat*.

ROUSSEUR, s. f. Qualité de ce qui est roux. La *rousseur* de son poil. | Se dit particulièrement des éphélides ou taches rousses de la peau.

ROUSSI, IE, part. Qui est devenu roux. Linge *roussi* devant le feu. Feuilles *roussies*. Ses cheveux sont tout *roussis*. | S. m. L'odeur d'une chose que le feu a roussie. Odeur de *roussi*.

ROUSSILLÉ, ÉE, part. (*ll* mouillées). Qui est devenu un peu roux par le feu. Viandes *roussillées*.

ROUSSILLER, v. a. (*ll* mouillées). Brûler légèrement. Une chatte qui *roussille* sa queue.

ROUSSILLON. Géogr. Ancienne province de France, comprenant le Roussillon proprement dit et la Cerdagne française, qui avait pour capitale Perpignan. Il forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. Les troupes de Louis XIII le conquirent de 1640 à 1642; le traité des Pyrénées en garantit la possession à la France en 1659.

ROUSSIN, s. m. (de l'allem. *ross*, cheval). Cheval entier, de race commune, épais, qui sert au service des charrues et des charrettes. | Fig. et famil. *Un roussin d'Arcadie*, Un âne.

ROUSSIR, v. a. Faire devenir roux. Le grand air *roussit* le papier. Le feu *roussit* cette étoffe. | V. n. Devenir roux. Le linge *roussit* devant le feu.

ROUSSISSAGE, s. m. Technol. Action de roussir, de teindre d'une couleur rousse.

ROUSTER, v. a. Mar. Faire des roustures, lier deux pièces de bois par une corde roulée autour et formant des anneaux très-rapprochés.

ROUSTURE, s. f. Mar. Tour de cordage multiplié dont on enlace deux objets en les joignant.

ROUT, s. m. (mot anglais qui signifie *cohue*). Assemblée nombreuse, réunion d'amis, qui a lieu le plus ordinairement dans la journée dans le but de s'amuser, de faire collation.

ROUTE, s. f. Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre. Grande *route* ou grand'*route*. *Route* fréquentée. Mauvaise *route*. *Route* dangereuse. La *route* traverse une forêt. Il ramène son armée par une autre *route* que celle qu'il avait tenue. (Bossuet.) On imagina dans des temps de guerre cette *route* détournée. (Raynal.) Les montagnes sont coupées par des *routes*. (Mme de Staël.) | *Route nationale*, Route exécutée et entretenue aux frais de l'État. | *Routes départementales*, Routes qui sont à la charge des départements. | Direction que l'on peut ou que l'on doit prendre; endroit par lequel on peut passer, soit par terre ou par mer, pour aller d'un lieu, d'un pays, d'une contrée, dans un autre lieu, dans un autre pays, dans une autre contrée. Reprendre sa *route*. Se tromper de *route*. Être en *route*. Se mettre en *route*. D'Argos dans un moment vous reprenez la *route*. (Racine.) | Mar. *Navire qui fait fausse route*, Navire qui ne porte pas sur le point où l'on se dirige. | T. de guerre. *Feuille de route*, Feuille qui indique les logements d'une troupe en voyage, et la route qu'elle doit tenir. | Se dit aussi de la feuille délivrée à un militaire qui voyage isolément. | Par anal. L'espace que parcourent le soleil, les astres. | Fig. Moyen qu'on emploie, conduite qu'on tient pour arriver à un but. La *route* des dignités, des honneurs, de la fortune. La *route* de l'immortalité. L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une *route* semée de fleurs. (Lacépède.) Mille *routes* conduisent à l'erreur; une seule mène à la vérité. (J. J. Rousseau.) Il les conduit lui-même dans la *route* de l'infamie. (Barthélemy.)

ROUTIER, s. m. Livre qui indique les routes de mer, les caps, les mouillages. Un *routier* de la Méditerranée. | Famil. Homme qui a beaucoup d'expérience et de pratique. Il ne s'emploie qu'avec le mot *vieux*. C'était un *vieux routier*. | *Les routiers*, Bandes d'aventuriers et de pillards qui se formèrent en France en 1147, et furent détruites en 1183 près de Dun-le-Roi. Les débris de ces bandes se transformèrent en troupes mercenaires. Ce nom fut donné depuis à de nouvelles bandes appelées aussi *Brabançons*, *Écorcheurs*, etc.

ROUTIÈRE, adj. f. *Carte routière*, Carte de géographie où les routes sont marquées.

ROUTINE, s. f. Capacité, faculté acquise par une longue habitude, un long exercice, une longue expérience, plutôt que par l'étude et les règles. Faire une chose par *routine*. C'est une vieille *routine*. La *routine* est l'habitude sans jugement : c'est l'esprit des bêtes. (Bonnin.)

ROUTINER, v. a. Habituer quelqu'un à faire une chose, la lui apprendre par routine.

ROUTINIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait une chose par routine, qui agit par routine, qui se conforme à la routine. C'est un vieux *routinier*. | Adjectiv. Habitude *routinière*. Esprit *routinier*.

ROUTINIÈREMENT, adv. Par routine.

ROUTOIR, s. m. Lieu où l'on fait rouir le chanvre. Placer les *routoirs* loin des habitations.

ROUVERT, ERTE, part. Ouvert de nouveau.

ROUVIEUX, s. m. Gale rebelle qui vient à l'encolure des gros chevaux de trait. | Adj. Qui est affecté de cette maladie. Un cheval *rouvieux*.

ROUVRIR, v. a. Ouvrir de nouveau. *Rouvrir* la porte. Cet effort *rouvrit* sa plaie. | Fig. *Rouvrir la plaie, la blessure de quelqu'un*, Renouveler son chagrin, lui rappeler de tristes souvenirs.

ROUX, OUSSE, adj. Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. Cheveux *roux*. Barbe *rousse*. Fil *roux*. On n'y voyait que quelques petits nuages cuivrés semblables à des vapeurs *rousses*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Qui a les cheveux roux. Homme *roux*. Femme *rousse*. | *Beurre roux*, Beurre chauffé de telle force qu'il devient roux. | *Lune rousse*, Lune d'avril, ainsi nommée parce que quelquefois les gelées roussissent les plantes à cette époque. Les jardiniers ont faussement attribué cet effet à la lune. | Substantiv. et famil. *Un roux, une rousse*, Un homme, une femme qui ont les cheveux roux. | S. m. Couleur rousse. Cet homme est d'un *roux* ardent. | Art culin. Sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir.

ROYAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport à un roi. Manteau *royal*. L'autorité *royale*. Les domaines *royaux*. | Qui est du sang royal. | *Maison royale*, Les princes et les princesses du sang royal. | *Famille royale*, Les enfants et petits-enfants du roi régnant, en ligne masculine. | *Prince royal*, Titre, dans certains États, de l'héritier présomptif de la couronne. | *Altesse royale*, Titre donné à certains princes et certaines princesses. | Se dit de quelques établissements qui sont, d'une manière spéciale, sous la surveillance ou sous la protection du roi. Palais *royal*. Manufacture *royale* des Gobelins. Société *royale* de Londres. | Qui est digne d'un roi. Faste *royal*. Magnificence *royale*. | S. f. Bouquet de barbe sous la lèvre inférieure. Porter la *royale*. On dit aussi *l'impériale*, *la républicaine*.

ROYALEMENT, adv. D'une manière royale; magnifiquement. Vivre *royalement*.

ROYALISME, s. m. Parti de la royauté et plus particulièrement de la royauté absolue; attachement à ce parti. Le *royalisme* a perdu beaucoup de partisans dans l'Europe entière.

ROYALISTE, adj. et s. Qui tient au parti d'un roi, qui soutient ce parti. Principes, opinions royalistes

listes. | Substantiv. C'est un *royaliste*. Les *royalistes*.

ROYAUME, s. m. (rad. *roi*). État, pays régi, gouverné par un monarque qui porte le titre de roi. *Royaume* héréditaire, électif, feudataire, tributaire. Les lois fondamentales d'un *royaume*. L'intérieur d'un *royaume*. Envahir, conquérir, démembrer, détruire un *royaume*. *Royaume* gouverné despotiquement, constitutionnellement. La Hongrie et la Pologne étaient des *royaumes* électifs. La guerre civile est sur le point d'éclater dans ce *royaume*. Dans un grand *royaume*, il y a de grands abus. (Voltaire.) Changer un *royaume* en république, des sujets en citoyens, des esclaves en hommes libres, n'est pas l'ouvrage d'un jour. (Daure.) | *Royaume tombé en quenouille*, Celui où l'autorité souveraine est passée entre les mains d'une femme. L'Angleterre, l'Espagne étaient des *royaumes* qui pouvaient *tomber en quenouille*. | Style religieux. *Le royaume de Dieu*, Se prend pour le règne ou le gouvernement de Dieu. | *Royaume des cieux, royaume de Jésus-Christ*, Se disent pour le paradis. Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le *royaume des cieux* est à eux. (S. Matthieu.) | *Le royaume de Satan*, Désigne l'enfer. | Poétiq. *Le royaume de Neptune*, La mer. | *Le royaume de Pluton, le royaume des morts, les sombres, les ténébreux royaumes*, Signifient l'enfer ou les enfers. *Le royaume des morts* a plus d'une avenue. (La Fontaine.) | Famil. *Envoyer quelqu'un dans le royaume des taupes*, Le faire mourir. | Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*, Se dit pour exprimer le crédit, le prestige ou l'autorité dont jouissent les hommes ignorants et inhabiles parmi d'autres encore plus ignorants et plus inhabiles qu'eux.

ROYAUTÉ, s. f. Dignité de roi. Aspirer, parvenir à la *royauté*. Convoiter, usurper, ambitionner la *royauté*. Renoncer à la *royauté*. Abdiquer la *royauté*. Les Athéniens et les Romains abolirent la *royauté* à peu près à la même époque. La *royauté* perd chaque jour quelque chose de son prestige. Il remit au duc les marques de la *royauté*. (Voltaire.) | L'institution de la royauté est fort ancienne; elle remonte au jour où il s'est trouvé un homme assez fort, assez audacieux ou assez rusé, pour contraindre ses semblables à le servir. S'il faut en croire la Bible, cet homme fut le violent chasseur Nemrod, le fondateur de Babylone. La Bible s'élève, du reste, avec beaucoup d'éloquence contre cette vieille institution, ainsi qu'on peut le voir au chap. VIII du *Livre des rois*. | Fig. *Royauté du génie, de l'intelligence, de la vertu*, etc. Se dit de la supériorité du génie, de l'intelligence, de la vertu, etc., ainsi que de la gloire et de l'ascendant qui en sont la conséquence. | On emploie aussi le mot de *royauté* en parlant du roi de la fève. Dans ce sens : *Payer sa royauté*, signifie Donner un repas aux personnes avec lesquelles on a mangé le gâteau des rois.

RU, s. m. (du gr. ῥύαξ; fait de ῥέω, je coule). Canal fourni par un petit ruisseau ou par une saignée faite à une rivière. Les pluies ont fait déborder le *ru*. Des *rus* fertilisent le pays.

RUADE, s. f. (du v. *ruer*; fait du lat. *ruere*, même signif.). Action d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, etc., lorsque, baissant la tête et levant la croupe, il allonge subitement un pied ou les deux pieds de derrière, comme s'il les jetait en l'air. Lancer, détacher une *ruade*.

RUBAN, s. m. Tissu en forme de longue bandelette, de différentes largeurs, mais ordinairement étroit, varié par la matière, la finesse, les couleurs et la fabrication. *Ruban* de soie, de fleuret ou floselle, de laine, de fil, etc. *Ruban* d'or et d'argent. *Ruban* uni, rayé, façonné, broché, moiré, satiné, velouté. Une fabrique de *rubans*. Vendre, acheter des *rubans*. Une pièce de *ruban*. Un mètre de *ruban*. Une garniture de *rubans*. Un nœud de *rubans*. A peine une femme, même dans le malheur, a sa tête un peu à elle, aussitôt parures et *rubans* l'occupent. (Gœthe.) | Les rubans servent à lier, attacher, border, orner, décorer une foule d'objets. Les rubans de soie les plus beaux, les plus frais et les plus éclatants, sont destinés à la parure ou à la toilette des femmes, qui les entremêlent à leurs cheveux, s'en font des ceintures, en garnissent leurs bonnets, leurs chapeaux, leurs robes, etc. Les tailleurs et les couturières emploient beaucoup de rubans de fleuret, de percale et de fil. Ceux de laine sont particulièrement employés par les tapissiers, les selliers, etc. Certains rubans très-étroits prennent le nom de *faveurs*. Les rubans qui forment un tissu grossier se nomment galons. Les beaux rubans de soie sortent presque tous des ateliers de Saint-Étienne, Lyon et Paris; mais c'est Saint-Étienne qui l'emporte dans cette fabrication par la quantité, la perfection et la grande variété de ses produits. L'usage des rubans était connu dès la plus haute antiquité. Ils servaient à orner la tête des rois. On en parait également la tête des victimes sacrées qu'on allait immoler. Les dames du moyen âge en donnaient aux chevaliers qu'elles agréaient, qu'elles jugeaient dignes de porter *leurs couleurs* ou *leurs livrées*. (C. Henricy.) | Décoration. Le *ruban* de la Légion d'honneur. On peut avec des *rubans* parer des courtisans, mais on ne fait pas des hommes. (Napoléon Ier.) Ce fut avec des *rubans*, des lauriers, que l'on enchaîna la liberté. (Boiste.) | Technol. Lame de fer qu'on tord en spirale pour former le canon d'un fusil. | Cire réduite en petits filets plats. | Bande de pâte qui entoure certaines pâtisseries. | Archit. Ornement que l'on met sur des baguettes et des rudentures, et qui imite un ruban enroulé. | Bot. *Ruban d'eau*. Nom vulgaire du *rubanier rameux*. | *Ruban panaché*, Variété du roseau cultivé. | Espèce de jacinthe. | Bande qu'on remarque sur les feuilles de certaines fleurs. | Conchyliol. Genre de coquille. Ses couleurs sont toujours disposées en bandes spirales, rouges, bleues, vertes, jaunes, noires, de toutes les nuances et grandeurs, sur un fond blanc. | Toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille.

RUBANAIRE, adj. Qui a la forme d'un ruban. | Bot. Se dit des feuilles linéaires très-longues.

RUBANÉ, ÉE, part. Qui est disposé en ruban, qui porte des rubans. | Technol. *Canon rubané*, Canon de fusil fait d'un ruban de fer tordu. | Bot. Marqué de bandes longitudinales.

RUBANER, v. a. Orner de rubans. | Technol. Garnir de rubans de fil l'intérieur d'une malle. | Tordre un ruban de fer pour en faire un canon de fusil. | Diviser la cire en petits filets plats, en la faisant passer par un grêloir.

RUBANERIE, s. f. Profession de rubanier; commerce de rubans. La *rubanerie* de Saint-Étienne. Les produits de la *rubanerie* française sont les plus estimés. | *Grande rubanerie*, Celle qui s'occupe des rubans de soie et des rubans où l'or et l'argent sont mélangés. | *Petite rubanerie*, Celle qui comprend les rubans de laine, de fil, de coton, etc.

RUBANIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui se livre à la fabrication ou à la vente des rubans; qui appartient, qui a rapport à cette industrie. Marchand *rubanier*. L'industrie *rubanière*. Il y a beaucoup de *rubaniers* dans les environs de Lyon. | Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des typhacées, à racines rampantes, à feuilles alternes, engaînantes, très-longues, flexueuses. Il renferme plusieurs espèces, dont la plus commune est le *rubanier droit*, qui a les feuilles droites et fortement carénées sur le dos. Il se trouve dans les eaux stagnantes. Le *rubanier rameux*, vulgairement appelé *ruban d'eau*, croît dans les eaux courantes, et ses feuilles flottent à la surface.

RUBANTÉ, ÉE, adj. Garni de rubans.

RUBASSE, s. f. Minéral. Variété de quartz coloré en rouge ou rougeâtre. | On a étendu ce nom à tous les quartz colorés. On écrit aussi *Rubace*.

RUBÉFACTION, s. f. (du lat. *rubefactum*, rougi, devenu rouge). Inflammation, rougeur douloureuse de la peau, causée par certaines maladies érysipélateuses, ou provoquées par l'application de médicaments irritants dits *rubéfiants*. *Rubéfaction* spontanée. *Rubéfaction* artificielle.

RUBÉFIANT, ANTE, adj. Se dit des médicaments qui, appliqués sur la peau, y déterminent l'inflammation dite *rubéfaction*. Emplâtre *rubéfiant*. | Substantiv. Un *rubéfiant*.

RUBÉFIÉ, ÉE, part. Rendu rouge. [illegible] *rubéfiée*.

RUBÉFIER, v. a. (du lat. *rubefacere*, formé de *ruber*, rouge, et *facere*, faire). Méd. [illegible] miner, par l'application des rubéfiants, l'inflammation de la peau appelée *rubéfaction*.

RUBEN. Fils aîné de Jacob, né de Lia. Pour avoir eu des relations galantes avec une concubine de son père, il perdit son droit d'aînesse, qui fut transféré à Juda. | L'une des douze tribus d'Israël, qui tirait son nom de l'aîné des fils de Jacob.

RUBENS (PIERRE-PAUL). Célèbre peintre de l'école flamande, né à Cologne en 1577, mort en 1640. Après un long séjour en Italie, où son talent s'était fortifié, il fut appelé à Bruxelles par l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas. Marie de Médicis l'attira quelques années plus tard à Paris. Il se fixa ensuite à Anvers, et fut alors chargé par l'infante Isabelle de plusieurs missions diplomatiques. Comme peintre, il excellait dans tous les genres, traitant avec un égal succès les sujets historiques, allégoriques, religieux, le paysage, le portrait, les animaux, les fleurs. Sa facilité tenait du prodige. Le nombre de ses ouvrages reproduits par la gravure s'élève à plus de treize cents. On cite parmi les principaux : la *Descente de croix*, les *Quatre évangélistes*, le *Crucifiement de Saint Pierre*, une *Assomption*, le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, le *Christ foudroyant l'hérésie*, la *Fuite de Loth*, le *Prophète Élie*, l'*Adoration des Mages*, la *Fuite en Égypte*, le *Triomphe de la Religion*. Les plus riches collections de ses tableaux sont renfermées au Louvre et dans les musées de Madrid et d'Anvers. Celles des musées de Londres, de Florence, de Bruxelles et de la cathédrale d'Anvers, sont ensuite les plus importantes. On admire surtout chez Rubens la vigueur du pinceau, la magie de la couleur, le grandiose de l'effet, l'enthousiasme et la variété de la composition; mais on lui reproche l'usage trop fréquent de l'allégorie et le mélange peu judicieux du sacré et du profane.

RUBESCENT, ENTE, adj. (pron. *rubésan*; du lat. *rubescens*, rougissant). Didact. Qui est un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *rubia*, garance). Qui ressemble à la garance, ou produit comme elle une couleur rouge. | S. m. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, arborescentes, frutescentes ou herbacées, qui forment un groupe représenté dans nos climats par la garance, l'aspérule, le caille-lait, très-reconnaissables à leur tige quadrangulaire, hérissée, rude, à feuilles verticillées, avec stipules, formant une étoile à chaque nœud. Les feuilles sortent de boutons coniques dépourvus d'écailles. Entre les tropiques, les rubiacées comprennent des végétaux très-précieux, entre autres le quinquina, l'ipécacuanha et le café.

RUBICAN, adj. m. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée de poils blancs. Un cheval *rubican*. | Substantiv. Désigne cette couleur de la robe d'un cheval.

RUBICELLE, s. f. Espèce de rubis de couleur claire, le spinelle jaunâtre. | Topaze du Brésil, dont la couleur est roussâtre.

RUBICON. Géogr. anc. Petite rivière tributaire de l'Adriatique, qui, de ce côté, servait de limite entre la Gaule cisalpine et l'Italie. Prévoyant que l'ambition des chefs qui commandaient les troupes entretenues par la République dans les Gaules pourrait être fatale à la liberté de Rome, le sénat romain avait rendu le célèbre sénatus-consulte par lequel on dévouait aux dieux infernaux et l'on déclarait sacrilége quiconque passerait le Rubicon avec une légion ou même avec une cohorte. Ce sénatus-consulte n'empêcha pas César de passer le Rubicon avec une armée considérable, et de s'emparer de Rome et du pouvoir souverain (an 49 av. J. C.). | Prov. *Passer le Rubicon*, Se dit par allusion à l'action criminelle de César, et signifie Violer une défense, commettre une énormité, s'engager dans une affaire scabreuse d'une manière définitive, au risque de ce qui peut en résulter. Cet ambitieux se moque de l'opinion publique; il *a passé le Rubicon*.

RUBICOND, ONDE, adj. (du lat. *rubicundus*, même signif.). Rouge; rougi par l'effet de la bonne chère et des désirs sensuels. | Famil. Se dit pour exprimer la couleur rouge des personnes en bonne santé, qui sont adonnées aux plaisirs de la table. Visage *rubicond*. Figure *rubiconde*.

RUBIDIUM, s. m. (du lat. *rubidus*, rougeâtre). Chim. Métal alcalin, c. à d. voisin du potassium, du lithium, etc., découvert à l'aide de l'analyse spectrale dans les minerais dont on a extrait la lithine. Il colore en beau rouge les raies du spectre. Il décompose l'eau aussi énergiquement que le potassium. Densité 1516; fond à 38° 5; symbole Rb. Contrairement à ce qu'auraient pu faire prévoir les analogies si complètes du potassium et du rubidium, ce dernier métal est tout à fait dépourvu de propriétés toxiques.

RUBIETTE, s. f. Ornithol. Genre de petits oiseaux de la famille des becs-fins ou sylviadés, qui ont beaucoup d'analogie avec les merles, les traquets et les fauvettes : ils sont ainsi nommés parce que la plupart des espèces ont certaines parties de leur plumage rouge ou d'un roux ardent.

RUBINE, s. f. On donnait autrefois ce nom à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, ainsi qu'à certaines dissolutions, à cause de leur couleur rouge. *Rubine* d'argent. *Rubine* d'arsenic.

RUBIS, s. m. (pron. *rubi*). Pierre précieuse, rouge et transparente, que l'on classe après le diamant. Il y a trois sortes de véritables *rubis* : le *rubis oriental*, le *rubis spinelle*, le *rubis balais*; mais on donne ce nom à plusieurs autres pierres rouges et dures, de matières fort différentes. Une garniture de *rubis*. Une parure de *rubis*. Un bracelet, une croix, une bague de *rubis*. L'œil à peine soutient l'éclat de vos *rubis*. (Boileau.) | *Rubis oriental* ou *rubis d'Orient*, appelé aussi *rubis corindon*. C'est la télésie rouge, la pierre la plus dure après le

diamant, et cristallisée, comme le diamant, en octaèdre. Parmi les rubis de cette espèce, il y en a d'un rouge vif de cochenille ou ponceau, nuance qui est la plus estimée. D'autres sont d'un bel écarlate, d'un vif incarnat ou d'une légère teinte de pourpre. On les recherche pour leur transparence parfaite, la vivacité et le velouté de leur couleur. La qualification d'*oriental* ne sert ici qu'à exprimer la supériorité des qualités. | *Rubis spinelle*. Il est d'un rouge clair et vif, et il attaque tous les minéraux, à l'exception du diamant et du corindon. Ses formes cristallines sont l'octaèdre et ses dérivés. On l'estime aussi beaucoup à cause de sa rareté. | *Rubis balais*. Il est d'un rose vermeil ou d'un rose pâle, quelquefois de couleur lilas, qui est la couleur la plus recherchée. Le *rubis balais*, moins agréable à l'œil que le *rubis oriental* et le *rubis spinelle*, n'est estimé qu'autant qu'il est parfait et d'un certain poids. Sa cristallisation est en prismes à plusieurs pans inégaux cannelés. | *Rubis cabochon*. C'est le véritable rubis légèrement poli ou décroûté. | *Rubis topaze*, Corindon vitreux, jaune ou rouge. | *Rubis saphir*, Corindon vitreux, bleu et rouge. | *Rubis de Sibérie*, Belle tourmaline rouge que l'on confond aisément avec le *rubis spinelle*. | *Rubis de roche*, Grenat de couleur rouge, ou violacé et pâle. | *Rubis du Brésil*, Topaze de couleur rouge naturelle, ou colorée ainsi artificiellement. | *Rubis blanc*, Variété blanche du corindon vitreux, qu'on nomme aussi *saphir blanc*. | *Rubis faux*, Fluate de chaux rouge, combinaison de l'acide fluorique avec la terre calcaire unie à des oxydes métalliques qui lui donnent une couleur rouge. On comprend encore sous cette dénomination tous les quartz ou cristaux colorés artificiellement. L'art a été porté si loin dans cette contrefaçon, ou imitation du *rubis*, que les yeux des plus habiles lapidaires peuvent y être trompés. | *Rubis arsénical*, Produit de la combinaison du soufre avec l'arsenic; c'est le sulfure rouge d'arsenic. Il est d'un beau rouge, transparent et cristallisé. Les joailliers le taillent et en font des bagues et autres bijoux. | Les peuples de l'Inde appellent *rubis* toutes les pierres précieuses colorées, quelles que soient leur couleur et leur nature. Pour eux, le saphir est un *rubis bleu*; l'émeraude, un *rubis vert*; la topaze, un *rubis jaune*, etc. | Le prix des rubis varie suivant leur qualité, leur couleur et leur grosseur. Le plus grand rubis qu'on ait connu jusqu'ici est celui que Louis IX fit percer, afin d'y enchâsser une épine qui passait pour avoir appartenu à la couronne du Christ. | Se prend pour la couleur qui caractérise le rubis, et se dit, par extens., des objets qui présentent cette couleur ou qui ont la forme ou l'apparence du rubis. Les vifs *rubis* d'un ardent foyer. Les *rubis* de la groseille. Son sang ruisselle en liquides *rubis*. (Desaintange.) | Fig. et famil. Se dit des bourgeons rouges qui viennent au visage, et qui sont le résultat de l'intempérance. Le nez de cet ivrogne est couvert de *rubis*.

. . . Sur son front, flétri par la mollesse,
Brille en *rubis* impurs la flamme de l'ivresse.
(CHAUSSARD.)

| *Faire rubis sur l'ongle*, Action fort usitée parmi les buveurs de vin, et qui consiste à renverser le verre de telle sorte que le peu de liquide qui reste s'amasse au bord et y forme une goutte offrant l'apparence d'un rubis, qu'on dépose sur l'ongle de son pouce. De là, l'expression *Faire une chose rubis sur l'ongle*, Faire cette chose d'une manière complète et avec la plus rigoureuse exactitude. Payer *rubis sur l'ongle*. | Ornithol. Espèce d'oiseau-mouche. | Entom. Nom de deux insectes, l'un du genre altise, l'autre du genre buprestе ou richard. Tous deux sont remarquables par la vivacité de leurs belles couleurs.

RUBRICAIRE, s. m. Auteur ou compilateur de rubriques de bréviaire. C'est un savant *rubricaire*. | Homme qui connaît bien les rubriques.

RUBRICATEUR, s. m. Artiste qui traçait à l'encre rouge les titres et les lettres capitales et initiales des manuscrits.

RUBRIQUE, s. f. (du lat. *rubrica*, qui signifie terre rouge, fard ou rouge pour le visage, vermillon ou encre rouge, etc). Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et faire des emplâtres siccatifs. | Nom vulgaire de la sanguine, de l'ocre et de la craie rouge, dont les charpentiers frottent la corde qui leur sert à tracer des lignes sur les pièces de bois. | Sorte de gros crayon rouge. | Nom qu'on donnait autrefois aux titres, lettres et passages en rouge des livres et manuscrits. | Se dit des titres qui sont dans les livres de droit, par la raison qu'on les écrivait et imprimait en rouge. | Liturg. Règles du bréviaire et du missel, indiquant tout ce qu'il faut dire et faire dans les différents offices, à chacun des temps de l'année et à chacune des heures canoniales. *Rubriques générales*. *Rubriques particulières*. | Indication du lieu d'une publication et du point de départ, ou de la source vraie ou supposée d'une nouvelle quelconque. Beaucoup de livres imprimés en France portent la *rubrique* de Genève, de La Haye ou de Cologne. | Fig. *Vieilles rubriques*, Méthodes, règles, pratiques anciennes; vieilles formalités. C'est un homme fort attaché aux vieilles *rubriques*. | Famil. Ruse, détour, adresse, finesse. Il connaît toutes sortes de *rubriques*.

RUCHE, s. f. (du provenç. *rusco*, écorce d'arbre). Habitation des abeilles dans l'état de domesticité, lieu où elles déposent leur miel et produisent la cire ainsi que de nouveaux essaims. Les abeilles, à l'état sauvage, ayant l'habitude de se loger dans des arbres creux, les hommes ne songèrent d'abord à faire des ruches qu'avec l'écorce des arbres, et de préférence avec celle du chêne-liége. Aujourd'hui, on emploie pour cela toutes sortes de matières. Généralement, les ruches sont des espèces de paniers renversés en paille, en osier, en branchages de bois souples et légers, qui sont tressés, ou bien des boîtes en liége, en planche, ou enfin des vases en terre, en verre, etc. Elles sont percées de petits trous à la partie inférieure et posées sur un tablier, planche unie et sans fente supportée par trois ou quatre pieux à environ 20 centimètres du sol. Leur capacité varie suivant la force des essaims et la richesse du pays où les abeilles peuvent butiner. Leur forme et leurs dispositions varient aussi beaucoup. Les unes, cylindriques, présentent l'aspect de cloches ou de cônes; d'autres, carrées, ressemblent à des maisonnettes au toit incliné ou à des pyramides tronquées. Celles en paille affectent la forme de petites chaumières. On les divise, du reste, en deux catégories : les *ruches simples* et les *ruches composées*. Les plus usitées, les *ruches simples*, ordinairement en paille de seigle, en vannerie ou en planches, sont d'une seule pièce, sans division à l'intérieur. On les recouvre souvent d'une espèce d'entonnoir renversé en paille, qu'on nomme *surtout*. Ces ruches ont de grands inconvénients, attendu que, pour en retirer le miel, il faut en faire périr les abeilles ou les déplacer, outre qu'on ne peut en expulser les ennemis des abeilles qui s'y introduisent. Les *ruches composées* sont formées de plusieurs pièces qui peuvent se détacher. Ce sont ordinairement des ruches en bois avec corps et chapeau, et divisées par un certain nombre de cadres ou de tiroirs mobiles. Les abeilles bâtissent sur chacun de ces cadres, ou tiroirs, un rayon ou gâteau dont on peut diriger la formation à volonté, et qu'on peut enlever et remplacer avec la plus grande facilité, sans chasser les abeilles de la ruche ni leur faire courir aucun risque. Comme c'est presque toujours la partie supérieure qui contient le miel, on peut en faire la récolte d'un seul coup, en remplaçant le chapeau plein de gâteaux par un autre chapeau vide. Les *ruches composées* prennent différents noms, selon la disposition de leurs parties. Il y a les *ruches pyramidales*, les *ruches à cloisons*, les *ruches à tiroirs*, les *ruches à cadres*, les *ruches à feuillets*, les *ruches vitrées*, etc. Elles prennent aussi le nom de ceux qui les inventent; on dit : *ruche Lombard*, *ruche Mahogany*, *ruche Hubert*, *ruche Hamet*, etc. Malheureusement, les bonnes ruches sont encore peu répandues, par suite des obstacles que l'aveugle routine oppose à tous les progrès. On doit exposer les entrées ou la partie antérieure des ruches vers le soleil levant ou le midi, et les abriter au nord par une bonne haie ou un mur. Les *ruches vitrées* n'ont été imaginées que pour la satisfaction des curieux qui veulent observer la vie et les travaux des abeilles. (C. Heuriey.)

« Aussi, de nos savants le regard curieux
Souvent, pour une *ruche*, abandonne les cieux.
(DELILLE.)

| Se dit des abeilles qui habitent une ruche. *Ruche* active, laborieuse. *Ruche* inquiète, malade, désorganisée. Cette *ruche* a déjà produit un essaim. | *Châtrer une ruche*, Enlever, avec un couteau de fer fait exprès, la cire et le miel d'une ruche. V. ABEILLE et MIEL. | Fig. Se dit en parlant des hommes, des sociétés industrieuses. Cette manufacture était une immense *ruche*. | *Ruche marine*, Éponge habitée par des animaux aquatiques. | Habitation des insectes, des vers, qui vivent en société. | Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, avant qu'il soit ponté. | Costume. Bande d'étoffe fine, doublée et plissée, que les femmes portent comme parure. La *ruche* de ce chapeau n'est plus assez fraîche. Une *ruche* de tulle entourait son cou.

RUCHÉ, ÉE, part. Qui porte une ruche; garni d'une ruche. Corsage *ruché*. Collerette *ruchée*.

RUCHÉE, s. f. Écon. rur. Produit d'une ruche. Je vous donnerai dix *ruchées*. | Population d'une ruche. La *ruchée* furieuse s'est jetée sur [illegible].

RUCHER, s. m. Emplacement occupé par un certain nombre de ruches. Non loin du rucher il faut avoir des eaux tranquilles. | L'ensemble des ruches d'un rucher. Déplacer un *rucher*.

RUCHER, v. a. Garnir, orner d'une ruche. *Rucher* un mantelet, une robe, une collerette.

RUDE, adj. (du lat. *rudis*, même signif.). Brut, raboteux, grossier, inégal, âpre au toucher. Surface *rude*. Étoffe *rude*. Brosse *rude*. Le frottement des corps *rudes* cause de la douleur. | Fig. On dit d'un chirurgien qui opère maladroitement qu'*il a la main rude*. On le dit aussi du barbier qui ne rase pas avec légèreté, et du cavalier qui mène durement son cheval. | Par extens. Un peintre *a le pinceau rude*, lorsqu'il peint d'une manière dure et sans grâce. | Qui affecte désagréablement la vue ou l'ouïe. Un visage *rude*. Une physionomie *rude*. Il a la voix *rude*. Une prononciation *rude*. Des vers *rudes*. Un style *rude*. Les tons de ce tableau sont *rudes*. La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un œil sévère, une voix *rude* et menaçante, pour se faire redouter? (J. J. Rousseau.) | Qui est âpre au goût, qui choque le palais. Ces vins sont trop *rudes*. | Dur, pénible, fatigant. Un *rude* travail. Un *rude* métier. Une *rude* tâche. Mener une vie fort *rude*. | Rigoureux, de nature à causer de la souffrance et de l'affliction, difficile à supporter. L'hiver a été extrêmement *rude*. Nous vivons dans des temps bien *rudes*. Ces gens endurent de trop *rudes* privations. La moindre faute que je commettais était suivie des plus *rudes* châtiments. (Le Sage.) | Violent, impétueux, terrible. Un *rude* choc. L'assaut fut *rude*. Les *rudes* atteintes de l'adversité. Après ce *rude* combat, les deux armées se retranchèrent. (Voltaire.) | Choquant, grossier, impoli, inculte, ignorant. Cet homme a l'esprit *rude*, les manières *rudes*. Les *rudes* populations des montagnes. | Sévère, brutal. Les gens mal élevés disent souvent des paroles *rudes*. | On dit indifféremment : Être *rude* à quelqu'un ou être *rude* envers quelqu'un. Ils étaient *rudes* aux pauvres gens. Des patrons *rudes* envers leurs ouvriers. | Redoutable. Vous avez là un *rude* adversaire. C'est un *rude* jouteur. | Très-bon, très-laborieux. C'est un *rude* ouvrier. | Rigide, austère. La règle peu *rude* de cet ordre convenait à son caractère. | Se dit des plantes qui présentent au tact une aspérité insensible à l'œil, et due à de petits poils courts, raides et ordinairement inclinés ou recourbés. | Se dit des degrés, des marches, des rampes, des escaliers, des pentes, qui sont raides, et des chemins escarpés, raboteux, où l'on marche avec difficulté. Ces degrés sont *rudes*. Cet escalier est trop *rude* à monter. Le chemin est *rude* et scabreux. (Barthélemy.) | Fig. Soutiens-toi dans le sentier âpre et *rude* de la vertu par la vue de l'avenir. (Fénelon.)

RUDEMENT, adv. (pron. *rudeman*). D'une manière rude. Parler *rudement*. Agir *rudement*.

RUDENTÉ, ÉE, adj. Archit. Se dit des colonnes et des pilastres dont les cannelures sont remplies de rudentures jusqu'au tiers de leur hauteur, et aussi des cannelures qui contiennent cet ornement.

RUDENTER, v. a. Archit. Tailler, mettre, placer des rudentures dans les cannelures des colonnes et des pilastres; orner, garnir de rudentures.

RUDENTURE, s. f. (pron. *rudenture*; du lat. *rudentatio*, même signif., formé de *rudens*, cordage). Archit. Ornement en forme de corde, de bâton ou de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers de leur hauteur les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre. *Rudentures* plates. *Rudentures* à baguettes.

RUDÉRAL, ALE, adj. (du lat. *ruderа*, décombres, démolitions). Qui croît dans les décombres, sur les masures, et le long des vieux murs.

RUDÉRATION, s. f. (du lat. *ruderatio*, même signif.). Archit. Maçonnerie grossière faite avec des platras. | On dit aujourd'hui *hourdage*.

RUDESSE, s. f. (du lat. *rudities*, même signif., formé de *rudis*, brut, raboteux, inculte). Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher. La *rudesse* d'un corps, du poil, de la barbe, de la peau. La *rudesse* d'une toile neuve. | Qualité des choses qui, par leur dureté, affectent désagréablement la vue et l'ouïe. La *rudesse* des traits. La *rudesse* de la physionomie. La *rudesse* des tons et des couleurs d'un tableau. La *rudesse* de la voix. | Rigueur, sévérité, brutalité, grossièreté, impolitesse. *Rudesse* de caractère, des façons, des manières, du langage, des mœurs. Certains parvenus prennent la *rudesse* de l'esprit pour la fierté de l'âme. C'était un homme d'une politesse et d'une douceur de mœurs que les Français seuls conservent dans la rudesse attachée au service maritime. (Voltaire.) | Au plur. *Rudesses*,

Mots rudes, paroles rudes. Les mots les plus flatteurs paraissent des *rudesses*. (Boileau.)

RUDIAIRE, s. m. (du lat. *rudis*, baguette brute, parce que les rudiaires portaient une épée de bois). Gladiateur émérite qui avait obtenu, comme récompense, un congé honorable.

RUDIMENT, s. m. (pron. *rudiman*; du lat. *rudimentum*, fait de *rudis*, brut, grossier). Commencement, ébauche d'une chose. Peu usité au singulier, il n'est employé que pour désigner un petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. Étudier son *rudiment*. | Fig. On dit qu'*un homme est encore au rudiment*, qu'*il faut le renvoyer au rudiment*, pour dire qu'il est encore novice dans la profession dont il se mêle. | Au pluriel. Les éléments, les principes, les premières notions de quelque science, de quelque art que ce soit. Il sait à peine les *rudiments* de la grammaire. Il ignore les premiers *rudiments* de la géométrie. | Hist. nat. *Rudiments de l'organisation*, Les premiers linéaments de la structure des organes. Les *rudiments* des plantes. | Se dit aussi d'organes réduits, dans certaines espèces et chez certains individus, à de très-petites dimensions. Un *rudiment* de queue. Des *rudiments* d'ailes.

RUDIMENTAIRE, adj. (pron. *rudimantère*). Qui est à l'état de rudiment, d'ébauche ou d'embryon; qui appartient aux éléments, aux principes, aux premières notions d'une chose. Des organes *rudimentaires*. Une queue *rudimentaire*. Il n'a fait que des études *rudimentaires*. | Géol. *Terrains rudimentaires*, Groupe de terrains abyssiques, généralement formés de débris.

RUDOIEMENT, s. m. (pron. *rudoaman*). Action de rudoyer. Le *rudoiement* n'est pas toujours une marque de grossièreté ou l'indice d'un mauvais caractère. | On écrit aussi *Rudoyement*.

RUDOYER, v. a. (pron. *rudoa-ié*. L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je rudoie, tu rudoies, il rudoie, ils rudoient. Je rudoierai*, etc. On met un *i* après l'*y* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait et du présent du subjonctif). Parler rudement, dire des choses brutales, maltraiter au moyen du langage. Il *rudoie* tout le monde. Il ne faut pas *rudoyer* les enfants. | Fig. Quant aux ouvrages dramatiques, au lieu de jouer doucement avec eux, le cruel parterre les *rudoie* et les fait tomber. (Beaumarchais.)

RUE, s. f. (pron. *ru*). Voie libre et publique, ouverte dans les villes, bourgs, villages et hameaux, et bordée, en totalité ou en partie, de maisons et autres bâtiments. Grande *rue*. Petite *rue*. *Rue* large, étroite, longue, courte. Une belle, une vilaine *rue*. Le milieu, le haut, le bas de la *rue*. *Rue* pavée. *Rue* macadamisée. *Rue* fréquentée. *Rue* passante. *Rue* écartée. L'alignement, le pavage, l'éclairage des *rues*. Nettoyer, balayer, arroser les *rues*. Barricader les *rues*. Traverser une *rue*. Courir les *rues*. Dans les pays chauds, les *rues* sont ordinairement désertes vers le milieu du jour. Que diable! si matin que fais-tu dans la *rue*? (Racine.) J'enfilais avec tant de précipitation des *rues* que je ne connaissais pas... (J. J. Rousseau.) | Se prend pour la population d'une rue. Toute la *rue* connaît déjà cette aventure. | *Être fou à courir les rues*, Être extrêmement fou. | On dit : *L'esprit court les rues, les héros courent les rues*, pour exprimer que tout le monde a de l'esprit, que les héros sont très-communs. | *Cette nouvelle court les rues*, Elle est sue de tout le monde. | *Coureuse de rues*, Fille publique, femme qui se livre à la prostitution. | On ne saurait établir aucune règle fixe relativement au tracé et aux dimensions des rues. Néanmoins, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il convient qu'elles soient plus larges dans les pays froids, afin que le soleil y pénètre librement, et plus étroites dans les climats chauds, pour que leurs habitants aient plus d'ombre.

RUE, s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des rutacées comprenant une douzaine d'espèces, à tiges herbacées ou ligneuses, à feuille composées et alternes, et à fleurs d'un jaune plus ou moins pâle, en corymbe terminal. L'espèce la plus commune est la *rue des jardins*, appelée aussi *rue domestique* et *rue fétide*, qui croît en Italie, en Espagne et dans le midi de la France. Ses feuilles sont d'un vert glauque et ses fleurs jaunes. La *grande rue sauvage* a beaucoup de ressemblance avec celle-là, si ce n'est qu'elle s'élève davantage et que ses feuilles, ses fleurs et ses graines sont plus petites et sa couleur blanchâtre. Elle est d'une odeur si forte qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu si active et si pénétrante qu'elle occasionne de l'inflammation à la peau, lorsqu'on touche ses feuilles. Du reste, ces deux espèces ont les mêmes propriétés. Les feuilles et les semences sont d'usage en médecine. On emploie la *rue* à l'intérieur comme emménagogue, vermifuge et diaphorétique; à l'extérieur, en frictions contre

Rue.

la gale et les poux; en lavements, contre la rétention des matières fécales par inertie de l'intestin.

RUÉE, s. f. Écon. rur. Litière de paille, de bois, de bruyère, de fougère, etc., que l'on fait pourrir dans une basse-cour, dans un chemin, dans une rue, pour l'employer comme engrais.

RUELLE, s. f. Petite rue. Passer par une *ruelle*. Demeurer dans une *ruelle*. Les voitures ne peuvent entrer dans cette *ruelle*. | *Ruelle de lit*, ou simplement *Ruelle*, Espace qu'on laisse libre entre un des côtés du lit et la muraille. Placer un fauteuil dans la *ruelle*. | Par extens. Se disait autrefois des alcôves et même des chambres à coucher de certaines dames de qualité, qui, levées ou sur leur lit, y recevaient les visites comme dans un salon. Il y avait parfois nombreuse compagnie dans ces ruelles. Conversations de *ruelle*. Littérature de *ruelle*. Politique de *ruelle*. | Fig. Se prenait pour la société des femmes. Benserade en tous lieux amuse les *ruelles*. (Boileau.) | Il s'est dit aussi des lieux consacrés à la débauche. Cet abbé ne fut qu'un coureur de *ruelles*.

RUELLÉE, s. f. T. de couvreurs. Tranchée qu'on recouvre d'un filet de plâtre, quand un toit aboutit à un mur plus élevé.

RUELLER, v. a. Agric. Faire dans les vignes une sorte de ruelle, entre les rangées de plants, en relevant la terre de chaque côté contre les ceps.

RUER, v. a. (du lat. *ruere*, tomber, descendre avec force). Jeter, lancer quelque chose avec violence, d'une manière impétueuse. *Ruer* des pierres. *Ruer* des pommes. *Ruer* à tour de bras. | *Ruer de grands coups*, Frapper de grands coups. Peu usité. | V. n. Se dit du cheval, de l'âne, du mulet, etc., lorsque, baissant la tête et levant la croupe, il allonge subitement un pied ou les deux pieds de derrière, comme s'il les jetait en l'air. Ce cheval a l'habitude de *ruer*. Méfiez-vous de ce mulet, il *rue*. | *Ruer en vache*, Se dit du cheval qui frappe des pieds par devant ou de côté à la manière des vaches. | Se RUER, v. pr. Se jeter impétueusement, ardemment, ou avec avidité, sur quelqu'un ou sur quelque chose. Après l'avoir menacé, il *se rua* sur lui et le maltraita. Les soldats *se ruèrent* sur les ennemis. Les convives, dont l'appétit était aiguisé, *se ruèrent* sur le dîner.

RUEUR, EUSE, adj. Qui a l'habitude de ruer. Un cheval *rueur*. Une jument *rueuse*.

RUFFEC. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Charente); 3,140 habit. Ancien château. Commerce de marrons, fromages, truffes, pâtés de foie d'oie aux truffes. Les *terrines de Ruffec*, faites avec des perdreaux truffés, sont renommées.

RUFIAN, s. m. (du provenç. *rufian*). Nom des religieux de Saint-Ruf, établis autrefois près d'Avignon, et que l'on accusait d'avoir des mœurs fort dissolues, ce qui fut cause que *rufian*, dont les Italiens ont fait *ruffiano*, devint synonyme d'*impudique*. | Homme débauché, qui passe son existence au milieu des femmes de mauvaise vie.

RUFIN. Ministre des empereurs Théodose et Arcadius. Né de parents obscurs à Élnse (Eauze, capitale de l'Armagnac), reçut de la nature un esprit rusé, souple, poli, propre à devenir courtisan. Il se rendit à la cour de Théodose, et parvint aux fonctions les plus considérables, où il se soutint plutôt par la ruse que par la vertu. Après la mort de Théodose, il devint jaloux du crédit de Stilicon, et appela contre l'empire une armée de Goths dont il devint la première victime.

RUGEN. Géogr. Île de la mer Baltique, située sur la côte de Poméranie, et appartenant à la Prusse; 36,000 habit.; chef-lieu, Bergen. Cette île n'est séparée du continent que par un détroit de 4 kilom. Côtes fort découpées, hautes falaises.

RUGGIERI (COSME). Astrologue florentin, se rendit en France dans le temps que Catherine de Médicis y gouvernait. Ses horoscopes et ses intrigues lui valurent les revenus d'une abbaye. En 1574, il fut accusé d'avoir conspiré contre la vie de Charles IX et condamné aux galères, d'où la reine-mère le retira peu de temps après. C'est lui qui, le premier, a publié des almanachs en France. Il mourut en 1615. La reine Catherine avait fait construire pour lui à Paris un observatoire, dont le seul reste est la colonne de la halle au blé.

RUGINE, s. f. (du lat. *runcina*, rabot). Chirurg. Instrument pour nettoyer et ratisser les os.

RUGINER, v. a. (du lat. *runcinare*, raboter). Chir. Nettoyer, ratisser un os avec la rugine, pour en enlever la carie, ou en détacher le périoste.

RUGIR, v. n. (du lat. *rugire*, même signif.). Pousser des rugissements. Il ne s'emploie au propre qu'en parlant du lion et de quelques autres animaux du genre chat. Le lion, la panthère, le tigre, *rugissent*. Il *rugit*, on se cache, on tremble à l'environ. (La Fontaine.) Le lion *rugit* cinq ou six fois par jour. (Buffon.) | Fig. Se dit en parlant de l'homme, lorsque certaines passions lui arrachent des cris inarticulés. *Rugir* comme un lion. *Rugir* de fureur. *Rugir* de colère. *Rugir* de plaisir.

RUGISSANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de rugir. Un lion *rugissant*. Une lionne *rugissante*. | Fig. Flot *rugissant*. Tempête *rugissante*.

RUGISSEMENT, s. m. (pron. *rujiseman*). Cri du lion, du tigre, de la panthère et de quelques autres animaux du genre chat. Le *rugissement* est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu. Le *rugissement* d'un lion épouvante les animaux. (Fénelon.) | Fig. *Rugissement* de douleur, de colère. *Rugissement* de plaisir. Les *rugissements* des flots.

RUGOSITÉ, s. f. (du lat. *rugositas*, fait de *ruga*, ride). Inégalités en forme de rides ou de plis qu'on remarque sur la surface des corps, et qui les rendent raboteux, âpres au toucher. Les feuilles de cette plante sont couvertes de *rugosités*. | Fig. C'est un esprit plein de *rugosités*.

RUGUEUX, EUSE, adj. (du lat. *rugosus*, ridé, couvert de rides). Qui a des rugosités. Un corps *rugueux*. Une surface *rugueuse*. | Hist. nat. Se dit d'une partie quelconque qui porte des rides ou des lignes irrégulières dirigées dans tous les sens.

RUINE, s. f. (du lat. *ruina*, même signif.). Chute, renversement, destruction; dépérissement des maisons, des édifices, des villes, par l'effet du temps, des convulsions de la nature, ou par la négligence et la barbarie des hommes. La *ruine* d'une maison, d'une tour, d'une église, d'un palais, d'une ville. Ces bâtiments menacent *ruine*. La Grèce est couverte de villages en *ruine*. Il venait, avec ses mains triomphantes, réparer les *ruines* du sanctuaire. (Racine.) | *Battre une place en ruine*, La battre avec de l'artillerie. | Fig. *Battre quelqu'un en ruine*, L'attaquer avec tant de force et d'adresse, qu'il ne lui reste aucun moyen de défense. On dit, dans le même sens : *Battre en ruine* des préjugés, des prétentions, des arguments, un système, une doctrine, etc. | *Ce n'est plus qu'une ruine*, Se dit d'une femme qui a cessé d'être belle, d'un acteur qui a perdu son talent, etc., ou d'une personne qui a atteint une vieillesse très-avancée. | Malheur, désastre, perte des biens, des richesses, de la fortune. Marcher, courir à sa *ruine*. Travailler à sa propre *ruine*. Il est menacé d'une *ruine* totale. La passion du jeu a amené sa *ruine*. Elle a cru que ma perte entraînait sa *ruine*. (Racine.) Cette famine acheva la *ruine* des campagnes. (Voltaire.) | Perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, de l'influence, de l'autorité, etc. Il est résulté de cette affaire la *ruine* de sa réputation et de son crédit. On peut marcher à sa *ruine* par une route toute couverte d'arcs de triomphe. (Sismondi.) | Appauvrissement, chute, dissolution, destruction des États, des nations, des sociétés. La *ruine* d'un empire. L'État était menacé d'une *ruine* entière. (Voltaire.) | Anéantissement, mort. La *ruine* des mondes. La *ruine* de l'univers. | Se dit,

par analogie, de la perte de la santé, de la vertu, des sentiments, des qualités du corps et de l'esprit, enfin de toutes sortes de choses physiques et morales. La *ruine* du corps. La *ruine* de la beauté, de la santé, de la vertu. Le luxe est cause de la *ruine* des mœurs chez un peuple. Le despotisme, qui s'appesantit universellement sur les âmes affaissées et dégradées, lève seul la tête au milieu de la *ruine* des arts, des mœurs, de la raison et de la liberté. (Raynal.) | Se prend pour la cause même de la ruine de quelque chose. L'ambition d'un seul homme peut être la *ruine* d'une nation. Hélène a été la *ruine* de Troie. (Acad.) | Débris de constructions, restes d'édifices renversés, délabrés, ou abandonnés à cause de leur mauvais état de conservation, vestiges de villes détruites. Dans ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. Les *ruines* d'un temple, d'un palais, d'un monastère. Les *ruines* du Colisée. Les *ruines* d'une ville. Les *ruines* de Thèbes, de Palmyre. De belles *ruines*. Les conquérants marquent par des *ruines* la trace de leur passage. Des malheureux déjà dépouillés de tout pleurent sur des cadavres ou cherchent leurs parents sous des *ruines*. (Raynal.) | *Ruines* ne s'applique pas aux restes d'un édifice récemment abattu. On se sert, dans ce cas, des mots *démolitions* et *décombres*. | Se dit également, par analogie, des végétaux détruits ou morts dont les débris jonchent le sol. Les *ruines* d'une forêt. Les *ruines* d'un parc ne sont pas moins dignes des réflexions du sage que celles des empires. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. On dit : *S'élever, s'agrandir sur les ruines de quelqu'un; bâtir, élever sa fortune sur les ruines de quelqu'un; ensevelir sous des ruines, étouffer sous des ruines*, etc. | Peint. Représentation des édifices en ruine; tableau, paysage où sont peintes des ruines. Voilà de belles *ruines*. | *Ruines factices*, Constructions en forme de ruines. C'était, il y a quelques années, la mode d'orner les jardins anglais de ruines postiches; le bon goût et le bon sens ont fait justice de ces colifichets. On a senti qu'on ne bâtit pas des ruines, que le temps seul les fait, et on a renoncé à ce genre de constructions.

RUINÉ, ÉE, part. Qui est en ruine; qui est dans la ruine; qui est tout perdu. Un bâtiment *ruiné*. Une tour *ruinée*. Des palais *ruinés*. Des églises *ruinées*. Un homme *ruiné*. Une famille *ruinée*. Un État *ruiné*. Une santé *ruinée*. Platée et Thespies furent *ruinées* de fond en comble. (Barthélemy.) Il était traversé par un grand pont, appuyé sur des arches à demi *ruinées*. (Bern. de Saint-Pierre.) | T. de manége. Se dit d'un cheval usé par la fatigue. Les chevaux de poste *ruinés*, qu'on presse de galoper, vont l'aubin au lieu du galop. (Buffon.) | Charpent. Se dit des solives et des poteaux dans les côtés desquels on a fait des entailles.

RUINE-PEUPLE, s. m. Se dit des choses qui ruinent une nation, et des gens qui s'enrichissent à ses dépens. Un *ruine-peuple*. Des *ruine-peuples*. Que les biens de ces *ruine-peuples* soient confisqués.

RUINER, v. a. Renverser, détruire, faire tomber en ruine. *Ruiner* un édifice, une forteresse, une ville. Elle souhaitait que le feu du ciel tombât sur ces édifices orgueilleux, et les *ruinât* jusqu'aux fondements. (Bossuet.) | Dévaster, ravager. L'inondation *a ruiné* nos campagnes. | Causer la perte des biens, de la fortune. Le jeu *a ruiné* cet homme. Les avoués, les avocats *ont ruiné* cette famille. | Causer la perte de l'honneur, de la considération, du crédit, du pouvoir, etc. Cette aventure *a ruiné* son crédit. | Détruire les États, les nations. On ne saurait trop étudier les causes qui *ruinent* les sociétés. | Fig. *Ruiner* le corps, l'âme, l'esprit, les forces, la beauté, les mœurs. *Ruiner* des espérances. *Ruiner* un système, une doctrine, des institutions. Plus que tous les êtres, l'homme corrompt et *ruine* sa santé, sa vie, par le libertinage. (Virey.) | *Ruiner un cheval*, Le détériorer par l'excès de travail ou de fatigue. | Charpent. *Ruiner des solives, des poteaux*, Y faire des entailles dans les parties qui doivent être couvertes par la maçonnerie. | SE RUINER, v. pr. Tomber en ruines; perdre sa fortune; se détériorer. Les bâtiments qui ne sont pas couverts *se ruinent* en peu de temps. On *se ruine* souvent pour soutenir que l'on est riche.

RUINEUSEMENT, adv. (pron. *ruineuzeman*). D'une manière ruineuse, coûteuse.

RUINEUX, EUSE, adj. (du lat. *ruinosus*, même signif.). Qui tombe en ruine, qui menace ruine. Des murs *ruineux*. Fondements *ruineux*. | Fig. Il en est des fondements des sciences comme des fondements d'un édifice; s'ils ne sont solides et profonds, tout ce qu'on bâtit dessus est *ruineux*. (Rollin.) | Qui cause la ruine de la fortune. Un luxe *ruineux*. Des goûts *ruineux*. Le luxe des parvenus excite une émulation *ruineuse*. La loi de la mode est inconstante et *ruineuse*. (J. J. Rousseau.)

RUINIQUE, adj. Se dit de certaines pierres sur lesquelles se trouvent des représentations de ruines qui semblent y avoir été peintes.

RUINURE, s. f. Entaille faite avec le ciseau ou la cognée dans les côtés des solives et des poteaux qui doivent retenir la maçonnerie.

RUISDAEL (JACQUES). Peintre, né à Harlem en 1636, mort dans la même ville en 1681. On le met au rang des plus célèbres paysagistes. Ses tableaux sont d'un effet piquant. Il a représenté, dans la plupart, de belles marines, des tempêtes, des chutes d'eau, des forêts sauvages. Ses sites sont agréables, sa touche légère, son coloris vigoureux.

RUISSEAU, s. m. (pron. *ruiso*; du lat. barb. *rivicellus*, dim. de *rivus*, même signif.). Courant d'eau trop peu considérable pour recevoir le nom de *rivière*. Les ruisseaux, ordinairement étroits, encaissés, peu rapides, et d'un cours très-borné, servent à l'irrigation des terres qu'ils traversent. Ils se jettent dans des rivières à peu de distance du lieu où ils ont pris naissance, à moins que, grossis successivement par l'adjonction d'autres cours d'eau, ils ne deviennent eux-mêmes rivières et fleuves. Les plus grands fleuves sont de faibles ruisseaux à leur point de départ. Le murmure d'un *ruisseau*. Les bords d'un *ruisseau*. Détourner un *ruisseau*. Quelques *ruisseaux* filtraient à travers les rochers. (J. J. Rousseau.) L'eau qui découle de toutes parts y forme de petits *ruisseaux* intarissables. (Barthélemy.) | On dit en style poétique : *Les ruisseaux argentés, les flots argentés d'un ruisseau, le cristal d'un ruisseau*, etc. D'un *ruisseau* doux et pur le cristal transparent. (Desaintange.) | Prov. et fig. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, Plusieurs petites sommes réunies en font une considérable; les petits profits multipliés font de gros bénéfices. | Se dit de l'eau qui coule dans les rues et du canal par où elle s'écoule. La pluie a grossi les *ruisseaux*. | Fig. *Cette chose traîne dans le ruisseau, elle est traînée dans le ruisseau*, Elle est triviale, commune, souillée, abjecte. | *Cette nouvelle est ramassée dans le ruisseau*, Elle a été recueillie dans les rues, elle provient d'une source qu'on doit mépriser. En général, l'idée des ruisseaux de la campagne éveille des images pures, fraîches, riantes et calmes; et c'est tout le contraire quand il s'agit des ruisseaux des villes, presque toujours fangeux et roulant des immondices de toutes sortes. (C. Henricy.) | Se dit, au propre et au figuré, de toutes les choses liquides qui coulent en abondance. Des *ruisseaux* de vin, de lait. Des *ruisseaux* de lave. Des *ruisseaux* de sang. La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un *ruisseau* de miel. (Fénelon.) D'un long *ruisseau* de pleurs elle inonde son sein. (Delille.) Des *ruisseaux* de lait coulaient dans les campagnes.

RUISSELANT, ANTE, adj. Qui coule comme un ruisseau. Un sang *ruisselant*. Des pleurs *ruisselants*. | Abondamment mouillé, soit par la pluie, soit par immersion ou aspersion. Il a reçu toute l'ondée, et ses habits sont *ruisselants*. | Elle essuie son visage *ruisselant* de larmes.

RUISSELER, v. n. (on double la lettre *l* devant un *e* muet. *Je ruisselle, tu ruisselles, il ruisselle. Je ruisselleraï*, etc.). Couler en manière de ruisseau. L'eau *ruisselle* sur les parois de la grotte. Le vin, s'échappant des tonneaux défoncés, *ruisselait* sur la voie publique. | Fig. L'or *ruisselle* partout dans ce nouvel Eldorado. La lumière *ruisselle* à travers ces galeries. | Être mouillé par la pluie, par une immersion, etc. L'orage les avait surpris en chemin, et ils *ruisselaient* lorsqu'ils arrivèrent. | Se dit aussi des corps sur lesquels un liquide coule. Les murs *ruisselaient*. Votre manteau *ruisselle*.

RUISSELET, s. m. (dim. de *ruisseau*). S'est dit autrefois pour Petit ruisseau.

RULHIÈRE. Historien, né en 1735 à Bondy, près de Paris, mort en 1791. Il accompagna à Saint-Pétersbourg l'ambassadeur de Breteuil, comme secrétaire d'ambassade. Témoin de la révolution qui arracha le sceptre à Pierre III, et qui plaça Catherine II sur le trône, il écrivit en peu de pages, et dans un style digne de Salluste, l'histoire de cette catastrophe. On a aussi de lui : *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France depuis le commencement du règne de Louis XIV*, et l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*. Rulhière cachait un esprit très-délié sous un extérieur assez épais.

RUMB, s. m. (pron. *rombe*. C'est probablement une corruption du mot *rhumbe*, les divisions de la boussole offrant l'aspect de cette figure géométrique). Mar. Chacune des trente-deux divisions de la boussole ou des lignes qui les représentent sur les cartes marines. Un *rumb* de vent. Les *rumbs* du nord. Les *rumbs* du sud. | *Ligne de rumb*, Courbe que décrit un navire en conservant toujours le même rumb. | On écrit aussi *Rhumb*.

RUMEN, s. m. (du lat. *rumen*, même signif.). Physiol. La panse, premier estomac des ruminants.

RUMEUR, s. f. (du lat. *rumor*, même signif.). Bruit vague et confus, mélange de différents bruits produits par des causes diverses, indéterminées. La *rumeur* des villes. Une *rumeur* lointaine. Des *rumeurs* confuses. Une *rumeur* formidable, assourdissante. | Se dit particulièrement d'un bruit confus de voix. Une grande *rumeur* s'est élevée du sein de la foule. | Bruit sourd et général excité par quelque mécontentement. Exciter de la *rumeur*. De sourdes *rumeurs*. Des *rumeurs* menaçantes. Tout le faubourg est en *rumeur*. On peut juger quelles *rumeurs* affreuses ces accusations excitaient dans Paris. (Voltaire.) | Bruit qui s'élève tout à coup et qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident, quelque événement imprévu. Cette aventure a causé une grande *rumeur*. | Nouvelle qu'on répand, qui circule dans le public, bruit contre la réputation de quelqu'un. Ces *rumeurs* sont fâcheuses.

RUMFORD (BENJAMIN THOMSON). Écrivain, physicien, philanthrope, né à Rumford (Amérique anglaise) en 1753, mort en 1814. Il prit parti pour la métropole dans la guerre de l'indépendance, et passa ensuite au service de la Bavière. Il vint se fixer en France dès l'année 1799, et composa des *Mémoires sur la chaleur et sur la combustion*. Il se signala aussi par quelques inventions utiles.

RUMINANT, ANTE, adj. (du lat. *rumen*, panse). Se dit des animaux qui ruminent, c. à d. qui ont l'habitude de mâcher une seconde fois les aliments déjà avalés, mais grossièrement divisés. Le bœuf est un animal *ruminant*. Cet organe a de très-grands rapports avec l'estomac des animaux *ruminants*. (Lacépède.) | S. m. pl. Ordre de la classe des mammifères. Ces animaux, essentiellement herbivores, sont ainsi nommés parce que seuls ils ont la faculté de ruminer, c. à d. de faire remonter successivement par portions à la bouche les aliments déjà avalés, pour les remâcher et les avaler de nouveau. Les ruminants ont quatre estomacs, appelés la *panse*, le *bonnet*, le *feuillet* et la *caillette*. La nourriture, broyée à la hâte, entre d'abord dans la *panse*, sorte de poche extensible garnie de papilles à l'intérieur, et qui fait l'office de magasin. De là elle passe dans le *bonnet*, cavité intérieurement réticulée par des lames composant des hexagones réguliers, et revêtue d'une forte tunique musculeuse qui, se contractant, repousse les aliments imbibés de sucs gastriques dans l'œsophage, d'où, par une espèce de régurgitation dont le mécanisme est encore peu connu, ils remontent jusqu'à la bouche pour y être soumis à une seconde mastication. Cette fois, les aliments, bien divisés, sont conduits par l'œsophage dans le *feuillet*, poche qui présente un assemblage de membranes ressemblant aux feuillets d'un livre, et où ils subissent une nouvelle préparation. La nourriture arrive enfin dans la *caillette*, dont les parois, extrêmement épaisses, sont ridées, et qui forme le véritable estomac où s'opère la digestion définitive. La caillette est remplie, chez les petits, de lait caillé ou acide employé comme présure pour cailler le lait dans la fabrication des fromages. C'est de là que lui vient son nom. Les ruminants sont divisés en deux grandes familles, distinguées par l'absence ou la présence de cornes. La première est formée du chameau, du dromadaire, du lama et de la vigogne, animaux dont les pieds, non fourchus, ont des semelles calleuses et des sabots. La deuxième comprend la girafe, les cerfs, les antilopes, le chamois, le bœuf, le bison, le buffle, le mouton et la chèvre, qui ont le pied fourchu, terminé par deux sabots aplatis en dedans, convexes en dehors. Entre les quatre estomacs qui caractérisent les ruminants, le chameau a sur les côtés de la panse de grands amas de cellules dans lesquelles se trouve ordinairement beaucoup d'eau provenant d'une exhalation interne ou de la boisson mise en réserve. Les *ruminants* sont caractérisés par l'absence d'incisives supérieures, qui chez eux sont remplacées par un bourrelet dur et calleux.

RUMINATION, s. f. (pron. *ruminasion*). Action propre aux animaux ruminants, par laquelle ils font remonter à leur bouche et mâchonner une seconde fois les aliments qu'ils avaient déjà avalés. Pour se livrer à cette opération, ils se couchent à terre, et restent sans bouger jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Il ne faut pas troubler les bêtes dans leur *rumination*. | On observe chez l'homme, dans certaine maladie fort rare, un phénomène à peu près semblable, auquel on a donné le nom de *mérycisme*, qui a la même signification.

RUMINER, v. a. (du lat. *ruminare*, même sig.

gnif.). Remâcher des aliments déjà avalés. Ne se dit, au propre, qu'en parlant des animaux ruminants. Ces moutons *ruminent* leur pâture. | Absol. Le cerf *rumine*. Un taureau qui *rumine*, une chèvre qui broute. (Boileau.) | Fig. Revenir sur une idée, sur un projet, sur une chose quelconque, y réfléchir avec beaucoup d'attention, en examiner tous les détails. Je *ruminerai* cette affaire. Je vous prie de *ruminer* tout cela dans votre tête très-sage. (Voltaire.)

RUNCINÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles dont le plan est oblong, et dont les côtés, divisés en plusieurs lobes aigus, inclinés vers le bas, offrent l'aspect d'une scie. Les pinnatifides sont *runcinées*.

RUNES, s. f. pl. Lettres employées par les anciens peuples scandinaves, et dont l'usage s'est perdu. On les trouve gravées sur des rochers, sur des pierres et sur des bâtons, en Danemark, en Norwége, en Suède, en Laponie, et même dans la partie septentrionale de la Tartarie. Ces caractères, au nombre de seize, étaient anguleux, formés de barres horizontales et verticales, telles qu'en doit produire un instrument grossier sillonnant une surface dure. On ignore leur origine et l'époque de leur invention. | Caractères mystérieux dont se servaient pour leurs enchantements les magiciens du Nord. Il y avait des *runes amères*, des *runes secourables*, des *runes victorieuses*, des *runes médicales*. Tous les peuples du Nord ajoutaient une foi stupide à la vertu des runes.

RUNIQUE, adj. Se dit des caractères appelés runes dont se servaient les anciens peuples scandinaves. Lettres *runiques*. Caractères *runiques*. Alphabet *runique*. | Se dit aussi de la langue à laquelle ces caractères appartenaient et des poésies écrites dans cette langue. Langue *runique*. Poésies *runiques*. | *Aunes runiques* ou *bâtons runiques*, Bâtons sur lesquels sont gravés des caractères runiques.

RUNOGRAPHIE, s. f. Traité sur les runes. | Art d'écrire en caractères runiques.

RUPELLAIRE, adj. (du lat. *rupes*, roche). Se dit des coquilles qui vivent dans les rochers, qui s'y attachent ou les percent pour s'y loger.

RUPESTRE, adj. (du lat. *rupes*, roche). Se dit des plantes qui croissent sur les rochers.

RUPIA, s. m. (du gr. ῥύπος, ordure). Pathol. Inflammation chronique de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties et remplies d'un liquide d'abord séreux, puis purulent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes.

RUPICOLE, adj. (du lat. *rupes*, roche; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les rochers. L'anatine *rupicole*. Le faucon *rupicole*. Les plantes *rupicoles*. | S. m. Genre de passereaux, vulgairement appelé *Coq de roche*.

RUPPIE, s. f. Bot. Genre de la famille des naïadées. On la trouve dans les eaux stagnantes, douces ou salées, et elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation, où des espèces de spadices sortent de l'eau pour y rentrer ensuite.

RUPTILE, adj. (du lat. *ruptilis*, fait de *ruptus*, brisé). Bot. Se dit des organes de certaines plantes qui s'ouvrent brusquement en se déchirant.

RUPTILITÉ, s. f. Bot. État ou qualité des organes ruptiles. On se sert particulièrement de ce mot pour désigner la force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent.

RUPTOIRE, s. m. (du lat. *ruptor*, qui rompt). Méd. Médicament employé pour brûler et faire une eschare aux parties sur lesquelles on l'applique. | Adjectiv. Des médicaments *ruptoires*.

RUPTURE, s. f. (du lat. *ruptura*, fait de *rumpere*, rompre). Action par laquelle une chose est rompue; état d'une chose rompue. La *rupture* d'une porte, d'une solive, d'une poutre. La *rupture* d'un coffre, d'un meuble. | Pathol. La *rupture* d'un os, d'une veine, d'une artère, d'une membrane, d'un nerf, d'un tendon, du crâne, d'un bras, d'une jambe. | Hernie, descente de boyau. Il est fort incommodé d'une *rupture*. | Jurisp. *Rupture de ban*, Violation d'un arrêt par lequel on est banni d'un pays, placé sous la surveillance de la police et forcé d'habiter une localité particulière, ou par lequel on s'est vu seulement interdire le séjour de certaines villes. Il a déjà été condamné deux fois pour *rupture de ban*. | Fig. Division qui arrive entre des nations et des individus qui étaient unis par des traités, par l'amitié, par des rapports d'affaires, des relations de bon voisinage. *Rupture* subite, imprévue. *Rupture* ouverte, déclarée. En venir à une *rupture*. *Rupture* éclatante. La *rupture* d'un traité, d'un mariage, etc. Il n'y avait point de *rupture* déclarée entre la Russie et l'Angleterre. (Volt.) Évitons une *rupture* avec nos voisins de campagne.

RURAL, ALE, adj. (du lat. *ruralis*, même signif., fait de *rus*, campagne). Qui appartient aux champs, à la campagne; qui concerne la campagne. Droit *rural*. Économie *rurale*. Esprits *ruraux* volontiers sont jaloux. (La Fontaine.)

RURIK. Fondateur de la monarchie russe. C'était un chef des Varègues, nation de pirates qui habitait les bords de la Baltique. Quelques peuplades slaves, en étant venues à se déchirer entre elles, commirent la faute de l'appeler, en 861, pour le faire juge de leurs différends. Suivi d'une nombreuse armée, il se hâta de se rendre aux vœux de ces peuplades et parvint à les subjuguer, grâce à leurs divisions. Il établit sa résidence à Novogorod. Rurik mourut en 879.

RUSE, s. f. (pron. *ruze*). Aptitude à tromper; faculté de l'esprit qui porte à tromper. Avoir de la *ruse*. Employer la *ruse*. Recourir à la *ruse*. On ne connaissait point la *ruse* et l'imposture. (Boileau.) Partout la violence produit la *ruse*. (Bern. de Saint-Pierre.) Dans ce sens il ne s'emploie qu'au singulier. | Moyen dont on se sert pour tromper. *Ruse* grossière, subtile, infernale. User d'une foule de *ruses*. Ses *ruses* sont découvertes. Il perd à débrouiller des *ruses* le temps qu'il aurait dû employer à combattre. (Raynal.) Il employait des *ruses* et des perfidies que des raisons d'État ne peuvent jamais autoriser. (Barthélemy.) | *Ruses innocentes*, Certaines petites finesses dont on se sert sans mauvaise intention et même dans un but louable. | *Ruse de guerre*, Les différents moyens qu'on emploie à la guerre pour surprendre et tromper l'ennemi. | Se dit des détours dont le cerf, le renard, le lièvre, etc., se servent quand on les chasse.

RUSÉ, ÉE, adj. Qui a de la ruse, qui est fécond en ruses. Un homme *rusé*. Une femme *rusée*. C'est un esprit *rusé*. | Famil. *C'est un rusé compère, un rusé matois, un rusé coquin*, Se disent d'un homme adroit, subtil, astucieux. | On dit d'une femme, dans le même sens, *C'est une rusée commère*. | Se dit aussi des animaux. La corbine est un oiseau fort *rusé*. (Buffon.) | Qui annonce de la ruse. Avoir la mine *rusée*. Je me défie de son air *rusé*. | Substantiv. C'est un fin *rusé*. C'est une *rusée*.

RUSER, v. n. Employer la ruse, se servir de ruses. Il *ruse* pour parvenir à ses fins. Cet homme ne fait que *ruser*. Le cygne *ruse* sans cesse pour attraper du poisson. (Buffon.) Il est permis de *ruser* à la guerre et en amour. (Laveaux.)

RUSEUR, EUSE, adj. Se dit quelquefois pour qualifier une personne qui emploie la ruse, qui se plaît à faire usage de ruses. Comme je hais les *ruseurs* de cette espèce... (J. J. Rousseau.)

RUSNIAQUES, s. m pl. Populations à demi sauvages établies depuis les temps les plus anciens dans une partie de la Hongrie. | On dit aussi *Ruthènes*.

RUSSE, adj. et s. (du lat. *russus*, roux; les Grecs appelaient ainsi, sans doute à cause de la couleur de leurs cheveux, les peuples qui, dans tout l'Occident, portaient le nom de Normands, et particulièrement les peuples de la Scandinavie; et les Finnois nomment encore aujourd'hui les Suédois *Rootz*, *Rootzi* et *Ruotzi*. Dans les *Annales de Saint-Bertin*, où il est question pour la première fois des Russes (*Rhos*), à l'année 839, on leur assigne la Suède pour patrie. Enfin, le plus ancien historien de la Russie, le moine Nestor, fait venir les Russes, qu'il appelle aussi Varègues, de la Scandinavie). Géogr. Habitant de la Russie; qui appartient à la Russie ou à ses habitants. Un *Russe*. Une *Russe*. Le peuple *russe*. L'armée *russe*. Les mœurs *russes*. | Ethnogr. Les Russes, pris dans leur ensemble, sont une monstrueuse et discordante agglomération de peuples appartenant à des races fort diverses, parmi lesquelles on distingue surtout les Slaves, les Tartares, les Tchoudes ou Finnois, et des peuples de race turque et de race caucasienne; et, comme il y a réunion par la force sous un joug commun, et non fusion entre les membres de ces races diverses, il s'ensuit qu'il n'y a pas de véritable nationalité russe. La race slave, la plus nombreuse, se compose des Russes proprement dits et des Polonais. Mais les Russes proprement dits ne sont pas eux-mêmes de race slave pure. Ils sont le produit d'un ancien mélange de Slaves, de Scandinaves, de Mongols et de Tartares, ce qui donne à leur caractère général une teinte particulière, bizarre, et fait qu'ils adoptent non-seulement sans répugnance, mais encore avec une extrême facilité, les manières et le genre de vie des peuples étrangers. La race tchoude comprend les Finnois, les Esthoniens, les Lapons, les Permiens, etc. Les Géorgiens et les Arméniens sont de race caucasienne. | Linguist. La langue russe est dérivée du slave. Elle ne manque pas de richesse, mais la prononciation en est rude et rebutante. Son alphabet, composé de trente-six lettres, est celui que Cyrille a calqué, en 865, sur les lettres grecques, auxquelles il ajouta onze caractères. Cet alphabet, sauf quelques variations, est également en usage chez les Valaques, les Moldaves, les Bulgares et les Serviens. | *Littérature russe*. Elle est fort peu importante, et n'a pas encore produit un véritable chef-d'œuvre. On peut signaler, pour les temps anciens, l'*Histoire de la Russie* du moine Nestor, qui vivait vers la fin du XIe siècle, ouvrage écrit avec une simplicité grave et touchante; et l'*Expédition d'Igor*, poème du XIIe siècle, dont l'auteur est resté inconnu. Cette production, empreinte d'une couleur antique, est remarquable par la force de l'expression, des beautés sauvages, des figures hardies et un caractère de vérité qui peint parfaitement l'état de barbarie où était plongé le peuple russe. Kantémir, qui a également écrit une histoire de la Russie; Lomonossof, poète tragique, épique et lyrique, et, au commencement de ce siècle, Karamsin, sont les principaux littérateurs russes. L'or des tzars a fait éclore dans ces derniers temps une nuée d'écrivains et de poètes chargés de soutenir la thèse du *panslavisme*, mais il n'a pu leur donner le génie ou même le talent qui leur manquait. Somme toute, la littérature russe ne peut être en aucune manière comparée à celle de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne. | *Russe* se prend souvent comme synonyme de barbare.

RUSSIE. Géogr. Vaste empire comprenant la moitié de l'Europe et toute l'Asie septentrionale; 13,000 kilom. de l'E. à l'O. et 5,000 kilom. du N. au S.; 75,000,000 d'habitants; capitale Saint-Pétersbourg. Cet immense empire est baigné partout au N. par l'océan Glacial arctique. Il a pour bornes ailleurs: 1° En Europe, à l'O., l'empire d'Autriche, la monarchie prussienne, la mer Baltique, la Suède; au S. la Moldavie et la Turquie d'Europe; 2° en Asie, au S., la Turquie d'Asie, la Perse, le Turkestan, et les vastes dépendances de l'empire chinois. On distingue deux parties principales: la Russie d'Europe, comprenant la Pologne et la Finlande, et la Russie d'Asie ou Sibérie. La première, quoique la moins vaste, est de beaucoup la plus importante, car elle comprend à elle seule 65,000,000 d'habitants. Les divisions de l'empire russe portent pour la plupart le nom de gouvernements; quelques-unes sont appelées provinces et districts. | *Sol, climat*. Le pays est généralement très-plat et occupé soit par des marais, soit par des forêts, soit enfin par ces plaines impropres à la culture qu'on appelle steppes. Cela s'applique surtout au nord, dont le climat est affreux. Le froid est supportable dans la partie moyenne, qui est passablement cultivée. Quelques provinces du midi jouissent seules d'un climat agréable, et sont très-fertiles. Le pays est sillonné par de grands fleuves, traversé par de beaux canaux, et renferme des lacs considérables. Il y a d'abondantes mines d'or, d'argent, de platine, de cuivre, de fer, de mercure, d'alun et de sel, et la chaîne de l'Oural fournit quelques pierres précieuses. | *Agriculture*. Les principales productions agricoles sont: le seigle, le froment, le chanvre et le lin. On ne trouve de vignobles que dans la Tauride, le gouvernement d'Astrakan et les provinces situées au pied du Caucase. Du reste, l'agriculture est partout fort arriérée. | *Industrie*. Elle se borne à la fabrication de toiles grossières, de draps communs, de soieries, d'objets de quincaillerie, à l'apprêt des cuirs, spécialité où elle excelle, au raffinage du sucre, à la fabrication du verre, et tire un médiocre parti de quelques forges et usines. Malgré les encouragements du gouvernement, l'industrie russe n'est pas encore parvenue à pouvoir soutenir la concurrence des manufactures des autres pays. Néanmoins les importations des produits des manufactures de l'étranger diminuent chaque année par les progrès des fabriques indigènes et les droits élevés qui frappent les produits similaires. | *Commerce*. Il n'a également qu'une importance secondaire, si l'on a égard au développement de l'empire russe et à ses immenses ressources. Le commerce de la Russie est particulièrement alimenté par l'exportation des céréales, du chanvre, du lin, des bestiaux, des bois de construction et de mâture, du goudron, des cuirs, du suif, des fourrures et du produit des mines. | *Population*. La population de la Russie est divisée en quatre castes: la noblesse, le clergé, la roture et les serfs. La noblesse forme une aristocratie puissante, maîtresse du sol, exempte d'impôts, et répartie en quatorze classes, dont huit seulement pour la noblesse héréditaire. Le clergé jouit de quelques avantages et franchises, mais il est peu considéré. La roture, composée des bourgeois et des marchands, est sujette à toutes les charges de l'impôt. Enfin les serfs, qui composent les huit dixièmes de la population, étaient naguère

attachés à la glèbe, et transmissibles à la volonté du possesseur. | *Gouvernement, religion*, etc. Le gouvernement de la Russie est absolu dans toute la rigueur de ce mot. Le souverain, qui prend le titre d'autocrate, concentre tous les pouvoirs politiques et religieux, et dispose comme il lui plaît de la vie et des propriétés de ses sujets, quoique sa volonté doive parfois plier devant les exigences, les intérêts, les menaces et les coups de poignard de l'aristocratie. C'est un despotisme tempéré par l'assassinat. Le trône est héréditaire; les femmes n'y succèdent qu'à défaut d'héritier mâle. Le sénat, institué par Alexandre Ier, et dont le monarque est le président, veille à l'exécution des lois, et décide en dernière instance dans toutes les causes civiles ou criminelles. On parle dans l'empire russe une centaine de langues. La majeure partie de la population suit le rite grec, et son chef religieux est l'empereur. Ce qui concerne cette église russe est confié au saint synode, qui réside dans la capitale, et à un synode subordonné établi à Moscou. Tous les autres cultes sont tolérés en apparence, mais en réalité en butte à des avanies et à une sourde persécution partout où ils existent à côté de l'Église dominante. Les Polonais sont catholiques romains, et les Finlandais, luthériens. Les juifs, disséminés partout, sont en assez grand nombre, et il y a beaucoup de mahométans dans quelques gouvernements du midi. Saint-Pétersbourg, ville magnifique, renferme 450,000 habitants. Moscou, la seconde ville de l'empire, compte 370,000 habit. Odessa en a 115,000. Parmi les autres villes de la Russie, les plus importantes sont : Wilna, Toula, Astrakan, Kiev, Kazan, Saratov, Sébastopol, Kalouga, Orel et Nicolaïef. La Pologne est divisée en sept gouvernements, et la Finlande de même. On trouve en Pologne Varsovie, ville de 260,000 âmes. | *Grande Russie*, Partie de la Russie d'Europe comprenant le nord et le milieu de cette contrée, et renfermant dix-neuf des gouvernements actuels de la Russie. Sa capitale était Moscou, ce qui la faisait nommer Moscovie. | *Petite Russie*, Ancienne division de la Russie, qui avait pour capitale Tchernigov, et dont sont formés les gouvernements de Tchernigov, de Kiev, de Poltava, et de Kharkov ou de l'Ukraine. | *Russie Blanche*, Ancienne division de la Russie, formée d'une partie de la Lithuanie, et comprenant les gouvernements de Witebsk, de Mohilew et de Smolensk. | *Russie Noire*, Ancienne division de la Russie, formée d'une partie de la Lithuanie, et renfermant les gouvernements de Minsk et de Grodno. | *Russie rouge*, Ancienne division de la Russie, qui comprenait les gouvernements actuels de Volhynie et de Podolie, et une partie de la Gallicie, aujourd'hui province autrichienne. | *Russie Tartare*, Partie orientale de la Russie d'Europe, dans laquelle sont compris les gouvernements de Viatka, de Perm, de Kazan, de Simbirsk, d'Orenbourg, de Penza, de Saratov et d'Astrakan. | *Nouvelle Russie*, Partie méridionale de la Russie d'Europe, qui renferme les gouvernements de Bessarabie, de Kherson, de Tauride, d'Iékatérinoslaw et des Cosaques du Don. | *Russie d'Asie*. V. SIBÉRIE. | *Russie d'Amérique*, Partie de l'Amérique située à l'ouest des possessions anglaises, et séparée de la Sibérie par le détroit de Behring. Elle a cessé de faire partie de l'empire russe, ayant été cédée par la Russie aux États-Unis en 1867. | Hist. Le pays qui porte aujourd'hui le nom de Russie d'Europe était dans les temps anciens la patrie des Scythes. Des tribus celtiques en avaient également habité une partie. Il fut possédé ensuite par les Sarmates, occupé quelque temps par les Gètes, les Roxolans, les Yazyges et les Alains, puis par les Huns. Ce n'est qu'après la mort d'Attila que l'histoire commence à faire mention des Slaves. Au IXe siècle la nation slave était divisée en plusieurs petites tribus parmi lesquelles figuraient les Polaniens, les Drevliens, les Novgorodiens, les Krivitches, les Radimitches, les Viatitches, les Vesses, les Sévériens, les Doulebes, etc. Ces Slaves avaient déjà défendu avec succès leur indépendance attaquée par les Normands, lorsque, profitant de divisions survenues entre eux, Rurik, chef de Scandinaves appelés Varègues, et surnommés Russes, parvint à les soumettre en 874, et établit sa résidence à Novgorod. C'est de cette époque que date la Russie, dont l'histoire débute par une série de meurtres et d'actes de brigandage, entremêlés d'attaques contre les Grecs. Le premier successeur de Rurik fait de Kiev la capitale de ses États. Les souverains prennent le titre de *veliki-kniaz*, c'est-à-dire grand-prince, titre qu'on a traduit par celui de grand-duc. En 973, Sviatoslaw Ier divise ses États entre ses trois fils, qui se battent entre eux ; spectacle de trahisons, de fratricides, de crimes odieux de tout genre. Vladimir le Grand fait massacrer ses deux frères; mais l'Église le met au rang des saints, parce qu'il avait embrassé le christianisme. Il démembre la Russie en six petites souverainetés pour en laisser une à chacun de ses enfants, 1015; Sviatopolk Ier fait assassiner trois de ses frères et s'empare de leurs États. Les Polonais font la conquête de la Russie Rouge en 1017. A cette époque, l'ordre de succession était sans cesse interverti, et il n'y avait à proprement parler en Russie d'autre droit que celui du plus fort. Des guerres sanglantes sont provoquées par le partage de la souveraineté et entretenues par le caractère faux et cruel des descendants de Rurik. Presque tous ces princes périssent de mort violente; beaucoup d'entre eux ne font que passer quelques semaines, quelques jours sur le trône. Condamnée par sa position géographique aux plus grandes rigueurs de la nature, il semble que la Russie ait encore été dévolue aux plus inhumains et aux plus barbares des hommes. Sous le règne d'André Ier, le titre de capitale passe à la ville de Vladimir. Les Russes étaient encore occupés à s'entre-déchirer, lorsqu'un nouvel ennemi, que précédait la terreur, le redoutable Gengis-Khan, accourut, en 1223, leur disputer les restes fumants de leur infortunée patrie. La plupart des villes de la Russie furent pillées, incendiées, et, vers 1240, ce pays était entièrement subjugué par les Tartares, qui néanmoins lui laissèrent ses princes, se contentant d'en exiger un tribut et des actes de soumission. Sous le règne d'André III, Daniel, souverain de Moscou, fait bâtir le Kremlin. La dignité de grand-duc, qui n'avait été affectée jusque-là qu'aux seuls possesseurs des principautés de Vladimir et de Kiovie, fut prise vers le XIVe siècle par plusieurs des autres princes qui régnaient sur la Russie. Il y eut des grands-ducs de Moscou, de Rezan, de Tver, de Smolensk, et tous tenaient leur investiture des khans qui les déplaçaient, les changeaient à leur gré, et s'étaient établis juges souverains des différends qui s'élevaient entre eux. En 1328, Ivan Ier, prince de Moscou, étant devenu en outre grand-duc de Vladimir, par la grâce des Tartares, fit de Moscou la capitale de la Russie. Dmitri IV et Vassili II tentent vainement de secouer le joug de l'étranger. Plus heureux que ses prédécesseurs, Ivan III, non-seulement affranchit son pays de la domination tartare, mais fit la conquête de Kazan, soumit une partie de la Sibérie, enleva ses franchises et ses libertés à Novgorod, ville anséatique qui s'était révoltée et donnée au roi de Pologne, et adopta les armes des empereurs grecs, l'aigle à deux têtes, qu'il ajouta aux armes de Moscou. Ce prince, qui régna de 1462 à 1505, pourrait être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie russe. Son fils, Vassili IV, mort en 1534, est le premier souverain de Russie qui ait pris le titre de *tzar*, mot prononcé *czar* par les Polonais, et qui n'est qu'une corruption de *césar*. Ivan IV, dit le Terrible, soutint des guerres contre les Tartares, les Suédois et les chevaliers teutoniques, et travailla activement à la conquête de la Sibérie. Il se déclara autocrate; employa, comme moyen de gouvernement, l'exil, la prison, les tortures, se vautra dans le sang, fit égorger des villes entières, remplit lui-même l'office de bourreau, tua un de ses fils d'un coup de bâton, se fit ermite, nommant czar de Russie à sa place un khan des Tartares, puis reprit le sceptre, et signala enfin son long règne, 1534 à 1584, par des actes de folie et des forfaits de toutes sortes. La conduite de ce prince justifie le vieux proverbe russe, *bliskô tzare, bliskô smerti*, proche du czar, proche de la mort. Avec son fils Fédor Ier s'éteignit, en 1598, la dynastie de Rurik, qui avait occupé le trône pendant 736 ans. Le ministre Godounof, d'origine tartare, qui avait fait assassiner le prince Dmitri, frère de Fédor, s'empara du pouvoir et régna sous le nom de Boris. Il eut pour successeur son fils Fédor II, qui fut mis à mort, ainsi que tous les membres de sa famille. Ici se placent, de 1605 à 1606, l'avénement et la chute de Dmitri V, dit l'Imposteur. C'était un moine nommé Outrépief qui se disait le frère de Fédor Ier, que Boris avait fait assassiner. Il fut massacré la nuit de ses noces, et fit place à Vassili Schouiski, qui ne tarda pas à être détrôné. Après un interrègne rempli de troubles et de guerres sanglantes, où triomphèrent tour à tour deux faux Dmitri et d'autres aventuriers, qui tous ont fait une fin tragique, les Russes élurent, en 1615, le fils d'un boyard, Mikaïl Romanof, tige d'une nouvelle dynastie. Ce règne ne fut signalé que par deux guerres désastreuses contre la Suède et la Pologne, guerres qui firent perdre à la Russie d'importantes provinces. Alexis, qui régna de 1657 à 1676, recouvra une partie des pays perdus par son père, et créa un tribunal infâme appelé chancellerie secrète, une véritable inquisition d'État, institution odieuse qui démoralisa la société et lui imprima cette teinte d'hypocrisie et de fausseté qui n'a pu s'effacer encore. Ce ne fut que sous le règne de Pierre Ier, 1682 à 1725, que la Russie commença à prendre rang parmi les premières puissances de l'Europe. Pierre Ier, célèbre par son existence romanesque, ses nombreux revers et sa victoire de Pultawa, agrandit la Russie, fonda Saint-Pétersbourg, créa la marine russe, prit le titre d'empereur, fit empoisonner son fils, qui ne partageait pas sur toute chose sa manière de voir, et montra dans une orgie son adresse à couper des têtes. Dans une guerre contre les Turcs, il ne fut sauvé que par les négociations de sa femme. Les États de Russie lui décernèrent le titre de *grand* et de *père de la patrie*. Catherine Ire, épouse du précédent czar, se livra à des débauches qui la conduisirent au tombeau. Anne, faible et licencieuse princesse, fut complétement dominée par l'infâme Biren, son amant, qui régna sous son nom et se rendit odieux par ses cruautés et ses exactions. Sous ce règne cependant, de 1730 à 1740, quelques succès furent obtenus contre les Polonais, les Turcs et les Tartares. Élisabeth dut la couronne, en 1741, à une révolution de palais qui détrôna Ivan VI, un enfant, et l'enferma dans une forteresse. Cette czarine se signala par ses mœurs dissolues, sa prodigalité pour ses favoris, et par des actes de cruauté. Toutefois c'est à elle que Moscou est redevable de son Université, et Saint-Pétersbourg, de son académie des beaux-arts. A partir de 1762 les souverains de Russie sont des princes de la maison de Holstein-Gottorp, qui ne tiennent plus à la maison de Romanov que par des alliances. Pierre III, après un an de règne, est étranglé par l'ordre de sa femme, qui lui succède sous le nom de Catherine II, et fait assassiner dans sa prison le malheureux prince Ivan VI. Catherine II réprima des révoltes, fit avec succès la guerre aux Turcs, s'empara de la Crimée et du Kouban, provoqua le démembrement de la Pologne, et se rendit à jamais fameuse par ses crimes odieux et ses turpitudes ordurières. Elle eut l'adresse de gagner par des présents et des flatteries tous les écrivains illustres de son temps; elle stipendiait même les plus obscurs folliculaires et gazetiers pour se faire surnommer la *Grande* ou la *Sémiramis du Nord*, et pour qu'on fît partout son éloge. Néanmoins la vérité n'a pu être cachée. La lecture de l'histoire de Russie produit l'effet d'un horrible cauchemar; mais elle est instructive et salutaire : elle est capable de faire perdre le goût du despotisme à ses plus fanatiques partisans. Paul Ier, parvenu au trône en 1796, était un prince d'un caractère sombre, bizarre et violent. Entré d'abord dans la coalition contre la République française, après la défaite de Zurich, mécontent à la fois de l'Autriche et de l'Angleterre, il était à la veille de traiter avec la France, et il allait même tourner ses armes contre l'Angleterre, lorsqu'il fut étranglé dans son palais en 1801. Alexandre, son fils et son successeur, complice de ses meurtriers, enlève à la Suède la Finlande et la Bothnie, et s'engage, contre la France, dans la nouvelle coalition qui fut dissoute après la bataille d'Austerlitz. Reprenant presque aussitôt les armes, il les déposa encore, par le traité de Tilsit, après la bataille de Friedland. Il fait ensuite à la Turquie une guerre mêlée de succès et de revers, et défend, en 1812, ses États envahis par une formidable armée française qui y fut presque entièrement détruite. Les armées russes envahirent à leur tour la France en 1814 et 1815. Pendant la paix, et jusqu'à sa mort arrivée inopinément en 1825, d'une manière qui fit croire à un crime, Alexandre s'est occupé à accroître l'influence et la prospérité de la Russie. Sous Nicolas Ier, son successeur, des faits saillants eurent lieu : une conspiration militaire éclata dans Saint-Pétersbourg et fut réprimée avec vigueur et punie avec cruauté; une guerre contre la Perse; la part prise par la flotte russe à la bataille de Navarin; la guerre contre les Turcs, que suivit le traité d'Andrinople; la révolution de Pologne étouffée dans des flots de sang; la politique implacable adoptée contre ce malheureux pays; et enfin la guerre de 1852 déclarée à la Turquie, guerre dans laquelle se trouvèrent engagées la France et l'Angleterre. Nicolas, mort en 1855, a fait place à Alexandre II, son fils, qui, l'année suivante, après la chute de Sébastopol, se vit réduit à signer une paix désavantageuse. Néanmoins, cet échec de la Russie n'a nullement amoindri sa puissance et ne lui a rien fait perdre de son influence dans le monde. Le règne d'A-

lexandre II n'a été troublé que par le soulèvement des Polonais, en 1863, soulèvement qui a été apaisé après deux années de combats meurtriers. Mais ce sanglant épisode, fruit de la politique traditionnelle de la Russie, ne doit pas nous faire perdre de vue que le nouveau czar a entrepris la réforme du régime intérieur de son empire et l'affranchissement des serfs, mesures universellement approuvées. La Russie est manifestement en voie de progrès, et il est hors de doute que sa puissance, déjà si formidable, grandit chaque jour dans une proportion telle, par le fait du développement de sa population et de ses ressources, qu'elle deviendra pour l'Europe un danger sérieux dans un avenir peu éloigné. (Casimir Henricy.)

RUSSIEN, ENNE, adj. et s. Celui, celle qui est de la Russie. Peu usité.

RUSTAUD, AUDE, adj. (pron. *rustô*). Qui est grossier, qui tient du paysan sans éducation. Avoir l'air *rustaud*, des manières *rustaudes*. | Substantiv. Un *rustaud*, une *rustaude*.

RUSTAUDEMENT, adv. A la manière des rustauds, grossièrement. Parler, agir *rustaudement*.

RUSTAUDERIE, s. f. Grossièreté dans l'aspect, le langage ou les manières.

RUSTICITÉ, s. f. (du lat. *rusticitas*, même signif.). Grossièreté, rudesse des mœurs, du caractère, du langage des gens de la campagne. La *rusticité* vient de l'ignorance des usages. Je préfère la *rusticité* franche et naturelle des paysans à la politesse affectée des habitants des villes.

RUSTIQUE, adj. (du lat. *rusticus*, même signif.). Champêtre, qui appartient aux champs, aux manières d'être et de vivre de la campagne. Vie *rustique*. Costumes *rustiques*. Télémaque fut surpris de voir, avec une apparence de simplicité *rustique*, tout ce qui peut charmer les yeux. (Fénelon.) | Inculte, négligé, sans art. Un jardin *rustique*. | Qui est mal façonné, ou dépourvu d'élégance. Des meubles *rustiques*. | Grossier, rude, impoli. Un air *rustique*. Un langage *rustique*. | Agric. On appelle *rustiques* les arbres, les plantes, qui résistent au chaud et au froid, à la sécheresse et à l'humidité extrêmes, et qui viennent sans culture. | Archit. *Ouvrage rustique*, *genre rustique*, Ouvrages, genre d'ouvrages, faits de pierres brutes ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. | *Architecture rustique*, Celle qui a pour type les cavernes, les grottes naturelles. | Linguist. *Langue latine rustique*. La langue qu'on parlait dans les campagnes et dans les provinces. | Diplom. *Écriture rustique*, Ancienne écriture, latine ou grecque, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans précision. | Mythol. *Dieux rustiques*, Les divinités qui présidaient aux champs, à l'agriculture.

RUSTIQUEMENT, adv. (pron. *rustikeman*). D'une manière rustique ou grossière.

RUSTIQUER, v. a. (du lat. *rusticari*, passer le temps à la campagne, demeurer aux champs). Crépir un mur avec du mortier très-clair jeté au moyen d'un balai; travailler, façonner, bâtir dans le genre rustique. *Rustiquer* une maison.

RUSTRE, adj. Fort rustique, fort grossier. Avoir l'air *rustre*, les manières *rustres*. | Substantiv. C'est un *rustre*, un vrai *rustre*, un gros *rustre*.

RUT, s. m. Époque périodique où les mammifères cherchent à s'accoupler. | État dans lequel ils se trouvent lorsqu'ils sont en chaleur. On emploie le mot *chaleur* dans un sens général; *rut* est plus particulièrement employé en vénerie. Les cerfs sont en *rut*. Les daims sont en *rut* et courtisent leurs femelles.

RUTABAGA, s. m. Bot. Variété de navets, originaire de Suède, qui joint à un excellent goût l'avantage de résister au froid.

RUTACÉES, s. f. pl. (du lat. *ruta*, rue, genre type). Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose de plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples, diversement lobées, plus rarement entières, très-souvent marquées de points translucides, avec ou sans stipules; à fleurs parfaites, régulières, en corymbe ou en grappe au sommet des rameaux.

RUTEBEUF. Célèbre trouvère, né à Paris sous le règne de Louis IX, au XIIIe siècle. Il composa des mystères, beaucoup de poésies fugitives, et se fit remarquer surtout dans la satire par une énergie d'expression et une franchise vraiment rares. S'étant adonné à la débauche, il vécut dans une profonde misère.

RUTÈLE, s. f. Entom. Genre de coléoptères renfermant un grand nombre d'espèces, toutes propres aux contrées chaudes de l'Amérique. Les rutèles ont les mêmes habitudes que les hannetons. Ils ont le corps convexe, de forme plus ou moins carrée, les antennes composées de dix articles, les mandibules cornées, les pattes robustes.

RUTH. Femme moabite, dont l'histoire est racontée dans un livre de la Bible qui porte son nom. Devenue veuve, elle suivit à Bethléem sa belle-mère Noémi, se mit, pour subsister, à glaner dans les champs de Booz, qui était parent de son mari, et s'introduisit dans sa couche pour le contraindre à l'épouser. Elle fut mère d'Obed, aïeul de David.

RUTHÉNIUM, s. m. Chim. Métal découvert en 1845. Il existe principalement dans les minerais de platine avec l'iridium, et ainsi que ce dernier, combiné avec l'osmium. Ce métal est solide, gris comme l'iridium, cassant, infusible, inattaquable par l'eau régale, et pesant 8,6.

RUTILANT, ANTE, adj. (du lat. *rutilans*, même signif.). Qui brille comme de l'or, qui a l'éclat de l'or. | Chim. Se dit de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE, s. m. Minéral. Oxyde de titane ou de titanium, qui se présente dans la nature sous plusieurs formes, mais toujours avec les couleurs rougeâtre, brune ou jaune. On trouve le rutile dans les granits, les gneiss, et en général dans les terrains antérieurs au terrain carbonifère. Il est infusible au chalumeau, et raye fortement le verre.

RUTILINE, s. f. Chim. Substance rouge due à l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.

RUTILITE, s. m. Variété de grenat, ainsi nommée parce qu'elle renferme de l'oxyde de titane.

RUTILIUS (RUFUS). Romain qui fut nommé consul l'an 105 av. J. C. Envoyé dans la Gaule cisalpine pour s'opposer aux Barbares, il réussit si bien à discipliner ses soldats que Marius, consul l'année suivante, choisit son armée pour combattre les Cimbres, de préférence à celle même avec laquelle il avait vaincu Jugurtha. Peu après, ayant suivi le proconsul Mucius Scévola en Asie, il se rendit tellement redoutable aux publicains par son intégrité et sa persévérance à dévoiler leurs manœuvres qu'ils l'accusèrent à Rome de concussion, et parvinrent par leurs intrigues à le faire condamner. Exilé par suite de cette condamnation, il se retira d'abord à Mytilène, puis à Smyrne, dans la province même qu'on l'accusait d'avoir pillée, et reçut partout les bénédictions du peuple. Il refusa de revenir à Rome, après le triomphe de Sylla, craignant de paraître approuver les sanglantes exécutions du dictateur. Rutilius se consola dans son exil par l'étude des lettres et de la philosophie.

RUTULES. Géogr. Ancien peuple d'Italie, dont la capitale était Ardée. Les Rutules prétendaient être aborigènes du Latium.

RUYTER (MICHEL). Célèbre marin hollandais, né à Flessingue, en 1607, fit huit campagnes aux Indes comme capitaine, commanda comme contre-amiral l'escadre opposée aux Espagnols (1645), et celle que la Hollande envoya contre l'Angleterre (1652), contre les Suédois (1659). Les guerres de la Hollande contre l'Angleterre (1655-1667) et contre la France (1672-1676) mirent le comble à sa gloire. Il battit plusieurs fois les flottes de ces deux nations, soit combinées, soit séparées. Enfin il fut battu et blessé dans un combat livré par la flotte de Duquesne devant Catane, et il alla mourir de ses blessures à Syracuse (26 avril 1676).

RYDER, s. m. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65 cent. | Monnaie d'argent de Hollande, valant 6 fr. 84. On l'appelle aussi *ducaton d'argent*.

RYSWYK. Géogr. Village de Hollande (Hollande méridionale), à 3 kilom. S. E. de la Haye; 1,700 habit. Près de là, au château de Niewburg, se tint le congrès où fut signé, le 20 septembre 1697, entre la France, d'une part, et l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande de l'autre, le traité de paix de Ryswyk, qui mit fin à la guerre du Palatinat. Louis XIV dut restituer ses conquêtes en Hollande, évacuer Philipsbourg, Brisach, le fort de Kehl, etc..., et reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre; mais en retour on laissait la France maîtresse de Strasbourg.

SAINT-PETERSBOURG

s. m. ou f. (pron. *se* ou *esse*). Dix-neuvième lettre et quinzième consonne de notre alphabet. Un grand S. Un petit *s*. | Cette lettre représente une articulation linguale et sifflante, et elle a deux sons très-distincts, l'un fort, l'autre faible. Le premier, comme dans *savant*, *sentir*, *site*, *sombre*, *superbe*, est un sifflement dur, absolument semblable à celui du *c* devant les voyelles *e* et *i*, *cens*, *ceint*, *citron*. Le second, comme dans *faisan*, *blasé*, *raisin*, *poison*, *musaraire*, est un sifflement doux pareil à celui du *z*, *maison*, *gazette*, *azimut*, *horizon*, *azur*. Il résulte de ces identités de son que le *s* est souvent confondu avec le *c* et avec le *z*, surtout dans le passage d'une langue à une autre. Il a aussi remplacé quelquefois l'*h* aspirée, et les gens affectés de blésité le substituent au *ch*, disant *sapelle*, *messant*, *seval*, *sien*, *sou*, pour *chapelle*, *méchant*, *cheval*, *chien*, *choux*. | La lettre *s* a le son fort, 1° au commencement des mots, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, comme dans *sable*, *sanguin*, *sébille*, *sentir*, *silence*, *sincère*, *soupire*, *songe*, *soupir*, *suave*, *subtil*, *superflu* : 2° quand elle est redoublée au milieu des mots, comme dans *passant*, *lasser*, *essai*, *presse*, *missel*, *plisser*, *bossu*, *mousse*, *Prussien* ; 3° au milieu des mots, quand elle est précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *absence*, *obséder*, *conseil*, *penser*, *insipide*, *consoler*, *insulter*, ou *bastonnade*, *espace*, *disque*, *poste*, *hospice*, *offusquer*, *rustre*. Sont exceptés de cette règle les dix mots suivants : *Alsace*, *balsamine*, *presbyte*, *presbytère*, *transaction*, *transiger*, *transit*, *transitif*, *transition*, *transitoire*, et quelques autres qui en sont formés ou dérivés, comme *Alsacien*, *balsamique*, *presbytéral*, *presbytérien*, *intransitif*, ou le *s*, quoique précédé ou suivi d'une consonne, se prononce comme un *z*. | La lettre *s* a le son faible quand elle est placée entre deux voyelles, comme dans les mots *embraser*, *creuset*, *misère*, *magasin*, *rose*, *blouse*, *infusion*, etc. Sont exceptés de cette règle *asymétrie*, *asymptote*, *asyndéton*, *coquesigrue*, *désuétude*, *entresol*, *monosyllabe*, *polysyllabe* et autres composés de *syllabe*, *parasol*, *préséance*, *présupposer*, *resacrer*, *tournesol*, *vraisemblable*, *vraisemblablement*, *vraisemblance* et leurs composés, où *s* a le son fort quoique placé entre deux voyelles. | *S* initial est prononcé avec le son fort, mais très-rapidement, lorsqu'il est suivi d'une consonne, comme dans les mots *sbire*, *scandale*, *scolaire*, *scorie*, *scrofuleux*, *scrupule*, *Slave*, *spatule*, *spectacle*, *spéculer*, *stance*, *strident*, etc., excepté lorsqu'il est suivi de *ce*, *ci*, *che*, *chi*, comme dans les mots *scélérat*, *scène*, *science*, *scier*, *schelling*, *schisme*, et autres semblables, où il devient nul. | *S* final est presque toujours muet. *Amas*, *bras*, *canevas*, *échalas*, *fracas*, *repas*, *engrais*, *frais*, *rabais*, *accès*, *congrès*, *cyprès*, *grès*, *avis*, *châssis*, *cliquetis*, *débris*, *ramassis*, *salsifis*, *dos*, *dispos*, *gros*, *héros*, *repos*, *dehors*, *abus*, *confus*, *jus*, *perclus*, etc., lorsqu'ils sont articulés isolément ou à la fin d'une phrase, se prononcent absolument comme s'il n'y avait pas un *s*. Cette lettre se fait sentir au contraire fortement dans *Arras*, *Atlas*, *Pallas*, *laps*, *Mars*, *Agnès*, *aloès*, *Cérès*, *Damoclès*, *kermès*, *Palès*, *Xercès*, *Rubens*, *Apis*, *bis*, *Cypris*, *gratis*, *jadis*, *iris*, *lis*, *Thémis*, *Thétis*, *Argos*, *Délos*, *mérinos*, *pathos*, *rhinocéros*, *agnus*, *argus*, *Bacchus*, *catus*, *chorus*, *fœtus*, *orémus*, *rébus*, *Romulus*, *Vénus*, et quelques autres mots qui sont pour la plupart des noms propres ou des mots empruntés aux sciences et aux langues étrangères. Le *s* final se lie avec le mot qui le suit, lorsque ce mot commence par une voyelle ou une *h* muette, et, dans ce cas, il a le son du *z*. *Vrais amis*, *bonnes œuvres*, *coureurs essoufflés*, *mes opérations*, *vous y penserez*, *jours heureux*, *grands hommes*, se prononcent comme s'ils étaient écrits *vrai-z-amis*, *bonne-z-œuvres*, *coureur-z-essoufflés*, *mé-z-opérations*, *vou-z-y-penserez*, *jour-z-heureux*, *grand-z-hommes* ; mais on ne s'appesantit jamais sur cette lettre qui sert de liaison, et le plus souvent on la fait sentir à peine. Elle est même tout à fait muette devant *onze* et *onzième*. | La suppression de la lettre *s*, dans certains cas, constitue une des rares licences poétiques de notre langue. Pour les besoins de la rime, les poètes peuvent écrire *je croi*, *je voi*, au lieu de *je crois*, *je vois*. | S, signe numérique romain, avait la valeur de 90, et $\overline{S}$ représentait 90,000. | S., comme abréviation, signifiait, chez les Latins, *Sextus*, *Servius*, *sanctus* ; SS. signifiait *sanctissimus* ou *sacrosanctus* ; S. C., *sénatus-consulte* ; S. D., *salutem dat* (il vous salue) ; S. P. Q. R., *senatus populusque romanus* (le sénat et le peuple romain). | Cette lettre est fréquemment employée comme abréviation de certaines qualifications. S. A., S. E., S. M., S. S., signifient *Son Altesse*, *Son Excellence*, *Sa Majesté*, *Sa Seigneurie* ou *Sa Sainteté* (le pape). | En style commercial, on écrit S/B, S./C, pour *son billet*, *son compte*. | En pharmacie, S. Q. signifie *suffisante quantité*. | S était autrefois la marque des monnaies frappées à Reims. | Famil. *Faire des ss*, Se dit des oscillations et de la marche d'un homme ivre.

SA, féminin de l'adj. possess. *son*. V. SON.

SAADI. Poète et philosophe persan, né à Chiraz, en 1195, mort en 1296. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables en langue persane : *Gulistan* (jardin des roses), *Bostan* (jardin des fruits), et *Pend-Nameh* (livre des conseils).

SABA. Géogr. anc. Grande ville, ancienne capitale de l'Arabie Heureuse. | Port d'Éthiopie, dans le pays des Troglodytes. | Hist. *La reine de Saba*, Reine célèbre par la visite qu'elle fit à Salomon. Son nom était Makéda, et elle régnait sur l'Abyssinie, l'Éthiopie et les autres pays de l'Afrique orientale. Tous les peuples de ces contrées ont conservé des traditions qui perpétuent son souvenir. Elle eut de Salomon un fils nommé Ménilek, qui régna après elle sur ses vastes États.

SABADILLINE, s. f. Chim. Base salifiable organique qui existe dans la cévadille. Elle est cristallisable en prismes assez gros, solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante.

SABAL, s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, renferme des espèces qui habitent la Caroline. Ce sont les plus petits de tous les palmiers.

SABAOTH. Mot hébreu qui signifie *armée, combat*, et que l'on ajoute quelquefois au nom de la Divinité. Le *Jehovah-Sabaoth* est le *dieu des armées*.

SABBAT, s. m. (pron. *saba*). Nom que les Juifs donnent au septième jour de la semaine, au samedi. Conformément à la loi de Moïse, et en mémoire de ce que Dieu, d'après la Genèse, créa le monde en six jours et se reposa le septième, ils le solennisent et le consacrent au repos ainsi que les chrétiens font du dimanche, avec cette différence que chez les Juifs le sabbat commence dès le vendredi un peu avant le coucher du soleil. Le jour du *sabbat*. Observer le *sabbat*. Violer le *sabbat*. | S'emploie figurém., dans les livres de piété. | Assemblée générale qui, selon une croyance superstitieuse fort ancienne, est tenue, à l'heure de minuit, sous la présidence du diable, par les sorciers et les sorcières du monde entier. Aucun ne peut se dispenser d'y assister, et ils y arrivent en un instant de toutes les parties de la terre, s'échappant par les trous des serrures et par les tuyaux de cheminées. Le plus souvent ils traversent l'espace à califourchon sur un manche à balai. Se rendre au *sabbat*. | Fig. et famil. Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion. Quel *sabbat!* Quel affreux *sabbat!* Ces chats ont fait un *sabbat* épouvantable toute la nuit. (Laveaux.) | Se dit des récriminations, des reproches que l'on adresse en criant à quelqu'un. Il nous a fait un *sabbat* du diable, il a chanté toute la nuit.

Voyez le beau *sabbat* qu'ils font à notre porte!
Messieurs, allez plus loin tempêter de la sorte.
(RACINE.)

SABBATAIRE, adj. et s. Se dit quelquefois des Juifs à cause de la célébration du sabbat.

SABBATINE, s. f. Thèse de controverse des écoliers en philosophie. | Récapitulation faite, le samedi, des leçons apprises pendant la semaine.

SABBATIQUE, adj. Qui appartient au sabbat. | *Année sabbatique*, Se disait chez les Juifs de chaque septième année, parce qu'elle était consacrée au repos des terres.

SABÉISME, s. m. (de *Sabée*, pays où ce culte a pris naissance). Religion qui a pour objet l'adoration du feu et des astres, particulièrement du soleil et de la lune, mais comme manifestation de Dieu, l'âme du monde. C'est la religion des anciens mages; c'est aujourd'hui celle des guèbres. Répandue autrefois en Arabie, en Égypte, chez les Chaldéens, les Perses et d'autres peuples, elle n'existe plus que chez quelques tribus isolées.

SABELLE, s. f. Zool. Genre d'annélides, de la famille des tubicoles, renferme des vers testacés, très-voisins des amphitrites. Les *sabelles* habitent sur les pierres des rivages battus par la vague; elles vivent en société et forment des masses comparables à des gâteaux d'abeilles.

SABICE, s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renferme neuf espèces originaires des régions intertropicales de l'Amérique.

SABIN, INE, adj. et s. Hist. anc. Nom d'un des peuples les plus anciens de l'Italie. Les Sabins étaient célèbres par leur courage, l'austérité de leurs mœurs et la simplicité de leur vie. Ils formaient une puissante nation à l'époque de la fondation de Rome. Après l'enlèvement d'un grand nombre de leurs filles par les Romains, à une fête que ceux-ci donnaient et à laquelle ils avaient convié leurs voisins, en 750 av. J. C., ils prirent les armes pour tirer vengeance de cette trahison; mais la guerre qui s'ensuivit cessa bientôt par l'intervention des Sabines elles-mêmes, qui se précipitèrent entre les combattants pour les séparer. Les Sabins vinrent alors habiter Rome et se confondirent avec les Romains.

SABINE, s. f. Bot. Espèce du genre genévrier, arbrisseau de deux à quatre mètres, qui croît dans les Alpes, en Italie et dans le Levant.

SABINUS (JULIUS). Célèbre Gaulois, du pays de Langres, qui a vécu dans le 1er siècle de l'ère chrétienne. Il se fit proclamer césar lors du soulèvement de la Gaule septentrionale, et se réunit à Civilis contre Vespasien. Vaincu et poursuivi par les troupes de l'empereur, il se réfugia dans un souterrain où il demeura neuf ans. Découvert enfin et conduit à Rome, il y fut mis à mort avec ses deux enfants et Éponine, sa femme, qui lui avait montré un amour et un dévouement sans bornes.

SABLE, s. m. (du lat. *sabulum*, même signif.). Substances minérales réduites en poudre, dont les grains sont apparents, sensibles au toucher, et qui proviennent généralement de la décomposition ou de la désagrégation des roches. Le sable le plus grossier se nomme *gravier*. Le sable le plus fin s'appelle *sablon*. Le sable pur est entièrement composé de *silice*; ses grains sont durs et brillants; les grès en sont formés, et c'est la matière employée pour la fabrication du verre et du cristal. Les sables et grès composent les terrains arénacés. Le sable est très-commun dans la nature. Les déserts du centre de l'Afrique ne sont que de vastes plaines de sable. Les dunes du bord de la mer sont des monticules de sable. *Sable* de terre. *Sable* de mer. *Sable* coquillier. *Sable* noir, gris, blanc, rouge. Un grain de *sable*. Des *sables* mouvants. Échouer sur le *sable*. Enfoncer dans le *sable*. On trouve dans l'intérieur une plaine exhaussée dont le sol est composé d'un gros *sable* fertile. (Raynal.) J'ai vu sur le *sable* les traces d'un animal. (Voltaire.) Le cocotier ne se plaît que sur les *sables* mouvants. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit pour *grain de sable*. Je compterais plutôt les *sables* des déserts. (Delille.) | Il a souvent la signification de *poussière*. *Sable* de fer, de cuivre, d'or. | Se prend, au pluriel, pour *plaines de sables*, *espaces sablonneux*. Les *sables* du désert. | Se dit pour *sablier*, horloge. | *Sables volcaniques*, Matières pulvérulentes rudes et arides qui sortent du cratère des volcans. | Chim. *Sable du Pérou*, Chlorure de cuivre vert en poudre. | *Distiller au bain de sable*, Plonger dans du sable, pendant l'opération, le vaisseau qui contient la substance à distiller. | Pathol. Se dit du gravier qui s'engendre dans les reins et forme la gravelle. Faire du *sable*, rendre du *sable* par les urines. | Techn. Composition où le sable fin domine, et dans laquelle on jette en moule des statues, des monnaies, des médailles, etc. Jeter une médaille en *sable*. | Blas. La couleur noire, indiquée par des traits croisés. | Poét. *Mer de sable*, Se dit des vastes plaines de sable appelées déserts. | Figur. *Bâtir sur du sable mouvant* ou simplement *bâtir sur le sable*, Fonder des projets, des établissements sur quelque chose de peu solide. On dit, dans un sens analogue, *Caractères tracés sur le sable et que le premier vent efface*, etc. | Prov. *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable*, On conserve le souvenir des injures, et l'on perd celui des bienfaits. | Fig. *Avoir du sable dans les yeux*, Éprouver une envie de dormir qui appesantit les paupières.

SABLÉ, ÉE, part. Couvert de sable. Un chemin *sablé*. Une promenade *sablée*. Des allées *sablées*. | *Fontaine sablée*, Vaisseau de terre, ou de toute autre matière, dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le sable. | Bu tout d'un trait. Un verre de vin *sablé*. Une bouteille de vin de Bordeaux *sablée*.

SABLER, v. a. Couvrir de sable. *Sabler* les allées d'un jardin. *Sabler* une avenue, une cour, un manége. | Techn. Fondre dans un moule de sable. *Sabler* une statue. | Figur. et fam. Boire tout d'un trait. Allusion à la promptitude avec laquelle un fondeur doit opérer lorsqu'il jette en sable. *Sabler* un verre de vin. Je *sablai* un bon coup de vin de Lucène. (Le Sage.)

SABLES D'OLONNE (Les). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vendée), sur une presqu'île qui s'avance dans l'Océan. Petit port de mer.

SABLEUR, s. m. Ouvrier qui fait les moules des fontes marchandes.

SABLEUX, EUSE, adj. Qui contient du sable. Calcaire *sableux*. Marne *sableuse*. Farine *sableuse*. | Mar. *Fond sableux*, Fond de sable. | Techn. *Fond sableux*, Fond d'une étoffe qui présente de petits points très-rapprochés.

SABLIER, s. m. Espèce de chronomètre composé de deux fioles de verre de forme conique, jointes à leurs sommets, et garnies ordinairement d'une monture en bois, en ivoire ou en métal. Ces fioles contiennent une quantité calculée de sable fin qui, s'écoulant alternativement de l'une dans l'autre, sert à mesurer un certain espace de temps. On les appelle aussi *horloges de sable* ou simplement *sables*. Dans la marine, où l'on en fait usage particulièrement lorsqu'on jette le loch, ils portent le nom d'*ampoulettes*. Retourner, renverser le *sablier*. | On représente le temps avec un sablier à la main, et l'on en sculpte sur les monuments funéraires. | Comm. Celui qui vend du sable. | Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres des régions chaudes de l'Amérique.

SABLIÈRE, s. f. Lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable. Il y a dans ce pays des *sablières* abondantes. | Charp. Pièce de bois qui se pose sur un portail ou sur une assise de pierres dures pour porter un pan de bois ou une cloison.

SABLINE, s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renferme des plantes herbacées, dont on forme ordinairement des gazons, et qui se plaisent dans les sables, sur les montagnes, etc.

SABLON, s. m. Sable très-fin, ordinairement blanc. Tirer du *sablon*. Vendre, acheter du *sablon*.

SABLONNER, v. a. Écurer avec du sablon. *Sablonner* de la vaisselle, des ustensiles de cuisine. | Techn. Jeter du sable fin sur le fer chaud.

SABLONNEUX, EUSE, adj. Qui est couvert de sable, où il y a beaucoup de sable. Pays *sablonneux*. Terre *sablonneuse*. Les lieux *sablonneux* et arides ne sont pas susceptibles de culture. (Raynal.)

SABLONNIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui vend du sablon. Marchand *sablonnier*. | S. f. Lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sablon. Exploiter une *sablonnière*. Cette *sablonnière* paraît inépuisable. | Techn. Grand coffre de bois où les fondeurs conservent le sable et sur lequel ils corroient celui dont ils font les moules.

SABORD, s. m. Mar. Nom des ouvertures carrées faites dans la muraille d'un navire, et par lesquelles sort la volée des canons en batterie. On les ferme au moyen de deux battants, appelés *mantelet* et *partie basse*, fixés par leurs gonds, l'un en haut, l'autre en bas, et échancrés de manière à entourer exactement la volée de la pièce. Les *sabords* forment une rangée de chaque côté du navire pour chaque batterie, et sont en nombre égal de l'un et de l'autre côté, ceux de tribord exactement opposés à ceux de babord. Afin d'aérer l'intérieur du navire et d'y faire pénétrer la lumière, on les tient constamment ouverts pendant le jour, excepté par un froid rigoureux ou par les gros temps, lorsque la mer embarquerait. Ouvrir les *sabords*. Fermer les *sabords*. Embarquer par les *sabords*. | *Sabords de retraite*, Ceux percés à l'arrière, et par où l'on tire sur l'ennemi devant lequel on fuit. | *Sabords de chasse*, Ceux qui sont percés à l'avant pour tirer sur l'ennemi qui fuit. | *Sabord de belle*, Sabord placé sur les navires du commerce par le travers de la grande écoutille pour faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises. | *Sabords de charge*, Grands sabords pratiqués, au-dessous du pont, à l'avant et à l'arrière des navires qui chargent des mâtures et des bois de construction. | *Faux sabords*, Sabords imités en peinture à l'extérieur des navires.

SABORDER, v. a. Pratiquer des trous dans un navire, au-dessous de la ligne de flottaison, pour le faire couler. *Saborder* un vaisseau.

SABOT, s. m. Chaussure de bois faite d'un seul morceau et creusée de manière à contenir le pied. La plupart des paysans n'en emploient pas d'autre, soit par raison d'économie, soit parce qu'elle est très-utile et très-commode, surtout pour marcher dans les terrains humides, détrempés, et dans les endroits où il y a beaucoup de boue. *Sabots* de peuplier, d'aune, de hêtre, de noyer. Porter des *sabots*. Casser son *sabot*. La fabrication des *sabots* avait une grande importance sous Louis XIV. | Hist. nat. Corne du pied des mammifères. Le cheval n'a qu'un *sabot* à chaque pied, de même que le zèbre et l'âne. Les ruminants ont presque tous le pied fourchu, terminé par deux sabots aplatis en dedans, convexes en dehors. Parmi les pachydermes, l'éléphant a cinq sabots à chaque pied; l'hippopotame, quatre; le rhinocéros, trois; le cochon, deux grands et deux petits. | Ébénist. Ornements de cuivre qu'on met aux pieds d'un bureau, d'une table, etc. | Charp. Toute garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente. | Pièce de fer creuse et pointue qu'on met au bout des pilotis pour qu'ils s'enfoncent plus facilement. | Plaque de fer un peu courbée et à rebords qu'on met dans les descentes rapides sous l'une des roues d'une voiture pour l'empêcher de tourner. Enrayer avec le *sabot*. On a mis le *sabot* à la diligence. | Mar. Sorte de poulies dans lesquelles passent les écoutes des huniers. | Artill. *Sabot à boulet*, Garniture de bois dans laquelle on place un boulet lorsqu'on veut le lancer avec une pièce d'un plus fort calibre. | Technol.

Espèce de navette employée par les passementiers. | Morceau de bois dans lequel les maçons emboîtent l'extrémité de leur calibre pour pousser les moulures. | Outil à fût à l'usage des menuisiers. | Piston d'une pompe ordinaire. | Petite niche qu'on accroche dans les volières. | Crochet qui fait partie d'une harpe à pédales et sert à raccourcir la corde. | Jouet d'enfant, sorte de toupie cylindrique qu'on fait pirouetter en la frappant avec un fouet. *Sabot* de buis. Fouetter un *sabot*. Faire tourner un *sabot*. On dit qu'*un sabot dort* quand, à force d'avoir été fouetté, il tourne si vite sur un même point qu'il paraît immobile. | Conchyl. Genre de testacés de la classe des univalves, à coquille conoïde ou turriculée. | Bot. Nom vulgaire du *cypripède* ou *chaussure de Vénus*, genre de plantes de la famille des orchidées, dont la fleur a la forme d'un sabot. On en compte cinq espèces. L'une habite les Alpes; les autres appartiennent à l'Amérique septentrionale et à l'est de l'Asie. On l'appelle aussi *Sabot des vierges*. | Figur. *Dormir comme un sabot*, Dormir profondément. | Figur. et fam. Un mauvais violon. On ne peut pas jouer avec un pareil *sabot*. | Prov. On dit d'un homme qui, d'une origine obscure et d'une extrême pauvreté, est parvenu à une fortune considérable, *On l'a vu venir à Paris avec des sabots*. | On dit également d'un paysan riche ou enrichi, *Il a du foin dans ses sabots*. | *Elle a cassé son sabot*, Se dit d'une fille qui a perdu sa virginité. | *C'est un carreleur de sabots*, Se dit d'un fainéant qui n'a pas de métier.

SABOTAGE, s. m. Fabrication de sabots.

SABOTER, v. n. Jouer au sabot, faire aller un sabot. Ces enfants *sabotent* dans la cour. | Marcher pesamment, faire du bruit en marchant, soit avec des sabots, soit avec toute autre chaussure grossière. | Activ. Garnir de sabots les pieds d'un meuble, des pilotis, etc. | Fig. et fam. Faire un travail vite et mal.

SABOTEUR, EUSE, s. Se dit des enfants qui passent tout leur temps à jouer au sabot. C'est un *saboteur*. | Ouvrier qui sabote un ouvrage.

SABOTIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait ou vend des sabots. Il est épris d'une *sabotière*. | Femme ou fille d'un sabotier. | S. f. Atelier de sabotier. | Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots. | Ustensile servant à la préparation des glaces. | Se dit quelquefois de ceux qui portent des sabots. Ces *sabotiers*-là font dans l'escalier un bruit à fendre la tête. | S. m. Conchyl. Animal des sabots.

SABOULER, v. a. Tourmenter, bousculer quelqu'un, le renverser et le rouler à terre. Il a été *saboulé* d'une rude façon par le révérend père fouetteur.

SABRE, s. m. Lame d'acier, large, pesante, plate ou évidée, terminée en pointe, tranchante d'un côté, épaisse au dos, plus ou moins longue, plus ou moins recourbée et garnie d'une poignée. Quelques sabres sont également tranchants du côté du dos jusqu'au tiers de la longueur. Le sabre, facile à manier, est la plus redoutable des armes blanches, lorsqu'il est bien fait et d'une bonne trempe. Aussi a-t-il été adopté dans tous les pays. C'est l'arme spéciale de la cavalerie, et il a remplacé presque partout l'épée chez les officiers. Un beau *sabre*. La lame d'un *sabre*. La poignée d'un *sabre*. Mettre le *sabre* à la main. Donner, recevoir, échanger des coups de *sabre*. Il n'avait pour arme qu'un *sabre* d'une trempe excellente. (Raynal.) L'escrime du *sabre* porte le nom de *contre-pointe*. (C. Henricy.) | *Sabre d'abordage*, Sabre en usage sur les navires de guerre. Il est large, évidé. | *Sabre-briquet*, Sabre court et plat. On l'appelle *coupe-choux* en termes de mépris. | *Sabre-poignard*, Gros poignard à lame droite et à deux tranchants, avec une monture d'une seule pièce en cuivre. | *Sabre d'honneur*, Sabre qu'on donnait comme récompense à des militaires sous la République. | *Coup de plat de sabre*, Coup appliqué avec le plat de la lame. | *Traîneur de sabre*, Se dit des officiers de parade, vains de leur profession, insolents, qui gagnent ordinairement leurs grades par la faveur des princes et des ministres. | Fig. Se prend pour l'armée, le régime militaire. Être sous le régime du *sabre*. | Hortic. Instrument avec lequel on tond les haies. | Ichthyol. Poisson de la Méditerranée voisin des gymnètres.

SABRÉ, ÉE, part. Frappé de coups de sabre. Ils furent tous *sabrés*. | Fig. Qui est fait vite et grossièrement. Voilà un ouvrage *sabré*.

SABRER, v. a. Donner des coups de sabre. *Sabrer* quelqu'un. La cavalerie *a sabré* les canonniers sur leurs pièces. | Fig. Faire une chose à la hâte, grossièrement. *Sabrer* un ouvrage. Il *sabre* sa besogne.

SABRETACHE, s. f. (formé du mot *sabre* et de l'allem. *taschen*, poche). Espèce de gibecière en vache noire et lisse, ornée d'une plaque de cuivre en forme d'écusson, que portent les hussards. La *sabretache* est attachée au ceinturon du sabre.

SABREUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui sait bien manier un sabre, qui aime à sabrer ou qui a l'habitude de sabrer. | Se dit particulièrement d'un militaire peu intelligent, mais qui se bat bien. Ce général n'est qu'un *sabreur*.

SABURRAL, ALE, adj. Qui appartient ou qui tient à la saburre. État *saburral*. Maladie *saburrale*.

SABURRE, s. f. Méd. Matière qui s'amasse dans l'estomac à la suite de mauvaises digestions.

SAC, s. m. (on croit que ce mot vient du phénicien). Espèce de poche faite d'une pièce de toile ou de toute autre étoffe, et quelquefois d'un morceau de cuir ou de peau, et cousue par le bas et par les côtés de manière qu'il ne reste qu'une ouverture par le haut. Les sacs sont ordinairement plus longs que larges, et il en est de toutes les dimensions. *Sac* de toile. *Sac* de crin, de peau. Un grand, un petit *sac*. Coudre un *sac*. Le fond du *sac*. Remplir, vider un *sac*. | Suivi de *à* et d'un substantif, il indique l'usage auquel il sert ou auquel il est destiné. *Sac à blé, à farine, à charbon, à argent*, etc., Signifie sac propre à, ou employé à mettre du blé, de la farine, du charbon, de l'argent, etc. | Suivi de *au, à la, aux* et d'un substantif, il indique ce qu'il contient. Le *sac au* blé, *aux* chiffons. Les rats ont troué le *sac à la* farine. Il a presque vidé le *sac aux* noix. *Un sac à blé*, c. à d. destiné à recevoir du blé, peut ne pas en contenir. Le *sac au blé* est un sac dans lequel il y a du blé au moment où l'on parle. | Suivi de la préposition *de* et de son complément, il exprime, soit la matière dont il est fait, comme *sac de toile, sac de cuir*, soit la matière dont il est rempli, comme *sac de blé, de riz, d'avoine, de pommes, de plâtre*, etc. Dans ce dernier cas, il y a ellipse de l'adjectif *plein, rempli*. On dit, dans le même sens, *un sac d'argent, de sous, un sac de mille francs*. | *Sac de papier*, Sac fait avec du papier, dont le bas et les côtés sont collés au lieu d'être cousus, et qui sert à mettre du sucre, des bonbons, des épiceries, etc. | *Sac de nuit*, Sac où l'on met des hardes de nuit, et que l'on prend avec soi en voyage. | *Sac à ouvrage*, Espèce de grande bourse, diversement ornée, dont les femmes se servent pour renfermer de légers ouvrages d'aiguille, ou qu'elles portent au bras en guise de parure, et dans lequel elles mettent leur mouchoir, leur argent, etc. *Sac* de velours, de soie. *Sac* brodé, *sac* en filet. Un *sac* élégant. Les cordons du *sac*. Les coins de ces sortes de sacs sont ordinairement ornés de glands de soie, d'or, d'argent ou d'acier. | Havre-sac en peau, de forme carrée et garni intérieurement de planchettes, que les fantassins portent sur leur dos au moyen de bretelles. C'est une partie de l'équipement. Partir le *sac* sur le dos. Faire prendre les *sacs* aux soldats. Beaucoup de gens, dans les voyages à pied, portent des sacs de cette espèce. | Vêtement de toile grossière qu'on portait autrefois par pénitence, ou en signe d'affliction et d'humilité. Se vêtir d'un *sac*. Les Juifs portaient le *sac* et le cilice dans les calamités publiques. | Grande robe dont se couvrent les pénitents dans leurs processions. | Artific. *Sac à feu*, Espèce de bombe incendiaire. | Art milit. *Sac à terre*, Sac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, et qui sert à border les tranchées, logements, batteries et autres travaux de ce genre, pour s'y mettre à couvert du feu des ennemis. | Anat. *Sac lacrymal*, Petite cavité, en partie osseuse et en partie membraneuse, placée au côté interne de l'orbite de l'œil, et qui sert de réservoir aux larmes. | Pathol. Dépôt d'humeurs qui se forme en quelque partie du corps. | Chirurg. *Sac herniaire*, La portion de membrane qui enveloppe une hernie extérieure. | Technol. *Sac à noir*, Petite chambre bien calfeutrée, où l'on brûle de la poix-résine pour faire du noir de fumée. | Pêche. Fond de certains filets. | Pratiq. *Sac de procès*, ou simplement *sac*, Sac où l'on met les pièces d'un procès. On dit plus ordinairement aujourd'hui les *pièces* ou le *dossier*. | Bot. Corps produit par la soudure des filets des étamines; on l'appelle aussi *couronne* et *stylolége*. | Hist. angl. *Lord siégeant sur le sac de laine*, Le lord chancelier, président de la chambre des lords, ainsi désigné parce qu'il est assis sur une balle de laine, emblème du commerce de la Grande-Bretagne. | Fig. et vulg. Estomac, ventre. Remplir son *sac*. Vider son *sac*. | *Course en sac*, Divertissement public, dans lequel on fait courir, pour un prix, des gens dont les jambes et les bras sont enfermés dans un sac. | *Cul-de-sac*. Impasse, petite rue qui n'a qu'une issue. Il habite un *cul-de-sac*. | Fig. *Cul-de-sac*, Place où l'on n'a aucun avancement à espérer. | Prov. et famil. *C'est un sac à vin*, Se dit d'un ivrogne. | *C'est un sac percé*, Se dit d'un prodigue. | *Un homme de sac et de corde*, Un mauvais garnement, un filou, un scélérat capable de tous les crimes. | *Il a été pris les mains dans le sac*, Il a été pris sur le fait, il a été surpris au moment où il commettait quelque vol, quelque infidélité. | *Prendre son sac et ses quilles*, Prendre ses hardes et s'en aller. | *Voir le fond du sac*, Voir tous les détails d'une affaire, pénétrer ce qu'elle a de secret. | *Vider son sac*, Dire tout ce qu'on sait sur un sujet. | *Donner à quelqu'un son sac*, Le congédier, le mettre dehors. | *Votre affaire est dans le sac*, Elle est terminée. | *Tirer d'un sac deux moutures*, Tirer double profit dans une même affaire. | *Il ne saurait sortir d'un sac que ce qui y est*, Un sot ne peut dire que des sottises; un méchant homme ne peut faire que de méchantes actions. | *Juger sur l'étiquette du sac*, Juger une chose sur les premières apparences. | On dit d'un habit trop large, mal taillé, que *c'est un sac, qu'on est dedans comme dans un sac*.

SAC, s. m. Saccagement, pillage d'une ville prise d'assaut qu'on abandonne à la fureur des soldats. Mettre à *sac* une ville. Le *sac* de Rome.

SACCADE, s. f. Mouvement brusque et irrégulier, pareil à ceux qu'on imprime en tous sens à un sac, lorsqu'on ensache quelque chose, pour mieux tasser ce qu'on y met ou pour qu'il contienne davantage; secousse violente de courte durée. Agir, marcher par *saccades*. Travailler par *saccades*. | T. de manége. Brusque et violente secousse que le cavalier donne au cheval en tirant tout à coup les deux rênes à la fois. La *saccade* est une espèce de châtiment. | Mar. Mouvement vif et dur d'un navire qui n'est pas soutenu par la force du vent dans les voiles.

SACCADÉ, ÉE, part. Plein de saccades, qui reçoit des saccades. Un cheval *saccadé*. | *Mouvements saccadés*, Mouvements brusques et irréguliers. | Fig. *Parler d'une voix saccadée*, Parler d'une voix qui baisse et s'élève d'une manière brusque.

SACCADER, v. a. Imprimer des saccades, donner des saccades. *Saccader* un cheval.

SACCAGÉ, ÉE, part. Mis à sac, pillé. Ville *saccagée*. Jérusalem fut prise et *saccagée* dix-sept fois.

SACCAGEMENT, s. m. (pron. *sakajeman*). Sac, pillage; action de ravager.

SACCAGER, v. a. (On met un *e* après le *g* devant un *a* et devant un *o*, *nous saccageons, je saccageais*, etc.) Mettre à sac, piller une ville, une province, les livrer au carnage, à la destruction. *Saccager* une ville, une maison. L'ennemi a *saccagé* cette province. | Famil. et par exagérat. Bouleverser. Les enfants *ont saccagé* le jardin.

SACCAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui saccage, qui livre les villes et les campagnes au pillage, au meurtre et à la destruction. C'est un *saccageur*. J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile et dans l'agréable; les *saccageurs* de provinces ne sont que des héros. (Voltaire.)

SACCELLATION, s. f. Méd. Application de sachets contenant des matières chaudes.

SACCHARATE, s. m. Chim. Combinaison que le sucre forme avec divers oxydes métalliques, la chaux, etc.

SACCHARIFÈRE, adj. (du lat. *saccharum*, sucre; *fero*, je porte). Qui donne du sucre, qui produit du sucre. Plante *saccharifère*.

SACCHARIFIABLE, adj. Qui peut être saccharifié, converti en sucre. Substances *saccharifiables*.

SACCHARIFICATION, s. f. (pron. *sakarifikasion*). Conversion en sucre. *Saccharification* d'une substance. La *saccharification* de l'amidon s'opère lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique.

SACCHARIFIER, v. a. (pron. *sakarifié*). Convertir en sucre. *Saccharifier* une substance. | SE SACCHARIFIER, v. pr. Se convertir en sucre.

SACCHARIMÈTRE, s. m. (du gr. σαχχάριον, sucre; μέτρον, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de sucre contenue dans un liquide.

SACCHARIMÉTRIE, s. f. Dosage de la quantité de sucre contenue dans une liqueur. *Saccharimétrie* physique. *Saccharimétrie* chimique.

SACCHARIN, INE, adj. (pron. *sakarin*). Qui contient du sucre, ou qui en a les caractères. Substances, matières *saccharines*. | Qui concerne le sucre. Industrie *saccharine*.

SACCHARIVORE, adj. (pron. *sakarivore*; du lat. *saccharum*, sucre; *voro*, je mange). Qui se nourrit de sucre, qui aime à manger du sucre. Animaux *saccharivores*. | Substantiv. Un *saccharivore*.

SACCHAROÏDE, adj. (pron. *sakaroïde*; du gr. σάχχάριον, sucre, et εἶδος, apparence). Qui a l'apparence du sucre, qui ressemble à du sucre. Marbre *saccharoïde*.

SACCHAROL, s. m. (pron. *sakarol*). Pharm. Nom du sucre considéré comme excipient, véhicule ou enveloppe.

SACCHAROLÉ, ÉE, adj. (pron. *sakarolé*). Qui a le miel ou le sucre pour principe prédominant, pour

excipient, véhicule ou enveloppe. | Substantiv. Les sirops sont des *saccharolés* liquides. Les conserves, les électuaires, les pâtes sont des *saccharolés* mous. Les candis, les pastilles, les tablettes sont des *saccharolés* solides.

SACCHARURE, s. f. Pharm. Médicament résultant de l'union du sucre avec une substance dissoute dans de l'alcool ou de l'éther.

SACCOMYS, s. m. (du gr. σάκκος, sac; μύς, rat). Zool. Genre de rongeurs, renfermant de petits animaux de l'Amérique.

SACELLE, s. m. (du lat. *sacellus*, petit sac). Bot. Fruit monosperme dans lequel la graine est revêtue d'une enveloppe membraneuse.

SACELLIFORME, adj. Qui a la forme d'un petit sac. | Bot. Se dit particulièrement des enveloppes, des ovaires et des embryons.

SACERDOCE, s. m. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Mot générique servant à désigner les fonctions, la dignité, l'ordre, le caractère des ministres ou prêtres de toutes les religions. Il a par conséquent un sens plus étendu que celui de *prêtrise*, qui ne se dit qu'en parlant des prêtres de la religion catholique, quoiqu'on dise cependant les prêtres païens, les prêtres juifs, etc. Dans la plupart des religions anciennes, le sacerdoce était héréditaire, ou même dévolu à certaines tribus ou castes. Il a été souvent réuni au pouvoir temporel. Dans la religion catholique, les évêques seuls ont la plénitude du sacerdoce. Le *sacerdoce* de Melchisédech. Le *sacerdoce* d'Aaron. Le *sacerdoce* des flamines. Les fonctions, les droits et les devoirs du *sacerdoce*. Combien voit-on de prêtres indignes du *sacerdoce*, où ils se sont jetés précipitamment et sans épreuve! (Fléchier.) | L'ensemble des prêtres d'une religion. Toute religion suppose un *sacerdoce*. Les prétentions du *sacerdoce*. | Fig. Se dit de toutes les professions ou de tous les états auxquels on peut donner un caractère de sainteté par une conduite exemplaire, un dévouement sans bornes à la cause de la justice, de la vérité, de la raison, ou en travaillant au bonheur de l'humanité. Le journalisme devrait être un *sacerdoce*.

SACERDOTAL, ALE, adj. Qui appartient au sacerdoce, qui est attaché à la dignité de prêtre. Caractère *sacerdotal*. Dignité *sacerdotale*. Fonctions *sacerdotales*. Ornements *sacerdotaux*. Il était revêtu des habits *sacerdotaux*. | *Caste sacerdotale*, Chez les peuples divisés en castes, Celle qui exerce les fonctions du sacerdoce. La *caste sacerdotale* de l'ancienne Égypte dirigeait le gouvernement, et était dépositaire de toutes les connaissances scientifiques. Les brahmes forment aujourd'hui dans l'Inde la *caste sacerdotale*. | S. m. Prêtre principal du paganisme dans chaque province sous l'empire romain.

SACHÉE, s. f. Ce qu'un sac peut contenir. Une *sachée* de blé, de haricots, de châtaignes, de noix.

SACHER, v. a. Mettre en sac. Peu usité. On doit dire *Ensacher*. V. ENSACHER.

SACHET, s. m. Petit sac. Ce mot n'est ordinairement employé qu'en parlant des petits sacs dans lesquels on a mis des matières odorantes ou certains remèdes. J'aime les senteurs de ce *sachet*. On ne dira pas *Un sachet de pralines*, mais *Un petit sac de pralines*. Cependant on remplit *un sachet* de charbon pilé pour poncer.

SACHET, ETTE, s. Religieux, religieuse de l'ancien ordre de la pénitence ou du sac.

SACI (L. ISAAC LEMAISTRE, dit de). Ecclésiastique, savant traducteur, né à Paris, en 1613, mort en 1684. Il embrassa les opinions des jansénistes, s'établit à Port-Royal, dont il devint directeur, et fut persécuté à cause de ses doctrines. Il a traduit, entre autres ouvrages, la *Bible* et *l'Imitation*.

SACOCHE, s. f. Sac de forte toile, long et étroit, à l'usage des porteurs d'argent des maisons de banque et de commerce. Une *sacoche* pleine de pièces de cinq francs. Il y a de l'or dans cette *sacoche*. | Le sac et son contenu. Une lourde *sacoche*. | Au plur. Deux grandes poches de cuir ou de grosse toile employées dans les voyages à cheval. Les *sacoches* sont ordinairement suspendues à l'arçon de la selle. | Famil. Bourse. Il a la *sacoche* bien garnie.

SACOLÈVE, s. m. Mar. Sorte de navire à trois mâts dont se servent les peuples du Levant. L'arrière du *sacolève* est très-élevé.

SACOME, s. m. Archit. Moulure en saillie. | Se dit aussi du profil et du calibre des moulures.

SACQUAGE, s. m. Droit qu'on levait autrefois, dans certains pays, sur chaque sac de sel ou de grains porté au marché.

SACRAMENTAIRE, s. m. (pron. *sakramantère*). Liturg. Ancien livre d'église dans lequel étaient renfermées les cérémonies de la liturgie et de l'administration des sacrements. Le pape Gélase est le premier auteur du *sacramentaire*. | S. m. pl. Hist. eccl. Nom donné par les catholiques romains à tous les sectaires chrétiens qui ont enseigné des opinions contraires à celles de l'Église de Rome touchant le sacrement de l'Eucharistie.

SACRAMENTAL, ALE, adj. Qui concerne les sacrements, qui appartient aux sacrements. Mots *sacramentaux*. Paroles *sacramentales*. | Famil. *Mots sacramentaux*, Mots essentiels ou décisifs pour la conclusion d'une affaire. On dit aussi *Sacramentel*.

SACRAMENTALEMENT, adv. D'une manière sacramentale. | On dit aussi *Sacramentellement*.

SACRAMENTEL, ELLE, adj. Qui concerne les sacrements. | Synonyme de *Sacramental*.

SACRE, s. m. (du lat. *sacer*, sacré). Cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, surtout parmi les catholiques. Le premier sacre dont il soit fait mention dans l'histoire de France est celui de Pépin; il eut lieu dans la cathédrale de Soissons. Avant Louis VII, aucun lieu n'était spécialement affecté à cette cérémonie. Ce fut ce roi qui, ayant fait sacrer et couronner son fils à Reims, en 1179, attribua la prérogative du sacre, jusque-là indécise, à ce siége, parce que le cardinal de Sabine, son beau-frère, en était archevêque. Un roi n'était regardé comme tel qu'après son sacre. C'est à Reims qu'a toujours eu lieu le sacre des rois réputés légitimes, ou à qui la souveraineté n'était pas contestée. Le roi d'Angleterre, Henri VI, fut sacré roi de France à Notre-Dame de Paris. Henri IV fut sacré dans la cathédrale de Chartres. La cérémonie du sacre, qui avait tant d'importance autrefois, n'en a plus aucune aujourd'hui. On la regarde comme une vaine et puérile formalité. Louis XVIII et Louis-Philippe, les plus intelligents parmi les derniers souverains qu'ait eus la France, n'ont pas voulu se faire sacrer. Napoléon Ier, qui aurait dû surtout se garder d'une cérémonie contraire à l'esprit de la Révolution, dont il sortait, se fit sacrer toutefois. Il fit revivre, en cette occasion, tout l'ancien cérémonial. | Se dit aussi de la cérémonie par laquelle on sacre un évêque. | Ornithol. Espèce d'oiseau de proie du genre faucon. | Famil. Par allusion à la rapacité de l'oiseau appelé *sacre*, on disait autrefois d'un homme porté à s'emparer de tout ce qui se trouvait sous sa main, *C'est un sacre, il faut se méfier de ce sacre*.

SACRÉ, ÉE, part. Qui a été consacré, ordonné. Un roi *sacré*. L'évêque nouvellement *sacré*. | Consacré à la Divinité par une religion quelconque; qui concerne les religions; qui appartient aux cultes. Le temple *sacré*. Les voûtes *sacrées* du temple. Les vases *sacrés*. Le feu *sacré* de Vesta. Un bois *sacré*. | *Ordres sacrés*, Chez les catholiques, la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat, par opposition aux *Ordres mineurs*. | *Sacré collége*, Le collége des cardinaux. | *Les livres sacrés*, L'Ancien et le Nouveau Testament. | *L'histoire sacrée*, L'histoire des Juifs telle qu'elle est racontée dans la Bible, par opposition à *l'histoire profane*. C'est dans ce sens qu'on dit *Les auteurs sacrés et les auteurs profanes*. | Sanctionné par la religion et la morale; que l'on doit respecter, vénérer; qu'on ne doit point violer, enfreindre. Des droits, des devoirs *sacrés*. Des nœuds, des liens *sacrés*. Des intérêts *sacrés*. Braver les lois *sacrées* de la décence et de l'honnêteté. (J. J. Rousseau.) | Hist. *Guerres sacrées*, Nom donné à trois guerres qui eurent pour but de défendre le temple de Delphes. | Qu'on ne doit point divulguer. Un secret confié est une chose *sacrée*. | A quoi on ne doit point ou on ne veut point toucher. Que son honneur vous soit toujours *sacré*. | Se dit des personnes que leur qualité rend inviolables. La personne d'un père doit être *sacrée* pour ses enfants. | *Il n'y a rien de sacré pour lui*, Se dit d'un homme qui n'est retenu dans ses actions par aucun principe de morale ou de probité. | Il s'ajoute aux termes d'injure, aux imprécations, aux blasphèmes pour leur donner plus de force. *Sacré animal! sacré bandit! sacrée bête! sacré coquin!* Dans ce sens, qui appartient au langage le plus grossier, on le met toujours devant le substantif. Mis après le substantif, il aurait une signification toute différente, *bandit sacré*, *coquin sacré*, pouvant se dire, dans le style le plus élevé, d'un roi, d'un évêque, d'un pape ou de toute autre personne réputée inviolable ou sainte. | Adjectiv. *Maladie sacrée*, V. ÉPILEPSIE. | Anat. Il se dit de tout ce qui a rapport à l'os appelé *sacrum*. Plexus *sacré*. Nerfs *sacrés*. Artères *sacrées*. | S. m. Ce qui est sacré. N'est guère usité que par opposition au profane. Il mêle dans ses écrits le *sacré* au profane.

SACRÉ-COEUR, s. m. Nom de deux fêtes dans l'Église catholique : celle du *Sacré-Cœur de Jésus*, et celle du *Sacré-Cœur de Marie*, instituées toutes deux au XVIIe siècle. Plusieurs couvents sont sous l'invocation du *Sacré-Cœur*. Le *Sacré-Cœur* de Paris.

SACREMENT, s. m. (pron. *sakreman*; du lat. *sacramentum*, serment; rad. *sacrum*, sacré). En général, le signe d'une chose sacrée; et, en particulier, le signe sensible qui, suivant les dévots, a la vertu de produire la sainteté. Administrer les *sacrements*. Refuser les *sacrements*. Les catholiques ont sept *sacrements* : le *baptême*, la *confirmation*, l'*eucharistie*, la *pénitence*, l'*ordre*, le *mariage* et l'*extrême-onction*. Les protestants n'admettent que deux sacrements : le baptême et la cène. | *Le saint-sacrement de l'autel*, ou, absolument, *le saint-sacrement*, Chez les catholiques, l'Eucharistie. | *Exposer le saint-sacrement*, Mettre une hostie consacrée sur l'autel. | *Saint-sacrement*, Se dit aussi de l'ostensoir, ou du soleil de métal destiné à renfermer l'hostie. Un *saint-sacrement* de vermeil, d'or.

SACRER, v. a. (du lat. *sacrare*, même signif.). Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines prières, de certaines cérémonies religieuses. Autrefois on *sacrait* les rois de France à Reims. *Sacrer* un évêque. | V. n. Famil. Blasphémer, faire des imprécations, jurer. Il ne fait que jurer et *sacrer*.

> De leur côté, les bateliers juraient,
> Rimaient en Dieu, blasphémaient et *sacraient*
> (GRESSET.)

SACRIFIABLE, adj. Qui peut être offert en sacrifice. | Qui doit être sacrifié.

SACRIFICATEUR, s. m. Chez les Hébreux et les païens, Ministre préposé pour les sacrifices. Le grand *sacrificateur*. L'office du *sacrificateur*. Les *sacrificateurs* s'emparèrent de la victime.

SACRIFICE, s. m. (du lat. *sacer*, sacré; *facere*, faire). Offrande d'une chose extérieure et sensible, faite à la Divinité par un ministre spécial. *Sacrifice* solennel. *Sacrifice* propitiatoire, expiatoire. Faire un *sacrifice*. Offrir une chose en *sacrifice*. Les cérémonies du *sacrifice*. Les *sacrifices* sont aussi anciens que le monde. Après le *sacrifice* nous faisions un festin champêtre. (Fénelon.) | Chez certains peuples, on offrait des fruits et des productions de la terre, des animaux domestiques ou sauvages; chez d'autres nations, malheureusement en assez grand nombre, on immolait des victimes humaines. | *Le saint-sacrifice*, Se dit, chez les catholiques, de la messe. | Fig. Renoncement à quelque plaisir, à quelque commodité en faveur d'une personne, ou en considération d'une chose. Faire le *sacrifice* de son existence au triomphe de ses opinions. Votre cause exige le *sacrifice* absolu de votre repos. Ce *sacrifice* coûte beaucoup à mon cœur. Craignez qu'un si grand *sacrifice* ne soit tardif. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Faire un sacrifice à Vénus*, Se livrer aux plaisirs de l'amour.

SACRIFIÉ, ÉE, part. Offert en sacrifice. Que de victimes *sacrifiées* à des dieux altérés de sang! | Fig. *Une femme sacrifiée à une autre*, Abandonnée pour une autre.

SACRIFIER, v. a. (rad. *sacrifice*). Offrir un sacrifice, soit à Dieu, soit aux faux dieux ou à leurs idoles; immoler. Les Hébreux *sacrifiaient* des victimes à Dieu. Il l'attend à l'autel pour la *sacrifier*. (Racine.) Presque tous les hommes *ont sacrifié* des enfants à leurs dieux. (Voltaire.) | Absol. Ordinairement, c'étaient les prêtres qui *sacrifiaient*. | *Sacrifier aux Grâces*, Chercher l'agréable plutôt que l'utile dans son style, dans son discours, etc. | Par analogie, on dit, *Sacrifier à la mode, aux préjugés, au goût de son siècle*, pour S'y conformer par faiblesse, par condescendance. | *Sacrifier à l'amour*, Brûler d'amour pour une femme, la courtiser. | *Sacrifier quelque chose à quelqu'un, à Dieu*, Y renoncer, s'en priver pour l'amour de cette personne ou pour l'amour de Dieu. *Sacrifier* ses intérêts. *Sacrifier* sa réputation au bien public. (Fléchier.) Je ne crains pas de rechute, j'ai *sacrifié* à Dieu ma haine et mon amour. (Mme de Staël.) | On dit dans un sens analogue, *Sacrifier* une chose à une autre. Gloire à ceux qui *ont* tout *sacrifié* pour le triomphe de la vérité. | Quitter, abandonner, perdre, détruire. Ne *sacrifiez* jamais les intérêts des faibles. Que d'existences on *a sacrifiées* pour un stérile résultat! | SE SACRIFIER, v. pr. Être sacrifié. | Se dévouer. *Se sacrifier* au bien de l'humanité.

SACRILÉGE, adj. Qui commet un sacrilége. Homme *sacrilége*. Main *sacrilége*. | Qui a le caractère du sacrilége. Action, pensée *sacrilége*. | Subst. Les Romains punissaient sévèrement les *sacrilèges*.

SACRILÉGE, s. m. (du lat. *sacer*, sacré; *lex*, loi). Action par laquelle on profane les choses sacrées. Commettre un *sacrilége*. Être accusé de *sacrilége*. Dans l'ancienne société, les peines contre le *sacrilége* étaient atroces. Cette pénalité barbare disparut à la Révolution. Charles X osa faire rendre une loi contre le *sacrilége* en plein XIXe siècle. Elle fut abolie en 1830. | Tout acte par lequel on outrage une personne qu'on doit respecter, ou lorsqu'on commet un attentat contre les objets de notre respect. Détruire la liberté d'une nation, c'est

se rendre coupable d'un *sacrilége* exécrable. C'est un *sacrilége* à des hommes de se faire les vengeurs de la Divinité. (J. J. Rousseau.)

SACRILÉGEMENT, adv. Avec sacrilége, d'une façon sacrilége. Communier *sacrilégement*.

SACRIPANT, s. m. (de l'ital. *sacripante*, personnage inventé par le Tassoni). Tapageur, faux brave, rodomont; mauvais garnement, homme de sac et de corde. C'est un *sacripant*. Cherchons ce *sacripant*, fouettons-le comme un diable. (Granval.)

SACRISTAIN, s. m. (du lat. *sacer*, sacré). Celui qui a soin de la sacristie d'une église, qui en garde les vases et les ornements sacrés. Le *sacristain* de la paroisse est un ivrogne, un coureur de filles.

SACRISTIE, s. f. Lieu où le prêtre se revêt des habits d'usage pour les cérémonies religieuses chez les catholiques, et où se gardent les vases sacrés et tous les ornements. Aller à la *sacristie*.

SACRISTINE, s. f. Celle qui, dans un couvent de femmes, a soin de la sacristie. | Celle qui, dans les confréries, est chargée des ornements, des fleurs, etc., qui décorent la chapelle. La *sacristine* est gentille.

SACRO. Mot qui entre dans la composition d'un grand nombre d'expressions anatomiques, où il signifie Qui appartient au sacrum.

SACRO-ILIAQUE, adj. Anat. Qui a rapport au sacrum et à l'ilion.

SACRO-LOMBAIRE, adj. Anat. Qui s'étend du sacrum aux lombes.

SACRO-SPINAL, ALE, adj. Anat. Qui part du sacrum et remonte le long de l'épine du dos.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres.

SACRUM, s. m. (pron. *sacrome*, emprunté du latin). Anat. La dernière des vertèbres, celle qui termine l'épine dorsale et qui forme la partie postérieure du bassin. | Adjectiv. L'os *sacrum*.

SADDUCÉEN, ENNE, adj. et s. (de *Saddoc*, le fondateur). Nom des membres d'une secte juive qui se forma dans le IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Les Sadducéens niaient l'existence des anges, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de l'autre vie. Ils n'en croyaient pas moins au libre arbitre et à la providence, mais ils ne servaient Dieu qu'en vue de récompenses terrestres. Leur secte était opposée à celle des pharisiens, dont ils n'admettaient ni les traditions, ni les explications touchant le texte de la Bible.

SADDUCÉISME, s. m. Doctrine des Sadducéens.

SAFRAN, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. Une espèce est l'objet d'une culture importante; c'est le *safran cultivé*, dont on recueille les fleurs pour la belle couleur qu'elles fournissent. Le *safran cultivé* est une plante des pays chauds, vivace et dépourvue de tige. De sa

Safran.

racine bulbeuse naissent des feuilles linéaires d'un vert éclatant, engaînées à leur base. Elles sont précédées par une fleur d'un violet pourpre, qui s'élève au centre, portée sur un pédoncule radical, et qui présente un style allongé surmonté d'un stigmate rouge-aurore fort odorant, partagé en trois longs segments. Ce stigmate est la seule partie de la plante qui soit utilisée. | *Safran* est aussi le nom qu'on donne à ce stigmate et à la couleur qu'il fournit. Un hectare donne, terme moyen, quinze kilogrammes de *safran*. La cuisine, la médecine, la peinture, font usage du *safran*. On en colore le beurre, les pâtes, les sucreries. | Prov. et fig., *Jaune comme du safran; peau de safran*, Très-jaune. | Le *safran printanier* est l'espèce sauvage la plus répandue, celle qui fournit le plus de variétés. | Chim. Se dit de certaines préparations brunes, jaunes ou rouges, faites avec du fer ou de l'antimoine. | Mar. Partie du gouvernail qui se trouve au-dessous du plan de flottaison.

SAFRANÉ, ÉE, part. Jauni avec du safran. | Fig. *Couleurs safranées*, Couleurs jaunes.

SAFRANER, v. a. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. *Safraner* du riz. *Safraner* des pains. *Safraner* des gâteaux.

SAFRANIÈRE, s. f. Champ planté de safran. | Pièce où l'on renferme le safran.

SAFRE, s. m. Chim. Nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt. | Couleur tirée du cobalt, dont on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

SAGA, s. f. Nom donné aux traditions historiques ou mythologiques des peuples du Nord, conservées par les scaldes. Les *sagas* de la Scandinavie.

SAGACE, adj. (du lat. *sagax*, même signif.). Qui est fort pénétrant, soit dans les sciences, soit dans les affaires. Un esprit *sagace*.

SAGACITÉ, s. f. (du lat. *sagacitas*). Perspicacité, pénétration d'esprit par laquelle on découvre dans une affaire, dans un art, un métier, une science, ce qu'il y a de plus ardu, de plus secret. Montrer de la *sagacité*. Faire preuve de *sagacité*. La pénétration voit, et la *sagacité* va jusqu'à prévoir. (Duclos.) Vous avez fait preuve en cela de *sagacité*.

SAGAIE, s. f. Espèce de dard ou de javeline dont se servent les nègres de l'Afrique et les insulaires de l'Océanie. Il fut blessé par une *sagaie*.

SAGE, adj. et s. (du lat. *sagax*, prudent, habile). Prudent, circonspect, judicieux. On devient *sage* à ses dépens. Sa conduite est approuvée de tous les gens *sages*. | Maître de ses passions, réglé dans sa conduite. Combien de débauchés dans leur jeunesse sont devenus *sages* dans l'âge mûr! | Posé, tranquille. Cet enfant est bien *sage*. | *Voilà qui vous apprendra à être sage*, Se dit à une personne à qui l'on vient d'infliger une correction. | Où il paraît de la prudence, de la sagesse. Une entreprise *sage*. Des lois *sages*. Une confiance universelle a été le fruit de ses *sages* combinaisons. (Raynal.) Subst. Le *sage* sait mettre des bornes à ses désirs. | Chaste, pudique. Se dit particulièrement d'une fille ou d'une femme. Cette jeune personne a toujours été *sage*. | Qui a sa raison, qui a de la raison. S'emploie par opposition à *fou*, *extravagant*. Il s'imagine être *sage*, et ce n'est qu'un fou. | *Montrez-vous le plus sage*, Soyez le plus modéré, le plus raisonnable. | Absol. *Le Sage*, surnom donné à Salomon par les chrétiens, en dépit de ses honteux débordements et de son sérail. | Se dit de certains personnages de l'antiquité qui ont excellé par leur doctrine et leur grande sagesse. | *Les sept Sages de la Grèce*, Sept Grecs illustres du VIe siècle avant Jésus-Christ, savoir : Thalès, Solon, Bias, Chilon, Cléobule, Pittacus, Périandre. Quelquefois à ce dernier on substituait Myson de Chio ou Anacharsis le Scythe. Ces *sages* s'occupaient surtout de philosophie et de politique.

SAGE-FEMME, s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes. Une habile *sage-femme*. Faites venir une *sage-femme*. Les *sages-femmes* ne peuvent employer les instruments dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, médecin ou chirurgien. Mme Gastier-Cramer, *sage-femme*.

SAGEMENT, adv. (pron. *sajeman*). Avec sagesse; prudemment; correctement. Se conduire *sagement*. Vous parlez *sagement*.

SAGÈNE, s. f. (en russe *saschine*). Mesure de longueur chez les Russes, est la 500e partie du *verste* et vaut 2 mètres 134 centimètres. La *sagène* se subdivise en trois *archines* et 48 *cerchoks*.

SAGESSE, s. f. (rad. *sage*). Prudence, circonspection, conduite avisée dans ses paroles et dans ses actions. Profonde *sagesse*. Agissez avec *sagesse* en toute circonstance. La *sagesse* est la connaissance et l'affection du vrai bien. (Vauvenargues.) La *sagesse* de la conduite dépend de l'expérience. (Duclos.) | Modération, retenue. Il faut plus de *sagesse* dans la prospérité que dans le malheur. | Conduite posée, esprit de docilité. Cet enfant a de la *sagesse*. | *Le prix de sagesse*, Le prix qu'on donne, dans les écoles, à l'élève le plus sage. | Modestie, pudeur, chastété. Se dit, particulièrement, en parlant des filles et des femmes. | Attention à rester toujours dans les bornes prescrites par le goût et la raison. Une composition pleine de *sagesse*. | La connaissance naturelle ou acquise des choses, les lumières de l'esprit. L'étude de la *sagesse*. Moïse était instruit dans la *sagesse* des Égyptiens. | Pour les anciens, la sagesse, *Sophia*, comprenait à la fois la science et la sagesse proprement dite; c'est en prenant le mot dans cette vaste étendue que les Grecs définissaient la *philosophie*, *l'étude de la sagesse*. Pour nous l'étude de la sagesse est plutôt la *morale*. | *Le livre de la Sagesse*, ou simplement *la Sagesse*, Un des livres de l'Écriture sainte. Il se compose de deux parties : l'une est un éloge de la *sagesse*, l'autre renferme des réflexions sur les effets de cette *sagesse* dans le monde. On l'attribue à Salomon. | *Dents de sagesse*, Les quatre dernières grosses molaires, lesquelles sortent à l'âge adulte.

SAGETTE, s. f. (du lat. *sagitta*, flèche). S'est dit pour *flèche*. Pour me férir de sa *sagette*. (Roman de la Rose.) | Fig. Il décoche dans de petits libelles des *sagettes* qui blessent peu, il est vrai, mais il a male intention de blesser profondément. (Balzac.) Voltaire était habile à décocher des *sagettes*.

SAGETTER, v. a. Lancer des flèches, attaquer à coups de flèches, percer de flèches. Vieux mot.

SAGINE, s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renferme des plantes herbacées.

SAGITTAIRE, s. m. (du lat. *sagitta*, flèche). Archer. Se disait, chez les Romains, des soldats qui lançaient des flèches. | Astron. Constellation qui forme le neuvième signe du zodiaque, dans lequel le soleil entre le 22 novembre; elle se compose de trente et une étoiles. On la représente ordinairement sous la figure d'un centaure qui tient un arc prêt à tirer. Nous entrons dans le *sagittaire*.

SAGITTAL, ALE, adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Qui ressemble à une flèche. | Anat. *Sinus sagittal*, Sinus longitudinal supérieur du crâne. | *Suture sagittale*, Celle qui sépare les deux pariétaux. | *Gouttière sagittale*, Gouttière peu profonde qui se voit sur la ligne médiane à la face interne de la voûte du crâne. Affection à la *gouttière sagittale*.

SAGITTÉ, ÉE, adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Bot. Se dit des feuilles, des stipules qui ont la forme d'un fer de flèche. Feuilles *sagittées*.

SAGONTE (en lat. *Saguntum*). Géogr. Ancienne ville d'Hispanie, alliée des Romains. Elle est célèbre par la résistance héroïque qu'elle opposa aux Carthaginois. Les habitants brûlèrent la ville et se précipitèrent dans les flammes plutôt que de se rendre à Annibal (219 avant J. C.).

SAGOU, s. m. Espèce de pâte végétale et alimentaire qu'on prépare avec la moelle de quelques palmiers, principalement avec celle du palmier sagoutier. Elle est inodore, d'une saveur fade, et se mange apprêtée de plusieurs manières, comme le riz. On nous servit un potage au *sagou*.

SAGOUIN, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, appartenant à la division des singes d'Amérique. A la différence des autres singes, ils vivent à l'écart dans les broussailles ou dans les crevasses des rochers. La femelle se nomme *sagouine*. | Fig. et famil. Homme, femme malpropre. C'est un vrai *sagouin*. Une *sagouine*.

SAGOUTIER, s. m. Bot. Genre de palmiers de la division des monoïques, renfermant trois ou quatre espèces. Le sagoutier croît à Sumatra, aux îles Moluques, dans les terrains marécageux. Son tronc s'élève à une hauteur de quatre mètres. Son écorce recouvre une substance médullaire blanche, appelée sagou, qu'on mange sous diverses formes. On reconnaît que cette substance farineuse a acquis la qualité convenable lorsque les feuilles se couvrent d'une poudre blanchâtre, qui paraît n'être qu'une transsudation de la moelle. Un sagoutier est sept ans à croître; à cet âge il donne 150 kilogr. de fécule. De tous les palmiers qui croissent dans la Malaisie le sagoutier est le plus intéressant. | On dit aussi *Sagouier*.

SAHARA (en arabe, *Sahara*, le désert par excellence). Géogr. Désert immense dans le nord de l'Afrique, d'une longueur de 5,000 kilom., d'une largeur de 1,400; borné au N. par la chaîne de l'Atlas, au S. par la Sénégambie et le Takrour; à l'O. par l'océan Atlantique. En général, le Sahara est une vaste plaine de sables arides où se trouvent quelques oasis. De rares tribus nomades le parcourent. Les hauts plateaux et les croupes ondulées vers le sud dont se compose le Sahara sont traversés plutôt que baignés par de rares cours d'eau, dont les uns se jettent dans des lacs sans issue, et les autres se perdent dans les sables. Le Sahara est le pays des innombrables troupeaux de chameaux et de moutons, la patrie privilégiée du cheval, la région des chasses à l'autruche et à la gazelle, du vol au faucon, des mirages décevants, des gazons de chéa, d'alfa et de thym, des horizons infinis, au sein desquels s'écoule la vie pastorale dans toute sa simplicité; le Sahara est surtout le pays de

l'indépendance. La culture y est une rare exception, dévolue comme une infortune ou une déchéance aux habitants sédentaires des oasis. A mesure que le soleil, dans sa course annuelle, montant sur l'horizon, dessèche les pâturages du Sahara, les tribus qui l'habitent accomplissent une migration périodique, qui des bords du désert les conduit vers les montagnes et les marchés du Tell, où elles échangent leurs produits contre ceux du Tell ou même de l'Europe, jusqu'à ce qu'arrivées au terme de leur marche, en même temps que s'abaisse la courbe du soleil sur l'horizon, elles s'arrêtent et se replient sur elles-mêmes. Alors un mouvement en sens contraire les ramène, d'un pas mesuré sur celui des saisons, vers les landes où leurs troupeaux paîtront l'herbe épaisse et sapide que les pluies ont fait pousser vers les oasis, dépôts de leurs richesses. On creuse des puits artésiens dans le *Sahara*.

SAHEL (en arabe, *côte*, *rivage*). Géogr. Mot arabe appliqué depuis la conquête de l'Algérie à des collines qui s'étendent à l'O. et à l'E. d'Alger, sur le bord de la mer et au N. de la plaine de la Mitidja.

SAIE, s. f. (du lat. *sagum*). Vêtement court que les Perses, les Romains et les Gaulois portaient en temps de guerre. La *saie* gauloise était une pièce d'étoffe grossière qui s'endossait comme une dalmatique. La blouse de nos ouvriers remplace la *saie* des Gaulois nos pères. | Technol. Sorte de brosse pour nettoyer les ouvrages d'orfévrerie.

SAIGNANT, ANTE, adj. Qui dégoutte du sang. Avoir le corps tout *saignant*. | Peu cuit ; qui a passé à peine sur le feu. La viande *saignante* est d'une digestion facile. | Fig. Nouveau, récent. Il m'a fait une grave insulte, et la plaie est encore *saignante*.

SAIGNÉE, s. f. Ouverture pratiquée à un vaisseau sanguin pour en tirer le fluide qui s'y trouve contenu ; évacuation de la quantité de sang que l'on provoque par ce moyen. Pratiquer une *saignée*. Une abondante *saignée*. Une *saignée* faite mal à propos produit moins de mal qu'une *saignée* omise lorsqu'elle est nécessaire. (Nysten.) La *saignée* est un usage barbare de la vieille médecine. | La saignée est dite *générale* lorsque, par la section des gros vaisseaux, on a pour but d'agir sur la masse entière du sang. Elle est, au contraire, *locale*, lorsqu'elle s'adresse aux petits vaisseaux ou capillaires. | Pli formé par l'avant-bras, endroit où l'on pratique cette opération. | Par anal. Rigole que l'on fait pour amener de l'eau d'une rivière dans une prairie. | Fig. *Faire une saignée, une rude saignée à quelqu'un, à la bourse de quelqu'un*, Lui tirer beaucoup d'argent, exiger de lui une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer.

SAIGNEMENT, s. m. (pron. *sègneman*). Écoulement de sang principalement par le nez. Il vient d'éprouver un grand *saignement* de nez.

SAIGNER, v. a. (rad. *sang*). Extraire des vaisseaux sanguins une quantité déterminée du liquide qu'ils contiennent. *Saigner* un malade. *Saigner* au bras. *Saigner* au pied. *Saigner* un cheval. | Absol. Il *saigne* bien. | Par anal. *Saigner un marais, un fossé, un étang*, etc., En faire écouler une partie de l'eau par une ouverture pratiquée à cet effet. | Artill. *Saigner une gargousse*, En retirer de la poudre pour que la charge soit moins forte. | T. de boucherie et de cuisine. Tuer, égorger. *Saigner* un porc, un poulet. | *Saigner à blanc*, Saigner jusqu'à ce qu'il ne vienne plus de sang, et, fig., épuiser les ressources de quelqu'un. | Prov. et fig. *Saigner du nez*, Manquer de résolution, de courage. | V. n. Perdre du sang volontairement ou accidentellement. | *Saigner au nez* et *saigner du nez* n'ont pas la même signification. *Saigner au nez* veut dire Tirer du sang du nez comme on en tire du pied, du bras, etc., par la saignée ; *saigner du nez*, signifie Perdre du sang par le nez. | Fig. *La plaie saigne encore, c'est une plaie qui saignera longtemps*, La cause du chagrin, du ressentiment, de la douleur est encore vivante dans la mémoire. La plaie de la révocation de l'édit de Nantes *saigne* encore. (Voltaire.) | *Le cœur m'en saigne*, J'en suis vivement touché. | SE SAIGNER, v. pr. S'ôter du sang. | Donner jusqu'à se gêner. C'est une sottise de *se saigner* pour des ingrats.

SAIGNEUX, EUSE, adj. Qui est couvert ou taché de sang. Son visage est tout *saigneux*.

SAÏGON. Géogr. Ville et port de la Basse-Cochinchine, sur le fleuve Saïgon ; 10,000 habit. Rues régulières, pagodes nombreuses, forte citadelle ; beaux et vastes magasins, casernes, chantiers de marine, arsenal. Grand commerce. Cette ville, prise en 1859 par la flotte française, devint dès lors le chef-lieu des possessions françaises en Cochinchine.

SAILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui avance, qui sort en dehors. Les parties *saillantes* d'un bâtiment. Avoir les os très-*saillants*. | *Angle saillant d'une figure*, par opposition à *angle rentrant*, Celui dont le sommet est dirigé en dehors. Les *angles saillants* d'une forteresse. | Fig. Vif, brillant, frappant. L'on ne rencontre rien de *saillant* dans cette composition, dans ce roman, dans cette pièce.

SAILLIE, s. f. (*ll* mouillées). Sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. Le vent s'échappait de la caverne par *saillies*. | Fig. Emportement, boutade, échappée. Une *saillie* de jeune homme. | Traits d'esprit brillants qui semblent échapper dans la conversation ou dans les écrits. Piron est un auteur plein de *saillies*. | Éminence, bosse qui se trouve à la surface de certains objets. | L'avance que forme une partie d'un édifice sur une autre, une pièce quelconque sur une autre pièce, comme balcons, moulures, corniches, etc. Ce balcon a trop de *saillie*. Les architectes disent aussi *projecture*. | Relief apparent des objets représentés dans un tableau. Dans ce tableau, certaines parties ne sont pas assez en *saillie*.

SAILLIR, v. n. (*ll* mouillées ; du lat. *salire*, sauter ; *saltus*, saut). Sortir avec impétuosité et par secousses. Ne se dit, en ce sens, que des choses liquides et s'emploie à l'infinitif et à la troisième personne de quelque temps. Le sang *saillit* d'une veine avec une grande impétuosité. | Action de quelques animaux lorsqu'ils couvrent leurs femelles. Un étalon *saillit* une jument. | Architect. Faire saillie, déborder, avoir du relief. En ce sens, il se conjugue ainsi : *Il saille, il saillait, il saillera*, et non *il saillit, il saillissait, il saillira*. Les balcons *saillent* sur les rues, les places et les cours.

SAIN, SAINE, adj. (du lat. *sanus*, sain, bien portant). Celui, celle qui est d'une bonne santé, d'une forte constitution. Un homme *sain*. Une population *saine*. Je vous félicite d'une vieillesse plus *saine* que la mienne. (Voltaire.) | *Enfin, vous voilà sain et sauf*, c. à d. Sauvé d'une grande maladie, échappé d'un grand danger. | Fig. *Des marchandises arrivées saines et sauves*, Ni avariées, ni endommagées. | En parlant des parties du corps, des choses inanimées ; qui est en bon état, qui n'est point gâté ou altéré. Son estomac est fort *sain*. Des fruits *sains*. | Qui est favorable à la santé. La nourriture la plus agréable n'est pas toujours la plus *saine*. | Mar. Qu'on peut aborder sans danger. Une côte *saine*. | Fig. Droit, juste. Un jugement *sain*. Avoir des idées *saines* en politique, en morale. | *La saine raison*, La droite raison. | *La saine critique*, La critique judicieuse. | *Saine doctrine*, Doctrine qui est conforme à l'équité naturelle.

SAINBOIS, s. m. L'écorce du garou que les pharmaciens emploient pour les vésicatoires et les pommades épispastiques.

SAINDOUX, s. m. Graisse de porc fondue qui sert dans les cuisines à divers usages.

SAINEMENT, adv. (pron *sèneman*). D'une manière saine. | Conformément à la droite raison. Il juge *sainement* les choses.

SAINFOIN, s. m. (de l'adj. *sain*, et de *foin*). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, comprenant plus de deux cents espèces, dont la plupart sont bonnes pour nourrir les bestiaux. On distingue le *sainfoin commun* ou *esparcet* ; le *sainfoin d'Espagne* ou *à bouquets* ; le *sainfoin vlhagé* ; le *sainfoin oscillant*. Le sainfoin est d'autant plus propre à faire des prairies artificielles qu'il croît assez volontiers dans toutes sortes de terres. Il plaît singulièrement aux chevaux et aux autres bestiaux ; il les engraisse beaucoup. Une prairie de sainfoin peut durer dix ou douze ans dans une terre médiocre, et quelquefois le double dans une bonne terre. On multiplie partout les prairies de *sainfoin*.

SAINT, SAINTE, adj. et s. (du lat. *sanctus*, consacré). Souverainement parfait. | Se dit, chez les catholiques, en ce sens, de Dieu. *L'Esprit-Saint*. | Se dit également des créatures les plus parfaites et des esprits bienheureux. La *sainte* Vierge. Les *saints* martyrs. *Saint* Martin, *saint* Roch, *saint* Antoine, *sainte* Cécile, *sainte* Thérèse. | S'emploie aussi pour désigner ceux ou celles qui vivent selon la loi de Dieu et qui observent fidèlement ses préceptes. C'est un *saint* homme. | Se dit des choses. Une vie *sainte*. De *saintes* pensées. Les *saints* mystères. Le *saint*-sacrement. Les *saintes* huiles. Lire les *saints* livres. | *Le saint-père, notre saint-père le pape*, Titre que les catholiques donnent au chef de leur religion. | *Le saint-siége*, Le siége du chef de la religion catholique. | Se dit aussi de la cour de Rome, du pape même. Les décisions du *saint-siége*. | *Le saint-office*, Nom que se donnait le tribunal de l'inquisition. Le *saint-office* de Rome condamna Galilée. | Jour où l'on célèbre la fête de quelque saint. | Par ellipse. La *Saint*-Jean. La *Saint*-Martin. | *L'église Saint-Étienne, l'église Saint-Germain*, et absol., *Saint-Étienne, Saint-Germain*, L'église placée sous l'invocation de saint Étienne, de saint Germain. | Prov. et famil. *Ne savoir à quel saint se vouer*, Être sans ressource, ne savoir plus à qui recourir. | Prov. et fig. *Prêcher pour son saint*, Vanter une chose, une personne qui nous intéresse. | *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*, Il vaut mieux s'adresser au dispensateur qu'à ses agents. | *Le saint empire romain* ou absol., *le saint empire*, L'empire d'Allemagne. | *Les lieux saints*, Les lieux où a vécu, où est mort Jésus-Chrit. Visiter *les lieux saints*. | *La terre sainte*, La Palestine. | *Terre sainte*, Terre qui a été bénite pour inhumer les fidèles. | *Les villes saintes*, Se dit de Jérusalem, de Médine et de la Mecque. | *La semaine sainte*, Celle qui précède le jour de Pâques. | Par extens., Se dit des choses qui méritent la vénération ou le respect. Une amitié *sainte*. | Substantiv., en parlant des personnes. Un grand *saint*. Un *saint* illustre. Une *sainte* vénérée. Les *saints* et les *saintes* du calendrier. Les catholiques honorent les *saints*. Les litanies des *saints*. | *Le saint des saints*, Chez les Hébreux, Tabernacle où était renfermée l'arche, et plus tard l'endroit du temple où elle était placée. | *Saints du dernier jour*, Titre que se donnent les Mormons.

SAINT-AFFRIQUE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aveyron) ; 6,712 habit. Draps communs, molletons, fromages. Cette ville joua un rôle dans les guerres de la Réforme : c'était une des principales places des calvinistes.

SAINT-AMAND. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Cher) ; 8,625 habit. Ruines du château de Mont-Rond qui domine la ville. Commerce actif en laines, merrain, fer, vin, etc....

SAINT-AUGUSTIN, s. m. Imprim. Caractère qui est entre le gros-texte et le cicéro, et dont le corps est de douze points environ.

SAINT-BERNARD. Géogr. V. BERNARD (SAINT-).

SAINT-BRIEUC. Géogr. Chef-lieu du départ. des Côtes-du-Nord ; 14,007 habit. Bon port. Évêché. Cathédrale du XIIIe siècle ; pont en granit, belles promenades. Toiles, étoffes de laine. Grand commerce maritime, armements pour la pêche de la baleine et de la morue.

SAINT-CLAUDE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Jura), au fond d'une vallée ; 6,748 habit. Évêché. Industrie et commerce considérables : horlogerie, tabletterie et ouvrages au tour.

SAINT-DENIS. Géogr. V. DENIS (SAINT-).

SAINT-DIÉ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Vosges), sur la Meurthe ; 10,230 habit. Évêché. Calicot, mouchoirs, potasse, papeteries, quincaillerie. Commerce en grains, bétail, fer, lin, etc.

SAINT-DOMINGUE. Géogr. La plus grande des îles des Antilles après Cuba. V. HAÏTI.

SAINTE-BARBE, s. f. (du nom de la patronne des canonniers). Nom donné autrefois à l'endroit d'un navire où l'on serrait la poudre. On dit aujourd'hui *soute aux poudres*. | Aujourd'hui, Chambre de l'avant de l'entrepont où l'on tient quelques ustensiles de canonnage pour les besoins journaliers les plus urgents.

SAINTEMENT, adv. Se dit en style mystique, d'une manière sainte. Le vieux rat vivait *saintement*.

SAINTE-MENEHOULD. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Marne), sur l'Aisne ; 4,170 habitants. Fabriques de serges, faïenceries, verreries, tanneries ; asperges, andouilles et pieds de cochon renommés. On nous servit des pieds à la *sainte-menehould*.

SAINTES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure), sur la rive gauche de la Charente ; 10,734 habitants. Musée, pépinière ; église Saint-Pierre ; restes d'antiquités, amphithéâtre, arc de triomphe, etc. Vins, eau-de-vie dite de Cognac. Ancienne capitale de la Saintonge.

SAINT-ESPRIT (Le). Troisième personne de la sainte Trinité. Selon les catholiques, il procède du Père et du Fils ; selon les Grecs, du Père seul : on sait que c'est principalement sur cette divergence d'opinions qu'est fondé le schisme grec. Les Macédoniens, au IVe siècle, nièrent la divinité du Saint-Esprit ; les Ariens soutinrent qu'il n'est pas égal au Père. C'est au Saint-Esprit, dit-on, qu'est due l'inspiration des livres saints, le don de prophétie, ainsi que l'opération par laquelle conçut la sainte Vierge Marie. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres 50 jours après la mort de J. C. ; c'est en mémoire de cet événement qu'on fête la Pentecôte. | *Ordre du Saint-Esprit*, Ordre de chevalerie institué en 1578 par le roi de France Henri III, en mémoire de ce qu'il avait été élu roi de Pologne et était parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte. Supprimé en 1789, l'ordre du Saint-Esprit fut rétabli à la Restauration ; il a été de nouveau supprimé en 1830.

SAINTETÉ, s. f. État, qualité de ce qui est saint. Caractère de ce qui a été sanctionné par la

religion. La *sainteté* du mariage. | Figur. Caractère de ce qui est auguste, respectable. | *Sa Sainteté*, *Votre Sainteté*, Titre dont les catholiques se servent en parlant du pape, ou quand ils veulent le désigner; autrefois ces expressions étaient en usage à l'égard des évêques et même des simples prêtres.

SAINT-ÉTIENNE. Géogr. Chef-lieu du département de la Loire, sur le Furens, à 465 kilom. S. E. de Paris; 93,047 habitants. École de mineurs. Immense industrie métallurgique: manufacture impériale d'armes, serrurerie, quincaillerie, coutellerie, outils, enclumes, grosses pièces de forges, etc.; rubans de soie, padou, velours, lacets, tulles, galons. Aux environs, forges, aciéries, martinets, etc. Les eaux du Furens sont excellentes pour la trempe du fer et de l'acier. Commerce considérable. Saint-Étienne n'est le chef-lieu du département de la Loire que depuis 1856. C'était auparavant Montbrison.

SAINT-FLOUR. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Cantal), sur une roche basaltique; 4,699 habitants. Évêché. Cathédrale. Fabriques de colle-forte, tanneries, chaudronnerie; grand commerce de mulets. Aux environs, riche mine d'émeri; on y trouve aussi des pyrites, de petites topazes et même quelques émeraudes.

SAINT-GALL. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu d'un canton; 11,000 habitants. Évêché. Rues régulières, beaux bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Gall; belle église; arsenal; bibliothèque riche en manuscrits. Fabriques de mousselines, bonneterie. | Le *canton de Saint-Gall*, borné au N. par celui de Thurgovie et le lac de Constance, à l'E. par le Rhin, au S. par les cantons des Grisons et de Glaris, à l'O. par ceux de Schwitz et de Zurich. Son territoire, qui environne de tous côtés celui d'Appenzell, a 65 kilom. sur 45; 170,000 habitants. Commerce très-actif.

SAINT-GERMAIN. Géogr. Ville de France (Seine-et-Oise), sur une colline élevée et près de la rive gauche de la Seine; 15,443 habitants. Ancien château royal bâti en briques; parc et longue terrasse, d'où on a une vue magnifique.

SAINT-GERMAIN, s. m. Espèce de poire, grosse, fondante et très-sucrée.

SAINT-GIRONS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ariége), sur le Salat; 4,668 hab. Gros draps, papiers. Aux environs, beaucoup de métiers de tissage de fil et de laine. Grand commerce avec l'Espagne.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure); 6,704 habitants. Fabrique de poudre et de gros souliers; grand commerce d'eau-de-vie dite de Cognac et de bois de construction.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Savoie), sur l'Arc; 2,933 habitants. Evêché. Jardin botanique. Fabriques de fromages. Le froid y est fort rigoureux en hiver.

SAINT-JUST. Conventionnel. V. JUST (SAINT-).

SAINT-LAURENT. Géogr. V. LAURENT (SAINT-).

SAINT-LO. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Manche, sur la Vire, à 287 kilom. O. de Paris; 8,859 habitants. Beau pont, belles places. Haras; draps, serges, basins, coutils.

SAINT-LOUIS. Géogr. Chef-lieu des établissements français au Sénégal, dans une île formée par le Sénégal; 9,862 habitants. Résidence du gouverneur général. Entrepôt du commerce de la colonie: le commerce y consiste surtout en gommes et en arachides. Climat malsain. | Ville des États-Unis (Missouri), sur le Mississipi, à l'embouchure de l'Ohio, dans une situation admirable; 100,000 habitants, la plupart Français d'origine. Évêché catholique; université, école de médecine. Commerce considérable, chantiers de construction pour la marine à vapeur. Cette ville, fondée en 1764 par les Français, grandit chaque jour.

SAINT-MALO. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine), sur un rocher, dans la presqu'île d'Aron; 9,423 habitants. Port grand, sûr, mais de difficile accès. Pêche de la morue, expéditions pour Terre-Neuve. Chantiers de construction, arsenal; bains de mer. Belles promenades. Patrie de Jacques Cartier, de Duguay-Trouin, de la Bourdonnaie, Maupertuis, Lamettrie, Surcouf, Chateaubriand, Broussais, Lamennais.

SAINT-OMER. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais); 19,922 habitants. Place de guerre de deuxième classe; siége d'une direction d'artillerie. Archevêché. Belle cathédrale gothique. Fabriques de lainages, papier, cuirs, broderies, chapeaux; brasseries, distilleries, huileries, raffineries de sel, amidonneries, sucre indigène; manufacture de pipes en terre. Commerce de grains, vins, huiles, eaux-de-vie, houille, etc.

SAINT-PÉTERSBOURG. Géogr. Capitale de la Russie, résidence de l'empereur, siége des grandes administrations de l'État, popul. de 500,000 hab. V. PÉTERSBOURG (SAINT-).

SAINT-PIERRE (Eustache de). Bourgeois de Calais, se dévoua (1347) avec cinq de ses concitoyens à la fureur d'Édouard III, qui, irrité de la résistance que lui avaient opposée les Calaisiens, exigea qu'on lui livrât six des notables de la ville destinés à être pendus. Le vainqueur, cédant aux larmes de sa femme, consentit à laisser la vie sauve à ces courageux citoyens.

SAINT-PIERRE (Charles-Irénée CASTEL, abbé de). Publiciste. Naquit à Pierre-Église (Basse-Normandie), en 1658. On peut le regarder comme le précurseur des philosophes et des économistes du XVIIIe siècle. Il est particulièrement connu par son projet d'une *paix perpétuelle*, par sa *réforme de l'orthographe* et par ses plans financiers tous tendant à soulager le peuple. Mort en 1743.

SAINT-PIERRE (Jacques-Henri-Bernardin de). Écrivain français, naquit au Havre en 1737. Ses nombreuses aventures, ses lointains voyages et ses longues souffrances ont exercé la plus heureuse influence sur son génie et sur ses ouvrages. Les *Études de la nature*, qu'il publia en 1784, firent passer tout à coup Bernardin de Saint-Pierre de l'obscurité à l'éclat d'une brillante renommée. Un succès plus grand encore était réservé au délicieux roman de *Paul et Virginie*. Il occupa sa vieillesse à composer les *Harmonies de la nature*, où se retrouvent les brillantes qualités de son génie. Bernardin de Saint-Pierre est mort à Paris en 1814.

SAINT-POL. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais); 3,395 habitants. Eaux minérales. Bains; laine, huile, tabac.

SAINT-QUENTIN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aisne), sur la rive droite de la Somme; 31,730 habitants. Hôtel de ville d'architecture gothique, belle église. Rues larges, grande place, belles promenades. Nombreuses filatures de lin et de coton, calicot, linge de table, batiste, linon, basin, tulle, gaze, etc.; huileries, fabriques de sucre indigène.

SAINTONGE (du lat. *Santones*, nom des anciens habitants de cette contrée). Géogr. Ancienne province de France dont la capitale était Saintes. La Saintonge forme aujourd'hui le département de la Charente-Inférieure et une partie de la Charente et des Deux-Sèvres.

SAINT-RÉAL (César VICHARD, abbé de). Historien français, naquit à Chambéry en 1639. L'élégance et la pureté de son style ont beaucoup aidé à la formation de la langue française. Dans l'*Histoire de la conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, il s'est montré le rival de Salluste. Il mourut en 1692.

SAINT-SIMON (Louis DE ROUVROY, duc de). Auteur de mémoires célèbres, né à Paris, en 1675, mort en 1755. Ses mémoires sur la cour de Louis XIV et sur l'époque de la régence du duc d'Orléans n'ont paru qu'après une période de cinquante ans écoulés, suivant les prescriptions de son testament. Dans ce curieux ouvrage, l'auteur se montre parfois égal à Tacite pour l'énergie, la rapidité du style, pour la profondeur des pensées, et le surpasse peut-être dans la connaissance des hommes et des affaires.

SAINT-SIMON (Claude-Henri). L'un des réformateurs contemporains, chef de l'école philosophique et religieuse qui porte son nom, né à Paris en 1760, issu d'une des plus nobles familles de France. Entré au service à l'âge de dix-sept ans, il partit en 1777 pour l'Amérique, où il fit cinq campagnes sous les ordres de Bouillé et de Washington. A la paix, il revint en France, et fut fait colonel avant l'âge de vingt-trois ans; mais le dégoût pour le métier des armes l'ayant gagné, il partit pour la Hollande en 1785, puis visita l'Espagne, et revint en France à la fin de 1789. Saint-Simon était sans fortune. Comme parent le plus proche du célèbre duc de Saint-Simon, le duché-pairie, la grandesse d'Espagne et cinq cent mille livres de rente dont jouissait ce seigneur, devaient passer sur sa tête; mais le duc s'étant brouillé avec le père de Saint-Simon, il le déshérita. La mort de son père, arrivée en 1788, ne changea rien à sa position pécuniaire. Cependant, il sentait de quelle nécessité était la fortune pour la réalisation des nouveaux projets qu'il méditait; il s'appliqua à l'acquérir par son travail, et y réussit promptement. En 1790, une association fut formée entre lui et un Prussien, Redern; de vastes spéculations financières, organisées par Saint-Simon, furent couronnées du plus heureux succès. Cette association dura sept ans. L'espérance dorait son avenir; mais il s'était trompé sur le compte de cet associé. Tous deux étaient animés de vues trop différentes pour rester unis. Ils se séparèrent en 1797. Aussitôt qu'il eut rompu avec Redern, Saint-Simon conçut le projet de faire faire un pas général à la science, et de rendre l'initiative à l'école française. Il dut commencer par constater la situation des connaissances humaines: Sept années furent consacrées à l'acquisition des matériaux scientifiques nécessaires. Il visita l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne, et s'assura que nulle part on n'avait découvert de nouvelles idées générales. Alors commença la série de ses grands travaux. Mais ses fonds étaient épuisés; c'est dans la souffrance, l'humiliation, que ce puissant génie va élever les monuments philosophiques les plus sublimes de notre temps. En 1802 apparaît un premier écrit très-remarquable: *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*; de 1808 à 1814 sont publiés successivement: l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, les *Lettres au Bureau des longitudes*, la *Nouvelle Encyclopédie*, les *Mémoires sur la science de l'homme et de la gravitation*, mémoires manuscrits, car c'est l'époque de la plus grande misère de Saint-Simon: il ne put pas faire imprimer ses travaux. Il avait obtenu un emploi au Mont-de-Piété. Cet emploi était celui de copiste; il rapportait 1,000 francs par an pour neuf heures de travail par jour; sa santé était dans le plus mauvais état, quand le hasard lui fit rencontrer un véritable ami, Diard, qui lui offrit chez lui la plus généreuse hospitalité; il resta chez cet ami deux ans. 1814 arrive. Saint-Simon, sentant le besoin de faire comprendre aux industriels le nouveau rôle social qu'ils ont à remplir, abandonne la direction spéculative qu'il a suivie jusque-là pour s'occuper de travaux politiques. Pendant les dix années qui suivent paraissent successivement: *De la réorganisation de la Société européenne*, l'*Industrie*, l'*Organisateur*, le *Politique*, le *Travail industriel*, le *Catéchisme des industriels*. Cependant, le génie qui ouvre à l'humanité des voies nouvelles vit misérable, seul, incompris; l'existence lui devient un fardeau trop lourd, le grand homme a son heure de faiblesse. Le dimanche 9 mars 1823 Saint-Simon attenta à ses jours. Cet événement si grave imprima, pour ainsi dire, un cachet particulier aux ouvrages composés par Saint-Simon dans l'intervalle qui s'écoula entre cette catastrophe et sa mort. Dès lors, l'inspiration religieuse renouvelle tout son être; ce n'est plus le savant, ce n'est plus l'industriel qui parle. Saint-Simon compose son dernier écrit qui porte pour épigraphe: « Celui qui aime les autres a accompli la loi... Tout est compris en abrégé dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Le *Nouveau Christianisme* paraît en mars 1825. Moïse a promis aux hommes la fraternité universelle; Jésus-Christ l'a préparée; Saint-Simon crut la réaliser. « L'Église vraiment universelle va naître, dit-il; le règne de César cesse; une société pacifique remplace la société militaire; désormais l'Église universelle gouverne le temporel comme le spirituel, le for extérieur et le for intérieur. La science est sainte, l'industrie est sainte, car elles servent aux hommes à améliorer le sort de la classe la plus pauvre, à la rapprocher de Dieu. Des prêtres, des savants, des industriels, voilà toute la société. Les chefs des prêtres, les chefs des savants, les chefs des industriels, voilà tout le gouvernement. Et tout bien est bien de l'Église, et toute profession est une fonction religieuse, un grade dans la hiérarchie sociale. A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. Le règne de Dieu arrive sur la terre, toutes les prophéties sont accomplies. » (Doctrine saint-simonienne. Exposition.) Saint-Simon est mort le 19 mai 1825, âgé de soixante-quatre ans et a laissé de nombreux disciples.

SAINT-SIMONIEN, ENNE, adj. et s. Celui, celle qui partage les doctrines de Saint-Simon. Les *saint-simoniens* ont eu une influence considérable sur le développement social du XIXe siècle. | Qui est relatif à Saint-Simon ou à ses doctrines. L'école *saint-simonienne*. Voilà une *saint-simonienne*.

SAINT-SIMONISME, s. m. Nom donné à l'école qui a exposé et développé la doctrine de Saint-Simon. La partie économique de la doctrine saint-simonienne est passée dans le domaine de la pratique. La partie morale et religieuse est restée dans le domaine de la théorie et de la spéculation.

SAINT-TROPEZ. Géogr. L'ancienne *Heraclea Caccabaria*. Chef-lieu de canton (Var); 3,699 habit. Tribunal de commerce, école d'hydrographie. Citadelle, petit port, chantier de construction navale. Patrie de C. Henricy, le réformateur de l'orthographe.

SAINT-YRIEIX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne); 7,730 habitants. Église

gothique. Porcelaines, toiles et étoffes de laine, tanneries, usines à fer, coutellerie, exploitation d'antimoine. On y découvrit en 1770 de riches mines de kaolin, qui ont depuis alimenté presque toutes les manufactures de porcelaine en France.

SAISI, IE, part. Pris, arrêté, mis sous la main de la justice. Des meubles *saisis*. | Fig. Compris, interprété. Le sens de ce passage n'a pas été *saisi*. | Attaqué par. Il s'arrêta, *saisi* d'un grand mal de cœur. | Fig. Pénétré de, rempli de. *Saisi* d'horreur, d'épouvante. | Absol. *Il est saisi*, Frappé de crainte, de stupeur. | Subst. Se dit, au palais, du débiteur sur lequel on a fait une saisie. Le *saisi*, la saisie et le saisissant. | *Tiers saisi*, Celui, celle entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt.

SAISIE, s. f. Procéd. Il'acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance, et afin d'en avoir le payement, arrête et met sous la main de la justice les biens meubles ou immeubles de son débiteur. *Saisie* immobilière. *Saisie* mobilière. | L'acte même par lequel on arrête juridiquement les biens meubles qu'on est en droit de revendiquer. Signifier une *saisie*. | *Saisie-exécution*, Celle qui se pratique sur les meubles. | *Saisie-brandon*, Celle des fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre, afin qu'ils soient vendus à leur maturité. | *Saisie-gagerie*, Celle des objets qui peuvent servir de gages. | *Saisie-arrêt* ou *opposition*, Saisie par laquelle un créancier arrête dans les mains d'un tiers les sommes ou effets appartenant à son débiteur. | En matière de douanes, de contributions indirectes et de police, L'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit. *Saisie* de marchandises prohibées. *Saisie* d'un journal, d'un livre.

SAISINE, s. f. Jurispr. Se dit, en général, de la possession où l'on est d'un bien immeuble. | Mar. Petite corde qui sert à en saisir une autre.

SAISIR, v. a. (pron. *sézir*; du bas lat. *sassire* même sens). Prendre tout à coup, avec promptitude ou vigueur. *Saisir* quelqu'un au collet. *Saisir* une mouche au vol. *Saisir* la main de quelqu'un. *Saisir* la bride de son cheval. Les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour *saisir*, soit pour palper les corps. (Buffon.) | Prendre avec la main une chose quelconque pour la tenir. *Saisir* une épée, un fusil, un bâton. | Fig. *Saisir l'occasion, le moment favorable*, En profiter. | On dit dans le même sens, *Saisir l'avantage, le prétexte*, etc. | Fig. Comprendre, discerner. *Saisir* le sens d'un texte. Molière *saisissait* et rendait à merveille tous les ridicules. | *Cet homme saisit tout d'un coup les choses*, Il a une conception vive et forte. | Il se dit des maladies, des passions, des sentiments, des impressions. Au sortir du bain, la fièvre le *saisit* et ne le quitta plus. Le froid l'a *saisi*. Ce sentiment qui nous transporte, qui nous *saisit*. (Bossuet.) L'épouvante *saisit* les cœurs. (Fénelon.) Un esprit d'enthousiasme *saisit* la nation. (Voltaire.) | Absolum. *J'ai été* étrangement *saisie* quand je l'ai vu entrer. (Mme de Sévigné.) | Dans le sens légal, Faire une saisie. *Saisir* un meuble, un immeuble, une rente. *Saisir* tous les exemplaires d'un livre, d'un numéro d'un journal. La loi ne permet pas de *saisir* les instruments aratoires ni les objets qui servent à l'exercice d'une profession, ni le lit d'un débiteur. | *Le mort saisit le vif*, Axiome de jurisprudence par lequel on donne à entendre que le droit de propriété s'exerce sans interruption, et que, lorsqu'une personne meurt, son héritier ou ses héritiers deviennent propriétaires de ses biens. | *Saisir d'une affaire un tribunal, une juridiction*, Porter devant lui une affaire. | Amarrer fortement, nouer avec solidité.

◆ SE SAISIR, v. pron. Se rendre maître de, s'emparer de. Les pies *se saisissent* de tout ce qui brille pour le cacher dans leurs trous. (Bern. de Saint-Pierre.)

SAISISSABLE, adj. T. de procédure. Qui peut être saisi. Les outils des ouvriers, le lit et une chaise ne sont pas *saisissables*. Rente *saisissable*.

SAISISSANT, ANTE, adj. Qui saisit, qui surprend tout d'un coup. Voilà un froid *saisissant*. | Fig. Qui cause une vive surprise, une subite émotion. Une situation, une scène *saisissante*. | T. de procéd. et d'administ. Qui saisit, au nom duquel s'exerce une saisie. Le premier *saisissant*. | Substantiv. Le *saisissant*. La *saisissante*.

SAISISSEMENT, s. m. (pron. *sèziseman*). Impression subite et violente résultant du froid. En entrant dans la rivière, il a éprouvé un *saisissement*. | Fig. Impression qui résulte d'un grand déplaisir. Cette nouvelle lui causa un grand *saisissement*.

SAISON, s. f. (pron. *sèzon*; du lat. *statio*, fait de *stare*, s'arrêter). L'une des quatre parties de l'année; chaque *saison* est de trois mois. Les *quatre saisons* de l'année sont : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Leurs limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. La *saison* des fleurs. La *saison* des fruits. La *saison* des frimas. La *saison* est bien avancée. L'ordre, la marche des *saisons*. Il croit qu'il a profité de la *saison* la plus favorable. (Buffon.) Endurcissez leur corps aux intempéries des *saisons*. (J. J. Rousseau.) | *La saison nouvelle*, Le printemps. | *L'arrière-saison*, L'automne, le commencement de l'hiver. | *La belle saison*, La partie de l'année où le temps est beau. | *La mauvaise saison*, L'hiver. | Le temps où dominent certains états, certains changements de l'atmosphère. La *saison* des pluies, des orages. | Le temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume, soit de semer, soit de recueillir certains produits. La *saison* des pois, des foins. On dit en ce sens, *La saison est avancée*, pour dire que les fruits de la terre sont plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement à pareille époque. | Temps propre pour faire quelque chose. Il faut faire ses provisions dans la *saison*. | Fig. Des conseils hors de *saison*. Cette entreprise n'est pas encore de *saison*. | Par extens. Chacun des âges de la vie. La première *saison* de la vie est la jeunesse; la dernière, la vieillesse. | On dit dans un sens analogue, *La saison des amours, la saison des plaisirs*. *La saison des amours* ne dure pas toujours.

SAKI, s. m. Zool. Genre de quadrumanes de la famille des singes, et qui appartient à la division des singes du nouveau continent. Les *sakis* ont surtout beaucoup de rapports avec les sagouins. Ils ne quittent guère les arbres qui leur fournissent les fruits et les insectes dont ils se nourrissent. | Vin de riz en usage à la Chine. Boire un verre de *saki*.

SALADE, s. f. (du lat. *salata*; rad. *sal*, sel). Mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile. *Salade* de chicorée. *Salade* de laitue. *Salade* de haricots. | Se dit aussi des herbes avant qu'elles soient assaisonnées. Cueillir une *salade*. | Par extens. Mélange de viandes froides, ou de poissons ou de fruits qu'on assaisonne à peu près comme les salades d'herbes ou de légumes. *Salade* de volaille, de homard. | *Salade d'orange*, Oranges coupées par tranches, qu'on assaisonne avec du sucre et de l'eau-de-vie. | *Panier à salade*, Sorte de voiture en osier.

SALADE, s. f. (de l'ital. *celata*, heaume, casque). Sorte de casque que portaient les anciens chevau-légers. | Soldat qui portait une salade. Un corps composé de huit cents *salades*.

SALADIER, s. m. Plat creux où l'on prépare et où l'on sert la salade. Un grand *saladier*. | Ce que contient un saladier. Nous avons mangé tout le *saladier*. Il but tout le *saladier*.

SALADIN (*Salah-Eddyn*, vulgairement). Célèbre prince musulman, fondateur de la dynastie des Ayoubites, né en 1137, à Takrit en Mésopotamie. Son courage lui fit conférer par le sultan Noureddin la dignité de vizir. A la mort de Noureddin, il s'empara de la souveraineté; il conquit l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse et la Mésopotamie. S'étant emparé de Jérusalem, il vit une croisade se former contre lui; mais Saladin résista victorieusement aux armées chrétiennes. Il mourut en 1193, regretté de ses peuples et admiré de ses ennemis. Le sultan *Saladin* était un ennemi généreux.

SALADINE, adj. f. *Dîme saladine*, Dîme qui fut imposée en France et en Angleterre, en 1188, pour amasser les fonds nécessaires à la croisade entreprise contre Saladin.

SALAGE, s. m. (du lat. *sal*, sel). Action de saler. | Résultat de cette action. Le *salage* d'un porc.

SALAIRE, s. m. (pron. *salère*; du lat. *salarium*, qui a signifié Prix du sel qu'on donnait aux officiers pour la paye, et, par extens., solde, rémunération du travail, paye). Prix du travail, récompense de services rendus ou de bonnes actions accomplies. Recevoir le *salaire* de son travail. Payer le *salaire* à un artisan. Un modique *salaire*. Mais voulant de ses soins exiger le *salaire*. (Boileau.) Ils ne gagnaient que de faibles *salaires*. (Condillac.) Elle préside aux festins des vendanges, et au *salaire* des ouvriers. (J. J. Rousseau.) L'action des ouvriers pour le payement de leur *salaire* se prescrit par six mois. (Code civ., art. 2271.) | Fig. Il se dit du châtiment comme de la récompense. Il avait fait une mauvaise action, il en a reçu le *salaire*. Ayant sauvé la jeune fille, il obtint sa main pour *salaire*. Voilà tous mes forfaits; en voici le *salaire*. (Racine.) | Prov. Toute peine mérite *salaire*.

SALAISON, s. f. (pron. *salèzon*). Action de saler des provisions de bouche, viande ou poisson, pour les conserver. La *salaison* des porcs. La *salaison* des morues, des harengs. | Viande salée, poisson salé. Les Espagnols, et en général les peuples du Midi, font grand usage de *salaisons*. | Saison où l'on a coutume de saler. La *salaison* du hareng commence à la fin de septembre. On entre dans la *salaison*.

SALAMALEC, s. m. (de l'arabe *salam alaik*, paix à toi). Révérence profonde; salut à la turque. Faire un *salamalec*. Il se confond en *salamalecs*.

SALAMANDRE, s. f. (du gr. σαλαμάνδρα, même sens). Erpétol. Genre de reptiles amphibies de l'ordre des batraciens urodèles, renferme des animaux qui ont le corps allongé et terminé par une longue queue, qui sont munis de quatre pattes latérales non palmées et ayant chacune quatre doigts dépourvus d'ongles, la tête aplatie, et la gueule garnie d'une multitude de petites dents aiguës. Les salamandres sont ovipares, et les terrestres ont la faculté de faire sortir de leur corps une substance gluante, d'une odeur forte et d'une saveur âcre,

Salamandre.

lorsqu'on les jette sur le feu. Cette substance les défend quelques instants contre l'ardeur du feu, et c'est là ce qui a fait dire qu'elles pouvaient vivre dans le feu. Les *salamandres terrestres* habitent dans les lieux humides et se nourrissent de lombrics, d'insectes, etc. Elles ont de six à huit centimètres de longueur. Leur corps est d'un noir sombre parsemé de taches rondes d'un jaune vif. | Les poètes avaient fait de la salamandre le symbole de la valeur et l'emblème de l'amour. François Ier l'avait prise pour ses armes parlantes, avec cette devise : *J'y vis et je l'éteins*. | Les anciens cabalistes donnaient le nom de *salamandres* aux prétendus esprits du feu auxquels obéissait cet animal.

SALAMANQUE. Géogr. Ville d'Espagne dans l'ancien royaume de Léon, chef-lieu de l'intendance de son nom; 15.000 habit. Évêché; université célèbre, fondée en 1.39, et longtemps très-florissante. Ville très-ancienne; belle cathédrale, nombreux édifices. | L'*intendance de Salamanque* a 216 kilom. sur 150, et 290,000 habitants.

SALAMINE. Géogr. Aujourd'hui *Colouri*, île de la mer Égée, située sur la côte sud de l'Attique. Ce fut dans le détroit qui porte son nom que se livra, en 480 av. J. C., la bataille qui décida du sort de la Grèce. Xercès, roi des Perses, y vit sa flotte de deux mille vaisseaux détruite par les Grecs, qui n'avaient que trois cent quatre-vingts navires sous le commandement de Thémistocle.

SALANGANE, s. f. Ornithol. Petite hirondelle de la Malaisie, célèbre par les nids qu'elle se construit. La *salangane* n'est pas plus grosse qu'un colibri. Vers le mois de mars et d'avril, rasant la surface de la mer, elle ramasse avec son bec du frai de poisson qui flotte à la surface; c'est la matière dont elle construit son nid, qu'elle attache au flanc des rochers dans les grottes des rivages. Elle emploie beaucoup d'art dans cette construction. La matière des nids de salangane est d'un blanc jaunâtre à demi transparent; elle se ramollit dans l'eau chaude, sans se dissoudre, et se renfle en se ramollissant. Les Chinois et d'autres peuples de l'Asie font grand cas de ces nids, qu'ils mangent en potage, ou comme assaisonnement. C'est, dit-on, un mets délicieux.

SALANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de saler, de contenir et de fournir du sel. Marais *salant*. Puits *salant*. Les *puits salants* des bords de la mer.

SALARIAT, s. m. (pron. *salaria*). Etat, condition d'une personne salariée. Tout ce qui vit du *salariat* peut être considéré comme prolétaire.

SALARIÉ, ÉE, adj. et s. Celui, celle qui reçoit un salaire. Puisque *salaire* veut dire *prix des services rendus*, tous les membres de la société qui rendent des services sont *salariés* ou *des salariés*. | Dans un sens plus restreint, ce mot désigne particulièrement les ouvriers, les domestiques, les hommes de peine, les employés de l'ordre le plus infime ; enfin la catégorie des travailleurs, dont le salaire dépend en partie de la volonté de ceux qui les emploient. Pour les classes ouvrières, on se sert de termes impliquant une sorte de déconsidération assurément fort injuste, et on dit Les gages des domestiques, la paye d'un ouvrier, d'un matelot, le prêt d'un soldat, le pourboire d'un cocher, la course d'un commissionnaire, le mois d'un employé, d'une nourrice, d'un cantonnier, la journée d'un terrassier, etc., etc. Pour cette catégorie de travailleurs, c'est toujours le *salaire* qui est désigné sous divers noms, et c'est à eux seuls que le langage ordinaire donne le nom de *salariés*.

SALARIER, v. a. (rad. *sal*, sel ; chez les Romains, on payait souvent en sel les services des ouvriers. Ce mot prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous salariions, vous salariiez*). Rémunérer, récompenser pour des services rendus, payer les prix du travail des ouvriers, ou de toute personne occupant un emploi.

SALAUD, AUDE, s. (pron. *saló* ; dim. de *sale*). Trivial. Qui est sale, malpropre. C'est un *salaud*, une *salaude*. Allez vous laver, petit *salaud*.

SALBANDE, s. f. Nom qu'on donne, en minéralogie, à deux couches dont l'épaisseur varie de quelques millimètres à plusieurs mètres, et qui, accompagnant les filons réguliers, les séparent de la roche. Les *salbandes* d'une mine de cuivre.

SALE, adj. Qui n'est pas net, qui est malpropre, plein d'ordures. Un enfant *sale*. Des gens *sales*. Avoir les mains *sales*. Un habit *sale*. Du papier *sale*. Il faut laver son linge *sale* en famille. | Fig. *C'est un sale individu*, Un homme sans foi ni loi. | Obscène, déshonnête. Il y a des gens qui ont le talent de déguiser même les choses *sales*. (Sabl.) Le vieux prélat était cynique, obscène, *sale* au possible. | *Gris sale*, Gris terne. | Art. *Couleur sale, tableau sale*, Peinture dont les teintes sont confuses, ternes et mal fondues.

SALÉ, ÉE, part. Qui contient du sel, en parlant des substances capables d'affecter le goût. Bœuf *salé*. Hareng *salé*. Beurre *salé*. Les endroits secs conviennent le mieux à la conservation des viandes *salées*. L'eau de la mer est *salée*. | Qui a le goût, la saveur du sel. Saveur amère et *salée*. | Fig. et famil. Piquant, vif, et, par extens., offensant, trop libre, obscène ; trop cher. Propos *salé*. Réprimande *salée*. Quel prix ? — Quarante francs. — C'est *salé*. | On dit dans ce dernier sens, *On vous a salé*, On vous a pris trop cher. | S. m. Chair de porc salée. Ce *salé* est excellent. Le *salé* est d'une digestion difficile. | *Petit salé*, Chair de cochon nouvellement salée.

SALÉ. Géogr. Ville et port du Maroc (Fez), à l'embouchure du Bouregreb dans l'Atlantique ; 21,000 habit. Son port, jadis important, aujourd'hui ensablé, était naguère un repaire de pirates. Les pirates de *Salé* étaient fort redoutés. V. RABAT.

SALEMENT, adv. (pron. *saleman*). D'une manière sale. Manger *salement*. Être couché *salement*. Se tenir *salement*. | Fig. Déshonnêtement. Il s'est conduit *salement* dans toute cette affaire.

SALEP, s. m. Bulbes desséchés de plusieurs espèces d'orchis. Ils viennent en général de Perse ; leur emploi le plus général est comme aliment. Le *salep* est recommandé aux personnes faibles dont l'estomac est délabré. Le *salep* de Perse est fort estimé.

SALER, v. a. (du lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel, mettre du sel à. *Saler* un potage, une sauce. *Saler* un plat. Quelques médecins prétendent qu'il est bon de *saler* fortement les mets. | Absol. Il vaut mieux *saler* peu que trop. | Préparer les viandes crues avec du sel de façon à les préserver de la corruption. On *sale* le porc, le bœuf, le poisson. On *sale* aussi les peaux, mais faiblement, en attendant le tannage. | Fig. et famil. Vendre trop cher, faire payer trop cher. Ce marchand vous *a salé*.

SALERNE. Géogr. Ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, chef-lieu de la Principauté citérieure, sur le golfe de Salerne ; 12,000 habitants. Archevêché. Port sur la mer Tyrrhénienne, jadis florissant, aujourd'hui ensablé ; château fort ; cathédrale gothique. Salerne possédait jadis une université, fondée par Robert Guiscard à la fin du XIe siècle, ou même antérieure à ce prince, et célèbre surtout par son école de médecine.

SALETÉ, s. f. Qualité de ce qui est sale, malpropre. *Saleté* des habits, du linge, *saleté* des rues, des appartements. | Habitude de la malpropreté. La *saleté*, dégoûtante chez un homme, est affreuse dans une femme. | Ordures, choses sales. Enlevez ces *saletés*. | Fig. Obscénité, mot, parole, image, sentiment obscène. Il ne dit que des *saletés*. Ce livre est plein de *saletés*. Il débitait en chaire des *saletés*.

SALEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui sale. *Saleur* de morue. *Saleuse* de harengs.

SALI, IE, part. Taché de quelque ordure. Vêtements *salis*. Mains *salies*. | Fig. Terni, souillé. Heureux si sa gloire n'eût été *salie* par ce lâche forfait ! (Bossuet.) Une réputation *salie*, perdue.

SALICAIRE, s. f. Bot. Genre type de la famille des lythariées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, quelquefois ligneuses, qui croissent dans les contrées chaudes et tempérées ; racine fibreuse, fleurs rouges et disposées en long épi terminal. La *salicaire* commune, ou lysimachie rouge, croît dans les lieux humides et les prairies basses. Elle fleurit à la fin de l'été.

SALICINE, s. f. (du lat. *salix*, saule). Chim. Substance obtenue à l'état de pureté dans l'écorce du saule et de quelques espèces de peupliers.

SALICOQUE, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes, de la famille des macroures, comprenant des espèces connues plus vulgairement sous le nom de crevettes ou squilles bossues. V. CREVETTE.

SALICORNE, s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, contenant environ une vingtaine d'espèces qui croissent près de la mer dans les diverses parties du monde. Ce sont de petites plantes herbacées ou sous-frutescentes. Les habitants des pays où croissent les salicornes les brûlent pour en avoir les cendres dont on se sert pour faire du verre et du savon.

SALIENS, adj. m. pl. (du mot *Saale*, fleuve dont ils habitaient les bords). *Francs Saliens*, Tribu de la nation des Francs. | Antiq. rom. Prêtres de Mars institués par Numa Pompilius, pour conserver les boucliers *anciles*. Dans les solennités, ils portaient ces boucliers par la ville en dansant et en sautant (*salire*, danser). Les *Saliennes* étaient de jeunes filles qui assistaient aux jeux et aux sacrifices des *Saliens*.

SALIÈRE, s. f. (du lat. *sal*, sel). Petit vaisseau dans lequel on sert le sel à table. *Salière* d'argent, de cristal, de vermeil. Les gens superstitieux regardent comme un mauvais augure le renversement d'une *salière*. | Ustensile presque toujours de bois, où l'on met le sel dans les cuisines. | Dans le cheval, Enfoncement plus ou moins profond qui se remarque au-dessus de chaque œil. | Par extens. Chez l'homme, Vide qui se forme chez les personnes maigres derrière la clavicule. Cette femme a des *salières*.

SALIFÈRE, adj. (du lat. *sal*, sel ; *fero*, je porte). Qui contient du sel, du chlorure de sodium. Terrain, mine *salifère*. Exploiter une mine *salifère*.

SALIFIABLE, adj. Chim. Qui jouit de la propriété de former des sels en se combinant avec un acide. Base *salifiable*.

SALIFICATION, s. f. (pron. *salifikasion*). Anc. chim. Action de convertir en sel ; formation du sel.

SALIGAUD, AUDE, s. (pron. *saligó* ; augmentatif de *sale*). Famil. Celui, celle qui est extrêmement sale et n'a aucune répugnance pour ce qui est malpropre. C'est un *saligaud*.

SALIN, INE, adj. Qui contient du sel. Coteau *salin*. | Qui est de la nature du sel. Goût *salin*. | *Eaux salines*, Eaux naturelles qui contiennent des sels. | *Roches salines*, Ordre de roches agrégées. | S. m. Marais salant. Un vaste *salin*. Les *salins* d'Hyères. Exploiter de vastes *salins*.

SALINAGE, s. m. Technol. Opération qui consiste à faire cristalliser le sel

SALINE, s. f. Établissements dans lesquels on extrait ou on prépare le sel commun (chlorure de sodium). Ces établissements se divisent en mines, fontaines ou puits salés, et marais salants, suivant qu'on extrait le sel de l'intérieur de la terre, lorsqu'on l'y trouve à l'état solide, ou qu'on le retire d'eaux salées provenant de sources, ou bien de l'eau de la mer : telles sont les salines de Peccais, du Brouage, de Salins, de Dieuze, etc. L'extraction du sel gemme se fait à l'aide de puits et de galeries comme pour tous les autres minéraux.

SALIQUE, adj. (rad. *Saale*, fleuve). Qui appartient aux Francs Saliens. Terres, lois, coutumes *saliques*. | Se dit particulièrement d'une loi qui exclut les femmes du trône de France. | *Terres saliques*, Terres concédées aux Francs par leurs chefs au moment de la conquête de la Gaule. | *Maison salique*, Famille des ducs de Franconie qui fournit cinq souverains successifs à l'empire romain germanique.

SALIR, v. a. Tacher, maculer, rendre malpropre, sale. *Salir* ses mains, *salir* ses habits, son linge, *salir* son appartement. Porter longtemps des vêtements sans les *salir*, c'est une marque certaine de soin. | Fig. Ternir, souiller. Ne *salissez* point votre esprit par des images indécentes. Je ne veux point *salir* ma lettre des raisons qui m'obligent à cette séparation. (Mme de Sévigné.) Évitez de *salir* votre esprit. | SE SALIR, v. pr. Salir soi ou l'un l'autre. Marchez avec précaution, si vous ne voulez *vous salir*.

SALISBURY. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Wilts, sur l'Avon ; 12,000 habit. Évêché ; magnifique cathédrale gothique. Coutellerie, lainages, dentelles.

SALISSANT, ANTE, adj. Qui salit. Le noir est *salissant*, il déteint. | Qui se salit aisément. Le blanc est une couleur *salissante*.

SALISSURE, s. f. Ordure, souillure. Nettoyer une *salissure*. Faire des amas d'ordures, de *salissures*.

SALIVAIRE, adj. Qui a rapport à la salive. | Anat. *Glandes salivaires*, Organes sécréteurs de la salive placés derrière et sous la mâchoire inférieure.

SALIVANT, ANTE, adj. Qui fait saliver. Remède *salivant*. | S. m. Un *salivant*. Le mercure est un des *salivants* les plus puissants.

SALIVATION, s. f. (pron. *salivasion* ; du lat. *saliva*, salive). Écoulement de la salive. La *salivation* cesse dans les cas de choléra. | Maladie dont le principal caractère est la présence continuelle dans la bouche d'un liquide incolore et aqueux, souvent très-abondant, quelquefois âcre et fétide.

SALIVE, s. f. (du lat. *saliva*, salive ; rad. *sal*, sel, parce que le sel détermine une abondante salivation). Humeur aqueuse, transparente et un peu visqueuse, qui humecte la bouche. La salive, en se mêlant aux aliments dans la bouche, contribue à leur trituration et facilite ensuite leur digestion dans l'estomac. La salive est privée de goût et d'odeur pour nous permettre de sentir le goût et l'odeur des aliments.

SALIVER, v. n. (rad. *salive*). Rendre beaucoup de salive. Le tabac mâché fait beaucoup *saliver*.

SALIVEUX, EUSE, adj. Qui ressemble à la salive. Liquide *saliveux*. Mousse *saliveuse*.

SALLE, s. f. (du celt. *sala*, maison). Une des pièces d'un appartement. Une vaste *salle*. La *salle* était précédée d'une antichambre. On me fit entrer dans une *salle* basse. (Ducray.) | *Salle à manger*, Où l'on prend ses repas. | *Salle* d'études, de bal, de concert, de danse, etc. | *Salle d'audience, de réception*, Où les fonctionnaires donnent audience et reçoivent. | *Salle du trône*, Salle de parade où est placé le trône. | *Salle du commun*, Lieu où mangent les serviteurs dans les grandes maisons. | En général, Espace clos et couvert destiné à l'usage du public. *Salle* de l'Opéra. | Dans les hôpitaux, Galerie où sont les lits des malades. | *Avoir trois ans de salle*, Avoir fréquenté pendant trois ans la salle d'armes. | *Salles d'asile*, Établissements publics qui ont pour objet de réunir les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller. On devrait fonder partout des *salles d'asile*. | Antiq. *Salles tectrices*, Salles qui avaient quatre colonnes : on les faisait carrées. Les *salles égyptiennes* avaient un portique dans leur pourtour.

SALLUSTE (Caïus Crispus Sallustius). Historien romain du siècle d'Auguste, né à Amiterne, dans le pays des Sabins, en 86 avant J. C., mort en 36 avant J. C. Venu à Rome dans sa jeunesse, il fut nommé questeur à vingt-sept ans, puis tribun du peuple six ans après, et se signala par son attachement au parti populaire. Il n'en fut pas moins attaqué avec violence et accusé d'exactions et de concussion dans l'exercice de ses fonctions. Comme écrivain, on a de lui deux ouvrages très-estimés : l'*Histoire de la Conjuration de Catilina*, et celles des *Guerres de Jugurtha*, remarquables par la sévérité, la concision et l'énergie du style.

SALMANASAR (de l'hébr. *schalam asar*, paix liée ou enchaînée). Roi d'Assyrie qui succéda à Teglath-Phalasar, vers l'an 727 avant J. C. Il subjugua la Samarie, et imposa un tribut à Osée, roi d'Israël. Trois ans après, celui-ci s'étant révolté, Salmanasar fit une nouvelle invasion en Palestine, prit Samarie après trois ans de siége, et mit fin au royaume d'Israël en emmenant captifs le peuple hébreu et son roi.

SALMIGONDIS, s. m. (du lat. *salgama*, fruits confits ; *condita*, assaisonnés). Ragoût de plusieurs viandes. On dit plutôt *Salmis*. | Fig. Discours, ouvrage composé de choses sans rapport entre elles. Ce livre est un véritable *salmigondis*.

SALMIS, s. m. Ragoût de bécasses, alouettes, grives et autres menues pièces de gibier, rôties à la broche, dépecées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin et autres ingrédients.

SALMONES, s. m. pl. (de *salmo*, saumon). Ichthyol. Famille de poissons malacoptérygiens abdominaux qui a pour caractères : un corps oblong et couvert d'écailles dures, rudes au toucher, disposées avec régularité. Ces poissons sont très-remarquables par leur voracité, par leur vie vaga-

bonde et par la délicatesse de leur chair. Ils vivent généralement dans la mer, mais à l'époque du frai ils remontent les rivières, dans lesquelles ils déposent leurs œufs.

SALOIR, s. m. Vaisseau pour saler des viandes ou pour conserver le sel. Le cochon vient d'être mis en morceaux dans le *saloir*. Le *saloir* est un ustensile essentiel du ménage. (Parmentier.)

SALOMON. Troisième roi des Juifs, était fils de David et de Bethsabée. Sacré successeur de David du vivant même de ce prince (1815 avant J. C.), il se vit forcé, en montant sur le trône, de sacrifier à la paix de ses États Joab, Séméi et son frère Adonias, qui voulait lui enlever la couronne; il épousa ensuite la fille du roi d'Égypte. Les livres sacrés rapportent que Dieu accorda à ce prince la sagesse qu'il lui demanda, et de plus les richesses et la gloire qu'il ne lui demandait point. Pour preuve de cette sagesse, on raconte son jugement, devenu fameux, entre deux femmes qui réclamaient un enfant. Salomon construisit le fameux temple des Juifs avec l'aide des Tyriens. Il fit ensuite fortifier Jérusalem et plusieurs villes de ses États, et se fit bâtir des palais magnifiques. En même temps il forçait les Amorrhéens et autres peuples voisins de lui payer des tributs, et il étendait ses États jusqu'à l'Euphrate. Ses richesses devinrent immenses par son commerce avec les pays éloignés. Son opulence et sa sagesse répandirent tellement son nom, que la reine de Saba vint le voir avec de riches présents (991 ans avant J. C.), et s'en retourna comblée elle-même de ses dons. La sagesse tant vantée de ce roi n'aboutit, en réalité, qu'à épuiser ses États pour subvenir aux frais de ses constructions et à ruiner ses voisins pour garnir son trésor. Salomon s'abandonna à toutes sortes de voluptés, se vautra dans les plus crapuleuses orgies, au milieu du harem le plus nombreux dont l'histoire des folies humaines fasse mention : car la Bible lui donne sept cents femmes et trois cents concubines. Il mourut dans l'idolâtrie, ayant oublié le Dieu auquel il avait bâti le fameux temple, et adorant les dieux étrangers. On lui attribue le livre de l'*Ecclésiaste* et celui des *Proverbes*.

SALON, s. m. Pièce d'un appartement destinée à recevoir les visites. Grand *salon*. *Salon* richement décoré. *Salon* élégant. Un joli *salon* d'hiver. *Salon* d'été. Nous étions réunis dans le *salon*. | Fig. La société aristocratique, les gens *dits* du beau monde. Il ne s'emploie dans ce sens qu'au pluriel. La grande et la petite chronique des *salons*. | Absol. Passer de la cuisine au *salon*. | L'exposition périodique des tableaux; musée de peinture et de sculpture. Il n'y a pas eu de chefs-d'œuvre cette année au *salon*. | *Écrire le salon dans un journal*, Y faire la critique des œuvres d'art. Thoré est chargé de la chronique du *salon*.

SALONIQUE. Géogr. Ville et port de la Turquie d'Europe, chef-lieu de Sandjakav, au fond d'un golfe du même nom; 35,000 habit. Résidence d'un archevêque grec. Ville bâtie en amphithéâtre, entourée d'épaisses murailles flanquées de tours. C'était autrefois une grande et magnifique ville connue sous le nom de *Thessalonique*.

SALOP, OPE, adj. (pron. *saló*). Sale, malpropre. C'est un homme *salop*. | Substantiv. Un *salop*. | *Une salope*, Femme de mauvaise vie. Ah! la *salope!*

SALOPERIE, s. f. Famil. Malpropreté, saleté. Ce ragoût est une *saloperie*. | Discours, propos orduriers. Il n'aime à dire que des *saloperies*.

SALPÊTRE, s. m. (du lat. *sal petræ*, sel de la pierre). Nitre ou nitrate de potasse; sel extrait des vieux murs, des étables, etc. Ramasser le *salpêtre*. Raffiner le *salpêtre*. | Prov. Cet enfant est vif comme du *salpêtre* | Poétiq. par métonymie. Poudre à tirer. Du *salpêtre* en fureur l'air s'embrase et s'allume. (Boileau.) | Le salpêtre ou nitre est un sel dont on tire un alcali fixe assez semblable au sel gemme, et un alcali volatil qui en fait la principale partie. Ses propriétés sont de cristalliser en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, et de se décomposer à une haute température par le contact de l'oxygène, auquel son acide s'unit en se dissipant avec bruit. Le salpêtre se forme dans les caves, celliers, écuries et autres lieux couverts, imprégnés de substances végétales et animales. Les vieux murs formés de matières qui ont éprouvé l'action du feu, comme le plâtre et la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

SALPÊTRER, v. a. (rad. *salpêtre*). Mettre du salpêtre. *Salpêtrer* un terrain. | Faire naître du salpêtre dans. L'humidité *a salpêtré* ces murs. | SE SALPÊTRER, v. pr. Devenir salpêtré. Ce mur *se salpêtre* rapidement.

SALPÊTREUX, EUSE, adj. Qui contient du salpêtre. Les murs des caves et des endroits humides sont essentiellement *salpêtreux*.

SALPÊTRIER, s. m. Ouvrier qui travaille le salpêtre dans les arsenaux. La corporation des *salpêtriers*.

SALPÊTRIÈRE, s. f. Lieu où l'on fait, où l'on raffine le salpêtre. Les *salpêtrières* se trouvent généralement dans les arsenaux. | *La Salpêtrière*, A Paris, Hospice destiné à donner asile aux vieilles femmes et aux folles. C'était d'abord une fabrique de salpêtre, d'où lui est venu son nom. Plus tard, c'était un lieu de réclusion et de correction pour les filles insoumises.

SALPÊTRISATION, s. f. (pron. *salpêtrizasion*). Action de salpêtrer, de se salpêtrer; résultat de cette action. La *salpêtrisation* des vieux murs.

SALSE, s. f. Nom donné à de petits monticules coniques, appelés aussi *volcans boueux* et *volcans d'air*, qui rejettent des matières vaseuses, de l'eau chargée de sels et du gaz hydrogène carboné. On en rencontre dans plusieurs contrées volcaniques, notamment dans le Modénais, en Sicile, en Crimée, dans la Nouvelle-Grenade, à Java, etc. Les éruptions des *salses* ont quelquefois lieu avec violence et sont accompagnées de tremblements de terre.

SALSEPAREILLE, s. f. Bot. Genre type de la famille des smilacées qui comprend des plantes vivaces, presque toutes exotiques, et la plupart munies de vrilles, au moyen desquelles elles s'attachent aux arbres voisins. Il y a plus de cinquante espèces de salsepareilles. La plus remarquable est la *salsepareille commune* ou *officinale*, dont les Espagnols ont fait connaître les propriétés sudorifiques et antisyphilitiques. C'est la racine de salsepareille que l'on utilise en médecine. On l'emploie en infusion, en décoction, mais plus souvent en sirop et en extrait, sous les noms de *sirop de salsepareille* et d'*extrait alcoolique de salsepareille*.

SALSIFIS, s. m. Bot. Genre de la famille des composées, section des chicoracées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus intéressante est le *salsifis commun*, plante potagère bisannuelle qu'on cultive pour sa racine, bonne à manger et très-délicate.

Salsifis.

Cette racine, qui porte aussi le nom de *salsifis*, est faite en fuseau, longue, droite, tendre et laiteuse. Elle pousse une tige herbacée, fistuleuse, assez haute. Le salsifis est nourrissant, doux au goût, pectoral et stomachique. Manger des *salsifis* à la sauce blanche.

SALTARELLE, s. f. Chorégr. Danse vénitienne à trois temps, qui a beaucoup d'analogie avec la tarentelle. Elle dansa la *saltarelle*.

SALTATION, s. f. (pron. *saltasion*; du lat. *saltatio*, même signif.; rad. *saltus*, saut, danse). Danse mimique des anciens. C'était la pantomime avec tous ses gestes, ses mouvements, qui allait quelquefois jusqu'à la danse.

SALTIGRADE, adj. (du lat. *saltus*, saut; *gradior*, je marche). Qui s'avance en sautant ou par sauts. | S. f. pl. Tribu de la famille des aranéides fileuses, renfermant des araignées qui ont les pieds propres au saut aussi bien qu'à la course.

SALTIMBANQUE, s. m. (de l'ital. *saltimbanco*; rad. *saltare*, sauter, *in*, sur, *banco*, banc, tréteau, échafaudage). Comédien de foire, jongleur, bouffon, bateleur, charlatan, danseur de corde. Une bande de *saltimbanques*. | Fig. Sauteur, banquiste. Entre un *saltimbanque* et un homme politique, il n'y a souvent de différence que l'habit.

SALUBRE, adj. (du lat. *saluber*; rad. *salus*, santé). Qui contribue à la santé. Air, régime *salubre*. Un logement *salubre*. Quartier *salubre*.

SALUBRITÉ, s. f. (du lat. *salubritas*). Qualité de ce qui est salubre. La *salubrité* de l'air des montagnes. La *salubrité* d'un climat. La *salubrité* d'un quartier. La *salubrité* des vêtements. Une des principales conditions de la santé de l'homme est la *salubrité* des aliments. (Virey.) | Soin que l'administration prend de la santé générale. Le service de la salubrité embrasse l'hygiène publique, la surveillance des établissements insalubres, des halles, cimetières, tueries, voieries, amphithéâtres de dissection; les secours à donner aux noyés et asphyxiés, etc. Il est d'une administration sage et prévoyante d'éloigner des centres de population toutes les causes capables de vicier l'air ou l'eau, comme d'empêcher l'altération nuisible des substances alimentaires. Aujourd'hui il est peu de grandes villes qui n'aient leur conseil de salubrité publique. Mais les petites villes et les villages sont encore bien loin de prendre tous les soins que réclame l'intérêt général.

SALUÉ, ÉE, part. A qui l'on a fait un salut. Les personnes *saluées*. Chanteurs *salués*, applaudis.

SALUER, v. a. (du lat. *salutare*, aborder quelqu'un en lui souhaitant une bonne santé; rad. *salus*, santé). Donner à quelqu'un, en l'abordant, une marque de civilité. *Saluer* une personne. *Saluer* en passant. *Saluer* de bonne grâce. *Saluer* avec gaucherie. Les Orientaux *saluent* en posant la main sur la poitrine et en s'inclinant. (Laveaux.) | Chaque peuple a presque une différente manière de saluer; cependant dans le monde de civilisation européenne le salut de la part d'un homme se fait en ôtant son chapeau et en s'inclinant en même temps. Les femmes saluent par une révérence; on salue volontiers aujourd'hui à la mode américaine, par une poignée de main, pour peu qu'on se connaisse. Dans aucun autre acte extérieur, on ne fait sentir sa condition sociale ou son caractère comme dans la façon de saluer. Le parvenu insolent ne porte point la main à son chapeau quand il rencontre une de ses connaissances d'une condition qu'il regarde comme inférieure. Le pauvre salue profondément, timidement, gauchement. | *Je vous salue, j'ai l'honneur de vous saluer*, etc., Formules banales dont on accompagne son salut en abordant une personne, ou qu'on met au bas d'une lettre pour la terminer. | *Saluer*, signifie aussi Rendre visite. Je regrette de n'avoir pu vous aller *saluer* cette semaine, avant de partir. | Avec un nom de chose pour régime, Donner des marques de respect à. *Saluer* de loin le lieu de sa naissance, le tombeau de ses pères. Nous *saluons* l'emblème de la liberté. | Se dit dans un sens analogue des animaux et des choses inanimées. Ce doux murmure de la nature qui se réveille semble *saluer* le retour du matin. Les oiseaux en chœur se réunissent et *saluent* de concert le père de la vie. (J. J. Rousseau.) | S'emploie aussi pour désigner les marques de civilité, de déférence en usage dans les troupes de terre ou de mer. *Saluer* de l'épée, de la main, du drapeau, du pavillon, du canon. Le navire *salua* le fort de vingt-un coups de canon. | SE SALUER, v. pr. Se donner mutuellement le salut. Ils *se sont salués* très-froidement.

SALURE, s. f. (du lat. *sal*, sel). Qualité que le sel communique. La *salure* de la mer. *Salure* des eaux, des aliments. La *salure* de la mer est un phénomène qui a beaucoup exercé les naturalistes.

SALUT, s. m. (du lat. *salus*). Action de saluer. Rendre le *salut*. Refuser le *salut*. Je le saluai avec respect; il me rendit mon *salut*. (Bern. de Saint-Pierre.) Dans ce sens, il est d'usage au pluriel. Les deux adversaires s'abordèrent après plusieurs *saluts* faits et rendus. | *Salut militaire*, Témoignage de soumission et de respect ou d'honneur que les militaires, isolés ou en troupes, rendent aux souverains, aux princes, aux généraux et autres officiers, aux décorés, etc. Le *salut* varie selon les personnes, le grade et les circonstances. | *Salut de mer*, Témoignage de respect et de soumission, de joie ou d'honneur, qui a lieu à la rencontre des navires, ou dans leur passage devant quelques places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les *saluts* de mer se font ordinairement au moyen d'un certain nombre de coups de canon. | Conservation dans le bien ou préservation du mal. Le *salut* de l'État dépend de la valeur morale des citoyens. | Cessation de danger, recouvrement de sûreté. Chercher son *salut* dans la fuite. | Félicité éternelle. Faire son *salut*. S'occuper de son *salut*. Aimez les pauvres, et vous marcherez dans les voies du *salut*. | Prières chantées le soir dans les églises catholiques. Le *salut* a lieu à l'issue des vêpres. | Prov. et fig. *A bon entendeur salut*, Se dit quand on veut faire entendre quelque

chose à demi-mot. | *Hors l'Église point de salut*, Maxime impie, préconisant l'intolérance.

SALUTAIRE, adj. (du lat. *salutaris*, même sens). Utile pour conserver la vie, la santé, le repos, etc. Conseil *salutaire*. L'escrime est un exercice très-*salutaire*. La gymnastique est surtout fort *salutaire*. Le lait des femelles herbivores est plus doux et plus *salutaire* que celui des carnivores. (J. J. Rousseau.)

SALUTAIREMENT, adv. (pron. *salutèreman*). Utilement, avantageusement. Peu usité.

SALUTATION, s. f. (pron. *salutasion*; du lat. *salutatio*). Salut, action de saluer. Faire une profonde *salutation*. Se confondre en *salutations*. | Formule de salut dans les actes ou diplômes, dont on se sert quelquefois pour terminer les lettres et les billets. Veuillez agréer, monsieur ou madame, mes *salutations* respectueuses. *Salutations* empressées. | *Salutation angélique*, L'*Ave Maria*.

SALVAGE, s. m. (du lat. *salvare*, sauver). Droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un navire naufragé ou jeté à la côte.

SALVADOR (**SAN**). Nom commun à plusieurs villes, dont la plus importante est située dans le Brésil, sur la baie de Tous-les-Saints. C'est une ville grande, bien bâtie, bien peuplée et très-commerçante. | Capitale du Congo (Afrique).

SALVADORE, s. f. (mot espagnol qui veut dire *sauveur*). Bot. Genre de la famille des plombaginées, renfermant des plantes qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type est la *salvadore de Perse*. On emploie ses feuilles broyées comme résolutives. Les Arabes en font le remède le plus sûr pour guérir de la morsure des serpents.

SALVATELLE, s. f. (du lat. *salvare*, sauver). Anat. Veine située sur le dos de la main près de son bord interne.

SALVE, s. f. (du lat. *salve*, salut!). Décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même temps, soit pour faire un salut militaire, soit dans des occasions de réjouissance publique. Son arrivée fut annoncée par une *salve* de vingt-un coups de canon. | Décharge dans un exercice ou dans un combat. Ces escadrons furent accueillis par une *salve* d'artillerie. | Fig. *Salve d'applaudissements*, Bruit que font un grand nombre de personnes en applaudissant. La Patti fut saluée par une *salve d'applaudissements*.

SALVE, s. m. (du lat. *salve*, salut!). Prière à la Vierge. On a chanté le *Salve Regina*.

SALZBOURG. Géogr. Ville de la Haute-Autriche, chef-lieu de cercle; 18,000 habitants. Très-forte place. Archevêché; belle cathédrale. Industrie active : fil de fer, poterie, cuirs, tresses; grand commerce de transit. Patrie de Mozart.

SAMANIDE, adj. et s. Se dit des membres d'une dynastie de sultans arabes, descendant d'Assaad ben Saman. Le puissant empire des *Samanides*.

SAMARIE. Géogr. Ville de Palestine bâtie à quelque distance et au N. O. de Jérusalem, dans une plaine fertile. Elle fut fondée par Amri, roi d'Israël ou des dix tribus détachées de Juda. Ce roi en fit la capitale de son royaume.

SAMARITAIN, AINE, adj. et s. Habitant, habitante de la Samarie. Les *Samaritains*. Coutumes *samaritaines*. Les *Samaritains* furent presque continuellement en guerre avec les rois de Juda. | *Le bon Samaritain*, Homme généreux cité dans l'Évangile pour sa bonté d'âme. Il prend soin d'un voyageur blessé à qui un prêtre et un pharisien avaient refusé leurs secours. | *Caractère samaritain*, Ancien caractère hébraïque. | S. f. Nom qu'on donne vulgairement à une des femmes qui furent les premières converties à la doctrine évangélique. | *La Samaritaine*, Nom donné à un mécanisme remarquable qui faisait monter les eaux de la Seine pour les répandre dans Paris.

SAMARKAND. Géogr. Grande et forte ville d'Asie, dans la Boukharie, sur le Sogd. Elle était en 1360 la résidence du célèbre Tamerlan, qui l'embellit beaucoup et en fit la capitale de son empire. On y compte encore 50,000 habitants.

SAMBRE. Géogr. Rivière d'Europe qui prend sa source à l'extrémité N. du département de l'Aisne. Sous la République et sous le premier empire, elle donna son nom au département de *Sambre-et-Meuse*, dont le chef-lieu était Namur.

SAMEDI, s. m. (du lat. *sabbati*, du sabbat; *dies*, jour). Septième et dernier jour de la semaine. J'irai vous voir *samedi*. Il partira *samedi* prochain. Chez les païens, il était consacré à Saturne et s'appelait *Saturni dies*. Les Anglais l'appellent *saturday*. Les Juifs le regardent comme le jour du repos et l'ont choisi pour le sabbat. Les catholiques l'ont consacré à la Vierge. | *Samedi saint*, Le samedi qui précède le jour de Pâques. J'ai fait gras le *samedi saint*.

SAMIS, s. m. (du gr. ἑξάμιτος, composé de six fils). Nom d'un tissu lamé d'or et d'argent qui venait de Venise. On en couvrait les lits de parade, les divans, etc. Un riche et brillant *samis* de Venise.

SAMNITE, adj. et s. Habitant du Samnium; qui appartient au Samnium ou à ses habitants. Les *Samnites* descendaient des Sabins, ce qui leur avait fait donner le nom de *Sabelli*. Ils étaient belliqueux et amis de la liberté. Les Romains ne vinrent à bout de les soumettre qu'après des guerres longues et sanglantes (343-269 avant J. C.). Les Samnites avaient, peu auparavant, fait passer sous le joug l'armée romaine aux *Fourches Caudines*.

SAMNIUM (pron. *Samniome*). Géogr. Contrée de l'Italie ancienne, dont les limites varièrent souvent. Ce pays répond à peu près à l'*Abruzze ultérieure* et au *comtat de Molise* de nos jours.

SAMOGITIE. Géogr. Ancienne province de Lithuanie, aujourd'hui comprise dans le gouvernement de Vilna. Sa capitale était Riœsan.

SAMOS. Géogr. Île turque de l'Archipel, sur la côte occidentale d'Anatolie, vis-à-vis des ruines d'Éphèse et du promontoire de Mycale; 48 kilom. sur 20; environ 50,000 hab.; chef-lieu Kora. Mines d'or et d'argent, beau marbre blanc. Sol fertile; culture d'oliviers, de grenadiers; excellents vins muscats, dits de *Malvoisie*. Samos fut jadis la plus puissante des îles de l'Archipel. Elle est célèbre dans l'histoire des arts et des sciences, et donna naissance à plusieurs hommes illustres, entre autres à Pythagore. Samos avait adopté le gouvernement républicain.

SAMOYÈDE, adj. et s. Peuple du N. O. de l'Asie et du N. E. de l'Europe, au S. de la mer Glaciale. Les Samoyèdes sont petits et très-laids, habitent sous des tentes dites *Yourtes*, et payent le tribut à la Russie en peaux d'isatis et autres fourrures. | On écrit aussi *Samotède*.

SAMSON. Un des héros de la Bible, fils de Manué, de la tribu de Dan. Il naquit en 1159 avant J. C., après une longue stérilité de sa mère, circonstance qui le fit consacrer à Dieu; par suite, il s'abstint de vin et de toute liqueur fermentée pendant sa jeunesse, et acquit néanmoins une force prodigieuse. Il terrassa un lion étant encore fort jeune; puis il fit contre les Philistins diverses expéditions dont il revint sans cesse victorieux. Il fut juge du peuple hébreu pendant vingt ans. Un jour il prit trois cents renards, leur attacha à la queue un flambeau allumé, et les lâcha au milieu des blés des Philistins qui furent incendiés. Les Philistins, irrités, brûlèrent son beau-père, sa femme et ses parents. Samson, cependant, tuait tous les ennemis qu'il rencontrait, et se retirait ensuite sur un roc appelé Élam. Livré par les Juifs aux Philistins qui menaçaient de les exterminer, Samson brise ses liens, saisit une mâchoire d'âne que le hasard lui offre, tue mille de ses ennemis, et met le reste en fuite; mais il serait mort si, pour étancher la soif qui le dévorait, Dieu n'eût fait jaillir une source d'eau claire d'une dent de la mâchoire. Un autre jour qu'il était à Gaza, ville des Philistins, les habitants l'y enfermèrent; Samson, pendant la nuit, enleva les portes avec les gonds et les verrous, et les transporta sur une haute montagne. Éperdument épris d'une femme nommée Dalila, il lui révéla le secret de sa force, et cette femme le vendit aux Philistins. Samson, les cheveux coupés, fut employé à tourner la meule d'un moulin; mais sa force revint avec ses cheveux, et il mourut (1117 av. J. C.) en renversant deux colonnes qui soutenaient le temple de Dagon, et s'ensevelissant avec trois mille de ses ennemis, selon la légende biblique.

SAMUEL. Quatorzième et dernier juge des Hébreux, né en 1139 ans av. J. C. d'Eleana et d'Anne, de la tribu de Lévi. A douze ans, il commença à prophétiser et à annoncer à Héli la vengeance que Dieu devait tirer de sa faiblesse envers ses enfants. Vers l'an 1116, établi juge des Israélites, il les délivra du joug des Philistins. Quand il fut vieux, les Juifs le prièrent de leur donner un roi. Samuel chercha à les détourner de leurs projets. Il leur exposa vivement les inconvénients de la tyrannie; mais, les Juifs ayant persisté, il sacra Saül (1095), puis David pour remplacer ce prince, et mourut à Ramatha, lieu de sa naissance, l'an 1061 avant J. C. Après sa mort, son ombre, évoquée par la pythonisse d'Endor, apparut aux yeux de Saül, et lui prédit sa mort et celle de ses enfants, dans une bataille qu'il livrerait aux Philistins sur la montagne de Gelboé. On attribue à Samuel le livre des Juges, celui de Ruth et le premier des Rois. Il commence la chaîne des prophètes hébreux.

SAN BENITO, s. m. (corrupt. de l'esp. *saco benito*, sac béni). Vêtement réservé aux victimes de l'inquisition. Le *san benito* était gris et ordinairement couvert de dessins qui représentaient des hérétiques au milieu des flammes et des diables qui gambadaient en signe de joie.

SANCERRE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Cher), sur un plateau élevé et sur la rive gauche de la Loire; 3,688 habitants. Chanvre, grains, noix, vins, laines, bestiaux.

SANCIR, v. n. Se dit d'un navire qui coule à fond en plongeant par l'avant.

SANCTIFIANT, ANTE, adj. Qui sanctifie; dont la nature est de sanctifier. La grâce *sanctifiante*.

SANCTIFICATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui sanctifie. L'esprit *sanctificateur*.

SANCTIFICATION, s. f. (pron. *sanktifikasion*). Action et effet de la grâce qui sanctifie. Travailler à la *sanctification* des âmes. | *Sanctification des fêtes*, Leur célébration suivant le rite de l'Église.

SANCTIFIÉ, ÉE, part. Rendu saint; rendu sacré, respectable. Des âmes *sanctifiées*. Je ne demandais point les lieux *sanctifiés*. (Lamartine.)

SANCTIFIER, v. a. (du lat. *sanctificare*; fait de *sanctus*, saint, et *facio*, je fais). Rendre saint. La grâce *sanctifie* les âmes. La descente du Saint-Esprit *sanctifia* les apôtres. | Rendre sacré, respectable. Il *sanctifia* les eaux du Jourdain. (Bossuet.) De ce nom sacré *sanctifiez* vos pages. (Boileau.) | Dans un sens religieux, Célébrer, fêter. Les chrétiens *sanctifient* le dimanche comme les juifs *sanctifiaient* le sabbat, c'est-à-dire fort mal.

SANCTION, s. f. (pron. *sanksion*; du lat. *sanctio*, rad. *sancio*, j'ordonne). Force, autorité donnée à une loi, à un règlement. La nouvelle loi n'a pas encore reçu de *sanction*. | Confirmation donnée par une autorité supérieure à un acte émané d'une autorité inférieure. | Approbation que l'on donne à une chose. Ce mot n'a pas encore reçu la *sanction* de l'usage. | Ordonnance sur les matières ecclésiastiques. *La pragmatique-sanction*. | Peine ou récompense qu'une loi porte, décerne pour assurer son exécution. *Sanction* pénale. *Sanction* rémunératoire. Socrate a reconnu la *sanction* des lois naturelles, c'est-à-dire la peine ou la récompense dont leur observation ou leur transgression doit être suivie dans un état futur. (Hubner.)

SANCTIONNER, v. a. Donner la sanction à; confirmer, approuver. *Sanctionner* une loi, une promesse. L'usage *sanctionne* les lois ou les abroge.

SANCTUAIRE, s. m. (rad. *sanctus*, saint). C'était chez les Juifs la partie la plus secrète, la plus intime, la plus sainte du temple, dans laquelle était l'arche d'alliance, et où nul autre que le grand prêtre n'entrait, et encore n'était-ce qu'une fois par an, au jour de l'expiation solennelle. Ce *sanctuaire* est aussi appelé le *saint des saints*. | Chez les catholiques, La partie du chœur la plus voisine de l'autel, et qui est ordinairement enfermée par une balustrade. Il se réfugia dans le *sanctuaire*. Hélas! le *sanctuaire* devrait être l'asile de la paix; mais l'ambition est entrée dans le lieu saint. (Massillon.) | Église, sacerdoce. Les droits, les prérogatives du *sanctuaire*. Le trône cherchait à s'abriter derrière le *sanctuaire*. | Lieu spécialement consacré aux arts, aux sciences, aux plaisirs, etc. Le *sanctuaire* des lois, de la justice; Paris est le *sanctuaire* des lettres, des sciences et des arts.

SANCTUS, s. m. (du lat. *sanctus*, saint). Partie de la messe qui suit la préface et qui précède le canon; invocation qui commence par le mot *sanctus* trois fois répété.

SAND (George). Un des plus grands écrivains contemporains. Ce nom illustre est, comme on sait, un pseudonyme sous lequel cette femme extraordinaire voulut cacher à son début dans la carrière des lettres son état civil et son sexe. Son nom de demoiselle est Amantine-Aurore Dupin, et son nom de femme baronne Dudevant. Elle naquit en 1804, et fut élevée par sa grand'mère, madame Dupin, au château de Nohant, près de La Châtre, département de l'Indre, dans toute la liberté de l'esprit et du corps. A quinze ans, elle entra au couvent des Anglaises à Paris, et là, séduite par la poésie du culte, elle voulut se faire religieuse. Il fallut toute l'autorité de sa famille pour lui faire contracter un mariage. Elle épousa le baron Dudevant. Cette union ne fut pas heureuse. Aurore vint à Paris, s'occupa pour vivre de peinture sur tabletterie. Elle essaya d'écrire en collaboration avec un de ses jeunes compatriotes, Jules Sandeau, de qui elle emprunta son pseudonyme de Sand. Cette liaison et la connaissance de Henri Latouche la lancèrent, comme par hasard, dans la carrière des lettres. Son premier roman d'*Indiana* eut un succès prodigieux. A l'étrange beauté du style, au puissant intérêt des sentiments se joignait encore le mystère sur le nom et le sexe de l'auteur. Dès lors, George Sand marcha de succès en succès. Elle publia successivement, avec une incroyable fécondité, *Valentine*, *Lélia*, *André*, *la Marquise*, *Labinia*, *Métella*, *Mattéa*, *Leone-Leoni*, *Jacques*, *Simon*, *Mauprat*,

la Dernière Aldini, *les Maîtres mosaïstes*, etc. Dans tous ces livres, comme dans ceux qu'elle a produits depuis, elle se montre grand écrivain, poète, artiste, philosophe; son style, d'un irrésistible entraînement, est partout clair, élégant et rempli de charme jusque dans ses incorrections. Il y a, dans ses descriptions, une ineffable poésie : on dirait que le souffle vivant de Dieu s'y promène. Puis, quelle élévation dans ses sentiments! quel profond amour de la nature et de tout ce qu'elle renferme de bon, de juste, de beau! Quelles touchantes aspirations vers le bonheur! Le tribunal de La Châtre et la cour de Bourges la séparèrent, sur sa demande, de corps et de biens d'avec son mari, et lui rendirent la tutelle de ses enfants. Depuis lors, sa vie s'est partagée entre l'amour et l'éducation de ses deux enfants, les travaux littéraires et la bienfaisance. Depuis lors aussi, ses écrits ont revêtu un autre caractère : aux aspirations de bonheur individuel qui régnent dans ses précédents ouvrages, succèdent les aspirations d'un bonheur plus complet, celui de tous, celui de l'humanité. C'est sous cette inspiration qu'elle a écrit *Horace*, la *Petite Fadette*, le *Compagnon du tour de France*, *Consuelo*, *Jeanne*, la *Comtesse de Rudolstadt*, *Fanchette*, la *Mare au Diable*, le *Péché de M. Antoine*, les *Maîtres sonneurs* et autres. A ces mêmes tendances se rattachent ses principales œuvres théâtrales : *François le Champi*, *Claudie*, *Favilla*, etc. Le monde se figure en général que les mœurs de cette femme doivent ressembler en quelque sorte à ses œuvres, et avoir un caractère quelque peu romanesque. Rien n'est plus éloigné de la vérité; la vie qu'elle mène est simple et patriarcale. Heureuse de l'affection de ses proches et de ses voisins, elle ne songe elle-même qu'à rendre heureux tous ceux qui l'entourent.

SANDAL, s. m. (du lat. *santalum*, même signif.). Bois des Indes employé pour la teinture. | On écrit aussi *Santal*. V. SANTAL et SANTALIN.

SANDALE, s. f. (du lat. *sandalium*, chaussure). Chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied et dont se servent les religieux qui vont pieds nus. Être chaussé de *sandales*. | Mus. Petite plaque de bois sur laquelle on appuie le pied pour faire mouvoir le soufflet d'un orgue.

SANDALIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait des sandales. La corporation des *sandaliers*.

SANDARAQUE, s. f. (de l'arab. *sandarax*, nom de cette substance). Résine blanche qui coule du grand genévrier. Le tuya en produit aussi. On l'emploie dans la composition des vernis, et, réduite en poudre très-fine, on en passe sur le papier gratté afin de pouvoir écrire dessus.

SANDJAK, s. m. (mot turc qui signifie *étendard*). Nom donné en Turquie à des fonctionnaires chargés de l'administration de petites divisions territoriales dites *sandjakats*. Ils ne peuvent faire porter devant eux comme marque d'honneur qu'une seule queue de cheval, tandis que les pachas en portent plusieurs. Le *sandjak* lui fit trancher la tête.

SANDJAKAT, s. m. Qualité de sandjak. | Division territoriale administrée par un sandjak.

SANDWICH. Géogr. Archipel de l'Océanie (Polynésie), formé de huit îles, dont quatre grandes, et de quatre îlots. Les quatre grandes îles sont : Hawaï, Mawi, Oahou et Taouai; les petites : Tahou-Rawé, Ranaï, Morokaï, Niho. L'archipel compte environ 200,000 habitants. La capitale, située sur l'île Oahou, est Honoloulou. Ces îles offrent de hautes montagnes, et Hawaï renferme des volcans en activité. Sol très-fertile : bananier, cocotier, arbre à pain, canne à sucre, patate, igname, taro, mûrier à papier; santal et autres essences propres à l'ébénisterie. Les indigènes sont de race polynésienne. Tout l'archipel obéit au même prince, qui porte le titre de roi, et jouit d'un gouvernement représentatif.

SANDWICH, s. m. Mot anglais employé pour désigner des tartines de pain fort minces sur lesquelles on a étalé du beurre frais, ou une légère tranche de bœuf, de jambon, etc. On servit des *sandwichs*, des mandarines et des tasses de chocolat.

SAN-FRANCISCO. Géogr. Ville de la Californie, à l'embouchure du Sacramento, au fond d'une magnifique baie; environ 100,000 habitants. Archevêché. Chantiers de construction, usines, fonderies; commerce considérable.

SANG, s. m. (pron. *san*; du lat. *sanguis*, sang). Liqueur rouge qui coule dans les veines et dans les artères des animaux. *Sang* artériel. *Sang* veineux. La masse du *sang*. Altération du *sang*. Verser son *sang*. Ils doivent à la patrie leur *sang*, leur vie et leur dernier soupir. (J. J. Rousseau.) Le trône sur lequel il était assis fumait encore du *sang* de ses prédécesseurs. (Barthélemy.) | Fig. *Cet homme n'a pas de sang dans les veines*, N'a pas d'énergie, de courage. | *Mettre quelqu'un en sang*, Le blesser en sorte qu'il soit couvert de sang. | *Coup de sang*, Epanchement de sang dans le cerveau. | *Mettre un pays à feu et à sang*, Y commettre toutes sortes de dévastations et de cruautés. | *Homme de sang*, Sanguinaire. | *Épargner le sang*, La vie des hommes. | *Recevoir le baptême de sang*, Aller une première fois au feu, s'exposer au danger. | *Avoir le sang chaud*, Être prompt et colère. | *Faire du mauvais sang*, S'impatienter. | *Glacer le sang*, Causer de l'effroi. | Race, extraction, parenté. Souvenez-vous, enfants, du *sang* généreux dont vous êtes sortis. Les liens du *sang* et de la nature. Être sourd à la voix du *sang*. | *Être du même sang*, De la même famille. | *Cela est dans le sang*, En parlant d'une qualité ou d'un défaut qu'on tient de sa famille. | *Droit du sang*, Droit que donne la naissance. | *Prince du sang*, De la maison souveraine. | Sentiments paternels. Vous n'avez point du *sang* dédaigné les faiblesses. (Racine.) | *Le sang est beau dans ce pays*, Les habitants y sont beaux et bien faits. | Il se dit aussi dans le sens de race, en parlant des chevaux. Cheval de pur *sang*, demi-*sang*, quart de *sang*. Cheval de *sang* arabe. | Hist. nat. *Animaux à sang blanc*, Les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc. | *Transfusion du sang*, Action de remplacer le sang d'un individu par celui d'un autre. | Prov. *Bon sang ne peut mentir*, Les gens nés de parents honnêtes ne peuvent dégénérer. | Le sang humain est formé d'eau, d'albumine, de fibrine, d'un principe colorant et de différents sels. Retiré des veines et abandonné à lui-même, il se coagule, se sépare en deux parties; l'une rouge, concrète, plus ou moins molle, a reçu le nom de *caillot*; l'autre, liquide, ou le *sérum*, est de couleur jaune verdâtre et de nature albumineuse. Le sang, examiné au microscope, paraît formé de corpuscules solides en nombre incalculable, qui nagent dans un liquide particulier. Le sang artériel est d'un rouge plus vif, plus vermeil, d'une odeur plus forte que le sang veineux. Le sang veineux est d'un rouge brun, d'une odeur faible. Le sang rouge proprement dit doit cette couleur au contact de l'air atmosphérique dans les poumons. Le sang est le produit de l'élaboration du chyle; il acquiert toutes ses qualités vivifiantes dans l'acte de la respiration. Il est la principale source de la nutrition, de la chaleur animale, des sécrétions et des exhalaisons. La quantité de sang varie dans les divers individus de la même espèce; les individus très-gras en ont moins que les maigres, et ceux des pays chauds moins que ceux des pays froids. Le sang des différentes classes d'animaux n'est pas moins diversifié que ces êtres. La couleur du sang varie suivant les classes d'animaux; il est plus ou moins rouge dans tous ceux qui ont un squelette osseux; il est jaunâtre ou blanchâtre dans la plupart des mollusques ou des insectes, rougeâtre dans les vers articulés et aqueux, transparent dans les zoophytes; les quadrupèdes carnivores ont un sang peu abondant, mais très-riche en fibrine; le sang des ruminants est très-épais et carboné; celui des cétacés, phoques et lamantins, est huileux et très-hydrogéné; les oiseaux ont un sang très-chaud et très-chargé de fibrine. Presque toutes nos maladies ont leur siége dans ce liquide et proviennent d'une altération dans son cours ou dans sa nature.

SANG-DRAGON, s. m. Résine qui coule d'un arbre des Indes. *Sang-dragon oriental*.

SANG-FROID, s. m. Présence d'esprit, tranquillité de l'âme. La médisance est une barbarie de *sang-froid*. (Massillon.) Le *sang-froid* calme, qui réfléchit au milieu des dangers, vient de la supériorité de la puissance intellectuelle. (Virey.) | *De sang-froid*, adv., Posément, sans emportement. Il faut agir de *sang-froid*. | Ce mot n'a pas de pluriel.

SANGLADE, s. f. (rad *sangle*). Grand coup de sangle, de fouet. Administrer une bonne *sanglade*.

SANGLANT, ANTE, adj. (rad. *sang*). Qui rend du sang, taché, souillé de sang. Le couteau a été retiré tout *sanglant*. Une robe *sanglante*. Il avait les mains *sanglantes*. | Où il y a beaucoup de sang répandu. Un combat *sanglant*. Jamais bataille n'a été si *sanglante* ni si meurtrière. (Anquetil.) | Qui doit faire verser du sang. Des ordres *sanglants*. Des menaces *sanglantes*. | Qui présente l'image du sang. La Saint-Barthélemy est une page *sanglante* de l'histoire. | *Sacrifice non sanglant*, Chez les catholiques, Le sacrifice de la messe. | Fig. *La plaie est encore sanglante*, L'injure, la douleur est toute récente. | Outrageux, offensant. Affront *sanglant*. Reproche *sanglant*. Il y a à la fin de cet ouvrage une satire *sanglante* de tout le clergé. (Voltaire.)

SANGLE, s. f. (du lat. *cingula*, petite ceinture). Bande large et plate qui sert à ceindre, à serrer, à garnir un fond de lit, etc. *Sangle* de cuir. Un lit de *sangle*. | *Sangle de la selle*, Sangle qui passe sous le ventre du cheval et qui est destinée à le maintenir. | Mar. Entrelacement de bitord, qu'on met en différents endroits d'un navire, pour empêcher que des manœuvres ne se coupent.

SANGLER, v. a. Serrer, ceindre avec une sangle. *Sangler* un cheval, un âne. | Mettre des sangles à. *Sangler* un lit.

SANGLIER, s. m. Zool. Type sauvage de notre cochon domestique. Sa tête est plus allongée que celle du cochon; le cou est fort court; le chanfrein est plus arqué; les oreilles sont plus courtes et moins pointues; les défenses sont plus longues; le corps est épais et musculeux, garni de poils appelés *soies*, dures et élastiques, de couleur généralement gris noirâtre; à leur base est une sorte de laine douce et frisée. La queue est droite et courte. Jusqu'à six mois, on nomme cet animal *marcassin*; à six mois, c'est la *bête rousse*; à un an et demi, la *tête de compagnie*; à deux, *ragot*; à trois, *sanglier à son tiers an*; à quatre, *quartenier*, et plus tard, *vieux sanglier*, *solitaire*, *vieil ermite*, *porc entier*. La femelle s'appelle *laie*. Le sanglier a le naturel farouche. Il est d'une grande hardiesse dans le danger; il est surtout terrible à l'âge de trois à quatre ans, lorsque ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes. Il peut néanmoins s'apprivoiser. Il vit dans les lieux sombres et humides. Sa nourriture est autant animale que végétale. Il mange absolument tout ce qu'il trouve. Les escargots, les grenouilles, les serpents font ses délices : c'est pourquoi il se tient de préférence dans les forêts marécageuses. La chasse du sanglier est fort dangereuse; cet animal tient tête aux chiens et se précipite au milieu de la meute. | Chair de cet animal préparée pour la nourriture de l'homme. On en fait des jambons, des filets, etc. Manger du *sanglier*, une hure de *sanglier*. | Mythol. *Sanglier de Calydon*, Sanglier qui désolait les environs de Calydon, ville d'Étolie, et que tua Méléagre. | *Sanglier de mer*, Poisson dont le museau a quelque analogie avec celui du cochon. | On devrait dire au féminin *Sanglière*, cependant on dit *Laie*.

SANGLOT, s. m. (du lat. *singultus*, même sens). Soupir redoublé, poussé d'une voix entrecoupée. Ne se dit guère qu'au pluriel. Pousser des *sanglots*. *Sanglots* déchirants. *Sanglots* entrecoupés. Les *sanglots* se succèdent plus rapidement que les soupirs. Elle voulut soulager ses *sanglots* par des pleurs. (J. J. Rousseau.) Les *sanglots* ont particulièrement lieu dans de grandes douleurs morales. Nous entendions ses gémissements, ses *sanglots*. | Technol. Petite courroie qu'on met à la selle d'un cheval ou au bât d'une bête de somme pour y attacher les sangles.

SANGLOTER, v. n. Pousser des sanglots, gémir d'une voix entrecoupée. On l'entendait *sangloter*. Elle *sanglotait* à fendre l'âme.

SANGSUE, s. f. (pron. *sansu*; du lat. *sanguisuga*, même signif., fait de *sanguis*, sang; *sugo*, je suce). Nom vulgaire donné aux animaux de l'ordre ou de la famille des hirudinées. La *sangsue médicinale* a le corps vert foncé, marqué en dessus de six bandes

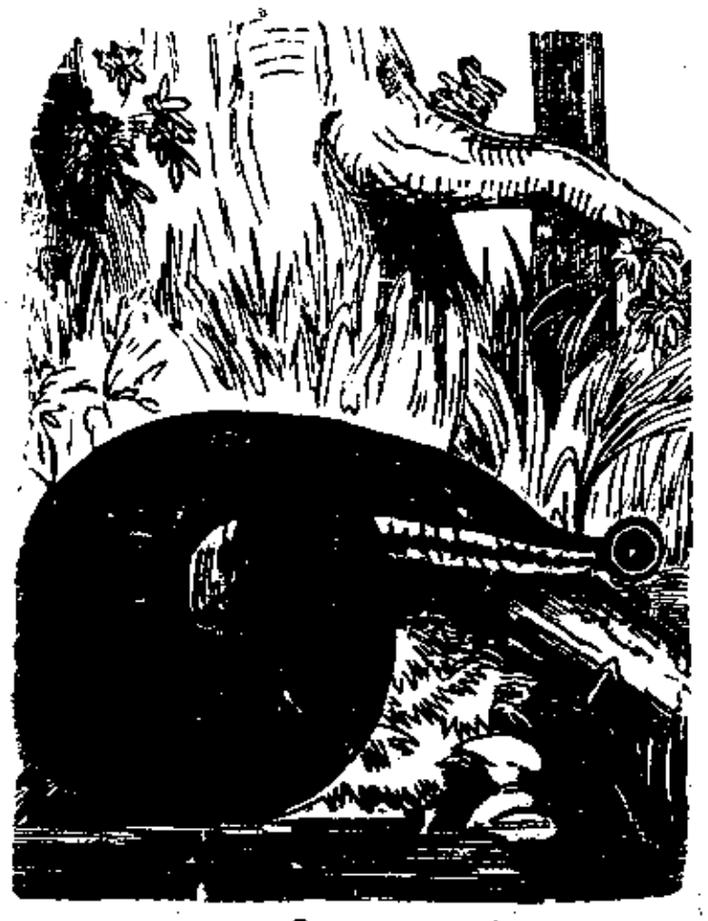

Sangsue.

ferrugineuses assez claires, et offrant de petites taches brunes régulièrement disposées; une variété est verdâtre ou vert noirâtre, généralement marbrée et jaunâtre, ou même verdâtre en dessous. Ce

sont les deux espèces les plus employées en médecine. Elles vivent dans les eaux douces, et se nourrissent du sang des animaux, qu'elles sucent après avoir percé leur peau avec trois dents saillantes qui arment leur bouche. Faire une application de *sangsues*. | Les sangsues causent souvent des accidents aux animaux qui boivent ou se baignent dans les eaux où elles vivent. En général, c'est avec du tabac ou du sel qu'on leur fait lâcher prise. | A la honte de notre civilisation, une industrie atroce s'est établie jusqu'aux portes de nos villes dans certains départements; au mépris des lois rendues pour sauvegarder la race chevaline de tout mauvais traitement, on fait dévorer vivants, par des sangsues qu'on élève dans les marais, de pauvres chevaux, des ânes, des mulets, souvent infectés de maladies; et non pas en une seule fois, mais en prolongeant leur martyre pendant des mois entiers. Voici de quelle manière : l'animal condamné est amené dans un marais à sangsues au lieu d'être conduit à l'abattoir; il y est abandonné pendant plusieurs heures à ces bêtes qui s'attachent à ses jambes et lui sucent le sang par des milliers de piqûres. Lorsque l'on voit qu'il va tomber de faiblesse, on le retire du marais, on arrache les sangsues et on le met dans la prairie pour se refaire pendant quinze jours; puis on le ramène au supplice, et ainsi de quinzaine en quinzaine, jusqu'à ce que la pauvre bête, succombant sous les piqûres de milliers d'ennemis, s'affaisse et tombe dans le marais; alors son corps entier se couvre d'une prodigieuse quantité de sangsues qui s'attachent à ses cuisses et à ses flancs, à son cou, à son museau, qui pénètrent dans sa gorge, dans ses yeux, dans ses oreilles; il pousse alors des hennissements terribles, et pendant une demi-heure que dure son agonie, il éprouve des tortures épouvantables. Nous ne saurions flétrir trop énergiquement les gens cruels qui pratiquent cette horrible industrie. | *Sangsue artificielle*, Petit instrument par lequel on a essayé de remplacer les sangsues. | Fig. Exacteur avide, injuste; celui, celle qui, dans sa profession, exige une plus forte rétribution que celle qui lui appartient légitimement. Les usuriers sont les *sangsues* du commerce, de l'industrie.

SANGUIFICATION, s. f. (du lat. *sanguis*, sang; *facere*, faire). Changement du chyle en sang. La nutrition est le principe de la *sanguification*.

SANGUIN, INE, adj. (du lat. *sanguis*, sang). Qui appartient, qui a rapport au sang; où le sang domine. Tempérament *sanguin*. Système *sanguin*. Vaisseaux *sanguins*. | Couleur de sang. Les bonnes oranges de Portugal sont de couleur *sanguine*.

SANGUINAIRE, adj. (du lat. *sanguinarius*, même signif.). Qui se plaît à répandre le sang; cruel, inhumain. Un homme *sanguinaire*. Une femme *sanguinaire*. Que serait-ce si ces animaux *sanguinaires* arrivaient en troupes? (Buffon.) | Moral. et fig. Sa physionomie est *sanguinaire*. | Qui prêche le meurtre. Doctrine *sanguinaire*. Il exalte, par ces dogmes *sanguinaires*, la férocité naturelle de ses peuples. (Raynal.) | Qui tend à faire verser le sang. Révoquer d'un méchant les ordres *sanguinaires*. (Racine.) | Bot. Genre de la famille des papavéracées, ainsi nommé à cause de la couleur rougeâtre du suc âcre et narcotique fourni par toutes ses parties.

SANGUINE, s. f. Nom sous lequel on désigne le fer oxydé rouge (oligiste) et l'argile ocreuse rouge graphique, minerai d'un rouge brun, d'une texture compacte et solide, uni et tendre à tailler. Les doreurs l'emploient pour brunir. On s'en sert pour faire des crayons rouges.

SANGUINOLENT, ENTE, adj. (du lat. *sanguis*, sang). Mêlé d'une petite quantité de sang. Un pus *sanguinolent*. On nous servit un biftek *sanguinolent*.

SANHÉDRIN, s. m. (du gr. σύν, ensemble; ἕδριον, siége, chaise). Principal tribunal chez les Juifs. Il fut d'abord présidé par le grand-prêtre, puis par le patriarche. Il était composé de soixante-dix membres qui jugeaient des affaires civiles et religieuses. | Fig. *Ils forment entre amis un sanhédrin*, Ils tranchent et décident de tout.

SANICLE, s. f. (du lat. *sanicula*; rad. *sanare*, guérir). Bot. Genre de la famille des ombellifères composé de trois espèces, vivaces, herbacées. La *sanicle* commune abonde dans les hautes futaies de la France, de l'Espagne et de l'Italie.

SANIE, s. f. (du lat. *sanies*, sang impur). Matière séreuse, corrompue, qui sort des ulcères et des plaies d'un mauvais caractère; pus mêlé d'une certaine quantité de sang.

SANIEUX, EUSE, adj. Mêlé, chargé de sanie. Ulcère *sanieux*. Plaie *sanieuse*.

SANITAIRE, adj. (du lat. *sanitas*, santé). Qui a rapport à la conservation de la santé. Précautions, mesures *sanitaires*. L'hygiène est la meilleure de toutes les lois *sanitaires*. | *Cordon sanitaire*, Ligne de troupes placées de manière à empêcher toute communication avec un pays infecté d'une contagion quelconque.

SANS, prép. (pron. *san*; du lat. *sine*, même sens). Marque privation, exclusion. *Sans* fortune. *Sans* rire. Une lettre *sans* date. Il était *sans* armes. Des bruits *sans* fondement. Le génie *sans* jugement n'est que folie. (La Rochef.) L'homme *sans* caractère a une âme *sans* physionomie. (A. Libes.) | Entre dans plusieurs locut. adv. *Sans* doute. *Sans* cesse. *Sans* difficulté. *Sans* contredit. | Est quelquefois suivi de *que* et du subjonctif. *Sans que* je m'en aille. | Le verbe placé après *sans* se met à l'infinitif quand il se rapporte au sujet du verbe précédent. Je le lui ai mis dans la poche *sans* le lui *faire* voir; et au subjonctif, lorsqu'il ne se rapporte pas au sujet. Je lui ai parlé *sans* qu'il se *fâchât*. | *Et* précède *sans*. *Ni* le remplace. *Sans* esprit *et sans* instruction. *Sans* esprit *ni* instruction. | *Sans plus*. On ne doit pas dire *Sans plus tarder*, mais *Sans tarder plus longtemps*.

SANS-COEUR, s. Celui, celle qui n'a pas de cœur, de sentiment. C'est un *sans-cœur*. C'est une *sans-cœur*. Les avares et les égoïstes sont des *sans-cœur*.

SANS-CULOTTE, s. Nom sous lequel on désignait les républicains et les révolutionnaires exclusifs. Cette expression vient de Maury, qui, interrompu à l'Assemblée par les interpellations des femmes qui se trouvaient dans les tribunes, cria qu'on fît taire ces *sans-culottes*. Un *sans-culotte*. Une *sans-culotte*.

SANSCRIT, ITE, adj. (littéral. *perfectionné*, par opposition à *pracrit*, spontané, nom du dialecte vulgaire de l'Inde). Se dit de l'ancienne langue littéraire des brahmanes, parlée jadis aux bords du Gange, et qui est restée la langue sacrée de l'Indoustan. La langue *sanscrite*. Après de vains efforts pour faire dériver de la langue *sanscrite* les idiomes de l'Europe, les linguistes de l'Allemagne en sont venus, pour les besoins de leur cause, à imaginer la langue aryaque, qui serait la prétendue source de la langue *sanscrite*. | Qui est écrit en cette langue, qui y a rapport. Poème *sanscrit*. Grammaire *sanscrite*. La déclinaison *sanscrite* embrasse toutes nos désinences casuelles. (Eichhoff.) | S. m. La langue sanscrite. Le *sanscrit* considéré comme langue mère des idiomes de l'Europe est la plus colossale mystification du XIXe siècle. (Casimir Henricy.) | Le *sanscrit* est la langue des monuments les plus anciens de l'Inde, de ces codes vénérés, de ces poèmes gigantesques, qui, écrits sur des feuilles de palmier et conservés au fond des sanctuaires, sont parvenus jusqu'à nous. Sa littérature, riche en ouvrages de tous genres, comprend quatre périodes principales. La plus ancienne est celle des *Védas*, livres de la science, expression mystérieuse du culte de Brahma. La deuxième période s'ouvre par le *Ramayana* de Valmiki, vaste poème héroïque; elle se ferme par le *Mahabharata*, de Vyasa, composition non moins étendue. On place à la même époque le *Dharma-Sastra* de Manou, base fondamentale de la législation indienne. Dans la troisième période, qui correspond au siècle d'Auguste, le *sanscrit* prend une allure plus vive, une expression de grâce et d'élégance qui se révèle surtout dans les drames de Bhavabhati, auteur de la *Sakountalâ*, le chef-d'œuvre du théâtre indien. La quatrième période est l'époque grammaticale et laborieuse du Xe siècle, dont les poèmes, tels que la *Nalodâya*, ne sont que des amplifications savantes, et dont les travaux les plus utiles sont dus à Kasinatha et Vopadéra. | Prov. *C'est du sanscrit*, Se dit souvent pour signifier qu'on ne comprend pas. Tout ce que vous racontez là est pour moi du *sanscrit*. Le roman de V. Hugo est pour le vulgaire du *sanscrit*.

SANSONNET, s. m. Ornithol. Nom vulgaire de l'étourneau d'Europe, oiseau de la grosseur d'un merle, dont le plumage est gris brun tacheté, et qui apprend facilement à siffler et à chanter.

SANSOVINO (Jacques FATTI, dit le). Sculpteur et architecte célèbre, né à Florence en 1479, mort à Venise en 1570. Jules II et Léon X lui confièrent plusieurs travaux importants; mais la prise de Rome par le connétable de Bourbon l'ayant chassé de cette capitale, il se retira à Venise, où il dirigea les constructions de l'hôtel de la Monnaie, de la bibliothèque de Saint-Marc et du palais Cornaro. Venise lui doit encore plusieurs embellissements, parmi lesquels elle cite avec orgueil le groupe des quatre évangélistes dans une des chapelles de sa vieille basilique; les deux statues colossales de Neptune et de Mars, et surtout les portes de bronze de la sacristie de Saint-Marc.

SANS-SOUCI, s. Celui, celle que rien n'inquiète. C'est un *sans-souci*. C'était une vraie *sans-souci*, pleine de grâce et de gaîté. | *Sans-Souci*, Château de peu d'apparence, mais richement décoré dans l'intérieur, situé à quelques pas de Potsdam. Il est entouré de beaux jardins et flanqué de deux édifices, dont l'un contenait autrefois la galerie de tableaux qui fait partie maintenant du musée de Berlin. Tout le monde connaît l'histoire du *meunier de Sans-Souci*, qui refusa de vendre son moulin au roi de Prusse, et qui répondit au monarque absolu qui le menaçait de s'en emparer de vive force : « Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin. » On rend un moulin, on vole une province.

SANTA-CRUZ. Géogr. Ville et port de l'île de Ténériffe, sur la côte E.; 9,000 habit. Résidence du gouverneur général des Canaries. Belle ville, deux châteaux forts. Grand commerce de vin. | Un des départements de la Bolivie. Cap. *Santa-Cruz de la Sierra*.

SANTA-FÉ DE BOGOTA. Géogr. Capitale de la Nouvelle-Grenade et anciennement de la Colombie. Bâtie sur un plateau très-élevé. V. BOGOTA.

SANTAL, s. m. (en lat. *santalum*; du mot arabe *sandal* ou *santal*). Bot. Genre type de la famille des santalacées. Les espèces qui le forment sont des arbres et des arbustes qui croissent dans l'Asie et l'Australie tropicale et dans diverses îles de l'Océanie. Feuilles opposées, assez grandes; fleurs hermaphrodites; drupe monosperme. Deux espèces fournissent deux des trois sortes de bois désignées sous le nom de *bois de santal*. La troisième sorte, dite le *santal rouge*, provient d'une légumineuse papilionacée. Le *santal rouge* est fibreux et plus léger que l'eau. | Le *santal blanc* croît principalement sur les montagnes du Malabar. Il forme un arbre de forte proportion, à belle et volumineuse cime arrondie.

SANTALACÉES, s. f. pl. (rad. *santal*). Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales, périgynes, qui a pour type le genre santal.

SANTALINE, s. f. (rad. *santal*). Chim. Matière rouge, résinoïde, de nature complexe, qui sert à la teinture. On l'extrait du bois de santal, en traitant celui-ci à plusieurs reprises par l'alcool presque bouillant, et évaporant la liqueur jusqu'à siccité. La *santaline* donne des bagues de belle couleur.

SANTANDER. Géogr. Ville forte et port d'Espagne (Vieille Castille), chef-lieu de l'intendance de même nom; 20,000 habitants. Évêché; port militaire et de commerce; école de navigation. Fonderie d'ancres, canons, bombes, etc. Manufacture de tabacs, raffineries de sucre; fabriques de chapeaux, papier, toile à voiles, liqueurs. Commerce actif. | L'*intendance de Santander* compte 200,000 habit. | État de la Nouvelle-Grenade; 5,000,000 d'hectares et environ 460,000 habitants; chef-lieu Pamplona. | C'est de Santander que partit Isabelle chassée d'Espagne par la révolution en 1868.

SANTÉ, s. f. (du lat. *sanitas*; rad. *sanus*, sain). Équilibre de toutes les fonctions indispensables au maintien de la vie; concours de toutes les fonctions dans la lutte contre la transformation de notre être, que les hommes ont appelée la mort. Bonne *santé*. Mauvaise *santé*. Parfaite *santé*. *Santé* délabrée. Avoir le visage brillant de *santé*. Ménager sa *santé*. Comment va la *santé*? Rendre la *santé* à quelqu'un. Abuser de sa *santé*. Les bonnes mœurs produisent la *santé*. (Fénelon.) La *santé* est de tous les trésors le plus précieux et le plus mal gardé. (S. Dubay.) | Fam. *Crever de santé*, Être plein de santé. | Prov. *Santé passe richesse*, On est assez riche quand on est bien portant. | *A votre santé!* Façon de parler dont on se sert à table lorsqu'on boit à quelqu'un. | On dit, dans le même sens, *Porter la santé de quelqu'un*, *Porter des santés*. | Cet usage des *santés* nous vient de loin. Chez les Grecs, on présentait sa coupe à un des convives pour le prier de boire le premier. L'usage se continua et se transmit d'âge en âge. | *Bureau de santé*, Établissement formé dans les villes maritimes pour inspecter les navires qui viennent d'un pays soupçonné de contagion. | On dit absol. *La santé*. | *Billet de santé*, Attestation que des officiers ou des magistrats donnent, en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect. | *Maison de santé*, Maison où l'on reçoit les malades pour les soigner moyennant un prix convenu. | *Officiers de santé*, Médecins d'un ordre inférieur. Les *officiers de santé* de l'armée.

SANTERRE (Antoine-Joseph). Brasseur du faubourg Saint-Antoine, né en 1752, à Paris, où son père, brasseur de Cambrai, était venu s'établir; mort en 1809. Une probité sévère, l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, sa fortune et sa bienfaisance avaient acquis une certaine popularité et beaucoup d'influence à Santerre. Nommé chef de bataillon dans la garde nationale en 1789, il contribua à la prise de la Bastille. Il se trouva aussi mêlé aux événements du Champ-de-Mars, du 20 juin et du 10 août. Il était alors un des commandants généraux de la garde nationale de Paris.

Santerre fut chargé de conduire Louis XVI à la prison du Temple ; ce fut lui aussi qui commanda la force armée le jour de son exécution. Pour acquérir quelque réputation militaire qui justifiât le titre de général de division qu'il avait reçu, il accepta un emploi à l'armée de la Vendée ; mais battu à Coron, près de Chollet, il fut arrêté à son retour et ne dut son salut qu'au 9 thermidor.

SANTIAGO ou **SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE**. Géogr. Ville d'Espagne (Galice), ancienne capitale de la Galice, dans l'intendance de la Corogne ; 29,000 habitants. Archevêché, université. Belle cathédrale. Fabriques de dentelles, tanneries ; commerce d'images saintes et de chapelets. | Capitale du Chili ; 80,000 habitants. Siége du gouvernement, évêché, université, monnaie, banque. Située sur un plateau élevé, la ville offre un climat sain et délicieux. Belle promenade. Poterie, ébénisterie, sellerie. Tremblements de terre fréquents.

SANTOLINE, s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant des plantes herbacées ou frutescentes au nombre d'une quinzaine d'espèces, dont les plus communes sont : la *santoline à feuilles de cyprès*, la *santoline à feuilles de romarin*, la *santoline teignante*, la *santoline odorante*.

SANTON, s. m. Sorte de moine musulman. Les *santons* mènent une vie vagabonde, et simulent souvent la folie parce qu'elle passe pour inspiration chez les musulmans.

SAÔNE (pron. *Sône* ; autrefois *Segonna*, *Saucunna*, *Seconna* ; du celt. *sach*, *sag*, dormante ; *on*, rivière). Géogr. L'une des rivières les plus considérables de la France, qui tombe dans le Rhône à Lyon, après un cours de 450 kilom. Elle donne son nom à deux départements. Le principal affluent de la Saône est le Doubs ; leur réunion s'opère à Verdun. | *Haute-Saône* (département de la). Borné à l'E. par celui du Haut-Rhin ; au S. E., par celui du Doubs ; à l'O., par les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, et au N., par celui des Vosges ; 515,000 hectares ; 317,706 habitants ; chef-lieu, Vesoul. Il est formé d'une partie de la Franche-Comté, et traversé par la Saône. Pays montagneux, couvert au N. et à l'E. par une ramification des Vosges ; climat humide, mais sain. Manganèse, plomb argentifère, cuivre pyriteux ; houille, tourbe ; marbre, granit, jaspe, albâtre, plâtre ; pierres à aiguiser et meulières ; eaux minérales. Sol fertile : grains, légumes, colza, navette, lin, chanvre, vins ordinaires. Gros bétail, chevaux, porcs. Hauts-fourneaux, forges, tréfileries, quincaillerie, pièces d'horlogerie ; tissus de coton ; verre, faïence, poterie ; moulins à huile, kirsch. Commerce actif. Ce départ. est divisé en trois arrondissements (Gray, Lure, Vesoul), 28 cantons et 583 communes. | *Saône-et-Loire*, Département borné à l'E. par ceux du Jura et de l'Ain ; au S., par ceux du Rhône et de la Loire ; à l'O., par ceux de l'Allier et de la Nièvre ; au N., par le départ. de la Côte-d'Or ; 857,678 hectares ; 600,006 habitants ; chef-lieu, Mâcon. Il est formé d'une partie de l'ancienne Bourgogne, et traversé à l'E. par la Saône, et à l'O. par la Loire. Le canal du Centre, partant de Châlons et aboutissant à Digoin, unit les deux rivières dont le département prend le nom. Montagnes du Charolais, nombreux coteaux. Fer, houille, cristal de roche, albâtre, marbre, pierre lithographique, pierre de taille ; eaux minérales. Prairies, forêts ; froment, pommes de terre, chanvre, fruits ; nombreux vignobles, bons vins. Gros et menu bétail. Forges et mines de fer, entre autres un des plus grands établissements manufacturiers de France, celui du Creuzot ; tissus de coton, de fil, de laine ; horlogerie ; eau-de-vie de marc, etc. Commerce actif, surtout en vins de Mâcon. Le départ. de Saône-et-Loire est divisé en cinq arrondissements (Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon), 48 cantons et 585 communes.

SAP, s. m. (rad. *sapin*). Mot par lequel on désigne, dans les chantiers de la marine, le bois de tous les conifères analogues au sapin.

SAPAJOU, s. m. Zool. Genre de l'ordre des quadrumanes, division des singes américains à queue prenante. La tête des *sapajous* est en général de forme ronde. La face est large et courte. Les yeux, très-gros, sont très-rapprochés l'un de l'autre. Les membres sont forts, robustes et allongés. Ces singes sont adroits, intelligents, vifs et remuants, très-susceptibles d'être domestiqués. Les *sapajous* se nourrissent de fruits, d'insectes, de mollusques et d'oiseaux. Leur voix est une sorte de sifflement aigre, bruyant, rapide. | Fig. Petit homme laid et ridicule. C'est un *sapajou !*

SAPE, s. f. (du lat. *sappa*). Ouverture faite au pied d'un mur avec le pic et la pioche pour le faire tomber tout d'un coup faute d'appui. | T. de guerre. Travail souterrain effectué pour la descente d'un fossé ou pour l'attaque d'une place. Pousser la *sape*. *Sape* double. *Sape* volante. | Action de saper.

SAPER, v. a. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'une fortification. | Abattre par sous-œuvre et par le pied, avec des marteaux, masses et pinces. | Fig. Détruire les fondements de. *Saper* un système. *Saper* les bases de la morale. Il *avait sapé* lui-même les fondements de sa grandeur pontificale. (Voltaire.)

SAPEUR, s. m. (rad. *sape*). Ouvrier qui est employé à la sape. | Nom donné aux soldats du corps du génie qui travaillent aux fortifications. Les *sapeurs* du génie sont des soldats d'élite. | Dans les régiments d'infanterie, Soldats qui, à l'armée, sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts. Les *sapeurs* marchent en tête du régiment. Les *sapeurs* ont un bonnet à poil, un tablier de peau, et sont armés de la hache et du mousqueton, qu'ils portent en bandoulière sur l'épaule gauche ; ils ont le privilége de garder la barbe longue. | Famil. *Avoir une barbe de sapeur*, Avoir la barbe très-longue. Rien n'est sacré pour un *sapeur*. | V. POMPIERS.

SAPHÈNE, s. f. (du gr. σαφηνής, manifeste). Anat. Nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, très-apparentes, la *grande saphène* ou *saphène interne*, la *saphène externe* ou *petite saphène*.

SAPHIQUE, adj. Qui a rapport à Sapho, qui appartient à Sapho. Cette ode délirante est écrite en strophes *saphiques*. (Denne-Baron.) | *Vers saphique*, Vers de onze syllabes, inventé par Alcée, contemporain de Sapho. Le *vers saphique* compte cinq pieds : le premier est un trochée (une longue et une brève) ; le deuxième est un spondée (deux longues) ; le troisième, un dactyle (une longue et deux brèves) ; les deux derniers, des trochées. La règle du *vers saphique* est d'avoir une césure après le second pied.

SAPHIR, s. m. (pron. *safir*). Minéral. Pierre précieuse de couleur bleue qui fait partie des aluminides oxydés, et se trouve ainsi classée dans le genre corindon, mais plus particulièrement avec l'espèce que les minéralogistes appellent *télésie*. Le *saphir* est composé d'alumine, de quelques traces de chaux et d'oxyde de fer ; il raye tous les corps, moins le diamant. Les formes cristallines qu'il présente dérivent d'un rhomboïde aigu ; sa pesanteur spécifique varie entre 3, 9 et 4. La forme qu'on lui donne dans le commerce porte le nom de *taille à degrés*. Quelques variétés de saphirs offrent un chatoiement très-vif ; d'autres présentent deux couleurs bien distinctes, selon que la lumière est transmise par réflexion ou bien par réfraction. Les saphirs se rencontrent plus particulièrement à Ceylan, dans le Pégu, dans le pays d'Ava et en Sibérie. *Saphir* net. *Saphir* bien travaillé. On cite comme *saphirs* d'un gros volume ceux du roi d'Astrakhan. (Tournal.) | Fig. On dit de certaines fleurs, comme du myosotis, etc., Leur corolle de *saphir*. On appelle, en poésie, les étoiles, *les saphirs du firmament*, etc. | *Saphir améthyste*, Variété de corindon de couleur violette. | *Saphir astérie*, Corindon vitreux de couleur bleue. | *Saphir blanc*, Variété de corindon limpide et incolore. | *Saphir du Brésil*, Topaze bleu verdâtre du Brésil ou tourmaline bleue du Brésil. | *Saphir faux*, Une chaux fluatée ou fluorine.

SAPHIRIN, INE, adj. (rad. *saphir*). Qui ressemble au saphir. Calcédoine *saphirine*. | S. f. Variété de calcédoine d'un bleu de saphir avec laquelle on fait des objets d'ornement. Cachet de *saphirine*.

SAPHO (ou plutôt **SAPPHO**, comme le portent, sur son revers, la médaille découverte en 1835, et, sur leur titre, les meilleures éditions des œuvres de cette femme illustre ; pron. *Safo*). Deux femmes, célèbres à différents titres, ont porté ce nom. Toutes deux ont existé dans l'île de Lesbos. Mais l'une, la première, la dixième muse, la plus connue et la plus digne de l'être, est la Sapho née à Mitylène, vers l'an 616 avant notre ère. Elle fut obligée de fuir sa patrie, comme complice du poète Alcée, pour avoir conspiré contre la tyrannie de Pittacus. Elle rentra plus tard à Mitylène, pour l'illustrer par une école de poésie et par ses vers immortels. C'est de cette Sapho que Strabon et Hérodote font un si magnifique éloge ; c'est d'elle que nous avons une ode pleine de la passion la plus vraie et la plus ardente, conservée par Longin ; une hymne à Vénus, rapportée par Denys d'Halicarnasse, et des fragments recueillis dans la *Sylloge* de Boissonade et dans le *Museum Criticum* de Cambridge ; c'est elle, enfin, dont les Mityléniens nous ont transmis les traits en frappant leur monnaie à son image. | L'autre Sapho, celle d'Eresus, était une courtisane, poète aussi probablement. Telle fut la renommée que lui acquirent sa beauté, ses talents sans doute, son désespoir des dédains de Phaon et sa fin tragique au promontoire de Leucade, que les habitants de sa ville natale la jugèrent digne aussi des honneurs monétaires : une médaille antique offre son image et son nom. Comme elle suivit en Sicile le Lesbien Phaon, et que l'exilée de Mitylène s'y était aussi retirée, comme elles étaient toutes deux célèbres et honorées, ces points de ressemblance ont été la cause de l'erreur d'Ovide, de Fabricius, de Bayle, de Barthélemy, de tous ceux qui, de ces deux Lesbiennes, n'en ont fait qu'une à laquelle ils ont prêté tout le génie poétique de la première et attribué les égarements amoureux et le suicide de la seconde.

SAPIDE, adj. (du lat. *sapidus*, même signif.). Qui a de la saveur. Substance *sapide*. Corps *sapides*. Le goût est le sens par lequel nous apprécions tout ce qui est *sapide*. (Brillat-Savarin.) | Hist. nat. Se dit de toute substance dont la saveur est agréable. Agaric *sapide*.

SAPIDITÉ, s. f. (du lat. *sapiditas* ; rad. *sapor*, saveur). Qualité de ce qui est sapide, saveur. La *sapidité* d'une substance, d'un corps.

SAPIENCE, s. f. (pron. *sapiânse* ; du lat. *sapientia*, même signif.). S'est dit pour Sagesse. Je hais cette inhumaine *sapience* qui veut nous rendre dédaigneux et ennemis de la culture du corps. (Montaigne.) | Particulièrement, La science, l'intelligence des choses. | *Le livre de Sapience*, Le livre de Salomon, appelé aussi le livre de la Sagesse.

SAPIENTIAUX, adj. m. pl. (pron. *sapiansio*). Se dit de certains livres de la Bible. Le Cantique des cantiques, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, sont des livres *sapientiaux*.

SAPIN, s. m. (du lat. *sapinus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des conifères, type de la tribu des abiétinées, a de grandes analogies avec les pins et les mélèzes, et comprend des arbres résineux presque tous très-grands et toujours verts, dont on extrait la poix et la térébenthine, et dont le bois est d'une grande utilité. Il y a plusieurs espèces de sapins : la plupart ont la tige droite, a forme pyramidale, et se plaisent dans les pays froids et montagneux. Les uns ont la pointe de leurs fruits en cônes tournés vers le ciel et des feuilles planes, échancrées par le bout, rangées à peu près sur un même plan des deux côtés d'un filet ligneux : ce sont les véritables sapins. Les autres ont les cônes de leurs fruits tournés vers la terre, raides, pointus, piquants, épars autour d'un filet commun, et formant une espèce de cylindre. A chaque pousse nouvelle, il s'élève une branche verticale qui est le prolongement du tronc, et, en même temps, il en paraît trois ou quatre autres qui prennent une direction horizontale. La croissance des sapins est très-lente. A cinq ans, leur semis commence à se distinguer de l'herbe, et ce n'est guère qu'au bout de cent ans qu'ils acquièrent toute leur élévation. Les espèces les plus remarquables sont : le *sapin epicéa*, le *sapin élevé* ou le *faux sapin*, le *sapin baumier* et le *sapin commun* ou *argenté*. Le *sapin* majestueux, dans sa haute et sombre pyramide. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. et famil. Voiture de place, fiacre. Prendre un *sapin*. Monter dans un *sapin*. | Prov. *Il sent le sapin*, Il sent le cercueil, Se dit d'un homme qui a une mauvaise mine et qui paraît devoir mourir bientôt.

SAPINDACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes, qui renferme de grands arbres, des arbustes et des plantes herbacées et volubiles, à feuilles alternes, généralement imparipinnées, munies quelquefois de vrilles. Le fruit est capsulaire ou charnu.

SAPINE, s. f. Solive de bois de sapin qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des cordeaux pour ouvrir des terres et dresser des murs. Navire chargé de *sapines*.

SAPINETTE, s. f. (rad. *sapin*). Sapin du Canada, qui comprend trois variétés : la *sapinette rouge*, la *sapinette noire* et la *sapinette blanche*.

SAPINIÈRE, s. f. (rad. *sapin*). Lieu planté de sapins. Belle *sapinière*. Riche *sapinière*. | Se dit aussi d'un lieu planté de pins. Voilà une belle *sapinière*. | Nom donné à un bateau fait en sapin.

SAPONACÉ, ÉE, adj. (du lat. *sapo*, savon). Qui a les caractères du savon, qui peut être employé aux mêmes usages. Corps *saponacé*. Argile *saponacée*. On se sert d'argile *saponacée* pour le blanchissage.

SAPONAIRE, s. f. (du lat. *sapo*, savon). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, ainsi nommé parce que la tige et la racine de quelques espèces ont la propriété de donner à l'eau une qualité savonneuse. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, très-voisines des œillets, à fleurs rouges, roses, blanches ou jaunes. La plus intéressante des

espèces est la *saponaire officinale*, qui croît dans toute l'Europe aux endroits frais, au bord des champs et des ruisseaux. On emploie en médecine ses feuilles et sa racine comme toniques, sudorifiques, antiscorbutiques et antisyphilitiques.

SAPONIFIABLE, adj. Qui peut être saponifié. C'est de toutes les substances que nous avons expérimentées la plus *saponifiable*. (Malagutti.)

SAPONIFICATION, s. f. (pron. *saponifikasion*). Action de saponifier, de convertir en savon. La *saponification* des huiles consiste dans leur conversion en savon par l'action des alcalis, qui les acidifient. | Action de faire le savon. Les matières qui servent directement à la *saponification* sont des mélanges. (Malagutti.) | Chim. Phénomène résultant de la putréfaction des matières animales, soit sous l'eau, soit sous terre, et qui consiste dans la transformation de ces matières en un savon ammoniacal appelé *gras de cadavre*.

SAPONIFIER, v. a. (du lat. *sapo*, savon ; *facere*, faire). Convertir en savon. On *saponifie* les huiles par l'action des alcalis. | SE SAPONIFIER, v. pr. Se changer en savon. | Se transformer en un produit savonneux appelé *gras de cadavre*.

SAPONINE, s. f. (du lat. *sapo*, savon). Chim. Substance neutre que l'on trouve dans les plantes dites savonneuses, et dont on se sert pour dégraisser. Sa dissolution aqueuse mousse comme celle du savon. Les teinturiers font grand usage de *saponine*.

SAPORIFIQUE, adj. (du lat. *sapor*, saveur ; *facere*, faire). Qui produit de la saveur. Particules *saporifiques*.

SAPOTACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, composée des arbres et des arbrisseaux exotiques, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Ce sont des végétaux remplis d'un suc lactescent vénéneux, à feuilles alternes, sans stipules, coriaces, très-entières ; à fleurs portées sur des pédoncules. La plupart des sapotacées produisent des fruits charnus, sapides, et des graines huileuses ; leur écorce est amère et passe pour fébrifuge.

SAPOTE, s. f. Fruit du sapotillier, le plus succulent des fruits des pays chauds après l'orange. C'est une pomme ovale ou ronde, couverte d'une peau brunâtre plus ou moins crevassée. Les *sapotes* se mangent crues. | On dit aussi *Sapotille*.

SAPOTIER, s. m. Bot. Genre type de la famille des sapotacées, renferme de très-beaux arbres des contrées intertropicales de l'Amérique. Une forêt de *sapotiers*. | On dit aussi *Sapotillier*.

SAQUEBUTE, s. f. Espèce de trompette que l'on allonge ou raccourcit à volonté pour rendre les sons plus aigus et plus graves.

SARA. Nièce et femme d'Abraham, née en Chaldée vers l'an 2356 av. J. C., suivit ce patriarche dans ses divers voyages. Sa beauté alluma les désirs des rois étrangers dont elle traversait les États. Elle inspira à soixante-cinq ans une grande passion au pharaon d'Égypte, et vingt-cinq ans plus tard, étant grosse d'Isaac, Abimélec, roi de Gérar, l'enleva pour sa beauté. Elle mourut à Hébron, à l'âge de cent vingt-sept ans. Elle fut ensevelie par Abraham dans la caverne de Macpéla.

SARABANDE, s. f. Air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave. Son nom lui vient de la comédienne Sarabanda, qui la dansa pour la première fois en France. Jouer une *sarabande*. | Danse que l'on exécute sur cet air. Danser la *sarabande*. Exécuter une *sarabande*.

SARAGOSSE. Géogr. Ville d'Espagne, ancienne capitale de l'Aragon, aujourd'hui chef-lieu d'une intendance, sur l'Èbre ; 50,000 habitants. Archevêché, université. Belle cathédrale, fameuse église de Notre-Dame del Pilar, qui attire beaucoup de pèlerins ; tour penchée, beau pont. Scieries, draps fins, vins et eaux-de-vie. Beaux environs ; pâturages renommés. Cette ville soutint contre les Français en 1808 et 1809 deux siéges fameux par l'héroïque défense des habitants. | *L'intendance de Saragosse* a 225 kilom. sur 90, et 350,000 habitants.

SARATOV. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de même nom, sur la rive droite du Volga, à 1590 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg ; 14,000 habitants. Évêché grec. | Le *Gouvernement de Saratov* a environ 600 kilom. en long et en large et 1,500,000 habitants. Le sol est très-fertile au N. E. ; dans la partie du S. E. sont des steppes immenses. Il renferme le lac Altan, qui fournit par an 180,000,000 de kilogr. de sel.

SARBACANE, s. f. (de l'ital. *cerbotana*, et plus tard *sarbacana*). Long tuyau percé dans toute sa longueur, qui sert à lancer quelque chose en soufflant. *Sarbacane* de bois. *Sarbacane* de verre. Lancer des pois avec une *sarbacane*. On s'est aussi servi de *sarbacanes* comme armes pour lancer des flèches empoisonnées et du feu grégeois. | Se dit de tuyaux par lesquels on conduit la voix. Il nous répondit par la *sarbacane*. | Tube de fer à l'usage des verriers.

SARBOTIÈRE, s. f. Vase de fer-blanc pour faire prendre les glaces, les sorbets ; il se place au milieu d'un baquet. Garnir une *sarbotière*.

SARCASME, s. m. (du gr. σαρκασμός, même sens ; de σαρκάζω, je décharne, je montre les dents, je raille avec un sourire amer, dont la racine est σάρξ, chair). Raillerie mordante. Accabler quelqu'un de *sarcasmes*. S'exposer aux *sarcasmes*. | Ironie amère et piquante par laquelle un orateur ou un écrivain raille ou insulte son adversaire, ses ennemis. Aristophane a souvent employé le *sarcasme*. Le *sarcasme* de Voltaire est une arme terrible avec laquelle il a tué bien des préjugés.

SARCASTIQUE, adj. (rad. *sarcasme*). Mordant, piquant. Ton *sarcastique*. Propos *sarcastiques*. Écrit *sarcastique*. L'un est plus *sarcastique* et plus amer dans ses invectives, et l'autre plus enclin à la personnalité fine et moqueuse. (Cormenin.)

SARCELLE, s. f. Ornithol. Oiseau du genre canard, se distinguant des canards proprement dits par sa taille plus petite et par ses narines ovalaires, situées près du front et rapprochées. La sarcelle proprement dite est commune en automne et au printemps sur les étangs, mais il n'en reste pendant l'été que quelques couples qui nichent dans les prairies marécageuses. La petite *sarcelle* et la *sarcelle* proprement dite sont un gibier délicat et recherché.

SARCLAGE, s. m. Action de sarcler ; résultat de cette action. *Sarclage* à l'échardonnoir. *Sarclage* à la main. Le *sarclage* d'un champ.

SARCLER, v. a. Arracher avec la main ou couper avec un instrument tranchant les mauvaises herbes d'un champ, d'un jardin. *Sarcler* un champ de blé. | Absol. Ôter les mauvaises herbes.

SARCLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sarcle. Bon *sarcleur*. Avoir besoin de *sarcleurs*.

SARCLOIR, s. m. (pron. *sarkloar*). Instrument pour sarcler. Tantôt le *sarcloir* est une sorte de ratissoire ; tantôt c'est un instrument en fer armé d'un long manche, en forme de pioche d'un côté et garni de l'autre de deux dents plus ou moins longues, plus ou moins écartées.

SARCLURE, s. f. Ce qu'on arrache en sarclant. Donner les *sarclures* aux bestiaux.

SARCOCÈLE, s. f. (du gr. σάρξ, σάρκος, chair ; κηλή, tumeur). Chirurg. Tumeur charnue des testicules, qui vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un froissement ou de quelque contusion.

SARCOCOLLE, s. f. Suc gommo-résineux extrait d'un arbre de l'Afrique, qu'on emploie pour consolider les plaies, pour cicatriser les chairs.

SARCOLOGIE, s. f. (du gr. σάρξ, chair ; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des parties molles. Un traité de *Sarcologie*.

SARCOMATEUX, EUSE, adj. Qui tient du sarcome. Tumeur *sarcomateuse*.

SARCOME, s. m. Méd. Nom donné par les anciens à toute excroissance qui a la consistance de la chair. Extirper un *sarcome*.

SARCOMPHALE, s. m. (du gr. σάρξ, chair ; ὀμφαλός, nombril). Chir. Tumeur dure développée au nombril.

SARCOPHAGE, s. m. (pron. *sarkofaje* ; du gr. σάρξ, σάρκος, chair ; φάγω, je mange). Tombeau où les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler, et qui était fait d'une sorte de pierre caustique propre à consumer les chairs dans un temps assez court. Il y avait des carrières de cette pierre près d'une ville de la Troade, appelée Assum. | Par extens., le nom de *sarcophage* fut donné à des tombeaux en toute autre matière, en marbre, granit, terre cuite, métal, bois de cèdre, de chêne, de cyprès, etc. | Aujourd'hui, Cercueil ou sa représentation dans les cérémonies funèbres. Un *sarcophage* de marbre. Que de *sarcophages* élevés par la vanité et l'hypocrisie à l'impudeur et au vice enrichi ! (D. Warren.) | Adjectiv. Qui brûle les chairs. Médicaments *sarcophages*. | Substantiv. Des *sarcophages*. Le *sarcophage* le plus connu est la pierre infernale ou nitrate d'argent.

SARCOPTE, s. m. (du gr. σάρξ, chair ; κόπτω, je coupe). Entomol. Nom donné à l'acarus de la gale (*acarus scabiei*) ; il a le corps mou, pourvu de six paires de pattes toutes armées de crochets.

SARCORAMPHE, s. m. (du gr. σάρξ, chair ; ῥαμφός, bec). Ornithol. Genre de la famille des vautours, comprend ceux de ces oiseaux qui ont le bec gros, droit et robuste ; les narines allongées, ouvertes et situées vers l'origine de la cire, qui est garnie autour du bec, à sa base, de caroncules charnues, très-épaisses et découpées, surmontant le front et la tête. Le rivage était garni de *sarcoramphes*.

SARCOTIQUE, adj. Méd. Qui accélère la régénération des chairs, leur cicatrisation. Médicament *sarcotique*. Certaines matières astringentes et détersives sont *sarcotiques*. (Dupré.) | S. m. Remède sarcotique. Des *sarcotiques*.

SARDAIGNE. Géogr. *Ichnusa*, puis *Sardinia* chez les anciens. Grande île de la Méditerranée, au S. de la Corse dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio, faisait partie des anciens États sardes, qui avaient tiré de là le nom de *Royaume de Sardaigne*, rattachée aujourd'hui au royaume d'Italie ; environ 270 kilom. du N. au S., sur 115 de largeur moyenne ; 550,000 habitants : capitale Cagliari. La Sardaigne est hérissée de hautes montagnes. La rivière d'Oristano est son principal cours d'eau. Elle offre plusieurs bons ports, comme ceux de Cagliari, Terra-Nova, Portoli, etc. Le sol en général est d'une grande fertilité et produit grains, olives, arbres fruitiers de tout genre, tabac, dattiers, orangers, myrtes, cotonniers et vins excellents. Elle fut soumise aux Carthaginois, puis aux Romains (231). Au temps de la décadence de l'empire d'Orient, elle créa un gouvernement composé des juges des quatre provinces de l'île (Cagliari, Torres, Arborea et Gallura), sous la souveraineté des papes, de Gênes et de Pise. Au XIVe siècle, elle fut conquise par l'Aragon, et conserva néanmoins ses juges. Amédée II, duc de Savoie, ayant perdu, en 1718, l'île de Sicile dont il était roi, reçut en échange, de l'Espagne, en 1723, l'île de Sardaigne avec le titre de royaume. Depuis ce temps, elle a été unie aux États de Savoie. La Sardaigne était, à cause de son extrême fertilité et de l'abondance de ses produits, une des trois nourrices de Rome. Les deux autres étaient l'Afrique et la Sicile. Depuis, comme ces deux derniers pays, elle tomba dans la plus grande décadence. Au siècle dernier, c'était une sorte de désert. Dépouillés de leurs États de terre ferme par la France, les rois de Sardaigne Charles-Emmanuel et Victor-Emmanuel se réfugièrent dans cette île et y résidèrent de 1798 à 1814.

SARDANAPALE. Nom que donne la Bible à un roi d'Assyrie, célèbre par son luxe, qui vivait au commencement du VIIIe siècle avant J. C. Son existence se passa tout entière au milieu de ses eunuques et de ses femmes, se livrant aux occupations de celles-ci et vêtu comme elles. Arbace, Bélésis, et plusieurs autres de ses généraux, indignés d'obéir à un pareil maître, conspirèrent contre sa vie, et l'assiégèrent dans sa capitale ; Sardanapale, pour ne pas tomber entre leurs mains, fit élever, dans l'intérieur de son palais, un immense bûcher composé de bois odoriférants, et s'y brûla avec ses femmes et ses trésors, l'an 759 avant J. C. Sa mort mit fin au premier empire d'Assyrie.

SARDE, adj. et s. Habitant, habitante de la Sardaigne ; qui appartient à la Sardaigne ou à ses habitants. | *États sardes* ou *Royaume de Sardaigne*, Ancien État d'Europe, se composait de deux parties distinctes, l'île de Sardaigne et les États de terre ferme. Ceux-ci comprenaient le duché de Savoie, le Piémont, le Montferrat, le comté de Nice, le marquisat de Saluces, le duché de Gênes et une partie de l'ancien Milanais ; environ 5,000,000 d'habitants ; capitale Turin. Les *États sardes* sont devenus en 1860, par suite d'annexion et de conquêtes, le *royaume d'Italie*.

SARDES. Géogr. Ancienne capitale de la Lydie, sur le versant septentrional du Tmolus. Sardes était une ville très-florissante où Diane était adorée. Elle fut prise et brûlée par les Athéniens, ce qui donna lieu à la guerre médique.

SARDINE, s. f. (du nom de l'île de *Sardaigne*, dont les côtes sont très-fréquentées par ces poissons). Ichthyol. Espèce du genre clupé. La sardine est plus petite que le hareng, mais elle a de grands rapports de forme, de mœurs et de qualités avec lui. Elle habite les côtes de l'Europe. Elle se tient dans les profondeurs de la mer la plus grande partie de l'année, d'où elle sort en automne pour frayer sur les côtes ; c'est alors qu'on la pêche. On mange les sardines fraîches, salées ou fumées, ou conservées dans des boîtes de fer-blanc. Leur chair est délicate et très-estimée.

SARDOINE, s. f. Variété d'*agate calcédoine*, dont les anciens faisaient des cachets. Elle est de couleur orangée, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun. Son nom vient de ce qu'on l'a trouvée d'abord en Sardaigne.

SARDONIE, s. f. Bot. Espèce de renoncule fort abondante en Sardaigne. Elle pousse des tiges cannelées, rameuses ; ses feuilles, semblables à celles du persil sauvage, ont un goût âcre et brûlant, et renferment un poison dont l'effet est de contracter la bouche d'une manière si singulière que le malade semble rire en aspirant.

SARDONIEN, adj. Synonyme de *Sardonique*.

SARDONIQUE, adj. Se dit d'une sorte de rire convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage, qui arrive à ceux qui ont mangé de la *sardonie*. | Par extens. Se dit d'un rire forcé, contre nature. Le rire *sardonique* est souvent un symptôme mortel. | Fig. Se dit aussi d'un rire qui ne passe pas le bout des lèvres, qui cache une douleur intérieure, et d'un rire méchant et cruel. Le rire de Méphistophélès est un rire *sardonique*.

SARDONIQUEMENT, adv. D'une manière sardonique. Rire *sardoniquement*.

SARGASSE, s. f. Nom vulgaire du varech flottant. La *sargasse* pousse plusieurs rameaux menus, gris, s'amoncelant et s'entortillant.

SARIGUE, s. f. (nom indien *çariguéia* de cet animal). Nom donné par les Français établis en Amérique à tous les mammifères à bourse du genre didelphe et en particulier au *didelphe quatre-œil*. Cette espèce est plus petite que nos chats domestiques. Son pelage est gris brun, un peu plus foncé sur la tête que sur le dos. Le dessus de chaque œil est marqué d'une tache jaune pâle, ovale, oblique, très-apparente, et dont la position a valu à cet animal le nom spécifique de *quatre-œil*. Les

Sarigue.

oreilles sont assez grandes et nues. Certaines espèces de sarigues ont une poche sous le ventre dans laquelle les petits, sortis avant terme de la matrice, prennent leur développement. Dans les espèces qui n'ont point de poche, les petits, trop faibles pour marcher dans les premiers jours de leur naissance, s'attachent aux tétines de leur mère. Les *sarigues* sont des animaux timides et inoffensifs; ils se nourrissent d'insectes, d'œufs, qu'ils vont dénicher sur les arbres, de petits oiseaux, etc. Toutes les *sarigues* n'ont pas une poche abdominale. (D'Orbigny.)

SARLAT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne), au fond d'un vallon; 6,483 habitants. Huile de noix, bestiaux, pierre meulière, lignite; truffes, vins, etc. Patrie de la Boétie.

SARMATE, adj. et s. Habitant, habitante de la Sarmatie; qui appartient à la Sarmatie ou à ses habitants. Guerrier *sarmate*. Les femmes *sarmates*. | Les Sarmates sont un ancien peuple de l'Asie et de l'Europe orientale, qui habita d'abord au delà du Don, mais qui ensuite le passa, subjugua les Scythes et se répandit dans le pays où parurent bientôt après les Slaves.

SARMATIE (pron. *Sarmasi*). Géogr. Vaste contrée que l'on divisait en Sarmatie d'Europe et en Sarmatie d'Asie. La Sarmatie d'Europe renfermait la Pologne à partir de la Vistule, la Livonie, la Courlande, la Russie et la Tartarie d'Europe avec la Crimée. La Sarmatie d'Asie était comprise entre le Tanaïs et la mer Caspienne.

SARMATIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la Sarmatie et aux Sarmates.

SARMENT, s. m. (pron. *sarman*; du lat. *sarmentum*, même signif.). Rameaux souples que poussent la vigne et toutes les plantes qui, en croissant, s'attachent aux supports qu'elles rencontrent. | Particul. Bois que pousse la vigne. Fagot de *sarment*. Couper du *sarment*. La vieille jeta quelques *sarments* dans le feu. | Petit bout de bois qu'on laisse sur le cep où vient le nouveau bourgeon.

SARMENTACÉ, ÉE, adj. Qui ressemble au sarment. | S. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, qu'on appelle aujourd'hui *ampélidées*.

SARMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *sarmentosus*, même sens). Qui produit beaucoup de sarments. Vigne *sarmenteuse*. | Dont la tige est flexible, grimpante comme le sarment. Plantes *sarmenteuses*.

SARONIQUE (golfe). Géogr. anc. Golfe de la mer Égée, compris entre l'Attique et l'Argolide. Il tirait son nom de Saron, roi de Trézène, qui s'y noya. Il contenait les îles de Salamine et d'Egine.

SARPÉDON. Myth. Roi de Lycie, fils de Jupiter et de Laodamie. Il se distingua au siége de Troie, et fut tué par Patrocle.

SARRACÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes herbacées d'Amérique, type de la famille des sarracéniées.

SARRANCOLIN, s. m. Beau marbre, d'un rouge foncé, avec des veines et des taches blanches et grises, qu'on tire des carrières de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées). Un groupe de marbre de *sarrancolin*.

SARRASIN, INE, s. (de la tribu arabe des *Saracènes*). Nom sous lequel on connaissait au moyen âge les Arabes que les chrétiens avaient à combattre en Palestine, en Égypte, en Espagne, en Italie, etc. Les galères des *Sarrasins*. Les invasions des *Sarrasins*. | Adj. Le peuple *sarrasin*. L'armée *sarrasine* a battu complètement les troupes chrétiennes.

SARRASIN, s. m. Bot. Genre de céréales de la famille des polygonées, qui porte aussi le nom de *blé noir*. C'est une plante annuelle originaire de la haute Asie, et qui a été introduite en Europe par les Maures ou Sarrasins d'Espagne. La tige est cylindrique, rougeâtre et très-rameuse; elle s'élève ordinairement à 70 centimètres environ, et se couvre de larges feuilles et de nombreuses fleurs en bouquets, d'un rouge incarnat, qui sont remplacées par des baies noires et triangulaires. C'est une des plantes les plus précieuses pour les assolements des terres sèches, siliceuses, caillouteuses et crétacées. Elle épuise peu la terre qu'elle ombrage de manière à étouffer toutes les plantes nuisibles qui germent avec ou après elle. Ses fleurs sont excellentes pour les abeilles, et ses graines pour la volaille, les porcs et les chevaux. La plante verte ou sèche fournit un assez bon fourrage à tous les bestiaux. Enfouie avant sa floraison, elle devient un excellent engrais. Ses graines contiennent une farine blanche avec laquelle on fait en Bretagne un pain noir, plus savoureux que celui de l'orge, mais lourd, indigeste, peu nourrissant. Cette farine est plus généralement employée à faire des bouillies, ainsi que des galettes.

SARRASINE, s. f. Fortif. Grille à grosses pointes de bois ou de fer, placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., et qui se lève ou s'abaisse selon les occasions. | Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

SARRAU, s. m. (pron. *saro*). Souquenille de paysan, de roulier et autrefois de soldat. Un *sarrau* de toile. Se couvrir d'un *sarrau*.

SARREBOURG. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Meurthe), sur la Sarre; 2,982 habitants. Magasins et boulangeries immenses pour la troupe. Manufactures de cotonnades, siamoises, bière, etc.

SARREGUEMINES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Moselle), sur la Sarre; 6,640 habitants. Siamoises, velours, cravates, tabatières en carton vernissé, poterie fine.

SARRETTE, s. f. (du lat. *serratula*). Bot. Genre de la famille de cinarocéphales, renfermant des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs disposées en épis.

SARRIETTE, s. f. (du lat. *satureia*). Bot. Genre de la famille des labiées, qui renferme plusieurs espèces indigènes dans nos départements voisins de la Méditerranée. La *sarriette* des jardins est employée en bordure.

SARTHE (du celt. *sarth*, pur). Géogr. Rivière de France, prend sa source dans le départ. de l'Orne, près de la Trappe, arrose les départ. de la Sarthe, de Maine-et-Loire, et tombe dans la Mayenne à 6 kilom. au-dessus d'Angers, après un cours de 275 kilom. | *Sarthe* (département de la), situé entre ceux de l'Orne, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Indre, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, formé d'une portion considérable de l'ancien Maine, d'une petite partie de l'Anjou et du Perche; 620,592 hectares; 463,619 habitants; chef-lieu le Mans. Fer, houille, marbre, granit, pierres meulières et de taille, ardoise, ambre jaune, terre à foulon; eaux minérales. Sol varié: céréales, légumes, fruits, pommes à cidre; chanvre, assez bons vins. Volaille renommée, abeilles. Toiles, siamoises, étoffes communes, gants, bougies, papeteries, verreries, conserves de viandes et de légumes. Le départ. de la Sarthe est divisé en quatre arrondissements (La Flèche, Mamers, le Mans, Saint-Calais), 33 cantons et 386 communes.

SARTO (*Andrea* **VANNUCCI**, dit *Andrea del*). Célèbre peintre, né à Florence en 1488, mort en 1530. Il parvint, en étudiant les cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, à donner à ses figures des contours assez purs pour mériter le surnom d'*Andrea senza errori*. Il y a dans toutes ses toiles une grâce mélancolique qu'on doit peut-être à sa passion pour sa femme, Lucrezia del Fede, qui l'avait trahi pour un de ses élèves. Le musée du Louvre possède quatre tableaux d'André del Sarto: *Une Sainte Famille, la Charité, l'Annonciation* et une autre *Sainte Famille*.

SAS, s. m. (pron. *sâ*; du lat. *seta*, soie). Tissu de crin attaché à un cercle, servant à passer du plâtre, de la farine, des liquides. *Sas* délié. Plâtre au gros *sas*. | Sorte de claie en osier destinée à passer les terres qu'on veut épierrer. | Prov. et fig. *Passer une chose au gros sas*, L'examiner légèrement. Le tout s'écoule et se passe au gros *sas*. (Ducerceau.) Bassin d'une chute d'eau.

SASSAFRAS, s. m. Bot. Espèce du genre laurier, originaire du continent américain et qui réussit assez bien chez nous, où elle atteint de 7 à 8 mètres de hauteur. Le tronc du sassafras est droit, recouvert d'une écorce épaisse, cendrée, avec des branches très-rameuses et des feuilles pétiolées, alternes, variant de forme et de grandeur. Les fleurs, petites et jaunâtres, sont disposées en panicules au sommet des rameaux. Le bois du *sassafras* est très-estimé dans le commerce, qui l'emploie dans la teinture, et dans la médecine, qui s'en sert comme sudorifique. *Sassafras* de l'Orénoque.

SASSE, s. f. Mar. Pelle creuse, garnie d'une anse ou poignée, qui sert à rejeter l'eau hors des embarcations. Une *sasse* en bois de chêne.

SASSEMENT, s. m. (pron. *saceman*). Action de sasser. Procéder au *sassement* de la farine.

SASSENAGE. Géogr. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble (Isère), renommé pour ses fromages. | *Cuves de Sassenage*, Petites cavernes creusées dans le rocher, à quelque distance de ce village. La tradition en faisait le séjour de la fée Mélusine. Nous fîmes une excursion aux *Cuves de Sassenage*.

SASSER, v. a. (rad. *sas*). Passer au sas. *Sasser* du plâtre, de la farine. | Fig. et famil. Discuter, examiner. *Sasser* et ressasser une affaire.

SASSEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière chargé de sasser le plâtre ou la farine.

SASSOIRE, s. f. (pron. *sasoare*). Technol. Pièce de train de devant d'une voiture qui soutient la flèche.

SASSOLINE, s. f. Chim. Acide borique hydraté qu'on trouve en dissolution dans les eaux de certains lacs de Toscane, notamment à Sasso, près de Sienne. La *sassoline* sert à la fabrication du borax. La *sassoline* se présente en paillettes noires ou blanches.

SATAN, s. m. (mot hébreu qui signifie *adversaire*). Nom qui désigne le prince ou chef des diables, des démons, des maudits. C'est le génie du mal, l'esprit tentateur, l'archange orgueilleux et révolté, foudroyé par Dieu et précipité dans l'abîme. Depuis l'Oromaze et l'Ahrimane de Zoroastre, depuis les Amchaspands et les Darwands, on a admis, dans toutes les théogonies, comme étant en lutte dans le gouvernement de l'univers, deux principes contraires, le bien et le mal, les ténèbres et la lumière. Cette théorie du bien et du mal, quoique contraire à la raison, a persisté depuis des siècles, et aujourd'hui bien des gens croient à l'existence de Satan; seulement la forme de cet ennemi est, il faut le dire, moins connue que ses attributs, car elle a varié à l'infini. Autrefois, on le représentait avec des cornes à la tête, une fourche à la main et des griffes aux pieds. Aujourd'hui, il est simplement l'idéalisation du mal, du péché, de la tentation, des mauvaises passions. Les ruses de *Satan*. Renoncer à *Satan* et à ses pompes. *Satan* et la chair, deux ennemis toujours prêts à mal faire. (La Fontaine.) | *Les fils de Satan*, En langage de dévotion, Les pervers. | *Le royaume de Satan*, Le monde, la société des hommes. | Fig. *Un orgueil de Satan*, Un orgueil excessif.

SATANÉ, ÉE, adj. Famil. Digne de Satan. Vieux mot. *Satané* fripon. Quel *satané* coquin! Cette *satanée* femme n'en fait jamais d'autres.

SATANIQUE, adj. Famil. Qui appartient à Satan, qui tient à Satan. Esprit *satanique*. Méchanceté *satanique*. Système sublime par son audace, *satanique* par ses résultats. (A. Martin.) | *Orgueil satanique*, Orgueil extrême, par allusion à l'orgueil qui causa la rébellion et la chute de Satan.

SATELLITE, s. m. (du lat. *satelles*, garde du corps, compagnon). Chez les Romains, Garde du corps de l'empereur. Les *satellites* accompagnaient César et veillaient sur lui. | Aujourd'hui, Tout homme armé qui est aux gages d'un autre pour être le ministre de ses violences. Les cruels *satel-*

lites du tyran. Courtisans, odieux *satellites* du prince, je vous méprise. | Astron. Planète de second ordre qui tourne autour d'une plus grande et l'accompagne dans sa révolution autour du soleil. Saturne a sept *satellites*; Uranus, six; Jupiter, quatre. La terre n'a qu'un *satellite*, la Lune. Ceux qui attribuent tout au hasard doivent s'émerveiller encore plus de cette singulière combinaison du double mouvement de tout *satellite* observé, combinaison par suite de laquelle le *satellite* présente toujours le même hémisphère à sa planète. (Fourier.) | Adjectiv. Anat. Se dit des veines qui avoisinent les artères. Veines *satellites*.

SATIÉTÉ, s. f. (pron. *sasiété*; du lat. *satietas*). Réplétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût. Boire jusqu'à *satiété*. Manger jusqu'à *satiété*. | Fig. Dégoût qui vient de l'usage immodéré des choses. La *satiété* des plaisirs. La *satiété* de la gloire. La *satiété* rend la volupté même ennuyeuse. La *satiété* rend indifférent aux hommages de la foule. | *Répéter une chose à satiété*, La répéter sans cesse.

SATIN, s. m. (du lat. *seta*, soie). Étoffe de soie plate, fine, douce et lustrée. *Satin* de Gênes, de Florence. *Satin* de Lyon. *Satin* uni, broché. Cravate de *satin*. *Satin* noir. *Satin* rose. Robe de *satin*. Souliers de *satin*. Il reproduit merveilleusement le *satin* des robes et l'éblouissante pâleur des visages. (Th. Thoré.) | Toute étoffe, quelle que soit la matière, qui a été fabriquée à la manière du satin de soie et dont la surface est satinée. *Satin* de coton. *Satin* de laine. | On donne aussi le nom de *satin de laine* à des stoffs croisés et brochés dont on fait des manteaux et des robes. | *Satin turc*, Étoffe fabriquée à Amiens, croisée à l'envers et lisse à l'endroit. | *Satin simple*, Satin avec envers. | *Satin double*, Celui qui est également satiné des deux côtés. | Fig. Ce qui a l'aspect, la douceur du satin. Le *satin* des fleurs. Sur le *satin* d'une peau blanche et fine. (Malfilâtre.) Le *satin* d'une belle gorge.

SATINADE, s. f. (rad. *satin*). Étoffe très-mince qui imite le satin. Robe en *satinade*.

SATINAGE, s. m. (rad. *satin*). Action de satiner, de donner le lustre du satin à une étoffe, à un papier. Le *satinage* du papier. *Satinage* à la vapeur. Le *satinage* d'un livre. | Résultat de cette action. L'étoffe est d'un beau *satinage*.

SATINÉ, ÉE, part. A qui on a donné le lustre du satin. Papier *satiné*. Étoffe *satinée*. | S. m. Ce qui fait qu'une chose est satinée. Le *satiné* du vélin.

SATINER, v. a. Donner à une chose le lustre du satin. *Satiner* une étoffe. *Satiner* une feuille de papier, une brochure. *Satiner* les feuilles d'un livre.

SATINEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière en satinage. *Satineur* de papier. *Satineuse* d'étoffes.

SATIRE, s. f. (du lat. *satura* ou *satyra*). Ouvrage en vers qui censure ou tourne en ridicule les vices, les sottises, les passions, les folies des hommes. Sanglante *satire*. Piquante *satire*. *Satire* de Juvénal. *Satire* de Boileau. Le fouet de la *satire*. Les traits de la *satire*. Publier une *satire*. On n'approuve la *satire* que lorsqu'elle va mordre les autres. (La Bruyère.) Ma *satire* s'élance en bloc de ma cervelle. (Hég. Moreau.) | Ouvrage mêlé de prose et de vers fait dans le même but, ou du moins dans la même intention. La *satire* de Pétrone. La *satire Menippée* a cela de particulier, qu'elle appartient à tous les temps. (Ch. Nodier.) | Tout écrit ou discours piquant; médisant. Les *Annales de Tacite* sont des *satires*. Il y a des éloges qui sont des *satires*. | Réflexions mordantes, amères, qui se trouvent éparses dans la satire proprement dite, dans les discours, etc. | *Sa conduite est la satire de la vôtre*, L'honnêteté, la loyauté de sa conduite, rendent plus saillants encore les torts de la vôtre.

SATIRIQUE, adj. Qui appartient à la satire, qui tient de la satire. Trait *satirique*. Poésie *satirique*. Allusion *satirique*. | Qui fait, qui écrit des satires. Poète *satirique*. Horace, Juvénal, Boileau, Aug. Barbier, sont des poètes *satiriques*. | Substantiv. Un *satirique* est l'effroi du public et la haine des sots. (Boileau.) On compare les *satiriques* à ces chiens qui aboient et qui mordent tout le monde. (Saint-Évremont.) | Enclin, porté à la satire, à la médisance. Esprit *satirique*. Homme *satirique*. Cette conversation était d'un genre grave, mélancolique et *satirique*. (Walter Scott.) Rochefort est *satirique*.

SATIRIQUEMENT, adv. D'une manière satirique. Parler *satiriquement*. Écrire *satiriquement*.

SATIRISER, v. a. (rad. *satire*). Railler d'une manière satirique. Certaines gens ne peuvent s'empêcher de *satiriser* leurs meilleurs amis.

SATIRISTE, s. (rad. *satire*). Auteur de mauvaises satires. Un méchant *satiriste*. Une *satiriste*.

SATISFACTION, s. f. (pron. *satisfaksion*; du lat. *satisfactio*; formé de *satis*, assez, et de *facere*, faire). Contentement que l'on éprouve en faisant un retour sur un succès. Combler quelqu'un de *satisfaction*. Se conduire à la *satisfaction* générale. Air de *satisfaction*. C'est une *satisfaction* que vous me faites goûter. (Volt.) Je ne connais pas de *satisfaction* plus grande que celle que nous procure la conscience d'un devoir accompli. (Delvau.) | Action par laquelle on satisfait quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite. Demander *satisfaction* à quelqu'un. *Satisfaction* proportionnée à l'offense.

SATISFACTOIRE, adj. (pron. *satis-faktoare*; du lat. *satisfactorius*). Qui est propre à expier les fautes commises. Des œuvres *satisfactoires*.

SATISFAIRE, v. a. (du lat. *satis*, assez; *facere*, faire). En général, Donner un sujet de contentement, de satisfaction; contenter. Cet élève *satisfait* ses maîtres. Tâchez de *satisfaire* tout le monde. | Dans un sens particulier. *Satisfaire un créancier*, Lui payer ce qui lui est dû; *satisfaire un besoin*, Faire ce qu'il exige; *satisfaire l'attente de quelqu'un*, Y répondre. | En parlant des passions, Exécuter ce qu'elles commandent. Quiconque aime mieux *satisfaire* une passion qu'accomplir un devoir n'est pas un homme vertueux. | Contenter pleinement. Si nous n'existons que pour les plaisirs des sens, pourquoi ne peuvent-ils nous *satisfaire?* | Neutral. Faire ce qu'on doit par rapport à une chose. En ce sens, il reçoit toujours un complément indirect avec la préposition *à*. *Satisfaites à* vos devoirs et ne vous inquiétez pas du reste. Quoique nous soyons en état d'y *satisfaire* pleinement. (Buffon.) | SE SATISFAIRE, v. pr. Se donner satisfaction.

SATISFAIT, AITE, part. Contenté, payé, réparé, assouvi. C'est assez, je suis *satisfait*. La voilà *satisfaite*. Ses désirs, toujours *satisfaits*, ne lui laissent rien à désirer. (Massillon.)

SATISFAISANT, ANTE, adj. Qui satisfait, qui cause du contentement. Voilà ce que j'ai pu trouver de plus *satisfaisant* sur cette question. (Chateaubriand.) | Qui répond catégoriquement à une question. Il nous a donné des réponses *satisfaisantes*. (Alboize.) | Qui remplit l'attente, qui suffit. Discours *satisfaisants*. Manières *satisfaisantes*. Je veux des raisons *satisfaisantes*. Interrogatoire *satisfaisant*.

SATISFÉCIT, s. m. (3e personne du présent de l'indicatif du verbe *satisfacere*, satisfaire). Billet de satisfaction qu'un professeur donne à son élève. Un *satisfécit*. Des *satisfécits*.

SATIVE, adj. f. (du lat. *sativus*, qu'on sème, cultivé). Se dit, par opposition à agreste, des plantes venues de graines semées par l'homme.

SATOR. Mythol. rom. Un des dieux laboureurs, invoqué dans le temps des semailles.

SATRAPE, s. m. Titre des gouverneurs de provinces dans l'ancien empire des Perses. Les satrapes avaient dans leurs gouvernements une autorité sans limite. Ils levaient les troupes nécessaires à la défense du pays, nommaient à tous les emplois, recueillaient les tributs, etc. Ils avaient, en outre, le pouvoir de traiter avec les États voisins, et, comme ils étaient indépendants les uns des autres, ils se faisaient quelquefois la guerre entre eux. Les satrapies étant en petit nombre et par conséquent très-considérables, les satrapes amassaient d'énormes richesses et déployaient un luxe qui devint proverbial. | Fig. Grand seigneur voluptueux, orgueilleux, despote. C'est un *satrape*. C'est un vrai *satrape*.

SATRAPIE, s. f. (rad. *satrape*). Gouvernement d'un satrape. Darius divisa la Perse en vingt *satrapies*.

SATURANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de saturer, d'absorber. Substance *saturante*.

SATURABLE, adj. Qui est susceptible de saturation, d'absorption. Substances *saturables*.

SATURATION, s. f. (pron. *saturasion*; du lat. *saturatio*). Chim. État d'un corps saturé; terme où un liquide cesse d'agir sur un corps solide qu'il est susceptible de dissoudre. Le chlorure de sodium mis dans la cuvette, il faut attendre que la *saturation* soit complète pour le filtrer. (Le Bossu.) | Terme où les affinités réciproques de deux principes constituants d'un composé binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. | Différentes proportions suivant lesquelles deux corps sont susceptibles de se combiner. Premier degré de *saturation*. Second degré de *saturation*. On va procéder à tous les degrés de *saturation*.

SATURÉ, ÉE, part. Contenant la plus haute quantité possible de. Eau *saturée* de sucre, de sel, de sulfate de soude. | Fig. J'avais le cœur *saturé* de joie. Je vivais en Orient *saturé* de voluptés.

SATURER, v. a. (du lat. *saturare*, rassasier; fait de *satis*, assez). Chim. Mettre dans une liqueur une substance qui s'y dissolve en assez grande quantité pour qu'il ne s'y en dissolve plus. *Saturer* l'eau de sel, de sucre. | Faire qu'un corps cesse de s'unir à un autre, quel que soit d'ailleurs l'état de la combinaison. | Fig. Remplir complètement. Le bien que l'on fait *sature* le cœur de joie.

SATURNALES, s. f. pl. (du lat. *Saturnus*, Saturne). Fêtes qui se célébraient à Rome dans le mois de décembre. On pense qu'elles furent établies en mémoire de la liberté et de l'égalité qui régnaient parmi les hommes du temps de Saturne. Interrompues sous le règne de Tarquin le Superbe, les *saturnales* furent rétablies par autorité du sénat à l'époque de la seconde guerre punique. Dans le principe, elles ne duraient qu'un jour. La réforme du calendrier par Jules César ayant ajouté deux jours au mois de décembre, on les attribua aux *saturnales*. Auguste en porta le nombre à quatre; Caligula fit l'addition d'un cinquième jour à ces fêtes. Les *saturnales* étaient des réjouissances publiques pendant lesquelles régnaient la plus entière liberté et la plus complète égalité. Une sincère amitié semblait unir tous les citoyens; les affaires publiques étaient abandonnées; des festins avaient lieu d'abord en public, puis dans toutes les maisons. Les esclaves portaient le *pileus*, symbole de la liberté, raillaient leurs maîtres et leur reprochaient leurs vices et leur tyrannie. Pendant la durée des *saturnales*, les Romains envoyaient des présents à leurs amis, comme au temps des étrennes. Tout respirait alors la joie. Néanmoins, le plus souvent, ces fêtes étaient souillées par la débauche. Les *saturnales* furent abolies, ou du moins interdites aux chrétiens, en 362, par le concile de Laodicée. | Fig. Certains temps de licence, de plaisirs excessifs et peu décents, d'orgies. Les jours de carnaval sont de véritables *saturnales*. Les *saturnales* de la Rome impériale.

SATURNE. Myth. Un des plus anciens dieux. Il portait en Égypte le nom de *Ser* ou de *Sèr*. C'était le dernier des dieux de la seconde classe et le père de ceux de la troisième. On le représentait avec une tête humaine surmontée de la partie supérieure du pschent. Quelquefois, il avait une tête de crocodile, animal emblème du temps dans la doctrine symbolique. Il avait pour épouse la déesse Nephté, l'une des formes de *Néith* parmi les dieux de la seconde classe. C'était la Rhéa, l'Ops égyptienne, la mère d'Osiris, d'Isis, de Nephtys et de Typhon. C'est des mythes égyptiens sur ce dieu que les Grecs formèrent leur légende sacrée sur *Kronos*, ou *Satôrne*. Saturne, ou Kronos, était le plus jeune des Titans; il tua d'abord son père et voulut régner. Ses frères y consentirent, mais à la condition qu'il dévorerait ses enfants. Devenu l'époux d'Ops ou de Rhéa, sa sœur, il mangea les enfants qu'il eut d'elle; mais Rhéa ayant donné le jour à Jupiter, ou Zéus, elle enveloppa d'une peau de chèvre la pierre connue depuis sous le nom d'*Abadir*, et l'offrit à Saturne, qui la dévora. Rhéa sauva encore de cette façon Neptune et Pluton. Saturne, plus tard dépossédé par son fils Jupiter, s'enfuit en Italie dans le Latium, dont il civilisa les peuples et où il fit fleurir l'âge d'or. Le culte de Saturne n'était pas aussi solennel que celui de Jupiter. On lui sacrifia des victimes humaines, et cette coutume, qui se perdit en Grèce sous Hercule, se conserva longtemps à Carthage. | Les révolutions sont comme *Saturne*, elles dévorent leurs enfants. (Camille Desmoulins.) | On regarde Saturne comme le dieu du temps, et on le représente comme un vieillard courbé sous le poids des années, tenant d'une main une faux et de l'autre un sablier. On célébrait en son honneur les *saturnales*. Pendant tout le temps que duraient les saturnales, on se livrait à toutes sortes de réjouissances; les tribunaux étaient fermés, les écoles vaquaient, on n'entreprenait aucune guerre, on n'exécutait aucun criminel. | *Le temps de Saturne et de Rhée*, L'âge d'or. Cet âge est rapporté par les poètes au temps où Saturne passa en Italie. | Par extens. Se dit pour le temps. Le vieux *Saturne*.

SATURNE, s. m. Astron. Planète qui, dans l'ordre des distances, vient immédiatement après Jupiter. Elle tourne sur elle-même en 10 heures 1/2. La durée de sa révolution sidérale est de 10,758 jours (plus de 29 ans); son volume 887,3, celui de la terre étant 1; sa distance moyenne au soleil, de 9,539, ou 1,316 millions de kilomètres. Autour de Saturne circulent un corps opaque, large et mince, qu'on appelle *son anneau*, et sept satellites, dont six se meuvent à peu près dans le plan de l'anneau, tandis que le septième s'en éloigne sensiblement. Observé à l'œil nu, Saturne paraît être une étoile nébuleuse, d'une lumière terne et plombée. Le signe de cette planète est ♄. L'anneau de *Saturne*. La lumière de *Saturne*. | Nom que les anciens alchimistes donnaient au plomb, qui, en se combinant avec l'or, l'argent et le cuivre, les prive de leurs propriétés caractéristiques, par allusion à Saturne,

qui dévorait ses enfants. | Chim. *Sel de Saturne*, Combinaison de l'acide du vinaigre avec l'oxyde

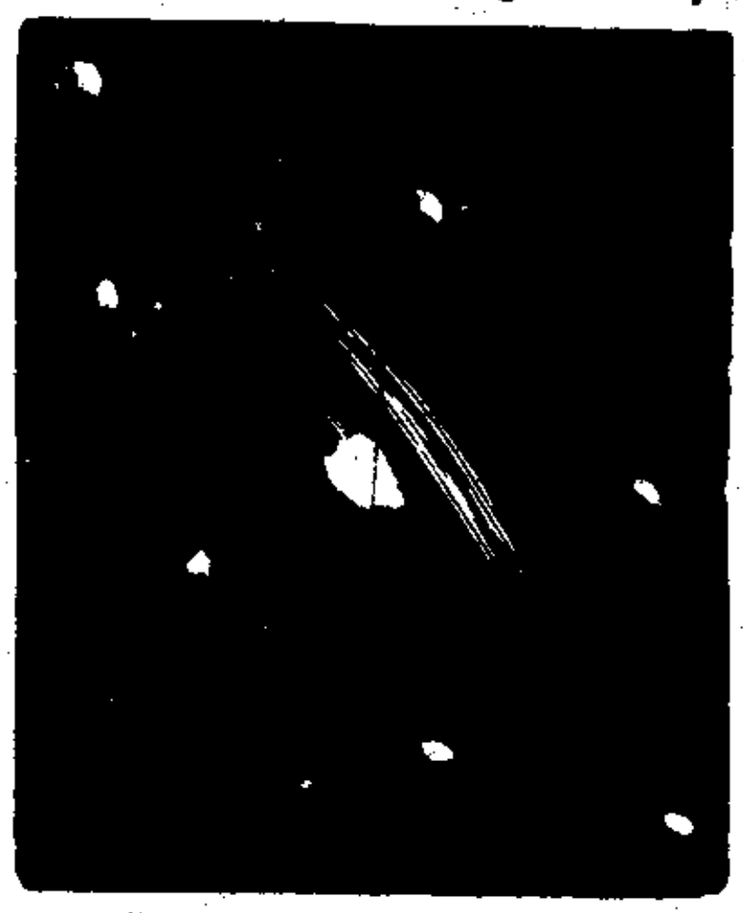

Saturne; son anneau et ses satellites.

de plomb, quand cette combinaison est solide. | *Extrait de Saturne*, La même combinaison liquide.

SATURNIE, s. f. Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des bombycites, renferme plusieurs beaux insectes. La *saturnie du poirier*, ou *grand paon*, a une envergure de 14 centimètres; c'est le plus grand des papillons d'Europe; on le trouve en France.

SATURNIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport à Saturne.

SATYRE, s. m. (du gr. σάτυρος, que quelques auteurs croient dérivé de σάθη, membre viril, parce que les satyres sont très-lubriques). Demi-dieu des forêts. On confond souvent les *satyres* avec les *faunes* et les *sylvains*, et, comme eux, on les représente moitié hommes et moitié boucs, hommes par la tête, avec des cornes, boucs par le reste du corps velu et terminé par une queue et des pieds de bouc. Adorateurs du dieu du vin, les *satyres* mènent joyeuse vie, chantant ou jouant de la flûte,

Satyre.

frappant sur des cymbales ou portant la coupe en main et agitant le thyrse. Tantôt ils forment des danses avec les dryades ou les nymphes, tantôt, dans leurs jeux lascifs, ils poursuivent ces déesses. Les bandes de *Pan* étaient semblablement composées de *satyres*. (Rabelais.) | Fig. Se dit d'un homme extrêmement adonné aux femmes, qui les poursuit de ses obsessions. C'est un *satyre*. | Entomol. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des satyrides, de taille moyenne, n'offrant généralement que des teintes assez sombres et des yeux plus ou moins nombreux. Ils recherchent, en général, les lieux secs et arides, et leur vol est peu élevé. Ces lépidoptères se trouvent répandus sur presque toute la surface du globe. | S. f. Poème mordant et extrêmement libre dont les satyres étaient les principaux personnages. Ces poèmes grecs n'avaient aucune ressemblance avec les poésies que nous nommons *satires*, d'après les Latins.

SATYRIAQUE, adj. Qui tient du satyriasis, qui appartient au satyriasis. Fureur *satyriaque*.

SATYRIASIS, s. m. (du gr. σάτυρος, satyre, à cause de la lubricité des satyres). Pathol. État d'exaltation morbide des fonctions génitales caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien, avec la faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une tendance à la démence ou à la manie. Le *satyriasis* est ordinairement spontané.

SATYRICON, s. m. Mot grec dont on s'est servi pour désigner un grand ouvrage satirique en prose ou en vers. Le *satyricon* de Pétrone.

SATYRIDES, s. m. pl. Entomol. Tribu de lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre satyre. Les *satyrides* fréquentent les lieux secs et arides; ils volent assez vite et par saccades, et ne s'élèvent jamais à la hauteur des arbres. (E. Desmarest.)

SATYRIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux satyres. | *Danses satyriques*, Danses qui consistaient en postures indécentes et lubriques. | *Jeux satyriques*, Farces qu'on jouait à Rome avant les grandes pièces, et qui étaient imitées des satyres grecques. Les jeux *satyriques* dégénéraient en obscénités.

SAUCE, s. f. (pron. *sóse*; du lat. *salsa*; rad. *sal*, sel). Assaisonnement liquide où il entre du sel, du poivre, des épices, etc. *Sauce* blanche. *Sauce* rousse. *Sauce* au beurre noir. *Sauce* fade, insipide. *Sauce* à la Béchamel. *Sauce* aux câpres. Tremper son pain dans la *sauce*. Et le turbot fut mis à la *sauce* piquante. (Berchoux.) | *Sauce courte*, Sauce peu abondante. | *Sauce douce*, Sauce faite avec du sucre, du vin et du vinaigre. | *Sauce-Robert*, Sauce faite avec de la moutarde, de l'ognon et du vinaigre. | Prov. *La sauce vaut mieux que le poisson*, L'accessoire l'emporte sur le principal. | Dans un sens analogue. *La sauce fait manger le poisson*. | *Il ne sait à quelle sauce manger le poisson*, Se dit d'un homme qui se sent embarrassé. | *Il n'est sauce que d'appétit*, Quand on a faim, on trouve bon tout ce qu'on mange. | *On ne sait à quelle sauce le mettre*, C'est un homme qui n'est propre à rien; on ne sait à quoi l'employer. | Technol. *Sauce du tabac*, Eau salée dans laquelle on a mis différents ingrédients et dont on se sert pour la préparation du tabac en poudre. | *Dorure à la sauce*, Dorure légère obtenue par la simple immersion des objets dans un liquide aurifère. Les cadres de ces glaces ont une simple *dorure* à la sauce.

SAUCÉ, ÉE, part. Trempé dans la sauce. Pain *saucé*. Viande *saucée*. | Fam. Inondé d'eau. Cet homme est *saucé*. Le pauvre diable était crotté, *saucé*, faisait pitié. | Numism. *Médailles saucées*, Médailles de cuivre couvertes d'une mince feuille d'argent.

SAUCER, v. a. (rad. *sauce*; on met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. Je *saucais*, nous *saucons*). Tremper dans la sauce. *Saucer* son pain. *Saucer* de la viande. | Fig. Inonder d'eau.

SAUCIER, s. m. (rad. *sauce*). Celui qui compose ou qui vend des sauces. Un grand *saucier*. Peu usité. | Mar. Massif de bois placé sur les ponts des navires pour recevoir le bout de la mèche d'un cabestan. *Saucier* en bon état, en mauvais état.

SAUCIÈRE, s. f. Vase creux dans lequel on sert les sauces sur la table. Belle *saucière*. Grande *saucière*. *Saucière* en argent. La *saucière* était en vermeil. *Saucière* de porcelaine. Renverser la *saucière*.

SAUCISSE, s. f. (pron. *sósise*; du lat. *salsicia*; rad. *sal*, sel). Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée. *Saucisse* de veau. *Saucisse* de porc. *Saucisse* truffée. Aimer les *saucisses*. Mettre des *saucisses* sur le gril. Nous mangeâmes d'excellentes *saucisses*. | Art. milit. Poudre à tirer, mise en rouleau dans une toile goudronnée.

SAUCISSIER, ÈRE, s. (rad. *saucisse*). Celui, celle qui fait des saucisses. La belle *saucissière*. On donnait autrefois ce nom aux charcutiers.

SAUCISSON, s. m. (rad. *saucisse*). Grosse saucisse de très-haut goût. *Saucisson* d'Arles. *Saucisson* de Lorraine. *Saucisson* de Lyon. *Saucisson* de Bologne. *Saucisson* à l'ail. *Saucisson* cru. *Saucisson* cuit. On coupe ordinairement le *saucisson* par tranches. | Espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice. | Fig. Mauvaise nouvelle. Belle-Isle me lâche ce *saucisson* dans l'oreille. (Saint-Simon.) | Art milit. Espèce de fascine ayant de 2 à 3 mètres de long. | Artill. Long sac de toile ou de cuir, de peu de diamètre et rempli de poudre fine, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre d'une mine. Les soldats étaient chargés de *saucissons*.

SAUF, SAUVE, adj. (pron. *sóf*, *sóve*; du lat. *salvus*; même signif.). Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. Il est joint souvent avec *sain*. Revenir *sain* et *sauf* d'une bataille. Avoir l'honneur *sauf*. Avoir la vie *sauve*. | Invariable quand il est placé avant le substantif; il signifie alors, Sans blesser, sans donner atteinte à. *Sauf* votre respect. *Sauf* l'estime que je vous porte. | Sans exclure, sans préjudice de, avec réserve de. *Sauf* correction. *Sauf* meilleur avis. L'amour du travail et l'habitude de la justice me paraissent, *sauf* les accidents, la route la plus assurée pour arriver au bonheur. (Stendhal.) | *Sauf à* a un sens analogue au précédent, et est suivi de l'infinitif. *Sauf à* déduire. *Sauf à* recommencer. | *Sauf erreur de calcul, sauf erreur ou omission*, Sans préjudice du droit de revenir à compte s'il y a erreur dans le calcul. | T. de prat. *Sauf l'appel*, Sans préjudice de l'appel. | Hormis, excepté, à la réserve de. Perdre tout, *sauf* l'honneur.

SAUF-CONDUIT, s. m. Permission donnée à quelqu'un, par autorité publique, d'aller, de séjourner un certain temps dans quelque endroit, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté. Demander un *sauf-conduit*. Accorder un *sauf-conduit*. Violer un *sauf-conduit*. Une personne munie d'un *sauf-conduit* est sacrée. | Sorte de passeport remis en temps de guerre aux étrangers, qui doivent se retirer d'un pays en guerre avec le leur. | Le plus souvent le sauf-conduit a pour objet de sauvegarder des personnes soumises à la contrainte par corps. La même faveur peut s'étendre aux commerçants qui, par suite d'un naufrage, d'un incendie, ont perdu une partie de leur fortune. La loi permet au pouvoir judiciaire d'accorder des sauf-conduits aux personnes qui, sujettes à la contrainte par corps, sont appelées à déposer comme témoins. | Acte qui contient cette permission. | Au plur. Des *sauf-conduits*. On délivra mille *sauf-conduits* aux insurgés.

SAUGE, s. f. (du lat. *salvia*; rad. *salvare*, sauver, à cause de ses vertus médicinales). Bot. Grand genre de plantes de la famille des labiées, renfermant environ trois cents espèces. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux, disséminés sur toute la surface du globe. Les *sauges* exhalent une odeur aromatique assez agréable quand on les froisse. Les plus intéressantes sont: la *sauge des prés*, aux jolies fleurs

Sauge.

bleues, et la *sauge officinale*, dont les fleurs varient du bleu pur au pourpre foncé, et qui atteint ordinairement la taille de quarante centimètres. Les feuilles de la *sauge officinale* donnent une huile essentielle, qui a pour base le camphre. *Sauge* éclatante. *Sauge* dorée. *Sauge* d'Afrique. *Sauge* sclarée. *Sauge* laineuse. La *sauge* étalée. | *Sauge amère*, Espèce de germandrée. | *Sauge de Jérusalem*, La pulmonaire officinale. | *Sauge des bois*, *sauge sauvage*, Germandrée des bois.

SAUGRENU, UE, adj. Absurde, ridicule, impertinent. Il ne se dit que des choses. Raisonnement *saugrenu*. Discours *saugrenu*. Question *saugrenue*. Réponse *saugrenue*. Il m'a fait les contes les plus *saugrenus*. Ce sont des balivernes, des contes *saugrenus*.

SAÜL (en hébreu, *le demandé*). Premier roi d'Israël, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, dont il garda les troupeaux dans sa jeunesse. Un jour, en cherchant des ânesses égarées, Saül entra dans la

maison du grand-prêtre Samuel pour le consulter. Les Juifs demandaient un roi; Samuel leur donna Saül, qu'il sacra, 1079 ans av. J.-C. Les commencements de son règne furent couronnés de succès remportés sur les Ammonites et sur les Amalécites. Mais bientôt, méprisant les conseils et les avertissements du grand-prêtre, Saül devint sombre, triste et fou. Le son de la harpe seul calmait ses accès de fureur. David était chargé de ce soin. Saül donna sa fille Michol en mariage à David. Saül, vaincu par les Philistins à la bataille de Gelboé, abandonné des siens, se perça de son épée après avoir vu périr ses trois fils (l'an 1051 av. J. C.). Un Amalécite le dépouilla de son diadème et de ses bracelets d'or. Les Philistins le reconnurent parmi les morts à sa grande taille et à sa brillante cuirasse.

SAULE, s. m. (pron. *sôle*; du lat. *salix*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des salicinées, formé d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent en grand nombre dans les parties tempérées et froides de l'hémisphère boréal, surtout le long des cours d'eau et dans les endroits frais des montagnes. Leurs feuilles alternes sont accompagnées de stipules persistantes ou tombantes. Leurs fleurs diclines forment des chatons, sessiles ou pédiculés, qui se développent, tantôt avant les feuilles, tantôt en même temps qu'elles, et dont les bractées sont indivises. Les fleurs mâles sont réduites à deux, trois ou cinq étamines, dont les filets se soudent rarement en un seul corps. Les espèces les plus remarquables sont le *saule blanc*, le *saule de Babylone* ou *saule pleureur*, le *saule marsault* et le *saule osier*. Les rameaux des *saules* servent généralement à faire des liens. Il n'est pas d'arbres qui exigent moins de soins pour la culture et qui se propagent avec plus de facilité que les *saules*. (De Morogues.) | Le saule est souvent rappelé comme emblème de l'amour trahi, de l'amour malheureux, dans la poésie anglaise. La rivière était bordée de *saules*.

SAULE-PLEUREUR, s. m. Espèce du genre saule, dont on décore les tombeaux et les pièces d'eau des jardins, et qui ne croît que sur les sols gras et humides. Cet arbre, d'un aspect mélancolique, incline ses branches longues et déliées vers la terre. Les *saules-pleureurs* du Jardin des Plantes.

SAUMÂTRE, adj. (rad. *saumure*). Qui est d'un goût âcre, amer, salé, comme celui de l'eau de mer. L'eau de ce ruisseau est *saumâtre*.

SAUMON, s. m. (du lat. *salmo*). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, type de la famille des salmones. C'est un des poissons les plus importants à cause de sa grandeur, de l'excellence de sa chair et de l'abondance des individus réunis en troupes nombreuses, et donnant lieu, par conséquent, à des pêches très-productives. Le saumon a le corps allongé, le dos épais et arrondi, la tête petite, le museau pointu, les deux mâchoires presque égales. Sa longueur ordinaire est de 80 à 90 centimètres. Le saumon est extrêmement abondant dans l'Océan septentrional. Il remonte dans toutes les eaux douces qui s'y versent, pour y frayer. Les femelles précèdent toujours les mâles; elles font, en entrant dans les fleuves, des espèces de trous ou sortes de nids dans lesquels elles abandonnent leurs œufs, que les mâles viennent ensuite arroser de leur laitance. C'est au moment où ces poissons essayent de vaincre tous les obstacles pour remonter dans les rivières, qu'on en fait une pêche abondante. On sèche, on sale et on fume le *saumon* pour le conserver. Pêche du *saumon*. *Saumon* au bleu. Le *saumon* est un des poissons que la pisciculture a le mieux réussi à multiplier artificiellement. | Masse de plomb ou d'étain telle qu'elle est sortie de la fonte. On leste quelquefois un navire avec des *saumons* de plomb. | Gros morceau d'argent ou d'or.

SAUMONÉ, ÉE, adj. Dont la chair est rouge comme celle du saumon. Truite *saumonée*.

SAUMONEAU, s. m. (rad. *saumon*). Petit saumon, saumon qui n'a pas encore atteint tout son développement. *Saumoneau* du Rhin.

SAUMUR (anciennement *Salmurum*, *Salmurus*; du celt. *sal*, coupé; *mur*, roc; ville bâtie le long d'un roc coupé). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Maine-et-Loire), sur la rive gauche de la Loire; 12,489 habit. Musée. Château fort bâti par Geoffroi Martel dans le XIe siècle; école militaire de cavalerie. Commerce actif de vins, eaux-de-vie, vinaigre, chanvre, lin, pruneaux, poires tapées. Fabrique d'émaux.

SAUMURAGE, s. m. Action de mettre dans la saumure. Le *saumurage* du poisson.

SAUMURE, s. f. (du lat. *salmuria*; rad. *sal*, sel). Substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée du sel, des parties huileuses et volatiles des chairs qui y ont été macérées. *Saumure* d'esturgeon. *Saumure* d'anchois. Faire de la *saumure*.

SAUMURÉ, ÉE, adj. Salé qui a séjourné, trempé dans la saumure. Viande *saumurée*. Anchois *saumurés*. On nous servit du saumon excellent et *saumuré*.

SAUNAGE, s. m. (du lat. *sal*, sel). Action de faire du sel. Faire le *saunage*. | Débit, trafic du sel. S'adonner au *saunage*. | *Faux saunage*, Vente, débit du sel en fraude. Le *faux saunage* était puni de mort.

SAUNER, v. n. (du lat. *sal*, sel). Faire le sel. On pourrait *sauner* dans ces marais.

SAUNERIE, s. f. (rad. *sauner*). Endroit où se fabrique le sel; bâtiments, puits, instruments propres à la fabrication du sel. Une belle *saunerie*. Il y a de grandes *sauneries* en Lorraine.

SAUNIER, s. m. (rad. *sauner*; du lat. *sal*, sel). Ouvrier qui travaille aux salines. | Celui qui débite, qui vend le sel. | *Faux saunier*, Celui qui vend, qui débite du sel en fraude. On pendait les *faux sauniers*.

SAUNIÈRE; s. f. (rad. *sauner*). Coffre où l'on conserve le sel. On pend ordinairement la *saunière* sur un des côtés de la cheminée de la cuisine. | On dit mieux aujourd'hui *Salière*.

SAUPIQUET, s. m. Sauce ou ragoût qui excite l'appétit. Faire un *saupiquet*.

SAUPOUDRATION, s. f. (pron. *sopoudrasion*). Action de saupoudrer; résultat de cette action.

SAUPOUDRER, v. a. (du lat. *sal*, sel, et du franç. *poudrer*). Poudrer avec du sel, jeter de la poudre de sel sur. On *saupoudre* fortement la viande que l'on veut garder. | Par extens. Poudre avec toute autre substance. On *saupoudre* les gâteaux avec du sucre, les mets avec du poivre, etc. | Fig. Il *saupoudra* sa conversation de mots plaisants, de traits spirituels. | Il faut remarquer que l'idée du sel est exprimée étymologiquement par le mot *saupoudrer*, et qu'en conséquence c'est une sorte de pléonasme que de dire *saupoudrer de sel*.

SAUR, adj. m. (du celt. *saur*, couleur rousse, enfumée). Qui est de couleur jaune tirant sur le brun. Les harengs *saurs* sont salés et séchés à la fumée. | Prov. *Être maigre comme un hareng saur*, Être excessivement maigre.

SAURER, v. a. Technol. Faire sécher à la fumée. *Saurer* des harengs.

SAURIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. σαῦρος, lézard). Erpétol. Qui ressemble au lézard. | S. m. pl. Second ordre de la classe des reptiles, auquel le lézard sert de type. Ce sont des animaux à corps allongé, arrondi, écailleux ou chagriné, et sans carapace; ayant le plus souvent quatre pattes, à doigts garnis d'ongles; offrant une queue allongée et présentant à sa base un cloaque le plus souvent transversal; à paupières mobiles; ayant un sternum et des côtes très-distinctes et mobiles, et des mâchoires dentées, à branches soudées; enfin les œufs ayant une coque dure, crétacée, et les petits ne subissant pas de transformation. Des sauriens habitent les eaux; d'autres, la terre; d'autres, les lieux secs et élevés; quelques-uns peuvent se maintenir en l'air à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Le sens de la vision est le plus développé chez eux. Ils sont très-voraces et se nourrissent de petits animaux, d'oiseaux, de mollusques et d'insectes. Tous les sauriens ont un accouplement réel. Les sauriens se trouvent principalement dans les pays les plus chauds du globe : les côtes brûlantes de l'Afrique et les rives du Sénégal, du Nil et de la Gambie en présentent beaucoup; en Amérique, les plages de l'Orénoque et du fleuve des Amazones, ainsi que les solitudes intertropicales en contiennent également un grand nombre d'espèces; enfin les archipels des Moluques et des Antilles en possèdent aussi plusieurs. Dans les pays froids, les sauriens disparaissent entièrement, et dans nos climats tempérés, nous n'en avons qu'un petit nombre d'espèces. Parmi les sauriens, on remarque le lézard, le crocodile, le caïman, le stellion, le dragon, le basilic et le caméléon.

SAURIN, s. m. Hareng saur nouveau.

SAURISSAGE, s. m. Action de saurer les harengs; résultat de cette action.

SAURISSERIE, s. f. Technol. Endroit où l'on fume et saure les harengs.

SAUSSAIE, s. f. (du lat. *salitum*; rad. *salix*, saule). Lieu planté de saules. Faire une *saussaie*.

SAUSSURE (Horace-Bénédict). Savant physicien et géologue, né à Genève le 17 février 1740, mort en 1799. Les travaux de ce savant, ses observations, ses voyages, ont enrichi la science d'une multitude de faits inaperçus jusqu'à lui.

SAUT, s. m. (pron. *so*; du lat. *saltus*, même signif.) Action de sauter, de s'élever de terre avec effort, ou de s'élancer d'un lieu à un autre. Petit *saut*. S'avancer à grands *sauts*. Aller par *sauts* et par bonds. *Saut* de carpe. *Saut* de mouton. *Saut* périlleux. *Saut* vertical. *Saut* horizontal. Rien de plus curieux que le *saut* des énormes cétacés qui bondissent au-dessus des flots. (Montfalc.) | Par exagérat. *Ne faire qu'un saut de.... à...* ou *chez....* S'élancer rapidement, tout d'un coup, d'un endroit dans un autre. Je *n'ai fait qu'un saut de* chez moi ici. | Fig. *Faire un grand saut*, Aller s'établir dans un lieu très-éloigné de celui où l'on était. | Se dit aussi d'un homme qui, d'une position infime, d'un emploi modeste, parvient tout d'un coup à une place importante, et réciproquement. | On dit dans un sens analogue, *Il est monté d'un saut, d'un plein saut*. | Fig. et famil. *Faire le saut*. Se déterminer enfin à prendre un parti, une résolution. On le dit ordinairement en mauvaise part. | Famil. *Au saut du lit*, Au sortir du lit. Prendre quelqu'un *au saut du lit*. | Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. Le *saut* du Rhin. | Fig. *Faire faire le saut à quelqu'un*, Lui faire perdre son emploi. | *Saut de loup*, Fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc, d'un bois, pour en défendre l'entrée. Les *sauts de loup* du parc de Versailles. | Action d'un étalon qui saillit une jument. | *De plein saut*, loc. adv. Incontinent, sans hésiter, sans balancer. Accorder *de plein saut* sa confiance à quelqu'un.

SAUTE, s. f. Mar. Ne s'emploie que dans cette expression, *Saute de vent*, Changement subit dans la direction du vent. Les *sautes de vent* sont fréquentes dans les Antilles.

SAUTÉ, ÉE, part. Franchi d'un saut. Fossé *sauté*. Barrière *sautée*. | Omis, passé. Passage *sauté*. Pages *sautées*. | Se dit de certaines préparations culinaires. Un lapin *sauté*. | S. m. Sorte de ragoût. Un *sauté* de perdreaux. Un *sauté* de filets de soles. *Sauté* de chevreuil au vin de Champagne. | S. f. Espace franchi en un saut. Une *sautée*.

SAUTELER, v. n. (dim. de *sauter*). Sautiller, trépigner. Ja commençaient les abeilles à bourdonner et les agneaux à *sauteler* (Amyot.) Et *sautelant* de branche en branche entre les feuilles, est enfin monté jusqu'à la cime. (P. L. Courier.)

SAUTELLE, s. f. Sarment que l'on couche pour regarnir une place vide. Laissez des *sautelles* aux vieux ceps. | Tas d'échalas qu'on laisse dans les vignes.

SAUTER, v. n. (rad. *saut*). Détacher son corps du sol par une extension plus ou moins forte et subite des membres inférieurs. *Sauter* en avant, en arrière. *Sauter* du haut en bas, à droite, à gauche, en l'air. *Sauter* sur un cheval, à cheval, en selle. *Sauter* de branche en branche. Les sauvages comme les enfants expriment leur joie en *sautant*. Les bateleurs *sautent* au travers d'un cercle. (Laveaux.) | Se dit des animaux. Les sauterelles *sautent* et volent. Les singes, les écureuils *sautent* de branche en branche. Un tigre *saute* sur sa proie. Lorsque les corbeaux se posent à terre, ils marchent et ne *sautent* point. (Buffon.) | Se dit même des corps qui se meuvent. La pierre lancée tombe, roule, *saute*. | Se porter vivement, précipitamment sur quelqu'un, sur quelque chose. *Sauter* à la gorge de quelqu'un. *Sauter* sur ses pistolets. | Particulièr. *Sauter au cou d'une personne*, L'embrasser avec empressement. | Fig. *Cela saute aux yeux*, C'est évident, cela s'aperçoit sans peine, au propre et au figuré. Ses défauts *sautent aux yeux*. | Passer subitement d'une chose à une autre, et, par extens., Passer d'un état à un autre. *Sauter* d'une page à une autre. *Sauter* d'une idée à une autre. | S'emploie dans ce sens en marine. Le vent *a sauté* du nord à l'ouest. | *Sauter à bas de son lit*, Descendre de son lit avec précipitation. | *Reculer pour mieux sauter*, Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. | *Sauter aux nues, au plancher*, S'impatienter, se mettre en colère. | Se dit des choses que l'explosion d'une mine ou d'un amas de poudre détruit, renverse, brise et fait voler en éclats. L'arsenal *a sauté*. Faire *sauter* un vaisseau, un bastion. | Fig. et famil. *Faire sauter un mauvais lieu, une maison de jeu*, etc., Fermer un mauvais lieu, une maison de jeu. | *Faire sauter quelqu'un*, Lui faire perdre son emploi, sa place. | *Faire sauter des bouchons, des bouteilles*, Boire des bouteilles de vin. | *Faire sauter la banque*, Aux jeux de hasard, Gagner tout l'argent d'un banquier. | *Faire sauter la cervelle à quelqu'un*, Lui casser la tête d'un coup de pistolet. | *Faire sauter la coupe*, Rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans le même état où il était avant qu'on eût coupé.

SAUTER, v. a. Franchir d'un saut. *Sauter* une muraille, une barrière, un fossé, un ruisseau. *Sauter* les degrés quatre à quatre. | Fig. Omettre, passer quelque chose, en lisant, en transcrivant ou en racontant. *Sauter* un feuillet, une phrase, une ligne, un mot, un chapitre. *Sauter* une circonstance. Je *saute* vingt feuillets sans en trouver la fin. (Boileau.) | Fig. *Sauter le fossé, le pas*, Prendre un parti hasardeux, après avoir longtemps balancé. | *Sauter à*

pieds joints par-dessus quelque chose, Faire une chose sans s'embarrasser des obstacles, des considérations contraires. | T. de haras. Saillir, couvrir. Cet étalon a *sauté* vingt juments. | Art culin. Lier un ragoût dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main. Faire *sauter* un lapin, des pigeons.

SAUTEREAU, s. m. Petit morceau de bois qui fait sonner la corde d'un clavecin par le moyen d'une languette de plume.

SAUTERELLE, s. f. (rad. *saut*). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des acridiens ou sauteurs, type de la tribu des locustaires, qui se distinguent par un corps allongé, une tête grande et verticale; deux yeux saillants et arrondis, accompagnés de deux ou trois petits yeux lisses, peu apparents, un corselet comprimé sur les côtés et sans écusson, des élytres inclinés recouvrant les ailes, et des pattes, dont les antérieures paraissent prendre naissance sur la tête et dont les postérieures sont très-grandes. Par la disposition de leurs ailes, les sauterelles ne peuvent presque pas voler, mais elles sautent très-facilement. On les trouve habituellement dans les prairies et sur les arbres. Leur nourriture se compose de végétaux. Les sauterelles femelles sont caractérisées par une queue tranchante, placée à l'extrémité de l'abdomen et composée de deux lames accolées l'une à l'autre; les mâles ont des élytres dont l'extrémité offre une partie terreuse et transparente assez semblable à un miroir. C'est par le frottement de leurs élytres que ces animaux font entendre un bruit particulier. Les dégâts occasionnés par l'espèce connue sous le nom de *criquet*, ou *sauterelle de passage*, sont considérables : les pays chauds de l'Orient et le nord de l'Afrique y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en masses si grandes à travers les airs qu'elles forment comme d'épais nuages. Elles sortent ordinairement de la Tartarie, de l'Arabie ou du Sahara, et viennent porter la désolation et la misère jusqu'en Europe. On est quelquefois réduit à incendier les récoltes pour leur opposer une barrière. Les peuples de l'Arabie et de l'Afrique mangent les sauterelles frites. | *Sauterelle de mer*, Nom vulgaire donné à la crevette. | Technol. Instrument de bois à l'usage des charpentiers et des tailleurs de pierre, qui est composé de deux règles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et qui sert à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. | Agric. Partie de la marcotte qui est hors de terre et qui tient à la plante mère. | T. de chasse. Sorte de piége que l'on tend aux oiseaux.

SAUTERIE, s. f. (rad. *sauter*). Bal sans apparat. Nous fûmes invités à une *sauterie* chez la reine Pomaré, une grande cocotte du demi-monde de Paris.

SAUTE-RUISSEAU, s. m. Famil. Jeune clerc chargé de faire les courses d'une étude.

SAUTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui a l'habitude de sauter, qui saute facilement, ou dont la profession est de faire des sauts et des tours de force. Un adroit *sauteur*. La souplesse d'un *sauteur*. | Fig. et famil. Homme d'un caractère équivoque et qui se vante ridiculement. | T. de manége. Cheval qui a été dressé à sauter et qu'on fait monter aux élèves. | Se dit des animaux dont la progression s'effectue par sauts. Reptile *sauteur*. Gerboise *sauteuse*. Les insectes *sauteurs*. | Nom vulgaire donné à un oiseau du Paraguay qui a l'habitude de se placer à la cime d'un petit buisson d'où il saute verticalement. | Nom d'une race française de moutons dont la laine est fine. | Sorte de valse à deux temps et d'un mouvement très-rapide.

SAUTILLANT, ANTE, adj. Qui ne fait que sautiller; dont la nature est de sautiller.

SAUTILLEMENT, s. m. Action de sautiller, d'avancer en faisant de petits sauts.

SAUTILLER, v. n. (*ll* mouillées). Sauter à petits sauts, avancer à petits sauts. Cet enfant *sautille*. Les pies *sautillent* au lieu de marcher. Ils montent en *sautillant* de branche en branche. (Deleuze.)

SAUTOIR, s. m. (du lat. *saltare*, sauter). Autrefois, Pièce de harnais d'un chevalier qui lui servait d'étrier pour sauter sur un cheval. | Blas. Pièce honorable de l'écu, en forme de croix de saint André (×). | Par extens. Se dit, particulièrement, de la figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de cette manière. Il s'emploie alors avec la préposition *en*. Des ossements *en sautoir*. Des épées *en sautoir*. Des clés *en sautoir*. | *Porter une chose en sautoir*, La porter sur le dos à l'aide de deux cordons qui se croisent sur la poitrine, ou même à l'aide d'un seul cordon passant de droite à gauche ou de gauche à droite. | Horlog. Espèce de cliquet qui sert à retenir l'étoile d'une répétition.

SAUTRIAUT, s. m. Sorte de jouet composé d'une boîte formant trois degrés et d'un petit personnage qui, partant du degré supérieur, se renverse en arrière sur le deuxième, et ne s'arrête qu'au moment où il n'a plus d'échelon à descendre.

SAUVAGE, adj. Qui habite les forêts, les bois. Se dit particulièrement de certains animaux qui se tiennent éloignés des lieux fréquentés par les hommes. Les cerfs sont des animaux *sauvages*. | Par extens. Qui est farouche ou s'effarouche facilement. | Qui n'est point apprivoisé. Se dit par opposition à animal domestique. Canard *sauvage*. Chien *sauvage*. | Par anal. Se dit des hommes qui vivent dans les bois, et n'ont pour ainsi dire pas de religion, pas de lois, aucune habitation stable. Un peuple *sauvage*. Les peuples *sauvages* sont ordinairement des peuples chasseurs. (Montesquieu.) L'homme *sauvage* est de tous les animaux le plus singulier. (Buffon.) | Fig. Qui évite la fréquentation des hommes. Un homme trop *sauvage* pour sa position. Une jeune fille *sauvage*. | Fig. Farouche, qu'on ne peut adoucir ni civiliser. Un esprit *sauvage*. Une vie *sauvage*. | Qui est extraordinaire et contre l'usage. Employer un procédé *sauvage*. Une façon de parler *sauvage*. | Par extens. Qui est inculte, inhabité. Un site *sauvage*. Rechercher les endroits *sauvages*. Ce lieu formait un réduit *sauvage* et solitaire. (J. J. Rousseau.) | Agric. Qui vient sans culture, qui croît dans les lieux agrestes, par opposition aux végétaux qui sont cultivés ou greffés. Un arbre *sauvage*. Des fruits *sauvages*. | S. m. Homme sans culture et sans loi, qui habite les forêts. Les *sauvages* de l'Océanie. Les *sauvages* de l'Amérique. La vie morale du *sauvage* est entièrement opposée à celle de l'homme social. (Raynal.)

SAUVAGEON, s. m. Jeune arbre provenant de la graine d'un arbre fruitier sauvage. | Jeune arbre provenant de la graine d'un arbre franc de pied élevé en pépinière et qui sert de sujet pour greffer.

SAUVAGERIE, s. f. État de ce qui est sauvage; manières, mœurs sauvages. Il est d'une *sauvagerie* extrême. | Philos. Période de l'histoire universelle pendant laquelle les hommes ont vécu à l'état de sauvages. | Condition de l'homme sauvage. Il faut distinguer la *sauvagerie* de la barbarie. A l'état sauvage, l'homme ignore les métiers et les arts qui adoucissent et embellissent l'existence. A peine s'il peut se construire une hutte, se fabriquer les armes nécessaires pour la chasse, pour la pêche ou la guerre. Tous les sauvages ne sont pas également éloignés de l'état de civilisation, car la sauvagerie a des degrés nombreux. Il y a, par exemple, une différence très-grande, tant au physique qu'au moral, entre le sauvage de l'Amérique du Nord et le misérable habitant des forêts de l'Australie.

SAUVAGESSE, adj. et s. S'emploie par dérision pour désigner une femme sauvage.

SAUVAGIN, INE, adj. Se dit du goût, de l'odeur de certains animaux, et surtout en parlant des oiseaux de mer, d'étangs et de marais. | Substantiv. Sentir le *sauvagin*. | S. f. Nom collectif des oiseaux qui ont le goût sauvagin. | L'odeur particulière à ces animaux.

SAUVÉ, ÉE, part. Qui est mis hors de danger, qui a évité tout péril, qui a été mis en sûreté. Un homme *sauvé*. Une femme *sauvée*. Des naufragés *sauvés*. | Qui a fait son salut éternel. Qui persévérera jusqu'à la fin sera *sauvé*. (Fléchier.)

SAUVEGARDE, s. f. Protection accordée par les souverains ou par une autorité quelconque. Être sous la *sauvegarde* de la loi. | Personne ou chose qui sert de garantie, de défense contre un danger. Être la *sauvegarde* d'une personne. Son innocence fut sa *sauvegarde*. | Mar. Tout cordage placé pour garantir les matelots de tomber à la mer. | *La sauvegarde du gouvernail*, Cordage destiné à retenir le gouvernail d'un navire dans le cas où ses gonds sortiraient des femelots. | Erpét. Nom vulgaire donné à une espèce de reptile assez semblable au crocodile, et qui siffle, dit-on, à l'approche des serpents à sonnettes, avertissant ainsi de se mettre sur ses gardes. | On le nomme aussi *Moniteur*.

SAUVEGARDÉ, ÉE, part. Pris sous la sauvegarde. Personne *sauvegardée*. Des intérêts *sauvegardés*.

SAUVEGARDER, v. a. Prendre sous sa sauvegarde; protéger, au propre et au figuré. *Sauvegarder* des droits, des intérêts.

SAUVE-QUI-PEUT, s. m. Signal que déploie un navire de guerre chargé de convoyer ou de protéger une flotte de navires marchands, quand il est attaqué par des forces supérieures. Ce signal signifie que chaque navire peut suivre telle route ou faire telle manœuvre qui lui semblera la plus favorable à son salut particulier. Le *sauve-qui-peut* est aussi déployé par le commandant d'une armée navale dans les mêmes vues, lorsqu'il est pressé par les circonstances. | Loc. interj. Sorte de cri prononcé au moment d'une défaite, d'un combat, d'une déroute.

SAUVER, v. a. (du lat. *salvare*, même signif.). Rendre à la santé. *Sauver* un malade, des pestiférés. | Plus particulièrement, Arracher à une mort imminente. J'ai vu lever son bras; j'ai couru la *sauver*. (Racine.) | Tirer d'un péril, garantir, mettre en sûreté. Se dit des personnes et des choses. *Sauver* une famille. *Sauver* une armée, des navires, des marchandises. *Sauver* un État. On le dit même des choses morales. *Sauver* l'honneur, la réputation, la vertu. | Dans un sens religieux, Procurer le salut éternel à. C'est la grâce qui *sauve*. | Régit quelquefois la chose directement et la personne au moyen de la préposition *à*. *Sauver* la vie *à* un malade, l'honneur *à* une femme. | *Sauver les défauts d'un ouvrage*, Les pallier, empêcher qu'ils ne paraissent. | *Sauver les dehors*, *sauver les apparences*, Faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors dont les gens puissent être blessés, scandalisés. | Se sauver, v. pr. S'échapper, fuir. *Se sauver* à la nage. | S'enfuir dans un lieu pour y chercher refuge. Je *me sauve* à la campagne. | Famil. Se retirer promptement. On m'attend, je *me sauve*.

SAUVETAGE, s. m. Action de sauver du naufrage les hommes, ou les navires, ou leur cargaison. | Action de retirer de l'eau n'importe où les personnes en danger de se noyer. | *Bouée de sauvetage*, Sorte de bouée large, plate et faite de liége, qu'on jette à la mer au moment où quelque personne y tombe, afin de lui présenter une prompte ressource. | *Canots*, *ceintures de sauvetage*, Canots, ceintures qui servent dans les circonstances de sauvetage.

SAUVETÉ, s. f. S'est dit pour Salut, sûreté et l'état d'une personne ou d'une chose mise hors de danger. Être en lieu de *sauveté*. Des objets en *sauveté*.

SAUVETEUR, s. m. Celui qui a opéré des sauvetages, qui se voue à cette mission de dévouement. Une réunion de *sauveteurs*. Les *sauveteurs* sont dignes de nos sympathies. Bateau, embarcation, appareil destiné pour le sauvetage. | Adj. Bateau *sauveteur*.

SAUVEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sauve, qui délivre d'un péril, d'un châtiment ou d'un danger quelconque. Être le *sauveur* de quelqu'un. Être le *sauveur* de son pays. Le *sauveur* de l'humanité. | Se dit, par excellence, de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le *sauveur* du monde. | Adjectiv. Un dieu *sauveur*.

SAUVE-VIE, s. f. Nom vulgaire d'une espèce de petite fougère, ainsi nommée de son excellence présumée pour les maux de poitrine.

SAVAMMENT, adv. (pron. *savaman*). D'une manière savante, en savant. Cette matière est *savamment* traitée. | Avec connaissance. Je vous en parle *savamment*, j'ai assisté à la séance où les faits se sont passés.

SAVANE, s. f. Nom donné, au Canada, aux forêts d'arbres résineux, et, dans la Guiane, aux endroits secs ou marécageux où il n'y a pas de forêts. | Ce terme s'applique plus généralement, dans l'Amérique septentrionale, à d'immenses plaines couvertes de hautes herbes qui servent de pâture aux bisons et aux buffles sauvages. Elles n'ont rien de commun avec nos prairies. Les mauvaises herbes y surmontent, y étouffent les bonnes; ce sont des végétaux agrestes, des herbes dures, épineuses, entrelacées les unes dans les autres, qui semblent moins tenir à la terre qu'elles ne tiennent entre elles. Dans l'Amérique méridionale, les savanes sont appelées *pampas*. On y élève d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons. Derrière ce rideau sont des *savanes* noyées par les eaux pluviales. (Raynal.) Sur le bord occidental des *savanes* se déroulent à perte de vue. (Chateaubriand.)

SAVANNAH. Géogr. Ville des États-Unis, principal entrepôt de l'État de Géorgie, située sur la côte orientale et à 24 kilom. de l'embouchure de la rivière de la Savannah, dans l'océan Atlantique; 25,000 habitants.

SAVANT, ANTE, adj. Qui sait beaucoup en fait de science et d'érudition. Un homme *savant*. Une femme *savante*. Les corps *savants*. | Qui est rempli d'érudition, qui fait preuve d'homme savant. Un livre *savant*. Une dissertation *savante*. Des recherches *savantes*. | Qui dénote de l'art, de l'habileté. Une combinaison *savante*. Un procédé *savant*. Une *savante* théorie et un courage inébranlable remplacèrent ce qui pouvait leur manquer du côté de l'expérience. (Raynal.) | Qui est bien instruit, bien informé d'un fait, d'une chose. | Qui connaît des choses au-dessus de son âge et qu'il ne convient pas de connaître. Se dit surtout en parlant de la jeunesse, des femmes et des jeunes filles. Cette fille est bien *savante*. Vous êtes trop *savant* pour moi. | S. Celui, celle qui possède un fonds d'érudition, de science. Cet homme est un *savant*. C'est un vrai *savant*. C'était peut-être le *savant* le plus universel de l'Europe. (Voltaire.) Rien n'est moins nécessaire que d'être *savant*, rien ne l'est plus que d'être sage et bon. (J. J. Rousseau.) Un *savant* est un homme

qui sait la chose dont il s'occupe. (J. B. Say.) | On dit prov. d'un homme qui fait parade de sa science, que *c'est un savant en us.* | Il y a des rapports de signification entre *savant*, *docte* et *habile*. Les connaissances qui se réduisent en pratique rendent habile ; celles qui ne demandent que la spéculation font le *savant* ; celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*. On dit d'un avocat qu'il est *habile* ; du philosophe et du mathématicien, qu'ils sont *savants* ; de l'historien et du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*. Nous devenons *habiles* par l'expérience, *savants* par la méditation ; *doctes* par la lecture.

SAVANTAS, s. m. (dépréciatif de *savant*). Celui qui affecte de paraître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus. Ce mot, qu'on écrivait aussi *savantasse*, est purement gascon. Corbinelli a été charmé de la peinture au naturel de notre *savantas*. (Mme de Sév.)

SAVANTISSIME, adj. Qui est très-savant. Se dit surtout par dénigrement ou par plaisanterie. Est-il bien possible que vous soyez ce *savantissime?* (Le Sage.) *Savantissime* docteur.

SAVATE, s. f. (de l'espagnol *zapato*, soulier). Famil. Vieux soulier fort usé. Ne porter que des *savates*. | Espèce de chaussure, neuve ou vieille, qu'on met pour rester chez soi, et dont on a enlevé ou rabattu le quartier. Mettre ses *savates*. | On dit d'un homme gauche et maladroit, que *c'est une savate, une vraie savate*. | Prov. et fig. *Traîner la savate*, Être dans la misère. | Mar. *Savate d'une ancre*, Morceau de bois plat et excavé sur une de ses faces, qui est destiné à servir de case au bec d'une ancre. | Correction infligée par les soldats à ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de vols de peu d'importance. | Exercice populaire dont on a fait un art, et qui consiste à savoir se servir de ses pieds soit pour se défendre, soit pour attaquer. C'est ce qu'on appelle également *boxe française*. Professeur de *savate*. Apprendre la *savate*. On dit, dans ce cas, *Tirer la savate*. Lord l'Arsouille *tirait la savate*.

SAVATERIE, s. f. Endroit où l'on vend de vieux souliers. C'est une *savaterie*. Cordonnerie, *savaterie*.

SAVE. Géogr. Rivière des États autrichiens, qui arrose la Styrie, l'Illyrie, la Croatie, forme la limite méridionale de l'Esclavonie, et se jette dans le Danube, à Belgrade, après un cours de 900 kilom.

SAVENAY. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure), sur la rive droite de la Loire, près de l'embouchure du fleuve ; 2,860 habitants. Importante foire de bestiaux.

SAVERNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Bas-Rhin) ; 5,465 habitants. Beau château. Drap, bonneterie, affinerie d'acier, quincaillerie.

SAVETER, v. a. (Le *t* se double devant l'*e* muet.) Fam. Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant. Il a *saveté* cet habit.

SAVETIER, ÈRE, s. Celui, celle dont la profession est de raccommoder ou de vendre de vieux souliers. La boutique d'un *savetier*. Les âmes des empereurs et des *savetiers* sont jetées dans le même moule. (Montaigne.) | Se dit aussi, par dénigrement, des cordonniers qui font des chaussures mal conditionnées. | Fig. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière ; celui, celle qui gâche l'ouvrage. Vous n'êtes qu'une *savetière*. L'atelier était rempli de *savetiers*.

SAVEUR, s. f. (du lat. *sapor*, même signif.). Propriété que possèdent la plupart des corps et des substances, de donner à l'organe du goût une sensation agréable ou désagréable. Bonne, agréable *saveur*. La *saveur* des viandes. Un mets sans *saveur*. La *saveur* des fruits. La *saveur* de la rhubarbe est amère et astringente. (Raynal.) Les hommes recherchent en général les *saveurs* fortes et les liqueurs spiritueuses. (J. J. Rousseau.) | On distingue dix espèces de *saveurs* : la *saveur aqueuse* ou *insipide*, la *saveur sèche*, la *saveur douce*, la *saveur grasse*, la *saveur visqueuse*, la *saveur acide*, la *saveur salée*, la *saveur âcre*, la *saveur amère*, et la *saveur austère* ou *stiptique*. | La *saveur* est un des caractères dont se sert la chimie pour déterminer les propriétés physiques des corps. Celles dont Haüy se servait pour déterminer la nature des minéraux ne sont pas les mêmes que nous avons désignées ci-dessus. Il n'en compte que six ; ce sont : *la salée*, *l'astringente*, *la doucâtre*, *la fraîche*, *l'amère* et *l'urineuse* ou *piquante*. | Les saveurs violentes sont pour l'ordinaire désagréables, et les saveurs qui ne font que chatouiller pour ainsi dire l'organe sont ordinairement agréables ; mais ces sensations peuvent être modifiées par les dispositions de l'imagination.

SAVOIE. Géogr. Contrée de la France, bornée au N. par le lac Léman et le canton suisse de Genève, à l'E. par le Valais et le Piémont, au S. par les départ. des Hautes-Alpes et de l'Isère, à l'O. par le départ. de l'Ain ; 146 kilom. sur 119 ; 545,431 habitants ; ville principale Chambéry. Pays très-montagneux (Mont-Blanc, Mont-Cenis, petit St-Bernard, etc.), sites pittoresques ; plusieurs lacs ; eaux minérales ; mines de plomb, de fer, d'étain, de cuivre ; houille, marbre, gypse ; miel, bétail, etc. Les habitants, appelés Savoyards ou Savoisiens, sont en général très-pauvres ; ils émigrent en partie, et vont dans les pays voisins exercer les professions de commissionnaires, de colporteurs, de ramoneurs, de domestiques ; leur probité est proverbiale. Patrie des papes Nicolas II et Innocent V, de saint François de Sales, Vaugelas, St-Réal, les deux de Maistre, Berthollet, etc. | Le nom de *Sabaudia* ou *Sapaudia*, d'où dérive le nom actuel, ne date guère que de la fin du IVe siècle. Après avoir fait partie de l'empire de Charlemagne, la Savoie passa en 888 dans le royaume de la Bourgogne Transjurane ; elle fut réunie à l'empire germanique par Conrad le Salique, qui l'érigea en comté vers l'an 1027, en faveur d'Humbert, tige des comtes de Savoie ; elle devint duché en 1416. S'étant agrandie successivement de la principauté de Piémont, du comté de Nice, du duché de Gênes, de l'île de Sardaigne, etc., elle devint la tête des États-Sardes, transformés à leur tour en royaume d'Italie en 1860. La Savoie fut alors cédée à la France par le roi de Sardaigne. | Sous le premier empire français, la Savoie, réunie à la France, forma le département du Mont-Blanc et une partie de celui du Léman. Sous l'administration sarde, elle formait une intendance générale, qui se divisait en huit provinces. Depuis 1860, elle forme les deux départ. français de Savoie et de Haute-Savoie. Le premier, au S., compte 271,663 habitants ; chef-lieu, Chambéry. Il se divise en quatre arrondissements (Albertville, Chambéry, Moutiers, St-Jean de Maurienne), 29 cantons et 326 communes. Le départ. de la Haute-Savoie, au N., compte 273,768 habitants ; chef lieu, Annecy. Il est divisé en quatre arrondissements (Annecy, Bonneville, St-Junien, Thonon), 28 cantons et 310 communes. | *Maison de Savoie*, Maison souveraine qui a possédé d'abord la Savoie avec le titre de comte et de duc, puis les États sardes avec le titre de roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, et qui règne aujourd'hui sur le nouveau royaume d'Italie formé en 1860.

SAVOIR, v. a. (du lat. *sapere*, avoir de la sagesse, dans le sens de science, savoir. *Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent. Je savais. Je sus. J'ai su. Je saurai. Je saurais. Sache, sachons, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su*). Connaître, avoir connaissance de. *Savoir* une chose, la *savoir* à n'en pouvoir douter. *Savoir* ce qui se passe. *Savoir* quel est son droit. *Savoir* bien des choses. *Savoir* tous les secrets. Il ignore ce qu'il faudrait *savoir* et ne *sait* que ce qu'il faudrait ignorer. On *sait* ce que les grands hommes ont été pendant ce petit intervalle qu'a duré leur éclat ; mais qui *sait* ce qu'ils sont dans la région éternelle des morts? (Massillon.) Courir des dangers sans le *savoir*. (J. J. Rousseau.) | Il se dit quelquefois des personnes. Un domestique voit tout et *sait* son maître. (Piron.) | Être instruit dans. *Savoir* une science, un art. *Savoir* l'horlogerie, la mécanique, le dessin. *Savoir* son métier. | *Savoir vivre*, Se conduire dans le commerce de la vie comme il convient à un honnête homme. | Avoir dans la mémoire, tenir par cœur. *Savoir* sa leçon, son discours. | Avoir le pouvoir, la force, l'habileté, le moyen, l'adresse. L'Autriche n'a pas *su* se défendre contre la Prusse. Il n'y a d'heureux ici-bas que ceux qui *savent* faire le bien. | Être informé de, apprendre. Vous *saurez* plus tard mon nom. | *Faire savoir à*, Instruire de, informer de. *Faire savoir* de ses nouvelles à quelqu'un. | *Savoir faisons*, Formule de chancellerie et de palais. | *Ne savoir*, Ne pouvoir. La panthère est d'une telle agilité que les arbres *ne sauraient* l'arrêter. (J. Ardant.) | S'emploie entre parenthèses pour faire allusion à une chose que l'on reconnaît. Le crime, on le *sait*, triomphe souvent, et le droit est foulé aux pieds. | *Je ne sais quoi*, Locution passée à l'état de substantif et qui signifie quelque chose d'indéfinissable. Ces *je ne sais quoi* excitent en nous des sensations d'inclination et d'aversion. | On dit dans un sens analogue, *Je ne sais* quel trouble, *je ne sais* quel plaisir, etc., s'est emparé de moi. | *Je ne sais qui*, Locution passée également à l'état de substantif. Personne obscure. On a donné cette place à *je ne sais qui*. | Par manière de doute et d'interrogation, on dit : *Qu'en savez-vous? Que sais-je? Sait-on ce qui arrivera?* | *Dieu le sait*, Locution familière dont on se sert pour donner une grande idée de quelque chose envisagée sous tel ou tel rapport. | *Que je sache*, Si c'est autrement, je l'ignore. Il n'y a personne à la maison *que je sache*. | On dit aussi, *Je ne sache rien de si beau, de mieux vérité*. | *Savoir gré, savoir bon gré à quelqu'un de quelque chose*, Être satisfait de lui pour quelque chose. | Dans le sens contraire, *Ne pas savoir gré*, *Savoir mauvais gré*. | *Il sait le fin du fin*, C'est un homme habile, il a une grande connaissance des affaires les plus secrètes. | *Il ne sait ce qu'il veut*, C'est un homme indécis. | *Il ne sait ce qu'il fait, ni ce qu'il dit*, C'est un homme qui, par ignorance ou par trouble d'esprit, ne dit rien, ne fait rien de ce qu'il devrait dire ou faire. | *Je sais ce que je sais*, J'ai mes raisons pour ne pas m'expliquer. | *Ne savoir pas distinguer sa main gauche de sa main droite*, Être sans intelligence. | *Savoir bien le monde*, Savoir bien la manière de vivre dans une société. | Prov. *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*, Si la jeunesse avait de l'expérience, si la vieillesse avait de la force. | Loc. conj. *Savoir, à savoir, c'est à savoir*, Servent à spécifier ce dont il s'agit. Le genre chat contient plusieurs espèces, *savoir* : le tigre, le lion, etc. | *C'est à savoir*, Exprime aussi un doute. *C'est à savoir* si vous en viendrez à bout. | Neutral. Avoir l'esprit orné de connaissances. Homme qui *sait*. Désir de *savoir*. | *Sans le savoir*, Insciemment. Il est philosophe *sans le savoir*. | S. m. (infinitif pris substantiv.). Érudition, connaissance acquise par l'étude ou par l'expérience. Prodigieux *savoir*. Il a acquis un grand *savoir*. Laissez dire les sots ; le *savoir* a son prix. (La Fontaine.) Il n'acquiert qu'un vain *savoir* et de stériles connaissances.

SAVOIR-FAIRE, s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce que l'on entreprend.

SAVOIR-VIVRE, s. m. Connaissance des usages du monde, des égards de politesse, des délicatesses de relations que les hommes se doivent en société. Avoir peu de *savoir-vivre*, beaucoup de *savoir-vivre*.

SAVOISIEN, ENNE, adj. et s. Celui, celle qui est né en Savoie ; qui a rapport à la Savoie ou à ses habitants. Les *Savoisiens* sont intelligents, hospitaliers et probes. | On dit aussi *Savoyard, arde* ; mais *Savoisien* est préférable comme nom générique des habitants de la Savoie.

SAVON, s. m. (du lat. *sapo*). Pâte solide ou liquide faite avec de l'huile et autre matière grasse et un alcali, et qu'on emploie pour blanchir le linge, pour nettoyer, pour dégraisser. Ce corps est le résultat de l'action d'une base, le plus souvent alcaline, sur un corps gras d'origine végétale ou animale. *Savon* mou. *Savon* dur. *Savon* blanc, rouge. *Savon* gris, noir. Pain de *savon*. Écume de *savon*. Bulle de *savon*. Nettoyer un linge avec du *savon*. Eau de *savon*. Lorsque le *savon* est parfaitement cuit, la pâte devient dure par le refroidissement ; sa couleur est d'un gris bleuâtre foncé, uniforme, due à un mélange de sulfure de fer et de *savon* alumino-ferrugineux. (Périgot.) | Fig. et fam. Réprimande sévère. Donner un *savon* à quelqu'un. | *Savons de toilette*, Savons à base d'axonge, de soude ou de potasse. Ils se font, les uns avec des huiles d'amandes douces, de noisettes, de palme, avec le saindoux, le beurre, le suif ; les autres, avec les graisses, et le plus ordinairement on leur donne des formes et des odeurs extrêmement variées. *Savon* parfumé, à la rose, à la fleur d'oranger. | *Essence de savon*, Savon mis dans un état de division tel qu'il écume promptement dans l'eau. | *Savon mou*, Savon à base de potasse. | *Savon dur*, Savon à base de soude. | *Savon noir*, Savon de potasse fabriqué avec des huiles inférieures que l'on colore. | *Savon naturel*, Argile extrêmement fine, variée de rouge et de bleu gris, qui est employée en guise de *savon* par les paysans des environs de Mâcon, où elle se trouve dans le manganèse oxydé. | *Savon ponce*, Savon additionné de pierre ponce pulvérisée. Le *savon ponce* sert à faire des frictions. | Minér. *Savon de montagne*, Sorte d'argile qui paraît intermédiaire entre la lithomarge et la pierre à foulon. | *Plante à savon*, Plante bulbeuse du genre anthérie, récemment trouvée en Californie, où elle vient naturellement, et dont les oignons contiennent une boule qui a toutes les propriétés du savon. | *Savon des philosophes*, Nom donné au mercure.

SAVONAROLE (Jérôme). Célèbre prédicateur dominicain, né à Ferrare en 1452. Savonarole, regardé comme un prophète, après avoir été en quelque sorte chef de la république à Florence, à la suite du bannissement des Médicis, vit se former contre lui une ligue entre les amis des Médicis, les partisans du pape, les ordres religieux et les nobles, qui supportaient avec peine le changement qui s'était opéré dans les mœurs corrompues de Florence. Arrêté et conduit en prison, il fut soumis à la torture, et, le 23 mai 1498, brûlé avec deux de ses disciples, Dominique di Pescia et Sylvestre Maruffi. Ses cendres furent jetées dans l'Arno.

SAVONE. Géogr. Ville murée de l'Italie septentrionale, dans les anciens États sardes, chef-lieu d'intendance, à l'embouchure de l'Egabona ; 20,000 habitants. Évêché, école navale. Port, citadelle, arsenal. Fabriques d'armes, soieries, vitriol, faïence,

savon. Les Français s'emparèrent de cette ville en 1809 et en firent le chef-lieu du département de Montenotte. Napoléon y retint Pie VII prisonnier de 1809 à 1812. Patrie de l'infâme pape Jules II.

SAVONNAGE, s. m. Action de savonner; nettoiement, blanchissage par le savon. Faire un *savonnage*. Eau de *savonnage*. Procéder au *savonnage*.

SAVONNÉ, ÉE, part. Nettoyé, blanchi avec du savon. Linge *savonné*. Mains *savonnées*. | Couvert d'écume de savon. Menton, visage *savonné*.

SAVONNER, v. a. (rad. *savon*). Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon. *Savonner* du linge. *Savonner* une robe. | Absol. J'ai donné mon linge à *savonner*. | Frotter, couvrir d'écume de savon le menton d'un homme avant d'y passer le rasoir. | Fig. et fam. Réprimander vertement. Il l'*a savonné* d'importance. | SE SAVONNER, v. pron. Savonner à soi. Elle *se savonne* les mains. | Pouvoir être savonné. Cette étoffe ne peut pas *se savonner*.

SAVONNERIE, s. f. Lieu où se fait le savon, fabrique de savon. Établir une *savonnerie*. Diriger une *savonnerie*. Les plus grandes *savonneries* sont à Marseille. | Abl. *La Savonnerie*, Manufacture de tapis autrefois exploitée à Chaillot, dans Paris, et aujourd'hui réunie aux Gobelins. On y fabrique des ouvrages de tapisserie veloutée et des tapis façon de Perse.

SAVONNETTE, s. f. (rad. *savon*). Petite boule de savon épuré et parfumé qui sert à rendre la barbe plus tendre au rasoir. *Savonnette* de guimauve. | Prov. et fig. *Savonnette à vilain*, Charge qu'on achetait pour s'anoblir. | Moll. *Savonnette de mer*, Nom donné à des masses arrondies formées surtout d'œufs de buccins et de pourpres, dont les marins se servent pour se laver les mains.

SAVONNEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui savonne le carton des cartes à jouer.

SAVONNEUX, EUSE, adj. (rad. *savon*). Qui tient du savon par quelques propriétés. La stéatite est appelée *pierre savonneuse*, parce qu'elle est douce au toucher comme le savon. | On le dit également des pierres ou des terres magnésiennes et argiloïdes, comme le talc, le mica, l'amiante, la pierre ollaire, etc. | Se dit aussi des eaux minérales, lorsqu'elles tiennent en dissolution du bitume saponifié ou certaines matières qui leur procurent la facilité de mousser par l'agitation. | Pharm. Où il entre du savon. Liniment *savonneux*. Poudre *savonneuse*. Employer des liniments doux, *savonneux*.

SAVONNIER, ÈRE, s. (rad. *savon*). Celui, celle qui fabrique du savon. Les *savonniers* de Marseille expédient leurs produits dans le monde entier. | Bot. Genre type de la famille des saponacées, se compose d'arbres propres aux régions équatoriales des deux continents.

SAVONULE, s. m. Chim. Nom donné aux composés d'une huile essentielle avec un alcali ou avec un acide. *Savonule* à base d'ammoniaque.

SAVOUREMENT, s. m. Action de savourer. Le *savourement* des viandes. Le *savourement* des vins.

SAVOURER, v. a. (rad. *saveur*). Goûter avec attention, avec plaisir. *Savourer* le vin. *Savourer* un mets. | Fig. Jouir de quelque chose avec délectation, avec une sorte de lenteur qui prolonge le plaisir. *Savourer* le plaisir. *Savourer* les honneurs, la flatterie, les louanges. *Savourer* les délices de l'amour. Ah! si du moins je l'eusse pu *savourer* à mon gré, ce baiser eût été mon dernier soupir, et je serais mort le plus heureux des hommes. (J. J. Rousseau.) Voilà surtout l'espèce d'éloge qu'elle aime, et que sa vanité peut *savourer* sans indécence. (Marivaux.) La pauvre fille *savourait* mes baisers.

SAVOUREUSEMENT, adv. En savourant.

SAVOUREUX, EUSE, adj. (rad. *saveur*). Qui a une bonne saveur, une agréable saveur. Fruit *savoureux*. Viande *savoureuse*. Une pêche *savoureuse*.

SAVOYARD, ARDE, adj. et s. Natif, native de Savoie; qui appartient à la Savoie ou à ses habitants. Un brave *savoyard*. Les *Savoyards*. Les femmes *savoyardes*. | Dans ce sens, on dit plutôt *Savoisien*. | S'entend particulièrement des fumistes, badigeonneurs et ramoneurs qui viennent par bandes tous les ans de la Savoie. Un petit *Savoyard*. Une petite *Savoyarde*. | Fig. et fam. Grossier et sans éducation. Quel *savoyard!* C'est un vrai *savoyard*.

SAXATILE, adj. (du lat. *saxum*, pierre, rocher). Qui a rapport aux pierres, aux rochers. Se dit généralement de tous les animaux, de toutes les plantes qui habitent de préférence dans les lieux pierreux ou dans les rochers.

SAXE. Géogr. Grande contrée allemande qui a reçu son nom des Saxons, en allemand *Sachsen*, *Sachsen*. Elle formait jadis la Basse-Saxe, la Haute-Saxe avec l'électorat de Saxe, c'est-à-dire tous les pays compris entre le Bas-Rhin et l'Oder. La Basse-Saxe était un cercle auquel appartenaient le duché de Magdebourg, l'électorat de Brunswick-Lunebourg, le duché de Brême, la principauté de Lunebourg-Celle, celles de Wolfenbüttel et de Halberstadt, les duchés de Mecklenbourg et de Holstein, les villes libres anséatiques et une multitude d'autres petits territoires. Au cercle de la Haute-Saxe appartenaient, comme subdivisions, l'électorat et les principautés de Saxe avec la Thuringe, l'évêché de Mersebourg, le Brandebourg avec toutes ses Marches, la Poméranie et une foule de principautés, comtés et autres demi-souverainetés. | *Royaume de Saxe*, Un des États de la Confédération du Nord de l'Allemagne, a pour bornes au N. et au N. E. les provinces prussiennes de Saxe et de Brandebourg, à l'E. la Silésie, au S. la Bohême et la Bavière, à l'O. les duchés de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Weimar; 225 kilom. sur 140 de largeur moyenne; 2,300,000 habitants; capitale, Dresde. L'Elbe arrose ce royaume. Sol fertile, surtout en grains; beaucoup de montagnes, où l'on exploite des mines très-riches en fer, plomb, étain, cuivre, argent; cobalt, arsenic, houille. Industrie et commerce très-important : toiles, cotonnades, laines, draps, dentelles, porcelaine, verrerie, papier et livres. Célèbre université à Leipsick. L'instruction est très-répandue en Saxe : c'est dans ce pays que se parle l'allemand le plus pur. | Hist. Ce pays, habité par les Saxons, éprouva de nombreuses vicissitudes. Son premier duc (845) fut Ludolf. En 1370, la Saxe devint électorale. Pendant la guerre de Trente ans les électeurs de Saxe se déclarèrent alternativement pour la Suède et pour l'Autriche. En 1697, l'électeur Frédéric-Auguste Ier joignit à la Saxe la couronne de Pologne, ce qui l'engagea dans des guerres perpétuelles avec le roi de Suède Charles XII. Son fils, Frédéric-Auguste II, réunit aussi les deux couronnes, et eut sans cesse à combattre le roi de Prusse, qui deux fois lui enleva la Saxe. Dans les guerres de la Révolution, Frédéric-Auguste III resta neutre autant qu'il le put; après la bataille d'Iéna, il entra dans la confédération du Rhin, et fournit à Napoléon des troupes auxiliaires. En retour, il en reçut, en 1806, le titre de roi de Saxe; l'année suivante, il fut en outre créé grand-duc de Varsovie. Seul de tous les alliés, il resta fidèle à la cause de Napoléon; il en fut puni par la perte d'un tiers de ses États. La Saxe, occupée militairement par la Prusse en 1866 et forcée d'entrer dans la confédération de l'Allemagne du Nord, n'est aujourd'hui qu'un des satellites de la Prusse. | *Duché de Saxe*, Province des États prussiens; 250 kilom. sur 220; 180,000 habitants. Chef-lieu, Magdebourg. | *Saxe-Altenbourg*, *Saxe-Cobourg-et-Gotha*, *Saxe-Cobourg-Saalfeld*, *Saxe-Gotha*, *Saxe-Gotha-Altenbourg*, *Saxe-Lauenbourg*, *Saxe-Meiningen*, *Saxe-Teschen*, *Saxe-Weimar-Eisenach*, Petits États de la confédération du Nord de l'Allemagne qui tendent à disparaître dans l'unité allemande.

SAXE (Maurice, électeur de). Personnage historique, célèbre dans les guerres que Charles-Quint souleva contre le protestantisme; né en 1521. Il soutint d'abord cet empereur contre la France et contre les protestants d'Allemagne, sur lesquels il gagna la bataille de Mühlberg, en 1547, et obtint l'électorat de Saxe. En 1551, après s'être emparé de Magdebourg au nom de Charles-Quint, il quitta tout à coup le parti de l'empereur, auquel il imposa bientôt la paix. Il mourut en 1553 dans une guerre contre le margrave de Brandebourg. | *Maurice de Saxe*. Maréchal de France, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, né en 1696, mort en 1750. Il servit d'abord sous le prince Eugène, puis en Russie, puis en France, où il se fixa définitivement et où il se rendit surtout célèbre par la victoire de Fontenoy.

SAXHORN, s. m. (de *Sax*, nom de l'inventeur, et de l'allemand *horn*, cor). Instrument à vent en cuivre, à embouchure de cuivre, et à trois pistons ou cylindres. Il en existe de plusieurs dimensions et de calibres différents, depuis les tons les plus graves jusqu'aux plus aigus. Les *saxhorns* sont appelés à remplacer les cors, le bugle, le trombone et l'ophicléide; ils ont été successivement introduits dans la musique militaire et dans les orchestres.

SAXIFRAGE, s. f. (du lat. *saxum*, pierre, rocher; *frangere*, casser, briser). Bot. Genre type de la famille des saxifragées, renfermant de petites plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, souvent alternes et rassemblées en rosette à la base ou sur la partie inférieure des tiges; à fleurs en grappes ou en panicules, offrant des corolles à cinq pétales étalés, tantôt du blanc le plus pur, tantôt rose ou rouge pourpre. Ces plantes se trouvent en abondance dans les régions froides et s'avancent jusqu'aux limites de la végétation. On en compte plus de 150 espèces, la plupart originaires des Alpes et des Pyrénées. La *saxifrage* à feuilles charnues. La *saxifrage* cunéiforme. La *saxifrage* pyramidale. | Les *saxifrages* sont aussi connues sous les noms vulgaires de *casse-pierre*, *perce-pierre*. | Médec. Se dit des médicaments que l'on a crus propres à dissoudre la pierre dans la vessie.

SAXIFRAGÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre saxifrage et fournissant des herbes annuelles ou vivaces, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres de troisième grandeur, qu'on rencontre plus particulièrement dans les régions septentrionales de l'un et de l'autre hémisphère.

SAXON, ONNE, adj. et s. Nom d'un peuple de la Germanie septentrionale. Le peuple *saxon*. Race *saxonne*. Les *Saxons*. Les *Saxonnes*. Ptolémée est le premier écrivain qui fasse mention des Saxons comme d'un peuple établi dans la Chersonèse cimbrique, le Holstein actuel et les pays voisins. Dès le IIIe siècle de notre ère, ils se rendirent redoutables par leurs pirateries aux habitants des côtes de la Belgique, de l'Armorique, de la Bretagne et des bords du Rhin. Plusieurs fois déjà ils avaient tenté de s'établir dans la Bretagne, mais sans succès, lorsque, les troupes romaines ayant été appelées pour la défense des Gaules, ils y débarquèrent de nouveau, vers 449, sous la conduite d'Hengist et de Horsa, et y fondèrent l'heptarchie anglo-saxonne. Les Saxons qui étaient restés dans la Germanie, maîtres d'une vaste contrée, se liguèrent souvent avec les Francs, et souvent leur firent la guerre. Après une lutte acharnée de plus de trente ans, Charlemagne les soumit et les força d'embrasser le christianisme; cependant, ils n'en continuèrent pas moins de former une nation puissante, indépendante de fait. Leur pays prit plus tard le nom de Saxe, qu'une faible partie porte encore. Les Saxons s'appelaient encore *Ostfaliens*, *Westfaliens* et *Angriens*. | Géogr. moderne. Habitant, habitante de la Saxe; qui appartient à la Saxe ou à ses habitants. Un *saxon*. Une *saxonne*. Soldat *saxon*. Armée *saxonne*. Les *Saxons* passent avec raison pour une race vaillante et laborieuse. | S. m. L'idiome saxon, la langue que parlent les Saxons. Le *saxon* est le véritable allemand.

SAXOPHONE, s. m. (de *Sax*, nom de l'inventeur, et du gr. φωνή, son, voix). Instrument de cuivre, espèce d'ophicléide avec bec à anche et à pavillon recourbé. Il en existe de plusieurs dimensions, depuis les tons graves jusqu'aux tons aigus, ayant jusqu'à vingt clés. La nature des sons que produit le *saxophone* est d'une puissance et d'une sonorité remarquables.

SAY (J. B.). Économiste célèbre, né à Lyon en 1767, mort à Paris en 1832. Il fut employé par Mirabeau à la rédaction du *Courrier de Provence*, devint secrétaire du ministre des finances Clavière, fonda avec Chamfort et Ginguené la *Décade philosophique, littéraire et politique*, fut de 1800 à 1804 membre du Tribunat, s'en vit exclu lorsqu'il eut voté contre l'établissement de l'Empire, et finit par se livrer uniquement aux travaux de cabinet. L'économie politique l'absorba exclusivement. Il adopta le système de Smith, dont il perfectionna et éclaircit certaines parties; il combattit constamment les prohibitions, les impôts de consommation et toutes les entraves opposées au commerce et à l'industrie. Chargé depuis 1826 d'enseigner l'économie politique au Conservatoire des arts et métiers, il exposa cette science avec une supériorité de méthode inconnue jusque-là. Ses ouvrages principaux sont : *Traité d'économie politique*, 1803; *Catéchisme d'économie politique*, 1815; *Lettres à Malthus*, 1820, in-8o; *Cours complet d'économie politique pratique*, 1829.

SAYNÈTE, s. f. Petite comédie mêlée de chansons que l'on représente en Espagne. Les *saynètes* sont des espèces d'intermèdes du plus bas comique, joués par trois ou quatre acteurs et quelquefois même par un seul. On a récemment tenté d'introduire ce genre en France.

SAYON, s. m. Espèce de casaque de serge ouverte, que portaient autrefois les gens de guerre. Endosser le *sayon*. Il quitta son *sayon* pour se coucher.

SBIRE, s. m. (de l'ital. *sbirro*). Nom que l'on donne en Italie à un archer. | Par extens. et par mépris. Celui qui est chargé de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police. Les *sbires* de la reine d'Espagne.

SCABELLON, s. m. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des girandoles, des bustes, etc. Sa forme ordinaire est celle d'un balustre.

SCABIEUSE, s. f. Bot. Genre de la famille des dipsacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles opposées, simples ou découpées; à fleurs d'un bel aspect, bleues, violettes, pourprées, quelquefois blanches. Ces plantes habitent les prés secs, les montagnes

et les forêts. Les espèces les plus remarquables sont : la *scabieuse fleur des veuves*, aux fleurs d'un pourpre presque noir, la *scabieuse des champs* et la *scabieuse des bois*. On fait de la scabieuse l'emblème du veuvage et le symbole du mystère.

SCABIEUX, EUSE, adj. (du lat. *scabies*, gale). Qui ressemble à la gale, qui a rapport à la gale. Éruptions *scabieuses*. Une grave affection *scabieuse*.

SCABREUX, EUSE, adj. (du lat. *scaber*, même signif.). Rude, raboteux. S'emploie rarement au propre. | Fig. Périlleux, difficile, délicat. Métier *scabreux*. Chose *scabreuse*. Histoire *scabreuse*. Démarche *scabreuse*. | Dans un sens plus détourné. Il connaissait toutes les femmes dont la réputation était un peu *scabreuse*. (Matharel.) Une conduite *scabreuse*.

SCALDE, s. m. (de l'island. *skalld*, poète). Barde ou poète des anciens peuples du Nord, de l'Islande et de la Scandinavie principalement. Les *scaldes* vivaient, pour la plupart, à la cour des chefs et les accompagnaient dans leurs expéditions militaires. La poésie lyrique des scaldes se distingue par l'usage fréquent d'expressions métaphoriques et par le grand nombre des rhythmes qui y sont employés. Comme exemple de cette poésie, il faut citer le *Chant de Ragnar Lodbrok*, le *Chant funèbre de Hakon* et le *Rachat de la Tête*.

SCALÈNE, adj. (du gr. σκάληνος, boiteux). Géom. Se dit d'un triangle à trois côtés inégaux, et en anatomie, d'un muscle costal, composé de deux branches inégales.

SCALIGER (JULES-CÉSAR). Célèbre érudit, né en 1484, à Padoue, à Vérone ou à Venise, mort en 1558, suivit en France la Rovère, évêque d'Agen, et se fit naturaliser Français. Il écrivit d'abord contre les savants les plus illustres de son siècle, et commença ainsi à se faire une réputation que sa science réelle et ses nombreux travaux augmentèrent bientôt. Il visait au renom d'homme universel, et effectivement il savait de tout, mais c'est principalement comme grammairien qu'il mérite sa célébrité. Il eut de vives disputes avec Érasme au sujet de la latinité de Cicéron. | SCALIGER (*Joseph-Just*), fils du précédent, né en 1540 à Agen, mort en 1609, surpassa encore son père comme philologue, et se fit en outre un nom comme chronologiste et historien. Il parcourut la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Écosse ; embrassa la religion réformée, et fut appelé à l'académie de Leyde comme successeur de Juste-Lipse. On le regarde comme le véritable créateur de la science chronologique. On lui doit la *Chronique d'Eusèbe*.

SCALPEL, s. m. (du lat. *scalpo*, je gratte, j'incise). Instrument tranchant, formé d'une lame d'acier très-acérée, de forme et de grandeur variables, fixée solidement dans un manche et dont se servent les anatomistes pour diviser les tissus et isoler les parties que l'on veut disséquer. *Scalpel* à lame droite, à lame convexe, à lame étroite, à un ou deux tranchants. Les piqûres faites avec les *scalpels*, dites piqûres anatomiques, sont quelquefois suivies de graves accidents. Le *scalpel* de Lecat est à lame convexe avec le dos concave. Le *scalpel* à la main, l'œil sur chaque vertèbre. (Lemierre.) | Fig. Promener le *scalpel* sur toutes les plaies vives de la société.

SCALPÉ, ÉE, part. A qui l'on a arraché la peau du crâne. Des prisonniers *scalpés*. Une tête *scalpée*.

SCALPER, v. a. (du lat. *scalpere*, gratter). Se dit de l'acte par lequel les sauvages arrachent à un ennemi vaincu la peau du crâne, avec sa chevelure, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau. Cet usage barbare est surtout répandu chez les naturels de l'Amérique septentrionale. Les peaux-rouges *scalpent* leurs prisonniers et suspendent leurs chevelures comme des trophées autour de leurs huttes. Ils *scalpèrent* les vivants et les morts.

SCAMANDRE. Mythol. Fils de Corybas. Il conduisit une colonie de Crétois en Phrygie et s'établit au pied du mont Ida, où il introduisit le culte de Cybèle et les fêtes des Corybantes. Ayant perdu la raison, il se jeta dans le Xanthe, qui depuis porta son nom. | Géogr. Fleuve de la Troade. Il prenait sa source au mont Ida, s'unissait au Simoïs et se jetait avec lui dans la mer au-dessus du cap Sigée.

SCAMMONÉE, s. f. Gomme-résine qu'on emploie comme purgatif. On en distingue deux variétés : la *scammonée d'Alep*, qui s'extrait d'une espèce de liseron, et la *scammonée de Smyrne*, qui provient de diverses plantes de la famille des apocynées. La *scammonée d'Alep* est la plus estimée.

SCANDALE, s. m. (du lat. *scandalum*, même signif. ; fait du gr. σκάνδαλον, achoppement, mot qu'on a dérivé de σκάζω, je boite). Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché ; occasion de chute que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrupteur. Ainsi on dit que le Christ a été pour les Juifs une pierre d'achoppement et de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, pour n'avoir pas voulu le reconnaître pour le Messie. | Parole, action scandaleuse. Grand *scandale*. *Scandale* public. Éviter le *scandale*. | Éclat que fait une action honteuse. Faire du *scandale*. | Indignation qu'on éprouve des actions et des discours de mauvais exemple. On a publié ces calomnies au grand *scandale* des gens de bien. | Antiq. rom. *Pierre de scandale*, Nom que l'on donnait à Rome à une pierre élevée devant le Capitole, sur laquelle ceux qui avaient fait banqueroute allaient s'asseoir en criant à haute voix : *Cedo bona* (J'abandonne mes biens).

SCANDALEUSEMENT, adv. D'une manière scandaleuse. Il s'est conduit *scandaleusement*.

SCANDALEUX, EUSE, adj. (rad. *scandale*). Qui cause du scandale. Fait *scandaleux*. Action *scandaleuse*. Proposition *scandaleuse*. Tenir des discours *scandaleux*. On nous fit des offres *scandaleuses*.

SCANDALISÉ, ÉE, part. Que l'on a choqué, offensé par le scandale. Des gens *scandalisés*.

SCANDALISER, v. a. (pron. *skandalizé* ; rad. *scandale*). Donner occasion de chute, de péché, par quelque discours corrupteur, par quelque mauvaise action. *Scandaliser* les fidèles. Votre vie *scandalise* tout le monde. | Absol. Être une cause de scandale. Cela pourrait *scandaliser*. Cela *scandalise*. Le mauvais exemple *scandalise* plus que le bon n'édifie. (S. Dubay.) | SE SCANDALISER, v. pr. Prendre du scandale, s'offenser. Les dévotes *se scandalisent* de tout. Le vrai sage ne *se scandalise* de rien !

SCANDER, v. a. Marquer en prononçant la quantité des vers dans les langues anciennes. *Scander* un vers saphique. | En parlant des langues modernes, Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes. | Par extens. Articuler distinctement, avec une certaine affectation, chacun des mots d'une phrase. Il *scande* chacune de ses paroles.

SCANDERBEG (GEORGE CASTRIOT, dit). Né en 1404, fils de Jean Castriot, prince d'Albanie, tributaire d'Amurat II, fut donné en otage au sultan, qui le fit élever dans la religion musulmane et lui confia un commandement dans ses troupes. Le jeune Albanien mérita par ses exploits le surnom de *Scanderbeg* (chef Alexandre) ; mais il abandonna les Turcs et, après de nombreux combats dans lesquels il fut constamment victorieux, affranchit sa patrie. Il mourut en 1466.

SCANDINAVE, adj. et s. Celui, celle qui habite la Scandinavie. Peuple *scandinave*. Femmes *scandinaves*. | Les *Scandinaves* se distinguaient par leurs mœurs grossières, mais aussi par leur courage. Pirates, ils ravagèrent souvent les côtes de France, sous le nom de Danois et de Normands. Ils ne quittèrent qu'à regret leur panthéisme, pour embrasser le christianisme. | Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Langue *scandinave*. Mœurs *scandinaves*. | S. m. Langue parlée par les Scandinaves. Le *scandinave* était la langue des Danois, des Islandais, des Suédois et des Norwégiens.

SCANDINAVIE. Géogr. Nom donné par les anciens à la grande péninsule qui comprend la Suède et la Norwége. Trois peuples principaux habitaient la Scandinavie : les Normands, les Goths et les Suédois, qui y avaient fait invasion et qui s'étaient établis, les premiers en Norwége, les Suédois dans la Suède orientale et les Goths dans la partie occidentale. | Nom sous lequel on comprenait les trois royaumes du Danemark, de la Norwége et de la Suède, avant la réunion de ces deux derniers.

SCAPHANDRE, s. m. (du gr. σκάφη, nacelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Appareil dont se revêtent les hommes qui veulent s'isoler dans l'eau pour s'y soutenir ou pour plonger sous l'eau afin d'y exécuter des travaux : c'est une espèce de corset de liége, garni de verres à la hauteur des yeux. Il y a de ces appareils qui communiquent avec l'air extérieur pour la respiration.

SCAPHISME, s. m. (du gr. σκάφη, barque). Supplice usité autrefois en Perse. Le *scaphisme* consistait à mettre le criminel à la renverse dans une auge à laquelle on avait pratiqué cinq échancrures pour laisser passer les pieds, les mains et la tête. On le couvrait ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouait sur l'auge inférieure. Dans cette posture, on le forçait de prendre la nourriture nécessaire qu'on lui offrait. Pour boisson on lui donnait du miel détrempé dans du lait et on lui en frottait ensuite tout le visage, ce qui attirait sur lui une infinité de mouches et d'insectes. L'agonie du patient se prolongeait ordinairement vingt jours. Des esclaves ont été condamnés à cet horrible supplice.

SCAPHOÏDE, adj. et s. (du gr. σκάφη, barque ; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'une nacelle, d'une barque. Os *scaphoïde* du pied. Os *scaphoïde* de la main. | Substantiv. Le *scaphoïde*.

SCAPIN, s. m. (de l'ital. *scappino*, chaussure). Valet intrigant et fripon qui, de l'ancien théâtre italien, fut importé en France, où Molière en fit un type dans une comédie. | Fig. Homme d'un caractère analogue à celui de Scapin. C'est un fourbe, un *scapin*. Les *scapins* de sacristie.

SCAPULAIRE, adj. (du lat. *scapulæ*, épaules). Anat. Qui appartient aux épaules, qui a rapport aux épaules. Artères *scapulaires*. Veines *scapulaires*. Aponévrose *scapulaire*. | Ornithol. Se dit des plumes qui naissent sur l'humérus, à la jonction de l'aile de l'oiseau avec le corps.

SCAPULAIRE, s. m. (du lat. *scapulæ*, épaules). Partie du vêtement des religieux qui se mettait par-dessus la robe, sur les épaules, et qui était destinée à conserver les habits pendant les heures de travail. | Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'au bas, par devant et par derrière, et qui fait partie de l'habit de certains ordres religieux. | *Scapulaire noir*, Deux petits morceaux d'étoffe bénite et taillée en carré, joints par des rubans, que les dévots portent sur le corps. | Par extens. Bande de toile qui passe par-dessus les deux épaules, et sert à maintenir un bandage. Poser un *scapulaire*.

SCARABÉE, s. m. (du gr. σκάραβος, insecte à ailes membraneuses). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. Leurs caractères principaux sont : un corps ovoïde, convexe, la tête presque trigone, des antennes courtes, un écusson distinct, des élytres grands et recouvrant les ailes de l'abdomen, les jambes fortes. Les mâles portent ordinairement des cornes sur la tête. Les espèces les plus remarquables sont le *scarabée ponctué*, long de 3 centimètres, qui habite le midi de la France, et le *scarabée hercule*, des Antilles, qui est la plus grande de toutes les espèces connues. Les *scarabées* courent sur la terre, ou volent d'un endroit à un autre.

SCARABÉIDES, s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des coléoptères pentamères, famille de lamellicornes, a pour type le scarabée, et renferme les plus grands insectes de l'ordre.

SCARAMOUCHE, s. m. (de l'ital. *scaramuccio*, escarmouche). Personnage de la comédie italienne, venu originairement d'Espagne, et dont le caractère, semblable à celui de notre capitan, était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Son costume était noir de la tête aux pieds, et il portait un masque rayé au front et aux joues.

SCARE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des labroïdes. Les *scares* sont parés de belles couleurs ; leur chair est délicate. On nous servit un plat de *scares*.

SCARIEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est mince, sec et semi-transparent. Bractées *scarieuses*.

SCARIFICATEUR, s. m. (du gr. σκαριφᾶσθαι, inciser). Méd. Petite boîte en argent ou en cuivre dont une des faces est percée d'un certain nombre d'ouvertures longitudinales par lesquelles sortent toutes à la fois, au moyen d'un ressort, autant de pointes de lancettes disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. | Agric. Assemblage de coutres employé pour fendre la terre dans les défrichements.

SCARIFICATION, s. f. (pron. *skarifikasion*). Méd. Petite incision superficielle faite au moyen d'un scarificateur, ou avec une lancette, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Quand les scarifications sont très-superficielles, on les appelle *Mouchetures*. *Scarification* superficielle. *Scarification* profonde.

SCARIFIÉ, ÉE, part. Piqué, incisé au moyen du scarificateur. Ses épaules ont été *scarifiées*.

SCARIFIER, v. a. Piquer ou inciser la peau au moyen du scarificateur ou d'une lancette, pour en faire sortir le sang ou les humeurs épanchées. *Scarifier* un membre, une personne. | Absol. On *scarifie* après les ventouses.

SCARLATINE, s. f. (du lat. *scarlatina*, écarlate, à cause de la couleur que prend toute la peau dans l'envahissement de cette maladie). Pathol. Phlegmasie cutanée, contagieuse et souvent épidémique, particulière aux enfants. Du deuxième au quatrième jour, l'éruption se manifeste accompagnée d'un mal de gorge, un des principaux symptômes de la scarlatine. Elle débute par des points rouges, remplacés ensuite par des taches irrégulières, larges, d'un rouge écarlate, qui s'agrandissent, et la rougeur devient alors uniforme. L'éruption est toujours accompagnée d'ardeurs, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et bientôt il se fait une desquamination sous forme de petites lamelles. La durée de la scarla-

tine est de sept à neuf jours; sa terminaison est presque toujours heureuse. | *Scarlatine angineuse*, Scarlatine accompagnée d'une angine. | *Scarlatine maligne*, Scarlatine dans laquelle l'angine dégénère en mal de gorge gangréneux. | Adjectiv. *Fièvre scarlatine*, Nom donné à la scarlatine.

SCARRON (Paul). Poète né à Paris en 1610, mort en 1660. Fils d'un conseiller au parlement, Scarron montra, dès sa jeunesse, une joyeuse insouciance qui ne s'éteignit qu'avec lui. A la suite d'une folie de carnaval, au Mans, il se trouva atteint d'un mal horrible qui le réduisit à l'état de cul-de-jatte, et en fit ainsi, comme il le disait lui-même, un *raccourci des misères humaines*. Il avait alors vingt-huit ans. Il en prit bravement son parti. Privé de moyens d'existence, il eut recours à la poésie, et se livra au genre burlesque, merveilleusement adapté à la tournure bouffonne de son esprit. Ce genre nouveau surprit le public et fit fortune. Outre l'*Énéide travestie* et des comédies, on doit à Scarron le *Roman comique*. Scarron avait épousé, en 1652, Mlle d'Aubigné, qui devint plus tard célèbre sous le nom de Mme de Maintenon et supplanta Mme de Montespan dans les faveurs de Louis XIV.

SCEAU, s. m. (pron. *só*; par contraction du latin *sigillum*). Lame de métal qui a une face plate, ordinairement de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées la figure, les armoiries, la devise d'un prince, d'un État, d'un corps, d'une communauté, et dont on fait des empreintes avec de la cire ou autrement, sur des lettres, des diplômes, des actes publics, etc., pour les rendre authentiques. L'emploi du sceau dans les actes remonte à la plus haute antiquité. A l'exemple des Égyptiens et des Grecs, les Romains adoptèrent l'usage des sceaux, et le transmirent aux Barbares. | *Grand sceau*, Cachet des rois de France, qui, à partir de Henri Ier, se distinguait du petit sceau ou contre-sceau, en ce qu'il représentait le roi assis sur son trône. On le nommait aussi *Sceau de Majesté*. | *Petits sceaux de justice*, Sceaux qui servaient à sceller les sentences des juges non présidiaux. | *Sceau du Châtelet*, Marque de la juridiction de l'Ile de France. | *Sceau d'or*, Celui qui était suspendu à la bulle d'or de l'empereur Charles IV. | Empreinte faite par le sceau. Le *sceau* est effacé. | Absol. *Les sceaux*, Les sceaux de l'État, ceux qu'on appose à tous les actes émanés du pouvoir exécutif. La cassette des *sceaux*. Le garde des *sceaux*. | Fig. Fonctions de garde des sceaux. Le ministre a rendu les *sceaux*. | Action de sceller. Tenir le *sceau*. Donner le *sceau*. | Fig. Signe caractéristique. Le *sceau* du malheur, du génie. Il est marqué d'un *sceau* de réprobation. | Fig. *Sous le sceau du secret*, A condition que le secret en sera gardé. Je vous dis cela *sous le sceau du secret*. | Fig. *Mettre le sceau à une chose*, La consommer, la rendre entière, complète. Il *a mis le sceau à* sa réputation.

SCEAUX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine); 2,459 habit. Grand marché de bestiaux pour l'approvisionnement de Paris. Il y avait autrefois un château, enrichi de peintures et de sculptures admirables, qui a été démoli à la Révolution et dont il ne reste qu'une partie du parc. C'est dans ce château de Sceaux, alors habité par la duchesse du Maine et son mari, que fut ourdie la fameuse conspiration de Cellamare contre le Régent.

SCEL, s. m. (pron. *sel*). Ancienne forme du mot *sceau*. N'est plus guère usitée que dans quelques phrases de palais et de chancellerie.

SCÉLÉRAT, ATE, adj. (pron. *séléra*; du lat. *sceleratus*; rad. *scelus*, crime). Qui a commis des crimes ou qui est capable d'en commettre. Homme *scélérat*. Ame *scélérate*. | Qui n'a ni honneur ni probité. Ame *scélérate*. Vous êtes le plus *scélérat* des hommes. | En parlant des choses, Abominable, atroce. Projet *scélérat*. Conduite *scélérate*. | Substantiv. Passer pour un scélérat. L'argent en honnête homme érige un *scélérat*. (Boileau.) Toujours les *scélérats* ont recours au parjure. (Racine.) Un *scélérat* heureux devient souvent le plus grand homme de son siècle. (Massillon.) | On le dit aussi en plaisantant dans le langage familier. C'est un profond *scélérat*. Il est *scélérat* avec les femmes.

SCÉLÉRATESSE, s. f. Méchanceté noire. *Scélératesse* insigne. Ces hommes sont capables de toutes les *scélératesses*. | Hypocrisie, perfidie, atrocité. *Scélératesse* infâme. Sait-on tout ce qu'il y a de *scélératesse* dans l'âme d'un Néron? | Se dit quelquefois par plaisanterie. Vous avez commis là une *scélératesse*. Voilà de vos *scélératesses*, ma belle enfant.

SCELLÉ, s. m. (rad. *sceau*). Cire empreinte d'un cachet qu'on appose à des serrures, à un cabinet, à des livres de commerce, par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir. Les scellés sont mis par les juges de paix, qui se servent, à cet effet, d'un sceau particulier. Apposition de *scellés*. Levée des *scellés*. Être sous le *scellé*. Gardien des *scellés*. A la mort du ministre, on mit le *scellé*. | *Bris de scellés*, Le délit qu'on commet en brisant les scellés. Un *bris de scellés* est puni de peines très-graves.

SCELLEMENT, s. m. (pron. *sèleman*). Action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de métal ou de bois dans un mur, dans le marbre ou la pierre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. | Ouvrage qui résulte de cette opération.

SCELLER, v. a. (rad. *scel* ou *sceau*). Appliquer le sceau à. *Sceller* une lettre. *Sceller* en cire rouge. On *scelle* les bulles en plomb. On *scellait* les édits en cire verte; les arrêts, en cire jaune. | Apposer, appliquer, par autorité de justice, un sceau à une porte, à un cabinet, à une caisse, à une armoire, pour empêcher d'en rien enlever. | Signifie aussi simplement Cacheter. *Sceller* une lettre. | Arrêter, fixer dans un mur, dans le marbre ou la pierre avec du plomb, du plâtre ou du mortier. *Sceller* en plâtre. *Sceller* des crampons, des gonds dans une muraille. | Fermer, boucher avec du plâtre, du mastic. *Sceller* un vase. | Fig. Elle *a scellé* mes lèvres avec son dernier baiser. (Frank.) | *Sceller hermétiquement un vaisseau de verre*, En fermer le col à la lampe d'émailleur, de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, que rien n'y puisse entrer. | Fig. Affermir, confirmer. *Sceller* un traité. *Sceller* une alliance. Dieu le *scella* du sceau de sa sagesse immense. (Dulard.)

SCÈNE, s. f. (pron. *sène*; du gr. σκηνή, tente, pavillon, cabane). Partie du théâtre où jouent les acteurs. La *scène* était bien éclairée. Lorsqu'un acteur est en *scène*, il doit oublier qu'il est homme pour être fripon ou héros, meurtrier ou victime. | *Avant-scène*, La partie du théâtre la plus rapprochée des spectateurs. | Fig. *Ensanglanter la scène*, Mettre sous les yeux des spectateurs la mort violente d'un ou de plusieurs personnages. | Dans un sens plus restreint, Les décorations. La *scène* représentait un palais. | Lieu où se passe l'action représentée. La *scène* est à Naples. | Division du drame fixée par l'entrée ou la sortie d'un acteur. *Scène* première. *Scène* dernière. Cette *scène* exigerait trois acteurs d'une figure imposante. (Voltaire.) | Art dramatique. Illustrer la *scène*. Être l'honneur de la *scène*. | Fig. Toute action qui offre quelque chose d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire. *Scène* piquante. *Scène* bouffonne. Les esprits devaient être préparés de loin à ces étranges *scènes*. (Raynal.) J'épargne à ton pauvre cœur cette *scène* attendrissante. (J. J. Rousseau.) | Fig. Poste qui attire les regards. Être sur la *scène*. Paraître avec avantage sur la *scène* politique. | *La scène s'ouvre*, La pièce, le drame commence. | Fig. *Produire sur la scène*, Faire paraître en public. | On dit dans le même sens, *Être en scène*. | Famil. Apostrophe imprévue, attaque violente. Son tailleur lui a fait une *scène*. J'ai eu hier une singulière *scène*. (X. Marmier.)

SCÉNIQUE, adj. Qui a rapport à la scène, au théâtre. Agatharque écrivit un traité sur l'architecture *scénique*. (La Harpe.) | *Jeux scéniques*, Se dit de toutes les représentations et de tous les jeux qui se font sur la scène. Les *jeux scéniques* comprenaient, chez les Grecs, la tragédie et la comédie.

SCÉNITE, adj. (du gr. σκηνή, tente). Qui vit dans les tentes. Il se dit quelquefois des peuples nomades. Les peuples *scénites*.

SCÉNOGRAPHIE, s. f. (du gr. σκηνή, tente; γράφω, j'écris). Représentation d'un objet en perspective sur un plan.

SCEPTICISME, s. m. Doctrine des sceptiques, de ceux qui nient que l'homme puisse atteindre la vérité. Professer le *scepticisme*. | Par extens. Affectation de douter de tout; disposition de l'esprit à tout révoquer en doute, même l'évidence. Un *scepticisme* exagéré. | *Scepticisme de Hume*, Doctrine tirée de ce principe, que les idées ne sont autre chose que des sensations transformées et affaiblies. | *Scepticisme critique*, Se dit principalement de la doctrine de Bayle, qui produisit des arguments contradictoires contre les questions les plus importantes pour en attaquer la certitude. | Utile quand il se produit, comme le recommandait Descartes, sous forme de doute provisoire, en ce qu'il contrôle nos connaissances, le *scepticisme* est la plus dangereuse des doctrines, lorsqu'il devient systématique; il aboutit alors à une inaction absolue, à une ignorance complète et à une immoralité profonde, ou bien il rejette l'homme dans le mysticisme. Les partisans de ce système ne peuvent d'ailleurs essayer d'en démontrer la *vérité* sans se mettre en contradiction avec leurs propres principes. A défaut des arguments que le dogmatisme a de tout temps opposé au *scepticisme*, le sens commun suffirait pour réfuter une doctrine qui ruinerait toutes les sciences par leur base et rendrait la vie elle-même impossible. (Bouillet.) C'est par le doute que l'homme essaye ses forces, grandit, et arrive à s'éclairer, à connaître les effets des causes; le *scepticisme*, maladie honteuse et incurable de l'esprit, triste aveu d'impuissance, lâche désertion des intérêts de l'humanité, le *scepticisme* éteint peu à peu toute lumière intellectuelle et finit par accumuler d'épaisses ténèbres autour des consciences. (Casimir Henricy.)

SCEPTIQUE, adj. et s. (pron. *septike*; du lat. *scepticus*, même sens). Membre d'une secte philosophique, dont le dogme principal était de douter, de n'affirmer rien, de tenir le jugement en suspens sur chaque chose. Philosophes *sceptiques*. | Qui appartient à cette secte. Philosophie *sceptique*. Doctrines *sceptiques*. | Par extens. Qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière incontestable. Esprit *sceptique*. L'avenir est toujours *sceptique* à l'égard du passé, puisqu'il s'en sépare. (Elg. Quinet.) | Subst. Les *sceptiques* de l'antiquité. Bayle était un *sceptique* convaincu. | Il se dit particulièrement des anciens philosophes qui reconnaissaient la doctrine de Pyrrhon, dont le principal dogme consistait à soutenir que tout était incertain et incompréhensible; que les contraires étaient également vrais; que l'esprit ne devrait jamais donner son consentement à rien, mais qu'il devrait rester dans une indifférence entière sur toutes choses. Toutefois, les *sceptiques* ne retenaient leur doute que dans la spéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles et les choses de pratique, ils convenaient qu'il fallait suivre la nature pour guide, se conformer à ses impressions et se plier aux lois établies dans chaque nation. La fin qu'ils se proposaient était l'exemption de trouble dans les opinions, et la modération des passions et des douleurs.

SCEPTIQUEMENT, adv. D'une manière sceptique. Discuter *sceptiquement*.

SCEPTRE, s. m. (pron. *septre*; du gr. σκῆπτρον, bâton sur lequel on s'appuie, sceptre; rad. σκήπτω, je m'appuie). Bâton de commandement, marque de la royauté. Représenter un monarque le *sceptre* à la main. *Sceptres* et mitres d'or brillent, mais durent peu. (V. Hugo.) | Fig. La royauté. Tenir le *sceptre*. La moitié de la terre à son *sceptre* est soumise. (Racine.) Œdipe, héritier du *sceptre* de Corinthe. (Voltaire.) | Pouvoir suprême. Mon fils, dit-il, tout *sceptre* est un grand poids. (Béranger.) | *Sceptre de fer*, *Sceptre d'airain*, Autorité despotique. Tout *sceptre* de fer est brisé tôt ou tard. | Supériorité en quelque chose que ce soit. L'Angleterre a le *sceptre* des mers, la France a le *sceptre* des arts et des métiers. La Fontaine tient seul le *sceptre* de la fable. (Chaussard.) | Astron. Constellation boréale, placée entre Céphée, Pégase et Andromède.

SCÉVOLA (MUCIUS). Jeune romain qui tenta d'assassiner Porsenna, roi des Étrusques, l'an 507 avant J. C. Voy. MUCIUS.

SCHABRAQUE, s. f. (pron. *chabrake*; mot emprunté de l'allemand). Sorte de couverture en peau de mouton ou en drap qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie et qui couvre les fontes des pistolets. *Schabraque* de hussard, de dragon.

SCHAFFHOUSE. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton du même nom, sur la rive droite du Rhin; 8,000 habitants. Coutellerie, soies, cotons, etc. | Douzième canton de Suisse, par ordre d'admission, presque entièrement enclavé dans le duché de Bade, et séparé du canton de Zurich par le Rhin; 24 kilom. sur 22; 36,000 habitants. Climat doux, sol fertile. Ambre, fer, excellent acier.

SCHAH, s. m. (pron. *chá*). Titre donné au souverain de la Perse. Le *schah* de Perse. Le *schah* de Perse viendra à Paris. | On écrit aussi *Châh*.

SCHAKO, s. m. (pron. *chako*). Chapeau militaire. Porter le *schako*. On a changé fréquemment en France le *schako* de la garde nationale et celui de l'armée. | Le *schako* est une coiffure d'origine allemande, qui fut d'abord en usage en France dans les régiments de hussards et s'introduisit peu après dans les chasseurs. Au commencement de l'Empire, tous les corps d'infanterie abandonnèrent le chapeau pour prendre le *schako*, qu'ils n'ont plus quitté. Les *schakos* sont ornés de jugulaires, de plaques, de crinières ou de pompons et de cocardes; les officiers y ajoutent des aigrettes, des panaches, des galons d'or ou d'argent, selon les armes. A bas les *schakos* et les bonnets à poil. | On écrit aussi *Shako*.

SCHEIK, s. m. (pron. *chèk*; littéral. *ancien*, *sage*, *savant*). Chef de tribu chez les Arabes. | Titre des gens de loi, des supérieurs des couvents en Turquie. | On écrit aussi *chek*, *cheick*, *cheik*, *cheq*.

SCHELEM, s. m. T. de jeux. Coup qui consiste à faire toutes les levées dans certains jeux de cartes, au boston, au whist, par exemple.

SCHELESTADT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Bas-Rhin), sur l'Ill; 9,950 habitants. Jolie

ville. Fabrique de potasse, savon, armes, tissus métalliques, bonneterie. Vauban en fit une place forte.

SCHELLING, s. m. (de l'angl. *shilling*). Monnaie d'argent en usage en Angleterre et valant environ 1 fr. 20 c. de notre monnaie. | Monnaie des États-Unis d'Amérique et la vingtième partie d'une livre, ou pound. | C'est aussi le nom de diverses monnaies d'Allemagne, de Danemark et de Suède, dont la valeur diffère selon les lieux. Deux mille *schellings*. | On écrit aussi *Schilling*.

SCHÈME, s. m. (du gr. σχῆμα, forme). S'est dit autrefois en géométrie pour Figure, plan. | Astron. Représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné. | Anat. et physiol. Figure qui, à l'effet de démontrer la disposition générale d'un appareil, ou la succession des états d'un être ou d'un organe, est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume, de direction ou de rapports des parties; parce que ces particularités empêcheraient de saisir d'un seul coup d'œil, ou rapidement, l'ensemble des notions qu'il s'agit de faire connaître. On dit aussi *schéma*.

SCHÉMATIQUE, adj. Qui a rapport au *schéma* ou au *schème*. Dessin *schématique*.

SCHIBBOLETH, s. m. (pron. *chibolet*; mot hébreu qui signifie *épi*.) Mot hébreu dont se servirent les gens de Galaad pour reconnaître les gens d'Éphraïm à leur prononciation; tous ceux qui le prononçaient mal étaient impitoyablement égorgés.

SCHILLER (Jean-Fréd.-Christophe). Poète dramatique de l'Allemagne, né à Marbach, dans le Wurtemberg, en 1759, mort à Weimar en 1803. D'abord destiné par son père à la profession de ministre évangélique, il se trouva lancé dans la carrière militaire par d'autres dispositions de sa famille. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes, il l'abandonna pour se livrer à celle de la jurisprudence et de la médecine. Cependant, rien encore n'avait fait soupçonner le génie tragique de Schiller, lorsqu'en 1781 il fit imprimer son drame des *Brigands*, qui eut le plus grand retentissement dans toute l'Allemagne. Ce brillant début n'était que le prélude d'autres succès. Aux *Brigands* succédèrent *Jeanne Darc*, *Marie Stuart*, *Don Carlos*, *Guillaume Tell*, et enfin cette admirable trilogie dont Wallenstein est le héros. Schiller fut lié d'une étroite amitié avec Gœthe, son émule de gloire et de génie. On lui doit en outre une *Histoire de la révolte des Pays-Bas* et celle de la *Guerre de Trente Ans*.

SCHISMATIQUE, adj. (pron. *chismatik*). Qui est dans le schisme, qui fait schisme, qui se sépare de la communion d'une religion. Les Grecs sont regardés comme *schismatiques* par l'Église romaine, et réciproquement les Grecs considèrent les catholiques romains comme *schismatiques*. | Subst. Personne qui fait schisme. Un *schismatique*. Luther fut un audacieux *schismatique*. Les *schismatiques* français.

SCHISMATISER, v. a. Rendre schismatique. *Schismatiser* une nation. Luther *a schismatisé* l'Allemagne. | Absol. Former un schisme.

SCHISME, s. m. (du gr. σχίσμα, division; fait de σχίζω, je fends). Division religieuse provenant du refus d'un certain nombre d'églises ou d'un certain nombre d'individus de rester avec la communion, avec la société à laquelle ils appartenaient jusqu'alors, pour faire corps à part. Les principaux *schismes* sont: 1° celui qui se forma chez les Juifs en 962 avant J. C., sous Roboam, fils de Salomon, et d'où naquirent les deux royaumes d'Israël et de Juda; 2° le *schisme des Grecs*, commencé dans le IXe siècle par Photius et consommé dans le XIe par Cerularius, tous deux patriarches de Constantinople; on appelle aussi ce schisme *schisme d'Orient*; 3° le *grand schisme d'Occident*, Division qui se fit au XIVe et au XVe siècle dans l'Église catholique, et pendant laquelle il y eut à la fois plusieurs papes, à Avignon et à Rome, qui s'anathématisaient les uns les autres, au grand scandale des dévots; il dura de 1378 à 1449; 4° le *schisme d'Angleterre*, par lequel l'Église de cette île se sépara de celle de Rome, schisme qui commença sous Henri VIII et fut consommé sous Élisabeth; 5° celui qui partagea les musulmans en sunnites et chyites. Ce dernier schisme, qui commença dès la mort de Mahomet (632), subsiste encore. | Par anal. Division d'opinions en politique, en morale, en philosophie, en littérature. Il s'est produit un *schisme* dans notre parti.

SCHISTE, s. m. (du gr. σχίζω, je fends). Minér. Roche d'apparence homogène, à texture feuilletée, souvent terne, parfois luisante, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques et ne se délayant jamais dans l'eau. Toutes les variétés de *schistes* sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart se transforment à la longue en argile, en perdant de leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques. *Schiste* ardoisier. *Schiste* argileux. *Schiste* bitumeux. *Schiste* marneux. On obtient de certains *schistes* une huile dont l'industrie tire un grand parti. On brûle de l'huile de *schiste*.

SCHISTEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du schiste. Terrain *schisteux*. Roche *schisteuse*.

SCHLAGUE, s. m. (de l'allem. *schlagen*, battre). Coups de baguette infligés comme punition par le code militaire de certains pays du Nord. Coups de *schlague*. Donner, recevoir la *schlague*.

SCHOEFFER (PIERRE). L'un des premiers inventeurs de l'imprimerie, né à Gernsheim (Darmstadt), exerça à Paris la profession de copiste, et se rendit, vers 1450, à Mayence, où il épousa la fille de Walter Furst ou Faust. On croit qu'il mourut dans cette ville vers 1502, après y avoir exercé pendant plusieurs années l'art typographique, qui lui doit plusieurs perfectionnements.

SCHOENBRUNN. Géogr. Bourg d'Autriche, à 5 kilom. S. O. de Vienne; 500 habitants. Château impérial avec magnifique jardin botanique, célèbre par le séjour qu'y fit Napoléon Ier en 1805 et 1809 et par la mort du duc de Reichstadt, son fils.

SCHOLASTIQUE, s. f. V. SCOLASTIQUE.

SCHONER, s. m. Mar. Petit navire à deux mâts, gréé comme une goëlette. Lorsque le *schoner* fut en vue de la côte, une barque s'en détacha aussitôt. (F. Cooper.) | On écrit aussi *schooner*.

SCHORL, s. m. Nom collectif d'un grand nombre de minéraux fusibles au chalumeau. | *Schorl argileux*, Variété d'amphibole. | *Schorl aigue-marine*, Épidote de Saint-Sother. | *Schorl blanc*, Albite pyroxène, néphéline et béril, etc.

SCHWITZ. Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton du même nom; 5,600 habitants. | Le *canton de Schwitz*, entre ceux d'Uri, Unterwald, Zurich, Lucerne, Glaris et St-Gall, a 50 kilom. sur 30, et 45,000 habit. Pays très-montagneux, lacs, pâturages; climat assez doux. C'est un des trois cantons où naquit la liberté suisse, et qui se confédérèrent à Brunnen (1315); il a donné son nom à la Suisse entière. Le pays est gouverné par une assemblée générale.

SCIAGE, s. m. Action de scier. Le *sciage* du bois. Le *sciage* des pierres. Le *sciage* du marbre. | Travail de celui qui scie le bois, la pierre ou toute autre matière. | *Bois de sciage*, Bois provenant d'une pièce de bois refendue avec la scie dans sa longueur.

SCIANT, ANTE, adj. Triv. Se dit de ce qui ennuie. Que cet homme est *sciant!*

SCIATÉRIQUE, adj. (du gr. σκιά, ombre). Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. Cadran *sciatérique*.

SCIATIQUE, adj. (pron. *siatike*; du gr. ἰσχίον, la hanche, le haut de la cuisse). Anat. Qui a rapport à l'os ischion, à la hanche. Nerf *sciatique*. Plexus *sciatique*. Artère *sciatique*. Épine *sciatique*. | S. f. Douleur extrêmement vive qui affecte le grand nerf sciatique et qui se fixe principalement à la hanche. La *sciatique* est rémittente, rarement continue, quelquefois intermittente. Être sujet à la *sciatique*. Être menacé d'une *sciatique*. | Adjectiv. Douleur ou goutte *sciatique*.

SCIE, s. f. (pron. *si*; du lat. *secare*, couper). Lame de fer longue, étroite et mince, à dents ou sans dents, qu'on emploie pour couper la pierre, le bois, etc., par un mouvement de va-et-vient. *Scie* à refendre. *Scie* à main. *Scie* à couteau. *Scie* à araser. *Scie* à guichet. *Scie* de charpentier, de menuisier, de marbrier. Le grincement de la *scie*. Affûter une *scie*. | *Trait de la scie*, La marque faite sur l'endroit du bois ou de la pierre que l'on veut couper. | Ce que la scie emporte du bois scié ou de la pierre sciée. | *Trait de scie*, Chaque coupe faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre ou de marbre. | Plaque de fer ronde fixée au bout d'une broche et dont le lapidaire se sert pour user les pierres. | *Scie à chantourner*, Scie à lame très-étroite, montée sur un archet d'acier fort élevé, qui sert à opérer la section suivant des lignes courbes. | *Scie à contourner*, Scie à lame mobile, susceptible de tourner sur elle-même, employée en marqueterie pour enlever dans les feuilles de placage les parties qui devront être remplacées par des incrustations. | *Scie circulaire*, Instrument imaginé pour éviter la perte de temps que produit le mouvement de va-et-vient de la scie ordinaire. C'est un disque d'acier très-mince monté sur un axe, et dont toute la circonférence est taillée en forme de dents à côtés inégaux. La *scie circulaire* est due à l'ingénieur français Brunel. | Les scies d'une grande dimension sont ordinairement mues par un moyen mécanique, un manége, un cours d'eau, le vent ou la vapeur. Elles sont à mouvement alternatif ou à mouvement continu. | Fam. et fig. Plaisanterie de mauvais goût et de plus ou moins d'esprit que les loustics des ateliers font aux novices ou aux arrivants. Les rapins passaient leur temps à inventer des *scies*. | *C'est une scie! Quelle scie!* Se dit très-famil. d'une personne déplaisante, d'une chose ennuyeuse. Il faut que j'aille à l'autre bout de Paris; *quelle scie!* Voilà notre curé, *quelle scie!*

SCIE, s. f. Ichthyol. Poisson du genre squale, de la famille des sélaciens, présentant pour caractères principaux un corps allongé, aplati et sans écailles, et un long museau déprimé, armé de chaque côté de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents, qui lui sont une arme puissante. La scie se trouve dans toutes les mers.

SCIÉ, ÉE, part. Divisé au moyen de la scie. Bois *scié*. Pierres *sciées*. Arbres *sciés*.

SCIEMMENT, adv. (pron. *siaman*; du lat. *scire*, savoir). Avec connaissance de cause, avec réflexion. Faire quelque chose *sciemment*. Cette forme était *sciemment* altérée par les rédacteurs. (J. Michelet.)

SCIENCE, s. f. (pron. *siense*; du lat. *scientia*; rad. *scire*, savoir). Tout ensemble, toute branche du savoir, des connaissances humaines. Se dit particulièrement des connaissances qui ont été contrôlées et systématisées par l'application de la méthode, et qui sont devenues l'objet d'une étude spéciale. La *science*. État des *sciences*. *Sciences* exactes. *Sciences* morales et politiques. *Sciences* métaphysiques. *Sciences* historiques. *Sciences* physiques et naturelles. Les *sciences* occultes. S'adonner aux *sciences*. Acquérir de la *science*. Faites prospérer les *sciences* et les arts. (Raynal.) Il fit les plus rapides progrès dans la carrière des *sciences*. (Barthélemy.) | Étudiées par un très-petit nombre d'hommes, enfermées dans un cercle étroit de faits, et ne trouvant dans les circonstances ordinaires de la vie que de rares applications, les sciences formaient autrefois comme un domaine à part où s'agitaient, loin des yeux du vulgaire, quelques discussions théoriques sans rapport et sans liaison directe avec les intérêts communs. Les conditions sont tout autres aujourd'hui. Cultivée par un nombre immense d'esprits, embrassant toute la sphère des réalités qui nous entourent, la science nous touche maintenant par tous les côtés à la fois, elle fait presque partie de notre existence. (Louis Figuier.) Une bonne classification des *sciences* est encore à faire. (Casimir Henricy.) | *Académie des Sciences. Académie des Sciences morales et politiques.* V. ACADÉMIE et INSTITUT. | Connaissance claire et certaine de quelque chose fondée ou sur des principes évidents par eux-mêmes ou sur des démonstrations. En ce sens, il s'oppose à *doute*. La *science* du bien et du mal. Savoir quelque chose de *science* certaine. L'objet de la *science* est de connaître la vérité. La *science* est l'ennemie de toute superstition. Laissant de Galien la *science* suspecte. (Boileau.) | Ensemble d'idées, collection de faits et de règles sur un objet déterminé. La *science* des lois. La *science* de la perspective. La *science* de la couleur. | Connaissance de certaines choses qui servent à la conduite de la vie ou à celle des affaires. *Science* du monde. *Science* des affaires. | En général, Savoir qu'on acquiert par la lecture et la méditation. Avoir un grand fonds de *science*. Être un puits de *science*. Leur ignorance doit être aussi merveilleuse que leur *science*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *L'arbre de la science du bien et du mal*, Se dit de l'arbre du paradis terrestre, dont Dieu avait interdit les fruits à Adam. | Fam. *Avoir la science infuse*, Prétendre tout savoir. | Prov. *Expérience passe science*, Les connaissances acquises ou vérifiées par la pratique sont plus sûres que celles qui ne reposent que sur une simple théorie.

SCIENE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, type de la famille des sciénoïdes. L'espèce principale est la *sciène d'Europe*, grand poisson qui atteint jusqu'à deux mètres. Il a le museau bombé, la gueule un peu fendue; sa couleur d'un gris argenté assez uniforme; les pectorales et les ventrales sont d'un beau rouge. Ce poisson est commun sur certaines côtes; il est recherché pour la bonté de sa chair.

SCIENTIFIQUE, adj. (pron. *siantifike*). Qui concerne une science, les sciences. Ouvrage *scientifique*. Question *scientifique*. Discussion *scientifique*. Matières *scientifiques*. Je ne sais quel jargon *scientifique* avait usurpé le nom de savoir. (J. J. Rousseau.) On traitera ici des matières *scientifiques*.

SCIENTIFIQUEMENT, adv. D'une manière scientifique. Traiter une question *scientifiquement*.

SCIER, v. a. (pron. *sié*; du lat. *secare*, couper. *Je scie, nous scions, vous sciez. Je sciais, nous sciions, vous sciiez*, etc.). Couper, diviser avec une scie. *Scier* du bois, de la pierre, du marbre. *Scier* une planche. *Scier* une pièce de chêne. | Couper avec la faucille. *Scier* des blés. | Manég. *Scier du bridon ou du filet*, Faire aller et venir l'embouchure du

frein, en tirant alternativement sur l'une et sur l'autre rêne. | Triv. *Scier le dos*, Ennuyer excessivement. Cet homme me *scie le dos*. Le curé était en chaire, il pérorait, il me *sciait le dos*. | On dit également, *Scier quelqu'un*. Il *me scie* quotidiennement pendant deux heures. | V. n. Mar. Dans une embarcation, faire mouvoir les avirons de manière à la faire reculer ou culer. *Scier* tribord. *Scier* babord. *Scier* partout.

SCIERIE, s. f. (pron. *siri*; rad. *scie*). Lieu où l'on scie le bois; usine où plusieurs scies, mises en mouvement par un agent naturel ou mécanique, scient le bois en long pour en faire des planches. Soulié s'occupait à cette époque de l'exploitation d'une *scierie*. (A. Dumas.) | Machine à scier. *Scierie* mécanique. *Scierie* à lames verticales, à mouvement alternatif. *Scieries* à lames horizontales.

SCIEUR, EUSE, s. Celui, celle dont le métier est de scier. *Scieur* de bois. *Scieur* de pierre. Un bon *scieur*. | *Scieur de long*, Celui qui scie le bois en long pour en faire des planches. | Celui, celle qui coupe les blés. Mettre les *scieurs*, les *scieuses* dans un champ.

SCILLE, s. f. (pron. *sile*). Bot. Genre de la famille des liliacées, renfermant des plantes bulbeuses communes en Europe. La *scille maritime* a des fleurs d'un blanc pâle, disposées en beaux épis coniques, pressés et nombreux. La *scille double-feuille* a un ognon rond, blanc en dedans, brun en dehors. Cet ognon émet deux feuilles d'un beau vert, assez larges, du milieu desquelles s'élance une tige nue, couronnée de six à huit fleurs bleues d'un bel aspect. On cultive cette plante dans les jardins, ainsi que la *scille italique*, la *scille en ombelle*, la *scille vacillante*, la *scille du Pérou*. La médecine emploie les bulbes de la *scille maritime*.

SCILLITIQUE, adj. Pharm. Qui tient de la nature de la scille ou qui contient quelques-uns de ses principes. Vinaigre *scillitique*. Le médecin ignorant m'ordonna cent pilules *scillitiques*.

SCINDER, v. a. (pron. *sindé*). Couper, diviser. Il n'est employé qu'au figuré. *Scinder* une question. *Scinder* une proposition.

SCINQUE, s. m. Erpétol. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens, ayant le corps presque cylindrique, couvert d'écailles uniformes, luisantes, imbriquées, une tête petite et une bouche garnie de petites dents serrées; les pieds sont courts, au nombre de quatre. Le *scinque des pharmaciens*, long de 15 à 20 centimètres, est d'une teinte jaunâtre argentée, avec plusieurs bandes transversales noires; on le trouve en Orient.

SCINTILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui a la propriété de scintiller, qui scintille par sa nature. Les étoiles *scintillantes*. Les toits, tout *scintillants* de givre. (Duplessis.) | Fig. L'ivresse des Français est gaie, *scintillante* et téméraire. (Foy.)

SCINTILLATION, s. f. (*ll* mouillées). Mouvement d'agitation très-vif qu'on observe dans la lumière des étoiles, surtout lorsque l'atmosphère n'est pas tranquille, et dont la rapidité produit l'effet d'étincelles. *Scintillation* des étoiles. Phénomène de la *scintillation*. | On le dit aussi à propos des jeux de la lumière sur les objets brillants. La *scintillation* des lustres. La *scintillation* du givre. | Fig. Faire briller les *scintillations* de l'antithèse. (Cormenin.) Les *scintillations* du style.

SCINTILLER, v. n. (*ll* mouillées). Avoir un mouvement de scintillation, étinceler, lancer des étincelles, des éclats lumineux. Le diamant *scintille*. Les étoiles *scintillent* plus au nord que dans nos climats. Un éclair qui *scintille*. (Ronsard.)

SCION, s. m. Hortic. Rejeton tendre et flexible d'un arbre ou d'un arbrisseau. Couper les *scions*.

SCIOPTIQUE, adj. Qui concerne la vision dans l'ombre. | *Sphère scioptique*, Instrument employé dans les expériences de la chambre obscure. C'est une sphère percée d'un trou circulaire, dans lequel se trouve une lentille.

SCIPION (Publius Cornélius). Citoyen romain, de l'illustre famille des Cornélius. Il venait d'être nommé consul, en 217 avant J. C., lorsqu'il apprit qu'Annibal venait de passer le Rhône pour se diriger sur l'Italie. Scipion se présenta alors devant le Carthaginois sur les bords du Tésin et lui offrit ainsi l'occasion d'une première victoire. Dangereusement blessé, il eut encore la force de faire une retraite honorable. Envoyé en Espagne après la défaite de Cannes, il parvint à soumettre une partie de cette contrée; mais attiré dans une embuscade par Massinissa, qui suivait alors les drapeaux de Carthage, il périt les armes à la main, l'an 213 avant notre ère. | *Scipion l'Africain* (Publius Cornélius). Fils du précédent, né à Rome vers l'an 235 avant J. C., n'avait que dix-sept ans lorsqu'il sauva la vie à son père à la fatale journée du Tésin, et cette valeur précoce le porta, quoique fort jeune aux premiers emplois de la République. Créé consul, il parcourut successivement l'Espagne, l'Italie, la Sicile, l'Afrique elle-même, où il fut envoyé avec 30,000 légionnaires, 50 galères et 400 vaisseaux de charge. Il met le siége devant Utique, combat à la fois Carthage et son allié Syphax et remporte enfin sur Annibal la sanglante bataille de Zama, qui oblige la fière Carthage à s'abaisser devant Rome. Le surnom d'*Africain* et une immense popularité devinrent le prix des travaux de Scipion. Plus tard, accusé injustement de péculat, il se retira en Campanie sur le bord de la mer, où il passa le reste de ses jours. Il mourut à l'âge de cinquante et un ans.

SCIRPE, s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant des plantes, la plupart vivaces, connues en Europe. Le *scirpe des lacs* croît dans les lacs, les étangs, sur le bord des rivières. Sa racine est vivace, rampante et charnue; elle donne naissance à des chaumes cylindriques, hauts de un à trois mètres.

SCISSION, s. f. (du lat. *scissio*; rad. *scindere*, fendre). Séparation, division dans une secte, dans un parti, dans une assemblée politique, etc. Faire *scission*. Opérer une *scission*. | S'est employé pour Schisme. La *scission* de l'Église grecque.

SCISSIONNAIRE, adj. Qui fait scission. Les membres *scissionnaires* d'une religion, d'une assemblée politique. | Substantiv. Les *scissionnaires* de l'Église grecque. Les *scissionnaires* de la Convention.

SCISSURE, s. f. (du lat. *scissura*; rad. *scindere*, fendre). Anat. Fente, crevasse, déchirure. *Scissure* des reins. *Scissures* du crâne. *Scissure* glénoïdale. Il fit une chute qui occasionna des *scissures*. | Particulièrement. Fentes que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux.

SCLÉRANTHE, s. m. (du gr. σκληρός, dur; ἄνθος, fleur). Bot. Fruit composé de graines soudées avec la base du périgone endurci et persistant, comme dans la belle-de-nuit.

SCLÉROTIQUE, s. f. (du gr. σκληρός, dur). Anat. Une des membranes de l'œil, dure, résistante, opaque, d'un blanc nacré, de nature fibreuse. Elle couvre à peu près les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et présente la forme d'une sphère tronquée en avant. Affection grave de la *sclérotique*. On l'appelle aussi *Cornée opaque*.

SCOLAIRE, adj. (du lat. *scholarius*; rad. *schola*, fait du gr. σχολή, loisir, école). Qui a rapport aux écoles). Année *scolaire*. Programme *scolaire*.

SCOLARITÉ, s. f. Autrefois, Faculté qu'avaient les écoliers des universités d'évoquer leurs causes personnelles devant le conservateur de leurs priviléges.

SCOLASTIQUE, adj. Appartenant à l'école; qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. Méthode *scolastique*. Philosophie *scolastique*. Théologie *scolastique*. | S. f. Philosophie scolastique. Professeur de *scolastique*. Abeilard et saint Bernard se disputaient sur des questions de *scolastique* qui, aujourd'hui, ne seraient pas comprises. | S. m. Celui qui traite de la philosophie scolastique. Chef des *scolastiques*. Opinion des *scolastiques*. | La philosophie scolastique a régné en Europe et particulièrement en France, depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à la renaissance des lettres. On peut distribuer cette période de l'histoire de l'esprit humain en trois époques : l'une qui commence à Lanfranc on Abeilard et Pierre le Lombard, son disciple, et qui comprend la moitié du XIIe siècle, temps où parut Albert le Grand; ce fut son enfance, pendant laquelle la philosophie est entièrement subordonnée à la théologie. Une seconde époque commence en 1220 et finit à Durand de Saint-Pourçain; ce fut son âge de maturité et de vigueur; pendant cette période, la philosophie, incorporée à la théologie, devient presque son égale; la science, étendue et complétée par la connaissance des ouvrages d'Aristote et les leçons des Arabes, reprend une existence à elle. Une troisième, qui commence où la seconde finit et qui se prolonge jusqu'à Gabriel Biel, touche au moment de la réforme; ce fut le temps de son déclin et de sa décrépitude; la philosophie se sépare peu à peu de la théologie. Le caractère de cette philosophie est l'argutie et la subtilité. Aux XVIe et XVIIe siècles, la scolastique disparaît devant la connaissance plus approfondie des systèmes antiques, et les enseignements de Bacon et de Descartes. On écrit aussi *Scholastique*.

SCOLASTIQUEMENT, adv. D'une manière scolastique. Discuter *scolastiquement*.

SCOLIASTE, adj. et s. Auteur de scolies. Nous avons plusieurs *scoliastes* des poètes grecs, dont on ne connaît ni les noms ni les temps. Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres *scoliastes*. Il n'est plus question aujourd'hui des *scoliastes*.

SCOLIE, s. f. Note de grammaire ou de critique pour servir à l'intelligence, à l'explication des anciens auteurs classiques.

SCOLIE, s. m. Géom. Remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLOPENDRE, s. f. Entom. Genre de myriapodes de l'ordre des chilopodes, au corps allongé et divisé en de nombreux segments. Les pieds sont au nombre de vingt, dix de chaque côté; les antennes sont longues. Ces animaux courent très-vite, sont carnassiers, fuient la lumière, et se nourrissent de vers de terre et d'insectes vivants. Ceux d'Europe n'ont que 5 à 6 centimètres de long; ceux de l'Inde atteignent jusqu'à 15 et 20 centimètres. La *scolopendre mordante* se trouve en France; elle est de couleur ferrugineuse verdâtre. La morsure de ces animaux est quelquefois dangereuse, mais sans être mortelle. | Bot. Genre de la famille des fougères, séparé de celui des asplénions. L'espèce la plus commune, la *scolopendre vulgaire* ou *officinale*, croît dans les lieux humides et ombragés.

SCOMBÉROÏDES, s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons acanthoptérygiens, dont le genre *scombre* est le type. Ces poissons sont marins, vivent en troupes innombrables, et leur pêche est l'objet d'un commerce avantageux. Ils offrent à l'homme une nourriture saine et délicate. Parmi les genres de cette famille, on distingue le *scombre*, le *thon*, le *germon*, les *espadons*, les *pilotes*, les *coryphènes*, etc.

SCOMBRE, s. m. Genre type de la famille des scombéroïdes. V. MAQUEREAU.

SCOPAS. Sculpteur grec, né à Paros, vers 460 avant J. C., remplit l'Ionie, l'Attique, la Béotie et le Péloponèse de ses ouvrages. Ses chefs-d'œuvre étaient un *Mercure* et une *Bacchante ivre*, et les sculptures d'une des faces du tombeau de Mausole.

SCORBUT, s. m. Pathol. Maladie dont les symptômes principaux sont : l'affaiblissement général, des hémorrhagies, le gonflement douloureux et la saignée des gencives, des taches livides et pourprées répandues sur le corps. Elle est causée par l'action prolongée du froid humide. La malpropreté, l'usage des salaisons, concourent à son développement. Cette maladie est commune parmi les marins, les soldats et les gens forcés de se nourrir d'aliments grossiers, de respirer un mauvais air, qui manquent enfin des choses les plus nécessaires à la vie. Elle est parfois la suite des grandes maladies, surtout après un long usage du mercure, et résulte aussi de la tristesse et de la mélancolie.

SCORBUTIQUE, adj. Qui est affecté du scorbut; qui est de la nature du scorbut. Affection *scorbutique*. | On appelle *antiscorbutiques* les médicaments propres à combattre cette maladie. | Subst. Un *scorbutique*. Les *scorbutiques* sont entrés à l'hôpital.

SCORIE, s. f. Matières comme vitrifiées qui viennent à la surface des métaux que l'on purifie par la fusion. *Scories* dures. *Scories* tendres. | *Scories pures*, Celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine; *scories impures*, Celles qui en contiennent une certaine portion. | Substances volcaniques présentant un aspect boursouflé, et offrant, comme les éponges, des trous de toute dimension : telles sont les masses isolées lancées par un volcan dans ses explosions, et qu'on voit rouler sur les flancs de la montagne. La superficie des courants eux-mêmes est à l'état de scories par le développement des gaz que favorise l'action de l'atmosphère; la partie inférieure des courants est au contraire composée de lave compacte. Le Vésuve est couvert de *scories*.

SCORIFICATION, s. f. (pron. *skorifikasion*). Action de réduire en scories; résultat de cette action.

SCORIFIER, v. a. Réduire en scories.

SCORPÈNE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la division des thoraciques, dont les caractères consistent à avoir la tête garnie d'aiguillons, de protubérances ou de barbillons, et dépourvue de petites écailles; une seule nageoire dorsale. Ce genre est très-remarquable par la forme extraordinaire de la plupart des espèces qu'il contient. On a décrit seize espèces de *scorpènes*, et on les a divisées en *scorpènes* qui ont des barbillons, et *scorpènes* qui n'ont point de barbillons. (Bosc.)

SCORPION, s. m. Zool. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des pédipalpes. Les scorpions ont le corps allongé et terminé brusquement par une queue longue, composée de six nœuds, dont le dernier, plus ou moins ovoïde, finit en une pointe arquée et très-aiguë, une sorte de dard, sous l'extrémité duquel sont deux petits trous servant d'issue à une liqueur vénéneuse. Les scorpions vivent exclusivement dans les pays chauds des deux hémisphères, et sont très-multipliés dans certains endroits. Ils se cachent sous des pierres ou d'autres corps, le plus souvent dans les masures ou les lieux sombres et frais, et même dans l'intérieur des mai-

sons. Ceux d'Europe n'ont guère plus de 5 centimètres, au lieu que dans l'Inde on en trouve qui ont jusqu'à 25 et 30 centimètres. Ces derniers sont très-venimeux, et leur piqûre occasionne la mort. Ceux d'Europe, au contraire, n'occasionnent pas des accidents mortels; ils rendent cependant gravement malade. On emploie contre leur morsure une substance faite avec de l'huile où l'on a fait macérer des scorpions mêmes, et qu'on appelle *huile de scorpion*. | Le *Scorpion*, Huitième signe du zodiaque.

SCORTIME, s. m. Conchyliol. Genre de coquilles dont les caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, à sommet spiré, ayant une veine carénée sur les flancs.

SCORZONÈRE, s. f. (du lat. *scorzonera*). Bot. Genre de la famille des chicoracées, à feuilles ordinairement entières, et quelquefois dentelées, sinuées ou laciniées. Il comprend une cinquantaine d'espèces, dont une seule est intéressante. C'est la *scorzonère d'Espagne*, ou *salsifis noir*, plante potagère bisannuelle. On écrit aussi *Scorsonère*. V. SALSIFIS.

SCOTT (Walter). Poète et romancier célèbre, né en 1771 à Édimbourg, mort en 1832, suivit d'abord la carrière du droit, devint shériff du comté de Selkirk (1799), et greffier des sessions à Édimbourg en 1806. Cette deuxième place, en assurant son existence, le mit à même de se livrer à ses goûts d'antiquaire et de conteur. Il débuta par des poésies où il chantait les vieilles légendes de l'Écosse; mais la gloire naissante de Byron le fit renoncer à la poésie pour se livrer au roman, dans lequel il débuta par *Waverley*, qui eut un grand succès. Dès lors, il ne cessa de donner cette longue suite de romans que tout le monde connaît. Ces ouvrages ne sont pas tous de la même force, mais tous présentent au fond les mêmes qualités : un art admirable pour tracer les caractères et faire parler les personnages, un talent magique pour peindre les lieux, les costumes, un mélange d'idéal héroïque et de détails familiers et comiques fondus avec habileté, une extrême variété, des incidents dramatiques, des scènes sublimes; mais souvent aussi on trouve des longueurs, des redites, de l'embarras dans la mise en scène, de la trivialité. Le succès des ouvrages de Walter Scott avait augmenté considérablement sa fortune, et l'auteur put acheter la propriété d'Abbotsford sur la Tweed, dont il fit un séjour délicieux; mais, en 1826, une banqueroute le ruina presque complètement. Il se remit alors courageusement au travail et publia une histoire de Napoléon, puis de nouveaux romans, mais il ne tarda pas à succomber à l'excès du travail qu'il s'était imposé pour payer ses créanciers. Ses principaux ouvrages sont, parmi ses poèmes : *Lai du dernier ménestrel* (1805), *Marmion*, *la Dame du lac*, *le Lord des îles* (de 1808 à 1810). Parmi ses romans : *Quentin Durward*, *Ivanhoé*, *la Prison d'Édimbourg*, *les Puritains*, *Rob-Roy*, *Péveril du Pic*, *une Légende de Montrose*, *la Fiancée de Lammermoor*, *Richard en Palestine*, *les Eaux de Saint-Ronan*.

SCRIBE, s. m. (du lat. *scriba*, fait de *scribere*, écrire). Copiste, homme qui gagne sa vie à écrire. C'est un mauvais *scribe*. | Chez les Juifs, Docteur de la loi dont le ministère consistait à enseigner et à interpréter l'Écriture. Ils étaient fort en crédit chez les Juifs, où ils avaient le même rang que les prêtres, quoique leurs fonctions fussent différentes. Comme du temps de Jésus-Christ, toute la science des Juifs consistait principalement dans les traditions pharisiennes; le plus grand nombre des scribes étaient pharisiens, et on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Évangile. Les *Scribes* et les Pharisiens. | Chez les Romains, Officier subalterne de justice. Les scribes exerçaient à peu près le même office que les greffiers chez nous.

SCRIBE (Eugène). Auteur dramatique, né à Paris en 1791, mort en 1861. D'une fécondité prodigieuse, Scribe a produit plus de trois cent cinquante pièces, seul ou en collaboration avec Delestre-Poirson, Germain Delavigne, Mélesville, Brazier, Carmouche, Varner, Bayard, Legouvé. Ses principaux vaudevilles sont : *le Nouveau Pourceaugnac*, *le Solliciteur*, *les Deux Précepteurs*, *une Visite à Bedlam*, *l'Ours et le Pacha*, *Michel et Christine*, *le Vieux Garçon*, *la Haine d'une femme*, *le Plus beau Jour de la Vie*, *le Mariage de Raison*, *le Diplomate*, *la Demoiselle à marier*, *le Charlatanisme*, *Geneviève*. On doit citer parmi ses comédies : *Valérie*, *le Mariage d'argent*, *Bertrand et Raton*, *la Camaraderie*, *une Chaîne*, *le Verre d'eau*, *Adrienne Lecouvreur*, *les Contes de la reine de Navarre*. Scribe a en outre composé les paroles d'un grand nombre de drames lyriques. L'Opéra lui doit : *la Muette de Portici*, *le Comte Ory*, *le Dieu et la Bayadère*, *le Philtre*, *Robert le Diable*, *Gustave III*, *la Juive*, *les Huguenots*, *le Prophète*; il donna à l'Opéra-Comique : *la Dame Blanche*, *Fra Diavolo*, *le Châlet*, *l'Ambassadrice*, *le Domino noir*, *la Sirène*, *l'Étoile du Nord*. Scribe avait été reçu à l'Académie française en 1834. Il est mort d'une attaque d'apoplexie.

SCROFULAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulariées, dont les principales espèces sont

Scrofulaire.

la *scrofulaire des bois* et la *scrofulaire aquatique*. Ce sont des plantes médicinales émollientes et toniques.

SCROFULES, s. f. pl. (du lat. *scrofulæ*; dérivé de *scrofa*, truie, à cause de l'analogie des tumeurs scrofuleuses avec celles dont sont fréquemment atteints ces animaux). Pathol. Maladie vulgairement appelée *écrouelles*, *humeurs froides*, et qui consiste en une dégénération des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement ceux du cou, avec altération des fluides qui les pénètrent. Cette maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, indolentes, mobiles, qui occupent les glandes ou ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, etc. La peau qui les recouvre est luisante, d'un rouge bleuâtre, et s'ouvre dans différents points. Les plaies dégénèrent en ulcères qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent pour faire place à de nouvelles tumeurs. Les scrofules, maladie grave, héréditaire, sont endémiques dans les gorges des montagnes et dans les lieux marécageux. Elles sont aussi le résultat d'une mauvaise alimentation et d'une mauvaise aération.

SCROFULEUX, EUSE, adj. Qui est affecté de scrofules. Personne *scrofuleuse*. Beaucoup de Parisiennes naissent *scrofuleuses*. | Qui cause ou accompagne cette maladie. Sang *scrofuleux*. Tumeur *scrofuleuse*. | Substantiv. Un *scrofuleux*. Une *scrofuleuse*. Traitement des *scrofuleux*.

SCROTAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au scrotum. Hernie *scrotale*.

SCROTUM, s. m. (pron. *skrotome*; du lat. *scrotum*, sac, bourse de cuir). Anat. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules.

SCRUPULE, s. m. (du lat. *scrupulus*, petite pierre). Petit poids de vingt-quatre grains, c. à d. le tiers d'un gros ou un peu plus d'un gramme. Un *scrupule* de poivre. | Astron. Une petite partie de la minute. | Fig. Peine, inquiétude de la conscience, qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère. Vain, sot *scrupule*. Grand, petit *scrupule*. *Scrupule* mal fondé. Il faut porter la probité jusqu'au *scrupule*. (La Bruyère.) | Grande exactitude à remplir ses devoirs, à observer la règle. Être exact jusqu'au *scrupule*. | Grande sévérité d'un auteur, d'un peintre, dans la correction d'un ouvrage, d'un tableau. | Grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs. Se faire *scrupule* d'une action. Je ne me pique pas d'un *scrupule* insensé. (Racine.) | Reste de difficulté, nuage qui demeure dans l'esprit, après l'éclaircissement d'une affaire, d'une question. Conserver encore des *scrupules*. Le dernier rayon de la lune emporta bien des *scrupules*. (H. Balzac.)

SCRUPULEUSEMENT, adv. D'une manière scrupuleuse. Examiner *scrupuleusement* une affaire.

SCRUPULEUX, EUSE, adj. (rad. *scrupule*). Qui est sujet à avoir des scrupules. Homme *scrupuleux*. Femme *scrupuleuse*. Conscience *scrupuleuse*. Être trop *scrupuleux*. | Qui est délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir. | Exact, minutieux. Exactitude *scrupuleuse*. Recherches *scrupuleuses*. | Subst. C'est un *scrupuleux*. Les rigides, les *scrupuleux*.

SCRUTATEUR, TRICE, s. (du lat. *scrutator*; rad. *scrutare*, scruter). Celui, celle qui scrute, qui sonde, qui examine. *Scrutateur* du cœur humain. *Scrutateur* des secrets de la nature. Que de fois il rêva, *scrutateur* ténébreux. (V. Hugo.) | Celui, celle qui, dans une assemblée où l'on fait des élections par suffrages secrets, est désigné pour prendre part à la formation du scrutin, à sa vérification, à son dépouillement. Les *scrutateurs* et les *scrutatrices*. | Adj. Qui scrute, qui sonde. Esprit *scrutateur*. Pensée *scrutatrice*. La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse *scrutatrice*. (Domergue.)

SCRUTER, v. a. (du lat. *scrutare*, scruter). Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer. S'emploie surtout au moral. *Scruter* les consciences. *Scruter* les cœurs. *Scruter* les intentions de quelqu'un.

SCRUTIN, s. m. Manière de voter en usage dans les élections qui se font par suffrages secrets, et qui consiste à donner son vote à l'aide de billets pliés ou de boules diversement coloriées. Procéder au *scrutin*. Ouvrir le *scrutin*. Fermer le *scrutin*. Aller au *scrutin*. Veiller au dépouillement du *scrutin*. | *Scrutin individuel*, Celui où les votants ne désignent chacun sur leur bulletin qu'une seule personne. | *Scrutin de liste*, Celui qui se fait par le moyen de bulletins où sont inscrits autant de noms qu'il y a de personnes à élire. Les meilleures élections sont celles qui se font par la voie du scrutin, parce que les suffrages sont plus libres que dans celles où l'on opine de vive voix.

SCUDÉRI (MADELEINE DE). Née au Havre en 1607, morte en 1701. Elle vint fort jeune à Paris, où trois choses la firent remarquer : les agréments de son esprit, la laideur de son visage et les romans dont elle inonda le public. La plupart de ceux qu'elle a composés ne sont que le tableau de ce qui se passait à la cour de France. Les petits-maîtres applaudirent surtout à la carte du pays de Tendre, qui se trouve dans *Clélie*. Mlle de Scudéri, un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, fut honorée du titre de Sapho et de dixième muse. Ses livres, tout mauvais qu'ils sont, eurent une vogue extraordinaire, et les plus beaux génies de l'Europe tinrent à honneur de correspondre avec elle.

SCUDO, s. m. Nom de l'écu en Italie.

SCULPTER, v. a. (du lat. *sculpere*, sculpter). Donner avec le ciseau, ou tout autre instrument analogue, une forme, une figure à la pierre, au marbre, au bois, au métal, etc. *Sculpter* des ornements. *Sculpter* une statue. | Absol. *Sculpter* sur bois, sur pierre, etc. Pradier *sculptait* admirablement.

SCULPTEUR, TRICE, s. (pron. *sculpteur*). Artiste qui exerce l'art de sculpter. Un habile *sculpteur*. Une grande *sculptrice*. Les *sculpteurs* anciens. Les *sculpteurs* modernes. *Sculpteur* en marbre. *Sculpteur* en bois. Praxitèle, qui était le meilleur *sculpteur* de son siècle, était aussi le meilleur statuaire. (Barthélemy.) | Une femme *sculptrice*.

SCULPTURE, s. f. (pron. *sculture*; du lat. *sculptura*, de *sculpere*, sculpter). Art de sculpter, de reproduire de quelque manière que ce soit l'apparence palpable des corps. *Sculpture* en bois, en marbre, etc. *Sculpture* moderne. S'adonner à la *sculpture*. Exceller dans la *sculpture*. Le Laocoon est, jusqu'à présent, le plus beau morceau de *sculpture*. (Diderot.) La *sculpture* et la peinture prodiguaient leurs miracles, et l'architecture marchait d'un pas égal. (Rivarol.) Les chefs-d'œuvre de la *sculpture* sont prodigués jusque dans les places publiques. (Barthélemy.) | Ouvrage de sculpture. En ce sens, il n'est usité qu'en parlant de la sculpture d'ornement. *Sculpture* d'un édifice, d'une coupole. De belles *sculptures*. | Le but le plus digne de la sculpture est de perpétuer la mémoire des hommes illustres et de donner des modèles de vertus. La sculpture a un autre objet moins utile en apparence, c'est lorsqu'elle traite des sujets de simple décoration ou d'agrément; mais alors elle n'est pas moins propre à porter l'âme au bien ou au mal. Un sculpteur est donc louable ou répréhensible selon que les sujets qu'il traite sont honnêtes ou licencieux. En se proposant l'imitation des surfaces du corps humain, la sculpture ne doit pas s'en tenir à une ressemblance froide. C'est la nature vivante, animée, passionnée, que le sculpteur doit imiter sur le marbre, le bronze, la pierre. La sculpture embrasse moins d'objets que la peinture, mais ceux qu'elle

se propose, et qui sont communs aux deux arts, sont les plus difficiles à représenter, savoir : l'expression, la science des contours, l'art de draper et de distinguer les différentes espèces d'étoffes. La sculpture a des difficultés qui lui sont particulières. Une des plus connues, et qui mérite la plus grande attention de l'artiste, c'est l'impossibilité de revenir sur la composition lorsque le marbre est dégrossi. Le nu est le principal objet de l'étude du sculpteur. Les fondements de cette étude sont la connaissance des os, et l'imitation assidue de toutes les parties et de tous les mouvements du corps humain. Comme le naturel peut avoir ses défauts, il faut aux élèves un guide sûr pour leur faire connaître les justes proportions et les belles formes. C'est pourquoi on leur propose l'étude et l'observation des statues grecques, qui sont et seront toujours la règle de la précision, de la grâce et de la noblesse. Or, de toutes les figures antiques qui ont passé jusqu'à nous, les plus propres à donner les grands principes du nu sont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocoon, l'Hercule Farnèse, l'Antinoüs, le groupe de Castor et Pollux, l'Hermaphrodite et la Vénus de Milo. A ces connaissances du sculpteur doivent s'ajouter deux puissances qu'il puise en lui et qui en font un artiste, le sentiment et l'imagination. Rude, un des princes de la *sculpture*.

SCUTARI (en turc *Ouskoudar*). Géogr. Ville d'Asie dans l'Anatolie, vis-à-vis de Constantinople, dont elle est regardée comme un des faubourgs ; 40,000 habit. Ville bâtie en amphithéâtre et d'un aspect très-pittoresque ; belles maisons, belles mosquées. Séjour de plaisance du sultan. A l'ouest de la ville, on voit sur un rocher le *Kis-Kalessie*, ou *Tour de Léandre*.

SCUTELLAIRE, s. f. (du lat. *scutella*, coupe, à cause de la forme de l'appendice que les fleurs portent à leur lèvre supérieure). Bot. Genre de la famille des labiées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, que l'on trouve sur les divers points du globe.

SCUTIFORME, adj. (du lat. *scutum*, bouclier ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bouclier. Feuilles *scutiformes*. | *Os scutiformes*, Nom qu'on donne quelquefois au cartilage thyroïde.

SCYLLA. Géogr. et mythol. Cap célèbre d'Italie, sur la mer Tyrrhénienne, à la pointe S. de l'ancien royaume de Naples. Les nombreux écueils et les gouffres qui entourent ce cap, situé à l'entrée du détroit de Messine et en face de l'écueil de Charybde, qui était aussi fort redoutable, faisaient jadis l'effroi des navigateurs. Cet effroi fut l'objet d'une légende mythologique. Les Grecs personnifièrent Scylla : ils imaginèrent que ce fut une nymphe dont Glaucus devint amoureux. Circé, sa rivale, la changea en un rocher qui avait la forme d'une femme, dont le buste et la tête s'élevaient au-dessus des eaux, et dont les hanches étaient couvertes par les têtes de six chiens horribles ouvrant de larges gueules et aboyant sans cesse. L'onde, tourbillonnant autour du rocher, formait un gouffre redoutable. Un autre rocher situé en face fut personnifié sous le nom de Charybde, et il arrivait qu'en voulant éviter l'un on tombait dans l'autre ; d'où le proverbe : *Tomber de Charybde en Scylla*, Tomber d'un mauvais état dans un pire.

SCYROS. Géogr. Ile de la Grèce dans la mer Égée, à l'est de l'Eubée. Célèbre en mythologie pour avoir été la retraite d'Achille et le lieu où mourut Thésée.

SCYTALE, s. m. (du gr. σκυτάλη, rouleau, cylindre). Erpétol. Genre de reptiles de la famille des serpents dont les caractères consistent à avoir le dessous du corps et de la queue garni d'une suite de plaques ou de bandes transversales, des crochets à venin, la queue nue. Les *scytales* font le passage entre les boas et les crotales.

SCYTHE, adj. et s. Celui, celle qui habitait la Scythie ; qui appartient à la Scythie ou à ses habitants. | Les Scythes ne s'occupaient point du labourage, mais seulement à faire paître leurs troupeaux. Ils étaient nomades, n'avaient point de maisons, et menaient leurs femmes et leurs enfants sur des charrettes couvertes de peaux pour les défendre du froid et des pluies, changeant de place à mesure que l'herbe manquait, voyageant presque toujours ou à cheval ou dans leurs chars. Leur principale nourriture était le lait et le fromage de leurs juments. Les *Scythes* étaient fort courageux.

SCYTHIE. Géogr. anc. Vaste région qui comprenait tous les pays du nord et de l'orient étrangers à la civilisation. Elle n'avait pas de limites fixes ; mais généralement on admettait qu'elle s'étendait de la Vistule et du Danube jusque dans les profondeurs du nord et de l'orient. On la divisait en Scythie d'Europe et en Scythie d'Asie. Les peuples qui l'habitaient, et qu'on appelait du nom générique de Scythes, se divisaient en plusieurs nations dont les plus remarquables furent celles des Gètes, des Fennes, des Æstyi, des Taures, des Iazyges, des Bastarnes, des Roxolans, des Hérules. Les Scythes ont soumis plusieurs fois l'Europe et l'Asie, et ce fut vainement que les plus grands conquérants de l'antiquité cherchèrent à les soumettre eux-mêmes. Ce sont des Scythes qui ont envahi l'empire romain sous le nom d'Hérules et de Huns. Les descendants des Scythes existent encore dans les pays parcourus par leurs pères, sous le nom de Tchoudes, d'Ouraliens, de Finnois, de Tartares et de Turcs. Les Scythes ont bien dégénéré.

SE, pronom de la troisième personne, des deux membres et des deux genres. Cette femme *se* meurt. Cette fleur *se* flétrit. Ces hommes *se* querellent. | On s'en sert pour donner au verbe actif une signification passive. *Cela s'est fait à mon insu*, A été fait à mon insu. | *Se* est régime direct : *Se rétracter, se perdre*, Rétracter soi, perdre soi. | Il est aussi régime indirect. *Se faire une loi, se prescrire un devoir*, Faire une loi à soi, prescrire un devoir à soi. | Le pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect ; mais ce serait une faute de le mettre avant le premier verbe, employé à un temps composé, comme de dire : *Il s'aurait pu procurer ce plaisir*, au lieu de dire : *Il aurait pu se procurer ce plaisir*. | Ce serait également une faute de mettre le pronom *se* avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et, ni, ou*, si ce pronom n'avait aucun rapport au second infinitif. Par exemple, on ne doit pas dire : *Il ne se peut décider ni consentir à* ; mais, *Ne peut se décider ni consentir à*.

SÉANCE, s. f. Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée. Prendre *séance*. Il a *séance* dans le conseil d'État. | Temps pendant lequel un corps politique ou une compagnie réglée sont assemblés pour travailler aux affaires. Cette affaire occupa l'assemblée pendant plusieurs *séances*. La *séance* dura longtemps. Commencer la *séance*. Ouvrir la *séance*. *Séance* tenante. Pour lever la *séance*, il suffit au président de se couvrir. | *Donner les honneurs de la séance à quelqu'un*, Lui permettre d'y assister. | *Tenir séance*, Être assemblé pour délibérer, et délibérer en effet. | *Lever la séance*, Se dit d'une assemblée qui se sépare après avoir délibéré. | Temps pendant lequel plusieurs personnes sont assises pour faire quelque chose. On a fait une longue *séance* à table, au jeu, etc. | Se dit aussi du temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille devant une personne pour faire son portrait. Ce peintre fait un portrait en trois *séances*. Il faut une seule *séance* pour un photographe.

SEANT, ANTE, adj. Décent, qui sied bien, qui est convenable. Il n'est pas *séant* à un homme de son âge, de sa profession, de se comporter ainsi. Il n'est pas toujours *séant* d'accepter quelque chose pour un service rendu. Cette parure n'est pas *séante* à son âge. | S. m. La situation, la posture d'un homme qui est assis dans son lit. Il ne se met qu'avec le pronom possessif. Il était couché dans le lit, on le fit mettre sur *son séant*.

SEAU, s. m. (pron. *so* ; du lat. *situla*, même sens). Vaisseau de toutes sortes de matières propres à puiser, tirer, porter de l'eau, etc. Des *seaux* de bois, de zinc, de fer-blanc, de faïence. Un *seau* plein d'eau. | *Seaux à incendie*, Vases d'osier garnis de toile ou de cuir en dedans, ou simplement Vases en forme de sac faits en cuir ou en toile, dont on se sert pour porter de l'eau dans les incendies. | Le contenu d'un seau. Un *seau* de lait, de vin. | Par exagér. *Il pleut à seaux*, Il pleut beaucoup.

SÉBACÉ, ÉE, adj. (du lat. *sebo*, suif). Qui ressemble à du suif, qui produit du suif ou une matière analogue. | Anat. Se dit de certaines glandes qui filtrent une humeur semblable à du suif. Les *glandes sébacées* sont répandues sur toute la surface de la peau, mais plus spécialement aux environs du nez, aux aines et aux aisselles. L'humeur onctueuse qu'elles sécrètent se nomme *matière, humeur sébacée*.

SÉBACIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur dans des vaisseaux fermés.

SÉBASTOPOL. Géogr. Ville forte de la Russie, sur la côte S. O. de la Crimée, à 60 kilom. S. O. de Simféropol, prise d'assaut, en 1855, par les armées alliées de la France et de l'Angleterre, après un siége des plus longs et des plus meurtriers dont l'histoire fasse mention. Ce siége coûta à la France plus de trois cent mille hommes. Sébastopol avait alors 50,000 habit. ; elle est réduite à 10,000 habit.

SÉBESTIER, s. m. Bot. Genre de la famille des borraginées, offrant des arbres de troisième grandeur, originaires des contrées intertropicales des deux hémisphères, aux feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces, aux fleurs tubulées, blanches, roses ou rouges. Le *sébestier domestique* fournit un bois blanc employé en menuiserie. Les fruits sont pulpeux, alimentaires, adoucissants.

SÉBILE, s. f. Vaisseau de bois de forme semi-sphérique, qui sert à différents usages. *Sébile* d'aveugle. Grande *sébile*. Petite *sébile*.

SEC, SÈCHE, adj. (du lat. *siccus*, même sens). Qui n'a point d'humidité. Terrain *sec*. Été *sec* et chaud. Substance *sèche*. | Qu'on a fait sécher. Des raisins *secs*. Des figues *sèches*. | Qui est desséché, épuisé, qui n'a plus d'eau. Des fossés *secs*. | Qui n'est pas vert, mouillé, couvert d'eau, moite, huileux, onctueux ou gras. Avoir la bouche *sèche*, le gosier *sec*, les lèvres *sèches*. Avoir la peau *sèche*, les mains *sèches*. Des chemins *secs*. Du linge *sec*. | Maigre. Un cheval qui a les jambes *sèches*. | Subst. Un grand *sec*. Une grande *sèche*. | Fig. Qui a peu ou point de grâces, d'ornements, d'agréments. Style *sec*. Esprit *sec*. Un langage *sec*. | Dur, froid, peu sensible. Cœur *sec*. | Brusque, sans adoucissement, sans ménagement. Réponse *sèche*. | Grav. *Graver à la pointe sèche*, Faire des traits ou des hachures sur la planche de cuivre ou d'acier sans se servir de l'eau forte et du burin. | Maçon. *Muraille de pierres sèches*, Muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans chaux, ni plâtre, ni mortier. | Médec. *Avoir une toux sèche*, Tousser sans cracher. | *Chaleur sèche*, Ardeur de la peau qui n'est point accompagnée de transpiration. | Peint. et sculpt. Qui manque de grâce, de moelleux ; qui est sans agrement. Dessin *sec*. Couleur *sèche*. | Loc. adv. *Œil sec*, Œil qui n'est pas baigné de larmes. | *Pain sec*, Du pain pour tout aliment. Vivre de *pain sec*. | *Confitures sèches*, Fruits confits conservés hors du sirop | *Coup sec*, Coup donné avec énergie et promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. Un coup *sec*, frappé à la porte de la rue, les fit tressaillir. (Biblioph. Jacob.) | Mar. *Vergue sèche*, Basse vergue du mât d'artimon. | *A pied sec*, Sans se mouiller les pieds. Passer une rivière *à pied sec*. | S. m. Sécheresse. S'oppose à humide. Le *sec* et l'humide. | Particulièr. Fourrage sec. Foin, paille et avoine. Mettre des chevaux au *sec*. | Prov. et fig. *Employer le sec et le vert*, Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose. | Dessin sec, couleur sèche. | Adv. Sèchement. Parler *sec*. | *Boire sec*, Boire sans eau, bien boire. Le vieux Grégoire buvait *sec*. | *A sec*, loc. adv. Sans eau. Mettre un fossé, une rivière *à sec*. | Fig. et fam. *Être à sec, se trouver à sec*, N'avoir pas de bien, avoir perdu tout son argent. | *Sa bourse est à sec*, Il n'y a plus rien dedans, et, dans un sens plus étendu, Il n'a plus d'argent. Vous pouvez bien penser qu'il y a longtemps que ma *bourse est à sec*. (J. J. Rousseau.) | Mar. *Aller à sec*, Aller sans voiles, comme pendant les tempêtes. | *Tout sec*, loc. adv. Absolument, uniquement. Il me répondit cela *tout sec*. Il était dur et parlait *tout sec*.

SÉCABLE, adj. (du lat. *secabilis* ; rad. *secare*, couper.) Qui peut être coupé. Les atomes ne sont *sécables* que par la pensée. (Laveaux.)

SÉCALINE, s. f. (du lat. *secale*, seigle). Chim. Gluten particulier de la farine de seigle.

SÉCANT, ANTE, adj. (du lat. *secare*, couper). Géom. Se dit de toute quantité qui en coupe une autre ou la divise en deux parties. Plan *sécant*. Ligne *sécante*. | *Sécante*, s. f. Ligne qui en coupe une autre ou la divise en deux parties.

SÉCATEUR, s. m. (du lat. *secare*, couper). Nom donné à divers instruments employés pour la taille des arbres, et qui ont de l'analogie avec les cisailles.

SÉCESSION, s. f. (du lat. *secessio*, fait de *secedere*, se retirer). Action de se retirer, de se mettre à l'écart ; retraite. | On emploie particulièrement ce mot pour désigner les époques de l'histoire romaine où le peuple se retira en armes hors de la ville pour forcer le sénat à reconnaître ses droits.

SÉCHAGE, s. m. Action de faire sécher. Le *séchage* du linge. Le *séchage* de l'amidon.

SÈCHE, s. f. (du lat. *sepia*). Ichthyol. Genre de mollusques céphalopodes, de la famille des sépiaires. Ils ont un corps en forme de sac, terminé dans sa partie antérieure par une tête pourvue de deux gros yeux, armés de longs et forts tentacules dont ils se servent pour marcher ou saisir les objets. La *sèche* a le corps bordé d'une nageoire étroite et renfermant une coquille ovale nommée *os de sèche*, et sa bouche est entourée de dix bras. A la partie antérieure de son cou se trouve un tube qui donne passage aux excrétions, et surtout à du liquide noirâtre que ces animaux lancent à l'approche du danger,

pour obscurcir les eaux, et se dérober à la poursuite de leurs ennemis. C'est cette liqueur, connue sous le nom de *sepia*, qui fournit la matière de l'encre de Chine. On écrit aussi *Seiche*.

SÈCHEMENT, adv. D'une façon sèche; en lieu sec. Tenir une chose *sèchement*. | Fig. D'une manière froide et peu agréable. Répondre, parler *sèchement*. Ce livre est écrit *sèchement*.

SÉCHER, v. a. (rad. *sec*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sèche, tu sèches, il sèche*, etc. Rendre sec. La chaleur *sèche* les ruisseaux. Les braises ont achevé de *sécher* les mortiers. (Buffon.) | *Sécher les larmes*, Consoler, faire cesser l'affliction. | En poésie, on dit *Sécher les pleurs*. | Neutral. Devenir sec. Les arbres *sèchent* sur pied. | Fig. J'ai passé sur la terre, j'*ai séché* comme l'herbe des champs. (Chateaubriand.) | *Sécher sur pied*, Se consumer d'ennui, de tristesse. | Fig. *Sécher de*, Se consumer d'ennui, de sécheresse. *Sécher de* langueur, de dépit, de tristesse. Il *sèche* d'ennui à la cour du pape. | SE SÉCHER, v. pr. Devenir sec, se rendre sec. *Se sécher* au soleil, devant le feu. | Se dessécher, se racornir. Ma main *se séchera* avant de signer un pareil ordre. (Cavaignac.)

SÉCHERESSE, s. f. (rad. *sec*). État, qualité de ce qui est sec. La *sécheresse* de la terre. La *sécheresse* de l'air. | Absol. Disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec. | Froideur, manque d'affabilité. Répondre avec *sécheresse*. | Manque de grâce, de douceur, d'ornements. Cet auteur écrit avec *sécheresse*. La *sécheresse* d'un tableau, des contours d'une figure. La *sécheresse* du style.

SÉCHERIE, s. f. Lieu où l'on fait sécher des substances mouillées. Une *sécherie* à volets.

SÉCHOIR, s. m. (rad. *sec*). Nom donné à divers appareils ou constructions propres à faire évaporer l'eau qui rend humides certains produits. *Séchoir* à linge. *Séchoir* d'amidonnier. *Séchoir* au feu. *Séchoir* à l'air chaud. On construit des *séchoirs* à air chaud.

SECOND, ONDE, adj. et s. (pron. *segon*; du lat. *secundus*, même significat.). Deuxième, qui est immédiatement après le premier. Le *second* objet. Le *second* alinéa. Le *second* chapitre. | Qui est postérieur à un autre dans l'ordre du temps. Une *seconde* fois. Un *second* enfant. De *secondes* noces. | Se prend souvent dans le sens d'un autre. Qu'ils cherchent dans l'Épire une *seconde* Troie. (Racine.) | *Sans seconde*, Sans pareille, à nulle autre pareille. Quelle audace *sans seconde* de marcher à l'heure qu'il est! (Molière.) | On disait aussi, *A nulle autre seconde, qui n'a pas de seconde*. | Chim. *Eau seconde*, Eau forte largement additionnée d'eau. | On dit, *c'est une chose du second ordre*, par opposition à ce qui excelle. | *Acheter une chose de seconde main* ou *de la seconde main*, L'acheter de celui qui lui-même l'a achetée au producteur. | Figur. et fam. *Ne tenir une nouvelle que de la seconde main*, Ne l'avoir apprise que par un intermédiaire. | S. m. Celui qui accompagnait un homme dans un duel et qui non-seulement lui servait de témoin, mais encore se battait contre le second amené par l'adversaire. On dit aujourd'hui *un témoin*, lequel assiste seulement au duel et en règle les conditions. | Officier de marine qui est immédiatement après le capitaine à bord d'un navire de commerce. | Par ext. Toute personne qui en aide une autre dans un emploi, dans une affaire. | Le second étage d'une maison. Habiter le *second*, au *second*. Les appartements du *second*. | *En second*, loc. adv. Se dit pour marquer infériorité, subordination, en parlant d'un homme qui sert sous un autre. Commander *en second*. Il n'est qu'*en second*. | *Capitaine en second*, Capitaine qui commande au défaut du capitaine en pied. | On dit de même, *Lieutenant en second*. | *Signer en second*, Se dit d'un notaire qui signe avec celui qui a dressé l'acte. | Littér. *Mon second*, Se dit, dans une charade, de la seconde partie du mot décomposé.

SECONDAIRE, adj. (pron. *segondère*; rad. *second*). Qui ne vient qu'en second lieu. Preuves *secondaires*. Cela n'est que *secondaire*. | Inférieur. Il remplit une fonction très-*secondaire*. | Astron. *Cercle secondaire*, Se dit de tous les petits cercles qui coupent à angles droits un des grands cercles de la sphère. | Géol. *Période secondaire*, Se dit quelquefois de la période ammonienne. | Chirurg. *Cataracte secondaire*, Cataracte qui survient après l'extraction du cristallin. | Pathol. *Fièvre secondaire*, Fièvre qui survient pendant la suppuration des pustules varioliques. La *fièvre secondaire* vient de se déclarer.

SECONDAIREMENT, adv. D'une manière secondaire. Ne parlez de cela que *secondairement*.

SECONDE, s. f. (pron. *segonde*). Soixantième partie de minute d'heure ou de degré. Il n'a plus que quelques *secondes* à vivre. | Dans les lycées, La classe qui précède la rhétorique. Régent de *seconde*. Élève de *seconde*. | Ensemble des élèves qui font leur seconde. | Lieu où se fait cette classe. Les bancs de la *seconde*. | Escrime. *Estocade de seconde* ou *Seconde*, Botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire. | Imprim. Épreuve d'une feuille déjà corrigée en première. Corriger en *seconde*.

SECONDÉ, ÉE, part. Aidé, servi dans une entreprise, un travail. Nous avons été peu *secondés* dans cette affaire. L'appui dont sa valeur est *secondée*. (Voltaire.) Les socialistes sont bien *secondés*.

SECONDEMENT, adv. En second lieu. Premièrement, vous m'obéirez, et *secondement*, vous vous tairez.

SECONDER, v. a. (pron. *segondé*; rad. *second*). Aider, servir quelqu'un dans une affaire, dans un travail. On vous *seconde* mal. La nature s'y efforce de faire du bien aux hommes, mais les hommes n'y *ont* pas *secondé* la nature. (Voltaire.) | Favoriser. *Seconder* les désirs, les vœux de quelqu'un. | SE SECONDER, v. pron. S'aider mutuellement, se favoriser, réunir ses efforts. Cette disposition à *se seconder* mutuellement. (Cuvier.)

SECOUER, v. a. (du lat. *quatio*, je secoue, j'agite). Ébranler à force de secousses, remuer fortement et à plusieurs reprises. *Secouer* une branche pour en faire tomber les fruits. | Agiter pour faire tomber quelque ordure, pour nettoyer. *Secouer* un tapis. *Secouer* son manteau. | Avec le nom de la chose dont on veut se débarrasser pour régime direct. *Secouer* la poussière de ses pieds, de ses souliers. | Se défaire de quelque chose par un mouvement violent. Les bœufs *ont secoué* leur joug et brisé la charrue. | Fig. S'emploie dans le même sens en parlant des choses morales. *Secouer* le joug de la paresse. *Secouer* le joug des passions. Le Nord *secoua* les chaînes du fanatisme. (Volt.) | Fig. Agiter, tourmenter. Cette maladie m'*a* bien *secoué*. | *Secouer la tête*, Faire un mouvement de tête en signe de refus ou de moquerie. | Fig. *Secouer la poussière de ses pieds*, Abandonner un lieu avec une espèce de réprobation. Et, *secouant* la poussière de leurs sandales, ils s'en allaient à travers la nuit. (Chateaubriand.) | SE SECOUER, v. pron. Se remuer fortement pour se défaire de quelque chose qui incommode. Les chiens *se secouent* quand ils sont mouillés. | Fam. Se donner du mouvement, le mouvement nécessaire. Il faut *vous secouer*, l'exercice est nécessaire.

SECOUEUR, s. m. Instrument pour rompre les moules quand le métal y a été coulé.

SECOURABLE, adj. Qui aime à secourir ses semblables, à les soulager dans leurs besoins. Se dit des personnes et des choses morales. Un homme *secourable*. Bonté *secourable*. Tendre une main *secourable* aux malheureux. | Qui peut être secouru, en parlant d'une ville, d'une place de guerre. Cette place n'est *secourable* que par mer.

SECOURIR, v. a. (du lat. *succurrere*, formé de *sub*, sous, et de *currere*, courir). Proprement, Venir sous le fardeau qui accable quelqu'un pour l'aider à le porter; aider, prêter assistance. *Secourir* ses amis de sa bourse. *Secourir* un malade. *Secourir* une place assiégée. Celui qui est dans la prospérité doit *secourir* les malheureux. (Mme de Sévigné.) | SE SECOURIR, v. pron. Se donner un mutuel secours. Il faut *se secourir* dans le besoin.

SECOURS, s. m. Aide, assistance dans le besoin. Grand, prompt, faible *secours*. *Secours* inespéré. *Secours* tardif. Crier au *secours*. Implorer le *secours* de quelqu'un. Périr faute de *secours*. Elle sollicita du *secours*. (Voltaire.) | Plus particulièrem. Choses qui servent à secourir. En ce sens, il est plus ordinairement au pluriel. Elle procurait aux uns des *secours* à leurs maux; aux autres, des adoucissements pour leurs peines morales. | Troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre, seconder ceux qui sont trop faibles pour résister à des ennemis. La ville s'est rendue faute de *secours*. | *Au secours! à mon secours!* | Elliptiq. Venez à mon secours. Au meurtre! *au secours!* Au feu! *au secours!*

SECOUSSE, s. f. (rad. *secouer*). Agitation violente, brusque; ébranlement de ce qui est secoué. Imprimer une *secousse* à un arbre. Les *secousses* d'un tremblement de terre. | Figur. Agitation, révoltes dans un pays. L'Espagne a été en butte aux *secousses* politiques. Détruisez la misère et l'ignorance, et vous n'aurez plus à craindre de ces violentes *secousses* qui menacent d'engloutir un pays. (Say.) | Fig. Atteinte portée au crédit, à la fortune, à la santé, à l'ordre établi dans un pays, etc. Je ne sais si je me relèverai de cette *secousse*.

SECRET, ÈTE, adj. (du lat. *secretus*; rad. *secernere*, mettre de côté). Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes. Dessein *secret*. Intention *secrète*. Traité *secret*. Fonds *secrets*. Dépenses *secrètes*. | Qui n'est pas apparent, qui n'est pas visible. Pensée *secrète*. Les replis les plus *secrets* de l'âme. | Que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance aux autres. Un désespoir *secret*. Étouffer un *secret* ressentiment. | Qui sait se taire, qui sait tenir une chose secrète. C'est un homme fort *secret*. | *Maladies secrètes*, Maladies des parties génitales. | *Remèdes secrets*, Médicaments dont leurs auteurs ne divulguent pas la composition. | *Escalier secret*, Escalier dérobé par lequel on peut monter dans les appartements d'une grande maison, au lieu de monter par l'escalier principal. | *Comité secret*, Se dit des assemblées réglées, lorsqu'elles excluent le public de leur salle pour délibérer en secret. | *Partie secrète*, Personne qui agit, qui sollicite contre une autre, et qui ne veut point paraître. | On dit de même, *Ennemi secret*, *témoin secret*. | S. m. Ce qui doit être tenu secret, caché; ce qu'il ne faut dire à personne. Garder le *secret*. Confier un *secret* à quelqu'un. Trahir le *secret*. Vous êtes depuis si longtemps le dépositaire de tous les *secrets* de mon cœur. (J. J. Rousseau.) | En général, ce qu'il y a de caché dans la conduite, dans les affaires publiques ou particulières, dans le fond du cœur, etc. Nous pouvons tirer le voile et entrer sans crainte dans ce *secret* domestique. (Massillon.) Il pénètre le *secret* d'une barbare politique. (Fléchier). | Discrétion, silence sur une chose confiée. Je vous demande le *secret* sur cette affaire. | *Je vous le dis sous le secret, sous le sceau du secret*, Je vous le confie à condition de ne le dire, de ne le révéler à personne. | Dans les sciences, dans les arts, Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes, pour faire certaines choses, pour produire certains effets. *Secret* rare, merveilleux. *Secret* ingénieux. | La partie la plus difficile et la plus essentielle d'un art, d'une science. Le *secret* de la politique. | Moyen qu'on met en usage pour réussir, pour venir à bout de quelque chose. Avez-vous le *secret* de plaire? Trouver le *secret* de faire fortune. | On dit par ironie, dans le même sens, *Avoir le secret d'ennuyer les gens*, *de se rendre insupportable*; *Trouver le secret de se ruiner*. | Dans les arts mécaniques, Certains ressorts particuliers qui servent à divers usages. Les *secrets* d'un mécanisme. Les *secrets* d'une serrure. | Particul. Cachette pratiquée dans un secrétaire, dans un coffre-fort. | Dans les prisons, Lieu séparé où on enferme le prisonnier, en ne lui laissant de communication qu'avec le geôlier. Il est resté deux mois au *secret*. | *Être du secret*, *dans le secret*, Avoir part à quelque résolution, à quelque délibération où peu de gens sont admis. | *Avoir le secret de quelqu'un*, Savoir son secret. | *C'est mon secret*, Se dit à une personne pour refuser de lui donner connaissance d'une chose. | Prov. et fig. *C'est le secret de la comédie*, ou *C'est le secret de Polichinelle*, C'est une chose connue de tout le monde, et dont on veut faire un secret. | *En secret*, loc. adv. En particulier, sans témoin. Parler à quelqu'un *en secret*. | Dans un sens moral. D'une manière secrète, cachée dans le fond de son cœur. Aimer *en secret*. | *Dans le secret*, D'une manière secrète. | Est quelquefois suivi d'un régime. *Dans le secret* des cœurs, Osmin, n'as-tu rien vu? (Racine.)

SECRÉTAIRE, s. (du bas lat. *secretarius*, qui est confident des secrets d'un autre; rad. *secretum*, secret). Celui, celle dont l'emploi est de faire ou d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché. Habile *secrétaire*. *Secrétaire* intime. De ces deux *secrétaires*, l'un était sage, l'autre était fou. (Cuvillier-Fleury.) | Celui, celle qui rédige par écrit les délibérations de quelque assemblée. | Nom de certains employés de bureaux, et d'administration spécialement. | *Secrétaire d'État*, Qualité que l'on donne aux ministres ayant la direction d'un département. | *Secrétaire-général*, Titre d'un secrétaire dans quelques ministères et dans les préfectures. | Titre d'un fonctionnaire du conseil d'État. | *Secrétaire d'ambassade*, Celui qui reçoit un traitement du trésor public pour faire et pour écrire les dépêches de l'ambassade. | *Secrétaire d'une mairie*, Celui qui est chargé de tenir les registres d'une mairie et d'en donner des extraits. | Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes qui n'ont aucune habitude de l'art d'écrire.

SECRÉTAIRE, s. m. Bureau sur lequel on écrit et où l'on renferme des papiers et de l'argent. *Secrétaire* d'acajou. *Secrétaire* en bois de rose. Le *secrétaire* a été forcé, et les papiers ont été enlevés.

SECRÉTARIAT, s. m. Emploi, fonction de secrétaire. Le *secrétariat* de l'Institut. Être employé au *secrétariat*. | Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées. Le *secrétariat* est au fond de la cour.

SÉCRÉTÉ, ÉE, part. Dont la sécrétion est opérée. Bile *sécrétée*. Les humeurs *sécrétées*.

SECRÈTEMENT, adv. D'une manière secrète, en particulier. Aller *secrètement* dans une maison. Faire une chose *secrètement*. S'enivrer *secrètement*. | Fig. Il l'aimait *secrètement* depuis une année.

SÉCRÉTER, v. a. (du lat. *secretum*, supin de *secernere*, extraire, séparer. Le second *e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sécrète, tu sécrètes, il sécrète*, etc.). Opérer la sécrétion de. Cet arbre *sécrète* de la résine. Le foie *sécrète* la bile. Toutes les membranes du corps appelées séreuses ou villeuses simples *sécrètent* un halitus albumineux qui concourt à l'intégrité des parties que ces membranes séreuses servent à former. (Chaussier.) | T. de chapell. Préparer le poil pour le feutrage.

SÉCRÉTEUR, EUSE, adj. Qui sert à la sécrétion. Organes *sécréteurs*. Glandes *sécréteuses*.

SÉCRÉTION, s. f. (pron. *sékrésion*). Fonction ayant pour but de séparer du sang des matériaux divers dont les uns sont destinés à être éliminés complètement, tandis que les autres ont à concourir à l'exécution de divers actes de l'économie. Malgré leur multiplicité et leur variété, les sécrétions peuvent se rapporter à quelques groupes : telles sont les sécrétions cohérentes qui donnent naissance aux fils de l'araignée, du ver à soie, etc., et aux concrétions calcaires, comme les perles, les yeux d'écrevisse, etc. Viennent ensuite les sécrétions non cohérentes, dont les unes, sans caractère spécial, demeurent renfermées dans le corps, soit dans les interstices des tissus, soit dans des vésicules particulières ; les autres se répandent à la surface sous forme de liquide ou de gaz. Enfin on connaît plus particulièrement sous le nom de *sécrétions* celles qui offrent un caractère spécial et s'opèrent dans un organe tout à fait distinct, comme le foie, les reins, les glandes salivaires, mammaires, etc. Mécanisme des *sécrétions*. *Sécrétion* des larmes. *Sécrétion* de la salive. *Sécrétion* de la bile. *Sécrétion* de l'urine. *Sécrétion* des sucs séreux. *Sécrétions* excrémentitielles. *Sécrétion* folliculaire muqueuse. La maladie modifie les *sécrétions* d'une manière sensible. | Les matières sécrétées. Examiner les *sécrétions*. *Sécrétions* normales, anormales. | Particulièrement, Les urines et autres matières qui sortent du corps. Les médecins examinent avec soin les *sécrétions*.

SECRÉTIVITÉ, s. f. (rad. *secret*). Phrénol. Sentiment de la discrétion et de son exagération, la dissimulation. L'organe de la *secrétivité* est situé dans la partie latérale du cerveau.

SECTAIRE, s. (rad. *secte*). Membre d'une secte. *Sectaire* emporté. Les *sectaires* religieux sont ordinairement fanatiques. | Particulièrement. Membre d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée. | Dans un sens plus ordinaire, Membre d'une secte encore nouvelle, qui s'efforce par des prédications, ou autrement, de faire prévaloir sa doctrine, ses opinions.

SECTATEUR, TRICE, s. (du lat. *sectator*, fait de *sectari*, suivre, accompagner). Celui, celle qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque hérésiarque. Les *sectateurs* de Platon, d'Aristote. Les *sectateurs* de Mahomet. | On dit *sectatrice* comme féminin de ce mot. Les *sectatrices* de la religion catholique.

SECTE, s. f. (du lat. *secta*, parti, faction ; rad. *seco*, je coupe, je divise). Réunion de personnes qui font profession d'une même doctrine. Faire *secte*. Toute *secte*, en quelque genre que ce soit, est le ralliement du doute et de l'erreur. (Voltaire.) | Parti religieux qui, s'attachant à des distinctions plus ou moins importantes, et le plus souvent à de vaines subtilités, se sépare d'une société religieuse, d'une Église, pour se gouverner d'après ses propres idées, ou qui en est repoussé à cause de ses innovations qualifiées d'hérésie. La *secte* des anabaptistes. La *secte* des trembleurs. Dès l'origine du christianisme, les *sectes* ont été nombreuses dans son sein. La *secte* des Mormons a pris, en Amérique, une certaine influence. | Fig. *Faire secte*, Se distinguer des autres par ses opinions.

SECTEUR, s. m. (du lat. *sector*, coupeur ; rad. *seco*, je coupe). Géom. Partie du cercle comprise entre un arc et deux rayons qui aboutissent aux extrémités de cet arc. | *Secteur astronomique*, Instrument de précision qui sert à prendre les différences d'ascension droite et d'inclinaison des astres.

SECTILE, adj. Qui est susceptible de se partager. Plan *sectile*. Matière *sectile*.

SECTION, s. f. (pron. *sèksion* ; du lat. *sectio* ; rad. *secare*, couper). Une des divisions ou subdivisions dans lesquelles se partagent une collection, un compte, un ouvrage, un livre. Première et seconde *sections*. Diviser un ouvrage par *sections*. | Se dit quelquefois des divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil. Paris était divisé en quarante-huit *sections*. | Art milit. La moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie. Marcher par *sections*. | Coupe, endroit où une chose est coupée, tranchée. | Lieu géométrique de la rencontre de deux lignes, ou d'une ligne et d'une surface ou d'une surface et d'un solide. | Hist. rom. Action d'acheter en masse les biens d'un proscrit pour les revendre par portions. | Hist. mod. Divisions électorales de la France sous la première République. | *Sections armées*, Garde nationale de Paris créée par un décret de la Constituante du 21 mai 1791.

SECTIONNAIRE, s. (pron. *sèksionère*). Celui, celle qui habite une des sections de Paris.

SÉCULAIRE, adj. (du lat. *secularis* ; rad. *seculum*, siècle). Qui se fait de siècle en siècle, qui a lieu tous les cent ans. Se dit principalement en parlant des jeux des anciens, qui se célébraient tous les cent ans, et des poèmes que l'on faisait dans ces occasions. | Astron. *Variations séculaires*, Variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles. Qui est âgé d'un siècle, et, par extens., Qui a beaucoup d'années. Vieillard *séculaire*. Frappe des hauts rochers la cime *séculaire*. (Baour-Lormian.)

SÉCULAIREMENT, adv. D'une manière séculaire, de siècle en siècle.

SÉCULARISATION, s. f. (pron. *sékularizasion*). Acte par lequel on fait rentrer dans l'ordre séculier, dans le monde, une propriété, une institution qui avait appartenu jusque-là à l'Église, à l'administration ecclésiastique. Bulle de *sécularisation*. La *sécularisation* des Etats ecclésiastiques de l'Allemagne. | *Sécularisation des biens du clergé*, Réintégration dans le domaine public des biens détenus par le clergé, des terres occupées par des congrégations.

SÉCULARISER, v. a. (du lat. *seculum*, siècle). Réintégrer dans le domaine public des propriétés détenues par l'administration ecclésiastique. *Séculariser* les biens du clergé. | Faire passer de l'état régulier à l'état séculier, ou de l'état ecclésiastique à l'état laïque. Le célibat des prêtres n'est pas un dogme de la foi, puisque le pape conserve le droit de *séculariser* les prêtres. (A. Martin.) | Tirer un bénéfice de la règle de quelque ordre particulier de religieux.

SÉCULARITÉ, s. f. État d'une personne séculière. | Juridiction séculière d'une église, pour le temporel qui en dépend.

SÉCULIER, IÈRE, adj. et s. (du lat. *seculum*, siècle). Qui vit dans le siècle, dans le monde. Il se dit tant des ecclésiastiques que des laïques, par opposition au clergé régulier, séquestré du monde et soumis à une règle. Clergé *séculier*. Bénéfice *séculier*. | Qui appartient au monde temporel, par opposition à religieux. Etat *séculier*. La juridiction *séculière* ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle. (Fléchier.) | Fig. *Le bras séculier*, La puissance de la justice temporelle. | Substantiv. Laïque. Un *séculier*. Une *séculière*. Des *séculiers*.

SÉCULIÈREMENT, adv. D'une manière séculière. On procéda *séculièrement*.

SECUNDO, adv. lat. (pron. *sékondo*). Signifie En deuxième lieu ; on s'en sert pour désigner le deuxième article d'une série quand on a commencé à compter par *primo*. Primo, une amende ; *secundo*, la prison.

SÉCURITÉ, s. f. (du lat. *securitas*, fait de *sine cura*, sans inquiétude). Confiance intérieure, tranquillité d'esprit dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre. Votre *sécurité* m'étonne. Vivre dans une grande *sécurité*. Les sauvages s'abandonnaient alors, dans une *sécurité* profonde, à la plus complète inaction. (Raynal). Nous étions dans une parfaite *sécurité*. (Barthélemy.)

SEDAN (anc. *Sedanum*, fait du celt. *dan* ou *sdan*, forêt). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement du départ. des Ardennes, sur la rive droite de la Meuse ; 13,793 habit. Place de guerre, arsenal. Manufactures de draps renommés : draps noirs fins, casimirs, lainages, teintureries ; hauts-fourneaux, commerce de fer et de quincaillerie ; armes de chasse. | S. m. Drap fabriqué à Sedan. Une redingote, un habit de *sedan*. Voilà du *sedan* très-fin.

SÉDATIF, IVE, adj. (du lat. *sedativus*, fait de *sedare*, apaiser). Se dit des médicaments qui modèrent une action organique quelconque augmentée, qui servent à faire cesser une douleur. Potion *sédative*. Médicaments *sédatifs*. | *Sel sédatif*, Nom donné au sel volatil du vitriol. | *Eau sédative*, Composée d'ammoniaque, d'alcool camphré et d'eau salée. L'*eau sédative* s'emploie à l'extérieur comme résolutive, à l'intérieur comme stimulante et antiputride. Raspail préconise l'*eau sédative*.

SÉDATION, s. f. Méd. Action de calmer ; effet produit par les sédatifs.

SÉDENTAIRE, adj. (pron. *sédantère* ; du lat. *sedentarius*, fait de *sedere*, être assis). Qui demeure ordinairement assis. Un homme *sédentaire*. Les bureaucrates sont des employés *sédentaires*. | Qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu, sans travail et sans mouvement. Une vie *sédentaire*. Un emploi *sédentaire*. Le climat le plus tempéré doit être le plus favorable à l'industrie *sédentaire*. (Raynal.) | Par extens. Qui se tient ordinairement chez soi. Les femmes sont plus *sédentaires* que les hommes. | Qui est fixé, attaché à un lieu. Quelques parlements, autrefois ambulatoires, ont été rendus *sédentaires*. | Administr. milit. On appelle surtout *sédentaires* les troupes qui ne changent pas de garnison, ou ne se mettent jamais en campagne. La garde nationale est une troupe *sédentaire*.

SÉDENTAIREMENT, adv. D'une manière sédentaire. Il a toujours vécu *sédentairement*.

SÉDIMENT, s. m. (pron. *sédiman* ; du lat. *sedimentum* ; fait de *sedere*, s'asseoir). Dépôt que forment certains liquides au fond du vase qui les renferme. Le *sédiment* des urines s'appelle hypostase. | Géol. *Sol* ou *terrain de sédiment*, Les couches du sol qui ont été formées par les matières que les mers ont laissées en se retirant de certaines parties du globe.

SÉDIMENTAIRE, adj. Qui offre les caractères d'un sédiment ; qui tient du sédiment. Un dépôt *sédimentaire*. Ces urines sont *sédimentaires*.

SÉDITIEUSEMENT, adv. (pron. *sédisieuzeman*). D'une manière séditieuse. Parler, crier, s'attrouper *séditieusement*. Vous vous exprimez *séditieusement*.

SÉDITIEUX, EUSE, adj. Qui se met en état de sédition, de révolte ; qui prend part à une sédition. Peuple *séditieux*. Nation *séditieuse*. Armée *séditieuse*. | Qui provoque à la sédition. Discours, écrits, journaux, propos, placards *séditieux*. Tout se tourne en révolte et en pensées *séditieuses*, quand l'autorité est anéantie. (Bossuet.) | Fig. Brise à ses pieds le choc des flots *séditieux*. (Desaintange.) | Substantiv. Les *séditieux* ont été arrêtés. Braver les *séditieux*. L'exil me délivra des plus *séditieux*. (Racine.)

SÉDITION, s. f. (pron. *sédision*). Émeute populaire ; révolte, soulèvement, violente agitation, prise d'armes par les citoyens contre un gouvernement. La *sédition* a éclaté tout à coup. La *sédition* s'apaise. Entretenir la *sédition*. L'anarchie avait rendu le peuple enclin à la *sédition*. (Raynal.)

SEDLITZ. Géogr. Village de Bohême dont les eaux minérales sont salines, froides et purgatives. | *Sel de Sedlitz*, Sulfate de magnésie qu'on emploie comme purgatif. | On dit aussi *Eau de Sedlitz*.

SÉDRE, s. m. Le grand-prêtre de la secte d'Ali chez les Persans. Le *sédre* est nommé par le sophi de Perse, qui confère ordinairement cette dignité à son plus proche parent.

SÉDUCTEUR, TRICE, s. (du lat. *seductor* ; fait de *seducere*, qui est composé de *se*, soi, et *ducere*, conduire, amener à soi). Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en faute, en erreur, et particulièrement Celui qui corrompt l'innocence, la vertu des femmes ou des filles. *Séducteur* de filles. Une *séductrice*. Entraînée par degrés dans les pièges d'un vil *séducteur*, je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible précipice où je cours. (J. J. Rousseau.) | Étrange anomalie de l'opinion publique : qu'une fille soit *séduite*, elle et sa famille sont perdues d'honneur. Le coupable de ce crime, le séducteur, sera sauf dans sa réputation, il sera même désigné sous le titre d'homme à bonnes fortunes ! En face de ce même crime, qui brise une existence, voue au déshonneur, à la misère une pauvre femme, la loi partage l'indifférence sinon l'injuste réprobation de l'opinion publique. | Adject. Un discours *séducteur*. Des talents *séducteurs*. | *L'esprit séducteur*, Le diable. | S'emploie quelquefois en bonne part. Par son charme *séducteur*, elle attire à elle toutes les sympathies. Une parole *séductrice*.

SÉDUCTION, s. f. (pron. *séduksion*). En général, Action par laquelle on séduit, on attire à soi les personnes, dans le but soit de les corrompre, soit de s'en faire des partisans. La *séduction* des témoins. La *séduction* des femmes. L'art de la *séduction*. Employer la *séduction*. | Particulièrement. Action de séduire, de corrompre l'innocence, les filles, les femmes. Là se perpétuaient des lois destinées à conserver la pureté de leurs mœurs, à les préserver de la contagion de l'exemple et des dangers de la *séduction*. (Barthélemy.) | Propriété que possèdent certaines choses de séduire les hommes. Les *séductions* du plaisir. Les *séductions* de la gloire. | Se dit aussi comme synonyme d'*Attrait*, en parlant des agréments qui nous amènent à des mœurs moins dures, moins sauvages. Les *séductions* de la science. | Legouvé fils, dans son *Histoire morale des femmes*, a démontré et fait ressortir vivement que la *séduction*, c'est-à-dire l'acte par lequel on corrompt et déshonore une fille, une femme, est le plus grand

des crimes que l'homme puisse commettre, si l'on en juge par les conséquences désastreuses qu'il entraîne après lui, et que ce *crime* énorme, sévèrement puni par les peuples barbares, est innocenté, protégé même par le silence de nos lois actuelles.

SÉDUIRE, v. a. (du lat. *seducere*; fait de *se*, soi; *ducere*, conduire, conduire à soi, amener à soi). Abuser, faire tomber dans l'erreur par des moyens artificieux. Cet hypocrite *séduisait* les peuples. Il l'a *séduit* par ses maximes pernicieuses. Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses apparences peut nous *séduire*. (Massillon.) | Corrompre, suborner. *Séduire* des témoins, des domestiques. | Particul. Faire tomber une femme, une fille en faute, et en abuser. Celui qui *séduit* une fille et qui l'abandonne ensuite est plus coupable que celui qui la tue. Les grossières amorces du vice ne pourraient d'abord vous *séduire*. (J. J. Rousseau.) | Se dit aussi des femmes qui entraînent les jeunes gens dans le mal. Les femmes du demi-monde cherchent à *séduire* les jeunes gens. | On le dit dans un sens analogue des animaux. Chaque mâle a la conscience de sa beauté, et cherche à *séduire* sa femelle. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Éblouir l'esprit, charmer les sens, toucher, plaire, persuader. Sa conversation *séduit*. Il *séduit* par ses manières. Abailard était pourvu de ces talents naturels propres à *séduire* les esprits. | Absol. Discours propres à *séduire*. L'éloquence de Gambetta entraîne, *séduit*.

SÉDUISANT, ANTE, adj. Qui est propre à séduire, à entraîner, à gagner nos sympathies malgré nous. Se dit à la fois des personnes et des choses, des choses ordinaires de la vie et des choses morales et physiques qui plaisent, qui touchent et charment notre cœur, nos sens, notre imagination. Discours *séduisant*. Une femme *séduisante*. Des promesses *séduisantes*. Rêves *séduisants*. Pensées *séduisantes*. Le calme est préférable au trouble des passions les plus *séduisantes*. (J. J. Rousseau.)

SÉDUIT, UITE, part. Qui a été l'objet d'une séduction, ou victime d'une séduction. Homme *séduit* par la flatterie. Une fille *séduite* par un prêtre.

SÉDUM, s. m. Bot. Nom scientifique du genre orpin.

SÉELAND. Géogr. La plus grande île du Danemark. 7,000 kilom. carrés; 350,000 habit. Chef-lieu Copenhague. Elle est divisée en deux parties par le golfe Isefiord; sol fertile et bien cultivé.

SÉGÉTAL, ALE, adj. (du lat. *seges*, champ de blé). Se dit d'une plante qui croît spontanément dans les champs, parmi les céréales, comme le pied d'alouette, le bluet. Le coquelicot est une plante *ségétale*.

SEGMENT, s. m. (du lat. *segmentum*, section, division; fait de *seco*, je coupe). Géom. Portion de cercle comprise entre un arc et sa corde. La surface du *segment* égale l'arc multiplié par la moitié du rayon, moins la corde multipliée par la moitié de la fraction du rayon comprise entre le centre et la corde. Un grand *segment*. Un petit *segment*.

SEGMENTAIRE, adj. Didact. Qui est formé de plusieurs segments.

SÉGOVIE. Géogr. Ville d'Espagne (Vieille Castille), chef-lieu d'intendance; 13,000 habitants. Évêché, école d'artillerie. Murailles, tours; cathédrale, alcazar ou palais royal, aqueduc attribué à Trajan. Draps autrefois renommés, lainages, toiles, orfévrerie, verrerie. Aux environs, or, plomb, pierres calcaires, marbre, granit, jaspe. | L'*Intendance de Ségovie* a 150 kilom. du N. au S., sur une largeur qui varie de 12 à 80 kilom.; 160,000 habitants. Sol fertile, pâturages.

SÉGRÉGATION, s. f. (du lat. *segregatio*, fait de *segregare*, séparer). Action par laquelle on met à part une personne ou une chose, on la sépare d'un tout. Procéder à une *ségrégation*.

SÉGRÉGER, v. a. Séparer, mettre à part.

SÉGUÉDILLE, s. f. (de l'esp. *seguidilla*). Air de danse et de chant fort en usage en Espagne, et dont la mesure est à trois temps et le mouvement animé. Jouer une *séguédille*.

SÉIDE, s. m. Personnage de la tragédie de *Mahomet*, par Voltaire, et qui est le type de l'assassin fanatique. | Par extens. Sectateur dévoué d'un fanatique, agent des crimes commis par l'esprit de parti ou par un faux esprit de religion. C'est un *séide*.

SEIGLE, s. m. (du lat. *secale*, même sens). Bot. Genre de céréales de la famille des graminées, dont les épillets sont solitaires sur chaque dent de l'axe de l'épi, et diffèrent de ceux du froment en ce qu'ils ne renferment que deux fleurs, qui portent une arête au sommet de la valve externe de leur balle (*glumelle*). Le *seigle cultivé* a les tiges garnies de feuilles assez droites; ces tiges s'élèvent jusqu'à 2 mètres; leur épi est grêle et chargé de barbes assez longues. On le cultive surtout dans le Nord et sur les montagnes. Sa farine fait un pain nourrissant, mais un peu lourd; sa paille sert à faire des liens, à rempailler les chaises, à couvrir les chaumières. Le *seigle cultivé* ne comprend qu'une espèce et plusieurs variétés, parmi lesquelles on distingue : le *seigle d'automne* et le *seigle du printemps*, le *seigle de la Saint-Jean*, le *seigle multicaule*. Ces deux dernières variétés produisent une paille plus longue et plus fine, des épis plus allongés et des grains plus petits que le seigle ordinaire. On distingue encore le *seigle de Vierland*, qui talle peu et dont les feuilles sont larges, la paille assez forte, le grain bien nourri et l'épi compacte et ramassé. Le *seigle* est sujet à certaines maladies, dont la plus ordinaire est l'*ergot*. Cette maladie consiste en une excroissance cornée qui se développe à la place des grains, en offrant l'aspect d'une petite corne ou d'un ergot de coq. Cet ergot, à ce que l'on croit, n'est autre chose qu'un champignon. Le pain fait avec le *seigle ergoté* est très-malfaisant. Cependant, on emploie le *seigle ergoté* en médecine. Semer du *seigle*. Un champ de *seigle*. | *Faire les seigles*, Couper, moissonner les seigles. | *Seigle* se prend aussi pour le grain, la farine ou la paille de cette plante.

SEIGNEUR, s. m. (du lat. *senior*, vieillard, et par extension, homme respectable). Celui qui possédait un fief. | Ce terme n'est plus en usage aujourd'hui, excepté lorsqu'il s'agit des temps antérieurs à 1789; néanmoins on l'applique encore au maître, au possesseur d'un pays, d'un État, d'une province, où le régime féodal est en vigueur. | On l'appliquait aussi, par extens., à certaines personnes distinguées par leur dignité et leur rang, et de nos jours c'est encore un titre que l'on donne aux princes de la famille du souverain, aux cardinaux, archevêques et évêques. | Par excellence, nous appelons Dieu *le Seigneur*, et Jésus-Christ, *Notre Seigneur*. | *Grand seigneur*, Autrefois, Noble riche, faisant une grande dépense et se distinguant des autres hommes par le faste et l'élégance des mœurs. De nos jours, il n'y a plus de *grands seigneurs* en France. | *Le Grand Seigneur*, L'empereur des Turcs, le sultan. | Lors de l'établissement du régime féodal, le territoire de la France, les titres, les dignités, les offices, tout fut littéralement mis au pillage et devint héréditaire. Tandis que les ducs s'emparaient des provinces, les comtes des cités, les vicomtes, les vicaires, des districts, pour les posséder en toute propriété, les magistrats civils et les commandants militaires de la dernière classe firent leur proie des bourgs et des villages, et s'en instituèrent les *seigneurs*. Alors le nombre de ces seigneurs devint si considérable que la surface entière du pays en fut couverte, et que naquit cette maxime de droit féodal, *Nulle terre sans seigneur*, ce qui démontre évidemment que le mot *seigneur* signifie absolument Propriétaire ou maître du sol. On qualifiait ducs, marquis, comtes et barons ceux dont les terres étaient érigées en fiefs portant attribution de ces titres, et on appelait tout simplement *seigneurs* les gentilshommes dont les domaines n'étaient point titrés et ceux qui n'avaient de juridiction que sur un ou plusieurs villages, ce qui n'empêchait pas les ducs, marquis, comtes, etc., de s'intituler seigneurs de telles et telles paroisses. François Ier s'intitulait seigneur de Gentilly. Les seigneurs s'étaient arrogé une infinité de droits et de prérogatives. | *Droit du seigneur*. V. DROIT.

SEIGNEURIAGE, s. m. Féod. Droit particulier à un seigneur. On a aboli le *seigneuriage*.

SEIGNEURIAL, ALE, adj. Qui appartient au seigneur ou qui donne les droits de seigneur. Des droits *seigneuriaux*. Une terre *seigneuriale*.

SEIGNEURIALEMENT, adv. En seigneur.

SEIGNEURIE, s. f. Dr. féod. Puissance, autorité d'un seigneur sur ses terres et sur tout ce qui en relève. | La terre elle-même appartenant à un seigneur. Acheter une *seigneurie*. Vendre une *seigneurie*. Il n'y a plus de *seigneuries* en France. | Titre que plusieurs villes d'Italie donnaient autrefois au chef de la république et du conseil de magistrature. Les Anglais ont conservé ce titre pour quelques dignitaires, et notamment pour les pairs d'Angleterre. Sa *Seigneurie*, lord l'Arsouille.

SEIKH, adj. et s. Nation de l'Hindoustan qui habite le Cachemire, le Penjaub et une partie du Moultan et du Delhy. Ce peuple formait autrefois une corporation militaire très-puissante et indépendante. En proie à l'anarchie après la mort du fameux Runjet-Sing, ils finirent, en 1849, par tomber sous la domination des Anglais.

SEIME, s. f. Maladie du pied des chevaux, des ânes et des mulets, qui se manifeste par une fente du haut en bas de la corne du pied.

SEIN, s. m. (du lat. *sinus*, golfe, pli). Partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine. Se frapper le *sein*. Enfoncer le poignard dans le *sein*. Ces femmes portent plusieurs colliers qui descendent sur leur *sein*. (Buffon.) | Se dit surtout des mamelles des femmes. Donner le *sein* à un enfant. Prendre le *sein*. Cette nourrice a mal au *sein*. | Chacune des mamelles. Prendre le *sein* droit, le *sein* gauche. *Sein* ferme, rebondi. Un *sein* d'albâtre. L'ivoire de son *sein*. | La partie située entre le vêtement des femmes et leur sein. Cacher une lettre dans son *sein*. | Partie où les femmes conçoivent et portent leur fruit; les entrailles. Le fruit que cette femme porte dans son *sein*. Les méchants se détournent de la voie droite dès le *sein* de leur mère. (Massillon.) | Par extens. Le centre, le milieu, l'intérieur. Le *sein* de la mer. Le *sein* de la terre. Vivre au *sein* des montagnes. Se perdre dans le *sein* des mers. Porter la guerre dans le *sein* de l'empire. Les trésors renfermés dans le *sein* de la terre. (Massillon.) La baleine bondit au *sein* des mers. (Delille.) | Il s'emploie fréquemment dans le même sens en parlant des choses morales, physiques et métaphysiques. Vivre au *sein* de l'abondance, au *sein* de la volupté. Tirer une famille du *sein* de la misère. Il m'a tiré du *sein* de mon obscurité. (Racine.) Les merveilles des cieux seraient-elles sorties d'elles-mêmes du *sein* du hasard et du néant? Nous sommes au *sein* des merveilles de l'art.

> Les courtisans, en foule attachés à son sort,
> Du *sein* des voluptés s'avançaient à la mort.
> (VOLTAIRE.)

| Se prend quelquefois pour l'esprit, le cœur de l'homme. Méditer une trahison dans son *sein*. Verser sa douleur dans le *sein* d'un ami. | Fig. *Mettre, enfoncer le poignard dans le sein*, Causer à quelqu'un un extrême déplaisir en lui faisant part d'une mauvaise nouvelle, ou en lui disant des choses très-dures, désagréables ou blessantes. | *Réchauffer un serpent dans son sein*, Recevoir chez soi, ou admettre dans son intimité une personne qui, loin de vous en montrer de la reconnaissance, doit vous payer d'ingratitude et devenir votre ennemie.

SEINE, s. f. Sorte de filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux et sur les grèves. Il est garni en tête de flottes, et en bas de plomb ou de cailloux; à son extrémité sont attachées des cordes qui servent à le tendre ou à le traîner. Les pêcheurs vont traîner la *seine*.

SEINE, s. f. (du lat. *Sequana*). Géogr. Un des principaux fleuves de France, qui prend sa source au versant occidental des montagnes de la Côte-d'Or, près de Chanceaux, et se jette dans l'Océan après un cours d'environ 800 kilom. Il coule d'abord au nord, passe à Châtillon-sur-Seine, entre dans le départ. de l'Aube, où il baigne Bar-sur-Seine, Troyes et Nogent-sur-Seine, pénètre dans le départ. de Seine-et-Marne, passe à Montereau, Melun, puis entre dans le départ. de Seine-et-Oise et vient passer à Paris. Il rentre ensuite dans le départ. de Seine-et-Oise, touche Saint-Germain en Laye, Poissy, Mantes, entre dans le départ. de l'Eure, où il baigne Vernon, le Petit-Andelys et Pont-de-l'Arche; arrose enfin, en coulant à l'ouest, le départ. de la Seine-Inférieure, qu'il sépare en partie de ceux de l'Eure et du Calvados, arrose Elbeuf, Rouen, Caudebec, Lillebonne, Quillebœuf, Honfleur, et se jette dans la Manche au Havre, par une embouchure de 12 kilom. de large. | *Seine*, Département, enclavé dans celui de Seine-et-Oise, et qui ne se compose que de Paris et de sa banlieue; 4,758 hectares; 2,150,916 habitants; chef-lieu, Paris. Ce département est le plus petit de la France en étendue, mais le plus peuplé, le plus riche et le plus important à cause de la capitale, qui en occupe le centre. Il est arrosé par la Seine et la Marne. Carrières de plâtre et de pierre à bâtir; jardins maraîchers, pépinières. Industrie et commerce immense. V. PARIS. Le départ. de la Seine est divisé en trois arrondissements (Paris, Saint-Denis et Sceaux), 28 cantons, 71 communes. | *Seine-et-Marne*, Département situé entre ceux de l'Aube, de la Marne, du Loiret, de l'Yonne, de l'Oise et de l'Aisne; 595,383 hectares; 354,400 habitants; chef-lieu, Melun. Beaux grès, pierres meulières, albâtre, grès, pierre de taille et à plâtre, terre à faïence, etc. Sol très-fertile : céréales, légumes, bons fruits, entre autres le chasselas de Fontainebleau. Vastes forêts. Beaucoup de bétail, vaches, moutons, chevaux. Lainages, chapeaux, porcelaine, faïence, verre, poterie, tuiles, papier, tissus de coton, toiles peintes; moulins à huile, à tan, à scie; fromages de Brie. Ce département est divisé en cinq arrondissements (Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins), 29 cantons;

528 communes. | *Seine-et-Oise*, Département situé entre ceux de l'Oise, du Loiret, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, et de Seine-et-Marne (il enveloppe celui de la Seine); 559,555 hectares; 533,727 habitants; chef-lieu, Versailles. Sol montueux et bien boisé, forêts, étangs. Grès, craie, tourbe; pierres meulières, à plâtre, à bâtir; pierres lithographiques; eaux minérales. Céréales de toute espèce, légumes, fruits, chanvre, foins. Beaucoup de chevaux et de moutons. Toiles peintes, calicots, dentelles, blondes, bonneterie, filatures; porcelaine, poterie, verre, tuiles: chandelles, savon, produits chimiques; moulins à tan, à foulon, à farine; raffineries d'huile; fabriques de sucre de betterave; parfumerie, mégisserie, grains, etc. Ce départ. est divisé en six arrondissements (Corbeil, Étampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet, Versailles), 36 cantons et 684 communes. | *Seine-Inférieure*, Département situé entre ceux de la Somme, de l'Oise et de l'Eure, baigné par la Manche; 610,748 hectares; 792,768 habitants; chef-lieu, Rouen. Formé de la Normandie proprement dite. Fer, marbre, grès, pierres calcaires, marne, tourbe; eaux minérales. Sol très-fertile: céréales de toutes sortes; légumes, fruits à cidre et autres, lin, chanvre, houblon, fourrages, jonc, varech, etc. Gros bétail; vaches laitières, porcs, moutons, chevaux; volaille en quantité. Pêche très-active. Industrie et commerce annuelles: beurre, fromages, draps, lainages, toiles, cotonnades, rouenneries, calicots; usines à fer, produits chimiques. Ce départ. est divisé en cinq arrondissements (Dieppe, le Havre, Neufchâtel, Rouen, Yvetot), 51 cantons et 756 communes.

SEING, s. m. (du lat. *signum*, signe, signature). Nom d'une personne écrit par elle-même au bas d'une lettre, d'un acte, d'une promesse, pour certifier la teneur de l'écrit et le rendre valable. Mettre son *seing* sur un billet à ordre. | Le *seing privé* est la signature d'un acte qui n'a pas été reçu par un officier public. *Sous-seing privé* se dit aussi de l'acte lui-même. Le *blanc seing* est un papier signé en blanc, que l'on confie à une personne pour le remplir à sa volonté. Ne donnez jamais un *blanc seing*.

SEIZAIN, s. m. Comm. Sorte de drap dont la chaîne est formé de 1.600 fils.

SEIZAINE, s. f. Comm. Ensemble de seize objets. | Petite corde à l'usage des emballeurs.

SEIZE. Adjectif numéral qui exprime le nombre formé de dix et de six. *Seize* hommes. *Seize* mois. *Seize* heures. | S'emploie pour Seizième. Page *seize*. Tome *seize*. Louis *seize*. | S. m. Se prend par ellipse pour le seizième jour d'un mois. Le *seize* janvier. Fixer un payement au *seize* du mois. | Librairie. *Format in-seize*, ou absol. *in-seize*. Format d'un livre dont chaque feuille forme seize feuillets ou trente-deux pages. | *Les Seize*, Nom d'une faction fameuse dans l'histoire de France, qui se forma à Paris, en 1579, pendant la Ligue, et qui fut ainsi nommée à cause des *seize* quartiers de Paris que les ligueurs gouvernaient, et à la tête desquels ils avaient d'abord placé *seize* bourgeois de leur parti. Les *Seize* disparurent à l'avénement de Henri IV.

SEIZIÈME, adj. Qui suit immédiatement le quinzième. La *seizième* page. Le *seizième* siècle. | Se dit de chaque partie d'un tout divisé ou que l'on conçoit divisé en seize parties. La *seizième* partie d'un tout. | S. m. Un *seizième*. Avoir un *seizième* dans les bénéfices. | Celui qui occupe le *seizième* rang, la *seizième* place. Être le *seizième* de la classe.

SEIZIÈMEMENT, adv. En seizième lieu.

SÉJOUR, s. m. (du bas lat. *sejornum regis*). Temps pendant lequel on demeure dans un même lieu, dans un même pays. Faire un *séjour* à Paris. Pendant son *séjour* dans cette ville. Prolonger son *séjour*. Je me rendrais suspect par un plus long *séjour*. (Racine.) Un long *séjour* en Égypte l'avait mis à portée de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. (Barthélemy.) | Endroit où l'on réside, habitation, logement, domicile. Un agréable *séjour*. Un *séjour* enchanté. Le *séjour* que j'habite est fort de mon goût. (J. J. Rousseau.) | Fig. Le *séjour* de la douleur. Le *séjour* de la mollesse. | Les poètes se servent de ce mot pour désigner le ciel, l'enfer, la mer. Le *séjour* des dieux. Le *séjour* des ombres. L'humide *séjour*. | T. milit. Le temps pendant lequel une troupe qui change de garnison s'arrête pour se reposer. Le *séjour* est de deux jours; il a lieu ordinairement à la cinquième étape. | Les marins emploient également le mot *séjour* pour désigner le temps qu'un navire passe en relâche.

SÉJOURNER, v. n. Demeurer plus ou moins longtemps dans un lieu. *Séjourner* dans une ville. J'interrogeai dans la suite un Athénien qui *avait* longtemps *séjourné* en Macédoine. (Barthélemy.) | S'arrêter dans un lieu, s'y reposer lorsqu'on est en voyage. Notre frégate *séjourna* deux mois à Manille. (C. Henricy.) | Par extens. L'eau a longtemps *séjourné* dans ces plaines.

SEL, s. m. (du gr. ἅλς, mer, d'où les Latins ont fait *sal*). Substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, que les chimistes appellent *chlorure de sodium*, et que l'on emploie pour saler nos aliments. Cette substance est produite par l'évaporation des eaux de la mer et des sources salées. On la trouve aussi à l'état solide et formant des bancs dans l'intérieur de la terre. La première s'appelle *sel marin*, et la seconde a reçu le nom de *sel gemme*. Les sources d'eau salée proviennent des dissolutions du sel qui compose les bancs de sel gemme. Le sel gemme est ordinairement d'un blanc laiteux quand il se présente en cristaux cubiques, et presque toujours coloré de gris par un peu de bitume, ou en rouge par de l'oxyde de fer quand il s'offre cristallisé en lames s'entre-croisant dans tous les sens. Le *sel marin* s'obtient par extraction des eaux de la mer, qu'on fait arriver, pendant la saison chaude, dans une série de carrés bien nivelés, et où ces eaux, n'ayant qu'une faible épaisseur, subissent une évaporation rapide. On les fait passer ensuite dans d'autres carrés où l'évaporation s'achève jusqu'à ce qu'elles déposent le sel en petits cristaux cubiques, ou en cubes imparfaits dont chaque face est creusée en trémie. Le sel, ainsi déposé, est retiré du marais salant avec un râteau et exposé à l'air sur les bords du marais. On le laisse alors exposé ainsi pendant plus d'une année pour le décharger des sels de magnésie, du sulfate de soude, qui lui donneraient de l'amertume. Le *sel marin* produit la soude et sert à la préparation du chlore et à la fabrication de l'acide chlorhydrique et des chlorures. Mais il sert surtout à l'alimentation, en lui fournissant un élément indispensable à la constitution du sang et des autres liquides de l'organisme. Le besoin du sel est aussi impérieux pour l'homme que pour les animaux, et l'on n'engraisse les bestiaux qu'en ajoutant à leur nourriture une certaine quantité de sel. Le sel sert pour les usages culinaires et pour la conservation des viandes et des poissons. *Sel gris*. *Sel* blanc. Gros *sel*. *Sel* commun. Un grain de *sel*. Piler du *sel*. Saupoudrer la viande de *sel*. Il n'y a pas assez de *sel* dans ce ragoût. | Chim. Par extens. Résultat de la combinaison d'un acide avec un oxyde métallique. Dans la nomenclature moderne, pour désigner un sel en particulier, on écrit d'abord le nom de son acide, dans lequel on remplace la terminaison *ique* par *ate*, la terminaison *eux* par *ite*; puis on fait suivre le nom de la particule *de*, et on place après le nom de l'oxyde, comme dans les exemples suivants: *Carbonate d'oxyde de fer*, *sulfate de potasse*. Les diverses variétés des sels se désignent, d'après la loi des proportions multiples, par les mots *sesqui*, *bi*, *tri*, qui se placent devant le nom de l'acide ou devant le mot *basique*, selon que le sel contient une fois et demie, deux fois, trois fois plus d'acide ou d'oxyde que l'acide ou l'oxyde du sel neutre: *Phosphate neutre de chaux*; *sesquiphosphate de chaux*, *biphosphate de chaux*; *phosphate sesquibasique de chaux*, *bibasique de chaux*. Les *sels* sont tous solides, inodores et plus denses que l'eau distillée; ils sont insipides quand ils ne peuvent pas se dissoudre dans l'eau, mais ils sont plus ou moins sapides quand ils y sont solubles. Certains sels, nommés *déliquescents*, attirent l'humidité de l'atmosphère et se résolvent en liqueur; d'autres, au contraire, appelés *efflorescents*, abandonnent leur eau au contact de l'air, perdent leur transparence et tombent même en poussière. On divise les sels en trois classes: les *sels neutres*, dans lesquels les propriétés de l'acide et de l'oxyde ont disparu complètement ou se sont neutralisées par le fait de la combinaison; les *sels acides* et les *sels basiques*, ceux dans lesquels prédominent les propriétés de l'acide ou de l'oxyde. Les *sels alcalins* renferment un excès de base alcaline; ils verdissent les couleurs bleues végétales, le sirop de fleurs de violettes. Les *sels acides* rougissent les teintures bleues végétales, le papier violet du sucre. | *Sels doubles*, Ceux qui, ayant un acide commun, se combinent ensemble pour donner lieu à un nouveau composé. Le sulfate d'alumine et le sulfate de potasse forment, par leur union, un *sel double* qu'on nomme sulfate double d'alumine et de potasse, qui est connu dans le commerce sous le nom d'*alun*. | *Sel ammoniac*, Nom vulgaire de l'hydrochlorate de potasse, qui est composé d'acide chlorhydrique et d'ammoniaque dans la proportion de 68 à 32 environ. On le retire aujourd'hui des produits condensés de la distillation sèche des matières animales, de l'urine putréfiée provenant des vidanges des grandes villes et des eaux de condensation des usines à gaz. | *Sel d'Epsom*, Sulfate de magnésie. | *Sel de vinaigre*, Nom donné aux cristaux de sulfate de potasse, arrosé d'acide acétique concentré ou de vinaigre radical, que l'on renferme dans de petits flacons bouchés à l'émeri. | *Sel de soude*, Sous-carbonate de soude. | *Sel de Saturne*, Acétate de plomb, combinaison du vinaigre et du plomb, que l'on prépare en mettant des lames de plomb excessivement minces exposées à des vapeurs de vinaigre et que l'on fait cristalliser ensuite. | *Le sel de Glauber* est un sulfate de soude. | *Sel de nitre*, Salpêtre ou sulfate de potasse. | *Sel d'oseille*, Combinaison de l'acide oxalique et de la potasse, que les chimistes appellent *bi-oxalate de potasse*. Le *sel d'oseille* sert à beaucoup d'usages dans l'économie domestique et dans les arts. | Fig. Ce qu'il y a de fin, de piquant, de vif dans un discours, dans les ouvrages de l'esprit. Cet article est plein de *sel*. Vous serez plus à portée que personne de goûter le *sel* de ces ouvrages. (Voltaire.) Toutes les scènes du théâtre de la foire étaient plus ou moins assaisonnées de la satire, mais le plus souvent de la satire à gros *sel*. (La Harpe.) | *Sel attique*, Manière fine et délicate de s'exprimer qui était particulière aux anciens Athéniens, et qu'on applique à tous ceux qui écrivent et parlent dans le même goût. Il y a dans le *Rappel* du *sel attique*.

SÉLACIENS, s. m. pl. (du gr. σέλαχος, cartilagineux), Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens ou cartilagineux, comprend les raies, les squales, les scies, la torpille, etc.

SÉLAM, s. m. Nom donné par les Orientaux à un bouquet dont les fleurs sont disposées de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret. Les femmes des harems excellent à faire les sélams.

SÉLENE, s. f. (du gr. σελήνη, lune), Ichthyol. Nom donné à des poissons osseux qui doivent être rapportés à d'autres genres. La *sélène quadrilaire* appartient au genre chétodon; la *sélène argentée* ou *lune* au genre vomer.

SÉLÉNIEUX, adj. m. Chim. *Acide sélénieux*. Acide que le sélénium produit avec l'oxygène.

SÉLÉNIQUE, adj. Qui concerne la lune. | Chim. Qui concerne le sélénium. Se dit particulièrement d'un acide composé d'oxygène et de sélénium. Il est le produit de l'art, et s'obtient en traitant le sélénium par l'acide nitrique.

SÉLÉNITE, s. f. (du gr. σελήνη, lune). Chim. Chaux sulfatée, ainsi nommée à cause de ses lames brillantes.

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj. Qui a rapport à la sélénite. | Qui contient de la sélénite.

SÉLÉNIUM, s. m. (pron. *sélénioome*). Métal acidifiable qui se rapproche de l'arsenic, et surtout du tellure. Le *sélénium* est solide, brillant, de couleur brune, fragile, cassant, sans odeur ni saveur. Sa poudre est d'un rouge foncé. Sa pesanteur est de 4,32. Il est très-volatil. Ce métal, très-rare dans la nature, ne se trouve qu'uni au soufre.

SÉLÉNIURE, s. m. Chim. Nom donné aux composés de sélénium et d'un autre métal.

SÉLÉNOGRAPHIE, s. f. (du gr. σελήνη, lune; γράφω, j'écris). Description de la lune. Cette description consiste dans la représentation du disque de la lune avec les taches et les autres endroits obscurs qu'on y aperçoit, soit à la simple vue, soit avec un télescope.

SÉLÉNOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la description de la lune. Cartes *sélénographiques*.

SÉLÉNOPS, s. m. Entomol. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des aranéides, tribu des latérigrades. L'espèce type de ce genre est le *sélénops* rayonné, découvert en Espagne.

SÉLEUCIDE, adj. et s. Surnom des rois de Syrie, tiré du premier roi macédonien de cette contrée, qui s'appelait Séleucus. L'*ère des Séleucides* commence à la prise de Babylone par Séleucus, l'an 312 avant J. C., et finit à la conquête de la Syrie par Pompée (65 av. J. C.).

SÉLEUCIE. Géogr. Grande ville de Babylonie, sur le Tigre, fondée par Séleucus Nicator, premier roi de Syrie, qui en fit la capitale de son royaume après la destruction de Babylone. On y compta jusqu'à 600,000 habitants.

SÉLEUCUS. Six rois de Syrie ont porté ce nom. | *Séleucus Ier*, surnommé *Nicator* (victorieux), fut l'un des principaux généraux d'Alexandre le Grand. Après la mort de ce prince (323 avant J. C.), il reçut la Babylonie en partage, et prit le titre de roi. Devenu maître de la Syrie, il mourut assassiné en 281. | *Séleucus II*, surnommé *Callinichus*, succéda à son père Antiochus Théos en 247. Il déclara la guerre à l'Égypte, et fut vaincu. Fait prisonnier par Arsace, roi des Parthes, il mourut en 227. | *Séleucus III*, surnommé *Céraunus* (la Foudre), suc-

céda au précédent, son père, et fut assassiné en 224 avant J. C., après un règne sans gloire. | *Séleucus IV*, surnommé *Philopator* ou *Soter*, succéda à son père Antiochus le Grand en 187, et mourut en 175. Ce fut lui qui envoya Héliodore piller le temple de Jérusalem. | *Séleucus V* succéda à son père Démétrius Nicator, en 124, mais fut bientôt assassiné par ordre de sa mère Cléopâtre, qui mit à sa place son deuxième fils, Antiochus Grypus. | *Séleucus VI*, dit *Épiphane*, régna de 97 à 93 avant J. C.

SÉLIM Ier (surnommé le *Féroce*). Sultan ottoman, fils de Bajazet II, né en 1467, régna de 1512 à 1520. Battit le shah de Perse, soumit la Syrie, conquit l'Égypte, où il mit fin à la puissance des Mameluks, se fit céder par le dernier des khalifes abassides le titre d'iman avec le pouvoir de khalife, ce qui le mit au-dessus de tous les princes musulmans. *Sélim Ier* trempa ses mains dans le sang de son père, de ses frères, de huit de ses neveux et d'autant de bachas qui l'avaient servi fidèlement. | *Sélim II* (1566) enleva Chypre aux Vénitiens, et perdit la bataille de Lépante. | *Sélim III* (1789-1808) soutint contre la Russie une guerre désastreuse, fit cause commune avec les Anglais quand Bonaparte envahit l'Égypte, et, après avoir conclu la paix avec la France, ne s'occupa plus que de réformer l'empire sur le plan des idées de l'Europe. Mais il échoua dans cette tentative, fut détrôné, relégué dans le sérail et enfin étranglé par le sultan Mustapha IV.

SELLE, s. f. Petit siége de bois pour une personne, à trois ou quatre pieds, sans dos. Être assis sur une *selle*. Les cordonniers, savetiers, bourreliers et autres ouvriers en cuir, ont de petites *selles* rondes à trois pieds sur lesquelles ils sont assis quand ils cousent leurs ouvrages. | On dit proverb. qu'*un homme demeure entre deux selles le cul à terre*, lorsque de deux choses auxquelles il prétendait, il n'en obtient aucune. | Espèce de siége rembourré qu'on met sur le dos du cheval, pour la commodité du cavalier. *Selle* pour homme, pour femme. *Selle* à l'anglaise. *Selle* de postillon. Le siége, les arçons, le pommeau d'une *selle*. *Selle* de cuir, de velours, de chamois, de drap. Rembourrer une *selle*. | *Cheval de selle*, Cheval qui sert particulièrement comme monture, par opposition à *cheval de trait*, Cheval que l'on attelle. | *Être bien en selle*. Être bien à cheval. Figur. *Être bien en selle*, Être bien affermi dans son poste, dans sa place. | *Selle à tous chevaux*, selle faite de telle sorte qu'on la peut faire servir à toutes sortes de chevaux quand on court la poste. On appelle, chez les maîtres de poste, *la première selle*, le meilleur bidet de l'écurie. | Chez les potiers d'étain, *Selle à jeter*, Instrument de bois, à pieds, ouvert ou creux à l'endroit où l'on dresse le moule de vaisselle pour jeter dedans; et *selle à apprêter*, une autre espèce de selles. | Chez les sculpteurs, *Selle à modèle*, Chevalet dont ils se servent pour placer et contenir les pièces de marbre ou de pierre qu'ils travaillent. | Chez les tonneliers, *Selle à tailler*, Qui sert à retenir la planche qu'on veut tailler. Chez les briquetiers, Banc sur lequel l'ouvrier coupe et bat les planches de terre, pour en faire du carreau. | Métallurg. Espèce de scorie qui se forme au-dessus de la mine, à mesure qu'elle est en fusion. | Évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. Ce médicament lui a fait faire deux ou trois *selles*. | On dit aussi *Aller à la selle*, pour dire Aller à la garde-robe. | Les anciens Romains n'avaient ni l'usage de la selle, ni celui des étriers. Le premier temps où nous voyons qu'il ait été question de selles chez les Romains, est l'an 340 après J. C., lorsque Constance, qui combattait contre son frère Constantin, le renversa de dessus sa selle, au rapport de Zonaras.

SELLÉ, ÉE, part. Muni d'une selle. Cheval *sellé*. Mules *sellées*. Une jument *sellée* attendait à la porte.

SELLÉE, s. f. T. de briquetiers. Rangée de piles de carreaux sur la selle.

SELLER, v. a. Mettre et accommoder une selle sur un cheval, sur une mule, etc. Il fit promptement *seller* ses chevaux et partit. | **Se seller**, v. pron. T. d'agric. Se serrer, s'endurcir. Ce terrain commence à *se seller*. Les terres fortes, qui se coupent à la bêche, comme des terres franches, ou comme des terres glaises, sont sujettes à se *seller*. (Encycl.)

SELLERIE, s. f. Lieu où l'on serre les selles, les brides, les harnais et autres appartenances d'une écurie, pour les conserver. Il fait mettre les harnais à la *sellerie*. | Travail du sellier; fabrication, commerce, magasin, boutique de selles, brides, fouets, harnais, étriers, etc. Travailler à la *sellerie*. La *sellerie* est un objet important de la fabrication parisienne.

SELLETTE, s. f. Petit siége de bois fort bas, sur lequel on obligeait autrefois un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger, et quand les conclusions du ministère public étaient pour une peine afflictive. Mettre sur la *sellette*. Asseyons sur une *sellette* celui qui se plaçait sur un trône. (Robespierre.) | On dit encore figur. d'un homme à qui on fait plusieurs questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voulait tenir secret, qu'*on l'a tenu longtemps sur la sellette*. | Agric. Partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. | Charp. Pièce de bois en manière de moise, arrondie par les bouts, qui, accolant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. | Charr. Pièce de bois dans laquelle on met l'essieu des petites roues, que l'on y assujettit avec des échantignoles. | Établi dont les vanniers se servent pour tourner les paniers. | Morceau de planche qui forme le fond des crochets d'un crocheteur. | Sorte de boîte où les décrotteurs mettent leurs brosses et leur cire, et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre. | Petit siége à l'usage des plombiers. On l'accroche à une corde nouée par le moyen d'un crochet, et les ouvriers s'y soutiennent pour travailler. | Petit siége à l'usage des calfats. Le maître calfat était sur sa *sellette*.

SELLIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait des selles, des harnais, etc. | Adjectiv. Ouvrier *sellier*.

SELON, prép. Conformément à, comme, ainsi que. *Selon* la raison. *Selon* la charité. *Selon* la justice. *Selon* les circonstances. Agir *selon* sa conscience. Rien n'est moins *selon* Dieu et *selon* le monde, que d'appuyer tout ce que l'on dit dans la conversation, jusqu'aux choses les plus indifférentes, par de longs et de fastidieux serments. (La Bruyère.) Les lois *selon* lesquelles Dieu a créé sont celles *selon* lesquelles il conserve; il agit *selon* ces règles, parce qu'il les connaît. (Montesquieu.) Chacun a son langage *selon* ses passions. (Condillac.) J'y trouve une société *selon* mon cœur. (J. J. Rousseau.) | *Selon moi, selon vous, selon lui, selon nous*, etc., etc., Selon ce que je pense, ce que tu penses, ce qu'il pense, ce que nous pensons. | *Selon*, dans le style de la conversation, se met quelquefois sans régime, pour dire selon les occurrences, selon les différentes dispositions des choses, des personnes, etc.; et alors il ne s'emploie guère que pour marquer quelque doute, quelque incertitude, et par une espèce de réponse. Réussira-t-il dans cette entreprise? Pensez-vous qu'il gagne son procès? *Selon*; c'est *selon*. | Synon.: SELON, SUIVANT. *Selon* revient aux mots ou aux différentes manières de parler, Ainsi que, comme, à ce que, conformément à ce que, etc. *Suivant* signifie En suivant, pour suivre, si l'on suit; il exprime l'action de parler ou d'agir après ou d'après une suite, une conséquence. On dit: *Selon* l'hébreu, *selon* la Vulgate, *selon* les Septante, *selon* le texte samaritain, lorsqu'il s'agit de citer un de ces textes; s'il était question de suivre ou de ne pas suivre l'un ou l'autre de ces textes, *suivant* serait bien dit. | On dit: *Selon* saint Thomas, *selon* Scot, pour citer les auteurs et les autorités; et, *Suivant* la doctrine de saint Thomas, *suivant* la doctrine de Scot, parce qu'en effet on dit *suivre* la doctrine. On dit: L'Évangile *selon* saint Matthieu, et non *suivant* saint Matthieu. L'Évangile *selon* saint Matthieu est l'Évangile écrit, tel qu'il est écrit, ainsi qu'il est écrit par saint Matthieu. Vous ne dites pas l'Évangile *suivant* saint Matthieu, car il ne s'agit pas de suivre l'Évangile, ou saint Matthieu. *Selon* exprime quelque chose de plus fort, de plus déterminé, de plus positif, de plus absolu que *suivant*; aussi désigne-t-il mieux une autorité, une règle à laquelle il faut obéir, se conformer; tandis que *suivant* laisse plus de liberté et d'incertitude. (L'abbé Girard.)

SELTZ. Géogr. Village du duché de Nassau, célèbre par ses eaux minérales, qui contiennent une grande quantité d'acide carbonique et d'hydrochlorate de soude. On en fabrique d'artificielles dont le bon marché a rendu l'usage général. Une bouteille d'eau de *Seltz*. On mêle l'eau de *Seltz* au vin.

SEM (en hébreu, *nom*, *renommée*). Fils aîné de Noé, naquit vers l'an du monde 1558 (avant J. C. 2442), et vécut environ six cents ans. Il est, d'après la Bible, le chef de la race qui aurait peuplé l'Asie.

SEMAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Action de semer; résultat de cette action; le grain même qu'on a semé et la saison où l'on sème. Ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel. On commence à faire les *semailles*. Les *semailles* ont été gâtées par les pluies. Il arriva pendant les *semailles*. Les *semailles* d'automne. Les *semailles* du printemps. | Les *semailles* sont une opération dont un bon agriculteur comprend toute l'importance et à laquelle il apporte tous les soins et les attentions convenables. Il doit principalement considérer quatre choses: 1° Les époques de semailles; 2° le choix et la préparation de la semence; 3° le mode de la semaille; 4° l'enterrement des semences. Chaque espèce de graine a une période plus ou moins longue durant laquelle elle doit être semée, pour pouvoir atteindre sa pleine maturité. La réussite dépend très souvent d'un heureux choix du moment le plus favorable dans cette période. On va procéder aux *semailles*.

SEMAINE, s. f. (du lat. *septimus*, septième; d'où *septimana*, semaine). Suite de sept jours, à commencer par le dimanche jusqu'au samedi inclusivement. Je serai de retour à la fin de la *semaine*. Il passera plusieurs *semaines* à la campagne. Vous m'aviez promis de ne pas laisser passer une *semaine* sans me donner de vos nouvelles. (Galiani.) | Cette division du temps est fort ancienne et de la plus haute importance. Elle fut connue des Égyptiens et des Chaldéens. Elle forme le quart d'une lunaison, qui est de 28 jours, et qui était le mois des peuples asiatiques et septentrionaux de l'antiquité. Les noms des jours de la *semaine* se rapportaient à ceux des sept planètes connues des anciens, et auxquelles ils étaient consacrés. Ainsi, le dimanche ou jour du Seigneur était le jour du Soleil; le lundi, celui de la Lune (*Lunæ dies*); le mardi, celui de Mars (*Martis dies*); le mercredi, celui de Mercure (*Mercurii dies*); le jeudi, celui de Jupiter (*Jovis dies*); le vendredi, celui de Vénus (*Veneris dies*); le samedi, celui de Saturne (*Saturni dies*). Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas cette manière de diviser le temps; l'usage des semaines pour diviser le temps ne s'est établi en Orient qu'avec le christianisme. | *Semaine sainte*, La dernière semaine du carême. Elle commence le dimanche des Rameaux et finit à Pâques. | Livre qui contient l'office qu'on dit dans l'église pendant la semaine sainte. Imprimer des *Semaines saintes*. | On dit, *Être de semaine, être en semaine*, pour dire Être chargé pendant la semaine de certaines fonctions. Cet officier ne put s'absenter, parce qu'il *était de semaine*. | *Prêter à la petite semaine*, Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme qu'on a prêtée, pour être remboursée à un terme très-court. | *Semaine* se prend aussi pour une suite quelconque de sept jours. Il y aura jeudi trois *semaines* qu'il est malade. | Travail que les ouvriers font pendant une semaine. | Payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine. Il a mangé sa *semaine* en un jour. Certains ouvriers boivent leur *semaine*.

SEMAINIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui est de semaine, n'importe dans quel endroit.

SEMALE, s. f. Embarcation assez longue, à fond plat, dont les Hollandais se servent pour charger et décharger leurs grands navires, et naviguer dans leurs canaux et sur des eaux tranquilles. | On dit aussi *Semaque*.

SEMANTRON, s. m. Instrument de percussion en usage chez les Grecs de l'empire ottoman pour appeler le peuple à la prière, l'usage des cloches leur étant interdit par les Turcs.

SÉMAPHORE, s. m. (pron. *sémafore*; du grec σῆμα, signal; φορός, porteur). Sorte de télégraphe établi sur les côtes pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des navires venant du large, naviguant ou croisant à la vue des côtes et devant les ports.

SEMBLABLE, adj. Qui ressemble, pareil; qui a des qualités ou des propriétés analogues. Ces deux choses sont *semblables*. Il y a peu de cas entièrement *semblables*. Il ne s'est jamais rien vu de *semblable*. La vertu et le malheur de l'un et de l'autre sont *semblables*. (Fléchier.) Je le trouvais toujours différent des autres hommes, mais toujours *semblable* à lui-même. (Barth.) | Substantiv., Les choses semblables. Il se dit particulièrement, en philosophie, des phénomènes semblables, et, en médecine, des médicaments qui jouissent de la propriété de déterminer des phénomènes semblables à certaines maladies auxquelles on les oppose. L'homœopathie est basée sur la théorie des *semblables*. | Signifie aussi Le prochain. Nous devons aimer nos *semblables* comme nous-mêmes. | Géom. Se dit des figures qui ont leurs angles égaux, et leurs côtés analogues proportionnels. Il y a des *triangles semblables*, des *polygones semblables*, des *sections coniques semblables*. La géométrie démontre dans quel cas les figures sont *semblables*, et quelles sont les propriétés des *figures semblables*. | Algéb. Les termes semblables sont ceux qui contiennent les mêmes lettres, et précisément le même nombre de lettres, quels que soient d'ailleurs les coefficients. 3 *ab*, et 6 *ab*, sont deux termes *semblables*. | Il ne faut pas confondre *égal* et *semblable*. Deux choses *égales* sont de même grandeur et de même dimension; deux choses *semblables* n'ont que des rapports correspondants proportionnels sous des dimensions plus ou moins différentes. Un petit carré est *semblable* à un grand carré, mais ne lui est pas *égal*. Toutes les figures

égales sont en même temps *semblables*, mais toutes les figures *semblables* ne sont pas en même temps *égales*.

SEMBLANT, s. m. Apparence. Il ne se dit qu'en parlant des personnes. Beau *semblant*. Faux *semblant*. Il m'a trahi sous des *semblants* d'amitié, sous de faux *semblants* d'amitié. | *Faire semblant de, Faire semblant que*, Feindre de, feindre que. Cet homme *fait semblant de* dormir. Il *faisait semblant de* ne pas entendre ce qu'on lui disait. Il *fit semblant de* s'en aller. | Fam. *Ne faire semblant de rien*, Prendre un air indifférent, avoir attention à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse donner à connaître ce que l'on pense, le dessein qu'on a. Observez ce qui se passe, sans *faire semblant de rien*.

SEMBLER, v. n. (du lat. *simulare*, simuler). Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. Il se dit des personnes et des choses. Ces choses-là me *semblent* belles et bonnes. Quand on est dans un bateau qui va très-vite, le rivage *semble* fuir. Cette couleur ne me *semble* pas assez vive. Il vous *semble* sage et il ne l'est pas. Vous me *semblez* tout mélancolique. Ils me *semblèrent* un peu fâchés. Voilà ce qui me *semble* le plus probable. Vous changez de couleur et *semblez* interdit. (Racine.) | Il est souvent impersonnel. *Il semble*, à vous entendre parler, que vous m'ayez rendu service. *Il eût semblé* ridicule d'insister sur ce point. | *Ce me semble*, Selon moi, à mon avis. Il faudrait, *ce me semble*, user d'indulgence. | *Il me semble, il vous semble*, etc., *que*, Je crois, vous croyez que. | *Il me semble que je le vois*, Je crois que je le vois. | *Il me semblait que cela était ainsi*, Je croyais que cela était ainsi. | On dit de même, avec un infinitif. *Il me semble encore le voir, l'entendre*, etc., Je crois encore le voir, l'entendre, etc. | *Sembler*, impersonnel, se joint aussi avec la préposition *de*. Que vous *semble de* cette affaire? Que vous *semble-t-il de* ce tableau? Que vous en *semble?* Je lui ai dit ce qu'il m'en *semblait*. Dans ces phrases, *Que vous semble? que vous en semble? ce qu'il m'en semblait*, peuvent se rendre par : Que croyez-vous? qu'en croyez-vous? ce que j'en croyais; ou par, Quelle est votre opinion, quel est votre avis? etc. | Il se joint aussi avec le mot *bon*. *Si bon lui semble; si bon leur semble; comme bon vous semblera; il nous a semblé bon*, S'il lui plaît; s'il leur est agréable; comme il vous plaira; nous avons trouvé bon. (Acad.)

SEMÉ, ÉE, part. Répandu comme on répand la semence. Le blé est *semé*. Les graines *semées* commencent à lever. Les fleurs sont *semées* sur ses pas. | Couvert de semence ou de choses analogues. Un champ *semé* de blé. Chemin *semé* de fleurs. | Fig. La vie n'est *semée* de fleurs pour personne, chacun y rencontre des épines. Discours, écrit *semé* de pointes.

SÉMÉIOLOGIE, s. f. (du gr. σημεῖον, signe; λόγος, discours). Branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des signes des maladies et de toutes les indications qui s'y rapportent. On dit aussi *Séméiotique*.

SÉMÉIOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la séméiologie. Indications *séméiologiques*.

SÉMÉIOTIQUE, s. Synonyme de *Séméiologie*.

SÉMÉLÉ. Myth. Fille de Cadmus et d'Harmonie. Elle fut aimée de Jupiter. Junon, pour la perdre, lui persuada, sous les traits de Béroé, sa nourrice, d'exiger de son amant qu'il se montrât à elle dans toute sa gloire. Jupiter lui accorda à regret cette demande et parut devant elle armé des éclairs et de la foudre. Sémélé fut aussitôt consumée par le feu; mais l'enfant qu'elle portait dans son sein fut sauvé, et Jupiter l'emporta dans sa cuisse. Cet enfant, c'était Bacchus. Sémélé fut, après sa mort, mise au rang des immortelles, sous le nom de *Thyonée*.

SEMELLE, s. f. Pièce de cuir qui fait le dessous de la chaussure. Les *semelles* se font avec les cuirs les plus épais et les plus solides, qui reçoivent une préparation spéciale. Fortes *semelles*. Bonnes *semelles*. *Semelles* imperméables. Il y a des *semelles simples*, des *semelles doubles*, des *semelles triples*. | Quelquefois, la matière est différente du cuir; on dit alors *Une semelle de bois, de liége, de feutre*, etc. | Morceau de toile ou de drap dont on garnit le pied d'un bas de laine, de soie, etc. Mettre des *semelles* à des bas. | Par ext. Mesure approximative qui équivaut à la longueur mesurée par une semelle ordinaire. Il saute dix *semelles*. | *Battre la semelle*, Exercer un métier qui oblige à voyager; se réchauffer les pieds en les frappant alternativement contre ceux d'une autre personne, semelle à semelle. Les écoliers *battent la semelle*. | Artill. Planche de bois fort épaisse que l'on met sur les trois premières entretoises de l'affût et sur laquelle pose le canon. | Charp. Pièce de bois qui sert à soutenir des poutres quand le mur n'est pas assez fort.

SEMENCE, s. f. (pron. *semanse*; du lat. *semen*, même signif.). Grains que l'on sème; grains destinés aux semailles. Acheter du blé de *semence*. Payer au fermier le prix des labours et des *semences*. Quelques *semences* possèdent longtemps leur force de germination. (De Morogues.) | Se prend aussi généralement pour tout ce qui se sème, soit grains, noyaux, pepins, etc. Chaque fruit a sa *semence*. Les *semences* des fraises se trouvent à la surface de la pulpe du fruit. On a longtemps cru que les champignons et les fougères n'avaient point de *semences*. | Pharm. *Les quatre semences froides*, Les semences de courge, de citrouille, de melon et de concombre. | *Semences froides mineures*, Les graines de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage. | *Les quatre semences chaudes*, Les semences d'anis, de fenouil, de cumin et de carvi. | *Les quatre semences chaudes mineures*, Celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte. | Humeur épaisse, blanche et visqueuse, dont la sécrétion se fait dans les testicules, et qui est destinée à l'acte de la génération. V. SPERME. | La *semence* dans les plantes est proprement cette partie du fruit qui renferme les organes de la reproduction; toutefois ces organes se retrouvent encore dans les bourgeons que quelques naturalistes regardent avec raison comme de véritables graines *sui generis*. Les semences des fruits varient beaucoup de forme. Toute semence tient à l'ovaire, tant qu'elle n'est pas parvenue à sa maturité, par un cordon ombilical ou funicule. A la première vue, toute semence paraît composée d'une enveloppe et d'une amande. L'objet de l'enveloppe ou tunique propre est de garantir l'amande de la trop forte action, soit de la sécheresse, soit de l'humidité. Quant à l'amande, elle se compose du périsperme et de l'embryon ou cotylédons. Une certaine quantité de plantes n'offrent qu'un cotylédon. Il y en a deux dans le plus grand nombre, et c'est sur cette différence qu'est basée la méthode des familles naturelles.

SEMEN-CONTRA, s. m. Pharm. Sommités des ramifications supérieures, capitules fleuris et graines de trois espèces d'*armoises* (l'*armoise-contra*, l'*armoise juive* et l'*armoise santonique*) qui croissent en Perse et en Palestine. On les emploie très-souvent dans la médecine comme puissants vermifuges.

SEMER, v. a. (du lat. *semen*, semence). Répandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier; mettre des semences en terre. *Semer* du blé, de l'orge. *Semer* de la navette, du chènevis. *Semer* du gland, des pépins. *Semer* de l'oseille, du persil, de la laitue, des pavots, du sainfoin, du lin, du pied-d'alouette. | *Semer un champ, des terres, une planche, une couche*, Y répandre, y semer de la graine. Qui est-ce qui *a semé* vos terres? | Absol. Le temps de *semer*. Il fait bon *semer*. C'est la saison de *semer*. *Semer* à la volée, à la main, en lignes, etc. *Semer* au plantoir. | Prov. *Il faut semer pour recueillir, avant que de recueillir*, On ne doit pas espérer recevoir une récompense, un salaire, avant d'avoir travaillé. | Fig. *Semer en terre ingrate*, Faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance, ou donner des leçons, des conseils à quelqu'un qui n'a pas les dispositions nécessaires pour en profiter. | Fig. Se dit en parlant de certaines choses que l'on répand, que l'on jette çà et là, que l'on dissémine. Il *semait* son argent le long des chemins sans s'en apercevoir. *Semer* des chausses-trapes dans les lieux où doit passer la cavalerie ennemie. Mes ennemis *ont semé* de piéges le chemin où je marchais. (La Harpe.) | *Semer de l'argent*, Distribuer de l'argent. | *Semer l'argent*, Être trop libéral. | Dans le sens moral, Répandre. *Semer* dans un ouvrage des mots ingénieux. *Semons* toujours les idées utiles; si elles ne prospèrent pas immédiatement, elles germeront et fructifieront dans un avenir plus ou moins éloigné. *Semer* ici la plainte et non pas l'épouvante. (Racine.) Vous *semiez* le carnage, et le trouble et l'horreur. Les rois *sèment* le désespoir sur leurs pas.

SÉMESTRAL, ALE, adj. Qui a lieu, qui se fait chaque semestre. Les observateurs, et Hippocrate lui-même, établissent une division *sémestrale* de l'année. (Virey.) | Plur. masc., *Sémestraux*.

SEMESTRE, s. m. (du lat. *ser*, six; *mens*, *mensis*, mois). Espace de six mois consécutifs. Il se dit surtout de certains emplois qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année, de certaines choses qui s'accomplissent par période de six mois. Ne servir qu'un *semestre*. Abonnement pour un *semestre*. | Prix d'un semestre dans une location ou abonnement semestriel. Payer un *semestre* d'avance. | T. de guerre. Congé de six mois. Aller en *semestre*.

SEMESTRIEL, IELLE, adj. Qui dure un semestre, six mois; qui arrive tous les six mois.

SEMESTRIER, IÈRE, s. Celui, celle qui est de service dans quelque emploi de six mois en six mois. | Militaire absent de son corps par un congé de six mois. On a rappelé les *semestriers*.

SEMEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui sème. Habile *semeur*. Il n'y a point d'ouvrier plus important dans une exploitation rurale qu'un bon *semeur*. | Fig. *Semeur* de discorde. *Semeur* de fausses nouvelles. La portière est une *semeuse* de cancans.

SEMI, adj. Mot latin dont la langue française se sert dans la composition d'autres mots. Il signifie *demi, moitié*. Ainsi, une *semi-preuve* est une preuve imparfaite, qui n'est point décisive.

SEMI-CUBIQUE, adj. Géom. Se dit d'une courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont entre eux comme les carrés des abscisses. On la nomme aussi *seconde parabole cubique*.

SEMI-DOUBLE, adj. Bot. Se dit des fleurs dont les pétales sont multiples, mais non au point qu'on puisse les appeler *doubles*. | Liturg. *Fêtes semi-doubles*, Fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les fêtes doubles, mais avec plus de solennité que les simples. | On dit aussi *Office semi-double*.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE, adj. Bot. Se dit des fleurs composées, réunies dans un calice commun, et dans lesquelles le limbe des corollules se prolonge en languette du côté extérieur seulement.

SÉMILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Remuant, extrêmement vif. Un enfant *sémillant*. Petite fille fort *sémillante*. Vous êtes toujours le même : oui, toujours gai, toujours vif, toujours *sémillant*.

SEMI-LUNAIRE, adj. Qui a la forme d'une demi-lune. Plan *semi-lunaire*. Ganglion *semi-lunaire*. Cartilages *semi-lunaires*. Valvules *semi-lunaires*.

SÉMINAIRE, s. m. (du lat. *seminarium*, pépinière). Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques. Établir un *séminaire*. Entrer au *séminaire*. Le *séminaire* de tel diocèse. Le *séminaire* de Saint-Sulpice. | On distingue quatre sortes de *séminaires* : les uns où l'on élève des laïques comme dans les autres institutions laïques et d'où sortent la plupart des élèves qu'on destine aux ordres, ce sont les *petits séminaires*; les autres où l'on prépare les aspirants à la prêtrise pour recevoir les ordres et où on leur enseigne la théologie et la philosophie; les troisièmes, sont des maisons de retraite pour les ecclésiastiques vieux ou infirmes, et les quatrièmes des maisons où l'on forme des sujets pour les missions étrangères. | Le temps déterminé qu'on doit passer dans un séminaire. Ce jeune homme a trois ans de *séminaire*. | Par extens. Lieu où l'on se forme à une profession quelconque. Cette école est un *séminaire* de bons officiers.

SÉMINAL, ALE, adj. Qui a rapport à la semence. Liqueur *séminale*. Pertes *séminales*. L'usage des *vésicules séminales* est de recevoir la semence que les vaisseaux déférents y déchargent.

SÉMINARISTE, adj. et s. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire. Les *séminaristes*.

SÉMINATION, s. f. (pron. *séminasion*). Semis ou dispersion des graines ou des semences des plantes. Beaucoup de plantes se propagent par la *sémination*.

SÉMINIFÈRE, adj. (du lat. *semen*, semence; *fero*, je porte). Qui porte les graines, les semences. Conduits *séminifères*.

SÉMINISTE, adj. et s. Se dit des membres d'une secte de physiciens qui prétendent que le fœtus est formé dans la matrice par le mélange des semences de la femelle et du mâle.

SEMI-PÉLAGIEN, IENNE, adj. et s. Membre d'une secte d'hérétiques du ve siècle, qui prétendaient que l'homme pouvait commencer à faire le bien par les seules forces du libre arbitre, et que la grâce ne lui était nécessaire que pour persévérer.

SEMI-PÉRIODIQUE, adj. Qui paraît par livraisons publiées à des intervalles plus ou moins réguliers. Recueil *semi-périodique*.

SEMI-QUARTILE, s. m. Astron. Nom donné à l'aspect ou situation de deux planètes distantes l'une de l'autre de la quatrième partie, c. à d. de la huitième partie du zodiaque, ou de 45 degrés. | On dit aussi *Semi-quadrat*.

SEMI-QUINTILE, s. m. Astron. Situation de deux planètes distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquième partie ou de la dixième partie du zodiaque, c. à d. de 36 degrés.

SÉMIRAMIS (mot assyrien qui signifie *colombe*). Célèbre reine d'Assyrie. Les Assyriens, qui ont enveloppé son berceau de fables, la faisaient fille de la sirène Dercéto. Exposée dans un désert dès sa naissance, elle fut nourrie par des colombes, jusqu'à ce qu'un berger, nommé Simmas, la recueillit et l'éleva dans sa famille. Sémiramis épousa Ménonès, gouverneur de Ninive, et l'accompagna au siége de Bactres. Sa valeur et ses sages con-

seils contribuèrent à la prise de cette ville. Ninus, touché de sa beauté et de ses brillantes qualités, voulut forcer Ménonès à la répudier. Cet infortuné aima mieux se tuer, et Sémiramis devint l'épouse de Ninus et la reine d'Assyrie. Bientôt il abdiqua en sa faveur. Des historiens ont dit que, peu reconnaissante des bienfaits de Ninus, elle le fit assassiner. Sémiramis embellit Babylone, et en fit la plus belle ville du monde. Les murailles gigantesques de cette cité, ses jardins suspendus, le temple de Bélus, des routes percées à grands frais, etc., signalèrent ce règne. Elle conduisit elle-même ses armées à la conquête de l'Éthiopie et de l'Inde, et augmenta de beaucoup ses États. Au retour d'une expédition, elle fut tuée par son fils Ninyas, vers l'an 1979 av. J. C. Après sa mort, elle fut honorée comme une divinité. Des mœurs licencieuses ternirent son règne. On lui attribue même des amours incestueux.

SEMIS, s. m. (pron. *semi*). Mise en terre des grains dont on veut obtenir des productions. Ne s'emploie guère que dans le jardinage et la culture des arbres. Le mot *semaille* est plus particulièrement consacré au semis des graines des céréales. Quant au semis naturel des graines, il reçoit le nom de *sémination*. Les *semis* sont la voie de multiplication des végétaux la plus naturelle, l'unique pour les plantes annuelles, celle qui procure une multiplication plus abondante, qui fournit des sujets plus vigoureux, de la plus belle venue et de la plus grande durée. Procéder aux *semis*.

SEMI-SEXTILE, adj. Astron. Se dit de l'aspect de deux planètes distantes l'une de l'autre de la douzième partie du zodiaque ou de 30 degrés.

SÉMITE, adj. et s. Descendant de Sem, fils aîné de Noé. Les *Sémites* sont les Arabes, les Hébreux, les Chaldéens et les Syriens.

SÉMITIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à Sem ou à ses descendants. Les peuples *sémitiques*. Les langues *sémitiques*. L'arabe ancien est le type des langues *sémitiques*.

SEMNOPITHÈQUE, s. m. (du gr. σέμνος, grave; πίθηκος, singe). Zool. Genre de mammifères quadrumanes, renferme des singes voisins des guenons, et qui habitent surtout dans l'Inde. Ces animaux se font remarquer par la gravité et la douceur de leur caractère, ainsi que par leur intelligence. On les apprivoise facilement.

SEMI-TON, s. m. Mus. La moitié d'un degré ou intervalle diatonique.

SEMI-TONIQUE, adj. Qui procède par demi-tons. Ce mot est synonyme de *Chromatique*. Gamme *semi-tonique*. Échelle *semi-tonique*.

SEMOIR, s. m. (rad. *semer*). Machine propre à déposer en terre les semences des plantes qui sont un objet de grande culture. Un bon *semoir*.

SEMONCE, s. f. Réprimande. Faire une *semonce* à quelqu'un. Recevoir une *semonce*.

SEMONCER, v. a. Faire une semonce.

SEMONDRE, v. a. (du lat. *submonere*, inviter, avertir; rad. *sub*, sous; *monere*, avertir). Vieux mot, qui a signifié Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque acte public.

SÉMONES, adj. et s. m. pl. (du lat. *semi dæmones*, demi-dieux). Myth. rom. Demi-dieux, dieux inférieurs. Les *sémones* tenaient une espèce de milieu entre les dieux et les hommes, et étaient regardés comme des dieux tutélaires.

SEMOTTE, s. f. Hortic. Pousse nouvelle des choux étêtés. On nous servit des *semottes* bouillies.

SEMOULE, s. f. (de l'ital. *semolina*, fait du lat. *semi*, demi; *mola*, meule : moulu à demi). Gruau de froment à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, et dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. La *semoule* est une sorte de préparation de luxe. La meilleure *semoule* est celle de Gênes. (Diction. d'agric.) | Pâte faite de la plus fine farine pétrie avec le lait ou l'eau et réduite en petits grains. | *Semoule blanche*, Celle qui se fait avec de la farine de riz. On en fait des potages pour les malades. | *Semoule jaune*, Celle qui se fait avec de la fleur de froment, dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œuf.

SEMPACH. Géogr. Lac de Suisse, canton de Lucerne; 10 kilom. de long sur 5 de large. | Village situé au bord de ce lac. Il est célèbre par une victoire qu'y remportèrent les Suisses sur les Autrichiens, le 9 juillet 1386.

SEMPITERNEL, ELLE, adj. (du lat. *sempiternus*, rad. *semper*, toujours). Qui dure toujours. N'est guère usité que dans cette expression de dédain. *Un vieux sempiternel. Une vieille sempiternelle*, Une femme très-vieille. Elle ne mourra donc jamais, cette vieille *sempiternelle!* | Famil. Continuel. Un bruit *sempiternel* qui bourdonne aux oreilles.

SEMPITERNELLEMENT, adv. Éternellement.

SEMPLE, s. m. (pron. *sanple*). Instrument qui fait partie du métier à tisser des étoffes de soie, se compose d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé *bâton de semple*.

SEMPRONIA. Famille romaine distinguée qui a donné son nom à plusieurs lois.

SEMUR. Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Côte-d'Or), sur un rocher de granit au pied duquel coule l'Armançon; 3,760 habitants. Jolie ville, beau pont d'une seule arche, église gothique; restes d'anciennes tours. Tanneries, commerce de grains, vins, bestiaux, chevaux.

SENART (forêt de). Géogr. Forêt du département de Seine-et-Oise, canton de Boissy-Saint-Léger; 9 kilom. sur 5. Elle est célèbre par les grandes parties de chasse des rois de France, et par le nombre considérable de voleurs auxquels elle servait de refuge. | Prov. *C'est une forêt de Sénart*, Se dit d'un endroit peu sûr.

SÉNAT, s. m. (du lat. *senatus*; rad. *senex*, vieillard; proprement, assemblée de vieillards). Nom que l'on donne, dans divers États, à un corps délibérant investi d'une partie plus ou moins étendue de la souveraineté. Le plus souvent le *sénat* représente l'élément aristocratique et forme le contre-poids de l'élément démocratique. | Les sénats les plus illustres chez les anciens sont : celui des Juifs, celui de Sparte, celui d'Athènes. Celui des Juifs était nommé sanhédrin. Celui de Sparte, institué par Lycurgue, se composait de vingt-huit membres; il partageait le pouvoir avec les deux rois : les sénateurs étaient élus par le peuple et devaient avoir au moins soixante ans. Le sénat d'Athènes fut institué par Solon. Il se composait d'abord de quatre cents membres, qu'on nommait les *Quatre-Cents*. Clisthène porta ce nombre à cinq cents. Leur élection avait lieu par le sort et pour un temps; les arrêts du sénat avaient force de loi pendant un an seulement; pour qu'ils devinssent loi perpétuelle, il fallait la sanction du peuple. Le sénat romain, institué par Romulus, partagea d'abord le souverain pouvoir avec les rois; quand il se vit menacé ou effacé par ceux-ci, il souleva le peuple, chassa les rois, et devint seul souverain; mais bientôt le peuple l'obligea à partager avec ses tribuns la souveraineté. En général, le sénat délibérait sur la paix et la guerre, rédigeait les lois, réglait les impôts, distribuait les provinces, rendait la justice. Longtemps il fournit seul tous les grands dignitaires. Mais enfin, le tribunat (494 ans avant J. C.), l'admission des plébéiens au consulat et à toutes les grandes charges, diminuèrent de beaucoup son autorité. Cependant, tant que dura la république, le sénat fit les grandes choses qui ont tant illustré ce peuple. Sous les empereurs, l'autorité du sénat devint nulle ou dérisoire. Il ne se signala guère que par son empressement servile à approuver les volontés les plus extravagantes des plus cruels tyrans. Quand l'Italie fut conquise par les barbares, Odoacre et Théodoric maintinrent le sénat de Rome, mais il disparut massacré par les soldats du roi goth Téias, dans le moment où Rome venait de lui être arrachée par Narsès. | Chez les modernes, on connaît le sénat de Venise, celui de Suède, celui de Pologne, celui de Russie, celui des États-Unis, ceux des villes hanséatiques (Lubeck, Hambourg, Brême, Francfort), enfin les deux sénats français du premier et du second empire. Le sénat de Venise représentait l'aristocratie; ses membres devaient être nobles et âgés de vingt-cinq ans au moins; d'abord il n'eut que soixante sénateurs, mais il en compta cent dans la suite. Le sénat de Suède, constitué au XIVe siècle, fut aboli par Gustave III et rétabli en 1809. Le sénat des États-Unis est composé d'environ soixante-dix membres (deux membres par État), élus pour six années; réuni aux représentants, il forme le congrès. Le sénat français du premier empire se nommait *sénat conservateur*. Créé par la constitution de l'an VIII, il avait pour mission de veiller à la conservation des lois votées par le Corps législatif, d'élire, d'après des listes faites dans les départements, les membres du Corps législatif, les consuls, les juges des tribunaux de cassation. Les membres de ce sénat jouissaient d'une dotation qui s'éleva de 25 à 36 mille francs. Ce sénat en arriva à perdre toute indépendance et à sanctionner complaisamment tous les décrets impériaux. Un nouveau sénat a été établi en France par la constitution du 14 janvier 1852. Il se compose : 1° des maréchaux, amiraux et cardinaux; 2° des princes français âgés de dix-huit ans; 3° des sénateurs nommés par le chef de l'État; le nombre de ses membres ne peut excéder 150. Tous sont inamovibles et à vie. Chaque sénateur reçoit un traitement de 30,000 francs. | On doit considérer comme autant de sénats les diverses *Chambres de Paris*. | *Sénat* se dit, par extension, du lieu où le sénat s'assemble. Forcer les portes du *sénat*. César fut tué en plein *sénat*. | Se dit, dans le style poétique et dans le style oratoire, d'une assemblée chargée de faire les lois, de veiller à leur maintien, et même d'un corps judiciaire chargé de la justice distributive. *Sénat* auguste, vénérable. *Sénat* redouté, équitable. *Sénat* corrompu, avili, dégradé. Il était dans le temple un *sénat* vénérable. (Voltaire.)

SÉNATEUR, s. m. Membre d'un sénat. *Sénateur* illustre. Vieux *sénateur*. Les *sénateurs* les plus illustres, à ne regarder que l'extérieur, différaient peu des paysans. (Bossuet.) | Au fém. on dirait *Sénatrice*. Madame la *sénatrice* ouvre le bal.

SÉNATORERIE, s. f. Résidence d'un sénateur, en France, sous le premier empire; district plus ou moins étendu, dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec une prééminence honorifique sur les autorités locales.

SÉNATORIAL, IALE, adj. Qui appartient au sénat ou au sénateur. Dignité *sénatoriale*. Revenus *sénatoriaux*. Une commission *sénatoriale*.

SÉNATORIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux sénateurs. Maison *sénatorienne*. Famille *sénatorienne*. Un palais *sénatorien* splendide.

SÉNATRICE, s. f. Femme de sénateur. Nous avions à notre soirée des *sénatrices*, des ambassadrices et des cocottes. La *sénatrice* est fort laide.

SÉNATUS-CONSULTE, s. m. (du lat. *senatûs*, du sénat, et *consultum*, décret, avis). Décision, décret du sénat. Ne se dit guère qu'en parlant des décrets émanés de l'ancien sénat de Rome et de ceux des sénats français.

SÈNE, adj. et s. f. Nom qu'on donnait aux druidesses de l'île de Sène ou Séna, sur la côte sud de Bretagne, forcées de garder une perpétuelle virginité. On attribuait aux *sènes* le pouvoir de prédire l'avenir, de guérir les maladies et d'exciter ou d'apaiser les tempêtes par leurs chants.

SÉNÉ, s. m. Pharm. Nom que l'on donne aux feuilles desséchées de plusieurs espèces de casses, arbrisseaux de la famille des légumineuses qui croissent naturellement dans le Levant, l'Inde et la Barbarie. Le *séné* est fréquemment employé comme purgatif. Le véritable *séné* se récolte au-dessus des cataractes du Nil et dans la Nubie. La préparation qu'on lui donne se borne à faire sécher les feuilles au soleil. | Prov. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*, Faites-moi cette concession, je vous en ferai une autre. | *Séné bâtard* ou *sauvage*, Nom vulgaire de l'émérus. | *Séné des prés*, La gratiole officinale. | *Séné des Provençaux*, La globulaire turbith. | *Séné d'Amérique*, La casse de Maryland.

SENEBIÈRE, s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, formé de plantes herbacées communes en France, annuelles ou bisannuelles, à petites fleurs blanches en grappe, opposées aux feuilles.

SÉNÉCHAL, s. m. (du vieux franç. *scalco*, *siniscalco*, préposé de la table, qui donne les plats, qui sert à la table). Ancien grand officier de la couronne de France, qui avait à la fois la surintendance de la maison du roi et des finances, la conduite des troupes et le pouvoir de rendre la justice au nom du roi. Cette dignité, la première du royaume, devint au Xe siècle héréditaire dans la maison d'Anjou. Elle fut supprimée en 1191 par Philippe-Auguste. | Les grands feudataires avaient chacun leur sénéchal. | Après la suppression de la charge de *grand sénéchal*, on donna le nom de *sénéchaux* à des officiers subalternes qui rendaient la justice. Il y avait deux sortes de *sénéchaux*, les *sénéchaux royaux* et les *sénéchaux seigneuriaux*.

SÉNÉCHAUSSÉE, s. f. Pays compris dans le ressort de la juridiction d'un sénéchal. Au moment de la révolution de 1789, toute la France était encore divisée en *sénéchaussées* et en bailliages. | Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. On conduisit les prisonniers à la *sénéchaussée*.

SENEÇON, s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renferme des plantes à feuilles alternes, entières ou pennatifides, à fleurs disposées en corymbes terminaux, ordinairement toutes jaunes, mais quelquefois à demi-fleurons rouges. On compte plus de cent trente espèces de *seneçons*, dont les plus remarquables sont : le *seneçon vulgaire* et le *seneçon élégant*. Le premier se trouve très-communément en Europe dans les lieux cultivés, et se reproduit annuellement; il reste vert et même en

fleur pendant l'hiver. C'est une plante médicinale. Le second, originaire du cap de Bonne-Espérance, se cultive dans les jardins d'agrément, à raison de l'élégance de son port et de la belle couleur de ses fleurs. Une plate-bande de *seneçon*.

SÉNEFELDER (Aloys). Inventeur de la lithographie; né à Prague, en 1771; mort à Munich, en 1834. Il était fils d'un comédien, se fit auteur dramatique, échoua, se mit à copier de la musique pour vivre, et, pendant qu'il cherchait le moyen le plus économique de graver la musique, il fut conduit à employer la pierre au lieu de cuivre, et eut ainsi la première idée de la lithographie. Grâce à une association avec le directeur de la musique de la cour de Mun ch, il put donner du développement à sa découverte.

SÉNÉGAL. Géogr. Grand fleuve d'Afrique, qui naît très-avant dans les terres, porte d'abord différents noms, sépare, dans la partie basse de son cours, le Sahara et la Sénégambie, forme nombre d'îles, dont quelques-unes très-grandes, et tombe dans l'Océan par une large embouchure obstruée de sables, après un cours de 1,800 kilom. dont 1,200 sont navigables. Le Sénégal roule des paillettes d'or. La France est maîtresse de son embouchure et a quelques établissements sur ses bords, sous le nom de *colonie du Sénégal*, particulièrement Saint-Louis et Gorée.

SÉNÉGALAIS, AISE, adj. et s. Celui, celle qui habite le Sénégal; qui appartient au Sénégal.

SÉNÉGALI, s. m. Ornithol. Nom donné à diverses espèces d'oiseaux de la famille des fringillés et du genre gros bec, mais particulièrement à une espèce du Sénégal, au plumage mêlé de rouge vineux et de brun verdâtre; au bec rougeâtre, et dont l'iris est d'un brun rougeâtre. Les *sénégalis* se nourrissent de graines et vivent en troupes.

SÉNÉGAMBIE. Géogr. Contrée de l'Afrique occidentale qui tire son nom des fleuves *Sénégal* et *Gambie*, qui l'arrosent. Elle s'étend entre le Sahara et la Sierra-Leone, sur 1,050 kilomètres de long et 650 de large. Elle est habitée par un million de nègres peuls, mandings et iolofs. C'est un pays excessivement chaud et sujet à d'effroyables ouragans, mais très-fertile. Il s'y fait un grand commerce de gomme, de poudre d'or et de dents d'éléphant. Le climat y est meurtrier pour les Européens.

SÉNÈQUE. Nom de deux écrivains célèbres de l'antiquité, connus, le premier, sous la dénomination de *Sénèque le rhéteur*, et le second, sous celle de *Sénèque le philosophe*. Ce dernier, le plus illustre des deux et fils du rhéteur, né à Cordoue, l'an 3, étudia sous son père, tint à Rome une école de philosophie, fut exilé par Claude en Corse, sous prétexte de relations criminelles avec Julie, fille de Germanicus. Rappelé sous Agrippine, il fut le précepteur de Néron, dont il développa plus l'esprit que le cœur; ne put ensuite maîtriser son naturel féroce, fut enveloppé dans une conspiration et forcé de s'ouvrir les veines, en 65. Au milieu de la richesse, il a écrit un traité en faveur de la pauvreté. On a de lui les traités des *Bienfaits*, de la *Colère*, de la *Clémence*, de la *Tranquillité de l'âme*, etc. Il a professé la philosophie stoïcienne. Quelques savants lui attribuent aussi des tragédies, que d'autres rapportent à un *Sénèque le tragique*, qui aurait vécu du temps de Trajan.

SÉNESTRE, adj. (du lat. *senestra*, gauche). Vieux mot, qui a signifié *gauche*. A main droite, à main *sénestre*.

SÉNEVÉ, s. m. Nom donné à la graine dont on fait la moutarde. V. MOUTARDE.

SÉNILE, adj. (du lat. *senilis*, âgé; rad. *senex*, vieillard). Qui appartient, qui convient aux vieillards, qui est propre à la vieillesse. Se dit surtout en médecine. Maladie *sénile*. Gangrène *sénile*. Vue *sénile*. Démence *sénile*. Des infirmités *séniles*.

SÉNILITÉ, s. f. Vieillesse, débilité.

SENJIAK-SCHERIFI, s. m. Nom qu'on donne, chez les Turcs, à l'étendard de Mahomet. Il est fait d'une étoffe de soie verte, et couvert de versets du Koran tracés en broderie d'or.

SENLIS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Oise); 5,229 habit. Cathédrale gothique. Carrières de pierres, sable qui sert à faire les glaces de Saint-Gobain; filatures, fabriques de toiles et de dentelles. Les Carlovingiens y avaient un palais.

SENNAAR. Géogr. Ville de Nubie, capitale de l'ancien royaume de Sennaar, sur le Bahr-el-Azrek; 10,000 habitants. Belle mosquée, palais du roi; les maisons ne sont pour la plupart que des cabanes couvertes de chaume. | Le Sennaar est borné au N. par le Dongola, à l'O. par le Kordofan, au S. E. par l'Abyssinie. Il fait avec l'Égypte un commerce actif qui consiste surtout en esclaves, ivoire, encens, gommes, baumes, parfums, plantes médicinales, plumes d'autruche. Le Sennaar a longtemps formé un royaume puissant. Conquis par les troupes de Méhémet-Ali, de 1820 à 1822, ce n'est plus aujourd'hui qu'une province de l'Égypte. La civilisation pénètre dans le *Sennaar*.

SÉNONAIS, AISE, adj. et s. Habitant, habitante de Sens; qui appartient à Sens ou à ses habitants. | *Le Sénonais*, Petit pays qui englobait le territoire de Sens et des lieux voisins.

SENONES, adj. et s. Peuple célèbre de la Gaule Lyonnaise, qui habitait ce qu'on a appelé plus tard *le Sénonais*, et dont la capitale était *Senones* ou *Sens*. Une partie de ce peuple passa en Italie, et donna son nom au pays où il se fixa.

SENS, s. m. (pron. *sanse*; du lat. *sensus*, sentiment). Ce mot a de nombreuses significations, qu'il est important de bien distinguer entre elles et de celles qu'expriment les mots *sensation*, *sentiment*, *intelligence*. Sa signification primitive, celle qu'il avait en latin, et qu'il a conservée aussi dans notre langue, est celle-ci : Faculté de sentir, de comprendre; l'intelligence d'une chose, soit physique, soit morale. Avoir du *sens*. Manquer de *sens*. Ne point avoir le *sens* des choses divines, des choses humaines. C'est à cette signification que se rattache l'expression *sens commun*, qui désigne cette faculté générale accordée à tous de comprendre ce qui est bon, juste et bien; d'avoir une intelligence droite sur les questions d'intérêt général; c'est encore à cette signification qu'il faut rattacher les expressions suivantes : *Posséder un sens droit et ferme; Il a moins d'esprit que de sens.* | Particulièrement. Les diverses facultés que possède l'âme de saisir, de percevoir les sensations ou les phénomènes que produit en elle le monde extérieur ou le monde intérieur. La vue, l'ouïe, la conscience, sont des *sens*. On divise ces sens en *sens intimes* et en *sens externes*. Les *sens externes* sont la vue, l'ouïe, le tact, le goût et l'odorat, dont les yeux, les oreilles, le nez, le palais et la langue sont les organes. L'organe du tact réside sur toute la surface du corps, et particulièrement à la partie interne de la main. Le *tact* est spécialement approprié aux corps solides; le *goût*, aux substances humides ou liquides; l'*odorat*, aux vapeurs ou exhalaisons; l'*ouïe*, aux ébranlements de l'air; la *vue*, à la lumière : ainsi se fait une progression successive de plus en plus délicate d'objets perceptibles à ces *sens*. Il en résulte que le tact et le goût n'aperçoivent que des substances en contact immédiat, quoique le goût démêle déjà des molécules très-fines; l'odorat juge ensuite des corps plus éloignés; l'oreille en perçoit, par les bruits ou les sons, de plus écartés encore, et la vue enfin s'étend à la distance immense des étoiles fixes, et par ce moyen agrandit infiniment la sphère de nos idées. L'homme et les vertébrés ont tous les *cinq sens*; plusieurs mollusques sont privés de l'odorat, et la plupart des insectes à métamorphose, de l'ouïe. Les plus imparfaits des animaux n'ont que le goût et le tact. Quelquefois, les *organes des sens* sont eux-mêmes appelés *sens*, mais c'est improprement. Ce mot doit être réservé pour indiquer des facultés de l'intelligence, la faculté de voir, d'entendre, etc., et non les instruments à l'aide desquels l'âme voit, entend, etc. Nos passions désordonnées nous attachent à nos *sens*. (Bossuet.) Les organes matériels de nos *sens*, que sont-ils, sinon des convenances avec ce qui les affecte? (Buffon.) Une fraîcheur délicieuse pénétrait mes *sens* interdits. (Barthélemy.) | Par extension, le mot *sens* s'oppose à *âme*, en style mystique. Les plaisirs des *sens*. | Le *sens intime* est simple et un, c'est la conscience. C'est par ce *sens*, le plus élevé de tous, que l'âme voit ce qui se passe en elle-même; c'est de lui que procèdent tous les autres; c'est par lui que l'âme dit, *Je vois, j'entends, je pense, je souffre, j'aime, je hais, j'existe*, etc. Quelquefois, on a appelé *sens intérieurs* les facultés de l'intelligence, telles que l'attention, la réflexion, la comparaison, le jugement, l'imagination, la mémoire, etc.; mais cette expression est impropre et doit être bannie du langage philosophique. | Par extens. le mot *sens* sert à désigner la chose signifiée par un mot, par un signe, par une image, par un objet quelconque. C'est ainsi qu'on dit : le *sens* d'un mot, d'une phrase; le *sens* d'une figure hiéroglyphique, le *sens* d'un monument, d'une inscription. Ces lettres jetées au hasard n'offrent aucun *sens* à l'esprit. Chaque chose dans la nature a un *sens*; un brin d'herbe comme une étoile est un mot mystérieux du grand livre dont Dieu est l'auteur. Cette valeur du mot *sens* appartient à la grammaire ou à la philosophie. Il est important de déterminer les diverses variétés de *sens* que peuvent offrir les choses signifiantes. D'abord, il y a le *sens propre* et le *sens figuré*. Le *sens* est *propre*, lorsqu'il est pris dans son acception primitive; il est *figuré*, lorsque, par une sorte d'analogie, il est détourné de son acception première pour signifier improprement un fait analogue. *Le feu brûle, la lumière nous éclaire* sont des mots employés au sens propre; les mots *feu* et *lumière* ont le sens figuré dans les expressions suivantes : *Le feu des passions, la lumière de l'âme*. Désignons, sans les expliquer, les autres espèces de sens : *sens déterminé, sens indéterminé; sens actif, sens passif; sens absolu, sens relatif; sens collectif, sens distributif; sens composé, sens divisé; sens littéral, sens spirituel; sens louche, sens équivoque*. On trouvera ailleurs l'explication de chacune de ces expressions. Terminons en distinguant la valeur des mots *signification*, *acception* et *sens*, qui paraissent synonymes, mais qui ne le sont pas. La *signification* est l'idée totale dont le mot est le signe primitif par la décision unanime de l'usage. L'*acception* est un aspect particulier sous lequel la signification primitive est envisagée dans une phrase; le *sens* est une autre signification différente de la primitive qui est entée pour ainsi dire sur cette première, qui lui est ou analogue ou accessoire, qui est moins indiquée par le mot même que par sa combinaison avec les autres qui constituent la phrase. On dit également bien : Le *sens* d'un mot ou d'une phrase, mais on ne peut point dire : La *signification* ou *l'acception* d'une phrase. | Avis, opinion, sentiment. Vous ne donnez pas dans mon *sens*. Selon mon *sens*. A mon *sens*. Il est fort attaché à son *sens*. Il abonde en son *sens*. Elles se piquent de briller dans les conversations, de réduire tout à leur *sens*, et d'exercer un empire tyrannique sur les opinions. (Fléchier.) | Le côté d'une chose, d'un corps. Mettez, tournez, prenez cette étoffe de ce *sens*-là. | Fig. J'ai tourné cet homme de tous les *sens*, et je n'ai pu rien tirer de lui. | Loc. adv. *Sens dessus dessous*, Signifie qu'une chose est tellement bouleversée qu'on ne reconnaît plus ni le dessus ni le dessous. Vous avez mis mes papiers *sens dessus dessous*. | On dit aussi, *sens devant derrière*, pour dire qu'on ne reconnaît plus ce qui doit être derrière, ni ce qui doit être devant.

SENS (pron. *Sanse*). Géogr. Chef-lieu d'arrondiss. (Yonne), sur la rive droite de l'Yonne; 10,791 habitants. Archevêché. Belle cathédrale de Saint-Étienne. Moulins à tanneries, filatures. Commerce de vins, graines, foins, bois flotté, charbon. Cette ville est célèbre dans l'histoire pour avoir été la capitale du pays des *Senones*, le chef-lieu de la Lyonnaise IVe, et la métropole de Paris. C'est au concile de Sens qu'Abailard fut condamné.

SENSATION, s. f. (pron. *sansasion*; du lat. *sensus*; rad. *sentire*). Physiol. Impression que l'âme reçoit des objets par les sens, ou sentiment que l'âme a de l'impression des objets qui a affecté les sens. *Sensation* agréable. *Sensation* douloureuse. Des *sensations* vives. Je ne sais quelle *sensation* voluptueuse me gagnait insensiblement. (J. J. Rousseau.) Ce n'est pas par les *sensations* que les hommes diffèrent tant les uns des autres. (Laromiguière.) | Un tissu vivant est ébranlé, modifié par un agent quelconque, voilà une impression; cette impression parvient de proche en proche à un centre sensitif, au moyen duquel l'individu en a le sentiment, la conscience, voilà une *sensation*. Pour qu'une *sensation* s'établisse, trois choses sont absolument nécessaires : il faut qu'un ébranlement quelconque soit imprimé à une partie vivante par un agent extérieur ou intérieur; que la modification qui en est résultée soit transmise à un centre sensitif par un appareil et d'une manière appropriée; enfin, que par l'action de ce centre sensitif et ses liaisons comme aboutissant général avec toute l'économie, l'impression soit alors sentie, la *sensation* soit ainsi réalisée. A cette définition de Jourdan, laquelle est très-exacte, on peut ajouter que toute *sensation* est une perception qui ne saurait se trouver ailleurs que dans un esprit, c'est-à-dire dans une substance qui se sent elle-même, et qui ne peut agir ou pâtir sans s'en apercevoir immédiatement. En outre, cette espèce de perception est très-différente de celle qu'on nomme idée ou de tout acte de la volonté et des passions. Ces derniers phénomènes se produisent dans l'âme, où ils ont leur source; les *sensations*, au contraire, se rapportent à l'action de quelque cause extérieure, et d'ordinaire amènent avec elles l'idée de quelque objet. Elles ont pour organes ordinaires les organes des sens, et alors on les nomme *sensations externes*. Quelquefois elles proviennent de l'ébranlement des organes intérieurs ou viscères; on les nomme alors *sensations internes*. Les *sensations* sont plus ou moins

vives selon qu'elles nous donnent une idée plus ou moins vive des agents qui les produisent et du mode qui nous affecte. La théorie des *sensations* soulève les questions les plus importantes et les plus épineuses de la philosophie. C'est sur le terrain des sensations que la philosophie se divise en deux grandes écoles, les matérialistes et les spiritualistes. Les premiers les regardent comme les productions des sens, les autres comme des productions de l'activité de l'âme. Nous sommes de l'avis de ces derniers. | Fig. Impression marquée qui se reproduit dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc. Un livre qui fait *sensation*. Cet événement fait *sensation*. La vanité sacrifie tout, la patrie, l'humanité même, pour faire *sensation*. (Boiste.)

SENSÉ, ÉE, adj. (pron. *sansé*; rad. *sens*). Qui a du bon sens, du jugement, de la raison. Homme *sensé*. Femme *sensée*. Des esprits *sensés*. | Qui marque du bon sens, de la raison; où l'on trouve du jugement. Un discours *sensé*. Une réponse *sensée*.

SENSÉMENT, adv. (pron. *sanséman*). D'une manière sensée, judicieuse. Parler, écrire *sensément*.

SENSIBILISATION, s. f. (pron. *sansibilizasion*). Action de sensibiliser, de rendre sensible.

SENSIBILISÉ, ÉE, part. Rendu sensible. Organe *sensibilisé*. Pensée *sensibilisée*.

SENSIBILISER, v. a. Rendre sensible. La nature n'a pas eu la cruauté de *sensibiliser* les plantes qui ne peuvent éviter les causes de destruction. | Philos. *Sensibiliser la pensée*, Appliquer l'idée, la conception à un objet sensible.

SENSIBILITÉ, s. f. (du lat. *sensibilitas*; rad. *sentio*, je sens). Physiol. Propriété inhérente aux corps organisés qui les rend aptes à recevoir une impression, lorsqu'une cause quelconque tend à déterminer en eux des changements divers. En ce sens, il se dit de l'homme, des animaux et même des végétaux. Dans une acception plus restreinte, Sentiment qui nous porte à ressentir plus vivement les impressions de l'amour, de la tendresse, etc. La prospérité endurcit pour ainsi dire les grands aux plaisirs, et ne leur laisse de *sensibilité* que pour la peine. (Massillon.) | Disposition tendre et délicate de l'âme qui la rend facile à être émue, à être touchée, à plaindre la misère d'autrui et à chercher à la soulager. La *sensibilité*, cette âme de l'âme, qui en anime toutes les facultés. (Bern. de Saint-Pierre.) La *sensibilité* porte toujours dans l'âme un certain contentement de soi-même, indépendant de la fortune et des événements. (J. J. Rousseau.) | Il se dit aussi dans le même sens des divers organes. L'organisation de la vue est d'une exquise *sensibilité*, la moindre impression l'affecte. Le plaisir et la douleur sont les deux extrêmes de la *sensibilité*; son moyen terme est le calme vivant; sa nullité, la mort. (Condorcet.) | Considérée philosophiquement, la *sensibilité* est la faculté générale que possède l'âme d'être affectée d'une manière quelconque. Or, l'âme peut être affectée par trois classes générales de faits, physiques, moraux ou intellectuels. De là trois sortes de *sensibilités* : la *sensibilité physique*, la *sensibilité morale* et la *sensibilité intellectuelle*. La sensibilité physique est mise en jeu par cinq organes externes, appelés les cinq sens, savoir : le tact, le goût, l'odorat, la vue et l'ouïe, qui sont pour l'âme cinq sources de plaisirs et de peines, en même temps que de connaissances. La sensibilité morale est mise en jeu par l'action d'un être doué comme nous de volonté; elle comprend tous les plaisirs et toutes les peines du cœur. La sensibilité intellectuelle est mise en jeu par les différentes notions de notre intelligence; elle comprend tous les plaisirs et toutes les peines de l'esprit. Le caractère le plus essentiel de la sensibilité, celui qui la distingue radicalement des autres facultés de l'âme, est d'être soumise à une marche fatale. Il ne dépend pas de nous de faire que telle impression n'agisse point sur notre âme d'une manière agréable ou désagréable; nous n'exerçons pas un empire immédiat sur nos sensations et nos sentiments; nous ne pouvons point les produire, les suspendre, les prolonger à notre gré. La seule chose que nous puissions faire, c'est de soustraire nos actes à leur influence.

SENSIBLE, adj. (pron. *sansible*, du lat. *sensibilis*; rad. *sentire*, sentir). Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. Corps *sensible* au toucher. La lumière rend les objets *sensibles* à la vue. | Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément, qui frappe les sens. Le flux de la mer n'est *sensible* que proche des côtes. | Fig. Qui se fait sentir à l'âme, qui fait impression sur l'âme. Plaisir *sensible*, bien *sensible*. Les intérêts de l'État lui furent plus chers et plus *sensibles* que les siens. | Qui reçoit aisément l'impression des objets. Organe *sensible*. Tissu *sensible*. L'œil est très-*sensible*. Être *sensible* aux impressions de l'air, au froid, au chaud. Un tissu peut être *sensible* à tel agent et non à tel autre. | Capable d'être affecté en bien ou en mal, d'éprouver du plaisir ou de la peine à l'occasion d'une impression quelconque. L'homme et les animaux sont sensibles à des degrés différents. Des philosophes ont avancé que les plantes aussi sont *sensibles*. | Avec un régime. Qui est touché de. *Sensible* à l'amitié, à l'amour, à la gloire, à la honte. Ils se dérobent souvent aux hommages publics pour se dérober à la fatigue d'y paraître *sensibles*. (Mass.) Le vrai philosophe est insensible aux injures et *sensible* aux afflictions de ceux mêmes qui l'outragent. Être *sensible* à une injure, à un outrage. | Qui a une inclination louable vers. A cet unique appât l'âme est vraiment *sensible*. (Boil.) | Qui est aisément ému, touché, attendri; porté à aimer. Un cœur *sensible*. Personne *sensible*. Ames *sensibles*. Il suffit d'être né heureux pour n'être pas né *sensible*. (Mass.) | *C'est son endroit sensible*, Se dit des choses dont quelqu'un est le plus touché. | Phys. Qui marque les plus légères différences, les plus légères variations. Balance, thermomètre *sensible*. | Mus. *Note sensible*, Note qui a un demi-ton au-dessous de la tonique.

SENSIBLEMENT, adv. (pron. *sansibleman*). D'une manière sensible et perceptible. Si nous considérons l'esprit selon la nature, c'est un feu qu'une maladie et un accident amortissent *sensiblement*. (Fléchier.) | Figur. D'une manière qui affecte le cœur. Je suis *sensiblement* touché de votre bonté.

SENSIBLERIE, s. f. Sensibilité fausse et outrée, affectation de sensibilité. Femme ridicule par sa *sensiblerie*. Bonté prétendue qui n'est que pure *sensiblerie*.

SENSITIF, IVE, adj. Qui a la faculté de sentir. Tous les animaux sont *sensitifs*. | Ame *sensitive*, Nom donné par quelques philosophes à l'âme en tant que siége de la sensibilité ou agent de sensibilité; et par d'autres, qui admettent dans l'homme plusieurs âmes, à cette âme qui avait la faculté de sentir. | On dit de même : Pouvoir *sensitif*, faculté *sensitive*. | Qui appartient aux sens, aux sensations. Nerfs *sensitifs*.

SENSITIVE, s. f. (rad. *sentir*). Bot. Espèce du genre *mimosa* ou *mimeuse*, originaire de l'Amérique méridionale, qui ne s'élève guère qu'à la hauteur de 70 à 80 centim., et dont les rameaux portent des feuilles composées de folioles délicates, élégantes; ses fleurs sont petites, de couleur rouge ou violet clair. Elle est cultivée en Europe comme un objet de curiosité. En effet, elle présente des phénomènes très-singuliers, qu'on serait tenté d'attribuer à une sorte de sensibilité dont cette plante serait douée à un très-haut degré. La sensitive ne manque pas d'être citée comme exemple par les philosophes naturalistes qui attribuent aux plantes un certain degré de sensibilité. Il y a quelques autres plantes du même genre qui jouissent à peu près de la même faculté, mais à un moindre degré. On les nomme aussi *sensitives* ou *mimosa*, mot latin qui veut dire *imitatrices*.

> Telle, en nos champs, la tendre *sensitive*
> Fuit le toucher, délicate et craintive.
> (MALFILATRE.)

SENSORIAL, ALE, adj. Qui appartient au sensorium. La puissance *sensoriale*.

SENSORIUM, s. m. (rad. *sensus*, sens). Mot latin par lequel on désigne la partie du cerveau que l'on croit être le centre commun de toutes les sensations. On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif latin *commune*, mot qui signifie Commun.

SENSUALISER, v. a. Rendre sensuel, attribuer aux sens. *Sensualiser* la pensée. Les matérialistes *sensualisent* les conceptions de l'entendement; les cartésiens spiritualisent la sensation.

SENSUALISME, s. m. Doctrine philosophique opposée à l'idéalisme, faisant dériver toutes nos idées des sens, et donnant pour unique but à notre existence les jouissances sensuelles. Elle s'allie le plus souvent au matérialisme et à l'athéisme. On retrouve le *sensualisme* comme l'idéalisme à toutes les époques et chez tous les peuples. La maxime des sensualistes est celle-ci : Il n'est rien dans l'intelligence qui n'ait passé par les sens (*Nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu*). Descartes et ses disciples nient la vérité de cette proposition; ils disent que nous connaissons bien des choses que nous ne saurions imaginer, et qu'ainsi il y a dans notre âme des idées qui ne tirent point leur source des sens. Telle est, par exemple, l'idée de cause première, l'idée de Dieu, de son unité, de son éternité, de sa toute-puissance, choses qui n'ont jamais été dans nos sens.

SENSUALISTE, adj. et s. Partisan du sensualisme. Philosophe *sensualiste*. Les *sensualistes*.

SENSUALITÉ, s. f. (du lat. *sensualitas*; rad. *sentio*, je sens). Attachement aux plaisirs des sens. Vivre avec *sensualité*. Être plongé dans la *sensualité*. Ces tables voluptueuses, où vos grands hommes peuvent à peine suffire à votre *sensualité*. (Massillon.) | Volupté. Boire avec *sensualité*. | Plaisir des sens. Se livrer aux *sensualités* les plus recherchées.

SENSUEL, ELLE, adj. (rad. *sens*). Qui est attaché aux plaisirs des sens. Un homme *sensuel*. Une femme *sensuelle*. | Qui flatte les sens. Mener une vie *sensuelle*. Les plaisirs *sensuels*. Une religion toute *sensuelle*. (Bossuet.) | Substantiv. *Les sensuels*.

SENSUELLEMENT, adv. (pron. *sansuèleman*). D'une manière sensuelle. Vivre *sensuellement*.

SENTANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de sentir, d'éprouver des sensations. Organes *sentants*. Il ne dépend pas de moi de croire que la matière passive et morte a pu produire des êtres vivants et *sentants*. (J. J. Rousseau.)

SENTENCE, s. f. (pron. *santanse*). Pensée morale qui est universellement vraie et louable, même hors du sujet auquel on l'applique. Une des plus belles *sentences* des anciens. Un discours plein de *sentences*. | Prov. *C'est un homme qui ne parle que par sentences*, Qui affecte de parler gravement, de dire à tout propos des moralités générales. | Les pensées brillantes ou solides les plus connues de l'antiquité sont celles que les Grecs et les Latins appellent communément des *sentences*. Les maximes, les pensées et les proverbes sont des *sentences*. | Jugement rendu par des juges inférieurs. *Sentence* contradictoire, interlocutoire, arbitrale, juridique. *Sentence* par défaut. *Sentence* criminelle. Prononcer, obtenir une *sentence*. Appeler d'une *sentence*. Exécuter une *sentence*. *Sentence* de condamnation. | Se dit, parmi les chrétiens, du jugement de Dieu contre les pécheurs.

SENTENCIEUSEMENT, adv. D'une manière sentencieuse, par sentences. Parler *sentencieusement*.

SENTENCIEUX, EUSE, adj. Qui contient des sentences, qui est de la nature des sentences. Discours *sentencieux*. Il n'use point de réponses graves et *sentencieuses*. (La Bruyère.) Ces maximes ont contribué sans doute à rendre *sentencieux* le langage des habitants de la campagne. (Barthélemy.) | *Homme sentencieux*, Homme qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes.

SENTEUR, s. f. Odeur, parfum, émanation des corps sentie par l'odorat. Des eaux de *senteur*. De la poudre de *senteur*. Des sachets de *senteur*. | *Pois de senteur*, La gesse odorante. | *Senteur* est synonyme d'*Odeur*, avec cette différence qu'*odeur* se prend en bonne et en mauvaise part, au lieu que *senteur* ne se prend qu'en bonne part.

SENTIER, s. m. (pron. *santié*). Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc. *Sentier* tortueux. *Sentier* fleuri. Il y a un *sentier* qui abrége le chemin. Ce *sentier* passe dans la prairie. | Fig. Suivez les *sentiers* de la vertu. Tout est faute, rien n'est utile, il n'y a point de *sentier* qui ne vous égare.

SENTIMENT, s. m. (pron. *santiman*). Faculté de sentir. En ce sens, il est synonyme de *Sensibilité*. Perdre le *sentiment*. Être privé de *sentiment*. | Le système nerveux, dans les animaux qui en sont pourvus, et le système correspondant chez les autres, paraît être le siége du sentiment. Plus ce système est exalté, plus le sentiment est délicat, exalté. Quand un nerf est comprimé ou coupé, la partie du corps qu'il faisait communiquer avec le cerveau perd le sentiment. En conséquence, le sentiment est d'autant plus vif chez les différents individus et chez les diverses espèces d'êtres, que leur système nerveux est plus parfait et plus impressionnable. (Buffon.) | On divise le sentiment en *extérieur* ou en *intérieur*, selon la situation des organes. | Il ne faut pas confondre le sentiment extérieur avec le *sentiment intime* ou *sens intime*, qui est l'âme prenant connaissance d'elle-même et de ses états. | Le mot *sentiment* sert surtout à désigner les affections de l'âme, le degré de peine ou de plaisir qu'elle éprouve à l'occasion de tout ce qui affecte sa sensibilité, ainsi que les mouvements par lesquels elle recherche ce qui lui plaît et repousse ce qui lui déplaît. Portés à l'excès ou traduits en une sorte d'habitude, les sentiments deviennent des passions. Tous les sentiments, comme toutes les passions, se rapportent donc à deux chefs, l'amour ou la haine. *Sentiment* noble, élevé, généreux. *Sentiment* bas, lâche. *Sentiment* d'honneur, de probité, d'amour, de tendresse. *Sentiment* de haine, d'aversion, de colère, de vengeance. *Sentiment* de pitié. *Sentiment* de joie, de plaisir, de douleur, de reconnaissance. *Sentiment* d'estime, de respect. *Sentiment* de repentir. La bienfaisance s'annonce moins par une protection distinguée et des libéralités éclatantes que par le *sentiment* qui nous intéresse aux malheureux. (Barthélemy.) | *Sentiments naturels*, Mouvements qui sont

inspirés par la nature. Tous les *sentiments* de la nature étaient éteints en lui. Il n'a aucun *sentiment* d'humanité. | Absol. *Avoir des sentiments*, Avoir des sentiments d'honneur, de générosité, de probité, etc. | *Être capable de sentiments, se piquer de sentiments*, Avoir l'âme sensible, délicate, se piquer de sensibilité, de délicatesse d'âme. | Opinion certaine pour celui qui l'a conçue et qui s'y est attaché. Je ne suis pas de votre *sentiment*. Il est toujours dans les mêmes *sentiments*. Je me plais avec elle, parce qu'elle entre dans mes *sentiments*. (Mme de Sévigné.) | En ce sens, *sentiment* est presque synonyme de *Avis, opinion*. Il y a pourtant entre ces mots cette différence : le *sentiment* emporte toujours, dans son idée, celle de sincérité, c'à d. une conformité avec ce qu'on croit intérieurement ; l'*avis* ne suppose pas rigoureusement cette sincérité, il n'est précisément qu'un témoignage en faveur d'un parti ; l'*opinion* renferme l'idée d'un témoignage ou concours de pluralité. Il peut y avoir des occasions où un juge soit obligé de donner son *avis* contre son *sentiment*, et de se conformer aux *opinions* de sa compagnie. | En matière de goût. *Juger par sentiment*, Juger d'un ouvrage d'esprit ou d'un ouvrage de l'art par la seule impression qu'on en reçoit, sans aucun examen. | On dit qu'*un ouvrage est plein de sentiments*, pour dire qu'il y a beaucoup de sentiment convenablement exprimé. Dans cet ouvrage, le *sentiment* perce à chaque page. (Voltaire.) L'accent est l'âme du discours, il lui donne le *sentiment* de la vérité. (J. J. Rousseau.)

SENTIMENTAL, ALE, adj. Qui a rapport au sentiment, qui est plein de sentiment, qui marque du sentiment. Ton *sentimental*. Expression *sentimentale*. Roman *sentimental*. Pièce *sentimentale*. | Qui a ou affecte beaucoup de sensibilité. Il se prend assez souvent en mauvaise part. Un jeune homme *sentimental*. Une femme *sentimentale*.

SENTIMENTALEMENT, adv. D'une manière sentimentale. Parler *sentimentalement*.

SENTIMENTALITÉ, s. f. Affectation de sentiments. Il ne faut pas trop user de la *sentimentalité*.

SENTINE, s. f. (pron. *santine*). Cloaque, réceptacle de saletés. Nettoyer une *sentine*. | Fig. Rome est la *sentine* de tous les vices.

SENTINELLE, s. f. (pron. *santinèle*). Soldat armé placé près d'un poste, d'un corps de garde, qu'on place en quelque lieu pour découvrir les ennemis, pour prévenir les surprises et pour arrêter ceux qui veulent passer sans ordre et sans se faire connaître. Placer une *sentinelle*. La *sentinelle* arrête par un qui-vive. | Synonyme de *Factionnaire*. | *Sentinelle perdue*, Soldat qu'on place dans un poste dangereux et presque désespéré. | On appelle *consigne* les ordres qu'on donne à la sentinelle. La sentinelle doit rester à son poste, quoi qu'il puisse arriver, à moins qu'elle ne soit relevée. L'abandon de ce poste en face de l'ennemi entraîne la mort pour elle. Pendant la durée de sa faction, sa personne est regardée comme sacrée ; elle peut arrêter et empêcher de passer quelque officier que ce soit. | Fonction de la sentinelle. Faire *sentinelle*. Être en *sentinelle*. | Fig. Charge d'une personne placée dans un endroit d'où elle puisse observer ce qui se passe. Mettre quelqu'un en *sentinelle*. | Fig. *Faire sentinelle*, Attendre, guetter. *Faire sentinelle* pour voir passer quelqu'un. | Fig. Dans le sens moral. Dieu a posé le travail pour *sentinelle* de la vertu. (Boiste.)

SENTIR, v. a. (du lat. *sentio*, je sens. *Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent. Je sentais. Je sentis. Je sentirai. Que je sente. Que je sentisse. Sentant, senti*, etc.). Avoir le sentiment d'une impression faite sur nos sens par quelque corps étranger. *Sentir* le froid, le chaud. *Sentir* le frottement d'un corps rude, doux, mou, dur. *J'ai senti* tout à coup un homicide acier. (Racine.) Tout ce que nous savons, nous l'*avons senti*, sans doute ; mais combien de choses que nous *avons senties* et que nous ignorons ? (Laromig.) | Se dit de toutes les autres affections physiques que l'on éprouve sans toutefois que l'on puisse dire que les sens nous les transmettent. *Sentir* la faim, la soif. *Sentir* une douleur à la jambe, à la tête, un grand mal de dents. | Éprouver dans l'âme. *Sentir* une grande joie d'une nouvelle, une grande affliction de la mort d'une personne. *Sentir* un grand déplaisir. Qui ne *sent* pas ces nobles mouvements qui nous font aspirer aux grands postes, ne *sent* pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions. (Massillon.) | Être ému, touché, affecté de. *Sentir* comme on doit les bienfaits reçus. On raisonne mal sur les choses qu'il ne faut que *sentir*. (Acad.) | S'apercevoir, connaître. *Sentir* son ignorance, sa force, sa faiblesse. Combien sont forts et pernicieux ces liens que vous ne *sentez* pas, riches du siècle ! (Bossuet.) Pour aimer la vie paisible et domestique, il faut la connaître, il faut en *avoir senti* les douceurs dès son enfance. (J. J. Rousseau.) Quelques auteurs n'*ont* pas *senti* qu'il y a des caractères qui excluent l'amour, parce qu'ils excluent la faiblesse. (La Harpe.) | Apprécier, estimer. Pour bien *sentir* le prix de ce que vous possédez, figurez-vous que vous l'avez perdu. (Boiste.) | En parlant des sentiments dont on est animé pour les autres, tels que l'amour, la haine, etc. Il est quelquefois dangereux de laisser voir aux enfants tout ce qu'on *sent* pour eux. (Acad.) | Connaître par les lumières de la raison et de la religion. Les prospérités temporelles dont il *avait* toujours *senti* et le néant et le danger. (Fléchier.) Les impies ne *sentent* pas, ô mon Dieu, la toute-puissance de votre nom. (Massillon.) | *Faire sentir*, Faire éprouver. Pour me *faire* mieux *sentir* ta tyrannie. (Racine.) Ce n'est pas au moment de la mort que Dieu veut nous *faire sentir* qu'il est le maître. (Massillon.) | *Faire sentir*, Faire connaître. | *Se faire sentir*. La mort *se fait sentir* chez les hommes, dans toute la vie, par la crainte, les maladies, les accidents de toute espèce. | Dans les beaux-arts et la littérature, Avoir le sentiment du beau. *Sentir* les formes, le dessin. Le sévère Despréaux *a senti* les grâces de Tibulle, mais il a méconnu celles de Quinault et celles de La Fontaine. | Absol. Quand on commence à raisonner, on cesse de *sentir*. | Il se construit souvent avec un infinitif. Je *sentis* dans mon corps tout mon sang se glacer. (Racine.) | Se construit avec un participe qui affecte le régime direct. Dans sa bouche, à ces mots, elle *sent* sa langue glacée. (Boileau.) | *Sentir de loin*, Sentir, découvrir les choses de loin. | Fig. et fam. *Ne pouvoir sentir quelqu'un*, Avoir pour lui beaucoup de répugnance, ne pouvoir le souffrir. | Particul. Flairer. *Sentir* une rose. Quand il *sent* des parfums, il se trouve mal. | Exhaler, répandre une certaine odeur. *Sentir* le brûlé, le renfermé, la rose, le serpolet. *Sentir* bon, mauvais. | Avoir du goût, de la saveur, en parlant des aliments, des boissons. Aliment qui *sent* le brûlé. Carpe qui *sent* la bourbe. Vin qui *sent* le fût, le terroir, le bouchon. | Avoir les qualités, les manières, l'apparence de. Action qui ne *sent* pas l'honnête homme. Proposition qui *sent* l'hérésie. | Neutral. Répandre une mauvaise odeur. Ses pieds, son haleine *sentent*. Cette viande commence à *sentir*. | S'emploie impers. Il *sent* bon, il *sent* mauvais dans cette chambre. | Fig. et fam. *Cela ne sent pas bon*, Cette affaire prend une mauvaise tournure, peut avoir des suites fâcheuses. | *Cet ouvrage sent le terroir*, Il a les défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur a vécu. | *Sentir le corps de garde*, Être trop libre, grossier. | *Cette action sent le gibet*, Celui qui l'a commise court risque d'être pendu. | SE SENTIR, v. pron. Connaître, sentir en quel état, en quelles dispositions on est, tant au sens physique qu'au sens moral. *Se sentir* faible, fort, confondu. Je *me sens* malade. *Se sentir* trop faible pour une chose. | Absol. Avoir la connaissance, la conscience de soi-même.

> Retranchez ces jours superflus
> Où notre âme, ignorant son être,
> Ne *se sent* pas encore, ou bien ne *se sent* plus.
> (LA FONTAINE.)

| Se dit des choses physiques comme des choses morales. A ces mots, le corbeau ne *se sent* pas de joie. (La Fontaine.) | *Ce jeune homme, cette jeune fille, commencent à se sentir*, Ils commencent à éprouver les premières impressions de la puberté. | *Se sentir de quelque chose*, Sentir, éprouver quelque chose. Ne point *se sentir* des incommodités de la vieillesse. | *Se sentir de quelque chose*, En éprouver les suites, en garder quelque reste.

SEOIR, v. n. (du lat. *sedere*, être assis). Vieux mot, qui a signifié *être assis*, et dont il nous reste le participe présent *séant*, et le participe passé *sis*, ainsi que les verbes composés *asseoir, rasseoir* et *surseoir*. Il est encore d'usage dans le sens de *Être convenable* ; mais il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier. Il se conjugue du reste autrement que *seoir* dans le sens de *asseoir*. *Il sied, ils siéent. Il seyait. Il siérait. Il siéra. Seyant.* Cela vous *sied* à merveille. La résignation à l'Être suprême *sied* toujours bien. (Voltaire.) Quelle que soit l'origine des bienfaits, *il* ne *sied* pas à la reconnaissance d'en scruter les motifs. (Lévis.) | Est souvent ironique. *Il* vous *sied* bien de vouloir réformer les autres !

SEP, s. m. Pièce de bois dans laquelle le soc de la charrue est emboîté.

SÉPALE, s. f. Bot. Nom donné aux découpures ou divisions des corolles monopétales. | Divisions du calice propres à chaque fleur des composées.

SÉPARABLE, adj. Qui peut être séparé, divisé. Il n'y a pas de corps dont les parties ne soient *séparables*. L'utile n'est point *séparable* de l'honnête.

SÉPARATION, s. f. (pron. *séparasion*). Action de séparer ; résultat de cette action. *Séparation* violente. La *séparation* des chairs d'avec les os. | Il se dit particulièrement de personnes unies qui s'éloignent, ou qui sont éloignées l'une de l'autre, ou les unes des autres. *Séparation* cruelle. Longue *séparation*. La mort n'est pour nous qu'une *séparation* momentanée. Je ne concevais pas comment il pouvait supporter pendant si longtemps une *séparation* si cruelle. (Barth.) | Archit. Ce qui divise ou sépare une chambre ou un appartement d'avec un autre. Mettre une *séparation* dans une chambre pour la diviser en deux. Oter une *séparation*. | Jurispr. *Séparation de biens entre mari et femme*, État légal entre mari et femme dans lequel chacun possède séparément. Il y a deux espèces de séparation de biens : la *séparation de biens contractuelle*, qui a été stipulée par les époux dans leur contrat de mariage, et la *séparation de biens judiciaire*, qui est prononcée par un jugement. | *Séparation de corps*, État de deux époux entre lesquels l'obligation de vivre en commun a été brisée par jugement, sans que néanmoins le lien du mariage soit rompu. Par le seul fait du mariage, chacun le sait, les époux contractent l'obligation de vivre dans une société indivisible. Mais il arrive trop souvent que cette communauté indivisible d'existence devient intolérable pour l'un ou l'autre des époux. L'oubli de ses devoirs de fidélité pour la femme, la brutalité grossière du mari, viennent porter le trouble et la désunion dans le ménage, et sont à la fois un sujet de scandale pour la société et de souffrances sans nom pour les époux. Le remède le plus naturel à ce désordre serait le divorce ; mais notre législation repousse ce moyen : elle se contente de déclarer que le mari et la femme peuvent vivre séparés, et les affranchit de leurs droits et de leurs devoirs respectifs. Ce qu'il y a de terrible et d'inconséquent dans une séparation de corps, c'est que cet acte ne fait que permettre aux époux de vivre séparément, mais ils n'en restent pas moins époux à l'égard l'un de l'autre et astreints à peu près aux mêmes devoirs. Ainsi, s'il naît un enfant à la femme séparée, c'est, aux yeux de la loi, le mari qui en est le père ; la femme reste donc obligée, non-seulement par la morale, mais aussi par la loi, à conserver la fidélité qu'elle doit à son mari. L'obligation de se secourir mutuellement, de se fournir des aliments, subsiste toujours entre les époux. D'un autre côté, il ne suffit pas de la seule volonté de celui des conjoints qui a obtenu la séparation pour la faire cesser, il faut la volonté des deux parties. Leur consentement mutuel est suffisamment constaté par le retour de la femme dans la maison du mari.

SÉPARATISTE, adj. et s. Nom donné, dans diverses sectes, à ceux ou celles qui se séparent de la communion à laquelle ils appartiennent. On l'appliqua spécialement en Angleterre à ceux qui s'élevèrent contre l'Église anglicane sous Élisabeth, et donnèrent naissance aux puritains et aux indépendants. On les nomme aussi *non-conformistes*. | En Allemagne, c'est le nom qu'on donne aux piétistes, disciples de Spener. | Se dit aux États-Unis des États qui se séparèrent de l'Union en 1861.

SÉPARATOIRE, s. m. Chim. Vaisseau inventé pour séparer les liqueurs. | Chir. Instrument qui sert à séparer le péricrâne.

SÉPARÉ, ÉE, part. Désuni, divisé, éloigné. Des amis *séparés*. Des époux *séparés*. Esprits purs et *séparés* de toute matière. (Bossuet.) Elle nous parlait de ses anciennes réflexions sur l'état des âmes *séparées* du corps. (J. J. Rousseau.) Les deux sectes étaient à peu près *séparées*. (Chateaubriand.) Ces villes ou ces quartiers de villes sont *séparés* les uns des autres par des promontoires de verdure. (Lamartine.) Nous sommes *séparés* par un abîme.

SÉPARÉMENT, adv. A part l'un de l'autre. Vivre *séparément*. On les a interrogés *séparément*. On les accoutumait à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt *séparément* de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle. (Barthélemy.)

SÉPARER, v. a. Désunir des parties d'un même tout. Un seul coup lui *sépara* la tête du corps, d'avec le corps. | Faire que des personnes, des animaux, des choses ne soient plus ensemble. *Séparer* des amis. La nuit *sépara* les combattants. *Séparer* dans la cave le vin vieux du nouveau. Ils se rappellent les funestes circonstances qui les *séparèrent* autrefois l'un de l'autre. (Barth.) Il pourra bien nous *séparer*, mais non nous désunir. (J. J. Rousseau.) | Distinguer. Combien peu d'hommes sont capables de *séparer* la personne de son vêtement ! (Buffon.) | Former une séparation. Les Pyrénées *séparent* la France de l'Espagne. La plupart des animaux ont des narines ou naseaux avec la cloison qui les *sépare*. (Buffon.) | Jurispr. *Séparer de biens un mari*

et une femme, Ordonner en justice qu'il n'y aura plus entre eux de communauté de biens. On dit de même, *Les séparer de corps*, pour dire, Ordonner en justice qu'ils n'habiteront plus ensemble. V. SÉPARATION. | SE SÉPARER, v. pron. Se désunir, s'éloigner l'un de l'autre. | Être désuni, éloigné. *Se séparer* de quelqu'un. C'était avec douleur que je *me séparais* de lui. Le chemin *se sépare* en deux bras.

SÉPE, s. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces comestibles de champignons du genre bolet. Un plat de *sépes* sautés à l'huile. On écrit aussi *cèpe*.

SÉPÉ, s. m. Double T de fer que l'on fait glisser dans une coulisse pour y assujettir le canon d'un fusil, d'un pistolet.

SÉPÉDON, s. m. Entomol. Genre de diptères de la famille des athéricères, qui ne comprend qu'une seule espèce, le *sépédon des marais*, insecte noir ou d'un noir cendré, très-commun aux environs de Paris.

SÉPIA, s. f. (nom latin de la *sèche*). Matière colorante que l'on retire de la sèche et autres animaux du même genre, et qui sert à ces animaux à troubler l'eau autour d'eux, pour échapper à leurs ennemis. Cette liqueur est généralement noirâtre. Dessin fait avec cette liqueur. Voilà une belle *sépia*. *Peindre à la sépia*, pour Peindre avec la sépia.

SÉPIDIE, s. f. Entomol. Genre de coléoptères de la famille des mélasomes, composé d'espèces qui ne se trouvent que dans les climats chauds de l'ancien continent. On les voit marcher sur le sable dans les lieux secs et incultes.

SÉPITE, s. f. Nom donné à une pierre qui ressemble à l'os de la sèche.

SEPS, s. m. Erpétol. Genre de reptiles sauriens de la famille des scincoïdiens, qui comprend tous les chalcides de Latreille, à une espèce près, le chalcide jaunâtre. Ces reptiles ont le corps très-longs, cylindrique, serpentiforme et couvert d'écailles arrondies et imbriquées. Les pieds, au nombre de quatre, sont très-minces et très-courts. L'espèce *seps tridactyle* est vivipare, se nourrit d'insectes et vit dans les endroits garnis d'herbes, près des lieux marécageux. On la trouve dans le midi de la France et dans l'Italie.

SEPT, adj. num. (pron. *sèt*; du lat. *septem*, sept.) Nombre impair qui suit immédiatement le nombre six. | S'emploie quelquefois pour Septième. Chapitre *sept*. Charles *sept*. | Il est quelquefois s. m. *Sept* multiplié par six donne quarante-deux. | Caractère qui marque en chiffre le nombre sept. | Se dit, au jeu de cartes, de celle qui marque sept points. Le *sept* de carreau. | Le nombre *sept* était en quelque manière sacré chez les Juifs, à cause du sabbat qui revenait le septième jour. On laissait reposer la terre tous les sept ans. Entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte, il y avait sept semaines. L'Écriture mentionne les sept chandeliers, les sept étoiles, les sept lampes, les sept sceaux, les sept anges, les sept trompettes, etc. Quand on parlait d'un nombre indéterminé, on employait le nombre sept. On lit dans le livre de *Ruth* : « Cela vous est plus avantageux que d'avoir sept fils, c'est-à-dire un grand nombre. » Les païens avaient aussi un grand respect pour le nombre sept, à cause des sept planètes. Ils l'observaient dans leurs cérémonies religieuses. On immolait sept victimes, on élevait sept autels. | *Les sept collines*, Sept collines renfermées dans l'enceinte de Rome ancienne. Rome en avait pris le surnom de la *Ville aux sept collines*. | *Guerre des sept chefs*, Expédition fameuse dans les temps héroïques de la Grèce; elle fut entreprise pour rétablir Polynice sur le trône de Thèbes, qu'Étéocle, au mépris des serments, avait gardé au delà de l'année convenue. Les sept chefs étaient : Polynice, Adraste, Tydée, Amphiaraüs, Hippomédon, Parthénopée, Capanée. Ils périrent tous, à l'exception d'Adraste. Eschyle a composé une pièce qui a pour titre : *Les Sept chefs devant Thèbes*. | *Les sept électeurs*, Princes qui furent établis en 1292, lors de l'élection d'Adolphe de Nassau. Ils avaient le privilége d'élire l'empereur. | *Guerre de sept ans*, Guerre célèbre qui dura de 1756 à 1763, et qui agita l'Europe entière. Elle commença à l'occasion de quelques discussions qui s'élevèrent entre l'Angleterre et la France, au sujet des frontières de leurs possessions d'Amérique. Le roi d'Angleterre s'allia avec le roi de Prusse, Frédéric II, contre lequel Marie-Thérèse avait formé une ligue, de concert avec Auguste III, roi de Pologne, l'impératrice de Russie et le roi de France. Dans cette guerre, la Prusse conquit la Silésie; les armées françaises, commandées par des généraux incapables, éprouvèrent les revers les plus sanglants et les plus honteux; l'Angleterre enleva à la France le Canada, la rive gauche du Mississipi et presque toutes ses possessions de l'Inde. Un traité de paix, conclu à Paris le 10 février 1763, mit fin à cette guerre.

SEPTAIRE, s. m. Bot. Genre de la famille des hypoxylées. | Minér. Concrétion ellipsoïde de calcaire compacte et ferrugineux.

SEPTANE, adj. (rad. *sept*). Méd. Se dit d'une fièvre qui revient tous les sept jours.

SEPTANTE, adj. num. Soixante-dix, nombre composé de sept dizaines. Il n'est plus d'usage aujourd'hui. | Subst. et absol. *Les septante*, Nom qu'on a donné aux auteurs d'une fameuse version grecque de l'Écriture, faite sous les auspices du sanhédrin juif d'Égypte. Cette assemblée, qui se composait de soixante-douze membres, se tint à Alexandrie. La version dite des *septante* l'emporte sur toutes les versions de l'Ancien Testament par l'ancienneté et par l'autorité. Elle fut faite sur le texte hébreux 285 ans avant l'ère vulgaire. | *Chronologie des septante*, Calcul qui donne au monde 1466 ans de plus que le texte hébreu.

SEPTEMBRE, s. m. (pron. *septanbre*; du lat. *september*, rad. *septem*, sept). Le septième mois de l'année romaine et le neuvième de la nôtre. C'est celui où l'automne finit et où l'été lui succède. Pendant ce mois, la terre commence à se dépouiller de sa verdure. La seconde séve, celle qui doit accumuler dans les racines les principes de leur accroissement, finit de se développer. Chez les Romains, ce mois était consacré à Vulcain. Les principales fêtes célébrées en septembre étaient les dionysiaques ou les vendanges. | *Pousse de septembre*, Se dit de la seconde séve, celle qui achève de se développer pendant la durée de ce mois. | *Journées de septembre*, Nom qu'on a donné aux massacres qui ensanglantèrent Paris le 2 et le 3 septembre 1792, et dont on a fait peser injustement la responsabilité sur tout le parti montagnard.

SEPTEMBRISADE, s. f. Il s'est dit des massacres de septembre (1792) et, par allusion, de quelques événements analogues.

SEPTEMDIGITÉ, ÉE, adj. Qui est partagé en sept lobes ou digitations.

SEPTEMFOLIOLÉ, ÉE, adj. Dont les feuilles sont composées de sept folioles.

SEPTEMLOBÉ, ÉE, adj. Partagé en sept lobes.

SEPTEMNERVÉ, ÉE, adj. Dont les feuilles sont chargées de sept nervures.

SEPTEMVIR, s. m. Titre de sept magistrats et prêtres de Rome, chargés de préparer et d'ordonner les solennités publiques, de diviser les terres et de juger les causes relatives aux partages.

SEPTEMVIRAL, ALE, adj. Qui appartient aux septemvirs. Autorité *septemvirale*.

SEPTEMVIRAT, s. m. Magistrature, fonction du septemvir. Parvenir au *septemvirat*.

SEPTENAIRE, adj. (du lat. *septenarius*; rad. *septem*, sept). Qui vaut, qui contient sept. Nombre *septenaire*. | Qui a professé pendant sept ans dans une université. Professeur *septenaire*. | S. m. Un des espaces de la vie de l'homme, quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de sept ans, à compter du jour de la naissance. On dit que les hommes changent de tempérament à chaque *septenaire*. | Période de sept jours.

SEPTENNAL, ALE, adj. (du lat. *septennalis*; formé de *septem*, sept, et *annus*, an). Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans. Assemblée *septennale*. Chambre *septennale*.

SEPTENNALITÉ, s. f. (rad. *septennal*). Propriété qu'a une chose de durer sept ans. La *septennalité* d'une chambre législative.

SEPTENTRION, s. m. (du lat. *septentrio*; formé de *septem*, sept, et de *triones*, étoiles de la Grande-Ourse). Astron. et géogr. Le nord, celui des pôles du monde qui, dans nos climats, est élevé sur l'horizon. L'aiguille aimantée se tourne toujours vers le *septentrion*, vers le pôle du *septentrion*. | *Au septentrion de*, Plus proche du septentrion que. L'Écosse est *au septentrion de* l'Angleterre.

SEPTENTRIONAL, ALE, adj. Qui est du côté du septentrion, qui se trouve dans le septentrion, au septentrion. Pôle *septentrional*. Pays *septentrional*. Les pays *septentrionaux*. La partie *septentrionale* d'un pays. | Qui habite le septentrion. Les peuples *septentrionaux*. | Subst. Les *septentrionaux*.

SEPTICOLORE, adj. (du lat. *septem*, sept; *color*, couleur). Qui est marqué de sept couleurs.

SEPTIDI, s. m. Le septième jour de la décade dans le calendrier républicain. Le *septidi* était en même temps le 7, le 17 ou le 27 du mois.

SEPTIÈME, adj. (pron. *sétième*; du lat. *septimus*; rad. *septem*, sept). Qui est le sixième, plus un en nombre. Le *septième* jour, la *septième* page. | Subst. Celui ou celle qui occupe le septième rang. Être le *septième* de sa classe. Elle est la *septième*. | S. m. La septième partie d'un tout, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on suppose divisée en sept parties. Être pour un *septième* dans une affaire. Sept *septièmes* égalent une unité. | Le septième jour d'une période. Le *septième* du mois. Le *septième* de la lune. | S. f. La septième classe. Être en *septième*. | Au jeu de piquet, Suite de sept cartes de même couleur. Une *septième* majeure. On dit plus ordinairement *dix-septième*. | Musique. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés, comme *do si*, *ré do*, *sol fa*, etc.

SEPTIÈMEMENT, adv. En septième lieu.

SEPTIES, adv. lat. Il signifie Sept fois, et s'emploie quelquefois quand on a commencé à compter par *semel*, *bis*, *ter*, etc.

SEPTILE, adj. (du lat. *septum*, cloison). Bot. Qui tient aux cloisons du fruit.

SEPTIMANIE. Géogr. Partie de la Gaule méridionale que gardèrent les Visigoths après la bataille de Vouillé. Elle comprenait presque tout le Languedoc. Elle fut ainsi nommée, dit-on, des sept villes principales de ce pays (Narbonne, Agde, Béziers, Maguelonne, Carcassonne, Elne, Lodève). Au ve siècle, cette province prit le nom de Gothie. | Hist. *Marquisat de Septimanie*, Fief dépendant du duché de Gothie et dont les possesseurs ne relevaient que de la couronne.

SEPTIMO, adv. lat. Septièmement, en septième lieu. Il s'emploie pour désigner le septième objet d'une série, 7°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc.

SEPTIQUE, adj. et s. (du gr. σηπτικός, rad. σήπειν, pourrir). Qui fait pourrir les chairs sans beaucoup de douleur. Se dit particulièrement de certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses. Le venin de la vipère est *septique*. | On dit de même : qualités, propriétés *septiques*. Le terme opposé est *antiseptique*. | Substantiv. Les *septiques* et les antiseptiques.

SEPTUAGÉNAIRE, adj. et s. (du lat. *septuagenarius*, fait de *septuaginta*, soixante-dix; rad. *septem*, sept). Agé de soixante-dix ans. Homme, femme *septuagénaire*. Les *septuagénaires* sont exempts de certaines charges publiques.

SEPTUAGÉSIME, s. f. (du lat. *septuagesimus*, soixante-dixième). Le dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le troisième avant le premier dimanche de carême.

SEPTULE, s. m. (du lat. *septulus*, dimin. de *septum*, cloison). Bot. Cloison qui partage l'anthère des orchidées en deux loges.

SEPTUM, s. m. Mot latin qui signifie Cloison et dont on se sert pour désigner certaines parties du corps qui séparent deux cavités. | *Septum lucidum*, Cloison qui sépare les deux ventricules latéraux du cerveau. | *Septum medium du cœur*, Partie qui sépare les oreillettes et les deux ventricules. | *Septum narium*, Cartilage qui sépare les narines. | *Septum transversum*, Le diaphragme.

SEPTUOR, s. m. Morceau de musique exécuté par sept voix ou sept instruments.

SEPTUPLE, adj. Qui vaut sept fois autant. Un nombre *septuple* d'un autre. Une valeur *septuple*. Cinquante-six est *septuple* de huit. | S. m. Le nombre septuple d'un autre. Quarante-neuf est le *septuple* de sept.

SEPTUPLÉ, ÉE, part. Multiplié par sept. Nombre septuplé. Une quantité *septuplée*.

SEPTUPLER, v. a. Rendre sept fois plus grand; multiplier par sept. *Septupler* un nombre.

SÉPULCRAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. Pierre *sépulcrale*. Vase *sépulcral*. Colonne *sépulcrale*. Inscription *sépulcrale*. Ornements *sépulcraux*. | *Chapelle sépulcrale*, Chapelle destinée à contenir des tombeaux et ornée dans le genre funéraire. | *Figure sépulcrale*, Figure pâle, triste, telle qu'on s'imagine celle d'un homme qui sortirait de sa tombe. | *Voix sépulcrale*, Voix sourde, qui semble sortir de dessous terre. | *Organe sépulcral*, Celui qui rend des sons sourds et rauques.

SÉPULCRE, s. m. En général, Lieu quelconque qui reçoit, engloutit, consume les corps, les dépouilles des morts. Il ne se dit plus dans le style ordinaire que pour signifier les tombeaux des anciens. *Sépulcre* souterrain. *Sépulcre* magnifique. Ces pyramides étaient des tombeaux; encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés, et ils n'ont pas joui de leur *sépulcre*. (Bossuet.) | S'emploie, dans le style soutenu, en parlant de toute espèce de sépulture. *Sépulcre* inviolable. *Sépulcre* muet, silencieux. Leurs ossements, humiliés dans la poussière du *sépulcre*. (Fléchier.) | Les sépulcres magnifiques, ou pour mieux dire les tombeaux des princes, des grands de la terre, se nommaient Pyramides, mausolées, monuments, cénotaphes, voûtes sépulcrales, etc.;

mais les pauvres citoyens n'avaient, chez les anciens comme chez nous, que des sépulcres de peu d'apparence; on les appelait en latin, suivant leur forme ou leur usage : *columelles, menses, labelles, arches*, etc. Les *columelles* étaient de petites colonnes; les *menses* ou tables, des pierres quadrangulaires plus longues que larges, et les *labelles* des pierres creusées en forme de bassins ronds, ovales ou carrés. Quelquefois le sépulcre consistait en un simple vase ou urne, renfermant les cendres du mort. Les Hébreux creusaient ordinairement leurs tombeaux dans le roc. Lorsque leurs sépulcres étaient en plein champ, ils mettaient une pierre taillée par-dessus pour avertir qu'il y avait un sépulcre, afin que les passants ne se souillassent point en y touchant. Tous les ans ces sépulcres étaient enduits de chaux, pour les rendre plus apparents. C'est pourquoi Jésus-Christ compare les pharisiens à des *sépulcres blanchis*. | *Saint-Sépulcre*, Eglise de Jérusalem bâtie sur l'emplacement où l'on prétend que fut enseveli Jésus-Christ. | *Chanoines du Saint-Sépulcre*, Chanoines réguliers institués par Godefroi de Bouillon en 1099 pour desservir l'église du Saint-Sépulcre. | *Ordre du Saint-Sépulcre*, Ordre militaire fondé en 1492 et réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem vers le commencement du XVIIe siècle.

SÉPULTURE, s. f. Proprement, Lieu tel que nos cimetières, désigné ou consacré pour rendre les derniers devoirs aux morts. Sa *sépulture* est en tel endroit. Ces bâtiments souterrains étaient destinés à la *sépulture* des rois. (Bossuet.) Un misérable champ de bataille, qui suffit à peine pour la *sépulture* de ceux qui l'ont disputé. (Massillon.) | Devoirs rendus aux morts, soit qu'on enterre leurs corps, soit qu'on les brûle. J'aurais vu les apprêts de ma *sépulture* avec moins d'effroi que ceux de mon mariage. (J. J. Rousseau.) En Égypte, les méchants rois étaient privés de *sépulture*. (Bossuet.) | *Droit de sépulture*, Le droit qu'on a de faire enterrer en quelque endroit; ce qui est dû au curé ou à l'église pour l'inhumation d'un mort. | La *sépulture* en général est de droit naturel. Elle a été pratiquée chez tous les peuples; les Juifs et les Romains se sont toujours fait un devoir de donner à leurs morts une sépulture honorable. Les nations mêmes les plus barbares ensevelissent leurs morts par religion ou par humanité. Les païens attachaient une importance immense à ensevelir les corps des morts. Ils croyaient que l'âme de celui qui était privé de sépulture errait sur les bords du Styx sans pouvoir jamais entrer dans le lieu de repos. La philosophie croit que la sépulture est due à tous indistinctement comme un tribut de l'amitié des parents et des proches du défunt; elle croit surtout que les vivants sont intéressés à ce qu'un lourd cadavre ne reste point, comme un spectacle d'horreur ou comme un foyer d'émanations putrides, au sein d'une famille ou d'une population effrayée. L'horreur instinctive même qu'inspire un cadavre indique suffisamment qu'il faut le faire disparaître, et l'expérience apprend ce qu'il faut en faire pour sauvegarder l'hygiène publique. Les Grecs et les Romains avaient une coutume qui aurait dû se conserver; ils brûlaient quelquefois les cadavres. Ce moyen de décomposition était rapide et permettait de recueillir les cendres aimées et de les conserver sans inconvénient dans des urnes sacrées. L'usage d'inhumer les morts a prévalu, quoique moins sain. Nos cimetières ne sont que d'immenses charniers d'où s'échappent forcément des miasmes malsains. Quoi qu'il en soit du mode d'ensevelir les morts, l'autorité publique a toujours présidé à cet acte autant social que privé. En France, jusqu'à l'époque de la Révolution, la sépulture des corps fut exclusivement réglée par les canons ecclésiastiques. Le clergé avait toute autorité sur les cadavres, et Dieu sait avec quelle rigueur il les traitait lorsqu'ils avaient appartenu à quelque hérétique ou mécréant, ou seulement à quelque comédien ou comédienne, à quelque duelliste ou chevalier mort dans un tournoi. Ces pauvres morts n'entraient point au cimetière commun. La Révolution changea tout cela. Elle ordonna que le maire se passerait du curé et ferait enterrer quiconque serait mort dans sa commune.

SÉQUANAIS, AISE, adj. et s. (du lat. *Sequana*, Seine). Qui appartient à la Seine. Celui, celle, qui habite les bords de la Seine. | Nom d'un peuple puissant de la Gaule qui habitait sur la rive droite de la Saône, entre les sources de la Seine et les Éduens. | On dit aussi *Séquanien, séquanienne*.

SÉQUANAISE, s. f. Géogr. Province des Gaules qui fut annexée tantôt aux deux Belgiques et aux deux Germaniques, tantôt aux quatre Lyonnaises. La *Séquanaise* répond à la Franche-Comté et à la plus grande partie de la Suisse actuelle.

SÉQUELLE, s. f. (pron. *sékèle*). Fam. et par mépris. Se dit d'un nombre de gens qui sont attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un. Je me moque de lui et de sa *séquelle*.

SÉQUENCE, s. f. (pron. *sékanse*). A certains jeux de cartes, Suite de plusieurs cartes de même couleur, dans le rang que le jeu leur donne. *Séquence* du roi de cœur. *Séquence* de la dame de pique. | Arrangement particulier que le cartier a coutume de donner à ses jeux de cartes.

SÉQUESTRATION, s. f. (pron. *sékestrasion*). Action par laquelle on met quelque chose en séquestre. | État de la chose ou de la personne qui est séquestrée. Délit de *séquestration*.

SÉQUESTRE, s. m. (pron. *sékestre*). État d'une chose litigieuse, d'un bien remis en main tierce, par ordre de justice, par une loi, ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit réglé et jugé à qui il appartiendra. Les revenus de tous les coupables ont été mis en *séquestre*. Le juge a ordonné le *séquestre*. | Il se dit de même des personnes. Les parents sont demeurés d'accord de mettre cette fille en *séquestre* dans un tel monastère, chez une telle dame. | Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. Il faut choisir un *séquestre* solvable. Contraindre le *séquestre*. Décharger le *séquestre*. | Se dit quelquefois de la chose séquestrée. On a mis un gardien infidèle qui a pillé le *séquestre*. | Le séquestre est ou conventionnel ou judiciaire. | *Séquestre conventionnel*, Dépôt fait, par une ou plusieurs personnes, d'une chose contentieuse, entre les mains d'un tiers qui s'oblige de la rendre, après la contestation terminée, à la personne qui sera jugée devoir l'obtenir (Cod. civ. 1956). | *Séquestre judiciaire*, La justice peut ordonner le séquestre : 1° des meubles saisis sur un débiteur; 2° d'un immeuble ou d'une chose mobilière dont la propriété ou la possession est litigieuse entre deux ou plusieurs personnes; 3° des choses qu'un débiteur offre pour sa libération (Cod. civ. 1961). Le séquestre judiciaire diffère peu du séquestre conventionnel. La principale différence est que, pour le séquestre judiciaire, le gardien est nommé par la justice, soit d'office, soit sur la désignation des parties, et que de plein droit il lui est accordé un salaire; tandis que pour le séquestre conventionnel, le gardien est nommé par les parties et n'est pas salarié de droit; mais ils sont établis dans les mêmes vues, pour la conservation d'une chose litigieuse.

SÉQUESTRÉ, ÉE, part. Mis en séquestre. Meubles *séquestrés*. Les revenus ont été *séquestrés*. | Mis à part; renfermé illégalement. Des personnes *séquestrées*. | Fig. Cette famille était *séquestrée* pour un certain temps. (La Fontaine.)

SÉQUESTRER, v. a. Mettre en séquestre. On a *séquestré* les fruits. *Séquestrer* les revenus de quelqu'un. | Écarter, séparer une personne d'une autre ou de plusieurs autres. C'est un méchant qu'il faut *séquestrer* de la société. | Mettre à part, de côté. Il a *séquestré* les meilleurs effets pour frauder les héritiers. | SE SÉQUESTRER, v. pr. Se retirer. Il *s'est séquestré* du monde.

SEQUIN, s. m. (pron. *sekin*). Sorte de monnaie d'or qui a cours dans le Levant. Ce payement a été fait tout en *sequins*. La valeur du *sequin* diffère selon les localités. En Turquie, il vaut 9 francs.

SÉRAIL, s. m. (*l* mouillée; en turc *serai*, palais, habitation). Nom particulièrement affecté aux palais qu'habitent l'empereur des Turcs, les grands du pays et plusieurs autres princes mahométans. Il se dit plus communément des palais ou de la partie du palais où les femmes sont renfermées et dont le véritable nom est *harem*. V. HAREM. | Par extens. Les femmes qui sont dans le sérail, et leur suite. Ce mot commence à s'écrire *sérai*, qui est la véritable orthographe. Les idées deviennent aussi plus nettes sur sa signification. Ainsi, malgré les définitions des dictionnaires, on sait très-bien aujourd'hui que le *sérai*, ou palais de Stamboul, n'est pas plus un palais que le Kremlin de Moscou n'est une forteresse. Le séraï impérial, ou, comme on l'appelle aussi, le Séraï-Bournou, Séraï-Cap, pointe du Séraï, est une vaste enceinte triangulaire, entourée de murailles crénelées et située à l'angle de la mer de Marmara et du port de la Corne d'Or, en face du Bosphore. Il a environ quatre kilomètres de circuit, se compose de jardins, de terrasses, de palais, de kiosques, de casernes, de dépendances de toute espèce, et contient une population considérable de serviteurs, de gardes, de femmes et de pages pour le service du sultan. Certaines parties du Séraï sont journellement ouvertes au public; d'autres peuvent être visitées par les étrangers munis des autorisations nécessaires ou accompagnés de hauts dignitaires; mais il en est une surtout dont on ne franchit jamais le seuil impénétrable sans s'exposer aux plus affreux de tous les supplices. Aussi est-ce le lieu le plus mystérieux de la terre. Le Séraï actuel a été créé par Mahomet II.

SÉRAN, s. m. Espèce de grandes cardes armées de dents de gros fil de fer, dont on se sert pour préparer les chanvres et les lins et les mettre en état d'être filés. Gros *séran*. *Séran* fin.

SÉRANÇAGE, s. m. Action de peigner le chanvre, le lin, etc., avec un séran; résultat de cette action. Le *sérançage* dissipe la matière colorante dont est chargée la filasse.

SÉRANCER, v. a. Faire passer le chanvre et les lins par les sérans.

SÉRAPÉON, s. m. Temple de Sérapis. La plupart des grandes villes avaient leur *sérapéon*. Le plus célèbre était le *sérapéon* d'Alexandrie. Il renfermait une riche bibliothèque que les Lagides se plurent à former, mais que des chrétiens fanatiques, excités par le patriarche Théophile et encouragés par un édit de Théodose, pillèrent en 391.

SÉRAPHIN, s. m. (pron. *sérafin*). Esprit céleste de la première hiérarchie des anges. Ce mot vient de l'hébreu *saraph*, qui signifie Brûler, enflammer; et l'on croit que ces esprits sont ainsi nommés, de l'amour divin qui les consume, parce que, de tous les anges, ils sont les plus rapprochés du trône de l'Éternel. Isaïe les dépeint comme des anges qui étaient au-dessus du trône du Seigneur et qui avaient six ailes. Les archanges et les *séraphins*.

SÉRAPHIQUE, adj. (pron. *sérafic*). Qui appartient aux séraphins. Ardeur *séraphique*. Zèle *séraphique*. Je compris l'extase des anges *séraphiques*. (E. Gonzalès.) | On appelle saint François d'Assise *le séraphique saint François*, et les religieux franciscains appellent leur ordre *l'ordre séraphique*. | *Le docteur séraphique*, Saint Bonaventure, ainsi nommé à cause de sa ferveur.

SÉRAPIS. Myth. Dieu égyptien, dont le culte passa à Rome au 1er siècle avant J. C.; était le dieu principal de l'*Amenti* (enfer), et probablement n'était qu'Osiris aux enfers. Ses attributions sont peu déterminées : ses adorateurs voyaient en lui le Dieu suprême, celui qui ressuscite, qui donne la vie et la santé. Sérapis était le dieu égyptien le plus connu en Grèce et à Rome; on l'identifiait à Pluton, à Esculape, à Jupiter. Il avait des prêtres, des temples, des sacrifices. Ses statues le représentent enveloppé de longs tissus, entouré de serpents avec le modius (ou boisseau) sur la tête, l'air grave, noble et pensif; il est accompagné d'Esculape ou d'Hygie. Son culte fut aboli à Rome.

SÉRASKER, s. m. (du turc *seri asker*, chef de l'armée). Officier général ou gouverneur de province dans l'empire ottoman. | Tout général ayant le commandement d'une armée entière, et, en particulier, Chef des forces de terre, espèce de ministre de la guerre. Le *sérasker* jouit d'un pouvoir très-étendu, et est choisi parmi les pachas à deux et à trois queues. On dit aussi *Séraskier*.

SERBOCAL, s. m. Technol. Petit cylindre de verre à l'usage du fileur d'or.

SERDAR, s. m. Hist. ottom. Commandant des janissaires d'un district.

SÈRE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple très-peu connu de la Sérique, dans l'Inde, au delà du Gange, ou dans la Chine même. Ce sont les Sères qui, les premiers, connurent l'usage de la soie et lui donnèrent leur nom.

SEREIN, EINE, adj. (du lat. *serenus*, clair). Qui est clair, doux, calme. Se dit proprement de la constitution de l'air. Temps, jour, air *serein*. Ciel *serein*. Nuit *sereine*. L'aigle, en s'élevant au-dessus des nuages, peut passer tout à coup de l'orage dans le calme, jouir d'un ciel *serein* et d'une lumière pure. (Buffon.) | Fig. Qui annonce une grande tranquillité d'esprit. Front *serein*. Le visage est toujours *serein* quand l'âme est en paix. | Qui est exempt de trouble et d'agitation. C'était une âme *sereine*, inaccessible à l'amour des richesses et à la crainte des supplices. (Voltaire.) | Pathol. *Goutte serine*, Privation de la vue causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique. | S. m. Vapeur humide et froide qui se fait sentir après le coucher du soleil. Cette humidité provient des vapeurs, qui se condensent par l'effet du refroidissement de l'air et retombent sur la terre en gouttelettes imperceptibles. Le serein n'est pas composé que d'eau pure; il contient aussi les exhalaisons putrides, empestées, qui s'élèvent des marais et autres lieux infects; de sorte qu'en les respirant, on respire aussi des miasmes plus ou moins dangereux, selon la nature du sol de chaque contrée. Dans les pays exempts de marais et d'autres sources de méphitisme, le serein n'a pas d'autres inconvénients que ceux qui peuvent résulter d'un air humide et frais.

SÉRÉNADE, s. f. (de l'ital. *sera*, soir ; fait du lat. *sernus*, du soir). Concert de voix ou d'instruments que l'on donne le soir, la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de quelqu'un. Donner une *sérénade* à sa maîtresse. Troubler la *sérénade*. Une belle *sérénade*.

SÉRÉNISSIME, adj. (du lat. *serenissimus*, superlatif de *serenus*, serein). Très-serein. Titre que l'on donne à quelques princes, aux souverains qui ne sont pas couronnés. Votre Altesse *sérénissime*. Donner de l'altesse *sérénissime* à tel prince. | On se moque, dans notre raisonnable Occident, des titres grotesques que prennent ou que reçoivent les princes de l'Orient, tels que *fils de la lune*, *cousin du soleil*. Il me semble que ceux d'*altesse*, de *sérénissime*, d'*excellence* que prennent certains individus qui ne sont ni *hauts*, ni *sereins*, ni *excellents*, ne doivent pas sembler moins singuliers aux yeux des Orientaux. Son Altesse *sérénissime* la duchesse de Gérolstein.

SÉRÉNITÉ, s. f. (rad. *serein*). État du temps, de l'air qui est serein. La *sérénité* du temps, de l'air. Au matin, la *sérénité* du ciel annonce un jour chaud. Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui, après un temps pluvieux, vient réjouir la face du monde ; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante *sérénité* d'une saison plus bénigne. (Bossuet.) | Fig. Tranquillité, calme. La *sérénité* de l'âme, de l'esprit. Marlborough avait, par-dessus tous les généraux, cette *sérénité* dans le péril, qui est peut-être le premier don de la nature pour le commandement. (Voltaire.) | Calme, bonheur. Là fut le terme de la *sérénité* de ma vie enfantine. (J. J. Rousseau.) | Moralement, la sérénité est cette disposition de l'âme qui la maintient exempte de trouble et d'agitation : elle a sa source dans l'innocence et dans le tempérament. Mais la volonté peut aussi l'imposer à l'ame. Celui qui possède cette heureuse disposition n'a pas l'imagination troublée, ni le jugement prévenu, il est toujours le même.

SÉREUX, EUSE, adj. (du lat. *serosus* ; rad. *serum*, cire). Chargé, plein de sérosité. Sang *séreux*. Humeur *séreuse*. | Qui a rapport aux sérosités, aux membranes qui les fournissent. Les maladies *séreuses*. Système *séreux* ou lymphatique. | Qui ressemble aux sérosités. Déjections *séreuses*. Mucosité *séreuse*. | Qui fournit la sérosité. Les membranes *séreuses*.

SERF, ERVE, adj. et s. (du lat. *servus*, esclave). S'est dit, pendant le moyen âge, des hommes qui, sans être complètement en état d'esclavage, étaient astreints pourtant à cultiver une terre déterminée, sans pouvoir la quitter et sous condition d'une redevance. Les *serfs* et les *serves* étaient attachés à la glèbe, et on les vendait avec la terre. L'émancipation des *serfs* fut favorisée par l'affranchissement des communes et par les croisades, qui obligèrent les seigneurs à vendre la liberté à leurs vassaux, pour fournir aux frais de leurs expéditions. Il y avait encore quelques serfs en France sous Louis XVI. La Révolution les fit disparaître entièrement. V. SERVAGE. | Par extens. Tu ne seras point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain ; tu ne seras point *serf* pour ta nourriture quotidienne, tu seras libre. Les *serfs* de l'industrie, les ouvriers, les salariés.

SERFOUETTE, s. f. Technol. Outil de jardinage et de petite culture avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes jusque auprès du collet de leurs racines. Voilà votre *serfouette*.

SERFOUIR, v. a. (du lat. *circumfodere*, creuser autour). Remuer, à l'aide de la serfouette, la terre tout autour des jeunes plantes, jusque auprès du collet de leurs racines. *Serfouir* la terre. *Serfouir* une plante. On ne *serfouit* que dans la belle saison, dans la petite culture et le jardinage.

SERFOUISSAGE, s. m. Action de serfouir. Le *serfouissage* a pour but d'ameublir la terre.

SERGE, s. f. (du lat. *sarica*, tunique, ou de *serica*, vêtement de soie). Sorte d'étoffe croisée, fabriquée à quatre marches. Le mot *serge* n'indique pas une étoffe particulière, mais seulement la forme de tissu, quelle que soit la substance filamenteuse que l'on emploie, soie, laine, fil, coton. On la travaille absolument comme le satin. *Serge* de laine, de soie, de fil, de coton, de bourre de soie. *Serges* rases. *Serges* à poil. *Serges* drapées. *Serges* de Beauvais, de Chartres, d'Aumale. Que d'une *serge* honnête elle ait son vêtement. (Molière.) Rideaux de *serge*.

SERGENT, s. m. (pron. *ser-jan* ; du lat. *serviens*, *servientis*, partic. de *servire*, servir, parce que le sergent est le ministre et pour ainsi dire le serviteur de son chef). Autrefois, Bas officier de justice, dont les fonctions consistaient à donner des exploits, des assignations, à faire des saisies et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets. On disait en ce sens : *Sergent à verges*, *Sergent à cheval*, *Sergent exploitant tout le royaume*. S'il ne paye, je lui enverrai un *sergent*. | *Sergent de bataille*, *sergent général de bataille*, Officier général de l'armée, dont la fonction était de ranger l'armée en bataille sous les ordres du général. | *Sergent d'armes*, Sorte d'officier qui servait dans les cérémonies, dans les tournois. | Aujourd'hui, Sous-officier dans une compagnie d'infanterie. Avoir le grade de *sergent*. *Sergent* dans tel régiment. Galons de *sergent*. Patrouille commandée par un *sergent*. | *Sergent-major*, Premier sous-officier d'une compagnie. Le sergent-major est chargé de surveiller la conduite et la capacité des sous-officiers, des caporaux et des soldats de la compagnie. Il les commande en tout ce qui regarde le service, la tenue et la discipline, et est responsable de l'administration envers le capitaine. | *Sergent de ville*, Nom qu'on donne, à Paris et dans les villes les plus importantes des départements, aux agents de police qui portent l'épée et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. | Menuis. Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller. | Entom. Nom vulgaire du carabe ou tachype doré, très-commun dans nos jardins.

SERGENTERIE, s. f. Office de sergent.

SERGERIE, s. f. Fabrique de serges. Bonne *sergerie*. | Commerce de serges.

SÉRIAIRE, adj. Qui a rapport aux séries, qui se fait, qui se classe par série. Organisation *sériaire*.

SÉRICICOLE, adj. (du lat. *sericum*, soie ; *colere*, cultiver). Qui concerne la culture de la soie, c. à d. la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et des cocons ; culture végétale et animale.

SÉRICICULTURE, s. f. Culture de la soie, c'est-à-dire la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie. La *sériciculture* est en souffrance.

SERIDIE, s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées, comprenant des plantes herbacées au nombre de vingt espèces environ. Les plus remarquables sont : la *séridie à feuilles de navet*, qu'on trouve aux environs de Rome et dans l'île de Candie ; la *séridie rude*, qui vient spontanément en Espagne, et la *séridie à feuilles de lastron*, qui croît sur les bords de la Méditerranée.

SÉRIE, s. f. (du lat. *series*, suite, série). Suite, succession. *Série* de propositions, de questions. *Série* de faits. | Ordre de faits, de choses, d'êtres d'une nature quelconque, classés suivant une même loi ou d'après un même mode. *Série* de plantes dont se compose tel ordre, telle famille, tel genre. Ouvrages classés dans une bibliothèque par *séries*. Les diverses *séries* d'une loterie. | Mathém. Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi. Toute suite de chiffres exprimant une quantité quelconque forme toujours une *série* de chiffres, parce que chacun, quelque nombre d'unités qu'il représente, a toujours, relativement à son voisin, une valeur constante et fixée d'avance. Les termes d'une progression arithmétique ou géométrique, croissante ou décroissante, constituent également une série. Lorsque par l'addition successive des termes d'une série, on approche de plus en plus d'une même quantité, la *série* est *convergente*. Lorsque au contraire on obtient des quantités qui diffèrent entre elles de plus en plus, la *série* est *divergente*. C'est sur l'usage et la connaissance des séries que repose le calcul infinitésimal.

SÉRIÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est disposé par séries. Des objets *sériés*.

SÉRIEUSEMENT, adv. (pron. *sérieuzeman*). D'une manière sérieuse, grave. Parler *sérieusement*. Répondre *sérieusement* à une lettre badine. Parlons ensemble un peu *sérieusement*, je vous prie, mademoiselle Lisette. (Beaumarchais.) | Sans plaisanterie. Je vous parle *sérieusement*. *Sérieusement*, il y avait peu de figures comme la mienne. (Mariv.) | Tout de bon, avec suite, avec ardeur. Travailler *sérieusement*. Songer *sérieusement* à une chose. Je pensai donc *sérieusement* à exécuter mon projet.

SÉRIEUX, EUSE, adj. Grave. Il se dit des personnes et des choses, et s'oppose à enjoué, à gai. Un homme *sérieux*. Avoir un air *sérieux*. Tenir une conversation *sérieuse*. L'homme *sérieux* est grave dans son maintien et dans son discours. Si l'on faisait une attention *sérieuse* à tout ce qui se dit de froid, de vain, de puéril dans certains entretiens, l'on aurait honte de parler ou d'écouter. (La Bruyère.) | Important, solide, par opposition à Frivole, léger. Ouvrage *sérieux*. Entreprise *sérieuse*. | Vrai, sincère. Faire des propositions *sérieuses*. C'est une affaire très-*sérieuse*. (Voltaire.) | Qui peut avoir des suites fâcheuses. Il est très-malade, et je crains même que sa maladie ne soit trop *sérieuse*. (Voltaire.) | *Pièce sérieuse*, Pièce de théâtre plus grave, par opposition à une pièce plus gaie. | On dit, en termes de jurisprudence, qu'*un contrat*, qu'*un traité est sérieux*, pour dire qu'il n'est pas simulé. On dit de même d'une dette, qu'*elle est sérieuse*, pour dire qu'elle n'est point feinte, qu'elle n'est point simulée ; et qu'*une intervention est sérieuse*, pour dire qu'elle n'est point mendiée. | S. m. Gravité dans l'air, dans les manières. Il affecta un grand *sérieux*. Prendre son *sérieux*. Il a un *sérieux* qui glace. Le *sérieux* n'est jamais gracieux, il n'attire point, il approche du sévère qui rebute. (Encycl.) | On dit d'un acteur, d'un comédien, qu'*il n'est bon que pour le sérieux*, qu'*il n'est pas bon pour le sérieux*, qu'*il joue bien dans le sérieux*, pour Dans les rôles sérieux. | On dit, *Prendre une chose au sérieux*, Se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant, et sans aucun dessein d'offenser. | Il y a des différences de signification entre *sérieux*, *grave* et *prude*. On est *grave* par sagesse et par maturité d'esprit ; on est *sérieux* par humeur et par tempérament ; on est *prude* par goût et par affectation. L'habitude de traiter les affaires donne de la *gravité* ; les réflexions d'une morale sévère rendent *sérieux* ; le désir de passer pour grave fait qu'on devient *prude*.

SERIN, INE, s. Ornithol. Genre de passereaux de la famille des fringiles, dont l'espèce principale est bien connue par son chant agréable et par son naturel sociable et familier. On l'appelle aussi *canari*, du nom des îles Canaries, d'où ce joli musicien nous est venu. A l'état sauvage, il est loin de posséder un plumage et un chant aussi beaux que ceux qu'il a acquis par la domesticité. Sa taille est la même que celle des serins de cage, mais son corps est plus ramassé, sa tête plus grosse ; les plumes de la tête et celles du cou et du dos sont grises sur les bords et brunes au milieu ; le croupion, les côtés de la tête, le front, la gorge, le devant du cou, la poitrine, sont d'un vert jaunâtre, varié sur les flancs de traits bruns ; une teinte blanchâtre domine sur le ventre. La femelle a des teintes encore moins vives. Tel est le serin des Canaries, sans altération. Ses nombreuses variétés, dues à la domesticité, sont toutes plus belles. Les plus recherchées sont le *canari jaune* ou *jonquille* ou *doré*. Le *serin* est le musicien de la chambre. (Buffon.) | Adj. et s. Vulg. Qui se laisse leurrer facilement. Qu'il est *serin* ! C'est un *serin*.

SERINER, v. a. Instruire un serin au moyen de la serinette. | Jouer un air avec la serinette. | Fig. Apprendre quelque chose à quelqu'un par un moyen presque mécanique, sans qu'il comprenne.

SERINETTE, s. f. (rad. *serin*). Instrument renfermé dans une boîte, dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le premier usage était d'instruire les serins. Cet instrument a donné naissance aux orgues de Barbarie, qui sont construites d'après les mêmes principes.

SÉRINGAT, s. m. Bot. Arbuste. V. SYRINGA.

SERINGUE, s. f. (du gr. σύριγξ. Flûte ou tout autre corps cylindrique creux). Petite pompe qui sert à attirer et à repousser l'air ou quelque autre liqueur. | Instrument dont on se sert pour donner des lavements et pour faire des injections dans les plaies, les ulcères, l'urètre, la vessie, le vagin, etc. *Seringue* d'étain. *Seringue* de fer-blanc. *Seringue* d'argent. *Seringue* à clystère, à lavement. *Seringue* à nettoyer les plaies. Le canon, le piston, le bâton d'une *seringue*. Les *seringues* à lavement sont presque partout abandonnées pour des instruments plus commodes nommés *clysoirs*, *clysopompes*, etc.

SERINGUÉ, ÉE, part. Arrosé, injecté à l'aide d'une seringue. Liquide *seringué*. Plaie *seringuée*.

SERINGUER, v. a. Pousser une liqueur avec une seringue. *Seringuer* de l'eau-de-vie, de l'esprit-de-vin. *Seringuer* de l'eau sur quelque chose. *Seringuer* de l'eau à quelqu'un. | *Seringuer une plaie*, Jeter avec une seringue quelque liqueur dans une plaie pour la nettoyer. Il faut *seringuer* l'ulcère.

SÉRIOLE, s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes, voisin des caraux et des leiches. L'espèce type habite la Méditerranée et pèse quelquefois jusqu'à 80 kilogr. ; sa chair, ferme et rougeâtre, est très-estimée. | Bot. Genre de la famille des chicoracées, renferme des plantes annuelles, à feuilles alternes, et à fleurs portées sur de longs pétioles, qu'on trouve dans le midi de l'Europe, dans la Barbarie et dans l'Amérique méridionale.

SÉRIPHE. Géogr. Une des Cyclades, célèbre dans l'antiquité comme lieu d'exil. C'est une île couverte de rochers et stérile.

SÉRIQUE, adj. Qui provient de la soie.

SERIQUE. Géogr. Pays des Sères, contrée de l'Asie fameuse chez les anciens, et que l'on croit être la province de Canton, dans la Chine.

SERMENT, s. m. (pron. *sèrman*). Attestation consciencieuse de la vérité d'une affirmation, d'un

engagement, d'une promesse, etc. *Serment* solennel. *Serment* irrévocable. Faire un *serment*. Promettre quelque chose sous la foi du *serment*. Rompre, violer le *serment*, son *serment*. Daignez vous confier à des *serments* qui ne sont point vains et à un homme qui n'est point trompeur. (J. J. Rousseau.) Le *serment* paraît tellement avili et prostitué par sa fréquence, que les faux témoins sont aussi communs que les voleurs. (Rayn.) | En termes de jurisprudence, on dit, *Déférer le serment*, *Prendre à foi et à serment*, *Se purger par serment*. La personne à qui le *serment* a été déféré et qui est convaincue d'avoir fait un faux serment est punie de la dégradat ou civique. | *Serment de fidélité*, Serment solennel que le sujet faisait à son prince, ou le vassal à son seigneur, par lequel il s'obligeait de lui être toujours fidèle. | En général, le *serment* est un acte de conscience, d'honneur, de foi, de religion, par lequel on prend Dieu, les hommes et soi-même à témoin de la sincérité d'une promesse ou de la vérité d'un fait par lequel on prie Dieu de venger le parjure, si on s'en rend coupable. Il suit de là que le serment contient deux choses bien distinctes : l'invocation par laquelle on prend Dieu à témoin, le Dieu de vérité qui sait tout, et l'imprécation par laquelle on le prie, comme juste et tout-puissant, de venger sur nous le parjure. Ces deux choses étaient exprimées, comme le prouvent la formule du serment prescrit pour les juges à la fin de la Novelle VIII et ces anciennes formules : « Ainsi Dieu me soit en garde ou en aide; je veux que Dieu me punisse si je manque à ma parole, etc. » C'est la remarque de Pothier, *Traité des obligations*, n° 103. Aujourd'hui l'imprécation n'est point explicite dans la formule du serment ; mais elle est sous-entendue, parce qu'elle est de son essence. Elle est exprimée par la simple formule : *Je le jure*, consacrée par la législation moderne. C'est même principalement dans l'imprécation que consiste la force du serment. Mais le serment n'est une sûreté qu'à l'égard de ceux qui croient à un Dieu rémunérateur et vengeur. On distingue trois espèces principales de serment : 1° le *serment judiciaire*, déféré soit par une partie, soit par le juge ; 2° le *serment conventionnel* qu'une partie est convenue de déférer à l'autre pour en faire dépendre le sort d'une obligation ; 3° le serment que doivent prêter les fonctionnaires publics avant d'entrer en fonctions. | Le *serment judiciaire* est de deux espèces : 1° celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause ; il est appelé *décisoire* ; 2° celui qui est déféré d'office par le juge à l'une ou à l'autre des parties. | Le *serment conventionnel* est celui qu'une partie est convenue de déférer à l'autre hors jugement, et de la prestation duquel dépend le sort d'une contestation qui n'est pas encore portée en justice. Quelques auteurs appellent ce serment *extrajudiciaire*. | Le *serment politique* est le serment que prêtent les fonctionnaires publics et les députés avant d'entrer en fonctions. C'est un usage très-ancien en France et qui paraît passé en principe. Toutefois, les générations actuelles, qui avaient vu passer tant de gouvernements et assisté au spectacle de parjures si nombreux, avaient conclu à l'inutilité du serment politique. Aussi, quand la République fut proclamée en 1848, ce gouvernement crut sage de dispenser les fonctionnaires publics de la prestation du serment. Néanmoins, les députés de la nation, pour rendre à cet acte politique et religieux son caractère solennel, saint et terrible, le réservèrent pour un cas unique, suprême, pour les fonctions présidentielles. | En Angleterre, *serment d'allégeance*, Le serment par lequel on jure de ne reconnaître aucune puissance supérieure à celle du roi, de quelque nature qu'elle soit. Il a pour but d'écarter l'autorité du pape en matières religieuses. | *Serment de suprématie*, Serment par lequel on reconnaît que le roi d'Angleterre est chef de l'Église dans ses États. | Proverb. *Serment de joueur* et *serment d'amant*, Serments sur lesquels il ne faut pas compter. | Se prend aussi pour *juron*, *jurement*. Il fait des *serments* exécrables.

SERMON, s. m. (du lat. *sermo*, conversation). Discours chrétien qui ordinairement se prononce en chaire dans une église pour instruire et pour exhorter le peuple. Quelques orateurs chrétiens ont prononcé des *sermons* dont l'éloquence rivalise avec les plus beaux discours des anciens. Tels sont Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, Ravignan, Lacordaire et Félix. Composer, prêcher un *sermon*. Aller au *sermon*, entendre un *sermon*. On est assis à l'aise aux *sermons* de Cotin. (Boileau.) Diderot faisait des *sermons* pour de l'argent. (Encycl.) | Fam. Remontrance ennuyeuse et importune.

SERMONNAIRE, s. m. Recueil de sermons. Le *sermonnaire* du carême. | Prédicateur dont on a des sermons. Les séminaristes étudient les *sermonnaires*. | Adj. Qui a rapport aux sermons. Le genre *sermonnaire* est souverainement ennuyeux.

SERMONNER, v. a. Faire d'ennuyeuses et intempestives remontrances. *Sermonner* un enfant. Il nous *sermonne* sans cesse. | Absol. C'est un homme qui *sermonne* toujours. Le père *sermonnait*.

SERMONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sermonne. Rien d'ennuyeux comme les éternels *sermonneurs*. Les *sermonneuses* du couvent.

SÉROSITÉ, s. f. Partie la plus aqueuse d'une humeur animale. Liqueur visqueuse composée d'eau, d'albumine et de divers sels ; elle est produite par la sécrétion des membranes séreuses. *Sérosité* des kystes. *Sérosité* du tissu cellulaire.

SERPE, s. f. (du lat. *sarpere*, tailler). Instrument de fer aplati et tranchant, recourbé vers la pointe, emmanché dans du bois et destiné à tailler des arbres, à couper les branches, le blé, etc.

SERPENT, s. m. (pron. *serpan* ; du lat. *serpens*, fait du gr. ἕρπω, je rampe). Erpétol. Ordre de la classe des reptiles qui comprend plusieurs genres, dont quelques-uns sont venimeux. Leur colonne vertébrale est douée d'une grande mobilité et pourvue de muscles puissants au moyen desquels ils se meuvent et progressent en formant des replis. Leurs yeux manquent de paupières et ont une grande fixité. Les serpents passent l'hiver dans un état complet de léthargie. On en trouve d'une grosseur énorme dans les régions tropicales. Ils ont la faculté d'avaler des animaux d'un volume bien supérieur à celui de leur corps. Outre la famille des serpents proprement dite, il y a celle des anguis ou orvets, divisée en trois tribus : les serpents sans venin, les serpents venimeux et les doubles marcheurs. Les genres les plus venimeux sont principalement les crotales, les scytales lachesis, cembris, acanthophis, le langaha, les vipères, les trigonocéphales, les platures, les nagas, les élaps. On

Serpent à sonnettes.

a compté quatre-vingts espèces venimeuses et deux cent trente-trois non venimeuses. Ces derniers, innocentes créatures, rampent tranquillement sur la terre et nous débarrassent d'une foule d'insectes nuisibles, de souris, de rats, de mulots et d'autres animaux rongeurs. Ils peuvent même s'apprivoiser et s'attacher par une sorte d'amitié aux personnes qui en prennent soin. Tous les serpents vivent de matières animales, qu'ils digèrent lentement ; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'odeur fade et nauséabonde qu'ils exhalent. Leur accouplement se fait au printemps, par un beau soleil et sur un terrain nu. Au bout de quelques semaines, la femelle pond des œufs nombreux qu'elle cache dans le sable sans en prendre aucun soin ; mais la chaleur du soleil les fait éclore en moins de dix à douze jours ; les petits sortent parfaits et vont instinctivement chercher leur nourriture. L'accroissement des serpents est lent et leur vie très-longue. Rarement le serpent attaque l'homme ; il fuit plutôt à son approche, et se montre presque toujours le plus timide des animaux. C'est à cause de cette timidité qu'on en a fait l'emblême de la prudence. Il est aussi le symbole de l'éloquence, de l'hypocrisie, du mensonge et de l'envie. Un serpent qui se mord la queue représente l'éternité. La morsure, le venin d'un *serpent*. Les sifflements d'un *serpent*. Ramper comme un *serpent*. | Fig. C'est le plaisir, c'est ce *serpent* qui nous a séduit. (Bossuet.) | *Serpent d'airain*, Serpent que Moïse fabriqua avec de l'airain dans le désert et fit placer sur un lieu élevé, assurant que ceux qui avaient été mordus par les serpents seraient guéris en le regardant. | *Serpent à sonnettes*, Genre de serpents ayant à la queue une suite d'anneaux mobiles qui font du bruit. | Fig. Personne ingrate, perfide. Cet homme est un vrai *serpent* ; il a la tête plate et il rampe. | Fam. *Réchauffer un serpent dans son sein*, Faire du bien à un ingrat qui doit nous trahir. | Perfidie. Les *serpents* de l'envie. | Fig. *Entendre siffler dans son cœur les serpents de la jalousie*, Être jaloux. | On dit d'un médisant, C'est une langue de *serpent*. | Style bibl. *Le serpent*, Le démon. La première femme fut tentée par le *serpent*. | Instrument à vent dont les sons graves, mais trop retentissants, ont quelque chose de dur et de sauvage. Son embouchure est semblable à celle du trombone, et son doigté se rapproche de celui du basson. Ce sombre instrument n'est digne du lieu saint, auquel il est exclusivement consacré, que dans certaines cérémonies lugubres.

SERPENTAIRE, s. m. Astron. Constellation boréale qu'on figure par Esculape tenant un serpent.

SERPENTAIRE, s. f. Bot. Espèce de cactier à tiges rampantes. | Espèce d'aristoloche à tige flexueuse et marbrée qui croît en Virginie, et dont la racine est employée comme tonique et stimulante.

SERPENTE, s. f. Papier mince et transparent, dont la marque était ordinairement un serpent. Petite *serpente*. | Adjectiv. Papier *serpente*.

SERPENTEAU, s. m. Petit d'un serpent. *Serpenteau* nouvellement éclos. | Fusée qui va en l'air en serpentant. Les *serpenteaux* d'un feu d'artifice. | Agric. Rameau long et flexible qui, couché en terre, pour être marcotté, y entre et en ressort plusieurs fois. Les *serpenteaux* de la vigne.

SERPENTEMENT, s. m. Action de serpenter. Au propre et au fig. Le *serpentement* d'un reptile, d'un ruisseau, d'un chemin. | Géom. Partie d'une courbe qui va en serpentant. Le caractère du *serpentement* est que la courbe peut être coupée en quatre points par une même ligne droite.

SERPENTER, v. n. Avoir un cours tortueux. La Seine *serpente* autour des prés fleuris. Le chemin *serpente* jusqu'au bas de la colline. | *Faire serpenter un cheval*, Le conduire en traçant une piste tournée en ondes comme les replis d'un serpent.

SERPENTIN, INE, adj. Qui tient du serpent, qui a quelque chose du serpent. | Art. *Ligne serpentine*, Ligne onduleuse qu'on trouve surtout dans les ondulations du corps de la femme. | *Marbre serpentin*, Marbre dont le fond est vert, avec des taches rouges et vertes.

SERPENTIN, s. m. (du lat. *serpere*, ramper). Chim. Instrument composé d'un seau en cuivre étamé et d'un tuyau le plus souvent en étain, contourné en spirale, fixé dans le seau et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, par l'autre avec un récipient. Il a pour usage de condenser le produit de la distillation.

SERPENTINE, s. f. Bot. Plante de la famille des apocynées, appelée aussi *ophioxyle* ou *bois de serpent*, que la médecine a employée comme fébrifuge, sudorifique, etc. | Minér. Pierre fine d'un vert obscur ou plus ou moins foncé et jaunâtre, avec des nuances, des taches et des veines qui lui donnent l'apparence de la peau d'un serpent ; c'est une espèce de talc.

SERPETTE, s. f. Petite serpe. Outil de fer tranchant, un peu courbé par le bout et à manche court. La *serpette* est un des outils les plus fréquemment employés par les jardiniers et les bûcherons pour couper les branches tendres des arbres et façonner les taillis.

SERPIGINEUX, EUSE, adj. (rad. *serpent*). Se dit de certains ulcères, de certaines dartres qui semblent ramper à la surface du corps.

SERPILLIÈRE, s. f. Grosse toile d'emballage. Vieille *serpillière*. | Sorte de tablier d'ouvrier.

SERPOLET, s. m. (du lat. *serpillum*, même signif.). Bot. Espèce du genre thym, plante qui porte des tiges couchées, des fleurs pourpres, et embellit les collines qu'elle décore ; une variété exhale une

odeur de citron très-agréable, que l'on conserve difficilement et que la culture lui fait perdre. Le *serpolet* est brouté avec plaisir par les bestiaux, et croît dans la France méridionale.

SERRE, s. f. Action de serrer; résultat de cette action. | Action de presser les raisins. La première *serre*. La seconde *serre*. | Pouvoir de saisir, d'étreindre une chose. Avoir une *serre* forte. Avoir une bonne *serre*. | Pied des oiseaux de proie. Un vautour à la *serre* cruelle. (La Fontaine.) | Hortic. Construction destinée à abriter et à conserver des végétaux originaires des pays plus chauds que ceux dans lesquels on les cultive par transplantation. On distingue les serres en *serres froides*, *serres tempérées* et en *serres chaudes*. Les *serres froides* comprennent les jardins d'hiver, les serres chinoises qui sont enfoncées de toute leur hauteur dans la terre, l'orangerie et les bâches. Les *serres chaudes* et *tempérées* ne diffèrent entre elles que par le plus ou moins de chaleur qu'on y entretient. Elles sont garnies de vitraux et exposées au midi, et garnies de paillassons pour l'hiver. | Fig. *Tenir un esprit en serre chaude*, Le rendre précoce, l'élever artificiellement.

SERRÉ, ÉE, adj. Lié, pressé, rapproché. Des objets *serrés*. Ils étaient *serrés* l'un contre l'autre. | Fig. *Style serré*, Bref, concis. | Renfermé. Des hardes *serrées* dans une armoire. | *Il est serré*, Il est difficile de le pénétrer. | *Jeu serré*, Où l'on ne hasarde pas. | Adverb. *Jouer serré*, Ne rien hasarder. | *Avoir le cœur serré*, Plein d'amertume, de tristesse. | Pathol. *Pouls serré*, Se dit de l'état du pouls où l'artère est tendue et dure. | *Avoir le ventre serré*, Être constipé.

SERRE-CISEAUX, s. m. Outil qu'on serre dans l'étau pour contenir les anneaux des ciseaux.

SERRE-FILE, s. m. Officier, sous-officier placé derrière les files. Marcher en *serre-file*.

SERREMENT, s. m. (pron. *sèreman*). Action de serrer. *Serrement* de main. | *Serrement de cœur*, État où se trouve le cœur quand il est saisi de douleur. On ne peut voir ces misères sans un grand *serrement de cœur*. Les *serrements de cœur* ne sont pas bons quand on est vieux. (Mme de Sévigné.)

SERRE-PAPIERS, s. m. Tablettes divisées en compartiments où l'on serre des papiers. | Ce qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour les empêcher de se disperser. Des *serre-papiers* en bronze.

SERRE-POINTS, s. m. Outil de bourrelier pour serrer des points. Des *serre-points*.

SERRER, v. a. (du lat. *serare*, fermer). Étreindre, presser. *Serrer* une corde. *Serrer* la main à quelqu'un. Des souliers qui *serrent* les pieds. Je *serrais* ses genoux de toute ma force sans pouvoir proférer un seul mot. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Serrer les nœuds de l'amitié*, La rendre plus étroite. | Joindre près à près. *Serrez* les rangs qu'on se soutienne! *Serrez* les dents. | *Serrer les voiles*, Les plier. | *Serrer son style*, Écrire d'une manière précise. | Ranger, mettre sous clé. *Serrer* son linge, son argent, ses outils. | *Serrer la botte*, Presser vivement son ennemi dans le combat. | *Serrer les pouces à quelqu'un*, Le contraindre par menaces. | Fig. et fam. *Serrer le bouton à quelqu'un*, Le presser vivement sur quelque chose. | Fig. *Cela serre le cœur*, Cela excite la sensibilité, la pitié. | *Serrer de près une ville, un fort*, En presser le siége. | *Serrer son jeu*, Le presser, ne pas l'étendre pour ne pas se découvrir. | Figur. Ne rien hasarder. | *Serrer l'éperon à un cheval*, Lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride. | *Serrer la queue*, Se dit d'un animal qui presse sa queue contre ses jambes, ce qui est signe de crainte. | Mar. Ferler, plier une voile en la relevant à l'aide de petits cordages appelés rabans. | SE SERRER, v. pron. Se rétrécir; se presser les uns contre les autres. | Serrer sa taille. Cette femme *se serre* trop.

SERRES (OLIVIER DE). Né en 1539, à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), mort en 1619; est regardé comme le père de l'agronomie en France. On lui doit l'introduction de la culture du mûrier blanc, et plusieurs ouvrages pleins d'intérêt : un *Traité de la cueillette des vers à soie*, la *Seconde Richesse du mûrier blanc*, un *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*. Dans ce dernier livre, il traite des terres, des labours, des aménagements des fermes et de tous les objets importants de l'économie rustique.

SERRE-TÊTE, s. m. Espèce de bonnet de nuit en toile, avec des cordons. Pierrot porte le *serre-tête* noir. | Plur. Des *serre-tête*.

SERRICORNES, s. m. pl. (du lat. *serra*, scie; *cornu*, corne). Entom. Famille de coléoptères pentamères, dont les antennes sont en général filiformes ou sétacées; celles des mâles sont ordinairement soit en panache ou en peigne, soit dentées en scie. On la divise en deux sections : celle des *sternoxes* comprend les tribus des *buprestides* et des *élatérides*; celle des *malacodermes* comprend celles des *cébrionites*, *lampyrides*, *mélyrides*, *clairons*, *limebois* et *ptiniores*. Genre *lucane*, *platycère*, *passale*, etc.

SERRIROSTRE, adj. et s. (du lat. *serra*, scie; *rostrum*, bec). Nom donné aux oiseaux dont le bec est dentelé. Synonyme de *Lamellirostre*.

SERRURE, s. f. (du lat. *sera*, fait de *serare*, fermer). Machine qui sert à ouvrir et à fermer une porte, un coffre, etc., par le moyen d'une clé. *Serrure* à bosse. *Serrure* à clanches. *Serrure* à pène dormant. *Serrure* à deux fermetures. *Serrure* de sûreté. *Serrure* à double tour. | La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer, dans laquelle se meut une forte pièce de ce métal nommée *pène*, qui sort en partie de la boîte où il est contenu quand on tourne la clé qui le fait mouvoir en un certain sens, et va se loger dans une gâche fixée dans la muraille ou dans l'autre porte, et la ferme. En tournant la clé dans l'autre sens, le pène rentre dans la boîte, et la porte n'est plus fermée. On a imaginé diverses combinaisons très-ingénieuses pour empêcher d'ouvrir les serrures avec de fausses clés.

SERRURERIE, s. f. Métier, commerce, ouvrage du serrurier. L'art de la *serrurerie* est un des plus importants et exige beaucoup d'adresse de la part de l'ouvrier qui l'exerce. Il comprend, outre la confection des serrures, celle des lits en fer, des grilles, balustrades, balcons, rampes d'escalier et autres ouvrages en fer. La *serrurerie* est en progrès.

SERRURIER, s. m. Ouvrier qui fait des serrures et autres ouvrages en fer. Un habile *serrurier*. | Fam. *Serrurière*, La femme d'un serrurier.

SERTIR, v. a. Enchâsser une pierre dans un chaton; rabattre sur les pierres un rebord qu'on a fait à l'extrémité d'une pièce pour l'y retenir.

SERTISSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui sertit, qui enchâsse une pierre dans une pièce d'orfévrerie. Un *sertisseur* habile. Une *sertisseuse*.

SERTISSURE, s. f. Manière dont une pierre est sertie. *Sertissure* à greffe, à filet. | Partie du chaton qui entoure la bague et qui la retient.

SERTORIUS (Quintus). Célèbre général romain, né à Murcie vers l'an 121 av. J. C. Il servit sous Marius dans la guerre contre les Cimbres, et fut fait questeur dans la Gaule. Proscrit par Sylla, il se réfugia en Espagne vers l'an 78 av. J. C., et s'y rendit pour ainsi dire indépendant. Il soumit tout le pays, et y forma comme une nouvelle Rome, en établissant un sénat qu'il présida comme consul, et des écoles publiques. Les Romains, alarmés de ses succès, envoyèrent contre lui quatre armées, qui furent successivement défaites. Pompée ne fut pas plus heureux. Réuni à Métellus, il le battit cependant à Segontia (Siguenza) et à Italica; mais ces résultats n'auraient pas mis fin à la guerre de quelque temps, si Perpenna, un des officiers de Sertorius, ne l'avait pas assassiné vers l'an 73 av. J. C.

SERTULAIRE, s. f. Hist. nat. Genre de polypiers renfermant un nombre assez considérable de petites espèces cornées phytoïdes.

SERTULARIÉ, ÉE, adj. et s. Qui ressemble à une sertulaire. | S. m. pl. Famille de polypiers flexibles, à tige distincte, simple ou rameuse, remplie d'une substance gélatineuse animale, à laquelle aboutit l'extrémité inférieure de chaque polype, contenu dans une cellule dont la situation et la forme varient extrêmement. Les principaux genres de cette famille sont les genres *sertulaire*, *cymodocée*, *pasythée*, *clytie*. Cette famille renferme quatorze genres.

SERTULE, s. f. (du lat. *sertum*, bouquet). Bot. Assemblage de plusieurs pédicules uniflores, naissant tous d'un seul point. Les fleurs de la spirée ulmaire, de la primevère oreille d'ours, sont disposées en *sertules* ou sertulées.

SÉRUM, s. m. (pron. *sérome*). Partie aqueuse des humeurs animales, exhalée par les membranes séreuses, et qui fait partie constituante du sang, du lait, etc. | *Sérum du lait*, Le petit-lait. | Le sérum du sang est jaune, verdâtre, visqueux, fade, coagulable par le feu, les acides et l'alcool. Il est formé d'eau, d'albumine, de substances solubles dans l'eau. Le sérum des membranes séreuses (eau des hydropiques) est un liquide transparent, jaunâtre, contenant beaucoup d'albumine, de sous-carbonate de soude, de soufre, de phosphates, etc.

SERVAGE, s. m. (du lat. *servus*, serf). Au moyen âge, État de celui qui était serf. La Révolution a détruit le *servage*. | Redevances payées par des personnes de condition servile. | État de sujétion, joug. La France a l'horreur du *servage*. | Fig. L'amour est un doux *servage*. | *Condition du servage*. Le serf était dans la société féodale à peu près ce qu'est dans notre société le bœuf, l'âne ou le cheval. Il était attaché à la glèbe, c. à d. qu'il faisait partie de la propriété territoriale qu'il cultivait. On le vendait, on le donnait, on l'échangeait avec elle; il suivait le sort de la propriété. Le serf était incapable de devenir propriétaire lui-même; il ne pouvait acquérir pour lui ou les siens; s'il travaillait et produisait, ce n'était pas à lui que profitait le produit du travail, mais au seigneur. Toutefois les serfs étaient au-dessus de l'esclave; ils pouvaient se marier, les esclaves ne faisaient que s'accoupler; ils avaient une famille, les esclaves n'en avaient pas. Rien ne garantissait la personne de l'esclave des violences de son maître, le serf était protégé par la loi contre les violences de son seigneur: il pouvait appeler celui-ci en justice pour coups, sévices graves, et surtout pour le meurtre d'un parent. La jeune fille esclave servait naturellement aux plaisirs de son maître, la jeune serve trouvait dans la loi une protection contre les attentats à sa pudeur, même envers son seigneur, sauf le droit de cuissage ou de prémices le jour de ses noces. L'état de servage comportait une juridiction pénale particulière. Pour les crimes qui méritaient la mort, le noble était décapité, le serf était pendu; celui-ci ne pouvait être fait chevalier, même après avoir été affranchi. Il ne pouvait pas davantage être fait prêtre, sans une permission équivalant à l'affranchissement. S'il s'enfuyait, le seigneur le faisait poursuivre et le réclamait de droit partout où il se trouvait. Cependant plusieurs villes ou communes jouissaient de la faculté d'offrir un asile au fugitif. Telles étaient Toulouse, Béziers, Carcassonne, Sceaux en Gâtinais. Le serf était obligé de se marier à une personne de sa condition. Il pouvait être affranchi de trois manières : 1° par prescription, lorsqu'il demeurait dix, vingt ou trente ans sans servir; 2° par mauvais traitement de son maître; 3° le plus souvent par acte spécial de manumission. Les serfs ne restèrent pas longtemps dans cet état que nous venons de constater : le génie moderne les aida à se créer des ressources de liberté. C'est ici un des faits les plus beaux et les plus ignorés de notre histoire. Les serfs ne pouvaient acquérir, ils ne laissaient à leurs enfants que la misère et l'incertitude du plus humble labeur. Que firent-ils pour se tirer de cette position déplorable? Ils parvinrent à faire constituer en possession des terres à labourer, non des serfs en particulier, mais des familles, des agrégations de serfs : ils mouraient, la famille, l'agrégation se renouvelant sans cesse, était permanente et immortelle; par là, la possession, loin de prendre fin, se continuait toujours, et, se continuant, elle offrait aux serfs le moyen de s'organiser pour le travail, de vivre entre eux, de naître dans un même lieu, et de s'approprier en quelque sorte ce dont la culture et le profit leur étaient à jamais assurés. Le serf eut en réalité une famille, il l'éleva autour de lui, il lui laissa, il est vrai, l'héritage de sa peine, mais en même temps celui de sa ressource certaine de subsistance. Il eut ainsi d'une manière restreinte une succession, une espèce de propriété. Or, comme le servage était surtout une interdiction de propriété, en donnant à la simple possession la permanence, c. à d. le caractère de la propriété, le serf défaisait secrètement et énergiquement sa chaîne; il se constituait dans l'espérance de détenir, de travailler, d'acquérir pour lui-même. Les seigneurs trouvèrent de grands avantages dans l'association des serfs; ceux-ci s'enfuyaient moins souvent; ils travaillaient avec plus d'ordre et d'économie; ils produisaient davantage, à moins de frais; les fiefs devenaient riches. C'est là la raison pour laquelle les seigneurs ne s'opposèrent pas aux associations des serfs; ils les favorisèrent au contraire, ne se doutant pas que, dans ce bien de tous et de chacun qui se faisait sentir, c'était la sainte liberté qui prenait naissance parmi les hommes. Ce fut donc l'association établie entre les serfs qui prépara leur affranchissement. Plusieurs autres causes les menèrent au même but: les principales furent les *croisades*, les *ventes de liberté* et les *insurrections*. Tout serf qui se croisait était affranchi de droit et de fait : il cherchait Jérusalem et il trouvait la liberté; ensuite les seigneurs, pour se procurer de l'argent et des vivres, vendaient la liberté à leurs serfs. Mais la plus grande cause de liberté fut l'insurrection, et le mouvement insurrectionnel fut encore une conséquence des croisades. Les serfs avaient goûté de la liberté, ils étaient devenus braves par les combats, leurs cœurs s'étaient élevés, en même temps les seigneurs avaient perdu de leurs moyens de tyrannie; ruinés, absents ou morts, eux ou leurs héritiers n'inspiraient plus de crainte. Les serfs se trouvèrent emportés par le mouvement de liberté générale, et là où ils rencontrèrent de la résistance, il y eut désordres, combats et de sanglants efforts, et ce fut alors, c. à d. au XIIe siècle, qu'eut lieu l'insurrection d'où sortirent les communes. Cependant le servage

durait encore en France à la veille de la Révolution dans les terres du roi et des seigneurs. Le roi Louis XVI, cédant à la pression de son siècle, l'abolit enfin dans les domaines de la couronne, mais il n'osa porter la main sur le servage des terres seigneuriales, et ce fut la Révolution qui eut encore la gloire de détruire partout ce reste impur de l'esclavage. Ce fut dans l'immortelle nuit du 4 août 1789 que le servage fut aboli par l'Assemblée nationale en France.

SERVAL, s. m. Zool. Espèce du genre chat, comprenant un animal long de 1 mètre en comptant sa queue, haut d'environ 57 centimèt. Sa couleur est fauve, très-claire en dessus, blanche en dessous, avec de petites taches rondes et pleines, distribuées irrégulièrement. La queue est annelée dans sa moitié postérieure; son bout est noir. Le *serval* habite le Sénégal et le Cap de Bonne-Espérance. Les peaux du serval sont connues dans le commerce sous le nom de *chat-tigre*.

SERVANT, adj. Qui sert. *Gentilhomme servant*, Noble qui servait à la table chez le roi. | *Frère servant*, Qui entrait dans l'ordre de Malte sans faire preuve de noblesse, et d'un rang inférieur aux autres chevaliers. | *Fief servant*, Qui relevait d'un fief dominant. | Substantiv. *Premier et second servant de droite, de gauche*, Les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche de la pièce pour la servir.

SERVANTE, s. f. Femme ou fille à gages dans une maison où elle fait l'ouvrage du ménage. *Servante* de cuisine. *Servante* de basse-cour. | *Servante-maîtresse*, Servante qui a pris autorité dans la maison. | Terme de civilité dont les femmes se servent. *Je suis votre servante*, Ce qui veut dire aussi, *Je ne suis pas de votre avis*. | En style relig., *La servante de Dieu*. | Petite table qu'on met dans un repas près des convives, pour suppléer au service des domestiques. Francine, approchez la *servante* de la table.

SERVE, s. f. La femme ou la fille du serf, au moyen âge. Les *serves* étaient exposées presque sans défense aux brutalités de leur seigneur.

SERVET (MICHEL). Médecin et théologien fameux, né à Villa-Nueva (Aragon), en Espagne, en 1509; vint étudier à Toulouse, et se fit bientôt un nom par son ouvrage où il attaquait la Trinité. Après avoir pris à Paris le grade de docteur en médecine, il alla s'établir à Vienne en Dauphiné. Alors commença entre lui et Calvin un long commerce épistolaire, qui fit naître la plus grande haine entre eux. Servet ne cessa d'écrire contre l'Église romaine, et soutint avec force diverses questions opposées également au protestantisme et au catholicisme. La haine de Calvin parvint à le perdre. Arrêté à Genève comme impie, il eut à subir de longs interrogatoires et des discussions théologiques avec Calvin. Condamné à être brûlé vif, il subit son supplice avec courage (1553). Cette mort est une tache ineffaçable imprimée à la mémoire de Calvin, qui en fut l'instigateur.

SERVIABLE, adj. Disposé à rendre service. C'est un homme très-*serviable*. Vous êtes peu *serviable*.

SERVICE, s. m. (du lat. *servicium*, esclavage). État, fonction d'une personne qui est en condition de domesticité. Être en *service* chez un bon patron. | Manière dont un domestique sert. Son *service* est agréable. | Manière dont un patron se fait servir. Le *service* du prince est pénible. (Machiavel.) | *Service de Dieu*, Profession religieuse. | *Service de la chambre, de l'office, des écuries*, etc., Fonctions particulières d'un domestique attaché à la chambre, à l'office, aux écuries. | Au pl., Fonctions de ceux qui servent l'État dans la magistrature, les finances ou l'armée. Les fonctionnaires ont leur retraite après trente années de *services*. | Absol. Le service militaire. Être au *service*. Vieillir au *service*. | Assistance, bon office, ce que l'on fait pour être utile à quelqu'un, pour l'obliger. Il m'a rendu un *service* important. Offrir ses *services* à quelqu'un. Faire valoir un *service* rendu. Jamais on ne le vit perdre la mémoire du plus léger *service*. (Barthélemy.) | *Rendre un mauvais service*, Nuire. | *Qu'y a-t-il pour votre service?* Se dit à une personne qui se présente à nous et qui paraît vouloir nous demander quelque chose. | Disposition. Mon cheval est à votre *service*. | *Être de service*, Exercer actuellement et réellement les fonctions d'une place. | Ensemble d'opérations, de travaux comprenant différentes personnes et différentes choses, dans certaines administrations, certains établissements publics en particulier. *Service* des postes. *Service* des hôpitaux. Usage tiré de certains animaux, de certaines choses. Cheval, étoffe de bon *service*. | *Les jambes, l'estomac refusent leur service*, Ils ne font plus leurs fonctions qu'avec peine. | Célébration solennelle de la messe. Le *service* divin. | Messe haute, prière publique pour un mort. | Nombre de plats qu'on sert et qu'on ôte à la fois. Repas à trois *services*. | Toute la vaisselle qu'il faut pour servir une table. *Service* de porcelaine. *Service* en vermeil. | Linge de table. *Service* de toile damassée.

SERVIE (en turc, *Serf-Vilajeti*). Géogr. Principauté d'Europe, bornée au N. par la Save et le Danube, qui la sépare de la Hongrie; à l'E., par la Valachie et la Bulgarie; au S., par l'Albanie et la Roumélie; à l'O., par la Bosnie; superficie, 38,500 kilom. carrés; 1 million d'habit.; capitale, Belgrade. Le sol est montagneux, mais fertile, quoique peu cultivé. On y trouve d'immenses forêts, des mines de sel et de fer, et de nombreux pâturages qui nourrissent de superbes bestiaux. On y cultive la vigne et les céréales. Peu de fabriques, à l'exception de quelques filatures de coton. Cette province portait jadis le nom de *Mœsia*, et était comprise dans l'Illyrie. Elle fut envahie au VIIe siècle par les Serviens ou *Serbi*, peuples sarmates qui s'y établirent sous la direction de leurs princes, appelés *supans*, et plus tard *despotes*. Ces peuples furent soumis par les empereurs d'Orient, tout en conservant leurs princes, dont l'un, Wolkau, prit le titre de roi en 1208, sous la suzeraineté de la Hongrie. Sur la fin du XIVe siècle, ils furent soumis par les Turcs, et leur pays devint une province de l'empire. Ils furent tranquilles jusqu'en 1690. Plusieurs insurrections eurent lieu dans le courant du XVIIIe siècle; enfin, en 1801, une dernière révolte éclata parmi eux, sous la direction de Czerny-Georges, puis de Milosch. Leurs efforts ont été en partie couronnés de succès après vingt ans de guerres. Depuis 1826, la Servie est une principauté indépendante et tributaire de la Porte, mais dont le gouvernement est héréditaire. Les Serviens professent la religion grecque, et se divisent en cultivateurs, bourgeois et clercs. Ils fournissent à la Turquie un contingent de 12,000 hommes. La Servie se divise en 15 districts.

SERVIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Servie; qui a rapport, qui appartient à la Servie ou à ses habitants. Coutumes *serviennes*.

SERVIETTE, s. f. Linge dont on se sert à table, pour garantir les vêtements, s'essuyer, etc. *Serviette* de table. *Serviette* de toilette. Deux marmitons crasseux, revêtus de *serviettes*. (Boileau.)

SERVILE, adj. (du lat. *servilis*, même signif.). Qui appartient à l'état d'esclave, de valet, de mercenaire; qui tient de la servitude. Emploi *servile*. Condition *servile*. | Bas, rampant. Homme *servile*. Flatterie *servile*. | Par extens. *Éducation servile*, Qui forme l'âme à la souplesse de l'esclavage. | *Esprit servile*, Qui s'attache trop scrupuleusement à l'imitation de quelque modèle; qui se soumet aux idées des autres en les copiant. | *Traduction servile*, Où l'on s'attache à la lettre.

SERVILEMENT, adv. D'une manière servile. Se conduire *servilement*. | *Faire sa cour servilement*, Flatter. | *Traduire servilement*, Traduire étroitement. | *Imiter servilement*, Copier à la façon d'un plagiaire.

SERVILISME, s. m. Esprit, système de servilité, propension à obéir en esclave. Les peuples de l'Asie ne sont que trop enclins au *servilisme*.

SERVILITÉ, s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. Les nations habituées à la *servilité* engendrent les tyrans. | Exactitude servile d'un traducteur. Vous avez traduit ce passage avec *servilité*.

SERVIR, v. a. (du lat. *servire*, même signif.). Être à un patron comme son domestique. *Servir* quelqu'un. Être las de *servir*. On ne peut *servir* deux maîtres à la fois. | *Servir* le prêtre à l'autel. *Servir* la messe, Y remplir l'office de diacre ou de répondant. | *Servir son Dieu*, Lui rendre le culte qui lui est dû. | *Servir une table*, La couvrir de mets. | Donner d'un mets à un des convives. *Servez-moi* un peu de melon. | Rendre de bons offices. *Servir* ses parents. | Aider, assister. *Servir* les infortunés qui sont dans le besoin. On *sert* ses amis de sa bourse, de ses conseils. | Fournir les choses de son état, rendre les services de sa profession. Ce boulanger me *sert* depuis vingt ans. | Faire ce qui est nécessaire pour faire jouer une machine. *Servir* le canon. | Rendre des soins assidus et galants. *Servir* une dame. *Servir* les belles. | Se dévouer à. *Servir* une cause. *Servir* sa patrie. Qui *sert* bien son pays n'a pas besoin d'aïeux. (Voltaire.) | *Servir les passions de quelqu'un*, Se faire son complaisant. | *Sa mémoire le sert mal*, Il manque de mémoire. | Finances. *Servir une rente, un revenu*, Les payer. | Famil. *Servir un plat de son métier*, Dire ou faire une chose qui tienne du caractère qu'on a ou de la profession qu'on exerce. | V. n. Être dans l'état de domesticité. Elle *sert* sous un maître étranger. (Racine.) | *Servir de*. Ne *servir de* rien. | *Servir à*. Cette pension lui *sert à* vivre. | Être dans le service militaire. Nous *servions* sous le même drapeau. | Au jeu de paume, Jeter la balle à celui avec qui l'on joue. | Tenir la place; faire l'office de. Il m'a *servi* de père. Je lui *sers* d'exemple. | Être utile, propre à. Tout ce qui *servait* à leurs plaisirs. (Bossuet.) Faire *servir* sa chance au profit des autres. | Être d'usage. Les vieilles institutions, les vieilles lois ne peuvent plus *servir*. | Apporter les mets sur la table. Il s'est jeté sur le déjeuner qu'on venait de *servir*. | SE SERVIR, v. pr. User de, employer. Ce sont des moyens dont je ne veux pas *me servir*. | Tirer profit. *Se servir* d'un homme, d'un moyen. | Faire pour soi ce qu'on pourrait faire faire par un domestique. Il *se sert* lui-même. | Prendre d'un mets. *Se servir* de la crème. Il *se sert* du potage aux légumes.

SERVITEUR, s. m. Celui qui est au service, aux gages d'autrui, domestique. Je vous le recommande comme un bon et fidèle *serviteur*. | Style bibl. *Serviteur de Dieu*, Homme d'une grande piété. | Attaché à, disposé à rendre service. Être fort *serviteur* de ses amis. Soyons les *serviteurs* du peuple. | *Votre très-humble serviteur*, Formule de politesse au bas d'une lettre. | *Je suis votre serviteur*, Je vous salue; ou encore, Je ne suis pas de votre avis.

SERVITUDE, s. f. (du lat. *servitudo*; rad. *servire*, servir). État de celui qui est esclave, serf. Le joug de la *servitude*. Délivrer, tirer de la *servitude*. Sortir de la *servitude*. Réduire en *servitude*. L'industrie ne se plaît qu'à l'ombre de la paix, elle craint surtout la *servitude*. (Raynal.) | Dépendance d'autrui. C'est une grande *servitude* que d'être obligé de rendre des devoirs journaliers à des gens qu'on n'aime pas. (La Bruyère.) | Contrainte, assujettissement. La vie est une *servitude* éternelle. La *servitude* des passions. | Obligation imposée à un champ, à une maison, de souffrir un passage, une vue. Les *servitudes* sont indiquées dans le bail. | Jurispr. Toute charge imposée sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un autre héritage appartenant à un autre propriétaire. La *servitude* n'établit aucune prééminence d'un héritage sur l'autre; elle dérive ou de la situation naturelle des lieux (*servitudes naturelles*), ou des obligations imposées par la loi (*servitudes légales*), ou des conventions entre les propriétaires (*servitudes conventionnelles*). Les premières s'appliquent principalement à trois objets: le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. Les secondes sont établies par la loi pour l'utilité publique, communale ou privée, et ont pour objet la construction des chemins, leur réparation et celle des autres ouvrages publics ou communaux, le marchepied des rivières navigables, et, de plus, les obligations des propriétaires entre eux. Les servitudes conventionnelles sont à la disposition des particuliers, et se divisent en *urbaines* ou *rurales*, selon qu'elles s'appliquent à des bâtiments ou à des fonds de terre. Les servitudes s'éteignent par le non-usage pendant trente ans, et par les causes qui entraînent la résolution des contrats.

SERVIUS TULLIUS. Roi de Rome, fils d'une esclave de Tanaquil, femme de Tarquin, se fit distinguer par sa bravoure et son intelligence, et devint le gendre du roi. Il fut élu roi après la mort de son beau-père (578 av. J. C.). Il défit les Étruriens et les Véiens, établit le cens, augmenta le nombre des tribus, et agrandit Rome. Il fut assassiné par l'ordre de Tarquin le Superbe, époux de sa fille Tullie, laquelle eut la barbarie de faire passer son char sur le cadavre de son père.

SES, adj. poss. Pluriel de *son, sa*, ajoutant au substantif une idée de possession. *Ses* moutons.

SÉSAME, s. m. Bot. Genre de la famille des bignoniacées, renfermant des plantes très-utiles, propres à l'Asie méridionale et à l'Italie. Le *sésame d'Orient*, appelé vulgairement *jugeoline*, a une tige haute d'un mètre, droite, herbacée, très-branchue. Ses fruits sont des capsules allongées, renfermant des semences nombreuses, petites, ovoïdes, brunes, fournissant de l'huile excellente, qui ne se fige jamais. Elle sert à l'éclairage et dans les préparations alimentaires. Les graines donnent aussi une farine grossière dont on fait des galettes, de la bouillie, etc. | *Sésame bâtard* ou *d'Allemagne*, Nom vulgaire donné à la *cameline cultivée*.

SÉSÉLI, s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant des plantes herbacées, à tige verte, haute de 90 centimètres au plus, portant des feuilles alternes, presque filiformes, des fleurs d'abord rougeâtres, puis blanches, et plus tard des fruits petits et ovoïdes. Ces plantes habitent l'Europe méridionale, l'Italie et l'Espagne.

SÉSIE, s. f. Entomol. Genre de lépidoptères crépusculaires, présentant des antennes en fuseau,

le plus souvent simples et terminées par un petit faisceau soyeux.

SÉSOSTRIS. Roi d'Égypte, que l'on croit être le même que le Rhamsès III des monuments égyptiens. Fils d'Aménophis, d'après Hérodote. Il divisa son royaume en trente-six nomes ou districts, et soumit la Libye, l'Éthiopie, les îles de la mer Rouge, l'Inde, une partie de l'Asie et l'Europe orientale. Revenu de ses expéditions, il fit élever des monuments, des temples, des obélisques pour perpétuer le souvenir de ses victoires, protégea les sciences et les arts, et fit divers travaux utiles à la prospérité de son royaume. On ignore l'époque de ce règne, que l'on place généralement entre le XVIIIe et le XVIe siècle av. J. C. Il eut pour successeur Phéron ou Sésostris II.

SESQUIALTÈRE, adj. (du lat. *sesqui*, demi; *alter*, autre). Mathém. *Raison sesquialtère*, Rapport de nombres qui sont entre eux comme trois est à deux.

SESSILE, adj. Bot. et zool. Se dit des parties qui ne sont supportées par aucun appendice, et qui sont immédiatement fixées sur la partie qui leur donne naissance. Une *fleur sessile* est celle qui n'a pas de pédoncule; un *stigmate sessile*, Celui qui est privé de style; une *feuille sessile*, Celle qui est dénuée de pétiole.

SESSION, s. f. Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. L'ouverture de la *session* du Corps législatif. Une longue *session*.

SESTERCE, s. m. (du lat. *sestercius*, contraction de *semis tertius*, sous-entendu *as*, deux as et demi). Monnaie d'argent chez les Romains, qui faisait originairement le quart d'un denier, et qui valait deux as et demi : c'est ce qu'on appelle *petit sesterce* pour le distinguer du *grand sesterce*, monnaie fictive qui valait 1,000 petits sesterces. | Lieu, situé hors de Rome, où l'on brûlait le corps des citoyens pauvres, des esclaves, et où l'on exposait aux animaux de proie les cadavres des criminels.

SÉTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *seta*, soie de cochon). En forme de soie de cochon. Antennes *sétacées*.

SETIER, s. m. (du lat. *sextarius*, même signif.). Ancienne mesure de grain ou de liquide, correspondant au litre d'aujourd'hui. Demi-*setier*.

SÉTON, s. m. (du lat. *seta*, soie). Petit cordon qu'on passe à travers les chairs, afin de donner un écoulement aux humeurs. Mettre un *séton*. Ce cheval est couvert de *sétons*. On ne met plus de *sétons*.

SEUIL, s. m. (du lat. *solum*, sol). Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture d'une porte et qui la traverse. | Se dit souvent pour Porte. Ils sont sur le *seuil* de la maison.

SEUL, EULE, adj. (du lat. *solus*, même signif.). Qui est sans compagnie. Il est resté *seul* avec son désespoir. | On le dit de plusieurs. *Ils sont restés seuls*, Sans compagnie, sans les personnes qui devraient être avec eux. | Qui n'est point aidé par d'autres, sans aucun autre secours ou sans aucun autre titre. Mon courage *seul* suffit à me protéger. | A l'exclusion des autres. Chacun se croit *seul* parfait. | Unique. Il n'y a qu'un *seul* Dieu régnant au ciel et sur la terre. | Simple. Mon sang se glace à cette *seule* pensée. | S. m. Le gouvernement d'un *seul* est ancien chez les peuples orientaux. | On dit même, *Le pouvoir, l'autorité d'un seul*, pour La monarchie absolue. | Gramm. *Le seul* veut le verbe suivant au subjonctif. *Le seul* parti que vous puissiez prendre; *la seule* chose qui soit utile. *Le seul*, employé substantivement, est de la troisième personne, d'où il résulte que le pronom relatif se rapportant à *le seul* doit être également à la troisième personne, et qu'on doit dire, *Vous êtes le seul qui puisse faire face à la situation*, et non pas, *Qui puissiez*, etc., *qui*, sujet du verbe, étant de la troisième personne, à cause de son antécédent *le seul*.

SEULEMENT, adv. Rien de plus, pas davantage. Et l'écho *seulement* redira mes secrets. | Uniquement. Je sais *seulement* que je vous aime. | Même. Il n'a pas été *seulement* malade. | Ne... que... Je suis arrivé *seulement* hier, et j'accours près de vous, ma belle amie.

SEULET, ETTE, adj. (dim. de *seul*). Usité dans le style pastoral, principalement au féminin.

SÈVE, s. f. (du lat. *sapa*, même signif.). Humeur nutritive des végétaux. La *sève* des arbres. | Certaine saveur qui rend le vin agréable. Le bourgogne est plein de *sève*. | Fig. Une *sève* maligne se cache sous l'écorce de la politesse. (La Bruyère.) | La *sève* est un fluide de diverses couleurs et de diverse nature existant dans tous les végétaux; la sève est à la plante ce que les fluides animaux sont à l'animal, et si l'on peut lui comparer une humeur animale, c'est la lymphe, avec laquelle elle a quelque rapport; aussi l'appelle-t-on quelquefois *lymphe végétale*. La présence de la sève est indispensable dans les végétaux; son absence totale est le caractère le plus certain de la mort d'une plante. La sève est *ascendante* ou *descendante*. La première part des racines et s'élève par les fibres ligneuses jusqu'à son extrémité, en même temps qu'elle se dévie dans toutes les branches de l'arbre. La *sève descendante* prend sa source dans les parties supérieures de l'arbre et descend dans les racines entre l'écorce et l'aubier. Le mouvement de la sève n'est interrompu que par la mort de la plante; en hiver il est moindre, mais il suffit pour fortifier les racines et former les boutons et les bourgeons. La *sève* se manifeste plus particulièrement à deux époques, d'où l'on dit *sève* du printemps et *sève* d'automne. La *sève* est le véhicule des engrais qui y sont dissous pour s'élever dans les végétaux. La *sève* de l'érable fournit du sucre.

SÉVÈRE, adj. (du lat. *severus*). Rigide, qui exige une extrême régularité; qui pardonne peu ou point. Nous sommes généralement *sévères* pour les autres et indulgents pour nous-mêmes. Un critique *sévère*. | Qui ne se laisse pas émouvoir. Cette femme est *sévère* pour les galants. | Rigoureux. On porte sur les défauts d'autrui des jugements *sévères*. | Scrupuleux. Être *sévère* pour ses dépenses. Économie *sévère*. | Qui annonce la sévérité. Un front toujours *sévère*. | Cruel. Un *sévère* destin. | Littér. et arts. Noble, régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés. Composition, style *sévère*. Architecture *sévère*. Des ornements d'un goût *sévère*. | S. m. Style, genre *sévère*. Passer du grave au doux, du plaisant au *sévère*. (Boileau.)

SÉVÈRE (Lucius Septimius Severus). Empereur romain, naquit à Leptis, en Afrique, en 145 ou 149 de J. C., vint jeune à Rome, où il fut fait avocat du fisc, puis sénateur. Malgré la licence de sa jeunesse, il fut successivement questeur, tribun du peuple, préteur, lieutenant du proconsul en Afrique et commandant d'une légion en Espagne. Il commandait les armées de Pannonie lors du meurtre de Pertinax (193). Il se fit proclamer empereur, s'associa Albinus, et entra dans Rome. Didius Julianus, qui avait acheté l'empire, fut tué par ses soldats. Sévère marcha ensuite contre Pescennius Niger, le vainquit et le fit mettre à mort. Il soumit plusieurs nations de l'Orient, poursuivit Albinus, qui s'était rendu indépendant dans les Gaules et le vainquit en 197. Resté seul maître de l'empire, Sévère fit périr tous les partisans d'Albinus, et s'empara de leurs biens. Après une guerre heureuse en Orient et en Égypte (198), il fut rappelé en Occident par la révolte de la Grande-Bretagne; il y rétablit l'ordre, et y fit élever une muraille célèbre pour l'opposer aux incursions des Calédoniens (207). Le chagrin d'avoir vu ses jours menacés par son fils Caracalla hâta sa mort, arrivée en 211. Ce prince était doué de grands talents.

SÉVÈREMENT, adv. Avec sévérité. Les crimes étaient *sévèrement* punis par les lois de Dracon.

SÉVÉRITÉ, s. f. (du lat. *severitas*, même sens). Qualité de ce qui est sévère. La *sévérité* d'un père. La *sévérité* d'un juge. La *sévérité* des lois. | Rigueur dans le caractère; austérité. Il est d'une grande *sévérité* de mœurs. La *sévérité* d'un républicain.

SÉVICES, s. m. pl. (du lat. *sævitiæ*, même signif.). T. de palais. Mauvais traitements d'un mari envers sa femme, d'un père ou d'une mère envers ses enfants; traitement qui va presque aux coups. Se livrer à des *sévices* graves. Cette femme s'est séparée de son mari pour cause de *sévices*.

SÉVIGNÉ (Marie Rabutin-Chantal de). Fille de Celse-Bénigne Rabutin-Chantal, née à Paris en 1626. Privée jeune encore des soins de son père et de sa mère, elle fut élevée par son oncle l'abbé de Coulanges. Elle épousa en 1644 Henri de Sévigné, qui fut tué en duel en 1651, et resta veuve avec un fils et une fille. La tendresse qu'elle portait à ses enfants la détermina à se consacrer à un veuvage continuel. Sa fille ayant été mariée à M. de Grignan, gouverneur de la Provence (1669), elle se consola de son absence par de fréquentes lettres, qui nous ont été conservées et qui respirent l'amour le plus passionné pour sa fille; le style en est simple, naïf et spirituel. Ces lettres peuvent servir de mémoires pour les mœurs du temps et pour un grand nombre de faits historiques. Elle se donna tant de soins pendant une longue maladie de sa fille, qu'elle en contracta une affection dont elle mourut en 1696.

SÉVILLE. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de l'intendance de Séville et de toute l'Andalousie, sur la rive gauche du Guadalquivir; 120,000 habitants. Elle a une université fondée en 1504. Sa célèbre cathédrale, d'architecture mauresque, la plus grande et une des plus belles d'Espagne, montre la flèche de sa tour (*Giralda*) à 121 mètres de haut. On remarque encore l'Alcazar, ancienne résidence des rois maures, l'amphithéâtre destiné aux courses des taureaux, un grand aqueduc maure, une bourse, plusieurs académies et hôpitaux, etc. Séville est entourée d'une muraille flanquée de cent soixante-six tours, et percée de douze portes. Cette ville était autrefois renommée pour ses fabriques de soie; elle occupe encore aujourd'hui un grand nombre de métiers. On y voit des manufactures d'étoffes de laine, de cuirs et de maroquins, une fonderie de canons et une manufacture de tabacs. Les Français s'emparèrent de Séville le 1er fév. 1810. | L'intendance de Séville a 196 kilom. sur 130, et 450,000 hab. Climat délicieux; sol d'une grande fertilité. Ses femmes sont douées d'une grande beauté.

SÉVIR, v. n. Agir avec rigueur. On ne saurait *sévir* avec trop de rigueur contre ceux qui falsifient les denrées. | Jurispr. Exercer de mauvais traitements. Il ne faut jamais *sévir* contre les enfants. | Se manifester avec intensité. Le choléra *a sévi* dans toutes les parties de l'Europe.

SEVRAGE, s. m. Action de sevrer les enfants. Le *sevrage* des enfants commence en moyenne à l'âge de dix-huit mois. Le *sevrage* doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite. | Temps où se termine l'allaitement, soit naturel, soit artificiel, et où l'enfant, dont les dents se sont développées, commence à prendre une nourriture de plus en plus solide. | Endroit où l'on prend les petits enfants pour les sevrer, pour les soigner au temps du sevrage. Mettre un enfant en *sevrage*. Il ne faut pas retirer cet enfant du *sevrage*.

SÈVRE. Géogr. Nom donné à deux rivières de France. L'une, la *Sèvre-Niortaise*, prend sa source dans la partie méridionale du département des Deux-Sèvres, passe à Niort et va se jeter dans l'Océan, au Perthuis Breton. La seconde, la *Sèvre-Nantaise*, prend sa source dans la partie N. O. du département des Deux-Sèvres, entre Parthenay et Bressuire, traverse une partie de la Vendée, et se jette dans la Loire en face de Nantes.

SEVRER, v. a. (du lat. *separare*). Oter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à une nourriture plus solide. Se dit aussi des animaux. *Sevrer* un enfant. *Sevrer* un veau. | Fig. Priver, frustrer quelqu'un des avantages dont il jouit. *Sevrer* quelqu'un des plaisirs, des distractions du monde. Le gouvernement nous *sèvre* de liberté.

SÈVRES. Géogr. Chef-lieu de canton du départ. de Seine-et-Oise, sur la rive gauche de la Seine; 6, 754 habitants. Sèvres a acquis une grande célébrité par sa manufacture de porcelaines et de verreries sans égale en Europe. Cette manufacture fut établie d'abord, en 1738, au château de Vincennes par les soins de Fulvy, qui en était gouverneur. Il y a dans l'établissement trois collections remarquables, composées de porcelaines étrangères et françaises et des modèles des objets confectionnés à Sèvres. | S. m. Porcelaine faite à la manufacture de Sèvres. Service de *sèvres*, en vieux *sèvres*.

SÈVRES (DEUX-). Géogr. Département, borné au N. par le département de Maine-et-Loire et celui de la Vienne; à l'E., par ce dernier; au S., par ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure; à l'O., par ce dernier et celui de la Vendée; 607,350 hectares; 333,155 habitants; chef-lieu, Niort. Il est formé de parties du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et des Marches. Il tire son nom de deux rivières qui y ont leur source, et qui toutes deux se nomment *Sèvre*. Petites montagnes et collines. Fer, antimoine, marbre, granit, pierres meulières et à fusil, marne, etc. Grains de toutes sortes, vins médiocres, beaucoup de légumes; fruits, lin, chanvre, houblon, genêts, mûriers. Chevaux, mules et mulets; bêtes à cornes, beaux moutons, porcs, volaille. Étoffes de laine, de coton; toiles, gants; chamoiseries, papeteries; distilleries d'eau-de-vie, fours à chaux, forges. Le départ. des Deux-Sèvres est divisé en quatre arrondissements (Bressuire, Melle, Niort, Parthenay), 31 cantons et 355 communes. Le sol est en général fertile.

SEVREUSE, s. f. Femme qui a le soin de sevrer un enfant. C'est une bonne *sevreuse*.

SEXAGÉNAIRE, adj. (du lat. *sexagenarius*). Qui a soixante ans. Homme *sexagénaire*. | Subst. C'est un *sexagénaire*. La loi Pappia défendait à Rome le mariage aux *sexagénaires*. Une *sexagénaire*.

SEXAGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Mathém. *Fractions sexagésimales*, Fractions dont le dénominateur est une puissance de soixante.

SEXAGÉSIME, s. f. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Le dimanche qui précède de huit jours le dimanche gras. L'Évangile de la *Sexagésime*.

SEXANGULAIRE, adj. (du lat. *sex*, six; *angulus*, angle). Qui a six angles.

SEXDIGITAIRE, adj. Qui est né avec six doigts. Personne *sexdigitaire*.

SEXDIGITAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *digitus*, doigt). Qui a six doigts. Pied *sexdigital*.

SEXE, s. m. (du lat. *secare*, couper, fendre, diviser, parce que le sexe distingue ou sépare le mâle de la femelle). Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle. Le *sexe* masculin. Le *sexe* féminin. Il y a des animaux qui ont les deux *sexes*. | Collectiv. Les hommes ou les femmes. On admet les personnes des deux *sexes*. | *Aimer le sexe, le beau sexe*, Aimer les femmes. | Se dit également des végétaux. Linné a laissé des travaux curieux sur les *sexes* des plantes. | Les *sexes* existent dans les plantes et les animaux. Dans les plantes, ils sont la plupart réunis, et quelquefois séparés sur des individus distincts. Chez les animaux, au contraire, ils sont presque toujours séparés, et ce n'est que dans les classes inférieures que l'on trouve des individus réunissant les deux *sexes*, c'est à dire *hermaphrodites*.

SEXENNAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *annus*, an). Qui revient tous les six ans; qui dure six ans.

SEXTANT, s. m. Astron. Instrument qui contient la sixième partie du cercle, c'est à dire soixante degrés. | *Sextant d'Uranie*, Constellation australe.

SEXTE, s. f. Une des heures canoniales. | S. m. Sixième livre des Décrétales, rédigé par ordre du pape Boniface VIII.

SEXTIDI, s. m. (du lat. *sextus*, sixième; *dies*, jour). Sixième jour de la décade républicaine en France.

SEXTIL, ILE, adj. (du lat. *sextilis*). Astron. *Sextil aspect*, Se dit de deux planètes, distantes l'une de l'autre de soixante degrés.

SEXTUPLE, adj. (du gr. ἑξάπλους, même signif.). Six fois autant. Cinquante-quatre est *sextuple* de neuf. | S. m. Nombre, quantité sextuple.

SEXTUPLER, v. a. Rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six. *Sextupler* un nombre, une quantité.

SEXUALITÉ, s. f. Ce qui forme le sexe; manière d'être de ce qui est sexuel. La *sexualité* des plantes, des animaux. Ce n'est qu'à un certain degré d'organisation que la *sexualité* se manifeste.

SEXUEL, ELLE, adj. Qui caractérise le sexe des personnes, des animaux ou des plantes. Les organes *sexuels*. | *Rapports sexuels*, Relations intimes du mâle et de la femelle, du mari et de sa femme.

SHAKESPEARE (William). L'un des plus grands auteurs dramatiques des temps modernes, né à Stratford, dans le Warwickshire, en 1564. Son père, marchand de laines, se brouilla avec lui à cause de sa mauvaise conduite. Il vint à Londres, où il fit le métier de garder les chevaux à la porte des spectacles. Il se sentit un goût décidé pour le théâtre, et se fit d'abord comédien. Puis, il écrivit des pièces, qui sont des chefs-d'œuvre. *Roméo et Juliette* commença sa réputation littéraire. Il quitta le théâtre, en 1610, avec une fortune considérable. Il reste peu de documents sur la vie de Shakespeare. Parmi ses nombreux ouvrages, on distingue *Othello*, *Hamlet*, *Macbeth*, *Henri VIII*, *la mort de Richard III*, *le Roi Lear*, *la Tempête*, *le Songe d'une nuit d'été* et *le Marchand de Venise*. Shakespeare a été critiqué par les écrivains du XVIIIe siècle. On ne lui a rendu justice que de notre temps.

SHERIDAN (Richard Brinsley). Auteur dramatique, né à Dublin en 1751, était fils de l'acteur Thomas Sheridan. Son père le fit recevoir avocat; mais il quitta cette profession qu'il n'avait embrassée que par contrainte, et se livra à la composition dramatique. Ses pièces des *Rivaux*, de l'*École de la Médisance* et de *la Duègne* établirent sa réputation. Nommé, en 1780, membre de la chambre des communes, il se montra un des plus grands orateurs et s'assit avec Fox sur les bancs de l'opposition. Le jeu et les débauches remplirent ses dernières années, et il mourut dans la misère et le mépris en 1816.

SHÉRIF, s. m. (pron. *chérif*). Officier municipal en Angleterre, chargé de différentes fonctions de police et de justice. Des *shérifs*.

SHETLAND. Géogr. Groupe d'îles appartenant à l'Écosse, situées entre ce pays et la Norwége. Ces îles sont au nombre de quatre-vingt-six, dont trente seulement sont habitées.

SHIRE, s. m. Mot synonyme de *comté*, division territoriale, en Angleterre. Pour désigner un comté, on met le nom de ce comté d'abord, puis le mot *shire* à la suite : ainsi *Dorsetshire* signifie le *comté de Dorset*. *Lancastreshire*, *le comté de Lancastre*.

SI, conjonct. conditionnelle (du lat. *si*, même signif.) En cas que, pourvu que, à moins que. Nous irons à la campagne, *si* le temps est beau. | On le met indifféremment au premier et au second membre d'une période. *S'il* n'y a point de seconde vie, à quoi sert celle-ci? Je le plaindrais davantage *s'il* y avait manque d'intelligence. | Marque le doute. *Si* ce n'est toi, c'est donc ton frère? (La Font.) Je ne sais *si* c'est vrai. | S'emploie aussi dans un sens d'incertitude. *Si* j'ai agi ainsi, c'est que ma conscience me l'ordonnait. | L'*i* s'élide dans *si* devant les pronons *il* et *ils*. *S'il* fait un mouvement, il est mort. *S'ils* agissaient ainsi, ce serait bien mal. | *Si j'étais que de vous*, pour Si j'étais à votre place. | Dans le sens de Combien. O Jeanne, tu sais *si* je t'aime! (V. Hugo.) | Lorsqu'il y a dans une phrase deux verbes régis par la conjonction *si*, on met *que* devant le second, ou bien l'on répète *si*. *Si* ce jeune homme était sage et *qu'il* voulût suivre les conseils qu'on lui donne. | *Que si*, au commencement d'une phrase, s'emploie souvent pour *si*. *Que si* vous continuez à me poursuivre de vos sarcasmes, j'y mettrai bon ordre. | Fam. *Si tant est que*, S'il est vrai. | Particule affirmative s'opposant à *non*. Je vous dis que *si*. Je vous dis que *non*. Oh! que *si!* | *Si fait*, Se dit dans le même sens, en langage familier. | *Si ferais, si ferais-je*, Vieilles locutions employées dans l'ancien langage dans le sens d'*ainsi*. | Subst. Il ne procède jamais que par des *si* et par des mais. | Triv. et prov. Avec des *si* on vient à bout de tout.

SI, adv. Tellement, à tel point. La gelée était *si* forte que nos chiens eux-mêmes ne pouvaient sortir des huttes. | Quelque. *Si* grande que soit la bonté d'un homme, il ne faut pas trop la mettre à l'épreuve. | Autant, aussi, avec la négation. Il n'est pas *si* habile ouvrier qu'on le dit.

SI, s. m. Mus. Septième note de la gamme; signe qui la représente. *Si* naturel. *Si* bémol.

SIALAGOGUE, adj. (du gr. σίαλον, salive, et du lat. *ago*, je conduis, j'amène). Pathol. Qui excite la salive. Potion *sialagogue*.

SIALISME, s. m. (du gr. σίαλον, salive). Pathol. Salivation. Le mercuré développe le *sialisme*.

SIAM. Géogr. Royaume de l'Inde, au delà du Gange, borné au N. par la Chine, à l'E. par la Cochinchine, au S. par le golfe de Siam et les États indépendants de Malacca, à l'O. par le golfe de Bengale; 1,400 kilom. sur 300; environ 6 millions d'habitants; capitale, Bankok. Le royaume de Siam forme une vaste vallée encaissée dans de hautes montagnes. Il est arrosé dans toute sa longueur par le fleuve Meinam. Mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Il y fait aussi chaud que sous les tropiques. Soumis d'abord par les Pégouans, au XVIe siècle, ce pays fut subjugué par les Birmans en 1755. La religion de Bouddha est professée par les Siamois, qui descendent en partie des Mongols et en partie des Malais. Leur industrie a brillé aux dernières expositions par de riches broderies, appliquées à des tissus de coton et de soie. | Sorte de jeu de quilles qu'on abat à l'aide d'une espèce de roue à pan incliné.

SIAMOIS, OISE, adj. et s. Habitant, habitante du royaume de Siam; qui appartient à Siam ou à ses habitants. Costume *siamois*. | S. f. Étoffe commune, imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. *Siamoise* flambée. *Siamoise* brodée d'or et d'argent.

SIBÉRIE. Géogr. Partie de l'empire de Russie, située à l'extrémité nord du continent asiatique, bornée au S. par les chaînes des montagnes tartares; à l'O., par les monts Ourals, et, au N., par la mer Glaciale; 7,000 kilom. sur 1,750; environ 2,500,000 habit.; villes principales : Tobolsk, Tomsk, Irkoutsk. Vastes systèmes de montagnes au S.; grands lacs. Le climat y est presque insoutenable à cause du froid qui domine continuellement. L'hiver y est éternel. Cette contrée, qui semble abandonnée du ciel, n'offre que d'arides steppes dont la terre est glacée. Quelques morceaux de terrains sont cultivés. C'est dans cet *enfer de glace*, comme on l'a nommé, que l'autocrate de toutes les Russies envoie pour les y condamner à un exil douloureux et perpétuel les malheureux sujets dont il veut se débarrasser. La Sibérie a été le tombeau d'une multitude de héros, notamment d'un grand nombre de Polonais, dont tout le crime était d'avoir rêvé l'affranchissement de leur patrie. On a vu des mères tuer leurs enfants et se suicider ensuite plutôt que de subir une pareille infortune. Ce pays produit des métaux, des peaux, des fourrures et du sel. Les Chinois, les Tartares et les habitants du Thibet y font le commerce.

SIBÉRIEN, IENNE, adj. et s. Indigène ou habitant de la Sibérie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Usages *sibériens*. Mœurs *sibériennes*.

SIBILATION, s. f. (pron. *sibilasion*; du lat. *sibilatio*, fait de *sibilo*, je siffle). Sifflement, action de siffler. | Pathol. Bruit sibilant qui se remarque chez les gens qui souffrent des voies respiratoires. Les asthmatiques sont sujets à la *sibilation*.

SIBYLLE, s. f. (du gr. σίβυλλα, formé de σιός, pour θεός, dieu, et de βούλη, conseil). Prophétesse chez les anciens. | Nom donné à plusieurs femmes que l'on a regardées comme inspirées des dieux, et qui ont paru en diverses parties du monde. Chaque auteur varie sur le nombre et les noms des sibylles; la plus célèbre de toutes est la sibylle de Cumes, en Italie. Énée la consulta, et en reçut diverses instructions. Les historiens romains rapportent qu'une sibylle proposa à Tarquin de lui vendre neuf livres de prophéties. Tarquin ayant refusé, elle brûla trois livres, et demanda le même prix des six autres; à un nouveau refus, elle en brûla trois encore, et persista à exiger le même prix des trois qui restaient. Tarquin, frappé de cette bizarrerie, les acheta; alors la sibylle disparut. Ces livres, appelés *livres sibyllins*, furent confiés à un collége spécial de prêtres. On les consultait dans les grandes calamités. Ils furent brûlés dans un incendie du Capitole. D'autres livres nous sont parvenus sous ce nom, mais ils sont apocryphes.

SIBYLLIN, INE, adj. Qui appartient à une sibylle. Oracle *sibyllin*. | *Livres sibyllins*, Livres que Tarquin acheta à une sibylle et qu'on gardait précieusement à Rome.

SIC. Adverbe latin qui signifie *ainsi*, et qu'on a francisé. Le mot *sic*, ajouté à une énonciation de texte, veut dire que le passage cité est conforme à l'original. Je vous cite textuellement (*sic*).

SICAIRE, s. m. (pron. *sikère*; du lat. *sica*, poignard). Homme gagé pour commettre un meurtre; assassin. Les *sicaires* du pape. | Hist. Se disait des Juifs qui tuaient, pendant le siége de Jérusalem, tous ceux qui n'appartenaient pas à leur cause.

SICAMBRE, adj. et s. Habitant riverain du fleuve Sica, dans la Germanie septentrionale. Les Sicambres habitaient d'abord près du Rhin, et s'étendirent ensuite à l'E. jusqu'au Weser, au S. jusqu'à la Lippe. Ces peuples belliqueux résistèrent longtemps aux Romains, et devinrent tellement puissants qu'on désigna souvent sous leur nom tous les habitants de la Germanie septentrionale. Auguste qui marcha contre eux en personne, ne put les vaincre; mais Drusus les réduisit et les transporta dans les contrées occidentales de la Gaule. Vers la décadence de l'empire, les Sicambres qui étaient restés dans leur pays se fondirent dans la tribu des Francs. Courbe la tête, fier *Sicambre*.

SICANIE, s. f. Géogr. Ancien nom de la Sicile.

SICANIEN, IENNE, adj. et s. Indigène qui, d'Espagne, sa patrie, passa en Sicile.

SICCATIF, IVE, adj. Qui a la propriété de faire sécher promptement. Vernis *siccatif*. Huile *siccative*. | S. m. Substance siccative. Un *siccatif*.

SICCITÉ, s. f. (pron. *sikcité*; du lat. *siccitas*, fait de *siccus*, sec). En termes de physique, Qualité, état de ce qui est sec. Faire évaporer un liquide jusqu'à entière *siccité*. La *siccité* des marais. La *siccité* des étangs. *Dessèchement* est plus juste.

SICILE (en lat. *Sicilia*). Géogr. La plus grande île de la Méditerranée, située à la pointe méridionale de l'Italie; 300 kilom. de l'E. à l'O. sur une largeur qui varie de 50 à 90; environ 2,240,000 habit.; capitale, Palerme. Sa forme est triangulaire, et les sommets de ses angles sont autant de caps. Hautes montagnes, dont la principale est l'Etna. Cette île, formée en grande partie de collines et de monticules entrecoupés de vallées, est d'un aspect particulièrement pittoresque. Le climat est pur et doux; le terrain, d'une extrême fertilité. Les vins, les fruits et les huiles de la Sicile sont très-recherchés. Palmiers, cannes à sucre et autres plantes tropicales; soie, coton, sucre, safran. Fer, cuivre, soufre, plomb, alun, porphyre; sources minérales et thermales. Industrie peu active. | La Sicile porta chez les anciens les noms de *Trinacria* et de *Sicania*. Elle fut habitée, dès une très-haute antiquité, par les Sicaniens et les Sicules; les poètes regardaient les Cyclopes comme aborigènes. La Sicile reçut ensuite des colonies de la Phénicie et de la Grèce, et fut enfin conquise par les Carthaginois, qui la cédèrent aux Romains (242 av. J. C.); ceux-ci la réduisirent en province romaine. Syracuse, qui resta quelque temps encore aux Carthaginois, leur fut enlevée en 212. La Sicile fut dévastée par les barbares qui ravagèrent le reste de l'Europe, et les Goths la soumirent momentanément au VIe siècle. Les Sarrasins, en 827, y installèrent des émirs, qui résidèrent à Palerme jusqu'en 1074, époque où ils furent chassés par les Normands, commandés par les fils de Tancrède de Hauteville; Robert et Roger en furent les premiers rois. Après la mort de Conrad (1254), Charles d'Anjou, frère de Louis IX, roi de France, se fit reconnaître roi de Sicile en 1265. Mais Pierre III, d'Aragon, qui avait des droits sur cette île, fit égorger tous les

Français qui s'y trouvaient le jour de Pâques 1282. Ce massacre est connu dans l'histoire sous le nom de *Vêpres siciliennes*. La Sicile demeura sous la domination des rois d'Espagne, comme rois d'Aragon. L'archiduc Charles, depuis empereur sous le nom de Charles VI, s'en empara en 1707, et à la paix d'Utrecht (1713), les alliés la donnèrent au duc de Savoie, Victor-Amédée. Le traité de Vienne mit l'infant don Carlos (depuis Charles III) en possession des royaumes de Naples et de Sicile. Ce prince étant devenu roi d'Espagne en 1759, la Sicile passa à l'infant don Ferdinand, fils de Charles III. Elle fit ensuite partie du royaume de Naples dont elle a suivi depuis les destinées. C'est cette île qui, en 1848 et 1859, commença le mouvement insurrectionnel qui aboutit en 1860, après l'invasion de Garibaldi, à l'expulsion des Bourbons. Elle est aujourd'hui rattachée au royaume d'Italie.

SICILIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Sicile; qui appartient à la Sicile. Les mœurs *siciliennes*. Les *Siciliens* ont en horreur la papauté. | S. f. Air de danse dont la mesure est à six-quatre ou six-huit, d'un mouvement beaucoup plus lent, mais aussi plus rhythmé que celui de la gigue. | La danse même. On a dansé la *sicilienne*.

SICILIQUE, s. m. Philol. Espèce d'accent dont on se servait, dans la basse latinité, pour modifier la prononciation d'une voyelle ou d'une consonne.

SICLE, s. m. (du lat. *siclus*, fait de l'hébreu *sikal* ou *schiquel*, même signif.). Morceau d'argent d'un poids déterminé; monnaie des Hébreux, des Arabes et des Babyloniens.

SICYONE. Géogr. Capitale de la Sicyonie, au nord, près de la mer et du fleuve Asopus. Elle s'appela d'abord Ægialée, du nom d'un aventurier qui y fonda un royaume célèbre vers l'an 2089 av. J. C., et prit le nom de Sicyone du roi Sicyon. A la mort du dernier roi, qui se nommait Charidème (1089 av. J. C.), les Héraclides soumirent la Sicyonie, et en firent une république. Dans le deuxième siècle av. J. C., Sicyone fit partie de la confédération achéenne, et subit la même destinée.

SIDÉRAL, ALE, adj. (du lat. *sidus, sideris*, astre). Qui a rapport aux astres. | *Révolution sidérale*. Retour à la même étoile. | *Jour sidéral*, Temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement diurne. | *Année sidérale*, Temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel.

SIDÉRAL, ALE, adj. (du gr. σίδηρος, fer). Minéral. Qui appartient au fer, qui a la propriété du fer.

SIDÉRATION, s. f. (pron. *sidérasion*; du lat. *sidus*, astre). Astrol. Influence subite exercée sur la destinée d'une personne par une étoile ou une planète. Les anciens croyaient à la *sidération*. | Prostration des forces qu'on attribuait à la maligne influence des astres; il en était de même pour les maladies des végétaux.

SIDÉROSE, s. f. Chim. Substance appelée également fer carbonaté, fer spathique.

SIDÉROTECHNIE, s. f. (du gr. σίδηρος, fer; τέχνη, art). Art de travailler le fer et d'extraire ce métal des minerais.

SIDOINE APOLLINAIRE. Poète chrétien du Ve siècle, né d'une famille illustre, à Lyon, en 430, mort en 488. Il reste de Sidoine Apollinaire une *Collection de lettres* en neuf livres et vingt-quatre poèmes, dont les plus remarquables sont trois panégyriques et quelques épithalames. Son style est obscur et souvent difficile à comprendre. Ses vers ont du feu et de la grâce.

SIDON (de *Sidon*, fils de Chanaan, qui la bâtit). Géogr. Ville ancienne et célèbre de Phénicie, sur le bord de la mer, à 40 kilom. de Tyr. Elle fut longtemps puissante et la métropole de la Phénicie, mais enfin elle céda le premier rang à Tyr, à laquelle elle se soumit. Elle reconnut ensuite successivement la domination de Cyrus, d'Alexandre et des Romains. Sidon, aujourd'hui Sude, est une ville sans importance.

SIÈCLE, s. m. (du lat. *seculum*, même signif.). Espace de temps comprenant cent ans. Ce chêne a près d'un *siècle*. | Les quatre âges du monde supposés par les poètes. Le *siècle* d'or, d'argent, d'airain, de fer. *Siècle d'or*, Temps de prospérité, l'âge heureux, l'âge d'or; *siècle de fer*, Temps de guerre et de misère; *siècle d'airain*, Temps intermédiaire, transition de l'âge d'argent à l'âge de fer. | Époque célèbre par ses hauts faits ou par ses grands hommes. *Siècle* de Périclès. *Siècle* d'Auguste. Le XIVe *siècle*. Le *siècle* de la Révolution. | Théol. La vie mondaine. Suivre les exemples du *siècle*. Vivre comme les enfants du *siècle*. (Massillon.) | Temps qu'on trouve trop long. Il y a un *siècle* qu'on ne vous a vu. | Écriture sainte. *Les siècles des siècles*, L'Éternité. | *Les siècles futurs, les siècles à venir*, La postérité. Les *siècles futurs* maudiront le despotisme.

SIÉGE, s. m. (du lat. *sedes*, d'où *sedere*, s'asseoir). Meuble fait pour s'asseoir. Prends un *siége*, Cinna. (Corneille.) | Banc de pierre, de marbre, élévation de gazon. | Endroit d'une voiture où s'assied le cocher. Il se mit sur le *siége* à côté du cocher. | Partie de la selle sur laquelle est assis le cavalier. | Médec. Le postérieur. Il est tombé sur le *siége*. | *Bain de siége*, Demi-bain. | Dans les parlements et les tribunaux, Place où s'assied le président, le juge, etc. Boissy d'Anglas resta sur son *siége*, et fut inébranlable devant l'émeute. | Salle où l'on rend la justice. Le *siége* de la cour de cassation. | Par extens. Corps de la juridiction des juges subalternes. *Siége* présidial. *Siége* de la sénéchaussée. | Évêché et sa juridiction. *Siége* patriarcal. *Siége* pontifical. | *Le saint-siége, Siége pontifical, Le Siége apostolique*, Le siége de Rome. Vacance du *saint-siége*. | Capitale d'un État. Rome était le *siége* de l'empire. | Centre, séjour. Paris est le *siége* des arts, des sciences et des lettres. | *Le siége de la pensée*, Le cerveau. | Opération d'une armée pour prendre une place. Le *siége* de Troie. Le *siége* de Sébastopol. Mettre le *siége*. Lever le *siége*. | *État de siége*, État d'une place de guerre investie par l'ennemi et gouvernée par l'autorité militaire. | Se dit aussi d'une province, d'une ville où on supprime l'action des lois pour la remplacer par le régime militaire. Les députés de l'opposition protestèrent contre l'*état de siége*. | Prov. *Mon siége est fait*, Mot de l'abbé Vertot, à qui on apportait des documents sur une affaire qu'il avait décrite avec le seul secours de son imagination. | Se dit à une personne à qui on vient donner des renseignements sur une affaire qui est terminée et pour laquelle il n'est plus temps d'agir. | Pathol. *Siége obstétrique*. Siége dont on se sert pour des opérations de clinique.

SIÉGER, v. n. Occuper un siége, en parlant des évêques et des juges. Un évêque *siége* au chef-lieu de son diocèse. La cour de cassation *siége* à Paris. | Occuper le fauteuil dans une assemblée. Le président *siégeait* à la place d'honneur.

SIEN, SIENNE, pron. possessif et relatif à la 3e personne (du lat. *suus*, même signif.). Qui est à lui, à elle. J'ai mes défauts, mais chacun a les *siens*. | S'employait autrefois comme un adjectif. Un *sien* fils écolier, qui se nommait Horace. (Molière.) | Substant. *Les siens*, Ses parents, ses alliés. | Fam. *Faire des siennes*, Faire des folies de jeunesse. | Prov. On n'est jamais trahi que par *les siens*. | S. m. Son bien, ce qui lui revient, ce qui lui est dû. A chacun le *sien*. | *Mettre du sien dans quelque chose*, Y contribuer de son avoir, de son argent. | En parlant d'un récit. *Y mettre du sien*, Y ajouter des faits imaginaires.

SIENNE. Géogr. Province de l'ancien grand-duché de Toscane, située entre Pise et Florence et la mer Méditerranée. Elle prend son nom de son chef-lieu, Sienne, vieille cité remarquable par l'architecture de ses monuments, l'importance de ses manufactures et son université. | *Terre de Sienne*, Ocre d'un jaune doré tiré de Sienne.

SIERRA, s. f. Mot espagnol usité en géographie, et qui signifie Montagne ou une chaîne de montagnes. | *Sierra-Leone* (Mont-aux-Lions). Nom qu'on donne à une partie de la côte de la Guinée septentrionale. *Sierra Morena*, Montagne noire située en Andalousie.

SIESTE, s. f. (de l'esp. *siesta*, même sens). Repos pris après le dîner, pendant la chaleur du jour. Faire la *sieste*. Le curé faisait chaque jour la *sieste*.

SIEUR, s. m. (du lat. *senior*, diminut. de *monsieur*). Titre d'honneur dont on se sert dans les actes publics et dans les plaidoyers. Et donne acte au *sieur* un tel des présentes. Le *sieur* Durand.

SIÈYES (Emmanuel-Joseph). Né à Fréjus en 1748, mort à Paris en 1836. Il embrassa les ordres dans sa jeunesse, et, se voyant retenu par sa naissance dans les rangs inférieurs du clergé quand il sentait en lui une vaste intelligence, une haute raison, il pressentit, il appela la lutte qui allait s'engager entre les classes privilégiées et les classes populaires. En 1788 parut son premier écrit, intitulé : *Essai sur les priviléges*, et bientôt après son mémoire : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* Ce dernier écrit eut un immense retentissement et décida pour ainsi dire la révolution. Ce fut un trait de lumière qui, en un instant, éclaira l'opinion publique et rallia tous les esprits autour d'une même idée. Sièyes, dans une argumentation serrée, mettait en présence, d'une part, la noblesse et le clergé, deux cent mille hommes environ; de l'autre, vingt-six millions d'ouvriers et de bourgeois, de travailleurs et de patrons, et posait la question dans des termes qui suffisaient à eux seuls pour la résoudre : « Qu'est-ce que le tiers-état? Tout. — Que doit-il être? Tout. » Sièyes fut envoyé aux États-généraux par l'assemblée des électeurs de Paris. Sièyes était un esprit systématique, froid, sûr, peu enthousiaste. Il dirigea avec Mirabeau le mouvement indécis et irrésolu d'abord de l'assemblée des États. Ce fut lui qui indiqua au tiers-état l'idée de se former en assemblée des représentants, et qui donna à cette assemblée son vrai nom, le nom d'*Assemblée nationale*. Nommé membre du comité de constitution, il écrivit un projet de déclaration des droits de l'homme et la plupart des rapports du comité. Élu président de l'assemblée en 1790, il fut entièrement étranger aux affaires publiques pendant la durée de l'Assemblée législative. Appelé à la Convention, il vota la mort du roi, mais ne se rallia pas à la Montagne. Après le 31 mai, il se retira de cette assemblée, et n'y reparut qu'après le 9 thermidor. Nommé membre du Directoire exécutif en mai 1799, il vit avec regret Bonaparte marcher à la dictature. Il fit néanmoins partie du sénat, qui le nomma son président; mais il conserva peu de temps ce titre, et vota constamment avec la minorité. Au second retour du roi (1815), il alla s'établir dans les Pays-Bas. Il revint en France après 1830. Sièyes ne fut pas un tribun, il n'en avait ni la fougue ni l'éloquence; mais son jugement droit et sain, sa logique inflexible, lui permettaient de déduire de chaque fait des conséquences certaines, et donnaient parfois à sa parole une autorité toute-puissante.

SIFFLABLE, adj. Digne d'être sifflé, qui mérite de l'être. Cette pièce est *sifflable*.

SIFFLANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de siffler, qui est accompagné d'un sifflement. Poitrine, respiration *sifflante*. | *Phrase sifflante, vers sifflants*, Phrase, vers où l'on trouve beaucoup de lettres sifflantes. Pour qui sont ces serpents qui *sifflent* sur vos têtes?...

SIFFLEMENT, s. m. Bruit que font en siffiant l'homme et quelques animaux; bruit aigu occasionné par le vent, par une flèche, une balle, les cordages d'un navire, etc., qui fendent l'air. Le *sifflement* d'un garçon d'écurie. Le *sifflement* du vent. Le *sifflement* de la poitrine. Le *sifflement* des balles. Des *sifflements* accueillirent les troupes.

SIFFLER, v. n. Former un son aigu en serrant les lèvres en rond et en poussant son haleine. *Siffler* pour appeler quelqu'un. | Se dit de quelques animaux pour exprimer qu'ils produisent un son aigu. On entendait *siffler* les serpents. | Se dit aussi des oies, du vent, d'une flèche, d'une balle de fusil, etc. | *Siffler en parlant*, Avoir la prononciation gênée par un certain sifflement. | Activ. Chanter un air en sifflant. | *Siffler un oiseau*, Lui apprendre à siffler des airs. | Fam. *Siffler une pièce, un acteur*, Les accueillir à coups de sifflet, les désapprouver avec dérision. On *siffla* les troupes sur le boulevard. | Vulg. *Siffler un verre de vin*, L'avaler tout d'un trait.

SIFFLET, s. m. Petit instrument avec lequel on siffle. Le *sifflet* d'un maître d'équipage. Le *sifflet* du chemin de fer. | Au plur. Censure accompagnée de mépris. S'exposer aux *sifflets*. La pièce est tombée sous les *sifflets*. | *Coup de sifflet*, Action de siffler d'un coup d'haleine dans cet instrument. Le signal fut donné par un *coup de sifflet*. | Fam. Conduit de la respiration; en médecine, La trachée artère. | Fig. et vulg. *Couper le sifflet à quelqu'un*, Le mettre hors d'état de répondre. | Par extens. Le tuer.

SIFFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui siffle. *Siffleur* obstiné. Tout beau, messieurs les *sifflleurs* du parterre! (René.) | Hist. nat. Nom vulgaire du singe d'Amérique, genre sapajou. | Adjectiv. Qui siffle. Les oiseaux *sifflleurs*. | S. m. Espèce d'oiseaux du genre *canard*, appelés aussi *pénélope* et *vingeon*.

SIFFLOTER, v. n. (fréquentat. de *siffler*). Siffler souvent. Ne faire que *sifflotter*. | Siffler sans attention en jouant. | Se dit également des animaux. Les sansonnets *sifflotent* du matin au soir. | Activem. Siffler négligemment quelque air. Il se promenait en *sifflotant* des motifs d'opéra.

SIGEBERT. Troisième fils de Clotaire Ier, roi des Francs, eut en partage le royaume d'Austrasie en 561. Il épousa Brunehaut, qui d'arienne s'était faite catholique. Les Huns ayant fait une irruption dans ses États, il les vainquit et les chassa au delà du Rhin. Il tourna ensuite ses armes contre Chilpéric, roi de Soissons, qui, pendant son absence, lui avait enlevé plusieurs villes. Il reprit ses possessions, se rendit maître de Soissons, et accorda la paix à son frère aux conditions qu'il voulut lui prescrire. Au bout de quelques années, il la rompit à la sollicitation de Brunehaut pour venger la mort de sa sœur Galswinte, femme de Chilpéric. Il fut arrêté au milieu de ses succès par un assassin envoyé de Frédégonde, qui le fit périr en 575.

SIGILLATION, s. f. (du lat. *sigillum*, sceau). Action d'apposer un sceau.

SIGILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *sigillum*, sceau). Qui est marqué d'un sceau. Lettres *sigillées*. | *Terre sigillée*, Terre glaise qui vient des îles de l'Archipel et qui est marquée d'un sceau.

SIGISBÉE, s. m. (de l'ital. *sigisbeo*, chuchoteur). Celui qui rend des soins assidus à une dame et qu'on juge être dans son intimité parce qu'on le voit chuchoter à l'oreille. Le *sigisbée* est parfaitement accueilli en Italie, même en public, dans une loge de théâtre. C'est le lieutenant du mari, son remplaçant, ce qu'on appelle ironiquement en France l'*ami de la maison*, l'*ami de madame*.

SIGISBÉISME, s. m. État d'un sigisbée; habitude d'avoir des sigisbées. Le *sigisbéisme* est fort en vogue en Italie, en Espagne, même en France.

SIGISMOND. Empereur d'Allemagne, fils de Charles IV et frère de l'empereur Venceslas, né en 1366, fut élu roi de Hongrie en 1386. Il fut vaincu par Bajazet, empereur des Turcs, à la célèbre bataille de Nicopolis, et rentra avec peine dans l'exercice du pouvoir souverain. Élevé à l'empire en 1411, il fit d'importantes concessions pour rétablir la paix en Allemagne. Afin de terminer le grand schisme d'Occident, il convoqua un célèbre concile à Constance (1414), où l'on fit brûler Jean Huss et Jérôme de Prague. Les hussites, pour venger la mort de leurs chefs, se soulevèrent contre l'empereur et remportèrent, sous le commandement de Ziska, plusieurs victoires. Sigismond, devenu maître de la Bohême après la mort de Venceslas (1419), se vit obligé de traiter avec eux. Mais l'histoire lui reproche d'avoir, par trahison, attiré les principaux chefs dans une grange, sous prétexte d'une conférence, et de les y avoir fait brûler vifs. La guerre se termina ainsi. Sigismond mourut en 1437, après avoir complètement soumis la Bohême. | Trois rois de Pologne ont porté ce nom. *Sigismond Ier*, surnommé *le Grand*, fils de Casimir IV, fut élu roi en 1507. Il repoussa jusqu'aux environs de Moscou les Russes, auxquels il imposa une paix onéreuse (1514). Il battit ensuite les chevaliers teutoniques. Enfin il chassa les Valaques (1531), et assura par ses victoires la paix à la Pologne. Il mourut en 1548. | *Sigismond II*, dit *Auguste*, fils du précédent, lui succéda en 1548. Il conquit la Livonie, soumit les chevaliers porte-glaive, et força les ducs de Courlande et Semigalle à se reconnaître feudataires de la Pologne. Il mourut en 1572. En lui finit la ligne masculine des Jagellons.

SIGLE, adj. (du gr. σίγλαι, abréviation, chiffre abréviatif). Se dit des lettres initiales employées comme abréviation dans les inscriptions des monuments, tombeaux, etc. Exemple : A. M. D. G., pour *Ad majorem Dei gloriam*. | S. m. *Un sigle*.

SIGMA, s. m. Dix-huitième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre S. Elle se figure par Σ σ. | Comme signe numérique, elle signifie 18.

SIGMOÏDE, adj. (du gr. σίγμα, nom de la lettre *s* chez les Grecs, et de εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme du sigma. Cavité, fosse *sigmoïde*.

SIGNAL, s. m. (du lat. *signum*, signe). Signe convenu pour servir d'avertissement. Le premier coup de canon fut le *signal* du combat. | *Donner le premier signal*, Donner le premier avertissement. | Ce qui annonce et provoque une chose. Cette disgrâce fut le *signal* de sa perte. | Mar. Moyens d'intelligence et de communication. Arborer les *signaux* de détresse, lorsqu'on est en danger. | Bouée de liége, morceaux de bois flottant sur l'eau, pour désigner l'endroit où ont été placés des filets et des cordes. | *Signaux de chemins de fer*, Fanaux en verres de couleur qui ont diverses significations. La lanterne rouge signale l'arrivée d'un train ; pendant le jour, les divers signaux sont faits par les cantonniers au moyen de petits drapeaux.

SIGNALÉ, ÉE, adj. Caractérisé, décrit, dépeint. Notre époque est *signalée* par des événements de la plus haute importance. | Remarquable. Courage *signalé*. Mérite, service *signalé*. Il a été comblé de faveurs *signalées*. Il est doué de vertus rares, *signalées*.

SIGNALEMENT, s. m. Description de l'extérieur de quelqu'un qu'on veut faire reconnaître. Le *signalement* d'un criminel est envoyé à toutes les brigades de gendarmerie et aux commissaires de police de tout le territoire. Le *signalement* d'un proscrit.

SIGNALER, v. a. Faire par écrit ou verbalement le signalement de quelqu'un. L'employé *signala* les traits de l'individu à qui il délivrait un passeport. (Vidocq.) | Transmettre un signalement. Le forçat évadé *est signalé* à toute la police. | Donner avis par des signaux qu'on aperçoit quelque chose. L'arrivée de la flotte anglaise *fut signalée* à Moreau. (Hist.) | Appeler, attirer l'attention de quelqu'un sur une personne ou sur une chose. Les classes qui sont dans l'indigence *sont signalées* par les économistes comme des classes dangereuses. | Fig. Rendre remarquable, fameux. *Signaler* son zèle et son courage. (Boileau.) | En mauvaise part. Charles IX *signala* son règne par le massacre de la Saint-Barthélemy. | Annoncer. Le ciel *signala* la destruction de Ninive par une pluie de feu. (Bridaine.) | SE SIGNALER, v. pron. Être signalé. Il est plus difficile de *se signaler* par le génie que par le courage. Le prince *se signale* par ses vices.

SIGNATAIRE, s. Celui, celle qui signe ou qui a signé. Les *signataires* du traité. La *signataire*. Les *signataires* d'un marché, d'un bail, etc.

SIGNATURE, s. f. (du lat. *signare*, signer). Seing, action de signer, nom qu'une personne met, avec paraphe, au bas d'une lettre, contrat, billet ou acte quelconque privé ou public. La *signature* est un consentement qui équivaut à un serment. | Action de signer. Les préfets emploient une grande partie de leur temps à la *signature*. | En jurisprudence, la *signature* forme le complément indispensable d'un écrit, et est nécessaire pour donner à un acte toute sa perfection. L'usage constant des signatures ne date guère que du XIIe siècle. Auparavant, on se servait d'une croix, de symboles arbitraires, de monogrammes, et quelquefois, mais rarement, on écrivait le nom. | Imprim. Signe que l'on met au bas des pages sous la dernière ligne pour la facilité de la brochure, et pour faire connaître l'ordre des cahiers et des pages qui les composent. La *signature* est en chiffres ou en lettres.

SIGNE, s. m. (du lat. *signum*, même signif.). Indice, marque. Il nous a souri, c'est bon *signe*. Le ciel se couvre, c'est mauvais *signe*. | Marque ou tache naturelle sur la peau. Cette femme a un *signe* au bas de la joue. | Démonstration extérieure. Les chiens remuent la queue en *signe* de joie. Il y a un mois que vous n'avez donné *signe* de vie. | Fig. Ce qui sert à représenter. Les mots sont les *signes* de nos idées. (Condillac.) L'argent est le *signe* des valeurs des marchandises. (Montesquieu.) | *Signe de croix*, Représentation d'une croix que font les catholiques en portant la main du front au milieu de la poitrine, et de l'épaule gauche à l'épaule droite. | Didact. Ce qui sert à représenter une chose. *Signes* astronomiques. *Signes* de la musique. *Signes* algébriques. | Constellation. Les *signes* du zodiaque. | Physiogn. Les *signes* du visage. | Bibl. Miracle, phénomène. Les *signes* éclatants qui marqueront la fin du monde. (Saint Matth.) | Astrol. Certaines causes naturelles dont les astrologues tirent des augures bons ou mauvais. | Pathol. Phénomène apparent. Les *signes* diagnostiques de la santé et de la maladie. Voilà des *signes* de maladie.

SIGNER, v. a. (du lat. *signare*, même signif.). Mettre son seing à un acte, etc. *Signer* un contrat, et, dans le sens neutre, *signer* à un contrat, en parlant des témoins. | Fig. Les martyrs *ont* courageusement *signé* leur foi de leur sang. | On dit, pour attester la sincérité d'une promesse, *Je la signerais de mon sang*. | Orfévr. *Signer une pièce d'argenterie*, La marquer du poinçon. | SE SIGNER, v. pron. Être signé. | Faire le signe de la croix. Les dévots *se signent* quand il tonne.

SIGNET, s. m. (pron. *siné* ; dim. de *signe*). Petit ruban attaché au haut d'un livre, pour marquer l'endroit où l'on en reste. Les *signets* d'un livre.

SIGNIFICATIF, IVE, adj. Qui exprime bien, qui contient un grand sens. Mot *significatif*. Geste *significatif*. Empreinte *significative*.

SIGNIFICATION, s. f. (du lat. *significatio*, même sens). Ce que signifie une chose. La *signification* des symboles. | Acception, sens d'un mot. La *signification* des mots gît dans leur définition. | Jurispr. Notification d'un acte par voie de justice. *Signification* par huissier. | Légal. D'après la loi et la pratique, aucune signification ne peut être faite depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, avant six heures du matin ni après six heures du soir, et depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre, avant quatre heures du matin ni après six heures du soir. Les significations ne peuvent être faites non plus les dimanches ni les jours de fête légale.

SIGNIFICATIVEMENT, adv. D'une manière significative. Voilà un ordre formulé *significativement*.

SIGNIFIER, v. a. (du lat. *significare*, même sens). Marquer, désigner, être le signe de. Un acte énergique *signifie* toujours une grande force de conviction. | Absol. Cela ne *signifie* rien du tout. | Gramm. Marquer le sens d'un mot. Un mot *signifie* une chose au sens propre, et quelquefois tout le contraire au sens figuré. | Déclarer, faire connaître. Son père lui *a signifié* ses intentions avant de mourir. | Notifier par procédure de justice. On lui *a signifié* sa condamnation le soir même.

SILENCE, s. m. (pron. *silanse*, du lat. *silentium*, même signif.). État d'une personne qui s'abstient de parler. Le condamné se tient dans le *silence* le plus absolu. | *Silence!* Sorte d'interjection commune aux professeurs dans leurs classes et aux huissiers audienciers. Faites *silence!* | *Souffrir en silence*, Ne pas se plaindre. | Cessation de correspondance entre personnes qui ont l'habitude de s'écrire. Je suis étonné d'un *silence* aussi prolongé. Je romps enfin le *silence*. | Chose secrète qu'on ne doit pas révéler ou sur laquelle la prudence ne permet pas qu'on tienne des discours. Le *silence* chez l'homme qui aime et qui en souffre est le signe d'un sentiment profond. | Se dit du langage écrit. Acheter le *silence* d'un écrivain. | Non-mention d'un fait, d'une chose. L'histoire garde le *silence* sur cet événement. | *Passer une chose sous silence*, N'en point parler. | En secret. Cet amour s'est accru dans le *silence*. (Racine.) | Cessation de tout bruit. Le *silence* des vents, de la nuit, de la nature. | La mort. Le *silence* éternel. | Musiq. Signe qui a la valeur d'une note, et marque une pause. | Mythol. Le *dieu du silence* était Harpocrate. Les Égyptiens le représentaient un doigt placé sur la bouche.

SILENCIEUSEMENT, adv. (pron. *silansieuzeman*.) D'une manière silencieuse, en silence. Ils vivaient *silencieusement* dans la retraite de Port-Royal. Ils écoutaient *silencieusement* mes sermons.

SILENCIEUX, IEUSE, adj. Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. Ils vivaient *silencieux* dans leurs thébaïdes de feuillage. (Saint-Martin.) | Où l'on n'entend pas de bruit. Abeilard s'était retiré avec ses élèves dans une vallée *silencieuse*.

SILÈNE. Myth. Père nourricier et compagnon de Bacchus. On le représente avec une tête chauve, des cornes, un gros nez retroussé, une petite taille, une corpulence charnue. On le reconnaît à sa couronne de lierre et à la tasse qu'il tient d'un air vainqueur. | Entomol. Papillon de jour.

SILÉSIE. Géogr. Ancien duché d'Allemagne ; province des États prussiens; 350 kilom. sur 115. 3,300,000 habitants ; chef-lieu, Breslau. Sol fertile, industrie active. | Dans les temps les plus reculés, ce pays fut habité par les Ligiens et les Quades. Ils furent déplacés par les Slaves, qui réunirent cette province à la Pologne. Ils reçurent la religion chrétienne au VIIIe siècle. Après la mort de Boleslas III (1138), la Silésie eut des ducs particuliers. En 1327, elle fut réunie au royaume de Bohême. En 1742 et 1745, le roi de Prusse s'en empara, et l'Autriche lui en céda une grande partie, se réservant seulement une portion de la Haute-Silésie. On divise ce pays en *Silésie prussienne* et *Silésie autrichienne*. Géographiquement, la Silésie se divise en *haute* et *basse*. Cette dernière comprend les principautés de Breslau, de Brieg, de Glogau, de Liegnitz, de Sagan, etc. ; elle forme la Silésie prussienne. La *haute* est formée des principautés d'Oppeln, de Ratibor, de Teschen, de Troppau, de Neisse, etc. La plus grande partie forme la Silésie autrichienne ; le reste est à la Prusse.

SILEX, s. m. Pierre dure formée de silice, comprise dans les quartz. Le quartz agate, le quartz jaspé, le quartz hyalin, la pierre à fusil, les pierres meulières, etc., sont des silex. On en fait des brunissoirs, des molettes pour porphyriser, etc. Les anciens Gaulois, ne connaissant pas le fer, s'en fabriquaient des dards, des poignards et des haches.

SILHOUETTE, s. f. Portrait tiré de profil en suivant l'ombre portée du visage. Dessiner à la *silhouette*. | Portrait découpé aux ciseaux dans du papier noir. Voilà une charmante *silhouette*.

SILICATE, s. m. Chim. Nom générique des sels formés de silice et d'une base. Les *silicates* constituent des espèces minérales assez répandues.

SILICE, s. f. Substance que l'on a longtemps regardée comme un corps simple, puis comme l'oxyde d'un métal appelé *silicium*, et que quelques chimistes considèrent aujourd'hui comme un acide. Elle est composée d'oxygène et de silicium. Elle est blanche, rude au toucher, inodore, d'une pesanteur spécifique de 2,66, soluble dans l'eau, mais en très-petite quantité, fusible à un feu très-intense. Elle est très-répandue dans la nature, fait presque la totalité des quartz, des sables, des pierres précieuses, constitue l'agate, le silex, le jaspe, l'opale, etc. Par son mélange avec d'autres substances et différents oxydes métalliques, elle forme les grès plus ou moins durs. On l'emploie dans la fabrication du verre, de la poterie et des mortiers.

SILICEUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient de la silice. Terre *siliceuse*.

SILICIQUE, adj. Synonyme de *Siliceux*. | *Acide silicique*, Nom donné à la silice.

SILICIUM, s. m. (pron. *silisiome*; du lat. *silex*, pierre). Chim. Métal pulvérulent et d'une couleur

foncée, dont la combinaison avec l'oxygène produit la silice. On l'obtient en décomposant la silice par le potassium à une température très-élevée.

SILICULE, s. f. (du lat. *silicula*, même signif.). Fruit sec, arrondi, s'ouvrant en deux valves.

SILICULEUX, EUSE, adj. Dont le fruit est une silicule. Plante *siliculeuse*.

SILIQUE, s. f. (du lat. *siliqua*, même sens). Bot. Fruit consistant en une coste allongée, cylindrique ou aplatie, contenant des semences de plusieurs formes. *Silique douce*, Fruits du caroubier, de l'arbre de Judée

SILIQUEUX, EUSE, adj. Dont le fruit est une silique. Plantes *siliqueuses*.

SILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Mar. Espace que parcourt un navire. | Trace qu'il laisse après lui. Le *sillage* du navire. | *Faire grand sillage*, *bon sillage*, Naviguer heureusement et avec rapidité.

SILLER, v. n. (*ll* mouillées). Mar. Fendre les flots. Navire qui *sille* bien.

SILLET, s. m. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare, etc., sur lequel portent les cordes.

SILLON, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *sulcus*, même sens). Longue trace que fait dans la terre le soc de la charrue. Tracer un *sillon* droit et profond, c'est la condition d'un bon labourage. | Se dit des traces que certaines choses laissent en passant. La proue en longs *sillons* blanchit des flots amers. | Se dit des campagnes, des champs. Trop de sang a inondé nos *sillons*. | Au plur. Rides du front. De larges *sillons* creusaient son front chauve. | Hist. nat. Raie, strie profonde. | Anat. Rainure creusée à la surface de certains os. | Vétérin. Rides qu'on trouve au palais des chevaux. | Fig. *Faire, tracer son sillon*, Faire l'ouvrage qu'on est tenu de faire, qu'on s'est donné pour tâche d'accomplir régulièrement chaque jour. Nous *traçons* chaque jour *notre sillon*.

SILLONNÉ, ÉE, adj. Couvert de sillons. Visage *sillonné* de rides. | Fig. Montagne *sillonnée* de ravins et de fondrières. | Anat. Creusé en gouttières. Les cavités *sillonnées* du foie. | Hist. nat. Qui est marqué de stries profondes. Feuilles *sillonnées*.

SILLONNER, v. a. (*ll* mouillées). Couvrir de sillons. *Sillonner* un champ. | Fig. Des traits enflammés *ont sillonné* la nue. (Saint-Lambert.) | *Sillonner les mers*, Naviguer. Nous *sillonnerons* toutes les mers du globe. | Rider. L'âge *a sillonné* son front qui ressemble à un chêne foudroyé. (Chateaubriand.)

SILO, s. m. (mot espagn., même signif.). Fossé souterrain où l'on conserve le grain. | Sorte de punition, infligée à nos soldats, en Afrique, et qui consistait à les enfermer dans une espèce de cachot souterrain. Condamner à trois jours de *silo*. | Les silos sont d'un usage constant chez plusieurs peuples du Midi, qui en ont reçu la pratique des Romains. Nous ne les connaissons en France que depuis 1810, époque où Jourdain les étudia chez les Basques, qui leur donnent ce nom. Ce sont des sortes de puits secs en forme de carafe ou d'entonnoir renversé. Leur profondeur est communément de trois mètres, et les parois ainsi que le fond en sont revêtus de nattes de paille. Il y a des silos construits dans le roc et qui ont plus de 25 mètres de profondeur. Dans les silos ordinaires, le blé se conserve un an sans y toucher, et, en renouvelant la paille, une vingtaine d'années et plus.

SILURE, s. m. Ichthyol. Genre de la famille des siluroïdes ou oplophores, renfermant des poissons que l'on reconnaît soit à la nudité de leurs corps, soit à de grandes plaques osseuses qu'on y remarque. Leur bouche, très-fendue, est garnie de barbillons; la tête est large et déprimée. Ce genre renferme plusieurs espèces dont on a fait autant de sous-genres. Le *silure* proprement dit est le plus grand de nos poissons d'eau douce. Sa couleur est d'un noir verdâtre. Sa taille atteint quelquefois 1m 50 et plus.

SILVESTRE. Deux papes et un antipape ont porté ce nom. | *Silvestre Ier*, Romain, succéda à Melchiade, en 314. Il envoya des légats au concile d'Arles, où furent condamnés les donatistes, et au concile de Nicée en 325. Il mourut en 335. | *Silvestre II*, appelé auparavant *Gerbert*, né en Auvergne d'une famille obscure, devint très-savant en théologie et dans les sciences exactes. Il fut fait abbé de Bobio, puis devint précepteur de l'empereur Othon III. Plus tard, Hugues Capet le choisit pour précepteur de son fils Robert, et le fit élire archevêque de Reims en 992, après la déposition d'Arnoul. Celui-ci ayant été rétabli, en 993, par le pape Grégoire V, Gerbert se retira en Italie et reçut l'archevêché de Ravenne. Il succéda à Grégoire V en 999. Il mourut en 1003. On a de lui des lettres et des traités. | *Silvestre III*, antipape, nommé auparavant Jean, évêque de Sabine, fut élu par opposition à Benoît IX en 1044 et chassé peu de mois après, quoiqu'il fût aussi bien pape que Benoît.

SILVICULTURE, s. f. (du lat. *silva*, forêt; *cultura*, culture). Science qui a rapport à la culture, à l'entretien des bois, des forêts, à la plantation des pépinières et en général à l'arboriculture.

SIMAGRÉE, s. f. (du lat. *simulacrum*, simulacre). Faux semblant. | Au plur. Manières affectées, minauderies. Pourquoi toutes ces *simagrées*? Sa candeur ne connut jamais les *simagrées*.

SIMAROUBA, s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées, renfermant des arbres très-élevés garnis de feuilles alternes, pinnées, d'un beau vert luisant, et de fleurs petites, verdâtres ou blanches, dont les pétales sont panachés de rouge vif. On en connaît plusieurs espèces, qui habitent particulièrement les Antilles, le Brésil et la Guiane. On regarde cette écorce comme astringente et tonique; elle est très-amère.

SIMARRE, s. f. (de l'ital. *simarra*). Sorte de robe longue et traînante. | Espèce de vêtement que portent les chefs de la magistrature.

SIMILAIRE, adj. (du lat. *similis*). Semblable, de même nature. Parties *similaires*. | Arithmét. *Nombre similaire*, Nombre proportionnel. | T. d'optiq. *Lumière similaire*, Dont les rayons sont également réfrangibles. | Substantiv. *Les similaires*, Les choses semblables. L'étude des *similaires*.

SIMILITUDE, s. f. (du lat. *similitudo*, ressemblance). Rapport exact entre deux ou plusieurs choses. | Rhét. Figure par laquelle on tâche de rendre une chose sensible par une autre toute différente. Nous aimons bien mieux, nous autres gens d'étude, une comparaison qu'une *similitude*. (Mol.) | Géom. Relation que deux choses différentes ont entre elles. La *similitude* des triangles.

SIMILOR, s. m. (du lat. *similis*, semblable; *auro*, à l'or). Alliage de cuivre et de zinc ayant en quelque sorte l'aspect de l'or.

SIMON LE MAGICIEN. Né à Gitton ou Gétron, dans la Samarie, il se convertit au christianisme et reçut le baptême des mains de Philippe. Peu de temps après, voyant les apôtres opérer des prodiges et parler plusieurs langues sans les avoir apprises, Simon leur offrit de l'argent pour acquérir la même puissance, et c'est de là qu'on a nommé *simoniaques* ceux qui font un trafic des choses sacrées. Pierre, indigné, le maudit. Pour se venger de cet affront, Simon s'adonna à la magie avec plus d'ardeur qu'auparavant, et enseigna des hérésies qui eurent un grand succès. Selon lui, Dieu subsistait dans une lumière inaccessible. Entre Dieu et l'homme, il plaçait des êtres intermédiaires, qu'il nommait *éons*; lui-même en était un. Il se vantait en outre de faire des prodiges surprenants. On dit qu'à Rome, où il était venu, il se vanta de pouvoir monter au ciel; mais il tomba et se rompit les jambes. Il mourut de douleur et de honte l'an 67. Cette légende est tirée des *Actes des apôtres*.

SIMONIAQUE, adj. Où il entre de la simonie. | Qui commet une simonie. Ce prêtre a été condamné comme *simoniaque*. | Subst. Un *simoniaque*.

SIMONIDE. Célèbre poète de l'antiquité, né à l'île de Cos, qui florissait dans le ve siècle av. J. C. Les anciens faisaient grand cas de ses ouvrages, et le mettaient sur le même rang que Pindare. Il composa des épigrammes, des odes, des élégies, des pièces de théâtre et plusieurs poèmes épiques; il ne nous reste que des fragments de ses ouvrages. On dit qu'il ajouta à l'alphabet grec les lettres μ, ω, ξ, ψ.

SIMONIE, s. f. Trafic criminel des choses spirituelles, comme les sacrements, les fonctions ecclésiastiques, etc. Le droit canonique prononce trois sortes de peines contre les simoniaques, savoir : l'excommunication majeure et les autres censures, la nullité des actes simoniaques et l'obligation de restituer ce qu'on a reçu.

SIMOUN, s. m. Vent brûlant qui souffle en Afrique. Il soulève des monceaux de sable et engloutit quelquefois des caravanes entières.

SIMPLE, adj. et s. (du lat. *simplex*, même signif.). Qui n'est pas composé. L'essence de l'idée est d'être *simple*, et la simplicité est une des conditions de la beauté des formes. | Seul, unique, l'opposé de double. Corps *simple*. Fleur *simple*. | Qui renferme peu de parties distinctes. | Qui est sans grade. *Simple* clerc. *Simple* soldat. | Dégagé de tout accessoire. Une *simple* lettre. Une *simple* recommandation. | Qui exige peu de soins. Les *simples* lois de la sainte équité. (Boileau.) | Sans ornement. Maison *simple* et bien réglée. Style *simple*. Être *simple* dans ses vêtements. | Sans condition. Donation pure et *simple*. | Qui est conforme à la nature, à la raison. Raisonnement *simple*. Le *simple* bon sens. | Non compliqué. Le sujet de cette comédie est *simple*. | Sans déguisement, sans malice, et substantiv. Dieu aime les *simples*. | Niais, incrédule, facile à tromper. Je ne suis pas si *simple* que de me fier à lui. | Gramm. *Temps simples*, Qui se conjuguent sans auxiliaire. | S. m. Le *simple* et le composé. *Parier le double contre le simple*, Deux contre un. | *Les simples*, Nom général donné aux plantes médicinales. Il connaît les propriétés de tous ces *simples* de ces prés. (La Fontaine.)

SIMPLEMENT, adv. Seulement. Je lui ai fait entendre *simplement*. | Sans ornement. Elle s'en allait *simplement* vêtue. | De bonne foi, sans déguisement. Dire *simplement* les choses. | Naïvement, sans finesse, bonnement. Agir *simplement*.

SIMPLICITÉ, s. f. (du lat. *simplicitas*, même sens). Qualité de ce qui est simple. *Simplicité* de cœur. O sainte *simplicité*! (G. Sand.) | Éloignement du faste. *Simplicité* des habits. *Simplicité* du style. | Trop grande simplicité à croire. On n'a jamais vu une *simplicité* aussi grande. | Au plur. Naïveté, bêtise. Que de *simplicités* se disent avec prétention! Que de niaiseries, de *simplicités*!

SIMPLIFICATION, s. f. (pron. *simplifikasion*; rad. *simple*). Action de simplifier. La *simplification* a pour effet de rendre les choses plus faciles.

SIMPLIFIER, v. a. (du lat. *simplificare*). Rendre plus simple, moins composé. *Simplifier* des calculs, un raisonnement, une méthode.

SIMPLISME, s. m. (rad. *simple*). Défaut de raisonnement d'un esprit simpliste.

SIMPLISTE, adj. Se dit de ceux qui, dans les choses, ne voient qu'une seule face, un seul côté. Un esprit *simpliste*. | Substantiv. Le *simpliste* n'est point apte à traiter les grandes questions.

SIMULACRE, s. m. (du lat. *simulacrum*). Idole, statue, image, représentation d'une divinité. Les païens se prosternaient devant des *simulacres*. | Fantôme, spectre. De vains *simulacres* s'offrent à nous pendant la nuit. | Fig. Représentation fausse et ridicule. *Simulacre* de roi. Vain *simulacre*. *Simulacre* ridicule. Dans les derniers règnes des Mérovingiens, il n'y avait qu'un *simulacre* de royauté.

SIMULATION, s. f. (pron. *simulasion*; rad. *simuler*). Déguisement, feinte. En toute chose évitez la *simulation*. | Jurisp. Fiction, fausseté. La *simulation* dans un contrat peut le faire annuler.

SIMULER, v. a. (du lat. *simulare*, même signif.). Présenter comme réel ce qui ne l'est pas; feindre. *Simuler* la bonté. *Simuler* une trêve. *Simuler* une attaque. | S'emploie au palais. *Simuler* une disposition testamentaire. *Simuler* une vente.

SIMULTANÉ, ÉE, adj. (du lat. *simultaneus*, même sens). Qui a lieu, qui se produit dans un même instant. Des efforts *simultanés*. Une attaque *simultanée*. | *Enseignement simultané*, Celui dans lequel un maître, s'adressant à une classe ou à une division entière d'élèves, leur fait faire en même temps les mêmes exercices.

SIMULTANÉITÉ, s. f. Coïncidence de deux choses, de deux actions dans le même moment. La *simultanéité* de deux opérations.

SIMULTANÉMENT, adv. Ensemble, au même instant. Ils firent feu *simultanément*.

SINAÏ. Géogr. Montagne fameuse de l'Arabie Pétrée, sur laquelle on raconte que Dieu donna la loi à Moïse. Elle est située dans une péninsule formée par les deux bras de la mer Rouge; elle a deux sommets, celui de Sinaï et celui d'Horeb.

SINAPISATION, s. f. (pron. *sinapizasion*). Action de sinapiser. | Effet que produit la moutarde sur l'économie animale.

SINAPISER, v. a. Poser des sinapismes. *Sinapiser* un malade. | Mettre de la moutarde sur un cataplasme ou dans un bain. *Sinapiser* un bain.

SINAPISME, s. m. (du lat. *sinapis*, moutarde). Cataplasme fait avec le levain du froment, la semence de moutarde pulvérisée, le sel commun et le vinaigre scillitique. On le fait souvent avec la semence de moutarde seule et de l'eau. On se sert des *sinapismes* pour produire la rubéfaction, une excitation générale ou une révulsion, surtout à la plante des pieds, aux jambes, etc.

SINCÈRE, adj. (du lat. *sincerus*, entier). Franc, vrai, véritable. Un enfant *sincère*. Des discours *sincères*. Un attachement *sincère*. | Authentique, qui n'a point subi d'altération. Un acte *sincère*.

SINCÈREMENT, adv. Franchement, véritablement, sans artifice. *Sincèrement* vertueux. Ces gens ne sont pas *sincèrement* chrétiens.

SINCÉRITÉ, s. f. (rad. *sincère*). Franchise, candeur, véracité. La *sincérité* est d'une grande utilité dans les affaires. Je ne crois point à la *sincérité* de vos promesses. | La sincérité est une ouverture du cœur. On la trouve en fort peu de gens, et celle que l'on trouve d'ordinaire n'est qu'une fine dissimulation pour attirer la confiance des autres. La loi naturelle veut que la vérité règne dans tous nos discours, sans en excepter le cas où notre sincérité

devrait nous coûter la vie. La morale de la plupart des gens, en fait de sincérité, n'est pas rigide ; on ne se fait pas scrupule de trahir la vérité par intérêt, ou pour se disculper, ou pour excuser quelqu'un ; on appelle ces mensonges officieux, on les fait pour avoir la paix dans son ménage, pour obliger un ami, pour prévenir quelque accident. Mauvais prétextes : il n'est jamais permis de faire un mal pour qu'il en arrive un bien ; la bonne intention sert à justifier les actions indifférentes, mais n'autorise pas celles qui sont essentiellement mauvaises. | Il y a une distinction à faire entre *sincérité*, *franchise*, *naïveté* et *ingénuité*. La *sincérité* empêche de parler autrement qu'on ne pense, c'est une vertu ; la *franchise* fait parler comme on pense, c'est un effet du naturel ; la *naïveté* fait dire librement ce qu'on pense, c'est le plus souvent un défaut de réflexion ; l'*ingénuité* fait avouer ce qu'on sent, c'est trop souvent une bêtise.

SINCIPITAL, ALE, adj. (du lat. *sinciput*). Anat. Peu usité. Qui appartient au sinciput. La région *sincipitale* est la partie supérieure du crâne.

SINCIPUT, s. m. Anat. Le sommet de la tête. Avoir mal au *sinciput*.

SIND. Géogr. Fleuve d'Asie, qui prend sa source dans le Thibet, sur le revers septentrional de l'Himalaya. Il court d'abord au N., franchit l'Himalaya, parcourt l'empire de Lahore, la province de Sindhi, et il s'en détache deux branches principales à Tatta. La première, ou *Kambargandy*, rejoint le lit principal à quelque distance au-dessous de Bahkar ; la deuxième, ou le *Farran*, traverse le marais de Rin, et contribue à former la grande île de Katch. Ses principaux affluents sont le Kaboul et le Pendjnad. Le Sind se jette dans la mer, au golfe d'Oman ; il est sujet à des inondations comme le Nil. Il était connu des anciens sous le nom d'*Indus*.

SINDHI. Géogr. Contrée de l'Indoustan, bornée au N. par l'Afghanistan et le Moultan ; à l'E., par un désert assez étendu ; au S., par le golfe d'Oman ; à l'O., par le Beloutchistan. Elle s'étend sur les deux rives du Sind ou de l'Indus.

SINDON, s. m. (du gr. σινδών, drap, linge). Petit plumasseau de charpie rond et aplati que les chirurgiens introduisent dans l'ouverture faite avec le trépan. Nom du linceul qui servit au Christ.

SINÉCURE, s. f. (du lat. *sine*, sans ; *cura*, soin). Emploi rétribué sans fonctions réelles. Donner des *sinécures*. Obtenir une *sinécure*. | Par extens. Fonctions bien rétribuées, mais peu pénibles.

SINÉCURISTE, adj. et s. Celui, celle qui possède une sinécure. A bas les *sinécuristes!*

SINE QUA NON (pron. *sinékouanone*). Expression adverbiale prise du latin, et signifiant en français, Nécessaire, dont on ne peut se passer. La condition *sine qua non* de mon approbation à votre entreprise est une mise à exécution immédiate.

SINGAPOUR (c'est-à-dire *la Ville du Lion*). Géogr Ville de l'Inde transgangétique, sur la côte S. d'une île de même nom, entre la pointe de la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra ; environ 90,000 habitants. Port franc très-commerçant ; vastes chantiers de construction. Cette ville a été fondée en 1819 par sir Thomas Raffles, et appartient aux Anglais. | L'île de Singapour a 40 kilom. sur 20, et est séparée du continent par un détroit qui porte le même nom. | On écrit aussi *Sincapour*.

SINGE, s. m. (du lat. *simia*, fait de *simulare*, imiter). Zool. Famille de mammifères formant presque à elle seule l'ordre entier des quadrumanes. On caractérise les singes entre tous les animaux par leur face nue, par leurs épaules larges et aplaties comme chez l'homme, par deux mamelles sur la poitrine, par des mains conformées à peu près comme dans l'homme, excepté le pouce qui est plus petit et qui ne peut pas se mouvoir indépendamment des autres doigts, par des espèces de mains terminant les jambes de derrière, au lieu de pieds, ce qui les a fait nommer quadrumanes, car le pouce des pieds est aussi opposable à leurs doigts que celui des mains ; par le même nombre de dents que chez l'homme, mais plus écartées ; enfin, par une conformation de corps analogue à la nôtre, dans presque toutes ses parties. Ils diffèrent de nous par la station, qui n'est jamais aussi droite que la nôtre ; elle est oblique ou diagonale ; leurs genoux sont toujours à demi pliés lorsqu'ils veulent se dresser. Quand ils marchent, ce sont d'abord les mains qu'ils posent à terre, puis le train de derrière s'avance tout d'une pièce, comme font les culs-de-jatte ; aussi les quadrumanes ont généralement les bras plus longs que les jambes, ce qui est le contraire dans l'espèce humaine. Ils sont essentiellement formés pour grimper sur les arbres, et non pour se tenir debout ainsi que l'homme, car ils n'ont pas, comme lui, la tête en équilibre sur l'épine du dos, ni les os du bassin aussi larges, ni les cuisses fermes et droites, ni les jambes musculeuses, ni les talons saillants. Toutes les espèces de singes sont omnivores et surtout frugivores, parce qu'elles vivent sur les arbres des climats chauds des tropiques où croissent beaucoup de fruits. Les singes les cueillent et les portent à leur bouche avec les mains, à la manière de l'homme. Ils savent fort bien aussi arracher les racines avec leurs ongles aplatis comme les nôtres. Leurs intestins ont aussi la même conformation que les nôtres, ils ont un cæcum court ; ils boivent naturellement l'eau dans le creux de leurs mains. Chaque espèce ne s'attroupe point avec une autre, mais il y a comme autant de nations séparées de chacune d'elles, qui préfèrent certains cantons et ont leur nourriture appropriée. Ce sont, en général, des animaux matineux et qui se tiennent tranquilles pendant la chaleur du jour. Ils dorment aisément sur les arbres, en s'accrochant entre les branches, car ils craignent de rester à terre, où la difficulté qu'ils ont de courir semble justifier leur poltronnerie ; mais, du haut des arbres où ils se cachent, il leur est plus facile de se défendre, en lançant des branches, des fruits, et même leurs excréments à leurs ennemis. Les singes sont extrêmement lascifs. Les femelles des grandes espèces portent sept mois et produisent un ou deux petits ; elles les allaitent et les portent sur leur dos ou dans leurs bras, à la manière des négresses. Elles leur présentent la mamelle, les embrassent, les choient, les amusent, et quelquefois les frappent et les mordent lorsqu'elles n'en sont pas satisfaites. Les mâles sont polygames dans les petites espèces, monogames dans les grandes. Ils vivent par troupes ou collections de familles dans une sorte de communauté. Ils s'entr'aident mutuellement lorsqu'il s'agit de dévaster quelque jardin ou de ravager quelque champ. Aussi établissent-ils certaines règles pour le pillage et la maraude : les uns font sentinelle, les autres se mettent en chaîne et se passent de main en main les fruits qu'ils volent pour les mettre plus promptement en sûreté. | On divise les singes proprement dits en *singes de l'ancien continent* et en *singes du nouveau continent*. La première section comprend six genres, savoir : 1° ORANG, renfermant cinq espèces, *orang-outang*, *troglodyte* ou *chimpanzée* ou *jocko*, *gibbon noir*, *petit gibbon*, *wouwou* ou *moloch* ou *gibbon des Moluques* ; 2° PONGO, espèce : *pongo* ; 3° BABOUIN, espèces : *mandril* ou *choras*, ou *bogo*, ou *papion à queue courte*, *papion*, *babouin noir*, *ouanderou*, *tartarin* ; 4° MAGOT, espèces : *rhésus*, *maimon*, *macaque*, *macaque à crinière*, *bonnet chinois* ; 5° GUENON, espèces : *done*, *nasique*, *hocheur*, *blanc-nez* ou *ascagne*, *mone*, *entelle*, *diane*, *malbrouck*, *callitriche*, *moustac*, *maure* ou *nègre*, *talapoin*, *mangabey*, *toque*, *barbique* ; 6° COLOBE, espèces : *guenon à camail*, *colobe ferrugineux*. La seconde section comprend six genres et un très-grand nombre d'espèces. Les six genres sont : *alouate* ou *hurleur*, *sapajou*, *sajou*, *sagouin*, *saki*, *ouistiti*. | Figur. Celui, celle qui contrefait, imite les actions, les gestes de quelque autre. C'est un *singe*, un véritable *singe*. Je sais que toutes ces vertus par imitation sont des vertus de *singe*. (J. J. Rousseau.) | Adjectiv. dans le même sens. L'enfant, toujours *singe*, est essentiellement imitateur. | Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe*, Se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire. | *Être laid comme un singe*, *ressembler à un singe*, *avoir le visage d'un singe*, Être laid. | *Être malin comme un singe*, Être malin. Le petit garçon était vif et *malin comme un singe*. | *Adroit comme un singe*, Très-adroit. | Machine servant à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants.

SINGER, v. a. (rad. *singe*). Imiter, contrefaire. *Singer* la noblesse. Il n'est pas rare de voir des faquins *singer* les grands hommes.

SINGERIE, s. f. (rad. *singe*). Grimace, tour de singe. Il fit mille *singeries*. (La Font.) | Espièglerie, malice. Les *singeries* des enfants. | Fig. et fam. Manières contrefaites. Ne vous laissez point prendre à toutes ses *singeries*. Ce sont des *singeries*.

SINGULARISER, v. a. (rad. *singulier*). Rendre singulier, extraordinaire. Je ne peux rien souffrir dans mon habillement qui me *singularise*. | SE SINGULARISER, v. pron. Se distinguer par des actes, des manières, des opinions singulières. La manie de *se singulariser* est fort commune.

SINGULARITÉ, s. f. (rad. *singulier*). État, qualité de ce qui est singulier. | Chose remarquable, extraordinaire. Les *singularités* de la nature. Les *singularités* d'une ville. | Façon d'agir, de parler, de penser, différente de celle des autres. Se rendre ridicule par ses *singularités*.

SINGULIER, ÈRE, adj. (du lat. *singularis*). Unique, particulier, extraordinaire. Une aventure *singulière*. Une mémoire *singulière*. | Rare, excellent. Mérite *singulier*. Vertu *singulière*. | Bizarre, capricieux, qui affecte de se distinguer. C'est un homme *singulier*. Il est d'une humeur *singulière*. | *Combat singulier*, Duel. Les *combats singuliers* en matière judiciaire n'ont guère cessé que vers la fin du XVe siècle. | *Il est singulier que*, Il est étrange, remarquable que. *Il est singulier que* vous partiez le jour des élections. | *Nombre singulier*, et subst. *Le singulier*, Nombre qui sert à désigner une seule personne ou une seule chose. Se dit par opposition à *pluriel*.

SINGULIÈREMENT, adv. D'une façon étrange, bizarre, capricieuse. Agir, parler, penser *singulièrement*. Se prend presque toujours en mauvaise part. | Principalement, particulièrement. Il aime toutes les sciences, et *singulièrement* la chimie. | Beaucoup. On se tromperait *singulièrement* si l'on s'imaginait que la vérité ne se fera pas jour.

SINGULTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *singultus*, sanglot). Qui excite les sanglots ou qui a rapport aux sanglots. | Qui est entrecoupé de sanglots. Respiration *singultueuse*.

SINISTRE, adj. (du lat. *sinister*, gauche, fatal). Qui est de mauvais augure, qui annonce des malheurs, des choses fâcheuses. Événement *sinistre*. Prophétie *sinistre*. | Funeste, malheureux. Voir tout sous un aspect *sinistre*. | Dangereux, pernicieux. Avoir des desseins *sinistres*. | Affreux, répugnant. Figure *sinistre*. Son regard est *sinistre*.

SINISTRE, s. m. (du lat. *sinister*). Perte, dommage résultant d'un incendie, d'un naufrage, etc. Un *sinistre* considérable. La compagnie d'assurances a fait payer ce *sinistre*. Il y a eu de nombreux *sinistres*.

SINISTREMENT, adv. D'une façon sinistre, défavorablement. Augurer *sinistrement* d'un début.

SINOLOGUE, s. (du lat. *Sina*, Chine, et du gr. λόγος, discours). Celui, celle qui connaît la langue chinoise. Un profond *sinologue*.

SINON, conj. (formé de *si* et *non*). Si ce n'est. Il ne se mêle de rien, *sinon* de manger ou de boire. | Sans quoi, faute de quoi, autrement. Cessez ces discours, *sinon* je me retire.

SINON. Fils de Sisyphe, connu par ses artifices et ses fourberies. Il suivit les Grecs à Troie. La dixième année du siége, les Grecs feignirent de se retirer, et Sinon se laissa prendre par les Troyens, leur disant qu'il allait chercher un refuge auprès d'eux. Les Troyens le crurent. Il vint tellement à bout de gagner leur confiance, qu'il leur persuada d'introduire dans la ville le cheval de bois que les Grecs avaient laissé sur le rivage, comme une offrande à Minerve.

SINOPE. Géogr. Ancienne ville de Turquie, dans l'Anatolie, sur la mer Noire ; 8,000 habit. Château fort. Son port de mer est très-fréquenté. La ville de Sinope a été puissante quelques siècles avant l'ère chrétienne. Elle fonda plusieurs colonies considérables sur la côte méridionale du Pont-Euxin ; elle acquit même l'empire de cette mer depuis la Colchide jusqu'aux îles Cyanées, près de l'entrée du Bosphore de Thrace. Surprise par Pharnace, fils et successeur de Mithridate, elle perdit sa liberté l'an de Rome 571. Le bombardement de cette ville par la flotte russe, en 1854, a été l'une de ces douloureuses calamités que la guerre enfante. | Diogène le Cynique naquit à Sinope.

SINOPLE, s. m. Blas. La couleur verte. Porter d'argent au chevron de *sinople*. | Minerai d'or mêlé de galène et de blende qui a pour gangue du quartz hématoïde.

SINTOÏSME, s. m. La religion la plus anciennement établie au Japon ; elle admet un Être suprême dont le trône est placé au plus haut des cieux, et des dieux inférieurs qui habitent dans le firmament. Les sintoïstes pensent que cet Être suprême non plus que les dieux inférieurs ne prennent aucun soin de ce qui se passe sur terre, et par conséquent ils ne leur rendent aucun hommage. Ils réservent leurs adorations pour certains génies qui gouvernent les éléments et la plupart des choses terrestres. Parmi ces génies sont les savants, les guerriers, les législateurs célèbres et les hommes vertueux de leur patrie.

SINTOÏSTE, adj. et s. Qui pratique le sintoïsme ou qui appartient à cette religion. Les *sintoïstes*.

SINUÉ, ÉE, adj. (du lat. *sinus*, pli, échancrure). Qui a des sinuosités, des échancrures. Feuilles *sinuées*. Ne s'emploie guère qu'en botanique.

SINUEUX, EUSE, adj. (du lat. *sinus*, pli). Qui est tortueux, qui fait des tours et détours. Un chemin *sinueux*. Le cours *sinueux* d'un fleuve. Les replis *sinueux* d'une couleuvre.

SINUOSITÉ, s. f. (rad. *sinueux*). Qualité d'une

chose sinueuse. La *sinuosité* d'un reptile. La *sinuosité* d'un fleuve. | Tours et détours. Ce ruisseau fait beaucoup de *sinuosités* dans son cours.

SINUS, s. m. Anat. Cavités dont l'entrée est plus étroite que l'intérieur, et qu'on rencontre dans diverses parties de l'organisme. Les unes sont creusées dans les os; d'autres sont formées par des tissus membraneux ou vasculaires. Les *sinus* de la mâchoire. | Chirurg. Cavités produites par des sources purulentes. Ces cavités sont généralement tortueuses. | Bot. Enfoncements creusés sur les bords des feuilles. | Géom. Perpendiculaire abaissée d'une des extrémités d'un arc, sur le rayon mené à l'autre extrémité de cet arc. *Sinus* et cosinus.

SION. Géog. Montagne de Judée, près de Jérusalem, sur laquelle Salomon bâtit le temple du Seigneur. David et les autres rois ses successeurs voulurent être enterrés sur la montagne de Sion. David y fit construire la cité qui porte son nom. | Par extens. et poétiq. La ville de Jérusalem, et même le royaume d'Israël. Réjouis-toi, *Sion*, et sors de la poussière. (Racine.)

SIPHOÏDE, adj. (pron. *sifoïde*; du gr. σίφων, tuyau; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un siphon. Encrier *siphoïde*.

SIPHON, s. m. (pron. *sifon*; du gr. σίφων, tuyau). Tuyau recourbé dont les branches sont inégales, et dont on se sert principalement pour pomper une liqueur dans un vase et la faire passer dans un autre. *Siphon* de verre, de fer-blanc. | Tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne, et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et qu'il pompe l'eau de la mer.

SIRE, s. m. (abrév. de *seigneur*). Se disait anciennement pour Seigneur, Sieur. Le *sire* de Coucy. Le *sire* de Pons. Cette qualification, qui, dans le moyen âge, se donnait aux nobles, n'était plus en usage au XVIe siècle que pour les rois. *Sire* Jean. *Sire* Pierre. | Titre qu'on donne aujourd'hui aux rois seuls, soit en leur parlant, soit en leur écrivant. *Sire*, nous supplions Votre Majesté. | Fam. et iron. Se dit d'une personne qui veut se donner de l'importance. Voilà, sur ma parole, un beau *sire*. | Fam. *C'est un pauvre sire*, C'est un homme sans valeur, sans capacité, sans importance.

SIRÈNE, s. f. Mythol. Nom que les anciens donnaient à des monstres fabuleux, filles du fleuve Achéloüs et d'une muse. On les représentait avec la tête et le corps d'une femme jusqu'à la ceinture, et la forme d'un poisson de la ceinture en bas. Elles habitaient sur la côte d'Italie, dans une île bordée de rochers escarpés. La beauté de leur figure et la douceur de leur chant attiraient les navigateurs,

Sirènes.

qui, oubliant leur pays, mouraient dans une sorte d'extase. Cependant, lorsque les Argonautes passèrent auprès de leur île, elles ne réussirent point à les entraîner dans leurs piéges. Orphée prit sa lyre et les enchanta elles-mêmes à tel point qu'elles devinrent muettes et qu'elles jetèrent dans la mer leurs instruments de musique. Plus tard, Ulysse fut également insensible à leurs séductions. | Fig. et famil. *Elle chante comme une sirène*, Se dit d'une femme qui chante bien. | *C'est une sirène*, C'est une personne dont les attraits sont séduisants et les manières insinuantes. Les *sirènes* de l'Opéra.

SIRIUS, s. m. Astron. Nom que l'on donne à la plus brillante étoile du ciel. Elle se trouve dans la constellation du Grand-Chien, et se fait remarquer par sa scintillation et son éclat, au S. E. d'Orion. Les poètes anciens l'ont souvent célébrée. Le lever héliaque de cette étoile était l'objet d'une attention toute particulière. Chez les Égyptiens, il arrivait en été, et formait les jours caniculaires.

SIROCO, s. m. Vent brûlant qui souffle dans la Méditerranée; c'est le même que l'on nomme *sud-est* sur l'Océan. Les côtes septentrionales de l'Afrique, les îles de Malte, la Sicile et le midi de l'Italie sont souvent tourmentés par ce vent terrible, qui élève la température de l'atmosphère à 40 degrés centigrades. Le *siroco* souffle de l'Afrique.

SIROP, s. m. (pron. *siró*; du bas lat. *sirupus*). Liqueur formée d'une dissolution de sucre, à laquelle on ajoute le suc de certains fruits, de certaines herbes, de certaines fleurs, etc., et qu'on fait cuire jusqu'à consistance. C'est seulement quand l'eau est saturée de sucre qu'elle prend le nom de *sirop*. Cette dissolution de sucre, toujours filante et visqueuse, étant étendue en couche mince sur une surface solide, s'y dessèche et y laisse un enduit brillant et comme vernissé. Le *sirop* est très-propre pour la conservation d'une foule de matières végétales et même animales. Le *sirop* dit *simple* est uniquement composé de sucre et d'eau; il est nourrissant et émollient; le *sirop de guimauve* est composé de dix parties de sucre, quatre parties d'eau, et une partie de racines de guimauve. On connaît encore les *sirops* de roses rouges, de mûres, de coquelicots, de safran, de nerprun, etc. Les *sirops* sont souvent employés en médecine. | *Sirop de violette*, Sirop obtenu en faisant infuser pendant vingt-quatre heures 1 kilogr. de pétales frais de violettes dans 2 litres d'eau bouillante. Les chimistes s'en servent pour vérifier la nature des substances qu'ils manipulent. Les acides le font instantanément passer au rouge, et les alcalis au vert. Sa couleur naturelle est un beau bleu.

SIROPER, v. a. Mélanger avec du sirop. *Siroper* de l'eau, une boisson.

SIROTER, v. a. et n. Boire longuement, à petits coups et avec plaisir. Il aime à *siroter*.

SIRUPEUX, EUSE, adj. (rad. *sirop*). Qui est de la nature du sirop. Liqueur *sirupeuse*.

SIRVENTE, s. m. Sorte de poésie anciennement en usage dans la littérature provençale. Ces pièces de vers étaient le plus souvent satiriques, quelquefois érotiques et même louangeuses.

SIS, SISE, adj. (pron. *si*). Situé, située. Ne s'emploie qu'en style de pratique. Terre *sise* dans la commune. Une maison *sise* à Versailles.

SISTERON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Alpes); 4,131 habitants. Site pittoresque; citadelle sur un rocher voisin. Métiers à soie.

SISTRE, s. m. (du lat. *sistrum*, même sens). Instrument de musique employé chez les anciens. Il servait particulièrement en Égypte dans les cérémonies religieuses et dans les fêtes. Le *sistre* était de métal; il avait à peu près la forme d'une raquette. Ses branches percées de trous à égales distances recevaient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal qui passaient au travers et qui étant agitées rendaient un son aigu.

SISYPHE. Fondateur et roi de Corinthe, fils d'Éole et d'Énarète, et mari de Mérope, fille d'Atlas. Il était redouté à cause de ses brigandages. Thésée le tua. On le représente dans les enfers, roulant perpétuellement une grosse pierre au haut d'une montagne d'où elle retombait sans cesse.

SITE, s. m. (du lat. *situs*, place). Situation, position. Se dit principalement en peinture pour désigner la partie du paysage sous le rapport de la vue qu'elle offre. *Site* pittoresque. *Site* sauvage. | Se dit aussi du paysage représenté dans un tableau. Les habiles paysagistes varient leurs *sites* au moyen de certains accidents de lumière.

SITIOLOGIE, s. f. (du gr. σῖτος, blé; λόγος, discours). Traité sur les aliments.

SITÔT, adv. (formé de *si* et de *tôt*). Aussi vite. Je ne vous attendais pas *sitôt*. Il est arrivé *sitôt* que moi. | *De sitôt*, De longtemps. Vous ne me verrez pas *de sitôt*. | *Sitôt que*, conj. Dès l'instant que. *Sitôt que* vous les verrez venir, vous m'appellerez.

SITUATION, s. f. (pron. *situasion*; du lat. *situs*, place). Position, assiette d'une ville, d'une citadelle, d'une maison, d'un jardin, etc. La *situation* de cette ville est très-riante. Briançon est dans une *situation* imprenable. | Attitude, posture, position. Se dit de l'homme et des animaux. Nous étions fort gênés dans cette *situation*. Un malade n'est bien dans aucune *situation*. | Fortune, condition, rang, état. Les *situations* élevées, quoique les plus enviées, ne sont pas toujours les plus heureuses. | État, disposition des affaires. Les affaires ne peuvent rester dans une pareille *situation*. | État, disposition de l'âme. Il y a des gens qui ne savent pas tenir leur âme dans une *situation* tranquille. | État où se trouve une caisse, un approvisionnement. Vérifier la *situation* de la caisse, des provisions. | Se dit, au théâtre et dans les romans, des changements subits qui arrivent dans l'état des personnages. On trouve dans l'*Andromaque*, de Racine, de beaux modèles de *situation*.

SITUÉ, ÉE, part. Placé, posé. Une ville agréablement *située*. Maison *située* au midi.

SITUER, v. a. (du lat. *situs*, place). Poser, placer en certain lieu, relativement aux environs ou aux aspects du ciel. *Situer* un château sur une éminence. *Situer* sa maison sur le bord d'une rivière.

SIVA. Mythol. ind. L'un des trois dieux qui composent la divinité hindoue. Il préside à la destruction de la forme des êtres. | On dit aussi *Chiva*.

SIX, adj. et s. numér. Nombre qui vient immédiatement après cinq, et qui est composé de deux fois trois unités. *Six* jours. *Six* hommes. L'*x* final se prononce comme un *s*, quand il n'est pas suivi d'un autre mot, ou quand le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet. *Six* arbres. *Six* habits. | Se dit pour Sixième. Charles *six*. Livre *six*. | Substantiv. Le sixième jour du mois. Il ne reviendra que le *six* du mois de juillet. | Le chiffre qui représente le nombre six. Un *six* mal fait. | Le nombre six lui-même. *Six* et huit font quatorze. | Carte marquée de six points. Un *six* de carreau. | Côté du dé marqué de six points. Amener deux *six*. | *Double six*, Au domino, le dé qui porte deux fois le point six. J'ai amené le *double-six*.

SIXAIN, s. m. (pron. *sixin*; rad. *six*). Petite pièce de poésie composée de six vers. Composer un *sixain*. | Se dit aussi des stances d'une ode qui n'ont que six vers. | Paquet de six jeux de cartes. Acheter un *sixain*. | Paquet de six pièces ou demi-pièces de ruban, de fil ou de laine. | Paquet de six milliers d'épingles.

SIXIÈME, adj. et s. (pron. *sizième*). Nombre ordinal suivant immédiatement le cinquième et précédant le septième. Le *sixième* mois. La *sixième* année. | S. m. La sixième partie d'un tout. Trois *sixièmes* égalent une demie. Avoir un *sixième* dans une entreprise. | S. f. La sixième classe d'un collége. Professeur de *sixième*. Entrer en *sixième*. | Salle où l'on enseigne la *sixième*.

SIXIÈMEMENT, adv. En sixième lieu.

SIXTE, s. f. La seconde des deux consonnances imparfaitement appelées par les Grecs *hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six sons ou de cinq degrés diatoniques. La *sixte* est bien une consonnance naturelle, mais par combinaison.

SIXTE. Nom qu'ont porté cinq papes, dont le plus célèbre est Sixte V, appelé Sixte-Quint par l'histoire. Il se nommait Félix Peretti; il était né en 1521, à Montalte, près d'Ascoli, de François Peretti, vigneron, et d'une servante appelée Gabane, qui l'envoyèrent, à l'âge de neuf ans, chez un cultivateur de leur village pour garder les pourceaux. Reçu dans l'ordre des franciscains, il arriva au grade de docteur, et fut chargé de professer. Peretti fut fait successivement général des cordeliers, évêque de Sainte-Agathe et cardinal. A la mort de Grégoire XIII, il sut, en se donnant les apparences d'un vieillard moribond, réunir les suffrages du conclave. A peine élu pape, il déploya son caractère violent, audacieux, remuant. Toutefois son gouvernement réprima les désordres affreux qui régnaient à Rome et dans les provinces. La capitale lui dut des embellissements considérables; mais, pour parvenir à ce but, il écrasa le peuple d'impôts et établit la vénalité des charges. Au dehors, il remplit l'Europe de ses intrigues; il trompa tour à tour les princes qui s'étaient ligués avec lui. Il eut la plus grande part dans les troubles de France, et, lorsque Henri III eut été assassiné par Jacques Clément, il approuva en plein consistoire l'action du moine. Cet ambitieux pontife expira le 25 août 1590, au moment où il allait entreprendre la conquête du royaume de Naples.

SIZETTE, s. f. (rad. *six*). Espèce de jeu de cartes qui se joue à six personnes, et dans lequel chaque joueur reçoit six cartes. Jouer à la *sizette*.

SLAVE, adj. et s. (du celt. *slaua*, qui signifie gloire). Qui appartient à la race slave. Les *Slaves* passent pour être originaires de l'Asie, ainsi que le démontrent leur mythologie et leur langue. On croit qu'ils envahirent l'Europe plusieurs siècles avant J. C. Jornandès est le premier qui en fasse mention 550 ans après J. C. Ils furent entraînés par le mouvement qui portait les peuples barbares vers le Midi et vers l'Ouest. Ils s'emparèrent des pays

situés entre le Danube et les Alpes Noriques et Juliennes. Subjugués par les Franks et les Avares, ils se morcelèrent. Les migrations des Slaves cessèrent vers le milieu du VIIe siècle ; les Polonais et les Russes se constituèrent en nations indépendantes ; les Bohêmes, jusqu'à 1306, formèrent un État particulier sous des princes indigènes. Aujourd'hui, les peuples slaves comptent soixante-quatorze millions d'individus. Ils sont libres en partie, en partie soumis à d'autres nations. Ils occupent de vastes contrées qui s'étendent depuis l'Elbe jusqu'au Kamtschatka, depuis la mer Glaciale jusqu'à Raguse, sur l'Adriatique, touchent à la Chine et au Japon, et embrassent la moitié de l'Europe et un tiers de l'Asie. Ce sont les Bohêmes ainsi que les Moraves ; les Polonais avec les Cassubes ; les Russes ou Moscovites, y compris les Cosaques du Don et de Sibérie ; les Prussiens ; enfin les Slavons, les Croates, les Serviens, les Bosniaques et les Dalmates. Le fond de la langue slave offre quelque analogie avec le sanscrit. Elle se distingue surtout par une déclinaison sans articles, une conjugaison sans pronoms, par la liberté de sa construction et par la richesse de son vocabulaire. Dans la plupart de ses dialectes, ce sont les consonnes qui dominent. On divise en deux classes les langues slaves : celle du Nord, qui comprend la langue des Polonais, des Bohêmes, des Slovakes et des Wendes ; celle du Sud-Est, dans laquelle on range la langue des Russes, des Bulgares, des Serviens, des Dalmates, des Croates et des Slavons habitant la Styrie et la Carinthie.

SLAVON, ONNE, adj. et s. Habitant de la Slavonie. | Qui est relatif aux Slaves ou à leur langue.

SLAVONIE. Géog. Province de l'Autriche. V. ESCLAVONIE.

SLESWIG. Géog. Ancienne capitale du duché de ce nom, sur la Baltique ; 12,000 habitants. Belle cathédrale. Batistes, lainages, raffineries de sucre, tanneries. Elle fut autrefois ville hanséatique. Elle appartient aujourd'hui à la Prusse en vertu du droit de conquête. | *Duché de Sleswig*, Ancienne province du Danemark, entre le Jutland, le Holstein, la mer Baltique et la mer d'Allemagne ; 6,050 kilom. carrés ; 400,000 habitants. Tout le pays est très-humide et médiocrement fertile. Le Sleswig est aujourd'hui possédé presque entièrement par la Prusse, qui en détient même contre toute espèce de droit certains districts septentrionaux que le traité de Prague (1866) l'oblige à restituer au Danemark.

SLOOP, s. m. Terme emprunté de l'anglais et servant à désigner les chaloupes et autres petits navires à un seul mât. Un *sloop* bon voilier.

SMALA, s. f. Chez les Arabes, Réunion des tentes d'un chef puissant où habitent sa famille et ses serviteurs. La *smala*, gardée par des soldats d'élite, accompagne le chef dans tous ses mouvements. La *smala* d'Abd-el-Kader.

SMALT, s. m. Verre bleu qui s'obtient par la fusion des matières vitrifiables avec la mine de cobalt grillée. L'azur se prépare avec le *smalt* réduit en poudre.

SMILLE, s. f. (*ll* mouillées). Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès.

SMITH (Adam). Le plus célèbre des économistes modernes, né en 1723, à Kirkaldy, petite ville d'Écosse. Il professa successivement la rhétorique, les belles-lettres, la philosophie à Édimbourg et à Glascow. Son premier ouvrage fut la *Théorie des sentiments moraux*, où il posait la sympathie comme le fondement des mœurs. Un voyage qu'il fit sur le continent le mit en rapport avec Quesnay, Turgot et les autres économistes français, qui furent ses maîtres dans la science économique. Ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* parurent en 1776 et obtinrent dans toute l'Europe un immense succès. Les doctrines de Smith forment encore la base de l'économie industrielle ; mais l'on commence à réagir contre plusieurs de ses principes dont il n'avait pas à coup sûr prévu les conséquences. Aujourd'hui, on reproche à ce philosophe de n'avoir considéré l'économie intérieure des sociétés que comme un ordre de faits purement matériels, de ne les avoir rattachés à aucune idée de justice primitive et d'ordre moral, enfin d'avoir subordonné les idées à l'empire du mécanisme. Sa pensée la plus libérale, celle de la liberté illimitée de l'industrie, sous l'ascendant de ce matérialisme économique, a produit des résultats désastreux pour les classes laborieuses. Les communistes ont fait bonne justice de ses doctrines.

SMOLENSK. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu de gouvernement, sur le Dnieper, à 700 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg ; environ 15,000 habitants. Évêché grec. École militaire. Soieries, toiles, chapeaux, bas, papiers, etc. Commerce actif. Ville très-ancienne. Le 17 août 1812, les Français y remportèrent sur les Russes une sanglante victoire, à la suite de laquelle elle fut brûlée. Les Français y trouvèrent près de 200 pièces de canon. | Le gouvernement de Smolensk, entre ceux de Tver, de Moscou, de Kalouga, d'Orel, de Tchernigov, de Mohilev, de Vitebsk et de Pskov, a 360 kilom. sur 300 et 1,400,000 habit. Sol plat et fertile, arrosé par plusieurs rivières. Grains, lin, chanvre, pâturages.

SMYRNE. Géogr. Ancienne et célèbre ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'Anatolie, située sur une vaste baie de l'archipel qui porte son nom, à 400 kilomètres de Constantinople ; 150,000 habitants. Smyrne, tour à tour grecque, génoise et turque, s'est rendue dominante dans toute l'Asie-Mineure par sa situation et ses richesses. Elle reçoit dans ses murs les caravanes de l'Asie et dans son port les navires de l'Europe. Elle se compose de deux villes, la vieille, habitée par les Orientaux, et le quartier franc, séjour des Européens. Cette belle cité est souvent ravagée par la peste et par les tremblements de terre.

SOBIESKI (Jean). L'une des plus nobles figures historiques du XVIIe siècle, naquit en 1629 sur les confins de la Lithuanie et de la Pologne. Il commença sa carrière militaire en France. Il s'y maria en 1667 avec Marie-Casimire Lagrange d'Arquien, fille de Françoise La Châtre, et alla ensuite offrir ses services à la république de Pologne, attaquée simultanément par les Russes, les Cosaques et les Suédois. Une victoire remportée à Slobodyska sur les Russes le plaça au rang des plus habiles généraux de cette époque. La charge de grand-maréchal fut le prix de ses succès. Bientôt la république fut encore attaquée par les forces considérables des Turcs, des Tatars et des Cosaques. Avec une petite armée presque entièrement levée à ses frais, il délivra la Pologne de ces barbares. La bataille de Kotzim, qu'il remporta le 11 décembre 1673 sur l'armée turque forte de 80,000 hommes, fut regardée comme la victoire la plus mémorable qui eût été gagnée sur les infidèles depuis huit cents ans. Après la mort de Michel Koributh (1674), Sobieski fut proclamé roi de Pologne dans l'assemblée de la nation. Il inaugura son règne par de nouveaux succès contre les musulmans. L'empire d'Autriche venait d'être envahi par les Turcs ; Sobieski et son peuple répondirent seuls à l'appel fait par l'empereur Léopold à tous les autres souverains de l'Europe. Le roi de Pologne accourt au secours de la ville de Vienne étroitement pressée par les infidèles ; il met en fuite le vizir de Mahomet IV, et entre dans Vienne par la brèche où les Turcs auraient pénétré, à pareil jour, dans la capitale de l'empire. Le peuple salua de ses acclamations son libérateur, et le titre de *sauveur de la chrétienté* lui fut décerné d'une commune voix par toute l'Europe. C'était un des hommes les plus instruits. Les dernières années de Jean Sobieski furent remplies d'amers chagrins. Il termina sa glorieuse carrière le 17 juin 1696.

SOBRE, adj. (du lat. *sobrius*, même signif.). Qui est réglé dans le boire et le manger, qui mange et boit peu. Un homme *sobre*. Il faut habituer les enfants à être *sobres*. | Où règne la sobriété. Les repas de ces voyageurs étaient très-*sobres*. | Fig. Qui est modéré, retenu dans certaines choses. *Sobre* en paroles. Soyez *sobres* en tout. Les Gascons ne sont guère *sobres* de promesses.

SOBREMENT, adv. D'une façon sobre. On doit manger *sobrement*. | Fig. Modérément. User *sobrement* des plaisirs. Parler *sobrement*.

SOBRIÉTÉ, s. f. (rad. *sobre*). Tempérance dans le boire et dans le manger. Vivre avec *sobriété*. Selon Plutarque, la *sobriété* est la première cause de santé pour l'homme. | Fig. Discrétion, retenue, modération. Aucun homme ne s'est jamais repenti d'avoir usé avec *sobriété* des plaisirs. Usez avec *sobriété* des plaisirs de l'amour. | *Sobriété dans le style*, Absence d'ornements recherchés, simplicité.

SOBRIQUET, s. m. (pron. *sobrikè*). Épithète ordinairement satirique appliquée à quelqu'un et ajoutée à son nom pour appeler sur lui le ridicule et quelquefois le mépris ou entretenir le souvenir d'actions qui lui font peu d'honneur. Les Romains ont connu l'usage des sobriquets ; ils ont été employés chez nous vers le VIIIe siècle. Beaucoup de ces sobriquets sont devenus pour les gens du peuple et de la bourgeoisie des noms propres qu'ils ont transmis à leurs descendants. Les uns tiraient leur origine de leur conformation physique ou de quelque infirmité dont ils étaient affligés ; d'autres étaient empruntés à quelque défaut ou à quelque vice du caractère ; d'autres, à quelques singularités. Son *sobriquet* était *gavroche*.

SOC, s. m. (du lat. *soccus*, même signif.). Instrument de fer qui fait partie d'une charrue et qui sert à fendre la terre. Il est plat, large et tranchant.

SOCIABILITÉ, s. f. Disposition à vivre en société. On remarque chez les castors une sorte de *sociabilité*. | État de la société ; civilisation. La *sociabilité* est à son point culminant à Paris. | Qualité de celui qui est sociable. Avoir une grande *sociabilité*.

SOCIABLE, adj. (du lat. *socius*, compagnon). Qui est né pour vivre en société, qui y est naturellement disposé. Quoi qu'en dise Rousseau, les hommes sont nés *sociables*. Il y a certaines espèces d'animaux éminemment *sociables*. | Celui, celle qui aime la compagnie, qui est d'un commerce facile. L'homme peu *sociable* est toujours malheureux. Les Français sont très-*sociables*. | Se dit aussi des choses. Caractère *sociable*. Mœurs *sociables*.

SOCIABLEMENT, adv. D'une façon sociable.

SOCIAL, ALE, adj. (du lat. *socius*, compagnon). Qui a rapport à la société, qui lui est nécessaire. Vie *sociale*. Réformes *sociales*. L'ordre *social* est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. (J. J. Rousseau.) | *État social*, La réunion des hommes vivant en société. Se dit par opposition à l'état naturel. | Qui est relatif à une société commerciale ou industrielle. Cette entreprise a un fonds *social* considérable. Apports *sociaux*. | *Contrat social*, Pacte qui règle mutuellement les droits et les intérêts des gouvernés et les fonctions des gouvernants. | *Guerre sociale*, Nom sous lequel est désignée dans l'histoire romaine la longue et sanglante guerre que les peuples d'Italie, révoltés contre la république, et liés entre eux par une confédération presque générale, firent aux Romains du temps de Marius.

SOCIALEMENT, adv. Selon le système social.

SOCIALISATION, s. f. Mise en commun, en société, de certaines choses. La *socialisation* des terres, des capitaux, des instruments de travail.

SOCIALISER, v. a. Réunir en société. *Socialiser* des peuplades sauvages.

SOCIALISME, s. m. (rad. *social*, qui concerne la société). Nom qu'on a donné, sous le règne de Louis-Philippe et depuis, aux doctrines des réformateurs qui ont pour but l'amélioration de la condition sociale de l'homme par une équitable répartition entre les hommes, soit des instruments de travail, soit de la richesse sociale. Ainsi l'on peut comprendre sous le terme générique de *socialisme* les doctrines de Saint-Simon, de Fourier, d'Owen, de Cabet, de Louis Blanc, de Pierre Leroux, de Colins et de Proudhon. Le socialisme lui-même rentre dans une classe de systèmes philosophiques qui ont pour but la connaissance des ressorts qui font mouvoir le corps social et les moyens d'en développer le jeu, pour obtenir par là le maximum de richesse et de bonheur au profit des sociétés particulières nommées nations et de l'humanité tout entière. Leur expression générique est progrès ou tendance de l'esprit humain vers le bien, vers la perfection, vers Dieu. Le socialisme, comme science, embrasse la connaissance de l'homme considéré comme être social, c'est-à-dire comme être ayant des besoins et doué des moyens de les satisfaire. Il embrasse aussi le monde extérieur comme source de satisfactions et de plaisirs pour l'homme. Portant plus loin ses regards, il envisage la destinée future de cette noble créature et recherche la part de bonheur qui doit lui être accordée dans une autre existence. Conséquemment, le socialisme comprend la philosophie morale et politique, l'économie publique et privée, enfin la théologie. Quand on définit l'une de ces sciences secondaires, on définit partiellement le socialisme. Aussi nous avons entendu les économistes, les libéraux, les philosophes, les théologues dire partout : Que veut le socialisme ? Le triomphe de la justice, de la raison, du bien, du beau, du bien-être, du bonheur. Mais nous voulons la même chose : nous sommes donc le socialisme. Moi, économie politique, je suis la science qui enseigne à l'homme en quoi consiste la richesse et quels sont les moyens de l'accroître pour le bien-être des nations et des individus : je suis donc le socialisme ; moi, doctrinarisme révolutionnaire, je suis la civilisation, c'est-à-dire ce grand trésor de richesses de toute nature, intellectuelles, morales, politiques, industrielles, accumulées de siècle en siècle par l'œuvre patiente et forte de l'humanité : je suis donc le socialisme ; définir ma loi, c'est définir le socialisme ; moi, théologie, je montre à l'homme sa portion de divinité et j'en règle l'emploi, je prépare son bonheur ici-bas et dans le ciel : je suis encore le socialisme. Non, le socialisme était et est encore plus que tout cela : il est la science même, la science dans son essence et dans son origine, dans ses moyens et dans ses fins : le socialisme, c'est la

science tout entière dans la spéculation et dans la pratique ; le socialisme, c'est tout l'homme, et rien de ce qui est l'homme, rien de ce qui est de l'homme n'est hors du socialisme. De même que les penseurs dont nous avons parlé s'efforçaient de rentrer dans le socialisme tout récemment, de même ils s'efforcent d'en sortir aujourd'hui ; mais le socialisme est plus fort que leurs définitions et que leurs distinctions. Il les renfermait dans son sein sans qu'ils s'en doutassent ; il les y retient encore sans qu'ils le veuillent. Il leur est impossible de s'en écarter sans sortir en même temps de la vérité et de la justice. Au nom de l'inexorable logique, nous pouvons affirmer que savants, économistes, publicistes, professeurs, prêtres, législateurs, ministres, rois, empereurs, ne sauraient rien penser, rien combiner, rien écrire, rien enseigner, rien prêcher, rien ordonner qui soit vrai, qui soit juste, qui soit bon, qui soit beau, sans qu'à l'instant on ne les trouve en flagrant délit de socialisme. C'est que ce mot tout nouveau exprime merveilleusement une chose éternelle comme l'homme, l'incessante protestation du bien contre le mal ; il exprime l'être, l'ordre, l'harmonie, Dieu fait société, comme il s'est fait homme, selon la légende catholique. On peut dire de lui ce que Paul disait du Dieu inconnu : *In eo movemur et sumus*, c'est dans son sein que s'opère notre vie et notre action.

SOCIALISTE, adj. et s. Celui, celle qui professe le socialisme ; celui, celle qui se déclare pour la réalisation d'une théorie sociale tendant à améliorer la condition de l'homme dans la société. | Qui a rapport au socialisme ou à ses partisans. Doctrines *socialistes*. Les journaux *socialistes*.

SOCIALITÉ, s. f. État achevé de l'homme civilisé. | Synonyme de *Sociabilité*.

SOCIÉTAIRE, adj. et s. Appartenant à une société. S'emploie principalement pour les membres de sociétés littéraires, dramatiques ou musicales. Réunir les *sociétaires*. | Qui considère ou qui traite les questions économiques au point de vue de l'association des travaux et des intérêts. Doctrine *sociétaire*. | *École sociétaire*, École phalanstérienne.

SOCIÉTÉ, s. f. (du lat. *societas*, même sens). Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois ; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres. Vivre en *société*. Les *sociétés* sont encore dans l'enfance. | Les hommes sont destinés à vivre en *société*, et de plus ils y sont obligés par le besoin qu'ils ont les uns des autres ; ils sont tous, à cet égard, dans une dépendance mutuelle. Ce ne sont pas uniquement les besoins matériels qui les lient ; ils ont une existence morale qui dépend de leur opinion réciproque. | *Société civile*, Le corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même État, d'une même ville forment ensemble, et les liens politiques qui les attachent les uns aux autres. Selon J. J. Rousseau, la plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille. Encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'autant de temps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Les enfants exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance. Cette liberté commune est une conséquence de la nature de l'homme. Sa première loi est de veiller à sa propre conservation, ses premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-même, et, sitôt qu'il est en âge de raison, lui seul, étant juge des moyens propres à se conserver, devient par là son propre maître. La famille est donc, si l'on veut, le premier modèle des sociétés politiques : le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfants ; et tous, étant nés égaux et libres, n'aliènent leur liberté que pour leur utilité... | Se dit aussi des animaux. Les abeilles vivent en *sociétés* nombreuses. | Union des hommes ; leur commerce naturel. Remplissons les devoirs que nous impose la *société*. | Compagnie. Aimer la *société*. | Compagnie de personnes qui s'assemblent pour la conversation, le jeu ou d'autres plaisirs. Chasser un escroc d'une *société*. Fuyez les mauvaises *sociétés*. | Commerce ordinaire que l'on a avec les personnes que l'on fréquente. Ce jeune homme est d'une *société* fort agréable. | Compagnie, union de plusieurs négociants ou autres citoyens qui mettent en commun tous leurs biens ou une partie, en quelque commerce, ouvrage ou autre affaire, pour en partager les profits et en supporter la perte en commun, chacun selon l'apport de fonds ou suivant ce qui est réglé par le traité de société. | *Société en commandite*, Celle qui se fait entre deux personnes dont l'une ne fait que mettre son argent dans la société, sans faire aucune fonction d'associé, et l'autre donne quelquefois son argent, mais toujours son industrie pour faire sous son nom le commerce des marchandises dont elles sont convenues ensemble. | *Société léonine*, Société où les profits sont pour l'un et toutes les charges pour l'autre. Toute *société léonine* est nulle par elle-même. | Compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences. Les *sociétés* savantes. La *société* des jésuites. *Société* littéraire. *Société* des gens de lettres.

SOCINIANISME, s. m. (rad. *Socin*). Hérésie des sociniens. Cette hérésie eut pour auteur Lélius Socin et Fauste Socin, qui vivaient vers la fin du XVIe siècle. Les sociniens nient la divinité de Jésus-Christ, le mystère de l'incarnation, le péché originel et la grâce. Selon eux, les sacrements sont de simples cérémonies sans aucune vertu.

SOCINIEN, IENNE, s. Celui, celle qui partage les doctrines de Socin. Les *Sociniens*.

SOCLE, s. m. Membre carré plus large que haut, et qui sert de base à toute décoration d'architecture et d'édifices. | Petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases. Un *socle* de marbre.

SOCOTORA. Géogr. Ile d'Afrique située à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb ; elle a 125 kilom. de long sur 50 de large ; environ 10,000 habitants presque tous mahométans. Son climat est brûlant et son sol très-fertile. Elle produit des dattes, du riz, de l'indigo, de l'aloës, et autres drogues.

SOCQUE, s. m. (du lat. *soccus*, sandale). Chaussure basse dont les acteurs de l'antiquité faisaient usage dans les pièces comiques. Ils se servaient au contraire dans les tragédies du cothurne, qui était plus élevé. | Chaussure basse que l'on adapte à la chaussure ordinaire pour se garantir contre l'humidité. Les *socques* se font de bois et de cuir, ou seulement de cuir. La belle mit ses *socques* et partit.

SOCRATE. Le plus célèbre des philosophes de la Grèce, naquit à Athènes, l'an 469 avant J. C., d'un sculpteur et d'une sage-femme. Il eut pour maîtres Anaxagoras, Archélaüs, Prodicus, Evenus et Théodore. Il ne crut point que sa profession de philosophe le dispensât des devoirs périlleux du citoyen, et servit avec distinction dans la guerre cruelle d'Athènes et de Lacédémone. Dans un âge assez avancé, il parut au sénat et porta dans ses nouvelles fonctions sa justice et sa fermeté accoutumées. Il sut résister aux trente tyrans qui avaient usurpé le pouvoir ; il ne cessait de leur reprocher leurs vexations et leurs crimes ; mais la liberté de ses discours et la sublimité de son génie lui suscitèrent de nombreux ennemis. Mélitus et Anitus l'accusèrent d'impiété et de corrompre la jeunesse. Cette fausse accusation fut appuyée par tous les partisans de la superstition et de la tyrannie. Le philosophe fut condamné à mort par le conseil des Cinq-Cents. Il ne voulut point s'évader de la prison ; il entendit en souriant l'arrêt de sa mort. Entouré de ses disciples consternés, il avala avec fermeté la ciguë que lui présenta l'exécuteur de la république. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que les Athéniens demandèrent compte aux accusateurs de la mort de cet homme de bien. Mélitus fut condamné à mort, et les autres furent bannis. Non contents d'avoir ainsi puni les calomniateurs de Socrate, ils lui firent élever une statue de bronze de la main du célèbre Lysippe et lui dédièrent une chapelle comme à un demi-dieu. Quoique Socrate n'ait jamais rien écrit, quoiqu'il n'eût point d'école proprement dite, il a véritablement créé la science de la morale. Sa philosophie fut la connaissance de soi-même. Aux méthodes sophistiques des philosophes qui l'avaient précédé, à leurs vains raisonnements, à leurs puériles arguties, il substitua la méthode d'observation. Il s'appelait lui-même l'*accoucheur des esprits*. Platon, Xénophon, Aristippe et Antisthène ont été les plus brillants de ses disciples.

SOCRATIQUE, adj. Qui est de Socrate ou qui lui est relatif. Doctrine *socratique*.

SODIUM, s. m. (prononc. *sodiome*). Chim. Métal qu'on obtient en décomposant la soude par le feu à une température fort élevée. Il est d'un blanc très-éclatant. C'est un des meilleurs conducteurs de l'électricité. Il fond à une température de 90° centigrades.

SODOME. Géogr. Ancienne ville de Judée, capitale de la Pentapole. Les crimes de ses habitants montèrent à un tel point, dit l'Écriture, que Dieu, irrité, la détruisit, par le feu du ciel, avec Gomorrhe et d'autres villes voisines. La plaine où elles étaient situées fut ensuite inondée par les eaux du Jourdain, qui y formèrent la mer Morte.

SODOMIE, s. f. (rad. *Sodome*). Acte charnel contre nature. La *sodomie* s'exerce aussi bien entre un homme et une personne de l'autre sexe qu'entre deux hommes. (Bescherelle.)

SODOMITE, s. m. Celui qui se livre à la sodomie, qui se rend coupable de sodomie. | Adjectiv. Voltaire fait entendre plaisamment que Frédéric II, roi de Prusse, était *sodomite*.

SŒUR, s. f. (du lat. *soror*, même sens). Fille née de même père et de même mère qu'une autre personne ou née de l'un des deux seulement. Sœur cadette. Ces deux jeunes filles sont *sœurs*. | *Sœurs jumelles*, Celles qui sont nées d'une même couche. | *Sœur germaine* ou *sœur de père et de mère*, Celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne. | *Sœur consanguine* ou *sœur de père*, Celle qui n'est sœur que du côté paternel. | *Sœur utérine* ou *sœur de mère*, Celle qui n'est sœur que du côté maternel. | *Sœur de lait*, La fille de la nourrice par rapport au nourrisson qui a sucé le même lait. | Se dit, par ext., des autres filles que la nourrice a nourries. | Nom qu'on donne aux religieuses, qu'elles se donnent entre elles, et qu'elles prennent dans les actes publics. *Sœur* Marie, Mlle de La Vallière s'appelait en religion *sœur* Louise de la Miséricorde. | Figur. Se dit de certaines choses qui ont entre elles quelque ressemblance. La peinture et la poésie sont *sœurs*. La médisance est *sœur* de la calomnie. | Poét. *Les neuf Sœurs*, Les Muses. Vous courtisez *les neuf sœurs*. (Volt.)

SOFA, s. m. Chez les Turcs, Sorte d'estrade très-élevée et couverte d'un tapis. C'est sur un *sofa* que le grand-vizir et quelques autres principaux fonctionnaires donnent leurs audiences. | Lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme de siége. Faire asseoir sur un *sofa*. | On écrit aussi *sopha*.

SOFFITE, s. f. (signifie en italien *soufflet*). Plafond ou lambris de menuiserie formé de poutres croisées, de corniches volantes avec des compartiments et des renfoncements enrichis de peintures et de sculptures.

SOFI, s. m. Titre que l'on donnait autrefois, en Orient, au roi de Perse. Maintenant, l'on dit généralement *chah*. | On écrit aussi *sophi*.

SOGDIANE. Géogr. Ancienne contrée d'Asie qui faisait partie de la Bactriane ; elle était située entre les fleuves Oxus et Jaxartes. Sa capitale était Macarande.

SOI, pr. pers. sing. (du gr. οἱ, à lui). S'emploie au lieu de lui, elle, etc. Il se rapporte généralement à un sujet vague, indéterminé, comme *aucun*, *chacun*, *quiconque*, *on*, *personne*, etc. Dans l'adversité, on trouve assez de ressources en *soi*, quand on le veut fortement. | On le fait quelquefois rapporter à un nom de personne pris dans un sens déterminé, lorsqu'il s'agit d'éviter une équivoque. L'égoïste, sous prétexte de bien public, ne travaille que pour *soi*. | Le pronom *soi* s'emploie aussi après un verbe, à l'impersonnel ou à l'infinitif. Il est alors généralement précédé d'une préposition. Il faut continuellement veiller *sur soi*, dans les compagnies, afin de ne point manquer aux bienséances. Ne vivre que *pour soi* est d'un égoïste. | *Être à soi*, Avoir tout son temps, être libre, indépendant des personnes et des choses. Il est difficile, dans certaines positions, d'*être* quelques instants *à soi*. | *N'être pas à soi*, Être hors de sens, ne pas être maître de soi. | *Revenir à soi*, Reprendre connaissance. | *Être soi, rester soi*, Ne point affecter les airs, les manières, l'humeur d'autrui ; conserver son individualité. | *De soi, en soi*, De sa nature, dans son essence. | *Rentrer en soi*, Réfléchir plus sérieusement, plus mûrement. | *Sur soi*, Sur sa personne. Porter de l'argent *sur soi*. | *A part soi*, Sans consulter autrui. | *Chez soi*, Dans sa maison. Rester *chez soi*. | Substantiv. *Un chez soi*, Un intérieur. | *Quant à soi*. S'emploie subst. *Garder son quant à soi*, *Se tenir sur son quant à soi*, Avoir des manières fières et réservées, un air circonspect ; rester sur la défensive. Ces locutions sont surannées.

SOI-DISANT, adj. invar. Se dit, au palais, lorsqu'on ne veut pas reconnaître la qualité que prend celui contre lequel on plaide. Un *soi-disant* héritier. | Se dit aussi ironiquement et par mépris dans le langage familier. Des malotrus *soi-disant* beaux esprits. Un *soi-disant* honnête homme.

SOIE, s. f. (du lat. *sericum*, soie ; fait de *Serica*, province de Sérès, aujourd'hui le pays du Petit-Thibet). Fil délié et brillant produit par une espèce de chenille qui vit sur le mûrier et qu'on appelle *ver à soie*. L'on croit généralement que l'industrie séricicole est originaire de la Chine, où l'on cultivait le mûrier sous le nom d'*arbre d'or*. De la Chine, cette industrie passa aux nations voisines, puis en Perse, dans la Phénicie et la Grèce. Pline dit que les habitants de l'île de Cos s'y livraient avec beaucoup de succès. Lyon commença, en 1450, à produire des soieries ; Tours fut la seconde ville de France qui se livra à ce genre de fabrication, en 1470. Sous le règne de Henri IV, la culture du mûrier s'étendit considérablement dans le midi et

dans le centre de la France. La production de la soie est devenue la source de profits considérables; dans certaines contrées, les paysannes elles-mêmes élèvent des vers à soie et ajoutent à leur bien-être par cette industrie. Filer de la *soie*. Dévider de la *soie*. Un écheveau de *soie*. Des étoffes de *soie*. Une robe de *soie*. Les étoffes fabriquées avec cette *soie* ont beaucoup de lustre et peu de durée. (Raynal.) Elle portait des bas de *soie* rouge. | Poétiq. *Des jours filés d'or et de soie*, Le cours d'une vie heureuse et brillante. | *Soie végétale*, Sorte de duvet qui entoure les semences de l'asclépias de Syrie.

SOIE, s. f. (du lat. *seta*, même sens). Poil long et rude de certains animaux. Des *soies* de cochon. Des *soies* de sanglier. | Par ext., Le poil doux d'un épagneul, d'un barbet, d'un bichon. Cet épagneul a de belles *soies*. | La partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée, dans le manche. La *soie* d'un sabre.

SOIERIE, s. f. Se dit de toutes sortes de marchandises de soie. De belles *soieries*. Magasin de *soieries*. Se connaître en *soieries*. Les *soieries* de Lyon sont connues dans le monde entier.

SOIF, s. f. (du lat. *sitis*, même sens). Altération, désir, envie, besoin de boire. *Soif* brûlante. Avoir *soif*. | Prov. et fig. *Garder une poire pour la soif*, Réserver, ménager quelque chose pour les besoins à venir. | Fig. Désir, appétit immodéré. La *soif* de régner a fait commettre bien des crimes.

SOIGNÉ, ÉE, part. Se dit de toute chose à laquelle on a mis du soin. Travail *soigné*. Éducation *soignée*. | Se dit aussi des œuvres d'art travaillées avec le plus grand soin. Cette pièce de vers est très-*soignée*. Ce tableau est léché, *soigné* au possible.

SOIGNER, v. a. (rad. *soin*). Mettre du soin, de l'attention à quelque chose. *Soigner* un travail. *Soigner* un écrit. | Traiter avec soin. *Soigner* quelqu'un. Ce jardinier *soigne* bien ses fleurs. | *Soigner un malade*, Remplir auprès de lui l'office de médecin; lui ordonner des remèdes, un régime appropriés à sa maladie. | *Soigner des enfants*, Les tenir dans un bon état de propreté. | *Soigner sa réputation*, Éviter de compromettre la réputation qu'on a déjà acquise.

SOIGNEUSEMENT, adv. Avec soin, attentivement, exactement. Travailler *soigneusement*. Les despotes, afin de se maintenir, travaillent *soigneusement* à corrompre les mœurs des peuples.

SOIGNEUX, EUSE, adj. (rad. *soin*). Qui agit avec soin, avec vigilance. Un employé *soigneux*. Une ouvrière *soigneuse*. Vous êtes une garde-malade *soigneuse*. | Qui est attentif à quelque chose. Il est *soigneux* de se créer une position par son travail.

SOIN, s. m. Application d'esprit à faire quelque chose. Travailler avec *soin*. Tenir sa maison avec beaucoup de *soin*. | Se dit des peines continuelles qu'on prend pour l'administration ou la conservation des choses, pour l'avantage ou la prospérité des personnes. Les *soins* qu'on donne à l'éducation de cet enfant seront perdus. Un pouvoir intelligent ne saurait mettre trop de *soins* à assurer la subsistance du peuple et son éducation. | *Les soins du ménage*, Les détails du ménage et l'application qu'ils réclament. | Emploi, fonction. Il a remis à son fils tout le *soin* de ses affaires. | *Avoir soin de quelqu'un*, Veiller à ses besoins, se charger de lui au présent et pour un certain temps. | *Rendre des soins à quelqu'un*, Le visiter souvent, être assidu auprès de lui, le cultiver avec empressement. | *Donner des soins à un malade*, L'assister en qualité de médecin.

SOIR, s. m. La dernière partie du jour, les dernières heures du jour. Vers le *soir*. Du matin au *soir*. | *A ce soir*, Se dit familièrement quand on quitte, dans le cours de la journée, une personne qu'on a l'intention de revoir dans la soirée. | Fig. et poétiq. *Le soir de la vie*, La vieillesse.

SOIRÉE, s. f. Espace de temps depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. Les *soirées* d'hiver sont longues. | Réunion de personnes qui passent leurs soirées soit à converser, soit à jouer ou à danser. Ordinairement, ces assemblées ont lieu à jour fixe et en hiver. Donner une *soirée*.

SOISSONNAIS, adj. et s. Qui habite Soissons; qui est relatif à Soissons ou à ses habitants. Les *Soissonnais* étaient une peuplade gauloise. Les mœurs *soissonnaises*. | Géogr. *Le Soissonnais*, Pays dont Soissons était la capitale.

SOISSONS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Aisne), dans un vallon fertile, sur la rive gauche de l'Aisne; 8,890 habitants. Évêché. Vieux château; cathédrale des XIIe et XIIIe siècles. Grand commerce de haricots renommés et de très-bon blé; tapisseries fines, étoffes rases, mercerie, quincaillerie, poterie, jouets. L'origine de Soissons est antérieure à la domination romaine. Après la victoire remportée sous ses murs par Clovis sur le général romain Syagrius, elle devint la capitale du royaume des Francs, titre qu'elle conserva jusqu'au moment où le roi transporta le siége de son gouvernement à Paris. Plus tard, elle fut la capitale du royaume de Clotaire Ier, de Chilpéric et de Clotaire II.

SOIT, adv. interj. (fait de la troisième personne du subjonctif du v. *être*). Façon de parler elliptique pour signifier Que cela soit, je le veux bien. Vous tenez à ce que j'aille vous voir; *soit*, j'irai prochainement. | Il est aussi conjonction alternative. *Soit* qu'il meure, *soit* qu'il ne meure pas, je ne serai point payé. | Signifie quelquefois Supposons. *Soit* douze à multiplier par cinq. | *Ainsi soit-il*, Expression qui marque le consentement, le désir. Cela vous plaît? *Ainsi soit-il*.

SOIXANTAINE, s. f. (pron. *soisantène*). Collection de soixante unités ou environ. Une *soixantaine* de mètres. Une *soixantaine* d'enfants. | Absol. et fam. *La soixantaine*, L'âge de soixante ans. Vous passerez certainement *la soixantaine*.

SOIXANTE, adj. et s. numér. Nombre composé de six dizaines. *Soixante* personnes. *Soixante* francs. | Se dit quelquefois pour Soixantième. Chapitre, page *soixante*. | S. m. Le nombre soixante. *Soixante*, divisé par trois, donne vingt.

SOIXANTER, v. a. Au jeu de piquet, Compter soixante avant que l'adversaire ait fait aucune levée. Il vient de *soixanter*.

SOIXANTIÈME, adj. et s. Nombre ordinal qui suit immédiatement le cinquante-neuvième. *Soixantième* numéro. Être dans la *soixantième* année. | S. m. La soixantième partie d'un tout. Un *soixantième*. Nous avons deux *soixantièmes* dans l'affaire.

SOL, s. m. Monnaie d'une valeur de cinq centimes. Vingt *sols*. Cent *sols*. V. SOU.

SOL, s. m. (du lat. *solum*). Terrain, terroir considéré relativement à sa nature ou à ses qualités productives. *Sol* argileux, calcaire, etc. | Superficie du terrain, de la place sur laquelle on marche, on construit. On a trouvé un cadavre à deux mètres du *sol*. | Fig. Le pays ou l'on est né. Les Anglais, n'ayant pas de profondes racines dans le *sol*, émigrent volontiers. | Dans une mine, Muraille, partie de la roche sur laquelle une mine, un filon est appuyé. | Le *sol* est cette couche superficielle de terre dans laquelle les végétaux enfoncent leurs racines, et comme cette couche est très-variable par la proportion des substances terreuses qui la constituent, on distingue diverses espèces de sols, qu'il importe au cultivateur de bien connaître. Quatre substances forment presque en totalité la plupart des sols, savoir: 1° la silice; 2° le carbonate de chaux; 3° l'alumine; 4° l'humus. Les trois premières substances, mêlées dans des proportions différentes, donnent à la couche superficielle du sol des caractères particuliers. La végétation dont elle se couvre sans le secours de la culture varie selon que c'est telle ou telle de ces terres qui domine, en sorte que très-souvent il suffit de jeter les yeux sur les espèces végétales d'un sol agreste pour reconnaître quelle substance terreuse y joue le principal rôle. Les conditions pour qu'un sol soit fertile sont qu'il ne soit ni trop compacte, ni trop lâche, qu'il donne accès à l'air et qu'il jouisse de la propriété de pomper et de retenir l'humidité atmosphérique. La réunion de ces conditions, qui est indispensable, manque à la silice, au carbonate de chaux et à l'alumine quand on les prend isolément. Ainsi, un sol formé uniquement de l'une ou l'autre de ces différentes substances est improductif; mais le mélange de ces différentes terres dans de justes proportions forme un sol excellent, quand l'humus s'y ajoute, car sans lui, point de fertilité. Quand à ce mélange de terres se joint une forte proportion d'humus, le sol est très-bon.

SOL, s. m. Mus. La cinquième des syllabes inventées par Gui d'Arezzo, pour prononcer les notes de la gamme. *Sol* majeur. Clé de *sol*.

SOLAIRE, adj. Qui appartient, qui a rapport au soleil, qui offre des rayons comme le soleil. Chaleur *solaire*. Cadran *solaire*. | On appelle *système solaire* l'ordre et la disposition des différents corps célestes qui font leur révolution autour du soleil comme centre de leur mouvement. La gravure ci-jointe représente le soleil et les planètes avec leur distance respective à cet astre. Ce sont, en partant du soleil: Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Vesta, Junon, Cérès, Pallas, Jupiter, Saturne, Uranus. Nous n'avons pas figuré cette dernière à cause de sa trop grande excentricité. Elle est à une distance du soleil à peu près double de celle de Saturne. A ces planètes il faut ajouter la planète découverte en 1846. Elle est située bien au-dessus d'Uranus et se nomme Neptune. On a aussi découvert dans ces derniers temps un grand nombre de petites planètes entre Mars et Jupiter. | *Année solaire*, Celle qui est réglée par le mouvement de rotation annuelle de la terre autour du soleil. | *Fleurs solaires*, Celles qui s'épanouissent ou se ferment pendant que le soleil

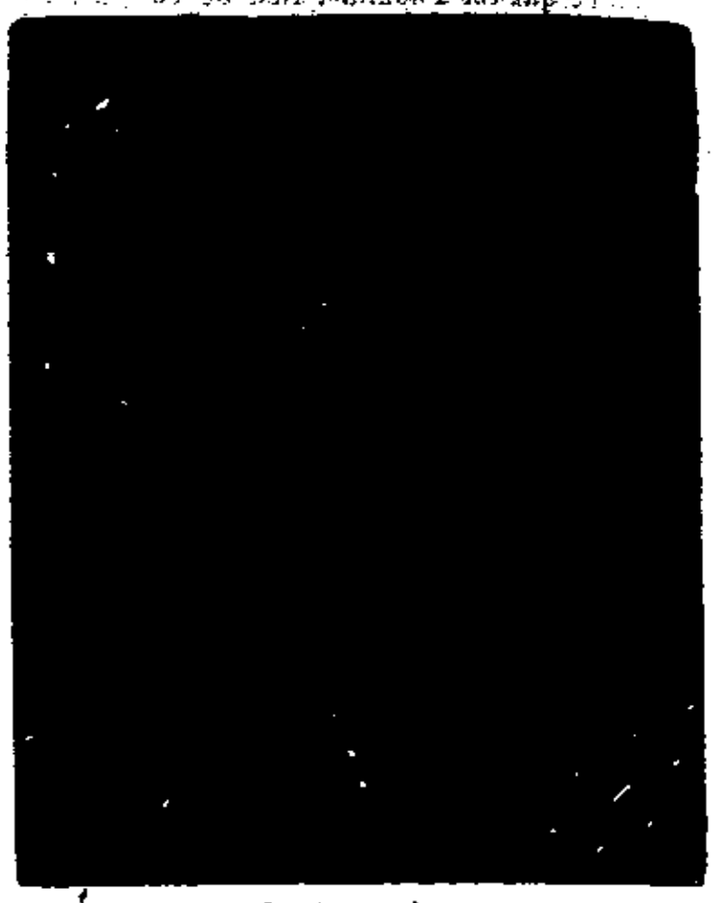

Système solaire.

est sur l'horizon. Voilà une belle collection de *fleurs solaires*. | Anat. *Plexus solaire*, Assemblage de ganglions et de filaments entrelacés ensemble et qui appartiennent au système du nerf trisplanchnique.

SOLANÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour type le genre *solanum*. Les *solanées* ont une tige herbacée ou frutescente, quelquefois grimpante, munie, dans un petit nombre d'espèces, d'épines axillaires ou terminales; les feuilles qui sortent de boutons coniques dépourvus d'écailles sont toujours alternes; leurs fleurs affectent diverses dispositions; le plus souvent elles sont extra-axillaires, c'est-à-dire qu'elles naissent hors de l'aisselle des feuilles. Cette famille comprend dix-sept genres: celsie, molène, jusquiame, tabac, stramoine, mandragore, cestrau, belladone, nicandre, coqueret, morelle, piment, lyciet, nolane, bootie, brunfelsie, calebassier.

SOLANINE, s. f. Chim. Alcali organique solide, blanc, très-vénéneux, qu'on rencontre dans différentes plantes de la famille des solanées.

SOLANUM, s. m. (pron. *solanome*). Bot. Nom latin du genre morelle, dont l'espèce la plus connue est la pomme de terre, qui a été rapportée d'Amérique.

SOLBATTU, UE, adj. (de *sole* et *battu*). Art vétérin. Se dit d'un cheval dont la sole ou le dessous du pied a été foulé.

SOLBATTURE, s. f. Art vétérin. Maladie du pied du cheval dont la sole est comprimée par un fer mal attaché ou par l'appui trop répété sur des corps durs.

SOLDAT, s. m. (rad. *solde*). Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un État, etc., pour les protéger contre les ennemis intérieurs ou extérieurs. Lever des *soldats*. Discipliner des *soldats*. En temps de guerre, tous les citoyens deviennent *soldats*, et, à la paix, tous les *soldats* redeviennent citoyens. | Le simple militaire, à la différence de l'officier, et plus particulièrement le fantassin. | Se dit en parlant de ce qui caractérise la profession militaire. Avoir la rudesse d'un *soldat*.

SOLDATESQUE, adj. (rad. *soldat*). Qui sent le soldat. Manières, mœurs *soldatesques*. | S. f. Troupe de soldats indisciplinés. Redoutez tout d'une *soldatesque* effrénée. La *soldatesque* se révolta contre ses officiers. La *soldatesque* fait et défait les empereurs.

SOLDE, s. f. (du bas lat. *soldus*, sou). Paye que l'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un État. La *solde* d'un soldat. Il a reçu sa *solde*. | Dans les temps antiques, et à l'origine des sociétés, la *solde* n'était point connue; comme c'étaient les citoyens mêmes qui s'unissaient pour la défense de leurs familles et de leurs biens, ils faisaient la guerre à leurs dépens. Les choses se passèrent ainsi chez les Grecs et chez les Romains. Périclès fut le premier qui établit une paye pour les soldats athéniens. Avant le siége de Veies, les soldats romains n'avaient point de solde; mais à l'occasion de cette expédition, qui fut très-longue, le sénat ordonna que la république payerait aux citoyens sous les armes une somme réglée pour le service qu'ils rendraient. En France la solde date véritablement de l'établisse-

ment des troupes permanentes, qui eut lieu sous Charles VII, quoiqu'on retrouve avant ce prince l'usage d'une paye quotidienne accordée aux hommes d'armes. La *solde* d'un fantassin; la *solde* d'un cavalier.

SOLDE, s. m. Payement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. Le *solde* d'un compte. Le *solde* de votre compte est à votre disposition.

SOLDÉ, ÉE, part. Qui reçoit une solde. L'établissement des troupes *soldées* en France ne remonte qu'à Charles VII. | Qui a été payé intégralement. Mémoire *soldé*. Toutes les factures vérifiées et *soldées*.

SOLDER, v. a. Donner une solde, tenir à sa solde. L'état de guerre fait *solder* de nombreuses troupes au détriment du cultivateur et de l'artisan. | Payer intégralement, acquitter complètement. *Solder* les mémoires des marchands et des fournisseurs. Il faut *solder* toutes les factures.

SOLE, s. f. (du lat. *solea*, semelle). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des pleuronectes ou poissons plats, dont le principal caractère est une bouche contournée et comme monstrueuse du côté opposé aux yeux, et garnie seulement de ce côté-là de fines dents en velours. Leur forme est oblongue, le museau rond et avancé. L'épine dorsale et l'épine anale règnent depuis la bouche jusqu'à la caudale. La *sole commune* est un poisson de fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée. Elle se trouve dans presque toutes les mers et n'atteint jamais une grande taille. Elle vit de petits poissons et du frais des gros, de crustacés, de coquilles, de mollusques, etc. On la prend avec des hameçons dormants, à la fouène et quelquefois au filet. *Sole* au gratin, *sole* à la normande.

SOLE, s. f. Agric. Certaine étendue de terrain qu'on ensemence la première année en blé, la seconde en menus grains, et qu'on laisse reposer la troisième. La *sole* du seigle, de l'orge. | Technol. Partie d'un four à réverbère où l'on place les produits que l'on veut chauffer. | Pièce de charpente servant à faire les empatements des machines. | Les dessous du pied d'un cheval, d'un âne, d'un cerf, etc. *Sole* foulée.

SOLÉAIRE, adj. (du lat. *solea*, semelle). Anat. Se dit d'un des muscles postérieurs de la jambe qui ressemble à une semelle de soulier.

SOLÉCISME, s. m. (du gr. σολοικισμός, même signif.). Faute grossière contre la syntaxe. Le *solécisme* est différent du barbarisme. Celui-ci est une locution étrangère; celui-là est un manquement aux règles établies pour la construction d'une langue. Ainsi toute faute dans les déclinaisons, les conjugaisons et la syntaxe se nomme *solécisme*. *Les chevals* pour Les chevaux; *ils faisant* pour Ils font; *j'ai bien d'argent* pour J'ai bien de l'argent, sont des *solécismes*. Faire des *solécismes* et des barbarismes.

SOLEIL, s. m. (du lat. *sol*, radical de *solus*, seul, unique). Nom de l'astre qui nous éclaire et nous donne le jour, le seul qu'on aperçoive dans le ciel quand il y apparaît, et dont l'apparition et la disparition successive produisent la vicissitude du jour et de la nuit. Le *soleil* se lève. Le *soleil* se couche. Le *soleil* monte à l'horizon. Le *soleil* descend. L'été, presque toujours échauffé par le *soleil*, y produit des fleurs et des fruits en peu de temps. (Voltaire.) | La lumière du soleil. Otez-vous de mon *soleil*. Quel charme de se réchauffer au *soleil* de mai. | Quand le *soleil* entre dans ma chambre, j'en sors. (Mme de Sévigné.) | Poétiq. Se prend aussi pour l'espace d'un jour. Avant que neuf *soleils* aient chassé les ténèbres. (Lebrun.) | Fig. Ce qu'il y a de plus brillant, de plus éclatant. Cette femme est un *soleil* de beauté. Au moral comme au physique, le *soleil* de l'Angleterre, c'est l'or. (Boiste). | Par analogie, Toute image, tout ornement qui imite le soleil. | Particul. Ornement d'église en forme de soleil où l'on met une hostie consacrée. | *Coup de soleil*, Inflammation locale déterminée par l'exposition au soleil. Recevoir un *coup de soleil*. Mourir d'un *coup de soleil*. | Fig. *Adorer le soleil levant*, Faire sa cour au pouvoir naissant. | Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*, Il y a des avantages dont tout le monde doit jouir. | Le *soleil* est le plus brillant et le plus apparent des astres aperçus de la terre, celui qui par sa lumière nous donne le jour et la chaleur nécessaires au développement et à la vie des plantes et des animaux. Pour les habitants de la terre, le soleil est l'objet le plus remarquable qui soit dans la nature. Aussi les premiers peuples ne tardèrent pas à s'apercevoir que cet astre est non-seulement le plus beau, mais le plus bienfaisant de tous les êtres de l'univers; ils le reconnurent comme la première et même l'unique divinité, et l'adorèrent. C'est du culte du *soleil*, le premier et le plus naturel de tous, que sont sorties toutes les autres religions de la terre, jusqu'à ce que la philosophie, aidée de la science, soit remontée plus haut et n'ait vu dans le soleil qu'une créature qui doit céder à son ineffable auteur les hommages qui lui ont été rendus. Mais, tout en constatant que le soleil est une créature et non un dieu, la science n'a point dépouillé cet être brillant des autres attributs qui lui valent notre admiration. Pour comprendre l'importance de son effet sur la terre, supposons que le soleil s'éteigne entièrement tout à coup. A l'instant, toute clarté s'éteindra avec lui autour de nous; une nuit profonde enveloppera la terre dans ses deux hémisphères et d'un pôle à l'autre; la lune se lèvera, mais ne sera point aperçue, de même que Jupiter, Vénus, Mars et les autres planètes. Les étoiles fixes seules nous enverront leur pâle lueur. Toute chaleur disparaîtra avec la lumière; la vapeur de l'atmosphère tombera glacée sur la terre; un froid excessif s'étendra sur toutes les zones; les fleuves s'arrêteront gelés; une épaisse croûte de glace se formera sur la surface de l'Océan immobile. Les animaux succomberont tous sous le froid, et chaque plante périra jusque dans son germe et dans ses racines. Tout bruit, tout mouvement cessera, et rien de ce qui a vie sur la terre n'existera plus. C'est donc le soleil qui donne à la surface de la terre la lumière, la chaleur, la couleur, le mouvement et la vie. Les phénomènes les plus remarqués auxquels il donne lieu sont le retour successif du jour et de la nuit, et les vicissitudes des saisons. Considéré en lui-même plutôt que dans ses effets, le soleil est un corps quatorze cent mille fois plus gros que la terre, et situé à cent trente-six millions de kilomètres de celle-ci. Longtemps on a pensé que la matière du soleil était de sa nature incandescente et lucide. Aujourd'hui l'on croit que la lumière est produite par les vibrations d'un corps subtil répandu dans tout l'univers, vibrations qui sont déterminées par l'état d'une sorte d'atmosphère qui enveloppe le soleil. Le soleil, en effet, est un corps solide et opaque par lui-même comme les planètes, et, comme elles, il peut être habité; mais il est enveloppé d'une atmosphère lumineuse dont l'activité est d'une inconcevable ardeur. C'est comme un incommensurable foyer de lumière électrique. Des vapeurs d'une espèce inconnue montent de la surface solide du soleil vers les hautes régions de son atmosphère, rompent l'éclat éblouissant des nuages lumineux, mais paraissent alimenter leur feu et leur lumière. Ces vapeurs semblent, vues de la terre, des taches sur cet astre. On y a aussi découvert des montagnes, dont les sommets s'élèvent au-dessus des nuages lumineux. Une chaîne de ces montagnes s'étend, d'après les calculs astronomiques, à une longueur de cent mille kilomètres. L'attraction ou pesanteur est vingt-sept fois plus considérable à la surface du soleil qu'à celle de la terre: conséquemment l'air doit y être très-dense, très-épais. Le soleil est le centre du système qu'on nomme solaire, c'est-à-dire qu'il compose, avec les planètes, un système de mondes à part. Il tourne sur lui-même en vingt-cinq jours. Outre le mouvement du soleil sur lui-même, il est probable qu'il en exécute un autre autour d'un centre inconnu et perdu dans les profondeurs de l'espace infini. Il entraînerait avec lui la terre et les autres planètes dans cette révolution mystérieuse dont Dieu seul et les esprits supérieurs connaissent la loi et le chemin. (B. Barbé.) | Bot. Espèce du genre hélianthe, grande et belle plante annuelle, originaire du Pérou. On l'appelle aussi *tournesol*.

SOLENNEL, ELLE, adj. (pron. *solanel*; du lat. *solemnis*, même sens). Qui est célébré avec toutes les pompes de la religion. Fête *solennelle*. Messe *solennelle*. | Qui est accompli conformément aux canons et en face de l'Église. | Qui est accompagné des formalités nécessaires; qui est authentique. Arrêt *solennel*. | Pompeux, accompagné de cérémonies. On célébra des jeux *solennels*. | Trop emphatique. M. Prudhomme parle toujours d'un ton *solennel*. Voilà un sermon *solennel*.

SOLENNELLEMENT, adv. (pron. *solanèleman*). D'une façon solennelle. La paix fut publiée *solennellement*. La république fut proclamée *solennellement*.

SOLENNISATION, s. f. Action de célébrer avec pompe, avec cérémonie. *Solennisation* d'un mariage.

SOLENNISER, v. a. Célébrer avec pompe. Les Juifs *solennisaient* le jubilé tous les cinquante ans.

SOLENNITÉ, s. f. (pron. *solanité*). Cérémonie publique qui rend une chose solennelle. La *solennité* des fêtes patriotiques. | Se dit aussi des formalités qui rendent un acte solennel, authentique. La *solennité* d'un testament, d'un serment.

SOLEURE (du lat. *Solodurum*). Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton de ce nom, située sur l'Aar; 5,500 habitants. Résidence de l'évêque de Bâle. Église de Saint-Ours, la plus belle de la Suisse. Commerce de blé, de fromage, de chevaux et de bestiaux. Environs pittoresques. | Le canton de Soleure, le dixième dans l'ordre de la confédération, est situé entre la France et les pays de Berne, de Bâle et d'Argovie; environ 670 kilom. carrés et 70,000 habitants. Ce canton est un des plus fertiles de la Suisse: beaux pâturages, riche bétail; mines de fer et de houille.

SOLFATARE, s. f. (de l'ital. *solfatara*, soufrière; fait du lat. *sulfur*, soufre). Nom qu'on donne en général à tous les terrains volcaniques italo-siciliens, d'où l'on extrait du soufre, et particulièrement à un ancien cratère de volcan, voisin de Pouzzole, près de Naples. Ce cratère jouit encore d'un reste d'activité; il s'en élève des vapeurs chargées de soufre, qui s'attache aux laves à travers lesquelles passent ces vapeurs.

SOLFÉGE, s. m. (des deux notes de la gamme *sol* et *fa*). Recueil de leçons de musique vocale.

SOLFIER, v. a. Chanter un air en appelant, en prononçant les notes. *Solfier* un air. | Absol. Il commence à *solfier*. Allons, il faut *solfier*.

SOLIDAIRE, adj. (du lat. *solidus*, solide). Qui produit la solidarité entre plusieurs personnes. Acte *solidaire*. | Qui est obligé solidairement. Des cautions *solidaires*. | Fig. Qui est responsable pour un ou plusieurs autres. Dans la société, tous les citoyens doivent être *solidaires* les uns des autres.

SOLIDAIREMENT, adv. (pron. *solidèreman*). D'une manière solidaire, tous ensemble et un seul pour tous. Ils ont été contraints *solidairement* au payement des frais et de l'amende.

SOLIDARITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est solidaire. La *solidarité* d'une obligation. | Obligation légale ou conventionnelle par laquelle plusieurs parties sont tenues à l'accomplissement d'un acte, toutes à la fois, ou une seule pour toutes. | Fig. Responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. Il y a entre les hommes une espèce de *solidarité* dont Dieu seul connaît la raison. Il y a *solidarité* entre les peuples.

SOLIDE, adj. (du lat. *solidus*, même signif.). Qui a de la consistance, et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. Il est opposé à Fluide. Les corps *solides*. | Qui est assez ferme pour résister au choc des corps étrangers et aux injures du temps. Il est l'opposé de Fragile et peu durable. Une maison *solide*. Ce meuble n'est pas *solide*. | Fig. Cet établissement n'est pas *solide*. | Qui a de la consistance. Se dit par opposition à Liquide. Aliments *solides*. | Qui est réel, effectif, durable, bien fondé. Il est opposé à Vain, chimérique, frivole. C'est un homme d'un mérite *solide*. L'amitié la plus *solide* ne tient guère contre l'intérêt. | Subst. Oh! moi, j'aime le *solide*. Droit au *solide* allait Bartholomée. (La Fontaine.) | S. m. Géom. L'étendue considérée sous ses trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. Il est opposé à Ligne et à superficie. Un *solide* est terminé par un ou plusieurs plans ou surfaces.

SOLIDEMENT, adv. D'une manière solide. Une maison construite *solidement*. | Fig. D'après des principes sûrs, bien fondés.

SOLIDIFICATION, s. f. Action de solidifier, capacité de se solidifier. *Solidification* de la matière.

SOLIDIFIER, v. a. (du lat. *solidus*, solide; *facere*, faire). Rendre solide. *Solidifier* un liquide.

SOLIDISME, s. m. Opinion de certains médecins selon lesquels la vie réside essentiellement dans les solides, les liquides ne jouant qu'un rôle passif ou secondaire dans l'économie animale.

SOLIDISTE, adj. et s. Qui est partisan du solidisme. Un médecin *solidiste*. Les *solidistes*.

SOLIDITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est solide. La *solidité* d'une construction. | Fig. La *solidité* d'un discours. | *Mesures de solidité*, Celles dont on fait usage pour les solides. | La *solidité* de la matière n'est pas un état permanent dans les corps qui en sont pourvus. Elle dépend de la plus ou moins grande quantité de calorique à laquelle ils sont soumis. Il n'y a pas de corps solide qui ne puisse passer à l'état liquide d'abord, et ensuite à l'état gazeux, en les soumettant à une quantité de chaleur déterminée.

SOLILOQUE, s. m. (du lat. *solus*, seul; *loquor*, je parle). Fam. Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Quand finiront vos *soliloques*? | Au théâtre, on se sert plus communément du mot *monologue*. | Titre de certains ouvrages ascétiques, et particulièrement d'un livre de saint Augustin. Les *soliloques* de saint Augustin.

SOLIMAN. Nom qu'ont porté trois empereurs ou sultans turcs; le plus célèbre est Soliman II. Ce prince, fils unique de Selim Ier, monta sur le trône en 1520. Au commencement de son règne, il

soumit la Syrie et l'Égypte révoltées, prit Belgrade, et s'empara de l'île de Rhodes, défendue par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le vainqueur tourna ensuite ses armes vers la Hongrie, où il remporta, le 29 août 1526, la fameuse victoire de Mohacz. Il prit Bude en 1529. Vienne, qu'il espérait surprendre, repoussa son armée. Il porta aussi ses armes en Asie, et y fit des conquêtes importantes. Ce prince est le premier des sultans turcs qui ait été l'allié de la France. Il termina ses jours en Hongrie au siége de Szigeth, le 4 septembre 1568, à soixante-seize ans, trois jours avant la prise de cette place par les Turcs.

SOLIN, s. f. (rad. *sol*). Enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles. | Plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives. | Chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives.

SOLIPÈDE, adj. et s. (du lat. *solidus*, solide; *pes*, pied). Se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied. Le cheval, l'âne, le mulet, sont *solipèdes*. | S. m. pl. Famille de l'ordre des pachydermes ne comprend que le seul genre cheval, et se compose de cinq espèces seulement : le *cheval* proprement dit, l'*âne*, le *zèbre*, le *couagga* et le *djiggetai*. Les *solipèdes*.

SOLISTE, s. Celui, celle qui remplit un *solo*, soit dans l'exécution particulière, soit avec accompagnement d'autres instrumentistes.

SOLITAIRE, adj. (du lat. *solitarius*, même sens). Qui est seul. J'ai été *solitaire* toute la journée. | Qui fait son plaisir de la solitude, qui fuit le monde. Un homme *solitaire*. L'antiquité compte beaucoup de philosophes *solitaires*. | Se dit des choses. Vie *solitaire*. Goûts *solitaires*. | Qui est désert, retiré du commerce des hommes. Cabane *solitaire*. Forêt *solitaire*. | *Ver solitaire*, Nom qu'on donne vulgairement au ténia. | Substantiv. Anachorète, moine qui vit dans la solitude. Les *solitaires* de la Thébaïde. | Par extens. Celui, celle qui vit dans la solitude. | Sorte de papillon de jour. | Espèce de jeu que l'on joue seul avec des fiches d'os ou d'ivoire sur une tablette de bois. | Diamant détaché. Il avait au doigt un superbe *solitaire*.

SOLITAIREMENT, adv. (pron. *solitèreman*). D'une manière solitaire. Vivre *solitairement*.

SOLITUDE, s. f. (du lat. *solitudo*, même sens). État d'une personne qui est seule. Bien des gens ne sauraient supporter quelques heures de *solitude*. | État d'une personne qui est retirée du commerce du monde. Vivre dans la *solitude*. | Lieu éloigné de la vue et de la fréquentation des hommes. Une agréable *solitude*. Une immense *solitude*. Nous vivrons dans une *solitude*. | *Ce n'est plus qu'une solitude*, Se dit d'un lieu qui cesse d'être fréquenté.

SOLIVE, s. f. Pièce de charpente portant sur des murs ou sur des poutres, et servant à former et à soutenir un plancher. Poser les *solives*.

SOLIVEAU, s. m. (dimin. de *solive*). Petite solive. | Adjectiv. Fig. Qui est d'une médiocrité ou d'une nullité complète. Roi *soliveau*.

SOLLICITATION, s. f. (pron. *solisitasion*). Action de solliciter. Pressante *sollicitation*. Résister aux *sollicitations*. Faire une chose à la *sollicitation* de quelqu'un. Cessez vos *sollicitations*.

SOLLICITER, v. a. (du lat. *sollicitare*, même signif.). Presser de faire une chose. *Solliciter* quelqu'un de faire quelque chose, à faire quelque chose. | Demander une chose instamment, vivement. *Solliciter* un emploi. *Solliciter* le payement d'une créance. | *Solliciter un procès, une affaire*, Faire les démarches, les instances nécessaires pour obtenir un jugement, pour s'assurer un heureux succès. | S'emploie absolument en parlant des procès, des places, des faveurs. Ennuyé de *solliciter*, il est retourné dans son pays. | Provoquer, déterminer. Le tilleul, le thé, *sollicitent* la transpiration.

SOLLICITEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sollicite. Un ennuyeux *solliciteur*. | Spécialement, Celui, celle qui sollicite un procès, une affaire, un emploi. Les bureaux des ministres sont pleins de *solliciteurs*. Les courtisans, les *solliciteurs* de places.

SOLLICITUDE, s. f. (du lat. *sollicitudo*, même signif.). Soin affectueux. Rien n'est si tendre que la *sollicitude* maternelle. | Peine, tourment, soin inquiet. Éprouver de grandes *sollicitudes*.

SOLMISATION, s. f. Anc. mus. Action de solmiser, c'est-à-dire de solfier ou chanter dans le solfége sans les paroles, et seulement sur les syllabes représentant les notes de la gamme.

SOLMISER, v. a. et n. Anc. mus. Chanter dans le solfége sans les paroles.

SOLO, s. m. (de l'ital. *solo*, seul). Morceau de musique joué par un seul instrument ou chanté par une seule voix, avec ou sans accompagnement. Chanter un *solo*. Des *solos*. Jouer plusieurs *solos*.

SOLOGNE (en lat. *Solonia*). Géogr. Petit pays de France qui était autrefois compris dans les gouvernements de l'Orléanais et du Berry. Sa capitale était Romorantin. Le sol de la Sologne est en général marécageux et très-malsain. Depuis quelque temps, on s'occupe de l'assainir et de le rendre à l'agriculture. On tire de la Sologne une quantité considérable de bois de pin que brûle principalement la boulangerie de Paris. Les bois de la *Sologne*.

SOLON. Législateur d'Athènes, naquit à Salamine vers l'an 638 avant J. C. Il comptait Codrus parmi ses ancêtres. Sa jeunesse se partagea entre le commerce, les voyages et le désir d'acquérir des connaissances. Sa vie politique fut féconde en événements. Il reprit Salamine sur les Mégariens; il fit décréter la guerre contre les Crisséens, peuple de la Phocide, qui avaient pillé le temple de Delphes. Après cette guerre, il rentra dans sa patrie, qu'il trouva en proie à l'anarchie. Il fut choisi par les deux partis pour terminer les troubles de la république. Il défendit qu'aucun citoyen fût obligé par corps pour dettes civiles. Il cassa toutes les lois de Dracon, à l'exception de celles contre les meurtriers. Il augmenta l'autorité et les priviléges de l'aréopage. Ce législateur fit aussi des changements au sénat du Prytanée. Il fixa le nombre des juges à quatre cents, et voulut que toutes les affaires qui devaient être portées devant l'assemblée du peuple, auquel seul appartenait le pouvoir souverain, fussent auparavant examinées devant ce tribunal. Après ces différents règlements, Solon publia ses *Lois*, que la postérité a toujours regardées comme le plus beau monument d'Athènes. Les Athéniens s'étant obligés par serment d'observer ses lois pendant cent années, Solon obtint d'eux un congé de dix ans. A son retour, il trouva ses concitoyens courbés sous la tyrannie de Pisistrate. Ce zélé républicain, après avoir reproché aux Athéniens leur lâcheté, et au tyran sa perfidie, s'exila volontairement d'Athènes. Il alla mourir dans l'île de Chypre, à l'âge de quatre-vingts ans.

SOLSTICE, s. m. (du lat. *solis statio*, arrêt du soleil). Nom donné aux points de l'écliptique situés entre les équinoxes, et dans lesquels se trouve le soleil lorsqu'il est le plus éloigné de l'équateur. Ce nom vient de ce que le soleil, étant arrivé à ce point, semble pendant quelques jours être stationnaire et se tenir à la même distance de l'équateur sans s'en éloigner ni s'en rapprocher, du moins sensiblement. On distingue le *solstice d'hiver* et le *solstice d'été*. Le premier a lieu quand le soleil est dans le tropique du Capricorne; le second, lorsqu'il entre dans le Cancer.

SOLSTICIAL, ALE, adj. Qui a rapport aux solstices. Hauteur *solsticiale*. Points *solsticiaux*.

SOLUBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est soluble.

SOLUBLE, adj. (du lat. *solubilis*, fait de *solvere*, délier). Qui est susceptible d'être résolu. La question est *soluble*. | Qui a la propriété de se fondre dans un liquide, de s'y résoudre en particules invisibles. Le sucre est *soluble* dans l'eau.

SOLUTION, s. f. (pron. *solusion*; du lat. *solutio*, même signif.). Action de résoudre une difficulté. Il n'a point réussi dans la *solution* de ce problème. L'avenir donnera une *solution* de cette question. | Action de se dissoudre dans un liquide. *Solution* complète. | *Solution de continuité*, Division, séparation des parties d'un corps.

SOLVABILITÉ, s. f. (du lat. *solvere*, payer). Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer. Je vous garantis la *solvabilité* de cet homme.

SOLVABLE, adj. Qui a de quoi payer. Une caution *solvable*. C'est un débiteur très-*solvable*.

SOMATOLOGIE, s. f. (du gr. σῶμα, corps; λόγος, discours). Traité des parties solides du corps humain. Un excellent traité de *somatologie*.

SOMBRE, adj. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. Cet appartement est *sombre*. Les druides recherchaient les *sombres* forêts. | *Il fait sombre*, Le temps est couvert. | *Lumière sombre*, Lumière faible, qui éclaire mal. | *Couleur sombre*, Peu éclatante et qui tire sur le brun. | Obscur, ténébreux. La nuit était fort *sombre* quand nous nous remîmes en route. | Poétiq. *Les sombres bords, les royaumes sombres*, etc., Se dit en parlant de l'enfer des anciens. | Taciturne, chagrin, mélancolique, rêveur. Il est bien *sombre* aujourd'hui. Une humeur *sombre*. Je suis d'humeur maussade, *sombre*.

SOMBRER, v. n. Mar. Être renversé par un coup de vent ou rempli d'eau et couler bas, en parlant des navires. Ce vaisseau va *sombrer*. | Fig. Le vaisseau de l'État fut près de *sombrer*.

SOMMAIRE, adj. (du lat. *summa*, somme, abrégé). Court, succinct, qui expose un sujet brièvement. Exposé *sommaire*. Requête *sommaire*. | *Matières sommaires*, Certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités. | S. m. Abrégé, substance. Faire le *sommaire* d'un discours. Présenter le *sommaire* des idées d'un auteur. | Se dit aussi des arguments qu'on met en tête des chapitres ou des livres d'un ouvrage. Cette histoire ne peut se passer de *sommaires*.

SOMMAIREMENT, adv. Brièvement, succinctement. Ces faits sont exposés trop *sommairement*.

SOMMATION, s. f. (pron. *somasion*; rad. *sommer*). Action de sommer, de signifier à quelqu'un qu'il ait à faire telle ou telle chose. *Sommation* verbale. Faire une *sommation*. | L'acte par écrit contenant la sommation faite en justice. L'huissier lui remit la *sommation*. | *Sommation respectueuse*, Acte par lequel un fils de vingt-cinq ans et une fille majeure de vingt et un ans demandent à leurs pères et mères ou à leurs ascendants de consentir à leur mariage lorsque ces parents ont refusé leur consentement. Ces actes se font par le ministère d'un notaire. Un mois après la troisième sommation respectueuse, il peut être passé outre à la célébration du mariage.

SOMME, s. f. Charge, fardeau que peut porter un cheval, un âne, etc. Bête de *somme*.

SOMME, s. m. (du lat. *somnus*). Repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. Faire un *somme*. Dormir d'un profond *somme*. | Famil. *Il n'a fait qu'un somme toute la nuit*, Il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu.

SOMME, s. f. (du lat. *summa*). Une quantité d'argent. Il a dépensé pour ses plaisirs des *sommes* considérables. | *Somme totale*, La quantité qui résulte de plusieurs sommes jointes ensemble. | Adverb. *Somme totale*, En réunissant toutes les sommes. | Mathém. Résultat de l'addition de plusieurs quantités. La *somme* des dizaines se monte à tant. | *La somme des termes d'une équation*, L'assemblage de tous les termes d'une équation. | Fig. La découverte de l'Amérique a beaucoup ajouté à la *somme* de nos besoins. | Adverb. *En somme, somme toute*, Enfin, en résumé. *En somme*, êtes-vous content de moi? | Titre qu'on donnait, au moyen âge, à certains livres qui traitaient en abrégé de toutes les parties d'une science, d'un art. Les *sommes* de théologie. La *Somme* de saint Thomas.

SOMME (LA). Géogr. Rivière de France, a sa source dans le département de l'Aisne, arrose Ham, Péronne, Corbie, Amiens, Abbeville, et tombe dans la Manche entre Saint-Valery et le Crotoy, après un cours de 200 kilom. | Département maritime sur la Manche, entre ceux du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de l'Oise et de l'Aisne; 604,436 hectares; 572,640 habitants; chef-lieu, Amiens. Ce département est formé d'une grande partie de la Picardie et d'une petite portion de l'Artois. Sol plat, traversé par la Somme. Grès à paver, pierre de taille, craie, argile à potier, tourbe. Nombreuses prairies artificielles; céréales, houblon, plantes oléagineuses, lin, chanvre, etc. Gros et menu bétail. Beaucoup d'industrie : toile, tissus de coton et de poil de chèvre, velours, escots, satins, piqués; sucre de betterave, savon; blanchisseries, teintureries, tanneries, etc. La tourbe constitue la principale richesse minérale. Le département de la Somme est divisé en 5 arrondissements (Abbeville, Amiens, Doulens, Montdidier, Péronne), 41 cantons, 833 communes.

SOMMEIL, s. m. (rad. *somme*). Cessation temporaire et périodique des fonctions du cerveau et du système nerveux de la vie de relation. *Sommeil* tranquille. Profond *sommeil*. *Sommeil* troublé, agité. Interrompre le *sommeil* de quelqu'un. Après une journée laborieuse, le *sommeil* me gagne en rentrant. (J. J. Rousseau.) | Le *sommeil* est indispensable pour réparer les pertes matérielles que les organes éprouvent pendant la veille. Quand il est profond, il est caractérisé par l'absence des sensations et des mouvements volontaires; le cerveau, comme les muscles de l'individu, est alors dans un état passif. Dans les rêves, dans le somnambulisme, ou le sommeil est léger, imparfait, des mouvements partiels se révèlent dans l'organe de la pensée. Le sommeil n'est point une fonction propre au cerveau. Chez les animaux herbivores et les reptiles, le système nerveux tout entier éprouve profondément l'influence des changements périodiques des saisons; pendant l'hibernation, les fonctions de la vie de relation sont entièrement suspendues, et celles de la vie intérieure ne présentent que des mouvements faibles et irréguliers. Les végétaux sont soumis à la même loi. Pendant la nuit, la végétation est suspendue, et pendant l'hiver elle est entièrement abolie. Alors la sève n'existe ni dans les branches ni dans le tronc; les feuilles, ces organes respiratoires des végétaux, se flétrissent et tombent. Le sommeil est favorisé pendant la nuit par l'absence

de toute cause d'excitation, par l'épuisement qui résulte de l'exercice et de l'état de veille. Le retour du soleil sur l'horizon, la lumière artificielle, le moindre bruit, la commotion la plus légère, suffisent pour amener le réveil : faits qui montrent la puissance des agents physiques sur le développement des actions organiques dont la suspension constitue le sommeil. | Poétiq. S'arracher des bras du *sommeil*. Les pavots du *sommeil*. | Fig. État d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses. Le *sommeil* des sens. Le *sommeil* de la nature. | Fig. S'empl. en parlant de la mort. Le *sommeil* de la mort. | Grande envie, grand besoin de dormir. Avoir besoin de *sommeil*. Tomber de *sommeil*. Les prisonniers politiques tombaient de *sommeil*.

SOMMEILLER, v. n. (rad. *sommeil*). Dormir d'un sommeil léger, d'un sommeil imparfait. La nuit dernière, je n'ai fait que *sommeiller*. | Signifie quelquefois Dormir profondément. Tout le monde *sommeille* dans cette maison. | Fig. Se dit de certaines choses qui sont dans un état d'inactivité, d'inertie. Les passions de ce jeune homme *sommeillent* encore. L'esprit de liberté *sommeille* dans les masses.

SOMMELIER, IÈRE, s. Celui, celle à qui est confié, dans une grande maison, le soin de la vaisselle, du linge, du pain, du vin. Un *sommelier* fidèle. La jolie *sommelière*.

SOMMELLERIE, s. f. Pièce d'une maison où se gardent la vaisselle, le linge et les articles de bouche confiés au sommelier. La *sommellerie* est bien tenue. | La fonction, la charge de sommelier.

SOMMER, v. a. Déclarer à quelqu'un qu'il ait à faire telle ou telle chose, selon les règles ou les formes établies, sous peine d'y être contraint. *Sommer* quelqu'un de payer. | *Sommer une place*, Signifier au commandant d'une place de la rendre.

SOMMET, s. m. (pron. *somè ;* du lat. *summus*, haut). Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses. Le *sommet* de la montagne. Le *sommet* de la tête. | Fig. et poét. Le *sommet* de la gloire. Le *sommet* des grandeurs. Vous atteindrez le *sommet* des honneurs. | *Sommet d'un angle*, Point d'intersection des deux lignes qui le forment. | *Sommet d'une courbe*, Point d'une courbe où la courbure s'arrondit symétriquement de manière à y borner son extension. | Poét. *Le double sommet*, Le Parnasse.

SOMMIER, s. m. (rad. *somme*). Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent. Porter un payement sur le *sommier*. | Matelas de crin ou sorte de cadre à ressorts servant de paillasse. Un *sommier* élastique. | Sorte de coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent, qui de là se distribue dans les différents tuyaux. | Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc. | Pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes d'un clavecin, d'un piano. | Pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie.

SOMMITÉ, s. f. (on prononce les deux *m*). Le sommet, la partie la plus élevée de certaines choses. La *sommité* d'une montagne. | Absol. *Les sommités*, Les hauteurs. | L'extrémité, la pointe des arbustes et des branches d'arbres, ou l'extrémité de la tige fleurie de quelques plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément. La *sommité* des jeunes arbres. Des *sommités* d'absinthe. | Fig. Les principaux personnages, les personnes les plus considérées par leur position, leur doctrine, leur influence. Toutes les *sommités* de Paris se trouvaient à cette fête. Les *sommités* du barreau.

SOMNAMBULE, adj. et s. (du lat. *somnus*, sommeil ; *ambulo*, je marche). Celui ou celle qui se lève tout endormi, et qui marche, agit, parle sans s'éveiller. Il est *somnambule*. Une femme *somnambule*. | Qui a été endormi par le moyen du magnétisme. Il y a deux sortes de somnambules, les *somnambules naturels* et les *somnambules magnétiques*. Les premiers sont des malades qu'il faut guérir ; les autres présentent le phénomène du somnambulisme en parfaite santé, et peuvent servir à éclairer le médecin sur l'état d'un malade et sur les remèdes à appliquer au mal. Tout individu magnétisé ne peut pas toujours entrer dans l'état de somnambulisme ; cela dépend de mille circonstances qu'il serait difficile d'expliquer, mais que l'on connaît par l'expérience.

SOMNAMBULIQUE, adj. Qui appartient au somnambulisme. Crise *somnambulique*.

SOMNAMBULISME, s. m. (du lat. *somnium*, rêve ; *ambulare*, marcher). Sorte de rêve dans lequel on marche et l'on fait tous les actes de la vie ordinaire. On distingue deux sortes de somnambulisme, le *somnambulisme naturel* et le *somnambulisme magnétique*. Le premier est une maladie qu'il faut guérir ; le second est un état de bien-être artificiel qui soulage et guérit les maux, et qui, en outre, a l'avantage de révéler au médecin les secrets de la maladie et de lui faire voir, par les yeux de l'âme du somnambule, l'état de l'organisme intérieur du malade. | *Du somnambulisme naturel*. De tout temps, on a observé des individus qui marchaient, parlaient, exécutaient divers actes plus ou moins compliqués, quoiqu'ils fussent réellement endormis. Cet état a lui-même de si nombreux rapports avec les rêves qu'on peut le considérer comme une variété du rêve, dont il ne se distingue réellement que par le degré suivant lequel les fonctions du corps sont affectées. L'esprit, comme dans les rêves, est fixé sur ses propres impressions, qu'il prend pour autant de sensations externes réelles et actuelles ; mais les organes n'obéissent plus à l'empire de la volonté, de sorte que l'individu agit et parle sous l'influence de ses conceptions erronées. Le premier degré du somnambulisme naturel consiste généralement dans une propension à parler durant le sommeil. La marche dans le sommeil est le second degré, et c'est même à cette particularité qu'il doit son nom. Les malades quittent leur lit, s'habillent, sortent s'ils n'en sont empêchés, se promènent souvent dans des endroits dangereux, s'échappent par une croisée, montent sur les toits, traversent des rivières ou des torrents sur une perche jetée d'une rive à l'autre. On a des exemples nombreux de chacune de ces circonstances. Dans le somnambulisme, les sens s'éveillent successivement, mais toujours partiellement et d'une manière imparfaite ; ils sont, pour ainsi dire, intérieurs ; l'imagination et la mémoire retracent des idées, créent des objets, rappellent des souvenirs. Parmi les causes de somnambulisme, on a quelquefois noté l'hérédité. L'âge pendant lequel on l'observe le plus fréquemment est la seconde enfance, et surtout la jeunesse ; les cas diminuent dans l'âge adulte et disparaissent dans la vieillesse. Le tempérament nerveux est favorable à cette maladie. Les causes principales de son développement sont : les excitants de toute espèce, les grandes fatigues, les veilles fréquentes et prolongées, les méditations réitérées ; enfin, tout ce qui stimule fortement le cerveau. La mémoire est de toutes les facultés de l'entendement celle qui est le plus en exercice pendant les accès de somnambulisme : mais le jugement est à peu près absent. La vue ne s'exerce presque jamais ; l'ouïe est dans une sorte d'inaction ; l'odorat est très-engourdi ; le goût est en activité ainsi que le toucher, qui devient le meilleur guide. Le somnambulisme naturel donne lieu à des actes singuliers, à des déterminations de la plus grave responsabilité, et qui pourraient avoir les suites les plus fâcheuses pour leurs auteurs, si ces faits n'étaient pas parfaitement connus. Heureusement que le diagnostic de cette maladie est facile à établir et qu'il n'est pas si aisé de la simuler qu'on pourrait le croire. | *Du somnambulisme artificiel*. Le somnambulisme artificiel est aussi appelé *magnétisme ;* mais le magnétisme est plutôt l'influence du magnétiseur, et le somnambulisme l'état dans lequel le magnétiseur plonge un sujet et lui fait accomplir des actes qui ressemblent beaucoup à ceux de l'état de veille. Le sujet, et non le malade, marche et répond aux questions que lui adresse le magnétiseur ou toute personne avec laquelle celui-ci l'a mis en communication. Toute personne magnétisée n'est pas somnambule. Il en est qui ont subi l'influence du magnétisme au point d'être endormies ; mais là se borne pour elles l'état magnétique ; d'autres, au contraire, s'endorment et puis agissent comme dans l'état de veille : c'est là le somnambulisme artificiel. Voici quels sont les faits qui caractérisent cet état : 1° l'oubli au réveil ; 2° l'appréciation du temps ; 3° l'insensibilité extérieure ; 4° l'exaltation de l'imagination ; 5° le développement des facultés intellectuelles ; 6° l'instinct des remèdes ; 7° la prévision ; 8° l'inertie morale ; 9° la communication des symptômes des maladies ; 10° la communication des pensées ; 11° la vue sans le secours des yeux ; 12° la possibilité d'une influence particulière des somnambules sur leur organisation. L'oubli au réveil de tout ce qui s'est passé dans l'état de somnambulisme est l'une des propriétés les plus constantes de cet état singulier. Elle donne lieu à un phénomène assez étrange, qui consiste en ce que le magnétisé se souvenant fort bien, aussitôt qu'il rentre en somnambulisme, de tout ce qui s'est passé dans les accès précédents, il en résulte que cet état constitue une nouvelle vie revenant à intervalles irréguliers. Chez les somnambules magnétiques, l'insensibilité extérieure peut être assez prononcée pour qu'on puisse impunément les soumettre aux épreuves les plus concluantes. Les somnambules [illegible] aussi, par un instinct particulier, les [illegible] les remèdes qui conviennent à la gué[illegible] maux ou des maux d'autrui. Une autre [illegible] moins étrange chez les somnambules, c'[illegible] de voir sans le secours des yeux, de lire [illegible] livre et de regarder dans l'intérieur des corps. Enfin, on cite des cas nombreux de somnambules ignorants qui décrivent avec précision les parties internes de l'organisme. Il faut aussi rapporter un fait très-remarquable et d'une explication difficile : c'est que certains somnambules n'entendent que leur magnétiseur, qu'ils sont pour ainsi dire isolés, et qu'ils ne s'entendent eux-mêmes qu'autant que le magnétiseur leur communique leurs paroles. On se demande comment tous ces phénomènes peuvent avoir lieu, et on ne peut en donner aucune explication. Mais les faits s'imposent à nous, et nous sommes forcés de les admettre, même sans les comprendre. La sagesse consiste, en cette occurrence, à rechercher les moyens de tirer parti de cet état pour la guérison des maux des somnambules eux-mêmes, ou d'autres malades avec lesquels les somnambules peuvent être mis en communication. Mais ce parti, qui est sans doute le plus sage, n'est pas celui qui est généralement adopté. Le corps médical, se voyant menacé dans son privilége par une science infuse et non apprise dans leurs chaires de faculté, s'est beaucoup ému de la prétention des somnambules et des magnétiseurs. Il leur a fait une guerre aussi acharnée que déloyale. En sorte que les magnétiseurs et les somnambules en sont réduits à répandre leurs bienfaits dans l'ombre et à travers les difficultés. C'est toujours la même lutte du mal contre le bien !

SOMNIFÈRE, adj. Qui excite, qui cause le sommeil. Le pavot est *somnifère*. | Substant. De tous les *somnifères*, le plus puissant est l'opium.

SOMNOLENCE, s. f. (du lat. *somnus*, sommeil). État intermédiaire entre le sommeil et la veille. | Disposition habituelle à dormir. Les vieillards sont sujets à la *somnolence*. | Fig. Défaut d'énergie, d'activité. Rien ne peut tirer certains pays de la *somnolence* où les a plongés la superstition.

SOMNOLENT, ENTE, adj. Qui a rapport à la somnolence. Habitudes *somnolentes*. | Qui est disposé à dormir. Être *somnolent*. | Fig. Qui manque d'activité, d'énergie. Un employé *somnolent*.

SOMPTUAIRE, adj. (du lat. *sumptus*, frais, dépense). Qui regarde la dépense. | *Lois somptuaires*, Celles qui restreignent et règlent la dépense dans les bâtiments, dans les meubles et principalement dans les habillements.

SOMPTUEUSEMENT, adv. D'une manière somptueuse. Se loger, se vêtir *somptueusement*.

SOMPTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *sumptus*, dépense). Splendide, magnifique, de grande dépense. Repas *somptueux*. Habits *somptueux*.

SOMPTUOSITÉ, s. f. Grande et magnifique dépense. Les ambassadeurs furent reçus avec *somptuosité*. | Qualité de ce qui est somptueux. La *somptuosité* d'un ameublement.

SON, SA, SES (du lat. *suus*, *sua*, *suum*, même signification), adjectifs possessifs qui répondent aux pronoms de la troisième personne *soi*, *se*, *il*: *Son* est du genre masculin, *sa* du genre féminin, *ses* est le pluriel de *son* et de *sa*. Ils se mettent toujours devant le substantif. *Son* père, *sa* sœur, *ses* enfants. | Par euphonie, *son* tient lieu de féminin lorsque le nom qui suit commence par une voyelle ou par *h* sans aspiration. *Son* assiduité. *Son* habitation. On emploie toujours *sa* quand le nom commence par *h* aspiré. *Sa* haine. *Sa* hauteur. | *Posséder son Virgile, son Horace*, etc., Connaître bien Virgile, Horace. Cet élève possède *ses* auteurs.

SON, s. m. (du lat. *sonus*, même signif.). Résultat produit sur l'organe de l'ouïe par les mouvements ondulatoires que les vibrations des corps élastiques impriment au milieu dans lequel on est plongé. *Son* fort. *Son* faible. *Son* grave, aigu. *Son* doux, clair, aigre. Le *son* d'un instrument. Le *son* d'une cloche, d'une trompette. J'indique à Lynx les *sons* qui flattent l'oreille et ceux qui l'offensent. (Barthélemy.) | L'air est le principal véhicule du *son*, ainsi que le prouvent les expériences qui ont été faites soit dans un air condensé, soit dans l'air raréfié. Si l'air est condensé, le *son* sera plus fort à proportion de la condensation ou de la qualité d'air pressé. Les liquides et les solides sont aussi des conducteurs du *son*. | *Sons harmoniques*, Sons que l'on tire d'instruments à cordes, comme le violon, le violoncelle, la harpe, et en appuyant très-peu le doigt sur certaines divisions de la corde. | Se dit en parlant des mots durs, désagréables à l'oreille, de l'harmonie du style, etc. Ce poète fait entendre des *sons* rauques. | Gramm. Nom donné aux sim-

ples émissions de l'air modifié diversement. Se dit par opposition à *articulation*.

SON, s. m. La partie la plus grossière du blé moulu. Sa grosseur est proportionnelle à l'écartement des meules de moulin. C'est du *son* qu'on tirait autrefois tout l'amidon mis dans le commerce. | *Eau de son*, Celle dans laquelle on a mêlé du son. | *Son maigre*, Celui qui est séparé de toute la farine. | *Son gras*, Celui dans lequel il reste beaucoup de farine. On nourrit les pourceaux avec des glands et du *son gras*.

SONATE, s. f. (de l'ital. *suonare*, sonner). Pièce de musique instrumentale, avec accompagnement de violoncelle ou de viole soutenu. La *sonate* se compose le plus ordinairement de deux ou trois morceaux, l'allegro, l'adagio et le presto. La *sonate* demande à être jouée avec une irréprochable précision. La *sonate* du diable.

SONDAGE, s. m. Action de sonder. Le *sondage* d'un puits, d'une citerne, d'un fleuve.

SONDE, s. f. Instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer et dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Celui qui est chargé de jeter le plomb se place en dehors du navire, dans les porte-haubans, et le lance à tour de bras le plus loin possible devant lui, de manière à ce que, le navire continuant à avancer, la *sonde* tombe perpendiculairement au fond. | *Sonde de pompe*, Tige en fer graduée de centimètre en centimètre, plongée verticalement dans la partie la plus basse du navire et servant à indiquer la quantité d'eau qu'il fait. | Se dit aussi de certains instruments qu'on enfonce dans les jambons, les fromages, les melons, etc., pour en retirer des parcelles et s'assurer de leur qualité. | Sorte de tarière qu'on enfonce dans la terre, soit pour reconnaître les différentes couches du terrain ou la présence et la qualité des mines, soit pour forer un puits artésien. | Fer emmanché de bois dont les commis de barrière se servent pour reconnaître les objets. | Instrument de chirurgie qu'on introduit dans la cavité de certains organes, dans le trajet des plaies, des fistules, etc., pour remplir diverses indications thérapeutiques. Ainsi, pour reconnaître l'état de la vessie, y constater la présence de corps étrangers, on se sert ordinairement de *sondes* d'argent, creuses à l'intérieur, dont les dimensions, la forme, les courbures, varient suivant les âges, les sexes et les cas particuliers pour lesquels on les emploie. | Fig. Quand l'homme d'État portera la *sonde* dans les plaies des classes industrielles, il les trouvera bien profondes et bien douloureuses. | Figur. *Aller la sonde en main*, S'avancer avec précaution. | *Iles de la Sonde*, Nom sous lequel on comprend les îles de Java, Sumatra, Sumbava, Bali, Flores et Timor, et autres petites îles adjacentes.

SONDER, v. a. Reconnaître la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond, à l'aide d'un plomb attaché au bout d'une corde. *Sonder* un passage. *Sonder* une rivière. *Sonder* un gué. | Reconnaître la nature ou la qualité de certaines choses en y introduisant un instrument fait exprès. *Sonder* un terrain. *Sonder* un jambon, un fromage. | *Sonder un bâtiment, une charpente*, S'assurer s'ils sont ou ne sont pas solides. | Fig. *Sonder le terrain, sonder le gué*, Chercher comment il faudra s'y prendre pour réussir dans une affaire; examiner si elle n'offre point de dangers ni de difficultés. | Introduire la sonde dans quelque cavité du corps ou dans une plaie, afin d'en reconnaître l'état. Ce chirurgien *sonde* habilement. *Sonder* une plaie. | Fig. *Sonder* quelqu'un sur une entreprise. J'*ai sondé* son cœur, et je n'y ai trouvé que perfidie et méchanceté.

SONDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sonde.

SONGE, s. m. (du lat. *somnium*). Idée, imagination d'une personne qui dort. Le songe consiste dans certains actes intellectuels, dans certains mouvements automatiques qui se lient ordinairement aux impressions et aux habitudes de l'état de veille. *Songe* agréable, fâcheux. Faire des *songes*. | Chez tous les peuples de l'antiquité, les *songes* étaient considérés comme l'indice de la vérité. Dans la Bible, Joseph interprète les songes de Pharaon. Dans l'*Iliade*, les dieux manifestent leurs volontés par le moyen des songes. La croyance aux songes a été aussi très-commune au moyen âge. | Fig. Se prend pour terme de comparaison en parlant d'une chose fugitive, qui n'a qu'une existence éphémère, dont on ne garde qu'un souvenir confus. La vie n'est qu'un *songe*. Le bonheur des tyrans passe comme un *songe*. | Se dit aussi en parlant d'une chose qui remplit d'étonnement. Tout ceci n'est qu'un *songe*. | Fig. Illusion, chimère vaine. | *Faire de beaux songes*, Se repaître de vaines espérances. | Loc. adv. *En songe*, En rêvant. Je l'ai vue *en songe*. *En songe* je te vois, ma bien-aimée Louise.

SONGE-CREUX, s. Se dit d'un homme, d'une femme, continuellement occupé de projets chimériques, ou d'une personne qui affecte d'avoir des pensées profondes et qui bat la campagne. Combien de prétendus philosophes ne sont que des *songe-creux*. Un *songe-creux*. Une *songe-creux*.

SONGER, v. n. Faire un songe. J'*ai songé* que ma maison brûlait. | Activ. Ne *songer* que guerre et carnage. | Fig. Être occupé dans la veille de telle ou telle chose. Ce méchant homme ne *songe* qu'à chicanes et procès. | *Songer de*. Je *songe de* vous.

> Vous aurez fait d'un mort la rencontre fâcheuse,
> Cassé quelque miroir ou *songé* d'eau bourbeuse.
> (MOLIÈRE.)

| Considérer, réfléchir. Quand on *songe* à l'état présent des sciences, rien ne paraît plus facile. Les hommes corrompus ne *songent* qu'à leurs intérêts. | *Y songez-vous? A quoi songez-vous?* Phrases usitées quand on parle à une personne qu'on voit faire des choses contre la raison ou les bienséances. | *Songez-y, songez-y bien*, Sorte d'avertissement ou de menace suivant le ton avec lequel on prononce ces paroles. | Être dans l'intention de faire quelque chose. Cette veuve ne *songe* point à se remarier. | *Songer à mal, à malice*, Prêter un sens trop libre à des choses dites innocemment; interpréter malignement tout ce qu'on dit; songer à faire quelque malice. | *Songer creux*, Rêver profondément à des choses chimériques. Vous *songez creux*.

SONGEUR, EUSE, s. Famil. Celui, celle qui songe, qui fait des songes. Les *songeurs*.

SONNAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Clochette attachée au cou des bêtes lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent. J'entends les *sonnailles* du troupeau. La *sonnaille* du maître bélier.

SONNANT, ANTE, adj. Qui rend un son clair et distinct. Airain *sonnant*. | *Horloge sonnante, montre sonnante*, Horloge, montre qui sonne les heures, à la différence de celles qui ne font que les marquer. | *Espèce sonnante*, Monnaie d'or, d'argent, etc. | *A l'heure sonnante*, A l'heure précise. J'y cours, midi *sonnant*, au sortir de la messe. (Boileau.) | *Propositions mal sonnantes*, Se dit de propositions offrant un sens peu orthodoxe.

SONNÉ, ÉE, part. Qui rend un son lorsqu'on l'agite. Une cloche *sonnée* à grand bruit nous avertissait de nous hâter. | Marqué, annoncé par le son d'une cloche. Il est midi *sonné*. | Fig. Révolu. Cette coquette a soixante ans *sonnés*. J'ai vingt ans *sonnés*.

SONNER, v. n. Rendre un son. Les cloches ne cessent de *sonner*. | Faire rendre des sons à un instrument. *Sonner* du cor, de la trompette. Ce chasseur *sonne* faux. | *Faire sonner une lettre*, L'exprimer pleinement dans la conversation. | Fig. *Ce mot sonne bien à l'oreille*, Le son en est agréable. | Fig. *Une période, un vers, une stance qui sonnent bien*, Qui sont arrangés d'une manière harmonieuse. | Fig. et famil. *Faire sonner haut son mérite, ses actions, sa valeur*, etc., Les faire trop valoir, les vanter excessivement. | Être annoncé ou indiqué par quelque son. Les matines *sonnaient* quand commença le massacre de la Saint-Barthélemy. | Activ. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette; lui faire rendre du son. A la première nouvelle de l'incendie, on ordonna de *sonner* le tocsin. | Marquer, annoncer par le son des cloches. *Sonner* la messe. *Sonner* l'angélus. L'horloge *sonne* midi. | Absol. *Sonner* pour un baptême. *Sonner* pour les morts. | Appeler par le moyen de la sonnette. Madame *a sonné* sa femme de chambre. | Absol. *Sonner à la porte de quelqu'un*, Tirer un cordon suspendu à une sonnette placée dans l'intérieur d'un appartement, afin de se faire ouvrir. | Fig. et famil. *Ne sonner mot d'une chose*, N'en rien dire. | Se dit des différentes manières de sonner du cor. *Sonner* la curée. | Se dit à la guerre des différentes manières de sonner de la trompette. *Sonner* la charge. *Sonner* la retraite. | Neutral. La retraite *sonne*.

SONNERIE, s. f. Le son de plusieurs cloches ensemble. Autrefois, la *sonnerie* de certaines églises était fort remarquable. | Totalité des cloches d'une église. | L'ensemble des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une montre, une pendule. La *sonnerie* de cette horloge est mauvaise. | Se dit aussi des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment. La charge est une *sonnerie*.

SONNET, s. m. (pron. *sonè*; rad. *son*). Ouvrage de poésie composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et en deux tercets; les quatrains sont sur deux rimes seulement. Le *sonnet* n'admet ni rimes ni expressions impropres ni vers faibles; il doit toujours être terminé par un trait piquant. Un *sonnet* sans défaut vaut seul un long poème.

SONNETTE, s. f. (rad. *son*). Petite clochette dont on se sert pour appeler ou pour avertir. *Sonnette* d'argent. Tirer la *sonnette*. Le président d'une assemblée délibérante agite la *sonnette* pour y faire régner l'ordre. | Grelot, petite boule de cuivre ou d'argent, creuse et fendue, dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui sonne et fait du bruit quand on l'agite. On attache des *sonnettes* aux colliers des chiens, des chevaux, des mulets. | Machine avec laquelle on enfonce des pilotis et des pieux. | *Serpent à sonnettes*, Serpent dont la queue, terminée par des anneaux cornés et mobiles fait du bruit lorsqu'elle est agitée.

SONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sonne les cloches. Le *sonneur* de la paroisse. Le *sonneur* est ivre.

SONNEZ, s. m. Terme employé aux jeux de dés, particulièrement au trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six.

SONOMÈTRE, s. m. (du lat. *sonus*, son, et du gr. μέτρον, mesure). Appareil de physique indiquant les rapports de tous les intervalles harmoniques.

SONORA. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État auquel elle donne son nom sans en être la capitale; 6,500 habitants. Évêché. | L'*État de Sonora* est situé entre le golfe de Californie à l'O. et les États de Cinaloa au S., de Chihuahua et du Nouveau-Mexique à l'E.; il a eu successivement pour chefs-lieux, Urès, Arispe, et depuis 1862 Hermosillo; 140,000 habitants.

SONORE, adj. (du lat. *sonorus*, même signif.). Qui a un beau son, un son agréable, éclatant. Ce chanteur a une voix *sonore*. Des vers *sonores*. | Qui renvoie bien le son, ou qui rend un son, des sons. Un édifice *sonore*. Cet instrument n'est guère *sonore*. | *Vibrations sonores*, Oscillations régulières exécutées par les particules des corps élastiques, et qui produisent en nous la sensation du son.

SONORITÉ, s. f. Propriété que certains corps possèdent de renforcer les sons en les répercutant. La *sonorité* de cette voûte est très-grande. | Qualité de ce qui est sonore. La *sonorité* de la voix.

SOPHISME, s. m. (pron. *sofisme*; du gr. σόφισμα; rad. σοφός, sage, savant). Argument captieux qui pèche ou dans le fond ou dans la forme. Les *sophismes* dont l'usage est le plus fréquent peuvent se réduire à huit : le premier consiste à prouver autre chose que ce qui est en question; le second suppose pour vrai ce qui est en question; c'est ce qui est appelé par Aristote *pétition de principe*; le troisième prend pour cause ce qui n'est point cause; le quatrième consiste dans un dénombrement imparfait; le cinquième fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident; le sixième passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé; le septième passe de ce qui est vrai à quelque égard à ce qui est vrai simplement; le huitième enfin se réduit à abuser de l'ambiguïté des mots, ce qui peut se faire en beaucoup de manières.

SOPHISTE, s. (du gr. σοφιστής; rad. σοφός, sage). Celui, celle qui se sert d'arguments subtils dans le dessein de tromper. Chez les Grecs, le mot de *sophiste* se donnait originairement aux plus célèbres rhéteurs et professeurs d'éloquence. Plus tard, il devint le synonyme de *trompeur* et de *charlatan* par suite de l'abus que les déclamateurs firent de l'éloquence. Du temps de Platon même, on regardait comme un *sophiste* tout rhéteur ou logicien qui mettait son étude à décevoir et à fasciner les peuples par des distinctions frivoles, de vains raisonnements et des discours captieux. Les *sophistes* pullulèrent dans la décadence d'Athènes et de Rome. Les *sophistes* abondent au barreau.

SOPHISTICATION, s. f. (pron. *sofistikasion*). Altération, falsification d'une substance par le mélange d'autres substances d'un prix inférieur. La *sophistication* des drogues, des liqueurs, du vin, des denrées alimentaires. On ne saurait trop flétrir les fraudes et les *sophistications* du commerce. *Sophistication* est synonyme d'empoisonnement. | Chose sophistiquée.

SOPHISTIQUE, adj. Captieux, trompeur, qui est de la nature du sophisme, qui tient du sophisme. Argument *sophistique*. Écrit, livre, raisonnement *sophistique*. | Qui fait usage du sophisme. Esprit, écrivain *sophistique*. Éloquence *sophistique*. Avocats menteurs, *sophistiques*. | S. f. Partie de la logique qui a pour but la réfutation des sophismes.

SOPHISTIQUÉ, ÉE, part. Altéré, falsifié, frelaté. Vins *sophistiqués*. Drogues *sophistiquées*.

SOPHISTIQUER, v. n. Subtiliser avec excès, employer le sophisme. Cet auteur *sophistique* dans tous ses écrits. Ces gens-là ne font que *sophistiquer*. | Activ. Altérer, frelater, falsifier une substance par le mélange d'autres substances de nature différente, ou d'une qualité inférieure et de moindre valeur. *Sophistiquer* des drogues, des boissons, des

denrées alimentaires. Aujourd'hui on *sophistique* presque toutes les marchandises. | Fig. Les faiseurs de réflexions politiques sont, pour la plupart, des visionnaires qui *sophistiquent* leurs pensées. (Bouhours.) Certains députés *sophistiquent* leurs opinions.

SOPHISTIQUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui sophistique les substances. Les *sophistiqueurs*.

SOPHOCLE. Célèbre poète tragique grec, né à Colone (près Athènes), vers 495 av. J. C. Il donna sa première tragédie à vingt ans, fut archonte et général, et mourut, après une longue vieillesse, laissant cent vingt-trois pièces qui ont exercé une grande influence sur l'art dramatique grec et sur le théâtre moderne. Il ne reste de lui que sept tragédies : *Philoctète*, *Antigone*, *Œdipe roi*, *Œdipe à Colone*, *Ajax*, *Électre*, *les Trachiniennes*, que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre. Devenu vieux, il fut accusé de démence devant l'aréopage par ses fils, qui voulaient le faire interdire. Pour toute défense, il lut l'*Œdipe à Colone*, qu'il venait de composer, demandant si l'on pouvait taxer de folie l'auteur de cet ouvrage, et ses juges le reconduisirent chez lui en triomphe.

SOPHONISBE. Carthaginoise célèbre par sa beauté et par ses aventures. Fille d'Asdrubal et fiancée à Massinissa, elle épousa Syphax, roi de Numidie, qu'elle excita à faire la guerre aux Romains. Ce dernier ayant été vaincu par Massinissa, en 203 avant J. C., elle tomba au pouvoir du vainqueur et devint sa femme. Plus tard, pour éviter la honte d'être emmenée à Rome par Scipion l'Africain, qui voulait la faire servir à son triomphe, elle se donna la mort en buvant une coupe de poison que lui envoya son nouvel époux.

SOPHORA, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, renferme des arbres d'un beau port qui s'élèvent de 15 à 20 mètres, au feuillage d'un vert foncé, aux fleurs blanches ou jaunes très-nombreuses. L'espèce la plus intéressante est le *sophora du Japon*, dont le bois est dur, compacte, jaune et propre à l'ébénisterie ; ses corolles donnent une teinture jaune ; ses feuilles sont purgatives ; ses racines douces et sucrées s'emploient comme adoucissantes.

SOPORATIF, IVE, adj. (du lat. *sopor*, sommeil). Qui a la force, la propriété, la vertu d'endormir. L'opium est *soporatif*. Des drogues *soporatives*. | Subst. Le laudanum est un puissant *soporatif*. | Fig. Il se dit des écrits et des discours ennuyeux, qui fatiguent, font bâiller et provoquent le sommeil. Les plaidoyers *soporatifs* de certains avocats. Les sermons *soporatifs* de nos prédicateurs.

SOPOREUX, EUSE, adj. Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux.

SOPORIFIQUE, adj. et s. (du lat. *sopor*, sommeil ; *fero*, je porte, ou *facio*, je fais). Qui fait dormir, qui porte au sommeil. Une substance *soporifique*. Le pavot est un *soporifique*. Employer les *soporifiques*. | On dit aussi *soporifère*.

SOPRANO, s. m. (de l'ital. *sopra*, sur). Mot tiré de l'italien, qui désigne la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise l'étendue de la voix humaine. Les femmes, les enfants et les castrats ont la voix de *soprano*. | Chanteur qui possède cette voix. C'est un *soprano*. | Ce mot fait au pluriel *soprani*. Il n'y a guère de *soprani* que parmi les femmes et les enfants. | *Mezzo soprano*, Voix qui participe du *soprano* et du *contralto*.

SORA, s. m. Hist. nat. Espèce de hérisson de Madagascar. Nous prîmes deux *soras* dans les bois.

SORBATE, s. m. Chim. Genre de sels formés par l'acide sorbique.

SORBE, s. f. Fruit du sorbier domestique. On l'appelle aussi *corme*. La *sorbe*, lorsqu'on la cueille, est acerbe au point de ne pouvoir être mangée ; mais, en la laissant mûrir sur de la paille, sa chair devient molle, délicate et d'un goût agréable. On en fait, dans certains pays, une boisson analogue au poiré.

SORBET, s. m. (pron. *sorbè*). Composition alimentaire faite de citron, de sucre, d'ambre, etc., fort estimée des Orientaux. Une botte de *sorbet*. | Breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau. Un verre de *sorbet*. *Sorbet* glacé. | Se dit également d'autres boissons à demi glacées. *Sorbet* au vin de Champagne.

SORBETIÈRE, s. f. Vase d'étain où l'on fait glacer les sorbets et d'autres liqueurs ou breuvages destinés à faire des glaces.

SORBIER, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, qui a beaucoup de rapport avec les néfliers et les alisiers. Ce genre ne comprend que trois espèces, indigènes d'Europe : le *sorbier domestique*, le *sorbier des oiseaux* et le *sorbier hybride*. Ce sont des arbres à feuilles ailées ou à demi ailées, et à fleurs disposées en corymbes terminaux. Le *sorbier domestique*, appelé aussi *cormier*, est un grand arbre des forêts, à tige droite mais de grosseur moyenne, dont la tête forme une pyramide touffue. Le bois du sorbier, au grain fin, dur, compacte et de couleur rougeâtre, est recherché et fait l'objet d'un commerce assez important. Les menuisiers s'en servent pour monter leurs outils, les ébénistes l'emploient dans la marqueterie, et les tourneurs en font des vis de pressoirs, des fuseaux, des roues, etc.

SORBIQUE, adj. Se dit d'un acide que renferment les baies du sorbier, et qui a été reconnu pour de l'acide malique pur. Acide *sorbique*.

SORBON (Robert). Célèbre docteur en théologie, chapelain et confesseur de Louis IX, né à Sorbon, petit village de la Champagne, en 1201, mort en 1274. Il est le fondateur de la Sorbonne.

SORBONIQUE, adj. Qui concerne la Sorbonne, qui provient de la Sorbonne. Arrêt *sorbonique*. Jugement *sorbonique*. Opinion, disputes *sorboniques*. | S. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir pendant leur licence.

SORBONNE, s. f. Fameuse école de théologie de l'université de Paris, fondée en 1253 par Robert Sorbon. Elle faisait autorité en matière de foi, approuvait ou condamnait les livres, et comme elle était fort intolérante, elle fut en butte à la haine et aux attaques de tous les penseurs. Les opinions, les décisions des docteurs de *Sorbonne*. Étudier en *Sorbonne*. | Maison de la faculté de théologie de Paris. Les salles de la *Sorbonne*. Aller à la *Sorbonne*. Venir de la *Sorbonne*. | L'édifice de la Sorbonne, situé dans le quartier latin, renferme actuellement la Faculté des lettres, celle des sciences, celle de théologie et l'administration académique. C'est là que se tiennent les concours généraux des colléges de l'université de Paris.

SORCELLERIE, s. f. (du lat. *sortes*, *sortium*, sortiléges, charmes, divinations). Opérations de sorcier ; moyens employés par les sorciers pour leurs maléfices. Une scène de *sorcellerie*. Se mêler de *sorcellerie*. Accuser quelqu'un de *sorcellerie*. La croyance à la *sorcellerie* était autrefois générale. Monsieur, j'ai fait part au roi de l'avis que vous m'avez donné de la *sorcellerie* du capitaine en question ; Sa Majesté m'a répondu qu'elle ignorait s'il était sorcier, mais qu'elle savait parfaitement que vous ne l'étiez pas. (Louvois.) | Se dit, par plaisanterie, des tours d'adresse remarquables et de tout ce qui paraît surnaturel. Il y a de la *sorcellerie* dans les tours de cet escamoteur. | Se dit également, dans le même sens, de l'influence qu'exercent la beauté et les charmes d'une femme.

SORCIER, IÈRE, s. Celui, celle qu'on prétend s'être livré au diable et avoir fait un pacte avec lui pour opérer des prodiges et des maléfices. Dans les temps d'ignorance, la croyance aux sorciers était générale ; elle n'est partagée aujourd'hui que par quelques populations superstitieuses des campagnes. On signalait fréquemment aux tribunaux comme sorcier l'ennemi dont on voulait être débarrassé, et les juges étaient d'autant plus portés à le faire brûler que ses biens étaient confisqués à leur profit. Une haine aveugle contre les sorciers poussait les ignorants à répandre d'affreuses calomnies sur ceux qu'ils soupçonnaient ; ils les poursuivaient à outrance ; ils les accusaient de jeter des maléfices sur les hommes et sur les animaux, pour les faire périr ou pour leur causer des infirmités incurables ; ils prétendaient qu'au moyen d'opérations magiques ils avaient la puissance d'évoquer les démons, de détruire les moissons, d'exciter les tempêtes, de faire sortir du sol des milliers d'insectes et de reptiles dangereux, de corrompre l'air et les eaux, et de faire naître des épizooties cruelles ; ils affirmaient que ces prétendus sorciers cherchaient constamment à recruter de nouveaux disciples à Satan, et que chaque nuit ils présentaient à leur maître ceux qu'ils avaient séduits. Ils disaient que le prince des ténèbres leur apparaissait sous différentes formes, exigeait d'eux des serments épouvantables pour s'assurer de leur fidélité, qu'il leur imprimait certains caractères indélébiles ; qu'ensuite il leur enseignait à préparer des breuvages malfaisants ; qu'il leur montrait, en outre, à faire des poudres de diverses couleurs pour provoquer des maladies ou pour les guérir. Les doctes pères de la compagnie de Jésus prétendaient encore que les adeptes du malin esprit, sous la présidence de leur maître, tenaient des assemblées ou sabbats la nuit dans de vastes campagnes ou dans des forêts sombres et écartées ; qu'ils s'y rendaient à travers les airs, montés sur un bouc, sur un chien sans tête ou sur un manche de balai ; que les uns sortaient par la cheminée en mettant le pied gauche sur la crémaillère, frottée préalablement d'une drogue infernale dont ils oignaient tout leur corps ; que d'autres [illegible] par la fenêtre ; que plusieurs mêmes [illegible] par la serrure de leur porte ; que ces voyages [illegible] taient avec une promptitude incroyable [illegible] saient éprouver aux sorciers et aux sorcières une extrême lassitude dans les membres. Là, se passaient de sacriléges horreurs entre le prince des ténèbres et ses acolytes. Le sabbat commençait par un festin magnifique. Satan présidait ce banquet sous la forme d'un bouc, d'un chien ou d'un chat noir, ou sous celle d'un cheval à tête de loup ou d'un loup à tête de cheval. Après le repas, il parlait dans un idiome qui n'appartenait à aucune langue humaine ; ensuite, tous se levaient pour danser au son d'instruments bizarres ; et, au bruit de cette horrible musique, rendue plus affreuse encore par les cris rauques et les hurlements dont ils l'entremêlaient, les sorciers et les sorcières se dépouillaient de leurs vêtements, et se confondaient, sans distinction d'âge ni de sexe, dans d'abominables embrassements. Lorsqu'ils étaient fatigués de luxure, ils acclamaient Satan et le remerciaient de la fête qu'il leur avait donnée. Telles étaient les superstitions que propageaient les jésuites au commencement du XVIIe siècle ! Il en résulta que le peuple, toujours amateur du merveilleux, crut aux sorciers, et bientôt on n'entendit plus parler que de magie, de sortiléges, de maléfices ; partout on attribua les événements les plus ordinaires à des causes surnaturelles, et, lorsqu'on voulut se défaire de quelque ennemi, on n'eut qu'à le signaler comme un de ceux qui étaient en relation avec le prince des enfers. | Fig. Personne fort habile. C'est un *sorcier*. Vous êtes un *sorcier*. Cette femme est une dangereuse *sorcière*. | On dit proverbialement qu'un *homme n'est pas grand sorcier*, pour dire qu'il n'est pas fort habile ou qu'il manque de sagacité ; et, dans le même sens, *Il ne faut pas être grand sorcier pour faire, pour deviner telle chose*. | Fig. Personne vieille et méchante. C'est un vieux *sorcier*. C'est une *sorcière*. | Adjectiv. Il faut que vous soyez *sorcier* pour avoir deviné ma pensée.

SORCIÈRE, s. f. Bot. Un des noms de la *circée pubescente* dite aussi *herbe aux magiciens*.

SORDIDE, adj. (du lat. *sordidus*, même signif.). Sale, malpropre, vilain, bas, honteux, avare. Gain *sordide*. Avarice *sordide*. Épargne *sordide*. Une âme *sordide*. Des vêtements *sordides*. Des gens *sordides*. Dans une avare et *sordide* famille. (Boileau.)

SORDIDEMENT, adv. D'une manière sordide. Être vêtu *sordidement*. Vivre, agir *sordidement*.

SORDIDITÉ, s. f. Saleté ; avarice outrée, basse et honteuse. Peu usité.

SORE, s. f. (du gr. σωρός, amas). Bot. Réunion de fructifications dans les fougères. Les *sores* sont tantôt rondes, tantôt en ligne droite ou disposées en croissant.

SORÉDION, s. m. Bot. Propagule ou bourgeon séminiforme des lichens. Les *soréditions* forment des taches pulvérulentes, plus ou moins étendues sur leurs expansions, et qui sont entraînées par les pluies ou dispersées par les vents.

SOREL (Agnès). Courtisane célèbre. V. AGNÈS.

SORGHO, s. m. Bot. Plante de la famille des graminées, fort commune en Afrique et en Asie. Son grain sert d'aliment à de nombreuses populations, particulièrement aux nègres de l'Afrique, qui en font aussi une espèce de bière.

SORIA. Géogr. Ville d'Espagne (Vieille-Castille), chef-lieu d'intendance, sur le Douro, à 123 kilomètres N. E. de Madrid ; 6,000 habitants. Beau pont en pierre ; palais des comtes de Gomara. Commerce de laines. C'est aux environs de cette ville qu'était Numance. | L'*intendance de Soria*, entre celles de Burgos, de Saragosse, de Cuenca, de Guadalajara, de Ségovie et de Navarre, a 130 kilom. sur 120, et est fort montagneuse ; elle a 145,000 habitants.

SORICIENS, s. m. pl. (du lat. *sorex*, musaraigne). Zool. Groupe de petits mammifères qui a pour type le genre musaraigne.

SORITE, s. m. (du gr. σωρός, amas). Argument des plus captieux et des plus embarrassants, composé de plusieurs propositions peu différentes les unes des autres et tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité sensible et incontestable, on passe, de proche en proche, à une conclusion fausse.

SORLINGUES. Géogr. Petites îles d'Angleterre, situées à peu de distance de la côte de Cornouailles. Elles sont au nombre d'environ cent quarante-cinq, et dangereuses pour les navires qui entrent dans la Manche ou dans le canal de Bristol ; 2,700 habitants.

SORNETTE, s. f. Discours frivole, bagatelle. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Dire des *sornettes*. Voilà de plaisantes *sornettes*.

SORORIAL, ALE, adj. (du lat. *soror*, sœur). Jurispr. Qui concerne la sœur. Héritage *sororial*. | Qui a rapport aux sœurs, à des sœurs. Amitié *sororiale*. Devoirs *sororiaux*.

SORORICIDE, adj. et s. Celui, celle qui a tué sa sœur. | S. m. Meurtre d'une sœur.

SORT, s. m. (du lat. *sors*, même signif.). Hasard, destin, fatalité ; la destinée comme cause des événements de la vie. Le *sort* aveugle. Les caprices, les coups du *sort*. Nous sommes des ballons que la main du *sort* pousse aveuglément et d'une manière irrésistible. Le *sort* vous y voulut l'une et l'autre amener. (Racine.) Le *sort* nous conduit.

Les révolutions, fatales ou prospères,
Du *sort*, qui conduit tout, sont les jeux ordinaires.
(VOLTAIRE.)

| Effet de la destinée; rencontre fortuite d'événements bons ou mauvais ; état, condition des peuples et des individus; position sous le rapport de la fortune. *Sort* heureux, malheureux. *Sort* déplorable, étrange, horrible, épouvantable. Malheur à celui sur qui doit tomber un *sort* si cruel ! On est inquiet sur le *sort* de ces hardis navigateurs. La division de la propriété a amélioré le *sort* des cultivateurs. | La vie, l'existence. Tous les miens, sous mes yeux, terminèrent leur *sort*. | Décision par le hasard. Décider une chose par le *sort*. | Mode de recrutement des armées en France et dans quelques autres pays. Tirer au *sort*. Son fils est tombé au *sort*. | Moyen de divination à l'usage des anciens. Il consistait à ouvrir au hasard un livre et à interpréter le premier passage que le sort faisait rencontrer. | Autre moyen de divination par des caractères ou des mots jetés dans une urne. Après les avoir bien mêlés, on les retirait au hasard pour en former une prophétie. Nous entrâmes dans une grotte, séjour d'un oracle qui emploie la voie du *sort* pour manifester l'avenir. (Barth.) | Maléfice, acte de sorcellerie ; opération prétendue magique par laquelle on suppose qu'il est possible de nuire, soit aux hommes en troublant leur raison, soit aux animaux et aux choses en les empêchant de prospérer. Mettre, jeter un *sort* sur quelqu'un. On a jeté un *sort* sur ce troupeau, sur cette terre. Les vieilles femmes du village disaient qu'on leur avait jeté un *sort*. (Laveaux.) Conjurer un *sort*. | Fig. *Le sort en est jeté*, Le parti en est pris. | *Le sort des armes, le sort des batailles*, Les chances du combat. Ils en appellent au *sort des armes*.

SORTABLE, adj. Qui est convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes. C'est un parti *sortable*. Un mariage *sortable*.

SORTABLEMENT, adv. D'une manière convenable. Il était vêtu *sortablement*.

SORTANT, ANTE, adj. Qui sort, qui est amené par le sort. Numéro *sortant*. | Qui sort d'une école, d'un collége, d'un atelier, soit pour les quitter définitivement, soit pour jouir d'une permission. Les élèves *sortants* de l'École polytechnique. On avait oublié son nom sur la liste des élèves *sortants*. | Se dit en parlant des membres d'un corps, d'une assemblée, d'un comité, de ceux qui cessent d'en faire partie, qui doivent être remplacés ou réélus. Député *sortant*. Membres *sortants*. | Substantiv. *Les entrants et les sortants*, Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE, s. f. Espèce, nom collectif qui rassemble sous son acception un certain nombre de choses distinguées, par quelque caractère, d'un plus grand nombre qui forme le genre. Cette *sorte* de produits se vend facilement. Il a apporté plusieurs *sortes* de marchandises. Il ne faut pas se fier à toutes *sortes* de gens. Il y a bien des *sortes* de courage. (Voltaire.) Il y a trois *sortes* d'ignorance : ne rien savoir, savoir mal ce qu'on sait, et savoir autre chose que ce qu'on doit savoir. (Duclos.) | *Un homme de sa sorte, un homme de votre sorte*, Se prennent en bonne et en mauvaise part, selon l'intention ou le sens des phrases où ces expressions sont contenues. Les *hommes de sa sorte* sont toujours bien accueillis. C'est vous rabaisser que de parler à un homme de sa *sorte*. | Manière, façon. Les Européens s'habillent d'une *sorte* et les Asiatiques d'une autre. De cette *sorte*, ils ne prennent point en dédain leur ancienne vie rustique. (J. J. Rousseau.) | Se dit en parlant des émeraudes qui ne se vendent qu'au marc, ce qui en marque les différentes grosseurs qui vont en diminuant depuis la première sorte jusqu'à la troisième. Ces émeraudes ne sont que de la deuxième *sorte*. | Les libraires appellent également *sortes* les livres dont l'édition leur appartient, soit en tout, soit en partie. Ceux dont l'édition ne leur appartient pas se nomment *assortiments*. | *De la sorte*, loc. adv. Ainsi, de cette manière? En agissant *de la sorte*, vous vous compromettriez. Que gagnez-vous, de grâce, à gémir *de la sorte*? (Colin d'Harleville.) | Fam. *Parler de la bonne sorte à quelqu'un, le traiter de la bonne sorte*, Faire à quelqu'un une réprimande, lui infliger une correction. Je lui *ai parlé de la bonne sorte*. Son père l'a *traité de la bonne sorte*. | *De telle sorte*, De telle manière, tellement. Il s'est avancé *de telle sorte* qu'il lui sera difficile de reculer. | *De sorte que, en sorte que*, Si bien que, de manière que, tellement que. *De sorte qu'il* fut contraint de renoncer à ses projets. Faites *en sorte qu'il* soit content. | L'emploi du mot *sorte* présente quelques difficultés que l'usage seul peut faire connaître. Il importe de faire remarquer, toutefois, que l'accord du verbe n'est pas déterminé par le mot *sorte* dans les phrases où il est employé, mais par le substantif qui suit. On dira donc : Il n'y *a sorte* de soins qu'il n'ait pris ; ces *sortes* de caractères sont charmants. | *Toute sorte, toutes sortes*, s'emploient indistinctement. *Toute sorte* de bonheur ou de bonheurs ; *toutes sortes* de bonheurs. Mais, selon le sens ou l'intention de la phrase, il est pourtant des cas où l'une de ces expressions doit être préférée à l'autre, outre que le substantif ne peut jamais être mis au singulier après *toutes sortes*. Gardez-vous de lire *toute sorte* de livres. Il vend et achète *toutes sortes* de livres. Dans le premier cas, on peut avoir voulu dire : il est une *sorte* de livres que vous ne devez pas lire. De là le singulier. Dans le second cas, on fait savoir que quelqu'un vend et achète des livres de *toutes sortes*. De là le pluriel. Selon Domergue, *toute sorte* exprime mieux une idée de détail, et *toutes sortes* une idée collective.

SORTI, IE, part. Passé d'un endroit dans un autre. *Sortis* depuis ce matin, ils ne sont pas encore rentrés. Les personnes *sorties*. Les blés déjà *sortis* pourraient bien souffrir de la gelée.

SORTIE, s. f. Action de sortir, de passer de l'intérieur d'une maison au dehors, d'un pays ou d'un lieu quelconque dans un autre. Dès sa *sortie* plusieurs personnes sont venues à la maison pour lui parler. A votre *sortie* de collége, vous étiez encore extrêmement chétif. Depuis sa *sortie* de France, on n'a plus eu de ses nouvelles. | Se dit en parlant des fonctions, postes, emplois, et réunions. On ne connaît pas la véritable cause de sa brusque *sortie* du ministère. A votre *sortie* de cette séance, vous auriez dû rédiger une protestation. | T. de théâtre. Action d'un personnage qui quitte la scène. Cette *sortie* est bien motivée. Voilà une *sortie* mal amenée. *Fausse sortie*, Action de l'acteur qui feint de quitter la scène, ou qui la quitte même pour y rentrer aussitôt. Cette fausse *sortie* est d'un effet fâcheux. | Permission de sortir, pour un temps limité, d'un collége, d'un hospice, d'une caserne, d'une prison et de tout autre lieu où l'on n'a pas la faculté d'aller et de venir à son gré. Demander, accorder, refuser une *sortie*. Il a une *sortie* toutes les semaines. | Issue, porte, ouverture, passage par où l'on sort d'un lieu. Cette maison a une *sortie* sur la campagne. Le jardin a une *sortie* sur le parc. | Fig. Se ménager une *sortie* dans une affaire embarrassante. C'est la même chose que cette expression, *Se ménager une porte de derrière*. | Comm. Exportation de marchandises. Se dit par opposition à Entrée ou importation. La *sortie* de ces marchandises est prohibée. Les droits d'entrée et de *sortie*. | Art milit. Action de troupes assiégées sortant de la ville, de la forteresse ou autres lieux fortifiés qu'elles défendent, pour repousser les assiégeants ou pour enclouer leurs canons, empêcher leurs approches, détruire leurs ouvrages, etc. Faire une *sortie*. Repousser une *sortie*. Ces continuelles *sorties* ne permettent pas aux assiégeants de prendre un instant de repos. | Fig. *Faire une sortie à quelqu'un*, Lui adresser une brusque réprimande sévère, lui parler avec sévérité et rudesse et en termes offensants. | *Faire une sortie contre quelqu'un*, S'emporter avec violence contre cette personne présente ou absente, lui dire des paroles dures et blessantes, ou se livrer contre elle à des attaques passionnées. Cette *sortie* m'a beaucoup étonné. | *A la sortie de*, Au moment où l'on sort de. *A la sortie de* l'hiver. *A la sortie* des bureaux. *A la sortie* du spectacle.

SORTILÉGE, s. m. (du lat. *sortes, sortium*, sorts; *lex, legis*, loi). Moyen employé dans la sorcellerie; acte de sorcier, maléfice. La croyance aux *sortilèges* a été universelle dans les temps d'ignorance et de superstition. On croit encore aux *sortilèges* aujourd'hui. | Famil. Charme, enchantement. La rare beauté de cette femme le tient sous l'influence d'un *sortilége*. | Le *sortilége* est une opération magique, honteuse ou ridicule, attribuée stupidement par la superstition à l'invocation et au pouvoir des démons. On n'entendit jamais parler de *sortilèges* et de maléfices que dans les pays et les temps d'ignorance : c'est pour cela que la sorcellerie a régné si fort parmi nous jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Une infinité de gens se croyaient sorciers; tout le monde croyait aux sorciers ; on avait peur de leurs maléfices. On édictait les peines les plus sévères contre eux ; on les jugeait, on les tourmentait et on les brûlait. L'histoire du *sortilége* est l'histoire la plus affligeante de l'imbécillité humaine.

SORTIR, v. n. irr. (*Je sors, tu sors*, etc. *Je sortais. Je sortirai. Je sortirais. Sors, sortons, sortez. Que je sorte. Que je sortisse. Sortant. Sorti.*) Passer de l'intérieur d'une maison au dehors, d'un pays ou d'un lieu quelconque dans un autre. *Sortir* d'une chambre. *Sortir* de son lit, de son fauteuil. *Sortir* de la maison. *Sortir* du jardin. *Sortir* de la ville. *Sortir* du bain. Il ne *sort* guère de chez lui. J'allais *sortir*. J'étais sur le point de *sortir*. A peine nous *sortions* des portes de Trézène. (Racine.) Socrate, par respect pour les lois, ne voulut point *sortir* de prison. (J. J. Rousseau.) | Se dit des animaux et des choses. Le limaçon *sort* de sa coquille. Les grenouilles *sortent* de l'eau. Ces oiseaux viennent de *sortir* de leur nid. Le renard *est sorti* de son terrier. La voiture *sort* de l'ornière.

Le Rhône, dont les flots s'épandent dans ces plaines,
Sort des flancs tortueux de ces roches lointaines.
(LA HARPE.)

| Se dit, en parlant des temps, des époques, des saisons, des états, des emplois, des lieux publics, des réunions, des assemblées, des conditions et des situations physiques et morales. *Sortir* de temps orageux, d'une époque de troubles. Nous *sortons* d'un hiver bien rude. *Sortir* de nourrice. *Sortir* d'apprentissage, de l'école. *Sortir* de charge. Il va *sortir* du ministère. | Figur. Il est temps de *sortir* d'erreur. Vous *sortez* de votre bon sens. Il *est sorti* de son sujet. Ne *sortons* pas de la question. Il ne peut *sortir* de son étonnement. *Sortir* d'un long sommeil. L'homme ne *sortait* plus de son épaisse nuit. (Boileau.) | Être issu, en parlant des hommes et des animaux. *Sortir* de bonne race. *Sortir* de parents honnêtes. On croit que ces populations *sortent* d'une colonie gauloise. | Être formé de, tiré de; être produit, en parlant des choses. Ce vase *sort* d'un magnifique bloc de granit. Ces vins *sortent* des meilleurs crus. Les étoffes qui *sortent* de cette fabrique sont très-estimées. L'art commande, et d'un marbre Apollon *est sorti*. (Delille.) | Sourdre, couler, déborder. L'eau *sort* de dessous terre. Des ruisseaux *sortaient* de toutes les crevasses du roc. Le vin *sort* par la bonde du tonneau. Le sang *sortait* à flots de sa blessure. Cette rivière *sort* fréquemment de son lit. | Faire éruption, s'échapper. Des boutons *sont sortis* par tout son corps. Un large ruisseau de lave *sortait* en bouillonnant du cratère. Le bitume *sortait* de mille crevasses.

Le laboureur a vu les trésors des sillons
Sortir de ses greniers en brûlants tourbillons.
(CASTEL.)

| Fig. Le feu *sort* à travers ses humides prunelles. (Boileau.) Dans ses yeux le feu brille, il *sort* de ses naseaux. (Rosset.) | Être tiré. A cette provocation imprudente toutes les épées *sortirent* aussitôt du fourreau. | Avoir poussé; être venu à. Quatre dents *étaient* déjà *sorties* à cet enfant. | Pousser au dehors; commencer à paraître. Les blés, les herbes *sortent* de terre. Les fleurs les plus précoces *sont* à peine *sorties*. Les bubons *sortent*. | S'exhaler, se répandre. L'infection qui *sort* de ces charniers et de ces égouts est insupportable. On ne pouvait résister à la chaleur qui *sortait* du fourneau. | Fig. *Sortir de sa sphère*, Sortir de sa condition. | *Sortir de table*, Quitter la table après avoir pris son repas. Je *sors de table* à l'instant. | *Sortir de dessus les bancs*, Sortir de l'école, du collége; venir d'achever ses études. | *Sortir de dessous l'aile de quelqu'un*, Sortir de tutelle, être émancipé, devenir maître de ses actions. Cette jeune fille n'*est* pas encore *sortie de dessous l'aile de* sa mère. | *Sortir des proportions ordinaires*, Être au-dessus des proportions ordinaires. | *Ouvrage qui sort des mains de l'ouvrier*, Ouvrage qui vient d'être achevé. | *Sentir le lieu d'où l'on sort*, Se ressentir de son origine, de sa naissance, de son éducation. | *Sortir, commencer à sortir*, Cesser de garder la chambre après une maladie. Son médecin lui a permis de *sortir*. | *Sortir de la vie*, Mourir. Que ne puis-je au moins vous revoir avant de *sortir de la vie !* (Voltaire.) | *Sortir d'une chose à son honneur*, S'en tirer avantageusement. | T. de peint. Sembler, en relief, paraître s'avancer hors du tableau. Ces figures du premier plan ne *sortent* pas assez. | Mus. *Sortir du ton*, Détonner, ou passer d'un ton dans un autre. | Fig.

et prov. *La faim fait sortir le loup du bois*, La nécessité rend hardi, téméraire, et pousse aux dernières extrémités. | *Il n'est jamais sorti de son trou*, Se dit d'un homme qui n'a pas quitté son pays natal, sa province, ou qui n'a pas voyagé. | *Faire sortir quelqu'un des gonds* ou *de ses gonds*, Le mettre tellement en colère qu'il soit comme hors de lui-même. | *Les yeux lui sortent de la tête*, Se dit d'une personne dont les yeux, par l'effet de quelque passion violente, ont une ardeur et une vivacité extraordinaires. | Impers. *Il sort* beaucoup d'eau de cette source. *Il sortait* de ce cloaque des miasmes dangereux. *Il ne sortira* de sa bouche que des paroles sages et prudentes. | Activ., dans le style familier. Tirer, faire sortir. Je l'*ai sorti* d'une affaire désagréable. On dit, *Sortez le cheval, sortez ces plantes*, pour Tirez le cheval de l'écurie, mettez ces plantes hors de la serre. | Substantiv. *Au sortir de*, A la sortie de, au moment où l'on sort de. *Au sortir de* ces lieux. *Au sortir du* spectacle. *Au sortir du* berceau. *Au sortir d'*un profond sommeil. (Condillac.) *Au sortir du* conseil, il tomba mort.

SORTIR, v. a. (*Je sortis, tu sortis, il sortit, nous sortissons, vous sortissez, ils sortissent. Je sortissais*, etc. *Sortissant*). Obtenir, avoir. Vieux mot, qui n'est d'usage qu'en termes de jurisprudence, et seulement en quelques-uns de ses temps. Cette sentence *sortira* son plein et entier effet. J'entends que cette clause *sortisse* son plein et entier effet.

SORTIR, v. a. Mettre par sorte; assortir. Après le dressage, vient l'arrangement des aiguilles dans un tiroir, où on les *sortit*. (Pelouze.)

SOSIE. Nom d'un personnage de comédie pour lequel se fait passer un autre personnage qui a pris sa figure et son costume. | Fig. S'emploie fréquemment pour désigner toute personne qui ressemble d'une manière frappante à une autre. Je ne croyais pas avoir un *Sosie*. Si ce n'est pas vous que j'ai vu, c'était un autre vous-même, votre *Sosie*.

SOSTENUTO, adj. m. Mot italien adopté par les musiciens français, et qui a la même signification que *soutenu*. Il indique que les sons doivent être nourris et soutenus.

SOSTRATE. Célèbre architecte grec du IIIe siècle av. J. C., né à Gnide. Il bâtit le fameux phare d'Alexandrie, regardé comme l'une des sept merveilles du monde.

SOT, SOTTE, adj. (pron. *so*). Qui est dépourvu d'esprit et de jugement. Un homme *sot*. Une femme *sotte*. Des gens *sots*. De *sottes* gens. Voilà de *sots* enfants. C'est un *sot* compagnon. Cet homme est moins *sot* qu'il ne le paraît. | Se prend pour Embarrassé, interdit, confus. Demeurer *sot*. Rester bien *sot*. Être tout *sot*. Cette aventure l'a rendu tout *sot*. Se voyant interpellé de la sorte, ils restèrent tout *sots* et ne surent que répondre. | Se dit des choses. Un *sot* livre. Une *sotte* démarche. De *sots* projets, de *sottes* flatteries. Jamais on ne forma un plus *sot* dessein. Quelle *sotte* entreprise! | Par extens. Fâcheux, ridicule, embarrassant. C'est une *sotte* aventure. Il a fait un *sot* mariage. Il s'est attiré une *sotte* affaire. | Substantiv. Personne qui manque d'esprit et de jugement. C'est un *sot*. Taisez-vous, petite *sotte*. Un fat est celui que les *sots* croient un homme de mérite. | Chronol. *Fête des sots*, Fête que célébrait annuellement dans quelques villes de province une société appelée *Sotie*. On donnait aussi ce nom à la *Fête des fous*, célébrée dans presque toute la France. | *Mère-sotte*, Un des noms de la société des basochiens.

SOTADIQUE, adj. m. S'est dit d'une sorte de vers iambiques rétrogrades, dont l'invention est attribuée à Sotadès.

SOTER (du gr. σωτήρ, sauveur). Surnom que les Grecs donnaient souvent à leurs dieux. Il a été porté par Ptolémée Ier, roi d'Égypte, et par Antiochus Ier, roi de Syrie.

SOTÉRIES, s. f. pl. (du gr. σωτήρ, sauveur). Fêtes que les Grecs et les Romains célébraient pour rendre grâces aux dieux, lorsqu'ils étaient délivrés de quelque péril public ou particulier. | Vœux qu'on faisait et sacrifices qu'on offrait pour la santé de quelqu'un. | Poèmes sur le rétablissement de la santé d'une personne. | Présents qu'on envoyait à un ami guéri d'une grave maladie.

SOTHIAQUE, adj. Astron. anc. Qui appartient à Sothis ou Sirius, étoile de la constellation du Grand-Chien. | Chronol. *Période sothiaque* ou *grande année égyptienne*, Période de 1460 ans, au bout de laquelle le renouvellement de l'année civile et de l'année religieuse des Égyptiens avait lieu au lever héliaque de la canicule.

SOTHIS, s. m. Astron. Nom que les Égyptiens donnaient à Sirius, la plus grande et la plus brillante des étoiles.

SOTIE, s. f. Nom des anciennes farces du théâtre français à sa naissance. Celles de ces pièces qui ont été conservées, les meilleures sans doute, remplies de platitudes et de grossières personnalités, ne supportent pas la lecture. | Société de basochiens, qui composait et jouait des *soties*. | On dit aussi *Sottise*.

SOTTEMENT, adv. D'une sotte façon, d'une manière sotte. Agir, se conduire *sottement*. Parler, écrire, penser *sottement*. Je me suis *sottement* emporté dans cette discussion.

SOTTISE, s. f. Défaut, manque d'esprit et de jugement. Cet homme est d'une *sottise* sans égale. Ces gens-là montrent leur *sottise* dans leurs moindres actions. Le temps est venu où le bon sens ne doit plus être opprimé par la *sottise*. (Voltaire.) | Action sotte, discours impertinent, faux raisonnement; parole, opinion, pensée, réflexion, projet, etc., révélant un manque d'esprit et de jugement. Faire des *sottises*. Dire des *sottises*. Dire des *sottises* à quelqu'un. Vous avez fait là une grande *sottise*. Il n'a en tête que des *sottises*. La *sottise* du jour est bientôt remplacée. (Delille.) Les plus grandes *sottises* sont souvent dites ou faites par les gens de plus d'esprit. (Boiste.) | Paroles libres, actions impudiques, obscénités. Vous aimez trop à dire des *sottises*. Dans ce sens, il vieillit. | Fam. *Sottise pommée*, Sottise complète, peu ordinaire.

SOTTISIER, s. m. Recueil d'anecdotes badines, de propos libres, de pièces obscènes. Jetez au feu tous ces *sottisiers*. | Celui qui tient des propos libres, qui dit ou fait des choses obscènes. Scarron était un *sottisier* drôlatique.

SOTTO-VOCE, loc. adv. Expression tirée de l'italien, où elle signifie littéralement *sous la voix*, et que les musiciens emploient pour exprimer qu'il faut chanter ou jouer *à demi-voix, à demi-jeu*.

SOU, s. m. (autrefois *sol*; du lat. *soldus*, qui a la même signif.). Monnaie de compte légalement supprimée, mais dont beaucoup de gens se servent encore dans leurs calculs, ou dans leurs ventes et achats, par la force de l'habitude. Elle formait la vingtième partie de l'ancienne livre, valait douze deniers, et était représentée par une pièce de cuivre. Il y avait des pièces de cuivre de deux sous, et des pièces d'argent de dix, de quinze, de vingt, de trente, de cent sous. Le *sou* est remplacé aujourd'hui par la pièce de cinq centimes, et la pièce de deux sous par celle de dix centimes, comme la livre est remplacée par le franc. En général, on dit encore indifféremment *un franc* et *une pièce de vingt sous*, *cinq francs* et *une pièce de cent sous*, et il est hors de doute que les comptes par sous, quoique ne rentrant pas dans le système décimal, semblent plus clairs et plus commodes au peuple. Cela tient à ce que les comptes par centimes exigent comparativement des chiffres plus élevés ou plus nombreux. On aime mieux dire, par exemple, *cinq sous*, et *quinze sous* que *vingt-cinq centimes* et *soixante-quinze centimes*. C'est aussi moins long, et même moins effrayant pour les petites bourses, s'il faut en croire les marchands. La plupart d'entre eux, pour rassurer ou mieux renseigner leurs pratiques, se servent plaisamment des deux dénominations, surtout les marchands des rues, et c'est pourquoi à Paris l'on entend crier de tous les côtés : *A dix centimes (deux sous), à quinze centimes (trois sous)*, etc. Rien ne prouve mieux combien il est difficile de changer les habitudes d'une nation. Les derniers *sous* frappés en France portent la date de l'an IV de la République. Un petit *sou*. Un gros *sou*. Un *sou* double. Un sac de *sous*. Un *sou* bien marqué. Un *sou* effacé. Un petit pain d'un *sou*. Des poires à un *sou* le tas. C'est une boutique à cinq *sous*. Cette tabatière ne me coûte que douze *sous*. | *Sou tournois*, Sou de douze deniers. | *Sou parisis*, Sou de quinze deniers. | Anc. prat. *Être payé au sou la livre*, Être payé au prorata de ce que chacun avait mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui était dû dans une faillite. | Archéol. *Sou d'or*, Monnaie d'or de l'empire romain, et autre monnaie d'or employée en France sous les deux premières races. | *Sou d'argent*, Le vingtième de la livre d'argent. | Loc. famil. *N'avoir pas le sou, pas un sou; n'avoir ni sou ni maille; être sans le sou, sans un sou*, N'avoir pas d'argent; être pauvre, dénué de tout; être dans la plus grande misère. | *Mettre sou sur sou*, Épargner sur les plus petites choses pour amasser. Le vieux cardinal était avare et *mettait sou sur sou*. | Famil. *Propre comme un sou*, Extrêmement propre. | Loc. adv. *Sou à sou*, Par petites sommes. Amasser *sou à sou* une grande fortune.

SOUABE (en allem. *Schwaben*). Géogr. Ancienne contrée d'Allemagne, qui formait l'un des cercles de cet empire, avec le titre de duché. La *Souabe*, généralement montagneuse, était située entre la France, la Suisse, l'Autriche, la Bavière, la Franconie et les cercles du Rhin, et elle se divisait en haute et basse. Sa superficie était de [illegible] kilom. carrés, et sa population de 2,500,000 [illegible] tionnée en parties fort inégales, elle [illegible] comprise dans les grands-duchés de [illegible] Hesse-Darmstadt, le Wurtemberg, la [illegible] l'Autriche et les principautés de Hohenzollern, de Lichtenstein et de Layen. | *Alpes de Souabe*, [illegible] de montagnes qui, partant de la Suisse, [illegible] travers le duché de Bade, le Wurtemberg [illegible] Bavière, dans la direction de la Bohême. | [illegible] *Ligue de Souabe*, Confédération des États de la Souabe, formée en 1488 par l'empereur Frédéric III, en vue du rétablissement et du maintien de la paix publique. | Anc. jurisp. *Miroir des Souabes*, Code du moyen âge publié au XIIIe siècle, et qui fut généralement adopté dans l'Allemagne méridionale, comme le *Miroir des Saxons* dans l'Allemagne septentrionale.

SOUBAB, s. m. Haut fonctionnaire, gouverneur de province, dans l'empire du Mogol.

SOUBABIE, s. f. Dignité de soubab. | Territoire soumis à l'autorité d'un soubab.

SOUBARDIER, s. m. pl. Technol. Principaux étais des machines qui servent à extraire les pierres des carrières. Visitez les *soubardiers*.

SOUBASSEMENT, s. m. (pron. *soubaseman*). Archit. Partie inférieure, plus ou moins saillante, d'une colonne ou d'un édifice, et qui en forme comme le piédestal. *Soubassement* uni. *Soubassement* orné de moulures. De larges et solides *soubassements* supportent cette construction. Réparer les *soubassements* d'un édifice. Détruire les *soubassements*.

SOUBRESAUT, s. m. Saut brusque, subit, irrégulier, saccadé. Faire des *soubresauts*. Avancer par *soubresauts*. | Méd. Tressaillement involontaire, mouvement convulsif des tendons et des muscles. Avoir des *soubresauts*. Éprouver des *soubresauts*. Les *soubresauts* sont un des symptômes des fièvres ataxiques, et ils se rencontrent fréquemment dans les affections cérébrales. | Manége. Saut imprévu et à contre-temps que le cheval fait pour se dérober de dessous son cavalier. | Par extens. Se dit des violents cahots d'une voiture, etc. | Fig. Émotion vive et subite, terrible contre-temps, revirement de fortune, traverses inopinées dans quelque affaire, dans quelque entreprise. Il éprouve tant de *soubresauts* depuis quelque temps que sa raison en est ébranlée. Ma vie est accidentée de *soubresauts*.

SOUBRESAUTER, v. n. Sauter d'une manière brusque et irrégulière, faire des soubresauts. Ce cheval ne fait que *soubresauter*. La voiture *soubresautait* dans ces affreux chemins d'une façon désordonnée. Il *soubresauta* à l'aspect du venimeux reptile. Les vélocipèdes *soubresautent* sur les pavés. | Figur. Procéder par soubresauts, par bonds, par saccades. C'est un esprit qui *soubresaute* sans cesse.

SOUBRETTE, s. f. On donnait autrefois ce nom à une femme attachée au service d'une autre. Il n'a plus aujourd'hui cette signification, quoiqu'on s'en serve encore quelquefois pour désigner une femme de chambre intrigante. Il est amoureux d'une *soubrette*. Cette *soubrette* est bien impertinente. | Art dramatiq. Suivante de comédie, personnage mutin, effronté, que les auteurs se plaisent à rendre pétillant de verve, d'ironie, de malice et d'esprit. C'est un rôle de *soubrette*. Elle excelle dans les *soubrettes*. Les *soubrettes* du théâtre français.

SOUBREVESTE, s. f. Sorte de justaucorps sans manches, qu'on mettait par-dessus les autres vêtements, et même sur la cuirasse.

SOUCHE, s. f. (du provençal *souco*, même signif.). Dans beaucoup de lieux on appelle ainsi la partie inférieure du tronc d'un arbre y compris les racines. Plus généralement on ne donne ce nom qu'à ce qui reste du tronc après que l'arbre a été coupé. Le bois de la *souche* est plus dur que celui du reste de l'arbre. Grosse *souche*. Petite *souche*. Souche de chêne, d'orme, de hêtre, de noyer. Ces *souches* sont pourries. Arracher des *souches*. Les *souches* font un excellent feu. Une énorme *souche* brûlait dans l'âtre. | Par analogie et figur. Auteur commun de plusieurs personnes; homme de qui sort une génération, une suite de descendants. | Celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie; fondateur de dynastie. On les compare à la souche ou au tronc d'un arbre, dont les autres personnes sont regardées comme les branches. De là l'expression : *arbre généalogique*. | *Faire souche*, Commencer une branche dans une généalogie, être le premier d'une suite de descendants. Le premier de ses enfants mourut sans lignée; les deux autres *ont fait souche*. | *Succéder par souche*, Succéder par représentation. La *succession par souche* est opposée à la succession par tête. | Administr. *Registre à souche*, Registre dont les feuilles sont destinées à être coupées, l'une après l'autre, en zigzag dans

le sens de leur longueur entre les filets d'une bande imprimée; de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée de chaque feuille de celle qui y est restée, on puisse s'assurer, par leur exacte jonction sur tous les points, que ce sont bien les deux parties de la même feuille. Les parties de feuilles qui restent reliées au registre forment ce qu'on appelle la *souche*. La *souche* d'un registre d'inscriptions, d'un registre d'actions industrielles, etc. | Comm. La plus long des deux morceaux de bois ajustés sur lesquels les boulangers et les bouchers marquent, au moyen d'entailles, la quantité de pain ou de viande qu'ils fournissent à crédit. Le plus court des deux morceaux de bois porte le nom d'*échantillon* et reste entre les mains de l'acheteur. | Archit. *Souche de cheminée*, Partie du corps d'une cheminée qui s'élève au-dessus du comble. | *Souche feinte*, Celle qui ne contient pas de tuyaux et n'est construite que pour la symétrie. | *Souche ronde*, Tuyau de cheminée de forme cylindrique s'élevant au-dessus du toit comme une colonne creuse. | Techn. Tuyau qui sort d'un jet d'eau. | Portion d'un cierge postiche, faite de bois ou de fer-blanc peints pour figurer un grand cierge. | Figur. Insensible, sot, stupide, sans activité, en parlant de l'homme et des autres animaux. C'est une *souche*, une vraie *souche*.

SOUCHET, s. m. Mauvaise pierre de taille, la moins estimée de toutes, qui se trouve quelquefois entre les bancs dont une carrière est composée, et particulièrement sous le dernier banc. Tirer des *souchets*. Bâtir avec des *souchets*. | Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, renfermant un grand nombre d'espèces répandues sur tous les points du globe. Les souchets sont des plantes herbacées, vivaces, aux racines tuberculeuses ou rampantes, aux tiges longues, sans articulations ni nœuds, et ordinairement triangulaires, garnies ou non de feuilles. Les espèces les plus remarquables sont : le *souchet long* ou *odorant*, qui habite les marais et les lieux humides; le *souchet comestible*, dont on extrait une huile estimée; et le *souchet rond*, employé en médecine comme stomachique. Ces deux dernières espèces appartiennent au midi de la France. | Ornith. Espèce de canard, qui se distingue par un bec long dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie à son extrémité. Cet oiseau est triste et sauvage, et fait sa principale nourriture des vermisseaux qu'il trouve dans la vase. La chair du *souchet* est délicate, et son plumage est recherché.

SOUCHETAGE, s. m. Visite qui se fait dans les bois après la coupe des arbres pour compter les souches. | Compte et marque du bois de futaie qu'on doit abattre. Procéder au *souchetage*.

SOUCHETEUR, s. m. Expert nommé pour assister au souchetage ou pour le vérifier.

SOUCHEVER, v. a. Enlever le souchet d'une carrière, soit pour en tirer parti, soit pour déblayer les bancs ou les séparer les uns des autres.

SOUCHEVEUR, s. m. Ouvrier employé à l'extraction du souchet d'une carrière.

SOUCHIA, s. f. Comm. Étoffe de soie ou de soie et coton, rayée de diverses couleurs et quelquefois mélangée de fils d'or, qui se fabrique dans l'Inde où il s'en fait un grand commerce.

SOUCHON, s. m. Techn. Fer en barres grosses et courtes.

SOU-CHONG, s. m. Comm. Variété de thé chinois fort estimée.

SOUCI, s. m. (du lat. *sollicitudo*, même signif.). Fâcheuse sollicitude; soin pénible; inquiétude d'esprit; chagrin accompagné de crainte. *Souci léger*. *Souci* cuisant, dévorant. *Soucis* cruels. Noirs *soucis*. Avoir du *souci*, de grands *soucis*. Prendre du *souci*. Quitter un *souci*. Se débarrasser de tout *souci*. Vivre sans *souci*. | Cause ou objet du souci. Je n'ai pas d'autre *souci* dans ma vie que ce procès odieux. La perte de la liberté est un cruel *souci*.

Ce nouvel Adonis à la blonde crinière
Est l'unique *souci* d'Anne la perruquière.
(BOILEAU.)

| En parlant d'une chose dont on ne se met nullement en peine, on dit, dans le style familier, *C'est le moindre de mes soucis*, ou *C'est le cadet de mes soucis*. | *Sans souci*, Se dit d'un homme insouciant, d'une femme légère qui ne s'inquiète de rien. C'est un *sans-souci*. | Au fém. C'est une *sans-souci*. | Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant une vingtaine d'espèces de plantes herbacées, la plupart annuelles, quelques-unes vivaces. Elles se distinguent par un calice commun, formé de folioles aiguës disposées sur deux rangs et à peu près égales; des fleurons mâles dans le centre, hermaphrodites dans le disque; des demi-fleurons femelles fertiles; un réceptacle nu; des semences brunes, sans aigrette, ovoïdes, planes ou recourbées, quelquefois hérissées de pointes. Les tiges des *soucis* sont peu élevées; les fleurs, jaunes et d'une odeur très-forte, ont la propriété de s'épanouir à la lumière du soleil, de se tourner vers cet astre, et de se fermer dès son coucher. Les deux espèces les plus connues sont : le *souci des champs*, qui est amer et tonique, et le *souci commun* ou *des jardins*, que l'on cultive à cause de ses belles fleurs d'un jaune orangé. On se sert souvent de la fleur du *souci* pour colorer le beurre et sophistiquer le safran. | Fleur de cette plante. Cueillir des *soucis*. Faire un bouquet de *soucis*. Le *souci* est l'emblème des peines de l'âme, du chagrin, de l'inquiétude.

SOUCIER (SE), v. pron. (Il prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous nous souciions, vous vous souciiez*). Prendre souci au sujet de quelqu'un ou de quelque chose; s'inquiéter, se mettre en peine; faire cas de, prendre intérêt à. On doit *se soucier* de l'estime publique. Vous devriez *vous soucier* plus que vous ne le faites des conséquences que cette fâcheuse aventure peut avoir. | On dit ironiq. *Je me soucie bien de cet homme* ou *de cette chose!* pour exprimer qu'on ne s'en soucie nullement. *Je m'en soucie comme de l'an quarante* a la même signification.

SOUCIEUX, EUSE, adj. Qui a du souci; inquiet, pensif, morne, chagrin. Homme *soucieux*. Femme *soucieuse*. Ces enfants sont déjà *soucieux*. Tous ces gens sont *soucieux*. | Qui marque du souci, de l'inquiétude, du chagrin. Front *soucieux*. Mine *soucieuse*. Beaucoup de gens affectent un air *soucieux* pour se donner de l'importance.

SOUCOUPE, s. f. Espèce de petite assiette de faïence, de porcelaine ou de métal, que l'on place sous une tasse, une coupe, ou sous un gobelet de même matière propre à prendre du café, du chocolat, du thé, du lait, du bouillon, etc. Il y a aussi de larges soucoupes à pied sur lesquelles on met des carafes et des verres. *Soucoupe* de porcelaine. *Soucoupe d'argent*. | Bot. Espèce de champignon de couleur olivâtre, à pédicule très-court, dont le chapeau, aux bords relevés, ressemble à une soucoupe.

SOUDABLE, adj. Qui peut être soudé. Se dit des métaux ou des objets métalliques.

SOUDAGE, s. m. Action de souder.

SOUDAIN, AINE, adj. Qui est extrêmement prompt, qui se produit tout à coup et d'une manière inopinée, qui a lieu avec une rapidité surprenante. Choc *soudain*. Bruit *soudain*. Départ *soudain*. Mal *soudain*. Mort *soudaine*. | Synonymes : SOUDAIN, SUBIT. *Soudain* se dit de ce qui arrive incontinent, à l'instant même; *subit* de ce qui vient tout de suite après, presque aussitôt. La chose *soudaine* étonne; la chose *subite* surprend. L'événement *soudain* n'a été ni prévu ni imaginé; l'événement *subit* a pu l'être. Dans un danger pressant, on prend une résolution *soudaine*; pour l'exécution d'un dessein, on fait une démarche *subite*. | Adv. Dans le même instant, sur-le-champ, aussitôt après. Il s'emploie particulièrement en poésie et dans le style soutenu. Il reçut l'ordre, et *soudain* il partit.

SOUDAINEMENT, adv. D'une manière soudaine. Partir *soudainement*. Arriver *soudainement*. Cet incendie s'est déclaré *soudainement*.

SOUDAINETÉ, s. f. Qualité de ce qui est soudain. La *soudaineté* d'une action, d'un effet. La *soudaineté* d'un choc, d'une attaque, d'un événement, d'une impression.

SOUDAN, s. m. (de l'arabe *sôlthan*, commandant ou empereur, dont on a fait *sultan*). Nom que l'on donnait primitivement aux lieutenants-généraux des khalifes dans les provinces et aux armées. Il fut porté ensuite par les souverains d'Égypte à partir du Xe siècle, lorsque la dynastie des Fatimites remplaça celle des Aglabites. Le plus célèbre et le plus puissant des *soudans* fut Saladin (Salah-ed-din), qui a joué un si grand rôle à l'époque des croisades.

SOUDAN (de l'arabe *soudân*, noirs). Géogr. On donne ce nom, d'après les Arabes, à la Nigritie, ou Afrique centrale. Les Arabes divisent le *Soudan* en dix parties principales qu'ils désignent ainsi, en allant de l'est à l'ouest : 1° *Sennaar*, 2° *Kordofan*, 3° *Dar-el-for* (Darfour), 4° *Ouaddy*, 5° *Bâguirmeh*, 6° *Barnau* (Bournou), 7° *Adiguir*, 8° *Afnou*, 9° *Tombouctou*, 10° *Dâr-Mella*. | *Soudan d'Égypte*, Nouvelle province de l'empire turc. Elle est formée de la *Haute-Nubie* et d'une partie du *Soudan*, et dépend de l'Égypte. Elle est divisée en quatre parties qui sont : le *Dongolah*, le *Barbar* ou *el Mekher*, le *Kordofan*, et le *Sennaar*, auquel se rattachent le *Fazoglou* et le *Bertât*. Sa capitale est *Kartoum*.

SOUDARD, s. m. S'est dit autrefois de tout homme qui avait servi longtemps à la guerre. On l'emploie encore dans le style familier en parlant d'un vieux militaire grossier, ignorant et sans probité. Il est brutal et stupide comme un *soudard*. C'est un vieux *soudard*. | On écrit aussi *soudart*.

SOUDE, s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, renfermant un grand nombre de plantes herbacées ou frutescentes, à fleur apétale, qui habitent les pays chauds et les bords de la mer, et dont on obtient en les brûlant la substance du même nom. On l'appelle en arabe *kali*, d'où les noms *alcali minéral*, *alcali fixe*, *alcali volatil*, *cendres alcalines*, etc., donnés aux produits qu'on en retire. Elle porte dans le Languedoc le nom de *salicor*, dont on a fait *salicorne*, pour désigner une espèce de la même famille fournissant la même substance. Les espèces de *soudes* les plus remarquables sont : la *soude épineuse*, la *soude kali* et la *soude frutescente*. | Chim. Oxyde de sodium, substance solide, blanche, très-caustique, abondamment répandue dans la nature, et qui est l'un des agents les plus puissants que la chimie possède. Il n'y a que la *soude pure* qui soit réellement de l'oxyde de sodium. La *soude* est l'objet d'un grand commerce.

SOUDÉ, ÉE, part. Uni par une soudure. Chandelier *soudé*. Vaisselle *soudée*. Des objets *soudés*. | Anat. et bot. Se dit de certains organes parfaitement adhérents entre eux ou qui avaient été déchirés ou fracturés, et dont les parties se sont rejointes de manière à ne former de nouveau qu'un tout. Os *soudé*. Segment *soudé*. | Figur. Les provinces récemment *soudées* à cet empire menacent déjà de s'en détacher.

SOUDER, v. a. (du lat. *solidare*, affermir, consolider). Faire une soudure, unir deux parties d'un même objet par la soudure, joindre ensemble deux morceaux de métal, soit à l'aide d'un fondant métallique ou d'une composition d'une fusibilité moyenne entre l'un et l'autre, soit au moyen du feu seul en les faisant rougir et en les battant ensuite avec un marteau. *Souder* un anneau, une bague, une chaîne. *Souder* deux barres de fer. *Souder* une tringle de cuivre. Ce fut Glaucus, de Chio, qui le premier trouva le secret de *souder* le fer. (Barth.) | Par extens. en bot. et en anat. Réunir deux organes distincts ou différents, ou deux fractions séparées d'un même organe. La nature et l'art ont *soudé* ces membranes, ces os, etc. | Figur. Ces États, *soudés* entre eux par la force, tendent constamment à se disjoindre. | SE SOUDER, v. pron. Bot. et anat. Se joindre de manière à adhérer. Ces organes *se soudent* d'eux-mêmes.

SOUDOIR, s. m. Techn. Outil qui sert à souder. Un *soudoir* de ferblantier.

SOUDOYÉ, ÉE, part. Payé; tenu à la solde. Des soldats *soudoyés*. Des armées *soudoyées*.

SOUDOYER, v. a. (*Je soudoie, tu soudoies, il soudoie, nous soudoyons, vous soudoyez, ils soudoient. Je soudoyais. Je soudoyai. Je soudoirai. Je soudoirais. Que je soudoie. Que je soudoyasse. Soudoyant. Soudoyé*. On ajoute un *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel dans l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif. *Nous soudoyions, vous soudoyiez*). Payer des gens de guerre, des corps de troupes, des armées; les avoir à sa solde. Ces princes *soudoyaient* des soldats suisses. L'Angleterre *soudoyait* une partie des armées coalisées contre la France. | Ce mot, qui s'appliquait jadis à toutes sortes de gens de guerre sans distinction d'origine ou de nationalité, ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant des troupes étrangères. Un État *entretient* ses propres armées; il *soudoie* les troupes qu'il lève à l'étranger ou que d'autres États lui fournissent. | Par extens. Se dit de toute espèce de gens mercenaires que l'on tient à ses gages pour s'en servir comme de misérables instruments, et de tous ceux, individus ou nations, dont on s'assure à prix d'argent l'aide, l'appui, le concours, les éloges, la docilité ou la complaisance. *Soudoyer* des écrivains, des journalistes. *Soudoyer* des agents, des espions, des spadassins.

SOUDRILLE, s. m. (*Il mouillée*), formé de *sous* et de *drille*). Fam. Libertin subalterne, fripon de bas étage. C'est un *soudrille*. Il est peu usité.

SOUDURE, s. f. Opération par laquelle on soude ou joint ensemble, de manière à les rendre parfaitement adhérentes, deux pièces de métal ou plusieurs parties d'un même objet, soit à l'aide d'une composition métallique qui entre plus facilement en fusion que les métaux qu'on veut souder, soit au moyen du feu seul et en les battant avec un marteau. Faire une *soudure*. Cet ouvrier fait bien les *soudures*. | Partie soudée des objets, endroit par où des pièces ont été soudées. Il faut tourner du côté du mur la *soudure* de ce tuyau. Cette chaîne

s'est cassée à la *soudure*. | Composition métallique qui sert à souder et qui est ordinairement formée d'un mélange d'étain et de plomb. On l'appelle *grasse* lorsque le premier de ces métaux domine; dans le cas contraire, elle est dite *maigre*. La *soudure* est en fusion. Il n'y a pas assez de *soudure*. *Soudure* de ferblantier. *Soudure* des plombiers. | *Soudure autogène*, Nouveau système qui consiste à opérer la réunion des parties à joindre par la fusion seule et sans addition d'aucun alliage, de telle sorte que la soudure et les morceaux soudés ne forment qu'une masse parfaitement homogène. On la pratique à l'aide de dards de flamme très-intenses rendus maniables comme de véritables outils, et qui sont produits au moyen d'un chalumeau à hydrogène et à air. | Anat. et bot. Adhérence de certains organes distincts; réunion accidentelle ou habituelle de certaines parties, œuvre de l'art ou de la nature. La *soudure* des os. La *soudure* des étamines, des carpelles. | Figur. La *soudure* complète de cette nation à l'État qui l'a conquise a été longue et difficile. | Fig. et fam. La *soudure* de l'amitié. La *soudure* de la complicité. La *soudure* des intérêts. Cherchons la *soudure* de la république.

SOUFFERT, ERTE, part. Toléré, supporté. Un affront *souffert* lâchement. La mort *soufferte* avec courage. Il oublie les maux *soufferts*.

SOUFFLAGE, s. m. Techn. Nom que l'on donne à l'art et à l'action de souffler le verre, c'est-à-dire de le travailler alors qu'il est en fusion en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la partie de la matière qu'on veut façonner. Le *soufflage* des bouteilles. Le *soufflage* des vitres. | *Four du soufflage*, Four où se fond et se prépare le verre pour faire les glaces soufflées. Celui des glaces coulées se nomme *four à couler*. | Mar. Application de planches à la carène d'un navire pour ajouter à son épaisseur. Elle se fait ordinairement au-dessous de la flottaison et a pour but, soit de remédier à un défaut de stabilité du navire lorsqu'il ne porte pas assez bien la voile, soit de consolider ses bordages ou de les préserver du contact de ce qui pourrait les endommager. On met un *soufflage* aux navires destinés à naviguer dans les glaces des mers polaires.

SOUFFLANT, ANTE, adj. Qui sert à souffler, qui est destiné à souffler. Appareil *soufflant*. Machine *soufflante*. Des cylindres *soufflants*.

SOUFFLE, s. m. (du lat. *sufflatus*, même signif.). Vent que l'on fait en chassant de l'air par la bouche. Selon les cas et par la manière de le produire, le *souffle* sert à refroidir ou à réchauffer, à éteindre des flambeaux ou à en ranimer la flamme. *Souffle* fort. *Souffle* faible. *Souffle* bruyant. Éteindre une lampe, une bougie, une chandelle avec le *souffle*. Par un *souffle* elle craint de hâter son réveil. (Millevoye). | C'est dans ce sens qu'on dit d'un homme très-faible: On le renverserait d'un *souffle*. Cette expression s'applique figurément aux choses. Ces projets, cette objection, ce système peuvent être renversés d'un *souffle*. | Haleine, respiration. *Souffle* doux, léger, régulier. *Souffle* pénible, oppressé. *Souffle* fiévreux. *Souffle* infect. J'entendais son *souffle*. Son *souffle* était bruyant, il dormait.

Et le *souffle* malsain de leur aride haleine,
Y porte aux environs la fièvre et la migraine.
(VOLTAIRE.)

| Dans cette acception, on dit, d'un homme très-malade ou à qui une grave maladie a enlevé toutes ses forces: Il n'a que le *souffle*; il n'a plus que le *souffle*. | On dit aussi un *souffle de vie*. Je combattrai les préjugés, les abus, la superstition tant qu'il me restera un *souffle de vie*. | Fig. *Le souffle de la vie*, *le souffle de la mort*, *le souffle de l'immortalité*, se disent pour La vie, la mort, l'immortalité. L'auteur de notre être avait d'abord animé notre boue d'un *souffle d'immortalité*. Notre âme est à l'abri du *souffle de la mort*. | *Souffle de vent*, Faible agitation de l'air. La plume s'envole, la girouette tourne au moindre *souffle de vent*. Le *souffle* de la brise. *Souffle* caressant. *Souffle* parfumé, embaumé. Il craint encore le *souffle* de Zéphyre. (Parny.) | *Le souffle du vent*, Se dit pour Le vent, et s'applique aux plus violentes agitations de l'air. Le *souffle* impétueux des vents. Le *souffle* de Borée, de l'aquilon, de la tempête, de l'ouragan, du simoun, etc. *Souffle* destructeur. Un *souffle* dévastateur a passé sur nos campagnes. Par le *souffle* des vents, semés sur ces ruines. (Delisle.) | Fig. Le *souffle* de la Divinité. Le *souffle* de l'envie, de l'orgueil. Le *souffle* des révolutions. Le *souffle* de la contagion. Le *souffle* de la liberté pousse à la république.

SOUFFLÉ, ÉE, part. Animé par le souffle; éteint; pris; conseillé. Feu *soufflé*. Chandelle *soufflée*. Pions *soufflés*. Dames *soufflées*. Rôle *soufflé*. Discours *soufflé*. Réponse *soufflée*. | Art cul. *Omelette soufflée*, *Beignets soufflés*, etc. Mets renflés par une certaine quantité d'air qu'ils contiennent. | S. m. Mets léger, composé de farineux, fait au four de campagne. Voilà un *soufflé* délicieux. *Soufflé* de crème de riz. On nous servit un *soufflé*.

SOUFFLEMENT, s. m. Action de souffler.

SOUFFLER, v. n. (du lat. *sufflare*). Faire du vent en chassant de l'air par la bouche. *Souffler* dans ses doigts pour les réchauffer. *Souffler* sur des mets pour les refroidir. *Souffler* dans l'œil de quelqu'un. *Souffler* au visage. *Souffler* sur un meuble pour en chasser la poussière. *Souffler* pour éteindre une lumière, pour allumer un feu. *Souffler* dans un instrument à vent pour en tirer des sons. *Souffler* dans une trompette. | Faire jouer un soufflet, produire du vent avec un soufflet. *Souffler* dans une forge. *Souffler* à l'orgue. Ces hommes sont fatigués de *souffler*. | Il exprime aussi l'action de souffler. Ce soufflet est crevé, il ne *souffle* plus. | Il se dit en parlant du vent. Le vent nous *soufflait* au visage. Le mistral est un terrible vent qui *souffle* avec impétuosité. Le vent *souffle* de la mer. Les moussons *soufflent* alternativement en sens inverse.

Et de quelque côté que vînt *souffler* le vent,
Il y tournait son aile et s'endormait content.
(ANDRIEUX.)

| Respirer avec effort, être essoufflé. Quand le vieillard montait l'escalier, il *soufflait* beaucoup. *Souffler* comme un cheval poussif. L'attelage suait, *soufflait*, était rendu. (La Fontaine.) Il *souffle* après avoir débité sa nouvelle. (La Bruyère.) | Reprendre haleine. Je n'en puis plus; laissez-moi *souffler* un instant. Au milieu de la montée, nous laissâmes *souffler* les chevaux. | Fig. Le vent de l'opinion *souffle* tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Le démon de la discorde et de la calomnie *souffle* terriblement sur la littérature. (Voltaire.) | On dit, dans le langage mystique, *Le Saint-Esprit souffle où il veut*, pour exprimer que Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît. Le Seigneur *a soufflé* sur l'amas des richesses de ces princes et l'a dissipé comme la poussière. (Mass.) | *Souffler aux oreilles de quelqu'un*, Lui parler en secret pour le séduire ou le gagner; lui conseiller, lui suggérer, vouloir lui persuader de méchantes choses. Les flatteurs lui *soufflent* sans cesse aux oreilles. | Fig. et fam. *N'oser souffler*, *ne pas souffler*, Ne pas oser ouvrir la bouche pour se plaindre ou faire des remontrances. On *n'ose souffler* en sa présence. La crainte qu'il inspire fait qu'on *n'ose souffler* devant lui. | Il signifie aussi, N'oser ni parler, ni bouger de sa place par excès de timidité. Blotti dans un coin, il ne *souffla* pas de la soirée. | Activem. *Souffler une chandelle*, *une bougie*, *une lampe*, Les éteindre avec le souffle, c'est à dire avec le vent produit par la bouche. | *Souffler le feu*, L'allumer ou le ranimer en soufflant soit avec la bouche, soit avec un soufflet. *Souffler* des charbons. Beaucoup de paysans ne *soufflent* encore le feu qu'avec un vieux canon de fusil. | Remplir d'air au moyen du souffle ou d'un soufflet. *Souffler* une vessie, une outre. *Souffler* une ceinture de sauvetage. | *Souffler l'orgue*, Donner du vent aux tuyaux des orgues par le moyen des soufflets. | *Souffler un veau*, *un mouton*, etc., Introduire de l'air entre leur chair et leur peau afin d'enlever cette dernière plus facilement. | Balayer, chasser à l'aide du souffle. *Souffler de la poussière*, Souffler sur de la poussière pour l'ôter du lieu où elle est. | Apporter, communiquer, en parlant du vent. Ce vent *souffle* des bouffées d'air brûlant, des miasmes dangereux, la fièvre, la mort. | Fig. Inspirer, exciter, causer. *Souffler* la division, la haine, l'envie, la vengeance. *Souffler* l'ardeur de la chicane. *Souffler* la discorde, le feu de la discorde. |

O nuit! que m'as-tu dit? quel démon sur la terre
Souffle dans tous les cœurs la fatigue et la guerre!
(BOILEAU.)

Souffler une chose à l'oreille ou *aux oreilles de quelqu'un*, Lui dire cette chose en secret. | *Souffler une personne*, Dire tout bas à une personne ce qu'elle doit dire elle-même à haute voix. On *souffle* les gens qui ne savent s'exprimer convenablement, qui manquent de mémoire ou qui ont oublié leur rôle, leur discours, leur sermon, etc. *Souffler* les acteurs. *Souffler* un orateur. *Souffler* un élève qui ne sait pas sa leçon. | On dit aussi, *Souffler* un discours, un sermon, un rôle, une réplique, etc. Il a fallu lui *souffler* presque tout son rôle. | T. de jeu, *Souffler un pion*, *une dame*, Les ôter à celui contre qui l'on joue, lorsqu'il a oublié de s'en servir à son avantage, pour prendre lui-même des pions ou des dames qui étaient en prise. | Il s'emploie absolument dans ce sens. Je *souffle*. Je vous *souffle*. Je me suis laissé *souffler* deux fois dans la même partie. | *Souffler n'est pas jouer*, Se dit, dans le même sens, pour exprimer que l'action de souffler n'est pas comptée comme tour de jeu, et que, par conséquent, celui qui souffle doit jouer ensuite. | Fig. et fam. *Souffler une chose à quelqu'un*, La lui enlever alors qu'il s'attendait à l'avoir ou à l'obtenir, ou alors même qu'il la possédait. On lui a soufflé cet emploi. On nous *a soufflé* un héritage. Plus sage que Ménélas, au lieu de m'armer contre le Pâris qui m'*avait soufflé* mon Hélène, je lui eus bon gré de m'en avoir défait. (Le Sage). | *Souffler un exploit*, Se dit en parlant de l'acte de fripponnerie d'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit quoique l'original porte qu'elle a été remise. | Techn. *Souffler le verre*, *l'émail*, Façonner des ouvrages de verre, d'émail, en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille. | Mar. *Souffler un navire*, Lui appliquer un soufflage. V. SOUFFLAGE. | Artill. *Souffler les canons*, Y brûler un peu de poudre afin de les nettoyer. | Art vétér. *La matière souffle au poil*, Sert à exprimer certains effets de suppuration. | Chass. *Ce chien a soufflé le poil au lièvre*, ou *il lui soufflait au poil*, Ce chien touchait presque le lièvre du bout de son museau et l'a néanmoins manqué, ou il le suivait de très-près. | Fig. et prov. *Souffler le chaud et le froid*, Soutenir alternativement les opinions les plus contraires; louer et blâmer tour à tour la même chose; parler tantôt pour et tantôt contre une personne. L'orateur *soufflait le chaud et le froid*.

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid!
(LA FONTAINE.)

SOUFFLERIE, s. f. Ensemble des soufflets d'une usine, d'une fabrique, d'une forge, d'un atelier, où se font des opérations métallurgiques; lieu où les soufflets sont établis; action qu'ils exercent. | Se dit aussi des soufflets d'un orgue.

SOUFFLET, s. m. Machine soufflante; appareil, instrument destiné à imprimer un mouvement à l'air, ou à produire du vent et à le diriger. Les *soufflets* varient beaucoup par leurs formes, leurs dimensions et leurs systèmes. On les emploie, soit pour activer la combustion d'un foyer, soit pour opérer une combinaison ou une décomposition par la présence de l'oxygène, soit pour produire physiquement une compression ou une dilatation, soit enfin pour renouveler l'air. Dans les systèmes de *soufflets* le plus généralement usités, on fait mouvoir, à l'aide d'un moteur quelconque, tantôt des plateaux trapéziens, tantôt des pistons carrés ou circulaires, tantôt des ailes circulaires. Les poumons de l'homme sont un *soufflet* naturel. Quoiqu'il n'en porte pas le nom, l'éventail est un véritable *soufflet*. La sarbacane est également un *soufflet*. Les *soufflets ordinaires* ou *de foyer*, qu'on pourrait appeler *soufflets à main portatifs*, sont ceux dont on se sert dans les maisons. Les plus simples et les plus communs ne se composent que de deux planchettes de bois, anguleuses ou arrondies à leur extrémité la plus large qui se termine en poignée. Elles sont séparées par une bande de cuir, qui se replie sur elle-même, et se joignent à leur extrémité la plus étroite, point de rencontre au-dessus duquel est la buse, ou tuyère, où l'on adapte un tube métallique appelé bec. Au milieu de la planchette inférieure est pratiqué un trou bouché intérieurement par un morceau de cuir lâche et aisé, en forme de soupape, qui porte le nom d'âme. L'âme cesse d'adhérer à la partie à laquelle elle est fixée ou s'y applique exactement selon que l'on écarte ou rapproche la planchette supérieure. Dans le premier cas, elle livre passage à l'air, lequel s'engouffre dans le soufflet attiré par le vide qui y a été fait. Dans le second cas, adhérant par l'effet de la compression intérieure, elle n'offre aucune issue à l'air, qui est forcé de s'échapper par le bec. Afin de remédier aux inconvénients de l'inégalité et de l'intermittence de vent qui résulte de ce mouvement, on ajoute une autre planchette qui s'abaisse quand la première s'élève et réciproquement. C'est le système du *soufflet double* ou *à double effet*. Enfin, on a imaginé d'éviter le mouvement de va-et-vient des deux mains en le remplaçant par un mouvement rotatif d'une seule main: ce dernier mode, encore peu connu, a l'avantage de procurer d'une manière plus sûre la continuité et la régularité du vent. Le *soufflet de maréchal* ou *de forge* et le *soufflet d'orgue* ne sont que de grands *soufflets à double effet*, installés à poste fixe et garnis de poids. Les autres soufflets, machines soufflantes d'une grande puissance, sont employés dans des fabriques, usines et hauts-fourneaux. Des *soufflets* haletants le vent chassé rugit. (Delille.) |

Dessus de certaines voitures, telles que cabriolets et petites calèches, qui se replie comme un soufflet. Une calèche à *soufflet*. Ouvrir, fermer le *soufflet*. | Coup du plat ou du revers de la main appliqué sur la joue. Le *soufflet* était considéré autrefois comme une flétrissure, comme un outrage sanglant dont on devait obtenir réparation par les armes sous peine de déshonneur. Aujourd'hui, les mœurs, plus raffinées, permettent à l'homme de cœur, offensé par un brutal, de le traduire devant les tribunaux, qui punissent très-sévèrement l'agresseur. Donner un *soufflet*. Recevoir un *soufflet*. Appliquer des *soufflets*. Administrer, distribuer des *soufflets*. Échanger des *soufflets*. Voilà un *soufflet* rudement appliqué. | Fig. et fam. Affront, humiliation. Se dit particulièrement en parlant des personnes qui ont éprouvé quelque mortification dans la poursuite ou la jouissance de quelque avantage. Il ne s'attendait pas à un pareil *soufflet*. | *Donner un soufflet à quelqu'un sur la joue d'un autre*, Faire à une personne un affront, une humiliation, des reproches, qui s'adressent indirectement à une autre ou retombent sur cette autre personne. | *Donner un soufflet au bon droit, à la raison, au sens commun, à la logique, à la grammaire*, etc., Agir ou parler contrairement à ces choses.

SOUFFLETADE, s. f. Série de soufflets appliqués coup sur coup. Une rude *souffletade*. Peu usité.

SOUFFLETÉ, ÉE, part. Qui a reçu un soufflet. Un homme *souffleté*. Une joue *souffletée*. Deux servantes, déjà largement *souffletées*. (Boileau.)

SOUFFLETER, v. a. (Il double le *t* devant un *e* muet. *Je soufflette, tu soufflettes, il soufflette, ils soufflettent. Je soufflèterai*, etc.). Donner un ou plusieurs soufflets à. On le *souffleta* d'importance. Il a *été souffleté* en public. C'est un impudent; il mérite qu'on le *soufflette*. Brutal et *soufletant* votre cher domestique. (Destouches.) | SE SOUFFLETER, v. pron. Se donner réciproquement des soufflets. Ils viennent de *se souffleter* en pleine assemblée.

SOUFFLETEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui soufflette ou qui a l'habitude de souffleter. Le czar Pierre Ier était un grand *souffleteur*.

SOUFFLEUR, EUSE, s. Fam. Celui, celle qui souffle, ou qui respire avec un effort. C'est un *souffleur* des plus bruyants. Quelle *souffleuse*. | Celui, celle qui souffle le feu trop souvent ou mal à propos. C'est un *souffleur* infatigable. | Celui qui fait mouvoir les soufflets d'une forge, d'un orgue, etc. Le *souffleur* est fatigué. L'organiste cherche le *souffleur*. | Toute personne qui, placée derrière une autre parlant en public, souffle à celle-ci les mots, les phrases, les passages qu'elle a oubliés ou même tout ce qu'elle doit dire, les idées aussi bien que les expressions. Cet homme aurait besoin d'avoir toujours un *souffleur* derrière lui. | Particul. Employé de théâtre qui, pendant les représentations, se tient, avec la pièce sous les yeux, dans une espèce de niche placée exprès au milieu de la scène, contre la rampe, afin de souffler les acteurs ou de venir en aide à leur mémoire, lorsqu'il y a lieu. Les bons *souffleurs*, c'est-à-dire ceux qui ne soufflent qu'à propos et ni trop haut ni trop bas, sont fort rares, s'il faut en croire les acteurs. Le trou du *souffleur*. Cet acteur ne sait pas son rôle, et compte sur le *souffleur*. | Ouvrier qui souffle le verre. Les *souffleurs* se servent de tubes de différents diamètres, selon les dimensions des objets qu'ils ont à façonner. | Adjectiv. Un ouvrier *souffleur*. | Manég. *Cheval souffleur*, Cheval qui souffle extraordinairement en courant. | Adj. et s. m. pl. On donne ce nom, en général, aux animaux de l'ordre des cétacés, à cause de la faculté qu'ils ont de rejeter l'eau par leurs évents en soufflant avec force pour la faire jaillir quelquefois à une hauteur considérable; mais on désigne plus particulièrement ainsi certaines espèces de la famille des dauphins. Harponner un *souffleur*. Les poissons *souffleurs*. Notre navire était entouré de *souffleurs* s'ébattant à la surface de l'eau.

SOUFFLOT (JACQUES-GERMAIN). Célèbre architecte, né à Irancy, près d'Auxerre, en 1714, mort à Paris en 1781. Il fut membre des Académies de peinture et d'architecture, et intendant-général des bâtiments de la couronne. C'est lui qui a bâti le Panthéon et l'École de droit de Paris. Il a également construit la bourse, l'hôpital et la salle de spectacle de Lyon. Il a laissé en outre quelques collections de plans et un important *Recueil d'architecture*. La construction du Panthéon souleva contre lui des critiques amères qui empoisonnèrent ses derniers jours.

SOUFFLURE, s. f. Cavités qui se forment dans l'épaisseur d'un métal quand il a été fondu trop chaud. | Défauts du verre, consistant en ce que sa surface ondule au lieu d'être entièrement plane.

SOUFFRANCE, s. f. État dans lequel on est lorsqu'on éprouve des douleurs soit physiques, soit morales; crise douloureuse ou pénible plus ou moins prolongée; peine de corps ou d'esprit. Ce mot est ordinairement employé au singulier lorsque la chose qu'il exprime est définie, spécifiée ou qualifiée. Dans le cas contraire, c. à d. lorsqu'il est pris dans un sens absolu, on le met de préférence au pluriel. Les *souffrances* se manifestent en général par l'insomnie, la perte de l'appétit, la tristesse, l'abattement, l'altération des traits du visage, des changements dans la voix, le caractère et les habitudes du corps; et elles sont souvent accompagnées de plaintes et de cris. Lorsqu'elles sont excessives ou trop prolongées, les souffrances du corps exercent parfois une fâcheuse influence sur les qualités morales et intellectuelles; et, de leur côté, les souffrances de l'âme, lorsqu'on les ressent vivement, affaiblissent et brisent le corps. On s'apitoie plus facilement sur les premières par la raison que la cause en est apparente ou facilement comprise; mais les dernières sont souvent d'autant plus vives et plus cruelles qu'elles sont plus cachées et méconnues. Éprouver de la *souffrance*. Après de longues *souffrances*. Les *souffrances* d'autrui ne doivent jamais être compensées par les avantages que nous en retirons. (Boiste.) C'est ôter aux hommes la gloire et la fermeté dans les *souffrances* que de leur en ôter le sentiment. (Massillon.) | Jurisp. Tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher. Ces vues, cet égout, ne sont point une servitude; c'est une *souffrance*. Les fenêtres percées de ce côté ne sont que des jours de *souffrance*. | Comptabil. *Être en souffrance*, Se dit en parlant d'un compte ou des articles d'un compte dont on diffère l'adoption ou le rejet, en attendant la production des pièces justificatives que doit fournir le comptable à leur appui. Laisser un compte, un article *en souffrance*. | Se dit aussi, dans ce sens, du commerce et de toute affaire souffrant par le fait d'une crise, d'une entrave, d'un temps d'arrêt ou d'une suspension. Le commerce *est en souffrance*. Plusieurs industries *sont en souffrance*. Laisser une affaire *en souffrance*. Nos intérêts *sont en souffrance*.

SOUFFRANT, ANTE, adj. Qui annonce de la souffrance. Air *souffrant*. Mine *souffrante*. | Qui est patient, endurant. Je vous prévieus qu'il n'est pas d'une humeur *souffrante*. | *La partie souffrante*, La partie du corps humain qui est affectée de quelque maladie, ou qui est le siége de la douleur.

SOUFFRE-DOULEUR, s. Celui, celle que l'on traite sans égard, sans ménagements, à qui l'on fait supporter toute la peine, toute la fatigue. Ce garçon est le *souffre douleur* de la maison. Cette pauvre fille est la *souffre-douleur* de la famille. | Personne sans cesse en butte aux railleries, aux quolibets et aux méchants tours des autres. Cet écolier est le *souffre-douleur* de ses camarades.

SOUFFRETEUX, EUSE, adj. Qui souffre de la misère, de la pauvreté. Un enfant *souffreteux*. Une pauvre *souffreteuse*. Des vieillards *souffreteux*. Ils languiront toute leur vie pauvres, *souffreteux* et méprisés. (Patru.) | Substantiv. Secourir les *souffreteux*. Les pauvres, les mendiants, les *souffreteux*.

SOUFFRIR, v. n. irrég. (du lat. *sufferre*, même signif. *Je souffre, tu souffres, il souffre, nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai. Je souffrirais. Que je souffre. Que je souffrisse. Souffrant. Souffert*). Pâtir, sentir de la douleur, éprouver de la souffrance. *Souffrir* un peu, beaucoup. *Souffrir* cruellement, à mourir, comme un damné. Il ne sait pas *souffrir*. L'habitude de *souffrir*. *Souffrir* de la tête, des dents, de l'épaule, du bras, de la jambe, de l'estomac. *Souffrir* des intempéries, du changement de temps, de la rigueur de la saison. *Souffrir* du froid, du chaud, de l'humidité, de la faim, de la soif, etc. J'ai de la peine à voir *souffrir* les gens de bien : la pitié n'y entre pour rien; car je n'en ai point à voir *souffrir* les méchants. (J. J. Rousseau.) | *Souffrir d'une chose*, La voir, l'entendre avec peine, avec chagrin, avec déplaisir; en éprouver du dommage. *Souffrir* de l'humeur, des caprices, des sottises de quelqu'un. Je *souffrais* de l'entendre. On veut bien faire des malheureux, mais on *souffre* d'entendre leurs clameurs. (Voltaire.) Détachez-la! je *souffre* à me séparer d'elle. (Delille.) | On dit d'une personne qu'*elle ne souffre plus*, ou qu'*elle a cessé de souffrir*, pour exprimer que son âme a quitté son corps. | Se dit des choses. Les vignes *ont souffert* de la gelée, de la pluie. Les blés *ont souffert* de la grêle. Le commerce *souffre* de cet état de choses. Sa modestie *souffre* quand on le loue. | *Souffrir en son corps et ses biens*, Recevoir du dommage dans son corps et dans ses biens. | Être trop chargé, fatiguer beaucoup, en parlant des choses. Ce mur, cette poutre *souffre*. Ce navire *souffre* considérablement par une grosse mer. | V. a. Endurer. *Souffrir* le mal, la douleur, les tourments, le martyre, la torture, la mort. *Souffrir* les mortifications, les affronts, les outrages, les injures. *Souffrir* les persécutions, la prison, l'exil. *Souffrir* la pauvreté, le froid, le chaud, la faim, la soif. *Souffrir* les injures du temps. Il y a des événements dans la vie qu'il faut *souffrir* sans murmurer, comme la fièvre. (Voltaire.) | Supporter. C'est un homme robuste qui *souffre* aisément la fatigue, le froid, la faim, etc. Beaucoup de gens ne peuvent *souffrir* la mer.

> Ton cœur, impatient de revoir ta Troyenne,
> Ne *souffre* qu'à regret qu'un autre l'entretienne.
> (RACINE.)

| *Ne pouvoir souffrir une personne, une chose*, L'avoir en aversion, avoir de l'éloignement pour elle. Cette mère *ne peut souffrir* sa fille. Il *ne peut souffrir* les sots, les bavards. Les vieillards *ne pouvaient souffrir* ces innovations. Je *ne puis souffrir* ces auteurs renommés. (Boileau.) | Éprouver, essuyer. *Souffrir* des pertes. *Souffrir* une rude, une furieuse tempête. *Souffrir* un coup de vent. On sait que l'escadre sur laquelle il est *a souffert* mille désastres. (J. J. Rousseau.) | *Souffrir un siége*, Soutenir un siége. | Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. *Souffrir* l'injustice, c'est la commettre. Il ne peut pas *souffrir* qu'on l'interrompe. Il *souffrait* rarement qu'on lui parlât et jamais qu'on l'osât contredire. (Voltaire.) | Permettre. *Souffrez* que je m'exprime ainsi. *Souffrez* que je vous dise la vérité. | Ne pas être choqué, blessé, indigné, révolté de. *Souffrir* la vérité, l'élévation de quelqu'un. | Admettre, recevoir, être susceptible. Ne se dit que des choses. Une affaire qui ne *souffre* point de retard, de délai. Ce projet me paraît *souffrir* bien des difficultés. (Voltaire.) La sculpture ne *souffre* ni le bouffon, ni le burlesque, ni le plaisant, rarement le comique. (Diderot.) | Fig. *Souffrir le martyre, souffrir mort et passion*, Souffrir de grands maux, éprouver de grandes douleurs. Son mal lui fait *souffrir le martyre*. Cet état d'anxiété lui a fait *souffrir mort et passion*. | Loc. prov. *Le papier souffre tout*, Il ne faut pas ajouter foi à une chose par la raison qu'elle est écrite ou imprimée, parce que l'on écrit et l'on imprime sur le papier tout ce qu'on veut, vrai ou faux, bon ou mauvais. | Manége. *Souffrir l'étalon*, Se dit de la jument lorsqu'elle est en chaleur. | Synonymes : SOUFFRIR, ENDURER, SUPPORTER. *Souffrir* se dit d'une manière absolue. On *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Endurer* a rapport au temps. On *endure* le mal dont on diffère de se venger. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels. On *supporte* la mauvaise humeur de ses proches. L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris sans ressentiment. La politique fait *endurer* le joug qu'on n'est pas en état de secouer. La politesse fait *supporter*, dans la société, une infinité de choses qui déplaisent. On *souffre* avec patience; on *endure* avec dissimulation; on *supporte* avec douceur. (Laveaux.)

SOUFRAGE, s. m. Action de soufrer, manière de soufrer. Le *soufrage* consiste à enduire de soufre certains objets ou à les exposer à l'action du gaz acide sulfureux. Le *soufrage* des mèches, des allumettes. Le *soufrage* des étoffes, des chapeaux de paille, etc. Le *soufrage* des vins.

SOUFRE, s. m. (du lat. *sulfur*, même signif.). Chim. Corps simple appartenant à la classe des métalloïdes solides. A l'état de pureté, il a une couleur jaune citron; il est insipide, inodore. En masse ou en cristaux, il est très-fragile et d'une cassure luisante. Dans le commerce, il est ou en cylindres opaques et durs qu'on appelle *bâtons* ou *canons de soufre*, ou en une poussière très-fine connue sous les noms de *soufre sublimé* et *fleur de soufre*. Cet élément, connu dès la plus haute antiquité, est extrêmement répandu dans la nature. On le trouve pur ou presque pur auprès des volcans en activité, tels que le Vésuve, l'Etna, etc. De grandes étendues de terrain en sont imprégnées, et constituent des *solfatares*, ou soufrières, dont les plus renommées sont celles du territoire de Naples, près de Pouzzole, de la Sicile, de la Guadeloupe et de l'Islande. C'est surtout de ces pays qu'on l'extrait. Il est aussi très-commun en combinaison avec les autres éléments et principalement avec les métaux; il forme de nombreux *sulfures métalliques*, qu'on arrache du sein de la terre pour en extraire des métaux usuels. V. SULFURE. Quelques-uns de ces sulfures existent en dissolution dans certaines sources auxquelles ils communiquent des propriétés particulières : ce sont les *eaux sulfureuses*. Combiné tout à la fois avec l'oxygène et les métaux,

le *soufre* constitue ces *sulfates naturels* de cuivre, de plomb, de baryte, de strontiane, de chaux, dont quelques-uns sont si répandus dans le sol. Il existe, en outre, dans un grand nombre de plantes et dans certaines matières animales. Le soufre fond à la température de 101 degrés 5 dixièmes du thermomètre centigrade. A 150 degrés, il prend subitement feu en produisant une flamme bleuâtre et en répandant des vapeurs irritantes et suffocantes, qui sont le *gaz acide sulfureux*. Étant impropre à entretenir la combustion, on s'en sert pour arrêter les incendies de cheminées. Uni à une dose plus forte d'oxygène, mais dans des conditions toutes particulières, le soufre produit un autre acide bien différent du précédent, et qu'on appelle *acide sulfurique*. Celui-ci est limpide, liquide comme l'eau, mais dense et visqueux et excessivement corrosif. Il attaque, ronge, détruit presque toutes les matières, et il colore en noir les substances organiques. Cet acide est indispensable dans une foule d'industries. Le soufre s'unit presque à tous les corps simples, et surtout aux métaux avec plusieurs desquels il produit le phénomène de l'ignition. Avec l'hydrogène, il donne lieu à un gaz acide d'une odeur analogue à celle des œufs pourris, inflammable, très-délétère : c'est l'*acide sulfhydrique*, ou *gaz hydrogène sulfuré*. C'est la présence de ce gaz dans les fosses d'aisances qui est la cause des funestes accidents qui n'arrivent que trop souvent aux malheureux ouvriers chargés d'en opérer la vidange : on l'appelle vulgairement le *plomb*. Heureusement on peut s'en débarrasser par des aspersions de chlore ou de chlorure de chaux. Nécessaire à une foule d'opérations chimiques, le soufre est un objet d'immense consommation. C'est un des ingrédients de la poudre à canon et de la plupart des poudres d'artifice. Le traitement des maladies cutanées, surtout de la gale, le soufrage des vins, le blanchiment des laines, de la soie, des chapeaux de paille, la fabrication de l'acide sulfurique, la confection des allumettes ordinaires, en absorbent une grande quantité. *Soufre* brut. *Soufre* pur *Soufre* compacte. *Soufre* terreux. Vapeur de *soufre*. Ces riches contrées offrent aussi des mines de fer, de *soufre*, etc. (Raynal.) | *Soufre vif*, Soufre naturel. | *Soufre rouge*, Arsenic sulfuré rouge. | *Soufre sublimé*, Fleur de soufre. | *Foie de soufre*, Combinaison de l'alcali fixe et du soufre. | Bot. *Soufre végétal*, Poussière très-inflammable que renferment les capsules du lycopode.

SOUFRÉ, ÉE, part. Enduit de soufre; passé par la vapeur du soufre. Vin *soufré*. Laine *soufrée*. Allumettes *soufrées*. Pommade *soufrée*.

SOUFRER, v. a. Enduire de soufre; passer par la vapeur du soufre; exposer à des fumigations de soufre. *Soufrer* des mèches, des allumettes. *Soufrer* des vins, des tonneaux. *Soufrer* une pommade.

SOUFRIÈRE, s. f. Lieu où l'on recueille du soufre sublimé. On ne donne en général le nom de *mine de soufre* qu'aux endroits où l'on trouve du soufre disposé par couches plus ou moins épaisses, qui y ont été formées anciennement par sublimation, ou déposées par les eaux qui en étaient chargées. Tous les volcans brûlants et ceux qui conservent quelques restes d'activité sont autant de *soufrières*. | Technol. Boîte où l'on met le soufre.

SOUFROIR, s. m. Petite étuve bien close dont on se sert pour blanchir la laine, la soie, etc., par la vapeur du soufre. | Cabinet employé au même usage.

SOUGARDE, s. f. Pièce de métal, ordinairement de fer ou de cuivre, en forme de demi-cercle, placée au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la garantir ou la mettre à l'abri de chocs accidentels. On écrit aussi *Sous-garde*.

SOUGORGE, s. f. Morceau de cuir attaché à la tête d'un cheval, sous sa gorge. Des *sougorges*. | On écrit aussi *Sous-gorge*.

SOUHAIT, s. m. (pron. *souè*; du vieux franç. *sous*, à portée de, et de *hait*, gré, convenance, plaisir, bonne disposition). Vœu, désir, aspiration; mouvement de l'âme vers un bien, une satisfaction, une jouissance, un avantage quelconque qu'on voudrait pour soi ou pour d'autres. *Souhait* juste, légitime, naturel, raisonnable. *Souhait* ardent, téméraire, imprudent, ridicule, extravagant. Faire des *souhaits*. Former des *souhaits*. Il est des gens qui passent leur vie à former des *souhaits*. Vos *souhaits* se sont accomplis. Cet heureux événement a mis le comble à mes *souhaits*. Parvenir au terme de ses *souhaits*. (Barth.) J'ai formé mille *souhaits*.

Employez-la; formez trois *souhaits*, car je puis
Rendre trois *souhaits* accomplis.
(LA FONTAINE.)

| *Souhaits de bonne année*, Vœux qu'on fait pour quelqu'un à l'occasion du renouvellement de l'année. | *A vos souhaits*, Formule de politesse qu'on adresse en manière de salutation aux gens qui éternuent. Elle a la même signification que celle-ci, *Dieu vous bénisse*, également usitée et non moins familière. | Loc. adv. *A souhait*, Selon ses désirs, ses vœux. Avoir tout *à souhait*. Tout lui vient, tout lui arrive *à souhait*. Rien ne pouvait arriver plus *à souhait*. | Synonymes : SOUHAIT, DÉSIR. L'un et l'autre désignent une inquiétude qu'on éprouve pour une chose absente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaisir. Les *souhaits* se nourrissent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *désirs* viennent des passions; ils doivent être modérés. On se repait de *souhaits*; on s'abandonne à ses *désirs*. Les *souhaits* semblent plus vagues et les *désirs* plus ardents.

SOUHAITABLE, adj. Qui peut, qui doit être souhaité, qui mérite d'être souhaité. C'est une chose *souhaitable*. Cela est fort *souhaitable*.

SOUHAITER, v. a. (rad. *souhait*). Faire, former un souhait, des souhaits; exprimer des vœux; formuler une aspiration, un désir. *Souhaiter* une chose avec passion, avec ardeur. *Souhaiter* la santé, le repos, la tranquillité. *Souhaiter* la pluie, le beau temps. *Souhaiter* d'abondantes récoltes. Il est à *souhaiter* qu'on éclaire le peuple sur ses véritables intérêts Il y a plus de bien que de mal dans ce monde, puisque peu d'hommes *souhaitent* la mort. (Voltaire.) | Absolum. Vous devriez être las de *souhaiter*. | On dit indifféremment: *Souhaiter faire une chose* et *souhaiter de faire une chose*. Il *souhaite* voir l'Italie. Il *souhaite de* voyager. J'*ai souhaité d'*être aimé. Je *souhaiterais* pouvoir vous obliger. (Acad.) J'*aurais souhaité d'*adoucir les maux d'un homme tel que vous. (Montesquieu.) | Néanmoins, il convient d'employer la préposition *de* lorsque, par son moyen, on évite un hiatus. | *Souhaiter à*. *Souhaiter à* quelqu'un la santé, un heureux voyage. Nous *souhaitons à* cet homme toutes sortes de prospérités. | S'emploie dans les formules de salutations et de compliments, et lorsqu'on fait des vœux pour quelqu'un. Je vous *souhaite* le bonjour. *Souhaiter* le bonsoir, une bonne nuit. Il nous *a souhaité* la bonne année. | Fam. *Je t'en souhaite, je vous en souhaite, je lui en souhaite*, etc., Se dit à une personne ou d'une personne pour donner à entendre qu'elle se berce d'une fausse espérance, qu'elle n'aura pas ce qu'elle désire avoir. Il compte gagner de l'argent dans cette affaire; *je lui en souhaite*.

SOUHAITEUR, EUSE, s. Celui, celle qui souhaite. Un grand *souhaiteur*. Une *souhaiteuse* infatigable. Les flatteurs et les *souhaiteurs*.

SOUILLARD, s. m. (*ll* mouillées). Pièce de bois assemblée sur des pieux et que l'on pose au devant des glacis qui sont entre les piles d'un pont. | Trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute. *Le souillard* a été percé au bout de la pierre. | Se dit aussi de la pierre.

SOUILLARDE, s. f. (*ll* mouillées). Technol. Grand baquet où l'on met les soudes lessivées dans les fabriques de savonnerie.

SOUILLARDIÈRE, s. f. (*ll* mouillées). Mar. Endroit où le navire a touché pendant que la marée était basse. | Pêch. Rouleau de vieux filet ajusté, comme lest, au bas des filets.

SOUILLE, s. f. (*ll* mouillées). T. de vénerie. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier. | Mar. Creux que forme dans la vase ou le sable un navire échoué à marée basse.

SOUILLÉ, ÉE, part. Taché, sali. Manteau *souillé*. Une robe *souillée*. Des tapis *souillés* de graisse. | Figur. Une gloire *souillée*. Une âme *souillée*.

SOUILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. *suile*, étable à cochon). Gâter, salir, couvrir d'ordures, de sang, de boue, etc. *Souiller* ses habits. *Souiller* ses mains. Il *souille* tout ce qu'il touche. | Fig. *Souiller* sa réputation, sa vie. *Souiller* sa conscience. Des crimes odieux *souillent* le règne de ce monarque. *Souiller* sa plume par des calomnies. Je me serais méprisé de *souiller* d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté (J. J. Rousseau.) | Ternir. Cette méchante action *a souillé* sa vie. | Déshonorer. Par sa conduite elle *a souillé* le nom de son père. | *Souiller ses mains du sang innocent*, Faire mourir un innocent, être cause de la mort d'un innocent. | *Souiller le lit conjugal, la couche nuptiale*, Commettre un adultère. L'idée même de *souiller le lit conjugal* ne leur fait plus horreur. (J. J. Rousseau.)

SOUILLON, s. (*ll* mouillées). Fam. Celui, celle qui tache ses vêtements. Il ne se dit guère que des enfants, particulièrement des petites filles. Un petit *souillon*. C'est une petite *souillon*. | Il se dit quelquefois d'une servante employée à laver la vaisselle et à d'autres services qui exposent les vêtements à être salis. La *souillon de cuisine*.

SOUILLURE, s. f. (*ll* mouillées). Tache, souillure. Des vêtements couverts de *souillures*. Peu usité dans ce sens. | Figur. C'est une *souillure* à son honneur, à sa réputation. C'est une *souillure* pour la famille. | Antiq. jud. *Souillures légales*, Souillures prévues par la loi de Moïse. Ces souillures rendaient immonde, et il fallait s'en purifier.

SOUÏ-MANGA, s. m. Ornithol. Genre voisin des colibris et des grimpereaux, renfermant des oiseaux caractérisés par un bec long et très-grêle, et par une langue extensible, longue, divisée en deux filets du milieu à la pointe. Leur plumage offre des couleurs riches et éclatantes. Ils ont un ramage gai, beaucoup de vivacité, et vivent du suc des fleurs. Ils sont les représentants du genre colibri en Afrique et en Asie. On en connaît plusieurs espèces. Le *souï-manga élégant*, du cap de Bonne-Espérance, est généralement d'un vert doré par tout le corps, avec une petite tache noire de chaque côté de la tête entre l'œil et le bec.

SOÛL, OÛLE, adj. (pron. *sou*; s'écrivait autrefois *saoul*). Triv. Pleinement repu, entièrement rassasié; qui a mangé d'une chose à en être dégoûté. Il est *soûl* à en avoir une indigestion. Ils sont *soûls* de viande, de pâté. | Absol. Qui est en état d'ivresse. Cet homme est toujours *soûl*. Rien n'est dégoûtant comme une femme *soûle*. | Fig. et fam. Qui est ennuyé, fatigué, rebuté d'une chose. Je suis *soûl* de ses discours. | Le singulier masculin pris substantiv. et précédé des pronoms possessifs *mon, ton, son*, etc., ou de l'article *le*, a la même signification que ces mots : A satiété, surabondamment, autant qu'il suffit, autant qu'on veut. J'en ai *mon soûl*. Il a mangé et bu *son soûl*, tout *son soûl*. Les malheureux ne mangent pas tous les jours leur *soûl*.

SOULAGÉ, ÉE, part. Débarrassé, délivré d'un fardeau. Un cœur *soulagé*. Une douleur *soulagée*. Voilà des gens consolés, *soulagés*.

SOULAGEMENT, s. m. (pron. *soulajeman*). Diminution de mal, apaisement d'une douleur, adoucissement d'une souffrance, d'une peine, d'une fatigue, d'un malaise, soit au physique, soit au moral. Petit *soulagement*. Grand *soulagement*. Léger *soulagement*. Certaines peines de l'âme ne peuvent recevoir de *soulagement*.

SOULAGER, v. a. (Il conserve l'*e* devant *a* et *o* pour que le *g* soit toujours prononcé comme un *j*. *Nous soulageons. Je soulageais. Je soulageai. Soulageons. Que je soulageasse. Soulageant*). Débarrasser, délivrer d'un fardeau ou en totalité ou en partie; alléger le fardeau de. Se dit des gens, des bêtes et des choses. Il faudrait *soulager* ce portefaix. Laissez-moi prendre ce paquet; cela vous *soulagera* un peu. *Soulager* un pont. | *Soulager un navire*, Jeter à la mer, durant une tempête, une partie de sa cargaison. | Fig. Diminuer le travail, la fatigue, la peine, le mal, la douleur de quelqu'un, soit en les allégeant ou en les partageant, soit en les adoucissant. Il l'*a soulagé* dans son travail. *Soulager* l'indigence, la misère, les malheureux. Il me *soulageait* dans mon embarras. (Fénelon.) SE SOULAGER, v. pr. Absolum. Satisfaire quelque besoin naturel. Le prince alla dans un coin et *se soulagea*.

SOULARD, ARDE, adj. et s. (pron. *soular*.) Fam. Qui a l'habitude de se soûler, ivrogne. C'est un vieux *soulard*. Cette femme est une *soularde*.

SOULCIE, s. f. Ornithol. Espèce du genre *gros-bec*, renfermant un oiseau qui a tout le fond du plumage d'un brun cendré, mêlé de blanchâtre sur les parties inférieures; au-dessus des yeux, une bande d'un blanc roussâtre, accompagnée d'une bande brune plus large; une tache d'un jaune vif sur le devant du cou, et les plumes de la queue tachées de blanc vers leur extrémité. Cet oiseau est d'un naturel sauvage, et appartient aux contrées chaudes de l'Europe.

SOÛLÉ, ÉE, part. Gorgé de vin ou de nourriture. Des convives *soûlés*. Des soldats rassasiés de carnage, *soûlés*. | Techn. *Cuirs soûlés*, Cuirs qu'on a trempés dans l'eau aussi longtemps que possible sans craindre un commencement de corruption.

SOÛLER, v. a. Fam. Rassasier avec excès, gorger d'aliments et de boissons. *Soûler* de viandes, de gibier, de gâteaux. *Soûler* de vin, de cidre. | Absol. Enivrer. Ses amis l'*ont soûlé*. Deux verres de vin suffisent pour le *soûler*. | SE SOULER, v. pr. S'enivrer, se rassasier d'une chose; prendre, ou user d'une chose avec excès. C'est un homme qui *se soûle* tous les jours. Il *s'est soûlé* avec de l'eau-de-vie. La pauvre vieille *se soûlait* chaque jour.

SOULEVÉ, ÉE, part. Enlevé de terre ou d'un endroit quelconque. Un fardeau *soulevé*. La poussière *soulevée* par le vent nous aveuglait.

SOULÈVEMENT, s. m. (pron. *soulèveman*). Action par laquelle une chose se soulève; état d'une chose soulevée. Il n'est guère usité, au propre, que dans les phrases suivantes : *Le soulèvement des flots*, L'extrême agitation des flots, et *Un soulèvement de cœur*, Mal d'estomac causé par le dégoût, par la répugnance qu'on a pour quelque chose, ou par une indigestion. A la vue de ce mets, il me prit un *soulèvement de cœur*. | Fig. Sédition, révolte, émotion populaire. Il y a de fréquents *soulèvements* dans cet État. Le *soulèvement* d'une province, d'un canton, d'une ville, de la multitude. On doit au machiavélisme l'art d'exciter les *soulèvements* pour connaître et tuer ses ennemis avec le glaive de la justice. (Boiste.) | On dit aussi : *Le soulèvement des passions*. | Mouvement de réprobation ou d'indignation. Ce discours causa un *soulèvement* général. | Géol. Exhaussement des montagnes, des plaines, des couches du sol, par l'action des feux souterrains, ou par suite des oscillations brusques ou lentes de la croûte minérale du globe. Lignes de *soulèvements*. Cratères de *soulèvements*. La théorie des *soulèvements*.

SOULEVER, v. a. (du lat. *sublevare*, même signif. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je soulève, tu soulèves, il soulève, ils soulèvent*, etc.) Faire perdre terre; élever à une petite hauteur; tenir un peu élevé. *Soulever* un plateau, un coffre, un baquet. Vous ne pourrez jamais *soulever* cette pierre. Il *soulevait* encore sa main appesantie. (Racine.) | Figur. Nul ne peut *soulever* le voile qui nous cache l'avenir. | Agiter. Les vents *soulèvent* les flots, agitent les tempêtes. (Buffon.) | Causer, provoquer un soulèvement; une révolte. *Soulever* une province, un pays, une ville. *Soulever* les populations. *Soulevez* contre lui le peuple et le sénat. (Racine.) | Rendre hostile, exciter à l'agression. | Susciter, faire naître. *Soulever* les haines, les passions, les intérêts. | Indigner. Son insolence et son orgueil *soulèvent* tout le monde. Cette proposition *souleva* l'assemblée entière. | SE SOULEVER, v. pr. Soulever soi-même une partie de son corps en prenant un point d'appui; s'élever dans les airs par l'action du vent; être agité; se révolter; s'indigner, éclater en réprobation, en murmures, etc. Le malade *se souleva* un peu. La poussière et les feuilles mortes *se soulevèrent* en tourbillons. Tout mon sang, tout mon cœur *se soulève* à la pensée de ce crime. *Se soulever* pour ou en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. *Se soulever* au nom de ses principes, au nom du droit. | On dit, par ellipse du pronom *se*, Faire *soulever* les flots, la poussière, faire *soulever* les peuples. | *Le cœur soulève à quelqu'un*, Il a mal à l'estomac, il a envie de vomir. *Le cœur* lui *soulève*. Cela me fait *soulever le cœur*. | Figur. *Cette chose fait soulever le cœur*, Elle cause du dégoût. Un tel déni de justice *fait soulever le cœur*.

SOULIÉ (Melchior-Frédéric). Romancier fécond, né le 23 décembre 1800 à Foix (Ariége), vint à Paris en 1825 pour y suivre des cours de droit, fut chassé de l'école, par une décision du conseil académique, pour avoir recueilli parmi ses condisciples des signatures pour des pétitions libérales. Relégué à Rennes, il acheva dans cette ville ses études juridiques et ne s'en affilia ensuite qu'avec plus d'ardeur à une vente de carbonari. Il se dégoûta de l'étude du droit et publia un volume de poésies, sous le titre d'*Amours françaises*, qui ne réussit point. Averti, mais non découragé par cet insuccès, il fit sa pièce de *Roméo et Juliette*, qui fut jouée à l'Odéon, applaudie, et lança son auteur dans la carrière des lettres. Après quelques nouvelles chutes et quelques nouveaux succès au théâtre, il s'adonna à la littérature du roman. Peu d'auteurs y ont eu le même succès que lui. Nul n'a porté plus haut dans ce genre le terrible et le dramatique. Cependant on doit dire que la tendance générale de ses productions est immorale; la faute, toutefois, en doit rejaillir sur l'époque, qui accueillait avec passion ses écrits et ne s'en trouvait nullement scandalisée. Il mourut le 22 septembre 1847. Les romans qui obtinrent le plus de succès sont : les *Deux Cadavres*, le *Vicomte de Béziers*, le *Comte de Toulouse*, le *Comte de Foix*, et surtout ses *Mémoires du Diable*.

SOULIER, s. m. (du lat. *solea*, semelle, sandale). Espèce de chaussure, ordinairement de cuir, qui couvre tout le pied ou une partie du pied, et s'attache par-dessus avec un cordon, une boucle, des rubans ou des boutons. L'usage des souliers remonte à une haute antiquité. Pline en attribue l'invention à Tikéus, de Béotie. Autrefois, en Égypte, il était défendu aux femmes d'en porter, pour leur faire comprendre qu'elles devaient rester au logis. Porter des souliers était, d'ailleurs, regardé chez tous les anciens peuples comme une marque d'indépendance. Il n'était pas permis aux esclaves d'en avoir, et cette interdiction dure encore dans la plupart des contrées où l'esclavage a été maintenu. Là, dès qu'un nègre devient libre, il s'empresse de chausser des souliers. Les souliers, qui forment le principal objet de la profession de cordonnier, sont l'objet d'un commerce très-considérable dans tous les pays. La mode a mis à contribution, pour les souliers de femmes, toutes les espèces de peaux, ainsi que toutes les étoffes et toutes les couleurs. *Souliers* d'hommes, de femmes, d'enfants. *Souliers* vernis. *Souliers* cirés. *Souliers* de veau, de chèvre, de maroquin, etc. Une paire de *souliers*. Empeigne, semelle, talon, quartier, oreille de *souliers*. Mettre, ôter ses *souliers*. On ne refuse pas la porte des salons dorés à ceux qui ont l'esprit plein d'ordures; on les chasserait s'ils en avaient à leurs *souliers*. (Boiste.) | Fig. *N'avoir pas de souliers*, Être fort pauvre. | *Être dans ses petits souliers*, Être dans une situation gênante, pénible, critique, embarrassante. | *Chacun sait où son soulier le blesse*, Chacun a ses peines secrètes. | *Se soucier d'une chose comme de ses vieux souliers*, Ne s'en soucier nullement. | *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un*, Lui être fort inférieur en mérite, en talent, en qualités.

SOULIGNEMENT, s. m. Action de souligner.

SOULIGNÉ, ÉE, part. Sous quoi on a tiré une ligne. Je vous engage à lire les passages *soulignés*. | Fig. Accentué. Mot *souligné*. Phrase *soulignée*.

SOULIGNER, v. a. Tirer une ligne sous un ou plusieurs mots. *Souligner* un mot, une phrase, un passage. *J'ai souligné* tout ce qui m'a paru défectueux. | Fig. *Souligner en parlant*, Accentuer d'une manière particulière certains mots ou certaines phrases qu'on veut faire remarquer.

SOULOIR, v. n. (du lat. *solere*, même signif.). Avoir coutume. Vieux mot, qui n'était guère usité qu'à l'imparfait.

SOULOU. Géogr. Nom d'un archipel de la Malaisie, situé au milieu du bras de mer qui sépare Bornéo de Mindanao. Il se compose d'une cinquantaine d'îles, toutes très-petites, à l'exception de Soulou, qui a donné son nom à l'archipel et a environ 140 kilom. carrés. Ces îles sont d'une extrême fertilité, parfaitement cultivées, et font un commerce considérable avec toutes les contrées environnantes, particulièrement avec la Chine. On pêche sur leurs côtes des perles et de l'ambre gris. L'archipel entier ne compte guère que 200,000 habit., dont 60,000 pour Soulou seulement. Bewan, jolie petite ville bâtie dans le goût malais, est la capitale de Soulou et de tout le groupe. A ce groupe, considéré comme État, se rattachent une partie de Bornéo, les archipels de Tawi-Tawi et de Basilan, et quelques autres îles, pays soumis à la domination des sultans de Soulou.

SOULTE, s. f. (du lat. *solutum*, supin de *solvere*, payer). T. de prat. Synonyme de *Retour*. Il se dit, en matière de succession et de partage, de ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il est d'une valeur plus grande que les autres. Il y a une *soulte* à payer. | Dans le commerce, *soulte* se dit pour *Solde de compte*. On écrit aussi *Soute*.

SOUMETTRE, v. a. (du lat. *submittere*, même signif.). Mettre au-dessous; mettre dans un état d'abaissement et de dépendance; réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité. *Soumettre* une province, un État, une nation. Il ne *soumit* le reste du pays qu'après de nombreux combats. *Soumettre* ses passions, son imagination, son orgueil. Il a vainement tenté de *soumettre* ces peuples. Il *a soumis* ce territoire. L'île *fut soumise*. On peut les vaincre, mais non pas les *soumettre*. (Raynal.) | *Soumettre à*, Mettre sous la dépendance de; assujettir à; subordonner à. Son génie, sa valeur *a soumis* ce pays à sa patrie. *Soumettre* des gens *à* un joug, *à* une règle. Je *soumets* mes idées aux vôtres. *Soumettre* ses actions *à* la volonté d'autrui. (J. J. Rousseau.) | Présenter une chose à quelqu'un afin qu'il en juge et dans l'intention de déférer au jugement qu'il en portera. Je vous *soumets* mon ouvrage, comme à mon maître en fait d'histoire. (Voltaire.) | Fig. Il est visible que vous devez *soumettre* à l'examen de la raison vos plaisirs et vos peines. (Barthélemy.) | *Soumettre une chose au calcul*, La déterminer, la fixer à l'aide du calcul. | *Soumettre une chose à l'analyse*, L'analyser, la décomposer pour savoir de quels éléments elle est formée. | *Soumettre quelqu'un à une opération, à une épreuve*, etc., La lui faire subir. | SE SOUMETTRE, v. pr. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité de; se subordonner à, subir l'influence de; s'exposer, s'engager, consentir à. *Se soumettre* au vainqueur, à la domination étrangère, à un joug, à des lois injustes, à la servitude, etc. Il faut *se soumettre* à sa destinée. (Voltaire.) Nous *nous soumettons* à ses fantaisies.

SOUMIS, ISE, part. Mis au-dessous; réduit, vaincu, obéissant; qui annonce une disposition à l'obéissance. Une ville, une province, une nation *soumise*. Des esprits *soumis*. Une volonté *soumise*. Des âmes, des consciences *soumises*. Un fils *soumis* et respectueux. Il ne put se résoudre à prendre un air *soumis* et complaisant avec mon père. (J. J. Rousseau.) Les despotes veulent des peuples *soumis*.

SOUMISSION, s. f. Disposition à obéir, acte d'obéissance, action d'obéir; acceptation de la loi du vainqueur. *Soumission* complète, absolue, aveugle. *Soumission* feinte, apparente. Avoir de la *soumission* pour quelqu'un. Se tenir dans la *soumission*. Être d'une grande *soumission*. L'habitude de la *soumission* avilit, dégrade les caractères. La *soumission* absolue est la première vertu des esclaves. Que l'on compare la docilité et la *soumission* du chien, avec la fierté et la férocité du tigre. (Buffon.) | Plur. Propositions par lesquelles on déclare qu'on se soumet. Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les *soumissions* de Louis XIV. (Voltaire.) | Marques de respect obligatoires; démonstrations respectueuses dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur pour apaiser son indignation ou sa colère et rentrer dans ses bonnes grâces. Il lui fait de grandes *soumissions*. Il a reçu ses *soumissions* avec bonté. | Dans les marchés avec concurrence proposés par l'administration publique, Engagement écrit par lequel on déclare faire une acquisition ou se charger d'une entreprise, d'un ouvrage, d'une fourniture à telles ou telles conditions. On n'est admis à faire une *soumission* qu'après avoir déposé une somme déterminée comme garantie de l'offre que l'on fait, et l'on perd cette somme dans le cas de désistement ou de non-exécution de l'engagement pris. Vente et adjudication sur *soumissions* cachetées. Faire sa *soumission* pour la fourniture des fourrages de l'armée.

SOUMISSIONNAIRE, s. Celui, celle qui fait sa soumission pour quelque marché, entreprise, fourniture. Un *soumissionnaire*. Une *soumissionnaire*.

SOUMISSIONNÉ, ÉE, part. Obtenu par voie de soumission. Marché *soumissionné*. Entreprise *soumissionnée*. Travaux *soumissionnés*.

SOUMISSIONNER, v. a. Faire sa soumission pour quelque marché, entreprise, fourniture, etc. Il *a soumissionné* d'importants travaux. Il *soumissionne* à un prix tellement bas qu'il est impossible qu'il réalise des bénéfices dans cette affaire.

SOUPAPE, s. f. Appareil destiné à permettre et à intercepter tour à tour l'écoulement d'un gaz, d'une vapeur ou d'un fluide quelconque, dans des circonstances déterminées. C'est une espèce de couvercle placé sur une ouverture. Les pompes et les machines soufflantes sont munies de *soupapes*. Ces sortes de machines ne pourraient pas fonctionner sans le secours de ces appareils, qui servent à distribuer le vent ou l'eau en dessus et en dessous d'un piston mobile, et de là dans des tuyaux conducteurs. *Soupape* de cuir, de bois, de cuivre. *Soupape* de pompe. *Soupape* de soufflet. *Soupape* d'orgue. *Soupape* hydraulique. *Soupape* à clapet. Ouvrir, fermer la *soupape*. Le jeu des *soupapes*. | *Soupape de sûreté*, Appareil imaginé par Papin et destiné à prévenir l'explosion des chaudières à vapeur, en évitant que celles-ci éprouvent jamais intérieurement des pressions supérieures à une certaine limite déterminée d'avance. Il consiste en un obturateur métallique dressé et ajusté sur un trou circulaire, et qui s'ouvre de bas en haut. Cette partie de la chaudière éprouve la pression intérieure comme le reste des parois, et la vapeur formée ne cesserait de s'écouler par cet orifice, si un obstacle ne s'y opposait pas; cet obstacle est le poids dont on charge la *soupape*, afin qu'elle ne s'élève pour donner passage à la vapeur que lorsqu'une certaine pression déterminée se trouve dépassée. *Soupape* à levier et à contrepoids. *Soupapes* coniques. *Soupape* à ressort. Ouvrir, fermer la *soupape*.

SOUPATOIRE, adj. Se dit, familièrement et par plaisanterie, de ce qui concerne le souper. Les apprêts *soupatoires*. | *Dîner soupatoire*, Dîner qui se prolonge assez pour dispenser du souper.

SOUPÇON, s. m. (du lat. *suspicio*, même signif.). Défiance sur la probité, sur la sincérité d'une personne ou sur la vérité de quelque chose; opinion, croyance désavantageuse accompagnée de doutes. Le *soupçon* est une pensée involontaire; or, ce qui est involontaire n'étant pas raisonné et ce qui n'est pas raisonné n'étant pas nécessairement juste, exact, ni même raisonnable, il est donc sage de se défier toujours de ses *soupçons*, et surtout de les taire. Léger *soupçon*. *Soupçon* mal fondé, injurieux. Avoir des *soupçons*. Prendre, donner du *soupçon*.

Éclaircir, écarter des *soupçons*. Le *soupçon* tomba sur lui. J'ai des *soupçons* sur sa fidélité. Je ne doute pas que votre amitié ne me rende le service de dissiper ces *soupçons*. (Voltaire.) Il n'aura tout au plus que des *soupçons* qu'il n'osera vérifier. (J. J. Rousseau.) | Simple conjecture, simple opinion que l'on s'est faite de quelque chose. Dans ce sens, il peut être pris en bonne part. Ce n'est pas une certitude, ce n'est qu'un *soupçon*. J'ai quelque *soupçon* qu'il nous ménage une agréable surprise. | Famil. Une apparence légère, la plus petite quantité possible d'une chose. Il a un *soupçon* de fièvre. On a mis un *soupçon* de gingembre dans ce ragoût. L'homœopathie n'administre que des *soupçons* de médicaments. | *Conduite au-dessus du soupçon*, Conduite irréprochable, qui ne peut être soupçonnée. | Hist. relig. *Calice de soupçon*, Épreuve à laquelle les femmes soupçonnées d'infidélité étaient soumises par les chrétiens d'Alexandrie. Elle consistait à avaler un breuvage qui faisait éprouver à la femme coupable des douleurs atroces. Ce genre d'épreuve est encore en usage chez beaucoup de populations sauvages et barbares, notamment à Madagascar et dans la Cafrerie. | Synonymes : SOUPÇON, SUSPICION. *Soupçon* est le terme vulgaire; *suspicion* est un terme de palais. Le *soupçon* roule sur toutes sortes d'objets; la *suspicion* tombe proprement sur les délits et les crimes. Le *soupçon* entre dans les esprits défiants, et la *suspicion* dans le conseil des juges. Le *soupçon* peut donc être sans fondement, tandis que la *suspicion* doit être plus ou moins fondée, avoir une raison apparente. Justifiée par des indices, la *suspicion* est un *soupçon* légitime, grave, raisonnable; enfin, le *soupçon* fait qu'on est soupçonné, et la *suspicion* suppose qu'on est suspect.

SOUPÇONNABLE, adj. Que l'on peut soupçonner, qui mérite d'être soupçonné. Peu usité.

SOUPÇONNÉ, ÉE, part. Suspecté, supposé. Un homme *soupçonné*. Une femme *soupçonnée*.

SOUPÇONNER, v. a. Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose; se défier de; suspecter. *Soupçonner* un homme d'un crime, d'avoir commis un crime. *Soupçonner* quelqu'un d'infidélité, de vol, de trahison. On les *soupçonne* d'être les auteurs de ce guet-apens. Il ne faut pas *soupçonner* ceux que l'on emploie, ou ne pas employer ceux que l'on *soupçonne*. (Boiste.) | Conjecturer, supposer; se faire une idée de; avoir une simple opinion touchant quelque chose que ce soit. On ne *soupçonnerait* jamais cela. Je n'en suis pas sûr, mais je le *soupçonne*. Je *soupçonne* que cela peut être. Il ne *soupçonnait* pas qu'on voulût le tromper. Ils déployèrent un caractère qu'on ne leur *avait* pas *soupçonné* jusqu'alors. (Barthélemy.) On le *soupçonnait* d'être agent de police. | Absol. Qui *soupçonne* aisément fait mal penser de soi. (La Chaussée.)

SOUPÇONNEUX, EUSE, adj. Méfiant, enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément. C'est un homme *soupçonneux*. Il a l'humeur sombre et *soupçonneuse*. La calomnie est entrée très-aisément dans un cœur né jaloux et *soupçonneux*. (Voltaire.) | Substantiv. Le *soupçonneux* voit tout en mal; tout le choque. (Laveaux.)

SOUPE, s. f. (de l'esp. *sopa*, tranche de pain trempée dans un liquide). Mets vulgaire qu'on mange avec une cuillère au commencement du repas, et qui souvent constitue à lui seul le repas de beaucoup de gens, surtout dans les campagnes. Il se compose généralement de bouillon gras ou maigre et de pain, ou plutôt d'eau et de pain avec un peu de sel et de l'huile, du beurre, du lait, de la graisse ou du jus de viande pour condiment. On en fait aussi avec des farines ou fécules, des pâtes, des gruaux, du riz, des herbes, des pommes de terre, des légumes de toute sorte, du poisson, etc. Chacun connaît la *soupe* et mange de la *soupe*; mais, dans les villes, beaucoup de gens la mangent sous le nom moins trivial de *potage*, car c'est la même chose sous un nom différent. Tout *potage* est une *soupe*, n'en déplaise aux gens qui ont la prétention de ne pas faire comme tout le monde, et dont la vanité est si facilement satisfaite. *Soupe* grasse. *Soupe* maigre. *Soupe* à la purée, aux herbes, etc. Tremper la *soupe*. Faire mitonner la *soupe*. Servir la *soupe*. Manger la *soupe*, de la *soupe*. | *Soupe économique*, Soupe peu coûteuse imaginée par la philanthropie moderne en vue des indigents. | Se prend quelquefois pour Dîner, repas. Venez manger la *soupe* avec moi. J'irai manger la *soupe* chez vous. | *Soupe au vin, soupe à perroquet* ou *de perroquet*, Tranches ou morceaux de pain trempés dans du vin. | *Couleur soupe de lait*, Blanc tirant sur l'isabelle. | Fig. et prov. *Trempé, mouillé comme une soupe*, Très-mouillé. | *S'emporter comme une soupe au lait*, Se mettre facilement en colère. | Fig. et famil. *Tremper une soupe à quelqu'un*, Le rosser. Il *a trempé une soupe* au mouchard. | *Manger la soupe de quelqu'un*, Lui enlever un avantage pour lequel il s'était donné beaucoup de peine.

SOUPÉ, s. m. Repas du soir. V. SOUPER.

SOUPEAU, s. m. Agric. Pièce de bois qui sert à attacher le soc de la charrue avec l'oreille.

SOUPÉE, s. f. Il n'est employé que dans cette expression : *après-soupée*.

SOUPENTE, s. f. (pron. *soupante*). Grosses courroies formées de plusieurs cuirs cousus ensemble qui tiennent suspendu le corps d'une voiture, et qui s'allongent ou s'accourcissent, suivant qu'il en est besoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre. | *Soupente de cheminée*, Espèce de potence ou lien de fer qui retient la hotte ou le faux manteau d'une cheminée de cuisine. | Petit réduit ou retranchement de planches établi dans la partie supérieure d'une cuisine, d'une écurie, ou dans un autre lieu peu apparent, soit pour loger des domestiques, soit pour serrer des provisions et toutes sortes d'objets dont on veut se débarrasser. On le fait coucher dans une *soupente*. Vous trouverez cela dans la *soupente*. | Mécan. Pièce de bois suspendue par le haut qui sert à retenir le treuil de la roue d'une machine. Les *soupentes* d'une grue.

SOUPER, v. n. Prendre le repas ordinaire du soir. En général, on ne *soupe* plus que dans les pays ou dans les familles où l'on a conservé l'habitude de faire trois ou quatre repas par jour. Ailleurs, lorsqu'on a mangé une première fois dès le matin, le repas fait vers le milieu du jour prend le nom de *déjeuner*, et celui du soir s'appelle *dîner*. Ceux qui suivent cet usage ou qui obéissent à cette mode *soupent* cependant quelquefois; mais c'est vers le milieu de la nuit, et le plus souvent dans la matinée, après une nuit passée dans les plaisirs, les fêtes, les bals. On dit, *Souper avec* telle ou telle chose et *souper de* telle ou telle chose. *Souper avec* de la viande, *avec* des œufs, *avec* des fruits, avec des gâteaux, etc. *Souper d'*une volaille, d'un esturgeon, etc.

SOUPER, s. m. Le repas du soir partout où l'on dîne à midi; repas nocturne, exceptionnel, des gens qui ont l'habitude de dîner le soir. Grand *souper*. Petit *souper*. *Souper* fin et délicat. On leur servit un magnifique *souper*. Nous avons eu un *souper* délicieux. Qu'avons-nous à *souper*? Les petits *soupers* étaient fort à la mode autrefois. | On a écrit aussi *soupé*; mais cette orthographe est aujourd'hui abandonnée. | *Après-souper* ou *après-soupée*, Le temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'à ce qu'on aille se coucher.

SOUPESER, v. a. Lever un fardeau avec la main et le soutenir pour estimer son poids approximativement. On ne *soupèse* que des objets légers ou d'un poids ordinaire. | Figur. *Soupeser quelqu'un* ou *quelque chose*, Se rendre compte de sa valeur. *Soupeser* les esprits, les consciences. *J'ai soupesé* son bagage scientifique, et il m'a paru fort léger.

SOUPEUR, EUSE, s. Celui, celle qui soupe; qui a l'habitude de souper, ou dont le principal repas est le souper. Les *soupeurs* étaient nombreux et affamés. C'est une famille de *soupeurs*.

SOUPIÈRE, s. f. Vase creux à deux anses, rond ou ovale, plus ou moins large et plus ou moins profond, dans lequel on sert la soupe. Petite *soupière*. Grande *soupière*. Une *soupière* de douze couverts. Une *soupière* de faïence, etc. | Ce que contient une soupière. Il a mangé une *soupière* de soupe.

SOUPIR, s. m. (du lat. *suspirium*, même signification). Inspiration forte et prolongée, résultant de la dilatation des poumons et de la poitrine, et à laquelle succède une expiration prompte accompagnée parfois d'un gémissement. Les *soupirs* sont produits par des causes fort diverses, les unes physiques, telles que la gêne, les privations et la douleur; les autres morales, telles que les peines de l'âme, les désirs, les regrets, le désespoir, etc. Lorsqu'on se sent la poitrine oppressée, on cherche, par des *soupirs*, à se débarrasser de ce poids. Lorsqu'on a réfléchi sur la cause d'une émotion et qu'on ne voit aucun moyen de remplir son désir ou de faire cesser ses regrets, les *soupirs* se répètent. | *Soupir* se dit pour Plainte, gémissement, regret, envie, désir, souhait, amour, ardeur, empressement. Grand *soupir*. Long *soupir*. *Soupirs* de douleur, d'amour, de regret, de tristesse. *Soupirs* amoureux. *Soupirs* ardents, étouffés. Pousser de gros *soupirs*. Nul homme, quelque heureux qu'il soit, ne peut regarder en arrière sans jeter un *soupir*. (Boiste.) | En parlant d'une femme dont quelqu'un est fort amoureux, on dit qu'*elle est l'objet de ses soupirs*. | Néanmoins, *soupir*, comme expression du sentiment amoureux, a beaucoup vieilli. | *Dernier soupir*, Dernier moment de la vie. Il a conservé l'usage de ses facultés jusqu'à son *dernier soupir*. | *Rendre le dernier soupir, les derniers soupirs*, Expirer; mourir, cesser de vivre. | *Recueillir, recueillir les derniers soupirs de quelqu'un*, L'assister à son lit de mort. | Figur. Les *derniers soupirs* d'une nation, d'un État, d'une république, d'un empire, d'une religion. Les *derniers soupirs* de la monarchie. | Mus. Pause, silence que vaut une noire. Il est important d'observer les *soupirs*. | Signe qui représente cette pause. Ce *soupir* est presque effacé. | On dit aussi, Un *demi-soupir*, un *quart de soupir*.

SOUPIRAIL, s. m. (*l* mouillée). Ouverture pratiquée dans la partie inférieure d'un édifice pour donner du jour et de l'air à une cave ou à quelque autre lieu souterrain. Faire un *soupirail*. Des *soupiraux*. On ouvre les *soupiraux* des caves en hiver.

SOUPIRANT, ANTE, adj. Qui soupire continuellement, qui soupire d'amour. Jeune homme *soupirant*. Femme *soupirante*. Cette *soupirante* cohorte. (La Font.) Il est peu usité. | Subst. m. Se dit d'un homme qui aime une femme et aspire à s'en faire aimer. Cette femme a toujours un cortége de *soupirants*. Une certaine coquetterie maligne et railleuse désoriente encore plus les *soupirants* que le silence ou le mépris. (J. J. Rousseau.)

SOUPIRÉ, ÉE, part. Poussé, exhalé, dit avec des soupirs. Un chant *soupiré*. Une romance *soupirée*. Des accords *soupirés*.

SOUPIRER, v. n. Faire des soupirs; jeter, pousser, exhaler des soupirs; soulager, chercher à soulager quelque douleur physique ou morale par des soupirs. On *soupire* dans une foule de circonstances, sous le coup d'émotions qui oppressent la poitrine. *Soupirer* de douleur, d'amour, de regret, d'ennui, de tristesse. *Soupirer* du fond du cœur. | *Soupirer après*, Désirer ardemment, rechercher avec passion. Toute la terre *soupirait après* la présence de cet astre qui semble tous les jours la reproduire. (Barthélemy.) | *Soupirer pour quelqu'un* ou *quelque chose*, En être amoureux. Il *soupire pour* une femme qui se moque de lui. | Se dit aussi, dans le langage poétique, en parlant des animaux, et de certaines choses qui rendent un son, un bruit que l'on peut comparer à un soupir, à un gémissement. Les colombes *soupirent*. La harpe, la flûte, le hautbois, etc., *soupirent*. Le murmure flatteur de l'onde qui *soupire*. (Millevoye.) | Activem. *Soupirer* sa douleur, ses peines. Il *soupirait* ses chants d'amour.

SOUPIREUR, EUSE, adj. et s. Qui pousse des soupirs, et particulièrement des soupirs d'amour.

SOUPLE, adj. (du lat. *supplex*, suppliant). Qui est flexible, maniable; qui se plie et se ploie aisément sans se rompre; qui cède facilement sous l'action des doigts et n'y excite aucune sensation de raideur et de résistance. L'osier est extrêmement *souple*. Les jeunes branches des arbres sont *souples*. Sa grotte était tapissée d'une jeune vigne qui étendait ses branches *souples* également de tous les côtés. (Fénelon.) | Se dit en parlant des personnes et des animaux, et signifie Qui a une grande facilité à se mouvoir, dont le corps ou les membres se ploient facilement en tous sens. Un homme *souple*. Une femme *souple*. Avoir le corps, les reins, les membres *souples*. | Fig. Docile, soumis, qui se plie facilement aux volontés d'autrui et à tout ce que les circonstances exigent. Caractère *souple*. Humeur *souple*. C'est un homme *souple* et rusé. | *Être souple comme un gant*, Être excessivement accommodant, d'une complaisance servile ou d'une extrême lâcheté; en passer par tout ce que l'on veut. Cette menace l'a rendu *souple comme un gant*.

SOUPLEMENT, adv. D'une manière souple, avec souplesse, avec adresse. Il est peu usité.

SOUPLESSE, s. f. Qualité de ce qui est souple, de ce qui se plie et se ploie aisément; facilité de se mouvoir, de ployer son corps et ses membres en tous sens; adresse. La *souplesse* de l'osier, du jonc, des branches du saule. Pour ces choses, le mot *flexibilité* est préférable. La *souplesse* d'une peau, d'un gant, d'une étoffe. La *souplesse* d'un ressort. La *souplesse* de ce bateleur est extraordinaire. | Fig. La *souplesse* de l'esprit, du style, de la voix, du ton, des manières. La *souplesse* de son talent est remarquable. | Docilité, soumission, complaisance; facilité de se prêter aux sentiments, aux volontés des autres, d'adopter ou de paraître adopter leurs idées. La *souplesse* n'est souvent que de l'hypocrisie. Dans l'homme, la *souplesse* ne peut se trouver avec l'élévation de l'âme. (Boiste.) | Fig. Moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont on se sert pour arriver à ses fins. Il fait montre de *souplesse*.

SOUQUÉ, ÉE, part. Mar. Tendu, raidi. Amarrage *souqué*. Empointure *souquée*.

SOUQUENILLE, s. f. (*ll* mouillées). Vêtement long, en forme de soutane, que les hommes portaient autrefois. Une *souquenille* tachée, déchirée,

rapiécée. Pour prévenir la mauvaise opinion que ma *souquenille* pouvait encore donner de moi, je dis à l'hôte que, tel qu'il me voyait, j'étais en état de bien payer mon gîte. (Le Sage.) | Fig. Vêtement délabré. Il avait une *souquenille* déchirée.

SOUQUER, v. a. Mar. Tirer sur un amarrage, le raidir le plus possible, le mettre à bloc. *Souquer* une aussière, une écoute.

SOUQUET, s. m. Fragment de la racine de l'olivier séparé de la souche pour servir de bouture.

SOURABAYA. Géogr. Ville forte et port de l'île de Java, sur la côte N. E., chef-lieu de province; 80,000 habitants. | Rade d'accès difficile; arsenal, fonderie de canons, vastes chantiers de construction, culture de plantes rares.

SOURBASSIS, s. m. pl. Soie de Perse, supérieure par sa finesse et sa qualité.

SOURCE, s. f. Eau qui jaillit de terre ou s'échappe des crevasses des rochers; origine d'un cours d'eau. Les *sources*, plus nombreuses et plus abondantes dans les pays montagneux que dans les pays de plaines, sont dues à l'infiltration des eaux, conséquence des pluies et de la fonte des neiges. Elles forment les puits, les fontaines, les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Eau de *source*. Eau qui coule de *source*. *Source* claire, vive, pure, limpide. *Source* bourbeuse. La fraîcheur, le murmure d'une *source*. Avoir sa *source* dans tel endroit. On voyait des *sources* bouillonner et sortir de la terre. (J. J. Rousseau.) | *Sources intermittentes*, Sources qui coulent par intervalles, c'est-à-dire pendant un certain temps, à certaine heure du jour, ou à certaine époque du mois ou de l'année, et qui cessent ensuite de couler pendant un autre temps, pour recommencer et s'arrêter de même. | *Sources thermales*, *sources d'eau chaude*, *sources minérales*, *sulfureuses*, *ferrugineuses*, etc., etc. Elles doivent leur haute température à celle des couches profondes d'où elles tirent leur origine ou qu'elles traversent. Des principes minéraux sont dissous ou en suspension dans leurs eaux. Il existe des *sources thermales* sur tous les points du globe. | Par analogie, on dit: Des *sources* de lait, de vin, d'huile, des *sources* de larmes. Ses yeux sont deux *sources de larmes*. | Figur. Principe, cause, origine, naissance, endroit d'où une chose procède, d'où elle arrive en abondance; lieu de production; le premier auteur de quelque chose. La *source* du bien et du mal. La *source* du vrai et du faux. Une *source* de prospérités. Une *source* de maux, de calamités. Le travail est la *source* des richesses. Il éteint cet amour, *source* de tant de haine. (Racine.) Toutes les *sources* de corruption se répandirent avec profusion dans l'État. (Barthélemy.) | En parlant de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière facile et naturelle ou conformément à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur, on dit, Il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de *source* avec abondance. (Volt.) | Physiol. *Les sources de la vie*, Les organes indispensables à la vie; les organes de la génération.

SOURCIER, ÈRE, adj. et s. Nom qu'on donne à certains individus qui, hautement doués de sensibilité nerveuse, sentent la présence des sources et des mines cachées. L'abbé Paramel est le plus célèbre *sourcier* de notre époque.

SOURCIL, s. m. Amas de poils en forme d'arc, ainsi appelé parce qu'il est au-dessus des cils. Il y en a un au-dessus de chaque œil chez l'homme et chez quelques mammifères. Les *sourcils* sont allongés transversalement, arqués de haut en bas, et ils ont pour base l'arcade orbitaire de l'os frontal. Leur grandeur chez l'homme varie selon l'âge, et ils sont en général plus longs et plus larges chez les bruns que chez les blonds. Ils contribuent beaucoup à l'expression de la physionomie. Dans les mouvements de frayeur et dans les accès de colère, où ils se contractent violemment, leurs poils se redressent. C'est ce qu'on appelle *froncement des sourcils*. Le même signe trahit aussi le mécontentement et la mauvaise humeur. *Sourcil* noir, clair, épais, touffu. *Sourcil* altier, superbe, menaçant, sévère. Les poils des *sourcils*. Froncer les *sourcils*. | *Se faire les sourcils*, Les peigner, les accommoder, les ajuster. | Figur. *Froncer les sourcils*, Se fâcher, montrer qu'on n'est pas content. | Ornith. Trait coloré qui se remarque parfois au-dessus de l'œil des oiseaux. | Techn. Dans les fabriques de glace, Espèce de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four.

SOURCILIER, ÈRE, adj. Anat. Qui a rapport aux sourcils. Muscles *sourciliers*. Artère *sourcilière*. Arcades *sourcilières*.

SOURCILLER, v. n. (*ll* mouillées; rad. *source*). Jaillir, sortir de terre en petites sources.

SOURCILLER, v. n. (rad. *sourcil*). Remuer les sourcils. On *sourcille* en signe de frayeur, d'inquiétude, d'impatience, de colère, de mécontentement, de mauvaise humeur. | Fig. *Ne pas sourciller*, Ne laisser paraître sur son visage aucun trouble, aucune altération. Il a entendu prononcer son jugement sans *sourciller*.

SOURCILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées). Qui est élevé, situé à une grande hauteur. Il n'est employé que dans un petit nombre de phrases du style poétique. Monts *sourcilleux*. Roches *sourcilleuses*. | Fig. Qui a, qui annonce une fierté ou une sévérité accompagnée de morgue. Front, air *sourcilleux*. Mine *sourcilleuse*. Ainsi s'expliqueront nos censeurs *sourcilleux*. (Boil.) | Ichthyol. Se dit des poissons qui ont au-dessus des yeux une arête saillante, en forme de sourcil. | Ornith. Se dit des oiseaux qui ont au-dessus des yeux un trait coloré, ou des plumes effilées imitant des sourcils.

SOURD, SOURDE, adj. et s. (du lat. *surdus*, même signif.). Qui ne peut entendre, percevoir les sons, par le défaut, le vice, l'altération, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. Un homme *sourd*. Une femme *sourde*. Des enfants *sourds*. Un animal *sourd*. *Sourd* de nature, de naissance. Être *sourd* et muet. Il est un peu *sourd*. Il est complètement *sourd*. Il est devenu *sourd* par accident, par suite d'une maladie. L'extrême vieillesse a rendu ce cheval *sourd*. | Fig. Inexorable, inflexible, insensible. La nature est *sourde*. Les dieux d'argile sont *sourds*. Être *sourd* aux prières, aux cris, aux plaintes, aux demandes, aux raisons, aux remontrances. Être *sourd* à la voix de la raison, de la justice, de la vérité, de la religion, de l'humanité. *Sourds* aux cris douloureux des peuples opprimés. (Voltaire.) | Se dit de certaines choses, pour marquer qu'elles ne retentissent pas à nos oreilles autant qu'elles devraient retentir, qu'elles ont perdu leur sonorité habituelle, qu'elles ne rendent pas un son aussi fort que celui qu'elles devraient rendre. Une caverne *sourde*. Cette église est *sourde*. Un instrument *sourd*. Un bruit *sourd*. Une voix *sourde*. Les défauts qu'on fait contracter aux enfants, en rendant leur parler *sourd*, confus, timide... (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses secrètes ou qui se font secrètement, peu à peu, sous de fausses apparences, sans bruit, sans éclat. De *sourdes* menées. De *sourdes* pratiques. De *sourdes* intrigues. De *sourdes* rumeurs. Une tyrannie *sourde*. Une vexation *sourde*. Ils s'étaient laissés entraîner aux *sourdes* pratiques que les Tarquins faisaient dans Rome pour y établir leur domination. (Bossuet.) On fait encore une paix forcée, mais chaque paix est une guerre *sourde*. (Voltaire.) | *Bruit sourd*, Nouvelle qu'on se dit à l'oreille, tout bas, et qui n'est ni publique ni certaine. Il circule un bruit *sourd*. | *Douleur sourde*, Douleur interne qui n'est pas aiguë. | *Lime sourde*, Lime qu'on peut employer sans faire beaucoup de bruit. | *Lanterne sourde*, Lanterne faite de telle façon que celui qui la porte voit sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière quand il veut. | Fig. L'esprit de parti est comme une lanterne *sourde*, elle n'éclaire qu'un sentier étroit, et son ombre cache l'abîme. (Boiste.) | Philol. *Lettres sourdes*, *sons sourds*, *syllabes sourdes*, Lettres, sons, syllabes qu'on ne peut faire sentir ou qui sont dépourvus de sonorité. *Le son de l'e muet est sourd*. | Peint. *Teintes sourdes*, *tons sourds*, Couleurs mates, vagues et sans éclat. | Mar. *Lame sourde*, Lame qui se porte sur des points où l'on ne ressent pas le vent qui l'a soulevée. | Mathém. *Quantités sourdes*, Quantités incommensurables, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être exprimées exactement ni par des nombres entiers, ni par des fractions. | Prov. *Être sourd comme un pot*, Être extrêmement sourd. | *Faire le sourd*, *faire la sourde oreille*, Refuser de prêter l'oreille; ne vouloir pas écouter ou ne pas vouloir faire ce qu'on demande. | S'emploie substantiv. en parlant des personnes. Un *sourd*. Une *sourde*. Les *sourds* sont tristes et méfiants. | Prov. *Frapper comme un sourd*, Frapper sans mesure, sans pitié, de toutes ses forces. | *Crier comme un sourd*, Crier de toutes ses forces. | Erpét. Espèce de lézard du Sénégal. Le *sourd* fait une guerre à outrance aux blattes qui causent tant de ravages dans les habitations.

SOURDAUD, AUDE, s. (pron. *sourdô*). Fam. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine.

SOURDELINE, s. f. Mus. Espèce de musette composée de quatre chalumeaux.

SOURDEMENT, adv. D'une manière sourde, peu retentissante, peu sonore. Parler *sourdement*. Résonner *sourdement*. Bruire, murmurer *sourdement*. Le tonnerre murmurait *sourdement*. | Fig. D'une manière secrète, cachée. Agir *sourdement*. Négocier *sourdement*. Traiter une affaire *sourdement*. Il a fait cela *sourdement*. La bonne cause triomphe *sourdement*. Les jésuites minent *sourdement* la république.

SOURDINE, s. f. Mus. Corps étranger que l'on adapte soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de certains instruments pour en affaiblir le son et produire certains effets particuliers. *Sourdine* de violon, de basse. *Sourdine* de hautbois, de clarinette. *Sourdine* de cor, de trombone. | *Jouer en sourdine*, Jouer d'un instrument en affaiblissant les sons, soit par l'emploi d'une sourdine, soit par tout autre moyen. Les musiques *jouent en sourdine* dans les cérémonies funéraires. | Sorte d'épinette dont les cordes étaient frappées par des sautereaux garnis de drap. | Horlog. Ressort qui, dans les montres à répétition, retient le marteau et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. | *A la sourdine*, loc. adv. et fig. Avec peu de bruit, secrètement. Agir *à la sourdine*. Négocier une affaire *à la sourdine*. Il s'est marié *à la sourdine*. Il fait ses coups *à la sourdine*. Cela n'empêche pas qu'à *la sourdine* les gens qui veulent s'instruire ne lisent les ouvrages qu'il faut méditer. (Voltaire.)

SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE, adj. Qui est affecté de surdité et de mutisme. Homme *sourd-muet*. Femme *sourde-muette*. | Substantiv. Un *sourd-muet*. L'institution des *sourds-muets*.

SOURDRE, v. n. Sortir de terre, jaillir, s'écouler par une crevasse du sol ou une fente de rocher. Il ne se dit que des eaux, et ne s'emploie guère qu'à l'infinitif ou à la troisième personne du présent de l'indicatif. L'eau *sourd* de la terre, d'un rocher. On voit l'eau *sourdre* de tous les côtés.

SOURICEAU, s. m. (dimin. de *souris*). Petit d'une souris, jeune souris. Un petit *souriceau*.

SOURICIÈRE, s. f. Piége à souris, petit instrument pour prendre les souris. *Souricière* de bois, de fil d'archal. Tendre, amorcer une *souricière*. Il y a deux souris dans la *souricière*. | Fig. Embarras, mauvaise affaire, situation fâcheuse. C'est une *souricière*. Se mettre, se jeter, se fourrer dans une *souricière*. Tâchez de sortir de cette *souricière*. | Nom donné à une salle de la Préfecture de police où l'on dépose provisoirement les personnes mises en état d'arrestation. | Se dit également de certains lieux publics mal famés que la police surveille d'une manière particulière, et où elle arrête fréquemment des hommes dangereux, des malfaiteurs. | *Établir une souricière*, Poster secrètement des agents de police aux alentours d'une maison surveillée, de manière que ceux qui la fréquentent habituellement ou qui ont intérêt à s'y rendre puissent y entrer sans méfiance et soient arrêtés à leur sortie. On a *établi* ici *une souricière*.

SOURICIN, INE, adj. Qui appartient aux souris. Caractère *souricin*. Allure *souricine*.

SOURIQUOIS, OISE, adj. Qui appartient aux souris, qui tient de la nature des souris. Ce mot est familier et peu usité. Le peuple *souriquois*. (La Font.)

SOURIRE, v. n. (Il se conjugue comme *rire*). Rire très-faiblement, sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et par l'expression des yeux. *Sourire* avec douceur, avec bonté, avec grâce, avec malignité, avec dédain. *Sourire* obligeamment, tendrement, amicalement, faiblement, malicieusement, méchamment, niaisement. | Se dit de la bouche elle-même. Sa bouche ne sait plus *sourire*. | *Sourire à quelqu'un*, Lui témoigner par un sourire de la sympathie, de l'affection, de la complaisance, de l'estime, etc. Il vous *a souri*. Elle m'*a souri*. Il a daigné nous *sourire*. | *Sourire à*, Voir avec plaisir, favoriser. Il *sourit à* nos jeux, *à* nos projets, *à* nos travaux. Depuis quelque temps tout me *sourit*. La fortune lui *sourit* enfin. | Convenir, présenter un aspect agréable, des idées riantes. Cette affaire lui *souriait beaucoup*. Cela ne vous *sourirait*-il plus. Ce projet [illegible] *sourit*. Ce lieu, cette ville me *sourit*, je l'[illegible] avec plaisir. La terre *souriait* au retour du printemps. (Barthélemy.)

SOURIRE, s. m. Action de sourire. *Sourire* agréable, doux, charmant, enchanteur, ravissant. *Sourire* gracieux, affectueux, bienveillant. *Sourire* mélancolique. Vous échangeâtes avec lui un triste *sourire*. (G. Sand.) Son *sourire* est gracieux.

SOURIS, s. m. Sourire léger et de courte durée. *Souris* agréable. *Souris* malicieux, moqueur. Le *souris* peut être une marque de douceur, de bonté, de mépris, de dédain, de cruauté. (La Bruyère.)

SOURIS, s. f. (du lat. *sorex*, même signif.). Zool. Petit quadrupède rongeur du genre rat, long de 8 centimètres environ du bout du museau à l'origine de la queue. Celle-ci a la même longueur à peu près que le corps. La *souris* ne diffère du rat, qu'en ce qu'elle est plus petite, qu'elle a la queue plus velue, le poil plus court et plus doux et en général d'une teinte plus pâle. Sa couleur ordinaire est une nuance de cendré connue sous le nom de *gris de souris*. Cette nuance sans éclat, mais douce et agréable, n'est pas la même sur la robe

de toutes les souris ; le brun, le noir, s'y mêlent et la rendent plus ou moins sombre. Toutes sont blanches sous le ventre, et il y en a de blanches sur tout le corps ; celles-ci se rencontrent rarement et ne sont que des variétés individuelles. Leurs yeux sont rouges comme ceux de tous les animaux entièrement blancs. Il y a aussi des souris noires,

Souris.

des souris jaunâtres, d'autres tachetées de blanc et de blanches à taches cendrées. Beaucoup plus féconde que celle du rat, l'espèce de la souris est plus commune et plus généralement répandue ; on la trouve dans les forêts comme dans les lieux habités, et partout elle cause des dégâts. Les principaux ennemis de la souris sont la fouine, la belette, le rat, le hérisson et le chat, qui tous la recherchent pour la manger. Petite *souris*. Grosse *souris*. Les *souris* rongent les papiers. Un chat qui guette une *souris*. Une jeune *souris* de peu d'expérience. (La Fontaine.) | Fig. et prov. *La montagne a enfanté une souris, a accouché d'une souris*, Se dit dans les circonstances où l'on s'attendait à quelque chose de grand et d'extraordinaire, et où le succès n'a pas répondu à cette attente. | *On le ferait cacher dans un trou de souris, dans le trou d'une souris*, Se dit d'une personne qui a peur ou qui est embarrassée. | *On entendrait trotter une souris*, Se dit pour exprimer un grand silence. | *Faire la souris*, Fouiller adroitement dans les poches d'autrui. | *Guetter quelqu'un comme le chat guette la souris*, Épier quelqu'un, l'observer avec soin. | *Être éveillé comme une pôtée de souris*, Se dit d'une personne extrêmement vive et gaie, et particulièrement d'un enfant. | *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, Quand on n'a qu'une ressource, qu'un expédient, il est difficile de réussir, de se tirer d'affaire. | Art cul. Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton, près de la jointure. | Art vétér. Cartilage des naseaux du cheval. | Art milit. Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine. | Fortif. *Pas de souris*, Escalier étroit et raide pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé. | *Souris des bois*, Les petites espèces de sarigues d'Amérique. | *Souris de montagnes*, Le lemming et la gerboise d'Égypte. | *Souris de Moscovie*, La martre zibeline. | *Souris d'eau*, Espèce de musaraigne. | Ichthyol. *Souris de mer*, Espèce de cycloptère. | Conchyl. Espèce de porcelaine. | *Souris blanche*, Autre espèce de porcelaine. | Bot. *Souris grise*, L'agaric fuligineux. | *Souris rose*, Agaric dont le chapeau est gris de souris foncé en dessus et rose en dessous. | On appelle *couleur gris de souris* ou *gris de souris*, ou simplement *souris*, un gris cendré ou argenté. Cet animal est *gris de souris*. | Se prend adjectiv. Cheval *souris*.

SOURLIÉ, ÉE, part. Mar. Lié avec du fil à voile. Cordage *sourlié*. | On écrit aussi *Surlié*.

SOURLIER, v. a. Mar. Faire quelques tours bien serrés avec du fil à voile, du fil de caret ou de la petite ligne, sur le bout d'un cordage, afin qu'il ne se détorde pas. *Sourlier* une aussière, une écoute. | On dit aussi *Surlier*.

SOURLIURE, s. f. Mar. Ligature faite au bout d'un cordage pour empêcher qu'il ne se détorde. Faire une *sourliure*. | On écrit aussi *Surliure*.

SOURNOIS, OISE, adj. Qui dissimule, qui cache ses actions. Homme *sournois*. Femme *sournoise*. Des gens *sournois*. Il est *sournois* et méchant. | Se dit aussi des choses. Un air, un caractère *sournois*. Une mine, une humeur *sournoise*. Des actions *sournoises*. | Subst. Un *sournois*. Une *sournoise*. C'est un *sournois* dont il faut se défier.

SOURNOISEMENT, adv. D'une manière sournoise. Se conduire, agir *sournoisement*.

SOURNOISERIE, s. f. Qualité de ce qui est sournois, caractère du sournois ; dissimulation. Je déteste la *sournoiserie*. Il y a de la *sournoiserie* dans sa conduite. | Tour, action de sournois. Déjouer les *sournoiseries* de quelqu'un.

SOURSOMMEAU, s. m. Sac ou ballot placé en travers au-dessus des deux sacs ou ballots qui composent la charge ou somme d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, etc.

SOUS, prép. (du lat. *sub*, même signif. ; on écrivait autrefois *soub* et *soubs*). Elle indique en général une position d'infériorité, et sert ainsi, dans la plupart des cas, à marquer la situation d'une personne ou d'une chose à l'égard d'une autre personne ou d'une autre chose qui est au-dessus. Quelquefois, les verbes *mettre, placer, poser, abriter*, etc., la précèdent ou l'accompagnent, comme dans ces phrases : *Mettre quelqu'un sous le joug. Placer un tabouret sous ses pieds. S'abriter sous un parapluie*. Le plus souvent, ces verbes, au lieu d'être exprimés, sont seulement sous-entendus. *Sous* le ciel. *Sous* l'eau. S'asseoir *sous* un arbre, *sous* un berceau. Reconnaître une femme *sous* le masque. Un billet *sous* enveloppe. | S'emploie pour marquer un rapport de subordination, de soumission, de dépendance. Être *sous* la domination, *sous* l'autorité de quelqu'un. Être *sous* la tutelle. Ces religieux vivent *sous* la règle de Saint-Benoît. Je ferai cela *sous* vos auspices. | On dit qu'*un homme est sous la main d'un autre*, pour dire qu'il est dans la dépendance d'un autre. Cela peut signifier aussi que la personne de qui il dépend a le droit d'en disposer à toute heure. On dit à peu près dans le même sens, *Être sous la férule de quelqu'un*. | S'emploie pour marquer le temps, une époque. Il vivait *sous* le règne de Louis XV. *Sous* le consulat de Marius. Cela s'est passé *sous* la première Restauration. L'Italie a été fort agitée *sous* le pontificat de Pie IX. | On dit, *Je ferai telle chose sous peu, sous peu de temps, sous peu de jours*, etc., pour dire Bientôt, dans peu de temps, dans quelques jours. | S'emploie dans un grand nombre de phrases figurées avec des significations très-diverses. On dit : *Sous le voile de la dévotion, sous apparence de dévotion, sous prétexte de charité, sous le prétexte de lui rendre service*, pour dire En se servant du voile de la dévotion et du prétexte de la charité, en feignant de vouloir lui rendre service. | On dit, *Affirmer sous serment, Sous notre bon plaisir, Sous telle condition, Se présenter sous un faux nom, Publier un livre sous tel titre, Cela est connu sous telle dénomination*, pour Avec serment, avec notre bon plaisir, moyennant telle condition, avec tel titre, avec un faux nom, etc. | S'emploie pour indiquer les peines portées par la loi, ou un risque, un châtiment, une punition quelconque. Cela est défendu *sous* peine de la vie, *sous* peine d'amende, de bannissement. Il ne peut faire telle chose que *sous* peine de se voir interdire l'accès de cette maison. | *Avoir une chose sous la main*, L'avoir à sa portée, à sa disposition. | *Être sous la protection de quelqu'un*, Être placé sous sa protection, en être protégé. Se mettre *sous la protection de* quelqu'un. Prendre quelqu'un *sous sa protection*. | *Être sous clé*, Être enfermé. | *Être sous les verrous*, Être en prison. | *Cette chose est sous le scellé, sous les scellés*, Elle est enfermée dans un meuble, dans une pièce où les scellés ont été apposés. | *Faire une promesse sous seing privé*, La signer sans l'intervention des notaires. | *Passer quelque chose sous silence*, N'en point parler. | *Dire une chose sous le sceau du secret*, Parler d'une chose en grande confidence, en recommandant le secret. | *Ce mariage a été fait sous le manteau de la cheminée*, Il a été fait clandestinement. | *Regarder quelqu'un sous le nez*, Le regarder curieusement et de près, d'une manière impertinente. | *Rire sous cape*, Rire de quelque chose en cherchant à ne pas laisser voir qu'on en rit. | *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*, La lui présenter pour qu'il puisse l'examiner, en décider. | *Cela s'est passé sous mes yeux*, J'en ai été témoin oculaire. | *Être sous le feu d'un bataillon, d'un bastion*, etc., Être exposé au feu d'un bataillon, d'un bastion. | *Camper, se retirer sous une ville, sous le canon d'une ville*, Camper ou se retirer près d'une ville, de manière à pouvoir être protégé par son artillerie. | *Être sous les armes*, Se dit des soldats armés et rangés en bataille. Mettez votre peuple *sous les armes*. (Fénelon.) | *Être sous le drapeau, sous les drapeaux*, Être en activité de service, être à son régiment, à son corps. | *Cette pièce est inventoriée sous la cote A, sous la cote B*, etc., Elle est marquée de la lettre A, de la lettre B, etc., et elle est énoncée ainsi dans l'inventaire. | *Être inscrit sous tel numéro*, Avoir tel numéro d'inscription. | *Faire mourir quelqu'un sous le bâton*, L'assommer à coups de bâton. | *Ce cheval est sous la main du cocher*, ou simplement *sous la main*, Il est placé à la droite du timon. | Mar. *Être sous voiles, sous le vent. Naviguer sous pavillon français, étranger, neutre*, etc. V. VOILES, VENT, PAVILLON. | Fig. et fam. *Être sous les armes*, Se dit quelquefois d'une femme, d'une fille qui est parée à son avantage et avec dessein de plaire. | *Sous main*, locut. adv. En cachette, clandestinement. Il a fait cela *sous main*. | Indépendamment du fréquent usage qui en est fait, la préposition *sous* se joint encore à un grand nombre de mots pour en former d'autres indiquant une infériorité de position, d'ordre, de qualités, etc., soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral.

SOUS-AFFERMÉ, ÉE, part. Donné, pris à sous-ferme. Cette terre a été *sous-affermée*.

SOUS-AFFERMER, v. a. Donner à sous-ferme, prendre à sous-ferme. *Sous-affermer* une terre, une propriété, un endroit. Le fermier principal *a sous-affermé* à différents cultivateurs une partie des terres qu'il avait prises à ferme.

SOUS-AIDE, s. Celui, celle qui aide à un autre, qui est sous un aide. *Sous-aide* de cuisine. *Sous-aide* de pharmacie. Il a pris deux *sous-aides*. | Chirurgien militaire du grade le moins élevé.

SOUS-AILE, s. f. Anc. archit. Bas côtés ou nefs latérales d'une église.

SOUS-AMENDEMENT, s. m. Amendement d'un amendement. Proposer, rejeter, combattre, soutenir, appuyer, adopter, voter un *sous-amendement*.

SOUS-AMENDER, v. a. Amender un amendement. On *a sous-amendé* tous les amendements.

SOUS-ARBRISSEAU, s. m. Bot. Arbuste, plante ligneuse, plus petite que l'arbrisseau. Cette plante se distingue des arbrisseaux en ce qu'elle n'a pas de bourgeons, et des herbes en ce que ses tiges sont ligneuses. Le groseillier est un *sous-arbrisseau*.

SOUS-AXILLAIRE, adj. Qui a son point d'insertion au-dessous d'une partie axillaire. Arbrisseaux à feuilles *sous-axillaires*.

SOUS-BAIL, s. m. Bail que le preneur fait à un autre de tout ou partie de ce qui lui a été donné à ferme ou à loyer. Faire, passer un *sous-bail*.

SOUS-BAILLEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui donne à sous-bail. Un *sous-bailleur*.

SOUS-BANDE, s. f. Artill. Bande de fer appliquée sur l'extrémité des flasques de l'affût d'un canon.

SOUS-BARBE, s. f. Mar. Pièce de bois qui soutient l'étrave d'un navire sur le chantier. | Gros cordage en double ou chaîne de fer qui descend du beaupré à la guibre, et empêche le beaupré de se relever. | *Fausse sous-barbe*, Deuxième sous-barbe placée en dehors et au-dessous de la première.

SOUS-BRIGADIER, s. m. Celui qui est placé au-dessous du brigadier dans la hiérarchie. Il y a des *sous-brigadiers* dans la cavalerie, l'artillerie, etc.

SOUS-CAMÉRIER, s. m. Celui qui est immédiatement au-dessous du camérier.

SOUS-CAMÉRIÈRE, s. f. Dame attachée au service d'une princesse espagnole, et qui est placée sous l'autorité de la camérière ou camériste.

SOUS-CARBONATE, s. m. Chim. Nom générique des sels où l'acide carbonique se trouve avec excès de base. Les *sous-carbonates* se divisent en *terreux, métalliques* et *alcalins*. Les *sous-carbonates terreux* sont ceux de *baryte*, de *chaux*, de *strontiane* et de *magnésie*. Les *métalliques* sont ceux de *cuivre*, de *plomb*, de *zinc* et de *manganèse*. Les *alcalins* sont ceux de *soude*, de *potasse* et d'*ammoniaque*. Tous les *sous-carbonates* sont naturels à l'exception de ceux de potasse et d'ammoniaque, qui sont le produit de l'art, et ils jouissent des mêmes propriétés génériques que les *carbonates neutres*.

SOUS-CHEF, s. m. Celui qui vient immédiatement au-dessous du chef. *Sous-chef* de cabinet. *Sous-chef* de bureau. Aspirer à la place de *sous-chef*.

SOUS-CLAVIER, IÈRE, adj. Anat. Qui est sous la clavicule. Muscles *sous-claviers*. Artères, veines *sous-clavières*. | Substantiv. Le *sous-clavier* s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule.

SOUS-CÔME, s. m. Surveillant subalterne des bagnes, qui est sous le côme. Les *sous-cômes* dirigent les escouades de forçats dans les bagnes. On les appelait autrefois *Argousins*.

SOUS-COMMISSAIRE, s. m. Officier civil de la marine qui prend rang après le commissaire. Les *sous-commissaires* sont employés dans les bureaux des arsenaux et à bord des navires.

SOUS-COSTAL, ALE, adj. Anat. Qui est sous les côtes. Muscles *sous-costaux*.

SOUSCRIPTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui

prend part ou qui a pris part à une souscription; qui souscrit pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune, pour venir en aide aux gens nécessiteux, pour un ou plusieurs ouvrages de librairie. Les *souscripteurs* sont très-nombreux. Une *souscriptrice*. Perte d'une partie de mes *souscripteurs*.

SOUSCRIPTION, s. f. (pron. *souskripsion*). Signature mise au bas d'un acte pour l'approuver. Ils ont approuvé cet acte par leur *souscription*. | Signature d'une lettre accompagnée de certaines formules de politesse. La *souscription* de cette lettre n'est pas assez respectueuse. | Action de souscrire à une société; engagement pris par plusieurs personnes de fournir une certaine somme pour une compagnie industrielle, pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune. Ouvrir une *souscription*. Payer le montant de sa *souscription*. *Souscription* pour un acte de bienfaisance. | Somme produite par une souscription. Une partie de la *souscription* a déjà été employée. | Engagement de prendre, moyennant un prix convenu, une ou plusieurs livraisons d'un ouvrage qui doit être publié et délivré par le libraire ou l'éditeur dans un certain espace de temps. Imprimer, éditer un livre par *souscription*. Conditions de la *souscription*.

SOUSCRIRE, v. a. (du lat. *subscribere*, même signif. Se conjugue comme *écrire*). Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. *Souscrire* un acte, un contrat. *Souscrire* un billet, une lettre de change. | Absol. S'engager à fournir une certaine somme pour une société, pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune. J'*ai souscrit* pour deux actions de cette compagnie. *Souscrire* au profit des pauvres. | S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage à publier ou en cours de publication, et qui doit être livré par l'éditeur ou le libraire, dans un temps donné. *Souscrire* pour un livre, une édition, un atlas. On *souscrit* beaucoup pour les ouvrages qui paraissent par livraisons périodiques. | Fig. *Souscrire à*, Consentir à une chose, approuver ce qu'un autre dit. *Souscrire à* une proposition, *à* un dessein. Tous *souscrivirent à* cet arrangement. (Barthélemy.) On le veut, j'y *souscris*, et suis prêt à me taire. (Boileau.)

SOUSCRIT, ITE, part. Approuvé par une signature. Acte *souscrit*. Lettre de change *souscrite*.

SOUS-CUISSE, s. m. Chirurg. Appareil que l'on applique le long d'un membre fracturé.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. Qui est sous la peau. Tissu cellulaire *sous-cutané*. Nerfs *sous-cutanés*.

SOUS-DÉLÉGUÉ, ÉE, part. Qui a reçu ses pouvoirs d'un délégué. Agent *sous-délégué*. Fonctionnaires *sous-délégués*. | Substant. Le *sous-délégué*.

SOUS-DIACONAT, s. m. Dignité de sous-diacre, inférieure au diaconat. C'est, chez les catholiques romains, le troisième des ordres sacrés.

SOUS-DIACONESSE, s. f. Hist. relig. On appelait ainsi, dans la primitive Église, des veuves ou des filles destinées à certains ministères sous l'autorité de la diaconesse.

SOUS-DIACRE, s. m. Celui qui a reçu le sous-diaconat. Il prend rang après le diacre.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE, adj. Anat. Qui est au-dessous du diaphragme. Artères *sous-diaphragmatiques*. | Subst. Les *sous-diaphragmatiques*.

SOUS-DIRECTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui vient après le directeur, la directrice.

SOUS-DOMINANTE, s. f. Mus. La quatrième note d'un ton, celle qui est immédiatement au-dessous de la dominante, ou qui en est séparée de telle sorte, qu'il y a le même intervalle en descendant de la tonique à cette quatrième note qu'en montant de la tonique à la dominante.

SOUS-DOUBLE, adj. Mathémat. Qui est la moitié. On dit qu'*une quantité est sous-double*, ou *en raison sous-double d'une autre quantité*, quand la première est contenue deux fois dans la seconde.

SOUS-DOUBLIS, s. m. Technol. Rang de tuiles posées à plat pour former un égout de mortier.

SOUS-ENTENDRE, v. a. Avoir dans la pensée ou dans l'intention une chose qu'on n'exprime pas. Quand je vous ai dit cela, j'*ai sous-entendu* que..... | Gramm. Se dit de certains mots qu'on n'exprime pas, mais que l'esprit supplée toujours, et dont l'absence ne nuit en rien à la clarté du langage. Dans cette phrase, *un tonneau de vin et une bouteille de vin*, on sous-entend *plein* et *pleine*. Dans cette autre, *Dormir toute la nuit*, on sous-entend *pendant*.

SOUS-ENTENDU, UE, part. Qui est dans la pensée, mais non exprimé. Mot *sous-entendu*. Préposition *sous-entendue*. Des clauses *sous-entendues*. Cela est toujours *sous-entendu*. | S. m. Ce qu'on a dans la pensée, mais qu'on n'a pas exprimé. Il y a là quelque *sous-entendu*.

SOUS-ENTENTE, s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle. Les jésuites et les Normands abusent des *sous-ententes*.

SOUS-FAÎTE, s. m. Charp. Pièce d'un comble au-dessous du faîte, liée par des entre-toises, des liernes et des croix de saint André. Le *sous-faîte* sert à rendre les assemblages plus solides.

SOUS-FERME, s. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier principal cède à un sous-preneur la totalité ou une partie de ce qu'il a pris à ferme. Prendre, donner une terre à *sous-ferme*.

SOUS-FERMIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui a pris quelque chose à sous-ferme. Il n'est que *sous-fermier*, que le *sous-fermier*. Les fermiers ou preneurs sont responsables envers les bailleurs des dégâts occasionnés par les *sous-fermiers*.

SOUS-FRÉTER, v. a. Mar. Sous-louer à un autre le navire qu'on avait loué ou frété pour soi.

SOUS-GOUVERNANTE, s. f. Gouvernante en second. Cette *sous-gouvernante* est fort instruite.

SOUS-GOUVERNEUR, s. m. Gouverneur en second; celui qui est chargé d'une éducation sous un gouverneur. Le *sous-gouverneur* des pages.

SOUS-INTENDANCE, s. f. Charge de sous-intendant. | Bureaux, résidence du sous-intendant.

SOUS-INTENDANT, ANTE, s. Intendant, intendante en second. Un *sous-intendant*. Les *sous-intendants* militaires. Les sous-préfets font fonctions de *sous-intendants* militaires dans les chefs-lieux d'arrondissement qui n'ont pas de sous-intendance.

SOUS-JUPE, s. f. Jupe de dessous, jupe qui se porte sous une robe ouverte ou d'une étoffe transparente. *Sous-jupe* de soie, de satin.

SOUS-LIEUTENANCE, s. f. Grade de sous-lieutenant. Il a obtenu une *sous-lieutenance*.

SOUS-LIEUTENANT, s. m. Officier qui commande sous le lieutenant. Un *sous-lieutenant*.

SOUS-LOCATAIRE, adj. et s. Celui, celle qui reçoit à loyer, d'un autre locataire, une maison, un appartement, une chambre, etc. Il n'est que *sous-locataire* de ce logement.

SOUS-LOCATION, s. f. Acte par lequel celui qui a pris une chose à loyer la cède en totalité ou en partie à un autre. La *sous-location* d'une maison.

SOUS-LOUÉ, ÉE, part. Qui est loué par un locataire. Une maison *sous-louée*.

SOUS-LOUER, v. a. Louer à une autre une chose qu'on tient à loyer. *Sous-louer* une maison. *Sous-louer* son appartement. Je lui *ai sous-loué* une chambre. | Prendre une chose à loyer à sous-bail, en sous location. J'*ai sous-loué* de mon cousin.

SOUS-MAÎTRE, ESSE, s. Celui, celle qui, dans un établissement d'éducation, pensionnat, etc., surveille les élèves et supplée, en tout ou en partie, le professeur en titre ou la maîtresse de pension.

SOUS-MARIN, INE, adj. Qui est sous les eaux de la mer, au fond de la mer. Plateau *sous-marin*. Volcan *sous-marin*. Courant *sous-marin*. Chaîne de montagnes *sous-marines*. | *Navigation sous-marine*, Navigation qui s'effectue entre deux eaux.

SOUS-MAXILLAIRE, adj. Anat. Qui appartient à la mâchoire inférieure. Ganglion *sous-maxillaire*.

SOUS-MÉDIANTE, adj. et s. f. Mus. La sixième note du ton, qui fait une tierce au-dessous de la tonique, comme la médiante la fait en dessus.

SOUS-MEMBRE, s. m. Subdivision d'une période, d'une phrase, d'un membre de phrase.

SOUS-MENTONNIÈRE, s. f. Bride qui sert à attacher le schako sous le menton.

SOUS-MULTIPLE, adj. Mathémat. Se dit des nombres ou des quantités contenus exactement un certain nombre de fois dans d'autres nombres, dans d'autres quantités. Les nombres *sous-multiples* sont facteurs de ceux qui les contiennent. Trois est *sous-multiple* de neuf. Deux et quatre sont des *sous-multiples* de huit, de douze, de vingt-quatre, etc. Dans ce sens, *sous-multiple* a la même signification que partie aliquote. C'est l'opposé de multiple. | Substantiv. Un *sous-multiple*.

SOUS-NITRATE, s. m. Chim. Nitrate qui contient plus de base que le sel neutre.

SOUS-NORMALE, s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant viennent rencontrer cet axe.

SOUS-OCCIPITAL, ALE, adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'occiput. Nerfs *sous-occipitaux*. | *Prolongement sous-occipital*, L'apophyse basilaire.

SOUS-OFFICIER, s. m. Administr. milit. On donne ce nom, dans l'armée, à tous ceux qui ont un grade inférieur à celui d'officier, les caporaux et sous-brigadiers exceptés. Les sous-officiers de l'infanterie sont : le fourrier, le sergent, le sergent-major et l'adjudant. Les sous-officiers des autres armes sont : le brigadier, le fourrier, le maréchal-des-logis, le maréchal-des-logis-chef et l'adjudant. Dans la marine, les sous-officiers portent le nom d'*officiers mariniers*.

SOUS-ORBICULAIRE, adj. Bot. Se dit des feuilles qui, presque rondes, ont néanmoins un peu plus de largeur que de hauteur.

SOUS-ORBITAIRE, adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'orbite. Canal *sous-orbitaire*.

SOUS-ORDRE, s. m. Prat. Acte par lequel un créancier inscrit intervient dans le procès-verbal d'ordre pour demander que la créance de son débiteur y soit colloquée à son profit. V. ORDRE. | *Opposants en sous-ordre, créanciers en sous-ordre*, Ceux qui sont opposants non pas sur la partie saisie, mais sur un créancier de la partie saisie. | *En sous-ordre*, Au second rang, d'une manière subordonnée. Être *en sous-ordre*. Commander *en sous-ordre*.

SOUS-PÉNITENCIER, s. m. Aide du pénitencier, prêtre subordonné au pénitencier et pouvant recevoir à sa place la confession des cas réservés.

SOUS-PERPENDICULAIRE, s. f. Géom. Portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée et le point où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe.

SOUS-PHOSPHATE, s. m. (pron. *sou-fosfate*). Chim. Phosphate contenant un excès de base.

SOUS-PIED, s. m. Petite courroie de l'éperon qui passe sous le pied. | Bande de cuir ou d'étoffe qui, passant sous le pied, sert à fixer la guêtre ou le pantalon. *Sous-pied* cousu. Porter des *sous-pieds*.

SOUS-PRÉFECTORAL, ALE, adj. Qui appartient à une sous-préfecture, qui émane d'un sous-préfet. Administration *sous-préfectorale*. Arrêtés *sous-préfectoraux*.

SOUS-PRÉFECTURE, s. f. Subdivision d'une préfecture, administrée par un sous-préfet. Administrer une *sous-préfecture*. Les *sous-préfectures* sont établies dans les chefs-lieux d'arrondissement. | Fonctions de sous-préfet, temps que durent ces fonctions; résidence du sous-préfet; lieu où il a ses bureaux; ville où il réside. Obtenir une *sous-préfecture*. Se démettre de la *sous-préfecture*.

SOUS-PRÉFET, s. m. Fonctionnaire qui administre un arrondissement sous la direction du préfet. Le *sous-préfet* de Saint-Denis. Il a été nommé *sous-préfet*. | Fém. *Sous-préfète*, Femme du sous-préfet.

SOUS-PRIEUR, EURE, s. Celui, celle qui, dans une communauté religieuse, prend rang au-dessous du prieur ou de la prieure.

SOUS-PUBIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est au-dessous du pubis. Ligament *sous-pubien*.

SOUS-SCAPULAIRE, adj. et s. Anat. Qui est situé sous l'omoplate. Muscle *sous-scapulaire*. Fosse *sous-scapulaire*. Nerfs *sous-scapulaires*.

SOUS-SECRÉTAIRE, s. Celui, celle qui écrit sous les ordres d'un secrétaire et le remplace.

SOUS-SECRÉTARIAT, s. m. Emploi, fonction de sous-secrétaire. Occuper un *sous-secrétariat*. | Lieu où sont déposés les actes conservés.

SOUS-SEL, s. m. Chim. Nom générique des sels qui contiennent un excès de base.

SOUS-SIGNATURE, s. f. Prat. Seconde signature, signature placée au-dessous d'une autre. Un endossement de billets est une *sous-signature*.

SOUSSIGNÉ, ÉE, part. Dont le nom est placé sous un autre nom. Le notaire *soussigné*. Les *soussignés*. C'est, du reste, une formule ou un terme de pratique dont on ne fait usage que dans ces sortes de phrases : *Je soussigné un tel ;... je soussigné reconnais, atteste, déclare, certifie ;... nous soussignés, sommes convenus ;... par-devant les notaires soussignés*.

SOUSSIGNER, v. n. Mettre son nom au bas d'un acte. | Apposer sa signature au-dessous de la signature d'un autre. | Activ. *Soussigner* un acte. *Soussigner* un procès-verbal.

SOUS-SOL, s. m. Agr. Couche placée immédiatement au-dessous de la couche arable ou végétale. *Sous-sol* argileux. *Sous-sol* rocailleux. | Partie d'une maison située au-dessous du rez-de-chaussée, et disposée pour magasin, laboratoire, cuisines, etc. Louer un *sous-sol*.

SOUS-STERNAL, ALE, adj. Anat. Qui est situé au-dessous du sternum. Artère *sous-sternale*.

SOUS-SULFATE, s. m. Chim. Sulfate qui contient un excès de base. Des *sous-sulfates*.

SOUS-TANGENTE, s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente qui y correspond.

SOUS-TENANT, s. m. Féod. Vassal qui, par l'intermédiaire de son seigneur, dépendait d'un autre seigneur plus puissant. | Chevalier qui remplaçait dans un tournoi un combattant désarçonné.

SOUS-TENDANTE, s. f. Géom. Ligne droite opposée à un angle et que l'on suppose tirée entre

les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle. La *sous-tendante* répond à la corde de l'arc.

SOUSTRACTION, s. f. (pron. *soustraksion*). Action de soustraire. *Soustraction* de papiers, d'effets. *Soustraction* d'un dossier. *Soustraction* importante. *Soustraction* peu considérable. *Soustraction* frauduleuse. Commettre une *soustraction*. Être victime d'une *soustraction*. Une *soustraction* vient d'être commise à son préjudice. Être accusé, convaincu de *soustraction*. | Arithm. Opération qui consiste à retrancher un nombre d'un autre nombre plus grand et à trouver exactement l'excès de celui-ci sur celui-là. En d'autres termes, elle a pour but, étant donnés la somme de deux nombres et l'un de ces nombres, de trouver l'autre nombre. Cette opération est donc absolument l'inverse de l'addition. Le résultat de la soustraction se nomme *reste*, *excès* ou *différence*. Faire une *soustraction*. Exemple de soustraction : *Deux ôté de cinq reste trois*. | *Soustraction simple*, Celle qui a lieu sur des nombres entiers et décimaux. | *Soustraction complexe*, Celle qui consiste à retrancher un nombre complexe d'un autre nombre complexe. | *Preuve de la soustraction*, Opération que l'on fait pour s'assurer que la soustraction a été bien faite. Elle consiste à additionner le reste et le plus petit nombre donné. Si l'on a bien opéré, la somme doit être exactement égale au plus grand nombre. | Algèbre. Opération qui consiste à séparer des quantités représentées par des lettres d'autres quantités représentées de la même manière. Pour la faire, il suffit en général de changer les signes de tous les termes de la quantité qu'on veut soustraire.

SOUSTRAIRE, v. a. (du lat. *subtrahere*, même signification. *Je soustrais, tu soustrais, il soustrait, nous soustrayons, vous soustrayez, ils soustrayent. Je soustrayais. Je soustrayai* (inusité). *Je soustrairai. Je soustrairais. Soustrais, soustrayons, soustrayez. Que je soustraye.* L'imparfait du subjonctif est inusité. *Soustrayant, soustrait, soustraite*). Ôter, enlever frauduleusement une chose de l'endroit où elle devrait être ; soutirer, ôter quelque chose à quelqu'un, l'en priver par adresse, par ruse ou par fraude. *Soustraire* des papiers, des effets. On *a soustrait* les pièces les plus importantes de ce dossier. *Soustraire* des effets d'une succession. *Soustraire* un acte d'un dépôt. Le code pénal prononce des peines contre les recéleurs d'objets *soustraits*. | *Soustraire à*, Dérober à, enlever à, préserver de. Je veux le *soustraire à* votre brutalité. Qui pourra me *soustraire à* ses importunités. Il faut *soustraire* celà *à* vos regards. La mort est pour nous un mal nécessaire qui nous *soustrait* à de plus grands maux. (Boiste.) | *Soustraire des sujets à l'obéissance de leur prince*, Les faire révolter contre lui, contre son autorité. On dit aussi, dans ce sens, *soustraire de l'obéissance*. | Arithm. Ôter, retrancher un nombre d'un autre nombre. *Soustraire* un nombre. | Algèbr. Séparer des quantités représentées par des lettres d'autres quantités représentées de la même manière. | SE SOUSTRAIRE, v. pron. Être ôté, retranché, soustrait ; se dérober à ; s'affranchir de. *Se soustraire* aux importunités de quelqu'un. *Se soustraire* au châtiment. Il *s'est soustrait* à l'autorité paternelle. On ne peut *se soustraire* à sa destinée. (Volt.)

SOUS-TRAITANT, ANTE, s. Sous-fermier, sous-fermière ; celui, celle qui traite avec le premier concessionnaire d'une entreprise, au lieu de traiter avec le propriétaire. Les *sous-traitants* sont aussi souvent exploiteurs qu'exploités. (Proudhon.)

SOUS-TRAITER, v. n. Traiter avec le premier concessionnaire pour l'affaire qui lui a été concédée ; prendre une affaire de seconde main.

SOUS-TRÉSORIER, IÈRE, s. Employé des finances en Angleterre. | Celui, celle qui est sous les ordres du trésorier, qui l'aide et le supplée.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE, adj. Qui est situé sous le trochanter.

SOUS-VASSAL, ALE, s. Vassal, vassale qui relevait d'un seigneur. Des *sous-vassaux*.

SOUS-VENTRIÈRE, s. f. Courroie attachée aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du limonier. Attacher, détacher la *sous-ventrière*. | Sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos.

SOUTACHE, s. f. Tresse de galon, de poil de chèvre, qui s'attache au schako.

SOUTANE, s. f. (de l'ital. *sultana*). Habit ecclésiastique, long, à manches étroites, boutonné de haut en bas. La forme, la coupe et la couleur de la *soutane* sont très-variées et désignent l'ordre, le grade et quelquefois la secte particulière des personnes qui en sont revêtues. Il y a des *soutanes* de serge, de drap et de soie ; il y en a de noires, de rouges, de violettes ; le pape porte une soutane blanche. La *soutane* était jadis portée par les professeurs, par les médecins ; cette habitude, perdue depuis deux siècles à peu près, se trouve encore évoquée par les cérémonies universitaires, dans lesquelles les médecins et les professeurs portent des robes. | État ecclésiastique. *Prendre la soutane*, Embrasser l'état ecclésiastique. *Quitter la soutane*, Quitter l'état ecclésiastique.

SOUTANELLE, s. f. Petite soutane, soutane qui ne va que jusqu'à la jarretière.

SOUTE, s. f. (du lat. *solutum*, supin de *solvere*, payer). Jurispr. Ce qu'un des cohéritiers ou copartageants doit payer aux autres lorsque le lot qui lui est échu a une valeur plus grande que celle des autres, et ne peut être divisé. *Soute* de partage. | Payement par lequel on acquitte un reste de compte. Dans ces deux sens, on dit mieux *soulte*. | Mar. Magasin. *Soute* aux poudres. *Soute* au biscuit. *Soute* aux légumes.

SOUTENABLE, adj. Qui peut être soutenu. | Qui peut être défendu. Avec cent hommes décidés à mourir, un poste, quel qu'il soit, est *soutenable* pendant une heure. (Kléber.) | Qu'on ne peut plus endurer. Vos procédés ne sont pas *soutenables*. | Figur. Que la raison admet. Cette opinion est *soutenable*. Thèse *soutenable*. Cette cause est *soutenable*.

SOUTÈNEMENT, s. m. Appui, soutien. Mur de *soutènement*. Pilier de *soutènement*.

SOUTENEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui se fait le soutien d'une prostituée, d'une maison de jeu ou d'un lieu de débauche. Un *soutteneur* doit avoir les épaules larges, la voix forte et les mains aussi lourdes que promptes à frapper. (A. Karr.)

SOUTENIR, v. a. (du lat. *sustinere*, fait de *sub*, sous ; *tenere*, tenir ; tenir par-dessous). Porter, appuyer, supporter. Colonne qui *soutient* le plafond d'un appartement. Pièce de bois qui *soutient* la charpente d'une maison. Le cou *soutient* la tête et la réunit avec le corps. (Buffon.) | Empêcher qu'une personne ne tombe. *Soutenir* un enfant de peur qu'il ne tombe. Jeunes gens, si vous rencontrez un vieillard, respectez-le ; si sa marche chancelle, *soutenez-le* ; si ses forces font défaut, portez-le. | Moral. Dieu *soutient* ceux qui ont confiance en lui.

> Amour sacré de la patrie,
> Conduis, *soutiens* nos bras vengeurs.
> (ROUGET DE L'ISLE.)

| *Soutenir tout le poids, tout le fardeau des affaires*, En avoir l'administration. *Soutenir* la couronne, le poids de la couronne. Des génies vastes, nés pour *soutenir* l'État, pour lui donner de l'éclat et de la splendeur, n'ont su que l'asservir. (Benjamin Constant.) | Servir d'appui à quelque chose. Bien loin de nuire aux arts, la philosophie les *a soutenus* dans leur décadence. (La Harpe.) | Faire subsister. *Soutenir* les malheureux. | Appuyer, prêter main-forte. On vit presque en même temps le général Marceau pousser l'aile droite des ennemis, *soutenir* la nôtre ébranlée. | *Soutenir une dépense*, Fournir ce qu'il faut pour subvenir à une dépense. Les familles aristocratiques ne peuvent *soutenir les dépenses* de leur faste sans venir se retremper de temps en temps dans les richesses et dans les mariages populaires. (H. Balzac.) | *Soutenir la conversation*, Ne pas laisser languir la conversation. | Résister à une attaque, à un choc quelconque. *Soutenir* le choc de la cavalerie ennemie. *Soutenir* un siége. | *Soutenir son rang, sa dignité, son caractère*, Vivre, agir, parler d'une manière convenable à son rang, à sa dignité, à son caractère. | Ne pas être fléchi, ne pas être vaincu par... Je ne peux *soutenir* les larmes d'une fille jeune et belle, quand la pudeur vient ajouter de nouveaux attraits à sa beauté. (J. J. Rousseau.) | Endurer, supporter avec courage. Bélisaire, aveugle, disgracié, *soutient* le poids de ses malheurs. | *Cet ouvrage soutient la critique*. (G. Planche.) Ouvrage dans lequel les qualités sont en plus grand nombre que les défauts. | *Ne pas soutenir la risée, la raillerie*, Se déconcerter quand on est raillé. Cet homme *ne peut soutenir la raillerie* qu'il a cependant méritée. (A. Karr.) | Donner de la force, substanter. Les viandes *soutiennent* plus que les légumes. | Défendre par raison. *Soutenir* une doctrine. *Soutenir* une thèse. | Affirmer la vérité d'une chose et la véracité d'un témoin. Le menteur *soutient* ce qu'il dit avec la conviction du savant et l'aplomb de l'homme sincère. | SE SOUTENIR, v. pron. Se tenir debout. A peine est-il né, l'enfant semble vouloir rentrer dans la terre ; il ne sait pas *se soutenir*, il n'y a que la volonté qui lui donne la vie. (Volt.) | Être toujours au même degré. Ce discours *se soutient* d'un bout à l'autre.

SOUTERRAIN, AINE, adj. (du lat. *subterraneus*, de *sub*, sous ; *terra*, terre). Qui est sous terre. Cavernes *souterraines*. Feux *souterrains*. | Construit, creusé sous terre. Passage *souterrain*. Les catacombes étaient pour les premiers chrétiens de vastes églises *souterraines*. (Chateaubriand). | Qui sort de dessous terre. Vapeur *souterraine*. On entend longtemps avant les tremblements de terre de sinistres bruits *souterrains*. | Détourné, caché. Voies *souterraines*. Moyens *souterrains*. | S. m. Lieu voûté, pratiqué sous terre. Le *souterrain* des Tuileries. Les *souterrains* d'une place. | Voie, pratique secrète pour arriver à un but. Les *souterrains* de la politique.

SOUTERRAINEMENT, adv. D'une manière souterraine. Cette issue conduit *souterrainement* hors de la ville. | Avec dissimulation. Agir *souterrainement*.

SOUTHAMPTON. Géogr. Ville et port d'Angleterre (Hampshire), dans la Manche ; 25,000 habitants. Anciens monuments ; belles églises. Chantiers de construction ; commerce maritime actif.

SOUTHEY (ROBERT). L'un des poètes et des écrivains anglais modernes les plus renommés, fils d'un commerçant, né à Bristol en 1774, mort en 1843. Il se destinait à l'état ecclésiastique, mais son enthousiasme pour les principes républicains, que favorisait l'essor de notre révolution, le détourna de cette carrière. Le défaut de ressources l'empêcha même d'aller à cette époque réaliser, avec ses beaux-frères Lovell et Coleridge, un plan de république en Amérique. Toutefois, Southey, étant parvenu plus tard à la fortune par le commerce et à la renommée par la poésie et la littérature, se laissa corrompre par ces deux sirènes et modifia tellement ses généreux principes qu'il alla jusqu'à prôner la cour et le clergé anglican, jusqu'à déchirer leurs adversaires, semblable à ces animaux dévoués au service de l'homme qui ne savent que lécher les pieds de leur maître et mordre ceux que sa colère leur signale. On doit à Southey de nombreux écrits, parmi lesquels brille *Jeanne Darc*, œuvre pure de sa jeunesse. Il est beau pour un Anglais d'avoir réhabilité une héroïne française qui avait triomphé de l'Angleterre.

SOUTIEN, s. m. Ce qui soutient, ce qui appuie. Cette colonne est le *soutien* de tout l'édifice. | Appui, défense, protection. | Se dit des personnes et des choses morales. Le *soutien* dont l'homme se sert le plus est l'espérance. (Boiste.) Ce jeune homme est le *soutien* de sa famille.

SOUTIRAGE, s. m. Action de soutirer. | *Soutirage des vins*, Action de tirer le vin de dessus la lie. Le *soutirage* a pour but de ne conserver à la liqueur que les seuls principes incorruptibles. | Le soutirage est pour les vins une opération aussi essentielle que le soufrage.

SOUTIRER, v. n. Transvaser un liquide d'un tonneau dans un autre, de manière à ce que la lie reste dans le premier. Pour *soutirer* les vins, on emploie généralement un siphon. | Détruire. La prodigalité et le luxe *soutirent* la substance et la vie. (Boiste.) | Obtenir par ruse. Cet exploiteur, à force de flatteries, *aurait soutiré* cent francs à l'avare Harpagon. (H. Balzac.) | *Soutirer des secrets*, Se les faire dévoiler à force d'astuce.

SOUVENANCE, s. f. (du lat. *subvenientia* ; de *sub*, sous ; *venire*, venir). Souvenir, mémoire.

> Combien j'ai douce *souvenance*
> Du joli lieu de ma naissance.
> (CHATEAUBRIAND.)

SOUVENIR (SE), v. pron. (du lat. *subvenire* ; de *sub*, sous ; *venire*, venir). Se glisser dans l'esprit, dans la mémoire ; avoir de la mémoire. *Se souvenir* de quelqu'un. *Se souvenir* de quelque chose. *Souvenez-vous* de vos promesses. *Souvenons-nous* de nos pères et tâchons d'imiter leurs vertus. Je ne *me souviens* plus des leçons de Neptune. (Racine.) | Garder la mémoire. Je *me souviendrai* toute ma vie de vos bienfaits. Les hommes *se souviennent* plutôt du mal que du bien qu'on leur fait. (Boiste.) | Faire attention à, songer à. *Souvenez-vous* du sang dont vous êtes sorti. | *Se souvenir que*, Ne pas perdre de vue que. Je *me souviens que* je parle à de pauvres pêcheurs, et que je leur fais entendre les menaces du ciel, tandis que je n'ai qu'à leur promettre des félicités éternelles. (Bridaine.) | *Faire souvenir*, Ne pas laisser oublier. *Faites-moi souvenir* de faire telle chose.

SOUVENIR, s. m. Faculté, action de la mémoire par laquelle on se souvient. Le *souvenir* est un acte spontané de la mémoire par lequel cette faculté met sous les yeux de l'esprit l'image d'un fait extérieur passé, ou d'un phénomène intime quelconque dont on a eu déjà connaissance. Il ne faut pas confondre le *souvenir* avec le rappel des idées, qui est un éveil de la mémoire déterminé par la volonté. Il se prend dans trois sens : 1° faculté de se souvenir ; 2° action par laquelle on se souvient ; 3° idée que la mémoire garde d'une chose. Mille parties de plaisir ne laissent aucun

souvenir qui vaille celui d'une bonne action. Il ne restera plus qu'un triste *souvenir*. (Racine.) | Souvent même il signifie ce qui rappelle la mémoire d'une chose. Les princes ambitieux ne survivent pas longtemps à eux-mêmes, ou s'il en reste quelque *souvenir* parmi les hommes, ils en sont plus redevables à la malignité des censures qu'à la vanité des éloges. (Massillon.) | Particulièrement, en ce sens, Chose que l'on donne ou que l'on reçoit pour ne pas être oublié dans l'absence. Il me donna un livre pour *souvenir*. Cette bague, ces cheveux, ce sont les *souvenirs* qu'elle m'a laissés.

SOUVENT, adv. (pron. *souvan*; du lat. *subindè*, employé quelquefois dans le même sens, et qui signifie proprement *ensuite, aussitôt, après, bientôt*). Fréquemment. *Souvent* le triomphe d'un parti n'est dû qu'à la division de ses adversaires. | Se dit des choses qui arrivent fréquemment dans l'ordre physique et moral. Un roi même *souvent* peut n'être qu'un infâme. (Boileau.)

SOUVERAIN, AINE, adj. Qui est au plus haut point en son genre, qui est suprême. *Souverain* bien. Bonté *souveraine*. Remède *souverain*. | S'emploie en mauvaise part. J'ai pour lui un *souverain* mépris. | Particulièrement, Qui est revêtu de l'autorité souveraine. Prince, maître *souverain*. | Qui a une puissance absolue. Bras *souverain*. | *Cour souveraine*, Tribunal qui juge sans appel. | S. Celui, celle en qui réside l'autorité suprême. La tyrannie des *souverains* est la principale source des maux qui attaquent l'espèce humaine. (Azaïs.) | Se dit particulièrement des princes souverains, des monarques. Puissant *souverain*. Une réunion de *souverains*. | Monnaie d'or ayant cours en Autriche, et valant 17 fr. 58 cent. | Monnaie d'or d'Angleterre, valant 25 fr. 21 cent. | Les hommes ne se sont mis en société que pour être heureux. La société ne s'est choisi des souverains que pour veiller plus efficacement à sa conservation. Le bien-être d'une société dépend de sa sûreté, de sa liberté, de sa puissance. Le pouvoir est accordé au souverain pour procurer ces avantages et d'autres à la société. Ces avantages se procurent par de bonnes lois et par la puissance nécessaire pour les faire exécuter. De là, deux caractères dans la souveraineté, la sagesse et la puissance. Dans quelques gouvernements, dans ceux qu'on nomme constitutionnels ou républicains, ces deux attributions du souverain se divisent : l'une, la *puissance législative*, est confiée à une ou deux assemblées d'hommes sages, ou que l'on croit tels, et qui sont élus par les suffrages des citoyens ; l'autre, la *puissance exécutive*, est confiée à un roi, à un empereur, à un président, à un ou plusieurs consuls, qui sont choisis par le pouvoir législatif ou par le peuple, à temps ou à vie, ou qui sont héréditaires. Les peuples n'ont pas toujours donné la même étendue de pouvoir aux souverains qu'ils ont choisis. L'expérience de tous les temps apprend que plus le pouvoir des hommes est grand, plus leurs passions les portent à en abuser. Cette considération a déterminé la plupart des nations de l'Europe à mettre des limites à la puissance de ceux qu'elles chargeaient de les gouverner. Ces limites de la souveraineté ont varié suivant les circonstances. Là où n'existent pas ces limites, le souverain est absolu ; mais, quelque absolu que soit le souverain, il est soumis aux lois de la justice et de la raison dont aucune force humaine ne peut le dispenser.

SOUVERAINEMENT, adv. Au suprême degré. La revendication de la liberté est un acte *souverainement* juste. | Avec un pouvoir souverain. Agir *souverainement*. | Sans appel. Cette cour évoque l'affaire et juge *souverainement*.

SOUVERAINETÉ, s. f. Autorité suprême. La *souveraineté* du peuple est de droit éternel : elle est imprescriptible. | Étendue de pays où un prince exerce la souveraineté. La *souveraineté* de ce prince était la plus malheureuse de toutes les contrées de l'Europe. | Qualité, autorité d'un prince. Certains maréchaux de l'empire possédaient des terres en *souveraineté*. | La recherche de l'origine et de la nature de la souveraineté a occupé, dans tous les temps, les publicistes qui ont écrit sur les gouvernements. Deux grandes écoles se sont formées sur l'origine même de la souveraineté. L'une la fait remonter à la Divinité. D'après elle, les rois sont institués de droit divin, et en aucun cas leurs sujets ne peuvent se soustraire à leur autorité. Les écrivains les plus modernes qui appartiennent à cette école sont de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, et les promoteurs du jésuitisme. L'autre est celle qui fait descendre l'origine de la souveraineté du consentement du peuple, et qui n'admet d'autre autorité que celle qui a été librement consentie par tous les citoyens. Locke, Montesquieu, J. J. Rousseau, sont surtout les pères de cette doctrine, adoptée aujourd'hui par tous les hommes de raison et de cœur, et sanctionnée en France par les trois grandes révolutions de 1789, de 1830 et de 1848. | La souveraineté est une puissance à laquelle sont soumises toutes les autres. La souveraineté proprement dite n'existe que dans Dieu, mais il existe une souveraineté relative dans l'homme et une autre dans la société. La souveraineté de l'homme consiste dans le pouvoir de faire sans contrôle tout ce que lui dicte sa volonté. Dans l'état de nature, la souveraineté de l'homme ne connaît d'autres bornes que celles de ses facultés et de la nature des choses ; mais comme l'homme est né sociable, sa part de souveraineté croît ou diminue par celle de ses associés. S'il veut l'exercer contre la souveraineté de ses semblables, elle est contrecarrée et affaiblie par la leur ; si, au contraire, il la dirige dans le même sens qu'eux, sa souveraineté s'ajoute à la leur et forme la souveraineté collective, qui est la somme ou la résultante de chaque souveraineté particulière. C'est cette souveraineté collective que dans une nation on appelle *souveraineté nationale*. Aujourd'hui on admet en France le principe de la souveraineté nationale ; on reconnaît que cette souveraineté réside également dans chaque citoyen ; qu'elle est impérissable, imprescriptible, et pourtant changeante ; que nul ne peut être privé de sa part de souveraineté ; que nul ne peut l'aliéner ni pour un temps, ni pour toujours ; qu'elle est partie essentielle de la qualité de citoyen ; qu'elle ne se perd qu'avec la vie ; que là où les citoyens en ont fait un abandon complet à un tiers, ils ont cessé d'être citoyens et presque hommes.

SOYALE, s. f. Espèce de palmier dont le bois est employé dans les constructions.

SOYERE, adj. Se dit de l'industrie qui consiste dans la récolte et la fabrication de la soie.

SOYEUX, EUSE, adj. (rad. *soie*). Doux au toucher comme la soie. Tapis *soyeux*. Étoffe *soyeuse*. | Plein de soie. Satin très-*soyeux*. | Anat. Qui a l'aspect de la soie. Peau *soyeuse*. | Hist. nat. Qui est couvert de poils doux, mous, couchés et serrés comme dans une étoffe de soie. | S. m. Bot. Espèce d'agarics dont la surface est sèche, lisse et luisante comme de la soie. *Soyeux* noisette.

SOYON, s. m. Maladie du cochon, à la suite de laquelle les soies de cet animal tombent.

SPA. Géogr. Ville de Belgique, dans une belle vallée ; 3,600 habitants. Eaux minérales gazeuses, d'une saveur piquante, contenant beaucoup d'acide carbonique, des carbonates de fer, de chaux et de magnésie, du sous-carbonate de soude et de l'hydrochlorate de soude. Ces eaux sont froides et se prennent en boissons. On fait à Spa des ouvrages en bois vernissé et en ferblanc dits *bottes de Spa*.

SPACIEUSEMENT, adv. (pron. *spasieuzeman*). En grand espace, au large. Être logé *spacieusement*.

SPACIEUX, EUSE, adj. (du lat. *spatiosus* ; rad. *spatium*, espace). Qui est de grande étendue. Jardin *spacieux*. Salon *spacieux*. Place *spacieuse*.

SPADASSIN, s. m. (de l'ital. *spada*, épée). Ferrailleur, bretteur, qui fait métier de se battre. Chez les *spadassins*, insolence et lâcheté vont toujours de compagnie. Les *spadassins* de la cour.

SPADICE, s. m. Bot. Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun, nu ou entouré d'une spathe.

SPADICINÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en spadice. Plante, tige *spadicinée*.

SPADILLE, s. f. (*ll* mouillées). Au jeu de l'hombre et à quelques autres jeux, As de pique, qui est la plus haute triomphe en toute couleur.

SPAGIRIE, s. f. (du gr. σπάω, j'extrais ; ἀγείρω, je rassemble). Art de séparer et de combiner les principes constituants des corps. Syn. de *Chimie*.

SPAHI, s. m. Soldat d'un corps de cavalerie turque. Les *spahis* sont organisés à l'européenne. | Corps de cavalerie au service de la France, en Algérie, composé en majeure partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays. L'uniforme des spahis consiste en un gilet bleu, un pantalon également bleu, très-ample, et serré par une ceinture, une veste garance ouverte par devant, et un burnous garance fermé sur la poitrine par de fortes agrafes, et muni d'un capuchon. La tête est garantie par un turban rouge. Ils sont armés d'un sabre, d'un fusil et de pistolets.

SPALATRO. Géogr. Ville et port des États autrichiens (Dalmatie), chef-lieu de cercle ; 16,000 habitants. Archevêché, dont le titulaire est primat de Dalmatie et de Croatie. Nombreux édifices qui faisaient partie du palais de Dioclétien à Salone ; cathédrale, qui était jadis un temple de Diane ; baptistère (ancien temple d'Esculape). Lainages, soieries, rosoglio. Pêche active ; grand commerce en vin, blé, figues, laines, suif, cire. Eaux thermales sulfureuses.

SPALAX, s. m. Zool. Genre de rongeurs, de la section des claviculés, renfermant des animaux au corps assez robuste, allongé, aux pattes très-courtes, fortes, propres à fouir la terre, et divisées en cinq doigts terminés par des ongles forts, plats et obtus. Le *spalax semmi*, un peu plus gros que notre rat, habite l'Asie-Mineure et la Russie.

SPALLANZANI (Lazare). Célèbre naturaliste italien, né à Scandiano (Modénais), en 1729. Il voyagea en Europe et en Orient, et mourut en 1799.

SPALME, s. m. Mar. Nom générique de toute espèce d'enduit employé à spalmer.

SPALMER, v. a. Mar. Enduire un navire de goudron, de brai ou d'autre spalme analogue.

SPARADRAP, s. m. Nom emprunté de l'arabe et qui s'applique à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou sur du papier. Le taffetas d'Angleterre, par exemple, est un *sparadrap*. | *Sparadrap commun*, Bande de toile sur laquelle on a étendu de l'emplâtre diachylon gommé, liquéfié.

SPARADRAPIER, s. m. Plaque de bois à l'aide de laquelle on étend sur le linge l'emplâtre destiné à faire le sparadrap.

SPARAXIS, s. m. Bot. Genre de la famille des iridées, renfermant un assez grand nombre d'espèces cultivées pour l'ornement des jardins. Cette

Sparaxis.

plante est originaire du cap de Bonne-Espérance. *Sparaxis à grandes fleurs*. *Sparaxis bulbifère*.

SPARE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui compte plus de cent espèces dont quelques-unes sont très-connues en France. Les *spares* ont pour caractère un corps écailleux, ovale, une seule dorsale sans écailles et soutenue dans sa partie antérieure par des épines fortes et pointues, un palais complétement dépourvu de dents.

SPARGANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des typhinées, renfermant des plantes croissant dans les ruisseaux, les fossés, les lieux inondés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le *sparganier flottant* et le *dressé* fixent les sables et la vase, et concourent beaucoup à la formation de la tourbe.

SPARTACUS. Thrace qui servit d'abord dans un corps auxiliaire annexé aux armées romaines, déserta, fut repris, réduit en esclavage, et conduit à Capoue, où on le fit gladiateur. Il s'échappa de sa prison avec plusieurs de ses compagnons l'an 73, se mit à ravager la Campanie, battit le préteur Claudius, les deux consuls Gellius et Lentulus (72), et vit rapidement grossir son armée, qui un moment compta plus de 70,000 hommes. Reconnaissant l'impossibilité de lutter contre la république, il voulait sortir de l'Italie, et déjà il était arrivé dans la Gaule cisalpine, quand il se vit forcé, par l'inondation du Pô et par les cris de son armée, de rebrousser chemin et de se porter sur Rome. Hors d'état de prendre cette ville, il fut bientôt serré de près par des forces imposantes, refoulé dans le Brutium par Crassus, et cerné aux environs de Rhégium. Il tenta en vain de passer en Sicile, et, après avoir obtenu quelques nouveaux avantages, finit par être écrasé par Crassus à la bataille du Silare (71). Il périt en brave. Spartacus n'eut ja-

mais qu'une autorité précaire sur les hordes indisciplinées qui le suivaient; c'est ce qui l'empêcha d'exécuter ses vastes projets contre Rome.

SPARTE. Géogr. anc. Capitale de la Laconie, une des villes les plus fameuses de l'antiquité par le courage de ses habitants. Elle fut bâtie ou restaurée par Lacédémon, 1539 ans av. J. C. Il la nomma Sparte du nom de sa femme Sparta. La forme de cette ville était ronde, et son terrain inégal et coupé par collines, selon la description de Polybe. Elle avait environ 8 kilom. de circuit et n'était point fortifiée. La valeur de ses habitants suffisait pour la défendre. Du temps de Xerxès, elle ne pouvait armer que huit mille hommes; mais plus tard ce nombre fut porté à trente mille. Elle fut toujours distinguée par les Romains tant qu'ils en furent les maîtres. Elle tomba en 1460 sous la domination des Turcs; trois ans après, elle fut brûlée par Sigismond Malatesta, prince de Rimini. Il n'existe plus aujourd'hui de l'ancienne Sparte que quelques ruines; *Misitra*, à 4 kilom. O., a été en partie construite avec ses débris. Les Turcs firent de Misitra le chef-lieu d'un livah. On trouve une très-belle description de Sparte dans Pausanias. Elle a repris son nom de Sparte depuis la reconstitution de la Grèce et comme chef-lieu d'un département dans la Morée. V. LACÉDÉMONE.

SPARTE, s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant des plantes du midi de la France. Le *sparte tenace* a des tiges rondes, noueuses, des feuilles longues de 30 à 40 centim., des fleurs jaunâtres et nombreuses. Les feuilles de *sparte* servent à faire des tapis, des nattes, etc.

SPARTERIE, s. f. (rad. *sparte*). Manufacture de tissus, de cordages de sparte. | Ouvrage fait avec le sparte. | Art de tisser ces ouvrages.

SPARTIATE, adj. et s. (pron. *sparsiate*). Celui, celle qui habite à Sparte et qui y est né; qui appartient à Sparte ou à ses habitants. | Les Spartiates jouèrent un grand rôle dans les dissensions de la Grèce. Ce peuple est surtout connu par son courage, son patriotisme et son mépris des richesses.

SPASMATIQUE, adj. et s. Qui est affecté de spasme. Personne *spasmatique*.

SPASME, s. m. (du gr. σπάω, je tire, je contracte). Contraction musculaire involontaire, et particulièrement celle des muscles de la vie intérieure ou organique. On distingue les spasmes en *spasmes toniques*, qui consistent dans la rigidité et l'immobilité complète des muscles qui en sont le siége, et en *spasmes cloniques*, qui consistent dans des contractions et des relâchements alternatifs de ces mêmes organes.

SPASMODIQUE, adj. Qui a rapport au spasme. Affection *spasmodique*. | Qui est porté au spasme. Tempérament *spasmodique*. | Les maladies qui sont en général reconnues pour *spasmodiques* ou nerveuses sont: l'épilepsie, l'hypocondrie, l'hystérie, les convulsions, les palpitations de cœur, le hoquet.

SPASMOLOGIE, s. f. (du gr. σπασμός, spasme; λόγος, discours). Traité consacré à l'histoire des spasmes ou maladies spasmodiques.

SPATH, s. m. (du lat. *spathum*, dérivé de l'allem. *spath*). Minér. Nom donné autrefois à tous les minéraux dont les principaux caractères extérieurs étaient un tissu lamellaire et un éclat chatoyant comme dans le feldspath, la chaux carbonatée, que l'on appelait *spath calcaire*, et la barytine, que l'on nommait *spath pesant*. | *Spath fluor*, La fluorine. | *Spath séléniteux*, Le gypse.

SPATHACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu d'une spathe. Fruit *spathacé*.

SPATHE, s. f. (du gr. σπάθη, épée, tige de palmier). Bot. Partie membraneuse et ordinairement sèche ou coriace qui, dans certaines plantes, telles que les palmiers, les narcisses, les arums, enveloppe, en forme de sac ou de cornet, toutes les parties de la fructification, et se fend lorsqu'elles ont acquis un certain développement.

SPATHIQUE, adj. Qui tient du spath, qui a la forme et la contexture du spath.

SPATULE, s. f. (du g. *spatula*). Chirurg. et pharm. Instrument dont on se sert pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres. | Ornithol. Genre d'échassiers de la famille des cigognes, renfermant des oiseaux remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à son extrémité, comme l'instrument de pharmacie dont ils portent le nom. Ils ont des jambes très-élevées. La *spatule blanche* est remarquable par la huppe qu'elle a sur l'occiput. Elle est d'un blanc pur par tout le corps, à l'exception de la poitrine, où l'on voit un large plastron d'un jaune roussâtre. Le bec est noir, avec du jaune à la pointe; les pieds sont noirs, l'iris est rouge. Il est très-rare de rencontrer les *spatules* dans l'intérieur des terres, si ce n'est près des grands lacs et passagèrement le long des rivières.

Spatule.

SPATULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une spatule. Feuilles *spatulées*.

SPÉCIAL, ALE, adj. (du lat. *specialis*; rad. *species*, espèce). Exclusivement déterminé à; institué pour. Pouvoir *spécial*. Autorisation *spéciale*. Connaissances *spéciales*. Les écrivains *spéciaux*.

SPÉCIALEMENT, adv. D'une manière spéciale dans l'espèce. Chose *spécialement* affectée à un usage.

SPÉCIALISÉ, ÉE, part. Désigné, indiqué particulièrement. Choses *spécialisées*.

SPÉCIALISER, v. a. (rad. *spécial*). Indiquer d'une manière spéciale. *Spécialiser* des objets, des personnes. Bien *spécialiser* ce que l'on veut.

SPÉCIALISTE, adj. et s. Celui, celle qui ne s'occupe que d'une spécialité. Ces *spécialistes* font faire des progrès aux sciences et à l'art. | *Médecin spécialiste*, Médecin qui se consacre principalement au traitement de certaines maladies.

SPÉCIALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est spécial. | Branche d'étude, de travaux d'art ou de sciences, à laquelle un écrivain ou un savant se consacre exclusivement. La chimie est une *spécialité*. C'est un homme qui a des connaissances universelles, mais qui fait sa *spécialité* des mathématiques. | Abusiv. Branche de fabrication ou de commerce. *Spécialité* de draps, de blanc, de bas, de soieries. | Homme qui est doué d'un talent spécial. C'est une remarquable *spécialité*.

SPECIES, s. m. (mot latin qui signifie *espèce*). Description par ordre de méthode; énumération descriptive d'espèces qui appartiennent à une des divisions de l'histoire naturelle.

SPÉCIEUSEMENT, adv. (pron. *spésieuzeman*). D'une manière spécieuse, avec apparence de vérité. Exposer un fait *spécieusement* pour tromper.

SPÉCIEUX, EUSE, adj. (du lat. *speciosus*, beau; rad. *species*, espèce, beauté). Qui a une apparence de vérité et de justice. Prétexte *spécieux*. Raisons *spécieuses*. Raisonnement *spécieux*. Tous les fanatismes ont quelque chose de *spécieux*, excepté le fanatisme de l'égoïste. (Boiste.) | Didact. *Arithmétique spécieuse*, S'est dit pour Algèbre. | S. m. Ce qu'il y a de spécieux. Le faux prend le masque du *spécieux*, et le *spécieux* celui du vrai.

SPÉCIFICATIF, IVE, adj. Propre à une chose.

SPÉCIFICATION, s. f. (pron. *spésifikasion*). Action de spécifier; détermination des choses particulières. Ceci fut dit sans autre *spécification*.

SPÉCIFICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est spécifique. La *spécificité* d'un remède.

SPÉCIFIÉ, ÉE, part. Désigné d'une manière spéciale. Choses *spécifiées*. Cela est *spécifié*.

SPÉCIFIER, v. a. (du lat. *species*, espèce; *facere*, faire). Exprimer, déterminer en particulier, en détail, spécialement. La loi ne peut pas *spécifier* tous les cas particuliers. | Absol. Il faut bien *spécifier* pour éviter toute contestation. | Ce verbe, comme tous les verbes en *ier*, prend deux i à la première et à la deuxième personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

SPÉCIFIQUE, adj. Qui est propre spécialement à. Remède *spécifique*. Le soufre a une action *spécifique* contre les maladies de la peau. Les substances véritablement *spécifiques* sont peu nombreuses. | Phys. Se dit de ce que l'on considère par rapport au volume. | *Pesanteur spécifique*, Ce que pèse un corps pris sous un volume déterminé par rapport à un autre corps de même volume pris pour unité de poids. L'unité de poids est ordinairement un volume égal d'eau sous une même température. La *pesanteur spécifique*, ou plutôt le poids spécifique, est absolu ou relatif. Le poids spécifique absolu est le poids d'un corps pesé dans une balance ordinaire. Le poids spécifique relatif d'un corps est le rapport qui existe entre la densité de deux corps à volume égal et dont l'un est pris pour terme de comparaison. C'est l'eau pure à son maximum de densité, c'est à dire à 4 degrés au-dessus de zéro, que les physiciens ont choisie pour base de ces rapports. La *pesanteur spécifique* d'un gaz est son poids comparé à celui de l'air à volume égal. | *Chaleur spécifique d'un corps*, Rapport de la quantité de chaleur nécessaire pour élever ce corps à une certaine température, à la quantité de chaleur nécessaire pour élever une égale masse d'eau à la même température. | S. m. Remède pour certaines maladies. Un bon *spécifique*. Le quinquina est un *spécifique* contre les fièvres intermittentes.

SPÉCIFIQUEMENT, adv. D'une manière spécifique et particulière. Caractériser, désigner *spécifiquement*. La propriété d'attirer le fer appartient *spécifiquement* à l'aimant. Les os d'un quadrupède sont *spécifiquement* plus pesants que ceux d'un oiseau.

SPÉCIMEN, s. m. (mot latin qui signifie *apparence, montre, échantillon, exemple*). Échantillon, modèle. On l'emploie surtout en parlant d'ouvrages scientifiques, d'éditions nouvelles, etc. Montrer un *spécimen* de l'édition. Des *spécimens*.

SPÉCIOSITÉ, s. f. (du lat. *speciositas*, beauté). Qualité de ce qui est spécieux. La *spéciosité* de ses raisons, de ses prétextes, de ses conseils.

SPECTACLE, s. m. (du lat. *spectaculum*; rad. *spectare*, regarder). Tout objet, tout ensemble d'objets qui provoque les regards. Le *spectacle* de la nature. L'histoire ancienne offre un magnifique *spectacle*. (Raynal.) On n'aime pas le *spectacle* de la misère qu'on ne peut soulager. (J. J. Rousseau.) | Particulièrement. Représentation théâtrale donnée au public. Aller au *spectacle*. Assister au *spectacle*. J. J. Rousseau ainsi que Bossuet ont été les ennemis des *spectacles*. | Théâtre. A la porte du *spectacle*, je rencontrai mes deux amis. | Grande cérémonie, réjouissance publique. Les feux de joie, les carrousels, les revues sont des *spectacles* fort agréables à la multitude. Le peuple romain plus qu'aucun autre s'émouvait par les *spectacles*. (Montesquieu.) | *Être en spectacle*, Être exposé à l'attention publique. | *Donner en spectacle, se donner en spectacle*, Exposer, s'exposer aux regards, aux jugements du public. Une femme qui se respecte ne doit jamais *se donner en spectacle*. | *Se donner en spectacle* et *servir de spectacle* se prennent le plus souvent en mauvaise part. | Tout peuple éprouvera le besoin d'émotions, tout peuple aura des *spectacles*.

SPECTATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui est témoin oculaire d'un événement, d'un phénomène. L'homme n'a qu'à se considérer intérieurement pour être le *spectateur* d'une foule de drames supérieurs en péripéties à toutes les créations des poètes. | Celui, celle qui observe passivement. Comment peut-on rester froid *spectateur* de l'iniquité sans être soi-même un monstre d'égoïsme! | Particulièrement. Celui, celle qui assiste à une représentation théâtrale, à quelque représentation publique. Cette pièce a ravi les *spectateurs* et les *spectatrices*.

SPECTRE, s. m. (du lat. *spectrum*, vision; rad. *spectare*, voir). Fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un être mort. *Spectre* hideux. *Spectre* lamentable. | Les anciens croyaient à l'existence des *spectres*, qu'ils appelaient *ombres*: ils s'imaginaient que quand le cadavre était déposé dans le tombeau il en surgissait une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis du mort. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les *spectres*, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. Les cabalistes et les rabbins, parmi les Juifs, croyaient également aux *spectres*. Du reste, cette opinion est commune aujourd'hui à tous les spirites. | Par exagér. Personne grande, blême et décharnée. Une longue misère avait réduit ce pauvre homme à l'état de *spectre*. | Phys. *Spectre solaire*, Nom donné à l'image oblongue et colorée du soleil, qui se produit par le passage de ses rayons à travers un prisme dans une chambre noire. La lumière blanche du soleil se décompose, dans ces circonstances, en sept rayons différemment colorés, qui se suivent dans l'ordre suivant: rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. C'est ce qu'on appelle *couleurs du prisme*. La cause de cette décomposition de la lumière provient de ce qu'elle est

composée de rayons inégalement réfrangibles. Pour réaliser cette expérience, on pratique au volet d'une chambre obscure une petite ouverture de 2 millimètres ; on place un prisme sur le passage du rayon solaire, et dans une position telle que son axe soit perpendiculaire à la direction du rayon. L'image reçue sur le carton est une figure oblongue, colorée comme un arc-en-ciel ; c'est le *spectre solaire*. On y peut remarquer que le violet est la couleur la plus réfrangible ; le rouge, celle qui l'est le moins ; et que, par conséquent, ces deux couleurs occupent les pôles opposés de l'image. On peut recomposer la lumière blanche en ramenant toutes les couleurs du *spectre* dans la même direction, ou en les faisant toutes concourir au même point, à l'aide d'un miroir concave ou d'une lentille. Lorsqu'on examine le *spectre* à l'aide d'un verre d'un fort grossissement, on y aperçoit une infinité de lignes, tantôt noires, tantôt brillantes, auxquelles on a donné le nom de *raies de spectre*. Le *spectre solaire* a été découvert par Newton.

SPÉCULAIRE, adj. (du lat. *speculum*, miroir). Qui offre des lames brillantes et réfléchissant la lumière. Fer *spéculaire*. Pierre *spéculaire*.

SPÉCULATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait des projets de finance, de banque, de bourse, de commerce. Cet homme est un hardi, un habile *spéculateur*. D'effrontés *spéculateurs* se font les apôtres de la religion et de l'ordre public après s'être enrichis en extorquant la fortune publique. | Adjectiv. Banquier *spéculateur*.

SPÉCULATIF, IVE, adj. (rad. *spéculer*). Qui a coutume de spéculer, de méditer. Les théories des têtes *spéculatives* s'incarnent tôt ou tard dans les faits. (Jouffroy.) | Plus particulièrement. Qui s'attache à la spéculation sans avoir la réalité pour objet. Les combinaisons des esprits purement *spéculatifs* sont stériles. | Qui est l'objet de la spéculation. La métaphysique est une science *spéculative*.

SPÉCULATION, s. f. (pron. *spékulasion*). Méditation attentive sur quelque matière. Les Allemands excellent dans la *spéculation*. | Théorie, par opposition à Pratique. Toute *spéculation* rationnelle s'incarne tôt ou tard dans les faits. Une science de pure *spéculation*. Il y a deux sortes d'erreurs, les unes appartiennent à la pratique, les autres à la *spéculation*. | Particulièrement. Projets, raisonnements, calculs, entreprise que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce, d'industrie. Faire une bonne *spéculation*. Se livrer à des *spéculations* hasardeuses.

SPÉCULER, v. n. (du lat. *speculari*, contempler ; rad. *speculum*, miroir). Méditer. *Spéculer* sur l'absolu. *Spéculer* sur l'immortalité de l'âme. | Créer des théories, par opposition à Mettre en pratique. Il ne suffit pas d'avoir la connaissance qui *spécule*, il faut encore posséder le bon sens qui sait mettre en pratique. | Particulièrement. Faire des calculs, des projets, des opérations de finance, de commerce. *Spéculer* sur les grains, sur les soies. Il *a spéculé* sur les fonds publics. Il s'est enrichi en *spéculant*.

SPECULUM, s. m. (pron. *spékulome*). Mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie en français pour désigner des instruments de chirurgie en forme de tube, propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse en examiner l'état intérieur, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi le *speculum* fait l'office de conducteur, et permet de porter profondément jusqu'à une partie malade un instrument ou un topique. Le *speculum* prend le nom latin de la partie où on l'applique : tels sont les *speculum oris, oculi, nasi, ani, uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, le nez, l'anus, la matrice, etc.

SPENCER, s. m. (mot emprunté à l'anglais). Vêtement qui a la forme qu'aurait un habit coupé entre la taille et les basques. *Spencer* de drap.

SPERGULE, s. f. Bot. Genre de la famille des caryophillées, renferme une dizaine d'espèces de plantes fourragères à racine pivotante, portant une tige noueuse, divisée dès sa base en rameaux nombreux, étalés, garnis de feuilles linéaires et de fleurs blanches, auxquelles succèdent des graines nombreuses, très-petites, rondes et noires. La *spergule commune* fournit un très-bon fourrage.

SPERMACETI, s. m. (du lat. *sperma*, sperme ; *ceti*, de baleine). Synonyme de blanc de baleine. C'est une matière grasse, inodore, cristalline, translucide et parfaitement blanche, qui se retire d'une huile qu'on trouve dans la tête de certaines baleines du genre cachalot. Cette substance sert particulièrement à la fabrication des bougies.

SPERMATINE, s. f. Chim. Substance particulière contenue dans le sperme.

SPERMATIQUE, adj. Qui a rapport au sperme, à la semence. Liqueur *spermatique*. Vaisseaux *spermatiques*. | *Animalcules spermatiques*, Animalcules que l'on découvre dans le sperme.

SPERMATOCÈLE, s. f. (du gr. σπέρμα, sperme ; κήλη, tumeur). Engorgement du testicule, attribué à la surabondance du sperme.

SPERMATOPÉ, ÉE, adj. (du gr. σπέρμα, sperme ; ποιέω, je fais). Méd. Se dit des aliments qui paraissent exciter la sécrétion du sperme. Substances *spermatopées*.

SPERMATORRHÉE, s. f. (du gr. σπέρμα, sperme ; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement involontaire de la semence.

SPERMATORRHÉIQUE, adj. Méd. Qui a rapport à la spermatorrhée.

SPERMATOSE, s. f. Méd. Production ou sécrétion du sperme.

SPERMATOZOAIRE ou **SPERMATOZOÏDE**, s. m. (du gr. σπέρμα, sperme ; ζῶον, animal, et εἶδος, forme). Animalcules ou corpuscules filiformes, librement mobiles, qui fourmillent dans le sperme de presque tous les animaux connus et qui le caractérisent essentiellement. Les *spermatozoaires*, éléments anatomiques spéciaux, sont les agents essentiels de la fécondation.

SPERME, s. m. (du gr. σπέρμα, sperme). Semence des animaux, ou liquide blanchâtre, visqueux, sécrété par les testicules, transmis par le canal déférent dans les vésicules séminales, où il séjourne pendant quelque temps pour sortir à volonté au moyen des canaux éjaculateurs et du canal de l'urètre. Lancé dans le vagin, le *sperme* sert à la fécondation de l'ovule.

SPERMOLITHE, s. m. (du gr. σπέρμα, sperme ; λίθος, pierre). Méd. Calcul des voies spermatiques, des vésicules séminales en particulier.

SPHACÈLE, s. m. (du gr. σφακέλος). Méd. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre.

SPHACÉLÉ, ÉE, adj. Qui est frappé de sphacèle.

SPHAIGNE, s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, comprenant des plantes molles, flasques, souples comme des éponges, qui se plaisent dans les bruyères, des terrains gras, et dans les marais.

SPHÉNOÏDAL, ALE, adj. (du gr. σφήν, coin ; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a rapport au sphénoïde. Épine *sphénoïdale*. Sinus *sphénoïdaux*.

SPHÉNOÏDE, adj. et s. m. Anat. Os impair enclavé au milieu des os de la base du crâne, et concourant à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale.

SPHÈRE, s. f. (pron. *sfère* ; du gr. σφαῖρα, globe, corps rond). Géom. Solide dont tous les points de la surface sont également éloignés d'un point intérieur appelé *centre*, de sorte que toutes les lignes menées de ce point à la surface (*rayons*) sont égales. On peut concevoir la *sphère* comme engendrée par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre : ce diamètre prend le nom d'*axe* de la sphère, et ces deux extrémités, ceux de *pôles*. On appelle *grands cercles* d'une *sphère* ceux dont le plan passe par le centre de la *sphère* ; *petits cercles*, ceux qui n'y passent point. Les *grands cercles* sont tous égaux entre eux ; les *petits* sont d'autant moindres qu'ils sont plus éloignés du centre de la *sphère*. La surface totale de la *sphère* s'obtient en multipliant la circonférence d'un de ses grands cercles par le diamètre : elle équivaut à quatre grands cercles (d'où la formule : $4\pi R^2$). Le volume total de la *sphère* s'obtient en multipliant la surface par le tiers du rayon, ce qui donne : $\frac{4}{3} \pi R^3$. Les surfaces des *sphères* sont entre elles comme les carrés de leurs rayons ; leurs volumes sont, entre eux, comme le cube de ce même rayon. | *Sphère céleste*, Orbite infini qui entoure notre globe de toutes parts, et auquel les étoiles semblent attachées. La *sphère céleste* est dite *droite* pour les régions de l'équateur où les astres paraissent monter et descendre perpendiculairement à l'horizon ; *oblique*, pour tous les pays qui ne sont situés ni sous l'équateur, ni sous les pôles, où, comme dans nos climats le soleil et les étoiles tracent des cercles plus ou moins inclinés sur l'horizon ; *parallèle*, quand l'horizon est parallèle à l'équateur, comme au pôle, où l'on voit toutes les étoiles circuler, ainsi que le soleil, parallèlement au plan de l'horizon. | *Sphère armillaire*, Assemblage de plusieurs cercles, de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre : on l'emploie, pour représenter le cours apparent du soleil et le mouvement des astres, et pour donner les notions élémentaires d'astronomie et de géographie astronomique. Le plus souvent la *sphère armillaire* est construite d'après le système de Ptolémée. On en construit aussi d'après le système de Copernic, mais on les connaît plutôt sous le nom de *planétaires*. | Fig. Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissance, de talent, etc. Il s'agit d'étendre la *sphère* de nos connaissances. (Condillac.) Les âmes d'une certaine trempe ont une *sphère* d'activité dans laquelle rien ne leur résiste. (J. J. Rousseau.) | État, condition. Cet homme sort de sa *sphère*.

> Nul, à Paris, ne se tient dans sa *sphère*,
> Dans son métier ni dans son caractère.
> (VOLTAIRE.)

SPHÉRICITÉ, s. f. (pron. *sférisité*). Qualité de ce qui est sphérique. La *sphéricité* de la terre. La *sphéricité* des astres vient en partie de leur mouvement de rotation, en partie de la force centripète.

SPHÉRIQUE, adj. (pron. *sférike*). Qui a la forme d'une sphère, d'un globe. Corps *sphériques*. Figures *sphériques*. | Qui appartient à la sphère. | *Coin* ou *angle sphérique*, Partie du solide de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles. | *Fuseau sphérique*, Partie du solide de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles qui se terminent à un diamètre commun. | *Polygone sphérique*, Partie de la surface de la sphère terminée par plusieurs arcs de grands cercles. | *Pyramide sphérique*, Partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre. | *Segment sphérique*, Portion du solide de la sphère comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. | Triangle *sphérique* isocèle. Triangle *sphérique* rectangle. Triangle *sphérique* équilatéral. La somme des angles de tout triangle *sphérique* est moindre que six et plus grande que deux angles droits. | *Zone sphérique*, Partie de la surface de la sphère comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. La surface d'une zone *sphérique* est égale à la hauteur de cette zone multipliée par la circonférence d'un grand cercle.

SPHÉRIQUEMENT, adv. (pron. *sférikeman*). D'une manière sphérique, en forme de sphère.

SPHÉRISTIQUE, adj. (du gr. σφαῖρα, balle). Qui appartient à l'art de jouer à la balle, à la paume. Art *sphéristique*. Exercices *sphéristiques*. | S. f. Partie de la gymnastique des anciens, dans laquelle on s'exerçait au jeu de la balle. La *sphéristique*.

SPHÉROÏDAL, ALE, adj. (du gr. σφαῖρα, sphère ; εἶδος, forme). Qui approche de la ressemblance d'une sphère. Ce minerai de fer se présente en petites masses à peu près *sphéroïdales*. | Phys. *État sphéroïdal*, État particulier que présentent les liquides mis en contact avec une surface chauffée jusqu'au rouge blanc, lorsque, au lieu de s'agiter et de bouillir, ces liquides prennent une forme globuleuse, et conservent leur volume, comme si la température était insuffisante pour l'ébullition.

SPHÉROÏDE, s. m. (du gr. σφαῖρα, sphère ; εἶδος, ressemblance). Géom. Solide dont la figure approche de celle de la sphère, et dont un diamètre est plus grand que l'autre. Ce *sphéroïde* est plus ou moins accourci aux deux extrémités de l'axe de rotation. (Buffon.) | Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des téléobranches ostéodermes, ayant pour type le *sphéroïde tuberculé* des mers intertropicales de l'Amérique.

SPHÉROME, s. m. (pron. *sférome*). Zool. Genre type de la famille des sphéromides, renfermant des crustacés qui habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Les *sphéromes* ont la propriété de se contracter en boule comme certains cloportes.

SPHÉRULITE, s. m. Minér. Globules ou petits sphéroïdes lithoïdes qui sont disséminés dans les roches à pâte vitreuse.

SPHINCTER, s. m. (pron. *sfinkter* ; du gr. σφιγκτήρ, lien). Anat. Nom donné à certains muscles annulaires, parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. *Sphincter* des lèvres. *Sphincter* du gosier. *Sphincter* de l'anus. *Sphincter* de la vessie. *Sphincter* intestinal.

SPHINGIDES, s. m. pl. (de *sphinx*, genre type). Entomol. Tribu de l'ordre des lépidoptères. Les *sphingides* sont généralement parés d'agréables couleurs et ne se montrent qu'après le coucher du soleil.

SPHINX, s. m. (pron. *sfinkse* ; du gr. σφίγξ, même sens). Myth. Monstre fabuleux qui appartient proprement à la mythologie et qui fut introduit dans le mythe d'Œdipe, postérieurement à Homère. Chez les Grecs, on lui donne le corps d'un lion et le buste d'une femme. Le *sphinx* apparut sur le Sphingius, aux environs de Thèbes, peu de temps après qu'Œdipe eut tué son père. Interceptant la route qui conduisait dans la capitale de la Béotie, il proposait des énigmes aux passants, et dévorait ceux auxquels leur esprit obtus ne permettait pas de deviner la

sens de ses gryphes. Les Thébains ayant promis la main de Jocaste et le pouvoir souverain à celui qui les délivrerait de ce fléau, Œdipe se présenta. « Quel est, lui dit le *sphinx*, l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi, et trois le soir ? » — « C'est l'homme, répondit Œdipe : dans son enfance il se traîne sur les pieds et les mains, et dans sa vieillesse il s'appuie sur un bâton. » Alors, et

Sphinx.

conformément à la décision de l'oracle, le *sphinx* se jeta dans les flots. Le *sphinx* est une création égyptienne importée en Grèce. L'art égyptien a toujours représenté cet animal fabuleux sous la forme d'un lion (sans ailes) couché, ayant la tête et le buste d'un homme. On trouve, du reste, dans les monuments de ce pays, des *sphinx* de plusieurs modèles. Parmi les premiers, qu'on plaçait devant les temples sur deux lignes parallèles, le plus remarquable par ses énormes dimensions est celui de Giseh, taillé tout entier, aux pattes près, dans un roc gigantesque. Les Grecs ne se conformèrent pas rigoureusement à l'idéal tracé par l'art égyptien ; pour eux le *sphinx* fut une jeune fille à corps de lion, munie d'ailes, et tantôt couchée, tantôt représentée dans diverses autres positions. Des bas-reliefs, des bronzes où il apparaît comme ornement, quelques médailles, entre autres celles de Chio, offrent de nombreuses représentations du *sphinx*. | Ouvrage de sculpture ou de peinture imitant les *sphinx* de la Fable. | Entomol. Genre de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides, renfermant des insectes au corps robuste, à la tête un peu en pointe, aux ailes triangulaires, à l'abdomen conique. Ces insectes volent avec rapidité sur les fleurs, dont ils sucent le suc pour se nourrir. On ne les voit qu'à la chute du jour. Le *sphinx du troène* a une envergure de dix centimètres. Ses ailes sont parées de couleurs éclatantes. Il vit sur le troène, le lilas, le frêne, etc. La chenille est une des plus belles du genre ; elle est d'un vert pomme avec sept bandes obliques. Le *sphinx atropos* ou *Tête de mort*, une des espèces les plus remarquables du genre, pénètre dans les ruches et extermine les abeilles.

SPHYGMOMÈTRE, s. m. (du gr. σφυγμός, pouls ; μέτρον, mesure). Méd. Instrument destiné à mesurer la fréquence, le rhythme, l'énergie du pouls.

SPHYRÈNE, s. f. Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, renfermant des poissons au corps allongé, au museau pointu, muni d'une gueule large armée de dents aiguës et tranchantes. Ces poissons sont très-voraces. La *sphyrène de la Méditerranée* est couverte de petites écailles. Ses mâchoires s'allongent en pointe. Sa couleur est argentée sur les flancs et sous la partie inférieure du corps, et plombée ou noirâtre sur le dos. Sa chair est légère et de bon goût.

SPICA, s. m. (du lat. *spica*, épi). Chir. Bandage croisé dont les tours de bandes sont disposés autour d'un membre comme les épillets des graminées autour de leur axe commun.

SPICCATO, s. m. Mus. Mot italien, qui signifie *piqué*, et qui annonce qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes les unes des autres.

SPICIFLORE, adj. (du lat. *spica*, épi ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis.

SPICIFORME, adj. (du lat. *spica*, épi ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un épi. | *Thyrse spiciforme*, Thyrse résultant d'un assemblage de cimes courtes, imitant un épi terminal.

SPIGÉLIE, s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, renfermant des plantes herbacées de l'Amérique, donnant des fleurs d'un rouge vif. Deux espèces sont très-remarquables, la *spigélie anthelminthique* et la *spigélie de Maryland*. L'une et l'autre fournissent de puissants vermifuges. On les emploie aussi en médecine comme sudorifiques.

SPIGÉLINE, s. f. Chim. Substance brune, non azotée, amère, nauséeuse, purgative et causant une sorte d'ivresse ; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther ; soluble dans l'acide nitrique et précipitée par le sous-acétate de plomb, que l'on trouve dans les feuilles et surtout dans la racine de la spigélie anthelminthique.

SPILANTHE, s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées propres aux contrées chaudes de l'Amérique. Une espèce, le *spilanthe* oléacé, possède de hautes propriétés antiscorbutiques et odontalgiques. Cette espèce se nomme aussi *cresson de Para*.

SPILE, s. m. (du gr. σπῖλος, tache). Petite tache située sous la première pellicule du fruit des graminées, à la base interne du fruit : c'est le véritable ombilic du fruit des graminées.

SPINAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres ou à la colonne vertébrale. Nerf *spinal*. Artères *spinales*.

SPINA-VENTOSA, s. f. Méd. Affection simultanée du tissu osseux et de l'organe médullaire. | Amincissement progressif, puis perforation des parois du canal médullaire. Le siége de la *spina-ventosa* est la membrane médullaire elle-même. C'est à l'accroissement de cette membrane qu'est dû le développement extraordinaire de l'os. L'art ne peut rien contre la *spina-ventosa* ; l'amputation du membre peut seule sauver le malade. (Dupuytren.)

SPINELLE, s. m. Minér. Nom d'une gemme infusible, qui est communément appelée *rubis balais*, *rubis spinelle*. On comprend sous le même nom d'autres pierres également infusibles qui présentent les mêmes formes cristallines : le *spinelle noir*, le *spinelle zincifère*, le *spinelle bleu* ou *spinelle d'Acker*. Toutes ces pierres sont assez chères, quoiqu'elles n'aient ni l'éclat ni la pureté des rubis d'Orient. | Adject. Rubis *spinelle*.

SPINOSA (Baruch). Philosophe célèbre du XVIIe siècle, né à Amsterdam, en 1632, d'une famille israélite originaire du Portugal. Il se livra avec ardeur à l'étude de la théologie, et renonça au judaïsme pour professer l'Évangile. Il vécut dans la solitude, et mourut en 1677. Ses mœurs étaient pures ; il était sobre, désintéressé et affable. L'ouvrage de ce philosophe qui a fait le plus de bruit est son *Traité théologico-politique*. Spinosa imagina un panthéisme poussé dans ses dernières limites. Il admet dans la nature une substance unique, Dieu, l'être infini, doué d'une infinité d'attributs, et, entre autres, de l'étendue et de la pensée. Tous les corps qui existent sont des modifications de cette substance en tant qu'étendue, et tous les autres êtres, tels que les âmes des hommes, sont des modes de cette substance en tant que pensée. Ainsi tout ce qui existe est une partie ou modification de Dieu.

SPINOSISME, s. m. Doctrine théologico-politique de Spinosa. C'est un panthéisme rigoureux qui repose sur les trois principes suivants : 1° une substance ne peut produire une autre substance ; 2° rien ne peut être créé de rien, parce que ce serait une contradiction manifeste que Dieu travaillât sur le néant, qu'il tirât l'être du non-être, la lumière des ténèbres, la vie de la mort ; 3° il n'y a qu'une seule substance, parce qu'on ne peut appeler substance que ce qui est éternel, indépendant de toute cause, que ce qui existe par soi-même et nécessairement. Or, toutes ces qualités n'appartiennent qu'à Dieu ; donc, il n'y a d'autre substance dans l'univers que Dieu. Spinosa ajoute à ces propositions que cette substance unique, qui n'est ni divisée ni divisible est douée d'une infinité d'attributs, et, entre autres, de l'étendue et de la pensée. Ce système eut un grand retentissement en Europe et valut des persécutions à l'auteur. Il fut vivement repoussé en France par Bayle et par Voltaire ; mais l'Allemagne se laissa gagner par les formes savantes et logiques du *spinosisme*, et l'on peut dire qu'aujourd'hui la philosophie allemande est toute panthéistique.

SPIRAL, ALE, adj. (du gr. σπεῖρα, tour). Qui a la forme, la figure d'une *spirale*. Ressort *spiral*. Ligne *spirale*. | Qui est tordu ou disposé en spirale. Feuilles *spirales*. Pédoncules *spiraux*. Tiges *spirales*. Vaisseaux *spiraux*. | *Coquilles spirales*, Coquilles qui tournent plusieurs fois sur elles-mêmes, ou plutôt qui s'enroulent autour d'un axe réel ou fictif.

SPIRALE, s. f. Géom. Ligne courbe qui fait plusieurs révolutions successives à partir d'un point fixe nommé *pôle* ou *centre*, en s'en éloignant de plus en plus, et dont tous les points sont disposés régulièrement par rapport à ce point donné. La *spirale* diffère de l'hélice, en ce que dans celle-ci les spires ou tours sont tous égaux, comme dans la vis, le tire-bouchon, etc., tandis que dans la *spirale* la courbe va toujours s'éloignant de plus en plus du centre, comme dans la fusée d'une montre. On distingue plusieurs sortes de *spirales*.

SPIRE, s. f. Géom. Un seul des tours d'une ligne spirale. | Architect. Base d'une colonne, lorsque la figure ou le profil de cette base va en serpentant. | Conchyl. Partie d'une coquille spirivalve fermée par l'enroulement du cône spiral, dont une révolution complète s'appelle *tour de spire*.

SPIRE. Géogr. Ville d'Allemagne, jadis capitale de l'évêché de ce nom, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Rhin, dans la Bavière, située au confluent du Rhin et du Speyerbach ; 11,000 habitants. Cathédrale célèbre. École d'agriculture et de commerce, école forestière. Fabriques de tabac, blanchisseries de cire ; commerce assez actif.

SPIRÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, renfermant des plantes qui se trouvent dans les deux hémisphères. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes vivaces, à feuilles alternes, aux fleurs blanches ou purpurines, à cinq pétales, aux fruits capsulaires, renfermant plusieurs graines luisantes. La *spirée ulmaire* ou *reine des prés* a une tige élancée, garnie de feuilles d'un vert agréable et de fleurs blanches odorantes. Une autre espèce remarquable de ce genre est la *spirée filipendule*.

SPIRITE, adj. (du lat. *spiritus*, esprit). Néol. Qui appartient, qui a rapport au spiritisme ; qui est partisan du spiritisme ; qui croit aux manifestations des esprits. La doctrine *spirite*. Les ouvrages *spirites*. Les écrivains *spirites*. Les manifestations *spirites*. | Substantiv. Un bon, un mauvais *spirite*. Un *spirite* est nécessairement spiritualiste, mais un spiritualiste peut ne pas être *spirite*. Il y a eu des *spirites* dans tous les temps.

SPIRITISME, s. m. Néol. Doctrine fondée sur la croyance à l'existence des esprits et à leurs manifestations. Le *spiritisme* renferme complètement le spiritualisme, plus la croyance aux manifestations des esprits, et l'un de ses dogmes principaux est celui des réincarnations. Les enseignements du *spiritisme*. Les Druides professaient le *spiritisme*. Les adeptes du *spiritisme* sont nombreux en France.

SPIRITUALISÉ, ÉE, part. Dégagé des sens, de la matière ; à qui l'on a donné une tendance spiritualiste. Système *spiritualisé*.

SPIRITUALISER, v. a. (du lat. *spiritus*, esprit). Convertir en esprit les solides, les liquides. Ce sens a vieilli. | Convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel, allégorique. | Donner une tendance spiritualiste. Dégager des sens, de la matière. Les philosophes qui *spiritualisent* la matière relèvent l'homme ; ceux qui matérialisent l'esprit le dégradent. (Boiste.)

SPIRITUALISME, s. m. (du lat. *spiritualis*, qui appartient à l'esprit). Doctrine philosophique qu'on oppose au matérialisme, et qui attribue à l'âme humaine certains phénomènes que le matérialisme rapporte à la matière. Le *spiritualisme* est la base de toutes les religions. | A mesure que l'homme a reporté sur lui-même son attention d'abord occupée au dehors ; à mesure que la réflexion s'est développée en lui, c'est-à-dire qu'il est devenu plus capable de constater les faits intimes de sa conscience, il a remarqué un ordre de phénomènes qui ne peuvent se confondre avec les faits physiques. Les phénomènes intellectuels et moraux sont essentiellement distincts des conditions qui les accompagnent, et il finit par conclure que les faits de l'intelligence et de l'activité sont les modifications d'un être à part, différent du corps, en un mot, de l'âme. Il y a dans l'homme un dualisme fondamental ; si le corps agit sur l'âme, l'âme agit sur le corps. C'est la volonté qui détermine l'acte corporel du mouvement. La joie, la tristesse, les mouvements des passions exercent une influence incontestable sur les organes de la vie, sur les phénomènes de la nutrition, sur toutes les fonctions organiques. L'âme et le corps peuvent donc être alternativement considérés comme causes dans l'homme ; mais, à y regarder de près, on trouvera que ce sont des causes de natures très-diverses. La première différence essentielle, c'est que la cause

corporelle, si l'on peut parler ainsi, n'a pas conscience d'elle-même. Tous les mouvements de l'organisme s'accomplissent en nous d'une manière purement instinctive, mécanique et fatale. La cause ne réside réellement que dans un être doué de conscience, qui sait ce qu'il fait, ce qu'il veut, qui n'agit qu'avec intention, et qui proportionne ses moyens au but qu'il veut atteindre. La cause ne peut se manifester que dans le *moi*, doué d'intelligence et de volonté, cause imparfaite, ou en Dieu, véritable cause première, infinie, absolue. Nous nous connaissons donc nous-mêmes comme tour à tour actifs et passifs, et notre passivité nous apparaît surtout dans notre dépendance des liens du corps; tandis que notre activité émane du principe immatériel, invisible, auquel nous rapportons nos pensées, nos désirs, nos volontés. Elle appartient à l'être un et identique, au *moi*, sujet de tous ces phénomènes intérieurs. Socrate a été dans les temps antiques l'apôtre du *spiritualisme*, et l'on sait contre quelles erreurs il eut à lutter pour faire prévaloir ce dogme, sauvegarde de la dignité humaine.

SPIRITUALISTE, adj. et s. Qui a rapport au spiritualisme; celui, celle qui professe le spiritualisme. Ouvrage *spiritualiste*. Doctrines *spiritualistes*. Socrate et Platon, Descartes et Leibnitz sont des *spiritualistes*. Les *spiritualistes* qui tournent en dérision les croyances spirites manquent de logique. | Ce que le *spiritualiste* sent avec évidence, l'existence de la réalité interne, cause active, intelligente et sensible, cette cause simple et toujours agissante et pensante devient pour lui le type de toute réalité, et il s'accoutume si bien à ne voir la réalité que sous cette forme, qu'il ne comprend pas ce que peut être une substance inerte, insensible, inintelligente comme la matière. Néanmoins l'homme admet cette autre réalité, et cette conviction a une origine qu'il sent le besoin de découvrir. Fidèle à son principe de ne rien chercher qu'avec sa conscience, le philosophe *spiritualiste* examine ce que la conscience lui apprend de la matière. Or, en analysant les différents phénomènes du monde intérieur, il reconnaît qu'ils sont de deux espèces: les uns qui viennent de la réalité interne elle-même; les autres qui n'en viennent pas, mais pénètrent en nous du dehors. Mais que prouvent ces derniers phénomènes, que nous apprennent-ils de l'extérieur? Rien, sinon qu'il y a au dehors une ou plusieurs causes qui les produisent, c'est-à-dire que nous ne sommes pas la seule cause existante.

SPIRITUALITÉ, s. f. Qualité, nature de ce qui est spirituel, de ce qui n'est pas matière. Cette qualité de l'âme, qui nous est inconnue, est ce qui la distingue essentiellement de la matière. Après avoir démontré la *spiritualité* de l'âme. (Buffon.) | Dévotion recherchée qui s'occupe de la méditation, de ce qu'il y a de plus subtil dans la religion.

SPIRITUEL, ELLE, adj. Qui est esprit, qui est d'une nature essentiellement différente de la matière. En ce sens, il est opposé à *Matériel*. L'être *spirituel* et l'être matériel. | T. de dévotion. Qui s'occupe de la contemplation des choses divines, et des choses qui ont rapport à cette contemplation. L'homme *spirituel*. La vie *spirituelle*. Livres *spirituels*. Pensées *spirituelles*. Entretiens *spirituels*. Cantique *spirituel*. | *Communion spirituelle*, Parce que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit. | *Concert spirituel*, Concert où l'on exécute de la musique faite sur des sujets de piété. | Se prend dans un sens opposé à Temporel et civil. Affaires *temporelles*, affaires *spirituelles*. | Substantiv. Il ne se mêle que du *spirituel*. | Qui a de l'esprit; qui est fait avec l'esprit; où il y a de l'esprit. Un homme *spirituel*. Une femme *spirituelle*. Une réponse *spirituelle*. Lettre *spirituelle*. Un jeune homme fleuri, vif, enjoué, *spirituel*, n'est pas souhaité plus ardemment, ni mieux reçu. (La Bruyère.) Que les hommes soient *spirituels* sans prétention, et les femmes aimables sans être trop coquettes. (Brillat-Savarin.) | On dit qu'*un homme a l'air spirituel*, qu'*il a une physionomie spirituelle*, pour dire qu'à son air, à sa physionomie, on présume qu'il a de l'esprit. | *Spirituel* signifie Allégorique, par opposition à Littéral. Jacob et Ésaü, dans le sens *spirituel*, représentent les bons et les méchants.

SPIRITUELLEMENT, adv. D'une manière pleine d'esprit. Il lui répondit fort *spirituellement*. | En esprit, en pensée. Communier *spirituellement*.

SPIRITUEUX, EUSE, adj. Il se dit des liqueurs qui contiennent de l'alcool. Les hommes recherchent, en général, les saveurs fortes et les liqueurs *spiritueuses*. | Subst. Faire abus des *spiritueux*.

SPIRIVALVES, s. f. pl. Conchyl. Coquilles univalves enroulées en spirale et non en cône.

SPIROÏDE, adj. (du gr. σπεῖρα, tour; εἶδος, forme). Contourné en spirale.

SPITZBERG. Géogr. Groupe d'îles de la mer Glaciale, à l'E. du Groenland. Il se compose de trois grandes îles, le Spitzberg, l'île Nord-Est et l'île Sud-Est, et d'une foule de petits îlots. Cette contrée, couverte de rochers, est inhabitable pendant l'hiver, à cause du froid excessif qui y règne.

SPLACHNE, s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, qui offre pour caractères: une gaîne polyphylle; une urne terminale, ordinairement ventrue à sa base et rétrécie au sommet.

SPLANCHNIQUE, adj. (du gr. σπλάγχνον, viscère). Anat. Qui a rapport aux viscères. Nerfs *splanchniques*. Viscères *splanchniques*.

SPLANCHNOGRAPHIE, s. f. Description des viscères. Traité de *splanchnographie*.

SPLANCHNOLOGIE, s. f. Partie de l'anatomie qui traite des viscères. Traité de *splanchnologie*.

SPLANCHNOTOMIE, s. f. Dissection des viscères.

SPLEEN, s. m. (pron. *spline*). Mot anglais qui est à peu près synonyme de Mélancolie, tristesse hypocondriaque. Il est passé dans notre langue avec le même sens. | Le *spleen*, maladie assez commune chez les Anglais, est caractérisé par un dégoût profond de la vie, une tristesse continuelle et une apathie incurable qui, peu à peu, conduisent au désespoir et se terminent souvent par le suicide. Le *spleen*, dans ses rapports avec l'hypocondrie, peut être l'objet d'une appréciation médicale: on sait quelles sont les causes de cette affection, que l'on remarque de préférence chez les gens nerveux et bilieux; mais là où ces principes morbifiques sont compliqués de certaines conditions morales, telles que l'insatiabilité des désirs et la perte des illusions; là enfin où la folie commence, les moyens curatifs ne peuvent être prescrits.

SPLENDEUR, s. f. (pron. *splandeur*). Très-grand éclat de lumière. La *splendeur* du soleil. | Figur. La *splendeur* d'une maison. Nous comptions trouver dans cette ville quelques traces de cette *splendeur* dont elle brillait du temps de Jason.

SPLENDIDE, adj. (pron. *splandide*; du lat. *splendidus*; rad. *splendor*, éclat de lumière). Qui jette un grand éclat de lumière. Soleil *splendide*. | Fig. Qui fait les choses avec magnificence. Homme *splendide*. | Où il y a de la magnificence, de la pompe, qui est somptueux. Repas, festin, table *splendide*. La salle à manger était moins *splendide* que le boudoir qu'il venait de quitter. (A. Dumas.)

SPLENDIDEMENT, adv. (pron. *splandideman*). D'une manière splendide. Traiter *splendidement*.

SPLÉNEMPHRAXIE, s. f. (du gr. σπλήν, rate; ἐμφράσσω, obstruer). Méd. Obstruction de la rate, qui résulte de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionnée par une course forcée ou par la fièvre.

SPLÉNÉTIQUE, adj. et s. Celui, celle qui est attaqué d'une splénite. Dans les *splénétiques*, la rate est gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie de façon qu'on y aperçoit une tumeur squirrheuse. | Qui a le spleen. Les habitants du Nord sont sujets à devenir *splénétiques*. | Se dit aussi des remèdes indiqués dans les obstructions de la rate.

SPLÉNIFICATION, s. f. (du gr. σπλήν, rate, et du lat. *facio*, je fais). Médec. Dégénérescence d'un tissu organique devenu semblable à celui de la rate. On dit aussi *splénisation*.

SPLÉNIQUE, adj. (du gr. σπλήν, rate). Se dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. Artère, veine *splénique*. | Synon. de *Splénétique*.

SPLÉNITE, s. f. (formé du gr. σπλήν, rate, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie). Méd. Inflammation de la rate, caractérisée par la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression.

SPLÉNIUS, s. m. (mot latin dérivé du gr. σπλήν, rate). Anat. Muscle double situé à la partie postérieure du cou et supérieure au dos, allongé, aplati, divisé inférieurement en deux parties. | Adj. Muscle *splénius*.

SPOLÈTE (en ital. *Spoleto*). Géogr. Ville d'Italie, chef-lieu de la province du même nom; 7,000 habitants. Archevêché; belle cathédrale; château fort. Nombreux et beaux restes d'antiquités. La province de Spolète compte environ 130,000 hab.

SPOLIATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui spolie, dépouille par force ou par fraude. La loi punit le *spoliateur*. | Adj. Des nations tour à tour victorieuses et vaincues, persécutrices et persécutées, spoliées et *spoliatrices*.

SPOLIATIF, IVE, adj. Qui dépouille. | Méd. *Saignée spoliative*, Saignée qui diminue notablement la masse du sang.

SPOLIATION, s. f. (pron. *spoliasion*). Action de spolier. C'est une véritable *spoliation*.

SPOLIER, v. a. (du lat. *spoliare*; rad. *spolium*, dépouille. On dit, à l'imparfait de l'indicatif, *nous spoliions*, *vous spoliiez*, avec deux *i*; de même qu'au présent du subjonctif, *que nous spoliions*, *que vous spoliiez*). Dépouiller par force ou par fraude. Spolier quelqu'un d'une chose. On l'a *spolié* de son héritage. Les Russes *ont spolié* la Pologne.

SPONDAÏQUE, adj. Qui tient du spondée. | Se dit particulièrement, en parlant des poésies latines ou grecques, des vers hexamètres qui, au lieu de finir par un dactyle et un spondée, finissent par deux spondées. Le vers *spondaïque* doit se terminer par un seul mot. | *Vers spondaïque*, Se dit aussi d'un vers composé entièrement de spondées, et d'un vers hexamètre dont tous les pieds sont des spondées, à l'exception de l'avant-dernier, qui est un dactyle.

SPONDÉE, s. m. Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, composé de deux syllabes longues. Le vers hexamètre est composé de dactyles et de *spondées*. Le *spondée* est une mesure grave et lente à la différence du dactyle, qui est rapide et léger.

SPONDIAS, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, se compose d'arbres propres aux contrées chaudes. On distingue particulièrement le *spondias doux*, ou *arbre de Cythère*, de l'île Taïti.

SPONDYLE, s. m. Anat. Vertèbre. | Hist. nat. Genre de mollusques ostracés, à coquille bivalve, voisins des huîtres et des peignes.

SPONGIABILITÉ, s. f. État de ce qui est spongieux. La *spongiabilité* du poumon.

SPONGIAIRES, s. m. pl. Hist. nat. Classe de zoophytes, comprenant les *éponges* et toutes les productions analogues du règne animal où l'individualité n'apparaît que dans les corps reproducteurs.

SPONGIEUX, EUSE, adj. Poreux, de la nature de l'éponge, semblable à l'éponge. Le poumon est *spongieux*. La rate est de substance *spongieuse*. La pierre ponce est *spongieuse*. Tissu *spongieux*.

SPONGILLE, s. f. Hist. nat. Genre de spongiaires d'eau douce. La *spongille fluviale* forme sur les pierres, au fond de l'eau courante, des masses encroûtantes, molles.

SPONGIOLE, s. f. Bot. Organes des végétaux qui absorbent très-facilement et très-abondamment l'humidité. Des *spongioles radicales* existent à l'extrémité du chevelu des racines, où elles absorbent la sève qui nourrit les plantes.

SPONGIOSITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est spongieux. La *spongiosité* des pierres ponces.

SPONGITE, s. f. Pierre remplie de plusieurs trous, et qui imite l'éponge.

SPONTANÉ, ÉE, adj. Il se dit de tout ce qui s'exécute de soi-même, volontairement. Mouvement *spontané*. Action *spontanée*. | Méd. *Évacuation spontanée*, Celle qui se fait sans qu'on ait rien pris pour cet effet. | *Plantes spontanées*, Plantes qui naissent sans le secours de l'art.

SPONTANÉITÉ, s. f. Qualité de ce qui est spontané; action par laquelle un être agit en vertu d'un mouvement qui lui est propre. La *spontanéité* de l'âme humaine. | La spontanéité de l'homme peut être considérée, soit dans l'activité proprement dite, soit dans l'intelligence. Dans son mode actif, c'est l'éveil d'une force qui tend à se déployer; elle est sollicitée ordinairement par quelque besoin de notre nature qui cherche à se satisfaire; elle se porte directement vers son objet, et ses opérations sont presque toujours infaillibles. Dans son mode intellectuel, c'est la première vue que nous percevons des choses; c'est cette perception soudaine de l'ensemble qui nous saisit dès qu'une masse d'objets ou d'idées vient frapper nos sens ou notre esprit.

SPONTANÉMENT, adv. D'une manière spontanée. Agir *spontanément*. Maladie déclarée *spontanément*. La révolution a éclaté *spontanément*.

SPORADES, s. f. pl. (du gr. σπείρω, je disperse, je sème). Géogr. Iles célèbres de l'Archipel, ainsi nommées parce qu'elles sont dispersées et comme semées sur la mer. Elles sont situées le long de la côte occidentale de l'Anatolie, à l'E. des Cyclades, entre Samos au N. et Rhodes au S. E. Les plus remarquables de ces îles sont: Pathmos, Cos, Stanco, Leros, Calymne, etc. | On nomme quelquefois ainsi les étoiles dispersées dans le ciel sans faire partie des constellations.

SPORADIQUE, adj. Qui est dispersé, isolé. Se dit des maladies qui frappent isolément, par opposition aux maladies épidémiques. Choléra *sporadique*. Typhus *sporadique*.

SPORANGE, s. m. (du gr. σπορά, graine; ἀγγεῖον, vase). Nom donné aux vésicules ou cap-

sules membraneuses qui renferment les spores d'un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORE, s. m. (du gr. σπορά, semence). Bot. Corpuscule reproducteur des mousses.

SPORIDIE, s. f. (du gr. σπορά, graine; εἶδος, ressemblance). Bot. Corpuscule reproducteur des champignons, quand on est incertain si l'on doit les considérer comme des spores gongyles, ou comme des sporanges, ou gongylanges.

SPORT, s. m. Mot anglais qui signifie *divertissement, jeu, plaisir;* mais il exprime plus particulièrement les plaisirs de la chasse et des courses. Il n'y a guère que les oisifs qui cultivent le *sport*.

SPORTULE, s. f. (du lat. *sportula*). Chez les Romains, Panier ou corbeille dans laquelle les pauvres allaient recevoir ce que les riches leur donnaient. | Distribution que les particuliers faisaient à leurs clients, dans diverses circonstances. Galien, à son avénement, donna à chaque sénateur une *sportule*, et à chaque dame romaine, quatre médailles d'or. (Pollion.)

S. P. Q. R. Abréviation des mots latins *Senatus Populus Que Romanus*, Le sénat et le peuple romain. Ces caractères étaient gravés sur les drapeaux, sur les monuments, sur les médailles, etc.

SPRÉE. Géogr. Rivière d'Europe, qui prend sa source dans le royaume de Saxe (en Lusace), arrose Berlin et tombe dans le Havel, à Spandau.

SPUMESCENT, ENTE, adj. (du lat. *spuma*, écume). Qui ressemble à l'écume, qui écume, jette de l'écume. | Bot. Se dit, particulièrement, des plantes qui ressemblent à de l'écume pour l'aspect.

SPUMEUX, EUSE, adj. (du lat. *spumosus;* rad. *spuma*, écume). Rempli, couvert d'écume.

SPUMOSITÉ, s. f. État spumeux; propriété de se mettre en écume. La *spumosité* de l'eau de savon.

SPUTATION, s. m. (pron. *sputasion;* du lat. *sputare*, cracher). Méd. Action de cracher, crachement. On est fatigué d'une *sputation* fréquente.

SQUALE, s. m. (pron. *skouale*). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des sélaciens de Cuvier ou des plagiostomes de Duméril, renfermant un grand nombre d'espèces au corps allongé, légèrement comprimé, revêtu d'une peau rugueuse et très-dure, et terminé postérieurement par une queue grosse, charnue et comme fourchue; au museau proéminent; à la bouche située transversalement sous le museau, et garnie de dents fortes, pointues, extrêmement tranchantes. Les *squales* sont les poissons les plus voraces des mers; ils parviennent à des dimensions considérables. On les a divisés en plusieurs sous-genres; les principaux sont la *roussette*, le *requin*, le *milandre*, la *scie*, l'*aiguillat*, le *humantin* et le *marteau*.

SQUAME, s. f. (pron. *skouame;* du lat. *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux bractées qui composent le péricline des synanthérées. | Méd. Petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tisau cutané. On appelle *desquamation* la chute de ces squames.

SQUAMELLE, s. f. (pron. *skouamèle;* du lat. *squamella*, dim. de *squama*, écaille). Bot. Appendice du clynanthe des synanthérées, dont chacun accompagne extérieurement une fleur, de sorte que leur nombre n'excède point celui des fleurs.

SQUAMELLIFORME, adj. (du lat. *squamella*, squamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'une écaille. | Bot. Qui a la forme des squamelles.

SQUAMELLULE, s. f. (du lat. *squamellula*, dim. de *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux parties qui constituent l'aigrette des synanthérées. | Petites écailles placées à l'orifice de la corolle de certaines plantes. On dit aussi *Squamule*.

SQUAMEUX, EUSE, adj. (du lat. *squamosus*, fait de *squama*, écaille). Qui est formé ou composé d'écailles). Bulbe *squameux*. Aigrette *squameuse*. | *Fruits squameux*, Fruits formés d'écailles soudées.

SQUARE, s. m. (mot anglais qui signifie *place carrée*). Place publique au milieu de laquelle est une espèce de parc ou jardin entouré d'une grille. Le *square* de la Tour Saint-Jacques.

SQUARREUX, EUSE, adj. (pron. *skouareu, euze*). Bot. Se dit de toute partie de plante qui est composée d'écailles raides et rapprochées.

SQUELETTE, s. m. (pron. *skelète*, du gr. σκελετός, aride, desséché, c. à d. cadavre desséché, dont il ne reste plus que les os). Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné dans leur situation naturelle. Un *squelette* d'homme. Un *squelette* d'enfant. Le *squelette* d'un cheval, d'un oiseau. La mort est représentée comme un *squelette* qui tient une faux. Les Égyptiens s'excitaient mutuellement à jouir des plaisirs de la table et des douceurs de la vie en présentant un *squelette* aux yeux des convives, avec ces mots : « *Jouis et bois en voyant ce que tu deviendras.* » (Encycl.) | Charpente osseuse qui sert d'appui à tous les autres organes, et qui représente tantôt des leviers dont les muscles sont les puissances, tantôt des cavités destinées à loger des organes essentiels de la vie, et à les garantir de l'action des corps extérieurs. Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Le *squelette de l'homme adulte* se compose d'un très-grand nombre d'os, doubles pour la plupart, et toujours symétriques. On y trouve environ 250 pièces. Le *squelette des jeunes enfants* présente un plus grand nombre d'os, parce qu'il y en a qui, à cette époque, sont divisés en plusieurs pièces, et qui, plus tard, se soudent intimement. Le *squelette de la femme* est plus petit, plus grêle que celui de l'homme; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les épaules sont plus basses; les membres supérieurs plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Mais c'est surtout par la configuration du bassin que le squelette de la femme se reconnaît facilement. | *Squelette naturel*, Celui dont tous les os se tiennent encore par les tendons et les ligaments qui les unissent dans l'être vivant. | *Squelette artificiel*, Celui dont les os, parfaitement nettoyés et blanchis, sont réunis par des fils de fer ou de laiton qui les maintiennent en place tout en leur conservant leurs mouvements naturels. | Fig. et famil. Personne extrêmement maigre et décharnée. C'est un *squelette*, un vrai *squelette*, un *squelette* ambulant. | Fig. Ouvrage d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche, aride.

SQUELETTOLOGIE, s. f. Partie de l'anatomie qui traite des parties solides du corps. Elle comprend l'*ostéologie* et la *syndomologie*.

SQUILLE, s. f. (pron. *skile*). Hist. nat. Genre de crustacés de la famille des unipeltés, au corps étroit, allongé, demi-cylindrique, recouvert d'un test assez mince, et composé de douze segments. Les *squilles* habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Leur chair est d'un goût fort agréable. La *squille mante*, longue de 20 centimètres, habite la mer Méditerranée.

SQUINE, s. f. (pron. *skine*). Bot. Plante du genre salsepareille, qui croît en Chine, et dont les racines, grosses, noueuses, tuberculeuses, pesantes, ligneuses, ont une saveur légèrement astringente.

SQUIRRHE, s. m. (pron. *skire;* du gr. σκίῤῥος, rad. σκίρος, marbre). Tumeur dure et non douloureuse qui se forme en quelques parties du corps. Le *squirrhe* est le premier degré du cancer.

SQUIRRHEUX, EUSE, adj. (pron. *skireu, euze*). De la nature du squirrhe. Tumeur *squirrheuse*.

ST! ST! Terme invariable dont on se sert comme d'interjection pour appeler, pour recommander le silence. *St*, taisez-vous! Cette interjection est l'abrégé du mot latin *silentium*, silence.

STABAT, s. m. Premier mot d'une hymne adressée à la Vierge, chez les catholiques. | Composition musicale du *Stabat*. Le *Stabat* a été mis en musique par les plus célèbres musiciens, Pergolèse, Haydn.

STABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est stable, fixe, immobile. La *stabilité* d'un État, d'une convention, d'un caractère. La *stabilité* des États dépend de la conformité du gouvernement avec les idées, les sentiments et le caractère de la nation.

STABLE, adj. (du lat. *stabilis*, même sens; rad. *stare*, se tenir debout). Qui est dans une situation, dans un état solide. Un édifice *stable*. | Assuré, durable. Fortune *stable*. Rien n'est *stable*.

STABULATION, s. f. (pron. *stabulasion;* du lat. *stabulum*, étable). Action, manière d'entretenir une étable. Une *stabulation* si vicieuse tient à des préjugés et à de fausses idées d'économie. (Grognier.)

STACCATO, adv. Mus. Mot italien qui veut dire que chaque son doit être émis isolément, brièvement, et de manière enfin à ce que les notes soient piquées et parfaitement détachées l'une de l'autre.

STACHYDE, s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des plantes à tiges carrées, aux feuilles opposées, aux fleurs répandant, quand on les froisse, une odeur peu agréable. La *stachyde* des marais. La *stachyde* des bois.

STADE, s. m. (du gr. στάδιον, stade). Mesure itinéraire en usage chez les Grecs, et sur la valeur de laquelle les archéologues ne sont pas d'accord. Quelques-uns pensent que le *stade* valait 333 mètres; d'autres prétendent que c'était, à proprement parler, la mesure de la course ordinaire de l'homme. Du reste, c'était un nom commun à diverses mesures itinéraires anciennes que l'on distinguait par des épithètes. *Stade* olympique. *Stade* pythique. *Stade* philétérien. *Stade* romain ou italique. Grand *stade* asiatique. *Stade* nautique. | Carrière ou espace dans lequel les Grecs s'exerçaient au jeu de la course. Selon Pausanias, il y avait un stade en marbre blanc sur l'isthme de Corinthe. Le cirque, chez les Romains, remplaça le stade des Grecs, autant pour les usages que pour la forme; seulement, les cirques romains l'emportèrent en grandeur et en magnificence sur les stades grecs. (Encycl.)

STAËL-HOLSTEIN (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de). Une des publicistes françaises les plus distinguées; était fille de Necker. Elle naquit à Paris en 1766. La maison de Mme Necker était fréquentée par les littérateurs les plus éminents, et c'est au milieu de cette société d'élite que sa fille puisa le goût des beaux-arts et de la littérature. A peine âgée de vingt ans, elle composa trois nouvelles, qu'elle publia vers 1789. Cet essai fut suivi des *Lettres sur les écrits et le caractère de J. J. Rousseau*, ouvrage plein de traits délicats, d'aperçus fins et variés et où se révèle déjà hautement l'esprit philosophique de l'auteur. Ayant épousé de Staël-Holstein, gentilhomme suédois, elle voyagea en Allemagne, puis revint à Paris, où elle commença à publier des écrits politiques. Ses principes déplurent à Napoléon, qui l'exila en 1803, et une seconde fois en 1812. Mme de Staël détestait l'empereur non-seulement parce que, selon elle, il opprimait la France, mais plus encore parce qu'il opprimait la Révolution, dont elle aima toujours les principes. Elle mourut en 1817. Ses œuvres principales sont : *Corinne*, roman; de la *Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales;* de l'*Allemagne; Considérations sur les principaux événements de la Révolution française.*

STAFFORD. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté du même nom; 10,000 habitants. Tanneries, fabriques de bottes et souliers. | Le *comté de Stafford*, au centre de l'Angleterre, a 100 kilom. sur 75 et 510,000 habitants.

STAGE, s. m. (du lat. *statio*). En général, Temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à remplir certaines professions. | Espace de temps pendant lequel les licenciés en droit sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits au tableau des avocats. La durée du stage est fixée à trois ans consécutifs, qui ne peuvent être interrompus pendant plus de trois mois. Les clercs de notaires, d'avoués, d'huissiers, sont également tenus à un stage. | Temps pendant lequel les jeunes médecins sont obligés de fréquenter les cours de médecine et les hôpitaux avant d'exercer eux-mêmes.

STAGIAIRE, adj. Qui fait son stage. Avocat *stagiaire*. Médecin *stagiaire*. | Qui concerne le stage. Période *stagiaire*. | Substantiv. Les *stagiaires*.

STAGIRE. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, proche du golfe Strymonique. Elle est célèbre pour avoir donné naissance à Aristote, que l'on appelle souvent, pour cette raison, le *philosophe de Stagire* ou le *Stagirite*.

STAGNANT, ANTE, adj. (du lat. *stagnare*, dormir en étang, en parlant des liquides). Qui ne coule point, qui dort en étang. Ces couches reçoivent le nitre d'autant plus abondamment, que ces mêmes eaux y demeurent sans écoulement et presque *stagnantes*. (Buffon.) | Où l'eau séjourne. Virgile oppose les fleuves aux marais *stagnants*. (Bern. de St-Pierre.) | Méd. Se dit des humeurs, du sang, lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent dans quelque partie du corps. | Fig. Les richesses, les priviléges rendent *stagnantes* des facultés naturelles que le besoin eût stimulées. (Boiste.)

STAGNATION, s. f. (pron. *stagnasion;* rad. *stagnant*). État d'une eau dormante, stagnante. La *stagnation* des eaux dans les terres détermine les mares, les étangs, les lacs. | Méd. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement. La *stagnation* du sang et des humeurs. | Fig. Suspension des affaires de banque, de commerce, qui languissent. La *stagnation* des affaires, du commerce, de l'industrie. | Figur. État d'immobilité des choses morales. La *stagnation* de l'intelligence, des idées.

STALACTITE, s. f. (du gr. σταλάζω, je tombe goutte à goutte). Nom donné à des concrétions calcaires qui se forment dans l'intérieur des grottes par l'infiltration lente et continue des eaux. Les *stalactites* sont attachées au plafond: elles croissent de haut en bas, sont allongées, de forme conique.

STALAGMITE, s. f. (du gr. σταλαγμός, filtration, suintement). Nom donné à des concrétions pierreuses qui se forment sur le sol perpendiculairement au-dessous des stalactites. V. STALACTITE.

STALLE, s. f. Siéges de bois placés autour du chœur d'une église, dont le fond se lève et se baisse, et sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Il y a généralement deux rangs de *stalles* ou *formes* dans les églises, l'un haut et l'autre bas. Les hautes *stalles* sont pour les prêtres, les basses pour les chantres, etc. | Siéges placés à l'orchestre des théâtres et dont le

fond se lève et se baisse comme celui des stalles d'église. Billet de *stalle*. Acheter une *stalle*.

STAMBOUL. Géogr. Nom que les Turcs donnent à Constantinople. V. CONSTANTINOPLE.

STAMINAIRE, adj. (du gr. στήμων, étamine). Bot. Se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines. Fleurs *staminaires*.

STAMINAL, ALE, adj. Bot. Qui a rapport à l'étamine.

STAMINEUX, EUSE, adj. Bot. Dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE, adj. Bot. Qui porte des étamines.

STANCE, s. f. (de l'ital. *stango*, repos, arrêt). Nom donné, en poésie, à un certain nombre de vers formant un sens complet et arrangés symétriquement. *Stance* régulière. La mesure des vers qui doivent entrer dans une stance dépend uniquement de la volonté du poète ; mais toutes les stances qui composent une même pièce sont soumises aux mêmes règles. Les *couplets* des chansons, les *strophes*, ne sont autre chose que des stances. Une stance peut avoir de trois à douze vers. On donne les noms particuliers de *tercet*, *quatrain*, *sizain*, *octave* aux stances de trois, quatre, six et huit vers.

STANHOPE, s. f. Presse de fonte inventée par l'Anglais Stanhope. Cette presse a remplacé avec avantage les anciennes presses en bois.

STANISLAS LECZINSKI. Roi de Pologne, né à Lemberg en 1682. Le roi Auguste II ayant été déclaré inhabile à porter la couronne, Charles XII, roi de Suède, fit élire à sa place Stanislas Leczinski (12 juillet 1704). Privé bientôt de l'appui de Charles XII, Stanislas se vit obligé de céder le trône à Auguste, qui avait pris les armes, et se retira en Alsace. Auguste II étant mort en 1733, Stanislas retourna en Pologne, et se rendit à Dantzig pour se faire des partisans. Cette ville fut prise, et le roi n'échappa à ses ennemis qu'à l'aide de travestissements. Par le traité de 1736, il renonça au trône, conserva le titre de roi, et obtint la jouissance du duché de Lorraine, qui à son décès devait revenir à la France. Il fit le bonheur de ses nouveaux États, embellit Nancy, fit fleurir les sciences et les arts, et se fit adorer pour sa bienfaisance. Il mourut en 1766. Sa fille, Marie Leczinska, avait épousé le roi Louis XV. Il a laissé quelques écrits.

STANNATE, s. m. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'oxyde stannique avec les bases salifiables.

STANNEUX, EUSE, adj. (du lat. *stannum*, étain). Qui tient de l'étain. | *Oxyde stanneux*, Le premier degré d'oxydation de l'étain. | *Sulfure stanneux*, Premier degré de sulfuration de l'étain. | *Sel stanneux*, Combinaison de l'oxyde stanneux avec les acides, et du sulfure avec les sulfides.

STANNIQUE, adj. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Qui tient de l'étain. | *Oxyde stannique*, Second degré d'oxydation de l'étain. | *Sulfure stannique*, Second degré de sulfuration de l'étain. | *Sels stanniques*, Combinaison de cet oxyde stannique avec les acides, et du sulfure stannique avec les sulfites.

STANOVOÏ (monts). Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie qui s'étend depuis les monts Kiakhta jusqu'au cap Oriental. Une de ces branches sépare la Chine de la Sibérie.

STAPÉLIE, s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, renferme des plantes succulentes ou grasses, à tiges souvent anguleuses, et parsemées d'éminences ou de tubercules coniques ; à fleurs solitaires ou géminées, sortant des aisselles des tubercules. Ces plantes sont presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. On en connaît près de deux cents espèces, dont plus de cinquante se cultivent dans nos écoles de botanique.

STAPHISAIGRE, s. f. (pron. *stafisègre*). Bot. Plante du genre dauphinelle, qu'on appelle aussi *herbe aux poux*, d'après ses propriétés.

STAPHYLE, s. f. (du gr. σταφυλή, raisin). Les Grecs ont donné ce nom à la luette, parce qu'elle pend au palais comme une petite grappe de raisin, et qu'elle en a la forme. Ce mot est inusité.

STAPHYLIER, s. m. (du gr. σταφυλή, raisin). Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant de petits arbrisseaux cultivés dans les jardins d'agrément. Le *staphylier à feuilles ailées*, vulgairement appelé *nez coupé* et *faux pistachier*, est commun en France. Il s'élève de trois à cinq mètres, et porte des rameaux nombreux. Il fleurit en avril ou en mai ; ses fleurs sont peu apparentes, mais la beauté du feuillage fait de cet arbuste un de ceux qui parent le mieux un jardin. La racine peut servir à teindre en rouge. Les fruits, capsules vertes, renfermant plusieurs semences, fournissent une huile douce qui peut servir à préparer les aliments.

STAPHYLIN, s. m. Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres. Ce genre comprend les plus grandes espèces de la famille. Ils répandent presque tous une odeur désagréable lorsqu'on les saisit, et rejettent une liqueur contenue dans deux vésicules placées près de la partie anale. Les espèces les plus remarquables sont le *staphylin-machelier* et le *staphylin odorant*.

STAPHYLÔME, s. m. Méd. Nom donné à plusieurs affections ou tumeurs du globe de l'œil. Le *staphylôme* de la cornée. Le *staphylôme* de la sclérotique. Le *staphylôme* de l'iris.

STAPHYLORRHAPHIE, s. f. Chir. Suture de la luette ; opération par laquelle on remédie à la division congéniale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, ce qui en détermine la réunion.

STAROSTE, s. m. Seigneur polonais qui jouissait d'une starostie, c. à d. qui possédait, au nom du roi, un fort, une terre ou toute autre partie du domaine royal. Les *starostes* faisaient la police dans leur domaine, y percevaient eux-mêmes les revenus, à la charge d'en payer le quart au roi, et avaient une espèce de petite cour.

STAROSTIE, s. f. Domaine du staroste, fief faisant partie de l'ancien royaume de Pologne, cédé par les rois à des gentilshommes pour les aider à soutenir les frais des guerres. Des *starosties* avaient une juridiction ; d'autres n'en avaient pas.

STASE, s. f. (du gr. στάσις, pause). Méd. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, séjour causé par la cessation ou la lenteur de leur mouvement.

STATHOUDER, s. m. Mot emprunté du hollandais, qui signifie Amiral et capitaine général. C'est le nom que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies. Le premier stathouder fut Guillaume de Nassau, vers la fin du XVIe siècle. Ces magistrats, d'abord subordonnés aux États, agrandirent les attributions de leur charge aux dépens des droits et de la liberté des Provinces-Unies, et acquirent une grande puissance. Après la mort de Guillaume II, une assemblée nationale, réunie à la Haye, abolit le stathoudérat, et rétablit la république sur les bases constitutionnelles (1651). Mais, après la mort de Witt, qui gouvernait la république sous le titre de *grand pensionnaire* (1672), le parti orangiste rétablit le stathoudérat pour Guillaume III, qui depuis fut roi d'Angleterre. Le stathoudérat fut une deuxième fois aboli ; mais les États le rétablirent encore en 1747, et le déclarèrent héréditaire. Il ne fut définitivement détruit qu'en 1792, lors de l'envahissement de la Hollande par les armées françaises.

STATHOUDÉRAT, s. m. Dignité du stathouder.

STATHOUDÉRIEN, IENNE, adj. Qui concerne la personne ou l'autorité du stathouder. | Substantiv. *Les stathoudériens*, Les partisans du stathoudérat.

STATICE, s. f. Bot. Genre de la famille des plombaginées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, au port élégant, garnies de fleurs, aux couleurs variées. La *statice-gazon* est appelée vulgairement *petit gazon* ou *gazon d'Olympe*.

STATION, s. f. (pron. *stasion* ; du lat. *statio* ; rad. *stare*, être debout, s'arrêter, demeurer). Action de se tenir debout ; immobilité active et volontaire du corps, que la contraction permanente de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustension, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité tombe sur cette base. | En général, Manière dont un animal se tient. | Astron. État d'une planète qui ne paraît ni avancer ni reculer dans le zodiaque. | Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. Ne faire qu'une *station*, qu'une courte *station*. | Endroit où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs. | Dans les lignes de chemins de fer, Endroit où s'arrête un convoi pour prendre ou déposer des voyageurs. Il y a dix minutes de telle *station* à telle autre. | Église, chapelle, autel désigné par le supérieur ecclésiastique où l'on va faire certaines prières, afin de gagner des indulgences. | Prières que l'on fait à une station. | Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, Lieu où l'on se place pour faire l'observation convenable. | Mar. Certaine étendue de mer, certain parage assigné à des navires pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. *Station* navale. Quitter la *station*. | Nombre des navires qui sont en station. Relever la *station*. | Bot. Nature particulière des localités dans lesquelles chaque espèce de plantes a coutume de croître.

STATIONNAIRE, adj. (pron. *stasionère* ; du lat. *stare*, s'arrêter). Astron. Se dit d'une planète, lorsqu'elle paraît n'avoir aucun mouvement parmi les étoiles fixes. En général une planète paraîtra *stationnaire* lorsque la ligne qui joint la terre et le centre de la planète sera tangente à l'orbite de la planète, c. à d. sera perpendiculaire au rayon de cet orbite. | Qui demeure au même point, sans faire de progrès. Les arts étaient *stationnaires*. | S. m. Mar. Tout navire en station, et particulièrement petit navire de guerre mouillé en tête d'une rade pour exercer une sorte de police. Le *stationnaire*.

STATIONNAIREMENT, adv. (pron. *stasionèreman*). D'une manière stationnaire.

STATIONNEMENT, s. m. (pron. *stasioneman*). Action de stationner, en parlant des voitures. Le *stationnement* des voitures sur la voie publique est interdit par les ordonnances de police.

STATIONNER, v. n. (rad. *station*). Faire une station, s'arrêter dans un lieu, en parlant des voitures publiques. Les fiacres *stationnent* sur la place.

STATIQUE, s. f. (du gr. στατική, sous-entendu θεωρία, la science du poids, du pesage, féminin de l'adjectif στατικός, qui pèse). Branche de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres ; son but est de rechercher les rapports qu'ont entre elles plusieurs forces qui se combattent et qui anéantissent leurs effets réciproques et opposés ; tandis que l'autre branche de la mécanique, la dynamique, a pour objet les propriétés du mouvement considéré en lui-même, ou produit par l'action ou la réaction que plusieurs corps exercent les uns sur les autres. La *statique* se divise en deux parties, l'une qui conserve le nom de *statique* et qui a proprement pour objet les lois de l'équilibre des solides, et l'autre, qu'on appelle l'*hydrostatique* ou *statique des liquides*, a pour objet l'équilibre des fluides. C'est dans la statique qu'on traite des différentes machines simples ou composées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, etc.

STATISTICIEN, IENNE, adj. et s. Celui, celle qui étudie la statistique, qui se livre à des recherches statistiques. Les *statisticiens* de la France.

STATISTIQUE, s. f. (du lat. *status*, état). Mot qui fut employé, vers le milieu du siècle dernier, par Achenwal, professeur à Gœttingue, pour comprendre dans un traité général et méthodique l'exposé des forces physiques, morales et politiques des divers États qui composaient l'Europe à l'époque où il écrivait. Ce premier traité créa une science nouvelle que l'on peut définir, en d'autres termes moins généraux : Science qui apprend à connaître un État sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, lequel moment donné est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé envisagé dans différentes périodes. Étudier la *statistique*. S'appliquer à la *statistique*. Professeur de *statistique*. | Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à son commerce, à ses ressources agricoles et industrielles. *Statistique* de la France, d'un département. *Statistique* de l'Europe. | Fig. On a dit, à propos du prix Monthyon, que l'Académie française s'est chargée de faire tous les ans la *statistique* de la vertu. | Adjectiv. Description *statistique*. Mémoire *statistique*. Connaissances *statistiques*. | Cette science n'est pas aussi nouvelle que son nom de statistique. Des recherches statistiques se pratiquaient dès les temps les plus reculés, en Asie et en Afrique. En Chine, il est de notoriété publique que depuis un temps immémorial le gouvernement recueille périodiquement des états statistiques sur tout ce qui peut intéresser ce vaste empire. Chez les Grecs, Aristote et Xénophon assurent que cette coutume était en usage de leur temps. Chez les Romains, le roi, et plus tard les censeurs, faisaient tous les cinq ans le recensement général du peuple sur les places publiques ; et Auguste, l'an 21 de J. C., fit faire un dénombrement général de tout l'empire, que ses successeurs ont observé depuis. Avant la conquête du Pérou par les Espagnols, les *quippos*, contenant l'état exact de la population, y étaient scrupuleusement tenus par des fonctionnaires. Sous la première race, en France, de 481 à 750, on trouve quelques états sur les propriétés et les personnes. En 864, sous Charles le Chauve, il est enjoint aux comtes des provinces de tenir un état exact des habitants, de leur différentes professions, de leurs biens, de leurs facultés, de leurs talents, etc. En Angleterre, Guillaume le Conquérant fit continuer, sous le nom de *doomday book*, une description statistique de l'Angleterre, qui renfermait le nombre des villes, des bourgs et le nombre d'habitants de chacun, divisés en hommes libres, vilains, manants, etc. En 1800, Duquesnoy (Adrien) donna à cette science une direction d'ensemble à laquelle tous les préfets con-

coururent. Le ministre de l'intérieur leur adressa un plan d'annuaire statistique; plusieurs de ces magistrats publièrent, à partir des années 1802 à 1804, des mémoires dont la plupart sont remplis de recherches intéressantes, d'aperçus excellents d'économie politique d'une exactitude rigoureuse. On connaît les progrès que la science statistique a faits jusqu'à ce jour. Chaque pays, chaque province peut avoir sa statistique. On peut même faire la statistique des différentes branches dont se compose la statistique générale, soit pour un état ou une de ses parties, soit pour plusieurs états. La statistique générale, celle qui embrasserait le globe tout entier, serait le bilan de l'humanité et des forces dont elle dispose.

STATOR, adj. lat. signifiant *qui arrête*. Surnom donné par les Romains à Jupiter.

STATUAIRE, s. (pron. *statuère*). Celui, celle qui fait des statues. Phidias fut le plus grand *statuaire* de l'antiquité. | Adj. Qui est propre à faire des statues. Le marbre *statuaire* est blanc. | Qui concerne les statues. Art *statuaire*. | *Colonne statuaire*, Colonne terminée par une statue. | Ce mot n'est guère usité que dans le style soutenu et en parlant des artistes de l'antiquité, car en parlant des modernes on se sert plutôt du mot *sculpteur*. | S. f. Art de faire des statues; art du statuaire. La *statuaire* comprend tous les procédés par lesquels on fait des statues. V. SCULPTURE et STATUE.

STATUE, s. f. (du lat. *statua*; rad. *stare*, se tenir debout). Représentation d'une figure humaine entière et de plein relief. *Statue* de marbre, de bronze. *Statue* de bois, d'argile. *Statue* antique. Dresser, élever, ériger des *statues*. La Vénus de Milo, qu'on voit au musée du Louvre, est une des plus belles *statues* connues. Une légère incorrection de dessin, qu'on daignerait à peine apercevoir dans un tableau, est impardonnable dans une *statue*. (Diderot.) Nous distinguions déjà le temple d'Apollon, et cette prodigieuse quantité de *statues* qui sont semées sur différentes places: (Barthélemy.) | Les statues sont taillées ou coulées. L'exécution d'une statue en marbre ou en pierre comprend d'abord la composition du modèle en matière molle ou la *plastique* : c'est la partie la plus importante du travail; puis le dégrossissement du bloc, qui s'exécute par le praticien. Ce travail achevé, l'artiste termine son œuvre avec le ciseau. Les statues coulées en bronze comprennent, outre la composition du modèle, la fabrication du moule, qui est ordinairement en sable fin ou en argile, et le coulage, qui est l'œuvre du fondeur. | Fig. Personne froide et sans activité. Cette femme est une vraie *statue*. | *Statue allégorique*, Statue qui représente quelque symbole, comme les parties de la terre, les saisons, les âges, les éléments, les heures du jour. Telles sont les statues modernes du parc de Versailles. | *Statue colossale*, Statue qui excède le double ou le triple du naturel, ou statue d'une hauteur démesurée. | *Statues curules*, Celles qui sont dans des chariots ou dans les chars de course tirés par des chevaux. | *Statue équestre*, Statue qui représente un homme à cheval, comme celle de Henri IV sur le pont Neuf de Paris. | *Statue de fonte*, Statue de plusieurs morceaux séparés et remontés sur une armure de fer, ou statue formée de grands morceaux fondus d'un jet. | *Statue grecque*, Statue nue et antique. Les statues grecques représentaient les divinités ou les athlètes des jeux olympiques ou les héros. | *Statue iconique*, Statue qui a la taille et la figure de la personne qu'elle représente. | *Statue pédestre*, Statue qui est en pied ou debout. | *Statue persique*, Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonne dans les bâtiments. | *Statue romaine*, Statue couverte de quelques vêtements.

STATUER, v. a. Ordonner, régler d'une manière stable. La Convention nationale ne *statua* rien que dans l'intérêt des masses. | Absol. Les lois humaines *statuent* sur le bien. (Montesquieu.)

STATUETTE, s. f. (dimin. de *statue*). Petite statue. Le salon est orné de *statuettes*.

STATU QUO (IN). Mots pris du latin et qui signifient : *dans l'état où sont actuellement les choses*. | Substantiv. Maintenir le *statu quo*.

STATURE, s. f. (du lat. *statura*, même signif.) Hauteur de la taille d'une personne. *Stature* ordinaire. Avoir une *stature* colossale. L'homme de courte *stature* a le pouls plus fréquent et plus rapide que les individus de haute taille. (Virey.)

STATUT, s. m. (du lat. *statutum*, rad. *stare*, rester). Loi, règlement. En vertu de ce *statut*, le pauvre fut spolié. (Montesquieu.) | *Statut personnel*, Celui qui règle directement et principalement la capacité ou l'incapacité des personnes pour contracter. | Règle, règlement établi pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté. Faire des *statuts*. Dresser des *statuts*. Les *statuts* écrits d'une société, d'une académie. | Le mot *statut* est un terme générique qui comprend toutes sortes de lois et de règlements. Chaque disposition d'une loi est un *statut* qui permet, ordonne ou défend quelque chose. Il y a des *statuts généraux*, il y en a de *particuliers*. Les premiers sont des lois générales qui obligent tous les citoyens; les *statuts particuliers* sont des règlements faits pour une seule ville, une seule église, une communauté. | *Statut de sang*, Nom que l'on donne en Angleterre au règlement que fit Henri VIII touchant la religion.

STAUROTIDE, s. f. (du gr. σταυρός, croix). Minér. Substance d'un brun rougeâtre et grisâtre, fusible et fritte, et s'offrant toujours cristallisée sous la forme de prismes rhomboïdaux.

STEAM ou **STEAM-BOAT**, s. m. (de l'angl. *steam*, vapeur; *boat*, bateau). Bateau à vapeur.

STEAMER, s. m. (rad. *steam*, vapeur). Mot anglais par lequel on désigne les bateaux à vapeur en Angleterre et en Amérique. Voyager à bord d'un *steamer*. Les *steamers* américains, anglais.

STÉARATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases salifiables. *Stéarate* de potasse. *Stéarate* de plomb. *Stéarate* de baryte.

STÉARINE, s. f. (du g. στέαρ, suif). Chim. Principe immédiat qui fait partie de la graisse, et qui est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. La *stéarine* est incolore, insipide, peu odorante, fusible à 38 degrés du thermomètre centigrade, soluble dans l'alcool bouillant.

STÉARIQUE, adj. (du gr. στέαρ, suif). Qui a de la ressemblance, du rapport avec le suif; qui est de la nature du suif. | Il se dit particulièrement d'un acide qui se forme par l'action des alcalis sur la stéarine. L'acide *stéarique* existe en combinaison avec les graisses animales. C'est un corps blanc, cristallin, insoluble dans l'eau; mais il se dissout dans l'éther et dans l'alcool, où il se dépose sous forme d'aiguilles nacrées. Cet acide, mélangé avec l'acide margarique, sert à la fabrication des bougies connues sous le nom de *bougies stéariques*, *bougies de l'Étoile*, *bougies du Phénix*, etc.

STÉASCHISTE, s. m. Minér. Roche d'aspect sédimenteux, mais néanmoins cristalline, à base de talc, ayant la structure schisteuse et renfermant différents minéraux cristallisés. On en distingue plusieurs variétés, dont les principales sont le *stéaschiste quartzeux* et le *stéaschiste feldspathique*.

STÉATIQUE, s. f. (du gr. στέαρ, graisse, suif). Minér. Substance minérale, silicate de magnésie, composée de 60 à 62 parties de silice, 26 à 30 de magnésie, 5 à 6 d'eau, et quelques parties de chaux, d'alumine et de fer. La *stéatique* est compacte ou finement écailleuse, douce et grasse au toucher.

STÉATITE, s. f. Minér. Pierre douce et savonneuse au toucher, que l'on coupe et tourne avec la plus grande facilité, mais qui ne reçoit jamais un poli bien vif. Les nuances de vert, de jaune, de rose, la couleur de chair, le rouge vif ou marbré de blanc, le grisâtre, se rencontrent dans les *stéatites* des différents pays. En Chine, on en fait des figurines nommées *magots*.

STÉATOME, s. m. (du gr. στεάτωμα; rad. στέαρ, suif). Méd. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif.

STÉATOSE, s. f. (du gr. στεατόω, je transforme en graisse, de στέαρ, graisse). Méd. Production accidentelle des granules graisseux dans les éléments anatomiques.

STÉCHAS, s. m. Bot. Espèce de lavande qui vient du midi de la France sous la forme d'épis non développés, ovales ou oblongs, écailleux, d'une couleur bleue violette, d'une odeur térébinthacée, âcre et amère. Le sirop de *stéchas* est sudorifique.

STEEPLE-CHASE, s. m. (littéralement, *chasse*, *clocher*). Mots anglais qu'on emploie pour désigner une course à cheval faite à travers champs et en franchissant toute espèce d'obstacles, haies, fossés.

STÉGANOGRAPHIE, s. f. (du gr. στέγανος, couvert, secret; γράφω, j'écris). Sorte d'écriture chiffrée, employée pour déguiser un nom, et qui consiste à écrire successivement les vingt-quatre lettres de l'alphabet sur deux lignes, l'une au-dessus de l'autre, et à mettre, au lieu de chaque lettre du mot que l'on veut déguiser, celle qui correspond dans l'autre ligne. | La *stéganographie* est un art très-ancien. Cet art a fait depuis bien des progrès; mais l'art de déchiffrer a été porté aussi loin et a rendu la *stéganographie* à peu près inutile.

STÉGANOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la stéganographie. Écriture *stéganographique*.

STÉGANOGRAPHIQUEMENT, adv. Par le procédé stéganographique, à la manière stéganographique. Mots écrits *stéganographiquement*.

STÈLE, s. f. (du gr. στήλη, colonne). Monument monolithe, ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque. | Espèce de colonne brisée ou de cippe, destinée à porter une inscription. | Poteau où l'on exposait certains condamnés en Grèce.

STELLAIRE, adj. (du lat. *stella*, étoile). Qui appartient aux étoiles. Lumière *stellaire*. | S. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant de petites plantes herbacées, à tiges rameuses, aux feuilles étroites et linéaires, aux fleurs blanches, ouvertes en étoile. Quelques espèces croissent en France, dans les bois, aux lieux montagneux et sur le bord des eaux stagnantes. On connaît surtout la *stellaire moyenne* ou *mouron des oiseaux*.

STELLÉRIDES, s. m. pl. Nom donné par Lamarck à une section de l'ordre des échinodermes, correspondant aux *astéries* ou *étoiles* de mer.

STELLION, s. m. Erpétol. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, renfermant des animaux au corps épais, couvert d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses; à la tête allongée, légèrement aplatie.

STELLIONAT, s. m. Dr. rom. Toute espèce de fraudes et tromperies qui peuvent se commettre dans les conventions et auxquelles la loi n'avait pas donné de désignation particulière. Cette dénomination a pour racine le mot *stellio*, qui désigne un certain lézard remarquable, selon les anciens, par son extrême finesse, ou peut-être aussi par la variété de ses couleurs. En droit français, il y a *stellionat* (code civil, art. 2059), lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire, lorsqu'on dit libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont grevés.

STELLIONATAIRE, adj. et s. Celui, celle qui se rend coupable de stellionat. Les *stellionataires* ne sont pas admis au bénéfice de cession de biens, ni à la réhabilitation après faillite.

STELLURE, s. f. Bot. Verticille foliacé, en forme d'étoile, terminant la tige des mousses.

STÉNÉLYTRES, s. m. pl. (du gr. στένος, étroit; ἔλυτρον, élytre). Entomol. Famille de coléoptères hétéromères, renferme des insectes aux élytres étroites, aux antennes filiformes ou sétacées, au corps oblong, avec les pieds allongés.

STÉNOGRAPHE, adj. et s. Celui, celle qui se sert de la sténographie, qui l'a étudiée, qui fait de la sténographie. Un habile *sténographe*. Les *sténographes* se sont peu attachés à différencier les sons qui ont des prononciations peu éloignées.

STÉNOGRAPHIE, s. f. (pron. *sténografi*; du gr. στένος, serré; γράφω, j'écris). Art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. Cet art est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux. La *sténographie* ne date guère, en France, que de l'époque de notre première révolution; toutefois cet art remonte à une haute antiquité. C'est sur l'omission facultative de certaines lettres vocales qu'est fondé en général l'art de la sténographie. La plus ancienne de toutes les méthodes dont les traces soient parvenues jusqu'à nous est celle de Tiron, affranchi de Cicéron, chargé de recueillir les discours du grand orateur.

STÉNOGRAPHIER, v. a. Écrire en abréviation par le moyen de la sténographie. On *sténographie* les discours prononcés aux chambres, aux académies. | Absol. Art de *sténographier*.

STÉNOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la sténographie. Écriture *sténographique*.

STENTOR. Mythol. Héros grec dont Homère a dit que la voix était éclatante comme une trompette d'airain et plus forte que celle de cinquante hommes des plus robustes. De là l'expression proverbiale : *Une voix de stentor*.

STEPPE, s. m. (mot slave ou russe qui signifie *lande*). Géogr. Nom donné, en Russie, à des plaines immenses, presque nivelées, d'un aspect uniforme, les unes privées d'eau et stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages. | S'applique aux terres des autres contrées qui offrent un aspect analogue.

STERCORAIRE, adj. (du lat. *stercus*, *oris*, excrément). Hist. nat. Qui croît ou vit sur le fumier ou sur les excréments. Agaric *stercoraire*. Mouche *stercoraire*. | Chir. *Fistules stercoraires*, Celles qui sont entretenues par le passage continuel des matières stercorales. | S. m. Oiseau palmipède qui est le même que le *labbe*.

STERCORAL, ALE, adj. (du lat. *stercus*, excrément). Qui concerne les excréments, qui tient des excréments. Matières *stercorales*.

STÈRE, s. m. (du gr. στερεός, solide). Nouvelle mesure particulièrement destinée pour les bois de chauffage, et qui vaut un mètre cube. Dix *stères*.

STÉRÉOBATE, s. m. (du gr. στερεός, solide; βάσις, base). Archit. Espèce de soubassement sans moulures qui supporte un édifice.

STÉRÉOGRAPHE, adj. et s. Celui, celle qui pratique la stéréographie, qui sait la stéréographie.

STÉRÉOGRAPHIE, s. f. (pron. *stéréografi*; du gr. στερεός, solide; γράφω, j'écris). Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la stéréographie. Projection *stéréographique*.

STÉRÉOGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *stéréografikeman*). D'une manière stéréographique.

STÉRÉOLOGIE, s. f. (du gr. στερεός, solide; λόγος, discours). Étude des solides.

STÉRÉOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la stéréologie. Géométrie *stéréologique*.

STÉRÉOMÉTRIE, s. f. (du gr. στερεός, solide; μέτρον, mesure). Science qui traite de la mesure des solides. Je m'occupe de *stéréométrie*.

STÉRÉOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à la stéréométrie. Études *stéréométriques*.

STÉRÉOSCOPE, s. m. (du gr. στερεός, solide; σκοπέω, je regarde). Instrument à l'aide duquel des images planes apparaissent en relief.

STÉRÉOSCOPIQUE, adj. Qui appartient au stéréoscope. Images *stéréoscopiques*.

STÉRÉOSTATIQUE, s. f. (du gr. στερεός, solide; στάω, je me tiens). Partie de la physique qui traite de l'équilibre des corps.

STÉRÉOTYPAGE, s. m. Action de stéréotyper; ouvrage qui en résulte. Procédé de *stéréotypage*.

STÉRÉOTYPE, adj. Qui est imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles. Ouvrage *stéréotype*. Édition *stéréotype*.

STÉRÉOTYPÉ, ÉE, part. Imprimé avec des planches solides. Ouvrage *stéréotypé*. | Fig. Le sourire du comte, *stéréotypé* sur ses lèvres, annonçait toujours la même bienveillante curiosité.

STÉRÉOTYPER, v. a. Imprimer avec des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles. On *a stéréotypé* Racine et Corneille. | Convertir les formes en caractères solides. *Stéréotyper* les formes. On dit plus souvent *clicher*.

STÉRÉOTYPEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui stéréotype. Un *stéréotypeur*.

STÉRÉOTYPIE, s. f. (du gr. στερεός, solide; τύπος, type, caractère). Art de convertir en formes ou planches solides les pages composées avec des caractères mobiles, suivant les procédés ordinaires. | Atelier où l'on stéréotype. Une belle *stéréotypie*. | Cet art fut inventé d'abord en Hollande, puis mis en pratique en Saxe. Ce ne fut qu'au milieu du XVIIe siècle qu'en France on en fit les premiers essais. De 1725 à 1737, William Ged, orfèvre écossais, tenta d'imprimer des livres complets avec des planches moulées. Il fut alors chargé d'imprimer par son nouveau procédé, pour l'université d'Édimbourg, une Bible et un livre de prières. Enfin, en 1759, il publia de la même manière les *Œuvres de Salluste*. Des expériences furent tentées à Erfurth, en 1740, par Michel Funkter, puis en France, en 1776, 1784 et 1785, par Ignace J. Hoffman, Garrey, imprimeur à Toul, et par plusieurs autres; enfin par Herhan, Firmin Didot et Gateau, en 1798. C'est à cette époque que fut publiée stéréotypée une édition des *Œuvres de Virgile*, par les procédés de Firmin Didot et d'Herhan.

STÉRILE, adj. (du lat. *sterilis*). Qui ne porte pas de fruit, quoique de nature à en porter. Champ *stérile*. Terre *stérile*. Arbre *stérile*. La fleur *stérile* est celle où ne s'opère point la fécondité. Le pays est d'une médiocre étendue, en général *stérile*, et presque partout hérissé de montagnes. (Barthélemy). | *Femme stérile*, Qui n'a point d'enfants après plusieurs années de mariage. On a vu deux individus qui avaient été *stériles* pendant leur union donner l'un et l'autre des preuves de fécondité si, après avoir été séparés, ils contractaient un nouveau mariage. (Virey.) | Se dit également des animaux. Jument *stérile*. Vache *stérile*. | *Année stérile*, Année où la récolte est mauvaise. | Fig. Qui ne produit rien de lui-même. Esprit *stérile*. Auteur *stérile*. Oh! que l'imagination des hommes est *stérile* auprès de l'intelligence de la nature! (Bern. de Saint-Pierre). | Qui ne rapporte aucun avantage. Occupation *stérile*. Études *stériles*. Quoi! vingt années de veilles, de travaux, de soucis, de maux et d'angoisses, tout cela serait *stérile*! (Marivaux.) | D'où il ne résulte rien, infructueux. Pitié *stérile*. Gloire *stérile*. Par de *stériles* vœux pensez-vous m'honorer? (Racine.) Ces vains tributs, ces *stériles* honneurs. (Esminard.) | *Sujet stérile*, Sujet qui fournit peu. | *Stérile en*. *Stériles en* raisons, fertiles *en* paroles. (Racine.) | Minér. *Filon stérile*, Celui qui ne contient que des matières non exploitables.

STÉRILEMENT, adv. (pron. *stérileman*). D'une manière stérile. Les efforts humains sont *stérilement* employés quand ils n'ont pas un noble but.

STÉRILISER, v. a. Rendre stérile. *Stériliser* une femme. *Stériliser* la terre. Le pillage cessa partout de *stériliser* les champs, le commerce retrouva son activité, et les lois reprirent leur empire.

STÉRILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est stérile. La *stérilité* de la terre. Sous le règne de ce Pharaon, l'Égypte fut frappée de *stérilité*. | État des végétaux et des animaux qui ne se reproduisent point par la conception. La fécondité comme la *stérilité* sont deux phénomènes de la nature vivante dont les causes sont le plus souvent un mystère. (Virey.) | Particul. État de l'homme ou de la femme qui les rend impropres à avoir des enfants. La *stérilité* est un vice de la nature ou un attentat contre la nature. (Voltaire.) | Figur. La *stérilité* d'un sujet vient de l'impuissance de son auteur.

STERLING, s. m. Monnaie de compte usitée en Angleterre. La *livre sterling* vaut 24 francs environ de notre monnaie.

STERNAL, ALE, adj. (rad. *sternum*). Anat. Qui a rapport au sternum. Appendices *sternaux*.

STERNE (Laurence). Écrivain, né à Clonmell, en Irlande, en 1713, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu de la cure de Stutton. En 1762, il obtint celle de Coxwold, et mourut en 1768. Il est célèbre par son *Voyage sentimental* et la *Vie de Tristam Shandy*, qu'il publia sous le nom d'Yorick.

STERNE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des longipennes; bec très-long, effilé, tranchant, pointu; ailes très-longues, échancrées, et queue en général fourchue. On en connaît plusieurs espèces appelées *hirondelles de mer*.

STERNO. Mot latin qui entre en composition dans quelques expressions scientifiques avec le sens du *sternum*, qui appartient au *sternum*, comme dans *sterno-costal*, *sterno-pubien*, etc.

STERNUM, s. m. (pron. *sternome*; du gr. στέρνον, même sens). Anat. Os impair situé au-devant et au milieu du thorax. Il offre une extrémité supérieure ou claviculaire, et une inférieure qui est terminée par un prolongement appelé *appendice sternal* ou *appendice xiphoïde*. Le *sternum* est articulé de chaque côté avec la clavicule et les sept premières côtes. Il se développe par cinq points d'ossification, qui forment d'abord autant de pièces distinctes. | Au plur., on écrit des *sternums*.

STERNUTATION, s. f. (pron. *sternutasion*; du lat. *sternutatio*, éternuement). Action d'éternuer.

STERNUTATOIRE, adj. Qui provoque l'éternuement. Le tabac, les poudres de bétoine, d'asaret, de marjolaine, les fleurs du muguet sont *sternutatoires*. Poudre *sternutatoire*. | S. m. Le tabac et la bétoine sont des *sternutatoires*.

STÉTHOSCOPE, s. m. (du gr. στῆθος, poitrine; σκοπεῖν, considérer, examiner). Instrument d'acoustique pour explorer la poitrine. Il y a des *stéthoscopes* de différentes formes. Pour ausculter avec le *stéthoscope*, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire; il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer et il applique son oreille à l'autre extrémité.

STÉTHOSCOPIE, s. f. Emploi du stéthoscope; ensemble des signes fournis par le stéthoscope.

STÉTHOSCOPIQUE, adj. Fourni par le stéthoscope ou l'auscultation. Signes *stéthoscopiques*.

STHÉNIE, s. f. (du gr. σθένος, force, puissance). Méd. Excès de force, exaltation de l'action organique. Le sujet présentait un cas de *sthénie*.

STHÉNIQUE, adj. Méd. Qui appartient à la force. | *Maladies sthéniques*, Celles qui dépendent d'un excès de force.

STIBIÉ, ÉE, adj. (du lat. *stibium*, antimoine). Qui contient de l'antimoine. Pommade *stibiée*.

STICHOMÉTRIE, s. f. (pron. *stikométri*; du gr. στίχος, vers, verset; μέτρον, mesure). Division d'un ouvrage en versets. Au moyen âge, la manière de suppléer à la ponctuation dans les premiers temps fut d'écrire par versets, et de distinguer ainsi les membres et sous-membres du discours.

STIGMATE, s. m. (du gr. στίζω, je pique). Marque que laisse une plaie, une cicatrice. Porter les *stigmates* de la petite vérole. | Marque, note en général. Se prend en mauvaise part. Un *stigmate* flétrissant. Un *stigmate* honteux. | Bot. Partie du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un support plus ou moins long appelé *style*. | Pointe caduque qui termine la columelle des mousses. | Entomol. Ouvertures placées sur le côté du corps des insectes qui sont les orifices des trachées ou canaux aériens.

STIGMATIQUE, adj. Qui appartient au stigmate. Lignes *stigmatiques*.

STIGMATISATION, s. f. (pron. *stigmatizasion*). Action de stigmatiser; résultat de cette action.

STIGMATISER, v. a. (du gr. στίζω, je pique). Marquer d'un stigmate, d'une marque infamante. Autrefois on *stigmatisait* les esclaves fugitifs. | Fig. Imprimer le cachet d'une honte ineffaçable. Les vices les plus honteux *ont stigmatisé* son front. | Blâmer, critiquer durement et publiquement.

STIMULANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de stimuler, d'exciter l'énergie vitale. Potion *stimulante*. Médicament *stimulant*. | Substantiv. Les *stimulants* diffusibles ont une action prompte et de peu de durée. | Fig. Ce qui excite et aiguillonne l'esprit. L'émulation est un *stimulant*.

STIMULATEUR, TRICE, adj. Qui stimule, qui excite. Liqueur *stimulatrice*.

STIMULATION, s. f. (pron. *stimulasion*). Action de stimuler; action des stimulants.

STIMULÉ, ÉE, part. Excité. N'attendez rien d'un sot qui n'est pas *stimulé* par son intérêt.

STIMULER, v. a. (du lat. *stimulare*, aiguillonner; rad. *stimulus*, aiguillon). Proprement. Aiguillonner, pousser avec un aiguillon. | Ne s'emploie qu'au figuré. L'amour-propre *stimule* les hommes. | Méd. Exciter par le moyen d'un stimulant. Remède propre à *stimuler* les intestins paresseux.

STIMULUS, s. m. Méd. Mot latin, qui signifie *aiguillon*, et dont on se sert pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation.

STIPE, s. m. (du lat. *stipes*, pied, tige). Bot. Tige ligneuse de plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles. | Partie des champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion. | S. f. Genre de graminées vivaces. L'espèce la plus intéressante est la *stipe plumeuse*.

STIPENDIÉ, ÉE, part. Soldé. Troupes, soldats *stipendiés*. | Substantiv. De vils *stipendiés*.

STIPENDIER, v. a. (du lat. *stipendium*, solde.) On dit avec deux *i* à l'imparf. de l'indicat. *Nous stipendiions*, *vous stipendiiez*, et au prés. du subj. *Que nous stipendiions*, *que vous stipendiiez*). Gager, avoir à sa solde. Les tyrans sont toujours entourés de satellites qu'ils *stipendient*. | Se prend le plus souvent en mauvaise part en parlant des gens que l'on paye pour l'exécution de mauvais desseins. *Stipendier* des bandits, une troupe de bandits.

STIPITÉ, ÉE, adj. (du lat. *stipes*, pied, tige). Qui est porté sur un support.

STIPTIQUE, adj. Qui a une saveur astringente. Substances *stiptiques*.

STIPULATION, s. f. (pron. *stipulasion*). Toute sorte de clauses, de conditions ou de conventions qui entrent dans un contrat. *Stipulation* expresse.

STIPULE, s. f. (rad. *stipe*). Bot. Petite feuille supplémentaire, laminaire, réduite à la nervure médiane, ou produite par une expansion du pétiole.

STIPULÉ, ÉE, part. Convenu. Garantie *stipulée*. | Bot. Muni de stipules. Pultanée *stipulée*.

STIPULER, v. a. Convenir de quelque chose dans un contrat, par un contrat. *Stipuler* une garantie. Ils *ont stipulé* telle chose. | Absol. En règle générale, on ne peut s'engager ni *stipuler* en son propre nom que pour soi-même. (Chabr.-Cham.)

STIPULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est muni de grandes stipules.

STIRATOR, s. m. (de l'ital. *stirare*, tendre, étirer). Cadre en bois à l'usage des dessinateurs à l'aquarelle et au lavis, sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on doit dessiner.

STOCK, s. m. Mot anglais, qui est passé dans la langue du commerce international. Toute espèce de marchandise, et particulièrement l'ensemble, la totalité des marchandises ou d'une marchandise quelconque qui se trouve actuellement en magasin ou dans un entrepôt, ou à la douane, ou sur la place. Mon *stock* de coton est de tant de balles.

STOCK-FISCH, s. m. Nom que les pêcheurs donnent à la morue desséchée. | Pl. Des *stock-fischs*.

STOCKHOLM. Géogr. Capitale de la Suède, dans l'Upland, bâtie sur les rives septentrionale et méridionale du Malarn, à l'endroit où il se réunit à un golfe de la Baltique; 100,000 habitants. Elle couvre deux péninsules et plusieurs petites îles du Malarn. Stockholm a un port vaste et sûr; son commerce est très-considérable.

STOÏCIEN, IENNE, adj. Qui suit la doctrine de Zénon. Philosophe *stoïcien*. | Qui appartient à la doctrine de Zénon. Opinion *stoïcienne*. Maxime *stoïcienne*. | Substantiv. Philosophe de la secte de Zénon. Les Antonins furent des *stoïciens*. | Homme ou femme sévère, ferme et inébranlable. C'est un vrai *stoïcien*. Il a souffert en *stoïcien*. | Il ne faut pas confondre *stoïcien* avec *stoïque*. *Stoïcien* signifie Appartenant à la secte philosophique de Zénon; et *stoïque* veut dire Conforme aux maximes de cette doctrine. *Stoïcien* va proprement à l'esprit et à la doctrine; *stoïque*, à l'humeur et à la conduite.

STOÏCISME, s. m. Philosophie stoïcienne. Zénon fut le fondateur du *stoïcisme*. | Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens. C'est par pur *stoïcisme* qu'il vit ainsi. | Montesquieu regarde la morale des stoïciens comme la plus grande gloire de l'antiquité; il affirme que l'oubli de cette philosophie a été un malheur pour l'humanité. Pour être du sentiment de Montesquieu, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les principes de cette noble philosophie. En voici quelques-uns. La fin de l'homme doit être de conformer sa conduite aux lois de la nature. — La nature est tout ce qu'il y a de bon et beau. — Le bonheur est la conséquence de la vertu. — Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien et être heureux, c'est une même chose. — L'âme humaine est une particule émanée de la Divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de son émanation; ce principe la meut, la possède, l'inspire. — Le bonheur souverain n'est pas dans les choses du corps, mais dans celles de l'âme. — Il n'y a de bien que ce qui est honnête, et l'honnête n'est relatif qu'à l'âme. Ce qui est utile et honnête est bon: la bonté ne se conçoit pas séparée de l'utilité et de l'honnêteté. Le mal est un écart de la raison générale du tout. — Le beau, c'est la perfection du bien. — Le sage est sévère, il fuit les distractions, il a l'esprit sain, c'est un homme-dieu, c'est le seul vrai pontife, il est libre, il est vrai, il peut gouverner un peuple, il est innocent, il n'est pas indulgent pour lui, c'est un véritable ami, il est grand en tout, il a la noblesse réelle, on ne le trompe jamais et il ne trompe point, il ne calomnie point, etc., il méprise la vie et ses amusements, il ne redoute ni la douleur, ni la misère, ni la mort, il aime ses semblables, il aime même ses ennemis, il ne fait d'injure à personne et il étend sa bienveillance sur tous; il n'a point ces vues de bienfaisance étroite, qui distinguent un homme d'un autre; il imite la nature, devant qui tous les hommes sont égaux; il ne s'émeut de rien: s'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il console celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'asile, s'il présente du pain à celui qui a faim, il n'est point ému, il garde sa sérénité, il reconnaît en tout la volonté de Dieu; il est content presque dans son impuissance de secourir le malheur, parce qu'il sait que rien ne peut être mal. Cette doctrine est aussi celle des spirites.

STOÏQUE, adj. Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoïciens. Vertus, mœurs *stoïques*. Cœur, âme, courage *stoïque*.

STOÏQUEMENT, adv. (pron. *stoïkeman*). En stoïcien, avec la fermeté et le courage d'un stoïcien.

STOLE, s. f. Tunique longue et à grandes manches qui, chez les Romains, était l'habillement des femmes d'une condition aristocratique.

STOMACAL, ALE, adj. Qui appartient à l'estomac. | Qui fortifie l'estomac. Le bon vin est fort *stomacal*. | Au plur. masc. *Stomacaux*.

STOMACHIQUE, adj. Qui est bon pour l'estomac, qui le fortifie. Élixir *stomachique*. Aliments *stomachiques*. | Substantiv. Le vin est un bon *stomachique*. Les *stomachiques*.

STOMAPODES, s. m. pl. Ordre de crustacés qui font le passage des décapodes aux amphipodes.

STOMATE, s. m. Bot. Nom donné à des orifices ou pores microscopiques qu'offre généralement l'épiderme des surfaces herbacées des plantes.

STOMATIQUE, adj. (du gr. στόμα, bouche). T. de pharm. Il se dit des remèdes pour les maux de bouche et de gorge.

STOMATITE, s. f. Méd. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche.

STOMOXE, s. m. Entomol. Genre de diptères, de la famille des athéricères. Les *stomoxes* ressemblent assez à la mouche commune ou domestique, de laquelle on les distingue par leur trompe, toujours saillante et avancée.

STOP (impératif du verbe anglais *to stop*, arrêter). Ce mot s'emploie dans la marine comme terme de commandement, pour ordonner de s'arrêter, lorsqu'on file la ligne de loch ou une chaîne d'ancre, ou pour faire cesser le mouvement de la machine d'un navire à vapeur.

STOPER, v. a. (rad. *stop*). Mar. Arrêter, obéir au commandement de *stop*. *Stoper* une chaîne.

STOPEUR, s. m. Mar. Robuste machine en forme d'arc de cercle servant à arrêter une chaîne d'ancre. Serrer le *stopeur*.

STORAX, s. m. Espèce de résine odoriférante qui découle d'un arbre des Indes.

STORE, s. m. Espèce de rideau de coutil, de taffetas ou de toute autre étoffe claire et transparente qui se lève et se baisse par un ressort, et qu'on met devant une fenêtre ou à une portière de voiture pour se garantir du soleil. Avoir des *stores* à ses fenêtres. Lever les *stores*. Abaisser les *stores*.

STOURNE, s. m. Nom que l'on a donné à diverses espèces d'oiseaux, tels que l'étourneau de la Louisiane, le merle vert d'Angos, etc.

STOURNELLE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux de la famille des sturnidés.

STRABISME, s. m. (du gr. στραβός, louche). Mauvaise conformation des yeux qui consiste dans une direction vicieuse du globe de l'œil qui rend louche, qui fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, soit sur les côtés. Cette indisposition dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil et du relâchement de leurs antagonistes.

STRABITE, adj. et s. Il se dit des personnes atteintes de strabisme. Un *strabite*.

STRABON. Célèbre géographe, né à Amasie, en Cappadoce, environ 60 ans avant J. C. Il embrassa les doctrines stoïciennes. Il parcourut la plus grande partie du monde connu pour s'instruire et recueillir des notions exactes sur les divers pays. Il avait composé plusieurs ouvrages historiques. Nous n'avons plus de lui que sa *Géographie*, en dix-sept livres, pleine d'érudition, et qui renferme des connaissances précises sur l'origine, les mœurs, la religion, les lois et l'histoire des anciens peuples.

STRABOTOMIE, s. f. (du gr. στραβός, louche; τομή, section). Chir. Opération par laquelle on coupe les muscles de l'œil pour remédier au strabisme. La *strabotomie* est rarement efficace.

STRADIVARIUS (Antoine). Le plus célèbre luthier qui ait existé; naquit à Crémone en 1670, et y mourut en 1728. Ses altos, ses violoncelles, ses violons sont très-recherchés. | S. m. Un instrument de musique fait par Stradivarius.

STRAGULE, s. f. Bot. Enveloppe interne des parties de la fructification dans les graminées; c'est ce que Linné nommait *corolle* ou *balle florale*. Lorsque la *stragule* est composée de deux pièces, on nomme ces pièces *paillettes*.

STRALSUND. Géogr. Ville de Prusse, jadis capitale de la Poméranie suédoise, aujourd'hui chef-lieu de la régence de Stralsund, située sur le détroit qui sépare l'île de Rugen; 20,000 habitants. Bon port. Cathédrale Saint-Nicolas. École de navigation. Lainages, distilleries, raffineries de sucre, manufacture de tabacs, fabriques de cartes à jouer, chantiers. Commerce actif.

STRAMOINE, s. f. Bot. Espèce du genre *datura*, plante exotique propre aux pays chauds. La *stramoine commune* est acclimatée dans toute l'Europe.

STRAMONIUM, s. m. (pron. *stramoniome*). Synonyme de *Stramoine*.

STRANGULATION, s. f. (pron. *strangulasion*). Étranglement, acte de violence qui consiste en une constriction exercée directement soit autour, soit au-devant du cou, et ayant pour effet, en s'opposant au passage de l'air, de suspendre brusquement la respiration et la vie. La *strangulation* a lieu soit par *étranglement*, soit par *suspension* ou *pendaison*. La *strangulation*, comme supplice, est encore usitée chez différents peuples. | Méd. *Strangulation utérine*, Symptôme commun de l'hystérie, et qui consiste dans le sentiment de suffocation.

STRANGURIE, s. f. (du gr. στράγξ, goutte; οὖρόν, urine). Méd. Maladie dans laquelle on rend l'urine goutte à goutte et avec douleur.

STRAPASSER, v. a. T. de peint. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. *Strapasser* une figure.

STRAPONTIN, s. m. (du lat. *stratus*, couché, étendu; *pons*, pont). Siége garni que l'on met sur le devant des voitures, coupés, et qui peut se lever et s'abaisser. S'asseoir sur le *strapontin*.

STRASBOURG. Géogr. Chef-lieu du département du Bas-Rhin, sur l'Ill, à une petite distance de la rive gauche du Rhin; 72,126 habitants. Place de guerre de 1re classe. Évêché. Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres; école d'artillerie; nombreuses sociétés savantes. Cathédrale magnifique, dont la tour a 142 mètres de haut; palais de justice, théâtre, arsenal; fonderie de canons; belles promenades. Grande industrie: filatures, bonneterie, travail des peaux, chaussures et gants fourrés, quincaillerie, coutellerie, horlogerie, orfévrerie, produits chimiques, fabriques de tabac, brasseries; pâtés de foie gras et jambons renommés. Commerce considérable. Cette ville est très-ancienne, et porta jadis le nom d'*Argentoratum*. C'est au VIe siècle qu'elle prit le nom de *Strasbourg*. Elle devint ensuite le siége d'une république indépendante, puis fut réunie à la France en 1681 et fut la capitale de l'Alsace.

STRAS, s. m. Substance dont on fait de faux diamants. On s'en sert pour imiter les roses lorsqu'elle est incolore; mais lorsqu'on y introduit divers oxydes métalliques, elle peut reproduire le saphir, l'émeraude et les diverses pierres précieuses.

STRATAGÈME, s. m. (du gr. στρατός, camp, armée; ἄγω, je conduis). Ruse de guerre. User, se servir d'un *stratagème*. Trouver un *stratagème*. | Deux historiens, — l'un Grec, Polyen, l'autre Latin, Frontin, — ont laissé deux excellents recueils de *stratagèmes*. | Fig. Finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use dans toutes sortes d'affaires. Inventer, imaginer, trouver, opposer des *stratagèmes*. | On peut employer le *stratagème* dans toutes les opérations militaires. Il consiste, en général, à cacher à l'ennemi ce qui est et à lui faire croire ce qui n'est pas. On a souvent occasion d'user de *stratagème* dans la petite guerre et rarement dans la grande, parce qu'il est difficile de dérober les mouvements d'une armée considérable. Les anciens, qui avaient de petites armées, en faisaient un très-fréquent usage.

STRATE, s. f. (du lat. *stratum*, couche). Partie d'une masse minérale qui se trouve comprise entre les fissures ou joints. Les *strates* ne sont que des parties de couches. Les roches forment des strates lorsque leurs masses, assises les unes sur les autres ou posées les unes à côté des autres, sont divisées en parties plus étendues dans le sens de la longueur et de la largeur, que dans celui de l'épaisseur.

STRATÉGE, s. m. (du gr. στρατηγός, même signif.). Général d'armée et l'un des archontes d'Athènes, chargé des fonctions d'un ministre de la guerre. | Il s'est dit de tout chef d'armée, particulièrement du chef de la ligue achéenne.

STRATÉGIE, s. f. (du gr. στρατός, armée; ἡγέομαι, je conduis). Science des mouvements d'une armée, ou partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre. Étudier la *stratégie*. V. TACTIQUE.

STRATÉGIQUE, adj. Qui appartient à la stratégie, qui concerne la stratégie. Opérations *stratégiques*. | *Routes stratégiques*, Routes propres à faciliter le mouvement des armées.

STRATÉGIQUEMENT, adv. Selon la stratégie. Tracer *stratégiquement* un plan de campagne.

STRATÉGISTE, s. Celui, celle qui est habile dans la stratégie. Habile *stratégiste*. | Celui, celle qui écrit sur la stratégie.

STRATIFICATION, s. f. (pron. *stratifikasion*). Géol. Disposition des masses minérales arrangées par couches ou strates. La *stratification* des minéraux, des terrains.

STRATIFIÉ, ÉE, part. Disposé par couches. Terrain *stratifié*.

STRATIFIER, v. a. (du lat. *stratum*, couche; *facere*, faire). Arranger par couches. *Stratifier* des substances, des métaux.

STRATIOTE, s. m. Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, renferme des plantes vivaces, stolonifères, analogues aux broméliacées.

STRATOGRAPHIE, s. f. (du gr. στρατός, camp, armée; γράφω, je décris). Description d'une armée, de ses opérations, de la manière de camper, de ses armes, etc. La *stratographie* des Romains.

STRATOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la stratographie. Traité *stratographique*.

STRATON. Philosophe péripatéticien, de Lampsaque. Il fut disciple de Théophraste, auquel il succéda dans la direction de l'école l'an 288 av. J. C. Son application à l'étude des secrets de la nature lui valut le surnom de *Physicien* (du gr. φύσις, nature). Straton fit de Dieu la nature et pensa que l'âme réside dans le cerveau. Il fut précepteur du roi Ptolémée Philadelphe, qui le combla de bienfaits. Il avait écrit des traités sur la justice, sur le bien, etc., qui ne nous sont pas parvenus.

STRATONICE. Fille de Démétrius Nicator, roi de Macédoine, épousa Séleucus Nicator, roi de Syrie. Antiochus Soter, que Séleucus avait eu d'une première femme, devint éperdument épris de cette princesse, qui, de son côté, conçut pour lui la plus tendre affection. Antiochus l'épousa du consentement de son père, après que les médecins eurent déclaré que c'était le moyen de lui rendre la santé.

STRÉLITZ, s. m. pl. (du russe *streletz*, tireur). Corps d'infanterie moscovite qui avait à peu près

la même organisation que celle des janissaires turcs.

STRETTE, s. f. (du lat. *stringere*, serrer). Mus. Partie d'une fugue dans laquelle on ne rencontre plus que des fragments du sujet, avec les réponses ou les imitations immédiatement amenées.

STRICT, ICTE, adj. (du lat. *strictus*, formé de *strictum*, supin de *stringo*, je serre). Étroit, resserré. Il ne s'emploie qu'au moral et signifie Rigoureux. Devoir *strict*. Obligation *stricte*. Sens *strict* et rigoureux. | En parlant des personnes. Exact, sévère.

STRICTEMENT, adv. D'une manière stricte, serrée, sévère. Remplir *strictement* ses devoirs.

STRIDENT, ENTE, adj. (du lat. *stridere*, crier en grinçant, rendre un bruit dur et aigre). Qui rend un bruit aigre, perçant, comme celui qui est produit par un corps réfractaire attaqué avec la lime ou avec la scie. Bruit *strident*. Voix *stridente*.

STRIDER, v. n. (du lat. *stridere*, pousser un son aigu, perçant). Crier comme la souris, comme le grillon, la sauterelle. Peu usité.

STRIDEUR, s. f. (du lat. *stridor*, même sens). Cri perçant, son aigre et désagréable. La *strideur* de la lime. On fait cesser par un grand bruit la *strideur* incommode des grillons. (Buffon.)

STRIDULANT, ANTE, adj. Qui fait un bruit perçant, aigu, importun, comme les grillons.

STRIDULATION, s. f. (pron. *stridulasion*). Bruit monotone et légèrement roulant que font entendre certains insectes orthoptères et hémiptères.

STRIDULER, v. n. (du lat. *stridere*, grincer, faire un bruit perçant). Faire un bruit perçant, aigu, légèrement roulant, comme font les grillons, les cigales, avec le frottement de leurs élytres.

STRIE, s. f. (du lat. *stria*, strie). Hist. nat. Nom donné à des rayures en relief, à de petits filets saillants. Les *stries* des fleurs. Les *stries* des feuilles. Les *stries* des tiges, des coquilles. | Archit. Cannelures avec listel qui ornent des colonnes.

STRIÉ, ÉE, adj. Qui est marqué de stries. Feuilles *striées*. Fruits *striés*. Coquilles *striées*. | Archit. Qui est orné dans toute sa hauteur de cannelures avec listel. Pilastre *strié*. Colonne *striée*.

STROBILE, s. m. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin). Bot. Réunion de fruits couverts, provenant de fleurs nées à l'aisselle de bractées écailleuses, dont la réunion forme un corps conique ou globuleux : tel est le fruit du pin.

STROMBE, s. m. Conchyliol. Genre de mollusques caractérisés par des coquilles univalves, ventrues, terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend en un lobe simple ou digité. Les *strombes* se trouvent dans les mers de l'Inde.

STROMBOLI. Géogr. Une des îles Lipari, et la plus septentrionale de toutes. Elle a environ 20 kilomètres de tour, et a un volcan célèbre. Sol très-fertile. Le 8 janvier 1676, il se livra, à la hauteur de cette île, un combat naval entre la flotte française, commandée par Duquesne, et la flotte hollandaise, commandée par Ruyter.

STRONTIANE, s. f. Oxyde métallique alcalin, découvert à Strontian, en Écosse, et formé d'oxygène et de strontium. La *strontiane* est solide, grisâtre ou blanche, d'une saveur caustique.

STRONTIUM, s. m. (pron. *stronsiome*). Métal blanc, brillant, solide, plus pesant que l'eau, qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane.

STROPHE, s. f. (pron. *strofe*; du gr. στροφή, retour). Chez les anciens, Partie de l'hymne que le chœur chantait en tournant à droite autour de l'autel. | Chez les modernes, Stance d'une ode.

STROPHULUS, s. m. Pathol. Inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle et à l'époque de la première dentition; elle est caractérisée par des papules rouges ou blanches.

STRUCTURE, s. f. (du lat. *structura*; rad. *struo*, je bâtis). Manière dont un édifice est bâti. La *structure* d'un édifice, d'une maison, d'un palais. | Par anal. Manière dont un corps organique est composé, dont ses parties sont arrangées entre elles. La *structure* du corps humain, d'un animal, d'une plante. | Fig. Ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poème.

STRUENSÉE (JEAN-FRÉDÉRIC). Ministre, né à Halle en 1737, reçut en 1757 le bonnet de docteur en médecine. En 1768, il fut nommé médecin du roi de Danemark, Christian VII, qu'il accompagna en cette qualité dans tous ses voyages. Il réussit à réconcilier ce prince avec sa femme, Mathilde-Caroline d'Angleterre, dont il était devenu le favori. Il fut bientôt nommé premier ministre. Il s'attira l'inimitié du peuple par ses imprudentes réformes, et celle de la noblesse par son orgueil et son désir constant d'humilier les grands et de leur ôter leurs priviléges. Ses ennemis dévoilèrent publiquement ses fautes et répandirent les accusations d'adultère contre lui et la jeune reine. Le 17 janvier 1772, au milieu d'un bal à Copenhague, sur un ordre que les conjurés arrachèrent au faible roi, Struensée, la reine et tous leurs partisans furent jetés en prison. Struensée fut jugé le 22 avril de la même année par une commission extraordinaire, et fut condamné à avoir la main droite et la tête coupées, pour être clouées à un poteau, et le corps écartelé et rompu. Il mourut avec fermeté.

STRYCHNINE, s. f. Chim. Alcali végétal découvert dans le fruit de plusieurs espèces du genre strychnos ou vomiquier. Il est solide, inodore, très-amer, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. Il est extrêmement vénéneux, et c'est à lui que la noix vomique doit ses propriétés médicinales.

STRYCHNIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on trouve dans la noix vomique, combiné avec la strychnine.

STRYCHNOS, s. m. Bot. Genre de la famille des loganiacées, se compose d'arbrisseaux grimpants, remarquables par leurs propriétés vénéneuses.

STUART. Famille célèbre de l'Écosse, qui a donné à ce pays et à l'Angleterre une longue suite de rois. Elle descendait d'une branche de la famille anglo-normande des Fitz-Alan. Après la mort de David II, en 1370, le fils de Walter Stuart monta sur le trône, prit le nom de Robert II, et devint la souche de la maison royale des Stuarts. Peu de dynasties ont été plus malheureuses que celle des Stuarts. Des guerres continuelles avec l'Angleterre affligèrent l'Écosse depuis le XIIIe siècle. L'Anglais Édouard Ier humilia surtout les Stuarts et arrêta chez les Écossais la marche de la civilisation. L'alliance de l'Écosse avec la France, un moment si heureuse pour le premier de ces pays, lui devint fatale à la fin. Tandis que les institutions municipales, établies en Angleterre, se développaient dans ce pays et y produisaient de si heureux résultats, l'Écosse était écrasée sous le système féodal. Une noblesse arrogante, hautaine, y entretenait perpétuellement la guerre civile et, reconnaissant à peine le pouvoir royal, le vouait à l'impuissance ou le poussait aux coups d'État. De là ce penchant au despotisme héréditaire dans la famille des Stuarts. Robert II ne dut qu'aux troubles qui agitèrent l'Écosse quelques avantages dans les guerres. Son successeur Robert III mourut après avoir vu son jeune fils prisonnier de l'Angleterre. Jacques demeura dix-neuf ans captif, puis il monta sur le trône de ses ancêtres. Ce fut le roi le plus actif de sa race. Il fit tout ce qu'il put pour la civilisation de l'Écosse, et tomba sous le poignard des nobles humiliés. Jacques II, son fils, dompta la noblesse et fonda un pouvoir presque absolu. Jacques III fut tué dans une bataille livrée à la noblesse révoltée, conduite par son propre fils. Celui-ci mourut dans une guerre malheureuse contre les Anglais. Cette guerre continua sous Jacques V, que la noblesse refusa d'accompagner et qui mourut comme son père était mort. Jacques V était le père de la fameuse Marie Stuart, qui naquit quelques jours avant sa mort. Marie Stuart, chassée par l'Écosse, et prisonnière de l'Angleterre, périt sur l'échafaud, et son fils, qui s'assit sur le trône d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, fit perdre à l'Écosse son indépendance nationale. En Angleterre, les Stuarts gardèrent leurs idées de despotisme. Le règne de Jacques fut très-agité; son fils Charles causa la guerre civile, et enfin sa tête roula sur l'échafaud (1649). Ses fils, Charles II et Jacques II, n'apprirent rien, n'oublièrent rien dans leur infortune; le dernier, déposé par son peuple, vint chercher un asile en France, et l'époux de sa fille Marie, Guillaume III d'Orange, régna à sa place. Avec sa fille Anne, qui succéda à Guillaume, la maison des Stuarts cessa en 1714 de régner sur l'Angleterre. Cette famille avait gouverné l'Écosse pendant 344 ans et les deux royaumes réunis pendant 111 ans. Jacques II mourut à Saint-Germain. Son fils, connu sous le nom de *chevalier de Saint-Georges*, ou le *Prétendant*, prit après lui le nom de Jacques III. Exilé de la cour de Versailles, il se réfugia en Italie. Il y mourut en 1766. Son fils, Charles-Édouard, vécut en France et en Italie, et mourut à Rome en 1788. Il avait un frère cadet, Henri-Benoît, qui devint cardinal en 1747, et qui prit le titre de roi d'Angleterre à la mort de son frère aîné. Il mourut en 1807. Il est inhumé à Rome, où Georges IV lui fit ériger un mausolée pour honorer la mémoire du dernier des Stuarts.

STUC, s. m. Composition faite avec du marbre blanc pulvérisé et de la chaux ou de la colle forte. On se sert très-communément du stuc en architecture pour les revêtements et les bas-reliefs.

STUCATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui fait du stuc, qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT, adv. (pron. *studieuzeman*). Avec application, avec soin. Employez *studieusement* votre temps.

STUDIEUX, EUSE, adj. (du lat. *studiosus*; rad. *studium*, étude). Qui aime l'étude. Jeune homme *studieux*. Écrivain *studieux*. | Qui est plein de soin, d'application, d'attention. *Studieuse* à me plaire, à m'aimer toujours prête. (Chénier.)

STUPÉFACTION, s. f. (pron. *stupéfaksion*; rad. *stupéfier*). Suspension plus ou moins complète, plus ou moins prolongée, du mouvement et du sentiment dans une partie de l'économie animale. | Étonnement extraordinaire. Grande *stupéfaction*.

STUPÉFAIT, AITE, adj. (du lat. *stupefactus*; rad. *stupor*, stupeur). Qui est interdit, immobile d'étonnement, de surprise. Il demeura *stupéfait*. Il était *stupéfait* de tant d'audace. (Michiels.)

STUPÉFIANT, ANTE, adj. Qui est propre à stupéfier. Remède *stupéfiant*. La jusquiame, la ciguë, la belladone ont une propriété *stupéfiante*. | Qui est propre à frapper de stupeur. C'était un spectacle *stupéfiant*. | Subst. Remède qui stupéfie. Un *stupéfiant*. Les *stupéfiants*.

STUPÉFIER, v. a. (du lat. *stupefacere*, fait de *stupor*, stupeur; *facere*, faire. *Nous stupéfions*, *vous stupéfiez*. *Que nous stupéfions*, *que vous stupéfiez*). Engourdir, diminuer, suspendre le sentiment et le mouvement chez l'homme et les animaux. L'abus des alcools *stupéfie* le corps et l'âme comme l'abus de l'opium *stupéfie* les Orientaux. (Dr Meyn.) | Causer une grande surprise, frapper de stupeur. Absol. Les narcotiques *stupéfient*.

STUPEUR, s. f. (du lat. *stupor*, même signif.). Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles accompagnée d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie. Quand le médecin arriva, il le trouva plongé dans une sorte de *stupeur* générale. (Mme Stove.) | Espèce d'immobilité causée par un grand effroi ou par une grande surprise. Être dans la *stupeur*.

STUPIDE, adj. et s. (du lat. *stupidus*, engourdi, interdit, étonné). Qui est hébété, qui est d'un esprit lourd et vulgaire. Homme *stupide*. Femme *stupide*. Le plus *stupide* des hommes suffit pour conduire le plus spirituel des animaux. (Buffon.) | Se dit aussi des animaux dans un sens analogue. Le chien est beaucoup moins *stupide* que l'âne. | Que la frayeur ou la surprise rend tout interdit. | Se dit aussi des choses. Silence *stupide*. Insensibilité *stupide*. | Substantiv. En parlant des personnes. Le *stupide* est un sot qui ne parle pas, en cela plus supportable que le sot qui parle. (La Bruyère.)

STUPIDEMENT, adv. D'une manière stupide. Répondre *stupidement*. Les Grecs respectaient les forêts et ne les laissaient pas défricher *stupidement*.

STUPIDITÉ, s. f. (rad. stupide). Pesanteur d'esprit; privation d'esprit, absence de raison, de jugement. Homme d'une grande *stupidité*. Ils étaient plongés, pour la plupart, dans une *stupidité* barbare. (Voltaire.) | Qualité de ce qui est stupide. La *stupidité* de son silence. La *stupidité* de sa conduite. | Parole, action stupide. Ne faire que des *stupidités*. | Se personnifie pour les hommes stupides. Plusieurs institutions furent introduites par la ruse, la violence, et souffertes par l'ignorante *stupidité*. | En pathologie, la *stupidité* est regardée comme une maladie. Elle peut être congéniale et tenir à l'organisation; le plus souvent elle tient au défaut d'exercice des organes de la réflexion et du jugement.

STUPRE, s. m. (du lat. *stuprum*, même signif.). Copulation illégitime entre personnes libres; adultère; débauche, libertinage; séduction, viol, action honteuse. Il s'agissait de quelque *stupre*. (Voltaire.)

STUTTGARD. Géogr. Capitale du Wurtemberg, à 580 kilom. E. de Paris; 52,000 habitants. Cette ville possède deux châteaux, de belles promenades, des environs délicieux; un gymnase, une école des arts et une école des forêts, un musée, un théâtre, une riche bibliothèque. Manufactures de pianos, fabriques d'instruments de mathématiques, de physique et de chirurgie; bijouterie, orfévrerie; tapis.

STYGIEN, ENNE, adj. Qui convient au Styx; qui appartient au Styx. Les bords *stygiens*. Les eaux *stygiennes*. O nuit, ô jour, ô mânes *stygiens*! (J. B. Rousseau.) | Bot. Qui croît dans les eaux noires et croupissantes. Le jonc *stygien*.

STYLAIRE, adj. Bot. Qui a rapport au style. | *Loge stylaire*, Cavité qu'on remarque quelquefois à la base du style et qui renferme une graine.

STYLE, s. m. (du gr. στύλος, colonne). Nom donné par les Grecs à une colonne, et, par métaphore, au poinçon avec lequel ils traçaient les lettres sur des tablettes de cire. L'autre bout du poinçon était aplati et servait à effacer l'écriture quand on voulait corriger ou supprimer ce qu'on avait écrit,

d'où l'expression figurée, *Retourner le style*, pour Effacer, corriger. | Aiguille d'un cadran solaire. Poser le *style* d'un cadran. L'ombre du *style* marque deux heures après-midi. | Par métonymie, Manière dont les pensées sont exprimées par écrit, et, plus particulièrement, Manière de s'exprimer portant un caractère émané ou de la qualité de l'ouvrage ou du goût personnel, caractère qui résulte du tour de la pensée, du choix des mots, de l'arrangement respectif de toutes les parties constitutives du discours. *Style* naïf, élevé, naturel, facile, élégant, pompeux. *Style* enflé, recherché, décousu, inégal. *Style* familier. *Style* poétique. *Style* épistolaire. La naïveté du *style*. Former son *style*. Le *style* de V. Hugo, de Lamartine. Vous reconnaîtrez aisément mon *style*. (J. J. Rousseau.) C'était un *style* aussi concis que sa parole était abondante. (G. Sand.) | Absolum. Manière d'écrire distinguée, pleine d'agrément et de force. Cet écrivain n'a pas de *style*. Ce journaliste a du *style*, chose rare, et de la bienveillance, chose plus merveilleuse. (R. Vanauld.) | Dans les beaux-arts, Manière particulière à chaque artiste d'exprimer ses pensées, de leur donner une forme par le choix des objets, l'agencement des contours, la couleur et le dessin. Il y a dans les arts autant de *styles* que d'artistes. | Absol. Caractère de la composition; reproduction, par des moyens simples et exactement appropriés d'une image formée dans le cerveau de l'artiste. Grand *style*. Sévérité du *style*. Cette peinture est d'un bon *style*. Ce groupe manque de *style*. Cette musique est d'un excellent *style*. | *Style égyptien, style étrusque, style du Bas-Empire*, Manière particulière dont les artistes égyptiens, étrusques, et ceux du temps de la décadence, rendaient la figure de l'homme et en général tous les objets dont ils faisaient le sujet de peintures ou de sculptures. | *N'avoir point de style*, N'avoir point à soi une manière d'écrire. | *Finesses, grâces du style*, Certains tours de phrases, certains arrangements d'expressions qui donnent de la grâce et de la finesse au style. | *Style de l'Écriture*, Formes de langage employées dans l'Écriture sainte. | *Style du palais*, Formules usitées dans les actes judiciaires. | On dit dans le même sens, *Style de notaire, style de pratique, style de chancellerie*. | On définit le *style*, dans les belles-lettres, la manière d'exprimer ses pensées, soit par écrit, soit même de vive voix; et par là, on entend surtout le choix et l'arrangement des mets selon les lois de l'harmonie et du nombre, relativement à l'élévation ou à la simplicité du sujet qu'on traite. L'école classique admet trois sortes de style, le simple, le tempéré et le sublime ou élevé. Le *style simple* est celui qu'on emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, sans ornement apparent. Le *style élevé* ou sublime est celui qui convient dans les sujets élevés, grands: tel est celui de la *Marseillaise*, du *Chant du départ*, etc. Tel est aussi celui de presque toutes les odes. | Bot. Prolongement creux, mince et filiforme du sommet de l'ovaire, et qui sert de support au stigmate. Il est unique ou multiple. Lorsqu'il est multiple, c'est-à-dire lorsqu'il existe plusieurs styles sur un ovaire, le nombre de ces styles est dans un rapport presque constant avec les divisions de l'ovaire. | Entomol. Filet de balancier des diptères. | Longs organes non articulés qui garnissent l'anus de certains insectes.

STYLÉ, ÉE, part. Dressé, formé. Voilà un drôle qui n'est pas encore *stylé*, mais cela viendra avec un peu d'exercice. (Brueys.)

STYLER, v. a. Former, dresser, habituer. *Styler* quelqu'un aux affaires. On n'a nul besoin de *styler* les femmes; elles naissent rusées et diplomates comme un congrès. (Meynard.)

STYLET, s. m. (diminutif de *style*). Poignard à lame ordinairement triangulaire et si menue que la blessure qu'il fait est pour ainsi dire imperceptible. Coup de *stylet*. Les Corses se servent volontiers du *stylet*. | Fig. Il n'y a qu'une âme atroce qui se serve avec réflexion du *stylet* meurtrier de la calomnie.

STYLEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui a un style très-long. Crucianelle *styleuse*.

STYLIDÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes.

STYLIDIER, s. m. (de style). Bot. Genre type de la famille des stylidées, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces.

STYLISTE, adj. et s. Qui pousse à l'excès le souci de la phrase, qui excelle dans la ciselure du style. Sénancourt n'était pas un *styliste* dans le sens rigoureux et absolu du mot. (A. Desplaces.)

STYLITE, adj. et s. (du gr. στύλος, colonne). S'est dit des anachorètes qui, par esprit de pénitence et pour s'isoler plus complètement du monde, avaient placé leurs cellules sur des colonnes ou des édifices en ruines. Beaucoup de solitaires menaient ce genre de vie aussi extravagant que pénible. Le plus célèbre d'entre ces pauvres d'esprit est saint Siméon, qui vivait à Antioche au Ve siècle. Saint Siméon a eu des successeurs jusqu'au XIIe siècle.

STYLOBATE, s. m. (du gr. στύλος, colonne; βάσις, base). Archit. Espèce de soubassement, ayant base et corniche, et formant un piédestal continu, sous un rang de colonnes.

STYLOÏDE, adj. (du gr. στύλος, colonne, style; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un stylet. Anat. *Apophyse styloïde*, Nom donné à des éminences grêles et allongées.

STYMPHALE. Géogr. et myth. Lac d'une puanteur horrible, situé dans le Péloponèse, et sur le bord duquel habitaient d'innombrables oiseaux de proie que la Fable nous dépeint ayant la tête, les ailes et le bec de fer. Ces oiseaux dévoraient les hommes. Hercule délivra la contrée de ces monstres.

STYMPHALIDE, adj. Qui appartient au lac Stymphale. Les oiseaux *stymphalides*.

STYPTIQUE, adj. et s. (du gr. στύφω, resserrer). Méd. Astringent. Se dit des substances qui resserrent la peau et qui arrêtent le sang.

STYRACÉES, s. f. pl. (du genre type *styrax*). Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux glabres ou tomenteux.

STYRAX, s. m. Bot. Nom scientifique de l'*alibousier officinal*, type de la famille des styracées.

STYRIE. Géogr. Province autrichienne, située entre l'archiduché d'Autriche, la Hongrie, l'Illyrie et le duché de Salzbourg; superficie, 19,000 kilom. carrés; 998,000 habitants. La capitale de cette province est Graetz. On la divise en Haute et en Basse-Styrie.

STYRIEN, ENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Styrie; qui appartient à la Styrie et à ses habitants. Femmes *styriennes*. Un *Styrien*.

STYX. Myth. Rivière des enfers, qui, disent les poètes grecs, entoure neuf fois les enfers de ses ondes. Hésiode la personnifie sous les traits d'une nymphe, fille de l'Océan et de Téthys. Ayant la première porté secours à Jupiter lors de l'attaque des Titans, le maître des dieux lui accorda en récompense que les immortels jurassent par ses eaux. Celui qui enfreignait son serment restait un an entier comme privé de vie, et passait neuf années, d'autres disent un siècle, loin de l'Olympe. Les eaux du Styx étaient regardées comme très-malfaisantes. | *Jurer par le Styx*, Faire un serment terrible. | *Visiter le Styx, les bords du Styx*, Mourir.

SU, s. m. Connaissance d'une chose. Au *su* et vu de tout le monde, il a trahi ses serments.

SUAGE, s. m. (rad. *suer*). Mar. Humidité qui sort du bois d'un navire neuf. | Action d'enduire un navire de graisse, de suif. | Humidité d'une bûche sortant par les deux bouts, lorsque son bois commence à sentir la chaleur du feu. | Technol. Outil de serrurier servant à forger certaines pièces. | Outil de chaudronnier employé pour resserrer et unir le cuivre sur les bords d'un chaudron.

SUAIRE, s. m. (pron. *suère*; du lat. *sudarium*, même sens). Chez les anciens, Espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts. | Chez nous, Linceul dans lequel on ensevelit les morts. Un mort enveloppé de son *suaire*. Elle était pâle comme un *suaire*.

SUANT, ANTE, adj. (rad. *suer*). Qui est en sueur, qui sue. Visage *suant*. Mains *suantes*.

SUAVE, adj. (du lat. *suavis*, même signif.). Qui est d'une douceur agréable aux sens et particulièrement à l'odorat. Goût *suave*. Parfum *suave*. La violette, fleur *suave*, née des plus purs aromes de la terre. (Toussenel.) | Onctueux, harmonieux, délicat, fin, élégant. Ce langage est *suave*. Des formes *suaves*. Une mélodie *suave*. On remarque dans ce tableau les tons de couleur les mieux fondus et les plus *suaves*. (Diderot.) | Se dit des choses morales. Sentiment *suave*. Plaisir *suave*. Vertus *suaves*. | Terme de spiritualité, Doux à l'âme. La grâce est *suave*, divinement *suave*. | S. m. Ce qui est suave, ce qu'il y a de suave. Viser au *suave* dans un tableau, c'est souvent viser à la mignardise; il faut l'atteindre naturellement.

SUAVEMENT, adv. D'une manière suave.

SUAVITÉ, s. f. (du lat. *suavitas*, rad. *suavis*, suave). Qualité de ce qui est suave, douceur pleine de charme. Il se dit de cette impression agréable que font sur nos sens les objets extérieurs. La *suavité* d'un parfum. La *suavité* d'une odeur. Sa voix avait une *suavité* remarquable. La *suavité* de ses traits, de son regard. | S'applique aussi aux sentiments. La *suavité* de l'amour. La *suavité* des plaisirs. L'amour maternel est une passion pleine de *suavité*.

SUB. Préposition latine signifiant *sous, dessous*, et qui est entrée comme particule inséparable dans la composition de plusieurs mots français où elle a reçu diverses formes. Elle a passé sans altération dans les mots *subjuguer, subordonner, subvenir, subdiviser, subir, subsidiaire, subalterne, subdéléguer*, etc. Elle a changé le *b* en *c*, en *f*, en *g* et en *p*, devant les mots simples qui commencent en latin par les mêmes lettres, comme *succéder, succinct, succomber, suffoquer, suggérer, supputer*, etc. Dans quelques mots, elle a rejeté le *b*, comme dans *sujet, sujétion*. Elle désigne, comme *sous*, la situation de la chose exprimée par la base, à l'égard d'une autre qui est au-dessus.

SUBALTERNE, adj. (du lat. *sub*, sous; *alter*, un autre). Qui est sous un autre, qui est subordonné, inférieur, secondaire. Magistrat *subalterne*. Emploi *subalterne*. Les personnages *subalternes* d'une comédie, d'un drame. | Médiocre, borné, incapable de grandes choses. Il y a des esprits *subalternes* qui ne semblent faits que pour servir de registre ou de magasin aux productions d'autrui. (La Bruyère.) | Substantiv. en parlant des personnes. Un *subalterne*. Ce n'est qu'un *subalterne*.

SUBALTERNISATION, s. f. (pron. *subalternizasion*). Action de subalterniser. La *subalternisation* des juridictions, des emplois.

SUBALTERNISER, v. a. Rendre subalterne, mettre dans un rang inférieur à un autre. *Subalterniser* les emplois, les hommes et les choses.

SUBALTERNITÉ, s. f. État de l'être subalterne. Un absent qui ne fait que s'ennuyer dans une longue *subalternité* dont on ne se soucie guère.

SUBDÉLÉGATION, s. f. (pron. *subdélégasion*; du lat. *sub*, sous; *legatus*, envoyé). Commission par laquelle un officier supérieur commet un individu pour agir sous ses ordres ou en son absence. | Par extens. District dans lequel se renfermait l'autorité de ces subdélégués.

SUBDÉLÉGUER, v. a. (du lat. *sub*, sous; *delegare*, déléguer. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je subdélègue, tu subdélègues, il subdélègue*.) Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. L'intendant de la province *subdélégua* cet officier pour informer.

SUBDIVISER, v. a. (du lat. *sub*, sous; *dividere*, diviser). Diviser les parties d'un tout déjà divisé. Diviser un discours en trois points et *subdiviser* chaque point. *Subdivisons* ce poëme.

SUBDIVISION, s. f. (du lat. *subdivisio*, formé de *sub*, sous, *dividere*, diviser). Division d'une ou de plusieurs parties d'un tout déjà divisé. Faire des *subdivisions*. Les *subdivisions* d'un territoire.

SUBIR, v. a. (du lat. *subire*; fait de *sub*, sous, *ire*, aller). Souffrir, supporter de gré ou de force. *Subir* la nécessité. *Subir* la question. *Subir* la mort. Les Arabes, défendus par leurs déserts et par leur courage, n'*ont* jamais *subi* le joug étranger. (Volt.) | Éprouver, surtout en parlant des choses naturelles. L'œil du rorqual admet des rayons qui n'*ont* pas *subi* de réfraction. (Lacépède.) | Dans le même sens, en parlant des choses qui donnent lieu à être changées, modifiées. Les modifications que *subit* un discours, un livre. Le temps fait *subir* aux races d'hommes d'étranges métamorphoses. (Boiste.) | *Subir un interrogatoire*, Comparaître devant un juge d'instruction et répondre à ses interrogations. | *Subir un examen*, Passer à l'examen, être interrogé selon les formalités ordinaires. | Par extens. et fam. Être regardé avec une attention minutieuse. Quand il fut entré, il eut à *subir* l'examen de toutes les personnes présentes, dont quelques-unes lui étaient hostiles. (Viennet.) | *Subir son jugement*, Subir la peine à laquelle on a été condamné par un jugement.

SUBIT, ITE, adj. (du lat. *subitus*, même sens; rad. *subire*). Soudain, qui arrive tout à coup. Changement *subit*. Coup *subit*. Mort *subite*. Résolution *subite*. Élévation *subite*. Elle éprouva des troubles intérieurs si violents, des chagrins secrets si *subits* dans leurs explosions, que ses développements furent irrémédiablement contrariés. (H. Balzac.)

SUBITEMENT, adv. (pron. *subitemon*). D'une manière subite, soudainement. Mourir *subitement*.

SUBITO, adv. Mot latin signifiant *soudainement, tout à coup*, et qui s'emploie en français dans le langage familier. Partir *subito*.

SUBJECTIF, IVE, adj. Qui a rapport au sujet pensant, à l'âme. Il s'oppose à *objectif*, qui a rapport à l'objet. Ce sont deux adjectifs employés par la philosophie moderne pour désigner, l'un ce qui est intime, interne, l'autre ce qui est extérieur. La réalité *subjective* est l'âme humaine. Conceptions *subjectives*. | S. m. *Le subjectif et l'objectif*. Le subjectif est tout ce qui est identique au sujet connaissant ou le *moi*; l'objectif tout ce qui ne

lui est pas identique ou le *non moi*. Le *subjectif* est le fondement de la psychologie. Quelquefois le *subjectif* et l'*objectif* se confondent, quand l'âme est un sujet d'observation pour elle-même.

SUBJECTION, s. f. (pron. *subjeksion*). Figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique.

SUBJECTIVEMENT, adv. D'une manière subjective. Raisonner *subjectivement*.

SUBJECTIVER, v. a. Rendre subjectif, considérer comme tel. | Faire dépendre du subjectif.

SUBJECTIVITÉ, s. f. Philos. Ensemble des propriétés, des qualités subjectives.

SUBJONCTIF, s. m. (du lat. *subjunctivus*, sous-entendu *modus*, mode; fait de *subjungere, jungere sub*, joindre dessous). Un des modes dans la conjugaison des verbes, et qui est joint à un autre verbe auquel il est subordonné, et dont il dépend pour former un sens logique. Il faut qu'il *aille*. Elle veut que je *vienne*. *Aille* et *vienne* sont au subjonctif des verbes *aller* et *venir*. | Les inflexions qui appartiennent à ce mode expriment l'idée de *temps*, non pas relativement à l'acte de la parole, mais au verbe de la proposition principale. Il faut bien que je *lise*, ou je n'apprendrais rien. Il fallait bien que je *lusse*, ou je n'aurais rien appris. Les différentes formes verbales, considérées comme signes du temps, qui appartiennent au *mode subjonctif*, sont : 1° Le *présent* ou *futur*, ainsi appelé parce qu'il exprime tantôt l'idée du présent, tantôt celle du futur ; 2° l'*imparfait*, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur ; 3° le *prétérit* ou *parfait*, qui exprime soit l'idée du passé, soit celle du futur, selon les vues de l'esprit ; 4° enfin, le *plus-que-parfait*, qui représente l'action comme faite dans un temps passé, ou comme à faire dans un temps à venir, mais toujours avec une idée d'antériorité à une autre circonstance. | On emploie généralement le subjonctif après les verbes qui marquent le doute, l'irrésolution, la nécessité, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. Je doute qu'il *vienne*. Je souhaite qu'il *réussisse*. Il ne pense pas que personne *veuille* lui tendre des piéges. (La Bruyère.) Je veux qu'il m'*obéisse*. Je permets qu'il *sorte*, qu'il *chasse*. Faut-il que les mortels ne *soient* heureux qu'en songe. (Voltaire.) | Après *il est juste, il est bon, il est nécessaire, il est essentiel, il est important, il est urgent, il est temps*, et autres locutions semblables qui marquent une nécessité, on se sert toujours du subjonctif. Il serait bon qu'on *obéît* aux lois équitables. (Boiste.) Mais après *il est*, suivi des adjectifs *sûr, certain, vrai, démontré, évident, incontestable* et quelques autres analogues par leur sens positif et affirmatif, le verbe qui suit se met à l'indicatif. Il est certain qu'il *va* arriver. Il est évident qu'il *se trompe*. | Lorsqu'un verbe est précédé de l'un des impersonnels *il faut, il importe, il convient, il plaît, il se peut*, etc., il se met toujours au subjonctif, parce que ces impersonnels font naître l'idée d'une volonté, d'une nécessité. Il ne me plaît pas que vous *alliez* là. Mais après *il résulte, il s'ensuit, il paraît*, et autres locutions semblables, qui n'expriment aucune idée de volonté, de nécessité, le verbe suivant se met à l'indicatif et non au subjonctif. | On emploie toujours le *subjonctif* après *à moins que, avant que, afin que, au cas que, de peur que, encore que, si tant est que, loin que, nonobstant que, sans que, à quoi que*, etc. *Pourvu qu'on sache* la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pascal.) | Après *que*, employé pour éviter la répétition des conjonctions *si, quoique*, et des prépositions conjonctives dont nous avons parlé précédemment, on se sert du subjonctif. *Quoiqu'il relève* de maladie et *qu'il soit* encore très-faible, il a voulu se mettre en route. | Le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, lors même que le verbe sous la dépendance duquel il se trouve est sous-entendu. Plût aux dieux qu'on *réglât* ainsi tous les procès. (La Fontaine.) | Après les verbes *ordonner, arrêter, résoudre, commander, exiger*, etc., on met toujours au subjonctif le verbe de la phrase subordonnée, lorsque les verbes précités sont pris dans l'acception qui leur est propre, c'est-à-dire qu'ils marquent cette volonté soudaine, seule, unique, absolue. Publius Valérius ordonna qu'on *séparât* les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.) Mais on emploie l'indicatif ou le conditionnel quand l'exécution de l'ordre est tellement certaine, sûre, que l'action ordonnée, résolue, etc., peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu. Dioclétien ordonna que les chefs des manichéens *seraient brûlés* avec leurs écrits. (Condillac.) | Après les pronoms *qui, que, dont, où*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, si l'on veut exprimer quelque chose d'incertain, de douteux, sur quoi porte le désir ou la volonté. On ne trouvera pas aux connaissances humaines une origine qui *réponde* à l'idée qu'on aime à s'en former. (J. J. Rousseau.) | Après *comme si, sinon que, si ce n'est que, de façon que, de manière que, de sorte que*, on met le verbe au subjonctif quand le verbe de la proposition principale exprime le doute, l'incertitude ou le commandement, et le verbe de la proposition subordonnée une idée future. Vivez de manière que chacun *ait* pour vous des sympathies. | Après *le premier, le seul, le dernier, le meilleur, le moindre, le plus, le moins, le mieux*, etc., on met le verbe au subjonctif, quand il y a doute, incertitude dans l'esprit de celui qui parle, touchant le fait qu'il avance. L'homme est *le seul* animal qui *sache* qu'il doit mourir. (Bernardin.) | Après *il semble, il me semble, il te semble*, etc., on met le verbe qui suit à l'indicatif ou au subjonctif, selon le sens. *Il semble* que la nature *ait employé* la règle et le compas pour peindre la robe du zèbre. (Buffon.) *Il* me *semble* que celui qui sollicite pour les autres *a* la confiance d'un homme qui demande justice. (La Bruyère). | Avec le subjonctif, *on dirait* équivaut à *il semble*. *On dirait* que l'ancienne Égypte *ait* craint que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort. (Chateaubriand.) | Après *tout, que*, on emploie ordinairement l'indicatif. Cependant on trouve dans les meilleurs écrivains un grand nombre d'exemples de l'emploi du subjonctif après cette locution. | Après *s'il est vrai que*, quand il s'agit d'une action certaine, positive, de quelque chose sur quoi il n'y a aucun doute à former, on emploie l'indicatif ; lorsqu'il y a doute, on emploie le subjonctif. *S'il est vrai qu'il y ait* différents lieux pour les âmes après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs et ténébreux où sont relégués les méchants. (Vertot.) *S'il est vrai que* je vous *ai* beaucoup *aimé*, accordez-moi cette suprême faveur. (Houssaye.) | Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, on met le second verbe au présent du subjonctif, si on veut exprimer un présent ou un futur. Il faudra que tu *obtiennes* de lui son concours à cette œuvre si méritoire. Mais si l'on a à exprimer le passé, on doit employer le passé du subjonctif. Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en *susse* rien. (Molière.) | Si la phrase renferme une expression conditionnelle ou fait naître l'idée d'une condition quelconque, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif. Je doute qu'on *osât* mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le chevalier Newton. (J. J. Rousseau.) | Quoique le verbe de la proposition principale soit au passé, on met le second verbe au présent, s'il exprime une action qui a lieu au moment de la parole ou qui se reproduit en tout temps. J'aimerais autant qu'on nous *défendît* de boire dans la crainte que quelqu'un ne *s'enivre*. (Voltaire.) | La même phrase présente quelquefois des temps différents sous la même dépendance ; c'est alors que chacun de ces temps est l'expression d'une idée particulière. Soit que Julie *eût étudié* la langue, et qu'elle la *parlât* par principes, soit que l'usage *suppléât* à la connaissance des règles, elle me semblait s'exprimer correctement. (J. J. Rousseau.) | SUBJONCTIF, IVE, adj. Qui appartient au subjonctif, qui est propre au subjonctif. Le mode *subjonctif*. La forme *subjonctive*.

SUBJUGATION, s. f. (pron. *subjugasion*). Action de subjuguer. *Subjugation* d'une nation, d'un peuple. Quels moyens avez-vous employés pour la *subjugation* de la France? | Fig. La *subjugation* des cœurs ne se fait pas toujours par des moyens licites et délicats. (A. Lafont.)

SUBJUGUÉ, ÉE, part. Mis sous le joug ; réduit en sujétion. Peuple *subjugué*. Nation *subjuguée*. Un homme *subjugué* par sa femme.

SUBJUGUER, v. a. (du lat. *subjugo*, je mets sous le joug ; de *sub*, sous ; *jugum*, joug). Mettre sous le joug, réduire en sujétion. *Subjuguer* un peuple, une nation, une province. | Fig. *Subjuguer* les esprits. Il est ardent, mais faible et facile à *subjuguer*. (J. J. Rousseau.) Un homme veut en *subjuguer* un autre, moins pour s'emparer de son bien que pour en être admiré et même adoré. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit également des choses morales. L'opinion publique *subjugue*, renverse toute espèce de despotisme. (Duclos.) | Dans un sens particulier. Il n'est pas improbable que dans des pays chauds des singes *aient subjugué* des filles. (Voltaire.)

SUBJUGUEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui subjugue. Un homme *subjugueur*. *Subjugueur* de provinces. Les *subjugueurs* de la France.

SUBLIMABLE, adj. Qui est susceptible d'être sublimé. Métaux *sublimables*.

SUBLIMATION, s. f. (pron. *sublimasion*). Chim. Action de sublimer, opération par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau qui les contient. *Sublimation* d'un métal. *Sublimation* du mercure. Les produits chimiques qu'on nomme fleurs résultent généralement de la *sublimation*.

SUBLIMATOIRE, s. m. Chim. Vaisseau de terre ou de verre dans lequel se recueillent les parties élevées par la sublimation.

SUBLIME, adj. (du lat. *sublimis*, haut, élevé ; fait de *superum*, des dieux, et *limen*, porte, demeure). Haut et élevé comme les cieux. On ne l'emploie qu'en parlant des choses morales ou intellectuelles, dans le sens de Qui est relevé, qui est supérieur, du premier ordre. Ame *sublime*. Génie *sublime*. Raison *sublime*. Devoirs *sublimes*. La nature nous semblait embellie par les idées *sublimes* qu'il donnait de son créateur. (A. Martin.) | En littérature et dans les arts, Qui cause le plus haut degré de surprise, d'admiration, de ravissement. Discours *sublime*. Style *sublime*. Expression *sublime*. Personne n'a mieux connu l'art *sublime* d'intéresser et d'attendrir. (Barthélemy.)

> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> Étincellent pourtant de *sublimes* beautés.
> (BOILEAU.)

| Hist. Titre de dignité et d'honneur qui, dans le Ve siècle, était exclusivement accordé aux comtes. | On dit aujourd'hui la *Sublime-Porte*, en parlant du gouvernement de l'empereur de Turquie. | S. m. Ce qu'il y a de grand, d'excellent dans les actions, dans les sentiments et particulièrement en littérature ; ce qui cause le plus haut degré possible de surprise, de ravissement, d'admiration. Le *sublime* du sentiment. Du *sublime* au ridicule il n'y a souvent qu'un pas. Le *sublime* dans Homère naît ordinairement de l'ensemble des parties, et arrive graduellement à son terme. (Chateaubriand.) | Plus particulièrement, Un des trois genres dans lesquels on a divisé le style, le *simple*, le *tempéré*, le *sublime*, ou adjectiv. le *style sublime*. Le *sublime*, dit Boileau, est une certaine forme de discours propre à élever et à ravir l'âme, et qui provient ou de la grandeur de la pensée, ou de l'élévation du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif et animé, de l'expression.

SUBLIMÉ, ÉE, part. Vaporisé en parlant des métaux. Soufre *sublimé*. Mercure *sublimé*. Tous les métaux sont susceptibles d'être *sublimés* par l'action du feu. (Buffon.) | S. m. Ce qui est le résultat de la sublimation. | *Sublimé corrosif* ou *deutochlorure de mercure*, Substance blanche, très-âcre et très-caustique. A la dose de quelques grains, le *sublimé corrosif* donne la mort avec une extrême rapidité et des souffrances terribles.

SUBLIMER, v. a. (du lat. *sublimis*, haut, élevé). Chim. Élever les parties d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, dans une cornue ou dans un matras. *Sublimer* du mercure. *Sublimer* du soufre. *Sublimer* du benjoin.

SUBLIMISER, v. a. Rendre sublime, élevé, grandiose. *Sublimiser* l'héroïsme, la vertu. | Fig. Perfectionner. *Sublimiser* l'intelligence, le cœur.

SUBLIMITÉ, s. f. Qualité de ce qui est sublime, ce qu'il y a de sublime dans les choses. *Sublimité* de sentiment. *Sublimité* de pensée. Je fus frappé de la *sublimité* de ses principes. (Barthélemy.)

SUBLINGUAL, ALE, adj. (du lat. *sub*, sous ; *lingua*, la langue). Anat. Qui est situé sous la langue. Glandes *sublinguales*. Artères *sublinguales*.

SUBLUNAIRE, adj. (du lat. *sub*, sous ; *luna*, lune). Qui est entre la terre et l'orbite de la lune. Région *sublunaire*. Corps *sublunaires*. | *Le monde, le globe sublunaire*, La terre.

SUBMERGER, v. a. (du lat. *submergere*, inonder, couler à fond ; fait de *sub*, sous ; *mergere*, plonger. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*. *Nous submergeons. Nous submergeâmes*). Inonder, couvrir d'eau ; plonger, enfoncer entièrement sous l'eau. L'Océan *submergea* cette contrée. Les Chaldéens n'auraient pu savoir que par la révélation qu'un pareil fléau *eût submergé* toute la terre habitable. (Voltaire.) | Noyer. Les flots *ont submergé*. | Fig. Notre pauvre Vibrage *fut submergé* dans les plaisirs. (Mme de Sévigné.)

SUBMERSIBLE, adj. Qui peut être submergé. Bot. Se dit des fruits, des plantes aquatiques dont les pédoncules, après s'être levés hors de l'eau pour que la fécondation s'opère, s'y replongent dès qu'elle a eu lieu.

SUBMERSION, s. f. (rad. *submerger*). Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. | État d'une chose plongée dans l'eau.

SUBODORER, v. a. (du lat. *subodorare*; fait de *sub*, sous; *odor*, odeur). Sentir de loin, à la trace. | Fig. Se douter de quelque chose, deviner, pressentir. Cet esprit de divination par lequel on *subodore*, pour ainsi dire, des procédés inconnus, des expériences nouvelles, des résultats ignorés. (Diderot.)

SUBORDINATION, s. f. (pron. *subordinasion*; du lat. *subordinatio*; fait de *sub*, sous; *ordo*, ordre). Ordre établi entre les personnes, dépendance des unes envers les autres. Un État ne saurait subsister sans *subordination*. Troupes, armées ennemies de toute *subordination*. C'est dans la *subordination* que consiste principalement la discipline militaire. (Voltaire.) | Particulièrement. Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. Demeurer dans une grande *subordination* à l'égard de quelqu'un. | Dépendance où une chose est à l'égard d'une autre. La *subordination* d'une science à une autre.

SUBORDONNÉ, ÉE, part. Soumis. Les curés sont *subordonnés* aux évêques. | En parlant des choses. Les épisodes doivent être *subordonnés* à l'action principale. Je sais que mon existence est *subordonnée* à la sienne, et que toutes les choses qui me sont connues sont absolument dans le même cas. (J. J. Rousseau.) | Subst. Se dit en parlant des personnes. Un *subordonné*. C'est un devoir d'être bienveillant envers tous ses *subordonnés*.

SUBORDONNER, v. a. (du lat. *sub*, sous; *ordo*, ordre). Établir entre les personnes un ordre tel que les unes dépendent des autres. La discipline *subordonne* les gens de guerre les uns aux autres, les soldats aux officiers de tous grades. | Se dit aussi des choses. L'auteur de la nature a *subordonné* d'abord les puissances élémentaires à la puissance végétale.

SUBORDONNÉMENT, adv. En sous-ordre. Commander *subordonnément*.

SUBORNATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui suborne des témoins. Un *subornateur*.

SUBORNATION, s. f. (pron. *subornasion*). Action de suborner, d'amener quelqu'un, par séduction, à faire quelque chose contre son honneur. *Subornation* de témoins, d'une fille. Procès en *subornation*.

SUBORNER, v. a. (du lat. *subornare*, même signif.). Séduire, capter, porter à faire une chose contre l'honneur, contre le devoir. *Suborner* un domestique, une fille. *Suborner* des témoins. | Figur. *Suborner* les esprits. Il *suborna* les électeurs.

SUBORNEUR, EUSE, adj. Celui, celle qui suborne. *Suborneur* de témoins, *suborneur* de filles. | Adjectiv. Esprit *suborneur*. Conseils *suborneurs*.

SUBRÉCARGUE, s. m. (de l'espagnol *sobrecarga*; formé de *sobre*, sur; *carga*, charge). Agent spécial nommé par les armateurs pour veiller à la conservation et à la vente des marchandises qu'ils ont chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour et recevoir le fret, attributions qui d'ordinaire appartiennent au capitaine. Aux Açores, le *subrécargue* eut quelques différends avec le capitaine, et l'équipage prit parti pour ce dernier. (Meynard.)

SUBREPTICE, adj. (du lat. *sub*, sous; *rapere*, ravir). Chancell. Se dit des grâces, lettres, provisions et autres choses de ce genre obtenues sur un faux exposé. Il s'oppose à *obreptice*, qui se dit de celles qui sont obtenues sur un exposé où l'on a omis d'exprimer quelque chose d'essentiel. Grâces *subreptices*. Lettres *subreptices*. | Par extens. Se dit de certaines choses qui se font furtivement ou illicitement. Édition *subreptice*.

SUBREPTICEMENT, adv. D'une manière subreptice. Obtenir *subrepticement* des grâces.

SUBREPTION, s. f. (pron. *subrepsion*; rad. *subreptice*). Surprise qu'on fait à un supérieur en obtenant de lui des grâces, sur un faux exposé. Il y a *subreption*. La *subreption* constitue un délit.

SUBROGATEUR, s. m. Second rapporteur d'une affaire. | Adject. *Acte subrogateur*, Acte qui subroge un tuteur à un autre, un rapporteur à un autre.

SUBROGATION, s. f. (pron. *subrogasion*). Acte par lequel on subroge. Je suis ici par *subrogation*. | Particulièrement. Transmission de tous les droits et actions appartenant au créancier contre son débiteur, à celui qui le désintéresse, au lieu et place de ce dernier. Requête de *subrogation*.

SUBROGÉ, ÉE, part. Substitué, mis en la place. Personne *subrogée* au lieu et place d'une autre. | Subst. Celui, celle qui a été subrogé au lieu et place d'un autre, en ses droits, noms et actions. La subrogation transfère au *subrogé* tous les droits et actions du créancier originaire contre le débiteur. | *Subrogé tuteur, subrogée tutrice*, Celui, celle qui est nommé par les parents et par le juge pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur.

SUBROGER, v. a. (du lat. *subrogare*; fait de *sub*, sous; *rogare*, prier. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je subrogeais*. *Nous subrogeons*, etc.). Substituer, mettre en la place de quelqu'un. Acte qui *subroge* quelqu'un au lieu et place d'un autre. | Dans un sens analogue, en parlant des choses. *Subroger* des immeubles en lieu et place d'immeubles aliénés. | *Subroger un rapporteur*, Nommer un juge à la place d'un autre qui était rapporteur.

SUBSÉQUEMMENT, adv. (pron. *subsékaman*). Ensuite, après. Marchons, mes chers amis, nous discuterons *subséquemment*.

SUBSÉQUENCE, s. f. (pron. *subsékanse*). État de ce qui est subséquent dans l'ordre du temps ou du lieu. La *subséquence* d'un acte, d'une lettre.

SUBSÉQUENT, ENTE, adj. (pron. *subsékan, ante*; du lat. *subsequens*; fait de *sub*, sous; *sequi*, suivre). Qui suit, qui vient après. Acte, traité *subséquent*.

SUBSIDE, s. m. (du lat. *subsidium*, même sens). Impôt, levée de deniers pour les besoins d'un État. Établir, demander des *subsides*. Écraser un peuple de *subsides*. | Tout secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain. Les *subsides* volontaires n'épuisent jamais une nation, et si les forces viennent à lui manquer, il lui reste le courage. (Bacon.) | Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié. Fournir des *subsides*.

SUBSIDIAIRE, adj. (pron. *subsidière*). Jurispr. Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse; qui vient à l'appui de. Moyens *subsidiaires*. Arguments *subsidiaires*.

SUBSIDIAIREMENT, adv. D'une manière subsidiaire. Avoir *subsidiairement* recours contre son vendeur. Concluons *subsidiairement*.

SUBSISTANCE, s. f. (rad. *subsister*). Nourriture et entretien. Moyens de *subsistance*. Travailler pour la *subsistance* de sa famille. Il y a en Europe des millions de créatures humaines qui ne savent de quelle façon pourvoir à leur *subsistance*. La nature seule ou presque seule fournissait à leur *subsistance*. (Raynal.) | Particul. et au plur. Tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. L'administration des *subsistances* militaires. | *Mettre un homme en subsistance dans un régiment*, Recueillir un soldat dont le corps est éloigné; le nourrir et le soigner jusqu'à ce qu'il rejoigne son régiment. | De toutes les questions sociales que l'on peut agiter, celle des subsistances est la plus importante. La subsistance, c'est tout ce qui sert à la nourriture des individus, des familles et des peuples. L'homme tire sa subsistance de la terre et des eaux, c'est dire que l'agriculture, la pêche et la chasse servent seules à son entretien. Depuis l'origine des sociétés, les hommes vivaient sans s'inquiéter des rapports qui pouvaient exister entre le chiffre des populations et les moyens de pourvoir à la subsistance des différentes agglomérations d'individus. Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle seulement qu'on a envisagé cette importante question des subsistances au point de vue social et d'une manière scientifique.

SUBSISTANT, ANTE, adj. Qui a la propriété d'exister, d'être, de continuer d'être. L'attitude du corps est encore gênée par l'impression toujours *subsistante* des entraves habituelles. (Buffon.)

SUBSISTER, v. n. (du lat. *subsistere*, même signif.; fait de *sub*, sous; *existere*, exister). Exister encore. En ce sens, il ne se dit que des choses. Il semble que le bonheur et la sécurité publique ne puissent *subsister* que par des crimes. (Massillon.) Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons *subsistent* encore. (Bern. de Saint-Pierre.) | Continuer d'être. On trouve peu de gens qui fassent *subsister* leurs promesses quand la raison qui les a fait promettre ne *subsiste* plus. (Boiste.) | Demeurer en force et en vigueur. Il se dit particulièrement des lois, des coutumes, des traités qu'on invoque, des propositions qu'on avance, et autres choses semblables. Ce traité *subsiste* toujours. Cette ordonnance *subsiste* encore. Le premier effet de l'attention, c'est de faire *subsister* dans l'esprit, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont occasionnées. (Condillac.) | Se dit collectiv. des personnes, considérées sous le rapport des institutions, du gouvernement. Les Romains ont *subsisté* longtemps sans corps de clergé; leurs magistrats étaient leurs pontifes. (Bern. de Saint-Pierre.) | S'entretenir, vivre. *Subsister* misérablement. *Subsister* par son travail, par son industrie. Faire *subsister* une armée. Le peuple *subsistait* sans avoir besoin de beaucoup travailler. (Condillac.) Les Algériens *subsistent* presque sans travail.

SUBSTANCE, s. f. (du lat. *substantia*; fait de *sub*, sous; *stare*, être). Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident qui ne subsiste qu'autant qu'il est adhérent à un sujet. La raison nous révèle cet être, ce *dessous*, ce soutien des modes, des qualités, des phénomènes. Nous avons conscience qu'en nous les forces de connaître, de sentir, de vouloir, qui s'exercent ensemble ou tour à tour, sont les attributs d'un être invariable, identique. Or, la *substance* est précisément cet être un et identique, opposé aux accidents variables, aux phénomènes transitoires. *Substance* corporelle. *Substance* spirituelle. Je soutiens que le corps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni *substance*. (Bossuet.) | Matière qui constitue les divers corps de la nature et qui, différente dans chacun d'eux, leur donne leurs qualités primitives et essentielles. *Substances* animales. *Substances* végétales. *Substances* organiques. *Substances* inorganiques. | Particulièrement. Ce qu'il y a de meilleur, de succulent, de plus nourrissant dans une chose, pour la nourriture de l'homme ou pour celle des animaux. La *substance* d'une viande. La *substance* de la terre. | Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel dans un acte, dans un discours, dans une affaire, etc. Oublier un récit, mais s'en rappeler la *substance*. | Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. Ils s'engraissent de la *substance* des travailleurs. | *En substance*, locut. adverb. Sommairement, en abrégé. Voici, *en substance*, ce qui a été dit.

SUBSTANTER, v. a. (du lat. *substantare*, même signif.). Faire vivre, nourrir, soutenir. *Substanter* sa famille. | SE SUBSTANTER, v. pr. Se nourrir. Autrefois le roturier *se substantait* d'un pain noir d'orge. Les Arabes *se substantent* de galettes d'orge.

SUBSTANTIEL, ELLE, adj. (pron. *substansiel*). Qui a rapport à la substance, qui tient de la substance. Accidents *substantiels*. Formes *substantielles*. | Qui est succulent, nourrissant, rempli de substance. Nourriture *substantielle*. Il faut que la nourrice prenne des aliments un peu *substantiels*. (J. J. Rousseau.) | Fig. Discours *substantiel*. Prenez d'un livre ce qu'il y a de plus *substantiel*.

SUBSTANTIELLEMENT, adv. (pron. *substansièleman*). En substance, quant à la substance.

SUBSTANTIF, IVE, adj. Phys. Qui a rapport à la substance. | Chim. *Couleurs substantives*, Celles qui se combinent avec les étoffes en vertu de leur affinité propre. | Gramm. Se dit de tout nom qui désigne une substance. *Homme, animal, oiseau, chaleur*, etc., sont des *noms substantifs*. | Qui appartient au substantif, qui lui est propre. Donner à un mot la forme *substantive*. | *Verbe substantif*, Nom donné au verbe *être*, parce qu'il subsiste par lui-même et qu'il ne renferme en lui aucune idée d'attribution. | S. m. Se dit pour Nom substantif. Tout *substantif* exprime un être existant ou qu'on regarde comme existant. (Condillac.) | *Substantif propre*, Nom qui ne s'applique qu'à un seul individu, à un seul objet, pour le distinguer de tous les autres individus, de tous les autres objets. *Paris, Rouen, Robespierre*, sont des *substantifs propres*. | *Substantif commun*, Nom qui peut s'appliquer indifféremment à tous les individus, à tous les objets d'une même espèce, d'une même nature. *Plante, femme, jardin*, sont des *substantifs communs*. | *Substantif collectif*, Nom commun servant à désigner une collection totale ou partielle d'individus ou d'objets de même nature. *Amas, foule, armée, forêt*, sont des *substantifs collectifs*. | *Substantif composé*, Nom formé de plusieurs mots réunis par un trait d'union, et ne présentant cependant qu'une idée unique à l'esprit. *Chef-d'œuvre, arc-en-ciel* etc., sont des *substantifs composés*. | *Substantifs abstraits*, Ceux qui, comme *justice, vertu, vice, bienheureux*, etc., s'appliquent à des êtres que nous ne pouvons ni voir, ni toucher, et qui n'ont d'existence que dans notre esprit. | Le substantif remplit dans le discours cinq sortes de fonctions différentes. On l'emploie : 1° comme sujet du verbe : *L'homme* est né pour souffrir et pour aimer la vie. (Dal.); 2° comme régime ou complément direct du verbe : La nature rend *l'homme* injuste envers ses semblables. (G. Meynard.); 3° comme attribut : S'il n'est homme du monde, il est du moins *homme* de bien. (Fallot.); 4° en apostrophe : *O homme!* vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous les yeux! (Mass.); 5° enfin, comme complément de préposition : La tempérance et le travail sont les deux vrais médecins *de l'homme*. (J. J. Rousseau.)

SUBSTANTIFIER, v. a. Faire d'un mot un substantif; l'employer à la manière des substantifs.

SUBSTANTIVEMENT, adv. En manière de substantif. Adjectif employé *substantivement*.

SUBSTANTIVER, v. a. Donner à un mot la valeur d'un substantif. *Substantiver* un verbe, un participe. On peut *substantiver* le verbe manger.

SUBSTITUER, v. a. (du lat. *substituere*; fait

de *sub*, sous; *statuere*, établir). Mettre, établir à la place de. *Substituer* un enfant à un autre. *Substituer* un mot à un autre. A des meubles anciens et riches, ils en *ont substitué* de simples et de commodes, et ils ont eu raison. (J. J. Rousseau.)

SUBSTITUT, s. m. Celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre en cas d'empêchement ou d'absence. Un *substitut*. | Au fém. on dirait *Substitute*. | Partic. Magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général, le procureur impérial. Les *substituts* du procureur impérial. Un *substitut* du procureur général.

SUBSTITUTIF, IVE, adj. Qui a la propriété de remplacer. Se dit particulièrement, en pharmacie, du remplacement frauduleux d'un médicament par un autre moins cher. | *Médication substitutive*, Mode d'emploi des médicaments irritants, qui consiste à s'en servir pour changer le mode de l'inflammation dans certains cas.

SUBSTITUTION, s. f. (pron. *substitusion*). Action de mettre une chose, une personne à la place d'une autre. *Substitution* d'enfant. *Substitution* de titres. Les *substitutions* en amour ne sauraient déplaire aux dames. (Fontenelle.) | Disposition par laquelle le donateur ou le testateur appelle à la succession de ses biens un ou plusieurs héritiers successivement, après celui qu'il a institué, de manière que celui-ci ne peut aliéner les biens sujets à la substitution.

SUBSTRATUM, s. m. (mot lat. formé de *sub*, sous, et *stratus*, couché, gisant). Philos. Ce qui est conçu comme existant dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci.

SUBSTRUCTION, s. f. (du lat. *sub*, sous, *structus* construit). Construction souterraine; construction d'un édifice sous un autre. | Édifice sur les ruines duquel on a élevé des constructions modernes.

SUBTERFUGE, s. m. (du lat. *sub*, sous; *fugere*, fuir). Moyen détourné et artificieux pour se tirer d'embarras en matière de discussion ou d'affaires. User de *subterfuge*. Trouver un adroit *subterfuge*.

SUBTIL, ILE, adj. (du lat *subtilis*, même signif.). Délié, fin, menu. Matière *subtile*. Poudre *subtile*. | Qui est de nature à pénétrer. Poison *subtil*. Venin *subtil*. | Fig. Délicat, fin, perçant. Œil *subtil*. Vue *subtile*. Oreille *subtile*. Toute la différence est qu'à la vue commune à l'enfant et au chat le premier joint, pour observer, les mains que lui donna la nature, et l'autre, l'odorat *subtil* dont elle l'a doué. (J. J. Rousseau.). | En parlant des opérations de l'esprit, Qui est pénétrant, fin. Esprit *subtil*. Objection *subtile*. Réfutation *subtile*. Les lois ne doivent point être *subtiles*; elles sont faites pour des gens de médiocre entendement. (Montesquieu.) | Qui est ergoteur, qui se soustrait par le raisonnement. Docteur *subtil*. Théologien *subtil*. | S. m. Personne subtile. Le *subtil* a toujours inspiré la méfiance. | Ce qu'il y a de plus subtil. En visant au *subtil*, on risque de n'être pas entendu.

SUBTILEMENT, adv. D'une manière subtile; d'une façon adroite. Escamoter *subtilement* une chose. Il opéra très-*subtilement*.

SUBTILISATION, s. f. Anc. chim. Action de subtiliser les liquides par le feu. *Subtilisation* des liqueurs. | Fam. Tromperie.

SUBTILISER, v. a. (rad. *subtil*). Rendre subtil, délié, pénétrant. *Subtiliser* le sang. *Subtiliser* une substance Le soleil *subtilise* le parfum des fleurs. Je *subtiliserais* un morceau de matière. (La Fontaine.) | Fig. Délier. *Subtiliser* une pensée, une objection, un argument. | Fam. Tromper, attraper. *Subtiliser* quelqu'un, quelque chose. | Absolum. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire: Pour être heureux, il ne faut pas trop *subtiliser* sur les plaisirs. (Montaigne.)

SUBTILITÉ, s. f. (rad. *subtil*). Qualité de ce qui est subtil; finesse, délicatesse. La *subtilité* de l'électricité. | Qualité de ce qui est pénétrant, de ce qui s'insinue. La *subtilité* d'un venin. | Adresse, dextérité. La *subtilité* de ce prestidigitateur est merveilleuse. | Ruse qu'on emploie dans les affaires. La *subtilité* est voisine de la friponnerie. La sagesse humaine s'enveloppe, s'embarrasse dans ses propres *subtilités*. (Bossuet.) Finesse, délicatesse en parlant des sens. La *subtilité* de la vue, de l'ouïe. | Adresse, pénétration, finesse. La *subtilité* de l'esprit, la *subtilité* d'une pensée. | Raisonnement, distinction trop subtile qui échappe à l'intelligence. Toutes ces *subtilités* de l'école sont vaines. (J. J. Rousseau.)

SUBULÉ, ÉE, adj. (du lat. *subula*, alène). Bot. Étroit et rétréci en pointe de bas en haut.

SUBURBAIN, AINE, adj. (du lat. *sub*, sous; *urbs*, ville). Qui entoure une ville, qui est presque dans la ville. Les quartiers *suburbains*.

SUBVENIR, v. n. (du lat. *subvenire*, même sens. Il se conjugue comme *venir*, avec cette différence que, dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir* et non l'auxiliaire *être*). Venir au secours de quelqu'un, secourir, soulager. *Subvenir* à quelqu'un dans ses besoins. | Avec un nom de chose pour régime indirect, Pourvoir, suffire. *Subvenir* aux besoins de quelqu'un. *Subvenir* aux nécessités de l'État. Nous *subviendrons* à tous vos besoins.

SUBVENTION, s. f. (pron. *subvansion*). Secours d'argent, subside accordé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'État. Le Corps législatif a voté une *subvention*. | Fonds que le gouvernement accorde pour soutenir une entreprise. Ce journal, ce théâtre reçoit une *subvention*.

SUBVENTIONNÉ, ÉE. part. Qui reçoit une subvention. Journal *subventionné*. Entreprise *subventionnée*. Théâtres *subventionnés*.

SUBVENTIONNER, v. a. (pron. *subvansione*). Donner une subvention. *Subventionner* un théâtre.

SUBVERSIF, IVE, adj. (rad. *subvertir*). Qui renverse, qui détruit. Ne s'emploie qu'au figuré. Principes *subversifs*. Doctrine *subversive* de toute morale. Idées despotiques et *subversives*.

SUBVERSION, s. f. Action de renverser; renversement. N'est d'usage qu'au figuré. La *subversion* d'un État. La *subversion* des principes.

SUBVERTIR, v. a. (du lat. *subvertere*, renverser). Renverser. N'est d'usage qu'au figuré.

SUC, s. m. (du lat. *succus*, même sens). Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale. *Suc* acide, amer, doux, sucré. Le *suc* d'une viande. Un *suc* nourrissant. Exprimer le *suc* d'une plante, d'un fruit. L'oiseau-mouche plonge la langue jusqu'au fond du calice des fleurs pour en tirer les *sucs*. (Buffon.) | Les *sucs* des végétaux sont *aqueux*, *volatils* ou *résineux*; mais c'est aux *sucs aqueux* que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs*; les *sucs huileux* et *volatils* constituent les huiles grasses et essentielles; les *sucs résineux* sont décrits sous le nom de *résines*. | *Sucs d'herbes* (vulgairement *jus d'herbes*). *Sucs* obtenus en pilant dans un mortier de marbre des parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de fumeterre, de bourrache et de cerfeuil. | Physiol. *Sucs animaux*. Certaines humeurs animales, telles que le *suc gastrique*, le *suc pancréatique*. | *Sucs nourriciers*. Les humeurs qui nourrissent toutes les parties d'un être vivant, animal ou végétal, en réparant les pertes qu'entraîne l'exercice même de la vie: tels sont, chez les animaux, le *chyle* et le *sang*; dans les végétaux, la *sève*. *Sucs nourriciers* abondants.

SUCCÉDANÉ, ÉE, adj. (du lat. *succedere*, succéder, prendre la place). Méd. Qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés. Médicament *succédané*. Un grand nombre d'amers servent de *succédanés* au quinquina. | Subst. Un bon *succédané*. Des *succédanés*.

SUCCÉDER, v. n. (du lat. *succedere*, fait de *sub*, sous, après; *cedere*, céder, venir. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je succède*, *tu succèdes*, *il succède*, etc.) Venir après, prendre la place de. Il est toujours suivi de la préposition *à*. Se dit des personnes et des choses. Le jour *succède* à la nuit. A la parure d'un printemps éternel *succède* la nudité des plus tristes hivers. (Raynal.) | Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. Les enfants *succèdent* à leur père. | Absol. Être habile à *succéder*. | Occuper le trône après un autre, parvenir au pouvoir après un autre. Numa *succéda* à Romulus. | Exister après. Un dégoût affreux *succède* à l'instant à une vaine espérance de plaisir. (Massillon.) J'ai vu l'attendrissement *succéder* par degrés au désespoir. (J. J. Rousseau.) | *Faire succéder*. *Faites succéder* des jours de joie à ces jours de deuil. (Bossuet). | Réussir, avoir une heureuse issue. Tout ce qu'il entreprend lui *succède*. | SE SUCCÉDER, v. pron. Venir l'un après l'autre, se suivre. Des travaux qui *se succèdent*. Les victoires *se succédaient*.

SUCCÈS, s. m. (du lat. *successus*, même signif.). Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans un travail, dans une entreprise. Heureux *succès*. *Succès* avantageux. *Succès* douteux. Le *succès* des armes. Désespérer du *succès* d'une affaire. Une entreprise dont le *succès* paraît infaillible. Tout sert à leurs passions, tout en facilite le *succès*. (Massillon.) Ne savent-ils pas justifier les mauvais *succès* par les bonnes intentions? (La Bruyère.) | Employé absolument, il se prend toujours en bonne part. Avoir du *succès*. Gambetta eut du *succès* à Paris.

SUCCESSEUR, s. m. Celui qui succède. *Successeur* à l'empire. Il n'eut point de *successeur*. Les *successeurs* abolissent souvent les actes de leurs prédécesseurs. La sagesse qui avait dicté leur système ne passa pas à leurs *successeurs*. (Raynal.) | Au fém. on dit *Successeuse*.

SUCCESSIBILITÉ, s. f. Droit de succéder. | Qualité de ce qui est successible. La *successibilité* de tel degré passe avant celle de tel autre. | Ordre de succession; état des choses qui se suivent sans interruption.

SUCCESSIBLE, adj. Qui est habile à succéder. Degré *successible*. Nous sommes parents à un degré *successible*. A défaut de parents au degré *successible*.

SUCCESSIF, IVE, adj. (rad. *succéder*). Dont les parties se succèdent les unes aux autres sans interruption. Progrès *successif*. | Qui se succède sans interruption, qui en suit de près. Qui est relatif à une succession. Droit *successif*.

SUCCESSION, s. f. Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent les unes aux autres sans interruption, ou à peu d'intervalle l'une de l'autre. La *succession* des jours et des nuits. La *succession* des siècles. Une *succession* d'accords. On n'a pas vu, dans toute la *succession* des temps, une époque où la vertu ait régné seule sur la terre. Tout ce règne fut une *succession* de fautes. Si un ordre éternel gouverne les courbes des astres, il doit se retrouver dans les *successions* des peuples, des États. (Edg. Quinet.) | Manière dont on est substitué, par la nature ou par la loi, à un défunt de qui on recueille les biens et les droits, avec leurs charges; transmission des biens et des charges d'un défunt ou d'une personne morte civilement à un individu qui prend sa place et le nom d'héritier. Ordre de *succession*. Droit de *succession*. | On entend aussi par *succession*, ou hérédité, la masse, l'universalité des biens, avec leurs charges. Grande, riche *succession*. *Succession* vacante. Accepter, partager une *succession*. Renoncer à une *succession*. V. HÉRÉDITÉ, HÉRITIER, TESTAMENT. | Les *successions* sont régulières ou irrégulières. On appelle *régulières* celles qui sont recueillies par les descendants, les ascendants ou les collatéraux en degré utile; *irrégulières*, celles qui sont déférées aux enfants naturels, au conjoint survivant ou au fisc.

SUCCESSIVEMENT, adv. D'une manière successive, l'un après l'autre. Toutes ces choses arrivèrent *successivement*. Un peu d'air, renfermé dans un tube, chasse *successivement* douze balles à plus de cent pas. (A. Martin.)

SUCCESSORAL, ALE, adj. Qui est exercé sur une succession. | On dit aussi *Successorial, ale*.

SUCCIN, s. m. Fossile combustible, que les naturalistes rangent parmi les bitumes; il est ordinairement translucide et d'un jaune de cire commune, mais quelquefois il est d'un blanc jaunâtre et comme laiteux; sa cassure est conchoïde et vitreuse; il jouit d'une assez grande dureté, aussi est-il susceptible de recevoir un beau poli. Le succin est très-électrique par frottement. Les usages du succin sont assez nombreux. Le plus beau s'emploie pour faire des bijoux et des ornements pour les Orientaux. Synonyme d'*Ambre jaune*. V. AMBRE.

SUCCINATE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide succinique avec différentes bases.

SUCCINCT, INCTE, adj. (du lat. *succinctus*, même sens). Court, bref, par opposition à Prolixe. Discours *succinct*. Mémoire *succinct*. Relation *succincte*. Personne *succincte* dans ses réponses.

SUCCINCTEMENT, adv. D'une manière succincte. Exposer *succinctement* ses raisons. Je vous dirai la chose le plus *succinctement* que je pourrai.

SUCCINIQUE, adj. Chim. Qui tient du succin. | *Acide succinique*, Acide obtenu par la distillation du succin.

SUCCION, s. f. (pron. *suksion*). Action de sucer ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte aspiration. C'est par ce procédé appliqué instinctivement que l'enfant tire le lait du sein de sa nourrice. Opérer la *succion* d'une plaie pour en retirer le venin.

SUCCOMBER, v. n. (du lat. *succumbere*, même signif.). Être accablé sous un fardeau. *Succomber* sous le poids, sous le faix. Le pauvre baudet si chargé *succomba*. (La Fontaine.) | Ne pouvoir résister, être vaincu, céder. *Succomber* sous le poids des affaires. Sous un joug étranger, nous avons *succombé*. (Racine.) | Avec un nom de choses morales pour régime. *Succomber* à un chagrin. | Se laisser vaincre. Combien de femmes *succombent* devant les séductions. | Absol. Mourir, périr. Le malade a *succombé*. | Être vaincu à la guerre. | Avoir du désavantage dans une entreprise. *Succomber* dans un procès.

SUCCUBE, s. m. (du lat. *sub*, sous; *cubare*, être couché). Démon qui, selon une croyance populaire, prenait la forme d'une femme pour avoir commerce avec un homme. Être sous l'influence d'un *succube*. Il ne faut pas confondre ce mot avec *incube*. Celui-ci s'applique à un démon changé en homme pour avoir commerce avec une femme. Les anciens croyaient aux incubes et aux succubes. Quelques Pères de l'Église y ont cru également, et

de graves théologiens ont longuement discouru ou plutôt déraisonné sur cette matière.

SUCCULEMMENT, adv. (pron. *sukulaman*). D'une manière succulente. Face ronde, qui avait l'air d'être *succulemment* nourrie. (Marivaux.)

SUCCULENT, ENTE, adj. (pron. *sukulan*; du lat. *succulentus*). Plein de suc, qui est fort nourrissant. Bouillon *succulent*. Viande *succulente*. Nourriture *succulente*. A force de ragoûts et de mets *succulents*. (Regnard.) | S. f. pl. Bot. Famille de plantes. Synonymes de *Crassulacées*.

SUCCURSALE, adj. et s. f. (du lat. *succurrere*, aider). Établissement qui sert d'aide à un autre de même nature et dont il ressort. Église *succursale*. Une *succursale*. La *succursale* du Mont-de-Piété. Les *succursales* de la Banque de France.

SUCCURSALISTE, s. m. Desservant d'une église succursale. Le *succursaliste* est remplacé.

SUCCUSSION, s. f. (du lat. *succussio*, fait de *succutere*, secouer). Action de secouer. | Méd. Mode d'auscultation employé pour diagnostiquer les maladies de poitrine. On imprime une secousse au tronc du malade, puis l'on prête l'oreille pour s'assurer s'il n'y a pas épanchement.

SUCEMENT, s. m. (pron *suseman*). Action de sucer. Le *sucement* d'une plaie.

SUCER, v. a. (du lat. *sugere*, même signif.) Tirer avec les lèvres un suc, une liqueur. Se dit de ce qu'on attire et du corps d'où on le tire. *Sucer* du sang. *Sucer* du lait. *Sucer* une plaie. | Contracter dès la jeunesse l'habitude d'une chose. *Sucer* l'orgueil, la haine avec le lait. Il garda le despotisme qu'il *avait sucé* en naissant. (Voltaire.) | Tirer peu à peu de l'argent de quelqu'un. Le *sucer* jusqu'aux os, jusqu'à la moelle.

SUCEUR, EUSE, s. Celui, celle qui suce. | Adj. Qui a la bouche propre à exercer la succion | S. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens, les mêmes que les cyclostomes.

SUÇOIR, s. m. Hist. nat. Bouches de divers poissons. | Bouche d'un grand nombre d'insectes qui est construite pour sucer le sang ou pomper les sucs des plantes.

SUÇON, s. m. Élevure faite à la peau sucée fortement. Des baisers ardents laissent des *suçons*.

SUÇOTER, v. a. Sucer peu à peu et à diverses reprises. Cet enfant *suçote* son doigt. *Suçoter* un fruit, un sucre d'orge.

SUCRE, s. m. (du lat. *saccharum*, même sens). Substance d'une saveur douce et agréable, extraite de quelques végétaux, et surtout d'une espèce de canne des pays chauds. C'est le principe immédiat des végétaux et de certains produits des animaux, qui a la propriété de subir la fermentation alcoolique. Il y a deux grandes variétés de sucres : le *sucre* proprement dit, fourni principalement par la canne et la betterave, qui est cristallisable, et le *sucre à cristallisations mamelonnées*, tel qu'on le trouve dans les raisins, les pommes, etc. Canne à *sucre*. Pain de *sucre*. Un morceau de *sucre*. Raffiner du *sucre*. | Le commerce reconnaît trois espèces de sucres : le *sucre indigène* ou *sucre de betteraves*, le *sucre des colonies* et le *sucre étranger*. | On croit la canne à sucre originaire de l'Inde, d'où elle passa en Égypte et dans l'Europe méridionale. Elle fut transportée au nouveau monde, lors de la découverte des colonies, et y prospéra. Le climat de Saint-Domingue lui fut essentiellement favorable. | En général, on distingue sous le nom de *sucre* toute substance soluble dans l'eau, qui possède une saveur sucrée et la propriété de fermenter, c'est-à-dire de se convertir en acide carbonique et en alcool sous l'influence des ferments. Cette dernière propriété est la plus caractéristique des sucres, tellement qu'une matière qui serait soluble et sucrée, mais dépourvue de la faculté de fermenter, devrait être placée hors de la classe des véritables sucres. Il y a plusieurs espèces de sucres, à la tête desquelles on doit placer, d'une part, le sucre de canne; d'une autre part, celui du raisin. Le sucre de la première espèce n'a pas été jusqu'ici produit par l'art. Ce sucre est d'une identité parfaite avec celui qu'on extrait des betteraves, de l'érable et d'un grand nombre d'autres végétaux. Le sucre de raisin peut être préparé artificiellement; il est identique avec celui qu'on retire des plantes dont le suc est acide; et il est digne de remarque que tous les acides transforment le sucre de canne en sucre de raisin. Le sucre des diabètes ne paraît pas différer de ce dernier. Quant au *sucre incristallisable*, on ignore encore s'il constitue une espèce particulière, ou s'il est formé de sucre de canne ou de raisin uni à des matières indéterminées. | *Sucre candi*, Sucre obtenu en gros cristaux, à facettes. | *Sucres d'orge, de pomme*, Espèce de sucre que fournissent l'orge et la pomme. La plupart des *sucres* dits *de pomme*, qui se vendent sous ce nom, ne sont pas faits avec du sucre de pomme, mais simplement avec des sirops clarifiés et cuits au cassé, à la façon du *sucre d'orge*. Un gros bâton de *sucre de pomme*.

SUCRÉ, ÉE, adj. Où l'on a mis du sucre. Café *sucré*. Eau *sucrée*. | Qui a du sucre, ou le goût du sucre. Saveur *sucrée*. Des fruits *sucrés*. | Fig. Doux, mielleux. Langage *sucré*. | *Faire la sucrée*, La modeste, la scrupuleuse.

SUCRER, v. a. Mettre du sucre sur ou dans quelque chose. *Sucrer* une tarte. *Sucrer* de l'eau. *Sucrer* son café. | Assaisonner avec du sucre. *Sucrer* une omelette. | Fig. Adoucir, édulcorer. | On dit ordinairement à quelqu'un : *Sucrez-vous*, pour l'inviter à sucrer ce qu'il prend. Cette locution est vicieuse, il faut dire : *Sucrez-le*, *Prenez du sucre*, ou *Mettez-y du sucre*.

SUCRERIE, s. f. Lieu où on fait le sucre, où on le raffine. Établir une *sucrerie*. Il y a de belles *sucreries* dans cette ville. | Au plur. Choses sucrées, dragées, confitures, etc. Ne mangez pas trop de *sucreries*. Les *sucreries* sont mauvaises pour la santé.

SUCRIER, ÈRE, adj. Qui a rapport à la fabrication du sucre. Colon *sucrier*. Industrie *sucrière*. | S. m. Vase où l'on met du sucre en poudre ou en morceaux. *Sucrier* en porcelaine, en cristal, en argent. | Ouvrier qui travaille dans une sucrerie. Un habile *sucrier*. La corporation des *sucriers*.

SUCRIN, s. m. Hortic. Variété de melon qui a le goût du sucre. | Adject. Melon *sucrin*.

SUD, s. m. Géogr. Le midi, partie du monde située au midi et opposée au nord. Le vaisseau courait vers le *sud*. L'Amérique du *Sud*. | *Mer du Sud*, Nom qu'on donne quelquefois au Grand-Océan. | *Faire le sud*, Faire route vers le sud. | Absol. Le vent du sud. A Paris, le *sud* amène souvent la pluie. | Adj. Méridional, qui est du côté du midi. Le pôle *sud*. Latitude *sud*.

SUDATION, s. f. (pron *sudasion*; du lat. *sudare*, suer). Méd. Action de suer, de se procurer des sueurs. Provoquer une *sudation*.

SUDATOIRE, adj. Méd. Qui est accompagné de sueur. Fièvre *sudatoire*.

SUD-EST, s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud de l'est. Le vent du *sud-est*. | Vent qui souffle de cette plage.

SUD-EST-QUART-EST, s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est de l'est-sud-est. | Vent qui souffle de cette plage.

SUD-EST-QUART-SUD, s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est du sud-sud-est. | Vent qui souffle de cette plage.

SUD-OUEST, s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud de l'ouest. | Vent qui souffle de cette plage. | Le *sud-ouest-quart-ouest* est situé au milieu de l'espace qui sépare le sud-ouest de l'ouest-sud-ouest | Le *sud-ouest-quart-sud* est situé au milieu de l'espace qui sépare le sud-ouest du sud-sud-ouest. | Le *sud-quart-sud-est* est entre le sud et le sud-sud-est. | Le *sud-quart-sud-ouest* est entre le sud et le sud-sud-ouest. | Le *sud-sud-est* est entre le sud et le sud-est. | Le *sud-sud-ouest* est entre le sud et le sud-ouest. V. BOUSSOLE et RUMB.

SUDORIFIQUE, adj. (du lat. *sudor*, sueur; *fero*, je porte). Qui provoque la sueur. | S. m. Remède sudorifique. Le tilleul et la bourrache, pris en infusion, sont des *sudorifiques*.

SUË (EUGÈNE). Célèbre romancier, né à Paris en 1804, d'une famille originaire de Lacolme près Cannes, en Provence, mort à Annecy en 1857. Son arrière-grand-père, Pierre Suë, son grand-père Joseph Suë et son père Jean-Joseph Suë avaient exercé avec distinction la médecine et la chirurgie à Paris. Eugène Suë, dont les véritables prénoms sont Marie-Joseph, embrassa, comme son père et ses aïeux, la carrière médicale. Il fit ses études à Paris. Reçu docteur, il fit partie comme aide-major de l'expédition d'Espagne, visita comme chirurgien de la marine, l'Asie, l'Amérique, les Antilles, et assista, à bord du vaisseau de ligne le *Breslaw*, à la bataille de Navarin. Son père étant mort, Eugène Suë résolut d'abandonner une profession qui n'allait pas à ses goûts. Il embrassa la carrière littéraire, et publia successivement *Kernoch le pirate*, *Plick et Plock*, *Atar-Gull*, la *Salamandre*, puis la *Vigie de Koatven*, romans maritimes qui commencèrent sa réputation. Il réussit également dans le roman historique, en publiant *Latréaumont*, *Jean Cavalier*, *Lélorière* et le *Commandeur*. Enfin, il attaqua le roman de mœurs, le roman par excellence, et publia *Arthur*, la *Coucaratcha*, *l'Hôtel Lambert* et *Mathilde*. Tous ces romans, le dernier surtout, qui est un chef-d'œuvre, eurent un succès immense. Mais son triomphe littéraire devait être porté encore plus haut par une œuvre inouïe, étrange, hardie, qui montrait au monde attendri, ému, mêlé d'horreur et d'épouvante les mystères de la vie quotidienne de l'horrible Capharnaüm qu'est Paris, mais le Paris en haillons, crotté par la misère, se ruant dans les ruisseaux, grouillant dans les lupanars et dans les [illegible] pour finir au bagne ou à l'échafaud. Alors parurent les *Mystères de Paris*. Ici, Eugène Suë va accomplir un grand devoir; il va faire œuvre de moraliste et de philosophe; il va nous montrer les plaies hideuses que recouvre à peine le vernis de notre civilisation et appeler sur ce mal immense, profond, les remèdes énergiques des hommes chargés du gouvernement des sociétés. Jamais écrit n'a produit une telle sensation sur un monde entier de lecteurs : l'événement politique le plus terrible ou le plus glorieux n'aurait pas été capable de détourner l'attention publique entièrement captivée par cette étrange révélation, par cette lecture attachante. Le livre avait produit aussi l'effet que l'auteur en attendait; il avait attiré l'attention de tous sur les plaies sociales; il allait l'année suivante continuer l'œuvre réformatrice par le roman du *Juif-Errant*, qui devait jouir du même succès. Ces tendances, ces généreuses convictions se sont montrées en effet dans le *Juif-Errant* et dans tous les travaux postérieurs du grand écrivain, notamment dans les *Mystères des Enfants trouvés*, roman qui contient le récit le plus navrant des infortunes de trois pauvres enfants abandonnés et par suite jetés dans des situations diverses, d'où ils ne sortent que par le suicide, en maudissant la société, sauf l'un d'eux, au cœur héroïque, Martin, simple valet de chambre, qui s'élève et grandit sous l'inspiration d'un amour sans espoir, et organise, sur un petit coin de terre, le rêve de l'avenir, la commune harmonienne. Pour terminer cette liste de chefs-d'œuvre, nous mentionnerons les *Mystères du Peuple* ou *Histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges*. Dans cet ouvrage, Eugène Suë fait habilement ressortir les plus hauts enseignements de l'histoire sous une forme constamment attrayante. Les *Mystères du Peuple* sont une de ces œuvres qui placent leur auteur parmi les plus grands écrivains dont peut s'honorer la littérature d'une nation, et qui ont bien mérité de l'humanité. Les électeurs de Paris le nommèrent représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 11 avril 1850. Eugène Suë quitta la France après le 2 décembre 1851, et se retira près d'Annecy, où il est mort en 1857.

SUÈDE (en suéd. *Sverige*). Géogr. État du nord de l'Europe compris dans la partie orientale de la grande presqu'île de Scandinavie, presqu'île dont la partie occidentale forme la Norwége, qui se trouve aujourd'hui réunie au royaume de Suède. Ces deux pays, pris ensemble, ont une superficie de 748,427 kilom. carrés, et leur population s'élève à 5,460,000 habit. V. NORWÉGE. La Suède, qui est la partie la plus importante de la monarchie suédoise, compte à elle seule 3,860,000 habitants. Elle a 1,550 kilom. du N. au S. sur 330 de moyenne largeur. Elle est divisée en 24 gouvernements ou provinces, et comprend 88 villes et bourgs et 2,214 paroisses. Capitale, Stockholm, avec 100,000 habit. Les autres villes les plus importantes sont : Gothembourg, Norrkœping, Carlscrona, Gefle, Carlstad, Sœderkœping, Upsal, ville universitaire, et Wisby, dans l'île de Gotland. La Suède est un pays montagneux et pittoresque, au climat sec et froid. Il n'y a pas la vingtième partie du sol livrée à la culture. Tout le reste est occupé par des forêts, des lacs, des rivières, des marais, des montagnes et des rochers. D'immenses espaces sont ainsi condamnés à une stérilité perpétuelle. Les forêts sont considérables et abondent en arbres précieux pour les constructions maritimes. Elles sont la principale ressource du pays. On les exploite pour le chauffage, pour l'alimentation des fourneaux et usines, pour la construction des maisons et des navires, et l'on exporte une quantité prodigieuse de planches, poutres, soliveaux et mâts. Le règne minéral est aussi d'une grande richesse. Il fournit en abondance du fer très-estimé, du cuivre, de l'étain, de l'argent, du cobalt, de l'alun, du plomb et de la magnésie. | Agric. Elle est peu développée, quoiqu'on s'en occupe beaucoup. La production des céréales est insuffisante. Les autres produits sont le lin, le chanvre, le houblon et le cumin. | Industr. L'exploitation des forêts et des mines donne lieu à une navigation très-active. On compte en Suède vingt grands chantiers de construction et quatorze moyens. Il y a un nombre considérable de fonderies et de hauts-fourneaux. La Suède possède de grands avantages pour préparer et façonner les métaux; les lacs et les ri-

vières sont pour la plupart propres à la navigation, et il y a de fort beaux canaux, dont le plus remarquable est celui de Gœtha, qui fait communiquer le Cattégat à la Baltique. Les nombreuses chutes d'eau naturelles peuvent être utilisées à peu de frais, et la main-d'œuvre enfin est à bas prix; mais on ne profite pas assez de tous ces avantages: on exporte les métaux dans leur état brut, et l'on en achète de l'étranger une partie dans l'état façonné. | Hist. Il ne commence à être question de la Suède dans l'histoire qu'au XIIe siècle, époque à laquelle régna Éric, dit le *Saint*, dont la postérité occupa le trône pendant deux cents ans. Magnus Smeeck, le dernier roi de cette race, fut déposé par les États pour son despotisme extravagant. Albert, duc de Mecklembourg, voulut alors usurper le pouvoir absolu; mais les nobles, qu'il persécutait, appelèrent à leur secours Marguerite, reine de Danemark et de Norwége, qui vainquit Albert, accepta la couronne de Suède, et réunit sous son sceptre les trois royaumes, en vertu d'un traité signé à Calmar vers la fin du XIVe siècle. A partir de cette époque, l'histoire de la Suède se confond avec celle du Danemark. Les Suédois se soulevèrent fréquemment, mais en vain; ils furent maintenus sous le joug, et, en 1513, Christian II exerça à Stockholm d'horribles cruautés pour les punir de leurs fréquentes révoltes. Ce fut sous ce règne que Gustave-Wasa, prisonnier à Copenhague, après avoir rompu ses fers, souleva la Suède, en chassa les Danois, et proclama l'indépendance de son pays, dont les États lui décernèrent la couronne en 1523. Il fit adopter le luthéranisme et abolir la religion catholique en 1529, et obtint l'hérédité du pouvoir royal dans sa famille en 1555. De sages institutions lui méritèrent l'amour et l'estime de ses sujets. Son fils Éric, qui hérita de sa couronne en 1560, fut un tyran que ses frères détrônèrent, et la Suède se trouva pendant longtemps en proie à des troubles graves, compliqués de guerres avec le Danemark. Les États appelèrent ensuite au trône Sigismond, roi de Pologne, qu'ils dépossédèrent bientôt; puis, en 1604, ils décernèrent la couronne à Charles IX, qui s'était jusque-là contenté du titre de régent. Ce dernier eut pour successeur, en 1611, son fils Gustave-Adolphe, surnommé le Grand, l'un des plus célèbres capitaines des temps modernes. Le Danemark, la Russie, la Pologne et la Prusse avaient déjà senti la puissance de ses armes, lorsqu'il marcha au secours de la ligue protestante qui soutenait alors contre l'empereur Ferdinand la célèbre guerre connue sous le nom de guerre de Trente ans. A la tête de vingt mille soldats, il fond sur l'Allemagne en 1630, écrase, aux portes de Leipzig, l'armée impériale, s'empare de Mayence, entre à Munich, rétablit les princes dépossédés, ébranle le trône de Ferdinand, et meurt à la bataille de Lutzen, en 1633, enseveli dans un nouveau triomphe. Sa fille, la fameuse Christine, lui succéda et gouverna avec gloire, mais en reine absolue. Après avoir présidé à la paix de Westphalie, Christine, plus puissante que ne l'avait été son père, et admirée de toute l'Europe, descendit volontairement du trône. La Suède était devenue une grande nation; elle possédait une partie importante de l'Allemagne. Le successeur de Christine, Charles-Gustave, se rendit maître de la Pologne, vainquit le Danemark, et était prêt à renouveler en Allemagne le rôle de Gustave-Adolphe, lorsque la mort vint l'arrêter au milieu de ses vastes projets. La Suède éprouva des revers sous le règne suivant. Déjà la période de décadence commençait pour elle. Elle jeta cependant encore un vif éclat pendant le règne de Charles XII, qui força le Danemark à la paix en s'emparant de Copenhague (1700), battit la même année, avec 8,000 hommes, une armée de 100,000 Russes à Narwa, conquit ensuite la Pologne et la Saxe, et finit par perdre contre les Russes, en 1709, la célèbre bataille de Pultawa, à la suite de laquelle il se réfugia chez les Turcs. Il ne rentra en Suède qu'en 1714. Ses ennemis avaient envahi ses États. Il les reconquit, et allait se rendre maître de toute la Norwége, lorsqu'il périt assassiné au siége de Frédérickshall, en 1718. Sous le règne suivant, celui d'Adolphe-Frédéric, de la maison de Holstein, qui occupa le trône jusqu'en 1752, l'autorité royale fut considérablement restreinte. Gustave III, au contraire, après avoir bouleversé les lois du royaume, rétablit le pouvoir absolu. Il fit à la Russie une guerre mêlée de succès et de revers, entra avec ardeur, en 1791, dans la coalition contre la France, et fut assassiné dans un bal en 1792. Son fils, Gustave IV, prend d'abord parti contre l'Angleterre, et signe, avec la Russie et le Danemark, la *Convention du Nord* en faveur de la neutralité armée; mais, en 1803, il se déclara contre la France, ce qui lui fit perdre la Poméranie. Persistant dans l'alliance anglaise, en 1808, il déclara la guerre à la Russie, qui venait d'adhérer au blocus continental, et se vit encore enlever la Finlande. Son obstination à repousser tout arrangement avec la France ayant soulevé l'armée, il fut arrêté dans son palais par ses propres officiers, forcé d'abdiquer, et ses héritiers furent exclus du trône. Son oncle, le duc de Sudermanie, le remplaça sous le nom de Charles XIII, et céda à la Russie, qui avait continué la guerre avec succès, la Finlande, la Bothnie orientale et les îles d'Aland. A sa mort, survenue presque aussitôt, les États élurent pour roi, en 1810, Bernadotte, soldat de fortune, maréchal de France. Le nouveau roi, appelé Charles-Jean ou Charles XIV, déclara d'abord la guerre à l'Angleterre; mais Napoléon ayant fait occuper la Poméranie suédoise, parce qu'il n'avait pas observé avec rigueur le blocus continental, il entra résolument dans la coalition contre la France. En 1814, la Suède obtint la Norwége en échange de la Poméranie et de Rügen. Les Norwégiens résistèrent quelque temps avec l'appui des Danois; mais Charles-Jean entra en Danemark, en occupa les places fortes, et accomplit par la force des armes, vers la fin de 1815, l'union de la Norwége et de la Suède. Depuis ce temps, l'histoire de la Suède n'offre plus rien de mémorable. Oscar Ier, le fils du soldat de fortune, a succédé à son père en 1844 et a eu lui-même pour successeur, en 1859, son fils Charles XV. Sous cette dynastie française, la Suède est entrée dans une voie de progrès et de prospérité; elle a vu surtout s'améliorer considérablement son administration et ses institutions politiques. (Casimir Henricy.)

SUÉDOIS, OISE, adj. et s. Habitant, habitante de la Suède; qui appartient à la Suède ou à ses habitants. Un *Suédois*. Une *Suédoise*. Le peuple *suédois*. L'armée *suédoise*. | S. m. *Le suédois*, Langue qui a de grandes affinités avec le gothique, dont elle dérive. Elle a produit des écrivains célèbres.

SUÉE, s. f. Famil. Inquiétude subite et mêlée de frayeur qui provoque la sueur. Je lui ai vu une terrible *suée*. On leur donna une fameuse *suée*.

SUER, v. n. Rendre de la sueur, rendre par les pores une humeur aqueuse, d'une odeur particulière et d'une saveur salée. J'ai tant travaillé que j'en *sue*. Dans beaucoup de malaises, il faut *suer* pour revenir à la santé. *Suer* à grosses gouttes. *Suer* de la tête, du visage, des mains. Les mains, les pieds lui *suent*. | Par extens. Rendre de l'humidité en parlant de certaines choses. Les foins, les blés *suent*. Une roche qui *sue*. Les murailles *suent* pendant le dégel. | Activ. et fig. *Suer sang et eau*, Se donner beaucoup de mal pour quelque chose. Ce malheureux *sue* le crime. (Beaumarchais.)

SUÉTONE (Caïus Tranquillus). Célèbre historien latin, vivait dans le IIe siècle de J. C. Il exerça à Rome la profession de rhéteur et de grammairien. Il devint secrétaire d'Adrien; mais il perdit ses bonnes grâces pour avoir manqué de respect à l'impératrice Sabina. On ignore l'époque de sa mort. Nous avons de lui quelques fragments des *Vies des grammairiens et rhéteurs célèbres*, et le recueil des *Vies des douze premiers Césars*.

SUETTE, s. f. Pathol. Maladie épidémique, d'apparence pestilentielle, qui, pendant l'espace d'environ quarante ans, a ravagé plusieurs contrées d'Europe, et surtout l'Angleterre, où elle s'était déjà montrée dans le XVe siècle. On la regardait comme contagieuse.

SUEUR, s. f. (du lat. *sudor*, même signif.). Humeur aqueuse, incolore, d'une odeur particulière et d'une saveur salée, qui sort des pores de la peau dans l'acte de la transpiration, sous l'influence de la chaleur, d'une grande émotion, ou sous l'action d'un travail pénible. *Sueur* abondante. *Sueur* froide. La *sueur* lui coulait sur le visage. Être tout en *sueur*. La *sueur* de la mort. Être couvert de poussière et de *sueur*. Je me trouve dans mon lit accablé de fatigue et trempé de *sueur* et de larmes. (J. J. Rousseau.) | Sortie de la sueur. Cela provoque la *sueur*. Il n'y a rien de dangereux comme une *sueur* rentrée. | Travail, fatigue, peines pour réussir. Les champs sont fécondés par les *sueurs* de l'homme. | *A la sueur du front, du corps*, En travaillant beaucoup. Gagner son pain *à la sueur de son front*. | *La sueur de la mort, la sueur de l'agonie*, La sueur qui coule du front de l'homme dans sa dernière lutte avec la vie.

SUÈVE, adj. et s. Qui habitait la Suévie; qui concerne ses habitants. Le peuple *suève* habitait autrefois la portion du pays qui forme aujourd'hui la Souabe. Il envahit l'empire romain, et s'établit enfin sur les bords du Danube. Il s'étendit plus tard au delà de l'Elbe.

SUÉVIE. Géogr. anc. Nom que les Romains donnaient à une grande contrée du Nord qui s'étendait depuis l'Albis jusqu'à la Sarmatie.

SUEZ. Géogr. Petite ville d'Égypte sur la mer Rouge; environ 12,000 habitants. Elle sert d'entrepôt entre l'Égypte et l'Arabie. | *Golfe de Suez*, Golfe qui forme la pointe septentrionale de la mer Rouge. | *Isthme de Suez*, Petit isthme qui sépare la Méditerranée de la mer Rouge, et qui unit l'Afrique à l'Asie. | *Canal de Suez*. Les anciens souverains de l'Égypte avaient fait creuser un canal qui mettait le Nil en communication avec Suez; mais ce canal, comblé à différentes reprises par les sables, était complètement abandonné depuis le VIIe siècle. En 1854, un Français, Ferdinand de Lesseps, conçut le projet d'un canal entièrement maritime. Ce projet, tracé en 1855, adopté en 1856 par le vice-roi d'Égypte Mohammed-Saïd, a été heureusement mis à exécution, malgré des obstacles de tout genre. Le nouveau canal partant de Port-Saïd, port nouvellement creusé sur la Méditerranée, près de l'ancienne Péluse, se rend directement à Suez en traversant plusieurs lacs, notamment le lac Timsah, transformé en un grand port intérieur. Il a environ 160 kilom. de long et 75 de large.

SUFFÈTE, s. m. (du lat. *suffetes*, même signif.). Hist. anc. Nom donné aux premiers magistrats de l'ancienne Carthage.

SUFFIRE, v. n. (du lat. *sufficere*, même signif.). Satisfaire à, pouvoir fournir à. Ce médecin ne peut *suffire* à tous ses clients. On ne saurait *suffire* à tout. Peu de bien *suffit* au sage. Souvent la raison *suffit* à nous conduire. (Voltaire.) Rien ne peut *suffire* à son ambition. (Barthélemy.) | Être de la qualité ou de la quantité nécessaire pour. Trente sous par jour ne *suffisent* pas à un ouvrier qui a une famille à nourrir. Trois jours *ont suffi* pour renverser un système de servitude, combiné et suivi avec la plus aveugle opiniâtreté. (Jay.) | Être un motif, une raison assez forte pour. Sa beauté ne *suffit* pas à séduire mon cœur et à faire céder mon esprit. | Être un titre suffisant pour. Peu de vers, pourvu qu'ils soient bons, *suffisent* pour consacrer la réputation d'un poète. | *Cela suffit*, C'est assez. | *Suffit*, Assez d'explications comme cela, on comprend. | Prov. *A chaque jour suffit sa peine*, C'est assez de s'inquiéter de chaque jour; il ne faut pas désespérer de l'avenir. | SE SUFFIRE, v. pron. Trouver en soi les moyens de satisfaire ses besoins, les moyens d'être heureux. Il y a peu d'hommes qui sachent *se suffire* à eux-mêmes.

SUFFISAMMENT, adv. Assez. Il a *suffisamment* travaillé pour avoir le droit de se reposer. Il est *suffisamment* informé de cette affaire.

SUFFISANCE, s. f. Ce qui suffit, ce qui est assez. Manger à sa *suffisance*. | Capacité, aptitude pour un emploi. On connaît ses talents et sa *suffisance* pour cette place. | Présomption, vanité. Il est bouffi de *suffisance*.

SUFFISANT, ANTE, adj. Qui suffit, qui est de la qualité ou de la quantité nécessaire. Cette terre m'est bien *suffisante* pour vivre en travaillant. | Orgueilleux, présomptueux. Homme *suffisant*. Ton *suffisant*. | Subst. C'est un *suffisant*. | Philosoph. *Raison suffisante*, Somme de raison dont nous avons besoin pour avoir notre libre arbitre et jouir de notre discernement.

SUFFIXE, s. m. (du lat. *sub*, sous; *fixus*, placé). Gramm. Syllabe ou lettre qu'on ajoute après les mots pour en modifier la signification.

SUFFOCANT, ANTE, adj. Qui suffoque. La fumée de tourbe est *suffocante*. Il fait une chaleur *suffocante*. | Figur. Le despotisme est *suffocant*; on ne respire que sous la liberté. (Frédéric.)

SUFFOCATION, s. f. (pron. *sufokasion*; du lat. *sub*, sous; *faux*, gosier). Étouffement, perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. Éprouver, avoir une *suffocation*. Dans le croup, les enfants meurent de *suffocation*. | Asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte le passage de l'air. | *Suffocation de la matrice*, Attaque d'hystérie. V. STRANGULATION.

SUFFOLK. Géogr. Comté d'Angleterre situé entre ceux de Norfolk, d'Essex, de Cambridge et la mer du Nord; 90 kilom. sur 45; 320,000 habitants; chef-lieu Ipswich. Agriculture florissante.

SUFFOQUER, v. a. Étouffer, faire perdre la respiration. La douleur le *suffoquait*. Un catarrhe l'a *suffoqué*. De longues toux les *suffoquent*. (J. J. Rousseau.) | Absolum. Il fait une chaleur qui *suffoque*. | Figur. Il y a des paradoxes tellement étroits qu'ils vous *suffoquent*. | Neutral. *Suffoquer*

de colère, d'indignation, Éprouver intérieurement une vive colère, une très-grande indignation.

SUFFRAGANT, ANTE, adj. Qui donne son suffrage. | *Évêque suffragant*, Évêque qui donnait son suffrage dans le synode métropolitain. Aujourd'hui, Se dit d'un évêque par rapport à son métropolitain. | Subst. Les *suffragants*.

SUFFRAGE, s. m. (du lat. *suffragium*, fait de *sub*, sous; *frangere*, briser, parce que, dans l'antiquité, on rompait un bâton pour indiquer qu'on donnait sa voix à quelqu'un). Voix qu'on donne dans les délibérations et en matière d'élections. Donner son *suffrage*. Recueillir les *suffrages*. Lorsque les *suffrages* du peuple font les lois, chacun croit s'obéir. Son avis entraînait tous les *suffrages*. (Barthélemy.) | Approbation. Sa conduite a obtenu tous les *suffrages*. On ambitionne votre *suffrage*. (Voltaire.) | Ironiq. *Menus suffrages*, Oraisons de dévotion particulière. | Politiq. Droit qu'ont les citoyens de concourir par leurs votes à l'élection, soit des magistrats, soit des représentants du peuple, soit des chefs du pouvoir exécutif. Le *suffrage* est dit *universel* quand il est exercé par tous les citoyens sans exception; il est restreint s'il se trouve seulement à la disposition d'une fraction privilégiée. C'est par leurs suffrages que les citoyens font acte de souveraineté, et, comme la souveraineté du peuple n'est reconnue que dans les États libres, le suffrage n'est nécessaire que dans ces États; il est contradictoire ou inutile dans les États despotiques. Proclamons le *suffrage universel*.

SUFFREN-SAINT-TROPEZ (Pierre-André de), plus connu sous le nom de Bailli de Suffren. Célèbre marin, né à Saint-Cannat, en Provence, en 1726, mort en 1788. Il se distingua surtout dans les mers de l'Inde, où il défit plusieurs fois l'amiral anglais Hughes.

SUFFUSION, s. f. (du lat. *suffusio*, fait de *suffundere*, répandre). Épanchement. *Suffusion* de sang.

SUGER. Né à Saint-Omer en 1082, mort en 1152. Il fut placé à l'âge de dix ans à l'abbaye de Saint-Denis, où était élevé Louis, fils de Louis le Gros. Lorsque ce prince fut de retour à la cour, il y appela Suger, qui devint son conseiller et son guide, et fut employé en plusieurs affaires importantes. Élu abbé de Saint-Denis en 1122, il réforma son monastère. Louis VII, dit le Jeune, étant sur le point de partir pour la Palestine, le nomma régent du royaume. Il gouverna l'État avec zèle, sagesse et la plus stricte économie. Au retour du roi, il rentra dans son abbaye. C'était un des hommes les plus instruits de son siècle. On a de lui la *Vie de Louis le Gros* et des *Lettres*.

SUGGÉRER, v. a. (du lat. *suggerere*, même signif.). Insinuer, inspirer, faire entrer dans l'esprit. *Suggérer* un dessein, une idée. *Suggérer* un expédient. C'est l'ambition qui lui *a suggéré* de faire cette démarche inconsidérée. (Marmontel.) | *Suggérer un testament*, Le conseiller, le faire faire par artifice ou par insinuation.

SUGGESTION, s. f. (pron. *sugjèsion*). Instigation. Ne se prend jamais qu'en mauvaise part. Obéir à de mauvais conseils, à de perfides *suggestions*. Testament fait par *suggestion*.

SUGILLATION, s. f. (du lat. *sugere*, sucer). Méd. Meurtrissure, tache que produit une meurtrissure. | Taches violacées et livides qui se produisent à la peau des cadavres. Les corps des noyés sont couverts de *sugillations*.

SUICIDE, s. m. (du lat. *sui*, de soi-même; *cædes*, meurtre). Action de se tuer, meurtre de soi-même. La religion, la morale défendent le *suicide*. Le *suicide* est une lâcheté quand celui qui s'en rend coupable cherche par là à se soustraire aux obligations ou peines de la vie. Le *suicide* est une mort furtive et honteuse. (J. J. Rousseau.) | Celui, celle qui se tue lui-même. Que de tempêtes ont agité l'esprit, que de tortures ont déchiré le cœur du malheureux *suicide!* | Fig. Suicide moral. | Le *suicide* est presque toujours le résultat d'une perturbation morale qui nous jette dans une sorte de folie. Il est causé souvent par un profond désespoir. L'habitude de l'ivrognerie, des excès de toute sorte, l'hypocondrie, la lypémanie, y mènent fatalement. Les tables de statistique constatent que le suicide est plus fréquent dans les grands centres, aux époques de disette et de misère.

SUICIDER (SE), v. pron. Se tuer soi-même. Plusieurs Romains *se suicidèrent* du chagrin qu'ils ressentirent de voir décliner la république. Le pauvre fou *se suicida*. | Fig. *C'est se suicider que d'agir ainsi*, Se dit de quelqu'un qui se tue moralement en agissant contre ses propres intérêts.

SUIDAS. Lexicographe grec qu'on croit avoir vécu vers la fin du xe siècle. Il a laissé un lexique de la plus haute importance pour les historiens et les philologues, à cause des nombreux passages d'auteurs anciens perdus qu'on ne trouve nulle autre part.

SUIE, s. f. (pron. *sui*; de l'anglo-saxon *soothe*, dont les Anglais ont fait *soot*, même signif.). Matière noire et épaisse que produit la fumée. Elle est reconnaissable à son odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique qui résulte de la décomposition partielle des matières organiques par l'action de la chaleur, et que la fumée dépose sur les parois des cheminées et des tuyaux de poêles. La suie se décompose en huile empyreumatique, en charbon et en acide acétique. Elle comprend aussi des parties d'hydrochlorate d'ammoniaque et quelques autres sels.

SUIF, s. m. (du lat. *sebum*, même sens). Nom qu'on donne aux graisses qui ont de la solidité et qui proviennent des animaux ruminants. *Suif* de bœuf. *Suif* de bouc. | Spécialement, Graisse de mouton. | Le *suif*, ou la graisse, se rencontre principalement sous la peau, autour du cou et des intestins, à la surface ou dans l'intérieur des gros muscles, et plus abondamment dans l'épiploon; il remplit les mailles et les cellules d'un tissu léger et membraneux, appelé *tissu adipeux*. Les principes qui composent le suif sont la stéarine, l'oléine et l'hircine. Le suif des animaux ruminants est plus ou moins blanc, solide, insipide, peu odorant, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et saponifiable par les alcalis. | Fig. *Arbre à suif*, Arbre de la Chine qui fournit une substance tout à fait semblable à du suif.

SUIFÉ, ÉE, adj. Enduit de suif. Cordage *suifé*.

SUIFER, v. a. Enduire de suif. *Suifer* un cordage. *Suifer* un mât de cocagne. *Suifer* un navire.

SUIFEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du suif. Une substance *suifeuse*.

SUIN, s. m. Nom donné aux scories qui se manifestent à la surface du verre fondu.

SUINT, s. m. Substance grasse, humeur onctueuse qui sort du corps des moutons. On dégraisse la laine pour la débarrasser de son *suint*. | Les substances qui peuvent agir sur le *suint* sont l'ammoniaque, le savon, et en général les alcalis.

SUINTANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de suinter. Les vases en terre poreuse sont *suintants*.

SUINTEMENT, s. m. Action de suinter. Le *suintement* d'une roche. Le *suintement* des murs est manifeste en temps de pluie ou de dégel.

SUINTER, v. n. S'écouler, sortir presque imperceptiblement. L'eau *suintait* à travers les murailles du cachot où fut enfermé le baron de Trenck. | Laisser écouler d'une manière imperceptible un liquide, une humeur. Une roche qui *suinte*. | Activ. *Suinter* de l'humeur. Le front du Christ, couronné d'épines, *suintait* du sang. | Fig. Cet homme *suintait* la haine et l'envie. (Honoré Balzac.)

SUISSE (de *Schweitz*, nom d'un de ses cantons). Géogr. Contrée montagneuse, formée par les hautes vallées des Alpes; bornée à l'O. par la France; au N., par le duché de Bade et le royaume de Wurtemberg; à l'E., par l'Autriche et la principauté de Lichtenstein; au S. par l'Italie; 348 kilom. de l'O. à l'E. sur 212 du N. au S.; 37,589 kilom. carrés; 2,600,000 habitants; capitale fédérale, Berne. On l'appelle aussi *Confédération helvétique*. C'est un pays très-accidenté et très-pittoresque. La plupart de ses montagnes sont couvertes d'une fraîche verdure à leur base et de neige à leur sommet; leurs flancs supérieurs sont occupés par d'éternels glaciers d'où s'échappent des torrents qui tombent en cascades, ou sous forme de cataractes, dans le fond des vallées inférieures. Il s'ensuit que le climat y est très-varié, et qu'on y éprouve parfois, dans un court espace de temps, les extrêmes du froid et de la chaleur. La Suisse renferme de beaux lacs, les plus grands de l'Europe après les lacs russes de Ladoga et Onéga. Les principaux sont: le lac Léman ou de Genève, celui de Constance et celui de Neufchâtel. Viennent ensuite ceux de Lucerne ou des quatre cantons, de Zurich, de Zug, de Thun, de Brienz, de Wallenstadt, de Bienne et de Morat. Ses points culminants sont: le Finster-Aar-Horn, haut de 4,412 mètres; le Simplon, qui atteint une élévation de 3,610 mètres, le Grand-Saint-Bernard et le Saint-Gothard, qui ont à peu près cette hauteur. Deux grands fleuves de l'Europe, le Rhône et le Rhin, ont leurs sources dans la Suisse, ainsi que l'Inn, affluent du Danube, le Tessin et quelques autres cours d'eau, tributaires du Pô. Parmi les rivières qui lui sont propres, il faut citer l'Aar, la Reuss, le Linth, le Thur, le Sanen et la Birse. La Suisse envoie ainsi ses eaux à quatre mers différentes: à la Méditerranée, à l'Adriatique, à la mer Noire et à la mer du Nord. La Suisse est aujourd'hui divisée en vingt-deux cantons, réunis dans le but d'une défense commune, mais généralement indépendants les uns des autres. Quelques-uns ont des formes de gouvernement plus démocratiques que leurs voisins. Les affaires de la confédération sont réglées dans une diète générale, et dans l'intervalle des sessions, l'on obéit au *vorort*, conseil fédéral. Sur les vingt-deux cantons, quatorze portent le nom de leurs capitales. Ce sont: Berne, Saint-Gall, Zurich, Lucerne, Fribourg, Schwitz, Glaris, Neufchâtel, Soleure, Bâle, Appenzell, Schaffhouse, Genève, et Zug. Les huit autres sont: Grisons, chef-lieu, Coire; Valais, chef-lieu, Sion; Vaud, chef-lieu, Lausanne; Tessin, chef-lieu, Bellinzona; Argovie, chef-lieu, Aarau; Uri, chef-lieu, Altorf; Thurgovie, chef-lieu, Frauenfeld; Unterwald, chef-lieu, Stanz. Malgré les difficultés que présente la conformation de son sol, la Suisse possède de magnifiques routes, entre autres celles de Saint-Gothard et du Simplon. Elle a aussi des chemins de fer. Des bateaux à vapeur sillonnent les lacs de Genève et de Constance. | Hist. La plus grande partie de la Suisse, sous le nom d'Helvétie, faisait partie de l'ancienne Gaule, ainsi que la *Vallis pennina*, le Valais. Le reste était compris dans la Rhétie. Les Helvétiens figurent parmi les peuples de la Gaule qui ont opposé aux Romains le plus de résistance. César leur fit essuyer une sanglante défaite sur le territoire des Éduens qu'ils avaient envahi. Sous la domination romaine, l'Helvétie était rattachée à la province appelée *Maxima Sequanorum*. Après quelques vaines tentatives pour secouer le joug, elle dépouilla ses mœurs sauvages et jouit des bienfaits de la civilisation. Ses principales villes étaient *Geneva* (Genève), *Ebrodunum* (Yverdun), *Basilia* (Bâle), *Augusta* (Augst), *Viviscus* (Vevay), *Aventicum* (Avenches), *Solodurum* (Soleure) et *Aquæ helvetiæ* (Baden dans l'Argovie). Les *Tugeni* vivaient dans le canton qui porte actuellement le nom de Schwitz. On remarquait dans la partie de l'ancienne Rhétie annexée à la Suisse: *Curia* (Coire), *Magia* (Mayenfeld), *Arbor felix* (Arbon) et *Finca* (Pfin). Lors de l'invasion des Barbares, l'Helvétie devient la proie des Allemands, des Goths et des Bourguignons, puis elle est conquise par les Francs et retombe complètement dans la barbarie. Elle disparaît en quelque sorte de l'histoire pendant le VIIe et le VIIIe siècle. A la suite du démembrement de l'empire de Charlemagne, elle entre dans les États des ducs souverains de la Bourgogne transjurane, et passe ensuite sous le sceptre de Conrad le Salique, qui l'incorpore à l'Allemagne. Déjà Saint-Gall et Bâle élèvent des remparts, l'agriculture et l'industrie se développent, les lettres sont cultivées. Un religieux de Saint-Gall compose les *Aventures du duc Ernest de Souabe*, le premier roman écrit depuis la renaissance des lettres. Au XIe siècle, les évêques et les comtes se rendent à peu près indépendants. Toutefois, l'Helvétie se repeuple, se couvre de villes et de villages, l'esprit de liberté prend naissance. Les villes s'allient entre elles et avec les villes impériales de la Souabe et des bords du Rhin. En 1190, les villes deviennent indépendantes sous la protection de l'empereur. Vers la fin du règne suivant, les abus du clergé et l'immoralité des moines soulèvent les esprits. Trois communautés à peine connues, Uri, Unterwald et Schwitz, appelées *Waldstætten* (cantons des bois), résistent à une décision de l'empereur en faveur des moines, bravent les forces de l'Empire et l'excommunication fulminée contre eux par l'évêque de Constance, et l'on est forcé de reconnaître leur liberté. Quelques bourgs s'affranchissent aussi de la domination de l'abbé de Saint-Gall. Telle fut l'origine de la confédération helvétique. Peu d'années après, Albert de Habsbourg veut priver les trois cantons de leurs franchises et faire de l'Helvétie un apanage du duché d'Autriche. Les habitants des Waldstætten repoussent ses prétentions, et Berne les imite. Albert, pour les en punir, entreprend d'exercer, avec la dernière rigueur, les droits de l'Empire. La conduite de ses lieutenants Gessler et Landenberg porte à son comble l'irritation des montagnards. En 1307, Werner, Arnold et Stoffacher méditent la délivrance de leur patrie et jurent de venger leur pays ou de mourir. La nuit du 1er janvier 1308 est choisie pour l'exécution de leurs projets. Guillaume Tell, du village de Grutli, un des conjurés, se venge sur Gessler d'un outrage personnel en lui donnant la mort. Au jour convenu, les paysans s'emparent de tous les châteaux, et ils s'assemblent le 7 janvier pour jurer une alliance perpétuelle. L'année suivante, l'empereur Henri VII confirme aux trois cantons alliés leurs anciens privilèges. En 1315, le duc Léopold porte la guerre en Helvétie sous prétexte

de protéger le couvent d'Einsiedeln. Son armée essuie une sanglante défaite dans le défilé de Morgarten. Le même jour une autre armée, sous le commandement du comte Othon de Strassberg, qui avait pénétré dans le canton d'Unterwald, y est mise en déroute et presque anéantie. Ces exploits rendent les Helvétiens redoutables. Le pacte fédéral de Brunnen (1316) établit que les cantons ne pourront décider qu'à l'unanimité le choix d'une protection étrangère, et l'Helvétie prend le nom de Suisse. La ville de Lucerne est admise dans la ligue en 1332. Zurich, pour se mettre à l'abri de la vengeance de l'Autriche, qui lui a déclaré la guerre, demande et obtient de faire partie de la ligue suisse (1351). Les habitants du pays de Glaris s'affranchissent la même année de la domination autrichienne et contractent une alliance avec les cantons. La ville de Zug, appartenant à la maison de Habsbourg, est prise par les Suisses et entre dans la confédération. L'empereur Charles IV assiége inutilement Zurich avec 50,000 hommes en 1354. La peste exerce en 1356 d'horribles ravages en Suisse. Un tiers de la population périt. Vers ce temps, cependant, les Bernois secouent entièrement le joug de l'Empire. Des guerres contre des seigneurs puissants signalent les années 1360 et 1384. Le 9 juillet 1386, les Suisses remportent, sur une nombreuse armée conduite par Léopold d'Autriche, la glorieuse bataille de Sempach. Léopold y périt avec l'élite de son armée et les seigneurs de la première noblesse de l'Empire. Les Suisses durent en partie la victoire au dévouement d'Arnold-Struttham, de Winkelfried. Les châteaux sont brûlés, et les nobles partout vaincus. Berne s'empare de l'Oberland. En 1388, les Suisses remportent à Næfels une victoire décisive. La confédération comprenait à cette époque huit cantons. Appenzell se révolte à son tour, appelle à son aide ses voisins de Schwitz et de Glaris, et une armée autrichienne est encore détruite dans plusieurs combats sanglants en 1408. Appenzell entre dans la confédération, et l'Autriche est enfin forcée à la paix. La guerre avec cette puissance s'allume de nouveau à la suite des troubles survenus dans l'Église à l'occasion du concile de Constance. Déchirée encore par la guerre civile, la Suisse soutient avec succès une lutte contre le duc de Milan au sujet du Tessin; mais le roi de France, Charles VII, secourt la ville de Zurich contre la confédération, et cette fois les Suisses sont vaincus. Le premier traité de paix et d'alliance entre la France et la Suisse est signé en 1444. Les Suisses commencent à faire marchandise de leur sang, qu'ils vendent à qui veut l'acheter. En 1470, les Suisses déclarent la guerre au duc de Bourgogne, à l'instigation de la France, et s'acquièrent beaucoup de gloire dans cette lutte. Ils gagnent la fameuse bataille de Grandson, détruisent complètement à Morat une formidable armée bourguignonne, le 22 juin 1476, et contribuent puissamment, sous les murs de Nancy, au succès de la terrible bataille où Charles le Téméraire périt. Une nouvelle guerre contre le duc de Milan amène de nouveaux triomphes. La Suisse est ensuite sur le point de se désunir à cause de la jalousie qui règne entre les villes, les paysans et les cantons, qui se récrient sur l'inégalité des conditions auxquelles ils ont été reçus dans la confédération. Un vieil ermite vénéré de tous prévient ce malheur, en dictant lui-même les conditions du fameux *Convenant de Stanz*, qui opère une réconciliation générale. En 1494, Maximilien veut faire de la Suisse un cercle de l'Empire. Il échoue après une lutte courte, mais sanglante; et Bâle et Schaffhouse entrent dans la confédération, ce qui porte à douze le nombre de ses cantons. Le traité fait par Charles VII avec la Suisse avait été renouvelé par Louis XI, puis confirmé par Charles VIII et Louis XII. Un certain nombre de Suisses étaient toujours depuis lors au service de la France. A la suite d'une brouille survenue avec Louis XII en 1511, ils se tournèrent contre lui en faveur des Vénitiens et du duc de Milan, et il en résulta pour les Français la perte de la bataille de Novarre. En 1515, François Ier gagna sur eux la bataille de Marignan; il obtient des cantons qu'ils lui enverront des troupes et ne permettront aucun enrôlement chez ses ennemis. En échange, il leur cède les bailliages italiens du revers méridional des Alpes. Les prédications de Zwingle agitent et divisent les esprits; la réforme religieuse de Luther provoque la guerre civile. Pendant ce temps, Genève, avec l'aide des Suisses, s'affranchit du joug du duc de Savoie, et la confédération acquiert le canton de Vaud au préjudice du même prince. Après les prédications de Farel et de Calvin, la guerre civile, un moment apaisée, reprend avec une nouvelle fureur entre les protestants et les catholiques en 1550. En 1584, le duc de Savoie échoue dans une tentative pour rentrer en possession de Genève. En 1615, la peste vient joindre ses ravages à ceux des guerres de religion. La France protége les Grisons contre l'Espagne, et plus tard contre l'Autriche. La Suisse prend part à la guerre de Trente ans; elle est envahie, humiliée, mais la paix de Munster reconnaît l'indépendance des cantons. De 1666 jusqu'au XVIIIe siècle, elle est le théâtre des guerres de religion qui finissent par assurer la liberté des cultes. L'enthousiasme religieux avait rendu Genève forte, puissante et industrieuse. La liberté de la presse éclairait les esprits. Le peuple se révolte sur différents points contre l'aristocratie, notamment dans la vallée de l'Inn, en 1749; ces soulèvements sont promptement étouffés, et les Suisses traitent avec la dernière rigueur les révoltés de l'Inn, en les déshéritant de leurs droits, priviléges et garanties. La conduite de Frédéric le Grand à l'égard de Neufchâtel fut toute différente. Neufchâtel, qui lui devait beaucoup, s'étant aussi révoltée, ce monarque ne se vengea qu'en étendant et consolidant encore ses libertés. C'était une leçon de générosité à l'adresse des républicains beaucoup trop intolérants et aristocrates de la Suisse. La Révolution française ne paraît d'abord produire aucun effet dans la plus grande partie de la Suisse, quoiqu'il y restât bien des vestiges de la féodalité, et que les classes ouvrières fussent opprimées dans beaucoup d'endroits. Le pays de Vaud partage seul l'enthousiasme révolutionnaire. Les esprits fermentent néanmoins, et ils produisent enfin un soulèvement démocratique. En 1798, Bâle, Zurich, Schaffhouse, Soleure, Fribourg et Genève proclament leur indépendance. Brune s'avance avec 45,000 hommes contre Berne. Soleure et Fribourg sont emportés d'assaut, et le combat de Granholtz ouvre les portes de Berne aux Français. L'ancienne confédération suisse est abolie, et le 12 avril on proclame la *République helvétique une et indivisible*. La nouvelle république contracte une alliance offensive et défensive avec la France. Genève, qui n'avait jamais fait partie de la confédération, est incorporée à la France. La Suisse devient le théâtre de la guerre. Les Français, sous les ordres de Masséna, y remportent sur les Autrichiens et les Russes la célèbre victoire de Zurich. Les petits cantons se soulèvent contre les autres. Bonaparte se déclare médiateur et fait envahir et désarmer les cantons mécontents, après leur avoir repris Lucerne, qu'ils avaient enlevée. Les confédérés firent inutilement des prodiges de valeur. Les descendants de Guillaume Tell furent battus par les Français dans les défilés de Morgarten et de l'Unterwald, aux lieux mêmes où cinq siècles auparavant ils avaient vaincu, écrasé les Autrichiens. Le général Moncey termine cette guerre en 1800, et l'*acte de médiation* est accepté par les Suisses, qui sont de nouveau constitués en État fédératif composé de 19 cantons. En 1814, une constitution, imposée par le congrès de Vienne, assigne à la Suisse ses limites actuelles, ses droits et ses devoirs. L'admission du Valais, de Neufchâtel et de Genève porte alors le nombre des cantons à 22. Après la révolution de 1830, la diète a modifié le nouvel acte fédératif dans le sens démocratique. Depuis ce temps, il n'y a eu en Suisse que de petites révolutions cantonales sans importance, et la guerre civile de peu de durée motivée par le soulèvement des petits cantons, œuvre des intrigues des jésuites. Malgré les encouragements et l'appui secret du gouvernement de Louis-Philippe, la ligue du *Sonderbund* fut hors d'état de résister aux troupes fédérales, et n'aboutit qu'à la révision du pacte fédéral, et à l'adoption, en 1848, de la constitution démocratique qui régit encore la Suisse et devrait servir de modèle aux autres peuples. (C. H.)

SUISSE, adj. et s. Habitant de la Suisse; qui appartient à la Suisse ou à ses habitants. Peuple *suisse*. Costumes *suisses*. Le *Suisse*, naturellement froid, paisible et simple, mais violent et emporté dans la colère, boit du laitage et du vin. (J. J. Rousseau.) | Loc. prov. *Point d'argent, point de Suisses*, On ne peut rien avoir sans argent. Se dit par allusion aux troupes mercenaires que la Suisse envoyait aux différentes nations de l'Europe.

SUISSE, s. m. Nom qu'on donnait autrefois aux concierges des hôtels, châteaux, palais, etc. | Valet de sacristie, qui précède le clergé dans les églises, et qui ouvre la marche dans les processions.

SUISSESSE, s. f. Femme qui est née en Suisse. Les *Suissesses* ont le teint frais et rosé.

SUITE, s. f. Se dit de ceux qui suivent, qui vont après. La *suite* d'un ambassadeur. | Ce qui suit. Il est bon de lire la *suite* de cet article. Attendons la *suite*. | Continuation d'un livre. | Même espèce de choses rangées avec ordre. *Suite* de miniatures, d'émaux, de camées. | Enchaînement de choses arrivées l'une après l'autre. Une longue *suite* d'accidents. Le règne de ce prince n'a été qu'une *suite* de désastres. | Effets d'un événement. Cette rupture aura des *suites* fâcheuses. Cette découverte eut des *suites* favorables. (Raynal.) | Ordre, liaison. Cet homme n'a pas de *suite* dans les idées. | Ce qui est arrivé ensuite, ce qui arrivera. La *suite* a fait voir ce qu'on pouvait attendre de lui. | *A la suite*, loc. adv. *Être à la suite d'un ambassadeur*, L'accompagner. | *Être à la suite d'une affaire*, La poursuivre, la solliciter. | *A la suite de quelqu'un*, Après lui. Quelle foule de maux l'amour traîne *à sa suite*. (Racine.) | *De suite*, loc. adv. L'un après l'autre, sans interruption. Cet homme ne sait pas dire deux mots *de suite*. | *Tout de suite*, loc. adv. Sur-le-champ, sans délai. Obéissez *tout de suite*. | Sans interruption. Ils vidèrent *tout de suite* dix bouteilles. | *Par suite*, loc. adv. et prép. *Par suite* de sa mauvaise conduite, ce jeune homme n'arrivera point à son but.

SUIVANT, ANTE, adj. Qui suit, qui est après, qui accompagne. Le mois *suivant*. La page *suivante*. Les jours *suivants* il recueillit tout ce qui avait été à son usage particulier. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Demoiselle suivante*, Qui était attachée au service d'une dame de haut parage. | Substantiv. Celui, celle qui accompagne. On l'invita lui et tous ses *suivants*. | Poétiq. *Les suivants d'Apollon*, Les poëtes. | S. f. Femme de chambre, soubrette. Il manque à ce théâtre une femme pour jouer les rôles de *suivantes*. | La *suivante* tient une grande place dans les comédies des deux derniers siècles.

SUIVI, IE, adj. Qui a de l'ordre, de la liaison. Ces raisonnements sont très-*suivis*. | Soutenu. Tout le monde l'écoute avec une attention *suivie*. | Qui attire beaucoup de monde. Ces représentations ont toujours été très-*suivies*. | Qui est continu, sans interruption. Un travail *suivi*.

SUIVRE, v. a. et irr. Aller après. Tout le monde le *suivait*. Les jeunes animaux *suivent* leur mère. *Suivez*-moi dans ces lieux. (Racine.) | Accompagner, servir d'escorte. Les gardes du corps *suivirent* Charles X à Rambouillet. | Être après par rapport au rang, au temps, au lieu. L'industrie sera la reine du monde dans les siècles qui *suivront* le nôtre. | Aller après pour attraper. *Suivre* une femme inconnue. Des gendarmes qui *suivent* des voleurs. | Observer, épier. C'est un individu qu'il sera prudent de *suivre*. | Continuer d'aller dans une même direction. *Suivre* les traces de quelqu'un. | Fig. On voit plus de gens *suivre* les traces de Cromwell que celles de Washington. | Fréquenter. *Suivre* un cours de langues. | Se conformer à. *Suivre* des usages ridicules. | Être du sentiment de. *Suivre* Descartes, Locke. | Exercer. *Suivre* la carrière des armes. | S'abandonner à. *Suivre* des goûts dépravés. | *Suivre une affaire*, S'attacher à une affaire, et ne rien négliger pour la faire réussir. | *Suivre le parti de quelqu'un*, Être de son parti. | Neutral. Résulter de. L'une de ces propositions *suit* de l'autre. | V. n. Aller à la suite. C'était à vous de *suivre*, au vieillard de monter. (La Fontaine.) | SE SUIVRE, v. p. Aller les uns après les autres. Les cigognes *se suivent* par bandes. | Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, La vie est mêlée de biens et de maux; il ne faut pas désespérer dans le malheur, des événements heureux peuvent surgir.

SUJET, ETTE, adj. (du lat. *subjectus*, même sens). Soumis. L'esclave est *sujet* au tyran qui le domine. | Dépendant de. L'employé est *sujet* à son chef. | Assujetti à certaines charges. Avant la révolution de 1789, les vassaux étaient *sujets* à toutes sortes de corvées. | Astreint à la nécessité. Tous les hommes sont *sujets* à la mort. | Accoutumé. Un homme *sujet* à s'enivrer. | Exposé. La sottise est *sujette* à l'erreur. | S. Celui, celle qui est soumis à une autorité souveraine. Les *sujets* d'un État, d'un prince. La navigation dans les îles fut alors ouverte à tous les *sujets* de la domination danoise. (Raynal.) | Personne considérée par rapport à sa capacité, à ses talents, à ses mœurs. C'est un *sujet* précieux pour cette administration. Cette actrice est un *sujet* distingué. C'est un triste *sujet*, un mauvais *sujet*. | Absol. Personne d'un mérite supérieur. Il y a des *sujets* dans cette compagnie. | S. m. Cause, raison, motif. Avoir des *sujets* de chagrin. Il ôte à ses voisins tous les *sujets* et tous les prétextes de rompre la paix. (Fléchier.) | Objet. Ce ministre est le *sujet* de la haine publique. | La matière sur laquelle on compose, on écrit, on parle. Trouver un bon *sujet* de comédie. | Méd. Malade par rapport à sa constitution. Un *sujet* trop faible. | Hortic. Végétal sur lequel on pose ou doit poser une greffe. | Log. et gramm. Terme de toute proposition duquel on affirme ou on nie quel-

que chose. Dans cette proposition, *le soleil est grand*, *soleil* est le sujet, et *grand* est l'attribut.

SUJÉTION, s. f. (pron. *sujésion*). Dépendance, assujettissement, assiduités gênantes. Vivre dans la *sujétion*. S'affranchir de la *sujétion*. L'amour est parfois une véritable *sujétion*. Cet emploi est d'une grande *sujétion*. | Incommodités, servitudes d'une maison. En achetant cette maison, il n'a pas tenu compte des *sujétions*.

SULFATE, s. m. Chim. Genre de sels composés d'acide sulfurique et d'une base. *Sulfate* d'ammoniaque. *Sulfate* de baryte. Les principaux *sulfates* employés en médecine sont ceux de magnésie, de potasse, de soude, de zinc, de fer et de cuivre.

SULFATÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit des bases qui sont converties en sels par leur combinaison avec l'acide sulfurique. Chaux *sulfatée*.

SULFHYDRIQUE, adj. Chim. *Acide sulfhydrique*, Combinaison d'hydrogène et de soufre, très-répandue dans la nature, qui est le résultat de la décomposition d'un grand nombre de substances, et qui, à l'état de dissolution, constitue les eaux minérales sulfureuses.

SULFIDE, s. m. Degrés supérieurs de sulfuration des métaux électro-négatifs, dont la composition est proportionnelle à celle des oxydes métalliques, et qui se combinent à la manière des acides avec les sulfures électro-positifs.

SULFITE, s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Chim. Genre de sels composés d'une base et d'acide sulfureux. Exposés à l'air, les *sulfites* en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates.

SULFURATION, s. f. (du lat. *sulphur*, soufre). Chim. État d'une substance combinée avec du soufre.

SULFURE, s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Combinaison du soufre et d'un corps combustible. *Sulfure* d'antimoine. | Chim. Nom donné aux produits composés de soufre et d'un autre corps simple. Il existe des sulfures non métalliques; tels sont les sulfures d'hydrogène (acide hydrosulfurique), de carbone, de phosphore, d'iode, de brome et de chlore. Les *sulfures* métalliques sont bien plus nombreux que les *sulfures* non métalliques.

SULFURÉ, ÉE, adj. Où il entre du soufre; rempli de soufre; qui tient de la nature du soufre. Gaz hydrogène *sulfuré*.

SULFUREUX, EUSE, adj. (du lat. *sulphur*, soufre). Qui tient du soufre en dissolution. Eau *sulfureuse*. | *Acide sulfureux*, Acide composé d'un atome de soufre et de deux atomes d'oxygène. Le gaz *acide sulfureux* éteint subitement les corps en combustion.

SULFURIQUE, adj. Qui a rapport au soufre; qui est formé par la combinaison rapide et complète du soufre. | *Acide sulfurique*, autrement dit *acide vitriolique*, *huile de vitriol*, etc., Combinaison du soufre avec l'oxygène, l'un des acides les plus énergiques et les plus importants de la chimie. | On emploie l'acide sulfurique en médecine sous forme de limonade. | *Éther sulfurique*. V. ÉTHER.

SULLY (Maximilien de Béthune-Rosny, duc de). L'un des plus grands ministres qu'ait eus la France, né à Rosny en 1559, mort en 1641. Il étudiait au collége de Bourgogne au moment du massacre de la Saint-Barthélemy : grâce au principal du collége, il échappa aux coups des assassins. Il entra au service de Henri, roi de Navarre, et se signala dans plusieurs affaires. Il eut beaucoup de part aux victoires de Coutras, d'Arques et d'Ivry. On le regardait comme l'un des hommes les plus habiles de son temps dans l'attaque et dans la défense des places. Sa réputation n'était pas moins grande dans les négociations que dans les combats. Henri IV l'employa dans plusieurs occasions; mais c'est surtout dans son ambassade en Angleterre que Sully déploya toute la pénétration de son esprit et toute l'adresse de sa politique. Toutefois, il est bien plus connu par son administration financière que par ses ambassades ou ses actions de bravoure. Ce grand homme fut appelé par le jeune Louis XIII au bout de quelques années; ses habits et ses manières parurent déplacés aux petits-maîtres; Sully s'en aperçut, et dit au roi : « Sire, quand votre père me faisait l'honneur de me consulter, nous ne parlions d'affaires qu'après avoir renvoyé dans l'antichambre les baladins et les bouffons de la cour. » Une telle parole n'était pas de nature à lui donner du crédit sur ce faible monarque; aussi il rentra dans la retraite, où il mourut en 1641. Si le surintendant de Henri IV a été en butte à la haine des hommes puissants de son époque, à celle des prêtres et des courtisans, il a conservé, en revanche, une grande place dans la mémoire du peuple : cela seul peut suffire à sa gloire.

SULPICE SÉVÈRE. Célèbre auteur ecclésiastique, naquit, à Agen, vers le milieu du IVe siècle. Il se fit d'abord admirer au barreau par son éloquence. A la fleur de son âge, il quitta le monde; il s'attacha à saint Martin de Tours, et fut son plus fidèle disciple. Plus tard il se retira, pour vivre dans la prière, à Primulac, près de Béziers, et de là dans un couvent de Marseille. On croit qu'il mourut vers l'année 420. Son *Histoire sacrée* est un des meilleurs abrégés qui existent : elle renferme ce qui s'est passé, de siècle en siècle, depuis la création du monde jusqu'au consulat de Stilicon, l'an de J. C. 400. Le style de cet écrivain est pur, élégant, et surtout fort concis. Sulpice Sévère s'était proposé Salluste pour modèle, et il l'a souvent égalé.

SULTAN, s. m. Mot arabe qui signifie *homme puissant*. Titre qu'on donne généralement à l'empereur des Turcs, quoique celui de padichâh soit encore plus magnifique. Les princes de la famille des khans des Tatars prennent également ce titre, de même que plusieurs petits souverains de l'Afrique et de la Malaisie. Les Européens désignent particulièrement le sultan des Turcs sous le nom de *grand sultan*. Le *sultan* du Maroc.

SULTANE, s. f. Titre qu'on donne aux femmes du Grand Seigneur ou empereur des Turcs. | *Sultane Validé*, Mère de l'empereur régnant. | *Sultane régnante et favorite*, La première des sultanes qui donne un enfant mâle au Grand Seigneur. | Les filles et les sœurs du sultan sont également dites *sultanes*. Les *sultanes* du harem.

SUMAC, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et des arbres de troisième grandeur, à feuilles alternes, tantôt simples, tantôt ternées ou ailées, à fleurs très-petites, disposées en grappes ou en panicules. On ne possède en Europe que le *sumac fustet* et le *sumac des corroyeurs*. Ce dernier croît en buisson dans les lieux secs et pierreux du midi de la France, de l'Italie et de l'Espagne. On s'en sert pour tanner les peaux de chèvre, dont on fait le maroquin. On teint en jaune avec l'écorce des tiges, et en brun avec celle des racines. Les baies ont une saveur acide assez agréable. Leur infusion procure une boisson rafraîchissante et astringente. Les principales espèces exotiques sont : le *sumac copal*, de l'Amérique septentrionale, qui donne une résine jaune et transparente; le *sumac vénéneux* du même pays, qui contient un suc très-âcre, assez corrosif pour que son contact sur la peau détermine un violent érysipèle; le *sumac vernis*, vulgairement *vernis du Japon*, bel arbre qui s'élève à la hauteur de 15 à 20 mètres, et qui fournit le plus beau vernis; et le *sumac cirier* dont les semences fournissent une huile épaisse dont on fait des bougies au Japon.

SUMATRA. Géogr. Grande île de l'Océanie (Malaisie), la plus occidentale de l'archipel de la Sonde, séparée de la presqu'île de Malacca par le détroit de Malacca; 700 kilom. sur 390 dans sa plus grande largeur; 6,000,000 d'habitants. On y distingue la partie indépendante (où se trouvent les royaumes d'Achem, de Siak et le pays des Battas), et la partie hollandaise, au S. O., ou gouvernement de Padang (avec le ci-devant empire de Ménangkabou, le royaume de Palembang, le pays des Lampoungs). Longue chaîne de montagnes très-élevées. Climat varié, très-chaud sur les côtes, mais tempéré par les vents de mer. On y trouve les productions et les animaux de l'Inde, de l'Indo-Chine et de l'Océanie. Or, cuivre, fer, étain en abondance. Commerce très-actif. Les indigènes sont de race malaise et presque tous musulmans; ils sont remarquables par leur férocité.

SUMBAVA. Géogr. Grande île de l'Océanie (Malaisie), à l'E. de Java, entre Lombok et Flores; 280 kilom. sur 100; environ 60,000 habitants. Elle est divisée entre plusieurs radjahs : le plus puissant est celui de Bima. Volcan en activité. Sol très-fertile, poudre d'or, nids de salanganes, huîtres à perles. Villes principales : Sumbava, sur la côte N., et Bima.

SUMOROKOF (Alexandre). L'un des plus grands poètes de la Russie. Il naquit à Moscou, le 14 novembre 1727. On le regarde comme le créateur du théâtre russe. Il a fait passer dans sa langue les principales beautés de Racine, de Corneille et de Shakspeare, auteurs qu'il avait pris pour modèles. On vante ses satires, ses élégies, ses idylles et ses fables. Il mourut en 1777.

SUND. Géogr. Détroit qui sépare l'île de Seeland, appartenant au Danemark, de la Scanie, province suédoise. Sa longueur est de 10 kilom.; sa largeur, 3 kilom. C'est la route ordinaire des navires qui se rendent de la mer du Nord dans la mer Baltique.

SUNDERLAND. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Durham, à l'embouchure de la Wear; 70,000 habitants. C'est un port excellent. On y remarque un beau pont de fer, d'une seule arche, qui

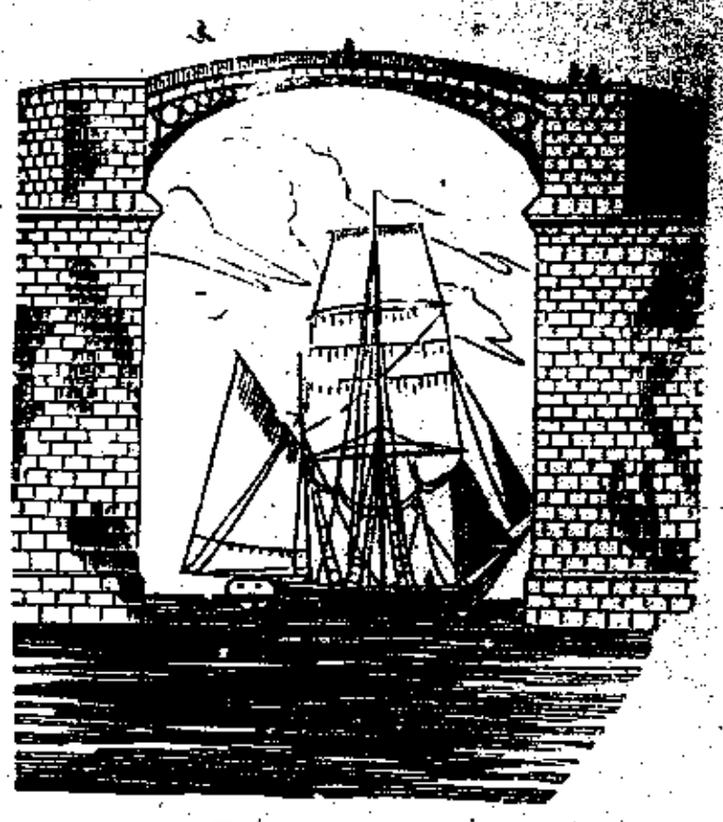

Pont de Sunderland.

a 76 mètres d'ouverture, et 33 de hauteur. Il s'y fait un commerce considérable en bois, eau-de-vie, fer, planches, houille, verre et autres marchandises.

SUNIUM. Géogr. Promontoire renommé situé à l'extrémité méridionale de l'Attique, appelé aujourd'hui *cap Colone*, était célèbre par un magnifique temple consacré à Minerve.

SUNNITE, s. (du mot arabe *sunna*, tradition). Membre d'une secte musulmane qui reconnaît comme véritables successeurs de Mahomet les khalifes Aboubekr, Omar, Othman, et défère à leurs explications théologiques. Les *sunnites* sont opposés aux chyites.

SUPÉRATION, s. f. Différence de mouvement d'une planète comparée à une autre ou à elle-même, en deux points différents de son orbite.

SUPERBE, adj. (du lat. *superbus*, même signif.). Qui s'estime trop, qui croit trop en lui; vain, fier, orgueilleux. Esprit *superbe*. Ame *superbe* et dédaigneuse. (Bossuet.) | Grand, magnifique, somptueux, de belle apparence. Festin *superbe*. Ornements *superbes*. Le surintendant Fouquet reçut Louis XIV dans un château *superbe* et lui donna une brillante fête. | Subst. Se dit, dans le style élevé, de l'homme orgueilleux. Dieu résiste au *superbe* et punit l'homicide. (Racine.) | S. f. Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance. Ce mot n'est guère d'usage que dans les matières de dévotion. La *superbe* est un des sept péchés capitaux.

SUPERBEMENT, adv. Orgueilleusement, magnifiquement. Accueillir *superbement*.

SUPERCHERIE, s. f. Fraude avec finesse, tromperie. User de *supercherie*. Employer des *supercheries*. Je ne suis pas la dupe de votre *supercherie*.

SUPERFÉTATION, s. f. (pron. *superfétasion*; du lat. *superfœtatio*, même signif.). Physiol. Conception d'un nouveau fœtus pendant le cours de la grossesse, de la gestation. Les professeurs ne sont pas d'accord sur les causes de la *superfétation* et beaucoup même la nient. | Fig. Redondance, inutilité. On reproche aux jeunes auteurs d'apporter une grande *superfétation* dans leurs écrits. Dans quelque rang que vous soyez né, tâchez de n'être point une *superfétation* sociale. (Boiste.)

SUPERFICIAIRE, adj. Qui appartient à la superficie. | *Propriétaire superficiaire*, Celui qui construit une maison sur un terrain qu'il a en simple loyer. Je suis *propriétaire superficiaire*.

SUPERFICIE, s. f. (du lat. *super*, sur; *facies*, face). Longueur et largeur sans profondeur. La *superficie* du corps. La *superficie* de la terre. | La simple surface, l'étendue d'une surface. La *superficie* d'un jardin, d'un champ, d'une place. La *superficie* du Champ de Mars à Paris. | Fig. Légère connaissance; notion imparfaite. Beaucoup se croient très-savants et n'ont étudié les choses qu'en *superficie*.

SUPERFICIEL, IELLE, adj. Qui n'est qu'à la superficie. Plaie *superficielle*. Les dégâts causés par les gelées blanches ne sont que *superficiels*. | Fig. Qui ne connaît rien à fond, qui n'approfondit pas. Homme *superficiel*. Les esprits *superficiels* sont très-nombreux. | Peu approfondi, léger. Cet homme a fait des études très-*superficielles*. Ce voyage ne me donna que des connaissances *superficielles* d'un si vaste pays. (Raynal.)

SUPERFICIELLEMENT, adv. D'une manière superficielle. Blesser *superficiellement*. | Fig. Examiner une chose *superficiellement*. Disserter *superficiellement*. Dans toutes les actions de leur vie, les hommes légers agissent *superficiellement*.

SUPERFIN, INE, adj. (du lat. *superfinis*, même signif.). D'une qualité supérieure. Ce sucre est *superfin*. Liqueur *superfine*.

SUPERFLU, UE, adj. (du lat. *superfluum*; formé de *super*, sur, au-dessus; *fluo*, je coule). Qui est de trop. Ornement *superflu*. Mets *superflus*. | Fig. Inutile. Paroles *superflues*. Plaintes *superflues*. Ordres *superflus*. Ce que vous me recommandez était tout à fait *superflu*. (J. J. Rousseau.)

SUPERFLU, s. m. Ce qui est de trop, ce qui est au delà du nécessaire. Ôter le *superflu*. C'est un plaisir pour eux de donner aux étrangers leur *superflu*. (Fénelon.) On n'acquiert le *superflu* qu'aux dépens du nécessaire. (Bern. de Saint-Pierre.) Quiconque achète le *superflu* vendra bientôt le nécessaire. (Franklin.) Avoir du *superflu*.

SUPERFLUITÉ, s. f. (du lat. *superfluitas*, même signif.). Chose superflue, abondance inutile. *Superfluité* de paroles. Le luxe n'est véritablement qu'une *superfluité*. Ce sont des *superfluités*.

SUPÉRIEUR, EURE, adj. (du lat. *superior*, même signif.). Qui est au-dessus. Orifice *supérieur*. Les oiseaux voltigeaient dans les régions *supérieures* de l'air. | Fig. Qui est au-dessus en dignité, en force, en mérite. Officier *supérieur*. Esprit, génie *supérieur*. On commence à être heureux dans l'exercice d'une profession quand on est arrivé à un degré *supérieur*. | Indépendant par la force d'âme. Être *supérieur* aux événements. | Géogr. Se dit des pays les plus rapprochés de la source du fleuve ou de la rivière qui les traverse. | *Lac supérieur*, Le plus occidental et le plus vaste des cinq grands lacs de l'Amérique septentrionale, situé entre les États-Unis et le Haut-Canada; 580 kilom. sur 250. Ses eaux sont douces et très-poissonneuses. Il communique avec le lac Huron par le *canal Sainte-Marie*. | S. Celui, celle qui exerce un commandement. Il est mon égal, non pas mon *supérieur*. Il faut obéir à ses *supérieurs*. | Qui dirige et tient en main l'autorité. Le *supérieur* du monastère. La *supérieure* du couvent.

SUPÉRIEUREMENT, adv. D'une manière supérieure. Cet expéditionnaire écrit *supérieurement*.

SUPÉRIORITÉ, s. f. Élévation au-dessus des autres. C'est le bon sens qui fait la *supériorité* des hommes modestes sur les hommes d'esprit qui aiment à briller. | Autorité. Beaucoup de gens croient que leur *supériorité* vient de leur mérite.

SUPERLATIF, IVE, adj. (du lat. *super*, au-dessus; *latus*, porté). Se dit du degré de signification, dans les adjectifs, qui marque un très-haut degré ou le plus haut degré. Adverbe *superlatif*. Terminaisons *superlatives*. | S. m. Le plus haut degré de supériorité ou d'infériorité que puisse énoncer un mot. Cet adjectif est employé au *superlatif*. | L'adjectif possessif placé devant un comparatif de supériorité ou d'infériorité forme un superlatif. *Mon plus* grand souci. *Ma meilleure* amie. | Famil. *Au superlatif*, loc. adv. Au dernier degré, on ne peut mieux ou plus mal. Cet homme est bon, est vain *au superlatif*. Vous m'obsédez *au superlatif*.

SUPERLATIVEMENT, adv. Au plus haut degré, au superlatif. Cet orateur fatigue la chambre, il est *superlativement* ennuyeux.

SUPERPOSÉ, ÉE, adj. Qui est posé sur un autre objet. Couche, ligne *superposée*.

SUPERPOSER, v. a. Poser dessus; poser une ligne, un plan, une surface, un corps sur un autre pour voir s'ils s'ajustent bien.

SUPERPOSITION, s. f. (du lat. *super*, sur, au-dessus; *positio*, position). Action de superposer, de poser une chose sur une autre; état de ce qui est superposé. | Géol. Ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches.

SUPERPURGATION, s. f. (du lat. *super*, au-dessus; *purgatio*, purgation). Purgation outrée.

SUPERSTITIEUSEMENT, adv. Avec superstition, d'une manière superstitieuse.

SUPERSTITIEUX, EUSE, adj. (du lat. *superstitiosus*, fait de *superstes*, qui a survécu). Qui a de la superstition. Un homme *superstitieux*. Une femme *superstitieuse*. | S. Celui, celle qui a de la superstition. C'est un *superstitieux*. Le *superstitieux* est au fripon ce que l'esclave est au tyran. Le *superstitieux* est gouverné par le fanatique, et le devient. Le *superstitieux* a nécessairement le jugement faux, l'âme faible et parfois le cœur dur : il met une force idéale à la place de la raison. (Fontenelle.)

SUPERSTITION, s. f. (pron. *superstision*; du lat. *superstitio*, fait de *super*, au-dessus; *stare*, se tenir; chose surnaturelle). Culte religieux faux, mal dirigé, plein de vaines terreurs, contraire à la raison et aux saines idées qu'on doit avoir de l'Être suprême. Leur *superstition* augmenta avec leurs malheurs. (Voltaire.) L'homme abruti par la *superstition* est le plus vil des esclaves. (Barthélemy.) | Pratiques superstitieuses. Ce peuple tient à ses *superstitions*. | La superstition est l'effet de la crainte; elle est entretenue par l'imagination qui se frappe de spectres, de songes, de visions. La plupart des religions ne sont que des superstitions, et il n'en existe pas une où la superstition n'ait une grande part. La superstition est la religion des ignorants et même celle des savants qui n'osent pas secouer le joug de l'habitude. C'est une constatation pénible à faire, mais il faut avouer qu'aucun sentiment n'est plus contraire à la dignité de l'homme et à la nature de Dieu, et pourtant plus répandu sur la terre. C'est la superstition qui a forgé les idoles au pied desquelles il a été versé tant de sang; elle fait de la dévotion un ensemble ridicule de momeries et de cérémonies superficielles. Dès qu'elle a pénétré dans une âme, elle est capable d'y éteindre les lumières naturelles et de troubler les têtes les plus saines. La religion et la superstition dérivent d'un même sentiment et ne diffèrent entre elles que par leur plus ou moins de conformité avec la raison. L'identité entre le sentiment religieux et le sentiment superstitieux résultent de ce que les mêmes causes qui ravivent l'un sont aussi celles qui développent l'autre.

SUPIN, s. m. (du lat. *supinum*). Temps de l'infinitif des verbes latins qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie substantivement.

SUPINATEUR, adj. m. (du lat. *supinator*, de *supinatus*, couché à la renverse). Un des deux muscles qui font mouvoir l'avant-bras. Muscle grand *supinateur*. Muscle petit *supinateur*. | Substantiv. Le *supinateur*.

SUPINATION, s. f. (pron. *supinasion*.) Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main.

SUPPLANTER, v. a. (du lat. *sub*, sous; *planta*, la plante des pieds). Faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur, la réputation, la place, l'établissement dont il jouissait près d'une ou plusieurs personnes; ruiner tout cela pour se mettre à sa place. *Supplanter* son rival. Dupuytren, grâce à sa science et à son habileté, *eut* bientôt *supplanté* tous ses compétiteurs. Pour l'ordinaire, un fat *supplante* un honnête homme. (La Chaussée.)

SUPPLÉANCE, s. f. Action de remplacer, de suppléer. | Effet de cette action. | Fonction de suppléant. Il a obtenu la *suppléance* de la chaire de droit. La *suppléance* d'un ministre.

SUPPLÉANT, ANTE, adj Qui supplée, qui remplace quelqu'un. Juge *suppléant*. Maîtresse *suppléante*. | S. Celui, celle qui remplace quelqu'un.

SUPPLÉER, v. a. (du lat. *supplere*, même signif.). Ajouter, fournir ce qui manque. Je ne saurais *suppléer* cet auteur dans l'esprit qui manque à ses ouvrages. | Remplacer, faire des fonctions. Cet homme vient d'être appelé à *suppléer* notre professeur. | Néutral. Fournir l'équivalent de ce qui manque à une chose. La persévérance dans le travail *supplée* au manque de talent. Votre imagination *suppléera* aux choses que j'ai omises. (Volt.)

SUPPLÉMENT, s. m. (pron. *supléman*). Ce que l'on donne pour suppléer. *Supplément* de salaire, d'appointements. | *Prendre un supplément*, Se dit, dans les concerts et dans les théâtres, pour Changer le billet qu'on avait acheté contre un autre d'une place supérieure, et payer le surplus du prix. | Ce qui est ajouté à un journal, à un livre pour suppléer à ce qui y manquait.

SUPPLÉMENTAIRE, adj. Qui sert de supplément. Article additionnel ou *supplémentaire*.

SUPPLÉMENTAIREMENT, adv. D'une façon, d'une manière supplémentaire.

SUPPLIANT, ANTE, adj. Qui supplie. Je l'ai vue *suppliante* à mes genoux. | Se dit des choses. Attitude *suppliante*. | Substantiv. Un *suppliant*.

SUPPLICATION, s. f. (pron. *suplikasion*; du lat. *supplicatio*, même signif.). Dernier degré de la prière. Serez-vous sourd à mes *supplications* et à mes larmes? Ils employèrent les plus humiliantes *supplications*. (Raynal.)

SUPPLICE, s. m. (du lat. *supplicium*, même sens). Peine corporelle plus ou moins douloureuse, plus ou moins atroce, ordonnée par la justice. Cruel, horrible *supplice*. Mener un criminel au *supplice*. Employer des *supplices*. Des instruments de *supplice*. Se familiariser avec la vue des *supplices*. Il prévint son *supplice* en se donnant la mort. (Voltaire.) | *Le dernier supplice*, La mort, autrefois par la roue, l'écartèlement ou la pendaison, aujourd'hui par la guillotine. | *Les supplices éternels*, Les peines de l'enfer. | Par extens. Douleur corporelle vive et longue. Ce voyage sur un mauvais cheval me mit au *supplice*. (Sterne.) | Fig. et moral. Grande affliction, peine violente, vive inquiétude, agitation extrême. Le cœur, en changeant de passion, ne fait que changer de *supplice*. | *Être au supplice*, Dans un cruel embarras, dans une anxiété extrême. Oui, *je suis au supplice*. (Molière.) | Le dictionnaire des divers supplices pratiqués chez tous les peuples du monde a été fait par Saint-Edme, sous le titre de *Code de la pénalité*. On ne peut s'expliquer comment les hommes ont pu imaginer une série de supplices aussi épouvantables et les admettre comme sanction légale. Tous les peuples ont admis les supplices comme punition de l'infraction faite à la loi sociale. On en comptait treize principaux chez les Juifs : le *crucifiement* ou le *supplice de la croix*, la *suspension* ou la *corde*, la *lapidation*, le *feu*, le *fouet*, la *prison*, la *décapitation*, la *scie*; on précipitait le patient du haut d'un rocher ou dans une tour remplie de cendres, on l'écrasait sous des épines ou sous les pieds des animaux, on lui crevait les yeux, on l'étendait sur le chevalet. Il en existait encore un grand nombre d'autres, comme celui de la chandière ardente, celui qui consistait à arracher la peau avec les cheveux de la tête, à couper les extrémités des pieds et des mains, etc. Chez les Égyptiens, les supplices étaient à peu près les mêmes que chez les Hébreux. On condamnait à être *noyés* dans le Nil ceux qui avaient été convaincus d'impiété et d'offense envers les dieux; l'insulte à la vieillesse était punie du *fouet* et de la *prison*; l'accusateur calomnieux subissait la peine due au crime dont il avait chargé l'accusé. On punissait de *mort* le meurtre d'un homme libre ou d'un esclave, le parjure, celui qui, le pouvant, avait négligé de secourir un autre homme en danger de mort ou exposé à quelque outrage. L'infanticide était condamné à *tenir embrassée sa victime* pendant trois jours et trois nuits. On *coupait les deux mains* aux faussaires et aux faux monnayeurs. Le viol d'une femme libre était puni par la perte de la virilité. On *coupait le nez* à la femme adultère, et l'amant recevait mille coups de fouet. Chez les Perses, on cite la *tour de cendres*, l'*arrachement des cheveux*, la *décollation*, le *gibet*, etc., et, en outre, deux supplices remarquables par leur atrocité. Le premier fut infligé par Cambyse à un juge convaincu d'iniquité : la peau du patient, après qu'il eut été écorché vif, fut attachée au siége qu'il occupait, et son fils dut venir s'asseoir à sa place sur ce siége. L'autre supplice, appelé *diaphendonèse*, était infligé à l'adultère. On pliait, à l'aide de cordes et de machines, deux arbres l'un sur l'autre, et le criminel était attaché à ces deux arbres par un pied; puis, à un signal donné, les cordes se détendaient subitement, et les arbres, reprenant leur position naturelle, emportaient chacun une moitié du corps du patient. Chez les Carthaginois, où se retrouvent la plupart des supplices de l'Orient, le plus ordinaire était celui de la *croix*. Chez les Grecs, les supplices s'adoucirent en général avec les progrès de la civilisation; toutefois ils punissaient de mort les sacriléges, la profanation des mystères, les entreprises contre l'État, contre le gouvernement républicain, les déserteurs, les voleurs de nuit, et leurs supplices étaient la *corde*, la *décapitation*, le *poison*, le *bâton* jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Chez les Athéniens, on arrachait les cheveux à l'adultère. Chez les Romains, les déserteurs périssaient sous le bâton; les vestales coupables d'avoir laissé éteindre le feu sacré étaient enterrées vivantes; un parricide était enfermé dans un sac avec un chien, un chat, un singe et une vipère, et jeté dans le Tibre; l'esclave fugitif était mis à mort après avoir été fustigé. Les persécutions donnèrent naissance à des supplices inconnus, et qui variaient selon les caprices des bourreaux. Il y avait la *lapidation*, le *gril ardent*, les *bêtes du Cirque*, le *bûcher*, l'effroyable invention des *flambeaux humains*, le *chevalet*, l'*écartèlement*, le *plomb fondu* et l'*huile bouillante versés sur les plaies saignantes*, etc. | Chez les Gaulois, on enfermait les criminels dans d'immenses paniers d'osier, et on les brûlait. Les Francs avait le *gibet*, la *décollation*, la *roue*, l'*écartèlement*, l'*estrapade*, etc. Louis IX édicta des supplices contre les blasphémateurs : l'incision de la langue avec un fer rouge, la section des lèvres. Louis XI inventa les *cages de fer*, les *oubliettes*, les *trappes*, les *basses-fosses*, etc. Les faux-monnayeurs étaient bouillis dans l'eau ou dans l'huile, dans le ressort de Paris, au XVIe siècle. François Ier fit appliquer la *roue* aux assassins, aux parricides, au

viol, au crime de lèse-majesté. L'horrible supplice qui punissait le crime de lèse-majesté était ordinairement précédé d'affreuses souffrances pour le patient, auquel on arrachait avec des tenailles rougies au feu des lambeaux de chair aux mamelles, aux cuisses et aux jambes. Notre législation pénale est adoucie ; mais autour de nous il y a des nations qu'on nomme civilisées et dont la législation est toute barbare. Le code prussien ne parle que de *corde*, de *glaive*, de *feu*, de *roue*. Que serait-ce si l'on ouvrait celui de la Russie ! Mais une chose qui doit surprendre, c'est de rencontrer cette barbarie en Angleterre. On y voit la peine de mort prodiguée pour les délits les moins graves. | « Ce qu'on appelle communément la justice, dit Voltaire, c. à d. l'usage de tuer un homme pour quelque raison que ce soit, cet usage, il faut en convenir, n'est ni humain, ni raisonnable, et ne peut jamais être de la moindre utilité... Il faut que chez certains peuples le plaisir de tuer son prochain en cérémonie, comme dit Boileau, et de lui faire souffrir des tourments épouvantables, soit un amusement bien agréable. Ces peuples habitent le 49e degré de latitude. C'est précisément la position des Iroquois. Il faut espérer qu'on les civilisera un jour. Il y a toujours, dans cette nation de barbares, deux ou trois mille personnes très-aimables, d'un goût délicat et de très-bonne compagnie, qui, à la fin, poliront les autres. Je demanderais volontiers à ceux qui aiment tant à élever des gibets, des échafauds, des bûchers, s'ils sont toujours en temps de famine, et s'ils tuent ainsi leurs semblables de peur d'avoir trop de monde à nourrir? Je ne leur parlerais pas d'humanité, mais d'utilité. Malheureusement, ils n'entendent quelquefois ni l'un ni l'autre. Et quand Beccaria fut applaudi de l'Europe pour avoir démontré que les peines doivent être proportionnées au délit, il se trouva bien vite chez les Iroquois un avocat gagé par un prêtre qui soutint que torturer, pendre, rouer, brûler dans tous les cas, est toujours le meilleur. » | Si nous interrogeons la morale la plus élémentaire, et même le simple bon sens, ils nous répondent : Est-il raisonnable de vouloir punir et empêcher l'effusion du sang en donnant au peuple assemblé le spectacle d'un homicide? Le dernier supplice est donc condamné sans appel au nom de la justice, de la raison, de la morale et de l'humanité. La révolution française de 1789 nous a fait faire un grand pas en abolissant la torture. La marque et le supplice du poignet coupé ont été supprimés après juillet 1830. Le gouvernement de 1848 a proclamé l'abolition de la peine de mort en matière politique. Espérons que l'avenir nous garde mieux encore, et que nous verrons disparaître un jour de nos mœurs et de nos lois la prétendue nécessité du dernier supplice.

SUPPLICIÉ, ÉE, part. Qui a subi un supplice, et particulièrement le dernier supplice. Les criminels *suppliciés*. | Subst. Les corps des *suppliciés* furent rendus à leurs familles. La mère, la fille du *supplicié*.

SUPPLICIER, v. a. Faire souffrir à une personne un supplice quelconque et particulièrement la peine de mort. *Supplicier* un assassin. On *supplicia* Damiens par des tortures épouvantables.

SUPPLIER, v. a. Insister humblement auprès d'une personne en la priant de céder à la demande qui lui est faite. Écoutez-moi, je vous en *supplie*. Il m'a *supplié* de parler pour lui. Il l'exigeait avec hauteur, il la demandait en *suppliant*. (Barthélemy.)

SUPPLIQUE, s. f. Demande d'une grâce sous forme de requête. Présenter une *supplique*. Les souverains ne sauraient prendre connaissance de toutes les *suppliques* qui leur sont adressées.

SUPPORT, s. m. Ce qui soutient un objet, une chose. *Support* solide. Donner un *support* à une voûte. | Fig. Protection et appui. Dans les peines de la vie, la philosophie est un excellent *support*. En cherchant un *support* étranger, nous paralysons nos facultés les plus nobles. (Mme Azaïs.)

SUPPORTABLE, adj. Ce qu'on peut souffrir, bien que ce soit désagréable. Froid *supportable*. Une douleur *supportable*. Rendre la vie *supportable*. Il n'y a d'esclavage *supportable* que celui du cœur. (Boiste.) | Qui peut être excusé, toléré. Ce chanteur n'a pas une voix très-étendue, mais elle est *supportable*. Cette comédie est *supportable*.

SUPPORTABLEMENT, adv. D'une manière supportable, tolérable. Il joue *supportablement*.

SUPPORTER, v. a. (du lat. *supportare*, même signif.). Soutenir, servir de support. Des colonnes qui *supportent* une voûte. Des piliers qui *supportent* une charpente. | Souffrir, endurer. *Supporter* le froid, la chaleur. *Supporter* les injures de l'air. | Fig. *Supporter* les défauts des autres. *Supporter* une injustice. Ces maximes *supportent* mal l'examen. On *supporte* un état violent quand il passe. (J. J. Rousseau.) Ils *supportent* leurs outrages avec une tranquillité qui les humilie. (Barthélemy.)

SUPPOSABLE, adj. Que l'on est en droit de supposer. L'ingratitude n'est pas *supposable* chez cet homme. Il est *supposable* que la vérité triomphera.

SUPPOSÉ, ÉE, adj. Donné faussement avec les apparences de la vérité. Se présenter sous un nom *supposé*. Beaucoup de mots attribués à Talleyrand sont des mots *supposés*. | Prépos. En supposant. *Supposé* que j'aie eu tort, vous ne devriez pas agir avec moi comme vous prétendez le faire.

SUPPOSER, v. a. Poser une chose comme établie pour en tirer quelque induction. *Je suppose* que cela soit. Vous *supposez* une chose impossible. | Alléguer un fait comme vrai quand il est faux. *Supposer* des faits. *Supposer* un complot. | *Supposer un enfant*, Vouloir le faire passer pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né. | Se dit d'une chose qui demande, qui exige que quelque autre chose soit ou ait été. Cet ouvrage *suppose* de grands talents dans son auteur. Le crédit *suppose* une double confiance.

SUPPOSITION, s. f. (pron. *supozision*). Action de supposer. *Supposition* d'enfant. *Supposition* de nom. | Proposition énoncée comme possible pour en tirer induction. Cet avocat ne procède jamais autrement que par des *suppositions* inadmissibles. | Conjecture, opinion qui ne résulte pas de preuves positives. Cela n'est qu'une *supposition*. Admettre une *supposition*. | Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé. La *supposition* d'un contrat, d'un complot. | Dans la langue du droit, le mot *supposition* se prend toujours en mauvaise part ; il s'applique à des faits qui sont du domaine de la loi pénale, qu'il s'agisse d'une *supposition* de contrat, d'enfant, de nom ou de personne.

SUPPOSITOIRE, s. m. (du lat. *suppositorium*). Pharm. Médicament solide en forme de cône long, destiné à être introduit dans le rectum.

SUPPÔT, s. m. (du lat. *suppositus*, placé sous). Membre d'une université chargé d'une certaine fonction. | Fig. et en mauvaise part. Fauteur. L'anarchie et ses *suppôts*. Les *suppôts* de la tyrannie.

SUPPRESSIF, IVE, adj. Qui tend à la suppression de quelque chose. Mesures *suppressives*.

SUPPRESSION, s. f. Action de supprimer. La *suppression* d'un impôt. La *suppression* d'un emploi. La *suppression* d'un ouvrage. | Méd. Défaut d'évacuation d'humeurs. La plaie la moins profonde peut devenir très-dangereuse s'il arrive une *suppression*. | Jurispr. Les *suppressions d'écrits* sont quelquefois ordonnées par justice, et s'appliquent aux publications qui peuvent porter atteinte à la morale publique ou à l'honneur des particuliers. | *Suppression d'état*, Crime qui consiste dans l'enlèvement, la destruction ou la soustraction des registres qui sont destinés à constater l'état civil des citoyens. | *Suppression d'enfant* ou *de part*, Crime par lequel on cherche à dissimuler un accouchement, la naissance d'un enfant.

SUPPRIMER, v. a. (du lat. *supprimere*, même signif.). Empêcher, faire cesser de paraître. *Supprimer* un écrit, un livre, un journal. *Supprimer* un article. Le ministère autrichien flétrit et *supprime* la bulle dans tous ses États. (Volt.) | Dérober, ôter la connaissance d'une pièce, d'un acte, d'un contrat. | Retrancher. Il faudrait *supprimer* plusieurs clauses à notre contrat. | Annuler. *Supprimer* des impôts. Il faut *supprimer* les dotations, les apanages et les pensions. | Par extens. *Supprimer les personnes*, Les faire disparaître, les faire mettre à mort. | Passer sous silence. *Supprimez* ces détails. Je *supprime* toutes les considérations personnelles. (J. J. Rousseau.)

SUPPURANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de suppuration. Plaie *suppurante*.

SUPPURATIF, IVE, adj. (du lat. *suppurativus*, même signif.). Qui facilite la suppuration. Onguent *suppuratif*. | Subst. Les *suppuratifs* sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras.

SUPPURATION, s. f. Sécrétion du pus. Provoquer la *suppuration*. Le pied du blessé est en pleine *suppuration*. | Une *suppuration* rentrée provoque ce qu'on appelle la *résorption purulente*.

SUPPURER, v. n. (rad. *pus*). Fournir, rendre, jeter du pus. La plaie commence à *suppurer*.

SUPPUTATION, s. f. (pr. *suputation*, du lat. *supputare*, compter). Calcul. La *supputation* des temps. La *supputation* d'une dépense. Faire des *supputations*.

SUPPUTER, v. a. Compter, calculer. *Supputer* des sommes. *Supputer* la dépense d'une chose.

SUPRA-MONDAIN, AINE, adj. Qui est au-dessus du monde visible. C'était une âme *supramondaine* qui toujours habitait les régions éthérées.

SUPRANATURALISME, s. m. (du lat. *supra*, au-dessus ; *natura*, nature). Ce qui est en dehors et au-dessus du monde visible. Toutes les religions anciennes étaient empreintes de *supranaturalisme*. (Artaud.) | Doctrine qui admet dans la révélation une intervention surnaturelle et qui reconnaît la révélation. On l'oppose au *rationalisme*.

SUPRÉMATIE, s. f. (pron. *suprémacie*, du lat. *suprême*). Supériorité, excellence, au-dessus de tous les autres. Se disputer la *suprématie*. Jouir de la plénitude *suprématie*. Les gens de lettres, les savants d'une nation peuvent lui conserver une *suprématie* que ses grands, ses prêtres et ses soldats n'auront pu défendre. (Boiste.) | Droit que se sont attribué les rois d'Angleterre d'être les chefs de la religion anglicane. Prêter le serment de *suprématie*.

SUPRÊME, adj. (du lat. *supremus*, très-haut). Qui est au-dessus de tout, en son genre, en son espèce. Être investi du pouvoir *suprême*. Autorité *suprême*. Le salut du peuple est la *suprême* loi. (Montesquieu.) La main toute-puissante de l'Être *suprême*. (Voltaire.) | Qui termine le tout, qui couronne l'œuvre. Il faut prendre les moyens *suprêmes* pour arriver à un but *suprême*. | *Les honneurs suprêmes*, Les funérailles, les derniers honneurs qu'on rend à un mort. | *L'heure, le jour, le moment suprême*, Qui précède notre transformation, le moment où notre âme quitte notre dépouille mortelle. | *Fête à l'Être suprême*, Fête instituée en France sous la première république. | *Au suprême degré*, loc. adv. Extrêmement. Cette femme est belle *au suprême degré*.

SUR, particule prépositive que l'on met au commencement de certains mots où elle marque excès : *surabondant*, *surexcité*, *surintendant*, etc.

SUR, prép. (du lat. *super*, même signif.). Marque la situation d'une chose à l'égard de celle qui la contient. Les habitants du village étaient déjà *sur* la place. | La position d'une chose simplement au-dessus d'une autre. Le tonnerre a grondé *sur* nos têtes. Monter *sur* une chaise, *sur* un cheval, *sur* un vaisseau. Apporter les mets *sur* la table. Voyager *sur* terre, *sur* mer. Une ancienne loi des Guèbres défendait de naviguer *sur* les fleuves. (Montesquieu.) | Touchant, à l'égard de. En voilà assez *sur* ce point. Les hommes ne s'entendent pas *sur* la question du bien-être universel. Votre lettre vient m'éclairer *sur* mes vrais sentiments. (J. J. Rousseau.) | Dans la composition, Excès, surabondance, etc.

SUR, URE, adj. (de l'all. *sauer*). Qui a un goût acide et aigret. L'oseille est un légume fort *sur*.

SÛR, ÛRE, adj. (du lat. *securus*, même signif.). Indubitable, certain. Un homme sérieux est toujours *sûr* de ce qu'il dit. C'est une chose *sûre*. | Qui doit arriver infailliblement. C'est un gain *sûr*. L'affaire est *sûre*. L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire *sûre*. (Voltaire.) | Qui produit ordinairement son effet. Ce remède est *sûr*. | *Avoir la mémoire sûre*, N'être jamais trompé par sa mémoire. | *Avoir la main sûre*, Avoir une main ferme, qui ne tremble point. Ce chirurgien a *la main sûre*. | En qui l'on peut se fier. Un guide *sûr*. Un banquier *sûr*. Je sais par expérience que c'est un ami *sûr*. (D'Alembert.) | Qui est inexpugnable, qui est solidement établi. La liberté est le plus *sûr* rempart d'un État. | Qui n'égare pas. Avoir un goût *sûr*. | Où l'on est en sûreté. Cette retraite n'est pas *sûre*. | Fig. *Mettre quelqu'un en lieu sûr*, Le mettre en prison, en un lieu où l'on soit assuré de sa personne. | Dont on peut se servir sans danger. Navire *sûr*. | *Temps sûr*, Qui est au beau, qui n'a pas les apparences de devoir changer. | *A coup sûr*, loc. adv. Infailliblement, immanquablement. Vous réussirez *à coup sûr*. Quand même la vertu ne nous gagnerait pas les affections de nos amis, elle nous acquerrait *à coup sûr* leur estime. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Pour sûr*, loc. adv. Certainement. *Pour sûr* il sera ici ce soir. | Absol. et subst. *Le plus sûr*. *Le plus sûr* est pour nous de garder le silence.

SURABONDAMMENT, adv. Plus que suffisamment. C'est un tort de parler *surabondamment*.

SURABONDANCE, s. f. Abondance très-grande. *Surabondance* de vivres, de blé, de vin. *Surabondance* de richesses. Cette *surabondance* de vie, source de la force et de la santé, ne pouvant plus être contenue au dedans, cherche à se répandre au dehors. (Buffon.) | Fig. *Surabondance* d'amitié.

SURABONDANT, ANTE, adj. Qui surabonde. L'argent est *surabondant*. Denrée *surabondante*. La récolte du vin est *surabondante*. Il y a des preuves *surabondantes* de la mauvaise foi du pape.

SURABONDER, v. n. Être fort abondant. La récolte en blé *surabonde* cette année.

SURACHAT, s. m. Autrefois, Remise que les ouvriers avait l'habitude de faire aux personnes qui vendaient des métaux à la monnaie.

SURACHETER, v. a. Acheter un objet au-dessus de sa valeur intrinsèque. Dans les ventes publiques, les amateurs sont exposés à *suracheter* s'ils veulent agir sans le concours des revendeurs.

SURADDITION, s. f. Action d'ajouter de nouveau à ce que l'on avait déjà ajouté.

SURAIGU, UË, adj. Fort aigu. Des sons *suraigus*. Les voix *suraiguës* sont très-rares. (C. Blaze.)

SURAJOUTÉ, ÉE, part. Ajouté à ce qui a été précédemment ajouté. Il y a dans l'Évangile des passages qui sont *surajoutés*. | S. m. Un *surajouté*.

SURAJOUTEMENT, s. m. Action de surajouter. | La chose surajoutée.

SURAJOUTER, v. a. Ajouter à ce qui a déjà été ajouté. Certains esprits ont la faiblesse de toujours vouloir *surajouter* aux notes qu'ils lisent.

SURAL, ALE, adj. (du lat. *sura*, gras de la jambe). Qui appartient au mollet. Les muscles *suraux*.

SURALLER, v. n. T. de classe. Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire. Les chiens courants sont très-sujets à *suraller*.

SURANNATION, s. f. (rad. *suranné*). Cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé et qui n'a pas été renouvelé quand il le fallait.

SURANNÉ, ÉE, adj. (mot composé de *sur* et *année*). Se dit de certains actes publics, lorsque l'année ou le temps au delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré. Brevet *suranné*. Procuration *surannée*. | Vieux, passé de mode. Habillement *suranné*. Robe *surannée*. Voilà des modes *surannées*. | Se dit aussi des personnes. Beauté *surannée*.

SURANNER, v. n. (du lat. *superannus*, qui a plus d'un an). Avoir plus d'une année de date. Laisser *suranner* son passeport. | Activem. Le temps *suranne* tout, beauté, force, santé.

SURARBITRE, s. Celui, celle qu'on choisit pour décider une affaire. Le tribunal nomme un *surarbitre* dans les questions épineuses.

SURARD, adj. Se dit d'un vinaigre préparé avec des fleurs de sureau. Vinaigre *surard*.

SURATE. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Bombay) dans le Guzerate; 200,000 habitants. Petit château fort et petit port. Surate a été prise et pillée plusieurs fois par les Mahrattes; depuis 1759, elle fait partie des possessions britanniques.

SURATTRIBUT, s. m. Addition à l'attribut. Couronner l'amour de roses, c'est lui mettre un *surattribut*.

SURBAISSÉ, ÉE, adj. Se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre. C'était une humble église au cintre *surbaissé*. (V. Hugo.)

SURBAISSEMENT, s. m. Archit. Trait de tout arc surbaissé.

SURBAISSER, v. a. Archit. Construire une voûte qui baisse par le milieu.

SURBANDE, s. f. Art. Bande de fer qui sert à retenir dans l'encastrement les tourillons d'une pièce de canon.

SURBOUT, s. m. Énorme pièce de bois tournant sur un pivot, destinée à recevoir des assemblages de charpente pour des machines.

SURCENS, s. m. (pron. *sursanse*). Féod. Second sens seigneurial ajouté au premier.

SURCHARGE, s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. Cette *surcharge* écrasera le commissionnaire. | Fig. Surcroît, augmentation de peines, de maux. Il a perdu femme et enfants, et pour *surcharge* il est engagé dans un procès. Il n'y a point d'éloquence où il y a *surcharge* d'idées. (Voltaire.) | Imposition excessive. | Mots écrits sur d'autres mots dont on a employé les lettres, en les renforçant pour en former de nouvelles. Acte plein de *surcharges*. L'acte fut annulé pour cause de *surcharges*.

SURCHARGER, v. a. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. Ne *surchargez* pas trop vos chevaux. | *Surcharger son estomac*, Manger excessivement. | Fig. *Surcharger quelqu'un de travail, d'affaires*, Lui donner trop de travail, trop d'affaires. | Mettre des impôts trop considérables. | Faire une surcharge dans l'écriture. *Surcharger* un mot. On *surchargea* plusieurs mots dans l'acte.

SURCHAUFFER, v. a. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE, s. f. T. de forges. Défaut du fer surchauffé.

SURCOMPOSÉ, s. m. Corps qui résulte de la combinaison des corps composés.

SURCOSTAL, s. m. Anat. *Muscles surcostaux*, Faisceaux musculaires situés à la surface supérieure des côtes, au nombre de deux de chaque côté.

SURCOUPER, v. a. Couper avec un atout supérieur à celui d'un autre joueur.

SURCROISSANCE, s. f. Ce qui croît au corps au delà de la nature.

SURCROÎT, s. m. Accroissement, augmentation. *Surcroît* de biens, d'honneurs. Ce désespoir est la conséquence d'un *surcroît* de misère. Ses lettres de condoléance sont un *surcroît* d'affliction. (La Fontaine.) | *Par surcroît*, loc. adv. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné *par surcroît*. (Évangile.)

SURCROÎTRE, v. n. Se dit de la chair qui vient dans les plaies plus abondamment qu'il ne faut. | Activ. Augmenter au delà des bornes. On voit de jour en jour *surcroître* le prix des substances alimentaires en France et en Angleterre.

SURCULEUX, EUSE, adj. (du lat. *surculosus*, même signif.) Bot. Garni de nouvelles branches. Au printemps, les lilas sont toujours *surculeux*.

SURDENT, s. f. Dent qui vient hors du rang sur une autre. Arracher les *surdents*.

SURDI-MUTITÉ, s. f. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congéniale.

SURDITÉ, s. f. (du lat. *surditas*, même signif.) Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe. La *surdité* vient, en général, d'une obstruction ou compression du nerf auditif, ou de quelque amas de matière dans la cavité interne de l'oreille. La *surdité* est difficile à guérir.

SURDORER, v. a. Dorer doublement, solidement. Ces corniches sont *surdorées*.

SURDOS, s. m. Bande de cuir qui soutient les traits et le reculement d'un carrosse. Ce cheval, en s'emportant, a cassé le *surdos* et brisé les roues.

SUREAU, s. m. (pron. *suró*). Bot. Genre de la famille des caprifoliacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux à feuilles opposées, ailées, dentées en scie, dont les pétioles sont accompagnés à leur base de glandes et plus rarement de stipules; à fleurs blanches, disposées en corymbes ou en grappes plus ou moins larges. Son fruit est une baie sphérique.

SURÉLÉVATION, s. f. Construction faite après coup, pour donner plus d'importance au bâtiment.

SURÉLEVÉ, ÉE, adj. Qui est élevé au-dessus. Cette maison a été *surélevée*.

SÛREMENT, adv. (pron. *sureman*). Avec sûreté; en assurance. De l'argent placé *sûrement*. Vous pouvez marcher *sûrement* par là. Les communications se trouvèrent *sûrement* établies. (Raynal.) | Certainement. Il viendra *sûrement*. Un honnête homme, aussi pauvre qu'il soit, peut *sûrement* compter sur l'estime de ses concitoyens.

SURÉMINENT, ENTE, adj. Éminent au plus haut degré. On ne peut refuser à cet homme un savoir *suréminent*. Il y a des vertus *suréminentes*.

SURENCHÈRE, s. f. Enchère faite au-dessus d'une autre. Nous sommes victimes des *surenchères*.

SURENCHÉRIR, v. n. Faire une surenchère. Personne n'a voulu *surenchérir*.

SURENCHÉRISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait une surenchère.

SURÉROGATION, s. f. (du lat. *superogatio*, même signif.). Ce qu'on fait au delà de ce qui est demandé, de ce qui est prescrit. | Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE, adj. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire. Œuvre *surérogatoire*.

SURET, ETTE, adj. (pron. *suré*). Un peu acide. Ce fruit est *suret*, a un goût *suret*. Liqueur *surette*.

SÛRETÉ, s. f. État de ce qui est à l'abri du danger. Être en *sûreté*. Se mettre en *sûreté*. Dormir en *sûreté*. La *sûreté* publique. La *sûreté* des particuliers. Mettre son bien en *sûreté*. La *sûreté* du genre humain semblait demander un frein à de pareilles violences. (Voltaire.) | Assurance. Un cheval ferré à glace peut marcher en toute *sûreté*. | Prov. Prudence est mère de *sûreté*. | Au pl., Garanties. J'ai prêté mille francs au tonnelier, mais j'ai pris mes *sûretés*.

SUREXCITABILITÉ, s. f. Disposition à la surexcitation. *Surexcitabilité* nerveuse.

SUREXCITATION, s. f. Augmentation de l'énergie vitale. L'eau-de-vie donne aux organes une grande *surexcitation*. | Fig. Les événements de février 1848 avaient produit sur son esprit une *surexcitation* dangereuse.

SUREXCITER, v. a. Causer, faire éprouver une surexcitation. *Surexciter* le système nerveux.

SURFACE, s. f. (du lat. *super*, sur; *facies*, face). La partie extérieure et enveloppante des corps. *Surface* plate, unie. *Surface* raboteuse. La *surface* de la terre. La *surface* de l'eau. La lune nulle part n'a de *surface* unie. (La Fontaine.) Des atterrissements et des tremblements de terre ont changé toute la *surface* de cette contrée. (Barthélemy.) | Géom. Étendue qui n'a que deux dimensions, longueur et largeur. Il y a des *surfaces* planes, des *surfaces* courbes, etc. | Figur. Extérieur, dehors, apparence. Si l'on s'en tenait toujours à la *surface* des personnes et des choses, on serait souvent dupe. | Géom. *Surface plane* ou absolum. *plan*, Surface sur laquelle on peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. | *Surface courbe*, Celle sur laquelle on ne peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. | On évalue les surfaces en cherchant combien elles contiennent de carrés dont le côté est une unité de longueur, c'est-à-dire 1 mètre, 1 pied, 1 centimètre, etc., cette unité étant d'ailleurs arbitraire, au gré du calculateur, qui la choisit de grandeur convenable à ses opérations. C'est ainsi qu'on dit d'un champ, qu'il a 25 ares et 56 centiares, pour indiquer qu'il contient 25,56 carrés, dont le côté a 10 mètres. Un triangle a pour surface le produit de sa base multipliée par la moitié de sa hauteur; un parallélogramme, le produit de sa base par sa hauteur; un polygone régulier, le produit de son périmètre par la moitié du rayon du cercle circonscrit; un trapèze, la demi-somme des bases parallèles par leur distance; un cercle, le carré du rayon par le nombre 22/7, ou plutôt par 3,14159, qui est le rapport approché de toute circonférence à son diamètre; et ainsi des autres figures. Quand la surface est limitée par un contour irrégulier, mais formé de lignes droites, on la décompose en triangles par des lignes menées de l'un des sommets, ou d'un point quelconque pris intérieurement, et l'on calcule chacune de ces aires partielles, dont la somme est la surface cherchée. Si le contour est curviligne, on la décompose en petites parties, dont chacune est supposée une ligne droite, ce qui ramène ce cas au précédent.

SURFAIRE, v. a. Chercher à vendre une chose au-dessus de sa valeur réelle. Les revendeuses ont l'habitude de *surfaire* leurs marchandises.

SURFAIX, s. m. (pron. *surfè*). Sangle très-large dont on se sert pour maintenir la selle ou la couverture du cheval.

SURFLEURIR, v. n. Fleurir après avoir produit des fruits. Dans le midi de la France, il n'est pas rare de voir les amandiers *surfleurir*.

SURGE, adj. Se dit de la laine qui n'est ni lavée ni dégraissée. Commerce de laine *surge*.

SURGEON, s. m. (pron. *surjon*; du lat. *surgere*, s'élever). Rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre. Sur le tronc de ce vieux chêne s'élève un *surgeon* vigoureux. | *Surgeon d'eau*, Petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche.

SURGIR, v. n. Aborder, arriver. J'ai vu le navire que nous attendions *surgir* au port. | Figur. Survenir, s'élever. Une nouvelle industrie *surgit*.

SURHAUSSEMENT, s. m. Action de surhausser; état de ce qui est surhaussé. Le *surhaussement* d'une voûte. Le *surhaussement* d'une marchandise.

SURHAUSSER, v. a. Archit. Élever plus haut. *Surhausser* une voûte. | Mettre à plus haut prix ce qui était déjà cher. *Surhausser* des marchandises.

SURHUMAIN, AINE, adj. Qui est ou qui semble au-dessus de l'humanité. Travail *surhumain*. Courage *surhumain*. Des efforts *surhumains*. Il y eut quelque chose de *surhumain* dans sa valeur.

SURINAM. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale traverse le S. O. de la Guyane française, puis la Guyane hollandaise, passe à Paramarilo, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 400 kilom. | *Gouvernement de Surinam*, Nom donné à la Guyane hollandaise.

SURINTENDANCE, s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres. | Charges, commission du surintendant, de la surintendante. La *surintendance* des finances. La *surintendance* des bâtiments. La *surintendance* des beaux-arts. | Demeure du surintendant. Il se rendit à la *surintendance*.

SURINTENDANT, s. m. Celui qui a l'intendance de quelque chose au-dessus des autres. | Ministre qui avait autrefois en France le maniement et la direction de toutes les finances ou revenus de l'État. Ce titre fut supprimé en 1661 après la disgrâce de Fouquet. A cette époque, les fonctions et l'autorité du surintendant passèrent au contrôleur général des finances. | *Surintendant général de la navigation et du commerce de France*, Titre que prit le cardinal de Richelieu quand il joignit à ses fonctions la charge de grand-amiral, dont le nom convenait peu à son état. Cette dignité fut conférée ensuite au duc de Vendôme et au duc de Beaufort, son fils; elle disparut à la mort de ce dernier, 1669. | *Surintendant des bâtiments de la couronne*, Officier auquel appartenait la direction des arts et manufactures servant à la construction et à l'embellissement des maisons royales, comme l'architecture, la peinture, la sculpture, la tapisserie. Colbert fut investi de cette charge, Mansard l'eut ensuite; après lui il n'y eut plus qu'un *directeur général des bâtiments*. | *Surintendant général des postes et relais de France*. Avant la Révolution, Ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre,

créé sous le règne de Louis XIII, a subsisté jusqu'en 1789. On dit aujourd'hui *directeur général des postes*. | *Surintendant de la maison de la reine*, Celui qui avait la principale administration de la maison de la reine. *Surintendante* des menus-plaisirs.

SURINTENDANTE, s. f. Femme d'un surintendant. Madame la *surintendante* est ma cousine. (La Bruyère.) | Celle qui a l'intendance de quelque chose au-dessus des autres. *Surintendante* de la maison de la reine. *Surintendante* des menus-plaisirs.

SURJET, s. m. Couture où chaque point traverse des étoffes appliquées l'une à l'autre. Cette apprentie ne sait même pas faire un *surjet*.

SURJETER, v. a. Coudre un surjet. Cet ouvrage est mal *surjeté*. Ton jupon est fort bien *surjeté*.

SURLENDEMAIN, s. m. Jour qui suit le lendemain. Il partit le *surlendemain* de la noce.

SURLIER, v. a. Mar. Entourer et serrer avec du fil fort, du fil de caret, le bout d'une manœuvre, d'un cordage quelconque, pour l'empêcher de se détordre. Allons! enfants, *surliez* les manœuvres.

SURLIÛRE, s. f. Mar. Action de surlier; opération consistant à serrer avec du fil fort le bout d'une manœuvre pour l'empêcher de se détordre.

SURLONGE, s. f. Partie du bœuf qui reste après la levée de l'épaule et de la cuisse. La *surlonge* est dans la troisième catégorie de la viande.

SURMENER, v. a. Fatiguer les bêtes de somme par une marche forcée. *Surmener* un cheval. | Se dit d'autres animaux. *Surmener* des bœufs.

SURMONTABLE, adj. Ce qu'on peut surmonter. Obstacle *surmontable*. Des difficultés *surmontables*. La perte d'un procès est un chagrin *surmontable*.

SURMONTÉ, ÉE, adj. Qui a quelque chose au-dessus. La tête des chevaux était *surmontée* de panaches. | Dompté, vaincu. Difficulté *surmontée*.

SURMONTER, v. a. Monter au-dessus. Lors de l'inondation de la Loire, l'eau *surmontait* les maisons riveraines. | Fig. Vaincre, dompter. *Surmonter* un obstacle. *Surmonter* ses ennemis. *Surmonter* sa colère, ses passions. Les difficultés semblent croître avec mon zèle à les *surmonter*. (J. J. Rousseau.) | Ajouter dessus. Une statue *surmonte* cette colonne. | Surpasser. Il ne faut pas trop croire à l'avenir des élèves qui au collège arrivent à *surmonter* leurs condisciples.

SURMOULE, s. m. Moule fait sur une figure ou un ornement coulé. Voilà des *surmoules* bien faits.

SURMOULER, v. a. Faire un surmoule. On *a surmoulé* le masque de Napoléon après sa mort.

SURMOÛT, s. m. Vin tiré de la cuve sans qu'il ait été pressuré, ni cuvé. Boire du *surmoût*.

SURMULET, s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre mule, de 30 à 40 centimètres de long, se distingue du rouget par des raies dorées et longitudinales qui s'étendent sur le corps ainsi que sur la tête, où elles se marient avec le rouge vermillon qui fait le fond de la couleur sur cette partie.

SURMULOT, s. m. Zool. Espèce du genre rat. Son pelage, d'un gris brun roussâtre en dessus, est d'une couleur moins foncée sur les flancs et blanchâtre en dessous. Le *surmulot* pullule dans les fermes et les granges, où il cause beaucoup de dégâts, ainsi que dans les voiries, les égouts, etc.

SURNAGER, v. n. Se soutenir à la surface, sur la surface d'un fluide. Le liége *surnage*. L'huile *surnage*. Le corps du noyé *surnageait* au milieu du fleuve. Les graines des haricots coulent d'abord au fond de l'eau, et *surnagent* quand elles en sont pénétrées. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Subsister, persister. Les peines de cœur semblent *surnager* dans les traits de la physionomie. | Demeurer en dépit des événements. On a vu trop souvent les ambitieux *surnager* au milieu des révolutions accomplies au nom de la justice.

SURNATURALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est surnaturel. Les faits empreints de *surnaturalité* témoignent de l'existence des forces occultes.

SURNATUREL, ELLE, adj. Qui est ou qui paraît au-dessus des choses naturelles. Don *surnaturel*. Effet *surnaturel*. Cause, puissance *surnaturelle*. Lumière *surnaturelle*. Un fait *surnaturel*, qui n'est le plus souvent que le témoignage d'une chose occulte mais ignorée, est généralement taxé de chimère. | *Vérités surnaturelles*, Celles que l'on ne connaît que par la foi. | Par extens. Extraordinaire, singulier, au-dessus du commun. Esprit *surnaturel*. Adresse *surnaturelle*. Mozart avait des facultés *surnaturelles*. | S. m. Ce qui est extraordinaire, au-dessus du commun. Le *surnaturel*.

SURNATURELLEMENT, adv. D'une manière surnaturelle. Les faits électro-magnétiques semblent se produire *surnaturellement*.

SURNEIGÉE, s. f. T. de chass. Voie du gibier sur laquelle la neige est tombée.

SURNOM, s. m. Nom qui est ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille; il est donné comme désignation soit d'un fait particulier, soit d'une qualité ou d'un vice individuel. Aristide méritait le *surnom* de Juste. Hoche avait reçu de l'armée le *surnom* de Brave, d'Héroïque. | L'usage des surnoms est aussi ancien que celui des noms. On trouve des surnoms chez tous les peuples. Au lieu de surnoms, les Hébreux avaient coutume de prendre le nom de leur père, en y ajoutant le mot *ben* (fils), comme : *Melchi ben Addi, Addi ben Cosam, Hali ben Hall*, etc. Les Arabes, qui suivent le même usage, font toutefois un emploi fréquent des surnoms. C'est de là que viennent dans toutes les langues, tant anciennes que modernes, ces noms de *Leblanc, Lenoir, Lebrun, Leroux, Lehuby, Leborgne, Lebègue, Lebossu, Lefèvre, Charpentier, Charbonnier*, etc., qui furent d'abord des surnoms, et qui sont devenus des noms propres en passant aux enfants, et en faisant tomber en désuétude le nom patronymique.

SURNOMMÉ, ÉE, part. Qui a un surnom. Scipion *surnommé* l'Africain. Guise *surnommé* le Balafré.

SURNOMMER, v. a. Ajouter au nom d'une personne ou d'une famille une épithète qui désigne soit une qualité, soit un vice, un fait particulier, un souvenir historique, quelque chose de remarquable en bien ou en mal. Richard fut *surnommé* Cœur de lion. Guise *surnommé* le Balafré.

SURNUMÉRAIRE, adj. et s. (du lat. *surnumerarius*, fait de *super*, au-dessus, et *numerus*, nombre). Qui est au-dessus du nombre déterminé. Employé *surnuméraire*. Doigt *surnuméraire*. | Substantiv. Un *surnuméraire* dans un bureau, dans un ministère. | Particul. Commis, commise, qui travaille sans appointements jusqu'à ce qu'on l'admette à des emplois rétribués. Rester plusieurs années *surnuméraire* dans une administration. Un *surnuméraire*.

SURNUMÉRARIAT, s. m. Temps pendant lequel on est surnuméraire. On fait ordinairement deux ou trois ans de *surnumérariat* avant d'être employé appointé dans les administrations publiques.

SUROS, s. m. (de *sur* et *os*). Art vétérin. Exostose qui se développe quelquefois sur l'un des côtés du canon de devant.

SUROXYDATION, s. f. Opération chimique qui a pour but de combiner un corps à la plus grande quantité possible d'oxygène.

SUROXYDE, s. m. Chim. Oxyde qui contient trop d'oxygène pour pouvoir contracter union avec les acides. Synonyme de *Peroxyde*.

SUROXYDÉ, ÉE, adj. Chim. Qui a subi la suroxydation.

SUROXYDER, v. a. Chim. Faire passer à l'état de suroxyde, saturer d'oxygène.

SUROXYGÉNATION, s. f. Oxygénation au plus haut degré. Synonyme de *Suroxydation*.

SUROXYGÉNÉ, ÉE, adj. Qui est au plus haut degré d'oxydation; saturé d'oxygène. Le fer des rails est toujours *suroxygéné*.

SUROXYGENÈSE, s. f. Maladie attribuée à une surabondance d'oxygène dans l'économie. Cette affection est le contraire de la chlorose.

SURPARTIENTE, adj. (pron. *surparsiante*; du fr. *sur*; du lat. *partiens*; fait de *partire*, partager). Mathém. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et, en outre, plus d'une de ses parties.

SURPASSABLE, adj. Qui peut être surpassé, que l'on peut surpasser. Ce travail est *surpassable*.

SURPASSER, v. a. Excéder, être plus haut, plus élevé. Le mari *surpassait* sa femme de toute la longueur du cou et de la tête. L'éléphant *surpasse* en grosseur tous les quadrupèdes. | Fig. Être au-dessus de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. *Surpasser* ses camarades. Jésus-Christ *surpassait* les docteurs en science, en vertu, en sagesse. (Saint Mathieu.) | Excéder les forces, l'intelligence, le mérite, les ressources, etc. Cette dépense *surpasse* ma fortune. L'idée de l'infini *surpasse* l'étendue de notre esprit. Les passions *surpassent* toujours l'interprétation des poètes. | Causer un étonnement qui confond les idées. Cet événement me *surpasse*. | SE SURPASSER, v. pr. Faire encore mieux qu'on ne fait habituellement, ou qu'on n'a fait jusqu'à un moment donné. Cet acteur *s'est surpassé* dans tel rôle. Il *se surpassa* dans l'art de gagner les cœurs. (Barthélemy.) Il *se surpasse* dans le rôle de Néron.

SURPAYE, s. f. (pron. *surpèye*). Action de surpayer. | Gratification accordée au-dessus de la paye ordinaire. Ces soldats reçoivent une *surpaye*.

SURPAYER, v. a. Payer au-dessus de la valeur reconnue ou réelle; payer au delà de ce qui est dû. *Surpayer* un travail, une marchandise.

SURPLIS, s. m. (du lat. *super*, sur; *pellis*, peau : on disait autrefois *surpeliss*). Sorte de vêtement d'église, chez les catholiques, fait d'une étoffe blanche et transparente, de mousseline ou de toile, qui va à mi-jambes. Il est à larges manches ou accompagné, à défaut de manches, de deux pièces d'ailes longues et plissées qui pendent par derrière.

SURPLOMB, s. m. (pron. *surplon*). Défaut d'un bâtiment, d'un mur qui n'est pas d'aplomb, dont le haut avance plus que la base ou le pied. Ce mur est en *surplomb*.

SURPLOMBER, v. n. Faire pencher une ligne ou une surface à angle aigu avec l'horizon. On a abattu le mur qui *surplombait* et menaçait de tomber.

SURPLUS, s. m. (pron. *surplu*). Ce qui est au delà d'une certaine quantité, d'un certain prix. Abandonner le *surplus*. Je vous solderai le *surplus* de votre créance. | *Au surplus*, loc. adv. Au reste. *Au surplus*, vous saurez ce qu'il pense. (Voltaire.)

SURPOIDS, s. m. (pron. *surpoa*). Ce qui est au-dessus du poids. Peu usité.

SURPOSÉ, ÉE, adj. Qui est posé au-dessus d'une chose. Les fleurs de lis, dans le style gothique, sont *surposées*. | Bot. Se dit des graines posées les unes sur les autres longitudinalement.

SURPRENANT, ANTE, adj. Qui surprend, étonnant. Effet *surprenant*. Nouvelle *surprenante*.

SURPRENDRE, v. a. (pron. *surprandre*). Prendre sur le fait. *Surprendre* quelqu'un en flagrant délit. Il est pénible à un homme fier de pardonner à celui qui le *surprend* en faute. (La Bruyère.) | Prendre à l'imprévu, au dépourvu; arriver, attaquer subitement. Ils arrivèrent dans la nuit pour *surprendre* l'ennemi. Le tyran m'*a surpris* sans défense et sans armes. (Racine.) | Par extens., Se dit également de toutes les choses auxquelles on ne s'attendait point. La nuit, la pluie, la fièvre l'*a surpris*. | Obtenir frauduleusement. *Surprendre* les applaudissements du public, l'approbation du monde. | Se dit des choses désagréables et qui contrarient nos intentions. Ce désastre est venu *surprendre* mes projets. | Se dit à propos d'un accident qui nous arrive inopinément, subitement. La mort vient nous *surprendre* au moment où nous nous y attendons le moins. | Tromper, abuser, induire en erreur. *Surprendre* la bonne foi, la crédulité de quelqu'un. Une femme aisément d'un mari peut bien *surprendre* l'âme. (Mol.) | Obtenir par fraude, par artifice, par voies indues. *Surprendre* la signature, le consentement de quelqu'un. | *Surprendre le secret de quelqu'un*, Le découvrir par hasard ou par adresse. | Se dit parfois en parlant des actions, des gestes qui échappent à quelqu'un, et qui font connaître sa pensée, ses sentiments malgré lui. Pauvre enfant, aux soupirs de ton cœur, j'*ai surpris* ton amour. (Latouche.) | *Surprendre à quelqu'un, chez quelqu'un un moment de faiblesse*, Apercevoir en lui un moment de faiblesse. | Étonner. Une telle démarche a bien *surpris* les pays étrangers. | Manég. *Surprendre un cheval*, Se servir des aides trop brusquement, par soubresaut. | V. n. Étonner. Il y a beaucoup de personnes dont l'esprit *surprend* parce que leur figure le dément. | SE SURPRENDRE, v. pr. Surprendre soi. Je *me suis surpris* au moment où je me cherchais. (Rivarol.) | Se surprendre à. Je *me suis surpris à* pleurer. | Synonymes : SURPRENDRE, ÉTONNER. Ce qui *surprend* fait beaucoup moins d'impression que ce qui *étonne*. Le singulier nous *surprend*; le merveilleux nous *étonne*. | SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER. *Surprendre* marque plus particulièrement l'action d'induire en erreur; *tromper* dit nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité; *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le désir; *duper* a proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt et de profit.

SURPRISE, s. f. Action par laquelle on surprend. La *surprise* d'une citadelle. Se rendre maître d'une chose par *surprise*. Il obtint par *surprise* le trône de Messénie. (Barthélemy.) | Étonnement, trouble. *Surprise* agréable. Causer une grande *surprise*. Je ne reviens pas de ma *surprise*. A chaque instant mon intérêt croissait avec ma *surprise*. (Barth.) | Chose qui surprend. Une tabatière à *surprise*. | Petite boîte renfermant un ressort qui se détend lorsqu'on lève le couvercle et qui présente aux yeux un objet inattendu. | Considérée physiologiquement, la surprise est un mouvement de l'âme occasionné par quelque phénomène étrange. Les degrés de la *surprise* s'expriment en nous par une infinité d'émotions différentes d'intensité et qui reçoivent des noms divers, tels que : admiration, étonnement, alarme, frayeur, terreur, effroi, etc. | Particulièrement, en termes d'art militaire, Attaque imprévue, à laquelle on ne s'attend point.

SURRÉNAL, ALE, adj. Anat. Qui est placé au-dessus des reins. Artères, veines *surrénales*. | Glan-

glion surrénal, Le ganglion semi-lunaire. | Subst. *Le grand surrénal*, Le nerf grand splanchnique. | *Le petit surrénal*, Le petit splanchnique.

SURREY. Géogr. Comté de l'Angleterre, borné au N. par la Tamise, au S. par le Sussex, à l'E. par le Kent et à l'O. par les comtés de Southampton et de Bercks; 60 kilom. sur 45; 590,000 habitants; chef-lieu, Guilford. Antiquités romaines.

SURSAUT, s. m. (pron. *surso*; par contract. de *soubresaut*). Brusque interruption du sommeil. Être réveillé en *sursaut*. Il s'éveille en *sursaut*, il saute à ses armes. (J. J. Rousseau.)

SURSÉANCE, s. f. Délai, suspension, temps durant lequel une affaire est sursise. Les arrêts du sort n'ont pas de *surséance*. (Boiste.)

SURSEL, s. m. Chim. Nom donné aux sels qui contiennent un excès d'acide.

SURSEMER, v. a. Agric. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSEOIR, v. a. Suspendre, remettre, différer, en parlant des affaires, des procédures. *Surseoir* une délibération, un arrêt. | Neutral. *Surseoir* au jugement. *Surseoir* à une exécution.

SURSIS, ISE, part. Remis à un délai. Procès *sursis*. Séance *sursise*. | S. m. Délai. Demander, obtenir le *sursis* de la quinzaine.

SURSOLIDE, adj. et s. Arithm. Se dit de la cinquième puissance d'un nombre considéré comme racine. | Géom. *Problème sursolide*, Celui qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SURTAUX, s. m. (pron. *surto*). Imposition excessive, taux qui excède les moyens ou la proportion du contribuable.

SURTAXE, s. f. Taxe ajoutée à d'autres taxes; taxe excessive et illégale. Demander la décharge d'une *surtaxe*. On refuse de payer les *surtaxes*.

SURTAXER, v. a. Taxer trop haut. *Surtaxer* des denrées, des marchandises. | Surimposer une population. Les Bavarois furent *surtaxés*.

SURTOUT, adv. Principalement, avant toutes choses. Dans le cortège, on remarquait *surtout* les artistes. (Jubinal.) | S'emploie aussi comme signe de recommandation. *Surtout*, du silence.

SURTOUT, s. m. Vêtement fort large qu'on met par-dessus les autres habits. Mettre un *surtout*. Il portait un *surtout* doublé d'hermine. | Pièce de vaisselle d'argent, etc., qu'on met au milieu d'une grande table et sur laquelle on place des figures, des fleurs, des fruits, etc.

SURVEILLANCE, s. f. (*ll* mouillées). Action de surveiller; effet de cette action. Exercer une *surveillance* active, gênante. | État de celui qu'on surveille. Être sous la *surveillance* de la haute police. | *Surveillance de police*, Peine par suite de laquelle un condamné est mis à la disposition de la police.

SURVEILLANT, ANTE, s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui surveille, qui a l'habitude de surveiller, qui doit surveiller. *Surveillant* soigneux, habile, éclairé. Le *surveillant* des travaux. Donner une *surveillante* à ses enfants. Je vois deux *surveillants*, ses maîtres et les miens. (Racine.) | Fig. Le soupçon et la peur sont de bons *surveillants*. (Boileau.)

SURVEILLE, s. f. (*ll* mouillées). L'avant-veille, le jour qui précède la veille. La *surveille* de la fête.

SURVEILLER, v. n. (*ll* mouillées). Veiller particulièrement et avec autorité sur quelque chose, avoir l'œil à. Il faut *surveiller* à cette affaire. Il *surveille* à tout ce qui se fait dans sa maison. | V. a. Veiller sur quelqu'un, sur quelque chose, avec autorité. *Surveiller* quelqu'un, sa conduite, ses démarches. *Surveiller* des travaux. *Surveillez* vos habitudes. (Boiste.) | SE SURVEILLER, v. pron. Surveiller soi, s'examiner attentivement.

SURVENANCE, s. f. Arrivée qui n'a point été prévue. La *survenance* d'un nouveau témoin. | Événement sur lequel on n'avait point compté. Une donation est révocable par *survenance* d'enfants.

SURVENANT, ANTE, adj. Qui arrive inopinément. Des personnes *survenantes*. | Substantiv. Il y a place pour les *survenants*.

SURVENDRE, v. a. (pron. *survandre*). Vendre trop cher, plus cher que la chose ne vaut. *Survendre* au peuple les fruits de la terre, c'est les lui ravir.

SURVENIR, v. n. Arriver inopinément. Il nous *est survenu* du monde. Il *est survenu* un accident qui a retardé sa guérison. Deux coqs vivaient en paix; une poule *survint*. Il *survient* des années de disette. Il *survint* une émeute qui fut bientôt apaisée. | Impers. *Il survient* une révolution au moment où les potentats s'y attendent le moins. | Arriver de surcroît. Un nouveau malheur *survient* toujours à celui qui est écrasé d'embarras.

SURVENTE, s. f. (pron. *survante*; rad. *vente*). Vente à un prix excessif. Les commissaires-priseurs poussent toujours à la *survente*.

SURVENTE, s. f. (rad. *vent*). Augmentation du vent. La *surventé* renversa les cabanes.

SURVENTER, v. n. (pron. *survanté*). Se dit du vent qui augmente de force. Il *surventait* lorsque le navire faisait entendre le canon de détresse.

SURVENU, UE, part. Arrivé inopinément. L'accident *survenu*. La mort *survenue*. Un abcès *survenu* à l'œil blessé fit tout craindre. (Voltaire.)

SURVÊTIR, v. a. Mettre un habillement pardessus un autre. Peu usité.

SURVIDER, v. a. Oter une partie de ce qui est dans un vase, dans un sac trop plein.

SURVIE, s. f. Circonstance qui fait que, dans un événement funeste à un certain nombre d'individus, tel ou tel n'a succombé qu'après tel autre, circonstance d'une grande importance pour la transmission des héritages. La loi a réglé la présomption de *survie*. | *Tables de survie*, Celles qui donnent le nombre des survivants à chaque âge. | État de celui qui survit à un autre. | *Gain de survie*, Avantages faits entre époux en faveur du survivant.

SURVIVANCE, s. f. Faculté de succéder à quelqu'un dans sa charge, dans son emploi, après sa mort. Je lui laisserai la *survivance* de ma charge.

SURVIVANCIER, ÈRE, s. Celui, celle qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT, ANTE, adj. et s. Qui survit à une autre personne. Époux *survivant*. | Subst. Les pères et mères revivent dans leurs *survivants*.

SURVIVRE, v. n. Demeurer en vie après la mort d'une personne. *Survivre* à sa femme, à ses enfants. On est presque sûr de *survivre* à quelqu'un de ceux qu'on aime, et c'est une pensée affligeante pour ceux qui ont l'âme délicate et sensible. (Encycl.) | Par anal. Les gens de cœur ne *survivent* jamais à leur déshonneur. | Exister après la perte d'une chose. *Survivre* à sa réputation, à sa fortune. | Se dit aussi des choses. Il est des monuments qui *survivent* à toutes les destructions. | *Survivre à soi-même*, Perdre avant la mort l'usage des facultés naturelles, comme la raison, la mémoire, l'ouïe, etc. Se dit particulièrement de ceux qui tombent en enfance. | SE SURVIVRE, v. pron. Survivre à soi. Les grands hommes *se survivent* à eux-mêmes dans leur gloire. | *Se survivre dans ses enfants*, Laisser après soi des enfants qui vous perpétuent dans vos talents, vos qualités, votre métier, etc.

SUS, prép. Sur. Courir *sus* à l'ennemi. | *En sus*, loc. adv. Au delà. Toucher de l'argent *en sus*. | *La moitié, le tiers en sus*, Addition faite de la moitié, du tiers, en sus. | *En sus de*, loc. prép. Dans le système monétaire, on ajoute du cuivre *en sus de* l'or et de l'argent pour composer l'alliage.

SUS! interj. famil. dont on se sert pour exciter, pour exhorter. *Sus!* mes amis, courage! | *Or sus*, Interj. qui s'emploie pour exciter.

SUSANNE (mot hébreux qui veut dire *rose*, *lis*). Une des femmes de la Bible, dont la légende offre le type le plus touchant de la chasteté conjugale, avait suivi son époux à Babylone lors de la captivité. Deux vieillards impudiques, juges d'Israël, voulant la séduire, la surprirent au bain, et la menacèrent, si elle ne cédait à leurs désirs, de l'accuser d'adultère; sur son refus, ils l'accusèrent en effet, et la chaste Susanne fut condamnée à mort. Mais Daniel, encore jeune, obtint la révision du jugement et, en mettant les accusateurs de Susanne en contradiction entre eux, fit reconnaître son innocence. Il est seulement à regretter que la touchante histoire de la belle Susanne ne soit qu'un de ces contes charmants comme on en trouve souvent dans les littératures orientales. Cette histoire est une interpolation de quelque Juif helléniste et ne se trouve que dans la version grecque.

SUSCARPIEN, ENNE, adj. Anat. Qui est situé sur le corps. Artère *suscarpienne*.

SUSCEPTIBILITÉ, s. f. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques. | Partic. Exaltation de la sensibilité physique et morale, que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses. Les poitrinaires sont sujets à une *susceptibilité* qui s'affecte du moindre bruit ou de la plus légère contrariété. | Disposition à se choquer trop aisément. Montrer de la *susceptibilité*. Être d'une grande *susceptibilité*. Vous avez, ma belle enfant, trop de *susceptibilité*. | La *susceptibilité* est un vice de caractère qui nous rend insupportables aux uns et aux autres et qui dépouille la société de toute espèce d'agrément.

SUSCEPTIBLE, adj. et s. (du lat. *suscipere*, recevoir). Qui peut recevoir certaine qualité, qui peut être modifié. Un terrain est *susceptible* d'amélioration. La matière est *susceptible* de toutes sortes de formes. | Figur. Esprit *susceptible* de concevoir le bien comme le mal. Être *susceptible* d'amour, de haine. | *Ce passage est susceptible d'interprétations différentes*, Peut être expliqué différemment. | Absol. Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément. Un caractère *susceptible*. | Que vous êtes donc *susceptible!* | Substant. Ne faites pas tant votre *susceptible*.

SUSCEPTION, s. f. (pron. *suscepsion*; du lat. *susceptio*, entreprise). Action de prendre les ordres sacrés. La *susception* du sacerdoce est accompagnée de cérémonies assez puériles.

SUSCITATION, s. f. (pron. *susitasion*; du lat. *suscitatio*, fait de *suscitare*, exciter, mouvoir). Suggestion, instigation. Mirabeau se servait admirablement de la *suscitation* comme d'un effet oratoire.

SUSCITER, v. a. (du lat. *suscitare*, fait de *sursùm*, en haut, et *citare*, mouvoir). Faire naître, faire paraître dans un certain temps. Dieu *suscita* des prophètes, qui indiquèrent aux nations les voies de la sagesse. | Faire naître à quelqu'un des embarras, des inimitiés. *Susciter* une querelle, un procès. *Susciter* à quelqu'un des obstacles. | Se dit des choses. Sa fortune lui a *suscité* des envieux.

SUSCRIPTION, s. f. (pron. *suskripsion*). Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre ou missive. Les *suscriptions* doivent être lisiblement écrites. La *suscription* doit contenir le nom, les qualités, la profession et la demeure de celui à qui l'on écrit. | Diplom. Formule qui termine un manuscrit.

SUSDÉNOMMÉ, ÉE, adj. et s. Qui a été nommé plus haut. L'individu *susdénommé*. Le *susdénommé*.

SUSDIT, ITE, adj. et s. (pron. *susdi*). Nommé, indiqué ci-dessus. Le numéro *susdit*. La *susdite* personne. | Substant. Le *susdit*. Les *susdits*.

SUS-DOMINANTE, s. f. Note d'un degré au-dessus de la dominante, la sixième du ton.

SUSE. Géogr. Célèbre ville d'Asie, capitale de la Susiane, vers le N. de cette province; fut bâtie par Tithon, père de Memnon, et prise par Cyrus. Ses murs avaient 120 stades de tour. Les rois de Perse y enfermaient leurs trésors; ils y avaient fait bâtir un superbe palais de marbre blanc, dont les colonnes étaient incrustées d'or et de pierres précieuses. Ils y résidaient en hiver. | Ville d'Italie (Piémont), chef-lieu de province; 3,200 habitants. | Province de l'empire du Maroc, près de l'Océan et les confins du Sahara. La rivière de Suse, qui coule de l'Atlas à l'Océan, lui a donné son nom. Pays fertile en céréales, oliviers, cannes à sucre, gommiers, indigo, etc. Agadir est son chef-lieu.

SUS-ÉPINEUX, EUSE, adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'épine dorsale. Muscle *sus-épineux*. Fosse *sus-épineuse*. Ligament *sus-épineux*.

SUS-HYOÏDIEN, ENNE, adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'os hyoïde. Muscle *sus-hyoïdien*.

SUSIANE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, bornée au N. par les montagnes des Uxiens; au S., par le golfe Persique; à l'O., par la Babylonie et l'Assyrie, et à l'E., par la Perside et la Parétacène. Suse en était la capitale. Après la mort d'Alexandre, la Susiane fit partie du royaume de Syrie; elle fut enlevée aux rois syriens par les Parthes.

SUS-MAXILLAIRE, adj. et s. m. (pron. *susemaksilère*). Se dit des os maxillaires supérieurs.

SUS-MÉTATARSIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est situé sur le métatarse.

SUSNOMMÉ, ÉE, adj. et s. Déjà nommé plus haut. Le *susnommé* était témoin du crime commis.

SUS-ORBITAIRE, adj. Anat. Qui est situé au-dessus de l'orbite.

SUSPECT, ECTE, adj. (du lat. *suspicere*, soupçonner). Qui est soupçonné, qui mérite de l'être ou qui inspire de la méfiance. Cet homme me paraît *suspect*. Une femme *suspecte*. Lieu *suspect*. Silence *suspect*. Manières *suspectes*. Démarches *suspectes*. Il fut dénoncé comme *suspect* de trahison. Les mœurs de cette femme sont *suspectes* à mes yeux. Laissant de Galien la science *suspecte*. (Boileau.) Cette plante ne possède point les qualités *suspectes* et délétères des autres plantes de la même famille. (Richard.) | Substantiv. Un *suspect*. Une *suspecte*. Écarter, éloigner les *suspects*. | On appelait ainsi, sous la Terreur, tout citoyen qui était soupçonné d'être peu favorable au régime révolutionnaire. | *Loi des suspects*, Loi rendue par la Convention le 17 septembre 1793, et qui ordonnait d'arrêter toutes les personnes suspectes au gouvernement.

SUSPECTÉ, ÉE, part. Mis en suspicion, tenu pour suspect. Un homme *suspecté*. Un navire *suspecté*. Marchandise *suspectée*.

SUSPECTER, v. a. (du lat. *suspicere*, soupçonner). Tenir pour suspect, se méfier de quelqu'un. *Suspecter* un individu. *Suspecter* la bonne foi d'autrui. *Suspecter* la doctrine, les mœurs, les opinions d'une personne. *Suspecter* la déclaration d'un témoin. | SE SUSPECTER, v. pr. Se suspecter mutuellement. Les fripons *se suspectent* toujours entre eux.

SUSPENDRE, v. a. (pron. *suspandre*; du lat

sursum, en haut; *pendere*, pendre). Élever quelque chose en l'air pour l'attacher. *Suspendre* une cage, un lustre. *Suspendre* la caisse d'une voiture. On lui lia les pieds, on vous le *suspendit*. (La Fontaine.) | Par extens. La terre *est suspendue* dans l'espace. Les nuées *sont suspendues* en l'air. | Fig. Surseoir, différer, cesser pour quelque temps. Le cours du temps n'*est* pas *suspendu* pour un homme qui meurt. (Bridaine.) *Suspendre* un arrêt. *Suspendre* ses coups. | Interrompre, arrêter. *Suspendre* sa marche. *Suspendre* un travail. | *Suspendre son jugement sur quelque chose*, Attendre pour porter son jugement qu'on soit plus éclairé. | Fig. Interrompre les fonctions d'un agent quelconque. *Suspendre* un évêque de ses fonctions. | SE SUSPENDRE, v. pron. Se tenir suspendu. Les singes *se suspendent* aux branches des arbres. | Fig. L'espérance à laquelle on *se suspend* est bien souvent une branche qui casse.

SUSPENDU, UE, adj. Qui est en suspension. Pont *suspendu*. Lampe *suspendue*. Voiture *suspendue*. | Par extens. Se dit des choses qui sont en équilibre et qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes. Les nuages *suspendus* au-dessus de nos têtes. | Arrêté. Travail *suspendu*. | Interrompu, dans le sens de Fonctions. Un fonctionnaire *suspendu*. | Mus. *Accord suspendu*, Celui qui renferme une suspension.

SUSPENS, adj. m. (pron. *suspan*). Interdit. | Se dit d'un ecclésiastique qu'on suspend de ses fonctions. Un prêtre *suspens*. | *En suspens*, loc. adv. Dans l'incertitude, sans intention déterminée. Rester *en suspens*. Affaire demeurée *en suspens*. Une mauvaise honte me tenait *en suspens*. (Fénelon.)

SUSPENSE, s. f. (pron. *suspanse*). Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens. Encourir la *suspense* pour cause d'incrédulité.

SUSPENSEUR, adj. m. Anat. Qui soutient, qui suspend. Ligament *suspenseur*. Muscle *suspenseur*.

SUSPENSIF, IVE, adj. Qui suspend, qui empêche d'aller en avant, de continuer. | Jurispr. Arrêt *suspensif*. Veto *suspensif*. V. VETO. | Gramm. *Points suspensifs*, Points mis à la suite les uns des autres pour marquer la suspension du sens.

SUSPENSION, s. f. (du lat. *suspensio*, fait de *suspendere*, suspendre). Action de suspendre; état de ce qui est suspendu. La *suspension* par le cou. La *suspension* d'une lampe. Les criminels étaient condamnés autrefois à la *suspension* par les pieds. La *suspension* du cadavre fut constatée par le commissaire. | Fig. Cette *suspension* de désirs entre la vie et la mort. (Fléchier.) | Surséance, cessation d'une opération quelconque. Le journal a été condamné à la *suspension*. *Suspension* de poursuites. | *Suspension d'armes*, Cessation momentanée d'hostilités. | Action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps. Il fut frappé d'une *suspension*. | Mécan. *Le point de suspension d'une balance*, Le point auquel la balance est suspendue.

SUSPENSOIR, s. m. (pron. *suspansoar*). Ce qui sert à suspendre, ce qui tient suspendu. On se sert d'un *suspensoir* pour suspendre les chevaux qui sont blessés aux jambes. | Anat. Bandage contre les descentes de boyaux, etc. | Petit sac en tricot destiné à soutenir les testicules. | Technol. Anneau ou crochet auquel la balance est suspendue. | Sorte de porte-lampe destiné à recevoir une lampe et accroché au plafond d'une salle à manger.

SUSPENTE, s. f. (pron. *suspante*). Mar. Fort cordage par lequel est suspendu un fardeau, un palan. Il y a une *suspente* à chaque bas-mât.

SUSPICION, s. f. (du lat. *suspicio*, soupçon). Jurispr. Soupçon, défiance. Tenir quelqu'un en grande *suspicion*.

SUSPIRIEUX, IEUSE, adj. (du lat. *suspiriosus*, qui a courte haleine). Qui est accompagné de soupirs. Des sanglots *suspirieux*.

SUS-PUBIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est placé au-dessus du pubis. Artère *sus-pubienne*.

SUS-SCAPULAIRE, adj. Anat. Se dit des muscles sus-épineux et sous-épineux.

SUSSEX (comté de). Géogr. Comté d'Angleterre situé entre ceux de Surrey, de Kent, de Southampton et la Manche; pâturages excellents.

SUSSEYEMENT, s. m. (pron. *susè-ieman*). Vice de prononciation qui consiste à donner au *y* le son du *z*, au *ch* celui du *c*, etc. Le *susseyement* est commun aux enfants.

SUSSEYER, v. a. et n. Faire des susseyements; être sujet au susseyement. Souvent les ingénues *susseyent* pour se rendre intéressantes.

SUS-TARSIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est situé sur le tarse. Artère *sus-tarsienne*.

SUSTENTATION, s. f. (pron. *sustantasion*; du lat. *sustentatio*, aliment). Action de sustenter; ce qui sert à sustenter. La *sustentation* du corps. | Fig. La *sustentation* de l'esprit. | Physiol. L'espace compris entre les deux pieds, dans la station, se nomme *base de sustentation*.

SUSTENTER, v. a. (pron. *sustanté*; du lat. *sustentare*, soutenir, conserver, nourrir). Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments. Ce que vous donnez à cet homme ne suffit pas pour le *sustenter*. | Fig. La lecture et la science doivent *sustenter* l'esprit. | SE SUSTENTER, v. pr. Se nourrir.

SUSURREMENT, s. m. (du lat. *susurrare*, murmurer). Se dit pour Chuchotement, bruit sifflant et cependant voilé. Le *susurrement* des insectes.

SUSURRER, v. n. (du lat. *susurrare*, même signif.). Chuchoter, murmurer. Les grillons *susurrent*.

SUTTIE, s. f. Nom donné dans l'Inde à la cérémonie barbare par laquelle, lors des funérailles de leurs maris, les veuves indoues se brûlent pour ne pas leur survivre. La civilisation européenne a fait disparaître cette horrible coutume.

SUTURAL, ALE, adj. (du lat. *sutura*, suture). Qui naît d'une suture; qui a rapport aux sutures. La raie *suturale* des os du crâne. | Bot. *Déhiscence suturale*, Celle qui se fait sur un péricarpe par une suture marginale.

SUTURE, s. f. (du lat. *sutura*, couture). Anat. Nom donné aux articulations immobiles qui réunissent les os du crâne et de la face. Lorsque les os se touchent par des bords plus ou moins épais, dont les surfaces sont presque planes ou n'offrent que des aspérités superficielles, la *suture* est appelée *harmonique*. Lorsque les bords des os sont taillés en biseau en sens réciproque, de manière que l'un puisse recouvrir l'autre, la *suture* est dite *imbriquée*, *squammeuse* ou *écailleuse*; enfin, si les bords sont plus ou moins profondément dentelés, et si leurs dentelures s'engrènent réciproquement, la *suture* est dite *dentée* ou *par engrenure*. | Chirurg. Opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. | Bot. Impression longitudinale plus ou moins marquée, indiquant la soudure de deux parties. | Conchyliol. Dans les coquilles univalves, Point de jonction des tours de la spire. Dans les coquilles bivalves, Espace qui sépare les nymphes. | Fig. Se dit, en parlant des ouvrages d'esprit dont on a retranché quelque partie, et signifie Travail que l'on fait pour empêcher que la suppression ne paraisse.

SUTURÉ, ÉE, adj. Qui offre une suture ou des sutures. Pétales *suturés*. Valves *suturées*.

SUZERAIN, AINE, adj. et s. Féod. Se disait de tout seigneur qui, après avoir abandonné ou cédé son droit de souveraineté sur une certaine étendue de pays, n'en conservait pas moins une sorte de suprématie sur le pays cédé. Les seigneurs *suzerains* étaient des rois, des ducs, des comtes et autres personnages féodaux.

SUZERAINETÉ, s. f. (du lat. *suseranus*, corrupt. de *superaneus*, supérieur). Féod. Droit de suprématie qu'avait tout seigneur sur ses vassaux, c'est-à-dire sur ceux à qui il avait cédé ou fait don de quelque fief; qualité de suzerain. Exercer la *suzeraineté*. Revendiquer la *suzeraineté*.

SVEABORG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Finlande), dans sept îles du golfe de Finlande, au S. E. et près d'Helsingfors. Place forte, arsenaux, magasins creusés dans le roc, casernes, etc.; beau port, deux bassins pour le radoubement. C'était jadis le boulevard de la Suède. Elle est à la Russie depuis 1789.

SVELTE, adj. (de l'ital. *svelto*, mince). Léger, délié, dégagé. Une taille *svelte*. Une colonne *svelte*. C'était un jeune homme *svelte*, d'une taille élancée. (E. Suë.) | Dans le langage de l'art, ce mot a la même signification que Délié dans le langage général. On appelle *formes sveltes* les formes propres aux diverses parties d'un corps *svelte*. | Archit. Se dit des piliers, des colonnes, des flèches, des obélisques et autres constructions analogues. Cent colonnes *sveltes*, de marbre blanc, ornaient le temple.

SWAMMERDAM (Jean). Célèbre anatomiste, né à Amsterdam en 1637, mort en 1680; s'appliqua surtout à l'étude du corps humain et des insectes. Ses observations microscopiques ont reculé les limites de la science. Il a écrit la *Bible de la nature* ou *Histoire générale des insectes*.

SWEDENBORG (Emmanuel). Théosophe, né à Stockholm en 1688. Son père, évêque luthérien de Westrogothie, lui donna une éducation religieuse qui influa sur le reste de sa vie. Il fit d'excellentes études à Upsal. Il s'adonna ensuite à l'étude des sciences naturelles avec une grande ardeur, et se fit connaître par ses travaux scientifiques dans toute l'Europe. Il était au comble de la gloire et des honneurs, lorsque tout à coup on le vit, avec étonnement, renoncer au monde et abandonner les fonctions d'assesseur au conseil des mines et d'académicien, pour remplir, disait-il, une mission divine. Il prétendit alors avoir des communications avec les êtres spirituels et en recevoir des révélations sur le culte de Dieu et sur les saintes Écritures. Il se crut introduit par une faveur toute spéciale dans le ciel, dans le monde des esprits et dans les enfers. Il eut avec Dieu, avec les anges et les âmes des morts, de fréquents entretiens qu'il raconte dans ses écrits avec la meilleure foi du monde et jusqu'en leurs moindres détails. Swedenborg eut sa première vision à cinquante-cinq ans, et quatre ans après il abandonna tout pour se livrer entièrement à sa mission nouvelle. Depuis ce moment, il employa toute sa vie et sa fortune à propager ses idées, soit par ses conversations, soit par ses écrits. Il mourut dans un voyage à Londres, en 1772, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Swedenborg distingue un monde matériel et un monde spirituel: dans celui-ci se trouve, mais sous une autre forme, tout ce qui existe dans le premier. Les révélations de cet homme singulier l'ont fait passer pour un Messie. Ses disciples, désignés sous le nom de swedenborgistes, forment une église à part, qu'ils nomment la *Jérusalem nouvelle*.

SWEDENBORGISME, s. m. Doctrine religieuse de Swedenborg; religion de Swedenborg et de ses partisans. Le *swedenborgisme* est répandu en Suède, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis. | La doctrine de Swedenborg se compose d'une espèce de genèse où il explique la création à sa manière, et de certains dogmes théologiques qui lui sont propres. Selon lui, les Écritures présentent trois sens: le sens divin ou céleste, le sens spirituel et le sens naturel ou littéral. Le sens divin n'est connu que de Dieu; le sens spirituel, après avoir été connu des hommes jusqu'au temps de Job, s'est perdu, et il a été révélé de nouveau à Swedenborg. C'est en l'année 1757 que les swedenborgistes fixent cette révélation nouvelle. De ce moment date un nouvel avénement de Jésus-Christ, non en personne, mais dans un sens spirituel. Alors aussi fut fondée la Jérusalem nouvelle prédite dans l'Apocalypse.

SWIFT (Jonathan). Écrivain anglais, né en 1667 à Casbel en Irlande, mort en 1745. Toute sa vie fut marquée par des excès d'*humour* fantasque, bizarre, tour à tour caustique et naïve, altière et affable, morose et aimable, qui donnent à ses écrits un tour d'originalité si piquant, si varié. Swift a composé plus de vingt volumes. Plusieurs ont été traduits en français. Deux de ses volumes sont entre les mains de tout le monde: le *Conte du Tonneau*, satire allégorique où il attaque, sous les noms de Pierre, de Martin et de Jean, le pape, Luther et Calvin; et enfin les *Voyages de Gulliver*, ce chef-d'œuvre d'esprit, de causticité, de fine raillerie, de philosophie mordante, vive, acérée, que Voltaire a déclaré inimitable. Swift, que l'on a surnommé le Rabelais de l'Angleterre, garde un rare sérieux en lançant les traits les plus risibles, et il excelle à revêtir de vraisemblance ses fictions les plus folles et ses attaques contre le clergé.

SYBARIS. Géogr. anc. Ville de l'Italie méridionale, ou Grande-Grèce, à deux cents stades de Crotone. Elle fut fondée, selon Strabon, par les Achéens et, avec le temps, s'éleva à un tel point de grandeur qu'elle commandait à quatre nations voisines et dominait sur vingt villes. Elle fut enfin assiégée, prise et détruite par les Crotoniates en 510 avant J. C., malgré la défense héroïque des habitants, et ne put jamais se relever de ses ruines.

SYBARISME, s. m. Système des Sybarites; état continuel de mollesse. Le *sybarisme* détend les ressorts de l'esprit et du corps.

SYBARITE, adj. et s. Habitant, habitante de la ville de Sybaris; qui a rapport à Sybaris ou à ses habitants. Les *Sybarites*. Mœurs *sybarites*. | Tous les historiens, et avec eux la postérité, ont regardé, d'après Athénée et Plutarque, les Sybarites comme des hommes énervés par le luxe, la mollesse et la volupté. Tous les rhéteurs se sont plu à exercer leurs talents oiseux sur ce thème historique et nous ont donné des Sybarites des peintures à faire rougir de honte pour ce misérable peuple. | On dit d'une personne molle et efféminée: *C'est un sybarite, une sybarite; mener une vie de sybarite*.

SYBARITISME, s. m. V. SYBARISME.

SYCOMORE, s. m. (du gr. συκῆ, figuier; μορέα, mûrier). Bot. Nom spécifique par lequel on désigne deux arbres fort différents: le *figuier d'Égypte* ou *figuier sycomore*, de la famille des urticées; et l'*érable sycomore* ou *érable blanc*, de la famille des acérinées. L'avenue était plantée de *sycomores*.

SYCOPHANTE, s. m. (pron. *sikofante*; du gr. σῦκον, figue; φημί, j'indique). Nom que les Grecs donnèrent à ceux qui dénonçaient les infractions commises contre la loi athénienne prohibitive de

l'exportation des figues. Une forte récompense était accordée à ceux qui révélaient les infractions à cette loi; cette circonstance, et d'autres encore, telles que les jalousies et les haines particulières, ou des motifs d'intérêt, rendirent les dénonciations très-fréquentes, et l'on reconnut qu'elles étaient le plus souvent fausses et calomnieuses, ce qui fit que le mot *sycophante* devint insensiblement synonyme de *calomniateur*, de *faux délateur*, dont il a depuis conservé l'acception. Un misérable *sycophante*.

SYCOSE, s. f. (du gr. σύκωσις, fait de σῦκον, figue). Path. Maladie de la peau propre à l'homme, et qui s'attaque exclusivement au menton et aux autres parties du visage où croît la barbe, est caractérisée par de petites pustules acuminées qui s'agglomèrent comme les pépins de la figue : elle est plus connue sous le nom de *mentagre*. | Maladie particulière caractérisée par des excroissances spongieuses, saignantes ou accompagnées d'écoulement.

SYDENHAM (Thomas). Médecin célèbre né en Angleterre, dans le comté de Dorset, en 1624. Infatigable observateur de la nature, il se bornait à étudier sa marche, sans essayer de la plier à des règles systématiques, et il se plaisait à attendre qu'elle agît toutes les fois que le mal n'exigeait pas un prompt remède. Sa méthode lui acquit une grande réputation. Il mourut à Londres en 1689, surnommé par ses compatriotes l'*Hippocrate anglais*.

SIDNEY. Géogr. Ville de l'Australie, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud ; environ 80,000 habitants. Vaste port, dit *Port Jackson*, un des plus beaux du monde. La ville est bâtie dans une situation pittoresque. Le climat est très-salubre, mais l'eau rare. Evêché, sociétés savantes, chantiers de construction. Commerce actif avec l'Europe, la Chine, l'Inde, l'Océanie, l'Amérique.

SYÉNITE, s. f. (de *Syène*, ville d'Égypte). Roche essentiellement composée de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole actinote. Elle est d'un tel poli et d'une telle couleur, qu'elle peut être employée pour les monuments. Les obélisques, le tombeau de Chéops, les sphinx sont faits avec des *syénites*.

SYLLA (L. Cornélius). Dictateur romain, célèbre par ses talents militaires et surtout par ses cruautés, naquit à Rome l'an 138 avant J. C. Il appartenait à la famille patricienne des Cornélius, mais la branche dont il sortait était tombée dans l'obscurité. Il passa une partie de sa jeunesse dans la gêne, et il ne sortit de cet état que par la faveur d'une courtisane qui le fit son héritier. Questeur en 107, il servit en Afrique sous Marius, se fit livrer Jugurtha par le roi Bocchus, et s'attira la jalousie de Marius. Préteur en 92, il combattit Mithridate, rétablit Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, et fit alliance avec le roi des Parthes. De retour en Italie, il prit part à la guerre sociale, qu'il termina, puis, nommé consul (88), il partit pour aller combattre de nouveau Mithridate; mais Marius s'étant déclaré contre lui, Sylla revint sur ses pas, entra dans Rome à la tête des troupes, força ses adversaires à fuir, et mit à prix la tête de Marius. Cela fait, il marche contre Mithridate, lui dispute la Grèce, le bat et le repousse en Asie, où il le poursuit et le force à demander la paix. Alors Sylla retourne à Rome, où Marius était rentré et versait le sang des syllaniens, rencontre ses adversaires aux portes de la ville, les bat et entre dans Rome en triomphateur. Il se livra tout entier à la vengeance, et fit couler le sang dans les rues de Rome. Il afficha publiquement ces listes terribles de proscription, dont le premier il donna l'exemple, et qui furent depuis si fidèlement imitées. En un seul jour, il fit massacrer dans le Cirque sept mille prisonniers à qui il avait promis la vie. Ce carnage fut le signal des meurtres dont Rome fut remplie les jours suivants. Chaque jour il faisait afficher les noms de ceux qu'il avait dévoués à la mort. Il récompensait l'esclave qui apportait la tête de son maître, le fils qui présentait celle de son père. On fait monter à quatre mille sept cents le nombre de citoyens qui perdirent la vie dans cette proscription. Après s'être défait de tous ses ennemis, le barbare Sylla se fit déclarer dictateur perpétuel, établit de nouvelles lois, en abrogea d'anciennes, et changea la forme du gouvernement. Enfin, las des grandeurs, il abdiqua la dictature (79), et se retira à Putéoles (Pouzzole), où il vécut encore un an. Il mourut à 59 ans, de la maladie pédiculaire, fruit de ses infâmes débauches.

SYLLABAIRE, s. m. Petit livre qui renferme les premiers éléments de la lecture. Il est ainsi nommé parce qu'il apprend à assembler les syllabes, c'est-à-dire à épeler. Un bon *syllabaire* est un ouvrage plus important qu'on ne le pense communément.

SYLLABE, s. f. (du gr. συλλαβή, même sens; fait de σύν, avec, et λαμβάνω, je prends, je saisis). Gramm. Une voyelle ou seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix. Dans le mot *âme*, *â* fait une syllabe, et *me* en fait une autre. Les mots d'une seule syllabe sont appelés *monosyllabes*, comme *art*, *vent*, etc. On appelle *dissyllabes*, les mots composés de deux syllabes; *trissyllabes*, ceux de trois syllabes, et, en général, *polysyllabes*, tous les mots composés de plusieurs syllabes. Dans toutes les langues, la prosodie reconnaît des *syllabes* longues et brèves. On sera tout étonné après tant de discours, que les peuples n'en retiennent pas une *syllabe*. (E. Quinet.)

SYLLABIQUE, adj. Qui a rapport aux syllabes. | *Valeur syllabique*, Proportion de la durée d'une syllabe relativement à celle des autres syllabes d'un même discours. | *Écriture syllabique*, Écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère. | *Chant syllabique*, Chant dans lequel chaque note répond à une syllabe.

SYLLABIQUEMENT, adv. Par syllabes, d'une manière syllabique. Déclamer *syllabiquement*.

SYLLABISATION, s. f. (pron. *silabizasion*). Action d'épeler en décomposant par syllabes.

SYLLABISER, v. a. Ranger, diviser par syllabes. *Syllabiser* les mots.

SYLLEPSE, s. f. (du gr. σύλληψις, action de comprendre, de contenir; fait de σύν, ensemble, avec, et de λῆψις, prise). Figure qui règle l'accord des mots avec ce qui est dans la pensée, et non avec ce qui est dans la phrase.

SYLLEPTIQUE, adj. Qui a rapport à la syllepse. Il ne faut pas abuser des accords *sylleptiques*.

SYLLEXIE, s. f. (du gr. σύλλεξις, réunion, recueil). Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

SYLLOGISME, s. m. (du gr. συλλογισμός, fait de σύν, avec, et de λογίζομαι, je pense). Argument composé de trois propositions, la majeure, la mineure et la conséquence. Les deux premières propositions du *syllogisme* sont appelées prémisses, c'est-à-dire mises avant la conséquence. Nécessairement le syllogisme se compose de trois idées. Toutes les logiques, depuis celle d'Aristote jusqu'à celle de Port-Royal, enseignent longuement les règles du syllogisme. Au moyen âge, le syllogisme régnait universellement dans les écoles : c'est le syllogisme qui a infecté le monde de livres de mauvaise philosophie et de théologie plus mauvaise encore. C'était l'arme des esprits faux, sophistiques, ergoteurs. Grâce aux méthodes de Bacon, de Descartes, de Condillac, cette forme de raisonnement a presque complètement disparu.

SYLLOGISTIQUE, adj. Log. Qui appartient au syllogisme. Forme *syllogistique*.

SYLPHE, s. m. (pron. *silfe*; par corrupt. du lat. *sylvani*, sylvains). Nom donné dans la mythologie poétique du moyen âge à des êtres qu'on supposait des deux sexes, peuplant l'air, leur élément particulier, et se mettant fréquemment au service de l'homme. On les représentait sous une forme svelte et légère, avec des ailes transparentes aux épaules. Ma belle maîtresse, tu es un ange, un *sylphe*.

SYLPHIDE, s. f. (pron. *silfide*). Sylphe femelle. | Fig. Femme gracieuse et légère. Une *sylphide*.

SYLVAIN, AINE, adj. et s. (du lat. *sylva*, forêt). Qui vit dans les bois. Oiseau *sylvain*. | S. m. pl. Ornithol. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux dont la plupart vivent dans les bois.

SYLVAIN, s. m. Myth. rom. Dieu des bois et des forêts. On en a fait, par extension, la divinité protectrice des champs, des troupeaux et des pasteurs. Il avait la réputation de poursuivre les nymphes, et était représenté avec des pieds de bouc, symbole de force et de fécondité. | Se disait aussi des Faunes, des Satyres et autres divinités champêtres. | Entomol. Genre de coléoptères xylophages, comprenant de très-petites espèces d'un brun marron, qui vivent dans les maisons, les herbiers, etc.

SYLVICOLE, adj. (du lat. *sylvicola*, fait de *silva*, forêt; *colo*, j'habite). Qui vit dans les bois. | Par extens. Qui a rapport à l'entretien des forêts. La science *sylvicole*. On dit plus proprement *sylviculture*. | S. m. pl. Entomol. Famille de coléoptères, comprenant ceux qui vivent dans les bois.

SYLVICULTURE, s. f. (du lat. *sylva*, forêt; *cultura*, culture). Partie de la science agricole qui a pour objet la plantation, l'aménagement et l'entretien des forêts. S'occuper de *sylviculture*.

SYLVIE, s. f. Nom collectif donné à beaucoup d'oiseaux chanteurs du genre des becs-fins, comme la fauvette, le rouge-gorge, le roitelet, etc. Les *sylvies* sont voyageuses et appartiennent souvent à des climats lointains; elles viennent égayer nos contrées par leur chant pendant la belle saison.

SYMBLÉPHAROSE, s. f. (du lat. *symblepharosis*; fait du gr. σύν, avec; βλέφαρον, paupière). Adhérence contre nature des paupières, et surtout de la paupière supérieure au globe de l'œil.

SYMBOLE, s. m. (du gr. σύμβολον, fait de σύν, avec, et βάλλω, je jette). Figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. Le chien est le *symbole* de la fidélité. Le lion est le *symbole* de la valeur. Le renard est le *symbole* de la ruse ou de la finesse. La palme et le laurier sont des *symboles* de la victoire. Le *symbole* des ingrats ce n'est point le serpent, c'est l'homme. (La Fontaine.) | *Symboles sacrés*, Se dit, dans le christianisme, des signes extérieurs des sacrements. | Se dit aussi du formulaire qui contient les principaux articles de la foi catholique. L'Église reconnaît trois symboles : le *symbole des Apôtres*, ainsi appelé parce qu'on prétend que les apôtres le composèrent avant de se séparer; le *symbole de Nicée*, celui qu'on chante à la messe ; il fut composé dans le premier concile général de Nicée, tenu l'an 325; et le *symbole de saint Athanase*, que plusieurs savants attribuent à Vigile, évêque de Thapse, en Afrique, lequel vivait vers la fin du ve siècle. | Marque, emblème, figure représentée sur les médailles, les drapeaux, etc. Une nef ou vaisseau est le *symbole* de la ville de Paris. | Sorte de trope par lequel on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour le désigner. Parler par *symboles*.

SYMBOLIQUE, adj. Qui sert de symbole, qui a rapport aux symboles. Langage *symbolique*. Art *symbolique*. Écriture *symbolique*. | *Livres symboliques*, Livres sacrés où tout n'est expliqué que par symboles. | S. f. Ensemble de symboles propres à une religion, à un peuple, à une époque. La *symbolique* du moyen âge. | Science des symboles, étude des symboles. Il était versé dans la *symbolique*.

SYMBOLISATION, s. f. Action de symboliser ; état de ce qui symbolise, de ce qui a du rapport, de la conformité. Le rite et la liturgie sont la *symbolisation* des dogmes d'une religion.

SYMBOLISER, v. n. Avoir du rapport, de la conformité. La verdure *symbolise* avec la fraîcheur, comme le soleil avec l'or et le feu. | V. a. Représenter par un symbole. Le rouge *symbolise* l'activité.

SYMBOLISME, s. m. État primitif de la langue philosophique, dans lequel les dogmes ne sont exprimés que par des symboles, par des images familières à la poésie. | *Symbolisme naturel*, Celui des religions primitives de l'Orient. | *Symbolisme anthropomorphique*, Celui des religions plus éclairées de la Grèce, où l'art et la personnalité humaine ont un caractère marqué. | *Symbolisme chrétien*, Il symbolise particulièrement le spiritualisme, et, par là, il a apporté un équilibre nécessaire au *symbolisme païen*, qui déifiait la matière.

SYMBOLOLOGIE, s. f. (du gr. σύμβολον, symbole, signe; λόγος, discours). Partie de l'ancienne médecine qui traitait des signes des maladies.

SYMBOLOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la symbolologie. Traité *symbolologique*.

SYMÈLE, s. m. (du gr. σύν, avec, ensemble; μέλος, membre). Tératol. Monstre chez lequel les deux membres abdominaux sont réunis, presque complets, et terminés par un pied double dont la plante est tournée en avant.

SYMÉLIE, s. f. (du gr. σύν, avec, ensemble; μέλος, membre). Tératol. État du symèle; fusion médiane des deux membres d'une même paire sur la ligne médiane.

SYMÉLIEN, IENNE, adj. Se dit des monstres par fusion des membres d'une même paire.

SYMÉTRIE, s. f. (du gr. συμμετρία, même sens; fait de σύν, avec, ensemble; et de μετρέω, je mesure). Rapport de grandeur et de figure, proportion et arrangement qu'ont entre elles les parties correspondantes d'un tout. Les jardins anglais sont monotones par leur trop de *symétrie*. | Se dit de toutes choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre. Il faut observer la *symétrie* dans toutes les œuvres d'architecture. La *symétrie* et la régularité plaisent à tous les yeux. | Fig. Se dit des œuvres de l'esprit. *Symétrie* d'un ouvrage. *Symétrie* d'un discours. | Proportion et rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La *symétrie* des mesures est nécessaire dans la valse et généralement dans la musique rhythmée. | *Symétrie du style*, Correspondance de mots et de membres d'une phrase entre eux ou de plusieurs phrases entre elles.

SYMÉTRIQUE, adj. Qui a de la symétrie. Arrangement *symétrique*. | Algèb. *Fonction symétrique*, Fonction de plusieurs quantités dans laquelle des quantités entrent d'une manière tellement identique, qu'on peut changer leur ordre ou les permuter l'une à la place de l'autre sans changer la valeur

de la fonction. | Géom. *Polyèdres symétriques*, Polyèdres qui, ayant une base commune, sont construits semblablement l'un au-dessus du plan de cette base, l'autre au-dessous. | Zool. Qui est susceptible d'être partagé en deux côtés égaux par un plan dirigé dans les arcs de son axe réel ou fictif. | Se dit d'une variété de minéraux dont la forme atteint une certaine limite qui lui donne de la symétrie.

SYMÉTRIQUE, s. f. Erpétol. Espèce de couleuvre dont la robe rayée est pleine de symétrie.

SYMÉTRIQUEMENT, adv. (pron. *simétrikeman*). Avec symétrie. Le repas était disposé *symétriquement*.

SYMÉTRISER, v. n. Faire symétrie. Ces deux maisons *symétrisent* parfaitement. | V. a. Rendre symétrique. *Symétriser* une bâtisse.

SYMPATHIE, s. f. (du lat. *sympathia*, fait du gr. σύν, avec, ensemble; πάθος, affection). Correspondance entre diverses parties du corps. Il y a une grande *sympathie* entre le cerveau et l'estomac. | Fig. Convenance, rapport d'humeurs, d'inclinations, penchant instinctif qui attirent deux personnes l'une vers l'autre. Il y a des êtres qui nous inspirent une *sympathie* irrésistible dès le premier abord. | Rapport, convenance que certaines choses ont entre elles. Il y a une *sympathie* naturelle entre certains sens et les émotions de notre âme. | *Poudre de sympathie*, Sulfate de cuivre blanc, effleuri par son exposition prolongée au soleil et à l'air. | Rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres, ou à un des autres, par des moyens qui nous sont inconnus. La connaissance des *sympathies* particulières entre les divers organes éclaire sur l'étiologie des maladies, sur leur siége.

SYMPATHIQUE, adj. Qui appartient à la sympathie. Mouvement *sympathique*. Des qualités *sympathiques*. Les animaux sont généralement *sympathiques* aux gens doués d'une grande bonté. La plus solide affection, l'amitié, est involontaire et comme *sympathique*. (Boiste.) | Méd. *Affections sympathiques d'un organe*, Phénomènes morbides qui surviennent dans cet organe sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur lui, mais par la réaction d'un autre organe primitivement lésé. | *Poudre sympathique*, Poudre au moyen de laquelle on prétendait guérir instantanément les plaies. | *Encre sympathique*, Composition avec laquelle on peut écrire sans laisser de trace apparente.

SYMPATHIQUEMENT, adv. Avec sympathie, d'une manière sympathique.

SYMPATHISABLE, adj. Que l'on peut faire sympathiser, qui est susceptible de sympathie. Il n'est pas d'une nature *sympathisable*.

SYMPATHISANT, ANTE, adj. Qui a de la sympathie avec. Je le crois fort *sympathisant* avec messieurs les rats. (La Fontaine.)

SYMPATHISER, v. n. Avoir de la sympathie, se convenir. Les bons ne *sympathiseront* jamais avec les méchants. | Fig. L'amour et la majesté ne *sympathisent* pas ensemble. (Naudé.)

SYMPATHISTE, s. Celui, celle qui prétend que l'unique source de l'amour, de la haine et de l'indifférence, est dans l'effet que les émanations d'une personne produisent sur une autre. Stendhal s'est montré profond *sympathiste*.

SYMPHASE, s. f. (pron. *sinfaze*; du gr. σύμφασις, apparition de plusieurs choses à la fois). Astron. Émersion de plusieurs astres qui paraissent simultanément.

SYMPHONIE, s. f. (pron. *sinfoni*; du gr. σύν, avec; φωνή, son). Mus. anc. Union des sons qui forment un concert. Les Grecs ne connaissaient pas l'harmonie dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot; ainsi leur *symphonie* ne formait pas des accords, mais elle résultait du concours de plusieurs instruments ou d'instruments mêlés aux voix chantant ou jouant la même partie. | Chez les modernes, Toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instruments, que de celles où les instruments se trouvent mêlés avec les voix, comme dans les opéras et dans plusieurs autres sortes de musique.

SYMPHONISTE, s. Celui, celle qui compose des symphonies. Mozart et Beethoven sont les premiers *symphonistes* de l'âge moderne. | Exécutant qui, dans un orchestre, joue d'un instrument.

SYMPHORINE, s. f. (du gr. σύμφορος, ramassé). Bot. Genre de la famille des caprifoliacées, renferme des arbustes d'ornement, à grappes serrées d'un effet agréable. La *symphorine boule de neige*, originaire de la Caroline, est remarquable par ses grappes de fruit globuleux, d'un beau blanc, de la grosseur d'une cerise, persistant jusqu'à l'hiver.

SYMPHYSE, s. f. (pron. *sinfize*; du gr. σύν, ensemble; φύω, je nais). Anat. Ensemble des moyens qui servent à retenir les os en rapport dans les articulations. La *symphyse* du pubis.

SYMPHYSÉOTOMIE, s. f. (du lat. *symphysis*, symphyse; du gr. τομή, section). Opération ou section de la symphyse du pubis.

SYMPHYSIE, s. f. (du gr. σύν, ensemble; φύω, je nais). Genre de déviations organiques, comprenant celles qui sont dues à l'union ou à la fusion des parties. Voilà un cas singulier de *symphysie*.

SYMPHYSIEN, ENNE, adj. Qui se rapporte à une symphyse. | *Couteau symphysien*, Instrument qui sert à pratiquer la symphyséotomie.

SYMPOSIARQUE, s. m. (du gr. συμπόσιον, festin; ἀρχή, commandement). Directeur de repas, chez les Grecs; il était tiré au sort. On l'appelait aussi *basileus*, roi de la fête.

SYMPOSIE, s. f. (du gr. συμπόσιον, fait de σύν, avec; et πίνω ou πόω, je bois). Repas de philosophes, chez les Grecs; banquet où l'on traitait de philosophie. Il y eut chez Socrate une *symposie*.

SYMPTOMATIQUE, adj. Qui est le symptôme d'une affection. Une douleur de cœur est quelquefois *symptomatique* d'une maladie de poitrine.

SYMPTOMATOLOGIE, s. f. (du gr. σύμπτωμα, symptôme; λόγος, discours). Branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des symptômes. Un bon traité de *symptomatologie*.

SYMPTÔME, s. m. (du gr. σύμπτωμα, fait de σύν, avec; πίπτω, je tombe). Signe qui indique le caractère, la présence ou la gravité d'une maladie; changement perceptible aux sens, survenu dans l'économie, et constatant l'existence d'un accident ou d'une lésion. Avoir les *symptômes* d'une fièvre typhoïde. Broussais appelait avec raison les *symptômes*, les cris de douleur des organes souffrants. | Fig. Indice, présage. La haine est souvent un *symptôme* de l'amour, et de l'amour le plus violent.

SYMPTOSE, s. f. (du gr. σύμπτωσις, fait de συμπίπτω, je tombe). Pathol. Amaigrissement, atrophie, soit de tout le corps, soit d'une partie. Un phthisique est souvent affecté de *symptose*.

SYN. Particule inséparable formée de la préposition grecque σύν, avec, ensemble. *Syn* se change en *syl*, *sym* et en *sys*, comme dans *syllabe*, *symétrie*, *système*, *syllogisme*.

SYNAGOGUE, s. f. (du gr. συναγωγή, fait de σύν, avec, et ἄγω, je conduis). Nom que les juifs donnent à la réunion religieuse qui célèbre le service divin depuis la destruction du temple. | Lieu où les juifs s'assemblaient hors du temple pour faire des lectures, des prières publiques. | Lieux où les juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. Les murailles des synagogues sont boisées ou couvertes de tapisseries. On lit à l'entour des passages de l'Écriture ainsi que des sentences; mais on n'y voit point d'images, ni de tableaux, ni d'ornements. Dans les synagogues modernes, il y a du côté de l'Orient, en mémoire de l'arche d'alliance, une arche ou armoire où l'on renferme les cinq livres de Moïse ou livres de la loi, écrits à la main sur du velin en manière de rouleau, suivant l'usage antique. On y remarque aussi une estrade sur laquelle se font les lectures et les actes du service religieux.

SYNALÈPHE, s. f. (pron. *sinalèfe*; du gr. συναλείφω, je joins). Construction de deux voyelles qui se confondent, comme *quelqu'un* pour *quelque un*.

SYNALLAGMATIQUE, adj. (du gr. συνάλλαγμα, échange). Se dit des contrats qui contiennent obligation réciproque entre les parties. Les actes *synallagmatiques* sous signature privée ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct.

SYNANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. σύν, avec; ἄνθος, fleur). Bot. Qui est composé d'une réunion de fleurs. | S. f. pl. Grande famille de plantes comprenant les *chicoracées*, les *cinarocéphales* et les *corymbifères*. Les *synanthérées* ont pour caractères communs d'avoir cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble et forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Leurs feuilles sont généralement alternes; leurs fleurs sont petites et forment des capitules ou calathides hémisphériques, globuleuses ou plus ou moins allongées, qu'on nomme communément *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait pris le nom de *composées*.

SYNANTHÉRIQUE, adj. (du gr. σύν, avec; ἄνθηρος, fleur). Bot. Se dit des étamines qui ont les anthères réunies.

SYNARTHRODIAL, ALE, adj. Anat. Qui a lieu par synarthrose.

SYNARTHROSE, s. f. (du gr. σύν, avec; ἄρθρωσις, articulation). Articulation immobile. On confond la *synarthrose* avec l'ankylose.

SYNCHRONE, adj. (pron. *sinkrone*; du gr. σύν, avec; χρόνος, temps). Se dit des mouvements qui se font en même temps.

SYNCHRONIQUE, adj. Qui arrive dans le même temps. Faits *synchroniques*. | Qui représente des faits arrivés en même temps. Les tableaux *synchroniques* sont fort utiles pour l'étude de l'histoire.

SYNCHRONISME, s. m. (pron. *sinkronisme*; du gr. σύν, avec; χρόνος, temps). Rapport de deux choses qui se font ou qui sont arrivées dans le même temps. Le *synchronisme* des oscillations de deux pendules. | Coïncidence de deux événements. Le *synchronisme* de ces deux règnes est avéré.

SYNCOPAL, ALE, adj. Qui est caractérisé par des syncopes. | *Fièvre syncopale*, Variété de fièvre pernicieuse intermittente, accompagnée de syncopes.

SYNCOPE, s. f. (du gr. συγκοπή, retranchement). Pathol. Défaillance, pamoison, quelquefois avec convulsion et avec interruption du mouvement du cœur et du battement du pouls. Tomber en *syncope*. *Syncope* convulsive par imitation ou épidémique. *Syncope* sénile. | Ordinairement la durée de la syncope est de quelques instants ou de quelques minutes; quelquefois d'une ou plusieurs heures, et même de plus d'un jour. | Gramm. Figure qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu du mot. Ainsi on écrit quelquefois *dévoûment* pour *dévouement*, etc. | Mus. Prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps faible.

SYNCOPER, v. a. Gramm. Retrancher une lettre ou une voyelle à un mot, faire une syncope. Ces poètes excellent dans l'art de *syncoper*.

SYNCRÉTISME, s. m. (du gr. συγκρετισμός, rapprochement des sectes). Entente, réunion. L'amour de la patrie conduit toujours au *syncrétisme*. | Mélange confus d'opinions qu'une école philosophique adopte dans leurs contradictions.

SYNDACTYLE, adj. (du gr. σύν, avec; δάκτυλος, doigt). Dont les doigts sont réunis par une membrane étroite. | S. m. pl. Division de l'ordre des passereaux, dont le doigt externe, presque aussi long que le doigt du milieu, lui est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation.

SYNDESMOGRAPHIE, s. f. (du gr. σύνδεσμος, ligament; γραφή, description). Description des ligaments. La *syndesmographie* est une des parties les plus délicates de l'anatomie.

SYNDESMOLOGIE, s. f. (du gr. σύνδεσμος, ligament; λόγος, discours). Anat. Traité sur l'usage des ligaments.

SYNDIC, s. m. (du gr. σύνδικος, avocat). Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps dont il est membre, et de les représenter devant le public. *Syndics* des agents de change. *Syndic* de la chambre des notaires. *Syndics* de la chambre des avoués. | Particul. Celui qui, dans une faillite, est délégué pour représenter la masse des créanciers. | Autrefois chacune des communautés des arts et métiers avait son *syndic*, chargé de faire exécuter ses règlements. | Nom que portait autrefois le premier magistrat de Genève.

SYNDICAL, ALE, adj. Qui appartient au syndic ou au syndicat. Sentences *syndicales*. Attributions *syndicales*. Une autorité *syndicale* pourrait encore exercer dans cette sphère une action salutaire. (Encycl.) | *Chambre syndicale*, Espèce de tribunal disciplinaire institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres.

SYNDICAT, s. m. Fonction de syndic. Être investi du *syndicat*. | Durée des fonctions de syndic. | La réunion des syndics d'un corps. Le *syndicat* des agents de change.

SYNECDOCHE, s. f. (du gr. συνεκδοχή, conception). Figure de rhétorique par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus; on prend le genre pour l'espèce ou l'espèce pour le genre; le tout pour la partie ou la partie pour le tout. Voici des exemples de ces diverses sortes de synecdoches. *Les mortels sont sujets à l'erreur*, c'est-à-dire *Les hommes*. Ici on dit le plus pour le moins. On lit dans la Bible: *La créature se révolta contre Dieu*. Ce terme de *créature* est employé pour *Les hommes*. *Cette ville compte cent mille âmes*, c'est-à-dire *Cent mille habitants*. Cette dernière *synecdoche* est celle de *l'espèce*. *L'Espagnol révolté* pour *Les Espagnols*. | *Après quelques moissons*, *après quelques étés*, *après quelques hivers*, Expressions employées pour signifier *Après quelques années*, etc. | On écrit aussi *Synecdoque*.

SYNÉRÈSE, s. f. (du gr. συναίρεσις, fait de σύν, ensemble; αἱρέω, je prends). Gramm. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement.

SYNERGIE, s. f. (du gr. σύν, avec, ensemble; ἔργον, travail). Physiol. Action simultanée, concours d'action entre divers organes.

SYNGÉNÈSE, s. f. (du gr. σύν, avec; γένεσις, engendrement). Hypothèse de quelques physiologistes qui admettaient que tout ce qui vit aurait été créé en même temps.

SYNGÉNÉSIE, s. f. Bot. Classe contenant les plantes qui ont les étamines réunies par leurs anthères.

SYNODAL, ALE, adj. Qui appartient au synode. Assemblée *synodale*. Règlements *synodaux*.

SYNODALEMENT, adv. En synode. Le chapitre s'est réuni *synodalement*.

SYNODE, s. m. (du gr. σύν, avec; ὁδός, voie). Assemblée d'ecclésiastiques qui se fait dans chaque diocèse par le mandement de l'évêque. Convoquer un *synode*. | L'objet de ces assemblées est de faire des règlements pour conserver la pureté des mœurs. Plusieurs conciles ont ordonné qu'il fût tenu un *synode* chaque année, et que tous les prêtres, même les abbés, fussent obligés d'y assister. | *Synode national*, Celui qui comprend le clergé de toute une nation. | Assemblée de ministres protestants et de leurs anciens pour ce qui regarde leur religion. | En Russie, on appelle *saint synode* un conseil mi-parti d'ecclésiastiques et de laïques qui préside à toutes les affaires religieuses, sous l'inspection d'un grand procureur représentant l'empereur.

SYNODIQUE, adj. Se dit des lettres écrites, au nom des conciles, aux évêques absents. | Astron. Se dit des révolutions des planètes considérées relativement à leur conjonction avec le soleil.

SYNONYME, adj. (du gr. σύν, avec; ὄνομα, nom). Se dit des mots dont la signification est à peu près la même. Ces termes sont *synonymes*. Ignorant et sot sont *synonymes*. (Boileau.) | S. m. Se dit des termes qui, ne différant que par l'articulation de la voix, sont semblables par l'idée qu'ils expriment. Si l'on prend le terme *synonyme*, dans un sens étendu, pour simple ressemblance de signification, il y a des *termes synonymes*, c. à d. qu'il y a des mots qui expriment une même idée principale; mais si par *synonyme* on entend des mots qui ont une ressemblance de signification entière et parfaite, il n'y a de *mots synonymes* en aucune langue, parce que chacun d'eux a sa destination particulière.

SYNONYMIE, s. f. Qualité des mots synonymes; ce qui fait que les mots sont synonymes. La *synonymie* des deux mots *courroux* et *colère*. | Figure de rhétorique où l'on emploie plusieurs mots qui ont à peu près la même signification dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours.

SYNONYMIQUE, adj. Qui appartient à la synonymie. Ces deux mots offrent un sens *synonymique*. Les mots *synonymiques* sont une des grandes difficultés de notre langue.

SYNOPSIS, s. m. (du gr. σύν, avec; ὄψις, vue). Coup d'œil jeté sur l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement *Synopsie* de la flore de Paris.

SYNOPTIQUE, adj. (du gr. σύν, avec; ὄπτομαι, je vois). Qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les diverses parties d'un ensemble. Tableau *synoptique*. Voilà de beaux tableaux *synoptiques*.

SYNOQUE, adj. (du gr. σύν, avec; ἔχω, je tiens). Pathol. Se dit d'une fièvre continue sans redoublement. Le malade est atteint d'une fièvre *synoque*.

SYNOVIAL, ALE, adj. Qui a rapport à la synovie. Follicules *synoviaux*. Glandes *synoviales*.

SYNOVIE, s. f. Physiol. Liqueur visqueuse et mucilagineuse qui ressemble à du blanc d'œuf, et qui est exhalée par les glandes synoviales.

SYNTAXE, s. f. (du gr. σύν, avec; τάξις, arrangement). Gramm. L'art de disposer et de coordonner les différentes parties du discours. Toutes les fois qu'on veut peindre une idée par la parole, on a à considérer la forme qu'exige chaque mot pour se lier avec ses voisins, et la place qu'il doit occuper. Les règles de la *syntaxe* se rapportent à deux points : la concordance et la dépendance. Les règles de la concordance ont pour objet de montrer en quels cas les articles, les adjectifs, les pronoms et les verbes doivent prendre le même genre et le même nombre que les noms auxquels ils se rapportent. Les règles de la dépendance enseignent de quelle manière le rapport entre le terme antécédent et le terme conséquent doit être indiqué. Elles déterminent aussi l'emploi des modes, des prépositions, ainsi que la forme convenant aux mots qui servent de compléments aux prépositions. Il y a une *syntaxe générale* qui peut s'appliquer à toutes les langues, mais chaque langue a sa *syntaxe particulière*. Étudier la *syntaxe*.

SYNTAXIQUE, adj. Qui a rapport à la syntaxe. Toute langue a ses règles *syntaxiques*.

SYNTHÈSE, s. f. (du gr. σύν, avec; τίθημι, je place). Logiq. Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets; elle est opposée à l'analyse. On se sert de la *synthèse* pour chercher la vérité par des raisons tirées de principes établis comme certains, et des propositions qu'on a déjà prouvées afin de passer ainsi à la conclusion par un enchaînement régulier de vérités prouvées ou connues. Si le raisonnement ne s'appuyait pas sur des principes antérieurs à la raison, l'analyse n'aurait pas de fin, ni la *synthèse* de commencement. (Royer-Collard.) | Chirurg. Opération par laquelle on réunit les parties divisées et l'on rapproche celles qui sont écartées ou éloignées. | Pharm. Composition des remèdes. | Chim. Opération par laquelle on réunit des corps simples ou composés pour en former d'autres d'une composition plus complexe. | Mathémat. Démonstration de proportions successives par la composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment. | C'est dans les sciences natureiles et principalement dans la chimie que les mots *analyse* et *synthèse* ont reçu leur signification la plus précise et la plus universellement reconnue. Par l'*analyse* les chimistes entendent la résolution d'un composé en ses éléments; la *synthèse* est la recomposition du tout, par la réunion de ses parties.

SYNTHÉTIQUE, adj. Qui appartient à la synthèse. Procédé *synthétique*. Méthode *synthétique*.

SYNTHÉTIQUEMENT, adv. D'une manière synthétique. Démontrer *synthétiquement*.

SYOUAH. Géogr. Oasis d'Égypte, dans le N. E. du désert de Libye, formée par une longue vallée qui a deux ou trois kilomètres de large; environ 6,000 habitants. Chef-lieu, Syouah.

SYOUT. Géogr. Ville de la Haute-Égypte, capitale de la province de Syout, sur la rive gauche du Nil; 25,000 habitants. Résidence d'un pacha et d'un évêque cophte.

SYPHILIDE, s. f. Pathol. Ensemble d'affections vénériennes, ayant des caractères légers.

SYPHILIMANE, adj. et s. Se dit de ceux qui croient voir partout la syphilis, et qui l'étendent à des lésions tout à fait étrangères à la maladie vénérienne. Les *syphilimanes* de la Faculté.

SYPHILIS, s. f. (pron. *sifilis*). Pathol. Maladie contagieuse causée par un virus dit vénérien. On l'appelle vulgairement *vérole, grosse vérole, maladie vénérienne, mal de Naples, mal français*. Contracter la *syphilis*. *Syphilis* locale. *Syphilis* constitutionnelle. *Syphilis* héréditaire. *Syphilis* par vaccination. La *syphilis* se contracte habituellement par le contact sexuel. | On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *syphilis*. Les uns le font venir de σῦς, cochon, et φιλέω, j'aime : amour sale; les autres de σιφλός, formé par contraction de σιφάλος, honteux. Tout ingénieuses que soient ces étymologies, elles ne sont qu'imaginaires. Le mot *syphilis* est entièrement de fantaisie. Il a été créé par le médecin Frascator, qui a supposé qu'un berger du nom de Syphilus avait été le premier en proie à cette maladie. | Les opinions sont aussi diverses sur l'origine du mal que sur celle du mot qui l'exprime. On a cru longtemps que la syphilis avait été apportée d'Amérique après la découverte du nouveau monde; mais des recherches plus approfondies ont démontré qu'elle remonte aux temps les plus reculés : elle paraît être aussi ancienne que la débauche, dont elle est le fruit et la punition. | On a divisé les symptômes de la syphilis en *locaux* et *généraux*. Mais cette division n'a rien d'absolu. Les principaux symptômes locaux sont les *chancres* et la *blennorrhagie*. Les symptômes généraux se montrent surtout à la peau, sur les membranes muqueuses et les tissus osseux.

SYPHILISATION, s. f. (pron. *sifilizasion*). État de l'organisme laissé ou rendu à ses conditions physiologiques et devenu réfractaire à l'action du virus syphilitique par des inoculations réitérées de ce virus. La *syphilisation* a été découverte sur des singes par un médecin français, Auzias-Turenne.

SYPHILISÉ, ÉE, adj. Qui est attaqué de syphilis; sur qui l'on a pratiqué la syphilisation.

SYPHILITIQUE, adj. Qui est de la nature de la syphilis. Qui appartient à la syphilis. Chancre *syphilitique*. Taches *syphilitiques*. | S. Celui, celle qui est atteint de la syphilis. Les *syphilitiques*.

SYRA. Géogr. Île du royaume de Grèce, une des Cyclades; 40,000 habitants. | La ville de Syra, sur la côte E., est le chef-lieu de l'île et de tout le nome des Cyclades; 20,000 habitants.

SYRACUSE (en ital. *Siragosa*). Géogr. Ville ancienne et célèbre de Sicile, dont elle fut jadis la capitale, située sur la côte S. E.; 17,000 habitants. Évêché. Port presque ensablé; arsenal.

SYRIAQUE, adj. et s. Se dit de la langue que parlaient les anciens peuples de la Syrie. Le *syriaque* sert pour l'intelligence de la langue hébraïque.

SYRIE. Géogr. Contrée de l'Asie appartenant à la Turquie et située entre l'Euphrate, le mont Amanus et la Méditerranée. Le Liban est une des principales montagnes de la Syrie, et les rivières sont l'Oronte et le Jourdain. Il y a les lacs d'Apamée, d'Antioche et le lac Asphaltite, ou mer Morte. Elle se divise en quatre pachaliks, ceux d'*Alep, Tripoli, Saint-Jean-d'Acre* et *Damas*. On évalue à 2,400,000 habitants la population totale de la Syrie. Peu d'industrie; les célèbres manufactures d'armes de Damas, les fabriques d'étoffes d'or et de soie d'Alep sont en décadence; mais le commerce est assez actif sur les côtes et dans quelques villes (Alep, Damas, Latakieh, Tripoli, Beyrouth).

SYRIEN, ENNE, adj. et s. Habitant de la Syrie; qui appartient à la Syrie ou à ses habitants. Un *Syrien*. Peuple *syrien*. Mœurs *syriennes*.

SYRINGA, s. m. (du gr. σύριγξ, chalumeau, tuyau). Bot. Genre type de la famille des philadelphées, se compose d'arbrisseaux à feuilles opposées et dentelées, à fleurs blanches et odorantes.

SYRINGOTOME, s. m. (du gr. σύριγξ, tuyau, flûte, et, par métaphore, fistule; τομή, section). Instrument de chirurgie dont on se servait anciennement pour l'opération de la fistule à l'anus.

SYRINGOTOMIE, s. f. (du gr. σύριγξ, fistule; τέμνω, je coupe). Opération de la fistule par incision.

SYRTE, s. f. (du gr. σύρτις; fait de συρεῖν, attirer). Nom que les anciens donnaient à des bancs de sables mobiles situés sur les côtes de l'Afrique. | Géogr. Nom ancien de deux golfes que forme la Méditerranée sur la côte septentrionale de l'Afrique.

SYSSARCOSE, s. m. (du gr. σύν, avec : σαρξ, chair). Union des os par le moyen des muscles.

SYSTÉMATIQUE, adj. Qui appartient à un système. Esprit *systématique*. Idée *systématique*. | *Opposition systématique*, Celle qui est faite de parti pris.

SYSTÉMATIQUEMENT, adv. D'une manière systématique. C'est toujours un tort de juger *systématiquement* les actions des hommes.

SYSTÉMATISATION, s. f. Action de systématiser; réunion en corps de doctrine de faits isolés.

SYSTÉMATISER, v. a. Réduire en système, réunir des faits ou des opinions en un seul corps de doctrine. Certains réformateurs voudraient tout *systématiser*. | Se livrer à des systèmes.

SYSTÈME, s. m. (du gr. σύστημα, même sens). Assemblage de plusieurs propositions, de plusieurs principes vrais ou faux, liés ensemble, et sur lesquels on établit une opinion, une doctrine, un dogme, etc. Établir un *système*. Imaginer un *système*. | Astron. *Système planétaire*, Assemblage de tous les corps dont la révolution s'accomplit autour de notre soleil. Le *système de Ptolémée*, le *système de Copernic*, le *système de Tycho-Brahé*. | Le nom de *système* se donne à toute combinaison scientifique embrassant une série coordonnée de phénomènes pour produire certains résultats. Il y a le *système de la nature*, le *système du monde*, le *système solaire*, les divers *systèmes socialistes*, le *système de Law*, le *système de Gall*, le *système pénitentiaire*. Pour les *systèmes du monde solaire*, etc., V. SOLAIRE, MONDE, NATURE. *Système de Law*, V. LAW. | Dans le langage ordinaire, Plan qu'on se fait, moyen qu'on se propose d'employer pour réussir en quelque chose. *Système* de conduite.

SYSTOLE, s. f. (du gr. συστέλλω, je contracte). Physiol. Mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères, pour donner l'impulsion au sang et déterminer sa progression. C'est le mouvement opposé à la diastole.

SYSTOLIQUE, adj. Qui a rapport à la systole.

SYSTYLE, adj. (du gr. σύν, avec; στύλος, colonne). Archit. Se dit d'une ordonnance suivant laquelle l'entre-colonnement est de deux diamètres ou quatre modules. Portique *systyle*.

SYZYGIE, s. f. (du σύν, avec; ζευγνύω, je joins). Astron. La conjonction et l'opposition d'une planète avec le soleil, et surtout le temps de la nouvelle lune et celui de la pleine lune. C'est à Newton que l'on doit l'explication des *syzygies*.

SZEGEDIN. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat de Csongrad, sur la rive droite de la Theiss, près de son confluent avec le Maros.

TURIN

S. m. (pron. *té* ou *te*). La vingtième lettre et la seizième consonne de notre alphabet. Un grand *T*. Un petit *t*. | Cette lettre représente une articulation à la fois linguale et dentale forte, et dont la faible est *d*. Comme linguale, elle est commuable avec toutes les autres articulations de même organe; comme dentale, elle se change plus aisément et plus fréquemment avec les autres articulations produites par le même mécanisme; mais elle a avec sa douce *d* la plus grande affinité possible. Aussi la trouve-t-on fréquemment employée pour *d* chez les anciens, qui ont dit *set*, *aput*, *quot*, *haut*, etc., pour *sed*, *apud*, *quod*, *haud*. Cette dernière propriété est cause de la manière dont nous prononçons en français le *d* final; quand le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, nous changeons le *d* en *t*. Ainsi nous disons *grand amour*, *grand homme*, comme si l'on écrivait *grant amour*, *grant homme*. Une permutation remarquable du *t* dans notre langue, c'est son changement de prononciation en *s* dans les mots comme *nation*, *patient*. Ce changement est particulier à notre langue et à la langue anglaise, qui l'a emprunté de nous. Aussi sommes-nous sur ce point l'objet des plaisanteries de quelques grammairiens étrangers. Scioppius, dans sa *Grammaire philosophique*, nous trouve ridicules en cela. « Quand les Français disent *intention*, vous ne savez s'ils veulent donner à entendre *intentio* (intention), ou bien *intensio* (tension). » Il est certain que cette prononciation rappelle plus ou moins celle des Latins, qui plaçaient la lettre *i* après certaines lettres pour leur donner une prononciation mouillée, comme dans *filia*, *Hispania*, *natio*, qui sont devenus dans les langues modernes des mots où l'*l*, l'*n*, le *i*, sont mouillés. | La lettre et l'articulation *t* sont euphoniques chez nous, lorsque, par inversion, nous mettons *il*, *elle*, *on* après la troisième personne singulière finissant par une voyelle, comme dans : *A-t-il reçu ma lettre? Aime-t-il toujours son pays? Chante-t-on toujours la Marseillaise?* Dans ce cas, comme on voit, la lettre *t* se place entre deux tirets. La lettre euphonique et les tirets désignent l'union intime du sujet et du verbe, et le *t* a été pris de préférence comme lettre euphonique, parce qu'il est la marque ordinaire de la troisième personne. | La lettre *t* se fait entendre à la fin des mots *fat*, *net*, *granit*, *dot*, *brut*, *rapt*, *lest*, et quelques autres. Elle est néanmoins muette dans le plus grand nombre des cas où elle est finale; par exemple dans *bat*, *lit*, *met*, *pot*, *fut*, *veut*, *tant*, *peint*, *mont*, *mort*, *part*, etc. | Comme abréviation, sur les médailles romaines la lettre *T* indiquait les noms d'homme, *Titus*, *Tiberius*, *Tullius*, *Terentius*, etc., et quelquefois un nom de ville, *Tolosa*, *Tarraco*. | Comme signe de numération, le T grec valait 400, le T latin 160. | Sur les anciennes monnaies françaises, la marque T indique les pièces frappées à Nantes. | Technol. On donne le nom de T (*té*) à divers objets en forme de T.

TA, adj. poss. fém. de la 2e pers. *Ta* mère. *Ta* prudence. *Ta* fiancée, pâle et résignée, t'attend, ô giaour. (Houssaye.) | Il fait *tes* au pluriel. | Quand le nom qu'il qualifie commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, *ta* se change par euphonie en *ton*. *Ton* âme, *ton* haleine, etc. V. TON.

TABAC, s. m. (pron. *taba* devant une consonne et à la fin d'une proposition, et *tabak* devant une voyelle ou un *h* muet; de *Tabago*, une des Antilles, où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois). Bot. Nom qu'on donne à un genre de la famille des solanées et aux diverses préparations que l'on fait subir aux feuilles sèches de cette plante pour la fumer, la priser ou la mâcher. Semer, cultiver le *tabac*. Une tige, une feuille de *tabac*. Une plantation de *tabac*. Acheter du *tabac* à fumer, du *tabac* à priser. En thérapeutique, on met quelquefois à profit l'action irritante du *tabac*. (Nysten.) Le *tabac* a besoin d'un terrain frais, substantiel et bien fumé, pour produire de grandes et belles feuilles. (Berthelot.) | Les principaux caractères du tabac sont : fleurs roses formant des panicules au sommet des rameaux; ovaire aigu et tronqué inférieurement; style cylindrique, un peu aplati au sommet; stigmate bilobé; cinq étamines à filets grêles d'inégale longueur insérés vers le

milieu du tube de la corolle et à anthères ovoïdes; corolle à cinq divisions en étoile; calice infundibuliforme et à cinq dents aiguës; capsules à deux loges; tige cylindrique de 1 mètre à 1 mètre 30 centim., feuilles larges, un peu visqueuses, sessiles

Tabac.

et opposées. Toute la plante a une odeur très-prononcée et une saveur âcre et nauséabonde. Vivace en Amérique, où elle peut persister de dix à douze ans, elle est également vivace en Europe, où elle s'est naturalisée. Les principales variétés de tabac sont : 1° le *tabac à larges feuilles*, acclimaté en Europe, où il fleurit en juillet et en août; 2° le *tabac à feuilles étroites*, de Virginie, *petun des Amazones*; 3° *nicotiane rustique*, *petite nicotiane*, *tabac femelle*, à feuilles rondes, oblongues et pétiolées; *tabac hybride*, vivace, qui se multiplie spontanément par boutures. Le tabac fut introduit en Europe vers le milieu du XVIe siècle. Ce fut l'ambassadeur de France en Portugal, Nicot, qui offrit à Catherine de Médicis cette plante appelée alors, à cause de cette double circonstance, *nicotine* ou *herbe à la reine*. En Amérique, cette plante portait le nom de *petun*, qu'elle y conserve encore; le reste de l'Europe la désignait sous le nom de *tabago*, *tabac*, et c'est l'appellation qui a prévalu. Les Espagnols et les autres Européens ne firent usage du tabac, lors de son introduction, qu'à l'imitation des Indiens, en l'aspirant en fumée; mais bientôt ils imaginèrent de l'introduire dans leurs narines et dans leur bouche, et grâce à ces usages aussi ridicules que nuisibles, cette plante, qui n'était qu'une simple production d'un coin de l'Amérique, se répandit en peu de temps dans un grand nombre de pays, de climats différents. Les lieux les plus renommés où elle croît et où on la cultive aujourd'hui sont le Brésil, Bornéo, la Virginie, le Maryland, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Algérie et la Turquie. L'usage du tabac fut d'abord préconisé et attaqué plus vivement encore par les écrivains et les savants. C'est avec raison qu'on lui attribue les plus funestes résultats sur notre économie. Cette plante contient en effet un principe essentiel, la *nicotine*, qui est un poison violent, et la plante elle-même est un puissant narcotique. Conséquemment ses usages doivent produire les effets des narcotiques. Il est prouvé que l'usage du tabac affaiblit la mémoire et la vivacité de l'imagination, dispose à l'apoplexie sanguine, fait rejeter une grande partie de salive qui serait utile pour la digestion, et amortit la sensibilité des organes du goût et de l'odorat. La médecine seule devrait en régler l'emploi; car, comme tous les toxiques, il entre dans la matière médicale. Ce n'est point seulement en détruisant la santé des consommateurs et en les ruinant à petites doses que le tabac est fatal à la société, il l'est encore parce que, sans être un aliment, il prend la place dans notre culture d'un aliment de première nécessité. Cette plante ne peut même pas être considérée comme plante d'assolement; elle épuise le sol plus qu'aucune autre, et plus qu'aucune autre elle demande des engrais et des soins qui eussent été mille fois mieux employés pour la culture des céréales. Cette culture fort regrettable est autorisée dans un certain nombre de départements. La consommation du tabac s'est élevée chaque année en France depuis soixante ans, et a aujourd'hui atteint des proportions énormes. Le tabac à priser est d'une qualité saine, mais non agréable; le tabac à fumer est fort mauvais et les cigares de médiocre qualité, hormis les cigares de la Havane que la régie achète annuellement. Cette misérable qualité du tabac français et son prix élevé ont fait naître sur toute l'étendue de la frontière une vaste contrebande; à Paris même, où les barrières de l'octroi lui opposent de grands obstacles, la contrebande est énorme, et il s'y trouve des dépôts où se vendent annuellement des millions de cigares introduits en fraude. Les planteurs aussi détournent une partie du tabac qu'ils cultivent. Cependant la régie prend des précautions inimaginables. Non-seulement elle fait compter les tiges des plantations, mais encore les feuilles de chaque tige. Quelles puérilités pour un philosophe que ces détails! Combien le temps des hommes pourrait être mieux employé qu'à compter les tiges et les feuilles des tiges de tabac! | *Tabac de caporal*, La seconde qualité du tabac à fumer vendu en détail par la régie. | *Prendre du tabac*, Priser, prendre du tabac en poudre. | Prov. *Je n'en donnerais pas une prise de tabac*, Se dit d'une chose dont on ne fait pas le moindre cas. | Odeur qu'exhalent ceux qui prennent du tabac. Redouter ses baisers pleins d'ail et de *tabac*. (Boileau.) | *Tabac marron*, Espèce de morelle dont les nègres de Saint-Domingue fument les feuilles. | *Tabac des montagnes* ou *des Vosges*, Nom vulgaire de l'arnique. Est employé pour guérir les pertes blanches.

TABACIQUE, adj. Chim. *Acide tabacique*, Mélange d'acide malique et citrique retiré du tabac.

TABAGIE, s. f. (rad. *tabac*). Endroit où l'on fume, cabaret, estaminet. Aller à la *tabagie*. Habitué de *tabagie*. | Par exagér. Chambre pleine de fumée de tabac, où l'on fume habituellement. Il fait de ma maison une *tabagie*. | Sorte de petit nécessaire dans lequel on serre du tabac à fumer, une pipe, des allumettes, etc. *Tabagie* de voyage. Oublier sa *tabagie*. Une *tabagie* en maroquin.

TABAGO. Géogr. Une des petites Antilles anglaises, à 25 kilom. N. E. de la Trinité; 50 kilom. sur 19; 16,000 habitants; chef-lieu, Scarborough. Végétation superbe, tabac en abondance, sucre, ananas, sassafras, bananes, cocotiers. Cette île a donné son nom au tabac, plante qui y fut découverte. Commerce de sucre et de rhum.

TABANIENS, s. m. pl. (du genre type *tabanus*, taon). Entomol. Famille de diptères brachycères, ayant pour caractères : corps large, tête déprimée, trompe saillante, ailes écartées. Les *tabaniens* ressemblent à de grosses mouches; leur corps est généralement tacheté de blanc, de gris ou de noirâtre, sur un fond brun plus ou moins foncé; ils se nourrissent du sang des animaux et principalement de celui des grands mammifères domestiques ou sauvages. Le taon est le principal genre de cette famille.

TABARIN, de (l'italien *tabaro*, petit manteau de Crispin). Célèbre bouffon du XVIIe siècle, d'abord valet et compagnon de Mondor, charlatan de la place Dauphine; il parcourut avec lui la province et revint seul à Paris, où il s'installa en plein pont Neuf pour distribuer des facéties. | Son nom est devenu synonyme de *bateleur*. Aller voir les *tabarins*. Apollon travesti devint un *tabarin*. (Boileau.)

TABARINAGE, s. m. (rad. *tabarin*). Bouffonnerie, facétie, action de tabarin. Ces petits journaux vous fatiguent avec leur *tabarinage* guindé.

TABARINIQUE, adj. (rad. *tabarin*). Qui est digne d'un tabarin, d'un bouffon; qui est dans le genre des facéties de Tabarin. Plaisanteries *tabariniques*. Style *tabarinique*.

TABASCHIR, s. m. Concrétions siliceuses qui se forment au nœud des bambous, dans l'intérieur de leur cavité, aux dépens de la silice qui donne à l'épiderme des graminées leur dureté. On écrit aussi *tabashir* et *tabaxir*.

TABASCO. Géogr. Ville du Mexique, chef-lieu d'un État, à l'embouchure d'une rivière de même nom, dans le golfe du Mexique.

TABATIÈRE, s. f. (rad. *tabac*). Petite boîte où l'on met du tabac à priser. *Tabatière* d'or, d'argent. *Tabatière* d'écaille, de corne, de buis. *Tabatière* ronde. *Tabatière* ornée d'un portrait. Perdre, oublier sa *tabatière*. Les rois donnaient force *tabatières*.

TABELLION, s. m. (du lat. *tabellio*, fait de *tabella*, tablette). Officier chargé, à Rome, de la garde des actes publics. | Primitivement. Fonctionnaire chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes avaient été dressées par les notaires. | Ancienn., en France, Officier public qui, dans une seigneurie ou justice subalterne, faisait les fonctions de notaire. On a pendu les *tabellions* de la seigneurie.

TABELLIONAGE, s. m. Office, fonction de tabellion. | Étude du tabellion.

TABELLIONER, v. a. Dresser un acte, en donner expédition. *Tabellioner* un contrat.

TABERNACLE, s. m. (du lat. *tabernaculum*, tente). Tente, pavillon. Israël, retourne dans tes *tabernacles*. | *Fête des tabernacles* ou *scénopégie*, Une des trois grandes fêtes instituées par les Juifs. Elle avait lieu en commémoration des quarante années que leurs pères avaient passées dans le désert. Elle commençait le 30 septembre et durait sept jours, pendant lesquels les Juifs demeuraient sous des tentes et des berceaux de feuillage, et célébraient des festins de réjouissance où étaient admis les étrangers. | *Le Tabernacle du Seigneur* ou le *Tabernacle*, Temple portatif des Hébreux dans le désert. Il avait trente coudées de long sur dix de haut et autant de large. Il était séparé en deux parties par un voile : l'une, qui avait vingt coudées, était appelée le *saint*; l'autre, qui en avait dix, le *saint des saints*. Dans cette dernière, où était l'arche d'alliance, le grand-prêtre seul avait le droit d'entrer, et encore n'était-ce qu'une fois par an. | Ce nom fut ensuite conservé à la partie la plus reculée et la plus sainte du temple de Jérusalem, celle où l'on renfermait l'arche d'alliance. | *Les Tabernacles éternels*, Dans le langage du Nouveau Testament, Le ciel, le séjour des bienheureux. | Chez les catholiques, Petite armoire en marbre, en orfévrerie ou en menuiserie, que l'on place sur la table de l'autel et où l'on renferme les hosties. *Tabernacle* en bois de cèdre. *Tabernacle* en or. | Figur. Mon souvenir est renfermé dans ce *tabernacle* du cœur ou votre souvenir seul est admis. | Se dit quelquefois, par plaisanterie, pour Petit coffre, petite armoire. Il eut soin de ne pas nous laisser manquer de certaines liqueurs qu'il tira d'une espèce de *tabernacle* dont il avait la clé. (Brillat-Savarin.) | Chez les Romains, Lieu où le magistrat, président des comices, plaçait sa tente, pour commander l'armée qui restait hors de la ville. | Lieu élevé choisi par les augures pour y faire leurs observations. | Espace libre ménagé sous terre, autour d'un robinet de conduite d'eau, pour qu'il puisse être facilement manœuvré à l'aide d'une longue clé.

TABIDE, adj. (du lat. *tabidus*, fait de *tabes*, consomption, marasme). Qui est d'une maigreur excessive par suite de consomption, de marasme. Ce malade est devenu horriblement *tabide*.

TABIFIQUE, adj. (du lat. *tabes*, consomption; *facere*, produire). Qui occasionne, qui entraîne le marasme, la consomption.

TABIS, s. m. Étoffe de soie moirée par la calandre. Petit *tabis*. Gros *tabis*. *Tabis* à fleurs.

TABISER, v. a. (rad. *tabis*). Rendre une étoffe à la manière du tabis au moyen de la calandre. *Tabiser* du ruban. *Tabiser* de la moire.

TABLATURE, s. f. (du lat. *tabula*, tablette). Anc. mus. Arrangement de certains signes employés pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments. Chanter, jouer sur la *tablature*. Entendre bien la *tablature*. | Aujourd'hui, Tableau qui représente un instrument à vent et à trous, et qui indique quels trous doivent être ouverts ou touchés pour former toutes les notes. | Fig. *Donner une tablature*, Donner une connaissance exacte de quelque chose. | Par extens. *Donner de la tablature à quelqu'un*, Lui donner de l'embarras, de la peine, lui susciter une affaire fâcheuse. Voilà un visage qui donne sûrement de la *tablature* à la dame du logis. (Boissy.)

TABLE, s. f. (du lat. *tabula*, ais, planche). Meuble fait d'un ou de plusieurs ais posés sur des pieds et qui sert à écrire, à travailler, à manger, etc. *Table* de sapin. *Table* de chêne, d'acajou, de palissandre, etc. *Table* ronde. *Table* de marbre. *Table* de pierre. *Table* à thé. *Table* de jeu. *Table* de cuisine. *Table* à coulisses. Les deux bouts de la *table*. Le vieillard vida le sac, étala les espèces sur une *table* et se mit à les compter. (Le Sage.) Retombant ensuite sur son grand fauteuil de tapisserie, le coude appuyé sur la *table*, il se livra profondément à ses réflexions. (A. de Vigny.) | *Table de piquet*, *de trictrac*, *de bouillotte*, *de brelan*, etc., Table où l'on joue au piquet, au trictrac, à la bouillotte, etc. | *Table de nuit*, Petite table d'une forme particulière qui se place à côté du lit, et sur laquelle on pose tout ce dont on peut avoir besoin pendant la nuit. | Absol. Table à manger ou table servie, couverte de mets. *Table* de douze couverts. | *La grande table*, La table des grandes personnes, par opposition à la *petite table* où l'on met les enfants. | *Tenir table ouverte*, Tenir une table où l'on reçoit souvent et beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été invitées. | Absol. *Tenir table*, Donner ordinairement à manger. Il ne *tient* plus

table depuis la mort de sa femme. | Signifie aussi Demeurer longtemps à table, manger beaucoup. | *Servir à table,* Distribuer les mets à chacun des convives. C'est ordinairement la maîtresse de la maison qui *sert à table.* | *Se mettre à table,* S'asseoir pour manger. Allons donc *nous mettre à table,* (Molière.) | *Se lever de table, sortir de table, quitter la table,* Interrompre ou finir le repas. | *Admettre quelqu'un à sa table,* Inviter à dîner quelqu'un d'étranger à sa famille. | *Donner la table, sa table à quelqu'un,* Le faire manger habituellement avec soi. Les habitants, fort hospitaliers, s'empressèrent de nous *offrir* leur *table* et leur maison. (Chateaubriand.) | On dit dans le même sens, *Avoir la table chez quelqu'un.* | *Vivre à la même table,* Manger à la même table. | *Courir les tables, piquer les tables,* Faire le parasite, le pique-assiette; aller manger chez ceux qui tiennent table ouverte. | *Propos de table,* Propos joyeux que l'on tient ordinairement en mangeant. | *Chanson, ronde de table,* Chanson à boire faite pour être chantée au dessert. | *Table d'hôte,* Table servie à heure fixe, où l'on mange à tant par tête. Tenir une *table d'hôte.* Manger à *table d'hôte.* | Fig. et fam. *Rester sous la table,* Se griser au point de ne pouvoir quitter la table. | *Mettre quelqu'un sous la table,* L'enivrer. | *Avoir les dos au feu et le ventre à table,* Avoir toutes ses aises en mangeant. | Fig. Toutes les personnes qui se trouvent à une même table. L'air du maréchal faisait rire toute la *table.* (A. de Vigny.) | Le repas même, la nourriture que l'on prend à table. *Table* simple. Bonne *table. Table* délicate. Luxe de *table.* Ayez une *table* frugale, mais suffisante. (J. J. Rousseau.) | Par extens. Bonne chère. Les plaisirs de la *table.* Un ami de la *table.* Aimer trop la *table.* Il distingue partout le plaisir de la *table* d'avec le plaisir de manger. (Balzac.) Le cuisinier donne la collation à quelques-uns de ses amis, tous gens gaillards et nés pour la *table.* (Le Sage.) Le cardinal aimait la *table.*

Décorez cependant dans un goût convenable
L'asile où vous goûtez les plaisirs de la *table.*
(BERCHOUX.)

| *La sainte table,* Chez les catholiques, L'autel où l'on communie, et, figur., La communion. | Lame de métal, morceau de pierre ou de marbre plat et uni sur lequel on peut écrire, graver, peindre. Graver sur une *table* de cuivre. Leur tragique histoire est gravée en lettres d'or sur cette *table* de marbre. (Le Sage.) | *Faire table rase,* Enlever tout ce qui se trouve sur une table. Les valets *firent table rase.* | Fig. Rejeter toutes les opinions, toutes les notions qu'on a comme douteuses, pour les adopter plus tard après un lent examen ou pour leur en substituer d'autres qu'on croit meilleures. Il faut *faire table rase* des vieilles idées, des vieilles lois, des vieux préjugés; il faut refaire le monde social. (Proudhon.) | Liste contenant les matières ou les mots principaux qui sont dans un livre, et qui renvoie aux pages où se trouvent ces mots ou ces matières. *Table* alphabétique. *Table* des matières. *Table* des chapitres. Lorsque j'ai commencé d'écrire, ma *table* des matières était faite et mon livre tout entier dans ma tête. (Brillat-Savarin.) | Fig. Son cerveau ne contient que des *tables* des matières; jamais il ne peut arriver à faire le livre entier. (J. Janin.) | Planche, feuille où les matières didactiques, historiques, etc., sont réduites méthodiquement et synoptiquement, afin qu'on puisse les voir, les embrasser d'un seul coup d'œil. *Table* chronologique. *Table* généalogique. *Table* synoptique. *Table* de population. *Table* de mortalité. *Table* de survie. *Table* de longévité. Enseigner l'histoire, la philosophie par *tables.* | *Tables astronomiques,* Tables calculées d'après les lois physiques du mouvement des astres, et au moyen desquelles on peut, aidé de simples opérations numériques, assigner d'avance la position de ces corps pour un temps quelconque. | *Tables météorologiques,* Tables où sont inscrites, jour par jour, les variations atmosphériques. | *Tables loxodromiques,* Tables où la différence des longitudes et la route que l'on a parcourue en suivant un certain rumb sont marquées de dix en dix minutes de latitude. | *Tables de logarithmes,* Tables de nombres en progression arithmétique, correspondant à des nombres d'une progression géométrique, dont l'emploi, universel dans les calculs mathématiques, ramène les multiplications et les divisions numériques à de simples additions et soustractions. | *Table de Pythagore,* Table qui contient tous les produits de la multiplication des nombres simples, les uns par les autres, depuis un jusqu'à neuf. | *Table des signaux,* Table offrant la réunion de tous les signaux à employer en mer, pour les communications. | Anat. Lame qui revêt chaque face d'un os plat. *Table* du sternum. *Table* de l'omoplate. | *Tables du crâne,* Lames de tissu compacte qui recouvre la surface externe et la surface interne des os du crâne. | *Table ronde,* En général, Joute, tournoi, parce que ces jeux étaient ordinairement suivis de festins où, pour éviter les disputes de préséance, on faisait asseoir les combattants autour d'une table ronde. | *Chevaliers de la table ronde,* Ordre de chevalerie que les romans du cycle breton supposent établi au VIe siècle par Arthus. | *Table isiaque,* Table qui représente les mystères de la déesse Isis. | *Table égyptienne,* Table de marbre trouvée à Rome en 1709 sur le mont Aventin, et qui est chargée d'hiéroglyphes dont on a jusqu'ici vainement cherché la signification. | *Loi des douze tables,* Recueil de lois faites d'après les lois grecques de Solon, et publiées à Rome par les décemvirs, l'an 450 avant J. C. Elles étaient gravées sur des tables d'airain, au nombre de dix d'abord, de douze ensuite. Cette loi des douze tables était divisée en 101 articles. Ce fut la seule loi des Romains depuis l'expulsion des Tarquins jusqu'à Auguste. Quelques fragments seuls de ces lois ont été conservés jusqu'à nous. | *Tables de la loi* ou *Tables de Moïse,* Nom des lois données par Dieu à Moïse sur le Sinaï, suivant la croyance hébraïque, et qui étaient gravées sur deux tables de pierre. | Construct. Plaques ou pièces de plomb dont on forme le revêtement d'une terrasse, d'un réservoir, etc. Une *table* de plomb. | Géogr. Sommet d'une montagne, quand elle forme une espèce de plateau. | *Mont de la Table,* Montagne de 1,500 mètres de haut, dont la surface est plate, et qui se trouve au sud de la ville du Cap de Bonne-Espérance. | *Baie de la Table,* Baie très-dangereuse à l'O. de la colonie du Cap, au S. de la baie de Saldanha. | *Jeux de la table,* Tours d'escamotage. | *Jeux de table,* Se disait de tous les jeux dans lesquels on emploie des dames et un échiquier ou un *tablier.* | Aujourd'hui, Chacune des divisions du tablier d'un trictrac. | Défaut à la surface d'un diamant. | *Table de diamant,* Diamant taillé de manière que la surface en est plate. | *Table d'harmonie* ou simplement *table,* Portée supérieure de certains instruments de musique, où sont tendues les cordes. *Table* de violon, de piano. | *Table de réduction,* Table indiquant le rapport qu'ont les uns avec les autres différents poids, différentes monnaies, différentes mesures. | Technol. *Table d'une enclume,* Lame d'acier qui recouvre la partie de l'enclume sur laquelle on frappe. | *Table à couler,* Masse de fonte sur laquelle on coule les glaces. | *Table de billard,* Châssis de madriers bien joints et bien unis, sur lequel on applique le tapis. | *Table à la Tronchin,* Table haute sur laquelle on écrit debout, de l'invention du célèbre praticien de ce nom. | *Tables parlantes,* Phénomène à la fois physique et psychique, tendant à constituer les lois d'une relation encore ignorée, ou plutôt oubliée, entre la matière brute et l'esprit d'animation, par l'intermédiaire de la *vibration organique.* Quoique la dénomination banale sous laquelle nous inscrivons ce phénomène n'y réponde qu'imparfaitement, comme le public français l'a sanctionnée par l'usage, nous la conservons en attendant que les savants la remplacent par celle de *psychologie expérimentale.*

TABLEAU, s. m. (pron. *tablô ;* du lat. *tabula,* table). Ouvrage de peinture sur une table de toile, de bois, de cuivre, etc. Beau *tableau.* Petit *tableau.* Un *tableau* de Rubens. | Fig. Lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un *tableau* vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie. (Buffon.) | Fig. *C'est une ombre au tableau,* Se dit d'un léger défaut qui fait ressortir les qualités d'une personne, les beautés d'un ouvrage. | Ensemble d'objets qui frappent la vue, qui font impression. Cela formait un *tableau* charmant. De cette hauteur, on découvre un magnifique *tableau.* L'aimable et riant *tableau* d'une allégresse générale. (J. J. Rousseau.) Les deux rives du Meschacébé présentent le *tableau* le plus extraordinaire. (Chateaubriand.) | Représentation naturelle d'une chose, en action, de vive voix ou par écrit. *Tableau* fidèle, exagéré. *Tableau* des passions et des vices. J'ai prétendu faire un grand *tableau* des événements qui méritent d'être peints. (Volt.) Les *tableaux* de l'histoire inspirent la résignation. (Boiste.) | Liste des membres d'une compagnie par ordre de réception. Avocat inscrit au *tableau.* Il a été rayé du *tableau.* | Feuille ou planche sur laquelle sont rangées méthodiquement et synoptiquement des matières historiques, didactiques, etc. *Tableau* statistique. *Tableau* synoptique. *Tableau* comparatif des anciennes mesures et des nouvelles. | Dans les classes, dans les écoles, Table de bois noircie sur laquelle on trace, avec de la craie, des chiffres, des figures. Faire une opération sur le *tableau.* Aller au *tableau.* | Division d'une pièce dramatique, drame ou féerie, introduite récemment dans les usages du théâtre. On compte ordinairement autant de tableaux que de changements de décoration. Drame en cinq actes et huit *tableaux.*

TABLÉE, s. f. (rad. *table*). Réunion de personnes autour d'une table. Une *tablée* d'amis et de parents. Il aperçut en entrant toute une *tablée* de provinciaux. | Longueur d'étoffe qui s'étend d'un bout de la table à l'autre après avoir été tendue.

TABLER, v. n. (rad. *table*). Tenir table. Allez *tabler* jusqu'à demain. (Molière.) Les drôles *tablaient* du soir au matin. | Figur. et famil. *Vous pouvez tabler là-dessus,* Vous pouvez compter là-dessus.

TABLETIER, ÈRE, s. (rad. *table*). Celui, celle qui confectionne ou vend de la tabletterie, des boîtes, des nécessaires, des échiquiers, des jeux de dominos, des tabatières, etc.

TABLETTE, s. f. (du lat. *tabella,* même signif.). Petite planche posée pour y mettre quelque chose. Les *tablettes* d'une bibliothèque. Mettez cela sur la *tablette.* | S. f. pl. Planches de bois enduites d'une légère couche de cire sur laquelle les anciens écrivaient au moyen d'un style. Horace est là, rêveur et souriant, ses *tablettes* à la main, cherchant une mesure envolée au bruit du falerne ou des baisers de Lydie. (P. Boyer.) | Plusieurs feuilles de papier, d'ivoire ou de parchemin, attachées ensemble, et que l'on porte sur soi pour prendre des notes. Belles *tablettes.* Perdre ses *tablettes.* | Prov. et fig. *Être écrit, être marqué sur les tablettes d'une personne,* Être connu d'une personne, en avoir été remarqué sous quelque rapport. Cet homme-là n'est point *écrit sur mes tablettes* entre les grands médecins. (Molière.) | On dit aussi par manière de reproche ou de menace : *Vous êtes sur mes tablettes,* c'est-à-dire Je me souviendrai de vous. | *Rayez, ôtez cela de vos tablettes,* Ne comptez pas là-dessus, ne vous attendez pas à cela. | Antiq. rom. *Tablettes comitiales,* Celles qui servaient à sanctionner ou à rejeter un projet de loi. | *Tablettes d'absolution,* Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre *A,* initiale d'*Absolvo.* | *Tablettes de condamnation,* Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre *C,* initiale de *Condemno.* | Philol. Titre de plusieurs ouvrages qui présentent des matières rédigées par ordre ou en abrégé. *Tablettes* dramatiques, historiques, chronologiques. | Médicament solide, de forme aplatie, tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale, et qui se compose de substances pulvérisées, incorporées au sucre par un mucilage. *Tablettes* de guimauves *Tablettes* de roses de Provins. *Tablettes* balsamique. de Tolu. | *Tablettes de bouillon,* Bouillon évaporé jusqu'à siccité, auquel on donne la forme de tablettes qui peuvent se conserver en bon état pendant plusieurs années. | Se dit aussi de quelques autres compositions sèches, de formes semblables. *Tablettes* de chocolat. *Tablettes* de lichen.

TABLETTERIE, s. f. Métier, commerce de tabletier. Exercer la *tabletterie.* Travailler en *tabletterie.* La *tabletterie* est une industrie qui demande beaucoup de goût et d'adresse. La *tabletterie* est une industrie mixte qui tient à la fois de l'art de l'ébéniste, et de ceux du tourneur et du marqueteur. | Ouvrage de tabletterie. Acheter de la *tabletterie.* Grosse *tabletterie. Tabletterie* fine. Commerce de *tabletterie.* La *tabletterie* de luxe se fabrique à Paris. Nous ouvrirons un magasin de *tabletterie.*

TABLIER, s. m. (rad. *table*). Pièce de cuir, de toile, etc., que les ouvriers et les femmes mettent devant eux en travaillant pour préserver leurs vêtements. *Tablier* de peau, de toile écrue, de serge. *Tablier* de tanneur, de cuisine. Vous n'avez qu'à quitter votre *tablier,* et prendre congé de votre maître. | Morceau d'étoffe que les femmes placent pardessus leurs robes pour ornement, et qui s'attache à la ceinture. *Tablier* à dentelles, de soie, de taffetas. *Tablier* noir, de mérinos. Recevoir des fleurs dans son *tablier.* | *Lever son tablier,* Se dit, dans le style badin, d'une fille ou d'une femme qui a un commerce amoureux. | *Rôle à tablier,* Au théâtre, Rôle de soubrette pour les femmes, d'artisan pour les hommes. Elle excelle dans les *rôles à tablier.* | *Tablier de sapeur,* Tablier de peau blanche que portent devant eux, de la poitrine au genou, les sapeurs des régiments d'infanterie française et de la garde nationale. | *Tablier de timbale,* Étoffe enrichie de broderies qu'on met autour d'une timbale. | Morceau de cuir attaché sur le devant d'un cabriolet, d'une impériale de diligence, pour garantir de la pluie et des éclaboussures. | Technol. Morceau de peau cloué à la table qui enchâsse la pierre des batteurs d'or pour recevoir les débris, les paillettes de ce métal. | Doublure dont on renforce certaines voiles des navires pour les préserver du frottement des barres et des hunes. | Mor-

ceau de toile qu'on suspend sous le ventre des béliers pour les empêcher de saillir les brebis. | *Tablier de ruche*, Support en bois ou en pierre sur lequel posent les ruches à miel. | Ensemble des pièces qui voilent les organes sexuels de quelques araignées. | Prolongement des petites lèvres de la vulve chez les Hottentotes. | Division inférieure du périanthe des plantes de la famille des orchidées. On la nomme aussi *labelle*. | Ornement sculpté sur la face d'un piédestal. | Partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé. | Ensemble des poutres et des planches qui forment une des travées d'un pont. | Tableau distingué par soixante-quatre ou cent carrés de deux différentes couleurs sur lequel on joue aux échecs, aux dames. On dit aujourd'hui *échiquier* et *damier*.

TABLOIN, s. m. (rad. *table*). Art milit. Plate-forme faite de madriers, destinée à recevoir une batterie de canons.

TABOU, s. m. Espèce d'interdiction prononcée sur une personne ou sur une chose par les prêtres ou les chefs dans la Polynésie. Un particulier impose le *tabou* sur sa maison, sur certains aliments dont il veut s'interdire l'usage. Le *tabou* a été aboli en plusieurs endroits de la Polynésie depuis la venue des Européens; mais il continue à être en vigueur dans un grand nombre de pays. | Adjectiv. L'objet *tabou* est marqué d'un certain signe auquel on reconnaît son caractère consacré. Autrefois le roi des îles Sandwich était *tabou*.

TABOUER, v. a. (rad. *tabou*). Déclarer tabou; assujettir à l'interdiction appelée *tabou*.

TABOURET, s. m. (pron. *tabouré*). Petit siége à quatre pieds, sans bras ni dossier. *Tabouret* de velours, de paille. S'asseoir sur un *tabouret*. | Estrade sur laquelle on exposait, il n'y a pas longtemps encore, en pleine place publique, ceux qui étaient condamnés à une peine infamante. | *Droit de tabouret*, Droit qu'avaient certaines dames titrées de s'asseoir sur un tabouret en présence du roi. Cette prérogative date du règne de Louis XIII, et fut d'abord accordée par Anne d'Autriche, sa mère, à la femme du chancelier Séguier. Le même droit fut donné bientôt aux princesses et aux duchesses. Plus tard, les femmes dont les maris avaient droit au fauteuil chez le roi obtinrent cette faveur. | *Tabouret d'équitation*, Sorte de fauteuil ou de siége auquel on donne les différents mouvements que l'on fait exécuter à un cheval de manége. | *Tabouret électrique*, Siége supporté par quatre petites colonnes de cristal pour isoler les personnes ou les choses que l'on veut électriser. | Technol. Lanterne qui fait partie des machines destinées à puiser les eaux dans une carrière.

TABOURIN, s. m. Tambour, tambourin. Vieux et inusité dans ce sens. | Technol. Machine tournant en quart de sphère, que l'on pose au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

TABULAIRE, adj. (du lat. *tabula*, table). Qui tient aux tableaux, à l'emploi des tableaux. | *Méthode tabulaire* ou *synoptique*, Celle dans laquelle on se sert des tableaux pour l'exposition d'une nomenclature, d'une série de faits dans l'ordre chronologique. | *Logarithmes tabulaires*, Logarithmes des tables.

TACCA, s. m. Bot. Genre type de la famille des taccacées renfermant plusieurs espèces dont la racine tubéreuse est très-âcre et amère, mais que la culture adoucit. Cette racine perd ses qualités nuisibles durant l'extraction de sa fécule, qui est très-nourrissante et préférée au sagou.

TACCACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones qui a pour type le genre tacca.

TACCO, s. m. Ornithol. Oiseau grimpeur d'Amérique appelé vulgairement *vieillard*. C'est une espèce de coucou dont le nom a été formé par onomatopée à cause de son cri, qui est *Tacco! tacco!* Sa nourriture principale consiste en chenilles, insectes, lézards, rats, grenouilles et petits oiseaux.

TACET, s. m. (pron. *tasèt*; du lat. *tacere*, se taire). Mot latin qui est usité en musique dans ces phrases: *Tenir le tacet, faire le tacet*, qui se disent d'une partie qui se tait pendant que les autres chantent. | Famil. et par extens. *Garder le tacet*, Ne dire mot, se taire.

TACHANT, ANTE, adj. Qui tache, qui salit les doigts, les vêtements. Un fruit *tachant*. Il y a beaucoup de substances *tachantes*.

TACHE, s. f. Souillure, marque qui salit. Une *tache* d'huile. Une *tache* de graisse. Une *tache* d'encre. Habit plein de *taches*. Quand il revint, sa femme s'aperçut qu'il avait le pantalon déchiré et la blouse couverte de *taches* de sang. (A. Karr.) | Fig. *La tache du péché*, La souillure que l'âme contracte par le péché. | Prov. et fig. *C'est une tache d'huile*, C'est une flétrissure ineffaçable. | On dit aussi, *Cela fait tache d'huile*, pour Cela s'étend, s'élargit, etc. | Marque naturelle ou accidentelle sur un organe, sur la figure, sur les mains, etc. Avoir une *tache* sur l'œil. Avoir des *taches* sur l'ongle. Des *taches* noires défiguraient sa belle gorge et son beau visage. (Voltaire.) | Marque naturelle ou accidentelle sur le poil ou sur la peau d'un animal. Chien noir qui a des *taches* de feu. | Fig. *L'Agneau sans tache*, Jésus-Christ. | Endroit obscur sur la surface lumineuse du soleil, de la lune et de quelques planètes. | Prov. et fig. *Le soleil lui-même a des taches*, Les choses les plus parfaites ont quelque petite imperfection. | *Il veut trouver des taches dans le soleil*, Se dit d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans un chef-d'œuvre. | Fig. Imperfection, défaut dans un ouvrage d'esprit. Il y a çà et là quelques *taches* dans ce poème. | Fig. et absol. Tout ce qui porte atteinte à la réputation, à l'honneur, etc. Cet affront est une *tache*. C'est une grande *tache* dans sa vie. La noblesse de ma maison a-t-elle quelque *tache* que j'ignore? (Le Sage.) Vos guerres en Messénie ont imprimé une *tache* ineffaçable sur votre nation. (Barthélemy.) Ce nom antique, dont il était si fier, n'était pas venu sans *tache* jusqu'à lui. (Villemain.) | Dans un tableau, Masse de couleurs sans liaison, sans harmonie. La peinture veut des ombres, mais non des *taches* pour relever l'éclat des couleurs. (Mme de Staël.)

TÂCHE, s. f. (de *taxa*, qui, dans la basse latinité, signifiait *taxe, imposition*, et par extension *obligation*). Travail, ouvrage que l'on donne à faire à quelqu'un dans un temps fixé, à certaines conditions, ou que l'on s'impose à soi-même. *Tâche* pénible. Exécuter sa *tâche*. S'imposer une *tâche*. Avez-vous fait votre *tâche*? J'ai fini ma courte *tâche*; je n'ai plus rien à dire et je me tais. (J. J. Rousseau.) | Se dit aussi, dans le même sens, des animaux. Les abeilles remplissent leur *tâche* avec une activité fiévreuse. | *Travailler à la tâche, être à la tâche*, Travailler à un ouvrage qu'on a entrepris en gros et dont on doit être payé sans égard au nombre de journées qu'on y aura employées. | Fig. *Prendre à tâche, avoir à tâche de faire quelque chose*, S'attacher à faire une chose, saisir toutes les occasions de la faire. *J'ai à tâche* de vous plaire, de vous rendre ce service. C'est la source des combats des philosophes, dont les uns *ont pris à tâche* d'élever l'homme en découvrant ses grandeurs; les autres de l'abaisser en représentant ses misères. (Pascal.)

TACHÉ, ÉE, part. Qui a des taches. Linge *taché*. Vêtement *taché*. Ce sac était lié d'un ruban rouge et *taché* d'encre au milieu. (Le Sage). Voilà une famille déshonorée, *tachée*. | Bot. Se dit des pétales ou des feuilles qui portent des taches.

TACHER, v. a. (rad. *tache*). Faire une tache, souiller. Vous *tachez* votre habit. L'encre *tache* le linge. Le chevreuil tombe en *tachant* seulement de quelques gouttes de sang sa robe fauve et lustrée. (A. Karr.) | Fig. Il ne faut qu'une mauvaise pensée pour *tacher* l'âme la plus pure. | SE TACHER, v. pron. Se faire une tache, des taches. Prenons garde de *nous tacher*. Il se tache et *se détache*.

TÂCHER, v. n. (rad. *tâche*). Faire des efforts pour venir à bout d'une chose. Je *tâcherai* de vous satisfaire. *Tâchons* de nous accorder et de nous entendre. Tandis que je *tâchais* d'adoucir par ces paroles les peines de mes compagnons, je cachais au fond de mon cœur ma douleur mortelle. (Fénelon.) En *tâchant* de persuader, ils se persuadaient. (G. Sand.) | Viser à. Je vois qu'envers mon frère on *tâche* à me noircir. (Molière.) Je *tâcherai* de le divertir sans espoir d'y réussir. | Absol. Faire des efforts pénibles en s'appliquant à un ouvrage auquel on n'est point propre. Malheur à qui *tâche*, en quelque genre que ce puisse être! (Voltaire.) | Fam. *Il n'y tâchait pas*, Il a réussi par hasard, non par talent.

TÂCHERON, ONNE, s. (rad. *tâche*). Celui, celle qui entreprend une tâche, soit pour la faire lui-même, soit surtout pour la faire faire par d'autres ouvriers qui sont payés moins cher que lui, et sur lesquels, par conséquent, il prélève un bénéfice.

TÂCHERONNAGE, s. m. État, condition du tâcheron. Il faut abolir le *tâcheronnage*.

TACHETÉ, ÉE, part. Couvert, marqué de taches. Cheval *tacheté*. Il est obscur et terne, excepté deux ou trois espèces qui sont légèrement *tachetées*. (Buffon.) | Se dit aussi des feuilles ou des pétales qui portent des taches en nombre indéterminé. Fleur *tachetée*. Œillet *tacheté*. Il a la gorge fond blanc, *tachetée* de deux teintes différentes de brun. (Buffon.) | *Maladie tachetée*, Éruption à taches rouges nombreuses, sur presque toute la surface du corps et qui semblent dues à une légère extravasation du sang sous l'épiderme.

TACHETER, v. a. (rad. *tache*). Marquer de taches. Le soleil brûle et *tachète* le visage. | Se dit également en parlant des taches artificielles. *Tacheter* de gris le fond d'un papier.

TACHYGRAPHE, s. (pron. *takigrafe*). Celui, celle qui pratique la tachygraphie.

TACHYGRAPHIE, s. f. (pron. *takigrafi*; du gr. ταχύς, vite, rapide; γράφω, j'écris.) Art d'écrire aussi vite que la parole, au moyen d'abréviations et de signes convenus. Traité de *tachygraphie*. Connaître la *tachygraphie*. On dit mieux *sténographie*. Dans les *tachygraphies* modernes, on supprime tous les accessoires de l'écriture, tout ce que la voix n'articule pas et qui ne se traduit que par un son à l'oreille. Un bon traité de *tachygraphie*.

TACHYGRAPHIQUE, adj. (pron. *takigrafike*). Qui appartient, qui a rapport à la tachygraphie.

TACHYGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *takigrafikeman*). Au moyen de la tachygraphie.

TACHYMÈTRE, s. m. (pron. *takimètre*; du gr. ταχύς, vite; μέτρον, mesure). Instrument destiné à mesurer la vitesse du mouvement d'une machine. On s'en sert surtout dans les chemins de fer, afin de connaître la rapidité de la course et d'arriver à imprimer aux trains une marche uniforme.

TACITE, adj. (du lat. *tacitus*, part. passé du verbe *tacere*, taire). Qui n'est pas formellement exprimé; qui est sous-entendu ou peut se sous-entendre. Condition *tacite*. Approbation *tacite*. Il savait d'ailleurs qu'une convention *tacite* des deux armées empêchait que les tirailleurs ne fissent feu sur les sentinelles. (Vigny.) | Jurispr. *Tacite reconduction*, Continuation de la jouissance d'un bien affermé, aux mêmes prix et conditions, après l'expiration du bail sans qu'il ait été renouvelé.

TACITE (CAIUS CORNÉLIUS). Le plus illustre des historiens latins, né à Interramme, en Ombrie, vers l'an 54 de J. C., vécut et écrivit sous les empereurs Vespasien, Titus et Domitien, qui tous trois le comblèrent d'honneurs. Il épousa, en 79, la fille d'Agricola, dont il a écrit la vie, et parvint, en 97, au consulat. Il fut lié d'une étroite amitié avec les hommes les plus remarquables de son siècle, particulièrement avec Pline le Jeune. On présume qu'il mourut vers l'an 134.

TACITEMENT, adv. (pron. *tasiteman*). D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. Cela était *tacitement* compris dans notre traité. Il y a, dans les dénégations et les refus de la femme aimée, un aveu qu'elle fait *tacitement*. (Perrin).

TACITURNE, adj. (du lat. *taciturnus*; fait de *tacere*, taire). Qui parle habituellement peu. Un homme *taciturne*. Les Orientaux sont généralement *taciturnes*. Quand je vous vois ainsi *taciturne*, sombre, rêveur, je m'attriste et je rêve aussi. Il est *taciturne* à donner des vapeurs. (Hamilton.) | Par extens. Esprit, caractère *taciturne*. A combien de sottes âmes, en mon temps, a servi une mine froide et *taciturne* de titre de prudence et de capacité. (Montaigne.) | S. m. Membre d'une secte d'anabaptistes qui se faisaient un devoir du silence.

TACITURNITÉ, s. f. (rad. *taciturne*). Tempérament, caractère ou état d'une personne taciturne; disposition au silence et à la mélancolie. C'est un homme d'une grande *taciturnité*. Sidrac, qui avait jusque-là gardé le silence, sortit enfin de sa *taciturnité*. (Voltaire.) Faut-il s'étonner si la *taciturnité* qu'ils voient régner chez eux les en chasse. (J. J. Rousseau.) La *taciturnité* des couvents.

TACON, s. m. Vieux mot qui a signifié Jambon. | La boule que l'on pousse avec le mail, et le jeu de mail lui-même. | Pièce de cuir que l'on remet à un soulier. | Bot. Maladie du safran, espèce d'ulcère causé par une trop grande humidité, qui attaque l'ognon et le fait périr. | Anc. typogr. Entaillure que l'on faisait à la frisquette pour imprimer en rouge une partie de la forme. V. TAQUON.

TACQUE, s. f. Longue verge de bois flexible et terminée par une masse de bois, dont on se servait autrefois pour jouer au mail. On la nommait aussi *Tacon*.

TACT, s. m. (du lat. *tactus*, sens). Modification du toucher en vertu de laquelle une partie quelconque de l'organe cutané peut juger de certaines qualités des corps, de leur solidité et de leur fluidité, de leur humidité ou de leur sécheresse, de leur température. L'organe du *tact* est répandu sur toute la surface du corps, mais c'est particulièrement à l'aide de la main qu'il s'exerce, surtout à l'aide de l'extrémité des doigts. Le *tact* est le plus général de tous les sens. (Adelon.) Ceux des arts qui exigent un *tact* délicat ont presque tous été inventés dans les pays chauds. (Chauss.) Aussitôt que l'organe du *tact* a rencontré un objet, je sais qu'il y a là quelque chose qui n'est pas moi. (Am. Jacques.) Le *tact* comprend deux sensations fondamentales: le sens de contact ou de pression et le sens de température. Synonyme de *Toucher*. | Fig.

Aptitude à saisir ce qui sied, ce qui est convenable dans les usages du monde. Avoir du *tact*.

TAC-TAC. Onomatopée servant à exprimer un bruit réglé, qui se renouvelle à temps égaux. | Substantiv. S'écrie avec un trait d'union. Ce *tac-tac* est insupportable.

TACTICIEN, ENNE, s. Celui, celle qui entend bien la tactique, qui est habile dans la tactique. Un bon *tacticien*. Un *tacticien* consommé.

TACTILE, adj. (du lat. *tactilis*; fait de *tactus*, le toucher). Qui est ou peut être l'objet du tact; qui appartient au tact, qui en dépend, qui lui est propre. Sensation *tactile*. Impression *tactile*. | *Qualités tactiles des corps*, Propriétés de ces mêmes corps qui les rendent sensibles au sens du toucher : tels sont le froid, le chaud, la sécheresse, l'humidité, le poli, l'étendue, la dureté, etc.

TACTILITÉ, s. f. (rad. *tactile*). Faculté du cerveau destinée à percevoir les sensations du toucher.

TACTIQUE, s. f. (du gr. ταχτική; fait de τάσσω, je range). Science militaire, art de ranger des troupes, des navires en bataille, de faire des évolutions, de camper, etc. *Tactique* militaire. *Tactique* navale. | Fig. Marche qu'on suit pour réussir dans une intrigue, dans une affaire. C'est une *tactique* fort ancienne. Vous usez de *tactique* en cette affaire.

TADORNE, s. m. Ornithol. Espèce du genre canard qui a le bec très-aplati vers le bout.

TAEL, s. m. Poids et monnaie de compte de la Chine et du Japon; c'est une quantité d'argent qui pèse envion 38 grammes et qui vaut de 7 à 8 francs.

TAFFETAS, s. m. (pron. *tafeta*; mot onomatopéique, formé du bruit que fait cette étoffe). Étoffe de soie fort mince et tissue comme de la toile. *Taffetas* rayé. *Taffetas* noir, gris, vert, blanc. | *Taffetas gommé* ou *agglutinatif*; *taffetas d'Angleterre*, Sparadrap préparé en appliquant, au moyen d'un pinceau, sur du taffetas blanc, une couche de colle de poisson dissoute dans la teinture de benjoin à chaud.

TAFIA, s. m. Nom qu'on donne, en Amérique, à l'eau-de-vie retirée du moût de la canne à sucre. Un verre de *tafia*. On nous servit d'excellent *tafia*.

TAFILET. Géogr. Ville de l'État de Maroc, chef-lieu de la province de Tafilet, sur le Zig, à 500 kilom. E. S. E. de Maroc; 3,000 habitants. Château fort. | La province (jadis royaume) de Tafilet, division de l'empire de Maroc, a pour bornes : au N. le royaume de Fez, à l'O. le Maroc proprement dit, à l'E. l'Algérie; environ 700 kilom. du N. au S. sur 425; 650,000 habitants. Sol très-fertile et passablement arrosé. On y fabrique des cuirs, de beaux maroquins, des couvertures de laine, etc.

TAFNA. Géogr. Petite rivière de l'Algérie (Oran), qui se jette dans la Méditerranée après un cours de 48 kilom. | *Traité de la Tafna*, Traité conclu sur les bords de cette petite rivière, en 1837, entre Abd-el-Kader et le général Bugeaud.

TAGE (du lat. *Tagus*). Géogr. Rivière de la péninsule hispanique; naît dans le mont San-Felipe, traverse l'Espagne et le Portugal, et se jette dans l'Atlantique au-dessous de Lisbonne.

TAGLIAMENTO. Géogr. Rivière de l'Italie septentrionale dans l'ancien royaume lombard-vénitien. Elle sort des Alpes Juliennes, coule dans la province d'Udine au S., et se jette dans le golfe de Venise, après un cours de 180 kilom.

TAÏAUT. Cri du chasseur quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil. *Taïaut, taïaut!*

TAIE, s. f. (pron. *té*; du lat. barb. *tega*, fait de *tegere*, couvrir). Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller. Une *taie* d'oreiller en percale, en calicot, en mousseline. | Méd. Tache blanche et opaque qui se forme quelquefois sur l'œil. Il n'est plus usité dans le langage médical, qui se sert des mots *albugo*, *leucome*.

TAILLABLE, adj. (*ll* mouillées). Sujet à la taille. Les gentilshommes, les ecclésiastiques n'étaient point *taillables*. Le peuple était *taillable* et corvéable à merci. | Substantiv. On réimposa cette somme sur tous les *taillables* de la paroisse.

TAILLADE, s. f. (*ll* mouillées). Coupure, entaille, balafre dans la chair, dans les chairs. En se rasant, il s'est fait une *taillade* au menton. | Coupures en long qu'on fait dans de l'étoffe, dans des habits, soit que ces coupures gâtent l'étoffe et l'habit, soit qu'on les fasse pour orner l'habit.

TAILLADÉ, ÉE, adj. Qui est coupé en taillades. Visage *tailladé*. Vêtement *tailladé*.

TAILLADER, v. a. (*ll* mouillées). Faire des taillades. Il se dit tant des balafres qu'on fait sur la peau et dans les chairs, que des coupures qu'on fait dans de l'étoffe. On lui *a tailladé* le visage.

TAILLANDERIE, s. f. (*ll* mouillées). Métier, art, commerce du taillandier. Exercer la *taillanderie*. Il va ouvrir un magasin de *taillanderie*. | Ferrements, outils, ouvrages que fait un taillandier.

TAILLANDIER, ÈRE, adj. et s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui exerce la taillanderie. Un habile *taillandier*. Un ouvrier *taillandier*.

TAILLANT, s. m. (*ll* mouillées). Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc. Aiguiser le *taillant* d'une bêche, d'un couperet.

TAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Le tranchant d'une épée. En ce sens, il n'est guère usité que dans cette phrase : *Frapper, d'estoc et de taille*, Frapper de la pointe et du tranchant. En disant ces mots, il *frappait d'estoc et de taille* sur un grand Espagnol. (Vigny.) | Coupe, manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont coupées, taillées. Ce jardinier entend bien la *taille* des arbres. La *taille* de cet habit ne vaut rien. | *Pierre de taille*, Pierre dure qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. | Manière dont on travaille les pierres précieuses. La *taille* des diamants. La *taille* des pierreries varie selon les pays. | Incision qui se fait avec le burin dans le cuivre ou autre matière. Des *tailles* profondes, légères. | Chirurg. Opération qu'on fait pour extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie. La *taille* se pratique tantôt par le périnée, tantôt au-dessus du pubis. V. LITHOTRITIE et CALCUL. | Chez les boulangers, les bouchers, etc., Petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches, c'est-à-dire de petites entailles pour marquer la quantité de pain, de viande, de vin, etc., que l'un fournit à l'autre. | Particulièrement, Action de couper certaines tiges des arbres fruitiers pour donner aux fruits plus d'abondance, de volume ou de perfection, ou pour donner à l'arbre tantôt plus de vigueur, tantôt une forme déterminée. | Mus. Celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre. Chanter la *taille*. Tenir la *taille*. Une belle voix de *taille*. On la nomme plus ordinairement *ténor*. | *Haute-taille*, Voix qui approche de la haute-contre; et *basse-taille*, Voix qui approche de la basse, ou même voix de basse. | T. de finances. Imposition de deniers qu'on levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques, ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption. Être mis, être imposé à la *taille*. Être exempt de la *taille*. Les rôles des *tailles*. Receveur des *tailles*. Collecteur des *tailles*. *Taille* proportionnelle. *Taille* arbitraire. | La *taille*, lors de son institution, était une imposition momentanée qu'en certaines circonstances le roi levait dans ses domaines. A l'imitation des rois, les évêques et les seigneurs, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, se mirent à imposer des tailles. Charles VII les rendit perpétuelles dans le royaume, et les seigneurs en firent autant dans leurs domaines. Ceux qui avaient droit d'imposer des tailles n'en payaient à personne. Payer la taille et être roturier ou vilain, c'était tout un. Aussi, quand on dégradait un gentilhomme, on n'oubliait jamais de le soumettre au payement de cette imposition. | *Taille réelle*, Celle qui se levait sur les terres et autres propriétés, sans distinction autre que celle des biens nobles et des biens roturiers. | *Taille annuelle et perpétuelle*, Celle que Charles VII établit en 1444; elle était spécialement affectée au payement et à l'entretien des troupes. | *Taille haut et bas*, Redevance que le seigneur augmentait ou levait à volonté. | *Taille abonnée*, Taille à laquelle se soumettaient les hommes de corps pour s'affranchir de la *taille haut et bas* et d'autres droits et corvées. | *Taille franche*, Celle que payait un homme libre, par opposition à la *taille serve* ou *mortaille*. | Stature du corps humain. Grande *taille*. Haute *taille*. Moyenne *taille*. Riche *taille*. Petite *taille*. Il est d'une *taille* avantageuse. C'était un garçon de vingt ans tout au plus, de belle *taille* et de bonne mine. (Le Sage.) Sa *taille* majestueuse, sa politesse, sa valeur, semblaient le rendre digne du rang qu'il usurpait. (Voltaire.) | Dans ce sens, il se dit aussi en parlant de quelques animaux. Un cheval de bonne *taille*. Un chien de forte *taille*. L'once est d'une *taille* plus petite que la panthère. (Buffon.) | Il se dit particulièrement et principalement de la conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. *Taille* fine. *Taille* noble. Avoir la *taille* aisée, dégagée, effilée, svelte, épaisse, courte, vilaine. Avoir la *taille* gâtée. Un habit qui prend bien la *taille*. Un habit qui fait bien la *taille*, qui gâte la *taille*, qui serre la *taille*. | *Cette femme n'a point de taille*, Elle est grosse et courte. | Les vêtements de nos femmes sont destinés, prétendent les coquettes, à leur donner de la taille quand elles en manquent, et à la faire valoir quand elles en ont. Pour cet effet, on tient leur corset très-évasé par le haut et très-étroit par le bas, d'où il arrive qu'on les étrangle, qu'on les coupe en deux comme des fourmis, et qu'on rend mal par l'art ce que la nature avait bien fait. Grâce aux précautions qu'on prend pour faire la taille, à l'usage des jarretières et à celui des bottines étroites et des petits souliers, il est presque impossible de trouver une femme qui n'ait le pied, la jambe et la taille gâtés.

TAILLÉ, ÉE, part. Coupé avec le tranchant d'un instrument. Plume *taillée*. Pierre *taillée*. Marbres *taillés*. Un chemin *taillé* dans le roc. | Qui a subi l'opération de la taille. Malade *taillé*.

TAILLE-MÈCHE, s. m. Technol. Instrument dont le cirier se sert pour couper ses mèches. | Plur. Des *taille-mèches*.

TAILLE-MER, s. m. Mar. Partie de l'éperon ou gorgère d'un navire qui fend l'eau la première. | Plur. Des *taille-mer*. | Ornith. Un des noms vulgaires du goëland brun.

TAILLE-PLUME, s. m. Instrument propre à tailler une plume d'un seul coup et d'un seul mouvement. | Plur. Des *taille-plumes*.

TAILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. barbare *taliare*, fait de *talia*, qui s'est dit pour *talea*, branche coupée d'un arbre). Couper, retrancher d'une matière pour lui donner certaine forme, la rendre propre à certain usage. *Tailler* une pierre pour l'employer dans un bâtiment. Couper en plusieurs pièces, en plusieurs morceaux, soit avec un couteau, soit avec des ciseaux. *Tailler* des morceaux, du pain, de la viande par morceaux. | Absol. *Un ouvrier, une ouvrière qui taille bien*, Qui entend parfaitement la coupe des habits, des robes, etc. | Fig. *Tailler en pièces une armée*, La défaire entièrement. | Figur. *Tailler des croupières à l'ennemi*, Le mettre en fuite, le poursuivre. | *Tailler des croupières à quelqu'un*, Lui susciter des obstacles, des difficultés, des peines. | *Tailler de la besogne à quelqu'un*, Lui donner beaucoup de choses à faire, ou lui susciter des embarras. Il m'a *taillé* bien de la besogne. | *Tailler les morceaux à quelqu'un*, Régler, limiter la dépense qu'il doit faire, ou lui prescrire bien exactement ce qu'il doit faire. | *Tailler une bavette, des bavettes*, Bavarder. | *Tailler et rogner*, Disposer des choses à son gré, selon son caprice. Je me mis à *tailler et à rogner* à ma fantaisie. | Fig. *Il peut tailler en plein drap, il a de quoi rogner en plein drap*, Il a abondamment tout ce qu'il faut pour réussir dans son dessein. | Chirurg. Faire l'opération de la taille. Il est dangereux de *tailler* les individus affaiblis ou trop âgés. (Huguier.) | Écon. rur. *Tailler les ruches*, Enlever une partie des provisions que les abeilles y ont placées pendant la belle saison, qui est le temps de leur récolte. | Hortic. Couper méthodiquement les branches ou jets d'un arbre pour lui donner telle ou telle disposition ou lui faire porter de plus beaux fruits. *Tailler* des abricotiers, des pêchers. | Absol. dans le même sens. Plusieurs coupent, mais fort peu savent *tailler*. (La Quintinie.) | T. de lapidaire. Se dit particul. en parlant des pierres précieuses. *Tailler* un diamant, un rubis. | Mar. *Tailler de l'avant*, Aller avec vitesse. | Monn. Diviser un marc d'or ou d'argent en un certain nombre de pièces réglé par les ordonnances. | V. n. T. de jeu. Se dit, au vingt-et-un, au pharaon et à quelques autres jeux, pour indiquer la fonction du banquier qui tient les cartes et joue contre tous les autres joueurs. *Tailler* à la bassette, au pharaon, au trente-et-quarante. C'est à lui à *tailler*. Qui veut *tailler*?

TAILLEROLE, s. f. (*ll* mouillées). Instrument dont on se sert pour tondre le velours.

TAILLETTE, s. f. (*ll* mouillées). Technol. Petite espèce d'ardoise.

TAILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées; rad. *tailler*). Celui, celle qui taille quelque chose que ce soit. *Tailleur* d'habits. *Tailleur* de pierres, d'arbres, de limes, de monnaies. Un *tailleur* de diamants, de cristal. En passant contre un bâtiment, il lui est tombé sur la tête un marteau de *tailleur* de pierres. (Molière.) | *Tailleur d'images*, Se disait, en général, d'un sculpteur. | Absol. Celui, celle qui taille et fait les vêtements d'hommes et d'enfants. Bon *tailleur*. *Tailleur* renommé. Maître *tailleur*. Garçon *tailleur*. Le mémoire d'un *tailleur*. Payer son *tailleur*. J'envoyai chercher un fameux *tailleur*, qui habillait presque tous les petits maîtres. (Le Sage.) Les *tailleurs* ont toujours déguisé la nature. (Voltaire.) La corporation des *tailleurs* est nombreuse.

TAILLEUSE, s. f. (*ll* mouillées.) Couturière, celle qui taille et coupe les vêtements de femme.

TAILLE-VENT, s. m. Mar. Voile à bourset qui remplace la grande voile dans certains navires, quand le vent est trop fort. Des *taille-vent*. | Ornithol. Un des noms vulgaires du goëland.

TAILLIS, adj. (*ll* mouillées; rad. *tailler*). Se dit d'un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps. Bois *taillis*. C'est dans un bois *taillis* que la scène se passe. (Le Bailly.) | S. m. Un *taillis*. Un

jeune *taillis*. | Eaux et forêts. *Jeunes taillis*, Bois qui se coupe à dix ans et au-dessous. | *Moyen taillis*, Celui que l'on coupe depuis dix jusqu'à vingt-cinq ans. | *Haut taillis*, Celui qui s'exploite depuis vingt-cinq jusqu'à trente ans.

TAILLOIR, s. m. (*ll* mouillées; rad. *tailler*). Planche sur laquelle on taille, on coupe de la viande. Les *tailloirs* des bouchers doivent être toujours propres. | Archit. Partie supérieure du chapiteau des colonnes, espèce de table carrée sur laquelle porte l'architrave.

TAILLON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *taille*, dans le sens d'*impôt*). Imposition de deniers qui se levait de la même manière que la taille.

TAILLON, s. m. (rad. *taille*, dans le sens de *coupe*). Partie taillable ou taillée d'une plume à écrire. Le *taillon* de la plume.

TAIN, s. m. (du lat. *stannum*, étain). Couche fort mince formée d'un amalgame d'étain et de mercure, qu'on applique derrière une glace pour y fixer la représentation des objets. Le *tain* de cette glace, de ce miroir, est gâté, est tombé. L'amalgame d'étain et de mercure, ou *tain*, se produit sur la glace elle-même.

TAIRE, v. a. (du lat. *tacere*, même signif.). *Je tais, tu tais, il tait, nous taisons, vous taisez, ils taisent. Je taisais. Je tus. J'ai tu. Je tairai. Je tairais. Tais, taisons, taisez. Que je taise. Que je tusse. Taisant. Tu, tue*). Ne pas révéler, renfermer au dedans de soi, ne communiquer à personne. *Taire* un secret. Ne pas savoir ce qu'il faut *taire* ou ne pas *taire*. Ne soyez pas curieux de savoir ce qu'il est également dangereux de dire ou de *taire*. (Cardan.) On croit les âmes vertueuses insensibles, parce que non-seulement elles savent *taire*, mais encore sacrifier leurs peines secrètes. (Bossuet.) Il serait honteux de *taire* des vérités importantes à l'humanité. (Raynal.) Je *tairai* mes fautes, et je tâcherai de les effacer par une conduite qui puisse un jour en mériter le pardon. (J. J. Rousseau.) | SE TAIRE, v. pr. S'abstenir de parler; garder le silence. Il faut tout voir et *se taire*. Voulez-vous *vous taire*, impertinente. C'est avoir bien de la langue que de ne pouvoir *se taire* de ses propres affaires. (Molière.) C'est une grande misère de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour *se taire*. (La Bruyère.) | Fig. La mer et les vents *se turent* à la voix de Neptune. Nous sommes tous dans les mains des dieux, et que leur oracle *se taise*, ce n'est pas moins leur volonté que nous accomplissons (Reyrac.) | Prov. *Qui se tait consent*, Quand on garde le silence sur quelque proposition, c'est une marque qu'on ne s'y oppose pas. On dit plus ordinairement, *Qui ne dit mot consent*. | Être tu, passé sous silence. Cela se peut *taire*. (Brueys.) | Il signifie aussi, Ne pas faire du bruit, et alors il se dit des animaux et même des choses. Faire en sorte que ces chiens, que ces métiers *se taisent*. | S'emploie aussi avec ellipse du pronom personnel. Faites *taire* un impertinent. Faire *taire* la calomnie. Faire *taire* certaines gens est un plus grand miracle que de faire parler les muets. (Balzac.) | Fig. et poétiq. J'ai fait *taire* le sang, fait *taire* l'amitié. (Voltaire.) Où les faits parlent, n'est-ce pas au raisonnement à *se taire*. (J. J. Rousseau.) | On dit dans le même sens, *Faire taire la presse*, Entraver, gêner la liberté de la presse. | *Faire taire les lois*, Empêcher l'exécution des lois. J'ai *fait taire les lois* et gémir l'innocence. (Racine.) | *Faire taire son ressentiment*, Le maîtriser ou le dissimuler. | *Faire taire l'envie*, Réduire les envieux au silence. | Art milit. *Faire taire le canon des ennemis*, Mettre le canon des ennemis hors d'état de tirer. | Synonymes comparés : TAIRE, CÉLER, CACHER. *Taire* marque le pur silence que l'on garde sur une chose; *céler*, le secret qu'on en fait; *cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. On *tait* ce qui déplairait à quelqu'un. On *cèle* ce qui lui nuirait. On *cache* avec soin ce qui le perdrait. Il faut *taire* les fautes de ses amis.

TAISSON, s. m. Nom vulgaire du blaireau. Chasser le *taisson*. | Prov. *Puer comme un taisson*, Sentir fort mauvais.

TAISSONNIÈRE, s. f. Tanière de taisson.

TAI-TAI. Interj. Cri que l'on fait entendre pour rappeler les chiens quand ils sont éloignés.

TAÏTI. Géogr. La *Nouvelle Cythère* de Bougainville, la plus grande des îles de l'archipel de la Société ou de Taïti, est formée de deux presqu'îles ayant l'une 136 kilom. de tour, l'autre 47; environ 10,000 habit.; chef-lieu, Papéiti. Bonnes rades; hautes montagnes boisées au centre. Climat délicieux, sol très-fertile : coco, spondias, inocarpe, canne à sucre, arbre à pain, bois de construction, igname, taro, etc. L'île est entourée de récifs de corail. Les habitudes voluptueuses des indigènes ont rendu Taïti fameuse. En 1842 cette île accepta le protectorat de la France. Elle est aujourd'hui le chef-lieu des établissements français dans l'Océanie. Émigrons tous à *Taïti*.

TAKROUR. Géogr. Nom donné, par les Africains, à la Nigritie ou Soudan.

TALAPOIN, s. m. Nom que les Siamois et les habitants de Laos et de Pégu donnent à leurs prêtres, qui sont des espèces de moines mendiants ou prêcheurs. Les *talapoins* sont dans ces pays ce que les bonzes sont en Chine, les moines en Europe, et en Tartarie les lamas. On distingue deux sortes de *talapoins* à Siam, ceux des bois et ceux des villes. Les sales *talapoins* et les moines puants.

TALAPOINE, s. f. Femme siamoise qui a embrassé la vie religieuse. L'habit des *talapoines* est blanc comme celui des talapoins.

TALARO, s. m. Monnaie d'argent de Venise, qui a cours dans l'Orient, et vaut 5 fr. 28 cent. | Monnaie de Raguse qui vaut 3 fr. 90. On dit au plur. *Talari*. On me donna dix mille *talari*.

TALBOT (JEAN). Célèbre général anglais, né vers 1373 à Blechmore (Shropshire), était issu d'une famille normande originaire de Caux. Il passa en France avec l'armée anglaise en 1417, reprit la ville d'Alençon en 1428, puis Pontoise et Laval. Il commandait au siége d'Orléans avec Suffolk; mais Jeanne Darc les obligea de le lever. Il fut fait prisonnier à la bataille de Patay. Après sa délivrance, il emporta d'assaut Beaumont-sur-Oise, et rendit de grands services au roi d'Angleterre, qui le fit maréchal de France en 1451. Deux ans après, il fut envoyé, en qualité d'ambassadeur, pour traiter de la paix avec le roi Charles VII. La Guyenne ayant tenté de se détacher du parti des Anglais, Talbot attaqua et prit Bordeaux avec plusieurs autres villes. Il fut tué avec un de ses fils dans une bataille devant Castillon, le 17 juillet 1453.

TALC, s. m. Minéral. Substance terreuse, flexible, non élastique, réductible en poussière onctueuse au toucher, et ne rayant aucun minéral.

TALCAIRE, adj. (rad. *talc*). Minéral. Qui a rapport au talc. Pierre *talcaire*.

TALCIQUE, adj. (rad. *talc*). Qui est composé de talc. Roche *talcique*.

TALCITE, s. m. Minéral. Talc nacré; mica altéré par les feux volcaniques.

TALEB, s. m. Nom donné par les Maures à un scribe public, ou notaire. Les *talebs* de Constantine.

TALED, s. m. Voile dont les Juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

TALÉE, s. f. (du lat. *talea*, branche d'arbre coupée). Antiq. Pieux aigus que les Romains plantaient en avant des fossés de retranchements, pour les rendre inabordables.

TALENT, s. m. (pron. *talan*; du lat. *talentum*, fait du gr. τάλαντον, même signif.). Poids d'or ou d'argent à l'usage des anciens Grecs, qui variait suivant les pays où l'on s'en servait. On entend ordinairement par ce mot le talent attique. Comme poids, il renfermait 60 mines, 6,000 drachmes, et faisait 53 de nos livres 7 onces 5 gros (26 kilogr. 178 gramm.). Il faut, pour évaluer le talent comme monnaie, distinguer deux époques dans sa valeur : l'une qui s'étend depuis les temps historiques les plus reculés jusque vers le IIe siècle av. J. C., et qui comprend les temps les plus florissants de la Grèce, les siècles de Périclès et d'Alexandre; l'autre, qui s'étend depuis environ le IIe siècle avant J. C. jusqu'au temps où la Grèce, fondue entièrement dans l'empire romain, en adopta les monnaies. Dans la première, la drachme pesant 82 1/7 grains, et le talent attique valant 6,000 drachmes, on l'évalue rigoureusement à 5,560 fr. 90 cent.; dans la deuxième, la drachme ayant été altérée, et ne pesant plus que 77 1/7 grains, on évalue le talent, qui valait toujours 6,000 drachmes, à 5,222 fr. 41 cent. Outre le talent attique d'argent, il y avait des talents attiques d'or : ils valaient dix *talents d'argent*. | Le talent d'Égine ou de Corinthe valait 100 mines ou 10,000 drachmes. | Le talent nommé *euboïque* ne paraît différer que de nom du talent attique. | On connaissait aussi les *talents égyptiens*, *rhodiens*, *ptolémaïques*, *alexandrins*, sur lesquels les auteurs anciens se contredisent. | Les Romains avaient de *grands talents* et de *petits talents*. Le *grand talent* peut être évalué à 5,400 fr.; considéré comme poids, il pesait 67,50 kilogr.

TALENT, s. m. (pron. *talan*; du lat. *talentum*, pris figurément comme chose précieuse). Aptitude singulière à faire quelque chose, que cette aptitude soit naturelle ou acquise. Le *talent* de la peinture, du dessin, de la sculpture. Le *talent* de la poésie, de l'éloquence. *Talent* en mécanique, en ébénisterie. Cet horloger a beaucoup de *talent*. D'heureux *talents*. Les *talents* sont plus précieux que la richesse. Les *talents* ne se communiquent pas par la fréquentation. (Duclos.) Les *talents* s'acquièrent par le travail.

> La nature, fertile en esprits excellents,
> Sait entre les auteurs partager les *talents*.
> (BOILEAU.)

| On dit par analogie : *Avoir le talent de s'enrichir, de faire fortune; Avoir le talent de parvenir, de s'insinuer, de plaire*. | Famil. et ironiq. *Avoir le talent* de se ruiner, d'ennuyer, de déplaire. Je vous avoue, madame, que je n'*ai* point *le talent* de dissimuler, et que je porte un cœur sincère. (Molière.) | Famil. Personne qui possède un talent. C'est un *talent* manqué, un demi-*talent*. L'époque actuelle est riche en *talents*; ils se nuisent peut-être par leur multitude. (Brillat-Savarin.) | *Homme de talent*, Homme qui a du talent, qui possède un talent. | *Gens à talents*, Ceux qui professent bien certains arts qui demandent du talent, comme la musique, le dessin, etc. Les meilleurs livres sont ceux que le vulgaire décrie, et dont les *gens à talents* profitent sans en parler. (J. J. Rousseau.) | Express. prov. *Il ne faut pas enfouir ses talents*, Il faut faire un emploi utile à l'humanité des dons qu'on a reçus de la Providence. Se dit par allusion à une parabole de l'Évangile. | Le talent n'est ni l'esprit ni le génie, et ne saurait jamais tenir lieu de l'un ni de l'autre; aussi l'on peut avoir de grands talents pour certaines choses, et n'être qu'un sot en tout le reste; c'est ce qui a lieu fort souvent.

TALI, s. m. Nom donné, chez les Indiens, à un bijou que le mari attache au cou de sa femme dans la cérémonie du mariage.

TALIGALE, s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, à fleurs complètes, monopétalées. Les deux espèces, la *taligale champêtre* et la *taligale pourprée*, croissent en Amérique.

TALIN, s. m. Bot. Genre de la famille des portulacées, renfermant plusieurs espèces d'Amérique et d'Afrique, très-voisines des pourpiers. Elles sont en général rafraîchissantes et antiscorbutiques. Quelques-unes sont employées comme assaisonnement. Les espèces les plus connues sont le *talin triangulaire* et le *talin fruticqueux*.

TALION, s. m. (du lat. *talis*, tel). Loi par laquelle on applique au coupable la même peine, le même dommage qu'il a fait subir à autrui; punition ou peine prononcée par cette loi. Le traitement du *talion* est la vengeance naturelle, et il semble que l'on ne puisse taxer la justice d'être trop rigoureuse lorsqu'elle traite le coupable de la même manière qu'il a traité les autres, et que ce soit un moyen plus sûr pour contenir les malfaiteurs. Cependant les jurisconsultes les plus sages ont toujours regardé la loi du *talion* comme une loi barbare, et aujourd'hui elle est à peu près bannie des codes européens. Grotius prétendait qu'elle ne devait avoir lieu ni entre particuliers ni d'un peuple à l'autre. Il tirait sa décision de ces belles paroles d'Aristide : « N'est-il pas absurde d'imiter ce que l'on condamne en autrui comme une mauvaise action. » Néanmoins cette loi barbare a son fondement dans la Bible. Moïse prétend que Dieu lui-même l'inspire aux hommes, et elle se trouve exprimée d'une manière énergique dans l'*Exode* et le *Deutéronome* : « Ame pour âme, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. » Cette loi atroce avait le grave inconvénient de favoriser les vengeances particulières. Aussi la secte des esséniens la réprouvait-elle hautement, et quand Jésus donna ses enseignements au peuple, c'est surtout contre cette loi qu'il avait en vue de réagir lorsqu'il disait : « Vous avez entendu que l'on vous a dit œil pour œil, dent pour dent; moi je vous dis de ne point opposer le mal au mal; si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, tendez-lui la joue gauche. » Les représailles, et la peine de mort prononcée contre ceux qui tuent, peuvent être considérées comme étant encore une application de la loi du *talion*.

TALISIER, s. m. Bot. Genre de la famille des saponacées. Ce sont des arbres des forêts de la Guiane, à feuilles alternes, pinnées avec impaire, à folioles nombreuses, alternes, entières, ovales, et terminées par une longue pointe; à fleurs roses disposées en panicules axillaires ou terminaux.

TALISMAN, s. m. (de l'arabe *thilsam*, consécration). Figures magiques gravées en conséquence de certaines observations superstitieuses sur les caractères et configurations du ciel et des corps célestes auxquels les astrologues, les alchimistes et autres charlatans attribuaient des effets merveilleux. Avoir, porter un *talisman*. Croire aux *talismans*. Moi je guéris par des paroles, par des sons, par des lettres, par des *talismans* et par des ani-

maux constellés. (Molière.) Le magicien fit un *talisman* composé des plus puissants caractères de la cabale. (Le Sage). Le fameux *talisman* de Catherine de Médicis existe encore. (Voltaire.) | Tout ce qui opère un effet subit, merveilleux, extraordinaire. Les mots liberté, honneur, patrie, sont des *talismans* qui de tout temps ont enfanté et enfanteront des prodiges en France. (Boiste.) | L'usage des *talismans* appartient à tous les peuples, et leur origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Les Chaldéens, les Babyloniens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains connaissaient les *talismans*, et avaient la plus grande foi dans leurs vertus. | Les magnétiseurs adoptent encore la croyance aux influences de *talismans* composés de certaines matières, retenant pour un temps fort long les émanations vitales ou le fluide magnétique dont ils sont imprégnés. Dans ce cas, le *talisman* serait une sorte de conducteur électrique d'un fluide bienfaisant. Les objets, bijoux, chaînes, bracelets ou autres, ayant appartenu à des personnes aimées, peuvent être également considérés comme de véritables *talismans*, soit en vertu de la même loi mystérieuse, soit en raison du souvenir qu'ils rappellent et qui peuvent influencer favorablement la conduite, la manière d'être de ceux qui les portent. Nous ne cherchons pas à combattre cette pieuse croyance à laquelle les âmes sensibles se laissent aller si volontiers, et que nous partageons nous-mêmes, ayant la ferme conviction que les esprits de ceux qui ont quitté la forme humaine et qui nous ont aimés continuent à vivre près de nous, qu'ils nous aiment encore, influent sur nos déterminations et nous protègent.

TALISMANIQUE, adj. Qui a rapport aux talismans. Voilà des bagues, des bijoux *talismaniques*.

TALLE, s. f. (du gr. θάλλω, je pousse des branches). Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied et que l'on en sépare si elle est trop vigoureuse. Planter des *talles*. Choisir une *talle*. | Ensemble des pousses qui, dans les graminées, entourent la tige principale.

TALLER, v. n. Pousser une ou plusieurs talles. Ces blés *tallent* beaucoup.

TALLEYRAND (CHARLES-MAURICE DE). Célèbre diplomate, né à Paris en 1754, mort en 1838. Il entra jeune dans les ordres, et ne s'était fait remarquer dans la carrière ecclésiastique que par des scandales éclatants, lorsqu'en 1788 il fut nommé évêque d'Autun. Le clergé d'Autun l'élut député aux États généraux. Il fut un des premiers membres de son ordre à se réunir au tiers état. La part qu'il prit dès lors aux travaux de l'Assemblée fut très-considérable. Il proposa d'accorder les droits de citoyen actif à tous les habitants du territoire sans exception, même pour les Israélites. Il s'occupa surtout de différents projets de finance. On lui doit la création des fameux billets d'État. Il insista sur l'utilité, sur la convenance même de la confiscation et de la vente des biens du clergé. En juin 1790, il présenta le projet de décret sur l'uniformité des poids et mesures. Ce fut lui qui officia à la fête de la Fédération, le 14 juillet. En 1791, il sacra les nouveaux évêques élus en vertu de la constitution civile du clergé; ce qui lui attira, de la part du pape Pie VI, un monitoire d'excommunication. Après la session, il fut envoyé en Angleterre avec la mission de travailler au maintien de la paix entre les deux peuples. Au commencement de 1794, il reçut l'ordre de partir. Au lieu de rentrer en France, il se rendit aux États-Unis. Le Comité de sûreté générale le comprit dans la liste des émigrés, et porta contre lui un décret d'accusation. Ce décret fut rapporté, le 4 septembre 1795, sur la motion de Chénier; Talleyrand put reparaître sur cette scène politique où il a joué tant de rôles et endossé tant de costumes. Il fut nommé ministre des affaires étrangères; en cette qualité, il dirigea les négociations qui amenèrent le traité de paix entre la République et les États-Unis. Il donna sa démission le 20 juillet 1799. Après la chute du Directoire, dans lequel Sièyes et Carnot l'empêchèrent énergiquement de prendre place, il fut rappelé au ministère. En mars 1802, le traité d'Amiens fut principalement son ouvrage. Lors de la restauration des titres de noblesse, il reçut de Napoléon celui de prince de Bénévent, outre la dignité de grand-chambellan. On n'a jamais bien connu les causes de sa disgrâce en 1808; on croit qu'il désapprouva fortement l'invasion en Espagne. Il eut pourtant une grande part à certaines négociations. Il garda contre Napoléon un ressentiment implacable. En 1814, après les désastres de la campagne de France, Talleyrand négocia avec les ministres de Russie et d'Autriche le retour des Bourbons. Ce fut lui qui entrava le plus la résistance des Parisiens, et qui contribua principalement à l'occupation de la capitale par les alliés. Alexandre lui fit le triste honneur d'habiter son hôtel. C'est encore à son instigation que le sénat déclara la déchéance de Napoléon et de sa famille. Un marquis de Maubreuil, chef d'un complot ayant pour but d'assassiner Napoléon, a constamment affirmé que Talleyrand avait donné son adhésion à cet acte. L'œuvre de la Restauration une fois consommée, le portefeuille des affaires étrangères et la pairie en furent la récompense. Représentant de Louis XVIII au congrès de Vienne, il se montra fort peu préoccupé des intérêts de la France. Dans les Cent-Jours, il contribua de toutes ses forces à amener sur la France les malheurs d'une seconde invasion. Au retour des Bourbons, il eut le ministère des affaires étrangères et le titre de président du conseil des ministres. Mais ses antécédents le rendaient suspect au parti royaliste; il ne tarda pas à être évincé. Depuis il resta complètement étranger aux conseils de Louis XVIII et de Charles X. En 1830, Louis-Philippe, qui ne s'était, dit-on, décidé à accepter la couronne qu'après lui avoir demandé avis, lui confia l'ambassade de Londres, où le vieux ministre alla inaugurer le système de la paix à tout prix. Du simple exposé des faits qui précèdent, on peut conclure que ce personnage est, à coup sûr, l'un des plus méprisables qui aient paru sur la scène politique dans la période qui embrasse la fin du XVIIIe et le commencement du XIXe siècle, époque si féconde en lâchetés et en abominables félonies.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT). Homme politique, né à Paris en 1769, mort en 1820. Il était fils d'un domestique de grande maison. Le maître de son père, le marquis de Bercy, lui fit donner quelque éducation et le plaça chez un procureur. Il avait vingt ans à peine lors de la prise de la Bastille. Il s'attacha en qualité de secrétaire à un membre de l'Assemblée constituante. Il fonda, au faubourg Saint-Antoine, la *Société fraternelle*, et attira sur lui l'attention des chefs de parti et particulièrement de Danton. Il contribua avec ce dernier au succès de la journée du 10 août et paya de sa personne au moment du danger. La part qu'il prit aux journées de septembre ne fut pas moindre : il en dirigea l'exécution avec Marat. Le département de Seine-et-Oise le nomma l'un de ses députés à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans appel ni sursis. Dans la lutte entre les girondins et les montagnards, il se prononça contre les premiers et les attaqua avec violence. Il fut l'un des principaux meneurs des journées du 31 mai et du 2 juin. La Convention l'envoya à Bordeaux pour y rétablir le gouvernement révolutionnaire et y étouffer les derniers germes de l'insurrection girondine. Il proscrivit, emprisonna nombre de citoyens, et leva des contributions énormes dont il s'appropria la plus grande partie. Menacé d'une sévère enquête sur sa conduite par le comité de salut public, il songea à renverser Robespierre. Il se fit le chef des *membres gangrenés* de la Convention et prépara avec eux la conspiration qui éclata au 9 thermidor. A dater de cette époque, Tallien ne joua plus qu'un rôle subalterne. Membre du conseil des Cinq-Cents, il y passa presque inaperçu. Il en sortit pour suivre Bonaparte en Égypte. En 1805, il sollicita un emploi et fut nommé consul à Alicante. | *Tallien* (Thérèse Cabarrus, femme). Femme célèbre par sa beauté, son esprit et sa générosité, était fille du banquier espagnol Cabarrus, et naquit en Espagne vers 1775. Elle fut élevée à Bordeaux et mariée à l'âge de quatorze ans à Fontenay, conseiller au parlement de Bordeaux. Elle embrassa d'abord les principes de la Révolution; bientôt elle s'effraya de ses tendances et voulut passer en Espagne; mais elle fut arrêtée et conduite devant le proconsul Tallien, à qui elle inspira une violente passion qu'elle partagea bientôt elle-même. Elle usa de son ascendant sur Tallien pour arracher à l'échafaud une foule de victimes. Quand Tallien fut rappelé, Mme Fontenay fut arrêtée et jetée en prison. On croit que c'est pour la sauver que Tallien organisa et hâta le 9 thermidor. C'est peu de temps après cet événement qu'elle épousa Tallien. Alors entourée d'hommages, recherchée pour sa beauté et son esprit, elle devint la reine de cette société étrange, blasée et caduque à sa naissance, qui succéda à la mâle génération de 93. Elle partagea toutes les erreurs de cette époque, porta avec grâce la tunique et les sandales romaines et donna des fêtes magnifiques. Mais bientôt la popularité de son mari décroissant, l'affection de Mme Tallien suivit la même pente et finit par un divorce. En 1805, elle épousa le comte de Caraman, depuis prince de Chimay. Elle est morte en 1831, au château de Ménars, près de Blois. On cite les aventures de Mme Tallien.

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH). Le plus grand des acteurs tragiques dont s'honore la France. Né à Paris en 1763, mort en 1826.

TALMOUSE, s. f. (du lat. *tabula*, tablette, rouleau, et *musa*, dont nous avons fait *mouse*, pour désigner une espèce de bouillie). Sorte de pâtisserie boursouflée faite avec de la farine, de la crème, des œufs, du beurre et du sucre. Manger des *talmousses*.

TALMUD, s. m. (mot hébreu, qui signifie *rituel*). Livre qui renferme tout le corps du droit religieux et civil des Juifs, les règlements de toutes les cérémonies de leur culte, les préceptes qu'ils doivent suivre et leurs usages particuliers. | *Talmud de Jérusalem*, Talmud composé dans le IIIe siècle de notre ère. Il est devenu inintelligible pour les Juifs eux-mêmes, et n'est plus en usage. | *Talmud de Babylone* ou simplement *Talmud*, Celui qui ne fut achevé que vers le milieu du VIe siècle et qui est le plus important. Celui-ci se divise en deux parties : la *Mischna*, qui contient le texte, et la *Gémara* (ou le Complément) qui est une sorte de *glose* ou de commentaire. La *Mischna* est écrite en hébreu rabbinique assez pur; la *Gémara*, en hébreu mêlé de chaldéen. Le style du *Talmud* est fort obscur; on trouve dans ce livre une foule de fables invraisemblables, de légendes ridicules et obscènes.

TALMUDIQUE, adj. Qui appartient au Talmud, qui a pour objet les préceptes de ce livre. Livre *talmudique*. Les livres *talmudiques*.

TALMUDISTE, s. (rad. *talmud*). Celui, celle qui est attaché aux préceptes du Talmud, qui les enseigne. Un savant *talmudiste*.

TALOCHE, s. f. (du vieux franç. *taler*, meurtrir). Fam. Coup donné sur la tête avec la main. Recevoir une *taloche*. Il lui a donné quelques *taloches*. Il est familier. | Planche mince, de forme triangulaire, munie d'un manche sur l'une de ses faces, avec laquelle les maçons étendent le plâtre frais, pour former un plafond ou un enduit.

TALON, s. m. (du lat. *talus*, même signif.). Anat. Partie postérieure et inférieure du pied, formée par l'os calcanéum. Se blesser au *talon*. Avoir le *talon* écorché. Achille était invulnérable excepté au *talon*. Il le fit donc asseoir sur ses *talons*, les jambes croisées comme un tailleur, suivant l'usage du pays. (Bern. de Saint-Pierre.) Jacques s'élança avec violence contre ces faibles planches; d'un coup de *talon* en jeta deux dehors, et passa par l'espace qu'elles avaient laissé. (A. de Vigny.) | Saillie postérieure du tarse dans les mammifères et les oiseaux. Le *talon* d'un cerf. Le *talon* d'un coq. | Dans le sabot des animaux ongulés, le point où la paroi se replie postérieurement pour se porter en dedans. Cheval bas de *talon*. Cheval qui a les *talons* hauts. | Par extens. Partie de la chaussure où pose le derrière du pied. *Talon* de soulier. *Talon* de botte. *Talon* haut. *Talon* bas. *Talon* rouge. Remettre des *talons* à des souliers. Oh! plutôt que de faire dire cela, lapidons le proscrit; mettons-lui notre *talon* sur la figure; achevons-le! (G. Sand.) | Fig. et fam. *Talon rouge*, Nom qu'on donnait autrefois à un homme de la cour, à un seigneur qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse. | *Donner du talon à un âne, à un cheval*, etc., Lui donner des coups de talon pour le faire avancer, courir. | Fig. et fam. *Marcher sur les talons de quelqu'un*, Le suivre de très-près. | Il signifie aussi Approcher beaucoup de quelqu'un par rapport à l'âge, à la fortune, aux mœurs, etc. Elle marche sur les *talons* de madame sa mère, et les deux font la paire. (Molière.) | *Il est toujours à mes talons, sur mes talons*, Il m'accompagne partout, il m'importune en me suivant toujours. | *Montrer les talons*, S'enfuir. | On dit dans ce sens : *Montrez-nous vos talons*, Allez-vous-en. | Fig. et fam. *Avoir des ailes au talon*, S'enfuir rapidement. On dit de même : *La peur lui a mis des ailes aux talons*. | Par analog. Partie inférieure et postérieure de certaines choses. | *Le talon d'une hallebarde, d'un espontoon, d'une pique*, Le fer qui garnit la partie inférieure de ces armes. | *Le talon d'une pipe*, La petite éminence laissée au bas du godet d'une pipe. | Portion inférieure d'une bouture coupée sur du vieux bois. | *Talon d'un fusil*, Partie du fusil qui entre dans le bois au-dessus de la poignée, et qui est percée pour donner passage à une des grandes vis de la platine. | Dans les coquilles bivalves, Partie la plus épaisse, qui forme un bec très-court au-dessus de la charnière. | Chez les insectes, Extrémité du tibia qui s'unit avec le tarse. | Renflement qui se trouve à la base de l'étui de l'aiguillon, chez les hyménoptères. | Tiers du tranchant d'une épée, voisin de la garde. | Au piquet et à quelques autres jeux de cartes, Ce qui reste de cartes après la distribution. Il manque une carte au *talon*. | *Talon de sou-*

che, Sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande, à l'endroit d'un registre à souche où doivent être coupés les feuillets dont on veut détacher une partie. | Archit. Sorte de moulure composée d'une partie convexe et d'une partie concave. On l'appelle *talon droit*, lorsque sa partie concave est en bas; *talon renversé*, lorsqu'elle est en haut. | Dernier morceau, reste d'une chose entamée. Le *talon* du fromage. Le *talon* du pain. | Mar. L'extrémité arrière de la quille d'un navire. | *Talon des varangues*, La partie qui repose sur la quille. | T. de manége. | Éperon qui se trouve au talon du cavalier. | *Cheval qui est bien dans les talons*, Qui est sensible à l'éperon. | *Serrer les talons, pincer des deux talons*. Appuyer deux coups d'éperon à son cheval. | Techn. Dans les instruments à cordes, Partie du manche qui est collée sur le tasseau. | Dans une horloge, Partie de la potence qui soutient la verge du balancier.

TALONNER, v. a. (rad. *talon*). Fam. Poursuivre de près. *Talonner* les ennemis. | Importuner, presser vivement. Les créanciers ont l'habitude de *talonner* leurs débiteurs. | Fig. Déjà vieux, souffrant, sans ami, sans appui, sans consolation, sans ressource, voilà la pauvreté prête à me *talonner*. (J. J. Rousseau.) | V. n. Toucher le fond de la mer avec le talon d'un navire et par secousses. Le bâtiment *talonnait*, et plusieurs voies d'eau s'étaient déclarées

TALONNIER, s. m. Mar. Pièce de bois qui s'applique sous le milieu d'une varangue qui ne fournit pas de quoi former son talon ou support.

TALONNIÈRE, s. f. (rad. *talon*). Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutaient à leurs sandales, l'hiver, pour protéger le talon. | Mar. Partie inférieure du gouvernail d'un navire, coupée en onglet pour ne pas porter sur la saillie que fait la quille au delà de l'étambot. | Au plur. Aile que Mercure avait au talon.

TALQUEUX, EUSE, adj. (rad. *talc*). Qui est formé de talc. Terrains *talqueux*.

TALUS, s. m. (pron. *talu*; du lat. *talus*, même sens). Pente que l'on donne à la surface verticale d'un terrain, d'une construction. Fossé en *talus*. | Le terrain même qui est en pente, en talus. Un *talus* revêtu de gazon. Les *talus* étaient couverts de violettes.

TALUTAGE, s. m. (rad. *talus*). Action de taluter, état de ce qui est taluté. Le *talutage* d'un mur.

TALUTER, v. a. (rad. *talus*). Construire ou mettre en talus. *Taluter* un mur. *Taluter* un fossé. *Taluter* les bords d'un étang.

TAMANOIR, s. m. Zool. Espèce du genre fourmilier, de l'Amérique méridionale, caractérisée par quatre ongles aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière, et par une queue longue, lâche, poilue et non prenante. Le *tamanoir* est long de 1m 30 à 1m 40 depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue. C'est un grand destructeur de *fourmis*.

TAMARIN, s. m. Fruit du tamarinier. C'est une gousse oblongue, un peu comprimée, obtuse, gibbeuse, ayant une double écorce ou enveloppe, l'extérieure sèche et fragile.

TAMARINIER, s. m. Bot. Bel arbre de la famille des légumineuses, croît naturellement dans

Tamarinier.

l'Inde, au Sénégal, en Égypte, en Arabie, aux Antilles et dans le continent américain. Cet arbre a un beau port. Il s'élève ordinairement de dix à douze mètres; son tronc, revêtu d'une écorce brune et gercée, acquiert une grosseur considérable.

TAMARISC, s. m. Bot. Genre type de la famille des *tamaricacées*, détachée de celle des portulacées, renferme une douzaine d'espèces d'arbrisseaux dont les plus importants sont le *tamarisc* de France et le *tamarisc* d'Allemagne. Une avenue plantée de *tamariscs*. On dit aussi *tamaris* et *tamarix*.

TAMATAVE. Géogr. Ville et port de Madagascar sur la côte E. de l'île; environ 20,000 habitants. Elle fut prise par les Français en 1829.

TAMAULIPAS. Géogr. Un des États du Mexique, entre ceux de San-Luis de Potosi, de Nouveau-Léon, de Cohahuila et le golfe du Mexique; 740 kilom. de long sur une largeur qui varie de 64 à 172; environ 100,000 habitants; capitale, Victoria. Autres villes : Tampicos de Tamaulipas, Nouveau-Santander, etc.

TAMBOUR, s. m. (de l'espagn. *tambor*, dérivé de l'arabe *altamboor*). Caisse cylindrique dont les deux fonds sont des peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec des baguettes pour assembler les troupes, pour les exciter au combat, etc. Marcher au son des *tambours*. | *Battre du tambour*, Tirer des sons du tambour. | *Battre le tambour*, Donner un signal avec le tambour. | *Le tambour bat*, Il se fait entendre. | *Le tambour appelle*, On bat le tambour pour rassembler les soldats, pour leur faire prendre les armes. | *Gros tambour*, Se dit, quelquefois, de la grosse caisse. | *Tambour roulant*,

Tambour sous Louis XV.

Caisse roulante. | *Tambour de Provence*, Le tambourin. | *Tambour de basque*, Petit tambour à un seul fond, dont la caisse, qui n'a que quelques centimètres de hauteur, est entourée de grelots et de plaques de cuivre mobiles. On en joue avec le bout des doigts et en l'agitant. Jouer du *tambour de basque*. Danser aux sons du *tambour de basque*. | Figur. et famil. *Mener quelqu'un tambour battant*, Le mener rudement, ou remporter sur lui plusieurs avantages consécutifs au jeu, dans une affaire, dans une discussion. | *Avoir le ventre tendu comme un tambour*, Avoir le ventre enflé ou tendu à force d'avoir mangé. | Prov. et fig. *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour*, Le bien mal acquis se dissipe facilement. | Par extens. Celui qui bat du tambour. Le *tambour* d'un régiment. | *Tambour-major*, Chef des tambours, celui qui les commande et dirige leur instruction; il a le grade de sergent-major et porte un costume fort riche. | *Tambour-maître* ou *caporal-tambour*, Celui qui est chargé, sous la surveillance du tambour major, de l'instruction, de la police et de la discipline des tambours. Il y a un *tambour-maître* par bataillon. | Anat. Membrane qui termine le conduit auditif. On le nomme aussi *tympan*. | Archit. *Tambour d'un escalier*, Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le noyau d'un escalier à vis. | *Tambour d'une colonne*, Pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne. | Se dit aussi quelquefois de la cloche du chapiteau corinthien. | Petite enceinte de menuiserie, avec une ou plusieurs portes, que l'on place aux principales entrées d'un édifice, d'une salle, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. *Tambour* vitré. Les *tambours* d'un café. | Ustensile de bois ou d'osier, au milieu duquel on place un réchaud de charbon allumé, pour chauffer ou sécher du linge. | Retranchement qui couvre la porte d'une ville, l'entrée d'un ouvrage. | Assemblage de plusieurs planches clouées en forme de coffre carré, pour couvrir la tête du gouvernail d'un navire, et le préserver des coups de mer. | Compartiment de planches qui entoure trois faces d'une écoutille, en laissant un passage dans la cale, du côté qui se trouve ouvert. | Coffre de plomb établi dans un bassin pour rassembler l'eau destinée à plusieurs jets. | Tuyau triangulaire de différente grosseur aux deux bouts, qui sert à joindre un tuyau d'un diamètre assez grand à un autre d'un diamètre plus petit. | Espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont deux leviers, pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids. | Toute roue creuse. | Pièce cylindrique d'une serrure. | Machine à pétrir l'argile. | Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. | Boîte ronde qui contient le grand ressort d'une montre. | Tamis de crin ou de soie dont les confiseurs se servent pour passer le sucre en poudre. | Cylindre rembourré pour faire et raccommoder la dentelle. | Instrument de forme circulaire sur lequel on tend une étoffe pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. Broderie au *tambour*. La jeune fille brodait au *tambour*.

TAMBOURIN, s. m. (rad. *tambour*). Espèce de tambour long et étroit, sur lequel on frappe avec une seule baguette, et que l'on accompagne ordinairement avec une petite flûte. Jouer du *tambourin*. Danser au son du *tambourin*. Le *tambourin* est très-usité en Provence. Derrière venaient les joueurs de *tambourin*. (Amyot.) | Par extens. Celui qui joue du tambourin. Il y avait trois joueurs de flûte et deux *tambourins*. | *Tambourin chinois*, Instrument monté de dix cordes d'acier, sur lesquelles on frappe avec une baguette. | Dans les fabriques de soie, Machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier. | Perle ronde d'un côté et plate de l'autre.

TAMBOURINAGE, s. m. Action de tambouriner. Le *tambourinage* de ces enfants est fatigant.

TAMBOURINER, v. n. (rad. *tambour*). Battre le tambour ou le tambourin. Chaque matin, ils viennent *tambouriner* sous mes fenêtres. Cet enfant ne fait que *tambouriner*. | V. a. Réclamer au son du tambour un objet perdu ou volé. *Tambouriner* un porte-feuille, un chien, etc. | Figur. et fam. Préconiser, vanter avec éclat une chose ou une personne. *Tambouriner* un livre. *Tambouriner* un auteur. On *tambourinait* la jeune actrice dans les journaux.

TAMBOURINEUR, EUSE, s. Fam. Celui, celle qui tambourine. Un *tambourineur*.

TAMBOV. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Tambov; 25,000 habitants. Évêché. École de cadets et de filles nobles. | *Le gouvernement de Tambov*, entre ceux de Vladimir, de Nijnéi-Novogorod, de Penza, de Saratov et de Riazan; 420 kilom. sur 312, et 1,670,000 habitants.

TAMERLAN (*Timour le Boiteux*). Célèbre conquérant tatare, né en 1335, dans la province de Kech, dont son père était émir. Il appartenait à la dynastie des Genghiskanides. Sa valeur, reconnue de tous les émirs mongols, le porta au trône du Zagatai, en 1370. Il avait alors trente-cinq ans. De ce moment commença cette carrière de conquêtes et de victoires qui remplirent l'Europe et l'Asie de la terreur de son nom. Il conquit d'abord la Perse, où il fit égorger 70,000 habitants d'Ispahan; il ravagea l'Arabie et la Géorgie, soumit l'Arménie et la Mésopotanie, pénétra en Russie et en Pologne, dévasta ces deux pays et revint en Perse avec un immense butin et des milliers d'esclaves. En 1400, il attaqua Bajazet Ier, sultan des Turcs, qui fut vaincu et fait prisonnier à la bataille d'Ancyre, gagnée le 28 juillet 1402. De retour à Samarcande, après avoir réduit Nicée en cendres, Tamerlan se disposait à conquérir la Chine, lorsqu'il mourut dans le Turkestan, le 1er avril 1405, à l'âge de soixante et onze ans. « Au nom de Tamerlan, dit Voltaire, on s'imagine un barbare approchant de la brute. Cependant, il est certain qu'il n'y a jamais de conquérant parmi les princes, ni de grandes fortunes chez les particuliers, sans cette espèce de mérite dont le succès est la récompense. Tamerlan devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né sans État, il subjugua autant de pays qu'Alexandre, et presque autant que Gengis. » L'événement le plus considérable de la vie de Tamerlan est sa victoire sur Bajazet. Il est important de s'y arrêter. On sait que Bajazet faisait trembler l'Europe et qu'il assiégeait Constantinople pendant que Tamerlan ravageait l'Asie. L'empereur grec, ne sachant comment se sauver des Turcs, et n'ob-

tenant aucun secours des chrétiens, s'adresse enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans que Bajazet avait dépossédés imploraient en même temps son secours. Il descendit donc dans l'Asie-Mineure, appelé par les musulmans et les chrétiens. Il somme Bajazet d'abandonner le siége de Constantinople et de rendre justice aux mahométans dépossédés. Bajazet reçoit ces propositions avec colère et mépris. Tamerlan lui déclare la guerre et marche à lui. Bajazet lève le siége de Constantinople et livre entre Césarée et Ancyre cette grande bataille, où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. Il fallait que les troupes de Tamerlan fussent bien disciplinées, puisque, après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français et tant de nations belliqueuses. Bajazet vit son fils Mustapha tué en combattant auprès de lui, et tomba captif entre les mains de son vainqueur avec un autre de ses fils nommé Musa. Les Turcs disent que Tamerlan enferma Bajazet dans une cage de fer, et qu'il se faisait verser à boire par la femme de ce prince à demi nue. « Il est difficile de concilier, dit encore Voltaire, la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de Bajazet avec la générosité que les Turcs attribuent à Tamerlan. Ils prétendent que ce vainqueur déclara sultan, dans Bruse, Musa, fils de Bajazet, et qu'il lui dit : « Reçois l'héritage de ton père ; une âme royale sait conquérir des royaumes et les rendre. » Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Je ne crois pas d'ailleurs que Tamerlan fût d'un naturel plus violent qu'Alexandre. »

TAMINIER, s. m. Bot. Genre de la famille des dioscorées. On compte trois espèces de taminier ; une seule est intéressante, c'est le *taminier commun*, connu vulgairement sous le nom de *racine vierge* ou de *sceau de Notre-Dame*. Nous traversâmes une forêt de *taminiers*. | On écrit aussi *tamier*.

TAMIS, s. m. (du franç. *étamine*, étoffe dont on fait des tamis). Sorte de sas tendu sur un cadre ovale, rond ou carré, qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses. Gros *tamis*. *Tamis* fin. Passer au *tamis*. | Fig. et famil. *Passer par le tamis*, Être examiné sévèrement sur sa conduite, sur son savoir, sur ses aptitudes. | Mus. Morceau de bois percé d'un grand nombre de trous qui porte et maintient les tuyaux dans l'orgue.

TAMISAGE, s. m. Action de tamiser ; ce qu'on a tamisé. Le *tamisage* du plâtre.

TAMISE. (*Tamesis* des anciens, *Thames* en anglais). Géogr. Rivière d'Angleterre, se forme de la réunion de plusieurs ruisseaux, à Lechlade, dans le comté de Berks, prend là le nom d'*Isis*, sépare les comtés d'Oxford, Buckingham, Middlesex, Essex, de ceux de Berks, Surrey, Kent, reçoit à Oxford la Charwel, à Dorchester la Thames, dont elle conserve le nom ; baigne Reading, Windsor, Staines, Kingston, Brendford, Richemond, sépare Londres en deux parties, arrose encore Greenwich, Woolwich, Sheerness, Margate, et va tomber dans la mer du Nord par un large estuaire. Son cours, qui se dirige généralement de l'O. à l'E., est de 400 kilom. environ. Les grands navires de guerre remontent la Tamise jusqu'à Deptford, un peu au-dessous de Londres ; les navires marchands de 800 tonneaux vont jusqu'à Londres.

TAMISER, v. a. (rad. *tamis*). Passer au tamis. *Tamiser* du plâtre. *Tamiser* de la farine.

TAMISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tamise chez un confiseur, un parfumeur.

TAMPICO. Géogr. Ville et port du Mexique (Tamaulipas), à l'embouchure du Tampico ; 10,000 habitants. Ville assez commerçante ; c'est le principal port du Mexique sur la côte orientale.

TAMPON, s. m. (de l'espag. *tapar*, boucher). Morceau de bois qui sert à boucher une ouverture, un tuyau, une cruche. *Tampon* de bois. *Tampon* de liége. Boucher avec un *tampon*. | Bouchon fait avec du linge ou du papier. Faire un *tampon* de papier, de linge, de chiffon. | Bouchon de charpie, d'amadou, dont on se sert pour arrêter une hémorrhagie. On dit aussi *bourdonnet*. | Plaque de pierre, de bois ou de fonte, ajoutée dans une feuillure pour fermer un orifice horizontal. | Grosse cheville de bois que l'on met dans les cloisons, entre les solives des planchers, pour soutenir la maçonnerie. | Plaque de fer, de cuivre ou de bois, servant à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un navire peut recevoir dans un combat. | Rouleau avec lequel les imprimeurs en taille-douce appliquent l'encre sur la planche gravée. | Oreilles de fer qui sont scellées dans une pierre et dans lesquelles tourne le fuseau ou axe de la meule des cloutiers d'épingles.

TAMPONNEMENT, s. m. (pron. *tanponeman*). Action de tamponner. On dit aussi *tamponnage*. Le *tamponnement* d'une barrique, d'une voie d'eau.

TAMPONNER, v. a. (rad. *tampon*). Boucher avec un tampon. *Tamponner* une fuite d'eau. *Tamponner* une cruche. | Introduire des bourdonnets, ou tampons de charpie, dans une cavité naturelle, dans une plaie, pour arrêter, pour étancher le sang.

TAM-TAM, s. m. (mot onomatopéique). Instrument de percussion originaire de la Chine et de l'Inde. Les danseurs s'évertuaient aux sons du *tam-tam*.

TAN, s. m. (du lat. *tannum*). Écorce de chêne broyée avec laquelle on prépare les cuirs. Elle leur ôte toute humidité, et rend leur tissu plus fort et plus compacte. Fosse à *tan*. Moulin à *tan*. | Par extens., Se dit de diverses écorces qui, pilées ou moulues comme celles du chêne, peuvent servir au même usage, à raison de la quantité de tannin qu'elles contiennent. Le tan nouveau est le plus estimé, car, lorsqu'il est vieux, il perd une partie des qualités qui le rendent propre à condenser ou à boucher les pores du cuir.

TANAÏS. Géogr. anc. Nom d'un fleuve de la Russie chez les anciens. C'est le *Don*. V. DON.

TANAISIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant une vingtaine d'espèces à feuilles alternes simples ou [illegible]ées et à fleurs jaunes disposées en corymbes terminaux. La *tanaisie vulgaire* est vivace et se trouve dans les bois un peu humides, dans les haies, autour des villages. On l'appelle vulgairement *herbe aux vers*, à cause de ses propriétés vermifuges.

TANANARIVE. Géogr. Ville de l'île de Madagascar, vers le centre, capitale du royaume des Ovas ; 50,000 habitants. La ville se compose de cases disséminées au milieu d'arbres et offre un aspect pittoresque.

TANCER, v. a. (du lat. *tangere*, toucher. On met une cédille sous le *c* devant *a* et *o*. *Je tançais, nous tançons*, etc.) Réprimander fortement. On l'a *tancé* vertement. Après *avoir tancé* le page étourdi, il lui demanda la lettre qu'il disait avoir à remettre à Cinq-Mars. (Vigny.)

TANCHE, s. f. (du lat. *tinca*, même sens). Ichthyol. Genre de la famille des cyprinoïdes, ayant pour caractères : nageoires dorsale et anale courtes, sans aiguillons, des barbillons et des écailles très-petites. On nous servit un plat de *tanches*.

TANCRÈDE. Prince sicilien, célèbre dans l'histoire des croisades, était neveu de Robert Guiscard et cousin de Bohémond de Tarente. Il fit partie de la première croisade, battit les Grecs au passage du Vardari, eut grande part à la prise de Tarse, qu'il disputa ensuite à Baudoin les armes à la main ; se signala au siége de Jérusalem, plaça le premier son étendard sur les murs de cette ville, et fonda la principauté de Galilée (1099). Il mourut à Antioche en 1112. Tancrède est un des héros les plus brillants, mais aussi les plus flattés de la *Jérusalem délivrée*.

TANDIS, adv. (du lat. *tamdiù*, formé de *tam*, si, autant, *dies*, jour). Il s'emploie suivi de *que*, et signifie Pendant le temps que. Aimons, *tandis* qu'il en est encore temps. *Tandis* que nous parlons, la mort est en ces lieux. (Voltaire.) | Il sert aussi à marquer une opposition, un contraste. Moi, pauvre, inconnu, souffrant, je n'ai pu être ni plaint ni aimé, *tandis* que d'autres, glorieux, riches et forts, l'ont été toute leur vie. (F. Perrin.)

TANGAGE, s. m. Mar. Balancement d'un navire de l'avant à l'arrière et de l'arrière à l'avant alternativement. Un fort *tangage*. Le *tangage* et le roulis. Les passagers souffraient beaucoup du *tangage* du navire.

TANGARA, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, comprenant de nombreuses espèces d'oiseaux d'Amérique qui ont de l'analogie avec nos bruants.

TANGENCE, s. f. (pron. *tanjanse* ; du lat. *tangere*, toucher). Géom. Synonyme de *Contact*. Le point de *tangence* est le point où deux lignes, deux surfaces se touchent sans se couper.

TANGENT, ENTE, adj. (pron. *tanjan, ante* ; du lat. *tangens, entis*, qui touche ; fait de *tangere*, toucher). Géom. Qui touche une ligne ou une surface en un seul point. Tracer un cercle *tangent* à trois cercles donnés. | S. f. Ligne droite qui touche une courbe ou quelqu'un de ses points sans la couper dans ce point. Tirer une *tangente*. Mener une *tangente* à une courbe. Méthode des *tangentes*.

TANGER (anciennement *Tingis*). Géogr. Ville et port de l'empire de Maroc (royaume de Fez), sur une hauteur près la baie de Tanger, à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar ; 10,000 habitants. Fort, batterie ; grand château délabré ; bel extérieur, mais rues étroites et sales. Commerce assez important. | Cette ville, nommée Tingis chez les Romains, était la capitale de la Mauritanie Tingitane. Les habitants de Tanger sont fort industrieux.

TANGHIN, s. m. Bot. Arbre de Madagascar, de la famille des apocynées, dont le fruit est une drupe uniloculaire monosperme, du volume d'un œuf.

TANGIBILITÉ, s. f. (du lat. *tangibilitas*, même signif.). Qualité de ce qui est tangible, tactile.

TANGIBLE, adj. (du lat. *tangibilis*, fait de *tangere*, toucher). Qui peut être soumis au sens du toucher, être distingué par le tact. Autre chose est, par rapport à nous, l'objet mensurable et *tangible*, autre chose est l'objet visible. (Voltaire.) Ce qu'il y a de visible et de *tangible* dans les corps s'appelle matière. Une apparition de mains *tangibles*.

TANGON, s. m. Mar. Espart placé de chaque côté du navire par le travers du mât de misaine.

TANGUE, s. f. Sable de mer léger et terreux que les riverains des côtes maritimes de la basse Normandie ramassent sur les terres basses de la mer pour l'engrais de leurs terres.

TANGUER, v. n. Mar. Se dit d'un navire qui éprouve le balancement du tangage. Ce navire *tangue* beaucoup. Les navires américains *tanguent* peu.

TANIÈRE, s. f. (de la basse latinité *tana*). Cavité dans la terre, dans le roc, où les bêtes sauvages se retirent. La *tanière* d'un ours. La *tanière* des lions. | Fig. Les cours sont les *tanières* des rois.

TANNAGE, s. m. Art, action de tanner les peaux ; résultat de cette action. Le *tannage* du cuir, des peaux. L'opération du *tannage*, qui consiste à combiner la matière animale de la peau avec le tannin, est très-longue et très-compliquée.

TANNANT, ANTE, adj. Fam. Ennuyeux, fatigant, qui est à charge. C'est un homme *tannant*.

TANNATE, s. m. Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison du tannin ou acide tannique avec les bases.

TANNE, s. f. Petites bulbes noires qui se forment dans les pores de la peau, particulièrement sur les ailes du nez, au front et au cou, et qui s'opposent au jeu libre de la transpiration quand elles s'y trouvent multipliées. Lorsqu'on les presse, on en fait sortir une matière blanche, plus ou moins dure, ayant la forme de petits vers.

TANNÉ, ÉE, part. Qui a été préparé avec le tan. Cuir bien *tanné*, mal *tanné*. | Dont la couleur se rapproche de celle du tan. Du drap *tanné*. | *Tannée*, s. f. Vieux tan, qui a déjà servi à préparer des peaux. On l'emploie comme engrais et surtout pour faire des mottes à brûler. Des montagnes de *tannée* s'élevaient dans la cour. Des mottes de *tannée*.

TANNER, v. a. (rad. *tan*). Préparer les cuirs avec le tan, c'est-à-dire combiner les principes gélatineux qu'ils contiennent avec les principes astringents du tan, de manière à les rendre plus solides, imperméables à l'eau, sans leur enlever leur souplesse. *Tanner* des cuirs. | Fam. Fatiguer, ennuyer, molester. Cet homme *tanne* tout le monde.

TANNERIE, s. f. (rad. *tanner*). Lieu où l'on tanne les cuirs ; profession du tanneur. *Tannerie* bien aérée. Voilà une magnifique *tannerie*.

TANNEUR, EUSE, s. (rad. *tanner*). Celui, celle qui tanne les cuirs, qui vend des peaux tannées. Les *tanneurs* de Paris sont presque tous dans le faubourg Saint-Marceau. | Adjectiv. Ouvrier *tanneur*.

TANNIN, s. m. (rad. *tan*). Chim. Substance particulière qui existe dans l'écorce des chênes, des bouleaux, la noix de galle et plusieurs autres végétaux. Le *tannin* a, en outre, des propriétés astringentes très-précieuses pour la thérapeutique.

TANNIQUE, adj. Qui a rapport au tannin. Acide *tannique*. Liqueur *tannique*.

TANT, adv. (du lat. *tantus*, si grand). Qui exprime une quantité indéfinie, un nombre indéterminé. On lui donne souvent pour corrélatif la conjonction *que*. Il a *tant* de complaisance. Il a *tant* de vertus, *tant* de qualités. Il a *tant* d'argent qu'il n'en sait pas le compte. *Tant* d'hommes ne seraient pas si insolents, si *tant* d'autres n'étaient pas si bêtes. (Boiste.) | Il se dit aussi de toute sorte de nombre qu'on n'exprime pas. On lui a donné cinquante et *tant* de francs. Il y aura *tant* pour vous et *tant* pour moi. Nous avons laissé *tant* pour la fille.

> *Tant* en argent et *tant* en cire,
> Et *tant* en d'autres menus coûts.
> (LA FONTAINE.)

| *Tous tant que nous sommes, tous tant que vous êtes*, Tout ce que nous sommes, tout ce que vous êtes de personnes. | Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, C'est l'intelligence du cultivateur qui fait valoir la terre. | A un tel excès, à tel point. Il ne faut pas *tant* se vanter. Vous vous croirez dans la Normandie, que vous aimez *tant*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Il s'emploie souvent dans ce dernier sens par forme d'exclamation. *Tant* ce monde est

crédule! *Tant* il est difficile d'être vertueux! *Tant* va la cruche à l'eau! | Sert à marquer une certaine relation, un certain rapport entre les choses. Ce n'est pas *tant* manque de bonne volonté que de force. | S'emploie souvent pour *autant*. Rien n'empêche *tant* d'être naturel que l'envie de le paraître. (La Rochefoucauld.) | *Tant que*, Aussi longtemps que. Les meilleures constitutions ne sont rien *tant qu'*elles ne sont qu'écrites. (Fiévée.) | Signifie Aussi loin que. *Tant que* la vue peut s'étendre. | *Tant* est mis pour *si* devant un simple adjectif, dans le style marotique. Ma *tant* douce amie. | *Tant soit peu*, loc. adv. Peu, très-peu. Attendez-moi *tant soit peu*. | *Tant plus que moins*, loc. adv. et fam. A peu près. | *Tant mieux*, loc. adv. dont on se sert pour exprimer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. Rien de nouveau dans l'État, *tant mieux* : moins de nouvelles, moins de malheurs, moins de sottises. (Voltaire.) | *Tant pis*, loc. adv. Exprime qu'une chose est fâcheuse, qu'on en est mécontent. Après cela, si vous ne vous rendez pas, *tant pis* pour vous. (Molière.) | *Tant pis* et *tant mieux* se disent aussi pour marquer que la chose dont il s'agit est indifférente, qu'on ne s'en soucie nullement. Il se fâchera, mais *tant pis*. | *Tant s'en faut que*, loc. fam. Bien loin que. | *Si tant est*, loc. fam. Supposé que cela soit. Sa mère en mourra de douleur, *si tant est* qu'elle en meure. (Mme de Sévigné.) | *Tant seulement*, Se dit, par plaisanterie, comme plus expressif que le mot *seulement*. J'arrive de cent pieds sous terre, pour vous ouïr *tant seulement*. (Voiture.)

TANTALE. Mythol. Roi de Sipyle, en Méonie (Lydie), fils de Tmole, fut père de Brontée, de Pélops et de Niobé. Tantale est surtout célèbre par le châtiment qu'il subit aux enfers. Mais une grande incertitude règne sur la cause de sa punition. 1° On dit qu'admis par Jupiter à la table des dieux, il osa révéler les secrets de l'Olympe; 2° qu'il vola le nectar et l'ambroisie à la table des dieux, et en fit part à ses amis; 3° d'autres soutiennent que, pour éprouver les dieux, il leur sacrifia son fils Pélops; 4° enfin, il en est qui prétendent qu'il vola un chien d'or qui gardait le temple de Jupiter, en Crète. Quoi qu'il en soit de son crime, il fut précipité par le père des dieux et des hommes dans le royaume des ombres : là, consumé d'une soif brûlante, il était au milieu d'un lac dont l'eau montait jusqu'à son menton, et s'abaissait quand il s'efforçait d'y plonger les lèvres; également dévoré par la faim, il était environné de beaux arbres d'où pendaient, sur sa tête, des fruits délicieux; mais toutes les fois que ce malheureux levait ses bras pour en cueillir, un vent jaloux les élevait jusqu'aux nues. (Homère.) | Fig. On dit que le pauvre, au milieu des richesses, éprouve le *supplice de Tantale*; il voit à sa portée tout ce qui pourrait satisfaire ses besoins les plus urgents, et il lui est interdit d'y porter la main.

TANTALE, s. m. Chim. Métal particulier qu'on n'a pas encore pu obtenir parfaitement pur. Il est d'un gris sombre; lorsqu'on le frotte sur une pierre dure, il laisse des traces métalliques qui ont le brillant et la couleur du fer; il est assez dur pour rayer le verre.

TANTALIQUE, adj. Chim. Qui appartient au tantale.

TANTALITE, s. m. Minéral d'une couleur noire ou d'un noir bleuâtre comme le fer, quelquefois tirant sur le rouge. Sa cassure est inégale, à gros grains, avec un éclat résineux ou métallique; ses fragments sont irréguliers, anguleux et opaques.

TANTE, s. f. La sœur du père ou de la mère. *Tante* paternelle. *Tante* maternelle. Être élevé par une *tante*. | *Grand'tante*, La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. Cette qualité est relative à celle de petit-neveu ou de petite-nièce.

TANTET, s. m. Fam. Donnez-moi un *tantet* de pain. Vous avez, ma chère enfant, un *tantet* de vanité. Avoir un *tantet* d'amour en tête. Peu usité aujourd'hui.

TANTINET, s. m. Fam. Une très-petite quantité. Je n'en veux qu'un *tantinet*. | Adverb. Il est un *tantinet* fâché. Vous êtes un *tantinet* ladre de votre naturel. (Dancourt.)

TANTÔT, adv. de temps. Dans peu de temps. Il s'emploie ordinairement au futur et en parlant de la journée où l'on est. Je le reverrai *tantôt*. | Il s'emploie aussi pour le passé, mais toujours en parlant de la même journée, et alors il signifie Il y a peu de temps. Je l'ai vu *tantôt*. Vous parliez *tantôt* d'un autre style. (Molière). | Fam. *A tantôt*, Se dit pour exprimer qu'on se reverra dans la même journée. Je suis forcé de partir, mais *à tantôt*. | *Tantôt* désigne aussi quelquefois un temps indéterminé, et signifie Bientôt. Voici *tantôt* mille ans que l'on ne vous a vue. (La Fontaine.) | Redoublé, il s'emploie pour marquer des changements consécutifs et fréquents d'un état à un autre, une diversité quelconque, soit dans la même chose, soit dans des choses de même nature. Il faisait tomber son bâton *tantôt* sur l'un et *tantôt* sur l'autre. (Le Sage.) *Tantôt* l'avenir disparaît aux yeux de l'homme passionné, *tantôt* il l'absorbe tout entier. (Boiste.)

> Et de mille remords son esprit combattu
> Croit *tantôt* son amour et *tantôt* sa vertu.
> (RACINE.)

TANYSTOMES, s. m. pl. (du gr. τανύω, j'étends; στόμα, bouche). Entomol. Famille d'insectes diptères, renferme des espèces dont la trompe est coriace et allongée. La tête de ces insectes est hémisphérique, petite ou globuleuse. Les ailes sont tantôt couchées, tantôt fort écartées.

TAON, s. m. (pron. *tan*; du lat. *tabanus*). Entomol. Genre d'insectes diptères de la famille des tabaniens, renferme des insectes très-communs dans les deux hémisphères. Les *taons* ressemblent à de grosses mouches.

TAPAGE, s. m. Bruit discordant, désordre bruyant. Faire du *tapage*. Quel *tapage!* on ne s'entend pas ici. | Reproches faits avec bruit, criailleries. Voilà bien du *tapage* pour peu de chose.

TAPAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage. C'est un grand *tapageur*. | Adjectiv. Ils étaient joueurs, libertins, *tapageurs*, et faisaient partie essentielle du train d'une beauté à la mode. (Brillat-Savarin.)

TAPE, s. f. (mot onomatopéique). Coup de la main soit ouverte, soit fermée. Donner, recevoir une *tape*, des *tapes*. Il lui donna une petite *tape* amicale sur la joue. | Technol. Bonde qui bouche le fond de la cuve de brasseur. | Bouchon de liége qui ferme le trou d'une forme à sucre. | Mar. Tampon conique de bois mou qu'on emploie pour boucher les écubiers. | Tampons en liége, qui servent à fermer la bouche des canons, pour empêcher l'eau d'y pénétrer. Mettez des *tapes* aux canons.

TAPÉ, ÉE, part. Qui a reçu des tapes. Enfant bien *tapé*. | Se dit de certains fruits aplatis et séchés au four. Pommes *tapées*. Poires *tapées*. | Relevés avec le peigne, frisés, en parlant des cheveux. Cheveux *tapés*. | Fig. et fam. *Un mot bien tapé, une phrase bien tapée, une réponse bien tapée*, Un mot spirituel, une phrase piquante, une réponse faite à propos. | *Discours bien tapé*, Discours bien fait, bien approprié à la circonstance. | Fermé, bouché au moyen d'une tape. Des canons *tapés*.

TAPE-CUL, s. m. (au pl. des *tape-cul*). Sorte de bascule qui s'abaisse au moyen d'un contre-poids ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. | Se dit ironiq. d'une voiture cahotante et rude. Voyager en *tape-cul*. | Mar. Petite voile trapézoïdale placée à l'arrière de certains bâtiments, comme les lougres. On hissa toutes les voiles, même le *tape-cul*.

TAPEMENT, s. m. Coup; bruit produit par un coup. Les *tapements* du marteau.

TAPER, v. a. (rad. *tape*). Fam. Donner une ou plusieurs tapes. *Taper* un enfant. Pourquoi le *tapez-vous?* | Absolum. Elle aime à *taper*. | *Taper les cheveux*, Les relever, avec le peigne, les créper. | Boucher le trou d'une forme à sucre avec la tape. | *Taper les écubiers, les canons*, etc., Les boucher avec une tape. | V. n. Frapper avec un instrument quelconque. *Taper* avec un marteau. | *Taper du pied*, Frapper la terre, le plancher, avec le pied. | Fig. et fam. en parlant de l'effet d'un vin capiteux. Ce petit vin *tape* fort à la tête.

TAPETTE, s. f. (diminutif de *tape*). Petite tape. | Espèce de palette de bois dont se servent les tonneliers pour boucher les bouteilles. | Sorte de tampon employé par les paveurs.

TAPI, IE, part. Qui est blotti. Se tenir *tapi* dans un coin, derrière une porte. Mon maître fut trouvé par les gens de la justice *tapi* dans son bahut.

TAPIN, s. m. (du gr. ταπεινός, humble, bas). Caché, secret. Vieux mot. | Fam. Celui qui bat le tambour. C'est un *tapin*. Les *tapins*.

TAPINOIS (EN), loc. adv. (rad. *tapin*). Sourdement, en cachette. Il s'avance *en tapinois*. Il agit *en tapinois*. J'irai vous voir *en tapinois*.

TAPIOCA, s. m. Nom donné à la fécule qu'on retire de la racine du manioc. Cette fécule est grenue, blanche, inodore, demi-transparente, assez semblable au sagou. Il y a des fabricants qui vendent du *tapioca* fait avec de la fécule de pomme de terre pour du *tapioca* exotique.

TAPIR, s. m. Zool. Genre de la famille des pachydermes, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique et l'Inde. Par leurs formes générales, les tapirs se rapprochent beaucoup des cochons, mais ils en diffèrent par leur système dentaire et par le nombre des doigts des pieds de derrière. Ils ont un nez prolongé en une trompe mobile, mais assez courte et non préhensible.

Tapir.

TAPIR (SE), v. pr. Se cacher en se tenant dans une position ramassée, resserrée. *Se tapir* dans un coin. Elle *se tapit* dans son grenier. | On l'emploie également dans le sens de Se blottir. On se dispersa, et j'allai *me tapir* dans un bon lit. (Brillat-Savarin.)

TAPIS, s. m. (du gr. ταπής, même signif.). Pièce d'étoffe, de tissu de laine ou de soie, dont on recouvre une estrade, le parquet ou le carreau d'une chambre, etc. *Tapis* de Turquie, des Gobelins. Marcher sur des *tapis*. | Étoffe dont on recouvre un bureau, une table de jeu. Le *tapis* d'un guéridon. | *Tapis du billard*, Drap vert dont on recouvre la table d'un billard sur laquelle il est fortement tendu. | Fig. Tout ce qui couvre la surface de la terre comme d'un tapis. *Tapis* de verdure, de mousse. *Tapis* de neige. | Fig. *Mettre une question, une affaire sur le tapis*, La proposer pour l'examiner, la discuter, ou simplement en faire le sujet de la conversation. | Fig. *Amuser le tapis*, Entretenir la compagnie de choses vagues ou inutiles; parler beaucoup sans en venir au fait, soit à dessein, soit autrement. | Fig. *Tapis vert*, Table à jouer; l'endroit même où l'on joue, surtout à des jeux de hasard. Il a perdu sa fortune au *tapis vert*.

TAPISSÉ, ÉE, part. Orné, revêtu de tapis. Les rues sont *tapissées*. Boudoir *tapissé* de soie. | Par extens. Mur *tapissé* d'annonces. | Fig. Mur *tapissé* de lierre. La terre est *tapissée* de fleurs. Cette grotte était *tapissée* d'une jeune vigne. (Fénelon.)

TAPISSER, v. a. (rad. *tapis*). Orner, revêtir de tapisseries les murs d'une salle, d'une chambre. *Tapisser* un boudoir, une chambre à coucher. *Tapisser* les maisons un jour de fête. | Se dit, par extens., de tout ce qui orne ou couvre les murailles d'un appartement, etc. *Tapisser* une salle de portraits. | Fig. En parlant des différentes choses qui revêtent une surface. Des fleurs d'un aspect sinistre *tapissaient* l'entrée de cette grotte. (A. Brot.) La pièce était garnie, *tapissée* de coquillages. | Anat. Se dit des membranes qui recouvrent l'intérieur des cavités du corps. La muqueuse *tapisse* les fosses nasales.

TAPISSERIE, s. f. (rad. *tapis*). Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. *Tapisserie* en point d'Angleterre. Faire de la *tapisserie*. Fauteuil de *tapisserie*. | *Tapisserie de petit point*, Celle dont le point est fin et serré. | *Tapisserie de gros point*, Celle dont le point est lâche. | Grandes pièces d'ouvrages faites au métier avec de la soie, de la laine, etc. *Tapisserie* de Beauvais. *Tapisserie* des Gobelins. | Fig. *Faire tapisserie*, Se dit des personnes qui assistent à une fête, à une cérémonie, à un bal, sans y prendre part, et seulement assises autour de la salle. Les personnes âgées *font tapisserie* dans un bal, parce qu'elles ne peuvent plus danser. | La fabrique de tapisseries des Gobelins n'a point de rivale dans l'Europe entière. Les matières employées dans la fabrication des tapisseries sont la laine et la soie.

TAPISSIER, IÈRE, s. (rad. *tapis*). Celui, celle qui travaille en toutes sortes de meubles de tapisserie, d'étoffe. Habile *tapissier*. La boutique d'un *tapissier*. | Fig. et poétiq. En parlant de l'araignée. J'y veux voir de nos murs la *tapissière* agile. (Delille.) | Adjectiv. Garçon *tapissier*. Maître *tapissier*.

TAPISSIÈRE, s. f. Voiture suspendue, couverte, mais ouverte de tous côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de

certaines marchandises. Louer une *tapissière*. Aller à la campagne dans une *tapissière*.

TAPON, s. m. (rad. *tape*, bouchon). Se dit en parlant des étoffes, du linge, etc., que l'on bouchonne, que l'on met tout en un tas. Mettre son habit en *tapon*. Sa chemise est toute en *tapon*. Le pauvre petit avait mis sa blouse en *tapon*. | Mar. Morceau de toile qui sert à boucher un trou dans une voile.

TAPOTER, v. a. (fréquentat. de *taper*). Donner de petits coups à plusieurs reprises. *Tapoter* un enfant. L'artiste *tapotait* son piano, nous assourdissait.

TAQUE, s. f. Toute plaque de fer fondue, et particulièrement plaque qui forme le contre-cœur d'une cheminée.

TAQUER, v. a. (rad. *tac*, onomatopée du bruit qu'on fait en taquant). Frapper sur le taquoir, en le passant successivement sur toutes les pages d'une forme d'imprimerie. *Taquer* une page, une forme.

TAQUET, s. m. Morceau de bois sur lequel on frappe quand on veut faire revenir un oiseau. | Petits morceaux de bois taillés dont les ébénistes se servent pour maintenir l'encoignure d'un meuble. | Mar. Crochet de bois auquel on amarre des manœuvres. *Taquets* d'amures. *Taquets* d'écoutes.

TAQUIN, INE, adj. et s. (pron. *takin*). Contrariant, querelleur. Enfant *taquin*. C'est une femme *taquine* et volontaire. | Substantiv. Un *taquin*. Une *taquine*. Les *taquins* sont désagréables.

TAQUINER, v. a. (rad. *taquin*). Avoir l'habitude de contrarier, d'impatienter sur de petits objets. *Taquiner* les enfants. Cessez de vous *taquiner*, mes chers enfants. | Absol. Elle aime à *taquiner*.

TAQUINERIE, s. f. (pron. *takineri*; rad. *taquin*). Caractère, défaut d'une personne taquine. Actions, paroles de celui qui taquine. Répondre à des *taquineries*. Voilà d'insupportables *taquineries*.

TAQUOIR, s. m. (pron. *takoare*; rad. *taquer*). Imprim. Morceau de bois de sapin, de la grandeur d'une page in-octavo, et doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe légèrement avec le manche du marteau en parcourant toutes les pages de la forme d'imprimerie pour en abaisser les lettres qui peuvent dépasser. Servez-vous du *taquoir*.

TARABUSTER, v. a. (du celt. *tarabusti*, importuner). Famil. Troubler, importuner par du bruit, des interruptions, des discours à contre-temps. Ne me *tarabustez* plus l'entendement. (Rabelais.) | Traiter brusquement. Ne *tarabustez* pas ces enfants.

TARARE, interjection familière qui marque la moquerie. Vous voulez que je croie cela? *Tarare! tarare!* il ne l'aura jamais. (Beaumarchais.)

TARARE, s. m. Écon. rur. Espèce de blutoir qui sert à vanner le blé et à nettoyer le grain. | Sorte de ventilateur fait d'un bois léger et mince, et renfermé dans une espèce de tambour ouvert des deux bouts.

TARASQUE, s. f. Animal fabuleux créé par l'imagination si fertile du moyen âge, avec les dragons, les guivres, les salamandres et autres monstres. On promène solennellement une image de la Tarasque à Tarascon, et dans plusieurs autres villes de France, à certains jours de l'année, au milieu de nains, de géants et de dragons. Fête de la *Tarasque*.

TARAUD, s. m. (pron. *taró*; du gr. τερεῖν, percer). Technol. Pièce de fer ou d'acier taillée en vis dont on se sert pour tarauder. Faire usage du *taraud*. | Tarière à l'usage des charrons. | Outil de fer destiné à creuser des écrous de bois.

TARAUDER, v. a. Creuser en spirale les parois d'un trou fait dans une pièce de bois ou de métal, pour qu'elle puisse recevoir une vis. *Tarauder* les rails d'un chemin de fer. | *Tarauder une vis*, Faire des cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous et fixent la vis avec solidité.

TARBES. Géogr. Chef-lieu du département des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour, à 756 kilom. S. O. de Paris; 13,911 habit. Évêché. Jolie ville; beau jardin public, musée, bibliothèque. Dépôt d'étalons, maison d'aliénés. Grands marchés. La cité de Tarbes, en latin *Tarbæ*, était la capitale des *Bigerrones*, l'un des neuf peuples qui composaient la *Novempopulanie*. Elle fut soumise, après la bataille de Vouillé aux Mérovingiens, qui possédèrent longtemps cette ancienne partie de la Gaule. Au XVe siècle, elle passa dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Tarbes souffrit beaucoup pendant les guerres de religion; elle fut prise et brûlée par les protestants en 1569 et 1571.

TARD, adv. (pron. *tar*; du lat. *tarde*). Après le temps prescrit, convenable, nécessaire; après le temps accoutumé. Se coucher *tard*. Se lever *tard*. | Prov. Il vaut mieux *tard* que jamais. | Vers la fin de la journée. Rentrer *tard* à son gîte. | Adjectiv. Il est trop *tard* pour commencer. Il se fait *tard*. Si vous avez du mal à dire de votre mari, dépêchez-vous, car il est *tard*. (Molière.) | Substantiv. *Sur le tard*, Quand il est déjà tard.

TARDER, v. n. (du lat. *tardare*, même sens). Différer de faire quelque chose. Il *tarda* bien. Si l'on *tarde* encore, on manquera l'occasion. Vous *avez* trop *tardé*, lui dit-il tristement, elle vient de mourir. Je lui demandai pourquoi elle *avait tardé* si longtemps. (Prévost.) | Il peut se construire indifféremment avec *de* ou avec *à*. Mais l'usage a consacré presque exclusivement cette dernière préposition. Si le sens de vos vers *tarde à* se faire entendre. (Boileau.) | Être, demeurer longtemps. Il ne *tardera* pas *à* venir. | Personnell. Avoir impatience de quelque chose. Il régit alors *de* avec l'infinitif ou *que* avec le subjonctif. Il me *tarde* beaucoup *de* vous voir. Il me *tarde que* la journée soit finie. Il nous *tarde* que le despotisme disparaisse.

TARDIF, IVE, adj. (rad. *tard*). Qui tarde, qui vient tard. Regrets *tardifs*. Hélas! que me serviront désormais ces précautions *tardives*? (J. J. Rousseau.) | Lent. Pas *tardif*. Mouvement *tardif*. La justice de Dieu est *tardive* à punir. | Qui se forme, qui se développe lentement. Enfant *tardif*. Esprit *tardif*. Se dit aussi des animaux qui naissent après les autres, des fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce. Des melons *tardifs*.

TARDIGRADES, s. m. pl. Zool. Première tribu de l'ordre des mammifères édentés, comprenant les *paresseux* ou *bradypes*. La tête des *tardigrades* est arrondie, leur fourrure est très-rude, leurs côtes nombreuses, leurs bras longs, et enfin la queue manque presque complètement.

TARDIVEMENT, adv. D'une manière tardive, en retard. Il s'est rallié *tardivement*.

TARDIVETÉ, s. f. (rad. *tard*). Lenteur à venir, à croître, à se développer. La *tardiveté* de certains fruits. La *tardiveté* de certains légumes.

TARDS-VENUS, s. m. pl. Compagnies de brigands qui se formèrent en France après la paix de Brétigny (1360). Ils se recrutaient parmi les gens de guerre licenciés et les vagabonds.

TARE, s. f. (de l'arabe *tarah*, rejeter). Déchet qui se trouve sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises. Il y a tant de *tare*. Trouver de la *tare* sur des sacs d'argent. | Vice, défaut, défectuosité. Cheval sans *tare*. | Poids des tonneaux, barils, caisses, bouteilles, etc., qui contiennent des marchandises, par opposition à *net*, qui se dit des poids des marchandises mêmes. Déduire la *tare*. | Diminution que supporte le marchand par rapport à la tare, c'est-à-dire au poids des tonneaux, barils, caisses, etc.

TARÉ, ÉE, part. Qui a un défaut, qui a éprouvé du déchet, qui a perdu de son prix. Cheval *taré*. Marchandises *tarées*. | Figur. *Homme taré*, Homme dont la réputation est entachée, qui commet habituellement de mauvaises actions.

TARENTE. Géogr. Ville du royaume d'Italie (Terre d'Otrante); autrefois *Tarentum*, au fond du golfe de Tarente; 18,000 habitants. | Tarente fut fondée par les Crétois, puis augmentée par Phalante, à la tête des Parthéniens exilés de Sparte (vers 707 avant J. C.). | *Golfe de Tarente*, dans la mer Ionienne, sur la côte de l'Italie. Les Tarentins furent très-puissants et la population s'éleva à 300,000 âmes. Trente villes étaient sous leur domination. Le commerce était très-étendu, et leurs richesses immenses. Les mœurs dissolues de ses habitants perdirent Tarente. Annibal s'en empara, puis Fabius Maximus, qui la réduisit en colonie romaine. Après la décadence de l'empire d'Occident, les empereurs d'Orient s'en emparèrent et la gardèrent jusqu'à l'arrivée des Sarrasins en Italie. Elle tomba plus tard sous la domination des rois de Naples qui l'érigèrent en principauté. Tarente forme une île jointe au continent par un pont de sept arches. Presque tous ses habitants se livrent à la pêche. Napoléon l'avait érigée en duché en faveur de Macdonald.

TARENTELLE, s. f. (rad. *Tarente*). Danse originaire de la ville de Tarente, où elle est fort en honneur. On danse la *tarentelle* en Sicile.

TARENTIN, INE, adj. et s. Celui, celle qui habite la ville et le territoire de Tarente; qui appartient à Tarente ou à ses habitants. Les Tarentins étaient célèbres dans l'antiquité par leur luxe, leur mollesse et la dépravation de leurs mœurs.

TARENTISME, s. m. Méd. Maladie nerveuse qui a régné dans la Pouille et même dans une partie de l'Italie pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, et qui depuis s'est éteinte. Elle était particulièrement déterminée par la piqûre de la tarentule, mais aussi par celle d'autres insectes, la piqûre ne paraissant agir dans ce cas que comme exerçant une influence sur le système.

TARENTULE, s. f. (pron. *tarantule*; du lat. *tarentula*, même sens). Entomol. Espèce d'araignée du genre lycose, très-commune aux environs de la ville de Tarente, et à la morsure de laquelle on a attribué pendant fort longtemps, à tort, une gravité qui n'existe pas, mais sans doute à cause de sa laideur.

Tarentule.

TARER, v. a. (rad. *tare*). Causer de la tare, du déchet, corrompre. L'humidité *a taré* ces marchandises. | Figur. *Tarer la réputation de quelqu'un*, Donner atteinte à la réputation de quelqu'un. | Peser une caisse, un baril, un vase, etc., avant d'y mettre quelque chose, afin qu'en le repesant ensuite, on sache au juste le poids de ce qu'on y a mis. *Tarer* une bouteille, un panier, un baril.

TARET, s. m. (pron. *taré*; en lat. *taredo*, tarière). Zool. Genre de mollusques acéphales de la famille des tubicoles et voisin des pholades, renferme des animaux au corps très-allongé, en forme de ver. Le *taret* est le seul parmi les testacés qui soit nuisible à l'homme et l'expose à des dangers incessants. C'est lui, en effet, qui détruit les digues de la Hollande et met promptement hors de service les navires les plus solidement construits.

TARGE, s. f. (de l'arabe *tarcha*, bouclier). Bouclier échancré à droite, pour laisser passer la lance, dont on se servait au moyen âge. | Bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes sur l'eau qui ont lieu dans les ports du Midi. | Hort. Dans les compartiments d'un parterre, Ornement qui a la forme d'un croissant arrondi par ses extrémités.

TARGETTE, s. f. Petite plaque de métal qui porte un verrou plat et qu'on met aux fenêtres, aux portes, etc., pour les fermer. *Targette* dorée.

TARGUER (SE), v. pr. Se prévaloir, tirer vanité, avantage d'une chose. *Se targuer* de son pouvoir. Il *se targuait* de sa vigueur corporelle.

TARI, IE, part. Qui est épuisé; qui est à sec; qui ne coule plus. Ruisseau *tari*. Fontaine *tarie*. Un sein *tari*. Des larmes *taries*.

TARIÈRE, s. f. (du gr. τερεῖν, percer). Outil de fer à l'aide duquel les charrons, les charpentiers, les menuisiers, etc., font des trous ronds dans le bois. Petite *tarière*. Grosse *tarière*. | Instrument employé pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre. On le nomme aussi *sonde*. | Entomol. Sorte d'aiguillon qui se trouve à la partie postérieure du corps des femelles de certains insectes. L'ichneumon perce la peau de l'animal avec sa *tarière*, et dans le trou qu'elle vient de faire il dépose ses œufs. | Conchyl. Genre de coquilles univalves séparé des bulles.

TARIF, s. m. (d'un terme arabe qui signifie *série*). Rôle, tableau qui marque le prix de certaines denrées ou les droits d'entrée, de sortie, de passage, etc., que chaque sorte de marchandises doit payer. *Tarif* de l'octroi. *Tarif* de la poste. *Tarif* des monnaies. | *Tarif des douanes*, Celui qui fixe les droits d'entrée, de sortie, de transit, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer. | *Tarif judiciaire*, Rôle des frais judiciaires attribués au fisc. | *Tarif des glaces*, Table qui marque le prix des glaces proportionnellement à leur grandeur. | *Tarif des serruriers*, Qui marque les prix des ouvrages de serrurerie. Beaucoup d'industries ont leurs *tarifs*. Consulter le *tarif*. Les prix du *tarif*.

TARIFER, v. a. Appliquer un tarif; fixer d'après un tarif les droits que doivent payer certaines choses. *Tarifer* des marchandises, des denrées.

TARIFIABLE, adj. Qu'on peut tarifer.

TARIFICATION, s. f. Action de tarifer.

TARIN, s. m. Ornithol. Petit oiseau du genre moineau, voisin des chardonnerets, des linottes et des serins, et qui ne se distingue de ces derniers que par son bec long et aigu.

TARIR, v. a. (du lat. *arere*, sécher). Mettre à

sec. *Tarir* un bassin. *Tarir* une source. | Se dit en parlant des larmes. L'excès du malheur *tarit* la source des larmes. (Boiste.) | Fig. Se dit en parlant de l'argent. Les dépenses du prince *ont tari* le trésor public. | Fig. Faire cesser, arrêter. L'agiotage *tarit* les sources de l'industrie. | Neutral. Être mis à sec, cesser de couler. Les chaleurs ont fait *tarir* ce ruisseau. | Fig. S'arrêter, cesser. A la chute de la république romaine, on vit *tarir* tout d'un coup la source de la grandeur et de la dignité morales. | *Ne point tarir sur son sujet*, En parler sans cesse, y revenir continuellement.

TARISSABLE, adj. (rad. *tarir*). Qui peut se tarir, être tari. Un ruisseau *tarissable*.

TARISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de tarissement. Ruisseau *tarissant*. Rivière *tarissante*. Les torrents de l'Espagne *tarissants*. Puits *tarissant*.

TARISSEMENT, s. m. État de ce qui est tari; dessèchement. Le *tarissement* des eaux. Le *tarissement* des puits, des sources.

TARLATANE, s. f. Sorte de mousseline très-claire, dont les fils sont un peu gros.

TARN (du lat. *Tarnis*, même signif.). Géogr. Rivière de France, sort du mont Lozère, dans le département de ce nom, court au S. O., entre dans le département de l'Aveyron, arrose Milhau, Alby, Gaillac, Villemur, Montauban, Moissac, et tombe dans la Garonne près de Moissac. Cours, 350 kilom. | *Département du Tarn*, Département entre ceux de l'Hérault au S. E., de l'Aveyron à l'E. et au N., de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne à l'O.; 571,821 hectares; 355,513 habitants; chef-lieu, Alby. Formé de l'Albigeois (dans le Haut-Languedoc). Fer, plomb, manganèse, houille, marbre, pierre à plâtre, etc. Ce départ. est divisé en quatre arrondissements (Alby, Castres, Gaillac, Lavaur), 35 cantons et 316 communes. | *Département de Tarn-et-Garonne*, Département entre ceux du Lot au N., de l'Aveyron au N. E., du Tarn à l'E., de la Haute-Garonne au S., du Gers au S. O., et du Lot-et-Garonne au N. O.; 367,697 hect.; 228,969 habitants; chef-lieu Montauban. Formé, en 1808, de parties du Bas-Quercy, du Haut-Languedoc, de l'Agenois, de la Lomagne, de la Basse-Marche et du Rouergue, prises sur les départements environnants. Ce départ. est divisé en trois arrondissements (Castelsarrazin, Moissac, Montauban), 24 cantons et 194 communes.

TAROTÉ, ÉE, adj. Se dit des cartes dont le dos ou revers est marqué de grisailles en compartiments. Voilà un jeu de cartes *tarotées*.

TAROTS, s. m. pl. Cartes à jouer dont on se sert dans quelques pays, surtout en Italie et en Espagne. La vieille tenait ses *tarots* à la main.

TAROUPE, s. f. Espace qui est entre les sourcils; poil qui croît dans cet intervalle. On arrache la *taroupe* avec de petites pincettes d'acier, mais elle ne tarde pas à repousser.

TARPÉIA. Fille de Tarpéius, gouverneur de Rome du temps de Romulus. Séduite par les Sabins, elle leur promit d'ouvrir les portes de la ville à leur armée, à condition qu'ils lui donneraient ce qu'ils portaient au bras gauche : elle voulait parler de leurs bracelets d'or. Tullius, roi des Sabins, y consentit; mais en entrant dans la ville, il jeta à Tarpéia, non seulement son bracelet, mais encore son bouclier, qu'il portait au même bras. Il fut imité par ses soldats, de manière que la malheureuse Tarpéia périt accablée sous le faix. Elle fut enterrée au mont Capitolin, dont une partie prit le nom de *roche Tarpéienne*. Depuis, ce fut du haut de cette roche que l'on précipita les criminels de haute trahison.

TARPÉIEN, ENNE, adj. Qui appartient à Tarpéia. | *Mont tarpéien*, ou *roche Tarpéienne*, Partie du mont Capitolin où Tarpéia fut enterrée. | Prov. et fig. *Il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne*, La fortune a des chances diverses; tel qui triomphe aujourd'hui sera demain vaincu et écrasé. V. CAPITOLIN et TARPÉIA.

TARQUIN, dit vulgairement *Tarquin l'Ancien*. Cinquième roi de Rome. C'était un riche seigneur ou *lucumon* de Tarquinies; son père était l'exilé corinthien Démarate; il vint, l'an 627 av. J. C., s'établir à Rome, y acquit la faveur populaire par sa bravoure et sa munificence, fut nommé par Ancus mourant tuteur de ses deux fils, et se fit proclamer roi lui-même par les curies (614). Rome fut riche et forte vers la fin du règne de Tarquin. Ce prince mourut en 578, assassiné par les fils d'Ancus. Servius Tullius, son gendre, lui succéda. | *Tarquin II* ou *Tarquin le Superbe*, Septième et dernier roi de Rome, petit-fils du précédent. Son règne fut une réaction contre les institutions de Servius, son prédécesseur. Tarquin faisait en personne le siége d'Ardée quand la brutalité de son fils Sextus à l'égard de Lucrèce, et l'énergie de Brutus déterminèrent une terrible insurrection à Rome : la royauté fut abolie et remplacée par la république (509). Tarquin, banni avec toute sa famille, ourdit trois conspirations au sein même de Rome, mais sans succès. Il mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, chez Aristodème, tyran de Cumes. | *Tarquin* (Sextus). Fils aîné de Tarquin le Superbe, est célèbre par la prise de Gabies. Il fut cause de l'abolition de la royauté par l'outrage qu'il fit à la chaste Lucrèce. Il suivit son père en exil, combattit contre les Romains et périt à la bataille du lac Regille, 496 ans av. J. C.

TARRACONAISE. Géogr. Une des trois provinces d'Hispanie sous les Romains, la plus grande et la plus septentrionale.

TARRAGONE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la Méditerranée, chef-lieu d'une intendance; 12,000 habitants. | Capitale de la Tarraconaise et de toute l'Espagne citérieure sous les Romains. Les Français la prirent en 1811 après une vigoureuse résistance. | L'*Intendance de Tarragone*, formée de la partie S. O. de l'ancienne Catalogne, a 300,000 habitants.

TARSE, adj. Anat. Se dit de deux expansions fibreuses placées au bord libre des paupières, qui servent à maintenir les paupières étendues transversalement et à favoriser leur glissement sur le globe de l'œil.

TARSE, s. m. (du gr. τάρσος, claie, grillage). Anat. Partie postérieure du pied, composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os forment deux rangées : la première, dite *rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum; la seconde, ou *rangée métatarsienne*, est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes. | Chez les oiseaux, le *tarse* est le troisième article du pied, celui qui est immédiatement après la jambe, et qui est terminé par des doigts. Il est maigre, arrondi, couvert d'écailles et quelquefois de plumes. | Extrémité des pattes chez les insectes. Le *tarse* est chez eux divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs ongles, des crochets, des pinces ou des brosses, qui servent à l'animal pour la préhension, pour la marche sur les corps polis ou sur l'eau, etc.

TARSE. Géogr. Aujourd'hui *Tarsous*, ville de l'Asie-Mineure, capitale de la Cilicie des Plaines, puis au IVe siècle de la Cilicie première; à l'O. près de l'embouchure du Cydnus dans la Méditerranée. C'était une magnifique cité.

TARSIEN, ENNE, adj. (rad. *tarse*). Qui appartient, qui a rapport au tarse. Artère *tarsienne*. Articulations *tarsiennes*. | *Os tarsiens*, Les os du tarse, tant chez l'homme que chez les quadrupèdes.

TARSIER, s. m. Zool. Genre de mammifères quadrumanes, de la famille des lémuriens, renferme des animaux ainsi appelés à cause de l'extrême allongement du tarse de leurs membres postérieurs.

TARSO-MÉTATARSIEN, ENNE, adj. Anat. Qui a rapport au tarse et au métatarse.

TARSO-PHALANGIEN, adj. et s. m. Nom donné au muscle court fléchisseur du gros orteil.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN, adj. et s. m. Se dit de deux muscles du pied. *Tarso-sous-phalangien* du petit orteil, du gros orteil.

TARTAGLIA (NICOLAS). L'un des plus grands mathématiciens qu'ait produits l'Italie, né vers 1500, à Brescia, mort en 1557. Il resta orphelin à six ans; par une persévérance étonnante, il parvint à se tirer de la plus affreuse misère. Il acquit sans maître ses profondes connaissances, et enseigna les mathématiques à Vérone, Vicence, Brescia. C'est à lui qu'on doit les formules sur la résolution des équations du troisième degré, connues sous le nom de *formules de Cardan*. On lui doit aussi l'application des mathématiques à l'art de la guerre. Son *Commentaire sur Euclide*, sa *Balistique* et quelques autres de ses écrits sont encore très-estimés.

TARTAN, s. m. Étoffe de laine dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides. Elle est à grands carreaux de diverses couleurs, rouges, verts, bruns, nuancés de bleu, formés par de larges bandes qui se croisent. Les Écossais en font des plaids, des jaquettes, des robes, des châles, etc. | Nom donné en France à des châles de laine ou de coton à carreaux, analogues aux tartans écossais. Un *tartan* rouge, bleu.

TARTANE, s. f. Mar. Petit navire en usage sur la Méditerranée, portant un grand mât avec voile latine enverguée sur une antenne, un tape-cul et un foc. | Sorte de voiture en usage en Espagne.

TARTARE, adj. et s. Qui est de la nation des Tartares. | Qui concerne la Tartarie ou ses habitants. | C'est sous la dénomination vague de *Tartares* qu'on a désigné toutes les peuplades de l'Asie moyenne, depuis la mer Caspienne jusqu'aux côtes orientales. Aujourd'hui, on n'applique ce nom qu'à la race dont le berceau est dans la Tartarie indépendante. | On écrit aussi *Tatar*. Les *Tatars*.

TARTARE, s. m. Se dit des courriers employés par la Porte ottomane et les ambassadeurs, à Constantinople. | *A la tartare*, loc. adv. Se dit en parlant d'une manière d'accommoder le poisson et la viande. On les sert panés et grillés, avec une sauce froide à la moutarde. Sauce *à la tartare*. L'hôtelière nous servit une succulente anguille *à la tartare*.

TARTARE, s. m. (probablement de l'égypt. *Dardarot*, habitation éternelle). Myth. Nom d'une région des enfers où les scélérats et les impies recevaient leur châtiment. C'est là qu'étaient plongés les enfants désobéissants, les traîtres, les amis perfides, les ministres sans foi et les guerriers cruels et injustes. Là, Sisyphe remontait perpétuellement son rocher, les Danaïdes puisaient sans cesse de l'eau pour essayer de remplir leur tonneau percé, Tantale était tourmenté par le double supplice de la faim et de la soif, Ixion faisait tourner sa roue. Virgile dépeint le Tartare entouré de trois enceintes de murailles et des eaux du Phlégéton, fleuve de bitume et de soufre. L'entrée était défendue par une haute tour environnée d'un nuage sombre et par des portes aussi dures que le diamant. Cerbère, chien à triple tête, était le portier de ces lieux redoutables. Les anciens pensaient généralement que les supplices du Tartare étaient éternels. Toutefois Platon était d'avis que les grands criminels pouvaient expier leurs forfaits par des supplications aux mânes de leurs victimes.

TARTAREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du tartre. Sédiment *tartareux*.

TARTARIE. Géogr. Nom vague que les anciens géographes appliquaient à diverses contrées de l'Europe et de l'Asie, comme la Sibérie, la Mongolie, la Mantchourie, la Dzoungarie, le Turkestan chinois, le Turkestan indépendant, la Crimée et les autres gouvernements russes sur la mer Noire. | Ne se dit guère aujourd'hui que du Turkestan indépendant. Cette dernière contrée, située dans la partie occidentale de l'Asie, est bornée au N. par la Sibérie, à l'E. par l'empire chinois, au S. par la Perse et l'Afghanistan, et à l'O. par la mer Caspienne. Le climat est doux; les chaleurs y sont tempérées par des vents frais et des pluies fréquentes. On croit que la population du pays est de 4,700,000 hab. La Tartarie indépendante se partage en trois grandes divisions : le *Mavarennahar*, le *Kharizm* et le pays des *Kirghiz*. La principale ville est Boukhara. | *Tartarie chinoise*, Nom qu'on donne aux possessions chinoises hors de Chine, telles que la Mongolie, la Mantchourie, la Dzoungarie, etc. | *Petite-Tartarie*, Nom qu'on donne à la Crimée et aux autres gouvernements russes sur la mer Noire. | On dit aussi *Tatarie*.

TARTE, s. f. Sorte de pâtisserie plate, dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits (cerises, abricots, pommes, fraises, etc.) ou des confitures.

TARTELETTE, s. f. Petite tarte. Une *tartelette*.

TARTEVELLE, s. f. Partie de la trémie d'un moulin. La *tartevelle* est dérangée.

TARTINE, s. f. Tranche de pain recouverte de quelque objet de consommation facile à étendre avec le couteau. *Tartine* de confiture. *Tartine* de beurre. | Fig. et triv. Article de journal. Je n'ai pas le temps de lire ces longues *tartines* sur la question du panslavisme.

TARTINI (JOSEPH). Violoniste et compositeur, né en 1692, à Pirano, dans l'Istrie, mort en 1770. Nommé chef d'orchestre de l'église Saint-Antoine de Padoue, c'est là qu'il passa la plus grande partie de son existence. Son mariage clandestin avec une jeune élève à laquelle il enseignait la musique et dont il s'était fait aimer lui attira l'inimitié et les persécutions d'une famille puissante. La perfection de son jeu, l'école qu'il fonda, le firent nommer le *maître des nations*. Il a laissé d'admirables sonates, dont la plus renommée est la *Sonate du Diable*, ou le *Songe de Tartini*.

TARTRATE, s. m. (rad. *tartre*). Chim. Nom générique des sels composés d'acide tartrique et d'une base. Les plus connus sont : le *tartrate acidule de potasse* ou *bitartrate de potasse*, dit aussi *crème de tartre*, avec lequel on prépare les autres tartrates; le *tartrate de potasse neutre* (sel végétal), le *tartrate de potasse et de soude* (sel de seignette), le *tartrate de potasse et d'antimoine* ou *émétique*.

TARTRE, s. m. (du lat. *tartarum*, qui paraît avoir signifié *sel de Tartarie*). Chim. Nom sous lequel on désigne le dépôt que produisent les vins en vieillissant, et qui s'attache aux parois des tonneaux et des bouteilles où ils sont renfermés. Le *tartre* est rouge ou blanc. | *Tartre des dents* ou

odontolithe, Sécrétion calcaire, de couleur jaunâtre, qui se dépose autour des dents, qui les recouvre même quelquefois presque entièrement. | *Tartre tartarisé*, dit aussi *tartrate de potasse neutre*, Sel végétal; sel blanc beaucoup plus soluble dans l'eau que la crème de tartre, et qu'on obtient en la saturant par du carbonate de potasse. Il s'emploie en médecine comme diurétique et purgatif.

TARTRIMETRE, s. m. Instrument analogue à l'alcalimètre, et qui sert à établir la valeur commerciale du tartrate acidule de potasse ou crème de tartre. Il faut se servir du *tartrimètre*.

TARTRIQUE, adj. (rad. *tartre*). Chim. *Acide tartrique*, Acide organique contenu dans le tartre, et qu'on trouve dans beaucoup de fruits acides, le raisin surtout. Il se présente en beaux prismes blancs, transparents, d'une saveur aigre, très-solubles dans l'eau et inaltérables à l'air. Cet acide s'emploie dans les fabriques d'indienne comme rongeant. On en fait aussi des limonades.

TARTRO-BORATES, s. m. pl. Chim. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline dans la composition de certains tartrates doubles.

TARTUFFE, s. m. Hypocrite, faux dévot. C'est un *tartuffe*. Les *tartuffes* sont toujours très-dangereux. (Voltaire.) On trouve souvent un *tartuffe* sous le voile hideux de l'athéisme. (Mme de Staël.) | Nom d'un hypocrite créé par le génie de Molière. Ce personnage résume si bien le vice dont il inspire la haine; il est si vigoureusement peint, si vivant, si vrai, qu'il reste à jamais reconnaissable. Molière eut beaucoup de peine à faire jouer le *Tartuffe*. Ce chef-d'œuvre durera, ainsi que l'a dit Voltaire, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites. | On dit, au féminin, d'une femme hypocrite : C'est une *tartuffe*, une madame *Tartuffe*.

TARTUFFERIE, s. f. (rad. *tartuffe*). Caractère, action de tartuffe. Il y a de la *tartufferie* dans cette action. La *tartufferie* politique est un vice moderne; elle empêche de savoir à qui l'on s'adresse. (Boiste.) La *tartufferie* des prêtres, des évêques, des cardinaux.

TARTUFFIÉE, part. créé par Molière pour qualifier une femme épousée par Tartuffe ou par un tartuffe. Non, vous serez, ma foi, *tartuffiée*. (Molière.) La pauvre enfant épousa un dévot, et la voilà *tartuffiée*.

TAS, s. m. (par antiphrase du gr. τάσσειν, arranger). Monceau, amas de quelque chose. Un gros *tas*. Un petit *tas*. Mettre en *tas*. Faire un *tas*. Un *tas* de blé. Un *tas* de fagots. Un *tas* de pierres. Après avoir fait quelques pas, je tombe sur un *tas* de boue. (Le Sage.) Ce doit être un *tas* de bouquins fort ennuyeux. Quels *tas* d'ordures dans la maison!

Et dévorant maisons, châteaux, palais entiers,
Rend pour des monceaux d'or de vains *tas* de papiers.
(BOILEAU.)

| Se dit fig. et fam. en parlant des choses morales. Un *tas* de sottises, de mensonges. Un *tas* d'erreurs. Un *tas* d'infamies. | Se dit aussi, par ironie et par mépris, d'une multitude de gens assemblés. Un *tas* de voleurs. Un *tas* d'intrigants. Un *tas* d'hommes perdus de dettes et de crimes. (Corneille.) | Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé*, Se plaindre comme si l'on manquait de tout, bien que l'on soit dans l'abondance. | Technol. Petite enclume portative des orfèvres et de quelques autres artisans. | Archit. Masse d'un ouvrage de construction. | *Tas de charge*, Dans les voûtes gothiques, Se dit des coussinets à branches d'où partent les ogives, formant arcs, doubleaux, etc. etc. | *Tas droit*, Rangée de pavés en ligne droite sur le milieu d'une chaussée. | Au trictrac, Amas de dames que l'on fait avant de commencer le jeu. Défaites vos *tas*.

TASMANIE. Géogr. Un des noms donnés à l'île de Van-Diémen, découverte par le navigateur hollandais Tasman, et située au sud de l'Australie.

TASSE, s. f. (de l'esp. *taza*, qui vient lui-même de l'arabe *thas*). Sorte de vase à bords peu élevés, dont on se sert pour boire. Une *tasse* de porcelaine. Une *tasse* d'argent. | Ce qui est contenu dans ce vase. Une *tasse* de café. Il va prendre une *tasse* de chocolat, après quoi il passera toute la journée à jouer aux échecs. (Le Sage.)

TASSEAU, s. m. (pron. *taso*; rad. *tasser*). Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette. | Forme sur laquelle les luthiers appliquent et collent les éclisses qui composent le corps d'une guitare, d'un violon, etc. | Petite enclume portative.

TASSEMENT, s. m. (pron. *taseman*). Effet des terres, des constructions qui se tassent, qui s'affaissent sous leur propre poids. Il y a du *tassement*.

TASSER, v. a. (rad. *tas*). Mettre des choses en tas pour qu'elles occupent moins de place. *Tasser* du blé. *Tasser* des livres. *Tasser* des paquets. | Neutral. Multiplier, augmenter, s'élargir. De l'oseille qui *tasse*. Des giroflées qui commencent à *tasser*. | SE TASSER, v. pron. Se mettre, demeurer en tas. Les aliments coulent avec plus de peine et *se tassent* moins dans l'estomac. (Brillat-Savarin.) | Se dit aussi des choses qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur poids. Les terres *se tassent*.

TASSETTE, s. f. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses de l'homme de guerre.

TASSIOT, s. m. Croix formée de deux lattes par laquelle le couvreur commence certains ouvrages. On a mis ici un *tassiot*.

TASSO (TORQUATO), que nous nommons *le Tasse*. Célèbre poète italien, né en 1544 à Sorrente. Bernardo Tasso, son père, s'était fait connaître par ses négociations, par ses écrits politiques, ses odes et un poème intitulé *Amadis des Gaules*; mais le fils a fait oublier le père. Le jeune Torquato, dès l'âge de sept ans, expliquait avec une merveilleuse facilité les anciens poètes. On lui fit apprendre les mathématiques, l'escrime et les autres exercices du corps. Son père, pour le distraire de sa vocation poétique, l'envoya étudier le droit à Padoue. C'est là qu'il composa le poème de *Renaud*, dont Bernardo voulut d'abord empêcher la publication. Toute l'Italie applaudit à cette œuvre du jeune poète, qui se vit dès ce moment recherché par les savants, les princes et les philosophes. Déjà il avait conçu le plan de sa *Jérusalem délivrée*, et il se préparait à cette vaste composition par des études fortes et variées. L'accueil enthousiaste que lui fit Alphonse II, duc régnant de Ferrare, la faveur dont l'honorèrent Lucrèce et Léonore, sœurs d'Alphonse, le touchèrent au point qu'il s'attacha à ces personnes. Toutefois, les plaisirs de cette brillante cour ne purent le dérober entièrement à son œuvre commencée. Il en avait terminé plusieurs chants, lorsque le duc Alphonse, changeant tout à coup pour le poète, qu'il avait admis si familièrement dans son intimité, le fit jeter dans un hôpital de fous. A la vérité, le Tasse était plongé depuis quelque temps dans une mélancolie profonde, causée principalement par la nouvelle qu'on allait faire plusieurs éditions subreptices de son poème. Il avait même donné quelques signes d'aliénation mentale; mais rien n'excuse l'indigne traitement que le prince fit à un homme apprécié par l'Italie entière. Les savants se sont livrés à diverses suppositions pour expliquer l'inimitié d'Alphonse, et quelques-uns ont avancé qu'il était devenu l'amant d'Éléonore, l'une des deux sœurs du duc. Ce mystère n'a pu être complètement éclairci. Le succès de la *Jérusalem délivrée* fit trêve pendant quelque temps aux chagrins du Tasse. Cependant sa vie continuait à être un enchaînement de courses errantes, de malheurs, d'amertumes, de misères, de folies. Un moment, la fortune parut se lasser de le persécuter. Le cardinal Aldobrandini, l'un de ses plus constants amis, était devenu pape sous le nom de Clément VIII. Ce pontife l'appela à Rome, le logea au Vatican et lui prodigua toutes les marques d'affection. Quelque temps après, il imagina de renouveler pour lui les honneurs du triomphe, dont aucun poète, depuis Pétrarque, n'avait été honoré. La cérémonie avait été remise au mois d'avril 1595. Le Tasse tomba malade à cette époque, et expira le 25, à l'âge de cinquante et un ans. On rendit à son corps les plus grands honneurs. Le Tasse a composé plusieurs ouvrages; mais si l'on en excepte la *Jérusalem délivrée*, la charmante pastorale d'*Aminte*, ils sont peu connus aujourd'hui. En effet, aucun d'eux ne peut soutenir la comparaison avec son poème immortel. La *Jérusalem* offre autant d'intérêt que de grandeur; elle est parfaitement conduite; presque tout y est lié avec art. L'auteur amène adroitement les aventures.

TASSONI (ALEXANDRE). Poète italien, né en 1565 à Modène, mort en 1635. Il publia divers ouvrages qui attirèrent l'attention de ses compatriotes. Le plus remarqué fut son poème héroï-comique intitulé *La Secchia rapita* (le Seau enlevé). Il y chante en vers burlesques une querelle survenue entre Modène et Bologne au sujet d'un seau de puits qui finit par rester au pouvoir de ceux de Modène. Il sait habilement mélanger le plaisant et le sérieux, et appliquer le style héroïque aux sujets les plus légers et les plus badins.

TATAR, ARE, adj. et s. Orthographe du mot *Tartare* chez beaucoup d'écrivains français.

TATARIE. Géogr. Se dit souvent pour *Tartarie*.

TA-TA-TA, interj. Sorte d'exclamation dont on se sert pour arrêter celui qui se perd en divagations, ou pour se moquer de lui.

TÂTER, v. a. (du lat. *tactum*, supin de *tangere*, toucher). Toucher, manier doucement une chose pour juger de sa consistance, de sa nature. *Tâter* les mains d'un enfant pour savoir s'il a froid. Je *tâte* votre habit, l'étoffe en est moelleuse. (Molière.) | Absol. *Tâter* avec la main. S'avancer en *tâtant*. | *Tâter le pouls*, Presser légèrement l'artère pour connaître le mouvement du sang. | Fig. et fam. *Tâter le pouls à quelqu'un*, Le sonder, essayer de connaître ses dispositions, ses sentiments sur une affaire. Je l'*ai tâté* pour cette entreprise. | Fig. et fam. *Tâter le terrain*, Agir avec précaution, avec circonspection. | Goûter à quelque chose, de quelque chose. *Tâter* du vin. *Tâter* d'une perdrix. *Tâtez* de cela, voilà qui est le meilleur du monde. (Molière.) Je *tâtai* des fruits du duc. (Le Sage.) | Essayer de quelque chose, éprouver ce que c'est. Il faut savoir jouir et savoir se passer; j'*ai tâté* de l'un et de l'autre. (Voltaire.) | *Cheval qui tâte le terrain*, Cheval qui ne marche pas franchement, qui n'a pas le pied sûr. | *Tâter son cheval*, Essayer la finesse et les moyens du cheval que l'on monte. | | SE TATER, v. pr. Tâter soi. *Se tâter*, pour s'assurer si l'on est blessé. | Fig. S'examiner, se sonder sur quelque chose. Je *me tâtais* à propos de sa demande avant de me décider.

TÂTE-VIN, s. m. Instrument en ferblanc qui a la forme d'un tuyau, et dont on se sert pour tirer le vin lorsqu'on veut le goûter.

TATILLON, ONNE, s. (*ll* mouillées). Celui, celle qui tatillonne. Cet homme est un insupportable *tatillon*. Cette femme n'est qu'une *tatillonne*.

TATILLONNAGE, s. m. (*ll* mouillées). Fam. Action de tatillon, caractère du tatillon. Ce *tatillonnage* m'importune, m'assomme.

TATILLONNER, v. n. (*ll* mouillées; dimin. de *tâter*). Entrer inutilement, longuement, dans les plus petits détails. Ce narrateur n'a fait que *tatillonner*. Il ne faut pas *tatillonner* en politique.

TATIUS. Roi de Cures (ou Quirium), chez les Sabins. Il était déjà vieux quand le rapt des filles sabines lui fit prendre les armes contre Romulus, 745 ans av. J. C. Suivant la tradition, il entra dans la citadelle grâce à la trahison de Tarpéia, et livra trois combats aux Romains; il allait vaincre dans le dernier quand l'intervention des Sabines fit cesser la lutte. Tatius consentit à régner conjointement avec Romulus sur le peuple uni des Romains et des Quirites; au bout de cinq ans, Tatius fut tué à Lavinium; Romulus est soupçonné d'avoir eu part à ce meurtre.

TÂTONNEMENT, s. m. (pron. *tâtoneman*). Action de tâtonner. Le *tâtonnement* est naturel dans l'obscurité. | Fig. Les hommes, en tout, ne s'éclairent que par le *tâtonnement* de l'expérience. (Turgot.)

TÂTONNER, v. n. (rad. *tâter*). Chercher dans l'obscurité en tâtant. *Tâtonner* pour trouver un objet. | Tâter avec les pieds et avec les mains pour se conduire plus sûrement. Il s'avançait dans l'obscurité profonde en *tâtonnant* à chaque pas. (H. Balzac.) | Fig. Hésiter; parler, procéder avec timidité ou avec incertitude. Il ne fait que *tâtonner*.

TÂTONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tâtonne. S'emploie surtout au fig. C'est un *tâtonneur*.

TÂTONS (À), loc. adv. En tâtonnant dans l'obscurité. Je m'avance *à tâtons*, comme un colin-maillard. Le gouvernement espagnol va *à tâtons*.

TATOU, s. m. Zool. Genre de mammifères de

Tatou.

la famille des édentés, qui renferme des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse composée de

compartiments semblables à de petits pavés qui recouvre leur tête, leur corps et souvent leur queue. Les *tatous* ont le corps épais, de la grosseur d'un lapin, les jambes très-basses, la tête petite, terminée par un museau pointu ; les yeux petits et placés latéralement ; les oreilles grandes, en cornet, pointues et mobiles.

TATOUAGE, s. m. Action de tatouer, d'imprimer sur le corps des dessins indélébiles. | Cet usage est très-répandu chez toutes les nations sauvages, et principalement chez les peuples de l'Océanie.

TATOUER, v. a. (rad. *tatou*, à cause des dessins réguliers que présente le test de cet animal). Se dit en parlant de l'usage, très-répandu parmi les sauvages et parmi les soldats et les matelots, d'imprimer sur leur corps différents dessins, différentes figures de diverses couleurs.

TATOUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tatoue, qui pratique sur un autre l'opération du tatouage.

TAU, s. m. La dix-neuvième lettre de l'alphabet grec, τ ; c'est une consonne qui répond à notre T. | Comme lettre numérale, avec l'accent inférieur à droite, il vaut 300, et avec l'accent supérieur à gauche, 300,000. | Dans un autre système de notation, elle vaut 19, et désigne le 19me chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. | Vingt-deuxième lettre de l'alphabet hébreu.

TAUD, s. m. Bande de toile goudronnée qui sert à former des tentes ou à couvrir des marchandises, soit à bord des navires, soit sur les quais. Installer le *taud*. S'abriter sous le *taud*.

TAUDER, v. a. (rad. *taud*). Mar. Couvrir avec un taud. *Tauder* des marchandises.

TAUDION, s. m. Triv. Petit logement malpropre. On dit plus ordinairement *taudis*.

TAUDIS, s. m. (pron. *tódi* ; du vieux mot franç. *se tauder*, qui signifie se couvrir). Petit logement malpropre, en mauvais état. C'est un *taudis*, un vrai *taudis*. Loger dans un *taudis*. Il mourut dans un *taudis* pour avoir préféré les plaisirs au travail. Mais quand j'étais retiré dans mon *taudis*, le seigneur s'évanouissait, et il ne restait que le pauvre Gil-Blas. (Le Sage.) Les *taudis* des ouvriers.

TAUGOUR, s. m. Petit levier qui tient un essieu de charrette bandé sur les brancards.

TAUPE, s. f. (pron. *tope* ; du lat. *talpa*, même sens). Zool. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers insectivores, type de la tribu des talpiens ou, selon certains zoologistes, de la famille des talpidés,

Taupe.

renferme des animaux de petite taille, au corps trapu et comme cylindrique, couverts d'un poil court, fin, doux au toucher, épais, soyeux ; à tête allongée et terminée en pointe par une espèce de boutoir que soutient intérieurement un os particulier qui lui donne beaucoup de force ; ses yeux sont infiniment petits, si bien que l'on a cru longtemps que la taupe était absolument dépourvue de cet organe. Les taupes se creusent des galeries nombreuses, aboutissant toutes à un centre, ou gîte principal, et chacune vit isolément. Elles se nourrissent habituellement d'insectes, de petits animaux, et quelquefois de racines. Elles nuisent considérablement à l'agriculture en bouleversant le sol et en détruisant ainsi les plants qui se trouvent placés au-dessus ; aussi leur fait-on une chasse assidue. Néanmoins, quelques-uns les respectent, parce qu'il est certain qu'elles détruisent les larves des insectes les plus dévastateurs. | *Noir comme une taupe*, Extrêmement noir, basané. | *Il est allé au royaume des taupes*, Il est mort et enterré. | Fig. Aveugle. Lynx envers nos pareils et *taupes* envers nous. (La Fontaine.) | Chirurg. Espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui se trouvent alors soulevés comme la terre fouillée par une taupe. | Art vétérin. Tumeur phlegmoneuse dégénérée en ulcère fistuleux, qui a son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval. C'est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

TAUPE-GRILLON, s. m. Nom vulgaire de la courtilière. V. COURTILIÈRE.

TAUPIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait profession de prendre des taupes. C'est un habile *taupier*. | S. f. Piége pour prendre des taupes, et qui consiste ordinairement en un morceau de bois creusé, muni d'une soupape.

TAUPIN, s. m. (rad. *taupe*). Nom qu'on donnait autrefois aux pionniers et aux mineurs, parce qu'ils remuaient la terre à la manière des taupes. | *Francs taupins*, Corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, qu'on employait surtout à creuser des mines, des tranchées. | Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, remarquables par la propriété qu'ils ont de sauter à une grande hauteur.

TAUPINIÈRE, s. f. (rad. *taupe*). Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouissant. | Fig. et par plaisanterie. Petite élévation de terre, monticule qui se trouve au milieu d'une campagne. Cette *taupinière* intercepte la vue des promeneurs. | Petite maison de campagne sans apparence. Ce n'est qu'une *taupinière*. | On dit aussi *taupinée*. La moindre *taupinée* était mont à ses yeux. (La Font.)

TAUREAU, s. m. (prou. *tóró* ; du lat. *taurus*). Le mâle de la vache. *Taureau* sauvage. *Taureau* domestique. Les *taureaux* mugissent. Il fit fièrement face au *taureau*, et lui passa sa lance entre le cou et l'épaule avec tant de vigueur qu'il le cloua à terre. (Le Sage.) | Le taureau est un des

Taureau.

animaux les plus robustes ; il est dans toute sa vigueur à l'âge de trois ou quatre ans. A neuf ans, il convient de le mettre à l'engrais. | Fig. *Cou de taureau*, Cou large et musculeux. | *Voix de taureau*, Voix forte et retentissante. | *C'est un taureau*, Se dit d'un homme très-robuste et dont la taille annonce la vigueur. | *Combat de taureaux*, Combat d'hommes contre les taureaux. Presque toutes les villes d'Espagne possèdent des cirques construits pour cet usage. | Astron. Constellation qui a donné son nom à l'un des douze signes du zodiaque. Elle est située entre le Bélier et les Gémeaux ; sur son cou sont placées les *Pléiades* ; sur son front, les *Hyades* ; sur son œil, *Aldébaran*. L'écliptique passe entre les cornes du Taureau. Le soleil entre dans le signe du Taureau vers le 20 avril et en sort vers le 19 mai. | *Taureau de Poniatowski*, Petite constellation boréale formée par les modernes, et située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiuchus. | Mar. Navire de charge, très-enflé de l'avant, en usage dans la Manche. Il a deux mâts (celui de l'avant est plus grand) et deux voiles carrées.

TAURES, s. m. pl. Peuple scythe qui habitait la Chersonèse Taurique (Crimée) et le pays environnant qu'on nomme Tauride

TAURIDE. Géogr. Un des noms de la Chersonèse Taurique. | Gouvernement de la Russie méridionale, formé de la presqu'île de la Crimée et d'un vaste territoire au nord de cette presqu'île ; 400 kilom. sur 150 ; 620,000 habitants. Chef-lieu, Simféropol. Beaucoup de lacs salés et de marais, forêts ; beaucoup de blé, pâturages excellents. Élève de chevaux et de bestiaux, notamment de mérinos. Le commerce y est très-actif.

TAURILLON, s. m. (dim. de *taureau*). Jeune taureau. Les *taurillons* bondissaient dans les prés.

TAURINE, s. f. (du lat. *taurus*, bœuf, taureau). Chim. Substance découverte dans la bile du bœuf.

TAURIQUE, adj. Qui appartient aux Taures. | *Chersonèse Taurique*, Presqu'île située entre le golfe Carcinite et le Bosphore cimmérien. Elle était habitée par les Taures. Aujourd'hui la Crimée. | S. f. Géogr. anc. Pays des Taures, au nord du golfe Carcinite, entre la ville de Carcine et le Palus-Méotide.

TAURIS. Géogr. Ville de Perse, chef-lieu de l'Aderbaïdjan ; 140,000 habitants. Mur percé de sept portes ; vieux château, belle mosquée, magnifique bazar. Ville très-commerçante, où stationnent les caravanes.

TAUROBOLE, s. m. (du gr. ταῦρος, taureau ; βόλη, action de frapper). Sacrifice expiatoire inventé par les prêtres païens, dans le IIIe siècle, pour l'opposer au baptême des chrétiens.

TAUROBOLIQUE, adj. Qui concerne un taurobole.

TAUROCOLLE, s. f. (du gr. ταῦρος, taureau ; κόλλος, colle). Sorte de colle forte faite avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds de bœuf.

TAUROMACHIE, s. f. (pron. *toromakie* ; du gr. ταῦρος, taureau ; μάχη, combat). Combat de taureaux. L'art de combattre les taureaux.

TAURUS. Géog. Chaîne de montagnes en Asie-Mineure. Elle commence près de l'Euphrate, traverse de l'E. à l'O. le pachalik de Marach, puis court toujours à l'O., parallèlement à la côte S. de l'Asie-Mineure, qu'elle serre de très-près, et finit par se bifurquer en deux petits rameaux qui se terminent aux golfes de Satalieh et de Cos. On nomme *Anti-Taurus* une autre chaîne qui traverse aussi de l'E. à l'O. l'Asie-Mineure dans sa partie centrale.

TAUTOCHRONE, adj. (du gr. ταὐτό, la même chose ; χρόνος, temps). Qui a lieu dans des temps égaux. Les vibrations d'un pendule sont *tautochrones*.

TAUTOCHRONISME, s. m. (rad. *tautokrone*). Égalité de temps pendant lequel certains effets sont produits. | Propriété des oscillations du pendule.

TAUTOGRAMME, adj. (du gr. ταὐτό, la même chose ; γράμμα, lettre). Sorte de poème usité dans le moyen âge, et où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent par la même lettre.

TAUTOLOGIE, s. f. (du gr. ταὐτό, la même chose ; λόγος, discours). Répétition inutile d'une même idée en différents termes. Ces répétitions vicieuses : Le jour d'aujourd'hui, Pour sûr et certain, sont des *tautologies*. Les chevilles dont abondent les mauvais vers ne sont que des *tautologies*.

TAUTOLOGIQUE, adj. Qui a rapport à la tautologie. | *Écho tautologique*, Écho qui répète le même nom.

TAUTOMÉTRIE, s. f. (du gr. ταὐτό, la même chose ; μέτρον, mesure). Répétition d'une même mesure. | Répétition servile des mêmes mètres.

TAUTOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à la tautométrie.

TAUZIN, s. m. Bot. Espèce du genre chêne, qu'on trouve surtout dans les landes.

TAUX, s. m. (pron. *tó* ; du lat. *taxare*, taxer). Prix établi pour la vente des denrées. Le *taux* du pain. | Se dit aussi en parlant des frais de justice, etc. Il faut réduire le *taux* de ces écritures, de ces vacations. | Denier auquel sont établis et stipulés les intérêts de l'argent. Le *taux* d'une rente viagère. | Fig. et en mauvaise part. Prix auquel un homme met ses opinions, ses services. Tous les hommes sont marchandise ; la seule difficulté gît dans le *taux* auquel chacun s'évalue. (Walpole.)

TAVAIOLLE, s. f. (de l'ital. *tavaglia*, nappe). Linge très-fin, garni de dentelles, dont on se sert à l'église pour présenter un enfant au baptême, pour couvrir le brancard sur lequel est placé le pain bénit, ou pour porter en procession les statues des saints, le saint-ciboire et autres bibelots.

TAVELER, v. a. Tacheter, moucheter. C'est, en termes de fourreurs, moucheter l'hermine avec de petits morceaux de peau d'agneau de Lombardie, dont la laine est très-noire, ou avec des bouts de queue d'hermine même, qui sont noirs.

TAVELLE, s. f. Sorte de passementerie très-étroite. | Tringle de bois très-plate qui sert, dans les fabriques d'étoffes, comme de battant pour frapper la trame dans le petit métier.

TAVERNE, s. f. (du lat. *taberna*, cabaret). Nom qu'on donnait autrefois aux cabarets. Vous parlez du monde et vous ne le connaissez pas, vous ne hantez que les *tavernes*. (Pontmartin.) Avant que de sortir de la *taverne*, il a fallu compter avec l'hôte. (Le Sage.) | Lieu où l'on donne à manger pour un certain prix. La *taverne* de l'Ancre. Dîner à la *taverne*. | Avant l'établissement des cafés publics en France, les tavernes étaient fréquentées par le monde élégant. Les dîners de l'ancien Caveau, où se réunissaient les hommes les plus marquants de l'époque, avaient lieu dans une taverne ou cabaret. Ce ne fut qu'à la fin du XVIIe siècle que les cafés publics s'établirent. A cette époque, les tavernes furent entièrement délaissées. Qui ne connaît la renommée du café Procope, à Paris, où se réunissait l'élite des beaux-esprits de l'époque? Il n'en fut pas de même en Angleterre, où les tavernes ont conservé encore aujourd'hui toute leur influence.

TAVERNIER, ÈRE, s. Celui, celle qui tient une taverne. Holà, *tavernier*, du vin, et du bon cru. (Le Sage.) On dit ordinairement *cabaretier*.

TAXATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui taxe, qui établit une taxe. | Commis de la poste qui taxe les lettres et paquets. | Celui qui taxe les frais de justice, les dépens. | Adj. Juge *taxateur*.

TAXATIF, IVE, adj. Susceptible d'être taxé. Les dépens sont toujours *taxatifs*. (Dalloz.)

TAXATION, s. f. (pron. *taksasion*). Action de taxer, d'établir une taxe. La *taxation* des denrées est une des attributions les plus sérieuses de la police. (Boulatignier.) La *taxation* d'une lettre, d'un paquet à la poste. La *taxation* des frais, des dépens du procès. | Au plur. Avantages pécuniaires attribués à des employés de quelques administrations. Régler les *taxations*.

TAXE, s. f. (du gr. τάξις, ordre; fait de τάσσειν, régler). Règlement établi par l'autorité pour le prix de certaines denrées, comme le pain, ou de certains services, comme le port des lettres, les chevaux de poste. | Règlement de la rémunération due pour les frais faits en justice, les actes des notaires, des avoués, des huissiers, etc. Ce règlement se fait d'après un tarif établi par l'autorité. | Le système économique qui régit notre société est le système de la concurrence. Néanmoins il y a telle industrie dont les gouvernements ont cru devoir faire un privilége et dont ils surveillent plus ou moins l'exploitation, soit dans leur intérêt propre, soit dans l'intérêt des gouvernés. L'exercice de la boucherie et de la boulangerie à Paris était dans ce cas. L'administration intervenait entre les marchands et les consommateurs, et fixait le prix du pain et de la viande pour chaque quinzaine. Cette tarification mobile a reçu le nom de *taxe*. Les uns la regardent comme un bienfait, les autres comme un abus. Pour nous, qui croyons que la libre concurrence est un système écrasant et désastreux pour le plus grand nombre, nous approuvons le régime des *taxes*. Nous voudrions même, jusqu'à ce que la société fût complètement organisée, que le gouvernement intervînt dans toutes les industries pour taxer non-seulement les produits, mais encore, mais surtout le salaire des ouvriers de toutes les industries, et qu'on ne les abandonnât point, comme aujourd'hui, à la merci des patrons. Nous voudrions qu'on taxât aussi le prix des loyers, afin qu'il ne dépendît pas des propriétaires de faire une hausse exagérée et de placer les citoyens dans l'alternative douloureuse de manquer d'abri eux et leur famille ou d'accomplir leur ruine. Mais, selon nous, le travail surtout devrait avoir sa taxe, sa mercuriale. Le gouvernement pourrait, du reste, s'enquérir auprès des chambres de prud'hommes et des conseils municipaux des éléments qui le mettraient à même de baser les variations de la *taxe du travail* selon les règles les plus équitables auxquelles il soit possible d'atteindre. Cette taxe devrait être établie chaque quinzaine, divisée par catégories, et applicable à certaines zones déterminées, ainsi qu'on procédait naguère pour le pain, pour la viande, etc. Jusqu'à l'adoption des mesures que nous indiquons, il ne peut régner qu'incertitude, doute sur le prix vrai de la journée de travail. Le patron, le propriétaire, n'ayant aucun élément sur lequel on puisse baser le salaire, peuvent être injustes sans le savoir. L'ouvrier, se trouvant aux prises avec des besoins incessants et n'ayant aucun prix régulateur de son travail, se croit toujours lésé; il peut arriver aussi qu'il soit injuste dans ses exigences. Pour mettre un terme à l'antagonisme entre les patrons et les ouvriers, il n'y a qu'à établir la mercuriale du travail. Personne ne prenait en haine les boulangers parce qu'ils vendaient le pain cher en temps de disette; chacun savait qu'ils subissaient une nécessité. De même aucun ouvrier ne songerait, dans ce cas, à reporter sur le patron la responsabilité de ses souffrances, amenées par un salaire insuffisant, mais fixé par la taxe.

TAXER, v. a. (du gr. τάσσειν, régler). Régler, fixer le prix des denrées ou de toute autre chose. *Taxer* le pain, la viande. *Taxer* les denrées. | Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. *Taxer* une commune, *taxer* un village à tant. On *taxa* les habitants à 300 sacs de blé. | Accuser. *Taxer* un homme d'avarice. Chaque fois que je verrai un homme sacrifier sa conviction à ses intérêts, je n'hésiterai pas à le *taxer* de lâcheté. (A. Carrel.) | Fixer les frais de justice faits dans un procès, une faillite. *Taxer* les dépens. Je *taxe* les vacations à trois francs.

TAXIDERMIE, s. f. (du gr. τάξις, arrangement; δέρμα, peau). Art qui a pour but de préparer les espèces animales de manière à en conserver tous les caractères génériques et spécifiques, et à les soustraire le plus qu'il est possible à l'influence des divers agents de destruction. C'est ce que l'on nomme vulgairement l'*art de l'empailleur*. Les préparations varient suivant le genre de l'animal qu'on soumet à la *taxidermie*.

TAXIDERMIQUE, adj. Qui a rapport à la taxidermie. Traité *taxidermique*.

TAXIS, s. f. Antiq. Une des divisions de l'armée grecque. Elle était composée de deux pentécontarchies (ou corps de 64 hommes), et contenait non pas 100 hommes, comme son nom pourrait le faire croire, mais 128. Ce nombre variait quelquefois.

TAXIS, s. m. Méd. Pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. Les règles générales sont de placer le malade dans une position telle que l'ouverture qui a donné passage à la hernie soit dans le plus grand état de relâchement possible, et de faire suivre aux viscères une route exactement inverse de celle qu'ils ont parcourue en s'échappant.

TAXOLOGIE, s. f. (du gr. τάξις, ordre; λόγος, discours). Théorie des classifications. V. CLASSIFICATION et NOMENCLATURE.

TAYGÈTE, s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de la Laconie. Elle s'étendait vers l'Arcadie, avec les montagnes de laquelle elle se confondait et se prolongeait jusque vers la mer, où son extrémité méridionale formait le cap Ténare. Le principal sommet du Taygète, au S. de Sparte, a 2,409 mèt. C'est là que les Lacédémoniens célébraient les mystères de Bacchus. C'est là aussi que les pères exposaient ou précipitaient les enfants qu'ils trouvaient trop faibles en naissant pour être élevés.

TCHAD. Géogr. Grand lac de la Nigritie centrale. On le désignait autrefois sous le nom de *Ouangara*; 380 kilom. sur 225. Il renferme quelques îles habitées, et donne naissance à la rivière de Tchadda, l'un des affluents du Niger.

TCHÉ-KIANG. Géogr. Province de la Chine, sur la mer Jaune, à l'E.; 450 kilom. sur 350; 26,000,000 d'habitants; chef-lieu, Hang-Tchéou. Industrie et commerce très-actifs.

TCHÈQUE, adj. et s. (de l'allem. *tschech*). Nom d'un peuple de race slave qui habite la Bohême. | Qui appartient à ce peuple. | *Langue tchèque*, Langue des Tchèques ou Bohêmes. Elle est très-distincte du russe et du polonais, mais appartient, comme ceux-ci, à la famille des langues slaves.

TCHERKESSE, adj. et s. Nom d'un peuple nomade et guerrier qui habite au N. du Caucase. Les Tcherkesses ont conservé en partie leur indépendance. Les *tcherkesses* sont rudes et vaillants. On les appelle aussi *Circassiens*. V. CIRCASSIE.

TCHERV, s. m. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet slave et de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet russe. Le *tchero* est une consonne composée qui a la valeur du groupe *tch*.

TCHETVÉRIK, s. m. Mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, et valant à peu près 26 litres 22.

TCHI-LI. Géogr. Province de la Chine, entre le golfe Tchi-Li à l'E. et au N. la grande muraille, qui la sépare de la Mongolie; 700 kilom. sur 490; 35,000,000 d'habitants; chef-lieu, Pékin, capitale de tout l'empire. Climat froid, mais sain.

TCHOUDE, adj. Peuple de race caucasienne. V. FINNOIS.

TCHOUWACHE, adj. et s. Nom d'un peuple de la Russie d'Europe, de race finnoise, qui habite les rives du Volga, au nombre de 350,000 individus. Les Tchouwaches ne se sont convertis au christianisme que depuis le XVIIIe siècle.

TE, pronom personnel de la deuxième personne, des deux genres. Il a la même signification que *toi*. | Il est tantôt régime direct. Quoique je *te* perde de vue à travers les arbres, je n'ai pas besoin de *te* revoir pour *te* retrouver. (Bern. de Saint-Pierre.) | Tantôt il est régime indirect. Je puis *te* dire mon nom. Je *te* ferai obtenir un poste honorable et lucratif. (Le Sage.) | Il est souvent, dans la même phrase, régime direct d'un verbe et régime indirect d'un autre verbe. Dis-moi, je *te* prie, qui peut *t'*inspirer une peur d'un si mauvais augure? (Molière.) | Quand *te*, employé comme régime indirect, est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. On ne *te* l'enlèvera qu'avec ma vie. (F. Soulié.) | *Te* se place toujours devant le verbe dont il est complément. Je *te* verrai sans ombre, ô vérité céleste! (Voltaire.) | Cependant, quand il est le complément d'un infinitif, il peut se trouver séparé de cet infinitif par un autre verbe. Soleil, je *te* viens voir pour la dernière fois. (Racine.) | La répétition du pronom *te* devant chaque verbe est indispensable. On *t'*honore dans Rome, on *te* courtise, on *t'*aime. (Corneille.)

TÉ, s. m. Équerre dont la forme est celle du T. | Bâtis de tôle en forme de T, mis au-dessus d'un tuyau de poêle, pour prévenir l'engouffrement du vent dans l'intérieur. | Vis qui tient la lame avec le manche du couteau. | Bandage qui imite la forme de la lettre T. Il est tantôt simple et tantôt double.

TECHNIQUE, adj. (pron. *téknike*; du gr. τέχνη, art). Qui appartient en propre à un art ou à une science. Mot *technique*. Expression *technique*. Les savants, les artistes, en parlant de ce qui est relatif aux sciences et aux arts, emploient beaucoup d'expressions qui ne sont pas usitées dans le langage ordinaire; c'est ce qu'on appelle *termes techniques*, *mots techniques*. | *Vers techniques*, Vers faits pour aider la mémoire, en y rappelant en peu de mots des principes, des faits. Les racines grecques de Lancelot, de Port-Royal, sont en *vers techniques*. | S. f. L'ensemble des termes et des procédés d'une science, d'un art. Connaître bien la *technique* de la peinture. La *technique* de la chimie.

TECHNIQUEMENT, adv. (pron. *téknikeman*). D'une manière technique, selon les procédés techniques. S'exprimer *techniquement*.

TECHNOLOGIE, s. f. (pron. *téknoloji*; du gr. τέχνη, art; λόγος, discours). Science des arts industriels, théorie de l'industrie pratique. S'occuper de la *technologie*. Enseigner la *technologie*. | Explication des termes propres aux différents arts et métiers. | La *technologie*, science de création toute moderne, se bornait d'abord à la simple explication des termes techniques; mais, depuis, elle s'est étendue à la description et à la critique des procédés industriels, traçant l'histoire de leurs perfectionnements, et recherchant ceux dont ils sont susceptibles. La *technologie* est une véritable science.

TECHNOLOGIQUE, adj. (pron. *teknolojike*). Qui a rapport à la technologie, aux arts en général.

TECTOSAGE, adj. et s. Nom d'un peuple gaulois qui faisait partie des Volces, dans la première Narbonnaise. Les principales villes des Tectosages étaient Toulouse, Carcassonne et Narbonne. Les Tectosages se divisaient en Tolosates vers le N. O., et en Atacini au S. E. Le nom de Tectosage leur vient de ce qu'ils portaient presque toujours le costume militaire nommé *tagem*. Ils se rendirent célèbres dans l'antiquité par des expéditions lointaines. Selon César, une partie des Tectosages avait pénétré en Germanie et fait de grands établissements autour de la forêt Hercynienne; une autre de leurs colonies passa en Asie et conquit la Phrygie, la Paphlagonie, la Galatie et la Cappadoce. Les Tectosages étaient du nombre des guerriers qui suivirent Brennus en Grèce et pillèrent le temple de Delphes. Les farouches *tectosages*.

TECTRICE, adj. et s. f. (du lat. *tegere*, recouvrir). Ornithol. Se dit des plumes imbriquées qui couvrent de très-près les ailes des oiseaux dessus et dessous, protégeant l'insertion des grandes plumes des ailes et de la queue qui s'implantent sur le bras et l'avant-bras. Les *petites tectrices* garnissent le haut de l'aile; viennent ensuite les *moyennes tectrices*, au-dessous desquelles sont les *grandes tectrices*.

TE DEUM, s. m. (pron. *té déome*). Cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, et qui commence par ces mots : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur*. Nous avons souvent chanté des *Te Deum* que bien des mères traduisaient en *De profundis*. | On chante le *Te Deum*, ordinairement, à la fin de matines, les jours qui ne sont point simples fériés, ni dimanches du carême et d'avent. On chante aussi le *Te Deum*, extraordinairement et avec solennité, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre

événement heureux. | Le *Te Deum* a été attribué tour à tour à saint Augustin, à saint Ambroise, à saint Hilaire de Poitiers et à saint Nicaise. | Plur. Des *Te Deum*. Les *Te Deum* des catholiques.

TÉGÉE. Géogr. anc. Fameuse ville de l'Arcadie orientale, près de l'Argolide, au sud de Mantinée. Elle était une des plus anciennes villes de la Grèce. Apollon et Pan y recevaient un culte particulier. Elle avait un temple de Minerve, qui servait d'asile et où périt Pausanias, un des plus beaux du Péloponèse, et dans lequel on conservait les défenses et la peau du sanglier de Calydon. Aristarque (tragique) naquit à Tégée. Oreste y fut enterré.

TEGMEN, s. m. (du lat. *tegmen*, enveloppe). Bot. Enveloppe immédiate de l'amande. | Enveloppe extérieure de la fleur des graminées. | Ensemble des écailles qui recouvrent les germes dans le bourgeon. | Nom donné par quelques auteurs aux ailes supérieures des insectes, quand elles sont coriaces et parsemées de nervures, comme dans les orthoptères. Le *tegmen* des insectes.

TEGMINÉ, ÉE, adj. Qui est pourvu d'un tegmen, qui est protégé par des écailles.

TÉGULAIRE, adj. (du lat. *tegula*, tuile). Minéral. Qui est susceptible d'être divisé en lames assez étendues et peu épaisses.

TÉGULE, s. f. (du lat. *tegula*, tuile). Entom. Petite plaque située à l'origine des ailes supérieures des insectes hyménoptères.

TÉGUMENT, s. m. (pron. *téguman*; du lat. *tegumentum*, fait de *tegere*, couvrir). Nom que les naturalistes donnent aux couvertures ou enveloppes des corps. Ainsi pour eux la peau ou le derme, l'épiderme, le cuir, sont des *téguments* généraux du corps; la dure-mère, la pie-mère et l'arachnoïde sont les *téguments* particuliers du cerveau; le péritoine est un tégument pour les viscères du bas-ventre; le périoste, ou membrane qui revêt les os, en forme le tégument particulier. | Cependant ce mot s'applique particulièrement et presque exclusivement à la peau des animaux et aux écorces ou tuniques qui enveloppent les diverses parties des végétaux. Les *téguments* des plantes.

TÉGUMENTAIRE, adj. (rad. *tégument*). Hist. nat. Qui a le caractère du tégument. | Qui fait l'office de tégument. Carapace *tégumentaire*.

TÉHÉRAN. Géogr. Capitale de la Perse ou royaume d'Iran, dans l'Irak-Adjémi, au pied des monts Elbourz, dans une belle plaine bien arrosée; 140,000 habit. L'air y est insalubre et la chaleur excessive. L'été, presque tous les habitants vont vivre sous des tentes dans les plaines de Sultanieh. La ville a de fortes murailles. A l'intérieur est une autre ville encore plus fortement murée, et dite Arag; là est le palais du chah, très-vaste et orné de beaux jardins. Téhéran est bâtie près des ruines de l'ancienne Ragès. Détruite par les Afghans, elle fut relevée par Kérimkhan, qui en fit sa résidence. Auparavant, la capitale de la Perse était Ispahan. On y trouve de magnifiques bazars.

TEIGNE, s. f. (du lat. *tinea*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des tinéides, qui renferme des insectes destructeurs de très-petite taille, à ailes étroites, à tête large et velue, à corselet ovale, et qui ont l'abdomen cylindrique, terminé par un bouquet de poils chez les mâles, en pointe chez les femelles. Leurs chenilles, vulgairement appelées *vers*, sont glabres, de couleur jaune blanchâtre, à huit pattes. Ce sont ces petits vers qui dévorent les graines, détruisent les étoffes de laine, les pelleteries, les meubles en crin, les lits de plume, les animaux empaillés. | Méd. Nom par lequel on a longtemps désigné des éruptions diverses ayant toutes leur siége sur le cuir chevelu, et qui étaient considérées comme autant de variétés d'une même maladie, se présentant tantôt sous la forme de pustules et de vésicules entourées d'une auréole rouge, d'où s'échappait lentement une humeur visqueuse et rougeâtre; tantôt sous celle de squames furfuracées, ou de tubercules épars ou agglomérés, excavés en godet ou bosselés, etc. Aujourd'hui la teigne n'est plus regardée comme une maladie propre au cuir chevelu, mais comme une forme particulière de diverses affections cutanées qui peuvent se montrer également sur diverses régions du corps autres que le cuir chevelu. La teigne a pour causes principales la malpropreté, la misère, une nourriture insuffisante et le séjour dans des habitations malsaines ou mal aérées; elle atteint surtout les enfants et les vieillards, dont l'organisation est plus faible. On recourait autrefois à un traitement barbare, celui de la *calotte*, qui consistait à recouvrir la tête d'une calotte de toile enduite de poix, à l'arracher violemment pour enlever à la fois l'épiderme et les cheveux. | *Teigne des chevaux*, Ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied des animaux, dont le tissu est comme vermoulu.

TEIGNEUX, EUSE, adj. et s. (rad. *teigne*). Qui a la teigne. C'est un *teigneux*. Une *teigneuse*.

TEILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Opération qui consiste à rompre les brins de lin et de chanvre, à séparer les chènevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse pour la convertir ensuite en fil. Le *teillage* à la main se fait ordinairement à la campagne, par des femmes qui se livrent à ce travail tout en gardant les animaux au pâturage; dans les grandes exploitations, il se fait à l'aide de machines. | On dit aussi *Tillage*.

TEILLER, v. a. (*ll* mouillées; du lat. *tiliare*, fait de *tilia*, tilleul, et espèce d'arbuste de l'écorce duquel on fait de la corde). Retirer le lin, le chanvre, etc., de dessous le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse, et que cette peau renferme. *Teiller* le chanvre, le lin. | On dit aussi *Tiller*.

TEILLEUR, EUSE, adj. et s. (*ll* mouillées). Ouvrier, ouvrière qui s'occupe de retirer le lin, le chanvre de dessous le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse. On distribue aux *teilleuses* le chanvre au fur et à mesure qu'il est suffisamment sec. Les *teilleuses* chantaient en travaillant.

TEINDRE, v. a. (du lat. *tingere*). Faire prendre à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur chargée d'une substance colorante qui la pénètre. *Teindre* de la soie, du drap. *Teindre* en noir, en rouge. | Se dit aussi en parlant des choses qui colorent l'eau et autres liquides où on les jette. Le bois de campêche *teint* l'eau en rouge. | Colorer en général, imprimer une couleur. Les mûres *teignent* les mains. | Fig. Ils *teignent* de leur sang ce palais odieux. (Voltaire.) L'humiliation de mon état *teignait* de sa couleur jusqu'aux louanges qu'on me donnait. (Mme de Staël.)

TEINT, EINTE, part. Trempé dans un liquide colorant; imbu d'une couleur d'emprunt. Cette robe a été *teinte* en bleu. Des cheveux *teints*. | Fig. Ses mains sont *teintes* d'un sang innocent. | S. m. Coloris du visage. La pâleur de la mort est déjà sur son *teint*. (Racine.) La sombre jalousie au *teint* pâle et livide. (Voltaire.) | Le teint est le résultat de la coloration propre de la peau et du rouge des capillaires qui s'aperçoit par transparence. Le teint varie de personne à personne et d'âge en âge chez les mêmes individus. Il varie même selon les divers états de la santé ou les diverses émotions de l'âme. En conséquence, un habile observateur peut tirer de l'état du teint des indications précises sur l'état des affections soit physiques soit morales. Dans la santé ou la joie le teint est fleuri, c. à d. rose et incarnat; dans les tempéraments sanguins, rose, et dans les tempérament bilieux, brun. Un teint pâle ou plombé indique un grand trouble de l'âme ou du désordre dans les fonctions digestives. Pour tout dire en quelques mots, le teint peut être, selon l'âge, le sexe, l'état physique ou moral, *vif*, *délicat*, *fleuri*, *uni*, *clair*, *frais*, *reposé*, *pâle*, *blême*, *décoloré*, *défait*, *flétri*, *échauffé*, *composé*, *bazané*, *plombé*, *huileux*, *blafard*, *livide*. En général, le teint pâlit à l'ombre et se rehausse en couleur par une fréquente exposition à l'air et à la lumière. La poésie, en parlant du teint, dit : *teint de lis*, *d'albâtre*, *de rose*; *teint de lis et de rose*; *les lis*, *les roses de son teint*. | Nom qu'on donne, dans l'art de teindre, aux divers procédés de teinture relativement aux qualités plus ou moins fines des matières colorantes. Ainsi, il y a le *grand teint*, le *petit teint*, une étoffe est *bon teint*, *mauvais teint*. Le *grand teint* est le procédé où l'on n'emploie que les meilleures matières, celles qui font des couleurs assurées et conséquemment le *bon teint*; le *petit teint* emploie des matières médiocres et donne de fausses couleurs. Les plus riches étoffes sont destinées au *grand teint*, et les moindres sont réservées pour le *petit teint*. | Poétiq. S'emploie pour couleur. La pomme au *teint* vermeil. Son front au *teint* d'ivoire.

> Et de l'impur fumier se forment en secret
> Le parfum de la rose et le *teint* de l'œillet.
> (DELILLE.)

TEINTE, s. f. Nuance qui résulte du mélange de deux ou de plusieurs couleurs. *Teinte* rose. *Teinte* blafarde. *Teinte* sale. | Degré de force des couleurs. La diminution, la dégradation des *teintes*. | *Teinte vierge*, Couleur qui n'est point mélangée. | *Teinte plate*, Teinte uniforme. | Fig. La vertu prend la *teinte* du tempérament. | *Demi-teinte*, Teinte extrêmement faible, ton moyen entre la lumière et l'ombre. | Fig. La plupart des esprits sont dans la *demi-teinte*. (Boiste.) | Se dit en parlant des couleurs répandues dans la nature. Les mâts, les haubans, les vergues du navire étaient couverts d'une *teinte* de rose. (Chateaubriand.) | Fig. Apparence légère. Une *teinte* de tristesse, de malice, de mélancolie. Sur son visage se voyait une *teinte* d'ironie.

TEINTER, v. a. (rad *teinte*) Peint. et archit. Colorier d'une manière plate, avec des teintes plus ou moins foncées. *Teinter* un plan.

TEINTURE, s. f. (rad. *teinte*). Liqueur préparée pour teindre. Cette draperie a été mise à la *teinture*. | Action, art de teindre; fixation à la surface des fibres textiles de particules colorantes. S'occuper de *teinture*. | Impression de couleur que prend l'étoffe ou la chose que l'on teint. Cette soie est d'une excellente *teinture*. | Avant de recevoir les couleurs, les tissus subissent diverses opérations préparatoires : le lin, le chanvre et le coton sont soumis au *blanchiment*, la laine au *dégraissage*, la soie au *décreusage*. V. BLANCHIMENT, DÉGRAISSAGE, DÉCREUSAGE. Si les matières colorantes sont solubles dans l'eau, on commence par les faire dissoudre dans une cuve remplie d'eau chaude, en ayant soin de les y tenir renfermées dans un sac; puis on plonge dans le bain d'eau ainsi colorée les matières textiles préalablement *mordancées*, c. à d. imprégnées d'un *mordant*, et on les y laisse séjourner un temps plus ou moins long, à chaud ou à froid; après quoi on les lave avec soin et à plusieurs reprises pour exprimer l'excès de teinture qu'elles pourraient contenir. Si les matières colorantes sont insolubles dans l'eau, les procédés sont beaucoup plus compliqués et exigent la connaissance des réactions et décompositions chimiques. Ainsi, pour l'indigo, si la teinture a été obtenue par l'acide sulfurique (bleu de Saxe), on précipite l'indigo par un alcali; si elle a été obtenue par les alcalis (bleu de cuve), on le précipite par un acide; pour la teinture écarlate par la laque, il faut saturer l'acide sulfurique par du carbonate de soude ou de la chaux éteinte. D'autres teintures, le bleu rayonnant, par exemple, exigent de doubles décompositions dans lesquelles on fait réagir le sulfate de peroxyde de fer et le tartre rouge et le cyanoferrure de potassium, etc. Pour bien fixer certaines couleurs peu solides, il est nécessaire de donner préalablement aux tissus une autre teinture : ainsi les noirs ne sont bon teint qu'autant qu'ils recouvrent un bleu foncé : c'est ce qu'on appelle donner un *pied*. Enfin, on peut aviver certaines couleurs ternes ou foncées en les trempant dans une dissolution saline appropriée. | L'art de teindre remonte aux temps les plus anciens; il était connu des Égyptiens. Ce sont les Phéniciens qui teignirent les premiers avec la pourpre et le coccus (kermès). Les laines teintes de Milet, les teintures de Sidon et de Tyr étaient renommées dans l'antiquité. Au moyen âge, l'art de la teinture dégénéra; il commença à se relever au XVIe et au XVIIe siècle; en 1669, Colbert donna des règlements à la profession de teinturier et fit publier des documents utiles pour cette industrie; mais elle doit ses plus notables perfectionnements aux récentes découvertes de la chimie. | Fig. Connaissance légère, superficielle d'une science, d'un art. Avoir une *teinture* de physique. Avoir quelque *teinture* de belles-lettres. | Chim. et pharm. Solution, dans un menstrue convenable, d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées : de là les noms de *teinture aqueuse*, *alcoolique*, *éthérée*, suivant que ce menstrue est l'eau, l'alcool ou l'éther. Les *teintures alcooliques* ou *spiritueuses* sont souvent désignées simplement sous le nom de *teinture* ou celui d'*alcoolat*. | *Teinture d'aloès composée*, L'élixir de longue vie; *teinture d'antimoine*, *teinture aurifique*, Dissolution alcoolique de kermès minéral par la potasse; *teinture antiscorbutique*, Alcoolat de cochléaria, racine de raifort, moutarde noire, sel ammoniac; *teinture aromatique*, l'eau de Bonferme; *teinture balsamique*, Le baume du commandeur; *teinture de Bestuscheff* ou *de Klaproth*, Teinture éthérée de perchlorure de fer; *teinture de Mars de Ludwig*, Alcoolat de tartrate de potasse et de fer; *teinture d'or*, L'or potable d'Helvétius, cordial composé d'or dissous dans de l'eau régale et de l'huile de romarin; *teinture d'Helvétius*, Le bichlorure de cuivre dissous dans l'alcool avec un cinquième d'ammoniaque.

TEINTURERIE, s. f. Atelier de teinture. | Métier de teinturier. Art de teindre. Les *teintureries* de Sidon et de Tyr étaient les plus célèbres dans l'antiquité. (Encycl.) Les *teintureries* de Paris.

TEINTURIER, ÈRE, s. Celui, celle dont le métier est de teindre. Les *teinturiers* qui réussissent le mieux sont ceux qui s'étudient à bien connaître les ingrédients qu'ils emploient. (Lenormand.) | *Teinturier-dégraisseur*, Celui qui se charge non-seulement de teindre, de donner une couleur diffé-

rente aux étoffes, aux vêtements, mais de les nettoyer, d'en faire disparaître les taches. | Fig. et fam. Celui, celle qui revoit, corrige les écrits d'un autre. Il n'est point de femme auteur à qui la jalousie des hommes ne suppose injustement un *teinturier*.

TEL, ELLE, adj. Pareil, semblable ; qui est de même qualité. On ne vit jamais rien de *tel*. Il est *tel* que je le souhaitais. *Telle* vie, *telle* fin. Pour chacun, les femmes, les fleurs les plus belles sont celles qui lui paraissent *telles*. (Boiste.) | Il sert à marquer le rapport d'une personne, d'une chose à une autre, et se construit alors avec *que*. Il faut avoir bien mauvaise opinion de soi pour ne pas vouloir paraître *tel que* l'on est. | Il se construit encore avec *que*, lorsqu'il remplace un adjectif qui serait joint à la particule *si*. Je vous en donnerai de *telles* preuves *que* vous n'aurez rien à répondre. | *Tel que* suivi d'un nom s'emploie tantôt en bonne et tantôt en mauvaise part. Un homme *tel que* lui. Un homme *tel que* vous méritait bien cette distinction. (Acad.) | *Tel* se dit des personnes et des choses qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas nommer. Il y a *telle* folie qui vaut mieux que *telle* sagesse. (Beaumarchais.) | Subst. *Un tel, une telle*, désignent quelqu'un indéterminément. Monsieur *un tel* écrivit hier soir un sixain à mademoiselle *une telle*. (Molière.) | Quelquefois on supprime le déterminatif *un, une*. *Tel* est récompensé qui mériterait d'être puni. *Tel* vous semble applaudir qui vous raille et vous joue. (Boileau.) | Il s'emploie aussi par rapport aux choses qu'on a déjà dites. *Tel* fut le résultat de cette affaire. | En poésie et dans le style soutenu, *tel* s'emploie dans les comparaisons pour *ainsi*. *Tel* Hercule filant rompait tous les fuseaux. (Boileau.) *Tel que*, Manière de parler qui signifie Aussi mauvais que bon, ou de peu de considération, de peu de valeur. La voilà *telle que* la mort nous l'a faite, et encore ce reste tel quel va-t-il disparaître. (Bossuet.) | *Tel quel*, Sans aucun changement, dans le même état. Il m'a rendu ma montre *telle quelle*. | *De telle sorte que, en telle sorte que*, loc. conj. A tel point que. | On dit de même, *De telle manière que, de telle façon que*. *De telle manière que* rien ne se fit.

TÉLAMON. Myth. Fils d'Éaque et frère de Phocus et de Pélée. Ayant tué d'un coup de disque Phocus, il fut banni par son père, après avoir essayé en vain de se justifier. Il se rendit à Salamine, ou le roi Cychrée lui donna sa fille Glaucé en mariage, et il régna sur l'île après la mort du roi. Il prit part à la chasse de Calydon et à la navigation des Argonautes. Télamon est surtout célèbre par son amitié pour Hercule, qu'il accompagna. Il envoya, dans sa vieillesse, ses deux fils Teucer et Ajax au siége de Troie.

TELCHINES, s. m. pl. (pron. *telkines*). Myth. Génies mystérieux inconnus aux plus anciens poètes et mythographes de l'antiquité. Leur nombre, dans l'origine, était assez restreint, et on les faisait fils de Neptune. Dans les derniers âges, on en fit un peuple ou une race fabuleuse dont les émigrations apportèrent à la Grèce et à l'Asie le culte de certaines divinités. Rhodes, la Crète et la Béotie, tel fut l'ordre de leurs explorations. Ils adoraient Apollon, Junon et Minerve, divinités auxquelles ils donnaient le surnom de telchiniennes. Des nymphes, dites *nymphes telchiniennes*, faisaient aussi partie du système religieux des Telchines, dont le culte avait une grande affinité avec celui des grands dieux. Serviteurs des dieux et fondateurs errants, les Telchines instituèrent le culte, inventèrent les arts, la médecine, firent les premières statues des immortels, fabriquèrent la faux de Saturne et le trident de Neptune. Grands métallurgistes, ils savaient donner toutes les formes aux métaux. De là cette croyance vulgaire qui leur attribuait comme aux Dactyles un pouvoir magique.

TÉLÉGRAMME, s. m. Dépêche transmise par le télégraphe. On m'a envoyé un *télégramme* de Berne.

TÉLÉGRAPHE, s. m. (pron. *télégrafe* ; du gr. τῆλε, de loin ; γράφω, j'écris). Appareil au moyen duquel on transmet à de grandes distances des nouvelles, des avis ou des ordres à l'aide de signaux répondant à des lettres de l'alphabet, à des mots ou à des chiffres. Le premier essai de *télégraphe* fut l'annonce de la reprise de Condé sur les Autrichiens. (Breton.) | *Télégraphe aérien* ou *télégraphe ordinaire*, Télégraphe qui repose sur l'emploi de la lunette d'approche appliqué à certains signaux. Le télégraphe se compose de trois branches qui peuvent se mouvoir dans un même plan vertical, savoir : une branche principale, nommée *régulateur*, et deux petites branches nommées *bras*, portées à chaque extrémité du régulateur. | *Télégraphe nautique* ou *télégraphe marin*, Télégraphe destiné à transmettre les signaux sur mer. Il n'est qu'une application du télégraphe aérien. Il se compose d'une poulie, hissée au bout de la corne d'artimon et divisée en douze compartiments, dans lesquels passent 12 drisses pour les 12 signes, pavillons, guidons ou flammes employés à ces signaux télégraphiques. | *Télégraphe électrique*, Télégraphe qui se compose essentiellement d'aiguilles aimantées adaptées à un cadran sur lequel on a figuré les lettres de l'alphabet ou des signes conventionnels, et d'un appareil galvanique en communication avec l'aiguille et avec des fils conducteurs, appareil à l'aide duquel on produit un courant qui peut à volonté être interrompu instantanément. C'est au moyen des impulsions et des interruptions que reçoivent alternativement les aiguilles que se font les signaux. La transmission a lieu par des fils de fer enfouis en terre ou supportés de distance en distance par des pieux situés ordinairement le long d'une voie de fer ou d'une route, et isolés à l'aide de poulies en porcelaine ou en verre. Grâce à cet appareil, la transmission du fluide fait prendre la même position aux aiguilles placées aux deux extrémités de la ligne, et le signe indiqué à l'une d'elles avec la main se répète instantanément à l'autre, à quelque distance que ce soit. Dans certains appareils, on fait passer le courant électrique sur un papier imbibé d'une composition chimique (cyanure de fer et de potassium à acide chlorhydrique), et mis en mouvement au moyen d'un mécanisme quelconque, et on obtient ainsi, par la décomposition des sels, des traits colorés qui forment autant de signes distincts. Ce système permet d'écrire presque d'une manière instantanée, au lieu même de destination, un document tout entier. C'est en 1841 que Wheatstone inventa l'appareil adopté aujourd'hui en Angleterre et en France. | *Télégraphe sous-marin*, Il ne diffère du précédent qu'en ce que les fils sont plongés au fond de la mer et préservés de l'humidité par un enduit de gutta-percha. Des *télégraphes sous-marins* relient la plupart des contrées de l'Europe séparées par des mers et l'Europe à l'Amérique.

TÉLÉGRAPHIE, s. f (pron. *télégrafi* ; du gr. τῆλε, de loin ; γράφω, j'écris). Art de transmettre, à distance, des ordres, des nouvelles, etc., au moyen de signaux, ou par des moyens quelconques, tels que l'emploi de l'électricité. Cet art est très-ancien. Dans différentes circonstances, les Chinois firent usage de feux brillants sur leur grande muraille. Ce fut aussi par divers signaux que Tamerlan dirigeait ses armées. Clytemnestre reçut la nouvelle de la prise de Troie au moyen de feux allumés sur le mont Ida. Les Apennins, les Pyrénées et les mont Ibériques sont couverts de tours bâties par les Romains pour la transmission des signaux ; enfin, un télégraphe romain est figuré sur la colonne Trajane. Mais la télégraphie telle qu'elle existe aujourd'hui est d'organisation toute moderne. On la divise en télégraphie proprement dite et en télégraphie électrique. Cette dernière est destinée à remplacer partout la première, à cause de ses avantages de toute nature. | *De la télégraphie proprement dite*. La première idée du télégraphe chez les modernes est due au docteur Hooke ; elle date de la fin du XVIIe siècle ; mais son système, encore informe, resta sans exécution. Quelques années après, un de nos plus illustres académiciens, Amontons, proposa d'employer les lunettes d'approche ou longues-vues, pour l'observation des signaux transmis par des postes fixes. Son système reçut un commencement d'exécution, mais seulement par curiosité. Enfin les frères Chappe inventèrent, en 1792, le système qui depuis a été généralement adopté. En 1793, la Convention en déclara l'utilité et décréta l'établissement d'une ligne de douze télégraphes, de Paris à Lille. De nouvelles lignes rayonnèrent bientôt dans plusieurs autres directions. En 1846, avant l'établissement des télégraphes électriques, il existait en France cinq grandes lignes de télégraphie aérienne, qui, partant de Paris, aboutissaient à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. La distance entre les différentes stations était en moyenne de 12 kilom. La célérité du télégraphe Chappe était telle qu'on avait des nouvelles de Toulon à Paris (828 kilom.) en 13 minutes. Cette rapidité semblait satisfaire à toutes les exigences du service administratif. Cependant, le télégraphe Chappe laissait beaucoup à désirer : 1° l'établissement en était coûteux ; 2° il était entravé par les brouillards, par la nuit, par les mers ; 3° il était exclusivement à la disposition du gouvernement, et ni les communes, ni les compagnies, ni les citoyens n'en pouvaient faire usage. Restait donc à trouver un système de télégraphie dont l'établissement coûtât peu comparativement, qui ne connût aucun obstacle dans son moyen de transmission, qui franchît les distances les plus grandes dans le moins de temps possible, enfin qui pût être mis à la disposition de tout le monde. Le problème qui eût paru, autrefois, une folle rêverie, a trouvé aujourd'hui sa solution dans la télégraphie électrique. | *De la télégraphie électrique*. Quoique le télégraphe électrique n'ait été appliqué que dans ces dernières années, il en a cependant été question longtemps avant l'emploi du télégraphe aérien. Il fut proposé, en 1774, par un savant de Genève, Lesage ; en 1794, par l'Allemand Reiser, et, en 1811, par Sœmmering. Mais ce ne fut que lorsqu'on eut découvert les propriétés électro-magnétiques de l'électricité, que le télégraphe électrique parut d'une application facile. A peine Œrstedt eut-il fait connaître ce fait fondamental, qu'un courant électrique fait dévier l'aiguille aimantée de sa position normale, qu'Ampère pensa qu'on pouvait l'appliquer à la télégraphie ; mais ce ne fut qu'en 1832 et 1833 que les expériences de Schilling eurent pour résultat d'attirer l'attention des savants sur la télégraphie électrique. Quelques années après, les travaux de Cooke et Wheatstone en Angleterre, de Morse en Amérique, de Steinheil en Allemagne, portèrent la télégraphie électrique presque tout à coup à la perfection. Il y a maintenant un assez grand nombre d'appareils électriques différents. Toutefois, on peut les ranger dans deux classes principales : ceux qui écrivent la dépêche, et ceux qui ne font que la montrer une fois pour toutes à un employé qui doit rester attentif auprès d'eux. Ainsi se réalise une merveille qu'on eût regardée, il y a moins de cent ans, comme une extravagante rêverie. La merveille est telle que deux personnes, dont l'une serait placée à Pékin et l'autre à Paris, ou l'une à San-Francisco, en Amérique, sur l'océan Pacifique et l'autre à Londres ou à Paris pourront se communiquer leurs pensées instantanément comme deux amis assis sur un même banc ou sur une même causeuse. On sait en effet que la vitesse de l'électricité, encore plus grande que celle de la lumière, parcourt plus de 310,000 kilomètres en une seconde ; conséquemment elle ferait plusieurs fois le tour du globe entre la demande et la réponse de la conversation la plus animée, c'est-à-dire dans un temps inappréciablement court. Déjà nous avons réalisé quelques applications du principe de la télégraphie électrique : outre la transmission des dépêches publiques ou privées, on l'emploie à déterminer la différence de longitude entre les lieux éloignés avec une exactitude parfaite. On peut la faire servir à transmettre le temps d'une seule horloge dans toutes les maisons d'une même ville dont les pendules, pour la première fois, marqueront toutes rigoureusement la même heure. On pourra, si l'on veut, employer les appareils de la télégraphie à conduire la musique comme à conduire le temps. Ainsi, un même organiste pourra mouvoir toutes les orgues, un même pianiste tous les pianos d'une ville, d'une province, d'un État, du monde !

TÉLÉGRAPHIER, v. a. (pron. *télégrafié* ; rad. *télégraphe*). Transcrire, transmettre une nouvelle à l'aide du télégraphe, de signes télégraphiques. *Télégraphier* une dépêche.

TÉLÉGRAPHIQUE, adj. (pron. *télégrafike*). Qui a rapport au télégraphe. Ligne *télégraphique*. Signes *télégraphiques*. Langue *télégraphique*.

TÉLÉGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *télégrafikeman*). Par le moyen du télégraphe.

TÉLÉMAQUE (du gr. τῆλε, de loin ; μαχή, combat). Fils d'Ulysse et de Pénélope. Les traditions ne s'accordent pas sur ce jeune héros. D'après Homère, il était encore en bas âge lorsque son père partit pour Troie. A la fin de cette guerre célèbre, Minerve, prenant la forme de Mentor, roi des Taphiens, lui apparut, et lui conseilla de chasser les prétendants qui importunaient Pénélope. Elle lui enjoignit, de plus, de se rendre à Pylos et à Sparte, où Ménélas et Nestor lui donneraient des nouvelles d'Ulysse. Télémaque, docile aux sages conseils de la déesse, ne put cependant parvenir à chasser de son palais les amants de sa mère. Accompagné de Minerve, déguisée sous les traits de Mentor, il se rendit dans les États de Nestor et de Ménélas. Ce dernier lui communiqua la prophétie de Protée, relative au retour d'Ulysse. Retourné à Ithaque, il évita les piéges de ses ennemis, et trouva son père chez le fidèle Eumée. Après la mort des prétendants, à laquelle il avait beaucoup contribué, il conduisit Ulysse chez le vieux Laërte. On trouve dans les traditions postérieures à Homère des détails qui ne sont pas dans ce poète : 1° quand Ulysse, pour ne pas aller au siége de Troie, feignit d'être fou, Palamède, pour s'assurer si sa folie était feinte ou réelle, plaça Télémaque enfant dans le sillon que traçait Ulysse. Celui-ci, de crainte

d'écraser son fils, arrêta ses bœufs et se trahit ainsi; 2° sur le point d'être englouti dans les flots, il fut sauvé par un dauphin. En mémoire de cet événement, Ulysse avait placé l'image d'un dauphin sur son bouclier; 3° uni à Polycaste ou à Nausicaa, il en eut Perseptolis. D'autres lui donnent pour femme Circé, et pour fils Latinus, d'autres disent Roma. Fénelon a fait du jeune Télémaque le héros d'un poème en prose, où il a imité avec un rare bonheur la manière antique.

TÉLÉPHONIE, s. f. (pron. *téléfoni*; du gr. τῆλε, loin; φωνή, voix). Art de correspondre à de grandes distances, à l'aide du son : c'est une télégraphie acoustique. En 1850, Sudre a proposé une méthode de *téléphonie* à l'aide du clairon, applicable à la guerre et à la marine : il y donne aux sept notes de la musique et à leurs diverses combinaisons une valeur à peu près équivalente à celle des signaux du télégraphe. Elle a été essayée avec succès.

TÉLÉPHONIQUE, adj. Qui appartient à la téléphonie. Méthode *téléphonique*.

TÉLÉPHORE, s. m. (du gr. τῆλε, loin; φέρω, je porte). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides : corps déprimé, mou, ailes dans les deux sexes; tête découverte, antennes filiformes et simples, yeux ronds et très-saillants. Ces insectes, voisins des lampires ou vers luisants, ne possèdent pas la propriété phosphorescente de ces derniers.

TÉLESCOPE, s. m. (du gr. τῆλε, de loin; σκοπέω, j'examine). Instrument d'optique dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés. | Astron. Instrument où les objets sont vus par *réflexion*, à l'aide de miroirs métalliques, tandis que dans les *lunettes* ou *longues-vues*, les images sont rendues visibles par *réfraction*, et sont vues directement. | *Télescope de Newton*. Il se compose d'un tube muni d'un réflecteur concave placé au fond d'une caisse, et d'un petit miroir plan disposé entre le miroir concave et son foyer principal : le miroir plan est incliné de 45° sur l'axe de la caisse. L'image se produit sans couleurs et sous un fort grossissement. On la regarde au moyen d'une loupe placée dans un tube latéral. | *Télescope d'Herschell*. Ce n'est autre chose qu'un miroir concave; les objets vont se peindre, dans une position renversée, au foyer principal du miroir, et leurs images s'y regardent au moyen d'une loupe douée d'un fort grossissement. | *Télescope Grégory*. Il est formé d'un grand miroir concave percé à son milieu d'une ouverture, et d'un autre miroir concave plus petit, placé au delà du foyer principal, et vis-à-vis du premier. Les objets très-éloignés donnent d'abord une image renversée au foyer du miroir; cette image se réfléchit ensuite sur le petit miroir, et va se peindre près de l'ouverture du réflecteur. On la regarde au moyen d'un oculaire destiné à l'amplifier. Elle est directe et sans couleur. | Dans les *télescopes* dits *Frontview*, ou *système Lemaire*, le miroir plan est supprimé; l'objectif, placé un peu obliquement, rejette latéralement les images, et l'observateur peut les voir par une ouverture, en tournant le dos aux objets. | L'invention du télescope paraît dater de 1609; on l'attribue à J. Metzu, lunettier d'Alkmaër, ou à Z. Janseu, lunettier de Middelbourg. Les premiers télescopes n'avaient guère que 50 centimètres de longueur. Aujourd'hui on en fait de plusieurs mètres de long, qui ont une puissance prodigieuse : un des plus gigantesques, avec celui d'Herschell, est celui que Ross a fait disposer à Parsontown, en Irlande.

TÉLESCOPIQUE, adj. Qui se fait avec les télescopes. Observations *télescopiques*. | Astron. Se dit de certaines planètes, telles que Cérès, Pallas, Junon, Vesta, et des étoiles qu'on ne peut apercevoir qu'avec le secours des télescopes.

TÉLÉSIE, s. f. Minéral. Belle variété de coryndon hyalin. C'est une pierre précieuse qui reçoit différents noms selon les couleurs sous lesquelles elle se présente.

TELL, s. m. (du lat. *tellus*, terre labourable). Nom donné en Algérie à la terre labourable du pays, à la partie qui borde la Méditerranée, y compris l'Atlas, par opposition au Sahara ou désert. Rafraîchi par la brise de mer pendant les plus fortes chaleurs, baigné par de nombreux cours d'eau, abrité des vents du sud par les montagnes, le Tell est le pays des terres fertiles, des forêts épaisses, des grands herbages, des nombreux troupeaux de bœufs, des cultures variées, des cités populeuses et des villages industrieux.

TELL (GUILLAUME). Un des chefs de la révolution suisse de 1307, était du canton d'Uri. Ayant refusé de saluer le chapeau que Gessler, gouverneur du pays pour le duc d'Autriche, avait fait élever sur la place publique d'Altorf, il fut, dit-on, condamné à mourir, à moins qu'il ne réussit à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Il réussit, fut néanmoins embarqué comme prisonnier sur le lac de Lucerne; mais, une tempête étant survenue, Tell fut délié pour prendre le gouvernail; il fit approcher la barque de terre, sauta sur un rocher, puis, bandant son arc, il tua Gessler d'un coup de flèche. Mort à Bingen en 1354.

TELLEMENT, adv. (pron. *tèleman*). De telle sorte. La méchanceté dessèche *tellement* l'âme qu'elle finit par inspirer une indifférence profonde pour les vertus. (Mme de Staël.)

TELLINE, s. f. Conchyliol. Genre de mollusques acéphales, renferme des animaux au corps très-comprimé, à manteau ouvert dans une grande partie de son étendue, et pourvu sur les bords d'un rang de cirrhes ou filaments.

TELLURATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tellurique avec une base.

TELLURE, s. m. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Métal solide d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, très-volatil, découvert en 1797 dans les mines d'or de Transylvanie. Sa pesanteur spécifique est de 6,115. Le *telluré* appartient à la section des métaux cassants et oxydables. Il est rare et sans usage.

TELLURIEN, IENNE, adj. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Qui appartient à la terre, qui en vit.

TELLURIQUE, adj. (rad. *tellure*). Chim. Qui est produit par le tellure. | *Acide tellurique*, Combinaison acide la plus oxygénée du tellure.

TELLURISEL, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison d'un telluride et d'un tellure.

TELLURURE, s. m. Chim. Combinaison de tellure et d'un corps.

TELLUS. Mythol. La Terre, fille du Chaos. Selon Hésiode, elle enfanta seule Pontus (la mer), les montagnes et Uranus (le ciel). Ayant épousé le premier, elle en eut les divinités de la mer; mariée ensuite à Uranus, elle produisit les Titans, parmi lesquels était Chronos ou Saturne. Tellus est la même divinité que la Terre ou Cybèle.

TÉMÉRAIRE, adj. et s. (du lat. *temerarius*). Qui est hardi avec imprudence. Homme *téméraire*. Esprit *téméraire*. Loin d'ici, s'écria Minerve, loin d'ici, *téméraire* enfant. (Fénel.) Femme hardie, *téméraire*.

> C'est en vain qu'au Parnasse un *téméraire* auteur
> Pense de l'art des vers atteindre la hauteur.
> (BOILEAU.)

| Il se dit aussi en parlant des choses. Discours *téméraire*. Projet *téméraire*. Entreprise *téméraire*. Ce *téméraire* aveu m'offenserait sans doute dans un autre temps. (Le Sage.) | Impers. *Il est téméraire*. *Il est téméraire* de juger sans connaître. | *Jugement téméraire*, Jugement qu'on porte d'une personne ou d'une action en mauvaise part et sans preuves suffisantes. | Substantiv., en parlant des personnes. Un jeune *téméraire*. Le *téméraire* qui porte le coup est puni à l'instant de son audace. (Massillon.)

TÉMÉRAIREMENT, adv. Avec témérité. Se jeter *témérairement* au milieu du danger. Une grande habileté dans ceux qui gouvernent, c'est de ne point présumer *témérairement* de leurs forces. (De Breteuil.) | Légèrement. Nous jugeons *témérairement* nos frères. (Massillon.)

TÉMÉRITÉ, s. f. (du lat. *temeritas*). Hardiesse imprudente et présomptueuse. Grande *témérité*. Il y a de la *témérité* dans cette action. Quand la *témérité* est heureuse, elle ne trouve plus de censeurs. (Le Sage.) | Action téméraire. Dans ce sens, il y a un pluriel. Il y a des *témérités* heureuses. (Acad.)

TÉMESVAR. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu de comitat; 27,000 habitants. Evêchés grec et catholique. Belle cathédrale gothique. Soieries, drap, tabac, etc. | Le *comitat de Témesvar* a 140 kilom. sur 65, et 266,000 habitants.

TÉMOIGNAGE, s. m. (rad. *témoin*). Rapport d'un ou de plusieurs témoins qui affirment en justice, soit de vive voix, soit par écrit, la réalité, la certitude d'un fait. *Témoignage* irréprochable. *Témoignage* suspect. Être appelé, entendu en *témoignage*. | Action de témoigner, de faire connaître ce qu'on sait. Rendre *témoignage* à la vérité. Je m'en rapporte à votre *témoignage*. | Fig. Ces honorables cicatrices rendent encore *témoignage* chez ce vieux soldat qu'il prit plus d'une fois part aux luttes que nous avons soutenues. | *Le témoignage de la conscience*, Le sentiment et la connaissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, de la bonté et de la méchanceté d'une action. | *Témoignage des sens*, Ce que les sens nous font connaître sur l'existence et les qualités des objets extérieurs. | Preuve, marque de quelque chose. Donner des *témoignages* de son honnêteté, de son courage, de ses vertus. Donner à quelqu'un des *témoignages* d'amitié, d'estime. | En philosophie, le *témoignage des hommes* est un des principaux motifs de nos jugements, en même temps qu'il est une des sources les plus riches de nos connaissances. Il comprend, outre le témoignage auriculaire, la tradition et l'histoire. Les conditions que doit remplir le témoignage pour produire la certitude varient selon qu'il s'agit d'un seul individu ou de plusieurs, selon que le témoignage est verbal ou écrit, immédiat ou médiat, etc. Ces conditions se ramènent à trois points principaux : l'assurance que le témoin ne se trompe point (*capacité*), qu'il ne veut pas tromper (*véracité*), et qu'il a été bien compris (*clarté*). La certitude qui en résulte appartient à la *certitude morale*; elle prend le nom de *certitude historique* quand il s'agit de faits passés avant notre âge.

TÉMOIGNER, v. a. (rad. *témoin*). Porter témoignage en justice; servir de témoin. Dans ce sens, il s'emploie absolument. *Témoigner* avec passion. *Témoigner* contre un ami. | Faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on éprouve, ce qu'on a dans la pensée. *Témoigner* son assentiment, sa haine. Je lui rendis un million de grâces des sentiments favorables qu'il venait de me *témoigner*. (Le Sage.) Les femmes qui accompagnaient la troupe *témoignaient* pour ma jeunesse une pitié tendre. (Chateaubriand.)

TÉMOIN, s. m. (du lat. *testis*, même sens). Celui, celle qui a vu ou entendu quelque fait ou qui peut en faire rapport, l'affirmer en justice. *Témoin* exact, consciencieux. *Témoin* suspect, suborné. *Témoin* à charge. *Témoin* à décharge. Assigner des *témoins*. Entendre, interroger, confronter des *témoins*. Au geste du président, on fit retirer les *témoins*, auxquels un huissier ouvrit une porte étroite. (De Vigny.) | Les *témoins judiciaires* doivent avoir quinze ans accomplis; déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. | *Témoin oculaire*, Celui, celle qui rend témoignage de ce qu'il a vu de ses propres yeux. | *Témoin auriculaire*, Celui, celle qui rend témoignage de ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. | *Témoins nécessaires*, Témoins que la loi n'admet pas, mais qui sont reçus dans certaines occasions, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une chose qui n'a pu être connue que d'eux. Les enfants, les domestiques sont des *témoins nécessaires*. | *Témoins instrumentaires*, Tous ceux qui assistent à certains actes, tant pour constater l'identité des parties contractantes, ajouter à l'authenticité d'un fait, que pour donner une garantie de plus à l'officier public et à la société tout entière. | Ceux qui accompagnent un homme qui se bat en duel. Être le *témoin* de quelqu'un, lui servir de *témoin*. | Simplement, Celui qui voit ou entend. Rarement de sa faute on aime le *témoin*. (Voltaire.) | Fig. Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois acteur et *témoin*. (Gérando.) | Se dit figur. et poétiq. en parlant des choses inanimées. Et ces lauriers encore *témoins* de ses victoires. (Racine.) | Il s'emploie adverbial., au commencement d'une phrase, et alors il se dit d'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer. La diction dépend de la grammaire, *témoin* les beaux vers de Corneille. (Voltaire.) | *Prendre quelqu'un à témoin*, Invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il sait. Il *prit* les hommes et les dieux *à témoin* de tous les maux que causerait au gouvernement une telle innovation. (Vertot.) | On dit aussi dans le même sens, mais avec l'accord, *Vous êtes tous témoins que*. | Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de reconnaître si ces bornes n'ont pas été déplacées. | Arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes. | Butte, élévation de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour. | Marges qui dépassent beaucoup toutes les autres, ce qui provient, en typographie, de ce que la garniture de la feuille n'a pas été bien faite. | Feuillets que le relieur laisse exprès sans les rogner, pour faire voir qu'on a fait son possible pour épargner les marges. | Petit bouton d'argent, tiré d'une quantité égale à celle qu'on a employée dans la coupellation. | Défaut de tonte du drap.

TEMPE, s. f. (pron. *tanpe*; du lat. *tempus*, temps, parce que c'est à cet endroit que les cheveux commencent à blanchir et à indiquer une des périodes de la vie). Anat. Dépression que présente la tête sur les parties latérales, entre le front et l'œil, qui sont en avant, et l'oreille, qui est en arrière. Blessure reçue à la *tempe*. Coup à la *tempe*. Mettre des compresses d'eau sédative sur les *tempes*. | Chez les insectes, Partie située de chaque côté de la moitié postérieure des yeux, entre le front et le vertex.

TEMPÉ. Géogr. Vallée célèbre de la Thessalie, entre la chaîne de l'Olympe et celle de l'Ossa. Selon

les poètes, la vallée de Tempé, arrosée par le Pénée, était un séjour délicieux que les dieux honoraient souvent de leur présence. | Fig. Se dit de toute vallée riante, pittoresque. Nos fraîches *Tempés* doivent leurs gazons et leurs bouquets aux ruisseaux qui les arrosent. (A. Martin.)

TEMPÉRAMENT, s. m. (pron. *tanpéraman*; du lat. *temperamentum*; rad. *temperare*, tempérer, parce qu'on regardait autrefois les corps organisés comme des assemblages d'éléments combinés de manière à être tempérés les uns par les autres). Constitution particulière à chaque individu, résultant de la prédominance d'un système d'organes. | On le dit aussi abusivement, et surtout dans le langage ordinaire, pour Complexion du corps. Connaître son *tempérament*, c'est avoir trouvé le meilleur médecin. (Beauchêne.) | Fig. Ceux qui sont doués d'un *tempérament* artistique sont plus que les autres capables de jouir et de souffrir. | Caractère. *Tempérament* colère. *Tempérament* doux. | Constitution particulière chez l'homme. Le tempérament s'estime d'après les rapports qui existent, soit entre la masse des solides et celle des liquides, soit entre les divers systèmes et appareils organiques. Ainsi, par exemple, on voit tel sujet chez lequel le système sanguin est développé d'une manière tellement exagérée, que le sang s'échappe, pour ainsi dire, par tous les pores, que tous les organes deviennent le siége de congestions ou d'inflammations; tel autre, au contraire, dont tous les tissus pâles sont engorgés de fluides blancs; tel autre, enfin, dont les muscles vigoureux et bien nourris suffisent à une locomotion énergique. On en voit chez lesquels tout semble aboutir à la sensation et à la perception, tandis que toutes les autres fonctions sont languissantes ou imparfaites; et d'autres encore chez lesquels l'appareil biliaire semble avoir pris un accroissement anormal. Des nuances nombreuses séparent ces types primitifs, qui nous représentent les tempéraments *sanguin*, *lymphatique*, *nerveux* et *bilieux*. | Expédient, adoucissement qu'on propose pour apaiser les esprits, pour accommoder les affaires. Tous les adoucissements, les *tempéraments* en matière de devoirs sont à craindre. (Massillon.)

TEMPÉRAMENTAL, ALE, adj. (rad. *tempérament*). Qui appartient, qui a rapport au tempérament. Vice *tempéramental*. Faiblesse *tempéramentale*.

TEMPÉRANCE, s. f. (pron. *tanpéranse*; du lat. *temperantia*, formé de *temperare*, tempérer). Vertu qui règle, modifie les passions et les désirs, et particulièrement les désirs sensuels. Observer la *tempérance*. La *tempérance* est surtout la vertu des volontés opiniâtres. (Voltaire.) La *tempérance* modère tous les plaisirs des sens. (Vernier.) | Usage modéré des aliments, et surtout des boissons. La vertu des Anglais n'a jamais été la *tempérance*.

TEMPÉRANT, ANTE, adj. Qui pratique la tempérance. Cet autre qui, pour conserver une taille fine, s'abstient de vin et ne fait qu'un seul repas, n'est ni sobre ni *tempérant*. (La Bruyère.) | Substantiv. Le *tempérant* est un homme qui s'observe.

TEMPÉRATURE, s. f. (pron. *tanpérature*; du lat. *temperatura*, formé de *temperare*, tempérer, modérer). État sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. *Température* douce, agréable. *Température* froide, rigoureuse. *Température* saine, égale. | Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. La *température* d'un appartement, d'une salle de spectacle. | Le mot *température* sert le plus ordinairement à indiquer les divers degrés de froid ou de chaud. Quelquefois cependant on lui donne une acception moins restreinte, et alors il s'applique à l'ensemble des deux conditions, *intensité* et *durée*, auxquelles sont subordonnés les effets que produit la chaleur. Dans le premier cas on dit : *La température de liquéfaction de la glace, de la cire, de l'étain, du plomb; la température de l'ébullition de l'eau, du mercure, de l'huile*, etc., pour exprimer le degré auquel ces corps doivent être chauffés, les uns pour se convertir en liquides, et les autres pour devenir fluides élastiques. Dans le second sens, l'idée que l'on attache à l'expression *température* d'un climat, d'une contrée, se compose non-seulement de l'intensité du froid et du chaud qu'on y a observée, mais encore du temps plus ou moins long pendant lequel l'un ou l'autre a persisté. Il est une troisième question sur la température qui regarde spécialement la géologie, dont elle forme une branche importante : c'est celle de la température actuelle et primitive du globe. | *Division des climats d'après leur température*, Division générale en trois grandes zones : torride, tempérée et glaciale. Se dit aussi d'autres divisions plus exactes, d'après les *lignes isothermes*. | La température moyenne d'un lieu constitue le *climat* de ce lieu : elle se mesure au moyen du thermomètre, du baromètre et de l'hygromètre. La *température* de la France, de l'Espagne.

TEMPÉRÉ, ÉE, part. Modéré, dont l'intensité est diminuée. Chaleur *tempérée*. Elle fut *tempérée* par quelques conventions tacites. (J. J. Rousseau.) | *Air tempéré*, Air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. | *Climat, pays tempéré*, Climat, pays où il ne fait ni trop froid ni trop chaud. | *Zone tempérée*, Chacune des deux zones placée entre la zone torride et une des deux glaciales, à 23 degrés et demi de l'équateur et du pôle. | S. m. Température tempérée, moyenne. Le *tempéré*. | Il se dit surtout en parlant du baromètre et du thermomètre. Le baromètre marque le *tempéré*. Le thermomètre est au *tempéré*; il va passer au beau fixe.

TEMPÉRER, v. a. (du lat. *temperare*, même signification). Modérer, diminuer l'excès d'une qualité quelconque et de quelque manière que ce soit. Dans ces îles la fraîcheur des montagnes *tempère* l'ardeur du soleil. | J'imite les peintres, qui pour *tempérer* la dureté de leurs couleurs leur donnent une teinte plus douce. (Le Sage.) | Fig. Le vrai sage *tempère* l'austérité de ses mœurs par une bienveillance permanente. | Se dit aussi en parlant des choses qui tempèrent. Les aliments mêlés aux boissons en *tempèrent* l'ardeur et les empêchent de se porter au cerveau avec autant de violence. (Brillat-Savarin.) | Fig. L'étude des sciences abstraites *tempère* la fougue des passions et l'ardeur des sens.

TEMPÊTE, s. f. (pron. *tanpéte*; du lat. *tempestas*, même signif.) Violente agitation de l'air, déterminée par un vent impétueux, et accompagnée souvent de pluie, de grêle et de tonnerre. | Une terrible *tempête*. Braver, affronter la *tempête*. Ses vaisseaux furent dispersés et brisés par la *tempête*. Des arbres déracinés par la *tempête*. La *tempête* éclata en noirs tourbillons. (Chateaubriand.) | Figur. Malheur, calamité. Les grands hommes de la Révolution conservaient le courage et la fermeté au milieu des *tempêtes* déchaînées contre eux. | Trouble violent, révolution dans un État. Les *tempêtes* qui naissent au sein des États sont dues à l'oppression des forts sur les faibles. | Troubles, désordres que les passions excitent dans l'âme. Qui apaisera la *tempête* que les yeux de cette créature adorable ont soulevée dans mon âme? (G. Drouineau.) | Fam. Bruit éclatant, fracas. Quelle *tempête!*

> Pour peu que l'on s'oppose à ce que veut sa tête,
> On en a pour huit jours d'effroyable *tempête*.
> (MOLIÈRE.)

| La *tempête* diffère de l'*orage* ou de l'*ouragan* en ce qu'elle a ordinairement plus d'intensité et de durée que ces deux phénomènes. Ce mot s'applique d'ailleurs plus spécialement, en termes de marine, à la force du vent qui soulève les vagues de la mer. Les marins ont donné le nom de *grain* à une tempête de courte durée et où les vents jouent un rôle plus important que les vagues.

TEMPÊTER, v. n. (rad. *tempête*). Faire beaucoup de bruit en grondant, en querellant. Messieurs, allez plus loin *tempêter* de la sorte. (Racine.) | Enfin, las de jurer et de *tempêter*, il se jeta sur son lit. (Le Sage.) Le curé jurait, sacrait, *tempêtait*.

TEMPÉTUEUX, EUSE, adj. (rad. *tempête*). Qui appartient à la tempête; qui amène, cause la tempête. Ainsi les éléments roulaient *tempétueux*. (Roucher.) | Qui est sujet aux tempêtes. Une mer *tempétueuse*. Le golfe de Gascogne est *tempétueux*.

TEMPLE, s. m. (pron. *tanple*; du lat. *templum*, même signif. | Édifice public consacré à Dieu ou à une divinité. Le *temple* de Jérusalem. Le *temple* de Delphes, d'Éphèse. Le *temple* de Jupiter. Les *temples* des Égyptiens, des Grecs, des Romains. De ce *temple* profane osez-vous approcher? (Racine.) On me conduisit au *temple* de la déesse. (Fénelon.) | Fig. L'univers est un *temple* où siége l'Éternel. (Voltaire.) | Lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur culte. Aller au *temple*. | En poésie, il se dit aussi en parlant des églises catholiques. Le *temple*, à sa faveur, est ouvert par Boirude. (Boileau.) | Lieu où demeuraient, dans certaines villes, les chevaliers du Temple. | Le *Temple* ou la *Tour du Temple*, Restes d'un monument de l'ordre du Temple, qui subsistèrent jusqu'au commencement de ce siècle à Paris. La tour du Temple fut la prison de Louis XVI. | *Chevalerie du Temple*, L'ordre des templiers. V. TEMPLIER.

TEMPLIER, s. m. (pron. *tanplié*). Membre d'un ordre militaire et religieux, fondé vers 1118, à Jérusalem, dans le but de protéger les pèlerins, et qui se répandit dans toute l'Europe. Les templiers furent ainsi nommés parce qu'ils habitèrent d'abord près de l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon. Peu à peu les templiers devinrent très-riches et très-puissants. Leur prospérité ne pouvait manquer de faire ombrage et d'exciter l'envie. En 1307, sur des accusations qui n'ont jamais été justifiées, Philippe le Bel saisit avec empressement l'occasion de s'enrichir de leurs dépouilles. Tous les templiers qui se trouvaient en France furent arrêtés, et un grand nombre périt dans les flammes, ainsi que le grand-maître de l'ordre. L'ordre entier fut supprimé par le pape Clément V, vers 1312. On prétend qu'il se conserva dans l'ombre un simulacre de l'*Ordre du Temple*, qui garda le même nom, mais qui, réduit à des séances secrètes, dégénéra en une secte mystique. Les francs-maçons prétendent se rattacher à cette secte. | Prov. *Boire comme un templier*, Boire avec excès.

TEMPORAIRE, adj. (rad. *temps*). Qui n'est que pour un temps. *Pouvoir temporaire*.

TEMPORAIREMENT, adv. (pron. *tanporèreman*.) Pour un temps. Il présidait *temporairement* le sénat. N'occuper un emploi que *temporairement*.

TEMPORAL, ALE, adj. (du lat. *temporalis*; rad. *tempora*, tempes). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux tempes. Artère *temporale*. Nerfs *temporaux*. | *Fosse temporale*, Dépression de chacune des parties latérales de la tête. | *Os temporaux*, Os situés l'un à droite, l'autre à gauche, aux parties latérales et inférieures de la tête. | S. m. Chacun des deux os temporaux. | Muscle large, aplati, triangulaire, qui se porte de la fosse temporale, qu'il remplit, à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure. Le *temporal*.

TEMPOREL, ELLE, adj. Qui passe avec le temps. Il s'oppose à *éternel* et à *spirituel*. Le fond même de la morale chrétienne est de mépriser les biens *temporels* pour les biens *éternels*. | En termes de religion, il se dit par opposition à *ecclésiastique* et à *spirituel*. Puissance *temporelle*. Juridiction *temporelle*. Le pouvoir *temporel* des papes est vigoureusement battu en brèche. | S. m. Revenu qu'on tire d'un bénéfice. Abandonner son *temporel*. | Puissance temporelle des rois. Les rois, quant au *temporel*, sont indépendants de la puissance spirituelle. (Académie.) Il faut séparer le spirituel du *temporel*.

TEMPORELLEMENT, adv. (pron. *tanporèleman*). Pour un temps. Il s'oppose à *éternellement*.

TEMPORISATION, s. f. Action de temporiser.

TEMPORISATEUR, TRICE, s. (rad. *temporiser*). Celui, celle qui temporise, qui a l'habitude de temporiser. En révolution, il faut se méfier des *temporisateurs*. Les endormeurs, les *temporisateurs*.

TEMPORISER, v. n. (du lat. *tempus*, temps). Retarder, différer, dans l'attente d'un temps plus désirable. Cessons de *temporiser*, le succès pourrait abandonner notre cause.

TEMPORISEUR, EUSE, s. m. Celui, celle qui temporise. C'est un *temporiseur*.

TEMPS, s. m. (pron. *tan*; du lat. *tempus*, même signif.). Idée qui se forme en nous par l'observation de l'ordre dans lequel se succèdent les phénomènes de la nature, et qui nous fait concevoir les choses comme ayant une durée dans leur existence. Le *temps* passé. Le *temps* présent. Le *temps* à venir. Le *temps* s'écoule rapidement. L'abîme, le gouffre des *temps*. Les années s'enfoncent et se perdent dans l'abîme des *temps*. (La Bruyère.) Rien ne peut arrêter le *temps*, qui entraîne avec lui tout ce qui paraît le plus immobile. (Fénelon.) Il n'y a que le *temps* qui décide du mérite des ouvrages. (Voltaire). | *Un temps*, Un certain espace de temps. L'injustice ne durera qu'*un temps*. | On dit dans le même sens *Quelque temps*. | *Cela n'a qu'un temps, n'aura qu'un temps*, Se dit d'une chose qui ne dure, qui ne doit durer que fort peu. | Il se personnifie en poésie. Sur les mondes détruits, le *Temps* dort immobile. (Gilbert). | Particulièrement. Succession des jours, des heures, des moments considérée relativement aux différents travaux, aux différentes occupations auxquelles on peut se livrer. On n'est pas né pour la gloire, lorsqu'on ne connaît point le prix du *temps*. (Vauvenargues.) Celui qui ne perd pas de *temps* en a beaucoup. (Fontenelle.) | Absol. *Passer le temps*, Se distraire en attendant l'heure marquée pour quelque chose. | Fig. et fam. *Tuer le temps*, Faire des riens, des inutilités pour se désennuyer. | Terme préfixe. Quel *temps* à mon exil, quel lieu prescrivez-vous? (Racine.) | Durée de certaines choses. Quelques personnes ont de l'humeur pendant tout le *temps* qu'elles digèrent. (Brillat-Savarin.) | Délai. Accordez-moi du *temps* pour acquitter ma dette. | *Avoir fait son temps*, Sortir d'un emploi dont le temps était limité, et n'être plus propre aux choses dont on s'acquittait bien autrefois. Après *avoir fait son temps*, il a obtenu une pension. | Se dit aussi des choses. Ce manteau

a fait son temps. | Loisir. Je vous laisse le *temps* de bien peser toutes choses. (J. J. Rousseau.) | Conjoncture, occasion propre. Le choix des *temps* et des occasions est la grande science des courtisans. (Massillon.) | Saison propre à quelque chose. Ai-je passé le *temps* d'aimer? (La Fontaine.) | Se dit aussi des siècles, des différents âges, des différentes époques. Tous les *temps* ont produit des héros. (Voltaire.) | Partie quelconque de la vie humaine. Le *temps* de la jeunesse. Le redouté capitaine tombe au plus beau *temps* de sa vie. (Bossuet.) | Se dit relativement à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, les mœurs, les usages. Il faut savoir souffrir et attendre des *temps* plus heureux. (Voltaire). | État de l'atmosphère, disposition de l'air. Beau *temps*. *Temps* chaud. *Temps* calme. *Temps* serein. *Temps* froid, humide, couvert. Le *temps* change. Le *temps* s'éclaircit. Je ne vous conseille pas de vous remettre en chemin par ce *temps*-là. (Le Sage.) | Figur. et fam. *Faire la pluie et le beau temps*, Avoir beaucoup d'influence, beaucoup de crédit dans un pays, dans une maison. | *Parler de la pluie et du beau temps*, Parler de choses indifférentes. | *De tout temps, en tout temps*, loc. adv. Toujours. *De tout temps*, la vertu s'est fait estimer. (Acad.) | *La plupart du temps*, Presque toujours. *La plupart du temps*, ceux qui sont plongés dans la réflexion ne sont pas disposés à digérer. (Brillat-Savarin.) | *De temps en temps, de temps à autre*, loc. adv. De fois à autre, quelquefois. Le sens *de temps en temps* des douleurs de tête. (Molière.) | *En temps et lieu*, loc. adv. Dans le temps et le lieu convenables. Je vous verrai *en temps et lieu*. | Chacun des intervalles ou des mouvements dont se compose la cadence. Observer les *temps* de la valse. | Déclam. Pause, silence que l'on observe ou qu'il faut observer dans la déclamation entre certaines phrases, entre certains mots. | Moments précis pendant lesquels il faut faire, dans les exercices militaires, certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses. Charger en quatre *temps*, en douze *temps*. | Chacun des mouvements que l'on fait en escrime avant de parvenir à toucher. Pousser une botte en deux *temps*, en trois *temps*. | Astron. *Temps vrai* ou *apparent*, Le temps mesuré par le mouvement réel et inégal de la terre autour du soleil. | *Temps moyen*, Le temps mesuré par un mouvement uniforme, réglé sur la vitesse moyenne de la terre. | *Temps périodique*, Temps qu'un corps céleste emploie à faire une révolution entière autour d'un point, et plus particulièrement le temps qu'emploie une planète à parcourir son orbite entier. | *Temps astronomique*, Temps qui se compte d'un midi à l'autre par la révolution du soleil. | *Temps civil*, Les *temps astronomiques* accommodés aux usages de la société civile et divisés en année, mois et jours que l'on compte d'un midi à l'autre. | Quoique la succession de nos idées puisse nous faire juger de la longueur ou de la rapidité du temps, c'est ordinairement le mouvement qui sert à le mesurer. Le retour périodique des phénomènes astronomiques a dû être le premier moyen de reconnaître la durée du temps; le mouvement diurne de la voûte céleste, qui ramène tour à tour la clarté solaire et le calme de la nuit, a donné l'idée du jour; puis les phases lunaires ont fait inventer le mois, divisé en semaines; mais le soleil subit des variations dans le temps qu'il reste chaque jour sur les différents points de la terre. Après un certain intervalle, il revient dans les conditions où il s'est déjà trouvé autrefois, position que caractérisent certains phénomènes terrestres; cette période a pris le nom d'*année*. Malheureusement, ce retour ne coïncide pas exactement avec la révolution diurne des cieux ni avec les mouvements lunaires : de là nécessité d'établir de nouveaux cycles ou périodes qui ramènent tout au même état, et dont les calculs ont donné naissance à la science du calendrier. D'un autre côté, on ne tarda pas à s'apercevoir que les mouvements de corps terrestres donnaient aussi la mesure du *temps*, et qu'il était possible de les comparer aux mouvements célestes : la clepsydre, le sablier, les horloges servirent à mesurer les parties du jour, qui prirent le nom d'*heures*, *minutes*, *secondes*, etc. Pour mieux se reconnaître dans la mesure du *temps*, on a imaginé des points desquels on part, et qui forment des périodes de toutes sortes qu'on ajoute les unes aux autres : ainsi le jour commence à minuit; les mois se comptent par jours, à partir du premier; les années commencent avec le premier jour du mois de janvier; enfin les peuples comptent leurs années suivant des ères particulières, datant souvent d'un grand événement qui les intéresse, comme la naissance du Christ, etc. La connaissance de toutes ces divisions forme la science nommée *chronologie*. | Chacune des terminaisons diverses qu'en grammaire le verbe prend dans toutes les langues, et dont l'effet est de marquer si l'action exprimée se rapporte à une période passée, ou présente, ou à venir. | *Temps composés*, Ceux qui se combinent avec les verbes auxiliaires *être* et *avoir*. | *Temps primitifs*, Ceux qui servent à former les autres, et qui sont au nombre de cinq : le *présent de l'infinitif*, le *participe présent actif*, le *participe passé* ou *passif*, le *présent de l'indicatif*, le *parfait défini*. | *Temps primitifs*, En latin, Le présent de l'indicatif et celui de l'infinitif, le parfait et le supin. | *Temps primitifs* ou *principaux*, En grec, Le présent, le futur et le parfait. Les *temps secondaires* sont l'imparfait, l'aoriste, le plus-que-parfait, et du *passif*, le futur antérieur. | *Temps dérivés*, Ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs. | *Temps seconds*, Se dit d'une seconde forme de certains temps. *Futur second*, *aoriste second* et *parfait second*. | Se dit des principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution, quoique d'ailleurs elles soient égales en durée. Mesure à deux *temps*, à trois *temps*, à quatre *temps*. | T. de manége. Chaque mouvement accompli, de quelque allure qu'il soit. Le cavalier ne doit pas perdre un *temps* de cheval. | Mar. *Gros temps*, Temps d'orage. | Le *Temps*, Divinité allégorique confondue souvent avec Saturne. | Le mot *temps* est adopté, dans le langage économique, sous un point de vue très-important. Comme toutes les productions de l'ordre économique demandent pour exister un certain *temps*, ce terme peut entrer comme élément dans toute évaluation de produits ou de services.

TENABLE, adj. (rad. *tenir*). Se dit d'une place, d'un poste, d'un lieu où l'on peut se défendre. Occuper une position qui n'est pas *tenable*. | Fig. *La place n'est pas tenable*, Se dit d'un endroit où l'on ne peut demeurer commodément. Il fait trop humide; *la place n'est pas tenable*.

TENACE, adj. (du lat. *tenax*). Visqueux, qui résiste à la séparation. La poix est *tenace*. | Fig. et famil. Qui est avare. Cet homme est *tenace*. | Qui est attaché obstinément à ses opinions. Les sots, les ignorants sont *tenaces*; moins ils ont d'idées, plus ils y tiennent. (Boiste.) | Se dit aussi des choses qui annoncent l'attachement à une idée, à une opinion. L'obstination *tenace* des Juifs. | *Métal tenace*, Métal qui supporte une pression, un tiraillement considérable, sans se rompre. | *Roche tenace*, Roche qu'on a de la peine à détacher, à casser. | Bot. Se dit des plantes et parties de plantes qui s'attachent à ce qui les touche et s'en détachent difficilement. Les semences du grateron sont *tenaces*.

TENACEMENT, adv. D'une manière tenace, avec ténacité.

TÉNACITÉ, s. f. (du lat. *tenacitas*, même sens). Qualité de ce qui est tenace. La *ténacité* de la poix, de la glu, de la cire. | Attachement opiniâtre à une idée, à une opinion, à un projet. Montrer de la *ténacité*. Vous ne pourrez vaincre sa *ténacité*.

TENAILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *tenir*). Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou arracher quelque chose. On le dit ordinairement au pluriel. De petites *tenailles*. Des *tenailles* de maréchal. Arracher un clou avec des *tenailles*. | *Mors de la tenaille*, Se dit de deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'ils se rencontrent quand on les ferme; ils serrent, mordent les choses qui se trouvent entre eux. | Fortificat. Ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne et qui sert à couvrir une courtine. | *Tenaille de la place*, Le front de la place, compris entre les points de deux bastions voisins. | *Double tenaille*, Celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants. | Cadre de fer avec lequel on embrasse, dans une manufacture de glaces, les cuvettes qui tiennent le verre en fusion pour le verser sur la table de cuivre. | Entom. Crochets recourbés qui terminent l'abdomen dans les perce-oreilles, et chez les mâles de certaines libellules ou demoiselles. | Les tenailles étaient employées autrefois comme instruments de torture. Il y avait les *tenailles froides* et les *tenailles ardentes*. Avec les *tenailles froides* on serrait jusqu'à les meurtrir les muscles des jambes, des bras, de la poitrine. Avec les *tenailles ardentes* on serrait les mêmes muscles et on les enlevait meurtris, sanglants, brûlés, déchirés en lambeaux affreux. On employait les tenailles ardentes contre les prévenus de crimes de haute trahison, de lèse-majesté, contre les sacriléges, contre les protestants, etc.

TENAILLÉE, s. f. Technol. Quantité de tronçons d'épingles que l'empointeur prend pour les porter sur la meule.

TENAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Tourmenter un condamné avec des tenailles ardentes. Les criminels de lèse-majesté, les protestants subissaient cet horrible supplice. Ravaillac *fut tenaillé*.

TENAILLON, s. m. Fortificat. Ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune.

TENANCE, s. f. Tenure, position du tenancier. | Bien qu'il occupe.

TENANCIER, IÈRE, s. Celui, celle qui tenait des terres en roture dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens et autres droits. | Féod. *Grand tenancier*, S'est dit pour Grand vassal. | *Franc tenancier*, Celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. | Il se dit encore, de nos jours, du fermier d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme.

TENANT, ANTE, adj. Qui tient. On ne l'emploie guère que dans cette locution : *séance tenante*, Dans le cours de la séance, avant que la séance soit terminée. La décision fut rendue *séance tenante*. | S. m. Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toute sorte d'assaillants. | Fig. et famil. Celui, celle qui, dans une discussion, soutient une question, une opinion contre tous ceux qui la combattent. Être le *tenant* d'une thèse, d'une question de philosophie. | Ce qui tient, ce qui est adjacent. Les deux routes sont les *tenants* de cet immeuble. | *Les tenants et les aboutissants d'une pièce de terre*, Les pièces de terre ou propriétés qui la bornent de divers côtés. | *Tout en un tenant*, *tout d'un tenant*, loc. adv. Sans interruption. La commune possède cinquante hectares de vignes *tout en un tenant*. | Blas. Se dit des figures d'hommes ou d'anges qui soutiennent les écus; lorsque ce sont des animaux qui portent l'écu, on dit *Support*.

TÉNARE. Géogr. Ville de Laconie, au S. E., sur la mer, près du cap du même nom. Aujourd'hui *Caibares*. | *Ténare* ou *cap Ténare*, Cap de la Laconie, aujourd'hui cap Matapan. On y voyait une caverne profonde qui était regardée comme une des entrées des enfers. De là, chez les poètes, la synonymie de *Ténare* et d'*enfer*. | S. m. Se dit, en poésie, de l'enfer en général, ou en particulier du lieu des enfers destiné au supplice des coupables. Il tomba sans remords dans le sombre *Ténare*. (Delille.)

TENDANCE, s. f. (pron. *tandanse*). Action, force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté, ou à pousser un autre corps qui l'en empêche. | Dans le langage usuel, Direction du mouvement. | Fig. Direction sensible vers un but, vers une fin. Avoir une *tendance* à l'avarice. La *tendance* de la société moderne est vers l'industrie. | Log. Série de raisonnements répréhensibles dans leur ensemble.

TENDANT, ANTE, adj. Qui tend à. Ne s'emploie guère qu'en matières juridiques. Des conclusions *tendantes* à l'annulation d'une vente.

TENDELET, s. m. (pron. *tandelé*). Mar. Espèce de dais que l'on place au-dessus de l'arrière de certains canots pour abriter ceux qui s'y trouvent. | Hortic. Petite tente dont on se sert pour mettre certaines plantes délicates à l'abri du soleil.

TENDER, s. m. (mot anglais qui veut dire *suivant*, *servant*). Ch. de fer. Chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaires à

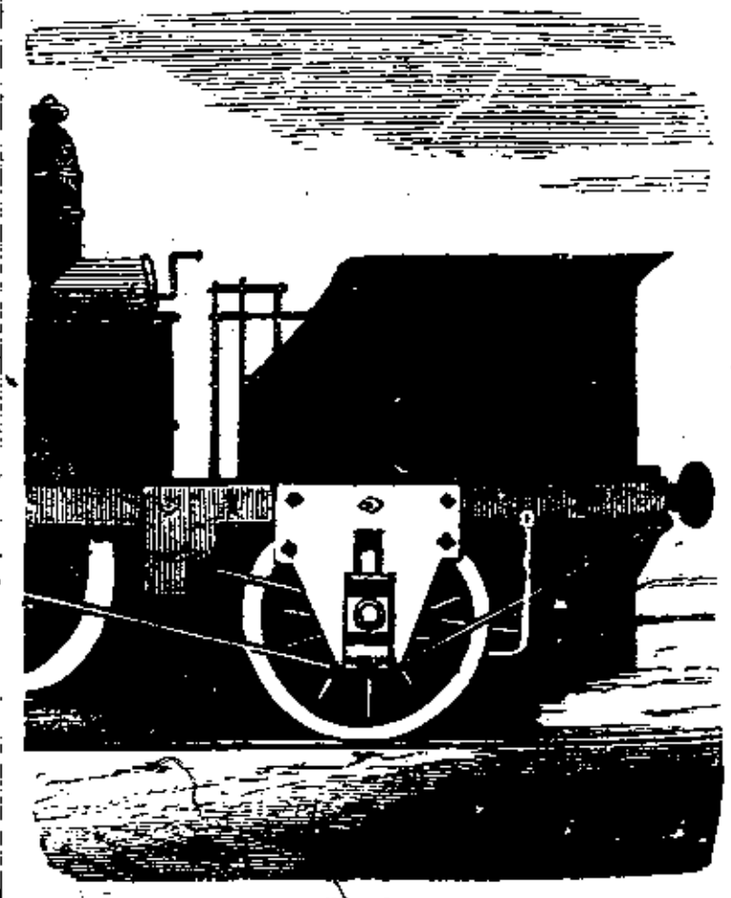

Tender.

la locomotive. Le *tender* est ordinairement porté sur quatre roues, mais il y a des *tenders* à six roues. Un *tender* qui peut contenir 3,200 litres

d'eau et 400 kilogr. de coke suffit à nos machines ordinaires pour un parcours de 50 à 60 kilomètres.

TENDERIE, s. f. Chasse où l'on tend des piéges pour attirer des animaux ou d'autres oiseaux.

TENDEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui tend quelque chose. *Tendeur* de tapisserie.

TENDINEUX, EUSE, adj. (rad. *tendon*). Anat. Qui est de la nature des tendons, qui a rapport aux tendons. Nerfs *tendineux*. Membrane *tendineuse*.

TENDOIR, s. m. (pron. *tandoar*; rad. *tendre*). Bâton qui fait partie du métier de tisserand, et qui empêche la poitrinière de se dérouler.

TENDON, s. m. (pron. *tandon*; du lat. *tendo*, je tends). Cordon fibreux, blanchâtre, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, qui termine les muscles et sert à les attacher aux os ou à d'autres parties du corps. | Partie postérieure des jambes des chevaux, qu'on appelait autrefois le *nerf*. | *Tendon d'Achille*, Gros tendon aplati, formé à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion de plusieurs tendons, et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Il est ainsi nommé parce que, selon la mythologie, c'est à ce tendon qu'Achille fut blessé par Pâris, seul endroit où il fût vulnérable.

TENDRE, adj. (pron. *tandre*; du lat. *tener*, même signif.). Qui peut être aisément coupé, divisé. Pain *tendre*. Viande *tendre*. Légumes *tendres*. | Délicat, sensible aux impressions de l'air. Avoir la peau très-*tendre*. Les membres si *tendres* et si délicats de cette jeune fille avaient été déformés par un travail incessant et grossier. (E. Suë.) | Fig. et au sens moral. Susceptible d'impressions. Il y a des gens qui n'ont le cœur *tendre* que pour les maux physiques. | *Dès ses plus tendres années, sa plus tendre jeunesse, dans un âge tendre*, Dès l'enfance, dans la grande jeunesse. On aime à voir briller *dans l'âge tendre* les premières lueurs de toutes les passions. (Massillon.) | Fig. Qui est sensible à la compassion, à l'amitié et particulièrement à l'amour. Être *tendre*. d'un naturel *tendre*. Les philosophes ne sont guère *tendres*. (Voltaire.) | Accompagné d'un sentiment de tendresse. *Tendre* affection. *Tendre* sollicitude. | Se dit aussi des choses propres à inspirer et à exprimer la compassion; l'amitié, et surtout l'amour. Elle me laissa, après m'avoir accablé des plus *tendres* caresses. (Benj. Constant.) | *Couleur tendre*, Couleur délicate qui ne fatigue point la vue. | S. m. *Le tendre*, Le genre tendre. Évitez *le tendre* en poésie, et en général dans toutes les compositions littéraires. Le sévère et le *tendre*.

TENDRE, v. a. (pron. *tandre*; du lat. *tendere*, même signif.). Bander, tirer quelque chose en le raidissant. *Tendre* un arc. *Tendre* une corde. *Tendre* une chaîne. *Tendre* un ressort. A peine *avait-il tendu* son arc que l'oiseau était percé d'une flèche mortelle. (Marmontel.) | *Tendre un piége*, Le placer, le disposer de manière que l'animal puisse s'y prendre. *Tendre* une souricière. *Tendre* des glluaux. | Fig. *Tendre un piége, un panneau à quelqu'un*, L'induire à commettre quelque faute. Les promesses des puissants ne sont presque toujours que des *piéges tendus* à la crédulité des simples. (Diderot.) | *Tendre un pavillon, une tente*, Les dresser, les mettre en état de servir. | *Tendre une salle, un appartement*, Les tapisser, les parer de tapisseries. *Tendre* une alcôve de damas. *Tendre* une église de noir. | Présenter en avançant. *Tendre* la main. *Tendre* le cou. *Tendre* une perche à quelqu'un qui se noie. | *Tendre la main*, Mendier. Pourquoi *tendre la main* quand elle est encore assez robuste pour tenir et bien diriger l'instrument du travail? (Boiste.) | *Tendre la main à quelqu'un*, Lui être secourable | *Tendre les bras à quelqu'un, à quelque chose*, Inviter quelqu'un à venir, se montrer prêt à recevoir quelque chose. | *Tendre les bras à quelqu'un*, signifie aussi L'aider, le secourir, être prêt à lui pardonner ses torts. | *Tendre*, v. n. Aller vers, aboutir à. *Tendre* à un but. Cette chaumière où *tendaient* nos pas s'apercevait au loin, à travers le feuillage, éclairée par la lune. (J.-J. Rousseau.) | Fig. L'homme *tend* de toutes ses forces au bonheur. (Boiste.) | Escrime. Allonger le bras raide, au lieu de parer les coups, afin d'atteindre son adversaire, au risque d'être blessé soi-même. Il se fendit et *tendit* le bras.

TENDREMENT, adv. (pron. *tandreman*). Avec tendresse. Aimer, chérir *tendrement*. Regarder *tendrement*. Il l'embrassa *tendrement*. Ses entrailles sont *tendrement* émues sur le malheur de ses frères.

TENDRESSE, s. f. (rad. *tendre*). Sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature. Aimer avec *tendresse*. Donner à quelqu'un des marques de *tendresse*. La *tendresse* de la mère pour ses enfants est de tous les temps et de tous les lieux. | Se dit pour la passion même de l'amour. Tant de beautés qui briguent leur *tendresse*. (Racine.) | Au plur. Témoignage d'amitié, d'affection, caresses. Il est des *tendresses* dont il faut se méfier. | Le mot *tendresse* n'est d'usage qu'au figuré, et, comme on l'a vu, la délicatesse de notre nation a renfermé ce mot dans l'amour et l'amitié. On ne dit point : Cette viande est d'une grande *tendresse*, on doit dire : Cette viande est fort *tendre*. C'est un substantif qui manque au propre dans notre langue; il faudrait avoir la hardiesse de l'employer dans ce sens ou d'y substituer *tendreur* ou *tendreté*.

TENDRETÉ, s. f. (rad. *tendre*). Vieux mot, qui s'est dit pour *tendresse*, et que l'on emploie quelquefois au propre pour désigner la qualité de ce qui est tendre en parlant des viandes, des fruits, etc. La *tendreté* d'un aloyau, d'un beefsteak.

TENDREUR, s. f. Vieux mot, qui a signifié La qualité de ce qui est tendre. La *tendreur* d'un chapon. La *tendreur* d'un gigot. Il nous faut fortifier la vue et la durcir contre cette *tendreur* du ton cérémonieux des paroles. (Montaigne.)

TENDRON, s. m. Rejeton tendre d'un arbre. Les chèvres broutent les *tendrons*. | Fig. et famil. Une jeune fille déjà formée et dans l'âge des amours. Il sait métamorphoser la face noire et ridée d'une vieille en un visage de *tendron*. (Le Sage.) | Cartilages qui sont à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux. Un *tendron* de veau.

TENDU, UE, part. (pron. *tandu*). Bandé, raidi. Arc, piége *tendu*. Ces plis disparaissent quand la peau est *tendue*. (Lacépède.) | Fig. *Avoir l'esprit tendu*, Fortement préoccupé. | Revêtu de tapisseries, de tentures. Chambre *tendue* de velours. | S. f. Action de tendre des piéges, des filets; canton où l'on a tendu des piéges. Relever les *tendues*. Parcourir les *tendues* pour enlever les oiseaux pris.

TÉNÈBRES, s. f. pl. (du lat. *tenebræ*, même sens). Obscurité profonde. Si le soleil s'éteignait, nous serions dans l'horreur des *ténèbres*. La vie d'un aveugle se passe dans les *ténèbres*. Le coupable cherche autant qu'il est en lui les *ténèbres*, mais il ne peut échapper à la clarté de sa conscience. | Fig. Les *ténèbres* de l'ignorance. Les *ténèbres* du temps passé. Tous les rois ont la même condition misérable : ils sont mal entourés et trompés; ils vivent, ils agissent dans les *ténèbres*. La cour est une région de *ténèbres* où la vérité est étouffée par le mensonge. (Massillon.) | Les catholiques nomment le démon *l'ange des ténèbres*, *l'esprit du mal*. | T. de liturg. Nom des matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte. Aller à *ténèbres*, entendre les *ténèbres*, chanter les *ténèbres*.

TÉNÉBREUSEMENT, adv. (pron. *ténébreuzeman*). D'une façon ténébreuse; dans les ténèbres.

TÉNÉBREUX, EUSE, adj. (rad. *ténèbres*). Sombre, obscur. On n'apercevait dans ce séjour *ténébreux* que la pointe du rivage où nous étions. (Bern. de Saint-Pierre.) | En poésie. *Le séjour ténébreux*, L'enfer. | Qui se passe dans les ténèbres. Enfin, toute l'horreur d'un combat *ténébreux*. (Racine.) | Fig. *Être sombre et ténébreux, avoir l'air sombre et ténébreux*, Être sombre, triste, mélancolique. | Qui se plaît dans les ténèbres, pour cacher ses desseins coupables. Conspirateur *ténébreux*. | On dit, dans un sens analogue, Une marche, une conduite *ténébreuse*. | Fig. *Les temps ténébreux de l'histoire*, Les temps où l'histoire est obscure, incertaine.

TÉNÉBRION, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, qui vivent dans l'obscurité et ne voient que le soir. Les vers du ténébrion meunier sont désignés sous le nom de *vers de la farine*.

TÉNÉBROSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est ténébreux. La *ténébrosité* de ses desseins. (Corneille.)

TÉNÉDOS. Géogr. Ile de la mer Égée, près de Troie; 9 kilom. sur 5; 7,000 habitants. Elle s'appelait primitivement *Leucophrys*. Aujourd'hui *Ténédos* ou *Bogdja*.

TÈNEMENT, s. m. (rad. *tenir*). Féod. Métairie dépendante d'une seigneurie. *Tènement* roturier. | Il signifiait aussi Fief, terre, domaine en général.

TÉNÉRIFFE. Géogr. Ile de l'océan Atlantique, la plus grande des Canaries; 80 kilom. sur 40; 80,000 habitants; chef-lieu, Santa-Cruz. Elle appartient à l'Espagne. Sol fertile, vins rivaux de ceux de Madère et de Malvoisie; commerce actif, aux mains des Anglais. Les habitants primitifs de Ténériffe sont les Guanches. L'île leur fut enlevée par le Portugais Fernandez de Lugo, au XVIe siècle. | *Pic de Ténériffe*, Pic volcanique fameux, dont la cime s'élève à 3,808 mètres, et qui a eu de fréquentes éruptions, la dernière en 1798.

TÉNÈS. Myth. Fils de Cycnus et de Proclée. Cycnus ayant épousé en secondes noces Philonome, celle-ci, amoureuse de Ténès, qui refusait de se rendre à ses désirs, le calomnia auprès de son époux et persuada à Mopsus, joueur de flûte, d'appuyer son mensonge. Ténès fut alors jeté à la mer ainsi que sa sœur Hémithée, par ordre de Cycnus; les flots les portèrent dans l'île de Leucophrys, dont les habitants choisirent Ténès pour roi et donnèrent à leur pays le nom de *Ténédos*. Cependant Cycnus, ayant découvert la fausseté de l'accusation portée contre son fils, se rendit à Ténédos pour se réconcilier avec ses enfants. Mais il n'y réussit point, et Ténès coupa d'un coup de hache le câble qui retenait le vaisseau de son père au rivage, pour l'éloigner du bord. Ténès fut tué involontairement par Achille. On lui éleva un temple célèbre où nul joueur de flûte ne pouvait entrer, et l'on y suspendit sa hache, comme emblème de sa sévérité.

TÉNESME, s. m. (du gr. τείνω, je tends). Pathol. Envie continuelle et presque inutile d'aller à la selle, avec un sentiment douloureux de tension ou de constriction à la région de l'anus. C'est le symptôme d'une irritation du rectum. | *Ténesme vésical*, Envie continuelle et douloureuse d'uriner, avec chaleur et cuisson.

TENETTE, s. f. Chirurg. Sorte de pinces que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs dans l'opération de la cystotomie.

TENEUR, s. f. (rad. *tenir*). Ce qui est contenu mot à mot dans un jugement, dans un arrêt, dans un acte. Il faut qu'un arrêt soit exécuté dans sa forme et *teneur*. La *teneur* d'un acte.

TENEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tient. Il n'est usité que dans cette dénomination, *Teneur de livres, teneuse de livres*, Celui, celle qui a la charge de tenir les écritures chez un commerçant. Un bon *teneur de livres* est indispensable à tout négociant. Voilà une charmante *teneuse de livres*.

TENIA, s. m. (du gr. ταινία, bandelette, ruban). Zool. Genre de vers entozoaires dont le corps, plat et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur. Il est terminé antérieurement par une tête très-ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs, entre lesquels on observe, chez quelques-uns, une bouche ou trompe entourée d'une couronne de crochets rétractiles; de là, la distinction de deux variétés du *ténia* : le *ténia annelé* ou *ténia à longs anneaux*, et le *ténia non annelé* ou *ténia large*. Le cou, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu, et se continue ainsi avec le corps, dont la largeur varie depuis 1 jusqu'à 8 millimètres et plus. Il atteint en longueur de 6 à 8 mètres et quelquefois davantage. Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur bouche, et où ils se nourrissent vraisemblablement en absorbant par leurs pores les sucs dont ils sont baignés. Ils déterminent dans l'économie les mêmes phénomènes que les autres vers intestinaux; mais les portions du *ténia* qui sont expulsées avec les matières fécales décèlent tôt ou tard sa présence. On a préconisé tour à tour une foule de traitements contre le *ténia*, mais le traitement par l'écorce fraîche de racine de grenadier paraît préférable à toutes les autres. Elle est donnée en décoction. Une dose trop faible n'a point de résultat, une dose un peu trop forte peut produire des vertiges, des nausées, des coliques; mais ces accidents se dissipent en suspendant l'usage du médicament. Il faut l'administrer, en général, au moment où les individus viennent de rendre des portions de *ténia*; et si l'on ne réussit pas, il faut attendre une nouvelle expulsion de portions de ce ver. Suivez la méthode de Raspail.

TÉNIERS (DAVID, dit le *Vieux*). Peintre flamand, né à Anvers en 1582, mort en 1649. Il eut Rubens pour maître, et s'appliqua à rendre la nature flamande dans toute sa naïveté. Ses tableaux sont fort difficiles à distinguer de ceux de son fils. | *Téniers* (David, dit le *Jeune*). Fils et élève du précédent, né à Anvers en 1610, mort en 1694. | S. m. Tableau peint par Téniers. Les *Téniers* se vendent fort cher.

TÉNIOÏDE, s. f. (du gr. ταινία, bandelette; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Famille de poissons acanthoptérygiens, très-voisins des scombéroïdes.

TENIR, v. a. (du lat. *tenere*, tenir). Avoir à la main, entre les mains. *Tenir* un livre. *Tenir* une épée. *Tenir* les rênes des chevaux. *Tenir* le gouvernail d'un navire. La déesse *tenait* d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues. (Fénelon.) | Fig. *Tenir entre ses mains, dans ses mains*, Avoir en son pouvoir, en sa puissance. La Convention, qui *tenait entre ses mains* la destinée de la France, la sauva de la conquête par sa foi dans

le droit et par sa haute énergie. (L. Blanc.) | Absol. *Tenez*, Prenez ce que je vous présente. *Tenez*, monsieur, voilà la plume que vous cherchiez. (Diderot.) | Prov. et fig. *Il en tient*, Se dit d'un homme auquel il arrive quelque chose de fâcheux, d'embarrassant. | *Il en tient*, signifie le plus souvent, Il est ivre, ou Il est amoureux. Il rend de fréquentes visites à cette femme, *il en tient*. | *Je tiens mon homme, je le tiens*, Je l'ai amené dans le piége, ou Je l'ai réduit à ne plus pouvoir tergiverser, reculer. | Prov. *Il tient bien ce qu'il tient*, Il n'est pas aisé de lui faire quitter prise, ou C'est un avare, un homme qui n'aime point payer. | *Il vaut mieux tenir que courir après*, La jouissance, la possession vaut mieux que l'espérance. | *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, La possession d'un bien présent vaut mieux que l'espérance d'un bien plus grand, mais qui est incertain. | *Tenir quelqu'un à la gorge*, Lui serrer la gorge avec les mains. | Fig. Le réduire dans un état à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on exige de lui. On dit dans le même sens : *Tenir le poignard, le pied sur la gorge de quelqu'un*. | Fig. et fam. *Tenir quelqu'un, quelque chose dans sa manche. Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*. V. MANCHE et BEC. | *Tenir un enfant sur les fonds de baptême*, ou simplement *Tenir un enfant*, Chez les catholiques, En être le parrain ou la marraine. | Posséder, occuper. L'avenir que tu croyais déjà *tenir* t'échappe avant que tu n'aies réalisé tous tes projets liberticides. (Raynal.) | *Tenir quelque chose de quelqu'un*, L'avoir appris de quelqu'un. Je *tiens* cette nouvelle d'un vieux chevalier de Calatrava, qui a un talent tout particulier pour découvrir les choses les plus secrètes. (Le Sage.) | *Tenir quelque chose de quelqu'un*, Lui en avoir l'obligation. Oui, je *tiens* tout de vous. (Racine.) | *Tenir quelque chose de son père et de sa mère*, Leur ressembler en cette chose. | Absol. *Tenir de son père et de sa mère*, Leur ressembler, soit au physique, soit au moral. | *Tenir une chose de race, de naissance, de nature*, Se dit en parlant d'une chose qu'on a reçue de ses ancêtres, qu'on a apportée en naissant. | *Tenir la vie de quelqu'un*, Lui avoir obligation de la vie. | On dit de même, *Ceux de qui ou dont il tient la vie*, Son père et sa mère. | *Tenir une terre à foi et à hommage de quelqu'un*. Les rois d'Angleterre ont *tenu* autrefois la Normandie et la Guyenne *à foi et à hommage* de la France. (Académie.) | Occuper, remplir, en parlant de l'espace. Un lac qui *tient* le quart d'un pays. | *Tenir la chambre, tenir le lit*, Demeurer dans sa chambre, dans son lit, par suite d'indisposition. J'ai *tenu le lit* quinze jours. | *Tenir lieu d'une personne, d'une chose*, La suppléer, la remplacer. *Tenez-moi lieu* du fils que j'ai perdu, ne vous remariez point. (Le Sage.) | On dit de même, *Tenir la place de quelqu'un*, Lui succéder dans son emploi. Acceptez sans façon l'offre que je vous fais de *tenir* ici *la place* qu'occupait mon fils. (H. Balzac.) | *Tenir table ouverte*, Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, et même celles qui n'ont pas été invitées. | Absol. *Tenir table*, Donner ordinairement à manger. | Se dit des lieux que l'on occupe pour y exercer une profession, un métier. *Tenir* boutique. *Tenir* hôtellerie. | Être dans un certain rang, dans un certain ordre, en parlant des personnes et des choses. | C'est moi qui *tiens* le rang de père de famille. (Molière.) | Fig. *Tenir bien son rang, sa place, son poste*, Exercer avec dignité, avec capacité l'emploi où l'on est. | Mettre, garder en quelque lieu. Pour moi, dès que j'ai eu découvert la violence de cet amour, j'ai su *tenir* toujours ma fille renfermée. (Molière.) | *Tenir garnison dans une ville*, Y entretenir une garnison. | Se dit en parlant des assemblées, des fonctions publiques. Vous pouvez tous les jours *tenir* deux audiences. (Racine.) | *Tenir une chose secrète*, Garder le silence sur une chose, n'en point parler. | Occuper durant quelque temps. Ce discours nous *tiendra* trop longtemps. | Professer. Il est des hommes qui *tiennent* certaines doctrines qui s'accommodent toujours avec leurs intérêts. (Marmontel.) | *Tenir* entre encore dans un grand nombre de phrases dont on trouve l'explication en se reportant au substantif auquel il se trouve joint. | Neutral. Être attaché à quelque chose ; être difficile à arracher, à déplacer. Des clous qui *tiennent* fortement. | Fam. *Cela ne tient ni à fer ni à clou*, Cela est très-mal attaché. | Fig. *La vie de l'homme ne tient qu'à un fil, tient à un fil*. | Fig. *Cela lui tient au cœur*, Cela le chagrine ou l'inquiète vivement. Ouais ! Ce maître d'armes vous *tient* bien *au cœur*. (Molière.) | Fig. *Tenir à une personne*, Être attaché à une personne par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance. | Fig. *Tenir à quelque chose*, Y être extrêmement attaché, affectionné. *Tenir* à la vie. *Tenir* à l'argent. Les femmes *tiennent* à leurs agréments encore plus qu'à leurs passions. (Mme de Staël.) | Participer. Le mulet *tient* de l'âne et du cheval. (Buffon.) | Ressembler. *Tenir* de son père, de sa mère. | Être contigu. Mon domaine *tient* au sien. | Dépendre, résulter, provenir de. Cette décadence *tient* à l'apothéose des jouissances matérielles. Nos misères *tiennent* au despotisme. | Impersonnel.

> *Il* ne *tiendra* qu'à vous, beau sire,
> D'être aussi *gras* que moi, lui repartit le chien.
> (LA FONTAINE.)

| Fam. *Qu'à cela ne tienne*, Que cela ne fasse aucun empêchement. | Résister. Les armées de l'Europe coalisée ne pouvaient *tenir* contre l'ardeur des troupes républicaines. | Fig. L'homme ne saurait *tenir* ni contre l'adversité, ni contre la prospérité, sans la philosophie. | *Tenir bon, tenir ferme*, Persister avec fermeté, se défendre. Attaqués brusquement, les Français *tinrent ferme* contre un gros de cavalerie autrichienne. (Norvins.) | Être compris dans un certain espace, une certaine mesure. Tous ces livres ne *tiendront* pas dans votre bibliothèque. | Impersonnel. Il *tient* deux cents personnes dans ce lieu. | Subsister sans aucune altération, aucun changement, en parlant d'un traité, d'une convention. Il ne faut pas que ce contrat *tienne*. Ce traité *tiendra-t-il?* | Durer, avoir lieu, en parlant des foires, des marchés. La plupart des foires *tiennent* pendant l'été. | SE TENIR, v. pron. *Se tenir* par le bras, par la main. Et en face de la nature, vrai temple de Dieu, ils couraient par les hautes herbes en *se tenant* les mains. (G. Sand.) | Fig. et fam. *Se tenir à quatre*, ou simplement *se tenir*, Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater, pour ne pas s'emporter. J'ai peine à *me tenir*, et la main me démange. (Molière.) | Se prendre, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber. *Se tenir* à une branche. | Fig. Il vaut mieux *se tenir* aux principes qu'aux hommes. (Boiste.) | *Se tenir, s'en tenir à quelque chose*, S'y arrêter, s'y fixer invariablement. Je *m'en tiens* à votre parole, mon cher.

> Mais c'est assez avant pousser le témoignage.
> Je *m'y tiens*, et n'en veux pour moi pas davantage.
> (MOLIÈRE.)

| Se croire, s'estimer. Ne *te tiens-tu* pas fort de ma poltronnerie. | *Je me le tiens pour dit*, Il n'est pas besoin qu'on me le répète, qu'on m'en avertisse davantage. Je *me tins pour dit* qu'il fallait au plus tôt abandonner ce pays de bas flatteurs et de petits tyrans. (Voltaire.) | Être, demeurer dans un certain lieu. Il *se tenait* à l'ombre d'un immense catalpa qui dominait la forêt. (Bern. de Saint-Pierre.) | Être, demeurer dans un certain état, dans une certaine position. *Se tenir* tranquille, *se tenir* debout. | *Tenez-vous en repos*, ou absol. *Tenez-vous donc*, Se dit à une personne qui gêne, qui étourdit, qui impatiente. | *Se tenir sur ses gardes*, Être attentif à ne pas se laisser surprendre. | Fam. et par menace ou par forme d'avertissement. *Tenez-vous bien ; vous n'avez qu'à vous bien tenir*, Prenez garde à vous, prenez les moyens nécessaires pour ne pas vous laisser surprendre, pour vous bien défendre. | *Se tenir bien, se tenir comme il faut*, Avoir un bon maintien. On a bien de la peine à vous mettre ; ne sauriez-vous *vous tenir comme il faut*. (Molière.)

TENNESSÉE. Géogr. Rivière des États-Unis, naît en Virginie, traverse l'État de Tennessée (qui lui doit son nom), baigne l'État d'Alabama, rentre dans celui de Tennessée, puis traverse le Kentucky et tombe dans l'Ohio. | *État de Tennessée*, Un des États de l'Union, entre ceux de Kentucky au nord, de Virginie au nord-est, de la Caroline du nord à l'est, de Géorgie au sud-est, d'Alabama au sud, de Mississipi au sud-ouest, et le fleuve de ce nom à l'ouest ; forme oblongue (750 kilom. de l'ouest à l'est, 195 de largeur moyenne du nord au sud). 1,110,000 habitants. Capitale, Nashville.

TENON, s. m. (rad. *tenir*). Bout d'une pièce de bois ou de métal, taillée de manière à entrer dans une mortaise. Les *tenons* et les mortaises. | Petite cheville de fer servant à assujettir le canon d'une arme sur son bois. | Morceau de marbre que le sculpteur laisse derrière une partie pour le soutenir.

TÉNOR, s. m. (de l'ital. *tenore*). Espèce de voix qu'on connaissait autrefois sous le nom de *taille ;* c'est la voix d'homme la plus aiguë qu'on puisse obtenir sans contrarier la nature. | Le *ténor* a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants ; mais il est à une octave plus bas. On se sert le plus souvent de la clé de *do*, quatrième ligne, et de la clé de *sol*, pour écrire les parties de ténor. Le rôle de ténor est, dans nos opéras, le rôle le plus brillant. | Chanteur qui a ce genre de voix. Un bon *ténor*. Les *ténors*.

TÉNOTOME, s. m. Chirurg. Instrument qui sert à pratiquer la ténotomie, celle surtout par la méthode sous-cutanée. C'est un scalpel à lame courte et étroite.

TÉNOTOMIE, s. f. (du gr. τείνω, je tends, d'où *tendon ;* τέμνω, je coupe). Mot d'origine récente, qu'on a d'abord employé pour désigner exclusivement la section des tendons, mais qui, aujourd'hui, a pris un sens plus général, et indique toute opération dans laquelle on coupe une partie trop tendue ou trop courte, quelle qu'elle soit d'ailleurs. La *ténotomie*, en elle-même, ne date pas de nos jours ; car, dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-cleïdo-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête, et il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. Mais jusqu'à ces derniers temps, on n'avait guère songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. C'est surtout aux travaux de Thilenius, de Sartorius, de Michælis, de Delpech et de Stromeyer, que la *ténotomie* doit le développement qu'elle a pris tout à coup, en faisant entrer dans son domaine des tendons, des muscles, des ligaments, qu'elle avait cru d'abord devoir respecter.

TENREC, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers insectivores qu'on trouve à Madagascar, renfermant des animaux de petite taille, très-voisins des hérissons.

TENSIF, IVE, adj. (pron. *tansif ;* rad. *tension*). Qui est accompagné de tension. Douleur *tensive*.

TENSION, s. f. (du lat. *tensio*, fait de *tendere*, tendre). État de ce qui est tendu. La *tension* de la peau d'un tambour. La *tension* des cordes d'un instrument. | État des parties vivantes qui ont perdu leur souplesse naturelle, par suite d'un tiraillement ou d'un écartement accidentel. | Synonyme de *Pression* pour les fluides élastiques. | Figur. *Tension d'esprit*, Grande application d'esprit.

TENSON, s. m. (pron. *tanson ;* du lat. *contentio*, dispute, débat). Nom donné, au moyen-âge, à des pièces de poésie, le plus souvent en dialogue, qui avaient ordinairement pour objet des questions ingénieuses sur l'amour que les troubadours se proposaient les uns aux autres : il en naissait d'agréables disputes. C'étaient aussi parfois des plaintes langoureuses, des reproches amers, ou enfin de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires.

TENTACULE, s. m. (pron. *tantakule ;* du lat. *tentare*, tâter). Zool. Appendices mobiles non articulés et de conformation très-diverse, dont beaucoup d'animaux, entre autres les mollusques (limaces, limaçons, etc.), et plusieurs poissons, comme la baudroie, ont la tête pourvue. Les tentacules servent le plus souvent d'organes de tact. Tous les zoophytes, ou radiaires, sont munis de tentacules qui sont constamment disposés autour de leur bouche, de manière à composer des sortes de rayons.

TENTACULÉ, ÉE, adj. Qui est muni de tentacules. Animal *tentaculé*.

TENTANT, ANTE, adj. (pron. *tantan ;* rad. *tenter*). Qui est propre à tenter. Occasion *tentante*.

TENTATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui tente, qui essaye d'amener au mal. C'est un *tentateur*, une *tentatrice* irrésistible. | Se dit particulièrement du démon. Les catholiques attribuent au *tentateur* la plupart des suggestions de notre propre nature. | Adject. L'esprit *tentateur*.

TENTATION, s. f. (pron. *tantasion ;* rad. *tenter*). Mouvement interrompu par lequel on est porté, sollicité à faire quelque chose. Avoir la *tentation* de voyager. Résister à la *tentation* d'écrire. Je résistai pourtant à la *tentation* de rire. (Le Sage.) La *tentation* de mal faire augmente avec les facilités. (J. J. Rousseau.) | Relig. Induction ou sollicitation au mal, occasionnée par les attraits du monde, la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon. Résister à la *tentation*. Céder à la *tentation*. Les *tentations* de la chair. Les *tentations* du malin esprit. Chaque jour je succombe à la *tentation*. (X. Marmier.) Les *tentations* du bal, du jeu.

TENTATIVE, s. f. (rad. *tenter*). Action par laquelle on tente, on essaye de réussir dans quelque chose. Une *tentative* d'évasion. Une *tentative* de vol, d'assassinat. Toute *tentative* est offerte, permise en révolution, à l'ambitieux, parce que tout est en loterie. (Boiste.) Il échoua dans ses *tentatives*.

TENTE, s. f. (pron. *tante ;* du lat. *tentorium*, fait de *tendere*, tendre, étendre). Espèce de pavillon fait ordinairement de grosse toile de chanvre, et que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri du soleil et des injures du temps. Dresser une *tente*, des *tentes*. S'abriter sous une *tente*. Qu'ils viennent vous chercher sous les *tentes* d'Achille. (Racine.) L'armée, fatiguée, se reposait sous les *tentes*, dont les feux marquaient la ligne. (A. de

Vigny.) Les anciens patriarches vivaient sous la *tente*. | Mar. Grosses couvertures que l'on tend à trois ou quatre mètres au-dessus des ponts supérieurs des navires. Les embarcations plus légères ont une toile tendue à un mètre et demi au-dessus des bancs; on la nomme *tente de nage*.

TENTÉ, ÉE, part. Essayé. Coup *tenté*. La chose ne vaut-elle pas la peine d'être *tentée?* (Massillon.) | Attiré par un appât, séduit, qui éprouve une tentation. Un homme *tenté*. Une vertu *tentée*.

TENTEMENT, s. m. Escrim. Mouvement qui consiste à battre deux fois le fer de l'adversaire.

TENTER, v. a. (du lat. *tentare*, essayer). Mettre en usage quelque moyen pour faire réussir une chose. *Tenter* une expérience. *Tenter* différents moyens. *Tenter* l'impossible. Je me plais à *tenter* des entreprises hasardeuses. (Molière.) Quiconque connaît l'esprit humain *tente* de grandes choses qui paraissent comme impossibles. (Vauvenargues.) Absol. Lorsqu'il s'agit de faire du bien, on ne risque jamais de *tenter*. (Boiste.) | *Tenter fortune*, *tenter la fortune*, Hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. Ils ont cherché à *tenter fortune*, et ils n'ont abouti qu'à un grand désastre. (H. Balzac.) | Attirer par un appât; essayer de séduire, de corrompre. Tu sais par quels efforts il *tenta* sa vertu. (Racine.) | Donner, inspirer le désir de faire quelque chose. La gloire est le seul bien qui me puisse *tenter*. (Racine.) | Dans l'Écriture, Éprouver le zèle, la fidélité. Dieu *tenta* Abraham. (Acad.) *Tenter Dieu*, Lui demander sans nécessité des miracles. | Porter, solliciter au mal, au péché. Le serpent *tenta*, dit-on, la première femme, et il fut écouté, pour le malheur du genre humain.

TENTHRÈDE, s. f. (du gr. τενθρηδών, guêpe). Entomol. Tribu d'hyménoptères de la famille des porte-scie. Corps court et cylindrique, mandibules fortes et aplaties, mâchoires munies de palpes à six articles.

TENTURE, s. f. (pron. *tanture*; rad. *tendre*). Tapisseries de même facture, de même dessin, ou dont les dessins font suite l'un à l'autre. De riches *tentures*, de superbes tableaux, couvraient les murs de la salle de festin de ces jeunes voluptueux. (F. Soulié.) | Se dit aussi de tout ce qui sert à tapisser une chambre. *Tenture* de damas, *tenture* de velours. *Tenture* de deuil. | Action de tendre des tapisseries. Il est dû à cet ouvrier vingt francs pour la *tenture*. | Ce mot désigne le plus souvent les pièces d'étoffes qui sont tendues, lors d'un convoi ou d'un service, dans l'intérieur et à l'extérieur de l'église, ainsi qu'à la maison mortuaire. Les *tentures* étaient noires, semées d'abeilles en argent.

TÉNU, UE, adj. (du lat. *tenuis*). Qui est délié, fort mince. Substance *ténue*. Les parties *ténues*.

TENUE, s. f. Assiette, position ferme d'un homme à cheval. Cet homme a de la *tenue* à cheval. | Durée d'une assemblée, temps pendant lequel elle se tient. Pendant la *tenue* de la Convention. La *tenue* d'un concile. | Maintien, manière de se tenir dans le monde, en société. Ce jeune homme ne réussira pas dans le monde, il manque de *tenue*. | *Tenue*, dans l'armée, se dit par rapport à l'uniforme ou à la toilette du soldat, à l'allure qu'il a sous les armes. *Tenue* du matin. *Tenue* de guerre. | *Être en grande tenue* ou simplement, *Être en tenue*, Être en habits de parade. | On dit, par opposition, *Être en petite tenue*, N'avoir sur soi que ce qui est exigé pour le service ordinaire. | Par extens. *Avoir une bonne tenue*, Être propre, soigné dans ses habits. | *Tenue des livres*, Art de régler la comptabilité d'un négociant et de présenter l'histoire écrite de toutes ses opérations. On distingue la *tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*, Manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner dans chaque article que celui qui doit et à qui l'on doit, et la *tenue des livres en partie double* ou *à partie double*, qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. | *Tout d'une tenue*, loc. adv. Tout d'un tenant. Posséder cent hectares de terre en prairies *tout d'une tenue*. | Au tric-trac, Action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, ne s'en va pas lorsqu'il pourrait le faire. | Mar. *Fond de bonne, de mauvaise tenue*, Fond qui est bon ou mauvais pour l'ancrage. Le *fond* de la rade était *de mauvaise tenue*. | *Ancre qui a une bonne tenue*, Ancre dont la patte est bien prise. | Mus. Continuation d'une même note pendant quelques mesures.

TÉNUIROSTRE, adj. et s. (du lat. *tenuis*, mince; *rostrum*, bec). Qui a le bec grêle. | S. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, renfermant des oiseaux qui ont le bec long, étroit, sans échancrure et souvent flexible.

TÉNUITÉ, s. f. (du lat. *tenuitas*, même signif.). Qualité d'une chose ténue. La *ténuité* d'un corps, d'une substance. | Fig. Petitesse. La *ténuité* de l'homme le met en sûreté. (Voltaire.)

TENURE, s. f. (rad. *tenir*). Féod. Se disait et de l'étendue d'un fief, de sa mouvance, et de la manière dont il était tenu ou possédé. On distinguait, en général, la *tenure féodale*, pour les fiefs nobles et la *tenure de roture*, pour les fiefs roturiers.

TÉOS. Géogr. Ancienne ville de l'Asie-Mineure, sur la côte méridionale d'une péninsule, était une des douze cités de la confédération ionienne. Patrie d'Anacréon, appelé pour cette raison *Le poète de Téos*, *Le vieillard de Téos*.

TÉPHRAMANCIE, s. f. (du gr. τέφρα, cendre; μαντεία, divination). Antiq. Espèce de divination dans laquelle on se servait de la cendre du feu qui, dans les sacrifices, avait consumé les victimes.

TÉPHRINE, s. f. (du gr. τέφρα, cendre). Minér. Lave feldspathique, de couleur cendrée, rude au toucher, et fusible en un émail blanc pointillé de noir et de vert.

TÉPHRITE, s. f. (pron. *téfrite*; du gr. τεφρός, cendré, à cause de leur couleur cendrée). Entomol. Genre de diptères athéricères, de la tribu des muscides, renfermant de petites mouches à ailes latérales. Les *téphrites*.

TÉPHROTIQUE, adj. (pron. *téfrotike*; du gr. τεφρός, cendre). Qui est couvert de poil gris.

TÉPIDARIUM, s. m. (pron. *tépidariome*; du lat. *tepidus*, tiède). Nom qu'on donnait, chez les Grecs et chez les Romains, à une chambre de leurs thermes où ils prenaient des bains tièdes ou des bains de vapeur.

TER, adv. lat., qui signifie trois fois. On l'emploie souvent en français après *bis*, deux fois. | On s'en sert en musique pour indiquer qu'un passage doit être répété trois fois. | Dans les paroles des chansons, *ter* indique également qu'un vers ou un fragment de vers doit être repris trois fois.

TÉRATOLOGIE, s. f. (du gr. τέρας, ατος, monstre; λόγος, discours). Partie de la physiologie générale qui traite des diverses monstruosités de l'organisation, qui en recherche les causes et les lois. | Histoire des monstruosités animales. La *tératologie* se divise en *tératologie humaine*, *animale* et *végétale*. Les monstruosités sont d'autant plus rares, que les types des espèces sont plus parfaits, c'est-à-dire d'une organisation plus complexe. Ainsi la race humaine présente moins d'anomalies que les races zoologiques proprement dites, et celles-ci moins que les végétaux; car, pour le tératologue, les monstruosités sont beaucoup plus fréquentes que pour le vulgaire. Celui-ci ne voit de monstruosités que là où se trouve un vice très-apparent de la forme, comme la bicéphalie, l'anencéphalie, etc.; le tératologue, au contraire, reconnaît qu'il y a difformité dans toute déviation du type spécifique. Les cas les plus remarquables de monstruosité sont : l'absence de tête, la double tête, l'absence des bras ou des jambes, le tronc ne présentant à l'endroit où s'attachent les membres que des rudiments de pieds ou de mains, etc.

TÉRATOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la tératologie. Études *tératologiques*.

TÉRATOSCOPIE, s. f. (du gr. τέρας, ατος, signe, prodige, miracle; σκοπέω, je vois). Antiq. Divination par l'apparition et la vue des monstres, des prodiges, des spectres, des fantômes. Ce fut par la tératoscopie que Brutus augura qu'il perdrait la bataille de Philippes, lorsque, la veille de cette action, un spectre lui apparut dans sa tente.

TERCER, v. a. (du lat. *ter*, trois fois). Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne. *Tercer* une vigne. | On écrit aussi *terser*.

TERCÈRE. Géogr. Une des îles Açores, environ 120 kilom. de tour; 40,000 habitants; chef-lieu, Angra. | On écrit aussi *Terceire*.

TERCET, s. m. (du lat. *ter*, trois fois). Couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux tercets. La *Divine comédie* du Dante est écrite en *tercets*. Voilà de charmants *tercets*.

TERCINE, s. f. (du lat. *tertius*, troisième). L'une des membranes qui se forment dans la nucelle ou corps intérieur des végétaux.

TÉRÉBELLE, s. f. (du lat. *terebra*, vis). Zool. Genre d'annélides céphalobranches, de la famille des sabellaires ou amphitrites. Il renferme des espèces marines qui vivent enfoncées dans le sable.

TÉRÉBELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *terebra*, vis). Qui a la forme d'une vis. Coquille *térébellée*.

TÉRÉBÈNE, s. f. Chim. Corps qui se forme comme produit accidentel lorsqu'on fait agir certains acides, et notamment l'acide sulfurique sur l'essence de térébenthine.

TÉRÉBENTHÈNE, s. m. Essence de térébenthine rectifiée ou chimiquement pure.

TÉRÉBENTHINE, s. f. (pron. *térébantine*). Suc résineux, de la consistance du miel, qui découle naturellement, ou à l'aide d'incision, de plusieurs végétaux, surtout de ceux de la famille des conifères et de celle des térébinthacées, tels que les pins, sapins, mélèzes et cyprès. La térébenthine est un mélange d'une huile essentielle et d'une résine; on effectue la séparation de ces deux éléments en distillant la térébenthine dans de grands alambics de cuivre. Elle fournit ainsi près du quart de son poids d'essence. Le résidu est ce qu'on appelle *brai sec*, *orcanson* ou *colophane*. On distingue dans le commerce : la *térébenthine commune* ou *de Strasbourg*, qui provient des sapins; la *térébenthine de Bordeaux*, qui découle du pin maritime; la *térébenthine de Venise* ou *de Briançon*, qui provient du mélèze. On emploie la térébenthine, ainsi que l'essence qu'on en extrait, pour la préparation du vernis. L'essence de térébenthine sert aussi au dégraissement. La médecine fait usage de l'essence de térébenthine contre les névralgies, le ténia, les maladies des voies urinaires, les coliques hépatiques, etc. Flanelle imbibée d'essence de *térébenthine*.

TERÉBINTHACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, et plus rarement des végétaux herbacés, tous laiteux ou résineux. Traité sur les *térébinthacées*.

* **TÉRÉBINTHE**, s. m. Bot. Genre type de la famille des térébinthacées. Les principales espèces sont le *térébinthe commun*, qui croît spontanément dans le midi de la France, le pistachier et le lentisque. V. PISTACHIER et LENTISQUE.

TÉRÉBRAL, ALE, adj. (du lat. *terebra*, vis). Se dit des coquilles qui ont la forme d'une vis.

TÉRÉBRANT, ANTE, adj. (du lat. *terebrans*, part. présent de *terebrare*, percer). Qui perce ou perfore. | Figur. Se dit d'un mal vif et poignant. Douleur *térébrante*. | Se dit des coquilles bivalves dont les animaux ont la faculté de percer des pierres, dans l'intérieur desquelles ils se logent. | S. m. pl. Section de l'ordre des hyménoptères, renfermant ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière, espèce d'aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs. Cette section comprend les *papivores* et les *porte-scie*.

TÉRÉBRATION, s. f. (du lat. *terebratio*, fait de *terebrare*, percer). Action de percer. | Particulièrement, Action de percer un arbre pour en extraire la gomme, la résine, etc.

TÉRÉBRATULE, s. f. (rad. *terebra*, tarière). Zool. Genre de mollusques brachiopodes, renfermant des animaux ovales ou oblongs, épais, ayant les bords du manteau très-minces, et garnis sur le bord de cils très-courts.

TÉRÉDYLE, s. m. (du gr. τερεῖν, percer; ὕλον, bois). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, de la tribu des colydiens, renferme des insectes qui percent le bois des arbres en y creusant des trous arrondis. On les nomme vulgairement *perce-bois*.

TÉRENCE. Fameux poète latin, d'origine africaine. Il naquit à Carthage vers 200 avant J. C. fut enlevé par les Numides dans les courses qu'ils faisaient sur les terres des Carthaginois, puis vendu à Terentius Lucanus, sénateur romain, qui le fit élever avec beaucoup de soin et l'affranchit fort jeune. Ce sénateur lui donna le nom de *Térence*, suivant la coutume qui voulait que l'affranchi portât le nom du maître dont il tenait la liberté. Nous avons six comédies de Térence. On y admire l'art avec lequel y sont peintes les mœurs et la nature. Rien de plus simple et de plus naïf que son style, rien en même temps de plus élevé et de plus ingénieux. De tous les auteurs latins, c'est lui qui a le plus approché de l'atticisme, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus délicat et de plus fin chez les Grecs, soit dans le tour des pensées, soit dans le choix de l'expression; mais aussi on peut lui reprocher de n'avoir été le plus souvent que leur traducteur. Térence sortit de Rome n'ayant pas encore trente-cinq ans. On ne le vit plus depuis. Il s'était, dit-on, amusé dans sa retraite à traduire les pièces de Ménandre et à composer de son propre fonds, et ce fut, à ce qu'on prétend, la douleur d'avoir perdu ces différentes pièces qui causa sa mort. Les comédies de *Térence*.

TERGÉMINÉ, ÉE, adj. (du lat. *tergeminus*, triple). Bot. Se dit des feuilles dont le pétiole se divise en deux parties et porte deux folioles à l'endroit de la bifurcation. Sensitive *tergéminée*.

TERGIVERSATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui tergiverse. Rarement les *tergiversateurs* réussissent. Vous êtes une *tergiversatrice*.

TERGIVERSATION, s. f. Action de tergiverser; résultat de cette action. Les mauvais avocats et les plaideurs usent souvent de *tergiversations*.

TERGIVERSER, v. a. (du lat. *tergiversari*, fait de *tergum*, dos, arrière; *versari*, aller). Prendre des détours, des faux-fuyants pour éloigner ou pour éluder la conclusion d'une affaire, la décision d'une question et pour ne pas faire une réponse positive. C'est un chicaneur qui ne fait que *tergiverser*.

TERME, s. m. (du lat. *terminatus*, fini). Se dit, en général, de toute borne, de toute limite, et s'applique à tout ce qui est susceptible d'être mesuré. Le *terme* d'une course, d'un voyage. Le *terme* de la vie. Maladie qui touche à son *terme*. La mort est le *terme* de toutes les agitations de ce monde. (Bourdaloue.) Ce fut là le *terme* de son bonheur et de ses vertus. (Barthélemy.) Il ne s'en fallut guère qu'un accident ne mît un *terme* à tous mes projets. (Chateaubriand.) | Temps précis de payement. Le *terme* est échu, il faut payer. | Par extens. Somme due au bout du terme. Les loyers sont élevés; le *terme* est difficile à payer. Des locataires qui ne peuvent acquitter leurs *termes*. | Prov. *Qui a terme ne doit rien*, On n'est pas obligé de payer avant le terme échu. | Temps au bout duquel une femme doit accoucher, selon les lois de la nature. En ce sens, on l'emploie sans article ou avec l'adjectif possessif. Enfant qui est venu à *terme*. Cette femme approche de son *terme*. | Mot, diction. Ce sont les *termes* et non les choses qui révoltent les hommes. (Voltaire.) | Gramm. et log. Les mots qui expriment les idées mises en rapport. Dans toute proposition, il y a deux termes, le *sujet* et l'*attribut*. Dans tout syllogisme, on ne trouve que trois termes: le *grand*, le *moyen* et le *petit*, combinés deux à deux. | *En propres termes*, En se servant de ceux mêmes qui ont été employés par la personne que l'on fait parler ou par l'écrivain que l'on cite. Cela lui a été dit *en propres termes*. | *En termes propres*, En se servant de termes que l'usage a consacrés, qui sont convenables à la chose dont on parle. S'exprimer *en termes propres*. | Se dit aussi des façons de parler particulières à une science, à un art, à un métier. *Terme* technique. Ce sont *termes* de l'art dont il est permis de se servir. (Molière). | Au plur., Position réciproque des personnes par rapport à une affaire. Dans les *termes* où nous en sommes, on ne doit point faire de façons. (Le Sage.) | Chez les anciens, on appelait *terme* toute borne servant à indiquer la limite d'un terrain. Les Romains mettaient ces bornes sous la protection d'une divinité particulière qu'ils appelaient le dieu *Terme*. | Par suite, le mot *terme* a désigné, en architecture, les pierres carrées surmontées d'une tête, image du dieu Terme des Romains, que l'on place dans les jardins d'ornement, au coin des allées et palissades; ce sont souvent aussi des statues d'homme ou de femme sans bras, et dont la partie inférieure se termine en gaine; des pièces de sculpture qui forment les côtés d'un édifice. | Figur. et fam. *Être, rester planté comme un terme*, Rester longtemps debout et immobile au même endroit. | En algèbre, les *termes* d'un polygone sont les quantités séparées par les signes *plus* + et *moins* —. Il y a deux *termes* dans un *binôme*, trois dans un *trinôme*, etc. | En arithmétique et en géométrie, les *termes* d'un rapport, d'une proportion, d'une progression, sont les quantités qui sont comparées entre elles. | Philos. *Compréhension des termes*, Se dit de leur particularité, du nombre d'idées qu'ils renferment avec leur idée principale. | *Complexion des termes*, Connaissance des rapports qui existent entre les termes; cette connaissance, selon les thomistes, dérive non pas de l'expérience, mais de certaines formes de conception rationnelles préexistantes dans notre esprit. | *Extensions des termes*, Se dit de leur généralité, du nombre d'espèces qu'ils comprennent comme genre. | Mar. Les deux pièces de bois qui forment les angles du couronnement, à l'arrière d'un grand navire. C'était autrefois deux statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se terminait en gaine ou en queue de poisson tortillée. On les nomme aussi *amortissement*.

TERME. Myth. Dieu protecteur des limites, dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome quand il divisa les terres entre les citoyens et mit des bornes aux champs. Le dieu Terme fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre carrée ou d'une souche. Plus tard, on lui donna une tête humaine, placée sur une borne pyramidale; mais il était toujours sans bras et sans pieds, afin qu'il ne pût changer de place. On honorait ce dieu non-seulement dans ses temples, mais encore sur les bornes des champs, qu'on ornait ces jours-là de guirlandes, et même sur les grands chemins. Les sacrifices qu'on lui faisait ne furent pendant longtemps que des libations de vin et de lait avec des offrandes de fruits et quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la suite, on lui immola des agneaux et des truies, dont on faisait un festin auprès de la borne. Le festin se terminait par des danses.

TERMINAISON, s. f. (rad. *terminer*). État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit. La *terminaison* d'une affaire. | Physiol. Cessation d'un phénomène normal ou d'une maladie. | Anat. Le bout ou la disparition des nerfs, des vaisseaux. *Terminaisons* artérielles. *Terminaisons* nerveuses. | Gramm. Le dernier son d'un mot, par exemple *o* dans *amo*, *us* dans *dominus*, ou, plus exactement, toute la partie variable de la fin des mots, celle qu'on ajoute au radical pour exprimer les accidents de nombre, de genre, de cas, de mode, de temps, de personne, et rendre ainsi les rapports de concordance ou de dépendance que les mots ont entre eux, comme dans *amaverunt*, *romanorum*. C'est par la différence de leurs terminaisons que se distinguent les déclinaisons et les conjugaisons. C'est aussi par les différences de terminaisons que se distinguent les vers dans les langues modernes : les rimes sont dites *masculines ou féminines*, selon que les mots ont une terminaison masculine, comme *amour*, ou féminine, comme *tendresse*. *Terminaison* rude, douce, agréable. *Terminaison* en *er*, en *ir*, en *oir*, etc.

TERMINAL, ALE, adj. (rad. *terminer*). Se dit des plantes qui occupent le sommet d'un organe quelconque. Style *terminal*. Anthère *terminale*. Fleurs *terminales*. Bourgeon *terminal*. | *Charnière terminale*, Charnière de coquille bivalve qui est située en dehors des crochets.

TERMINER, v. a. (du lat. *terminare*, rad. *terminus*, terme, fin, limite). Borner, limiter, marquer la fin. *Terminer* un procès. *Terminer* une discussion. Cette scène *termine* ce drame d'une façon tragique. Le site est heureusement *terminé* par ce golfe. (Raynal.) | Fig. La réaction thermidorienne *termina* les grands projets de la Convention. | Achever, finir. Leurs désastres communs *ont terminé* leurs cours. (Voltaire.) | Se TERMINER, v. pron. Se passer, s'achever. Pour que la vie *se termine* bien, il faut qu'elle ait été bien employée. (Boiste.) | Se dit aussi de la désinence d'un mot, de la manière dont on écrit, dont on prononce la dernière syllabe. Les verbes de la première conjugaison *se terminent* en *er*.

TERMINOLOGIE, s. f. (du lat. *terminus*, terme, et du gr. λόγος, discours). Science des termes techniques, ou des idées qu'ils représentent. | Les termes particuliers pour désigner les objets spéciaux d'un art, d'une science, d'un métier, sont inventés par les personnes qui s'occupent de cet art, de ce métier, de cette science, et le plus souvent empruntés aux langues savantes, le grec ou le latin.

TERMITE, s. m. Entomol. Genre de l'ordre des névroptères planipennes, renfermant des insectes très-petits et très-destructeurs, qui vivent, comme les fourmis, en sociétés innombrables composées de mâles, de femelles, de travailleurs qui restent à l'état de larves. | On écrit aussi *termès*.

TERNAIRE, adj. (du lat. *ternarius*; rad. *terni*, trois). Qui est composé de trois unités. Nombre *ternaire*. | Qui est distribué trois par trois. | Mus. *Mesure ternaire*, Celle qui est divisée en trois temps. | Chim. Se dit d'un composé qui résulte de la combinaison de trois corps simples, ou plutôt de deux composés binaires ayant un principe commun. | Minér. Qui est le produit d'un décroissement par trois rangées. *Corindon ternaire*.

TERNATE. Géogr. Une des îles Moluques proprement dites. Elle abonde en noix de coco, bananes, citrons, oranges, amandes, girofle, etc. On y trouve quantité de perroquets et d'oiseaux de paradis. Mer poissonneuse, forêts giboyeuses. Ternate a un volcan terrible en activité. Les habitants sont Malais musulmans; l'île est soumise à un sultan vassal des Hollandais.

TERNAUX. Célèbre industriel né à Sedan en 1765, mort en 1833. Il perfectionna surtout le tissage des laines et la fabrication des draps, et fonda dans plusieurs villes, notamment à Sedan et à Louviers, des établissements qui jouirent longtemps d'une grande prospérité. On lui doit l'introduction en France des chèvres du Thibet, la fabrication des beaux cachemires dits Ternaux, qui rivalisent avec ceux de l'Inde, et l'établissement des silos pour la conservation des grains. Il fut député de Paris en 1818 et 1827 et professa les idées libérales.

TERNE, adj. Qui n'a pas d'éclat, ou qui n'a pas l'éclat qu'il doit avoir. Diamants *ternes*. Cristaux *ternes*. Cette femme a les yeux *ternes*. | Figur. Les écrivains de l'Empire, sauf Chateaubriand et Mme de Staël, ont généralement le style *terne*.

TERNE, s. m. T. de loterie. Réunion de trois nombres pris ensemble, et qui sortent en même temps. Le *terne* gagnait 5,500 fois la mise. | Au jeu de loto, Trois numéros gagnants sur la même ligne horizontale; et, au jeu de dés, Coup où l'on amène deux 3. J'ai fini la partie par un *terne*.

TERNÉ, ÉE, adj. (du lat. *ternatus*, rad. *terni*, trois). Bot. Se dit des parties des plantes réunies au nombre de trois sur un support commun, ou fixées trois à trois sur le même plan d'un axe ou réceptacle commun. Les feuilles du trèfle sont *ternées*.

TERNI, IE, part. Qui a perdu son éclat. Métal *terni*. Couleur *ternie*. | Fig. Gloire *ternie*. Vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom *terni*. (Bossuet.)

TERNIR, v. a. (rad. *terne*). Rendre terne, diminuer le brillant, l'éclat. Certains gaz *ternissent* l'argent. Le soleil *ternit* le teint. | Figur. *Ternir* la réputation de quelqu'un. La clémence n'a jamais *terni* aucune gloire. (Lemontey.) | Se TERNIR, v. pron. Être terni. Le teint *se ternit* promptement dans une vie dissipée. | Fig. Le faux honneur est sujet à *se ternir*. (Boiste.) Votre réputation *se ternit*.

TERNISSURE, s. f. État de ce qui est terni. La *ternissure* d'une médaille, d'un diamant.

TERNSTRŒMIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, se composant d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules, souvent coriaces et persistantes, à fleurs quelquefois très-grandes, blanches, roses ou rouges, axillaires et terminales. Les *ternstrœmiacées* habitent principalement l'Amérique tropicale et l'Asie orientale.

TERNSTRŒMIE, s. f. Bot. Genre type de la famille des ternstrœmiacées Il renferme des arbres propres aux régions tropicales des deux hémisphères.

TERPANDRE. Musicien et poëte grec, né à Lesbos, vers 676 ans avant J. C. Il ajouta trois cordes à la lyre, qui jusque-là n'en avait eu que quatre, et inventa la *scolie*, espèce de chanson de table.

TERPSICHORE (pron. *terpsikore*). Myth. Une des Muses; elle présidait à la danse. Selon quelques auteurs, le fleuve Achéloüs la rendit mère des Sirènes. | Fig. Se dit d'une danseuse remarquable par sa grâce. Nos modernes *Terpsichores*.

TERRACINE. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique (Frosinone), sur la mer Tyrrhénienne, à l'extrémité S. E. des marais Pontins, au S. E. de Rome; 5,000 habitants. Évêché, belle cathédrale. Belle place. Pêche active. | *Canal de Terracine*, Canal qui continue le canal Pie, à travers les marais Pontins, jusqu'au port de *Terracine*.

TERRAGE, s. m. Droits qu'avaient autrefois certains seigneurs de prendre en nature certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient sous leur dépendance. | Action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins. | Action de terrer le sucre, c'est-à-dire de le couvrir d'une terre grasse qui a la propriété de le blanchir. | Action de terrer une étoffe, de l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser. Procéder au *terrage* des draps.

TERRAIN, s. m. (rad *terre*). Géol. Se dit des fractions plus ou moins grandes de l'écorce terrestre, considérées par rapport à l'époque et au mode de leur formation; c'est la réunion d'un certain nombre de formations qui ont entre elles assez de rapports pour qu'on puisse les considérer comme produites pendant une des grandes périodes de tranquillité de notre planète. Les *terrains* se composent de *roches* d'origines diverses, soit ignées, comme les granits, les porphyres, les basaltes, etc., soit aqueuses, comme les calcaires, les argiles, les grès, etc., et qui se sont formés à des époques différentes et successives. Par rapport au mode et à l'époque de leur formation, on distingue trois grandes classes de *terrains*: la première se compose du *terrain primitif* ou *terrain de cristallisation stratiforme*, formé autour de la masse terrestre encore fluide et incandescente; la deuxième embrasse tous les *terrains sédimentaires*, résultant, soit d'une précipitation mécanique ou chimique, soit d'un transport, terrains dont la structure, les fragments roulés et les débris organiques qu'ils contiennent dénotent l'action des eaux; la troisième comprend les *terres plutoniques*, produites d'épanchement et d'éruptions; ce sont des roches de cristallisation comme celles de la première classe, mais qui se sont formées à toutes les époques géologiques, et le plus souvent sans stratification apparente. Autrefois on divisait les *terrains* en *terrains primitifs*, *terrains de transition*, *terrains secondaires*, *terrains tertiaires* et *terrains d'alluvion*. Cette classification, bien que n'étant plus l'expression de la science actuelle, est encore employée lorsqu'il s'agit de généraliser. | On a divisé en six ordres les deux séries de terrains primitifs et secondaires. Ainsi, entre les terrains de cristallisation

composés de silicates et privés de débris organiques et les terrains de sédiment, on trouve des couches de roches appartenant à la première série intercalées au milieu de couches arénacées, ou de couches contenant les premiers débris d'animaux marins invertébrés appartenant à des genres de crustacés ou de mollusques dont il n'existe plus d'analogues ni sur nos continents, ni dans nos mers, ni même dans les couches plus superficielles. On a donné à ces terrains le nom d'intermédiaires ou de transition pour rappeler leur position entre les primitifs et les secondaires. Quant aux terrains de sédiment eux-mêmes, on les a divisés en *terrains secondaires* proprement dits : ce sont ceux qui, placés au-dessus des terrains intermédiaires, commencent à montrer des débris d'animaux vertébrés, d'abord de poissons et de reptiles, puis, plus tard, d'oiseaux ; et en *terrains tertiaires*, qui, superposés aux grands dépôts de craie, nous offrent des débris de mammifères ou d'autres animaux perdus, ou dont il existe encore des représentants, et souvent même des espèces tout à fait identiques parmi celles qui vivent actuellement à la surface de la terre. Enfin, la surface la plus superficielle de nos continents se compose de couches meubles d'une origine très-récente, relativement à celle des autres terrains, et dont la formation peut être attribuée à l'un des derniers cataclysmes dont la terre a été le théâtre; on les nomme *terrains diluviens*. On arrive à cinq divisions : 1° *terrains primitifs ; 2° terrains intermédiaires*, 3° *terrains secondaires ; 4° terrains tertiaires ; 5° terrains diluviens*. Enfin, on forme une sixième division qui comprend les *terrains volcaniques*. | Les *terrains primitifs* forment les plus anciennes assises du globe. Voici les roches principales dont ils se composent : 1° granit; 2° protogyne ou grand vert ; 3° gnéiss ou grand feuilleté ; 4° leptinite ou granit schisteux ; 5° pegmatite ou granit graphique ; 6° micaschiste ; 7° schiste argileux ; 8° siénite ; 9° diorite ; 10° calcaire grenu. | Les *terrains intermédiaires* ou de transition sont contigus aux roches qui terminent la période primitive, et se composent de roches stratifiées, alternant avec du grès ou des matières arénacées, et contiennent quelques débris de plantes et d'animaux d'une organisation très-simple. | Les *terrains secondaires* forment la série des terrains qui, placés au-dessus des intermédiaires, s'étendent depuis le grès rouge et bigarré jusques et y compris les grands dépôts de craie. On donne également aux terrains secondaires le nom de terrains de *sédiment*, par opposition aux terrains de *cristallisation*, nom donné aux terrains primitifs. | Les *terrains tertiaires* commencent immédiatement au-dessus de la craie. Ce qui les caractérise essentiellement, c'est la grande quantité d'ossements fossiles d'oiseaux et de mammifères qu'ils renferment. | Les *terrains diluviens* sont composés de sables, de cailloux roulés, de graviers et parfois d'énormes blocs n'ayant aucun rapport avec le terrain sur lequel ils sont placés, et qu'on nomme *blocs erratiques*. | Les *terrains volcaniques* se divisent en terrain trachitique, terrain basaltique et terrain de laves. | Espace de terre considéré par rapport, soit à l'usage qu'on en fait ou qu'on en peut faire, soit à l'action qui s'y passe. Louer, acheter un *terrain*. Un beau *terrain* pour bâtir. Jardin qui occupe beaucoup de *terrain*. On voit dans un *terrain*, jadis cultivé, les ruines de deux cabanes. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Enfin cet homme fut tellement lourd et banal dans sa démonstration que je fus contraint d'abandonner le *terrain*. (J. Sandeau). | Fig. *Être sur son terrain*, Parler d'une chose que l'on connaît bien ; agir dans une affaire, dans une opération dont on a l'habitude, l'expérience. On est fort sur son *terrain*, faible sur celui d'autrui. | *Disputer le terrain*, Se défendre pied à pied, ne céder sur chaque point, dans une contestation, un débat, qu'autant qu'on y est forcé. | *Gagner du terrain*, Avancer peu à peu dans une affaire. On dit, dans le sens contraire, *Perdre du terrain*. | *Connaître bien le terrain*, Connaître à fond le caractère, les inclinations, les intérêts des personnes avec qui l'on traite, avec qui l'on se trouve en rapport. | *Reconnaître le terrain, sonder, tâter le terrain*, Pressentir les dispositions de ceux à qui l'on croit avoir affaire. Nous allons faire un tour dans la ville pour *reconnaître le terrain*, et voir s'il ne s'offrirait pas quelque occasion de travailler. (Le Sage.) | *Terrain* se dit aussi de la terre par rapport à ses qualités. Bon *terrain*. Mauvais *terrain*. *Terrain* uni. *Terrain* raboteux, inégal. *Terrain* sec, dur, ferme. *Terrain* gras, humide, glissant. Son meilleur *terrain* consiste en vignobles. (J. J. Rousseau.) Ce bois était un *terrain* marécageux. (Chateaubriand.) | Fig. Il n'y a pas de *terrain* plus glissant que celui de la fausseté. | *Regagner son terrain*, Repousser l'ennemi après avoir été forcé par lui de reculer. | Peint. Toutes les parties d'un paysage qui représentent la terre nue ou seulement revêtue d'herbe. Des *terrains* bien rendus. | *Défoncer un terrain*, Le fouiller à la profondeur de 30 à 60 centimètres, en ôter les pierres et les graviers, et mettre à la place du fumier ou de la terre nouvelle. | Piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval. Cheval qui embrasse bien le *terrain*. | *Ce cheval tâte le terrain*, Il n'a pas les pieds sûrs, il ne marche pas franchement.

TERRAQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *terra*, terre ; *aqua*, eau). Composé de terre et d'eau. Il n'est guère usité que dans cette expression, *Le globe terraqué*, Le globe que nous habitons. Le *globe terraqué* se forme de cinq continents. Le triste séjour que notre *globe terraqué !*

TERRASSE, s. f. (rad. *terre*). Levée de terre, ordinairement soutenue par de la maçonnerie, et servant à procurer le plaisir de la vue ou la commodité de la promenade. Se promener sur une *terrasse*. La *terrasse* de Saint-Germain en Laye. La *terrasse* de Meudon. | *Jardin en terrasse*, Jardin qui est élevé en forme de terrasse. | Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. Nous marchions dans les bras l'un de l'autre, à la clarté de la lune, sur la *terrasse* qui dominait le Rialto. (Alph. Boyer.) | Couverture d'un édifice lorsqu'elle est en plate-forme. Dans l'Orient, presque tous les toits sont en *terrasse*. | *Travaux en terrasse*, Ouvrage qu'on fait en remuant, en fouillant, en déplaçant des terres. | Peint. Se dit du devant, du premier plan des paysages. | Surface du socle, sur laquelle reposent, dans la statuaire, les pieds de la figure. | Ouvrage de défoncement de terres. Faire de la *terrasse*. On va entreprendre la *terrasse*.

TERRASSEMENT, s. m. (pron. *téraseman*). Action qui a pour objet le déblai et le remblai des terres. Faire un *terrassement*, des *terrassements*. | Ensemble des travaux de fouille, charge, transport et dépôt des terres extraites d'une tranchée et portées en remblai. Entreprendre des travaux de *terrassement*. Terminer le *terrassement* V. TERRASSIER.

TERRASSER, v. a. (pron. *térasé ;* rad. *terrasse*). Amasser des terres derrière une muraille pour la fortifier, ou pour divers autres usages. *Terrasser* un mur, les murailles d'une ville. | Jeter de force par terre. Il m'attaqua le premier, mais aussitôt je le *terrassai*. | Fig. Abattre, ôter les forces. Cette faillite l'*a terrassé*. | Fig. Consterner, faire perdre courage. La mort de sa mère l'*a terrassé*. | SE TERRASSER, v. pron. A la guerre, Se couvrir d'ouvrages de terre. Nous *nous étions terrassés* pour nous mettre à l'abri des feux de la place. | Se renverser par terre. Après une lutte acharnée, nous *nous sommes terrassés* tous les deux. | Fig. Les courtisans se dénigrent, se battent, *se terrassent* l'un l'autre auprès de l'idole qui s'en amuse. (Boiste.)

TERRASSIER, s. m. Entrepreneur de terrassements. | Ouvrier employé aux travaux de terrassement. | Le travail du *terrassier* a pour objet le déblai ou le remblai des terres, et s'applique au creusement d'un fossé, d'un étang, d'une cave, d'un puits ; aux fondations d'une maison ou d'une rue, aux grands travaux de parc ou de jardin, aux plantations, etc. Les outils du *terrassier* se composent surtout de la pioche pour ameublir la terre, de la pelle pour l'enlever et la mettre dans des brouettes, des tombereaux ou des wagons, au moyen desquels des hommes, des chevaux ou des locomotives la transportent à l'endroit à remblayer. | S. f. *Terrassière*, La femme du terrassier.

TERRE, s. f. (du lat. *terra*, même signif. ; du gr. Ἥρα, Junon). Une des planètes qui font partie du système solaire, celle dont les hommes habitent la surface solide. L'étude de notre planète est un des sujets les plus intéressants pour nous, mais cette étude offre un si vaste champ qu'il a fallu y faire un nombre considérable de divisions et de subdivisions, et chacune de ces sections est l'objet spécial d'une science tout entière. L'astronomie s'occupe de la terre comme planète ; la géographie en décrit les dimensions et la surface ; elle fait connaître l'état physique des continents, des îles et des mers ; l'atmographie traite de l'atmosphère ; l'hydrographie s'occupe des mers ; la géologie a pour but de nous faire connaître la forme de la terre, la nature des matériaux qui la composent, ainsi que leur arrangement, les phénomènes qui se passent à l'intérieur et ceux qui agissent constamment à sa surface, et enfin ceux qui l'ont incessamment modifiée depuis sa création. D'autres sciences s'occupent encore de la terre à divers points de vue. Telles sont la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, l'anthropologie, l'ethnographie, etc. Il faut donc recourir à l'étude de ces diverses sciences pour avoir une connaissance exacte et complète de tous les faits que la patience et le génie des hommes ont coordonnés sur cette matière. Mais nous devons nous borner ici à donner un aperçu général des faits les plus élémentaires et les plus importants qui se rapportent à notre sujet. Quand on lève les yeux vers la voûte apparente du firmament, par une belle nuit sans nuages, on y remarque un nombre considérable d'étoiles. Cependant ces étoiles, qu'on aperçoit à la simple vue, quelque nombreuses qu'elles nous paraissent, ne dépassent pas deux ou trois mille, quand on veut les compter. Mais si nous employons à exploiter le ciel des télescopes, alors le nombre des étoiles augmente dans une proportion vraiment effrayante et l'on en compte des milliers dans l'espace de quelques mètres carrés. Les profondeurs des cieux, dans leurs espaces infinis, sont peuplées d'astres infinis en nombre et de grosseurs variées, mais dont les dimensions effrayent l'imagination qui veut les comprendre. Presque tous ces astres que nous voyons à l'œil nu, presque tous ceux que nous découvrons à l'aide des télescopes sont des soleils, semblables au soleil dont les apparitions et les disparitions successives à notre horizon produisent les alternatives du jour et de la nuit ainsi que les phénomènes divers de la vie sur la terre. Quelques-unes des étoiles que nous voyons à l'œil nu, ou que l'on découvre à l'aide des lunettes, sont des astres privés par eux-mêmes de lumière ; et si l'on observe bien leurs mouvements, on ne tarde pas à remarquer qu'ils tournent sur eux-mêmes dans un temps assez court et autour du soleil dans un temps plus ou moins long. Ces derniers astres se nomment planètes ; ils forment une sorte de dépendance du soleil, qui les retient par son attraction à des distances diverses, chacun dans son orbite, et les force à graviter autour de lui. Or, la terre que nous habitons est un de ces astres, une de ces planètes, et ne se distingue des autres par aucun caractère singulier. Elle n'est ni la plus proche, ni la plus éloignée du soleil, ni la plus grosse, ni la plus petite ; elle conserve entre ses sœurs une place qui prouve qu'elle n'est en rien privilégiée par l'Être sans nom qui gouverne les cieux. Deux planètes, Mercure et Vénus, sont plus voisines qu'elle du soleil, les autres en sont plus éloignées. Autour de la terre gravite, à 75,000 lieues (300,000 kilom.), un astre quarante-neuf fois plus petit qu'elle ; c'est la lune. Cela n'est pas encore un privilége spécial à notre terre ; d'autres planètes sont encore plus avantagées sous ce rapport. Si, comme nous, les habitants de Mercure et de Vénus n'ont pas de lune, en revanche ceux de Jupiter en ont quatre, et ceux de Saturne huit, outre une ceinture splendide qui les éclaire incessamment. Considérée comme planète, la terre et son satellite, la lune, forment un tout qui se transporte annuellement autour du soleil. Vue du soleil, la terre paraîtrait à l'observateur comme une de ces étoiles qui se montrent à peine à nous, et la lune, qui l'accompagne, ne serait point aperçue à vue simple. Il faudrait s'armer d'un télescope. Aperçue de Mercure, la terre paraîtrait déjà une étoile de première grandeur, et, de Vénus, elle aurait un éclat double de celui de cette dernière planète, qui est pour nous la plus brillante des étoiles. Mais pour qu'elle offre un spectacle vraiment digne d'intérêt, il faut la considérer d'un point beaucoup plus rapproché. Supposons-nous transportés dans la lune, à l'époque où ce satellite est dans une de ses phases qu'on nomme *nouvelle lune*. Supposons que nous nous trouvions sur le côté de cet astre que n'éclaire point le soleil en ce moment et qui regarde constamment notre terre. Si, placés sur un des sommets de ce triste satellite, nous tournons nos regards vers le firmament, voici le spectacle que nous aurons sous les yeux : un ciel sombre et noir comme une tenture de deuil ; des étoiles nombreuses luisant sans scintillement et comme des clous d'or sur cette tenture. Mais une seule chose, dans ce ciel étrange et inconnu, attire notre regard. Un ballon lumineux, un astre quarante-neuf fois plus gros que la lune, nous apparaît dans son plein, se détache en disque énorme sur ce fond ténébreux. Sa lumière, tranquille et pure, ne ressemble à celle d'aucun astre que nous connaissions dans notre firmament ; elle est tout azurée. Si nous nous attachons à en considérer les détails, nous y voyons des places plus lumineuses et d'autres plus ternes. Ces places lumineuses, à les bien considérer, offrent des formes irrégulières, bien connues à tous ceux qui ont présente à l'esprit une mappemonde ou planisphère. Sur un des hémisphères de ce beau disque bleu se détache en clair comme une carte de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique ; ce dernier pays surtout est bien figuré par l'éclat qu'il projette et par la manière tranchée dont ses côtés se détachent d'un

fond plus teinté d'azur. Ce disque lumineux est, en effet, notre terre. Les continents, qui réfléchissent la lumière du soleil, paraissent plus lumineux, tandis que les mers, qui absorbent la plus grande partie des rayons solaires, font tache et dessinent les contours irréguliers des continents. Si nous continuons nos observations du sommet des montagnes de la lune, nous ne tarderons pas à remarquer que la tache lumineuse qui nous montre le continent de l'Europe et de l'Afrique a changé de place. Elle s'est avancée à notre gauche, et bientôt nous voyons surgir à notre droite une nouvelle tache lumineuse qui nous offrira à la fin la forme bien connue du vaste continent américain. C'est que la terre, tournant d'occident en orient, présente successivement toutes les faces des mêmes zones visibles à celui des côtés de la lune d'où l'on

Terre vue de la lune.

pourrait jouir de ce beau spectacle, car il y a un côté de ce satellite qui n'a jamais vu la terre. Tels sont les phénomènes principaux qu'offrirait de la lune l'apparence de notre planète. La terre est animée comme les autres planètes de deux mouvements : l'un régulier, qu'elle accomplit sur elle-même en tournant autour d'un axe idéal, et complétant chaque jour une révolution; l'autre, qu'elle exécute dans l'espace en décrivant chaque année autour du soleil une ellipse qui est son orbite. Ce mouvement de translation n'altère en rien le mouvement de rotation; il produit seulement l'alternative des saisons, l'axe étant penché de 23 à 24 degrés sur le plan de l'orbite. La terre, opaque par elle-même, emprunte sa lumière aux rayons du soleil, dont elle intercepte une faible partie. Elle est située à 35 millions de lieues de cet astre (140 millions de kilomètres). Elle est quatorze cent mille fois plus petite que lui. Cette grosseur du soleil, cet éloignement où il est de notre terre, et par conséquent des limites de notre système, semblent prodigieux; mais ces distances, comparées à celles qui séparent notre soleil des autres soleils les plus rapprochés, ne sont presque rien. De notre soleil au soleil le plus rapproché, il ne peut y avoir moins de *soixante-quatre quatrillions de kilomètres!* Quelle doit être la distance des soleils les plus éloignés! Si leur lumière, qui fait plus de 17 millions de kilomètres par minute, parvient jusqu'à nous, elle a dû pourtant voyager pendant des centaines d'années avant de venir frapper notre regard. Et qui sait si tel astre qui brille chaque soir dans le ciel, et qui luira longtemps encore, n'est pas éteint et détruit depuis des siècles? L'ensemble de notre planète présente au premier coup d'œil à l'observateur trois parties distinctes : un noyau solide sur lequel s'étend plus ou moins une couche liquide, et par-dessus tout une enveloppe gazeuse. La première de ces parties est désignée sous le nom de *terres*, la seconde par celui d'*eaux*, la troisième par celui d'*atmosphère*. Les eaux couvrent à peu près les trois quarts de la surface du globe, et l'on estime la hauteur de l'atmosphère entre cinq et dix myriamètres. La partie liquide et solide du globe, considérée en masse, forme un tout complet offrant la figure d'une sphère ou plutôt d'un sphéroïde; car la terre est un peu aplatie vers les pôles ainsi que les autres planètes; de sorte que le rapport de l'axe polaire au diamètre équatorial est celui des nombres 304 et 305. Ainsi l'aplatissement aux pôles étant considéré comme 1/305, on a :

Rayon à l'équateur...	6,376,851 mètres.
Rayon au pôle.....	6,354,943 »
Surface de la terre....	5,098,857 myriam. carrés.
Volume de la terre..	1,082,634,000 myriam. cubes.

La densité du globe, c'est-à-dire son poids comparé à celui de l'eau distillée, est de 5. Cela veut dire que la masse totale de la terre pèse cinq fois plus que ne pèserait un pareil volume d'eau distillée. La surface de la terre est sillonnée de vallées et hérissée de montagnes; mais ces vallées, quelque profondes qu'elles soient, ces montagnes, quelque élevées qu'elles puissent être, n'altèrent en rien la sphéricité de sa surface prise en masse. Quand nous regardons le ciel d'un endroit bien découvert, et que nous voyons une moitié du globe au-dessus de notre tête, nous devons penser que l'autre moitié, quoique invisible, n'en existe pas moins. L'*horizon* est ce grand cercle idéal qui sépare la partie visible de celle qui ne l'est pas, borne notre vue et marque le lever et le coucher des astres. L'horizon change quand on change de place, car à cause de la courbure du globe, on découvre alors de nouvelles parties du ciel, et d'autres qu'on voyait auparavant disparaissent aux regards. Chaque pays, chaque observateur a donc son horizon. A moitié chemin de l'horizon au zénith, il existe, pour l'habitant de la France et pour tous ceux qui vivent sous les mêmes latitudes, une portion du ciel où les cercles décrits par les étoiles sont extrêmement petits; c'est à ce point que se trouve *l'étoile polaire*, une des sept étoiles de la Petite-Ourse. Cette étoile polaire est ainsi nommée, parce qu'elle est la plus rapprochée du pôle qui se trouve au-dessus de nous dans le ciel, et qu'on appelle *pôle nord* ou boréal, ou *arctique*. Ce pôle est l'extrémité boréale de l'*axe du monde*, axe fictif sur lequel s'opère la rotation de la terre. A l'extrémité opposée, au-dessous de l'observateur, est le *pôle sud*, austral ou *antarctique*. C'est autour de cette ligne que paraît se faire la révolution diurne des astres, en décrivant des cercles parallèles entre eux, et d'autant plus grands qu'ils s'éloignent plus des pôles. Ce qui n'est qu'apparent pour le ciel devient réel pour la terre, qui tourne véritablement sur elle-même dans une période de vingt-quatre heures. Celui des cercles parallèles précités qui se trouve à une égale distance des deux pôles a reçu le nom d'*équateur*; il partage les deux hémisphères en deux parties égales : la supérieure, où est le pôle nord, appelée *boréale*, et l'inférieure, où se trouve le pôle sud, appelée *australe*. L'équateur rencontre l'horizon en deux points diamétralement opposés; l'un est l'*orient* et l'autre l'*occident*, qui, avec les deux pôles nord et sud, forment les quatre points cardinaux. Les marins nomment aussi l'équateur, la *ligne équinoxiale* ou simplement la *ligne*. C'est sur l'équateur que se marquent les longitudes terrestres en partant d'un premier méridien convenu. Le *méridien* est le plus haut point d'ascension diurne du soleil au-dessus de l'horizon; c'est le temps de son midi, le milieu juste entre son lever et son coucher. Quand un astre est arrivé au méridien, il s'est éloigné de l'horizon autant qu'il le pouvait, ayant fait justement la moitié du chemin qu'il avait à faire, soit au-dessus, soit au-dessous de l'horizon. Le méridien sert à partager tout le ciel en deux hémisphères, dont l'un est *oriental*, celui où se lèvent les astres, et l'autre *occidental*, celui où ils se couchent. Tous les méridiens des différents pays se réunissent et se coupent aux deux pôles du monde. Indépendamment de ce mouvement diurne des astres, dont le méridien assigne le plus haut point d'ascension, il y a encore pour le soleil un mouvement annuel dans lequel la hauteur de cet astre en été et en hiver est tracée par un cercle appelé l'*écliptique*, où sont représentés les douze signes du zodiaque; le soleil s'y avance de 30 degrés par mois en coupant l'équateur en deux points, mais en s'en éloignant ensuite de 23 degrés et demi au nord et au sud. Les deux points où ce cercle coupe l'équateur se nomment *colures des équinoxes*. Les deux points de l'écliptique où le soleil se trouve entre les équinoxes les plus éloignés de l'équateur, c'est-à-dire à 23 degrés et demi alternativement au nord et au sud, s'appellent les *colures des solstices* : solstice d'été, solstice d'hiver; c'est là que le soleil paraît être un moment stationnaire. Ces deux cercles fictifs, parallèles à l'équateur, se nomment aussi les *tropiques*; ils constituent la limite de ce que nous appelons obliquité de l'écliptique. Le tropique supérieur, où arrive le solstice d'été, est le *tropique du Cancer*; l'autre, où a lieu le solstice d'hiver, est le *tropique du Capricorne*; celui-ci est austral, l'autre est boréal. Les tropiques et les cercles polaires établissent la ligne de démarcation des zones ou bandes qui marquent les différents climats fondés sur la durée du jour comparée à celle de la nuit. La zone appelée *torride* est entre les deux tropiques, et l'équateur en tient le milieu. Les deux zones *tempérées* sont entre chaque tropique et chaque cercle polaire; enfin les deux zones *glaciales* sont entre les cercles polaires et les deux pôles. L'obliquité de l'écliptique est la cause des différentes saisons. En effet, sans elle tous les lieux de la terre auraient la même température, suivant leur position sur le globe, et si l'écliptique pouvait coïncider avec l'équateur, il y aurait égalité constante des jours et des nuits sur toute la terre. Nul ne sait comment se forment et se détruisent les globes, si ce n'est celui qui préside à leur naissance et à leur développement. Mais le génie de l'homme, qui est arrivé à mesurer les dimensions énormes de ces grands corps et à calculer les distances effrayantes qui les séparent, à peser leurs masses écrasantes, le génie de l'homme s'élève d'hypothèse en hypothèse jusqu'à dire ce que fut à son origine le globe que nous habitons et ses analogues qui roulent dans les cieux. Tous les systèmes s'accordent à reconnaître que dans une époque reculée de nous et dont la durée ne pourrait être assignée que par des millions de chiffres, la terre et les autres planètes n'étaient que des masses fluides et incandescentes ainsi que l'atmosphère lumineuse qui enveloppe le soleil. Peut-être même faisaient-elles partie du soleil dont l'expansion s'étendait jusqu'aux limites du système planétaire, et dont elles se détachèrent par la suite en vertu du refroidissement et de l'attraction moléculaire. Quoi qu'il en soit, la terre fut au commencement une masse gazéiforme. Puis, avec le refroidissement et la compression, les corps les plus réfractaires à la chaleur se liquéfièrent et se précipitèrent vers le centre en se superposant de manière que les plus denses se rapprochèrent le plus du centre. Dans cet état, le globe offrit deux parties distinctes : un globe liquide et incandescent environné d'une atmosphère gazeuse. La partie liquide comprenait à peu près la masse actuelle du globe, moins l'océan, qui devait être mêlé à l'atmosphère aérienne avec d'autres gaz sous forme de vapeur, ou peut-être à l'état non combiné d'oxygène et d'hydrogène. Peu à peu la surface de la masse liquide diminua de chaleur et se figea de manière à former une croûte solide. Cette croûte solide s'épaissit peu à peu, non sans être soulevée de temps en temps par le feu souterrain qu'elle comprimait, et dont les explosions se faisaient passage par des crevasses nommées plus tard *volcans*. C'est de cette époque que datent les grandes chaînes de montagnes. Enfin l'océan tomba sur la croûte solide en pluie torrentielle et se fixa en bouillonnant à sa surface de manière à couvrir presque toute la terre; mais l'action du feu intérieur continuant de soulever ici, de déprimer là l'enveloppe solide du globe, l'océan se fit un lit à part, et des continents furent mis à découvert. Avec l'eau, la vie se répandit sur le globe. Les premiers êtres organisés furent habitants de l'eau, et leur organisation simple, élémentaire, semble n'être qu'une ébauche de la nature : ce sont des mollusques. Quant aux animaux terrestres, ils n'ont paru sur le globe que des milliers d'années plus tard. Les secousses plutoniennes donnaient au sol des oscillations perpétuelles, et imprimaient à l'océan des mouvements continuels de translation; en sorte que nul animal terrestre n'eût trouvé de sécurité sur un sol si mobile et près d'un océan toujours prêt à l'engloutir. En second lieu, l'atmosphère contenait une énorme quantité d'acide carbonique qui, plus lourd que l'air, s'étendait en couche gazeuse à la surface de la terre. Il fallait, pour préparer la demeure des espèces supérieures, que l'atmosphère eût été débarrassée de ce carbone. Ce fut le rôle du règne végétal. Aussitôt que la mer laissait à découvert quelque terre, la végétation avide de carbone s'en emparait. Et quelles furent les plantes qui les premières se formèrent sur le sol que nous foulons aujourd'hui? Ce furent des fougères, plantes à organisation simple, à croissance rapide. Mais comme la terre des climats du Nord était alors chaude comme celle des tropiques aujourd'hui, comme de tièdes vapeurs remplissaient l'atmosphère, comme une ample quantité de carbone se possait sur leurs feuilles avides, leur végétation était luxuriante, prodigieuse. Les fougères d'alors s'élevaient comme les arbres les plus majestueux de nos jours. Longtemps le règne végétal régna sans partage sur la terre, comme les

crustacés dans l'eau. Et ce temps fut si long, et la masse de ces êtres devint si considérable qu'aujourd'hui, en fouillant dans le sol, on trouve des dépôts de coquillages ou de végétaux si énormes, que l'imagination reste confondue d'étonnement. C'est par bancs de 400 à 800 kilomètres d'étendue qu'on trouve ces coquillages. Quant aux dépôts fossiles de végétaux, ils ne sont pas moins étonnants. Toutes les houilles qui forment des mines inépuisables sur une infinité de points du globe ne sont que des végétaux enfouis par les cataclysmes du globe à certaines époques de la vie de notre planète! Lorsque le travail des végétaux eut un peu épuré l'atmosphère, la nature s'essaya dans la création de quelques animaux terrestres : elle commença par les reptiles. Elle plaça ensuite sur les bords des lacs d'eau douce les palæotheriens, les lophiodons, les anoplothériens, les chérépotames, les adapis; dans les grottes et les forêts, des insectivores, des carnassiers, des rongeurs, des marsupiaux; ce fut aussi l'époque d'une infinité d'oiseaux aquatiques. Longtemps après, elle créa des animaux supérieurs, les mammouths, les mastodontes, les rhinocéros, les hippopotames, les cerfs, les bœufs, etc., et la nombreuse tribu des oiseaux habitants de l'air, des forêts et des rivages. Puis divers cataclysmes vinrent détruire ces races en partie, et une nouvelle création eut lieu qui donna l'existence à l'homme et à la plupart des animaux qui vivent avec nous aujourd'hui sur la terre. Combien y a-t-il de temps que s'est accomplie cette dernière révolution, combien y a-t-il de temps que la race humaine apparut sur la terre? On ne le sait point. Ce qu'il y a de certain, c'est que la terre porte des hommes depuis plus de six mille ans, n'en déplaise à Moïse. Pourquoi ajouter plutôt foi à la tradition hébraïque qu'à celles des autres peuples, qu'à celles des Égyptiens, des Chaldéens, des Indiens, dont les calculs sont beaucoup plus en harmonie avec les supputations scientifiques? Les Égyptiens avaient, suivant Hérodote, l'histoire chronologique de leurs rois depuis onze mille ans; et depuis quinze mille, suivant Diodore; les Chaldéens prétendaient que lorsque Alexandre passa en Asie, il y avait déjà quatre-cent soixante-dix mille ans qu'ils observaient les astres; les Indiens parlent aussi de centaines de mille ans. « Pour nous, dit Charles Liskenne, nous sommes si éloignés d'admettre les idées communes sur l'âge de la terre, que ceux-là ne nous paraissent pas trop déraisonnables qui supposent qu'une ceinture de chiffres appliquée sur son équateur suffirait à peine pour en marquer l'antiquité. » Les sciences semblent nous promettre une sorte de perpétuité dans l'état présent du globe. Tout paraît y être arrivé à une sorte d'équilibre, et la chaleur, et l'eau, et les espèces végétales et animales, et l'homme lui-même. Il est cependant des esprits sérieux et inquiets qui nous annoncent des malheurs certains, des cataclysmes inévitables. Nous-même nous partageons ces craintes sur quelques points. Voyons de quoi nos destinées et celles de la terre sont menacées et quelles raisons nous pouvons avoir de nous rassurer. On a parlé de plusieurs causes qui pouvaient amener tout à coup ou lentement la destruction de l'homme sur la terre. Parmi les principales, on indique : 1° la rencontre de quelque comète; 2° le refroidissement de la terre; 3° la diminution ou l'augmentation des eaux; 4° l'accroissement disproportionné de l'humanité concordant avec le déboisement des montagnes et la stérilisation du sol. Autrefois, on avait une crainte superstitieuse des comètes; aujourd'hui, on en a une crainte scientifique. Comme nous ne connaissons pas tous ces astres, il se peut qu'il y en eût quelqu'un qui, à un moment donné, rencontre notre terre dans son passage et la choque. C'est même à un choc pareil que Lalande attribue les divers cataclysmes qu'a subis la terre. On ne peut nier qu'une telle rencontre ne puisse avoir eu lieu, et les petites planètes placées entre Mars et Jupiter semblent n'être que les débris d'un même astre mis en pièces par le choc de quelque comète. On craint aussi le refroidissement total du globe. Nous avons dit que la terre fut autrefois une masse incandescente et liquide; qu'avec le progrès du temps, la surface s'était encroûtée par le refroidissement. Or, d'après quelques astronomes physiciens, ce refroidissement continue toujours. Après une longue suite de siècles, les régions polaires envahiraient le globe, la zone torride deviendrait glaciale, et l'humanité périrait. On a aussi agité beaucoup la question de savoir si la quantité d'eau qui entretient le mouvement et la vie sur le globe, dont elles paraissent être comme le système sanguin, allait en diminuant, ou si, au contraire, elle augmentait : ce qui laisserait à notre globe l'alternative de rester un jour à sec ou d'être menacé d'un déluge nouveau; ou bien encore si elle reste la même dans la suite des siècles en ne faisant que changer de lit à chaque révolution. Cette dernière opinion paraît être généralement adoptée. Mais pour nous, nous ne la croyons pas exacte : nous croyons, quelque triste que cela soit, que la terre est menacée d'une siccité finale. On sait que les minéraux, que les plantes, que les animaux, fixent chaque jour une grande quantité d'eau par une sorte d'élaboration chimique ou organique, et quoiqu'en bien des cas l'eau soit rendue à son état primitif par la décomposition des corps, la quantité qui retourne à cet état est inférieure à celle qui reste fixée. S'il faut en croire certains économistes, l'homme porte en lui-même le germe qui doit détruire sa race. Malthus et ses partisans ont démontré que la loi en vertu de laquelle croît la population est une progression géométrique, tandis que celle qui exprime le mode d'accroissement des subsistances n'est qu'une progression arithmétique. En sorte que, d'après eux, un jour viendra où la population du globe sera telle que, les subsistances ne suffisant plus à son entretien, elle vivra dans une misère abrutissante; d'un autre côté, le déboisement progressif des montagnes amènera le tarissement des fleuves, et par suite la stérilité des vallées. Sur ce point, nous sommes plus rassurés. On ne peut nier que la population ne croisse dans un rapport plus grand que les subsistances, mais ceux qui s'effrayent de ces considérations théoriques oublient de quelles ressources peut être la terre pour nourrir ses habitants lorsque la science, l'industrie et une meilleure organisation du travail et de la société seront appliquées à la culture du sol. On oublie que les espèces animales et végétales peuvent être centuplées dans leurs productions par les soins de l'homme; on oublie que le globe peut contenir mille fois plus d'habitants qu'il n'en contient aujourd'hui, et que, sans doute, la nature a fait entrer dans son plan, et conséquemment a corrigé cet accroissement excessif d'une espèce au détriment de toutes les autres. Quant au déboisement des forêts, il peut se produire sous une mauvaise administration, mais nous ne sommes pas destinés à vivre perpétuellement sous la loi monarchique du hasard et de l'abus. La science, la raison, et conséquemment la prévoyance, entreront bientôt dans le gouvernement républicain de toutes les sociétés, et, avec ces éléments, l'homme pourra s'enfoncer sans crainte dans l'avenir. Si l'homme doit redouter quelque chose, ce ne sont point les chocs des comètes, les cataclysmes de la terre; ce ne sont point les déluges, les tremblements, les éruptions des volcans, les déchirements des entrailles du sol, ni la diminution de la chaleur ou de la lumière physique : c'est le choc de ses passions, c'est le débordement d'un peuple sur un autre, ce sont les déchirements intérieurs, c'est la perte de la chaleur et de la lumière morales, c'est l'anéantissement de la liberté! (Benjamin Barbé.)

| La terre, considérée comme instrument de travail, se trouve-t-elle dans les conditions les plus favorables au développement de la richesse publique? Évidemment non. En France, la Révolution de 1789 a profondément modifié l'ancien état de choses et divisé les grandes propriétés foncières qui composaient les fiefs de la noblesse et du clergé; on ne saurait disconvenir qu'un progrès considérable ait été accompli dans notre pays; mais le législateur, qui avait en vue la division des terres et par suite l'occupation du sol par le petit cultivateur, n'a point songé à empêcher la reconstitution des grandes propriétés dans l'avenir; et aujourd'hui son œuvre est à refaire, si l'on veut que la terre, ce puissant instrument de travail, ne retombe pas dans les mains de quelques privilégiés. Les mêmes causes ramènent les mêmes effets, et il est facile de prévoir dès à présent que la possession de grandes étendues de terrain par quelques-uns produirait une diminution sensible dans les récoltes des denrées alimentaires et, comme conséquence, nous ferait revenir aux époques de disettes fréquentes. On n'a, du reste, pour s'en convaincre qu'à jeter les yeux sur les pays où existent encore les fiefs seigneuriaux, et l'on verra que la misère et la famine y sont à l'état permanent, nonobstant la richesse du sol, l'excellence du climat, la vaillance de ses habitants : comme type nous citerons l'Irlande, d'où la misère chasse cent mille travailleurs chaque année. Aussi est-il admis et reconnu en principe, même par les esprits les plus hostiles aux mesures de progrès, que la terre devrait appartenir à celui qui la cultive. Mais la loi ayant laissé à chacun le droit de vendre et d'acquérir, il est résulté de cette disposition du code civil que si, d'une part, de grands domaines ont pu être divisés et répartis entre un certain nombre de petits cultivateurs; d'autre part, à la suite de malheurs privés, ces mêmes parcelles de terrain ont pu être rachetées par certains individus et servir à reconstituer de grandes fortunes territoriales, au préjudice de la masse de la nation; car un lot de terrain qui passe des mains du petit cultivateur entre celles d'un riche propriétaire est à l'instant même frappé, sinon de stérilité absolue, du moins d'une réduction notable dans la production. Et le même fait, se reproduisant incessamment sur tous les points d'un pays, doit nécessairement occasionner un déficit dans les récoltes et produire fatalement la disette. | Sol, terre sur laquelle on marche, on bâtit, et qui produit les végétaux. Bonne *terre*. *Terre* fertile. Creuser, remuer la *terre*. Tomber à *terre*, par *terre*. Les fruits de la *terre*. Joncher la *terre* de feuillages, de fleurs. J'entends gronder la foudre et sens trembler la *terre*. (Racine.) La *terre* se fendait de toutes parts; l'herbe était brûlée. (Bern. de Saint-Pierre.) | *A terre, par terre*, Se dit, par extension, des choses qui tombent ou sont jetées sur un carreau, sur un parquet, etc. Je m'en suis aperçu, madame, étant *à terre* (Molière.) Vous n'avez qu'à la prendre et qu'à la jeter *par terre*. (Le Sage.) | Fig. *Cette parole, ce propos n'est pas tombé à terre*, On l'a relevé, on y a pris garde pour s'en souvenir. Il fut assez imprudent pour prononcer encore, en me quittant, quelques paroles que je ne laissai point *tomber à terre*. (C. Bernard.) | *Raser la terre*, Se dit des oiseaux qui s'en approchent en volant. | Fig. *Mesurer la terre*, Tomber par terre. Les guerriers, de ce coup, vont *mesurer la terre*. (Boileau.) | Se dit par rapport à l'action d'inhumer. Quand arriva le médecin, on portait le malade en *terre*. | Substance inodore, insipide, insoluble dans l'eau, qui compose en partie le globe que nous habitons, et qui était un des quatre éléments des anciens. Une brouettée, une pelletée, une poignée de *terre*. | *Terre à potier*, ou simplement *terre*, Sorte d'argile dont les potiers font leurs ouvrages. De la vaisselle de *terre*. Un pot, une assiette, une écuelle de *terre*. | *Terre cuite*, Cette même terre façonnée en vases, en statues, etc., et durcie au feu. Statue, buste, médaillon en *terre cuite*. | *Terres rapportées*, Terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre. Une terrasse faite en *terres rapportées*. | Les philosophes de l'antiquité admettaient une *terre élémentaire*, ou *terre primitive*, qui existait, selon eux, dans tous les composés solides, et qu'on devait obtenir comme résidu après avoir épuisé sur ses composés tous les moyens de décomposition. Les alchimistes firent de longues recherches pour trouver cette terre, parce qu'ils s'imaginaient que, comme l'or est le plus pur des métaux, la *terre primitive* devait faire partie de la décomposition de ce métal. | Dans le langage chimique moderne, on désigne encore sous le nom de *terres* certains oxydes, tels que la chaux, la strontiane, la baryte, l'alumine, la zircone, la glucine, etc. Les trois premières portent plus particulièrement le nom de *terres alcalines*. | En agriculture, on distingue trois sortes de terres : la *terre sableuse* ou *sablonneuse*, où domine la silice; la *terre argileuse*, où domine l'alumine; la *terre crayeuse* ou *calcaire*, où domine la chaux. | *Terre végétale*, Terre formée par les débris animaux et végétaux décomposés et mêlés à diverses substances huileuses et salines; elle constitue la couche la plus extérieure du globe. Sa couleur est noirâtre; c'est la plus favorable pour la végétation. | *Pomme de terre*, Nom donné à une solanée et aux tubercules produits par cette plante. *Pommes de terre* frites. *Pommes de terre* sautées. Rien de meilleur que les *pommes de terre*; j'en mange de toutes les manières. (Brillat-Savarin.) | *Terre absorbante*, Nom donné autrefois aux substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides qui se développent fréquemment dans l'estomac; tels sont la *magnésie* et le *phosphate de chaux*. | *Terre d'Almagra*, Terre rouge, ocreuse, dont on se sert dans la peinture à fresque, et qui ressemble assez à la sanguine. | *Terre alumineuse*, Variété de lignite terreux. Se dit aussi des terres dont on extrait l'alun. | *Terre d'Arménie*, Espèce d'ocre rouge dont on se sert pour les peintures à fresque. | *Terre bleue*, Fer phosphaté pulvérulent. | *Terre brune de Cologne*, ou *terre de Cassel*, Espèce de lignite terreux que l'on vend à Cologne, et qui sert à falsifier les tabacs à priser. On l'emploie aussi dans la peinture à fresque et comme combustible. | *Terre calaminaire*, Zinc oxydé calaminé. | *Terre cimolée*, Sorte d'argile. V. CIMOLÉE. | *Terre comestible*, Terre argileuse magnésifère que

certains peuples sauvages mangent, dit-on, dans le cas de disette. Le plus souvent ils la font cuire à moitié. Les terres de ce genre agissent sur l'estomac plutôt comme lest que comme nourriture. | *Terre décolorante*, Nom vulgaire du lignite d'Auvergne, qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides, entre autres le vinaigre rouge. | *Terre foliée mercurielle*, Acétate de mercure. | *Terre foliée minérale*, Acétate de soude. | *Terre foliée de tartre*, Acétate de potasse. | *Terre à foulon*, Espèce d'argile. La meilleure *terre à foulon* se trouve en Angleterre. En France, on en exploite des gisements dans la vallée de Thiers, à Lisieux, à Saint-Mauvieux, etc. | *Terre à four*, Argile plastique mêlée de sable, qui est susceptible de se cuire sans se fendre, et que l'on emploie pour la confection des fours. | *Terre d'Italie*, Ocre brune formé de limonite et d'acerdèse. Cette terre s'emploie en peinture. | *Terre de Lemnos*, Argile blanche ou rouge qui vient des îles de l'Archipel, et dont on se sert en Égypte comme d'astringent. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand-Seigneur, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *terre sigillée*. | *Terre de Marmarosch*, Variété d'apatite (phosphate de chaux terreux), qu'on tire surtout de Marmarosch, en Hongrie. | *Terre d'ombre*, Terre d'un beau brun foncé, dont on se sert en peinture. Elle vient, dit-on, de l'Ombrie; mais il en existe aussi dans d'autres parties de l'Italie. Elle doit sa couleur au sesqui-oxyde de fer qu'elle renferme. | *Terre pesante*, V. BARYTE. | *Terre de pipe*, Variété de terre glaise, ou argile plastique d'un gris foncé, qui devient blanche par la cuisson, et avec laquelle on fait des pipes et diverses poteries, telles que plats, assiettes, etc. Non cuite et réduite en pâte avec de l'eau, elle absorbe facilement l'huile et les matières grasses, ce qui la rend utile pour le dégraissage. | *Terre à pisé*, Terre forte, mélangée de pierre et de cailloux de grosseur moyenne, dont on se sert pour faire le *pisé*. | *Terre à porcelaine*, Nom vulgaire du *kaolin* ou du *feldspath* décomposé. | *Terre pourrie*, Espèce de tripoli très-léger, très-fin et plus friable que celui qu'on emploie habituellement pour le polissage des métaux. On estime la *terre pourrie d'Angleterre*, d'un gris cendré, qui existe en couches près de Backwell (Derbyshire). Elle sert à donner le dernier poli aux corps durs. | *Terre de Sienne*, Espèce d'ocre d'un beau jaune, qu'on tire des environs de Sienne, en Toscane. On l'emploie dans la peinture ainsi que pour colorer les poteries, les porcelaines et les papiers. On lui donne une teinte rouge en la faisant griller; elle s'appelle alors *terre de Sienne brûlée*. | *Terre de Sinope*, Ocre rouge tirée de Sinope, que les anciens employaient en médecine et en peinture. | *Terre verte de Vérone* ou *baldogée*, Feldspath décomposé employé dans la peinture à fresque, et qui se trouve en Italie. Elle donne une couleur fort recherchée pour la peinture. | *Terre vitrifiable*, C'est la silice pure. | Se dit, surtout au pluriel, des diverses parties ou portions du globe de la terre. *Terres* explorées. *Terres* inhabitées. Les *terres* boréales. Les *terres* australes. | Étendue d'un pays, d'une contrée. *Terre* d'Espagne. Être en *terre* ennemie. Ravager les *terres* de ses voisins. Dans quelle *terre* aborderez-vous qui vous soit plus chère que celle où vous êtes né? (Bern. de Saint-Pierre.) La *terre* de France appartient à quinze ou vingt millions de paysans qui la cultivent; la *terre* d'Angleterre, à une aristocratie de trente-deux mille personnes qui la font cultiver. (Michelet.) | *La terre de promission* ou *la terre promise, la terre sainte*, La Palestine, qui fut promise aux Israélites, et, plus tard, sanctifiée pour les chrétiens par le supplice de Jésus. Les catholiques donnent aussi le nom de *terre sainte* à leurs cimetières. | Fig. *C'est une terre de promission*, Se dit d'un pays très-fertile, très-riche. | Domaine particulier, fonds rural. Faire valoir une *terre*. Acheter, vendre, céder une *terre*. Engager, hypothéquer une *terre*. Donner une *terre* à ferme. Chasser sur ses *terres*. La *terre* de Fontenay était autrefois seigneuriale. (Dulaure.) | Fig. et fam. *N'avoir pas un pouce de terre*, N'avoir aucun bien en fonds de terre. | Proverb. *Qui terre a guerre a*, Celui qui a du bien est sujet à avoir des procès. | Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, C'est l'intelligence, l'activité du cultivateur qui fait valoir plus ou moins sa terre, son bien. | *Chasser sur les terres d'autrui*, Empiéter sur les droits d'autrui, prétendre à une chose qui appartient à un autre. | *Terre* se prend encore pour la terre qui est sur le bord de la mer ou d'un fleuve. *Terre* haute. *Terre* basse. Nous aperçûmes de loin la *terre*, et le vent nous en approchait. (Fénelon.) | *Terre ferme*, Le continent et tout ce qui tient au continent, par opposition aux îles. Aborder en *terre-ferme*. On a donné spécialement ce nom à la partie septentrionale de l'Amérique du Sud, la première où Christophe Colomb ait abordé sur le continent du Nouveau-Monde. | Dans les Antilles. *Grande terre*, Se dit des parties situées au vent ou à l'est. | *Basse terre*, Se dit des parties situées sous le vent ou à l'ouest. | *Prendre terre*, Aborder, descendre à terre. Lorsque nous eûmes pris *terre*, nous louâmes des mules pour nous rendre à Saragosse. (Le Sage.) | *Bien avant dans les terres*, A une certaine distance de la mer. Cette ville est *bien avant dans les terres*. (Académie.) | *Perdre terre*, S'éloigner assez de la terre pour la perdre de vue. | Prov. et fig. *Chercher quelqu'un par mer et par terre*, Le chercher partout ou en divers endroits. | *Terre* se prend encore figur. et par exagération pour les habitants de la terre. La *terre* est en proie aux luttes, aux combats. | Fig. *La terre*, Les intérêts matériels. Les âmes qui regardent le ciel sans perdre *la terre* de vue. (Fléchier.) | *Terre allodiale*, Terre qui était tenue en franc-alleu. | *Terre emblavée*, Terre chargée de blé qui est déjà levé. | *Vent de terre*, Vent qui souffle de terre. | *Terre de Bari, de Labour, d'Otrante*, Provinces de l'Italie méridionale. | *Terre de feu*, Archipel de Magellan. | *Terre des Papous*, Papouasie.

TERRE-À-TERRE, s. m. Sorte de galop du cheval composé de deux temps et de deux pistes. | Chorégr. Pas de danse qui s'exécute sans sauter en rasant la terre avec les pieds. | Fig. Cette œuvre littéraire est dépourvue d'originalité; c'est un *terre-à-terre* insupportable.

TERREAU, s. m. (pron. *téro*; rad. *terre*). Terre produite par la décomposition des végétaux et des animaux de toute espèce, principalement cette si éminemment noire, légère, substantielle, et en conséquence si recherchée des cultivateurs en général, et des fleuristes en particulier, qui provient des couches des jardins. Couche de *terreau*. Répandre du *terreau* dans un jardin. Le terreau diffère fort peu, en apparence, de la tourbe, qui est le résultat de la décomposition des végétaux sous l'eau douce. Les pluies enlèvent le terreau des lieux élevés pour le transporter dans les vallées, et de là dans la mer; c'est pourquoi tant de terrains autrefois cultivés, et même fertiles, sont aujourd'hui perdus pour la végétation. Voilà d'excellent *terreau*.

TERREAUDER, v. a. (rad. *terreau*). Améliorer une terre avec du terreau. | Couvrir de terreau les racines d'une plante. | Absol. On doit *terreauder* avant que la graine ait levé.

TERREE, s. f. Petite pièce de terre exhaussée par les résidus qu'on retire des fossés larges et profonds qui l'entourent.

TERRE-FERME, s. f. Ancien nom de la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Elle forme aujourd'hui la Nouvelle-Grenade et le Vénézuela. | S'est dit aussi des provinces continentales de la république de Venise, par opposition à Venise ou aux îles.

TERREMENT, s. m. (pron. *téreman*). Opération qui consiste à exhausser un bas-fonds habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux.

TERRE-NEUVE. Géogr. Grande île de l'océan Atlantique, située près de la côte orientale de l'Amérique du Nord; 600 kilom. du N. au S.-E. sur 275; environ 200,000 habitants; capitale, Saint-John. La température de Terre-Neuve est plus froide que ne le comporte sa position. Le sol y est couvert de neige de novembre à mai. Pendant ce long hiver, les baies nombreuses qui découpent profondément les côtes de l'île sont entièrement gelées. Cette rigueur du climat est causée par l'amoncellement périodique des glaces dans le détroit de Belle-Ile, et par les vents qui soufflent continuellement du nord. L'été y est donc très-court, car il ne dure guère que de la mi-juillet à la mi-septembre; encore le ciel est-il généralement couvert dans cette saison. Le sol est montueux; le terrain, le long des côtes, est rocailleux et nu, quelquefois escarpé; les pentes rapides forment çà et là des vallées étroites et tortueuses ou des plaines tourbeuses dont le sol spongieux est sans cesse imbibé d'eau. Une forêt non interrompue d'arbres résineux couvre toutes les collines et ne s'arrête que vers leurs crêtes rocailleuses. L'industrie humaine n'a réussi à cultiver dans ce malheureux pays que des pois, des choux, des pommes de terre, des navets, de l'orge et de l'avoine. L'île est d'ailleurs infestée par des ours blancs et noirs, des lynx, des renards. On y trouve pourtant des animaux utiles à l'homme, des rennes, des lièvres, peu de gros bétail, des chevaux, des moutons, et cette espèce de chiens à laquelle Terre-Neuve a donné son nom. Ce n'est donc pas par la beauté de son climat ni par la richesse des produits de son sol que Terre-Neuve est devenue célèbre; c'est la pêche de la morue qui seule l'a illustrée dans les fastes du commerce. Les vastes bancs qui se trouvent dans le voisinage y attirent tous les ans des troupes nombreuses de ces poissons. Les Anglais, les Américains, les Français sont les peuples qui prennent la principale part à cette pêche si productive. Terre-Neuve fut découverte, en 1497, par Sébastien Cabot. Les Français, qui en étaient les maîtres, la cédèrent aux Anglais par le traité d'Utrecht; mais ils se réservèrent le droit de pêche sur la côte.

TERRE-NEUVE, s. m. Zool. Nom d'une des plus belles espèces de chiens connus, originaires de Terre-Neuve. Les *terre-neuve* sont de la taille des chiens de montagne, ont le pelage généralement blanc et noir et les poils assez longs. Ce qui caractérise surtout ces chiens, c'est qu'ils ont les doigts longs et palmés, ce qui les rend propres à la nage plus qu'aucune autre espèce. Partout on les dresse à retirer de l'eau les personnes qui se noient, ce qu'ils font avec assez d'habileté quand ils sont bien dressés, c'est-à-dire en ayant soin de tenir hors de l'eau le visage, précaution qu'ils ne prennent pas naturellement. Un magnifique *terre-neuve*.

TERRE-NEUVIER, s. m. Pêcheur qui va à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve. | Se dit aussi des navires qui servent à cette pêche. Équiper un *terre-neuvier*. | Adjectiv. Navire *terre-neuvier*. Tous les navires *terre-neuvier* sont de retour.

TERRE-NOIX, s. f. Tubercules sphériques de la grosseur d'une noisette ou un peu plus, noirâtres au dehors, blancs au dedans, alimentaires, fournis par le bunion bulbeux.

TERRE-PLEIN, s. m. Amas de terres rapportées, formant une surface plate et unie. | Fortific. Partie supérieure du rempart où se trouve le canon, et où se placent les assiégés pour défendre la place. | Tout terrain élevé et soutenu par des murailles. Le *terre-plein* du pont Neuf, à Paris.

TERRER, v. a. (rad. *terre*). Agric. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante. *Terrer* une plante, une vigne. | Répandre de la terre sur les prairies et les gazons. | Reporter dans le haut d'une vigne, d'une prairie, d'un champ en pente, la terre que les eaux ont entraînée en bas. | Technol. *Terrer une étoffe*, La glaiser, l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser. | *Terrer du sucre*, Le blanchir en couvrant d'une terre grasse le fond des formes où on le fait passer. | *Terrer un artifice*, En garnir la gorge de poussière de terre. | Absol. Se loger, se cacher sous terre, en parlant de certains animaux. Le lièvre ne *terre* pas. | SE TERRER, v. pron. Se dit des animaux qui se logent sous terre. Un renard qui *se terre*. | Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre. *Se terrer* contre les batteries d'une place. Les soldats *se terrèrent*.

TERRES, s. f. pl. Classe de minéraux comprenant des bases salifiables terreuses. Il y a dix *terres*. On les partage en deux classes. La première renferme les terres proprement dites, qui sont au nombre de sept, savoir: la *silice*, la *zircone*, la *thorine*, l'*alumine*, la *glucine*, l'*yttria* et la *magnésie*. Elles ont des propriétés tout à fait opposées aux terres alcalines, elles sont insolubles, insipides, infusibles. La seconde classe renferme les terres alcalines, savoir: la *baryte*, la *strontiane* et la *chaux*. L'histoire des travaux des chimistes sur les terres est une des plus intéressantes qu'offre la science. Longtemps les terres furent regardées comme des corps simples; Lavoisier soupçonna leur composition, et Davy, chimiste anglais, la démontra en 1807. Il décomposa la potasse et la soude, et en retira de l'oxygène d'une part et des métaux de l'autre. Bientôt on décomposa également la baryte, le strontiane et la chaux. Dès lors il fut généralement reconnu que les terres sont des oxydes.

TERRESTRE, adj. (du lat. *terrestris*). Qui appartient, qui a rapport à la terre; qui vient de la terre. Corps *terrestre*. Les animaux *terrestres*. Exhalaisons *terrestres*. Les harmonies animales des plantes marines ne sont pas moins admirables que les *terrestres*. (Bern. de Saint-Pierre.) En cessant d'être social, l'homme cesserait d'être puissant; l'amour, qui l'élève au ciel, lui ferait perdre jusqu'à son empire *terrestre*. (A. Martin.) | *Paradis terrestre*, Lieu de délices où Dieu, d'après la Bible, plaça Adam et Ève, après qu'il les eut créés. | Se dit figur. d'un lieu délicieux, d'un pays fertile. Cette contrée est un vrai *paradis terrestre*. | Se dit, dans le langage religieux, par opposition à spirituel. L'âme chrétienne se dépouille de ce qu'il y a de *terrestre*, même dans les affections les plus innocentes. (Bossuet.) Amour divin, amour *terrestre*.

TERREUR, s. f. (du lat. *terror*, épouvante). Épouvante; émotion profonde causée par la présence ou par l'annonce, la peinture d'un grand dan-

ger. Être saisi de *terreur*. Répandre partout la *terreur*. Remplir de *terreur*. Faire régner la *terreur* dans un pays. Jeter la *terreur* parmi les ennemis. Repoussez une injuste *terreur*. (Racine.) Nos flottes portaient au loin la *terreur* et la victoire. (Massillon.) | *Terreur panique*. Terreur subite et sans fondement. V PANIQUE. | *Il est la terreur des ennemis*, Se dit d'un grand capitaine. | *Il est la terreur des coupables*, Se dit d'un juge intègre, sévère. | *La Terreur*, Se dit absolument du régime politique inauguré, le 31 mai 1793, par le triomphe de la Montagne sur les girondins, et renversé, le 9 thermidor (27 juillet 1794), avec Robespierre et son parti. V. CONVENTION NATIONALE, JACOBINS, MONTAGNE, ROBESPIERRE. Le régime de la *Terreur* remonte à l'agitation qui suivit la journée du 10 août, alors que la royauté venait de tomber devant la puissance populaire, que Longwi et Verdun étaient pris par l'ennemi et ouvraient à l'étranger la route de la capitale. Dans ce danger pressant, le conseil exécutif et le comité de défense générale s'assemblèrent pour aviser aux moyens de le conjurer. Les avis étaient partagés. Danton, après avoir démontré la nécessité de se maintenir dans Paris, parce que Paris c'était la France; Danton prononça ces mémorables paroles : « Le dix août a divisé la France en deux parts, dont l'un est attaché à la royauté, et l'autre veut la république. Celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre. L'autre se refusera à marcher ; il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que nos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour les repousser. S'ils succombent, comme cela ne me paraît pas douteux, la perte de la France et la vôtre sont certaines ; si, contre toute attente, ils reviennent vainqueurs de la coalition, cette victoire sera encore une défaite pour vous, car elle vous aura coûté des milliers de braves, tandis que les royalistes, plus nombreux que vous, n'auront rien perdu de leur force ni de leur influence. Mon avis est que, pour déconcerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, *il faut faire* PEUR *aux royalistes* ; oui, il faut leur faire PEUR. » Le comité et le conseil n'eurent rien à répondre à cette logique pressante ; ils approuvèrent par leur silence. Telle fut l'origine de ce système de gouvernement que le tribun venait de résumer en quelques mots, et sans lequel la France était perdue. On ne peut se le dissimuler, sans la *terreur*, la France et la révolution étaient vaincues ; nous lui sommes redevables de notre nationalité, de notre liberté, enfin de tous ces biens précieux que ces hommes énergiques, implacables, nous ont acquis au prix de leur sang, au prix de leur propre gloire. Les hommes de la *Terreur*.

TERREUX, EUSE, adj. (rad. *terre*). Mêlé de terre. Métal *terreux*. Sable *terreux*. | *Goût terreux, odeur terreuse*, Goût de terre, odeur de terre. | Qui est sali de terre, de crasse, de poussière. Avoir le corps *terreux*. | Minér. Se dit d'une substance qui ressemble à une terre durcie. Strontiane sulfatée *terreuse*. | Qui est couleur de terre. Brillant *terreux*. Pierres *terreuses*. | *Couleur terreuse*, Couleur terne, qui n'a aucune transparence.

TERRIBLE, adj. (du lat. *terribilis*). Qui cause de la terreur, qui est propre à causer de la terreur. Un cri *terrible*. Un bruit *terrible*. Moment *terrible*. Un homme d'un aspect *terrible*. Les sites les plus *terribles* nous procurent souvent les plaisirs les plus tranquilles. (Bern. de Saint-Pierre). | Se dit aussi des personnes, des animaux. Un ennemi *terrible*. Que l'opprimé au jour de délivrance soit *terrible* à l'oppresseur. (Saint-Réal.) | Fig. Étrange, étonnant dans son genre, extraordinaire. Cette objection serait *terrible* si elle était juste. (J. J. Rousseau.) *C'est un terrible homme*, Se dit familièrement d'un homme importun, fatigant. | *Mont Terrible*. Montagne de Suisse, 747 mètres de haut. Le vrai nom est mont *Terri* | *Département du Mont-Terrible*, Département français formé, sous la République, des principautés de Montbéliard et de Porentruy. Il a été, depuis, partagé entre le canton de Berne et le département du Doubs. | S. m. *Le terrible*, Le genre terrible en littérature. Dumas brille dans le dramatique, le *terrible*.

TERRIBLEMENT, adv. (pron. *téribleman*). De manière à inspirer de la terreur. | Fam. Extrêmement, excessivement. Il est *terriblement* ennuyeux.

TERRIEN, IENNE, s. Celui, celle qui possède beaucoup de terres. Il n'est guère usité que dans cette locution, *grand terrien*, Seigneur qui possède plusieurs terres. | *Grand terrien*, S'est dit aussi d'un prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays. | Adject. Propriétaire *terrien*.

TERRIER, s. m. (rad. *terre*). Trou, cavité souterraine que certains animaux se creusent pour s'y retirer. Les lapins, les taupes se creusent des *terriers*. Le *terrier* d'un renard. Les *terriers* des lièvres.

Au sortir d'un *terrier* deux chiens aux pieds agiles
L'étranglèrent au premier bond.
(LA FONTAINE.)

| Fig. et fam. *Se retirer dans son terrier*, Vivre dans une retraite profonde. | *Aller mourir dans son terrier*, Aller mourir dans sa maison, dans son pays natal. | Autrefois, Registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relevaient d'une seigneurie. On disait, dans le même sens, adjectiv., *Papier terrier*. Les *terriers* pouvaient tenir lieu de titre de noblesse, mais pour cela, il fallait qu'ils eussent cent ans.

TERRIFIER, v. a. (rad. *terror*, crainte). Remplir de crainte, épouvanter. Sa présence *terrifia* les traîtres. Les inquisiteurs *terrifiaient* les accusés.

TERRIFIER, v. a. (du lat. *terra*, terre ; *facere*, faire.) Anc. chim. Convertir en terre.

TERRINE, s. f. (rad. *terre*). Sorte de vase de terre de forme ronde, plat par sa base et qui va en s'élargissant par en haut. Mettre du lait dans une *terrine*. Savonner dans une *terrine*. | Le contenu d'une terrine. Une *terrine* de crème. | Art. culin. Sorte de ragoût ou de pâté, fait dans une terrine. Une *terrine* de pâté de foie. *Terrine* de Nérac.

TERRINÉE, s. f. (rad. *terrine*). Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. Manger une *terrinée* de lait, de fromage blanc.

TERRIR, v. n. (rad. *terre*). Se dit des tortues qui viennent sur le rivage en certains temps, et, après avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. Les tortues *ont terri* sur les côtes. | Arriver en vue d'une terre. Le navire *a terri* à cet endroit. | Se dit des poissons, lorsque par un temps chaud ils s'approchent de la terre.

TERRITOIRE, s. m. (rad. *terre*). Ensemble des parties du globe sur lesquelles une nation constituée en société civile exerce les droits de souveraineté qui lui appartiennent. Vaste *territoire*. Les productions de notre *territoire*. Bannir quelqu'un du *territoire* français. | Se dit également de l'ensemble des terres qui forment une province, un département, un canton, une commune, ou qui dépendent d'une ville. Elle donnait les productions de son *territoire*, ou le fruit de son industrie. (Raynal.) Cette ville possède un riche *territoire*. (Barthélemy.) | *Donner, prêter territoire*, Se dit d'un évêque qui, dans son diocèse, permet à un autre évêque de faire certaines fonctions épiscopales. | Tout ce qui est renfermé dans les frontières de l'État fait partie du *territoire*. Peu importe que ces diverses fractions soient réunies ou séparées, qu'on les considère comme métropole ou colonies ; dans les rapports de nation à nation, on n'y met aucune différence. On distingue ordinairement dans le territoire de l'État le domaine public, les propriétés nationales et les propriétés privées. Dans l'intérieur, l'État fait les règlements qui concilient les droits de chacun avec le bien-être de tous ; à l'égard des puissances étrangères, le territoire est un tout compacte qui, sous les rapports politiques, est censé appartenir à la nation elle-même. Le siége du gouvernement peut être dans une partie du monde et ses dépendances se trouver dans des contrées plus ou moins éloignées. Il en résulte fréquemment des différences dans le régime de l'administration, mais la souveraineté extérieure est toujours la même. L'État, étant supposé maître sur son territoire, a le droit d'en exclure les étrangers. Dans certains pays, la loi constitutionnelle ne permet à aucun étranger d'être propriétaire d'une partie du sol national, ce qui est une iniquité. Dans d'autres contrées, il y a pour les étrangers certaines restrictions connues sous le nom de droit d'*aubaine*, *de détraction*, etc.

TERRITORIAL, IALE, adj. Qui concerne, qui comprend le territoire. Impôt *territorial*. Propriété *territoriale*. | *Assignats territoriaux*, Nom sous lequel les assignats furent créés par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 1789. | *Mandats territoriaux*, Nom d'un genre d'obligations publiques créées sous le Directoire le 18 mars 1796. Les *mandats territoriaux*, s'élevant à une somme de 2,400,000, furent donnés en échange des assignats, mis hors de cours.

TERRIVOME, adj. (du lat. *terra*, terre ; *vomere*, vomir). Qui vomit de la fange ou du limon, en parlant de certains volcans. Les salses sont des volcans *terrivomes*.

TERROIR, s. m. (rad. *terre*). Terre considérée par rapport à ses produits. *Terroir* fécond. *Terroir* stérile. *Terroir* sec. Ce *terroir* est bon pour les blés, pour les vignes. | *Vin qui sent le terroir, qui a un goût de terroir*, Vin qui a un certain goût, une certaine odeur qui vient de la qualité du terrain. | Fig. *Il sent le terroir*, Il a les défauts particuliers aux gens de son pays. C'est un bon garçon, mais il *sent le terroir*. | Se dit aussi des ouvrages littéraires, quand ils ont les défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays de l'auteur.

TERRORISER, v. a. et n. Établir le système de la terreur ; soumettre au régime de la terreur. La superstition *terrorisa* le moyen âge.

TERRORISME, s. m. (rad. *terreur*). Système, régime de la terreur qui a régné en France pendant une partie de la Révolution. Le *terrorisme* est l'époque révolutionnaire la plus émouvante.

TERRORISTE, s. Partisan, agent du système de la terreur. Les *terroristes* ont sauvé la France.

TERSET, s. m. Agric. Houe à large fer et à manche court. Manier le *terset*.

TERTIAIRE, adj. (pron. *tersière*). Du troisième degré. | Géol. *Période tertiaire*, Troisième période géologique. | *Terrain tertiaire*, Terrain formé pendant cette période. V. TERRAIN.

TERTIO, adv. (pron. *tersio*). Mot latin, qui signifie Troisièmement, et qui s'emploie pour désigner le troisième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*.

TERTRE, s. m. Éminence de terre dans une plaine ; monticule. *Tertre* couvert de gazon. S'asseoir sur un *tertre*. Il s'approcha de moi et vint se reposer sur le *tertre* où j'étais assis. (Bern. de Saint-Pierre.) | Technol. Espèce d'établi sur lequel les tanneurs font les tourbes ou mottes de vieux tan.

TERTULLIEN. Docteur de l'Église, né vers 160 à Carthage, mort en 245. D'abord païen, il se convertit au christianisme, reçut les ordres sacrés et donna l'exemple de toutes les vertus. Plus tard, il embrassa le montanisme, et y renonça pour fonder lui-même une nouvelle secte qui eut peu de durée. Tertullien portait le *pallium*, ou manteau des philosophes. Il nous reste de lui un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *l'Apologétique*, ou la défense des chrétiens, le *Traité de l'âme*, les *Traités contre les spectacles*, *contre les Juifs*, les *Cinq livres contre Marcion*. *L'Apologétique* est le seul qu'on lise généralement.

TES, pl. du pron. poss. de la 2me pers. *ton*. Se dit pour le masculin et le féminin. *Tes* chevaux. *Tes* richesses sont mal acquises.

TESCHDID, s. m. (littéral. *corroboration*). Signe que les Arabes placent au-dessus d'une consonne, pour indiquer qu'elle doit être redoublée.

TESSELLE, s. f. Technol. Morceau de marbre carré qui entre dans la composition d'un pavé.

TESSELLÉ, ÉE, adj. Qui est disposé en carreaux, comme un damier. Ouvrage *tessellé*.

TESSIN (du lat. *Ticinus*, d'où l'ital. *Ticino*). Géogr. Rivière qui naît en Suisse, au mont Saint-Gothard, coule au sud, traverse le lac Majeur, et se jette dans le Pô près Pavie, après un cours de 150 kilom. Cette rivière est illustre dans l'histoire par une grande victoire que remporta près de ses bords Annibal sur le consul P. Scipion, en 218 av. J.-C. | Canton suisse, le dix-huitième de la confédération, borné, à l'O., au S. O., au S., et au S.E., par le royaume d'Italie, au N., par les cantons du Valais et d'Uri, et au N. E. par celui des Grisons ; 95 kilom. sur 55 ; 120,000 habit., presque tous italiens ; chef-lieu, Lugano. C'est un des pays les plus pittoresques du monde. On y trouve des montagnes très-hautes et des vallées très-fertiles. Le Tessin fut conquis sur l'Italie par les cantons suisses, en 1512. Le pouvoir y est disputé par la démocratie et l'aristocratie. | On écrit aussi *Tésin*.

TESSON, s. m. Débris de bouteille cassée, de vase de terre ou de faïence cassée. Un *tesson* de bouteille. Un amas de *tessons*. Ramassez ces *tessons*.

TESSULAIRE, adj. Qui se rapporte au cube. | *Système tessulaire*, Ensemble de toutes les formes dérivées de l'octaèdre régulier, et qui possède les propriétés générales de ce solide.

TEST, s. m. (du lat. *testa*, coquille). Enveloppe solide et calcaire qui protége le corps mou d'un très-grand nombre d'animaux invertébrés, comme les mollusques à coquille et les crustacés. | *Le test*, Coupelle avec laquelle on fait en grand l'essai des minerais. | Bot. Tunique extérieure de la semence.

TEST, s. m. (mot anglais qui signifie *épreuve*). *Serment du test*, Serment auquel étaient tenus tous les fonctionnaires et officiers anglais : il consistait à déclarer qu'on ne croyait pas à la transsubstantiation, et qu'on regardait comme une idolâtrie le culte de la sainte Vierge et des saints. En Écosse, on y ajoutait la promesse d'être fidèle au prince régnant et aux lois du royaume.

TESTACÉ, ÉE, adj. et s. m. (du lat. *testa*, coquille). Qui est couvert d'un test, d'une coquille. Il se dit de tous les mollusques dont le corps est recouvert d'une enveloppe solide, d'une ou de plu-

sieurs pièces, soit que la matière muqueuse et la substance calcaire qui forment le test s'accumulent et se solidifient dans l'épaisseur du manteau, en sorte que le test y reste caché ; soit que ces matières, se déposant immédiatement au-dessous de la couche épidermique, forment une coquille extérieure composée de couches appliquées successivement les unes au dedans des autres, à mesure que l'animal se développe, de manière que la plus nouvelle et la plus grande est la surface interne et refoule en dehors les couches anciennes et plus petites; de là cette forme imbriquée, ces stries qu'on observe sur les coquilles. Les *testacés*.

TESTAMENT, s. m. (pron. *testaman*; du lat. *testamentum*; rad. *testa* io, témoignage; *mens*, *mentis*, esprit). Acte civil par lequel une personne dispose, pour le temps où elle n'existera plus, de tout ou partie de ses biens. Faire son *testament*. *Testament* bon et valable. Donner, léguer par *testament*. Révoquer un *testament*. Se pourvoir contre un *testament*. Mettre quelqu'un dans son *testament*. Assister à l'ouverture d'un *testament*. Le seul mot de *testament* me fait tressaillir de douleur. (Molière.) Les avantages qu'un mari et une femme pouvaient se faire par *testament* étaient limités par la loi. (Montesquieu.) Sentant que l'affaire deviendrait sérieuse, il envoya chercher deux notaires à Madrid, pour leur faire faire son *testament*. (Le Sage.) | Il faut distinguer, dans le testament, l'*acte matériel* en lui-même et les *dispositions* qu'on peut y faire. L'acte matériel embrasse les différentes formes de testament; les dispositions sont relatives aux legs et à tout ce qui concerne les attributions faites par le testateur. | La loi distingue trois sortes de testament : le *testament olographe*, le *testament par acte public* et le *testament dans la forme mystique*. Le *testament olographe* n'est valable que s'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. Il n'est assujetti à aucune autre forme. Le *testament par acte public*, dit aussi *testament authentique ou solennel*, est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. Il est écrit par le notaire ou l'un des notaires; mais il est dicté par le testateur et signé par lui, après lecture faite. Il est aussi signé par les témoins. Le *Testament mystique* est écrit ou tout au moins signé par le testateur et remis par lui, clos et scellé, à un notaire, en présence de six témoins au moins. Le notaire dresse l'acte de suscription sur ce papier ou sur celui qui sert d'enveloppe, et le signe avec le testateur et les témoins. | Ces diverses formes ont leur source soit dans le droit romain, soit dans le droit coutumier, soit dans les anciennes ordonnances des rois de France. Le caractère commun à tous les testaments, c'est de ne porter que sur les biens que le testateur laissera à son décès, et d'être essentiellement *révocables*. Pour tester, il faut être sain d'esprit et en dehors des incapacités prévues par la loi, comme l'état de minorité, d'interdiction, etc. Toute personne peut disposer par testament, soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous tout autre dénomination propre à manifester sa volonté. | Le *testament militaire* est celui que peut faire le soldat en expédition à l'étranger, prisonnier chez l'ennemi, ou assiégé dans une place de guerre : 1° devant un officier supérieur en présence de deux témoins; 2° devant deux intendants militaires, ou un seul en présence de deux témoins; 3° devant un officier de santé assisté du commandant de l'hôpital, si le testateur est malade. Ce testament n'est plus valable six mois après le retour en France ou après le rétablissement des communications. | Le *testament maritime* peut être fait, pendant le cours d'un voyage, par les marins ou passagers : 1° à bord des navires de l'État, devant l'officier commandant et deux officiers de l'administration; à leur défaut, devant ceux qui les remplacent en présence de deux témoins. Le testament ainsi reçu est rédigé en double exemplaire, dont l'un doit être déposé à la chancellerie du consul de France, dans le premier port étranger où le navire abordera, pour être ensuite transmis au ministre de la marine, qui, à son tour, le fera déposer au greffe de la justice de paix du testateur. 2° A bord des navires de commerce, le testament est reçu par le capitaine et l'écrivain du navire, et à leur défaut par ceux qui les remplacent. Il est d'ailleurs soumis aux mêmes règles que ceux reçus sur les navires de l'État. | Le *testament dans un lieu contagieux* peut être reçu par un juge de paix ou par un officier municipal, en présence de deux témoins : nullité six mois après le rétablissement des communications avec le lieu où a régné la maladie contagieuse. | Le *testament fait en pays étranger* peut être olographe ou authentique. Dans ce dernier cas, il est assujetti aux formes usitées dans le lieu où l'acte est passé. Le testament reçu en pays étranger ne peut être exécuté en France qu'après la formalité de l'enregistrement. | *Testament ab irato*, Celui qui est fait par un motif de haine, de ressentiment, de colère. | Les causes qui empêchent les testaments d'avoir leur effet sont au nombre de trois : 1° la révocation; 2° la caducité; 3° la nullité. | Toute personne sage et prudente doit prévoir le moment marqué pour la fin de son exil sur cette terre et faire ses dispositions dans un testament, afin d'assurer la position des êtres qui lui sont chers, pour récompenser les services de ses amis ou de ses serviteurs, pour répartir ses biens entre les établissements de bienfaisance ou d'utilité publique, etc. Ni la jeunesse, ni la santé, ne permettent de négliger la sage précaution de faire un testament, dès que l'on a l'âge de raison et un avoir quelconque; il est même préférable de le faire en plein état de santé, l'esprit calme; car si on s'y prépare sous le coup d'une maladie, on aggrave son mal par des préoccupations d'une nature aussi triste. Il peut arriver, en outre, que n'ayant plus l'entier exercice de ses facultés, on ne puisse faire les choses absolument comme on eût désiré les faire. Il est sage d'avoir plusieurs exemplaires de son testament, pour éviter des soustractions préjudiciables aux intérêts des personnes ou des établissements qu'on désire favoriser; un exemplaire peut être déposé chez son notaire, par exemple, et un autre chez un ami ou dans un meuble fermé à clé. Les principes qui doivent diriger dans la rédaction d'un testament sont ceux de la plus sévère équité; en se plaçant au moment suprême où notre âme, s'échappant de nos lèvres, laissera inerte notre dépouille qu'elle aura habitée, nous devons nous débarrasser de tous les préjugés de la société au sein de laquelle nous vivons, et nous identifier par la pensée avec le monde plus parfait où nous devons aller revivre. Ceux qui ont contracté des obligations envers des personnes amies, qui ont des domestiques attachés à leur service, qui ont des êtres auxquels ils doivent amour et protection et que la loi ne reconnaît pas pour héritiers naturels, ont pour devoir d'indiquer les legs que leur amour ou leur conscience veut leur assurer, et dont l'importance doit être comprise dans la part d'enfant; la loi ne permettant l'entière disposition de leur avoir qu'aux personnes sans enfants. | *Ancien Testament*, Les livres saints qui ont précédé la venue de Jésus-Christ. | *Nouveau Testament*, Les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ. V. BIBLE. | *Testament politique*, Écrit politique attribué à certains hommes d'État, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. Le *testament politique* de Proudhon.

TESTAMENTAIRE, adj. (pron. *testamentère*; rad. testament) Qui appartient, qui a rapport au testament. *Disposition testamentaire*, Disposition contenue dans un testament. | *Héritier testamentaire*, Héritier institué par testament. | *Exécuteur testamentaire*, Celui qui est chargé de l'exécution d'un testament. *Exécutrice testamentaire*

TESTATEUR, TRICE, s. (rad. *tester*). Celui, celle qui fait un testament. La volonté du *testateur*. Cela est contre l'intention de la *testatrice*. De quelque défiance qu'un *testateur* soit armé contre son héritier, si l'héritier sait bien se masquer, le *testateur* en est toujours la dupe. (Le Sage.)

TESTER, v. n. (du lat. *testari*; rad. *testis*, témoin). Faire un testament; déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort. Mourir sans *avoir testé*. Être privé de la faculté de tester.

TESTICULAIRE, adj. Qui appartient au testicule. Cordon *testiculaire*. Vaisseaux *testiculaires*.

TESTICULE, s. m. (du lat. *testis*, témoin). Anat. Organe pair, ovoïde, où s'élabore le sperme et où naissent les spermatozoïdes. Le *testicule* droit. Le *testicule* gauche. L'inflammation des *testicules*. Il y a ordinairement deux testicules : quelquefois il s'en trouve trois, et d'autres fois un seul, mais ces cas sont rares. Dans l'homme et la plupart des mammifères, les testicules sont renfermés dans une bourse dont la peau rugueuse se nomme *scrotum* et se divise en deux loges par le dartos. Les *testicules* sont des corps glanduleux, dont le tissu vasculaire est composé d'une multitude de vaisseaux entortillés. Affection des *testicules*.

TESTIMONIAL, IALE, adj. (du lat. *testimonialis*, rad. *testimonium*, témoignage). Qui rend témoignage. Il n'est guère usité que dans ces locutions : *Lettres testimoniales*, Lettres qui rendent témoignage de la conduite, des mœurs de quelqu'un; *Preuves testimoniales*, Preuves par témoins.

TESTIMONIALEMENT, adv. Par témoins.

TESTON, s. m. Ancienne monnaie d'argent qui se fabriquait et avait cours en France et dans plusieurs États. Le *teston* a varié de valeur; il ne valait d'abord que 50 centimes; plus tard, il en valait 75, et lorsqu'il cessa d'avoir cours, sous Henri III, il était monté à 97 centimes. Les testons étaient ainsi nommés d'une tête (*teste*) qu'ils avaient pour empreinte. Il lui remit cinq cents *testons*.

TÊT, s. m. Morceau de pot cassé. Amasser des *têts* de pots. | Écuelle ou vaisseau dans lequel on faisait autrefois l'opération de la coupelle en grand. *Têt* à vitrifier. L'alchimiste brisa le *têt*. | On dit aujourd'hui, dans le premier sens, *tesson*.

TÉTANIQUE, adj. Qui appartient au tétanos.

TÉTANOS, s. m. (du gr. τείνω, je tends). Méd. Maladie caractérisée par la tension convulsive de tout ou partie des muscles soumis à l'empire de la volonté. Cet état de rigidité dure plus ou moins longtemps et produit pendant toute sa durée une immobilité absolue, que ni la volonté du malade, ni les efforts d'autrui ne sauraient vaincre. Le *tétanos* a pour causes ordinaires : les impressions morales vives et tristes, les refroidissements subits (*tétanos spontané*), ou certaines plaies ou blessures graves (*tétanos traumatique*).

TÉTAR, s. m. Mar. Bloc de bois sur la tête duquel on a creusé un cran pour loger un réa de poulie. On met un *tétar* sur chaque bord du navire, près des plats-bords. Les *tétars* du navire.

TÉTARD, s. m. (rad. *tête*). Zool. On appelle ainsi les petits des grenouilles, des crapauds et des salamandres, parce que leur tête est plus grosse que le reste de leur corps. Ces *têtards* sont d'abord très-petits, sans pattes, aveugles et munis de pores branchiaux sur les côtés du cou, avec une queue ou nageoire comprimée. Peu après, ils sont pourvus de branchies externes frangées. Ensuite, leurs yeux sont apparents, et il leur pousse des pattes antérieures, puis des postérieures; plus tard, les branchies extérieures ont entièrement disparu sous la peau sans laisser de traces en dehors. Enfin, dans la plupart (les salamandres, les protées et les sirènes exceptés), la queue ou nageoire comprimée rentre et disparaît peu à peu. Les *têtards* sont aquatiques. | Agric. Saule qu'on étête et qu'on émonde de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc. Les fosses sont bordés de *têtards*.

TÉTARTOÉDRIE, s. f. (du gr. τετάρτος, quatrième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal en pyramide carrée, dont chaque face a un mode particulier d'inclinaison sur sa base.

TÉTARTOÉDRIQUE, adj. Qui offre le caractère de la tétartoédrie.

TÉTASSE, s. f. T. triv. et de dénigrement. Mamelles flasques et pendantes. *Tétasse*, tétarasse.

TÊTE, s. f. (du lat. *testa*, crâne) Extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux, le cerveau et le cervelet. Grosse *tête*. Petite *tête*. Le devant, le derrière, le sommet, le haut de la *tête*. *Tête* ronde, plate, pointue. Lever, tourner, branler, baisser la *tête*. Vous n'avez que faire de hocher la *tête* et de me faire la grimace. (Molière.) Idoménée écoutait ce discours la *tête* baissée et sans répondre. (Fénelon.) Le cou soutient la *tête* et la réunit avec le corps. (Buffon.) | *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*, Avoir les épaules un peu trop élevées. | *Avoir les yeux à fleur de tête*, Avoir les yeux un peu plus avancés qu'ils ne le sont ordinairement. | Se dit aussi en parlant des animaux, et même des poissons et des reptiles. La *tête* d'un bœuf, d'un serpent, d'une carpe. Je dis que c'est une *tête* de veau bien fraîche et des meilleures. (Le Sage.) | *Tête de mort*, Tête humaine dont il ne reste que la partie osseuse. Cette hideuse *tête* de mort grimaçait dans les ténèbres. (F. Soulié.) | Figur. et famil. *Tête carrée*, Homme qui a beaucoup de justesse, de solidité de jugement. | Absol. *Avoir de la tête*, Avoir du jugement, du calme. | *Bonne, excellente tête, forte tête*, Homme de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. C'est une des plus fortes *têtes* de l'assemblée. | *Tête folle*, et famil., *tête éventée, écervelée, tête à l'évent, tête sans cervelle, tête de linotte*, Se dit, en général, d'une personne frivole, qui manque de conduite, de jugement. | *Une mauvaise tête*, Une personne opiniâtre ou sujette à beaucoup d'écarts dans sa conduite, dans ses opinions. | *Avoir la tête chaude*, S'irriter, s'emporter aisément. Ma femme bien souvent a la *tête* un peu *chaude*. (Molière.) | *Avoir la tête dure*, Avoir peu de capacité, peu d'intelligence. Cet enfant n'apprendra rien, il *a la tête dure*. | *Un homme de tête*, Un homme qui réunit la fermeté et la capacité. | *Mettez-vous en tête, dans la tête*, Soyez bien convaincu, bien persuadé que. | *Perdre la tête, n'avoir plus la tête à soi*, Perdre tout son sang-froid dans une cir-

constance embarrassante. Ne craignez point que je me laisse gagner par ces corrupteurs gagés, j'ai le cœur pur et n'ai point encore *perdu la tête*. (Mirabeau.) *Perdre la tête*, Signifie aussi Devenir fou. En apprenant la mort de son enfant, cette femme a subitement *perdu la tête*. | Famil. *Faire un coup de tête*, Faire résolûment et sans réflexion une chose hardie. | *Faire des coups de tête*, Faire des inconséquences, des étourderies. | On dit, dans un sens analogue, *N'en faire qu'à sa tête, ne vouloir rien faire qu'à sa tête*. | *Agir, payer de sa tête*, Prendre un parti avec sang-froid et résolution, dans une affaire difficile. | Fig. *Tenir tête, faire tête*, Faire bonne contenance, résister, ne point céder en quelque chose. | Fig. *Faire tête à l'orage*, Montrer de la résolution, de la fermeté dans une occasion périlleuse. | *Mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*, Constituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un. | *Cette rente, cette pension passera sur la tête d'un tel*, Il aura cette rente, cette pension, après la mort de la personne qui en jouit actuellement. | *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds*, L'examiner en détail et avec attention. | *Mettre la tête de quelqu'un à prix*, Promettre une somme à qui le tuera. | *Il lui en coûta la tête, il paya de sa tête*, Il subit la mort. | Dans un sens analogue, Risquer sa *tête* pour le service de quelqu'un. Répondre d'une chose sur sa *tête*. Je réponds de sa loyauté sur ma *tête* (H. Balzac.) | Par exagér. *Je parierais ma tête, Ma tête à couper*, Je parierais tout ce qu'on voudrait; je me soumettrais à perdre tout ce qu'on voudrait. | On dit de même, pour affirmer fortement, *Je mettrais ma tête à couper que cela est, que cela n'est pas*. | Fig. *Lever la tête*, Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. Depuis que les scélérats sont vainqueurs, les lâches commencent à *lever la tête*. (Manuel.) | *Aller partout tête levée, la tête levée*, Aller partout sans craindre aucun reproche, aucun affront. | Se dit aussi, en mauvaise part, pour marquer l'effronterie, l'impudence. Dans les sociétés corrompues, le crime va *la tête levée*, la vertu rougit et se cache. | Fig. et fam. *Tête baissée*, Inconsidérément, témérairement. Aller au combat *tête baissée*. | Avec zèle, avec chaleur. Donner *tête baissée* dans une entreprise. | Fig. et fam. *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, La lui dire sans qu'il la demande. | *Se jeter à la tête de quelqu'un*, Le rechercher avec trop d'empressement, lui faire toutes les avances. | Fig. et fam. *Chanter, crier à pleine tête, à tue-tête*, Chanter, crier de toute sa force. | *Avoir des affaires, des dettes pardessus la tête*, Être accablé d'affaires, accablé de dettes. | *Laver la tête à quelqu'un*, Lui faire une réprimande sévère. | *Ne savoir où donner de la tête*, Ne savoir que devenir. | Se dit quelquefois de l'intérieur de la tête. La pauvre malade avait la *tête* en feu.

> Madame eut avant-hier la fièvre jusqu'au soir,
> Avec un mal de *tête* étrange à concevoir.
> (MOLIÈRE.)

| Fig. et fam. *Rompre la tête à quelqu'un*, L'importuner en lui tenant des discours inutiles ou qui lui déplaisent. Allez donc, et cessez de nous *rompre la tête*. (Racine.) *Avoir la tête fêlée; avoir un coup de hache, un coup de marteau dans la tête*, Être étourdi, bizarre; être un peu fou. | *La tête lui tourne*, Se dit aussi de ceux qui se troublent dans le péril ou dans une occasion importante, et de ceux qui s'enflent et se méconnaissent dans la prospérité. La *tête lui tourna* au point qu'il ne put se défendre. La *tête tourne* à cet épicier depuis qu'il est marguillier de sa paroisse. | *Porter, monter à la tête*, Se dit d'une odeur forte, des fumées de certains vins, de la vapeur du charbon. Oui, le vin pur *monte à la tête*. (Molière.) | Fig. Les fumées de la gloire lui *ont monté à la tête*. | Prov. et figur. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*. C'est vouloir, c'est tenter une chose impossible. | *Avoir marteau en tête*, Avoir de l'inquiétude, du souci. | *Avoir la tête près du bonnet*, Se fâcher, s'emporter aisément. | *Ce sont deux têtes dans un bonnet, dans le même bonnet*, Se dit de deux personnes liées d'amitié et d'intérêt, et qui sont toujours de la même opinion. | *Tête* se dit de l'esprit, de l'entendement, de l'imagination. Dès que tu jugeras que ma *tête* s'affaiblira, donne-m'en aussitôt avis. (Le Sage.) | *Tête* se dit quelquefois pour *individu, personne*. J'ignore le destin d'une *tête* si chère. (Racine.) On dîne dans ce restaurant à 2 francs par *tête*. | *Tête couronnée*, Empereur ou roi. La Convention fit trembler toutes les *têtes couronnées*. | Prov. *Autant de têtes, autant d'opinions*. Autant de personnes, autant d'opinions, de manières de voir différentes. | Se dit de même en parlant des animaux. Troupeau composé de tant de *têtes*. | Représentation d'une tête humaine. Une *tête* de Michel-Ange. Une *tête* de Raphaël. | Par analog. Sommet de certaines choses et particulièrement des arbres, des plantes. Les mélèzes, les longs pins de la montagne balancent leurs *têtes* harmonieuses. (A. Martin.) | Commencement d'un livre, d'une liste. Son nom est à la *tête* de la liste des souscripteurs. | *Une tête de lettre*, Une feuille de papier à lettre sur laquelle on a fait imprimer les premières lignes. | *La tête d'un bois, d'un vivier, d'un canal, d'un étang*, L'endroit où ils commencent. | Partie d'une armée, d'un corps de troupes, d'un cortége, etc., qui marche la première. Marcher en *tête*. La *tête* d'une colonne. La *tête* d'une procession. | *A la tête*, A la première place, au premier rang. Le jeune Marceau marchait *à la tête* des redoutables phalanges républicaines. (Garat.) *Être à la tête des affaires*, Avoir la principale direction des affaires. Pitt fut *à la tête des affaires* de son pays avant d'avoir atteint sa trentième année. | On dit, dans le même sens, *Être à la tête d'une maison, d'une administration, d'une entreprise*. | *Tête à tête*, loc. adv. Seul. Quoi, l'on ne peut jamais vous parler *tête à tête?* (Molière.) | Anat. L'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus. | Bot. Assemblage d'organes réunissant un faisceau terminal ou formant un ensemble arrondi. *Tête* de pavot. | On nomme vulgairement *tête de faïence* la mésange bleue. | *Tête de chien*, Une espèce de bouc. | *Tête fourchue*, Le basilic d'Amboise. | *Tête noire*, Une espèce de couleuvre. | *Tête d'âne*, Le chabot, poisson d'eau douce. | *Tête bleue*, Un papillon du genre bombyx. | *Tête de mort*, Le sphinx atropos. | *Tête d'araignée*, Une coquille du genre murex. | *Tête de barbet*, Une cérite. | *Tête de bécasse*, Une coquille du genre rocher. | *Tête de bœuf*, Une coquille du genre basque. | *Tête de dragon ou de serpent*, Une porcelaine. | *Tête de fourmilier*, Une pyrule. | *Tête d'Isis*, Le murex cannelé. | *Tête de requin*, Un bucem. | Typogr. *Ligne de tête*, La première ligne d'une page, celle qui contient ordinairement le folio, le titre courant. | Technol. Premier assemblage de pièces de bois d'un train à flotter. | Se dit des différentes espèces de clous, qu'on distingue entre elles par la configuration de la tête. | Mesure comparative à l'aide de laquelle on fixe, en peinture, les dimensions des autres parties du corps. La tête elle-même se divise en quatre parties égales marquées par le sommet de la tête, la racine des cheveux, la racine du nez, la partie inférieure du menton. L'ensemble d'une figure a de sept têtes à sept têtes et demie. | *Air de tête*, Attitude de tête. De beaux *airs de tête*. | Mus. *La tête d'une note*, Sa partie la plus grosse et la plus arrondie, dont la position sur la portée indique le nom et la valeur de la note. | Archit. *Tête de nef*, La partie antérieure d'une nef. | *Tête de voussoir*, La partie antérieure d'un voussoir. | *Tête de mur*, L'épaisseur d'un mur à son extrémité. | *La tête de la tranchée*, L'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place. | *Tête de pont*, Le bout du pont du côté de l'ennemi. | Au trictrac. La cinquième fiche, celle qui est à droite de la personne contre laquelle on joue. | T. de vénerie. *Cerf de quatrième tête*, Celui qui a cinq ans. | Jurispr. *Succéder par tête*. Se dit lorsque les copartageants viennent de leur chef à la succession, et sans représentation d'aucun autre. Ainsi, la succession d'un père de famille se partage *par tête*, lorsque tous les enfants sont vivants. | *Têtes rondes*, Nom par lequel les cavaliers ou partisans de la cour, pendant la guerre de Charles Ier et jusque sous Charles II, désignèrent leurs ennemis, les parlementaires. Il fut plus tard remplacé par celui de *whig*. | La *tête* est supportée par le *cou*, et se compose de deux parties principales : le *crâne* et la *face*. On appelle *occiput* le derrière; *sinciput* ou *vertex*, le sommet; *tempes*, les parties latérales. Chez les animaux, la tête occupe la partie antérieure du corps; chez les vertébrés, elle se compose, comme chez l'homme, du crâne, de la face, des mâchoires et du bec; elle contient toujours la masse cérébrale et les organes des sens.

TÊTE-A-TÊTE, s. m. Conversation, entrevue de seul à seul. Un doux *tête-à-tête*. Ils ont eu un long *tête-à-tête*. La conversation de J. J. Rousseau était très-intéressante, surtout dans le *tête-à-tête*, mais l'arrivée d'un étranger suffisait pour l'interdire. (Bern. de Saint-Pierre.) Un galant *tête-à-tête*.

TÊTE-BÊCHE, adv. Se dit de la position de deux personnes dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds. Il y a un jeu d'enfants dans lequel les deux joueurs se tiennent *tête-bêche* ou à *tête-bêche*. Nous étions couchés *tête-bêche*.

TÊTE-BLEU, interj. (par corrupt. pour *tête-Dieu, tête de Dieu*). Espèce de jurement de l'ancienne comédie. *Tête-bleu*, monsieur, pour qui me prenez-vous? (Brueys.) *Tête-bleu*, Sacrebleu, Ventrebleu.

TÉTER, v. a. (du gr. τιτθή, mamelle). Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. *Téter* sa mère. *Téter* sa nourrice. *Téter* une vache, une chèvre. | Abusl. Mêle-toi de donner à *téter* à ton enfant, sans tant faire la raisonneuse. (Molière.) Voulez-vous *téter?*

TETHYS. Myth. Fille du Ciel et de la Terre, épouse d'Océanus, qui la rendit mère des Océanides. Il ne faut pas la confondre avec Thétis, mère d'Achille. Elle est représentée sur un char.

TÉTIER, s. m. (rad. *tête*). Technol. Ouvrier qui fait les têtes d'épingles. Corporation des *tétiers*.

TÉTIÈRE, s. f. (rad. *tête*). Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. Un enfant en *tétière*. | Partie supérieure de la bride qui passe derrière le toupet du cheval et qui soutient le mors. | Bord supérieur d'une voile. | Bois qui soutiennent les plis des soufflets d'orgue. | Typogr. Bois qu'on mettait en tête des pages, dans l'imposition, avant l'invention des garnitures.

TÉTIGUE, TÉTIGUENNE, interj. Sorte de jurement dans l'ancienne comédie. *Tétigue!* ne me frappez pas. (Molière.) *Tétiguenne!* parce que vous êtes monsieur, vous viendrez caresser nos femmes à notre barbe. (Id.) *Tétigue*, gare à vous!

TÉTIN, s. m. (rad. *téter*). Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. Enfant qui prend bien le *tétin*. Il a reçu un coup de fleuret sur le *tétin* droit. | Il se prend aussi pour toute la mamelle. | Se dit de deux petits mamelons de la vache, qui quelquefois se trouvent placés en arrière des quatre mamelons, et qui ne fournissent que rarement du lait. Les *tétins* de la vache.

TÉTINE, s. f. (rad. *téter*). Pis de la vache, de la truie, considéré comme bon à manger. Manger de la *tétine*. | En général, Se dit des mamelles des animaux auxquels on a donné le nom de mammifères. Les *tétines* de la chatte.

TÉTOIR, s. m. Technol. Dans la machine à frapper les épingles, Cavité hémisphérique qui enchâsse les têtes.

TÉTON, s. m. (du gr. τιτθή, même signif.) Mamelle d'une femme. Un enfant qui cherche le *téton*, qui presse le *téton*. C'est l'office des médecins de voir les *tétons* des nourrices. (Molière.) | Ce mot a un sens libre lorsqu'il n'a pas rapport à l'action de téter. De jolis *tétons*. Palper, baiser des *tétons*. | Vulg. *Téton borgne*, Se dit d'un *téton* qui manque. Je m'aperçus qu'elle avait un *téton borgne*. (J. J. Rousseau.) | Conchyl. *Téton blanc*, Nom vulgaire d'une coquille du genre nérite. | Hortic. *Téton de Vénus*, Belle variété de pêche.

TÉTRACORDE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; χορδή, corde). Sorte de lyre à quatre cordes dont se servaient les anciens. La nymphe tenait un *tétracorde* dans ses mains. | Suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. *Ut, ré, mi, fa*, composaient un *tétracorde*.

TÉTRADACTYLE, adj. et s. (du gr. τέτρα, quatre; δάκτυλος, doigt). Qui a quatre doigts à chaque pied. | S. m. pl. Tribu de l'ordre des échassiers, renferme tous les oiseaux de cet ordre qui ont trois doigts devant et un derrière.

TÉTRADE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre). Assemblage des quatre premiers nombres, 1, 2, 3, 4. Pythagore attribuait de grandes vertus à la *tétrade*.

TÉTRADYNAME, adj. (du gr. τέτρα, quatre; δύναμις, puissance). Bot. Se dit des étamines, lorsqu'elles sont au nombre de six, dont quatre plus longues que les autres.

TÉTRADYNAMIE, s. f. Bot. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant des plantes munies de six étamines, dont deux plus courtes que les autres.

TÉTRAÈDRE, s. m. Solide formé par la réunion de quatre plans triangulaires égaux. Le *tétraèdre* est le plus simple des solides réguliers.

TÉTRAGONE, adj. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle). Qui a quatre angles. | Subst. Un *tétragone*.

TÉTRAPOLE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre; πόλις, ville). Géogr. Nom donné par les anciens à plusieurs contrées où se trouvaient quatre villes remarquables, notamment à un canton de Syrie renfermant les quatre villes d'Antioche, Laodicée, Apamée et Séleucie; et à la partie de la Locride qui comprenait les quatre villes de Pinde, Érinée, Boïum, Cytinium.

TÉTRARCHIE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre; ἀρχή, pouvoir). Nom donné chez les anciens : 1° à de petits États qui étaient des fractions d'un empire plus grand divisé en quatre; 2° à une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est partagé entre quatre personnes. La Judée, à la mort d'Hérode, fut partagée entre quatre *tétrarchies*. | Subdivision de l'ancienne phalange grecque.

TÉTRARQUE, s. m. Chacun des chefs d'une tétrarchie; gouverneur d'une tétrarchie. | Capitaine commandant une tétrarchie.

TÉTRAS, s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des gallinacées, renfermant ceux de ces oiseaux qui sont surtout caractérisés par des narines couvertes à moitié par une membrane, des sourcils noirs, garnis de papilles rouges, des jambes couvertes de plumes, comme le coq de bruyère et la gélinotte. On a fait du genre *tétras* un genre unique.

TÉTRODON, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Ichthyol. Genre de poissons plectognathes, de la famille des gymnodontes. On les nomme vulgairement *boursouflés*, parce qu'ils peuvent se gonfler en remplissant d'air leur estomac, ou plutôt une sorte de jabot qui occupe toute la longueur de l'abdomen.

TETTE, s. f. Le bout de la mamelle des animaux. La *tette* d'une chèvre. Les *tettes* d'une vache.

TETTIGONE, s. m. (du gr. τέττιξ, cigale). Entomol. Genre d'hémiptères, de la famille des cicadaires. Ce sont des insectes sauteurs, de petite taille. Les *tettigones*.

TÊTU, UE, adj. Qui est opiniâtre, obstiné, très-attaché à sa volonté, à ses opinions. Homme *têtu*. Enfant *têtu*. Les filles sont quelquefois un peu *têtues*. (Molière.) | S. m. Technol. Marteau à tête carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier.

TEUTATÈS. Myth. Un des dieux auxquels les Gaulois et les Teutons ou Germains offraient des victimes humaines. Comme on le représentait avec des ailes à la tête, les Romains l'ont confondu avec leur Mercure. Son nom l'a fait aussi confondre avec Thoth, le Mercure égyptien. Le cruel dieu *Teutatès* était adoré en Gaule. | On dit aussi *Teut*.

TEUTON, ONNE, adj. et s. Se dit de l'ensemble de tous les peuples germains, appelés, dans leur propre langue, *Teutsch*. | *Les Teutons*, Peuple des bords de la mer Baltique, qui se réunit aux Cimbres vers 110 avant J. C., pour aller ravager le midi de l'Europe. Les *Teutons* furent arrêtés par Marius.

TEUTONIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux Teutons. | *Ordre des chevaliers teutoniques* ou *Ordre teutonique*, Ordre fondé pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, pour recueillir les pauvres et les malades allemands abandonnés en Palestine; il fut confirmé par Calixte III, en 1192. Les membres de cet ordre étaient de la règle de Saint-Augustin, et s'appelaient d'abord *hospitaliers teutoniques*, mais peu à peu ils prirent des habitudes militaires, et on les nomma *chevaliers teutoniques*.

TEXAS. Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique septentrionale, a pour bornes, au N. l'Arkansas, à l'O. le Mexique, à l'E. la Louisiane, au S. le Mexique et le golfe du Mexique; 602,000 habitants; capitale Austin. | Lors de l'organisation de la confédération mexicaine (1824), il fut réuni à la province de Cohahuila, sous le nom d'État de Cohauuila-et-Texas. Mais, dès 1829, les Texiens se soulevèrent pour obtenir leur séparation, et le Texas forma une république fédérative qui se déclara indépendante (2 mars 1836). Depuis, les Texiens, sans cesse menacés par les Mexicains, ont obtenu leur adjonction aux États-Unis (1845). A l'exception de la Sierra de San-Saba, qui occupe la partie occidentale, cette contrée forme une vaste plaine extrêmement fertile et arrosée par un grand nombre de fleuves, dont les principaux sont, de l'O. à l'E., le Rio del Norte, le Rio-Nueces, le San-Antonio, le Guadalupe, le Colorado, le Brazos, le San-Jacinto, le Rio-Trinitad, le Naches et la Sabine. Presque tous ces fleuves ont des barres à leur embouchure. La côte offre plusieurs baies, entre autres celle de Galveston. Climat tempéré et salubre. Immenses prairies, couvertes de grandes herbes, forêts de pins, de cyprès, de chênes, de magnolias. Grande culture de la canne à sucre, du coton, du tabac, du maïs.

TEXEL. Géogr. Île du royaume de Hollande, dans la mer du Nord, à la pointe N. O. du Zuiderzée; 29 kilomètres sur 12; 6,000 habitants; chef-lieu, Bourg-de-Texel. En 1653, l'amiral Tromp y fut tué dans un combat contre les Anglais; en 1794, la cavalerie française y prit la flotte hollandaise, bloquée par les glaces.

TEXIEN, IENNE, adj. et s. Habitant du Texas. Qui appartient au Texas ou à ses habitants.

TEXTE, s. m. (du lat. *textus*; venant de *texere*, faire un tissu). Les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires qu'on a faits dessus. *Texte* pur. *Texte* altéré. *Texte* accompagné de notes savantes, nombreuses. L'étude des *textes* ne peut jamais être assez recommandée. (La Bruyère.) | *Restituer un texte*, En rétablir l'ordre, les mots, la ponctuation. | Absol. Passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. *Texte* bien choisi. Prendre un beau *texte*. | Livre des Évangiles, que l'on porte aux processions, et que l'on donne à baiser au célébrant et au clergé dans les messes solennelles. | Typogr. *Gros texte*, Caractère qui est entre le gros romain et le saint-augustin. Son corps est de quatorze points. | *Petit-texte*, Caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne. Il porte sept points et demi.

TEXTILE, adj. (du lat. *textilis*; fait de *texere*, former un tissu). Se dit de toute matière qui peut être divisée en filets propres à faire un tissu. La plupart de ces matières sont empruntées au règne végétal (lin, chanvre, coton); quelques-unes, au règne animal (soie, byssus), ou même au règne minéral (amiante, verre chaud). Les matières *textiles* sont rarement employées dans leur état original: on leur communique par la teinture toutes sortes de couleurs. Des amas de *matières textiles*.

TEXTILITÉ, s. f. Propriété des corps textiles. La *textilité* du verre chaud. La *textilité* du chanvre.

TEXTUAIRE, adj. (rad. *texte*). Qui concerne le *texte*. Observation, méthode *textuaire*. | S. m. Livre où il n'y a que le texte, sans commentaires, sans notes. Un *textuaire* de la Bible. | Celui qui a l'intelligence des textes. Un habile *textuaire*.

TEXTUEL, ELLE, adj. (rad. *texte*). Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, etc.; qui est conforme au texte. Passage *textuel*. Disposition *textuelle*. Citation *textuelle*. Ceci est *textuel*.

TEXTUELLEMENT, adv. D'une manière textuelle, conforme au texte. Citer *textuellement*. Voici *textuellement* ce que je lui dis. (Brillat-Savarin).

TEXTURE, s. f. (du lat. *textura*, fait de *texere*, tisser). Action de tisser; état de ce qui est tissé. | Arrangement particulier, entrelacement des parties qui composent un corps. *Texture* lâche, serrée. La *texture* des tendons. | Fig. Liaison des différentes parties d'un ouvrage d'esprit. La *texture* d'un drame.

THA, s. m. Consonne de l'alphabet devanagari, qui est la forte aspirée du quatrième ordre, c'est-à-dire de l'ordre des dentales. | Seizième lettre de l'alphabet arabe; elle répond au groupe *th*. | Dix-neuvième lettre de l'alphabet turc.

THABOR. Géogr. Montagne isolée de la Galilée inférieure, dans la tribu de Zabulon. Les chrétiens disent que ce fut sur le Thabor que Jésus-Christ se transfigura en présence de ses trois disciples. Le Thabor est aujourd'hui dans la Syrie, pachalik d'Acre, à 11 kil. S. E. de Nazareth; environ 1,000 mètres de haut. | *Bataille du mont Thabor*, Victoire remportée par les Français sur les troupes turques, le 17 avril 1799.

THABOR. Géogr. Cercle de Bohême, sur les confins de la Moravie. Son chef-lieu était autrefois Bechin; c'est aujourd'hui Thabor. | Ville de Bohême, chef-lieu du cercle qui porte son nom, où se retirèrent les Hussites. | On écrit aussi *Tabor*.

THABORITE, s. Membre d'une secte de Hussites qui, sous la conduite de Ziska, se retirèrent sur une montagne de Bohême qu'ils nommèrent Thabor. Les *Thaborites* rejetaient le purgatoire, la confession auriculaire, la confirmation, l'extrême-onction et la présence réelle. On écrit aussi *Taborite*.

THAIS. Courtisane d'Athènes; captiva par sa beauté Alexandre le Grand, et le suivit en Asie. Elle prit, dit-on, part à l'orgie à la suite de laquelle le conquérant aurait mis le feu à Persépolis. Elle devint ensuite la maîtresse de Ptolémée, qui la mit au nombre de ses femmes lorsqu'il fut roi d'Égypte, et dont elle eut un grand nombre d'enfants.

THALER, s. m. Monnaie d'argent, usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie, suivant les pays, depuis 3 fr. 72 c. jusqu'à 5 francs. Cent mille *thalers*.

THALÈS. Célèbre philosophe, originaire de Phénicie, né l'an 638 av. J. C., mort l'an 548. On le met au nombre des sept sages. Thalès fonda une école connue sous le nom d'*école ionienne*. Il admettait comme principe matériel des choses l'eau ou l'état liquide, et y ajoutait un principe moteur, l'esprit. Thalès voyagea beaucoup pour s'instruire. Il s'arrêta longtemps en Égypte, où il apprit, sous les prêtres de Memphis, la géométrie, l'astronomie et la philosophie. Il revint à Milet et répandit, dans sa patrie, ces trésors de l'Égypte. Il recommandait sans cesse à ses disciples de vivre dans une douce union. « Ne vous haïssez pas, leur disait-il, parce que vous pensez différemment les uns des autres; mais aimez-vous plutôt, parce qu'il est impossible que dans cette variété de sentiments il n'y ait quelque point fixe où tous les hommes viennent se joindre. » On lui attribue un grand nombre de sentences dont voici les principales: — Il ne faut rien dire à personne dont il puisse se servir pour nous nuire. — Il faut vivre avec ses ennemis comme si demain ils pouvaient devenir nos amis. — Ce qu'il y a de plus ancien, c'est Dieu. — La chose la plus difficile du monde, c'est de se connaître soi-même; la plus facile, de conseiller autrui; et la plus douce, l'accomplissement de ses désirs. — Pour bien vivre, il faut s'abstenir de ce qu'on trouve de répréhensible dans les autres.

THALIE (du gr. θαλία, réjouissance). Myth. Une des neuf Muses. Elle présidait à la comédie. Apollon la rendit mère des Corybantes. On la représente sous les traits d'une jeune fille folâtre, couronnée de lierre, chaussée de brodequins, et tenant à la main un masque grotesque. | Poétiq. Se prend pour la comédie même. *Thalie*, en badinant, sait démasquer le vice. (Danchet.)

THALLE, s. m. (du gr. θαλλός, feuille, rameau). Bot. Expansion foliacée des lichens. Le *thalle* des lichens correspond à la fronde des algues.

THALLIUM, s. m. Chim. Métal découvert au moyen de l'analyse spectrale dans les résidus de fabrique de sucre de betterave.

THALWEG, s. m. (de l'all. *thal*, vallée; *weg*, chemin). Ligne plus ou moins sinueuse, au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes. Dans les négociations de Rastadt, en 1798, la députation de l'Empire proposa pour ligne de partage le *thalweg* du Rhin, c'est-à-dire le milieu du principal bras navigable.

THAMAR. Femme chananéenne, épousa successivement les deux fils aînés de Juda, Her et Onan. Restée veuve, elle eut avec son beau-père un commerce furtif d'où naquirent Phares et Zara. | Fille de David. Amnon, son frère, lui fit violence. Absalon, autre frère de Thamar, tua Amnon pour venger cet outrage. Ce sont des histoires peu édifiantes de la Bible.

THAMUS, s. m. Nom d'un mois des Juifs qui était le quatrième de leur année sacrée et le dixième de leur année civile.

THANE, s. m. Titre usité parmi les Anglo-Saxons. Il y avait deux sortes de thanes: les *thanes du roi* et les *thanes ordinaires*. Les premiers étaient des officiers servant à la cour et possédant des fiefs qui relevaient immédiatement du roi. Les *thanes* ordinaires étaient les seigneurs des terres qui avaient la juridiction particulière dans l'étendue de leurs seigneuries et rendaient la justice à leurs tenanciers. Ces deux sortes de thanes changèrent leur titre en celui de baron.

THAU. Géogr. Grand étang dans le département de l'Hérault, s'étend le long des côtes de la Méditerranée, depuis Agde jusqu'aux limites du département du Gard, sur une longueur de 65 kil. Il n'est séparé de la mer que par une langue de terre fort étroite, et sur laquelle est bâtie Cette. Sur ses bords sont les villes de Frontignan, de Maguelonne, Pérols, Mauguio, Balaruc. Il communique avec la Méditerranée par le canal de Cette.

THAUMATURGE, adj. et s. (du gr. θαῦμα, miracle; ἔργον, ouvrage). Qui fait des miracles. Ce nom a été donné par l'Église catholique à plusieurs saints qui se sont rendus célèbres par de prétendus miracles. Tels ont été Grégoire de Néocésarée, qui vivait au commencement du IIIe siècle; Léon de Catanée, qui a paru dans le VIIIe, François de Paule, François Xavier, etc. Aujourd'hui, les *thaumaturges*, de même que les sorciers, sont assez rares.

THÉ, s. m. (pron. *té*; du chinois *theth*). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, tribu des camellides, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques, à rameaux brunâtres; à feuilles alternes, ovales lancéolées, dentées sur leurs bords; à fleurs blanches, d'une odeur agréable. L'espèce type est le *thé de Chine*, vulgairement *arbre à thé*. C'est un joli arbrisseau d'un à deux mètres de haut; ses feuilles sont persistantes, d'un beau vert en dessus, d'un vert pâle en dessous. Le *thé* croît spontanément en Chine et au Japon. Il se plaît dans les plaines basses, sur les collines et le revers des montagnes qui jouissent d'une température douce. On en compte deux espèces: le *thé vert* et le *thé bou*. L'arbrisseau du thé n'a acquis toute sa croissance qu'à l'âge de six ou sept ans. Sa tige se divise en plusieurs branches irrégulières, garnies de feuilles attachées à un pétiole fort mince. Les feuilles, dans leur jeunesse, ressemblent à celles du fusain commun, et plus tard à celles du cerisier griottier. Quand le temps de cueillir ces feuilles est arrivé, les cultivateurs qui ont un grand nombre d'arbrisseaux louent des ouvriers à la journée, exercés à cette récolte; car les feuilles ne doivent pas être arrachées à pleines mains, mais détachées des branches une à une et avec soin. | Se dit aussi de la feuille de thé préparée et de l'infusion même

de ces feuilles. Les *thés* fins, destinés à l'exportation, sont mis dans des caisses de forme cubique, vernissées, doublées d'étain, de plomb et de papier peint. On appelle *thés de caravane* les thés envoyés

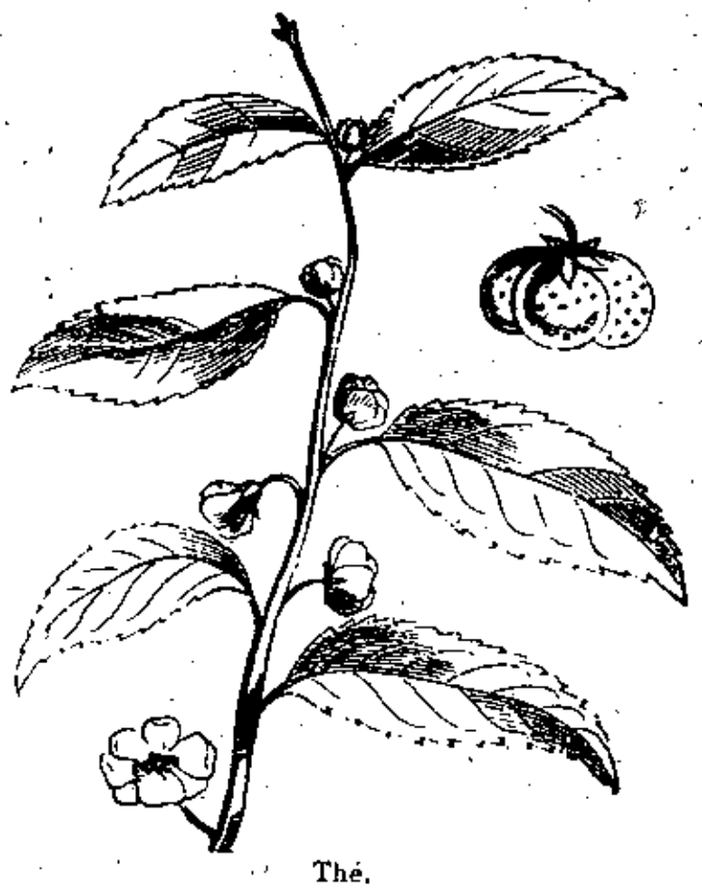

Thé.

en Russie par voie de terre. Toutes les variétés de thés du commerce se divisent en deux groupes, qui paraissent ne différer que par les procédés de fabrication : les *thés verts* et les *thés noirs*. Chacun de ces groupes se subdivise en plusieurs variétés : *Péko*, *Souchong*, *Hyson*, *Choulan*, etc. Le *thé* en infusion peut être employé comme médicament ou comme boisson d'agrément. Boire du *thé*. Prendre du *thé*. Une tasse de *thé*. | Sorte de collation dans laquelle on sert du thé, de menues pâtisseries, etc. Être invité à un *thé*. Donner un *thé*. | *Thé d'Amérique*, La capraire ; *thé de France*, La sauge, la mélisse officinale ; *thé du Paraguay*, Le psoralier, l'érythroxyle, et une espèce de houx nommée aussi *maté* ; *thé suisse*, Le Faltrank, mélange de plusieurs plantes aromatiques qui croissent dans les Alpes.

THÉATIN, s. m. Membre d'un ordre religieux fondé en 1524 par Gaëtan de Thienne et par Caraffa, évêque de Chiéti, et depuis pape sous le nom de Paul IV. Les *théatins* sont en goguette.

THÉATRAL, ALE, adj. (rad. *théâtre*). Qui appartient, qui convient au théâtre. Situation *théâtrale*. Expression *théâtrale*. Manières *théâtrales*.

THÉATRALEMENT, adv. D'une manière théâtrale. Le pape officie *théâtralement*.

THÉATRE, s. m. (du gr. θέατρον, dérivé de θεάομαι, je regarde, je suis spectateur). Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne un spectacle. Grand *théâtre*. Petit *théâtre*. Construire, ouvrir un *théâtre*. L'administration, le personnel d'un *théâtre*. Les convives demeurèrent à table jusqu'à ce qu'il fallût aller au *théâtre*. (Le Sage.) | Les premiers *théâtres* furent construits grossièrement, lorsqu'on cessa de jouer des scènes en plein air, sous des berceaux naturels ou sur des tréteaux et même sur les chariots, où l'on dit que Thespis promenait ses acteurs barbouillés de lie. | L'art de composer des pièces de théâtre. Les règles, la pratique du *théâtre*. L'expérience du *théâtre*. Cet auteur n'entend pas le *théâtre*. | *Coup de théâtre*, Événement imprévu, quoique préparé, qui change tout à coup la situation des personnages d'une pièce de théâtre, soit en bien, soit en mal. | Figur. Son apparition fut un vrai *coup de théâtre*. | Pièces de théâtre que possède une nation. Le *théâtre* des Latins est bien inférieur à celui des Grecs. | Recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. Le *théâtre* de Sophocle. Le *théâtre* de Molière. | *Théâtre-Français*, Théâtre de Paris, particulièrement affecté à la représentation des pièces des auteurs classiques français, des tragédies et comédies en général. | Particulièrem. La scène, la partie élevée où jouent les acteurs. Le fond du *théâtre*. S'avancer sur le *théâtre*. Abattues par le désespoir, elles se laissent tomber sur le *théâtre*. (Le Sage.) | *Changements de théâtre*, Les changements de décoration dans la même pièce. | *Monter sur le théâtre*, Exercer la profession de comédien. | *Quitter le théâtre*, Renoncer à cette profession. | Fig. Lieu où se passent de grands événements, où un homme peut développer ses qualités, ses talents, peut être en spectacle. Cette province fut le *théâtre* de la guerre. Choisissez un grand *théâtre*. L'histoire est le *théâtre* où la politique et la morale sont mises en action. (Barthélemy.) Paris est le *théâtre* des révolutions.

THÉBAÏDE. Géogr. anc. Aujourd'hui le *Saïd*. Partie de l'Égypte méridionale qui fut la première habitée et civilisée. C'est dans ce pays qu'ont résidé les plus anciennes dynasties des rois d'Égypte.

THÉBAIN, AINE, adj. et s. Habitant de Thèbes en Béotie, ou de Thèbes en Égypte. | Se dit d'une légion romaine commandée par Maurice, composée de chrétiens qui, selon les légendaires, se laissa massacrer plutôt que de sacrifier aux idoles.

THÈBES (*Τρέ*, en vieil égypt.) Géogr. anc. Ville de l'Égypte supérieure qui prit d'elle le nom de *Thébaïde*. Elle fut fondée à une époque très-reculée. D'abord capitale d'un État qui embrassa une forte partie de l'Égypte, et même de l'Égypte entière, elle devint une cité très-importante sous la 21e dynastie, quoique les rois de cette race eussent fait de Memphis leur résidence. Elle était située sur le Nil, et non loin de l'Éthiopie, dont elle avait le commerce. On la nommait la *Ville aux cent portes* ; on lui attribuait une sorte de sainteté. | THÈBES. Aujourd'hui *Tiva*, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie. Elle fut fondée, vers 1580 av. J. C., par Cadmus. Thèbes fut longtemps la cité dominante de la fédération béotienne.

THEIÈRE, s. f. (rad. *thé*). Vase dans lequel on fait infuser le thé. *Théière* de porcelaine, d'argent.

THÉIFORME, adj. (du lat. *thea*, thé ; *forma*, forme). Qui ressemble au thé. | *Infusion théiforme*, Se dit de toute infusion qu'on prépare comme le thé.

THÉISME, s. m. (du gr. θεός, dieu). Croyance à l'existence de Dieu ; c'est l'opposé d'*athéisme*. Le *théisme* a été la religion des sages de tous les temps et de tous les pays. Le *théisme* est la religion naturelle.

THEISS (*Titza* en hongrois). Géogr. Rivière de Hongrie ; sort des monts Carpathes dans le comitat de Marmarosch, et se jette dans le Danube, après un cours d'environ 1,000 kilom. Cette rivière donne son nom à deux des quatre grandes divisions anciennes de la Hongrie : le *Cercle au delà de la Theiss*, au S. E., et le *Cercle en deçà de la Theiss*, au N. N. O.

THÉISTE, adj. et s. Se dit de ceux qui croient à l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Philosophe *théiste*. C'est un *théiste*. Les *théistes*.

THÉMATIQUE, adj. (rad. *thème*). Qui concerne les thèmes ou motifs musicaux.

THÈME, s. m. (du gr. θέμα, ce qu'on pose, ce qu'on établit). Sujet, proposition que l'on entreprend de prouver, d'éclaircir. Prendre un bon *thème*, un mauvais *thème*. | Ce qu'on donne à un écolier à traduire de sa langue dans celle qu'on veut lui apprendre. Dans ce sens on l'oppose à *version*. *Thème* aisé, difficile. *Thème* grec, latin. *Thème* anglais, italien. | Travail, composition d'un écolier. Cet écolier a mal fait son *thème*. | Fig. *Faire son thème de deux façons*, Dire, écrire la même chose de deux manières différentes. | Air de musique sur lequel on compose des variations. | Se disait, dans le Bas-Empire, d'un gouvernement gardé par une légion qui était elle-même appelée *thème*. | Astrol. *Thème céleste* ou simplement *thème*, Position où se trouvent les astres par rapport au moment de la naissance de quelqu'un et au lieu où il est né, position d'après laquelle on tire son horoscope.

THÉMIS (du gr. θεμίς, loi). Mythol. Déesse de la justice ; elle était fille d'Uranus ou de Titan et nourrice d'Apollon. On la représentait un glaive d'une main et une balance de l'autre. Ce fut elle qui posséda la première le temple de Delphes, et y rendit des oracles. | Poétiq. et fig. Se prend pour la justice même. Et *Thémis*, pour voir clair, a besoin de tes yeux. (Boileau.) | *Les ministres de Thémis*, Les juges, les magistrats. | *Les arrêts de Thémis*, Les lois, les jugements.

THÉMISTOCLE. Illustre Athénien, naquit vers 535 av. J. C. Il eut part à la bataille de Marathon, où commandait Miltiade. C'est d'après ses conseils que les Athéniens se créèrent la puissante marine qui leur fut si utile dans la deuxième guerre médique. Xerxès ayant envahi la Grèce, en 480 av. J. C., Thémistocle fut mis à la tête des forces athéniennes. Il persuada à ses concitoyens d'évacuer Athènes et de se réfugier sur leurs vaisseaux. La victoire navale qu'il remporta à Salamine vint porter un coup mortel à la flotte des Perses. Après la guerre, Thémistocle releva les murs d'Athènes, malgré l'opposition de Sparte, et assura la prépondérance maritime à sa patrie. Banni de la république par les intrigues de Sparte, il se réfugia à la cour d'Artaxercès Ier. Ce prince lui donna une magnifique hospitalité. Comme il voulut le mettre à la tête d'une armée destinée à combattre la Grèce, Thémistocle s'empoisonna, dit-on, pour ne pas être forcé d'obéir, 470 ans av. J. C.

THÉNAR, s. m. (du gr. θέναρ, la paume de la main). Anat. Saillie qui se trouve, dans la paume de la main, à la base du pouce, et que forment les muscles court abducteur opposant, et court fléchisseur du pouce.

THÉOCRATE, s. Membre d'une théocratie ; celui, celle qui exerce un pouvoir théocratique ; partisan d'une théocratie.

THÉOCRATIE, s. f. (pron. *téokrasi* ; du gr. θεός, dieu ; κράτος, pouvoir). Gouvernement de Dieu, c. à d. dont les chefs sont regardés comme étant les ministres de Dieu, et sont, en conséquence, chargés de manifester sa volonté. Le gouvernement des Hébreux, jusqu'à Saül, était une *théocratie*. J. de Maistre s'est montré chaud partisan de la *théocratie*. | Entre les peuples qui ont eu une véritable théocratie, il faut compter, dans les temps antiques, les Juifs et les Égyptiens ; dans les temps modernes, les Indiens, les peuples du Thibet et les Romains. Les caractères de ce gouvernement sont partout les mêmes : c'est la tyrannie la plus bénigne en apparence, mais au fond la plus soupçonneuse, la plus inquiète, la plus atroce ; c'est l'absence de tout progrès, de toute initiative aussi bien dans les individus que dans les masses ; c'est le règne de l'astuce, de l'hypocrisie, de l'espionnage, de la bassesse ; c'est l'avilissement des natures les plus fortes et les plus puissantes ; c'est, d'un côté, l'extrême opulence ; de l'autre, la misère la plus hideuse ; c'est l'immobilité des générations toutes semblables de mœurs, de costumes et même d'attitudes ; c'est le silence des déserts, le calme des tombeaux. Tels sont les traits qui caractérisent essentiellement les pays que des prêtres ont soumis à leur empire. L'histoire nous prouve que la domination théocratique est la pire de toutes les dominations. Rome est courbée sous une *théocratie*.

THÉOCRATIQUE, adj. Qui a rapport à la théocratie, qui tient de la théocratie. Le gouvernement de Moïse fut *théocratique*. Le pape exerce encore un pouvoir *théocratique* sur Rome et quelques villes.

THÉOCRATIQUEMENT, adv. D'une manière théocratique. Les Égyptiens se gouvernaient *théocratiquement*. Rome est gouvernée *théocratiquement*.

THÉOCRITE. Poète bucolique grec, né à Syracuse vers 200 av. J. C. Les troubles politiques qui agitaient la Sicile le décidèrent à s'expatrier. Il passa une partie de sa vie à la cour des deux premiers Ptolémées, puis revint en Sicile, et fut protégé par Hiéron II. Ce poète mourut dans un âge avancé. Il laissa des idylles, des épigrammes, des hymnes et des iambes.

THÉODICÉE, s. f. (du gr. θεός, dieu ; δικαίος, juste). Partie de la théologie qui traite de la justice de Dieu et qui a pour but de justifier, s'il est permis de parler ainsi, la Providence divine, en réfutant les objections tirées de l'existence du mal, et montrant comment sa justice et sa bonté se concilient avec le mal apparent.

THÉODOLITE, s. m. (du gr. θέομαι, je vois ; δόλιχος, long, distant). Instrument dont on se sert pour mesurer les distances dans les opérations géodésiques.

THÉODORIC. Premier roi des Ostrogoths en Italie, fils naturel de Théodomir, deuxième roi de cette nation. Il rendit de grands services à l'empereur Zénon, chassé de son trône par Basilisque, et reçut de ce prince le consulat. Maître de l'Italie, après avoir fait périr Odoacre, il chercha à s'affermir dans ses nouveaux États : il épousa une sœur de Clovis, roi des Francs, et contracta d'autres puissantes alliances. Sa cour fut le centre de la politesse ; les lettres furent protégées, le commerce prit un grand essor ; Rome se couvrit de nouveaux édifices. Enfin, pendant trente-sept ans, il se rendit également cher aux Italiens et aux Goths. Sa domination s'étendait sur l'Italie, la Sicile, la Dalmatie, la Norique, la Pannonie, les deux Rhéties, la Provence, le Languedoc et une partie de l'Espagne. La fin de son règne ne répondit pas aux commencements. Théodoric, devenu vieux, se montra jaloux, avare, inquiet, soupçonneux. A l'instigation de ses flatteurs, il fit périr deux des hommes les plus respectables de cette époque, Symmaque, sénateur, et Boèce, gendre de Symmaque. Un jour qu'on lui servit à table une tête de poisson, il s'imagina que c'était celle de Symmaque qui le menaçait, et, se levant saisi de frayeur, il se mit au lit et mourut le 30 août 526, déchiré par ses remords.

THÉODOSE. Nom que trois empereurs d'Orient ont porté. Le plus célèbre est Théodose Ier, dit le Grand. Ce prince naquit en Espagne, en 346. Il

avait déjà combattu avec avantage les Visigoths, quand Gratien le proclama empereur d'Orient, en remplacement de Valens (379). Il battit en Pannonie l'usurpateur Maxime, le prit et le mit à mort dans Aquilée. Par la mort de Valentinien II, il se trouva seul maître de tout l'empire. Mais il mourut quelque mois après (395), laissant deux fils, Honorius, qui eut l'empire d'Occident, et Arcadius, qui eut l'Orient. Théodose déploya quelque habileté dans son administration. Toutefois, sa mémoire est à jamais ternie par la férocité qu'il montra dans la répression des troubles survenus dans quelques villes de l'empire. Il fut sur le point d'exterminer toute la population d'Antioche. Les habitants de Thessalonique avaient tué quelques officiers impériaux et le gouverneur lui-même. Théodose fit massacrer sept mille personnes dans cette ville. Ambroise, archevêque de Milan, lui refusa, à cause de cette action atroce, l'entrée de la cathédrale. L'empereur se soumit à une pénitence que lui imposa le prélat et obtint son pardon.

THÉODOSIEN, IENNE, adj. Qui appartient aux empereurs romains du nom de Théodose. | *Code théodosien*, Collection de lois romaines qui fut rédigée par l'ordre de Théodose II.

THÉOGONIE, s. f. (du gr. θεογονία, fait de θεός, dieu; γονή, naissance). Branche de la théologie païenne qui traitait de la génération des dieux. La *théogonie* d'Hésiode. | Tout système religieux imaginé dans le paganisme. La *théogonie* des Égyptiens, des Perses. La *théogonie* des Grecs. | Platon dit que les anciens Grecs n'eurent et n'adorèrent point d'autres dieux que ceux que révéraient alors la plupart des peuples barbares; savoir : le soleil, la lune, les astres, qu'ils appelaient dieux naturels. Après les *dieux naturels*, s'introduisit le culte des hommes mis au rang des dieux. Une des premières causes de ces sortes d'apothéoses fut le regret que causa la mort d'un personnage important, ou encore le désir d'exciter davantage par là les hommes à la vertu, ou même l'ambition des princes et la crainte des citoyens. Voilà quelle est l'origine de ces divinités de l'un et l'autre sexe si nombreuses de l'antiquité païenne, qu'on élève à plus de trente mille.

THÉOGONIQUE, adj. Qui a rapport à la théogonie. Doctrines *théogoniques*.

THÉOLOGAL, s. m. Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale pour enseigner la théologie et prêcher dans certaines occasions. | Plur. Les *théologaux*.

THÉOLOGALE, adj. f. Se dit, chez les catholiques, des vertus qui ont principalement Dieu pour objet, et qui sont la foi, l'espérance et la charité. Des trois vertus *théologales*, il faut retrancher les deux premières, qu'on ne saurait nommer des vertus. | S. f. Charge, dignité de théologal.

THÉOLOGASTRE, s. m. Mauvais théologien, ergoteur en matières religieuses. Que de *théologastres* s'étalent hardiment dans les chaires ou dans les journaux catholiques!

THÉOLOGIE, s. f. (du gr. θεολογία, fait de θεός, Dieu; λόγος, discours). Science qui a pour objet Dieu, ses attributs et les matières religieuses. En ce sens, qui est le plus large qu'on puisse lui donner, le mot *théologie* s'applique à toutes les théories religieuses, quelles qu'elles soient, indiennes, grecques, égyptiennes, bramaniques, chrétiennes, tout aussi bien qu'aux diverses conceptions des philosophes de tous les temps sur les mêmes matières. Dans un sens plus restreint, *théologie* se dit proprement en parlant de la religion chrétienne. La *théologie* chrétienne a pour but de constater le fait de la révélation directe de certains dogmes incompréhensibles, faite par pur privilége à quelques hommes choisis, d'exposer ces dogmes révélés, de les défendre contre ceux qui rejettent toute révélation directe, et de les maintenir tels que les a, une fois pour toutes, définis une autorité prétendue infaillible. Au point de vue catholique, on distingue la *théologie naturelle*, la *théologie surnaturelle*, la *théologie positive*, la *théologie morale* et la *théologie scolastique*. La première traite des vérités révélées qui ne sont pas au-dessus de la raison; la deuxième, s'appuyant sur ce qu'elle appelle une autorité infaillible, admet ces deux sortes de vérités; la troisième a pour objet la connaissance de l'Écriture sainte et des enseignements des Pères et des conciles; la *théologie morale* applique la connaissance des lois divines au règlement des mœurs; enfin, la *théologie scolastique* cherche, au moyen de certaines autorités et de preuves qui lui sont propres, à établir par le raisonnement la connaissance des choses divines. Les sources auxquelles elle puise sont les *lieux théologiques*; ils sont au nombre de dix : l'Écriture sainte, la tradition et les saints Pères; l'Église, soit dispersée, soit réunie en concile; les conciles particuliers, la chaire apostolique et les souverains pontifes, les saints Pères pris séparément, les écoles des théologiens, la raison, les philosophes, les historiens. Dans cette énumération, que donne une théologie fort orthodoxe de Saint-Sulpice, la raison, les philosophes et les historiens occupent le dernier rang. C'est qu'en effet la théologie scolastique n'accepte que comme par surcroît les preuves qui viennent de cette triple source, et ne considère comme d'une autorité infaillible que celles qui s'appuient sur l'Écriture, la tradition et l'Église, soit dispersée, soit rassemblée en concile. Mais l'Écriture, la tradition et les conciles, que sont-ils, si ce n'est une sorte de synthèse de l'idéal humain à une époque donnée? Il n'y a rien en tout ceci qui puisse justifier cette deuxième division de *théologie surnaturelle*. La puissance affective de l'homme qui le pousse irrésistiblement vers l'infini lui est aussi naturelle que celle de ses instincts conservateurs et de son désir de connaître; et rien ne pouvant se concevoir en dehors du grand Tout, le grand Moteur ou l'Esprit ne peut se concevoir non plus en dehors de ses infinies manifestations. *L'Esprit fait tout mouvoir. Dieu, l'Esprit ou le Verbe, étant, selon saint Jean, cette lumière naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde*, une *théologie surnaturelle* serait également sans base, sans critérium et sans objet. Telle est la théologie surnaturelle, qui prétend juger d'une manière infaillible et sans appel, non-seulement toute vérité révélée à l'homme par la raison, mais encore des vérités prétendues inaccessibles à l'entendement humain. Que peut-on affirmer sur ce qu'on ne connaît pas et sur ce qui doit toujours rester inconnu? Or, les mystères sur lesquels se fonde la théologie sont et doivent rester incompris. La théologie, dans les conditions que lui ont faites jusqu'ici les diverses écoles théologiques, n'est donc qu'un enseignement sectaire, de pure imagination, et nullement une science. Pour devenir telle, elle n'a qu'un moyen, c'est de substituer au surnaturalisme son unique et suprême raison en matière de foi, la *lumière naturelle* de la raison universelle, aux explorations de laquelle Dieu, d'après l'Écriture même, *a livré le monde*. (Châtel, primat des Gaules.) | *Faire sa théologie*, Faire son cours de théologie. | Par extens. Doctrine théologique. Suivant la *théologie* la plus reçue. La *théologie* des Pères de l'Église. | Se dit des opinions particulières plus ou moins reçues des écrivains ecclésiastiques. La *théologie* de saint Irénée. La *théologie* de Bossuet. | Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur. La *théologie* de Bailly, de Bellarmin. | *Somme de théologie*, Abrégé de toute la théologie, comme la somme de saint Thomas. | *La Faculté de théologie*, Faculté où l'on enseigne la théologie. | *Théologie naturelle*, Titre d'un ouvrage de Raymond de Sebonde qui, au XVe siècle, tenta de faire de la théologie une véritable science en soumettant les spéculations religieuses à des règles tirées de la nature et de l'humanité.

THÉOLOGIEN, IENNE, s. Celui, celle qui sait la théologie, qui écrit sur cette science. C'est un grand *théologien*. Un profond *théologien* n'est d'ordinaire qu'un esprit très-faux et très-creux. | Par extens. Se dit des étudiants en théologie. Les *théologiens* sont nombreux au séminaire de Saint-Sulpice.

THÉOLOGIQUE, adj. Qui appartient à la théologie; qui concerne la théologie. Matière, question *théologique*. Doctrine *théologique*. Discussions *théologiques*. C'est un sermon fort ennuyeux et *théologique*.

THÉOLOGIQUEMENT, adv. (pron. *téolojikeman*). Selon les principes de la théologie.

THÉOLOGISME, s. m. Abus du raisonnement, de la discussion en matière religieuse.

THÉOLOGUE, s. Se dit quelquefois pour Théologien, surtout en parlant de l'antiquité. Les *théologues* indiens. Les *théologues* égyptiens.

THÉOMANCIE, s. f. (du gr. θεός, Dieu; μαντεία, divination). Divination dans laquelle on se prétendait inspiré par une divinité.

THÉOMANE, s. Méd. Celui, celle qui est en proie à la théomanie. Les dévots, les *théomanes*.

THÉOMANIE, s. f. (du gr. θεός, Dieu; μανία, folie). Manie religieuse dans laquelle on se croit Dieu, ou inspiré de Dieu.

THÉON. Fameux mathématicien d'Alexandrie, et un des professeurs les plus illustres de cette ville, florissait de 365 à 390 après J. C., et fut père de la célèbre Hypathie. Son *Commentaire sur l'Almagaste* de Ptolémée est, après le livre de ce dernier, l'ouvrage d'astronomie le plus précieux que nous aient laissé les Grecs. Cet ouvrage était en treize livres, mais trois sont perdus.

THÉOPHAGE, adj. et s. (du gr. θεός, Dieu; φάγω, je mange). Se dit, dans un sens injurieux, des catholiques, par allusion au dogme de la transsubstantiation. Les *théophages*, les mangeurs de Dieu.

THÉOPHANIE, s. f. (du gr. θεός, Dieu; φαίνω, je manifeste). Antiq. Apparition, manifestation d'une divinité. | Au plur. Fête qu'on célébrait à Delphes, en mémoire de l'apparition d'Apollon dans cette contrée. C'était une des grandes fêtes du paganisme.

THÉOPHILANTHROPE, s. (du gr. θεός, Dieu; φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme). Membre d'une secte qui professait le pur déisme, et qui fut fondée vers la fin du dernier siècle par La Réveillère-Lépaux. Ce culte était célébré dans plusieurs églises; il ne dura guère que trois années. Les prêtres lui firent une guerre sourde et cherchèrent à jeter du ridicule sur les doctrines des théophilanthropes, et décidèrent les trois consuls à rendre un arrêté, le 3 octobre 1800, qui mit un terme à l'exercice de cette nouvelle religion. Dans les rangs des théophilanthropes on comptait néanmoins quelques noms populaires : Bernardin de Saint-Pierre, Dupont (de Nemours), Mercier, auteur de l'*An 2440* et du *Tableau de Paris*, etc., etc. Leurs écrivains spéciaux furent Chemin et d'Auberménil, auteurs des traités de morale et de liturgie de la société. Rien de plus pur que les principes consignés dans leurs livres. Les préceptes du pardon des offenses, de la charité universelle, s'y retrouvaient à chaque page. Les ministres de la religion théophilanthropique, orateurs ou lecteurs, portaient, dans l'exercice de leurs fonctions, une longue tunique blanche, ou aube, qui se serrait autour de la taille au moyen d'une ceinture tricolore. Même simplicité dans le culte : un autel, en forme de table, portant une corbeille qui devait être remplie, selon la saison, de fruits ou de fleurs; une chaire, quelques peintures allégoriques, des bannières et des devises morales, parmi lesquelles on lisait celles-ci : « Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utile à la patrie. — Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner. ».

THÉOPHILANTHROPIE, s. f. (pron. *téofilantropi*). Doctrine des théophilanthropes; système religieux et philosophique qui s'appuyait principalement sur l'amour de Dieu et des hommes.

THÉOPHILANTHROPIQUE, adj. Qui appartient à la théophilanthropie, aux théophilanthropes.

THÉOPHRASTE. Philosophe grec, né en 371 av. J. C., dans l'île de Lesbos. Il suivit à Athènes les leçons de Platon, puis d'Aristote, et fut choisi par ce dernier pour le remplacer. Il attira un grand nombre de disciples par la clarté de son exposition, et il enchanta tellement les Grecs par le charme de sa parole, qu'ils lui donnèrent le nom de *Théophraste* (Divin parleur), le seul sous lequel il soit connu (il se nommait d'abord Tyrtame). Il mourut fort âgé, entouré de la vénération publique.

THÉORBE, s. m. (de *Tiorba*, nom du musicien italien qui l'a inventé). Instrument à cordes en forme de luth, qui se touchait avec un archet.

THÉORÈME, s. m. (du gr. θεώρημα, fait de θεωρέω, je considère). Proposition d'une vérité spéculative qui devient évidente par le moyen du raisonnement. | Se dit particulièrement en mathématiques. La proposition suivante, « *Les trois angles d'un triangle quelconque sont égaux à deux angles droits*, » et sa preuve raisonnée forment un *théorème*. Exposer un *théorème* de géométrie.

THÉORETIQUE, adj. (rad. *théorie*). Qui appartient à la théorie; spéculatif.

THÉORICIEN, IENNE, s. (rad. *théorie*). Celui, celle qui connaît les principes d'un art, d'un métier, sans les pratiquer. Les *théoriciens* sont le fléau des beaux-arts. C'était une *théoricienne*.

THÉORIE, s. f. (du gr. θεωρία, fait de θεωρέω, je contemple). Ensemble de règles ou de lois par lesquelles on explique des phénomènes quelconques, ou par lesquelles on cherche à arriver le plus sûrement possible à un but déterminé. La *théorie* de la chaleur, de l'électricité. La *théorie* de la gravitation. | La théorie est l'opposé de la pratique, et n'est cependant pas l'art. Il est à peu près impossible de pousser loin la pratique sans la théorie, et réciproquement de bien posséder la théorie sans la pratique. Tout art, tout métier a donc, outre la pratique, une partie spéculative, ou *théorie*. | Se dit, dans l'art militaire, de l'action de développer par l'étude les principes de la tactique des manœuvres et des exercices ordinaires. | *Faire la théorie*, Enseigner la théorie. | Livre où se trouve l'enseignement de cette science. Acheter une *théorie*.

THÉORIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la théorie. Ce sont là des dissertations *théoriques*. Étudiez dans ce livre la partie *théorique*.

THÉORIQUEMENT, adv. D'une manière théorique. Développons *théoriquement* ces doctrines.

THÉORISER, v. a. Créer une théorie, des théories. *Théorisons* les manœuvres navales.

THÉOSOPHE, s. Celui, celle qui enseigne ou qui pratique la théosophie. | Sorte d'illuminé.

THÉOSOPHIE, s. f. (pron. *téozofi*; du gr. θεός, dieu; σοφία, sagesse). Doctrine qui consiste à soutenir la possibilité de se mettre en rapport avec des êtres spirituels de toute espèce, avec les âmes de nos ancêtres, par exemple, ou d'autres hommes qui ont laissé leur dépouille mortelle sur cette terre, mais surtout avec des êtres supérieurs en connaissances et en facultés. Parmi les partisans de cette doctrine, il faut ranger Pythagore, Socrate, Timée de Locres, Platon, Xénophon, Empédocle, Apollonius de Tyane, Origène, Plotin, Porphyre, Marcile Ficin, Paracelse, Van Helmont, Agrippa, Swedenborg, etc. La *théosophie* a parmi nous des partisans plus nombreux que jamais.

THÉOSOPHIQUE, adj. Qui appartient à la théosophie, aux théosophes. Doctrine *théosophique*.

THÉRAPEUTE, s. (du gr. θεραπευταί, serviteurs). Membre d'une secte juive fort semblable à celle des esséniens. Les *thérapeutes* étaient des religieux qui renonçaient à leur famille, à leurs biens et à leur patrie, qui se débarrassaient de toutes leurs affaires temporelles et se retiraient dans les solitudes, où ils avaient chacun leur habitation particulière, nommée *semnée* ou *monastère*.

THÉRAPEUTIQUE, adj. Qui a rapport aux thérapeutes. | Qui a rapport à l'art de guérir. Traitement *thérapeutique*. Enseignement *thérapeutique*.

THÉRAPEUTIQUE, s. f. (du gr. θεραπεύω, je soigne). Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies et la manière d'administrer les remèdes. Les règles du traitement propre à chaque maladie en particulier constituent la *thérapeutique spéciale*. Traité de *thérapeutique*.

THÉRÈSE CÉPÈDE (*Sainte*). Célèbre mystique espagnole; naquit en 1515 à Avila, d'une famille noble et riche. A peine sortie de l'enfance, elle quitta la maison paternelle avec son frère, afin d'aller chercher le martyre chez les Maures. Un parent les rencontra l'un et l'autre et les ramena. Quelques années plus tard, son goût pour la dévotion fit place au goût pour le monde. Son père la plaça dans un couvent; elle y prononça ses vœux comme carmélite. Trois années s'étaient à peine écoulées qu'elle se livra de nouveau à la dissipation et aux plaisirs. Jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, elle s'efforça d'*allier le ciel avec la terre*. Enfin, la pécheresse se fit réformatrice; elle rétablit la règle dans plusieurs couvents de son ordre. Dans le même temps, Jean de la Croix, inspiré par elle, réformait les carmes. Thérèse mourut en 1582 au couvent d'Albe, après un long ravissement, qui n'était autre qu'une extase magnétique, et fut canonisée en 1621 par Grégoire XV. Elle a laissé des poésies et des œuvres ascétiques remarquables par le style. Sainte-Thérèse était *médium*, et douée de facultés médianimiques fort remarquables.

THÉRIACAL, ALE, adj. Qui contient de la thériaque; qui en a les propriétés.

THÉRIAQUE, s. f. (du gr. θήρ, bête féroce; ἀκέομαι, je guéris). Électuaire composé d'une foule de substances, et qu'on regardait autrefois comme un spécifique contre toute espèce de poisons.

THERMAL, ALE, adj. (du gr. θερμός, chaud). Ne se dit guère que des eaux minérales chaudes. Eaux *thermales* d'Aix, de Néris.

THERMES, s. m. pl. (du lat. *thermæ*, dérivé du gr. θερμός, chaud). Nom que les Romains donnaient à des bâtiments destinés pour les bains. Les *thermes* étaient à Rome des édifices somptueux. Les édiles avaient inspection sur les *thermes*, de sorte qu'il régnait beaucoup d'ordre dans ces établissements. Les endroits où les hommes se baignaient étaient presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes. *Thermes* de Néron, de Titus, d'Antonin, de Dioclétien, etc.

THERMIDOR, s. m. (du gr. θέρμη, chaleur). Onzième mois du calendrier de la République française. Il commençait le 19 juillet et finissait le 17 août. | *Journée du 9 thermidor*, et absol., *9 thermidor*, L'une des journées les plus fameuses de notre première révolution. C'est dans ce jour néfaste que fut vaincue, par une coalition d'ambitieux et de corrompus, la fraction de la Montagne représentée par Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ces trois généreux citoyens, décrétés d'accusation par la Convention nationale, périrent sur l'échafaud avec vingt de leurs amis. Le 9 *thermidor* répond au 27 juillet 1794. Hélas! ce fut le suicide de la Révolution!

THERMIDORIEN, IENNE, adj. Se dit de la faction qui, au 9 thermidor an II, triompha de Robespierre et de ses amis. La réaction *thermidorienne*. | Substantiv. Les *thermidoriens* égorgèrent la République et frayèrent la voie aux royalistes.

THERMO-BAROMÈTRE, s. m. Phys. Instrument qui réunit les propriétés du baromètre à celles du thermomètre.

THERMO-ÉLECTRICITÉ, s. f. Électricité développée par la chaleur.

THERMO-ÉLECTRIQUE, adj. Phys. Qui a rapport à la thermo-électricité ou à la chaleur et à l'électricité.

THERMO-MAGNÉTISME, s. m. Phys. Branche de l'électro-magnétisme qui s'occupe de la production des courants électriques au moyen de la chaleur. Les courants ainsi produits s'appellent *thermo-électriques*.

THERMO-MAGNÉTIQUE, adj. Phys. Qui a rapport au thermo-magnétisme.

THERMOMÈTRE, s. m. (du gr. θερμός, chaleur; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la température. Corneille Drebbel, paysan hollandais, passe pour avoir inventé le *thermomètre* au commencement du XVIIe siècle, et ce fut à ce moment que cet instrument se répandit en Flandre et en Angleterre. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette découverte à Sanctorius, parce qu'il en fait mention dans son *Commentaire* sur Avicenne, et qu'il l'indique comme pouvant servir à connaître la température des malades. Les thermomètres les plus usités sont ceux de Celsius (ou centigrade), de Fahrenheit et de Réaumur. Le premier est divisé en 100 degrés; le second, en 212 degrés, et le troisième, en 80 degrés. | Fig. La presse est le *thermomètre* de l'opinion publique.

THERMOMÉTRIE, s. m. Mesure de la chaleur.

THERMOMÉTRIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport au thermomètre ou à la thermométrie.

THERMOPYLES, s. m. pl. du gr. θέρμη, bain; πύλη, porte. Près de ce défilé étaient des bains chauds). Géogr. anc. Passage fameux de la Grèce, dans la Locride Épicnémidienne. Il fermait l'entrée de la Grèce proprement dite du côté de la Thessalie. Il a environ sept kilom. de longueur; anciennement sa largeur était de 50 à 60 mètres; elle a presque doublé depuis par la retraite de la mer et par des dépôts d'alluvion. La défense de Léonidas, roi de Sparte, et de ses trois cents compagnons contre l'armée innombrable des Perses, conduite par Xerxès, a rendu ce défilé célèbre. Léonidas et tous ses compagnons furent tués à cette journée mémorable. L'épitaphe gravée sur leur tombe aux Thermopyles mêmes, portait ces mots: « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois. »

THERMOSCOPE, s. m. (du gr. θέρμη, chaleur; σκοπέω, j'examine). Phys. Sorte de thermomètre très-sensible, au moyen duquel on mesure les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très-circonscrite.

THÉROIGNE (DE MÉRICOURT). L'une des héroïnes les plus fameuses de la Révolution, était fille d'un cultivateur des environs de Liége. Séduite par un jeune noble des bords du Rhin, elle ne tarda pas à être abandonnée de son séducteur, et chercha dans une vie active l'oubli de ses chagrins. Elle vint en France à l'époque de la Révolution, et prit part à tous les soulèvements populaires. Elle se distingua à la prise de la Bastille, et reçut un sabre d'honneur sur la brèche. Quand Louis XVI fut ramené à Paris, à la suite des journées des 5 et 6 octobre, Théroigne se fit remarquer par son énergie. Au 20 juin 1792, elle commandait l'une des trois troupes qui envahirent le château des Tuileries. Dans la journée du 10 août, elle déploya aussi le plus grand courage: une couronne civique lui fut décernée. Théroigne produisait sur la foule révolutionnaire l'effet le plus merveilleux: sa beauté, son costume, servaient de ralliement. Elle était ordinairement vêtue en amazone d'une étoffe couleur de sang, un panache flottant sur son chapeau, le sabre au côté, deux pistolets à la ceinture. L'amour qu'elle conçut pour Brissot la jeta dans le parti des girondins: le 31 mai 1793, elle s'efforça d'arrêter le peuple lorsqu'il se disposait à investir la Convention; mais elle fut accueillie par des huées, puis saisie par des femmes, dépouillée de ses vêtements et fouettée publiquement. Sa raison ne put résister à cet outrage; elle fut conduite à la Salpêtrière, où elle mourut en 1817.

THERSITE. Personnage fameux dans Homère. Il était le plus laid, le plus lâche et le plus satirique des Grecs qui assiégèrent Troie. Continuellement il attaquait les principaux chefs de l'armée, et faisait pleuvoir sur eux les traits les plus mordants et quelquefois les plus justes. Ulysse le frappa de son sceptre pour se venger de quelques invectives. Achille, moins endurant, l'assomma d'un coup de poing parce qu'il s'était moqué des larmes que versa le héros à la vue de Penthésilée morte.

THÉSAURISER, v. n. (pron. *tézorizé*; du lat. *thesaurus*, trésor). Amasser de l'argent, former un trésor. Les tyrans aiment à *thésauriser*.

THÉSAURISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui thésaurise. Les *thésauriseurs* sont des fléaux pour la société. Les *thésauriseurs*, les banquiers, les malthusiens.

THÈSE, s. f. (du gr. θέσις, fait de τίθημι, je pose). Proposition, question que l'on met en avant, dans un discours, dans la conversation, avec l'intention de la soutenir. Votre *thèse* est déplorable. Posons d'abord la *thèse*. Vous changez la *thèse*. Défendre, soutenir une *thèse*. | Fig. et fam. *Cela change la thèse*, Cela change la question, me fait changer d'opinion, d'intention à cet égard. | Particulièrement, Toute proposition de théologie, de philosophie, de droit, de médecine, que l'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. Les *thèses* sont en latin dans les Écoles de théologie; il en était de même autrefois dans les facultés de médecine, de droit et de philosophie. | Se dit aussi de la feuille, du cahier imprimé qui contient les propositions de celui qui doit soutenir ou a soutenu thèse. | Figur. *Soutenir thèse pour quelqu'un*, Prendre sa défense.

THÉSÉE. Myth. Héros athénien, naquit du commerce furtif du roi d'Athènes, Égée, avec Ethra. Il fut élevé secrètement par son aïeul maternel Pitthée. Devenu grand, il marcha sur les traces d'Hercule, son parent et son contemporain; comme lui, il délivra la terre des monstres qui l'infestaient et des brigands qui la ravageaient: il fit périr Sinnis, Scyron, Cercyon, Procruste. Il mit fin à la guerre civile qui désolait Athènes en exterminant les Pallantides, compétiteurs d'Égée. Il tua le taureau de Marathon et le minotaure de Crète, monstre auquel les Athéniens payaient un tribu annuel de jeunes garçons et de jeunes filles. Devenu roi d'Athènes par la mort d'Égée, Thésée fondit en une seule nation les diverses tribus ou classes de l'Attique, établit dans cette contrée un gouvernement presque républicain. C'est à lui qu'Athènes doit ses premiers agrandissements et quelques-unes de ses fêtes religieuses, entre autres les Panathénées. Thésée fit partie de l'expédition des Argonautes: il combattit les Amazones qui avaient envahi l'Attique. Il aida Pirithoüs, son ami, quand celui-ci tenta d'enlever Proserpine: tous deux restèrent captifs dans les Enfers; Hercule délivra Thésée. A son retour, il trouva Athènes désolée par la guerre civile; mal reçu par ses compatriotes, il partit pour l'île de Crète, mais il mourut en route à Scyros. L'existence de Thésée est à peu près avérée, toutefois il est constant qu'il en est de ce personnage comme d'Hercule: on a réuni sur lui beaucoup de traits qui appartiennent à plusieurs individus. On croit qu'il régna entre les années 1323 et 1292. Thésée eut un grand nombre de maîtresses, entre autres Ariane qu'il abandonna dans l'île de Naxos. Ces diverses aventures lui donnent quelque ressemblance avec nos chevaliers du moyen âge. Il épousa Antiope, reine des Amazones, dont il eut Hippolyte; et Phèdre, fille de Minos, qui, ayant conçu pour Hippolyte une passion incestueuse, l'accusa faussement auprès de son époux et fut ainsi cause de sa mort.

THÉSMOPHORIES, s. f. Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Cérès thesmophore ou législatrice, et auxquelles les femmes seules pouvaient assister.

THESPIS. Créateur de la tragédie, naquit au bourg d'Icarie, près d'Athènes. On croit qu'il florissait en 540 av. J. C. Il eut le premier l'idée d'intercaler entre les chœurs qu'on chantait aux fêtes de Bacchus des récits qui ensuite devinrent des dialogues et formèrent de véritables pièces de théâtre. Il fut banni par les magistrats d'Athènes, parce que ses fictions donnaient l'exemple du mensonge. Alors il parcourut l'Attique, avec quelques acteurs, monté sur un chariot qui lui servait de théâtre. Ses acteurs se barbouillaient de lie de vin.

THESSALIE. Géogr. Ancienne et fameuse contrée de la péninsule hellénique, forme aujourd'hui le sandjakat de Tricala. Elle se nommait primitivement Hémonie: elle était située sur la côte orientale, entre la Macédoine au N. et la Grèce propre au S. Ses principales montagnes, l'Ossa, le Pélion et l'Olympe, formaient une chaîne parallèle à la côte. Le Sperchius et le Pénée, tant célébré par les poètes, arrosaient ce pays. Un grand nom-

bre de peuplades ont habité la Thessalie; celle des Pélasges fut la première. La capitale était Larisse.

THESSALIEN, IENNE, adj. et s. Qui habitait la Thessalie; qui appartient à la Thessalie ou à ses habitants. Les *Thessaliens* étaient spirituels, laborieux et guerriers; ils passaient pour les meilleurs cavaliers de la Grèce.

THESSALONIQUE (de *Thessalonica*, sœur d'Alexandre et femme de Cassandre). Géogr. anc. Aujourd'hui *Salonikì*, ville de Macédoine, en Mygdonie, sur le golfe Thermaïque. Sous les Romains cette cité était fort peuplée; elle devint la capitale de la Macédoine.

THÈTA, s. m. Nom de la huitième lettre de l'alphabet grec (θ), primitivement la neuvième de cet alphabet; aspirée de l'ordre des dentales, correspondant au *th* anglais et au *z* espagnol.

THÉTIS. Myth. La plus belle des Néréides, fille de Nérée et de Doris, fut mariée à Pélée, roi de la Phthiotide. Elle eut de ce mariage Achille, le plus illustre des héros grecs. Pour rendre son fils invulnérable, elle le plongea dans le Styx. Sachant le sort qui l'attendait devant Troie, elle voulut l'empêcher d'aller à cette guerre et le cacha à Scyros parmi les filles de Lycomède. Ulysse l'y découvrit et l'emmena avec lui. Thétis obtint de Vulcain qu'il forgerait pour Achille un bouclier et une cuirasse impénétrables. Elle le garantit souvent de la mort pendant le siége de Troie. C'est aux noces de Thétis et de Pélée que la Discorde lança la pomme d'or que Pâris adjugea à Vénus comme prix de la beauté.

THÉURGIE, s. f. (du gr. θεός, dieu; ἔργον, ouvrage). Science occulte, espèce de magie usitée chez les païens, et au moyen de laquelle les adeptes prétendaient se mettre en rapport avec la divinité et les génies bienfaisants, et produire, avec leur secours, des effets surnaturels.

THÉURGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la théurgie. *Opération théurgique*.

THIBAUT. Nom commun à plusieurs comtes de la deuxième maison de Champagne, issus de Thibaut, dit le *Tricheur*, comte de Blois et de Chartres. Le plus illustre est Thibaut VI, comte de Champagne, dit le *Faiseur de chansons*, né en 1201. Il prit part à la ligue des grands feudataires contre la reine Blanche (1226) et changea trois fois de parti en moins de deux ans. Il doit principalement sa réputation aux chansons qu'il a composées et à la passion qu'on lui attribue pour Blanche de Castille, mère de Louis IX, qui répondait à sa tendresse. Ses poésies sont pleines de grâce, de naïveté et de tendresse. Il mourut en 1253.

THIBET. Géogr. Grande région de l'Asie centrale, qui fait partie des pays tributaires de l'empire chinois, bornée à l'E. par la Chine, au S. par l'Inde et le Boutan, au N. par le pays de Khoukhounoor; 2,800 kilom. de l'E. à l'O. sur 940; 6,000,000 d'habitants; capitale Lahsa. Le Thibet est divisé en quatre provinces, le Ngari ou *Petit Thibet*, le Tsang, l'Onéi et le Kam. Le Thibet est un des pays les plus élevés du monde; il s'y trouve des sommets qui dépassent l'Himalaya. Le climat est tempéré au S., il est froid partout ailleurs. Lacs très-étendus, déserts immenses. Le Thibet a de riches mines de fer, de cuivre, de plomb, d'argent, d'or, de mercure, d'arsenic, etc., mais elles ne sont pas exploitées. Eaux minérales et thermales. Entre les animaux que cette contrée possède, on remarque le cheval, le buffle, le yak, le daim musqué, les chèvres dont le duvet sert à faire les châles de Cachemire. La religion indigène est le *lamaïsme* ou *chamanisme*, dont le chef visible se nomme Grand-Lama: cette sorte de papauté est l'objet de la vénération publique. Les fidèles mangent ses excréments réduits en poudre. Depuis deux siècles, le Thibet est tributaire de la Chine. | On écrit aussi *Tibet*.

THIERRI. Nom que quatre rois francs ont porté (511-737). Les deux derniers laissèrent l'autorité souveraine à leurs ministres, dont l'un fut Ébroïn, et l'autre Charles-Martel. Celui-ci ne donna pas de successeur à son faible maître, Thierry IV, et garda le pouvoir pour lui seul.

THIERRY (J. N. AUGUSTIN). Historien, né à Blois en 1795, mort en 1856. Il fut destiné par sa famille à l'enseignement, fit de fortes études dans sa ville natale, entra en 1811 à l'École normale, d'où il sortit, en 1813, pour aller professer dans un lycée de département. En 1814, séduit par les idées de Saint-Simon, il quitta l'enseignement et s'attacha à ce père de la science sociale. Il publia, en collaboration avec lui, diverses brochures remarquables, entre autres : *De la Réorganisation de la société européenne; Opinions sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815; l'*Industrie littéraire et scientifique*. Mais Thierry ne devait pas rester attaché à la fortune de Saint-Simon; son génie l'entraînait vers d'autres recherches. En 1820, il publia dans le *Courrier français* ses *Dix lettres sur l'histoire de France*, qui révélèrent un véritable écrivain, en même temps que des vues neuves et profondes sur les origines nationales. En 1825, parut sa fameuse *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, et, deux ans plus tard, ses *Lettres sur l'histoire*. Ces ouvrages eurent un immense retentissement et valurent à leur auteur le titre d'historien national.

THIERS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme), sur le penchant d'une montagne; 16,069 habitants. Quincaillerie, coutellerie, papeteries (qui fournissent une grande partie du papier timbré). Jadis se nommait *Castrum Tripernum*, place forte, et chef-lieu d'un comté qui était l'un des plus grands fiefs de l'Auvergne.

THIERS (LOUIS-ADOLPHE). Historien et homme politique, né à Marseille, en 1798. Il alla étudier le droit à Aix; mais le Digeste ne tarda pas à faire place aux chefs-d'œuvre des grands écrivains. L'*Éloge de Vaurenargues* avait été proposé par l'Académie d'Aix pour sujet de l'un de ses prix annuels. Thiers concourut et vit son premier essai couronné. Encouragé par ce succès, le jeune auteur vint à Paris. C'était le moment où la vieille monarchie tentait de reconquérir des prérogatives surannées. Thiers se jeta dans les rangs des adversaires de la royauté; pour lui faire une guerre plus efficace, pour lui porter des coups plus sûrs, il songea à écrire l'*Histoire de la Révolution*. Dans cet ouvrage, il rendit aux hommes et aux choses de notre grand drame révolutionnaire une partie de leur physionomie véritable; il fit apparaître sous un nouveau jour les fondateurs de notre liberté; il vengea le peuple des outrages que lui avaient prodigués toutes les plumes royalistes. Comme journaliste, Thiers fit ses premières armes dans le *Constitutionnel*. Mais cette feuille était trop timide, trop indécise pour la jeune école libérale; on sentait le besoin d'un organe plus vif, plus agressif. Le *National* fut créé, et Thiers, Armand Carrel et Mignet en furent les rédacteurs principaux. Quand le gouvernement de la Restauration jeta le gant au peuple, Thiers se montra le plus ardent, non pas à combattre, mais à protester : ce fut lui qui rédigea la *Protestation des Journalistes*, qui fut le point de départ de la révolution. Partisan dévoué du duc d'Orléans, il eut la plus grande part dans l'intronisation de la royauté nouvelle. Jeté dès lors dans les affaires, il fut nommé sous-secrétaire d'État au département des finances, et peu après choisi comme député par les électeurs d'Aix. Il se fit remarquer à la Chambre, non plus comme le jeune et hardi représentant du principe au nom duquel la révolution avait été accomplie, mais comme le défenseur du pouvoir nouveau, auquel il associait ses vœux, son ambition personnelle, ses besoins de luxe, ses espérances de fortune. Il entra dans le cabinet du 11 octobre 1832, en qualité de ministre de l'intérieur. Le 22 février 1834, il obtint ou mieux il enleva de haute lutte la place de président du conseil. Il attacha son nom à une foule d'actes contre-révolutionnaires, entre autres aux fameuses lois de septembre contre la liberté de la presse. Il fut renversé du ministère le 29 octobre 1840, par son compétiteur Guizot. A partir de ce moment il fit à son heureux adversaire une guerre sourde, mais active, et plus d'une fois il revint à ses anciens errements. Le gouvernement de Louis-Philippe succomba sous ses propres fautes; Thiers s'était flatté que sous une régence il jouerait le premier rôle; mais il avait compté sans la République. Il feignit de se soumettre au nouveau gouvernement et fit acte d'adhésion complète, absolue à la République; adhésion mensongère, sur laquelle il revint un peu plus tard, en continuant contre le régime républicain la même guerre souterraine qu'il avait faite au gouvernement de Louis-Philippe. Mais après avoir aidé puissamment à renverser la démocratie, une punition éclatante vint le frapper à la suite des événements du 2 décembre 1851 : arrêté comme chef d'opposition, il fut jeté en prison, puis relâché et autorisé à résider à Paris. Depuis il a été envoyé au Corps législatif par les électeurs de Paris, et l'on peut croire qu'il cherche à réparer ses fautes passées ou du moins à les faire oublier. En effet, malgré son âge avancé, il s'est montré l'un des plus rudes adversaires du gouvernement personnel, en 1869, et l'on ne peut nier qu'il n'ait rendu par là de nouveaux services à la cause de la liberté. Puisse-t-il mériter le pardon de la démocratie!

THIONVILLE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Moselle), sur la rive gauche de la Moselle; 5,400 habitants. Place de guerre.

THLASPI, s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, se compose de plantes herbacées annuelles. La médecine fait grand usage de cette plante.

THOAS. Roi de la Chersonèse Taurique; il avait ordonné que tous les étrangers qui aborderaient sur les côtes de ses États fussent immolés à Diane. Oreste et Pylade furent jetés par la tempête sur les bords de la Tauride; ils allaient être sacrifiés à la divinité; mais Iphigénie, qui remplissait les fonctions de prêtresse, reconnut Oreste, son frère, au moment même de lui plonger le couteau dans le sein. Elle interrompit la cérémonie et s'enfuit avec lui.

THOLUS, s. m. (du gr. θολός, voûte, dôme). Archit. Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les courbes d'une voûte en charpente. | On donne aussi ce nom à la lanterne ou même à toute la coupole d'un dôme en charpente.

THOMAS DIDYME. Un des douze apôtres; il est célèbre dans l'Écriture pour l'incrédulité qu'il montra lors de la résurrection de Jésus-Christ. | Fig. et prov. *Il est comme saint Thomas, il veut toucher du doigt avant que de rien croire*, Se dit de ceux qui ne veulent croire qu'à bonnes enseignes.

THOMAS D'AQUIN. Célèbre théologien de l'ordre des dominicains, naquit en 1227 au château de Rocca-Sécca, dans le royaume de Naples. Il étudia sous Albert le Grand à Cologne, suivit son maître à Paris, et prit dans l'université de cette ville le bonnet de docteur. Il se livra avec un grand succès à la prédication et à l'enseignement. On dit qu'il possédait toute la science de son temps. Il eut les surnoms de *docteur universel*, *docteur angélique*, *ange de l'école*. Ce personnage, que l'église a canonisé, mourut en 1274.

THOMSON (James). Poète anglais, né à Ednam, en Écosse, mort en 1748. Il était fils d'un ministre presbytérien, et fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique; il y renonça pour s'adonner à la littérature. Il composa le poème *Les Quatre Saisons*.

THOMYRIS. Reine des Massagètes, marcha contre Cyrus qui avait envahi ses États, tailla son armée en pièces, le fit lui-même prisonnier, lui fit couper la tête pour venger la mort de son fils immolé par ce conquérant. Hérodote raconte que Thomyris, jetant cette tête dans un baquet plein de sang, s'écria : « Rassasie-toi de ce sang dont tu fus si altéré. » Mais Xénophon fait mourir Cyrus paisiblement dans sa capitale et dans son lit.

THON, s. m. Ichthyol. Espèce du genre scombre, renferme des poissons très-estimés et qui vivent dans toutes les mers. Le *thon commun* a le corps aplati, plus gros au milieu qu'aux extrémités, la tête petite, se terminant en pointe émoussée, l'œil gros, la bouche large et garnie de dents pointues, des écailles faciles à détacher et très-petites en général. La chair de thon est blanche et très-tassée; elle est fort savoureuse, mais indigeste. On sert souvent le thon mariné comme hors-d'œuvre. La pêche du thon, pratiquée dès la plus haute antiquité, est aujourd'hui concentrée dans la Méditerranée; on s'y livre surtout sur les côtes de la Provence.

THONAIRE, s. f. T. de pêche. Enceinte de filets mobiles pour prendre les thons.

THOR, Myth. scand. Un des dieux principaux de la mythologie scandinave. Il est fils aîné d'Odin et de Frigga. C'est le dieu de la force et du tonnerre. On le nommait aussi *Har* (le sublime).

THORACIQUE, adj. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. Qui appartient, qui a rapport au thorax ou à la poitrine. Artères *thoraciques*. | *Canal thoracique*, Vaisseau qui, des intestins, porte le chyle dans la veine sous-claviere gauche. | Se dit aussi de médicaments qui sont propres aux maladies de poitrine, et qu'on appelle pectoraux.

THORACODYNIE, s. f. (du gr. θώραξ, poitrine; ὀδύνη, douleur). Douleur à la poitrine.

THORACOSCOPIE, s. f. (du gr. θώραξ, poitrine; σκοπέω, j'examine). Méd. Exploration de la poitrine. Se livrer à la *thoracoscopie*.

THORALE, adj. Chirom. Se dit de la ligne qui tranche la paume de la main, parallèlement à la ligne hépatique. La ligne *thorale* s'appelle aussi *ligne mensale* ou *ligne de Vénus*.

THORAX, s. m. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. Chez l'homme et les animaux vertébrés, Capacité de la poitrine, contenant les principaux organes de la respiration et de la circulation, les poumons et le cœur. | Par analogie, chez les crustacés, on donne le nom de *thorax* aux premiers anneaux qui suivent la tête.

THORINE, s. f. Chim. Oxyde de thorinium. C'est une substance blanche, irréductible par le charbon et le potassium, et presque inattaquable par les acides.

THORINIUM, s. m. Chim. Métal en poudre

noirâtre, d'un aspect métallique, dont la thorine est l'oxyde.

THORN. Géogr. Ville de la Prusse propre, sur la Vistule; 12,000 habitants. Savon renommé, draps et lainages, pain d'épice. Patrie de Copernic.

THORWALDSEN. Sculpteur danois, né en 1769, mort en 1844. Ses statues de *Jason*, *Mars*, *les Trois Grâces*, *les Muses*, *Apollon*, *Mercure*, *Adonis*, *les Douze Apôtres*, lui firent une réputation universelle.

THOTH. Myth. Dieu égyptien auquel on attribuait toutes les inventions; il présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences. Selon quelques savants, il est l'Hermès des Grecs; selon d'autres, il se rapproche du Teutatès des Gaulois.

THOU (JACQ. AUG. DE). Historien, né à Paris en 1553, d'une famille de robe originaire d'Orléans, mort en 1617. Destiné d'abord à l'Église, il se livra ensuite à l'étude du droit, et eut pour maîtres Cujas et Hotman. En 1573, il accompagna Paul de Foix, ambassadeur en Italie; puis devint à vingt-quatre ans conseiller-clerc au parlement de Paris, et fit partie, en 1581, d'une commission parlementaire formée à Bordeaux. Henri III le chargea de quelques missions en Picardie et en Normandie, le fit ensuite conseiller d'État, l'appela au parlement transféré à Tours, où il exerça la présidence; puis, l'envoya en Allemagne et en Italie avec Schomberg pour y solliciter des secours d'hommes et d'argent (1589). De retour en France, il suivit la fortune d'Henri IV, fut un des rédacteurs de l'édit de Nantes, et s'opposa avec d'autres magistrats à l'admission en France de certaines dispositions du concile de Trente contraires aux libertés de l'Église gallicane. On doit à de Thou un grand ouvrage historique en cent trente-huit livres, rédigé en latin, qu'il intitula : *Historia mei temporis*. Son *Histoire*, plusieurs fois traduite en français, est, sans contredit, le plus beau monument historique qu'un seul homme ait élevé dans les temps modernes. | *Thou* (Franç. Aug. de). Fils du précédent, naquit à Paris vers 1607, fut conseiller au parlement, maître des requêtes, puis conseiller d'État. Protégé d'abord par Richelieu, il paraissait destiné au plus brillant avenir; mais il eut le malheur de s'attirer l'animosité du cardinal par une correspondance imprudente qu'il entretint avec la duchesse de Chevreuse. Dès lors, il se lia avec tous les ennemis de son ancien protecteur, notamment avec Cinq-Mars, dont il favorisa le complot, sans toutefois approuver le traité signé par Fontrailles avec l'Espagne. Cinq-Mars eut la faiblesse de le charger dans ses révélations, afin d'obtenir sa grâce. De Thou, jugé et condamné, fut exécuté sans pitié, malgré les circonstances qui pouvaient atténuer ses torts (1642).

THRACE (aujourd'hui partie N. E. de la *Roumélie*). Géogr. Grande région de l'Europe ancienne. Elle avait pour bornes au N. le Danube; au S., la mer Égée et la Propontide; à l'E., le Pont-Euxin, et au S. O. la Macédoine. On y trouvait l'Hémus au N. O., le Rhodope au S. O., et plusieurs fleuves, l'Hèbre, le Nestus, le Strymon. Habitée par une foule de peuplades diverses, la Thrace n'offrait que des divisions vagues, dont les principales étaient : la Chalcidique (et ses trois presqu'îles), l'Édonide, la Bisaltie, la Ciconide, l'Odrysiade, l'Astique, le pays des Triballes. Il y avait sur le littoral beaucoup de villes grecques ou libres ou soumises à quelque métropole (Amphipolis, Périnthe, Sélymbrie, Byzance, Abdère, etc.). | *Thrace* (*Bosphore de*), aujourd'hui *Canal de Constantinople*, Détroit situé entre le Pont-Euxin et la Propontide, et qui sépare la Thrace de l'Asie.

THRACE, adj. et s. (du lat. *Thracus*, même sens). Habitant de la Thrace. Les Thraces passaient pour braves, farouches et ivrognes.

THRAN, s. m. Nom donné, dans le nord de l'Europe, à l'huile de poisson et surtout à celle de baleine. On appelle *thran clair* celle que l'on tire par expression, et *thran brun*, celle que l'on obtient par l'ébullition.

THRASYBULE. Général athénien. Il eut une part essentielle à la révolution qui renversa les quatre cents et qui rappela de l'exil Alcibiade, aida au gain de la bataille de Cizique, 410 ans avant J. C., fut battu devant Éphèse en 408, soumit la côte de la Thrace, fut chargé, lors de la bataille des Arginuses, de rendre les derniers devoirs aux Athéniens morts; se réfugia à Thèbes après l'établissement des trente tyrans à Athènes; devint le chef des bannis, rentra avec eux à main armée dans sa patrie (403), reconstitua la démocratie, fit décréter une loi d'amnistie, réussit à rendre quelque indépendance à Athènes, fit décider la guerre contre Sparte, fut chef de la flotte destinée à secourir Thèbes et les villes grecques de l'Asie-Mineure, s'assura de la Thrace, imposa une contribution de guerre à la ville d'Aspende, mais fut tué dans une sortie nocturne que firent les habitants de cette place (390).

THRIDACE, s. f. (du gr. θρίδαξ, laitue). Suc fourni à l'époque de la fructification par les tiges de la laitue cultivée, et avec lequel on prépare des pilules et un sirop nommé *sirop de thridace*. C'est un calmant et un soporifique moins actif que l'opium. On m'ordonna le *sirop de Thridace*.

THROMBUS, s. m. (du gr. θρόμβος, grumeau). Méd. Tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée.

THUCYDIDE. Célèbre historien grec, né à Athènes vers 471 avant J. C. Il entendit à quinze ans la lecture de l'ouvrage d'Hérodote aux jeux olympiques, et désira dès lors marcher sur les traces de cet historien; servit pendant la guerre du Péloponèse, fut chargé de secourir Amphipolis et Eion (424), mais ne put sauver la première de ces villes, et fut puni par le bannissement (423). Son exil dura vingt ans; il les passa en Thrace à Scapté-Hylé, où il possédait des mines d'or. Il mourut vers 395. On croit qu'il fut assassiné. Thucydide a laissé une *Histoire de la guerre du Péloponèse* (jusqu'en 412), en huit livres. Cette histoire est un des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

THUG, s. m. Se dit des membres de certaines sectes de l'Inde anglaise qui croient être agréables à leurs divinités en immolant tous les étrangers qui tombent entre leurs mains. Plusieurs bandes de *thugs* ont été détruites par les soldats de la compagnie des Indes. Les *thugs* s'appellent aussi *phanségars* ou *étrangleurs*.

THULÉ. Géogr. Île ou terre qui était le point le plus septentrional que connussent les anciens. On a cru longtemps que c'était l'Islande. Aujourd'hui, on balance entre les îles Shetland ou les Fœroé, les côtes ou îles du Danemark et le S. O. de la Norwége.

THUNBERGIE, s. f. (de *Thunberg*, botaniste suédois). Bot. Genre type de l'une des trois tribus de la famille des acanthacées. Il renferme des espèces grimpantes du Cap et des Indes, remarquables par leurs belles fleurs axillaires blanches, jaunes ou bleues.

THUNES. Géogr. S'est dit pour Tunis, ville de Barbarie. | *Roi des Thunes*. Un des noms que les truands donnaient à leur roi, ou grand coesre.

THUR. Géogr. Rivière de Suisse, naît dans le canton de Saint-Gall, arrose ensuite celui de Thurgovie (auquel elle donne son nom) et celui de Zurich, et se jette dans le Rhin près de Schaffhouse.

THURGOVIE. Géogr. Canton de la confédération helvétique, a pour bornes, au N. le duché de Bade, au S. le canton d'Appenzell, et est arrosé par la Thur; 90,000 habitants; capitale Frauenfeld. Climat doux, sain; sol fertile : grains, vins, etc.; beaux vergers, forêts, bétail. Toiles, mousselines, soieries, etc. Le gouvernement est démocratique. Grand conseil (de cent membres), et petit conseil (de neuf membres).

THURIFÉRAIRE, s. m. (du lat. *thus*, *thuris*, encens; *ferre*, porter). Celui qui porte l'encensoir, la navette, dans les cérémonies de l'Église. | Fig. Flatteur, louangeur. Les *thuriféraires* du pouvoir. Le peuple a aussi ses *thuriféraires*.

THURIFÈRE, adj. Qui produit de l'encens. Contrée *thurifère*. | Bot. Se dit des arbres qui donnent une résine analogue à l'encens.

THURINGE. Géogr. Ancienne contrée de l'Allemagne centrale qui a souvent changé de limites. Elle occupait une partie de la Saxe, et tirait son nom des *Thurs* ou *Thuringii*, qui, chassés des sources du Mein par les Suèves, vinrent habiter entre l'Elbe et le Weser, dans les montagnes qui ont conservé le nom de *Thuringerwald*. Le nom de *Thuringe* a successivement désigné un royaume, deux duchés, un comté, un margraviat, un landgraviat.

THUYA, s. m. (du gr. τύω, je sacrifie, parce que son bois, qui est odorant, était employé comme encens). Bot. Genre de la famille des conifères, tribu des cupressinées, renfermant des arbres verts et résineux qui se rapprochent beaucoup des genévriers par leur feuillage et leur port, et des cyprès par leur fructification; mais, dans ces derniers, les cônes sont globuleux, formés d'écailles en forme de clous, tandis que dans les *thuyas* ces écailles sont ovales, quelques-unes munies d'un tubercule ou d'un crochet un peu au-dessus du sommet. Le *thuya articulé d'Arabie* atteint huit à neuf mètres de hauteur sur un mètre de circonférence. Cet arbre forme des forêts en Arabie et sur les montagnes de l'Algérie : c'est lui qui donne la résine connue sous le nom de *sandaraque*. Le *thuya du canada*, le *cèdre blanc* des Américains. Médicament homœopathique.

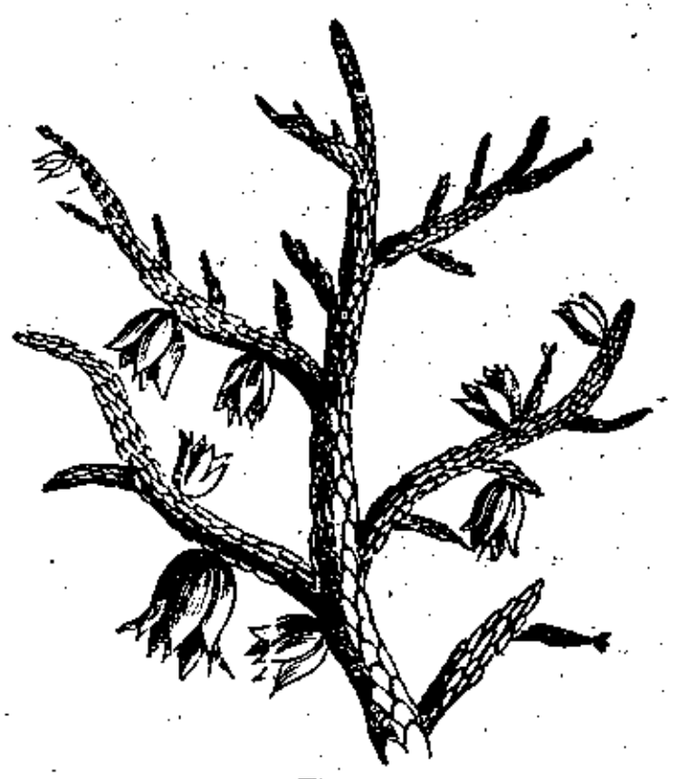

Thuya.

THYESTE. Myth. Fils de Pélops et d'Hippodamie, et frère puîné d'Atrée, roi d'Argos, séduisit sa belle-sœur Europe, et en eut plusieurs enfants. Atrée ayant découvert leur commerce adultère, Thyeste s'enfuit en Épire. Cependant il revint bientôt en Argolide à la prière d'Atrée, qui feignit de se réconcilier avec lui; mais dans le festin qui signalait leur alliance, Atrée fit manger à Thyeste les chairs des fils dont Europe l'avait rendu père, puis lui révéla tout. Thyeste, épouvanté, s'enfuit de nouveau, éleva pour la vengeance Égisthe, fils né d'un commerce incestueux, qu'il avait eu avec Pélopée, sa propre fille, puis envoya ce fils auprès d'Atrée sous un faux nom; Égisthe ne tarda point à tuer Atrée. Thyeste alors occupa le trône d'Argos. Plus tard, les Atrides, Agamemnon et Ménélas l'en chassèrent, et Thyeste alla mourir dans l'île de Cythère.

THYM, s. m. (pron. *tin*; du lat. *thymus*). Bot. Genre de la famille des labiées, tribu des saturéinées, renfermant de très-petites plantes, formant de jolies touffes vertes, à racines vivantes et rampantes, divisées en rameaux nombreux; à feuilles

Thym.

simples, lancéolées, opposées; à fleurs terminales ou axillaires. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes sont recherchées avec avidité par les bestiaux, par les lièvres et les lapins, par les abeilles, etc. | *Thym commun*, dit aussi *farigoule*, ou *poté*. Il ne croît que sur les collines sèches des contrées méridionales. | *Le thym bâtard* ou *serpolet*, L'espèce la plus commune. V. SERPOLET. | Dans le langage des fleurs, le *thym* est le symbole de l'activité et de la jalousie.

THYMÉLÉ, s. m. Nom donné, par les Grecs, à une espèce d'estrade qui se trouvait au devant et au milieu du *proscenium*, partie antérieure de la scène, et où se plaçaient les musiciens pour gui-

der les évolutions du chœur qui se faisaient dans l'orchestre. Les musiciens se tenaient sur le *thymélé*.

THYMÉLÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones renfermant des arbustes élégants et des plantes herbacées, portant des feuilles simples, alternes et entières ou opposées et des fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses.

THYMIQUE, adj. Qui a rapport au thymus.

THYMUS, s. m. (du gr. θύμος, tubercule). Anat. Corps oblong, bilobé, glanduiforme, situé derrière le sternum, occupant la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou.

THYROÏDE, adj. (du gr. θυρεός, bouclier; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit d'un cartilage du larynx et d'une glande qui le recouvre. Le *cartilage thyroïde*, nommé aussi *cartilage scutiforme*, occupe la partie antérieure et supérieure du larynx. Chez l'homme, il présente une saillie verticale vulgairement nommée *pomme d'Adam*. | Substantiv., au masc. le *thyroïde*, en parlant du muscle thyroïde; et, au fém., la *thyroïde*, en parlant de la glande thyroïde.

THYROÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient au cartilage et à la glande thyroïde. Artères *thyroïdiennes*. Affection *thyroïdienne*.

THYRSE, s. m. (du gr. θύρσος). Espèce de lance ou de javelot enveloppé de pampre et de lierre que portaient les bacchantes dans les fêtes de Bacchus, et que les poètes donnent pour sceptre à ce dieu.

Thyrse.

| Mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicules rameux, ceux du milieu étant plus larges que ceux du bas et du sommet, comme dans le lilas, le marronnier.

THYSANURES, s. m. pl. (du gr. θύσανος, frange; οὐρά, queue). Entomol. Ordre d'insectes voisins des névroptères, ne subissant pas de métamorphose, dont la bouche est disposée pour broyer, et dont l'abdomen est terminé par trois filets servant à sauter; la femelle porte en outre une tarière. Les anneaux de l'abdomen sont pourvus de fausses pattes. Ces insectes sont très-agiles.

TIARE, s. f. (du gr. τιάρα, tiare; rad. τίω, j'honore). Antiq. Ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes, les Perses et les Arméniens, et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. Je ceignis la *tiare* et marchai son égal. (Racine). | La forme de cette coiffure ne peut être déterminée avec exactitude. Le grand-prêtre des juifs portait aussi la *tiare*; elle était de lin et enrichie d'une couronne de couleur d'azur, avec une autre couronne au-dessus qui était d'or, et où étaient gravées les quatre voyelles, qui étaient des lettres sacrées. | Espèce de bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies. | Fig. La dignité papale. Aspirer à la *tiare*. S'emparer de la *tiare*. | *Porter la tiare*, Être pape. | *Mettre, poser la tiare sur la tête de quelqu'un*, Le faire pape. | Primitivement, la *tiare* n'était qu'une mitre ronde et élevée. Le pape Hormisdas, en 523, ou, suivant d'autres, Alexandre III au XIIe siècle, l'entoura d'une couronne, en signe de souveraineté; Boniface VIII en ajouta une seconde pour signifier que le pape possédait à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; un peu plus tard, Urbain V, ou, selon d'autres, Jean XXII ou Benoît XII, en ajouta une troisième pour signifier le pouvoir du pape sur l'Église souffrante, militante et triomphante, ou bien encore sur les trois parties du monde. On donne aussi à la tiare le nom de *triregne*. | Conchyl. *Tiare bâtarde*, *tiare épiscopale*, Deux espèces de volutes; *tiare flaviatile*, Une

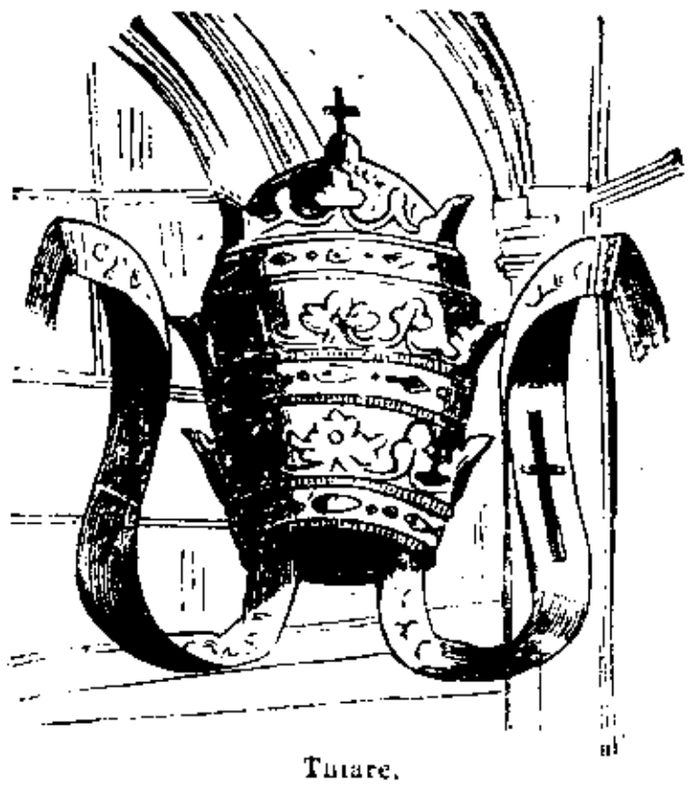

Tiare.

espèce de mélanie; *tiare papyracée*, *tiare centrale*, *tiare épineuse*, Trois variétés de la même coquille; *tiare papale*, Une espèce commune du genre mitre.

TIBÈRE. Empereur romain, né en 42 av. J. C., eut pour père Tibérius Néro, et pour mère Livie, qui, ayant divorcé (38), épousa Octave. Encore jeune, il se distingua dans les guerres contre les Cantabres et contre les Germains, battit les Pannoniens révoltés (12), et, après la mort de son frère Drusus (9), acheva la défaite des Germains (8); il reçut à son retour le consulat et la puissance tribunitienne pour cinq ans (6). Son ambition et l'antipathie qu'il montrait pour les deux fils aînés d'Agrippa et de Julie (Caïus et Lucius), dans lesquels il voyait des rivaux dangereux, le firent exiler à Rhodes, où il passa six ans. Rappelé à Rome en l'an 2 de J. C., il tint le rang de simple citoyen; mais après la mort de Lucius et de Caïus (2 et 3), Auguste, qui déjà lui avait fait épouser Julie, sa fille, l'adopta en lui faisant adopter lui-même Germanicus, fils de Drusus, et le décora de nouveau de la puissance tribunitienne; enfin il le désigna pour son héritier l'an 13. A la mort d'Auguste (14), Tibère s'empara du pouvoir, mais il feignit de résister aux instances du sénat, qui lui déférait le titre d'empereur, et voulut paraître ne prendre ce titre que malgré lui et pour un temps. Il ne tarda pas néanmoins à mettre à mort Posthume, le seul des fils d'Agrippa qui vécût encore; bientôt après, Germanicus, qui avait excité sa jalousie parce qu'il était aimé de l'armée, expira en Syrie, empoisonné par Pison, instrument de Tibère (19). S'abandonnant de plus en plus à son caractère défiant et sanguinaire, Tibère encouragea les délations, multiplia les crimes de lèse-majesté, et fit tomber les têtes les plus illustres. Séjan, préfet des cohortes prétoriennes et son favori, le secondait dans ses cruautés; un fils aîné de Germanicus périt; Agrippine, femme de ce héros, fut exilée; sa mère, Livie elle-même, à qui il devait tout, lui devint insupportable. Devenu vieux, Tibère, soit pour échapper à la haine des Romains, soit pour se livrer plus facilement à ses vices, quitta Rome pour fixer son séjour dans l'île de Caprée. C'est de là qu'il gouvernait l'empire, et qu'il envoyait à Rome ses ordres homicides. Pendant qu'il s'endormait dans le repos de la débauche, Séjan, à qui il laissait presque toute l'autorité, essaya de le supplanter. Averti du complot, Tibère déjoua les projets de son ministre et le fit mettre à mort en 31. Tibère mourut l'an 37 de J. C. Le préfet Macron l'étouffa au moment où il semblait revenir à la vie. Tibère est devenu le type d'un tyran cruel et soupçonneux; toutefois il ne manquait pas de talent pour le gouvernement; il fit fleurir la paix, l'ordre, la justice dans les provinces, et administra bien les finances; on trouva dans son trésor 2,700 millions de sesterces (550 millions de francs). Tibère avait cultivé la littérature; il laissa quelques poèmes tant grecs que latins, et des *Mémoires* fort courts, qui furent plus tard la lecture favorite de Domitien. Tous ces ouvrages sont perdus aujourd'hui. | *Tibère II* ou *Tibère Constantin*. Empereur d'Orient (578-582), avait été capitaine des gardes de Justin II. Ce prince le désigna pour son successeur sur le conseil de sa femme Sophie, qui espérait devenir plus tard femme de Tibère. Déçue dans cet espoir, elle conspira : Tibère fut clément à son égard. Il chassa les Perses de ses frontières.

TIBET. Géogr. Grande contrée d'Asie. V. THIBET.

TIBIA, s. m. (du lat. *tibia*, flûte, parce que cet os, long, creux et droit, ressemble à une flûte). Anat. L'os principal de la jambe. | C'est un os prismatique et triangulaire placé en avant et en dedans du péroné; il s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. Son extrémité supérieure, dite *fémorale*, est surmontée de deux surfaces articulaires que sépare une saillie nommée *épine du tibia*, et elle porte sur les côtés deux éminences appelées *tubérosités du tibia*. L'extrémité inférieure ou tarsienne présente en bas une surface articulaire, laquelle se joint à l'astragale; en dedans, une éminence triangulaire qui constitue la *malléole* ou *cheville interne*; en dehors, une surface triangulaire qui s'articule avec le péroné. On donne à l'arête antérieure de cet os, qui est la plus prononcée des trois, le nom de *crête du tibia*.

TIBIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au tibia. Muscle *tibial*. Nerfs *tibiaux*. | S. m. *Le tibial*, Le muscle tibial.

TIBIO-TARSIEN, IENNE, adj. Qui appartient au tibia et au tarse. Articulation *tibio-tarsienne*. Ligaments *tibio-tarsiens*. | *Amputation tibio-tarsienne*, Amputation dans l'articulation de la jambe avec le pied. Nélaton pratiqua l'*amputation tibio-tarsienne*.

TIBRE Géogr. Fleuve d'Italie, naît dans les Apennins, en Toscane, à 9 kilom. N. de Pieve-San-Stefano, coule généralement au S., arrose la Toscane, les États de l'Église, baigne Rome et Ostie, reçoit la Chiana à droite, la Nera, le Teverone, l'Aja à gauche, et tombe dans la Méditerranée sous Ostie par deux bras. Il roule des eaux jaunâtres et rapides et est sujet à de fréquents débordements. Sur ses bords et sous les murs de Rome eut lieu, en 312, la célèbre bataille du Tibre, entre Constantin et Maxence; ce dernier y perdit à la fois la victoire et la vie.

TIBULLE (Albius Tibullus). Poète latin, suivit Messala Corvinus à la guerre des Gaules, sous Auguste, mais quitta fort jeune le fracas des camps et des affaires pour mener une vie paisible. Il a laissé quatre livres qui respirent une sensibilité profonde, une mélancolie douce que ne connurent ni Properce ni Ovide.

TIBUR. Géogr. Aujourd'hui Tivoli; ville très-ancienne du Latium, sur l'Anio, au N. E. de Rome. Soumise à Rome dès le temps de Tarquin le Superbe, elle tenta souvent de secouer le joug, notamment de 361 à 359 (av. J. C.), pendant la troisième invasion gauloise, et dans la grande insurrection latine de 342 à 338. Les environs de Tibur étaient délicieux. Horace y avait sa maison de campagne, où il composa plusieurs de ses odes.

TIC, s. m. Contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de ceux du visage, qui donne lieu à des grimaces ou à des gestes plus ou moins bizarres. | Le *tic* est l'effet d'un état nerveux général ou local, ou bien le résultat d'une habitude vicieuse; on peut le guérir par des efforts persévérants. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux*, ou névralgie faciale. | Se dit aussi de certains mouvements anormaux dont les animaux domestiques, les chevaux surtout, contractent quelquefois l'habitude. On distingue le *tic rongeur*, qui consiste dans l'action de tout ronger; le *tic en l'air*, par lequel un cheval élève sans cesse la tête; le *tic de l'ours*, par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre, etc. Le *tic* constitue un vice rédhibitoire.

TICAL, s. m. Monnaie d'or et d'argent usitée au Bengale et autres pays de l'Inde. Le *tical d'or* vaut environ 26 fr.; le *tical d'argent*, 3 fr.

TICTAC, s. m. Onomatopée qui sert à exprimer un mouvement régulier, accompagné d'un petit bruit. | Il s'écrit aussi avec le trait d'union. Un *tic-tac* monotone. Le *tic-tac* d'un moulin, d'une horloge. Le scarabée pulsateur fait entendre la nuit le *tic-tac* d'une montre, pour appeler sa famille. (Bern. de Saint-Pierre.) Soudain mon cœur fait *tic-tac*. (Désaugiers.) Le *tic-tac* de nos cœurs.

TIÈDE, adj. (du lat. *tepidus*). Qui est entre le chaud et le froid. Il se dit surtout des choses liquides. De l'eau *tiède*. Un bain *tiède*. Du café *tiède*. | Figur. Qui manque d'activité, de zèle, de fermeté. Un ami *tiède*. Un protecteur bien *tiède*. Une passion *tiède*. On est bien *tiède* aujourd'hui à Paris sur l'intérêt public. (Voltaire.) Le conseil en bien des rencontres est le fruit d'une amitié *tiède*. (Oxenstiern.) | Il est aussi subst. en parlant des personnes. Tous les partis politiques doivent rejeter les *tièdes*. Les *tièdes*, les ardents, les irréconciliables.

TIÈDEMENT, adv. Avec tiédeur, nonchalance. Servir ses amis *tièdement*. Il parla *tièdement* pour moi.

TIÉDEUR, s. f. (rad. *tiède*). Qualité de ce qui est tiède. La *tiédeur* d'un potage. Les physiciens ont attribué la *tiédeur* des hivers et la fraîcheur des étés aux vapeurs de l'air. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Manque d'activité, de zèle, de ferveur. Agir avec *tiédeur*. *Tiédeur* dans l'amitié, dans l'amour. Une lâche *tiédeur* s'empare des courages.

TIÉDIR, v. n. Devenir tiède. Faire, laisser *tiédir* de l'eau. Faites *tiédir* la tisane des malades. | Fig. Son enthousiasme commence à *tiédir*.

TIEN, TIENNE, adj. possessif, relatif à la seconde personne du singulier. Il ne se met point devant un nom, et on le fait précéder ordinairement de l'article *le* ou *la*. Ce n'est pas mon habit, c'est *le tien*. Ce sont là mes effets, et non *les tiens*. | Dans le style épistolaire, dans le style de l'apologue, ainsi que dans le style badin ou burlesque, au lieu de l'article *le*, *la*, on se sert quelquefois de *un*, *une*. *Un tien* parent. *Une tienne* cousine. | Quelquefois aussi on supprime l'article. Ces biens-là peuvent devenir *tiens*. Cette tournure donne peut-être à l'idée de possession plus de force et d'énergie, mais elle a vieilli. | S. m. *Le tien*, Le bien qui t'appartient. | *Le tien et le mien*, La propriété en général. Que de guerres et de procès ont engendrés ces mots : *le tien et le mien !* | Au plur. *Les tiens*, Tes parents, tes amis, tous ceux qui sont du même parti. Je me moque de toi et *des tiens*. Je t'aime, toi et *les tiens*.

TIENS, s. m. Impératif du verbe *tenir*, pris substantiv. Un *tiens* vaut mieux que deux tu l'auras. | *Tiens ! tiens !* S'emploie comme interjection, dans le langage familier, pour marquer l'étonnement, et quelquefois l'ironie. Ah ! tu ne l'as pas vu, *tiens*, *tiens*, c'est étonnant. | Se dit aussi à une personne que l'on frappe, qui subit quelque mauvais traitement. *Tiens ! tiens !* voilà du bois vert.

TIEPOLO (Bajamonte). Noble vénitien. Ayant formé le projet d'usurper le pouvoir souverain, il s'unit en 1310 à un grand nombre de mécontents, et conspira la mort du doge et des sénateurs. Les rebelles furent défaits, et il se retira avec ses compagnons à Trévise. Il en fut chassé en 1315 et mourut en Dalmatie. A la suite de cette conjuration, Venise établit le Conseil des Dix.

TIERCE, s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Mathém. et astron. La soixantième partie d'une seconde, qui est elle-même la soixantième partie d'une minute. L'expression, *cinq minutes, vingt secondes, quarante-cinq tierces*, s'écrit en chiffres comme suit : 5′, 20″, 45‴. | Mus. Intervalle composé de deux sons de la gamme entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre naturel. *Do, ré, fa, si, ré*, sont des tierces. | *Tierce moyenne*, Celle qui a quatre demi-tons (de *do* naturel à *mi* dièse). | *Tierce mineure*, Celle qui renferme trois demi-tons (de *do* naturel à *mi* bémol). | *Tierce diminuée*, Celle qui n'est composée que de deux demi-tons (de *do* dièse à *mi* bémol). | *Tierce augmentée*, ou *superflue*, Celle qui embrasse cinq demi-tons (de *do* naturel à *mi* naturel). | Jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant. | Chronol. La deuxième des quatre divisions du jour artificiel, chez les Romains, depuis la fin de la troisième heure jusqu'à midi. | Liturg. La deuxième des heures canoniques, qui, dans l'origine, se chantait à la troisième heure du jour, qui répondait à neuf heures du matin. L'hymne, l'antienne de *tierce*. | T. d'escrim. Position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. Êtes-vous fou de l'aller quereller, lui qui entend la *tierce* et la quarte? (Molière.) | *Porter une tierce, une botte en tierce*, ou absol., *porter en tierce*, Porter une botte dans cette position. | Compagne que l'on donne à une religieuse quand elle reçoit une visite au parloir. | Imprim. La dernière épreuve, que l'on ne fait ordinairement que conférer avec le bon à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections sont exécutées. Corriger la *tierce*. | Au jeu de piquet, Se dit de trois cartes de même couleur qui se suivent. Ainsi, l'as, le roi et la dame forment une *tierce majeure*; le roi, la dame, le valet, forment une *tierce au roi*; la dame, le valet, le dix, une *tierce à la dame*, etc. Les tierces qui partent du dix, du neuf, se nomment *tierces basses*. Je gagne la partie, grâce à une *tierce majeure*. | Se dit, en t. de blason, des fasces mises trois à trois. | Bot. Nom vulgaire de la circée.

TIERCELET, s. m. (rad. *tiers*). Nom donné au mâle des oiseaux de proie, et particulièrement à l'autour mâle, parce que ces mâles sont d'environ un *tiers* moins grands et moins forts que les femelles. Le *tiercelet*, ou épervier mâle, peut être comparé à la pie pour la grosseur du corps; son plumage varie d'une manière très-marquée dans les différents âges, au point qu'à des yeux très-exercés il ne paraît pas dans sa seconde année le même oiseau que dans la première, et dans la troisième que dans la deuxième. Chasser au *tiercelet*.

Tiercelet.

TIERCEMENT, s. m. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite. On procéda à un *tiercement*.

TIERCER, v. a. Anc. jurispr. Hausser d'un tiers le prix d'une chose, après que l'adjudication en a été faite. On va *tiercer* la maison. | Agric. Donner aux terres un troisième labour.

TIERÇON, s. m. Ancienne mesure de liquides qui contient le tiers d'une mesure entière, mais qui variait considérablement selon les lieux. Un *tiercon* de vin. | Petite caisse de bois de sapin dans laquelle on envoie le savon en pains.

TIERS, ERCE, adj. (du lat. *tertius*). Troisième. Il n'est plus usité aujourd'hui dans ce sens que dans quelques phrases. Un *tiers* parti. Donner une chose en main *tierce*. | *Tiers ordres*, Association qui s'est formée primitivement de personnes séculières et même mariées, et qui s'est attachée à suivre, sous les autres rapports, la règle d'un ordre religieux. | *Tiers arbitre*, Arbitre qui est appelé à départager des arbitres volontaires. | *Fièvre tierce*, Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, et par conséquent le troisième. | *Fièvre tierce doublée*, Celle qui présente deux accès tous les deux jours. | *Fièvre double tierce*, Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite. | Mar. *Voile en tiers point*, Voile qui a trois angles. | S. m. Une troisième personne. Servir de *tiers* dans une contestation. Verser entre les mains d'un *tiers*. Le droit des *tiers*. | Fam. *Le tiers et le quart*, Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. L'on sait y médire et *du tiers et du quart*. (Molière.) | Une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties. Avoir droit à un *tiers* dans un partage. | *Toile d'un tiers, de deux tiers*, Toile qui a un tiers, deux tiers de largeur. | *Tiers porteur*, Le second endosseur d'un effet de commerce. | *Tiers consolidé*, Capital des rentes sur l'État, qui fut réduit au tiers sous le Directoire. | Jurispr. Celui qui n'a pas été partie dans un acte. | *Tiers détenteur*, Celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer. | *Tiers saisi*, Celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition. | *Tiers opposant*, Celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution. Il faut vous porter *tiers-opposant*. | Mar. *Naviguer au tiers franc*, Se dit quand le propriétaire d'un navire de commerce reçoit le tiers du fret, et que les deux autres tiers servent à la solde et à la nourriture de l'équipage.

TIERS-ÉTAT, ou simplement le **TIERS**, c'est-à-dire Troisième ordre. Nom donné en France, en Suède et en diverses autres contrées, à la classe bourgeoise, par opposition à la noblesse et au clergé, qui formaient les deux premières classes. Des représentants des communes furent, sous Louis le Gros, admis à assister aux assemblées de la nation, qui prirent alors le nom d'*assemblées des trois états*. Ils n'eurent cependant voix délibérative qu'aux états-généraux de 1302, sous Philippe le Bel. D'abord peu nombreux, les députés du tiers s'accrurent peu à peu. A la dernière assemblée des états, Louis XVI, par une décision du 23 septembre 1788, avait consenti à ce que les députés du tiers formassent un nombre égal à celui des députés de la noblesse et du clergé réunis : c'est ce qu'on appela *le doublement du tiers*. Le nom de *tiers-état* cessa en France dès 1789, lors de la transformation des états-généraux en assemblée nationale. Les députés du tiers-état représentaient les intérêts de la bourgeoisie, et ils étaient en cette qualité soumis aux humiliations et aux mépris des deux autres ordres, dont la prédominance engendra tant de haines et tant de luttes. Par une erreur heureuse ou plutôt calculée, les publicistes du XVIIIe siècle confondirent le *tiers* avec le peuple, et le *tiers*, à un moment donné, put se considérer comme formant la nation toute entière et procéder avec confiance à l'accomplissement des grandes choses que nous devons à la *Révolution*. Aussi lorsqu'à la fin du XVIIIe siècle les désordres et les dilapidations de la cour ne lui eurent laissé d'autre ressource que la convocation des états, tous les esprits étaient préoccupés du rôle que devait jouer le *tiers* dans cette assemblée. Les incertitudes cessèrent, les espérances de la bourgeoisie et du peuple éclatèrent et les craintes de la noblesse et de la cour furent tout à coup éveillées par l'apparition d'un écrit qui est devenu fameux sur cette question. Cet écrit fut la brochure de Sieyès, intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Ce fut un trait de lumière qui, en un instant, éclaira l'opinion et rallia tous les esprits autour d'une même idée. En effet, Sieyès, l'auteur du pamphlet, dans une argumentation serrée, mettait en présence, d'une part, la noblesse et le clergé, deux cent mille hommes environ; de l'autre, vingt-six millions de bourgeois et de travailleurs, et posait la question en des termes qui suffisaient seuls à la résoudre. « Le plan de cet écrit, disait Sieyès, est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire : 1° Qu'est-ce que le tiers-état? TOUT; 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? RIEN; 3° Que demande-t-il? A devenir QUELQUE CHOSE. » Après un tel écrit, plus de doute pour personne; le *tiers*, c'était bien le peuple, c'est-à-dire la nation tout entière. Aussi, quand les bourgeois, qui représentaient le *tiers* d'après l'ancien ordre d'idées, se trouvèrent réunis à Versailles, ils refusèrent de se considérer comme ordre séparé, ils voulurent qu'il n'y eut plus d'états, mais des citoyens représentant d'autres citoyens. La noblesse et une partie du clergé refusèrent de se joindre à eux dans de tels sentiments. Alors le tiers-état se déclara assemblée nationale. Ce fut Sieyès qui motiva cette décision avec sa vigueur ordinaire. « L'assemblée, disait-il, délibérant après la vérification des pouvoirs, reconnaît qu'elle est déjà composée de représentants envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation... et conclut qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de représenter la volonté générale de la nation. La dénomination d'Assemblée nationale est la seule qui convienne à l'assemblée dans l'état actuel des choses, soit parce que les membres qui la composent sont les seuls représentants légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils sont envoyés par la presque totalité de la nation, soit enfin parce que la représentation étant une et indivisible, aucun des députés, dans quelque ordre ou classe qu'il soit choisi, n'a le droit d'exercer ces fonctions séparément de cette assemblée. » Ainsi, les représentants du tiers-état, en 89, se considérèrent comme les représentants de la nation, et, sous l'influence de cette idée, accomplirent une des plus grandes révolutions qui aient encore changé la face des choses humaines. Avec le *tiers-état*, la Révolution s'accomplit.

TIERS-POINT, s. m. Géom. Point de section qui est au sommet d'un angle équilatéral. | Archit. Courbure des voûtes gothiques, qui sont composées de deux arcs de cercle. On vient d'achever les *tiers-point* des voûtes | Perspect. Point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales. | Technol. Sorte de ligne à l'usage du peignier. | Plur. Des *tiers-point*.

TIERS-POTEAU, s. m. Pièce de bois de sciage dont on se sert pour les cloisons légères.

TIFLIS. Géogr. Ville de la Russie asiatique, chef-lieu de la Géorgie et résidence du gouverneur général de la région du Caucase, sur les deux rives du Kour, à 2,350 kilom. S. S. E. de Saint-Pétersbourg; environ 30,000 habitants.

TIGE, s. f. Partie du végétal qui s'élève hors de la terre, le plus souvent en ligne droite, pour

servir de support aux feuilles, aux organes de la fructification. *Tige* branchue. *Tige* droite, élevée. | Se dit plus particulièrement en parlant des plantes qui ne sont ni arbres, ni arbrisseaux. *Tige* herbacée. *Tige* semi-ligneuse. *Tige* carrée. *Tige* cylindrique. *Tige* glabre. *Tige* velue. *Tiges* élancées.

L'épi, cher à Cérès, sur sa *tige* élancé,
Cache l'or des moissons dans son sein hérissé.
(MICHAUD.)

| Fig. Le plaisir est une fleur qui naît sur la *tige* de la vertu. (Young.) | On distingue cinq espèces de tiges : la *tige* proprement dite; le *tronc* ou tige ligneuse des arbres; la *souche* ou rhizôme, sorte de tige souterraine; le *chaume* ou tige fistuleuse des graminées; et le *stipe* ou tige des palmiers et autres monocotylédones. | Agric. *Haute tige*, Arbre fruitier tenu en espalier, dont la tige est très-élevée. | *Demi-tige*, Celui dont la tige est basse. | Généal. Premier père duquel sont sortis toutes les branches d'une famille. Sortir d'une *tige* illustre. D'une *tige* coupable, il craint un rejeton. (Rac.) | Architect. Pied qui supporte une coupe d'où jaillit une fontaine. | *Tige d'une colonne*, Le fût. | *Tige d'un rinceau*, Espèce de branche qui part d'un culot de fleuron, et porte le feuillage d'un rinceau d'ornement. | Technol. Partie d'un flambeau qui prend depuis le pied jusqu'à la bobèche inclusivement. | *Tige d'une roue de montre*, Arbre de cette roue, quand il est un peu mince. | Partie d'un guéridon qui prend depuis le pied jusqu'à la tablette. | Partie de la botte qui enveloppe la jambe. | Partie longue qui est entre l'anneau et le panneton d'une clé. | Corps d'un clou.

TIGÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit des plantes représentées avec une tige d'un émail autre que celui des feuilles et des fleurs.

TIGELIE, s. f. (dimin. de *tige*). Bot. Tige de l'embryon; partie de l'embryon qui unit la radicule au cotylédon.

TIGERON, s. m. Horlog. Tige très-courte, qui entre dans l'axe d'une roue ou d'un balancier.

TIGETTE, s. f. Architect. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGLINE, s. f. Chim. Substance résineuse particulière, extraite des graines du croton tiglium.

TIGNASSE, s. f. (rad. *teigne*). Mauvaise perruque. On arracha la *tignasse* du vieux curé.

TIGNON, s. m. Partie des cheveux qui est derrière la tête. Se dit en parlant des femmes. *Tignon* relevé. On dit aujourd'hui *Chignon*.

TIGRANE, s. m. (mot arménien signif. *souverain, tyran*). Nom commun à plusieurs princes qui régnèrent sur l'Arménie. Le plus ancien, *Tigrane Ier*, de l'antique dynastie des Haïganiens, régna de 565 à 520 avant J. C., et fut le contemporain de Cyrus, auquel il s'allia contre Astyage, roi des Mèdes. | *Tigrane II*, dit aussi *Valarsace*, premier roi d'Arménie de la dynastie des Arsacides, fut mis sur le trône en 128 av. J. C. par son frère Mithridate II, roi des Parthes. Il mourut en 95. | *Tigrane III*, surnommé le *Grand*, fils du précédent, roi de 95 à 60 av. J. C., prit le titre de *roi des rois*; puis, ayant épousé Cléopâtre, fille de Mithridate, roi de Pont, déclara la guerre aux Romains, envahit la Cappadoce (83), et conquit la Syrie (70); mais bientôt Lucullus tailla ses troupes en pièces et prit ses villes principales (69). Pompée le vainquit de nouveau, lui fit payer 6,000 talents (33 millions de francs environ) et le força à signer un traité (64) par lequel il cédait aux Romains la Syrie, la Cappadoce et la Petite-Arménie. Peu après, son second fils, nommé comme lui Tigrane, voulut lui enlever l'Arménie à l'aide des Parthes, mais il échoua dans ce projet et s'empara seulement de la Sophène, que les Romains lui firent confirmer par son père.

TIGRE, s. m. (du lat. *tigris*, même sens). Zool. Mammifère du genre chat, est à peu près de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambe; il a la tête plus petite et arrondie, la queue très-longue. Le *tigre* est un animal cruel. L'espèce du *tigre* a toujours été plus rare et beaucoup moins répandue que celle du lion. (Buffon.) Le *tigre* déchire sa proie et dort, l'homme devient homicide et veille. (Chateaubriand.) | Le *tigre royal* ou *tigre ordinaire* a le pelage jaune fauve en dessus, blanc en dessous, *tigré*, c'est-à-dire marqué de bandes irrégulières et transversales, qui sont noires. Le poil est ras, la queue est couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes, avec le bout noir. La femelle, appelée *tigresse*, ne diffère en rien du mâle, ni pour la taille, ni pour le pelage. Il rugit comme le lion; quand il menace, il jette un cri bref et fort; si, au contraire, il s'approche de quelqu'un avec un sentiment paisible, il fait entendre un soufflement qui ressemble au bruit que l'on produit en éternuant. Pour faire la chasse aux tigres, on se met à l'affût dans une fosse, près des endroits où ils viennent boire, ou bien on s'avance dans une charrette traînée par des bœufs et, dès qu'on aperçoit l'animal on l'ajuste au front de manière à l'abattre d'un seul coup; il est très-dangereux de le manquer, car s'il n'est pas tué raide, il s'élance sur le chasseur et le met en pièces. La peau du tigre est très-estimée et fournit une

Tigre.

des plus belles fourrures. Le tigre est le symbole de la cruauté. Le char de Bacchus est représenté traîné par des tigres, pour marquer que l'excès du vin nous porte à la fureur. On appelle *tigre d'Amérique, du Brésil* ou *de la Guiane*, le jaguar; *tigre chasseur, barbet* ou *frisé*, le guépard; *tigre chat*, le serval, l'ocelot; *tigre des Iroquois, tigre rouge, tigre poltron*, le couguar; *tigre loup*, la hyène; *tigre marin*, le phoque à taches brunes sur un fond clair; *tigre noir*, le jaguar. | Fig. *Un tigre, un vrai tigre, un cœur de tigre*, Se dit d'un homme cruel et impitoyable. Ce *tigre* que jamais je n'abordai sans crainte. *Tigre* altéré de sang, qui me défends les larmes! (Corneille.) Ce prince est un vrai *tigre*.

TIGRE, adj. Dont la robe ou la peau est moucheté comme celle des tigres. Cheval *tigré*. Jument *tigre*. Des chevaux *tigres*.

TIGRE. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie; naît sur le versant méridional du Taurus, près de Diarbek, traverse une partie du pachalik de ce nom, puis tout le pachalik de Bagdad (Arménie, Babylonie, Chaldée des anciens), passe à Diarbek, Mossoul, Bagdad et Korna; reçoit le Khabour, la Diala, le Grand et le Petit Zab, le Touz, enfin l'Euphrate (par la rive droite), et forme avec lui le Chat-el-Arab, qui va se perdre dans le golfe Persique. Cours, 1,240 kilom. La contrée comprise entre le Tigre et l'Euphrate portait chez les anciens le nom de *Mésopotamie* (entre les fleuves); les Turcs l'appellent *Aldjezireh* (l'île). Les Orientaux croient que c'est le Tigre, et non l'Euphrate, qui est la branche principale du Chat-el-Arab. Dans sa partie inférieure, le Tigre communique avec l'Euphrate par plusieurs canaux. Les eaux du Tigre renferment beaucoup de bitume. On a prétendu que le Tigre, dans l'antiquité, ne se confondait pas avec l'Euphrate et qu'il avait une embouchure particulière. | Nom que les Européens donnent au fleuve de Chine qui baigne la ville de Canton.

TIGRÉ, ÉE, adj. Qui est moucheté comme le tigre. Se dit des animaux et des fourrures. Chien *tigré*. Cheval *tigré*. Fourrure *tigrée*. | *Lis tigré*, Espèce de lis dont la fleur est d'un rouge orange, nacrée de bleu et piquetée de taches noires.

TIGRER, v. a. Orner une étoffe, une fourrure de taches semblables à celles de la peau de tigre.

TIGRESSE, s. f. Zool. Femelle du tigre, qui ne diffère en rien ni pour la taille ni pour la couleur de sa robe d'avec le tigre mâle. Elle produit, comme la lionne, quatre ou cinq petits; elle est furieuse en tout temps, mais sa rage devient extrême lorsqu'on les lui ravit. | Figur. Se dit d'une femme d'une vertu sévère. Je viens voir si je ne pourrai point adoucir ma *tigresse* par une sérénade. (Molière.) C'est ma *tigresse*, ma lionne, la marqueza d'Amaëgui.

TIGRIDIA, s. m. Bot. Genre de la famille des iridées, comprenant des espèces remarquables par la beauté de leurs fleurs écarlates. Un bouquet de fleurs de *tigridia*. | On dit aussi, au féminin, *tigridie*.

TIGRINE, s. f. Espèce d'étoffe souple et légère, mélangée de soie et de cachemire, qui est particulièrement employée pour l'habillement des femmes.

TIL, s. m. Gramm. Signe semblable au tilde des Espagnols, et dont se servent les Portugais pour indiquer que la voyelle qui en est surmontée doit être suivie d'une articulation nasale.

TILBURY, s. m. (mot anglais). Espèce de cabriolet fort léger et ordinairement découvert.

TILDE, s. m. Gramm. Signe que les Espagnols mettent sur la lettre ñ pour indiquer que cette consonne représente une articulation mouillée, comme le *gn* français dans le mot *Espagnol*.

TILIACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre tilleul et qui comprend des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, accompagnées de deux stipules caduques, à fleurs axillaires, pédonculées, solitaires et diversement groupées. Le tilleul et la cocrète sont des *tiliacées*.

TILLAC, s. m. (*ll* mouillées). Mar. Le pont supérieur d'un navire. Monter sur le *tillac*. Ce mot est peu usité. On dit généralement *pont*.

TILLAGE, s. m. Opération qui consiste à rompre le chanvre. Se dit par corruption pour *teillage*.

TILLANDSIE, s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, renferme des espèces de l'Amérique analogues aux agaves et aux ananas.

TILLE, s. f. (*ll* mouillées). Se dit des fibres corticales du tilleul dont on se sert pour faire de grosses cordes. | On donne aussi le nom de *tille* à l'écorce du chanvre. V. TEILLAGE. | Petit compartiment en planches formé à l'avant et à l'arrière d'un bateau, et dans lequel on renferme quelques effets des gens de l'équipage ou d'autres objets. | Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau aux tonneliers, couvreurs et autres ouvriers.

TILLER, v. a. Techn. Retirer le chanvre de dessus le bois de la tige. Se dit par corruption pour *teiller*.

TILLEUL, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *tilia*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des tiliacées, comprenant des arbres d'une hauteur moyenne, dont les rameaux, disposés généralement en tête, portent des feuilles entières alternes, et

Tilleul.

dont les fleurs en corymbes partent toutes d'un pédicule commun, inséré sur le milieu d'une bractée ou feuille florale. On les obtient de graines, de rejetons, de boutures. Le *tilleul*, dans sa jeunesse, croît avec rapidité; à l'âge de quatre-vingts à cent ans, il a atteint une hauteur de 20 à 30 mètres, sur près de 1 mètre de diamètre. On porte l'âge de certains *tilleuls* jusqu'à cinq cents ans et plus, et quelques-uns présentent plus de 10 mètres à la base. Les fleurs du tilleul exhalent une odeur suave qui se conserve assez longtemps par la dessiccation. On en fait un fréquent usage en infusion théiforme, qu'on emploie comme diaphorétique et antispasmodique. | Se dit de la fleur du tilleul. Prendre une infusion de *tilleul*. Les infusions de *tilleul* sont sudorifiques. De l'eau distillée de *tilleul*.

TILSIT. Géogr. Ville de la Prusse, située sur le Niémen et la Tilse; 14,000 habitants. Elle est célèbre par le traité qui y fut conclu, le 7 juillet 1807, entre la France et la Russie.

TIMAR, s. m. Hist. ottom. District ou portion

de terre que le Grand-Seigneur accordait à une personne à condition de le servir pendant la guerre en qualité de cavalier. Le *timar* était une espèce de fief dont le vassal jouissait pendant sa vie, et qu'il pouvait résigner comme un bénéfice.

TIMARIOT, s. m. Cavalier ottoman possesseur d'une portion de terre nommée *timar*. Les *timariots* étaient obligés de s'enrôler eux-mêmes dès qu'ils étaient sommés de se préparer à une expédition militaire. Ils devaient servir en personne à la guerre et fournir, en outre, un nombre d'hommes et de chevaux proportionné au revenu du timar.

TIMBALE, s. f. (du gr. τάβαλα, même signif.). Mus. Instrument de percussion formé de deux bassins hémisphériques en cuivre, recouverts d'une peau qui se tend à l'aide d'un cercle et de vis, et sur laquelle on frappe avec des baguettes. Une paire de *timbales*. Battre des *timbales*. | Les *timbales* ont été importées en France sous Charles VII par les Maures et les Sarrasins. | Sorte de gobelet en métal qui a presque la forme d'un cylindre. Une *timbale* d'argent. Il buvait dans une *timbale*.

TIMBALIER, s. m. Musicien qui bat des timbales. Le *timbalier* du régiment, de l'orchestre.

TIMBRAGE, s. m. Action de timbrer, d'imprimer ou d'apposer un timbre. Le *timbrage* des journaux, du papier, des prospectus, des brochures politiques, etc.

TIMBRE, s. m. (du gr. τύμπανον, rad. τύπτω), je frappe.) Sorte de cloche immobile sans battant, qui est frappée par un marteau placé au-dessus. Le *timbre* d'une horloge, d'une pendule. | *Timbre de tambour*, Corde de boyau mise en double au-dessous d'un tambour pour en régler le son. | Par extens. Le son produit par un timbre. Un *timbre* éclatant. | Figur. Qualité du son, qu'il provienne de la voix ou qu'il soit produit par des instruments. Le *timbre* de la voix, du violon, de la clarinette. Une voix qui n'a point de *timbre*. | En style comique, ce mot s'entend de la tête, de la cervelle. Avoir le *timbre* fêlé. | Litt. Premiers vers d'une chanson dont l'air est connu, que l'on écrit au-dessus d'une autre pour indiquer l'air sur lequel elle doit être chantée. | Admin. Marque imprimée par l'administration sur le papier, sur certaines impressions, sur des journaux et tous actes, écritures qui peuvent être produits en justice pour y faire foi. Il y a deux sortes de droit de timbre : celui qui est perçu en raison de la dimension du papier, et celui qui est gradué en raison des sommes exprimées dans les effets négociables. Le timbre est fixé à raison de 05 c. par 100 fr. depuis 100 jusqu'à 500 fr.; et pour les billets de 501 à 1,000 fr., à celui de 50 c. On paye ensuite 50 c. par 1,000 fr. Les timbres appliqués sur les papiers servant à la rédaction des actes coûtent 50 c., 1 fr., suivant la dimension du papier. La preuve que l'impôt du timbre a été perçu résulte d'un signe qui est apposé par l'administration sur le papier ou d'une mention qui y est inscrite. Cette formalité n'augmente pas la valeur de l'acte, elle n'est qu'une source importante de produits pour l'État, et des lois successives ont tendu à en assurer la perception en punissant d'une amende ceux qui ne s'y conformeraient point. Sous l'ancienne monarchie, la marque du timbre était une fleur de lis avec le nom de la généralité où cette marque avait été apposée. Sous la République, c'était une Minerve debout, tenant un caducée d'une main, et de l'autre une torche allumée; sous l'Empire, la figurine représentait, avec l'aigle impérial, une Minerve habillée suivant la mode de l'époque, tenant, au lieu de la torche, tantôt une corne d'abondance, tantôt le sceptre impérial; tantôt tenant, au lieu de caducée, les tables de la loi. | *Timbre sec*, Celui qui n'en marque que la portion du coin sur lequel il est gravé, par opposition au timbre gris, qui est imprimé sur le papier au moyen d'une encre particulière. Le *timbre à l'extraordinaire* s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes; sur les actes qui auraient dû être écrits sur papier timbré ou sur les effets de commerce qui dépassent 20,000 fr.; il s'applique en noir. Depuis 1859, il existe des *timbres mobiles* qui peuvent s'appliquer sur les effets étrangers sujets aux droits qu'on veut négocier en France. | Absolum. L'administration du timbre et le bureau où l'on vend du papier timbré. | Par analog. Marque particulière que chaque bureau de poste, chaque administration imprime sur les lettres ou sur les papiers qui en émanent. Ce timbre a pour effet, dans les bureaux de poste, de constater le jour et le lieu du départ et de l'arrivée des lettres, et, dans les administrations, de constater l'identité des pièces envoyées par elles. | L'administration des postes a mis en circulation depuis 1849, pour l'affranchissement des lettres par les particuliers, des empreintes de différentes valeurs qui ont reçu le nom de *timbres-poste*. Il y a des *timbres-poste* de 5, 10, 20, 30, 40, et 80 c., qui répondent aux besoins des expéditeurs. D'autres puissances de l'Europe possèdent également des *timbres-poste* dont la forme est analogue à celle des nôtres, et qui ne varient que par le portrait du souverain ou les armes du pays. Il existe également des *timbres télégraphiques* pour le payement des télégrammes qu'on veut envoyer. Le prix en est de 2 fr. pour un simple télégramme à envoyer dans les départements, en France. | Blas. Le casque du dessus de l'écu et tout ce qui se met aussi sur l'écu pour servir à distinguer les divers degrés de noblesse.

TIMBRÉ, ÉE, adj. Qui est revêtu du timbre ou d'un timbre. Papier *timbré*. Lettre *timbrée*. Bureau de papier *timbré*. | Figur. Se dit d'une personne dont l'intelligence n'est pas saine. Il a le cerveau *timbré*. Le pauvre homme paraissait *timbré*.

TIMBRER, v. a. Imprimer sur du papier ou sur des pièces devant ou pouvant être produites en justice la marque ordonnée par la loi. *Timbrer* des billets. | Mettre le timbre sur une lettre ou un certificat, sur des papiers administratifs. Il faut *timbrer* tous ces actes. | Mettre un casque sur un écu.

TIMBREUR, EUSE, s. Celui, celle qui timbre le papier, qui imprime le timbre de l'administration sur le papier présenté pour cette formalité.

TIMIDE, adj. (du lat. *timidus*; fait de *timeo*, je crains). Qui manque d'assurance, de hardiesse, qui est craintif. Un enfant *timide*. Un homme *timide* comme une jeune fille. Un esprit *timide*. | Qui est empreint de timidité. Une démarche *timide*. Un conseil *timide*. | Se dit aussi des orateurs, des écrivains et des écrits qui manquent de hardiesse, d'énergie. C'est un écrivain *timide* qui n'ose pas conclure. C'était un orateur mou, *timide*. | Dans les beaux-arts, Manière d'opérer d'un artiste dont les ouvrages dénotent de la défiance dans son habileté, de l'indécision, de la mollesse. Un faire *timide*.

TIMIDEMENT, adv. (pron. *timideman*). D'une manière timide, avec timidité. Répondre *timidement*. Le pauvre garçon s'exprime *timidement*.

TIMIDITÉ, s. f. Qualité de celui qui est timide. Une *timidité* excessive, ridicule. La *timidité* de son esprit l'empêchait de se hasarder. (De Vigny). Si la *timidité* est difficile à vaincre, c'est qu'elle tient à la fois au caractère et à l'amour-propre. (Beauchêne.) | Se dit des actions, des discours. La *timidité* de sa conduite. La *timidité* de vos conseils. | La *timidité* ne dérive que de la crainte de n'être pas apprécié ce que l'on vaut; on craint de ne pas paraître tel que l'on se montre, de rencontrer des gens d'un mérite supérieur devant lequel le nôtre ne sera pas aperçu. | Synonymes : TIMIDITÉ, EMBARRAS. La *timidité* étant la crainte de dire ou de faire quelque chose de mal, et l'*embarras*, l'incertitude de ce qu'on doit dire ou faire, il s'ensuit qu'on peut être *timide* sans être *embarrassé*.

TIMOCRATIE, s. f. (pron. *timokrasi*; du gr. τιμή, richesse, honneur; κράτος, puissance). Gouvernement dans lequel les honneurs, les dignités, les hautes fonctions, sont réservés aux riches.

TIMON, s. m. (du lat. *temo*, fait de *tenere*, tenir). Pièce de bois du train de devant d'une voiture aux deux côtés de laquelle sont attelés les chevaux. | Pièce de bois d'une charrue placée de la même manière, à laquelle on attelle les bœufs ou les chevaux. | Mar. Levier employé à mouvoir le gouvernail et qui est désigné plus ordinairement sous le nom de *barre*. | Dans le langage ordinaire, ce mot s'entend du gouvernement des affaires de l'État. Prendre le *timon* de l'État.

TIMON, le *Misanthrope*, célèbre par son humeur chagrine et son esprit caustique. Né environ 440 ans av. J. C. à Colytta, bourg de l'Attique. Il avait beaucoup à se plaindre de ses amis, ce qui le rendit d'une humeur farouche. Il ne parlait aux hommes que pour les poursuivre de ses traits mordants ou pour leur débiter de violentes satires contre la société et le gouvernement de ce temps-là. Un jour il tomba d'un arbre et se cassa la jambe. Il périt faute de secours, ou plutôt faute d'amis qui consentissent à le soigner. | Il y eut, en 350, un autre *Timon*, disciple et ami de Pyrrhon le sceptique. Né à Phlionte, il enseigna la philosophie à Chalcédoine et en Égypte sous Ptolémée-Philadelphe. On l'avait surnommé le *Sillographe*, parce qu'il composait des *silles* ou satires contre les philosophes. Il en reste des fragments. Ce Timon mourut presque centenaire à Athènes.

TIMONERIE, s. f. Mar. Détail d'un navire embrassant le gouvernail et tout ce qui s'y rapporte, les habitacles, les compas de route, le loch, les horloges, les pavillons, les signaux, etc. | *Maître de timonerie* ou *chef de timonerie*, Sous-officier chargé de ces détails. Voilà le *maître de timonerie*.

TIMONIER, s. m. Cheval qui est attelé au train d'une voiture. Un bon *timonier*. | Mar. Celui qui est attaché au service de la timonerie. | Particulièrement, Celui qui gouverne le navire au moyen de la barre ou de la roue du gouvernail.

TIMOR. Géogr. Île de l'Archipel de la Sonde, au S. des Moluques; 450 kilom. sur 110; environ 2,000,000 d'habitants, Malais, Portugais, Hollandais, Japonais et Chinois.

TIMORÉ, ÉE, adj. (du lat. *timor*, crainte). Qui est pénétré de la crainte d'offenser Dieu. Une âme *timorée*. C'était un esprit fort *timoré*.

TIN, s. m. Billot ou morceau de bois d'une valeur inférieure qu'on emploie pour servir de base ou de support à une pièce de bois qu'un charpentier veut travailler, à un navire qu'on se propose de construire, à un navire en radoub dans un bassin, ou à des chaloupes ou canots mis à terre. | Pièces de bois qui soutiennent les tonneaux dans une cave. Les chais doivent être garnis de *tins*.

TINCTORIAL, IALE, adj. (du lat. *tinctorius*, fait de *tingere*, teindre). Qui sert à la teinture, qui est propre à être employé dans la teinture. Substance *tinctoriale*. Plantes *tinctoriales*. Procédés *tinctoriaux*.

TINE, s. f. Sorte de tonneau qui est employé dans certains endroits pour transporter de l'eau. | Vaisseau de bois fait de douves, destiné à conserver le lait. Il faut acheter des *tines* neuves.

TINETTE, s. f. Vaisseau de bois composé de douves, ordinairement plus large par l'ouverture que par le fond, et qui sert à transporter le beurre ou le lait. Les vinaigriers se servent également de *tinettes* d'une construction inverse pour transporter la moutarde chez les détaillants. | Les vidangeurs emploient aussi des *tinettes* pour opérer le transport des matières fécales. Les *tinettes* de Domange.

TINGITANIE, s. f. Géogr. Partie occidentale de la Mauritanie, qui forme aujourd'hui l'empire de Maroc, et dont Tingis (aujourd'hui Tanger) était la capitale.

TINKAL, s. m. Nom donné, en Perse, au borax brun ou borax sursaturé de soude.

TINTAMARRE, s. m. Grand bruit, tapage. Faire un grand *tintamarre*. Quel *tintamarre!* Il nous fait un *tintamarre* assourdissant. Voyons un peu d'où vient ce *tintamarre*. (Voltaire.)

TINTEMENT, s. m. (pron. *tinteman*). Action de tinter; résultat de cette action; bruit de la cloche qu'on tinte et dont le son va toujours en diminuant après que le coup en a frappé un côté. Le *tintement* monotone des cloches d'église. | Méd. *Tintement d'oreille*, Perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des sons qui n'existent pas, qui ne sont pas réellement produits à l'extérieur.

TINTER, v. a. (du lat. *tintinnire*; onomatopée exprimant le son d'une cloche). Faire sonner lentement une cloche de manière à ce qu'un seul bord soit frappé par le battant. *Tinter* la cloche. | *Tinter la messe, le sermon*, Tinter la cloche afin d'avertir qu'on va commencer la messe, le sermon. | Neutral. La cloche *tinte*. | Par analog. *Les oreilles lui tintent*, Il éprouve des tintements d'oreille. | Fig. On dit d'une personne absente qui est l'objet de la conversation, que *les oreilles doivent lui tinter*.

TINTER, v. a. (rad. *tin*). Appuyer, soutenir à l'aide de tins. *Tinter* un navire pour le radouber. *Tinter* des futailles pour éviter que l'humidité ne les gâte. Il faut *tinter* avec soin les barriques de vin.

TINTIN. Onomatopée qui exprime le choc des verres quand on trinque. Le *tintin* des verres.

TINTOUIN, s. m. (du lat. *tinnitus*; onomatopée qui exprime le bruissement des ventricules du vaisseau qui fatigue le cerveau). Méd. Genre de névrose de l'ouïe qui consiste dans la perception d'un son importun ne répondant nullement aux vibrations de l'air extérieur. Un *tintouin* continuel. | Figur. Inquiétude, embarras, souci causé par les affaires. Cette affaire lui donne beaucoup de *tintouin*. Tout cela nous occasionne un grand *tintouin*.

TIPPERARY. Géogr. Comté d'Irlande (Munster); 96 kilom. sur 60; 425,000 habitants; chef-lieu, Clonmell. Montagnes; climat sain et tempéré; sol fertile. Les riches territoires de Tipperary et de Cashel se nomment la *Vallée d'or*.

TIPPOO-SAEB (ou *Tippou-Saëb*, suivant la prononciation anglaise, dit *Behadour*, le *Brave*). Dernier nabab du Mysore, célèbre par sa haine contre les Anglais. Né en 1749, fils d'Haïder-Ali. Il monta en 1782 sur le trône, et tourna immédiatement sa puissance contre l'oppression britannique. Après avoir forcé les Anglais à sortir de Bednor, il leur fit signer une paix à des conditions honteuses pour eux (1784). Il s'arrogea ensuite le titre de sultan, et même celui de *padischah* (correspondant à celui d'empereur). Les Anglais le surprirent dans Seringapatam, sa capitale, d'où il ne sortit qu'en signant

une capitulation désastreuse; il consentit à payer 75 millions de francs, et à faire abandon de la moitié de ses États (1792). Sa haine contre l'Angleterre s'en accrut naturellement; il chercha des alliés pour reprendre son autorité et recommença les hostilités. Les Anglais réunirent une armée considérable et firent de nouveau le siége de Seringapatam, qui fut prise d'assaut au bout d'un mois, le 4 mai 1799. Tippoo-Saëb retrouva son énergie dans cette lutte et mourut les armes à la main.

TIPULE, s. f. Entomol. Genre de diptères, de la famille des hydromyes ou becs-mouches, renfermant un grand nombre d'espèces qui ont des antennes, des pattes et des ailes allongées, et qui se trouve principalement dans les lieux humides. La *tipule truffigène* vit sur la racine du chêne, et, par sa piqûre, détermine la production de la truffe.

TIQUE, s. f. Entomol. Genre d'insectes aptères de la famille des rhinaptères ou parasites, renfermant des espèces qui ressemblent aux poux. Les *tiques*, qui n'ont point de mâchoires, ont une sorte de bec ou de suçoir qui termine leur tête. Elles ont huit pattes très-courtes. On remarque, parmi les espèces, la *tique ricin* et la *tique vernie*; la première attaque de préférence les chiens de chasse et les chiens de berger, et ressemble assez à une graine de ricin; la seconde a le corps allongé en ovale, d'un gris rougeâtre, tacheté symétriquement de taches noires et allongées. | On donne aussi le nom de *tique* à la *puce pénétrante* ou *chique*, à tous les *acarides*, aux *mites*, aux *cirons*, etc.

TIQUETÉ, ÉE, adj. Qui est marqué de petites taches. Œillet *tiqueté* de rouge, de noir. Tulipe *tiquetée*.

TIQUETURE, s. f. État d'une chose couverte de petites taches. La *tiqueture* de certaines fleurs.

TIR, s. m. Action de tirer une arme à feu dans une direction déterminée. Les principes généraux du tir se déduisent des positions relatives, occupées par trois lignes qui sont la *ligne de tir*, la *trajectoire* et la *ligne de mire*. La première des lignes est l'axe du canon, indéfiniment prolongé; la *trajectoire* est la ligne courbe que décrit le centre de la balle pendant son trajet dans l'air; la *ligne de mire* est une ligne droite passant par le milieu du fond de l'encoche de la visière, et par le sommet du guidon. L'*angle de tir* est l'angle formé par la ligne de tir avec l'horizon, au moment du tir. L'*angle de mire* est l'angle formé par la ligne de mire avec la ligne de tir. Le *plan de tir* est le plan vertical qui contient la ligne de tir, au moment du tir. La trajectoire est contenue dans ce plan; elle se confond d'abord avec la ligne de tir et s'en écarte ensuite de plus en plus à mesure que la balle s'éloigne de la bouche du canon. | Ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie. *Tir* plongeant, *tir* droit, *tir* oblique, *tir* à ricochet. | Lieu où s'exerce le tir, où l'on s'exerce à tirer des armes à feu. *Tir* au pistolet, au fusil, à la carabine. Aller au *tir*. | On dit aussi le *tir* de l'arbalète.

TIRADE, s. f. (rad. *tirer*). Morceau d'une certaine étendue, en prose ou en vers, qui fait partie d'un ouvrage et roule ordinairement sur le même sujet. | Certains lieux communs dont les poëtes surtout embellissent ou défigurent leurs ouvrages. *Tirade* oiseuse. Telles étaient les *tirades* réjouissantes dont le Biscayen me régalait de temps en temps. (Le Sage.) Voilà un discours à *tirades* ronflantes.

TIRAGE, s. m. Action de tirer; traction, effort qu'il faut faire pour tirer une chose, un corps. Les sciences mécaniques calculent les quantités d'efforts ou forces qu'il faut employer pour opérer le *tirage* sur divers plans. | Opération qui consiste à sortir de l'eau le bois flotté pour l'empiler sur les rives ou sur les ports. | Les chevaux qui sont employés au tirage des bateaux sont dits *chevaux de tirage*, et lorsque les chevaux ont de la peine à tirer ces bateaux sur un chemin, on dit qu'*il y a du tirage dans ce chemin*. | On appelle aussi *tirage* l'espace laissé sur le bord des rivières pour le passage des chevaux qui remontent les bateaux. | Impr. Action de mettre sous presse les feuilles, les estampes, les lithographies, pour les imprimer; résultat de cette action. Faites un second *tirage* du Dictionnaire. Faire un *tirage* sur clichés. | Techn. Action de faire passer les métaux par la filière et la soie des cocons sous le dévidoir pour en former la soie dite *soie grége*. | *Tirage* s'emploie aussi figur. dans le sens de tiraillements; c'est ainsi qu'on dit qu'*il y a du tirage dans une affaire*, pour signifier que toutes les parties qui devraient concourir à sa solution ne s'entendent pas, mettent des obstacles, des empêchements. | *Tirage d'une loterie*, Action d'en tirer les billets qui doivent gagner des lots. | *Tirage au sort* ou simplement *tirage*, Action de tirer au sort pour la conscription. Le *tirage au sort* est le mode le plus général employé pour le recrutement de l'armée. Le gouvernement français a cherché à atténuer les vices de ce mode de recrutement en autorisant le rachat; mais cette mesure ne remédie point au mal et l'aggrave même en quelque sorte en rejetant l'impôt du sang exclusivement sur la population pauvre. Si on admet qu'une nation doive nécessairement avoir une armée, qu'on décide alors que tous les citoyens sans exception sont soldats pour un temps déterminé, et qu'on ne charge pas l'urne du destin de la composition des armées. Nul ne devrait être affranchi du service militaire, parce que le service de tous les citoyens est nécessaire à la garantie de tous; l'argent ne saurait le payer.

TIRAILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Action de tirer à diverses reprises, de côté et d'autre. | Incertitude, perplexité, partage des sentiments, des opinions, des conseils, avis. | *Tiraillement d'estomac*, Affection, maladie de l'estomac qui n'est, dans la plupart des cas, que l'expression d'un état nerveux, dont la cause est ou dans l'estomac lui-même, ou dans les organes qui lui sont unis par les liens d'une étroite sympathie. Le plus souvent, ces tiraillements d'estomac simulent la faim, mais reviennent aussitôt qu'elle est satisfaite; d'autres fois, la douleur est vive, brûlante et déchirante, et rappelle l'état de souffrance et d'anxiété que produit instantanément une chute violente sur le ventre ou un coup donné sur le creux de l'estomac. | Se dit, en général, de l'agitation, de la secousse qu'on éprouve dans quelque partie du corps. Éprouver des crampes d'estomac, des *tiraillements* d'entrailles.

TIRAILLER, v. a. (*ll* mouillées). Tirer quelqu'un de côté et d'autre avec quelque sorte d'importunité et à diverses reprises. | Fig. Multiplier les instances, importuner par des démarches réitérées pour obtenir ce qu'on désire. Il faut le *tirailler* pour obtenir son consentement. | Se dit aussi en parlant des choses. Les affaires me *tiraillent* de tous côtés. (Volt.) | V. n. S'emploie par dénigrement pour Tirer d'une arme à feu mal et souvent. Ils ne font que *tirailler*. | T. de guerre. Commencer l'attaque par un feu de tirailleurs, un feu irrégulier ou à volonté. On *tirailla* longtemps sur toute la ligne avant d'engager l'action.

TIRAILLERIE, s. f. Fam. Action de tirer une arme à feu mal et souvent.

TIRAILLEUR, s. m. (*ll* mouillées). Chasseur qui tire mal et souvent. | Art milit. Soldat qui tire isolément en avant ou sur les flancs d'une colonne pour commencer l'attaque. Une troupe, un peloton de *tirailleurs*. | *Tirailleurs indigènes*, Corps de troupes d'infanterie composé de trois bataillons s'administrant séparément et cantonnés dans les trois provinces de l'Algérie. | Au fém. on dirait *tirailleuse*. Les *tirailleurs* sont à leur poste.

TIRANT, s. m. Cordon qui sert à ouvrir et à fermer une bourse, un sac. | Morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, et qui s'attachent sur le coude-pied au moyen de boucles, d'agrafes ou de cordons. | Anses faites d'un galon de fil ou de lanières de cuir qui sont cousues au haut des deux côtés de la tige d'une botte, et qui servent à tirer la botte lorsqu'on y introduit le pied. | Archit. Pièce de bois ou de fer arrêtée aux deux extrémités par des ancres, pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs, d'une voûte. | Mar. *Tirant d'eau*, Nombre de mètres, ou mesure de la distance de la face inférieure de la quille d'un navire flottant à la surface de l'eau.

TIRASSE, s. f. (rad. *tirer*). Filet carré et à mailles carrées ou en losanges, ordinairement teint en vert, qui sert à prendre les cailles. L'usage de la *tirasse* est défendu parce qu'elle dépeuple trop; on y prend des compagnies entières de perdreaux, et jusqu'à des lièvres. Chasser à la *tirasse*.

TIRASSER, v. a. (rad. *tirer*). Chasser avec le filet nommé *tirasse*. On *tirasse* les cailles et les perdrix.

TIRE, s. f. Blas. Se dit des traits ou rangées de vair qu'on emploie pour distinguer le beffroi de vair ou le menu vair.

TIRÉ, ÉE, part. qui s'emploie dans toutes les acceptions du verbe *tirer* pris activement. Une loterie *tirée*. Un coup de fusil bien *tiré*. Un juge *tiré* au sort. | Fam. *Être tiré à quatre épingles*, Être paré, habillé avec beaucoup de soin. | On dit, fig., qu'*une comparaison est tirée par les cheveux*, quand elle est amenée d'une manière forcée, peu naturelle; et lorsque deux personnes sont des ennemis déclarés, qu'*elles en sont à couteaux tirés*. | Prov. *Quand le vin est tiré, il faut le boire*, Lorsqu'une affaire est commencée, il n'y a plus à reculer, il faut la terminer bon gré, malgré; quand on est lancé dans une entreprise, il faut la poursuivre. | S. m. Chasse au fusil. Il y a eu un *tiré*, une chasse au *tiré* dans ce bois. Le *tiré* a été superbe.

TIRE-BALLE, s. m. Instrument dont on se sert pour retirer la balle d'un fusil, d'une carabine et qui est fait en forme de tire-bouchon avec une vis entre les deux branches. Le *tire-balle* se visse au bout de la baguette. | Plur. Des *tire-balles*.

TIRE-BONDE, s. m. Outil de tonnelier qui sert à enlever la bonde d'un tonneau.

TIRE-BORD, s. m. Mar. Instrument à vis et à écrou qui est employé, dans les chantiers de construction, à ramener le bordage sur les membrures.

TIRE-BOTTE, s. m. Petite planche entaillée dans une partie de manière à laisser passer le pied d'une botte qui, engagée ainsi et retenue des deux bouts, permet de la retirer sans y mettre les mains. | Crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte et qui, servant à un usage opposé, permettent de faire entrer plus facilement le pied dans la botte. Apportez-moi des *tire-bottes*.

TIRE-BOUCHON, s. m. Sorte de vis en acier ou en fer dont on se sert pour tirer le bouchon d'une bouteille. | Par analog. *Cheveux en tire-bouchon*, Cheveux frisés en spirale. | Plur. Des *tire-bouchons*. Des *tire-bouchons* en acier.

TIRE-BOURRE, s. m. Sorte de crochet que l'on visse au bout de la baguette d'une arme à feu pour en tirer la bourre ou le papier qui enveloppe la poudre de la cartouche. | Plusieurs outils portent ce nom. Ainsi, les bourreliers se servent de *tire-bourre*, les papetiers s'en servent également pour enlever les ordures qui se trouvent dans la pâte. | Plur. Des *tire-bourre*.

TIRE-BOUTON, s. m. Instrument en forme de crochet emmanché, dont on se sert pour faire entrer plus facilement qu'avec les doigts les boutons dans les boutonnières. | Plur. Des *tire-boutons*.

TIRE-D'AILE, s. m. Battement redoublé d'aile fait avec vigueur par un oiseau quand il vole rapidement. | Adverb. *Voler à tire-d'aile*, Voler rapidement. L'oiseau partit *à tire-d'aile*.

TIRÉE, s. f. Technol. Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une seule fois.

TIRE-FILET, s. m. Technol. Outil propre à former des filets sur les métaux ou sur le bois.

TIRE-FOND, s. m. Chirurg. Instrument pour extraire les corps étrangers et surtout pour enlever la pièce d'un os scié par le trépan. Nélaton manie fort habilement le *tire-fond*. | Anneau de fer terminé en vis dont se servent les tonneliers pour enlever la dernière douve du fond d'un tonneau; les tapissiers pour suspendre un lustre, un ciel de lit, etc.

TIRE-LAINE, s. m. Outil de fondeur qui sert pour retirer la laine des moules. | S'est dit pour Voleur de nuit, détrousseur de passants.

TIRE-LARIGOT (À), locut. vulg. et proverb. qu'on emploie pour dire À grands traits, à perte d'haleine, beaucoup, largement. On la trouve ordinairement construite avec le verbe *boire*, ce qui a fait supposer qu'elle pouvait dériver du latin *larynx*, *laringis*, gosier; *boire à tire-larigot* voudrait dire *à tire-gosier*. Le curé buvait *à tire-larigot*.

TIRE-LIGNE, s. m. Instrument d'acier pour tracer des lignes à l'encre. Il se compose de deux lames d'acier, fixées sur un manche à l'une de leurs extrémités et qui se rapprochent par l'autre au moyen d'une vis. | Outil dont se sert le plombier pour tracer une raie sur le plomb qu'il veut couper.

TIRELIRE, s. f. (par corrupt. de *tire-ligard*, de ce qu'on tire un à un les liards ou les pièces de menue monnaie qu'on y dépose). Petit vase de terre ou d'autre matière, en forme de boîte ou de tronc, ayant une fente en haut, par où l'on met des pièces de monnaie pour en faire une petite réserve. On casse la *tirelire* lorsqu'elle est pleine, ou bien on l'ouvre à l'aide d'une clé. *Tire-lire* vide.

TIRE-LISSES, s. f. pl. Pièces du métier à gaze.

TIRELLE, s. f. Petites cordes employées au montage des chaînes dans les métiers de soieries.

TIRE-MOELLE, s. m. Petit instrument d'argent fait en forme de manche de cuillère et creusé en gouttière, qu'on emploie pour retirer la moelle des os. Faire usage du *tire-moelle*.

TIRE-PIÈCE, s. m. Écumoire à l'usage des raffineurs de sucre. | Plur. Des *tire-pièces*.

TIRE-PIED, s. m. Courroie ou lanière de cuir dont les cordonniers et les selliers se servent pour assujettir leur ouvrage sur leur genou. Le drôle frappe sa femme avec le *tire-pied*. | Pl. Des *tire-pieds*.

TIRER, v. a. (du lat. *trahere*, même signif.). Mouvoir vers soi, amener vers soi. *Tirer* une chaise pour s'asseoir. *Tirer* la porte sur quelqu'un. *Tirer* quelqu'un par le bras, par la jambe, par son habit. *Tirer* les oreilles, *tirer* les cheveux à un enfant. Des chevaux qui *tirent* un bateau. *Tirer* le verrou. Mais *tirez* cette porte avant qu'on vous le dise. (Molière.) Après *avoir tiré* leur felouque sur le sable, ils s'acheminèrent vers la cité. (Bern. de

Saint-Pierre.) *Tirer* la couverture. Le janissaire m'accompagna, *tirant* les chevaux par la bride. (Chateaubriand.) | Fig. *Tirer par les cheveux*, Faire une chose avec contrainte et avec peine. On dit *Tirer un discours par les cheveux*, lorsque les phrases n'ont point un air aisé, et qu'on se gêne, qu'on met son esprit à la torture pour trouver ce qu'il faut dire. | *Se faire tirer l'oreille*, Faire une chose lentement, avoir de la peine à y consentir. | *Tirer le diable par la queue*, Avoir beaucoup de peine à subsister, à faire honneur à ses affaires. | *Se faire tirer l'oreille*, Consentir avec peine à une chose. Allons, monsieur, faites les choses galamment et sans *vous faire tirer l'oreille*. (Molière.) | Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi, de son côté, tirer à soi*, Chercher à s'emparer des profits, des avantages d'une affaire qui doivent être partagés entre plusieurs personnes. | Faire sortir d'un lieu, d'une chose, ôter. *Tirer* un cheval de l'écurie. *Tirer* de l'eau d'un puits. *Tirer* du sang. *Tirer* sa manche. | Fig. Le christianisme *a tiré* du fond du platonisme toutes les moralités qu'il renferme. | *Tirer la langue*, La faire avancer hors de la bouche. *Tirer la langue à quelqu'un*, Se moquer d'une personne. *Faire tirer la langue à quelqu'un*, Le faire languir dans l'attente d'un service, le priver du nécessaire. | *Tirer une affaire, un fait, une difficulté au clair*, S'en rendre compte, l'éclaircir. | *Après lui, il faut tirer l'échelle*, Se dit d'une personne si habile en quelque chose qu'après elle on ne peut espérer faire mieux. | *Tirer les marrons du feu avec la patte du chat*, Emprunter le secours de quelqu'un pour faire quelque chose. | *Tirer pied* ou *aile*, Arracher quelque chose d'une personne. | *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, Lui attraper quelque chose. | *Tirer son épingle du jeu*, Se dégager d'une mauvaise affaire, retirer ce qu'on y avait avancé. | Figur. *Tirer le rideau sur quelque chose*, Passer quelque chose sous silence, mettre une chose en oubli. Il faut passer l'éponge et *tirer le rideau*. (Corneille.) | *Tirer les vers du nez*, Tâcher de découvrir le secret d'une affaire. | *Tirer une vache*, La traire. | *Tirer des sons d'un instrument*, Faire rendre des sons à un instrument. | Faire sortir quelqu'un d'un endroit, l'éloigner d'une chose. *Tirer* un homme d'une prison. *Tirer* une personne d'un bourbier. *Tirer* un homme de sa solitude. Ceux qui admirent l'homme puissant voudraient être à sa place, ceux qui le craignent voudraient l'en *tirer*. | *On ne peut le tirer de là*, Se dit d'un homme attaché obstinément à une idée fixe et qui ne peut pas en sortir. | Figur. *Tirer quelqu'un d'un mauvais pas*, Le sortir d'un embarras; *Tirer quelqu'un de la boue, de la poussière*, Le faire sortir d'un état d'avilissement. On dit de même *Tirer de l'obscurité, de la misère*. Il est plus facile d'élever au plus haut degré de puissance une nation barbare, que de *tirer* de la médiocrité une nation policée. (Diderot.) | Délivrer, dégager quelqu'un. *Tirer* un ami des mains de la justice. *Tirer* un homme de peine, de souci, d'embarras. Je vous *aurais tiré* d'affaire avant qu'il fût peu. (Molière.) *Tire-moi du danger*; tu feras après ta harangue. (La Font.) | Étendre, allonger. *Tirer* une corde. *Tirer* une courroie. *Tirer* le cordon de la sonnette. On *tire* l'or et l'argent. Dans ce cas, on dit mieux *étirer*. | Fig. *Tirer la courroie*, Étendre les profits d'une charge; employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense. | Vulg. *Tirer sa révérence à quelqu'un*, Le saluer et, figurém., S'en aller; ne pas vouloir s'engager dans une affaire. Il voulait me charger de cette affaire, mais je lui *ai tiré ma révérence*. | Fig. Puiser, emprunter. *Tirer* un mot du grec, du latin, de l'hébreu. *Tirer* un passage de la Bible. *Tirer* une maxime des anciens. *Tirer* des Grecs un sujet de tragédie. Le département de la Seine *tire* son nom de la rivière qui le traverse. Je regarde un alphabet comme un monument incontestable du pays dont une nation *a tiré* son nom. (Voltaire.) | Inférer, conclure. *Tirer* une conséquence, un argument, une conclusion. Les hommes intelligents n'ont besoin que de prendre une notion exacte des choses pour en *tirer* des conséquences exactes. (Ch. Nodier.) | *Tirer l'horoscope d'une personne*, Faire l'horoscope d'une personne selon les principes de l'astrologie. | *Tirer les cartes à quelqu'un*, Prédire à une personne sa destinée d'après l'arrangement fortuit des cartes à jouer. On dit de même: *Tirer la bonne aventure*. | Tracer. *Tirer* une ligne, un plan sur le papier. *Tirer* une perpendiculaire. *Tirer* une raie. *Tirer* une allée au cordeau. | Représenter. *Tirer* une personne en peinture, au daguerréotype, à la photographie. Ce sens est vieux. | Imprimer, reproduire par l'impression. *Tirer* un ouvrage, une estampe, une gravure. *Tirer* un livre sur clichés, à la mécanique. Donner le bon à *tirer*. | Faire partir, en parlant des armes, des artifices, des traits. *Tirer* un coup de fusil. *Tirer* le pistolet. *Tirer* le canon. *Tirer* un feu d'artifice. | *Tirer un oiseau, un lièvre*, Tirer sur un oiseau, sur un lièvre. | Figur. *Tirer sa poudre aux moineaux*, Perdre sa peine et son temps, se tourmenter inutilement, travailler à une affaire qui occasionne plus de dépense qu'on n'en tire de profit. C'est le même sens que *travailler pour le roi de Prusse*. | Prendre au sort, au hasard. *Tirer* un bon numéro, un mauvais numéro. | Elliptiq. *Tirer une loterie*, Tirer les numéros d'une loterie. | *Tirer le gâteau des Rois*, ou seulement *Tirer les Rois*, Tirer la part du gâteau dans lequel se trouve la fève. | Recueillir, obtenir, recevoir. *Tirer* du profit d'une chose. *Tirer* deux mille francs d'un ouvrage. | *Tirer parti de quelqu'un, de quelque chose*, En tirer des services. Nécessité *tire parti de* tout. (Gresset.) | *Tirer raison, satisfaction d'une injure, d'une offense*, La faire réparer. | *Tirer vengeance de*, Se venger. | *Tirer vanité de*, En faire vanité. | *Tirer avantage, profit d'une chose*, La tourner, l'interpréter à son avantage. Le méchant *tire avantage* de la probité du juste et de sa propre injustice. (J. J. Rousseau.) | On dit d'un homme qui s'obstine à ne pas répondre sur une chose, qu'*on ne peut tirer un mot de lui*. | *Tirer de l'argent de quelqu'un*, Se faire donner de l'argent par ruse ou par adresse, ou à force de sollicitations. Je n'ai pu *tirer* un sou de cet homme. | *Tirer son origine, sa source de*, Être issu de, descendre de, venir de. Les Français *tirent leur origine* d'une nation barbare. (Voltaire.) | *Tirer* des marchandises, des denrées de tel pays, d'une contrée éloignée. *Tirer* des vins du Languedoc. *Tirer* des étoffes de la Belgique. | Extraire. *Tirer* de l'alcool de la pomme de terre, de la betterave. | *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*, Il est impossible d'arracher quelque chose de cet homme. | On dit d'un homme habile, adroit, qui fait d'une chose tout ce qu'on en peut faire, qui en tire tout l'avantage possible, qui pénètre jusqu'au fond d'une affaire, que *c'est un homme qui tire la quintessence de tout*. | T. de finances. *Tirer une lettre de change*, Signer une lettre de change, sorte d'effet commercial par lequel on engage un correspondant à payer au porteur la somme énoncée dans la lettre. | Mar. Avoir un tirant d'eau de. Ce navire *tire* tant de mètres d'eau. Le port reçoit des navires qui ne *tirent* pas plus de 2 à 3 mètres d'eau. (Raynal.) | Absolum. Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu. *Tirer* de l'arc. *Tirer* de l'arbalète. *Tirer* à la cible. *Tirer* à blanc. *Tirer* à poudre. *Tirer* à balle. *Tirer* à bout portant. *Tirer* à distance. | Fig. *Tirer à boulets rouges sur quelqu'un*, En dire les choses les plus offensantes, les plus dures. | Se dit de la manière dont le tir a lieu. Un fusil qui *tire* juste. Le canon *a tiré* la nuit. | Escrim. Faire des armes, s'escrimer soit avec des armes blanches, soit avec la canne, le bâton. | *Cela tire à conséquence*, Se dit d'une chose dont on pourrait s'autoriser, se prévaloir dans la suite pour quelque chose de semblable, d'analogue. | *Tirer en longueur*, Se dit des maladies, comme de la tournure des affaires, dont on ne peut prévoir la fin. | *Tirer à sa fin*, Être près de finir, de se terminer. Cette maladie, cette affaire *tire à sa fin*. Ce dictionnaire *tire à sa fin*. | Fuir, aller à grands pas vers une personne ou une chose. | *Tirer de long, tirer au large*, Se retirer, s'en aller, sortir d'un endroit, quitter une place. | Confier au sort la décision à prendre sur une chose. *Tirer* au sort. *Tirer* au doigt mouillé. *Tirer* à la courte paille. | *Tirer sur*, En parlant de couleurs, Avoir quelque rapport, quelque ressemblance avec. Ce plumage *tire sur* le vert, le jaune. | T. d'escrime. *Tirer sur le temps*, Tirer au moment où l'adversaire se prépare à tirer lui-même; et fig. Saisir justement l'occasion de faire ou de dire quelque chose. | Vulg. *Tirer une carotte, une carotte de longueur*, Soutirer de l'argent à quelqu'un en cherchant à exciter sa pitié par le récit de douleurs imaginaires ou d'embarras non réels. | SE TIRER, v. pr. Se dégager de. *Se tirer* d'un mauvais chemin. Je reculai aussitôt pour *me tirer* de là en regagnant la porte, mais elle n'était plus ouverte. (Le Sage.) | Fig. *Se tirer* d'un mauvais pas. *Se tirer* d'affaire. *Se tirer* d'intrigue. | *Se tirer d'inquiétude, d'embarras*, etc., Se délivrer des inquiétudes, des embarras. Quand ce drôle m'eut quitté, je m'applaudis de m'*être* si bien *tiré* de cette scène. (Le Sage.) | Lorsqu'on s'est défait d'un ennemi, ou qu'on a terminé une affaire, ou qu'on est rentré dans les fonds qui avaient été déboursés pour une affaire, *on s'est tiré une épine du pied*. | On dit également, mais absolum. *S'en tirer, S'en bien tirer*, pour Sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'une mauvaise affaire. | De même, dans un sens opposé, *Ne pas s'en tirer*. Le cousin avait au contraire l'air moqueur et narquois, comme s'il eût été sûr que *je ne m'en tirerais pas*. (Brillat-Savarin.)

TIRÉSIAS. Myth. Célèbre devin thébain, qui fut frappé de cécité dès l'âge de sept ans. Suivant les uns, Minerve, surprise au bain par le jeune Tirésias, lui mit la main sur les yeux et l'aveugla; suivant d'autres, ayant été pris pour juge entre Jupiter et Junon, Tirésias se prononça contre la déesse, qui le frappa de cécité; mais Jupiter le dédommagea de cet accident par le don de prophétie. Toutes les traditions font jouer un grand rôle à Tirésias dans le mythe d'Œdipe et de ses descendants. On le voit conseiller d'offrir la main de Jocaste et le trône au vainqueur du Sphinx, interpréter les oracles de l'obscur Loxias, prédire la victoire de Thèbes sur les sept chefs, et, quand les Épigones vinrent attaquer cette ville, conseiller aux habitants d'entamer des négociations avec l'ennemi et s'enfuir. Il s'échappa avec eux ou fut emmené captif et mourut pour avoir bu de l'eau de la source de Telphuse. Les vainqueurs consacrèrent au service d'Apollon sa fille Manto, qui partageait sa science prophétique. Les Thébains lui rendaient un culte divin.

TIRE-SOU, s. m. Fam. Receveur d'impôts, usurier, grippe-sou. Les *tire-sou* grugent le peuple. | S. Importun qui demande sans cesse de l'argent, | Celui, celle qui recherche de petits gains. Quel *tire-sou*! Parmi vous se trouvent des *tire-sous*.

TIRET, s. m. Petit trait horizontal, autrement nommé *trait d'union* (-). Le *tiret* sert à joindre deux mots pour n'en former qu'un seul. | Ligne qui indique un nouvel interlocuteur dans le dialogue ou une suspension dans le discours.

TIRETAINE, s. f. Drap grossier moitié laine, moitié fil. Une robe de *tiretaine*. Veste de *tiretaine*.

TIRE-TÊTE, s. m. Nom de divers instruments d'accouchement dont on se servait autrefois pour retirer la tête du fœtus mort.

TIRETTE, s. f. Long sarment de vigne contourné. | Morceau de cuir dont on se sert pour remettre l'escarpin sur la forme. | Cordons servant à tenir la jupe d'une robe relevée.

TIREUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui tire. | Particulièrement. Celui qui chasse au fusil, considéré au point de vue de la manière dont il tire. C'est un mauvais *tireur*, un habile *tireur*. | Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. | Soldats postés pour faire feu sur l'ennemi. Disposer des *tireurs* armés de carabines. | Celui, celle qui tire une lettre de change sur quelqu'un, c'est-à-dire qui prie une personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. Le *tireur* et l'accepteur. | Ouvrier, ouvrière chargés de tirer les ficelles des sangles dans une manufacture d'étoffes. | *Tireur d'armes*, Professeur d'escrime. | *Tireur, tireuse de cartes*, Celui, celle qui a la prétention de prédire l'avenir d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer. Mademoiselle Lenormand est la plus célèbre des *tireuses de cartes* des temps modernes. | *Tireur d'or, tireur d'argent*, Artisan qui tire l'or ou l'argent, qui le fait passer de force à travers des trous ronds et polis de plusieurs espèces de filières qui vont toujours en diminuant de grosseur, et qui le réduit par ce moyen en filets longs et déliés qu'on nomme fils d'or ou d'argent.

TIROIR, s. m. (rad. *tirer*). Sorte de petite caisse emboîtée dans une armoire, une table, un comptoir, une commode, etc., et qui se tire par le moyen d'une clé, d'un anneau ou d'un bouton. Le *tiroir* d'une table, d'un bureau, d'une commode, d'un secrétaire. | Fig. Second rang d'une troupe formée sur trois rangs. Mettre les hommes de petite taille dans le *tiroir*. | Littérat. *Pièce à tiroir*, Pièce de théâtre dont les scènes tiennent à une idée commune, mais sans être liées l'une à l'autre de manière à former une action. | Technol. Cylindre de la machine à friser les étoffes. | Morceau de fer plat qui sert à fixer le canon sur le fût du fusil. | Dans les machines à vapeur, Sorte de boîte où se rend la vapeur, et d'où elle presse tantôt un côté du piston, tantôt un autre.

TIRON (Tullius Tiro). Affranchi et secrétaire de Cicéron. Il perfectionna la tachygraphie, dont les signes prirent depuis le nom de *Notes tironiennes*.

TISANE, s. f. (du gr. πτισάνη, orge mondé, la décoction d'orge étant la tisane des anciens; rad. πτίσσω, je pile). Eau dans laquelle on a fait bouillir, infuser une plante ou une substance médicinale pour en faire une boisson médicamenteuse. Boire de la *tisane*. Il y a des *tisanes* rafraîchissantes, adoucissantes, diurétiques, etc. | *Tisane de Champagne*, Espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISARD, s. m. Ouverture par laquelle on met le combustible dans un four à glace.

TISIPHONE (pron. *Tizifone*; du gr. τίω, je venge; φόνος, meurtre). Mythol. Déesse vengeresse des meurtres, l'une des Furies.

TISON, s. m. (du lat. *titio*, même sens). Reste d'une bûche, d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée. *Tison* ardent, allumé. *Tison* éteint. Rapprocher, éloigner les *tisons*. Je remue ou je pousse un *tison*. (Ducerceau.) | Fig. C'est un *tison*.

Deux vieux époux sont deux *tisons*
Qui ne brûlent plus, mais qui fument.
(DÉSAUGIERS.)

| Famil. *Garder les tisons, être, avoir toujours le nez sur les tisons*, Se dit d'une personne qui est constamment auprès du feu. Tandis que l'ardeur du soleil vous forçait encore quelquefois à chercher l'ombre, j'étais réduit à *garder* mes *tisons*. (J. J. Rousseau.) | Fig. *Tison d'enfer*, Personne vicieuse, méchante, qui excite au mal par ses discours, par ses exemples. | *Tison de discorde*, Personne qui se plaît à semer la discorde, à semer partout des dissensions. | Se dit aussi d'une chose qui est une cause de discorde, une matière à contestation.

TISONNÉ, adj. m. Se dit d'un cheval parsemé de taches noires irrégulières, comme s'il eût été noirci dans ces endroits avec un tison. Cheval gris *tisonné*. La jument était brune *tisonnée*.

TISONNER, v. n. (rad. *tison*). Remuer les tisons sans nécessité. S'amuser à *tisonner*. J'aime à *tisonner*, je l'avoue. (Ducerceau.) Cesse de *tisonner*.

TISONNEUR, EUSE, s. (rad. *tison*). Celui, celle qui aime à tisonner. C'est un grand *tisonneur*.

TISONNIER, s. m. Outil de forgeron, de maréchal, pour attiser le feu, retirer le mâchefer.

TISSAGE, s. m. Action de tisser; ouvrage de celui qui tisse. Le *tissage* des draps. Un bon *tissage*.

TISSÉ, ÉE, part. Travaillé à l'aide du métier à tisser. Toile bien *tissée*. Drap *tissé*.

TISSER, v. a. (du lat. *texere*, même sens). Faire de la toile, des étoffes en croisant, en entrelaçant les fils qui doivent les composer. *Tisser* du lin, du coton, de la soie, de la laine. Plus loin, des peuples d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le *tissent*, et lui impriment les plus vives couleurs. (A. Mart.) | Il fait, au passé : *Je tissus, tu tissus*, etc. Le participe passé est *tissé* et non *tissu*, qui est également français et qui vient du mot inusité *tistre*.

TISSERAND, ANDE, adj. et s. (rad. *tisser*). Celui, celle qui tisse; ouvrier, ouvrière qui fait de la toile, du drap, etc. Le métier, la navette du *tisserand*. On appelle plus particulièrement *tisserand* l'ouvrier qui fait de la toile. | Un des noms qu'on a donnés aux Albigeois. | Nom donné à l'acare qui produit en automne les filaments délié appelés *fils de la Vierge, fils de Notre-Dame*. | S. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains, tribu des anisodactyles, comprenant des oiseaux qui se distinguent par l'art avec lequel ils tissent, ils confectionnent leurs nids.

TISSERANDERIE, s. f. (rad. *tisserand*). Profession de ceux qui tissent les toiles, les étoffes ou qui vendent les ouvrages faits par les tisserands. Exercer la *tisseranderie*.

TISSERIN, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des tisserands.

TISSU, UE, part. (du verbe inusité *tistre*, venant du lat. *texere*, tisser). Tissé. Une étoffe bien ou mal *tissue*. Il est de mes cheveux, je l'ai *tissu* moi-même. (La Fontaine.) | Fig. Nos années sont *tissues* de peines et de plaisirs. (Boiste.)

Moi seule j'ai *tissu* le lien malheureux
Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds.
(RACINE.)

TISSU, s. m. (rad. *tistre*). Ouvrage de fils fait au métier. Un *tissu* de laine, d'or, de soie, de verre. Les filles du soleil, dans l'intérieur de leur palais, étaient occupées, les unes à filer, les autres à ourdir les précieux *tissus* de laine dont le pontife et le roi sont vêtus. (Marmontel.) | Les étoffes tissues considérées comme marchandise. Les Tyriens faisaient avec l'Europe le commerce des riches *tissus* de la Perse et de l'Inde. | Texture, tissure. Étoffe d'un *tissu* trop lâche, trop serré, fin, délicat, grossier. Elle avait renfermé ces semences dans une bourse dont le *tissu* était fort simple. (Bern. de Saint-Pierre.) | Ordre, disposition, arrangement, enchaînement. Il y a de belles scènes dans cette tragédie, mais le *tissu* n'en vaut rien. | Un amas, une série, une suite. *Tissu* de mensonges, de calomnies, de faussetés. *Tissu* de bienfaits, de bonnes, de mauvaises actions. | Nom que prennent, dans la nature organisée, les parties distinctes par leur texture. Le *tissu*, chez les animaux, ne diffère de la fibre qu'en ce que celle-ci est plus fine et en est la partie composante. Un tissu peut être formé par des fibres semblables ou différentes : un organe résulte ordinairement de la réunion de plusieurs tissus. Il y a trois sortes de formes de tissus ou de matériaux organiques : le *tissu cellulaire*, le *tissu musculaire* ou la fibre musculaire, le *tissu nerveux* ou la matière médullaire. Tous ces tissus paraissent formés en dernière analyse de petits globules seulement visibles à l'aide du microscope et réunis en chapelet dont la disposition varie. | Bot. *Tissu* se dit aussi en parlant des différentes parties qui constituent les végétaux. Il y a deux sortes de tissus végétaux, le *vasculaire* et le *cellulaire*.

TISSURE, s. f. (rad. *tissu*). Liaison de ce qui est tissu. *Tissure* ferme, serrée, lâche. La *tissure* de cette toile, de cette étoffe, est inégale. | Fig. *La tissure d'un discours, d'un poème*, etc., La disposition, l'ordre de ses parties. On dit plus ordinairement *tissu*, ou mieux, *texture*.

TISSUTERIE, s. f. Art du passementier, du rubanier, du gantier, etc.

TISSUTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses. *Tissutier*-frangier. *Tissutier*-rubanier.

TITAN. Myth. Nom que les mythes grecs donnent aux fils du Ciel et de la Terre. Avant leur naissance, le Ciel avait précipité leurs frères dans le Tartare. La Terre, irritée, engagea les Titans à se révolter contre lui et arma à cet effet Saturne d'une faux de diamant, au moyen de laquelle celui-ci mutila son père. Du sang du Ciel naquirent les Furies, les Géants, les Mélies et Vénus. Les Titans donnèrent ensuite le trône à Saturne et délivrèrent leurs frères captifs. Le nouveau roi du firmament commença par rejeter les Cyclopes dans leur prison, puis il épousa sa sœur Rhéa ou Ops. Cependant, le Ciel et la Terre lui ayant prédit qu'il serait détrôné par un de ses enfants, il les avalait à mesure qu'ils venaient au monde, Vesta, Cérès, Junon, Pluton et Neptune, disparurent ainsi. Rhéa parvint à sauver Jupiter. Métis fit rendre à Saturne les enfants qu'il avait avalés et réunit à eux Jupiter, qui commença une guerre contre son père et contre les Titans. Cette lutte eut lieu en Thessalie. Les fils de Saturne étaient postes sur l'Olympe, et leurs adversaires sur le mont Othrys. Au bout de dix ans, la Terre prédit la victoire à Jupiter s'il appelait à son secours les fils d'Uranus, que son père avait précipités dans les enfers. Jupiter ayant tué Campé, gardienne de leur prison, les délivra. Les Cyclopes donnèrent alors à Jupiter la foudre; à Pluton, un casque magique, et le trident, à Neptune. Vaincus par les Cronides, les Titans furent relégués dans le Tartare. La Fable dit que les autres dieux allèrent chercher un asile en Égypte et revêtirent la forme de divers animaux ou plantes. Ce fut la cause de la vénération des Égyptiens pour un grand nombre d'animaux et de plantes de leur pays. Hésiode et la plupart des mythographes fixent à six le nombre des Titans : Cœos, Crios, Hypérion, Japet, Océan et Cronos. Un fragment mythique en mentionne un septième, Phorcys. Plus tard, on compta dix-huit Titans, peut-être parce qu'on étendit ce nom aux Cyclopes et aux Centimanes, qui étaient également fils d'Uranus, comme on le donna aussi à Atlas et aux autres fils des Titans, par exemple, à Hélios, fils d'Hypérion. La fable des Titans est mêlée de beaucoup d'idées empruntées à la cosmogonie phénicienne; c'est ainsi qu'on attribue à plusieurs d'entre eux des inventions utiles, et qu'on les regarde comme les premiers artistes, architectes, agriculteurs, pasteurs ou chasseurs. Le mythe de Jupiter luttant avec les Titans n'est autre chose que celui des éléments en lutte avec la nature et du chaos bouleversé par les phénomènes d'une création successive. | On confond quelquefois à tort les Titans, les Centimanes et les Géants. | *C'est un Titan, il a un orgueil de Titan*, Se dit d'un homme très-orgueilleux. | *C'est une œuvre de Titan*, C'est un travail très-considérable, très-difficile.

TITANATE, s. m. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base salifiable.

TITANE, s. m. Chim. Corps simple, métallique, de couleur noire. C'est un des métaux les plus infusibles. On le trouve toujours en combinaison avec d'autres corps; combiné avec l'azote et le charbon, il forme de petits grains cubiques, d'un rouge de cuivre, dans certaines scories de hauts-fourneaux; combiné avec l'oxygène, il forme plusieurs minéraux, notamment la *rutile* et l'*anatase*; en combinaison avec l'oxygène et le fer, il constitue le *fer titané*. Le *titane*, qui est très-rare, n'est d'aucun usage. | On dit aussi *titanium*.

TITANÉ, ÉE, adj. Minéral. Qui contient du titane à l'état de combinaison. Fer *titané*.

TITANIDE, s. f. Mythol. Fille de Titée, sœur des Titans. On en comptait six : Phœbé, Mnémosyne, Téthys, Rhéa, Thémis et Théa. | Descendantes des Titans. On comprend sous ce nom : Pyrrha et Circé. Les *titanides*.

TITANIDES, s. m. pl. Chim. Famille de substances minérales qui se compose du titane et de ses combinaisons.

TITANIFÈRE, adj. (du lat. *titanium*, titane; *ferre*, porter). Minéral. Qui contient accidentellement du titane. Terrain *titanifère*. Sable *titanifère*.

TITANIQUE, adj. Chim. Qui appartient, qui a rapport au titane. Sulfure *titanique*. Sels *titaniques*. Le peroxyde de titane, ou *acide titanique*, sert à faire les belles couleurs de jaune paille employées dans la peinture sur porcelaine. L'*oxyde titanique* est solide, noir, susceptible de devenir brillant; une forte pression lui fait acquérir une couleur gris de fer. Composer de l'oxyde *titanique*.

TITE-LIVE (*Titus-Livius*). Célèbre historien latin, né à Padoue en 59 av. J. C., mort l'an 19 de J. C. Il fut appelé à Rome par Auguste. On a de lui une *Histoire romaine* qui commence à la fondation de Rome et qui finissait à la mort de Drusus, sous Tibère. Cet ouvrage renfermait cent quarante livres; il ne nous en reste que trente-cinq. Le style de Tite-Live est élégant, simple et harmonieux; il affectionne les périodes.

TITHON. Mythol. Fils de Laomédon, roi de Phrygie, fut ravi par l'Aurore, éprise de sa beauté, et qui l'épousa. Cette déesse obtint l'immortalité pour son époux; mais celui-ci, fatigué d'une longue vieillesse, désira se dépouiller de son immortalité importune, et fut changé par les dieux en cigale.

TITHYMALE, s. m. du gr. τιθύμαλος, euphorbe. Bot. Genre de plantes qui a été réuni aux euphorbes.

TITI, s. m. Ornithol. Nom vulgaire de l'alouette des buissons. | Nom donné à Paris aux apprentis vantards, ou aux jeunes ouvriers présomptueux. C'est un vrai *titi*. Une bande de *titis*. | Accoutrement de carnaval. Se déguiser en *titi*. | Celui ou celle qui porte ce costume. Les bals de barrière, en carnaval, sont pleins de *titis* et de débardeurs.

TITICACA. Géogr. Lac du Pérou, sur un plateau élevé de 3,915 mètres au-dessus de la mer, a 280 kilom. de long sur 100 de large.

TITIEN (pron. *Tisien*; *Tiziano Vecelli*, vulgairement appelé LE). Peintre célèbre, né à Cadore, dans le Frioul, en 1477. Ses plus beaux ouvrages sont : *Danaé*, *Vénus couchée*, le *Martyre de saint Pierre*, le *Couronnement d'épines*, les *Pèlerins d'Emmaus*, *Diane au bain*, l'*Education de l'Amour*, la *Maîtresse favorite du Titien*, le *Sacrifice d'Abraham*, *Persée et Andromède*, *Tarquin et Lucrèce*, *Saint Jérôme à genoux dans une grotte*, *Sainte Catherine* ou la *Vierge au lapin*, le *Concile de Trente*, *Jupiter satyre*, *Vénus Anadyomène*. Titien vécut en parfaite santé jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans, ce qui fait dire à Voltaire que Dieu lui avait donné un à-compte sur son immortalité. Il mourut de la peste à Venise, en 1576.

TITILLATION, s. f. (pron. *titilasion*; du lat. *titillatio*, même signif.). Légère agitation qui se remarque en certains corps et qui se manifeste quelquefois par une sorte de picotement. La fièvre donne des *titillations*. | Chatouillement; légère surexcitation. Éprouver des *titillations* à l'anus.

TITILLER, v. a. (du lat. *titillare*, même sens). Causer une légère agitation, chatouiller. Cette liqueur *titille* le gosier. | V. n. Éprouver un mouvement de titillation. Le pouls du malade *titille*.

TITRE, s. m. (du lat. *titulus*; dérivé du gr. τίτλος; rad. τίω, j'honore.). Inscription qui donne le nom d'un livre et qui en fait connaître la matière. Je ne connais l'ouvrage que sur le *titre*. | Inscription analogue placée au commencement des divisions d'un livre, traité, code, règlement, etc. *Titre* d'un chapitre, d'un article. *Titre* III du code. | A Rome, autrefois, Écriteau qu'on pendait au cou des esclaves que l'on mettait en vente, et où l'on énumérait leurs bonnes et leurs mauvaises qualités; étiquette placée sur les amphores, et qui indiquait l'âge et la qualité du vin. | Qualifications nobiliaires, nom de dignité, de distinction, de prééminence. On a donné au pape le titre de *sainteté*; aux empereurs et aux rois, celui de *majesté*; aux princes des maisons souveraines, ceux d'*altesse royale*, *impériale* ou *sérénissime*; aux cardinaux, celui d'*éminence* et *altesse éminentissime*; aux ministres et aux ambassadeurs, celui d'*excellence*; aux archevêques et aux évêques, celui de *grandeur*; aux moines, celui de *révérend*. | Jurispr. Tout acte justificatif d'un droit. Le *titre* d'une propriété. | *Fonctionnaire en titre, professeur en titre*, Fonctionnaire nommé à des fonctions, professeur nommé à une chaire, par opposition au fonctionnaire sup-

pléant, au professeur suppléant. | Par extens. *Amant en titre*, Se dit de celui qui est reconnu pour l'amant d'une femme. | Métrol. Ce que les monnaies renferment en or ou en argent pur. Ce *titre* est de 0,9 dixièmes, parce que, sur une partie, les monnaies contiennent 9 dixièmes d'or ou d'argent sur 1 dixième d'alliage. La loi reconnaît deux *titres* pour les ouvrages d'or et trois pour ceux d'argent. Le premier est de 0,950 millièmes; le deuxième, 0,900; le troisième, 0,920; le quatrième, 0,840; le cinquième, 0,750. | Se dit aussi de la vaisselle d'or ou d'argent. *Argenterie au titre, au titre élevé, au bas titre.* | *A juste titre, à bon titre*, loc. adv. Justement, avec raison. C'est *à juste titre* que les opprimés réclament contre les oppresseurs. | Se dit aussi en parlant de certaines paroisses de Rome ou des environs, dont les cardinaux prennent le nom. *Cardinal du titre de Sainte-Sabine. Cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens.* | Par extens. Qualités, services mérités qui donnent droit à une chose. Molière avait plus de *titres* à l'Académie que Richelieu, et cependant il n'en a jamais fait partie. | *A titre de*, loc. prép. En qualité de. C'est *à titre d'ami* que je vous prête de l'argent. | *A titre de grâce, de don, de dette, de prêt*, Comme grâce, comme don. Recevez mes avis *à titre d'affection.* | *A titre d'office*, loc. adv. En vertu d'une qualité, d'une charge. Procéder, instrumenter *à titre d'office.* | Typogr. *Faux titre*, Premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède le *titre.* | *Titres courants*, Lignes en grandes ou en petites capitales qui se placent au haut des pages pour indiquer les matières qui y sont traitées. | Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres pour marquer l'abréviation. *M/r* pour *monsieur*, *v/s* pour *vous.* | Hist. La passion des *titres* est aussi ancienne que le monde. Dans les premiers temps de la Grèce, certaines idées honorifiques, ressortant d'une perfection physique ou morale, furent attachées aux noms propres; mais ce mode de distinction n'était possible que chez un peuple où chaque dénomination était purement personnelle. A Rome, où le nom de famille se transmettait avec plus de soin, il y eut des titres spéciaux pour les citoyens qui se signalèrent, par une action héroïque ou utile, à l'admiration générale. C'est ainsi que Scipion reçut le surnom d'Africain pour ses victoires sur les Carthaginois, et que son frère fut aussi surnommé l'Asiatique. Plus tard, ces titres furent prodigués par le sénat et furent avilis par les empereurs. Il y avait, en outre, à Rome, une noblesse de naissance qui remontait jusqu'aux premiers sénateurs faits par Romulus, et qui se transmettait comme un titre héréditaire. Le Bas-Empire se montra prodigue de titres de tout genre, et l'ancien patriciat se perdit, pour ainsi dire, dans la quantité immense de nouveaux titres qu'on créa. Les nations nouvelles qui succédèrent au colosse romain apportèrent avec elles des titres et des distinctions qui leur étaient propres, qui grandirent avec la conquête, et donnèrent bientôt naissance à cette puissante féodalité contre laquelle les rois eurent à lutter pendant si longtemps. Alors naquirent successivement les dénominations de ducs, marquis, comtes, barons, auxquelles tant de priviléges étaient attachés, et qui constituaient réellement une noblesse redoutable. Plus tard, ils ne furent plus qu'une inutile distinction, et les souverains achevèrent d'avilir la noblesse en la donnant à volonté ou même en la vendant aux sots enrichis. | La révolution de 1789 porta un coup terrible aux prétentions rivales de la noblesse de robe, de la noblesse d'épée et de la noblesse sacerdotale, qui se partageaient le pays comme un héritage en y entretenant des agitations. La célèbre nuit du 4 août vit proclamer l'abolition de la féodalité et des priviléges seigneuriaux. Un an plus tard, le 19 juin 1790, les titres étaient supprimés par un décret. Dans la discussion qui précéda le vote de ce décret, un des plus anciens nobles, de Noailles, avait dit : « Anéantissons ces vains titres, enfants frivoles de l'orgueil et de la vanité. Ne reconnaissons de distinctions que celles des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? On dit Benjamin Franklin, Fox, Washington. Ces noms n'ont pas besoin de qualification pour qu'on les retienne; on ne les prononce jamais sans admiration. J'appuie donc de toutes mes forces les diverses propositions qui ont été faites. » Ce n'est pas une des circonstances les moins curieuses de cette célèbre séance, que d'y voir la noblesse, les titres et les armoiries défendus par l'abbé Maury, fils d'un homme du peuple, contre un Noailles et un Montmorency. En France, la fureur des titres, stigmatisée aujourd'hui par le bon sens public, semble vouloir prendre enfin au sérieux la renonciation faite dans un moment d'effervescence sur l'autel de la patrie. « On aime bien à simuler la noblesse en ajoutant à son nom celui de son village, et ces nobles de fabrique nouvelle, qu'on compte par milliers, forment une assez singulière anomalie dans une société dévorée de la passion de l'égalité; mais les titres prennent, en général, peu de place chez nous dans les rapports sociaux, et sont, d'un commun accord, relégués sur les cartes de visite ou sur les intitulés d'ouvrages, où ils ont au moins le mérite de pouvoir passer inaperçus. En vain, Napoléon Ier et Napoléon III ont-ils essayé de ressusciter cette vanité expirante; à l'heure qu'il est, c'est à peine si les plus hautes dignités de l'État nous forcent à courber la tête devant elles, et si un titre décerné de loin en loin à quelque grand service rendu au pays parvient à arrêter le sourire sur nos lèvres. » (Déaddé.)

TITRÉ, ÉE, adj. Qui porte un titre. Un homme *titré*. Une femme *titrée*. Mieux vaut un cœur noble qu'un nom *titré*. | *Terre titrée*, Fief qui avait un titre quelconque, duché, marquisat, etc.

TITRE-PLANCHE, s. m. Nom qu'on donne au titre d'un livre lorsqu'il est gravé en taille-douce ou lithographié avec des ornements historiés.

TITRER, v. a. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre. Napoléon *titra* sa noblesse de canon avec des noms de victoires, mais les titres s'en sont allés en fumée. | Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres.

TITUBANT, ANTE, adj. (du lat. *titubans*, même signif.). Chancelant. Un ivrogne *titubant*, à la marche *titubante*. Une pauvre vieille femme *titubante*.

TITUBATION, s. f. (pron. *titubasion*; du lat. *titubatio*, même signification). Mouvement que fait un homme ivre en chancelant sur lui-même. De *titubations* en *titubations*, le malheureux ivrogne arriva jusqu'à son domicile. | Astron. Mouvement de nutation de l'axe de la terre.

TITUBER, v. n. (du lat. *titubare*, même signif.). Retomber, en chancelant, d'une jambe sur une autre.

TITULAIRE, adj. Qui a le titre d'un emploi, et le plus souvent n'en remplit pas les fonctions. Combien de monarques ne sont que des souverains *titulaires!* | *Patron titulaire d'une église*, Saint dont une église porte le nom. | Se dit de l'écriture qu'on emploie pour les titres d'ouvrages ou de chapitres. | Substantiv. *Le titulaire, la titulaire d'une charge*, Celui, celle qui en porte le titre et le plus ordinairement n'en exerce pas les fonctions. | Se disait, dans le même sens, en parlant de charges, d'offices, de bénéfices. | *Être titulaire d'un bureau de tabac*, Avoir en son nom un bureau de tabac dont on confie l'exploitation à une autre personne.

TITUS (VESPASIANUS). Fils aîné et successeur de Vespasien, empereur romain, né l'an 40 de J. C. Il servit avec distinction dans les armées de son père, qui l'envoya continuer le siége de Jérusalem, dont il n'avait pu se rendre maître. Le siége fut long et terrible. Enfin, Titus s'empara de la ville sainte (8 septembre 70). Il fut proclamé *imperator* par son armée, sur l'emplacement même du temple qu'il venait de détruire. Après sa victoire, Titus ne pouvant pardonner à ceux qui la lui avaient fait acheter si cher, livra au bourreau les principaux fauteurs de la rébellion, en exceptant toutefois les chefs Simon et Jean de Giscale, destinés, avec sept cents d'entre les plus jeunes et les mieux faits des Hébreux, à orner son triomphe. Du reste des prisonniers, il fit deux parts : l'une fut envoyée en Égypte pour être vendue comme un vil bétail, et l'autre fut transportée dans les différentes contrées d'Afrique pour servir d'amusement au peuple dans les amphithéâtres. Josèphe porte à onze cent mille le nombre des Juifs qui périrent pendant le siége de Jérusalem, sans parler de ceux qui succombèrent dans toute la Judée. A compter de ce jour, Titus partagea le pouvoir avec son père, mais il en abusa souvent, et mérita, comme préfet du prétoire, les graves reproches de cruauté, d'avarice et de débauche. Plus tard, sa débauche se transforma en un profond respect pour les mœurs publiques, auxquelles il fit le sacrifice de tous les hommes dissolus qui l'avaient entouré jusque-là. Il se montra clément et ne fut sévère que pour les délateurs. De sages économies lui permirent de consacrer d'immenses ressources à la réparation d'anciens monuments ou à la construction de nouveaux édifices; il termina le Colisée commencé par son père, et fit construire de magnifiques bains. Tout en conservant la majesté du rang suprême, il se rendait accessible à tous les citoyens, et un jour qu'il n'avait accordé aucune grâce, il s'écria : « O mes amis, j'ai perdu ma journée! » Son règne fut marqué par les succès des armes d'Agricola dans la Bretagne et dans l'Écosse, ainsi que par trois grands désastres qui vinrent affliger l'empire : la célèbre éruption du Vésuve, qui engloutit Herculanum et plusieurs autres villes de la Campanie; la peste, qui désola l'Italie à la suite de ce grand bouleversement de la nature, et qui fit périr, dit-on, jusqu'à dix mille personnes par jour à Rome; et enfin l'incendie qui consuma le Panthéon, la bibliothèque d'Auguste, le théâtre de Pompée et le Capitole, nouvellement reconstruit. Titus mourut en 81, empoisonné peut-être par ordre de son frère Domitien; mais la grande majorité des historiens s'est accordée à croire que cette mort avait été naturelle. Il mérita d'être nommé le sage Titus.

TITYE (en lat. *Tityus*). Myth. gr. Géant célèbre, fils de Jupiter et de la nymphe Élara, né dans une caverne où sa mère s'était réfugiée pour éviter le courroux de Junon. Aussi passa-t-il pour le fils de la Terre. Apollon et Diane le tuèrent à coups de flèches pour le punir d'avoir voulu faire violence à leur mère Latone. Il fut attaché dans les enfers, où un vautour rongeait sans relâche ses entrailles sans cesse renaissantes. Ce géant, de son corps étendu, couvrait sept arpents de terre.

TIVOLI. Géogr. Ville des États de l'Église, à 26 kilom. N. E. de Rome; 15,000 habitants. Évêché. Elle porta jadis le nom de *Tibur*. Elle renfermait autrefois les maisons de campagne d'Horace et de Mécène. Zénobie, reine de Palmyre, s'y retira après sa défaite par Aurélien. L'Anio, qui passe à Tivoli, y formait jadis de belles cascatelles qui n'existent plus. A 4 kilom. de là sont les fameux *bains de Tivoli*.

TLEMCEN. Géogr. Ville d'Algérie (prov. d'Oran), à 116 kilom. S. O. d'Oran; 13,000 habitants. Forteresse. Fabriques d'armes, d'ouvrages en fer, de maroquins; moulins à huile et à farine; pépinières. Cette ville n'a été occupée définitivement par les Français qu'en 1841.

TMÈSE, s. f. (du gr. τμῆσις, coupure). Figure qui consiste à placer un mot ou simplement une particule entre les deux parties d'un mot composé. La *tmèse* n'est guère admise que dans la poésie grecque et latine.

TOAST, s. m. (pron. *toste*). Mot anglais francisé. Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Porter un *toast*, des *toasts*. Ce *toast* fut fort applaudi. | On écrit aussi *toste*. Portons un *toste* à la liberté des peuples.

TOASTER, v. a. (pron. *tosté*). Porter un toast, des toasts. La France *a toasté* la liberté dans les banquets démocratiques. | Neutral. Le parti libéral a passé sa vie à *toaster*. (B. Constant.) On écrit aussi *toster*. Les irréconciliables se sont réunis pour *toster*.

TOBIE. Juif de la ville de Cadès, tribu de Nephtali, qui avait conservé le culte du vrai Dieu, pendant la captivité des Juifs. On lui rendit sa liberté. Il en profita pour donner la sépulture à ses frères morts. Devenu aveugle, il recouvra la vue en appliquant sur ses yeux le fiel d'un poisson gardé par son fils à la suite d'un voyage qu'il avait fait en Médie avec l'ange Raphaël, sous la figure d'un jeune homme. Tobie mourut à quatre-vingt-dix-huit ans. | Bibl. Titre d'un livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire de Tobie. Les juifs et les protestants ne le reconnaissaient pas comme canonique. Une décision du concile de Trente le déclare authentique.

TOBOLSK. Géogr. Gouvernement de Russie, compris dans la Sibérie occidentale, entre les gouvernements d'Irkoutsk, Kirghiz, Koluvan, Oural, la mer Glaciale. Au S. et à l'O., on trouve des montagnes riches en mines et de grandes forêts. Les hivers sont longs; l'été dure de deux à trois mois et est très-chaud. Le chef-lieu est Tobolsk, capitale de toute la Sibérie, au confluent du Tobol et de l'Irtische, à 3,000 kilom. E. de Moscou; 25,000 habitants.

TOC, interj. Onomatopée d'un bruit, d'un petit choc. Le petit Chaperon-Rouge frappa à la porte et fit *toc! toc!* Le bûcheron arrive et frappe à la porte; *toc!* | S. m. Espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. Montre à *toc*.

TOCANE, s. f. Nom donné au vin nouveau de Champagne, et particulièrement à celui d'Ai.

TOCCATE, s. f. (de l'ital. *toccare*, toucher). Pièce de musique pour le clavecin, le piano ou l'orgue. La *toccate* diffère de la *sonate* en ce qu'elle n'est souvent composée que d'un seul morceau.

TOCSIN, s. m. (du franc. *toquer*, frapper, et de l'angl. *sing*, petite cloche). Bruit d'une cloche sonnée à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme dans un danger pressant. Sonner le *tocsin* pour ameuter le peuple. Sonner le *tocsin* à l'approche de l'ennemi. On sonne le *tocsin*, courons à l'incendie. | *La cloche du tocsin*, La cloche qui est

destinée à sonner le tocsin. Elle est placée, dans certaines villes, au haut d'une tour appelée le *beffroi*. | Fig. *Sonner le tocsin*, Se dit d'un écrivain ou d'un prédicateur qui cherche à exciter le public par des récits ou des discours enflammés.

TODDI, s. m. Liqueur spiritueuse qu'on tire d'une espèce de palmier, dans l'Inde.

TODIER, s. m. (du lat. *todus*, petit oiseau). Ornithol. Genre de passereaux fissirostres, type d'une famille dite des todidés, renferme des oiseaux d'Amérique à bec allongé, plus large que haut, entouré de longs poils à la base; se rapproche des martins-pêcheurs, non-seulement par la réunion de ses doigts, mais encore par l'habitude de se tenir au bord des eaux vives et de nicher dans un trou sur le rivage. Un *todier*. Des *todiers*.

TOEPLITZ. Géogr. Ville de Bohême, à 80 kilom. N. O. de Prague; 4,000 habit. Château avec beaux jardins. Célèbres sources thermales, ferrugineuses ou salines, très-abondantes. Elles sont recherchées comme purgatives, toniques, contre les maux d'yeux, etc. C'est à Tœplitz que fut signé en 1813, entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, le premier traité d'alliance contre Napoléon.

TOFANA, adj. Se dit d'un poison très violent dont fit usage une célèbre empoisonneuse en Sicile. Il n'est usité que dans cette expression, *aqua tofana*, ainsi nommée du nom de celle qui l'employa au milieu du XVIIe siècle. C'était une eau limpide sans saveur et sans odeur, qui tuait sans laisser de trace. Cinq ou six gouttes suffisaient pour donner la mort. Le roi fut empoisonné avec de l'*aqua-tofana*.

TOGATE, adj. f. Qui est revêtu de la toge. | *Gaule togate*, La Gaule cispadane, celle où on portait la toge. | *Fable togate*, Pièce de théâtre dont les personnages étaient Romains. En ce sens, on opposait la *togate* à la *palliate*, ou *comédie grecque*.

TOGE, s. f. (du lat. *toga*, fait de *tegere*, couvrir). Vêtement des Romains, ample manteau qui se mettait par-dessus la tunique. La toge s'attachait sur l'épaule gauche, et on la repliait et la retroussait de façon à laisser toujours le bras droit libre. La *toge blanche*, unie et sans ornements, était celle qu'on donnait aux jeunes gens qui avaient atteint dix-sept ans (*toga pura, libera et recta*). La *toge prétexte* était bordée d'une bande de pourpre; elle était portée par les magistrats et les prêtres, ainsi que par les jeunes garçons jusqu'à dix-sept ans, et par les jeunes filles jusqu'à quatorze.

TOHU-BOHU, s. m. (de l'hébr. *tôou-va-bôou*, chaos, désordre). Confusion, mélange, conflit, désordre inextricable. C'est un véritable *tohu-bohu*. | Fig. Se dit des principes, des opinions, etc. Sa tête n'est qu'un *tohu-bohu* d'idées mal digérées.

TOI, pronom de la 2e pers. du sing. et des deux genres. On l'emploie dans l'invocation, et généralement dans toute espèce de prosopopée. Et *toi*, Dieu puissant, qui créas tous les hommes libres. O *toi*, dont l'image est toujours présente. | Il est employé souvent d'une façon elliptique, comme dans ce mot de César : Et *toi* aussi, Brutus! Cette phrase, dans sa brièveté, est éloquente par tout ce qu'elle laisse supposer. | Comme sujet, on ne se sert de *toi* que par opposition. Tu as ressenti cet amour que *toi* seule étais capable de comprendre. | Il est regardé comme sujet quand il se trouve à la fin d'une phrase. Est-il au monde meilleure âme que *toi?* (Desm.) | Employé seul comme réponse, il peut être sujet ou régime direct. Qui se chargera de monter à l'assaut? *Toi!* Ici, il est sujet; c'est comme si l'on disait : Tu seras chargé de monter à l'assaut. Dans cette autre proposition : *Qui soupçonnera-t-on? Toi!* c. à d. *c'est toi qu'on soupçonnera*. Il est régime direct dans ce cas. | Il s'emploie à la fois comme sujet et comme régime, par réduplication. *Toi*, tu oserais le défier! *Toi*, tu vivras vil et malheureux, et je mourrai trop vengée. (J. J. Rousseau.) | On se sert du mot *toi* par opposition avec un nom ou un autre pronom. Quelle opinion aura-t-on de *toi* et des tiens? *Toi* et moi, nous partirons ensemble. J'ai appris que *toi* et lui, *toi* et ta femme, vous ne partagiez pas le même avis. | Le mot *toi* appartient, pour sa part, à ce qu'on appelle le *tutoiement* quand on parle à des enfants. On s'en sert à l'égard des personnes avec lesquelles on est lié par l'affection ou par une grande familiarité. | Il est d'usage en poésie, dans le grand style épique, quand on s'adresse aux personnes que l'on place le plus haut ou à une nation que l'on personnifie. O *toi*, Dieu du soleil, qui règnes sur nos têtes. *Toi* aussi, Pologne, tu secoueras ton linceul!... | Hors du tutoiement, on remplace le *toi* par le pronom pluriel *vous*. | Si le mot *toi* est joint à un autre pronom de la 3e personne ou à un substantif, on le fait suivre du pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition *toi* et *lui*. Ton frère et *toi*, vous êtes de mes amis. | Il se combine de la même manière avec les pronoms *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables : C'est *toi* qui as été cause de ma disgrâce. Il n'y a que *toi* qui en sois capable. C'est à *toi* qu'on s'en prendra. | Il suit toujours le verbe, si ce n'est quand le verbe qui le régit est précédé et gouverné par le verbe *faire* ou par le verbe *laisser*. *Fais-toi* instruire. *Laisse-toi* convaincre. | Quand il se trouve avant les pronoms *en* ou *y*, on élide la diphthongue *oi*. Va-*t'en*. Laisse-*t'y*. | Après une préposition, il n'y a que le pronom *toi* qui puisse exprimer la 2e personne du singulier. Il s'agit de *toi*. On compte sur *toi*. Pour *toi*, qui n'as rien à craindre. | Il en est de même après une conjonction. Ta famille et *toi*. Aussi bien que *toi*. Personne que *toi*. Nul autre que *toi*. Ni ton père ni *toi*.

TOILE, s. f. (du lat. *tela*, fait de *texere*, tisser, tresser). Tissu fait ordinairement de fil de lin, de chanvre, de coton ou de toute autre matière textile, et tissé sur le métier à tisserand. Dans un sens plus restreint, on réserve le nom de *toile* à tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le *linon* et la *batiste*, jusqu'à la *toile d'emballage* et la *toile à voiles*. *Toile* fine. Grosse *toile*. Blanchir de la *toile*. Une pièce de *toile*. Elles étaient vêtues de grosse *toile* bleue du Bengale. (Bern. de Saint-Pierre.) | On fait aujourd'hui des toiles avec du crin, de l'amiante, des fils métalliques, des fils d'araignée, des produits végétaux, tels que de la bourre d'asclépiade, l'écorce de saule et de peuplier. | On nomme *toile de compte* des toiles fines en général, dans lesquelles le nombre de cent fils est déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. Ainsi l'on dit une *toile de compte en vingt*, pour dire une toile qui contient en chaîne deux mille fils. | *Toile cirée*, Tissu enduit d'une composition vernie, lisse et luisante, qui le rend impénétrable à l'eau. | *Toile peinte*, Celle qui a été peinte de diverses couleurs. On en retire beaucoup de l'Inde. | *Toile imprimée*, Toile peinte par impression. | *Toile d'or ou d'argent*, Tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent, et la chaîne de soie. | Les *toiles à voiles* pour les navires sont de fortes toiles en fils de chanvre; elles servent à faire des voiles et sont de différentes grosseurs. On les nomme : *toile à six fils, à quatre fils, mélie double, mélie simple, toile de doublage, toile à prélart*, etc. Pour rendre les toiles incombustibles, il faut les plonger dans un bain de phosphate d'ammoniaque. Depuis, on a reconnu que d'autres corps, tels que le silicate de potasse, etc., jouissaient des mêmes propriétés. | L'art de faire la toile paraît d'une origine très-ancienne, car on a trouvé un grand nombre de produits divers de cet art à Saint-Germain-des-Prés, dans des tombeaux du Xe siècle; et les anciens Gaulois, au rapport de Pline, excellaient dans ce genre d'industrie. L'invention de la toile de lin remonte aux Sidoniens et aux Phéniciens, et ce n'est guère que 200 ans avant les croisades qu'on s'est mis à fabriquer des toiles de chanvre, dont l'usage ne s'est généralisé qu'à partir du XIIe siècle. | *Toiles métalliques*, Tous les métaux susceptibles d'être réduits en fils peuvent servir à les confectionner. Les fils métalliques les plus employés sont les fils de laiton et de fer. | *Toile à coller*, Toile employée pour les tentures et le dessous des tapisseries. | *Toile écrue*, Toile qui n'a pas encore été mouillée, et qui est telle qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier. | *Toile à canevas* ou *canevas*, Grosse toile écrue de chanvre ou de lin ou en fil d'étoupe. Les plus grossières sont employées à couvrir les ballots. | *Toiles mi-blanc*, Toiles de chanvre qui n'ont été qu'à demi blanchies. | *Toiles blanches*, Toiles écrues que l'on a fait blanchir sur le pré et à force de lessives. | *Toile de ménage*, Toile que les particuliers font eux-mêmes, et qui est employée à leur usage personnel. | *Toile à voiles*, Forte toile en fil de chanvre pour les voiles des navires. | *Toile ouvrée*, Toile de chanvre ou de lin sur laquelle il paraît divers dessins, diverses figures. | *Toile mécanique*, Toile fabriquée avec du lin filé mécaniquement. | *Toile à la main*, Toile fabriquée en fil filé à la quenouille. | *Toiles de coton*, Tous les tissus fabriqués avec du coton. Quand on veut les désigner spécialement, on dit *calicot*, *madapolam*, *percale*, *basin*, etc. | *Toile de brin*, Celle dont la chaîne et la tissure sont fil de brin, c. à d. en chanvre épuré, exempt d'étoupe. | *Toile demi-brin*, Celle dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe. | *Toile d'étoupe*, Celle qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage. | *Toile vernissée*. Les toiles vernissées ou cirées sont enduites de matières emplastiques, composées d'huile de lin cuite et de matières colorantes. Suivant les tissus employés et la composition des vernis dont on les recouvre, on obtient des toiles destinées pour emballage, ou d'autres servant de tapis, d'ornement pour recouvrir les tables et autres meubles. | *Toiles peintes*. On a d'abord appelé *indiennes* les étoffes de ce genre, et cela vient de ce que, dans l'Inde, ces produits ont été portés à une haute perfection. C'est Oberkampf qui, vers 1760, importa en France la fabrication des *toiles peintes*. La fabrication française des toiles peintes est de beaucoup supérieure à la fabrication étrangère. | *Toile d'araignée*, Réseau que forment les araignées avec des fils qu'elles tirent de leur ventre, et qu'elles tendent pour prendre des mouches. Les lois sont des *toiles d'araignée* au rebours des autres : les gros moucherons passent au travers, tandis que les petits y restent pris. | Conchyl. *Toile d'araignée*, Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône, ainsi appelée à cause de sa coloration. | Mar. Se dit de la quantité de voiles d'un navire. Tel navire porte beaucoup de *toile*, il fait de la *toile*. | Technol. Feuille de métal qui se forme entre les pièces d'un moule. | Pêche. Nappe fine qui se trouve entre les deux hamaux des filets en tramail. | Peint. Toile clouée sur un cadre et enduite d'une teinte ordinairement blanche ou grisâtre, sur laquelle on peint. Préparer une *toile*. | Fig. Tableau. Les *toiles* de Paul Véronèse sont étincelantes de lumière. | Se dit quelquefois particulièrement du cadre sur lequel les peintres travaillent. La *toile* est animée et le marbre respire. (Voltaire.) | Fig. Afin qu'il soit à chacun plus manifeste sur quel métier on ourdit cette *toile*. (Sat. Ménippée.) | Le rideau qui cache la scène dans un théâtre et qui la sépare de l'orchestre et du public. Lever la *toile*. Baisser la *toile*. | Prov. *C'est la toile de Pénélope*, Se dit d'une affaire qui n'a pas de fin et qui recommence toujours.

TOILÉ, s. m. Technol. Fond d'une dentelle dont le tissu a quelque ressemblance avec celui des toiles. | Blonde d'un point très-serré. | *Toilé d'une dentelle*, Ce qui, dans le point à l'aiguille, se nomme le tissu ou point fermé. Plus le *toilé* est serré, plus l'ouvrage est bon.

TOILERIE, s. f. Marchandise de toile; le commerce des toiles. | S'applique au commerce de tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, de coton pur et mélangé, ainsi qu'à toutes les étoffes de matières végétales autres que le lin pur et le chanvre avec quelque matière qu'elle soit mélangée, depuis la mousseline, la soie ou le coton, jusqu'aux siamoises et même les velours de coton et les cotonnades. | Atelier où l'on fabrique les toiles. | Magasin où l'on vend des toiles.

TOILES, s. f. pl. Vénerie. Grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des biches, des chevreuils, etc. Ce cerf a été pris dans les *toiles*. | *Les toiles d'un moulin à vent*, Les toiles tendues sur les ailes d'un moulin pour le faire aller.

TOILETTE, s. f. Action de se coiffer, de s'habiller, de se parer, pour paraître en public, en société. Cette femme est à sa *toilette*. Se mettre en *toilette*. On lui présenta même Mme de Saint-Yves, quand elle eut fait sa *toilette*. (Voltaire.) | Se dit des détails de l'ajustement. *Toilette* soignée. Être en grande *toilette*. La *toilette* la plus recherchée, la plus sublime, ne peut masquer certaines absences. (Brillat-Savarin.) | Ensemble de tout ce qui sert à habiller, à parer. On dit qu'un homme est en grande *toilette* lorsqu'il porte l'habit noir. | Tout ce qui couvre et garnit le meuble devant lequel une femme se place lorsqu'elle veut se parer. Belle *toilette*. *Toilette* de notaire. | *Propos de toilette*, Propos fade et précieux de galanterie. | *Toilette secrète*, Ablution des parties sexuelles. | Le meuble même qui sert à la toilette, devant lequel un homme ou une femme ajuste sa parure. Une *toilette* en acajou, en palissandre, en noyer. Une *toilette* à dessus de marbre. Une coquette qui se couche après avoir laissé ses cheveux, ses sourcils et ses dents sur la *toilette*. (Le Sage.) | *Cabinet de toilette*, Petit endroit où l'on s'habille, et où l'on fait sa toilette. | Toile qu'on étend sur une table pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. | *Toilette en mousseline*, Étoffe dans laquelle les tailleurs enveloppent l'ouvrage qu'ils portent en ville. | *Toilette de point*, Point préparé pour servir de toilette. | *Dessus de toilette*, Pièce d'étoffe garnie de dentelle ou de passementerie avec laquelle on couvre tout ce qui est sur la toilette. | Se dit quelquefois des choses. Le débit des trains de bois et le lavage des bûches, auxquelles on fait une *toilette* préparatoire, a toujours demandé un grand nombre de bras. (E. Briffaut.) | Diaphragme des animaux dont on se sert dans la boucherie et dans la charcuterie. | *Bleu de toilette*, Sorte de teinture dont on se sert pour donner une

teinte bleuâtre au linge blanc qu'on empèse avant de le repasser. | *Toilette des condamnés,* Horribles préparatifs qui consistent à couper ras les cheveux des condamnés à mort, afin que le couperet de la guillotine, en tombant sur la nuque, ne soit pas arrêté par les cheveux. | *Revendeuse à la toilette, marchande à la toilette,* Femme qui vend et revend tout ce qui concerne la toilette des femmes.

TOILIER, IÈRE, adj. Qui a rapport à la fabrique de la toile. L'industrie *toilière.* | S. Celui, celle qui vend de la toile en gros, demi-gros ou en détail. | Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la toile. | Adjectiv. Marchand *toilier.*

TOISE, s. f. (pron. *toaze;* du bas lat. *tesa,* fait de *tensus,* tendu). Ancienne mesure longue de 6 pieds. Mesurer à la *toise,* avec la *toise.* | La longueur du pied, qui différait dans les provinces et a également varié à Paris, et la toise dont se servit Picard, qui est perdue, ne paraît pas avoir été la même que celle de La Condamine, point de comparaison du mètre. D'après cette dernière, qui vaut 1m,949036, le pied égale 0m,32484, le pouce 0m,02707, la ligne 0m,002256. D'où il suit que la *toise carrée* vaut 3,7987 m. carr., et la *toise cube,* 7,403890 m. cub.; le pied carré, 0,1055 m. carr.; le pied cube, 0,034277 m. cub., etc. | *Toise courante,* Mesure en longueur de quelque chose que ce soit, dont la hauteur et la largeur est supposée partout la même. Prix convenu à la *toise courante.* | *Toise d'échantillon,* Se dit de la toise de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris. | La toise était également employée dans quelques pays étrangers. | *Faire quelque chose à la toise, Faire de la peinture à la toise,* S'occuper d'en faire beaucoup, sans se préoccuper de la question d'art. | Fig. Je ne connais pas de *toise* plus exacte et de meilleure pierre de touche qu'une révolution. (Mme Roland.) | Prov. *On ne mesure pas les hommes à la toise,* C'est d'après leur mérite qu'on les juge. | Prov. et fig. *Mesurer les autres à sa toise,* Les juger d'après soi, les comparer à soi.

TOISÉ, ÉE, part. Mesuré à la toise. Maison *toisée.* Mur *toisé.* | Vulg. *Cette affaire est toisée,* Cette affaire est terminée. | On dit, en mauvaise part, d'un homme jugé désavantageusement : *N'en parlons plus ; c'est un homme toisé.* | S. m. Mesurage à la toise. Opérer le *toisé* d'un jardin. S'en rapporter au *toisé* d'un expert. | Mémoire ou dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entrent dans la composition d'un bâtiment, afin de juger les dépenses, ou d'estimer et de régler le prix et la quantité de ces mêmes ouvrages. | Dans un sens général, L'art de mesurer. Étudier le *toisé.* On dit aujourd'hui le *métré.* | Plus spécialement, L'art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou leur volume en parties de certaines unités convenues : par exemple, en toises ou en mètres carrés, s'il s'agit de surfaces ; en cubes, s'il s'agit de volumes.

TOISER, v. a. Mesurer à la toise. Faire *toiser* des murs, un jardin, un bâtiment. | *Toiser le bois,* Le réduire par trois pieds cubes ou douze pieds de longueur sur six pouces d'équarrissage. | *Toiser la pierre de taille,* Réduire la taille de toutes les façons d'une pierre à la toise courante d'un pied sur six. | *Toiser un soldat, un conscrit,* Mesurer sa taille. | Fig. et fam. *Toiser quelqu'un, Toiser un homme,* L'examiner avec attention pour apprécier son mérite. | *Le toiser des pieds à la tête,* Le regarder avec dédain. | Au mor. Des folliculaires qui jugent un grand écrivain semblent des pygmées qui *toisent* les pyramides. (Boiste.) | Fig. Une pensée ne se *toise* pas comme on *toise* un moellon. | SE TOISER, v. pron. Fig. Être jugé, être estimé. Le vrai génie ne *se toise* la plupart du temps que lorsqu'il n'est plus debout. | S'examiner mutuellement. Les deux adversaires *se toisèrent* avant de se battre. | Aujourd'hui, on dit mieux, dans le sens propre, *métrer,* depuis l'adoption du *mètre* comme unité de mesure.

TOISEUR, EUSE, s. Celui, celle qui toise, dont la profession est de toiser. *Toiseur* en bâtiment. | *Toiseur juré,* Celui que le tribunal civil désigne comme agent officiel dans les expertises pour le mesurage, etc. | On dit aujourd'hui *métreur, métreuse. Métreur-vérificateur, métreuse-vérificatrice.*

TOISON, s. f. (pron. *toazon ;* du lat. *tonsio,* action de tondre). Laine provenant de la tonte d'une brebis ou d'un mouton. Avoir de belles *toisons.* Laver, éplucher les *toisons.* | Fig. *J'ai laissé ma toison aux buissons du chemin,* J'ai perdu mes illusions. | Laine qui est encore sur l'animal. Les tribunaux sont comme les buissons, la brebis y trouve un refuge, mais elle ne peut en sortir sans y laisser de sa *toison.* (Boiste.) | Se dit aussi du pelage laineux de plusieurs mammifères. Une *toison* d'alpaga. | On s'en sert à l'égard du mouton, pour désigner la peau entière de l'animal encore revêtue de sa laine. | Non-seulement la toison sert à garantir l'animal qui la porte des intempéries de l'air, mais elle est employée d'une foule de manières dans l'économie domestique. Cependant l'application plus ou moins immédiate sur la peau des tissus faits de matières animales peut quelquefois déterminer des affections cutanées. Avant l'introduction dans les vêtements des tissus de chanvre, qui ne date que du XIIe au XVe siècle, l'usage universel de la laine entretenait une malpropreté générale malgré le fréquent emploi des bains. | *Toison d'or* (*vellus aureum*). Mythol. Toison du bélier sur lequel s'enfuirent Phryxus et Hellé. Elle était suspendue à un arbre de la Colchide, dans un bois sacré, et gardée par un dragon qui ne sommeillait jamais. Les Argonautes s'en emparèrent néanmoins, grâce à Médée, qui endormit le dragon par enchantement. On a supposé que la Toison d'or de la Fable était un emblème des richesses de la Colchide ou des mines d'or qu'elle recélait. | *Ordre de la Toison d'or,* ou absolument *Toison,* Ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Bruges, en 1429. | *Collier de la Toison d'or,* Insigne des chevaliers; chaîne d'or dont les ornements figurent des briquets entrelacés en forme de doubles B (Bourgogne) et des cailloux d'où jaillissent des étincelles. Sur la poitrine est suspendu un mouton d'or ou toison d'or. C'est une des vieilles défroques du passé.

TOIT, s. m. (pron. *toa ;* du lat. *tectum,* fait de *tegere,* couvrir ; on écrivait anciennement *toict*). Partie la plus élevée des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter contre les intempéries. *Toit* plat, en pente. *Toit* à l'italienne. *Toit* en terrasse. Monter sur le *toit.* Les couvreurs travaillent sur le *toit.* Ils le poursuivirent quelque temps sur les *toits,* mais il trompa leur poursuite à la faveur de l'obscurité. (Le Sage.) | S'emploie souvent pour Maison. Ma mère m'attend sous son *toit* champêtre. Ici la veuve, couverte de deuil, sous un *toit* pauvre et dépourvu, jette de tristes regards sur des enfants que la faim presse. (Massillon.) Plusieurs familles étaient souvent entassées sous le même *toit.* (Raynal.) | *Toit paternel,* La maison paternelle. | Se dit pour le réduit, le lieu où l'on loge certains animaux domestiques. Les troupeaux ne sont plus sous leurs rustiques *toits.* (Mme Deshoulières.) | *Toit à cochons, à porcs,* La petite loge où l'on enferme ces animaux. | *Toit champêtre,* Chaumière. | *Un humble toit,* Maison de pauvre apparence, logis de pauvres gens. | *Habiter sous le même toit,* Demeurer dans la même maison. | *Toit protecteur, hospitalier,* Maison où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge. | Le *toit* se compose de la charpente, du comble, des tuiles, des ardoises et du zinc ou du plomb qui la recouvrent. Cependant, on ne se sert du mot *toit* que lorsqu'il s'agit d'un toit à un seul égout ou à double égout. En parlant d'un système de charpente et de couverture plus compliqué, on se sert ordinairement du mot *comble.* | *Toit à la mansarde,* Toits coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation et ménage plus de logement. Ces *toits* tirent leur nom de Mansard, leur inventeur. | Dans les mines, La partie de la roche qui couvre la mine ou le filon. | Géol. Partie supérieure d'un filon, d'un banc, d'une couche. | Conchyl. *Toit chinois,* Espèce de coquille du genre des patelles. | Nom vulgaire d'une coquille dont on a fait le genre tectaire et de la toupie pagode. | Fig. *Publier, prêcher une chose sur les toits,* La dire partout, l'annoncer hautement et en public. Cette expression, employée dans l'Écriture sainte, est venue de ce que les grands édifices de la Judée étaient couverts par une plate-forme ou terrasse sur laquelle on avait la liberté de monter et du haut de laquelle on parlait au peuple. | Fam. *Dire une chose sur les toits,* La répandre, la divulguer partout.

TOITURE, s. f. Ce qui forme abri, ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment. *Toiture* en tuiles, en ardoises, en zinc. Réparer une *toiture.* | Art de faire un toit ; confection des toits. Étudier la *toiture.* Manuel de la *toiture.* | Mar. *Toiture mobile,* Toit ou couverture que l'on emploie dans les arsenaux pour mettre un navire en construction ou désarmé à l'abri des intempéries du temps, ainsi que de l'ardeur du soleil. | La tuile et l'ardoise sont les matériaux le plus généralement employés pour les *toitures.* Dans les grandes constructions, comme les halles, les gares de chemin de fer, etc., on se sert de zinc et de plomb.

TOKAI. Géogr. Bourg de Hongrie célèbre par son vin. | S. m. Vin que l'on récolte sur les coteaux qui environnent Tokai, et que l'on regarde comme le premier vin de liqueur de l'Europe. On a acclimaté le plant de Tokay en France, aux environs de Nîmes et de Béziers. Une bouteille de *tokai.*

TOLBIAC (aujourd'hui *Zülpich* ou *Zulch,* autrefois *Tolpiacum*). Géogr. Ville de la Gaule (Germanique 2e), au sud de Juliacum, célèbre par la victoire que Clovis y remporta sur les Allemands en 495, et par celle de Thierri II, roi de Bourgogne, sur Théodebert, roi d'Austrasie.

TÔLE, s. f. (peut-être du lat. *tela,* toile, à cause de son peu d'épaisseur). Plaque ou feuille de fer métallique dont l'épaisseur doit être uniforme et dont la surface est rendue lisse à l'aide du martinet ou du laminoir. Plaque en *tôle.* Poêle en *tôle.* Des volets en *tôle.* Un plateau de *tôle* vernie. | La tôle un peu épaisse, qui sert à fabriquer les chaudières à vapeur, porte le nom de *tôle forte,* et quelquefois, dans le commerce, celui de *fer noir ;* la *tôle moyenne* est employée à fabriquer les tuyaux de poêle et autres objets d'un usage domestique ; la *tôle mince* est destinée à la fabrication du fer blanc. | *Tôle galvanisée,* Tôle recouverte d'un enduit de zinc, déposé par le moyen de la pile ou appliqué par le même procédé que l'étain sur le fer-blanc.

TOLÈDE. Géogr. Ville d'Espagne (Nouvelle-Castille); chef-lieu d'intendance, sur la rive gauche du Tage, à 61 kilom. S. O. de Madrid ; 15,000 habitants. Archevêché, dont le titulaire est primat d'Espagne. Ville fort déchue, mais qui offre encore de beaux monuments. Vaste cathédrale ; *Alcazar,* ancien palais des rois maures, embelli par Charles-Quint. | Les rois Goths firent de Tolède leur capitale à partir de 554 ; les Arabes la prirent en 714. Après le démembrement du califat de Cordoue, il y eut, de 1031 à 1085, un *royaume de Tolède* indépendant. Alphonse VI conquit le royaume et la ville en 1085. Tolède devint dès lors la capitale de la Castille ; sous Charles-Quint et jusqu'en 1560 elle le fut de toute l'Espagne : elle eut alors, dit-on, 200,000 habitants. | L'*Intendance de Tolède* a 207 kilom. de long sur 96 de largeur moyenne, et 340,000 habitants. Sol très-montueux, mais fertile. Bétail, céréales, abeilles, vers à soie ; industrie assez active.

TOLÉRABLE, adj. (du lat. *tolerabilis,* même sens). Qu'on peut tolérer, supporter. Douleur *tolérable.* Situation *tolérable.* | Médiocre. Écrivain *tolérable.* La conduite des prêtres, à Rome, n'est pas *tolérable.*

TOLÉRABLEMENT, adv. D'une manière tolérable, supportable. Écrire *tolérablement.*

TOLÉRANCE, s. f. (du lat. *tolerare,* supporter). Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou que l'on croit ne devoir pas empêcher. C'est là le sens général. Il reçoit des applications particulières dans la jurisprudence civile et religieuse et dans le langage administratif. | Jurispr. Permission, de la part d'un propriétaire, d'user de sa chose ; permission qui vient le plus souvent de l'amitié, de l'humanité, de la complaisance du propriétaire. La *tolérance* d'une servitude ne donne jamais le droit ; il faut avoir le titre. | Permission d'exercer un culte, de professer une doctrine, une opinion. La philosophie nous a donné la *tolérance* religieuse : puisse-t-elle y ajouter la *tolérance* politique, sociale et littéraire! (Boiste.) | Condescendance que l'on doit avoir les uns pour les autres en matière de croyances. La *tolérance* est prescrite aux théologiens touchant les opinions des diverses écoles. | Phil. « Qu'est-ce que la tolérance? C'est l'apanage de l'humanité. Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs ; pardonnons-nous réciproquement nos sottises, c'est la première loi de la nature. Le juif, le chrétien, le mahométan, etc., trafiquent ensemble ; ils ne lèveront pas le poignard les uns sur les autres pour gagner des âmes à leur religion. Pourquoi donc nous sommes-nous égorgés presque sans interruption depuis le premier concile de Nicée?..... Constantin commença par donner un édit qui permettait toutes les religions ; il finit par persécuter. Avant lui, on ne s'éleva contre les chrétiens que parce qu'ils commençaient à faire un parti dans l'État. Les Romains permettaient tous les cultes, jusqu'à celui des Juifs, jusqu'à celui des Égyptiens, pour lesquels ils avaient tant de mépris. Tertullien, Pranéas, Origène, Novat, Novatien, Sabellius, Donat, sont tous persécutés par leurs frères avant Constantin, et à peine Constantin a-t-il fait régner la religion chrétienne, que les athanasiens et les eusébiens se déchirent ; et depuis ce temps, l'Église chrétienne est inondée de sang jusqu'à nos jours. Il est clair que tout particulier qui persécute un homme, son frère, parce qu'il n'est pas de son opinion, est un monstre. Cela ne souffre pas de difficulté. Mais le gouvernement! mais les magistrats! mais les princes! comment en useront-ils envers ceux qui ont un autre culte que le leur? Si ce sont des étrangers puissants, il est certain

qu'un prince fera alliance avec eux. François Ier, très-chrétien, s'unira avec les musulmans contre Charles-Quint, très-catholique. François Ier donnera de l'argent aux luthériens d'Allemagne pour les soutenir dans leur révolte contre l'empereur; mais il commencera, selon l'usage par faire brûler les luthériens chez lui. Il les paye en Saxe par politique, il les brûle par politique à Paris. Mais qu'arrivera-t-il? Les persécutions font des prosélytes. Bientôt la France sera pleine de nouveaux protestants. D'abord, ils se laisseront pendre, et puis ils pendront à leur tour. Il y aura des guerres civiles; puis, viendra la Saint-Barthélemy, et ce coin du monde sera pire que tout ce que les anciens et les modernes ont jamais dit de l'enfer. Insensés, qui n'avez jamais pu rendre un culte pur au Dieu qui vous a faits! Malheureux, que l'exemple des noachides, des lettrés chinois, des parsis et de tous les sages n'a jamais pu conduire! Monstres, qui avez besoin de superstitions, comme le gésier des corbeaux a besoin de charognes! On vous l'a déjà dit, et on n'a autre chose à vous dire : si vous avez deux religions chez vous, elles se couperont la gorge; si vous en avez trente, elles vivront en paix. « Je possède une dignité et une puissance que l'ignorance et la crédulité ont fondées, je marche sur la tête des hommes prosternés à mes pieds : s'ils se relèvent et me regardent en face, je suis perdu; il faut donc les tenir attachés à la terre avec des chaînes de fer. » Ainsi ont raisonné des hommes que des siècles de fanatisme ont rendus puissants. Ils ont d'autres puissants sous eux, et ceux-ci en ont d'autres encore, qui tous s'enrichissent des dépouilles du pauvre, s'engraissent de son sang et rient de son imbécillité. Ils détestent tous la tolérance, comme des partisans enrichis aux dépens du public craignent de rendre leurs comptes, et comme des tyrans redoutent le mot de liberté. Pour comble, enfin, ils soudoient des fanatiques qui crient à haute voix : « Respectez les absurdités de mon maître, tremblez, payez, et taisez-vous. » S'il était permis de raisonner conséquemment en fait de religion, il est clair que nous devrions tous nous faire juifs, puisque Jésus-Christ, notre Sauveur, est né juif, a vécu, est mort juif, et qu'il a dit expressément qu'il accomplissait, qu'il remplissait la religion juive. Mais il est plus clair encore que nous devons nous tolérer mutuellement, parce que nous sommes tous faibles, inconséquents, sujets à la mutabilité, à l'erreur. Un roseau couché par le vent dans la fange dira-t-il au roseau voisin couché dans un sens contraire : « Rampe à ma façon, misérable, ou je présenterai requête pour qu'on t'arrache et qu'on te brûle?... Je dirai à mon frère le Turc : Mangeons ensemble une bonne poule au riz en invoquant Allah; ta religion me paraît très-respectable, tu n'adores qu'un Dieu, tu es obligé de donner en aumônes tous les ans le denier quarante de ton revenu, et de te réconcilier avec tes ennemis le jour du baïram. Nos bigots, qui calomnient la terre, ont dit mille fois que ta religion n'a réussi que parce qu'elle est toute sensuelle. Ils en ont menti, les pauvres gens, ta religion est très-austère; elle ordonne la prière cinq fois par jour, elle impose le jeûne le plus rigoureux, elle défend le vin et les liqueurs que nos directeurs savourent, et si elle ne permet que quatre femmes à ceux qui peuvent les nourrir (ce qui est bien rare), elle condamne par cette contrainte l'incontinence juive, qui permettait dix-huit femmes à l'homicide David et sept cents à Salomon, l'assassin de son frère, sans compter les concubines. Je dirai à mon frère le Chinois : Soupons ensemble sans cérémonies, car je n'aime pas les simagrées; mais j'aime ta loi, la plus sage de toutes, et peut-être la plus ancienne. J'en dirai à peu près autant à mon frère l'Indien. Mais que dirai-je à mon frère le Juif? Lui donnerai-je à souper? Oui, pourvu que, pendant le repas, l'âne de Balaam ne s'avise pas de braire; qu'Ézéchiel ne mêle pas son déjeuner avec notre souper; qu'un poisson ne vienne pas avaler quelqu'un des convives et le garder trois jours dans son ventre; qu'un serpent ne se mêle pas de la conversation pour séduire ma femme; qu'un prophète ne s'avise pas de coucher avec elle après souper, comme fit le bonhomme Osée pour quinze francs et un boisseau d'orge; surtout qu'aucun Juif ne fasse le tour de ma maison en sonnant de sa trompette, ne fasse tomber les murs, et ne m'égorge, moi, mon frère, ma mère, ma femme, mes enfants, mon chat et mon chien, selon l'ancien usage des Juifs. Allons, mes amis, la paix; disons notre *Benedicite*. » (Voltaire.) | *Tolérance civile*, Disposition de la loi qui, n'entrant dans aucune appréciation intime de telle ou telle doctrine religieuse en particulier, laisse la plus entière liberté à la conscience de chacun, et assure à tous les citoyens d'un État une protection égale dans l'exercice du culte qui les a reçus à leur naissance ou qu'ils ont embrassé librement; permission qu'un gouvernement accorde de pratiquer dans l'État d'autres religions que celles qui y sont établies, reconnues par les lois, pratiquées par le plus grand nombre des citoyens. | *Maison de tolérance*, Terme administratif pour désigner une maison de prostitution. Les *maisons de tolérance* sont de deux espèces : les unes contiennent des filles publiques à demeure; les autres prennent le nom de *maisons de passe*; elles servent de refuge, tout à la fois, et à des filles inscrites et à des filles ou femmes non enregistrées qui, ne faisant pas publiquement métier de se prostituer, sont par cela même affranchies des prescriptions imposées aux prostituées et de la séquestration qui suit les atteintes portées à ces prescriptions. V. PROSTITUTION. | S. f. pl. Limites en plus ou moins, dans les proportions ou dimensions d'armes, de projectiles et autres objets. Ces mesures, toutes réglementaires, sont de la compétence de la police militaire.

TOLÉRANT, ANTE, adj. (du lat. *tolerans*). Disposé à tolérer. Se dit surtout en matière de religion. Soyons *tolérants*. Absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut *tolérant* jusqu'à la longanimité. (Mirabeau.) | Se dit d'un homme indulgent dans le commerce des autres. C'est un homme *tolérant*. | Subst. J'aime les *tolérants*.

TOLÉRANTISME, s. m. Mot dont se servaient les ultramontains pour reprocher aux hommes tolérants leur modération. On a reproché aux gallicans leur *tolérantisme*. Vous flétrissez l'indulgence, la tolérance, du nom de *tolérantisme*. (Voltaire.)

TOLÉRANTISTE, s. Néol. Partisan du tolérantisme. Les *tolérantistes*.

TOLÉRÉ, ÉE, adj. Que l'on tolère. Homme *toléré*. Femme *tolérée*. Religion *tolérée*.

TOLÉRER, v. a. (du lat. *tolerare*, même signif.). Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus, des injustices, et pour les personnes qui les commettent. Il faut bien *tolérer* ce qu'on ne peut empêcher. Ne pas *tolérer* que quelqu'un s'arroge des droits qu'il n'a pas. Nul n'aime à *tolérer* les fripons s'il n'est fripon lui-même. (Boiste.) | Avoir de l'indulgence pour les fautes, les défauts et les imperfections de ses semblables. *Tolérons* les opinions des autres, si nous voulons qu'on *tolère* les nôtres. | Supporter des choses qui ne sont pas bien ou que l'on ne croit pas bien. Une religion qui peut *tolérer* les autres ne songe guère à sa propagation. (Montesq.) | *Tolérer quelqu'un*, Supporter quelqu'un dont la présence nous est désagréable.

TÔLERIE, s. f. Art du tôlier; fabrique de tôle. Diriger une *tôlerie*. Une grande *tôlerie*.

TOLET, s. m. Mar. Cheville de bois ou de fer enfoncée dans sa demi-longueur dans le plat-bord d'une embarcation, pour recevoir l'estrope d'un aviron ou pour l'appuyer pendant qu'on le manœuvre. Les *tolets* d'un navire.

TOLETIÈRE, s. f. (rad. *tolet*). Mar. Renfort de quelques centimètres d'épaisseur pour recevoir le frottement de l'aviron dans une embarcation.

TÔLIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fabrique, qui vend de la tôle. Un *tôlier*. Un ouvrier *tôlier*. La corporation des *tôliers*.

TOLLÉ, s. m. (du lat. *tolle*, impér. de *tollere*, ôter). Mot latin emprunté à l'Évangile. Cri d'imprécation des Juifs contre le Christ, quand ils voulaient le faire crucifier. *Tolle! tolle!* | *Soulever contre soi un tollé général*, S'attirer les clameurs de tout le monde; soulever un blâme général.

TOLOSA. Géogr. Ville d'Espagne (Guipuscoa). C'est une ville très-ancienne qui possède de belles fabriques de lames d'épée et d'ouvrages en fer.

TOLU. Géogr. Ville et port de la Nouvelle-Grenade, sur la mer des Antilles. | S. m. Arbre résineux, de la famille des térébinthacées, qui croît en Amérique et fournit le *baume de Tolu* qu'on emploie avec succès contre les affections pulmonaires et catarrhales.

TOMAHAWK, s. m. Sorte de casse-tête des sauvages de l'Amérique.

TOMAISON, s. f. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression, dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes.

TOMAN, s. m. Monnaie de compte en usage en Perse. Le *toman* vaut 46 fr. de notre monnaie.

TOMATE, s. f. (de l'espagn. *tomota*). Bot. Espèce de morelle; plante de la famille des solanées dont le fruit est nommé vulgairement *pomme d'amour*. De ses racines fusiformes naissent des tiges hautes de un à deux mètres, velues, charnues, un peu couchées, garnies de feuilles d'un vert très-foncé. Aux fleurs succèdent des fruits d'un rouge vif, gros, comprimés au sommet, sillonnés sur les côtés. Ces fruits sont remplis d'un suc agréable au goût et légèrement acidulé. On l'emploie principalement à l'état frais. On en fait aussi des extraits concentrés qu'on réduit même à l'état de pâte sèche, pour les besoins du reste de l'année. On possède dans les jardins plusieurs variétés de tomates : la *tomate rouge*, qui est sillonnée et la plus cultivée pour la cuisine; la *petite rouge*, la *petite jaune*, la *tomate en poire* et la *tomate cerise*. Un fait curieux dans la culture de cette plante consiste dans la réussite parfaite de sa greffe sur la pomme de terre. Cette opération permet d'obtenir simultanément une récolte de fruits et de tubercules. La *tomate* est extrêmement féconde, et ne cesse de donner ses fruits jusqu'à sa mort. On fait des confitures de *tomates*. | Adjectiv. Sauce *tomate*. Bœuf à la sauce *tomate*.

TOMBAC, s. m. Alliage métallique dont la couleur est jaune, approchant de celle de l'or, et dont le cuivre fait la base. | *Tombac blanc*, Composition métallique blanche qui ressemble assez à de l'argent. C'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

TOMBAL, ALE, adj. Archéol. Sépulcral. Elle s'agenouilla sur la pierre *tombale*.

TOMBANT, ANTE, adj. Bot. Se dit des rameaux et de la tige d'une plante qui ne peuvent se soutenir. | *Feuilles tombantes*, Feuilles qui tombent en automne. | *La nuit tombante*, Le crépuscule du soir, l'instant où la nuit commence à paraître. | *Des cheveux tombants*, Cheveux longs, et qui, n'étant pas rattachés, flottent au gré du vent. | Conchyl. *Ouverture tombante*, Ouverture d'une coquille univalve, lorsque, en suivant la direction de la spire, elle s'abaisse d'une manière subite.

TOMBE, s. f. (du gr τύμβος, sépulcre de pierre). Table de pierre, de marbre ou d'un métal quelconque dont on recouvre une sépulture. Être couché sous la *tombe*. Mettre une épitaphe sur une *tombe*. | Sépulcre. Être dans la *tombe*. Aux plus infortunés la *tombe* sert d'asile. (La Fontaine.) L'herbe des *tombes*, doucement agitée, lui rappelle ses pères. (A. Martin.) | *Descendre dans la tombe*, Mourir. | *Être sur le bord de la tombe*, *Avoir un pied dans la tombe*, Être très-malade ou très-âgé, être à la veille de mourir. Il *avait un pied dans la tombe* qu'il était encore menaçant.

TOMBÉ, ÉE, part. Qui a fait une chute; entraîné par son propre poids, renversé. Un homme *tombé*. Une femme *tombée*. Les fruits *tombés* de l'arbre. Une grande pitié nous saisit à l'aspect des empires *tombés*. | *Auteur tombé*, Auteur dont les ouvrages n'ont pas réussi, ou dont la pièce a été sifflée. | Fig. Ce sont des sycophantes *tombés* dans l'imposture. Des lois *tombées* en désuétude. Voilà des ministres bafoués, sifflés, *tombés*. La foudre, *tombée* sur le monument, suivit les fils du paratonnerre et alla s'abîmer dans le fleuve. Tout ce que j'adorais est *tombé* sous ses coups. (Voltaire.) | S. m. Chorégr. Pas que l'on exécute en s'élevant d'abord sur la pointe des pieds et pliant après le pas.

TOMBEAU, s. m. (pron. *tombô*). Monument élevé à la mémoire d'un mort, à l'endroit où il est enterré. Élever, dresser un *tombeau*. Un *tombeau* magnifique. Violer un *tombeau*. Profaner un *tombeau*. Je me cachai derrière un *tombeau*, et j'attendis la nuit qui n'était pas éloignée. (Le Sage.) Les marbres des *tombeaux* sur leurs bases frémirent. (Legouvé.) | Fig. Le souvenir des bonnes actions est le plus magnifique *tombeau*. | Fig. La mort. Chaque instant de notre vie nous approche du *tombeau*. Il n'attend rien au delà du *tombeau*. (Massillon.) | *Jusqu'au tombeau*, Jusqu'à la mort. O mon amie, je t'aimerai *jusqu'au tombeau*. | *La nuit du tombeau*, La mort. Les clartés de notre âme percent *la nuit du tombeau*. | *Descendre au tombeau*, Mourir. | Le mot *tombeau*, synonyme de *tombe*, s'applique à tous les monuments ou mausolées qui ornent les cimetières et les églises. Il désigne également les *sépulcres* creusés dans le roc, les *tumuli* ou tertres de gazon des anciens Grecs et de la plupart des peuples sauvages; les *cippes* dont les Romains décoraient le bord de leurs grands chemins; les *columbaria* où ils rangeaient en ordre les urnes cinéraires d'une famille, etc. Les pyramides des Pharaons d'Égypte ne sont elles-mêmes que des tombeaux, ainsi que les *téocallis* des Mexicains. V. CIMETIÈRE, NÉCROPOLE, SÉPULCRE, SÉPULTURE. | Poétiq. *L'horreur du tombeau*, *la nuit du tombeau*, La mort. Dans *la nuit du tombeau* j'enfermerai ma honte. (Racine.) | Fig. *Tirer quelqu'un du tombeau*, Lui sauver la vie, le rendre à la vie. | Fig. Fin, destruction, en parlant des choses. On a dit que le mariage était le *tombeau* de l'amour.

L'anarchie est le *tombeau* de la liberté. Les petites considérations sont le *tombeau* des grandes choses. (Voltaire.) L'intérêt est le *tombeau* de l'amitié. (Boiste.) La monarchie est le *tombeau* du progrès.

TOMBÉE, s. f. Ne s'emploie guère que dans cette locution, *A la tombée de la nuit*, Au moment où le jour tombe, où la nuit approche. | Chorégr. Espèce de pas. Danser la *tombée*. | Comm. Ce qui fait tomber entièrement le bassin de la balance où se trouve la marchandise.

TOMBELIER, s. m. Charretier qui conduit un tombereau. La corporation des *tombeliers*.

TOMBER, v. n. (du lat. *tumulare*, mettre au tombeau). Faire une chute, être emporté, entraîné par son propre poids. *Tomber* lourdement. *Tomber* à la renverse. *Tomber* de son haut. *Tomber* sur les genoux. *Tomber* de haut, d'une fenêtre. *Tomber* dans la rivière. *Tomber* dans un fossé, dans un précipice. *Tomber* de cheval. Elle *tombe* morte sur le corps de son mari. Le ciel s'arma d'éclairs et de feux qui semblaient *tomber* sur la terre. (Fénelon.) | *Laisser tomber*, Permettre de tomber. *Laissez tomber* sur nous un regard de pitié. | Cesser de voler. L'hirondelle a été touchée; elle *est tombée* à la portée de votre fusil. | Se dit de la pluie, de la neige, de la grêle. La grêle *tombe* sur les premières fleurs du printemps. La pluie *tombait* à torrents. La neige *tombait* sur les régiments en déroute de Napoléon.

Tu peux *tomber*, mais c'est comme la foudre
Qui se relève et gronde au haut des airs.
(BÉRANGER.)

| *Votre maison menace ruine; elle tombe de vétusté*, Elle est dans un tel état de délabrement qu'elle menace ruine. | Se dit de même des choses que l'on renverse ou qui s'écroulent d'elles-mêmes. Les murailles *tombèrent* devant leur attaque impétueuse. | Fig. Les esprits, une fois émus, *tombant* de ruines en ruines, se sont divisés en plusieurs sectes. | Se dit des feuilles dont les arbres se dépouillent pendant l'automne. Les feuilles *tombent*. | En parlant des accidents. La prospérité *tombe* toujours sur les plus riches et les malheurs sur les plus pauvres. | Se dit des grâces, des faveurs. L'intrigue et l'argent ont fait *tomber* le choix sur la tête du moins digne. | *Tomber sur les bras de quelqu'un*, Se trouver à sa charge. | *Tomber sous la main de quelqu'un*, Se dit des choses qui se trouvent fortuitement, sans qu'on les cherche. Cette position m'*est tombée sous la main*. | *Faire tomber les armes des mains*, Fléchir quelqu'un, l'apaiser. | *Faire tomber la plume des mains*, Décourager quelqu'un, le dégoûter d'écrire, de façon à ce qu'il s'interrompe. L'indignation m'a *fait tomber la plume des mains*. | Fig. *Tomber des nues, de son haut*, Être extrêmement surpris. C'est ce qui m'a vingt fois fait *tomber de mon haut*. (Molière.) | *Ce mot ne tombera point à terre*, On le relèvera, on en fera usage. | Prov. *Quand la poire est mûre, il faut qu'elle tombe*, Quand les affaires en sont venues à un certain point, il faut nécessairement qu'elles aboutissent. | Se dit des objets dont la chute est occasionnée par la maladie. L'abus du mercure déchausse les dents, les carie et finit par les faire *tomber*. La fièvre typhoïde fait *tomber* les cheveux. | On dit vulgairement, *Le rhume m'est tombé sur la poitrine*; mais cette locution n'est guère plus médicale que grammaticale. | Couler. Les larmes qui *tombent* de ses yeux. | Se dit de toutes les chutes d'eau. Les torrents du Niagara se précipitent et *tombent* d'une grande hauteur. | *Tomber raide mort, tomber mort*, Mourir tout d'un coup en tombant. Le prince *tomba raide mort* en apprenant cette nouvelle. | *Tomber* ne prend *avoir* dans aucun cas. Cependant Voltaire a dit :

Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
Eût tombé dans le piége à mes pas présenté!

Et La Harpe, dans son *Cours de littérature* : « Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans *Mérope*, et l'on a peine à concevoir qu'il *ait tombé* de si haut jusqu'à *Zulime*, ouvrage médiocre. » Mais ces fautes échappent aux meilleurs écrivains. Il fallait dans le premier exemple : *fût tombée*, et dans le second : *soit tombé*. (Girault-Duvivier.) | « Les grammairiens, dit Laveaux, appellent ces locutions des distractions ou des fautes, et n'en regardent pas moins leur règle comme infaillible. Je conviendrai qu'il faut toujours dire : *Je suis tombé*, si par cette locution on veut exprimer toutes les nuances, toutes les vues de l'esprit que peuvent présenter les temps composés du verbe *tomber*; mais, s'il est des cas où cette locution confond une vue de l'esprit avec une autre, je serai fondé à croire qu'elle ne suffit pas. Une mère voit son enfant près de tomber; elle dit : *Il va tomber*; elle le voit tomber, elle dit : *Il tombe*; elle le voit à terre après sa chute, elle dit : *Il est tombé*; mais si elle le relève, et qu'elle veuille indiquer à quelqu'un l'accident qui lui est arrivé, comment dira-t-elle? Dira-t-elle encore : *Mon enfant est tombé?* on lui répondra : Courez vite le relever. — Mais je ne veux pas dire qu'il est actuellement par terre. — Que voulez-vous donc exprimer? Il n'y a point de femme qui, pressée par ces questions, ne réponde : *Alors je veux dire qu'il a tombé*. Il y a des choses dont on peut dire *qu'elles ont tombé*, et dont on ne peut jamais dire, exactement parlant, *qu'elles sont tombées*; telles sont les choses qui, ayant un nom avant leur chute et dans leur chute, le perdent quand leur chute est consommée. On appelle *pluie* l'eau qui tombe du ciel, *la pluie tombe, la pluie a tombé*; mais, strictement parlant, on ne devrait pas dire que *la pluie est tombée*; car, quand l'eau du ciel est sur la terre, ce n'est pas de la pluie, c'est de l'eau de pluie. Ainsi, la pluie, qui peut être ou avoir été dans un état de chose tombante, ne peut être dans un état de chose tombée. On peut donc dire : *La pluie tombe, la pluie a tombé*; mais on ne devrait pas dire : *La pluie est tombée*; cependant on le dit, en parlant d'une période qui n'est pas encore écoulée : *La pluie est tombée ce matin à verse*; mais il serait ridicule de dire : *La pluie est tombée à verse il y a dix jours*. On peut appliquer les mêmes observations aux mots *foudre* et *tonnerre*. L'année dernière le tonnerre *a tombé* sur plusieurs édifices. Le tonnerre *a tombé* ce matin, ou *est tombé* dans la Seine. Vouloir également que l'on emploie l'auxiliaire *être* pour signifier et l'action et l'état qui résulte de l'action, c'est confondre dans une seule expression deux choses réellement distinctes, c'est bannir de la langue une locution nécessaire pour exprimer une vue particulière de l'esprit, c'est appauvrir la langue. » | Se renverser en faisant une chute. Cet homme *est tombé* à la renverse. Dans un sens figuré, Il a été frappé d'étonnement. | *Tomber sur ses pieds*, Se trouver sur ses pieds après sa chute. | S'abattre. *Tombez*, voiles importuns! | Se jeter, fondre sur. Ils précipitent leur marche pour *tomber* sur l'ennemi. | Se dit des choses, dans un sens analogue. Les vaisseaux anglais *tombèrent* sur les vaisseaux espagnols. Le milan *tombe* sur la colombe. | Fig. *Tomber sur un mets, sur un plat*, En manger avec avidité. | Le regard de Dieu *tomba* sur le peuple d'Israël. | Le soleil laisse *tomber* ses rayons sur le pauvre nu et sans pain. Laisser *tomber* sur quelqu'un des regards de dédain, de pitié. | *Laisser tomber ses paroles*, Parler nonchalamment. | *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un*, Se jeter à ses pieds. Une mère *à vos pieds* peut *tomber* sans rougir. (Racine.) | Passer dans un état pire que celui où on était. *Tomber* en syncope, en défaillance, en enfance. *Tomber* en langueur. *Tomber* en léthargie. La Perse *tombait* dans un état déplorable. (Voltaire.) *Tomber* en décadence. Les esprits *sont tombés* dans la confusion. | *Faire tomber quelqu'un en confusion*, Lui faire éprouver, lui causer une grande confusion. | *Tomber malade*, Devenir malade. | *Tomber d'épilepsie, du haut mal*, Avoir le mal caduc. | *Tomber de faiblesse, d'inanition*, Être dans une extrême faiblesse, près de se trouver mal, faute de nourriture. | *Tomber de sommeil*, Avoir un besoin extrême de dormir. | Fig. *Tomber dans le désespoir*, Être en proie au désespoir. | *Tomber dans la misère, dans la pauvreté, dans le malheur*, Devenir misérable, pauvre, malheureux. | *Tomber dans le mépris, sous le mépris*, Devenir un objet de mépris. | *Tomber d'abîmes en abîmes*, Commettre crimes sur crimes. | Succomber. L'homme innocent, courageux et persécuté, s'indigne, *tombe*, mais ne s'incline pas. (Boiste.) | Être entraîné du haut en bas. L'honneur, une fois perdu, est comme une fleur qui *tombe* et se flétrit pour jamais. (Boiste.) | Fig. *Tomber dans l'aveuglement, dans l'endurcissement*, Dans le langage des dévots, Devenir insensible aux prescriptions de la religion. | Fig. Faiblir. La voix de cette chanteuse commence à *tomber*. | *Laisser tomber sa voix*, La laisser s'affaiblir. Il ne faut pas *laisser tomber sa voix* à la fin des phrases. | Être pendant. Ses cheveux *tombent* en boucles sur ses épaules. | Cesser, discontinuer. Ainsi *tombe* la fureur des vents. | Diminuer. *La mer tombe*, Ses lames diminuent. | Mar. *Tomber sous le vent*, Perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, ou qu'on tâchait de gagner. | *Tomber sous le vent d'un point quelconque*, Être emporté à une grande distance d'un point, ou sous son vent, après avoir été plus près de ce point, de l'origine du vent régnant. | *Un mât tombe*, Quand il penche. | Languir. Laisser *tomber* une conversation. | *Le jour tombe*, La nuit approche. | Fig. Cette obscure clarté qui *tombe* des étoiles. | Dans la versification latine, on dit qu'un *vers tombe*, lorsqu'il n'a point de césure au deuxième ou au troisième pied. | Littér. Se dit absol. d'un vers dont la césure est défectueuse.

Les stances avec grâce apprirent à *tomber*,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
(BOILEAU.)

| Déchoir de réputation, de crédit. Cet homme n'a pas été longtemps en crédit; il *est* bientôt *tombé*. | Dégénérer, descendre, se laisser aller à quelque chose de blâmable. Son style *tombe* dans le pathos. Combien d'esprits vigoureux *sont tombés* dans le mysticisme. Il ne faut jamais *tomber* dans le ridicule. | *Tomber dans l'erreur, dans la contradiction*, Se tromper, se contredire. | *Tomber presque à rien*, Se réduire à très-peu de chose. | *Cette dépense tombe en pure perte*, Elle ne produit rien. | *Tomber en quenouille*, Se mettre sous le pouvoir d'une femme. | *Cette maison est tombée en quenouille*, Il n'en reste que des filles. | *Couronne, souveraineté tombée en quenouille*, Les filles peuvent en hériter à défaut des mâles. | *Tomber en putréfaction, en pourriture*, Se pourrir. | *Tomber en déliquescence*, Se liquéfier. | Vieillir, s'affaiblir d'esprit et de corps. Cet homme *est* bien *tombé* depuis six mois. | Succomber, mourir. Tout *tombe* sous les coups du vainqueur. (Bossuet.) | Être détruit, périr, s'anéantir. Un empire entamé *tombe* peu à peu. Ses espérances *tombèrent*. (Voltaire.) | Être négligé. Les études *tombent* dans ce collége. | Ne pas réussir, en parlant d'un ouvrage dramatique. La pièce *est tombée* à la première représentation. | Disparaître. Sa présence ferait *tomber* toutes les difficultés. | *Il faut laisser tomber cela*, Il n'y faut pas prendre garde, ou feindre de l'ignorer. | *Ces bruits commencent à tomber*, On ne s'en occupe plus. | Mus. Se dit d'une phrase musicale qui finit brusquement, qui n'est pas carrée. | Fig. Se dit de toute position dangereuse ou fâcheuse dans laquelle on est engagé fortuitement. *Tomber* dans une embuscade, dans l'esclavage, dans les fers, entre les mains de ses ennemis. | *Tomber au milieu de gens inconnus*, Se trouver par hasard au milieu d'eux. | *Tomber dans le sens de quelqu'un*, Être du même avis. | *Tomber d'accord*, Avouer, convenir que. Je *tombe d'accord* que vous avez raison. | *Tomber d'accord avec quelqu'un*, Convenir avec lui. | *Tomber en défaut*, Se dit des chiens qui perdent la piste de la bête. | Fig. Échoir. Cette maison m'*est tombée* en partage. Cet héritage *est tombé* en bonnes mains. | Arriver par hasard. Cette lettre m'*est tombée* dans les mains. Mes yeux *tombèrent* sur la page que je cherchais. | *Faire tomber la conversation sur un sujet*, L'y amener. | *Tomber sur quelqu'un*, Dire des choses dures de quelqu'un ou à lui-même. | Se dit de ce qui successivement fait l'objet du discours. La conversation des femmes *tombe* presque toujours sur la toilette et sur des futilités. | Survenir. Cela m'*est tombé* dans l'esprit. | *Le sort est tombé sur lui*, Le sort l'a désigné. | *Ce chemin tombe dans tel autre*, Ce chemin aboutit à tel autre. | *Cette rivière tombe dans telle autre*, Se décharge dans telle autre. | *Cela tombe sous le sens*, Cela est sensible. | Arriver. Cette fête *tombe* un dimanche. | Arriver à une époque fixe. L'échéance *tombe* au 1er du mois. | Germer. Les pensées les plus brillantes peuvent *tomber* dans le cerveau des enfants. (J. J. Rousseau.) | Fig. et mor. Si quelque vertu m'*est tombée* en partage. | Être désigné par le sort. *Tomber* à la conscription. | Être supporté par. Le fardeau doublé *tomba* d'aplomb sur les épaules des faibles et des pauvres, qui furent bien obligés de vendre. | *Tomber de l'eau*, Vieille locution employée pour Uriner. | V. impers. Se dit de la pluie, de la neige, de la grêle. Il va *tomber* de la neige. Il *tombe* de la pluie. | Triv. *Cela tombe à pic*, Cela tombe à propos. | Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un état fâcheux dans un pire. | *Tomber de Charybde en Scylla*, En voulant éviter un mal, tomber dans un autre. | *Tomber dans la nasse*, Être pris à un piége qu'on nous a dressé. | *Tomber par terre, tomber à terre*, Ces deux expressions ne se ressemblent pas autant qu'on le croirait. *Tomber par terre* se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur; et *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe d'en haut. Un homme, par exemple, qui passe dans une rue, et qui vient à tomber, *tombe par terre* et non pas *à terre*, car il y était déjà; mais un couvreur, à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre* et non pas *par terre*. Un arbre *tombe par terre*; mais le fruit de l'arbre *tombe à terre*. Ils étaient serrés et s'entre-choquaient, de sorte que la plupart *tombaient à terre* sans effet. (Vaugelas.) Là, près d'un Guarini, Térence *tombe à terre*. (Boileau.) Êtes-vous ici près, monsieur, *tombé par terre*? (Voltaire.) L'hercule le fit *tomber par terre*.

TOMBEREAU, s. m. (pron. *tombero*). Voiture

en planches et à bascule, en forme de coffre, qui sert au transport des boues, des gravois, du sable, etc. Le *tombereau* est d'un grand usage. | Le contenu d'un tombereau. Un *tombereau* de terre, de sable. On amena mille *tombereaux* de pierres et de tuiles. | Espèce de charrette sur laquelle on promenait par les villes les femmes coupables d'adultère.

TOMBERELLE, s. f. Grand filet avec lequel on prend les perdrix. On le nomme aussi *tonnelle*.

TOMBOLA, s. f. Variété de jeu de loto, empruntée à l'Italie. | Par extens. On désigne sous ce nom les loteries tirées dans les bals, les concerts ou autres lieux de grandes réunions.

TOMBORO (mont). Géogr. Volcan de l'île de Sumbava (Malaisie). De 5 au 7 avril 1816, il a lancé des laves enflammées, des pierres et des cendres dans un rayon de plus de 1,200 kilomètres et a détruit, à sa base, la ville de Tomboro.

TOMBOUCTOU. Géogr. Ville de l'Afrique, dans la Nigritie centrale, située dans une vaste plaine de sable blanc; environ 20,000 habitants. Longtemps cette ville est restée presque inconnue à l'Europe. Longtemps on lui a attribué une importance beaucoup plus grande que celle qu'elle a réellement. La société de géographie de Paris proposa, vers le commencement de ce siècle, un prix de dix mille francs au premier voyageur européen qui reviendrait de Tomboucton. Ce fut René Caillié qui obtint ce prix en 1827. D'après lui, Tomboucton a une forme triangulaire de 4 kilomètres de circuit; les rues en sont étroites, les maisons basses; beaucoup de cases sont en paille. C'est l'entrepôt commercial de l'intérieur de l'Afrique: il y vient des caravanes de tous les points de l'Afrique septentrionale. Un fleuve, le Djoliba, la traverse. Tomboucton est aussi la capitale d'un royaume de ce nom. Ce royaume, dont on ignore les limites, fut, à ce qu'on présume, fondé en 1116 et parvint à l'apogée de sa puissance au XIVe siècle. Il avait alors pour tributaires plusieurs États voisins. Depuis lors, sa puissance est déchue, et il a été longtemps tributaire du Maroc. Aujourd'hui, il est indépendant. Tous les habitants sont musulmans; la nation dominante est celle des Nègres Kissous; il y a aussi beaucoup de Maures. Les gouvernement est monarchique et héréditaire. Les caravanes se rendent de l'Algérie directement à Tomboucton et en reviennent avec des produits indigènes.

TOME, s. m. (du gr. τόμος, partie d'un tout) Une des plus grandes divisions d'un ouvrage imprimé ou manuscrit. Il y a quelquefois plusieurs *tomes* dans un volume, et quelquefois aussi il y a plusieurs volumes sans qu'il y ait des *tomes*. Ainsi, un ouvrage en vingt *tomes* n'est pas un ouvrage en vingt volumes et réciproquement. Cependant, ces deux mots se prennent assez souvent l'un pour l'autre, surtout dans la conversation; on dit indistinctement: J'ai perdu un *tome* ou un *volume* de cette histoire. Le premier, le second, le troisième *tome* d'un ouvrage. Faire relier deux *tomes* en un volume. | Fig. *Faire, être le second tome de quelqu'un*, Lui ressembler en quelque chose, avoir quelques-uns de ses défauts. Le ministre est le *second tome* du prince. Ne se dit qu'en mauvaise part.

TOMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *tomentum*, bourre). Qui est couvert de poils courts et serrés de manière à offrir l'apparence du drap ou du velours. C'est l'aspect que présentent les feuilles ou la tige de certaines plantes, que pour cette raison on nomme *tomenteuses*. Le bouillon blanc est *tomenteux*. | Il se dit aussi de quelques parties des animaux qui offrent la même apparence. Quelques hannetons ont le corselet *tomenteux*.

TOMER, v. a. Diviser un ouvrage par tomes; indiquer le chiffre des tomes au bas des feuilles; multiplier les tomes. *Tomons* ces feuilles.

TOMES. Géogr. anc. Ville de la Basse-Mésie, vers l'embouchure du Danube, sur la côte du Pont-Euxin, ou mer Noire. C'est là qu'Ovide fut exilé et mourut; c'est là qu'il écrivit ses élégies *Pontiques* et ses *Tristes*.

TOMIE, s. f. (du gr. τομή, incision; fait de τέμνω, je coupe). Terminaison qui entre dans la composition de plusieurs mots français, comme *lithotomie*, *phlébotomie*, etc., et qui signifie Action de couper, résection.

TOMIQUE, s. m. Entomol. Genre de coléoptères de la famille des xylophages. Les larves de ces insectes font de grands dégâts dans nos forêts, en perçant en tous sens les arbres qu'elles habitent. Ce sont surtout les arbres résineux qu'elles attaquent, et il est presque impossible de les garantir de ces larves.

TOMME, s. f. Masse de caillé fermenté, et qui a augmenté de volume.

TOMOTOCIE, s. f. (du gr. τομή, incision; τόκος, accouchement). Opération césarienne. | Tout accouchement à l'aide d'incision.

TOMOTOCIQUE, adj. Qui concerne la tomotocie. Opération *tomotocique*.

TON, adj. poss. masc. se rapportant à la deuxième personne. Le tien, qui est à toi. *Ton* père, *ton* pays, *ton* bras. | Il se dit par euphonie pour *ta* devant une voyelle ou un *h* muet. Donne à *ton* pays *ton* épée et *ton* âme. Mon Dieu, voici *ton* heure, on t'amène *ta* proie! | Le féminin est *ta*. *Ta* mère, *ta* haine, *ta* patrie. | Le plur., pour les deux genres, est *tes*. *Tes* amis, *tes* sœurs. | Ce pronom peut être placé devant un substantif suivi de *qui* ou de *que*. *Ton* honneur qui te parle et *ton* Dieu qui t'éclaire. *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes. (Voltaire.)

TON, s. m. (du gr. τόνος, même signif.; fait de τείνω, je tends). Ce mot signifie étymologiquement *tension*, *raideur*. C'est le sens que les physiologistes lui ont conservé lorsqu'ils désignent par *ton* l'état de tension, d'élasticité ou de fermeté naturelle aux différents organes du corps dans l'état de santé. En ce sens, on dit: Le vin de Bordeaux donne du *ton* à l'estomac. | Fig. Le bonheur engourdit l'âme, un peu d'infortune lui donne du *ton*. | Les Grecs désignaient par ce mot particulièrement la tension donnée aux cordes des instruments de musique et ensuite les sons divers qui naissaient de ces différents degrés de tension. Notre langue a conservé ce dernier sens. Le mot *ton* s'emploie donc en musique, 1° pour désigner et préciser la valeur acoustique de l'étendue que doit contenir l'intervalle qui sépare un son d'un autre son, soit en montant, soit en descendant l'échelle d'un seul degré. Aussi l'on dit: Du premier au second degré, il y a un *ton*; du septième au huitième, il y a un *demi-ton*, etc. L'on voit que, pris en ce sens, le *ton* et le *demi-ton* sont à l'échelle musicale ce que le pouce et le demi-pouce étaient au pied de roi. L'étendue de cette échelle est divisée par *tons* pleins et par *demi-tons*, ce qui donne toujours en somme, soit pour l'échelle du mode majeur, ou pour celle du mode mineur, une valeur réelle de six *tons* pleins, ou commas. Le mot *ton* pris dans le même sens, mais collectivement, sert aussi à désigner la valeur de l'éloignement qui existe réciproquement entre chacun des degrés dont on compose l'échelle. | *Donner le ton, prendre le ton*. Signifie que, dans une réunion de musiciens, avant de commencer à concerter, il faut s'accorder, et que, pour atteindre ce but, l'un des artistes choisis à cet effet est chargé, avec la voix ou un instrument quelconque, de donner le *ton* en faisant entendre un son convenu comme régulateur de l'accord général. | *Donner le ton*. Dans le langage ordinaire, Exercer sur les autres une influence qui les amène, qui les oblige à dire ou à faire les mêmes choses que soi et de la même manière. | Par une extension toute naturelle, le mot *ton* est passé dans la langue vulgaire avec des sens se rapportant plus ou moins aux sens techniques. Il signifie: 1° certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix. *Ton* aigre. *Ton* bas. Hausser, baisser le *ton*. 2° Manière de parler, non-seulement par rapport au son de la voix, mais relativement à la nature du discours. *Ton* ferme, impérieux, hautain, suppliant, etc. 3° Manières en usage dans les diverses classes de la société. Le *ton* du collége, de la caserne, de la ville, de la campagne. Le bon *ton*, le mauvais *ton*. 4° Caractère, genre de style des œuvres d'esprit et d'art. Le *ton* plaintif de l'élégie. Les œuvres de notre époque manquent de *ton* et de portée. Ce discours a du *ton*.

> Ce n'était pas jadis sur ce *ton* ridicule
> Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle.
> (BOILEAU.)

| Peint. Se dit des teintes suivant leur différente nature et leur différent degré de force ou d'éclat; de l'harmonie, de l'accord général des couleurs d'un tableau ou de quelques-unes de ses parties; de la couleur qui domine dans un tableau. Il y a des *tons* vigoureux, des *tons* chauds, des *tons* froids, de beaux, de vilains *tons*. | Loc. fam. prov. et fig. *Le prendre sur un ton, sur un certain ton*. Prendre certaines manières, une certaine conduite, un certain langage. | *Faire baisser le ton, faire changer de ton*, Obliger à parler d'un ton moins impérieux, à changer de conduite. | *Faire chanter sur un autre ton*, Obliger quelqu'un à parler, à se conduire autrement qu'il ne fait. | *Se mettre au ton de quelqu'un*, Se conformer à ses idées, à son langage, à ses goûts. | *C'est le ton qui fait la chanson*, C'est moins ce qu'on dit qui blesse que la manière dont on s'exprime. | Mar. Partie supérieure d'un mât comprise entre les jottereaux et le tenon du chouquet qui maintient le mât supérieur. On prend pour le *ton* d'un mât la septième partie de sa longueur.

TONAL, ALE, adj. Mus. Qui est conforme au ton. Corde *tonale*. Intervalle *tonal*. Fugue *tonale*. | Au pl., *tonals*. Des intervalles *tonals*.

TONALISATION, s. f. Synonyme de *Tonalité*.

TONALITÉ, s. f. Mus. Propriété caractéristique d'un ton; qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé. La note sensible et l'accord parfait déterminent la *tonalité* d'un morceau. | Se dit aussi des diverses manières de combiner les sons musicaux et d'en former un système de musique.

TONDAGE, s. m. Action de tondre le poil des draps aussi ras et aussi nettement que possible, sans découvrir le tissu. Le *tondage* des draps se fait soit à la main, avec de grands ciseaux à ressort appelés forces, soit avec une machine spéciale dite *tondeuse*. | Action de tondre le poil des animaux. Le *tondage* du cheval. Le *tondage* des moutons.

TONDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tond. *Tondeur* de draps. *Tondeur* de chiens. *Tondeur* de bois. Il fut tout affligé quant il vit venir le *tondeur* de haies armé de son sécateur. (Mme Ancelot.) | S. f. Machine qui tond les draps. *Tondeuse* à mouvement oscillatoire. *Tondeuse* transversale.

TONDIN, s. m. (de l'ital. *tondino*). Astragale qui orne le bas des colonnes. | Cylindre à l'aide duquel les plombiers forment et arrondissent les tuyaux de plomb destinés à la conduite des eaux ménagères, et aussi les tuyaux d'étain des orgues.

TONDRE, v. a. (du lat. *tondere*, raser, tailler. *Je tonds, tu tonds, il tond, nous tondons*, etc. *Je tondais. Je tondis. Je tondrai. Tonds. Tondons. Tondez. Tondant. Tondu*). Couper le poil ou la laine aux bêtes. *Tondre* les moutons. *Tondre* un caniche. | *Tondre la laine en suint*, La tondre sur l'animal avant qu'elle soit lavée. | Fig. et fam. *Se laisser tondre la laine sur le dos*, Supporter patiemment toutes les vexations, toutes les injustices. Pauvre et chère brebis de mon cœur! dit-il avec compassion, elle *se laisserait tondre la laine sur le dos* sans crier. (Sterne.) | *Tondre les feutres, les draps*, etc. En couper les poils de manière à les rendre plus unis. | *Les brebis ont entièrement tondu ce pré*, Elles en ont brouté toute l'herbe. | Prov. et fig. *Il tondrait sur un œuf*. Se dit d'un avare qui fait économie de tout, même des plus petites choses. | *Tondre la pierre*, Enlever une faible épaisseur du parement de la pierre. | *Tondre une haie*. La rendre unie en coupant les feuilles et les branches débordantes. | *Tondre les arbres*, Les ébrancher, leur donner une forme régulière. | On dit de même *tondre le gazon, le bois*, etc. On va *tondre* les gazons des Tuileries.

TONDU, UE, part. A qui on a coupé le poil. Mouton *tondu*. *Tondue!* oui, pauvre fille! et *tondue* jusqu'au vif. (Sterne.) | Prov. et fig. *A brebis tondue Dieu mesure le vent*, Il proportionne nos afflictions à nos forces. | Fig. et fam. *Il est tondu*, Il est ruiné, il est perdu. | *Lettres tondues*, Espèce de caractères du XIIIe siècle, sans pointes ni saillies comme en portaient les lettres gothiques. | Subst. *Un tondu*, Se dit, par plaisanterie, en parlant d'un moine. Les tonsurés, les défroqués, les *tondus*. | Fig. et fam. *Il n'y avait que trois tondus et un pelé*, Se dit en parlant d'une réunion peu nombreuse, où il n'y avait que des personnes de peu de considération.

TONGA. Géogr. Archipel de l'Océanie, au S. E. des îles Fidgi, composé d'une centaine d'îles ou d'îlots; environ 50,000 habitants. Les îles principales sont Tonga-Tabou, Eoua, Vavaou. Climat chaud, sol très-fertile, commerce actif.

TONICITÉ, s. f. (du lat. *tonicitas*, même signif.). Faculté de tension des parties vivantes du corps humain. C'est un mode de motilité commun à tous les solides et d'où provient le resserrement fibrillaire du tissu des organes. La *tonicité* des tissus membraneux.

TONIQUE, adj. et s. (pron. *tonike*; du gr. τόνος, ton, tension). Se dit de la propriété qu'ont les fibres de se tendre en se raccourcissant. | Musiq. *Note tonique*, ou s. f. *tonique*, Note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode. Prenez pour *tonique* un son qui fasse, à l'aigu ou au grave, tel intervalle avec le son-unité. (Em. Chevé.) | Gramm. *Accent tonique*, Se dit de la prononciation plus forte de certaines syllabes des mots d'une langue. L'*accent tonique* existe dans toutes les langues, même sans être écrit. | Phys. *Écho tonique*, Écho qui ne répète que certains sons, ou qui modifie ceux qu'il transmet de manière à en altérer sensiblement la nature. | *Remède tonique*, ou s. m. un *tonique*, Nom donné à une classe de médicaments qui relèvent les forces en augmentant graduellement l'action vitale.

TONKA, s. m. Amande du coumarou, employée en Europe pour aromatiser le tabac à priser.

TONKIN. Géogr. Province de l'empire d'Annam, la plus peuplée et la mieux cultivée de cet État de l'Inde transgangétique, confine au N. avec la

Chine; à l'E., avec le golfe d'Annam ou de Tonkin; au S., avec la Cochinchine; au S. O., avec le Laos; au N. O., avec la Chine; des montagnes dont les passages sont fortifiés le défendent du côté du N.; des déserts et de vastes marais le couvrent au N. E.; 700 kilom. de long sur autant de large; environ 8,000,000 d'habitants; capitale Kécho. Beaucoup de rivières; lacs, canaux; eaux stagnantes et malsaines. Le Tonkin fut anciennement une province chinoise et resta vassal de l'Empire Céleste, même après s'être donné des rois indigènes. | *Golfe de Tonkin*, Grand enfoncement de la mer de Chine, entre la côte N. O. de l'Inde transgangétique, la côte de la province chinoise de Canton et la presqu'île qui se projette au N. de l'île de Haïnan. Le groupe des Pirates est le principal groupe d'îles qu'il renferme. | On écrit aussi *Tong-King* ou *Tonquin*.

TONNAGE, s. m. Capacité d'un navire, nombre de tonneaux, de 1,000 kil. chacun, qu'il peut porter. Ce bateau est d'un faible *tonnage*. Navire d'un fort *tonnage*. On détermine le *tonnage* d'un navire au moyen du jaugeage. | *Droit de tonnage*, Droit payé dans les ports par un navire en raison de sa capacité. Il faut abolir le *droit de tonnage*.

TONNANT, ANTE, adj. (du lat. *tonans*, même sens). Qui fait entendre le tonnerre. Le Jupiter *tonnant*. Le char *tonnant* de Jupiter. | *L'airain tonnant*, Le canon. | Où se fait entendre le bruit du tonnerre. Paraissez sur vos nues *tonnantes*, innombrables soldats, antiques légions de la patrie! (Chateaubriand.) Les nuages *tonnants* de la Révolution. | Fig. *Une voix tonnante*, Une voix forte et éclatante.

TONNANTES, s. f. pl. Mus. Timbales qui imitent le bruit du tonnerre.

TONNE, s. f. Grand tonneau renflé par le milieu. On s'en sert pour y mettre des liquides, mais surtout pour le transport de certaines marchandises, comme cassonade, tabac, pruneaux, etc. *Tonne* reliée de fer. Qu'aux coups de vos maillets vos *tonnes* retentissent. (Castel.) | Le contenu de ce tonneau. Acheter deux *tonnes*, quatre *tonnes* de vin. | Chem. de fer. Unité de poids équivalant à 1,000 kil. ou à 10 quintaux métriques. C'est le poids d'un mètre cube d'eau. On l'emploie pour l'application du tarif aux marchandises qui circulent sur les chemins de fer. | La *tonne anglaise* est un peu plus forte que la *tonne française*, car elle est de 20 quintaux anglais, valant ensemble 1,015 kilogr. 65. | Dans la marine française, la *tonne* a seulement la contenance d'un demi-tonneau ou 500 kilogr. | Métrol. Mesure de capacité très-variable employée dans différents pays. | *Tonne d'or*, Certaine somme d'argent dont la valeur varie suivant les pays. La *tonne d'or* est de 100,000 thalers en Allemagne, et de 100,000 florins en Hollande. | Fig. *Tonne d'or*, Une grande fortune. Je préfère une goutte de sagesse à des *tonnes d'or*. (Boiste.) | Fig. *Cette affaire a coûté des tonnes d'or; il a dépensé des tonnes d'or*, Cette affaire a coûté beaucoup; il a dépensé beaucoup. | Mar. Sorte de tonneau dans lequel un des fonds est remplacé par un rallongement de douves en forme de cône tronqué. | Conchyl. Genre de coquilles minces, ventrues, bombées, presque toujours globuleuses et cerclées transversalement, appartenant à l'ordre des gastéropodes pectinibranches. Elles se rapprochent beaucoup des buccins. Les tonnes sont peu nombreuses aujourd'hui; mais il en existe beaucoup de fossiles. | Nom vulgaire de diverses coquilles appartenant aux genres *volute*, *trochus*, *cérite*, etc.

TONNEAU, s. m. (pron. *tono*). Grand vaisseau de bois, à forme cylindrique renflée vers le milieu, à deux bases planes et rondes; il est ordinairement construit de douves arquées et contenues par des cerceaux. On l'emploie pour enfermer des liquides ou certaines marchandises, comme les pruneaux, etc. *Tonneau* vide. Vider les *tonneaux*. | Le contenu du tonneau. Boire un *tonneau* de cidre. Vendre un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de miel. Un *tonneau* de pruneaux. | *Le tonneau de Diogène*, Demeure habituelle de ce philosophe cynique, qui vivait sobrement en haine du luxe et solitairement en haine des hommes, qu'il trouvait méchants. | *Le tonneau des Danaïdes*, Tonneau sans fond dans lequel les Danaïdes étaient obligées de verser sans cesse de l'eau, en punition du meurtre de leurs maris, meurtre commis à l'instigation de Danaüs, leur père. | Fig. et fam. *C'est un tonneau*, Se dit d'un ivrogne, d'un homme habitué à boire excessivement. | Poids de 1,000 kilogr., ou mesure de la contenance de 1 mètre cube 44 centimètres cubes, qui est employée pour déterminer la capacité des navires et pour régler le prix du fret des marchandises. Navire de deux cents *tonneaux*. Navire du port de mille *tonneaux*. | Mesure qui tient deux, trois ou quatre muids de vin, de cidre, etc., plus ou moins, selon la différence des lieux. | Tout tonneau est composé de plusieurs planches ou douves réunies par des liens à côté les unes des autres; on nomme *bouge* la partie qui, le tonneau étant coupé, offrirait un plus grand diamètre et qui se trouverait la plus renflée. On donne le nom de *merrain* à l'espèce de bois employé à faire les douves et le fond des tonneaux; cependant celui du fond porte spécialement celui de *traversin*. On choisit ordinairement le bois de chêne pour en faire du merrain à futaille, parce que la fabrication des tonneaux exige un bois serré et qui ne pourrisse pas aisément. La forme du tonneau est celle d'un fuseau tronqué par les deux bouts, et cette forme n'est pas arbitraire, elle est la plus avantageuse qu'on puisse lui donner.

TONNELAGE, s. m. Droit autrefois perçu, dans les échelles du Levant, par la chambre de commerce de Marseille. Il fut supprimé en 1718. | *Marchandises de tonnelage*, Marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes ou tonneaux.

TONNELER, v. a. (Ce verbe double le *l* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je tonnelle*, *tu tonnelles*, etc.) Prendre du gibier à la tonnelle. *Tonneler* des perdrix. | Fig. Faire tomber dans quelque piége.

TONNELET, s. m. (dimin. de *tonneau*). Petit tonneau ou baril destiné à contenir de l'eau-de-vie, du vin ou quelque autre boisson. Un *tonnelet* d'échantillon. Le *tonnelet* d'une vivandière.

TONNELEUR, s. m. Chasseur de perdrix à la tonnelle. Les *tonneleurs* sont dans la plaine.

TONNELIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait ou qui raccommode les tonneaux, les barils, les cuviers, enfin tout ce qui concerne la tonnellerie. Le beau *tonnelier* s'approcha hardiment de Bertha. (Hoffmann.) | C'est le *tonnelier* qui descend les vins, cidres et bières, dans les caves des particuliers et les met en bouteilles. | Celui, celle qui fait le commerce de la tonnellerie. Le *tonnelier*, la *tonnelière*. | Mar. Celui qui a soin des futailles embarquées.

TONNELLE, s. f. Berceau de treillage couvert de verdure. Manger sous la *tonnelle*. S'endormir sous la *tonnelle*. | Filet pour prendre les perdrix, qui va toujours en diminuant vers la queue. Chasser des perdrix à la *tonnelle*. | Dans les verreries, Deux larges ouvertures voûtées communiquant à l'intérieur du fourneau de fusion.

TONNELLERIE, s. f. Profession de tonnelier. Exercer la *tonnellerie*. | Lieu où l'on fabrique des tonneaux, futailles, barils, cuves, cuviers, seaux, baquets, baratres, etc. Voilà notre *tonnellerie*.

TONNER, v. unipers. (pron. *toné*; du lat. *tonare*). Se dit du bruit que fait le tonnerre. Il *tonne* souvent dans ce pays. Il *a tonné* toute la nuit. Elle se signait chaque fois qu'il *tonnait*, et marmottait plus vite ses oremus. (Berthaud.) | Fig. *C'est un bruit si grand qu'on n'entendrait pas Dieu tonner*, Se dit en parlant d'un grand bruit, d'un bruit assourdissant. Dieu, pour s'y faire ouïr, *tonnerait* vainement. (Boileau.) | Prov. *Quand il tonne, il faut écouter tonner.* | *En mars quand il tonne, chacun s'en étonne; en avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne.* | Prov. et fig. *Tant tonne qu'il pleut*, Après les menaces, les coups. L'origine de ce proverbe est attribuée à un mot de Socrate: sa femme Xantippe l'accablait un jour d'injures; mais voyant qu'il y était insensible, elle finit par lui jeter un seau d'eau sur la tête. « Je savais bien, dit froidement le philosophe à ses amis, qu'après le tonnerre viendrait la pluie. » | On dit, dans le style élevé, que *Dieu tonne*, pour exprimer que c'est lui qui lance la foudre, qui fait entendre le tonnerre. Quoi! dira-t-on, ce grand Dieu, qui déracine par son souffle les cèdres du Liban, *tonne* pour abattre les feuilles des arbres? (Bossuet.) On dit, dans le même sens, que le *ciel tonne*. | Par extens. et poétiq. Se dit d'un grand bruit qui imite celui du tonnerre. L'airain *tonne*. L'artillerie commença à *tonner*. Cent pièces de canon *tonnèrent* sur elle à son arrivée. (Boileau.) | Fig. Parler contre quelqu'un ou contre quelque chose avec beaucoup de véhémence. *Tonner* contre les méchants, les traîtres, *tonner* contre le luxe, l'avarice, l'ambition, etc. Des prophètes menteurs *tonnait* la bouche impie. (Voltaire.) | Il se dit en général de tout homme qui parle avec véhémence, avec menace, etc. Pleure, *tonne*, gémis, je suis indifférente. (Voltaire.) | Se dit des menaces de l'excommunication. Le pape *tonne* contre les hérétiques. | Quereller, criailler, faire du bruit. Contre qui *tonnez*-vous là? Qu'avez-vous à *tonner*? | Fig. Exercer une puissance redoutable. Ces grands qui *tonnent* sur nos têtes. | Il a quelquefois pour sujet un nom de chose. Sa voix *tonnait* quand il fallait défendre les intérêts de la patrie. (Marmontel.) | Quelques écrivains l'ont employé activement. Pourquoi *tonner* sans cesse des anathèmes inutiles! Et vous, nobles canons qui *tonnez* la victoire. (A. de Vigny.) *Tonner* des malédictions.

TONNERRE, s. m. (du lat. *tonitru*, même sens. C'est une onomatopée). Bruit éclatant causé par l'explosion de deux nuées électriques. Il consiste tantôt en une sorte de roulement semblable à celui qui résulterait d'une suite d'échos, tantôt en une véritable explosion subite, en une suite de détonations distinctes. Il est souvent accompagné d'éclairs, de pluie, de grêle et de la foudre. Le *tonnerre* gronde. Un grand éclat de *tonnerre*. Un coup de *tonnerre*. Chemin faisant, nous crûmes entendre rouler le *tonnerre*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se prend souvent, dans la conversation, pour la foudre. Le *tonnerre* est tombé sur cette tour. Être frappé du *tonnerre*. Au commencement du XVe siècle, le *tonnerre* tomba sur le couvent de Chelles. (Dulaure.) | Fig. Bruit de l'artillerie, et, en général, tout grand bruit. | Prov. et fig. *Toutes les fois qu'il tonne, le tonnerre ne tombe pas*, Les menaces ne sont pas toujours suivies d'effet. | Fig. *C'est un tonnerre, c'est une voix de tonnerre*, Se dit d'un homme dont la voix est très-éclatante et très-forte. Rendez-vous! leur cria-t-il d'une *voix de tonnerre*. (Benj. Gastineau.) | Fig. *Ce fut un coup de tonnerre pour lui*, Se dit d'un événement imprévu et fatal qui a frappé quelqu'un. | *Il est à l'abri du tonnerre*, Se dit d'un homme que sa position, sa fortune, mettent à l'abri de certains accidents. | Poétiq. *La région du tonnerre, le séjour du tonnerre*, Le ciel, la région supérieure de l'atmosphère et quelquefois l'Olympe. | *Le maître du tonnerre*, Jupiter, dans le paganisme; Dieu, dans les religions modernes. | *L'oiseau qui porte le tonnerre*, L'aigle, qui était l'oiseau de Jupiter, et qu'on représente porteur de la foudre. | Endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge. Les armes dont le *tonnerre* n'est pas renforcé sont sujettes à crever. | Poétiq. *Des tonnerres d'airain, des tonnerres de bronze*, Les canons ou autres pièces d'artillerie. Cent *tonnerres d'airain*, précédés des éclairs. (Voltaire.) | On l'emploie parfois au pluriel. Bientôt des *tonnerres* affreux firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines, les vallons. (Bern. de Saint-Pierre.) | Les mots *éclair*, *tonnerre*, *foudre*, désignent le triple effet d'un même phénomène électrique. Lorsque deux nuages chargés de deux électricités différentes, et poussés par des vents contraires, passent assez près l'un de l'autre, les deux électricités s'attirent, se confondent et se combinent. Cette combinaison instantanée, qui, dans nos appareils, jette une étincelle, se fait dans l'atmosphère avec un éclat et un bruit immenses. L'éclat se nomme *éclair*, le bruit *tonnerre*. Si cette combinaison se fait à portée de quelque corps, ce corps est frappé d'une manière terrible, et ce choc ou la cause immédiate qui le produit se nomme *foudre*. Il suit de là que l'éclair, le tonnerre et la foudre éclatent au même instant. Si nous apercevons l'éclair avant d'entendre le tonnerre, cela provient de ce que la lumière marche avec une vitesse infiniment plus grande que le son. Si la foudre ne tombe pas toutes les fois qu'il éclaire, c'est que la combinaison des deux électricités a lieu hors de la porté des corps terrestres. Dans l'instant où il éclaire, la foudre frappe; car entre l'éclair et la foudre, il n'y a pas d'intervalle appréciable. Mais entre l'éclair et le tonnerre, il peut s'écouler un temps plus ou moins long. L'éclair passé, le danger d'être foudroyé est également passé. C'est donc sans raison que, après avoir vu l'éclair, certaines personnes attendent en tremblant les coups du tonnerre. Quand le tonnerre suit immédiatement l'éclair, la détonation a lieu tout près; quand, au contraire, le tonnerre ne se fait entendre qu'au bout de quelques secondes, l'orage est assez éloigné. Longtemps on est resté exposé sans défense aux coups de la foudre. Ce fut à la fin du siècle dernier que Franklin découvrit le moyen d'en préserver nos maisons et les édifices publics à l'aide du paratonnerre. Cette découverte merveilleuse, aussi simple dans son principe que puissante dans ses résultats, a autant illustré son auteur que son concours à l'affranchissement de son pays, et a fait dire du célèbre fondateur de la grande république américaine, par un poète, cette parole sublime:

Arripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

« Il arracha la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans. » | Fig. Le *tonnerre* gronde sur nos têtes.

TONNERRE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Yonne); 5,157 habitants. Belle église; fontaine très-abondante; jolie promenade. Papiers peints, tanneries, scierie hydraulique; bons vins rouges et blancs.

TONOTECHNIE, s. f. (pron. *tonotekni*; du gr. τόνος, ton, air; τέχνη, art). Art de noter sur les cylindres des orgues de Barbarie, des tabatières, pendules et tableaux à musique, les airs qu'on veut leur faire jouer. | Art de noter les airs en général. Le pauvre homme s'occupait de *tonotechnie*.

TONSILLAIRE, adj. (pron. *tonsil-lère*; du lat. *tonsillæ*, amygdales). Qui a rapport aux amygdales. Affection *tonsillaire*. Nerfs *tonsillaires*. Artère *tonsillaire*. Je suis atteint d'une affection *tonsillaire*.

TONSURE, s. f. (de la basse latinité *tonsura*, action de tondre). Couronne qu'on fait aux clercs dans une cérémonie de l'Église en leur rasant les cheveux en rond au sommet de la tête. Se dit aussi de cette cérémonie elle-même. *Tonsure* cléricale. Recevoir la *tonsure*. | *Tonsure romaine* ou *de saint Pierre*, Tonsure partielle et circulaire. | *Tonsure écossaise* ou *de saint Paul*, Celle qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête seulement. | *Tonsure grecque*, Celle qui s'étendait sur toute la tête. | *Prendre la tonsure*, Entrer dans l'état ecclésiastique. L'imbécile va *prendre la tonsure*.

TONSURÉ, ÉE, part. Qui a reçu la tonsure. Diacre *tonsuré*. Prêtre *tonsuré*. | Substantiv. Un *tonsuré*. Défiez-vous des *tonsurés*. Les moines, les *tonsurés*.

TONSURER, v. a. Donner la tonsure. *Tonsurer* un clerc. | Neut. Se faire *tonsurer*. Le niais se fit *tonsurer*.

TONTE, s. f. (du lat. *tonsio*, même sens). Action de tondre. Faire la *tonte* des brebis. | Temps de la tonte. La *tonte* arrive le mois prochain. | Laine tondue. La *tonte* de ce troupeau n'a pas rapporté beaucoup. | Action de couper l'extrémité des branches. On a commencé la *tonte* de cette allée de tilleuls. | Façon que l'on donne à une étoffe en la tondant. | La *tonte* des troupeaux est une véritable moisson; c'est le plus beau produit qu'on en retire. Dans beaucoup de pays, ce moment est une époque de fêtes et de réunions joyeuses. Ce qui doit déterminer le moment de la tonte, c'est en général l'approche des chaleurs, pendant lesquelles les bêtes à laine souffrent du poids de leurs toisons.

TONTINE, s. f. (du nom de *Tonti*, banquier italien, qui le premier en conçut l'idée, en 1640). Opération financière dans laquelle plusieurs personnes mettent en commun un fonds destiné à être réparti, à une époque déterminée, entre les survivants, avec la part des décédés et des intérêts accumulés. On étend aussi ce nom à toute opération financière basée sur la durée de la vie humaine, telles que rentes viagères, remboursement sous forme d'annuités viagères, de rentes perpétuelles, assurances en cas de mort. *Tontines* de l'État. *Tontines* privées. Mettre à la *tontine*. Payer à la *tontine*. Avoir des actions sur la *tontine*. Les *tontines* sont divisées en plusieurs catégories de rentiers, suivant les différents âges. Gardez-vous de confier votre argent aux *tontines*. | Se dit aussi de la rente viagère que fait cette association. Recevoir sa *tontine*.

TONTINIER, ÈRE, s. Celui, celle qui a des rentes de tontine. | Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une tontine. | S'emploie aussi adjectiv. Les compagnies d'assurances sur la vie ne sont pas autre chose que des compagnies *tontinières*. (Guillemin.) Abolissons les sociétés *tontinières*.

TONTISSE, adj. Qui vient de la tonture du drap. | *Bourre tontisse*, Bourre qui sort du drap lorsqu'on le tond. | *Papier tontisse*, Papier de tenture sur lequel on a appliqué des tontures de drap réduites en poudre. On l'appelle aussi *Papier velouté*. | S. f. Tenture de papier-tontisse. Une belle *tontisse*. Voilà de superbe *tontisse*!

TONTURE, s. f. Poil que l'on tond sur les draps. | Branches ou feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux haies, aux bordures de buis, etc. | Action de tondre le gazon. Procéder à la *tonture* des gazons. | Mar. Courbure que l'on donne aux ponts des navires en en relevant un peu les extrémités.

TOPAZE, s. f. (du gr. τοπάζιος, fait de τοπάζω, je cherche, parce que les anciens cherchaient cette pierre avec soin). Minér. Pierre précieuse jaune, transparente, brillante, composée d'alumine, de silice, de fer et d'acide fluorique. La dureté de cette substance vitreuse est assez grande pour rayer le quartz. Certaines *topazes*, celles du Brésil entre autres, sont phosphorescentes quand on projette leur poussière sur un fer chaud. Les *topazes* s'électrisent avec une grande facilité par le frottement ou par une simple pression. | *Topazes orientales*, Celles qui viennent d'Orient; ce sont les plus estimées.

TOPE! interjection qui signifie *J'y consens*! Elle ne s'emploie que dans le langage familier.

TOPER, v. n. T. du jeu de dés. Demeurer d'accord d'aller d'autant que met au jeu son adversaire. J'ai massé vingt écus, il n'a pas voulu *toper*. | Elliptiq. *Tope*! Je tope, ou j'accepte votre offre. De là l'interjection familière si souvent employée dans la conversation. | Fig. et fam. Consentir à une proposition. Je *tope* à cela. | *Se toper dans la main*, Consentir à une offre, adhérer à une proposition en se touchant la main. Autrefois pour conclure un marché, on se *topait dans la main*.

TOPHUS, s. m. (pron. *tofus*; du gr. τέφος, tuf). Tumeur crayeuse qui se développe à la surface d'une articulation; gonflement calleux du périoste.

TOPINAMBOUR, s. m. (du pays des *Topinambous*, au Brésil, d'où il a été rapporté). Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe tuberculeux, plante de la famille des corymbifères. Cette plante, haute de

Topinambour.

plus d'un mètre, à fleurs radiées, s'est parfaitement acclimatée dans nos climats. Les bestiaux sont très-friands des jeunes tiges, des feuilles et des fruits du *topinambour*. Les tubercules du *topinambour* ressemblent à des pommes de terre allongées; leur saveur se rapproche de celle des artichauts, et leur contexture, de celle de la rave. On les mange cuits et assaisonnés de diverses manières. On peut en extraire de l'alcool.

TOPIQUE, adj. (du gr. τοπικός, local). Se dit d'un médicament, d'un remède appliqué extérieurement sur une partie malade ou sur la partie du corps qui répond extérieurement à celle-là. Les emplâtres, les cataplasmes, etc., sont des remèdes *topiques*. | Antiq. *Surnoms topiques*, Surnoms donnés aux divinités du paganisme, d'après les pays où elles avaient un culte particulier. | S. m. Remède local appliqué extérieurement. Les cataplasmes et les emplâtres sont les *topiques* les plus fréquemment employés. | Règle de droit si bien reconnue et confirmée par une jurisprudence constante qu'elle n'est plus discutable. | S. m. plur. Rhétor. anc. Lieux communs d'où l'on tire des arguments. Les *topiques* de Cicéron. Les *topiques* d'Aristote.

TOPOGRAPHIE, s. f. (pron. *topografi*; du gr. τόπος, lieu; γράφω, je décris). Description d'un lieu particulier. Connaître la *topographie* des environs de Paris. | *Topographie souterraine*, Description des gîtes métallifères et houillers exploités par les mineurs. | La *topographie* est un art ou son produit. L'art est l'application des méthodes géométriques au tracé de la carte d'un lieu, et cette carte porte aussi le nom de *topographie* du lieu qu'elle représente; elle est la réduction à une échelle donnée de la projection horizontale de l'espace à faire connaître avec tout ce qu'il renferme.

TOPOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la topographie. Carte *topographique* des environs de Paris. Description *topographique* d'une ville.

TOPOGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *topografikeman*). D'une manière topographique, détaillée.

TOQUAGE, s. m. (pron. *tokaje*). Action de toquer, de remplacer momentanément un ouvrier compositeur dans son travail.

TOQUE, s. f. (pron. *tok*; de l'esp. *toca*, coiffure). Chapeau à petits bords, plat par dessus et plissé tout autour. *Toque* de velours, de damas. Les avocats, les avoués, les juges, les greffiers, portent la *toque* lorsqu'ils sont en fonctions. | Fam. Calotte de velours ou de drap qu'on porte dans la chambre. | Poids en usage en Chine et dans les Indes pour les essais d'or et d'argent. La *toque* est divisée en cent fractions. | Monnaie de compte valant 40 cauris, dont on se sert dans le royaume de Judah. | Espèce de singe appartenant au genre macaque. | Genre de plantes labiées renfermant plus de trente espèces, dont plusieurs, originaires d'Europe, sont usitées en médecine.

TOQUÉ, ÉE, part. Touché, frappé. | Fig. et fam. *Personne toquée*, Qui a le cerveau dérangé. | Substantiv. C'est un *toqué*. Journal des *toqués*.

TOQUER, v. n. (pron. *toké*). Autrefois, se disait pour Toucher, frapper. | Remplacer un ouvrier compositeur dans une partie de son travail, soit le jour, soit la nuit. Se faire *toquer*. Je dois *toquer* dans une heure. | SE TOQUER, v. pron. Fig. Se frapper, s'engouer. Quand on *se toque* de quelque chose ou de quelqu'un, on n'en démord plus.

TOQUET, s. m. (pron. *toké*). Coiffure de paysanne. | Sorte de bonnet d'enfant.

TOQUEUR, s. m. T. d'imprim. Ouvrier compositeur employé par un autre ouvrier pour le remplacer pendant une partie de son travail.

TOQUEUX, s. m. (pron. *tokeu*). Technol. Fourgon à l'aide duquel le raffineur de sucre attise le charbon et nettoie la grille de sa fournaise.

TORCHE, s. f. (du lat. *torquere*, tordre, parce que leur forme est quelquefois torse). Flambeau grossier fait de résine ou de cire, et consistant souvent en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de mèche. Allumer une *torche*. Entrer la *torche* au poing. *Torches* funéraires. Sur chaque marche était posté l'un des arquebusiers de la garde du cardinal, tenant une *torche* à la main et une longue carabine dans l'autre. (De Vigny.) | Fig. *Les torches de la Discorde*, Les flambeaux que les poètes et les peintres mettent dans les mains de la Discorde. | Poignée de foin roulée dans l'argile, dont on garnit le tour des tuiles qui forment les ouvreaux du four de glacerie. | Selle bourrée en paille et recouverte en grosse toile, qu'on met sur le dos des chevaux, des ânes et des mules. | Natte que l'on met sur la voiture destinée au transport des pierres taillées. | Paquet d'ognons liés autour d'un bâton. | Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. | Un ou plusieurs tours que le vannier fait immédiatement en différents endroits d'un panier, d'une hotte. | Paquet de fil ou de laiton plié en rond. | Petit linge avec lequel les peintres essuient leur palette et leurs pinceaux. | On se sert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Église, particulièrement aux cérémonies du Saint-Sacrement. Autrefois on en portait dans les pompes funèbres des personnes de considération. Chez les anciens, on s'en servait surtout dans la célébration des mystères de Cérès, en mémoire des flambeaux que la déesse alluma sur le mont Etna pour aller chercher Proserpine.

TORCHÉ, ÉE, part. Essuyé, nettoyé en parlant des ordures. Enfant *torché*. | On dit d'une personne malpropre et dégoûtante, qu'*elle est mal torchée*.

TORCHE-CUL, s. m. Triv. Linge ou papier dont on s'essuie le derrière. | Plur. Des *torche-cul*. | Fig. Chose fort méprisable. Cet écrit n'est qu'un *torche-cul*. De la bulle du pape je fais un *torche-cul*.

TORCHE-FER, s. m. Torchon mouillé avec lequel on essuie les fers à souder. Apportez-nous le *torche-fer*. | Plur. Des *torche-fer*.

TORCHE-NEZ, s. m. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On s'en sert pour ferrer les chevaux rétifs et aussi lorsqu'on veut pratiquer certaines opérations. Il faut faire usage du *torche-nez*. On l'appelle aussi *serre-nez* et *tord-nez*.

TORCHER, v. a. (du lat. *tergere*, même sens). Essuyer, nettoyer pour enlever l'ordure. Les nourrisses *torchent* leur nourrisson. | Nettoyer en frottant pour ôter la malpropreté. *Torcher* une table, un meuble. | Essuyer, nettoyer une palette ou des pinceaux. | Recouvrir un mur, une cloison, avec du torchis. | Fig. et fam. Mal travailler, faire à la hâte. Mal *torcher* la besogne. | Fig. et fam. *Torcher quelqu'un*, Le battre. | *Torcher le tas*, Chez les cartiers, Enlever la colle que la presse a fait sortir entre les feuilles. | Mar. *Torcher de la toile*, Faire porter beaucoup de toile à un navire, en déployer outre mesure. | SE TORCHER, v. pron. Être torché. | Fig. et fam. *Il n'a qu'à s'en torcher le bec*, Se dit pour exprimer qu'un homme n'aura pas ce qu'il convoite, ce qu'il désire. | Triv. *Il s'en torche le derrière*, Se dit de celui qui ne veut pas profiter des avis ou des conseils qu'on lui donne, ou des remontrances qu'on lui fait.

TORCHÈRE, s. f. (rad. *torche*). Vase de fer et à jour, placé à l'extrémité d'un long manche, dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière. Les *torchères* servent à éclairer les cours, les places, etc. | Candélabre d'une forme élégante, qu'on place dans les salons.

TORCHETTE, s. f. Petit torchon. | Petite poi-

gnée de paille. Essuyer un cheval avec une *torchette*. | Instrument de forge destiné à rétrécir le diamètre de la tuyère. | Osier tortillé autour d'une hotte.

TORCHIS, s. m. Terre grasse mêlée de paille avec laquelle on construit les murs dans les campagnes. Mur de *torchis*. Nid de *torchis*.

TORCHON, s. m. (rad. *torcher*). Serviette de grosse toile pour essuyer la vaisselle, les meubles, etc. *Torchon* sale. Paquet de *torchons*. | Triv. *C'est un torchon*, Se dit d'une femme malpropre. | *Être fait comme un torchon*, Être mal habillé, être habillé avec négligence. | Prov. et fig. *Le torchon brûle entre eux*, ou simplement *Le torchon brûle*, Il y a de la brouille dans le ménage. | Poignée de paille tortillée, ou petite natte de paille très-épaisse, servant à garantir les arêtes des pierres taillées, lorsqu'on les transporte ou lorsqu'on les remue. | Adjectiv. *Papier torchon*, Papier employé pour peindre l'aquarelle ou la gouache.

TORCINER, v. a. (du franç. *tordre*). Technol. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

TORCOL, s. m. (des mots franç. *tordre* et *col*, cou, à cause de la faculté qu'il a de tourner la tête de manière à avoir le cou comme tordu). Ornithol. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidés. L'espèce type de ce genre est le *torcol d'Europe*. Il vit solitaire, niche dans les creux des arbres, et se nourrit d'insectes, surtout de fourmis.

TORDAGE, s. m. Action de tordre; façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur les moulinets. Procéder au *tordage* de la soie.

TORDEUR, EUSE, adj. et s. Entom. Qui tord les feuilles. | S. f. plur. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les chenilles vivent dans des tuyaux de feuilles qu'elles tordent et roulent. Les *tordeuses* sont une division du genre *phalène*.

TORDEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui tord la soie, le fil, etc. La corporation des *tordeurs*.

TORDOIR, s. m. Garrot ou bâton avec lequel on tord, on resserre une corde.

TORDRE, v. a. (du lat. barb. *tortare*, fréquentatif de *torquere*. *Je tords, tu tords, il tord, nous tordons*, etc. *Je tordais. Je tordis. Je tordrai. Je tordrais. Tords, tordons, tordez. Que je torde. Que je tordisse. Tordant. Tordu*). Tourner quelque chose de biais en serrant. *Tordre* du linge. *Tordre* une branche. *Tordre* du fil. | *Tordre les bras à quelqu'un*, Les lui tourner violemment et de manière à lui faire mal. | *Il lui tordait les bras*, tout en la regardant ardemment entre les deux yeux : elle restait impassible. (F. Évaï.) | *Tordre le cou*, Faire mourir en tournant le cou et en disloquant les vertèbres. *Tordre le cou* à un poulet, à un pigeon. | *Tordre le cou, la bouche*, Tourner le cou, la bouche de travers. | Fig. Pressez-les, *tordez*-les, ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption. (La Bruyère.) | *Si on en tordait le nez, il en sortirait du lait*, Se dit de ceux à qui on reproche trop de jeunesse et d'inexpérience. | Fig. *Tordre une loi, un passage*, etc. Détourner une loi, un passage, etc., de son sens naturel et ordinaire pour lui en donner un conforme aux vues de celui qui l'emploie. | *Tordre le câble*, Joindre un à un les cordons qui doivent le composer. | *Tordre de la soie, de la laine, du fil*, Tourner à la main, au rouet, ou au moyen d'une machine, plusieurs brins pour n'en former qu'un seul fil. | Attacher ces matières sur une cheville et en rouler plusieurs écheveaux ensemble. | Fam. et prov. *Ne faire que tordre et avaler*, Manger trop vivement et avaler presque sans mâcher. | SE TORDRE, v. pron. Se dit des différentes parties d'un corps qui se tournent en sens contraire. Il *se tordait* dans les convulsions de l'agonie. | *Se tordre les mains*, Se les tourner violemment, de façon à se faire du mal. Il *se tordait les mains* avec désespoir; il maudissait, il blasphémait. (E. Fournier.)

TORDU, UE, part. Qui a subi une ou plusieurs torsions. Bras *tordu*. Branche *tordue*. Fil *tordu*.

TORE, s. m. (du gr. τορεύω, je tourne). Archit. Gros anneau des bases des colonnes. | *Tore supérieur*, Le plus mince d'une base corinthienne. | *Tore inférieur*, Le plus épais de la même base. | *Tore corrompu*, Celui dont le profil a la forme d'un demi-cœur. | Ornement en rond sur une pièce de canon. | Surface engendrée par un cercle qui tourne autour d'une droite située dans le plan du cercle. | Réceptacle cylindrique de certains fruits.

TORÉADOR, s. m. (mot espagnol; rad. *toro*, taureau). Celui qui combat le taureau dans les jeux publics. Les *toréadors* seront supprimés. V. TAUREAU.

TOREUTIQUE, s. f. (du gr. τορευτική, même sens). Art de sculpter des bas-reliefs sur bois. | Art de donner le fini à une statue coulée au moyen du ciseau. | Art de damasquiner, de ciseler.

TORGNOLE, s. f. Coup sec et bien appliqué. Donner une *torgnole*. | On écrit aussi *torgniole*.

TORGOUTS. Peuple mongol, appartenant à la famille des Kalmouks. Les *torgouts*.

TORNÉA. Géogr. Fleuve qui prend sa source en Suède, dans les montagnes de Norrland; qui traverse le lac de Tornéa, le Norbotten, et, après avoir reçu à sa gauche le Muonio, trace, jusqu'à son embouchure dans le golfe de Bothnie, les limites entre la Suède et la Russie; cours, 450 kilom. | Petite ville de la Russie d'Europe, dans le grand-duché de Finlande, située dans la Laponie russe, à l'embouchure de la rivière qui porte le même nom. C'est la seule place importante de la Laponie. Pyramide élevée par Maupertuis en 1736.

TORON, s. m. (du gr. τορεύω, je tourne). Assemblage de fils de caret qui forme un cordage, un câble, etc. | Archit. Gros anneau qui se trouve à l'extrémité d'une surface droite.

TORPEUR, s. f. (du lat. *torpor*; fait de *torpere*, engourdir). Engourdissement, incapacité de sensations et de mouvements. Ce malade est dans la *torpeur*. Paul tomba dans une *torpeur* inquiétante. (H. Castille.) | Fig. État de l'âme qui cause son inaction. Tous les esprits étaient dans la *torpeur*. Il ne faut souvent qu'un surcroît de souffrances pour faire sortir le peuple de sa *torpeur*. (J. J. Rousseau.) Secouez vos *torpeurs* et vengez la liberté. | Se dit aussi des choses. La littérature contemporaine n'est sortie de sa *torpeur* que pour entrer dans une activité fiévreuse et insensée. (Villemain.)

TORPIDE, adj. (du lat. *torpidus*, engourdi). Qui est dans la torpeur. Membre *torpide*.

TORPILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *torpedo*, engourdissement). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des plagiostomes, dont le nom est connu de tout le monde, à cause de leur propriété électrique, qui cause un engourdissement plus ou moins grand aux personnes qui les touchent. Corps aplati horizontalement, presque circulaire, complétement lisse, et dont le bord antérieur est formé par deux productions du museau qui atteignent les pectorales, lesquelles sont très-amples et charnues; yeux situés à la face dorsale; bouche garnie de dents petites et aiguës; queue courte et grosse. L'espace situé entre les nageoires pectorales, la tête et les branchies, est rempli de chaque côté par un appareil singulier formé de petits tubes membraneux serrés les uns contre les autres, subdivisés par des cloisons horizontales en petites cellules remplies de mucosités, et animés par une grande quantité de nerfs : c'est dans cet appareil que réside la puissance que possède la torpille d'imprimer une commotion soudaine aux corps qui s'approchent d'elle ou qui la touchent avec la main ou même avec un bâton, et de les paralyser. Les torpilles donnent par le même moyen la mort aux poissons et autres animaux dont elles font leur nourriture. On distingue plusieurs espèces de torpilles. La *torpille commune* habite la Méditerranée. | Sorte de machine infernale dont on fait quelquefois usage dans les combats maritimes. C'est une caisse de cuivre mince, hermétiquement close, contenant de 90 à 100 kilogr. de poudre qui prend feu intérieurement par le jeu d'un ressort dont on détermine le temps de la détente. Ce sont des engins de destruction formidables. Les *torpilles*, passées sous la carène des navires, sont destinées à les faire sauter.

TORQUE, s. f. (du lat. *torquere*, tordre). Blas. Bourrelet d'étoffe tortillée qui se place sur le heaume en guise de cimier, et qui couronne les armoiries. | Dans le commerce, Botte de fil de laiton pliée en cercle. Nous achèterons mille *torques*.

TORQUEMADA (THOMAS DE). Premier inquisiteur général en Espagne, né à Valladolid en 1420, mort en 1498. Il appartenait à l'ordre des dominicains lorsqu'il fut établi inquisiteur général par le pape, en 1483. Il déploya une férocité extrême dans l'exercice de ses fonctions, et fit périr, pendant les seize années de son ministère affreux, plus de 8,000 victimes. C'est lui qui organisa les tribunaux infâmes de l'inquisition et rédigea le code odieux des inquisiteurs; c'est lui qui détermina Isabelle et Ferdinand à chasser les Maures et les Juifs de l'Espagne après la prise de Grenade. | Le nom exécrable de cet homme est devenu synonyme d'*inquisiteur féroce*, de *juge inique*. Le monde moral a eu ses *Torquemada* et ses Laubardemont, comme le monde physique a ses ouragans et ses catastrophes. (Sarrans.)

TORQUER, v. a. (du lat. *torquere*, tordre). Filer le tabac, le rendre propre à être mis en rouleaux.

TORQUETTE, s. f. (pron. *torkète*; du lat. *torquere*). Certaine quantité de marée entortillée dans la paille pour être envoyée à une distance plus ou moins éloignée des ports de mer. Une *torquette* de poisson. | Mannequin ou panier d'osier dans lequel on transporte le poisson. | Par extens. Panier de gibier ou de volaille. On m'a expédié une *torquette* de faisans. | Feuille de tabac roulée très-serré.

TORRÉFACTION, s. f. (pron. *torréfaksion*; du lat. *torrefactio*, action de griller). Action de torréfier; opération qui consiste à exposer à l'action du feu une substance solide, sèche, minérale ou végétale, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour en déterminer l'oxydation. On emploie ce mot surtout pour les matières végétales, et celui de *grillage* pour la torréfaction du minerai. *Torréfaction* du café. *Torréfaction* du cacao. *Torréfaction* de l'avoine. Procéder à la *torréfaction*.

TORRÉFIER, v. a. (du lat. *torrefacere*, faire griller). *Je torréfie, nous torréfions, vous torréfiez. Je torréfiais, nous torréfiions, vous torréfiiez. Torréfie, torréfions, torréfiez. Que je torréfie, que nous torréfiions, que vous torréfiiez*). Griller des substances minérales ou végétales. *Torréfier* du café. *Torréfier* du cacao. *Torréfier* de l'avoine.

TORRENT, s. m. (pron. *toran*; du lat. *torrens*, même signif.). Courant d'eau impétueux, ordinairement produit par des fontes de neige ou par des orages, et qui dure peu de temps. Il y en a cependant qui roulent avec fracas pendant une grande partie de l'année. *Torrent* profond, impétueux, débordé. | Fig. Se dit de certaines choses, par rapport à leur impétuosité ou à leur abondance, ou à l'une et l'autre à la fois. Un *torrent* de larmes. Un *torrent* d'injures. | On dit aussi, en poésie, des *torrents de poussière, de fumée, de lumière*, etc. Verse dans le lieu saint des *torrents* d'harmonie. (Delille.) | Dans un sens analogue, Grande quantité de personnes s'ébranlant en mouvement tumultueux et impétueux. Et ces hordes sauvages venues des plateaux de l'Asie et se précipitant comme un *torrent* sur l'Europe effrayée. (Voltaire.) | Se dit en parlant de la rapidité d'un conquérant ou de ses conquêtes. Alexandre se présentait comme un *torrent*; nul ne pouvait lui résister. (Vertot.) | Débordement des passions, des vices. Le *torrent* des passions. | Se dit, en général, de toute force par laquelle on est entraîné. Il serait insensé de vouloir arrêter le *torrent* des idées démocratiques.

TORRENTIEL, IELLE, adj. (pron. *toransiel*). Qui est produit par les torrents, qui appartient aux torrents. Des eaux *torrentielles*. Pluies *torrentielles*.

TORRENTUEUX, EUSE, adj. Qui se transforme en torrent, qui a l'impétuosité d'un torrent. Ruisseau *torrentueux*. Rivière *torrentueuse*.

TORRICELLI (Évangéliste). Illustre physicien, né à Faenza en 1608, mort en 1647. Envoyé à Rome pour s'y perfectionner, il fut présenté à Galilée par son précepteur. Cet homme célèbre, ayant vu le *Traité du mouvement* du jeune Torricelli, l'appela auprès de lui à Florence. Après la mort de Galilée, Torricelli obtint une chaire de mathématiques dans cette même ville, et cultiva également la géométrie et la physique. Il perfectionna les lunettes d'approche, et fit le premier des microscopes avec de petites boules de verre travaillées à la lampe. Mais ce qui l'a rendu surtout célèbre, ce sont ses expériences barométriques sur la pesanteur de l'air, soupçonnée par Galilée.

TORRIDE, adj. (du lat. *torridus*, même sens). Brûlant. Climat *torride*. Été *torride*. Chaleur *torride*. | *Zone torride*, La zone terrestre située entre les deux tropiques. Les zones tempérées sont plus peuplées que la *zone torride*. Au jour vif et brillant de la *zone torride* succéda une nuit universelle et profonde. (Raynal.) | La zone torride n'éprouve que deux saisons, l'une sèche et l'autre pluvieuse. La première est regardée comme l'été et l'autre comme l'hiver de ces climats; mais elles sont en opposition directe avec l'été et l'hiver célestes, car la pluie accompagne toujours le soleil; de sorte que lorsque cet astre se trouve dans les signes septentrionaux, les contrées au nord de la ligne ont leur saison pluvieuse. Néanmoins les contrées de la zone torride où il ne s'élève point de vapeur ne connaissent point de saison pluvieuse.

TORRIDIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à la zone torride, qui y ressemble. Une chaleur *torridienne*. Nous habitions un pays *torridien*.

TORS, ORSE, adj. (pron. *tor*; du lat. *tortus*). Qui est tordu. Du fil *tors*. De la soie *torse*. | Qui paraît l'être. Cou *tors*. Colonne *torse*. Basset à jambes *torses*. | Fig. Ces gens ont des allures *torses* et mystérieuses. | Fig et famil. *Un cou tors*, Un hypocrite. | Archit. *Colonne torse*, Colonne dont le fût est contourné en forme d'hélice. | Bot. Qui est contourné en spirale. La clavaire *torse*. Le dryptodon *tors*. | On dit aussi, familièrement, *Bouche torte, jambes tortes*, en parlant d'une bouche ou de

jambes contournées et difformes. | S. m. Action de tordre les fils. Donner le *tors*. Fil qui a subi le *tors*. | Gros cordons de soie composés de plusieurs brins tordus ensemble et qui servent à former l'encadrement d'un panneau de tapisserie ou pour relever la draperie d'une croisée, d'un lit, etc. *Tors* en soie verte. *Tors* en laine rouge. | Archit. Moulure ronde dont la grosseur varie et qui fait ordinairement partie de la base d'une colonne. | Mar. Degré de torsion donné à un faisceau de fils de caret composant un cordage. | *Oter du tors*, Diminuer la torsion d'un cordage.

TORSADE, s. f. (rad. *torse*). Passementerie qui consiste en une frange tendue en spirale et qu'on emploie pour orner les rideaux et les tentures. | *Ruban en torsade*, Ruban de soie que les modistes enroulent et placent sur le bavolet d'un chapeau. | Ornements d'or ou d'argent, tordus en petits rouleaux, qui servent de marques distinctives pour les grades supérieurs dans l'armée. Petites *torsades*. Grosses *torsades*. Épaulettes à *torsades*.

TORSE, s. m. Sculpt. Partie du corps humain qu'on appelle aussi le *tronc*. Un beau *torse*. Sculpter, modeler un *torse*. | Se dit des statues antiques mutilées, dont les membres et la tête sont brisés. Tel est le fameux *torse* d'Hercule, dit le *Torse du Belvédère*, qu'on voit au Vatican à Rome. | Se dit également du buste d'une statue entière ou même d'une personne vivante. Le *torse* de la Vénus de Médicis est admirable. Le *torse* d'Apollon.

TORSE, s. f. Outil qui sert à contourner en vis ou en spirale le fût d'une colonne.

TORSÉ, ÉE, part. Contourné, rendu tors. Fût *torsé*. Colonne *torsée*.

TORSER, v. a. (du lat. *torquere*, tourner). Contourner le fût d'une colonne pour en faire une colonne torse. *Torser* une colonne.

TORSION, s. f. Action de tordre; état de ce qui est tordu. | Mouvement d'un corps, d'une corde que l'on tord, qui se tord. | Se dit aussi des mouvements violents qui semblent tordre et contourner le corps. Elle attirait le regard par la *torsion* lascive de sa croupe. (Balzac.) La belle avait des poses ridicules, des *torsions* obscènes. | Phys. *Balance de torsion*, Appareil employé pour mesurer de très-petites forces par des procédés variables selon leur nature.

TORT, s. m. (pron. *tor*; de la basse latinité *tortum*, fait de *torsus*, tordu). Ce qui est contre la raison, la justice. Avoir *tort*. Je ne sais qui a *tort*. Pardonner des *torts*. Aggraver ses *torts*. Reconnaître ses *torts*. Si j'ai des *torts*, daignez les pardonner. (J. J. Rousseau.) | *Mettre quelqu'un dans son tort*, Lui faire une proposition, une offre qu'il ne puisse refuser sans injustice et sans déraison; avoir pour lui des procédés auxquels il ait tort de ne pas répondre. | *Épouser les torts de quelqu'un*, Épouser sa querelle, s'en faire le défenseur. | Prov. *Les morts ont toujours tort*, Comme les morts ne sont plus là pour se défendre, on peut les calomnier impunément. | On dit aussi, *Les absents ont tort*, Les absents sont comme les morts, ils ne peuvent se défendre, et on peut les accuser ou les oublier sans qu'ils protestent contre l'accusation ou contre l'oubli. | Dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir. Cela m'a fait grand *tort*. Redresseur de *torts*. | *A tort*, loc. adv. Injustement, sans raison. Imputer *à tort* une mauvaise pensée à quelqu'un. Je m'imaginai pendant longtemps qu'elle ne montrait son esprit qu'aux dépens de son cœur; je l'accusai de froideur et d'insensibilité; je l'accusais *à tort*. (J. J. Rousseau.) | *A tort et à travers*, loc. adv. Sans discernement, sans considération. Parler *à tort et à travers*. Frapper *à tort et à travers*. Ne croyez-vous pas comme moi, mon ami, que la Fortune distribue un peu ses dons comme un aveugle ses coups de bâton, *à tort et à travers?* (Voltaire.) | *A tort ou à droit, à tort ou à raison*, loc. adv. Avec ou sans droit, avec ou sans raison. *A tort ou à raison*, je me prétends lésé dans cette affaire.

TORTICOLIS, s. m. (pron. *tortikoli*; de *tortus*, tors, *collum*, cou : cou tors). Douleur inflammatoire ou rhumatismale qui a son siége dans quelques-uns des muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée en avant sur l'un des côtés, ou en arrière, suivant les muscles affectés. *Torticolis* douloureux. Avoir un *torticolis*. Avoir le *torticolis*. | Fig. *Donner un torticolis à la grammaire, à la langue française*, Faire des phrases adroites, spirituelles, mais incorrectes. On dit aussi, *Donner un torticolis à la morale*. | Adj. Qui porte le cou de travers. On devient souvent *torticolis* par suite d'une attaque d'apoplexie. | Substantiv. Celui, celle qui a le cou de travers, qui a la tête un peu penchée. On croit qu'il a la tête méditative, il l'a malade; on s'imagine que c'est un rêveur, c'est un *torticolis*. (Domergue.) | Fig. et fam. Se dit en parlant des faux dévots. Il n'est pas prudent de se fier à un *torticolis*. Les tonsurés, les dévots et les *torticolis*.

TORTIL, s. m. (du lat. *tortilis*). Blas. Ruban qui s'enlace autour d'une couronne. Le *tortil* des couronnes de baron. Des *tortils*. | Espèce de bandeau qu'on met aux têtes de Mores.

TORTILE, adj. (du lat. *tortilis*, même sens). Bot. Qui est susceptible de se tordre; qui a de la tendance à le faire. Feuilles *tortiles*.

TORTILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Façon de parler embarrassée et pénible. Sa conversation est un *tortillage* continuel. | Petites intrigues, petits bavardages sournois. Au lieu de tout ce *tortillage*, qu'on s'adresse directement à lui. (J. J. Rousseau.) Les *tortillages*, les intrigues des couvents.

TORTILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées; rad. *tortiller*). Qui tortille. | Blas. Se dit de la guivre qui entoure l'écu. | *Bois tortillant*, Bois à brûler qui est tortu, contourné.

TORTILLART, s. m. (*ll* mouillées). Variété de l'orme ordinaire, à tige très-élevée, à feuilles petites et à branches très-rapprochées. On s'en sert comme bois à brûler; les charrons l'emploient aussi précisément à cause des inflexions qu'il présente et qui lui ont valu son nom.

TORTILLÉ, ÉE, part. Qui est tordu à plusieurs tours. Ruban *tortillé*. | Qui porte le tortil. Tête de More *tortillée*. Couronne *tortillée*. | *Cierge tortillé*, Cierge garni de certains ornements. | S. m. Ce qui est tordu, roulé, confus. En littérature comme en art, il y a des gens qui préfèrent le *tortillé* à la simplicité élégante.

TORTILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées; rad. *tortiller*). Action de tortiller. Le *tortillement* des cordes | État d'une chose tortillée. | Fig. et fam. Petites finesses, démarches clandestines dans les affaires. Je ne m'accommode pas de tous ces *tortillements*. Les ruses, les *tortillements* des dévotes.

TORTILLER, v. a. (*ll* mouillées; fréquentatif de *tordre*). Tordre à plusieurs tours plus ou moins serrés. *Tortiller* du papier. *Tortiller* un ruban. *Tortiller* un cordon. Il lui *tortillait* les cheveux. | *Tortiller la croupe*, Faire faire à la croupe d'un cheval un mouvement prononcé d'abaissement ou d'élévation. | *Tortiller une mortaise*, L'ouvrir avec la tarière ou le laceret. | Former des cierges en manière de spirale. | Tordre les ficelles du dos des livres quand elles ont été mises à la colle. | Neutralem. Fig. et fam. Chercher des subterfuges. En affaire, les gens qui *tortillent* et rusent ne sont pas les plus habiles; le meilleur est encore d'aller droit. | **Se TORTILLER**, v. pron. Se replier, se tordre comme font les serpents et les vers. La belle *se tortillait*.

TORTILLON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *tortiller*). Linge tortillé en rond. Plier sa serviette en *tortillon*. | Instrument de coiffeur pour la frisure. | Espèce de bourrelet en chiffon ou en cuir que l'on place sur sa tête pour porter dessus un panier, un pot, etc. | Conchyl. Partie du corps des mollusques trachéopodes qui ne sort pas de la coquille et qui, de courbure très-variable, est séparée du pied d'une façon manifeste.

TORTIONNAIRE, adj. (pron. *torsionère*; du lat. *tortare*, fréquentatif de *torquere*, tordre). Inique et violent. Saisie *tortionnaire*. Emprisonnement *tortionnaire*. | Qui sert à torturer. Appareil *tortionnaire*. | Subst. Les *tortionnaires* de l'inquisition.

TORTIONNAIREMENT, adv. (pron. *torsionéreman*). D'une manière tortionnaire, inique, injuste. Nous fûmes traités *tortionnairement*.

TORTIONNER, v. a. Tordre un texte, un passage d'un auteur. J. Janin *tortionne* assez volontiers Horace et Tibulle. (Th. de Banville.)

TORTIS, s. m. (pron. *torti*; rad. *tors*). Nom que les tisserands donnent à un assemblage de plusieurs fils de chanvre, tordus ensemble.

TORTOIR, s. m. (rad. *tors*). Bâton qui sert à assurer la charge d'une charrette, lorsqu'on enroule autour de lui une grosse corde qui passe pardessus. Le *tortoir* était en bois de chêne.

TORTOSE. Géogr. Ville d'Espagne (Catalogne), sur une colline que baigne l'Ébre; 16,000 habitants. Évêché. Six châteaux forts. Cathédrale gothique.

TORTU, UE, adj. (du lat. *tortus*, de *torquere*, tordre). Qui n'est pas droit. Jambe *tortue*. Homme tout *tortu*. Sentier *tortu*. Vigne *tortue*. | Fig. et fam. *Avoir l'esprit tortu*, Manquer de justesse dans l'esprit, voir les choses autrement qu'elles ne sont. | *Faire des raisonnements tortus*, Raisonner sans justesse. | Adv. *Aller tortu*, Marcher de travers. Les bons vont droit, et les méchants *vont tortu*. (Sénecé.) Les prêtres, à Rome, *vont tortu*.

TORTUE, s. f. Erpétol. Genre de reptiles de l'ordre des chéloniens, qu'il constitue tout entier. Ces animaux ont la carapace très-bombée, recouverte de grandes plaques cornées, non imbriquées, et formant une voûte solide, le plus souvent immobile, sous laquelle l'animal peut se retirer entièrement. Leurs pattes, courtes et grosses, se terminent par une sorte de moignon arrondi. Les *tortues terrestres* vivent dans les bois ou dans les hautes herbes; elles se creusent des terriers, où elles passent l'hiver engourdies; jamais elles ne vont à l'eau.

Tortue.

Leur nourriture se compose de mollusques et de végétaux. La mère dépose ses œufs dans un trou, puis ne paraît plus s'occuper des petits qui en sortent. Ces animaux sont originaires des pays chauds. Leur chair est bonne à manger et sert à faire des bouillons préconisés pour les estomacs délicats. Soupe à la *tortue*. Bouillon de *tortue*. Œufs de *tortue*. | *Tortues fluviatiles* ou *d'eau douce*, appelées aussi *émydes*, Tortues qui vivent dans les rivières, les étangs, les marais, et qui ne viennent à terre que pendant la nuit pour s'y reposer. | *Tortues marines* ou *chélonées*, Les plus grandes de toutes; elles vivent en troupes nombreuses dans la mer, qu'elles ne quittent que pour satisfaire aux besoins de la reproduction et pondre, dans un trou qu'elles ont creusé au milieu de la grève, leurs œufs gros comme ceux de l'oie, recouverts d'une membrane molle et très-nombreux. | Fam. A pas de *tortue*. Lentement. Marcher *à pas de tortue*. | Méd. Tumeur enkystée de la tête qui a un peu la forme de la tortue. | Ancienne machine de guerre, montée sur roues couvertes et à l'abri de laquelle on pouvait s'avancer sans danger jusqu'au pied des murailles et des tours d'une ville assiégée. | Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire certains mets. | L'un des noms de la constellation appelée *la Lyre*. | Embarcation dont le pont est bombé comme l'écaille d'une tortue, et qu'on emploie pour traverser un bras de mer. | Entomol. Sorte de papillon diurne. | *Grande, petite tortue*, Espèce de papillons du sous-genre vanesse, le papillon polychlore et le papillon de l'ortie. | *Tortue verte*, Nom donné à un coléoptère, la canicie verte. | *La Tortue*, Ile située dans la mer des Antilles et faisant partie du gouvernement de Haïti; elle est située à peu de distance de cette île, vis-à-vis du port de Paix; 32 kilom. sur 9; 5,000 habitants; chef lieu, Tayona. En 1630, elle fut le repaire des célèbres flibustiers, et devint plus tard le premier établissement des Français à Saint-Domingue.

TORTUEUSEMENT, adv. (pron. *tortueuzeman*). D'une manière tortueuse. Il marche *tortueusement*.

TORTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours, plusieurs détours. Ne s'emploie guère qu'en parlant des chemins, des rivières et des serpents. Un sentier *tortueux*. | Fig. *Conduite tortueuse, Voies tortueuses*, Manière de se conduire et d'agir qui n'est pas conforme à l'honnêteté et à la loyauté. Les allures *tortueuses* du clergé.

TORTUOSITÉ, s. f. (du lat. *tortuositas*). État de ce qui est tortueux. | Fig. Complication, détour. Je me trouvai dans un tel labyrinthe d'objections, de *tortuosités*. (J. J. Rousseau.) Les *tortuosités* du clergé italien. | Déloyauté, fourberie du caractère. La *tortuosité* de son caractère.

TORTURE, s. f. (du lat. *tortura*, même signif.). Gêne, supplice, tourment qu'on fait éprouver, subir. On entend plus particulièrement par ce mot la

contrainte physique accompagnée de souffrances, employée chez divers peuples et à diverses époques pour arracher aux accusés l'aveu de leur crime. Les supplices étaient un but, une peine; la *torture* n'est qu'un moyen, un mode d'interrogatoire, comme l'indique le terme synonyme de *question*. Faire subir la *torture*. Une affreuse *torture*. Mettre quelqu'un à la *torture*. | *Instrument de torture*, Instrument au moyen duquel on torture. | *Torture morale*, Le secret. | Les *tortures* étaient différentes, suivant les divers crimes dont on était prévenu, et suivant les pays. On l'appliquait avec l'eau ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec du feu. On la donnait en matière civile et en matière criminelle; cependant, en France, elle fut restreinte à ce dernier cas. Il y avait la torture ou question préparatoire, que l'on ordonnait avant le jugement, et la torture définitive, que l'on ordonnait par la sentence de mort. La première était ordonnée preuves tenantes; et si l'accusé n'avouait rien, il ne pouvait être condamné à mort, mais seulement à toute autre peine. La seconde se donnait aux criminels condamnés pour avoir révélation de leurs complices. Dans le XVIIIe siècle, la question ordinaire se donnait encore à Paris avec six pots d'eau et le petit tréteau, et l'extraordinaire avec six pots d'eau aussi, mais avec le grand tréteau. En Écosse, la question se donnait avec une botte de fer et des coins. En certains pays, on appliquait les pieds des criminels au feu; en d'autres, on se servait de coins, etc. Quand on lit les dispositions législatives et autres sur la question et les tortures que l'on faisait subir en France et dans d'autres pays de l'Europe, l'âme du lecteur s'intéresse aux criminels comme à des victimes et réserve toute son indignation et sa haine contre les juges. Tous les écrivains du XVIIIe siècle s'élèvent contre la torture. Voltaire fut surtout ardent à flétrir les juges abominables qui osaient l'appliquer. La Bruyère l'avait condamnée avant lui, avec moins de colère, mais avec autant de sens. « La *torture* est une invention sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et pour sauver un coupable qui est né robuste. »

TORTURÉ, ÉE, part. Qui est soumis à la torture. Criminel *torturé*. | Fig. Texte *torturé*.

TORTURER, v. a. (rad. *torture*). | Faire éprouver la torture. L'homme *torture* et brûle son père au nom d'un Dieu de paix. (Ségur.) | Donner la torture à un criminel pour lui faire avouer un crime réel ou imaginaire. | Fig. *Torturer un mot, un texte, le sens d'un mot, le sens d'un texte*, Faire signifier, comme par violence, à un mot, à un texte, ce qu'il ne dit pas. | SE TORTURER, v. pron. Se mettre à la torture. Il y a des gens qui *se torturent* l'esprit pour accoucher d'une souris. (Vial.)

TORULE, s. f. Cavité dans laquelle s'implante la base de chaque antenne des insectes.

TORULEUX, EUSE, adj. (du lat. *torulus*, petit cordon). Hist. nat. Qui est renflé de distance en distance; comme une corde chargée de nœuds.

TORUS, s. m. Bot. Extrémité du pédicelle qui donne insertion aux verticilles composant la fleur. Synonyme de *réceptacle* et de *nectaire*.

TORVE, adj. (du lat. *torvus*, même signif.). Oblique, qui regarde de travers. Yeux *torves*.

TORY, adj. et s. Nom ou plutôt sobriquet par lequel, en Angleterre, à l'époque des guerres de religion, on désignait les catholiques d'Irlande et qui fut depuis appliqué au parti politique anglais attaché au trône et à l'autel. Le pluriel est *torys* ou plutôt *tories*. Les *tories*. Le parti *tory*. Les *tories* sont les aristocrates et les whigs les démocrates.

TOSCAN, ANE, adj. et s. Habitant de la Toscane; qui appartient à la Toscane ou à ses habitants. Un *Toscan*. Une *Toscane*. Les mœurs *toscanes*. Les *Toscans* sont remarquables par leur douceur et leur politesse. | *Ordre toscan*, Un des cinq ordres d'architecture, le plus simple et le plus solide. On l'appelle aussi *ordre rustique*. | Se dit également de ce qui appartient à cet ordre. Soubassement *toscan*. Colonne *toscane*. | *Architecture toscane*, Architecture essentiellement composée d'arcades et de bossages.

TOSCANE. Géogr. Région de l'Italie centrale; a pour bornes, au N., le Modenais; au S., l'État ecclésiastique; à l'O., la Méditerranée; 200 kilom. sur 160; 1,900,000 habitants; capitale, Florence, qui est en même temps la capitale du nouveau royaume d'Italie. La Toscane est un pays que la nature a comblé de tous ses dons. L'hiver y est si doux qu'il est rare de trouver des maisons pourvues de cheminées; l'air y est d'une grande salubrité, excepté dans les maremmes. Les productions sont très-variées et d'excellente qualité; elles consistent principalement en blé, vins, légumes secs, maïs, riz, millet, chanvre, lin, raves, melons, moutarde, safran, châtaignes, olives, noix, etc. L'industrie et le commerce y sont florissants. Livourne, Porto-Ferrajo et Piombino sont les principaux ports de la Toscane. | La région que l'on appelle *Maremme* est digne d'attention par son humidité pestilentielle autant que d'autres portions de la Toscane le sont par leur richesse et leur beauté. La *Maremme*, ou les *Maremmes*, s'étend aux environs de Sienne, de Pise et de Livourne, sur une longueur de 172 kilom. (43 lieues), et est presque entièrement dépeuplée, quoique, sous la domination romaine, elle fût la partie la plus florissante et la plus populeuse de l'Italie. | Hist. La Toscane appartenait autrefois aux Lombards. Elle s'appelait alors Étrurie. Charlemagne en fit, en 797, une province des Francs. Pendant trois siècles, cette contrée fut dévastée par les divisions des Guelfes et des Gibelins, déchirée par des factions et ensanglantée par les luttes entre le peuple et la noblesse. Cette dernière ayant eu le dessous (1343), les Médicis, devenus puissants par leur immense commerce, établirent leur domination dans Florence : elle dura depuis 1374 jusqu'en 1737. En 1569, la Toscane fut érigée en grand-duché par Cosme de Médicis. Après la mort de Jean-Gaston de Médicis, elle passa au duc François de Lorraine en 1737, puis à la maison d'Autriche, lorsque celui-ci devint l'époux de Marie-Thérèse. Napoléon en fit le royaume d'Étrurie. En 1814, l'archiduc Ferdinand III rentra en possession de la Toscane. Le congrès de Vienne ajouta à la Toscane la principauté de Piombino avec l'île d'Elbe et ses dépendances. Le duché de Lucques y fut réuni en 1847. En 1848, le grand-duc Ferdinand IV fut forcé par la révolution de fuir de ses États. Il y rentra l'année suivante avec le secours de l'Autriche; mais en 1859, dès le début de la guerre d'Italie, il se vit de nouveau contraint de s'éloigner; il se réfugia à Vienne, et ses États furent, en vertu du vœu national, réunis au royaume d'Italie en 1860.

***TOSTE**, s. m. (de l'anglais *toast*). Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu. Des *tostes* à la République. V. TOAST.

TOSTER, v. a. Boire à la santé de quelqu'un; proposer de boire à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. *Toster* à la liberté. Nous *tostons* à la République. | Neutr. Porter un toste, des tostes. Passer sa journée à *toster*.

TÔT, adv. (pron. *tô*). Vite, promptement, dans peu de temps. Venir trop *tôt*. Il faut mourir *tôt* ou tard. Arriver plus *tôt* que les autres. N'ayez pas peur de la mort, puisque *tôt* ou tard il faut mourir. (Benvenuto Cellini.) | *Tôt ou tard*. Se met devant ou après le verbe indifféremment, et dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. *Tôt ou tard*, je me marierai, ou je me marierai *tôt ou tard*. Avec *avoir*, *tôt ou tard* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas : *J'aurai tôt ou tard fini*, mais *j'aurai fini tôt ou tard*, ou *tôt ou tard j'aurai fini*. | Quand *tôt* est joint aux adverbes *aussi*, *si*, *bien*, il forme un seul mot avec eux. Vous n'arriverez pas *aussitôt* que moi. Je ne vous attendrais pas *sitôt*. Il a eu *bientôt* fait.

TOTAL, ALE, adj. (du lat. *totus*). Complet, entier. Nombre *total*. Ruine *totale*. Renversement *total*. La pesanteur *totale* du globe. | Astron. *Éclipse totale*, Se dit d'une éclipse lorsque la lune se plonge tout entière dans l'ombre de la terre ou cache entièrement le disque du soleil. | *Somme totale*, loc. adv. En comptant tout. Cela me revient, *somme totale*, à quinze mille francs. | S. m. L'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. Tant pour le *total*. Le *total* d'une addition. Le *total* d'une succession. La somme des *totaux*. | *Au total, en total*, loc. adv. Tout compensé. *Au total*, je n'aurai retiré de cette affaire que de maigres bénéfices et de grands ennuis. (Wers.)

TOTALEMENT, adv. Entièrement, tout à fait. Être *totalement* dévoué à quelqu'un.

TOTALISER, v. a. Former un total, additionner. *Totaliser* des sommes, des bénéfices.

TOTALITÉ, s. f. (du lat. *totus*). Le tout, le total. La *totalité* d'une succession. Prendre une somme sur la *totalité*. Soit en *totalité*, soit en partie.

TOTIPALMES, s. m. pl. (du lat. *topipalmati*, même sens). Ornithol., Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux de ces oiseaux dont tous les doigts sont réunis dans une seule membrane. Les genres pélican, cormoran, fou, frégate, ankinga et phaéton en font partie.

TOTON, s. m. (du lat. *totum*, tout). Espèce de dé traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est ordinairement marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales. Tourner comme un *toton*. | Fam. *Il me fait tourner comme un toton*, Se dit en parlant d'une personne qui ne sait pas ce qu'elle veut et qui donne des ordres contradictoires. Les femmes nous font tourner comme des *totons*. | On dit et on écrit à tort *touton*.

TOUAGE, s. m. Action de touer, de faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen d'un cabestan; résultat de cette action. Le *touage* est terminé.

TOUCAN, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, famille des rhamphastidés, caractérisé par un bec plus long que la tête, très-grand, très-épais, dentelé sur le bord de ses mandibules, arqué vers le bout.

TOUCHABLE, adj. Qu'on peut toucher. Elle n'est pas *touchable* avec des pincettes.

TOUCHANT, ANTE, adj. Qui touche, qui émeut. Discours *touchant*. Spectacle *touchant*. Paroles *touchantes*. Quelque chose de naïf et de *touchant* distinguait leur conversation. (Raynal.) Il joignait aux avantages de la figure des qualités que le malheur rendait encore plus *touchantes*. (Barthélemy.) Il y eut dans son adieu une grâce mélancolique et *touchante* qui m'amena malgré moi des larmes sur le visage. (Eggis.) | Géom. *Point touchant*, Point de contact, point de tangence. | S. m. Ce qui est propre à toucher. Le pathétique et le *touchant* sont deux genres de littérature difficiles à aborder. | Prép. Concernant, sur le sujet de. Personne n'en pouvait savoir, *touchant* Dieu, aussi long que lui. (Voltaire.) *Touchant* la République.

TOUCHE, s. f. Mus. Chacune des petites langues d'ivoire, d'ébène, etc., qui composent le clavier d'un piano, d'un clavecin, d'un orgue, etc., et qu'on touche lorsqu'on veut faire résonner l'instrument. | Figur. Il mit, pour ainsi parler, sa main puissante sur mon cerveau, et il y fit résonner les *touches* d'or du souvenir. (A. Houssaye.) | Épreuve qu'on fait de l'or et des pierres précieuses au moyen de la pierre de touche. On reconnaît à la *touche* si une pierre est fausse ou non. | *Pierre de touche*, Variété de schiste siliceux, pierre noire très-dure avec laquelle on éprouve l'or. | Fig. L'argent est la *pierre de touche* des consciences. (Beaumarchais.) | Petite baguette d'ivoire ou d'os courbée par un bout, avec laquelle on cherche à enlever les jonchets dans le jeu qui porte ce nom. | Peint. Manière de peindre d'un artiste, procédé de travail à l'aide duquel il fait sentir le caractère des objets qu'il peint. *Touche* molle, incorrecte, fade, maigre, mesquine. *Touche* hardie, vigoureuse, énergique, puissante. Delacroix a la *touche* fougueuse, et cependant la grâce ne lui fait pas défaut. (Delestre.) | Figur. En littérature et dans le même sens. George Sand a une *touche* puissante et colorée, virile et en même temps poétique. (Duplessis.) | Imprim. Action d'appliquer l'encre sur la forme avec le rouleau ou avec les balles. Bonne *touche*. Régularité de la *touche*. La *touche* exige beaucoup de soins. | Troupeau de bœufs qu'on amène au marché. Une *touche* de bœufs. Petite *touche*. Acheter une *touche* de bœufs gras. | Au jeu de billard, Action d'atteindre la bille sur laquelle on joue. | *Manque de touche*, Manquer de toucher.

TOUCHÉ, ÉE, part. Atteint avec la main. Objet *touché*. Chose *touchée*. | *Pièce touchée, pièce jouée*, Au jeu d'échecs, quand on a touché une pièce, il faut la jouer. | *Dame touchée, dame jouée*, Au jeu de dames et de trictrac, il faut jouer la pièce qu'on a touchée. | Fig. Traité, exprimé. Voilà un point savamment *touché*. | Peint. *Ce tableau est bien touché*, Les coups de pinceau y sont donnés avec une grande hardiesse et une grande habileté. | Fig. Ému, ému. Je fus *touché* de ses accords. Elle en fut *touchée* jusqu'aux larmes. Elle parut *touchée* en le voyant pâlir sous ce reproche, et elle lui tendit alors la main. (Loménie.) | Il fut *touché* de mes larmes, de mes plaintes, et il m'embrassa; j'étais pardonnée. (Mme de Staël.) L'ambre ne répand pas un parfum si doux que les objets *touchés* par l'objet que l'on aime. (Bern. de Saint-Pierre.)

TOUCHER, v. a. Mettre la main sur quelque chose. *Toucher* quelqu'un de la main. *Toucher* des vases, des glaces. Elle *toucha* mon front brûlant de sa main délicate et frémissante; j'eus un éblouissement. (Ganot.) | Se mettre en contact avec un objet de quelque autre manière que ce soit. *Toucher* quelque chose du pied. *Toucher* quelqu'un avec son chapeau. | Fig. *J'ai touché* mes visions; je crois à mes rêves : Dieu n'est pas un mot. (Saint Augustin.) | Fig. Les calomnies des méchants et les médisances des sots flétrissent toutes les réputations qu'elles *touchent*. (Loménie.) | Fig. *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*, La démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables et irréfutables. | Étendre, appliquer l'encre sur des formes d'imprimerie avec le rouleau ou avec les balles. *Toucher* légèrement la forme. | *Toucher un lingot d'or*, L'éprouver avec la pierre

de touche. | *Toucher un troupeau, des bœufs, des chevaux*, etc., Les frapper pour les faire aller devant soi. | Se dit du contact qui a lieu entre toutes sortes de corps lorsqu'ils se joignent tellement qu'il n'y a rien entre eux. Sa main *touche* la mienne. | *Cette ligne droite touche cette courbe*, Elle la rase en un seul point sans la couper. | *Toucher un écueil*, Se dit d'un navire qui, dans sa course, frappe un écueil par quelques points de sa quille ou de sa carène. | *Toucher une île*, etc., Y mouiller, y aborder. Après trente-cinq jours de traversée, nous *touchâmes* terre. (Marco Polo.) *Toucher les aiguilles d'un compas*, Les frotter sur un barreau aimanté pour en augmenter la vertu magnétique. | Jouer de certains instruments de musique. *Toucher* l'orgue, le piano, le clavecin. Il avait cent écus seulement par an pour *toucher* l'orgue de la cathédrale. (A. Weil.) | Poétiq. *Toucher la lyre*, Faire des vers; être poète. Bien peu savent *toucher la lyre*; bien peu, aussi, savent *toucher* les cœurs. (P. Boyer.) | Fig. *Il ne faut pas toucher cette corde-là*, Se dit pour faire entendre qu'une affaire ou qu'une circonstance est délicate et qu'il n'en faut pas parler. L'amour était une corde qu'il ne fallait pas *toucher* devant lui. (Calonne.) | Fig. et fam. *Toucher la grosse corde*, Parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire. | *Toucher la corde sensible*, S'adresser au sentiment le plus vivace et le plus énergique chez une personne. Je venais sans le vouloir de *toucher la corde sensible* et de réveiller des chagrins depuis longtemps endormis. (Sterne.) | Traiter, exprimer. Cet écrivain, cet orateur *touche* bien les passions. | *Toucher une matière, une chose*, En parler incidemment dans un discours. Ne *toucher une chose* qu'incidemment et comme en passant. *Touchez-en quelque chose* dans votre préface. | Fig. Émouvoir; faire impression. Les meilleures raisons ne sont pas bonnes pour *toucher* l'esprit de ceux qui ont peur. (Retz.) Les bonnes actions me *touchent* plus que les grandes actions. (A. Leray.) | Se dit de ce qui excite l'orgueil, l'ambition, les désirs. Tout ce qui traîne après soi la fortune et la joie *touche* et attire les âmes vénales. | Intéresser. Ma réputation ne me *touche* plus; je n'aime plus rien dans la vie que la mort. (Sénancour.) | Concerner, regarder. Cela vous *touche* de près. Il prend un véritable intérêt à tout ce qui me *touche*. Rien ne m'était indifférent de ce qui la *touchait*, plaisirs, joies, défaillances folles et folles espérances. (J. J. Rousseau.) | Recevoir, en parlant d'une somme d'argent. *Toucher* une somme, des appointements, un salaire, ses honoraires. | Absol. Manier. *Toucher* légèrement. Ce médecin *touche* doucement. | *Touchez là, l'affaire est faite*, Se dit quand on est tombé d'accord pour la conclusion d'un marché, d'une affaire. | *Ce navire touche*, Quand, faute d'eau, la quille touche le fond, ou que, par quelque accident, il vient à toucher une roche, un banc de sable, etc. | V. n. Mettre la main à quelque chose. Ne *touchez* pas à cela. Regardez cela, mais n'y *touchez* pas. Après un grand malheur, le sourire de la fortune est suspect; on *touche* à ses dons comme s'ils cachaient le dard de la mort. (Boiste.) | Fig. et fam. *Il n'a pas l'air d'y toucher, on ne dirait pas qu'il y touche*, Se dit d'un homme rusé, dissimulé, malin. | *Toucher dans la main*, Mettre sa main dans celle de quelqu'un en signe de réconciliation, d'amitié ou de conclusion d'affaire, etc. | *Touchez-moi dans la main*, le marché est conclu. | Par exagér. *Il ne touche pas des pieds à terre*, Il danse ou court légèrement. | Fig. et fam. *Cet homme ne laisse pas toucher du pied à terre*, Il ne donne pas le temps de respirer, de se reconnaître. | *Toucher à quelque chose*, Atteindre à quelque chose. Il est si grand qu'il *touche* au plafond. | Prendre, ôter quelque chose. On ne *touchait* au trésor de la République que dans les grandes nécessités. (Sismondi.) | *Toucher à un port, à une île*, Y aborder, y mouiller pour très-peu de temps lorsqu'on fait route. | Fig. *Toucher à un certain temps*, En être proche. *Toucher* à l'hiver, au printemps, à l'été. *Toucher* au dernier moment, à sa fin. On *touchait* à ces jours désastreux. | Géom. Se dit d'une ligne qui rase une autre ligne sans la couper. Cette ligne droite *touche* à cette courbe. | Fig. *Toucher à une affaire, à une chose*, Y apporter quelque changement. N'oser *toucher* au tableau d'un grand maître. Il ne faut pas *toucher* aux articles principaux de ce règlement. | Concerner, intéresser. Les choses qui *touchent* au bien-être du peuple devraient être l'objet incessant des méditations des hommes d'État. | Fig. Émouvoir. Il s'est laissé prendre à ses protestations et *toucher* à ses larmes, les unes et les autres hypocrites. (P. Féval.) | SE TOUCHER, v. pron. Mettre sa main sur une partie quelconque de son corps. *Je me touchai* vivement, et je m'aperçus que le sang coulait. (Roger.)

TOUCHER, s. m. Celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables des corps, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec. Le plus souvent on dit indistinctement *tact* et *toucher*; cependant le *tact* est plutôt l'état passif du corps, celui dans lequel il reçoit simplement l'impression des corps; le *toucher* en est l'état actif, celui dans lequel il s'exerce sur les corps en les parcourant, en les palpant. Le *toucher* est le plus important des cinq sens. Cela se connaît au *toucher*. On doit reconnaître l'étoffe au *toucher*.

TOUCHEUR, s. m. Conducteur de bestiaux. Un *toucheur* de moutons. Des *toucheurs* de bœufs. On rencontre ici d'excellents *toucheurs* de bœufs. | Imprim. Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères. | S. f. *Toucheuse*.

TOUE, s. f. (de l'angl. *to tow*, tirer). Bateau plat faisant office de bac sur certaines rivières. | Petit bateau plat qui sert à aller et venir du port aux navires amarrés. La *toue* sombra avec les passagers. | Action de touer. Aller à la *toue*.

TOUÉE, s. f. Action de touer, de se touer. Entrer à la *touée* dans un port. Se hâler à la *touée*. Ancre de *touée*. On fit entrer le navire à la *touée*.

TOUER, v. a. (de l'angl. *to tow*, tirer, attirer). Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou à l'aide d'un cabestan. | SE TOUER, v. pron. Se servir d'un câble ou d'un cabestan pour faire avancer un navire.

TOUEUR, s. m. Celui qui toue un navire.

TOUFFE, s. f. (du lat. barb. *tuffa*, espèce d'étendard composé de plusieurs plumes assemblées). Assemblage de certaines choses, comme herbes, fleurs, arbres, rubans, plumes, cheveux, etc., lorsqu'elles sont en quantité. Une *touffe* d'herbes. Il lui resta dans la main une *touffe* de cheveux. | Partie touffue des arbres, masses formées par les branches et les feuilles. Les plantes s'élèvent par *touffes* épaisses. | Partie d'une forêt, d'un bois, d'un bosquet extrêmement garnie. Je rencontrais de temps en temps des *touffes* obscures, impénétrables aux rayons du soleil. (J. J. Rousseau.)

TOUFFU, UE, adj. (rad. *touffe*). Qui est en touffe, qui est bien garni, qui est épais. Bois *touffu*. Fleur *touffue*. Barbe trop *touffue*. Un buisson *touffu*. Puis ils s'enfoncèrent sous les arbres *touffus*, et leurs soupirs se confondirent avec les murmures de la brise. (Cazotte.)

TOUGHRA, s. m. Monogramme du sultan qui se place en tête de tous les actes officiels.

TOUILLAGE, s. m. (*ll* mouillées). Action de dissoudre ou de décanter la soude brute.

TOUILLER, v. a. (*ll* mouillées; du gr. τολόω, je salis en troublant). Fam. Mêler, agiter une liqueur. | Dissoudre la soude brute et décanter la liqueur quand elle est devenue claire.

TOUJOURS, adv. (contract. *de tous les jours*). Sans cesse, sans relâche, sans fin. La lune tourne *toujours* autour de la terre. C'est une source qui coule *toujours*. Les peines de ce monde ne durent pas *toujours*. (Mme de Sévigné.) | Le plus souvent, ordinairement. Être *toujours* en retard. Être *toujours* de mauvaise humeur. Un livre a *toujours* été pour moi un ami, un conseil, un consolateur éloquent et calme. (G. Sand.) | Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. Cet ouvrage plaira *toujours*. Les beautés les plus régulières ne sont pas *toujours* les plus piquantes. | En attendant, cependant, néanmoins. Je vous suivrai de près, allez *toujours*. Aimons et rions, il est *toujours* temps de pleurer et de regretter. (Sainte-Beuve.) | Fig. Se dit d'un homme qui fait du mieux qu'il peut, qui fait tant bien que mal ce qu'il a à faire. | Cet adverbe se met indifféremment avant ou après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe. Je le fais *toujours*. *Toujours* je le fais. Je l'ai *toujours* fait. | *Pour toujours*, loc. adv. Sans espoir de retour, de réconciliation, etc. Des plaisirs qui corrompent le cœur pour *toujours*. (Massillon.) | *Ils se sont dit adieu pour toujours*, Ils se sont quittés pour ne plus se revoir. | S. f. *Toujours belle*, Variété de tulipe dont les couleurs ne diminuent jamais depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

TOUL. Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Meurthe), sur la rive gauche de la Moselle; 6,852 habitants. Place de guerre de 3e classe. Beau pont, cathédrale gothique, arsenal, casernes, hôpital. Broderies, toiles, imprimerie mécanique, etc.

TOULA. Géogr. Ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement de Toula, bâtie au confluent de la Toulitza et de l'Oupa, à 973 kilom. S. S. E. de Saint-Pétersbourg. Évêché. Forges, fonderies, tanneries, etc.; grande manufacture impériale d'armes, créée en 1712 par Pierre le Grand. | Le *gouvernement de Toula* a 240 kilom. sur 150 kilom., et 1,200,000 habitants. Sol plat, bien arrosé et bien cultivé. Commerce très-actif.

TOULINE, s. f. Mar. Cordage au moyen duquel un navire est traîné lorsque l'absence du vent le contraint à se faire remorquer par des canots. Se servir de la *touline*. Aller à la *touline*.

TOULON (anc. *Telo Martius*). Géogr. Ville et port de France (Var), chef-lieu d'arrondissement, chef-lieu de préfecture maritime, un des grands ports militaires de France; 54,613 habitants. Place forte de 1re classe. École de médecine pour la marine, école d'hydrographie et de pyrotechnie, observatoire, bibliothèque et musée maritime. Rade qui est une des plus belles de l'univers. | Hist. Quelques auteurs font remonter la fondation de Toulon à l'an 1642 avant J. C. Cependant, l'histoire certaine de cette ville ne date que du xe siècle. A cette époque, elle fut deux fois ravagée par les Sarrasins. Elle fut prise en 1524 par le connétable de Bourbon, et huit ans après par Charles-Quint. Dans le siècle suivant, Henri IV y ajouta des fortifications considérables, que Louis XIV augmenta encore. En 1707, le prince Eugène l'assiégea inutilement. En 1793, la trahison ayant livré cette ville aux Anglais et aux Espagnols, la Convention la fit assiéger par le général Dugommier, qui s'en empara le 19 décembre 1793, et la rendit à la République française.

TOULONAIS, AISE, adj. et s. Habitant de Toulon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les marins *toulonais*. Les mœurs *toulonaises*. Après la prise de la ville, on fusilla un grand nombre de *Toulonais*. (Thiers.) Les *Toulonaises* sont jolies.

TOULOUSAIN, AINE, adj. et s. Habitant de Toulouse; qui appartient à Toulouse ou à ses habitants. Le commerce *toulousain*. L'industrie *toulousaine*. Les *Toulousains* se reconnaissent vite à leur accent, au milieu même de cette tour de Babel qu'on appelle Paris. (Albéric Second.)

TOULOUSE (ancienn. *Tolosa*). Géogr. Ville de France, chef-lieu du département de la Haute-Garonne, dans une plaine entre la rive droite de la Garonne et le canal du Midi; 114,085 habitants. Archevêché, académie universitaire, facultés de théologie, de droit, sciences et lettres, école secondaire de médecine et de chirurgie, école d'artillerie, etc.; académie des *Jeux floraux*; musée, observatoire, jardin des plantes. Beaux monuments, entre autres le Capitole ou hôtel de ville et la cathédrale Saint-Étienne. Industrie active. | Hist. Toulouse est une des plus anciennes villes de France; on prétend même qu'elle est antérieure à la fondation de Rome. Six siècles avant J. C., elle était la capitale des Volces Tectosages qui envahirent plusieurs contrées de la Germanie et de la Pannonie, et s'y établirent. Une partie de ces Tectosages revint dans le pays de Tolosa. Ce peuple conserva son indépendance longtemps après la conquête de la Gaule méridionale par les Romains. Toulouse devint alors une cité riche et puissante. Au IIIe siècle, elle embrassa le christianisme, qui lui avait été apporté par saint Saturnin, son premier évêque. Les Visigoths s'en rendent maîtres et en font leur capitale. Après la défaite d'Alaric en 506, Toulouse passe sous la domination des Francs et devient capitale de l'Aquitaine. Depuis cette époque jusqu'en 1271, où cette ville fut réunie à la couronne par Philippe le Hardi, elle fut successivement soumise aux rois de France, aux ducs d'Aquitaine et à des comtes, qui s'étaient rendus indépendants. Toulouse a éprouvé, à différentes époques, de très-grands désastres : les Vandales, les Visigoths, les Sarrasins et les Normands y ont porté le fer et le feu; la croisade contre les Albigeois, les guerres de la réformation ont été pour cette antique cité de longues périodes de calamités.

TOUNGOUSES, s. m. plur. Géogr. Peuple nomade de la Russie d'Asie. Ils sont de race mongole et habitent dans la Sibérie entre le Iénisséi et la mer d'Okhotsk. Les *Toungouses*.

TOUPET, s. m. (du lat. barb. *tufa*, touffe). Petite touffe de poils, de cheveux, de laine, de crin. Il était si chauve qu'il ne lui restait qu'un *toupet* de cheveux par derrière. (Le Sage.) | Absol. La touffe de cheveux qui est au haut du front. Porter un faux *toupet*. Porter le *toupet* élevé. | Fam. *Se prendre au toupet*, Se prendre aux cheveux. | Fig. et fam. *Avoir du toupet*, Avoir de la hardiesse, de l'audace. Les prêtres italiens *ont du toupet*.

TOUPIE, s. f. (du flam. *topp*, fait de *toppen*, tourner). Sorte de jouet de bois, en forme de poire, qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale, par le moyen de laquelle, lorsqu'on le dégage en le lançant, il tourne sur une pointe de fer dont il est armé à son extrémité. Petite *toupie*. *Toupie* de buis. Jouer à la *toupie*. | *Toupie d'Allemagne*, Grosse ton-

pie creuse, percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant. | Nom vulgaire de plusieurs coquilles des genres *trochus* et *turbo*.

TOUR, s. f. (du lat. *turris*, même signif.). Sorte de construction élevée, ronde ou carrée, ou à plusieurs côtés, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de clocher, de phare, de prison, etc. Petite *tour*. Haute *tour*. *Tour* carrée. Les *tours* de Notre-Dame. | Machines en forme de *tours* que les anciens attachaient sur le dos des éléphants destinés à combattre, et dans lesquelles ils plaçaient ordinairement des archers. | Fig. *Tour de Babel*, Lieu dans lequel tout le monde parle à la fois et sans s'entendre. Par allusion à la tour dont il est question dans la Bible, élevée par les hommes pour se soustraire à un nouveau déluge, et où ils auraient perdu l'usage de la langue commune. Cette réunion est une vraie *tour de Babel*. | Pièce du jeu d'échecs. Il lui rend une *tour*. Faire échec et mat avec la *tour*.

TOUR, s. m. (du lat. *tornus*). Mouvement en rond. *Tour* de roue. *Tour* de meule. Jupiter fait son *tour* en douze ans. | Fam. *Il n'y a d'ici là qu'un tour de roue*, Il y a très-peu de distance. | *En un tour de main*, En un instant. Cela a été fait *en un tour de main*. | *A tour de bras*, De toute sa force. Il le frappait *à tour de bras*. | *Tour de broche*, Révolution que fait la broche en tournant sur elle-même. Cette volaille a été rôtie en quelques *tours de broche*. | Par extens., Se dit de plusieurs autres sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond. Faire un *tour* dans le jardin. Faire quelques *tours* de promenade. Le portier me répondit d'un air goguenard qu'elle était allée faire un *tour* au Luxembourg. (H. Murger.) | *Faire un tour*, Aller et venir. *Faire un tour* en Espagne. Aller *faire un tour* en Italie. | *Aller faire un tour de promenade*, Aller se promener. | A certains jeux de cartes, *Jouer un tour*, *faire un tour*, Jouer un certain nombre de coups, en sorte que tous les joueurs, successivement, aient une fois la main. | *Un tour de trictrac*, Les douze trous. | *Tour de reins*, Rupture ou foulure de reins causée par quelque effort. Se donner un *tour de reins* en fendant du bois. | *Faire le tour de*, Parcourir toute la circonférence de, ou s'étendre autour de. *Faire le tour d'*un jardin. Il y a des boulevards très-ombragés qui *font le tour de* la ville. (Matthieu.) | *Faire son tour de France, d'Europe*, Parcourir la France, l'Europe. Tous les compagnons *ont fait leur tour de France*. (G. Sand.) | *Le tour du visage*, La circonférence du visage. | *Tour de lit*, Étoffe qui environne le lit. | Se dit de différentes choses dont on se sert, soit pour la parure, soit pour l'habillement, et qui sont mises en rond. *Tour* de gorge, de bonnet. Un *tour* de tête en dentelles. | *Tour de cheveux*, Faux cheveux qu'on ajoute pour cacher les cheveux naturels quand ils sont trop courts ou trop rares. | Toute action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps. *Tour* de gibecière, de gobelets. Faire des *tours* de cartes. Les saltimbanques font souvent des *tours* de force remarquables, qu'on n'admire que médiocrement parce qu'on n'est pas forcé de les payer. (Champfleury.) | Fig. et fam. *Tour de bâton*, Profit secret, illicite ou abusif, qu'un homme tire du poste, de l'emploi qu'il occupe. | *Tour de force*, Action qui exige beaucoup de force. | Fig. Ce discours est un *tour de force*. Ce livre est plein de *tours de force* et de passages périlleux. (Ph. Chasles.) | Fig. et fam. Trait d'habileté, ruse, finesse, manière d'agir où il entre ordinairement de l'adresse et quelquefois de la mauvaise intention. Jouer un *tour* à quelqu'un. C'est un *tour* qu'il vous a joué là. J'ai résolu de jouer un *tour* de ma tête. (Molière.) | Fig. *Cela vous jouera un mauvais tour*, Se dit à quelqu'un pour l'avertir qu'une chose lui sera dangereuse ou préjudiciable. *Votre maladie vous jouera un mauvais tour*, Elle aura une issue fâcheuse. | Manière dont on fait voir une affaire, dont elle se présente, dont elle marche. Donner un bon *tour* à une affaire. Donner un certain *tour* aux choses. | En parlant d'éloquence, de style, ou d'une phrase, d'une période, Manière dont on exprime ses pensées, dont on arrange ses termes, soit en parlant, soit en écrivant. *Tour* figuré, hardi. Ces vers sont d'un *tour* naturel. Vous avez le *tour* libre et le beau choix des mots. (Molière.) | *Tour d'esprit original*, Tour d'esprit peu commun. | Rang successif, alternatif. Parler à son *tour*. Vous aurez votre *tour*. | *A son tour*, En retour de; de son côté. Aimable et doux pour tous, il se voit *à son tour* accueilli partout avec bienveillance. | *Tour de faveur*, Décision d'un comité de lecture qui fait passer une pièce ou un roman avant d'autres ouvrages qui précèdent ce roman ou cette pièce dans l'ordre du tableau de réception. | *Tour à tour*, loc. adv. L'un après l'autre, alternativement, à plusieurs reprises. Parler *tour à tour*. Essayer *tour à tour* des menaces et de la douceur. Chaque famille a ordinairement trois ou quatre noms qui reviennent *tour à tour*. (Chateaubriand.) | Technol. Machine qui sert à façonner l'ivoire, le bois, les métaux. *Tour* à crochet. *Tour* à graver. *Tour* à réduire. *Tour* parallèle. *Tour* à portrait. Manche de couteau fait au *tour*. | Fig. *Cette femme a la main, le bras, la gorge faits au tour*, Elle les a parfaitement bien faits. | Table du confiseur. | Table ronde sur laquelle les pâtissiers détrempent leur pâte. | Rouleau de bois à l'usage des ciriers. | Machine à l'usage du teinturier, pour teindre des pièces entières d'étoffe. | Machine des lapidaires à laquelle sont attachés plusieurs outils que l'on fait tourner au moyen d'une roue. | *Tour du potier*, Roue qui tourne horizontalement, et sur laquelle on façonne des vases de terre. | *Tour de cuve*, Cuvette qui entoure la cuve du papetier. | Ouverture pratiquée dans le mur des maisons hospitalières, et par laquelle on communiquait du dedans avec le dehors. Déposer un enfant dans le *tour*. Les *tours* sont supprimés depuis quelques années. | Mar. Dévidoir sur lequel on enroule, soit la ligne de loch, soit du bitord. | *Tour mort*, Attache qui se fait en passant, sur une pièce de bois saillante, un seul tour d'un cordage qu'on ramène ainsi sur lui-même. | *Tour d'anguille*, Suite de circonvolutions spirales qu'on fait faire à un cordage sur un autre.

TOURAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Étuve de brasseur où l'on fait sécher le grain pour arrêter la germination de l'orge.

TOURAILLON, s. m. (*ll* mouillées). Germe séché de l'orge, chez les brasseurs.

TOURAINE (autrefois *Turonia*). Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par l'Orléanais; à l'O., par l'Anjou et le Maine; au S., par le Poitou; et à l'E., par le Berry. La Loire, qui traversait la province de l'E. à l'O., séparait la haute Touraine de la basse Touraine. La Touraine forme aujourd'hui à peu près le département d'Indre-et-Loire. Sa beauté, la fertilité de son sol, la douceur de son climat, l'ont fait surnommer le *Jardin de la France*. La belle *Touraine*.

TOURANGEAU, ELLE, adj. et s. Habitant de Tours ou de la Touraine; qui appartient à Tours, à la Touraine ou à ses habitants. Les produits *tourangeaux*. Mœurs *tourangelles*. Balzac est un des plus illustres *Tourangeaux* que je connaisse, après Rabelais, bien entendu. (A. Dumesnil.)

TOURBE, s. f. (du lat. *turba*, troupe confuse). Multitude confuse. La *tourbe* des poètes. La *tourbe* des courtisans. *Tourbe* basse, servile, stupide. La vile *tourbe* bourdonne et triomphe; le sage se tait, cède et gémit tout bas. (J. J. Rousseau.)

TOURBE, s. f. (de l'allem. *torb*, tourbe). Substance spongieuse, légère, brune ou noirâtre, formée par l'accumulation des débris des végétaux et qui est très-combustible. Brûler de la *tourbe*. Charbon de *tourbe*. *Tourbe* bitumineuse. *Tourbe* de marais. | *Tourbe limoneuse*, Tourbe compacte, noire, composée de débris peu apparents. | *Tourbe fibreuse*, Tourbe superficielle, lâche et composée de végétaux à peine décomposés. | *Tourbe pyriteuse*, Nom vulgaire de certains lignites. | Lorsque les plantes herbacées réunies en masse se décomposent à l'air, elles produisent du terreau, et lorsque, dans la même circonstance, elles s'altèrent dans l'eau, elles donnent de la *tourbe*. Le pauvre se chauffe à un feu de *tourbe*.

TOURBEUX, EUSE, adj. Qui contient de la tourbe. Gîte *tourbeux*. Terrain *tourbeux*. Substance *tourbeuse*. | *Terrains tourbeux*, Groupe de terrains comprenant ceux qui doivent naissance à des débris accumulés du règne végétal. | Bot. Se dit des plantes qui vivent dans les tourbières.

TOURBIER, s. m. Ouvrier qui travaille à l'extraction de la tourbe. | Le propriétaire des terrains d'où on l'extrait. | S. f. *Tourbière*.

TOURBIÈRE, s. f. Endroit d'où l'on extrait la tourbe. L'exploitation d'une *tourbière*. Il se sera égaré au milieu des *tourbières*, dit le margrave. (H. Castille.) Le pays est marécageux et plein de *tourbières*. | Endroit où se trouvent des amas de tourbe.

TOURBILLON, s. m. (*ll* mouillées; du lat. *turbo*). Vent impétueux qui va en tournoyant. *Tourbillon* terrible. *Tourbillon* violent. Ce dégât a été occasionné par un *tourbillon*. Les blés enveloppés dans leurs noirs *tourbillons*. (Rosset.) | Se dit de l'eau qui tournoie avec violence. Il y a des *tourbillons* très-dangereux et très-connus des navigateurs, le *Maëlstrom* entre autres, sur les côtes de Norwége. Il y en a aussi dans les rivières les plus calmes. Le bord du *tourbillon* était masqué par une large ceinture d'écume lumineuse. (Edg. Poë.) | Se dit des objets qui présentent de l'analogie avec un tourbillon, qui sont emportés par un mouvement semblable à un *tourbillon*. Des *tourbillons* de flamme. Des *tourbillons* d'écume. Un *tourbillon* de fumée. De longs *tourbillons* de poussière s'élevaient sur les chemins. (Bern. de Saint-Pierre.) Je trouvais même une sorte d'amusement à calculer les vitesses relatives de leur descente vers le *tourbillon* d'écume. (C. Baudelaire.) | Fig. Tout ce qui entraîne les hommes. Vivre dans le *tourbillon* du monde. Le *tourbillon* des affaires. Le *tourbillon* des joies. Il s'était lancé dans le *tourbillon* des plaisirs et des distractions comme s'il avait voulu accomplir un suicide. (E. Souvestre.) | Dans la philosophie de Descartes, La quantité de matière qu'il suppose tourner autour d'un astre. Il a imaginé les *tourbillons* pour expliquer le système du monde. Le système des *tourbillons* est tombé dans l'oubli depuis que Newton a démontré la gravitation universelle. Quand on veut bien rassembler toutes les preuves contre les *tourbillons*, on doit être honteux d'être cartésien. (Voltaire.) | *Tourbillon magnétique*, La matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant. | Anat. *Tourbillons vasculaires* ou *vaisseaux tournoyants*, Nom donné aux veines qui rampent dans la membrane choroïde.

TOURBILLONNANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui forme des tourbillons. Trombes *tourbillonnantes*. | Semblable à un tourbillon. Les jours se succèdent avec une rapidité *tourbillonnante*.

TOURBILLONNEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Mouvement d'un corps qui tourbillonne. L'opium me procure des *tourbillonnements*. (Vidal.)

TOURBILLONNER, v. n. (*ll* mouillées). Aller en tournoyant comme un tourbillon. L'eau *tourbillonne* en cet endroit de la rivière. | Être agité ou s'agiter comme un tourbillon. Les feuilles se soulevaient et *tourbillonnaient* dans l'air.

TOURDILLE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *turdus*, grive). Se dit d'une couleur particulière, appelée *gris tourdille*, qui est celle du poil d'un cheval. Le *gris tourdille* est un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

TOURELLE, s. f. (dimin. de *tour*). Petite tour se rattachant à l'angle d'un bâtiment par un encorbellement en cul-de-lampe ou en trompe, et qu'on employait autrefois pour l'embellissement des châteaux et aussi des maisons de ville. *Tourelle* d'un château. Maison à *tourelles*. Un murmure confus, sourd et inexplicable, se faisait entendre dans une petite *tourelle* adossée à la plate-forme de la terrasse. (De Vigny.) | *Tourelle de dôme*, Espèce de lanterne ronde sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et pour couvrir un escalier à vis. | Parties cylindriques et saillantes qui flanquent un buffet d'orgues.

TOURER, v. a. (rad. *tour*). Technol. Plier et replier plusieurs fois la pâte sur elle-même et l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. Les ouvriers *touraient* la pâte.

TOURET, s. m. (dimin. de *tour*). Technol. Instrument de tour à tourner l'ivoire. | Sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. | Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande. | Sorte de grosse bobine avec laquelle on dévide la soie. | Petit tour à l'usage des graveurs en pierres fines. | Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc.

TOURETTE, s. f. (du lat. *turritis*). Bot. Genre de la famille des crucifères, renfermant trois ou quatre espèces, parmi lesquelles la *tourette glabre*, qui est assez commune dans les lieux arides, sablonneux ou pierreux de presque toute la France, et la *tourette printanière*, cultivée dans nos jardins.

TOURIE, s. f. Grosse bouteille de grès, ordinairement entourée de paille ou d'osier, et dans laquelle on met de l'acide nitrique, de l'acide sulfurique, etc. Prenez garde de briser les *couries*.

TOURIÈRE, s. f. (rad. *tour*). Dans les couvents de femmes, dans les maisons hospitalières, Domestique chargée de faire passer du dehors au tour toutes les choses qu'on y apporte. La *tourière* du couvent. | Adjectiv. Sœur *tourière*. | *Mère tourière*, Religieuse préposée au soin du tour à l'intérieur.

TOURILLON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *tour*). Gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, etc. | Axe de fer sur lequel se meut un cabestan, une bascule, un treuil, etc. | Parties rondes et saillantes qui sont de chaque côté de la volée du canon et qui servent à l'assujettir sur son affût.

TOURISTE, s. (de l'angl. *tourist*, même signif.). Celui, celle qui parcourt des pays étrangers moins

par intérêt que par désœuvrement et par curiosité. Les *touristes* anglais. Souvenirs d'un *touriste*. Il s'était abattu cette année-là sur le mont Blanc une nuée de *touristes*. (Topffer.)

TOURLOUROU, s. m. Nom populaire du soldat de ligne français. Un *tourlourou* et sa payse. Le *tourlourou* a toujours un air naïf, étonné, ravi, qui arme le rire et désarme la colère. (L. Huart.) | Nom vulgaire d'un crustacé des Antilles, appartenant au genre gérarcin.

TOURMALINE, s. f. (nom ceylanais). Minéral composé de silice, d'alumine et d'oxyde ferrique, avec des quantités variables d'acide borique, de potasse et de magnésie, se présente en cristaux prismatiques fort allongés appartenant au système rhomboédrique, d'une densité de 3,07, rayant le verre, et ordinairement noirs. Il en existe aussi des variétés rouges, bleues, vertes, etc.

TOURMENT, s. m. (pron. *tourman*; du lat. *tormentum*). Violente douleur corporelle. Souffrir d'horribles *tourments*, des *tourments* insupportables par suite d'une opération. Dans les *tourments* inouïs de sa dernière maladie. Il est mort à la suite de *tourments* atroces. | Torture que l'on fait souffrir à quelqu'un. Les *tourments* des martyrs. Il l'avait condamnée à d'horribles *tourments*. Dans les *tourments*, ils laissèrent la vie. (Racine.) | Fig. Violente peine d'esprit. Les *tourments* de la jalousie, de l'ambition. Une affaire qui donne bien du *tourment*. Le *tourment* de me perdre et de le voir heureux. (Racine.) Les chagrins, les *tourments* de la vie.

Car voilà le *tourment* auquel rien n'habitue,
Qui dévore les jours et les nuits, et qui tue!
(HÉG. MOREAU.)

| S'emploie quelquefois en bonne part. Le dévoûment et l'amour sont le *tourment* des âmes tendres. (Kinkel.) | Poétiq. *Les tourments amoureux*, Les chagrins, les inquiétudes que cause l'amour. | Les *tourments de l'enfer*, au point de vue des chrétiens, sont les peines, les souffrances éternelles soit de l'âme, soit du corps, des méchants après cette vie. Les théologiens des diverses communions chrétiennes, protestantes, prétendent établir leur doctrine de l'éternité des tourments des damnés sur l'autorité des Ecritures, c. à d. de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les catholiques ajoutent à cette double autorité celle de leurs Pères et de leurs conciles. La doctrine, ou plutôt la foi chrétienne, est impitoyable pour les damnés dans l'enfer. Ils doivent y être tourmentés sans fin, dans leur âme et dans leur corps, et être éternellement privés de la vue de Dieu; d'où la peine du *dam* et la peine du *sens*. Toutes les théologies chrétiennes s'évertuent à présenter à leurs adeptes des tableaux on ne peut plus horribles des tourments des réprouvés. Les théologiens vont même jusqu'à mesurer l'intensité de la chaleur que comporte le feu de l'enfer. La peine du *dam*, suivant la théologie catholique, est la privation de Dieu comme souverain bien : la peine du *sens* consiste dans un feu matériel qui brûle les damnés sans jamais les consumer. Cette impitoyable doctrine se fonde sur ces passages de l'Écriture : *Allez, maudits, au feu éternel que Dieu a préparé de tout temps pour le démon et les mauvais anges... Ceux-ci iront au feu éternel... Ils seront jetés dans un étang de feu... Il y aura des pleurs et des grincements de dents*. Les tourments de l'enfer ne sont pas seulement toutes sortes de tortures corporelles, ce sont aussi des tortures morales de toute espèce, dépassant infiniment tout ce qu'il est possible de souffrir ici-bas. Les chrétiens placent généralement leur enfer dans quelque lieu bas de la terre. Presque tous les Pères de l'Église parlent des tourments des damnés en termes qui indiquent une raison malade et un cœur gâté par un inexorable fanatisme. Les Jérôme, les Augustin, les Tertullien, si beaux dans leur langage sur Dieu, semblent tomber dans une sorte de démence furieuse dès qu'ils nous dépeignent les tourments des réprouvés. Les tourments éternels sont tellement de foi chrétienne que l'erreur d'Origène, adoptée par les sociniens, fut, aux yeux de l'Église, la *damnation à temps* qu'enseigna ce célèbre docteur. Les conciles, entre autres celui de Florence, et les théologiens orthodoxes ont formellement décrété l'éternité des tourments. En examinant les diverses opinions des peuples de l'antiquité sur l'état des méchants après cette vie, il est facile de voir que l'idée chrétienne relative aux tourments de l'enfer n'est qu'une répétition de la même idée chez les Hébreux, chez les polythéistes ou païens, chez les pharisiens, les esséniens et, en général, chez toutes les anciennes nations, à la seule exception peut-être des sadducéens, qui niaient l'immortalité. Les *tourments de la Géhenne* des Juifs, du *Tartare*, du *Ténare*, du *Styx* des Grecs et des Romains, nous sont dépeints dans la Bible, dans Homère, dans Hésiode et dans Virgile sous des couleurs non moins sombres, non moins propres à porter le trouble et la terreur dans les âmes juives ou païennes, que les sermons du moine chrétien le plus fanatique. La raison et un sentiment d'équité que la nature a gravé dans le cœur de l'homme ne lui permettent pas de croire à la disproportion infinie qui existerait entre le délit et la punition, dans l'hypothèse des tourments éternels des réprouvés dans une autre vie. Rien n'est plus contraire à l'idée que nous nous faisons de la nature de Dieu, de sa justice, de sa bonté infinie et de ses attributs que l'idée de tourments éternels infligés aux pécheurs. En effet, se peut-il concevoir rien de plus révoltant, de plus monstrueux que cet être divin, qui, au lieu de créer l'immense majorité d'entre nous pour le progrès, le bonheur et le perfectionnement de notre être, nous aurait jetés sur ce globe pour y mener une vie presque toujours difficile, misérable, pour nous plonger plus tard dans un abîme de maux sans fin? En vain, prétendrait-on, avec les théologiens, que la grandeur du châtiment résulte de la grandeur même de l'être offensé. Les actes de la créature, quelque subversifs qu'ils puissent être, ne sauraient atteindre le Créateur. L'homme, dans une autre vie, n'est pas puni pour avoir, dans une vie précédente, contristé Dieu et l'avoir fait souffrir, mais bien pour s'être offensé lui-même et avoir offensé les autres en ne suivant pas la loi du développement normal et indéfini de son être. (Châtel, primat des Gaules.)

TOURMENTANT, ANTE, adj. Qui tourmente habituellement. Cette femme est bien *tourmentante*. | Propre à tourmenter. Idée, proposition *tourmentante*. Voilà des idées assommantes, *tourmentantes*.

TOURMENTE, s. f. (pron. *tourmante*). Tempête arrivée à son plus grand développement. *Tourmente* horrible. Durant cette furieuse *tourmente*, il dormait. Au plus fort de la *tourmente*, notre mât s'abattit d'un seul coup en gémissant. (E. Suë.) | Ouragans qui s'élèvent dans les hautes montagnes. Nous ne pûmes redescendre dans le Valais qu'au bout de quelques jours, à cause des *tourmentes* qui nous assaillirent. (R. Topffer.) | Fig. Se dit des troubles qui agitent un pays. Pendant la *tourmente* politique. L'époque de la *tourmente* révolutionnaire. | *Cap des Tourmentes* ou *des Tempêtes*, Ancien nom du cap de Bonne-Espérance.

TOURMENTÉ, ÉE, part. Qui endure des tourments. Animal *tourmenté*. Personne *tourmentée*. Plus elle était clairvoyante, plus elle était *tourmentée*. (Bossuet.) Nous fûmes *tourmentés* pendant deux nuits de suite par un jaguar. (Buffon.) Je marchais une nuit à grands pas dans ma cellule, *tourmenté* de douleurs affreuses. (De Maistre.) | Fig. *Tourmenté* de cette grande idée. (Barthélemy.)

TOURMENTER, v. a. Faire souffrir quelque tourment de corps. *Tourmenter* quelqu'un. Dieu n'a pu vouloir *tourmenter* les hommes au profit unique d'une tyrannie incompréhensible. (Abbé de Saint-Pierre.) | *Tourmenter un cheval*, Le châtier ou l'inquiéter mal à propos. | Fig. Faire souffrir quelque tourment d'esprit, donner de la peine. Cet enfant *tourmente* sa mère. Pourquoi *tourmenter* ainsi votre cœur et consumer ainsi votre esprit dans une lutte sans issue? (Sénancour.) | Agiter violemment. Le vent *tourmente* ce navire. | Fig. *Tourmenter un style*, Affecter de s'exprimer d'une façon peu naturelle. Il y a parmi les écrivains fantaisistes modernes une foule d'anciens habitués de l'hôtel de Rambouillet qui *tourmentent leur style* pour le faire accepter comme original. (G. Planche.) | *Tourmenter un ouvrage*, Le retravailler avec un effort qui se fait sentir. | *Tourmenter une pensée*, L'exprimer avec affectation. | *Tourmenter sa vie*, S'inquiéter, se donner de la peine de corps et d'esprit. Je suis las de *tourmenter ma vie*. (Volt.) | SE TOURMENTER, v. pr. Se remuer, s'agiter. *Se tourmenter* beaucoup. Pourquoi *vous tourmentez-vous* ainsi? Elle *se tourmente* de voir son lien si détaché d'elle-même. (Boss.) | Faire de grands efforts, de longues recherches pour trouver la solution de certaines questions, de certains problèmes. Les savants *se tourmentent* beaucoup pour expliquer l'inexplicable. (Voltaire.) | Se faire mutuellement de la peine. Les hommes *se tourmentent* plus les uns les autres que la fortune et la nature ne les *tourmentent*. (Boiste.)

TOURMENTEUR, EUSE, s. Bourreau, personne qui tourmente. Si l'Église a ses tortionnaires, nous avons aussi nos *tourmenteurs*. | Adject. et fig. Songes *tourmenteurs*. Femme acariâtre, *tourmenteuse*.

TOURNAGE, s. m. Action de façonner au tour. | Mar. Nom générique des cabillots et des taquets, sur lesquels on tourne les manœuvres.

TOURNAILLER, v. n. (*ll* mouillées; fréquentatif de *tourner*). Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même lieu. *Tournailler* autour de quelqu'un. Le cerf ne fait que *tournailler*.

TOURNANT, ANTE, adj. Qui peut tourner. Pont *tournant*. Lames de persiennes *tournantes*. Le phénomène des tables *tournantes*. V. TABLE. | S. m. Le coin d'un chemin, le coin d'une rue. Ne vous est-il pas arrivé, au *tournant* de la route, de vous sentir défaillir en songeant à tout ce que vous abandonniez? (A. Duplessis.) | L'endroit où une rivière fait un coude. Au *tournant* de cette rivière. | Espace, dans un chemin ou dans une rue, où l'on fait tourner une voiture. Il n'y a pas assez de *tournant* pour les charrettes dans cette rue. | *Moulin à deux tournants*, Moulin à deux roues. | Fig. et fam. Moyen détourné pour réussir. Prendre un *tournant* pour arriver à un but, à un emploi. | Peint. Partie d'un objet qui approche du contour et que l'on fait ordinairement de couleurs rompues. | Pieu enfoncé sur le rivage et portant un rouleau à pivot sur lequel les bateliers font passer une corde, afin de tirer à eux leur bateau.

TOURNASSER, v. a. Technol. Façonner une poterie sur le tour. Nous devons *tournasser* ces poteries. | SE TOURNASSER, v. pr. Être tournassé.

TOURNASSIN, s. m. Instrument tranchant que les potiers de terre emploient pour tournasser.

TOURNASSINE, s. f. Technol. Masse de terre préparée pour être tournassée.

TOURNASSURE, s. f. Technol. Rognure de terre faite avec le tournassin.

TOURNAY (en lat. *Turnacum*). Géogr. Ville forte de Belgique, chef-lieu d'arrondiss. de la province de Hainaut, sur l'Escaut; 32,000 habitants. Évêché. Citadelle, cathédrale gothique; beaux quais, belles promenades. Commerce très-actif.

TOURNÉ, ÉE, part. Mû en rond; dirigé; arrangé d'une certaine façon; changé de sens. Visage *tourné* vers l'orient. Vers bien *tournés*. Bas-de-Cuir vint s'asseoir sur le banc, ses yeux éteints *tournés* vers l'orient. (F. Cooper.) La page *tournée*, Paolo s'arrêta pour prendre un baiser à Francesca, le dernier. (Ratisbonne.) | Altéré, gâté. Lait *tourné*. Sauce *tournée*. | *Sang tourné*, Sang décomposé par l'effet d'une grande frayeur. | Fig. *Esprit mal tourné*, Homme qui prend ordinairement les choses de travers. | *Femme bien tournée*, Femme bien faite. | *Cette maison est bien, est mal tournée*, Elle est dans une bonne, dans une mauvaise position. | *Église bien tournée*, Église qui, conformément aux canons, a son portail tourné vers l'occident et son maître-autel vers l'orient. | Se dit des fruits, des grains de raisin parvenus à maturité. | Fig. Quand vous verrez toutes ces misères *tournées* à leur confusion, vous me croirez. (Voltaire.)

TOURNE-À-GAUCHE, s. m. Technol. Outil de serrurier qui sert de clé pour tourner les autres outils. | Outil qui sert à faire des pas de vis. | Outil à l'usage des forgerons. Faire usage du *tourne-à-gauche*. | Plur. Des *tourne-à-gauche*.

TOURNEBRIDE, s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'une maison de campagne, d'un château, pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE, s. m. (du bas lat. *tornare*, tourner; *brochiæ*, bâtons pointus). Machine servant à faire tourner la broche. *Tournebroche* à pieds *Tournebroche* à ressorts. *Tournebroche* à engrenages. | Garçon qui tourne la broche.

TOURNÉE, s. f. Course, voyage qu'un magistrat fait avec autorité dans son département. Le préfet est en *tournée*. La *tournée* du chef de l'État. Frais de *tournée*. Inspecteur en *tournée*. | Voyage annuel d'un particulier pour ses affaires. Négociant qui va faire sa *tournée*. Être en *tournée*. | Petite promenade. Il fait chaque matin sa petite *tournée*.

TOURNE-FEUILLE, s. m. Petit instrument à l'aide duquel on tourne commodément les feuilles d'une partition à mesure que l'on chante ou que l'on joue d'un instrument. | Pl. Des *tourne-feuille*.

TOURNE-FEUILLET, s. m. Petit ruban pour tourner les feuillets d'un livre. C'est le *signet*.

TOURNE-FIL, s. m. Instrument d'acier carré avec lequel le peignier donne le fil à ses outils.

TOURNEFORT (Joseph Pitton). Célèbre botaniste, né à Aix en 1656, mort en 1708. Professeur de botanique au Jardin des Plantes de Paris, il y publia les éléments où est établie sa célèbre méthode. La méthode de Tournefort est actuellement délaissée.

TOURNEFORTIE, s. f. Bot. Genre de la famille des borraginées dans laquelle il donne son nom à la tribu des tournefortiées. Il est formé d'arbustes à tige voluble ou droite, qui croissent dans les diverses contrées de la zone intertropicale.

TOURNELLE, s. f. (rad. *tour*). Petite tour. |

Chambre du Parlement établie en 1436, qui connaissait des matières criminelles, ainsi nommée de ce qu'elle avait tenu ses séances dans une petite tour, dite *tour criminelle*. La chambre de la *Tournelle* rendit son jugement dans l'affaire des empoisonneuses.

TOURNEMENT, s. m. (pron. *tourneman*). Mouvement de ce qui tourne. | *Tournement de tête*, Vertige. J'éprouvais des éblouissements, des *tournements* de tête.

TOURNE-OREILLE, s. m. Partie d'une charrue. | *Charrue à tourne-oreille*, A versoir mobile.

TOURNE-PIERRE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadridés. L'espèce la plus connue, qu'on a décrite sous plusieurs noms différents à cause des variations de son plumage, est le *tourne-pierre à collier*.

TOURNER, v. a. (du lat. *tornare*, arrondir). Mouvoir en rond. *Tourner* une broche, une roue. *Tourner* une meule. Tant de chaleur que j'ai soufferte à *tourner* la broche à sa place. (Molière.) | Diriger, porter de tel ou tel côté. *Tourner* les yeux, ses regards, la tête. Elle *tourna* vers lui des yeux noyés de pleurs et chargés de reproches. (A. Dumas.) | *Tourner les pieds en dehors, en dedans*, Tourner la pointe des pieds en dehors ou en dedans. | *Tourner les talons*, Partir, s'éloigner. | *Tourner le dos à quelqu'un*, Tourner le dos du côté où il a le visage. Maricou se contenta, pour toute réponse, de lui *tourner le dos*. (F. Soulié.) | Fig. *J'ai tourné le dos* à la fortune et au bonheur; j'ai les remords de ma maladresse. (Stendhal.) | Fig. *La fortune lui a tourné le dos*, La fortune lui est devenue contraire. | *Tourner le dos aux ennemis*, Fuir. | *Tourner ses pas vers un lieu*, Marcher, se diriger vers un lieu. Il *tourna* ses espérances vers le ciel et ses *pas vers* un cloître où il s'enferma. (Rémusat.) | Mar. *Tourner une manœuvre*, La fixer par un ou plusieurs tours sur un point fixe. | *Tourner l'horloge*, Retourner le sablier de haut en bas, quand le sable a passé d'une ampoulette dans l'autre. | T. de manège. *Tourner les jambes, les cuisses, les talons*, Se dit en parlant de ces parties considérées comme aides. | *Tourner ses souliers*, Les déformer en marchant, de telle manière que le talon ne porte plus à sa juste place. | Fig. *Tourner* sa colère contre les animaux inoffensifs est le fait d'un homme faible ou d'un homme méchant. (Viennet.) Nous *tournons* sur nous nos armes criminelles. (Voltaire.) *Tourner ses pensées vers quelque chose, à quelque chose*, Y appliquer toutes ses pensées, s'y adonner entièrement. | Fig. *Tourner quelqu'un de, tous les côtés, de tous les sens*, Lui faire diverses questions et diverses propositions, afin de tirer de lui ce qu'il sait, ou pour découvrir quel est son dessein, son sentiment. | *Tourner une personne à son gré*, Manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut. | *Tourner une difficulté*, L'éluder. | *Tourner un bois, un buisson*, En faire le tour. | *Tourner un lièvre, une compagnie de perdrix*, Tourner autour pour les tirer avec avantage. | *Tourner l'ennemi, un poste, une montagne*, etc. Les prendre à revers. | Changer le sens de certaines choses. *Tourner* une carte, les feuillets d'un album. | Fig. et prov. *Tourner la médaille*, Voir une affaire, une personne du côté opposé à celui dont on vient de la considérer. *Tournez la médaille*, rien au monde n'est pis que le contraire. (Sévigné.) | Fig. et fam. *Tourner casaque*, Changer d'opinion, de parti. Rien n'est plus facile à la plupart des hommes politiques que de *tourner casaque*; ils ne sont ni embarrassés ni retenus par la conscience. (Chamfort.) | *Tourner bride*, Se dit d'un cavalier qui retourne sur ses pas. L'aide de camp *tourna bride* avec l'état-major tout entier, et la bataille fut perdue. (A. Dumas.) | *Tourner quelqu'un en ridicule*, Le rendre ridicule par des plaisanteries et des moqueries. Vous avez toujours eu, me dit-il, la mauvaise habitude de *tourner* les gens *en ridicule*. (Le Sage.) | *Tourner une chose en raillerie*, Se moquer d'une chose sérieuse; n'accepter que comme plaisanterie, comme chose dite sans intention de blesser, une moquerie plus ou moins grave. On dit aussi : *Tourner en plaisanterie*. | *Tourner tout en bien, tout en mal*, Interpréter tout en bonne part, en mauvaise part. Plein d'orgueil et de fiel, il *tourne tout en mal*. (Barthélemy.) | *Tourner les choses à son avantage*, Les interpréter avantageusement pour soi. | *Tourner la tête à quelqu'un*, Le faire changer de résolution, l'égarer. Il ne faut peut-être qu'un léger chagrin pour *tourner la tête* à une jeune fille. (Condillac.) L'étourdir, l'excéder, l'importuner. Le fracas ridicule qui se fait autour de cette réputation me *tourne la tête* et m'irrite la plume. (Grimm.) | Lui troubler la raison, le faire devenir fou. Les lauriers et les honneurs décernés à son rival lui eurent bien vite *tourné la tête*. (A. Maquet.) | *Cette femme lui a tourné la tête*, Elle lui a inspiré un amour insensé. | *Tourner le sang*, Causer tout à coup une peur extrême. Cette nouvelle lui *a tourné le sang*. | *Tourner du buis, de l'ivoire*, etc. Les façonner au tour. | Absol. dans le même sens. Cet ouvrier *tourne* bien. | *Tourner les têtes*, Façonner les têtes d'épingles. | V. n. Se mouvoir en rond. Une machine qui *tourne* sur son pivot. La broche *tourne*. Une planète qui *tourne* autour de son axe. La terre *tourne* autour du soleil, et la lune *tourne* autour de la terre. Et je vis très-clairement que tout *tournait* autour de moi. (Edg. Poë.) | *Faire tourner la baguette de coudrier, la baguette divinatoire*, Découvrir les sources à l'aide d'une baguette de coudrier, qui tourne d'elle-même lorsque le terrain sur lequel se trouve le sourcier en renferme une. | Marcher dans divers sens. Je *tourne*, je marche, je veux reprendre mon livre. (Mme de Sévigné.) | Fig. Même dans nos plus grandes prospérités, le malheur *tourne* et frappe autour de nous. (Boiste.) | *L'air, la lumière, tournent autour de cet objet*, Se dit, en peinture, pour exprimer que cet objet se détache de la toile, et que l'œil a la perception, en quelque sorte, de l'espace qui le sépare du fond du tableau. | *Tourner à toutes mains*, Se dit d'un cheval qui sait accomplir une conversion au pas, au trot et au galop. | *Tourner court, tourner de court*, Tourner trop brusquement en s'approchant d'une borne, d'un angle de rue, d'un chemin. | *Cette maladie a tourné court*, Elle s'est terminée par une mort prompte et inattendue. | Fig. *Ce dénoûment tourne trop court*, Il arrive d'une manière trop brusque, trop peu préparée. | Fig. Abréger. L'orateur *a tourné court* après cette réflexion, et s'est hâté de finir. | *Tourner au change*, Se dit des chiens lorsqu'ils attaquent un autre animal que celui de meute. | *Le vent tourne au nord, au sud, à l'est*, etc., Il passe au nord, au sud, etc. | Fig. *Tourner à tout vent, tourner comme une girouette*, Avoir l'esprit variable et inconstant, changer souvent d'opinion, de sentiment. Dans les États despotiques, le magistrat n'est plus qu'un fantôme revêtu d'une robe de justice et de dignité qui *tourne à tout vent*. | *La tête lui tourne*, Se dit d'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu trop élevé. | Fig. Se dit d'un homme qu'une fortune subite, des honneurs inattendus grisent en quelque sorte et rendent fou. Un bonheur ne vient jamais seul; après ses succès au théâtre, ses succès auprès de la femme qu'il aimait; aussi *la tête lui tourna-t-elle*. (P. Mérimée.) | Fig. *Cette affaire, cette maladie tourne mal*, Il y a lieu de craindre qu'elle n'ait un aboutissement fâcheux. | On dit dans le même sens, *L'affaire a bien tourné, a mal tourné, a tourné autrement qu'on ne pensait*. | Fig. *La chance a tourné*, Les choses ont changé de face. | Fig. *Cette chose tournera à sa gloire, à son profit, à sa honte, à son déshonneur*, etc. Elle produira pour lui de la gloire, du profit, de la honte, du déshonneur, etc. Jamais la mort d'un juste ne *tournera à la gloire* et *au profit* d'une époque. (E. About.) | *Ne savoir plus de quel côté tourner*, Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressources. | S'altérer, changer en mal. Le lait *tourne* facilement quand il est falsifié. Ce vin *tournera*, il commence à *tourner* à l'aigre. | *Le raisin, les groseilles, les cerises tournent, commencent à tourner*, Ils commencent à se colorer, à mûrir. | A quelques jeux de cartes. Il *tourne* cœur, il *tourne* carreau, etc. La carte qu'on découvre, qu'on montre, est un cœur, un carreau, etc. De quoi *tourne-t-il*? | Se TOURNER, v. pr. Se mouvoir en rond ou d'une manière qui s'en rapproche. *Se tourner* dans son lit. Pourquoi pleurez-vous? lui demanda-t-il brusquement en *se tournant* à demi vers elle. (J. Sandeau.) | Fig. De quel côté qu'on *se tourne* dans le monde, on aperçoit des malheureux et des gens fatigués d'avoir lutté. (Sénancour.) | *Se tourner du côté de quelqu'un*, Embrasser son parti. J'aime mieux *me tourner du côté de* Brutus que du côté de César. (J. J. Rousseau.) | *Se tourner contre quelqu'un ou contre quelque chose*, L'attaquer. | *Se tourner au bien, au mal*, Acquérir de bonnes, de mauvaises mœurs. | *Tout ce qu'il mange se tourne en bile*, Devient bile. | Fig. La mélancolie *se tourne* vite en tristesse, et la tristesse est la mère du suicide. (Cherey.) Toute monarchie se *tourne* en tyrannie.

TOURNESOL, s. m. (du lat. *tornare*, tourner; *sol*, soleil : qui se tourne vers le soleil). Bot. Nom vulgaire de l'*héliotrope*, de l'*hélianthe à grandes fleurs* ou *soleil*, et en général de toutes les fleurs qui paraissent se tourner toujours du côté du soleil et en suivre les mouvements. | *Tournesol des teinturiers*, Nom vulgaire du *croton tinctorium*, ainsi appelé parce qu'il est employé en teinture, et que les rayons du soleil modifient la couleur du suc. | Matière colorante, d'un bleu violet, très-employée pour les teintures, et dont les chimistes se servent dans leurs analyses pour reconnaître la présence des acides; ceux-ci s'emparent de l'alcali uni à la matière colorante et changent cette matière du bleu au rouge. | *Tournesol en drapeaux*,

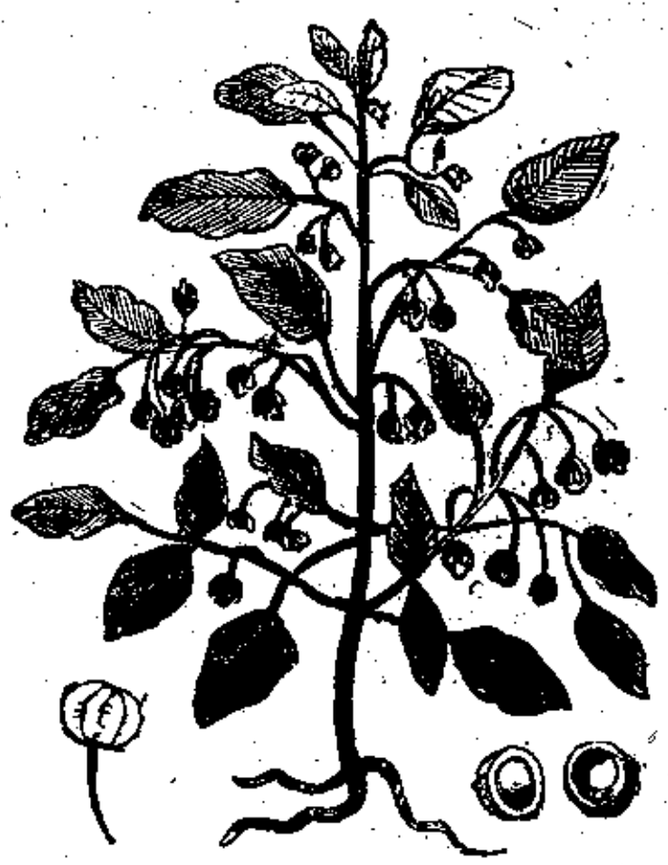

Tournesol.

Cette même matière colorante préparée, près de Montpellier, avec le suc du *croton tinctorium*, plante de la famille des euphorbes. On trempe dans ce suc des chiffons que l'on fait sécher, et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux. | *Tournesol en pains*, Tournesol préparé en Auvergne avec plusieurs espèces de lichens, que l'on mêle avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. Le *tournesol en pains* est en usage dans plusieurs arts; enfin c'est avec le tournesol qu'on teint le gros papier d'un bleu foncé dont sont enveloppés les pains de sucre.

TOURNETTE, s. f. (rad. *tourner*). Cage tournante pour les écureuils. | Dévidoir qui tourne sur un pivot. | Plateau tournant sur lequel on pose un vase que l'on veut tourner ou peindre.

TOURNEUR, EUSE, s. (du lat. *tornator*, même sens). Celui, celle qui fait des ouvrages au tour. *Tourneur* en cuivre. *Tourneur* en bois, etc. | Celui qui, dans les campagnes, châtre les animaux. | Celui, celle qui tourne une meule. | Ouvrier qui tourne une presse mécanique. | Ouvrier qui, chez les potiers d'étain, dirige le crochet pour tourner la vaisselle. | Ouvrière qui dévide la soie. La jolie *tourneuse*. | Adj. Ouvrier *tourneur*. | Qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même. Un derviche *tourneur*. Les bayadères *tourneuses*.

TOURNE-VENT, s. m. Tuyau qui tourne au vent sur une cheminée. | Plur. Des *tourne-vent*.

TOURNEVIRE, s. f. Mar. Cordage sans fin, tourné autour d'un cabestan, dont on fait usage pour élever l'ancre. Fixer le câble à la *tournevire*.

TOURNEVIRER, v. n. Tourner en tous sens. Il va, il vient, il *tournevire*. (La Bruyère.) Finiras-tu de *tournevirer*? | Au figuré. Si l'esprit ne s'avance et ne se presse, et ne se choque et *tournevire*, il n'est vif qu'à demi. (Montaigne.) Vieux mot.

TOURNEVIS, s. m. Instrument de fer pour serrer et desserrer les vis. Se servir du *tournevis* pour démonter une serrure. Employer le *tournevis*.

TOURNIOLE, s. f. Méd. Une des trois variétés de cette tumeur phlegmoneuse qui se développe dans un point des doigts ou des orteils et qu'on appelle *panaris*. Elle a son siége entre l'épiderme et la peau, autour de l'ongle, ce qui lui a valu son nom de *tourniole*. Il est affecté d'une *tourniole*.

TOURNIQUET, s. m. (pron. *tourniké*; rad. *tourner*). Croix de bois ou de fer, mobile et posée sur un pivot, qu'on place au milieu d'une barrière, sur un chemin, pour ne laisser passer que des gens à pied et qu'une personne à la fois. Mettre des *tourniquets* à une barrière. Passer par le *tourniquet*. On place surtout des *tourniquets* à la porte des endroits où l'on paye pour entrer. | Fig. L'esprit sans caractère est un *tourniquet* qui n'a pas de place fixe et qui prend indifféremment tous les principes et toutes les opinions. (Mme Necker.) | Rouleau employé pour empêcher les cordages d'un

navire que l'on tire avec force de frotter sur des objets que l'on veut ménager ou de perdre une partie de leur action. Il y a aussi des *tourniquets* sur le parapet des quais de halage. | Petit morceau de bois carré avec lequel on accorde les tuyaux d'orgue. | Aiguille de fer ou de toute autre matière, flexible ou non, qu'on adapte à un cercle au bord duquel il y a plusieurs divisions en relief; on perd ou l'on gagne suivant le nombre sur lequel cette aiguille s'est arrêtée. | Poutre garnie de pointes de fer, que l'on place dans une brèche, à l'entrée d'un camp pour en défendre le passage à l'ennemi. | Chir. Instrument que l'on emploie pour arrêter, au moyen de la compression, le cours du sang dans la principale artère d'un membre sur lequel on veut pratiquer une opération. | *Tourniquet hydraulique*, Instrument de physique qui consiste en un tube de verre suspendu par un fil et terminé à sa partie inférieure par une douille en cuivre. | *Tourniquet à gaz*, Instrument qui sert à démontrer la réaction causée par l'écoulement des gaz. | *Tourniquet électrique*, Système de tiges métalliques partant d'un centre commun recourbées dans le même sens à leurs extrémités et terminées par des pointes très-fines. Des *tourniquets électriques*.

TOURNIS, s. f. Maladie des bêtes à laine et bovines, dont le principal symptôme consiste à tourner d'abord fréquemment, puis continuellement, avec des mouvements convulsifs, jusqu'à ce qu'elles meurent, dans un état voisin du délire. Cette maladie paraît provenir de la présence de vers hydatides dans un point quelconque de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. Voilà un bélier attaqué du *tournis*. | On dit aussi *tournoiement*.

TOURNOI, s. m. (rad. *tourner*). Fête publique fort en vogue aux siècles de la chevalerie, où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combat, soit à pied, soit à cheval, à la lance ou à l'épée. Faire publier un *tournoi*. Il y eut alors un grand *tournoi*. Henri II fut mortellement blessé d'un coup de lance dans l'œil par Montgommery, dans un *tournoi* qu'il faisait célébrer à Paris. | Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*. On voit en France les *tournois* établis, vers le milieu du XIe siècle, par Geoffroy, seigneur de Preuilly, en Anjou. Selon les auteurs de l'*Histoire byzantine*, les peuples d'Orient ont appris des Français l'art et la pratique des *tournois*. La veille des *tournois* était annoncée dès le jour qui la précédait par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devaient combattre venaient aussi visiter la place destinée pour les joutes. On solennisait cette veille des *tournois* par des espèces de joutes appelées tantôt *essais* ou *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, et quelquefois *escrime*. C'était le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*. Les dames s'abstinrent, dans les premiers temps, d'assister aux *grands tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang céda, dans leur cœur, au besoin d'émotions. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, et cette époque fut celle de la plus grande célébrité de ces exercices. C'est dans un *tournoi*, en 1559, que Henri II fut tué, et c'est de cette époque que date l'abolition des *tournois*. | Un grand *tournoi*.

TOURNOIEMENT, s. m. (pron. *tournoaman*; rad. *tourner*). Action de ce qui tournoie. Le *tournoiement* de l'eau. | *Tournoiement de tête*, Indisposition qui affecte le cerveau et dans laquelle il semble au malade que tous les objets tournent. | Mouvements violents de rotation déterminés chez certains animaux par la lésion d'un pédoncule cérébelleux. | On écrit aussi *tournoiment*.

TOURNOIR, s. m. Moulin de cartonnier.

TOURNOIRE, s. f. Instrument de bois dont se servent les potiers pour faire tourner leur roue.

TOURNOIS, adj. Nom qu'on donnait à la monnaie fabriquée à Tours, qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris. | Il s'est dit ensuite des livres valant 20 sous, à la différence des livres parisis, qui en valaient 25. Une livre *tournois*. | Il s'est dit également des sous valant 12 deniers pour les distinguer des sous parisis, qui en valaient 15. Payer en sous *tournois*.

TOURNON. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ardèche), sur la rive droite du Rhône; 5,204 habitants. Beau pont de fer; vieux château.

TOURNOYANT, ANTE, adj. Qui tournoie. Sur les ailes *tournoyantes* du vent. | Que le vent fait tournoyer. Des feuilles volantes, *tournoyantes*.

TOURNOYER, v. n. (rad. *tourner*. Ce verbe change l'*y* en *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je tournoie, tu tournoies, il tournoie*, etc.). Tourner en faisant plusieurs tours. Ce fleuve *tournoie*. Les vents font *tournoyer* la feuille vagabonde. (Léonard.) | Fig. Biaiser, chercher des détours. Vous aurez beau *tournoyer*, il faudra en venir là.

TOURNURE, s. f. Tour. Il s'emploie surtout au figuré. *Tournure* de phrase. Avoir une *tournure* d'esprit agréable. Je vais voir quelle *tournure* on peut donner à cette affaire. (Voltaire.) | Pièce d'étoffe empesée, raide, qui fait partie de la toilette des femmes. Mettre une *tournure*. Avoir une *tournure* exagérée. | Fig. La taille, les habitudes du corps. Cette femme a une jolie *tournure*. Ce jeune homme a mauvaise *tournure*.

TOURS (*Turones Cæsarodunum*). Géogr. Chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, capitale de l'ancienne Touraine, située dans une belle plaine, sur la rive gauche de la Loire, près du confluent du Cher avec ce fleuve; 38,509 habitants. Archevêché. Tours est la patrie de Rapin, Grécourt, Destouches et Balzac. | Hist. Lors de l'invasion romaine, Tours était la capitale des *Turones*. Elle fut sous les Romains le chef-lieu de la Lyonnaise 3e. A la chute de l'empire d'Occident, elle tomba au pouvoir des Visigoths, qui en restèrent maîtres jusqu'à l'époque où Clovis les chassa. Cette ville fit ensuite partie des domaines des rois d'Austrasie et de Neustrie. Vers le milieu du Xe siècle, Tours passa sous la domination des rois d'Angleterre, et y resta jusqu'en 1204, époque de la confiscation de la Touraine par Philippe-Auguste. Cette ville fut jusqu'en 1576 la capitale des ducs apanagistes. Les États-généraux y furent assemblés en 1470, 1484 et 1506. Henri III y transféra le Parlement en 1589, lorsque la Ligue usurpa la souveraineté.

TOURTE, s. f. Espèce de pâtisserie remplie de viandes, de fruits, etc. *Tourte* aux confitures. *Tourte* de pigeonneaux. *Tourte* à la frangipane. Manger une *tourte*. | Marc de noix, de navette. | Plaque d'argile qui sert de support à un creuset, dans les verreries. | Pièce de la lanterne d'un moulin.

TOURTEAU, s. m. (pron. *tourto*). Espèce de gâteau. | Résidu solide de la fabrication de l'huile, qui sert de nourriture au bétail et d'engrais à la terre. *Tourteau* de lin, de noix, de chènevis, de colza, d'olives, de faine. | Disque de bois qu'on place sur le crible pour grainer la poudre. | *Tourteau goudronné*, Artifice propre à l'éclairage du fossé, des retranchements dans une place assiégée, ou à brûler les gabions ou les fascines du fossé.

TOURTEREAU, s. m. (pron. *tourteró*). Ornith. Jeune tourterelle. Elever des *tourtereaux*. | Fig. *Ce sont des tourtereaux, ils s'aiment comme des tourtereaux*, Se dit de deux jeunes mariés qui s'embrassent et se donnent des témoignages de tendresse.

TOURTERELLE, s. f. (du lat. *turtur*, même sens). Ornith. Nom donné à plusieurs espèces du genre pigeon. Les *tourterelles* se distinguent des pigeons proprements dits par une taille plus petite, plus fine et plus délicate; par leur tête petite, leur plumage

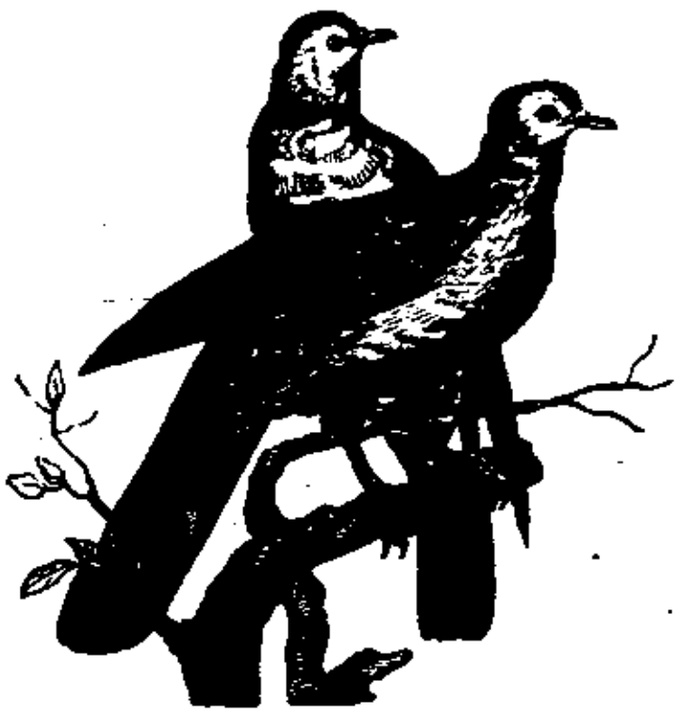

Tourterelle.

presque toujours couleur café tendre, avec un collier de couleur plus foncée. Le chant de la *tourterelle* est un roucoulement triste et plaintif. Le roucoulement des *tourterelles*. La fidélité des *tourterelles*. Les *tourterelles* se becquettent sur la crête d'un mur avec des poses charmantes, et la jeune fille rêve en les suivant d'un regard humide. (H. Lorey.) | *Tourterelle de mer*, Le petit guillemot.

TOURTIÈRE, s. f. Ustensile de métal ou d'argile qui sert à faire cuire les tourtes. *Tourtière* de cuivre, d'argent. Une grande, une petite *tourtière*.

TOURVILLE (ANNE-HILARION COTENTIN DE). Célèbre marin français, né en 1642 au château de Tourville, près de Coutances, mort en 1701. Il entra dans l'ordre de Malte à quatorze ans, devint capitaine en 1667, se distingua sous d'Estrées et Duquesne, commanda l'avant-garde sous le maréchal de Vivonne à la bataille navale de Palerme (1677); prit part aux diverses expéditions contre Alger et Tripoli (1682-1688); reçut le titre de vice-amiral des mers du Levant (1689), alla en Irlande avec d'Estrées soutenir la cause de Jacques II, prit en 1690 deux grands convois, près de l'île de Wight et dans la baie de Tingmouth (Devon), mais perdit, deux ans après, contre une flotte double en nombre, la désastreuse bataille de la Hogue (qu'il ne livra du reste que malgré lui et sur un ordre exprès de la cour); fit une admirable campagne navale en 1693, gagna la bataille de Saint-Vincent (Portugal), et fit perdre aux Anglais plus de 80 bâtiments et de 36 millions.

TOUSSAINT, s. f. La fête de tous les saints, le 1er novembre. Le jour de la *Toussaint*. Elle a eu vingt ans à la *Toussaint* dernière. (Hebel.)

TOUSSER, v. n. (du lat. *tussire*, même sens). Faire l'effort et le bruit que cause la toux. Il a *toussé* toute la nuit. Il ne fait que *tousser* et cracher. | Faire ce même bruit à dessein. Il *tousse* pour avertir son ami. Vous *tossez* mal, me dit-elle; vous avez un aveu à me faire.

TOUSSERIE, s. f. Action de tousser. S'il y a des *tousseries* innocentes, il y en a aussi d'affreusement désagréables. (F. Mornand.)

TOUSSEUR, EUSE, s. Fam. Celui, celle qui tousse fréquemment. Quel *tousseur!*

TOUT, TOUTE, adj. (du lat. *totus*, même signif.). Se dit d'une chose considérée dans son entier. *Tout* le monde. *Toute* la terre. *Tout* le genre humain. *Toute* la famille. Nous ne devons pas à *tous* les hommes des soins et des prévenances, nous leur devons à *tous* la vérité. (Massillon.) | Se dit également de l'entière étendue, de l'entière faculté de certaines choses, soit physiques, soit morales. Dans cette acception, il peut accompagner, non-seulement les adjectifs possessifs : Montrer *tout* son bonheur, frapper de *toutes ses* forces employer *toutes ses* ressources, mais encore les pronoms *nous, vous, eux, ce, celui-ci, ceci, cela, celle-ci, celui-là*. Il se place toujours à la suite des trois premiers : *nous tous, vous tous, eux tous*; mais il se met toujours avant les pronoms démonstratifs. *Tout ceci* n'est pas clair, *tout cela* m'étonnait, *tout ce* qu'elle dit. Le pronom *les* ne veut immédiatement l'adjectif *tout* ni avant, ni après lui; mais il le renvoie après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe dans les temps composés. Je *les* trouve *tous* très-bien et Je *les* ai *tous* félicités. | *Tout* prend constamment le genre et le nombre du nom avec lequel il se trouve en rapport et qu'il détermine, que ce nom soit précédé d'un article, d'un adjectif possessif ou de tout autre mot équivalent. *Tout* le monde se plaint de sa mémoire et personne ne se plaint de son jugement. (La Rochefoucauld.) On perd *tous* ses amis en perdant *tout* son bien. (Destouches.) | *Tout* est variable quand il est en relation avec les pronoms *nous, vous, eux, elles, le, la, les, ceci, cela, le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*, et toutes les différentes variations de ces mots. La vie pose sans cesse des énigmes aux voyageurs, comme le sphinx de Thèbes, et elle dévore *tous* ceux qui ne les devinent pas. | Quelquefois il est séparé du substantif et placé près du verbe pour donner plus de force à la phrase. Les femmes veulent *toutes* être aimées, mais *toutes* ne savent pas aimer. (Frank.) | *Tout* opposé à *un*, à *seul*. Dans un seul germe, il devine *tous* les autres. (Flourens.) | Placé devant plusieurs adjectifs ou substantifs, il se répète ordinairement devant les substantifs de différent genre. On a tort de dédaigner ces chances de bonheur modeste, mais sûr, pour aller au bout du monde, à travers *tous* les écueils et *toutes* les misères, à la recherche d'une proie qui vous échappe. | Il se répète également lorsque les adjectifs et les substantifs sont du même genre, et qu'ils présentent ou non quelque synonymie. Dans une famille pareille, ainsi développée à *tous* les regards et à *tous* les esprits, deux grandes et mystérieuses puissances doivent intervenir. (V. Hugo.) | Chaque. Dans cette acception, il n'est pas suivi de l'article. *Toute* peine mérite salaire. En *toute* occasion. *Toute* autre chose lui conviendrait mieux. | Il s'emploie aussi au pluriel dans cette acception. En *toutes* choses le meilleur parti est le plus tôt pris, le meilleur moyen est le plus court. (A. Karr.) | Le substantif est quelquefois sous-entendu; alors *tout* prend le genre et le nombre de ce substantif. *Tous* savent se dévouer, *toutes* savent trahir. (Stendhal.) | D'autres fois, il se construit avec les pronoms ou avec

les adjectifs démonstratifs. C'est *tout* ce que je sais. *Tout* ce qui reluit n'est pas or. | Devant un nom de ville, *tout* s'emploie toujours au masculin, quel que soit le genre du substantif, parce qu'il se rapporte au mot *peuple* sous-entendu. *Tout* Paris a couru à cette fête. *Tout* Rome applaudissait. | Mais si *tout* est joint à un nom de ville ou de pays précédé de l'article, il prend le féminin. *Toute* l'austère Lacédémone. *Toute* l'Europe sait que la mer a englouti la moitié de la Frise. (Voltaire.) | *Tout* s'emploie quelquefois comme adjectif devant un substantif dans le sens d'entièrement, d'absolument. Vous avez fait *tout* le contraire de ce que je vous avais prié de faire. | *Tous deux*, L'un et l'autre. Bacchus et Noé passent *tous deux* pour avoir cultivé la vigne. (Thomas.) | On emploie *tous les deux* dans le même sens. Nous avions *tous les deux* un peu de tristesse au fond du cœur. (Chateaubriand.) | On dit de même *tous trois*, *tous quatre* et *tous les trois*, *tous les quatre*. *Tous trois* ont eu des succès qu'on jugerait impossibles s'ils étaient moins attestés. (J. J. Rousseau.) | De cinq à dix on supprime rarement l'article. *Tous les cinq*, *tous les huit*, etc. | Au delà de dix, on l'emploie toujours. *Tous les treize*, *tous les vingt*, etc. | *Tous les jours*, *tous les mois*, *tous les ans*, Chaque jour, chaque mois, chaque année. *Tous les ans*, à la même époque, il recevait une lettre fort longue qui lui indiquait la conduite à tenir. (A. Brevière.) | *Tous les deux jours*, *tous les trois jours*, etc. *Tous les deux mois*, *tous les trois mois*, etc. *Tous les deux ans*, *tous les trois ans*, etc. *Toutes les deux heures*, *toutes les vingt-quatre heures*, etc., De deux jours en deux jours, etc. De trois mois en trois mois, etc. De deux heures en deux heures, etc. | *Aller, courir à toutes brides, à toutes jambes*, Aller, courir fort vite. | *Prendre de toutes mains*, Prendre de tous les côtés, acquérir par toutes sortes de voies, justes ou injustes. | *Par tout pays, par toute terre*, En quelque lieu que ce soit. | *Somme toute*, Somme totale, toutes les sommes jointes ensemble. | Fig. A tout prendre. *Somme toute*, je vois qu'il n'est plus d'autre remède que la mort. (Gérard.) | *C'est tout son portrait, c'est toute son image, c'est tout le portrait de son père*, Il lui ressemble beaucoup, il lui ressemble tout à fait. | *Ce sont toutes visions, ce sont tous contes à dormir debout, ce sont toutes fables que vous contez là*, Ce ne sont que des visions, que des contes, que des fables, etc. | *A toute force*, Par toutes sortes de moyens. Il voulait *à toute force* que je lui donnasse ma fille en mariage. (Destouches.) | A la rigueur, absolument parlant. On pourrait *à toute force* lui accorder ce qu'il demande. | *A tout hasard*, En courant le risque de tout ce qui peut arriver. Bien qu'il ne doive pas être chez lui à cette heure-là, passez-y *à tout hasard*. | Fig. *Mettre un homme à toutes sauces*, L'employer à tout. | Prov. *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*, Les frères ne sont pas tous du même caractère. | *Tout coup vaille*, Se dit quand on met quelque chose au hasard. | *A tout seigneur, tous honneurs.* | Mar. *Tout le monde en haut !* Commandement pour faire monter tout l'équipage sur les gaillards. | On dit de même, *Tout le monde en bas ! Tout le monde à la bande !*

TOUT, s. m. (pron. *tou*). Chose considérée dans son entier. Le *tout* est plus grand que la partie. Prendre, diviser le *tout*. Céder le *tout*. Le *tout* alla du mieux qu'il put. (La Fontaine.) | Au pluriel, il conserve le *t*, qu'on a supprimé dans le pluriel de l'adjectif. Ce sont plusieurs *touts* distincts les uns des autres. | Il s'emploie souvent sans être précédé de l'article. *Tout* ou rien. Vouloir *tout* avoir. Avez-vous *tout* dit? Ce n'est pas *tout*. | Il se dit particulièrement pour Toutes choses, toutes sortes de choses. C'est un homme capable de *tout*. Se mêler de *tout*. *Tout* n'est pas désespéré. Il est insensible à *tout*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Il a quelquefois une signification restreinte à un seul individu. *Tout* en lui respire le calme du cœur et la satisfaction de la conscience. (Brizeux.) | Il se dit pour Tout homme, pour Tous les hommes, tant au singulier qu'au pluriel. *Tout* s'attendrissait. *Tout* cédait au charme de ses entretiens. (Bossuet.) | Quelquefois il se dit dans la même phrase des personnes et des choses. *Tout* retentissait de cris, *tout* fondait en larmes. (Bossuet.) | Se prend souvent pour Tout le monde, tout ce qu'il y a de personnes. *Tout* s'armera pour défendre cette sainte cause de la liberté. (C. Desmoulins.) | On l'emploie souvent aussi de cette manière à la fin des énumérations. L'amour, l'ambition, les chimères et les folies, les bonheurs d'un jour et les joies d'une nuit, *tout* lasse, *tout* accable, *tout* ennuie, *tout* passe, *tout*, excepté le devoir. (H. Conscience.) | Au singulier, quoique collectif, il n'entraîne pas le pluriel après lui. *Tout* ce que je dis est autant de plaisanteries. | On le personnifie quelquefois. *Tout* m'avertit que je ne suis plus aimé de vous; *tout* me crie que vous en aimez un autre. (Roger.) | Prov. *Tout y va, la paille et le blé*, On n'y épargne rien. | *A tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* | *Le tout pour le tout*, Se dit quand on est disposé à ne rien épargner pour venir à bout d'une affaire. | *Jouer, risquer le tout pour le tout*, Hasarder de tout perdre pour tout gagner. | Au brelan. *Va-tout*, *faire va-tout*, *faire un va-tout*, *jouer son va-tout*, Hasarder en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi. | *Il y a une différence du tout au tout*, Se dit de deux choses complètement dissemblables que quelqu'un compare ensemble. | Fam. *Se prêter à tout, se faire à tout*, Se prêter, s'habituer aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes. | Fam. *Tout compté, tout rabattu*, ou *tout bien compté et rabattu*, Tout étant bien examiné, toutes compensations faites. | *Ce n'est pas tout, ce n'est pas le tout*, Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. | *Le tout*, Façon de parler qu'on emploie après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre ensemble. *Le tout* monte à telle somme. | *Et le tout*, Et la totalité. | *Le tout ensemble*, Ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties formant un tout. | *Mon tout* ou *mon entier*, Se dit, dans une charade, du mot composé qui forme le sujet. | *A tout prendre*, loc. adv. A considérer tout l'ensemble, les qualités d'une personne ou d'une chose, tout ce qu'elle a de bien ou de mal. *A tout prendre*, cette aventure me servira. (Regnard.) | *Après tout*, loc. adv. Dans le fond, tout bien considéré. | *En tout*, loc. adv. Sans rien omettre, tout étant compris. Cela fait *en tout* deux cents francs. | Fam. *En tout et pour tout*, Entièrement. Être de l'avis de quelqu'un *en tout et pour tout*. | *Du tout*, loc. adv. qui se joint avec *pas*, *point*, *rien*, pour rendre la négative plus forte, et signifie Nullement, absolument, en aucune façon, rien, non. N'avoir rien *du tout*. Point *du tout*, je ne vous aime pas. (Molière.)

TOUT, adv. Complètement, entièrement, sans réserve, sans exception. Être *tout* étonné. Être *tout* malade. Du vin *tout* pur. Être *tout* dévoué à quelqu'un. Il est difficile de prendre ces animaux *tout* vivants. Il est *tout* gauche. Être *tout* en larmes. Il était *tout* dévouement dans les premiers jours. Et de sang *tout* couvert, échauffant le carnage. (Racine.) La noblesse de l'âne est *tout* aussi bonne, *tout* aussi ancienne que celle du cheval. (Buffon.) Les hommes, *tout* ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre, abandonnée. (Voltaire.) | Mis immédiatement devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, il reçoit le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel se rapporte cet adjectif, mais seulement pour l'euphonie. De l'eau-de-vie *toute* pure. Une eau *toute* fraîche. L'espérance, *toute* trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochefoucauld.) | Mais devant les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou un *h* muet, *tout* redevient invariable. Des femmes *tout* éplorées. Se trouvant à la fin *tout* aise et *tout* heureuse. (La Fontaine.) | Il faut distinguer entre ces deux locutions : *C'est tout autre chose* et *Demandez-lui toute autre chose*. Dans le premier cas, *tout* est adverbe et signifie Entièrement, tout à fait. Dans le second cas, *toute* est adjectif. C'est comme s'il y avait : Demandez-lui *toute* autre chose que celle que vous lui demandez. Vous méritez sans doute une *tout* autre destinée. (La Fontaine.) Cette liberté a ses bornes, comme *toute* autre espèce de liberté. (Voltaire.) | Quand *tout* placé avant *autre* est sans article, on ne doit l'employer qu'au singulier. | Quand une femme écrit : *Je suis toute à vous*, elle emploie une expression de vive tendresse qui veut dire : Je vous consacre mon existence entière. Quand elle écrit : *Je suis tout à vous*, ce n'est qu'une expression de politesse qui signifie : Je suis toute disposée à vous rendre service. Ce qui est fort différent. | Dans *tout entier*, employé comme une seule expression, *tout* reste invariable, soit qu'on veuille indiquer la totalité ou l'intensité de quelque chose. Ce pain est encore *tout entier*. Cette femme est *tout entière* à ce qu'elle fait. | *Tout* reste également invariable dans ces locutions, *tout zèle*, *tout cœur*, *tout esprit*, etc. Plein de zèle, plein de cœur, plein d'esprit, etc. Elle est pour ses amis *tout dévouement*, *tout cœur*. | *Être tout yeux et tout oreilles*, Regarder et écouter attentivement. | *Tout* se joint avec plusieurs adverbes ou prépositions et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie. *Aller tout doucement*, *tout aussi bien que lui*, *tout le long de la rivière*, *tout droit*, *tout en haut*, *tout de suite*, *tout autour*, *tout auprès*. | Il sert même à former certaines locutions dont on ne peut le retrancher sans détruire ou altérer le sens. *Tout à fait*, *tout d'un coup*, *tout du long*, *tout à l'heure*, *tout de bon*. | *Tout à coup*, Soudainement, inopinément. La fièvre l'a pris *tout à coup*, comme il y pensait le moins. *Tout à coup* le ciel se couvrit de nuages noirs et menaçants. (A. Martin.) | *Tout d'un coup*, En même temps, tout à la fois. Faire faillite *tout d'un coup*. Il faut que tous ceux qui assistent à une pièce de théâtre connaissent *tout d'un coup* les personnages qui se présentent. (Voltaire.) | *Tout beau*, Espèce d'interjection signifiant Plus doucement, arrêtez-vous. | Famil. *C'est tout un*, Cela revient au même. | S'emploie aussi avec toutes sortes d'adjectifs, et même avec certains substantifs, dans la signification de *quoique*, *encore*, ou de *quelque*, et, bien qu'il soit invariable dans ce cas, il prend cependant, par euphonie, l'accord devant les adjectifs féminins qui commencent par une consonne ou un *h* muet. *Tout* votre ami qu'il est. *Toute* femme qu'elle est. *Tout* habiles qu'ils sont. | *Tout que* peut s'employer avec l'indicatif et avec le subjonctif. *Tout* infaillibles *qu'ils* sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent. (Pascal.) *Tout* auteur *que* je sois, je ne suis pas jaloux. (Regnard.) | *Tout en murmurant, en riant, en plaisantant*, etc. Bien que ce soit, que ce fût en murmurant, en riant, en plaisantant, etc. Et *tout en riant* il lui a dit la vérité. (Blondel.)

TOUTE-BONNE, s. f. Nom vulgaire de la sauge orvale et de l'ansérine sagittée, à cause de leurs vertus curatives. | Plur. Des *toutes-bonnes*.

TOUTE-ÉPICE, s. f. Nom vulgaire du myrte-piment, ou poivre de la Jamaïque, et de la nielle cultivée ou domestique. | Plur. Des *toutes-épices*.

TOUTEFOIS, adv. (On l'écrivait anciennement *toutes fois*). Néanmoins, cependant, mais, pourtant. Et *toutefois* je vous dirai que vous avez tort. Allez et repentez-vous, si *toutefois* il vous reste encore assez d'énergie pour réparer le tort que vous avez causé. Je vous dirai *toutefois* qu'il faut haïr la tyrannie.

TOUTENAGUE, s. m. Alliage métallique qui nous vient de la Chine et des Indes. Il est d'une couleur blanche qui approche plus ou moins de celle de l'argent, suivant les matières et les procédés employés pour former cet alliage. Celui qu'on apporte de Siam paraît le plus beau.

TOUTE-PUISSANCE, s. f. Puissance infinie, pouvoir sans bornes. Il ne se dit proprement qu'en parlant d'un des attributs de Dieu. | Par exagér. Du côté de la barbe est la *toute-puissance*. (Mol.)

TOUTE-SAINE, s. f. Nom vulgaire du millepertuis.

TOUTE-TABLE, s. f. Sorte de jeu analogue au trictrac, ainsi nommé parce que, pour le jouer, chacun dispose ses dames en quatre parties, ou quatre tas, qu'il place dans les quatre tables du trictrac.

TOUTOU, s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens. Petit *toutou*. Ces pauvres *toutous*.

TOUT-OU-RIEN, s. m. Nom que les horlogers donnent à une pièce de la quadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne sonne qu'autant qu'on a poussé le poussoir ou tiré le cordon suffisamment, c'est-à-dire que la répétition sonne *tout*, du moins le nombre de coups égal à l'heure marquée si l'on a poussé le poussoir suffisamment, ou *rien* dans le cas contraire.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUISSANTE, adj. Qui a un pouvoir sans bornes, qui a la puissance suprême. Les Français ne sont *tout-puissants* qu'en masse. (Mme de Staël). | Se dit des choses. Force *toute-puissante*. Main *toute-puissante*. L'opinion est *toute-puissante* en France. | S. m. *Le Tout-Puissant*, Dieu.

TOUX, s. f. (pron. *tou*; du lat. *tussis*). Expirations subites, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit particulier. La *toux* n'est qu'un phénomène physique, un acte obligé, qui a pour but d'expulser des agents nuisibles, étrangers ou devenus étrangers aux voies aériennes qui ne peuvent en souffrir le contact. Ce n'est pas une maladie, c'est un symptôme du rhume de poitrine. *Toux* continuelle. Avoir une *toux* violente, une quinte de *toux*. | *Toux humide* ou *grasse*, Toux accompagnée de crachats. | *Toux sèche*, Toux qui n'est point accompagnée de crachats. | *Toux mécanique*, Celle qui est le résultat de la compression de la trachée par des tumeurs qui appuient sur ce conduit cartilagineux. | *Toux férine*, Toux sèche, sonore, déchirante, qu'on éprouve dans plusieurs espèces de maladies de poitrine. | *Toux idiopathique*, Toux qui existe seule et qui attaque spécialement les personnes irritables. | *Toux symptomatique*, Toux qui est liée à une autre maladie des organes respiratoires. | *Toux convulsive*, Celle

qui est accompagnée de spasmes, de sifflement de l'air inspiré par suite de la constriction des voies aériennes, mais seulement à leur extrémité la plus élevée. Les quintes de *toux convulsive* étaient fréquentes.

TOXICITÉ, s. f. Propriété qu'une substance a d'empoisonner. | Action, effet du poison.

TOXICOLOGIE, s. f. (du gr. τόξικον, poison; λόγος, discours). Science qui traite des toxiques, des poisons. | Traité des poisons.

TOXIQUE, s. m. (du gr. τόξικον, fait de τόξον, arc, parce que les Grecs croyaient que les Barbares empoisonnaient leurs flèches). Nom générique de toutes sortes de poisons et de virus. | Adj. Qui empoisonne. Substance *toxique*.

TRABAN, s. m. (de l'allem. *trabanten*, fait de *traben*, trotter). Soldat de la garde impériale en Allemagne. | Nom qu'on donnait, dans les régiments suisses, à des soldats armés d'une grande hallebarde, et dont la fonction était d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre et de veiller à sa défense. Les *trabans* étaient exempts de faction et avaient une paye plus forte que celle des autres soldats de la compagnie.

TRABE, s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Météore enflammé en forme de poutre. | Bâton qui supporte l'enseigne, la bannière.

TRABÉCULE, s. f. (du lat. *trabecula*, petite poutre). Anat. Nom donné aux procès filiformes dans le sinus longitudinal de la dure-mère et aux petites fibres médullaires du cerveau qui constituent les commissures.

TRABÉE, s. f. Chez les Romains, Robe de cérémonie qui différait selon les personnes. Les triomphateurs portaient une *trabée* de pourpre, brodée d'or. La *trabée* des prêtres était de pourpre; celle des augures, de pourpre et d'écarlate; celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La *trabée* était plus courte que la toge et d'une étoffe plus fine.

TRABUCAIRE, s. m. Nom donné en Espagne à des soldats armés du *trabuco* (tromblon).

TRABUCO, s. m. (mot espagnol). Tromblon. Ces bandits portaient le *trabuco* et le poignard effilé. (Roger.) Des *trabucos*.

TRABUCOS, s. m. Sorte de cigare d'Espagne, gros et court. Fumer un *trabucos*.

TRACANER, v. a. Technol. Dévider le fil ou la soie, les fils d'or et d'argent.

TRACANOIR, s. m. Instrument à l'usage des tireurs d'or pour tracaner et mesurer les fils.

TRAÇANT, ANTE, adj. Bot. Se dit d'une tige quand elle reste étendue sur la terre et qu'elle s'y enracine de distance en distance, et d'une racine qui s'étend entre deux terres à une certaine distance. Le blé a des racines *traçantes*.

TRACAS, s. m. (pron. *traka*). Mouvement accompagné d'embarras, pour de petits objets. Être dans le *tracas* d'un déménagement. | Fig. Le *tracas* des affaires. Le *tracas* du monde.

TRACASSER, v. n. Aller, venir, se tourmenter. Aimer à *tracasser*. *Tracasser* sans cesse. | Activ. Inquiéter, tourmenter quelqu'un. Il nous *tracasse* continuellement. Cela me *tracasse* beaucoup. | SE TRACASSER, v. pron. S'agiter. | Se tourmenter mutuellement. Point de rancune, ne nous *tracassons* plus. (Mme de Sévigné.) | Être tourmenté. Ne *se tracasse* plus ainsi, le triomphe du droit est assuré.

TRACASSERIE, s. f. Mauvaise difficulté, chicane. Il ne sait pas tous les dégoûts et *tracasseries* qui l'attendent. (D'Alembert.) | Bavardages, propos, rapports qui tendent à brouiller des gens les uns avec les autres. Il y a là une file de *tracasseries* dans lesquelles je suis bien loin de vous prier d'entrer. (Voltaire.) Assez d'ennuis, de *tracasseries!*

TRACASSIER, IÈRE, adj. Qui aime à tracasser. Police *tracassière*. Les médiocrités sont *tracassières*. Voilà des gens extrêmement *tracassiers*.

TRACASSIER, IÈRE, s. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle. C'est un *tracassier*. C'est une *tracassière*.

TRACE, s. f. (du lat. barb. *tracia*, même signif.). Vestige d'un homme ou d'un animal. Voilà la *trace* de ses pas. Suivre des voleurs à la *trace*. *Trace* légère, imperceptible. *Trace* profonde. La *trace* en est encore toute fraîche. Suivre la *trace* des chevaux. Le sultan qui l'envoie est parti sur ses *traces*. (Racine.) | T. de vénerie. Marque que les bêtes noires laissent de leurs pieds sur la terre, ce qui les fait reconnaître des chasseurs. | Fig. *Marcher sur les traces de quelqu'un, suivre les traces de quelqu'un*, L'imiter, suivre son exemple. Elle *marche sur les traces* de sa mère. Se dit en bonne comme en mauvaise part. | Toute autre marque et impression qui reste de quelque chose. La maladie a laissé quelques *traces* sur son visage. Il y a des poisons qui ne laissent aucune *trace*. C'est un amas informe de rochers et de montagnes, où l'on trouve à chaque pas les *traces* évidentes d'un volcan éteint. (Raynal.) | Fig. Impression que les objets font dans l'esprit, dans la mémoire. De tout ce qu'ils ont fait cherchant la sombre *trace*. (V. Hugo.) | Géom. descript. Dessin d'un corps sur chacun des plans de projection. | Se dit des premiers points d'aiguille, des premiers traits que l'on fait sur du canevas pour marquer les contours des figures d'un ouvrage de tapisserie.

TRACÉ, ÉE, part. Marqué, indiqué. Le chemin est tout *tracé*, il n'y a qu'à le suivre. Une ligne est *tracée* à chaque astre dans le ciel, et il ne peut l'abandonner. Ces taches noirâtres sont *tracées* dans le milieu des plumes. (Buffon.) | S. m. Effet de l'action de tracer. Le *tracé* d'un jardin, d'un ouvrage de fortification, d'une broderie. | En général, Trait, imitation de la forme, des contours d'un ouvrage d'art. | S'emploie souvent comme synonyme de *ligne*. Le *tracé* d'un chemin de fer, d'un canal, etc.

TRACEMENT, s. m. (pron. *traseman*). Action de tracer; résultat de cette action. Le *tracement* d'un fort. Le *tracement* d'une plate-bande. Le *tracement* est ce qu'il y a de plus considérable dans les jardins, principalement dans ceux qu'on appelle de plaisance. Procéder au *tracement* d'un parc.

TRACER, v. a. (du lat. barb. *trassare*, fait de *tractare*, tirer, traîner. Ce verbe prend une cédille sous le *c* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o* *Nous traçons, Je traçais, Traçant*). Marquer avec un certain art les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, sur le terrain, sur un mur, etc. *Tracer* un plan, une épure, un dessin, une légère esquisse de quelque chose. *Tracer* une allée, un parterre, un fort, un bastion, une route, une enceinte, etc. Je ne parlerai point ici de toutes les matières sur lesquelles on *a tracé* l'écriture. (Barthélemy.) | Faire sur le canevas les premiers points, pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de broderie, de tapisserie. *Tracer* de la tapisserie, des fleurs sur un canevas. | *Tracer un ouvrage*, Indiquer par des lignes son contour et ses principales dimensions. Ainsi on *trace* la coupe d'une pierre, d'une pièce de bois, la longueur et la largeur d'un terrassement, d'un ouvrage d'art, d'une ligne de chemin de fer, d'un canal, etc. | *Tracer le chemin*, Indiquer la route à suivre. Elle va trouver sa sœur droit par *le chemin* que l'autre lui *avait tracé*. (La Fontaine.) | Fig. L'arc éclatant qu'Iris *trace* dans l'air. (Delille.) | Fig. *Tracer le chemin à quelqu'un*, Lui donner l'exemple. | *Tracer à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir, tracer à quelqu'un des règles de conduite*, Lui montrer, lui marquer la conduite qu'il doit tenir. | Écrire. Ma plume ici *traçant* ces mots par alphabet. (Boileau.) | Fig. Voilà les sentiments que son cœur m'*a tracés*. (Voltaire.) | Dans le style soutenu. *Tracer des caractères*, Écrire. Je reconnais les *caractères* que sa main *a tracés*. | Fig. *Tracer l'image, le tableau de quelque chose*, Représenter quelque chose par le discours, le décrire. *Tracer le tableau* de ses malheurs. | *Tracer un rôle, un caractère*, Décrire les mœurs, les passions d'un personnage, d'une pièce de théâtre, d'un poème, d'un roman. | Marquer par un trait de crayon, de poinçon, d'instrument pointu quelconque, les lignes d'un plan, les contours d'un profil, les dimensions d'une pièce de trait, ou bien encore déterminer, par une suite de pieux, les lignes d'une allée ou celles d'une plantation d'arbres. | Techn. *Tracer la natte*, Faire les cordons de paille dont on doit la composer. | Construct. *Tracer en grand*, Tracer sur un mur un arc, une épure, pour quelque construction d'architecture. L'architecte va *tracer* en grand.

TRACERET, s. m. Outil de fer pointu dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour marquer et piquer le bois. | On l'appelle aussi *traçoir*.

TRACE-SAUTEREAU, s. m. Outil du facteur de pianos, pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. | Au pl. Des *trace-sautereau*.

TRACEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui trace sur le terrain de petits sillons pour déterminer les contours d'un édifice, d'un jardin. | Ouvrière qui trace un canevas, une broderie, etc., par des points d'aiguille. C'est une *traceuse* fort habile.

TRACHÉAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à la trachée-artère. Muscle *trachéal*. Veines *trachéales*. Artères *trachéales*. | Plur. masc. *Trachéaux*.

TRACHÉE ou **TRACHÉE-ARTÈRE**, s. f. (du gr. τραχύς, rude, âpre; ἀρτηρία, artère). Anat. Le tronc commun des conduits aériens. C'est un canal cylindroïde fibro-cartilagineux, situé le long de la ligne médiane au devant de l'œsophage, se continuant supérieurement avec le larynx et se divisant à sa partie inférieure en deux branches, auxquelles on a donné le nom de *bronches*, qui se rendent chacune dans l'un des poumons, où elles se divisent et se subdivisent. | *Trachées des insectes*, Les organes respiratoires des insectes. | *Trachée des plantes*, Espèce de vaisseaux des plantes composés de cellules très-allongées.

TRACHÉEN, ENNE, adj. Qui appartient aux trachées; qui a des trachées. | S. f. plur. Entomol. Deuxième ordre de la classe des arachnides, renfermant ceux de ces animaux qui ont pour organes respiratoires des trachées.

TRACHÉITE, s. f. (du lat. *trachea*, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Méd. Inflammation de la trachée-artère, et de sa membrane muqueuse.

TRACHÉLIDES, s. m. plur. (du gr. τράχηλος, cou). Entomol. Famille de coléoptères, renferme des insectes dont la tête, triangulaire ou en forme de cœur, est portée sur un pédicule, ou rétrécie brusquement en arrière et en forme de cou.

TRACHÉLIEN, IENNE, adj. (pron. *trakélien*; du gr. τράχηλος, cou). Qui appartient à la partie postérieure du cou. On dit aussi *cervical*.

TRACHÉOSTÉNOSE, s. f. (pron. *trakéosténoze*). Rétrécissement de la trachée-artère.

TRACHÉOTOMIE, s. f. (pron. *trakéotomi*; du gr. τραχύς, rude; τέμνω, je coupe). Incision faite à la trachée-artère dans le but d'en extraire un corps étranger ou de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendues difficiles.

TRACHICTHE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes. Les *trachicthes*.

TRACHINE, s. f. (pron. *trakine*; du gr. τραχύς, rude, âpre). Ichthyol. Genre de poissons holobranches de la famille des auchénoptères, au corps un peu comprimé, dont l'anus est situé près des nageoires pectorales, et qui ont le bord de l'opercule dentelé. On connaît sur nos côtes les *trachines* sous le nom de *vires*.

TRACHOME, s. m. (pron. *trakome*; du gr. τραχύς, raboteux). Espèce d'ophthalmie accompagnée de l'aspérité de l'intérieur des paupières.

TRACHONITIDE (pr. *Trakonitide*; du gr. τραχύς, âpre, raboteux). Anc. géogr. Contrée de l'Asie qui s'étendait au delà des limites orientales de la Palestine et touchait à la Cœlé-Syrie et à l'Arabie.

TRACHYCARPE, adj. (pron. *trakikarpe*; du gr. τραχύς, rude; καρπός, fruit). Dont les fruits sont rudes ou hérissés.

TRACHYTE, s. m. (pron. *trakite*; du gr. τραχύς, âpre). Minér. Roche ayant l'aspect terne ou vitreux, une couleur grisâtre ou rougeâtre, une texture compacte ou grenue, rude au toucher, et une structure phorphyroïde. Les *trachytes* composent le premier étage des deux continents, où, formés en masse, ils occupent ordinairement des espaces considérables composés de plateaux à escarpements verticaux et de montagnes coniques à sommets plus ou moins obtus. Les trachytes sont antérieurs aux basaltes; ils renferment des cristaux de pyroxène, de feldspath, d'amphibole, de mica, des grenats, du titane, du fer oligiste et souvent du quartz. Ils fournissent des meules à moudre les grains, et des matériaux de construction d'une excellente qualité.

TRACHYTIQUE, adj. (pron. *trakitike*). Qui présente les caractères du trachyte. Roche *trachytique*. Les diverses variétés de trachytes qui constituent un grand terrain pyroïde ont reçu le nom de *terrain trachytique*.

TRAÇOIR, s. m. Technol. Outil à une ou plusieurs pointes en fer ajustées à un long manche, avec lequel le jardinier trace au cordeau les rayons pour semer ou planter. | Le dessinateur se sert d'un outil de ce nom pour dessiner sur le métal les figures qu'il veut graver; les charpentiers, les physiciens, les boutonniers, ont également des *traçoirs*. Se servir du *traçoir*.

TRACTEUR, s. m. Chirurg. Appareil de cuir employé dans certains cas d'accouchement laborieux pour faciliter l'extraction du fœtus.

TRACTION, s. f. (pron. *traksion*; du lat. *tractio*, fait de *trahere*, tirer). Action d'une force qui tire un corps, soit pour le diviser en deux parties, soit pour l'entraîner tout entier. C'est par un effort de traction que les voitures se meuvent sur les routes et sur les chemins de fer, et c'est un mouvement de traction que celui d'un bateau remorqué, d'un chariot traîné par un cheval.

TRACTOIRE, adj. (du lat. *tractio*, action de tirer). Qui concerne la traction. | Géom. Se dit

d'une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante. Cette courbe a reçu le nom de *tractoire* ou de *tractrice*, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite.

TRACY (ANTOINE-LOUIS-CLAUDE DESTUTT DE). Écrivain français, né dans le Bourbonnais, en 1754, d'une famille originaire d'Écosse, mort en 1836. On lui doit des *Éléments d'idéologie*, des *Études sur la métaphysique de Kant*, des *Commentaires* sur l'*Esprit des lois* de Montesquieu, un *Traité d'économie politique*.

TRADITEUR, adj. et s. m. (du lat. *traditor*, traître, qui livre). Nom donné, dans l'histoire ecclésiastique, à ceux qui, dans la persécution, avaient livré les livres sacrés pour se soustraire à la mort et au martyre.

TRADITION, s. f. (pron. *tradision*; du lat. *traditio*, fait de *tradere*, livrer). Jurispr. Action par laquelle on livre une chose à quelqu'un. La délivrance des effets mobiliers s'opère, ou par la *tradition réelle*, ou par la remise des clés des bâtiments qui les contiennent, ou même par le seul consentement des parties, si le transport ne peut pas s'en faire au moment de la vente, ou si l'acheteur les avait déjà en son pouvoir à un autre titre. La *tradition des droits incorporels* se fait ou par la remise des titres ou par l'usage que l'acquéreur en fait du consentement du vendeur. | Action de remettre entre les mains de quelqu'un les attributs de sa charge. | Se dit des faits historiques qui nous ont été transmis de bouche en bouche, de siècle en siècle, d'une génération à l'autre, et qui ne reposent sur aucun monument écrit. *Tradition* historique. *Tradition* particulière. *Tradition* universelle. *Traditions* mythologiques. *Traditions* judaïques. *Traditions* ecclésiastiques. Les Juifs ont leurs *traditions*, qui forment ce qu'ils appellent la loi orale. S'il faut s'en rapporter aux *traditions* anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeure que des antres profonds. (Barthélemy.) | Se dit, d'une manière générale, en parlant de tout ce qui se transmet de génération en génération par l'exemple ou la parole. C'est ainsi que les coutumes, les usages, les procédés, les habitudes, les opinions, s'établissent dans une famille, dans un pays, dans une contrée. L'ordre, l'économie, les vertus, sont de *tradition* dans cette famille. | *Tradition orale*, Témoignage rendu de vive voix sur quelque chose, et qui a été communiqué d'homme à homme, d'âge en âge. | *Tradition écrite*, Témoignage que les livres rendent sur quelque point. | *Tradition doctrinale*, Celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jésus-Christ a annoncés aux hommes. | *Tradition divine*, Parole de Dieu non écrite, mais émanée de la bouche même de Jésus-Christ ou révélée aux apôtres par le Saint-Esprit, et communiquée par les apôtres aux premiers fidèles, qui l'ont transmise à leurs successeurs, dont nous l'avons reçue postérieurement, selon les catholiques. | *Tradition humaine*, Celle qui est considérée comme émanant directement des hommes. | *Tradition apostolique*, Celle qui consiste dans certaines pratiques établies par les apôtres, telles que le jeûne du carême, l'observation du dimanche.

TRADITIONNAIRE, adj. et s. Se dit des Juifs et des Juives qui suivent les traditions marquées dans le Talmud; on les appelle aussi *talmudistes*. Les *traditionnaires* sont opposés aux juifs caraïtes qui ne suivent que les Écritures.

TRADITIONNEL, ELLE, adj. Qui est fondé sur la tradition; qui est venu par la tradition. Des lois *traditionnelles*. Une autorité *traditionnelle*.

TRADITIONNELLEMENT, adv. (pron. *tradisionèleman*). Suivant la tradition.

TRADUCTEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui traduit un ouvrage de littérature d'une langue en une autre. *Traducteur* fidèle, exact, élégant. Bon *traducteur*. Mauvais *traducteur*. *Traducteur* servile. Les *traducteurs* d'Homère. Si toute vanité est ridicule, il n'y en a pas qui le soit autant que la vanité d'un *traducteur*. (La Harpe.) | Quel que soit le génie du traducteur, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de rendre dans une langue le goût, l'esprit, les grâces de l'écrivain qu'on veut traduire. | Ce mot s'emploie ordinairement au féminin comme au masculin. Ainsi, on dit généralement: Cette femme est une excellente *traductrice*.

TRADUCTION, s. f. (pron. *traduksion*). Action de traduire d'une langue dans une autre. Faire une *traduction*. Nous examinerons d'abord les lois de la *traduction*. (D'Alembert.) | Se dit aussi de l'ouvrage qui résulte de l'action de traduire. *Traduction* nouvelle, fidèle, exacte. Excellente *traduction*. *Traduction* servile, libre, littérale. *Traduction* de l'Énéide. *Traduction* de Tacite. Des *traductions* bien faites seraient le plus sûr et le plus prompt moyen d'enrichir les langues. (D'Alembert.) Le vrai mérite d'une *traduction* consiste absolument dans la fidélité. (Maffei.) | La traduction diffère de la version en ce qu'elle est plus occupée du fond des pensées, qu'elle prête plus d'attention à leur donner une forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et qu'elle est plus assujettie dans ses expressions aux tours et aux idiotismes de cette langue. Rien n'est plus rare qu'une excellente traduction, parce que rien n'est plus difficile que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire et la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre du texte détruit l'esprit qui vivifie; trop de liberté détruit les traits caractéristiques de l'original, ou en fait une copie infidèle. Ces observations s'appliquent à la traduction d'un auteur excellent et d'un texte parfait; autrement, il est même aisé de faire une traduction bien supérieure à l'original quand il s'agit d'un auteur médiocre. | Jurispr. Les courtiers-interprètes et conducteurs de navires ont seuls, aux termes du code de commerce, le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, la déclaration des chartes-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce dont la traduction serait nécessaire.

TRADUIRE, v. a. (du lat. *traducere*; fait de *trans*, au delà, et *ducere*, conduire). Jurispr. En parlant des personnes, Transférer d'un lieu à un autre. *Traduire* un prisonnier de la prison de Mazas à la Conciergerie. On emploie plus généralement *transférer*. | Citer, renvoyer devant un juge, un tribunal. *Traduire* un filou en police correctionnelle. *Traduire* un assassin devant la cour d'assises. | Littérat. Faire passer un ouvrage, un auteur, d'une langue dans une autre. *Traduire* du latin en français. *Traduire* mot à mot. *Traduire* littéralement. *Traduire* élégamment. Il *a traduit* cet ouvrage en espagnol. *Traduire* Homère, Hésiode, Virgile, Horace. Le *Télémaque*, de Fénelon, et *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre, *ont été traduits* dans toutes les langues. Si vous *traduisez* toujours, on ne vous *traduira* jamais. (Montesquieu.) On ne peut *traduire* un homme de génie, si on ne le traduit pas vivement et d'enthousiasme. (D'Alembert.) | Par extens. Expliquer, interpréter. *Traduire* un jeu de mots, une pensée obscure, une opinion incomprise. | SE TRADUIRE, v. pr. Être traduit, pouvoir être traduit. Les poètes ne *se traduisent* pas. (Voltaire.) | Être interprété. Le mot *intérêt se traduit* en une foule de mots sacrés, religion, honneur, patrie, monarchie, liberté, que l'égoïsme hypocrite lui donne pour synonymes. (Boiste.)

TRADUISIBLE, adj. Qui peut être traduit, qui est susceptible de traduction. Ouvrages *traduisibles*. Cette phrase, ce passage n'est pas *traduisible*.

TRADUIT, ITE, part. Qui est transporté d'une langue dans une autre. Un ouvrage latin *traduit* en français. Cela est bien *traduit*, fidèlement *traduit*. Toute cette scène est *traduite* d'Euripide. (Voltaire.) | Fig. La moquerie n'est souvent qu'un sentiment vulgaire *traduit* en impatience. (Mme de Staël.) | Qui est cité devant un tribunal. Être *traduit* en police correctionnelle. Un assassin *traduit* devant la cour d'assises.

TRAFALGAR. Géogr. Cap d'Espagne situé sur les côtes de l'Andalousie, à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar. Il est célèbre par la victoire navale remportée, le 21 octobre 1805, par l'amiral Nelson sur les flottes françaises et espagnoles réunies et commandées par les amiraux Villeneuve et Gravina. Nelson périt au milieu de sa victoire; Gravina fut blessé à mort; l'amiral français, Villeneuve, fut fait prisonnier. Cette bataille désastreuse a eu un grand retentissement dans nos fastes maritimes.

TRAFIC, s. m. (du lat. barbare *traficium*, fait de *transfacere*, commercer au loin). Négoce, commerce qui se fait avec des marchandises. Faire le *trafic* des cuirs, des laines, des blés, des grains. Se livrer au *trafic* des cafés. | Par extens. En mauvaise part. Commerce, profit illicite qu'on fait de certaines choses dans le but d'amasser de l'argent. Un *trafic* infâme. Faire un honteux *trafic*. Faire *trafic* de son crédit. Combien de femmes font *trafic* de leurs charmes. Quoi de plus bas et de plus avilissant que ce honteux *trafic* des places que l'ambitieux et l'homme cupide obtiennent par leur servilité. Il fut le premier qui dégrada la poésie, en faisant un *trafic* honteux de la louange. (Barthél.)

TRAFIQUANT, ANTE, s. Celui, celle qui se livre au trafic de marchandises. On devrait écrire *traficant*, comme on dit *fabricant*.

TRAFIQUER, v. a. Se livrer au trafic, au commerce de certaines marchandises. *Trafiquer* par mer, en divers pays. *Trafiquer* en laines, en soieries, en épiceries, etc. | Fig. Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux. *Trafiquer* de son honneur. *Trafiquer* des choses saintes. Une femme qui *trafique* de ses charmes. Ceux qui *trafiquent* le plus hardiment de leur crédit en ont souvent le moins. (Boiste.)

TRAGÉDIE, s. f. (du gr. τράγος, bouc; ᾠδή, chant; littéralement, *chant du bouc*, parce que le prix de ce poème était un bouc ou une peau de bouc remplie de vin). Poème dramatique ordinairement divisé en plusieurs actes, qui offre une action importante, propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste, qu'on appelle la *catastrophe*. Composer, représenter une *tragédie*. Cette *tragédie* est excellente. Cette *tragédie* est conduite avec art. Un héros, un personnage de *tragédie*. Une magicienne me paraît propre à un sujet de *tragédie*. (Voltaire.) Vous serez tout étonné d'y trouver le germe entier de la *tragédie* d'Andromaque. (Id.) Ils consacrèrent leurs talents à la *tragédie* et à la comédie. (Barthélemy.) | Il n'y a que la terreur et la pitié dont le pathétique soit vif et durable; il n'y a qu'elles qui nous causent de doux frémissements et nous fassent goûter sans relâche, au sein même de la douleur, un plaisir plus délicieux et plus sensible que celui de la joie. Rien ne peut suppléer à ces deux sentiments, qui sont l'âme de la tragédie. Mais si la première règle de la tragédie est d'émouvoir les spectateurs, la seconde est de ne les émouvoir qu'autant qu'ils veulent être émus. En tenant compte du naturel et des mœurs du peuple à qui l'on s'adresse, la tragédie se propose deux fins, l'une prochaine, qui est de plaire en intéressant, l'autre éloignée, qui est d'intéresser et de corriger. La première est indispensable; la deuxième, quoique moins essentielle, en fait l'excellence et le prix. | La tragédie, chez les Grecs, naquit au milieu des fêtes de Bacchus. Thespis, pour jeter un peu de variété dans la monotonie des hymnes chantés par le chœur en l'honneur du dieu, imagina d'intercaler un récit fait par un coryphée qui raconta les actions attribuées à Bacchus; puis des actions étrangères au dieu. D'autres, profitant de cette première idée, introduisirent le dialogue et varièrent les sujets. La tragédie était inventée. Elle atteignit la perfection avec Eschyle, Sophocle et Euripide. A mesure que l'action prit de l'importance, le rôle du chœur diminua; il finit par être réduit à celui de simple spectateur. La tragédie romaine ne fut qu'une imitation de la tragédie grecque. Chez les modernes, la tragédie ne reparut qu'à l'époque de la Renaissance. Ce ne fut d'abord que par des traductions ou des imitations des tragédies antiques. Jodelle, le premier en France, fit représenter, en 1552, une tragédie de son invention: *Cléopâtre captive*. Hardy, Mairet, Rotrou et quelques autres, suivirent son exemple. Corneille, avec le *Cid*, qui parut en 1637, ouvrit une nouvelle ère à la tragédie française, et eut la gloire d'en être le réformateur, pour ne pas dire le fondateur. Ce fut lui qui réunit dans la tragédie le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime, et qui sut dominer ces qualités par la grandeur du sentiment et la hardiesse des expressions. La scène fut alors coupée par le combat des passions nobles; les intrigues, les caractères, tout eut de la vraisemblance; les unités reparurent, et le poème dramatique eut de l'action, du mouvement, des situations, des coups de théâtre. Corneille avait rapproché les passions des anciens des usages de ses contemporains; mais Racine accommoda la tragédie aux mœurs de son siècle et de son pays; il donna des tableaux délicats de la vérité, de la passion qu'il crut la plus puissante sur l'âme des spectateurs pour qui il écrivait. Parmi les auteurs modernes français qui se sont le plus distingués dans la tragédie, il faut citer, après Corneille et Racine, Crébillon, Voltaire, Campistron, Ducis, Lemercier; et, de nos jours, Ch. Delavigne, Soumet, V. Hugo et Ponsard. | Fig. Tout événement funeste qui offre les péripéties et un dénoûment analogues à ceux de la tragédie. Cette affaire s'est terminée en une sanglante *tragédie*. Il se passa à cette époque une terrible *tragédie*. Les sanglantes *tragédies* de l'Empire.

TRAGÉDIEN, IENNE, s. Acteur, actrice qui remplit ordinairement des rôles de tragédie. Grand *tragédien*. Célèbre *tragédienne*. Les *tragédiens*.

TRAGÉLAPHE, s. m. (du gr. τράγος, bouc; ἔλαφος, cerf). Zool. Nom par lequel les anciens désignaient une variété de cerf connue généralement sous le nom de *cerf des Ardennes*. Cet animal, plus grand que le cerf commun, diffère des autres cerfs non-seulement par le pelage, qu'il a d'une couleur plus foncée et presque noir, mais encore par un long poil qu'il porte sur les épaules et sous le cou.

TRAGI-COMÉDIE, s. f. Composition théâtrale

dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnages considérables, qui est mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique.

TRAGI-COMIQUE, adj. Qui appartient, qui est propre à la tragi-comédie. Un dénoûment *tragi-comique*. Une composition *tragi-comique*. | S. m. Genre de compositions théâtrales sous lequel on réunit la tragi-comédie, la comédie historique, la tragédie bourgeoise et le drame. Le *tragi-comique* est un genre naturel. | Fig. Se dit de tout accident fâcheux qui offre un caractère comique. Cette situation offre quelque chose de *tragi-comique*.

TRAGIQUE, adj. Qui appartient, qui est propre à la tragédie. Un poème *tragique*. Le genre *tragique*. Style *tragique*. | Qui compose des tragédies, ou qui remplit ordinairement des rôles de tragédie. Un auteur, un acteur, un poète *tragique*. | Par extens., Se dit de tout ce qui porte un caractère terrible et sanglant. Un événement *tragique*. | S. m. Le genre tragique. Avoir une célébrité méritée dans le *tragique*. | Auteur de tragédie. Les *tragiques* grecs. Les *tragiques* français. | Fig. S'emploie en parlant des événements qui ont une fin tragique. Cette affaire a tourné au *tragique*. | *Prendre les choses au tragique*, Les considérer sous un aspect trop sérieux, trop alarmant, trop grave et qu'elles n'ont pas. | Le *tragique* se compose de deux sentiments qui naissent dans l'âme à l'occasion d'une action dont on est témoin : ces sentiments sont la terreur et la pitié. Toute action qui ne fait pas naître ces sentiments n'est pas tragique et se trouve par là impropre à la tragédie.

TRAGIQUEMENT, adv. (pron. *trajikeman*). D'une manière tragique. Finir *tragiquement*. Cet homme est mort *tragiquement*.

TRAGOPAN, s. m. (littéral. *bouc-paon*). Ornithol. Genre de la famille des gallinacés, renferme des oiseaux de l'Indoustan, voisins des faisans par leur forme générale, ainsi que par leurs mœurs.

TRAGUS, s. m. (du lat. *tragus*, fait de τράγος, bouc, à cause des poils qui recouvrent cette partie de l'oreille). Anat. Une des éminences de l'oreille externe qui se couvre de poils à mesure qu'on avance en âge.

TRAHI, IE, part. Qui est l'objet d'une trahison. Un homme *trahi*. Personne *trahie*. On n'est jamais *trahi* que par ses amis. Cessez de vous troubler, vous n'êtes point *trahi*. (Racine.) Prends pitié d'un vieillard *trahi*, déshonoré. (Voltaire.) | Qui est dévoilé. Conspiration *trahie*.

TRAHIR, v. a. (du lat. *tradere*, donner, livrer). Manquer de foi à quelqu'un. *Trahir* sa patrie, ses amis. Quiconque flatte son ami le *trahit*. Dans tous les temps, chez tous les peuples, le plus grand crime fut de *trahir* sa patrie, même en prétendant la servir. (Bossuet.) | Se dit en parlant des choses. *Trahir* ses promesses, sa foi. Un représentant qui *trahit* son mandat. | Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un. *Trahir* ses devoirs d'épouse. Vous *trahissez* l'époux à qui la foi vous lie. (Racine.) | Être infidèle en amour, en amitié. Il est capable de *trahir* ses meilleurs amis. Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse*. (Voltaire.) | Parler, agir contre. *Trahir* la vérité, ses sentiments, sa conscience, ses devoirs, ses promesses, ses serments, la foi jurée. Un enfant est peu propre à *trahir* sa pensée. (Racine.) | Révéler ce qu'on doit tenir caché. N'allez pas *trahir* les secrets de vos amis. Je soupçonne qu'elle *a trahi* plus d'une fois les secrets de sa maîtresse. (J. J. Rousseau.) | Découvrir d'une manière fortuite ce qu'on voulait qui restât caché. Son chien l'*a trahi*. Un geste *a trahi* cet homme. Un soupir *a trahi* l'amour de cette femme. Un extérieur simple annonçait les vertus du dedans, et *trahissait* l'envie qu'il avait de les cacher. (Fontenelle.) Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit*. (Voltaire.) | En parlant des choses. Rendre inutile, ne pas seconder. Ce coup désastreux *a trahi* toutes nos espérances. La fortune *trahit* les efforts des nouveaux aventuriers. (Raynal.) | SE TRAHIR, v. pr. Se manquer réciproquement de foi. Ils ont fini par *se trahir* pour échapper à une condamnation. | Agir contre ses propres intérêts, découvrir par hasard ou d'une manière imprudente ce qu'on voulait tenir caché. *Se trahir* par une indiscrétion. Elle *s'est trahie* par cette démarche. | Se déceler, se découvrir soi-même par imprudence ou par indiscrétion. L'envieux *se trahit* lui-même par les conseils qu'il donne. (Boiste.) | Se dit même des choses qui éclatent malgré nous. Nous avons beau montrer une vaine intrépidité, la conscience criminelle *se trahit* toujours elle-même. (Massillon.)

TRAHISON, s. f. (pron. *tra-i-zon*.) Action de celui qui trahit. Une lâche *trahison*. Une *trahison* noire, détestable, horrible. Découvrir une *trahison*. Il croit pouvoir encore cacher sa *trahison*. (Racine.) On fait plus de *trahisons* par faiblesse que par dessein formé de trahir. (La Rochefoucauld.) La *trahison* est toujours une action lâche et horrible, car elle constitue un manquement à sa foi, et la parole donnée est la plus sacrée des obligations des hommes. | Par extens. Acte d'une méchanceté perfide. Faire une *trahison* à quelqu'un. La *trahison* ne doit jamais seconder la vengeance. | Dans un sens plus restreint, Intelligence ou conspiration coupable d'un ou de plusieurs individus avec les ennemis de l'État. La *trahison* peut avoir lieu de la part des particuliers qui agissent contre les intérêts généraux de l'État, soit en cherchant à renverser le gouvernement légitime à l'intérieur, soit en aidant les ennemis extérieurs dans leurs attaques contre la patrie. Elle peut aussi provenir de la part des fonctionnaires publics lorsqu'ils trahissent les devoirs de leur charge et abusent de leur influence ou de leur mandat pour tromper les intérêts généraux au profit de leur intérêt propre ou de celui de quelques-uns. Elle a lieu enfin de la part du chef du gouvernement lorsqu'il change violemment les lois de son pays, qu'il abuse de son autorité pour opprimer tout ou partie de ses concitoyens, ou lorsqu'il sacrifie les intérêts de la nation à ceux des États étrangers, ou lorsque, pour défendre son autorité menacée par la volonté nationale, il appelle à son secours l'appui des armes étrangères. César fut coupable de trahison lorsque, malgré les lois du pays, il franchit le Rubicon, qu'il entra à Rome à main armée, qu'il attaqua les défenseurs de la République, enfin lorsqu'il changea la constitution de son pays, et qu'il établit son pouvoir sur les ruines de toutes les libertés publiques. Dans tous les temps et chez tous les peuples, les traîtres, objet de mépris pour leurs concitoyens, ont été livrés sans pitié à toute la rigueur des lois. Presque partout on les punissait du châtiment des parricides. Aujourd'hui encore, la peine la plus fréquemment appliquée au crime de trahison est la peine capitale, surtout lorsqu'il est commis en temps de guerre déclarée, et même dans ces circonstances critiques où la fidélité des citoyens à leur patrie est non-seulement un devoir, mais encore un besoin plus impérieux que jamais pour l'État. Les traîtres pris individuellement, lorsqu'ils vivent dans une condition privée, échappent rarement à la punition que mérite leur attentat. Collectivement, ils échappent presque toujours, lorsque, considérés comme parti politique, ils attaquent par leurs brigues, leurs menées, leurs journaux, etc., une constitution, qui se défend d'autant moins qu'elle assure la liberté au pays, et qu'elle se met sous la sauvegarde de la loyauté publique. Quant à ceux qui abusent du pouvoir suprême pour commettre le plus grand des crimes, suivant Bossuet, celui d'asservir leurs concitoyens, rarement ils échappent à la justice vengeresse. Aussi, après plusieurs années d'un règne qu'il croyait heureux et juste, César expia son crime au pied même de la statue de Pompée, défenseur de la République outragée.

TRAHISSEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui trahit, qui dévoile les secrets d'un autre. C'est un néologisme qui n'a pas la signification absolue de *traître*, et qui n'emporte pas avec lui la signification toujours défavorable de ce mot. Il a, de plus que *traître*, celle de *déceleur*, et se dit des choses comme des personnes. Il y a un couloir secret, perpétuel *trahisseur* de toutes les salles, de toutes les chambres, de toutes les alcôves. (V. Hugo.)

TRAILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *trahere*, tirer). Nom donné, sur les grandes rivières, à certains bateaux qui servent à passer d'un bord à l'autre, et qu'on nomme aussi *ponts volants*. Les *trailles* rendent les mêmes services, sur les grandes rivières, que les bacs sur les petites. Il y a des *trailles* sur le Rhin, sur le Rhône et sur la Meuse. La *traille* se manœuvre au moyen d'un cordage tendu d'une rive à l'autre.

TRAILLET, s. m. (*ll* mouillées). Espèce de châssis qui sert de dévidoir pour enrouler les lignes de pêche et la corde du libouret.

TRAIMOIS, s. m. Mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, qui se sème pour être coupé en vert au printemps et donné de suite aux bestiaux. | On écrit aussi *trémoir*.

TRAIN, s. m. (de *traîner*, fait de *trahere*, tirer). Allure, en parlant des chevaux et des autres bêtes de somme. Ce cheval a un *train* très-incommode. Il va bon *train*, grand *train*. | Un cheval va *le petit train* quand ses allures sont courtes et qu'il avance peu; *il n'a point de train*, quand son allure n'est point réglée. *Aller bon train*, *grand train*, c'est mener un cheval vite. | L'amble peut être regardé comme une allure défectueuse : mais il y a encore d'autres allures, l'entrepas et l'aubin, que les chevaux faibles ou excédés prennent d'eux-mêmes, qui sont beaucoup plus défectueuses que l'amble. On a appelé ces mauvaises allures des *trains rompus*, *désunis* ou *composés*. (Buffon.) | Dans le cheval et quelques autres quadrupèdes, *Train de devant*, La partie de l'animal qui est située par devant; et, par opposition, *train de derrière*, Les cuisses, les hanches et la croupe. Il ne suffit pas que les mouvements du cheval soient légers, il faut encore qu'ils soient égaux et uniformes dans *le train de devant* et dans celui *de derrière*. (Buffon.) Par extens. *Mener bon train*, Mener fort vite. | *Aller bon train*, Se dit d'une personne qui avance fort vite, quel que soit le mode de locomotion. | Toutes ces expressions sont également employées, au figuré, dans le langage ordinaire. Ainsi, en parlant du travail d'une personne, on dit, *Au train dont elle va, elle aura bientôt fini son travail; au train dont elle y va, elle aura bientôt fini*. *Aller un train de poste, mener quelqu'un bon train*, C'est ne point le ménager dans une affaire, l'obliger à faire ce qu'on veut. Cette dernière expression s'emploie également en parlant des choses dont on hâte la solution. Voilà un mariage qu'il *a mené bon train*. | Ce mot s'emploie au fig., de même que le mot *allure*, dans le sens de Courant, marche. Ainsi on dit : Le *train* des affaires, le *train* du monde. Connaître le *train* du monde, le *train* de la vie. Et c'est dans un sens analogue que les expressions suivantes sont en usage : *Être en train*, *mettre en train*, C'est-à-dire en marche, en action, en mouvement. *N'être pas en train de rire*, N'être pas disposé à rire. *Mettre les autres en train*, Les exciter à la joie, au plaisir. *Mettre en train une affaire*, C'est la commencer : d'où il suit que *lorsqu'une affaire est en bon train*, c'est qu'elle est en voie d'un prompt succès. | Imprimerie, Le *train d'une presse*, La partie de la presse sur laquelle repose la forme et qui avance sous la platine et s'en retire à l'aide de la manivelle. Le *train de devant* comprend tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan. Le *train de derrière* est le train qui reçoit celui de devant avec toutes ces pièces quand il a passé sous la platine. | Art milit. *Train d'artillerie*, et absolument, *le train*, Tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siége ou pour une campagne. | *Train des équipages*, Les caissons de vivres ou d'ambulance. | Par extens. Bruit, tapage, vacarme. Ne faites pas de *train*, vous allez la réveiller. Faire du *train* chez soi. Faire beaucoup de *train*. | *Trains de bois*, Assemblage d'une certaine quantité de pièces ou morceaux de bois réunis avec des perches, liées les unes aux autres au moyen de harts ou rouettes, et qu'on met à flot sur une voie navigable pour le conduire de l'endroit où le bois a été coupé au port de débarquement. Chaque *train de bois* de chauffage se compose de dix-huit coupons, divisés en deux parts distinctes de chacune neuf coupons. Un *train* est toujours à fleur d'eau. Son épaisseur varie de 35 à 60 centimètres. Les *trains de bois* de charpente, de sciage et de merrain, sont construits de la même manière que les trains de bois de chauffage, à cette différence près que la largeur est relative à celle des pertuis, et la longueur à celle des sinuosités de la rivière et à la facilité de faire passer le train dans les tournants, parce que ces trains ont moins d'élasticité que les autres et sont d'une manœuvre plus difficile. Un de ces *trains* contient de deux cents à quatre cents arbres. | Par analogie. *Train de bateaux*, Assemblage de plusieurs bateaux attachés à la suite les uns des autres pour remonter tous à la fois le courant d'une rivière ou d'un canal. | T. de chemins de fer. Convoi, série de voitures marchant ensemble sur un chemin de fer. *Train* direct. *Train* mixte. Prendre tel *train*. Manquer le *train*. Le *train* est en retard. Ce *train* a déraillé. *Train* de voyageurs. *Train* de marchandises. *Train* de plaisir. | Chaque train de voyageurs doit être accompagné d'un mécanicien et d'un chauffeur par machine, d'un nombre de conducteurs garde-freins déterminé par chaque chemin, suivant les pentes et suivant le nombre des voitures. Un train de voyageurs ne peut se composer de plus de vingt-quatre voitures à quatre roues. Les mêmes dispositions sont applicables aux trains mixtes de voyageurs et de marchandises marchant à la vitesse des voyageurs. Les locomotives doivent être placées en tête des trains. Cependant il est fait exception à cette règle lorsque des manœuvres doivent être exécutées dans le voisinage des sections et dans le cas de secours. Quand il y a plusieurs machines, c'est celle qui est placée en tête qui règle la marche du

train. En tête de chaque train, il doit y avoir toujours, entre le tender et la première voiture de voyageurs, autant de voitures ne portant pas de voyageurs qu'il y a de locomotives attelées. Les voitures entrant dans la composition des trains de voyageurs doivent être liées entre elles par des moyens d'attache tels que les tampons à ressort de ces voitures soient toujours en contact. Les trains doivent être éclairés extérieurement pendant la nuit, pour éviter les accidents et les rencontres.

TRAINAGE, s. m. Action de traîner. Ce mot s'emploie surtout en parlant des traîneaux.

TRAÎNANT, ANTE, adj. Qui traîne à terre. Une robe *traînante*. Sa longue queue n'est pas *traînante* comme celle des rats. (Buffon.) | Fig. Se dit d'une voix monotone et lente. Son débit est *traînant*.

TRAÎNARD, s. m. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. Rallier, exciter les *traînards*. | Par extens. et fig., Homme lent et négligent. Quel *traînard* vous faites! | S. f. *Traînarde*. Femme qui marche difficilement, se fait tirer pour hâter le pas. Quelle *traînarde!*

TRAÎNASSE, s. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes à racines traînantes et à tiges couchées, telles que l'*arroche étalée*, l'*agrostide traçante*, et une espèce de polygonum qu'on nomme également *renouée* et *centinode*. | T. de chasse. Filet très-grand que deux hommes traînent dans les champs, et qu'on emploie à la chasse des perdrix, des alouettes, des bécassines, etc. Chasser à la *traînasse*.

TRAÎNASSER, v. a. Traîner en longueur. Ç' n'allez pas *traînasser* notre affaire. (Voltaire.)

TRAÎNE, s. f. Mouvement de ce qui est traîné. | Technol. Espèce de chariot qui sert de support aux cochoirs avec lesquels se commet un cordage. | Mar. Bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer, le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le navire traîne après lui. | *A la traîne*, loc. adv. Se dit des objets qui sont remorqués par un navire. Quelquefois un navire en mène un autre *à la traîne* quand ce dernier n'a aucun moyen d'acquérir un mouvement progressif. Mettre un canot *à la traîne*. La chaloupe était à la *traîne*.

TRAÎNEAU, s. m. (pron. *trêno*). Sorte de voiture sans roues qui est fort en usage dans les pays du Nord pour voyager sur la neige ou sur la glace. Aller en *traîneau*. Se promener en *traîneau*. Les *traîneaux* des Lapons sont traînés par des rennes. Les *traîneaux* de fête sont des calèches sans roues, tirées ordinairement par un seul cheval richement équipé, avec quantité de grelots qui sont nécessaires pour faire entendre leur marche sur la neige. | Les peuples du Nord ne se servent que de *traîneaux* pour voyager et pour transporter des provisions et des marchandises. Les *traîneaux* sont d'usage à la ville comme à la campagne; on y attelle ici des chevaux, là des rennes. | Par extens., Voiture sans roues dont on se sert habituellement et en toutes saisons pour transporter des marchandises d'un endroit dans un autre. | T. de chasse. Filet que les chasseurs appellent plus généralement *traînasse*. Nous avons chassé tout le jour au *traîneau*.

TRAÎNE-BUISSON, s. m. Nom vulgaire donné à la fauvette d'hiver, parce qu'elle a l'habitude de se couler dans le pied des haies et des buissons pour chercher les insectes.

TRAÎNE-CHARRUE, s. m. Nom vulgaire donné au motteux, qu'on voit ordinairement à la suite de la charrue pour happer les vers.

TRAÎNÉE, s. f. Petite quantité de certaines choses répandues en longueur. Une *traînée* de plâtre. Une *traînée* de poudre. | T. de chasse. Trace faite avec de la charogne qu'on traîne dans un chemin pour attirer les loups dans un piége. | La chasse elle-même faite à l'aide de ce moyen. | Jard. Longs filets qui, dans quelques plantes, rampent sur la terre, et ont, de distance en distance, des nœuds d'où sortent des racines. Ces nœuds deviennent par la suite autant de plantes qui peuvent se reproduire de la même manière. Le fraisier est dans ce cas. | *Traînée des rues*, ou simplement *traînée*, Prostituée. Il a passé sa vie avec les *traînées* des rues. C'est une princesse du trottoir, une *traînée*.

TRAÎNEMENT, s. m. Trace laissée par le boulet sur les parois de l'âme d'un canon dans le sens de la longueur. Les *traînements* sont profonds dans ce canon et peuvent le faire éclater.

TRAÎNE-POTENCE, s. m. Mauvais garnement qui par sa conduite finira mal.

TRAÎNER, v. a. (du lat. *trahere*, tirer, attirer). Tirer derrière soi quelque chose qui porte à terre d'une manière immédiate ou par l'interposition d'une machine quelconque. *Traîner* un canon, un chariot, un coffre, un boulet. *Traîner* un homme dans la boue, un malfaiteur en prison. *Traîner* ses souliers en marchant. Eh! miséricorde! on *traîne* mon mari en prison. (Voltaire.) Il partit en *traînant* majestueusement ses babouches, et en me jetant un regard dédaigneux. (Chateaubriand.) | *Traîner la jambe*, Marcher d'un pas mal assuré, ne poser une jambe que lentement après l'autre. On le dit des hommes et des animaux, et, dans un sens analogue, on dit qu'un oiseau *traîne l'aile* quand ses ailes sont pendantes, ce qui indique qu'il est malade ou blessé. Un cheval qui *traîne les hanches* a l'allure mal assurée, en sorte que son corps se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et que le train de derrière retarde trop en marchant. On emploie la même expression quand il galope faux et qu'il se désunit. | Charrier, emporter. Cette petite rivière *traîne* bien des immondices. Ce ruisseau *traîne* beaucoup de sable. | *Traîner quelqu'un partout*, S'emploie en mauvaise part en parlant d'une personne qui en mène une autre à sa suite, qui ne peut faire un pas sans l'avoir à son côté. | Fig. Cet homme *traîne* partout ses ennuis. *Traîner* partout son amour, sa haine, son idée favorite. | *Traîner quelqu'un dans la boue*, Proférer ou écrire, contre une personne, des injures graves ou infamantes. | Fig. Entraîner. Cette affaire *a traîné* après elle bien des malheurs. Les maux que la guerre *traîne* après elle. | Dans bien des cas, le verbe *traîner* donne l'idée de quelque chose de douloureux et d'humiliant, d'un poids dont on ne peut s'affranchir, d'une peine qu'on ne peut chasser. Ainsi, on dit rien qu'une faute *traîne* après elle bien des maux, mais on ne dit pas qu'une bonne action *traîne* le bonheur après elle. *Traîner sa misère, sa honte de pays en pays; traîner une vie obscure, languissante, malheureuse; traîner le malheur après soi; traîner sa chaîne*, Mener une vie dure, éprouver des malheurs et les supporter avec résignation. | Fig. *Traîner ses paroles*, Parler lentement. | *Traîner* se dit absol. en parlant des affaires dont la fin se fait attendre longtemps. Voilà un procès qui *traîne* longtemps. Cette maladie *traîne* longtemps. | Par extens. Laisser sans être rangées des choses qui devraient l'être. Ne laissez pas *traîner* vos livres. Cette femme n'a pas d'ordre, elle laisse tout *traîner* chez elle. Il y a des gens qui ne laissent jamais rien *traîner*. | Fig. *Cela traîne dans tous les livres, cela traîne partout*, Se dit, par mépris, d'une pensée, d'une expression, d'un fait, d'une situation, qu'on rencontre dans un livre, et qu'on a déjà trouvée dans beaucoup d'autres. | Maç. *Traîner en plâtre*, Faire une corniche avec le calibre, qu'on fait glisser entre deux règles sur du plâtre clair dont on a garni cette corniche, et en le repassant à plusieurs fois jusqu'à ce que les contours des moulures soient parfaits. | SE TRAÎNER, v. pron. Marcher en rampant, marcher avec peine. Ce vieillard a de la peine à *se traîner*. | *Se traîner dans la boue*, Se vautrer dans la boue, et, fig., Faire des actions basses et déshonorantes. Le curé *se traînait dans la boue*.

TRAÎNE-RAPIÈRE, s. m. S'est dit, dans le style burlesque, d'un querelleur, d'un bretteur.

TRAÎNERIE, s. f. Lenteur désagréable dans l'exécution d'un morceau de musique.

TRAÎNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui traîne quelque chose. | Particul. En parlant des militaires, on appelle *traîneurs* ceux qui demeurent en arrière d'une troupe en marche, soit par mauvaise volonté, soit par manque de force ou par maladie. | *Traîneur de sabre*, Cavalier qui se promène dans la rue en faisant traîner son sabre pour attirer l'attention. | Par dérision, Se dit des militaires en général. Le régime des *traîneurs de sabre*. | Mar. Navires qui restent en arrière. | T. de chasse, Se dit des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute. | Chasseur au traîneau. Les garde-chasse ont pris plusieurs *traîneurs* dans la plaine.

TRAÎNOIR, s. m. Agric. Châssis entrelacé de baguettes qu'on fait traîner sur les terres labourées pour en rompre les mottes. | Levier qu'on met sous les charrues et les herses, pour les conduire dans les champs et les en ramener, sans les user par le frottement et sans trop fatiguer les chevaux ou les bœufs. | On dit aussi une *traînoire*.

TRAIRE, v. a. (du lat. *trahere*, tirer). Tirer. N'est guère usité qu'en parlant des femelles d'animaux dont on tire le lait pour la nourriture de l'homme. *Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient; je trayais; je trairai, je trairais; trais, trayons, trayez; que je traie, que nous trayions; trayant; trait.* Il n'a pas de passé défini ni d'imparfait du subjonctif. *Traire* une brebis, une vache, une ânesse. | Se dit aussi du lait que l'on tire. Allez *traire* le lait de vos vaches. | Fig. Exploiter. Mon Dieu, je sais l'art de *traire* les hommes. (Molière.) Je jugeai que le public était une bonne vache à lait, qui se laissait aisément *traire*. (Le Sage.) | SE TRAIRE, v. pron. Être trait, pouvoir être trait. Les vaches *se traient* d'ordinaire, à certaines heures, le soir et le matin.

TRAIT, AITE, adj. Dont on a tiré le lait. Vos vaches ne sont pas encore *traites*. Chèvres *traites*.

TRAIT, s. m. (pron. *trè*; du lat. *tractus*, participe de *trahere*, tirer). Terme générique par lequel on désigne les flèches tirées avec l'arc et l'arbalète, les dards, les javelots lancés avec la main, et qui est plutôt employé dans le style soutenu et la poésie que dans le langage ordinaire. Lancer, décocher un *trait*. Un *trait* émoussé. Un *trait* empoisonné. Des nuages de *traits* ont obscurci les airs. (Delille.) | En poésie, ce mot se dit, par analogie, de la foudre, de la grêle, de la flamme. Son bras de la foudre éteint les *traits* ardents. (D. Baron.) | Par extens. et fig. De longs *traits* de feu lui sortent des yeux. Répandre quelques *traits* de lumière dans une chambre. | *Jeter un trait de lumière dans une discussion*, Énoncer une idée, donner un renseignement qui fait envisager le sujet en discussion sous sa vraie face et amène une découverte. Cette assertion fut pour nous un *trait de lumière*. | Par analogie, on dit *un trait de sentiment*, pour dire Une pensée qui exprime un bon mouvement de l'âme, du cœur; *des traits de génie, d'éloquence*, pour désigner des morceaux qui décèlent du génie, de l'éloquence. | Dans ce sens, Pensée brillante, vive, imprévue. Cet ouvrage pétille de *traits*, est rempli de *traits*. Une épigramme aiguisée d'un *trait* perfide. | Action qui décèle l'intention de nuire ou de plaire à quelqu'un, et qui offre en général quelque chose de remarquable en bien ou en mal. Un *trait* d'amitié. Un *trait* de courage. Un *trait* de justice. Un *trait* de cruauté. Un *trait* de vertu. | Se prend quelquefois aussi en ne considérant les traits que sous le rapport de la vitesse, de la rapidité avec laquelle ils traversent l'air. Partir comme un *trait* d'arbalète. S'envoler, fuir comme un *trait*. | S'entend aussi dans le sens de Blessure occasionnée par un trait, et se dit alors, au figuré, des attaques de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, comme des atteintes de l'amour. Un *trait* satirique. Des *traits* malins. Repousser les *traits* de la médisance. Abandonner quelqu'un aux *traits* de la calomnie. Être percé des *traits* de l'amour. Les yeux de cette femme lancent mille *traits* d'amour, ou absolument *mille traits*. | S'emploie aussi, par analogie, en égard à la direction continue d'un trait qui arrive au but sans avoir dévié de sa route. Boire d'un seul *trait*. Traverser une rivière tout d'un *trait*. Boire à longs *traits*. En un *trait*, cet homme conclut un mariage, arrange une affaire. | Fig. Ligne tracée à l'aide d'une plume, d'un crayon ou d'un instrument quelconque. Un *trait* de plume. Passer un *trait* sur un mot, sur une ligne. Copier *trait* pour *trait* un dessin, une figure. Peindre à grands *traits*. | Fig. *Peindre à grands traits*, Raconter ou décrire d'une manière animée et rapide. *Peindre à grands traits* les batailles de l'Empire, les grands événements de la Révolution. | Gramm. *Trait d'union*, Petit tiret droit et horizontal (-) indiquant la liaison qui existe entre un ou plusieurs mots. Arc-en-ciel. Tout-puissant. Viendrez-vous? Irai-je? Que fait-il? Sont-ce vos livres? Est-ce ta plume? Que dis-je? Viendra-t-il? Que dira-t-on? Donne-moi. Dépêchez-vous. Flattons-nous-en. Donnez-la-lui. Ceux-ci. Celui-là. Oui-dà. | Quelques personnes réunissent par le trait d'union les mots précédés de *très*. Très-grand. Très-courageux. | L'on emploie ce signe pour remplacer la conjonction et dans l'expression de certains nombres, *dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-un, vingt-deux; quatre-vingts* prend aussi le *trait d'union*, bien que le sens n'admette pas la conjonction *et*. | Imprim. Signe en usage pour marquer la division d'un mot au bout d'une ligne. Les typographes nomment ce signe *division*; il s'emploie quand un mot ne peut entrer tout entier à la fin d'une ligne, et qu'on est obligé d'en rejeter la fin au commencement de la ligne suivante. | Peint. L'ensemble des lignes du contour de la figure et des parties situées au dedans du contour qui peuvent être indiquées par le dessin; telles sont les lignes qui marquent la saillie du nez et des lèvres, l'ouverture de la bouche, etc. | Archit. Coupe, taille de la pierre suivant la forme voulue pour une construction. Les *pièces de trait* sont des ouvrages plus ou moins compliqués, dont toutes les pierres sont taillées et appareillées d'après les règles de la stéréotomie. | Le *trait carré* est une ligne qui en coupe une autre à angles droits; le *trait biais* est une ligne inclinée sur une autre, en diagonale. | *Trait de scie*, Marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre que l'on veut scier. | La quantité de bois ou de pierre emportée

par l'action de la scie. | Chaque coupe qui est faite avec la scie. | Au plur. Dans le langage ordinaire, Linéaments du visage. Cet enfant a tous les *traits* de sa mère. Cette femme a de beaux *traits*. | Par extens. Tout ce qui distingue, tout ce qui caractérise une personne, une chose. Le *trait* caractéristique d'une époque. Avoir des *traits* de ressemblance avec un grand citoyen. | Mar. *Trait du vent*, Ligne qui indique la direction du vent. | Technol. Métal passé par la filière. Du *trait* d'or. Du *trait* d'argent. | T. de jeu. Avantage qu'on fait à la partie adverse de jouer le premier au jeu de dames et au jeu d'échecs. Donner le *trait*. Donner deux *traits* et un pion. Avoir le *trait*. | Blas. Rang des carreaux de l'échiquier. | *Cheval de trait*, Cheval qui s'emploie ordinairement au tirage des voitures. Le cheval de selle doit avoir les épaules plates, mobiles et peu chargées; le *cheval de trait*, au contraire, doit les avoir grosses, rondes et charnues. (Buffon.) | S. m. T. de liturg. catholique. Suite de plusieurs versets qui se chantent à la messe et qui succèdent au graduel. | Mus. Suite de notes rapides exécutées sur les instruments ou avec la voix; se dit aussi de phrases mélodiques ou de successions brillantes d'harmonie.

TRAITABLE, adj. Doux, maniable, avec qui on peut traiter facilement. Être fort *traitable*. Voilà une beauté peu *traitable*. Un esprit *traitable*. Une vertu *traitable*. | Qui peut être traité. Un sujet *traitable*. Une maladie, une plaie *traitable*.

TRAITANT, s. m. (rad. *traité*). Celui qui se chargeait de recouvrer les impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un traité; banquier de la cour, financier qui, moyennant traité, s'engageait à faire des avances sur les impôts. Les *traitants* s'enrichirent beaucoup sous ce règne. Avoir les mœurs d'un *traitant*. Ce qui rend odieux la profession de *traitant*, ce n'est point par ce qu'elle ôte aux riches, c'est qu'elle appauvrit les pauvres mêmes. (Noël.) Les traitants recevaient ordinairement 10 à 15 0/0 de leurs avances, et gagnaient ensuite un quart, un tiers et quelquefois une moitié sur leurs traités. La rapacité des *traitants*.

TRAITE, s. f. (du lat. *tractus*, étendue). Trajet, étendue de chemin qu'on peut faire d'un endroit à un autre sans se reposer. Faire une bonne *traite*. Aller tout d'une *traite* de Paris à Melun, de Paris à Rambouillet. De Bordeaux à Langon, il y a une bonne *traite*. Faire de grandes *traites* à pied. | Fig. *Tout d'une traite*, S'applique aussi aux autres actions de la vie qu'on exécute sans s'arrêter. Lire un livre *tout d'une traite*. Il nous a débité cette harangue *tout d'une traite*. | Comm. Transport de certaines marchandises d'un pays dans un autre. Faire la *traite* des blés, la *traite* des vins. | Commerce réglé entre des navires et les habitants de quelques pays, trafic dont s'occupent les navires de commerce, et qui consiste dans l'échange des marchandises d'un pays contre celles d'un autre pays. Un bâtiment qui fait la *traite*, qui est en *traite*. | *La traite des nègres* ou absolument *la traite*, Le commerce des esclaves. Faire la *traite*. S'enrichir au moyen de la *traite*. Le premier qui fit la *traite* méritait l'exécration du genre humain et un coup de poignard de la part du nègre qu'il osait vendre. (Raynal.) | Cet odieux trafic fut inauguré dès le XIVe siècle par les Portugais; il prit des proportions considérables depuis la découverte de l'Amérique. Il fut autorisé en Angleterre par la reine Élisabeth; en France, par Louis XIII. Les noirs, achetés sur les côtes de la Guinée, étaient entassés dans des navires, dits *négriers*, disposés à cet effet, et ils étaient transportés sur les marchés du Nouveau-Monde. Un grand nombre périssait en route, mais la vente du reste procurait encore d'énormes bénéfices. Ce commerce barbare souleva dès le XVIIIe siècle la conscience universelle. Il s'est trouvé dans tous les pays de l'Europe de nobles cœurs qui ont protesté contre ce crime de lèse-humanité. Dès 1780, la Pensylvanie et plusieurs autres États de l'Union décrétèrent l'abolition de la traite. Le Danemark, en 1792; l'Angleterre, par divers actes de 1807, 1811 et 1824; la France, par la déclaration de 1814, l'ordonnance de 1817, et les lois de 1818 et 1826; l'Autriche, la Prusse et la Russie en 1841, etc., défendirent à leurs nationaux le commerce des noirs; enfin, l'Angleterre en 1838, et la France, en 1848, émancipèrent les esclaves dans leurs colonies; et l'on sait que cet exemple vient d'être imité par les États-Unis. Aujourd'hui, des croisières permanentes, établies par la France et l'Angleterre sur les côtes de l'Afrique, rendent la *traite*, sinon impossible, du moins fort difficile et fort dangereuse. | *Traite des blancs*, Industrie des agents de remplacement militaire, qu'on appelait aussi *marchands de chair humaine*. | On applique aussi cette dénomination à la conduite de certains industriels qui profitent de la faiblesse ou de l'ignorance de ceux qu'ils emploient pour s'attribuer leur travail et le produit de ce travail. La *traite des blancs* se fait dans toute l'Europe et pour tous les genres d'industries. | Lettre de change non acceptée. Tirer une *traite* sur un négociant de Paris. Une *traite* sur Londres, sur Amsterdam. Accepter une *traite*. Refuser une *traite*. Souscrire une *traite*. | Techn. Nom que les tanneurs donnent au bord du plein, sur lequel ils étendent les peaux pour les égoutter.

TRAITÉ, ÉE, part. Discuté, agité; composé, soigné; à qui l'on a fait un accueil, un traitement quelconque. S'emploie dans toutes les acceptions du verbe *traiter*. Un sujet *traité* avec élégance. Une matière bien *traitée*. Cet article sera *traité* séparément. Un sujet *traité* à fond. Des convives bien *traités*. Les quatre amis furent *traités* comme ils souhaitaient. (La Fontaine.) Il voyait la trahison *traitée* de plaisanterie. (Bern. de Saint-Pierre.) Il avait été très-bien *traité* de mes compatriotes. (Chateaubriand.) | Dans les beaux-arts, ce mot s'entend surtout de la composition, et a une signification à peu près analogue à celle des mots *faire* et *exécuter*. Ainsi, on dit qu'*une figure est bien traitée* quand elle est composée, dessinée et peinte avec soin et suivant les règles de l'art et du goût; une *composition* est de même *bien traitée* quand elle réunit toutes les convenances poétiques et pittoresques qui doivent être observées.

TRAITÉ, s. m. (du lat. *tractatus*, fait de *tractare*, manier, toucher). Ouvrage dans lequel on traite d'un art, d'une science, d'une industrie quelconque, d'une matière particulière. Un *traité* de botanique. Un *traité* de morale. Un bon *traité*. Un excellent *traité* de mathématiques. | Engagement, convention que des souverains, des États forment entre eux sous une garantie réciproque et sur l'honneur, et dont la cause est ordinairement le rétablissement de la paix, les alliances, les négociations relatives à la navigation, au commerce. Les *traités* politiques prennent ordinairement le nom des lieux où ils sont conclus. Le *traité* de Vienne. Le *traité* de Westphalie, d'Utrecht, de Paris. | Dans un sens plus étendu, Convention des particuliers entre eux ou avec le souverain, le gouvernement, par laquelle l'une des parties s'engage à exécuter ce qui est stipulé dans le contrat sous certains avantages et garanties accordés par l'autre partie contractante. Faire un *traité* avec une ville pour l'éclairage des rues, pour l'enlèvement des boues. Un *traité* avantageux. Un *traité* ruineux. | Simple consentement, accordé, fait sans aucune formalité. Dans ce sens, il est synonyme de *Pacte*. Cette femme a fait un *traité* avec le diable. | Synonymes: TRAITÉ, MARCHÉ. *Traité* se dit surtout des grandes opérations commerciales; le mot *marché* est réservé pour les petites opérations. | En littérature, il est synonyme d'*essai*, *système*, *dissertation*; mais le *traité* est plus formel, plus méthodique que l'*essai*; le *système* est plus profond et embrasse tous les principes d'un art, d'une science; la *dissertation* ne comprend que quelques questions générales ou particulières. | En droit politique, on entend par ce mot les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique ou que les souverains considérés comme tels font les uns avec les autres, sur des choses qui intéressent directement le bien de l'État. C'est ce qui distingue ces conventions, non-seulement de celles que les particuliers font entre eux, mais encore que les rois font au sujet de leurs affaires particulières. L'histoire nous apprend que les traités, malgré toute la sainteté et la solennité dont on a soin de les entourer, n'ont jamais lié sérieusement les souverains, quand leurs intérêts particuliers y sont contraires. Il n'y a jamais d'autre frein pour eux que la nécessité.

TRAITEMENT, s. m. (pron. *trèteman*). Manière d'agir avec une personne; manière dont on est traité. Bon *traitement*. Mauvais *traitement*. Recevoir toutes sortes de bons *traitements*. Aucun mauvais *traitement* ne le rebutait. (Bossuet.) | S'applique aussi à la manière dont on traite les animaux. Les animaux ne sont guère exposés aux mauvais *traitements* qu'entre les mains des hommes méchants. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Mauvais traitements*, Violences, coups, voies de fait. Les *mauvais traitements* ne font qu'aigrir les âmes. (Corneille.) | Manière de soigner, de conduire une maladie; ensemble des médications employées pour arriver à guérir une maladie. Suivre un *traitement* fort long. Un *traitement* de cheval. Un *traitement* facile. | Rétribution attachée à un emploi, à une place. Augmenter, diminuer le *traitement* de quelqu'un. Ordonner une retenue sur les *traitements*. S'élever contre les gros *traitements*. | *Traitement* et *appointements* sont synonymes. Seulement, *traitement* est plus officiel et se dit de la rétribution des fonctions supérieures; *appointements*, de celles qui viennent après.

TRAITER, v. a. (du lat. *tractare*, manier, toucher). Composer un ouvrage, agiter un sujet, discourir, raisonner sur un sujet. *Traiter* un sujet de morale, de philosophie, une question de politique. *Traiter* une matière superficiellement. Les grands sujets sont à charge à ceux qui les *traitent*. (Fléchier.) Nulle nation n'*a traité* la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise. (Voltaire.) J'*ai traité* la question politique.

Quelque sujet qu'on *traite*, ou plaisant ou sublime,
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime.
(BOILEAU.)

| Recevoir une personne; agir avec une personne de telle ou telle manière. Bien *traiter* quelqu'un. *Traiter* honorablement. *Traiter* sans façon. Un maître qui *traite* avec dureté ses domestiques. *Traiter* avec hauteur un solliciteur. *Traiter* les personnes suivant leur mérite. *Être traité* avec beaucoup d'égards. Je vous demande de ne me *traiter* qu'en ami. (Molière.) La nature *a traité* tous les animaux avec plus ou moins de faveur. (Lacépède.) | Donner une appellation injurieuse à quelqu'un. *Traiter* quelqu'un de fat, de fou, d'impertinent, de grossier. L'homme qui met la main sur une femme est un misérable qu'on flatterait en le *traitant* de lâche. (Boiste.) | Prov. *Traiter quelqu'un de Turc à More*, Traiter une personne sans ménagement, en agir avec quelqu'un avec rigueur, cruellement, sans pitié. On vous y attend, mon cher, dans le dessein de vous y *traiter de Turc à More*. (Boursault.) | Donner à dîner, et surtout un dîner recherché. *Traiter* ses parents, ses amis. | Absolum. Il *traite* aujourd'hui, il y a grand gala chez lui. | Panser, donner des médicaments, soigner. Se dit à la fois du médecin et des maladies. *Traiter* quelqu'un d'une fièvre. *Traiter* une maladie épidémique, une blessure. Se faire *traiter* par un médecin homœopathe. | Chim. Soumettre une substance à l'action de certains agents, pour en opérer la décomposition ou pour lui faire subir un changement quelconque. On obtient l'acide carbonique en *traitant* le carbonate de chaux par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique. | V. n. Discuter, agiter. *Traiter* d'un sujet, des maladies de l'estomac. *Traiter* des plantes qui composent la flore française. Cet ouvrage *traite* de toutes les questions de philosophie. | Faire un traité; régler les clauses, les conditions d'une chose. *Traiter* de la paix. *Traiter* d'un mariage. *Traiter* d'affaires. | Par extens. Entrer en arrangement, en négociation pour vendre, acheter, céder ou louer. *Traiter* d'une étude, d'un terrain, d'une certaine quantité de marchandises à livrer. | SE TRAITER, v. pr. Être traité, devoir, pouvoir être traité. Cette matière ne doit pas *se traiter* aussi légèrement. Les affaires *se traitent* dans le conseil. (Voltaire.) | S'appeler. *Se traiter* de lâche. | Se nourrir. Cet homme *se traite* bien. | Se donner à soi-même des soins dans une maladie. Un médecin *se traite* rarement lui-même.

TRAITEUR, s. m. Celui qui donne habituellement à manger pour de l'argent, et qui entreprend des repas de corps, des repas de noce. Un bon *traiteur*. Manger chez le *traiteur*. Commander un dîner au *traiteur*. Lorsqu'il fallut compter, j'eus avec le *traiteur* une dispute pour l'écot. (Le Sage.) | Adj. Marchand de vin *traiteur*. | Au fém., on dit une *traiteuse*. Marchande de vin *traiteuse*.

TRAÎTRE, ESSE, adj. (du lat. *traditor*, même sens; fait de *tradere*, livrer). Qui trahit; qui fait une trahison. Un homme *traître*. Un *traître* cœur. Moi, que j'eusse une âme si *traîtresse!* (Corneille.) | Qui décèle un procédé perfide, trompeur. Un procédé bien *traître*. Jouer un tour bien *traître* à quelqu'un. Des paroles *traîtresses*. | Se dit en parlant des surprises de l'amour ou des amants infidèles. | Se dit aussi des animaux qui trahissent la confiance qu'on a en eux. Ainsi, on appelle *traître* un chat qui vous égratigne, un chien qui vous mord, un cheval qui vous mord ou vous lance des coups de pied, au moment où vous vous y attendez le moins. | Fam. *Il ne m'en a pas dit le traître mot*, Il ne m'en a pas dit un seul mot. | S. Celui, celle qui commet une trahison. Celui qui dénonce une conspiration est un *traître*. Celui qui décèle le secret qu'un ami lui a confié est également un *traître*. Dans tous les temps et chez tous les peuples, les *traîtres*, objet de mépris pour leurs concitoyens, ont été livrés sans pitié à toute la rigueur des lois. La crainte quelquefois peut ramener un *traître*. (Voltaire.) | S'applique aux amants infidèles. Le *traître!* il ose encore me parler d'amour. Les *traîtres*

bientôt se lassent de nos feux. (Molière.) | Il s'emploie quelquefois comme injure à l'égard d'une personne à qui l'on n'a à reprocher aucune trahison. Ah! *traître!* tu manges tout mon bien. (Molière.) | *En traître*, loc. adv., En trahison, traîtreusement. Prendre quelqu'un *en traître*, le tuer *en traître*. Vous m'avez attaqué *en traître*.

TRAÎTREUSEMENT, adv. (de l'anc. adj. *traîtreux*, qui se disait pour *traître*). En trahison, par perfidie. Attaquer *traîtreusement* son adversaire.

TRAJAN (ULPIUS TRAJANUS CRINITUS). Empereur romain, né à Italica, en Espagne, l'an 51 de J. C.; mort en 127. Il fut adopté par Nerva et reconnu empereur par les armées de la Germanie et de la Mœsie. Son règne est marqué par de nombreuses victoires remportées à la fois sur les Daces, les Parthes et sur les Juifs de la Cyrénaïque. Il dota la ville de Rome de nombreux établissements, de ponts, de grands chemins, de levées, qu'il fit faire pour rendre plus faciles les communications des villes entre elles ou pour les assurer contre les inondations des rivières et des torrents. Trajan est le type des bons chefs d'État. Lorsqu'il vint prendre possession de l'empire, il fit son entrée à Rome à pied pour montrer en quel mépris il tenait les vaines grandeurs. Ses premiers soins furent de gagner le peuple; il fit distribuer des sommes d'argent et abolit tous les crimes de lèse-majesté. Il allait au-devant de ceux qui le venaient saluer et les embrassait. Ses amis lui reprochant un jour son extrême bonté, sa familiarité : « Je veux faire, répondit-il, ce que je voudrais qu'un empereur fît à mon égard si j'étais particulier. » Il haïssait le faste et les distinctions, ne permettait point qu'on lui érigeât des statues et se moquait des honneurs qu'on rendait à des blocs de bronze ou de marbre. Lorsqu'il sortait, il ne voulait pas qu'on allât au-devant de lui. Il n'était pas contrarié d'être parfois arrêté dans sa marche par des embarras de voitures. Son humeur gaie et sa conversation spirituelle faisaient les principaux amusements de sa table. Ses délassements ordinaires consistaient à changer de travail, à aller à la chasse, à conduire un vaisseau ou à ramer lui-même sur une galère. Fidèle à tous les devoirs de l'amitié, il rendait souvent visite à ses amis, les faisait monter dans son char ou montait dans le leur. Il allait manger chez eux, assistait même aux assemblées où ils ne traitaient que de leurs affaires domestiques. L'homme public n'était pas moins grand en lui que l'homme privé. « Trajan, dit Montesquieu, fut le prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Ce fut un bonheur d'être né sous son règne : il n'y en eut point de si heureux, ni de si glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'État, grand capitaine; ayant un cœur bon, qui le portait au bien; un esprit éclairé, qui lui montrait le meilleur; une âme noble, grande, belle; avec toutes les vertus, n'étant extrême sur aucune; enfin, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine et à représenter la Divinité. »

TRAJANE, adj. f. Qui concerne Trajan, qui appartient à Trajan, ou qui est dû à cet empereur. | *Colonne trajane*, Colonne élevée par Trajan avec les dépouilles faites sur les Daces. | *La voie trajane*, Celle qui conduisait de Rome à Brindes.

TRAJECTOIRE, s. f. (du lat. *trajicere*, traverser). Route que parcourt un corps qui est soumis à des forces motrices quelconques. | Orbite d'une planète, courbe qu'elle décrit dans les cieux. | Art milit. Ligne courbe que décrit le centre de la balle ou du boulet pendant son trajet dans l'air. La *trajectoire* est d'abord dans le plan de tir et s'en écarte ensuite de plus en plus à mesure que le boulet s'éloigne de la bouche du canon. | Adjectiv. Ligne *trajectoire*. Courbe *trajectoire*.

TRAJET, s. m. (pron. *trajè*; du lat. *trajectus*, fait de *trajicere*, traverser). Espace à traverser pour se rendre d'un endroit à un autre, que le *trajet* doive s'effectuer par eau ou par terre. Un long *trajet*. Un petit *trajet*. Le *trajet* de Caen au Havre. Le *trajet* de Paris à Marseille. Les îles Maldives ne sont séparées les unes des autres que par de petits *trajets* de mer. (Buffon.) | Action de traverser l'espace d'un lieu à un autre, soit par eau, soit par terre. Faire le *trajet* de Paris à Lyon, du Havre à Honfleur, de Marseille à Constantinople. | En poésie, on dit le *noir trajet* pour désigner la mort, par allusion à la barque de Caron, où, selon la fable, l'on faisait le trajet du Styx. Amis, nous ferons tous le *noir trajet*. | Anat. *Trajet d'un nerf, d'un vaisseau*, etc., Étendue linéaire qu'il occupe. | Chirurg. *Trajet d'une plaie, d'une fistule*, etc., L'espèce de canal ou de conduit que forme sa cavité.

TRAMAIL, s. m. (du lat. barb. *tremaculum* ou *tramallum*, fait de *très*, trois, et *macula*, maille). Filet formé de trois rangs de mailles, ou de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre. Les *tramails* servent également pour la chasse des oiseaux et pour la pêche. Nous avons pêché avec un *tramail*.

TRAME, s. f. (du lat. *trama*, fait de *trans*, au delà; *meare*, couler, se glisser). Ensemble des fils que les tisserands font passer transversalement avec la navette entre les fils de la chaîne pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des rubans. Il y a des étoffes dans lesquelles la *trame* est d'une autre matière que la chaîne. Dans les taffetas, la *trame* et la chaîne sont de soie; mais dans les moires, la *trame* est quelquefois de laine et la chaîne de soie; dans les serges, la *trame* est de laine aussi bien que la chaîne. | Fig. et en poésie, S'applique à la vie de l'homme et signifie Durée, cours. La *trame* de sa vie. La *trame* de ses jours. La *trame* de nos jours est bien fragile. | Fig. Ce mot se prend pour Complot. Ourdir une *trame* odieuse. Rompre les *trames* criminelles des méchants. De nos desseins secrets la *trame* est découverte. (Crébillon.)

TRAMÉ, ÉE, part. Dont la trame est faite. Une étoffe *tramée* or et soie, laine et fil. | Formé, en parlant d'un complot. Un complot *tramé* dans l'ombre. Il semblait que la conspiration eût été *tramée* dans toutes ces villes. (Voltaire.)

TRAMER, v. a. Faire la trame d'une étoffe en passant des fils entre des fils qui composent la chaîne. *Tramer* une étoffe de soie, d'or, de laine. | Fig. Machiner, former un complot, une conspiration. *Tramer* la perte de quelqu'un. *Tramer* un complot contre les oppresseurs. *Tramer* la ruine de l'État. La main de Pallas *trame* tous ces complots. (Racine.) Nous *tramerons* des complots contre le prince.

TRAMEUR, EUSE, s. Celui, celle qui dispose les fils des trames pour fabriquer les étoffes.

TRAMONTANE, s. f. (de l'ital. *tramontana*; fait du lat. *trans*, au delà; *mons*, mont). Nom donné, dans la Méditerranée, au vent du nord, parce qu'à l'égard de Rome il souffle du côté qui est au delà des Alpes. | Par extens. Se dit pour le côté du nord. Diriger sa course vers la *tramontane*. | S'est dit pour Étoile polaire. Les marins qui fréquentaient les côtes méridionales de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de la Grèce, s'orientaient, avant la découverte de la boussole, sur l'étoile polaire; dès qu'ils avaient perdu de vue cette étoile, ils étaient désorientés et ne savaient plus de quel côté se diriger. De là est venue l'expression figurée, *Perdre la tramontane*, pour Se troubler, ne savoir plus ce qu'on fait, ce qu'on dit, où l'on est. Les maudits discoureurs *perdent la tramontane*. (Hauteroche.) Les ministres ont *perdu la tramontane*.

TRANCHANT, ANTE, adj. Qui peut trancher, qui peut couper facilement. Un couteau *tranchant*. Des pierres *tranchantes*. Une épée *tranchante*. | *Écuyer tranchant*, Officier de la maison des souverains, ou de la maison des princes, qui découpe les viandes à table. | Peint. Se dit des couleurs qui, étant appliquées l'une auprès de l'autre, forment une opposition fortement prononcée et brusque, comme le blanc et le noir, le rouge et le bleu. | S'emploie aussi en parlant de l'effet qui résulte du passage de l'ombre à la grande lumière sans tons dégradés, ni demi-teintes. | Qui est décisif, péremptoire, qui termine une discussion. Un ton *tranchant*. Des raisons *tranchantes*. Un argument *tranchant*. Bien que le mot *tranchant* puisse se rendre par les mots *péremptoire* et *décisif*, il existe une certaine nuance entre eux : *tranchant* marque surtout l'efficacité des moyens et la promptitude de l'effet produit; *péremptoire* indique l'opposition et le moyen qui peut le faire cesser; *décisif* annonce une discussion et le moyen qui est propre pour la terminer. | Se dit des personnes qui décident hardiment sur une question, sur un point. Un homme *tranchant*. Ne soyez pas si *tranchant*. Les gens médiocres sont *tranchants*, parce qu'ils ne savent rien faire de mieux. (Beauchêne.) | S. m. Le fil, le côté tranchant d'une arme, d'un couteau, d'un instrument. Le *tranchant* d'une épée, d'un sabre. | Par analogie avec une épée à deux tranchants qui coupe des deux côtés, on dit d'un mot, d'un argument, d'une critique, d'une raillerie, que *c'est une épée à deux tranchants*, pour signifier que ce mot, cet argument décide deux questions à la fois.

TRANCHE, s. f. Morceau de viande, de fruit, de pain coupé un peu mince, en long ou en large. Une *tranche* de bœuf, de viande, de pain. Une *tranche* de jambon, de melon, de pomme. Couper un saucisson par *tranches*. | T. de boucherie. Morceau de cuisse de bœuf. Acheter un kilogramme de *tranche*. La *tranche* est plus chère que le gîte et le paleron. | Agric. Terre que la charrue enlève du sillon qu'elle ouvre et qu'elle renverse sur le côté. | T. de relieur. Surface extérieure d'un livre après que les feuilles ont été rognées et reliées. Un livre doré, marbré sur *tranche*. Histoire de la Révolution reliée et dorée sur *tranches*. | Circonférence des monnaies autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet pour empêcher qu'elles ne soient rognées. | Serr. Ciseau qui sert à couper le fer à chaud. | Nom donné à divers instruments dont la forme varie suivant l'usage auquel ils sont employés.

TRANCHÉ, ÉE, adj. Qui est coupé par tranche, et par extens., qui est coupé, séparé à l'aide d'un instrument tranchant. Il eut la tête *tranchée* par le glaive du bourreau. | Fig. Qui est décidé, levé tout d'un coup. Voilà une difficulté savamment *tranchée*. | Blas. Se dit de l'écu divisé diagonalement en deux parties égales, de droite et de gauche.

TRANCHÉE, s. f. Toute excavation pratiquée dans le sol et qui consiste à en extraire la terre et à la rejeter en dehors. | Ouverture en terre creusée en long et carrément pour fonder un bâtiment, pour établir une construction, une voie de fer, etc. La construction des chemins de fer donne généralement lieu à de très-fortes *tranchées*, à cause de la nécessité de les tracer sous de faibles inclinaisons et avec de longs alignements raccordés par des courbes à grand rayon. | Maç. *Tranchée de mur*, Ouverture en longueur faite dans un mur pour y recevoir ou sceller un poteau. | Art milit. Nom donné aux fossés que creusent les assiégeants pour se mettre à couvert du feu en approchant de la place assiégée, et dont les terres sont rejetées du côté de la place pour former un parapet. | Chemins creusés dans la terre pour arriver à la place sans être vu de ses défenses. Lorsque la *tranchée* est *parallèle* à la place, on la nomme *parallèle* ou *place d'armes*; lorsqu'elle sert de chemin pour arriver à la place, elle se nomme *boyau*. Ouvrir la *tranchée* contre une place. Les assiégés attaquèrent les *tranchées*.

TRANCHÉES, s. f. plur. Méd. Coliques violentes et surtout coliques auxquelles sont sujets les enfants, soit avant d'avoir évacué le méconium, soit lorsqu'ils ont des vers, soit dans le travail des dents. Ces douleurs sont ainsi nommées parce qu'elles sont si vives qu'il semble que les intestins sont tranchés et coupés. Je souffre cruellement de *tranchées*. | *Tranchées utérines*, Douleurs qui ont leur siége dans la matrice après l'accouchement, et qui sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

TRANCHEFIL, s. m. Man. Petite chaîne que l'on met autour du mors. | Technol. Instrument qui sert à former les veloutés des tapis de Turquie.

TRANCHEFILE, s. f. Rel. Petit morceau de papier ou de parchemin roulé, entouré de soie de couleur, qui se met ordinairement aux deux extrémités d'un livre pour tenir les cahiers assemblés et résister à l'effort de la main qui tire le livre. | T. de cordonn. Couture en forme de bordure qu'on fait dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, pour donner plus de force au cuir. Cette ouvrière fait très-bien les *tranchefiles*.

TRANCHELARD, s. m. Couteau à lame fort mince, dont se servent les cuisiniers et les rôtisseurs. Voilà un *tranchelard* bien affilé.

TRANCHE-MONTAGNE, s. m. Fam. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits. C'est un *tranche-montagne*.

TRANCHER, v. a. (du lat. *transcindere*; fait de *trans*, au delà; *scindere*, couper, diviser). Couper, séparer une chose avec un objet tranchant. *Trancher* la tête à un criminel. *Trancher* le poignet. On voit en quelques endroits les marques des coups de marteau qui en *ont tranché* les blocs. (Buffon.) | Fig. *Trancher* les jours, la destinée, la vie de quelqu'un. César ne sait pas qu'on va *trancher* sa vie. (Voltaire.) | Résoudre, lever tout d'un coup une difficulté. *Trancher* une difficulté par une seule parole. *Trancher* une question. | *Trancher le mot*, Donner une réponse catégorique, sans ambages ni détours. | *Trancher un discours*, Le terminer, dire ce qu'on pense sans détours, sans discours préalable. Et pour *trancher* toutes sortes de discours, vous serez mariée. (Molière.) | *Trancher*, v. n. Décider hardiment une question, une affaire, sans examiner. Cet homme *tranche* sur tout. | *Trancher dans le vif*, Prendre des mesures énergiques dans une affaire, rompre tout d'un coup des relations nuisibles. | *Trancher net*, S'expliquer catégoriquement avec quelqu'un en peu de mots et sans ménagement. | *Trancher court*, Terminer en peu de mots une conversation, un discours. | T. de peint. Faire contraste avec une autre couleur voisine par une trop grande vivacité, ou un trop brusque changement de tons. Ces couleurs *tranchent* trop.

TRANCHET, s. m. Technol. Espèce de long couteau de fer, fort plat et acéré, dont se servent les cordonniers et les bourreliers pour couper le

cuir. | Nom donné à divers outils analogues, à l'usage des serruriers, des plombiers et autres ouvriers.

TRANCHEUR, EUSE, adj. et s. Famil. Celui, celle qui décide hardiment, qui tranche hardiment une difficulté, un obstacle.

TRANCHIS, s. m. Technol. Rang d'ardoises ou de tuiles coupées diagonalement.

TRANCHOIR, s. m. Plateau, morceau de bois sur lequel on tranche ou l'on coupe ordinairement la viande. | Archit. Table carrée qui couronne le chapiteau des colonnes.

TRANQUEBAR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, sur la côte de Coromandel, dans le district de Tandjaour; 26,000 habitants. D'abord achetée au radjah de Tandjaour, en 1616, par les Danois, elle fut revendue par ces derniers aux Anglais, en 1845.

TRANQUILLE, adj. (pron. *trankile*). Qui est exempt d'inquiétudes, de soucis; qui est plein de sécurité. Avoir l'âme *tranquille*. Être *tranquille* au milieu de la tempête. | S'applique aussi aux peuples, aux États, qui sont exempts de troubles, de révolutions. Un peuple *tranquille*, heureux. | Qui ne fait pas de bruit. Un enfant *tranquille*. Ce petit garçon se tient bien *tranquille* à table. | Qui vit sans ambition, qui ne cherche pas à s'attirer les honneurs, les places. L'homme modeste vit *tranquille*. | Qui est à l'abri des agitations. Mener une vie *tranquille*. Jouir d'une position *tranquille*. J'ai des yeux, leur bonheur n'est pas encore *tranquille*. (Racine.) Quelle existence douce et *tranquille*! Lorsque l'âme est *tranquille*, toutes les parties du visage sont dans un état de repos. (Buffon.)

TRANQUILLEMENT, adv. (pron. *trankileman*). D'une manière tranquille, paisible. Dormir *tranquillement*. Passer *tranquillement* ses jours dans le fond d'une province. Mourir *tranquillement*. Cherchons la vérité paisiblement, *tranquillement*. (J. J. Rousseau.) Écouter *tranquillement* des réprimandes.

TRANQUILLISANT, ANTE, adj. Qui est de nature à tranquilliser. Une nouvelle fort *tranquillisante*. L'état du malade est *tranquillisant*.

TRANQUILLISER, v. a. Rendre tranquille, calme. *Tranquilliser* par une bonne nouvelle les esprits inquiets. *Tranquilliser* un malade sur son état. Tout ce qui *tranquillise* une mauvaise conscience nuit à la société. (Boiste.) | SE TRANQUILLISER, v. pr. Se tenir tranquille, calmer ses inquiétudes, se reposer. *Tranquillisez-vous*.

TRANQUILLITÉ, s. f. État de ce qui est tranquille. La *tranquillité* de la mer. La *tranquillité* de l'air. Une amnistie générale rapproche les deux partis, et ramène la *tranquillité* dans Athènes. (Barthélemy.) *Tranquillité* d'esprit.

TRANS, préposition empruntée du latin, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français pour ajouter à leur signification naturelle celle de *au delà*, *à travers*, *entre*, comme dans les mots *transcendant*, *transparent*, etc. Cette préposition se change en *tra* dans les mots *travers*, *travestir* et leur composés, et en *tre* dans les mots *trépas*, *tressaillir*, etc.

TRANSACTION, s. f. (pron. *tranzaksion*; du lat. *transactio*, fait de *trans*, au delà; *agere*, conduire). Contrat par lequel les parties terminent ou préviennent une contestation. Passer une *transaction*. En venir à une *transaction*. L'exécution d'une *transaction*. | Ce mot, dans le langage ordinaire, s'applique à tous les actes, à tous les contrats. Les *transactions* sont judiciaires ou extrajudiciaires, suivant qu'elles sont ou non conclues dans le cours d'une instance judiciaire. | Par extens. Conventions, accords, relations d'intérêt entre les hommes, soit dans le commerce, soit dans la vie commune. | Fig. Toute *transaction* avec l'ennemi devient un crime. Aucune *transaction* n'est possible avec le despotisme.

TRANSALPIN, INE, adj. et s. Qui est situé, qui habite, qui croît au delà des Alpes. Les Italiens sont pour nous *transalpins*, comme nous le sommes pour eux. La Gaule, proprement dite, était appelée anciennement *Gaule transalpine*. On a donné, en 1796, le nom de *République transalpine* à un État formé en Italie; on aima mieux dire *République cisalpine*, par rapport au reste de l'Italie.

TRANSATLANTIQUE, adj. Qui est situé, qui se fait au delà de la mer Atlantique. Les régions *transatlantiques*. Voyages *transatlantiques*. | *Paquebots transatlantiques*, Paquebots qui font la traversée d'Europe en Amérique. | Subst. Dans ce sens, Les *transatlantiques*. Les *transatlantiques* sont bien construits. Il a pris passage à bord d'un *transatlantique*.

TRANSBORDÉ, ÉE, part. Mar. Qui est changé de bord. Marchandises *transbordées*.

TRANSBORDEMENT, s. m. (rad. *trans*, au delà; *bord*: hors du bord). Mar. Opération qui a pour objet de transporter d'un navire dans un autre des hommes, des objets, tout ou partie d'une cargaison; résultat de cette opération. *Transbordement* de troupes. *Transbordement* de marchandises, de farines, de blés. Le *transbordement* s'effectue d'ordinaire de bord à bord en accostant les navires.

TRANSBORDER, v. a. Transporter des hommes, des marchandises, une cargaison ou une partie de la cargaison d'un navire à bord d'un autre. *Transborder* des troupes. *Transborder* des munitions de guerre. *Transborder* des cotons, des sucres.

TRANSCENDANCE, s. f. Qualité de ce qui est transcendant; supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre. La *transcendance* de son talent, de son génie.

TRANSCENDANT, ANTE, adj. (du lat. *trans ascendere*, s'élever au delà, au-dessus). Qui est fort au-dessus des choses de même nature, qui est distingué par son excellence. Se dit surtout de l'esprit et des qualités morales. Un esprit *transcendant*. Une vertu *transcendante*. | Se dit de l'objet de la métaphysique qui considère l'être en général, les êtres *transcendants*, comme Dieu, les anges, etc. | La *philosophie transcendante* recherche l'autorité de nos facultés, la valeur des notions, la certitude des connaissances. | *Idées transcendantes*, Celles qui émanent immédiatement de la raison qui nous éclaire sans nous appartenir. | Mathémat. *Géométrie transcendante*, Partie de la géométrie qui s'occupe de l'examen des propriétés de toutes les courbes et qui emploie pour arriver à la connaissance de ces propriétés le calcul différentiel et intégral. | *Mathématiques transcendantes*, Partie des mathématiques qui s'occupe du calcul des équations transcendantes. | *Équations transcendantes*, Celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles de quantités finies. | *Courbe transcendante*, Celle qu'on ne saurait déterminer que par une équation transcendante.

TRANSCENDANTAL, ALE, adj. Qui a rapport à la question la plus élevée de la science.

TRANSCISION, s. f. (du lat. *trans*, à travers; *cæsio*, coupure). Coupure en travers. La *transcision* du tronc d'un arbre.

TRANSCRIPTION, s. f. (pron. *transkripsion*). Action de transcrire ou d'écrire une chose une seconde fois; résultat de cette action. La *transcription* d'un ordre. Faire, opérer une *transcription*. La *transcription* d'un contrat. | Jurisp. Publicité donnée à un acte qui transporte à un autre la propriété d'un immeuble par son insertion sur le registre du conservateur des hypothèques. La transcription a pour effet, à l'égard de l'acquéreur, de lui fournir les moyens d'arriver à la purge des hypothèques et d'empêcher le précédent propriétaire de prendre inscription après la quinzaine, à dater de l'accomplissement de la formalité. Quant au donataire, la transaction lui transfère la propriété de l'immeuble donné à l'égard des tiers.

TRANSCRIRE, v. a. (du lat. *transcribere*, fait de *trans*, au delà; *scribere*, écrire). Copier une chose écrite. *Transcrire* un contrat, un ordre. *Transcrire* une lettre. | Porter un compte d'un registre sur un autre registre. On va *transcrire* votre compte.

TRANSCRIT, ITE, adj. Dont la transcription a été opérée. Un ordre *transcrit*. Une lettre *transcrite*.

TRANSE, s. f. (de l'angl. *trance*, grande peur). Grande appréhension d'un mal qu'on suppose devoir arriver. Être dans de grandes *transes*. Avoir des *transes* continuelles. Dans quelles *transes* je suis!

TRANSEPT, s. m. Galerie transversale. V. TRANSSEPT.

TRANSFÉRABLE, adj. Qui peut être transféré, dont le transfert peut être opéré. Valeurs *transférables*. Les actions de chemins de fer sont *transférables*.

TRANSFÉRÉ, ÉE, part. Dont le transfert a eu lieu. Prisonnier *transféré*. Valeurs *transférées*.

TRANSFÈREMENT, s. m. (pron. *transfèreman*). Action de transférer, de transporter d'un lieu dans un autre. Le *transfèrement* d'un condamné. Le *transfèrement* des prisonniers s'effectue dans des voitures cellulaires. Le *transfèrement* des condamnés politiques.

TRANSFÉRER, v. a. (du lat. *trans*, au delà; *ferre*, porter). Faire passer d'un endroit dans un autre. *Transférer* des prisonniers. On a *transféré* ces reliques. | Dans le même sens, Se dit de la juridiction, de l'autorité, de la puissance. *Transférer* le siége de la cour d'appel dans telle ville. *Transférer* le siége du gouvernement. | Par extens. *Transférer une fête*, La fixer à un autre jour. | Fig. Céder, transporter une chose à quelqu'un. *Transférer* une obligation, une valeur. *Transférer* des actions.

TRANSFERT, s. m. (rad. *transférer*). Action de transférer; acte particulier aux effets publics et aux actions sociales, par lequel on déclare transférer à un autre la propriété de ces titres. Le *transfert* consiste, pour les rentes sur l'État, dans une déclaration, sur les registres tenus à cet effet, signée par le propriétaire de la rente ou par son représentant assisté d'un agent de change, qui certifie l'individualité du vendeur, l'authenticité de la signature et la sincérité des pièces produites.

TRANSFIGURATION, s. f. (pron. *transfigurasion*). Changement instantané d'une figure en une autre. Ne s'emploie qu'appliqué à Jésus-Christ et désigne l'état glorieux dans lequel, selon la légende catholique, il apparut sur le mont Thabor à trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean. Selon la tradition, Jésus apparut le visage brillant comme le soleil et les vêtements blancs comme la neige. | Tableau dans lequel on a représenté la transfiguration de Jésus-Christ. La *Transfiguration* de Raphaël se trouve au Vatican à Rome.

TRANSFIGURER, v. a. Changer d'une forme en une autre. Ce verbe n'est guère usité que pronominalement en parlant de Jésus-Christ, dont la transfiguration eut lieu, disent les catholiques, sur le mont Thabor. | SE TRANSFIGURER, v. pr. Être transfiguré. Jésus-Christ *se transfigura*.

TRANSFILAGE, s. m. Mar. Action de transfiler; résultat de cette action.

TRANSFILER, v. a. Mar. Entourer un cordage avec du merlin ou du lusin, pour empêcher la désunion ou la séparation des torons ou des fils. | Serrer avec un bout de ligne. *Transfiler* les hamacs. Les matelots *transfilèrent* leurs hamacs.

TRANSFORMATION, s. f. (pron. *transformasion*). Passage d'une forme à une autre. La *transformation* est commune dans la nature. La *transformation* de la pluie en neige. La *transformation* de la chenille en papillon. | Fig. Les *transformations* de l'amour-propre passent celles des métamorphoses. (La Rochefoucauld.) | Géom. Changement, réduction d'une figure ou d'un corps en un autre ayant la même superficie ou la même solidité, sans en avoir la forme. | Algeb. *Transformation des équations*, Méthode par laquelle on change la forme d'une équation.

TRANSFORMÉ, ÉE, part. Qui est changé de forme. Personne *transformée*. Les Juifs, dans des temps très-postérieurs, écrivent que Nabuchodonosor fut *transformé* en bœuf, sans compter que la femme de Loth fut *transformée* en statue de sel. (Voltaire.) Pauvre peuple *transformé* en bête de somme.

TRANSFORMER, v. a. Donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est particulière ou qu'elle a coutume d'avoir. *Transformer* un paletot en veste. La femme de Loth *fut transformée* en statue de sel. Circé *transforma* les compagnons d'Ulysse en pourceaux. | Fig. C'est le comble de l'extravagance de vouloir *transformer* en un acte d'humanité une si étrange barbarie. (Raynal.) | S'applique également à tout changement de gouvernement, d'administration. Il faut *transformer* les institutions vieillies et les approprier aux besoins actuels. | SE TRANSFORMER, v. pron. Revêtir une autre forme que celle qui nous est propre. Il y a des hommes, véritables protées, qui *se transforment* de mille manières pour duper les sots qui s'en laissent conter. La chenille *se transforme* en papillon.

TRANSFRÉTAN, ANE, adj. (du lat. *trans*, au delà; *fretum*, détroit). Géogr. Qui est situé au delà d'un détroit. Possessions *transfrétanes*.

TRANSFUGE, s. (du lat. *trans*, au delà; *fugere*, fuir). Soldat qui abandonne le parti dans lequel il sert, pour passer dans celui de l'ennemi. Avoir un avis par un *transfuge*. | Fig. Celui, celle qui abandonne son parti pour se mettre du parti opposé. Méfiez-vous des *transfuges*. Les partisans qui affectent un zèle outré sont des *transfuges* ou des fourbes. La belle enfant était une *transfuge* de l'Opéra.

TRANSFUSER, v. a. Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre.

TRANSFUSION, s. f. Action de faire passer un liquide d'un vase dans un autre. | Méd. Action de faire passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, ou des veines d'un animal dans celles d'un homme ou d'un autre animal. Ce moyen, regardé comme thérapeutique, est réprouvé généralement aujourd'hui comme contraire aux principes de la physiologie et comme très-dangereux. La *transfusion* du sang.

TRANSGANGÉTIQUE, adj. Géogr. Qui est situé au delà du Gange. Se dit par opposition à *cisgangétique*. La presqu'île *transgangétique*. Régions, contrées *transgangétiques*.

TRANSGRESSER, v. a. (du lat. *transgredi*, fait de *trans*, au delà; *gradior*, je passe). Violer un ordre, une loi, le commandement d'un supérieur. *Transgresser* un ordre. *Transgresser* la loi divine.

TRANSGRESSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui transgresse. Le *transgresseur* d'une loi.

TRANSGRESSION, s. f. Action de transgresser, de violer un ordre, une loi, les préceptes divins. La *transgression* des ordres du prince. La *transgression* des commandements de Dieu.

TRANSHUMANCE, s. f. Émigration périodique des troupeaux de moutons que l'on mène paître en été sur les montagnes.

TRANSHUMANT, ANTE, adj. Se dit des bestiaux qu'on mène paître en été sur les montagnes. Les troupeaux *transhumants* sont nombreux en Provence. | Se dit aussi des bergers conducteurs des troupeaux *transhumants*.

TRANSHUMER, v. a. (du lat. *trans*, au delà; *humus*, terre). Mener paître des bestiaux transhumants. | V. n. Aller paître dans les montagnes pendant l'été. | Hort. Transplanter un arbre, un arbuste dans une autre terre.

TRANSI, IE, part. Qui éprouve des transes. Le pauvre enfant était *transi* de peur. | Qui est pénétré de froid, engourdi par le froid. Nous étions grelottants, *transis*. | Fig. et fam. *Amoureux transi*, Homme qui affecte une passion timide auprès d'une femme, amoureux froid, nonchalant, niais et sot. Maudit soit le badaud et l'*amoureux transi*! (Scarron.)

TRANSIGER, v. n. (pron. *tranzijé*; du lat. *trans*, au delà; *agere*, conduire). Faire un acte pour accommoder un différend, une contestation, pour terminer un procès. Pour *transiger*, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction. Les communes et les établissements publics ne peuvent transiger qu'avec l'autorisation expresse du souverain. On peut transiger sur l'intérêt civil qui résulte d'un délit. Le mineur émancipé peut transiger sur ses revenus; il ne le peut pas sur ses capitaux. | Figur. S'autoriser de quelques raisons pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse. *Transiger* avec l'honneur, avec le devoir, avec sa conscience.

TRANSIR, v. a. Produire un certain sentiment de frayeur, de peur ou d'affliction. Une nouvelle qui vous *transit* le cœur. | Engourdir par le froid. Le froid m'a tout *transi*. | V. n. Être engourdi par le froid ou la peur. *Transir* de froid. *Transir* de peur.

TRANSIT, s. m. (pron. *tranzit*; du lat. *transire*, passer au delà). Faculté qu'un État accorde aux peuples voisins de se servir de son territoire pour faire arriver à eux les marchandises qu'ils ont à recevoir de la mer ou d'un autre État situé au delà de celui par lequel on est obligé de passer, et réciproquement pour l'exportation. En France, le droit prélevé pour le *transit* des marchandises est très-modéré. | A leur entrée, les marchandises sont vérifiées par la douane, et il est délivré au conducteur une expédition nommée *acquit à caution* de transit, indiquant l'origine de la marchandise, sa nature, son espèce, sa qualité, et le délai dans lequel la réexportation doit être effectuée. A leur sortie, les marchandises sont de nouveau vérifiées suivant l'acquit à caution, et si elles sont identiques, la réexportation a lieu purement et simplement. Les gouvernements ont intérêt à aider les commerçants, à favoriser le *transit*.

TRANSITAIRE, adj. (pron. *transitère*). Qui concerne le transit. Commerce *transitaire*. | Qui sert d'intermédiaire pour opérer le transit. État *transitaire*. | Substant. Commerçant qui fait le transit.

TRANSITER, v. a. Passer en transit des marchandises à travers un pays. *Transiter* des marchandises anglaises sur la France à destination de l'Italie. Nous devons *transiter* tous les produits anglais.

TRANSITIF, IVE, adj. Qui offre un caractère de transition. | Gramm. Qui sert à faire passer, à transmettre. Les grammairiens entendent par *verbes transitifs* les verbes actifs dont le sens met le sujet en relation avec un objet extérieur, sur qui se transmet l'effet de l'action énoncée par le verbe et produite par le sujet. Ainsi dans ces phrases, *Pierre bat Paul*, *Paul aime Pierre*, les verbes *battre* et *aimer* sont *transitifs*. | Géol. *Terrains transitifs*, Terrains qui forment comme le passage des terrains de la première classe à ceux de la troisième classe, avec lesquels ils ont beaucoup de rapports.

TRANSITION, s. f. (pron. *tranzision*). Littér. Tour particulier qui facilite le passage d'un point à un autre point, d'une matière à une autre matière, et qui sert de liaison à l'une et à l'autre pour la faire concourir sans disparate à l'ensemble d'un même tout. Amener une *transition*. Savoir ménager les *transitions*. Le seul moyen de trouver au besoin et de placer à propos des *transitions* nécessaires, c'est de bien posséder la matière dont on traite, de l'avoir bien examinée dans toutes ses parties, et d'avoir conçu le plan le plus propre à les mettre au jour. | Passage d'un régime politique à un autre régime, et, en général, passage d'un ordre de choses à un autre. Passer de la monarchie à la république sans *transition*. Il s'est fait une violente *transition* dans l'atmosphère. | Mus. Passage inattendu d'un ton à un autre ton. La *transition enharmonique* est celle dans laquelle une ou plusieurs parties font ou sont censées faire un intervalle enharmonique.

TRANSITOIRE, adj. (pron. *tranzitoare*). Qui n'est que passager. Des choses *transitoires*. Toutes les choses de la vie ne sont que *transitoires*. | Qui remplit l'intervalle d'un ordre de choses à un autre. Des lois *transitoires*. Ordonnances *transitoires*.

TRANSITOIREMENT, adv. D'une manière transitoire, passagère.

TRANSJURAN, ANE, adj. Qui est situé au delà du mont Jura. Contrées *transjuranes*. | *Bourgogne transjurane*, Partie de la Bourgogne qui était située au delà du mont Jou ou Jura.

TRANSLATÉ, ÉE, part. Transporté. Un ouvrage latin *translaté* dans la langue française.

TRANSLATER, v. a. (du lat. *trans*, au delà; *latus*, porté). S'est dit pour Traduire une langue dans une autre langue.

TRANSLATEUR, TRICE, adj. et s. S'est dit pour Traducteur, et surtout pour Traducteur servile.

TRANSLATIF, IVE, adj. Qui transporte ou cède à un autre les droits qu'on peut avoir sur une chose. Un acte *translatif* de propriété.

TRANSLATION, s. f. (pron. *translasion*). Action de transporter une chose d'un lieu dans un autre. La *translation* d'un saint, d'une relique. La *translation* du siége du gouvernement français de Versailles à Paris. | S'emploie aussi en parlant des tribunaux, des fonctionnaires, des religieux, dont le siége, le domicile, la résidence, le monastère est transporté dans un autre lieu. | Liturg. *Translation d'une fête*, Remise d'une fête d'un jour à un autre. | *Célébrer la translation d'un saint*, Célébrer le jour où les reliques de ce saint ont été transférées dans un autre lieu. | Jurispr. *Translation d'un legs*, Déclaration par laquelle un testateur transfère un legs d'une personne à une autre personne.

TRANSLUCIDE, adj. (du lat. *trans*, au delà; *lux*, lumière). Se dit des corps qui transmettent à travers leur masse seulement une partie de la lumière dont ils sont pénétrés, et laissent voir les objets, mais sans distinction de forme et de couleur.

TRANSLUCIDITÉ, s. f. Propriété des corps translucides. L'albâtre gypseux de Florence est d'une *translucidité* remarquable.

TRANSMETTRE, v. a. (du lat. *transmittere*; fait de *trans*, au delà; *mittere*, envoyer). Céder à une personne ce qu'on possède, mettre quelqu'un en possession de ce qu'on possède. *Transmettre* un droit, une propriété, une charge à ses héritiers. | Fig. Les pères *transmettent* souvent à leurs enfants leurs vices ou leurs vertus. Pandore est la plus belle des allégories que l'antiquité nous *ait transmises*. (Voltaire.) | Faire passer, adresser, envoyer. *Transmettre* une lettre à quelqu'un. | Servir d'intermédiaire pour annoncer quelque chose. *Transmettre* des ordres, une bonne nouvelle. | *Transmettre à la postérité*, Faire passer à la postérité. *Transmettre* son nom, sa gloire *à la postérité*. | SE TRANSMETTRE, v. pron. Être transmis, pouvoir être, devoir être transmis. La lumière *se transmet* en ligne droite dans des milieux de même nature. | Se communiquer. Les nations *se transmettent* leurs lumières, leurs lois et leurs coutumes.

TRANSMIGRANT, ANTE, adj. Qui émigre, quitte son pays pour aller dans un autre.

TRANSMIGRATION, s. f. (pron. *transmigrasion*; du lat. *trans*, au delà; *migrare*, aller, passer). Action de passer d'un lieu dans un autre. S'entend des peuples, des nations, d'une troupe d'hommes qui se déplacent et vont s'établir dans un autre pays. On dit aussi *émigration*. | La *transmigration des âmes*, Système d'après lequel les âmes de tous les êtres animés passent, après la mort, tantôt dans le corps d'un homme, tantôt dans celui d'une bête. V. MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMIS, ISE, part. Qui a été cédé, communiqué; dont la transmission a eu lieu. Droit *transmis*. Nouvelle *transmise* avec célérité. Une action *transmise* à la postérité.

TRANSMISSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui peut être transmis. La *transmissibilité* d'un droit.

TRANSMISSIBLE, adj. Qui peut être transmis, transporté à une autre personne. Droit *transmissible*. Titre *transmissible*. L'erreur est vivace et *transmissible* à l'infini. (Boiste.)

TRANSMISSION, s. f. Action par laquelle on transmet, on transporte quelque chose ou quelque droit à une chose; résultat de cette action. La *transmission* d'un droit, d'un titre, d'une propriété. | *Transmissions héréditaires*, Celles qui se reproduisent, par voie de génération, les caractères, les dispositions, les qualités physiques et morales du père et de la mère sur leurs fruits. | Méd. *Transmissions pathologiques*, Maladies qui se transmettent par voie de génération. | Phys. La *transmission de la lumière* a lieu, en ligne droite, dans les milieux homogènes; on s'en assure facilement en faisant tomber un faisceau de lumière solaire dans une chambre, dont les volets sont fermés, à travers une ouverture pratiquée dans le volet. | La *transmission du son* ne peut se faire qu'à travers un milieu pondérable, ou, en d'autres termes, le son ne peut se transmettre à travers le vide. L'air est le principal véhicule du son; mais les liquides possèdent aussi cette qualité. Le son se transmet également à travers les solides; en appliquant son oreille à l'extrémité d'une poutre de 30 à 40 mètres de longueur, on distingue facilement le bruit produit par le frottement d'une épingle sur l'autre extrémité. | *De la transmission du calorique*. La chaleur ou le calorique qui émane d'un corps se propage autour de lui dans toutes les directions. L'air et les autres gaz ne sont pas les seuls corps qui transmettent immédiatement la chaleur rayonnante; le verre et l'eau jouissent de la même propriété. La faculté que possèdent les corps de transmettre la chaleur rayonnante n'est pas toujours en rapport avec leur degré de transparence. Le chlorure de soufre, liquide d'un rouge brun assez foncé, transmet beaucoup plus de rayons calorifiques que les huiles de noix, d'olive et de colza, dont la teinte est plus claire. Les corps translucides, tels que l'agate, la tourmaline, le borax, transmettent plus de chaleur que les solides diaphanes, tels que le sulfate de chaux et l'alun. Tous les corps ne transmettent pas la chaleur avec la même vitesse; les uns la transmettent très-vite, d'autres très-lentement. D'où il suit qu'on a appelé *bons conducteurs de la chaleur* les corps, tels que l'or, le platine, l'argent et le cuivre, qui transmettent facilement la chaleur, et *mauvais conducteurs* ceux qui la transmettent très-difficilement, comme la soie, la plume, l'édredon, le charbon pilé, le sable et tous les corps réduits en filaments ou en poussière.

TRANSMUABLE, adj. Alchim. Qui peut être transmué. Les alchimistes croyaient que les métaux étaient *transmuables*.

TRANSMUER, v. a. Changer de forme, de nature; transformer, en parlant des métaux, que les alchimistes croyaient pouvoir changer en or et en argent. *Transmuer* le cuivre en or.

TRANSMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est transmuable. La *transmutabilité* des métaux.

TRANSMUTATEUR, s. m. S'est dit des alchimistes qui croyaient pouvoir transmuer les métaux. Il existe encore des *transmutateurs*.

TRANSMUTATION, s. f. (pron. *transmutasion*). Action de changer une chose en une autre. | Alch. *Transmutation des métaux*, Prétendu changement des métaux imparfaits en or ou en argent. | Géom. Réduction, changement d'une figure ou d'un corps en un autre d'une forme différente, mais ayant la même aire et la même solidité. La *transmutation* d'un triangle en un carré.

TRANSPADANE, adj. (du lat. *trans*, au delà; *Padus*, le Pô). Hist. S'est dit de la partie de la Gaule cisalpine située au delà du Pô par rapport à Rome. | *République transpadane*, République créée en 1796 par Bonaparte, après la bataille de Lodi, était située au nord du Pô, et comprenait la Lombardie autrichienne et quelques provinces vénitiennes. La République transpadane fut réunie, en 1797, à la République cispadane, pour former la République cisalpine.

TRANSPARENCE, s. f. (pron. *transparanse*). Propriété particulière à certains corps de se laisser pénétrer par des rayons de lumière assez abondants pour qu'on puisse distinguer à travers leur épaisseur la forme d'autres corps avec netteté. La *transparence* de l'eau. La *transparence* de la gaze.

TRANSPARENT, ENTE, adj. (pron. *transparan*; du lat. *trans*, au delà; *parere*, paraître). Qui est diaphane, qui laisse apercevoir les corps à travers son épaisseur. L'eau est *transparente*. Le diamant, le verre, sont des corps *transparents*. | Ce mot ne s'applique, en physique, qu'en parlant des corps qui transmettent à travers leur masse toute la lumière dont ils sont pénétrés, assez librement et en assez grande abondance pour qu'on puisse distinguer avec netteté la forme et la couleur des objets; mais, dans le langage ordinaire, il se dit aussi bien des corps translucides que des corps diaphanes. | Peint. Se dit des couleurs qui laissent paraître les couleurs des couches inférieures, comme ferait un verre coloré; se dit aussi de l'effet des couleurs opaques de première couche qui se laissent voir au

moyen de la transparence des couches supérieures. | Fig. Qui n'est pas caché, dont on découvre facilement le sens, le but, la pensée, les projets, et s'applique aux choses comme aux personnes. Cette allégorie est *transparente*. Rien n'est si *transparent* qu'un homme d'esprit. (Necker.) | S. m. Papier réglé en noir dont on se sert pour écrire en ligne droite, et qu'on place à cet effet sous la feuille de papier sur laquelle on veut écrire. | Peinture de décors, qu'on exécute sur une toile non imprimée, sur une gaze, sur un papier verni ou huilé, avec des couleurs plus ou moins transparentes. On éclaire les transparents au moyen de lumières placées derrière. Ils servent aux illuminations.

TRANSPERCER, v. a. Percer d'outre en outre, de part en part. Le coup qu'il reçut le *transperça*. | Fig. et par exagér. Pénétrer de douleur. Cela m'a *transpercé* le cœur. (Sarrasin.)

TRANSPIRATION, s. f. (pron. *transpirasion*). Exhalation qui se fait habituellement à la surface de la peau et dont la suppression occasionne diverses maladies. La sueur n'est qu'une transpiration considérable. Quand la transpiration est assez abondante pour être aperçue par les sens comme la sueur, on l'appelle *transpiration sensible*; quand elle échappe aux sens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom de *transpiration insensible*. La transpiration se distingue aussi en *cutanée* et en *pulmonaire*. La *transpiration cutanée* a lieu par toute la surface extérieure du corps; la *pulmonaire* se fait par la surface intérieure des bronches et leurs ramifications, et son produit est excrété par l'expiration sous forme de vapeur. | La transpiration est absolument nécessaire dans l'économie animale pour purifier la masse du sang. Le froid empêche jusqu'à un certain degré la transpiration en resserrant les pores de la peau; la chaleur, au contraire, l'augmente en ouvrant les conduits excrétoires des glandes; mais rien ne la favorise mieux que l'air sec et chaud. Une transpiration normale entretient la santé du corps. Trop abondante ou trop restreinte, elle cause la faiblesse. Le mouvement modéré, la liberté de l'action vasculaire, la nature des aliments, les passions modérées, la température de l'air, entretiennent cette évacuation dans un état convenable. | Phys. végét. On applique également cette expression aux végétaux, qui rendent de même une humeur qui s'échappe de leur intérieur par leur surface.

TRANSPIRER, v. n. (du lat. *trans*, au delà; *spirare*, souffler). S'exhaler, sortir du corps par les pores d'une manière imperceptible à l'œil. | Se dit en parlant des hommes et du corps même. Un malade qui *transpire* beaucoup. Faire *transpirer* un malade. | Se dit aussi des plantes. Les plantes *transpirent* beaucoup plus au mois de mai qu'au mois de septembre, parce que les feuilles, endurcies, racornies, prêtes à tomber, *transpirent* moins. | Fig. Se dit de ce qu'on s'efforce de tenir caché, mais qui commence à être connu, divulgué, par suite de quelques indiscrétions. Ce secret, si longtemps gardé, commence à *transpirer*. | Impers. Il *transpire* quelque chose de cette négociation.

TRANSPLANTATION, s. f. (pron. *transplantasion*). Action de transplanter. Opérer la *transplantation* des arbres. Il y a des plantes qui ne peuvent supporter la *transplantation*. | Méd. Prétendue manière de guérir les maladies en les faisant passer d'un sujet dans un autre.

TRANSPLANTÉ, ÉE, part. Qui a été replanté, placé dans un autre endroit. Une plante *transplantée* dans un terrain plus convenable. Des populations brusquement *transplantées* sous d'autres cieux. L'éducation des troupeaux fut la première ressource de ces aventuriers *transplantés* sous un nouveau ciel. (Raynal.)

TRANSPLANTER, v. a. Planter dans un autre endroit; ôter une plante de l'endroit où elle est pour la placer dans un autre. *Transplanter* un poirier, un peuplier. *Transplanter* des œillets. On dit plus souvent *repiquer*, en parlant des plantes potagères, telles que la laitue, la chicorée. | Fig., en parlant des personnes et des choses. Transporter d'un pays dans un autre pays. *Transplanter* des populations. Le czar *transplanta* les Polonais en Sibérie. Il *transplanta* les arts dans cette contrée.

TRANSPLANTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui transplante, qui fait la transplantation.

TRANSPORT, s. m. (du lat. *trans*, au delà; *portare*, porter). Action par laquelle on déplace une chose pour la porter dans un autre lieu. *Transport* de meubles. Le *transport* des marchandises par bateau, par le roulage, par les chemins de fer. Le *transport* des terres. Le *transport* d'un malade de son logement dans un hôpital. | Par extens. Navire de commerce, affrété par le gouvernement pour transporter des troupes, des munitions de toutes sortes. Ils ne sont pas armés de canons et sont protégés par les navires de guerre qui les escortent. On dit aussi dans ce sens *navire de transport*. | Procéd. Action de se transporter, par autorité de justice, sur les lieux, pour examiner, visiter les choses soumises à un examen, à une rectification. | Indemnité accordée à la personne qui s'est déplacée par autorité de justice, ou aux fonctionnaires envoyés par ordre du gouvernement. | Physiol. Mouvement des liquides circulatoires. Le *transport* du sang vers le cœur. | Jurispr. Acte commercial par lequel on réalise la cession des créances ou des droits incorporels. Il n'existe entre le *transport* et la *vente* d'autres différences qu'en principe, car, dans l'application, ces deux actes sont soumis aux mêmes règles. | Passion violente qui nous met hors de nous-mêmes. Éprouver un *transport* de joie, de douleur, de jalousie. *Transport* de colère. Ne faites rien dans le *transport* de la passion. (Boiste.) | Absol. Tout mouvement passionné. Contenir ses *transports*. Quels *transports* vous agitent, braves gens! | Enthousiasme. Être dans de divins *transports*. Un *transport* prophétique.

Sentez-vous, dites-moi, ces violents *transports*
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts?
(BOILEAU.)

| Pathol. Synonyme vulgaire de *délire*. | Jeux. Au jeu de trictrac, on dit *jouer par transport*, lorsqu'on joue toutes les dames qui sont abattues des piles et qu'on en fait des cases et des demi-cases. | Les poètes appellent *transports furieux* la fureur; *transports amoureux*, l'amour; *transports jaloux*, la jalousie; *transports joyeux*, la joie; *transports bachiques*, l'ivresse. Il se livre à des *transports amoureux*.

TRANSPORTABLE, adj. Qui peut être transporté. Ce malade est *transportable*.

TRANSPORTANT, ANTE, adj. Qui excite des transports d'admiration, d'enthousiasme. Une image *transportante*. Des peintures *transportantes*.

TRANSPORTATION, s. f. (pron. *transportasion*). Jurispr. Peine consistant dans le transport des individus aux colonies. D'après une loi de l'an II, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive devait subir la peine de la *transportation*. | La *transportation* était restée longtemps sans application, lorsque, après les journées de juin 1848, on la fit revivre pour se débarrasser des hommes qui avaient pris part à l'insurrection. On en fit une seconde application lors des troubles qui suivirent le coup d'État du 2 décembre 1851, et, cette fois, on étendit la transportation aux condamnés renfermés dans les bagnes. L'Algérie et la Guyane sont actuellement les lieux où l'on dirige les transportés. | La *transportation* diffère de la *déportation* en ce que celle-ci implique toujours jugement, tandis que la *transportation* n'est qu'une mesure politique et exceptionnelle. Il faut rayer du code la *transportation*.

TRANSPORTÉ, ÉE, adj. Qui a été changé de place, porté d'un lieu dans un autre. Un malade *transporté* dans un hôpital. Des marchandises *transportées*. | Fig. Dont les facultés de l'âme ou de l'esprit sont excitées par une passion violente, par la joie, le plaisir, la fureur. Être *transporté* de colère, d'indignation. Tous les spectateurs étaient *transportés*. Psyché demeura comme *transportée* à l'aspect de son époux. (La Fontaine.) | Qui subit la peine de la transportation. En ce sens, il est presque toujours pris substantivement. Les *transportés* sont nombreux à Cayenne. Les *transportés* politiques.

TRANSPORTER, v. a. (du lat. *trans*, au delà; *portare*, porter). Porter d'un lieu dans un autre; changer de place. *Transporter* des marchandises d'un magasin dans un autre. *Transporter* un malade à l'hôpital. *Transporter* par terre, par eau. Les habitants *transportèrent* dans les places fortes leurs effets les plus précieux. (Laveaux.) | Fig. Transférer, établir. Constantin *transporta* le siége de l'empire romain à Constantinople. | Fig. *Transporter quelqu'un dans l'antiquité*, Reporter une personne aux temps anciens en lui racontant d'une manière si animée les événements de cette époque, qu'elle se croit transportée à l'époque où ils se sont passés. | *Transporter le nom d'une chose à une autre*, Donner à un objet le nom porté habituellement par un autre objet. | On dit dans un sens analogue, *Transporter un mot du propre au figuré*, L'employer dans une signification figurée. | *Transporter une action, un fait sur la scène*, En faire le sujet d'une pièce de théâtre. | Se dit aussi en ce sens des lettres et des arts. Corneille fut le premier qui *transporta* sur la scène française les beautés des auteurs grecs et latins. (Voltaire.) | Jurispr. Céder, transférer à quelqu'un le droit qu'on a sur une chose. *Transporter* à son neveu ses droits sur une propriété. *Transporter* une rente, une pension, une créance. | Mettre quelqu'un hors de lui-même, exciter les facultés de l'âme ou de l'esprit. La joie, la colère le *transporte*. Une ardeur de gloire qui *transporte* les jeunes courages. (Fléchier.) | Faire subir la peine de la transportation. *Transporter* des adversaires politiques. | SE TRANSPORTER, v. pron. Être, pouvoir être transporté. Des marchandises qui peuvent *se transporter* à bras. | Se rendre en un lieu. Se dit principalement de ceux qui, par autorité de justice, ou par ordre du gouvernement, se rendent en quelque lieu. Les juges *se sont transportés* sur le lieu du crime. | Le maire *s'est* aussitôt *transporté* au milieu de la révolte. | Fig. *Se transporter* dans le passé. Pour bien juger certains faits éloignés, il faut *se transporter* au milieu des circonstances où ils sont arrivés. *Se transporter* par la pensée au milieu des peuples sauvages.

TRANSPOSABLE, adj. Qui peut être transposé. Quantités *transposables*. Ce morceau de musique est facilement *transposable*.

TRANSPOSER, v. a. (du lat. *trans*, au delà; *ponere*, placer). Mettre une chose à une autre place que celle où elle était ou devait être, que ce changement se fasse à dessein ou par inadvertance. *Transposer* des mots, des phrases, des lettres. *Transposer* des chiffres. | Mus. Chanter ou exécuter un morceau sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. *Transposer* un morceau de musique.

TRANSPOSITEUR, adj. et s. m. Se dit d'un instrument de musique qui opère la transposition d'un ton dans un autre.

TRANSPOSITIF, IVE, adj. Didact. Qui admet la transposition. | *Langues transpositives*, Celles qui donnent aux substantifs et aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique et qui acquièrent ainsi le droit de leur faire suivre, dans le discours, une marche entièrement indépendante de la succession naturelle des idées. Le grec et le latin sont des langues *transpositives*.

TRANSPOSITION, s. f. (pron. *transpozision*). Action de transposer; de placer une chose dans un autre endroit que celui où elle était; résultat de cette action. Faire une *transposition*. La *transposition* de ces mots offre une phrase amphibologique. Un livre plein de *transpositions*. | S'applique surtout au renversement de l'ordre dans lequel les mots sont ordinairement rangés. La langue grecque et la langue latine admettent de fréquentes *transpositions*. La poésie française souffre plus de *transpositions* que la prose. Cette figure, appelée aussi *inversion* et *hyperbate*, établit entre la prose et la poésie une différence essentielle. Ainsi les *transpositions* suivantes, qui sont admises dans la versification, ne seraient pas autorisées en prose :

De son généreux sang la trace nous conduit.
(RACINE.)

Les temps sont-ils venus d'une chaîne si douce.
(DELILLE.)

TRANSPYRÉNÉEN, ENNE, adj. Géogr. Qui est situé au delà des Pyrénées.

TRANSRHÉNAN, ANE, adj. Géogr. Qui est situé au delà du Rhin. Contrées *transrhénanes*.

TRANSSEPT, s. m. (du lat. *transseptum*, même sens). Archit. Galerie transversale qui, dans les églises, sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et forme ainsi les deux bras d'une croix dont le chœur et la nef sont le montant.

TRANSSUBSTANTIATION, s. f. (pron. *transsubstansiasion*). Changement d'une substance en une autre. Le changement de la nourriture que nous prenons en la substance de nos corps est une *transsubstantiation naturelle*; le changement de la verge de Moïse en serpent est une *transsubstantiation surnaturelle*. (Laveaux.) | Théol. Particulièrement, Changement de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en la substance de son sang, en vertu des paroles sacramentelles que prononce le prêtre dans le sacrement de l'Eucharistie. Les théologiens prouvent ce changement par les paroles de Jésus-Christ à son apôtre : *Hoc est corpus meum* (*ceci est mon corps*), c'est-à-dire, *ce que vous voyez en ce moment n'est pas du pain, mais c'est mon corps*; par le témoignage des Pères de l'Église, par celui des liturgies de l'Église grecque et de l'Église latine, qui admettent toutes, comme une vérité indubitable, que c'est la même chair qui a été crucifiée pour nous qui est offerte sur l'autel, et que c'est le même sang que Jésus-Christ a versé sur la croix qui est renfermé dans le calice. Le mot de *transsubstantiation* fut introduit dans l'Église au concile de Latran, en 1215, pour obvier aux équivoques des manichéens de ce temps-là. Les protes-

tants rejettent unanimement le mot de *transsubstantiation*, même les luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la présence réelle. Ils y ont substitué ceux d'*impanification* et de *consubstantiation*. Les calvinistes, les zwingliens, les anglicans et tous les autres réformés expliquent ces paroles de Jésus-Christ dans le sens figuré et abhorrent également le nom de *transsubstantiation*. L'Église romaine, au contraire, le prend au sens propre.

TRANSSUBSTANTIER, v. a. Changer une substance en une autre substance; s'emploie surtout en parlant de l'Eucharistie.

TRANSSUDATION, s. f. (pron. *trans-sudasion*). Écoulement d'un fluide à travers les pores d'un vase. L'eau se rafraîchit par sa *transsudation* à travers les parois des alcarazas. Le pin fournit par *transsudation* une substance résineuse qui se durcit à l'air. *Transsudation* du sang à travers les pores.

TRANSSUDER, v. n. (du lat. *trans*, au delà; *sudare*, suer). Passer au travers des pores d'un corps comme par une espèce de sueur ou de filtration. L'eau *transsude* par diverses espèces de bois, par le cuir, où l'air ne peut passer. Les abeilles aiment à recueillir les larmes sucrées qui *transsudent* des érables. Le sang *transsude* par les pores.

TRANSTAMARE (HENRI). Fils naturel du roi de Castille, Alphonse XI, et d'Éléonore de Gusman, né à Séville en 1333. Il fit de nombreuses tentatives pour s'emparer du trône échu de droit à son frère Pierre le Cruel. Il parvint enfin à intéresser dans sa cause le roi de France, qui envoya, pour le seconder, Duguesclin avec une armée. Des victoires successives amenèrent les Français devant Montiel, où s'était retiré le roi Pierre. Henri ayant fait élever une muraille autour de cette ville, le roi Pierre, qui n'avait plus d'autre moyen de salut que l'intrigue, promit à Duguesclin des sommes énormes et plusieurs grandes villes de l'Espagne s'il consentait à lui livrer Henri de Transtamare; mais le connétable dévoila ces propositions au prétendant, et attira dans sa tente Pierre le Cruel, qui y fut massacré traîtreusement par son frère. Alors Henri se fit proclamer roi; c'est de ce bâtard sanguinaire que sont descendus tous les rois d'Espagne, jusqu'à Jeanne la Folle, qui fit passer cette couronne dans la maison d'Autriche, par son mariage avec Philippe le Beau, père de Charles-Quint. Transtamare mourut en 1379.

TRANSTÉVÉRIN, INE, adj. et s. Qui habite la cité Léonine ou le Trastévère, partie de Rome située à la droite du Tibre. Les *Transtévérins*.

TRANSVASEMENT, s. m. (pron. *trans-vazeman*). Action de transvaser, de verser un liquide d'un vase dans un autre vase. *Transvasement* d'un sirop d'un vase dans un autre. | S'applique aussi au transport des abeilles d'une ruche dans une autre.

TRANSVASER, v. a. Faire passer un liquide d'un vaisseau dans un autre. On *transvase* certains liquides pour les tirer à clair. *Transvaser* du vin, de l'eau-de-vie. | Fig. Traduire Horace, c'est *transvaser* du champagne; la mousse fuit. (Mercier.)

TRANSVASEUR, s. m. Appareil qui est propre à transvaser les liquides.

TRANSVASION, s. f. Action de transvaser. | On dit plutôt *transvasement*.

TRANSVERSAIRE, adj. Anat. Qui est étendu en travers et, plus particulièrement, qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres. Muscles *transversaires*. | Substantiv. *Le grand transversaire, le petit transversaire, le transversaire cervical*, etc., Nom donné à différents muscles.

TRANSVERSAL, ALE, adj. Qui coupe en travers. Ligne *transversale*. Section *transversale*. | Anat. Qui est étendu en travers. Muscles *transversaux*. Artères *transversales*. V. TRANSVERSE. | Acoust. *Vibrations transversales des cordes*, Vibrations qui ont lieu dans un sens perpendiculaire à la longueur. L'instrument qui sert à étudier les *vibrations transversales des cordes* s'appelle *monocorde* ou *sonomètre*.

TRANSVERSALEMENT, adv. D'une manière transversale. Le zodiaque coupe *transversalement* l'équateur.

TRANSVERSE, adj. Qui est étendu en travers. Dans le langage ordinaire, on dit plus généralement *transversal*. | Anat. *Apophyses transverses*, Éminences allongées et dirigées transversalement, qui naissent sur les côtés des vertèbres et ne s'articulent point. | Parmi les muscles appelés *transverses* ou *transversaux*, on distingue le *transversal du nez*, qui est le muscle dilatateur de cet organe.

TRANSYLVANIE (du lat. *trans*, au delà; *sylva*, forêt, parce que, relativement aux Hongrois, ce pays se trouve au delà de vastes forêts). Géogr. Province de l'empire d'Autriche, bornée, au N. et à l'O., par la Hongrie; au S., par la Valachie; à l'E., par la Moldavie; 61,271 kilomètres carrés; 2,000,000 d'habitants; chef-lieu, Klausenbourg. Cette province est couverte de hautes montagnes âpres et boisées, et est arrosée par le Maros, le Szamos, affluents de la Theiss, et l'Aluta, affluent du Danube, qui sont les principales rivières. L'agriculture y est très-arriérée, les bestiaux nombreux; et les mines de sel, de fer, de cuivre, de plomb y sont abondantes. On y rencontre aussi de l'or et de l'argent. La Transylvanie est divisée en dix cercles; villes principales, Zatahna, Hermanstadt, Kronstadt. Commerce assez actif, mais presque tout aux mains des Grecs, des Valaques et des Arméniens. Il y a beaucoup de races diverses en Transylvanie; on y parle trois langues : le hongrois, l'allemand et surtout le valaque. | La Transylvanie fut primitivement habitée par les Daces, conquise, puis abandonnée par les empereurs romains; elle appartint successivement aux Goths, aux Huns, aux Avares et enfin aux Hongrois, en 1004. En 1526, elle fut organisée en État indépendant sous la suzeraineté turque. Elle ne fut réunie à l'Autriche qu'en 1699, sous l'empereur Léopold Ier, et forma, sous Marie-Thérèse, un grand-duché. La *Transylvanie* est très-fertile.

TRANTRAN, s. m. (par corrupt. de *entrain*). Se dit familièrement en parlant du mouvement, des détours, des finesses des affaires. Cet homme connaît bien le *trantran* des affaires.

TRAPAN, s. m. Archit. Le haut de l'escalier où finit la charpente.

TRAPANI. Géogr. Ville forte et port de Sicile, chef-lieu de la province de son nom, à l'extrémité O. de l'île; 25,000 habitants. Évêché. Ville bien bâtie. Beau port, quai, phare; beaucoup d'édifices, ruines d'un temple de Vénus. Fabrique d'objets en ivoire et en corail. Soufre, sel, soude; albâtre; vin, huile, thon. | La *Province de Trapani* a 80 kilom. sur 60, et 200,000 habitants.

TRAPETTE, s. f. Technol. Baguette employée pour faire retomber les fils qui sortent en l'air après que les navettes sont passées.

TRAPÈZE, s. m. (du gr. τράπεζα, table; fait de τέτρα, quatre, et πέζα, pied, parce que les tables des Grecs étaient en forme de trapèze. | Géom. Quadrilatère dont deux côtés sont inégaux et parallèles. La surface du *trapèze* est égale au produit de sa hauteur par la demi-somme de ses bases parallèles ou par la ligne menée par les milieux de ses côtés non parallèles. | T. de gymnastique. Appareil mobile en forme de trapèze, composé d'une barre de bois horizontale, qui est suspendue, par deux cordes plus ou moins écartées, à une barre immobile; appareil sur lequel on se livre à différents exercices de force et d'adresse. | Adj. Anat. Se dit de plusieurs organes à cause de leur forme à peu près carrée. Os *trapèze*. Muscle *trapèze*.

TRAPÉZIEN, ENNE, adj. Qui appartient, qui est particulier au trapèze, qui a la forme de cette figure. Chaux sulfatée *trapézienne*.

TRAPÉZOÈDRE, s. m. Solide dont toutes les faces sont des trapèzes. | Solide composé de vingt-quatre faces quadrilatères symétriques.

TRAPÉZOÏDAL, ALE, adj. Qui tient du trapèze, qui en a la forme. | Minéral. Se dit d'un cristal qui présente un solide composé de vingt-quatre faces de la forme du trapèze égales et semblables.

TRAPÉZOÏDE, s. m. (du gr. τράπεζα, trapèze; εἶδος, forme). Géom. Figure à quatre côtés, dont tous les côtés sont obliques entre eux. Os *trapézoïde*. Muscle *trapézoïde*. Coquille *trapézoïde*. Voile *trapézoïde*.

TRAPP, s. m. (mot suédois qui signifie *escalier*). Minér. Roche agrégée, d'apparence homogène, de couleur vert foncé, verdâtre ou bleuâtre, et ainsi nommée parce que ses massifs sont étagés de manière à affecter extérieurement la forme d'un escalier. C'est un mélange de pyroxène et d'eurite.

TRAPPE, s. f. (du bas lat. *trappa*). Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture, soit au niveau du sol, soit au niveau du plancher ou du plafond. Une cave fermée par une *trappe*. La *trappe* d'un grenier, d'une cave. Dans les théâtres, il y a un grand nombre de *trappes*. Ces deux hommes levèrent une grande *trappe* de bois couverte de broussailles, qui cachait l'entrée d'une longue allée en pente et souterraine. (Le Sage.) | L'ouverture même fermée par une trappe. Descendre dans la cave par la *trappe*. | Les trappes sont quelquefois placées verticalement au sol, et ont alors une espèce de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse. La *trappe* d'un colombier. Les bêtes féroces sont séparées des gardiens par une *trappe* à travers laquelle on leur passe leur nourriture. | Fumister. Petite porte en tôle que l'on place sur un coffre de cheminée. Ces *trappes* pour cheminées sont placées pour en boucher l'ouverture, et s'élèvent avec une crémaillère; elles servent pour activer la combustion. | T. de chasse. Sorte de piége pour prendre les bêtes fauves. C'est un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer sur la bascule ou sur les branchages, tombe dans le trou.

TRAPPE, s. f. Célèbre abbaye fondée, en 1140, par Rotrou II, comte du Perche, près de Mortagne (Orne), en souvenir d'un naufrage, dont il crut que l'intervention céleste l'avait sauvé. Renaud, premier abbé de Clairvaux, y établit plus tard les moines de son ordre, et l'abbé de Rancé, en 1662, porta l'ordre de Cîteaux parmi ces moines, qui s'étaient beaucoup relâchés de l'étroite observance prescrite par saint Bernard. La réforme de ce sombre fanatique avait pour but de séparer l'homme de tout ce qui pourrait le rattacher à la terre, et de faire que la vie ressemblât le plus possible à la mort. Ordre de la *Trappe*. Il y a un grand nombre de couvents de la *Trappe* dans plusieurs parties de l'Europe. Il faut supprimer tous les monastères de la *Trappe*.

TRAPPÉEN, ENNE, adj. Qui est de la nature des trapps. Porphyre *trappéen*. Terrains *trappéens*. Formation *trappéenne*.

TRAPPEUR, s. m. Nom donné dans l'Amérique du Nord aux chasseurs de profession, parce qu'ils font un continuel usage du piége appelé trappe. Les *trappeurs*.

TRAPPISTE, adj. Qui a rapport, qui appartient au couvent ou à l'ordre de la Trappe. | S. m. Religieux de l'ordre établi à la Trappe. Ce fut en 1140, sous le pontificat d'Innocent II et sous le règne de Louis VII, que fut fondée par Rotrou, comte du Perche, cette fameuse abbaye, sur les confins de la Normandie, à 16 kilom. de Mortagne, vers le nord. En 1148, elle fut réunie par son quatrième abbé à l'ordre de Cîteaux, par l'entremise de saint Bernard. L'abbaye de la Trappe fut plusieurs fois saccagée par les Anglais pendant les guerres que nous avions avec eux. Les religieux restèrent néanmoins dans leur maison; mais la continuité du péril les en chassa. La guerre venant à cesser, ils rentrèrent tous dans leur monastère. Lors de l'abolition des couvents en France, les trappistes se réfugièrent dans le canton de Fribourg, en Suisse, et y formèrent un monastère qui fut supprimé en 1811. Des religieux revenus en France en 1817 se réunirent au nombre de cinquante-neuf, dans l'ancienne abbaye de la Meilleraie (Loire-Inférieure), et dès 1822 il existait seize couvents de trappistes en France. La règle de cet ordre fut très-sévère dans son origine. Cependant le contact du monde, lors de leur exil, refroidit beaucoup leur zèle religieux et relâcha leur discipline. En 1662, l'abbé Armand-Jean le Bouthilier de Rancé, célèbre amant de la belle dame de Montbazon, converti par la mort subite de sa maîtresse, se retira dans le couvent de la Trappe et réforma l'ordre. Il y apporta le plus grand esprit d'austérité. Les religieux de la Trappe se couchent en été à huit heures et en hiver à sept. Ils se lèvent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure jusqu'à quatre heures et demie. Une heure après ils disent prime, et se rendent ensuite au chapitre. Sur les sept heures, ils vont à leurs divers travaux jusqu'à huit heures et demie, moment où l'on dit tierce, la messe et sexte; après quoi ils reviennent dans leur chambre, ils vont ensuite chanter none, et se rendent au réfectoire à midi. Les tables sont propres et sans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau et un pot de cidre ou de bière. Leur potage est sans beurre et sans huile; leurs sauces sont d'eau épaissie avec un peu de gruau et du sel. Une heure après le repas, ils retournent au travail. A six heures, on dit complies; à sept, on sonne la retraite. Chacun se couche sur des planches où il y a une paillasse piquée, un oreiller rempli de paille et une couverture. Tout cela se fait en silence et sans aucun entretien des uns avec les autres. Ce qui rend cette vie épouvantable, c'est qu'elle ne laisse aucun espoir d'amélioration. A la Trappe, on n'espère échapper aux rigueurs de la pénitence que l'on s'impose que par la mort; à la Trappe, on espère éviter les rigueurs d'un enfer imaginaire par un enfer anticipé et réel. Aberration de l'esprit humain!

TRAPU, UE, adj. (du lat. *trabs*, poutre, parce que l'homme trapu ressemble à une poutre). Qui est gras et court. Un homme *trapu*. Une femme *trapue*. Un cheval, un chien *trapu*.

TRAQUE, s. f. Chasse. Battue qu'on fait dans les bois pour tuer les bêtes sauvages; chasse par laquelle on entoure et l'on bat un bois ou une por-

tion de bois pour pousser le gibier vers les tireurs postés dans une tranchée ou à la lisière.

TRAQUÉ, ÉE, adj. Qui est poursuivi et serré de près. Un animal *traqué* dans les taillis. Un voleur *traqué* par les agents de police.

TRAQUENARD, s. m. (du vieux français *traque*, piége, et *narque*, ruse). Allure d'un cheval qui tient de l'amble et se rapprochant du pas et du trot. On dit aussi *entrepas*. | Cheval qui a cette allure. C'est un fort bon *traquenard*. (Scarron.) | Fig. *Être monté sur le traquenard de saint Michel*, Être emporté par le diable, parce qu'on représente un diable aux pieds de saint Michel. | Chasse. Piége dont on se sert pour attraper les renards en particulier, et en général les fouines, les putois et d'autres animaux malfaisants.

TRAQUER, v. a. (du lat. *trahere*, tirer). Entourer les bêtes fauves dans un bois, les y envelopper de manière qu'elles ne puissent se sauver et qu'elles tombent dans les piéges qu'on leur a tendus. *Traquer* un cerf dans les taillis. *Traquer* un bois pour prendre des loups. | Par extens. Poursuivre, serrer de près, en parlant des personnes que l'on resserre dans une enceinte pour les prendre. *Traquer* un voleur. *Traquer* des contrebandiers. Les insurgés *traquèrent* les soldats.

TRAQUET, s. m. (rad. *traque*). Chass. Piége qu'on emploie pour s'emparer des bêtes puantes. | Techn. Morceau de bois attaché à une corde qu'on passe au travers de la trémie, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule d'un moulin. | Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des becs-fins, qui fait son nid sur les pierres et dans les terriers. Cet oiseau semble avoir une palatine blanche autour du cou. Le milieu du dos est noir; la poitrine, d'un rouge jaunâtre; le ventre, orangé pâle; les ailes, tant du mâle que de la femelle, sont embellies d'une tache blanche sur les plumes contiguës au dos. Il habite ordinairement les bruyères. Il se tient aussi sur les branches les plus élevées des buissons, où il remue les ailes comme le traquet d'un moulin.

TRAQUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui concourt à une battue. Les *traqueurs* poussent devant eux les bêtes sauvages vers les tireurs postés dans un chemin pour attendre le gibier.

TRASIMÈNE. Géogr. anc. Lac d'Étrurie, situé aux environs de Pérusia, fameux par la victoire qu'y remporta Annibal sur le consul Flaminius, l'an 217 av. J. C. Aujourd'hui *lac de Pérouse*. | Nom d'un département français formé, sous l'empire, aux dépens de la Toscane, et qui avait Spolète pour chef-lieu.

TRAS-OS-MONTES. Géogr. Province de Portugal, bornée par l'Espagne au N. et au N. E.; au S., par le Beira, à l'O. par l'Entre-Douro-e-Minho; 140 kilom. sur 100; 320,000 habitants; chef-lieu, Bragance. Céréales, bons vins, chevaux, mulets.

TRASS, s. m. (du holl. *tiras*, ciment). Espèce de pouzzolane qui provient d'une roche volcanique tufeuse, blanchâtre, renfermant de la ponce, des grains de lave poreuse, et qui est en exploitation sur la rive gauche du Rhin, près d'Andernach. Pour se servir du *trass*, on le réduit en poudre dans des moulins qui portent le nom de *moulins à trass*. C'est à l'état de poudre qu'il est employé pour faire des mortiers hydrauliques et surtout dans la construction des digues.

TRATTE, s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Grosse et longue pièce de bois qui soutient la cage d'un moulin à vent. La *tratte* doit être solide.

TRAULET, s. m. Pointe d'acier fixée à l'extrémité d'une petite hampe, et dont on se sert pour marquer des points sur un plan ou pour piquer un dessin d'architecture. Veillez à ce que le *traulet* ne s'émousse pas. Se servir du *traulet*.

TRAUMATIQUE, adj. (du gr. τραῦμα, plaie, blessure). Qui a rapport aux plaies, qui provient de quelque plaie. Tétanos *traumatique*. | *Maladies traumatiques*, Celles qui dépendent d'une plaie, d'une fracture, d'un coup ou d'une contusion. | Pharm. Qui est bon pour guérir les blessures; vulnéraire. Onguent *traumatique*.

TRAUMATISME, s. m. Méd. État dans lequel une blessure grave jette l'organisme.

TRAUMATOLOGIE, s. f. (du gr. τραῦμα, plaie, blessure; λόγος, discours). Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux.

TRAUN. Géogr. Rivière d'Autriche qui naît à l'extrémité N. O. de la Styrie et se jette dans le Danube à 6 kilom. de Lintz, après un cours de 160 kilom. | *Cercle de Traun*, Cercle de la Haute-Autriche, a 115 kilom. sur 90, et 180,000 habitants; chef-lieu, Steyer.

TRAVAIL, s. m. Application des facultés de l'homme à la production; labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose, dans le dessein d'en tirer un avantage. Un grand *travail*. Un *travail* opiniâtre, facile, agréable. Se livrer au *travail*. Quitter le *travail*. *Travail* physique ou mécanique. *Travail* intellectuel. *Travail* productif ou improductif. *Travail* à la journée, à la tâche, aux pièces, à façon. Des *travaux* littéraires, scientifiques. La liberté du *travail*. L'organisation du *travail* industriel. Si vous voulez entreprendre ce petit *travail*, il faut vous presser. (J. J. Rousseau.) Paul y parlait souvent des travaux du jour et de ceux du lendemain. (Bern. de Saint-Pierre.) | En donnant des besoins à l'homme et en lui rendant plus ou moins difficile la satisfaction de ces besoins, la nature lui a fait une loi du travail. A l'état sauvage, quand l'homme ne travaille point, c'est-à-dire quand il ne chasse ni ne pêche, il ne tarde pas à souffrir de sa négligence ou de sa paresse. Ce n'est que par le travail que l'homme peut, au moyen de ses facultés, satisfaire ses besoins. Dans la civilisation actuelle, il est cependant des classes oisives qui vivent du travail d'autrui. Par opposition aux hommes productifs, on appelle ces classes improductives. La vieillesse invalide, la virilité infirme, le pauvre estropié, le malade, sont réellement improductifs. L'impossibilité de travailler les place dans la nécessité d'exister du travail d'autrui, et la nature les met, en dépit de leur volonté, à la charge de la société. Mais il est des improductifs volontaires, et le nombre en est plus grand qu'on ne pense. Le mendiant valide qui surprend la pitié, la prostituée qui excite au vice, l'escroc dont la ruse escamote une bourse, le voleur qui dévalise le voyageur, sont également nuisibles, également immoraux. Le fonctionnaire sinécuriste, le laquais de luxe, les hôtes des couvents, tous ceux généralement qui ne donnent rien en échange de ce qu'ils consomment journellement, causent un tort immense à la société. Toutes ces catégories oisives, toutes ces classes parasites absorbent infiniment plus que les classes laborieuses, toute proportion gardée; ainsi la courtisane gaspille vingt fois plus de denrées qu'il n'en faudrait pour nourrir la fille d'un artisan ou la femme d'un laboureur; cent ouvriers ne prennent pas dans le fond social autant qu'un de nos riches traitants pour ses folles prodigalités; plusieurs milliers de nos cultivateurs absorbent moins de richesses pour leurs besoins que n'en dévorent trois ou quatre cents loups-cerviers de la finance. Le *travail* est le premier attribut, le caractère essentiel de l'homme. Le *travail* est l'émission de l'esprit. Travailler, c'est dépenser sa vie, c'est se dévouer, c'est mourir. Nul n'est admis à refuser de travailler, sans forfaiture; et pour celui qui contrevient à cette loi du travail, la nature même de notre organisation réagit et punit le délinquant en l'affligeant de maux intenses, bien plus pénibles à supporter que l'obligation devant laquelle il recule : l'ennui, le dégoût de la vie, les désespoirs sans cause; et à ces douleurs morales se joignent les maladies qui sont la conséquence de l'oisiveté. Mais dans une société bien organisée, la somme de travail incombant à chacun doit être équitablement répartie, et la nature des fonctions dispensée selon les goûts et les aptitudes de chaque homme, afin, d'une part, que nul ne soit astreint à un travail supérieur à ses forces, et, de l'autre, pour que le travail soit de plus en plus perfectionné, étant accompli par ceux qui s'y livrent par goût. | Un homme qui gagne sa vie par un métier pénible, ou qui travaille de ses mains sans avoir aucun métier, est un *homme de travail*. On appelle *maison de travail* une maison de détention où l'on fait travailler les détenus; et l'on dit d'un travail pénible qui ne demande pas beaucoup d'esprit que *c'est un travail de cheval*. | Pathol. *Travail d'enfant*, ou absolument *travail*, La succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'accouchement. | Cette opération, que les poètes désignent sous la périphrase de *travaux de Lucine*, s'applique également au figuré, en parlant du résultat d'un projet, d'une combinaison, etc. *La montagne en travail enfante une souris*. (La Fontaine.) | Résultat d'une action quelconque, l'ouvrage même, de quelque nature qu'il soit. Un *travail* de longue haleine. Un beau *travail*. Exposer son *travail* à la censure. | Manière de travailler. Cet ouvrier a le *travail* facile. | Dans les beaux-arts, on dit *Un beau travail*, pour signifier Un beau maniement du pinceau, du crayon, du burin. | Ouvrage qui est à faire ou que l'on fait actuellement. Distribuer le *travail* aux ouvriers. Ce *travail* en souffrira. Conduire le *travail* de nuit. | Fauconn. *Oiseau de grand travail*, Celui qui a beaucoup de vigueur et de courage dans son vol. | Mécan. *Travail d'un moteur*, Quantité d'action qu'il développe, utilement employée. Ce travail est assimilé à un poids que le moteur serait capable de soulever à une hauteur donnée, et dans un espace de temps déterminé. On estime le travail d'une machine à vapeur en *chevaux-vapeur*. | Technol. *Travail à mouiller*, Façon qu'on donne aux peaux en les mouillant sur la terre pour en faire du parchemin. | *Travail de rivière*, Préparation donnée aux peaux avant de les tanner. | On employait ce mot, il y a peu de temps encore, pour exprimer le compte que chaque ministre rendait au roi des affaires importantes de son département. Ce mot aujourd'hui s'entend des affaires qui doivent être soumises à l'approbation du ministre, d'une mutation qui doit entraîner plusieurs déplacements de fonctionnaires, d'un état général d'avancement ou de décorations. Préparer le *travail*. Donner le *travail*. Le *travail* d'avancement est signé. | Au plur. Ouvrages importants que l'on fait, soit pour l'attaque ou la défense des places, la fortification d'un camp ou d'un poste, soit pour embellir, agrandir, assainir les villes. Faire exécuter de grands *travaux*. Des *travaux* considérables. Visiter les *travaux* de siége. Les *travaux* d'un chemin de fer. | Grav. Se dit des diverses manières dont le graveur a varié les opérations de son burin, la forme de ses tailles. Les *travaux* de cette estampe sont fermes, mous, nourris, bizarres. | *Travaux forcés*, Peine afflictive et infamante qui a remplacé, dans la législation nouvelle, les galères, et qui consiste à être employé dans les bagnes aux travaux les plus pénibles, un boulet aux pieds, ou attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel les condamnés sont employés le permet. Les femmes et les filles condamnées à cette peine ne sont employées que dans l'intérieur d'une maison de force. La condamnation aux travaux forcés à perpétuité emporte la mort civile. La condamnation aux travaux forcés à temps ne peut être prononcée que pour cinq ans au moins et vingt ans au plus; elle entraîne la privation des fonctions de juré, d'expert et de témoin, autrement que pour donner à la justice de simples renseignements. Le condamné à cette peine ne peut obtenir le droit de port d'armes, et ne peut servir dans les armées de l'État. Il est placé durant toute sa vie sous la surveillance de la haute police de l'État. (V. BAGNE, FORÇAT.) | *Travaux publics*, Nom collectif par lequel on désigne les travaux d'utilité publique, et dont doit profiter l'universalité des habitants d'un département, d'un arrondissement, d'un canton et même d'une commune. Les travaux publics doivent toujours être précédés d'une déclaration d'utilité publique, faite d'après les règlements qui régissent la matière, et après une enquête préalable. L'administration des travaux publics, organisée d'abord en 1791, a formé par la suite, tantôt un ministère particulier, tantôt un ministère de l'Agriculture et du Commerce. Le ministère des *Travaux publics* a été rétabli en 1869. Le ministère des *Travaux publics* comprend les ponts et chaussées, les mines et les chemins de fer. | Poétiq. *Les travaux de Triptolème*, Le labourage, les travaux des champs; *les travaux de Mars*, La profession des armes.

TRAVAIL, s. m. (du lat. *trabale*, fait de *trabs*, poutre). Espèce de grande cage, formée de fortes pièces de bois, scellées dans la terre, et garnie de poulies, d'anneaux, de treuils, etc., dont on se sert pour assujettir les chevaux difficiles à ferrer ou ceux que l'on veut soumettre à quelque opération. Mettre un cheval, un bœuf au *travail*. Les *travails* sont peu employés aujourd'hui.

TRAVAILLANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de travailler, qui travaille pour gagner sa subsistance. La classe *travaillante*.

TRAVAILLÉ, ÉE, adj. Qui a été fait avec soin, qui a été bien manié. Un ouvrage bien *travaillé*. Le style de cet écrivain n'est pas assez *travaillé*. | Tourmenté, qui a de la peine. Une république *travaillée* par des dissensions civiles. (Montesquieu.) Le reste de la population semblait *travaillé* d'un mal intérieur qui ne lui laissait aucun repos. (A. Martin.) La France *travaillée* par les sociétés secrètes.

TRAVAILLER, v. n. Agir pour se procurer une chose dont on a besoin; faire un ouvrage, de l'ouvrage. *Travailler* de corps. *Travailler* d'esprit. *Travailler* jour et nuit. *Travailler* pour acquérir du bien-être, pour acquérir la liberté. *Travailler* pour soi. Se tuer à *travailler*. *Travailler* à un ouvrage difficile, agréable, pénible. *Travailler* à la tâche, à la journée. *Travailler* à ses pièces. *Travailler* pour un patron. *Travailler* à son compte, pour son compte. *Travailler* à la terre, à la vigne, au jardi-

nage. *Travailler* à un bâtiment. On ne cesse de *travailler* qu'au moment où le besoin cesse. (Raynal.) On ne *travaille* que pour jouir ; cette alternative de peine et de jouissance est notre véritable vocation. (J. J. Rousseau.) | Avoir du travail, de l'occupation. Cet ouvrier n'*a* pas *travaillé* de l'hiver. | Faire un commerce considérable. Ce marchand *travaille* beaucoup. | *Travailler en grand*, Travailler sur un vaste plan, sur une grande échelle. | Mar. Un *câble travaille* quand il est tendu par le ressac ; un *navire travaille* quand il tangue et roule, et la *mer travaille* lorsqu'elle s'agite beaucoup. | Mécan. Supporter un grand poids, une forte pression. Cette poutre *travaille* beaucoup. Dans les trains de bois, la tête et la queue d'un train *travaillent* beaucoup, et sont pour cette raison plus fortement construits que le reste du train. | On désigne souvent la tension de la vapeur dans une machine, en disant qu'elle *travaille* sous la pression d'une, de deux, de trois atmosphères. | Manége. Exercer un cheval. S'emploie aussi activement dans ce sens. *Travailler une hanche dedans*, Aller d'une piste en galopant le cheval et en lui tenant une hanche sujette soit par le droit, soit en rond, à tout changement de main. | Se dit de l'estomac qui a de la peine à digérer et des organes qui souffrent, qui sont oppressés. | En parlant de liquides, il indique une fermentation. Le vin *travaille*. Cette bière *travaille*. | Dans un sens analogue et figurément, Ce mot s'applique à l'esprit qui est en fermentation et dans une sorte d'agitation causée par quelque projet, par quelque ouvrage. Malepeste ! leur imagination *travaille* beaucoup. (Regnard.) | Subir une altération, en parlant des couleurs dont les teintes s'affaiblissent par le temps. | Se déjeter. Le temps sec fait *travailler* le bois neuf. On dit, en termes de maçonnerie, qu'*un bâtiment travaille* lorsque, n'étant pas bien fondés ou construits, les murs bouclent et sortent de leur aplomb, les voûtes s'écartent, les planchers s'affaissent. | V. a. Soigner, exécuter avec soin. *Travailler* une affaire. *Travailler* un ouvrage. *Travailler* son style, ses vers. | Tourmenter, donner de la peine, des soucis. La fièvre le *travaille*. La jalousie *travaille* cette femme. Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous *travaille*. (Bossuet.) | Vaincre, détruire des résistances telles que la force d'adhésion des ressorts, des molécules des corps, les forces de la pesanteur, l'inertie de la matière. | Façonner une chose pour le but qu'on veut atteindre. *Travailler* son terrain. *Travailler* le fer, le cuivre. *Travailler* le marbre, le bois. La France est une terre d'équité, elle a généralement, en cas douteux, adjugé la terre à celui qui *travaillait* la terre. (Michelet.) | T. de manége, *Travailler un cheval*, L'exercer, le manier. | Se TRAVAILLER, v. pr. Se tourmenter, s'inquiéter. C'est à force de *nous travailler* pour augmenter notre bonheur que nous le changeons en misère. (J. J. Rousseau.) | On dit, dans un sens analogue, *Se travailler* l'esprit, *se travailler* l'imagination.

TRAVAILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui est adonné au travail, qui travaille assidûment. Un bon *travailleur*. Un *travailleur* habile. Si les particuliers ont besoin de travail, les sociétés entières ont souvent besoin de *travailleurs*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Absolum. Se dit de tout homme qui travaille, qui produit quelque chose d'utile, par opposition aux parasites, qui vivent sans rien faire. Les *travailleurs* sont dits *ouvriers* quand ils agissent directement sur la matière pour l'approprier à nos besoins ; *savants*, quand ils agissent sur l'*esprit* pour l'éclairer et le rendre par là plus capable de comprendre l'homme, la nature, fournir au premier les moyens simples et puissants pour faire tourner toute chose à notre profit ; *artistes*, quand ils agissent sur notre âme par l'intermédiaire des sens de l'ouïe et de la vue pour éveiller en elle les passions utiles à l'accomplissement de notre destinée. Les *travailleurs*, les *travailleuses*.

TRAVANCORE. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, anciennement capitale du royaume de Travancore. Ce royaume, situé dans le Malabar, est borné à l'O. et au S. par la mer des Indes, et à l'E. par les Ghattes ; 215 kilom. sur 100 ; 1,000,000 d'habitants ; capitale actuelle, Trivanderam. Climat chaud, mais tempéré par le voisinage de la mer ; sol très-fertile. Il est sous la suzeraineté de l'Angleterre depuis 1809.

TRAVÉE, s. f. (du lat. *trabs*, *trabis*, poutre). Espace compris entre deux solives d'enchevêtrure et garni de solives de remplissage. | Archit. Partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux et faite de travons soulagés par des liens dont les entrevous sont couverts de gros madriers pour y porter les couchis. | *Travée de balustres*, Rang de balustres de bois, de fer ou de pierre, entre deux piédestaux. | *Travée de comble*, Distance d'une ferme à une autre sur deux ou plusieurs pannes. | *Travée de grille de fer*, Rang de barreaux de fer entretenus par des traverses entre deux pilastres ou montants à jour, ou entre deux piliers de pierre. | Mar. Emplacement formé dans le fond d'un port ou d'une anse par des pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est établi un fond de lambourdes, sur lequel on tient submergées des pièces de bois de mâture, au moyen des clés placées transversalement au-dessus.

TRAVERS, s. m. (du lat. *trans*, au delà ; *versus*, tourné). Étendue d'un corps considéré dans sa largeur. S'emploie plus ordinairement pour marquer la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose. Ainsi, quand le mot *travers* est opposé à *droit*, il signifie la position horizontale d'un corps, et, s'il est employé par opposition à *long*, il s'entend de la largeur de ce corps. Mettre des barres en *travers*. Se coucher en *travers* du lit. | Archit. *Profils en travers*, Section faite transversalement à la direction générale d'une route, d'un chemin, d'un ouvrage. | On dit qu'un homme *donne à tort et à travers dans une affaire*, pour exprimer qu'il l'entreprend aveuglément et sans examiner préalablement si elle est juste ou injuste, bonne ou mauvaise, et qu'*il a mis son bonnet de travers*, pour dire qu'il juge mal des choses ou qu'il est taciturne, de mauvaise humeur. | Mar. Le flanc ou le côté d'un navire. Un navire *présente le travers* à un courant, à la marée, au vent, lorsque leur impulsion est dirigée perpendiculairement à son flanc ; il *présente le travers* à un fort ou à une batterie, à un navire, quand il expose directement le côté aux coups de canon qui peuvent être dirigés sur lui. Lorsqu'il est dans cette position, on dit encore qu'*il est par le travers* d'une baie, d'un port, d'un autre navire. | Un navire en panne est dit *avoir mis en travers, être en travers, rester en travers*. | Art milit. Espèce de cordage que les artilleurs emploient pour lier des canons et autres pièces sur leurs chariots. | *Regarder quelqu'un de travers*, Le regarder d'une manière qui marque du mécontentement, de la colère ou de l'aversion. | Dans le langage ordinaire, *de travers* s'entend de ce qu'on place dans un mauvais sens, de ce qui occupe une position contraire à celle qu'il faudrait. Cela est mis tout *de travers*. Écrire tout *de travers*. | Fig. Il entend tout *de travers* les ordres qu'on lui donne. | On dit aussi d'un homme qui a l'esprit mal fait, mal tourné, qu'*il a l'esprit de travers*. | Biais ; partie irrégulière dans une construction, dans la disposition de certaines choses. Ce jardin offre plusieurs *travers*. Cette chambre présente un *travers*. | Fig. Par anal. Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. Avoir du *travers* dans l'esprit, dans le caractère. Être plein de *travers*. Si la jalousie est fondée, elle ne paraît plus un *travers*. (Hamilton.)

> Églé, belle et poète, à deux petits *travers* :
> Elle fait son visage et ne fait point ses vers.
> [BULBIÈRES.]

| *Donner dans le travers*, Tomber dans l'inconduite, prendre des habitudes déréglées. | Le mot *travers* se construit avec les prépositions *en*, *à*, *de*, *par*. *En travers* indique une position opposée à la largeur ; *de travers*, Une position oblique ; *à travers*, Le milieu d'une chose ; *à travers* et *au travers*, De part en part, et *par le travers* signifie A la hauteur, vis-à-vis. On place des barres *en travers* des chenets. On met son bonnet *de travers*. On se promène *à travers* les bois. On passe sa main *à travers* les barreaux d'une grille. On se fait jour *au travers* des ennemis. *A travers* est généralement suivi d'un régime simple et désigne principalement un passage vide, libre, sans obstacle ; *au travers* est généralement suivi de la préposition *de*, et désigne un passage entre des obstacles, un passage qu'on se procure en traversant, en pénétrant un obstacle. Mais ces distinctions ne sont pas rigoureusement suivies en littérature ou dans la conversation.

TRAVERS (Val). Géogr. Vallée de Suisse dans le canton de Neuchâtel, qui s'étend le long de la Reuse entre les deux branches du Jura. Sites variés et pittoresques. Bitume exploité.

TRAVERSABLE, adj. Que l'on peut traverser. Une rivière *traversable*.

TRAVERSAGE, s. m. Façon donnée à une étoffe de laine quand on la tord par l'envers.

TRAVERSAIRE, s. f. Astron. Espèce de pinnule mobile qui court le long de la flèche de l'arbalète, et qui est ainsi nommée parce qu'elle se met de travers et en croix sur cette flèche. | On dit également *traversier*, *curseur* et *marteau*.

TRAVERSANT, ANTE, adj. Se dit des parties d'une roche feuilletée lorsqu'une partie de celles qui y sont disséminées en perce et traverse les feuillets. Voilà de longues veines *traversantes*.

TRAVERSE, s. f. (rad. *travers*). Pièce de bois qu'on place en travers dans certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. | En général, Toute pièce de bois ou de fer placée transversalement à la direction, et qui sert à en relier les diverses parties. Les *traverses* d'une grille, d'une porte, d'une fenêtre. | Chem. de fer. Pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. | *Machines à vapeur à traverses*, Celles dans lesquelles la tige du piston porte une traverse courant entre deux glissoires qui maintiennent le mouvement du piston rectiligne. Ces machines sont appelées *machines à traverses et à bielles pendantes*, lorsqu'elles n'ont pas de balancier, bien que le cylindre soit vertical. | Fortif. Sorte d'épaulement élevé entre des ouvrages, pour qu'ils ne soient pas enfilés par les boulets de l'ennemi. | Technol. *Traverse de support*, Bande de bois plate qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes d'un canon | Route particulière qui mène à un lieu où ne conduit pas le chemin de grande communication, ou qui est plus courte que lui. Un chemin de *traverse*. Prendre la *traverse*. | Fig. Il y a pour arriver aux dignités ce qu'on appelle la grande voie ou le chemin battu ; il y a le chemin détourné ou de *traverse*, qui est le plus court. (La Bruyère.) | Petite rue qui va d'une grande rue à une autre. | Technol. Perches d'environ 5 mètres de longueur qui sont employées dans la construction des trains de bois. | *Bois de traverse*, Le bois de stère qui est composé uniquement de hêtre ou de charme, dépouillés de leur écorce. | Fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers, et même tout ce qui contrarie nos espérances, nos projets. Éprouver bien des *traverses*. Le lot des femmes est d'adoucir nos *traverses*. | *A la traverse*, loc. adv. Au travers. Se dit de ce qui survient d'une manière subite, et apporte quelque obstacle. Venir *à la traverse* d'un marché. Se jeter *à la traverse* d'une affaire.

TRAVERSÉ, ÉE, adj. Coupé en travers ; percé ; parcouru. Une province *traversée* par les troupes. L'Océan étonné de se voir *traversé* tant de fois. (Bossuet.) Il eut le bras *traversé* par une balle. | Fig. Qui est contraint, empêché par quelque difficulté, par un obstacle, par un revers. La vie est *traversée* par bien des peines. J'oubliai mon amour par le sien *traversé*. (Racine.) | *Cheval bien traversé*, Celui qui est fort du dessous et large du poitrail. | *Pierre traversée*, Pierre où les traits des brettures se croisent. | Par extens. *Être traversé de la pluie*, Être trempé, mouillé par la pluie.

TRAVERSÉE, s. f. Voyage maritime d'un lieu à un autre, et, en général, toute sorte de voyages par mer, excepté ceux où l'on ne fait que suivre une côte. La *traversée* de Marseille à Alger. La *traversée* de Bordeaux à la Martinique. Notre *traversée* fut très-heureuse. (Barthélemy.) | Temps employé à faire ce voyage. Une longue *traversée*. Une courte *traversée*. On dit qu'une *traversée* a été *belle*, qu'elle a été *dure*, suivant que les circonstances ont favorisé ou contrarié la navigation.

TRAVERSER, v. a. Passer à travers, passer d'un côté à l'autre. *Traverser* une forêt, une campagne. *Traverser* une rivière. *Traverser* la rue. | Dans un sens analogue. Une allée qui *traverse* un jardin. La Seine *traverse* Paris. Le Rhône et la Saône *traversent* Lyon. | Fig. *Traverser* des temps bien pénibles. *Traverser* plusieurs révolutions. | Passer rapidement au travers de quelque chose. Ce boulet, en *traversant* les rangs, a tué beaucoup de monde. | Percer de part en part. La pluie a *traversé* son habit. La balle lui a *traversé* l'épaule. Son épée lui a *traversé* la poitrine. | Mettre des traverses dans une entreprise, susciter des obstacles pour empêcher le succès de quelque entreprise. *Traverser* un plan, une entreprise. La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la *traverser*. (Bossuet.) | Mar. *Traverser une ancre*, La relever de dessous le bossoir où elle est pendante sur le côté du navire et l'établir horizontalement. | Menuis. Corroyer du bois en travers de sa largeur, soit avec la varlope, soit avec le rabot. | V. n. Passer à travers. Il n'y a que la rue à *traverser* pour aller chez lui. | Percé de part en part. La balle a *traversé*. | Être en travers de quelque chose. Une pièce d'assemblage qui *traverse*. | Se TRAVERSER, v. pr. Être traversé, pouvoir être traversé. Cette rivière peut *se traverser* à la nage. | Fig. Se suscj-

ter mutuellement des obstacles. Ces deux ministres sont toujours à *se traverser* dans leurs projets.

TRAVERSIER, IÈRE, adj. Qui traverse. Rue *traversière*. | Mar. *Vent traversier*, Vent qui souffle perpendiculairement à la longueur d'un navire, ce qui lui permet de se rendre alternativement d'un lieu à un autre, dans les deux sens opposés, sans louvoyer. | Musiq. *Flûte traversière*, Flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres. On l'appelle aussi simplement *flûte*. | S. f. Mar. Se dit quelquefois des barres de hune, qu'on appelle plus généralement *traversins*. | Cordage fixé au diamant d'une ancre pour la traverser. Changer les *traversières* des ancres.

TRAVERSIN, s. m. (rad. *travers*). Grand oreiller ou long sac de coutil rempli de plume qui se place à la tête du lit, et qui en occupe toute la largeur. On donne aussi le nom de *faux traversin* à un oreiller long que l'on met au pied du lit pour faire symétrie à celui qui est placé à la tête. Les *traversins* des lits de troupe sont en crins, et quelquefois même en paille. Se battre à coups de *traversin*. | Techn. Verge de fer poli avec une aiguille au milieu et deux trous au centre desquels sont attachés les bassins d'une balance. | Mar. Toute pièce de bois qui est mise en travers dans un assemblage de charpente. *Traversin* des bittes.

TRAVERSINE, s. f. Espèce de solives qu'on entaille dans les pilotis pour faire un radier d'écluse. | *Mattresses traversines*, Celles qui portent sur les seuils. | Planche qui sert à passer d'un bateau sur un autre. Mettre, enlever une *traversine*.

TRAVERSINER, v. a. Technol. Attacher des bûches nommées *traverses* à la tête et à la queue d'un train de bois flotté.

TRAVERTIN, s. m. Pierre calcaire caverneuse, blanche ou jaunâtre, d'une assez grande dureté, d'un tissu assez semblable à celui de l'albâtre, contenant dans son intérieur des noyaux formés de couches concentriques et dont il existe de vastes carrières au pied de la montagne de Tivoli, et qui est exploitée depuis les anciens Romains pour la construction des grands édifices. Cette pierre, que les anciens nommaient *tophus* et *pierre de Tibur* ou *de Tivoli*, acquiert de la dureté par une longue exposition à l'air, et se couvre en même temps d'une teinte chaude et orangée. Le *travertin* est recherché par sa légèreté pour la construction des voûtes. La voûte de l'édifice est faite avec du *travertin*.

TRAVESTI, IE, adj. Qui est déguisé. Un enfant *travesti*. Un homme *travesti* en femme. Une femme *travestie*. | *Bal travesti*, Celui dans lequel les danseurs et danseuses sont travestis. | Fig. Se dit d'un auteur que l'on a défiguré en le traduisant en style burlesque et différent du sien, de sorte que l'on a de la peine à le reconnaître. Victor Hugo *travesti*. Virgile *travesti*. L'Énéide *travestie*.

TRAVESTIR, v. a. Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou celui d'une autre condition. *Travestir* des soldats en paysans pour surprendre une place. | Fig. Bavarder politique, c'est, le plus souvent, *travestir* en héroïsme la fourberie. (Frédéric.) | Figur. Défigurer un auteur, un ouvrage de littérature en le traduisant dans un style burlesque. Scarron a *travesti* Virgile en français. | Figur. Donner une fausse interprétation, rendre d'une manière inexacte. *Travestir* les sentiments de quelqu'un. *Travestir* sa pensée. | SE TRAVESTIR, v. pron. Se déguiser, prendre l'habit d'une autre condition. *Se travestir* en mousquetaire, en moine. | Fig. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère. Dans ce monde, où tout n'est que feinte, on est souvent obligé de *se travestir*.

TRAVESTISSEMENT, s. m. Déguisement. Prendre un *travestissement* de débardeur. *Travestissement* ridicule. Un splendide *travestissement*.

TRAVESTISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui travestit un ouvrage. De jolis *travestissements*.

TRAVON, s. m. (rad. *travée*). Maîtresses pièces qui, dans un pont de bois, en traversent la largeur, servent de chapeaux aux files des pieux, et portent les travées des poutrelles.

TRAVURE, s. f. Petit retranchement qui est ménagé à la poupe d'un bateau foncet et dans lequel on fait la cuisine de l'équipage.

TRAYON, s. m. (rad. *traire*). Le bout du pis d'une vache qu'on tire pour faire venir le lait.

TRÉBIE. Géogr. Rivière d'Italie qui sort des Apennins au N. de Gênes, et qui se jette dans le Pô. Elle est célèbre par la victoire qu'Annibal y remporta sur Sempronius, l'an 218 avant J. C.

TRÉBIZONDE. Géogr. Ville et port de la Turquie d'Asie, chef-lieu du pachalik de son nom, sur la mer Noire; 45,000 habitants. Citadelle; nombreuses mosquées; temple antique d'Apollon. Cette ville, dont la fondation remonte à une haute antiquité, fut, depuis le commencement du XIIIe siècle, la capitale d'un empire qui comprenait tout le pays situé entre le Phase et le Halys. Cet empire, fondé par Alexis Comnène, resta indépendant de l'empire grec transféré à Nicée. En 1462, il fut conquis par Mahomet II, qui fit périr le dernier empereur, David Comnène. La ville de Trébizonde fut dans tous les temps le centre d'un commerce considérable.

TRÉBUCHANT, ANTE, adj. Se dit des monnaies qui ont le poids, c'est-à-dire qui font trébucher la balance du côté opposé au poids. En bons louis d'or et pistoles bien *trébuchantes*. (Molière.)

TRÉBUCHER, v. n. (de l'ital. *troboccare*). Faire un faux pas. Ne faire que *trébucher*. *Trébucher* à chaque pas. | Fig. *Trébucher* dans une affaire. Son projet *a trébuché*. Sa raison *trébuche* à chaque instant. Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'orgueil *trébuche*. (Corneille.) | Fig. Tomber, descendre. *Trébucher* du faîte des grandeurs. *Trébucher* du trône. Les despotes *trébuchent* et disparaissent. | Monn. Emporter dans la balance par sa pesanteur. Les pièces de monnaie ne doivent pas seulement être de poids, elles doivent encore *trébucher*.

TRÉBUCHET, s. m. (du lat. *trebuchetum*, machine pour jeter des pierres, fait de *trabs*, poutre). Piége en forme de cage dont on se sert pour attraper les oiseaux. Être pris au *trébuchet*. Le *trébuchet battant* est une petite cage dont le dessus se rabat lorsqu'un oiseau pèse sur la manchette qui tient la porte de la cage ouverte. On donne aussi le nom de *trébuchet* à des piéges plus connus sous celui de *traquenards*. | Fig. Pour prendre une femme, un carrosse est un merveilleux *trébuchet*. (Palaprat.) Les hommes sont comme les oiseaux; ils se laissent prendre au même *trébuchet* où l'on en a déjà pris tant d'autres. (Fontenelle.) | Techn. Petite balance dont on se sert pour peser les pièces de monnaie et autres objets d'un poids léger, et qui est ainsi nommée parce qu'elle trébuche facilement.

TREDAME, interj. Jurement de l'ancienne comédie; abréviation de Notre-Dame. *Tredame!* monsieur, est-ce que madame Jourdain est décrépite? (Molière.) *Tredame!* princesse, vous me plaisez.

TRÉFILÉ, ÉE, part. Qui a été soumis à l'étirage. Du laiton *tréfilé*. De l'or *tréfilé*.

TRÉFILER, v. a. Passer un métal ductile par la filière pour le réduire à l'état de fil. *Tréfiler* du fer, du cuivre, de l'or, de l'argent.

TRÉFILERIE, s. f. Atelier où se fabriquent les fils métalliques, fil de fer, fil de laiton, de plomb et autres. Les plus importantes *tréfileries* sont celles qui s'occupent de l'étirage du fer.

TRÉFILEUR, EUSE, adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui tréfile les métaux servant à l'industrie. L'ouvrier qui travaille les métaux précieux s'appelle *fileur* ou *étireur d'or* ou *d'argent*.

TRÈFLE, s. m. (du lat. *trifolium*, fait de *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, comprenant des herbes dont les feuilles sont ternées et dont les fleurs sont

Trèfle.

toujours rapprochées en tête ou en épis. Les *trèfles* sont nombreux en espèces particulières : plusieurs entrent dans la composition des prés naturels; d'autres croissent naturellement sur le bord des chemins et dans les bois, et quelques-unes sont cultivées séparément pour les prairies artificielles. Parmi ces dernières, on distingue le *trèfle incarnat*, nommé vulgairement *farouche* ou *bourgon*, qui se fait remarquer dans les champs par ses fleurs d'un rouge incarnat foncé, et le *trèfle rouge*, dit aussi *trèfle commun* ou *de Hollande*. Ce dernier domine dans les assolements et les prairies artificielles. Il est très-succulent et difficile à sécher. Il se sème ou en mars avec les avoines, ou en novembre sur le seigle déjà germé. Le genre *trèfle* comprend une quarantaine d'espèces vivaces ou annuelles dont la plupart sont naturelles à l'Europe et propres à la nourriture des bestiaux. Outre celles dont nous venons de parler, on remarque encore le *trèfle rampant* à fleurs blanches, portées sur des pédoncules distincts, rassemblés comme en ombelle; cette espèce, nommée aussi *triolet*, *trèfle blanc de prairie*, et *trèfle blanc rampant*, est une plante vivace dont les branches traînent sur la terre et poussent des racines à chaque nœud; elle forme une des meilleures nourritures pour toute sorte de bétail; le *trèfle enterré* ou *semeur*, qui croît aux environs de Paris; le *trèfle à feuilles de lupin*, le *trèfle hybride*, le *trèfle des champs*, appelé aussi *pied-de-lièvre*, et dont les fleurs sont disposées en épis ovales rougeâtres. Le nom vulgaire de *trèfle-fraise* est donné à une espèce de trèfle très-commun sur le bord des chemins, dont les calices, renflés de

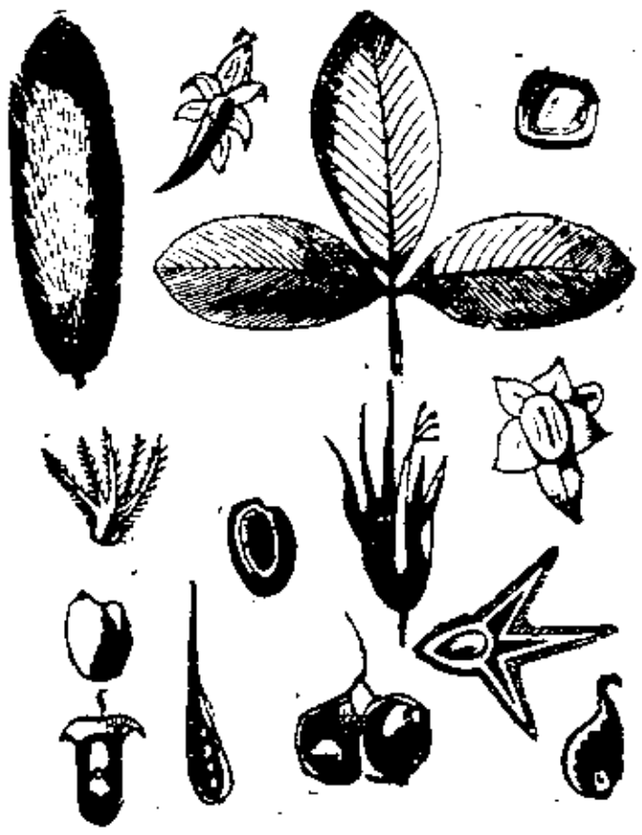

Trèfle (feuilles, fleurs et fruits).

fleurs, forment, par leur réunion, une tête arrondie qui imite une fraise ou plutôt une mûre d'un gris rosé. | Le nom de *trèfle* a été donné vulgairement à un grand nombre de plantes qui ne rentrent pas dans le genre *trèfle*. Ainsi on appelle *trèfle aigre*, L'oxalide; *trèfle aquatique*, *trèfle des marais*, *trèfle de castor*, *trèfle de chèvre*, Diverses espèces du genre ménianthe; *trèfle des arbres*, Un petit agaric, qui croît en Italie et dont le chapeau offre trois lobes; *trèfle bitumineux*, Le psorelier bitumineux; *trèfle de Bourgogne*, Une espèce de luzerne; *trèfle de cerf*, L'eupatoire commun; *trèfle cornu*, *trèfle jaune*, Le lotier corniculé; *trèfle épineux*, La fagine; *trèfle des jardiniers*, La cytise à feuilles séniles; *trèfle jaune*, L'anthyllide vulnéraire, le lotier corniculé et la lupuline; *trèfle miellé* et *musqué*, Deux espèces de mélilot; *trèfle noir*, Le sainfoin lupuline; *trèfle à quatre feuilles*, Le lotier tétraphylle; *trèfle de Virginie*, La ptélée. | *Trèfle d'eau*, Nom vulgaire d'une espèce du genre ménianthe caractérisée par des feuilles radicales composées de trois folioles ovales. | Une des quatre couleurs ou divisions du jeu de cartes dont le signe distinctif ressemble à une feuille de trèfle. Le roi de *trèfle* porte le nom d'Alexandre; la dame, celui d'Argine, et le valet, celui du cartier. | Archit. Ornement imitant la feuille de trèfle. | Petite rose à jour, en forme de trèfle, dans les vitraux, pignons et frontons gothiques. | Se dit, en général, de tout ce qui imite la feuille du trèfle.

TRÉFLÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'une feuille de trèfle. | Bot. Se disait autrefois d'une feuille composée de trois folioles disposées comme celles du trèfle. On dit aujourd'hui *trifoliolé*. | Archit. Qui a la forme d'un trèfle de carte; qui est composé d'ornement en forme de trèfle. Croisée *tréflée*. Rose

tréflée. | Blas. Qui se termine en trèfle de carte. Croix *tréflée.* | Numismat. Se dit d'une médaille frappée à plusieurs reprises, qui, n'ayant pas été rengrénée juste, porte plusieurs empreintes.

TRÉFONCIER, IÈRE, s. Celui, celle qui est propriétaire du fonds et du tréfonds.

TRÉFONDS, s. m. (par corruption de *terre et fonds*, fonds de terre). Fonds qui est sous le sol, qu'on possède comme le sol même, et qui peut être l'objet de concessions ou de réserves. On peut aliéner le fonds d'une terre, le sol, et se réserver le sous-sol, ou *tréfonds*, où l'on espère trouver une mine de charbon ou des filons de minerai.

TREILLAGE, s. m. (*ll* mouillées; rad. *treille*). Assemblage de lattes, de perches et d'échalas attachés les uns sur les autres horizontalement ou obliquement pour former divers compartiments à jour. Les *treillages* sont *simples* quand on ne fait entrer dans leur composition que des échalas et autres bois de cette espèce; ils sont dits *composés* lorsqu'on emploie des bâtis et autres parties de menuiserie. Le treillage sert à former des tonnelles, des berceaux, des palissades ou des espaliers, à servir de clôture aux terrains. Portique de *treillage.* Mur garni de *treillages.* Le jardin est fermé par un gracieux *treillage. Treillage* orné de clématites.

TREILLAGÉ, ÉE, adj. Qui est garni de treillage. Un mur *treillagé.* Les fenêtres étaient *treillagées.*

TREILLAGER, v. a. Garnir de treillage. *Treillager* un mur, une clôture, un jardin.

TREILLAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des treillages ou des treillis. Les *treillageurs.*

TREILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *trichila*, fait du gr. τρίχινος, formé de poils épars, se dit par analogie en parlant de l'épaisseur du feuillage des treilles). Berceau fait de ceps de vigne entrelacés et soutenus par un treillage, par des perches ou par des barres de fer. Se reposer sous une *treille.* Des grappes qui pendent de la *treille.* | Se dit également des ceps de vigne qui, sans former un berceau, montent contre un mur, contre un arbre. On dit aussi *une treille de chasselas, de muscat,* en parlant de l'espèce de raisin qu'elle produit. | Par extens. *Le jus de la treille,* Le vin. | *Le dieu de la treille,* Se dit, dans le style léger pour Bacchus.

TREILLIS, s. m. (*ll* mouillées; rad. *treille*). Châssis composé de lames de fer, de bois, le plus souvent de fils d'archal entrelacés, pour former une baie de croisée, un parloir, etc., sans que la vue soit entièrement interceptée, ni la circulation de l'air arrêtée. Un *treillis* de fer, de bois. Des jours de souffrance garnis de *treillis.* On dit aussi *grillage.* | Comm. Espèce de grosse toile grise, croisée et très-forte, qui sert à de gros ouvrages et qu'on emploie également pour faire certaines parties d'habillement pour les soldats, les paysans, les manœuvres. | Blas. Espèce de frettes dont les clous sont indiqués. | Grille qui ferme la visière d'un heaume. | Beaux-arts. Châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux et qu'on applique sur le dessin ou le tableau que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

TREILLISSÉ, ÉE, part. Qui a un treillis. Fenêtre *treillissée.* Porte *treillissée.* Clôture *treillissée.* | Blas. Se dit de bandes appliquées les unes sur les autres et souvent clouées.

TREILLISSER, v. a. Garnir avec des treillis. *Treillisser* une fenêtre, une porte.

TREIZAINE, s. f. Fam. Réunion de treize objets. *Treizaine* de pommes. | Féod. Treize gerbes sur lesquelles on prenait la dîme et le champart.

TREIZE, adj. (du lat. *tredecim*). Dix et trois. *Treize* minutes. *Treize* heures. *Treize* jours. *Treize* francs. *Treize* hommes. Ceux qui ont l'esprit faible et superstitieux évitent de se trouver *treize* à table en souvenir de Judas, qui était le treizième apôtre et qui a vendu Jésus-Christ. | Treizième. Livre *treize.* Louis *treize.* Nombre *treize.* Numéro *treize.* | S. m. Le nombre treize. Le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, est mort le *treize* juillet, et Marat a été assassiné également un *treize* juillet. | Treizième jour du mois. Il arrivera le *treize.*

TREIZIÈME, adj. et s. Qui suit immédiatement le douzième. Être le *treizième* sur les rangs. Arriver, venir le *treizième.* Le *treizième* siècle. La *treizième* partie. | S. m. *Le treizième du mois,* Le treizième jour du mois. On dit plutôt le *treize du mois.* | Treizième partie d'un tout divisé en treize parties égales. On donna à chacun des treize héritiers le *treizième* de la succession. | S. f. Mus. Intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TREIZIÈMEMENT, adv. (pron. *trèzièmeman*). En treizième lieu.

TRÉLINGAGE, s. m. (pron. *trélingaje*). Mar. Cordage terminé par plusieurs branches. | *Trélingage de haubans,* Tours de cordes qui sont aux grands haubans, sous les hunes, afin de les mieux unir et de leur donner plus de force.

TRÉLINGUÉ, ÉE, part. Garni d'un trélingage. Hauban *trélingué.*

TRÉLINGUER, v. a. Mar. Faire le trélingage. *Trélinguer* les haubans.

TRÉLUCHER, v. a. Mar. Changer de bord les voiles latines ou à antennes.

TRÉMA, adj. (du gr. τρῆμα, trou; parce que ces points paraissent comme deux petits trous au-dessus des lettres). Se dit d'une voyelle accentuée de deux points qui avertissent qu'elle se détache de la voyelle précédente ou suivante. Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles : *ë, ï, ü,* comme dans *Noël, iambe, naïf, Saül.* Un ë *tréma.* Un ï *tréma.* Un ü *tréma.* | S. m. Se dit de ces deux points. Mettre un *tréma* sur une voyelle. | L'*ï* ne saurait tenir lieu de l'*y*. Ainsi on n'écrit pas *païs,* mais *pays*; *moïen,* mais *moyen.* | Aujourd'hui, on écrit *poète, poème* (avec l'accent grave), et non plus *poëte, poëme* (avec le tréma).

TRÉMADOTE, s. m. (du gr. τρῆμα, trou, et δοτός, qu'on peut donner). Helminth. Genre de vers intestinaux aplatis, mous, inarticulés, renfermant ceux qui sont pourvus de suçoirs.

TRÉMAÈRE, s. m. (du gr. τρῆμα, trou, et ἀήρ, air). Stigmate du thorax des insectes, composé de deux pièces cornées qui, à chaque inspiration, s'ouvrent en dehors, comme les battants d'une porte.

TREMBLAIE, s. f. Lieu planté de trembles.

TREMBLANT, ANTE, adj. Qui tremble, qui éprouve l'impression du froid ou de la fièvre. Être *tremblant* comme un lièvre. Il était *tremblant* de froid, de faim et de peur. | Par extens. Voix *tremblante.* Ses lèvres étaient *tremblantes* de colère. | Qui chancelle. Et mes genoux *tremblants* se dérobent sous moi. (Racine.) | Fig. Et vous, l'un des soutiens de ce *tremblant* État. | Se dit des personnes dont les membres tremblent par suite de vieillesse ou de maladie. Sa tête *tremblante* annonçait la caducité. Une lettre écrite d'une main *tremblante.* | Peu solide. Le plancher est *tremblant.* | Qui éprouve un sentiment d'embarras, de trouble, de timidité, de frayeur, de respect. Faublas était aux pieds de la comtesse, *tremblant* d'ivresse et de douleur. (Louvet.) | Qui vacille. Le chariot s'avançait en *tremblant* sous le poids des guerriers et des armes. | Qui est agité par le vent. Les feuilles du peuplier sont *tremblantes.* | Qui est agité par le mouvement des eaux. Les étoiles étincelaient au ciel et se réfléchissaient au sein de la mer, qui répétait ses images *tremblantes.* (Bern. de Saint-Pierre.) | Paléogr. *Ecriture tremblante,* Celle où les contours de toutes les lettres sont affectés de tremblements. | Par extens. Se dit des pays, des villes et de tous les lieux habités par des personnes effrayées. Les fleuves sortant de leur lit et rompant leurs digues envahissaient les villes *tremblantes.* | Se dit aussi des animaux. Le chien, animal essentiellement nerveux, est presque toujours *tremblant.* | Pathol. *Délire tremblant,* Espèce de manie, avec tremblement des membres, qui se déclare presque toujours chez ceux qui font abus des boissons alcooliques et notamment de l'absinthe. | S. m. Mus. Modification des jeux de l'orgue qui semble les faire trembler sous les doigts de l'organiste. | Papillote d'or que les dames portaient à leur coiffure et qui brillait en tremblant au moindre mouvement.

TREMBLE, s. m. (pron. *tranble*; du lat. *tremula*, même sens). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de peuplier, ainsi nommée à cause de l'agitation que ses feuilles éprouvent au moindre vent, par suite de la ténuité et de la longueur des pétioles qui les portent. Le tremble croît en Europe et s'élève à une hauteur assez grande, sur une tige droite. Il se plaît dans les lieux froids et humides. Son bois est tendre; il brûle rapidement et chauffe peu. Les tourneurs en tirent parti, et les ébénistes l'emploient avec avantage pour les parties intérieures de leurs ouvrages.

TREMBLÉ, ÉE, adj. Se dit d'une écriture tracée par une main tremblante. Anglaise *tremblée.* | *Lignes tremblées,* Lignes qui ne sont pas droites, qui se ressentent d'un tremblement de la main. | S. m. Imprim. Filet serpentant et alternativement gras et maigre. Il faut mettre ici un *tremblé.*

TREMBLEMENT, s. m. (pron. *tranbleman*). Agitation involontaire du corps ou des membres, résultant communément de la faiblesse du système musculaire. Il lui prit un *tremblement* dans les mains. Avoir le *tremblement* de la peur. Le médecin a reconnu à son *tremblement* que le malade avait la fièvre. Napoléon, lorsqu'il monta à la tribune pour justifier son coup d'État du 18 brumaire, fut saisi d'un grand *tremblement.* Malgré les applaudissements que j'avais reçus dans le bois, je me sentis saisi d'un grand *tremblement.* (Le Sage.) | *Tremblement de terre,* Nom qu'on donne aux secousses qui ébranlent violemment la couche superficielle de la terre. Quelquefois c'est un mouvement d'oscillation ou d'ondoiement dans une direction horizontale; d'autres fois, une espèce de tournoiement ou de rotation. Souvent le tremblement de terre ne dure que quelques secondes; cependant il arrive aussi qu'il a une plus longue durée, ou qu'il se répète à des époques plus ou moins rapprochées. Les tremblements de terre les plus remarquables de ces derniers siècles sont ceux qui détruisirent Lima, en 1746, et Lisbonne, en 1755. Le dernier se fit sentir depuis le Groenland jusqu'en Afrique et en Amérique. En 1783, la Calabre; en 1812, la province de Caracas; en 1822, Alep, en Syrie; en 1829, la province de Murcie, et une partie de celle de Valence; en 1843, la Guadeloupe; en 1856, le Japon; et en 1867, le Pérou, ont été victimes de semblables catastrophes. | Le phénomène pathologique qu'on appelle *tremblement* se montre sous des formes diverses relativement à son siége, à son intensité, à son type, à sa durée. | Le *tremblement* peut se montrer au début de la plupart des maladies aiguës, se reproduire dans le premier stade de chacun des accès d'une fièvre intermittente. Dans ces deux cas, il se lie à la sensation de froid qu'éprouve le malade; son intensité est ordinairement proportionnée à celle du froid; il a quelque chose de convulsif, comme le prouve le choc violent des dents les unes contre les autres. | Paléogr. Se dit des sinuosités d'une écriture en usage au moyen-âge. | Mus. Sorte de cadence précipitée qui se fait, soit en chantant, soit en jouant de quelque instrument. Ces airs sont pleins de *tremblements.* | Vulg. *Tout le tremblement,* Beaucoup de monde. Le saint-père vint à Avignon avec ses cardinaux, bénit le clergé, les corporations et *tout le tremblement.*

TREMBLER, v. n. (du lat. *tremere*, palpiter, trembler). Être agité, être mû par de fréquentes secousses. Poltron, ta main *tremble.* Les feuilles *tremblent* au vent. *Trembler* de froid, de faim, de peur, de fièvre. La tête, les jambes lui *tremblent.* La terre *trembla.* Ses genoux *tremblaient* sous lui. (J. J. Rousseau.) | Fig. La Révolution fit *trembler* le sol de l'Europe. | Se dit des choses qui s'ébranlent facilement. Les mugissements des taureaux font *trembler* les murs de l'étable. | Craindre, appréhender. *Tremblons* devant l'indifférence des jeunes générations. | *Faire trembler,* Donner de la crainte, de la frayeur. Le méchant qui *fait trembler* est bien près de *trembler* lui-même. Il ne connaissait d'autre plaisir que celui de *faire trembler* l'Europe. (Voltaire.) | N'oser rien entreprendre, de crainte de ne pas réussir. Je *tremble* de faire cette affaire. | Avec *trembler* on met *ne* dans la proposition subordonnée, quand la proposition primordiale est affirmative. *Tremble* que je *ne* dévoile tes crimes, plus hideux encore que ton visage. Mais, si cette proposition primordiale est négative, on n'exprime jamais *ne* dans la proposition secondaire. Je ne *tremble* pas que cela m'arrive. | Fig. Au son de sa voix, au seul éclair de ses yeux, son cœur amoureux *tremblait.* | Mus. Remuer avec art les doigts sur les trous d'un instrument à vent. | Par exagér. *Manger à faire trembler,* Manger excessivement. | Prov. *Tel menace qui tremble,* Les menaces ne prouvent pas toujours la bravoure de celui qui les fait. | *Trembler comme la feuille,* Trembler beaucoup. | V. a. *Trembler la fièvre,* Être dans le frisson de la fièvre. Le pauvre diable *tremblait la fièvre.*

TREMBLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tremble. C'est un *trembleur!* | On appelait *trembleur,* pendant la Révolution française, celui qui se disait modéré. Les journaux révolutionnaires raillaient sans cesse les *trembleurs de l'Assemblée.* | *Trembleurs* ou *quakers,* Secte religieuse, ainsi appelée par ses ennemis en raison de l'exagération de quelques-uns de ses adeptes qui s'efforçaient de *trembler* dans leurs exercices de piété. V. QUAKER.

TREMBLOTANT, ANTE, adj. Qui tremblote, qui éprouve légèrement le sentiment du froid, de la fièvre. Le pauvre mendiant était *tremblotant* sous la pluie. | Chevrotant. Voix *tremblotante.* | Qui vacille. Jour *tremblotant.* Lumière *tremblotante.* | Fig. Une résolution *tremblotante.*

TREMBLOTER, v. n. Trembler un peu. Cet enfant *tremblote,* Ne faire que *tremboter.* | Vaciller. Le vent fait *tremboter* la lumière.

TRÉMELLE, s. f. Bot. Genre de champignons gélatineux, homogènes, de forme variée, à la surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules ou graines. Leur couleur est jaune ou orangée le plus souvent. La plupart

des *trémelles* croissent sur les troncs ou sur les branches des arbres morts.

TRÉMIE, s. f. (du lat. *trimodia*, vase qui contenait trois boisseaux, parce que telle était la capacité de cette mesure). Nom donné par les marchands de blé et d'avoine à un vaisseau pyramidal, dont le dessus est de cuir et le dessous un treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la *trémie* pour tomber dans un cuvier qui est au bas. | Grande cage de bois carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renversée, et qui sert, au moulin, pour faire écouler peu à peu le blé sur les meules pour le réduire en farine. | *Bandes de trémie*, Bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes de cheminée.

TRÉMIÈRE, adj. Bot. *Rose trémière*, Espèce de grande mauve qui a quelque ressemblance avec la rose.

TRÉMILLON, s. m. (*ll* mouillées). Techn. Pièce qui soutient la trémie d'un moulin. Changer le *trémillon*. | Barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée. On dit aussi *trémion*.

TRÉMOIS, s. m. (pron. *trémoa*; du lat. *tres*, trois; *mensis*, mois). Bot. Nom vulgaire du blé de mars, ainsi appelé parce qu'il ne reste que trois mois en terre. | Mélange de grains que l'on sème pour être donné en vert aux bestiaux dès le printemps.

TREMOLANDO, adv. Mot italien qui signifie *en tremblant* et qui indique la nécessité de mouvoir rapidement l'archet sur une même note.

TRÉMOLITHE, s. f. (de la vallée de *Tremola*, en Piémont). Minér. Espèce d'amphibole, blanche ou verdâtre, et peu colorée, cristallisant en prismes obliques rhomboïdaux. Une *trémolithe*. | On l'appelle aussi *grammatite*.

TRÉMOLO, s. m. Mus. Mot italien, qui signifie *tremblement* et qui désigne un mouvement rapide et continu sur une seule note. Le *trémolo* est un des moyens les plus puissants de la musique dramatique. Les effets de *trémolo* se rendent parfaitement sur le piano. Exécuter un *trémolo*.

TRÉMOUSSEMENT, s. m. Action de trémousser ou de se trémousser. *Trémoussement* du corps. *Trémoussement* des jambes. Gambades et *trémoussements*.

TRÉMOUSSER, v. n. (du lat. *tremere*, trembler). Ne se dit guère qu'en parlant de quelques mouvements d'oiseaux. Les pigeons *trémoussent* de l'aile. | SE TRÉMOUSSER, v. pron. Remuer, s'agiter; se donner du mal. La belle fille *se trémoussait*. Il *se trémousse* bien pour faire réussir cette affaire. Ce n'est pas là danser, ce n'est que *se trémousser*.

TREMPAGE, s. m. Action de tremper le papier pour l'impression. Mettre le papier au *trempage*. | Action de tremper plusieurs autres objets. On peut remplacer l'ébullition dans l'eau par le *trempage* pendant quinze jours. *Trempage* à la vapeur.

TREMPE, s. f. (pron. *tranpe*; du lat. *temperies*, température). Métall. Opération qui consiste à refroidir brusquement un métal après l'avoir porté à une température très-élevée. Se dit surtout de l'action et de la manière de tremper le fer et l'acier, et qui consiste à les plonger dans un bain d'eau froide lorsqu'ils sont portés à la chaleur rouge. La *trempe* augmente considérablement la dureté de l'acier. | Fig. Qualité d'âme, de caractère et même de corps. C'est une constitution d'une bonne *trempe*. Les âmes d'une certaine *trempe*. Ce sont des gens de la même *trempe*. Il trouva beaucoup d'hommes de sa *trempe* et se les associa. (Raynal.) | On dit qu'*un homme a de la trempe*, lorsque, après avoir été longtemps éprouvé, il garde la grandeur et la fermeté de son caractère. | Par la *trempe* le fer et l'acier acquièrent de l'élasticité et de la dureté; leur tissu devient plus serré et plus fin. L'opération de la *trempe* exige une grande habitude, surtout pour l'appréciation du moment où le métal est arrivé au degré de chaleur nécessaire. | Vulg. *Recevoir une trempe*, Recevoir des coups; être battu.

TREMPÉ, ÉE, adj. Plongé dans un liquide; mouillé. Du linge *trempé* dans l'eau. Une rôtie *trempée* dans du vin. Des vêtements *trempés* par la pluie. Il essuie son front tout *trempé* de sueur. Les flèches *trempées* dans le suc de ces plantes vénéneuses font des plaies toujours mortelles. (Volt.) | Mêlé d'eau. Un malade ne doit boire que du vin *trempé*. | Qui a subi l'opération de la trempe. De l'acier *trempé*. Des rasoirs bien *trempés*. | Fig. Les âmes fortement *trempées*. C'est un des caractères les mieux *trempés* de cette époque. | S. f. Façon qu'on donne à une chose en la trempant dans l'eau, dans la colle, etc. | Fam. et triv. Se dit pour Volée de coups. Pierre a administré à Jacques une fameuse *trempée*. Le curé a reçu une *trempée*, une tripotée.

TREMPER, v. a. (du lat. *temperare*, modérer). Mouiller une chose en la mettant dans un liquide quelconque. *Tremper* une serviette dans l'eau. *Tremper* son pain dans le vin. Que telle cuisine est friande, et heureux qui peut *tremper* un doigt en ta sauce! (P. L. Courrier.) | *Tremper la soupe*, Verser le bouillon sur les tranches de pain. | *Tremper son vin*, Le mélanger d'eau. | Faire subir à un métal l'opération de la trempe. *Tremper du fer, de l'acier*, Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée pour le durcir. | *La pluie a trempé la terre*, Il a plu abondamment, et la terre est imbibée d'eau. | *Tremper de*, Mouiller. Le gazon *est trempé de* rosée. | *Tremper ses mains dans le sang*, Commettre un meurtre. *Dans* leur *sang* odieux, j'ai pu *tremper mes mains*. (Racine.) | Typogr. *Tremper du papier*, Imbiber d'eau, humecter le papier destiné à l'impression, pour lui donner la souplesse qu'il doit avoir, afin de recevoir plus aisément l'empreinte des lettres et l'encre qui en couvre l'œil. | Absol., dans le même sens. *Tremper* à la main. *Tremper* au balai. | V. n. Demeurer quelque temps dans l'eau ou dans une autre liqueur. Faire *tremper* des escargots afin de les faire dégorger. Faire *tremper* du salé pour le dessaler. Faire *tremper* des chiffons afin de les amollir et de les réduire en pâte. | Fig. *Tremper dans un crime*, Être complice. | *Tremper dans une conjuration, dans un complot*, S'y mêler.

TREMPERIE, s. f. Endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier, où on lave les formes. Laisser sécher les caractères dans la *tremperie*.

TREMPEUR, s. m. Technol. Ouvrier qui trempe l'acier. | Typogr. Ouvrier qui trempe le papier. | S. f. *Trempeuse*. Les *trempeurs* de l'imprimerie.

TREMPIS, s. m. Liqueur acide dans laquelle on plonge les pièces de cuivre pour les nettoyer. | Lavage des matières colorantes dont se sert le peintre. | Atelier où l'amidonnier fait son travail.

TREMPLIN, s. m. (rad. *trembler*). Planche inclinée et très-élastique sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux. Le grand saut du *tremplin*. Les clowns bondissent sur un *tremplin*. | Fig. *Être sur le tremplin*, Être dans une situation dangereuse.

TREMPOIR, s. m. Technol. Chez les foulons, Endroit où on met tremper les pièces de drap.

TREMPOIRE, s. f. Cuve dans laquelle on immerge une substance quelconque.

TREMPURE, s. f. Technol. Sorte de bascule qui sert à imprimer un mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante, pour faire plus ou moins fin.

TRÉNITZ, s. f. Une des figures qui composent le quadrille français. On en est à la *trénitz*.

TRENTAIN, s. m. Terme du jeu de paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente. Quand les joueurs ont trente de part et d'autre, le marqueur crie : Trentain!

TRENTAINE, s. f. Nombre de trente ou environ. Une *trentaine* de francs. Une *trentaine* de kilomètres. Nous étions une *trentaine*. Vous voilà arrivée à la *trentaine*, ma belle maîtresse. | Absol. L'âge de trente ans. La *trentaine* passe pour la seconde jeunesse.

TRENTE, adj. (pron. *trante*; du lat. *triginta*). Trois fois dix. *Trente* femmes. *Trente* hommes. *Trente* francs. *Trente* jours. *Trente* kilomètres. *Trente* siècles. A *trente* ans, l'homme est dans la force de l'âge. | S'emploie quelquefois pour un nombre illimité. Je croyais avoir vécu *trente* siècles en vingt ans. L'amour que j'avais pour mon trésor m'obligeait de l'aller visiter *trente* fois par jour. (Le Sage). | Trentième. Page *trente*. Numéro *trente*. Chapitre *trente*. | Il s'unit avec un trait d'union aux mots *un, deux, trois* jusqu'à neuf. *Trente-un, trente-deux*, etc. | On dit aussi *trente et un*. | Hist. gr. *Les trente tyrans*, Les trente archontes que les Lacédémoniens et Lysandre imposèrent aux Athéniens après la guerre du Péloponèse et la prise d'Athènes, en 404 avant J. C. L'an 401, *les trente tyrans* furent chassés par Thrasybule. On dit aussi absol. *Les trente*. | Hist. moderne. *Guerre de Trente-Ans*, Lutte des princes réformés d'Allemagne contre l'empereur et les princes catholiques; elle dura de 1618 à 1648, et finit par assurer aux réformés la liberté de conscience. | S. m. Le nombre trente. *Trente*, multiplié par 4, produit 120. | *Le trente du mois*, Le trentième jour du mois. | Hist. *Combat des Trente*, Combat de trente chevaliers bretons, dont le chef était Beaumanoir, contre trente chevaliers anglais, commandés par Brembro. Les premiers furent vainqueurs. Le *combat des Trente* eut lieu entre Ploermel et Josselin, en 1351.

TRENTE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (l'anc. *Tridentum*), dans le Tyrol, chef-lieu du cercle de Trente, sur l'Adige; 15,000 habitants. Évêché. Cathédrale; château-fort. Manufacture de tabac; moulins à soie. Avant 1802, ses évêques exerçaient une espèce de souveraineté sur la ville et le district, jadis dépendant des comtes du Tyrol. | *Concile de Trente*, Concile qui s'est tenu dans cette ville de 1545 à 1563. Ce concile, le 19e et dernier des conciles œcuméniques, avait été provoqué par les demandes des protestants, qui toutefois récusèrent son autorité, même avant sa réunion. Il fut interrompu à plusieurs reprises par l'effet de contestations survenues entre Charles-Quint et le pape et transféré momentanément à Bologne (1546). Il se prononça sur le sens de plusieurs dogmes de l'Église, lança l'anathème contre les dissidents, et fit des règlements pour la réforme des ecclésiastiques. Ses décisions en matière de foi furent reçues en France sans difficulté; mais plusieurs articles relatifs à la discipline furent repoussés par les parlements comme contraires aux usages reçus et aux libertés de l'Église gallicane.

TRENTE-ET-QUARANTE, s. m. Sorte de jeu de hasard qui, un peu avant 1789, avait succédé au pharaon et au biribi. On l'appelle aussi *trente-et-un*. Il se joue avec six jeux de cartes mêlés ensemble. *Le trente-et-quarante* se taille avec six jeux de cartes entiers mêlés ensemble et présentant par conséquent en tout trois cent douze cartes.

TRENTE-ET-UN, s. m. Jeu de cartes qui se joue, suivant le nombre des joueurs, avec un ou plusieurs jeux, dont on a retiré les basses cartes. Chaque joueur reçoit trois cartes, une à une; si l'un des joueurs a *trente-et-un* dans la main, il arrête le jeu. Nous ferons une partie de *trente-et-un*. | Point formant *trente-et-un*, le plus favorable du jeu.

TRENTENAIRE, adj. De trente ans. Usufruit *trentenaire*. La possession *trentenaire* opère la prescription. | S. m. Cycle de trente ans. Le *Trentenaire*.

TRENTIÈME, adj. et s. Qui vient immédiatement après le vingt-neuvième. La *trentième* année. Être le *trentième* élève en composition. | S. m. *Le trentième du mois*, Le trentième jour du mois. On dit plutôt *Le trente du mois*. | Chaque partie d'un tout que l'on conçoit divisé en trente parties égales. Les neuf *trentièmes*. Un *trentième* sera accordé, dans l'affaire, à chaque actionnaire.

TRENTON. Géogr. Ville des États-Unis, chef-lieu de l'État de New-Jersey, sur la rive gauche de la Delaware; 8.000 habitants.

TRÉPAN, s. m. (du gr. τρύπανον, fait de τρυπάω, je perce). Chirurg. Instrument en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, surtout ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques, et le plus ordinairement pour donner issue à un épanchement ou pour relever des pièces d'os enfoncées. On distingue le *trépan perforatif*, *le trépan à couronne* et le *trépan exfoliatif*. | Opération faite au moyen de cet instrument, particulièrement au crâne. L'opération du *trépan*. Subir le *trépan*. On dit plutôt *trépanation*. | Techn. Sorte de tarière avec laquelle on perce des trous dans le marbre, les pierres ou le bois. | Machine qui sert au serrurier à faire tourner un foret dans une position verticale. | Espèce de foret pour percer le ciel d'une galerie, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on y puisse tenir une chandelle allumée.

TRÉPANATION, s. f. (pron. *trépanasion*). Chirurg. Opération du trépan, application méthodique d'un trépan à l'effet de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse, ou de relever des pièces enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique la *trépanation*. La trépanation peut être aussi pratiquée sur certains os du tronc. Celle des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie ou pour extraire un séquestre. Subir la *trépanation*.

TRÉPANÉ, ÉE, part. A qui l'on a fait subir l'opération du trépan. Homme *trépané*.

TRÉPANER, v. a. Chirurg. Pratiquer la trépanation; faire l'opération du trépan à quelqu'un. | *Trépaner* un os. | Technol. Percer avec le trépan. *Trépaner une mine*, Percer la galerie d'une mine au moyen du trépan.

TRÉPAS, s. m. (pron. *trépa*; du lat. *trans*, au delà; *passus*, pas, passage). Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort. N'est guère usité que dans le style élevé. A l'heure de son *trépas*. Les horreurs du *trépas*. Un glorieux *trépas*. Affronter le *trépas*. Il est une vie au delà du *trépas*. (Boileau). Déjà l'affreux *trépas* sort du sein des ténèbres. (Mollev.) | *Aller de vie à trépas*, S'est dit pour Mourir, trépasser. Le pape est *allé de vie à trépas*.

TRÉPASSÉ, ÉE, part. Qui est mort. Homme *trépassé*. Femme *trépassée*. | S. m. Individu mort. Être pâle comme un *trépassé*. | Se disait autrefois pour Outre-passé, transgressé. | *Le jour des Trépassés*, Le jour où l'on prie pour les morts. Cette

fête, instituée au XVIe siècle, se célèbre le 2 novembre, au lendemain de la Toussaint.

TRÉPASSER, v. n. Mourir, décéder. Il *a trépassé* la nuit dernière. Laissez-le *trépasser* en paix. Il ne se dit que des personnes qui meurent de mort naturelle, et n'est guère usité, si ce n'est en plaisantant. | Fig. S'est dit pour Outre-passer, transgresser; sortir. Ce serait assez pour me faire *trépasser* hors les gonds de patience. (Rabelais.) | Prov. Tout faut laisser quand on *trépasse*.

TRÉPHINE, s. f. (pron. *tréfine*). Chirurg. Sorte de trépan, dans lequel on a remplacé l'arbre par un manche court, droit, et terminé à son extrémité par une poignée placée transversalement. On se sert de la *tréphine*, usitée principalement en Angleterre, pour trépaner à la main comme avec une vrille.

TRÉPIDATION, s. f. (pron. *trépidasion*; du lat. *trepidatio*). Pathol. Tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc., se remarquant surtout chez les gens affectés de tics nerveux ou dont le système nerveux est très-développé. | *Trépidation des pieds*, Mouvement involontaire et passager, qui se manifeste aux pieds, à l'occasion de quelque emportement, ou par suite de douleurs à la région de la vessie, ou enfin par le besoin de rendre les urines, d'aller à la garde-robe.

TRÉPIED, s. m. (pron. *trépié*; du lat. *tres*, trois; *pes*, *pedis*, pied). Ustensile de cuisine et de laboratoire qui a trois pieds, et qui sert à divers usages, comme à soutenir sur le feu un poêlon, un chaudron, etc. D'autres sur le *trépied* placent l'airain bouillant. (Delille.) La marmite à boudin ronflait sur le *trépied*. (Champfleury.) | Se dit, en général, de tout meuble à trois pieds. Lavabo, guéridon, table à *trépied*. | Antiq. Vase à trois pieds; cassolette portée sur trois pieds. Un *trépied* était le prix du vainqueur dans beaucoup de jeux. | *Trépied de Bacchus*, Vase à boire qui avait trois supports. | Antiq. gr. Le *trépied de Delphes*, le *trépied d'Apollon*, le *trépied sacré*, le *trépied prophétique*, Espèce de siége à trois pieds sur lequel la prêtresse de Delphes s'asseyait pour rendre des oracles.

Sur son *trépied* divin la sibylle inspirée
Parle, et se couvre encor d'une écume sacrée.
(LEGOUVÉ.)

| *Trépied de Dodone*. L'airain qui résonnait dans ce temple était, selon quelques-uns, une suite de trépieds posés les uns sur les autres, en sorte que si on en touchait un, les autres résonnaient consécutivement, ce qui durait longtemps. | Fig. *Être sur le trépied*, Parler avec enthousiasme. | Sur les médailles romaines, le *trépied*, couvert ou non, avec une corneille et un dauphin, est le symbole des décemvirs députés pour garder les oracles des sibylles, et les consulter dans les occasions. Le *trépied* était la marque de quelque sacerdoce ou dignité sacerdotale.

TRÉPIGNANT, ANTE, part. Qui trépigne. Se disait autrefois pour *turbulent*, *impatient*. J'ai un agir *trépignant* où ma volonté me charrie. (Montaigne.) Voilà des élèves indociles, *trépignants*.

TRÉPIGNÉ, ÉE, part. Qui est foulé aux pieds. Enfant *trépigné*. Terre *trépignée*.

TRÉPIGNEMENT, s. m. Action de trépigner. Le *trepignement* des pieds.

TRÉPIGNER, v. n. (du lat. *tripudiare*, danser en frappant des pieds). Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. *Trépigner* de colère, d'impatience, de dépit. *Trépigner* des pieds. *Trépigner* de joie, d'impatience. Les enfants exigent en *trépignant* ce qu'on leur refuse. | Se dit d'un cheval ardent ou colère, qui précipite le lever ou le poser de ses extrémités sans sortir de place, quelquefois en grattant le sol avec force et en baissant la tête. | V. a. Hort. Fouler la terre. *Trépigner* la terre qu'on met dans une caisse. | Technol. *Trépigner les laines*, En mêler les couleurs. | Fouler aux pieds. Je *trépigne* aux pieds la vanité de Platon, disait Diogène. (Nic. Pasquier.) *Trépignons* aux pieds le despotisme sacerdotal et royal.

TRÉPIGNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui trépigne d'admiration; admirateur outré.

TRÉPOINTE, s. f. Technol. Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais, qu'ils veulent coudre ensemble afin de soutenir la couture. Mettre une *trépointe* à des souliers.

TRÈS, adv. (du lat. *tres*, trois, ou *ter*, trois fois). Bien qu'il signifie trois fois, il répond au superlatif des Latins et indique un nombre indéfini. Il signifie Excessivement. On le place devant les adjectifs et les adverbes. *Très*-bon. *Très*-beau. *Très*-grand. *Très*-noir. *Très*-chaud. *Très*-clair. *Très*-ennuyeux. Il agit *très*-méchamment et *très*-injustement envers moi. Autrefois, on joignait *très* et le mot suivant par un trait d'union; quelques auteurs le font encore, mais la plupart l'écrivent sans tiret. *Très*-bon, *très*-beau, *très*-charmante.

TRÉSAILLE, s. f. Technol. Pièce de bois, plate et carrée, qui est assujettie sur deux ridelles ou brancards du tombereau, et au milieu de laquelle est un anneau de fer où tient la chaîne qui attache le tombereau et le maintient en état.

TRÉSETTE, **TRÉ-SEPT** ou **TROIS-SEPT**, s. m. Sorte de jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres 3 et 7. Jouer un *tré-sept*. Partie de *trois-sept*. | Comme le whist, le *trésette* a lieu entre quatre joueurs associés deux à deux. On se sert d'un jeu entier réduit à quarante cartes par l'exclusion des huit, des neuf et des dix. Le trois est la carte la plus forte, et le quatre la plus faible. Leur supériorité relative est dans l'ordre suivant : le trois, le deux, l'as, le roi, la dame, le valet, le sept, le six, le cinq, le quatre. La partie se gagne par le nombre 21, résultant de la combinaison des points d'annonce et des points de jeu.

TRÈS-HAUT, s. m. Dieu. L'étude de la nature est un des plus nobles cultes que l'on puisse rendre au *Très-Haut*. Je m'incline devant le *Très-Haut*. Courbons le front devant le *Très-Haut*.

TRÉSILLON, s. m. (*ll* mouillées). Morceau de bois dont on fait usage pour serrer deux cordages ensemble, au moyen d'une ligature.

TRÉSILLONNÉ, ÉE, part. Fortement serré au moyen d'un trésillon. Ligature *trésillonnée*.

TRÉSILLONNER, v. a. (*ll* mouillées). Mar. Serrer fortement avec un trésillon.

TRÉSOR, s. m. (du lat. *thesaurus*). Amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve. Riche *trésor*. *Trésor* inestimable. *Trésor inépuisable*. Enfouir des *trésors*. Que de vieux avares cachent encore leur *trésor* dans leur paillasse! De leur dépouille enfin grossissez vos *trésors*. (Racine.) Hâte-toi d'enfouir tes titres, ton *trésor*. (Delille.) Lieu où le trésor est enfermé. Ali-Baba pénétra bientôt dans le *trésor* en disant : Sésame, ouvre-toi! (Galland.) | Lieu où l'on garde les reliques et les ornements dans les églises. Le *trésor* de Saint-Pierre de Rome. | Jurispr. Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard. La propriété en appartient à celui qui le trouve sur son propre fonds. Si le *trésor* est trouvé sur le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire. L'usufruitier n'a aucun droit sur le *trésor* trouvé dans la propriété dont il a la jouissance. | *Trésor public*, *trésor de l'État*. Les revenus de l'État, les sommes destinées au service public. Le *trésor public* est épuisé. En France, le *trésor public* est déposé au ministère des finances. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le *trésor public*, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. (Voltaire.) | Le lieu où les revenus de l'État sont déposés ou administrés. En ce sens, il s'emploie presque toujours absolument. Aller au *Trésor*. Employé au *Trésor*. Toucher un mandat sur le *Trésor*. | *Les droits du Trésor*, *l'action du Trésor*, *les priviléges du Trésor*, Les actions judiciaires, les droits et priviléges pécuniaires exercés au nom et au profit de l'État. | *Caisse centrale du Trésor public*, Établissement formé pour faire le service du trésor public, et en même temps pour faciliter la circulation des capitaux au moyen de mandats qu'il délivre sur tous les départements. | Autrefois le *Trésor public* s'appelait le *trésor royal*, il n'y avait point de distinction entre le *trésor* de l'État et celui du prince. Cette distinction est née de la révolution de 1789. Les deniers publics et les deniers royaux furent désormais séparés, et, la liste civile ayant été créée, il y eut alors un *trésor de la couronne* et un *trésor public*. Autrefois, la sagesse des gouvernements en matière de finances consistait à avoir en réserve, en numéraire ou en lingots, ce qu'en langage ordinaire on appelait un *trésor*. Le père du grand Frédéric avait ainsi entassé beaucoup d'argent. Mais ce qui jusqu'à ce jour était acte de prudence serait aujourd'hui inutile ou même funeste. L'organisation récente, mais générale en Europe, d'une richesse mobilière, représentée par des titres de rentes et par des actions et autres valeurs de crédit, a remplacé pour toutes les fortunes privées, y compris celle des rois, les réserves métalliques; pourvu qu'on choisisse avec discernement dans ce déluge de papiers, c'est à la fois et plus commode et plus sûr. Quant aux États, leur meilleure réserve est celle qui reste entre les mains des citoyens, et qu'ils peuvent appeler à eux en cas de besoin, soit par l'impôt, ou même encore par le crédit sous la forme de l'emprunt. Napoléon, avec ses quatre cents millions d'écus aux Tuileries, n'a pu tenir tête à l'Angleterre, qui manquait de numéraire et se servait exclusivement de billets de banque, c'est-à-dire de papier-monnaie. Mais les citoyens de la Grande-Bretagne étaient industrieux et pouvaient supporter de forts impôts et prêter à leur gouvernement des sommes énormes. Le *trésor public* peut être comparé à un immense réservoir dans lequel on rassemblerait toutes les eaux qui doivent abreuver et arroser un grand pays. | *Chambre du trésor*, Juridiction qui était établie à Paris pour juger des affaires du domaine du roi. Elle était tenue par le trésorier de France. | Fig. Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité supérieure. Une bonne mère est un vrai *trésor*. L'économie est un *trésor*. Les *trésors* de la science. Ce livre est un *trésor* de recherches. Un véritable ami est un grand *trésor*. Quel climat renfermait un si rare *trésor*? (Racine.) | *Ce livre renferme les trésors de la doctrine*, Ce livre renferme les choses les plus importantes de la science. | C'est par allusion à ce dernier sens qu'on a donné le nom de *trésor* à certains livres, et particulièrement à de grands ouvrages d'érudition. *Le Trésor de la langue grecque*, d'Henri Estienne. | Se disait autrefois du lieu où l'on gardait les archives, les titres d'une seigneurie, d'une communauté. Le *trésor* des chartes de l'abbaye de Clairvaux. | S'emploie, au pluriel, pour exprimer de grandes richesses. Les *trésors* de la Californie. | Fig. Se dit des richesses de l'esprit, de l'imagination. Le goût est ménager des *trésors* poétiques. (Chaussard.) | Perfections, rares qualités. Quoi donc! tant de *trésors* n'étaient renfermés que dans un vase d'argile! (Fléchier.) | Poétiq. *Les trésors de la terre*, *de Cérès*, *de Bacchus*, *de Flore*, Le blé, les raisins, les fleurs. | Bibliq. Les *trésors* du ciel. Dieu leur garde des *trésors* de colère. | Prov. Mieux vaut *trésor* d'honneur que d'or.

TRÉSORERIE, s. f. Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor. C'est le nom qu'on donne en Angleterre au trésor public. Aller à la *trésorerie*. Bon de la *trésorerie*. | Les bureaux du trésor public. | Les finances d'un État. | *Trésorerie nationale*, S'est dit, sous la République française, de l'établissement qu'on a appelé sous la Restauration *Trésor royal*, et qu'on nomme aujourd'hui *Trésor public* ou simplement *Trésor*.

TRÉSORIER, IÈRE, s. Celui, celle qui a pour charge de recevoir les revenus, les souscriptions. *Trésorier* fidèle. *Trésorière* d'une communauté. *Trésorier* des invalides de la marine.

TRESSAILLÉ, ÉE, adj. (*ll* mouillées). Se dit d'un tableau dont la surface est couverte d'une multitude de petites fentes ou gerçures. Presque tous les tableaux peints sous l'Empire sont *tressaillés*. | Se dit d'une poterie dont la couverte est fendillée. Voilà des vases *tressaillés*.

TRESSAILLEMENT, s. m. (*ll* mouillées). Frémissement léger accompagné d'horripilation qui parcourt la surface des téguments et qui est souvent produit par une impression morale. Le *tressaillement* est le plus souvent spontané, et produit sans aucune cause extérieure; dans d'autres circonstances, il est le résultat de la surprise, de l'horreur que nous inspire une action, ou bien de la frayeur, etc. On l'observe aussi dans quelques maladies, surtout dans les névroses. | Éprouver un *tressaillement*. Avoir des *tressaillements*. La peur et la joie donnent des *tressaillements*. Être sujet à des *tressaillements*. | Agitation vive et passagère que font éprouver subitement aux animaux la frayeur, la peur de quelque mauvais traitement ou d'une opération douloureuse qu'ils ont déjà subie, et même la crainte d'un danger pressant.

TRESSAILLIR, v. n. (*ll* mouillées; du lat. *tres*, et du v. *saillir*, dans le sens de *sauter*. *Je tressaille*, *tu tressailles*, *il tressaille*; *nous tressaillons*, *vous tressaillez*, *ils tressaillent*. *Je tressaillais*. *Je tressaillis*. *Je tressaillirai*. *Je tressaillirais*. *Tressaille*, *tressaillons*, *tressaillez*. *Que je tressaille*. *Que je tressaillisse*. *Tressaillant*. *Tressailli*). Être subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère. *Tressaillir* de joie, de peur, de crainte. O Dieu! j'*ai tressailli* d'allégresse en voyant les ouvrages de vos mains. (La Harpe.) Kepler *tressaille* au sein de la vérité mathématique, comme s'il était frappé par les rayons de la révélation. (Edg. Quinet.) | Fig. Se dit des choses. Posez la main sur la terre, et dites-moi si elle *a tressailli*. (Lamennais.) | Quelques prosateurs célèbres on dit, par euphonie, *il tressaillit*, au présent de l'indicatif de ce verbe. On trouve dans quelques écrivains, pour futur et conditionnel, *je tressaillerai*, *je tressaillerais*.

TRESSAILLURE, s. f. (*ll* mouillées). Défaut du vernis des poteries, quand il se fendille au feu.

TRESSE, s. f. (du gr. τριπλόος, triple, parce que les tresses sont ordinairement de trois pièces). Tissu plat, fait de petits cordons ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés. *Tresse* de cheveux. *Tresse* d'argent, de soie. *Tresse* de paille. Cheveux qui tombent en *tresses* sur les épaules. La jeune fille portait un joli chapeau garni de rubans roses et ses cheveux en *tresses*. | Se dit, en poésie, pour Guirlande.

Là paraît, couronné d'une *tresse* de fleurs,
Le Printemps au front jeune, aux riantes couleurs.
(DESAINTANGE.)

| Fig. et poét. *L'or de sa tresse blonde*, Se dit de cheveux blonds noués en tresse. L'Aurore déployait *l'or de sa tresse blonde*. (Malleville.) | Petites cordes faites à la main avec du fil de caret, et servant à divers usages; elles se composent de trois jusqu'à onze et treize brins, toujours en nombre impair.

TRESSÉ, ÉE, part. Fait en tresse. Paille *tressée*. Les nymphes, avec leurs cheveux *tressés* et des habits blancs, servirent d'abord un repas simple, mais exquis pour le goût et la propreté. (Fénelon.)

TRESSER, v. a. Mettre, arranger en tresses. *Tresser* des cheveux. *Tresser* du fil, de la soie, de la paille, du jonc. | Fig. Entrelacer, arranger avec art. *Tresser*, une guirlande. Venez, que sur vos fronts je *tresse* une couronne. *Tressons* des couronnes aux défenseurs de la République. (Colnet.) L'oiseau *tresse* son nid avant de savoir qu'il va produire quelque chose dont il devra prendre soin. (A. Martin.)

TRESSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tresse des cheveux pour en faire une perruque, des cordons, des chaînes, des bracelets, etc.

TRESSOIR, s. m. Technol. Instrument sur lequel on tresse les cheveux.

TRESSON, s. m. Ornement de tête que portaient les femmes. | Ruban qui servait à attacher, à contenir les tresses de cheveux.

TRESTOIRE, s. f. Technol. Outil de vannier, espèce de tenaille de bois. On dit aussi *trétoire*.

TRÉTEAU, s. m. (pron. *trétô*; du latin barb. *trestellum*, espèce de trépied). Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des théâtres, des échafauds, etc. Il faut deux *tréteaux* pour soutenir le dessus d'une table. Les *tréteaux* des scieurs de long sont fort élevés. | Technol. Pièce de bois garnie de clous à crochets, auxquels les nattiers attachent les cordons de paille qu'ils veulent tresser. | Au plur. Théâtre d'opérateur, de saltimbanque, de farceur. | Par extens. Théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. C'est un comédien qui n'est bon qu'à monter sur des *tréteaux*. Renvoyer une pièce aux *tréteaux* de la foire. | Fig. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, et transmirent leurs *tréteaux* à nos scolastiques. (Voltaire.) | Fig. *Monter sur les tréteaux*, Monter sur le théâtre, se faire comédien.

TREUIL, s. m. (*l* mouillée; du lat. *peritrochium*, même signif.). Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel on roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux. Les Latins nommaient cette machine *axis in peritrochio*, c'est-à-dire axe dans une roue. Les ouvriers finirent par le nommer *peritrochio*, puis *trochio*, et enfin *treuil*. La roue des carriers est un véritable *treuil*, seulement la roue n'en est que le levier; mais comme c'est la partie la plus apparente, elle a donné ici son nom à toute la machine. Il faut pour que ce soit un vrai *treuil*, que le cylindre soit horizontal; s'il était vertical, ce serait un *cabestan*. Les carriers se servent du *treuil* pour élever les pierres du fond des carrières.

TREUVER, v. a. (du lat. barb. *treuvare*, ou du celt. *treu*, impôt, tribut). Se disait pour Trouver. Allons *treuver* la demoiselle en son manoir. Vaugelas était d'avis que *trouver* et *treuver* étaient tous deux bons.

Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve
Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui *treuve*.
(MOLIÈRE.)

TRÊVE, s. f. (du gaul. *treuga*, cessation, suspension, arrêt). Suspension d'armes, cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre. *Trêve* de plusieurs jours, de plusieurs mois, de plusieurs années. Faire, demander, accorder, prolonger une *trêve*. *Trêve* générale, particulière. Rompre, enfreindre la *trêve*. | Par extens. Suspension d'hostilités, d'inimitiés, d'attaques entre des partis politiques ou religieux, etc. Nulle *trêve* durable entre ceux qui nient le paradis et ceux qui menacent de l'enfer. (Boiste.) | Fig. Relâche. Son mal ne lui donne point de *trêve*, ni paix ni *trêve*. Il n'y a point de *trêve* aux désirs. (Boiste.) | Fig. et fam. *Trêve de cérémonies*, *trêve de compliments*, Ne faisons plus de cérémonies, plus de compliments. | Dans le même sens. *Trêve* donc, je vous prie, à vos impertinences. (Molière.) | *Faisons trêve de railleries*, Cessons de railler. | *Faites trêve à vos plaintes*, Suspendez vos plaintes. | *Trêve de pêche*, Convention faite entre deux nations belligérantes de respecter les pêcheurs des deux partis. | *Trêve de Dieu*, ou *trêve du Seigneur*, Suspension d'armes que l'Église parvint à établir pendant les guerres privées du moyen-âge. Toute hostilité était interdite pendant les jours consacrés au service divin et pendant des périodes plus étendues, comme depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte. La peine de ceux qui enfreignaient la *trêve de Dieu* était l'excommunication et en outre une amende. Cependant les trêves étaient très-mal observées, et les guerres privées recommençaient toujours. Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguste fit une ordonnance par laquelle il établit une autre espèce de trêve appelée *quarantaine le roi*. Il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure jusqu'à quarante jours accomplis, il y aurait de plein droit une trêve de par le roi dans laquelle les parents des deux partis seraient compris.

TRÈVES. Géogr. Antique capitale du pays des Trévires, aujourd'hui ville des États prussiens, dans la province du Bas-Rhin, chef-lieu de la régence de Trèves; 17,600 habitants. | Hist. *Électorat de Trèves*. Un des sept électorats primitifs de l'Allemagne; il dura jusqu'en 1803. Trèves fut une ville très-fameuse sous la domination romaine. Ammien-Marcellin l'appelle une seconde Rome, à cause de son autorité, de son pouvoir, de la magnificence de ses bâtiments à la romaine, et aussi pour avoir été la plus grande ville en deçà des Alpes. Quelques empereurs romains et ensuite quelques rois de France y ont fait plusieurs fois leur séjour. On y voit encore des restes d'antiquités.

TRÉVIRE, adj. et s. Nom d'un peuple gaulois dans la Belgique 1re, qui avait Trèves pour capitale. Les *Trévires* étaient sages et courageux.

TRÉVISE. Géogr. Ville du royaume d'Italie (Vénétie); 18,000 habitants. Évêché. Toiles et tissus divers, faïence, ustensiles en métal, coutellerie, soieries. | *Marquisat de Trévise*, État indépendant qui fut acquis par les Vénitiens en 1334.

TRÉVOUX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ain), sur la rive gauche de la Saône; 2,692 habitants. Ville bâtie en amphithéâtre; beau pont; ruines d'un vieux château.

TRI, s. m. (du gr. τρεῖς, trois). Ce mot, qui veut dire *trois*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *triangulé*, *tricéphale*, *trifolié*, *trilobé*, etc. | Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve des carreaux que le roi. | Synonyme de *triage*, et alors il dérive du verbe *trier*. Le *tri* des lettres. Le *tri* des soies. Procédons au *tri* des oranges.

TRIADE, s. f. (du gr. τριάς, ἀδος, nombre ternaire). Assemblage de trois divinités, de trois personnes, de trois unités. Dans le gouvernement, le pouvoir exécutif composé de trois personnes, comme dans le triumvirat, est une sorte de *triade*. La conception du monde des anciens, divisé en ciel, terre et enfer, est encore une *triade*; il y a également *triade* dans le gouvernement du monde païen par Jupiter, Neptune et Pluton. Le symbole d'Hécate est une *triade*; les trois Vertus théologales, les trois Parques, les trois Furies, les trois Grâces forment autant de *triades*. | Particulièrement, Conception philosophique de la divinité par l'école néo-platonicienne. Cette école admettait en elle trois attributs ou essences : l'être, l'intelligence et l'âme. Ce mot s'applique aussi quelquefois à la trinité catholique, et à la trinité indienne, ou trimourti.

TRIADIQUE, adj. Qui a rapport à la triade ou à la trinité. Hymnes *triadiques*.

TRIAGE, s. m. (rad. *trier*). Choix, action de choisir, de trier. Faire le *triage*. *Triage* difficile. Le *triage* du minerai. Le *triage* des laines. | Résultat de cette action; choses, objets triés. Voilà un beau *triage*. Ce *triage* est mal fait.

TRIAIRE, s. m. (du lat. *triarius*). Antiq. Soldats d'infanterie romaine, armés de piques et d'épées, avec le casque et la cuirasse, et qui composaient la troisième ligne quand une légion se mettait en bataille. Les *triaires* étaient les plus vieux soldats, les plus expérimentés et les plus braves; ils ne donnaient que si les deux premiers rangs faiblissaient.

TRIANDRE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; ἀνήρ, homme, organe mâle). Bot. Se dit d'une fleur qui a trois étamines.

TRIANDRIE, s. f. Bot. Classe du système de Linné, comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines.

TRIANGLE, s. m. (du lat. *tres*, trois; *angulus*, angle). Géom. Figure qui a trois angles ou trois côtés. Le *triangle* est le plus simple des polygones ou celui qui contient le moins d'angles et le moins de côtés possible. Tous les polygones peuvent se diviser en autant de *triangles* qu'ils ont de côtés moins deux. Ce qui fait que, étant connues les propriétés du *triangle*, on peut aussi connaître celles des autres polygones. La connaissance de ces propriétés du *triangle* forme une des parties les plus importantes et les plus fécondes de la géométrie. On distingue les *triangles* suivant leurs côtés et suivant leurs angles. Suivant les côtés, on a d'abord des *trianges rectilignes* et des *triangles sphériques*. Les premiers sont formés par trois lignes droites, et les seconds par trois arcs d'un grand cercle d'une sphère. Les *triangles rectilignes* sont distingués entre eux par le rapport de leurs côtés. Quand les trois côtés sont égaux, le triangle se nomme *triangle équilatéral*; quand deux côtés seulement sont égaux, c'est un *triangle isocèle*; il se nomme *scalène* quand les trois côtés sont inégaux. Par rapport à leurs angles, les *triangles* sont *rectangles*, *obtusangles*, *acutangles*, *équiangles*. Le *triangle rectangle* a l'un de ses trois angles droits; le *triangle obtusangle* a l'un de ses angles plus grand qu'un angle droit; le *triangle acutangle* a chacun de ses angles plus petits que l'angle droit. Voici les principales propositions relatives au *triangle* : 1° La somme des trois angles d'un triangle quelconque est égale à la somme de deux angles droits; et, en conséquence, la somme des trois angles d'un triangle est égale à la somme des trois angles d'un autre triangle quelconque; en conséquence encore, si un triangle a un angle droit, les autres deux angles pris ensemble valent un droit, etc. 2° Si l'on prolonge un côté quelconque d'un triangle, l'angle extérieur vaudra lui seul autant que les deux intérieurs opposés. 3° Dans tout triangle, les côtés opposés aux angles égaux sont égaux et réciproquement. 4° Dans un même triangle le plus grand côté est opposé au plus grand angle et réciproquement. 5° Deux triangles sont égaux quand ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun; quand ils ont deux angles égaux appuyés sur un côté égal; quand ils ont les trois côtés égaux. 6° Les *triangles semblables* sont ceux qui ont leurs angles homologues égaux. 7° Les triangles semblables ont leurs côtés homologues proportionnels. 8° Une ligne parallèle à la base d'un triangle coupe les côtés proportionnellement. 9° Tout triangle est moitié d'un parallélogramme de même base et de même hauteur. 10° L'aire d'un triangle est égale au produit d'un de ses côtés par la moitié de la perpendiculaire abaissée sur ce côté. 11° Dans tout triangle rectangle, le carré fait sur le côté opposé à l'angle droit, ou hypothénuse, est égal à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés. 12° Comme toutes les figures rectilignes sont entre elles comme les carrés de leurs côtés homologues, il suit que la figure rectiligne décrite sur ce côté est égale à la somme des deux autres. On doit la découverte de cette belle propriété à Pythagore. | Chez les anciens, Dieu est quelquefois représenté sous la forme d'un triangle, avec un œil au milieu. | Les chrétiens représentent la sainte Trinité sous la figure d'un triangle, au milieu duquel est écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*. | Mus. Instrument d'acier, de forme triangulaire, qu'on frappe intérieurement avec une tringle de même métal. Il est surtout usité dans la musique instrumentale et dans la musique militaire. | Constr. Sorte d'équerre dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre. | Mar. Sorte d'échafaud qui sert à travailler sur les côtés d'un navire en construction ou en réparation. | Fortific. Ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés ou des demi-bastions. | Astron. Nom de trois constellations, *Triangle boréal*, *Petit triangle* et *Triangle austral*, dont les étoiles sont disposées en forme de triangle.

TRIANGULAIRE, adj. Qui a trois angles; qui a rapport au triangle. Figure *triangulaire*. Compas *triangulaire*. | Anat. Il se dit de quelques parties qui ont de la ressemblance avec un triangle. Ligament *triangulaire*. Le muscle *triangulaire* des lèvres. Le muscle *triangulaire* du sternum. | Dans ce sens, il s'emploie substantiv. Le *triangulaire* du nez, etc. | *Nombres triangulaires*, Les nombres dont les unités peuvent être disposées en forme de triau-

gle. Tels sont les nombres 3, 6, 10, 15, 21, etc. On peut observer que, dans ces nombres triangulaires, les quantités qui forment les bases sont les nombres consécutifs 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc. | Géom. *Dodécaèdre triangulaire*, Solide composé de douze triangles parallèles deux à deux, et se réunissant six par six en un point du même axe.

TRIANGULAIREMENT, adv. D'une manière triangulaire, en forme de triangle.

TRIANGULATION, s. f. Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain; résultat de cette action; l'ensemble, la combinaison de ces triangles.

TRIANNULAIRE, adj. (du lat. *tres*, trois; *annulus*, anneau). Qui offre trois anneaux. | Minéral. Se dit d'une variété dans laquelle un prisme hexaèdre a ses bords horizontaux remplacés chacun par des facettes qui forment comme un triple anneau autour des bases.

TRIANON. Géogr. Maison royale que Louis XIV fit construire dans le parc de Versailles, vis-à-vis de la Ménagerie. C'est un petit palais, bien bâti, incrusté de marbre de diverses couleurs et décoré de précieux ameublements. Il y a deux *Trianons*, le *Petit Trianon* et le *Grand Trianon*.

TRIARTICULÉ, ÉE, adj. Entom. Qui est composé de trois articles.

TRIBADE, s. f. (du gr. τριβάς, frotteuse, fait de τρίβω, je frotte). Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme. Les *tribades* de la cour de France. La passion qui entraîne certaines femmes à ces excès dépend presque toujours d'un trop grand développement du clitoris. Cette conformation vicieuse est très-commune en Orient.

TRIBASIQUE, adj. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant pour la même quantité d'acide.

TRIBONIEN. Fameux jurisconsulte, né vers 500 à Side, en Pamphylie, mort en 547. Il fut questeur, maître des offices, consul, et enfin préfet du prétoire sous Justinien. Cet empereur lui confia le soin de réunir les parties éparses et confuses de l'ancienne législation, ainsi que d'extraire des commentaires des jurisconsultes ce qu'il y aurait de nécessaire et d'usuel. En conséquence, Tribonien rédigea les trois célèbres compilations, dites les *Institutes*, savoir : le *Code*, les *Pandectes* ou *Digeste* et les *Novelles*.

TRIBORD, s. m. Mar. Côté droit du navire en regardant de l'arrière à l'avant, et, par extension, la droite, le côté droit. On l'oppose à *babord*. Le vent souffle à *tribord*. Faire feu de *tribord*. Mettre la barre à *tribord*. Pour les préséances *tribord* passe avant *babord*. | Prov. et fig. *Faire feu de tribord et de babord*, Faire usage de tous ses moyens. | Première partie d'un équipage divisé en deux pour le service du bord, et dont les hommes ont tous des numéros impairs. *Tribord* prend le quart.

TRIBORDAIS, s. m. Matelot qui appartient à la division ou au quart de tribord. Les *tribordais* et les babordais. Les *tribordais* sont de quart.

TRIBOULET. Nom d'un fou de Louis XII et de François Ier, né à Blois vers la fin du XVe siècle, mort en 1536. C'était un idiot qui avait été recueilli par pitié. On lui a prêté nombre de bons mots qu'il paraît incapable d'avoir dits, et qu'on inventait à plaisir. Les *triboulets*, les bouffons de la cour.

TRIBRAQUE, s. m. (du gr. τριβραχύς, fait de τρεῖς, trois; βραχύς, bref). Pied d'un vers grec ou latin composé de trois syllabes brèves, comme *animus, veneris*.

TRIBU, s. f. (du lat. *tribus*; fait de *tres*, trois, parce que, dans l'origine, il y avait trois tribus à Rome). Agglomération plus ou moins nombreuse de familles ou de peuplades, sous l'autorité d'un même chef, vivant dans la même contrée, et tirant primitivement leur origine d'une même souche. Les peuples pasteurs et les peuples chasseurs sont ordinairement divisés en tribus, par exemple, les Arabes d'Asie et les Kabyles d'Afrique. Les patriarches, que nous représente la Bible, n'étaient que des chefs de tribu, et Moïse, en établissant dans sa loi la division des Israélites en douze tribus, ne fit que constituer officiellement un fait qui s'était arrangé de lui-même. On sait que ces douze tribus tiraient leur nom des dix fils de Jacob, et les deux dernières des deux fils de Joseph, Éphraïm et Manassé. Les descendants de Lévi, qui formaient la tribu des Lévites, n'avaient point de territoire particulier, mais étaient répartis dans toutes les autres tribus. Les choses du culte leur étaient particulièrement réservées. | Il faut entendre par *tribu*, à Sparte, à Athènes et à Rome, quelque chose de fort approchant. Dans ces villes, comme en Judée, les tribus forment les divisions officielles du peuple, et leur réunion constitue la totalité de la nation. Lycurgue, après avoir réduit les Hilotes à l'état d'esclaves, et les Laconiens à l'état de sujets, unit étroitement les Spartiates par une sorte de fraternité d'armes, et n'admit entre eux aucune distinction; mais il ne voulut pas toucher à l'ancienne division du peuple en trois tribus sœurs, Hylléens, Dymanes, Pamphyliens. La tribu hylléenne seule eut le privilége de posséder les deux familles des rois, les Proclides et les Euristhénides. La division en trois tribus se maintint jusqu'aux derniers jours de Sparte. A Athènes, il y eut primitivement quatre tribus, dont la première était composée de ceux qui portaient les armes, les *Hoplites*; la seconde, des ouvriers en tout genre, les *Ergates*; la troisième, des laboureurs, les *Géorgues*; et la quatrième, des chevriers, les *Egicores*. Clisthène, après l'expulsion des Pisistratides, augmenta le nombre des tribus jusqu'à dix, et leur donna les noms des premiers rois et des grands hommes à qui les Athéniens avaient, par reconnaissance, érigé des statues sur la place publique. Ces dix héros prirent alors le nom d'*Éponymes*. Clisthène divisa ensuite chaque tribu en curies ou peuplades, appelées δῆμοι, que nous traduisons en français par dêmes, et rangea plusieurs bourgades sous chaque dême. | Les tribus de Rome furent instituées par Romulus au nombre de trois, selon la différence des trois nations qui composaient alors le peuple romain. On les appelait *Rhamnenses* ou Rhamnes; *Tatienses* ou Sabins; *Luceres* ou Toscans. La population augmentant tous les jours, Servius Tullius supprima les anciennes tribus, partagea la ville en quatre quartiers, et divisa tous les habitants en autant de tribus, auxquels il donna le nom de leur quartier respectif. Ces quatre tribus *urbaines* devinrent ainsi la Suburrane, l'Esquiline, la Colline, la Palatine. Les habitants des campagnes furent rangés dans treize tribus appelées *rustiques*. Aux dix-sept tribus de Servius Tullius, on en ajouta, par la suite, dix-huit autres qui, jointes aux premières, complétèrent le nombre de trente-cinq, dont le peuple romain fut toujours composé, pendant toute la durée de la république. | Au moyen âge, on appela *tribus* les subdivisions des quatre nations qui composaient l'ancienne université de Paris. | Bot. et zool. Division établie dans les familles. La *tribu* renferme un ou plusieurs genres. La *tribu* est une division de la famille. Quelquefois, en parlant des races d'animaux, on appelle *tribus* des divisions d'une race, dont l'une est la souche ou le type, et les autres, les démembrements, les dégénérations.

TRIBULATION, s. f. (pron. *tribulasion*; de *tribulatio*, mot de la basse latinité, tiré par métaphore de *tribulum*, sorte de herse pour battre le blé). Affliction, adversité. Les *tribulations* de la vie ne font qu'affermir le vrai courage. Éprouver bien des *tribulations*. Corrigeons nos fautes, et soumettons-nous à la *tribulation* comme à la mort. (Voltaire.) | S'emploie particulièrement, en parlant des adversités considérées dans des vues religieuses. Dieu exerce ses élus par des *tribulations*. Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes *tribulations* de la vie. (Fléchier.)

TRIBULCON, s. m. Chirurg. Instrument qui sert à l'extraction des balles et autres corps étrangers engagés dans les plaies.

TRIBULE, s. m. (du lat. *tribulus*, même sens; fait du gr. τρεῖς, trois; βολίς, dard; ainsi nommé à cause des trois pointes dont le fruit est armé dans plusieurs espèces). Bot. Genre de la famille des zygophyllées, se compose de plantes herbacées du midi de l'Europe et des régions intertropicales. Le *Tribule terrestre*, vulgairement *Herse* et *Croix de Malte*, a des tiges rampantes, de petites feuilles de couleur cendrée, des fleurs petites, solitaires, d'un jaune pâle; des fruits armés d'épines aiguës, formant une croix de chevalier et qui blessent cruellement. Il croît dans les lieux secs, le long des champs, au bord des routes. | *Tribule aquatique*, La macre flottante. | *Tribule marine*, Nom d'un crithme. | *Tribule des bois*, Le caucale grandiflore.

TRIBULÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à la herse, qui se nomme en latin *tribulus*. | S. f. plur. Bot. Tribu de la famille des zygophyllées, ayant pour type le genre *tribule*.

TRIBUN, s. m. (du lat. *tribunus*, même sens). Magistrat plébéien à Rome, chargé de défendre les intérêts du peuple contre les patriciens. Les *tribuns du peuple* furent institués l'an 493 avant J. C., après la retraite du peuple sur le mont Sacré. Ils n'eurent d'abord que le privilége de l'inviolabilité et le droit d'opposer leur *veto* à tout acte qui leur semblait inique ou funeste; mais, par la suite, ils étendirent considérablement leurs attributions, convoquèrent à volonté le sénat et les assemblées par tribus et y firent rendre des lois dites *plébiscites*, qui, en 448 avant J. C., devinrent obligatoires pour les patriciens. A la faveur de cette extension de pouvoir, ils arrachèrent successivement à l'aristocratie les mariages mixtes et l'accession des plébéiens à toutes les charges. Souvent ils excitèrent de terribles commotions, surtout en proposant des lois agraires. Ils furent tout-puissants sous Marius, mais Sylla ruina leur pouvoir en leur interdisant la faculté législative et le droit de haranguer le peuple. Pompée leur rendit une portion de leur autorité, 70 ans avant J. C., mais il ne trouva pas un homme qui sut en user, et l'on ne voit plus dès lors parmi les tribuns que des indignes ou des infâmes. Sous César, sous Antoine, sous Octave, les tribuns s'éclipsent ou se vendent. Enfin, Octave, maître de la république, confisqua le rôle à son profit; il prit pour lui la *puissance tribunitienne*, qui rendait sa personne inviolable. Depuis, cette puissance resta confondue avec le pouvoir impérial. Le nombre des tribuns varia. Il n'y en eut d'abord que deux; on porta ensuite leur nombre à dix (296 avant J. C.). Originairement, leurs décisions devaient être prises à l'unanimité; dans la suite, la simple majorité suffit; enfin l'opposition d'un seul suffit pour tout arrêter. | *Tribuns militaires* ou *consulaires*, Magistrats qui eurent quelque temps chez les Romains les mêmes fonctions et la même autorité que le consul. Cette institution fut un moyen terme adopté par les patriciens, qui ne voulaient point admettre les plébéiens au consulat. En 444, une assemblée par centuries procéda pour la première fois à l'élection de ces magistrats. On n'en choisit que trois, et ce furent trois patriciens. Encore furent-ils bientôt obligés de se déposer eux-mêmes trois mois après leur élection, parce que, disait-on, les cérémonies des auspices avaient été négligées dans l'assemblée où on les avait élus. Quelques années après, pourtant, on fut obligé, malgré le sénat, de revenir aux tribuns consulaires, et la même chose se renouvela quarante-huit fois pendant les soixante-dix-huit ans que dura cette magistrature, jusqu'à l'avénement définitif des plébéiens au consulat. On nommait quatre, six et jusqu'à huit tribuns, selon les besoins de la république. | *Tribuns de légion* ou *des soldats*, Officiers supérieurs placés immédiatement au-dessous du préfet de la légion; le remplaçaient alternativement dans le commandement. | *Tribuns du trésor public*, Tribuns établis par Romulus pour la garde du trésor public. C'était de leurs mains que les questeurs, qui suivaient les armées, recevaient l'argent pour le distribuer aux soldats. Nombreux et riches, ils formaient à Rome un corps important. | Lorsqu'au XIVe siècle, Rienzi voulut rétablir à Rome quelque chose d'analogue à l'ancienne République romaine, il ressuscita le titre de *tribun*, toujours cher à la mémoire du peuple, et, depuis, cet exemple a été suivi par tous ceux qui, avec autant de courage et sans plus de succès, ont essayé de secouer le joug des papes. | Nom qu'ont porté en France les membres du tribunat. V. TRIBUNAT. | Le mot *tribun* s'est pris par extension, et souvent en bonne comme en mauvaise part, pour désigner les chefs du parti démocratique, surtout quand on leur reconnaissait de l'énergie. Un langage de *tribun*. Il se pose en *tribun*. Les *tribuns* de la place publique.

TRIBUNAL, s. m. (du lat. *tribunal*, fait de *tribus*, tribu, lieu où l'on rendait, à Rome, la justice aux tribus). Le siége où le juge rend la justice. Être sur son *tribunal*. Être dans son *tribunal*. | Par extens. L'ensemble des juges composant une même juridiction. Comparaître devant le *tribunal*. Ériger, établir des *tribunaux*. Traduire quelqu'un devant un *tribunal*. A ces divers *tribunaux* sont commises diverses causes. (Barthélemy.) | Les *tribunaux* comprennent toute l'organisation judiciaire d'un État, depuis la cour de cassation jusqu'au tribunal de simple police. Mais, dans un sens plus restreint, cette expression est employée pour désigner spécialement les juridictions inférieures, les juridictions supérieures recevant plus particulièrement la dénomination de *cours*. Il ne s'emploie pas non plus pour la juridiction administrative, qui admet plus volontiers le mot *conseil*. *Conseil d'État*, *conseil de préfecture*, *conseil de prud'hommes*. C'est également le mot *conseil* qui est en usage pour désigner les tribunaux militaires, *conseils de guerre*, *conseils maritimes*. Considérés d'une manière générale, les tribunaux peuvent être divisés en deux grandes catégories, en *tribunaux civils* et en *tribunaux criminels*. Les uns et les autres se subdivisent en *tribunaux ordinaires* et en *tribunaux spéciaux*. Les tribunaux ordinaires et les tribunaux spéciaux ont un caractère commun, qui est la permanence. C'est ce qui les distingue des *tribunaux extraordinaires*, lesquels sont institués à raison de certaines circonstances,

pour juger certains faits déterminés et n'ont qu'une durée temporaire. La charte de 1830 n'avait pas permis la création de ces tribunaux extraordinaires (art. 54). La constitution du 4 novembre 1848 a rétabli, au contraire, pour le jugement de certains crimes politiques, le tribunal extraordinaire constitué par la révolution de 1789, et maintenu jusqu'en 1814, et connu successivement sous le nom de *tribunal criminel extraordinaire* ou de *haute cour de justice*. C'est cette dernière dénomination qu'a reproduite la dernière constitution. Tout en se distinguant des tribunaux spéciaux, les tribunaux extraordinaires s'en rapprochent, en ce que les uns et les autres n'ont qu'une juridiction exceptionnelle, c'est-à-dire qu'ils ne connaissent que par exception des faits qui leur sont expressément attribués, faits qui se trouvent par là enlevés à la juridiction ordinaire, qui est investie d'une manière générale du droit d'en connaître. Et, pour cette raison, les tribunaux extraordinaires et les tribunaux spéciaux sont appelés *tribunaux d'exception*. Les tribunaux ont tous une qualification qui leur est particulière et spéciale. Cette qualification dérive tantôt des matières elles-mêmes dont la connaissance leur est attribuée, tantôt des circonstances qui ont été la cause de leur institution, par exemple, les *tribunaux révolutionnaires*. La dénomination de *tribunaux criminels* peut être considérée comme une dénomination générique. Il n'y a plus chez nous de tribunal qui porte le nom de *tribunal criminel*. Les tribunaux chargés du jugement et de la répression des crimes proprement dits prennent, comme nous l'avons dit, le nom de *cours d'assises* et de *haute cour de justice*; et ce n'est que par extension qu'on désigne sous le nom de *tribunaux criminels* les tribunaux qui ne sont appelés qu'à juger des délits et des contraventions. Ces derniers reçoivent plus spécialement le nom de *tribunaux correctionnels* et *de police*. Nous trouvons parmi les *tribunaux ordinaires* : en matière civile, les *tribunaux de justice de paix*, les *tribunaux de première instance* ou *d'arrondissement* et les *cours d'appel*; en matière criminelle, les *tribunaux de simple police*, les *tribunaux correctionnels*, les *chambres des appels de police correctionnelle* et les *cours d'assises*; parmi les *tribunaux spéciaux*, les *tribunaux de commerce*, les *tribunaux maritimes*, les *prud'hommes*, le *tribunal des conflits*, les *conseils de guerre et de révision de terre et de mer*, les *conseils de discipline des gardes nationales*, le *conseil de l'Université*, etc. Au-dessus des tribunaux ordinaires et de quelques-uns des tribunaux ordinaires spéciaux, se place la juridiction régulatrice de la *cour de cassation*. On reconnaissait autrefois dans les tribunaux une division tout autre que celle que nous avons donnée. On disait : les *tribunaux séculiers* et les *tribunaux ecclésiastiques*, pour distinguer les tribunaux purement temporels de ceux qui connaissaient des matières ecclésiastiques et qui jugeaient les personnes appartenant à l'Église de près ou de loin. | Le mot *tribunal* s'emploie, avec une signification plus ou moins étendue, pour indiquer toute espèce de juridiction, soit au sens propre, soit au sens moral. En langage d'église, le sacrement de pénitence s'appelle vulgairement le *tribunal de la pénitence*, le *tribunal de la confession*, le *saint tribunal*. | Comme on dit le *tribunal de la pénitence*, on dit le *tribunal de l'Académie*, ce *tribunal* élevé, d'après Massillon, pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse; le *tribunal de la conscience*, le *tribunal de la raison*, le *tribunal de l'opinion publique*, le *tribunal de Dieu*, etc. Ce sera toujours au *tribunal* de la morale un crime d'avoir vendu ou donné des citoyens à une puissance étrangère. (Raynal.) Je veux absolument juger ce procès au *tribunal* de ma conscience. (Voltaire.) Le *tribunal* des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les persécutés. (Id.) Chaque homme a au milieu du cœur un *tribunal* où il commence par se juger lui-même. (Châteaub.) | Archit. La partie postérieure des basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

TRIBUNAT, s. m. Charge du tribun; temps de l'exercice de cette charge. V. TRIBUN. | *Tribunat français*, Assemblée établie par la constitution de l'an VIII (1799), pour discuter les projets de loi présentés par le gouvernement. Après avoir délibéré, le tribunat nommait des orateurs pour discuter les lois contradictoirement avec les orateurs du gouvernement devant le Corps-Législatif, qui seul avait le droit de voter. Il siégeait au Palais-Royal, alors appelé Palais-Égalité. Composé originairement de cent membres, qui étaient électifs et âgés de 25 ans au moins, il fut réduit à cinquante membres en 1802, et entièrement supprimé en 1807 pour avoir fait quelque opposition à Bonaparte. Ce corps avait pourtant voté dès son début le consulat à vie, et avait été le premier à proposer l'établissement de l'empire héréditaire.

TRIBUNE, s. f. (du lat. barbare *tribuna*, fait de *tribunal*, tribunal, lieu élevé d'où l'on parle au peuple). Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. A Athènes, la *tribune aux harangues*, comme on dit, était placée sur le milieu de l'*Agora*, la grande place publique. Il y en avait une autre plus petite sur le *Pnyx*, autre place où se tenaient quelquefois les assemblées. Chez les Romains, la tribune aux harangues était sur le *Forum romanum*, près du palais Hostilie; on l'appelait *Rostra*, parce qu'elle était ornée des éperons ou becs de vaisseaux pris sur l'ennemi dans les guerres contre les habitants d'Antium. Cette tribune était une espèce d'échafaud solidement établi et à demeure, avec un siége pour les orateurs. La plate-forme en était assez étendue pour qu'ils pussent faire quelques pas en long ou en large. On se sert chez nous du mot *tribune* dans un sens absolument semblable, pour désigner le lieu d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes. C'est une sorte d'estrade plus ou moins élevée et garnie d'un balustre d'appui, sur laquelle se place l'orateur pour être vu et entendu de l'auditoire et avoir toute la liberté de ses mouvements. La *tribune* de la Convention. La *tribune* de l'Assemblée constituante. La *tribune* du Corps-Législatif. On dit aussi *la tribune de l'Académie française*, et même la *tribune* d'un club, d'une réunion électorale, etc. Monter à la *tribune*. Parler de la *tribune*. | Par extens. S'emploie pour désigner les discours qui se prononcent dans la tribune, et la force politique, le droit dont ces discours sont la manifestation. C'est dans ce sens qu'on dit *l'éloquence de la tribune*, *la liberté de la tribune*. L'éloquence de la tribune doit avoir avant tout pour but l'honnêteté et le vrai, et c'est surtout pour l'orateur politique que semble écrite cette belle sentence de Fénelon : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. » A Rome l'éloquence de la tribune naît avec la république et périt avec la république. En France, les États-généraux virent poindre l'éloquence de la tribune; nos premiers orateurs sont les premiers défenseurs de nos libertés; bientôt son grand jour arrive avec la Révolution de 1792; la seule nomenclature de la pléiade glorieuse des orateurs illustres dépasserait les bornes de cet article; qu'il nous suffise de citer trois noms : Mirabeau, Danton et Robespierre. Arrive l'Empire, plus de tribune; la voix des hommes est étouffée par le bruit du canon. La Restauration lui ouvre de nouveau la route; c'est le temps de Manuel, de Foy, de Benjamin Constant, de Casimir Périer. 1830 élargit les libertés, et en même temps, l'éloquence; mais ce gouvernement ne tarde pas à faillir à sa mission révolutionnaire, il tombe dès lors, et la tribune éclate enfin, on sait avec quelle splendeur, à la Révolution de 1848. Ledru-Rollin illustra la tribune de l'Assemblée nationale en 1849. Elle se taisait depuis 1852; elle s'est fait entendre de nouveau avec Gambetta, Bancel, Jules Simon, Picard, Pelletan et d'autres encore. | La liberté de la tribune est une conséquence immédiate de la liberté de penser. Il serait en effet illusoire de dire que l'on a le droit de penser ce qu'on veut, si l'on n'a pas celui de dire tout haut ce qu'on pense. Ainsi considérée, la liberté de la tribune est le fondement à la fois et le signe extérieur des démocraties. Les gouvernements qui se prétendent démocratiques et qui confisquent ce droit des nations ne sont démocratiques que par l'enseigne. (Ch. Defodon.) | Lieu plus ou moins élevé où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée dans les églises, dans les grandes salles d'assemblées politiques ou littéraires. La *tribune* des musiciens. La *tribune* des autorités. La *tribune* du corps diplomatique. La *tribune* des journalistes. | On a quelquefois étendu la dénomination de *tribune* à certaines pièces d'un appartement qui se détachent des autres en forme d'estrade. | *Tribune d'orgues*, Grande tribune où est placé le buffet d'orgues dans une église. | Balcon autour de la lanterne d'un dôme. | On dit quelquefois en périphrase la *tribune sacrée*, pour La chaire des églises.

TRIBUNITIEN, IENNE, adj. Qui appartient au tribunat. La puissance *tribunitienne*. | *Éloquence tribunitienne*, Éloquence hardie et vigoureuse d'un chef de la démocratie. | Numismat. *Puissance tribunitienne*, Se dit d'une médaille impériale qui indique depuis combien d'années l'empereur avait pris le titre de tribun.

TRIBUNITIF, IVE, adj. Qui appartient aux tribuns, qui se rapproche du tribunat.

TRIBUT, s. m. (du lat. *tributum*, tribut, fait de *tribuere*, contribuer). Chez les anciens, Contribution personnelle qui se levait sous forme de taille ou de capitation pour soutenir les dépenses de l'État. Les Spartiates en étaient exempts. A Athènes, les citoyens de la première classe payaient, chaque année, un talent par tête, c'est-à-dire environ trois mille francs; ceux de la seconde, un demi-talent, ou quinze cents francs; les pauvres et les artisans ne payaient aucun tribut. Les premiers Romains payèrent, dans l'origine, le *tribut*, par tête et également, sans distinction de fortune ou de condition. Servius Tullius abrogea cette injuste coutume, et établit à Rome l'impôt proportionnel. | Impôt que les princes lèvent sur leurs sujets. Imposer un *tribut*. Payer un *tribut*. Saint Louis se contenta du revenu de son domaine royal et de quelques *tributs* presque volontaires. (Fléchier.) | Redevance payée par un État à un autre État plus puissant comme marque de dépendance. Ainsi les provinces danubiennes ont jusqu'à ce jour payé *tribut* aux Turcs; et l'on nomme en Turquie *enfants de tribut* les enfants que ces peuples lèvent en plusieurs contrées par forme de *tribut*. Il est arrivé que certains États tributaires ne l'ont été que par déférence envers des États moins puissants qu'eux-mêmes. La France, par exemple, a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome, et payé aux papes le denier de saint Pierre. | Fig. Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire. *Tribut* d'estime et de reconnaissance. Les louanges sont un *tribut* qu'on paye au mérite. Payer le *tribut* au mauvais goût de son siècle. Je compte que mes ouvrages seront au moins reçus comme les *tributs* de l'amitié. (Voltaire.) Le Céphise, après avoir enrichi cette contrée du *tribut* de ses eaux, vient les mêler avec celles de l'Ilissus. (Barthélemy.) | *Payer le tribut à la mer*, Se dit d'un marin novice que la mer a incommodé. | *Payer le tribut à la nature*, Mourir. | *Payer le tribut à l'humanité*, Avoir quelque défaut, quelque imperfection, ainsi que le commun des hommes. | On dit également bien, dans ces sortes de phrases, *payer tribut* ou *payer le tribut*. A la rigueur, on ne devrait dire *payer tribut* que dans le cas où ce mot est pris dans un sens indéterminé.

TRIBUTAIRE, adj. Qui paye tribut. Se dit principalement d'un État qui paye tribut à un autre État ou à un prince sous la domination ou sous la protection duquel il se trouve. Les provinces *tributaires* de la Turquie. | *Terres tributaires*, Terres assujetties, dans l'origine de la féodalité, à une redevance envers un supérieur. | Par extens. ou figur. Sujet à, dépendant de, soumis à. Nous sommes tous *tributaires* de la mort. Il a fallu autrefois que le luxe de la France fût *tributaire* de l'industrie hollandaise. L'Orénoque voit grossir son cours par les eaux *tributaires* de plusieurs fleuves subalternes. | Substant. Celui, celle qui paye tribut. Les *tributaires* de la Turquie.

TRICAMÉRON, s. m (du lat. *tres*, trois; *camera*, voûte). Archit. anc. Édifice à trois étages, à trois voûtes superposées.

TRICAPSULAIRE, adj. (du lat. *tres*, trois; *capsula*, capsule). Bot. Qui a trois capsules.

TRICÉPHALE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; κεφαλή, tête). Qui a trois têtes. | Mythol. Surnom de Mercure, de Diane ou Hécate et de Cerbère. | Bot. Se dit d'un fruit provenant d'un ovaire qui a trois sommets organiques, comme le buis, ou d'une plante dont les fleurs ont des capitules réunis trois par trois, comme le *phagnalon tricéphale*.

TRICEPS, adj. (lat. francisé, formé de *tres*, trois; *caput*, tête). Qui a trois têtes. | Anat. Se dit de certains muscles qui ont trois faisceaux charnus à chacune de leurs extrémités. Le muscle *triceps brachial*. Le muscle *triceps crural*. | S. m. Le *triceps* brachial. Le *triceps* crural.

TRICHER, v. a. (du lat. *tricari*, tracasser, vétiller, chicaner; fait de *tricæ*, sornettes, billevesées). Tromper au jeu, et, par extension, tromper en quelque chose que ce soit, mais principalement en de petites choses et par des voies petites et basses. *Tricher* quelqu'un. | Absol. Ne pas *tricher*. Aimer à *tricher*. *Tricher* au jeu, sans gagner, est d'un sot. (Voltaire.) Il ne faut jamais *tricher*.

TRICHERIE, s. f. du (lat. *tricæ*, sornettes, bagatelles). Tromperie au jeu. Il y a de la *tricherie*. Gagner par *tricherie*. Trouvant l'occasion deux ou trois fois de faire de bons coups sans *tricherie*, je ne négligeai point d'en profiter. (Le Sage.) | Par extens., Se dit de toute espèce de tromperie. Je soupçonne de la *tricherie*. Les *tricheries* de la renommée.

TRICHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui triche, qui trompe au jeu. Les *tricheurs*, les *tricheuses*. | Adjectiv. Un homme *tricheur*. Une femme *tricheuse*.

TRICHIASIS, s. m. (pron. *trikiazis;* mot grec francisé, τριχίασις; dérivé de τριχίας, chevelu, poilu; dérivé lui-même de θρίξ, cheveu, poil.) Pathol. Affection dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, viennent se mettre en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent. Tantôt le *trichiasis* est total, tantôt il n'est que partiel. Le *trichiasis* est ordinairement l'effet d'un entropion, c'est-à-dire du renversement du bord libre des paupières vers le globe de l'œil.

TRICHINE, s. f. (pron. *trikine*, du gr. θρίξ, poil, parce qu'il est fin comme un crin). Helminth. Nom générique d'un helminthe nématoïde. C'est un ver blanc, long d'un millimètre environ, cylindrique, épais d'un tiers de millimètre. On trouve ce ver dans les muscles, chez les individus ayant souffert et amaigris par de longues privations. Il y a un ou deux vers dans chacun des kystes qui les enveloppent. La *trichine* qui est ingérée se développe en peu de temps dans l'intestin et y pond des œufs dont les embryons une fois éclos, sans quitter l'animal ou l'homme dont ils sont des parasites, percent la paroi intestinale et pénètrent dans les divers organes, et particulièrement dans le tissu musculaire. Si l'animal ou l'homme ne succombe point, les *trichines* finissent par s'enkyster, et n'éprouvent de modifications que quand elles sont de nouveau ingérées. On connaît de nombreux cas où la présence de la *trichine* a occasionné la mort. Les *trichines* ont été observées sur l'homme, le porc, les rongeurs (rats, lapins) et les carnivores.

TRICHINOSE, s. f. Pathol. Maladie occasionnée par les trichines. La *trichinose* est assez fréquente en Allemagne. La *trichinose* se contracte ordinairement par l'usage de la chair de porc, où il peut exister des trichines vivantes, même lorsqu'elle est salée et fumée.

TRICHOCÉPHALE, adj. (pron. *trikoséfale;* du gr. θρίξ, poil; κεφαγή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules et hérissées de poils. *Trèfle trichocéphale.* | S. m. Entomol. Entozoaire nématoïde filarien, dont une espèce se rencontre chez l'homme.

TRICHOCLINE, s. f. (pron. *trikokline;* du gr. θρίχος, gén. de θρίξ, cheveu; κλίνη, lit, à cause de son clinanthe hérissé de fimbrilles). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne renfermant qu'une espèce, remarquable par sa belle calathide de fleurs d'un jaune orangé, dont la beauté paraît encore plus éclatante par le blanc cotonneux de l'involucre.

TRICHOGLOSSIE, s. f. (du gr. θρίξ, cheveu; γλῶσσα, langue). Pathol. État de la langue dans lequel elle semble couverte de poils.

TRICHOMANE, s. m. (pron. *trikomane*). Bot. Genre de fougères renfermant près de cent cinquante espèces, dont trois ou quatre seulement appartiennent à l'Europe.

TRICHORIE, s. f. (pron. *trikori;* du gr. τρεῖς, trois; χορός, chœur). Danse lacédémonienne exécutée par trois chœurs, l'un d'enfants, l'autre d'hommes faits, et le dernier de vieillards, qui chantaient alternativement. L'invention de la *trichorie* était attribuée à Tyrtée.

TRICLINIUM, s. m. (pron. *triklinioume;* du gr. τρεῖς, trois; κλίνη, lit.) Antiq. Nom que les Romains donnaient à leurs salles à manger, à cause des trois lits qui y étaient dressés. | Nom des lits mêmes sur lesquels se plaçaient les convives, qui étaient presque toujours au nombre de trois sur un même lit. César était étendu sur un *triclinium*.

TRICOISE, s. f. Technol. Tenailles à deux mâchoires, dont se servent les menuisiers et les autres ouvriers en bois, pour tenir et arracher des clous, des chevilles, etc. | Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferrer les chevaux. Garçon, prenez la *tricoise*.

TRICOLORE, adj. (du lat. *tres*, trois; *color*, couleur). Qui est de trois couleurs distinctes; qui offre trois couleurs différentes. Fleur *tricolore*. Tulipe *tricolore*. Didelphe *tricolore*. | Il s'applique particulièrement aux couleurs adoptées par les Français pour emblème national et qui sont le rouge, le blanc et le bleu. Drapeau *tricolore*. Écharpe *tricolore*. Sur le drapeau, ces couleurs sont placées en trois bandes parallèles à la hampe; le bleu touche au bois, le blanc est au milieu et le rouge flotte. L'adoption de ces couleurs date de 89. Ce fut Lafayette qui proposa la réunion de ces couleurs comme emblème de la fusion des trois ordres qui précédemment divisaient les citoyens; le rouge était la couleur du tiers-état; le bleu, celle du clergé; le blanc, celle de la noblesse. Le drapeau tricolore fut le drapeau de la République et de l'Empire. En 1815, il fut abandonné pour le drapeau blanc, mais il fut repris en 1830. Plusieurs autres peuples ont également des drapeaux tricolores, mais formés d'autres couleurs ou dont les couleurs sont disposées différemment.

TRICOQUE, adj. (du lat. *tres*, trois; *coccus*, grain). Bot. Se dit d'un fruit composé de trois coques.

TRICORNE, adj. (du lat. *tres*, trois; *cornu*, corne). Hist. nat. Qui est orné ou surmonté de trois cornes ou de trois organes ou appendices ressemblant à des cornes. C'est un mot qui sert à distinguer quelques espèces. Osmie *tricorne*. Delphinien *tricorne*. Strombe *tricorne*. Oxytèle *tricorne*. Chironecte *tricorne*. | S. m. Chapeau à trois cornes que l'on portait sous Louis XV et Louis XVI. On le retrouve particulièrement dans le costume des gardes françaises. Le *tricorne* est encore porté par des prêtres et des séminaristes.

TRICOT, s. m. (pron. *triko*). Sorte de tissu fait en mailles, soit à la main avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. Tel est le tissu des bas, des gants, des chaussons, etc. Bonnet en *tricot*. Camisole en *tricot*. Les *tricots à jour* sont employés pour jupons, couvre-pieds, etc. | *Tricot cannelé*, Tricot à côtes. | Art, action de tricoter. En ce sens il est synonyme de *Tricotage*. Seulement, le mot *tricot* ne fait considérer la chose que par rapport à ses qualités intrinsèques, tandis que celui de *tricotage* rappelle l'action de tricoter, l'habileté du tricoteur et la qualité du tissu qui résulte de la main-d'œuvre.

TRICOTAGE, s. m. Travail de celui ou de celle qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, et autres marchandises de cette nature.

TRICOTÉ, ÉE, part. Qui est travaillé en tricot. Bas *tricotés*. Couverture *tricotée*.

TRICOTER, v. a. Travailler à former avec de longues et menues aiguilles, ou broches de fer et de laiton poli, certains tissus de soie, de laine, de coton, de fil, de lin, etc., en manière de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, aux bonnets, camisoles et autres marchandises de bonneterie. *Tricoter des bas*. | Absol. *Tricoter* bien. *Tricoter* mal. | On dit qu'un cheval *tricote* lorsqu'en marchant il remue beaucoup les jambes sans avancer.

TRICOTEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui tricote ordinairement ou qui en fait son métier, ou seulement qui sait ce métier. C'est une habile *tricoteuse*. | S. f. Machine qui tricote les fils de laine ou de coton pour en composer des jupons.

TRICTRAC, s. m. (Onomatopée formée du bruit que font les dés dans le cornet et sur le tablier). Sorte de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames, quinze d'une couleur et quinze d'une autre, dans un tablier qui consiste en deux compartiments, chacun marqué par de petites flèches d'ivoire, les unes blanches et les autres vertes, et sur lesquelles on place les dames, conformément aux règles du jeu. Le jeu du ou de *trictrac*. Jouer au *trictrac*. | Tablier sur lequel se joue le jeu. Ce tablier est ordinairement de bois fin, et a d'assez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette et retenir les dames qu'on y arrange. | Chasse qui se fait par plusieurs personnes assemblées avec grand bruit pour effaroucher le gibier et le faire passer devant des chasseurs qui le tirent.

TRICUSPIDE, adj. (du lat. *tres*, trois; *cuspis*, pointe.) Qui est muni de trois pointes ou de trois sommets. Genêt *tricuspide*. Houblon *tricuspide*. Salpe *tricuspide*. | Anat. *Valvule tricuspide*, Membrane vasculaire placée à l'ouverture de communication de l'oreillette droite du cœur avec le ventricule correspondant.

TRICYCLE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; κυκλός, roue). Voiture, vélocipède qui roule sur trois roues. *Tricycle* à deux places.

TRIDACNE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; δάκνω, je mords). Conchyl. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, inéquilatérale, subtransverse, à charnière à deux dents comprimées et à lunule bâillante, connu sous les noms vulgaires de *bénitier* et de *tuilée*. Le *tridacne géant* se trouve dans la mer des Indes. On en trouve de plus de 25 kilogr. de poids et de plus d'un mètre de large.

TRIDACTYLE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; δάκτυλος, doigt). Oiseau *tridactyle*. Insecte *tridactyle*. Qui a trois doigts ou trois articles aux pattes. | S. m. Genre d'insectes orthoptères de la famille des sauteurs. Ces insectes ont les plus grands rapports avec les courtilières. Ils habitent le midi de la France et les côtes de la Méditerranée. On les trouve surtout dans les sables des bords des rivières. Les *tridactyles*.

TRIDENT, s. m. (pron. *tridan;* du lat. *tres*, trois; *dens*, dent). Fourche à triple pointe que les poètes et les peintres donnent à Neptune pour sceptre. Les mythographes racontent que les Cyclopes avaient forgé le trident, qu'ils en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans, et que, depuis, ce dieu s'en servit pour gouverner la mer, c'est-à-dire pour agiter et apaiser les flots, briser les écueils, entr'ouvrir la terre, faire jaillir des sources, etc. | Fig. Le pouvoir maritime. Le *trident* de Neptune est le sceptre du monde. (Lemierre.) | Sorte de fourche ou fichure à trois pointes, ajustée au bout d'une perche, avec laquelle on perce les poissons et les crustacés au fond de l'eau. | S'emploie souvent pour Fourche dans la poésie. | Géom. Nom qu'on donne quelquefois à la parabole de Descartes, courbe du troisième degré qui offre à peu près la forme d'un trident.

TRIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *dens, dentis*, dent). Hist. nat. Qui est muni de trois dents ou de trois piquants analogues aux dents. | Qui offre trois divisions en forme de dents.

TRIDI, s. m. (du lat. *tres*, trois; *dies*, jour). Le troisième jour de la décade dans le calendrier républicain.

TRIDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *digitus*, doigt). Bot. Qui offre trois digitations ou qui a un pétiole commun terminé par trois folioles. Feuilles *tridigitées*. | Entomol. Qui n'a que trois articles à tous les tarses.

TRIÉ, ÉE, part. Choisi entre plusieurs. Raisins, pois *triés*. La délicatesse est trop grande de ne pouvoir souffrir que des gens *triés*. (Molière.)

TRIÈDRE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; ἕδρα, base). Géom. Qui offre trois faces ou qui est formé par trois plans. Angle *trièdre*. Pyramide, prisme *trièdre*. | En réalité, le nombre des faces d'un corps ne peut être moindre de quatre; quand donc on dit *pyramide trièdre*, on ne considère que les trois faces latérales de la pyramide, abstraction faite de la base.

TRIENNAL, ALE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; ἔννος, année). Qui dure trois ans. Parlement *triennal*. Fonctions *triennales*. Emplois *triennaux*. Dignité *triennale*. | Qui est élu, nommé pour trois ans. Supérieur *triennal*. Consul, président *triennal*. | Se disait plus ordinairement autrefois des charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une. Office *triennal*. Charge *triennale*. | Se disait aussi des titulaires qui en étaient pourvus. Il y avait pour cette administration des trésoriers *triennaux*. | *Plante triennale*, Celle qui ne porte des fruits et des graines que la troisième année après qu'elle a été semée.

TRIENNALITÉ, s. f. Système dans lequel un emploi, une dignité, une administration dure trois ans. La *triennalité* des fonctions.

TRIENNAT, s. m. Espace de trois ans. | Exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIENS, s. m. Chez les Romains, Poids de 122 grammes, le tiers de l'as. | Monnaie de bronze. | Mesure, tiers du *sextarius*.

TRIENTALE, s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour une petite plante d'Europe qui croît dans les bois et sur les montagnes élevées. C'est une plante fort élégante, qui est devenue très-rare dans les Alpes, où elle était commune autrefois.

TRIER, v. a. (du lat. *trahere*, tirer. *Je trie, nous trions, vous triez. Je triais, nous triions, vous triiez. Que je trie, que nous triions, que vous triiez, etc.*). Choisir, tirer d'un plus grand nombre. *Trier* des raisins, des pois, des lentilles, du café. *Trier* les meilleurs livres d'une bibliothèque, les médailles les plus curieuses, les plus rares. *Trier* les bons des méchants. L'ambition aux abois ne peut que *trier* les restes de la population pour y trouver encore quelques soldats. (Boiste.) | Séparer le bon du mauvais entremêlés. Il faut *trier* ces grains de blé; il y a du seigle dedans. | Techn. *Trier le chiffon*, Séparer le chiffon en différentes classes, selon la beauté et la finesse de la toile. | *Trier les laines*, Éplucher les laines et enlever les corps étrangers qui s'y trouvent.

TRIÉRARCHIE, s. f. Charge du triérarque. | Commandement d'une galère chez les Athéniens.

TRIÉRARQUE, s. m. (du gr. τριήρης, galère à trois rangs de rames; ἀρχός, chef). Antiq. Capitaine de galère. | Par extens. Se disait à Athènes, des citoyens obligés par la loi d'armer une galère et de l'équiper.

TRIESTE. Géogr. Ville et port des États autrichiens (Illyrie), chef-lieu du gouvernement de Trieste, sur le golfe du même nom; 105,000 habitants. Évêchés catholique et grec. Écoles polytechnique, d'hydrographie, normale. Port vaste et sûr, môle; château-fort. Quelques belles places et beaux hôtels. Cette ville fait un grand commerce avec le

Levant, l'Égypte, la Sicile, l'Angleterre et l'Amérique, et est presque le seul débouché maritime de l'Autriche. Trieste appartiendra un jour à l'Italie.

TRIEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui trie, fait un triage, est employé à un triage. *Trieur* de chiffon. *Trieuse* de laines. *Trieur* d'épingles. | S. f. Machine destinée à éplucher les laines et à enlever la plupart des corps étrangers qui s'y trouvent mêlés. La *trieuse* fonctionne bien.

TRIFACIAL, ALE, adj. (du lat. *tres*, trois; *facies*, face; parce qu'il se divise, avant de sortir du crâne, en trois branches qui vont se distribuer à la face). Anat. Qui se distribue à trois parties de la face. Nerfs *trifaciaux*. | S. m. Les *trifaciaux*.

TRIFASCIÉ, ÉE adj. (du lat. *tres*, trois; *fascia*, bande). Qui est marqué de trois bandes colorées, c'est-à-dire d'une autre couleur que le fond.

TRIFIDE, adj. (du lat. *tres*, trois; *fissus*, fendu). Bot. Qui est divisé en trois sections, lobes ou branches, à peu près jusqu'à moitié, comme les feuilles de la prêtésie *trifide*, la corolle du caille-lait *trifide*, les pétales de l'hypécoé tombant, etc.

TRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont disposées trois par trois au bout du pétiole ou trois fois décomposées. | Qui ressemble au trèfle.

TRIFORME, adj. (du lat. *triformis*, qui a trois formes). Mythol. Épithète de Diane, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère. | Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, lorsqu'elle contient trois sortes de fleurs différentes par la forme. | Minér. Qui présente la combinaison de trois formes différentes, telles que le cube, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre à plans rhomboïques.

TRIFURQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *furca*, fourche). Bot. Qui est divisé en trois parties très-déliées au sommet. La saxifrage *trifurquée*.

TRIGAME, adj. et s. (du gr. τρεῖς, trois; γάμος, noces). Celui, celle qui a été marié trois fois, qui a contracté de nouvelles noces après la mort de ses deux premiers conjoints. | Jurispr. Celui, celle qui, malgré les lois, a contracté trois mariages sans que les premiers fussent dissous. On rencontre des bigames et des *trigames* en Amérique.

TRIGAMIE, s. f. État, crime du trigame.

TRIGASTRIQUE, adj. (pron. *trigastrike*; du gr. τρεῖς, trois; γαστὴρ, ventre). Anat. Se dit d'un muscle formé de trois faisceaux charnus, distincts, formant des renflements ordinairement séparés par des productions tendineuses.

TRIGAUD, AUDE, adj. (du lat. *trico*, tracassier, vétilleux). Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. Homme *trigaud*. Mine *trigaude*. | Subst. C'est un *trigaud*, un vrai *trigaud*, un franc *trigaud*. Grande *trigaude*. Ce mot est vieux et familier.

TRIGAUDER, v. n. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses. Ne faire que *trigauder*. Les honnêtes gens vont droit au but et ne *trigaudent* pas.

TRIGAUDERIE, s. f. Action de trigaud. Connaître les *trigauderies* de quelqu'un.

TRIGE, s. f. (du lat. *tres*, trois; *jugum*, joug). Char attelé de trois chevaux qui fut longtemps en usage dans les jeux du cirque. Les anciens avaient des *biges*, des *triges* et des *quadriges*.

TRIGÉSIMAL, ALE, adj. Minér. Dont tous les cristaux offrent trente faces.

TRIGESIMO, adv. Trentièmement. Il s'emploie pour désigner le trentième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite *trigesimo primo*, *trigesimo secundo*, etc.

TRIGLE, s. f. (du gr. τρίγλα, mulet). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs sont bonnes à manger. La plus commune est la *trigle grondin*, qu'on trouve dans toutes les mers d'Europe. On l'appelle sur nos côtes *rouget*, *rouget grondin*, *perlon*, *galline* et *rondelle*. On la vend sur le marché de Paris sous le nom de *rouget*. C'est un très-beau poisson dont la couleur est rouge, fasciée de brun sur le dos, avec les nageoires blanches ou rougeâtres tachetées de jaune. Sa chair est estimée à cause de sa fermeté et de son goût. Mais il faut savoir le distinguer des autres espèces, car on les vend sous son nom, particulièrement la *trigle lyre*.

TRIGLOCHINES, s. f. pl. Anat. Valvules triangulaires dans les ventricules du cœur.

TRIGLOTTE, adj. Philol. En trois langues. Dictionnaire *triglotte*. | Subst. Celui, celle qui connaît trois langues. Un *triglotte*. Une *triglotte*.

TRIGLYPHE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; γλύφω, je grave). Archit. Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posées sur l'architrave, et qui a ordinairement des raiures profondes et verticales. Les *triglyphes* sont séparés par les métopes.

TRIGONE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; γωνία, angle, coin). Instrument de gnomonique qui sert à marquer sur les cadrans les arcs des signes ou la déclinaison du soleil entrant dans chaque signe, et les arcs diurnes, c'est-à-dire la déclinaison du soleil en certains degrés de l'écliptique, auxquels il se trouve aux jours qui contiennent un certain nombre d'heures complètes, comme 8, 9, 10, 11, 12, etc. | Adject. Astrol. Se dit de l'aspect de trois planètes lorsqu'elles sont éloignées les unes des autres de 120 degrés du zodiaque, ce qui forme un triangle. | Bot. Se dit aussi des parties de plantes qui ont trois angles et trois côtés ou trois faces distinctes. | Anat. *Trigone vésical*, Surface triangulaire, horizontale et légèrement saillante, que présente la surface interne de la vessie vers son bas-fond.

TRIGONELLE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des espèces à feuilles ternées, à folioles souvent cunéiformes et finement dentées, à fleurs axillaires et terminales.

TRIGONOCÉPHALE, s. m. (du gr. τριγωνὸς, triangulaire; κεφαλὴ, tête). Erpétol. Genre de serpents très-venimeux, voisins des crotales, dont ils diffèrent cependant par l'absence de grelots. Le *trigonocéphale jaune*, vulgairement *serpent jaune des Antilles*, *vipère fer-de-lance*, se trouve à la Martinique et à Sainte-Lucie.

TRIGONOMÉTRIE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; γωνία, angle; μέτρον, mesure). Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer les triangles. C'est par le secours de la *trigonométrie* qu'on vient à bout de la plupart des opérations de la géométrie pratique et de l'astronomie. Sans elle, nous ignorerions encore la circonférence de la terre, les distances et les mouvements des astres; nous ne pourrions point prédire leurs éclipses, etc. Quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques, et se trouve arrêté à tout moment dans la physique. Comme il y a deux sortes de triangle, il y a aussi deux sortes de *trigonométrie*, savoir : la *trigonométrie rectiligne* et la *trigonométrie sphérique*. La *trigonométrie rectiligne* est l'art de mesurer les triangles rectilignes. Cet art consiste dans la résolution des problèmes suivants : 1° *les trois côtés d'un triangle étant donnés, trouver les angles*; 2° *deux côtés et un angle étant donnés, trouver le reste*; 3° *deux angles et le côté qui soutient les deux angles étant connus, trouver l'autre angle et les autres côtés*. | La *trigonométrie sphérique* enseigne à mesurer les triangles sphériques.

TRIGONOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à la trigonométrie. Calcul *trigonométrique*.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT, adv. Suivant les règles de la trigonométrie. Lever un plan *trigonométriquement*.

TRIGUÈRE, s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, renferme deux espèces dont les feuilles sont alternes, plus ou moins ovales, plus ou moins décurrentes, et les fleurs axillaires et ordinairement solitaires. Les *triguères*. | On les nomme plus ordinairement *ptérosperme*.

TRIGYNE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; γυνὴ, femme ou femelle). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils.

TRIGYNIE, s. f. Bot. Nom donné, dans le système de Linné, à dix ordres comprenant des plantes qui ont trois pistils.

TRIJUGUÉ, EE, adj. (du gr. τρεῖς, trois, et du lat. *jugare*, joindre, unir) Bot. Se dit des feuilles qui ont trois paires de folioles.

TRIJUMEAU, s. m. Anat. On donne ce nom au nerf de la cinquième paire cérébrale, parce qu'il se divise en trois branches.

TRILATÉRAL, ALE, adj. (du gr. τρεῖς, trois, et du lat. *latus*, *lateris*, côté). Qui a trois côtés. Toute figure *trilatérale* est un triangle.

TRILATÈRE, s. m. Figure qui a trois côtés. On se sert quelquefois, mais rarement, de ce mot pour désigner un triangle.

TRILINGUE, adj. et s. (du lat. *tres*, trois; *lingua*, langue). Qui sait, qui parle trois langues. | Qui est écrit en trois langues. Inscription *trilingue*.

TRILLE, s. m. (de l'ital. *trillo*, tremblement). Agrément musical qui consiste dans un battement ou mouvement alternatif et accéléré du gosier, et qui se fait sur deux notes voisines. Le *trille* ne doit être fait ni trop vite ni trop lentement.

TRILLER, v. a. (*ll* mouillées). Mus. Orner de trilles. *Triller* un passage.

TRILLION, s. m. Mille billions, ou mille fois mille millions. Nom qu'on donne, dans le calcul, au chiffre qui se trouve dans la cinquième classe ou cinquième ternaire, quand il s'agit de numération, comme on le voit par le nombre suivant :

Trillions,	billions,	millions,	mille,	unités.
544	250	502	308	282

TRILLION, s. m. Bot. Genre de la famille des asparagoïdes, renferme des plantes vivaces, à hampes uniflores au sommet, et garnies d'un verticille de trois feuilles dans le milieu.

TRILOBÉ, ÉE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; λόβος, lobe). Bot. Se dit des parties divisées en trois lobes. La renoncule *trilobée*.

TRILOBITE, s. m. Groupe d'animaux fossiles qui semblent avoir appartenu à l'ordre des crustacés branchiopodes, mais qu'on a cru devoir rapporter à l'ordre des insectes myriapodes. Brongniart a partagé ces corps en plusieurs genres, qu'il nomme *asaphe*, *paradoxite*, *calymère*, *ogygie*.

TRILOCULAIRE, adj. (du gr. τρεῖς, trois, et du lat. *loculus*, petite loge). Bot. Qui a trois loges.

TRILOGIE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; λόγος, discours). Assemblage de trois pièces de théâtre, que, chez les anciens, les poètes dramatiques étaient obligés de présenter lorsqu'ils voulaient disputer le prix de la tragédie. C'est aussi le nom que l'on donne à trois pièces de théâtre qui se suivent sur un même sujet. | Tout poème divisé en trois parties. La *Divine Comédie* de Dante est une *trilogie*.

TRIMER, v. n. Fam. et vulg. Aller, marcher vite et avec fatigue. Va, drôle, je te ferai *trimer* d'importance. (Beaumarchais.)

TRIMÈRE, adj. et s. (du gr. τρεῖς, trois; μέρος, portion). Entomol. Quatrième section de l'ordre des coléoptères, dont les tarses sont composés de trois articles. Les *insectes trimères* ou les *trimères* comprennent les familles des *aphidiphages*, des *fungicoles* et des *psélaphiens*.

TRIMESTRE, s. m. (du lat. *tres*, trois; *menses*, *mensis*, mois). Espace de trois mois. Le premier, le second *trimestre* de l'année. Rendre ses comptes par *trimestre*. | Fonctions qui ne durent que trois mois. Faire son *trimestre*. | Louage d'une chose pour trois mois; ce qu'on paye pour le loyer de trois mois. Payer son *trimestre*. Le *trimestre* est échu.

TRIMESTRIEL, ELLE, adj. Qui dure trois mois; qui a lieu tous les trois mois; qui a rapport au trimestre. Fonctions *trimestrielles*. Payements *trimestriels*. Service *trimestriel*.

TRIMESTRIELLEMENT, adv. Par trimestre, tous les trois mois. Payer *trimestriellement*.

TRIMÈTRE, adj. et s. Nom qu'on donne quelquefois aux vers iambiques chez les Grecs et les Latins. La vitesse de ce vers a fait que bien qu'il soit de six pieds on l'appelle *trimètre*, vers de trois pieds, parce que, en le scandant, on joint deux pieds ensemble, les brèves donnant cette facilité.

TRIMORPHE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; μορφὴ, forme). Minér. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les faire dériver d'une forme fondamentale.

TRIMORPHISME, s. f. Minér. État des substances trimorphes.

TRIMOURTI, s. f. Nom qu'on donne à la trinité de l'Inde, composée de Brahma (créateur), de Vichnou (conservateur), de Siva (destructeur).

TRIN, TRINE, adj. (du lat. *trinus*, triple). Astrol. *Le trin aspect de deux planètes*, Leur éloignement l'une de l'autre du tiers du zodiaque. | *Trine opposition*, L'un des aspects dans lequel deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, ou de quatre signes qui valent 120 degrés.

TRINACRIE. Géogr. Nom que les anciens donnaient à la Sicile à cause des trois caps (*tria acra*) par lesquels elle se termine.

TRINERVÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont trois nervures réunies au-dessous de leur base sur le pétiole. Lin *trinervé*.

TRINGA, s. m. Ornith. Nom latin des genres *bécasseau* et *maubèche*. Le *tringa hypoleucos* est l'*alouette de mer*.

TRINGLE, s. f. Verge de fer menue, ronde et longue, qu'on passe dans les anneaux d'un rideau. Une *tringle* de lit. Une *tringle* de fenêtre. | Baguette équarrie, longue, plate et étroite, qui sert à plusieurs usages dans la menuiserie. | Pièce de bois longue et étroite, garnie de clous, de crochets ou de chevilles, auxquels on suspend des marchandises. Une *tringle* en fer.

TRINGLER, v. a. et n. Tracer sur une pièce de bois une ligne avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge. On *tringle* les poutres.

TRINGLETTE, s. f. Outil de fer en forme de petit couteau émoussé, dont les vitriers se servent

pour ouvrir le plomb. | Pièces de verre dont ils composent les panneaux de vitre.

TRINITAIRE, adj. et s. Ce terme n'a pas de signification précise. Souvent on s'en sert pour désigner toutes sortes d'hérétiques qui pensent différemment des catholiques sur le mystère de la sainte Trinité. Quelquefois on le restreint plus spécialement à quelque classe particulière d'hérétiques, et dans ce sens les *trinitaires* se confondent souvent avec les unitaires. Quelquefois encore on l'applique aux orthodoxes mêmes par opposition aux antitrinitaires qui nient ou combattent la Trinité. C'est en ce sens que les sociniens et d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux catholiques et aux protestants, qui professent sur la Trinité la doctrine attribuée à saint Athanase. | Nom que portaient les religieux d'un ordre institué en l'honneur de la Trinité. On les appelait en France plus souvent *mathurins*, parce que la première église qu'ils eurent à Paris était sous l'invocation de saint Mathurin. Les *trinitaires* étaient habillés de blanc et portaient sur la poitrine une croix mipartie de rouge et de bleu.

TRINITÉ, s. f. (du lat. *trinitas*, même signif.). Ce mot, dans son sens le plus usuel, signifie le mystère de la *Trinité*, ou d'un seul Dieu subsistant en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. L'orthodoxie chrétienne, en général, veut que ces trois personnes soient réellement distinguées les unes des autres, et qu'elles possèdent la même nature numérique et individuelle. Ainsi, dans la *Trinité*, il y a identité de substance, de nature, d'essence, en un mot, indivisibilité de nature divine dans une triplicité de personnes parfaitement distinctes. De telles matières traitées au point de vue des vieilles théories théologiques des catholiques grecs, latins, ou même de la plupart des théologies simplement chrétiennes, ne présentent à l'esprit que d'inextricables difficultés qu'une foi soumise, aveugle, peut admettre, mais qu'une raison éclairée ne saurait accepter. Voici comment la vieille théologie prétend expliquer chaque hypostase, ou personne de la *Trinité*. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont, suivant elle, constitués dans leur individualité, par des relations qui sont propres et particulières à chacun d'eux. Excepté ces relations, toutes choses leur sont communes. C'est ainsi qu'on attribue la puissance au Père, la sagesse au Fils, et la bonté au Saint-Esprit. *L'essence et la nature divine sont identiques dans chaque personne*, dit saint Fulgence, *il n'y a que les propriétés relatives qui regardent les personnes*. Par *propriétés relatives*, on entend, en théologie, des attributs qui sont également communs à chaque personne divine, mais qu'on donne plus particulièrement à l'une d'elles, comme la puissance créatrice qui est plus spécialement attribuée au Père. Il suit de là que quand on dit : la *première*, la *seconde*, la *troisième personne* de la *sainte Trinité*, on n'entend point marquer une priorité de temps ou de nature, ce qui indiquerait une infériorité, mais bien une priorité d'émanation, qui consiste en ce qu'une personne en produit une autre, mais de toute éternité. Ainsi, les théologiens distinguent les trois personnes ou hypostases par des notions qu'ils créent et qu'ils attribuent à chaque personne divine. La *divinité* distingue le Père, la *filiation*, le Fils, et la *spiration*, le Saint-Esprit. En conséquence de cette double création en Dieu de notions et de personnes ou d'individualités, création d'autant plus étrange qu'elle n'a nulle raison d'être, et se fonde uniquement sur l'arbitraire d'une théologie qui suppose toujours en principe ce qui est en question, on nous dit que le Père engendre le Fils par un acte de l'entendement, ou par voie de connaissance; que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par amour de l'un pour l'autre, ou par un acte de volonté. De la vue du Fils par le Père résulte donc l'entendement, la parole ou le Verbe, ou la seconde personne de la *Trinité*; le Fils voit son Père comme le Père regarde son Fils; ils s'aiment donc nécessairement, et l'amour, étant un acte de la volonté, doit avoir un terme tout aussi bien que l'acte de l'entendement; ce terme est le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, et qui est la troisième personne. Ainsi, le Fils vient du Père par *génération*, et le Saint-Esprit du Père et du Fils par *procession*. D'où la *paternité* est attribuée à la première personne, la *filiation* à la seconde, et la *procession*, ou la *spiration passive*, à la troisième. On prétend trouver la raison de tout ceci dans ces paroles de saint Jean : *Il y en a trois dans le ciel qui rendent témoignage, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'un*; et dans les suivantes de saint Mathieu : *Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Selon les orthodoxes, ces textes ne doivent point s'entendre d'une triplicité d'attributs, d'énergies dans la Divinité, mais bien de trois personnes divines, ayant également, chacune, une puissance et des attributs infinis; ce qui implique parfaitement contradiction dans les termes. Mais on vous répond que c'est là le mystère. Le dogme de la *Trinité* des personnes a donné naissance à des doctrines réputées hérétiques sur le même sujet. Parmi les hérétiques, les uns ont nié la personnalité divine du Verbe, ou la seconde personne de la *Trinité*, les autres, la troisième personne ou le Saint-Esprit. Trois ordres d'hérésies se sont attaqués à la personne divine du Verbe : 1° celle des cérinthiens, des ébionites et de Paul de Samosate, qui considèrent Christ comme un pur homme dont l'existence ne remonte pas au delà de celle de la vierge Marie; 2° celle des ariens, qui, bien qu'ils admettent que toutes choses aient été faites par le Verbe, nient néanmoins qu'il soit Dieu; 3° celle des semi-ariens, ainsi appelés parce qu'ils tempèrent la doctrine d'Arius en affirmant que Jésus-Christ, bien qu'il ne soit pas Dieu, existe pourtant de toute éternité en qualité de Verbe de Dieu. Plus tard, les sociniens ont renouvelé l'hérésie semi-arienne. En 325, le concile de Nicée, ou plutôt ceux des Pères de ce concile qui n'osèrent résister aux volontés de Constantin décrétèrent, sous la protection des soldats de ce prince, la personnalité divine du Verbe. En 381, le concile de Constantinople décréta contre Macédonius, évêque de cette ville, la personnalité divine du Saint-Esprit. Clarke et les sociniens ont renouvelé, dans ces derniers temps, l'hérésie de l'évêque Macédonius. Les anciens philosophes Zoroastre, Pythagore, Parménide, Platon, les mages de la Perse, les Chaldéens, les Égyptiens, les Grecs se sont efforcés, avec un grand appareil d'érudition, on peut le dire, d'établir, à leur point de vue, le dogme de la *Trinité*. Les hypostases ou personnes divines des Pères de l'Église grecque, de Plotin et des chrétiens de leur temps, ressemblent tellement à celles de Platon, qu'on peut appeler leur doctrine néo-platonique. Aussi, quelques chrétiens sont-ils allés jusqu'à dire que les philosophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été les continuateurs et les disciples de ce célèbre philosophe, se sont expliqués plus clairement sur la *Trinité* que les Pères même du concile de Nicée. Les Pères de cette assemblée, en effet, n'eurent point à établir la triplicité des personnes divines, mais uniquement la divinité du Verbe et son émanation du Père, de toute éternité. Le dogme de la *Trinité* ne fut complété que l'an 381, au concile de Constantinople, où fut décrétée la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils. Quoi qu'il en soit, la *trinité* platonique, qui ne fut elle-même au fond qu'une sorte d'arrangement, de disposition nouvelle, des *trinités* plus anciennes des peuples qui avaient précédé, nous paraît bien être la *trinité* philosophique, rationnelle, c'est-à-dire la *trinité* d'attributs qui a donné naissance à la triplicité d'hypostases ou de personnes divines des Églises chrétiennes. Platon appelle, dans le *Timée*, Dieu, le *père du monde*; pour lui, le *logos*, ou *verbe de Dieu*, se constitue de facultés divines, qui elles-mêmes sont la raison suprême; l'esprit, ou l'âme, est le souffle qui s'échappe de cette puissance suprême et qui vivifie toutes choses. Cette conception de la *trinité* divine du philosophe grec se trouve moins bien formulée peut-être, mais se trouve partout dans les anciennes religions. C'est la *trimourti* des Hindous, ou Brahma, Vichnou et Siva; la *trinité* perse, ou Ormuzd, Ahrimane et Mithra; la *trinité* de Pythagore; la *trinité* égyptienne, ou Osiris, Isis et Horus, enfin l'être *trine* des Chinois. Dans toutes ces diverses théories sur la *trinité*, les mots changent, mais, en somme, l'idée reste la même; l'homme ne cesse d'attribuer à la Divinité les trois forces qu'il sent en lui-même, et qu'il trouve partout dans la nature, *puissance, intelligence, amour*. De toutes ces théories, celle à laquelle ressemble le mieux la *Trinité* des chrétiens est sans contredit celle des Chinois, si clairement exprimée dans ce passage de Lao-Tseu : *Le Tao a produit un, un a produit deux, deux a produit trois, trois a produit tous les êtres*. Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, les Pères de l'Église grecque, les chrétiens qui les suivaient, les philosophes de l'école d'Alexandrie, à l'exemple de leur chef Ammonius, furent trinitaires à la manière de Platon. Que leur théorie sur la *Trinité* n'ait été ni assez claire, ni assez précise pour qu'on ait pu l'admettre comme une conception véritablement scientifique, rationnelle, philosophique, nous ne le contestons pas. Nous estimons, au contraire, qu'au double point de vue de la raison et de la science, les conceptions soit religieuses, soit philosophiques du passé sur la *Trinité*, ou la triple virtualité divine, sont fausses, incomplètes et sujettes à révision. Pour ne parler que de la *Trinité* des chrétiens, nous dirons qu'une triplicité de personnes dans la Divinité, ayant chacune des attributs infinis, supposerait trois infinis, c'est-à-dire l'impossible. Ce qui constitue l'être tel que nous l'observons nous-mêmes, c'est un nombre ternaire d'attributs dans une seule hypostase ou personne. Ces attributs sont trois forces, trois énergies, la *force génésique* ou *instinctive* qui produit, la *connaissance* qui dispose, qui coordonne, et la *force attractive* ou *l'amour*, qui unit. Telles sont les trois énergies servant à former l'unité de l'hypostase de l'homme ou l'unité de la personne humaine dans sa triple virtualité. Or, l'homme n'étant qu'un reflet du grand Tout, ou une sorte d'univers abrégé, ainsi que le constate la science, la trinité d'attributs finis desquels résulte sa personnalité ne peut être que l'image, dans des proportions limitées, de la même *Trinité*, non de personnes, mais d'attributs infinis dans la Divinité. La *Trinité* en Dieu est donc une triade d'énergies, de forces et non d'hypostases. (L'abbé Châtel, Primat des Gaules.)

TRINOME, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; νομή, part, division). Algèb. Quantité composée de trois termes, joints les uns aux autres par les signes + ou —, comme $a+b-c$.

TRINQUART, s. m. Mar. Petit navire qui sert à la pêche du hareng.

TRINQUER, v. n. (de l'allem. *trinken*, boire). Fam. Se dit de plusieurs individus qui, avant de boire, choquent leurs verres les uns contre les autres pour marquer qu'ils boivent à la santé les uns des autres. On *trinque* à la ronde.

TRINQUET, s. m. Mar. Mât de misaine des navires gréés en voiles triangulaires ou latines.

TRINQUETTE, s. f. Mar. Voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits navires pendant le mauvais temps.

TRIO, s. m. Tout morceau de musique, vocale ou instrumentale, composé de trois parties. Le *trio* est considéré, à juste raison, comme la plus parfaite de toutes les compositions musicales, parce que c'est celle qui réunit le mieux, sans remplissage, toutes les parties essentielles d'un accord, et qui, par conséquent, doit produire le plus d'effet relativement. Les *trios* pour trois voix se chantent le plus souvent avec accompagnement d'orchestre ou de piano. Ceux pour trois instruments égaux ou différents doivent toujours être concertants, car, s'ils ne l'étaient pas, ils ne pourraient être considérés que comme de simples *solos* avec accompagnement. | Fam. Se dit quelquefois en plaisantant, pour désigner trois personnes réunies. Un *trio* de femmes. Un *trio* de buveurs.

TRIOLET, s. m. (rad. *trio*). Petite pièce de huit vers, qui sont ordinairement de huit syllabes, dont les troisième, quatrième, cinquième et septième riment ensemble, et de même le second, le sixième et le huitième. Après le second de ces vers, il y a un repos; après le quatrième, un second repos, et un troisième à la fin; ensuite le quatrième vers n'est que le premier qu'on répète. Il en est de même du septième et du huitième, qui ne sont que la répétition du premier et du second. C'est à cause du premier vers répété trois fois que le *triolet* a été ainsi nommé. Ce petit poème a beaucoup de grâce, pourvu que l'idée qui en forme le fond soit agréable et que les refrains arrivent sans effort. En voici un exemple, choisi parmi les plus jolis :

La premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai!
Je vous vis, et je vous aimai.
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

| Mus. Petit groupe de trois notes qui équivaut à la valeur de deux dans la mesure, et sur lequel on place ordinairement le chiffre 3. Deux *triolets* réunis en croches, doubles croches ou triples croches, etc., portent le chiffre 6 et s'appellent *sixtines* ou *sextolets*.

TRIOMPHAL, **ALE**, adj. (pron. *trionfal*). Appartenant au triomphe. Char *triomphal*. Arc *triomphal*. Couronne *triomphale*. Toge *triomphale*. Pompe *triomphale*. Marche *triomphale*. Ornements *triomphaux*. Du pampre *triomphal* ils couronnaient leurs fronts. (Delille.) | Fig. Un peuple, revêtu de la robe *triomphale*, ne voit plus ses fers. (Boiste.) | *Porte triomphale*, Porte de l'ancienne Rome, par laquelle les triomphateurs entraient dans la voie Sacrée pour se rendre au Capitole. | *Colonne triomphale*, Colonne élevée en l'honneur d'un héros, et dont les joints

étaient cachés par autant de couronnes qu'il avait fait d'expéditions militaires. | *Jeux triomphaux*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion de quelque triomphe.

TRIOMPHALEMENT, adv. En triomphe.

TRIOMPHANT, ANTE, adj. (pron. *trionfan*). Qui triomphe ou qui a triomphé. Être glorieux et *triomphant*. | Victorieux, qui a vaincu. Le parti *triomphant*. Sortir *triomphant* de la lutte. | Famil. *Air triomphant*, Air de confiance et de contentement que donne un succès obtenu ou espéré. | *L'Église triomphante*, Les bienheureux qui sont dans le ciel, par opposition à l'*Église militante*. | S. m. Hasard ou coup qui a lieu quand l'hombre, étant premier en cartes, joue en commençant atout par l'as de pique.

TRIOMPHATEUR, TRICE, adj. et s. (pron. *trionfateur*). Général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome, après une grande victoire. Le *triomphateur* montait au Capitole par la voie Sacrée. | Par extens. Celui, celle qui a remporté une victoire. *Triomphateur* heureux. Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos médailles : *Triomphatrice* de l'empire ottoman. (Voltaire.) | Se dit, dans le style élevé, de celui, de celle qui triomphe, qui vainc, qui l'emporte, qui surmonte; de tout ce qui a rapport au triomphe. Ainsi parle Darès d'un air *triomphateur*. (Delille.)

TRIOMPHE, s. m. (pron. *trionfe*; du lat. *triumphus*). Cérémonie pompeuse et solennelle qu'on faisait chez les Romains à l'entrée dans Rome d'un général d'armée, lorsqu'il avait remporté quelque grande victoire. Les honneurs du *triomphe*. Décerner le *triomphe*. | *Char de triomphe*, Char que montait le triomphateur. | *Arc de triomphe*, Porte monumentale par où le triomphateur entrait dans Rome, et, par extension, tout monument en forme de porte, élevé en forme de triomphe. Les *arcs de triomphe* des Romains subissent aujourd'hui les insultes du temps. Le despotisme entre chez les peuples par les *arcs de triomphe*. (Boiste.) | *Mener des captifs en triomphe*, Les mener chargés de chaînes, devant le char du triomphateur. | *Porter quelqu'un en triomphe*, Le soulever de terre, le porter dans ses bras pour lui faire honneur. | Par extens., *triomphe* se dit de tous les honneurs publics rendus aux vainqueurs. Son entrée fut un véritable *triomphe*, un *triomphe*. | Dans le style soutenu, Victoires, grands succès militaires. Il reçut le coup mortel et demeura comme enseveli dans son *triomphe*. | Par extens. Succès, avantage qu'on obtient dans les lettres, dans les arts, etc. Son *triomphe* est d'autant plus glorieux que ses adversaires étaient plus redoutables. | Fig. Effets puissants. Le *triomphe* de la vertu, de la vérité, de l'amour, de la beauté, de l'éloquence, de la poésie. | Prov. *Il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire*, Il ne convient point de se vanter du succès d'une affaire avant qu'elle ait réussi. | A Rome, le triomphe était le plus haut degré des récompenses militaires. Il ne pouvait être décerné qu'à un dictateur, un consul ou un préteur. On l'accorda ensuite aux proconsuls. On l'accorda aussi à Pompée, âgé de vingt-quatre ans, et il fut le premier chevalier romain qui eut les honneurs du triomphe. Il fallait, pour les obtenir, que la guerre eût été déclarée suivant la loi, et faite contre un peuple ennemi de Rome et puissant; que la victoire eût été difficile et suivie de grands avantages; que le général l'eût remportée avec son armée, et non pas avec celle d'un autre consul. Il fallait aussi que le général eût été envoyé expressément avec un titre de magistrature. Romulus fut l'instituteur de cette solennité; lui-même s'attribua cet honneur. Il fut imité en cela par tous ses successeurs. Sous la république, c'est le sénat qui accordait cet honneur. Le général vainqueur faisait son entrée dans Rome monté sur un char attelé de quatre chevaux blancs, couronné de lauriers, précédé du butin et des captifs qu'il avait faits dans la campagne, suivi de son armée et accompagné des consuls, des sénateurs et de tous ceux qui voulaient prendre part à la pompe triomphale. On s'avançait ainsi vers le Capitole où le triomphateur, après avoir présenté à Jupiter une branche de laurier, avec les prémices du butin, lui adressait des actions de grâces et lui sacrifiait deux bœufs blancs. Pendant la marche, un esclave placé derrière le triomphateur, dans le char même, lui disait de temps en temps : *Souviens-toi que tu es homme*. Ceux qui l'escortaient pouvaient d'ailleurs lui adresser des critiques, des railleries, même des insultes. Sous l'empire, le triomphe fut réservé aux empereurs et aux princes de la famille impériale; la politique des souverains remplaça cet honneur pour les généraux vainqueurs par le don de la robe et de la couronne triomphale. C'est ce qu'on appelait les *insignes triomphaux*.

TRIOMPHE, s. f. Jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec l'écarté. Jouer à la *triomphe*. | A certains jeux, Couleur de la carte qu'on retourne après qu'on a donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut; couleur que celui qui fait jouer a nommée et qui emporte toutes les autres. Quelle est la *triomphe*? — Carreau.

TRIOMPHER, v. n. En parlant des anciens Romains, Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome, après quelque victoire insigne. Pompée *a triomphé* trois fois. César *triompha* des Gaules et de l'Égypte, et Auguste d'Actium et d'Alexandrie. | Vaincre par le moyen des armes. Il *a triomphé* de tous ses ennemis. A vaincre sans péril, on *triomphe* sans gloire. (Corneille.) | Fig. Remporter un avantage quelconque sur quelqu'un. *Triompher* de ses rivaux. Il est également coupable de laisser *triompher* la malice et languir la misère. (Fléchier.) Il fera sûrement *triompher* l'innocence de celui qu'il défend. (Voltaire.) Rien n'a plus d'attraits pour nous que de *triompher* des obstacles qui sont ou qui paraissent insurmontables. (Barthélemy.) | Surmonter, en parlant des choses, soit physiques, soit morales. *Triompher* des éléments, des passions. | Exceller en quelque chose préférablement à d'autres, ou relativement à soi-même. Il *triomphe* dans les sujets historiques. | Tirer vanité de quelque chose en bien ou en mal. Il vit, *il triomphe* de son crime. Il n'y a que des barbares capables de *triompher* d'une victoire aussi sanglante et aussi meurtrière. | Être ravi, enchanté. Elle *triomphe* de se voir aimée. Les républicains *triomphent* de la chute du tyran.

TRIONYX, s. m. Erpétol. Genre de tortues appartenant à la division des tortues d'eau douce, et comprenant ceux de ces animaux qui, comme la *féroce*, celle du Nil et celle de l'Euphrate, ont la carapace molle.

TRIOPTÈRE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; πτερόν, aile, plume, etc., parce que ces plantes ont trois feuilles). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, renfermant quatorze espèces, presque toutes de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux souvent sarmenteux, à feuilles opposées et à fleurs disposées en panicules terminaux ou axillaires.

TRIPAILLE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *tripe*). Amas de tripes. Mot rabelaisien qui n'est usité qu'en parlant des intestins, des entrailles d'animaux, considérés comme un objet sans valeur ou comme un objet de dégoût. Jeter des *tripailles* à la voirie. Tombereau de *tripailles*.

TRIPAN, s. m. Espèce d'holothurie des mers de l'Inde et de la Malaisie, dont on fait une grande consommation en Chine, où elle passe pour un puissant aphrodisiaque.

TRIPARTI, IE, adj. (du lat. *tres*, trois; *pars, partis*, partie). Bot. Se dit des parties qui sont divisées en trois, jusqu'au delà de leur moitié, comme l'arille du polygala vulgaire, le calice du plantain d'eau, les feuilles de la renoncule *tripartie*, etc.

TRIPARTIBLE, adj. (du lat. *tripartibilis*, fait de *tres*, trois; *pars*, partie). Qui peut se diviser en trois parties distinctes.

TRIPARTITION, s. f. (pron. *tripartision*; du lat. *tripartitio*). Mathémat. Action de diviser une capacité en trois parties égales. Opérer une *tripartition*. | On dit aussi *trisection*.

TRIPE, s. f. Se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins, lorqu'on les a retirés du ventre ou lorsqu'ils en sortent par accident. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Jeter des *tripes* à la voirie. Vendre des *tripes*. Faire sortir les *tripes* du corps d'un animal. *Tripes* à la mode de Caen. | Prov. et bas. *Il a failli rendre tripes et boyaux*, Il a vomi avec de grands efforts. | Art culin. *Œufs à la tripe*, Œufs durs coupés par tranches et fricassés avec des ognons. | Résidu de la cuite de la colle à papier. | *Cuir en tripes*, Peau de bœuf débourrée, pelée et trempée. | *Tripe de velours*, Sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique sur un métier, comme le velours ou la peluche. Dans cette étoffe, le poil, qui fait le côté de l'endroit, est tout en laine, et la tissure, qui en fait le fond, est tout en fil de chanvre. Les *tripes de velours* se tirent principalement de Lille et de Tournay.

TRIPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *penna*, aile). Bot. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, qui à leur tour en produisent d'autres, sur les côtés desquels les feuilles sont implantées.

TRIPERIE, s. f. Lieu où l'on vend des tripes. Les *triperies* sont généralement voisines des boucheries. Aller à la *tripe*rie des halles.

TRIPÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Garni de trois pétales. Corolle *tripétalée*.

TRIPETTE, s. f. (dim. de *tripe*). Petite tripe. | Prov. *Cela ne vaut pas tripette*, Cela ne vaut rien.

TRIPHANE, s. m. (pron. *trifane*; du gr. τρεῖς, trois; φαίνω, je brille). Minér. Sorte de minéral dont les coupes sont nettes dans les trois clivages dont il est susceptible. Il se compose de silice, d'alumine, de lithine, avec des traces d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse. Il est vert, et ses teintes varient du vert blanchâtre pâle au vert pur; il est aussi vert jaune pâle. Son clivage donne un prisme rhomboïdal. Il est translucide, raye le verre, mais est rayé par le quartz. Sa pesanteur spécifique est de 3,19. Le triphane appartient aux terrains primitifs. On le nomme aussi *schorl spatheux*, *zéolithe* et *spodumène*.

TRIPHARMAQUE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; φάρμακον, remède). Pharm. anc. Qui est composé de trois ingrédients. | S. m. Remède composé de trois ingrédients. Un *tripharmaque*.

TRIPHORIUM, s. m. (pron. *triforiome*). Archit. Galerie qui règne au-dessus des bas-côtés d'une église, et qui ouvre sur la nef par deux ou trois arcades pour chaque travée. La voûte du *triphorium* est généralement en demi-berceau.

TRIPHTHONGUE, s. f. (pron. *triftongue*; du gr. τρεῖς, trois; φθόγγος, son). Triple son, syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. Il n'y a pas de *triphthongues* dans notre langue. | Se dit improprement de la réunion de trois syllabes ne formant qu'un seul son comme *eau*.

TRIPHYLLE, adj. (pron. *trifile*; du gr. τρεῖς, trois; φύλλον, feuille). Bot. Qui a trois feuilles; dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes. | Se dit du calice, quand il est composé de trois pièces. Corolle *triphylle*.

TRIPIER, adj. m. Se dit des oiseaux de proie qui peuvent être dressés et qui donnent sur les oiseaux de basse-cour. Le milan est un oiseau *tripier*. | Substantiv. C'est un *tripier*.

TRIPIER, IÈRE, s. Celui, celle qui achète des bouchers et qui revend en détail les issues des animaux tués à la boucherie. Boutique de *tripier*.

TRIPLE, adj. (du lat. *triplex*). Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. Souliers à *triples* semelles. Un coffre-fort à *triple* serrure. | Fig. et famil. *Menton à triple étage*, Menton qui descend fort bas, qui fait plusieurs plis. | Mus. *Triple croche*, Note marquée d'un triple crochet, et qui vaut le huitième de la noire. | Bot. Se dit du stigmate quand il est profondément divisé en trois lobes. | Chim. *Sels triples*, Combinaisons homogènes d'un acide et de deux bases, qui sont probablement des sels doubles, c'est-à-dire des combinaisons de deux sels. | *Triple couronne*, La tiare ou couronne du pape. | Mathémat. *Raison triple*, Rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient, ou dans laquelle elle est contenue trois fois. La série ou progression suivante est à raison triple : 3 : 9 : 27 : 81 : 243, etc. | S. m. Trois fois autant. Payer, rendre le *triple*. Le nombre 9 est le *triple* de trois; 27 est le *triple* de 9. Quel est le *triple* de 6? 18.

TRIPLÉ, ÉE, part. Rendu trois fois plus considérable. Nombre *triplé*. Somme *triplée*. | Mathém. *Raison triplée*, Rapport qui est entre les cubes des deux nombres. Les solides semblables sont en *raison triplée* de leurs côtés homologues. | Musiq. *Intervalle triplé*, Intervalle qui est porté à la triple octave. Notez l'*intervalle triplé*.

TRIPLEMENT, s. m. Augmentation jusqu'au triple. Lever des droits par *triplement*.

TRIPLEMENT, adv. D'une manière triple. En trois façons. Avoir *triplement* raison.

TRIPLER, v. a. (du lat. *triplicare*). Rendre triple. Donner à une chose le triple de sa valeur, de sa qualité. *Tripler* un nombre, une somme. Si l'on *triple* le travail, il faut *tripler* la récompense. | V. n. Devenir triple. Somme qui *a triplé*. Un capital qui *triple* en un an.

TRIPLICATA, s. m. Troisième copie, troisième expédition d'un acte. Faire expédier un acte en *triplicata*. Des duplicata et des *triplicata*.

TRIPLICATION, s. f. (pron. *triplikasion*). Action de tripler. La *triplication* du nombre 6 est 18.

TRIPLICITÉ, s. f. (du lat. *triplicitas*). Nombre ou quantité triplée. A quoi bon la *triplicité* de cet acte? | Qualité de ce qui est triple. Il y a *triplicité* d'action dans ce drame. | Astrol. *Signes de triplicité*, Se disait de trois signes du zodiaque qui se rapportent au même élément. Le Lion, le Sagittaire et le Bélier sont des *signes de triplicité*; ils se rapportent tous trois au feu. | Théol. Se dit particulièrement en parlant de la Trinité. Dans la Trinité, il y a *triplicité* de personnes, mais non de substances.

TRIPLINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *triplex*, triple; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont la base du limbe offre, de chaque côté de la ner-

vure moyenne, une nervure partant de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes.

TRIPLOÏDE, s. m. (du gr. τριπλόος, triple; εἶδος, forme). Chirurg. Sorte d'élévatoire employé dans l'opération du trépan.

TRIPLOPTÈRE, adj. (du gr. τριπλόος, triple; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires partagées en trois.

TRIPOLI (régence de). Géogr. Le plus oriental des États barbaresques, s'étend le long de la Méditerranée, entre l'Égypte à l'E., l'État de Tunis à l'O., le désert, le Fezzan, les Touariks, au S.; 1,500,000 habitants; capitale, Tripoli. La régence est divisée en trois provinces : Tripoli, Mesurata, Barca. Montagnes peu élevées, faibles cours d'eau; beaucoup de plaines arides et sablonneuses. Dattes excellentes et autres fruits, vins olives, safran, coton, garance renommée. | Tripoli est aussi le nom de la capitale de la régence; 25,000 habitants. Le port est petit, mais sûr. Château, murailles, forts, batteries. Commerce assez actif. Elle fut prise par les Espagnols en 1510, et bombardée par les Français en 1685. | Ville et port de Syrie; 16,000 habitants. C'est la plus belle ville de la Syrie. La rade est peu sûre et le climat insalubre. Le pachalik dont elle est le chef-lieu est borné par ceux d'Alep au N., et d'Acre au S., et par la Méditerranée à l'O.

TRIPOLI, s. m. (de la ville de Tripoli, en Syrie, d'où on tirait cette pierre autrefois). Pierre tendre, d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux, le verre. Les soldats nettoient leurs boutons au *tripoli*.

TRIPOLIR, v. a. Technol. Donner le poli à un ouvrage avec le tripoli.

TRIPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de trois points colorés, comme l'abdomen du crypte *triponctué*.

TRIPOT, s. m. (du lat. *tripudium*, sorte de danse, parce que c'était d'ordinaire dans les tripots que les danseurs de corde, les sauteurs, les baladins faisaient leurs exercices). Jeu de paume, lieu pavé de pierre, de carreau, et entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume. *Tripot* couvert. Balle de *tripot*. | Maisons de jeu. Perdre tout son argent au *tripot*. Il rencontra des joueurs qui jouaient aussi heureusement que lui dans les *tripots* de Séville. (Le Sage.) | Par extens. Maison où s'assemble mauvaise compagnie. Infâme *tripot*. Les prêtres du diocèse fréquentaient les *tripots*.

TRIPOTAGE, s. m. Mélange qui produit un tout malpropre et de mauvais goût. Faire un étrange *tripotage*. | Fig. et famil. Assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble. | Calomnies, médisances, qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde. Il y a du *tripotage* dans cette conduite. Cessez vos *tripotages*.

TRIPOTER v. n. (rad. *tripot*). Fam. Brouiller, mélanger différentes choses et en faire un tout mauvais ou malpropre. Ces enfants *ont tripoté* toute la journée avec de la terre et de l'eau. | Se dit en parlant d'affaires. Il *tripote* de telle sorte qu'il gâte tout. | Intriguer, calomnier, médire dans l'intention de semer la discorde entre les personnes. | Activ. Gâter, embrouiller. *Tripoter* une affaire. O *tripote* à la Bourse les actions et les obligations.

TRIPOTIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites intrigues. C'était un *tripotier*. Les *tripotiers* et les *tripotières* de la Bourse.

TRIPTOLÈME. Myth. Fils de Célée, roi d'Éleusis, qui avait donné l'hospitalité à Cérès, fut initié par cette déesse aux mystères de l'agriculture, et parcourut la terre avec elle. Revenu en Attique, Triptolème enseigna l'agriculture à ses concitoyens et institua les mystères d'Éleusis. Il avait un temple à Athènes. | Poét. *L'art de Triptolème, les travaux de Triptolème*, L'agriculture. | *Les fils de Triptolème*, Les laboureurs.

TRIQUE, s. f. (du lat. *ridica*, bâton en général, échalas de vigne). Fam. Gros bâton, tricot. Donner des coups de *trique*. Il était armé d'une *trique*.

TRIQUE-BALLE, s. f. (des deux mots franç. *trique* et *balle*). Artill. Machine propre à transporter les pièces de canon.

TRIQUE-MADAME, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'*orpin blanc*.

TRIQUER, v. a. Technol. Séparer les bois suivant leurs espèces et leurs qualités.

TRIQUET, s. m. (pron. *trikè*; rad. *trique*). Espèce de battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume. Prenez le *triquet*.

TRIQUETRAC, s. m. Onomatopée qui a été employée en parlant d'un bruit confus. Un bruit, un *triquetrac* de pieds insupportable. (Molière.)

TRIQUÈTRE, adj. (du gr. τριχῇ, triplement; ἕδρα, base.) Qui offre trois côtés ou trois faces. Donace *triquètre*. Ostracion *triquètre*. | S. f. Assemblage de trois cuisses, avec les jambes et les pieds, que l'on trouve souvent sur les médailles antiques. La *triquètre* était le symbole de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île. La *triquètre* était brodée sur les drapeaux.

TRIQUOISE, s. f. Machine de guerre du moyen-âge, en forme de tenaille.

TRIRÈGNE, s. f. Nom que l'on donne quelquefois à la tiare du pape. La *trirègne* des papes.

TRIRÈME, s. f. (du lat. *tres*, trois; *remus*, rame). Galère des anciens, à trois rangs de rames. | Vaisseau qui avait de chaque côté trois hommes pour chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs. Cléopâtre monta sur sa *trirème*.

TRIROTE, s. f. Chaise roulante à trois roues, que la personne assise peut mouvoir elle-même.

TRISAÏEUL, EULE, s. Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. Le roi Louis XIII était le *trisaïeul* de Louis XV. Nos *trisaïeules* prirent leurs premières tasses de café en 1660. (Brillat-Savarin).

TRISANNUEL, ELLE, adj. (du lat. *tres*, trois; *annus*, année). Bot. Se dit d'une plante qui vit trois ans. Il y a des plantes annuelles, bisannuelles, *trisannuelles*, etc.

TRISECTEUR, TRICE, adj. et s. Mathém. Celui, celle qui coupe en trois parties. | *Trisecteur de l'angle*, Instrument propre à partager un angle en trois parties.

TRISECTION, s. f. (pron. *triseksion*; du lat. *tres*, trois; section, *sectio*, division). Géom. Division d'une chose en trois parties égales. Se dit particulièrement de la division d'un angle en trois angles égaux. Le problème de la *trisection* des angles, en n'employant que la règle et le compas, a été longtemps agité par les anciens, mais inutilement. La solution de ce problème dépend d'une équation du troisième degré.

TRISEL, s. m. Chim. Sel qui renferme trois fois autant d'acide que de base, ou de base que d'acide.

TRISÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *series*; série). Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs, comme les taches que l'on voit sur le dos de la couleuvre *trisériée*.

TRISME, s. m. (du gr. τρισμός; fait de τρίζω, je grince). Pathol. Resserrement tétanique des mâchoires, ainsi nommé à cause du grincement de dents qui en est l'effet. | On dit aussi *trismus*.

TRISMÉGISTE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; μέγας, grand). Surnom que les Grecs donnaient au mercure égyptien ou Hermès. V. HERMÈS. | S. m. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros et le petit canon, et dont le corps a trente points typographiques.

TRISSOTIN. Nom d'un personnage des *Femmes savantes*, de Molière. On a prétendu que l'auteur avait voulu désigner l'abbé Cotin sous ce nom.

TRISSYLLABE, adj. et s. (du gr. τρεῖς, trois; συλλαβή, syllabe). Qui est de trois syllabes. | S. m. Mot de trois syllabes. Paradis, boulevard, sont des *trissyllabes*.

* **TRISTE**, adj. (du lat. *tristis*, même sens). Affligé, abattu de chagrin, de déplaisir. Être *triste* à mourir. Captive, toujours *triste*, importune à moi-même. (Racine.) Je le trouve *triste* et rêveur. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses qui appartiennent à celui qui est triste. *Triste* regard. Air *triste* et lugubre. | Qui est l'expression, le signe ou l'emblème de la douleur, de la tristesse. *Triste* silence. *Triste* cyprès. | Qui est passé dans la tristesse. *Tristes* jours. *Triste* vie. | Mélancolique, qui n'a point de gaîté. Être *triste* de son naturel. Les lévriers sont *tristes*. | *Cet homme est triste comme un bonnet de nuit*, Il est chagrin et mélancolique. | Inspiré par le chagrin, par la mélancolie. Dire un *triste* adieu. | Affligeant, chagrinant, ennuyeux. Mener une *triste* vie. *Triste* souvenir. | Qui inspire du chagrin, de la mélancolie. *Triste* spectacle. *Tristes* ruines. Des chants *tristes*. Les *tristes* détails qui doivent nous occuper. (Volt.) | Se dit en parlant d'un événement malheureux, d'une situation malheureuse. *Triste* esclavage. Son audace eut une *triste* issue. | Pénible, fâcheux, difficile. S'emploie avec le verbe *être*, pris impersonnellement. Il *est triste* d'être traité de la sorte. | *Le temps est triste*, Il est obscur, bas, couvert. | Obscur, sombre. Chambre, appartement *triste*. | Malheureux, funeste, déplorable. Faire une *triste* fin. | Frivole, chétif, pitoyable. *Triste* bouffon. *Triste* personnage. C'est une *triste* consolation. | S. m. Ce qui est triste. Vous m'apprenez là du *triste*. | *Les Tristes*, Recueil de pièces élégiaques, la plupart en forme d'épîtres, qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome et à l'empereur Auguste, et dans lesquelles il expose les douleurs de son exil de manière à les toucher.

TRISTEMENT, adv. D'une façon triste. Il est quitté *tristement*. | D'une façon affligeante. Je le vis partir *tristement*. | Péniblement. Il est pauvre, il vit bien *tristement*.

TRISTESSE, s. f. (du lat. *tristitia*, même signif.). Peine, affliction, chagrin provenant d'un accident fâcheux. Se livrer à la *tristesse*. Tomber dans une grande *tristesse*. J'ai une *tristesse* mortelle dans le cœur. (Mme de Sévigné.) Mélancolie de tempérament. Molière a jeté dans le caractère d'Alceste le misanthrope une forte nuance de *tristesse*. | Fam. Se dit des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit en attendre. Ce palais est d'une grande *tristesse*. Le carnaval a été d'une *tristesse* excessive.

TRITHÉISME, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; θεός, dieu). Hérésie de ceux qui ont enseigné qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois subdivisions diverses, par conséquent trois dieux.

TRITHÉISTE, adj. et s. Qui concerne le trithéisme; partisan du trithéisme. Doctrine *trithéiste*. Il y a des catholiques *trithéistes*.

TRITON. Myth. Dieu marin subalterne, fils de Neptune et d'Amphitrite. On le représente avec un buste et une tête d'homme, mais le bas du corps en forme de poisson. Il est armé d'une conque qui lui sert de trompette. Souvent il est suivi

Triton.

d'une troupe de Tritons, ses frères ou ses fils. Sa figure se plaçait ordinairement au haut des temples de Neptune. | S. m. Genre de mollusques gastéropodes que l'on trouve dans la plupart des mers. Le *triton varié*, ou *trompette marine*, est une coquille allongée, conique, à sphère fort longue, pointue au sommet, formée de huit à dix tours un peu convexes. Cette coquille, qui atteint quelquefois jusqu'à 60 centimètres de long, est employée dans certains pays en guise de trompette. | Genre de batraciens urodèles appelé aussi *Salamandre aquatique*. Les *tritons* ne diffèrent des salamandres terrestres que par leur queue, qui est comprimée et transformée en nageoire caudale. Ils passent presque toute leur vie dans l'eau; leurs membres repoussent plusieurs fois de suite quand on les coupe. On distingue particulièrement le *triton marbré* et le *triton crêté*.

TRITURABLE, adj. (rad. *triturer*). Qui peut être trituré, broyé. Matière *triturable*.

TRITURATION, s. f. (pron. *triturasion*; du lat. *trituratio*, même signif.). Action de réduire en parties menues ou en poudre un corps solide en le broyant circulairement avec le pilon dans un mortier. La *trituration* s'emploie pour la pulvérisation des matières friables, surtout pour celles des matières résineuses qui seraient susceptibles de se masser par la percussion.

TRITURE, s. f. Usage, expérience des affaires, soit privées, soit publiques. La *triture* des affaires.

TRITURER, v. a. Broyer, réduire en parties très-menues ou même en poudre. *Triturer* des écor-

ces. Les Turcs se servent de pilons pour *triturer* le café. | S'emploie aussi en parlant des aliments. Il mange si vite qu'il n'a pas le temps de *triturer* ses aliments. | Fig. Manier, préparer. Il faut toujours lui *triturer* ses affaires.

TRIUMVIR, s. m. (pron. *triomvir*; du lat. *tres, trium*, trois; *vir*, homme). Titre par lequel on désignait originairement à Rome tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration ou d'une fonction quelconque. Il y avait des *triumvirs* qui présidaient à la fabrication de la monnaie; on les nommait *triumvirs monétaires*. Il y en avait qui faisaient des rondes de nuit dans la ville pour prévenir les incendies; ils étaient appelés *triumvirs nocturnes*. D'autres étaient chargés de veiller à la garde des prisonniers et de procéder aux exécutions. Ces trois magistrats, nommés *triumvirs capitaux*, furent institués en l'an de Rome 464. | Se dit particulièrement et plus ordinairement de Pompée, de César et de Crassus, qui se réunirent et qui, sous ce titre, usurpèrent la souveraine puissance; ainsi que d'Antoine, d'Octave et de Lépide, qui, plus tard, sous ce même titre, opprimèrent la république. | Figur. Se dit quelquefois pour désigner trois personnes qui priment dans un art, dans une profession quelconque, ou qui exercent une influence dans une réunion, dans une assemblée, ou qui sont unies étroitement pour quelque but.

TRIUMVIRAL, ALE, adj. Qui concerne les triumvirs. Le despotisme *triumviral* se signala par d'odieuses proscriptions. La puissance *triumvirale*.

TRIUMVIRAT, s. m. Hist. rom. Association illégitime de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité. On distingue particulièrement le *triumvirat* de César, de Pompée et de Crassus, et celui d'Octave, d'Antoine et de Lépide, magistratures arbitraires, qui consommèrent la ruine de la république. | Appellation par laquelle les protestants désignèrent, au XVIe siècle, l'union du connétable de Montmorency, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André. | Se dit quelquefois, par extension, de l'influence qu'exercent en commun trois personnages.

TRIVALVE, adj. (du lat. *tres*, trois; *valva*, valve). Hist. nat. Qui a trois valves.

TRIVELIN. Personnage de l'ancienne comédie italienne. Ordinairement le *trivelin* était un valet bouffon, plaisant, fertile en quolibets. Ce personnage date au moins du XVIe siècle. | Par extens. Se dit d'un bouffon, d'un baladin, d'un farceur. Cet acteur n'est qu'un *trivelin*. | Sorte de ciseau en acier, dont les dentistes se servent pour faire sortir les chicots.

TRIVELINADE, s. f. Bouffonnerie dans le genre de celles des trivelins de l'ancienne comédie italienne. Ce rôle est plein de *trivelinades*.

TRIVIAIRE, adj. (du lat. *tres*, trois; *via*, chemin). Se dit d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. Carrefour *triviaire*.

TRIVIAL, ALE, adj. (du lat. *trivium*, carrefour). Qui est usé, rebattu, fort commun. Ne s'emploie guère qu'en parlant des pensées et des expressions. Mot *trivial*. Expression *triviale*. Se servir de phrases *triviales*. Le style de cet auteur est fort *trivial*. On ne vit plus en vers que pointes *triviales*. (Boileau.) Je dirai moins de vérités *triviales*, et plus de vérités intéressantes. (Volt.) Des mots *triviaux*. | Mythol. rom. Se disait des divinités qui présidaient aux carrefours. Les dieux *triviaux*. | *Nom trivial*, Expression employée par les botanistes pour désigner une plante dont le caractère n'est pas assez tranché. | S. m. Ce qui est commun. Combien de lecteurs n'aiment que le *trivial*! Le sublime, le *trivial*, le grotesque.

TRIVIALEMENT, adv. D'une façon triviale. Parler, écrire *trivialement*.

TRIVIALITÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial. Tout ce qu'il dit est d'une grande *trivialité*. | Se dit des choses triviales. Les sermons des prédicateurs du moyen-âge sont pleins de *trivialités*. Ce sont des lieux communs, des *trivialités*.

TRIVIUM, s. m. (pron. *triviome*). Se disait, au moyen-âge, des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence. C'étaient la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

TROADE. Géogr. Ancienne contrée de l'Asie-Mineure, ainsi nommée de la fameuse ville de Troie, sa capitale. On la distingue en deux parties : 1° *la Troade proprement dite*, comprenant le pays situé entre la Dardanie, le pays des Lélèges, l'Hellespont et la mer Égée; 2° *le pays soumis aux Troyens*, qui comprenait presque toute l'étendue de la Mysie et de la petite Phrygie.

TROC, s. m. Échange de marchandises, de denrées, et particulièrement échange de nippes, d'objets divers, de meubles, de bijoux, de chevaux et autres choses semblables. Ce *troc* ne m'est point avantageux. Faire un mauvais *troc*. | *Troc pour troc*, Se dit de l'échange d'une chose contre une autre, sans donner de retour ni de supplément.

TROCART, s. m. Instrument de chirurgie pour opérer des ponctions, et pour donner issue à un liquide. C'est une sorte de poinçon d'acier. On dit aussi *trois-quarts*.

TROCHAÏQUE, adj. (pron. *trokaïke*). Qui est composé de trochées ou principalement de trochées. Vers *trochaïque*. | Substantiv. Un *trochaïque*.

TROCHANTER, s. m. (pron. *trokanter*). Anat. Nom donné à deux apophyses du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse. Le grand, le petit *trochanter*. | Entomol. Second article de la patte de derrière des insectes, qui s'articule avec la cuisse.

TROCHANTERIEN, IENNE, adj. (pron. *trokantérien*). Qui appartient au trochanter.

TROCHANTIN, s. m. (pron. *trokantin*). Anat. Le petit trochanter.

TROCHÉE, s. m. (pron. *troké*). Se dit, dans la poésie grecque et latine, d'un pied de deux syllabes, dont la première est longue et la seconde brève. Le mot *porta* est un *trochée*.

TROCHES, s. f. pl. Nom que les chasseurs donnent aux fumées à demi-formées des bêtes fauves, aux fumées d'hiver.

TROCHET, s. m. (pron. *troché*). Hortic. Nom donné aux fleurs et aux fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets. Un *trochet* de cerises. Un *trochet* de poires. Les noix viennent ordinairement par *trochet*. Voilà un *trochet* de pommes d'api. | Billot de bois dont les tonneliers se servent pour doler ou pour dégrossir les douves.

TROCHILE, s. m. (du gr. τρόχιλος). Ornithol. Nom générique des colibris et des oiseaux-mouches. | Archit. Sorte d'ornement creux nommé aussi *scotie*. Le portail est orné de *trochiles*.

TROCHISQUE, s. m. (du lat. *trochiscus*). Nom qu'on donnait autrefois à des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre. | Tablettes de couleur apprêtées pour l'usage des peintres; petit tas de couleurs broyées, qu'on fait sécher sur un papier blanc.

TROCHITE, s. f. (du gr. τροχός, roue). Fragment d'un corps marin ainsi nommé parce qu'il ressemble à une petite roue, avec un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* ont été regardées comme des astéries.

TROCHLÉATEUR, adj. et s. (du lat. *trochlea*, poulie). Anat. Un des muscles de l'œil.

TROCHLÉE, s. f. (pron. *troklé*). Anat. Éminence articulaire interne de l'extrémité inférieure de l'humérus.

TROCHOÏDE, adj. (pron. *trokoïde*; du gr. τροχός, roue; εἶδος, forme). Semblable à une roue qui tourne sur son axe. | Anat. *Articulation trochoïde*, Articulation dans laquelle un os tourne sur un autre. | S. f. Géom. Courbe appelée plus communément *cycloïde*. | S. m. pl. Conchyl. Division de l'ordre des gastéropodes pectinibranches qui a pour type le genre trochus.

TROCHUS, s. m. (du gr. τροχός, roue, disque). Cerceau de métal avec lequel, dans l'antiquité, les enfants jouaient comme ils le font aujourd'hui avec des cercles de bois. | Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquilles coniques, tantôt unies et tranchantes, tantôt fort épaisses et nacrées à l'intérieur, à spire élevée, à contours plus ou moins anguleux. Les *trochus* habitent les rivages de presque toutes les mers.

TROÈNE, s. m. (du gr. θρόνον, fleur). Bot. Genre de la famille des oléacées, renferme des arbrisseaux et de petits arbres communs dans les haies et les bois de l'Europe et de l'Asie, à feuilles opposées, pétiolées, ovales ou lancéolées, luisantes; à fleurs blanches en panicules ou en grappes composées, terminales. Le *troène du Japon* est cultivé pour l'ornement des jardins.

TROGLODYTE, adj. et s. (du gr. τρώγλη, trou, caverne). Nom d'un peuple fabuleux de l'Afrique orientale. Les Troglodytes étaient ainsi nommés à cause des cavernes dont ils faisaient leurs demeures. | Nom qu'on donne généralement à tous les peuples sauvages qui habitent des cavernes ou qui se creusent des demeures souterraines. *Un peuple troglodyte*. | S. m. Genre de grands singes, voisins des orangs, et vulgairement nommés *hommes des bois*. On les distingue en deux espèces, les *chimpanzés* et les *gorilles*. | Ornithol. Genre de becs-fins dans lequel on place les oiseaux qui se plaisent dans les petites cavernes, dans les trous de murailles, et en général dans les endroits obscurs.

TROGLODYTIQUE, adj. Qui concerne les Troglodytes ou leur pays.

TROGLODYTIQUE. Géogr. Pays des Troglodytes. La *Troglodytique*.

TROGNE, s. f. (du bas-breton *tron*, visage). Se dit, familièrement et par plaisanterie, d'un visage plein, qui a quelque chose de facétieux et qui marque le goinfre ou l'ivrogne. Deux ivrognes à rouges *trognes*. | Gros visage rebutant. Sa *trogne* me déplaît fort. | *Rouge trogne, trogne enluminée*, Le visage d'un ivrogne.

TROGNON, s. m. Le cœur, le milieu d'un fruit dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. S'emploie particulièrement en parlant des pommes et des poires. | Tiges de certains légumes dont on a ôté les feuilles. Un *trognon* de chou.

TROGOSITE, s. m. (du gr. τρώγω, je ronge; σῖτος, blé). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages. La larve de cet insecte attaque le froment renfermé dans les greniers et fait éprouver de grandes pertes.

TROGUE-POMPÉE. Historien romain. Il naquit quelques années avant Jésus-Christ, dans la Gaule narbonnaise. Il composa une *Histoire universelle* en quarante-quatre livres, qui comprenait tout ce qui s'était passé de plus important dans l'univers jusqu'à Auguste. Il n'en reste plus que des fragments, d'après lesquels on peut juger de la beauté du style de cet écrivain.

TROIE. Géogr. Capitale de la Troade et de tout le royaume de Troie sur le revers occidental de l'Ida, séparée de la mer par une plaine d'environ 10 kilomètres, où coulaient le Xanthe et le Simoïs. On la nommait aussi *Ilion* (*Ilium* en latin), du nom d'*Ilus*, un de ses rois. Troie était d'origine pélasgique; on lui donne pour fondateur Tros ou Dardanus. La guerre de Troie est l'événement le plus célèbre des temps mythologiques. Elle eut pour cause l'outrage que Pâris, fils du roi Priam, fit à Ménélas en lui enlevant Hélène, sa femme. La Grèce prit les armes contre les Troyens. Les princes qui se signalèrent le plus dans cette guerre sont Agamemnon, Achille, Ajax, Ménélas, Ulysse, Diomède, Patrocle, Nestor. Les Troyens avaient des forces supérieures à celles des Grecs, car la plupart des princes de l'Asie-Mineure et quelques-uns de l'Afrique vinrent à leur secours. Le siége de Troie dura dix ans. Pendant ce long espace de temps, la fortune pencha tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Selon Homère, la destinée de la ville dépendait d'Hector. Ce prince fut tué par Achille. Les Grecs, lassés d'un si long siége et rebutés de tant d'attaques infructueuses, eurent recours à un stratagème : ils construisirent un énorme cheval de bois, cachèrent dans ses flancs des soldats armés, et feignirent ensuite de se retirer, laissant sur le rivage le cheval de bois comme un hommage inviolable offert à Minerve. Les Troyens firent entrer ce colosse dans la ville. La nuit suivante, les Grecs sortirent des flancs du cheval, et ouvrirent les portes à leurs compagnons. La plus grande partie des habitants fut égorgée; le reste fut emmené en esclavage. On place vulgairement la ruine de Troie à l'année 1184 avant Jésus-Christ et à l'année 408 avant la première olympiade. Homère a chanté dans son *Iliade* l'un des principaux épisodes de cette guerre, la colère d'Achille, sa retraite et sa réconciliation.

TROIS, adj. num. (du lat. *tres*, même signif.). Nombre impair composé de deux et un. *Trois* hommes. *Trois* femmes. *Trois* chevaux. *Trois* arbres. *Trois* francs. | Chez les anciens, ce nombre était mystérieux. *Trois* dieux, Jupiter, Neptune et Pluton, avaient le gouvernement du monde. Il y avait *trois* Parques, *trois* Furies, *trois* Grâces, *trois* Harpies, *trois* Gorgones, *trois* Sibylles. Diane avait *trois* visages; Cerbère avait *trois* têtes; Géryon, *trois* corps. Dans les sacrifices magiques, on apportait le plus grand soin à faire certaine opération ou *trois* fois ou par *trois*. C'est ce qu'on peut remarquer dans l'admirable églogue de Théocrite, l'*Enchantement*, que Virgile a imitée si heureusement. | *Trois-Évêchés (les)*. Nom sous lequel on a désigné trois villes de Lorraine, Metz, Toul et Verdun, qui avaient chacune le titre d'évêché. Elles furent longtemps villes impériales. Henri III les réunit toutes trois à la France, en 1568. Le traité de Cateau-Cambrésis confirma cette possession. | *Les trois couronnes* ou *les trois royaumes du Nord*. Se dit de la Suède, de la Norwége et du Danemark, qui formèrent un seul et même État depuis l'année 1397 jusqu'à l'année 1524. | Troisième. Page *trois*. Chapitre *trois*. Henri *III*. | Absol. Nous irons tous *trois* vous voir. Diviser en *trois*. | S. m. Le chiffre qui marque trois. Faites mieux vos *trois*. | Le nombre trois. *Trois* multiplié par cinq donne

quinze. | Se dit d'un domino marqué de trois points, d'une face du dé marquée de trois points, d'une carte marquée de trois cœurs, de trois carreaux, de trois trèfles ou de trois piques. | Troisième. Le *trois* du mois. Cet événement eut lieu le *trois*. | *Règle de trois*, Opération d'arithmétique par laquelle; ayant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu qui doit être en proportion géométrique avec les trois premiers.

TROISIÈME, adj. et s. Nombre ordinal qui suit immédiatement le deuxième. Elle a perdu son *troisième* enfant. | *Il est venu, lui troisième*, C'est-à-dire accompagné de deux autres. | Substantiv. Nous étions deux, mais il nous arriva un *troisième*. | Troisième étage. Je loge au *troisième*. | S. f. Troisième classe dans un lycée ou collége. La *troisième* est très-forte. *Il étudie en troisième classe*, Il est dans la troisième classe. | *Faire sa troisième*, Être un écolier de la troisième classe. | *Faire la troisième*, Être professeur de la troisième classe.

TROISIÈMEMENT, adv. En troisième lieu.

TROIS-MÂTS, s. m. Mar. Navire de commerce à trois-mâts. Ce *trois-mâts* partira bientôt.

TROIS-QUARTS, s. m. Technol. Grosse lime triangulaire. | Chirurg. Instrument dont on se sert pour faire des ponctions. Dans ce sens, on dit aussi *trocart*. | T. de chasse. Levraut qui est presque de la grandeur d'un lièvre.

TROIS-SIX, s. m. Esprit-de-vin à 33 degrés (85° centigrades). Il est ainsi appelé parce qu'il forme, en volume, les *trois-sixièmes* de l'eau-de-vie ordinaire. V. ALCOOL.

TRÔLER, v. a. (de l'angl. *troll*, même sens). Mener promener de tous côtés indiscrètement et hors de propos. Cette femme *trôle* partout son enfant. | Se dit de certaines marchandises que l'on porte çà et là pour tâcher de les vendre. Cet ouvrier *trôle* les meubles qu'il a fabriqués.

TROLLE, s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, renferme des plantes herbacées, à feuilles élégantes, palmées, multifides, d'un beau vert; à fleurs grandes, jaunes, globulaires. Le *trolle boule d'or* croît dans les prairies des Alpes et des Pyrénées.

TROLLE, s. f. T. de véner. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois pour quêter et lancer un cerf, parce qu'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier. Aller à la *trolle*.

TROLLER, v. n. T. de véner. Faire la trolle. Quêter au hasard dans une enceinte où l'on n'a pas fait détourner la bête.

TROMBE, s. f. (du gr. στρόμβος, tourbillon). Météore aqueux ou aérien ayant la forme d'une colonne verticale ou inclinée, atteignant par son extrémité inférieure la surface de la terre ou de la mer, et, par le haut, un sombre nuage, ou se perdant dans les airs. Les *trombes* engloutissent les navires, renversent les édifices, entraînent les terres et les rochers, en versant sur leur passage d'immenses torrents d'eau; elles sont accompagnées d'un bruit plus ou moins violent. L'électricité joue un grand rôle dans leur formation. | Technol. Appareil de ventilation qui est destiné à lancer le vent dans les fourneaux.

TROMBIDION, s. m. Entomol. Genre d'arachnides, renfermant de petites araignées au corps presque carré.

TROMBLON, s. m. (mot tiré de l'espagnol). Sorte d'espingole montée sur une fourchette; elle porte une balle d'un demi-kilogramme ou plusieurs balles à mousquet. On s'en sert sur les navires de guerre. On peut aussi tirer le tromblon à la main, comme les mousquets ordinaires, mais cette arme repousse beaucoup. Les guérillas et brigands d'Espagne se servent du tromblon qu'ils appellent *trabuco*. La troupe était munie de *tromblons*.

TROMBONE, s. m. (de l'ital. *trombone*, même sens). Mus. Instrument de cuivre du genre de la trompette. Jouer du *trombone*.

TROMP (Martin). Célèbre amiral hollandais; il naquit en 1597, à la Brille. Il s'embarqua à huit ans pour les Indes. Ayant été fait prisonnier par des pirates anglais et ensuite par des pirates barbaresques, il apprit à leur école toutes les ruses des combats de mer. Il se distingua particulièrement, en 1617, à la journée de Gibraltar. Nommé amiral de Hollande, il défit, en cette qualité, la flotte espagnole. On rapporte qu'il gagna trente-deux autres batailles navales. Le 10 avril 1653, il périt dans un combat contre les Anglais. | *Tromp* (Corneille). Fils du précédent, né à Rotterdam en 1629, mort en 1691. Il prit part, comme lieutenant-amiral-général des Provinces-Unies, aux guerres maritimes que cette république eut à soutenir contre l'Angleterre et contre la France.

TROMPE, s. f. (onomatopée tirée du bruit de cet instrument). Tuyau de cuivre recourbé dont on se sert à la chasse. Sonner de la *trompe*. Emboucher la *trompe*. Dans l'origine, la *trompe* n'était qu'une simple corne de bœuf. Plus tard, on conserva à cet instrument sa forme primitive, mais on employa une matière plus sonore. Enfin, il se perfectionna successivement et devint le cor tel qu'il est aujourd'hui. | Trompette. N'est plus usité en ce sens que dans la phrase suivante : *Publier à son de trompe*, c'est-à-dire au son de la trompette. | Fig. et fam. *Publier une chose à son de trompe*, L'annoncer, la raconter à une foule de personnes, afin qu'elle se divulgue. | Hist. nat. Tuyau membraneux, à deux cloisons, terminé par un petit crochet situé au-dessus de la bouche de l'éléphant. Ce tuyau, qui, chez ce mammifère, est l'organe de la préhension, du toucher et de l'odorat, est long, extensible, et se raccourcit à volonté. A l'aide de la trompe, il prend sa nourriture pour la porter dans sa bouche. C'est avec la trompe qu'il se défend souvent contre ses ennemis; elle lui sert aussi à élever de très-lourds fardeaux. C'est en quelque sorte une main que la nature lui a donnée. | Partie de la bouche des insectes que l'on nomme aussi *siphon* ou *langue*. C'est une espèce de canal avec lequel ils sucent les plantes propres à leur nourriture. | Se dit, dans les mollusques, d'un tuyau cylindrique percé d'un trou rond bordé par une membrane cartilagineuse, armé de petites dents, et susceptible de rentrer dans le corps et d'en sortir, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme le volute, le buccin. | Anat. *Trompes de la matrice* ou *de Fallope*, Les deux conduits flottants dans l'abdomen qui s'étendent des angles supérieurs de l'utérus jusque sur les côtés du détroit supérieur du bassin, et ont de 10 à 12 centimètres. Ces trompes ont pour objet, chez les femelles des mammifères, de conduire l'œuf fécondé de l'ovaire jusque dans la cavité de l'utérus. Elles ont été découvertes par l'anglais Fallope. | *Trompe* ou *conduit d'Eustache*, Conduit en partie osseux, en partie cartilagineux et membraneux, qui s'étend depuis la caisse du tympan jusqu'à la partie supérieure du pharynx. Ce conduit est oblique en avant, en dedans et en bas. | Petit instrument de fer qui a une languette au milieu, et dont on tire du son en le mettant entre les dents et en touchant la languette avec le bout du doigt. On dit plus ordinairement *guimbarde*. | Archit. Portion de voûte en saillie qui sert à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air. | Technol. Machine hydraulique qui, dans les forges, remplace le soufflet. | Sorte de ventilateur en usage sur les navires.

TROMPÉ, ÉE, part. Induit en erreur. Personne *trompée*. Mari *trompé*. La mort fuit encore sa grande âme *trompée*. (Racine). | Fig. Ce grand espoir *trompé*, tant de gloire perdue. (Delille.) Ta confiance en moi ne sera point *trompée*. (De Maistre.) | Substantiv. Je pardonne au *trompé*, mais jamais au trompeur. (Laya.)

TROMPE-L'ŒIL, s. m. Se dit de certains tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Un *trompe-l'œil*. Des *trompe-l'œil*.

TROMPER, v. a. Décevoir, induire en erreur à l'aide d'artifice. *Tromper* son ami. Ne vouloir *tromper* personne. Un marchand qui *trompe* ses pratiques. On *trompe* difficilement une nation sur ses vrais intérêts. (Voltaire.) | Ne pas dire la vérité. La chose s'est-elle passée comme vous le dites? Ne me *trompez*-vous point? | Être infidèle. Cette femme *trompe* son mari. Il *a* toujours *trompé* ses maîtresses. | *Tromper la bonté de quelqu'un*, Abuser de sa bonté pour le tromper. | *Tromper la vigilance de quelqu'un*, Échapper à sa surveillance. | *Tromper la loi*, L'éluder. | Fig. Se dit des choses qui donnent lieu à quelque erreur, à quelque méprise. Votre montre vous *a trompé*. | Faire ou dire quelque chose contrairement à l'attente de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. Il *a trompé* tout le monde par son habileté et sa prévoyance. | Se dit quelquefois des choses, dans un sens analogue. Cet événement *a trompé* tous mes calculs. | *Tromper le temps, l'heure*, Abréger le temps en s'occupant à quelque chose. | Fig. *Tromper ses ennuis, ses peines*, Se distraire de ses ennuis, de ses peines. | Absol. Jouer de la trompe, de la trompette. Il *trompe* continuellement. Peu usité. | SE TROMPER, v. pr. Errer, s'abuser. Combien de gens *se trompent* dans leurs calculs! *Se tromper* dans ses soupçons. | *Se tromper de route, se tromper d'heure*, etc., Prendre une route, prendre une heure pour une autre. | *S'y tromper*, S'abuser. Le tartuffe s'efforce de se faire croire autre qu'il n'est, mais personne ne *s'y trompe*. | *Si je ne me trompe*, Sorte de complément qu'on emploie pour éviter le ton d'assurance en donnant son avis, ou encore lorsqu'on n'est pas entièrement certain d'un fait. | Ironiq. *Ne se tromper qu'à son profit*, Ne s'abuser que dans les choses qui lui peut être utile.

TROMPERIE, s. f. Fraude, ruse blâmable employée pour tromper. *Tromperie* insigne, manifeste. Se garantir des *tromperies* de quelqu'un.

TROMPETER, v. a. Publier, crier à son de trompe. Se disait autrefois en parlant de ceux qu'on assignait de la sorte à comparaître au ban de trois jours. *Trompeter* un homme. | Fig. et fam. Répandre, divulguer une chose qu'on doit tenir cachée. Cette femme *trompette* partout les secrets qu'on lui confie. Vous allez *trompeter* votre infamie.

TROMPETEUR, s. m. Anat. L'un des muscles de la bouche, appelé aussi *buccinateur*.

TROMPETTE, s. f. (dimin. de *trompe*). Instrument à vent, ordinairement en cuivre, qui a un son très-éclatant et dont on se sert dans la musique militaire et dans les orchestres. Sonner de la *trompette*. La *trompette* sonnait la marche, la charge, la retraite, etc. J'entends déjà, j'entends la *trompette* sacrée. (Racine). On entendit une marche sonnée par des *trompettes*. (De Vigny.) | Lorsqu'on ménage bien le son de la *trompette*, il est d'une fort grande étendue. L'usage de la *trompette* dans la cavalerie se retrouve dès la plus haute antiquité. Elle est mentionnée aussi bien dans Homère que dans la Bible. | *Trompette à pistons*, Trompette qui permet de faire toutes les notes de la gamme en sons ouverts. Cet instrument est employé dans tous les orchestres. | *Trompette marine*, Instrument de musique qui n'a qu'une corde. Sa hauteur est de 1 mètre et demi, et quelquefois davantage; sa forme est ronde ou triangulaire. | *Trompette à clé*, Instrument de cuivre particulièrement en usage dans la musique militaire. | Jeu d'orgue de la classe des jeux d'anche. Les tuyaux sont en étain et d'une forme conique; le son qu'ils rendent a de la force et du mordant. | *Fête des trompettes*, Fête célébrée chez les Juifs le premier jour de l'année civile. | Fig. *Entonner, emboucher la trompette*, Prendre le ton sublime. Au milieu d'une églogue *entonner la trompette*. (Boileau.) | *Décamper sans trompette, sans tambour ni trompette*, Se retirer secrètement, sans faire de bruit. | Prov. et fig. *A gens de village trompette de bois*, Il ne faut aux ignorants ou aux gens grossiers que des choses proportionnées à leur état, à leur intelligence, à leur goût. | Fig. La *trompette* de la Renommée. Les anciens poètes ont représenté la Renommée embouchant la *trompette*. Ils embouchent la *trompette* de la persécution. (Voltaire.) | *Faire sonner la trompette*, Se trop glorifier; faire une chose avec éclat pour en tirer vanité. | Fig. et fam. Se dit d'une personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait. Cette femme est la *trompette* de la ville. C'est la *trompette* du régiment. | Hist. nat. Nom que l'on donne vulgairement à certaines plantes ou à des parties de plantes qui ont la forme d'une trompette. | Genre de mollusques à coquille univalve, également appelé *buccin*. | Nom donné à différents poissons.

TROMPETTE, s. m. Celui qui sonne de la trompette dans un régiment de cavalerie, dans un orchestre ou dans une ville comme crieur public. Il y a quatre *trompettes* par escadron, un *brigadier-trompette* et un *trompette-major* par régiment. Aux avant-postes, un parlementaire ne marche jamais sans être accompagné d'un *trompette* ou d'un *tambour*. Un officier supérieur de service se fait ordinairement suivre d'un *trompette*, qui lui sert d'ordonnance. | Prov. et fig. *Il est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*, Se dit d'un homme qui ne s'effraye pas des menaces, qui ne s'émeut pas de ce qu'on lui dit, soit pour l'intimider, soit pour l'embarrasser.

TROMPETTE-MAJOR, s. m. Chef des trompettes d'un régiment de cavalerie.

TROMPETTISTE, s. m. Celui qui joue de la trompette dans un orchestre. Un bon *trompettiste*.

TROMPEUR, EUSE, adj. Qui trompe. Homme *trompeur*. Femme *trompeuse*. | S'emploie aussi en parlant de toutes les choses qui nous font tomber dans l'erreur, dans des piéges. Avoir une âme *trompeuse*. Dehors *trompeurs*. Discours *trompeurs*. Promesses *trompeuses*. L'honneur qui vous conduit est-il un guide *trompeur*? (J. J. Rousseau.) | Substantiv. Gardez-vous de ce *trompeur*. C'est un double plaisir de tromper un *trompeur*. (La Fontaine.) C'est une charmante *trompeuse*. | Prov. *A trompeur trompeur et demi*, Un trompeur mérite de trouver, ou trouve un trompeur plus fin que lui.

TROMPILLON, s. m. (*ll* mouillées; dimin. de *trompe*). Archit. Petite trompe. | Pierre placée à

l'angle d'une trompe au point où concourent tous les voussoirs, afin qu'ils ne soient point taillés en pointe. | Technol. Petites ouvertures pratiquées dans les machines hydrauliques, qui font l'office de soufflet. Les *trompillons* de la machine.

TRONC, s. m. (pron. *tron*; du lat. *truncus*, même signif.). Bot. Partie solide d'un arbre, qui s'élève hors de terre et qui est ordinairement nue depuis le sol jusqu'à une certaine hauteur. Son sommet s'arrondit en une cime plus ou moins régulière, se divisant en une foule de branches et de rameaux, ou bien il monte en longue pyramide, comme les pins, les peupliers. L'intérieur du *tronc* se compose de la cuticule, de l'enveloppe herbacée et des couches corticales, ensuite du liber, du cambium, de l'aubier, du bois, des couches ligneuses et enfin de la moelle. Un *tronc* d'arbre. Un *tronc* noueux. Ce *tronc* est pourri. Le *tronc* de cet arbre est creux. Les écureuils placent leurs nids dans des *troncs* d'arbres. (A. Martin.) | Anat. La partie principale du corps à laquelle les membres sont attachés. Elle se divise en trois parties : la partie supérieure ou tête, la partie moyenne ou thorax, et la partie inférieure ou bassin. Ces trois régions du corps offrent trois grandes cavités : le crâne, la poitrine et l'abdomen, lesquelles sont réunies par la colonne vertébrale. | *Le tronc d'une artère, d'une veine, d'un nerf*, Leur partie la plus considérable qui n'a pas encore fourni de branches. | La partie du corps des insectes hexapodes comprise entre la tête et l'abdomen. | Buste du corps humain dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses. Un cadavre dont il ne reste que le *tronc*. | *Tronc de colonne*, Fragment d'un fût de colonne. | Prov. *Il vaut mieux s'attacher au tronc qu'à ses branches*, Il vaut mieux être protégé par la principale autorité que par toutes celles qui en naissent. | Fig. Généalog. La ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. Ces deux familles sortent du même *tronc*. C'est d'un *tronc* fort illustre une branche pourrie. (Boileau.) | Boîte, coffre de bois ou de fer placé ordinairement dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes. Mettre au *tronc*. Vider le *tronc*. L'usage des *troncs* remonte aux premiers temps du christianisme. | Prov. et figur. *Voler le tronc des pauvres*, Faire des profits illégitimes aux dépens des nécessiteux.

TRONCATIPENNE, adj. (du lat. *truncatus*, tronqué; *penna*, aile). Entomol. Qui a les ailes tronquées. | S. m. plur. Section de la tribu des carabiques comprenant ceux de ces insectes dont les élytres sont presque toujours tronquées à leur extrémité postérieure.

TRONCATURE, s. f. Minér. Faces modifiantes qui remplacent les arêtes d'une forme dominante.

TRONCHE, s. f. (du lat. *truncus*, tronc). Tronçon de bois gros et court comme un bout de poutre dont les charpentiers peuvent tirer une courbe rampante pour un escalier.

TRONCHET, s. m. Technol. Billot que les orfèvres emploient pour monter les bigornes, les tas et les boules de toute espèce. | Gros billot de bois à l'usage des tonneliers.

TRONÇON, s. m. (du lat. *truncus*, même sens). Morceau coupé ou rompu de quelque objet plus long que large. Un *tronçon* de colonne. Un *tronçon* de mât. Un *tronçon* de pique. Il se défendait courageusement avec un *tronçon* d'épée. | Se dit particulièrement des morceaux que l'on coupe de certains reptiles, de certains poissons qui ont plus de longueur que de largeur. *Tronçons* de brochet. Couper un serpent par *tronçons*. | Par extens. Chemin qui relie une ville à une ligne principale. La ville a obtenu un *tronçon* de chemin de fer. | Partie solide de la queue du cheval vers la croupe. | Se dit de morceaux de marbre, de pierre ou de bronze, d'égale hauteur, et qui, superposés les uns aux autres, forment une colonne, laquelle prend alors le nom de *colonne par tronçons*. | Tuyau de grès ou de métal que l'on encastre avec d'autres tuyaux de la même longueur. | Pièce de bois qui faisait partie d'un tronc d'arbre.

TRONÇONNER, v. a. Couper quelque chose par tronçons. *Tronçonner* une anguille.

TRÔNE, s. m. (du lat. *thronus*, même signif.). Siége élevé où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les occasions solennelles. Le roi était assis sur son *trône*. Un *trône* était élevé au fond de la salle. | Fig. La puissance souveraine des rois, des empereurs. Il est difficile de relever les *trônes* abattus. | *Le discours du trône*, Sous le régime représentatif, Discours que le roi prononçait à l'ouverture de chaque session des Chambres législatives. | *Monter sur le trône, monter au trône*, Prendre possession de la royauté. | Siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies publiques. Il s'est assis sur le *trône* pontifical. | *Trône épiscopal*, Siége qui est au haut du chœur dans les églises cathédrales et où l'évêque se met quand il officie pontificalement. | Fig. Se dit en parlant de certaines choses auxquelles on attribue une espèce de domination. L'intolérance et la superstition rétablissent partout leurs *trônes*. | Au plur. Théol. Un des neuf chœurs des anges.

TRÔNER, v. n. Siéger sur un trône. | Iron. Régner. Soulouque *trône*; à genoux, faquins! | Fig. Dominer. L'erreur *trône* presque partout.

TRÔNIÈRE, s. f. (rad. *trône*). Fortif. Ouverture qu'on pratique dans les batteries et les attaques des places pour tirer le canon.

TRONQUÉ, ÉE, part. Coupé par la partie supérieure. Obélisque *tronqué*. Pyramide *tronquée*. Statue *tronquée*. | Fig. *Ouvrage tronqué*, Dont on a omis ou retranché une partie essentielle. | Se dit, particulièrement, de certaines choses dont l'extrémité ou la partie supérieure manque, soit qu'on l'ait retranchée ou qu'elles ne l'aient jamais eue. | *Colonne tronquée*, Moitié de fût de colonne sur sa base que l'on fait d'ordinaire servir de support à un vase ou à un buste. | *Statue tronquée*, Nom que les statuaires donnent au torse et au buste ajustés sur une gaîne. | *Coquille tronquée*, Coquille bivalve dont les valves ont l'air d'avoir été coupées dans une de leurs parties. | Se dit du corselet des insectes dont le bord antérieur ou postérieur est une ligne droite, comme dans quelques buprestes. | Se dit aussi de certaines parties de plantes qui sont terminées brusquement à leur extrémité comme si on les avait coupées transversalement. | Minér. Nom donné à un angle ou à une arête, quand sa place est occupée par une facette qui n'appartient point à la forme dominante du cristal.

TRONQUER, v. a. (pron. *tronké*; du lat. *truncare*, même sens). Couper, retrancher une partie de quelque chose. Ne se dit guère au propre qu'en parlant des statues. *Tronquer* une statue. | Fig. En parlant des ouvrages d'esprit. *Tronquer* un livre. Ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. | *Tronquer un passage*, En supprimer une partie.

TROP, adv. de quantité. (pron. *tro*; de l'ital. *troppo*). Plus qu'il ne faut, avec excès. *Trop* loin. *Trop* prodigue. Vous avez *trop* de bonté. Le peuple est *trop* patient. | Prov. *Trop est trop, rien de trop*, Tout excès est blâmable. | Chacun le sien, ce n'est pas *trop*. | Fig. *Qui trop embrasse, mal étreint*, Celui qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien. | Fam. *Par trop*, Avec excès, d'une façon importune, fatigante, révoltante. Cet homme est *par trop* ennuyeux. Ma mie, vous êtes *par trop* insolente. (Le Sage.) | *Trop peu*, Vous avez *trop peu* de fonds pour entreprendre cette affaire. | *Pas trop*, Guère. Ce régime n'est *pas trop* beau. | Fam. *Être de trop quelque part*, Être importun. | *Vous n'êtes pas de trop*, Se dit à quelqu'un pour lui témoigner qu'il peut rester, qu'on n'a rien à lui cacher de ce qu'on veut dire. | S. m. En tout il faut éviter le *trop*. Les nations sont toujours victimes de leur *trop* de confiance.

TROPE, s. m. (du gr. τρόπος, roue). Figure de rhétorique par laquelle on peut faire prendre à un même mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot. On pourrait compter autant d'espèces de *tropes* qu'il y a de manières différentes par lesquelles on donne à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification de ce mot. Mais on n'en a établi qu'un petit nombre, parmi lesquels on compte la *métonymie*, la *synecdoche*, la *métaphore*, l'*antonomase*, l'*allégorie*, la *litote*, l'*hyperbole*, l'*ironie*, la *catachrèse*, l'*allusion*, l'*euphémisme*. Encore même peut-on réduire tous ces *tropes* aux trois premiers. Un des plus fréquents usages des *tropes*, c'est de réveiller une idée principale par le moyen de quelque idée accessoire. C'est ainsi qu'on dit *cent voiles*, pour *cent vaisseaux*; *il aime la bouteille*, pour *il aime le vin*, etc. Les *tropes* donnent plus d'énergie à nos expressions. Nous y avons naturellement recours quand nous sommes vivement frappés. De là viennent ces façons de parler : *Il est enflammé de colère, souiller la réputation d'une personne, s'enivrer de plaisir*, etc. Les *tropes* ornent le discours et le rendent plus noble; ils sont d'un grand usage pour déguiser des idées dures, désagréables, tristes ou contraires à la modestie.

TROPHÉE, s. m. (pron. *trofé*; τρόπαιον, même sens; fait de τρέπειν, mettre en fuite). Dépouille d'un ennemi vaincu que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. Dresser, élever, ériger un *trophée*. Dans les siècles héroïques et chez les Grecs, on dressait les *trophées* sur le champ de bataille aussitôt après la victoire. | Assemblage d'armes élevées et disposées avec art pour conserver le souvenir d'une victoire, d'une conquête. Former des *trophées*. | Fig. et dans le style soutenu, signifie Victoire. Ce général revient tout fier de ses *trophées*. | Fig. et en mauvaise part. *Faire trophée d'une chose*, En tirer vanité, en faire gloire. Bien des gens *font trophée* de leurs vices. | Par extens. Assemblage de divers instruments employés dans une science ou dans un art, et qui en sont comme les attributs. Faire sculpter des *trophées* d'astronomie, de chasse, de labourage, etc.

TROPHIQUE, adj. (du gr. τρέφω, je nourris). Qui est relatif à la nourriture.

TROPHOLOGIE, s. f. (pron. *trofoloji*; du gr. τρέφω, je nourris; λόγος, discours). Régime alimentaire réglé; traité sur le régime alimentaire.

TROPHOLOGIQUE, adj. Qui est relatif à la trophologie. Discussion *trophologique*.

TROPHONIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Trophonius. Nous entrâmes dans l'antre *trophonien*. | *Jeux trophoniens*, Jeux qu'on célébrait en l'honneur de Trophonius, à Lébadée, en Béotie.

TROPHONIUS. Mythol. Héros célèbre par les honneurs divins décernés à sa cendre et par l'oracle mystérieux qui se rendait dans une caverne auprès de sa tombe. Il était fils, ainsi qu'Agamède, d'Erginus, roi des Orchoméniens. Ces deux frères devinrent de grands architectes; ils bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, et un édifice pour les trésors d'Hyriéus; ils pratiquèrent sous ce dernier bâtiment un secret dont ils avaient seuls la connaissance. A l'aide d'une pierre qu'ils ôtaient et remettaient sans qu'il y parût, ils allaient voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus. Celui-ci tendit un piége où Agamède fut pris. Son frère, ne sachant comment le dégager, et craignant qu'il n'avouât tout s'il était mis à la question, lui coupa la tête. Peu de temps après ce crime, il mourut lui-même d'une mort violente. Selon certains auteurs, quand il eut achevé le temple d'Apollon, il demanda aux dieux la récompense de son travail. La Pythie lui répondit d'attendre huit jours et de se bien divertir. Au bout de ce temps, son frère et lui furent trouvés morts dans leur lit. Son tombeau resta quelque temps oublié; mais une circonstance particulière lui fit rendre de grands honneurs. | *Antre de Trophonius*, Caverne de la Béotie, siége d'un oracle fameux consacré à Trophonius.

TROPICAL, ALE, adj. Qui appartient au tropique, qui se trouve sous un tropique. Les régions *tropicales*. Nous avons une chaleur *tropicale*.

TROPIQUE, s. m. (du gr. τρέπω, je tourne). Petit cercle de la sphère parallèle à l'équateur, et que le soleil atteint lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. Il y a deux tropiques également distants de l'équateur : le premier, qui passe par le premier point du Cancer, s'appelle *tropique du Cancer*; l'autre, qui passe par le premier point du Capricorne, est nommé le *tropique du Capricorne*. Les tropiques sont distants l'un de l'autre de 46° 57'. | *Baptême du tropique*, Cérémonie grotesque à laquelle les marins soumettent ceux qui passent pour la première fois sous le tropique. | *Maladie des tropiques*, Nom que l'on donne à la fièvre jaune. | *Oiseau des tropiques*, Un des noms du phaéton à queue blanche et à brins rouges. | Adject. *Année tropique*, Celle qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe et celui où le soleil revient au même équinoxe.

TROPOLOGIE, s. f. (du gr. τρόπος, trope; λόγος, discours). Moralité contenue dans une allégorie. | Style métaphysique, figuré. | Science des mœurs. | Traité sur les mœurs.

TROPOLOGIQUE, adj. Figuré. | Qui concerne la tropologie.

TROP-PLEIN, s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde. Le *trop-plein* d'un tonneau. | Se dit aussi d'un étang, d'une rivière, d'un canal. | Fig. et famil. Se dit de l'excédant de population. Le *trop-plein* des populations allemandes s'enfuit, chaque année, au delà de l'Atlantique.

TROQUE, s. f. Commerce par échange de marchandises. Faire la *troque*. C'est d'ordinaire avec les pays peu civilisés que se pratique ce genre de commerce. Nous fîmes la *troque* avec les nègres.

TROQUER, v. a. (pron. *troké*). Échange d'une chose contre une autre. *Troquer* des armes. *Troquer* une maison contre un champ. | Prov. et fig. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle*, Échanger une chose mauvaise contre une pire.

TROQUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui aime à troquer. Avoir affaire à un *troqueur*.

TROS. Mythol. Fils d'Érichthonius et père de Ganymède et d'Ilus. Ce prince donna son nom à la ville de Troie.

TROT, s. m. (pron. *tro*; onomatopée du bruit

que font les animaux en trottant). Allure des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop. Aller au *trot*. Mettre un cheval au *trot*. Le *trot* du chameau est fatigant. *Trot* allongé. Grand *trot*. Petit *trot*. Nous allions au grand *trot* des chevaux.

TROTTADE, s. f. Famil. Petite course à cheval ou en voiture. Il est peu usité.

TROTTE, s. f. Famil. Espace de chemin. Nous avons fait aujourd'hui une bonne *trotte*.

TROTTE-MENU, adj. Qui trotte à petits pas. La Fontaine a souvent donné cette qualification aux souris et aux rats. La gent *trotte-menu*.

TROTTER, v. n. (rad. *trot*). Aller le trot. *Trotter* mal. Ce cheval *trotte* assez bien. Je trouve des âmes de paysans plus droites que des lignes, pratiquant la vertu tout naturellement, comme les chevaux *trottent*. (Mme de Sévigné.) | Famil. et par extens., Se dit d'une personne qui marche beaucoup à pied. Nous *avons* bien *trotté* toute la journée. | Fig. et famil. Faire bien des allées et venues, bien des démarches pour quelque affaire. *J'ai* déjà beaucoup *trotté* pour mes emplettes. | Prov. *On entendrait une souris trotter*, On n'entend pas le plus léger bruit. | Fig. et famil. *Cette idée lui trotte dans la tête, par la tête*, Cette idée l'occupe; il y pense souvent.

TROTTEUR, EUSE, s. Cheval, jument, qu'on a dressé à n'aller que le trot, ou dont l'allure principale est le trot. Ce cheval est un bon *trotteur*. Cette jument est une excellente *trotteuse*.

TROTINER, v. n. Trotter en raccourci, ce qui est une mauvaise allure. J'ai un cheval qui ne fait que *trottiner*. | Famil. Se dit d'une personne qui marche à petits pas et vite.

TROTTOIR, s. m. (rad. *trot*). Chemin élevé que l'on pratique le long des quais, des ponts et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied. *Trottoir* large, étroit. Marcher sur le *trottoir*. | Fig. et famil. *Cette fille fait le trottoir*, Elle fait métier de ses charmes, elle se prostitue.

TROU, s. m. (du gr. τρύω, je perce). Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales. Faire des *trous*. Boucher un *trou*. | Fig. et famil. Se dit de tous les lieux habitables dont on veut indiquer la petitesse d'une manière exagérée. On m'a logé dans un *trou*. | Creux dans lesquels certains animaux se retirent. Un *trou* de souris. Un *trou* de taupe. | Fig. et famil. *Boucher un trou*, Payer une dette. Avec votre permission, mon argent a servi à *boucher* de bons *trous*. (Molière.) | Prov. et fig. *Faire un trou à la lune*, S'enfuir sans payer ses créanciers. | Fig. et famil. *Il le ferait mettre dans un trou, dans un trou de souris*, Se dit d'un homme qui en fait trembler un autre par sa présence. | *Cet homme boit comme un trou*, Cet homme boit beaucoup. | Prov. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, Celui qui n'a qu'une ruse, qu'un expédient, a souvent bien de la peine à se tirer d'affaire. | *Mettre la pièce à côté du trou*, Employer, pour remédier à quelque chose, un autre moyen que celui qu'il faudrait. | Vulg. Plaie qu'on se fait en tombant, en se battant, etc. Se faire un *trou* à la tête, à la jambe. | Cavité d'une marnière, d'une carrière, d'un puits. | Ouverture que l'on creuse en terre pour y planter un arbre. | Toute cavité en pierre et en plâtre creusée carrément, dans laquelle on scelle des portes, des gonds, des barres de fer. | Fortificat. *Trous de loup*, Excavations qu'on pratique autour d'une redoute pour en rendre les approches plus difficiles. | Mar. *Trou du chat*, Vide qui se trouve dans les hunes d'un grand navire, de chaque côté du capelage des mâts, par où passent les hommes qui montent en haut du mât. | Au trictrac, Le gain de douze points que le gagnant marque par une flèche qu'il met dans un trou; il en faut douze pour gagner une partie. | *Trou d'homme*, Ouverture pratiquée dans le corps de la chaudière d'une machine à vapeur et assez grande pour qu'un homme puisse s'y introduire, afin de la visiter et de la nettoyer. | Anat. Toute cavité percée de part en part. | *Trou nasal*, L'issue du canal nasal. | *Trou mastoïdien*, Trou situé au fond de la cavité glénoïde de l'os temporal. | *Trou de Botal*, Trou ovale qui se trouve dans le cœur du fœtus et qui se bouche après la naissance. | *Trou aveugle* ou *trou borgne*, Trou qui n'a qu'un orifice.

TROUBADOUR, s. m. (du provençal *troubar*, trouver, inventer). Nom donné aux anciens poètes provençaux. Les *troubadours* brillèrent en Europe depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à la fin du XIVe. Lorsque Constance, fille de Guillaume, premier comte de Provence, épousa Robert, roi de France, en 1001, elle y amena plusieurs de ses troubadours. La poésie provençale se perfectionna sous les règnes suivants; elle commença à paraître avec éclat à la cour de Raymond Bérenger, quatrième du nom, et quand ce prince eut reçu l'investiture du comté de Provence des mains de l'empereur Frédéric Ier, il mena avec lui à Milan plusieurs poètes provençaux, qui récitèrent devant cet empereur leurs poèmes et leurs chansons. Frédéric leur fit de grandes largesses, et composa lui-même en leur honneur une pièce de vers qu'on a conservée. Les genres de poésie que les troubadours cultivèrent avec le plus de succès furent les *tensons*, où ils agitaient des questions d'amour et des disputes galantes. Les troubadours ont exercé une grande influence sur la poésie italienne. C'est d'eux que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua et qu'il enseigna ensuite en Italie. Les plus célèbres parmi les troubadours furent Pierre Vidal, Arnaud Daniel, Bertrand de Born, Bernard de Ventadour, Faydit, Raymond Bérenger, comte de Provence, Richard Cœur-de-Lion et Guillaume IX, comte de Poitiers. Il ne faut pas confondre les troubadours avec les conteurs, chanteurs et jongleurs qui parurent dans le même temps. Les conteurs composaient les proses historiques et romanesques; les chanteurs chantaient les productions des poètes, et les jongleurs les exécutaient sur différents instruments.

TROUBLE, adj. (du lat. *turbidus*). Qui n'est pas clair, qui est brouillé. S'emploie ordinairement en parlant de l'eau, du vin et des autres liqueurs. Eau *trouble*. Vin *trouble*. La rivière est *trouble*. | Qui est chargé de nuages, de brouillards. Le temps est *trouble*. L'air est *trouble*. | *Verre trouble*, Verre qui n'est pas bien net, bien clair. | *Lunettes troubles*, Celles à travers lesquelles on voit peu distinctement. | *Avoir la vue trouble*, et adverb., *voir trouble*, Ne voir pas nettement à cause de quelque vice dans l'organe de la vue. | Fig. et famil. *Pêcher en eau trouble*, Faire sa fortune ou de grands bénéfices au milieu des désordres privés et publics.

TROUBLE, s. m. (du lat. *turba*, foule). Confusion, désordre, agitation désordonnée; état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. *Trouble* violent. Apaiser un *trouble*. L'arrivée du médecin causa dans la maison un *trouble* impossible à peindre. (J. J. Rousseau.) | Soulèvement, guerre civile. Les discordes civiles avaient jeté le *trouble* dans toutes les parties de la Sicile. (Fléchier.) | Alarme, rumeur causée par une nouvelle, par un événement imprévu. Quel *trouble*, quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux! (Bossuet.) Que pouvait la valeur dans ce *trouble* funeste? (Racine.) | Brouillerie, mésintelligence. Apporter le *trouble* dans une assemblée. | Inquiétude, agitation de l'esprit. Être dans un grand *trouble*. Sentir, éprouver du *trouble*. Porter le *trouble* dans l'âme de quelqu'un. Le favori sortit, mais le *trouble* de son maître ne lui était point échappé. (De Vigny.) | *Le trouble des sens, le trouble de la voix*, L'altération causée dans les sens, dans la voix, par l'agitation de l'esprit. | Se dit, au pluriel, des soulèvements, des émotions populaires, des guerres civiles. Exciter des *troubles* dans un État. Fomenter, calmer les *troubles*. La France sortit des *troubles* inséparables d'une longue minorité. (Massillon.) | Jurisp. Action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété. Les contrats de ventes se font ordinairement à charge de garantir de tout *trouble* et éviction.

TROUBLE, s. f. Filets en forme de poche. On dit aussi *truble* et *trublet*.

TROUBLÉ, ÉE, part. Rendu trouble. Vin *troublé*. Eau *troublée*. Rivière *troublée*. | Mis en combustion. État *troublé* par la guerre civile. | Jeté dans une grande agitation. Il a les sens *troublés*. | Interrompu. Mon sommeil est souvent *troublé*. | Embarrassé, ému. Un orateur *troublé*.

TROUBLE-FÊTE, s. m. Importun, indiscret, qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière. | Se dit quelquefois d'un événement qui produit le même effet. Un grand *trouble-fête* suspendit notre départ.

TROUBLER, v. a. (du lat. *turbare*). Rendre trouble. *Troubler* un ruisseau. *Troubler* du vin. Qui te rend si hardi de *troubler* mon breuvage? (La Fontaine.) | Causer une agitation désordonnée. Le vent *trouble* les airs. | Apporter du trouble, du désordre; mettre quelque part la brouillerie, la mésintelligence. *Troubler* l'ordre. *Troubler* le repos public. Le jansénisme inquiéta plus la France qu'il ne la *troubla*. (Voltaire.) | Causer de la perturbation, en parlant des sens et des facultés de l'âme. *Troubler* la mémoire, la raison. | Distraire, empêcher l'attention, la mémoire de quelqu'un; lui ôter la présence d'esprit nécessaire. Votre conversation me *trouble*. | Inquiéter dans la possession, dans la jouissance de quelque bien. Il s'est avisé de me *troubler* dans la possession de cette maison. | Interrompre d'une manière désagréable. *Troubler* un tête-à-tête. | Traverser, susciter des obstacles. Nul accident ne *trouble* notre entreprise. | *Troubler la digestion, les fonctions digestives*, Empêcher que la digestion ne se fasse bien. Un exercice violent après le dîner *trouble la digestion*. | Se TROUBLER, v. pr. Devenir trouble. Le vin *se trouble*. | Commencer à se charger de nuages. Le temps *se trouble*. | S'obscurcir. Ma vue *se trouble*. | Être ému de manière qu'on ne peut parler ou répondre. *Se troubler* au milieu de son discours. | *Son esprit se trouble*, Ses idées se confondent. *Mon esprit se trouble*.

TROUÉE, s. f. Espace vide, ou abattis fait à dessein qui perce tout au travers d'un bois. On a fait beaucoup de *trouées* dans cette forêt. | Ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'une haie. | Se dit de l'effet du canon qui éclaircit les rangs des combattants. Le canon faisait de grandes *trouées* dans nos rangs. | Passage que se fait une troupe dans une ligne ennemie, en enfonçant et en pénétrant à travers. Les insurgés firent une *trouée* dans les rangs des soldats.

TROUER, v. a. (du gr. τρύω, je perce). Percer, faire un trou. *Trouer* une muraille. *Trouer* une planche. *Trouer* un sac, un habit, des bas. | Se dit des trous que font les vers dans le bois et dans les vêtements de laine. Les vers *ont troué* ce navire. | Se TROUER, v. pron. Se percer. Mes habits commençaient à *se trouer*, il fallut les changer.

TROUILLE, s. f. (*ll* mouillées). Technol. Résidu de la fabrication des huiles.

TROUILLOTTE, s. f. (*ll* mouillées). Sorte de truble sans manche, que l'on suspend comme le plateau d'une balance.

TROU-MADAME, s. m. Espèce de jeu où l'on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différents chiffres. Jouer au *trou-madame*. | Machine dans laquelle on joue ce jeu. Acheter un *trou-madame*.

TROUPE, s. f. (du lat. barb. *trupa*). Nombre plus ou moins considérable de gens ou d'animaux assemblés. Une *troupe* de soldats. Une *troupe* d'écoliers. Une *troupe* de vagabonds. Être le chef de la *troupe*. Une *troupe* d'oiseaux. Nous vîmes passer des *troupes* d'oies sauvages. A chaque moment la *troupe* grossissait. (Voltaire.) Une grande *troupe* formée en tumulte peut faire beaucoup de mal. (J. J. Rousseau.) | *Troupe de comédiens*, Nombre d'acteurs, associés ou réunis par un directeur, pour jouer la comédie en public. La *troupe* est bonne. | *Aller en troupe, marcher en troupe*, Se dit des gens qui vont ensemble en grand nombre. Les mahométans font le pèlerinage de la Mecque *en troupes* nombreuses. | Se dit aussi des animaux. Les canards sauvages vont *en troupes*. | *Aller par troupes, marcher par troupes*, En formant plusieurs bandes ou troupes distinctes. Nous *marchâmes par troupes* de cinquante, de cent. | Corps de cavalerie ou d'infanterie. L'officier marchait à la tête de sa *troupe*. | Collectiv., au pluriel, Les divers corps des gens de guerre composant une armée. Lever des *troupes*. Solder des *troupes*. Il ramena lui-même trois fois ses *troupes* à la charge. (Voltaire.) | Collectiv., au singulier. Voici de la *troupe* qui passe. | Collectiv. des sous-officiers et soldats, par opposition aux officiers. Chevaux d'officiers et chevaux de *troupe*. | Poét. *La troupe immortelle; la céleste troupe*, La troupe des anges. Se dit aussi des dieux du paganisme. | Se dit de personnes d'un même caractère, d'un même rang, etc., qui sont séparées, mais que l'esprit considère comme réunies. La *troupe* des littérateurs médiocres s'élève d'ordinaire, envieuse et jalouse, contre les écrivains et les œuvres de génie.

TROUPEAU, s. m. (pron. *troupo*). Troupe d'animaux domestiques de même espèce qui sont élevés et nourris dans un même lieu. *Troupeau* de moutons, de brebis. *Troupeau* de vaches. Garder des *troupeaux*. Les nouveaux propriétaires ont consacré la plus grande partie de leur domaine à l'éducation des *troupeaux*. (Raynal.) | Fig. Les hommes sans lumières ne forment que des *troupeaux*. (Boiste.) | Par extens. Troupe de dindons, troupe d'oies, qu'on mène paître aux champs. | Absol. Un troupeau de moutons ou de brebis. | Fig. *Le troupeau de Jésus-Christ*, L'Église. | Fig. *Le troupeau de l'évêque, du curé*, Le peuple de son diocèse, de sa paroisse. | Fig. et par mépr. Se dit d'une troupe, d'une multitude d'hommes. Le *troupeau* des imbéciles et des lâches fait les tyrans.

TROUPIALE, s. m. (du mot *troupe*, parce que ces oiseaux vivent en troupes). Ornithol. Genre de passereaux de la famille des sturnidés, renferme des oiseaux d'Amérique, à bec gros, conique, très-pointu.

TROUPIER, s. m. (rad. *troupe*). Famil. Soldat. Il fume comme un vieux *troupier*.

TROUSSE, s. f. (de l'allem. *trous*, bagage d'armée). Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. *Trousse* d'herbes. *Trousse* de cordages. Une *trousse*

de clés. | Sorte de carquois où les anciens mettaient leurs flèches. Il tira une flèche de sa *trousse*. | Espèce d'étui divisé en compartiments et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien. Le choix des instruments varie selon les opérations auxquelles le chirurgien a le plus souvent occasion de se livrer. | Sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux. | Au plur. Larges chausses comme celles que portaient les pages. | *Aux trousses*, locut. prépos., A la poursuite. Se mettre *aux trousses* des ennemis. | *Être aux trousses de quelqu'un*, Le suivre continuellement, ne pas le quitter. Il *est* toujours *à mes trousses*. | *En trousse*, loc. adv., Derrière un cavalier qui est en selle. Il avait *en trousse* un léger bagage, et son domestique suivait à pied.

TROUSSÉ, ÉE, part. Relevé, replié. Manteau *troussé*. Robe *troussée*. | *Un cheval bien troussé*, Bien fait, bien pris et un peu ramassé. | *Un compliment bien troussé*, Bien tourné. | *Un petit dîner bien troussé*, Un bon petit dîner. | Fig. et fam. *Cela est troussé à la diable*, Fort mal arrangé.

TROUSSEAU, s. m. (pron. *trouso*; rad. *trousse*). Petite trousse. Un *trousseau* de clés. | Se dit des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou quand elle se fait religieuse. | Dans les colléges, dans les maisons d'éducation, Les hardes, habits, linge et autres effets que doit apporter un élève, ou qu'on lui fournit lorsqu'il entre. Un léger *trousseau*. | Anat. Petit faisceau de parties unies ensemble. *Trousseau* de fibres.

TROUSSE-BARRE, s. f. Technol. Morceau de bois qu'on emploie pour faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter.

TROUSSE-GALANT, s. m. Nom que l'on donnait pendant le moyen-âge au *choléra-morbus*, parce que cette affection abattait en très-peu de temps les hommes les plus robustes. | Art vétérin. Charbon au pied du cheval.

TROUSSE-PIED, s. m. Lanière qui tient plié le pied de devant d'un cheval, afin de lui ôter la facilité de frapper lorsqu'on veut lui faire quelque opération. Il faut employer le *trousse-pied*.

TROUSSE-QUEUE, s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval pour le tenir relevé. Mettez au cheval son *trousse-queue*.

TROUSSEQUIN, s. m. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant. Redresser le *troussequin*.

TROUSSER, v. a. (rad. *trousse*). Relever, replier. Se dit ordinairement en parlant des vêtements qu'on a sur soi. *Trousser* son manteau, son pantalon. *Trousser* sa robe, ses jupes. | Relever le vêtement de quelqu'un. *Troussez* cet enfant afin qu'il ne se crotte pas. | Fam. *Trousser une femme*, Lui lever ses jupes. S'emploie dans un sens obscène. | Fig. et fam. *Trousser bagage*, Partir, déloger brusquement. | *Trousser une volaille*, Rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche. | Fig. et fam. *Trousser une affaire*, L'expédier au plus vite. | *Trousser la queue d'un cheval*, La nouer en se servant à cet effet d'un trousse-queue. | Hausser les menues branches d'un arbre qui sont trop basses, et les attacher à quelque chose qui les soutienne.

TROUSSE-TRAITS, s. m. pl. Anneaux de cuir qui sont attachés de chaque côté du culeron d'un harnais.

TROUSSIS, s. m. (rad. *trousser*). Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et l'empêcher de traîner.

TROUVABLE, adj. Que l'on peut trouver. Cet homme n'est guère *trouvable*. Si cette forme de gouvernement est *trouvable*, cherchons-la et tâchons de l'établir. (J. J. Rousseau.)

TROUVAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Chose trouvée heureusement. C'est une *trouvaille*. Quelle *trouvaille* pour eux! | *Faire une trouvaille*, Rencontrer heureusement quelque chose par hasard.

TROUVÉ, ÉE, part. Rencontré. Objet *trouvé*. Personne *trouvée*. Ce sont des choses *trouvées*. Ceux qui nous avaient pris dirent au roi que nous avions été *trouvés* dans un navire phénicien. (Fénelon.) J'ai été *trouvé* fidèle aux lois de la nature, de l'amour et de la vertu. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Enfant trouvé*, Enfant qui a été exposé. Hospice des *enfants trouvés*. On ne pouvait fonder des maisons de charité pour les *enfants trouvés*. (Voltaire.)

TROUVER, v. a. (de l'ital. *trovare*, même sens). Rencontrer quelqu'un ou quelque chose, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. Je *l'ai trouvé* dans mon chemin. Il me *trouve* fort à propos. *Trouver* un portefeuille. *J'ai trouvé* cela dans la rue. Je l'aimerai toute ma vie, du courage qu'il a eu de vous aller *trouver*. (Mme de Sévigné.) Je crois que votre négociation *trouvera* bien des obstacles. (Voltaire.) On *trouve* des diamants de toutes les couleurs. (Raynal.) Les navigateurs ne *trouvent* sur les côtes voisines que la mort ou l'esclavage. (Barthélemy.) | *Aller trouver, venir trouver quelqu'un*, L'aller voir, venir lui parler. *J'irai* le *trouver* demain. | Fig. *Trouver quelqu'un en son chemin, sur son chemin*, Être traversé par lui dans ses desseins. | *Il a trouvé son maître*, Il a eu affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile, de plus fin que lui. | *Il a trouvé à qui parler*, Il a trouvé de l'opposition, de la résistance. | *Il croit avoir trouvé la pie au nid*, Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui croit mal à propos avoir fait quelque découverte importante, quelque rencontre très-heureuse pour lui. | Prov. *Cela ne se trouve pas sous le pas d'un cheval*, Cela n'est pas facile à trouver. | Sentir, éprouver. Il *trouve* l'amertume dans le sein du plaisir. (Racine.) | Se dit en parlant des qualités bonnes ou mauvaises qu'on aperçoit dans une personne ou une chose. Il est rare de *trouver* de la bonne foi parmi les hommes. | Découvrir, apercevoir par des observations sur les mœurs. | Se dit en parlant de la manière dont on est traité par quelqu'un dans les circonstances difficiles. Je *l'ai* toujours *trouvé* prêt à m'être utile. | Surprendre. On ne le *trouve* pas souvent en faute. On le *trouva* escaladant les murs du jardin. | Par rapport à l'état où est une personne ou une chose au moment où on la voit, où on l'examine, où on s'en occupe. Je *l'ai trouvé* dans la plus grande misère. | Fig. En parlant de certaines choses qui arrivent, qui se montrent, qu'on rencontre. *Trouver* la mort dans un incendie. | Dans un sens analogue, en parlant des personnes. Le plus affreux tyran *trouve* des approbateurs. | *Trouver grâce aux yeux de quelqu'un, devant quelqu'un*, Lui plaire, gagner sa bienveillance. | *Trouver son compte à quelque chose*, Y trouver son avantage. | En parlant de ce qu'on découvre ou de ce qu'on invente par le moyen de l'étude ou de la méditation. *Trouver* des expédients. | Fam. et par manière de reproche. Où *avez-vous trouvé* cela? | Fig. et fam. *Il a trouvé cela sous son bonnet*, Il s'est faussement imaginé cela. | Estimer, juger par l'esprit ou par les sens. *Trouver* une femme fort belle. Je *trouve* ces vers mauvais. Il ne *trouve* rien de bon. Les connaisseurs *trouvent* le *Misanthrope* de Molière défectueux sous le rapport de l'intrigue. | Fig. et fam. *Trouver le temps long*, S'ennuyer. | *Trouver bon, trouver mauvais que quelqu'un fasse une chose*, Approuver, désapprouver; consentir, ne pas consentir qu'il la fasse. Si vous le *trouvez bon*, je ferai cette démarche. | *Trouver à*, Trouver le moyen, l'occasion de. *Trouver à* s'établir. | *Trouver à redire*, Trouver quelque défaut, quelque sujet de blâme. On *trouve* beaucoup *à redire* dans cette pièce. | *Trouver à dire*, S'emploie quelquefois dans la même acception. Que *trouvez-vous à dire* à ce que je fais? | Remarquer, reconnaître en quelqu'un ou en quelque chose une modification, une qualité bonne ou mauvaise. Je lui *ai trouvé* une fièvre ardente. | Nommer, citer. *Trouvez*-moi une société d'hommes sans lois. | *Trouver des crimes à quelqu'un*, Le reconnaître coupable de crimes. | SE TROUVER, v. pron. Exister. Il *se trouve* des peuples qui ne connaissent pas l'usage du fer. | Se rencontrer quelque part, se rendre dans un lieu, y être. Nous *nous sommes trouvés* à la foire. | Se dit en parlant du lieu où sont les choses, de l'endroit où l'on peut se les procurer. Cette brochure ne *se trouve* plus dans le commerce. | Sentir, juger qu'on est dans telle situation, qu'on jouit de tel avantage, qu'on éprouve tel inconvénient. Quand on voit de si grandes misères, on ne peut *se trouver* malheureux. | Fig. Par rapport à l'état, à la situation d'une personne ou d'une chose. *Se trouver* dans une bonne situation. | *Se trouver bien*, Éprouver du bien-être. Notre malade *se trouve mieux*. | Être satisfait de sa position. Il y a des gens qui *se trouvent bien* partout. | On dit, dans un sens contraire, *Se trouver mal*. | Signifie aussi Tomber en faiblesse, en défaillance. On ne peut le changer de lit sans qu'il ne *se trouve mal*. | *Se trouver bien de quelqu'un, de quelque chose*, Avoir sujet d'être satisfait de quelqu'un, de quelque chose.

TROUVÈRE, s. m. Nom qu'on donnait aux anciens poètes français du Nord. Ils ont brillé principalement du XIe au XVe siècle; ils se sont livrés de préférence à la poésie épique, qui avait alors le nom de *roman*, et au genre du conte et du fabliau. Ce qu'ils ont composé dans ce dernier genre est souvent plein d'originalité, de naïveté et de vrai comique. Ils ont composé aussi quelques poésies lyriques, comme *lais*, *virelais* et *ballades*.

TROUVEUR, EUSE, s. Anciennement, Synonyme de *Trouvère*. | Celui, celle qui trouve un objet, une idée, qui fait une invention. Les *trouveurs*.

TROX, s. m. (du gr. τρώξ, charançon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. Ces insectes se trouvent dans les lieux sablonneux et un peu secs; ils rongent les parties tendineuses des cadavres.

TROYEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Troie ou de la Troade; qui appartient à Troie ou à ses habitants. | Habitant de Troyes en Champagne. | *Jeux troyens*, Jeux que célébraient à Rome dans le cirque les jeunes gens.

TROYES, Géogr. Chef-lieu du département de l'Aube, sur la Seine; 33,375 habitants. Évêché. Belle cathédrale; belle promenade. Bonneterie, cotonnades, rouenneries, draps, basins, chamoiseries, instruments aratoires; charcuterie renommée. | Sous les Romains, Troyes était le chef-lieu des *Tricasses*; elle était comprise dans la IVe Lyonnaise. Les Normands la saccagèrent en 889. Elle devint dans la suite la résidence des comtes de Champagne et la capitale de la province. C'est à Troyes que la reine Isabeau de Bavière conclut l'indigne traité qui livrait la France aux Anglais. En 1415, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, s'empara de cette ville. Charles VII la reconquit en 1429. Dans la campagne de 1814, les environs de Troyes furent le théâtre de sanglants combats. Troyes est la patrie du pape Urbain IV, qui, de fils de cordonnier, parvint à la papauté; du chancelier Juvénal des Ursins, du poète Passerat, des deux Pithou, de Grosley, de Mignard, de Girardon, de Laveaux, etc.

TRUAND, ANDE, s. (pron. *truan*; du vieux mot *tru*, impôt). Se disait d'un mendiant vagabond, d'un vaurien qui vit dans le libertinage et la fainéantise. C'est un *truand*. Une bande de *truands*. Au moyen-âge, la *cour des Miracles*, à Paris, était le repaire des *truands*.

TRUANDERIE, s. f. Condition de truand; lieu habité par des truands. Il existe encore à Paris une rue de la *Grande Truanderie*.

TRUBLE, s. f. Sorte de filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, traversé par une perche qui en forme le manche, et dont on se sert pour pêcher le long des rivages ou dans les réservoirs. On dit aussi *trouble*.

TRUC, s. m. (de l'ital. *trucco*, même signif.). Sorte de billard usité dans certains pays, et plus long que celui sur lequel on joue en France. | Sorte de camion. | Ch. de fer. Plate-forme montée sur des roues, sur laquelle on élève au moyen d'un mécanisme des voitures et des bagages afin de les transporter. | Technol. Appareil en usage dans les théâtres pour faire mouvoir certains décors et exécuter des changements à vue. Un *truc* ingénieux. | Fig. Moyen caché d'exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante. | Fam. *Avoir le truc*, Avoir le secret, l'art; être rusé, habile.

TRUCHEMAN, s. m. Interprète; celui qui explique à deux personnes parlant deux langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre. Se parler par *truchemen*. N'avoir pas besoin de *truchemen*. Où est le *truchemen* pour lui dire qui vous êtes, et lui faire entendre ce que vous dites? (Molière.) | Fig. Personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre. | On écrit aussi *truchement*.

TRUELLE, s. f. (du lat. *truella*, même signif.). Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier. Il est de fer ou de cuivre, à manche de bois, et à peu près de forme triangulaire. Se servir de la *truelle*. | Instrument d'argent à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUELLÉE, s. f. Quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUELLETTE, s. f. (dimin. de *truelle*). Petite truelle de plafonneur.

TRUFFE, s. f. Bot. Genre de végétaux de la famille des champignons, très-savoureux et très-odoriférants. Ils n'ont ni tiges, ni feuilles, ni fleur, ni racine. C'est en masses charnues qu'on les trouve dans la terre. Il y a des *truffes grises* et d'autres *noires*. Les meilleures sont de moyenne grosseur, bien nourries, dures. Les lieux secs et sablonneux, comme sont certaines terres de la Dordogne, de la Corrèze, de la Charente et de l'Italie, sont les endroits où l'on en trouve. Comme les porcs en sont très-friands, quand ils en trouvent en fouillant la terre, ils poussent des cris de joie. Le porcher, averti, les écarte et s'empresse de ramasser ces végétaux. On fait aussi usage d'une sorte de muselière pour empêcher les porcs de dévorer leur trouvaille. Il y a un moyen de reconnaître les lieux où se trouvent des *truffes*, c'est de regarder horizonta-

lement sur la surface de la terre. On voit voltiger au-dessus d'un terrain léger et plein de crevasses des essaims de petites mouches qui sont produites par des vers sortis des *truffes*, et qui y avaient été déposés par de semblables mouches dans l'état d'œufs. C'est en septembre et en octobre qu'on fait la recherche des *truffes*. Ces végétaux, quoique d'un tissu serré, sont de facile digestion. Les *truffes* entrent comme assaisonnement dans une foule de ragoûts, et on en farcit les volailles. La *truffe* est regardée, à tort ou à raison, comme aphrodisiaque. Les *truffes* du Périgord sont particulièrement estimées. Le véritable inconvénient du fréquent usage des *truffes* est d'échauffer considérablement, sans exciter la soif. On nous servit une dinde grasse bourrée de *truffes*. | Nom que, dans quelques provinces, on donne à la pomme de terre. | *Truffe d'eau*, Tubercule aquatique, ou macre flottante.

TRUFFÉ, ÉE, part. Garni, farci de truffes. Chapon *truffé*. Poularde *truffée*. Saucisses *truffées*. Notre souper, assez léger d'ailleurs, avait cependant pour base une superbe volaille *truffée*. (Brillat-Savarin.)

TRUFFER, v. a. Garnir, farcir de truffes. *Truffer* un chapon, une dinde.

TRUFFIÈRE, s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes. Voilà une *truffière*.

TRUFFINELLE, s. f. Bot. Nom donné aux spores que l'on croit être les corps reproducteurs des truffes.

TRUFFIVORE, adj. et s. Qui aime les truffes. Les Parisiens sont *truffivores*.

TRUFFONS, s. m. plur. (rad. *truffe*). Bot. Groupes de champignons, noirs, comme brûlés, rudes au toucher. Ils sont semblables pour certains caractères aux truffes.

TRUIE, s. f. Zool. Femelle du verrat. V. Porc. Une *truie* pleine. Chez les anciens, on sacrifiait des *truies* à Junon et à Cérès. Toute alliance ou toute paix était ordinairement confirmée par le sang d'une *truie*. | Triv. *Truie, grosse truie*, Se dit, par mépris, d'une femme fort grosse ou de mauvais ton. | *Truie de mer*, Poisson du genre de la scopène. | Sorte de bélier en usage dans l'ancienne poliorcétique.

TRUITE, s. f. (du bas lat. *trutta*). Ichthyol. Genre de la famille des salmones, dont toutes les espèces sont carnassières et vivent ordinairement dans les eaux douces. Les espèces suivantes sont les plus remarquables : La *truite saumonée* est marquée de petites taches ocellées. On pêche les meilleures truites saumonées dans les ruisseaux d'eau claire qui se jettent immédiatement dans la mer.

Truite.

La *truite commune*, longue de trente à quarante centimètres, est plus petite que la précédente; elle se trouve communément dans les ruisseaux dont l'eau est claire et vive. Elle a le dos marqué de taches brunes, qui sont rouges sur les flancs, entourées d'un cercle clair. La *truite de mer* est d'une taille moindre que celle du saumon; elle a des dents plus longues et plus grêles, les flancs semés de petites taches en forme de croissant, sur un fond argenté. C'est surtout dans les mois de juillet et d'août que les truites s'engraissent et qu'elles sont plus exquises. On nous servit une *truite saumonée*. | Technol. Partie du fourneau de la touraille d'une brasserie.

TRUITÉ, ÉE, adj. Marqueté de petites taches rousses comme une truite. Ne se dit guère qu'en parlant de certains chiens, de certains chevaux dont le poil est ainsi marqueté. Cheval *truité*. | Technol. *Fonte truitée*, Celle dont la cassure présente des points blancs ou gris. | Se dit d'une porcelaine du Japon. Voilà une belle porcelaine *truitée*.

TRULLE, s. f. (du lat. *trullius*, même sens). T. de pêche. Sorte de grand filet.

TRULLISATION, s. f. (du lat. *trulla*, truelle). Archit. Travail de diverses sortes d'enduits qu'on fait avec la truelle, et qu'on travaille au dedans des voûtes. | Hachures pratiquées sur la couche de mortier pour retenir l'enduit de stuc.

TRUMEAU, s. m. (pron. *trumo*; du gr. τρύμη, trou). Archit. L'espace d'un mur entre deux fenêtres ou entre deux baies de portes. | Parquet de glace qui occupe l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée. | T. de boucherie. Le jarret, ou la partie au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TRUSION, s. f. (du lat. *trusio*, action de pousser violemment). Méd. Mouvement du sang du cœur à toutes les parties du corps par les artères.

TRUSQUIN, s. m. Technol. Outil que les menuisiers emploient pour tracer des lignes parallèles au bord d'une planche. On dit aussi *troussequin*.

TRUSQUINER, v. n. Technol. Tracer des lignes parallèles au moyen du trusquin.

TSAR, s. m. (par corrupt. de *César*; synonyme de *Czar*). Titre des souverains de la Russie.

TSARINE, s. f. (synonyme de *Czarine*). Titre qu'on donne à la femme de l'empereur de Russie.

TSAREWITCH, s. m. Titre du fils du tsar.

TSCHIRNHAUSEN (EHRENFRIED-WALTHER). Célèbre physicien et géomètre, né en 1651, dans la Lusace, mort en 1708. Il servit dans les troupes de Hollande en qualité de volontaire. Il voyagea ensuite en Allemagne, en Angleterre, en France et en Italie. En 1682, il présenta à l'Académie des Sciences de Paris les verres brûlants d'une grande puissance auxquels il a donné son nom. Cette Académie reçut l'inventeur parmi ses membres. Il perfectionna aussi l'optique. La Saxe lui est encore redevable de sa porcelaine. Cet homme illustre, philosophe et républicain, dédaigna tous les honneurs auxquels on voulait l'élever.

TSE-KIN, s. m. Espèce de vernis qu'on met sur la porcelaine de Chine pour lui donner une couleur de café ou de feuille-morte.

TSIAMPA. Géogr. Province de l'empire d'Annam, au S. de la Cochinchine proprement dite. Pays montagneux, habitants sauvages.

TSIN, s. m. Substance minérale d'où les Chinois tirent la couleur bleue qu'ils emploient sur la porcelaine. Les peintres en émail se servent aussi de cette matière.

TU, pron. de la 2e pers. du sing. Il demande toujours après lui un verbe. *Tu* es laborieux. *Tu* manges. | Il ne peut jamais être que le sujet de la proposition, et il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom personnel, ou par une de ces particules, *me, en, y*. *Tu me* répondras. *Tu en* sais des nouvelles. *Tu y* étais. | On ne se sert ordinairement de *tu* que lorsqu'on parle à des personnes avec qui on est en très-grande familiarité. † Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un*, Être tellement lié avec lui qu'on le tutoie et qu'on est tutoyé par lui.

TUABLE, adj. Bon à tuer. Se dit des animaux domestiques. Ce porc est *tuable*. Des poulets *tuables*. | Fam. Il s'est dit quelquefois des personnes. Si les jansénistes faisaient tort à la société, ils seraient *tuables* sans difficulté. (Pascal.)

TUAGE, s. m. Action de tuer un animal. Le *tuage* d'un cochon. | Le prix que coûte le tuage.

TUANT, ANTE, adj. Fam. Fatigant, qui cause beaucoup de peines. Un travail *tuant*. Il y a des états *tuants*. | Ennuyeux, importun. C'est l'homme le plus *tuant* que je connaisse. Sa conversation est *tuante*. On dit plus ordinairement *assommant*.

TUBACÉ, ÉE, adj. (du lat. *tubus*, tube). Qui a la forme d'un tube. | Se dit d'une coquille univalve qui a la forme d'un tube.

TUBAGE, s. m. Action de tuber.

TUBAIRE, adj. Anat. Qui a rapport aux trompes de Fallope. | *Grossesse tubaire*, Développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

TUBE, s. m. (du lat. *tubus*). Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent passer et avoir une issue libre. Le *tube* d'une lunette. Le *tube* d'un thermomètre. Il ne se dit guère que des instruments et des tuyaux employés dans les expériences. | *Tube de Torricelli*, Nom que l'on donnait autrefois au baromètre. | *Tube électrique*, Tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu de communiquer l'électricité à d'autres corps. | *Tubes capillaires*, Tubes de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu, et dans lesquels les fluides s'élèvent au-dessus de leur niveau, excepté le mercure qui s'arrête au-dessous de son niveau. | *Tube acoustique*, Espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement. | *Chaudière à tubes* ou *chaudière tubulaire*, Chaudière ordinairement employée pour les locomotives des chemins de fer; dans cette forme de chaudière, les canaux que la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée sont remplacés par des tubes. | Anat. Se dit d'un canal ou conduit naturel. *Tube digestif*. | *Tube intestinal*, les intestins. | *Tube laryngien*, Espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés.

TUBER, v. a. Technol. Revêtir de tubes ou tuyaux un trou foré en terre.

TUBERCULE, s. m. (du lat. *tuberculum*, dimin. de *tuber*, bosse). Bot. Nom que l'on donne à des masses pleines de fécule qui sont placées le long des racines ou des rameaux inférieurs de la tige souterraine de certaines plantes alimentaires, telles que patates, ignames, topinambours, pommes de terre, etc. Dans l'usage, on applique plus particulièrement le nom de *tubercule* à la *pomme de terre* et à la *truffe*. | Anat. Se dit de toute éminence naturelle que présente une partie quelconque. | Pathol. Production morbide d'un blanc jaunâtre, arrondie, qui d'abord a une consistance analogue à celle de l'albumine concrète, mais plus forte, qui devient ensuite molle, friable et acquiert par degrés une consistance et un aspect analogues à ceux du pus. C'est principalement chez les individus de constitution scrofuleuse que les *tubercules* se développent simultanément dans un grand nombre d'organes. Les *tubercules* dans les poumons constituent le plus ordinairement la phthisie pulmonaire. | *Tubercules mésentériques*, Tubercules qui consistent dans la tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, lorsqu'elles sont susceptibles de dégénérer en ulcère fongueux. | Hist. nat. Renflements sur certaines plantes et certains insectes. | Protubérances creuses qui se voient sur la surface de certaines coquilles et qui correspondent à des élévations semblables du corps de l'animal.

TUBERCULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est garni de tubercules. Brachycère *tuberculé*. Renoncule *tuberculée*. | Pathol. Poumons *tuberculés*.

TUBERCULEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du tubercule. Racine *tuberculeuse*. | Bot. Se dit des parties qui présentent de petites saillies semblables à des espèces de bosses, comme la chalaze des labiées, etc. | Pathol. Qui contient des tubercules. Poumon, foie *tuberculeux*. | *Matière tuberculeuse*, Matière formée par des tubercules. | *Phthisie tuberculeuse*, Phthisie pulmonaire. | Minér. Se dit d'un corps concrétionné qui est garni d'expansions arrondies et allongées semblables à des tubercules. Chaux carbonatée *tuberculeuse*.

TUBERCULISATION, s. f. Pathol. Conversion en tubercules. La *tuberculisation* du poumon.

TUBÉREUSE, s. f. (du lat. *tuberosus*, garni de tubercules). Bot. Genre de la famille des liliacées, renfermant de très-jolies plantes garnies dans leur longueur et à leur base de feuilles lancéolées, d'un vert gai, et terminées par une foule de fleurs blanches, douées d'une odeur suave mais si forte qu'elle peut, renfermée dans les appartements, causer l'asphyxie. On a obtenu par la culture des variétés panachées. La *tubéreuse* s'élève à plus d'un mètre. Cette plante est originaire du Mexique; elle a été introduite en France au XVIe siècle.

TUBÉREUX, EUSE, adj. Bot. Se dit des racines tuberculeuses, c'est-à-dire charnues et renflées, manifestement plus grosses que la tige qu'elles supportent, et aussi de celles qui sont parsemées de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues. Valériane *tubéreuse*.

TUBÉRIFÈRE, adj. Hist. nat. Qui porte des tubercules. Plante *tubérifère*. Insecte *tubérifère*.

TUBEROSITÉ, s. f. (du lat. *tuber*). Anat. Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os et où s'attachent des muscles ou des ligaments. La *tubérosité* du tibia. | Méd. Petite tumeur qui survient dans quelque partie du corps. | Bot. Excroissances charnues, le plus souvent contre nature, que présentent quelquefois les végétaux. Les *tubérosités* d'une racine, d'un tronc d'arbre. Le tronc des ormes est couvert de *tubérosités*.

TUBICOLE, adj. (du lat. *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Qui vit dans un tube. | S. m. pl. Famille

de mollusques acéphales qui vivent enfermés dans les pierres, le bois, la vase ou le sable, où ils se creusent des cavités d'où ils ne peuvent sortir.

TUBINGUE. Géogr. Ville du Wurtemberg, sur le haut Necker; 9,000 habitants. Université célèbre. Cette ville a été autrefois la résidence des comtes palatins de Souabe.

TUBIPORE, s. m. Zooph. Genre de polypes, de forme cylindrique, composés de deux parties, la tête et l'abdomen; ils sont renfermés dans une enveloppe membraneuse, doublant un tube calcaire cylindré. Le *tubipore* musical est remarquable par les belles couleurs de ses anneaux, qui sont d'un beau vert, contenus dans des tubes d'un rouge éclatant. Il habite les mers de l'Inde et la Méditerranée.

TUBITÈLE, adj. du lat. *tubus*, tube; *tela*, toile. Entomol. Qui file une toile tubuleuse. | S. f. pl. Famille d'araignées comprenant celles qui filent des toiles tubulaires et serrées.

TUBULAIRE, adj. du lat. *tubus*, tube. Qui a la forme d'un tube. | *Chaudière tubulaire*, Chaudière dans laquelle la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir des tubes ou tuyaux pour se rendre à la cheminée. | S. f. Genre de polypiers, type des tubulariés.

TUBULARIES, s. m. pl. Zooph. Groupe de polypiers flexibles, simples ou rameux, d'une substance presque cornée. Les extrémités des tiges et des rameaux sont habitées par un polype à bouche munie de deux rangs de tentacules ou filets mus, non rétractiles. On les trouve dans la Méditerranée.

TUBULÉ, ÉE, adj. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures. Se dit particulièrement de certains vases employés en chimie. Flacon *tubulé*. | Qui est en forme de tube. Se dit des anthères de certaines plantes.

TUBULEUX, EUSE, adj. Qui est long et creux intérieurement comme un tube. | Qui a la forme d'un tube cylindrique, allongé et peu évasé à l'extrémité. | Qui est formé de tubes.

TUBULURE, s. f. (du lat. *tubus*, tube). Ouverture particulière de certains vaisseaux de chimie, qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Un même flacon peut avoir, outre son ouverture principale, deux, trois *tubulures* et même davantage. | Ouvertures qui font communiquer une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, etc. | Hist. nat. Petits tubes dont certaines productions sont traversées.

TUCUMAN. Géogr. État de la Confédération du Rio de la Plata; 385 kilom. de l'E. à l'O. sur 230; environ 90,000 habitants. Montagnes à l'O. les Andes. | *San-Miguel de Tucuman*, capitale de l'État de Tucuman; 12,000 habitants.

TUDESQUE, adj. (du lat. barb. *Teutisci*, Nom des Teutons ou Allemands dans le moyen âge. Synon. de *Germanique*. Ne s'emploie guère qu'en parlant de la langue des Germains. | *Langue tudesque*, Idiome des anciens Allemands. Il différait beaucoup de celui qu'ils parlent aujourd'hui. Se dit aussi, par dénigrement, des expressions, du style, des manières, etc., qui sont dépourvus de grâce et d'élégance. Avoir des manières *tudesques*. | *Style tudesque*, Se dit en parlant de la manière d'écrire de certains auteurs.

TUDIEU, interj. Ancien juron peu usité aujourd'hui. *Tudieu!* compère, comme vous y allez!

TUDOR, s. m. Nom d'une maison célèbre qui a régné en Angleterre depuis 1485 jusqu'à l'avénement des Stuarts, en 1603. Elle compte cinq souverains : Henri VII, Henri VIII, Édouard VI, Marie et Élisabeth. Owen Tudor, né dans une famille obscure du pays de Galles, en fut la tige.

TUÉ, ÉE, part. Qui a perdu la vie d'une manière violente. Être *tué* dans une bataille. Un lièvre *tué* par un chasseur. | Fam. *Cet homme a été bien tué*, Il a été tué sans fraude, dans un combat régulier. | *Il a été mal tué*, C'est-à-dire en trahison.

TUE-CHIEN, s. m. Nom que l'on donne vulgairement au colchique d'automne, parce qu'il fait périr les chiens.

TUE-LOUP, s. m. Espèce d'aconit qui croît dans les Alpes, et qui est un poison pour les loups.

TUER, v. a. (du gr. θύειν, sacrifier). Ôter à quelqu'un la vie d'une manière violente. *Tuer* un ennemi. *Tuer* quelqu'un à son corps défendant. *Tuer* un homme d'un coup d'épée. Il faut qu'il y ait des héros qui se fassent *tuer* et dont personne ne parle. (Bern. de Saint-Pierre.) | Ne s'emploie point en parlant de ceux qui ont été noyés, étouffés ou empoisonnés, non plus que de ceux qui ont péri par la main du bourreau. | Se dit de toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par les maladies. Une pierre l'a *tué*. | Se dit de tout ce qui cause la mort. Le travail vous *tuera*. Ce sont d'ignorants médecins qui l'ont *tué*. | Se dit, par exagération, des choses qui fatiguent excessivement le corps, ou qui peuvent altérer la santé. Cela vous *tue*, de vous fatiguer tant. | Se dit aussi de tout ce qui importune extrêmement. Les longs discours me *tuent*. Je n'y puis résister; ce spectacle me *tue*. (Racine.) | Fig. *La lettre tue et l'esprit vivifie*. L'on ne doit pas s'attacher servilement au sens de telle expression; il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. | Se dit en parlant des animaux que les bouchers égorgent ou assomment. *Tuer* un porc, un mouton. | Fam. Ce boucher *tue* de bonne viande. | Absol. Ce boucher *tue* rarement. | Faire périr à la chasse. *Tuer* un cerf, un lapin. *Tuer* des perdrix. Ils se couvrirent des peaux des bêtes qu'ils avaient *tuées*. (J. J. Rousseau.) | Faire périr, détruire, en parlant des arbres, des plantes, des insectes, etc. Le grand froid *tuera* les insectes. | Fig. et fam. *Tuer le temps*, S'amuser à des riens.

| **SE TUER**, v. pron. S'ôter la vie d'une manière violente. *Se tuer* avec une épée. | Être tué par accident. *Se tuer* en tombant d'un toit. | Se dit de tout ce qui altère la santé. *Se tuer* à force de débauches. | Elliptiquement. *Se tuer* de travail. | Fam. et par exagér. *Se tuer* le corps et l'âme pour nourrir sa famille. | Absol. *Se tuer*, Se donner beaucoup de peine. Il *se tue* à rimer : que n'écrit-il en prose? Boileau. | Fam. *Se tuer à plaisir*, Faire, sans nécessité, des choses nuisibles à sa santé.

TUERIE, s. f. (rad. *tuer*). Carnage, massacre. Grande *tuerie*. On a fait l'histoire des *tueries*.

TUE-TÊTE (À), loc. adv. fam. De toute sa force. Crier *à tue-tête*. Il m'appelle *à tue-tête*.

TUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tue, qui assassine. Quelle folie d'admirer ces *tueurs* d'hommes qu'on a décorés du nom de conquérants! | Fam. Bretteur, duelliste. *Tueur* impitoyable. | Celui qui tue les porcs, les sale et les accommode.

TUF, s. m. (du lat. *tufus*). Miner. Roche calcaire dont la texture est très-variée et la couleur ordinairement jaunâtre. Elle donne quelquefois des matériaux de construction qui sont d'autant plus recherchés qu'ils réunissent à la solidité une légèreté et une grande aptitude à prendre le mortier. Au centre des masses de *tuf*, se trouvent souvent des feuilles, des coquilles. | *Tufs volcaniques*, Ceux qui sont dus à l'action des volcans. | Vulg. Sorte de terre blanchâtre et sèche, qui tient beaucoup de la nature de la pierre, et qu'on trouve quelquefois au-dessous des bonnes terres.

TUFACÉ, ÉE, adj. Qui a le caractère du tuf. Calcaire *tufacé*. Terrain *tufacé*.

TUFEAU, s. m. (pron. *tufo*; diminut. de *tuf*). Variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche, pâle, grise, et qui est ordinairement mêlée de sable et de mica. | On écrit aussi *tufeau*.

TUFIER, IÈRE, adj. Qui est de la nature du tuf. | *Terre tufière*, Tuf friable qui sert de castine dans beaucoup de forges.

TUGEND-BUND, s. m. en allem. *association de vertu*. Société secrète que formèrent, en 1813, les étudiants de l'Allemagne, dans le but d'expulser les Français du sol de la patrie. Elle finit par donner de l'ombrage aux souverains de l'Allemagne, et fut dissoute en 1815.

TUILAGE, s. m. Dernière façon que les tondeurs donnent aux draps sur la tuile.

TUILE, s. f. (du lat. *tegula*, même signif.). Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre glaise pétrie et moulée dans une juste épaisseur, séchée et cuite dans un four comme la brique, et destinée à couvrir les maisons. On fabrique différentes espèces de *tuiles*; les *tuiles plates* ou à *crochets*, dont on se sert plus ordinairement dans le nord de la France; les *tuiles faîtières* ou *courbes*, qui sont larges, en forme circulaire, et destinées à couvrir les faîtages des maisons; les *tuiles cornières* ou *gironnées*, qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits; les *tuiles de gouttières* ou *tuiles creuses*, qui se mettent dans les gouttières ou descentes de toits, etc. | Fig. *Il lui est tombé une tuile sur la tête*, Se dit d'un accident imprévu et que l'on n'a pu éviter.

TUILÉ, ÉE, part. Qui a la forme d'une tuile. | *Coquille tuilée*, Celle dont les cavités sont en forme de tuile creuse. | *Franc-maçon tuilé*, Celui dont on a vérifié la qualité. | S. f. Nom donné à la grosse coquille bivalve connue aujourd'hui sous le nom de *tridacne géante*. Ses grosses côtes arrondies et squammeuses ressemblent assez bien aux toits couverts de tuiles en gouttières.

TUILEAU, s. m. Morceau, fragment de tuile cassée. Faire un âtre avec des *tuileaux*.

TUILER, v. n. Constater si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement. | Donner la dernière façon aux draps avec la tuile. | V. n. Tirer sur la teinte de brique ou de tuile. Se dit de la couleur du rocou employée par les teinturiers.

TUILERIE, s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. | L'art du tuilier.

TUILERIES, s. f. pl. Palais que le chef de l'État habite à Paris et jardin qui en dépend. Le palais des Tuileries a été construit sur un terrain où existaient des tuileries dès le XIVe siècle. En 1518, ce terrain fut acquis par François Ier, qui voulait en faire un hôtel pour sa mère, Louise d'Angoulême. Catherine de Médicis acheta tous les bâtiments, toutes les terres voisines : elle commença, dès le mois de mai 1561, les constructions du palais des Tuileries. En même temps, on planta le jardin, à l'extrémité duquel fut construit un large bastion qui en couvrait toute la largeur et allait se joindre au rempart près de la porte Saint-Honoré. Philibert Delorme et Jean Bullant dirigeaient les constructions. Ces travaux ayant été suspendus, ils ne furent repris que sous Henri IV. Louis XIII les fit terminer par l'architecte Ducerceau. Louis XIV, choqué des défauts de rapport qui existaient entre les différentes parties de ce palais, chargea son architecte Leveau de les ramener, autant que cela se pourrait, à un dessin général. C'est principalement dans les bâtiments du centre que la restauration fut plus heureuse. Le jardin avait été commencé en 1600, sous Henri IV, il fut achevé sous Louis XIV par Le Nôtre. Dans les premiers plans, les Tuileries devaient se joindre au Louvre. A plusieurs reprises, on a commencé les travaux : ce n'est pourtant que dans ces dernières années, sous Napoléon III, qu'on a repris et terminé cette œuvre si indispensable. Les Tuileries n'ont guère été la résidence des rois que depuis Louis XV. La guerre de la Fronde avait dégoûté son bisaïeul du séjour de Paris. Une Fronde bien autrement curieuse et bien plus féconde en grands résultats allait encore déloger la royauté du palais des Tuileries : le 10 août 1792, le peuple en prit possession, et peu après la Convention y tint ses séances. Bonaparte devenu premier consul y fit sa résidence. Le 28 juillet 1830 et le 24 février 1848, le peuple s'en empara encore. | *Le cabinet des Tuileries*, Le gouvernement français considéré dans ses relations avec les puissances étrangères.

TUILETTE, s. f. (dimin. de *tuile*). Petite tuile. | Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouverture d'un fourneau de fusion.

TUILEUR, EUSE, s. Celui, celle qui, dans une loge de francs-maçons ou dans la maçonnerie des femmes, est chargé de tuiler un étranger ou une femme qui prétend faire partie de la société. Adject. Frère *tuileur*. Sœur *tuileuse*.

TUILIER, IÈRE, s. Ouvrier qui fait des tuiles; celui, celle qui fait le commerce des tuiles.

TULIPACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une tulipe. | S. f. pl. Tribu de la famille des liliacées qui a pour type le genre tulipe.

TULIPE, s. f. (du turc *tulipant*, même signif.; à cause de sa ressemblance avec le turban). Bot. Genre de la famille des liliacées, renfermant les plantes herbacées et bulbeuses, qui naissent d'un bulbe solide blanc, recouvert d'une tunique brune ou marron. Leurs tiges nues sont munies de deux

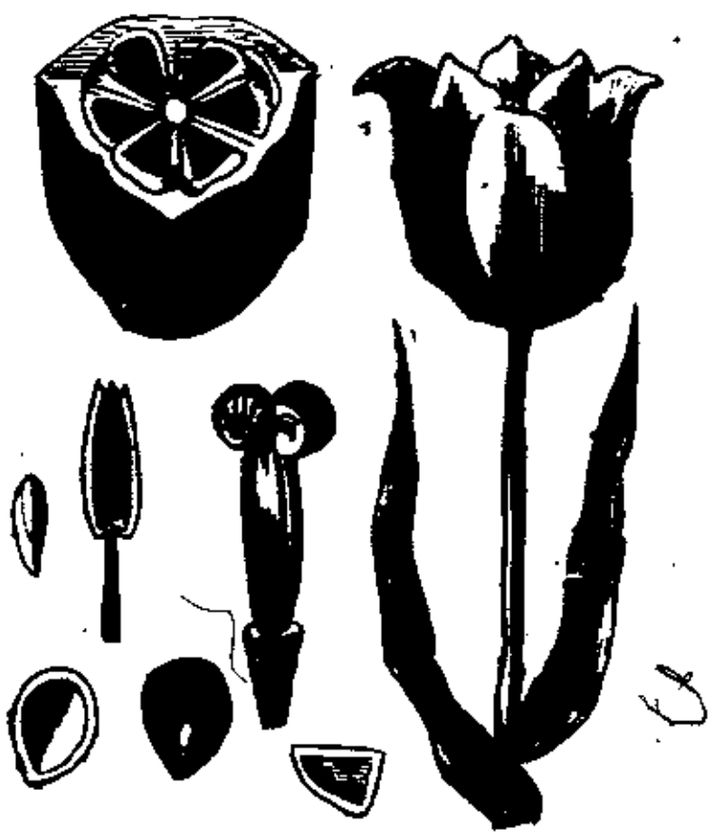

Tulipe.

à quatre feuilles lancéolées, embrassant la tige, pliées en gouttière, d'un vert glauque, et portent

une ou deux fleurs inodores, grandes, en forme de cloche. La plus belle espèce de ce genre est la *tulipe des jardins*, ou *tulipe* proprement dite, qui varie à l'infini par la couleur de sa fleur, ainsi que par le nombre et la distribution de ses nuances. Au XVIIe siècle, l'amour des *tulipes* était une manie, surtout en Hollande. On vit des gens se ruiner par passion pour cette fleur. La *tulipe* est singulièrement estimée des Turcs; au mois d'avril, ils célèbrent une fête sous le nom de *fête des tulipes*.

TULIPIER, s. m. (de l'analogie de sa fleur avec la tulipe). Bot. Genre de la famille des magnoliacées, renfermant des arbres de première grandeur, d'un très-bel aspect, originaires de l'Amérique septentrionale. Les fleurs ont la forme de larges tulipes de couleur jaune tendre.

TULIPOMANE, adj. Qui a la passion des tulipes; amateur de tulipes.

TULIPOMANIE, s. f. Passion, manie pour les tulipes. La *tulipomanie* a existé en Hollande.

TULLE. Géogr. Chef-lieu du département de la Corrèze, sur la Corrèze; 11,901 habitants. Évêché. Belle cathédrale. Manufacture impériale d'armes à feu, papier, cartes à jouer, clous, bougie, chandelle, lainages communs.

TULLE, s. m. Étoffe très-légère et à jour, assez semblable en apparence aux blondes et aux dentelles, mais qui se fabrique sur une espèce de métier à bas. Elle se fait ordinairement avec du fil de coton, et quelquefois avec du fil de lin ou de la soie. *Tulle* uni. *Tulle* brodé. Robe de *tulle*. Bonnet de *tulle*. | Les premières fabriques de *tulles* ont été établies en Angleterre. Paris, Lyon, Nîmes, Calais et Tarare comptent les principales fabriques françaises. On croit à tort que cette espèce de dentelle a été inventée à Tulle.

TULLIE. Fille de Servius Tullius, roi de Rome, épousa Tarquin le Superbe, après avoir fait périr Aruns, son premier mari. Tarquin voulait régner : elle consentit au meurtre de son père et fit passer son char sur le corps tout sanglant de ce prince.

TULLISTE, adj. et s. Fabricant et marchand de tulle. | Ouvrier, ouvrière en tulle.

TULLUS HOSTILIUS. Troisième roi de Rome (671-639 avant J. C.). Il signala son courage contre les Albains, dont il détruisit la capitale, après le combat des Horaces et des Curiaces. Il fit ensuite la guerre aux Latins et à d'autres peuples qu'il défit en diverses rencontres. Il périt frappé par la foudre. Ce prince établit l'usage de faire marcher devant lui des gardes qui portaient des faisceaux de verges.

TUMÉFACTION, s. f. (du lat. *tumor*, tumeur; *facere*, faire). Pathol. Enflure causée dans quelque partie du corps par le gonflement du tissu, qui devient plus épais. *Tuméfaction* du bras.

TUMÉFIER, v. a. Causer de la tuméfaction dans quelque partie du corps.

TUMESCENCE, s. f. (pron. *tumésanse*). État de ce qui commence à enfler.

TUMESCENT, ENTE, adj. Pathol. Qui s'enfle, qui gonfle, qui se tuméfie.

TUMEUR, s. f. (du lat. *tumor*, fait de *tumere*, enfler). Pathol. Éminence ou saillie plus ou moins considérable, développée dans quelque partie du corps soit par une maladie, soit par une autre cause. Avoir une *tumeur* au genou. | *Tumeurs humorales*, Elles sont formées par le sang ou par des fluides émanés du sang : tels sont les cancers, le furoncle, la pustule, l'érysipèle, les varices, les loupes, les anévrismes, etc. | *Tumeurs blanches*, Gonflements des grandes articulations sans changement de couleur à la peau, et d'une consistance plus ou moins solide, qui dépendent de l'altération des parties osseuses ou des parties molles articulaires. | *Tumeurs varqueuses*, Petites tumeurs aplaties, circonscrites, molles, de couleur violette ou bleuâtre, qui se développent sur les diverses parties de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et sont formées par la dilatation du tissu capillaire. | *Tumeurs charbonneuses, gangréneuses*, Nom que les vétérinaires donnent à des tumeurs produites par le charbon, la gangrène.

TUMIDE, adj. Qui est renflé ou ventru.

TUMULAIRE, adj. (du lat. *tumulus*, tombeau). Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. Pierre *tumulaire*. Inscription *tumulaire*.

TUMULTE, s. m. (du lat. *tumultus*). Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. *Tumulte* populaire. Il s'éleva un grand *tumulte* dans le camp. Apaiser des *tumultes*. Tout le palais est plein d'un *tumulte* affreux. (Fénelon.) | Poét. Bruit causé par l'eau, le vent, etc. Le *tumulte* des flots. | Fig. *Le tumulte du monde, des affaires*, L'agitation qui règne dans le monde, celle que causent les affaires. Je suis fatigué du *tumulte* des affaires. Passer sa vie dans le *tumulte* du monde.

TUMULTUAIRE, adj. (du lat. *tumultuarius*). Qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois. L'on tint plusieurs assemblées *tumultuaires* avant de proclamer la République.

TUMULTUAIREMENT, adv. D'une manière tumultuaire. Une élection faite *tumultuairement*.

TUMULTUEUSEMENT, adv. En tumulte.

TUMULTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *tumultuosus*, plein de trouble). Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion. Réunion *tumultueuse*. Il s'éleva des cris *tumultueux*. | Fig. *Vie tumultueuse*, Vie troublée, agitée.

TUMULUS, s. m. (du lat. *tumulus*, tombeau). Grand amas de terre ou construction de pierre en forme de cône que les anciens élevaient au-dessus des sépultures, pour servir de tombeau.

TUNGSTÈNE, s. m. (pron. *tongstène*; du suéd. *tungsten*, pierre pesante). Minér. Corps simple, métallique, d'un blanc grisâtre, très-dur, peu fusible. Sa pesanteur spécifique est de 17,6.

TUNGSTIQUE, adj. (pron. *tongstike*). Chim. *Acide tungstike* ou *oxyde jaune de tungstène*. Substance jaune pulvérulente ou en petite masse friable, composée d'environ 20 parties d'oxygène et 80 de tungstène.

TUNICIERS, s. m. pl. Zool. Animaux très-petits, autrefois rangés parmi les polypes, qui forment un ordre distinct dans la classe des mollusques acéphales.

TUNIQUE, s. f. (du lat. *tunica*, enveloppe). Antiq. Vêtement de dessous, que portaient les Grecs et les Romains. La *tunique* était très-courte, et se plaçait sous la toge et sur la peau, comme notre chemise. Dans les premiers temps la tunique était de laine; elle fut ensuite de lin. | Aujourd'hui, Redingote d'uniforme que portent les troupes d'infanterie, les gardes nationaux et les lycéens. | Anat. Membranes qui enveloppent certaines parties du corps de l'animal. Les *tuniques* de l'œil. Les *tuniques* de l'estomac. | Bot. Pellicules qui enveloppent certaines parties des plantes.

TUNIQUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni d'une tunique. Organe *tuniqué*.

TUNIQUEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est revêtu, couvert d'une tunique.

TUNIS. Géogr. Anciennement *Tunes*. Ville d'Afrique, capitale de l'État de Tunis, sur la Méditerranée; 120,000 habitants. Citadelle, plusieurs forts; bon port, dit la *Goulette*. Ville laide et sale; rues tortueuses et non pavées. Beau palais du bey. | L'*État* ou la *régence de Tunis* est le moins vaste, mais le plus peuplé des États barbaresques, entre l'Algérie à l'O. et l'État de Tripoli à l'E. 2,500,000 hab. Climat chaud; argent, cuivre, plomb, mercure, beaucoup de sel; eaux minérales et thermales. Le sol, extrêmement fertile, produit tous les fruits de l'Europe méridionale et partie de ceux des régions équinoxiales; les dattes de Tunis passent pour les meilleures de l'Afrique. Très-beaux chameaux et chevaux barbes. Le pays de Tunis répond au territoire de Carthage. Sous les Romains, il formait les deux provinces d'Afrique propre et de Byzacène. Il fit ensuite partie du royaume des Vandales, du vaste empire des khalifes (VIIe siècle). En 1534, Barberousse prit Tunis au nom des Turcs; l'année suivante, le prince détrôné fut restauré par Charles-Quint. En 1573, les Espagnols furent chassés, et la contrée rentra sous la domination du Grand-Seigneur. Néanmoins les beys de Tunis peuvent être regardés comme indépendants de fait de la Porte.

TUNISIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la ville de Tunis, de la régence de Tunis; qui appartient à Tunis ou à ses habitants, à la régence de Tunis. Soldats *tunisiens*. Mœurs *tunisiennes*. Les *Tunisiens* passaient pour être moins cruels que les Algériens. Les *tunisiennes* sont fort jolies.

TUNNEL, s. m. (de l'angl. *tunnel*, entonnoir, tuyau, qui vient lui-même du français *tonnelle*). Construct. Souterrain ou galerie souterraine servant de passage ou établissant une voie de communication. Les *tunnels* sont percés particulièrement pour livrer passage à des canaux ou à des chemins de fer. L'un des plus célèbres tunnels est celui qui établit une communication entre les deux rives de la Tamise à Londres, en passant au-dessous du fleuve, sur une longueur de 400 mètres environ. Il a été conçu et exécuté par l'ingénieur français Brunel. La France possède de nombreux tunnels. Les principaux parmi ceux qui livrent passage à des canaux sont celui du canal de Saint-Quentin, qui a 5 kilomètres de longueur, et ceux du canal qui amène les eaux de la Durance à Marseille. Ces derniers ont ensemble une longueur de plus de 16 kilomètres. Mais le tunnel percé sous les Alpes, réunissant la France à l'Italie, surpasse évidemment tous ceux qu'on a exécutés jusqu'à ce jour.

TURBAN, s. m. Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux. Aujourd'hui le *turban* commence à disparaître; il est souvent remplacé par le *tarbouch*, bonnet de couleur rouge à gland bleu. En France les zouaves portent le *turban*. | Le *turban* est une pièce de mousseline simple ou brodée, une étoffe de laine ou de soie, un cachemire plus ou moins riche, entourant un bonnet rouge. | Fig. *Porter le turban*, Professer le mahométisme. | *Prendre le turban*, Se faire mahométan. | *Turban* se dit, dans le style poétique, pour *la Turquie, le Grand-Turc, la puissance du Grand-Turc*.

TURBE, s. f. (du lat. *turba*, foule). Jurispr. anc. Il n'était employé que dans cette locution, *enquête par turbe*, qui signifiait une enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux.

TURBÉ, s. m. Espèce de chapelle sépulcrale, chez les Turcs, que chaque sultan fait construire pour lui, pour ses femmes et ses enfants, à côté d'une mosquée. Nous nous réfugiâmes dans un *turbé*.

TURBINAIRE, adj. (du lat. *turbo*, toupie). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie. | Bot. Se dit des apothécies sessiles et de forme turbinée des lichens. | S. m. Conchyliol. Animal des coquilles appelées *sabots*. | Bot. Genre de fucacées qui ont la forme d'une toupie. | Zooph. Genre de madrépores.

TURBINE, s. f. (du lat. *turbo*, toupie, sabot, tourbillon). Archit. Espèce de petit jubé, dans quelques églises. Le prédicateur gesticulait dans la *turbine*. | Mécan. Nom géométrique de toutes les roues hydrauliques dont l'axe est vertical.

TURBINÉ, ÉE, adj. Se dit des coquillages univalves qui ont la forme d'un cône contourné en spirale. | S. m. pl. Famille de gastéropodes comprenant ceux dont la coquille est turbinée. | Bot. Se dit des calices, des capsules, des baies, des fruits, des racines, etc., qui ont la forme d'un cône renversé. Voilà de superbes poires *turbinées*.

TURBINELLE, s. f. Conchyliol. Genre de mollusques pectinibranches, renferme des espèces à coquille univalve, turbinée, fusiforme, ovoïde, etc., qui se trouvent dans les mers équatoriales.

TURBITH, s. m. Bot. Espèce de liseron qui croît dans l'île de Ceylan, au Malabar et autres endroits de l'Inde, et dont la racine s'emploie comme purgatif, principalement dans la goutte, la paralysie, les rhumatismes et l'hydropisie. Cette racine est jaune. Des racines analogues prennent les noms de *turbith blanc* ou *serré des Provençaux*, *turbith bâtard, faux turbith*. | *Turbith minéral*, Sulfate de mercure. | *Turbith minéral nitreux*, Nitrate de mercure. Ces produits sont ainsi nommés à cause de leur couleur.

TURBO, s. m. (mot latin signifiant *toupie, sabot*). Conchyliol. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, en forme de toupie, épaisse et dure, à spires peu élevées et peu prononcées.

TURBOT, s. m. Ichthyol. Genre de la famille des pleuronectes, renferme des poissons d'assez grande taille, au corps très-comprimé, haut verticalement, non symétrique. Le *turbot* fréquente toutes les mers de l'Europe, et il y est très-abondant. On le pêche ordinairement à la ligne. Sa chair est très-recherchée. Elle est blanche, grasse, feuilletée et délicate. Les Romains avaient une profonde estime pour le turbot. *Turbot* à la sauce blanche. *Turbot* au gratin. Coquilles de *turbot*.

TURBOTIÈRE, s. f. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots. La *turbotière* est garnie d'une feuille de cuivre, percée et étamée, pour retirer le poisson qu'on y fait cuire et le laisser égoutter. Il faut tenir les *turbotières* nettes et brillantes.

TURBOTIN, s. m. Petit turbot. Les *turbotins* sont plus délicats que les grands turbots.

TURBULEMMENT, adv. (pron. *turbulaman*). D'une manière turbulente. Agir *turbulemment*.

TURBULENCE, s. f. (pron. *turbulanse*). Caractère, défaut des gens turbulents; besoin excessif de mouvement, d'agitation; propension à faire du bruit, à causer du trouble, du désordre.

TURBULENT, ENTE, adj. (pron. *turbulan*; du lat. *turbulentus*, même signif.). Fougueux, impétueux, brouillon, remuant, séditieux; qui est porté à faire du bruit, à exciter du trouble, à causer du désordre. Esprit *turbulent*. Caractère *turbulent*. Un enfant *turbulent*. Cette petite fille est très-*turbulente*.

TURC, URQUE, adj. et s. Habitant de la Turquie, qui appartient à la Turquie et à ses habitants, et plus spécialement à la race turque. Empire *turc*. Nation *turque*. Usages *turcs*. Mœurs *turques*. Armée, flotte *turque*. Les *Turcs* ont fait preuve, dans

une foule de circonstances, d'un courage héroïque. | Ethnogr. et hist. On s'accorde généralement à considérer les Turcs comme originaires de la Mongolie, et les plus récentes recherches historiques et linguistiques tendent à établir qu'ils dérivent de la même souche que les Huns, les Magyars, les Finnois, les Tchoudes, les Ousbeks, les Turcomans, les Touraliens, les Kirghiz et quelques autres peuples de l'Asie. Ils n'apparaissent pas dans l'histoire avec cette terrible soudaineté qui a signalé les Arabes. Rien ne fut au contraire plus modeste que leurs débuts; leur marche vers l'Occident a été lente, et il leur a fallu pour établir leur domination sur les contrées qu'ils possèdent plusieurs siècles de luttes continuelles soutenues avec un courage, une opiniâtreté et une persévérance jusque-là sans exemple dans les annales de l'humanité. Les Turcs, appelés aussi Ottomans et Osmanlis, forment, au physique et au moral, une belle race d'hommes. Robustes, courageux, persévérants, ils ne se laissent jamais enivrer par le succès, ni abattre par les revers. Ce sont des adversaires loyaux, des amis sûrs, des alliés fidèles. Quoique circonspects et dignes, ils ont de l'abandon et des formes polies. Leur principal défaut est l'orgueil; ils affectent des airs de supériorité, prennent le pas sur tous, et ont l'air de tout savoir, de tout connaître, même lorsqu'ils ne savent rien. Enfin, ils se croient nés pour commander et aptes à tous les emplois; et l'on est forcé de reconnaître que, élevés subitement, les Turcs n'éprouvent jamais de vertige. Portefaix aujourd'hui, ils en ont le ton et les manières: pachas demain, on croirait qu'ils ont toujours été au pouvoir. Du reste, ils ont des instincts très-démocratiques. Ils ne connaissent pas d'aristocratie de naissance, et pour eux un homme ne vaut quelque chose que par lui-même, par son mérite personnel, par les fonctions qu'il occupe ou les services qu'il rend à la société. En outre, ils sont humains, généreux, hospitaliers, fort tolérants, malgré ce qu'on en a dit, et ils ont prouvé qu'il leur suffirait d'être sagement administrés, organisés, disciplinés et bien commandés, pour redevenir ce qu'ils étaient autrefois, et occuper un rang distingué dans la grande famille des peuples. (Casimir Henricy.) | Linguist. *Langues turques*, Famille de langues parlées dans l'est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie. La plus cultivée de ces langues est le turc proprement dit, qui s'écrit avec les caractères arabes et a emprunté à l'arabe beaucoup de mots et de formes. | *Le turc*, La langue turque. | Se dit aussi absolument pour Le peuple turc et la puissance turque. | *Grand-Turc*, Titre que les chrétiens donnent aux empereurs ottomans. | *Se faire Turc*, Se faire mahométan. | Prov. et famil. *Être fort comme un Turc*, Être extrêmement robuste. | Fig. *Cet homme est un vrai Turc*, Il est rude, inexorable, sans aucune pitié. | Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à Maure*, Le traiter sans quartier, avec toute sorte de rigueur. Se dit, par allusion aux effets de la vieille haine qui existe entre les Turcs et les Maures. | *Chien turc*, Espèce de chien sans poil. | Loc. adv. *A la turque*, A la façon, à la manière des Turcs. Être habillé *à la turque*. Manger *à la turque*.

TURC, s. m. Petit ver, larve d'un insecte inconnu, qui s'engendre entre l'écorce et le bois de certains arbres, particulièrement des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la sève. | Les jardiniers donnent aussi ce nom à la larve du hanneton.

TURCARET. Nom d'un personnage de comédie. | S. m. Se dit d'un homme grossier et illettré, qui s'est enrichi dans les opérations de finance, ou en spéculant sur la misère publique, et qui tire vanité de ses richesses. C'est un *turcaret*.

TURCIE, s. f. (du lat. *turgere*, s'enfler). Levée ou chaussée de pierre en forme de digue pour contenir les eaux des rivières. L'eau a crevé les *turcies* près d'Orléans. On disait autrefois *turgie*.

TURCOMAN, ANE, adj. et s. Nom d'un peuple nomade, de race turque, disséminé dans la Tartarie indépendante, la Perse et la Turquie d'Asie. Les *Turcomans* sont Mahométans. On appelle spécialement *Pays des Turcomans* la partie comprise entre la mer Caspienne, le lac Aral et le Khanat de Khiva. Les *Turcomanes* sont très-belles.

TURELURE, s. f. Onomatopée destinée à représenter le son de la flûte. N'est guère employé que comme refrain de chanson et dans cette phrase du langage familier, *C'est toujours la même turelure*, pour dire, C'est toujours la même chose.

TURENNE (H. de la Tour-d'Auvergne). Un des plus grands capitaines des temps modernes, né à Sedan en 1611, mort en 1675. Élevé dans la religion réformée, il alla servir en Hollande dès l'âge de treize ans, sous Maurice de Nassau; combattit en Lorraine sous La Force et La Valette; en Piémont, avec d'Harcourt, et s'acquit une haute réputation d'habile tacticien. Il fit la campagne de Roussillon, en 1642, en qualité de lieutenant-général, et reçut de Mazarin le bâton de maréchal l'année suivante. Il obtint ensuite de rapides et éclatants succès en Allemagne. Après le traité de Munster, les troubles de la Fronde lui offrirent une nouvelle occasion de se signaler. Jeté dans le parti des mécontents par sa passion pour la duchesse de Longueville et par des intérêts de famille, il mit un moment la cour à deux doigts de sa perte; mais ayant subi un échec, il se retourna contre ses anciens alliés. Il fit la guerre de 1672, opposé à Montecuculli; vainquit l'électeur de Brandebourg à Sintzheim et, après la dévastation du Palatinat, effectua l'admirable retraite que suivirent les victoires de Mulhausen et de Turkhein (1675). Il allait enfin remporter à Saltzbach une nouvelle victoire, lorsqu'un boulet termina sa carrière.

TURF, s. m. Mot anglais, employé pour désigner le lieu où se font les courses de chevaux et l'endroit où se tiennent les spectateurs. Le *turf*.

TURGESCENCE, s. f. (du lat. *turgescere*, s'enfler). Didact. Gonflement. Se dit particulièrement des liquides qui s'enflent ou s'élèvent par l'action de la chaleur ou toute autre cause. | Pathol. Enflure causée par une surabondance d'humeurs.

TURGESCENT, ENTE, adj. Qui se gonfle.

TURGIDE, adj. (du lat. *turgidus*, même signification). Qui est renflé, gonflé.

TURGOT (ANNE-JACQUES-ROBERT). Célèbre administrateur et économiste, né à Paris en 1727, mort en 1781. Il s'acquit une haute réputation de savoir et de lumières par ses écrits sur l'économie politique et par ses relations avec les penseurs de l'époque. Voici les grands projets qu'il avait médités: l'abolition des corvées par tout le royaume; la suppression des abus de la féodalité; la conversion d'une partie des tailles en un impôt territorial sur la noblesse et le clergé; l'égale répartition de l'impôt assurée par le cadastre; la liberté de conscience, le rappel des protestants; la suppression de la plupart des monastères; le rachat des rentes féodales combiné avec le respect des droits de propriété; un seul code civil pour toute la France; l'unité des poids et mesures; la suppression des jurandes et des maîtrises; des administrations provinciales pour défendre les intérêts municipaux; l'amélioration du sort des curés et vicaires; la pensée aussi libre que l'industrie; un nouveau système d'instruction publique; l'autorité civile indépendante de l'autorité administrative, etc.

TURIN (en ital. *Torino*; l'*Augusta Taurinorum* des Romains). Géogr. Capitale des anciens États sardes, située sur la rive gauche du Pô, au confluent de la Doria, dans une position agréable, au milieu d'un territoire très-fertile; 205,000 habitants. Turin est une des villes les plus belles et les plus régulières de l'Italie. | Turin devint en 1281 la capitale des ducs de Savoie. Son importance date surtout de la réunion de la Savoie et du Piémont. Les Français la prirent en 1640, mais ils l'assiégèrent vainement en 1706. Occupée par les Français sous la première république, elle devint le chef-lieu du département du Pô et resta comprise dans l'empire jusqu'en 1814. Turin a été la capitale du nouveau royaume d'Italie jusqu'en 1866, époque où le siége du gouvernement a été transféré à Florence, en attendant qu'il puisse être installé à Rome. | La province de Turin a environ 300.000 habitants.

TURION, s. m. du lat. *turio*, tendron, extrémité des branches d'arbres). Bot. Bulbe, jet ou pousse qui, au printemps, s'élève des racines des plantes vivaces, bulbeuses et tubéreuses, et qui les reproduit. C'est le caïeu des cultivateurs. Il y a des plantes qui ne donnent qu'un seul *turion*, comme les orchis; d'autres qui en fournissent un grand nombre, comme la tulipe, la pomme de terre, etc. La partie de l'asperge que l'on mange est le *turion* de cette plante. | Toute pousse qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles.

TURK, URKE, adj. et s. Forme du mot *turc*, *turque*, adoptée par quelques géographes. | V. TURC.

TURKESTAN. Géogr. Vaste contrée d'Asie, appelée aussi Tartarie indépendante, divisée en une foule d'États plus ou moins importants, et comprenant la grande Boukharie et le pays des Turcomans; 9,000,000 d'habitants. Ses principales villes sont Boukhara, Samarkand, Balkh, Khokand et Khiva. | *Turkestan chinois* ou *Turkestan oriental*, Un des noms de la petite Boukharie; 2,500,000 hab. L'esprit de rapine et de vol distingue ce peuple.

TURLUPIN. Nom d'un célèbre acteur de nos anciennes farces, au XVIe siècle. | S. m. Se dit par mépris d'un homme qui fait de grossières plaisanteries, des allusions basses, de mauvais jeux de mots. C'est un *turlupin*, un vrai *turlupin*.

TURLUPINADE, s. f. Grossière plaisanterie, fondée ordinairement sur quelque allusion basse ou sur quelque mauvais jeu de mots. Mauvaise *turlupinade*. On poursuivit le pape de *turlupinades*.

TURLUPINÉ, EE, part. Tourné en ridicule. Des gens *turlupinés*. Voilà un curé *turlupiné*.

TURLUPINER, v. n. Faire des turlupinades. Cet homme ne fait que *turlupiner*. | V. a. Fam. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule, lui faire des turlupinades. *Turlupiner* quelqu'un.

TURLURETTE, s. f. Anc. mus. Espèce de guitare dont les mendiants faisaient usage au XIVe siècle. | Refrain de quelques vieilles chansons.

TURLUT, s. m. Ornith. Nom vulgaire du cujelier, onomatopée du chant de cette espèce de alouette. | On donne également ce nom au courlis cendré et à la farlouse. | Fam. *Faire ses turluts*, Faire des jérémiades, des embarras. Il nous ennuie avec ses *turluts*. Finissez-en avec vos *turluts*.

TURLUTUTU, interj. Onomatopée du son de la flûte employée comme refrain de chansons. | On s'en sert quelquefois pour interrompre un discoureur ennuyeux ou couper la parole à un bavard. *Turlututu*! que nous chantez-vous là?

TURNEPS, s. m. (de l'angl. *turnip*, navet, dont il n'est qu'une altération). Bot. Espèce de gros navet qu'on cultive de temps immémorial dans les provinces centrales de la France, et qui est une excellente nourriture pour le bétail, surtout pour les vaches. Voilà un champ garni de *turneps*.

TURNIX, s. m. Ornithol. Genre de gallinacés très-voisin de la caille, dont il ne diffère que par l'absence du pouce; renferme des oiseaux de l'Australie et des pays chauds de l'ancien continent, caractérisés par trois doigts dirigés en avant et des tarses allongés.

TURNUS. Personnage des temps héroïques, roi des Rutules, à qui Lavinie, fille de Latinus, avait été promise, et qui voulut s'opposer à l'établissement des Troyens en Italie. Il fut tué par Énée, son rival, dans un combat singulier.

TURPITUDE, s. f. (du lat. *turpitudo*, même sens). Honte, infamie, ignominie, flétrissure qui résulte de quelque action basse et déshonorante, de la découverte de vices secrets ou de souillures ignorées; saleté, obscénité, laideur morale. Cela fait voir sa *turpitude*. | *Découvrir, révéler la turpitude de quelqu'un, d'une famille*, Découvrir, révéler une chose qui doit faire honte à quelqu'un, à une famille. | S'est dit autrefois des organes de la génération ou des parties du corps que l'on appelle honteuses. Cham, fils de Noé, fut maudit par son père, parce qu'il s'était moqué de sa *turpitude*, au lieu de la couvrir, comme firent ses frères. (Trévoux.)

TURQUET, s. m. Bot. Variété de froment barbu. | Un des noms vulgaires du maïs.

TURQUETTE, s. f. (pron. *turkète*). Bot. Nom vulgaire de l'*herniole glabre*, petite plante à fleurs verdâtres qui croît dans les lieux arides.

TURQUIE, (pron. *Turki*). Géogr. Connue aussi sous le nom d'*empire ottoman*, la Turquie est un des plus vastes États de la terre. Elle se développe sur trois continents et renferme les pays les plus célèbres de l'antiquité la plus reculée: en Europe, la Dacie, la Mésie, la Thrace, la Macédoine, l'Épire, une partie de l'Illyrie et de la Grèce, et, entre autres îles, la fameuse Crète; en Asie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie, ou terre de Chanaan, une partie de l'Arabie, l'île de Chypre et l'Asie-Mineure, c'est-à-dire la Bithynie, la Mysie, la Lydie, la Carie, la Pisidie et la Pamphylie, la Cilicie, la Phrygie, la Cappadoce, la Galatie, la Paphlagonie et le Pont; en Afrique, l'Égypte, la Libye, l'Éthiopie, Carthage, etc. Tous les foyers des vieilles civilisations sont donc compris dans les limites de la Turquie, qui s'est superposée historiquement à l'empire grec, débris de l'empire romain d'Orient, et à la monarchie des khalifes. Toutefois il faut distinguer, dans l'empire ottoman, la Turquie proprement dite, qui ne s'étend que sur deux continents, et les pays qui y sont annexés ou qui en dépendent. La Turquie se divise en outre naturellement elle-même en *Turquie d'Europe* et *Turquie d'Asie*. | *Turquie d'Europe*. Elle a pour limites: au nord, les empires de Russie et d'Autriche, le premier la touchant par la Bessarabie, le second par la Bukovine, la Transylvanie, la Hongrie et la Slavonie; à l'est, la mer Noire, appelée autrefois *Pont-Euxin*, et la mer de Marmara, ancienne Propontide; au sud, la Méditerranée, et le petit royaume de Grèce, qui en a été détaché au commencement de ce siècle, ainsi qu'une partie des îles de l'Archipel; à l'ouest, l'Adriatique, la Dalmatie et la Croatie, possessions autrichiennes. La Save,

le Danube et le Pruth courent le long d'une partie de sa frontière septentrionale. Aux deux extrémités de la mer de Marmara, elle n'est séparée de l'Asie que par le canal de Constantinople, ancien Bosphore de Thrace, et le détroit des Dardanelles, célèbre dans l'histoire sous le nom d'*Hellespont*. La Turquie d'Europe comprend la Bulgarie, la Roumélie, la Macédoine, la Thessalie, l'Épire, l'Albanie, qui renferme le Montenegro, la Bosnie, dont dépendent l'Herzegovine, la Servie, la Valachie et la Moldavie. Ces trois dernières provinces, qui jouissent d'une administration séparée et d'une certaine indépendance sous la suzeraineté du sultan, ne sont rattachées que politiquement à l'empire ottoman. La partie de la Turquie d'Europe complètement soumise à la Porte et administrée par des fonctionnaires turcs, se divise en eyalets, ou grands gouvernements, subdivisés en sandjaks, ou districts. Les principales montagnes de la Turquie d'Europe sont : les Balkans, dont la chaîne la traverse au milieu, de l'est à l'ouest, et plus au sud, les monts Olympe, Ossa et Pélion, qui jouent un si grand rôle dans la mythologie grecque. Les cours d'eau les plus grands sont : le Danube, le Sereth, l'Argis, l'Alouta, la Morava et la Save, affluents du Danube ; la Maritza, la Strouma, le Vardari, le Karasou et le Drin. On remarque les lacs de Scutari, d'Ochrida et de Janina. Les côtes sont découpées par des golfes profonds, dont les plus considérables sont : ceux d'Arta, de Salonique, de Contessa et de Saros. La capitale de l'empire ottoman est Constantinople, l'une des villes les plus grandes, les plus belles et les plus admirablement situées qui soient au monde ; on porte sa population à près de 600,000 âmes. Les autres villes les plus importantes de la Turquie d'Europe sont : Andrinople, chef-lieu de la Roumélie ; Salonique, place forte très-commerçante, chef-lieu d'un pachalik qui comprend une grande partie de la Macédoine ; et Monastir, ville industrielle et commerçante. La population de la Turquie d'Europe, en y comprenant les îles qui s'y rattachent et les trois provinces vassales, peut être évaluée à 13 millions d'habitants de différentes races, dont les deux tiers environ de chrétiens, Grecs, Bulgares, Serviens, Valaques, Moldaves et Arméniens, et le reste de mahométans, à l'exception de quelques juifs. | *Turquie d'Asie*. Vaste contrée bornée au nord par la mer de Marmara, la mer Noire et la Géorgie ; à l'est, par le royaume de Perse ; au sud, par le golfe Persique et par l'Arabie ; à l'ouest, par la Méditerranée. Elle comprend : les provinces de Natolie et de Karamanie, les pachaliks de Sivas, de Trébizonde, d'Erzeroum, de Selefkeh, d'Anada, de Marasch, de Diarbékir et de Bagdad ; la Syrie, qui renferme les pachaliks d'Alep, de Tripoli, de Saint-Jean-d'Acre et de Damas, et un grand nombre d'îles situées dans la Méditerranée, et dont les plus importantes sont : Chypre, Rhodes, Samos, Scio et Mételin. Il faut, en outre, y rattacher l'Hedjaz, ou le pachalik des villes saintes, possession asiatique de l'empire ottoman. Ces provinces et pachaliks sont subdivisés en sandjaks ou districts, dont le nombre varie selon leur étendue et leur importance. La riche et populeuse Natolie, qui a 800 kilom. de long sur 600 de large, en renferme 16. Les plus grands pachaliks sont ceux de Bagdad, de Damas, de Sivas, de Diarbékir et d'Erzeroum. Le premier renferme l'Irak-Arabie, la plus grande partie de l'Al-Djezireh, et presque tout le Kurdistan. Il n'a pas moins de 1,120 kilom. de longueur, et sa largeur est de 848 kilom. Celui de Damas s'étend, à travers le désert où s'élèvent les ruines de Palmyre, jusqu'à l'Euphrate. Le pachalik d'Erzeroum est presque entièrement formé de l'Arménie turque. La chaîne des monts Taurus, celle du Liban, et le célèbre mont Ararat, forment les points culminants de la Turquie d'Asie. Ses principaux fleuves sont : l'Euphrate, le Tigre, qui se jettent dans le golfe Persique après avoir formé par leur réunion le Chat-el-Arab ; le Jourdain, qui se perd dans la mer Morte ; l'Araxe et le Kour, qui portent leurs eaux dans la mer Caspienne ; le Thérek, le Kizil-Ermak et la Sakaria, affluents de la mer Noire ; le Sarabat, le Mender et l'Oronte, tributaires de la méditerranée. Le lac de Van et la mer Morte sont les lacs les plus spacieux de cette partie de l'empire ottoman. Les dentelures du littoral forment les golfes d'Adramati, de Smyrne, de Scala-Nova, d'Assem-Kalassi, de Cô, de Symia, de Macri, de Satalieh et d'Alexandrette. Les principales villes de la Turquie d'Asie sont : Smyrne, Damas, Bagdad et Erzeroum. Viennent ensuite Alep, Kutaïeh, Kara-Hissar, Brousse, Aï-Din, Adana, Tarsous, Koniah, Kaisarieh, Sivas, Trébizonde, Kastamoun, Boly, Angora, Marasch, Satalieh, Biga, Diarbékir, Mossoul, Jérusalem, Tripoli, Saint-Jean-d'Acre et Beyrouth. On peut encore citer dans l'Hedjaz : la Mecque, Médine et Moka. Plusieurs villes sont d'une haute importance commerciale et industrielle, notamment Smyrne, Alep, Brousse, Erzeroum et Bagdad. On ne peut pas évaluer à moins de 16 millions d'âmes la population totale de la Turquie d'Asie ; car, si elle renferme dans le sud-ouest de vastes déserts, elle est fertile et habitée partout ailleurs et elle occupe un espace immense. On y trouve beaucoup de Grecs, particulièrement sur les côtes et dans les îles. A l'exception de ces Grecs, des Arméniens, de quelques Syriaques chrétiens et des Juifs disséminés sur tous les points, tous les habitants de la Turquie d'Asie sont mahométans, appartenant à plusieurs races différentes. Les plus nombreux sont les Turcs, les Arabes et les Kurdes. D'après les chiffres qui viennent d'être donnés, la population de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie réunies monterait à 30 millions. | *Partie africaine de l'empire ottoman*. Elle se compose de pays vassaux et tributaires qui ont, en apparence, une nationalité distincte et une administration particulière, mais dont les souverains sont nommés à vie par la Porte. Ces pays sont : 1° l'Égypte et ses dépendances ; 2° la régence de Tripoli et ses dépendances ; 3° la régence de Tunis. Ces divers pays africains, pris ensemble, offrent une population approximative de dix millions d'âmes, ce qui porterait à quarante millions environ la population totale de l'empire ottoman. Le pacha d'Égypte porte le titre de *vice-roi*. On ne donne que le titre de *bey* aux princes qui gouvernent les régences de Tripoli et de Tunis. La suzeraineté de la Porte sur ces divers pays est, en réalité, plus nominale que réelle. La Turquie est à la veille d'une dissolution complète.

TURQUIN, adj. m. (pron. *turkin*). Ne s'emploie que pour désigner un certain bleu foncé, soit que les Turcs l'aient inventé, soit à cause de leur goût prononcé pour cette couleur. Drap bleu *turquin*. Taffetas bleu *turquin*. | S. m. Minér. Variété de marbre bleu. Un vase de *turquin*.

TURQUOISE, s. f. (pron. *turkoaze*). Minér. Pierre précieuse non transparente, de couleur bleu verdâtre. On donne ce nom à des matières minérales de substance différente, et à certaines dents fossiles colorées en bleu par des oxydes métalliques, surtout par le cuivre. Ces dernières sont spécialement désignées sous le nom de *turquoises osseuses*.

TUSCIE (du lat. *Tusci*, pour *Etrusci*, les Étrusques). Géogr. anc. Province d'Italie au IVe siècle. Elle comprenait l'Étrurie et l'Ombrie, et avait pour chef-lieu Florence. Ce nom, dont on a fait le mot moderne *Toscane*, s'est perpétué jusqu'au XIe siècle.

TUSCULAN, ANE, adj. et s. Habitant de Tusculum ; qui appartient à Tusculum, à son territoire ou à ses habitants. | S. f. plur. Dialogues philosophiques en cinq livres, que Cicéron composa dans sa maison de campagne, située près de Tusculum.

TUSCULUM. Géog. anc. Ville du Latium, passait pour avoir été fondée par Télégone, fils d'Ulysse et de Circé. Le pays voisin, nommé *Tusculanum*, offrait des vallées délicieuses et était rempli de maisons de campagne. On y remarquait celles de Lucullus et de Cicéron. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Frascati*.

TUSSILAGE, s. m. (du lat. *tussis*, toux ; *ago*, je chasse). Bot. Genre de la famille des synanthérées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-communes en Europe dans les terrains humides et argileux, au bord des fontaines et des cours d'eau. Une des plus répandues est le *tussilage-pas-d'âne*. Ses fleurs, employées en médecine comme adoucissantes, font partie des espèces pectorales connues sous le nom de *quatre-fleurs*. On distingue aussi le *tussilage pétasite*, à fleurs purpurines, mélangées de blanc, et le *tussilage odorant*, dont les fleurs ont l'odeur de vanille.

TUTE, s. f. Technol. Sorte de creuset à pattes, étroit à l'ouverture, renflé au milieu et pointu à la partie inférieure, dont on se sert pour les essais des mines. Le chimiste fait usage de *tutes*.

TUTÉLAIRE, adj. (du lat. *tutelarius*, même signif. ; fait de *tutela*, sûreté, protection, défense). Qui tient des personnes ou des choses sous sa garde ou sous sa protection ; qui les défend, leur est propice, secourable. Se dit des divinités et autres êtres surnaturels appartenant aux religions. Les païens avaient des divinités tutélaires pour les États, les peuples, les villes, les familles, etc. Minerve était la divinité *tutélaire* d'Athènes ; Junon était celle d'Argos ; Jupiter, celle de Rome, etc. Cette coutume ou cette croyance a survécu au paganisme et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Chez les chrétiens, chaque nation, chaque ville, chaque village, chaque profession, chaque individu [illegible], a, non-seulement son ange tutélaire anonyme, mais encore son saint tutélaire particulier que l'on nomme *patron*. Les catholiques sont particulièrement persuadés que l'ange tutélaire attaché à la personne de chaque fidèle, depuis sa naissance, n'a d'autre mission que celle de le défendre des tentations, de le retenir dans la voie du devoir et de le préserver des périls. On lui donne le nom d'*ange gardien*. Dieu *tutélaire*. Génie *tutélaire*. | Il se dit également, dans le même sens, des personnes et des choses. Tu es mon ange *tutélaire*. Il a étendu vers ces malheureux son bras *tutélaire*. Bonté *tutélaire*. Nuit *tutélaire*. Ombre *tutélaire*. | Jurispr. Qui concerne la tutelle. Compte, gestion *tutélaire*.

TUTELLE, s. f. (du lat. *tutela*, même signif.). Charge de tuteur, autorité donnée par la loi, par les magistrats, ou par la volonté d'un testateur, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur non émancipé, d'un interdit, ou de tout autre individu notoirement incapable de veiller par lui-même à ses intérêts et à la conservation de ses droits. Être chargé de la *tutelle*. Prendre la *tutelle*. Accepter la *tutelle*. | *Tutelle légitime, naturelle ou légale*, Celle qui est directement déférée par la loi. Elle appartient de plein droit au père ou à la mère, sauf incapacité ou exclusion, aux ascendants à leur défaut, et, dans certains cas, aux membres des commissions des hospices. | *Être en tutelle*, Être sous l'autorité d'un tuteur. | Fig. Protection. Être sous la *tutelle* des lois. | Se dit, dans le même sens, pour Autorité, domination arbitraire, soit imposée par la force, la ruse ou l'habileté, et subie avec peine, soit établie par une légitime influence et acceptée volontairement, avec bonheur même. La plupart des peuples sont toujours en *tutelle* comme des mineurs. La France veut sortir de *tutelle*.

TUTEUR, TRICE, adj. et s. (du lat. *tutor*, même signif.). Nom qu'on donne aux personnes chargées d'une tutelle. *Tuteur* légal. Choisir, nommer une *tutrice*. | La mère est *tutrice* naturelle de ses enfants. Le mari est de droit *tuteur* de sa femme interdite. | *Subrogé tuteur*, Personne nommée à l'effet d'assister à la levée des scellés, à l'inventaire et à la vente des meubles, et de servir d'intermédiaire entre le conseil de famille et le tuteur. | Fig. Défenseur, protecteur. Il est le *tuteur* des malheureux. Les forts devraient être les *tuteurs* des faibles. | On dit de quelqu'un qu'*il n'a pas besoin de tuteur* pour exprimer qu'il s'entend parfaitement à conduire ses affaires. | Hortic. Perche plus ou moins forte et plus ou moins longue ou baguette fixée en terre contre un jeune arbre ou une tige flexible pour les soutenir ou les redresser. La vigne, le chèvrefeuille, la tige des œillets ont besoin de *tuteurs*. Les petites rames qui servent à soutenir les haricots, les pois, les capucines, etc., sont des *tuteurs*.

TUTIE, s. f. (de l'arabe *tuthia*, même signif.). Chim. Suie métallique produite par des dépôts d'oxyde de zinc dans les cheminées des fourneaux où l'on traite le minerai de ce métal. On l'a aussi appelée *fleur de zinc*, et elle est encore généralement connue sous le nom de *cadmie*, que lui donnaient les Grecs. La *tutie* s'emploie dans plusieurs arts, et en médecine, où elle sert à faire un onguent et à préparer certains collyres résolutifs.

TUTOIEMENT, s. m. (pron. *tutoaman* ; des mots *tu* et *toi*). Action de tutoyer, c'est-à-dire d'employer les pronoms *tu, toi, te*, de la seconde personne du singulier, en parlant ou en écrivant à quelqu'un. Cette manière de s'exprimer, logique, rationnelle, seule usitée chez les Hébreux, les Grecs, les Latins et autres peuples de l'antiquité, employée encore exclusivement au singulier par les Orientaux, est d'un usage fort restreint chez les nations de l'Europe, et surtout en France, où elle est proscrite par la politesse. En général, le *tutoiement* n'est permis aujourd'hui que dans certaines poésies et dans les préfaces ou avertissements placés en tête des livres. Il a, du reste, selon les circonstances, les significations les plus diverses et les plus opposées. On l'emploie à l'égard de la Divinité, c'est-à-dire à l'égard de ce qu'on respecte le plus. On l'emploie comme expression des plus tendres sentiments de la nature, entre parents dont l'affection mutuelle écarte les glaciales formules de la politesse, entre amants, entre amis. Entre égaux, c'est un signe de familiarité. On s'en sert enfin comme marque de mépris. Le *tutoiement* est moins permis dans le comique que dans le tragique. (Marmontel.) On écrit aussi *tutoiment*.

TUTOYÉ, ÉE, part. A qui l'on dit *toi*. Ami *tutoyé*. Personne *tutoyée*. Prince *tutoyé*.

TUTOYER, v. a. (des mots *tu* et *toi*. On change l'*y* en *i* dans ce verbe partout où il est suivi d'un *e* muet, et l'on met un *i* après l'*y* à la première et

à la deuxième personne du pluriel à l'imparfait et au subjonctif présent. *Je tutoie, tu tutoies, il tutoie; nous tutoyons, vous tutoyez, ils tutoient. Je tutoyais; nous tutoyions, vous tutoyiez, ils tutoyaient. Je tutoierai*, etc.). Employer les pronoms *tu, toi* et *te*, de la seconde personne du singulier, en parlant ou en écrivant à quelqu'un. *Tutoyer* tout le monde. *Tutoyer* toutes ses connaissances. Il veut que ses enfants le *tutoient*. Au temps où Corneille écrivait on *tutoyait* au théâtre. (Voltaire.) Nous le faisons exprès *tutoyer* par Figaro. (Beaumarchais.) | Dans l'antiquité, on tutoyait toujours la personne à laquelle on parlait, que cette personne fût Dieu ou la créature la plus infime, un supérieur ou un inférieur, un parent ou un étranger, un ami ou un ennemi; et aujourd'hui encore les peuples de l'Asie, ainsi que les sauvages, n'emploient de même que le singulier en pareille circonstance. Il est évident que cette façon de s'exprimer est seule naturelle. Employer le *vous*, comme si la personne à laquelle on s'adresse était double ou multiple, est une singularité comme celle de dire *nous*, quoiqu'on ne soit qu'un. C'est un raffinement des civilisations modernes. V. TUTOIEMENT. | SE TUTOYER, v. pron. User mutuellement des mots *tu* et *toi*. Ces deux amis *se tutoient*. Quand deux amants cessent de *se tutoyer*, c'est une preuve qu'il y a brouille entre eux. Les pères, les mères et les enfants doivent *se tutoyer*.

TUTOYEUR, EUSE, s. Se dit des personnes qui ont l'habitude de tutoyer. C'est un *tutoyeur*.

TUTTI, s. m. Mus. Mot italien qui signifie *tous*, et qui, sur les partitions, indique que toutes les parties doivent se faire entendre ensemble. On l'emploie sans changement au singulier et au pluriel. Il y a un *tutti* après le solo. Il y a dans ce concert plusieurs *tutti* d'un grand effet.

TUYAU, s. m. (pron. *tuyo*). Canal ou conduit en forme de tube servant à faire arriver dans certains endroits ou à les en faire sortir l'air, le vent, l'eau, et autres corps, particulièrement liquides et fluides ou gazeux. Les *tuyaux* servent à des usages très-divers, et on en fait avec toutes sortes de matières. Il y en a en plomb, en fer, en cuivre, en fonte, en ferblanc, en zinc, en bois, en faïence, en terre cuite, etc. *Tuyau* de fontaine. *Tuyau* de conduite. *Tuyau* de drainage. *Tuyau* de poêle. *Tuyau* de gouttière. Grand, petit *tuyau*. | *Tuyaux de distribution d'eau*. Pour de faibles volumes d'eau, ils remplacent avantageusement les canaux de dérivation et les aqueducs. | *Tuyaux de conduite de gaz*. Les gros tuyaux sont en fonte. Partout où ils se trouvent placés dans le voisinage d'une plantation ou d'une conduite d'eau, ils doivent être enveloppés d'une couche de terre glaise de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. Sur le principal tuyau de conduite, on branche des tuyaux ordinairement en plomb qui portent le gaz aux becs. | *Tuyaux capillaires*, Tuyaux menus ou qui n'ont qu'un petit diamètre. | Par extens. Se dit de tout ce qui a la forme d'un tuyau. On peut considérer les os, dans leur premier état, comme autant de filets ou de petits *tuyaux* creux revêtus d'une membrane en dehors et en dedans. (Buffon.) | Bout creux de la plume des oiseaux, de la tige de leur plume. Les plumes à écrire et les cure-dents sont ordinairement des *tuyaux* de plumes d'oie. (Laveaux.) | Tige du blé et des autres plantes, lorsqu'elle est creuse. | Gros pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé. Collerette, jabot à *tuyaux*. | Famil. *Parler à quelqu'un dans le tuyau de l'oreille, lui dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille*, Parler bas à quelqu'un; lui dire quelque chose en secret.

TUYAUTÉ, ÉE, part. Fait, arrangé en tuyaux. Jabot *tuyauté*. Collerette *tuyautée*.

TUYAUTER, v. a. Former des tuyaux au linge empesé en le repassant. *Tuyauter* un bonnet, un col, une ruche, un volant de robe. | Absol. Elle a été occupée toute la journée à *tuyauter*.

TUYÈRE, s. f. Ouverture des fourneaux destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets. | Tuyau de sortie des machines à vapeur.

TVER. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de même nom, sur le Volga; 25,000 habitants. | Le *Gouvernement de Tver*, entre ceux de Pskov à l'O., d'Iaroslav à l'E., de Novgorod au N. et de Smolensk, Moscou et Vladimir au S., a 384 kilom. du N. E. au S. O., et environ 1,400,000 habitants. | État qui a eu ses souverains particuliers, de l'an 1250 à l'an 1490, époque où il fut incorporé à la Russie par Ivan III.

TWED. Géogr. Fleuve de la Grande-Bretagne, qui a sa source en Écosse, sépare celle-ci de l'Angleterre dans une partie de son cours, et se jette dans la mer du Nord, à Berwick.

TWINE, s. f. (pron. *touine*). Sorte de vêtement.

TYCHO-BRAHÉ. Célèbre astronome danois, né à Knud-Strup, en 1546, d'une ancienne et illustre famille; mort en 1601. Dès son plus jeune âge, il montra une inclination extraordinaire pour les mathématiques et pour l'astronomie. On l'envoya étudier à Leipsig, où il employa, à l'insu de ses maîtres, une partie de son temps à observer les astres. Après quelques voyages en Italie et en Allemagne, où il acquit une grande réputation par son savoir, il obtint de Frédéric II l'île de Hween, où il bâtit à grands frais le château d'Uranienbourg (palais d'Uranie) et la tour de Stellebourg. Il y passa plus de vingt ans à faire des observations et à fabriquer les instruments qui lui étaient nécessaires. Ce fut dans cette retraite qu'il inventa le système du monde qui porte son nom, système rejeté aujourd'hui, parce que celui de Copernic paraît plus simple et d'une ordonnance plus naturelle. Il n'en a pas moins fait d'importantes découvertes en astronomie et des travaux qui ont beaucoup contribué aux progrès de cette science. Son caractère était bienfaisant, mais un peu satirique. Ayant été desservi par ses ennemis auprès du roi Christiern IV, il fut privé de ses pensions, et quitta alors son pays pour aller en Hollande; puis il se retira à Prague, sur les vives instances de l'empereur Rodolphe II, qui le dédommagea de ses pertes et le combla de bienfaits. Il a laissé plusieurs ouvrages scientifiques. Il est mort à Prague en 1601. | Astron. Nom d'une des taches de la lune.

TYDÉE. Fils d'Œnée, roi de Calydon. Ayant tué par mégarde son frère Ménalippe, il fut banni de sa patrie et se retira à Argos auprès d'Adraste, qui lui donna en mariage sa fille Déiphile, dont naquit Diomède. Il fut un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes, et périt devant cette ville.

TYMPAN, s. m. (du gr. τύμπανον, tambour). Anat. Membrane lisse, mince, élastique, en quelque sorte transparente, de forme circulaire, tendue au fond du canal auditif, qui sépare l'oreille externe d'avec l'interne, et est ainsi appelée parce qu'elle est placée au-devant d'une cavité pratiquée dans l'épaisseur de l'os temporal, qu'on a comparée à une caisse de tambour. Le *tympan* est frappé et mis en vibration par les ondes sonores; c'est même la seule partie de l'appareil auditif dont on comprenne bien les fonctions. Le *tympan* de l'oreille. Membrane du *tympan*. | Imprim. Espèce de chassis composé de quatre barres de bois ou de fer sur lequel est tendu un morceau d'étoffe, un papier fort ou un parchemin. On étend sur le *tympan* les feuilles à imprimer. | Hydraul. Machine en forme de roue pour élever l'eau. | *Roue à tympan*, Roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner. | Mécan. Pignon enté sur son arbre et qui engrène dans les dents d'une roue.

TYMPANIQUE, adj. Anat. Qui a rapport au tympan de l'oreille. Membrane *tympanique*. Artère *tympanique*. | *Rameau tympanique du facial*, Le nerf connu sous le nom de *corde du tympan*. | Mus. Qui a rapport au tambour. | S. f. Mus. Art d'exécuter des batteries de tambour.

TYMPANISÉ, ÉE, part. Décrié hautement. Personne *tympanisée*. Gens *tympanisés*.

TYMPANISER, v. a. (du gr. τυμπανίζω, je bats le tambour). Famil. Décrier hautement quelqu'un, déclamer avec force contre lui, en faire en public l'objet de railleries. Il est homme à vous *tympaniser* en tous lieux. Prendre plaisir à *tympaniser* les gens.

TYMPANITE, s. f. Pathol. Gonflement de l'abdomen, causé par l'accumulation des gaz dans le tube intestinal ou dans le péritoine, ainsi nommé parce que le ventre est tendu et résonne comme un tambour quand on le frappe. *Tympanite* intestinale. *Tympanite* péritonéale. | *Tympanite auditive*, Inflammation de la membrane du tympan. | *Tympanite des ruminants*, V. MÉTÉORISATION.

TYMPANON, s. m. On a donné ce nom à toutes les espèces de tambours, et plus particulièrement au tambour de basque. Les bacchantes faisaient résonner le *tympanon*. | Sorte d'instrument en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. Il avait à la main un *tympanon*.

TYNDARE. Roi de Sparte, époux de Léda, dont il eut Castor, Pollux, Hélène et Clytemnestre, les deux premiers attribués à Jupiter métamorphosé en cygne. La belle Léda était une épouse infidèle.

TYNDARIDES, s. m. pl. Nom patronymique donné particulièrement à Castor et à Pollux, et quelquefois aussi à Clytemnestre et à Hélène.

TYPE, s. m. (du gr. τύπος, modèle, figure originale, forme, signe ou marque de quelque chose; fait du verbe τύπτω, je frappe, parce qu'en frappant, le coup s'imprime et laisse une marque). Modèle, figure originale. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'en parlant des idées de Dieu, considérées par les platoniciens comme les types immatériels de toutes les choses créées. | Par extens., on l'applique, dans le monde moral et dans le monde physique, à une foule de choses que l'on regarde soit comme l'expression absolue et parfaite, le modèle imaginaire ou idéal des choses de même nature, soit comme conformes à certaines figures originales, abstraites et vagues, qui peuvent varier selon les temps et les lieux, selon les goûts, les opinions et les idées; et dans ce dernier cas, *type* a une signification toute différente : il est pris dans le sens de copie, image ou ressemblance d'un modèle. Les *types* imaginaires, ou sans réalité objective, sont des causes éternelles de disputes. Les *types* du beau, du bon, du bien, du laid, du mal, etc. Un *type* de beauté. | Littérat. et philos. morale. *Types d'épopée, de roman, de tragédie, de drame, de comédie, de vaudeville*, etc., Puissantes individualités, héros principaux, personnages remarquables, vrais ou chimériques, caractères exceptionnels, d'une originalité saisissante. Achille, Hector, Énée, Roland, Phèdre, Andromaque, Panurge, Don Quichotte, Othello, Hamlet, Don Juan, Tartuffe, Pierrot, Arlequin, Polichinelle, Robert Macaire, Rodin le jésuite, etc., sont des types. C'est dans la création des types que le génie se révèle particulièrement. | Ce mot, devenu d'un emploi très-fréquent, est détourné de plus en plus de sa signification véritable. On l'applique à des portraits qui ont un certain cachet, et à tout caractère un peu saillant dans le bien comme dans le mal. On dit, dans ce sens, *un type de joueur, un type de débauché, un type de militaire, un type de courtisan, un type de mendiant, un type de pédagogue*. | Il se prend aussi dans le sens de portrait, charge, caricature. Un *type* de magot. Un *type* d'Anglais. Un *type* de conscrit. | *C'est un véritable type*, C'est un homme bizarre, un original. | En parlant des animaux, il s'applique aux individus chez lesquels on trouve réunies et bien distinctes toutes les qualités, soit physiques, soit morales, d'une race. | D'autres fois, il sert à désigner l'ensemble des caractères distinctifs d'une race. | Numismat. Figure, emblême, symbole empreints sur le champ d'une médaille ou d'une monnaie. Le *type* de cette médaille est une Victoire. | Se dit quelquefois des caractères d'imprimerie. Des *types* mobiles. De beaux *types*.

TYPHÉE (pron. *Tyfé*). Mythol. gr. Un des plus célèbres géants, fils du Tartare et de la Terre. Il était d'une taille prodigieuse, avait cent têtes, et des tourbillons de fumée et de flammes s'échappaient de ses bouches et de ses yeux. Il fut le chef des géants qui escaladèrent le ciel et forcèrent les dieux à se refugier en Égypte, cachés sous la forme d'animaux; mais Jupiter le foudroya et l'accabla sous la masse du mont Etna, d'où il continua à lancer des flammes. Typhée fut le père de Géryon, et de Cerbère.

TYPHIQUE, adj. Qui est relatif au typhus. Empoisonnement *typhique*. Affection *typhique*.

TYPHLOPS, s. m. (pron. *tiflopse*; du gr. τυφλός, aveugle). Erpétol. Genre de serpents ainsi appelés parce que leurs yeux sont extrêmement petits, à peine visibles.

TYPHOÏDE, adj. (pron. *tifoïde*; du gr. τῦφος, typhus; εἶδος, ressemblance). Pathol. Qui ressemble au typhus. Affection *typhoïde*. | *Fièvre typhoïde*, Pyrexie qui a les caractères du typhus d'Europe. On lui donne, en général, pour cause un empoisonnement miasmatique, qui porte principalement son action sur le système sanguin et nerveux, et constitue le caractère anatomique de cette maladie. Les circonstances qui y prédisposent sont surtout l'encombrement des individus, la nostalgie, les privations, les chagrins, le défaut de propreté et l'usage d'une nourriture détériorée.

TYPHOMANIE, s. f. (pron. *tifomani*; du grec τῦφος, stupeur, abattement; μανία, folie, délire). Pathol. Délire avec stupeur, espèce de frénésie compliquée de léthargie qu'on observe dans le typhus et les fièvres typhoïdes graves.

TYPHON (pron. *Tifon*). Mythol. égypt. Personnification du principe du mal et de la destruction, que l'on représentait sous la figure du crocodile et du loup. Fils d'Athyr ou de Buto, il épousa Nephthys. Il tendit des embûches à son frère Osiris et le tua. Orus, fils d'Osiris, fit périr à son tour le meurtrier de son père. | Typhon est également la personnification du désert, ennemi du Nil, principe du bien. | Mythol. gr. L'un des géants qui escaladèrent le ciel. Étant épris de Vénus, il la poursuivit jusque sur les bords de l'Euphrate, où deux gros poissons la passèrent avec son fils de l'autre côté de ce fleuve. Ce sont ces deux poissons que l'on a mis au nombre des douze signes du zodiaque.

| Chron. Septième monarque de la dynastie des dieux, chez les Égyptiens.

TYPHON, s. m. (pron. *tifon*). Sorte d'ouragan, ordinairement accompagné de trombes, qui souffle de différents points de l'horizon et change à chaque instant de direction. Les *typhons* sont assez fréquents dans les mers de la Chine.

TYPHUS, s. m. (pron. *tifus*; du gr. τύφος, stupeur). Pathol. On donnait autrefois ce nom à diverses maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur. Aujourd'hui encore le sens attaché à ce mot est très-vague. On réunit généralement sous la dénomination de *typhus* diverses pyrexies à type continu ou rémittent, produites le plus souvent par des influences miasmatiques, et dans lesquelles on observe un trouble du système nerveux et un état morbide des membranes muqueuses. Le véritable *typhus*, toujours déterminé par un agent toxique introduit d'une manière quelconque dans l'économie, est une maladie épidémique, contagieuse dans certaines conditions, qui affecte différents organes, et se traduit par une prostration complète et un état d'hébétude tout particulier des facultés intellectuelles. Il ne diffère que par quelques degrés des fièvres typhoïdes graves. | *Typhus d'Europe* ou *typhus ordinaire*, Nom donné plus spécialement à la maladie contagieuse désignée, jusque dans ces derniers temps, sous le nom de *fièvre des hôpitaux, des prisons, des camps, des armées, des vaisseaux*, et qui se développe primitivement au milieu des grands rassemblements d'individus, sous l'influence de la privation des aliments, des fatigues excessives, des affections morales tristes, de l'entassement dans un espace étroit. | Art vétér. Nom générique des épizooties. *Typhus* charbonneux. *Typhus* épizootique.

TYPIFIÉ, ÉE, adj. Dont on a fait un type.

TYPIQUE, adj. Qui rappelle un type, qui a rapport au type. | Symbolique, allégorique. Figure *typique*. Il est très-difficile de pénétrer le sens *typique* des livres sacrés. | *Personnage typique*, Personnage allégorique. | Hist. nat. *Caractères typiques*, Caractères qui servent à distinguer les corps naturels d'une même famille, d'un même genre, d'une même espèce, etc. | Liturg. gr. Se dit d'un livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année. Dans ce sens, on l'emploie comme substantif masc. Un *typique*. Les *typiques*. | Pathol. Qui affecte un type bien prononcé. Maladie *typique*.

TYPOCHROMIE, s. f. (pron. *tipokromi*; du gr. τύπος, marque, caractère; χρῶμα, couleur). Impression typographique en couleur.

TYPOGRAPHE, s. (pron. *tipografe*). Celui, celle qui exerce l'art de la typographie; imprimeur. Les *typographes* sont en général instruits et hommes de progrès. Association des *typographes*. Une *typographe*.

TYPOGRAPHIE, s. f. (pron. *tipografi*; du grec τύπος, marque, caractère, figure, type; γράφω, j'écris). L'art de reproduire et de multiplier à l'infini, d'une manière fixe et identique, au moyen de caractères mobiles appelés types, les écrits, les livres, les travaux de la pensée, et de les mettre ainsi à la portée de tous. C'est à Gutenberg, Fust et Schœffer, qu'on est redevable de l'invention de ces caractères, qui ont donné naissance à l'imprimerie, et ont été successivement perfectionnés par les plus célèbres typographes, tels que les Elzévir, les Estienne, les Morel, les Vitré, les Bodoni, les Baskerville, les Barbou, les Didot, les Crapelet, etc. La *typographie* embrasse non-seulement l'imprimerie et son mécanisme, mais encore tous les arts qui y concourent. Les caractères, autrefois gothiques, sont aujourd'hui romains et italiques, excepté en Allemagne, où l'on imprime en gothique bâtarde, et en Russie, où l'on se sert d'un alphabet particulier. Les caractères, pour les dimensions, se comptent sur points typographiques. Ceux le plus généralement employés pour les livres et les journaux varient de 5 à 11 points. Il y a des caractères qui ont moins de 5 points (le 4 et le 4 1/2); mais ils sont presque microscopiques, et servent très-rarement. Au-dessus de 11 points, il y a tous les *caractères d'affiche*. On a, en outre, des *blancs*, appelés *espaces*, *cadratins* et *cadrats*. L'ensemble des lettres et des signes romains et italiques ayant un œil identique, et fondus sur le même *corps*, constitue un *caractère*. La quantité de lettres et signes assortis d'un même caractère s'appelle *une fonte*. Viennent ensuite : 1° l'assemblage des caractères en mots, lignes, pages, feuilles, ce qui s'appelle la *composition*; 2° l'encrage et la reproduction sur le papier, au moyen de la pression, des caractères assemblés par le compositeur, ce qui se nomme l'*impression*. On compose d'après un manuscrit, dit *copie*, ou d'après un imprimé. Pour cela, l'ouvrier compositeur est placé debout devant une *casse*, divisée en *cassetins*, petits compartiments carrés dans lesquels se trouvent les différentes sortes de lettres et de signes dont il doit faire usage. Il prend un à un les caractères, et les assemble sur un petit instrument nommé *composteur*. Il fait de la sorte une ligne, qu'il met à part; puis une deuxième ligne, et ainsi de suite, réunissant ces lignes en *paquets* serrés au moyen d'une ficelle, lorsqu'il en a composé un certain nombre. Pour espacer les mots et les lignes, il s'est servi de carrés et d'interlignes en bois ou en métal, qui, étant plus bas que les caractères, ne seront pas atteints par le rouleau du *pressier*, ne prendront point l'encre, et ne marqueront pas sur le papier. La distribution des paquets en pages et leur réunion en *formes* est l'affaire du *metteur en pages*. Ce travail se fait sur une pierre appelée *marbre*, et se nomme *imposer*. Pour espacer les pages entre elles dans la forme, on se sert de garnitures en bois ou en métal. On fixe le tout solidement à l'aide de coins ou de vis, de manière que toute la forme fasse corps, comme si elle n'était composée que d'un seul morceau. Il faut deux formes pour une feuille d'impression. La longueur des lignes est la *justification*. Le nombre des pages de la feuille constitue le *format*. Les formats varient depuis l'in-folio, qui est la feuille pliée en deux, et qui a 4 pages (c'est celui des grands journaux), jusqu'à l'in-128, format de fantaisie rarement employé, qui a 256 pages. La correction est une chose très-importante; elle se fait sur des épreuves. Lorsque toutes les corrections ont été soigneusement faites, on remet la forme au *pressier*, qui procède à la *mise en train* et au *tirage*. La *mise en train* qui précède le tirage consiste à obtenir quelques feuilles d'essai, pour s'assurer que les formes sont bien placées et que l'encre n'est ni trop blanche ni trop noire. Le tirage, avec une presse à bras, ne dépasse pas ordinairement 2,000 feuilles par jour. Un des grands perfectionnements qu'a reçus la typographie consiste dans les presses mécaniques, appareils conçus avec un art si admirable, que chaque feuille de papier, mise sur une tablette par le *margeur*, est emportée, et, passant d'abord sur la première forme, y reçoit l'empreinte *recto*, puis se retourne d'elle-même, va se poser sur la forme du *verso*, y est imprimée, et vient enfin s'empiler. Tout le travail, même l'encrage, est fait par la machine, qui est mue par une manivelle tournée par deux ouvriers ou par une machine à vapeur. Par l'emploi des presses mécaniques, le tirage s'effectue beaucoup plus vite et avec une notable économie. On obtient jusqu'à 10,000 exemplaires d'un numéro de journal ou d'une feuille par heure. Dès que toutes les feuilles sont tirées, on les étend pour les faire sécher; puis on les assemble, lorsqu'il y a lieu, c'est-à-dire qu'on les réunit dans l'ordre qui forme le volume. Reste ensuite à les *satiner*, à les plier, brocher ou relier. Les difficultés de la typographie augmentent considérablement, lorsqu'il s'agit d'imprimer des titres en or, des lettres en couleur, ou lorsque le texte est orné de gravures sur bois ou sur clichés, de vignettes, de culs-de-lampe. Outre l'impression en lettres et en taille-douce, et tout ce qui vient d'être dit, la typographie embrasse encore la préparation des divers objets qui lui sont nécessaires, comme la fabrication des encres, les clichés, le polytypage, la stéréotypie et l'impression lithographique. Celle-ci et le tirage des gravures sur bois ou sur clichés figurent parmi ses conquêtes les plus modernes. Enfin la typographie, cet art si important et si précieux, qui rend de si grands services à l'humanité, par la diffusion des lumières et des connaissances laborieusement acquises, a constamment progressé depuis son origine, et, de nos jours, nous la voyons encore suivre sa marche ascendante, à laquelle il serait difficile d'assigner un terme. V. CLICHAGE, IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, POLYTYPAGE et STÉRÉOTYPIE. | Se dit quelquefois d'un grand établissement typographique.

TYPOGRAPHIÉ, ÉE, part. (pron. *tipografié*). Imprimé. Manuscrit *typographié*.

TYPOGRAPHIER, v. a. Se dit quelquefois pour imprimer. Il faut *typographier* ces proclamations.

TYPOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport à la typographie. Point *typographique*. Encre *typographique*. De bons procédés *typographiques*.

TYPOGRAPHIQUEMENT, adv. (pron. *tipografikeman*). D'après les procédés de la typographie.

TYPOLITHE, s. f. (du gr. τύπος, marque, figure; λίθος, pierre). Minér. Pierre qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOLITHOGRAPHIE, s. f. (pron. *tipolitografi*). Art de transporter sur la pierre lithographique, pour en tirer des exemplaires, ce qui vient d'être imprimé en caractères mobiles, ou par la typographie. Il faut avoir pour cela une épreuve dont l'encre soit encore fraîche.

TYPOLITHOGRAPHIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la typolithographie.

TYPOLITHOGRAPHIQUEMENT, adv. D'après les procédés de la typolithographie.

TYPOMANE, adj. S'est dit, par dérision, d'une personne qui a la manie de faire imprimer ses écrits, quoiqu'ils n'aient aucune valeur.

TYPOMANIE, s. f. Manie de se faire imprimer.

TYPOPHANIE, s. f. (pron. *tipofani*). Manière de marquer la voix en frappant. | Système de sténographie. La *typophanie* est un art.

TYR. (Mot phénic., qui signifie *tour*). Géogr. anc. Ville de la Phénicie, célèbre dans l'antiquité par sa marine, son commerce, son industrie et ses richesses. Fondée, vers l'an 1900 av. J. C., sur une presqu'île, elle était protégée par de hautes et solides murailles, et avait deux ports. Elle forma longtemps un État à part, puis devint la capitale d'un royaume du même nom, et c'est alors qu'elle parvint à son plus haut degré de puissance et de prospérité. Ses ouvriers étaient les plus habiles dans tous les arts. Ce furent eux qui construisirent et décorèrent le fameux temple de Jérusalem. Le commerce de Tyr s'étendait sur tous les rivages du monde connu, et jusqu'au cœur des contrées les plus éloignées. Elle avait formé des établissements sur les côtes de l'Atlantique, et parvenait dans l'Océan indien, surtout à Ophir (Sofala) par le port d'Asiongaber, sur la mer Rouge. Au nombre des colonies les plus importantes de Tyr, étaient Carthage, Utique et Gadès (Cadix). Elle possédait dans la Gaule Nîmes et Alesia. On l'appelait enfin *la Reine des mers*, et son luxe, comme sa pourpre, était vanté partout. Cette opulente cité, qui avait contribué plus qu'aucune autre aux progrès de la civilisation, fut détruite, en 572, par Nabuchodonosor. Des débris de leur ancienne ville, les Tyriens élevèrent alors dans une île voisine une autre Tyr, qui peut être regardée comme la continuation de la première, mais qui n'eut jamais qu'une importance secondaire, le royaume de Tyr étant devenu vassal de l'empire d'Assyrie, et par suite de celui de Perse. La nouvelle Tyr fut prise, en 332, par Alexandre, après un siége de sept mois, où il fallut que les Macédoniens joignissent l'île au continent par une digue gigantesque. Depuis ce temps, elle suivit le sort de la Syrie. L'an 125 av. J. C., les Tyriens obtinrent des rois de Syrie l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois, et de cette époque date une ère, usitée en Syrie, dite *ère de Tyr*. Cette ville tomba ensuite, avec le reste de la Syrie, sous le joug des Romains, puis sous celui des Arabes, et enfin sous la domination des Turcs. Ce n'est aujourd'hui qu'un pauvre village habité par de pauvres cultivateurs et quelques pêcheurs, et qui porte le nom de *Sour*, corruption du mot *Tyr*, que l'on prononçait *Tour*.

TYRAN, s. m. (du gr. τύραννος, tyran). Ce mot n'était, dans les premiers temps, qu'un nom de dignité, comme roi, prince, etc., donné à tout homme qui s'emparait par la ruse ou la force de la puissance souveraine. Il n'avait pas la signification qu'on lui donne actuellement. Il emportait seulement l'idée d'usurpation, d'illégitimité ou d'illégalité du pouvoir. Le fils et le petit-fils d'un *tyran* portaient aussi ce même titre; mais après trois générations, si le sceptre se conservait dans la famille de l'usurpateur, le souverain avait enfin le titre de roi. Périandre, tyran de Corinthe; Pisistrate, tyran d'Athènes; Polycrate, tyran de Samos, qui ont gouverné avec gloire et sagesse, quoique despotiquement, n'ont pas laissé une mémoire odieuse, et l'illégalité de leur administration était le seul crime qu'on leur reprochât. Mais chez les Grecs, amis de la liberté et de l'autorité des lois, ce mot ne tarda pas à être pris en mauvaise part, dans le sens qu'il a aujourd'hui. | Prince qui gouverne avec cruauté, avec injustice, sans respect pour les lois, et n'ayant d'autre règle que son caprice. Ce nom, justement odieux, flétrit non-seulement les usurpateurs, mais encore les monarques qui se disent légitimes, et il voue leur mémoire à l'exécration des races futures. Les épithètes les plus flétrissantes sont ordinairement accolées à ce nom. Un *tyran* cruel, furieux, féroce, inexorable, implacable. | Se dit de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. Ce gouverneur est un *tyran*. Les seigneurs de l'époque féodale étaient autant de petits *tyrans*. | Par extens. Se dit des particuliers qui exercent durement leur autorité dans leur famille, et même de ceux qui ont l'habitude d'imposer leur volonté, leurs goûts, leurs opinions dans le cercle de leurs relations. Il est le *tyran* de sa maison. | Il se dit également des

femmes. Cette maîtresse de maison est un *tyran* en jupon. Sémiramis, à qui l'on attribue l'abominable invention des eunuques; Christine de Suède, qui se croyait tout permis, et l'infâme Catherine de Russie, étaient des *tyrans* exécrables. | Se dit quelquefois, par analogie, en parlant des animaux. Le lion et le tigre sont les *tyrans* des solitudes de l'Afrique. L'aigle est le *tyran* des airs. | Fig. On l'applique enfin aux choses. La mode et l'habitude sont deux *tyrans*. | Ornith. Genre de passereaux de la famille des gobe-mouches : bec robuste, allongé, crochu vers le bout. Les *tyrans* sont des oiseaux querelleurs, solitaires, peu sociables, toujours en guerre avec les éperviers, les cresserelles et autres rapaces. Ils se nourrissent d'insectes, de lézards et de petits oiseaux. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique.

TYRANNEAU, s. m. (pron. *tirano*). Famil. Tyran subalterne. Les *tyranneaux* abondent dans les pays gouvernés par un tyran. | Ornithol. Genre de passereaux de la famille des paridés, a pour type le *roitelet-mésange* de la Guyane.

TYRANNICIDE, s. m. Meurtre d'un tyran. | Adj. et s. Celui, celle qui donne la mort à un tyran.

TYRANNIE, s. f. Se disait chez les anciens d'une domination usurpée et illégale, du pouvoir qui se substituait par la violence ou la ruse au gouvernement fondé par les lois et surtout à la démocratie. | Se dit aujourd'hui de tout gouvernement despotique, violent, arbitraire, injuste, cruel, quels que soient son origine, sa forme et son principe. Le prince qui gouverne avec tyrannie substitue sa volonté aux lois, la raison d'État à la conscience, et ne connaît d'autre frein que son caprice. Il est toutefois digne de remarque que les usurpateurs ou les parvenus sont en général plus portés à la tyrannie que les princes appelés légitimes, ce qui s'explique par la raison que leur pouvoir est moins solidement établi, ou plus contesté, qu'il ne repose que sur les ruines du droit, de la raison, de la justice, de la morale publique, et qu'il n'a d'autre appui que la force, toujours aveugle et brutale. *Tyrannie* affreuse, abominable. Le joug de la *tyrannie*. | Par extens. Toute sorte d'oppression ou de violence. La *tyrannie* d'un directeur de théâtre. La *tyrannie* d'un mari jaloux. | Fig. Se dit du pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes. La *tyrannie* de la coutume, de l'usage, de la mode, de l'opinion publique. | La tyrannie est proprement la volonté du prince substituée à la volonté de la loi. Les anciens donnaient la même valeur aux mots *royauté*, *despotisme* et *tyrannie*. De là venait leur haine pour un chef unique. Les modernes font une distinction : le roi obéit à la loi, le tyran y substitue actuellement sa propre volonté, le despote est un tyran que le temps et l'habitude ont consacré. Selon Rousseau, le tyran est l'usurpateur du gouvernement, le despote est l'usurpateur du pouvoir souverain. Le despote peut régner en paix sur des peuples habitués à l'obéissance, et que la servitude a longtemps énervés. Il n'en est pas ainsi du tyran. C'est actuellement qu'il usurpe; il lutte contre les lois qu'il veut détruire et contre les citoyens qui veulent défendre ces lois. Toutes ses tentatives sont des violences effroyables, car elles ont pour but de subjuguer dans l'homme des facultés morales que l'homme ne peut maîtriser. L'histoire de la Grèce nous offre deux époques remarquables : dans la première, de grands citoyens se prennent corps à corps avec la tyrannie, qu'ils veulent abattre; et dans la seconde, lorsque les vertus républicaines eurent fait place à la corruption, des tyrans habiles étouffent la liberté dont les peuples se montraient indignes et pour laquelle quelques nobles courages osent seuls se sacrifier. Le même double fait se représente dans la république romaine. Le premier Brutus brise le sceptre des Tarquins; alors tout le monde à Rome aimait la liberté. Le dernier Brutus en appelle au glaive contre César; mais Rome se précipite sous la tyrannie d'Octave, et il se sauve par le poignard, libre du moins, s'il ne peut vivre avec la liberté. La tyrannie annonce toujours un despote qui s'élève ou un despote qui tombe; le règne des lois va périr ou le règne des lois va naître.

TYRANNION. Grammairien et géographe, natif du Pont, qui vivait dans le premier siècle avant l'ère chrétienne. Il s'appelait d'abord Théophraste; ce fut sa sévérité envers ses disciples et peut-être la grande autorité de sa science qui lui fit donner le nom de Tyrannion. Lucullus le fit prisonnier dans la guerre de Mithridate, et Muréna l'affranchit. Il ouvrit à Rome une école dans la maison de Cicéron, son ami, et amassa de grandes richesses qu'il employa à former une bibliothèque de plus de trois mille volumes. C'est à lui qu'on est redevable de la conservation des ouvrages d'Aristote.

TYRANNIQUE, adj. Qui tient de la tyrannie, qui est arbitraire, injuste, violent, contre le droit et la raison. Pouvoir *tyrannique*. Gouvernement *tyrannique*. Loi, volonté *tyrannique*. | Fig. Passion *tyrannique*. C'est un amour immense, *tyrannique*.

TYRANNIQUEMENT, adv. (pron. *tiranikeman*). D'une manière tyrannique. Agir *tyranniquement*.

TYRANNISÉ, ÉE, part. Traité tyranniquement. Peuple *tyrannisé*. Nation, conscience *tyrannisée*.

TYRANNISER, v. a. Traiter tyranniquement. *Tyranniser* les peuples. Cet homme *tyrannise* sa femme, ses enfants, sa famille. | Fig. *Tyranniser* les esprits, les consciences. | Se dit des choses morales. Nous *sommes tyrannisés* par des besoins chaque jour plus nombreux. Les passions *tyrannisent* l'âme. Le jeu *tyrannise* certains hommes.

TYRIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de Tyr; qui appartient à Tyr ou à ses habitants. Mœurs *tyriennes*. Les Tyriens étaient un des peuples les plus célèbres de l'antiquité, par leur industrie, leur commerce, leurs colonies et leurs richesses. Ils se vantaient d'avoir inventé la navigation, et il est certain du moins qu'ils ont fait faire de grands progrès à cet art, et que leur marine était la première du monde. Les *Tyriens* avaient des navires dans toutes les mers.

TYRO. Mythol. L'une des néréides. Neptune la séduisit en prenant la figure du fleuve Énipée, et en eut Pélias, qui s'empara des États d'Éson, et Nélée qui, chassé de la Thessalie par son frère, fonda Pylos et fut père de Nestor.

TYROL. Géogr. Province de l'empire d'Autriche, bornée, au N. par la Bavière; à l'E., par l'Illyrie et le cercle de Salzbourg; au S., par le royaume d'Italie, et à l'O. par la Suisse et la principauté de Lichtenstein; environ 230 kilom. en tous sens; 950,000 habitants; chef-lieu, Inspruck. Le Tyrol est divisé en quatre cercles : Inspruck, Brixon, Trente et Vorarlberg. Ce pays, traversé par de hautes montagnes (les Alpes rhétiques), ressemble beaucoup à la Suisse. L'Adige, l'Eisach, la Brenta, la Drave et le Lech y prennent leur source. L'air y est froid et très-vif, et le sol peu fertile, excepté dans les basses vallées de la partie méridionale. L'agriculture y est bien entendue. Ses principaux produits sont les grains, le vin, le houblon, le bétail, la soie, le miel et la cire. On exploite sur différents points d'abondantes mines de fer, d'argent, de plomb, de houille et d'alun, ainsi que des carrières de marbre et d'albâtre. L'industrie est peu avancée. En revanche, le commerce y est assez actif; mais, en somme, le Tyrol est un pays pauvre, incapable de nourrir ses habitants, dont beaucoup sont forcés d'aller chaque année dans les pays voisins pour se procurer quelques ressources. | Hist. Le Tyrol formait autrefois la partie orientale de l'ancienne Rhétie, pays habité par des Gaulois, et qui fut conquis par les Romains sous Auguste. Cette contrée fut successivement ravagée ou occupée par les Goths, les Huns, les Lombards, les Bavarois et les Francs. Elle appartint ensuite au royaume de Germanie. Il s'y était formé, à l'époque de la féodalité, un grand nombre de comtés, de seigneuries, etc. Un de ses moindres fiefs était le comté de Tyrol, dont les propriétaires étaient de la maison de Goritz, et qui donna son nom à tout le pays lorsqu'un descendant de ses anciens comtes en reçut l'investiture de l'empereur Frédéric Ier, en 1180, le duc de Bavière et de Saxe, Henri le Lion, ayant été mis au ban de l'Empire et dépouillé. En 1359, Marguerite, héritière de cette maison, céda le Tyrol à la maison d'Autriche, qui l'a toujours possédé depuis. En 1808, il fut envahi et conquis par les armées française et bavaroise, et réuni un moment à la Bavière; mais une insurrection l'en sépara en 1809, et en 1814 l'Autriche le reprit. Le Tyrol tend à s'incorporer à l'Italie.

TYROLIEN, IENNE, adj. et s. Habitant du Tyrol; qui appartient au Tyrol ou à ses habitants. Les Tyroliens sont robustes, agiles, simples, laborieux; économes, attachés aux usages de leurs ancêtres et très-religieux. Presque tous sont catholiques. Ils ont beaucoup de gaieté dans le caractère et aiment la musique avec passion. Un grand nombre d'entre eux quittent chaque année leur pays pour aller parcourir différentes contrées de l'Europe, où ils tâchent d'amasser un petit pécule. | S. f. Sorte d'air, de chant particulier aux Tyroliens. | Chanson où l'on imite cet air. La *tyrolienne*.

TYRREL (JAMES). Historien, né à Londres en 1642, mort en 1718, se fit dès sa jeunesse connaître en défendant les idées libérales, servit la révolution de 1688, composa dans ce but des *Dialogues politiques* qui eurent une grande vogue, et fit paraître une *Histoire générale de l'Angleterre*, jusqu'à la fin de Richard II; il y montre que les libertés des peuples n'ont jamais été concédées par les rois, mais qu'elles sont toutes dues à des insurrections.

TYRRHÈNES, s. m. pl. (en lat. *Tyrrheni*). Géogr. Nom qui passe pour synonyme d'*Etrusci*, mais qui l'est aussi de Pélasges; de sorte qu'il désigne tantôt la population pélasgique de l'Étrurie, ou la population étrusque mixte, composée de Rasena et de Pélasges, tantôt diverses peuplades pélasgiques maritimes de l'Italie. Les Tyrrhènes étaient fameux comme navigateurs.

TYRRHÉNIE. Géogr. Ancien nom de l'Étrurie, aujourd'hui la Toscane.

TYRRHÉNIEN, IENNE, adj. et s. Ancien nom des Étruriens ou Étrusques, aujourd'hui Toscans; qui appartient à la Tyrrhénie. | *Mer Tyrrhénienne*, partie de la Méditerranée comprise entre l'Italie, la Sicile, la Sardaigne et la Corse.

TYRTÉE. Célèbre poète grec, natif d'Athènes, qui vivait dans le septième siècle av. J. C. Boiteux, borgne, et étranger à l'art de la guerre, il fut envoyé par dérision aux Spartiates, qui, suivant le conseil de l'oracle de Delphes, s'étaient adressés aux Athéniens pour avoir un général capable d'être opposé aux Messéniens. Tyrtée anima tellement ses nouveaux concitoyens par ses chants guerriers, qu'il releva leur courage abattu par de nombreuses défaites, et leur fit ainsi remporter une pleine victoire sur leurs ennemis. Il ne reste des chants guerriers de Tyrtée que quelques fragments. L'énergie, l'enthousiasme, et l'espèce de fureur qu'ils respirent peuvent faire croire aux merveilleux effets qu'on leur attribue.

TZAR, s. m. Titre de l'empereur de Russie. | On écrit indifféremment *Czar* et *tsar*.

TZARINE, s. f. Femme de l'empereur de Russie. | On écrit indifféremment *Czarine* et *tsarine*.

TZARÉVITZ, s. m. Fils de l'empereur de Russie. | On écrit aussi *Czaréwitz* et *tsaréwicht*.

TZENGARI, s. m. pl. Nom que l'on donne généralement aujourd'hui aux membres de certaines tribus vagabondes, disséminées dans tous les pays, et singulières par leurs mœurs, leurs habitudes et leurs traditions. En France, on les appela d'abord *Égyptiens*, parce qu'on les supposait originaires de l'Égypte, et plus tard *Bohémiens*, parce que les premiers hommes de cette caste qu'on vit en France arrivaient de la Bohême. Les historiens du moyen âge les désignent sous le nom d'*Azinghans*, et les Grecs modernes, sous celui d'*Atingans*. Les Russes les appellent *Tzengani*; les Hongrois, *Cinganys* et *Pharaoh-nepek* (peuple de Pharaon); les Italiens, *Zingari*; les Valaques et Moldaves, *Cigani*; les Espagnols, *Gitanos*; les Portugais, *Ciganos*; les Allemands, *Zigeuner*; les Anglais, *Gypsies*; les Suédois, *Spakaring*; les Turcs, *Tchingeni*; les Arabes, *Arami* (voleurs); les habitants de Bornéo, *Biadjaks* (pirates), etc. Il paraîtrait qu'ils se donnent eux-mêmes le nom de *Roumna-chal*, deux mots qui appartiennent à la langue mahratte et signifient *hommes errants dans les plaines*. On a beaucoup disserté sur leur origine. L'opinion la plus accréditée est celle qui les fait venir de l'Inde, d'où ils auraient émigré dès les temps les plus anciens. Leur idiome varie selon les contrées qu'ils habitent; il se compose d'un fond radicalement sanscrit et commun à toutes leurs tribus, fond auquel ils ont ajouté une foule de mots empruntés aux langues des peuples au milieu desquels ils se sont établis.

UTRECHT

s. m. La vingt et unième lettre de notre alphabet et la cinquième voyelle. Un grand *U*. Un petit *u*. Un *u* tréma. Il y a beaucoup à dire sur cette lettre, relativement à ses sons, au rôle qu'elle joue, et à la place qu'elle occupe. Le son qu'elle a le plus communément dans la langue française, son particulier à cette langue, est celui qu'elle a dans les mots *bu*, *du*, *fût*, *perdu*, *rendu*, *lumière*, *lune*, *plume*, *turban*, *vue*, *têtu*, etc., et dans tous les adjectifs féminins tels que *une*, *chacune*, *brune*, *importune*, etc. On remarquera que c'est un son simple, bien caractérisé, différent de tous les autres sons simples, c'est-à-dire une véritable voyelle. A ce titre, c'est un phénomène qui mérite d'être étudié. A quelle langue mère le français est-il redevable de cet élément qui manque à tous les autres idiomes? C'est évidemment à l'ancien gaulois, dont on peut retrouver sinon la continuation, du moins une image très-peu affaiblie dans le *roman provençal*, ou la langue des troubadours. C'est là que ce son est le plus aigu, le plus marqué et le plus fréquent. Le nombre des mots où il se fait entendre est dix fois plus considérable que dans le français. Le provençal l'a conservé surtout dans tous les mots où le français l'a changé en *eu*, comme dans *alun*, *emprunt*, *parfum*, *Melun*, etc., et dans les adjectifs masculins *un*, *chacun*, *importun*, *brun*, etc. On l'y retrouve enfin dans une foule de mots tels que *mentur*, *voulur*, *malhur*, etc., devenus en français *menteur*, *voleur*, *malheur*, etc. Il est également digne de remarque que le français a apporté la même modification ou la même altération dans tous les mots provençaux terminés en *our*, tels que *ardour*, *calour*, *créatour*, *grandour*, *humour*, *pastour*, *vapour*, *vigour*, etc., devenus ainsi *ardeur*, *chaleur*, *créateur*, *grandeur*, *humeur*, *pasteur*, *vapeur*, *vigueur*. Sous le rapport euphonique, tous ces mots ont beaucoup perdu à un pareil changement, ainsi qu'on peut s'en convaincre en continuant ce travail vraiment barbare et changeant de même *amour* en *ameur*, et *jour* en *jeur*. Si l'on conservait encore quelques doutes sur l'origine gauloise du son *u* dont il est question, il suffirait de dire qu'il s'est conservé dans tous les patois du bassin du Pô (ancienne Gaule cisalpine), et que les Anglais se moquent beaucoup de certains paysans du midi de l'Angleterre qui le font encore entendre quelquefois. Or, chacun sait que des colonies gauloises étaient établies dans ce pays. L'*u* français se retrouve encore exceptionnellement dans un petit nombre de mots de la langue allemande, où il est surmonté d'un tréma pour qu'on puisse le distinguer de l'autre *u*, prononcé *ou*; mais il est si peu naturel aux Allemands, que dans leur bouche on croirait entendre un *i*. Partout ailleurs et dans toutes les autres langues l'*u* est prononcé *ou*, comme dans les mots *fou*, *loup*, *tour*. Si c'est la même lettre, ce n'est donc pas le même son ou la même voyelle. L'emploi du même signe pour représenter des sons si différents ne prouve donc que la pauvreté des alphabets et l'ignorance générale touchant les sons de la parole. Quoique nous l'écrivions avec deux lettres, il est de toute évidence que le son *ou* n'est pas une diphthongue, mais un son simple, primitif, une voyelle au même titre que *a*, *e*, *i*, *o* et *u*. Il y aurait donc déjà six voyelles bien avérées au lieu de cinq. Le son simple *eu*, si fréquent dans le français, n'est pas plus un *u* qu'il n'est un *ou*, un *e*, un *i*, un *a* ou un *o*. C'est encore une véritable voyelle parfaitement distincte, ce qui porte déjà à sept le nombre des voyelles qu'on ne peut contester. Pour produire le son de l'*u* français, la bouche se rétrécit sensiblement, les dents se rapprochent sans se joindre, la langue s'élève au point de toucher presque le palais, et les lèvres se portent en avant comme pour faire la moue. Le deuxième son de la lettre *u* est le son *eu*, dont il a été parlé plus haut à propos des mots *alun*, *emprunt*, *parfum*, et des adjectifs masculins *un*, *chacun*, *brun*, *importun*. Il n'y en a qu'un petit nombre, une trentaine à peu près, et la plupart sont des noms de villes. Nous citerons encore *falun*, *nerprun*, *tribun*, *commun*, *défunt*, *aucun*, *humble*, *quelqu'un*, *opportun*, *Autun*, *Melun*, *Issoudun*, *Loudun*, *Verdun* et *Yverdun*. L'*u* n'a ce son *eu* que dans des syllabes où il est suivi d'un *m* ou d'un *n*. Enfin *u* a les sons *o* et *ou* dans un certain nombre de mots tirés du latin ou qui dérivent du latin : celui de l'*o* dans les mots *factum*, *maximum*, *minimum*, etc., parce que c'est ainsi que l'on prononce en français tous les mots latins terminés en *um*; le son *ou* dans les mots *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadrature*, que l'on prononce *akouatique*, *ékouateur*, *ékouation*, *kouadrature*. L'*u* se met après le *g*, lorsqu'on veut lui conserver le son dur, devant les

voyelles *e* et *i*, comme dans *guérir*, *déguerpir*, *guide*, *déguiser*, *léguer*, *ligue*, *figue*, *fatigue*, *prodigue*, etc. Dans ces mots et autres semblables l'*u* est absolument muet, mais il se prononce et a le son qui lui est naturel dans *aiguille*, *aiguiser*, etc. Il se place toujours après le *q*, excepté dans les mots où cette consonne est finale, comme *cinq*, *coq*. Il est ordinairement muet après le *q*, comme dans *quaître*, *querelle*, *marqué*, *qui*, *quolibet*, *queue*, etc., que l'on prononce *kaître*, *kerelle*, *marké*, *ki*, *kolibet*, *keue*, et dans ce cas il est parfaitement inutile. Quelquefois il se fait sentir et garde le son qui lui est naturel : *quin'uple*, *quintupler*, etc. Parfois enfin il a dans le même mot deux prononciations différentes comme dans *quinquagésime*, *quinquagénaire*, etc., que l'on prononce *kuinkouagésime*, *kuinkouagénaire*. Il se prononce toujours après le *g*, lorsqu'il est suivi soit d'un *i*, comme *ambiguïté*, *exiguïté*, soit d'un *e*, comme *ambigue*, *exigue*, *cigue*. Il forme diphthongue avec l'*e* dans *tué*, *tuer*, *statuer*, *remuer*, etc., et avec l'*i* dans *juin*, *huit*, *lui*, *nuit*, *fruit*, *pluie*, etc. Il faut en excepter quelques mots où l'*u* se prononce séparément, comme dans *bluette*, *cruel*, *fluet*, *affluence*, *engluer*, *truelle*, etc., cas où il appartient à une syllabe qui commence par deux consonnes, et *ruine* et *bruine*, parce que l'usage le veut ainsi. Réuni à l'*a*, il forme *au*, qu'on prononce comme un *o* long. On a déjà vu comment, réuni à l'*e* et à l'*o*, il formait deux autres sons *eu* et *ou*, comme dans *heureux*, *bonheur*, *outre*, *joug*, *mourir*. Lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle qui le précède, on met au-dessus un tréma, comme dans *Esau*, *Saul*, *Antinous*, *Pirithous*, etc. L'accent circonflexe dans les mots *sûr*, *mûr*, *affût*, *flûte*, etc., ne change rien à sa valeur. *Eu*, participe passé du verbe *avoir*, se prononce comme *u* simple ; *j'eus*, *nous eûmes*, *vous eûtes*, *ils eurent*, etc., se prononcent comme *j'u*, *nous ûmes*, *vous ûtes*, *ils urent*, etc. Il en était de même autrefois de quelques autres syllabes que l'on écrivait aussi par *eu*, et desquelles on retranche aujourd'hui l'*e* en le remplaçant souvent par l'accent circonflexe, comme *meur*, *seur*, *meurtrier*, *asseurer*, *l'u*, *sceu*, *la veue*, *il peust*, etc., que l'on écrit *mûr*, *sûr*, *mûrier*, *assurer*, *lu*, *su*, *la vue*, *il put*. L'*u* était confondu autrefois avec le *v*. Il était ainsi tour à tour voyelle et consonne. Cette confusion, qui n'a cessé dans l'écriture française qu'au XVIe siècle, s'est perpétuée longtemps encore dans les dictionnaires. Elle venait des Latins, dont le *v*, consonne devant une voyelle, avait la valeur d'une voyelle devant une consonne. On a beaucoup disserté sur le son que la voyelle *u* ou *v* avait chez les Grecs ou les Latins, mais aucune lumière n'a été répandue sur cette question. Quoi qu'en aient dit certains auteurs, nul ne le sait, et nul ne peut le savoir. Nous ne nous occuperons donc pas de cette énigme indéchiffrable, sans intérêt du reste dans un dictionnaire français. Il en est de même de la confusion que les Latins avaient faite quelquefois de l'*u* avec l'*o* et avec l'*i*, écrivant *dederont*, *volgus*, *lubens*, *maxumus*, pour *dederunt*, *vulgus*, *libens*, *maximus*. Peut-être ne faut-il voir là que des fautes d'orthographe comme on en a fait en tous temps, dans les livres, surtout dans les copies, et dans toutes les langues. La voyelle *u* indiquait autrefois le creux, le vide, la profondeur. (Casimir Henricy.) | Chim. Signifie *urane* dans les formules.

UBERTÉ, s. f. (du lat. *ubertas*, même signif.). S'est dit pour Fertilité, abondance, fécondité. Il est fâcheux que ce mot ne soit plus usité. Je ne doute de la puissance et *uberté* de la nature. (Montaigne.) L'*uberté* de la terre réjouit nos cœurs.

UBIQUISME, s. m. Théol. Doctrine des ubiquistes. | Condition des ubiquistes. | Qualité de l'ubiquité. L'*ubiquisme* est admis dans la doctrine spirite.

UBIQUISTE, s. Membre d'une secte luthérienne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie en vertu de sa divine présence partout. | Se dit, par exagération, d'un homme qui voyage souvent et très-rapidement, de sorte qu'il paraît être dans plusieurs endroits à la fois. Les cosmopolites, les *ubiquistes*.

UBIQUITÉ, s. f. État de ce qui est partout. Cet état ne peut appartenir qu'à Dieu et à certains esprits supérieurs. | Faculté que certaines personnes, grâce à de fréquents et rapides voyages, semblent avoir d'être dans plusieurs lieux à la fois. Avoir le don d'*ubiquité*. Se dit en plaisantant.

UCAYALE. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source dans la Bolivie, sur les versants septentrionaux des montagnes d'Oropesa.

UDINE. Géogr. Chef-lieu de la province d'Udine, sur la Roja, en Italie ; 22,200 habit. | La *province d'Udine* a 100 kilom. en tous sens, et 420,000 hab.

UDROMÈTRE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu. On l'appelle aussi *pluviomètre*.

UGOLIN (comte Ghelardesca). Issu d'une famille noble de Toscane, il usurpa le pouvoir souverain à Pise et commit les plus grands excès. Ruggiero d'Ubaldini, archevêque de Pise, son ennemi, conspira sa perte, et fit prendre les armes au peuple fatigué de sa tyrannie. Attaqué dans son palais, le comte Ugolin, après une vigoureuse résistance, fut pris avec trois de ses fils et l'un de ses petits-fils. Ruggiero les fit tous enfermer dans une tour, dont il jeta les clés dans l'Arno, et les y laissa mourir de faim, 1288. Cette tour fut appelée la *tour de la Faim*.

UHLAN, s. m. (l'*u* est aspiré). Lancier d'origine tartare, employé dans les armées de quelques puissances, mais notamment dans celles de la Russie. | On écrit aussi *hulan* et *houlan*.

UKASE, s. m. (du russe). Édit, décret, signification de la volonté du souverain en Russie. *Ukase* impérial. Le czar donna, publia un *ukase*.

U-KIM, s. m. Recueil des plus belles maximes des empereurs chinois Yao, Chun et Yu, qui régnaient de l'an 2366 à l'an 2198 avant l'ère chrétienne. Ce livre de morale, compilé par Koung-fou-tseu (Confucius), est le monument littéraire le plus authentique et le plus respecté de la Chine.

UKRAINE (du russe *Oukraina*, pays voisin, région limitrophe). Géogr. Ancienne dénomination d'une grande étendue de pays dans la partie méridionale de la Russie d'Europe. L'Ukraine, divisée jadis en Ukraine polonaise et Ukraine russe, comprend les gouvernements actuels de Kiew, de Tchernigov, de Pultava et de Kharkov. Le nom d'*Ukraine* ne s'applique plus qu'au gouvernement de Kharkov. | *Slobodes d'Ukraine* ou *Cosaques de l'Ukraine*, Colonie cosaque établie dans l'Ukraine en 1676.

ULCÉRATIF, IVE, adj. Pathol. Qui a rapport à l'ulcération ; qui produit l'ulcération.

ULCÉRATION, s. f. (pron. *ulsération* ; du lat. *ulceratio*, même signif.). Ulcère superficiel. | Travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu, la production d'un ulcère.

ULCÈRE, s. m. (du lat. *ulcus*, *ulceris*, même signif.). Pathol. Solution de continuité chronique, ordinairement déterminée et presque toujours entretenue par un vice local ou par une disposition morbide interne qui s'oppose à la cicatrisation. Toutes les parties du corps peuvent être le siége d'*ulcères*, mais toutes n'y sont pas également disposées. Ils se développent le plus souvent sur la peau, les membranes muqueuses et les parties les plus saillantes du corps, ce qui les a fait diviser en *ulcères internes* et *externes*. Les membres inférieurs, et particulièrement les jambes en sont beaucoup plus fréquemment le siége que toute autre partie. On a divisé les ulcères en *atoniques*, *inflammatoires*, *syphilitiques*, *scrofuleux*, *dartreux*, *psoriques*, *cancéreux*, etc. Au point de vue chirurgical, on distingue les ulcères, d'après leur aspect physique, en *ulcères simples*, *ulcères fongueux*, *calleux*, *gangréneux*, *phagédéniques*. Petit *ulcère*. *Ulcère* purulent. *Ulcère* malin. Les bords, les lèvres d'un *ulcère*. Être couvert d'*ulcères*. Avoir un *ulcère* à la jambe, au poumon, à la vessie. Avoir un *ulcère* à la matrice. Cette plaie a dégénéré en *ulcère*. | Fig. L'ambition et l'envie creusent dans le cœur un *ulcère* qui les ronge. (Boiste). Les mauvaises passions sont les *ulcères* de l'âme. | Arboric. *Ulcères des arbres*, Lésion faite à la texture ligneuse des arbres, sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de sève corrompue.

ULCÉRÉ, ÉE, part. Couvert d'un ulcère ; atteint d'ulcérations. Membre *ulcéré*. Face *ulcérée*. | Fig. *Conscience ulcérée*, Conscience chargée de crimes. | *Ame ulcérée*, Ame irritée, profondément blessée. | *Cœur ulcéré*, Cœur qui garde un profond ressentiment. Nous avons le *cœur ulcéré*, malade.

ULCÉRER, v. a. (du lat. *ulcerare*, même signif. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ulcère*, *tu ulcères*, *il ulcère* ; *ils ulcèrent* ; *j'ulcérerai* ; *j'ulcérerais* ; *que j'ulcère*, etc.). Causer, produire un ulcère ; blesser, entamer une partie de manière qu'il s'y forme un ulcère. Le poison *ulcère* la gorge, les intestins. Cette humeur âcre lui *a ulcéré* la bouche. | Figur. Blesser moralement, faire naître dans le cœur de quelqu'un un ressentiment profond et durable. | Ce faux rapport l'*a ulcéré*. | On dit, *Être ulcéré contre quelqu'un*, *être ulcéré de quelque chose*. | S'ULCÉRER, v. pron. Se changer en ulcère ; devenir le siége d'ulcères. Une plaie qui *s'ulcère*. La blessure change de nature et *s'ulcère*.

ULCÉREUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature de l'ulcère. Etat *ulcéreux*. Plaie *ulcéreuse*. Tumeur *ulcéreuse*. | Qui est tout ulcéré. Membre *ulcéreux*. | *Prendre un caractère ulcéreux*, Se dit d'une plaie qui tend à devenir un ulcère.

ULEABORG. Géogr. Ville de la Russie (Finlande), chef-lieu de district ; 5,000 habitants. Beau port, manufacture de tabac, moulins à scie et à foulon, planches, beurre et poisson. Le commerce y est assez actif. | Le *District d'Uléaborg*, le plus septentrional de la Finlande, a 740 kilom. de long sur 312 de large, et 120,000 habitants.

ULÉMA, s. m. Nom donné, dans l'empire ottoman, aux docteurs de la religion et de la loi. Les fonctions des *ulémas* embrassent à la fois le culte, la justice et le haut enseignement. A leur tête est le mufti, chef suprême de la religion, puis viennent les mollahs et les scheiks, et au-dessous d'eux les imans, les effendis, les naïbs, etc. Le corps des *ulémas* est puissant, et forme une sorte de contrepoids au despotisme des sultans.

ULIGINAIRE, adj. Qui croît dans les lieux humides. Arbuste *uliginaire*. Plante *uliginaire*.

ULIGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *uliginosus*, même signif.). Se dit des lieux marécageux ou extrêmement humides. Terrains *uligineux*. | Bot. Se dit aussi des plantes qui croissent dans ces lieux.

ULM. Géogr. Ville du Wurtemberg, sur le Danube, chef-lieu de ce cercle ; 25,000 habitants.

ULMACÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales, à feuilles alternes, qui a pour type le genre Orme (*Ulmus*).

ULMINE, s. f. Chim. Substance particulière qui est un des principes immédiats des végétaux, et que l'on regarde comme une des parties constituantes de l'écorce de presque tous les arbres. Vauquelin la découvrit en 1797, en faisant l'analyse d'une exsudation d'écorce d'orme.

ULNA, s. m. Anat. L'un des deux os de l'avant-bras. C'est le même que le *cubitus*, celui auquel appartient le coude.

ULRIC (saint). Évêque d'Augsbourg et patron de cette ville. Né en 893, mort en 973. Il fit entourer Augsbourg de hautes et solides murailles, et défendit vaillamment cette ville contre les Hongrois en 955. Cet évêque se signala, par ses lumières et ses éminentes vertus, surtout par sa simplicité et son désintéressement. | *Ulric*, comte de Cilley, magnat de Hongrie au XVe siècle. Il fut sans cesse en lutte avec Huniade, qu'il attaqua pendant ses guerres contre les Turcs, et succomba sous les coups du fils de son ennemi, en 1456.

ULSTER. Géogr. L'une des quatre grandes provinces de l'Irlande, celle du nord ; 204 kilom. sur 175 ; 3,400,000 hab. L'Ulster comprend les comtés de Donegal, Londonderry, Antrim, Tyrone, Fermanagh, Monaghan, Armagh, Down et Cavan. Contrée fertile et produisant en abondance des céréales.

ULTÉRIEUR, IEURE, adj. (du lat. *ulterior*, même signif.). Qui est au delà, plus loin, par rapport au pays de celui qui parle. Se dit par opposition à *citérieur*, *ieure*, qui exprime le contraire. L'Abruzze *ultérieure* et la Calabre *ultérieure* sont plus éloignées de Naples que l'Abruzze *citérieure* et la Calabre *citérieure*. Ces expressions sont l'équivalent de celles-ci : *ultra* et *cis*, *au delà* et *en deçà*, employées très-fréquemment, comme dans ces désignations, les pays *ultra-rhénans* et les pays *cis-rhenans*, le cercle *au delà* de la Theiss et le cercle *en deçà* de la Theiss. On remplace aussi souvent dans ce cas *ultra* par *outre*, et l'on dit alors *outre-Rhin*, *outre-Manche*, toujours par rapport au pays de celui qui parle. | Fig. Qui se fait après, qui arrive après. Démarches *ultérieures*.

ULTÉRIEUREMENT, adv. Par delà, outre ce qui est survenu, ce qui a été dit ou fait ; postérieurement, ensuite, par opposition à antérieurement. Toutes les demandes faites *ultérieurement* par les assiégés furent repoussées.

ULTIÈME, adj. (du lat. *ultimus*). S'est dit autrefois pour le dernier. On ne l'a conservé que dans les mots *pénultième*, *antépénultième*.

ULTIMATUM, s. m. (pron. *ultimatome* ; mot barbare fait du lat. *ultimus*, dernier). Acte, manifeste de puissance à puissance par lequel, à la suite d'un désaccord, on pose à la partie adverse des conditions dernières qui, si elles ne sont pas acceptées, doivent entraîner une rupture définitive, complète, et même une déclaration de guerre. Se dit aussi des dernières conditions que l'on met à un traité et auxquelles on tient irrévocablement. Poser, formuler, signifier un *ultimatum*. Les diplomates ont forgé un mot encore plus barbare, celui d'*ultimatissimum*. Les Anglais ont posé un *ultimatum* à l'Espagne.

ULTIME, adj. Qui est placé au dernier rang. Les phénomènes *ultimes*. Les clauses *ultimes*.

ULTIMO, adv. lat. En dernier lieu. Il est quelquefois employé pour désigner le dernier article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio, etc., ultimo*.

ULTIMUM-MORIENS, s. m. Expression latine qu'emploient quelquefois les auteurs français pour désigner la partie de notre organisme qui meurt la dernière. Les uns croient que l'*ultimum-moriens* de l'homme est le cœur et surtout les cavités droites de ce viscère. D'autres pensent que c'est le poumon, parce qu'il exécute quelques mouvements respiratoires, alors même que les battements du cœur paraissent avoir entièrement cessé. Les uns et les autres peuvent se tromper, et on peut attribuer cette faculté soit au cerveau, soit aux nerfs.

ULTRA, s. Polém. Personne exagérée dans ses opinions politiques. C'est un *ultra*. C'est une *ultra*. Tous les partis ont leurs *ultras*. | *Ultra* sert ainsi à former une foule de mots composés pour exprimer toutes les exagérations dans tous les ordres d'idées, d'opinions, de sentiments, de travers, etc. *Ultra-catholique. Ultra-dévot.* Opinion *ultra-libérale*.

ULTRA-MONDAIN, AINE, adj. Qui est au delà du monde. | Se dit de cette partie de l'univers que l'on suppose au delà de notre monde. Les espaces *ultra-mondains*. | *Vie ultra-mondaine*, Celle où nous supposons que nos âmes vont animer de nouveaux corps sous d'autres formes. | Se dit aussi, en termes de dévotion, des personnes qui se livrent avec excès à la vie, aux affaires et aux amusements du monde et de la société, et dans ce sens il se prend substantiv. C'est un *ultra-mondain*. C'est une *ultra-mondaine*. | Se dit des choses. Des goûts, des plaisirs *ultra-mondains*. Occupations *ultra-mondaines*.

ULTRAMONTAIN, AINE, adj. et s. Qui est situé, qui habite au delà des monts, par rapport à celui qui parle. Un *ultramontain*. Les pays *ultramontains*. Cette expression s'emploie surtout relativement à la France et à l'Italie, séparées l'une de l'autre par des montagnes. Dans ce sens, pour les Français, tous ceux qui habitent au delà des Alpes sont des *ultramontains*. Les auteurs *ultramontains*. Les mœurs *ultramontaines*. | Fig. Se dit plus particulièrement des maximes et des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique, et des partisans de ces maximes et de ces prétentions, qui constituent l'*ultramontanisme*, par opposition au *gallicanisme*. Maxime *ultramontaine*. Principes *ultramontains*. Doctrine *ultramontaine*.

ULTRAMONTANISME, s. m. Doctrine soutenue par la cour de Rome et ses partisans. Ce mot apparaît dans la théologie et dans la politique comme un signe de contradiction, comme un brandon de discorde. Il rallie les dévouements et les haines les plus énergiques, selon qu'il est prononcé pour ou contre la religion, pour ou contre la liberté, et la vie d'un homme ne suffirait pas pour lire tous les livres qui ont été écrits à ce sujet. Pour comprendre la signification et la portée de l'*ultramontanisme*, il faut absolument le considérer dans son opposition au *gallicanisme*, qui n'admet pas l'infaillibilité doctrinale du pape, ni sa supériorité, comparativement à un concile général, ni son indépendance des canons, ni son pouvoir sur le temporel des rois. A toutes ces négations, l'*ultramontanisme* oppose des affirmations contradictoires ou du moins contraires. Cette controverse est très-ancienne, mais ce n'est qu'en 1682, lors de la fameuse déclaration des évêques de France, déclaration dictée ou commandée par Louis XIV, que la querelle devint ardente et prit un caractère déterminé. Le débat s'est perpétué; les deux opinions contraires sont toujours en présence. Cette querelle semble aujourd'hui misérable à beaucoup de bons esprits, et elle est évidemment indigne d'hommes sérieux. Ne nous occupons pas de l'*ultramontanisme*.

ULULER, v. n. Crier, en parlant du cri du hibou et de la chouette. Les hibous criaient, *ululaient*. | Crier en gémissant comme ces oiseaux de nuit.

ULVACÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Qui ressemble à une ulve. | S. f. plur. Famille de plantes cryptogames, aquatiques, qui a pour type le genre ulve. Les *ulvacées*. On dit aussi *ulvaire*.

ULVE, s. f. (du lat. *ulva*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des ulvacées, qui renferme des plantes si voisines des algues, des varecs, des conferves et même des tremelles, que la limite de leurs différences ne peut être fixée d'une manière satisfaisante. Elles habitent les eaux salées ou douces, et sont attachées au rocher par une simple expansion de leur partie inférieure. On les emploie comme litière, comme engrais, et l'on en tire de la soude. Plusieurs espèces sont alimentaires, entre autres la laitue de mer, *ulva lactuca*, très-abondante sur les rivages de l'Océan, et que plusieurs peuples du Nord mangent après l'avoir dessalée. On nous servit des *ulves* à l'huile.

ULYSSE. Temps hér. Roi de l'île d'Ithaque, fils de Laerte et d'Anticlée. Il épousa Pénélope, dont il eut Télémaque. Il contrefit l'insensé pour ne pas aller au siége de Troie; mais sa feinte, découverte par Palamède, devint inutile. Il rendit de grands services aux Grecs par ses sages avis et ses ruses. Ce fut lui qui alla chercher Achille chez Lycomède, où il le trouva déguisé en femme, et le découvrit en présentant aux dames de la cour des bijoux parmi lesquels il y avait des armes sur lesquelles le jeune prince se jeta aussitôt. Il détermina Philoctète à sortir de Lemnos pour venir devant Troie avec les flèches d'Hercule. Il enleva le Palladium avec Diomède; fut un de ceux qui s'enfermèrent dans le cheval de bois, et contribua puissamment par son courage à la prise de Troie. Les Grecs le récompensèrent de ses services en lui adjugeant les armes d'Achille qu'Ajax lui disputait. En retournant à Ithaque, il courut de grands dangers sur la mer, fit plusieurs fois naufrage, échappa aux enchantements de Circé, à l'amour de Calypso, à la fureur de Polyphème, évita les sirènes, les écueils de Charybde et de Scylla, et fit naufrage pour la dernière fois sur les côtes de l'île des Phéaciens, où il perdit ses vaisseaux et ses compagnons, et se sauva sur un morceau de bois. Bien accueilli dans ce pays, il y équipa un autre vaisseau, avec lequel il gagna enfin Ithaque sain et sauf, après avoir lutté dix ans contre sa mauvaise fortune. Il y débarqua déguisé en mendiant, et ne se fit d'abord reconnaître que d'Eumée, le fidèle gardien de ses troupeaux, et de Télémaque. On le croyait mort, et Pénélope était obsédée par de nombreux prétendants. Il tua ses rivaux, rentra en possession de ses biens, et se démit peu après de ses États entre les mains de Télémaque, parce qu'il avait appris de l'oracle qu'il mourrait de la main de son fils; mais il fut tué par Télégone, qu'il avait eu de Circé, et qui ne le connaissait pas. Les aventures d'Ulysse à son retour de Troie ont fourni à Homère le sujet de l'*Odyssée*.

UMARI, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, qui renferme trois espèces d'arbres de l'Amérique méridionale et des Antilles. Celui qu'on appelle *umari épineux* a les branches et le tronc couverts d'épines. Ses fleurs exhalent une odeur

Umari.

forte et désagréable; ses fruits, gros comme une prune, et qu'on connaît à Saint-Domingue sous le nom de *pois palmistes*, sont d'un vert pâle, d'une chair douce qui excite souvent le vomissement. Ils contiennent une amande que l'on mange. Son écorce s'emploie comme fébrifuge. Les deux autres espèces sont l'*umari sans épines*, qui diffère peu du premier, et l'*umari superbe*.

UMBRACULE, s. m. Bot. Sorte de disque, qui couronne le pédicule de certaines plantes cryptogames et porte les corpuscules reproducteurs.

UN, UNE, adj. numéral. Désigne les personnes et les choses prises isolément ou considérées seules. *Un* homme. *Une* femme. *Un* mot. *Une* pensée. *Un* hameau. *Une* ville. *Un* champ. *Un* État. *Un* continent. *Un* hémisphère. *Une* planète. *Une* étoile. *Un* cheval. *Un* oiseau. *Un* arbre. *Un* fleuve. *Une* mer. *Une* nation sera toujours plus qu'*un* homme, qu'*une* famille, qu'*un* million de familles. (Boiste.) | On doit le répéter devant deux ou un plus grand nombre de substantifs, qu'ils soient liés ou non par *et*. Cette maison est comme *un* bazar et *un* hospice. Qu'en *un* lieu, en *un* jour, *un* seul fait accompli... (Boileau.) *Un* Français, *un* Anglais, *un* Espagnol, *un* Italien, *un* Russe, sont tous à peu près les mêmes hommes. (J. J. Rousseau.) | La répétition n'a pas lieu quand ces substantifs désignent deux qualités attribuées à un seul individu. C'est *un* duc et pair. Elle n'a pas lieu non plus quand on ne veut déterminer qu'une seule chose. On arrive à *un* seul chef ou magistrat suprême. (J. J. Rousseau.) On lui proposa en même temps *un* couvent ou autre lieu neutre. (Id.) Lorsque les substantifs sont de genre différent, l'accord n'a lieu, dans ce cas, qu'avec le premier. C'est *une* petite machine ou instrument de physique. | On suit la même règle pour les adjectifs, en supprimant *un* devant ces adjectifs, excepté lorsqu'ils qualifient les mêmes objets. Il y a *un* bon et *un* mauvais goût. Que lui importe *une* bonne ou *une* mauvaise administration? | On dit, *Après mûr examen* et *Après un mûr examen*, selon qu'on le juge plus convenable. On agit de même dans beaucoup d'autres cas, comme ceux-ci : *Une jeune fillette a toujours soin de plaire; une femme fidèle est digne qu'on l'admire;* où l'on peut dire : *Jeune fillette*, etc.; *femme fidèle*, etc. | *Un de, l'un de*, s'emploient indifféremment dans les phrases non incidentes. *Un des* inconvénients de cette chose... *Une des* maladies de l'esprit... Elle était *une des* trois ou quatre plus jolies femmes de Paris. Le goût et l'oreille peuvent seuls guider dans ces circonstances. En général, on doit préférer *l'un de* devant les pronoms et après un mot terminé par une voyelle. *L'un de* nous; si *l'un de* vos amis, etc.; je m'adressai à *l'un d'*eux. | Après *un de, un des*, on met le verbe au singulier ou au pluriel, selon que l'action exprimée par ce verbe est faite par un seul ou par plusieurs agents. C'est *un de* mes fils qui m'écrit. Charlemagne est *un des* plus grands rois qui aient régné. *De* et *des* servent de guide en cela. | On dit *vingt et un* ou *vingt-un, trente et un* ou *trente-un*, et ainsi de suite jusqu'à *soixante* inclusivement; mais *vingt et un, trente et un*, etc., sont toujours préférables. Une période de *deux cent et un* ans. Les *Mille et une Nuits*. | Seul, unique, qui n'admet pas de pluralité. Dieu est *un*. | *La vérité est une*, Elle n'est jamais contraire à elle-même. | Simple. Il faut que dans un poème l'action soit *une*. | Se dit de ce qui est homogène et indivisible. La France est *une*. La république *une* et indivisible. | Tout, quiconque. *Un* Français doit faire cela. *Un* homme peut-il raisonner ainsi! *Un* jardin bien cultivé produit beaucoup. | Se prend quelquefois indéfiniment pour indiquer quelqu'un ou quelque chose d'une manière indéterminée. J'ai vu *un* homme qui disait... *Un* philosophe vous dira. Celui qui prétend étouffer ses désirs avec leur objet est *un* fou qui veut étouffer le feu avec de la paille. | *C'est un Néron, c'est un Démosthènes, c'est un Voltaire*, C'est un homme aussi cruel que Néron, aussi éloquent que Démosthènes, aussi spirituel que Voltaire. | *Acheter un Montaigne, un Buffon*, etc., Acheter les œuvres de Montaigne, de Buffon. | Se dit des livres marquants. *Un* Télémaque, *un* Don Quichotte, *une* Iliade. | Les dictionnaires prennent le nom de leur auteur. *Un* Laveaux, *un* Boiste, *un* Landais, *un* Bescherelle, *un* Larousse. | Fam. *Sur les une heure*, Vers une heure, à une heure environ. Dans cette phrase, on prononce *les* comme si la première syllabe d'*une* était aspirée. Cette expression, quoique fort usitée, est vicieuse. | *C'est tout un*, Il n'importe, cela est égal. Que cela arrive ou n'arrive pas, *c'est tout un*. | Loc. adv. *Un à un*, L'un après l'autre et un seul à la fois. Compter des objets *un à un*. On ne peut passer par là qu'*un à un*. | *L'un portant l'autre*, Faisant compensation de ce qui est moindre ou plus défectueux dans l'un avec ce qui est plus considérable ou meilleur dans l'autre. Ces objets se vendent deux francs, *l'un portant l'autre*. Dans le même sens, *l'un dans l'autre*. | Synonymes : UN, LE. *Un* détermine l'individu ou tout au plus l'espèce; il s'applique à une chose particulière. *Le* détermine le genre, et ne convient qu'au type ou à la généralité. La différence qui existe entre *un* et *le* ressort du rapprochement de ces mots, *Un* bœuf, *le* bœuf; *une* naïveté, *la* naïveté. | Synonymes : UN, UNIQUE. Ce qui est *un* ne peut pas être plusieurs. Ce qui est *unique* se trouve être seul de son espèce.

UN, UNE, s. *Un* est le premier de tous les nombres. *Un*, deux, trois, etc. *Un* et *un* font deux. *Un* sur dix. *Un* pour cent. *Un* entre mille. *Un* de ceux qui ont réussi. Il n'y en a qu'*un* qui puisse obtenir cette faveur. Il n'en est resté qu'*un*. Donnez-m'en

un. N'en prenez qu'*un* à la fois. | Le chiffre qui exprime le nombre *un*. Vous avez oublié un *un*. Ajouter, retrancher un *un* d'un nombre. Des *un*. Trois *un* de suite, 111, font cent onze en chiffres arabes. | Le substantif *une* ne se prend pas de même dans un sens absolu, mais seulement lorsque l'on compte ou lorsqu'on énumère des choses du genre féminin, comme des heures, des chemises, des oranges, etc. On dit alors, *une*, deux, trois, etc. | Fam. *N'être qu'un*, Se dit pour exprimer une étroite union entre deux personnes. Ces deux associés *ne sont qu'un*. | *Qui sert au commun ne sert pas à un*, Chacun prend moins d'intérêt au bien public qu'au sien propre. | *Il n'en est pas resté la queue d'un*, En parlant d'une entière défaite. | *Il peut bien la compter pour une*, Pour exprimer que la seconde fois on ne pardonnera pas. | *Un, une*, s'opposent fréquemment à *autre*, en y joignant l'article, et dans ce cas il y a toujours ellipse. J'ai vu l'*un* et l'*autre*. L'*un* vaut l'*autre*. Ne vouloir ni de l'*un* ni de l'*autre*. | Dans les parallèles et comparaisons, lorsqu'on parle de deux personnes ou de deux choses, l'*un*, l'*une*, sont relatifs au premier des substantifs exprimés, l'*autre* au second. Il y avait là *une* Anglaise et *une* Italienne ; l'*une* était remarquable par sa beauté, l'*autre* par son esprit. L'*une* s'applique à l'Anglaise, l'*autre* à l'Italienne. Sans cela, on ne saurait laquelle des deux est belle et laquelle des deux est spirituelle. Osons opposer Socrate même à Caton ; l'*un* était plus philosophe, et l'*autre* plus citoyen. (J. J. Rousseau.) On ne peut s'écarter de cette règle que lorsque la différence des genres et des nombres empêche toute équivoque, comme dans les deux exemples suivants. Comme le geste suit la parole, ce que j'ai dit de l'*une* peut s'appliquer à l'*autre*. (Marmontel.) | *L'un, l'autre, l'une, l'autre*, peuvent désigner deux êtres ou deux objets qui ne sont pas nommés individuellement, mais qui sont représentés par l'adjectif nominal *deux*. De Sparte à Argos, il y a *deux* chemins : *l'un* s'enfonce dans le vallon de Tégée, *l'autre* traverse les montagnes qui bordent le golfe d'Argos. (Chateaubriand.) | Selon que le sens est distributif ou collectif, on met, dans les énumérations, le singulier ou le pluriel. Tous ces hommes sont fort occupés : *l'un* prépare le dîner, *l'autre* met le couvert ; un troisième est descendu à la cave... Parmi les arts libéraux, *les uns* s'adressent plus directement à l'âme, comme la poésie, l'éloquence ; *les autres*, plus directement à l'esprit. (Marmontel.) | Les mots *l'un, l'autre, les uns, les autres*, peuvent aussi être mis en relation avec un nom collectif. Tout le monde se confiait *l'un à l'autre* cette aventure. Lorsque l'énumération s'étend au delà de ces deux termes, on répète indéfiniment *l'autre, les autres, d'autres*. Des connaissances qui sont à notre portée, *les unes* sont fausses, *les autres* sont inutiles, *les autres* servent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. (J. J. Rousseau.) | *L'un, l'autre, les uns, les autres*, sont employés pour marquer une opposition entre deux collections d'individus non déterminés. Où *l'un* voit des chardons, *l'autre* aperçoit des roses. *Les uns* veulent ceci, *les autres* désirent le contraire. | Fam. *Les uns et les autres*, Tout le monde sans distinction. Confier son secret *aux uns et aux autres*. Travailler pour *les uns* et pour *les autres*. Être blâmé *des uns et des autres*. | *L'un l'autre, les uns les autres*, s'emploie pour exprimer la réciprocité, et peuvent être compléments d'un verbe ou d'une préposition. Ils s'adorent *l'un l'autre*. Les hommes sont faits pour se secourir *les uns les autres*. | *L'un et l'autre*. Ils expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, ont les deux genres et les deux nombres, et peuvent être employés comme sujets ou comme compléments. *L'un et l'autre*, à mon sens, ont le cerveau troublé. (Boileau.) On peut indifféremment les faire précéder de *les*, placé devant le verbe, lorsqu'ils sont employés comme régimes ou compléments, ou s'en abstenir ; mais, dans ce dernier cas, il y a ellipse. On dit ainsi fort bien : Il veut *les* satisfaire *l'une et l'autre*, ou, il veut satisfaire *l'une et l'autre*. Lorsqu'ils sont suivis d'un substantif, celui-ci se met au singulier. *L'un et l'autre* rival, s'arrêtant au passage... (Boileau.) | *Ni l'un ni l'autre*. Le verbe se met presque toujours au singulier après ces mots, le sens étant considéré comme distributif. *Ni l'un ni, l'autre* n'était courtisan. (La Harpe.) | *L'un ou l'autre, l'une ou l'autre*, exigent le singulier. *L'un ou l'autre* finira ce travail. *L'un ou l'autre* fit-il une tragique fin ? | Il ne faut pas confondre *l'un l'autre* avec *l'un et l'autre*. *L'un l'autre* exprime une idée de réciprocité, comme dans cette phrase : Ils se louent *l'un l'autre*. *L'un et l'autre* désigne seulement le nombre *deux*. Ils se louent *l'un et l'autre* exprime ceci : *Chacun de ces hommes fait son propre éloge*. | Fig. *Il m'en a donné d'une*, Il m'a trompé, il m'a fait un mensonge.

UNANIME, adj. (du lat. *unanimis*, même signif.). Qui est d'un commun accord, qui réunit tous les suffrages. Consentement *unanime*. Mouvement *unanime*. | Qui est de même sentiment, qui n'a qu'un même esprit, qu'une même volonté. Ils sont *unanimes* sur cette question, renverser le despotisme.

UNANIMEMENT, adv. (pron. *unanimeman*). D'un commun accord, d'un commun sentiment, d'une commune voix. Conclure, résoudre *unanimement*. Agir *unanimement*, voter *unanimement*. | Synonymes : UNANIMEMENT, A L'UNANIMITÉ. *Unanimement* exprime surtout l'accord des sentiments ou des idées. *A l'unanimité* représente plutôt le résultat de cet état de choses.

UNANIMITÉ, s. f. Conformité de sentiment, d'opinion, de volonté, entre plusieurs personnes ; accord de suffrages. Il y avait *unanimité* dans l'assemblée sur cette question, détruire la papauté. Il réunit l'*unanimité* des suffrages.

UNAU, s. m. Mamm. Espèce du genre bradype ou paresseux. L'*unau* est herbivore et très-inoffensif La race des *unaus* est destinée à disparaître.

UNCAIRE, s. m. Bot. Un des noms du genre nauclée. L'*uncaire* à crochets.

UNCIFORME, adj. (du lat. *uncus*, crochet, *forma*, forme). Qui a la forme d'un crochet. | Anat. *Os unciforme*, Le quatrième os de la seconde rangée du carpe. | *Éminences unciformes*, Les ergots des ventricules latéraux.

UNCINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui se termine en crochet. Casque *uncané*. Nous avons compté vingt pétales *uncinés*. Feuille *uncinée*.

UNCIROSTRE, adj. (du lat. *uncus*, crochet ; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec crochu. | S. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers.

UNDA-MARIS, s. m. (du lat. *unda*, onde, vague ; *maris*, de la mer). Mus. Registre d'orgues formé de tuyaux à anches longs de plus de 2 mètres. Accordé un peu plus haut que les autres jeux, il forme avec eux une sorte de battement qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNDECIMO, adv. (du lat. *undecimo*, même signif.). Onzièmement. S'emploie pour désigner le onzième article d'une série, lorsque l'on compte ainsi : *primo, secundo, tertio, quarto*, etc.

UNGUÉAL, ALE, adj. (du lat. *unguis*, ongle). Anat. Qui a rapport, qui appartient, qui tient aux ongles. La maladie *unguéale*. | *Phalanges unguéales*, Les troisièmes ou dernières phalanges, celles sur lesquelles sont placés les ongles.

UNGUICULÉ, ÉE, adj. Qui a des ongles. | Qui se termine en forme d'ongle.

UNGUIFÈRE, adj. (du lat. *unguis*, ongle ; *ferre*, porter). Qui porte l'ongle.

UNGUIS, s. m. Anat. Petit os quadrilatère, mince et plat, situé vers la racine du nez, au grand angle de l'œil ou de la fosse orbitaire. On le nomme aussi *os lacrymal*. | Adject. L'*os unguis*. | Pathol. Maladie de l'œil. C'est celle que l'on connaît sous les noms d'*onglet* et *ptérygion*.

UNI, IE, part. Joint avec une autre personne, une autre chose. Objets *unis*. | Fig. Voilà des gens bien *unis*. Ces deux cœurs sont étroitement *unis*. | Hist. *Provinces Unies*, Les provinces qui composaient la république de Hollande. V. PROVINCES-UNIES. | Géogr. *États-Unis*, États qui forment une grande république fédérative dans l'Amérique septentrionale. V. ÉTATS-UNIS. | Simple, égal, lisse ; qui n'a aucun ornement, comme galons, dentelles, franges, broderies, dessins, dorure, etc. Velours *uni*. Étoffe *unie*, tout *unie*. | *Fil uni*, Fil qui est filé également. | *Toile unie*, Toile où l'on ne voit pas de nœuds, où l'on ne sent pas d'aspérités et qui est également serrée partout. | Poli, aplani, nivelé, sans aspérités. Cette glace est bien *unie*. Une planche *unie*. | Hist. nat. Qui ne présente aucune inégalité à sa surface. Feuille *unie*. Graine *unie*. | *Uni*, loc. adv. Uniment, d'une manière unie. Cela est filé bien *uni*. | S. m. Ce qui est d'une seule couleur. Aimer l'*uni*. Je préfère l'*uni* au bigarré.

UNICAPSULAIRE, adj. Bot. Dont le fruit consiste en une seule capsule.

UNICELLULAIRE, adj. Hist. nat. Qui est formé d'une seule cellule. Se dit des animaux et des végétaux dont l'organisation offre un tel degré de simplicité, qu'ils ne sont représentés ou constitués que par un seul élément anatomique analogue à ceux qui appartiennent au groupe des cellules. Beaucoup d'infusoires sont des animaux *unicellulaires*. Les algues *unicellulaires*.

UNICOLORE, adj. Qui est d'une seule couleur, d'une teinte uniforme partout.

UNICORNE, adj. Qui n'a qu'une seule corne. | S. m. Nom vulgaire de la licorne, du rhinocéros, du narval et d'un chétodon.

UNICUSPIDÉ, ÉE, adj. Qui n'a qu'une seule pointe. Les dents canines sont dites *unicuspidées*, par opposition aux petites molaires, qui sont bicuspidées, et aux grosses, qui sont multicuspidées.

UNIÈME, adj. Nombre ordinal qui répond à un. Il n'est employé qu'avec les nombres vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingt, cent et mille. Le vingt et *unième* du mois. La trente et *unième* séance. La cent et *unième* conférence.

UNIÈMEMENT, adv. S'emploie de la même manière que le mot *unième*, avec les mots vingt, trente, quarante, etc. Vingt et *unièmement*.

UNIFASCIÉ, ÉE, adj. Qui est marqué d'une seule bande. Mitre *unifasciée*.

UNIFICATION, s. f. (pron. *unifikasion*). Action d'unir, de s'unir, de faire un tout avec un autre être. L'*unification* avec Dieu était la dernière fin des néo-platoniciens. L'*unification* finale avec l'Être suprême est aussi une des croyances du philosophe Lao-tseu. Les Allemands aspirent à l'*unification* de leur pays. L'*unification* de l'Italie se fera bientôt.

UNIFIÉ, ÉE, part. Rendu simple, qui ne fait plus qu'un avec un autre. Pays *unifié*.

UNIFIER, v. a. (Il prend deux i à la première et à la seconde personne de l'imparfait et du subjonctif. *J'unifiais ; nous unifiions, vous unifiiez. Que j'unifie ; que nous unifiions, que vous unifiiez.*) Unir, faire un tout de plusieurs choses. *Unifier* des cœurs, des esprits, des pays. *Unifier* l'Italie.

UNIFLORE, adj. Qui ne porte ou ne produit qu'une seule fleur, ou dont les fleurs sont solitaires. Pédoncule *uniflore*. Tige *uniflore*.

UNIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a qu'une seule feuille. Tige *unifoliée*.

UNIFORME, adj. Qui a la même forme partout, ou dont les différentes parties ont de la ressemblance entre elles ; qui est semblable, égal, où l'on n'aperçoit aucune inégalité ; qui présente sur tous les points le même ton, le même aspect. Plaine *uniforme*. Vie *uniforme*. Coutumes *uniformes*. | Se dit de toutes choses, soit qu'on les examine isolément, soit qu'on les compare entre elles. | *Doctrine uniforme*, Doctrine constamment la même dans tous les temps, ou qui est unanimement reçue par tous les esprits, et d'accord dans tous ses principes. | *Mouvement uniforme*, Mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux, et se trouve à chaque instant dans le même état qu'au moment de son départ. | S. m. Habillement fixé par des règlements pour les officiers et soldats des armées de terre et de mer et de la garde nationale. Bel *uniforme*. L'*uniforme* d'un régiment. Un vieil *uniforme*. | Par extens. Tout ce qui a rapport à l'habillement, à la coiffure, à l'équipement, aux marques distinctives, à l'armement et au harnachement des troupes. Un képi d'*uniforme*. | Absol. L'habit militaire en général. Endosser, prendre l'*uniforme*. | On appelle également *uniforme* le costume distinctif attribué à certaines fonctions publiques, ou adopté dans un grand nombre d'administrations publiques et particulières. *Uniforme* de ministre, de préfet. *Uniforme* de lycée. L'*uniforme* de l'École polytechnique. L'*uniforme* des sergents de ville. Le costume ecclésiastique est aussi un *uniforme*. Le sale *uniforme* des capucins, des trappistes.

UNIFORMÉMENT, adv. D'une manière uniforme. Penser, agir *uniformément*.

UNIFORMISTE, adj. et s. Se dit, dans l'histoire anglaise, des partisans du *bill d'uniformité*.

UNIFORMITÉ, s. f. Ressemblance des différentes parties d'une même chose ou de plusieurs choses entre elles. Se prend en bonne et en mauvaise part, dans le même sens et dans les mêmes acceptions qu'*uniforme*. L'*uniformité* d'une vie tranquille. L'*uniformité* fatigue les yeux et l'esprit.

UNIGAME, s. Hist. ecclés. Celui, celle qui ne se marie qu'une fois. Les *unigames*.

UNIGAMIE, s. f. État d'une personne qui ne s'est mariée qu'une fois. L'*unigamie*.

UNIGEMME, adj. Bot. Se dit des tubercules et des racines qui ne portent à leur partie supérieure qu'un seul bourgeon.

UNIGENITUS, s. m. (du lat. *unigenitus*, fils unique). Hist. ecclés. Célèbre bulle, ainsi appelée parce qu'elle commençait par le mot *unigenitus*. Elle fut lancée par Clément XI, en 1713, à l'occasion d'un livre du père Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. Cette bulle mit aux prises le *jansénisme* et le *quiétisme*, et causa beaucoup de trouble en France. La bulle *Unigenitus*. Aujourd'hui on rirait fort de l'*unigenitus*.

UNIJUGUÉ, ÉE, adj. Qui ne forme qu'un seul

couple. | Se dit d'une feuille dont le pétiole commun porte une seule paire de folioles.

UNILABIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des corolles monopétales irrégulières qui n'ont qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal.

UNILATÉRAL, ALE, adj. (du lat. *unus*, un; *latus, lateris*, côté). Qui se porte d'un seul côté. | Jurispr. Se dit d'un contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont engagées envers une ou plusieurs autres personnes, sans qu'il y ait engagement de la part de ces dernières. | Bot. Qui est situé d'un seul côté sur le corps qui le porte. Épi *unilatéral*. Pétale *unilatéral*.

UNILATÉRALEMENT, adv. D'une manière unilatérale, d'un seul côté.

UNILOBÉ, ÉE, adj. Qui n'a qu'un seul lobe. Anthère *unilobée*. | Se dit de l'embryon qui n'a qu'un seul lobe ou cotylédon. Synonyme de *Monocotylédoné*.

UNILOCULAIRE, adj. Qui n'a qu'une seule loge, ou dont la cavité intérieure n'est divisée par aucune cloison complète. Anthère *uniloculaire*.

UNILOCULARITÉ, s. f. Bot. État d'un ovaire, d'une capsule, d'une coque, d'un fruit, etc., qui ne contient qu'une seule loge.

UNIMENT, adv. (pron. *uniman*). D'une manière unie; également et toujours de même. Ce fil est filé *uniment*. | Simplement, sans façon. Il vit *uniment*. Il est habillé fort *uniment*.

UNIO, s. m. (du lat. *unio*, perle). Conchyl. Nom scientifique du genre *mulette*, coquille bivalve de la famille des moules.

UNION, s. f. État de deux choses unies, qui étaient auparavant séparées et distinctes; jonction d'une chose à une autre, ou de plusieurs choses les unes avec les autres pour ne faire ensemble qu'un tout. Se dit dans l'ordre moral et dans l'ordre physique. L'*union* de l'âme avec le corps. | Théol. *Union hypostatique*, L'union du verbe divin avec la nature humaine dans une même personne. | *Trait d'union*. V. TRAIT. | Fig. Concorde, accord, liaison étroite, bonne intelligence. L'*union* des cœurs. L'*union* des esprits. L'*union* des âmes. | *Esprit d'union*, Esprit de paix et de concorde. | Mariage. S'emploie fréquemment dans un sens absolu. *Union* bien assortie, mal assortie.

UNIPERSONNEL, ELLE, adj. Qui n'a qu'une personne. Se dit des verbes qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier. *Bruiner, grêler, neiger, pleuvoir*, sont des verbes *unipersonnels*. | Substantiv. Un *unipersonnel*. Les *unipersonnels*. On dit aussi *impersonnel*.

UNIPERSONNELLEMENT, adv. A la manière d'un verbe unipersonnel.

UNIPÉTALE, adj. Bot. Qui n'a qu'un seul pétale. Corolle *unipétale*. | On dit aussi *unipétalé, ée*.

UNIPOLAIRE, adj. Qui n'a qu'un seul pôle. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec le sol et les pôles de la pile, ne conduisent l'électricité que d'un seul côté.

UNIPOLARITÉ, s. f. État d'un corps unipolaire; ce qui a lieu, lorsque, dans les molécules d'un corps, l'électricité de l'un des pôles est prédominante ou plus concentrée sur un point que celle de l'autre pôle.

UNIQUE, adj. (du lat. *unicus*, même signif.). Seul, dont il n'y a pas d'autre. Fils *unique*. Frère *unique*. Mon *unique* souci. Son *unique* occupation. | Fig. et par exagér. Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés; qui excelle en quelque chose, dans tel ou tel genre. Homme *unique*. Femme *unique*. Il est *unique* par son esprit. | Se dit, par dérision, d'un homme ridicule, ou d'un extravagant, pour exprimer qu'il n'a pas son semblable. | Fam. C'est *unique!* Voilà qui est *unique!* Se dit d'une chose à laquelle on ne s'attendait pas, et pour marquer l'étonnement qu'on en éprouve. Dans ce sens, il se prend souvent en mauvaise part. | Ce mot n'admet ni comparatif, ni superlatif, ni plus, ni moins. Après lui, on met le verbe à l'indicatif, lorsque l'idée est affirmative, et au subjonctif, lorsque l'idée n'est pas positive, quand elle tient du doute. Le présent est l'*unique* bien dont l'homme soit le maître. | Synonymes : UNIQUE, SEUL. Une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espèce. Elle est *seule*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une ou de plusieurs autres. Un enfant qui n'a ni frère ni sœur est *unique*. Il est l'*unique* enfant de la famille. Un homme isolé, séparé, abandonné de tout le monde, est *seul*.

UNIQUEMENT, adv. (pron. *unikeman*). D'une manière unique, exclusivement à toute autre chose. Être *uniquement* occupé d'une chose.

UNIR, v. a. Joindre une chose à une autre de manière à ne former des deux qu'un seul tout; faire de plusieurs choses distinctes ou séparées une seule chose. *Unir* deux tuyaux par leurs extrémités. *Unir* deux pièces de métal par une soudure. *Unissez* vos efforts. | Fig. Lier par les sentiments, par l'intérêt, par les idées, etc.; allier des choses morales. *Unir* deux personnes. *Unir* les époux. | Absol. Marier. Le maire venait à peine de les *unir*... Ce magistrat refuse de les *unir*. | Rendre égal, ôter les inégalités, les hauts et les bas; polir, niveler, aplanir la superficie de quelque chose qui est raboteux. *Unir* un champ, un jardin, une cour, une aire de grange. | *Unir à; unir avec*. *Unir à* indique plutôt un simple rapprochement qu'une fusion. *Unir avec* marque une liaison plus intime. | S'UNIR, v. pron. Se joindre à quelqu'un; joindre ses forces à celles de quelqu'un; s'associer pour un but déterminé; former une union, une liaison d'intérêt ou d'amitié. *S'unir* pour repousser l'ennemi commun. *S'unir* à quelqu'un. *S'unir* d'intérêt, de sentiment. | Se marier. *S'unir* à ce qu'on aime. Ils vont *s'unir* par les liens du mariage. | Se fédérer, se lier par des traités. Les peuples, les nations, les États *s'unissent*. | Se joindre, se mêler, s'allier. Chez lui, la bonté *s'unissait* fort bien à la fermeté. Le jasmin *s'unit* au chèvrefeuille. | Synonymes : UNIR, JOINDRE, ASSEMBLER. On *assemble* des personnes dans le dessein de les mettre ensemble; on les *joint* par quelque lien moral qui les attache les unes aux autres; on les *unit* en leur inspirant les mêmes intentions.

UNISÉRIÉ, ÉE, adj. Qui ne forme qu'une seule série. | Bot. Se dit des fleurs, des squames et des ovules, lorsqu'ils sont disposés sur un seul rang ou superposés sur une seule ligne.

UNISEXUEL, ELLE, adj. Bot. Se dit des fleurs qui n'ont que les organes d'un seul sexe, ou des étamines ou des pistils. | Se dit aussi des plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe, comme le palmier, le mûrier, le pin, le chanvre, etc. On dit également *uniseré* ou *unisexué*.

UNISSANT, ANTE, adj. Propre à unir. | Se dit des bandages employés pour certaines plaies et certaines fractures de la rotule.

UNISSON, s. m. Union de deux sons qui sont au même degré, dont l'un n'est ni plus grave ni plus aigu que l'autre, et dont le rapport est un rapport d'égalité. Mettre deux instruments à l'*unisson*. | Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments, qui ne font entendre qu'un même ton. Chanter à l'*unisson*. | Figur. Des esprits, des âmes à l'*unisson*. Nos cœurs vibrent à l'*unisson*. | Fam. *Se mettre, se monter à l'unisson de tout le monde*, S'arranger de manière à ne contrarier personne, à n'être en opposition avec personne.

UNITAIRE, adj. Qui tend à produire l'unité dans les institutions, les mœurs, les usages, le langage, etc.; qui est partisan de cette unité. Philosophie *unitaire*. Politique *unitaire*. Langue *unitaire* du globe. Opinions, tendances *unitaires*. | S. Nom donné aux sectaires qui, en admettant la révélation, nient la Trinité, et ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une seule personne. | Adjectiv. Chrétien *unitaire*. Sectes *unitaires*.

UNITAIREMENT, adv. Avec unité, avec tendance vers l'unité, d'une manière unitaire.

UNITAIRIANISME, s. m. Doctrine des unitaires ou des unitairiens.

UNITAIRIEN, IENNE, adj. et s. Se dit des philosophes qui appuient leur système sur l'unité d'action et rejettent le dualisme, particulièrement l'existence d'un mauvais principe. | Se dit de ces systèmes eux mêmes. | Polit. Partisan d'un pouvoir central. Les *unitairiens* de l'Italie, de l'Espagne.

UNITÉ, s. f. (du lat. *unitas*). Mathém. Ce qui exprime une seule chose ou une partie individuelle d'une chose toujours constante et invariable. C'est le principe et l'élément du nombre. Sans l'unité, il n'y aurait pas de calcul possible, aucun point de comparaison pour l'appréciation des quantités et des grandeurs. L'exactitude des sciences mathématiques a enfin pour base l'idée parfaite de l'unité et de toutes ses modifications. *Unité* abstraite. *Unité* monétaire. *Unité* de longueur. Le franc, le mètre, le litre, le gramme, etc., sont des *unités*. | Plusieurs unités complètes de même nature forment un nombre entier. Les parties de l'unité forment les nombres appelés *fractions*. Quand un nombre a plusieurs chiffres, celui qui est le plus à droite, c'est-à-dire le premier en allant de droite à gauche, exprime les unités. L'unité est la quantité que l'on prend pour une mesure commune de toutes les autres de même espèce. | *Unité dynamique*, Unité à laquelle on rapporte la mesure du travail mécanique. On l'a fixée arbitrairement en prenant pour point de comparaison l'effet produit par le cheval dans les expériences d'une courte durée où l'on n'employait que des chevaux très-forts et beaucoup plus stimulés que pour un travail prolongé. Le cheval ayant été déclaré capable d'un travail dynamique représenté par l'élévation de 75 kilogrammes à 1 mètre par seconde, cette force fut prise pour unité et désignée par ces mots, *force de cheval*. Afin d'éviter les méprises, on se sert maintenant des expressions *cheval-vapeur* et *kilogrammètre* pour désigner cette unité idéale. | Ce qui forme un tout complet dans son essence. Un homme, un chapeau, une maison, un arbre, une forêt, sont des *unités*. | Qualité de ce qui est un, par opposition à pluralité. L'*unité* de Dieu. | Qualité d'une chose qui est une. Dans l'ordonnance de la nature, ce ne sont pas les mâles, mais les femelles qui constituent l'*unité* des espèces. (Buffon.) | Philos. *Unités naturelles*, Unités fondées sur la constitution essentielle des êtres. | *Unités artificielles*, Unités qui sont un pur ouvrage de notre imagination. | Relig. *Unité de l'Église*, Lien qui unit les fidèles par la profession d'une même doctrine, par la participation aux mêmes sacrements et par la même soumission au chef visible. | On dit aussi l'*unité de la foi*, l'*unité du temple de Dieu*, etc. | Hist. natur. Ensemble des propriétés de la matière, abstraction faite de l'état des corps; molécule ou particule matérielle des corps; atome ou équivalent des corps. On distingue des *unités concrètes*, des *unités individuelles* et des *unités progressivement collectives*. | *Unité de composition*, Système de quelques zoologistes et botanistes qui prétendent que tous les animaux et toutes les plantes sont composés de la même manière. | *Unité de plan, de composition*, Le mode principal qui constitue chaque règne de la nature. | Géogr. Fraction élémentaire du terrain ou de la population. Les communes, les cantons, sont des *unités*. Les départements, les provinces, les districts, les tribus, etc., sont des *unités*. | Littér. Qualité qui fait qu'un ouvrage est partout égal et soutenu. Cette unité consiste à distribuer un ordre général dans la matière qu'on traite, et à établir un point fixe auquel tout puisse se rapporter. Il y a de l'*unité* dans ces compositions.

UNITÉISME, s. m. Nom donné par les phalanstériens au besoin d'unité inné chez tous les hommes. L'*unitéisme* est d'intuition chez l'homme.

UNITIF, IVE, adj. Qui unit. | T. mystiq. *Vie unitive*, Celle où l'âme est unie à Dieu d'une manière particulière dans l'exercice du pur amour.

UNIVALVE, adj. Qui n'a qu'une valve. Se dit des mollusques testacés dont la coquille n'est composée que d'une pièce enroulée ou non. Coquillages *univalves*. | Substantiv. Les *univalves*. Nous avons une belle collection d'*univalves*. | Bot. Se dit d'un péricarpe qui s'ouvre d'un seul côté par une suture.

UNIVERS, s. m. Nom collectif qui embrasse dans sa signification ce que l'on désigne également, mais moins bien, sous le nom de monde entier, c'est-à-dire notre globe, notre système planétaire, les astres visibles et invisibles, les mondes télescopiques et ultratélescopiques jusqu'à l'infini, et tout ce que ces choses renferment, tout ce qui existe, enfin. Le vaste *univers*. L'immensité de l'*univers*. | Se prend, dans un sens particulier, pour la terre, et quelquefois même pour une partie de la terre. Les bornes de l'*univers*. Aller jusqu'au bout de l'*univers*. | Se dit des habitants de la terre. L'*univers* était à ses pieds. L'*univers* tremble devant lui. Tout l'*univers* a les yeux sur vous. (Bossuet.) | *Le maître de l'univers*, Dieu, Jéhovah, Jupiter, Brahma, Allah, etc.

UNIVERSALISATION, s. f. Action de rendre universel. Il travaille à l'*universalisation* de sa doctrine. L'*universalisation* de la langue française.

UNIVERSALISÉ, ÉE, part. Rendu universel.

UNIVERSALISER, v. a. Rendre universel, répandre dans l'univers. *Universaliser* une idée, une doctrine, une langue, etc. | Donner plus d'extension, généraliser; répandre dans toutes les classes.

UNIVERSALITÉ, s. f. Généralité. L'*universalité* des sciences, des arts. | Totalité. Léguer aux hôpitaux, aux pauvres, l'*universalité* de ses biens. | Log. Qualité d'une proposition universelle. | Théol. *L'universalité de l'Église*, Le caractère par lequel l'Église s'étend à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes. C'est une prétention du papisme.

UNIVERSAUX, s. m. p. V. UNIVERSEL.

UNIVERSEL, ELLE, adj. (rad. *univers*). Qui est général, qui s'étend à tout et partout. Des poids *universels*. Un mal *universel*. Suffrage *universel*. | Par exagér. *Remède universel*, Remède qui guérit tous les maux. | *Homme universel*, Homme qui a une grande étendue de connaissances. | *Concile universel*, Se dit quelquefois pour *concile œcuménique*. | *Jubilé universel*, Celui qui est accordé à

la société entière des fidèles. | *Langue universelle*, Langue qui serait la même pour toute la terre, sans être toutefois la langue unitaire.

UNIVERSEL, s. m. Log. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre ou d'une même espèce. Le pluriel de ce mot est *universaux*. | Hist. Lettre que le roi de Pologne adressait aux seigneurs pour la convocation de la diète, ou pour d'autres affaires. Lorsque le trône devenait vacant, le primat de Pologne avait aussi le droit d'adresser des *universaux* pour assembler la diète qui devait procéder à l'élection d'un nouveau roi.

UNIVERSELLEMENT, adv. D'une manière universelle, générale. Une doctrine *universellement* approuvée. Un mérite *universellement* reconnu.

UNIVERSITAIRE, adj. Qui appartient à l'université. Corps *universitaire*. Discipline *universitaire*. Collége *universitaire*. | Qui est conféré par l'université. Grade *universitaire*. | Substantiv. Qui fait partie de l'université. Les *universitaires*.

UNIVERSITÉ, s. f. (du lat. *universitas*, soit parce que l'université embrassait l'universalité des maîtres et des étudiants, soit de ce qu'elle renfermait toutes les études et qu'en un même lieu on enseignait toutes les sciences qu'il fallait auparavant aller étudier en plusieurs villes). Corps de professeurs et d'étudiants établis par l'autorité compétente pour enseigner et apprendre les diverses branches des connaissances humaines. On comptait autrefois quatre facultés dans une université, celles de théologie, de médecine, de droit et des arts (les lettres et les sciences). Ces écoles, fondées à Rome sous le régime impérial, se répandirent bientôt dans toutes les provinces soumises à la domination romaine et devinrent célèbres dans les Gaules, où les principales furent celles de Marseille, Autun, Lyon, Bordeaux, Poitiers, Toulouse et Narbonne. Les prêtres ne tardèrent pas à s'emparer de l'enseignement et établirent leurs écoles dans les métropoles, près des églises et sous le patronage des évêques. Charlemagne, en attirant à lui les savants étrangers, et à l'aide d'Alcuin, de Clément, de Jean Scott, donna une nouvelle impulsion à ces écoles qui, dès le VIe siècle, avaient déjà perdu de leur éclat. Mais ce n'est que sous Philippe-Auguste que celles de Paris furent réglementées, et que leurs priviléges furent fixés. L'enseignement était alors partagé en deux facultés, la théologie et les arts, et ce ne fut qu'au XIIIe siècle qu'on y adjoignit les facultés de droit et de médecine. Le nombre considérable d'écoliers qui suivaient les écoles de Paris détermina la division en quatre nations, la nation de Gaule ou de France, la nation d'Angleterre, la nation de Normandie et celle de Picardie. L'université de Paris prit une part active à toutes les crises de la monarchie française; sous le règne de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, elle se rangea tantôt du côté du roi, tantôt se tourna contre lui. Lorsque Luther souleva la réforme, elle défendit le catholicisme. Mais à cette époque toutefois elle accueillit les dominicains ainsi que les jésuites; et à partir du XVIe siècle, les congrégations religieuses furent en possession de presque tout l'enseignement secondaire. Lorsque la Révolution française arriva, elle trouva en France, outre l'université de Paris, vingt-trois autres universités dont quelques-unes étaient renommées. Elles furent supprimées, et l'Assemblée constituante décréta qu'il serait créé et organisé une instruction commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties de l'enseignement indispensable à tous les hommes. Bonaparte réorganisa l'instruction publique, et il rendit le 17 mars 1808 un décret portant organisation de l'*Université de France*. Cette université embrassait le territoire de l'empire; elle était dirigée par un grand-maître assisté d'un conseil qui n'était appelé qu'à donner des avis. Des inspecteurs généraux étaient chargés de visiter les écoles et les lycées. L'université était composée d'autant d'académies qu'il y avait de cours d'appel. Chaque académie était composée d'un recteur, assisté d'un conseil académique. L'enseignement public était confié, dans tout l'empire, exclusivement à l'université. Nul ne pouvait ouvrir d'école ni d'établissement quelconque d'enseignement sans l'autorisation du grand-maître. Nul ne pouvait enseigner sans être membre de l'université et gradué par l'une de ses facultés. L'université de France est encore de nos jours organisée de la même manière, bien que certains changements aient été apportés dans sa constitution : au grand-maître, d'abord, a été substitué une commission supérieure, puis un conseil royal, puis le ministre de l'instruction publique. La loi du 15 mars 1850 avait établi une académie par département, et le décret du 21 août 1854 avait fixé de nouvelles circonscriptions académiques. D'après cette loi, il n'y avait plus que 16 académies en France, entre lesquelles étaient répartis les 86 départements. Les académies étaient : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. De nouveaux changements ont été apportés dans le classement des académies. | Le ministre de l'instruction publique est grand-maître de l'*Université* et recteur de l'académie de Paris; il est secondé par un vice-recteur. Il y a dans chaque académie un recteur, des inspecteurs d'académie, des inspecteurs de l'instruction primaire et un secrétaire d'académie.

UNIVOQUE, adj. (du lat. *unus*, un; *vox*, voix). Philos. scolast. Se dit des noms qui peuvent s'appliquer dans un même sens à plusieurs individus, à plusieurs choses de la même espèce ou d'espèces différentes, comme le mot *animal*, qui est un terme univoque à l'éléphant et au chat; le mot *homme* est également univoque à Jacques ou à Didier. | Gramm. Dont le son est le même, quoique la signification soit différente. Mot *univoque*. | Mus. Se dit des consonnances qui portent le même nom, comme l'*octave* et ses *répliques*.

UNKIAR-SKÉLESSI. Géogr. Ville de Turquie.

UNTERWALD (littéralem. *au milieu des forêts*). Géogr. Canton de la confédération helvétique, vers le centre; 43 kilom. en tout sens; 28,000 habitants. Ce canton est divisé en deux républiques : l'Obwalden, à l'O., le Nidwalden, à l'E. (cap. Sarnen, Stanz); mais, à la diète helvétique, les deux républiques n'ont qu'une voix. Montagnes; deux grandes vallées, quelques lacs. Climat âpre; un peu de grains et de pommes de terre; vergers, pâturages, bétail, fromage. Unterwald est un des trois cantons qui furent le berceau de la liberté suisse (1308).

UPAS, s. m. Bot. Genre de la famille des urticées, renfermant un arbre de Java, du tronc duquel découle, soit naturellement, soit par incision, un suc visqueux, gommo-résineux, jaunâtre, d'une saveur amère, qui, mêlé dans les aliments ou introduit dans le sang par l'absorption de la peau ou par une blessure, cause promptement la mort. On ne peut se reposer longtemps sous son ombre. Il ne faut pas manier imprudemment ce suc, car il en résulte un violent mal de tête, une enflure générale, des nausées et des vomissements qui se dissipent en quelques jours, mais qui peuvent être suivis de la mort. Les habitants de Java préparent avec le suc de cet arbre un poison d'une violence extrême dont ils enduisent leurs flèches. | On écrit aussi *bubon upas*, *upas antiare*.

UPSAL. Géogr. Ville de Suède, chef-lieu du gouvernement de ce nom; 6,000 habitants. Archevêché luthérien dont le titulaire est primat de Suède. Célèbre université. Vaste et belle cathédrale; observatoire; jardin botanique. Cette ville a été longtemps la résidence des rois de Suède. | Le *gouvernement d'Upsal* a 125 kilom. sur 52, et 100.000 habitants.

UPSILON, s. m. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet grec, que nous représentons par l'y. | Signe numérique qui valait 400 avec l'accent supérieur à droite (υ'); il valait 400,000 avec l'accent inférieur à gauche (,υ). | Dans un autre système de notation, l'*upsilon* valait 20.

UPUPÉS, s. m. pl. (du lat. *upupa*, huppe). Famille d'oiseaux ayant pour type le genre huppe, et caractérisée par un bec assez analogue à celui des courlis. Les *upupés* se nourrissent d'insectes.

UR. Géogr. Ville de Chaldée, patrie de Tharé et d'Abraham. On entretenait à Ur un feu sacré en l'honneur du soleil.

URANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide uranique avec une base.

URANE, s. m. (du gr. οὐρανός, le ciel, ou la planète nommée *Uranus*). Chim. Substance composée d'uranium et d'oxygène, d'un gris foncé et cristallin, qu'on extrait de plusieurs minéraux. On distingue particulièrement l'*urane oxydulé* et l'*urane phosphaté*.

URANEUX, EUSE, adj. Chim. Se dit du premier oxyde d'urane et des sels uraniques.

URANIA, s. f. Bot. Genre de la famille des musacées, renfermant plusieurs arbres des contrées équinoxiales parmi lesquels on distingue l'*urania superbe*, qui s'élève à la hauteur des palmiers, porte comme eux des impressions circulaires sur une tige filamenteuse couronnée par des feuilles disposées en éventail longues de 2 à 4 mètres et larges d'environ 1 mètre. Cette plante offre dans ses feuilles un réservoir toujours rempli d'une eau fraîche que les voyageurs sont souvent très-heureux de rencontrer, ce qui lui a fait donner le nom d'*arbre des voyageurs*. On fait avec les fruits une huile excellente; ils se mangent aussi réduits en farine, et cuits au lait.

URANIE, Myth. Une des neuf muses, qui préside à l'astronomie. On la représente sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant un globe avec les deux mains et ayant autour d'elle plusieurs instruments de mathématiques. On la disait mère de Linus et d'Hyménée.

URANIE, s. f. Entomol. Genre de lépidoptères propres à l'île de Madagascar, remarquables par l'éclat des couleurs, où dominent le vert doré, le noir et le rouge violâtre.

URANIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à l'urane. Se dit d'un second oxyde d'urane et des sels qu'il produit.

URANITE, s. m. Chim. Un des noms de l'urane phosphaté.

URANIUM, s. m. Corps simple, métallique extrait de l'urane, sous la forme d'une poudre noire, qui, lorsqu'on la chauffe, brûle avec une lumière remarquable par son éclat et sa blancheur. L'*uranium* forme avec l'oxygène plusieurs oxydes dont deux sont basiques et donnent avec les acides, l'un des sels verts, et l'autre des sels jaunes. Ce dernier s'emploie pour la fabrication des beaux verres jaunes qui ont un reflet vert; on s'en sert aussi dans la peinture sur porcelaine.

URANOGRAPHE, s. Celui, celle qui fait une description du ciel. | Auteur d'une uranographie.

URANOGRAPHIE, s. f. (du gr. οὐρανός, ciel; γράφω, je décris). Description du ciel, science qui a pour objet l'étendue du ciel et la description des phénomènes célestes.

URANOGRAPHIQUE, adj. Qui concerne l'uranographie. Carte *uranographique*.

URANOLOGIE, s. f. (du gr. οὐρανός, ciel; λόγος, discours). Traité sur l'état des cieux aux diverses époques de l'âge de la terre.

URANOMÈTRE, s. m. (du gr. οὐρανός, ciel; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer les astres et les mouvements célestes.

URANORAMA, s. m. (du gr. οὐρανός, ciel; ὅραμα, vue). Vue du ciel, exposition du système planétaire à l'aide d'un globe mobile représentant les astres et leurs mouvements.

URANOSCOPE, s. m. (du gr. οὐρανός, ciel; σκοπέω, je regarde). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes. Ils

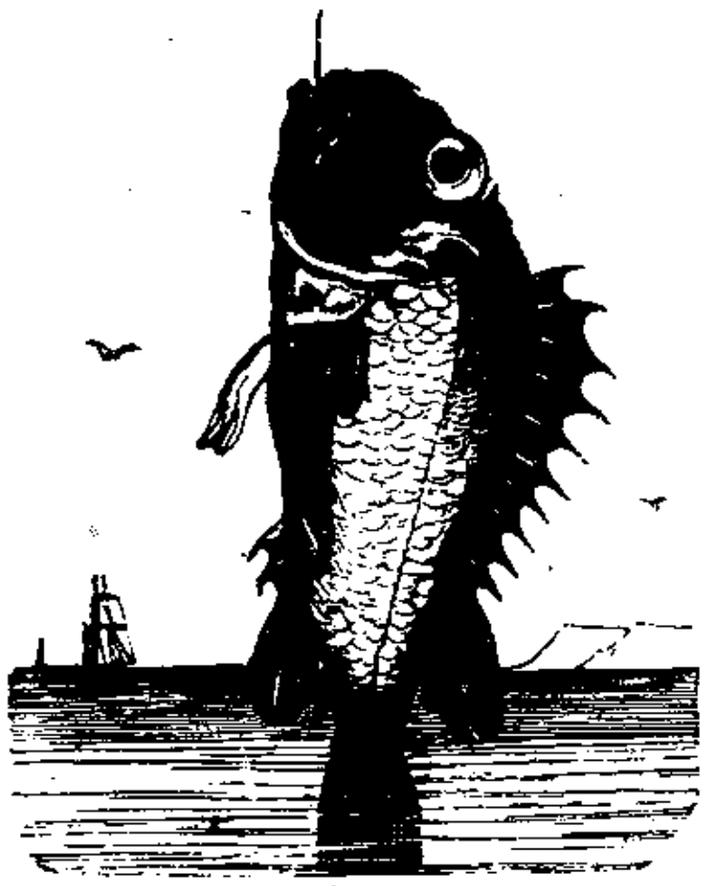

Uranoscope.

sont ainsi nommés parce qu'ils ont les yeux placés sur le milieu de la face supérieure, de façon qu'ils ne peuvent regarder que le ciel. L'espèce la plus commune, l'*uranoscope rat*, ne se rencontre guère que dans la Méditerranée. L'*uranoscope rat* est brun sur le dos et blanc sous le ventre.

URANUS (du gr. οὐρανός, ciel). Myth. Dieu du ciel, fils du Chaos et d'Héméra. Il épousa Ghé et en eut les Hécatonchires ou Centimanes, les Cyclopes, les Titans et les Titanides. Uranus, qui avait emprisonné dans le Tartare les Hécatonchires et les Cyclopes, fut mutilé par ses autres enfants révoltés, et du sang de cette blessure naquirent les Erinnys, les Mélies et les Géants.

URANUS, s. m. Astr. Planète découverte par Herschell en 1781. Elle est la plus éloignée du soleil, fait sa révolution en 84 ans et a six satellites. Sa

distance est 19,183, celle de la terre étant 1; son diamètre est de 46,26, celui de la terre étant l'unité. Le signe de cette planète est représenté par ♅.

URATE, s. m. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Sel composé d'acide urique et de diverses bases. L'*urate de soude* est une combinaison saline qui se trouve dans les concrétions arthritiques. L'*urate d'ammoniaque* fait partie de certains calculs urinaires.

URBAIN, AINE, adj. (du lat. *urbs*, ville). Qui est de la ville ou appartient à la ville, par opposition à *rural*. Les maisons *urbaines*. Servitudes *urbaines*. Pour me tirer un peu de l'*urbaine* cohue, je me rendis à la fin, et fus passer dix jours à Passy. (J. J. Rousseau.) | Antiq. rom. *Tribus urbaines*, Se dit des quatre tribus que Servius forma dans Rome. | Mythol. Surnom des dieux Lares. | *Garde urbaine*, Nom donné quelquefois à la garde nationale; bourgeois d'une ville armés pour le maintien de l'ordre public.

URBAIN. Huit papes ont rendu ce nom célèbre à divers titres. *Urbain Ier*, dix-huitième pape, ou plutôt évêque de Rome, vécut sous Alexandre-Sévère. On dit qu'il souffrit le martyre; mais on sait que sous Alexandre-Sévère il n'y eut point de persécution. On est aussi peu renseigné sur la vie que sur la mort de ce pape. | *Urbain II* (*Eudes* ou *Odon*). Il était né en France, à Lagery, près de Châtillon-sur-Marne, et avait été nommé évêque d'Ostie par Grégoire VII, qui, en mourant, le désigna comme un des trois hommes dignes de lui succéder. Il fut effectivement élu, en 1088, après la mort de Victor III, soutint avec vigueur la querelle papale contre l'Empire, et détermina par ses démarches et par sa parole la première croisade, au concile de Clermont (1095). Les prédications de Pierre l'Ermite avaient si bien préparé les esprits, que le pape ne put achever sa harangue. Tous les assistants s'écrièrent : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Plus de six cent mille individus prirent la croix et se précipitèrent sur le chemin de l'Asie. Le pape mourut quelques jours après la prise de Jérusalem, avant que la nouvelle en fût parvenue en Europe (29 juillet 1099). | *Urbain III* (*Hubert Privelli* ou *Crivelli*). Il avait été fait archevêque de Milan et cardinal par le pape Luce III; il fut élu en 1185, mais ne régna que deux ans, et mourut à Ferrare, après avoir en vain lutté contre l'empereur Frédéric Ier (Barberousse). | *Urbain IV* (*Jacques-Pantaléon*). Fils d'un cordonnier de Troyes en Champagne, il était arrivé à la dignité de patriarche de Jérusalem, lorsqu'en 1261 on le nomma successeur d'Alexandre IV. Il institua la fête du Saint-Sacrement, offrit à Louis IX la couronne de Naples, que ce prince refusa, mais qu'accepta bientôt Charles d'Anjou, son frère. Il mourut en 1265 dans la ville de Pérouse, où il s'était fait porter en litière après avoir été chassé d'Orvieto par la révolte des habitants. | *Urbain V* (*Guillaume Grimaud* ou *Grimoard*). D'une famille noble du Gévaudan, il fut élu en 1362 à la mort d'Innocent VI, et fut le sixième pape d'Avignon. Quoique Français, il voulut, en dépit de la France, retourner en Italie : il séjourna à Rome, de 1367 à 1370, et parvint même à décider l'empereur Charles IV à se rendre en Italie pour y soumettre les usurpateurs des fiefs ecclésiastiques. Mais ce prince étant venu avec des forces insuffisantes, Urbain V se vit obligé de reprendre la route d'Avignon (1370). Il mourut dans cette ville, la même année. Sa charité, sa justice, sa sévérité à l'égard de la simonie et des mauvaises mœurs, n'étaient pas moindres que son désir d'affranchir la papauté de la tutelle française et de lui rendre ses domaines d'Italie. | *Urbain VI*. Deux cent-huitième pape, successeur de Grégoire XI. Il se nommait *Barthélemi de Prignano* et était Napolitain. Son élection eut lieu sous la pression du peuple romain, qui redoutait l'élection d'un pape français (1378). A peine eut-il saisi le timon des affaires, qu'il montra une grande vigueur, et que les cardinaux, trompés dans leur attente, s'enfuirent sur les terres de Naples. Excommuniés par le pape qu'ils venaient de faire, ils ouvrirent à Fondi un nouveau conclave sous la protection de la reine Jeanne. On y élut le cardinal Robert, de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Clément VII fut reconnu par la France, l'Espagne, Naples, la Lorraine et l'Écosse; le reste de l'Europe catholique prit le parti d'Urbain VI. Alors ce fut un conflit général d'excommunications et d'anathèmes, et la guerre s'alluma de toutes parts en Italie. Une conspiration s'ourdit contre Urbain VI; mais le pape la découvrit, et fit arrêter cinq de ses cardinaux qui y avaient trempé, et les livra au dernier supplice. Il mourut en 1389. | *Urbain VII*. Trois cent trente-sixième pape, succéda à Sixte-Quint en 1590 : il se nommait *Jean-Baptiste Castagna*, et était natif de Rome. Il ne régna que treize jours. | *Urbain VIII*. Deux cent quarante-troisième pape; successeur de Grégoire XV, élu en 1623, à la faveur d'une émeute qu'il avait suscitée. Il se nommait *Maffeo Barberino*, et était d'une ancienne famille de Florence. Il avait d'abord été nonce du saint-siége auprès de la cour de France. Dès qu'il fut assis sur le trône de saint Pierre, il éleva ses neveux et ses frères aux premières dignités de l'Église et de l'État, en récompense de l'appui qu'ils lui avaient prêté, quoiqu'ils fussent notoirement indignes de remplir de telles fonctions et quoiqu'il connût parfaitement leur incapacité. Il voulut relever les affaires de la papauté, la rendre dominatrice en Italie; éteindre le protestantisme en Europe, et rabaisser les rois au-dessous des papes; mais il avait pour adversaire un prêtre non moins opiniâtre, non moins absolu, non moins implacable que lui, et l'emportant sur Sa Sainteté en ruse et en adresse, Richelieu, devenu cardinal, ministre ou plutôt souverain de France sous Louis XIII, et ayant par conséquent à soutenir des intérêts diamétralement opposés à ceux de la cour de Rome. Aussi toutes ses tentatives pour arriver à ses fins échouèrent-elles, et son différend avec Venise (1632), sa querelle avec Jean IV de Portugal (1641); la première guerre de Castro, entreprise par l'ambition de sa famille, sans utilité pour l'État (1642), et terminée honteusement par la paix de Venise (1644), qui remit tout sur l'ancien pied, firent de son pontificat un des plus malheureux. Il mourut en 1644.

URBANITÉ, s. f. (du lat. *urbanitas*, fait de *urbs*, ville : manières de la ville). S'est dit d'abord en parlant de la politesse des anciens Romains. | Politesse que donne l'usage du monde. Avoir beaucoup d'*urbanité*. L'*urbanité* des mœurs remplace trop souvent la franchise et la bonté.

URBIN. Géogr. Ville d'Italie, chef-lieu de l'ancienne délégation romaine d'Urbin et Pesaro; 12,000 habitants. Archevêché. Citadelle, ancien palais des ducs. Urbin a été la capitale de l'ancien duché d'Urbin, de la légation d'Urbin, et le chef-lieu d'un arrondissement du département du Métaure, sous l'empire. Raphaël et Bramante étaient d'Urbin. | *Duché d'Urbin*, Ancien duché d'Italie situé entre la marche d'Ancône, la Romagne et l'Adriatique, et qui avait pour capitale Urbin et pour autres villes Pesaro, Sinigaglia, Fossombrone, Urbania, Bobbio, Pergola, Macerata et Fano.

URCÉOLE, s. m. Bot. Organe qui présente la forme d'un gobelet ou d'une petite outre rétrécie.

URCÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *urceolatus*, fait de *urceus*, un vase, un pot en forme de burette). Bot. Se dit des parties qui sont ventrues, puis resserrées, et s'évasent pour former un rebord à l'orifice. Les fleurs de la plupart des bruyères sont *urcéolées*.

URÈDE, s. m. Bot. Genre de cryptogames désignés sous le nom de *parasites internes*, dont les caractères principaux sont constitués par une poussière nue placée sous l'épiderme des feuilles.

URÉDINÉES, s. f. plur. Bot. Famille de plantes cryptogames composée de très-petits végétaux parasites, ayant pour type le genre *urède*, qui se développent le plus souvent dans le tissu même ou à la surface des végétaux morts ou vivants.

URÉE, s. f. (du lat. *urea*, fait du gr. οὖρον, urine). Chim. Matière qui forme une partie essentielle de l'urine, et qui a une odeur alliacée.

URÈNE, s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant des arbrisseaux des contrées intertropicales, à feuilles alternes, munies en dessous d'une glande poreuse. On distingue particulièrement l'*urène lobée* et l'*urène élégante*.

URETÈRE, s. m. (du gr. οὐρητήρ, fait de οὖρον, urine). Anat. Chacun des canaux membraneux destinés à porter l'urine des reins dans la vessie.

URÉTÉRITE, s. f. Pathol. Inflammation des uretères accompagnée de douleurs aiguës.

URÉTIQUE, adj. (rad. οὖρον, urine). Se dit des voies urinaires, des remèdes qui provoquent l'urine, des malades qui urinent facilement.

URÉTRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à l'urètre. | *Crête urétrale*, Éminence longue, aplatie latéralement, d'un volume variable, d'une consistance assez ferme, qu'on aperçoit dans l'urètre au devant de la prostate.

URÉTRALGIE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre, et ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui se fait ressentir dans l'urètre sans inflammation.

URÉTRALGIQUE, adj. Qui appartient à l'urétralgie; qui tient de l'urétralgie.

URÈTRE, s. m. (du gr. οὐρήθρα, même sens, fait de οὖρον, urine). Anat. Canal membraneux, cylindrique, qui sert à l'évacuation de l'urine dans les deux sexes. L'*urètre* prend naissance au col de la vessie, est long de 25 à 33 centimètres, reçoit les conduits éjaculateurs, et se termine par le gland chez l'homme. Chez la femme, ce canal est plus large, plus dilatable, et très-adhérent au vagin. L'*urètre*, chez l'homme, se divise en deux portions, l'une mobile, l'autre fixe; celle-ci s'étend depuis l'orifice vésical du canal jusqu'au niveau de la face antérieure de l'arcade et des branches pubiennes; l'autre s'étend jusqu'à l'orifice externe, et porte ordinairement le nom de *partie spongieuse*.

URÉTRITE, s. f. Pathol. Inflammation aiguë ou chronique de l'urètre.

URÉTRO-BULBAIRE, adj. Anat. Qui concerne le bulbe de l'urètre. Artère *urétro-bulbaire*.

URÉTROPHRAXIE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre; ἐμφράσσω, j'obstrue). Obstruction de l'urètre.

URÉTRORRHAGIE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre; ῥέω, je coule). Écoulement de sang par l'urètre.

URÉTRORRHÉE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre; ῥέω, je coule). Écoulement par l'urètre.

URÉTROSCOPE, s. m. (du gr. οὐρήθρα, urètre; σκοπέω, je regarde). Instrument employé pour examiner l'urètre.

URÉTROSTÉNIE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre; στενός, étroit). Rétrécissement de l'urètre.

URÉTROTOME, s. m. (du gr. οὐρήθρα, urètre; τομή, section). Chirurg. Instrument employé dans l'opération de la taille pour inciser la peau et ouvrir l'urètre.

URÉTROTOMIE, s. f. Incision de l'urètre; opération qui consiste tantôt à scarifier l'intérieur du canal pour faire cesser ou diminuer un rétrécissement, tantôt à le fendre pour entraîner un calcul ou pour obvier aux accidents d'une rétention d'urine.

URGENCE, s. f. (pron. *urjanse*). Qualité de ce qui est urgent; nécessité de se hâter en quelque chose. L'*urgence* des besoins. L'*urgence* d'une mesure, d'une proposition. En cas d'*urgence*.

URGENT, ENTE, adj. (pron. *urjan*; du lat. *urgens*, fait de *urgere*, presser). Qui presse, qui ne souffre aucun retard. Cas *urgent*. Une nécessité *urgente*. Des besoins *urgents*. Des affaires *urgentes*. D'*urgents* besoins. La nécessité la plus *urgente* peut seule autoriser un roi à lever des impôts. (Louis XIV.) | Synonymes : URGENT, IMMINENT, INSTANT. *Instant* se dit en parlant des prières, des demandes, des supplications, des poursuites qu'on fait avec continuité, persévérance, afin d'arriver au but de ses désirs. *Pressant* et *urgent* se disent de ce qui ne laisse point de relâche. *Pressant* s'applique aux personnes et aux choses qui nous portent à l'action ou qui veulent une prompte exécution. *Urgent* ne s'applique qu'aux choses qui demandent une solution imminente. Un besoin *urgent*.

URI. Géogr. Un des vingt-deux cantons de la Suisse formé par une vallée située au cœur des Alpes et arrosée par la Reuss; 54 kilom. du S. au N., 24 de largeur moyenne; 15,000 habitants; chef-lieu, Altorf. Ce canton est un des trois qui se soulevèrent contre l'Autriche en 1308; c'est celui qu'habitait Guillaume Tell.

URIE. Officier de la maison de David et mari de Bethsabée, que David séduisit. Désirant cacher son crime, David engagea Urie à reprendre sa femme; mais celui-ci, ne voulant pas y consentir, fut envoyé au siége de Rabbath et placé par Joab, sur l'ordre de David, dans l'endroit le plus périlleux, où Urie perdit en effet la vie.

URIEL, s. m. (en hébreu, *lumière* ou *feu du ciel*). Ange dont parle la Bible, et qui, selon les rabbins, est un des ministres de la justice divine.

URINAIRE, adj. (rad. *urine*). Qui a rapport à l'urine. | Qui est diurétique. Plante *urinaire*. | *Voies urinaires*, Ensemble des conduits ou cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où se fait la sécrétion de ce fluide jusqu'à sa sortie du canal. | *Méat urinaire*, Nom donné à l'urètre chez la femme.

URINAL, s. m. Vase à col incliné où les malades urinent commodément. On fait des *urinaux* en porcelaine, en caoutchouc, en cuir, en étain.

URINE, s. f. (du lat. *urina*, même signif.). Excrément liquide qui est séparé du sang dans les reins, et qui étant porté de là dans la vessie est évacué par l'urètre. *Urine* claire. *Urine* trouble, chargée. *Urine* sanguinolente. Rétention d'*urine*. Retenir son *urine*. | Les *urines* sont de différentes sortes et ont différentes propriétés. Après qu'on a bu abondamment quelque liqueur aqueuse, l'urine est crue, insipide, sans odeur et facile à retenir. Celle que fournit le chyle bien préparé est plus âcre, plus saline, moins abondante, un peu fétide et plus irritante. Celle qui vient du chyle déjà

converti en sérosité est plus rouge, plus piquante, plus salée, plus fétide, plus irritante. Celle que fournissent après une longue abstinence des humeurs bien digérées est la moins abondante, la plus salée, la plus âcre, la plus rouge, très-fétide, presque pourrie et la plus difficile à retenir. Le sel ammoniac des anciens se préparait avec l'*urine* des chameaux; l'on a longtemps préparé, dans les temps modernes, le phosphore uniquement avec l'*urine* humaine. | L'*urine* fournit au médecin d'excellents signes pour juger de l'état du malade et du cours que prendra la maladie. Dans l'examen de l'*urine*, on considère sa quantité, sa couleur, son odeur, son goût, sa fluidité et les matières qui y nagent. L'*urine* est du nombre des drogues non colorantes dont les teinturiers se servent pour préparer les étoffes avant de les mettre en couleur. Entre autres usages elle aide à faire fermenter et échauffer le pastel, et on l'emploie aussi au lieu de chaux dans les cuves de bleu. On se sert quelquefois d'*urine* pour dégraisser les laines, les étoffes et ouvrages faits de laine. | *Urine cuite*, Celle qui présente une couleur jaune foncé. | *Urine crue*, Celle qui est très-claire. | *Urine de boisson*, Celle qu'on rend peu de temps après avoir bu et qui est peu chargée. | *Urine de digestion*, Celle qui n'est rendue que longtemps après le repas ou après le sommeil, et qui est très-colorée et chargée. | *Urine jumenteuse*, Urine ammoniacale troublée par une substance granulée.

URINER, v. n. Évacuer l'urine. Ce malade *urine* bien, *urine* difficilement.

URINEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de l'urine. Dépôt *urineux*. Abcès *urineux*. | Qui a l'odeur de l'urine. Odeur *urineuse*.

URINOIR, s. m. Endroit spécial où l'on urine; vase où l'on reçoit les urines. Dans les grandes villes, on a établi, pour la commodité du public masculin, des *urinoirs* dans les principales rues.

URIQUE, adj. Chim. *Acide urique*, Acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène. Il forme la plupart des calculs de la vessie et se trouve dans l'urine, les calculs urinaires et les excréments d'oiseaux. Acide *urique*.

URNE, s. f. (du lat. *urna*, même signif.). Vase dont les anciens se servaient soit pour y conserver des liqueurs, soit pour y mettre les cendres des corps qu'on avait brûlés. Les *urnes* étaient ordinairement en terre cuite, en albâtre, en marbre, en porphyre et quelquefois d'or, etc. Il y avait en outre des *urnes lacrymatoires* ou *lacrymales*, dans lesquelles on recevait les larmes des pleureuses (*præficæ*), et qu'on enfermait dans le tombeau avec la cendre du mort. | Les *urnes* servaient aussi à recevoir les bulletins de suffrage dans les jugements, les élections des magistrats, les noms des hommes qui devaient combattre ensemble ou concourir dans les jeux publics. Les païens avaient confié au destin l'*urne* dans laquelle ils supposaient qu'était renfermé le sort des hommes. On représente Minos, juge des enfers, avec une *urne* à la main. L'*urne* du sort est dans sa main terrible. (Dorat.) | L'*urne* était aussi, à Rome, une mesure de capacité pour les liquides, valant 12 litres 8 décilitres de nos mesures. | Chez les modernes, les *urnes* ne sont plus destinées qu'à recevoir les votes dans les discussions parlementaires, les suffrages, et les numéros nécessaires pour le tirage au sort, etc. | Les poètes, les peintres, les sculpteurs représentent ordinairement les fleuves sous une figure humaine, appuyés sur une *urne* d'où s'échappe l'eau qui forme la rivière à laquelle ils président. Cette *urne* est penchée ou de niveau pour exprimer la rapidité ou la tranquillité de leur course. | Vase de porcelaine, de faïence ou de toute autre matière, ayant la forme des *urnes antiques*, dont on décore les jardins, les édifices, les cheminées des appartements. | Bot. Nom donné à la très-petite capsule des mousses. L'*urne* est pédiculée.

UROCÈLE, s. f. (du gr. οὖρον, urine; κήλη, tumeur). Tumeur formée par l'infiltration d'urine dans les bourses.

UROCÈRE, s. m. (du gr. οὐρά, queue; κέρας, corne). Entomol. Genre d'hyménoptères de la famille des porte-scie : corps allongé et cylindrique, tête hémisphérique, mandibules courtes, épaisses.

URODÈLES, s. m. plur. (du gr. οὐρά, queue; δῆλος, visible). Erpétol. Famille de reptiles batraciens, caractérisée par la présence d'une queue. Cette famille comprend deux genres, le protée et la sirène, qui conservent leurs branchies, et trois autres, la salamandre, le triton et le protée, qui ont les côtes très-courtes et quatre pattes.

UROMANCIE, s. f. (du gr. οὖρον, urine; μαντεία, divination). Art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines.

UROPODES, s. m. pl. (du gr. οὐρά, queue; πούς, ποδός, pied). Ornithol. Famille d'oiseaux caractérisée par des pattes palmées, des ailes très-courtes, des pattes articulées situées tout à fait en arrière du corps, de sorte que pour marcher à terre ces oiseaux sont forcés de se tenir le corps dressé presque verticalement, et semblent ainsi s'appuyer sur leur queue. Cette famille comprend les manchots, les pingouins et les plongeons.

UROSCOPE, s. m. Médecin qui traite les maladies d'après l'examen des urines.

UROSCOPIE, s. f. (du gr. οὖρον, urine; σκοπέω, j'examine). Examen de l'urine pour connaître une maladie.

URSON, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de rongeur épineux du genre porc-épic.

Urson.

URTICAIRE, s. f. (du lat. *urticaria*, fait de *urtica*, ortie). Pathol. Éruption assez semblable à celle que produit l'application des orties sur la peau. Elle est caractérisée par la présence de tubercules aplatis, durs, d'une couleur pâle ou jaune, de différentes formes, et occasionnant une démangeaison plus ou moins vive. Cette affection, qui dure ordinairement quelques heures, est presque toujours due à l'introduction dans l'estomac de quelque substance particulière, comme divers poissons de mer, coquillages, moules, etc.

URTICANT, ANTE, adj. Qui produit sur la peau un effet analogue aux piqûres de l'ortie. Il y a des chenilles dont les poils sont *urticants*.

URTICATION, s. f. (pron. *urtikasion*; du latin *urticatio*, fait de *urtica*, ortie). Action de piquer ou d'être piqué par des orties. | Sensation brûlante et douloureuse que fait la piqûre de l'ortie. | Méd. Action de toucher ou de fustiger le corps ou quelques parties du corps paralysé, pour stimuler le principe du sentiment et y exciter le mouvement.

URTICÉES, s. f. pl. (rad. *urtica*, ortie). Bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, comprenant des végétaux en apparence les plus différents, des arbres, des arbrisseaux, des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, à fleurs monoïques ou dioïques, quelquefois hermaphrodites ou polygames, incomplètes, peu apparentes, disposées en épis, en chatons, en panicules rarement solitaires. Les plantes de cette famille croissent pour la plupart dans la zone équatoriale; le figuier commun, les micocouliers, les mûriers et les ormes croissent dans la zone tempérée de l'hémisphère septentrional. L'arbre à pain ou jaquier croît dans l'Océanie. Parmi les espèces herbacées de cette famille, on remarque le genre *ortie*, dont la piqûre produit des effets douloureux, et qui dans les pays chauds occasionne les accidents les plus graves; l'*antiar*, de laquelle on retire le poison *upas antiar*, dont les Javanais se servent pour empoisonner leurs flèches; le houblon, qui est cultivé en grand pour la fabrication de la bière, dans le nord de la France et en Allemagne; le chanvre, qui sert à tant d'usages domestiques; la pariétaire, qui décore les vieux murs de son vert feuillage.

URTIQUÉ, ÉE, adj. Qui a été frotté, frappé avec des orties fraîches.

URUGUAY. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source au Brésil, forme la limite de la république de l'Uruguay et du Rio de la Plata, et se réunit au Parana pour former le Rio de la Plata. | République de l'Amérique du Sud, bornée au N. par le Brésil; à l'O., par le cours de l'Uruguay; à l'E., par l'océan Atlantique; au S., par l'Océan et le Rio de la Plata; environ 550 kilom. de l'E. à l'O., 500 kilom. du S. au N.; 250,000 habitants; capitale, Montevideo. Son territoire se compose en partie de vastes solitudes traversées par l'Uruguay; mais le sol est fertile. Élève considérable de bestiaux; grande exportation de salaisons et de peaux. | Cette contrée, anciennement nommée *Banda-oriental*, faisait partie de la vice-royauté de Buenos-Ayres; elle fut envahie par les Portugais et réunie au Brésil sous le nom de *province cisplatine*; ce ne fut qu'en 1828 qu'elle fut proclamée indépendante, érigée en république et administrée par un président et deux chambres.

US, s. m. plur. (du lat. *usus*, usage). Terme de droit qui se joint presque toujours au mot *coutumes*, pour désigner les règles, la pratique suivie en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. S'en rapporter aux *us* et coutumes d'un pays. Suivre les *us* et coutumes. | Le droit maritime a conservé un registre des maximes, lois et usages qui servent de base à la législation maritime, et qu'on appelle les *us et coutumes de la mer*. | Par extens. S'applique dans le langage ordinaire à toute espèce d'usage. Être esclave des *us* et coutumes de ses ancêtres.

USAGE, s. m. (du bas lat. *usagium*; fait de *usus*, même signif.). Coutume, pratique reçue. L'*usage* du pays. L'*usage* de son époque. L'*usage* ne permet pas de faire telle chose. Suivre l'*usage*. Se conformer à l'*usage*, aux *usages*. Renverser les *usages* reçus. Rien ne justifie les préjugés comme un ancien *usage*. (Duclos.) | Emploi qu'on fait d'une chose. Faire *usage* de savon. Faire *usage* de son temps, de son crédit. La nature ne nous accorde que des facultés, dont elle nous abandonne l'*usage*. (Barthélemy.) | Emploi des mots dont se compose une langue tel que la coutume l'a réglé. Tout est usage dans les langues, le matériel et la signification des mots, l'analogie et l'anomalie des terminaisons, la servitude et la liberté des constructions, le purisme ou le barbarisme des ensembles. Mais qu'entend-on par l'usage? Vaugelas nous dit que l'usage n'est pas, comme quelques-uns se l'imaginent, la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siége de son empire, car ceux qui y sont nés et élevés n'auraient qu'à parler le langage de leurs nourrices et de leurs domestiques pour bien parler la langue du pays. Non, l'usage, selon lui, se distingue en *bon* et en *mauvais usage*. Ce dernier se forme du plus grand nombre de personnes, qui, presque en toutes choses, n'est pas le meilleur; le *bon usage*, au contraire, est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler et pour bien écrire. L'usage déclaré est *général* ou *partagé* : il est *général* lorsque tous ceux dont l'autorité fait poids parlent ou écrivent unanimement de la même manière; il est *partagé* lorsqu'il y a deux manières de parler ou d'écrire également autorisées par les gens de la capitale et par les littérateurs distingués de cette époque. | Dans un sens particulier, Emploi qu'on fait des mots, manière de se servir d'une expression. L'*usage* de ce tour est heureux. Faire un *usage* vicieux d'un terme. | T. de droit. Ce qui se pratique généralement. Les lois ne peuvent pas descendre dans tous les détails qui se rattachent à leur exécution; aussi, dans beaucoup de cas, elles déclarent s'en référer à l'usage. Toutes les lois commerciales ne sont que l'expression des usages qui existaient avant elles. En fait de commerce, les usages sont, pour ainsi dire, supérieurs à la loi. On distingue les usages qui sont universels, et les usages qui tiennent aux localités. | Droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. L'usage donne moins de droits que l'usufruit; il ne confère que la jouissance des fruits nécessaires aux besoins de l'usager et de sa famille, actuelle ou future. | Forest. Droit que les particuliers et les communes exercent dans les bois. Ces droits se divisent en *grands* et *petits usages*. Les grands usages sont l'*affouage*, le *marronnage*, le *pâturage* ou *pacage*, le *pacage* ou la *paisson*. Les petits usages consistent à enlever les branches sèches, les bois morts et les morts-bois. | Habitude pratiquée d'une chose. Avoir l'*usage* de dîner de bonne heure. Il a l'*usage* de ne saluer personne. | Prov. *On a mis tout en usage; on a employé le vert et le sec*, On a employé tous les moyens pour arriver au but de ses désirs. On dit, dans un sens analogue, qu'*il faut mettre tout en usage*, pour dire qu'il ne faut rien épargner, qu'il faut se servir de tous les moyens pour porter remède à un grand désordre, pour venir à bout d'une grande entreprise. | Se dit relativement aux personnes. Ces lunettes sont à l'*usage* des presbytes, des myopes. Cette expression est à

l'*usage* des cuisinières. Cela n'est pas à mon *usage*. | On le dit dans le même sens des villes, des pays, relativement aux cérémonies religieuses. Un bréviaire à l'*usage* de Paris. Un missel à l'usage de Rennes. | Absol. Expérience de la société, habitude d'observer les usages de la société. Avoir l'*usage* du monde. N'avoir pas d'*usage*. Manquer d'*usage*. | Synonymes : USAGE, COUTUME. L'*usage* semble être plus universel, et la *coutume* plus ancienne. Le premier indique la manière de faire, de parler, d'agir de la plus grande partie des gens; la *coutume* se rapporte à un usage qui se pratique depuis longtemps. L'*usage* fait la mode, la *coutume* forme l'habitude.

USAGER, ÈRE, s. Celui, celle qui a droit d'usage dans certains bois, dans certains pacages.

USANCE, s. f. Délai d'usage, à l'expiration duquel une lettre de change ou un billet doivent être payés. En France, l'*usance* est de trente jours, qui courent à partir du lendemain de la date ou de l'acceptation de la lettre de change. Elle varie suivant les places commerciales dans les autres États. | Forest. Exploitation d'une vente de bois. | Se dit aussi pour Usages, coutumes, trafics de mer, de la manière de les traiter, de les mener à bonne fin.

USANT, ANTE, adj. T. de pratique. Qui a droit de faire usage d'une chose. N'est usité que dans cette phrase : *Fille majeure usante et jouissante de ses droits*, pour désigner une fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne.

USCOQUE, adj. et s. Géogr. Tribu d'origine slave, fixée dans la Croatie et la Dalmatie, et dont les peuples qui la composaient se sont rendus célèbres par leurs pirateries. Les Turcs ne parvinrent à les détruire qu'après une longue guerre (1592-1606).

USÉ, ÉE, adj. Qui a été longtemps en usage, qui est hors d'usage par le long emploi qu'on en a fait. Un habit *usé*. Des souliers *usés*. Des meubles *usés*. | En parlant des animaux, *un cheval a la jambe usée*, quand ses jambes ne valent plus rien. *Un cheval usé, une jument usée*, C'est un cheval, une jument qui ont tant fatigué, qu'ils ne peuvent plus rendre de bons services. | Famil. Se dit des hommes affaiblis par le travail, par les maladies ou par les débauches. C'est un homme *usé*. Il s'est *usé* par les veilles. Des jours *usés* pour vous abandonner le reste. (Delille.) | Qui ne saurait attirer l'attention. Ce sujet est *usé*, ces moyens sont *usés*. Lorsqu'on est obligé de redire ce qui a été dit, il faut rajeunir ce qui semble *usé*. (La Harpe.) Cette matière est *usée* aujourd'hui, et il faudrait avoir bien de l'esprit pour retracer ce sujet sans ennuyer le lecteur. (Bertier.) | *Une passion usée*, Un amour refroidi, diminué par le temps. | *Goût usé*, Émoussé par l'usage des ragoûts épicés, des liqueurs fortes.

USER, v. n. Faire usage, se servir d'une chose. N'*usez* pas de remèdes violents. *User* d'aliments légers et peu substantiels. *User* d'un mot, d'une expression vulgaire. | Se dit aussi de choses morales. *User* de prières, de menaces, de violence. *User* de prudence. Ma sévérité ! en ai-je jamais *usé* avec vous ? (Wailly.) | S'entend de la manière de se conduire avec les autres hommes. C'est ainsi qu'on dit, *en user bien avec quelqu'un*, pour Agir bien avec lui. *En user mal* signifie le contraire. *En user librement, familièrement avec quelqu'un*, c'est avoir avec quelqu'un un procédé libre, une manière d'agir familière. | *En user*, Agir de telle ou telle manière. La plume tombe des mains quand on voit comment les hommes en *usent* avec les hommes. (Voltaire.) | Activ. Consommer les choses dont on se sert. *User* beaucoup de bois, de charbon. | Détériorer imperceptiblement les choses à force de s'en servir. *User* ses habits, ses souliers. | Fig. *User ses ressources*, Les affaiblir en les prodiguant. | Diminuer l'épaisseur d'une chose par le frottement. Le pavé *use* le fer des chevaux. | Fig. L'envie est une lime qui *use*, tout à la fois, le corps et l'âme. (De Jussieu.) J'*ai usé* le monde, j'*ai usé* les plaisirs ; toutes les passions aveugles et tumultueuses sont mortes dans mon cœur. (Duclos.) | *User ses yeux par la lecture*, Affaiblir sa vue à force de lire. | Dans le même sens. La débauche *use* plus vite les hommes que la douleur. Le marchand *use* son corps et oublie le sommeil afin d'amasser des richesses. (Lamennais.) | Détruire ses forces, ses facultés. Les hommes s'*usent* par l'abus des plaisirs, par un travail trop assidu. | Réciproquement. S'user l'un l'autre. Les cœurs s'*usent* par leurs agitations mutuelles et leurs combats. (Boiste.) | Fig. Affaiblir et amoindrir, faire perdre de sa force. La jouissance *use* l'amour. | S'USER, v. pr. Se détériorer, se détruire. Les marbres, les corps les plus durs s'*usent* par le temps. Les habits s'*usent* à force de servir. | On dit qu'*une terre s'use*, quand elle devient stérile à force de rapporter. | Fig. L'esprit s'*use* comme toutes choses : les sciences sont son élément; elles le nourrissent et le consument. (La Bruyère.) | S. m. Se dit en parlant des choses qui durent longtemps. Une étoffe qui paraît être d'un bon *user*. C'est un si bon *user*, qu'on n'en voit pas la fin. (Furetière.) | Fig. et famil. On dit qu'*un homme est bon à l'user*, pour signifier que plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, d'un commerce agréable et sûr. | *On ne connaît bien les gens qu'à l'user*, On ne les connaît bien que par la fréquentation.

USINE, s. f. (du lat. *usus*, usage). Tout établissement important où s'exécutent les fabrications, où une industrie s'exerce sur une grande échelle. Belle *usine*. Vaste *usine*. Établir une *usine*. Diriger une *usine*. | S'entend plus spécialement de l'ensemble des bâtiments, des ateliers et des appareils d'un établissement manufacturier à fer, à cuivre, etc., où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteur le feu, la vapeur d'eau : forges, fonderies, laminoirs, verreries, etc. | L'administration distingue les usines sur des cours d'eau navigables, et celles qui ont leur prise d'eau sur des cours non navigables. Une enquête *de commodo et incommodo* est ouverte sur la demande en autorisation, et, d'après le résultat de cette enquête et sur le rapport des ingénieurs en chef des ponts et chaussées, l'autorisation est accordée ou refusée par décret. L'administration peut supprimer une usine sans indemnité, si cette suppression est nécessaire dans l'intérêt de la navigation. | Les *usines métallurgiques* ne peuvent être établies que sur une permission accordée par un règlement d'administration publique. Cette permission a pour objet d'assurer la conservation de la richesse minérale, du sol forestier et des cours d'eau. Les usines métallurgiques sont comprises parmi les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et rangées dans la première, la deuxième ou la troisième classe, selon le degré de gravité des inconvénients à craindre. | Les usines, dans la véritable acception de ce terme, n'ont commencé à se former en Europe qu'avec la création des machines, et celles-ci ne se sont multipliées avec rapidité que par suite du perfectionnement des moteurs et de l'augmentation des débouchés. On ne saurait, en effet, comparer la situation des fabriques de draps, de glaces, de toiles, de papiers, même au temps de Louis XIV, avec l'état brillant où elles sont parvenues depuis le perfectionnement de la mécanique et l'invention des machines à vapeur. De ce moment, l'industrie est devenue une véritable puissance, dont les usines ont été les places fortes.

USINIER, s. m. Propriétaire d'une usine.

USITÉ, ÉE, adj. Qui est en usage, qui est pratiqué communément. C'est une chose *usitée* en ce pays. Cela était *usité* en ce temps-là. | Se dit particulièrement des mots et des phrases qui sont en usage dans une langue. Ce mot n'est pas *usité* dans tel sens. Une façon de parler fort *usitée*.

USNÉE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, qui offrent, pour caractères principaux, des tiges filamenteuses, ramassées en touffes ou pendantes, ayant des scutelles planes, quelquefois radiées ou ciliées sur les bords. Les *usnées* croissent ordinairement sur le tronc des vieux arbres. | *Usnée humaine*, Sorte de mousse verdâtre que l'on recueillait sur les crânes humains.

USTENSILE, s. m. (pron. *ustansile* ; du lat. *ustensile*, ce qui est à notre usage). Tout meuble servant au ménage et principalement à la cuisine. Des *ustensiles* de cuisine. | Se dit aussi de certains instruments propres à différents arts. Les *ustensiles* aratoires. Les *ustensiles* de jardinage.

USTION, s. f. (du lat. *ustio*, fait de *urere*, brûler). Effet produit par le cautère actuel ; action d'appliquer le calorique ou des corps qui en sont imprégnés. On pratique l'*ustion* pour modifier une partie malade ou y produire une révulsion. | Chim. Espèce de calcination.

USUALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est usuel. Critiquer l'*usualité* de certains mots.

USUCAPION, s. f. (du lat. *usus*, usage ; *capio*, je saisis). Dr. rom. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, ELLE, adj. (rad. *usage*). Qui est d'un usage fréquent, dont on se sert ordinairement. Langage *usuel*. Meubles *usuels*. Termes *usuels*. | *Plantes usuelles*, Celles qui servent le plus aux usages de la vie et surtout pour la médecine.

USUELLEMENT, adv. (pron. *uzuèleman*). Communément, ordinairement. Ce mot est *usuellement* employé. Cela se dit *usuellement*.

USUFRUCTUAIRE, adj. Dr. rom. Se dit d'un droit qui donne la faculté de jouir des fruits. Le douaire des femmes est un droit *usufructuaire*.

USUFRUIT, s. m. Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage, des intérêts d'un capital dont la propriété appartient à un autre. Toutes les législations présentent l'*usufruit* comme institution de droit. Une partie des terres appartenant à l'État étaient données en *usufruit* à certaines castes en Égypte, en Germanie, à Sparte et chez quelques autres peuples anciens. Les fiefs, sous le régime féodal, étaient des concessions d'*usufruit* temporaires ou perpétuelles sur des terres devenues la propriété du suzerain. L'*usufruit* est un moyen de conserver à l'époux succédant l'aisance dont il a joui pendant la vie du défunt, et dont il serait privé par sa mort. L'*usufruit* légal appartient au père et à la mère sur les biens des enfants jusqu'à leur dix-huitième année. L'*usufruit* établi par la volonté de l'homme peut l'être à titre gratuit ou onéreux ; il repose sur toute espèce de biens meubles ou immeubles, et même sur les choses qui se consomment par l'usage.

USUFRUITIER, IÈRE, s. T. de droit. Celui, celle qui jouit de l'usufruit d'une chose. *Usufruitier* d'une terre, d'une maison. Les droits et les obligations de l'*usufruitier*. L'*usufruitier* jouit de la chose dont il a l'usufruit comme le propriétaire lui-même. | Fig. Nous ne sommes tous que de simples *usufruitiers* de la vie ; c'est le bien patrimonial de l'espèce et non pas des individus. (Virey.) | Adj. Qui appartient à l'usufruit. Réparations *usufruitières*.

USURAIRE, adj. Où il y a de l'usure ; qui porte les traces, les marques de l'usure. Un prêt *usuraire*. Une dette, un contrat *usuraires*.

USURAIREMENT, adv. D'une manière usuraire. De l'argent *usurairement* prêté.

USURE, s. f. (rad. *user*). Dépérissement qui arrive aux choses qui ont servi longtemps. Ses habits montrent l'*usure* sur toutes les coutures. | Méd. vétér. *Usure des dents*, Détérioration des dents incisives qui perdent leur marque, et d'après laquelle on peut juger de l'âge d'un cheval.

USURE, s. f. (du lat. *usura*, fait de *usus*, usage, loyer). Nom que les anciens donnaient au prix du loyer d'une chose, et particulièrement au prix du loyer de l'argent. | Par extens. Prix excessif, extra-légal, que l'on retire du loyer de l'argent prêté. Emprunter de l'argent à *usure*. Prêter à *usure*. Faire l'*usure*. Subir l'*usure*. Nos campagnes sont dévorées par l'*usure*. Emprunter n'est pas beaucoup mieux que mendier ; de même que prêter à *usure* n'est pas beaucoup mieux que voler. (Lessing.) | Fig. *Rendre à usure, Payer avec usure*, Rendre en bien ou en mal au delà de ce qu'on a reçu. | Les anciens entendaient par *usure* le prix donné ou exigé pour l'usage d'une chose prêtée ou louée. D'après eux, le fermage d'une terre, le loyer d'une maison, etc., étaient aussi bien de l'*usure* que l'intérêt, quel qu'il fût, de l'argent prêté. Cependant, comme les abus étaient plus fréquents en ce qui concernait le prêt de l'argent, le plus souvent le mot *usure*, pris absolument, désignait l'intérêt de l'argent. Mais il est aussi illégitime de louer pour un prix convenu son argent que sa maison ou sa terre ; car, en définitive, argent, maison, terre, ce sont trois choses identiques qui peuvent se convertir à volonté l'une dans l'autre. L'Église a longtemps flétri et condamné sous le nom d'*usure* toute espèce de prêt à intérêt. Les économistes ont cherché à démontrer la légitimité de ce genre de prêt.

USURIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait l'usure, qui prête à usure, c'est-à-dire au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce. Infâme *usurier*. Vil *usurier*.

USURPATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui, par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'une dignité, d'un titre, enfin de toute chose qui ne lui appartient pas. Il désigne particulièrement celui qui a usurpé le pouvoir souverain. Tous les chefs de dynastie ont été des *usurpateurs*. L'*usurpateur* fut renversé du trône. Cromwell couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un *usurpateur*. (Voltaire.)

USURPATION, s. f. (pron. *uzurpasion*). Action d'usurper ; occupation de quelque bien ou droit de la part de celui qui se l'est approprié par ruse ou par violence. *Usurpation* d'un bien. *Usurpation* d'un titre, d'une dignité. *Usurpation* de fonction publique. | De quelque côté qu'on se retourne, on ne rencontre qu'*usurpation* ; possession par droit de conquête, *usurpation* ; possession par droit du plus fort, *usurpation* ; par droit du plus habile, *usurpation* ; du plus intelligent, *usurpation*. Cependant on n'applique particulièrement ce mot qu'à l'injuste application du pouvoir souverain dans un État. Vous verrez l'*usurpation* de la tyrannie sous le nom de liberté. (Bossuet.) Tout pouvoir exercé sur une

nation doit être délégué ou pris : délégué, c'est un dépôt ; pris, c'est une *usurpation*. (Payne.) La féodalité ne fut qu'une *usurpation* du pouvoir monarchique par les délégués. (Boiste.)

USURPÉ, ÉE, part. Dont on s'est emparé par violence ou par ruse. Un trône *usurpé*. Un titre *usurpé*. Un pouvoir *usurpé*. | Fig. Qui n'est fondé sur rien, qui est indigne de celui qui en est l'objet. Une réputation *usurpée*. Une gloire *usurpée*.

USURPER, v. a. (du lat. *usurpare*, même signif.). S'emparer, se rendre maître par violence ou par ruse d'une chose qui ne nous appartient pas. *Usurper* un titre, un droit. *Usurper* le pouvoir souverain. *Usurper* un trône, une couronne. Les Sybarites se plaignent de ce que nous avons *usurpé* des terres qui leur appartiennent. (Fénelon.) | Fig. Se dit des choses morales qu'on obtient par fraude, sans droit légitime. *Usurper* la gloire d'un conquérant. *Usurper* l'estime d'un honnête homme. *Usurper* la réputation d'un écrivain célèbre. Défiez-vous des charlatans qui *ont usurpé*, de leur temps, une réputation de passade. (Voltaire.) | Absol. Celui qui voudrait *usurper* ne pourrait guère être également accrédité dans tous les États confédérés. | Absol. Empiéter. *Usurper* sur les propriétés de quelqu'un. | *Usurper sur ses voisins*, Accroître son terrain en s'emparant des terrains limitrophes.

UT, s. m. (du lat. *ut*, premier mot d'une strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste commençant ainsi : *Ut queant laxis*, etc.). Note de musique, la première de la gamme française de ce nom. On le remplace actuellement par *do*. | Signe qui représente cette note. La dièse de l'*ut* ne se place qu'avec celle du *fa*.

UTAH. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, situé à l'O. des Montagnes-Rocheuses. Il donne son nom à une ville bâtie sur ses bords et à un nouveau territoire des États-Unis formé en 1850 et colonisé par les Mormons. Ce territoire, compris entre la Californie, l'Orégon, le Kansas et le Nébraska, compte environ 60,000 habitants.

UTÉRIN, INE, adj. (du lat. *uterinus*, fait de *uterus*, la matrice). Qui est né de la même mère, mais non du même père. Une sœur *utérine*. Des enfants *utérins*. Solon avait laissé au frère la liberté d'épouser sa sœur *utérine*. (Chateaubriand.) | Substantiv. Un *utérin*. Une *utérine*. | Anat. et méd. Qui concerne l'utérus ou la matrice, qui se rapporte à la matrice. Col *utérin*. Artère *utérine*.

UTÉRINITÉ, s. f. État d'une personne utérine.

UTÉROTOME, s. m. (du lat. *uterus*, matrice, et du gr. τομή, incision). Instrument dont on se sert pour la section de l'utérus.

UTÉROTOMIE, s. f. Chirurg. Opération qui consiste à inciser le col de l'utérus, dans certains accouchements difficiles.

UTÉRUS, s. m. (du lat. *uterus* ; du gr. ὑστέρη, matrice, employé pour désigner l'organe de la gestation). Anat. Mot latin qui a remplacé celui de *matrice*, et qui est fréquemment employé comme plus didactique et offrant des idées moins nues que le nom de *matrice*. L'*utérus* a pour fonction de renfermer le produit de la conception pendant son évolution à l'état d'embryon, et de l'expulser quand est venu le moment où à la vie fœtale doit succéder la vie extérieure. Les annexes de l'*utérus* sont les *ovaires*, qui renferment les *ovules*, et les *trompes de Fallope*, qui transmettent l'ovule à l'utérus.

UTILE, adj. (du lat. *utilis*, fait de *utor*, se servir). Qui peut servir à quelque chose, qui est profitable, avantageux. Un travail *utile*. Une chose *utile* à tout le monde. Faire un emploi *utile* de son talent, de ses connaissances. Une lecture *utile*. Cette précaution n'était pas *utile*. Les conseils agréables sont rarement des conseils *utiles*. (Massillon). | S'applique aux personnes. Être *utile* à son pays. Il faut être *utile* aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. Vous m'honorerez en pensant que je peux vous être utile. (J. J. Rousseau.) | Qu'il est avantageux de faire ou de dire. Il sera très-*utile* de déclarer telle chose. Ce que vous venez de dire n'était pas *utile*. | *En temps utile*, Quand l'occasion en sera venue, dans le temps prescrit, déterminé. Faire une démarche en temps *utile*. | Procéd. *Jours utiles*, Ceux qui sont comptés dans le délai accordé par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice. Les dimanches et les fêtes reconnues par l'État ne comptent pas comme *jours utiles*. | *Ordre utile*, Le rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur. | S. m. Ce qui est utile. Partout on a substitué l'*utile* à l'agréable, et l'agréable a toujours gagné. (J. J. Rousseau.) Heureux qui sait mêler l'agréable à l'*utile*. (Voltaire.) On passe sur l'honnête et l'on songe à l'*utile*. (Destouches.)

UTILEMENT, adv. (pron. *utileman*). D'une manière utile. Travailler *utilement*.

UTILISÉ, ÉE, adj. Dont on a tiré parti. Talent *utilisé*. Des matériaux *utilisés*.

UTILISER, v. a. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose. *Utiliser* des matériaux. *Utiliser* son crédit.

UTILITAIRE, adj. Qui vise à l'utilité. Tout homme honnête et vraiment éclairé est aujourd'hui *utilitaire*, c'est-à-dire qu'il se propose dans tout de faire prédominer l'utile à l'agréable. | Substantiv. Un *utilitaire*. Des *utilitaires*.

UTILITAIREMENT, adv. A la manière des utilitaires. Une ville organisée *utilitairement*.

UTILITÉ, s. f. (rad. *utile*). Profit, avantage ; qualité d'une chose qui peut servir, qu'on peut employer avec avantage. *Utilité* publique. *Utilité* particulière. Cette chose ne peut être d'aucune *utilité*. | Au pluriel dans le même sens. Tant d'*utilités* solides mêlées avec tant de choses agréables. (Massillon.) | Administr. *Utilité publique*, Ce qui est dans l'intérêt d'une ville, d'un pays, ce qui peut être utile à la masse des habitants d'un pays, d'un canton. Expropriation pour cause d'*utilité publique*. | Hist. Titre que les rois de la race mérovingienne donnaient à leurs officiers. | Théâtre. Acteur engagé pour jouer les rôles de remplissage. | Au plur. Emploi de ces acteurs. Jouer les *utilités*. | Ce mot n'a pas d'autre sens dans le langage économique que dans le vocabulaire usuel. Ce qu'il désigne, c'est dans les choses, les personnes ou les actes, le pouvoir de nous rendre service, celui, par exemple, de nous épargner des privations, des incommodités, des souffrances, ou de nous procurer des satisfactions et des jouissances. Les économistes emploient toutefois ce mot au pluriel, lorsqu'au lieu de considérer l'*utilité*, abstraction faite de toute particularité distincte, ils l'envisagent telle qu'elle existe dans des objets divers présentant des différences de nature et de destination. La première distinction à faire entre les utilités, c'est qu'il en existe de naturelles et d'artificielles. Les *utilités naturelles* sont celles qui subviennent aux nécessités de notre existence sans que nous ayons rien à faire pour les recueillir. Les *utilités artificielles* sont celles que nous n'obtenons qu'au prix d'efforts plus ou moins pénibles.

UTINET, s. m. Technol. Petit maillet de bois à manche long et fort mince, dont se servent les tonneliers pour unir les fonds des futailles.

UTIQUE. Géogr. anc. Ville d'Afrique située sur la Méditerranée et fondée par les Tyriens 287 ans avant Carthage. Après la ruine de cette dernière ville, Utique devint la capitale de l'Afrique. C'est là que Caton d'Utique se donna la mort.

UTOPIE, s. f. Titre d'un ouvrage écrit, vers le commencement du XVIe siècle, par le chancelier d'Angleterre Thomas Morus. Dans cet ouvrage remarquable, l'auteur fait la peinture d'un pays imaginaire où règne un bonheur sans exemple sur la terre. Comme Morus donne le nom d'*Utopie* à l'île où ces merveilles s'accomplissent, l'usage est venu d'appeler de ce nom toutes celles des inventions de l'esprit humain qui ne sauraient produire les avantages que leurs auteurs en attendent. Le mot toutefois n'a pas reçu un sens bien déterminé. Quelques écrivains ne s'en servent que pour désigner les plans, les projets de réforme ou d'organisation sociale qui, fondés sur des données chimériques, appellent les hommes à la recherche de félicités impossibles. D'autres l'emploient pour qualifier toutes les combinaisons qui, dans l'espoir d'assurer aux sociétés des avantages futurs, leur imposent des modes d'existence, de travail, de possession, qui ne s'établiraient pas d'eux-mêmes.

UTOPISTE, s. Celui, celle qui a une utopie, créateur d'une utopie. Campanella, Morus, Platon, sont d'illustres *utopistes*. | Celui, celle qui prend ses rêves pour des réalités.

UTRAQUISTE, s. (du lat. *uterque*, *utraque*, l'un et l'autre). Nom donné aux hussites, qui recevaient la communion sous les deux espèces.

UTRECHT. Géogr. Ville du royaume de Hollande, chef-lieu de la province de son nom, sur le Vieux-Rhin ; 46,000 habitants. Archevêché catholique. Université, grands établissements scientifiques. Velours renommés, tapis, draps, toiles, raffinerie de sel et de sucre. Cette ville, ancienne capitale d'un évêché souverain, est célèbre par l'*union* qui y fut conclue en 1579 par le prince Guillaume d'Orange. Par cet acte, les États de Hollande, de Gueldre, de Frise et d'Utrecht, formèrent une alliance commune et s'engagèrent à ne faire ni la paix ni la guerre sans consentement commun, et à protéger la liberté des religions. L'union d'Utrecht prépara la république des Provinces-Unies. C'est à Utrecht que fut tenu le congrès de 1712 et que fut signé le traité de paix qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. | La *province d'Utrecht*, bornée au N. par la Hollande septentrionale et le Zuyderzée, à l'O. par la Hollande méridionale, au S. et à l'E. par la Gueldre, compte environ 152,000 habitants.

UTRICULAIRE, adj. (rad. *utricule*). Bot. Qui a la forme d'une petite outre ou d'un petit sac. | *Tissu utriculaire*, Tissu des végétaux formé d'utricules. | *Glandes utriculaires*. Petites glandes produites par la dilatation de l'épiderme et remplies d'une lymphe incolore. | *Feuille utriculaire*, Feuille creuse et remplie comme une vessie. | *Drupe utriculaire*, Drupe très-petit dont la paroi externe ressemble à une enveloppe membraneuse. | S. f. Genre de plantes aquatiques surnageant au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs.

UTRICULE, s. f. (du lat. *utriculus* ; dim. d'*uter*, outre). Bot. Une des trois sortes d'organes élémentaires dont se composent les parties molles des végétaux. Les utricules ont la forme de petits sacs également distendus dans tous les sens, ou du moins il n'y a pas un sens suivant lequel ils s'allongent plus fréquemment que suivant un autre. | Zool. Renflement du labyrinthe membraneux de l'oreille qui, dans les poissons, renferme des concrétions calcaires.

UTRICULÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'une petite outre. Calice *utriculé*. | On dit aussi *utriculaire*, *utriculeux* et *utriculiforme*.

UVAGE, s. m. Technol. Glacis de terre cuite qui forme l'encaissement d'une chaudière à sucre.

UVAIRE, adj. (du lat. *uva*, grappe). Qui a la forme d'une grappe de raisin. | Bot. Qui se compose de petits grains globuleux réunis par un pédoncule. | S. f. Genre de la famille des anonacées, plante arborescente des pays chauds de l'Asie et de l'Amérique, dont les fruits rappellent le raisin.

UVÉE, s. f. (du lat. *uva*, grain de raisin.) Anat. Nom donné à la choroïde, l'une des tuniques de l'œil. L'*uvée* est ce qui forme l'*iris* ou le cercle coloré de l'œil. La couleur de l'*uvée* varie chez les hommes et chez les animaux.

UVÉITE, s. f. Pathol. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

UVETTE, s. f. Bot. Espèce du genre éphèdre et de la famille des gnétacées ; détachée de celle des conifères. C'est un petit arbrisseau à tige fort dure, un peu tortueuse et grisâtre, chargé de rameaux toujours verts, grêles, cylindriques.

UVIFÈRE, adj. (du lat. *uva*, grappe ; *fero*, je porte). Bot. Dont les fruits ressemblent à une grappe de raisin.

UVIFORME, adj. Bot. Qui a la forme d'une grappe de raisin. | Dont les fruits, de la grosseur d'un grain de raisin, sont disposés en forme de grappe.

UVULAIRE, adj. (du lat. *uvula*, luette). Anat. Qui a rapport à la luette. *Glandes uvulaires*, Cryptes glanduleux qui environnent la luette. | S. f. Bot. Genre de la famille des mélanthacées.

UXORICIDE, s. m. (du lat. *uxor*, femme ; *cædere*, tuer). Anc. jur. Meurtrier, assassin d'une femme à laquelle il est uni par le mariage.

UZBECKS, s. m. pl. Géogr. Peuple de la famille turque, qui habite la partie de la Tartarie indépendante la plus voisine de la Perse. Il tire son nom d'un de ses khans les plus célèbres.

UZÈS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gard) ; 6,242 habitants. Ancien évêché.

VENISE

s. m. (pron. *vé* ou *ve*). Vingt-deuxième lettre de notre alphabet et dix-septième des consonnes. Un grand *V*. Un petit *v*. Le *v* manque dans plusieurs alphabets. Le V représente l'articulation dento-labiale faible dont la forte est F. (Lemare.) | On confondait autrefois le V avec l'U, auquel on donnait, dans cette acception, le nom de U consonne, et cet usage s'est longtemps perpétué dans notre écriture. Jusque dans la première partie du dernier siècle, nos dictionnaires offraient encore ensemble les mots commençant par U et les mots commençant par V; et dans tous les anciens ouvrages, on trouve partout la lettre V où devrait être la lettre U. Cette routine abusive, qui n'était qu'un inconvénient, est abandonnée aujourd'hui. | La parenté du *v* avec le *f* explique la substitution fréquente de ces deux lettres l'une à l'autre. Ainsi *v* remplace au féminin le *f* final des mots masculins. *Excessif, juif, naïf, pensif, plaintif*, deviennent, au féminin, *excessive, juive, naïve, pensive, plaintive*. De certains mots privés de féminin et terminés par un *f*, on a fait des adjectifs, des noms ou des verbes, en leur ajoutant une syllabe dont la première lettre est le *v* substitué au *f*. Exemples : de *motif*, *motiver*; de *veuf*, *veuvage*; de *nerf*, *nerveux*; de *neuf* (adjectif numéral), *neuvaine*. *V* se substitue également au *f* dans la prononciation du mot *neuf* (adjectif numéral), lié à un autre mot, au moins dans la plupart des cas. *Neuf hommes, neuf écus, neuf ans*, se prononcent *neuv' hommes, neuv' écus, neuv' ans*. Cette observation n'a lieu que pour l'adjectif numéral *neuf*; le *v* ne pourrait être substitué au *f* final dans les autres mots analogues. | Cette affinité du *v* pour le *f* se remarque aussi dans les alphabets étrangers. L'aspiration éolienne du *digamma*, dont le signe est *F*, se prononçait à peu près comme notre *v* : témoin οἶνος, en dialecte éolien Fοῖνος, qui est en latin *vinum* et *vin* en français; Ἑσπέρα, en éolien Fεσπέρα, et en latin *vesper*, d'où le mot français *vêpres* et le vieux mot *vesprée*. Une foule de mots français, dérivés du latin, renferment le *f* au lieu du *v* étymologique : de *salvus* on a fait *sauf*; de *ovum*, *œuf*; de *brevis*, *bref*. En allemand, *v* se prononce toujours comme *f*. *Verden*, prononcez *ferden*. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir nos Alsaciens et tous les Allemands qui parlent notre langue, confondre le plus souvent *f* avec *v*, et nous écorcher les oreilles en changeant en articulations fortes la plus douce de nos articulations. En allemand, le véritable *v* français, c'est le *w*. *Werther*, prononcez *Verther*. | Les Grecs remplaçaient le *v*, qui manquait à leur alphabet, par l'*υ* entre deux voyelles, et l'on peut dire que notre *v*, pour la valeur presque aussi bien que pour la forme, n'est autre chose que cette lettre. Les Grecs modernes donnent à la lettre *v* (*upsilon* d'après la prononciation érasmienne) le nom de *testion* et ils prononcent αὔτος. Ils appellent aussi leur B *vita*, et ils prononcent le Βασιλεύς d'Érasme, *Vasileus*. La lettre *F* n'est pas, en effet, la seule à laquelle le *V* aime à se substituer. Il se permute aussi quelquefois avec le *B*; si l'on dit *Basile* en français, on dit *Vassilii* en russe. Dans les inscriptions latines, il n'est pas rare de trouver *berna* pour *verna*, *balbis* pour *valvis*, *Danuvius* pour *Danubius*, et l'on dit en italien *il Danuvio*. Le *v* se change même parfois en *g* : *Vascon* et *Vasconia*, *Gascon* et *Gascogne*. | *V*, comme abréviation latine, désigne certains mots qui ont cette lettre pour initiale. On trouve V. C., pour *vir clarus* ou *clarissimus*, *vir consularis*; V. S., pour *votum solvit*; V. A., pour *veterano assignatum*; V. A. Q., pour *vixit annos quinque*. | V s'est mis aussi pour l'initiale U d'un mot latin : *urbs, usus, uxor, uti*. On trouve V. C. pour *urbe condita, urbis conditæ*; A. V. C., pour *ab urbe condita*, ou *anno urbis conditæ*; V. R., pour *uti regnat, urbs Roma*. | *V*, comme abréviation française, a des usages très-fréquents. Il signifie *votre* dans les titres : V. A., *votre altesse*, V. E., *votre excellence*; V. Em., *votre éminence*; V. G., *votre grandeur*; V. H., *votre honneur*; V. S., *votre seigneurie*; V. M., *votre majesté*. VV. signifie *vos*. VV. MM., *vos majestés*. V/C, dans le commerce, signifie *votre compte*. V, dans les livres de grammaire, signifie *verbe*. Dans les livres d'église et les ouvrages de liturgie, V, ou plus souvent ℣, indique *verset*. Dans le calendrier grégorien, V signifie *vendredi*. Dans la musique écrite, V indique *violon*, *la partie du violon*. Dans le commerce ou l'administration

en général, V° signifie *verso*. Dans la chimie, V désigne le métal appelé *vanadium*. En algèbre, V indique ordinairement une quantité inconnue ou une quantité variable ; en géométrie et en physique, il signifie *volume*. V. est un signe de renvoi et signifie *voyez*. V, signe d'ordre, indique le *vingt-deuxième* objet d'une série. V, sur les anciennes monnaies, est la marque de celles qui ont été frappées à Troyes. | V, lettre numérale dans les chiffres romains, représente le nombre 5 ; VI, VII, VIII, signifient 6, 7, 8. V surmonté d'un trait $\overline{V}$ indique 5,000. V. N. *quinto nonas*, le cinquième jour des nones.

VA, 2e pers. du sing. de l'impér. du verbe *aller* (du gr. βᾶ pour βῆθι, de βαίνω, je vais, je marche). Il signifie Cours, marche, et ne prend point de *s* devant tout mot commençant par une consonne. *Va* jusqu'en Orient pousser tes bataillons. (Corneille.) *Va* me chercher un livre. (Regnard.) *Va* dans les bois, *va* sur les plages. (Victor Hugo.) | Cet impératif *va* s'écrivait autrefois *vas*. Par euphonie, il reprend son ancienne orthographe quand il a pour régime indirect un des pronoms *en*, *y*. Ainsi, il faut écrire avec Lemare : *Vas-y voir*, *vas-en chercher*, et non pas, comme le veulent plusieurs grammairiens et l'Académie elle-même : *Va y voir*, *va en chercher*. | *Va* s'emploie souvent aussi comme verbe auxiliaire devant un infinitif, et dans ce sens il est à peu près explétif : *Ne va point regarder à tout le monde aux yeux* (Molière), pour, *Ne regarde point à...* | Il fait souvent l'office d'une interjection, et donne plus de force à la phrase. *Va*, je ne te hais point. (Corneille.) *Va*, perds ces malheureux, leur dépouille est à toi. (Racine.) | Quelquefois on redouble le mot. *Va*, *va*, petit mari, ne crains rien de ma foi. (Molière.)

Va, *va* restituer tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.
(MOLIÈRE.)

| Il faut écrire *va-t'en* et non *va-t-en*. Le *t* est ici plus qu'une simple lettre euphonique ; c'est un pronom qui répond à *nous* et à *vous* des expressions analogues *allons-nous-en*, *allez-vous-en* : c'est pour *va-toi de là*, *retire-toi de là*. *Va-t'en*, encore un coup, je ne t'écoute plus. (Corneille.) | *Va-t'en* a quelquefois absolument le même sens que *va*. *Va-t'en* passer quelques jours à Paris. (A. de Musset.) | *Va pour* est une expression qui indique le consentement. Vous ne pouvez me servir qu'une omelette à souper ? Hé bien, *va pour* l'omelette. | Se dit surtout lorsqu'on s'expose à courir quelque chance. Il faut cinq cents francs pour mettre la chose en train, *va pour* cinq cents francs. | Au jeu, *Va pour mon tout*, Va pour tout ce que j'ai devant moi. | On dit aussi, dans ce sens, *va tout*, et l'on écrit même avec un trait d'union *va-tout*, en composant avec ces mots un véritable substantif.

VA, s. m. T. de jeu. Somme en sus de la *vade*. V. VADE. | *Sept et le va*, *trente et le va*, signifient *Sept fois la vade*, *trente fois la vade*.

VACANCE, s. f. (du lat. *vacare*, être vacant). Le temps pendant lequel une place, une dignité, un emploi, n'est pas rempli. La *vacance* d'une chaire de professeur, d'un bénéfice ecclésiastique, d'une abbaye, etc. La *vacance* du saint-siége. La *vacance* du trône. | Au plur. Le temps pendant lequel les classes vaquent, les études cessent dans les lycées, dans les institutions, dans les écoles. Voici les *vacances*. La durée des *vacances*. Nous sommes en *vacances*. J'ai passé mes *vacances* à la campagne. | Se dit aussi du temps qu'on attribue soi-même à son repos et à son plaisir, après les fatigues d'un long travail. Cette affaire terminée, je me donnerai un mois de *vacances*. | Temps pendant lequel les séances des tribunaux sont suspendues. Ces vacances sont de deux mois chaque année ; elles commencent ordinairement au 1er septembre, et se terminent au 1er novembre. Les tribunaux criminels et les tribunaux de commerce n'ont point de vacances. Pour les tribunaux civils, les affaires urgentes sont expédiées, pendant la durée des vacances, par la chambre des vacations. | Le mot *vacance*, au singulier, a quelquefois le même sens que *vacances* au pluriel. Un jour de *vacance*. Le dimanche est jour de *vacance* pour tout le monde. Nous prendrons huit jours de *vacance*.

VACANT, ANTE, adj. (du lat. *vacans*, part. présent du verbe *vacare*, n'être pas rempli, n'être pas occupé). Qui n'est pas occupé, qui est à remplir. | Se dit au propre des maisons, des places, des lieux en général qui sont inoccupés. Une maison *vacante*. Un appartement *vacant*. | Fig. Se dit des emplois, des places, des dignités, etc., qui ne sont pas remplis. Un emploi *vacant*. La chancellerie est *vacante*. Plusieurs trônes étaient *vacants*. Il y a d'excellents postes *vacants* ; je vais vous les nommer, et vous choisirez celui qu'il vous plaira. | (Le Sage.) | Jurispr. *Succession vacante*, Celle pour laquelle il ne s'est pas présenté d'héritiers, qui n'a pas été réclamée ou à laquelle on a renoncé. Le curateur à une *succession vacante* administre, sous la charge de faire verser le numéraire qui se trouve dans la succession, ainsi que les deniers provenant du prix des meubles ou immeubles vendus, dans la caisse du receveur de la régie, pour la conservation des droits.

VACARME, s. m. (peut-être du lat. *bacchari*, par le changement du *b* en *v*). Grand bruit, occasionné principalement par des gens qui se menacent, qui se querellent, qui se battent. Un *vacarme* épouvantable. Faire *vacarme*. Faire du *vacarme*. Un affreux *vacarme*. C'est un *vacarme* infernal.

VACATION, s. f. (pron. *vakasion* ; du lat. *vacatio*, de *vacare*). S'est dit primitivement pour Profession, état. La plus honorable *vacation* est de servir le public. (Montaigne.) | Jurispr. Chacun des espaces de temps que les personnes publiques emploient à quelque affaire. Il s'applique également à la somme d'argent représentative de l'emploi de leur temps. La loi a fixé un tarif qui détermine le montant du salaire dû à chaque officier public, à tant par *vacation*. Il est de règle que les gens de justice ne peuvent faire plus de deux *vacations* en un seul jour, et que chaque vacation doit être au moins de trois heures. Le tarif ne reconnaît que les vacations des juges de paix, des notaires, des avoués, des huissiers et des experts. | État de ce qui est vacant. La *vacation* d'un emploi. Un bénéfice en *vacation*. | Synonyme de *Vacances*. De là, l'application de ce mot à la suspension des audiences de justice, au temps accordé aux hommes de loi pour qu'ils puissent s'occuper de leurs propres affaires, de leur repos ou de leur récréation. Dans ce sens, le mot *vacation* s'emploie au pluriel. Le temps des *vacations*. La cour est en *vacations*. La chambre des *vacations*.

VACCIN, s. m. (pron. *vaksin* ; de *vacca*, vache ; *vaccinus*, de vache ; *virus vaccinum*). Virus particulier, doué de la propriété antivariolique, ainsi appelé parce qu'il a été recueilli primitivement dans des pustules qui viennent au pis des vaches. On donne, par extension, le nom de *vaccin* à l'humeur de même nature développée chez l'homme par l'inoculation ou le contact du virus des vaches. Ce fluide est employé pour transmettre, par inoculation, la maladie préservatrice connue sous le nom de *vaccine*. Le *vaccin* est liquide, transparent, incolore, inodore, visqueux, d'une saveur âcre et salée. Il se dissout parfaitement dans l'eau. Exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement, et y adhère avec force, sans perdre sa transparence. Il s'oxyde par l'oxygène de l'air, et se neutralise par le gaz acide carbonique. L'eau et l'albumine paraissent en être les éléments. Quelques auteurs ont cru y reconnaître des animalcules microscopiques. Le caractère essentiel du vaccin préservatif, c'est la viscosité. On conserve ordinairement le vaccin dans de petits tubes de verre capillaires à leurs extrémités. Pour les charger de vaccin, on fait plusieurs piqûres aux pustules vaccinales, et l'on approche successivement des gouttelettes de vaccin l'extrémité la plus effilée de ces tubes, dans lesquels l'humeur s'introduit en vertu de leur capillarité ; lorsqu'il n'y a plus qu'un millimètre de vide, on ferme à la bougie les deux extrémités, qu'on enduit de cire à cacheter. Le vaccin, ainsi recueilli, conserve, dit-on, ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé à de trop grandes variations de température. Pour en faire usage, on casse les deux extrémités du tube ; on applique l'une sur une lame de verre, et on souffle doucement par l'autre. Le vaccin s'écoule, et on peut le recueillir au bout de la lancette. Il faut prendre le *vaccin* sur des vaches saines.

VACCINABLE, adj. (pron. *vaksinable*). Qui peut être vacciné. Cet enfant n'est pas *vaccinable*.

VACCINAL, ALE, adj. (pron. *vaksinal*). Qui a rapport à la vaccine. Fluide *vaccinal*. Éruption *vaccinale*. Pustule *vaccinale*. Les boutons *vaccinaux*.

VACCINATEUR, TRICE, adj. (pron. *vaksinateur*). Qui s'occupe exclusivement de pratiquer la vaccination. Médecin *vaccinateur*. | Substantiv. Un *vaccinateur*. Voilà un très-bon *vaccinateur*.

VACCINATION, s. f. (pron. *vaksinasion*). Action d'inoculer le vaccin ; opération qui consiste à mettre le vaccin en contact avec les vaisseaux absorbants de la peau. La *vaccination* se fait ordinairement au moyen de deux ou trois piqûres à chaque bras. Procéder à la *vaccination* d'un enfant.

VACCINE, s. f. (pron. *vaksine* ; du lat. *vacca*, vache). Éruption de pustules qui se développe de préférence sur le pis de la vache et qui, transmise à l'homme par l'inoculation, le préserve de la petite vérole. Cette affection offre une grande ressemblance avec la petite vérole humaine ; seulement l'une est dangereuse et souvent meurtrière, l'autre parfaitement inoffensive. C'est à un médecin anglais, Édouard Jenner, que l'humanité est redevable de la découverte de la vaccine. Ses premières expériences datent de 1776 ; mais elles ne furent réellement connues du public qu'en 1798. Dès 1800, la vaccine était introduite en France, et, peu d'années après, l'Europe entière, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique purent jouir du bienfait de cette découverte. Depuis quelques années, on a prétendu que la vaccine perdait son influence préservatrice au bout d'un certain temps, et l'on en a conclu la nécessité de soumettre à une nouvelle vaccination les individus déjà vaccinés.

VACCINÉ, ÉE, part. A qui on a inoculé le vaccin. Enfant *vacciné*. Les individus *vaccinés*. | Substantiv. Un *vacciné*. Une *vaccinée*.

VACCINELLE, s. f. (pron. *vaksinèle*). Méd. Vaccine incomplète, fausse vaccine ; éruption cutanée pustuleuse, de nature et d'apparence vaccinales, qui se produit quelquefois par l'insertion du vaccin chez des individus qui ont eu la petite vérole ou qui ont été déjà vaccinés. | Éruptions vaccinales modifiées par leur coïncidence avec la période d'incubation d'une variole.

VACCINER, v. a. (rad. *vaccin*). Inoculer le virus vaccin. On peut *vacciner* les enfants dès le jour même de leur naissance. (Husson.) | Absolum. Manière de *vacciner*. Avoir l'habitude de *vacciner*.

VACCINIÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dont l'airelle est le type, et qui forme la seconde section des éricinées. Ce sont des arbustes à feuilles simples alternes et à fleurs axillaires. Fruits douceâtres ou légèrement acidulés, rafraîchissants et un peu astringents.

VACCINOÏDE, s. f. (pron. *vaksinoïde* ; du franç. *vaccin*, et du gr. εἶδος, forme). Fausse vaccine. | Synonyme de *Vaccinelle*.

VACHE, s. f. Femelle du taureau. Une grande *vache*. Une petite *vache*. *Vache* rousse, noire, blanche. Bouse de *vache*. Un troupeau de *vaches*. Le lait de la femelle du buffle n'est pas si bon que celui de la *vache*. (Buffon.) | La vache offre les mêmes caractères physiologiques que son mâle : un corps énorme, des membres forts et trapus, le poil court, les cornes lisses et creuses. La vache jeune s'appelle génisse. Elle peut produire dès l'âge de dix-huit mois ; mais pour qu'elle donne de bon lait, il faut qu'elle ait deux ou trois ans. Elle porte neuf mois comme la femme. La vache peut vivre plus de vingt ans ; à neuf ans il convient de la mettre à l'engrais. La chair des vaches suffisamment engraissées est aussi bonne que celle du bœuf. Le

Vaches.

lait de vache est celui qui se rapproche le plus du lait de la femme : il est opaque, blanc, plus pesant que l'eau, d'une saveur douce. Abandonné à lui-même, il fournit la *crème*, qui vient à sa surface, le *caséum*, qui est au fond, et le petit-lait. La meilleure vache laitière n'est pas celle qui donne la sécrétion la plus abondante, mais le produit le plus riche en beurre et en caséum ; il faut encore qu'elle consomme proportionnellement moins pour fabriquer l'un et l'autre. L'importance du lait de vache a, de tout temps, fait rechercher les signes à l'aide desquels on peut reconnaître à l'avance les indivi-

dus capables de produire le lait en abondance et de bonne qualité. Les plus belles vaches d'Europe sont les flandrines, les bressanes, les hollandaises. Les plus petites et les moins fortes sont les bretonnes, les vaches de Sologne, de Russie, d'Écosse. Une bonne vache française, qui tient le milieu pour la force et la beauté entre ces espèces extrêmes, donne en moyenne 10 litres de lait par jour, dans les premiers mois qui suivent le vêlement. Les premières races dont nous avons parlé donnent beaucoup plus de lait, mais aussi exigent-elles une nourriture plus abondante. La vache, à l'état domestique, accepte le taureau en tout temps, quoique plus volontiers dans les mois de mars et d'avril, où elle entre en chaleur. Elle produit un ou deux veaux. Les vaches avortent assez souvent. Il faut de grandes précautions pour prévenir ce malheur. | La vache est considérée par les Hindous comme le symbole du monde ou principe femelle. Les brahmines brûlent la bouse de vache et en conservent les cendres avec grande vénération. Ils les regardent comme très-propres à purifier de tous les péchés. Le sacrifice d'une vache rousse était aussi, chez les Hébreux, un sacrifice solennel. On en mettait les cendres dans une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui seraient souillés par l'attouchement d'un mort. En Égypte, la vache était consacrée à Isis. Enfin, c'est à la vache que l'homme doit le meilleur préservatif de la petite vérole, le *vaccin*. | Par extens. La chair même de l'animal préparée pour servir d'aliment. Manger de la *vache*. | Se dit aussi de la peau de la vache corroyée. La *vache* sert à faire des harnais, des bottes, des souliers, des soufflets, des cuirs de pompe, etc. | *Vache en suif et à grain*, Cuir de vache de très-belle qualité, employé pour les harnais de prix, les caisses des carrosses, etc. | *Vache d'Angleterre*, Cuir préparé à la manière anglaise, avec les meilleures peaux de vache ou de bœuf. | *Vache biche*, L'antilope bubale. | *Vache bleue*, L'antilope nilgaut. | *Vache grognante, vache de Tartarie*, Nom donné au yak. | *Vache marine*, Nom appliqué au morse, qu'on a donné aussi au lamantin, à l'hippopotame et au dugong. | *Ranz des vaches*, Air bucolique, sans art et même grossier, que les bouviers de la Suisse jouent sur la cornemuse, en menant paître les vaches. | Prov. et fig. *C'est une vache à lait*, C'est une personne ou une chose, une personne surtout, dont on tire un profit continuel. | *Parler français comme une vache espagnole*, Parler très-mal le français. | *Il est sorcier comme une vache*, Il ne sait rien prévoir, ni deviner. | *Chacun son métier, et les vaches seront bien gardées*, Toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. | *Le plancher des vaches*, La terre ferme, par opposition à l'eau ou à l'air. | *Manger de la vache enragée*, Souffrir une grande misère. | *Voir vaches noires en bois brûlé*, Se forger d'agréables chimères, comme peuvent faire les vachers qui, placés devant leur feu, croient voir apparaître dans la flamme des vaches noires, réputées les meilleures laitières de toutes les vaches. | *Sentir la vache à Colas*, Être soupçonné d'hérésie. Le protestantisme a été appelé la religion de *la vache à Colas*, d'un paysan protestant qui, dit-on, avait tué sa vache un jour maigre, et en avait fait manger à tous ses coreligionnaires, pour narguer les catholiques. | Trivial. Se dit d'une femme qui a ou qui prend trop d'embonpoint. | *Épouser la vache et le veau*, Épouser une fille grosse d'un enfant, dont on n'est pas le père. | Ce mot *vache*, qui paraît au premier coup d'œil rebelle à la poésie, et que bien des gens tiennent exclu de ce qu'ils appellent la langue poétique, a cependant trouvé place dans de fort beaux vers. La *vache* gonfle en paix sa mamelle pendante. (Delille.)

Une *vache* était là tout à l'heure arrêtée,
Superbe, énorme, rousse, et de blanc tachetée.
(V. HUGO.)

VACHER, ÈRE, s. Celui, celle qui mène paître les vaches, qui les garde, qui les trait. Un bon *vacher*. Une petite *vachère*.

VACHERIE, s. f. Étable à vaches. Il faut qu'une *vacherie* soit propre et bien aérée. | Lieu où l'on tire le lait des vaches, où l'on prépare le fromage et le beurre. | Établissement où l'on s'occupe de propager l'espèce, de l'améliorer et de faire des élèves. C'est en Hollande et en Suisse qu'on trouve les plus grandes et les plus belles *vacheries*.

VACHETTE, s. f. Petite vache. Peu usité. | Cuir de petite vache. | Zool. Nom vulgaire de la lavandière.

VACIET, s. m. (du lat. *vaccinium*, même signif.). Bot. Nom vulgaire du *muscari chevelu*.

VACILLANT, ANTE, adj. Qui vacille, qui n'est pas bien ferme, qui branle. Un rayon *vacillant*. Une main *vacillante*. Une démarche *vacillante*. Une lueur *vacillante*. Une perche *vacillante*. Le feuillage mobile des arbres et l'image *vacillante* des fleurs. (Jauffret.) | Fig. Irrésolu, incertain, chancelant. Esprit *vacillant*. Opinions *vacillantes*. Trône *vacillant*. Il faut faire peu de cas d'un homme *vacillant* dans ses idées. | Bot. Se dit des anthères qui sont oblongues, attachées par le milieu de leur longueur et mobiles, comme celle du lis et de la tulipe.

VACILLATION, s. f. (pron. *vasilasion*). Mouvement de ce qui vacille. La *vacillation* d'une barque. La *vacillation* de la lumière. | Fig. Variation, incertitude, irrésolution. *Vacillation* des idées. Les *vacillations* d'un esprit.

VACILLATOIRE, adj. Qui est de la nature de la vacillation. Mouvement *vacillatoire*. Quoi de plus *vacillatoire* que la fortune du jeu?

VACILLER, v. n. (du lat. *vacillare*, venant de *bacillum*, bâton, soutien dont on a besoin quand on vacille). Ne pas se tenir dans une position ferme; chanceler, branler. Cet objet *vacille*. Sa main *vacille*. Sa langue *vacille* quand il est intimidé. Une lumière qui *vacille*. Cet homme *vacille* dans sa marche. Cet empire n'est pas solide; il *vacille*. | Fig. Être incertain, irrésolu ou inconstant. Son esprit *vacille*. Il *vacille* dans ses résolutions. Je n'aime pas qu'on *vacille* de la sorte. Vous commencez à *vaciller* dans des sentiments où je vous croyais inébranlable. (J. J. Rousseau.)

VACILLITÉ, s. f. Caractère de ce qui est vacillant. Se prend au propre et au figuré.

VACUISME, s. m. (du lat. *vacuus*, vide). Doctrine des anciens physiciens sur le vide dans la nature.

VACUISTE, s. Celui, celle qui admet ou professe le vacuisme. Un *vacuiste*. Les *vacuistes*. | Adjectiv. Un philosophe *vacuiste*.

VACUITÉ, s. f. (du lat. *vacuitas*). État d'une chose vide. Peu usité.

VACUOLE, s. f. Anat. Petits espaces vides que présente le tissu pulmonaire.

VADE, s. f. T. de jeu. Somme quelconque par laquelle un joueur ouvre le jeu. Une faible *vade*. La *vade* est de vingt francs.

VADÉ (JEAN-JOSEPH). Poète burlesque et chansonnier, né à Ham (Picardie), en 1720; créateur du genre *poissard*. Il a laissé un très-grand nombre de chansons bachiques, un poème héroï-comique, la *Pipe cassée*, les *Lettres de la Grenouillère*, etc. Vadé mourut en 1757, à l'âge de trente-sept ans, des suites de ses excès. | Voltaire s'est servi du pseudonyme de *Guillaume* et de *Jérôme Vadé* pour publier un certain nombre de spirituels et mordants pamphlets.

VADE-IN-PACE, s. m. Substantif composé de trois mots latins qui signifient *va en paix*, Là où l'on est en paix. Prison de moines.

VADE-MECUM, s. m. (pron. *vadé-mécome*; des deux mots lat. *vade mecum*, qui signifient *va, marche avec moi*). Expression latine francisée qui sert à désigner une chose qu'on peut porter commodément avec soi, pour s'en servir à la première occasion. On donne surtout ce titre à de petits ouvrages de nomenclature destinés à rappeler en peu de mots les notions principales d'un art, d'une science, d'une industrie, etc. C'est un *vade-mecum*. Ce petit volume est le *vade-mecum* des bonnes ménagères. | Au pl. *Des vade-mecum*.

VA-ET-VIENT, s. m. S'emploie pour indiquer un mouvement alternatif régulier, par exemple, le mouvement du piston d'une machine à vapeur ou bien celui du pendule. Plus particulièrement, on appelle *va-et-vient*, dans une machine, une partie articulée, douée d'un mouvement alternatif. On se sert, dans le tirage et le dévidage des soies, d'un petit appareil appelé *va-et-vient*, qu'on adapte au dévidoir, et qui dirige la soie de manière qu'elle s'étend également sur la bobine. | Mouvement d'une personne qui entre et qui sort plusieurs fois de suite; d'une certaine quantité de gens qui se dérangent momentanément pour revenir ensuite à leur place, ou qui passent à la fois dans un endroit public, entrant et sortant à volonté. C'est dans la maison un *va-et-vient* continuel. | Mar. Cordage allongé sur l'eau et retenu à ses deux extrémités, au moyen duquel un homme peut aller d'un navire à un autre ou d'un navire à terre. On place un *va-et-vient* sur un petit cours d'eau pour le traverser. Dans un naufrage près d'une côte, le plus habile nageur de l'équipage se jette à l'eau pour gagner le bord, muni d'une ligne. S'il y parvient, il tire la ligne après lui, en amène, par le moyen de celle-ci, une plus grosse qu'il fixe à terre, et établit ainsi un *va-et-vient* qui sert à sauver les passagers. On sauva les naufragés grâce à un *va-et-vient*.

VAGABOND, ONDE, adj. et s. (du lat. *vagabundus*). Qui erre çà et là, qui ne tient aucune route certaine. Un homme *vagabond*. Les troupeaux *vagabonds*. Des hordes *vagabondes*. | Désordonné, déréglé. Un esprit *vagabond*. Une imagination *vagabonde*. Une course *vagabondé*. Cet homme a des idées *vagabondes*. Ne puis-je ici fixer ma course *vagabonde!* (Boileau.) | Substantiv. Celui, celle qui n'a ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exerce habituellement ni métier, ni profession. Arrêter, condamner un *vagabond*. Les individus déclarés *vagabonds* par jugement sont punis de trois à six mois d'emprisonnement, et mis sous la surveillance de la haute police pendant cinq ou dix ans. (Code pénal.) | Par extens. Se dit d'un homme sans conduite, sans mœurs, qui fréquente les mauvais lieux et les sociétés de débauche. | *Courtines vagabondes*, Filets tendus au fond de l'eau qui forment une enceinte ou parc pour prendre ou conserver du poisson, et qu'on change souvent de place. | *Vagabondes*, adj. et s. plur. Insectes formant une tribu de la famille des arachnides, et qui saisissent leur proie à la course.

VAGABONDAGE, s. m. État de vagabond, habitude de vagabonder. Ordonnance contre le *vagabondage*. Toutes les législations ont puni sévèrement le *vagabondage*. | Le seul fait de vagabondage constitue ceux qui s'en rendent coupables passibles de la police correctionnelle. Toutes ces sévérités excessives et en dehors du droit commun sont la conséquence de ce principe posé par l'article 269 du code pénal, que : *le vagabondage est un délit*, principe fort contestable, et qu'il serait tout au plus juste de limiter à ces termes : *le vagabondage est une présomption de délit*. Qu'on songe, en effet, par quels degrés de misère ont dû passer tous ces infortunés que la police ramasse chaque nuit dans nos rues, sans pain, sans feu, sans vêtements et sans asile! Quelques-uns sans doute sont dangereux, et il y en a plus d'un qui n'est tombé si bas que par paresse ou par inconduite. Mais combien en compteriez-vous qui sont plus malheureux que coupables, et qui, bien loin d'avoir à subir les rigueurs de la société, seraient en droit de s'élever contre elle? Au lieu de statuer si durement contre les vagabonds, ne ferait-on pas mieux de chercher à guérir le vagabondage? Quand donc viendra le jour où chacun aura l'instrument de travail et sa place au banquet de la vie? (C. Defodon.)

VAGABONDER, v. n. Fam. Faire le vagabond, être vagabond. | Aller d'un lieu à un autre, sans but déterminé, poussé par la misère ou par besoin de courir.

VAGANT, ANTE, adj. (du lat. *vagans*, errant). Qui erre çà et là. Des troupeaux *vagants*. Un homme *vagant*. Une troupe *vagante*. Vieux et peu usité. | Substantiv. Se dit des vagabonds qui courent sur les côtes, prêts à voler, à piller tout ce que la mer peut y jeter, surtout pendant les tempêtes.

VAGIN, s. m. (du lat. *vagina uteri*, canal vulve-utérin, de *vagina*, gaîne, fourreau). Anat. Canal cylindroïde, de douze à quinze centimètres de longueur, situé dans l'intérieur du petit bassin, entre le rectum et la vessie, continu par une de ses extrémités avec la vulve, et embrassant par l'autre le col de la matrice. Il est tapissé à l'intérieur par une muqueuse qui se continue avec celle de la vulve, sillonnée transversalement de rides plus ou moins saillantes.

VAGINAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport au vagin ou qui est en forme de gaîne. Orifice *vaginal*. Mucus *vaginal*. Apophyse *vaginale*. Artère *vaginale*. | *Tunique vaginale*, Membrane séreuse qui enveloppe le testicule.

VAGINANT, ANTE, adj. (du lat. *vaginans*). Didact. Qui enveloppe comme une gaîne. Feuilles *vaginantes*. Ailes *vaginantes*. Examinez au microscope ces feuilles *vaginantes*. | Synonyme d'*Engainant*.

VAGINÉ, ÉE, adj. Qui est embrassé par une gaîne. Se dit de plusieurs plantes.

VAGINITE, s. f. Inflammation du vagin.

VAGINULE, s. f. (du lat. *vaginula*, dim. de *vagina*, gaîne). Petite gaîne. | Bot. Fleuron tubuleux et régulier des synanthérées. | Petite gaîne membraneuse qui entoure la base du pédicule de l'urne des mousses.

VAGIR, v. n. (du lat. *vagire*). Faire entendre des vagissements, en parlant d'un enfant nouveau-né. Des enfants qui *vagissent*. | Fig. Nous avons pris l'homme au premier jour de sa vie intelligente : il ne fait encore que *vagir*, et cependant le monde est à lui, car il a compris Dieu. (Ch. Nodier.)

VAGISSANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de vagir. L'enfance *vagissante*.

VAGISSEMENT, s. m. (pron. *vajisman*; du lat. *vagitus*). Cri des enfants nouveau-nés. Faire

entendre des *vagissements*. Les *vagissements* sont une espèce de voix imparfaite. Les *vagissements* trop répétés, chez les enfants, causent des ruptures de vaisseaux, des hernies, etc. (Encycl.)

VAGUAGE, s. m. Action de vaguer, de brasser la bière. V. VAGUER.

VAGRE, ESSE, s. (de l'allem. *waarg*, loup, tête de loup; nom donné, dans l'ancienne Germanie, au banni, au proscrit). Les *vagres* sont les Gaulois, propriétaires dépossédés ou esclaves fugitifs, qui, vers la fin du VIe siècle, se réunirent par bandes pour se livrer au pillage, à la dévastation. Rebutés partout et chassés par les milices des villes, ils se faisaient bandits ou *vagres*; ils *allaient en vagrerie*, suivant l'expression consacrée. Les Franks les appelaient *hommes errants*, *têtes de loup*. Quelques-uns de leurs chefs, animés de sentiments patriotiques, tentèrent, à l'exemple des bagaudes, qui avaient lutté contre la conquête romaine, de repousser l'invasion franque; mais leur résistance vint échouer contre l'alliance des seigneurs franks et des évêques. Les vagres ne furent, à vrai dire, que les continuateurs des bagaudes.

VAGRERIE, s. f. (rad. *vagre*). Réunion de vagres; position de vagre, c'est-à-dire de banni, de proscrit, dans la Gaule, au VIe siècle. La *vagrerie* faisait trembler les Franks et les évêques, mais souvent les pauvres gens la bénissaient.

VAGUE, adj. (du lat. *vagus*). Qui est indéfini, qui n'a pas de bornes décrites, fixes, déterminées. Lieux, espaces *vagues*. Les *vagues* espaces de l'univers. | Fig. Qui manque de fixité, de solidité, qui est incertain. Raisonnement *vague*. Esprit *vague*. Les termes les plus *vagues* sont ceux qui conviennent le mieux à un ambassadeur. De *vagues* sentiments. De *vagues* pensées. Est-ce par des préceptes si *vagues* qu'on éclaire l'esprit? (Barthélemy.) | Se dit de certaines causes et de certains effets qu'on ne saurait clairement définir, et qui, précisément parce qu'ils échappent à une analyse précise, font éprouver un certain plaisir, un certain charme. Être sous l'influence d'une douce et *vague* mélancolie. Être plongé dans une *vague* rêverie. Dans un *vague* abandon flotte l'âme pensive. (Fontanes.) Une *vague* harmonie à leurs désirs se mêle. (Parseval.) | Anat. On a donné aux nerfs pneumogastriques le nom de *nerfs vagues*, ou de nerfs de la huitième paire, à cause de l'étendue du trajet qu'ils parcourent et de leurs nombreuses ramifications. | Bot. Qui est disposé sans ordre. Se dit des cloisons, lorsqu'elles n'ont pas de direction déterminée, de l'embryon, quand il est placé de façon qu'on ne puisse lui assigner aucune désignation rigoureuse. | Chronol. *Année vague*, L'année vulgaire de trois cent soixante-cinq jours, qui n'a point de jours intercalaires comme la bissextile. On donne aussi ce nom à l'année religieuse des Égyptiens, des Persans, des Cappadociens et même des Arméniens, qui la conservèrent jusqu'au XIIe siècles. | Méd. Qui change de place. Goutte, rhumatisme *vague*. | Peint. Qui manque de netteté, de précision, qui est indécis. Des contours *vagues*. Des formes *vagues*. Une teinte *vague* et aérienne. | *Terre vague*, Terre inculte et qui n'est momentanément d'aucun rapport. Il existe bien des *terres vagues* en France.

VAGUE, s. m. Ce qui est vague, indéfini. Le *vague* de la pensée, de l'esprit. J'ai le *vague* à l'âme.

VAGUE, s. f. (du lat. *vagus*, qui court çà et là, qui est inconstant, mobile). Lame d'eau d'un lac, d'une rivière, de la mer, qui s'élève au-dessus du niveau, par l'effort des vents, de la tempête, ou par quelque autre cause. Être emporté par la *vague*. De grandes *vagues*. Rompre la *vague*. Je n'entendais que le bruit des *vagues* de la mer qui se brisait contre les rochers. (Fénelon.) Les *vagues* quelquefois nous portent sur leur faîte. (Delille.)

> Elle est au sein des flots, la jeune Tarentine!
> Son beau corps a roulé sous la *vague* marine.
> (A. CHÉNIER.)

| Les marins emploient de préférence le mot *Lame*. | Instrument en forme de râteau fourchu dont se servent les brasseurs pour remuer et agiter la bière.

VAGUEMENT, adv. (pron. *vagueman*). D'une manière vague. Regarder *vaguement* quelque chose. Il ne m'en a parlé que *vaguement*.

VAGUEMESTRE, s. m. (de l'allem. *wagen-meister*, maître de chariot, chef d'équipage). Nom donné à plusieurs employés du service militaire. Le *vaguemestre d'armée*, ou *vaguemestre général*, est un officier d'état-major chargé de la conduite des équipages. Les *vaguemestres de division* sont des sous-officiers qui sont chargés, dans chaque division militaire, de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable; enfin, le *vaguemestre de corps*, *de régiment*, est un sous-officier qui a, dans chaque régiment, la surveillance des équipages et la commission d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres adressées aux militaires de son corps, ainsi que de retirer les articles d'argent. Dans les régiments d'infanterie, le *vaguemestre* est ordinairement un sergent-major, et dans ceux de cavalerie, un maréchal-des-logis-chef. Il y a également dans la marine des *vaguemestres* chargés du service de la poste.

VAGUER, v. n. Errer çà et là, marcher à l'aventure, de côté et d'autre. *Vaguer* par les champs. | Fig. Il laisse *vaguer* ses pensées.

VAGUER, v. a. Technol. Brasser la bière, la remuer dans les cuves avec la vague ou le brassoir. Il faut *vaguer* la bière dans la cuve. Ce mot est venu sans doute de ce que le mouvement de cet instrument produit des vagues, des ondes.

VAGUESSE, s. f. T. de peinture. Légèreté de ton, délicatesse de formes qui donne à un tableau une sorte de charme mystérieux.

VAÏGATCH. Géogr. Île de la Russie (Arkhangelsk), dans l'océan Glacial, entre la Nouvelle-Zemble et la côte, dont elle est séparée par le détroit de Vaïgatch. Elle a 150 kilom. sur 100, mais n'est habitée que par quelques familles samoyèdes.

VAIGRAGE, s. m. Mar. Assemblage de planches appelées vaigres, qui revêtent intérieurement la membrure d'un navire. | Action de vaigrer, de placer des vaigres.

VAIGRE, s. f. Mar. Planches ou bordages qui revêtent intérieurement la membrure d'un navire.

VAIGRER, v. a. Mar. Revêtir de vaigres la membrure d'un navire. | Absol. Poser les vaigres.

VAILLAMMENT, adv. (*ll* mouillées). Avec vaillance. Il s'est conduit *vaillamment*.

VAILLANCE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *valentia*, fait de *valere*, être fort, vigoureux). Vertu ou force courageuse qui règne dans le cœur, et, par extension, Grand courage, intrépidité, bravoure. Grande, héroïque *vaillance*. *Vaillance* indomptable. Tant de *vaillance* décida la victoire. J'appris avec plaisir le bruit de sa *vaillance*. (Racine.)

VAILLANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *valens*, fort, vigoureux). Qui a de la vaillance, et, par extens., Brave, courageux, intrépide. Un *vaillant* capitaine. De *vaillants* soldats. Une *vaillante* armée. C'est une nation *vaillante*.

VAILLANT, s. m. (*ll* mouillées). Famil. Le bien qu'on possède, l'avoir. Il a mangé tout son *vaillant*. | Adverb. N'avoir plus rien *vaillant*. Avoir quarante mille francs *vaillants*. | Prov. *N'avoir pas un sou vaillant*, N'avoir rien, ne posséder rien.

VAILLANT (WALLERAN). Peintre et graveur, né à Lille en 1623, mort en 1667; est le premier qui ait gravé en manière noire. Il avait reçu ce secret du peintre Robert. | *Vaillant* (Sébastien). Célèbre botaniste, né en 1669 à Vigny, près Pontoise, mort en 1722. Il avait entrevu le système qui, depuis, a fait tant de réputation à Linné, celui de la sexualité des plantes. Son principal ouvrage est le *Botanicum parisiense*, auquel il travailla trente-six ans, et qui fut continué et publié par Boërhaave.

VAILLANTISE, s. f. (*ll* mouillées). Famil. Action faite par vaillance, avec vaillance. Raconter ses *vaillantises*. Peu usité. | S'emploie souvent dans un sens ironique. Ne voilà-t-il pas une belle *vaillantise!* C'est un fanfaron malgré ses *vaillantises*.

VAILLE QUE VAILLE, loc. adv. et famil. (*ll* mouillées; formé du subjonctif du verbe *valoir*). A tout hasard, quelle que soit la valeur de la chose, quoi qu'il arrive. J'accepte son engagement *vaille que vaille*. Prenez ce qu'il vous offre *vaille que vaille*.

> ....*Vaille que vaille*,
> J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille.
> (RACINE.)

VAIN, VAINE, adj. (du lat. *vanus*, même signif.). Qui est sans effet, qui ne produit rien, et qui, par cela même, est inutile. S'épuiser en *vains* efforts. Tu romps tous les ressorts de ma *vaine* prudence. (Racine.) | Illusoire, captieux; qui cherche à tromper. Un *vain* prétexte. Alléguer de *vaines* raisons. | Qui est sans fondement solide et réel. *Vaine* prétention. *Vaine* chimère. *Vaine* crainte. | Futile, frivole, de nulle importance; sans aucune réalité. De *vains* amusements. | En parlant des personnes, signifie Épris de soi-même, surtout au point de vue des avantages extérieurs, qu'on les possède réellement ou non. C'est un homme *vain*. C'est une âme *vaine*. Il est *vain* dans son langage. Elle est *vaine* dans sa mise, dans toute sa personne. Cet esprit dont les hommes paraissent si *vains*. (Fléchier.) Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont *vains*, et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses. (Montesquieu.) | *Terre vaine et vague*, Terre qui ne rapporte rien, n'étant pas cultivée. | *Vaine pâture*, Terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. On va supprimer la *vaine pâture*. | T. de vénerie. *Fumées vaines*, Fumées légères et mal pressées, sans cohésion ni consistance.

VAIN (EN), loc. adv. Inutilement et sans fruit. C'est *en vain* que vous vous donnez tant de peine. Ce fut *en vain* qu'on le sollicita. Mais *en vain* je m'oppose à l'ardeur qui l'enflamme. (Racine.) La nature n'a rien fait *en vain*. (Bern. de Saint-Pierre.)

> Les hameaux sont détruits et les bois emportés;
> On cherche *en vain* la trace où furent les cités.
> (DELILLE.)

| Sans nécessité. *Prendre le nom de Dieu en vain*, Employer sans nécessité le nom de Dieu dans un serment. Dieu *en vain* tu ne jureras.

VAINCRE, v. a. (du lat. *vincere*, même signif. *Je vainc*, *tu vainc*, *il vainc*, *nous vainquons*, *vous vainquez*, *ils vainquent*. *Je vainquais*, *nous vainquions*. *Je vainquis*, *nous vainquîmes*. *Je vaincrais*, *nous vaincrions*. *Vainc*, *vainquons*. *Que je vainque*, *que nous vainquions*. *Que je vainquisse*, *que nous vainquissions*. *Vainquant*. *Vaincu*). Remporter sur les ennemis quelque grand avantage par la voie des armes, à la guerre, dans un combat, dans une bataille. *Vaincre* ses ennemis. Il peut se glorifier d'avoir *vaincu* un ennemi digne de lui. (Bossuet.) Les Suédois nous battront longtemps; mais à la fin ils nous apprendront à les *vaincre*. (Voltaire.) | Se dit aussi en parlant d'un rival, d'un concurrent, d'un compétiteur sur lequel on remporte quelque avantage. J'ai *vaincu* mes rivaux. Il *vaincra* assurément tous les autres candidats. | Fig. En parlant des obstacles de tout genre qu'on surmonte. *Vaincre* les difficultés. Vous avez juré de *vaincre* la résistance de votre père, et vous la *vaincrez*. (G. Sand.) | En parlant des passions, des sentiments impérieux qu'on surmonte. *Vaincre* son amour, ses désirs, sa haine, sa colère. | Fléchir, persuader. Des larmes sincères ont la puissance de *vaincre* le cœur le plus dur. | Abattre. La chaleur a *vaincu* les esprits et les corps. (Saint-Lambert.) | Absol. *Vaincre* à la course. *Vaincre* à l'épée. *Vaincre* avec les armes de la raison. *Vaincre* dans la discussion. *Vaincre* en générosité, en grandeur d'âme, etc. *Vaincre* par la ruse, par la force. *Vaincre* ou mourir est la devise des héros. La femme sait *vaincre* avec les armes de la douceur et de la timidité, etc. Tu *vaincras* par ce signe. Fuir à propos est une manière de *vaincre*. (Calderon.) A *vaincre* sans péril, on triomphe sans gloire. (Corneille.) | SE VAINCRE, v. pr. Vaincre soi-même, se maîtriser, dompter ses passions. Il est beau de *se vaincre* soi-même. (Fénelon.)

VAINCU, UE, part. Sur qui l'on a remporté une victoire. Un ennemi *vaincu*. Une armée *vaincue*. Une passion *vaincue*. Toutes les grandes difficultés sont *vaincues*. (J. J. Rousseau.) Le droit des gens des Romains, dit Montesquieu, consistait à exterminer les citoyens de la nation *vaincue*. (B. Constant.) | S'emploie substant. au masculin. Le *vainqueur* et le *vaincu*. Malheur aux *vaincus*. On ne donna pas un moment de relâche aux *vaincus*. (Voltaire.)

VAINEMENT, adv. (pron. *vèneman*; du lat. *vani*, *vanum*, même sens). D'une manière vaine, inutilement et sans succès. Il a parlé *vainement*. J'y ai *vainement* employé mon temps.

VAINQUEUR, s. m. (pron. *vinkeur*; du lat. *vincere*, vaincre). Celui qui a vaincu au propre et au figuré. Cambyse, *vainqueur* des Égyptiens. César, *vainqueur* à Pharsale. Athlète *vainqueur* à la course. Entrer en *vainqueur* dans une ville. Implorer la clémence du *vainqueur*. La fierté du *vainqueur* inspira un courage de désespoir aux vaincus. (Voltaire.) Il était attaché là comme l'esclave derrière le char du *vainqueur*. (G. Sand.) | Dans le style galant, Celui qui a vaincu la pudeur d'une femme, qui lui inspire de tendres sentiments.

> Mets ta main sur mon cœur
> Et vois comme il se trouble au nom de son *vainqueur*.
> (CORNEILLE.)

| Adjectiv. Le bataillon *vainqueur* fut reçu aux acclamations de toute l'armée. Des attraits, des charmes, des yeux *vainqueurs*. Le génie de l'homme, *vainqueur* d'une nature ingrate et rebelle. (Raynal.) Son ascendant *vainqueur* impose à mon génie. (Volt.)

VAIR, s. m. (pron. *vèr*; du lat. *varius*, varié, de diverses couleurs). Nom donné autrefois à une fourrure de couleur bigarrée, blanche et grise, telle que celle de l'écureuil des pays froids, appelé *petit-gris*. C'était, après l'hermine, la fourrure la plus estimée dans le XIVe siècle. En France, les premiers présidents des parlements et le président à mortier portaient des robes fourrées de *vair*. | Blas. Métal formé de plusieurs petites pièces égales, ordinaire-

ment d'argent et d'azur, disposées de manière que les pièces d'azur et celles d'argent aient leurs petites pointes opposées ainsi que leurs bases. Porter du *vair*. *Vair* en pal. *Vair* contre *vair*.

VAIRÉ, ÉE, adj. Qui est de vair, qui imite le vair. Écu *vairé* d'or et de gueules.

VAIRON, adj. (du lat. *varius*, varié). Qui est de couleur changeante, variable. Se dit de l'homme et de quelques animaux dont les yeux sont de différentes couleurs, ou dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. Un homme *vairon*. Cheval *vairon*. Chien *vairon*. On dit de même un œil *vairon*. La femme était superbe, mais avait des yeux *vairons*.

VAISSEAU, s. m. (pron. *véso*; du lat. *vas*, *vasis*, d'où l'on a fait *vascellus*, vase, vaisseau). Tout ustensile, quelle qu'en soit la matière, qui est destiné à contenir des solides ou des liquides, mais principalement des liquides. Grand *vaisseau*. Petit *vaisseau*. *Vaisseau* de terre, de bois, de cuivre, d'argent, d'or. Le tonneau, la carafe, le verre, la tasse, le calice, etc., sont des *vaisseaux*. | Chim. Synonyme de *Récipient*. *Vaisseaux* de rencontre. *Vaisseaux* circulatoires. | Mar. *Vaisseau* s'emploie le plus souvent, dans le langage vulgaire, pour désigner toute espèce de navire un peu considérable. *Vaisseau* de guerre. *Vaisseau* marchand. La proue, la poupe d'un *vaisseau*. Équiper un *vaisseau*. Les mâts, les voiles, les cordages d'un *vaisseau*. *Vaisseau* français. *Vaisseau* anglais. Armer, équiper un *vaisseau*. Lancer un *vaisseau* à l'eau. Radonber un *vaisseau*. Attaquer, capturer un *vaisseau*. Sans cesse elle avait les yeux tournés vers le côté où le *vaisseau* d'Ulysse, fendant les ondes, avait disparu à ses yeux. (Fénelon.) Ils se déterminèrent à intercepter les *vaisseaux* des Chinois. (Raynal.) Il équipe plus de douze cents *vaisseaux* pour faire une descente. (Voltaire.) Son port offre aux *vaisseaux* un asile sûr et commode. (Barthélemy.) L'état de notre *vaisseau* concourait avec celui de la mer à rendre notre situation affreuse. (Bern. de Saint-Pierre.)

Par ses soins cependant trente légers *vaisseaux*
D'un tranchant viron déjà coupent les eaux.
(BOILEAU.)

| Les marins français substituent en toute circonstance le mot *navire*, comme terme générique, à celui de *vaisseau*. Ils ne donnent proprement le nom de *vaisseau* qu'aux plus grands navires de guerre, à ceux qui ont deux ou trois ponts armés, c. à d. deux ou trois batteries couvertes munies de bouches à feu, et de plus une batterie découverte sur le pont d'en haut. C'est ce qu'on appelle également *vaisseaux de haut bord* et *vaisseaux de ligne*. Une escadre de vingt *vaisseaux*. Le *vaisseau le Vengeur*. | Les vaisseaux, en France, sont classés par rang. Ceux du premier rang sont à trois ponts et à quatre batteries; ils portent 120 canons; ceux du second ont deux ponts et trois batteries armées de 100 canons. Les vaisseaux du troisième et du quatrième rang ont aussi deux ponts et trois batteries, mais ils ne portent, les premiers, que 90 canons et les seconds 80. Les batteries couvertes des vaisseaux sont armées de gros canons et d'obusiers; leur batterie des gaillards est formée de caronades. On construit, depuis la seconde moitié du siècle, des vaisseaux à vapeur, des vaisseaux mixtes et des vaisseaux cuirassés ou blindés. | Fig. *Le vaisseau de l'État*, S'emploie pour l'État considéré par rapport à la manière dont il est gouverné. Conduire *le vaisseau de l'État*. On dit dans un sens analogue, *Le vaisseau de la fortune publique*. | *Conduire le vaisseau*, Conduire une affaire, la diriger. *Conduisons le vaisseau* de la main et de l'œil. (Molière.) | Archit. Grand édifice voûté considéré à l'intérieur. Le *vaisseau* d'une église. Ce temple est un magnifique *vaisseau*. | Astron. *Le Vaisseau*, Constellation de l'hémisphère austral, la même que l'*Argo*. On l'appelle aussi le navire. | Anat. Canaux dans lesquels circulent tous les fluides de l'économie animale. On comprend plus particulièrement sous ce nom les *artères*, les *veines* et les *vaisseaux lymphatiques*, et l'on a nommé *conduits* les vaisseaux qui renferment et transmettent le produit des sécrétions. Dans la vieillesse, le calibre des *vaisseaux* se resserre. (Buffon.)| Bot. Canaux où circulent les fluides des végétaux. On distingue les *vaisseaux capillaires*, les *vaisseaux excrétoires*, les *vaisseaux perpendiculaires* ou *longitudinaux* et les *vaisseaux latéraux*. V. CELLULE.

VAISSELLE, s. f. (du lat. *vas*, au pl. *vasa*). Tout ce qui sert dans l'usage ordinaire de la table pour contenir les mets en grande ou en petite quantité, les plats, les assiettes, etc. *Vaisselle* d'argent, *vaisselle* de porcelaine, *vaisselle* de faïence, etc. Laver, nettoyer, essuyer la *vaisselle*. | *Vaisselle montée*, Vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont composées de parties jointes avec de la soudure, par opposition à *vaisselle plate*, Celle dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. *Vaisselle plate* se dit aussi de toute vaisselle d'argent. On fait alors dériver le mot *plate* de l'espagnol *plata*, argent. Nous possédions de la *vaisselle plate*.

VAL OU VAU, s. m. (du lat. *vallis*, vallée). Vallée, vallon. C'est un vieux mot qui ne s'emploie plus guère qu'avec les noms propres. Le *val* de Travers. Le *Val*-de-Grâce, le *Val*-des-Écoliers, le *Val*-des-Choux, etc. Le pluriel *vaux* n'est usité que dans cette phrase, *par monts et par vaux*. | On dit aussi avec un nom propre, les *vaux de Vire*, pour désigner les chansons vives et spirituelles que composait au XVe siècle Olivier Basselin, meunier d'un moulin à foulons dans le val de Vire, en Normandie. C'est de ce mot que s'est formé, par corruption, celui de *vaudeville*. | *A val*, En descendant. | On écrit ordinairement *aval*. | *A val l'eau*, s'est dit pour *à vau l'eau*. | *A vau l'eau*, loc. adv. Au courant de l'eau. La barque allait *à vau l'eau*. | Fig. et famil. *Son affaire est à vau l'eau*, Son affaire va mal, est perdue sans ressources, comme un bateau qui suit le cours de l'eau, emporté à la dérive.

VALABLE, adj. (du lat. *valere*, valoir). Recevable, qui a de la force, de la valeur, du poids. Raison *valable*. Excuse *valable*. | Jurisp. Se dit d'un acte qui est dans les formes requises, qui doit être reçu en justice. Quittance *valable*. Requête *valable*.

VALABLEMENT, adv. (pron. *valableman*). D'une manière valable. Contracter *valablement*. Il est bien et *valablement* déchargé.

VALACHIE. Géogr. Partie de l'ancienne *Dacie Trajane*. Une des principautés danubiennes, a pour bornes : au S. et à l'E., le Danube, qui la sépare de la Bulgarie; à l'O., la Servie et la Hongrie; au N., la Transylvanie et la Moldavie; 2,600,000 habitants; capitale, Bucharest. Villes principales : Tergowitz, Craïova, Slatina, Buzco, Giurgewo, etc. Plusieurs rivières, outre le Danube, arrosent le pays, l'Aluta, l'Ardjich, la Jalomnitza, le Sereth. Quelques-unes de ces rivières roulent des paillettes d'or. La Valachie produit en abondance du blé, du maïs, du vin, des fruits, du tabac, du bois, des chevaux excellents, des bestiaux, des moutons, des cochons, du gibier, des abeilles. La Valachie renferme des mines de sel et de soufre, et même des mines d'or qu'on n'exploite pas. Les montagnes sont couvertes d'immenses forêts de sapins, de hêtres et de chênes; les vallées sont belles, les plaines sont grasses et fertiles. Ce pays, si richement doué de la nature, pourrait, sans grands efforts, parvenir à un haut degré de prospérité; mais le Valaque a peu d'aptitude pour l'agriculture. La population se compose en grande partie de Valaques proprement dits et de Zingaris. Ces Valaques sont, pour la plupart d'origine gauloise, mêlés aux Daces, aux Bulgares, aux Slaves, aux Goths, aux Romains et à d'autres peuples. Leur langue, qu'ils appellent le *roumouni*, est un dialecte gaulois très-voisin du provençal. Leur religion est la religion schismatique grecque. | Depuis le XVe siècle, les Valaques ont été tributaires des Turcs. Cependant les conquérants, tout en occupant les places fortes, laissèrent à la Valachie ses princes particuliers, et aux Valaques le libre exercice de leur culte. En 1716, un Grec Fanariote, Nicolas Mavrocordato, parvint à se faire nommer souverain ou *hospodar* de Valachie, et depuis, les Fanariotes sont toujours restés en possession de cette dignité. Depuis le XVIIIe siècle, ce malheureux pays, maltraité par les Turcs, a cherché l'appui d'un allié puissant, le Russe, qui s'est fait son champion par convoitise, et qui l'embrasse pour le dévorer. En 1829, le traité d'Andrinople avait placé la Valachie sous la protection de la Russie; le traité de Paris, de 1856, mit fin à ce protectorat exclusif, qui fut dès lors remplacé par la protection collective des grandes puissances. Aujourd'hui, la Valachie est un État constitutionnel, gouverné par un prince électif et par une assemblée représentative. En 1859, la Valachie s'unit administrativement avec la Moldavie sous le nom commun de *Roumanie*, et, bien que les deux pays eussent conservé leur ministère distinct et leur assemblée spéciale, un seul prince fut élu pour les deux principautés unies. En 1861, l'union fut rendue plus étroite encore par l'adoption d'un ministère commun et d'une assemblée unique. La constitution y est fort libérale. | On écrit aussi *Valaquie*.

VALAIS (en lat. *Vallis Pennina*). Géogr. Vingtième canton de la confédération helvétique, entre ceux de Vaud et de Berne au N., d'Uri et du Tessin au N. E., de l'Italie au S. et de la France à l'O.; 82,000 habit.; capitale, Sion. Autres villes : Sierre, Brigg, Martigny et Saint-Maurice-en-Valais. Ce pays n'est qu'une vallée immense entre deux chaînes de montagnes, au pied desquelles le Rhône, sortant du mont Furca, se creuse avec peine un étroit sillon. Les plus remarquables de ces montagnes sont : le grand Saint-Bernard, célèbre par le passage de l'armée française sous la République, le Simplon, le Jungfrau, le Furca, le Diablerets, le Rosa, le Grimsel.

VALAQUE, adj. et s. (pron. *Valake*). Qui est né en Valachie; qui appartient à la Valachie ou à ses habitants. On réunit assez souvent les Valaques avec les Moldaves sous le nom de *Moldo-Valaques*. | S. m. Le *valaque* ou *roumouni*, Langue dont se servent les Valaques. Cette langue est un dialecte gaulois très-voisin du provençal.

VALAT, s. m. Rigole destinée à diriger les eaux des averses pour prévenir la formation des torrents sur le flanc des terrains en pente.

VALDAÏ. Géogr. Chaîne de collines de la Russie d'Europe, qui naît entre l'Onega et le Ladoga, se prolonge jusque dans le gouvernement de Tchernigof, et forme la limite entre le bassin de la mer Baltique et celui de la mer Noire. On y trouve du fer, du soufre, du vitriol, de l'alun et de la houille.

VALDEMAR. Nom commun à plusieurs rois de Danemark. Les plus célèbres sont Valdemar Ier, dit *le Grand* (1131-1181); Valdemar II, dit *le Victorieux* (1202-1241), et Valdemar IV, mort en 1376. Marguerite de Valdemar, la Sémiramis du Nord, reine de Danemark et de Norvége, conquit la Suède par force et par adresse, et fit conclure en 1397, à la diète de Calmar, le célèbre acte d'union des trois royaumes du Nord.

VALDO (PIERRE DE VAUX ou). Hérésiarque du XIIe siècle, né à Vaux, près de Lyon. C'était un marchand qui, devenu très-riche, quitta le monde, vendit tout ce qu'il possédait et en donna le prix aux pauvres, puis, vers 1170, se mit à dogmatiser, prétendant ramener à sa pureté primitive l'Église dégénérée, expliquant la Bible au peuple, la traduisant en langue vulgaire, et adjugeant à tout fidèle le caractère et les fonctions sacerdotales. Ses disciples sont connus sous le nom de *vaudois* ou *pauvres de Lyon*.

VALENCE (pron. *Valanse*; en esp. *Valencia*). Géogr. Ville forte d'Espagne. Capitale de la province, intendance ou royaume du même nom, située sur la rive droite du Guadalaviar, près de son embouchure, à 320 kil. S. E. de Madrid; 160,000 habitants. Archevêché. Université. Magnifique cathédrale, la plus riche de l'Espagne. Beaux quais, Bourse, palais archiépiscopal, musée de peinture. Belles promenades. Les rues sont étroites et tortueuses et les maisons mal bâties. | Valence était sous les Romains la capitale des *Edetani*. Prise par les Arabes en 715, elle fit partie du khalifat de Cordoue jusqu'en 1031, et quand le khalifat fut démembré, elle devint la capitale d'un de ces petits royaumes, débris du puissant empire des Maures. Le Cid la conquit pour les chrétiens, en 1094, mais elle redevint musulmane à sa mort (1100), et ce ne fut qu'en 1238 qu'elle fut définitivement unie à l'Aragon par le roi Jacques Ier. Valence est la patrie de Guilhen de Castro, du peintre Sella-Mayor, et du pape Alexandre VI. C'est la première ville d'Espagne où l'on ait employé l'imprimerie, en 1474. L'ancien royaume de Valence, compris entre la Catalogne au N., le royaume de Murcie au S. et à l'E., l'Aragon et la Nouvelle-Castille à l'O., et la Méditerranée à l'E., n'a pas moins de 348 kil. du S. au N.; sa plus grande largeur est de 80 kil.; il renferme environ 1,200,000 habitants. C'est une des plus délicieuses contrées de l'Europe. La vaste plaine nommée *Huerta*, arrosée par le Guadalaviar, bornée d'un côté par des montagnes élevées, et de l'autre par la Méditerranée, ressemble à un vaste jardin, où se rencontrent les productions les plus variées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. | L'*Intendance de Valence* compte 500,000 habitants.

VALENCE (pron. *Valanse*). Géogr. Ville de France, chef-lieu du département de la Drôme, sur la rive gauche du Rhône; 17,420 habitants. Évêché. Musée, jardin botanique, citadelle, belle cathédrale. Gants, toiles peintes, filature de soie. Commerce de vins du Rhône, eau-de-vie, fruits, huiles, peaux. Valence est une ville très-ancienne.

VALENCIENNE, s. f. (pron. *valansiène*). Dentelle à double réseau, généralement moins haute que la dentelle de Malines ou le point d'Alençon. Elle se fabrique aux environs de Valenciennes.

VALENCIENNES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Nord), sur l'Escaut; 22,339 hab. Place de guerre de première classe. Citadelle, place d'armes, arsenal, hôtel de ville. Batistes, linons, gazes, mérinos, calicots, percales, dentelles renommées, dites *valenciennes*, bonneterie, imprimeries sur étoffes, tissus métalliques, huiles, amidon, sucre de betteraves, forges et hauts-fourneaux. Grand

commerce. Patrie de Froissard et de Watteau. Aux environs se trouvent les célèbres mines de houille d'Anzin. Érigée en comté sous les rois de la seconde race, Valenciennes fut comprise en 842 dans le domaine de Lothaire et fit en conséquence partie de l'empire d'Allemagne. Elle était la capitale du Hainaut au moyen âge. Elle fut prise par Louis XIV en 1677. Prise par les Autrichiens en 1793, elle fut reprise par les Français en 1794.

VALENS (FLAVIUS). Empereur romain, né vers 328, en Illyrie. Associé à l'empire, en 364, par son frère Valentinien, il fit la guerre à Sapor II, roi de Perse, et s'étant fait arien, il persécuta les catholiques au profit de sa secte. En 376, il installa les Goths dans la Basse-Mésie; mais l'avidité de ses agents ayant forcé les barbares à courir aux armes, l'empereur fut battu à Adrianopolis (Andrinople) (378), et brûlé misérablement dans une chaumière où il avait cherché une retraite.

VALENTIN, s. m. On donnait autrefois ce nom au jeune homme que chaque jeune fille avait coutume de choisir pour prétendu le premier dimanche du carême, à la fête des Brandons. Cette coutume existe encore en Angleterre et en Écosse. | On appelait *Valentine* la prétendue du valentin.

VALENTIN. Hérésiarque égyptien du IIe siècle, mort en 161. N'ayant pu réussir à être évêque, il en conçut, dit-on, tant de dépit, qu'il se sépara de l'Église et devint le chef d'une de ces sectes qu'on désigne sous le nom de *gnostiques*, parce qu'ils prétendaient découvrir la vérité par un moyen inconnu au vulgaire, qu'ils appelaient *gnôse* (du gr. γνῶσις, connaissance). Il rejetait le baptême et la résurrection des corps; il enseignait un système bizarre, assemblage confus d'idées chrétiennes et orientales, qui, soutenu par une vive imagination et une éloquence hardie, lui conquit de nombreux partisans en Orient, en Occident, et jusque dans la Gaule.

VALENTINE DE MILAN. Fille de Galéas Visconti et d'Isabelle de France. Elle épousa, en 1389, Louis d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France, et lui apporta en dot, avec le duché d'Asti, l'expectative du duché de Milan, qui devait plus tard entraîner en Italie Louis XII et François Ier. Négligée de son mari, Valentine de Milan se consola de ses infidélités par les soins assidus qu'elle rendit à l'infortuné Charles VI, qui l'appelait sa sœur chérie. Quand le duc d'Orléans fut assassiné (1407), elle alla en grand deuil se jeter aux pieds du roi pour réclamer justice; mais n'ayant pu rien obtenir, elle mourut de douleur l'année suivante, en faisant jurer à ses enfants, ainsi qu'à Dunois le Bâtard, de poursuivre leur vengeance.

VALENTINIEN. Nom de plusieurs empereurs romains. Le plus célèbre est Valentinien Ier (321-375). Il fut proclamé auguste en 364, et s'associa son frère Valens. Il fit une expédition en Gaule contre les Alamanni, qui la ravageaient, et les extermina. Sujet à de violents emportements, il se brisa un vaisseau dans la poitrine en discutant avec les ambassadeurs des Quades, et mourut sur-le-champ.

VALENTINOIS. Géogr. Partie du bas Dauphiné, au S. du Viennois et à l'E. du Rhône, avait pour capitale Valence et pour principales villes Crest, Saint-Marcellin, Montélimart, etc. Il fait aujourd'hui partie du département de la Drôme. Le Valentinois, longtemps indépendant pendant le moyen-âge, fut cédé à la France par le duc de Savoie, en 1446. Il fut à quatre fois différentes érigé en duché-pairie : en 1499, pour César Borgia, d'exécrable mémoire, le fils du pape Alexandre VI; en 1548, pour Diane de Poitiers, la maîtresse du roi Henri II; en 1642, pour Honoré Grimaldi, prince de Monaco; en 1715, pour Guyon de Matignon.

VALÈRE-MAXIME (VALERIUS MAXIMUS). Écrivain latin, vivait du temps de Tibère. L'ouvrage que nous possédons sous son nom, intitulé : *De dictis factisque mirabilibus* (*Paroles et actions mémorables*), est divisé en neuf livres, et se compose d'anecdotes et de traits d'histoire isolés, rangés sous des titres généraux qui les rattachent à quelque vertu morale ou à quelque institution civile. Son style, qui rappelle la manière de Plutarque, ne manque ni de pureté ni d'élégance, et quelques parties du *De dictis* nous laissent voir certains côtés intéressants de la civilisation romaine.

VALÉRIANATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide valérianique avec une base. *Valérianate* de potasse, de magnésie.

VALÉRIANE, s. f. (*valeriana*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des valérianées. Les *valérianes* sont des plantes herbacées ou plus rarement frutescentes, très-vivaces, ayant toutes leurs feuilles opposées, sans stipules, entières ou diversement découpées, et les fleurs disposées en panicule ou en corymbe terminal. On les cultive dans les jardins comme plantes d'agrément, et les racines de quelques espèces sont employées en médecine, surtout celles de la valériane des bois (*valeriana officinalis* de Linné). Cette racine renferme un acide particulier, d'aspect huileux, soluble dans l'eau,

Valériane.

l'alcool et l'éther, et d'une odeur analogue à celle de la plante elle-même. Une autre espèce, la *valériane des montagnes* (*val. celtica*), sert en Orient à parfumer les bains; dans l'Inde, on emploie au même usage la *valériane jatamansi*, qui pullule sur les bords du Gange. La valériane des marais (*valer. dioica*) a une odeur forte qui rappelle celle de la valériane officinale; mêmes usages qu'elle. On mange en salade, dans la Sicile et l'Italie méridionale, les jeunes pousses de la *valériane rouge*.

VALÉRIANÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, renferme des herbes tantôt annuelles, à racine grêle et inodore, tantôt vivaces ou suffrutescentes, droites ou volubiles, à rhizome subligneux, souvent aromatique. Les *valérianées*.

VALÉRIANELLE, s. f. (du lat. *valerianella*, mâche). Bot. Genre de la famille des valérianées. Ce sont des herbes annuelles, à tiges plus ou moins rameuses. On connaît surtout la *valérianelle potagère*, qu'on mange en salade.

VALÉRIANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide liquide extrait de la valériane en distillant le suc des racines de cette plante, et en agitant le produit aqueux avec de la magnésie.

VALÉRIEN (mont). Géogr. Colline du département de la Seine, voisine de Paris, au-dessus de Suresnes. Sainte Geneviève l'avait, dit-on, sanctifiée, et pendant tout le moyen-âge elle fut habitée par des anachorètes. En 1634, un prêtre de Paris, Hubert Charpentier, y fonda, sous le nom de *Calvaire*, une sorte de chapelle consacrée à Jésus crucifié. Dévasté pendant la révolution, le Calvaire fut rendu, sous les Bourbons, à sa destination religieuse; mais il fut abandonné de nouveau en 1830. On a élevé depuis 1841 au mont Valérien d'importantes fortifications qui font partie du système de défense de Paris.

VALÉRIEN (P. LICINIUS VALERIANUS). Empereur romain, né vers 190, était presque sexagénaire lorsqu'il fut revêtu de la pourpre, en 253. Il ordonna la huitième persécution contre les chrétiens, et marcha contre Sapor, roi de Perse. Il obtint d'abord quelques succès; mais il fut vaincu près d'Édesse par la trahison de son favori Macrien (260), et se rendit à Sapor. Celui-ci ne ménagea à son captif aucune humiliation. Il le traînait à sa suite, chargé de chaînes, mais revêtu de la pourpre impériale; quand le Perse montait à cheval, Valérien se courbait pour qu'il se servît de son dos comme de montoir. Quand il fut mort, Sapor le fit écorcher et suspendit dans un temple sa peau garnie de paille; et lorsqu'il recevait des ambassadeurs romains, il leur montrait ce trophée.

VALET, s. m. (suivant Ducange, du latin barbare *valetus*, fait par contraction de *vasletus* pour *vassalettus*, diminutif de *vassalus*). Serviteur, homme gagé pour faire le service domestique, ou, le plus souvent, une partie de ce service. Être à la merci de ses *valets*. Un *valet* fidèle. Un *valet* insolent. *Valets* souvent ne valent guère. (La Fontaine.) Chose ne se fait au logis que ne sachent les *valets*. Les princes ont des légions de *valets* à leur service.

> Du maître, quel qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
> Le *valet* fut toujours ou le singe ou l'écho.
> (PIRON.)

| Le mot *valet* s'est bien éloigné de la signification du mot *varlet*, qui désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur. Il se prend ordinairement en mauvaise part, à moins que l'on n'y joigne certaines corrections ou explications qui changent le sens précis du mot et le font accepter sans déplaisir par ceux auxquels on le rapporte. Ainsi, *valet de chambre*, Celui qui est plus particulièrement attaché au service de la chambre, de la toilette et de la garde-robe; *valet de pied*, Celui qui accompagne à pied, qui monte derrière la voiture ou sur le siége, aide à descendre ou à monter, etc. | *Valet d'écurie, de ferme, de cour*, Celui qui est chargé particulièrement du soin de l'écurie, de la ferme, de la cour où sont les animaux domestiques. | *Valet de charrue*, Celui qui est chargé de l'entretien de la charrue, des diverses pièces de l'attelage, qui met les bœufs ou les chevaux à la charrue, et va au labour. | *Maître-valet*, Celui qui a autorité sur les autres valets dans une terre ou dans une ferme. | *Valet de chiens*, Celui qui est chargé de nourrir les chiens et de les faire courir. | Fig. et fam. Se dit d'un homme qui a les habitudes serviles et les vices ordinaires des valets, la bassesse et l'hypocrisie. *Avoir une âme de valet*. | *Valet de comédie*. Sur notre scène, dans presque toutes les comédies du XVIIe siècle, le *valet*, personnage de convention, comme les confidents dans les tragédies, est un domestique fin et rusé, qui noue et qui mène les intrigues. Les Frontins, les Mascarilles, les Scapins, etc., sont les plus fameux types en ce genre. | Dans les jeux de cartes, le *valet* est une figure peinte, représentant un *varlet*, décoré des beaux noms de Lahire, d'Ogier, etc. En général, les *valets* ne passent qu'après les rois et les dames; cependant il est quelques jeux où ils jouent le premier rôle, au reversi, par exemple, sous le nom de *quinola*. | Nom de plusieurs instruments de menuiserie, d'horlogerie et de chirurgie. *Valet, valet-à-bascule, valet-à-patin*. | Barre de fer servant d'appui au battant d'une porte, ou poids qui pend derrière une porte pour qu'elle se ferme sans y toucher. | Mar. Se dit des pelotes de cordage qui servent à fixer la charge dans les canons.

VALETAGE, s. m. Service de valet.

VALETAILLE, s. f. (*ll* mouillées). T. de mépris. Multitude de valets. | Toute la classe des valets en général. La *valetaille* des cours.

VALETER, v. n. Avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un pour motif d'intérêt. | Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine et demandent de la patience. Il m'a fallu *valeter* trois ans pour obtenir un emploi. (Acad.) Le curé *valetait* auprès de son évêque.

VALÉTUDINAIRE, adj. et s. (du lat. *valetudinarius*, de *valetudo*, santé, bonne ou mauvaise). Qui est entre la maladie et la santé, qui est d'une constitution délicate, sujet aux maladies et aux langueurs. Un *valétudinaire*. Une *valétudinaire*.

VALEUR, s. f. (du lat. *valor*, valeur). Ce que vaut une chose, suivant l'estimation qu'on en peut faire. Cet objet est de peu de *valeur*, d'une grande *valeur*. Estimer une maison au-dessus de sa *valeur*. Le blé a une *valeur* naturelle. Le diamant n'a qu'une *valeur* factice. La *valeur* des choses est fondée sur le besoin. (Condillac.) Dans un lieu aride un verre d'eau peut avoir une très-grande *valeur*; sur le bord d'une rivière, il n'en a presque aucune. (Id.) | L'économie politique a longtemps cherché une mesure fixe, invariable, un étalon, en quelque sorte, de la *valeur*. Aujourd'hui, elle a renoncé à cette recherche, et reconnaît que la notion de la *valeur* est toute relative. En effet, l'échange, ou la possibilité de l'échange, est nécessaire pour déterminer la *valeur* d'une chose. Celle que le possesseur tout seul attacherait à ce qui lui appartient serait arbitraire; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un intérêt opposé; cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée pour l'avoir de faire un sacrifice quelconque. La *valeur* de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui a besoin et qui *demande* et celui qui produit et qui *offre*; elle repose sur trois fondements : 1° l'*utilité*, qui détermine la demande; 2° les *frais de production*, qui bornent l'étendue de cette demande; lorsque l'utilité d'une chose n'élève pas sa *valeur* au niveau de ses frais de production, la chose ne vaut pas ce qu'elle

coûte ; 3° la *rareté de la chose*. Étant sur le marché une chose nécessaire ou simplement très-utile, plus elle sera rare, plus l'acheteur sera disposé à sacrifier pour l'acquérir, et sa *valeur* s'accroîtra d'autant. Telle est la théorie de l'école économique sur la mesure de la *valeur*. Au point de vue de l'équité absolue, la *valeur* d'un produit est la somme exacte de travail qu'il représente. | *Valeur intrinsèque*, Valeur propre et essentielle d'une chose. La *valeur intrinsèque* des monnaies dépend de leur poids et du titre du métal. | *Valeur extrinsèque*, Celle que l'on donne à une chose, sans la considération de sa *valeur* propre et essentielle. | *Valeur en compte*, Expression dont on se sert dans les lettres de change qu'on cède à quelqu'un avec qui l'on a des comptes ouverts. | *Valeur en marchandises*, Se dit pour indiquer qu'on a reçu des marchandises pour la *valeur* d'une lettre de change ou d'un billet qu'on a souscrit. | *Valeurs*, au pluriel, Toute sorte de biens disponibles, contrats d'obligations, billets à ordre, actions, coupons de rente, etc. Déposer des *valeurs*. Fournir des *valeurs*. | Mathém. Toute grandeur d'une quantité, estimée en réalité ou simplement indiquée comme le résultat d'opérations qu'il faut effectuer pour l'obtenir. | *Être en valeur*, Se vendre bien avantageusement. | *Mettre, remettre en valeur*, Donner des soins à une chose pour la mettre en état de rapporter ce qu'elle vaut ; cultiver une terre qui était en friche. | *Non-valeur*, Se dit de marchandises qui ne se vendent pas. Ce sont des *non-valeurs*. | Mus. *Valeur d'une note*, Durée que doit avoir cette note et qu'indique sa figure. La *valeur* d'une blanche est le double de la *valeur* d'une noire. | Fig. *Attacher de la valeur à quelque chose*, En faire grand cas, l'estimer beaucoup. | *Ne pas connaître la valeur des termes*, Ignorer leur juste signification. | *Donner de la valeur à ce qu'on dit*, Ajouter du prix à un discours par la manière de le prononcer. | *C'est un homme de valeur*, C'est un homme de grand mérite. Les *hommes de valeur* sont généralement républicains.

VALEUR, s. f. Bravoure, vaillance, vertu qui consiste à s'exposer courageusement aux périls de la guerre. *Valeur* héroïque. *Valeur* extraordinaire. *Valeur* éprouvée. *Valeur* à toute épreuve. Son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne modérait pas sa *valeur*. (Fénelon.) Cet effort de *valeur* fut glorieux et inutile. (Voltaire.) Voilà le plus digne hommage qu'on puisse décerner à la *valeur*. En luttant contre l'Empire vous faites preuve de *valeur*.

VALEUREUSEMENT, adv. (pron. *valeureuzeman*). Avec valeur. Combattre *valeureusement*.

VALEUREUX, EUSE, adj. Brave, vaillant, qui a beaucoup de courage. Un *valeureux* soldat. Une nation *valeureuse*. Les hommes *valeureux* le sont du premier coup. (Corneille.)

VALHALLA, s. m. Mythol. scand. Palais d'Odin, d'une magnificence éblouissante, bâti dans le ciel. On y pouvait entrer par cinq cent quarante portes. Odin y admettait, après leur mort, tous les guerriers qui avaient succombé dans les batailles, pour en former une armée invincible, qu'il destinait à combattre les géants lorsque ceux-ci viendraient attaquer le ciel. | Monument élevé, en 1843, par le roi de Bavière, sur le mont Brauberg, près de Ratisbonne, en l'honneur de tous les grands hommes de l'Allemagne.

VALIDATION, s. f. (pron. *validasion*). Action de rendre valide, de valider un acte.

VALIDE, adj. Valable, qui a les conditions requises par les lois, soit civiles, soit religieuses, pour produire son effet. Acte *valide*. Le baptême des luthériens est *valide* pour les catholiques. | Valable. Cette raison n'est pas *valide*. | Sain, vigoureux, par opposition à malade ou infirme. | Substantiv. Les *valides*. Il y a dans cette maison autant de *valides* que d'infirmes.

VALIDÉ, s. f. La mère du sultan prend, chez les Turcs, le titre de *sultane validé*.

VALIDEMENT, adv. Valablement, légalement. On ne peut contracter *validement* avec un mineur. Opérer *validement*.

VALIDER, v. a. T. de droit. Rendre valide. *Valider* un acte, un contrat.

VALIDITÉ, s. f. La force et la vertu que reçoivent certaines choses de l'accomplissement des formalités et des conventions légales. La *validité* d'un contrat. La *validité* d'un mariage.

VALISE, s. f. Espèce de large sac qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe du cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité. Grande *valise*. Petite *valise*. Ouvrir, fermer une *valise*. Il détacha lui-même ma *valise*, la chargea sur ses épaules et me conduisit à une chambre. (Le Sage.) Emportez votre *valise* avec vous.

VALKIRIES, s. f. pl. Myth. scand. Déesses scandinaves, dont la fonction était d'aller sur terre, dans les batailles, désigner les guerriers qui devaient périr de la mort des braves, et de les conduire dans le Valhalla, où elles leur versaient à grands flots l'hydromel et la bière.

VALLADOLID. Géogr. Ville d'Espagne (Léon), chef-lieu de l'intendance de Valladolid, au confluent de la Pisuerga et de l'Esgueva, à 154 kilom. N. O. de Madrid ; 25,000 habitants. Évêché. Université. Magnifique cathédrale, autres belles églises. On fabrique à Valladolid des lainages, des étamines, des galons de laine et de soie, des chapeaux, des parfumeries, des faïences, des cuirs et des liqueurs. Elle est la patrie de Philippe II et de Fernand Nunez, dit Pincianus. Christophe Colomb y mourut en 1506. | L'intendance de Valladolid à 215,000 habitants. | Ville du Mexique, capitale du Michoacan, à 190 kilom. de Mexico, dans une belle vallée, à 2,000 mètres au-dessus de la mer ; 25,000 habitants. Archevêché. Cathédrale, bel aqueduc. Patrie d'Iturbide, qui s'était fait proclamer empereur du Mexique.

VALLAIRE, adj. (du lat. *vallaris* ; fait de *vallare*, palissader, fortifier). Qui a rapport aux retranchements. | Ant. rom. *Couronne vallaire*, Couronne que l'on donnait à ceux qui avaient les premiers forcé le camp ou les retranchements de l'ennemi, ou qui étaient montés les premiers à l'assaut. Les rayons de la *couronne vallaire* étaient entrelacés de feuillage et d'or, en forme de palissade.

VALLÉE, s. f. (du lat. *vallis*, même signif.). Espace compris entre deux ou plusieurs montagnes. Une belle *vallée*. Une *vallée* fertile. Une *vallée* étroite, profondément encaissée. Les *vallées* des Alpes. Les *vallées* y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses rayons. (Fénelon.) Plusieurs chaînes de montagnes couronnées de beaux arbres y forment des *vallées* délicieuses. (Barthélemy.) | On divise les vallées en deux ordres différents : les *vallées longitudinales*, qui sont parallèles à la chaîne principale, et les *vallées transversales*, qui la coupent à angle droit. On conserve quelquefois le nom de *vallée* à de grands espaces, à de véritables plaines bornées par des montagnes. C'est ainsi que l'on dit que la Sicile, l'Élide, sont divisées en trois vallées. Protégées par les montagnes contre le vent et le soleil, les vallées ont une température douce qui, jointe à leur humidité, en fait de bons pâturages. Les poètes de tous les temps se sont plu à décrire les vallées comme réunissant tous les charmes de la nature. Qui ne connaît la *vallée de Tempé*, qu'arrose le Pénée, et la *vallée de l'Eurotas*, avec ses lauriers-roses ? En France, nous citons avec orgueil cette riche et vaste vallée que traverse, embellit et féconde l'Allier, et qu'on nomme la *Limagne d'Auvergne*. | En langage dévot, on dit que la terre est une *vallée de larmes*, une *vallée de misère*, par opposition au bonheur dont les justes jouiront dans l'autre monde. Ce qui fait et fera toujours de ce monde une *vallée de larmes*, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes. (Voltaire.) | Dans la Bible, le lieu où les morts ressusciteront pour le jugement dernier s'appelle *vallée de Josaphat*. D'où le proverbe : *Nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat*, pour dire, Nous ne nous reverrons plus.

VALLISNÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, renfermé des plantes aquati-

Vallisnérie.

ques qui se trouvent dans les eaux douces de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. Au printemps et au moment de la fécondation, les fleurs mâles se détachent, viennent flotter à la surface de l'eau et verser le pollen sur les fleurs femelles, qui, sans se détacher, s'élèvent aussi à cette époque au-dessus de l'eau ; après l'acte de fécondation, les fleurs femelles redescendent au fond des eaux. Le type du genre est la *vallisnérie spirale*, qu'on trouve dans le Rhône et dans les canaux du midi de la France.

VALLON, s. m. Petite vallée ; vallée profonde et peu étendue ; espace de terre entre deux coteaux. Un charmant *vallon*. Un *vallon* frais, riant, fertile. Un *vallon* solitaire. Les profondeurs d'un *vallon*. Nous considérions avec plaisir les creux *vallons* où des troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages. (Fénelon.) Les torrents engraissent les *vallons* de la substance des montagnes ravagées. (Raynal.) Les *vallons* de la Grèce sont garnis d'oliviers.

> Ou quelque longue pluie, inondant vos *vallons*,
> A-t-elle fait couler vos vins et vos melons ?
> (BOILEAU.)

| *Le sacré vallon*, *Le double vallon*, *Le vallon des neuf sœurs*, se disait, dans le jargon mythologique du XVIe et du XVIIe siècle, pour désigner la vallée qui se trouve entre le Parnasse et l'Hélicon, séjour ordinaire d'Apollon et des Muses.

VALMIKI. Le père de la poésie sanskrite et l'auteur du *Râmâyana*, naquit environ quinze cents ans avant notre ère, dans le royaume d'Ayodhya, sur les bords du Gange. Fils d'un brahmane, adorateur de Vichnou, le dieu de la fécondité et de la vie, il quitta la cour du roi d'Ayodhya pour vivre au plus profond des bois dans une continuelle communion avec la nature vivante.

VALMY. Géogr. Village du département de la Marne, à 11 kilom. O. de Sainte-Menehould, où fut livré, le 20 septembre 1792, entre les Français commandés par Dumouriez, et les Prussiens commandés par Brunswick, un célèbre combat où les Français furent vainqueurs.

VALOGNES. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Manche) ; 4,931 habitants. Église ogivale du XVe siècle. Elle fut prise par Duguesclin en 1364. Grand commerce, tant avec Jersey et Guernesey qu'avec Paris (poissons, coquillages, beurre, œufs, volaille).

VALOIR, v. n. (du lat. *valere*, valoir ; fait de *valor*, prix, valeur. *Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent. Je valais. J'ai valu. Je valus. Je vaudrai. Je vaudrais. Vaux, valons, valez. Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse. Valant. Valu*). Être d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite. Cette bague *vaut* tant. Cette étoffe *vaut* dix francs le mètre. Payer une chose ce qu'elle *vaut*, plus qu'elle ne *vaut*. Je te donnerai quelques ducats pour faire ton voyage, avec ma mule qui *vaut* bien dix à douze pistoles. (Le Sage.) Le reste ne *vaut* pas l'honneur d'être nommé. (Corneille.) | Rapporter, donner du profit. Les vingt premières représentations de cette pièce ont *valu* cent mille francs. Cette victoire lui *a valu* le bâton de maréchal. | Tenir lieu, avoir la force, la signification de. L'as, au piquet, *vaut* onze. Une blanche, en musique, *vaut* deux noires. | Loc. fam. et prov. *Cet homme* ou *cette chose vaut son pesant d'or*, C'est une chose, un homme extrêmement précieux dans son genre. | *Le jeu n'en vaut pas la chandelle*, Se dit d'une chose qui ne mérite pas les soins qu'on prend, ou la peine qu'on se donne pour elle. | *Je sais ce qu'en vaut l'aune*, Je sais, par expérience, que telle ou telle chose est pénible, difficile, fâcheuse. | *La chose n'en vaut pas la peine*, Sous-entendu d'y penser ou qu'on y pense. Ce qui *ne vaut pas la peine* d'être dit, on le chante. (Beaumarchais.) | *Ce marchand n'a rien qui vaille*, Sa marchandise n'a rien de bon. | *Cet homme ne fait rien qui vaille*, Cet homme fait de la mauvaise besogne. | *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, La possession d'un bien modique est préférable à l'espérance d'un plus grand bien. | On met également bien, après *il vaut mieux*, le second infinitif avec ou sans *de*. *Il vaut mieux* succomber que *de* plaider. *Il vaut mieux* mourir que *de* trahir le peuple.

> Mieux *vaut* souffrir que mourir :
> C'est la devise des hommes.
> (LA FONTAINE.)

| *Un bon averti en vaut deux*, Lorsqu'on a été prévenu, on est doublement en état de prendre ses précautions, et, si l'on y manque, on est doublement coupable. | *La chose n'est pas encore faite, mais autant vaut*, Il est sûr que la chose se fera, on peut la regarder en quelque sorte comme faite. | *Faire un acte, remplir une formalité pour valoir ce que de raison*, Terme de droit, qui signifie Par pure précaution, pour servir dans l'occasion autant

qu'il sera juste et raisonnable. | *Vaille que vaille.* (V. ce mot.) | *Faire valoir*, Exploiter, tirer d'une chose le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter. *Faire valoir* un domaine, une ferme. | Absolum. *Cet homme fait valoir*, C'est un cultivateur. | *Faire valoir une chose*, Lui donner du prix, la faire paraître meilleure, plus belle. A peu près dans le même sens, Relever, vanter le mérite, l'importance d'une chose. *Faire valoir* sa marchandise. | *Se faire valoir*, Soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. | En mauvaise part, S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. Ceux qui ont mérité de grandes louanges se rabaissent en cherchant à *se faire valoir* par de petites choses. (La Rochefoucauld.) On *se fait* souvent *valoir* aux dépens d'autrui. | T. de comm. *A valoir*, Se dit de ce qu'on fournit, soit en billets, soit en marchandises, à compte d'une plus forte somme qu'on doit fournir. | *A valoir sur*, En déduction de.

VALOIS. Géogr. Pays des Vadécasses, ancien pays de France, dans l'Ile-de-France, aujourd'hui réparti entre le S. du département de l'Aisne et l'E. du département de l'Oise. Le chef-lieu du Valois était Crespy. En 1284, Philippe le Hardi donna le Valois en apanage, avec le titre de comté, à son fils puîné Charles, père de Philippe de Valois, et tige de la branche des Valois. Charles VI l'érigea en duché en faveur de son frère Louis d'Orléans (1412), et Louis XIV en duché-pairie pour son frère Philippe d'Orléans, dont la maison a toujours possédé cette province jusqu'à la suppression des apanages, en 1790.

VALOIS (maison de). La maison de Valois a fait monter treize rois sur le trône de France. Elle se divise en deux branches : la première a régné de 1328 à 1498 ; la seconde, de 1498 à 1589. Voici les noms des rois de la première branche : Philippe VI (1328-1350); Jean II (1350-1364); Charles V (1364-1380); Charles VI (1380-1422); Charles VII (1422-1461); Louis XI (1461-1483); Charles VIII (1483-1498). Les Valois d'Orléans ou deuxièmes Valois, descendants du frère de Charles VI, Louis d'Orléans, duc de Valois, sont Louis XII (1498-1515); François Ier (1515-1547); Henri II (1547-1559); François II (1559-1560); Charles IX (1560-1574); Henri III (1574-1589).

VALPARAISO (c'est-à-dire *Vallée du Paradis*). Géogr. Ville et port du Chili, à 105 kil. N. O. de Santiago ; 40,000 habitants. Citadelle, trois forts. Chantiers de construction maritime. Grand commerce avec Lima (or, argent, platine, chinchilla, laines, peaux, suif, indigo). Elle a été ravagée par deux tremblements de terre, en 1822 et en 1829, et par un violent incendie en 1843.

VALSE, s. f. (de l'allem. *walzen*). Espèce de danse, d'origine allemande, dans laquelle un groupe d'un homme et d'une femme tournent ensemble et parcourent la salle en marquant leurs pas d'après une mesure réglée. On peut former ainsi un nombre indéfini de groupes. On distingue deux sortes de *valse* : la valse à deux temps ou sauteuse, et la valse à trois temps. Il y a aussi la valse russe, qui est à trois temps, mais dont le rhythme est plus vif et plus marqué que celui de la valse ordinaire. La valse n'a été introduite en France que vers 1790 et elle n'est à la mode que depuis le commencement de ce siècle. Elle a été considérablement modifiée par l'introduction de différents pas, tels que la *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, la *varsovienne*, etc. Aimer la *valse*. Exécuter une *valse*. Je ne sais à quel point la *valse* plaît aux femmes. (Vigée.) | Air sur lequel s'exécute cette danse. Composer une *valse*. Jouer une *valse*.

VALSER, v. n. Danser la valse, danser une valse. Cette femme *valse* bien et danse à ravir.

VALSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui valse ; celui, celle qui sait valser. Un bon *valseur*. Une *valseuse* infatigable. Quelle tapageuse, quelle *valseuse !*

VALTELINE (*Vallis Tellina*, en latin moderne ; *Valtellina*, en italien). Géogr. Cette petite contrée de l'Italie septentrionale (Lombardie) n'est qu'une vallée qui s'étend de l'Adda au lac de Côme, sur une longueur de près de 100 kilom. et une largeur qui ne dépasse pas 32 kilom. ; 90,000 habitants ; chef-lieu, Sondrio. La Valteline est une charmante contrée, réunissant sous un ciel d'Italie la neige des pics élevés, la verdure des vallées, les fruits de la Sicile à côté des productions des montagnes. Elle produit en abondance citrons, amandes, grenades, blé, chanvre, légumes, miel, soie, vins, fromages excellents. On trouve dans les parties basses des vallées un assez grand nombre de *crétins*. La Valteline a subi bien des vicissitudes politiques en raison de sa situation géographique ; elle est le passage nécessaire des armées qui se rendent du Tyrol italien dans le Milanais ; aussi la possession en a-t-elle été vivement recherchée par la maison d'Autriche. Au XVIIe siècle, la Valteline fut enlevée à la ligue grisonne (canton actuel des Grisons, qui alors formait un État indépendant) par les Impériaux. Richelieu, pour couper leurs communications avec le Milanais, dirigea, en 1626, une expédition française dans la Valteline. L'entreprise réussit, et ce pays, enlevé à l'Autriche, fut replacé par la France sous la domination des Grisons, ses alliés. Les traités de Vienne de 1815, tout en annexant les Grisons à la Suisse, ont rendu à l'Autriche la possession de la Valteline. Elle fait aujourd'hui partie du royaume d'Italie.

VALUE, s. f. S'est dit pour Valeur, prix, mérite personnel. | *Plus-value*, Augmentation de valeur d'une chose sur le prix d'acquit. La *plus-value* sur les bestiaux, sur les terres.

VALVAIRE, adj. Qui a rapport aux valves, qui est attaché aux valves. Placentaire *valvaire*. Graines *valvaires*. Cloisons *valvaires*.

VALVE, s. f. (du lat. *valva*, battant de porte). Conchyl. Nom donné aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre à l'aide du ligament qui les unit, comme les battants d'une porte. | Par extens. Toute espèce de pièce solide qui recouvre le corps d'un mollusque ; d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, qu'on donne aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces. | Bot. Pièces de la capsule qui se séparent plus ou moins profondément, et qui se détachent presque toujours entièrement, lorsque ce péricarpe s'ouvre. Dans certains fruits, les valves forment les cloisons ; dans d'autres, elles portent les graines.

VALVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui imite une valve, qui tient de la valve. Corolle *valvée*.

VALVÉEN, ENNE, adj. Se dit des cloisons produites par l'expansion de la substance des valves, et qui y restent fixées, même après la déhiscence.

VALVIFORME, adj. Qui a la forme d'une valve. Se dit des opercules onguiculés et lamelleux, parce qu'ils ressemblent aux valves des mollusques acéphales, par la manière dont ils croissent.

VALVULAIRE, adj. Qui a la forme de valvule ; qui a beaucoup de valvules.

VALVULE, s. f. (du lat. *valvula*, dimin. de *valva*, battant de porte). Anat. Toute membrane ou repli qui, dans les vaisseaux et les conduits du corps, a pour but d'empêcher les humeurs ou autres matières de refluer, ou simplement de ralentir ou de modifier le cours des fluides sur le trajet desquels elles sont situées. On trouve des valvules au cœur, dans les intestins et dans les veines, et elles ont reçu différents noms. *Valvule* mitrale. *Valvules* sygmoïdes ou semi-lunaires. *Valvule tricuspide* ou *triglochine*. *Valvules veineuses*. *Valvule d'Eustache*. *Valvule iléo-cæcale*. | Bot. Enveloppe des spores dans les jungermannées et les lycopodiacées ; petits opercules qui ferment les anthères des lauriers.

VALVULÉ, ÉE, adj. Qui contient une valvule ou des valvules.

VAMPIRE, s. m. (pron. *vanpir*). Nom qu'on donne généralement aux plus redoutables des revenants, à des morts que l'on dit sortir la nuit des cimetières, pour venir sucer le sang des vivants à la gorge et au ventre. Chez le *vampire*, la source de la vie n'est point tarie tout à fait, mais il faut qu'il l'alimente avec du sang humain, le plus pur et le plus riche qu'il puisse rencontrer. Aussi s'attaque-t-il de préférence aux jeunes garçons et aux jeunes filles, à ses amis et à ses parents. Puis, son œuvre faite, il rentre dans la fosse, laissant après lui des traces de sang. Quand on peut ainsi le suivre à la trace, on lui enfonce vigoureusement un pieu dans l'estomac, on lui tranche la tête et on le réduit en cendres. Le *vampire* rentre alors dans la condition des morts ordinaires. Mais sa triste victime, devenue à son tour *vampire* par le contact, meurt, au bout de quelques mois, d'épuisement et de consomption, et la nuit même qui suit sa mort, elle court remplir ses veines taries avec le sang de ses proches. | La croyance aux vampires remonte à la plus haute antiquité. On connaît la Lilith d'Isaïe, qui mange les enfants nouveau-nés ; les goules, génies femelles, qui déterrent les cadavres. Homère, au chant de l'*Évocation*, fait boire des flots de sang aux ombres altérées, et Lucain représente sa magicienne Erictho suçant le sang de ses proches. Les Grecs tremblaient devant les fantômes, et les Latins devant les lémures et les larves. Dans l'Europe moderne, la Hongrie, l'Esclavonie, la Pologne, l'Autriche, la Lorraine et les îles de la Grèce, gardent encore cette superstition, et dans tous ces pays, le peuple s'imagine que les excommuniés et les personnes mortes après de grands crimes deviennent des vampires. | Fig. Homme tourmenté d'une avidité insatiable. Tous ceux qui spéculent sur la misère ; les usuriers, les banocrates, les rois, les princes, certains prêtres, les accapareurs, les loups-cerviers de la finance, sont autant de *vampires* de la société. | Zool. Espèce de chéiroptère américain, du genre phyllostome, ainsi appelé parce qu'il suce le sang des hommes et des animaux endormis.

VAMPIRISME, s. m. Qualité, état d'un vampire. | Croyance aux vampires. Citer un fait de *vampirisme*. V. VAMPIRE. | Fig. Avidité insatiable.

VAN, s. m. Sorte d'instrument ou d'ustensile pour nettoyer les grains, les graines et autres substances, en les secouant et en les faisant sauter en l'air, afin de les débarrasser de la poussière, des débris de paille, des ordures et autres corps étrangers qui s'y trouvent mêlés. Les *vans* se font, en général, avec des brins d'osier, de saule, de marsaule ou d'autres arbrisseaux, dont les branches sont longues et flexibles. L'usage du *van* est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales, par celui du *tarare*, qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau. | Chez les Grecs, le *van* était au nombre des objets sacrés et symboliques qu'on portait en pompe dans les mystères d'Éleusis.

VAN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Arménie), chef-lieu de pachalik, sur la rive orientale du lac de Van ; 20,000 habitants (Arméniens, Turcs et Kourdes.) Muraille ; citadelle ; immenses excavations ; jardins et vergers délicieux. On croit que cette ville a été fondée par Sémiramis. | Le *pachalik de Van*, situé entre ceux de Kars, au N. ; d'Erzeroum, au N. O. ; de Diarbek, à l'O. ; de Chehrezour, au S., et la Perse, à l'E., a 270 kilom. sur 220, et 150,000 habitants. Montagnes, beaucoup de rivières. Excellent blé, fruits, vins. Palmiers, figuiers ; ses vignobles sont très-estimés. Le lac de Van se trouve au milieu du pachalik. Il a 140 kilom. d'étendue sur 60. Ses eaux sont amères et salées.

VANADATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide vanadique avec une base.

VANADIQUE, adj. Chim. Qui a rapport au vanadium. *Oxyde vanadique*. | *Acide vanadique*, Le troisième degré d'oxydation du vanadium. L'*acide vanadique* est solide, d'un rouge jaunâtre, cristallisé, susceptible de se fondre à une chaleur rouge, très-acide, à peine soluble.

VANADITE, s. m. Chim. Sel dans lequel l'oxyde de vanadium joue le rôle d'acide.

VANADIUM, s. m. (pron. *vanadiome*). Chim. Métal découvert en 1830, dans une mine de fer, par Sefstrom, chimiste suédois, et dont le nom dérive de *Vanadé*, divinité scandinave. Il paraît être le même que le métal qu'avait annoncé d'abord Del Rio, sous le nom d'*érythronium*. Le *vanadium* est d'un blanc qui se rapproche de celui de l'argent ou du molybdène ; il n'est pas ductile ; l'acide nitrique le dissout, et forme un liquide bleu. Les acides sulfurique et chlorhydrique ne l'attaquent pas. Densité, 3,64. Son usage est fort restreint dans l'industrie.

VANDALE, adj. et s. (nom dérivé de *Wendes*). Peuple barbare que l'on croit d'origine slave. Les *Vandales* étaient un peuple féroce. Au commencement de notre ère, les Vandales habitaient sur les côtes de la mer Baltique, entre l'Elbe et la Vistule. On les voit, plus tard, prendre part à la guerre des Marcomans. Vers l'an 170 de J. C., ils envahirent la Pannonie ; mais Marc-Aurèle les en chassa, ainsi que les Marcomans, les Quades et les Sarmates. Au IIIe siècle, ils s'établirent dans la Dacie occidentale. Attaqués dans ce pays par les Goths, ils se retirèrent entre le Mein et la Lippe, sous la conduite de Gonderic et de Godégisile. Ce fut de cette contrée qu'au commencement du Ve siècle les Vandales, s'unissant aux Suèves et aux Alains, s'acheminèrent vers la Gaule. Pendant trois ans, de 406 à 409, la Gaule fut en proie à ces barbares, qui y exercèrent les ravages les plus affreux. Les campagnes furent brûlées et dévastées ; les villes furent livrées au pillage. Les Vandales franchirent ensuite les Pyrénées et se répandirent sur l'Espagne, où ils s'établirent surtout dans la Bétique. Ils ajoutèrent bientôt à leurs conquêtes les possessions des Alains, avec lesquels ils ne tardèrent pas à s'amalgamer. Pressés par les Visigoths et les Suèves, ils quittèrent l'Espagne en 428, sous la conduite de Genséric, leur roi, passèrent en Afrique, où les appelait le comte Boniface, gouverneur de cette province, s'établirent d'abord en Mauritanie, puis conquirent tout le diocèse d'Afrique, y compris Carthage, qu'ils prirent en 439, et qui devint leur capitale. Ils étendirent leurs dévastations sur tout le littoral de la Méditerranée, prirent la Sicile, la Sardaigne, la Corse, les Baléares, s'emparèrent en 455 de Rome, où la

veuve de Valentinien III, Eudoxie, les avait appelés contre l'usurpateur Pétrone Maxime, pillèrent cette ville pendant quatorze jours, puis dévastèrent l'Italie, la Dalmatie, l'Épire, le Péloponèse, et se signalèrent tellement par leur barbarie que leur nom ne rappelle plus que l'idée d'un peuple féroce et destructeur. Après la mort de Genséric (477), les discordes civiles et la corruption ne tardèrent pas à énerver la nation vandale. En 533, Hilderick, petit-fils de Genséric, fut détrôné par Gélimer. Justinien, affectant le rôle de défenseur du bon droit persécuté, déclara la guerre à l'usurpateur. Bélisaire, à la tête d'une puissante armée, débarqua non loin de Carthage, s'empara de cette ville, poursuivit Gélimer, qui s'enfuyait vers l'Atlas, le vainquit à Tricaméron et l'assiégea sur une montagne. Réduit à l'extrémité, Gélimer capitula et ne demanda à son vainqueur que trois choses: du pain, dont il n'avait pas goûté depuis six mois, une éponge pour essuyer ses larmes, et une harpe pour chanter ses malheurs. Il fut conduit à Constantinople, et, chargé de chaînes d'argent, il suivit le triomphe de Bélisaire. Ainsi tomba l'empire des Vandales. | Fig. *C'est un Vandale*, C'est un homme qui n'apprécie pas les œuvres de l'art ou les arts eux-mêmes; qui mutile les tableaux, les statues, ou qui ne goûte pas le charme d'une belle musique, la beauté d'un paysage, d'un objet quelconque d'art. Les généraux de l'Empire étaient des *vandales*.

VANDALISME, s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts, qui détruisent ou dégradent les monuments des arts, qui voudraient ramener les temps de barbarie.

VAN DER HELST (BARTHÉLEMY). Un des artistes les plus distingués de l'école hollandaise, rival de Van Dyck dans le portrait, naquit à Harlem en 1613, et mourut en 1670 à Amsterdam. Le musée du Louvre possède trois tableaux de cet artiste. Le plus remarquable est celui qui représente une *Délibération de chefs d'arbalétriers*.

VAN-DIÉMEN (Terre de), Nom donné à une partie de la côte septentrionale de l'Australie. Au milieu de cette terre s'enfonce la baie de Van-Diémen, dont les eaux sont blanches et lumineuses. Elle renferme l'île des Crocodiles. | Ile de Van-Diémen. V. TASMANIE.

VAN DYCK. Peintre hollandais, né à Anvers en 1599; mort en 1641. Il excella surtout dans les portraits historiques.

VANESSE, s. f. Entomol. Genre de lépidoptères diurnes, renferme des papillons ornés de riches couleurs. Les *vanesses* vivent dans le voisinage de nos habitations; leur vol est vif et rapide, mais de peu de durée. Parmi les espèces les plus curieuses, on remarque: le *Paon de jour* ou *Œil de paon* (*Vanessa Io.*), la *Belle-Dame* (*Vanessa cardui*), le *Vulcain* (*Vanessa atalanta*).

VANGA, s. m. Ornithol. Genre de passereaux exotiques, de la famille des lanidés, renferme des oiseaux à bec robuste, très-comprimé, recourbé, crochu et fortement denté à la pointe.

VANILLE, s. f. (*ll* mouillées; de l'espagn. *vainilla*, dim. de *vaina*, gaîne, à cause de la forme du fruit). Bot. Genre de la famille des orchidées. La vanille aromatique a des tiges sarmenteuses et flexibles qui s'élèvent assez haut et s'attachent par des vrilles aux arbres qu'elles rencontrent. Les feuilles sont alternes, épaisses, un peu coriaces, et légèrement ondulées sur les bords; les fleurs grandes, rouge de pourpre, odorantes et disposées en bouquets. Le fruit est une capsule charnue, en forme de silique, de la grosseur du petit doigt, un peu arquée, composée de deux valves qu'on peut comparer aux cosses de haricot, pulpeuses à l'intérieur et renfermant un assez grand nombre de petites graines noires non arillées. C'est ce fruit qui fait tout le mérite de la plante. Elle croît spontanément dans le Mexique et l'Amérique équatoriale, et on la cultive dans les Antilles, au Brésil, à Java, etc. Elle se plaît surtout dans les lieux humides et ombragés, aux bords des sources et des ruisseaux. On distingue dans le commerce plusieurs espèces de vanille, dont la plus estimée et la *vanille légitime* (*vainilla legitima*) des Espagnols. Elle se présente sous la forme d'une silique longue de 20 centimètres environ, renflée dans son milieu et rétrécie aux extrémités, ridée et sillonnée dans le sens de sa longueur; elle ne doit être ni noirâtre ni roussâtre, ni gluante ni desséchée, mais un peu rouge et assez molle; un paquet de cinquante gousses doit peser de 150 à 240 grammes; la plus pesante est la meilleure. La vanille est remarquable par une odeur balsamique très-suave et par une saveur chaude, piquante, fort agréable. On en retire une essence volatile très-odorante et de l'acide benzoïque, qui la recouvre souvent de cristaux blancs et brillants, en forme d'efflorescences: la vanille prend alors le nom de *vanille giorée*. La suavité de son odeur lui a donné un usage presque universel en qualité de condiment. On l'associe avec avantage aux crèmes, aux gâteaux, etc. Crème à la *vanille*. Bonbons à la *vanille*.

VANILLIER, s. m. Bot. Nom de la plante qu'on appelle aussi *vanille*. Dans le langage ordinaire, on donne plus généralement le nom de *vanille* à la gousse ou silique du *vanillier*.

VANILLINE, s. f. Chim. Principe qui préexiste dans les capsules de vanille, et qui cristallise à leur surface sous le nom de givre.

VANILLON, s. m. (*ll* mouillées). Nom d'une variété de l'épidendrum-vanille, qui vient du Mexique ou des Antilles. On en distingue deux espèces, le *vanillon sec* et le *vanillon gras*. Celui-ci est le meilleur.

VANINI. Philosophe, né à Taurizano, près de Naples, en 1585, brûlé à Toulouse en 1619. Son vrai nom était Lucilio; mais il avait pris celui de Jules-César, parce qu'il voulait, disait-il, conquérir à la vérité philosophique toute la France, comme ce général avait conquis toute la Gaule au peuple romain. Il étudia la philosophie, la médecine, l'astronomie, la théologie, et reçut les ordres. Il voyagea beaucoup, visita Naples, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, Genève et l'Angleterre. C'est à Lyon qu'il publia son premier écrit, *l'Amphithéâtre de l'éternelle Providence* (1615). Il s'y montra ennemi des scolastiques et péripatéticien déclaré, mais fils soumis de l'Église. Il s'était rendu à Toulouse, où son savoir, son éloquence, les charmes de sa conversation lui avaient bientôt fait une grande réputation. Mais accusé d'athéisme, il fut jeté en prison. Son principal ouvrage était intitulé : *Des secrets admirables de la nature, reine et déesse des mortels*. Le parlement de Toulouse instruisit l'affaire et le condamna au supplice du feu, après un procès de six mois, pendant lequel le conseiller Catel se fit remarquer par son acharnement. On le traîna sur la claie jusqu'à l'échafaud. On lui arracha la langue avec des tenailles. Il fut ensuite brûlé vif et ses cendres furent jetées au vent, le 9 février 1619.

VANITÉ, s. f. (du lat. *vanus*, vain, vide). Caractère de ce qui est vain; futilité, défaut de solidité dans la chose ou dans l'individu. *Vanité* est ainsi à peu près le synonyme de *vide* (*vanitas*, *vacuitas*), et c'est en ce sens que la Bible dit : *Vanité des vanités, et tout est vanité*. La *vanité* des grandeurs humaines. Il faut mépriser les *vanités* de ce monde. Il était ennemi des *vanités* du cérémonial et de la magnificence. (Voltaire.) Je n'ai nul dessein de m'étendre ici sur la *vanité* de la médecine. (J. J. Rousseau.) | Disposition d'une personne qui s'attribue des qualités qu'elle a, ou qui tâche de se faire honneur par de faux avantages. Blesser la *vanité* de quelqu'un. Il tire *vanité* de sa naissance. La *vanité* est une marque de petitesse d'esprit. (Acad.) Ce qui nous rend la *vanité* des autres insupportable, c'est qu'elle blesse la nôtre. (La Rochefoucauld.) La *vanité* de l'homme est la source de ses plus grandes peines. (J. J. Rousseau.) Dans ma complaisante *vanité* de jeune fille, je me préférais à vous. (G. Sand.) | *Sans vanité*, Formule dont on se sert dans le style familier quand on veut se ménager à soi-même une jouissance d'amour-propre, et atténuer, par une protestation de bonne foi, le mauvais effet des louanges qu'on est tout prêt à se donner. | *Faire vanité de*, Se glorifier, se vanter de quelque chose. *Faire vanité de ses vices, de ses fautes*.

VANITEUX, EUSE, adj. Qui a de la vanité. Homme *vaniteux*. Humeur *vaniteuse*. | Substantiv. C'est un *vaniteux*, une *vaniteuse*.

VANLOO. Cette famille, qui a fourni à la France une série de peintres d'un haut mérite, est originaire de l'Écluse, en Flandre. Jacques Vanloo, le premier connu, naquit en 1614; il vint à Paris, s'y fit naturaliser Français, et fut reçu à l'Académie de peinture en 1663. On cite de lui deux beaux tableaux : l'un qui représente une femme nue, de grandeur naturelle, en bonnet de nuit, et se disposant à entrer dans son lit; l'autre est un portrait de Thomas Corneille. Jacques Vanloo mourut en 1670. | Son fils Louis, moins célèbre, mourut à Aix, en 1712. Il eut deux enfants, Jean-Baptiste et Carle Vanloo. Jean-Baptiste Vanloo naquit à Aix en 1684; il eut pour maîtres son père et Benedetto Lutti. Il vint à Paris en 1719, et fut agrégé à l'Académie, dont il devint membre titulaire neuf ans après. Il mourut à Aix en 1745. Ses principaux tableaux sont : *Diane et Endymion*, *Henri III recevant les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, *Saint Pierre délivré de prison*, etc. Carle Vanloo, son frère, est l'homme le plus remarquable de toute la famille. Il naquit à Nice en 1705. Jean-Baptiste, son frère, le conduisit à Rome, et le fit [illegible] dans l'atelier de son ancien maître Benedetto [illegible] qui vivait encore. Il parcourut l'Italie, [illegible] et à Turin. A la mort de Coypel, [illegible] nomma son premier peintre, lui donna [illegible] de l'École de peinture. Carle Vanloo mourut [illegible]

VANNAGE, s. m. (pron. *vanaje*). Action de vanner. Procédons au *vannage* des grains.

VANNE, s. f. Archit. hydraul. Porte qui se meut verticalement entre deux coulisses, et se ferme exactement ou s'ouvre à volonté, ordinairement au moyen d'une vis, ou d'une crémaillère, pour retenir ou lâcher les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal, etc. Ouvrir, fermer la *vanne*. Dans les petits moulins à eau, les *vannes* ne sont le plus souvent qu'une simple pelle de bois qui se déplace avec la main. | Le mot *vanne* se dit encore des deux cloisons d'un batardeau. | Au plur. Les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie. On dit aussi les *vanneaux*. | Adj. *Eaux vannes* (de *vanus*, inutile), Eaux urineuses qui proviennent des fumiers, des vidanges, et qu'on laisse souvent et bien à tort écouler sur la voie publique.

VANNEAU, s. m. (pron. *vané*; de *van*, parce que ses ailes font en volant le bruit d'un *van* qu'on agite). Ornithol. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des pressirostres, renfermant des oiseaux voyageurs caractérisés par un bec droit, court,

Vanneau.

comprimé, renflé à son extrémité; des jambes grêles; quatre doigts, trois en avant et un en arrière, tous divisés ou faiblement unis à leur base par une membrane: le doigt postérieur touche à peine à terre. Les *vanneaux* vont en troupes.

VANNER, v. a. Nettoyer les grains par le moyen du van: *Vanner* du blé, de l'avoine.

VANNERIE, s. f. Le métier de vannier; la marchandise du vannier. La *vannerie* embrasse la confection de toute espèce d'objets en osier, saule, et autres tiges flexibles, tels que vans, bannes, corbeilles, paniers, hottes, claies, cloisonnages, etc.

VANNES (en lat. *Veneti* et *Dariorigum*, en bas breton *Guened*, qui veut dire *la Belle*). Géogr. Chef-lieu du département du Morbihan, sur le golfe du Morbihan, à 450 kilom. O. de Paris; 14,564 habitants. Évêché. Petit port. Cathédrale; beaux quais, jolies promenades. Chantiers de construction; fabrique de cotonnade, dentelle, gros draps, flanelle; pêche de sardine. Sel, graine, chanvre, miel, cire, beurre, suif, cidre, etc. Ville fort ancienne.

VANNETTE, s. f. (dimin. de *van*). Grand panier rond, plat et à petit bord, dont on se sert pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux. | Petite vanne.

VANNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui vanne le blé. Payer la journée du *vanneur*.

VANNIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui travaille en vannerie, qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies.

VANNOIR, s. m. Grand bassin de bois dans lequel on agite les morceaux de laiton coupés pour faire des clous d'épingle, afin de les rendre plus clairs. Il faut tenir le *vannoir* toujours propre.

VANNURE, s. f. La poussière et tous les corps légers qui sont entraînés par la ventilation dans l'opération du vannage. Ramasser les *vannures*.

VANOZZA (ROSA). Maîtresse d'Alexandre Borgia, devenu pape sous le nom d'Alexandre VI. Elle en eut cinq enfants, dont les deux plus célèbres sont César Borgia et Lucrèce Borgia.

VANTAIL, s. m. (*l* mouillée). Battant ou moitié de la fermeture d'une porte qui s'ouvre en deux

parties dans sa largeur. Les *vantaux* d'une porte. Porte à deux *vantaux*. La maison avait des fenêtres à *vantaux*. | Anc. t. milit. La partie mobile du casque qui était percée afin de laisser la respiration libre.

VANTARD, ARDE, adj. Qui a l'habitude de se vanter. C'est un homme *vantard*. Une femme *vantarde*. L'un est plus fier des grandes choses et l'autre plus *vantard* des petites. (Cormenin.) | Substant. C'est un *vantard*. Les orgueilleux, les *vantards*.

VANTÉ, ÉE, part. Que l'on vante. Un auteur *vanté*. Ces beaux esprits si *vantés*. Cet orgueil si *vanté* trouve enfin son écueil. (Volt.) Qu'est-ce que son esprit *vanté* en tous lieux? Je lui dois quelque chose de cette grâce tant *vantée*. (Mme de Staël.)

VANTER, v. a. Louer, priser extrêmement. *Vanter* quelqu'un. *Vanter* quelque chose. Quelquefois il vous plaint, souvent même il vous *vante*. (Boileau.) L'homme véritablement honnête ne *vante* pas sa probité. (Boiste.) | Se VANTER, v. pron. Se louer, se priser extrêmement. On se donne en ridicule en *se vantant* soi-même. (Acad.) | *Se vanter de, se vanter que*, Se glorifier, se faire honneur de, se faire fort de. *Se vanter d'*avoir rendu des services à quelqu'un. Il avait longtemps porté les armes, et souvent il *se vantait d'*avoir vu le feu. (Le Sage.)

VANTERIE, s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même et qui marque de la présomption. C'est une *vanterie*. Il est insupportable avec ses *vanteries*. Il a toujours méprisé ces *vantéries* ridicules. (Bossuet.)

VA-NU-PIEDS, s. Se dit, par mépris, d'un vagabond ou d'une personne très-misérable.

VAPEUR, s. f. (du lat *vapor*, vapeur). Phys. Nom que l'on donne aux corps solides ou liquides amenés à l'état de fluides élastiques. | Lorsque nous exposons à l'air libre un vase plein d'eau, nous voyons, au bout d'un certain temps, qu'une partie du liquide a disparu, et si l'on prolonge l'expérience, il ne reste au fond du vase que les matières étrangères contenues en dissolution dans le liquide. Cette eau s'est invisiblement répandue dans l'atmosphère sous forme de *vapeur*. Tous les corps sont susceptibles de passer à l'état de *vapeurs*. La plupart des liquides, les substances odorantes en émettent spontanément. On appelle *volatils* les corps qui prennent cet état gazeux à la température ordinaire, comme l'éther, l'alcool, l'eau, les huiles essentielles, le camphre, le musc, l'iode, etc. La facilité d'évaporation dépend de la température. La plupart des corps solides ne prennent l'état gazeux qu'à l'aide d'une chaleur intense et après leur liquéfaction : tels sont l'or, l'argent, le platine, le fer, l'étain, le soufre, etc. | On a établi une différence entre les *vapeurs* et les *gaz*. On est convenu d'appeler *gaz permanents* ceux que l'on n'a pas réussi à liquéfier par la compression et le refroidissement : tels sont l'oxygène, l'hydrogène, etc. Les *vapeurs* jouissent des mêmes propriétés que les gaz, mais elles s'en distinguent parce qu'elles peuvent être ramenées à l'état liquide, soit par la compression, soit par le refroidissement, soit par ces deux agents réunis. Mais depuis que l'on est parvenu à liquéfier des gaz regardés jusqu'alors comme permanents; l'acide sulfureux, le cyanogène, le chlore, l'acide carbonique, etc., on a lieu de croire qu'on arrivera pour tous au même résultat, ce qui établirait l'identité des *vapeurs* et des gaz. Nous remarquerons, en outre, que si la formation des globes de l'univers n'est due qu'à une suite de condensations de la matière cosmique, ainsi que les données de la science semblent le démontrer, il est certain que tous les corps peuvent devenir des fluides élastiques. La solidité, la fluidité liquide ou gazeuse, ne sont donc que des états relatifs, résultant d'une espèce de lutte dans laquelle l'avantage demeure à l'attraction ou à la répulsion des atomes, sous l'influence de circonstances variables. | La propriété remarquable des *vapeurs* et des gaz est leur *force d'expansion*. Quel que soit l'espace offert à une quantité de *vapeur*, elle l'occupe tout entier, et s'y trouve uniformément répartie. Lorsqu'elle le remplit de telle sorte qu'une portion se condense, si on tente de le rétrécir, et que le liquide générateur ne puisse en fournir davantage si on l'agrandit, cet espace est dit alors *saturé*, ce qui arrive quand il est limité et en contact avec un excès de liquide, et la *vapeur* est dite à sa *tension maximum*. Cette tension maximum des *vapeurs* varie avec leur état de pression et de chaleur. | Quand un liquide se change lentement en vapeurs à une température peu élevée, ce phénomène s'appelle *évaporation*. On donne le nom d'*ébullition* à la formation rapide de bulles de *vapeurs* dans toute une masse liquide. | Les *vapeurs* des corps solides ont été peu étudiées. Parmi les *vapeurs* des liquides qui ont fixé particulièrement l'attention, la *vapeur* d'eau est la plus importante par ses nombreuses applications dans l'industrie moderne. Les *vapeurs* des autres liquides sont, du reste, soumises aux mêmes lois générales. | La *vapeur* qui s'élève d'une chaudière en ébullition nous apparaît, à l'état vésiculaire, sous forme de nuages. Elle entraîne mécaniquement et aussi en dissolution un peu d'eau qui la rend humide; mais à une température un peu plus élevée, elle se dessèche parfaitement, cette surchauffe fournissant de la chaleur latente qui rend complète la vaporisation de l'eau entraînée. | La *vapeur*, tant humide que sèche, a reçu de nos jours des applications qui ont donné à l'industrie ce merveilleux essor inconnu aux siècles passés. On l'emploie pour le chauffage des édifices publics, le blanchissage du linge, de la pâte à papier, la préparation de la soie, de la laine et des étoffes; pour le séchage en général, pour la dessiccation des grains, des légumes, etc. | *Machines à vapeur*. Supposez, sur un foyer ardent, une chaudière hermétiquement fermée, dans laquelle se forme de la *vapeur*, qui peut arriver alternativement au-dessus et au-dessous d'un piston mobile dans un cylindre de métal. La force élastique de la *vapeur* imprimera un mouvement de va-et-vient à ce piston, qui pourra le transmettre par une tige à un mécanisme quelconque. Voilà l'idée élémentaire de la *machine à vapeur*. Il y en a trois principales : les machines fixes des usines, celles des bateaux à vapeur, et les locomotives. V. MACHINE A VAPEUR, LOCOMOTIVE, BATEAU A VAPEUR. | *Cheval-vapeur*, Unité de force au moyen de laquelle on connaît la puissance d'une machine. C'est la force nécessaire pour élever d'un mouvement continu un poids de 75 kilogr. à un mètre de hauteur, en une seconde. | Au plur. Pathol. Affections assez peu caractérisées qui rentrent dans l'hystérie et dans l'hypocondrie. Ces maladies étaient connues du temps d'Hippocrate, et ses successeurs les attribuaient à la formation de *vapeurs* malignes qui, partant de l'abdomen, se répandaient dans la poitrine, la gorge et le cerveau. L'ennui, la mauvaise humeur, les caprices, reçoivent souvent, chez les femmes à la mode, le nom de *vapeurs*. | *Prendre un bain de vapeur*, Rester exposé dans un espace clos rempli de la vapeur d'un liquide. L'usage de ces bains était connu dans l'antiquité, et presque tous les peuples le comptent au nombre de leurs moyens curatifs. Les *bains de vapeurs* ont, en beaucoup de cas, une grande efficacité. | Certaines fumées, produites par la combustion de végétaux ou de substances médicamenteuses, prennent le nom de *vapeurs*. | *Vapeurs naturelles*, Celles qui se dégagent des eaux thermales et des volcans. On peut les produire artificiellement à l'état sec ou humide. | En chimie, le *bain de vapeur* consiste à préparer une substance dans un vase chauffé par la *vapeur*. | Le mot *vapeur* a encore un grand nombre d'acceptions. Ainsi, les *vapeurs du vin* désignent le trouble produit dans le cerveau par l'ivresse. Les peintres disent : *Il y a de la vapeur dans ce tableau*, quand les contours vagues et les lointains perdus semblent paraître au travers d'une légère vapeur. Ce mot, par cela même qu'il n'a pas dans l'usage une signification bien déterminée, a été employé dans des sens très-divers par les poètes et les prosateurs. | S. m. Bateau à vapeur. Prendre le *vapeur*, attendre le *vapeur*.

VAPOREUX, EUSE, adj. Se dit de l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets. Ciel *vaporeux*. Lumière *vaporeuse*. | Fig. Incertain, qui n'a pas de limites arrêtées, des bases positives. Forme *vaporeuse*. | Qui est sujet aux vapeurs, qui en est affecté. Les gens *vaporeux* sont d'un caractère difficile, bizarre, quinteux. | Subst. Un *vaporeux*. Les maniérées, les *vaporeuses*. | Peint. *Ciels vaporeux, lointains vaporeux*, Parties des tableaux qui imitent ou tendent à imiter la vapeur légère des nuages et celle plus légère encore des horizons.

VAPORISATION, s. f. (pron. *vaporizasion*; du lat. *vapor*, vapeur). Phys. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur, par l'action de la chaleur; transformation d'un liquide en fluide élastique. La *vaporisation* diffère de l'*évaporation* en ce que celle-ci est la formation lente et insensible de la vapeur à l'air libre. V. VAPEUR et ÉBULLITION.

VAPORISER, v. a. Faire passer une substance de l'état liquide à l'état de vapeur par l'action du calorique. | Se VAPORISER, v. pron. Passer de l'état liquide à l'état de vapeur. Les liquides, pour *se vaporiser*, empruntent aux corps environnants de la chaleur qui, à l'état latent, les maintient à l'état vaporeux, et redevient sensible lors de leur condensation. L'éther *se vaporise* très-rapidement.

VAQUER, v. n. (pron. *vaké*; du lat. *vacare*, être vide). Être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli. Se dit surtout des emplois, des dignités, des charges. Il y a une chaire de droit qui *vaque*. (Acad.) | Se dit aussi des logements. | Par extens. Se dit des tribunaux civils lorsqu'ils ne tiennent pas leurs audiences. | *Vaquer à*, S'occuper de quelque chose, s'y appliquer. *Vaquer à* ses affaires.

VAR. Géogr. Petit fleuve, large et impétueux, mais peu profond, qui arrose le département des Alpes-Maritimes et se jette dans la Méditerranée, à 2 kil. O. de Nice. Son cours est d'environ 120 kil. Avant l'acquisition de Nice, le Var formait la limite entre les États sardes et la France. | Département borné au N. par celui des Basses-Alpes, à l'O. par celui des Bouches-du-Rhône, au S. par la Méditerranée, à l'E. par le département des Alpes-Maritimes; 579,722 hectares; 306,550 habitants; chef-lieu, Draguignan. Les îles d'Hyères et de Lérins en dépendent. Ce département est formé d'une partie de l'ancienne Provence. Depuis qu'on en a détaché l'arrondissement de Grasse pour en former une partie des Alpes-Maritimes, son nom ne lui convient plus, le Var ne touchant à aucun point de son territoire. Il devrait être appelé le département de l'*Argens*, du nom de sa principale rivière. Pays montagneux; côtes très-échancrées, bons ports, excellentes rades. Plâtre, marbre, granit, pierres de taille, jaspe, porphyre. Sol sec et sablonneux en général; quelques vallées très-fertiles. Peu de grains; vins délicats; mûriers, chênes-lièges, oliviers, orangers, roses et jasmins; plantes médicinales; marrons, truffes, safran, câpres, jujubes, etc.; bois de charpente et de construction. Mulets, moutons, abeilles, vers à soie. Savons, parfums, essences, liqueurs, eau-de-vie, huiles, cuirs, gros draps; fruits secs et confits. Pêche de sardines, thon, anchois. Ce département est divisé en trois arrondissements (Brignoles, Draguignan, Toulon), 27 cantons et 144 communes.

VARAIGNE, s. f. Ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant. Ouvrir, fermer la *varaigne*.

VARAIRE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du vérâtre. *Va aire* officinal. On dit aussi *vératre*.

VARANGUE, s. f. Mar. Nom donné à la partie basse et fondamentale de chaque membre ou côté de squelette d'un navire, et qui pose par son milieu sur la contre-quille, à laquelle elle se lie par une entaille et des chevilles à bout perdu. | *Maîtresse varangue*, La varangue du milieu.

VAREC, s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, de forme et de figure très-variées, qu'on trouve généralement attachées par un empattement radiciforme aux rochers qui bordent la mer, ou quelquefois libres à sa surface et promenant avec les eaux leur végétation flottante. Les *varecs* sont ordinairement coriaces ou cartilagineux, mais il s'en trouve de membraneux,

Varec.

de mucilagineux et aussi de ligneux. La plupart offrent des expansions ramifiées, souvent chargées de vésicules, et terminées par des renflements, dont les uns, hérissés dans leur intérieur de poils entrelacés, passent pour contenir les organes mâles, et les autres, gonflés d'une matière gélatineuse, dans laquelle sont nichés des globules perforés et monospermes, sont regardés comme les organes femelles. Les varecs sont en général colorés en brun plus ou moins clair, plus ou moins approchant du vert ou du rouge; mais il y en a aussi de transparents comme de l'eau. Les varecs peuvent être utilisés de différentes manières, surtout comme

engrais et pour fabriquer de la soude. On ramasse d'énormes quantités de *varecs* sur les côtes de l'Océan. Quelques espèces sont bonnes à manger, entre autres le *varec saccharea*, qui se trouve dans les mers de l'Europe. | *Droit de varec*, En Normandie, Droit qui appartenait à tout possesseur de fief situé sur les côtes de la mer de s'emparer de « toutes choses que l'eau jette à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivent si près de terre qu'un homme à cheval puisse y toucher avec sa lance. »

VARÈGUES, s. m. pl. (rad. *varg*, banni). Géogr. Peuple scandinave sorti de Norvége, fut appelé par les Nôvogorodiens pour défendre leur frontière septentrionale contre les incursions des Finnois; mais quelques années après, Rurik, leur chef, s'empara de Novogorod et prit le titre de grand-prince (862). D'autres Varègues s'établirent à Kiev (864), et en Islande (874).

VARENNE, s. f. Plaine sablonneuse et inculte où les bestiaux trouvent quelque pâture, et qui est fréquentée par le gibier. | Certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse.

VARENNES-EN-ARGONNE. Géogr. Chef-lieu de canton (Meuse); 1,515 habitants. C'est là que Louis XVI fut arrêté, le 22 juin 1791, lors de sa fuite de Paris pour se rendre à l'étranger.

VAREUSE, s. f. Sorte de blouse ou de chemise en toile grossière ou en grosse étoffe de coton ou de laine de couleur rouge, bleue ou brune, que portent les matelots. La *vareuse* ne descend pas plus bas que les reins; elle peut se porter en dessus ou au dedans du pantalon.

VARIABILITÉ, s. f. État de ce qui est variable; disposition habituelle à varier. La *variabilité* du temps. La *variabilité* des goûts, des humeurs. | Hist. nat. Propriété de présenter des variétés. La *variabilité* des espèces. La *variabilité* des races d'animaux du vieux monde. | Algèb. Propriété dont jouit toute variable de passer par divers états de grandeur.

VARIABLE, adj. Sujet à varier, qui change souvent, au propre et au figuré. L'esprit de l'homme est *variable*. Temps, saison *variable*. Rien n'est aussi *variable* que l'opinion publique. | Mathémat. Quantité *variable*. Fonction *variable*. | Algèb. Se dit d'une quantité, actuellement indéterminée au point de vue arithmétique, mais qui a une forme déterminée, et qui est susceptible de passer par divers états de grandeur. Substantiv. dans ce genre. Une *variable*. | Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, quand elle se présente sous diverses formes dans les différentes fleurs d'une même calathide incouronnée, d'un même disque ou d'une même couronne. | Se dit aussi des plantes dont les feuilles sont partagées en lobes inégaux et dissemblables. | S. m. Le degré du baromètre qui indique un temps incertain. Le baromètre est au *variable*.

VARIANT, ANTE, adj. Qui change souvent. Esprit *variant*. Humeur *variante*. | S. f. Se dit des diverses leçons d'un même texte, provenant, soit des corrections des auteurs, des différentes éditions de leurs œuvres, et le plus souvent, surtout pour les auteurs anciens, des gloses, des commentaires, des scolies de leurs éditeurs, qui bien souvent ont plus altéré les originaux qu'ils ne les ont expliqués. Il y a des *variantes* à ce texte de Virgile. | Bot. Différence légère ou peu constante qu'on observe sur les plantes de même espèce, quand elle n'est pas suffisante pour déterminer une *variété*.

VARIATION, s. f. (pron. *variasion*; du lat. *variatio*, de *varius*, varié). Toute espèce de changement qui peut survenir soit dans les phénomènes de la nature, par exemple dans l'état de l'atmosphère, soit dans les opinions des hommes. La *variation* du temps. La *variation* des opinions. Remarquer beaucoup de *variations* dans les sentiments de quelqu'un. Les intrigues des cours ressemblent aux *variations* de l'atmosphère. (Boiste.) | Astron. La grande inégalité périodique du mouvement lunaire, qui disparaît dans les syzygies et les quadratures, atteint sa plus grande valeur dans les octants, et dépend de la distance de la terre au soleil. La plus grande valeur de la *variation* lunaire est d'une demi-révolution synodique, quatorze jours et une fraction. | Mar. *Variation de la boussole*, *variation de l'aiguille*, *variation du compas*, La déviation de l'aiguille aimantée dans sa direction vers le nord. | Mathém. *Calcul des variations*, Branche de l'analyse infinitésimale. Diverses quantités variables étant liées entre elles par une relation existante, mais indéterminée, le *Calcul des variations* a pour objet de déterminer cette relation, de manière que la valeur d'une certaine fonction, valeur qui dépend de la relation dont il s'agit, soit la plus grande ou la plus petite possible. | Mus. Différentes manières de jouer ou de chanter un air, en y ajoutant des notes ou des agréments, sans rien changer au thème primitif. Les grands compositeurs, Bach, Haendel, Haydn, Mozart, Beethoven, Hummel, ont composé des *variations* qui sont de vraies œuvres musicales.

VARICE, s. f. (du lat. *varix*). Dilatation permanente d'une veine produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. La *varice* offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, allongée, sinueuse, indolente, livide, noirâtre, sans pulsation, cédant facilement à l'impression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. *Varices* des veines du thorax. *Varice* des membres abdominaux. Cautérisation des *varices*. Avoir des *varices* aux jambes. | *Varice anévrismale*, Tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante lorsque le sang, passant de l'artère dans la veine, distend les parois de cette dernière. Je souffre d'une *varice anévrismale*.

VARICELLE, s. f. (du lat. *varicella*). Pathol. Éruption cutanée qui est une modification de la variole, caractérisée par le développement de pustules, de vésicules ou de papules contagieuses. Cette affection, dite aussi *petite vérole volante*, règne quelquefois épidémiquement et attaque surtout les enfants, mais elle est peu dangereuse. | *Varicelle pustuleuse ombiliquée*, Espèce de varicelle qu'on appelle aussi *varioloïde*, et qui ne diffère de la variole discrète que par l'absence de fièvre secondaire. | *Varicelle pustuleuse conoïde*, Espèce de varicelle qu'on observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés. Elle est surtout bien dessinée sur la surface. Voilà une *varicelle pustuleuse conoïde*.

VARICOCÈLE, s. f. (de *varix*, varice, et du gr. κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur molle, comme fluctuante, où plutôt pâteuse, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires.

VARICOMPHALE, s. m. (pron. *varikonfale*; du lat. *varix*, varice, et du gr. ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Tumeur variqueuse ayant son siége à l'ombilic.

VARIÉ, ÉE, part. Diversifié. Style *varié*. Descriptions *variées*. La voix de la femme a des notes *variées* comme les couleurs de sa fantaisie. (Th. Muret.) Il y avait là des étoffes fort riches, fort belles et très-*variées* en couleurs. (V. Renneville.) Le reste du dessous du corps est *varié* de gris plus ou moins blanchâtre et de roux. (Buffon.) Voyez se jouer dans les airs, dans les eaux et sur la terre, cette multitude *variée* d'animaux. (A. Martin.) | Mécan. *Mouvement varié*, Mouvement, en général curviligne, produit par une ou plusieurs forces continues qui agissent à chaque instant sur un corps d'une manière arbitraire et changent à chaque instant de vitesse. Lois du mouvement *varié*.

VARIER, v. a. (du lat. *variare*. *Je varie*, *nous varions*, *vous variez*. *Je variais*, *nous variions*, *vous variiez*. *Que je varie*, *que nous variions*, *que vous variiez*, etc.) Diversifier. *Varier* les mots, les expressions. *Varier* son style. *Varier* les ornements. Dans la peinture, il faut *varier* les airs de tête et l'attitude des figures. (Acad.) Il faut *varier* ses ennuis comme on *varie* ses plaisirs, répondit-elle d'un ton mélancolique. (E. Guinot.) | Mus. *Varier un air*, Le broder, soit par des agréments, soit par des diminutions. | V. n. Changer. Le vent *varie* beaucoup à cette époque. Les témoins *ont varié* dans leurs dépositions. Tropmann, l'assassin de Pantin, *varie* dans ses déclarations. | Se dit de plusieurs choses qui ont des formes, des qualités différentes suivant les diverses circonstances. Les opinions *varient* avec les mœurs; les mœurs *varient* selon les températures. | Se dit de l'aiguille aimantée, quand elle s'écarte du nord, soit du côté de l'est, soit du côté de l'ouest. A ce moment, l'aiguille *variait* de plusieurs degrés.

VARIÉTÉ, s. f. (du lat. *varietas*). Diversité. La *variété* des objets. La *variété* des couleurs. La nature cherche toujours à plaire par la *variété*. (Hogarth.) | Chim. Se dit des individus d'une même espèce qui diffèrent par la forme des cristaux, par les propriétés optiques ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. | Hist. nat. Nom donné à tous les individus de même espèce qui diffèrent par la forme extérieure, le volume, la couleur ou autres propriétés secondaires, sans que ces différences se perpétuent par la génération, sauf dans un très-petit nombre de circonstances déterminées et généralement identiques. Une *variété* d'hommes. Une *variété* de chevaux. Une *variété* de plantes. La plupart des *variétés* de plantes, de fleurs, de fruits, sont dues à l'influence du climat, à celle du sol, à la culture. | S. f. pl. Titre de certains recueils littéraires qui contiennent des morceaux sur différents sujets. *Variétés* littéraires. *Variétés* philosophiques. *Variétés* morales. On dit mieux *Mélanges*. | [illegible] lement d'une division des journaux [illegible] dans laquelle on place les articles [illegible] n'est pas précisément en rapport avec [illegible] générales du journal ou de la revue. Mettre [illegible] en *variétés*. L'article *variétés* du journal [illegible]

VARIETUR (NE) (pron. *né varietur*). [illegible] latine signifiant, *afin qu'il n'y soit rien changé*, [illegible] qu'on emploie au palais pour constater l'[illegible] d'un acte et prévenir les changements qu'on pourrait y faire. Pièce signée et paraphée *ne varietur*.

VARINAS. Géogr. Ville du Vénézuela, chef-lieu de province; 10,000 hab. (Amérique du Sud). | La *province de Varinas*, arrosée par l'Orénoque et par un de ses affluents les plus considérables, l'Apure, a 120,000 hab. Ce pays produit le tabac renommé qui porte son nom, du cacao, du café, du coton, de l'indigo, la salsepareille, l'écorce de quinquina, etc. | S. m. Tabac de la province de Varinas. Fumer du *varinas*. Voilà d'excellent *varinas*.

VARIOLAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, renferme des espèces qui croissent sur les pierres et l'écorce des arbres. Une espèce de *variolaire* sert à la préparation de l'orseille.

VARIOLE, s. f. (du lat. *variola*; fait de *varius*, tacheté, moucheté). Pathol. Genre de maladie générale fébrile, avec éruption pustuleuse à la peau, qu'on n'a ordinairement qu'une fois, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique et contagieuse, et dont les miasmes peuvent agir à distance, suivant la direction des vents. On l'appelle aussi vulgairement mais improprement *petite vérole*. La *variole confluente* emporte le tiers de ceux qui en sont atteints; elle laisse chez les autres des traces plus ou moins apparentes de son passage; déformation des traits du visage, ulcération des paupières, formation de taies sur les yeux, de cicatrices, etc. | *Inoculation de la variole*, Insertion du virus variolique dans le corps d'un individu que cette maladie n'a pas encore atteint. Avant la découverte de la vaccine, on avait recours à l'inoculation comme moyen de dépouiller la variole de ses effets les plus funestes en la communiquant dans des circonstances favorables. La vaccine est un progrès sur l'*inoculation de la variole*. V. INOCULATION.

VARIOLÉ, ÉE, adj. Qui est marqué de la variole ou petite vérole. | Substant. Un *variolé*. Une *variolée*. Les grêlés, les *variolés*.

VARIOLEUX, EUSE, adj. Qui appartient à la variole. Fièvre *varioleuse*. Épidémie *varioleuse*. La fièvre qui précède l'éruption des boutons *varioleux* présente souvent des anomalies. (Orfila.) | Qui est atteint de la variole. Un homme *varioleux*. | Subst. Les *varioleux*. Les *varioleux* de l'Hôtel-Dieu.

VARIOLIQUE, adj. Qui a rapport à la variole, à la petite vérole. Virus *variolique*. Pustule *variolique*. L'infection *variolique*.

VARIOLOÏDE, s. f. (du lat. *variola*, variole, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique. Quelques pathologistes ont restreint ce nom aux éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, sans fièvre secondaire. | Adj. Maladies *varioloïdes*.

VARIORUM, s. m. (pron. *variorome*). Mot latin qui se dit, en bibliographie, en parlant des classiques imprimés avec des notes en divers pays, notamment en Hollande. Il fait partie de cette phrase : *Cum notis variorum scriptorum* (avec les notes de plusieurs commentateurs). *Une édition Variorum*. C'est un *variorum*.

VARIQUEUX, EUSE, adj. Qui est affecté de varices, qui y a rapport, qui en dépend. Flux *variqueux*. Veines *variqueuses*. Tumeur *variqueuse*. Ulcère *variqueux*. Anévrisme *variqueux*. Les noeudités *variqueuses*, sous l'influence de l'inflammation chronique, dont elles sont le siége, usent les parois veineuses. Le pape est affecté d'un anévrisme *variqueux*.

VARLET, s. m. Jeune page dans l'ancienne chevalerie. | Simple gentilhomme. Un *varlet* de roi Henri II. | Fils de chevalier. | Apprenti compagnon.

VARLOPE, s. f. Sorte de rabot très-long dont les menuisiers et les charpentiers se servent pour unir et polir le bois. | *Demi-varlope*, rabot un peu moins long que le précédent, et dont la lumière est plus ouverte; on ne l'emploie que pour dégrossir. Servons-nous de la *varlope*.

VARLOPER, v. a. Replanir, dresser, finir une planche, une pièce de bois, avec la varlope.

VARNA (autrefois *Constantia*). Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Bulgarie), au fond d'un golfe entouré de montagnes, sur la mer Noire, près de l'embouchure du Ravadi; 25,000 habitants. Rade d'accès difficile. Résidence d'un pacha et d'un archevêque grec. Ville assez commerçante, entrepôt des produits de la Bulgarie et de la Valla-

chie. Amurat II vainquit sous ses murs, en 1444, Ladislas V, roi de Hongrie, qui y perdit la vie. Les Russes prirent Varna en 1828, après un long siége; ils la rendirent à la paix, mais démantelée.

VARRE, s. f. (du lat. *vera*, broche). Harpon denteléà l'aide duquel on prend les tortues de mer.

VARRER, v. a. et v. n. Pêcher au moyen de la varre. Nous *avons varré* une superbe tortue.

VARRON (M. TERENTIUS VARRO). Dit *le plus savant des Romains*, né à Rome l'an 116 avant J. C., mort l'an 26 avant J. C. Bien qu'il ait composé plus de 500 volumes, il ne reste de lui que peu d'écrits : *De re rusticâ*, *De linguâ latinâ*, et des fragments.

VARRONIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Varron. | *Comédies varroniennes*, Les vingt et une comédies de Plaute, recueillies par Varron. | *Satire varronienne*, Satire Ménippée de Varron.

VARSOVIE (*Varsaiva*, en polonais). Géogr. Capitale de la Pologne russe et jadis de toute la Pologne, chef-lieu du gouvernement de Mazovie, sur la rive gauche de la Vistule, à 1,260 kilom. S. O. de Saint-Pétersbourg ; 160,000 hab. Praga, sur la rive droite de la Vistule, lui est unie et forme un de ses faubourgs. Varsovie est la résidence du gouverneur de la Pologne russe et de l'archevêque primat. Citadelle. Belle cathédrale, château royal, plusieurs palais magnifiques, monuments remarquables, vastes places ornées de statues, beau pont. Fabrication de chapeaux, voitures, bonneterie, lainages, gants, tapis, tissus de coton, couleurs, liqueurs, instruments de musique, etc. | Hist. L'histoire de Varsovie se lie intimement à celle de la Pologne. D'abord capitale du duché de Mazovie, elle devint, sous Sigismond II, en 1566, capitale de la Pologne entière. Elle fut prise en 1703 par Charles XII, et en 1794, par le général russe Souvarow. Dans le partage qui fut fait entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, Varsovie échut à la Prusse. Les Français y entrèrent le 2 janvier 1807, et de cette époque jusqu'à 1815 elle fut la capitale du grand-duché de Varsovie, créé par Napoléon en faveur de Frédéric-Auguste, roi de Saxe. En 1815, elle fut cédée aux Russes. En novembre 1830, il y éclata une insurrection terrible qui affranchit pour quelques mois la Pologne du joug des Russes. Varsovie fut reprise par les Russes le 8 septembre 1831, ce qui mit fin à la guerre. Elle s'insurgea de nouveau en 1848, et fut aussitôt bombardée et réduite. Pendant le soulèvement de la Pologne de 1863, Varsovie fut soumise à un régime de terreur qui empêcha l'insurrection d'y éclater. Mais la révolte y est toujours imminente.

VARUS (QUINTILIUS). Général romain, consul sous Auguste, l'an 13 avant J. C., proconsul en Syrie, et enfin gouverneur de la Germanie, province frontière de la Gaule belgique. Trompé par Arminius, qui feignait d'être l'allié des Romains et qui avait soulevé contre lui les Chérusques et d'autres tribus germaniques, Varus se laissa attirer dans les défilés de la forêt de Theutberg, près de Paderborn, où les trois légions qu'il commandait furent exterminées. Pour ne pas survivre à ce désastre, il se jeta sur son épée, l'an 9 de J. C. Auguste, au désespoir, s'écriait souvent : « Varus, Varus, rends-moi mes légions ! »

VASA. Famille qui a donné sept rois à la Suède, trois à la Pologne, a pour tige Gustave Vasa, qui affranchit la Suède de la domination danoise (1523). C'est sous son règne que s'établit la réforme en Suède.

VASARI (GEORGES). Peintre, architecte et écrivain italien ; né en 1512 à Arezzo, mort en 1574. Il fut l'admirateur et l'ami de Michel-Ange, auquel il a consacré des pages d'éloge dans son ouvrage des *Vies des peintres, sculpteurs et architectes illustres*.

VASCONES, s. m. pl. Géogr. Peuple ibère qui fut, après une résistance héroïque, soumis en partie par Pompée, puis entièrement par Auguste, et subit ensuite la domination des Visigoths. De 592 à 597, ils se révoltèrent, et, après avoir fait dans les montagnes la guerre de partisans, ils passèrent les Pyrénées et s'établirent dans l'ancien pays des Ausci, qui prit le nom de *Vasconia* ou *Gascogne*.

VASCULAIRE, adj. (du lat. *vascularis*, de *vasculum*, petit vase, vaisseau). Anat. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins. | *Système vasculaire*, Ensemble des vaisseaux sanguins. | Bot. *Tissu vasculaire*, Tissu membraneux des plantes qui est composé d'un certain nombre de tubes ou de vaisseaux continus. Les plantes qui présentent ce tissu sont dites *plantes vasculaires*.

VASCULARISATION, s. f. Production de vaisseaux dans un tissu qui n'en contenait pas, ou augmentation du nombre de ceux qui existaient.

VASCULARITÉ, s. f. Se dit, en anatomie normale, de la présence des vaisseaux sanguins ou lymphatiques dans le corps humain.

VASCULEUX, EUSE, adj. Qui a la forme d'un petit vase. | Synonyme de VASCULAIRE.

VASE, s. f. Limon mêlé de débris organiques et déposé au fond des étangs, des fossés. On peut l'employer comme engrais. Exposée aux rayons solaires, la *vase* laisse dégager des gaz et entre autres de l'hydrogène, qui nuit à la végétation. Aussi faut-il y mêler un peu de chaux avant de l'employer. Le riz de l'Asie vient en abondance dans les *vases* du Gange. (Bern. de Saint-Pierre.)

VASE, s. m. (du lat. *vas*, *vasis*, même signif.). Sorte d'ustensile d'argile ou de métal fait pour contenir des fruits, des liqueurs, des parfums, des fleurs, etc. *Vase* de terre. *Vase* d'or, d'argent. *Vase* de cuivre. Il faut mettre cela dans un *vase* bien propre. (Brillat-Savarin.) | Vaisseau de forme élégante monté sur un piédouche à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de guirlandes, de figures, de bas-reliefs, etc. *Vase* en bronze. *Vase* en marbre. | *Vases sacrés*, Vases dont se sert le prêtre dans l'administration des sacrements, comme le calice, le ciboire et quelques autres vases. | Ant. *Vases étrusques* ou *campaniens*, Vases de terre, de forme élégante, colorés de jaune et de blanc, ou de rouge et de noir, que l'on trouve en Italie, dans des tombeaux. On a cru longtemps qu'ils avaient été fabriqués par les Étrusques; mais on sait à présent, grâce aux recherches des savants, qu'ils venaient de la Campanie. | Phys. *Vases communicants*, Vases que l'on fait communiquer par des tubes et qui servent à faire certaines expériences d'hydrostatique. | Figur. Notre cœur est un *vase* qui peut corrompre tout ce qu'il reçoit. (Nicole.) | En style mystique, *Vase de pureté*, *Vase de miséricorde*, etc, Se dit de celui qui est rempli de pureté, de miséricorde, etc.

VASEUX, EUSE, adj. (pron. *va-zeu*). Qui appartient à la vase, qui a de la vase. Un fond *vaseux*. Des terres *vaseuses*. Le port est *vaseux*.

VASIDUCTE, s. m. Bot. Ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous le tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier. Le *vasiducte* se termine à la chalaze ou ombilic interne.

VASISTAS, s. m. (pron. *vazistas*) ; de l'allem. *was ist das?* quoi est cela?) Vitre d'une fenêtre ou d'une porte qu'on peut ouvrir sans ouvrir la porte ou la fenêtre, pour donner de l'air à une pièce.

VASQUE, s. f. Bassin rond et peu profond qui reçoit l'eau d'une fontaine. *Vasque* de bronze.

VASSAL, ALE, s. (de la basse lat. *vassalus*). Celui, celle qui relevait d'un seigneur à cause d'un fief. Les *vassaux* d'une terre. Les *vassaux* d'un fief. | Sous le régime féodal, ce nom était porté par les possesseurs de fiefs par opposition aux seigneurs suzerains dont ils relevaient. | *Vassaux directs*, Ceux qui tenaient immédiatement leurs fiefs du seigneur suzerain. | *Arrière-vassaux* ou *vavassaux*, Ceux qui tenaient leur fief d'un seigneur déjà vassal lui-même. | *Grands vassaux*, Nom qu'on donnait en France aux seigneurs qui ne relevaient que du roi, comme les douze pairs, les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Poitou, de Flandre, de Champagne, d'Anjou, de Blois, d'Angoulême, de Périgord, de Carcassonne et de Toulouse. Ce fut Richelieu qui acheva de détruire ces grands vassaux. | Tout *vassal* était obligé de rendre hommage à son seigneur, non pas pour lui, mais pour la terre qu'il était censé tenir de lui. La prestation de foi et hommage était indispensable et constituait seule la vassalité. Comme c'était la terre qui était le véritable vassal, il arrivait très-souvent que le même individu était à la fois suzerain et vassal d'un autre suzerain pour une terre, vassal pour une autre. Cette circonstance présentait souvent le spectacle le plus singulier : de riches seigneurs, des rois eux-mêmes se voyaient obligés de plier devant des inférieurs. Le vassal prêtait hommage tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, les mains dans celles du seigneur, qui était assis et la tête couverte.

VASSALITÉ, s. f. État, condition de vassal. Ces chartes ne portent pas la même empreinte de *vassalité*. (Querel.) | *Arrière-vassalité*, L'état d'arrière-vassal ou de vavassal. | La vassalité fut l'essence et le pivot du système féodal. Il y avait eu sous les Mérovingiens deux espèces principales de propriétés, les *alleux*, terres franches d'impôts et de redevances, ne relevant que du soleil, comme disent d'antiques formules ; les *bénéfices*, terres chargées de redevances plus ou moins nombreuses. Celui qui avait reçu un bénéfice ou fief était obligé vis-à-vis de celui qui l'avait donné soit à des services personnels, soit à des prestations en nature en échange desquels il pouvait compter sur la protection du donateur.

VASSALITIQUE, adj. Qui concerne la vassalité, qui tient de la vassalité. Lien *vassalitique*.

VASSELAGE, s. m. État, condition de vassal. | *Droit de vasselage*, Ce que le seigneur avait le droit d'exiger de son vassal. | *Droits de vasselage actif*, Droits féodaux sur l'héritage en fief. | *Vasselage passif*, Devoirs auxquels était soumis le vassal. V. VASSAL et VASSALITÉ.

VASSY (*Vassiacum*). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Marne) ; 2,927 habitants. C'est une ville agréablement située, propre, bien bâtie et ornée de belles fontaines. Restes d'anciennes fortifications. Fabriques d'étoffes de laine et de coton ; poterie de terre ; forges et autres usines métallurgiques. Le massacre des protestants que firent à Vassy les gens du duc de Guise, le 1er mars 1562, fut le signal des guerres religieuses qui désolèrent la France à la fin du XVIe siècle.

VASTE, adj. Qui est d'une fort grande étendue. Un endroit *vaste*. De *vastes* déserts. La *vaste* mer. Un *vaste* embrasement. Les *vastes* palais de Fontainebleau ont été baignés de larmes. (Thomas.) Nous descendîmes par ces marches glissantes sur une plate-forme détachée du roc, et qui dominait ce *vaste* horizon. (Lamartine.) | Fig. Se dit des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. Un *vaste* projet. De *vastes* desseins. Une *vaste* ambition. Quittez le long espoir et les *vastes* pensées. (La Fontaine.) | *Cet homme a l'esprit vaste ; c'est un esprit vaste, un vaste génie*, Se dit d'un homme qui a l'esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de connaissances, ou qui est capable de grandes entreprises. | On dit de même : *C'est un homme d'une vaste érudition*. | Se dit aussi de l'appétit. L'homme est omnivore ; tout ce qui est mangeable est soumis à son *vaste* appétit. | Anat. Se dit de deux portions du muscle triceps crural.

VASTITUDE, s. f. (du lat. *vastitudo* ; fait de *vastus*, vaste). Grande étendue. Peu usité.

VASTRÉ, s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des clupéoïdes, composé d'individus à corps plus ou moins arrondi, dont les trois nageoires impaires sont recouvertes par des écailles. Les *vastrés* vivent dans l'Amazone et dans les rivières qui en sont tributaires. Les peuples de l'Amérique se servent de l'os hyoïde des *vastrés* comme d'une râpe pour réduire les fruits en pulpe.

VATEL. Maître d'hôtel, devenu célèbre par sa fin tragique. Il était au service du prince de Condé, et un jour que celui-ci donnait une fête au roi, en 1671, la marée n'arrivant pas et une partie des préparatifs ordonnés par Vatel manquant ainsi son effet, il se tua de désespoir en se perçant de son épée.

VATÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des diptérocarpées, formé pour des arbres de l'Inde à fleurs paniculées, pentapétales, polyandres. Une espèce du Malabar produit une résine employée dans ce pays à divers usages, notamment comme encens et comme vernis.

VATICAN, s. m. Géogr. et hist. (*Vaticanus mons*). Colline située originairement hors de l'enceinte de

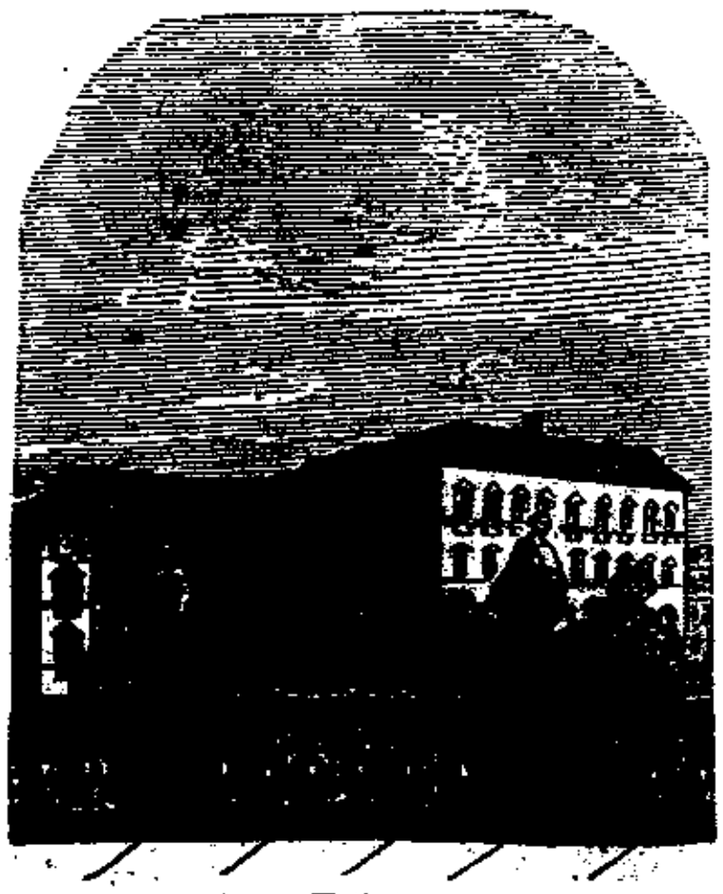

Vatican.

Rome, et qui, par conséquent, n'était pas comprise au nombre des sept fameuses collines. Le Vatican était voisin du Janicule, non loin du Tibre. On y récoltait du mauvais vin du temps de Martial :

« Tu bois des crus du Vatican, dit-il, c'est du poison que tu bois. » L'air y était très-malsain. *Infamis aer*, dit Frontin; *infamia Vaticani loca*, répète Tacite. Cela venait sans doute en grande partie des sépultures du menu peuple qui se faisaient en cet endroit et du grand nombre de cadavres qui y étaient déposés. Caligula et Néron convertirent en jardins une portion du Vatican, et commencèrent ainsi à l'assainir. Héliogabale finit par le déblayer et par enlever toutes les sépultures. Quelques-uns croient que Constantin, après avoir érigé l'ancienne basilique de Saint-Pierre, fit construire à côté un vaste palais pour l'habitation des papes dans l'endroit même où est aujourd'hui le palais papal. D'autres attribuent cette fondation au pape Libère, et quelques-uns au pape Symmaque, vers l'an 498. Célestin III (1191), Innocent III (1198) y firent des réparations et des augmentations importantes. Plusieurs autres travaillèrent après eux à son embellissement; mais ce fut surtout au XVIe siècle qu'il s'enrichit des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture. Paul III, en 1534, fit construire le grand salon Paulien, dont les murs sont couverts de peintures des meilleurs maîtres et où l'on arrive par l'escalier dit *Escalier royal*. Paul III fit également construire la chapelle Pauline, où se célèbre la Passion dans la semaine sainte. La chapelle Sixtine, établie par Sixte IV, en 1471, est célèbre par des peintures de Pérugin et des fresques de Michel-Ange. On y voit son célèbre *Jugement dernier*. Sixte IV fit également de grandes augmentations dans la bibliothèque fondée en 467 par le pape Hilaire, et transportée au Vatican en 1450 par Nicolas V. Alexandre VI fit pratiquer du Vatican au château Saint-Ange une galerie irrégulière de quinze cents pas avec de sombres et étroites fenêtres. Cette galerie servit à Clément VII, vingt-deux ans plus tard; il alla, grâce à elle, se sauver au château Saint-Ange, lorsque Rome fut mise à sac par le connétable de Bourbon. Jules II et Léon X firent aussi tous leurs efforts pour enrichir la résidence pontificale. Sous Léon X, Raphaël orna les chambres nommées *loges de Raphaël*, de ces immortelles peintures qui, représentant toutes des sujets tirés de la Bible, sont connues sous le nom de *Bible de Raphaël*. Sous Sixte-Quint, dans les années 1585 et suivantes, fut bâtie la partie occidentale du palais, que, depuis, les papes ont habitée jusqu'au règne de Pie VI. Après lui, presque tous les papes ont travaillé au Vatican, et le dernier embellissement qu'on y ait ajouté est le musée Clémentin, établi par Clément XIV et Pie VI. En somme, cet immense édifice, qui existe depuis plus de quinze siècles, est moins un palais qu'un composé de plusieurs palais. Chaque époque y a laissé ses tracés. C'est un vrai labyrinthe dont un artiste exercé aurait lui-même quelque peine à lever le plan, qui n'a pas de beauté d'ensemble, mais qui se relève par de splendides détails. L'étendue actuelle du palais est de 360 mètres de longueur sur 240 de profondeur; tout le monument, compris les jardins, occupe une superficie de 20,310 mètres. Le Vatican contient 11,000 chambres; vingt grandes cours et plusieurs petites se trouvent entre les divisions des bâtiments : il y a huit escaliers principaux, sans compter ceux du service intérieur. Outre les parties que nous avons déjà indiquées, nous citerons encore la chambre de Bacchus, le portique de la cour, la chambre des Fleuves, celle du Nil, la galerie des Statues, les trois chambres des Bustes, la chambre des Muses, l'escalier principal du Musée, la galerie supérieure, la galerie des Tableaux, le jardin du Belvédère, etc. Tel est le Vatican, monument admirable en bien des endroits, au point de vue des arts. | Se dit pour le pouvoir de la papauté, de l'Église romaine. | Fig. *Les foudres du Vatican*, Les bulles d'excommunication. Que de fois les annales de l'Europe ont retenti des *foudres du Vatican!* Les *foudres du Vatican* se sont éteintes dans les mains de ceux qui en frappèrent les peuples et les rois. (Boiste.)

VATICINATION, s. f. (pron. *vatisinasion*; du lat. *vaticinatio*; fait de *vates*, poète, prophète). Action de composer, de chanter des vers qui prédisent l'avenir; prophétie, divination. Ils s'adonnaient à la *vaticination*. (Et. Pasquier.)

VATICINATEUR, TRICE, s. Prophète, prophétesse; celui, celle qui chante des vers prophétiques. Sous un grand châtaignier, leur fut montrée la maison de la *vaticinatrice*. (Rabelais.)

VA-TOUT, s. m. Terme du jeu de brelan et d'autres jeux. Le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. Faire un *va-tout*. Jouer son *va-tout*. Tenir son *va-tout*. | Plur. Des *va-tout*. | Fig. *Jouer son va-tout*, Aventurer sa vie, son honneur, sa fortune, sur une dernière espérance, sur un dernier coup de dés, sur n'importe quoi. Le prince joue son *va-tout*.

VAU, s. m. Vallon, vallée. Vieux mot. S'en aller ainsi par monts et par *vaux*. V. VAL.

VAU, s. m. Nom primitif du digamma des Éoliens. | Nom de la sixième lettre de l'alphabet hébreu, répondant à notre *V*. | Conjonction ou préfixe propre à la langue hébraïque.

VAUBAN (Sébastien Le Prestre, marquis de). Maréchal de France et le plus célèbre de nos ingénieurs militaires, né en 1633 à Saint-Léger-de-Foucher (Yonne), mort en 1707. Orphelin dès son plus bas âge, il fut élevé par le prieur d'un couvent voisin, qui lui apprit à lire, à écrire et les premiers éléments de géométrie. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, Vauban vécut à la campagne, livré à des jeux ou à des occupations rustiques. Mais à cette époque, ayant quitté furtivement la maison du prieur (1650), il se rendit à l'armée de Condé, qui ne tarda pas à remarquer la bravoure et la rare capacité du jeune militaire. Ce fut au milieu des fatigues mêmes de la guerre que Vauban, profitant des rares loisirs que ses devoirs lui laissaient, se mit à étudier avec persévérance l'art des fortifications, vers lequel l'appelait une vocation impérieuse. Placé, peu de temps après, sous les ordres de Clairville, le plus habile ingénieur de cette époque, il surpassa bientôt son maître, et fit faire de rapides progrès à l'art de défendre et d'attaquer les places. Louis XIV le chargea successivement d'en fortifier un grand nombre, et ce fut à ce titre qu'il prit part aux beaux faits d'armes de ce siècle, et qu'il contribua aux siéges de Stenai, Clermont, Landrecies, Condé, Valenciennes, Montmédi, Ypres, Gravelines et Oudenarde. Il assura nos conquêtes par les travaux dont il couvrit successivement les nouvelles frontières de la France, en Alsace, en Franche-Comté, en Lorraine et dans les Pays-Bas. Vauban reçut en 1703 le bâton de maréchal de France, et il consacra les dernières années de sa vie à mettre en ordre les immenses matériaux qu'il avait employés dans le cours de sa laborieuse carrière, qui ne fut pas seulement celle d'un habile militaire, mais encore celle d'un excellent citoyen. On a de lui plusieurs écrits, entre autres un *Traité de l'attaque et de la défense des places* et un ouvrage *sur la dîme royale*.

VAUCANSON (Jacques). Célèbre mécanicien, né en 1709 à Grenoble, mort en 1782. Il montra fort jeune une aptitude particulière pour la science qu'il devait illustrer. Ayant réussi, malgré son extrême jeunesse et avec des instruments grossiers, à exécuter une horloge en bois qui marquait exactement les heures, il puisa dans ce succès une ardeur nouvelle. Le besoin d'étudier les sciences exactes l'amena à Paris, et, à la vue de la statue du *Joueur de flûte* du jardin des Tuileries, l'idée lui vint de faire un automate qui jouât des airs : il y parvint; terminé en 1738, ce chef-d'œuvre excita l'admiration générale. A cette machine en succédèrent d'autres plus compliquées, comme le *Joueur de tambourin et de galoubet*, et les fameux *canards* qui nageaient, prenaient leur nourriture, l'avalaient et la digéraient. On admire aussi l'*aspic automate* qu'il fit pour la représentation de *Cléopâtre*, tragédie de Marmontel. Mais Vaucanson appliqua aussi son génie pour la mécanique à des travaux plus utiles. Il perfectionna plusieurs machines employées dans l'industrie de la soie, et inventa le moulin à organsiner, ainsi qu'un métier à tisser les étoffes façonnées. On lui doit aussi la chaîne employée en mécanique pour régulariser les transmissions, et appelée de son nom *chaîne de Vaucanson*.

VAUCHÉRIE, s. f. (du nom de *Vaucher*, naturaliste). Bot. Genre de la famille des phycées qui renferme une vingtaine d'espèces. Les *vauchéries* habitent les eaux stagnantes ou courantes, rarement les eaux saumâtres ou la mer, quelquefois la terre nue; elles ont une grande puissance de végétation. Le ruisseau était couvert de *vauchéries*.

VAUCLUSE. Géogr. (du lat. *vallis clausa*, vallée close). Village du département de Vaucluse, à 25 kilom. E. d'Avignon, dans un vallon que baigne la Sorgue, rivière dont la source est voisine. Cette source, que l'on nomme *Fontaine de Vaucluse*, occupe le fond d'une caverne. C'est une des plus belles que l'on connaisse; elle a été immortalisée par les vers de Pétrarque. | *Département de Vaucluse*. Il est situé à l'E. du Rhône, entre les départements de la Drôme au N., des Bouches-du-Rhône au S. et des Basses-Alpes à l'E. Il est formé du comtat Venaissin, de la principauté d'Orange, d'une partie de la Provence et du territoire d'Avignon; 355,420 hectares; 266,091 habitants; chef-lieu, Avignon. Ce pays est en général montagneux; des ramifications des Alpes en couvrent toute la partie orientale. Les pics les plus remarquables sont : le Ventoux et le Leberon. Beaucoup de rivières et de canaux d'irrigation. Houille, terre à poterie; eaux minérales. Peu de bois, de fourrages et de grains; fruits excellents, garance, safran, olives, miel; vin médiocre. Industrie active : élève du ver à soie et préparation de la soie; couvertures de laine, faïence, acide nitrique et autres; eaux-de-vie, usines à fer; confitures et comestibles divers. Le département de Vaucluse est divisé en quatre arrondissements (Apt, Avignon, Carpentras, Orange); 22 cantons et 149 communes.

VAUCOULEURS. Géogr. Chef-lieu de canton (Meuse), dans une belle vallée; 2,532 habitants. Bas, toiles rayées, faïences. C'est à Vaucouleurs qu'eut lieu l'entrevue entre Baudrimont et Jeanne Darc, lorsque cette héroïne eut conçu le projet de chasser les Anglais de la France.

VAUCOUR, s. m. Technol. Table soutenue sur deux piliers et placée devant la roue dont les potiers se servent pour tourner leurs poteries. La terre glaise se prépare et se modèle sur le *vaucour*.

VAUD. Géogr. Canton de la confédération helvétique, entre ceux de Neufchâtel, Fribourg, Berne, Valais et la France, est borné au S. par le Rhône et le lac de Genève; capitale Lausanne. Montagnes au S. E., belles vallées, riches plaines, sites délicieux. Climat varié, fort doux près du lac de Genève. Bons vins, fruits, lin, chanvre, plantes oléagineuses et médicinales; peu de céréales. Bétail, fer, houille, asphalte, soufre, sel, tourbe; eaux minérales; cavernes remarquables. Draps, cuirs, horlogerie. Ce pays, longtemps assujetti au canton de Berne, ne devint canton indépendant qu'en 1798.

VAUDERIE, s. f. S'est dit pour Hérésie vaudoise; secte des vaudois.

VAU-DE-ROUTE (A), loc. adv. Précipitamment et en désordre. Les gardes de Darius, fuyant à *vau-de-route*, avaient abandonné le chariot. (Vangelas.) Les truands détalèrent à *vau-de-route*.

VAUDEVILLE, s. m. Nom que l'on donnait autrefois à des chansons satiriques et mordantes, composées sur des individus ou sur des événements contemporains, et rimées sur un air vulgaire et connu. Voici tout à la fois l'étymologie et l'origine de ce mot. Olivier Basselin, foulon du val de Vire, en Normandie, vers le milieu du XVe siècle, composait, tout en buvant avec de gais compagnons comme lui, des chansons satiriques qui, du *val* ou *vau de Vire* où elles se chantaient, s'étendirent plus loin et conservèrent leur nom pendant un certain temps au bout duquel l'étymologie fut oubliée. On prononça bientôt *vaudeville* au lieu de *vau-de-vire*. L'esprit frondeur de nos aïeux s'empara volontiers de cette forme piquante du couplet où tout peut être dit, où l'épigramme se cache derrière la gaîté du refrain. On composa de ces chansons longtemps avant que le mot de vaudeville existât. Le Français, né malin, créa le *vaudeville*. (Boileau.) | Nom que l'on a donné ensuite aux pièces de théâtre dans lesquelles entraient ces couplets sur des airs connus. Ces pièces étaient en couplets, même le dialogue, sans aucun mélange de prose. Les premiers vaudevilles datent du commencement du XVIIIe siècle. Ce n'est que de janvier 1792, époque de l'inauguration de la salle du Vaudeville, que le nom de *vaudeville* a été universellement donné aux pièces qui y étaient jouées.

VAUDEVILLISTE, s. Celui, celle qui écrit des vaudevilles. Scribe est le plus célèbre des *vaudevillistes*. Victorien Sardou, le *vaudevilliste*.

VAU-DE-VIRE, s. m. Chanson populaire, consacrée d'abord en Normandie à l'éloge du cidre et du vin, et qui prit naissance dans le *val* ou *vau* de Vire (Calvados), patrie d'Olivier Basselin, le premier auteur de ces chansons. Le recueil des *vau-de-vire* d'Olivier Basselin ne parut qu'après sa mort, par les soins de Jean Le Houx, son compatriote. Jean Le Houx fut même persécuté à cause de cette publication, qui n'était pas très-catholique. Tous les exemplaires des *vau-de-vire* d'Olivier Basselin furent condamnés au feu et brûlés, hormis un exemplaire dérobé par Jean Le Houx, et qui a servi depuis à toutes les éditions qu'on en a faites.

VAUDOIS, OISE, adj. et s. Qui est né dans le canton de Vaud ou à Vaux, en Dauphiné; qui appartient au canton de Vaud ou aux habitants de Vaux. | Hist. *Les vaudois*, Secte d'hérétiques qui a fait beaucoup de bruit en France dans les XIIe et XIIIe siècles, et une de celles qui ont donné lieu au plus grand nombre de controverses. Ils se nommaient aussi *Pauvres de Lyon*. Ils ont commencé par un nommé Pierre *Valdo*, négociant de Lyon, qui se persuada que la pauvreté évangélique était absolument nécessaire au salut; il en donna l'exemple en distribuant aux pauvres tous ses biens, et il vint à bout de persuader plusieurs

personnes de la même ville, qui devinrent ses premiers disciples. Ces hommes prétendaient que tout laïque qui pratiquait la pauvreté volontaire avait un pouvoir plus réel et plus légitime que les prêtres pour administrer les sacrements; qu'il n'était pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Ils rejetaient le purgatoire, la prière pour les morts, les indulgences, les fêtes et l'invocation des saints, le culte de la croix, des images et des reliques, les cérémonies de l'Église, la confession et la plupart des sacrements. Ces doctrines furent condamnées par le pape Lucius III vers l'an 1185, ce qui ne les empêcha pas de faire de nombreux prosélytes parmi le peuple. Innocent III publia une croisade contre les Vaudois en 1208. Plus tard, les évêques et le parlement d'Aix les condamnèrent de nouveau, et enfin, sous François Ier, ordre fut donné de les exterminer. Près de quatre mille personnes furent massacrées. Que le nom du roi bourreau soit maudit! Les Vaudois n'existent plus que dans trois vallées du Piémont, où ils forment une population d'environ 20,000 âmes possédant treize églises.

VAUGELAS (Claude-Favre). Grammairien célèbre né à Chambéry, en 1585, d'une famille française, mort à Paris en 1650. Il fut mis à la tête de la direction du *Dictionnaire de l'Académie*.

VAU-L'EAU (À), loc. adv. (*Vau* est mis ici pour *val*; on disait autrefois *à val l'eau*). Suivant le courant de l'eau. Le canot s'en va *à vau-l'eau*. | Fig. et prov. *L'affaire est allée à vau-l'eau*, Elle n'a pas réussi, on n'en espère plus rien.

VAUQUELIN (Louis-Nicolas). Chimiste, né en 1763, à Saint-André-des-Berteaux (Calvados), mort en 1829, était fils d'un paysan. Élevé dans une école de village et dépourvu d'instruction classique, ses commencements furent très-pénibles. Placé chez un pharmacien à Paris, il attira par son ardeur au travail l'attention de Fourcroy, qui le logea chez lui et qui se l'associa dans ses travaux. Il acquit une pharmacie, puis devint inspecteur et professeur de docimasie à l'École des mines, professeur à l'École de pharmacie, à l'École de médecine, au Collége de France, et membre de l'Institut. Vauquelin possédait surtout le talent des manipulations et de l'analyse. La science lui doit une foule d'analyses et la découverte du *chrome* et de la *glucine*. On a de lui : le *Manuel de l'Essayeur*, et un grand nombre de *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences.

VAUQUELINE, s. f. Chim. Nom donné d'abord à la strychnine, en l'honneur de Vauquelin.

VAURIEN, IENNE, s. (pour *vaut rien*, qui ne vaut rien). Fainéant, fainéante; fripon, friponne; vicieux, vicieuse; libertin, libertine; qui ne peut rien valoir. C'est un *vaurien*. C'est une franche *vaurienne*. | Se dit aussi dans un sens moins sévère. Cet écolier est un *vaurien*. C'est un aimable *vaurien* Le curé était un drôle, un mécréant, un *vaurien*.

VAURIENNER, v. n. (rad. *vaurien*). Faire le vaurien, le libertin. Nous ne sommes plus au temps où vos nobles pères couraient *vaurienner* la nuit par les rues.

VAURIENNERIE, s. f. Nullité, fainéantise, libertinage, débauche. La *vauriennerie* de certains jeunes gens oisifs. | Hist. *Royaume de la Vauriennerie*, Pays imaginaire, coterie imaginée par Gaston, frère de Louis XIII, où l'on traitait librement des affaires de ce royaume pour rire, et où les courtisans avaient pour mot d'ordre de ne dire que des sottises. Le comte de Moret était le grand-prieur de ce conseil de *vauriennerie*; l'abbé de La Rivière en était le grand-monacal, et le poète Patru, un des grands-vicaires.

VAUTOUR, s. m. (du lat. *vultur*, même signif.). Ornithol. Genre de la famille des rapaces diurnes, renferme des oiseaux de proie de grande taille, caractérisés par une tête petite, armée d'un bec allongé très-robuste, recourbé seulement vers la pointe; un cou long, dénudé, et garni à la base d'un collier de duvet ou de longues plumes; des tarses couverts de petites écailles; des ailes fort longues, une queue courte. Leur corps est massif et robuste, leur démarche embarrassée, leur vol lourd, mais soutenu. On comprend ordinairement sous le nom général de *vautours* beaucoup d'oiseaux de proie de genres différents, tels que les *sarcoramphes*, les *périnoptères*, les *cathartes*, les *gypaètes*, les *caracaras*, etc., qui tous se rapprochent plus ou moins des vautours proprements dits, par la ressemblance des formes extérieures et des habitudes. Les *vautours proprement dits* se reconnaissent à leur tête et à leur cou sans caroncules et sans plumes, mais recouverts d'un duvet très-court, ainsi qu'à leurs narines obliquement percées en dessus. La plupart des espèces appartiennent à l'ancien continent. Les principales sont : le *vautour fauve* ou *griffon*, qui se trouve en Hongrie, en Suisse et dans le midi de l'Europe; le *vautour noir* ou *brun*, qui se trouve dans le midi de l'Europe, en Turquie, en Égypte et dans une grande partie de l'Afrique; le *vautour royal*, le *vautour*

Vautour.

moine, le *vautour d'Angola*, etc. Le goût des vautours pour les voiries, pour les cadavres de toutes sortes, tourne à l'avantage de l'homme, qui, dans certains pays, les a placés sous sa sauvegarde. Au Chili et au Pérou surtout, ces oiseaux vivent sous la protection des lois; ils sont chargés, pour ainsi dire, de l'exercice de la police relativement aux préceptes de l'hygiène publique, en purgeant les alentours des habitations des charognes et des immondices que l'incurie des habitants sème au milieu d'eux avec une indifférence apathique. | Chez les païens, le vautour était consacré à Mars et à Junon; c'est par un vautour que Jupiter fit ronger le foie de Prométhée. Cet oiseau était pour les Égyptiens l'objet d'un grand respect; il était employé par eux pour désigner la connaissance de l'avenir, parce qu'il a l'œil très-perçant. | Figur. Homme dur, inhumain, qui aime à rapiner. Avoir affaire à un *vautour*. Ce banquier est un *vautour*.

VAUTRAIT, s. m. (de *vaultro* au *vaultroi*, grand lévrier avec lequel on chasse le sanglier). T. de vénerie. Équipage de chasse pour le sanglier.

VAUTRE, s. m. (de l'ital. *veltro*). Grand lévrier qui, à la chasse du sanglier, roule avec lui dans la boue. De là l'expression figurée *se vautrer*.

VAUTRER (SE), v. pron. S'enfoncer, s'étendre, se rouler comme le *vautre*, lévrier qui chasse le sanglier. Le buffle aime à *se vautrer* dans la fange. | Par extens. S'étendre, s'allonger, se coucher. *Se vautrer* sur un lit. *Se vautrer* sur l'herbe. | Fig. S'abandonner entièrement à. *Se vautrer* dans le vice. *Se vautrer* dans les plaisirs. L'homme *se vautre* dans tous les excès. (Virey.)

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers, marquis de). Philosophe et moraliste célèbre; né à Aix en Provence en 1715, mort à Paris en 1747. Reçu à dix-sept ans sous-lieutenant, il fit sa première campagne dans les guerres d'Italie en 1734. Il joignait à un esprit élevé une santé faible, qui acheva de se détruire en Allemagne en 1741. Après la désastreuse retraite de Prague, Vauvenargues quitta le service avec le grade de capitaine. Retiré dans sa province, il ne mena plus qu'une vie d'isolement, de souffrances et d'infirmités. Toute la vigueur de son corps se réfugia dans son âme : il écrivit des *Pensées* et des *Maximes* qui le font le rival de Pascal, de La Bruyère et de La Rochefoucauld. On a aussi de lui une *Introduction à la connaissance de l'esprit humain* et des *Réflexions sur divers auteurs*, ouvrages remarquables à plus d'un titre.

VAUVERT. Château bâti par le roi Robert, près de Paris, à la barrière d'Enfer. Ce château, ayant été abandonné par les successeurs de Robert, se trouva, au XIIIe siècle, suivant le bruit populaire, occupé par des revenants, par des diables, et à cette époque Louis IX le céda aux chartreux. Dès ce moment, les revenants disparurent; mais la tradition populaire n'en subsista pas moins, et depuis, quand on voulait parler d'une expédition dangereuse ou d'une course longue et pénible, on disait : *Aller au diable Vauvert*. Ce proverbe s'est altéré; on dit aujourd'hui : *Aller au diable au vert*, ce qui ne présente aucun sens raisonnable.

VAUX. Aujourd'hui *Vaux-Praslin*. Célèbre château avec parc, bâti en 1653 par le surintendant Fouquet, qui y dépensa 18 millions. Ce fut là que Fouquet donna à Louis XIV cette fête magnifique qui lui valut la jalousie du roi et sa disgrâce. La Fontaine a chanté les merveilles de ce domaine, qui fut ensuite acquis par Villars, puis passa dans la maison de Choiseul-Praslin, qui le possède encore, d'où son nom de *Vaux-Praslin*.

VAUXHALL. Célèbre jardin public, avec salles de concert et de danse, aux portes de Londres, au S. O., tire son nom d'un entrepreneur français nommé Vaux, qui l'ouvrit en 1730. Des établissements analogues, portant le même nom, ont été créés à Paris et dans d'autres grandes villes.

VAVASSEUR, s. m. Possesseur d'un fief dépendant d'un vassal. | Vassal d'un ordre inférieur.

VAVASSORERIE, s. f. Féod. Terre roturière occupée par un arrière-vassal.

VAYVODAT, s. m. Dignité de vayvode. | On écrit aussi *Vaivodat*.

VAYVODE, s. m. Nom donné autrefois aux gouverneurs de la Valachie et de la Moldavie. | On écrit aussi *Vaivode*.

VAYVODIE, s. f. Gouvernement d'un vayvode; pays qui lui est soumis. Les *vayvodies* sont aujourd'hui ce qu'on appelle les *principautés danubiennes*. | On écrit aussi *Vaivodie* ou *Woivodie*.

VEAU, s. m. (pron. *vô*; du lat. *vitulus*, même sens). Le petit de la vache. *Veau gras*. Acheter un *veau*. Je dis à ma femme que je voulais absolument tuer un autre *veau* que celui-là. (Galland.) | *Veau de lait*, Veau qui tette encore la vache. | Chair de cet animal mise en vente dans les boucheries, ou préparée dans les usages culinaires. Épaule de *veau*. Noix de *veau*. Poitrine de *veau*. Pieds de *veau*. Blanquette de *veau*. Ragoût de *veau*. La chair de *veau* est une viande blanche, succulente et gélatineuse. Je dis que c'est une tête de *veau* bien fraîche et des meilleures. (Le Sage.) | *Eau de veau* ou *bouillon de veau*, Eau dans laquelle on a fait bouillir sans sel un morceau de veau et que l'on prend pour se rafraîchir. | Famil. *Faire le veau, s'étendre comme un veau*, S'étendre nonchalamment. | *Pleurer comme un veau*, Pleurer immodérément. | Fig. *Tuer le veau gras*, Faire quelque festin pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un. C'est une allusion à la parabole de *l'Enfant prodigue*, dans l'Évangile. | Famil. *Brides à veau*, Raisons ridicules, impertinentes, qui ne peuvent persuader personne. | Cuir de cet animal préparé pour la cordonnerie ou pour la reliure. Tous les volumes de ma bibliothèque sont reliés en *veau*. Des souliers en *veau*. Reliure de *veau fauve*. La *reliure* en veau est beaucoup plus solide que la *reliure* en basane. La peau de veau préparée en parchemin reçoit le nom de vélin. | Hist. *Veau d'or*, Idole que les Israélites se firent au pied du mont Sinaï, et à laquelle ils rendirent un culte, à l'imitation de celui du bœuf Apis. Moïse, descendu de la montagne, brisa aussitôt cette idole, et fit mettre à mort les impies qui l'avaient élevée. | Fig. *Adorer le veau d'or*, Faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir, leur crédit, leur fortune, ou encore ne se soucier que d'une chose au monde, s'enrichir. | *Veau marin*, Nom donné à une espèce de phoque. | Charp. Levée qu'on fait dans une pièce de bois, pour la cintrer suivant une courbe déterminée.

VECTEUR, adj. m. (du lat. *vector*, fait de *vehere*, porter). Se dit du rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète, et à l'extrémité duquel se trouve la planète ou la comète. | Se dit aussi de celui qui est tiré du centre d'une planète à un satellite, et à l'extrémité duquel se trouve le satellite. | Géom. *Rayon vecteur*, Ligne menée d'un des foyers à un point quelconque d'une courbe.

VÉCU, part. du verbe *vivre*. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Si l'on peut vivre mille ans en un quart d'heure, à quoi bon compter tristement les jours qu'on *a vécu*. (J. J. Rousseau.) Dans cette phrase, le participe passé est sans accord avec *jours*, parce que le relatif *que* est ici pour *pendant lesquels*.

VÉDA, s. m. Nom des plus anciens livres sacrés des Hindous. Les *Védas* sont en langue sanscrite. Les brahmanes et les légendes hindoues prétendent que ces livres, contemporains de la création, sont émanés de la bouche de Brahma lui-même et qu'ils ont été conservés pendant de longs siècles dans la mémoire des initiés, jusqu'au jour où Vyâsa Déva les a rédigés en corps de doctrine et les a enseignés à ses disciples.

VEDANTA, s. m. (littéral. *conclusion du Véda*). Une des branches orthodoxes des Védas, dont il forme la partie théologique. Le dogme principal et essentiel de l'école du Vedanta est qu'un Dieu doué de toute science et de toute omnipotence est la cause de l'existence et de la conservation de cet univers, comme il sera la cause de sa dissolution.

VÉDANTISME, s. m. Système de philosophie hindoue. On l'appelle aussi *Védanta, école du Védanta*.

VEDETTE, s. f. (de l'ital. *vedetta*, dérivé du lat. *videre*, voir). Sentinelle de cavalerie. *Vedette* avancée. Poser des *vedettes*. Relever des *vedettes*. Il est défendu aux *vedettes* de mettre pied à terre; elles doivent avoir leur carabine ou leur sabre à la main; si elles sont attaquées, elles se retirent après avoir fait feu pour avertir le poste. | *Être en vedette*, Être en fonction de vedette. | *Mettre en vedette*, Mettre un cavalier en fonction de vedette. | Se dit aussi des petites tourelles ou guérites placées sur les remparts et dans lesquelles se retirent les sentinelles. | Dans une lettre, Place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché et mis seul au-dessus de la première ligne. *Monsieur*, *Madame*, etc., s'écrivent ordinairement en vedette, et non pas à la ligne. | *Mettre un nom en vedette*, Mettre, sur une affiche de théâtre, le nom d'un acteur en caractères typographiques plus gros, plus voyants que ceux qu'on emploie pour les noms des autres acteurs.

VÉDIQUE, adj. Qui appartient aux Védas. La langue *védique*. Les hymnes *védiques*.

VÉGÈCE (FLAVIUS VEGETIUS RENATUS). Auteur latin qui vivait vers l'an 386 de J. C., sous le règne de Valentinien II. On a de lui, sous le titre d'*Épitome institutionum rei militaris*, un ouvrage aussi instructif que bien écrit, dédié à Valentinien II. C'est un extrait en cinq livres des traités de l'art de la guerre qui existaient de son temps.

VÉGÉTABLE, adj. (rad. *végéter*). Qui végète, qui peut végéter. Les corps *végétables*.

VÉGÉTAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux. Vertu *végétale*. Le règne *végétal*. | *Terre végétale*, Celle qui est la plus propre à la végétation. On la nomme aussi *terre franche* et *terreau*. | Qui provient des végétaux, qui en est extrait. Rouge *végétal*. Sel *végétal*. Le régime *végétal*. Les produits *végétaux* abondent en France.

VÉGÉTAL, s. m. (rad. *végéter*). Ce qui végète. Nom donné à des êtres organisés, vivants, toujours fixés à des corps solides, mais ne jouissant pas, comme les animaux, de la faculté de se transporter volontairement d'un lieu dans un autre. Les mouvements qu'on remarque en eux sont toujours déterminés par des influences physiques. Les végétaux s'accroissent, se reproduisant et se nourrissent des substances qu'ils puisent dans le sol et de celles qu'ils reçoivent de l'atmosphère. La première chose qui frappe l'œil dans un végétal, c'est la tige, qui se divise souvent en branches et en rameaux. Elle est fixée au sol par l'intermédiaire d'un autre corps appelé racine, terminé le plus souvent par des filaments très-déliés, qu'on nomme *radicelles* ou *chevelus*. C'est par ces radicelles que le végétal pompe une partie de sa nourriture. Si l'on coupe transversalement un arbre, on remarque au centre de la tige un étui où est renfermée la moelle, puis des couches de zones circulaires qui se recouvrent et s'emboîtent les unes dans les autres comme des tubes, et constituent le bois, ensuite des couches plus tendres qui forment l'aubier, et enfin l'écorce, tissu particulier qui enveloppe le tout. De l'étui central partent des prolongements qui représentent des rayons s'étendant du centre à la circonférence. Ils établissent la communication entre la moelle et l'écorce, et ont reçu le nom de *rayons médullaires*. Passant aux organes de la reproduction des végétaux, on voit d'abord la fleur, qui se compose ordinairement de deux enveloppes circulaires, l'une extérieure, généralement verte, que l'on appelle *calice*; l'autre intérieure, presque toujours ornée de brillantes couleurs, nommée *corolle*. Ces deux parties sont souvent composées de plusieurs pièces distinctes qui, dans le calice, portent le nom de sépales, et celui de *pétales* dans la corolle. Au centre de la fleur est l'organe femelle ou *pistil*; il se compose d'un corps assez volumineux, l'ovaire, qui contient les ovules ou rudiments des graines; d'une petite colonne ou style, supportant une partie glanduleuse, de forme variable, destinée à recevoir l'impression de l'organe mâle, et qu'on appelle stigmate. Autour du pistil sont rangés les organes mâles ou *étamines*, espèces de filaments surmontés d'une petite boîte ou poche membraneuse, l'anthère, dans laquelle est contenu le *pollen* ou poussière fécondante. L'ovaire fécondé se développe, se gonfle, et, à l'époque de la maturité, constitue le fruit, dans lequel on distingue : le péricarpe ou enveloppe, tantôt sèche, tantôt charnue, de la graine; ce n'est que l'ovaire accru et développé; la graine, destinée à reproduire le végétal, et qui se compose de l'épisperme ou tégument propre de la graine, et de l'amande ou corps contenu dans l'épisperme. L'amande renferme l'embryon, qui est formé de trois parties : la radicule, qui donne naissance à la racine; la gemmule ou plumule, qui produit la tige et le corps cotylédonaire, qui est simple ou divisé en deux parties, nommées cotylédons, d'où vient la division des végétaux en deux grandes classes : les monocotylédons, dont l'embryon n'a qu'un seul cotylédon, et les dicotylédons, dont l'embryon présente deux cotylédons. Cette organisation, la plus générale et la plus complète des végétaux, ne se rencontre cependant pas chez toutes les plantes sans exception. Chez quelques-unes, la tige, les feuilles ou la corolle manquent; chez d'autres, très-nombreuses, on ne peut découvrir de trace des organes de la reproduction; tels sont les champignons, les lichens, les mousses, les algues, etc., que, pour cette raison, on nomme *cryptogames*, c. à d. dont les organes sont cachés ou invisibles. Cependant, cette dénomination de *cryptogame* est devenue impropre pour quelques végétaux dont on connaît aujourd'hui la fleur. On les nomme aussi *acotylédones*, c. à d. privés de cotylédons, parce que, n'ayant pas de graine, ils n'ont ni embryon ni cotylédon.

VÉGÉTALITÉ, s. f. Qualité du végétal; premier degré et le plus simple de la vitalité; l'ensemble des phénomènes physiologiques qui sont communs aux plantes et aux animaux, et qui existent seuls chez les végétaux. Il s'oppose à *animalité*. C'est une question des plus difficiles qu'ait à résoudre la science que de trouver le point où finit la *végétalité* et où commence l'animalité. On l'a longtemps cherché en vain, et aujourd'hui on soupçonne qu'il n'y a point de séparation entre ces deux règnes, ou plutôt qu'il n'y a qu'un seul règne, le règne vital. Étudier la *végétalité* chez les plantes.

VÉGÉTANT, ANTE, adj. Qui est doué de la propriété de végéter; qui prend accroissement ou nourriture des sucs de la terre et des fluides atmosphériques. | Pathol. Se dit des granulations, excroissances, tumeurs qui se développent à la surface d'une plaie ou d'un organe. Tumeurs fongueuses et *végétantes*.

VÉGÉTATIF, IVE, adj. Qui fait végéter. Principe *végétatif*. L'âme *végétative* des plantes. | Fig. *Ame végétative*, Ame rêveuse et contemplative. | En parlant de l'homme. *Vie végétative*, Vie toute matérielle. | Qui est dans l'état de végétation. Être *végétatif*. Les plantes n'ont qu'une vie *végétative*. | Physiol. Se dit des propriétés de nutrition, de développement et de génération, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux, ainsi que des organes qui concourent à ces fonctions.

VÉGÉTATION, s. f. (pron. *véjétasion*; du lat. *vegetatio*; rad. *vegetare*, être en vigueur). Action de végéter; vie végétale; mode d'existence des végétaux, l'ensemble de leurs fonctions organiques depuis le moment où ils germent jusqu'à celui de leur mort, qui est celui où ils cessent de végéter. *Végétation* abondante, active, rapide. *Végétation* stérile. | Se dit aussi collectivement des plantes en général. La *végétation* de cette île est très-riche. La *végétation* magnifique de l'Inde. | Pathol. Production charnue qui résulte d'un développement anormal du système capillaire et qui s'élève et semble végéter à la surface d'un organe ou d'une plaie. *Végétations* syphilitiques. Exciser une *végétation*. Le cardinal souffrait de *végétations*.

VÉGÉTER, v. n. (du lat. *vegetare*, être en vigueur. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je végète, tu végètes, il végète*, etc.). Croître, se développer par un principe intérieur, sans jouir de la faculté de se mouvoir. Il ne se dit proprement que des arbres et des plantes. Pour les plantes, *végéter* c'est vivre. L'arbre des forêts, entier dans son essor, *végète* plus longtemps que l'arbre étêté de nos jardins. (Virey.) | Fig. Vivre dans l'inaction, dans une situation gênée ou obscure. Cet homme *végète*. *Végéter* au fond d'une province. | *Ne faire plus que végéter*, N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles, vivre comme les plantes, exclusivement pour se nourrir.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE, adj. Qui tient de la nature des plantes et de celle des animaux. | Plur. masc. *Végéto-animaux*.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE, adj. Qui tient de la nature végétale et de la nature minérale. Des êtres *végéto-minéraux*. | Anc. chim. *Eau végéto-minérale*, Acétate de plomb étendu d'eau.

VÉGÉTO-SULFURIQUE, adj. Se dit d'un acide déliquescent et incristallisable qui se forme en même temps que du sucre, lorsqu'on traite du linge avec l'acide sulfurique. C'est, selon quelques chimistes, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale.

VEGLIA. Géogr. Île des États autrichiens (Dalmatie), dans le golfe de Quarnero; 35 kilom. sur 22; 20,000 habit.; chef-lieu Veglia, sur la côte S. O., avec un port; 3,000 habit. Évêché. Cette île est hérissée de rochers, et cependant elle abonde en vins, olives, pâturages, etc. On y trouve une espèce de chevaux, petits, mais fort estimés, et un marbre assez semblable au rouge veiné de Vérone.

VÉHÉMENCE, s. f. (pron. *véémance*; du lat. *vehementia*). Impétuosité; mouvement fort et rapide. La *véhémence* des passions. La *véhémence* de l'amour. Parler avec *véhémence*.

VÉHÉMENT, ENTE, adj. (pron. *véémen*; du lat. *vehemens*). Impétueux, fougueux; qui se porte avec ardeur à tout ce qu'il fait. Caractère *véhément*. Ton *véhément*. Action *véhémente*.

VÉHÉMENTEMENT, adv. (pron. *véémanteman*). Très-fortement. Il fut *véhémentement* soupçonné d'avoir trempé dans le complot contre le sénat. (Vertot.) Il faut agir *véhémentement* contre lui.

VÉHICULE, s. m. (du lat. *vehiculum*; rad. *vehere*, porter). Tout ce qui sert à conduire, à faire passer plus facilement. L'air est le *véhicule* du son. Les artères sont les *véhicules* du sang. | Fig. Les langues sont le *véhicule* des sciences. (Bacon.) | Pharmac. Nom donné aux excipients liquides. L'éther, l'alcool, l'eau, sont des *véhicules*. | Fam. Se dit d'une voiture quelconque. Vous avez là un *véhicule* en bien mauvais état. (A. Frémy.)

VEHME (la Sainte). S. f. L'ensemble des cours vehmiques. V. VEHMIQUE.

VEHMIQUE, adj. (du vieil allem. *fehmen*, condamner, bannir). Hist. *Cours-vehmiques*, Nom donné à des tribunaux secrets établis originairement en Westphalie, et dont le siége principal était à Dortmund; ils avaient pour but de maintenir la paix publique et la religion et connaissaient de tous les crimes qui pouvaient troubler l'une ou l'autre. Les membres de ces tribunaux, dits *francs-juges*, s'enveloppaient du mystère le plus profond et avaient dans toute l'Allemagne des initiés qui leur déféraient les coupables. Tout initié était tenu d'exécuter le jugement dès qu'on l'en chargeait, mais le plus souvent les juges étaient eux-mêmes les exécuteurs. Le condamné était frappé par une main inconnue; son cadavre était pendu à un arbre dans lequel on fichait un couteau, signe de la vengeance de la Sainte-Vehme. L'origine des *cours vehmiques* paraît remonter au temps de Charlemagne, mais elles ne prirent de l'importance qu'à la fin du XIIe siècle, lorsque la Westphalie fut tombée au pouvoir de l'archevêque de Cologne. Après la *paix publique de Westphalie* (1371), un grand nombre de tribunaux s'établirent sur ce modèle dans les États qui avaient accédé au traité; mais bientôt ces tribunaux donnèrent lieu aux plus grands abus. Au XVe siècle, les empereurs Sigismond, Albert, Frédéric III, travaillèrent à les réprimer. Ils disparurent au XVIe siècle, quand Charles-Quint eut rendu, en 1532, l'ordonnance *Caroline*, qui réformait la jurisprudence.

VEIES. Géogr. Ville d'Étrurie, une des douze lucumonies étrusques, la plus méridionale et la plus voisine de Rome, était à 20 kilom. N. O. de cette ville. Ses habitants étaient les plus constants ennemis de Rome depuis un siècle, lorsque les Romains la prirent après un siége de dix ans, sous le commandement de Camille, l'an 390 avant J. C. Veies était plus grande et plus belle que Rome même. Les Romains, après l'incendie de leur ville par les Gaulois, voulaient s'y établir. Camille eut beaucoup de peine à les empêcher d'exécuter ce dessein.

VEILLE, s. f. (*ll* mouillées; du lat. *vigilia*). Privation, absence de sommeil dans le temps destiné à dormir. On l'emploie surtout au pluriel. De longues *veilles*. Des *veilles* continuelles. Les fréquentes *veilles* altèrent la santé. | *État de veille*, État du corps dans lequel les sens sont en action. On le dit par opposition à l'*état de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendue. On dit aussi simplement *veille* dans le même sens. La *veille* procure des jouissances plus réelles que le sommeil. (Virey.) | *Être entre la veille et le sommeil*, N'être ni tout à fait endormi ni tout à fait éveillé. | Fig. au pl. Grande et longue application donnée à l'étude, aux productions de l'esprit, aux affaires. Bonnes *veilles*. Pénibles *veilles*. Glorieuses *veilles*. | *Veille* signifie aussi *le jour précédent*. La *veille* d'une fête. La *veille* de Noël. La *veille* de ses noces. La

veille de sa mort. | Fig. *Être à la veille de*, Être sur le point de. *Être à la veille* de faire un beau mariage. *Être à la veille* de se ruiner. *Être à la veille* de mourir. | Antiq. Nom que les Romains donnaient au quart du nombre d'heures de la nuit. Chacune de ces quatre parties était d'environ trois heures. | *La veille des armes* ou *veillée des armes*, Dans l'ancienne chevalerie, Cérémonie qui consistait, pour celui qui devait être armé chevalier, à passer la nuit à veiller dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain. *La veille des armes* était une cérémonie imposante.

VEILLÉ, ÉE, part. Gardé. Prisonnier *veillé* avec soin. Tropmann est *veillé* nuit et jour.

VEILLÉE, s. f. (*ll* mouillées; rad. *veille*). Veille que plusieurs personnes font ensemble. Les *veillées* de la campagne. Les longues *veillées* d'hiver. Les contes de la *veillée*. Je trouve à ces *veillées* une sorte de charme que je ne puis vous expliquer. (J. J. Rousseau.) | Action de garder un malade pendant la nuit. Donner deux francs par *veillée* à une garde. | *Veillée des armes*, Cérémonie en usage du temps de la chevalerie.

VEILLER, v. n. (*ll* mouillées; du lat. *vigilare*, même signif.). S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. *Veiller* toute la nuit. *Veiller* tard. *Veiller* jusqu'au jour. *Veiller* près d'un malade. Nous *veillâmes* fort avant dans la nuit. (J. J. Rousseau.) Nous *veillerons* encore cette nuit, mon enfant, dit la grand'mère d'une voix triste. (A. Dumas.) | Absol. Ne pas dormir. Est-ce donc pour *veiller* qu'on se couche à Paris? (Boileau.) | Prov. *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort.* | Fig. Prendre garde, donner ses soins, son attention à une chose. *Veiller* au bien-être de sa famille. J'ai *veillé* sur des jours si chers. (Voltaire.) | V. a. Passer la nuit auprès de quelqu'un. *Veiller* un enfant, un malade. | *Veiller un corps, un mort*, Passer la nuit en prières auprès d'un mort. | Fig. *Veiller quelqu'un*, Prendre garde à sa conduite. Il faut *veiller* de près les méchants. *Veillez* votre fille, ma commère, elle est amoureuse. | *Veiller quelque chose*, En prendre soin, le garder.

VEILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées; rad. *veiller*). Celui, celle qui veille. Il se dit ordinairement des gens qui veillent un mort. Demander un *veilleur*, une *veilleuse*. | Celui qui, dans certains pays ou dans des établissements industriels, est chargé de parcourir pendant la nuit les rues de la ville ou les bureaux, les corridors, les ateliers, etc., pour s'assurer que le feu ne couve sur aucun point. | S. f. Petite lampe qu'on laisse brûler la nuit dans une chambre à coucher. Allumer une *veilleuse*. | Petite mèche enduite de cire, qui brûle dans l'huile de la veilleuse, sur laquelle elle est soutenue par une rondelle de cartes doublée de liége. Une boîte de *veilleuses*. Les *veilleuses* sont garnies de liége.

VEILLOIR, s. m. (*ll* mouillées). Technol. Petite table sur laquelle les bourreliers, les cordonniers posent leurs outils et leur lampe quand ils travaillent la nuit.

VEILLOTTE, s. f. (*ll* mouillées). Agric. Petit tas de foin que l'on forme sur les prés en fauchant. Nous respirions avec bonheur ces parfums de foin coupé qui s'exhalaient des *veillottes* de la prairie voisine. (J. Sandeau.)

VEINE, s. f. (du lat. *vena*, même signif.). Anat. Nom donné aux vaisseaux qui rapportent le sang des extrémités et de toute la périphérie du corps vers le cœur, et par son intermédiaire vers les poumons, pour y recevoir de nouveau l'influence vivifiante de l'oxygène de l'air. Le sang que charrient les *veines* est noir, ce qui fait donner à celles-ci le nom de *vaisseaux à sang noir*, par opposition aux artères, qui ne charrient que du sang rouge. Les *veines* commencent dans la texture intime de tous les organes et de toutes les parties du corps, dans ce que l'on appelle le *système capillaire*, ce vaste réseau vasculaire d'une extrême ténuité qui se trouve répandu dans tout le corps, et qui est à la fois l'aboutissant des artères et des *veines*, le point de départ. A partir de cette origine, les *veines* se présentent sous forme de canaux très-ténus d'abord, commençant et s'abouchant les uns dans les autres de manière à constituer un réseau délié, mais beaucoup plus apparent que le réseau capillaire. A mesure que ces veinules cheminent, elles forment par leur réunion des rameaux de plus en plus volumineux; ces rameaux constituent à leur tour des branches, et celles-ci des troncs, lesquels, à leur tour, finissent par se réunir dans les deux troncs communs, les deux *veines-caves supérieure* et *inférieure*. Le calibre des veines, plus variable que celui des artères, présente tous les degrés intermédiaires depuis la capacité des plus petits tubes capillaires jusqu'au diamètre du pouce environ. Généralement, elles sont d'autant plus petites et plus nombreuses qu'elles sont plus éloignées du cœur; leur nombre diminue et leur volume s'accroît à mesure qu'elles s'approchent de cet organe. La *veine-cave supérieure* est l'aboutissant de toutes les veines qui viennent des parties supérieures du corps, de la tête, des membres thoraciques et des régions supérieures de la poitrine. La *veine-cave inférieure* est l'aboutissant de toutes les veines de la moitié inférieure du corps. Les veines offrent une particularité dans leur structure, c'est d'être pourvues à l'intérieur de petits replis membraneux, placés de distance en distance de manière à prévenir la marche rétrograde du sang. On désigne ces replis sous le nom de *valvules*. Le mouvement progressif du sang veineux est d'abord très-lent; sa vitesse augmente à mesure que ce liquide passe des *petites veines* dans les *grandes*. La cause principale de l'impulsion du sang dans les veines paraît être l'action du cœur, qui, au moment où il se dilate, agit sur ce liquide à la manière d'une pompe aspirante. Le calibre des veines augmente avec l'âge; aussi sont-elles beaucoup plus amples chez les vieillards que chez les adultes, plus chez ces derniers que chez les enfants. Se rompre une *veine*. Les *veines* qui enflent. Des maladies auxquelles les *veines* peuvent être sujettes, la plus redoutable est l'inflammation du tissu veineux. Sénèque se fit ouvrir les *veines*. | *Ouvrir la veine*, Saigner. | *Tant que le sang, tant qu'un peu de sang coulera dans mes veines*, Tant que je vivrai. | Par exagér. *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*, Être saisi de crainte, d'horreur. | Fig. *N'avoir point de sang dans les veines*, N'avoir aucun courage, aucun sentiment de dignité, d'honneur. | Fig. *Cela glace le sang dans les veines*, Cela frappe de stupeur, d'épouvante. J'étais trop occupé du péril dans lequel je croyais être avec des spadassins, dont la vue me *glaçait le sang dans les veines*. (Le Sage.) | On dit dans le même sens, que *le sang se glace dans les veines*. | Fig. *Le sang lui bout dans les veines*, Se dit d'un jeune homme plein d'ardeur, de fougue. | *L'âge où le sang bouillonne dans les veines*, La jeunesse. | *L'âge où le sang est glacé dans les veines*, La vieillesse. | Fig. *Veine poétique*, ou absol., *Veine*, Le génie poétique. *Veine* féconde, heureuse, facile. *Veine* tarie, glacée, refroidie. | *Être en veine*, Être dans une disposition d'esprit favorable à la composition, soit dans les arts, soit dans la littérature. | Fig. et famil. Disposition d'esprit. *Être en veine* de raillerie, de plaisanterie. Je ne *suis* pas *en veine* de gaieté aujourd'hui, je t'en préviens. (E. Souvestre.) | Géol. Parties longues et étroites où la roche est d'une autre nature que celle qui l'avoisine. *Veine* de glaise. *Veine* de sable. *Veine* de craie. | Endroit d'une mine où se trouve le métal, le minerai. *Veine* abondante. *Veine* pauvre. *Veine* d'or, de cuivre. *Veine* de sel gemme, de soufre, de houille. | Fig. *Tomber sur une bonne veine*, Rencontrer heureusement. | On dit de même : *Être dans une bonne veine. Être en veine de bonheur. Profiter de sa veine.* | Marques longues et étroites qui vont en serpentant dans certains bois, dans les pierres dures. Les *veines* du noyer, les *veines* du marbre. Ce marbre a de belles *veines*. | Poétiq. Des sources d'eau vive sortent des *veines* d'un rocher aride. (Fléchier.) | *Veines lactées*, Nom que les anciens anatomistes donnaient aux vaisseaux chylifères. | Phys. *Veine fluide*, Le jet d'un liquide qui s'échappe par un robinet ou une étroite ouverture. Ce jet éprouve un rétrécissement, une contraction sensible à la sortie du vase. | Hydraul. *Veines d'eau*, Filets d'eau qui courent sous terre.

VEINÉ, ÉE, adj. Qui est plein de veines. Se dit en parlant du bois et de quelques pierres dures. Bois *veiné*. Marbre *veiné* de rouge et de blanc. | Se dit des animaux dont le corps présente des nervures bien prononcées ou des taches colorées semblables aux veines du marbre sur un fond quelconque.

VEINER, v. a. (rad. *veine*). Imiter par des couleurs les veines du bois ou du marbre. *Veiner* une boiserie. On *veine* les bois de différentes manières.

VEINEUX, EUSE, adj. (du lat. *venosus*, même sens). Qui est plein de veines. Bois *veineux*. Partie du corps très-*veineuse*. | Anat. Qui a rapport aux veines. Sang *veineux*. Tissu *veineux*. | *Système veineux*, L'ensemble des veines du corps humain. | *Canaux veineux*, Canaux creusés dans le tissu spongieux des os plats et dans l'intérieur des os courts pour loger les veines des os.

VEINULE, s. f. (dim. de *veine*). Petite veine. Se dit des vaisseaux capillaires. A mesure que ces *veinules* cheminent, elles forment par leur réunion des rameaux de plus en plus volumineux. (Nysten.) | Bot. Nom donné aux dernières ramifications des nervures des feuilles, celles qui se perdent dans le tissu cellulaire.

VELAR, s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, renfermant des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs jaunes, disposées en grappe terminale. Des *velars*.

VELARIUM, s. m. (pron. *vélariome*; rad. lat. *velum*, voile). Espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie. Le *velarium* était couleur d'azur.

VÊLER, v. n. (rad. *veau*). Mettre bas, en parlant d'une vache. Notre vache vient de *vêler*.

VÉLIN, s. m. (du lat. *vitellinus*; rad. *vitulus*, veau). Peau de veau préparée, plus blanche et plus fine que le parchemin ordinaire. Manuscrit, exemplaire sur *vélin*. | Adjectiv. *Papier vélin*, Papier qui imite la blancheur et l'air du vélin.

VÉLITES, s. m. pl. Antiq. Infanterie légère de la légion romaine. Les *vélites* servaient à l'avant-garde et dans les escarmouches, gardaient les retranchements au camp, et veillaient la nuit hors des portes, en sentinelles avancées; on les recrutait parmi les hommes de taille moyenne, lestes et vigoureux. | Napoléon Ier avait établi dans l'armée française des corps de troupes légères appelés aussi *vélites*.

VELLÉDA. Druidesse gauloise, de la nation des Bructères, qui vivait du temps de Vespasien. Elle exerçait une influence immense sur toutes les populations des bords du Rhin. Elle contribua puissamment à l'insurrection des Bataves contre Vespasien, à la tête de laquelle se mit Civilis (70 de J. C.); mais quand elle vit le mauvais succès de cette tentative, elle fit poser les armes à ses compatriotes au nom de la divinité dont elle était prêtresse, et aida le général romain Cérealis à pacifier le pays. Quelque temps après, à la suite d'une nouvelle insurrection, elle fut prise par Rutilius Gallicus, et conduite à Rome. On ignore l'époque de sa mort. Chateaubriand a fait de Velléda l'héroïne d'un épisode de ses *Martyrs*.

VELLEIA. Géogr. Ancienne ville d'Italie, dans le duché de Parme, qui paraît avoir été détruite subitement par l'éboulement de deux montagnes, quelques années après la mort de Constantin.

VELLÉITÉ, s. f. (du lat. *velle*, vouloir). Volonté molle, imparfaite, sans effet. Avoir la *velléité* de se suicider. | S'emploie au pluriel dans le sens d'envie, de désirs. Avoir des *velléités* amoureuses.

VELLÉIUS PATERCULUS. Historien latin, né vers l'an 19 av. J. C., mort tragiquement, enveloppé dans la chute de Séjan. Il fut successivement commandant de la cavalerie, questeur, tribun, préteur et consul. Il ne nous reste de lui qu'un fragment de son *Abrégé de l'Histoire grecque et romaine*.

VELLETRI. Géogr. Ville des États de l'Église; chef-lieu de la délégation de ce nom; 12,000 habitants. Évêché. Hôtel de ville remarquable; beaux palais. Antiquités curieuses.

VÉLOCE, adj. (du lat. *velox*, même signif.). Agile, rapide, soudain. Le mouvement *véloce* d'une planète.

VÉLOCIFÈRE, s. m. (du lat. *velox*, rapide; *fero*, porter). Qui transporte rapidement. C'est le nom que quelques entrepreneurs de voitures publiques ont donné à des omnibus qui devaient rouler avec une rapidité sans égale.

VÉLOCIPÈDE, s. m. (du lat. *velox*, rapide; *pes, pedis*, pied). Sorte de machine ayant deux ou trois roues ou même quatre roues, sur laquelle on s'assied ou l'on se place à califourchon, et que l'on met en mouvement à l'aide des pieds ou des mains. Une course en *vélocipède*. De nombreux *vélocipèdes* circulent dans Paris. Course de *vélocipèdes*.

VÉLOCIPÉDISTE, s. Celui, celle qui fait usage des vélocipèdes. Voilà une jolie *vélocipédiste*. Les *vélocipédistes* du bois de Boulogne.

VÉLOCITÉ, s. f. (du lat. *velocitas*, même signif.). Vitesse, rapidité. La *vélocité* de sa course.

VELOURS, s. m. Étoffe précieuse, douce au toucher, ordinairement de soie, quelquefois de coton ou de laine. Elle est ainsi nommée parce que l'endroit est plus ou moins velu; quant à l'envers, c'est un tissu ferme et serré. Le *velours* a deux chaînes : l'une, appelée *chaîne de pièce*, forme le bâti ou le corps de l'étoffe; l'autre, appelée *poil*, sert à former le velouté. Les villes qui se distinguent le plus dans ce genre de fabrication sont : Lyon, pour les *velours ciselés* et *façonnés*; Amiens et Manchester, pour les *velours de coton*; Gênes, pour les *velours unis*; Utrecht, pour les *velours de laine*, et Crévelt, pour les velours à bas prix. *Velours* jaune. *Velours* cramoisi. Robe de *velours*. | *Velours épinglé*, Velours ras et formé de raies très-fines et très-rapprochées. | *Velours plein*, Velours qui n'a ni figures ni rayures. | *Velours ras ou velours figuré*, Velours chargé d'ornements, quelquefois à fond

d'or ou d'argent. | *Velours cannelé*, Velours qui présente deux raies, l'une en velours plein, l'autre en velours ras. | Fig. *Marcher sur le velours*, Marcher sur une pelouse fine et douce. Sur le *velours* de vos champs odorants. (Ronsard.) | *Chemin de velours*, Voie facile et agréable. | Fig. *Jouer sur le velours*, Jouer sur son gain. | Famil. *C'est du velours, c'est un velours sur l'estomac*, Se dit d'une boisson chaude et délectable. | *Faire patte de velours*, Se dit d'un chat, lorsqu'il rentre ses griffes en donnant la patte. | Fig. Cacher sous des dehors caressants le dessein qu'on a de nuire. | Hist. nat. *Velours noir*, Nom donné au hanneton huméral. | *Velours jaune*, Insecte du genre dermeste | *Velours vert*, Le gribouri soyeux; la cicindèle champêtre. | *Velours anglais*, Nom marchand d'une coquille du genre cône. | Ichthyol. *Dents en velours*, Dents de poisson tellement rapprochées qu'en passant la main on ne sent aucun intervalle ni aucune aspérité; on les oppose aux *dents en scie*.

VELOUTÉ, ÉE, part. Se dit des étoffes dont le fond n'est point de velours, mais qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. Satin *velouté*. Étoffe *veloutée*. | Papier *velouté*, Papier qui sert pour tenture, et dont les dessins, les ornements imitent le velours. | *Vin velouté*, Bon vin qui est d'un beau rouge un peu foncé, doux, agréable, et qui n'a aucune acreté. | *Regard velouté*, Doux, voluptueux. | Se dit des pierres qui sont d'une couleur riche et foncée. Un saphir *velouté*. | Se dit des plantes ou parties des plantes couvertes de poils doux, serrés, égaux, dont l'ensemble imite la surface du velours. Fleurs *veloutées*. *Tiges veloutées* Feuilles *veloutées*. | S. m. Galon fabriqué comme du velours. | Par extens. Surface moelleuse, douce au toucher comme le velours. Le *velouté* d'un fruit. Le *velouté* d'une fleur. | Fig. Ce qu'il y a de doux, d'agréable dans la voix, les manières, la conversation, etc. Le *velouté* de la voix.

VELOUTER, v. a. (rad. *velours*). Donner l'apparence du velours. *Velouter* un papier de tenture

VELTAGE, s. m. Jaugeage des tonneaux; mesurage fait avec la velte.

VELTE, s. f. Règle graduée dont on se sert pour jauger les tonneaux. | Ancienne mesure de capacité pour les liquides, employée surtout pour les spiritueux, contenait 6 pintes et vaut 7 litres 616. Elle servait autrefois d'unité de capacité pour évaluer la contenance des fûts étrangers et de ceux du Midi. Cette cuve est de deux cents *veltes*.

VELTER, v. a. Mesurer avec la velte.

VELTEUR, s. m. Celui qui est chargé de jauger les tonneaux, de mesurer à la velte.

VELU, UE, adj. (du lat. *villosus*, poilu). Couvert de poils. Bras *velus*. Jambes *velues*. Poitrine *velue*. | Se dit des parties des plantes chargées de poils mous et plus ou moins nombreux. Péricarpe *velu*. | S. m. Partie velue de la surface d'une plante Le *velu* de certains fruits des tropiques. Le *velu* de certaines plantes. | S. f. Peau qui se trouve sur la tête des bêtes fauves quand leur bois pousse.

VENAISON, s. f. (pron. *venèzon*; du lat. *venatio*). Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. Un pâté de *venaison*. | Odeur que certains gibiers exhalent. Cela sent la *venaison*. | *Les cerfs, les daims, les sangliers sont en venaison*, Ils sont en graisse.

VENAISSIN, INE, adj. Qui appartient à la ville de Vénasque ou à son territoire. | *Comtat Venaissin*, Petit pays, démembrement de l'ancienne Provence, qui avait pour chef-lieu Carpentras et tirait son nom de la ville de Vénasque, qui en fut longtemps la capitale. On a quelquefois, mais à tort, appelé ce pays *comtat d'Avignon*, bien que la ville d'Avignon n'y fût point comprise, parce que le *comtat Venaissin* appartenait aux papes ainsi qu'Avignon. Autres villes: Cavaillon, Vaison, Valréas, l'Ile. Avignon formait un territoire distinct. Pendant que le *comtat Venaissin*, au temps de la guerre des albigeois, était devenu la propriété du saint-siége, Avignon, comme la Provence, appartenait encore à la maison de Naples. Ce fut en 1348 que le pape Clément VI acheta cette ville à la reine Jeanne Ire pour une somme qu'il ne paya jamais, et en échange d'une bulle qui la déclarait innocente du meurtre de son mari qu'elle avait fait assassiner. Le comtat Venaissin fut rendu à la France le 14 septembre 1791.

VÉNAL, ALE, adj. (du lat. *venalis*). Qui peut se vendre. Il ne se dit au propre que des charges et des emplois qui s'achètent à prix d'argent. Office *vénal*. Charge *vénale*. Dignités *vénales*. | Masc. plur. *Vénaux*. | *Valeur vénale*, Valeur actuelle d'une chose, son prix marchand. | Fig. Qui ne fait rien que pour de l'argent, qui vend sa conscience, sa foi politique. Écrivain, orateur, homme *vénal*. | *Femme vénale*, Femme qui vend son corps; fille publique. | *Ame vénale*, Ame vile. L'égoïsme rend les *âmes vénales*. | *Plume vénale*, Celle d'un écrivain qui se met à la solde de toutes les opinions. Combien de *plumes vénales* aujourd'hui!

VÉNALEMENT, adv. D'une manière vénale.

VÉNALITÉ, s. f. (rad. *vénal*). Qualité de ce qui est vénal. La *vénalité* des charges, des consciences. *Vénalité* honteuse. La direction des colonies, en proie à des commis avides et sans talents, fut promptement dégradée, avilie et prostituée à la *vénalité*. (Raynal.) | *Vénalité des offices*, Vente et achat des emplois publics. En France, la vénalité des charges ou offices a commencé sous Louis XII et n'a été abolie qu'en 1789.

VENANT, adj. m. Qui vient. Enfant bien *venant*. Voilà des blés bien *venants*.

VENANT, ANTE, s. Celui, celle qui vient. S'emploie surtout dans cette locution, *Allant et venant*. *Les allants et venants*. | *A tout venant*, Au premier venu. La belle s'offrait *à tout venant*.

VENCESLAS. Nom qu'ont porté six ducs et rois de Bohême. | *Vinceslas Ier*, né en 907. Il succéda à son père en 916. Pendant sa minorité, Drahomire, sa mère, persécuta le christianisme naissant en Bohême, fit assassiner Ludomille, sa belle-mère, chargée d'élever le nouveau duc, et s'empara du gouvernement. Venceslas atteignit sa majorité et mit fin à ces troubles. En 936 il fut assassiné par son frère Boleslas. | *Venceslas II*. Il fut exilé pendant dix-huit ans et reconnu duc de Bohême à la mort de Conrad II, en 1191. Dépossédé par Prémyslas, il fut rétabli par l'empereur, puis réduit en captivité par Albert, marquis de Lusace. Il mourut de chagrin dans sa prison (1194). | *Venceslas III*, dit *le Borgne*. Couronné roi du vivant de son père, il lui succéda en 1230. Il fit en 1232 la guerre à Frédéric II, duc d'Autriche, et plus tard il aida l'empereur à faire exécuter le décret de proscription prononcé contre ce même Frédéric. Il s'empara de Vienne, que le duc lui racheta à force d'argent. En 1242, il repoussa une invasion de Tartares. Après la mort de Frédéric II, les Autrichiens, se voyant entourés d'ennemis, se soumirent à Venceslas, qui leur offrit son fils pour duc En 1248, ce fils se révolta contre son père, qui le combattit, le vainquit, l'emprisonna et lui fit grâce. | *Venceslas IV*. Petit-fils du précédent, succéda à son père Ottocar II, à l'âge de douze ans (1278). En 1289 Venceslas épousa Judith, fille de l'empereur Rodolphe, après avoir renoncé à ses prétentions sur l'Autriche et la Styrie. Il réunit à la Bohême une partie de la Silésie Rodolphe étant mort et Adolphe de Nassau lui ayant succédé, Venceslas entra dans la conspiration tramée contre ce dernier prince par Albert d'Autriche, son compétiteur, et la fit réussir. Venceslas eut, pour sa part des dépouilles du vaincu, la Misnie, la Lusace et le Pleisherland. En 1300, il joignit à la couronne de Bohême celle de Pologne, et en 1301 celle de Hongrie lui fut offerte, mais il la céda à son fils, encore mineur. Venceslas IV mourut en 1305. | *Venceslas V*. Fils du précédent, fut assassiné à Olmutz. En lui finit la maison des Prémyslas. | *Venceslas VI*. Fils de Charles IV, empereur d'Allemagne et roi de Bohême, succéda à son père comme roi et comme empereur en 1378; il avait été solennellement dépouillé du titre d'empereur. Les dernières années de son règne furent ensanglantées par l'hérésie et les guerres de Jean Huss et de Ziska. Venceslas fut frappé d'apoplexie et mourut en 1419.

VENDABLE, adj. (pron. *vandable*; rad. *vendre*). Qui peut être vendu. Cette marchandise est encore *vendable*. Votre vin n'est pas *vendable*.

VENDANGE, s. f. (pron. *vandanje*; du lat. *vindemia*, fait de *vinum*, vin, et *emere*, acheter). Récolte de raisin pour en faire du vin. Bonne *vendange*. Fouler la *vendange*. Les *vendanges* sont abondantes. | *Avoir pleine vendange*, Avoir pleine récolte de vin. | Considérées au point de vue agricole, les *vendanges* sont une des opérations capitales de la culture, comme, au point de vue poétique, elles sont une des époques charmantes et pittoresques de l'année. | Au plur. Temps on se fait cette récolte. Aller passer les *vendanges* à la campagne. Les *vendanges* ne seront pas belles cette année. | Prov. et fig. *Adieu, paniers, vendanges sont faites!* L'affaire est bien ou mal terminée, n'en parlons plus! | En poésie. *Le dieu des vendanges*, Bacchus. | Le moment le plus favorable à la vendange est en général celui de la maturité du raisin, puisque dans cet état il fournit par la fermentation la plus grande quantité possible d'alcool; mais ce principe est sujet à beaucoup d'exceptions suivant le climat et la qualité que l'on veut donner au vin. Dans plusieurs vignobles du nord de la France, le raisin n'arrive presque jamais à maturité, et l'on est forcé cependant de le couper pour ne pas l'exposer à pourrir par suite des froids et de l'humidité qui règnent en automne. Il est aussi des pays où l'on recherche moins dans les vins le haut degré de spiritueux que d'autres qualités agréables qu'ils sont susceptibles d'avoir lorsque le raisin n'est pas parfaitement mûr. Dans la partie du Bordelais dite *les Graves*, les raisins blancs, destinés à la préparation des vins secs, sont vendangés en une seule fois et plus tôt qu'à Sauterne, Barsac, Arbanats et autres crus, où l'on ne fait que des vins moelleux. Dans les pays où l'on récolte des vins de liqueur, à Rivesaltes, dans plusieurs parties de l'Espagne et de l'Italie, dans la Grèce, etc., on laisse faner le raisin sur le cep avant de le couper. En Hongrie, on dessèche le raisin dit de *Tokai*. Les vins d'Arbois et de Château-Chalons, en Franche-Comté, de Condrieux, proviennent de raisins qu'on ne vendange qu'en décembre. D'après cela, l'on ne peut pas indiquer la maturité du raisin comme une règle invariable, mais seulement comme étant l'époque la plus généralement adoptée. Les signes qui indiquent la maturité du raisin sont la couleur brune de la queue, la grappe pendante, la transparence de la pellicule, les grains amollis et se détachant facilement, leur suc doux et visqueux et les pépins entièrement solides. Dans la plupart des bons vignobles, on vendange à plusieurs reprises; le premier triage donne toujours le meilleur vin. Les *vendanges* sont terminées.

VENDANGÉ, ÉE, part. Dont la récolte est faite, en parlant du raisin. Vigne *vendangée*.

VENDANGER, v. a. (pron. *vandanjé*; rad. *vendange*. *Je vendange, nous vendangeons. Je vendangeais. Nous vendangeâmes*, etc.) Faire la récolte des raisins. *Vendanger* un clos de vignes. | Absol. On *vendange* déjà en Bourgogne.

VENDANGEUR, EUSE, s. (pron. *vandanjeur*). Celui, celle qui travaille à faire les vendanges, à cueillir les raisins. Une troupe de *vendangeurs*. Les actives *vendangeuses* détachent les grappes parfumées. Les *vendangeurs* et les *vendangeuses*.

VENDÉE (pron. *Vandé*.) Géogr. Petite rivière de France, qui naît dans le département des Deux-Sèvres et tombe, après un cours de 75 kilomètres, dans la Sèvre niortaise, à 3 kilomètres N. E. de Marans. *Département de la Vendée*, Département situé sur le golfe de Gascogne, entre les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, et de la Charente-Inférieure; 680,775 hectares; 404,473 habitants; chef-lieu, Napoléon-Vendée. Ce département, formé de l'ancien Bas-Poitou, comprend les îles de Noirmoutier et de Dieu. On y distingue trois régions naturelles: le *Bocage*, au centre et à l'E.; le *Marais*, à l'O., le long de la côte et au S.; la *Plaine*, entre les deux. Climat varié, assez froid dans le Bocage; humide et malsain dans le Marais. Immenses marais salants; chanvre et lin, céréales, légumes, fruits; vins médiocres; bois et prairies artificielles; bons chevaux, mulets, ânes, gros et menu bétail. Draps, toiles, papier; tanneries, corderies. Pêche abondante. Ce département est divisé en trois arrondissements (Fontenay-le-Comte, Napoléon-Vendée, les Sables-d'Olonne), 30 cantons et 298 communes. | *Guerres de la Vendée*, Nom commun aux diverses guerres qui eurent lieu entre les royalistes de l'Ouest de la France et les divers gouvernements qui remplacèrent l'ancien régime. Le Bas-Poitou, l'Anjou, le Bas-Maine et la Bretagne en ont été le théâtre. Les insurgés étaient des nobles et des paysans auxquels se mêlaient quelques prêtres. Quand éclata la Révolution, en 1789, les Vendéens vivaient dans leurs villages et leurs hameaux dans une grande simplicité de mœurs et aussi plongés dans l'ignorance. Toutefois, ce ne fut point la substitution du gouvernement républicain au régime monarchique, en 1792, qui trouva de l'hostilité parmi les Vendéens. Ce qui exaspéra ces populations, égarées par les prêtres, ce fut la constitution civile du clergé et la loi du recrutement qui rendait le service militaire obligatoire à tous les citoyens. La levée supplémentaire de 300,000 hommes, que la Convention décréta le 24 février 1793, fit éclater une insurrection formidable. Cette insurrection fut dirigée par des chefs habiles: dans le Marais, par Charette, ex-lieutenant de vaisseau, homme habile, rusé, opiniâtre, terrible; dans le Bocage, par Bonchamps, d'Elbée, La Rochejaquelein, Lescure, Cathelineau, Stofflet. Ces divers chefs, après s'être bien concertés, se trouvaient à la tête d'une armée de 100,000 hommes, qu'ils appelèrent la *grande armée royale et catholique*. Cette armée eut d'abord des succès. Lescure prit Saumur et passa la Loire; il marchait sur le Mans,

quand l'indiscipline de ses troupes et quelques renforts qui arrivèrent aux républicains forcèrent les insurgés à la retraite : ils furent défaits à Saumur. En même temps, Cathelineau échouait et périssait devant Nantes. Lescure était blessé à la Tremblaye ; d'Elbée, général en chef, était pris. Celui-ci fut remplacé par Henri de La Rochejaquelein, qui, après avoir sauvé les Vendéens d'une ruine totale, périt au combat de Nouaillé (1794). La guerre prit alors un autre caractère : les insurgés s'éparpillèrent par bandes et se confondirent avec les *chouans*. Leur principal chef, Charette, se montra souvent redoutable mais il finit par être pris et fusillé à Nantes. Parmi les généraux républicains qui se distinguèrent le plus dans cette guerre, il faut surtout nommer Westermann, Kléber, Vimeux, Haxo, Marceau, Hoche. C'est ce dernier qui eut l'honneur de mettre fin à tant de désastres, et qui pour cela a été surnommé le *pacificateur de la Vendée*. Toutefois il resta de nombreuses bandes composées de brigands plutôt que d'insurgés, qui longtemps infestèrent les routes. En 1799, par suite des fautes du Directoire, la Vendée reprit les armes. Brune la réduisit et la ramena vers le commencement de 1800 à une pacification, et un calme profond régna dans l'Ouest pendant tout le temps de l'empire. En 1815 et en 1832, les Vendéens ne firent que des tentatives d'insurrection.

VENDÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de la Vendée ; qui appartient à la Vendée ou à ses habitants. Costumes *vendéens*. | On nomme aussi *Vendéens* ceux qui firent contre la République les *guerres de la Vendée*.

VENDÉMIAIRE, s. m. (du lat. *vindemia*, vendange). Premier mois du calendrier républicain. Il commençait le 22 septembre et finissait le 21 octobre. | *Vendémiaire an IV* (journées des 12 et 13), 4 et 5 octobre 1795. On nomme ainsi la victoire remportée dans les murs de Paris, sur les sections insurgées contre la Convention, par les troupes que commandaient Barras et Bonaparte. Le combat fut long et meurtrier devant l'église Saint-Roch ; mais enfin les sectionnaires furent vaincus. Ce fut le second fait d'armes du jeune militaire. Pourtant, il faut le dire, malgré toute la répugnance que nous éprouvons à faire l'éloge d'une victoire qui ne fit couler que du sang français, Bonaparte rendit alors à la République un service signalé.

VENDETTA, s. f. (du lat. *vindicta*, vengeance). Mot italien, en grand usage surtout en Corse, où il désigne la vengeance de famille, vengeance de sang, c. à d. l'usage barbare, consacré par les mœurs, qui oblige tous les membres d'une famille de venger le meurtre d'un de leurs parents, soit sur le meurtrier, soit sur sa famille, sans attendre l'intervention et l'action régulière de la justice. La *vendetta*, sous un autre nom, existait anciennement chez différents peuples. Les Juifs appelaient *goël*, racheteur, celui que son degré de parenté obligeait de venger le sang répandu d'un membre de sa famille. Il en est souvent question dans la Bible. | On dit aussi *Vendette*. Au moyen âge, les guerres privées étaient des espèces de *vendettes*.

VENDEUR, EUSE, s. (pron. *vandeur, euze*). Celui, celle dont la profession est de vendre. *Vendeur* de fruits. *Vendeur* de légumes. Les commissaires-priseurs sont aussi des *vendeurs* de meubles. (Acad.) | Celui, celle qui vend un objet quelconque. Le *vendeur* de ce terrain se contentera de toucher comptant la moitié du prix. Le *vendeur* et l'acheteur. | *Vendeur d'orviétan*, Charlatan, vendeur de drogues. | Se dit aussi d'un trompeur, d'un hâbleur. | Hist. relig. *Vendeurs du temple*, Marchands et changeurs que Jésus-Christ chassa du temple de Jérusalem après leur avoir reproché de faire de la maison de Dieu une caverne de voleurs. Les exploiteurs du peuple, les *vendeurs du temple*. On dit en style de pratique, au féminin, *venderesse*. La *venderesse* touchera son prix après la purge des hypothèques.

VENDÔME (pron. *Vandôme* ; en lat. *Vendocinum*, *Ventorum dunum*). Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Loir-et-Cher), sur le Loir ; 8,729 habit. Belle église ; ruines d'un ancien château. Cotonnades, mégisseries. | Vendôme était dès le IXe siècle la capitale d'un comté qui eut des seigneurs particuliers jusqu'en 1373 ; il passa alors par alliance dans la maison de la Marche, et fut, en 1515, érigé en duché-pairie par François Ier en faveur de Charles de Bourbon, grand-père de Henri IV. Celui-ci donna le titre de duc de Vendôme à l'un de ses fils qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées.

VENDOMOIS, OISE, adj. et s. Habitant de Vendôme ; qui appartient à Vendôme, à ses habitants ou à son territoire.

VENDOMOIS. Géogr. Petit pays de l'ancienne France, faisait partie de la Beauce ; chef-lieu, Vendôme. Il est aujourd'hui réparti entre les départ. de Loir-et-Cher et de la Sarthe.

VENDRE, v. a. (pron. *vandre* ; du lat. *vendere*. *Je vends, tu vends, il vend ; nous vendons, vous vendez, ils vendent. Je vendais. Je vendis. Je vendrai. Je vendrais. Vends. Vendez. Que je vende. Que je vendisse. Vendant. Vendu*). Transporter, céder à quelqu'un la propriété d'une chose moyennant un certain prix, certaines conditions. *Vendre* un champ, une vigne, une propriété. *Vendre* un cheval, une voiture. *Vendre* des meubles aux enchères. *Vendre* une charge. *Vendre* une maison. Aller *vendre* ses provisions au marché. Le courtisan flamand qui avait obtenu cette faveur *vendit* aux Génois l'exercice de son privilége. (Rayn.) Les courtisans *vendent* au prince leur honneur et celui de leurs femmes.

> Deux compagnons, pressés d'argent,
> A leur voisin fourreur *vendirent*
> La peau d'un ours encor vivant.
> (LA FONTAINE.)

| Absol. Il voudrait *vendre*, mais il ne trouve pas acquéreur. *Vendre* et acheter pour revendre, telle est la morale du marchand, son évangile et sa loi. (B. Gastineau.) | Se dit particulièrement de ceux qui font profession de vendre certaines marchandises. *Vendre* à bon marché. *Vendre* à prix coûtant. *Vendre* à juste prix. *Vendre* à faux poids. *Vendre* du vin. *Vendre* de la chaudelle. Ses deux grands-pères *vendaient* du drap auprès de la porte Saint-Innocent. (Molière.) | *Vendre à prix de revient*, Vendre sans aucun bénéfice. | *Ce n'est pas vendre, c'est donner*, Se dit en parlant des choses qu'on vend à vil prix. | Fig. Oh ! je lui *vendrai* cher le plaisir de la voir. | Fig. *Vendre chèrement sa vie*, Défendre bien sa vie, tuer beaucoup d'ennemis avant de succomber. Ils se précipitaient dans la mêlée, résolus à *vendre chèrement leur vie*. (E. Carpeaux.) | Famil. On dit dans le même sens, *Vendre chèrement sa peau*. | Fig. *Vendre sa protection, vendre son suffrage*, Se faire payer pour accorder sa protection, sa voix, son vote. | *Vendre son honneur*, Recevoir de l'argent pour faire une action malhonnête, honteuse, lâche. | En parlant d'une femme, Se prostituer par intérêt. | Prov. *Il vendrait jusqu'à sa chemise*, Se dit d'un dissipateur qui vend tout ce qu'il a. | *C'est un homme qui les vendrait tous*, C'est un homme beaucoup plus fin qu'eux. | *Ce n'est pas tout que de vendre, il faut livrer*, Il ne suffit pas de former des projets, il faut encore les mettre à exécution. | *Il vend bien ses coquilles*, Il ne laisse rien perdre, ou Il vend bien cher, il fait trop valoir sa marchandise, son travail. | *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*, Il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain, ou Il ne faut pas disposer d'une chose avant de l'avoir en sa possession. | Trahir, révéler un secret par quelque raison d'intérêt. *Vendre* sa patrie. *Vendre* ses amis. Judas *vendit* le Christ pour trente deniers. | SE VENDRE, v. pr. Se donner, se livrer à un parti, à une coterie, etc., pour raison d'intérêt. L'homme qui *se vend* est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.) | Se trahir involontairement. Vous balbutiez, vous venez de *vous vendre*.

VENDREDI, s. m. (pron. *vandredi* ; du lat. *Veneris*, de Vénus ; *dies*, jour : le jour de Vénus). Nom du sixième jour de la semaine, celui qui suit le jeudi et qui précède le samedi. Il partira le *vendredi*. | *Vendredi saint*, Le vendredi de la semaine sainte. | On dit proverb. : *Tel qui rit vendredi dimanche pleurera*, pour marquer l'inconstance des choses et des sentiments humains. C'est un vers des *Plaideurs*, de Racine. | Chez les anciens, le *vendredi* (*Veneris dies*) était consacré à Vénus. Toutefois il faut voir dans cette consécration moins une tradition du paganisme qu'une tradition d'astrologie. Les sept jours de la semaine se rapportent en effet aux sept planètes connues des anciens, à leurs fonctions, à leurs influences. On s'étonne qu'avec les progrès des sciences et de la raison les dénominations des anciens Romains aient pu se maintenir. L'Église romaine a vainement décrété, sous Constantin, l'abolition des appellations païennes de jour de Vénus, de Jupiter, de Mars, de Mercure, etc. Le peuple est resté païen dans le langage. Le christianisme a été aussi impuissant à détruire dans l'esprit du peuple l'idée que le vendredi est un jour de malheur. Le vendredi était un jour néfaste chez les païens ; il l'est encore pour les dévotes et les soi-disant chrétiens du XIXe siècle.

VENDU, UE, part. Transporté, cédé à quelqu'un. Cheval *vendu*. Maison *vendue*. Joseph *vendu* par ses frères. Meubles *vendus* par autorité de justice. Les secrets des tyrans me sont déjà *vendus*. (Voltaire.) | Absol. *C'est un homme vendu*, Se dit d'un homme livré à quelqu'un ou à une faction par intérêt. Que vois-je autour de moi, que des amis *vendus* ? (Racine.)

VENÉ, ÉE, part. Chassé, mortifié. Bœufs *venés*. | *Viande venée*, Viande qui commence à se gâter, à sentir.

VENELLE, s. f. (du lat. *venella*, dim. de *vena*, qui s'est dit pour *via*, chemin). Petit chemin détourné. | Prov. et fig. *Enfiler la venelle*, S'enfuir secrètement ; prendre la fuite. Cet animal irrité *enfila la venelle* de mon côté. (Le Sage.)

VÉNÉNEUX, EUSE, adj. (du lat. *venenosus*, même signif.). Qui agit comme poison sur l'économie animale. Suc *vénéneux*. Arbre *vénéneux*. Plante *vénéneuse*. Substance *vénéneuse*. Et le mancenillier, à l'ombre *vénéneuse*. (Parny.) | Les plantes, *vénéneuses* pour certaines espèces d'animaux, ne le sont pas pour d'autres. Ainsi, telle *herbe vénéneuse* que rejette le bœuf devient la nourriture d'une foule d'insectes ou même de plusieurs mammifères. En général, les *plantes vénéneuses* par rapport à l'homme et aux animaux des genres voisins, tels que les singes et les autres quadrumanes, ont des caractères que repoussent l'odorat et le goût. La plupart des *plantes vénéneuses âcres* et *stupéfiantes* doivent ces propriétés délétères à des matières ou grasses ou résinoïdes, parfois volatiles, mais qui ne se rencontrent presque jamais avec des acides. | *Animaux vénéneux*, Ceux qui, ingérés comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons. Il ne faut pas les confondre avec les *animaux venimeux*. On ne trouve guère d'*animaux vénéneux* que parmi les poissons et les coquillages.

VÉNÉNIFÈRE, adj. Qui porte, qui produit le venin. Glande *vénénifère*.

VENER, v. a. (du lat. *venare*, chasser). Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair. Il ne se dit guère qu'en parlant des animaux domestiques. A Rome, en Angleterre, on a coutume de *vener* les bœufs. | *Faire vener de la viande*, La faire mortifier.

VÉNÉRABLE, adj. (du lat. *venerabilis*, même signif.). Digne de vénération, de respect. Homme *vénérable*. Avoir l'air *vénérable*. Un nom *vénérable*. Une assemblée *vénérable*. Dans tous les temps, la vieillesse a été regardée comme *vénérable*, surtout si à l'autorité de l'expérience elle joignait celle de la vertu. | S. m. Titre que l'on donnait autrefois aux prêtres et aux docteurs en théologie. | Titre du franc-maçon qui préside une loge. Le *vénérable* a ouvert la séance. On attend le *vénérable*.

VÉNÉRATION, s. f. (pron. *vénérasion* ; du lat. *veneratio*, même signif.). Respect qu'on a pour les choses saintes ; honneur qu'on rend aux choses saintes. Grande, profonde *vénération*. Exposer des reliques à la *vénération* des fidèles. | Estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes. Avoir de la *vénération* pour quelqu'un.

VÉNÉRÉ, ÉE, part. Respecté ; qui est un objet de vénération. Vieillard *vénéré*. Reliques *vénérées*. C'est un homme *vénéré* de tous. Votre mémoire *vénérée* est mon seul héritage, et je n'en ai jamais souhaité d'autre. (Presle.)

VÉNÉRER, v. a. (du lat. *venerari*, même sens. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je vénère, tu vénères, il vénère*, etc.). Porter respect, honneur, amour pieux. *Vénérer* les saints. *Vénérer* des reliques. | *Vénérer quelqu'un*, Avoir pour quelqu'un une estime respectueuse. Je le *vénère* comme le bienfaiteur des pauvres.

VÉNERIE, s. f. (du lat. *venare*, chasser). L'art de chasser avec les chiens courants toute sorte de bêtes, comme le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup, etc. Entendre bien la *vénerie*. Les termes de *vénerie*. Les principes de la *vénerie*. Écrire sur la *vénerie*. Les ruses de la *vénerie*. Les officiers de la *vénerie*. | La *vénerie* comprend la formation des équipages de chasse, l'éducation et l'entretien des chiens, l'art de découvrir la trace de la bête, de la lancer, de la réduire aux abois. (V. CHASSE et MEUTE.) Depuis que la Révolution a détruit les priviléges et jeté la noblesse française dans le droit commun, depuis surtout qu'elle a détruit la grande propriété en France, l'art de la vénerie a presque disparu. | Tout ce qui concerne l'art de la vénerie, et particulièrement des officiers, des chiens et des équipages. La *vénerie* est partie pour Fontainebleau. | Lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie. Il est logé à la *vénerie*.

VÉNÉRIEN, IENNE, adj. (du lat. *venereus*, de *Venus*, dont le génit. est *Veneris*). Se dit de tout ce qui a rapport aux plaisirs de l'amour physique, au commerce charnel de l'homme et de la femme. L'acte *vénérien*. Les plaisirs, les excès *vénériens*. | Synonyme de syphilitique. Maladie *vénérienne*. | Substantiv. dans le même sens. *Les vénériens*, Ceux

qui sont attaqués de la syphilis. L'hôpital des *vénériens*. Les *vénériens*, les *vénériennes* de l'Hôtel-Dieu.

VÉNÈTES. Peuple de la Gaule (Armorique), avait pour chef-lieu *Veneti*, aujourd'hui Vannes. Les *Vénètes* étaient essentiellement navigateurs. C'est d'une de leurs colonies, établie dans l'E. de la Gaule cisalpine, que ce pays a pris le nom de *Vénétie*. Les Bretons descendent des *Vénètes*.

VÉNÉTIE, s. f. (pron. *Vénési*; du lat. *Venetia*). Contrée de la Gaule cisalpine, sur l'Adriatique et au N. du Pô, tirait son nom d'une colonie de Vénètes qui était venue s'y établir. Aquilée, Patavium, Vérone, Vicence, en étaient les villes principales. Lorsque, en 452, Attila envahit l'Italie, la partie du littoral de l'Adriatique où était située Padoue portait alors le nom de *Terra Venetorum*, ou *Venetia*. On disait *Venetia prima* pour la distinguer de la *Venetia secunda*, formée des îles et des lagunes situées en face. A l'approche d'Attila, les habitants de la Vénétie première vinrent chercher un refuge dans la seconde. Le bourg de Rialto, situé au centre des lagunes, en accueillit le plus grand nombre. L'orage passé, les Vénètes voulant se soustraire au gouvernement de la métropole Padoue, chacun de ces îlots se constitua en un petit État démocratique. La domination des Ostrogoths posa sur l'Italie sans rien changer à cette situation; mais lorsqu'en 568 les Lombards se ruèrent sur elle, le patriarche orthodoxe d'Aquilée, qui fuyait devant le clergé arien des Lombards, transporta le siége de sa cathédrale au milieu de la Vénétie, à Grado, tandis que d'autres évêques s'établissaient à Héraclée et ailleurs. En 697, une assemblée générale, tenue à Héraclée, se laissa persuader par le patriarche de Grado de se donner un chef sous le titre de duc ou doge. Paul-Luc Anafeste fut le premier investi de cette dignité. Un siècle après, Pépin, fils de Charlemagne et roi d'Italie, détruisit Héraclée, et le siége du gouvernement fut alors transporté à Rialto. Depuis ce temps, c. à d. depuis 809, Rialto devint la capitale de l'État. On réunit par des ponts les soixante îlots dont elle est entourée, et le nom de *Venetia*, en italien *Venezia*, en français *Venise*, nom qui désignait toute la république, fut affecté à cette capitale.

VENETTE, s. f. Peur, inquiétude, alarme. Il n'est usité que dans ces phrases familières : *Avoir la venette. Donner la venette.*

VENEUR, s. m. (du lat. *venator*, même sens). Celui qui a soin de faire chasser les chiens courants. Un bon *veneur*. Le droit du *veneur*. | *Grand veneur*, Grand officier de la couronne qui avait sous ses ordres tout ce qui concernait le service des chasses du roi. L'office de *grand veneur* a été rétabli par Napoléon III.

VENEZUELA, ou *Petite-Venise*. Géogr. République de l'Amérique du Sud, bornée au N. par la mer des Antilles, à l'E. par l'Atlantique et la Guyane anglaise, au S. par le Brésil, à l'O. par les républiques de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur; 1,115,000 kilom. carrés; 1,600,000 habit.; capitale, Caracas. A l'E. et au N., chaîne de montagnes peu élevées; à l'O. et au S., immenses plaines et grands fleuves (l'Amazone, qui forme limite au S., et l'Orénoque, dont presque tout le cours est compris dans la république, avec leurs nombreux affluents). Climat varié, très-chaud dans les plaines, délicieux dans les vallées, froid dans les montagnes. Sol très-fertile : caféier, cacaotier, cotonnier; plantes médicinales et tinctoriales, salsepareille, aloès, indigo, etc. Immenses espaces sans culture, dans lesquels errent quelques peuplades indigènes et de nombreux troupeaux de moutons et de gros bétail. Peu d'industrie et de commerce.

VENEZ-Y-VOIR, s. m. Fam. et ironiq. Bagatelle, chose qui ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe, qu'on la remarque. Hélas! voilà vraiment un beau *venez-y-voir*. (Molière.)

VENGÉ, ÉE, part. Dont on a tiré vengeance, satisfaction. Affront *vengé*. Injure *vengée*. On assiste, avec l'histoire, à cette longue expiation de la conquête du monde, et les nations vaincues paraissent trop *vengées*. (Villem.) Il m'a *vengé* de votre indifférence par son mépris. (J. Sandeau.) Je n'ai pu te sauver, ma sœur; mais tu seras *vengée*. (X. Marmier.) La France sera enfin *vengée*.

VENGEANCE, s. f. (pron. *vanjanse*; rad. *venger*.) Action par laquelle on se venge ou par laquelle on punit. *Vengeance* particulière. *Vengeance* publique. *Vengeance* horrible. Courir à la *vengeance*. Exercer froidement sa *vengeance* sur quelqu'un. Il ne différa pas d'un instant sa *vengeance*. (Raynal.) Le temps vient où le sang innocent crie *vengeance*. (Voltaire.) Ces ruines attendent le moment de la *vengeance*. (Barthélemy.) | S'emploie également au pluriel. Le Dieu des *vengeances*. C'est dans ce temps de trouble et d'orage que s'exercent les *vengeances* particulières et qu'apparaissent les mauvais amis et les mauvais citoyens. (Laponneraye.) | *Prendre, tirer vengeance*, Se venger. | Désir de se venger. Mouvement, esprit, sentiment de *vengeance*. Ce fut par esprit de *vengeance* qu'il dénonça ses complices. Il avait toujours la *vengeance* dans le cœur. | *Vengeance divine*. Les anciens la symbolisaient sous la figure et les attributs de Némésis. Ils avaient aussi divinisé la Vengeance, qu'ils représentaient sous les traits d'une femme en furie, les cheveux épars, le visage enflammé, les yeux étincelants, ayant un casque sur la tête et un poignard ou un flambeau à la main. | Dans l'état de nature la vengeance a pour but de réprimer l'injure première par la crainte du mal que nous pourra faire l'offensé. Dans l'état de société la vengeance individuelle est remise à la loi; quant aux outrages que la loi ne punit ou ne venge point, ils ne sont guère fondés que sur des préjugés : le mieux est d'y répondre par le mépris. La vengeance convient-elle à Dieu? A notre avis, l'idée la plus fausse qu'on puisse avoir de la Divinité, c'est de la croire accessible aux injures des misérables créatures qu'on appelle hommes, et surtout de la supposer capable d'en tirer vengeance.

VENGER, v. a. (du lat. *vindicare*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je vengeai. Nous vengeons. Nous vengeâmes*, etc.). Tirer satisfaction de quelque outrage, de quelque injure, de quelque acte coupable. *Venger* un affront, une injure, la mort d'un ami. Il *vengea* le meurtre de sa mère d'une éclatante et terrible façon. | Se dit aussi des personnes et des choses qu'on regarde comme offensées. *Venger* quelqu'un, son frère, la liberté. Laissez-moi le soin de vous *venger*, j'en viendrai mieux à bout que vous. (Le Sage.) Tu me *vengeras*, n'est-ce pas? murmura Stéphen d'une voix sourde. (A. Dumas.) | Combattre pour. *Venger* les querelles des grands, c'est tourner ses armes contre soi-même. (Abbise.) | SE VENGER, v. pron. Tirer vengeance de l'injure qu'on a reçue. *Se venger* avec passion. C'est par faiblesse que l'on songe à *se venger*. (La Bruyère.) Je suis dans l'incertitude si, pour me *venger* de l'affront, je dois me battre avec mon homme ou le faire assassiner. (Molière.) Je *me venge* par des bienfaits et je vous laisse vos remords. (Barrault.) Vous *vous vengez* sur moi des sottises et des méchancetés des autres. (Duplessis.)

VENGEUR, GERESSE, s. Celui, celle qui venge, qui punit. Celui qu'on aime est le *vengeur* des fautes qu'on a commises sur cette terre. (Mme de Staël.) | Adjectiv. Un Dieu, un bras *vengeur*. Une main *vengeresse*. Les catastrophes qui furent la fin d'illustres scélérats prouvent suffisamment une providence *vengeresse*. (Boiste.)

VENIAT, s. m. (mot latin signifiant *qu'il vienne*). T. de chancellerie et de palais. | *Veniat!* Ordre donné par le juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. Recevoir un *veniat*. | Au plur. Des *veniat*.

VÉNIEL, IELLE, adj. du lat. *venialis*; rad. *venia*, pardon). Qui peut être pardonné. Se dit des péchés légers qui peuvent être remis, par opposition aux péchés mortels, qui font perdre la grâce. Péché *véniel*. Faute *vénielle*. Commettre des péchés *véniels*. | Famil. *Ce ne sont que des péchés véniels, des fautes vénielles*. Se dit en parlant des fautes légères contre la bienséance, contre certaines lois de la société. Fredaines, amourettes, folies, *péchés véniels* de la jeunesse.

VÉNIELLEMENT, adv. (pron. *vénièleman*). Légèrement. Se dit par opposition à *mortellement* dans cette phrase : *Pécher véniellement*.

VENIMEUX, EUSE, adj. (rad. *venin*). Qui a du venin. Il ne se dit que des animaux. Un animal *venimeux*. Le scorpion est *venimeux*. Une araignée *venimeuse*. | Se dit aussi des choses infectées du venin d'un animal. Crochets *venimeux*. Glandes *venimeuses*. On croit à tort que les plantes sur lesquelles s'est arrêté le crapaud sont *venimeuses*. | Fig. *Langue venimeuse*, Se dit d'une personne méchante qui médit de tout le monde, qui suppose et voit partout le mal.

VENIN, s. m. (du lat. *venenum*, même signif.). Humeur malfaisante sécrétée chez certains animaux par un organe glandulaire spécial qu'accompagne une arme propre à l'inoculation, et servant à ces animaux de moyen d'attaque et de défense. Le *venin* de la vipère. Le *venin* du scorpion. | Par extens. Principe contagieux de certaines maladies. En ce sens, il n'est plus guère employé; c'est *virus* que l'on dit. | Fig. Rancune, haine cachée, malignité. Il n'a pas pardonné sincèrement cette injure, il lui est resté du *venin* sur le cœur. Le *venin* de sa langue, de ses paroles. L'envie mêle souvent son *venin* au fiel de la critique. (Boiste.)

Là, le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
Distille le *venin* de ses traits médisants.
(BOILEAU.)

| Fig. *Jeter tout son venin*, Dire, dans l'emportement de la colère, tout ce qu'on a sur le cœur contre quelqu'un. | *Homme sans venin, sans aucun venin*, Homme qui n'a ni malignité, ni rancune. | Le *venin* peut tuer ou déterminer seulement des accidents plus ou moins graves. Cela dépend de l'animal et aussi de la quantité de venin inoculée. Parmi les animaux armés d'appareils venimeux, on cite en première ligne certains serpents, les najas, les crotales ou serpents à sonnettes, les trigonocéphales, les vipères; et, parmi les animaux invertébrés, les scorpions, les scolopendres, les tarentules, les frelons, les guêpes, les abeilles, les cousins, etc. La classe des reptiles présente beaucoup d'espèces venimeuses, sans doute parce qu'elle est la moins favorisée dans ses moyens de fuir les dangers. Les espèces défendues par une solide carapace, comme les tortues, ou par leur forte-taille, comme les crocodiles, les grands boas et pythons, ne possèdent aucune arme empoisonnée; ce sont les petites races que la nature défend contre leurs ennemis par des moyens redoutables. Le *venin* des serpents, des scorpions.

VENIR, v. n. (du lat. *venire. Je viens, tu viens, il vient, nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais. Je vins. Je viendrai. Je viendrais. Je suis venu. Viens. Venez. Que je vienne. Que je vinsse. Venant. Venu, venue.* Il se conjugue avec le verbe auxiliaire *être* dans ses temps composés). Se transporter d'un lieu dans un autre, dans lequel est, était ou sera celui qui parle ou à qui l'on parle, ou dans lequel se suppose celui qui parle. *Venir* à pied, en voiture, à cheval. *Venir* en chemin de fer, par le bateau à vapeur. *Venir* au-devant de quelqu'un. Elle *viendra* ce soir. *Venir* à Paris. *Venir* de Marseille, de Bordeaux. *Viens, viens*, que je t'apprenne à parler. (Molière.) Non, non, *venez* avec moi, dit l'étourdi, vous êtes des nôtres. (A. de Vigny.) Pourquoi *vient*-on aux îles? N'est-ce point pour y faire fortune? (Bern. de Saint-Pierre.) Je lui dis que je *venais* de Burgos et que j'allais à Cordoue. (Lesage.) Puisque je *viens* en France pour y vivre, dit-il, il est inutile que je m'y fasse tuer dès le premier jour. (Fournier.) Vous *venez* fort à propos pour me tirer d'esclavage. (Lesage.) | *Venir*, suivi d'un infinitif. Je *viens* dissiper l'inquiétude que je vous cause. Il a même daigné me *venir* voir plusieurs fois. (J. J. Rousseau.) | Se dit du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle ou qu'on fait parler. Le général ordonna à Desaix de le *venir* joindre. | Arriver au lieu où est celui qui parle. Parbleu! s'écria-t-il, vous *venez* à propos, cher ami; nous étions inquiets. (Roger.) | Il s'emploie aussi impersonnellement. Il *vient* ici toutes sortes de gens, les uns honnêtes, les autres adroits, et, en fin de compte, il y a des mécontents à la fin de chaque soirée. (Lesage.) | *Faire venir quelqu'un*, Lui donner avis ou ordre pour qu'il vienne. | Fig. *Laisser venir, voir venir*, Attendre, ne pas se presser. *Laissez venir* les événements. | Prov. *Ne faire qu'aller et venir*, Être toujours en mouvement. | *Il semble qu'il vienne de l'autre monde*, Se dit d'un homme qui paraît étonné de tout ce qu'il entend et de ce qui est connu de tout le monde. Çà, mon gentilhomme, vous me faites l'effet de *venir de l'autre monde*. (Lesage.) | On dit aussi, dans le même sens : *D'où venez-vous? De quel pays venez-vous?* | | *Venir* se dit aussi des choses. L'été *vient*. Le vent *vient* du nord. La Seine *vient* du département de la Côte-d'Or. | Fig. Cette maxime a perdu l'Italie, d'où elle *est venue*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Impersonnellement, dans le même sens. Fermez cette porte, Louise, il nous *vient* par là un bruit de disputes et une odeur de tabagie qui m'écœurent. (Vallière.) | *Faire venir quelque chose*, Donner ordre, commission, pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu quelconque au lieu où l'on est. C'étaient chapeaux, bonnets, étoffes, toutes choses qu'on a l'habitude de *faire venir* de Paris un an après que la mode en est passée là. | *Denrée, marchandise, qui vient de telle ville, de telle contrée*, Qui est apportée de telle ville, de telle contrée. Le citron nous est *venu* de Médie. (Chateaubriand.) | Prov. *Après la pluie vient le beau temps*, Les chagrins ont des compensations; les jours tristes sont suivis de jours heureux. | Fam. *Cela fait venir l'eau à la bouche*, Se dit d'une chose appétissante, agréable au goût, et dont l'idée seule excite l'appétit quand on en

parle ou quand on en entend parler. | Prov. et Fig. *Faire venir l'eau au moulin*, Procurer à soi ou aux siens des bénéfices, de l'argent, des plaisirs. Les bénéfices et les emplois ne cessaient pas de *faire venir l'eau au moulin*. (Le Sage.) | *Venir de faire une chose*, Avoir fait une chose depuis peu d'instants. Elle *vient* de sortir. Je *viens* de lui parler. | Se dit des choses qui arrivent inopinément, fortuitement. Le mal *vient* assez tôt, il est inutile de le prévoir. (Boiste.) Une horrible pensée *vint* s'emparer de son esprit et dominer toutes ses préoccupations du moment. (P. Féval.) | Elliptiq. *Vienne un malheur, une disgrâce, une maladie*, etc., Qu'il arrive un malheur, une disgrâce, une maladie, etc. *Vienne une maladie* et voilà la famille ruinée. (de Jussieu.) | Se dit particulièrement de ce que l'esprit imagine ou se rappelle. Involontairement, toutes ses fautes passées et pardonnées *viennent* s'offrir à mon esprit. (J. Lecomte.) | Impersonnellement. Il m'*est venu*, depuis un moment, de petits scrupules sur le mariage. (Molière.) | Prov. *Le bien vient souvent en dormant*, La fortune ou le bonheur vous arrivent souvent sans qu'on y pense. | On dit, dans le même sens : *Le bien lui vient en dormant*, à propos d'une personne qui s'enrichit sans rien faire. | *Ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour*, L'argent gagné trop facilement se dépense vite. | *Tout vient à point à qui sait attendre* ou *à qui peut attendre*, Avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. Succéder, arriver suivant l'ordre des choses. | La nuit *est venue*, il ne peut plus voyager. (Chateaubriand.) L'hiver est *venu*, et, avec le froid, le chômage.

Oh! Quand donc *viendra-t-il* ce jour que je rêvais,
Tardif réparateur de tant de jours mauvais?
(HÉGÉSIPPE MOREAU.)

| *La semaine, le mois, l'année qui vient*, La semaine prochaine, le mois prochain, l'année prochaine. | *Vienne la Saint-Martin, la Saint-Jean, la Noël*, Quand la Saint-Martin, la Saint-Jean, la fête de Noël arriveront. | Fam. *Il y aura six ans viennent les vendanges, viennent les cerises*, etc., Il y aura six ans l'automne prochain, l'été prochain, etc. | *Ceux qui viendront après nous*, Nos arrière-neveux, la postérité. Quelle besogne terrible nous allons laisser à *ceux qui viendront après nous!* (Camille Desmoulins.) | Se dit en parlant des nouvelles, etc. Un bruit assez étrange *est venu* jusqu'à moi. (Racine.) | Il signifie aussi Arriver par quelque hasard ou par succession. Les bonnes fortunes ne peuvent *venir* à tout le monde. Ce pré lui *vient* de son oncle. | Impersonn. Il ne lui *vient* que des lettres de créanciers. | Être issu, être sorti. Il eût voulu pouvoir nous faire croire qu'il *venait* en ligne directe de Noé. (Hoffmann.) | Dériver. Ce mot *vient* du latin. La plupart des mots anglais *viennent* du saxon. (Robertson.) | Naître, croître, être produit. Les ailes ne lui *sont* pas encore *venues*. Les plantes qui *viennent* dans ces vallées profondes y sont couvertes d'ombre une grande partie du jour. Le bananier ne *vient* que dans les pays chauds. (Bern. de Saint-Pierre.) | Impersonn. Il *vient* très-peu d'arbres dans cette contrée maudite. (Max. Demoustier.) | Fig. La réflexion lui *viendra* avec le temps. La raison *vient* tard à certaines gens. | Subsister jusqu'à. Cette dernière partie de ses œuvres n'*est* pas *venue* jusqu'à nous. (D'Alembert.) | Monter, s'élever. C'est un homme qui me *vient* à peine à l'épaule. Les eaux du fleuve *venaient* jusqu'au premier étage des maisons du quai. | Procéder, émaner. D'où *vient* cette erreur? Les grandes pensées *viennent* du cœur.

D'où *vient* donc qu'il rougit, madame, devant vous?
D'où *vient* ce trouble enfin? Pouvez-vous me le dire?
(REGNARD.)

| *Venir bien*, Profiter, réussir. Se dit en parlant des végétaux, des enfants. Cet arbuste *vient bien* en pleine terre. Cet enfant *vient bien*. | Dans le sens opposé. Les enfants *viennent mal* dans les grands centres de population. La vigne *vient mal* dans certains terrains. | *Venir* signifie *sortir*, en parlant des liquides. Le vin est bas, il *vient* trouble. Il est inutile de songer à creuser la terre, l'eau ne *viendra* pas. | *Venir à*, suivi d'un verbe à l'infinitif, s'emploie pour marquer ce qu'une action a d'inattendu, de fortuit. Il a toujours peur qu'elle ne *vienne à* aimer quelqu'un de ceux qui l'aiment. (Marivaux.) | Fam. *Qu'il y vienne!* Se dit, par menace, pour Qu'il ait cette hardiesse, qu'il s'en avise. On prétend qu'il veut me chercher noise, *qu'il y vienne!* | *En venir à, jusqu'à*, Arriver à tel point, à tel excès. Il se dit pour marquer le dernier terme de progression. Le menteur *en vient à* se tromper lui-même. Il *en est venu* jusqu'à me dire que j'étais trop vieille, et que je n'avais plus de dents pour mordre mon pain et les gens. (Le Sage.) | *Il faut en venir là*, Se dit de tout ce qui paraît inévitable, et surtout en parlant de la mort. Il a beau réfléchir, *il faut* qu'il *en vienne là*. | *C'est là que j'en voulais venir, où j'en voulais venir*, C'est à ce but que tendaient mes discours, mes actions. | On dit de même : *Où veut-il en venir?* | *Quand on en est venu là; puisque les choses en sont venues là*, Quand on en est à ce point; puisque les choses sont arrivées à ce point. *Puisque les choses en sont venues là*, je vous déclare, moi, que je ne quitterai pas la passion que j'ai pour Marianne. (Molière.) | *Les choses vinrent à un point que, à un tel point que, si avant que*, Les choses furent portées si loin, à un tel excès que. | *Ils en vinrent au point de faire telle chose*, Ils allèrent jusqu'à faire une telle chose, ils en furent réduits à faire une telle chose. Ils *en vinrent au point*, ces malheureux naufragés, de tirer au sort à qui serait mangé. (Garneray.) | *En venir aux mains*, Commencer à se battre. Les deux armées *en vinrent aux mains*. | *En venir à la force, à la rigueur, à la violence; en venir à un éclat, aux extrémités*, etc., Employer la force, la rigueur, la violence; se porter à un éclat, aux extrémités, etc. | *En venir aux reproches, aux menaces, aux injures, aux coups*, etc., Porter l'aigreur, porter la dispute jusqu'aux menaces, etc. Tous les guerriers parlaient à la fois; des contradictions on *en vint aux insultes*. (Chateaubriand.) | *Venir au fait, à la question, à la conclusion*, etc., Parler de la chose dont il s'agit, agiter la question, conclure. | *Venir à maturité, en maturité*, Mûrir. Ces fruits ne *viennent* pas ordinairement à maturité. | Figur. Votre projet *viendra-t-il à maturité*, au moins? (Thomas Corneille.) | *Venir à compte, à composition, à partage*, Compter, composer, partager. | *Venir au monde*, Naître. Se dit en parlant des hommes et des animaux. | On dit de même, *Venir à la lumière*. | *Il est venu à terme, avant terme*, Se dit d'un enfant né, soit à l'époque ordinaire de la naissance, soit avant cette époque. | Absol. *L'enfant vient bien*, Se dit lorsque, dans l'opération de l'accouchement, l'enfant se présente de la manière la plus naturelle. | *Cet enfant est bien venu*, Sa mère en est accouchée heureusement. | *Venir bien à*, Convenir, être approprié à la chose, à la personne. | *Ce qu'il dit, ce qu'il va dire vient bien à son sujet*, Se rapporte, se rattache à son sujet. *Venir à bout d'une chose, de faire une chose*, Parvenir à faire une chose, à la terminer. | *Venir à bout* signifie aussi Vaincre, surmonter. Le travail *vient à bout* de tout. Il n'est affliction dont on ne *vienne à bout*. (La Fontaine.) | *Venir à son but, à ses fins*, Réussir. | *En venir à son honneur*, Réussir dans ce qu'on avait entrepris, se tirer avantageusement d'un mauvais pas. | *Venir à la traverse*, Traverser, contrarier un dessein, une entreprise. | *Venir à rien*, Se réduire presque à rien, diminuer beaucoup. A force de cuire, ce gigot *est venu à rien*. | Fig. Échouer, n'avoir aucune suite. Tous ces grands projets sont de grandes folies, ils *viennent à rien* quand on essaye de les réaliser. (Sermet.) | Mar. *Venir au vent*, Se dit du navire qui serre le vent au plus près. | *Venir à bâbord* ou *à tribord*, Se dit d'un navire à qui l'on fait décrire une courbe à droite ou à gauche de la route qu'il suivait. | *Venir à l'appel de son câble*, Se dit d'un navire mouillé dont on raidit le câble. | Typogr. *Cette feuille vient bien, vient mal*, Elle se présente sous de beaux aspects, sous de mauvais aspects. Se dit aussi en parlant des gravures, des lithographies, des photographies. | Au jeu de cartes. *Laissez-moi venir cette main*, Laissez-moi faire cette levée. | Prov. et fig. *La balle vient au joueur, au bon joueur*, L'occasion paraît se présenter de préférence à ceux qui sont capables d'en profiter. | S'EN VENIR, v. pron. S'emploie dans le même sens que le neutre. Elle *s'en vint* vers moi toute en larmes et les cheveux épars, en sanglotant : « Mon père! mon père! » (F. Vernes.) | *A venir*, Locution employée adjectivement dans ce sens, qui doit venir, qui doit arriver. Les siècles *à venir*. Le temps *à venir*. Dieu permet que les méchants prospèrent; c'est une preuve d'une vie *à venir*. (Necker.) | *Venir* est substantif dans quelques phrases. L'aller et *le venir*.

VENISE (du lat. *Venetia*; en ital., *Venezia*). Géogr. Ville d'Italie, ancienne capitale de l'État de Venise, chef-lieu de la province du même nom, située sur la mer Adriatique; 130,000 habitants. Patriarche catholique, archevêque arménien, évêque grec. Port franc. Bâtie sur pilotis au milieu des lagunes, Venise se compose de 70 petites îles, liées les unes aux autres par 329 ponts; un nombre prodigieux de gondoles parcourent les canaux que ces îles laissent entre elles. La ville est partagée en deux parties inégales par le *Grand canal*. On y remarque la magnifique place Saint-Marc, qui est le point central, et plusieurs autres places également fort belles. Les rues sont étroites, mais bien pavées en dalles. Parmi les nombreux monuments de Venise, on cite la basilique de Saint-Marc, remarquable par ses coupoles et ses cinq cents colonnes de marbre, que surmontent les chevaux apportés jadis de Constantinople; les églises des Déchaux, des Jésuites, du Salut, de Saint-Georges, du Rédempteur, etc.; l'ancien palais ducal, orné d'une foule de tableaux et de statues des plus grands maîtres, et où l'on voit encore les *plombs* et les *puits*, anciennes prisons d'État; les palais Grassi, Grimani, Balbi, Rezzonico; le pont des Soupirs, le pont de Rialto; la promenade de la Piazzetta, le quai des Esclavons, le Jardin public; sept théâtres, entre autres celui de la *Fenice*, un des plus beaux de l'Italie; l'arsenal. Riche bibliothèque; école de navigation. L'industrie et le commerce, aujourd'hui bien déchus, consistent surtout en verroterie, os d'animaux, bois de construction, laines, soies grèges et ouvrées, thériaque, savon, chapeaux de paille, rosoglio, pianos. Pêche importante de sardines et d'huîtres. | Venise doit son origine à quelques familles d'Aquilée et de Padoue qui, fuyant devant Attila, se retirèrent dans les îles des lagunes (vers 452). Chaque île d'abord s'administra elle-même. Vers 697, elles se réunirent en commun et choisirent pour chef un doge (Anafeste fut le premier 697-717). La nouvelle république fut censée sujette de l'empire d'Orient; mais au xe siècle, elle devint indépendante de fait, et en 997, sous Pierre Orseolo II, Venise jeta les fondements de sa puissance en soumettant les villes maritimes de l'Istrie et de la Dalmatie (entre autres Zara). Le xie siècle et surtout le xiie lui furent très-favorables. Ses navires, rivaux de ceux de Pise et de Gênes, transportaient les marchandises, les pèlerins, les croisés, et souvent elle se faisait donner en payement partie des villes conquises sur les infidèles. Guelfe plus que gibeline, bien que ne prenant qu'un intérêt secondaire à la guerre du sacerdoce et de l'empire, elle nuisit beaucoup à Frédéric Barberousse, battit la flotte impériale au cap Melloria, et contribua à la paix de Venise (1177), qui fut le prélude de celle de Constance. Peu après, elle affectait l'empire de l'Adriatique sous le doge H. Dandolo. La conquête de Constantinople par les Latins, à laquelle elle avait contribué par sa marine (1204), lui valut plusieurs îles de l'Archipel, Négrepont, Candie, les ports de la Morée et un quart de Constantinople. Jusqu'en 1261, Venise joua le premier rôle dans l'ancien empire grec; mais quand Michel VIII (Paléologue) eut repris Constantinople (1261), et surtout après les défaites de 1291 et 1293, cette primauté devint le lot de Gênes, et de là une longue lutte entre les deux républiques (guerres de Caffa, 1350-1355, de Chiozza, 1378-1381). Cette dernière guerre lui fit perdre toutes ses conquêtes en terre ferme; toutefois elle se dédommagea bientôt après en obtenant la marche de Trévise (1388), le Padouan (1405), le Bressan (1428). Après la prise de Constantinople par les Turcs, Venise s'honora par une courageuse résistance (1461-1477); néanmoins, elle se vit enlever par Mahomet II beaucoup d'îles de l'Archipel, entre autres Négrepont, plus les places de la Morée. A la mort de Scanderbeg, elle posséda momentanément divers districts de l'Albanie, et, en 1489, elle se fit céder le royaume de Chypre par Catherine Cornaro. Venise était alors la première puissance commerçante de l'Europe; elle jouait aussi un rôle essentiel dans la politique de l'Italie : c'est elle qui forma la ligue contre Charles VIII, vainqueur de Naples (1495), et qui fit échouer tous ses projets. Mais la découverte du passage des Indes (1497) et celle de l'Amérique (1492) lui portèrent un coup mortel : la ligue de Cambrai, formée contre elle en 1508 par l'empereur, le pape, les rois de France et d'Aragon, la mit à deux doigts de sa perte et lui coûta la Polésine avec cinq villes dans le royaume de Naples; Chypre lui fut prise en 1571 sous Sélim II, ainsi que les Cyclades; et sous Mahomet IV, une guerre ruineuse lui arracha Candie (1669). En vain elle recouvra quelques places en Morée (1683-1699) : elle les reperdit encore en 1739. Enfin Venise, bien qu'elle fût restée neutre en apparence, fut occupée en 1797 par Bonaparte, qui, par le traité de Campo-Formio, livra tout son territoire à l'Autriche (ne gardant que les îles au S. E.), contre la cession du duché de Milan et de la limite du Rhin. En 1805, la paix de Presbourg joignit Venise et son territoire au royaume d'Italie. Le tout revint en 1814 à l'Autriche. Insurgée en 1848, Venise proclama la république, mais elle fut réduite en 1849 après un long siége, où se distingua le dictateur Manin. En 1859,

elle espéra, mais en vain, être rendue à l'indépendance. Enfin en 1866, elle fut cédée avec toute la Vénétie à la France, qui les rétrocéda aussitôt au royaume d'Italie. Venise était célèbre par son industrie; elle a été longtemps sans égale pour la fabrication des glaces. Elle a aussi excellé dans la peinture: aux XVIe et XVIIe siècles, l'école vénitienne a été sans comparaison la première pour le coloris; c'est à cette école qu'appartiennent les frères Gentile et Giovanni Bellini, le Giorgione, le Titien, le Tintoret, Paul Véronèse. Venise eut longtemps la réputation d'une ville de plaisir, et son *carnaval* y attirait les étrangers de toute l'Europe. | Le gouvernement républicain de Venise était une forte et ombrageuse aristocratie; ses nobles étaient inscrits dans un registre dit *livre d'or*. Le chef de l'État avait le titre de *doge*, c'est-à-dire *duc* (V. DOGE); les doges étaient à vie, mais comme presque tous étaient nommés fort vieux, aucun d'eux, depuis J. Foscari, qui gouverna trente-quatre ans (1423-1457), ne resta au pouvoir plus de seize ans. Le pouvoir du doge était limité par le conseil des *Dix*, par les inquisiteurs d'État, par le conseil des *Pregadi*, par le tribunal de la *Quarantie*. Les Vénitiens nobles avaient seuls accès aux charges politiques. Les provinces étaient régies par des *provéditeurs*, les villes par des *podestats*. La force armée consistait en Dalmates, dits *stradiotes*. Le système général de Venise, depuis la perte de Chypre, fut la neutralité entre les puissances de l'Europe. Depuis Anafeste jusqu'à Louis Marini, dernier doge (de 697 à 1797), pendant un espace de 1,100 ans, Venise compta 122 doges. Les familles ducales les plus connues sont celles des Gradenigo, Candiano, Orseolo, Contarino, Faliero, Morosini, Ziani, Dandolo, Tiepolo, Mocenigo, Foscari, Pisani. | Le ci-devant gouvernement de Venise ou Vénétie, province de la monarchie autrichienne, un des deux gouvernements de l'ancien royaume Lombard-Vénitien, avait pour bornes la Lombardie à l'O., le Tyrol et l'Illyrie au N. et l'Adriatique des autres côtés; 250 kilom. du N. E. au S. O. sur 108 de largeur moyenne; 2,000,000 d'habitants; chef-lieu, Venise. Il était divisé en huit délégations: Venise, Padoue, Rovigo, Vérone, Vicence, Belluno, Trévise, Udine. C'est ce qui constitue la dernière acquisition du nouveau royaume d'Italie.

VÉNITIEN, IENNE, adj. et s. (pron. *Vénisien*). Habitant, habitante de Venise, qui appartient à Venise ou à ses habitants. Le commerce *vénitien*. La marine *vénitienne*. Les mœurs *vénitiennes*. Les *Vénitiens* sont sobres autant et plus que les autres Italiens. Les *Vénitiennes* sont agaçantes et jolies. | S. f. Espèce d'étoffe de soie fabriquée à Venise.

VENT, s. m. (pron. *van*). Mouvement plus ou moins rapide de l'air, suivant une direction déterminée. Grand *vent*. *Vent* impétueux, chaud, humide, mou, pluvieux, doux, frais, agréable. Le *vent* se lève. Il fait grand *vent*. Le *vent* du nord, du sud, d'est, d'ouest. *Vents* irréguliers. Il vient bien du *vent* par cette porte. Cet arbre a été abattu par un coup de *vent*. Les *vents* sont plus violents dans les lieux élevés que dans les plaines. (Buffon.) Nous eûmes un *vent* si favorable, que nous gagnâmes en peu de temps les côtes de l'Italie. (Le Sage.) Le *vent* est très-violent. L'agitation des *vents* plaît à l'homme joyeux; elle fait rêver la douleur. (A. Martin.)

Et de quelque côté que vînt souffler le *vent*,
Il y tournait son aile et s'endormait content.
(ANDRIEUX.)

| Outre les vents ordinaires, *dits vents irréguliers* ou *variables*, il y a des *vents réguliers*, parmi lesquels on distingue les *vents constants*, tels que les *vents alizés*, qui soufflent continuellement de l'E. à l'O. aux environs de l'équateur; et les *vents périodiques*, comme les *moussons*, qui règnent dans l'océan Indien et qui soufflent pendant six mois du N. E. au S. O. et pendant les six autres mois en sens contraire; telles sont encore les *brises de mer* et *de terre*, qui pendant le jour se dirigent de la mer à la terre, et pendant la nuit dans le sens opposé. | La cause principale des vents paraît résider dans les variations de densité produites dans les différents points de la masse atmosphérique par l'action de la chaleur solaire inégalement répartie sur la surface du globe. Il faut y ajouter la pression exercée par les nuages, leur résolution en pluie, les orages, l'inflammation des météores, enfin l'attraction du soleil et de la lune et la rotation de la terre, qui influent surtout sur les vents réguliers et périodiques. Les vents exercent l'influence la plus puissante sur la température, sur la végétation et sur la santé de l'homme. Tantôt salutaires, ils adoucissent les rigueurs du froid ou tempèrent les chaleurs excessives; ils favorisent la végétation en transportant les vapeurs humides et chaudes de l'Océan dans les contrées sèches et arides; ils purifient l'air en dispersant dans l'espace les miasmes délétères accumulés à la surface du sol. Tantôt funestes, ils propagent les épidémies, ils apportent la désolation et la mort par leur souffle ou glacial ou brûlant. Sur terre, ils déracinent les arbres et produisent les ouragans; sur la mer, ils enfantent les tempêtes, les trombes, les typhons, etc. L'homme a su appliquer à son usage la force du vent, soit comme propulseur dans la navigation à voiles, soit comme moteur mécanique dans les moulins à vent. | En poésie et dans le style soutenu, on personnifie quelquefois le vent, les vents. Les *vents* nous auraient-ils exaucés cette nuit? (Bailly.) | Fig. *Le vent du malheur*, *Le vent de la prospérité*, La fortune favorable ou défavorable. | On dit aussi: *Le vent de la faveur, le vent des passions*, etc. | *Vents coulis*, Vents qui passent par de petites ouvertures. Il vient par cette porte un *vent coulis* assez désagréable. (Regnard.) | *Vents souterrains*, Vents qui se forment dans les cavités de la terre. | *Être logé aux quatre vents*, Être logé dans une maison exposée aux vents et ouverte de tous les côtés. | Par exagér., on dit d'un homme, d'un cheval, etc., qui est fort léger à la course: *Il va comme le vent, il va plus vite que le vent*, et d'un oiseau qui vole avec une grande rapidité: *Il fend le vent*. | *Arbres en plein vent* ou *de plein vent*, Arbres fruitiers de haute tige, qui ne sont point plantés en espalier et qui sont exposés au vent de tous côtés. | On dit de même: *Une boutique, un étalage en plein vent, un théâtre en plein vent*, etc. | *Ce navire flotte au gré du vent, à la merci du vent*, Il n'est point gouverné. | *Ses cheveux flottent au gré du vent*, Ils flottent en l'air agités par le souffle du vent. | Fig. *Jeter la plume au vent*, Prendre sa résolution au hasard, être découragé. | *Jeter sa poudre au vent*, Tirer d'une arme à feu sans nécessité. | Fam. et par plaisanterie. *Mettre flamberge au vent*, Dégaîner, tirer l'épée. | *Regarder de quel côté vient le vent*, S'amuser à regarder dehors sans aucun dessein et comme un homme oisif. | Il signifie aussi observer le cours des affaires et les diverses conjonctures, pour régler sa conduite suivant ce que l'on découvre. | Prov. *Autant en emporte le vent*, Se dit en parlant de promesses auxquelles on n'ajoute pas foi, ou de menaces dont on ne craint pas les effets. | *Petite pluie abat grand vent*, Une petite pluie fait ordinairement cesser un grand vent; et fig. Un peu de douceur apaise souvent une grande colère; ou Une cause légère, un petit incident fait quelquefois cesser de grandes querelles, de grands troubles. | *A brebis tondue Dieu mesure* ou *ménage le vent*, La Providence proportionne nos maux à nos forces. | Fig. et fam. *C'est une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent; il tourne à tout vent*, Se dit d'un homme dont l'esprit est léger, inconstant. | *Le vent tourne*, Le cours des choses change; il devient favorable ou cesse de l'être. | *Moulin à vent*, Moulin que le vent fait tourner. | Fig. *Se battre contre des moulins à vent*, Dépenser inutilement son courage, son énergie; s'escrimer contre des ennemis imaginaires. Cette expression proverbiale est tirée du roman de Michel Cervantes, dont le héros, don Quichotte de la Manche, s'escrime beaucoup de cette façon. | *Il pleut à tous les vents*, Il peut toujours nous arriver malheur. | *Vendre du vent et de la fumée*, Faire des promesses qu'on ne peut tenir. | Air agité par quelque moyen particulier. Faire du *vent* avec un soufflet, avec un éventail, avec un chapeau. | *Le vent d'un boulet de canon*, L'air agité par le passage d'un boulet de canon. | *Instruments à vent*, Instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit, comme l'orgue, la trompette, le cor, la clarinette, le hautbois, la flûte, etc. | *Fusil à vent*, Fusil dans le canon duquel l'air, foulé au moyen d'une petite pompe placée dans la crosse, chasse la balle avec rapidité. | *Donner vent* ou *du vent à un tonneau*, Y faire une petite ouverture pour faire sortir l'air pendant que le vin travaille. | Fig. et fam. *Avoir vent qu'une chose se passe*, ou simplement, *Avoir vent d'une chose*, En recevoir quelque avis. | Prov. dans le sens précédent. *N'avoir ni vent ni nouvelle, ni voie, ni vent de quelqu'un, de quelque chose*. | Fig. et fam. *Le vent du bureau*, Ce qu'on connaît, ce qu'on présume des dispositions de ceux de qui dépend une affaire. Prendre le *vent du bureau*. | On dit plus souvent, *Prendre l'air du bureau*. | *Vent*, signifie encore fig. *Vanité*. Tête pleine de *vent*. Il n'y a plus que du *vent* dans cette tête-là. | Mar. *Avoir vent arrière, avoir bon vent*, Avoir un vent qui porte directement le navire vers le point où il doit aller; et, dans un sens opposé, *Avoir vent debout, vent contraire*, Avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire. | *Être vent devant*, Se dit d'un navire qui reçoit le vent sur ses voiles en le prenant devant. | *Avoir le vent en poupe*, Avoir un vent favorable. | Fig. Être secondé, favorisé par les circonstances. | *Pincer le vent, serrer le vent, rallier le vent, lutter le vent*, et *aller au plus près du vent* ou, elliptiquement, *aller au plus près*, Disposer ses voiles de telle sorte que le navire aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le vent souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle. | *Avoir le vent sur un navire, être au vent d'un navire, avoir le dessus du vent, gagner le vent, le dessus du vent à un navire*, Se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit. On le dit aussi en parlant d'une île. | *Avoir vent et marée*, Se dit d'un navire qui se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il suit. | Dans un sens contraire, et fig. *Aller contre vent et marée*, Persister dans ses projets malgré les difficultés, malgré les obstacles. | *Aller selon le vent*, Régler sa navigation sur le vent. | Fig. et fam. S'accommoder au temps, aux circonstances. | Prov. *Selon le vent la voile*, Il faut déployer plus ou moins de voiles selon que le vent est plus fort ou plus faible, et fig. Il faut proportionner ses démarches aux circonstances, ses entreprises à ses ressources. | *Les trente-deux vents* ou *la rose des vents*, Division actuelle du compas. On désigne les quatre points principaux, ou vents cardinaux, par les initiales de leurs noms: N., nord; S., Sud; E., est; O., ouest. Les points intermédiaires se marquent par des combinaisons de ces lettres. | *Les quatre vents*, Ancienne division des points de l'horizon; ils sont appelés par les Grecs: Borée, Eurus, Notus et Zéphire; et par les Latins: Septentrion, Subsolanus, Auster et Favonius. | T. de Manég. *Porter au vent, porter le nez au vent*, Se dit des chevaux qui portent la tête haute. | Fig. et fam. *Avoir, porter le nez au vent*, Tenir la tête haute. J'arrivai au pas de charge, *le nez au vent*, et avec l'appétit qu'on a quand on a voyagé. (Brillat-Savarin.) | Avoir l'air inquiet et chercheur, comme un chien de chasse qui quête. | *Chasser au vent, aller au vent*, Chasser, aller contre le vent. | *Bander au vent*, Se dit du faucon qui se tient sur les chiens en faisant la crécerelle. | *Tenir le bec au vent*, Se dit du faucon qui résiste sans tourner la queue. | Artill. *Vent du boulet*, Légère différence entre le calibre d'un projectile et le calibre du tube, afin que le boulet entre facilement. | Gaz retenu dans le corps de l'homme, de l'animal. Avoir des *vents*. Être plein de *vents*. Les haricots donnent des *vents*. Synon. de *Flatuosités*. | Fam. Souffle, haleine, respiration. Retenir son *vent*. Courir à perdre *vent*. | Odeur, émanation d'un corps. Les corbeaux ont eu *vent* d'une bête morte. | On dit, dans un sens analogue, qu'un *animal prend le vent*, pour dire qu'il flaire de tous côtés. | Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. Le cerf est de plus grand *vent* que le lièvre. | Géogr. *Iles du Vent*, Les petites Antilles orientales. Ce nom leur vient de leur position transversale qui les expose à toute l'influence des vents alizés, les seuls par lesquels on puisse y arriver d'Europe. Les principales sont la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc. | *Iles sous le vent*, Les Petites Antilles méridionales. Les principales sont la Trinité, la Marguerite, Curaçao, etc. | Myth. Les anciens avaient divinisé les vents; ils les faisaient fils du ciel et de la terre, ou, suivant d'autres, d'Astréus et de Rhéa ou d'Héribée. Éole, leur roi, les tenait enfermés dans les cavernes des îles Éoliennes.

VENTAIL, s. m. (*l* mouillée). Battant de porte. V. VANTAIL. | Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume. | Pl. *Des ventaux*.

VENTE, s. f. (pron. *vante*; rad. *vendre*.) Aliénation d'une chose moyennant une somme de; échange d'un objet contre une certaine somme d'argent. *Vente* particulière. *Vente* publique. *Vente* de bonne foi. *Vente* simulée. *Vente* de meubles. *Vente* d'une maison. Procéder à une *vente*. S'opposer à une *vente*. *Vente* aux enchères. *Vente* de fruits, de grains. *Vente* de récoltes sur pied. Je n'aime point une *vente* publique. (J. J. Rousseau.) | *Vente judiciaire*, Vente par autorité de justice, suivant certaines formes déterminées par la loi. | *Vente forcée*, Celle qui a lieu par suite de saisies immobilières et d'expropriation forcée. | *Courir les ventes*, Aller dans tous les endroits où se font les ventes. | *Hôtel des ventes*, Vaste hôtel construit à Paris, rue Rossini, où se vendent aux enchères, par le ministère des commissaires-priseurs, les meubles, tableaux, etc. | *Mettre une chose en vente*, Faire savoir qu'on veut la vendre. | *Exposer une chose en vente*, L'étaler, l'exposer en public pour qu'elle trouve des acheteurs. *Ce livre, cet ouvrage est en vente*, Il vient

d'être publié, il est à la disposition de ceux qui désirent l'acheter. | *Cette marchandise est hors de vente, La vente de cette marchandise est passée*, Elle est hors de débit; le temps de la vendre est passé. | *Cette marchandise est de vente, de bonne vente*, Elle est de nature à être bien vendue, ou Le temps est favorable pour la vendre avantageusement. | *La vente va, la vente ne va pas*, Il y a, il n'y a pas de débit, d'acheteurs. | Se dit des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, à des époques réglées. Les *ventes* de la forêt de Sénart. | *Asseoir les ventes*, Marquer le bois qui doit être coupé. | La partie d'un bois ou d'une forêt qui vient d'être coupée. Acheter du bois dans la *vente*. | *Vider les ventes*, Enlever le bois coupé. | Le contrat de *vente* est du droit des gens et l'un des plus anciens qui soit usité. L'usage des échanges est cependant plus ancien que celui des ventes proprement dites, car, avant que l'on connût la monnaie, tout le commerce se faisait par échange. Celui qui avait du grain, par exemple, en donnait pour avoir des veaux, des moutons, etc., et ainsi du reste. Mais le problème que présentait la difficulté des échanges, problème le plus difficile qu'ait eu à résoudre l'économie publique, ne fut pas parfaitement résolu par l'invention des monnaies; car on retombait dans le même cercle vicieux : il peut, en effet, arriver que celui qui a besoin de souliers et qui a des chapeaux à vendre ne trouve pas à vendre ses chapeaux pour se procurer des souliers, lorsque, en même temps, le cordonnier, ne trouvant pas la vente immédiate de ses souliers, est obligé de se passer d'un chapeau qu'il voudrait acheter. C'est ce qui arrive journellement sur une place considérable. Le signe de l'échange est donc imparfait, puisqu'il n'est pas infailliblement réalisable contre l'abandon de la marchandise ou du produit. Indiquer l'imperfection du système, c'est tracer la voie des recherches économiques pour arriver à son perfectionnement. (V. ÉCHANGE). | La législation de tous les pays s'occupe des ventes comme étant des contrats, dont l'exécution loyale intéresse la morale et la prospérité publiques. Pour former une vente proprement dite, il faut que trois choses se rencontrent, savoir: la chose qui fait l'objet de la vente; qu'il y ait un prix fixé à la chose vendue, et que le consentement des deux parties intervienne pour former le contrat. | Nom que portaient les subdivisions ou comités de la société secrète des carbonari. Il y avait une *vente suprême*, ou comité directeur; des *ventes d'arrondissement* formées des chefs de ventes, et qui correspondaient avec la vente suprême par l'entremise d'un député pris dans leur sein. Venaient ensuite les *ventes de canton*; qui envoyaient un député aux ventes d'arrondissement. V. CARBONARO.

VENTELLERIE, s. f. (pron. *vantèleri*). Ouvrage de maçonnerie ou de bois destiné à soutenir une retenue d'eau; combinaison de batardeaux dans lesquels sont pratiquées plusieurs ouvertures fermées au moyen de vannes.

VENTER, v. n. (rad. *vent*.) Souffler. S'emploie, dans ce sens, avec le mot *vent*, dans les expressions figurées et proverbiales qui suivent. *On ne peut empêcher le vent de venter*, Il est des difficultés, des obstacles qu'il est impossible de vaincre. | *Quelque vent qu'il vente*, Quoi qu'il arrive. *Quelque vent qu'il ventât*, il était à son poste. (Le Sage.) | V. impers. Faire du vent. *Il vente fort aujourd'hui. Il a venté toute la nuit.* | Prov. et fig. *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle*, Quelque chose qu'il arrive. | Mar. *Il vente bon frais*, Il fait un vent favorable pour faire route.

VENTEUX, EUSE, adj. (pron. *vanteu*; rad. *vent*). Qui est sujet aux vents. Saison *venteuse*. Nous approchions de la saison *venteuse*. (E. Voïart.) | Qui est exposé aux vents. Ile *venteuse*. Plage *venteuse*. | Qui cause des vents, des flatuosités. Les haricots sont *venteux*. | Colique *venteuse*, Colique causée par les gaz accumulés dans les intestins.

VENTIER, s. m. (pron *vantié*; rad. *vente*). Celui qui achète une coupe de bois; ouvrier chargé de marquer dans une forêt le bois qui doit être coupé.

VENTILATEUR, s. m. (pron. *vantilateur*; du lat. *ventilare*, faire du vent; rad. *ventus*, vent). Nom donné aux instruments propres à renouveler l'air dans les endroits où il peut acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme dans les salles de spectacle, les hôpitaux, les mines, les vaisseaux, etc. Poser des *ventilateurs* dans une salle de spectacle. Les *ventilateurs* sont indispensables dans tous les endroits clos où s'entasse la foule. | Se dit également de certaines machines de rotation destinées à produire un courant d'air continu propre à alimenter le feu d'un fourneau sans le secours d'une cheminée. Adapter un *ventilateur* à un fourneau. Voilà un bon *ventilateur*.

VENTILATION, s. f. (pron. *vantilasion*; du lat. *ventilatio*, fait de *ventilare*, faire du vent, donner de l'air). Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs. Appareil de *ventilation*. Voilà un bon système de *ventilation*. | Sans oxygène libre, l'homme ne peut vivre, les combustibles ne peuvent brûler. L'air atmosphérique n'en renferme que vingt et une parties sur cent, et il devient impropre à l'une ou l'autre de ces fonctions quand il a perdu cinq à six d'oxygène, et surtout si cette perte a été réparée par de l'acide carbonique, ce qui arrive toujours lorsque des combustibles enflammés ou des animaux y sont restés renfermés pendant quelque temps. Si l'air d'un espace limité comme celui d'une chambre ne pouvait se renouveler, les animaux que l'on y placerait périraient promptement et le feu cesserait d'y brûler. La *ventilation* est donc chose importante. Pour la réaliser d'une façon convenable, aucune construction particulière n'est nécessaire: des tuyaux ayant une prise d'air au dehors, traversant le foyer, s'élevant dans le tuyau de la cheminée et venant s'ouvrir dans la partie supérieure de la pièce, forment tout l'appareil nécessaire. La *ventilation* peut être établie de trois manières: par l'action de la chaleur, par l'insufflation ou par le vide.

VENTILER, v. a. (du lat. *ventilare*; rad. *ventus*, vent). Donner de l'air, le renouveler par un moyen quelconque. *Ventiler* un hôpital, une prison, une salle de spectacle. *Ventiler* une mine, une fosse d'aisances. Machine à *ventiler*. | Pratiquer des ouvertures pour faire pénétrer l'air.

VENTOSE, s. m. (pron. *vantoze*; du lat. *ventus*, vent, à cause des vents qui soufflent à cette époque). Sixième mois du calendrier républicain. Il commençait, suivant les années, le 19 ou le 20 février et finissait le 20 ou le 21 mars.

VENTOUSE, s. f. (pron. *vantouze*; du bas lat. *ventosa*; rad. *ventus*, vent). Chirurg. Espèce de vase en verre ou en métal, arrondi, plus étroit à l'entrée que dans le fond, que l'on applique sur divers points d'un corps malade pour y attirer le sang et les humeurs en opérant le vide. Appliquer des *ventouses*. Tirer du sang avec les *ventouses*. | *Ventouses sèches*, Celles qui n'ont pour but que d'attirer la rougeur et le gonflement à la peau et d'opérer une dérivation. | *Ventouses humides* ou *scarifiées*, Celles qui, précédées de piqûres ou de scarifications sur la peau, provoquent une évacuation sanguine qui n'aurait pas lieu sans ce moyen. | Arch. Ouverture pratiquée dans un conduit pour laisser passage à l'air par le moyen d'un tuyau. Les *ventouses* d'une cheminée, d'une fosse d'aisances. | Zool. Nom donné à des organes musculeux placés sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques et qui ont la forme de disques creux. Ces organes leur servent pour se fixer aux rochers, saisir leur proie ou sucer en faisant le vide.

VENTOUSER, v. a. (rad. *ventouse*). Appliquer les ventouses à un malade. On l'a *ventousé* plusieurs fois.

VENTOUX (Mont). Géogr. Montagne de France (Vaucluse), au N. E. de Carpentras; élévation 1912 mètres. Elle tire son nom des vents violents qui règnent au sommet.

VENTRAL, ALE, adj. (pron. *vantral*; du lat. *ventralis*, même signif.). Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé. Nageoires *ventrales*. Mamelles *ventrales*. Les organes *ventraux*. | Bot. *Suture ventrale*, Ligne formée par le rapprochement des deux bords de la feuille carpellaire pliée ou roulée sur elle-même, parce qu'elle est opposée au dos du carpelle, ou à la nervure moyenne de la feuille.

VENTRE, s. m. (pron. *vantre*; du lat. *venter*). La plus grande cavité du corps chez l'homme, limitée en haut par la poitrine et inférieurement par le rebord osseux et irrégulièrement dessiné des os du bassin. Le *ventre* renferme : supérieurement, la rate, l'estomac et le pancréas, à gauche; le foie, à droite; un peu plus bas, les deux reins, situés l'un à gauche, l'autre à droite de la colonne vertébrale; enfin, la presque totalité des intestins, du péritoine et de ses divers replis. Sa paroi antérieure comprend trois régions : une supérieure ou *épigastrique*, une moyenne ou *ombilicale*, une inférieure ou *hypogastrique*. Les parois latérales, uniquement constituées comme la précédente par des plans musculeux et aponévrotiques très-épais, comprennent également chacune trois régions qui sont, en allant de haut en bas: l'*hypocondre*, le *flanc*, la *fosse iliaque*, désignés, suivant qu'ils appartiennent à un côté du corps ou à l'autre, par les épithètes de gauche ou de droite. La paroi postérieure, connue sous le nom de lombes, est constituée par la portion lombaire de la colonne vertébrale et des plans musculaires et aponévrotiques fort épais. En anatomie, on dit mieux *abdomen*. Gros *ventre*. *Ventre* tendu, ballonné, gonflé. Avoir le *ventre* dur, le *ventre* libre, le *ventre* paresseux. Mal de *ventre*. Cours de *ventre*. | Se dit également en parlant des animaux. Chez les animaux supérieurs, le *ventre* est séparé de la poitrine, comme chez l'homme, par un muscle appelé diaphragme, qui est percé de trous chez les oiseaux, et qui disparaît entièrement dans les reptiles. | Le *bas ventre*, La partie inférieure du ventre. Inflammation du *bas ventre*. | *Se coucher sur le ventre, à plat ventre, le ventre contre terre*, Se coucher sur le devant du corps. | On dit de même, *Se mettre ventre à terre, faire mettre des soldats ventre à terre*. | Fig. *Demander pardon ventre à terre*, Demander pardon servilement. | *Avoir le ventre plein, se remplir le ventre*, Être rassasié, se rassasier. | *Se faire bon ventre*, Manger beaucoup, manger jusqu'à satiété. | *Être le dos au feu, le ventre à table*, Avoir toutes ses aises en mangeant. | *Bouder contre son ventre*, Se dit d'un enfant qui, par bouderie, refuse de manger. | *Marcher, passer sur le ventre à quelqu'un*, Le terrasser. Si les ennemis se présentent, nous leur *passerons sur le ventre*. (Acad.) | *Cheval qui va ventre à terre*, Cheval qui court avec une rapidité extrême. | On dit aussi Le cavalier, le cocher, le courrier va *ventre à terre*. Nous allions *ventre à terre*, comme des gens attendus. | Prov. et fig. *Se faire un dieu de son ventre*, Préférer à tous les plaisirs ceux de la table. | *Tout fait ventre*, Les aliments les plus communs nourrissent aussi bien que les plus délicats. | *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, L'homme affamé n'écoute rien. | Fig. *Rire à ventre déboutonné*, Rire longtemps et aux éclats. | *Grain à grain, la poule remplit son ventre*, Les petits profits, les petites sommes souvent répétées finissent par enrichir. | *Ventre* se dit aussi fréquemment, quoique improprement, de la partie du corps qui est sous les côtes. On lui arracha le cœur du *ventre*. | Fig. *Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un*, Lui donner, lui redonner de l'énergie, du courage. | *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*, L'irriter, le mettre en colère. | *Savoir ce que quelqu'un a dans le ventre*, Savoir quel est son mérite, quelle est son énergie, quelle est sa pensée. | *Faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un*, Le faire repentir de ce qu'il a dit, ou l'empêcher de continuer. | *Il n'a pas huit jours dans le ventre*, Il ne saurait vivre encore huit jours; et fig., Il ne sera pas encore huit jours dans la place qu'il occupe, dans la situation où il se trouve. | *Avoir trois, cinq, six, etc., lieues dans le ventre*, Avoir fait trois, cinq, six, etc., lieues dans une journée. | En parlant des femmes et des femelles des animaux, Partie où se forment, où se nourrissent les enfants, les petits. *L'enfant remue dans le ventre de sa mère*. | La partie la plus large, la plus grosse de certaines choses. Le *ventre* d'une cruche. Le *ventre* d'une bouteille. | Anc. cout. *Ventre anoblit*, Se disait dans les contrées où la mère pouvait transmettre la noblesse à ses enfants. | *Ventre franc*. Femme de condition libre. | Jurispr. *Curateur au ventre*, Curateur que l'on nomme à l'enfant dont une femme est enceinte au moment du décès de son mari. | Manège. *Ce cheval n'a pas de ventre*, Il est serré des flancs.

VENTREBLEU! interj. (pron. *vantrebleu*). Juron euphémique pour *Ventre de Dieu! Hé! ventre-bleu!*

VENTRÉE, s. f. (pron. *vantré*; rad. *ventre*). Tous les petits que les femelles des animaux font en une fois; portée. Truie qui a fait dix petits d'une *ventrée*.

VENTRE-SAINT-GRIS! interj. Jurement familier d'Henri IV. *Ventre-Saint-Gris!* dit le roi, je ne te savais pas si brave que moi. (Sully.)

VENTRICULAIRE, adj. (pron. *vantrikulère*; rad. *ventricule*). | Anat. Qui appartient, qui a rapport aux ventricules du cœur. Capacité *ventriculaire*. Adhérences *ventriculaires*.

VENTRICULE, s. m. (pron. *vantrikule*; du lat. *ventriculus*, diminutif de *venter*, ventre. | Anat. Nom donné à différentes cavités particulières à certains organes. Les *ventricules* du cœur. Les *ventricules* du cerveau.

VENTRIÈRE, s. f. (pron. *vantrière*; rad. *ventre*). Sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval pour empêcher le harnais de tourner. On dit mieux, dans ce cas, *sous-ventrière*. | Sangle dont on se sert pour soulever les chevaux qu'on veut embarquer pour les tenir suspendus. | Large bande de linge pour soutenir le ventre des femmes grosses ou en couches, des hydropiques, etc. | Pièces de bois qui servent de coulisses aux batardeaux d'une écluse.

VENTRILOQUE, adj. (pron. *vantriloke*; du lat. *venter*, ventre; *loqui*, parler). Qui parle la bouche presque fermée et de manière à ce que le son paraît sortir du ventre. | Substantiv. Un *Ventriloque*.

VENTRILOQUIE, s. f. (pron. *vantriloki*). Expression vulgaire du mot *engastrimisme*. Cette dénomination vicieuse doit son origine à la croyance où l'on était autrefois que certains individus étaient doués de la faculté surnaturelle de parler du ventre. Ursus, le saltimbanque, excellait dans la *ventriloquie*.

VENTRU, UE, adj. Qui a un gros ventre, une grosse panse. Un homme *ventru*. Devenir *ventru*. Cette femme est extrêmement *ventrue*. | Substant. Un gros *ventru*. Une *ventrue*, une grosse réjouie.

VENU, UE, part. Qui est arrivé. L'homme *venu* pour vous voir. L'animal *venu* à la lumière. Le jour *venu*, les serpents se retirèrent. (Galland.) La nuit *venue*, ils soupaient à la lueur d'une lampe. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Être bienvenu partout*, Être bien reçu partout. | Substantiv. Vous y serez le *bienvenu*, lui dis-je, mon cher beau-père. (Le Sage.) | *Soyez le bienvenu, la bien venue*, Formule de politesse dont on se sert à l'égard d'une personne qui arrive. | *Être nouveau venu*, Être nouvellement arrivé. | Substantiv. *Un nouveau venu, une nouvelle venue*, Une personne qui vient d'arriver quelque part. | *Le premier venu*, Celui qui arrive le premier. | Figur. La première personne que l'on rencontre, qui se présente. Raconter ses affaires au *premier venu*. Conter fleurette à la *première venue*. | *Le dernier venu*, Celui qui arrive le dernier, qu'on admet le dernier. C'est la *dernière venue*.

VENUE, s. f. Arrivée. Aussitôt qu'on fut informé de sa *venue*, tout le monde se porta sur son passage. Il ne s'emploie guère plus que pour désigner l'avénement de Jésus-Christ. On prétend que les prophètes ont prédit la *venue* du Messie. | *Allées et venues*, Les pas et les démarches qu'on fait pour une affaire. | *Le temps passe en allées et en venues*, On fait beaucoup de pas et de démarches sans rien conclure. | D'un jeune arbre grand et droit, on dit, *Il est d'une belle venue*; de même, pour exprimer qu'un jeune homme est grand et bien fait. | On dit, au contraire, d'un homme grand, mal fait, d'une taille longue et qui n'est marqué ni aux épaules ni aux hanches, *C'est un homme tout d'une venue*. D'une manière analogue, *Il a les jambes tout d'une venue*. La pauvre fille était *tout d'une venue*.

VÉNUS (en gr. Ἀφροδίτη). Myth. La déesse de la beauté. Cicéron reconnaît quatre Vénus différentes. Suivant cet auteur, la première est fille du Ciel et du Jour; la seconde est née de l'écume de la mer : elle eut Cupidon du dieu Mercure; la troisième, fille de Jupiter et de Diane, épousa Vulcain; enfin, la quatrième est la Vénus syrienne, désignée par les noms d'Astarté ou d'Achtoret. Cette classification est erronée. Les trois premières Vénus n'en font qu'une : c'est l'Aphrodite grecque, transportée à Rome, et indentifiée avec Thalna, adorée en Étrurie; avec Astarté, divinité orientale; avec Anahid, adorée en Perse, etc., etc. Si donc nous voulons nous en tenir à la mythologie grecque indigène, nous ne reconnaîtrons qu'une Vénus, fille, suivant Homère, de Jupiter et de Diane. L'*Odyssée* lui donne pour époux le dieu Vulcain; mais dans l'*Iliade*, elle n'a point de mari. Selon la tradition d'Hésiode, lorsque Saturne mutila son père, quelques gouttes de semence, tombées de sa blessure, fécondèrent une écume blanchâtre qui flottait à la surface de la mer. De cette écume sortit Aphrodite, qui se rendit d'abord à Cythère, puis dans l'île de Chypre, et de là dans l'Olympe. La religion grecque, sans se rapporter beaucoup à cette origine étrange de son Aphrodite, se complut à l'entourer du cortége le plus gracieux. Vénus préside à l'amour sous toutes ses formes. Accompagnée de son fils Cupidon, des Jeux, des Ris, des Grâces et de tout l'attirail de l'amour, elle traverse les airs sur un char traîné par deux colombes, dans une nuée d'or et d'azur. Elle a cette éclatante beauté, cette vive jeunesse, ces douces paroles qui dérobent le cœur, même des plus sages; sa démarche est légère comme le vol d'un oiseau. Jamais elle ne fait un pas sans laisser après elle une odeur d'ambroisie parfumée; elle ne peut même ni parler ni remuer la tête sans parfumer l'air. Ses cheveux flottent tantôt sur ses épaules découvertes, tantôt sont négligemment attachés par derrière avec une tresse d'or; sa robe, quand elle en a une, a plus d'éclat que toutes les couleurs dont Iris se pare dans les plus beaux jours; elle est quelquefois flottante et quelquefois nouée par cette divine ceinture sous laquelle paraissaient les Grâces, et que Junon lui emprunta un jour qu'elle voulut gagner les faveurs de son morose époux. On lui avait consacré le myrte, la rose, la pomme, le pavot, symbole de la fécondité; le tilleul, dont l'écorce servait à tresser des couronnes; la colombe, le passereau, le cygne, l'hirondelle; en tant que Vénus marine, le dauphin. De plus, à Vénus-Uranie était consacrée la tortue, emblème de la sagesse et de la chasteté des femmes; à Vénus-Pandémos, le bouc, symbole contraire. Vénus victorieuse est parée des armes de Mars, ainsi que la Vénus-Junon, adorée à Sparte. On connaît du reste les galantes aventures de la déesse des amours. Trois divinités seulement lui résistent : Minerve, Diane et Vesta. Toutes les autres cèdent à son pouvoir ou à celui de son fils. Dans l'*Odyssée*, Vénus est épouse de Vulcain, et le trompe pour Mars. Averti par Hélios, Vulcain entoura un jour la couche de la déesse d'un filet ourdi avec art, et surprit ainsi les deux amants. Vénus eut de Mars, selon Hésiode, Thobas, Deimos, Harmonie, Éros et Antéros; d'Anchise, Énée, Lyrus ou Lyrnus; d'Adonis, Golgos, Béroé. On lui donne encore pour enfants : Priape, né de Jupiter, de Bacchus ou de Mars; Hermaphrodite, né de Mercure; Bacchus; Éryx, né de Butès; Rhodos, né de Neptune. Quand la mythologie grecque passa en Italie, les Latins acceptèrent Aphrodite avec sa légende hellénique et tous ses attributs, qui firent bientôt oublier l'antique Vénus latine, la Vénus de Lucrèce. Chez ce poète, en effet, Vénus ne ressemble en aucune façon à la Vénus des Grecs, et elle représente encore, malgré les attributs helléniques qu'il est obligé de lui donner pour se conformer aux opinions du vulgaire, un principe tout philosophique, un mythe allégorique renouvelé de Pythagore et d'Épicure : sa Vénus représente la puissance productrice, le principe fécondant de la nature, l'âme du monde, en quelque sorte, le *mens agitat molem* dont parlera plus tard Virgile. Le siége principal du culte de Vénus était l'île de Chypre, et, dans cette île, Paphos, où Aérias avait, le premier, élevé un temple à la déesse. Les autres lieux de l'île où l'on adorait Vénus étaient Amathonte, Golgos, Tamasus, Soles, Idalie. Quant aux villes de l'Asie-Mineure et de la Grèce où on lui rendait un culte, il serait trop long de les énumérer. Il nous suffira de citer le temple de Cnide, célèbre par une statue de Vénus, œuvre de Praxitèle; l'île de Cos, où l'on voyait la Vénus vêtue du même artiste et la Vénus Anadyomède d'Apelles. On adorait aussi Vénus en Sicile. Rome lui éleva plusieurs temples, ainsi que Baïes et Minturnes. | *Vénus Uranie*. V. URANIE. | Fig. *C'est une Vénus*, Se dit d'une femme d'une grande beauté. | *Vénus de Médicis*, Belle statue antique de Vénus; elle a pris son nom de Côme de Médicis, qui en fit l'acquisition. Elle est aujourd'hui dans les galeries du Louvre. | *Vénus de Milo*, Autre statue antique,

Vénus de Milo.

d'une beauté incomparable, découverte, en 1826, par des marins français, à Milo. Elle est aussi à Paris, au musée du Louvre. | Fig. et fam. *Coup de pied de Vénus*, Maladie vénérienne. Le vieux cardinal a reçu un *coup de pied de Vénus*.

VÉNUS, s. f. Astron. Une des planètes inférieures. Elle est aisée à reconnaître par son éclat et sa blancheur, qui surpassent ceux de toutes les autres planètes. Sa lumière est si considérable, que lorsqu'on la reçoit dans un endroit obscur, elle donne une ombre sensible. Cette planète est située entre la Terre et Mercure. Elle accompagne constamment le Soleil, et ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorsqu'elle précède le soleil, c'est-à-dire lorsqu'elle va en s'éloignant, on l'appelle *Phosphore*, ou *Lucifer*, ou l'*Étoile du matin*. Lorsqu'elle suit le soleil et qu'elle se couche après lui, on la nomme *Hesperus*, ou *Vesper*, ou *Étoile du soir*. Le demi-diamètre de Vénus est à celui de la terre comme 9 est à 10; sa distance au soleil est de 0,723, celle de la Terre étant 1, c'est-à-dire environ 11 millions de myriamètres. Le temps de sa révolution est de 224 jours 701 millièmes de jour, et son mouvement autour de son axe se fait en 23 heures et 21 minutes. Elle est entourée d'une atmosphère analogue à la nôtre, et présente des phases comme la lune. On la voit quelquefois passer sur le disque du soleil, où elle projette une petite tache noire. | Conchyl. Genre de mollusques acéphales, à coquille assez épaisse, régulière, équivalve, ornée de couleurs variées et de dessins élégants. Les vénus forment plus de 150 espèces; elles vivent dans le sable et se trouvent dans toutes les mers. La *vénus croisée*, vulgairement *clovisse*, se trouve dans la Méditerranée. | *Vénus* désignait le cuivre dans la langue des alchimistes.

VÉNUSIUM, s. m. (pron. *vénuziome*; rad. *Vénus*, nom du cuivre dans l'ancienne chimie). Cuivre porté, par des procédés chimiques, au plus haut degré de perfectionnement. Le *vénusium* est, à l'égard des cuivres employés pour l'industrie, dans le rapport de supériorité qui place l'acier au-dessus des diverses espèces de fer.

VÉNUSTÉ, s. f. (du lat. *venustas*; rad. *venustus*, beau). Grâce, élégance. Peu usité.

VÊPRES, s. f. pl. (du lat. *vesperæ*, plur. de *vespera*, le soir). Relig. cathol. Partie des heures de l'office qu'on disait autrefois le soir et qu'on dit maintenant vers deux ou trois heures après midi. Les *vêpres* sont composées de cinq psaumes avec leurs antiennes, un capitulaire, une hymne, le cantique *Magnificat* avec une antienne et un orémus. | *Il ne va ni à messe ni à vêpres*, Il ne fait aucun exercice de religion. | Hist. *Vêpres siciliennes*, Nom par lequel on désigne le massacre que firent les Siciliens de tous les Français qui se trouvaient sur leur territoire le jour de Pâque de l'an 1282, pendant l'heure de vêpres, et qui eut pour résultat d'arracher à Charles d'Anjou la souveraineté de la Sicile. On évalue à 8,000 le nombre des Français qui périrent. Ce massacre aurait été prémédité par Jean de Procida, agent de Pierre d'Aragon, le compétiteur de Charles d'Anjou, et l'heure en aurait été fixée à l'avance.

VER, s. m. (du lat. *vermis*, même signif.). Animal long et rampant, sans os ni vertèbres, qui a le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte. Les *vers* vivent dans la terre, dans l'eau, dans les fruits, le bois, les étoffes, le fromage, la viande, dans le corps de l'homme et des autres animaux, etc. Ils ont été divisés en plusieurs classes, subdivisées en un grand nombre de genres et d'espèces. *Ver* long. *Ver* plat. *Ver* rond. *Ver* aquatique. *Ver* de terre. *Vers* à sang rouge. *Vers* à sang blanc. Bois sujet aux *vers*. Livres rongés des *vers*. Poudre pour les *vers*. Les autres étaient les quatre parties du bréviaire, que les *vers* avaient à demi rongées. (Le Sage.) En replis tortueux le *ver* rampe et se traîne. (Delille.) | *Ver de terre*. V. LOMBRIC. | *Ver à soie*, Chenille du bombyx du mûrier auquel on doit la soie. Élever des *vers à soie*. V. BOMBYX et SOIE. | *Ver luisant*, La femelle du lampyre, qui est dépourvue d'ailes et jette dans l'obscurité un éclat phosphorescent. | Fig. *Ver rongeur*, Chagrin dont la cause est cachée, ou remords qui tourmente sans cesse un coupable, un criminel. Le remords est le *ver rongeur* de l'âme. | *C'est un ver de terre*, Se dit d'un homme qui est dans une position humble, dans un état abject. | Fam. et par menace. *Je t'écraserai comme un ver!* Se dit d'un homme qu'on croit pouvoir aisément punir, confondre et battre. | *Être nu comme un ver*, Être entièrement nu. | Prov. et fig. *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, Lui faire dire ce qu'on veut savoir en le questionnant adroitement. | *Ver des digues*, Le taret. | *Vers intestinaux*, Les entozoaires, classe nombreuse de vers qui naissent et se développent dans les intestins. V. HELMINTHES. | *Ver des vaisseaux*, Le taret ordinaire, qui attaque principalement les navires. | *Ver solitaire*, Nom vulgaire du ténia. V. TÉNIA.

VÉRACITÉ, s. f. (du lat. *veracitas*, rad. *verus*, vrai). Attachement constant à la vérité. La *véracité* d'un biographe, d'un historien. La conséquence naturelle de la *véracité* est d'être cru; celle de la fausseté, d'exciter la défiance. (Edgeworth.) La *véracité* des témoins est contestée.

VERA-CRUZ (c'est-à-dire *vraie croix*). Géogr.

Ville et port du Mexique, capitale de l'État de Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique, à 370 kilom. de Mexico ; 10,000 habitants. La Vera-Cruz est défendue par le fort de Saint-Jean d'Ulloa, situé sur un îlot. Des collines d'un sable mobile, sur lequel la réverbération du soleil des tropiques produit une chaleur étouffante, l'environnent, ainsi que des marécages d'où s'exhalent des miasmes dangereux. Elle manque également d'eau saine, et la fièvre jaune y est endémique. C'est sur l'emplacement de la Vera-Cruz que Fernand Cortez aborda en 1519, pour commencer la conquête du Mexique. Occupée en 1838 par les Français, en 1847 par les États-Unis, cette place fut de nouveau prise et occupée par les Français en 1862. | *L'État de Vera-Cruz*, entre ceux de Tabasco, d'Oaxaca, de Puebla, de Mexico, de San-Luis de Potosi et le golfe du Mexique, a 640 kilom. du N. O. au S. E., sur environ 100 de largeur ; 330,000 habitants. Climat très-varié, brûlant et insalubre dans les plaines, glacé sur les montagnes.

VÉRANDA, s. f. Espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile, qui règne autour de la plupart des habitations en Amérique et dans l'Inde. L'Espagnol était étendu sous la *véranda*.

VÉRÂTRE, s. m. (du lat. *veratrum*, fait de *vertere*, changer, parce que les anciens attribuaient à cette plante la propriété de rétablir l'esprit des aliénés). Bot. Genre de la famille des colchicacées, renferme des plantes vivaces, rampantes, à feuilles ovales, acuminées, nervées ; à fleurs en panicule terminal. Deux espèces, le *vérâtre blanc* ou *officinal*, vulgairement *varaire*, *ellébore blanc*, *tue-chien*, et le *vérâtre noir* croissent, en France, dans les pays montagneux. L'une et l'autre renferment un principe vénéneux. Le *vérâtre* est fort employé en homœopathie. Une autre espèce, le *vérâtre sabadille*, qui croît au Mexique, est un poison violent.

VÉRATRIN, s. m. Chim. Substance résineuse particulière, qui accompagne la vératrine.

VÉRATRINE, s. f. Chim. Substance alcaline végétale trouvée dans la graine du vérâtre et de la plupart des colchicacées. Elle est blanche, solide, inodore, d'une saveur très-âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est un poison énergique que l'on emploie en médecine, surtout contre les fièvres et les rhumatismes.

VERBAL, ALE, adj. (du lat. *verbum*, parole). Qui n'est que de vive voix et non par écrit. Ordre *verbal*. Promesse *verbale*. Le machiavélisme inventa le système des concessions *verbales*. (Boiste.) | Au pl. m. *verbaux*. | *Procès-verbal*. V. PROCÈS.

VERBAL, ALE, adj. (rad. *verbe*). Gramm. Qui appartient au verbe, qui vient du verbe. Substantif *verbal*. Adjectif *verbal*. | *Adjectif verbal*. Se dit plus ordinairement du participe présent devenu adjectif, et soumis comme lui aux règles de l'accord. S'embarquer sur une mer *mugissante*. Il y a donc des peuples chrétiens *gémissants* dans un triste esclavage. (Voltaire.) Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (Bern. de Saint-Pierre.)

VERBALEMENT, adv. De vive voix et non par écrit. S'engager *verbalement* et non par écrit.

VERBALISATION, s. f. (pron. *vèrbalizasion*). Action de verbaliser. Procéder à la *verbalisation*.

VERBALISER, v. n. (du lat. *verbum*, mot, parole). Exposer des raisons ou des faits, pour les faire mettre dans un procès-verbal. *Verbaliser* longuement, minutieusement. | Dresser un procès-verbal. Le commissaire de police a jugé à propos de *vèrbaliser*. Le garde-champêtre *verbalisa*.

VERBE, s. m. (du lat. *verbum*, parole). Ton de voix. Il n'est usité que dans cette phrase : *Avoir le verbe haut*, Avoir la voix fort élevée. Rien ne déplaît comme une femme qui *a* le *verbe haut*. | Fig. *Avoir le verbe haut*, Décider, trancher avec hauteur, parler avec hardiesse.

VERBE, s. m. (du lat. *verbum*, mot, parole). Gramm. Partie du discours qui sert à marquer l'action ou l'état des êtres, avec un rapport au temps et aux personnes. Cette espèce de mots passe pour la plus importante du discours. Aussi les grammairiens anciens l'ont-ils appelée *verbe*, qui veut dire *mot*, *parole*, voulant donner à entendre que c'est le mot essentiel, le mot par excellence, celui qui joue le principal rôle dans l'expression de la pensée, celui qui donne la vie et le mouvement au discours. Les autres mots ne sont que les signes isolés des êtres ou de leurs qualités sensibles ; ce sont des matériaux épars, que le verbe vient lier entre eux en quelque sorte. Les objets existent, mais leur nom seul ne suffit pas pour affirmer leur existence ; il faut donc un mot propre à exprimer cette affirmation. Tel est l'office des verbes *être*, *exister*, dans les phrases suivantes. *Je pense, donc je suis*. Dieu *est* celui qui *est*. Le peuple lève sans cesse les mains vers Dieu, et vous doutez même s'*il existe*. Mais indépendamment de cette affirmation de l'existence des objets, nous avons souvent besoin d'exprimer si telle ou telle qualité leur convient ou ne leur convient pas. C'est encore le verbe qui est destiné à indiquer cette convenance ou cette disconvenance. Dans les phrases suivantes : *Ce mont est parfumé ; les moments sont précieux ; la terre est fertile ;* les mots *est*, *sont*, forment lien entre les adjectifs *parfumé*, *précieux*, *fertile*, et les substantifs *mont*, *moments*, *terre* ; ils prononcent sur leur convenance ou sur leur disconvenance. Deux fonctions sont donc attribuées au verbe *être*. Dans le sens absolu, il signifie l'existence : *Je pense, donc je suis*. Devant un adjectif, il forme le lien entre cet adjectif et le sujet, et prononce sur leur convenance ou sur leur disconvenance. Mais il ne suffit pas de dire que les objets existent, et qu'ils existent avec telle ou telle qualité ; nous avons encore besoin d'indiquer leurs divers mouvements, les actions sans nombre qu'ils peuvent produire. Les mots *voir*, *entendre*, *crier*, *marcher*, *courir*, *dormir*, *manger*, *naître*, *mourir*, etc., servent à peindre les mouvements, les actions des êtres animés ou inanimés. Il y a donc dans toutes les langues une espèce de mots destinés à exprimer, outre l'action des êtres, les actes de l'esprit ou de l'âme, l'existence, la possession, la station, la position, etc., et cette espèce de mots n'est autre que le *verbe*, mot qui mérite effectivement le nom qui lui a été donné, puisqu'en lui réside tout le sens du discours. (Bescherelle.) | Le verbe admet quatre sortes de modifications ou changements de forme, pour quatre causes : la *personne*, le *nombre*, le *mode*, et le *temps*. La personne est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet de la première, de la seconde ou de la troisième personne, *Je chante*, *tu chantes*, *il chante*. Le nombre est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet singulier ou pluriel, *Je chante*, *nous chantons*, *ils chantent*. Le mode est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme la manière de signifier dans laquelle on l'emploie. V. MODE. Le temps est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme l'époque à laquelle il correspond. | *Verbe absolu*, Celui qui n'a besoin d'aucun régime, ni exprimé, ni sous-entendu, comme *il tonne*. | *Verbe abstrait*, Dénomination que l'on donne quelquefois au verbe substantif *être*. | *Verbes anomaux*, Ceux qui ont des irrégularités, et quelque chose de singulier dans les terminaisons ou la formation de leurs temps, comme *asseoir*, *faillir*. | *Verbe attributif* ou *adjectif*, Se dit de tous les verbes autres que le verbe *être*, et qui résultent de la combinaison de ce dernier verbe et d'un attribut. *J'aime*, *je cours*, *j'aperçois*, *je marche*, *je prends*, etc., sont des verbes attributifs, parce qu'ils se décomposent par *Je suis aimant*, *je suis courant*, *je suis apercevant*, *je suis marchant*, *je suis prenant*, etc. | *Verbes auxiliaires*, Se dit des verbes *être* et *avoir*, parce qu'ils servent à former les temps composés des autres verbes. | *Verbe concret*. C'est ainsi qu'on appelle quelquefois les verbes attributifs ou adjectifs. Les *verbes concrets* se subdivisent en *actifs*, *passifs* et *neutres*. (Beauzée). | *Verbes défectifs* ou *défectueux*, Se dit des verbes lorsqu'ils ne sont pas usités à tous les modes et à tous les temps, ou qu'ils ne s'emploient pas à toutes les personnes. | *Verbe déponent*. V. DÉPONENT. | *Verbe impersonnel*, Celui dont le sujet grammatical, *il*, ne représente ni un nom de personne, ni un nom de chose ; tels sont les verbes *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. On l'appelle aussi *verbe unipersonnel*. | *Verbe impersonnel essentiel*, Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, comme *il tonne*, *il faut*. | *Verbe impersonnel accidentel*, Celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre, tels que *arriver*, *convenir*, *dépendre*. | *Verbe inchoatif*, Celui qui marque une action commencée et continue dans le sujet du verbe, comme *grisonner*, *verdir*, *vieillir*, etc. | *Verbes irréguliers*, Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. | *Verbe neutre*, Celui qui, comme le verbe actif, exprime une action, mais qui n'a pas de régime ou complément direct. Le verbe neutre n'a point d'expression passive correspondante ; on excepte cependant *obéir*, *convenir*, etc. ; *Il est obéi*, *cette chose est convenue*. De même qu'un verbe actif peut s'employer neutralement, *Il chante bien*, un verbe neutre peut s'employer activement, *Courir les bals*. | *Verbe neutre intransitif*, Celui qui exprime une action qui se borne au sujet, comme *partir*, *courir*, *languir*, etc. | *Verbe neutre transitif*, Celui qui exprime une action qui retombe indirectement sur un objet. *Plaire à quelqu'un*, *médire de quelque chose*. | *Verbe passif*. V. PASSIF. | *Verbe pronominal*, Verbe qui, dans tous ses temps, se conjugue avec deux pronoms de la même personne. *Je me flatte*, *tu te flattes*, *il se flatte*, etc. | *Verbe réciproque*, Se dit du verbe réfléchi lorsqu'il exprime l'action réciproque de plusieurs sujets. *Ces enfants s'aiment et se plaisent*. On distingue les verbes réciproques en directs et en indirects, selon que le pronom qui précède est employé comme régime direct ou comme régime indirect. *Ils se sont tués ; ils se sont dit des injures*. | *Verbe réduplicatif*, Celui qui exprime une action répétée deux ou plusieurs fois, ou la répétition d'une même action, tels que *refaire*, *recommencer*, etc. | *Verbe réfléchi*, Verbe énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On l'appelle aussi *verbe pronominal*. | *Verbes réfléchis essentiels*, Ceux que l'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, tels que *s'abstenir*, *s'emparer*, *se repentir*, *se souvenir*, etc. | *Verbe réfléchi accidentel*, Celui qui se construit sans le pronom complétif, tels que *se jouer*, *se rire*, *s'accuser*, etc. | *Verbe réfléchi direct*, Verbe réfléchi qui a pour régime direct le pronom qui le précède. *Ils se sont frappés ; elle s'est blessée*, etc. | *Verbe réfléchi indirect*. Se dit du verbe réfléchi quand le pronom qui le précède est employé comme régime indirect. *Il s'est coupé le pouce ; ils se sont jeté des pierres*. | *Verbes réguliers*, Ceux qui se conjuguent dans tous les temps comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. | *Verbe substantif*, Le verbe *être*, qui, suivant la plupart des grammairiens, est le seul verbe proprement dit. Cette dénomination lui vient de ce que, prétendent-ils, il subsiste par lui-même, et qu'il ne renferme en lui-même aucune idée d'attribution. | *Verbe transitif*, Dénomination donnée par quelques grammairiens au verbe communément appelé *actif*, parce que ce verbe exprime une action qui du sujet est transmise directement au complément ou régime qui en est l'objet. | *Verbe unipersonnel*, Verbe qui ne s'emploie qu'à la troisième personne. On l'appelle aussi *verbe impersonnel*.

VERBE, s. m. T. de théol. La seconde personne de la Trinité, le Fils unique du Père éternel, coéternel et consubstantiel avec lui. Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. Et le *Verbe* se fit chair et il habita parmi nous. (Saint-Jean.) V. TRINITÉ.

VERBÉNACÉES, s. f. pl. (du genre type *verbena*, verveine). Bot. Famille de plantes dicotylédones, monopétales à corolle hypogyne comprenant des arbres et des arbrisseaux, rarement des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, rarement composées, à fleurs en épis ou en corymbe, plus rarement axillaires et solitaires.

VERBÉRATION, s. f. (pron. *verbérasion* ; du lat. *verberatio*, fait de *verberare*, frapper). Phys. Battement ou vibration de l'air qui produit le son. La *verbération* de l'air.

VERBEUX, EUSE, adj. Qui montre du verbiage ; qui dit peu de choses en beaucoup de paroles. Un homme *verbeux*. Une femme *verbeuse*. Des discours *verbeux*.

VERBIAGE, s. m. (du lat. *verbum*, parole). Abondance de paroles inutiles, insignifiantes. Il n'y a que du *verbiage* dans ce discours, dans cet ouvrage. C'est un *verbiage* continuel. Il s'était mis en réputation dans le public par un *verbiage* spécieux, soutenu d'un air imposant. (Le Sage.)

VERBIAGER, v. n. (rad. *verbiage*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous verbiageons*, *je verbiageais*, etc.). Employer beaucoup de paroles pour dire peu de choses. Famil. et peu usité.

VERBIAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui verbiage, qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de choses. Quel insupportable *verbiageur* ! J'ai été beaucoup trop *verbiageur* sur l'histoire de la dernière guerre. (Voltaire.) Famil. et peu usité.

VERBOSITÉ, s. f. (du lat. *verbositas* ; rad. *verbum*, parole). Caractère, vice de ce qui est verbeux. La *verbosité* d'un avocat, d'un orateur. La *verbosité* d'une brochure, d'un mémoire.

VERCINGÉTORIX. Chef gaulois, du pays des Arvernes, fils de Celtille, homme puissant qui avait été mis à mort pour avoir aspiré à la royauté. Il souleva contre les Romains, en 52 av. J. C., toute la Gaule centrale, que César venait de soumettre, et se fit proclamer généralissime. Il tint longtemps César en échec, remporta sur lui plusieurs avantages et le força à lever le siége de Gergovie ; mais, après des prodiges de valeur, il vit le général ennemi

s'emparer d'*Avaricum* (Bourges), sa principale place, perdit une grande bataille sur les confins des Lingons et de la Séquanaise, fut assiégé dans Alésie (Sainte-Reine), son dernier refuge, et forcé de se rendre (50). Vercingétorix orna le triomphe du vainqueur, et, après avoir langui pendant six années, en prison, fut étranglé (44). Une statue a été élevée en 1864 au sommet d'Alésie à ce dernier défenseur de l'indépendance gauloise.

VERDÂTRE, adj. (rad. *vert*). Qui tire sur le vert. Couleur *verdâtre*. Eau *verdâtre*.

VERDÉE, s. f. Petit vin blanc de Toscane dont la couleur tire sur le vert. Boire de la *verdée*.

VERDELET, ETTE, adj. Qui est un peu vert. *Vin verdelet*, Vin qui est un peu vert, un peu acide.

VERDET, s. m. (rad. *verd*). Sel de cuivre verdâtre, que l'on nomme communément *vert-de-gris*. V. VERT-DE-GRIS. | S'est dit quelquefois pour *verdée*, vin blanc de Toscane d'une teinte verdâtre. | *Verdets*, Nom donné pendant la révolution à des compagnies royalistes secrètement organisées dans le midi de la France, notamment à Toulouse. Les *verdets* furent ainsi nommés parce qu'ils portaient au bras un *ruban vert*. Ils commirent beaucoup de massacres après le 9 thermidor, ainsi qu'en 1815. Le général Ramel et le maréchal Brune furent au nombre de leurs victimes.

VERDEUR, s. f. (rad. *vert*, qui s'écrivait autrefois *verd*). Humeur, sève qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort ou qu'il n'est pas encore sec. Cet arbre perd sa *verdeur*, il mourra bientôt. | Fig. Jeunesse, vigueur chez l'homme d'un certain âge. Il est encore plein de *verdeur*. | Acidité du vin. Ces vins ont trop de *verdeur*.

VERDICT, s. m. (du lat. *verum*, véritable; *dictum*, parole). Déclaration du jury, réponse qu'il fait aux questions posées par la cour d'assises. Le *verdict* du jury a été favorable. Le *verdict* a été rendu. | Par extens., S'applique aux jugements rendus en toute sorte de matière.

VERDIER, s. m. (de *verd*, ancienne orthographe de *vert*, à cause de la couleur de ces oiseaux). Ornithol. Nom vulgaire du *bruant commun*, oiseau de la grosseur du moineau franc. Les *verdiers* se plaisent dans les bois, dans les jardins et les vergers. Les *verdiers* sont doux et faciles à apprivoiser. (Buffon.) | Nom donné à plusieurs oiseaux appartenant à différents genres.

VERDIR, v. a. (rad. *verd*). Peindre, colorer en vert. *Verdir* des persiennes, des portes. | V. n. Devenir vert. Se dit souvent des plantes, des arbres. C'est au mois d'avril que tout commence à *verdir*. Les bois commencent à *verdir*. | Se dit du cuivre quand il se couvre de vert-de-gris.

VERDOYANT, ANTE, adj. Qui verdoie, qui devient vert. Arbuste *verdoyant*. Tige *verdoyante*. Une haie *verdoyante*. Souvent son cône noir s'élève du sein *verdoyant* des forêts. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Couleur verdoyante*, Couleur qui tire sur le vert.

VERDOYER, v. n. (rad. *verd*. *Je verdoie, tu verdoies, il verdoie, nous verdoyons, vous verdoyez, ils verdoient. Je verdoyais, nous verdoyions, vous verdoyiez, ils verdoyaient. Je verdoierai. Je verdoierais. Que je verdoie, que nous verdoyions, que vous verdoyiez. Que je verdoyasse*). Devenir vert. Les bois commencent à *verdoyer*. C'est un bonheur pour nous que d'aller aux premières heures du printemps voir *verdoyer* les premières feuilles. (Presles.)

VERDUN. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Meuse), sur la Meuse; 10,236 habit. Évêché. Place forte; citadelle. Liqueurs, confitures, anis et dragées renommées. Ville ancienne. Les fils de Louis le Débonnaire y conclurent, en 843, un célèbre traité de partage dit *Paix de Verdun*. Elle fut un des *Trois-Évêchés* qu'Henri II réunit à la France en 1552. En 1792, les Prussiens, aidés par un parti qui dans la ville favorisait l'invasion, s'en emparèrent, mais ils ne l'occupèrent que 43 jours, et ceux qui les avaient aidés furent cruellement punis.

VERDURE, s. f. (rad. *verd*). Couleur verte que présentent les feuilles des arbres, des plantes, surtout au printemps. La *verdure* des bois, des champs. Le terrain commençait à retrouver sa *verdure* et sa végétation. (Buffon.) | Se dit aussi des herbes, des plantes et des feuilles mêmes. Banc de *verdure*. Cabinet de *verdure*. Rideau de *verdure*. La *verdure* a pris pendant la nuit une nouvelle vigueur. (J. J. Rousseau.) | *Tapis de verdure*, Un tapis de gazon. | *Verdure* s'applique également aux plantes potagères dont on mange les feuilles, comme les artichauts, les salades, les épinards, etc. Ne vivre que de *verdure*. | *Tapisserie de verdure*, Tapisserie représentant principalement des arbres, des charmilles.

VERDURIER, IÈRE, s. (rad. *verdure*). Marchand, marchande de salades, d'herbages. Les *verduriers* arrivent de bonne heure à la halle.

VÉRÉTILLE, s. f. Zooph. Genre de polypes très-voisins des pennatules.

VÉREUX, EUSE, adj. (rad. *ver*). Se dit des fruits où il y a des vers. Fruit *véreux*. Pommes *véreuses*. | Fig. et famil. Qui est fortement suspect d'un vice essentiel et caché. Un homme *véreux*. Un titre *véreux*. Une créance *véreuse*.

VERGE, s. f. (du lat. *virga*). Baguette longue et flexible. Tenir une *verge* à la main. Toucher avec une *verge*. | *La verge de Moïse, la verge d'Aaron, la verge des magiciens de Pharaon*, La baguette avec laquelle ils opéraient des prodiges. En parlant des autres magiciens, on dit *baguette*. | Grand morceau de baleine garni d'argent par les deux bouts, que porte un bedeau quand il est en fonction. | Baguette garnie d'ivoire que portaient autrefois les huissiers, appelés de là *huissiers à verge*. | Longue tringle de métal. *Verge* de cuivre, de fer. | Fig. *Gouverner, régir une nation avec une verge de fer*, La gouverner avec dureté, régner despotiquement. | *Être sous la verge de quelqu'un*, Être sous sa direction, sous son influence. | Au plur. Menus brins de bouleau, d'osier, de genêt, etc., avec lesquels on fouettait autrefois les criminels et on fustige encore les enfants. Poignée de *verges*. Battre de *verges*. | Fig. *Passer par les verges*, Être censuré, critiqué sans ménagement. | Prov. et fig. *Donner des verges pour se faire fouetter*, Fournir des armes contre soi-même. | Anat. Organe de la copulation, chez l'homme et les mammifères, organe cylindroïde, membraneux, vasculaire et érectile. | Dans les arts, on donne le nom de verge à diverses sortes de tiges. | *Verge du balancier*, La tige qui supporte la lentille. | Ce mot entre, en botanique, dans la composition de plusieurs noms de plantes. | Mesure de la valeur du quart de l'arpent, qui servait à mesurer les terres.

VERGÉ, ÉE, part. Se dit d'une étoffe où se trouvent quelques fils plus grossiers que les autres, ou d'une teinture, soit plus foncée, soit plus faible. Étoffe *vergée*. | *Papier vergé*, Papier qui porte les marques des vergeures.

VERGER, s. m. Lieu planté d'arbres fruitiers. Un beau *verger*. Un *verger* en plein rapport. Modeste *verger*. Les fruits de mon *verger*. Les trésors du *verger*. Là était une maison, ici un *verger*. (Bern. de Saint-Pierre.)

VERGER, v. a. (rad. *verge*). Mesurer avec la verge. *Verger* un terrain.

VERGETÉ, ÉE, part. Nettoyé avec des vergettes. Chapeau *vergeté*. Habit *vergeté*. | *Teint vergeté, peau vergetée*, Teint, peau où il paraît de petites raies noirâtres.

VERGETER, v. a. Nettoyer avec des vergettes. *Vergeter* un chapeau, une tapisserie.

VERGETIER, IÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait des brosses, des vergettes. On dit mieux *brossier*.

VERGETTE, s. f. Brosse composée de soies de sanglier avec laquelle on époussette les étoffes et l'on nettoie les habits. Acheter une *vergette*. Donner un coup de *vergette* à un habit. | Cercle qui sert à soutenir et à bander les peaux dont on recouvre les tambours. | Petite verge de fer. | Blas. Pal étroit qui n'a que la troisième partie de la largeur ordinaire.

VERGEURE, s. f. (pron. *verjure*). T. de papeterie, Les fils de laiton attachés sur la forme, et les raies que font ces fils marqués sur la feuille de papier.

VERGLAS, s. m. (du lat. *viridis glacies*, glace vive). Glace mince étendue sur la terre, et produite par une petite pluie qui gèle à mesure qu'elle tombe. Pavé couvert de *verglas*. Il y a du *verglas* dans les rues.

VERGNIAUD (P. VICTORIN). Célèbre orateur, né à Limoges en 1759, décapité le 31 octobre 1793. Il s'était fait la plus brillante réputation à Bordeaux comme avocat, lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative par le département de la Gironde. Son éloquence le mit à la tête du parti des Girondins. Malheureusement, il n'avait pas de grands talents politiques; d'ailleurs, il était indolent et peu ambitieux. Ouvertement républicain, il hâta par ses discours la chute de la royauté, appuya la déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse, favorisa la journée du 20 juin, fit décréter la formation d'un camp de 20,000 hommes sous Paris, et présida l'Assemblée nationale au 10 août. Réélu pour faire partie de la Convention, il vota dans cette assemblée la mort de Louis XVI, mais en demandant l'appel au peuple. Il lutta en vain contre les Jacobins, et s'éleva énergiquement contre le parti de la Montagne. Dénoncé comme ennemi de la république et fédéraliste, il fut, avec vingt et un de ses collègues, décrété d'accusation par la Convention le 2 juin 1793, et exécuté le 31 octobre.

VERGOGNE, s. f. (de l'esp. *vergonza*, corruption du lat. *verecundia*). Honte. Un homme, une fille sans *vergogne*. N'avoir aucune *vergogne*.

VERGUE, s. f. (du lat. *virga*, verge, bâton). Mar. Pièces de bois longues, arrondies, plus grosses au milieu qu'aux extrémités, et placées horizontalement sur leurs mâts respectifs, à différentes hauteurs. Les *vergues* servent à porter les voiles et à en étendre le côté supérieur; c'est sur la *vergue* qu'on serre la voile lorsqu'elle ne doit plus rester tendue. Les *vergues* sont en bois de sapin, d'un seul morceau ou d'assemblage. On les distingue par le nom des voiles qu'elles portent; ainsi l'on dit *grande vergue, vergue de misaine, vergues de huniers, de perroquets* et de *cacatois*. | *Navires qui sont vergue à vergue*, Navires qui sont l'un à côté de l'autre, de manière que les extrémités de leurs vergues se correspondent, ou à peu près.

VÉRICLE, s. f. Nom donné par les joailliers aux pierres artificielles en verre, cristal, strass. Une parure en *véricles*.

VÉRIDICITÉ, s. f. (du lat. *verum*, vrai; *dicere*, dire). Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage. On peut contester la *véridicité* de ce document. | Se dit quelquefois pour *véracité*. La *véridicité* d'un témoin.

VÉRIDIQUE, adj. (du lat. *veridicus*, formé de *verum*, le vrai, la vérité, et *dicere*, dire). Qui aime à dire la vérité, qui la dit habituellement. Un témoin *véridique*.

VÉRIFICATEUR, TRICE, s. (rad. *vérifier*). Celui, celle qui a mission de rechercher si une chose est vraie. *Vérificateur* de l'enregistrement. *Vérificatrice* des douanes. | Adjectiv. Expert *vérificateur*. Toiseur, métreur *vérificateur*.

VÉRIFICATION, s. f. (pron. *vérifikasion*; rad. *vérifier*). Rechercher si une chose est vraie. *Vérification* d'une charte. *Vérification* d'une citation. *Vérification* d'une signature. *Vérification* d'une date. | *Vérification des écritures*, Examen fait en justice d'un acte sous seing privé, afin de constater s'il est bien de la personne à laquelle on l'attribue. | *Vérification des pouvoirs*, Examen des titres d'un représentant de la nation. Une élection n'est validée qu'après la *vérification des pouvoirs*.

VÉRIFIÉ, ÉE, part. Dont la vérification a eu lieu. Titre *vérifié*. Pouvoirs *vérifiés*. Écritures *vérifiées*. Textes *vérifiés*.

VÉRIFIER, v. a. (du lat. *verum*, vrai; *facere*, faire). Faire ressortir la vérité, l'exactitude d'une chose. *Vérifier* une allégation par témoins. L'événement n'a que trop *vérifié* ma prédiction. (Castel.) | Examiner, rechercher si une chose est vraie ou telle qu'elle doit être, telle qu'on l'a déclarée. *Vérifier* un fait historique. *Vérifier* un compte, un calcul. *Vérifier* un devis, un mémoire. Il est prudent de *vérifier* le jugement d'autrui. (Beiste.) | Absol. Quand il s'agit de la vérité, il est bon de *vérifier* par soi-même. | *Vérifier des écritures, des signatures*, Les comparer pour voir si elles sont authentiques, si elles sont de la même main. | Constr. *Vérifier des travaux*, S'assurer si ces travaux sont faits selon les règles, si les matériaux employés sont acceptables. | *Art de vérifier les dates*. Titre d'un grand ouvrage historique dont les principaux rédacteurs furent Fr. Dantine, Clémencet, Durand et Fr. Clément, savants bénédictins. Il a été continué de nos jours. Il faut consulter l'*art de vérifier les dates*.

VÉRIN, s. m. Mécan. Cric ou machine à vis qu'on fait tourner verticalement avec deux barres qui la traversent en croix. On se sert du *vérin* pour enlever des fardeaux très-pesants.

VÉRINE, s. f. Mar. Sorte de lampe de verre employée sur les navires. La *vérine* de l'habitacle.

VÉRITABLE, adj. (rad. *vérité*). Qui est conforme à la vérité. Assertion *véritable*. Récit *véritable*. Discours *véritable*. | Effectif, réel. Voilà la *véritable* cause de la mort de cet enfant. | Vrai, opposé à falsifié, à contrefait. De *véritables* sagies. De *véritable* ambre. De *véritable* rhum de la Jamaïque. | Fig. L'envie est détruite par la *véritable* amitié, la coquetterie par le *véritable* amour. (La Rochefoucauld.) | Bon, excellent dans son genre. Un *véritable* orateur. Les *véritables* amis du peuple ne sont pas ceux qui le flattent.

VÉRITABLEMENT, adv. (pron. *véritablemen*). Conformément à la vérité. Agir *véritablement*. | Réellement, de fait. Orphée a existé *véritablement*.

VÉRITÉ, s. f. (du lat. *veritas*). Qualité de ce qui est, de ce qui existe réellement. Chercher la *vérité*. Dissimuler, cacher, déguiser la *vérité*. Dire la *vérité*. Taire la *vérité*. Trahir la *vérité*. La *vérité* est ce qui est. Découvrir la *vérité* d'une chose. Récit conforme à la *vérité*. Il n'a plus le courage de dire la *vérité* ni la force de l'écouter. (Fléchier.)

Il est utile d'approfondir la *vérité*. (Voltaire.) Il plaçait son bonheur dans la contemplation des *vérités* éternelles. (Barthélemy.) La *vérité* n'a jamais besoin de l'erreur, et les ombres n'ajoutent rien à la lumière. (Lamartine.) | Conformité de nos jugements avec ce que les choses sont. | *Vérité externe, objective*, ou *de principe*, Connaissance qui nous vient immédiatement des objets, sans qu'elle soit tirée d'une conséquence antérieure ou précédente. | *Vérité interne, de logique* ou *de conséquence*, Connaissance que notre esprit, agissant sur lui-même, tire d'une autre connaissance qui nous est venue par voie de principe. | Conformité d'un récit, d'un rapport, d'une narration avec un fait. | Axiome, principe certain, constant. Les *vérités* de la science. Les *vérités* mathématiques. | S'oppose à erreur, fausse opinion. La plupart des martyrs de l'oppression furent des apôtres de la *vérité*. | Se dit aussi de la sincérité, de la bonne foi. Parler avec un accent de *vérité*. | Se dit en parlant de Dieu. Le Dieu de *vérité*. Je suis la voie, la *vérité* et la vie. (Jésus-Christ.) | En peinture et dans les arts, Démonstration, imitation, expression fidèle de la nature. Il y a beaucoup de *vérité* dans cette tête, dans cette marine. | En personnifiant la Vérité, et par allusion aux attributs que lui donnent les peintres. Le flambeau de la *Vérité*. Le miroir de la *Vérité*. | Au pl. Choses véritables. Les *vérités* que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il importe le plus de savoir. (Boiste.) | Famil. *Dire à quelqu'un ses vérités*, Lui reprocher librement ses fautes, ses torts, ses défauts. | Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense*, Les reproches les plus sensibles sont ceux que l'on a mérités. | *Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire*, mais elles sont bonnes à entendre. (Mme du Deffand.) | *A la vérité*, loc. adv. par laquelle on assure une chose qu'aussitôt on explique ou on restreint. *A la vérité*, je ne vais pas voir cet homme; mais aussi, il est si peu aimable. | *En vérité*, Certainement, assurément, de bonne foi. *En vérité*, je vous le promets. *En vérité*, cela est impossible. | Le mot *vérité* exprime une de ces idées primitives et fondamentales que tout le monde comprend et qui ne sauraient être éclaircies par d'autres, parce qu'il n'en est point de plus intelligible. On peut disputer sur certains caractères de la vérité, sur la possibilité et les moyens de la découvrir; mais on ne dispute point sur sa nature ou sur l'idée générale que ce mot représente, et qui est identique pour tous les esprits. Si on la considère en elle-même et comme le terme nécessaire de toute connaissance, on ne peut mieux faire concevoir la vérité que par cette définition de Bossuet : « La vérité est ce qui est. » En effet, nos connaissances se rapportent à des objets qu'elles supposent et qui n'en dépendent point. L'esprit heureux qui recherche la vérité, qui la conçoit et s'y rattache comme à son objet propre, ne saurait ni la produire ni la modifier à son gré; elle plane au-dessus de nos erreurs et de nos préjugés; elle a sa réalité antérieure à nos conceptions, indépendante de nos jugements, et ceux-ci ne sont vrais ou faux que parce qu'ils y sont conformes ou qu'ils s'en écartent. Les principes de la morale, les axiomes de toutes les sciences, les faits de la nature et de l'histoire sont vrais en eux-mêmes, parce qu'ils sont l'expression de la réalité. Ce n'est pas notre intelligence qui leur donne ce caractère; elle les adopte comme vrais, mais elle ne les fait pas tels : c'est parce qu'elle y voit ce qui y est, qu'elle y reconnaît la vérité et qu'elle s'y attache. De même, quand l'homme se trompe, c'est qu'il suppose des choses, des faits ou des rapports qui ne sont pas, ou qu'il méconnaît ceux qui sont réellement. Puisque l'être et la vérité se confondent dans leur nature propre comme dans leur nature fondamentale, on doit comprendre que la vérité renferme et représente tous les caractères de l'être lui-même, et comme tous les êtres créés supposent un être éternel et absolu, qui existe par lui-même et qui est le principe de toutes choses, la raison conçoit aussi des vérités nécessaires, immuables et absolues, qui sont le fondement et la règle de toutes les vérités contingentes. Ainsi le jugement par lequel nous prononçons que tout phénomène sans exception doit avoir une cause, n'est pas simplement l'expression d'un fait universel; il suppose de plus un rapport nécessaire et absolu qui ne nous permet pas d'imaginer le contraire comme possible. Quand nous voyons un changement arriver dans un corps, nous concevons qu'il pourrait n'avoir pas lieu ou se produire autrement, si les lois de la nature étaient différentes; c'est une vérité qui pourrait n'être pas, dont le contraire ne répugne point à la raison, et qui, par là même, peut être appelée contingente, comme le fait qui en est l'objet; mais dès qu'il arrive, nous sommes forcés d'admettre que ce changement est produit par une cause, alors même que nous ne pouvons pas la découvrir; c'est là un principe nécessaire et immuable qui domine tous les faits analogues, et la raison se refuse à supposer le contraire. Les axiomes de la métaphysique, les premiers principes de la morale, les vérités mathématiques sont des vérités nécessaires, parce qu'elles ont pour objet la nature et les perfections de l'être absolu, ou pour fondement les conceptions immuables de l'intelligence infinie, et, par conséquent, elles expriment une réalité absolue ou des rapports éternels et nécessaires. L'existence des êtres créés et les phénomènes de la nature sont l'objet de vérités contingentes, parce qu'elles supposent un acte libre de la puissance qui les a produits. L'homme est capable de connaître la vérité, parce qu'il peut concevoir ou découvrir ce qui est; il la connaît d'une manière plus précise et plus étendue, à mesure qu'il observe un plus grand nombre de faits, qu'il saisit mieux leurs rapports, qu'il en découvre les lois et les rattache aux idées éternelles qui expliquent tous les faits contingents. C'est ce pouvoir d'observer et de comprendre jusqu'à un certain point qui forme le caractère distinctif et la grandeur de la créature raisonnable; c'est par là qu'elle est faite à l'image de Dieu, qui connaît et qui comprend tout, parce qu'il se comprend lui-même. On voit aussi que la vérité est nécessairement le terme et l'objet de l'intelligence, le principe et la condition de son développement, le motif et la fin de son activité; car l'intelligence n'existe et ne se développe que par la connaissance de ce qui est; comme elle est faite pour la vérité, son premier mouvement, son premier besoin est un désir de la connaître, et de là vient aussi que l'esprit humain, qui trouve en elle-même son point de départ, son appui et son repos, l'embrasse avec tant d'ardeur et s'y fixe avec tant d'énergie dès qu'il croit l'avoir atteinte et la posséder. De là vient que nous la poursuivons dans tous les actes de notre vie, au milieu même des erreurs de notre raison et des égarements de notre cœur. C'est elle que nous cherchons à saisir par l'application et les recherches de l'étude, que nous appelons dans les inspirations de l'art, que nous admirons dans la beauté; elle qui nous ravit par l'ordre et l'harmonie, qui nous attire par le charme du bonheur; elle enfin que nous aspirons par toutes nos facultés, parce qu'elle seule peut féconder notre intelligence, agrandir et perfectionner notre être, accomplir nos destinées.

VERJUS, s. m. (du fr. *jus* et *vert*). Variété de raisin, à grains longs et gros, et à peau fort dure, qui est très-acide et qui ne mûrit jamais complètement. *Verjus* à l'eau-de-vie. *Verjus* confit. | Suc que l'on tire du verjus ou des autres raisins avant leur maturité, et qu'on emploie comme assaisonnement. Sauce au *verjus*. | Prov. et figur. *C'est jus vert ou verjus*, Se dit de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence, dont le choix est indifférent.

VERJUTER, v. a. (rad. *verjus*). Assaisonner avec du verjus. *Verjuter* une sauce.

VERLE, s. f. Espèce de jauge qui sert à mesurer les capacités. Employer la *verle*.

VERMANDOIS. Géogr. Ancien pays de France, dans la haute Picardie, autour des sources de la Somme; il avait pour villes : Saint-Quentin, Vermand (qui a donné son nom au pays), Ham, Saint-Simon, le Catelet. Il est aujourd'hui compris dans les départements de l'Aisne et de la Somme. Le Vermandois avait le titre de comté.

VERMEIL, EILLE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *vermiculus*, petit ver, à cause du vermisseau qui fournit la cochenille avec laquelle on teint en rouge). Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. Teint *vermeil*. Bouche *vermeille*. Bouton *vermeil*. Rose *vermeille*. Ces chanoines *vermeils* et brillants de santé. (Boileau.) La couleur *vermeille* des lèvres. (Buffon.) La teinte *vermeille* de sa bouche.

> Des raisins mûrs apparemment,
> Et couverts d'une peau *vermeille*.
> (LA FONTAINE.)

| *Mer Vermeille*, Golfe du grand Océan, entre la côte du Mexique et la presqu'île de la Vieille-Californie. On dit aussi *golfe de Californie*. | S. m. Sorte de dorure sur argent. | Argent doré. Un service de *vermeil*. | S. f. Se dit des pierres gemmes dont le rouge tire sur l'orange. | *Vermeille hyacinthe*, Espèce de zircon. | *Vermeille orientale*, Télésie. | *Vermeille occidentale*, Grenade pyrope.

VERMET, s. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, de l'ordre des tubulibranches, à coquille tubuleuse, fixe, souvent régulière et turriculée dans le premier âge, se prolongeant plus tard en un tube irrégulièrement contourné.

VERMICELLE, s. m. (de l'ital. *vermicello*; du lat. *vermiculus*, petit ver). Pâte en forme de petits tuyaux minces que l'on emploie pour faire des potages, et qui se fabrique avec différentes sortes de farines, mais particulièrement avec le gruau. Cette pâte est préparée à peu près comme celle du pain, sauf qu'il n'y entre pas de levain. | Potage fait avec cette pâte. *Vermicelle* au gras. *Vermicelle* au lait. Nous avons mangé d'excellent *vermicelle*.

VERMICELLIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fabrique du vermicelle et d'autres pâtes du même genre. La corporation des *vermicelliers*.

VERMICULAIRE, adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Qui ressemble aux vers ou qui se meut comme eux. | Méd. *Pouls vermiculaire*, Pouls dont les battements, petits et faibles, ressemblent aux mouvements ondulants des vers qui rampent. Le pouls du malade est faible, *vermiculaire*. | *Mouvement vermiculaire*, Mouvement péristaltique des intestins.

VERMICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Se dit des ouvrages travaillés de manière à représenter des traces de vers. Bossages *vermiculés*. Pierres *vermiculées*.

VERMICULITE, s. f. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Espèce de talc remarquable en ce que, réchauffée à la flamme d'une bougie, elle fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, cylindriques, qui s'allongent en se contournant comme des vers.

VERMICULURES, s. f. pl. Travail vermiculé, qui représente des traces de vers.

VERMIFORME, adj. (du lat. *vermis*, ver; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ver. Appendice *vermiforme*. Éminence *vermiforme*.

VERMIFUGE, adj. (du lat. *vermis*, ver; *fugare*, chasser). Se dit des remèdes propres à détruire les vers qui s'engendrent dans le corps, ou à les en chasser. Pastilles *vermifuges*. | Subst. Un *vermifuge*. La mousse de Corse, le semen-contra, l'huile de ricin, l'écorce de grenadier, sont d'excellents *vermifuges*. Raspail recommande les *vermifuges*.

VERMILLER, v. n. (*ll* mouillées). T. de vénerie. Se dit du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir pour y trouver des vers, des racines.

VERMILLON, s. m. (*ll* mouillées; rad. *vermeil*). Sulfure de mercure, nommé également *cinabre*. C'est une substance composée de mercure et de soufre, se volatilisant par la chaleur, sans résidu, et en répandant une odeur sulfurique. Sa couleur est rouge ou brune, et celle de sa poussière, d'un beau rouge. Pulvérisé, il constitue le minium dont se servent les peintres, et qui entre dans la composition des différents fards. | Couleur d'un beau rouge, très-fine et très-solide, que l'on emploie dans la peinture, soit à l'huile, soit en détrempe. Le *vermillon* dit de *Provence* est le kermès minéral. | Se dit quelquefois de la couleur vermeille des joues, des lèvres. Des joues, des lèvres d'un beau *vermillon*.

VERMILLONNER, v. a. (*ll* mouillées; rad. *vermillon*). Enduire, peindre de vermillon. *Vermillonner* ses joues. | Mettre une couleur de vermillon sur une pièce dorée et brunie.

VERMINE, s. f. (du lat. *vermis*, ver). Se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme vers, poux, puces, punaises, etc. Se laisser manger par la *vermine*. | Fam. Gens dangereux, filous. Cette maison n'est habitée que par de la *vermine*.

VERMINEUX, EUSE, adj. (rad. *ver*). Qui est produit par des vers intestinaux. Maladies *vermineuses*. Fièvres *vermineuses*.

VERMISSEAU, s. m. (pron. *vèrmiso*; du lat. *vermis*, ver). Petit ver de terre. Ces oiseaux vivent de moucherons et de *vermisseaux*.

VERMONT. Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord; a pour bornes : au N., le Bas-Canada; à l'E., le New-Hampshire; au S., le Massachussets; à l'O., l'État de New-York; 195 kilom. sur 107; 315,000 habitants; capitale, Montpellier. Beaux pâturages, climat froid, air salubre; grains, bétail; fer, plomb, jaspe, marbre, etc. Commerce avec New-York par le canal de Champlain. Colonisé à la fois par les Français et les Anglais, au commencement du XVIIe siècle, ce pays resta à l'Angleterre après la perte du Canada par la France. Ce pays prit part à la guerre de l'Indépendance; mais ne reçut le titre d'État qu'en 1791.

VERMOULER (SE), v. pron. (du lat. *vermicularis*, rad. *vermis*, ver). Être piqué des vers. Des meubles qui commencent à se *vermouler*.

VERMOULU, UE, part. Piqué des vers. Banc *vermoulu*. Meubles *vermoulus*. Nous y rencontrions des bouleaux renversés et tout *vermoulus*. (Bern. de Saint-Pierre.) Voilà des bureaux *vermoulus*.

VERMOULURE, s. f. (rad *vermoulu*). Trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. Il y a de la *vermoulure* dans cette bibliothèque. | Poudre qui sort des trous faits par les vers.

VERMOUT, s. m. (de l'allem. *wermuth*, absinthe). Vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeun pour exciter ou pour réveiller l'appétit. *Vermout* de Turin. Un verre de *vermout*.

VERNAL, ALE, adj. (du lat, *vernalis*; rad. *ver*, le printemps). Qui appartient au printemps. L'équinoxe *vernal*. | Éruptions *vernales*. | Bot. Se dit des plantes dont les fleurs s'épanouissent au printemps. Les tulipes sont des fleurs *vernales*.

VERNACULAIRE, adj. (du lat. *vernaculus*, même signif.). Qui est de la maison, du pays. Le nom *vernaculaire* d'une plante, d'un animal, est le nom que l'animal ou la plante porte dans le pays d'où il est originaire.

VERNATION, s. f. (pron. *vernasion*; du lat. *vernatio*, rad. *ver*, printemps). | Bot. Arrangement des fleurs dans le bouton avant leur développement. La *vernation* des roses.

VERNET (CLAUDE-JOSEPH). Célèbre peintre, né en 1714, mort en 1789. Fils d'un peintre d'Avignon, qui lui donna les premières leçons, il alla ensuite visiter l'Italie, où il se fit une grande réputation comme peintre de marine. Il obtint à Rome des succès si flatteurs qu'il s'y fixa. Il revint à Paris au bout de vingt-deux ans, et fut chargé par Louis XV de peindre les principaux ports de France. Ce grand peintre exécuta plus de trois cents tableaux de 1752 à 1789. On regarde comme son chef-d'œuvre *le Soir* ou la *Tempête*. | *Vernet* (Ant.-Charles-Horace). Connu sous le nom de *Carle Vernet*, fils du précédent, né à Bordeaux en 1758, mort en 1836. Il choisit une autre spécialité que celle de son père, et réussit surtout à peindre les batailles. Il fut chargé de représenter la plupart des grandes victoires de l'empire, les batailles de *Rivoli*, de *Marengo*, d'*Austerlitz* de *Wagram*, le *Passage du mont Saint-Bernard*. Il excellait à peindre les chevaux et les chiens; on a de lui plusieurs chasses d'une admirable exécution. | *Vernet* (Horace). Fils du précédent, né à Paris en 1789, mort en 1863. Il consacra principalement son talent aux batailles et sujets militaires. Il débuta par le *Chien du Régiment* et le *Cheval du Trompette*, puis il donna sous la Restauration les *Batailles de Jemmapes, de Valmy, de Tolosa, de Hanau, de Montmirail*, la *Défense de Saragosse*, la *Défense de la barrière Clichy*, le *Pont d'Arcole*, etc.

VERNIER, s. m. (du nom de son inventeur). Sorte de micromètre ou instrument de réduction qui consiste en un quart de cercle divisé en 90 degrés, et placé sur un secteur mobile, divisé lui-même en trente parties, ce qui permet d'arriver avec précision aux plus petites divisions.

VERNI, IE, part. Qui a été enduit, recouvert d'un vernis. Tableau verni. Toile *vernie*.

VERNIR, v. a. (rad. *vernis*). Enduire de vernis. *Vernir* un tableau. *Vernir* des meubles. *Vernir* de la porcelaine, de la faïence. L'ouvrier commence à *vernir* son ouvrage. | Fig. Donner un vernis, une apparence brillante, favorable. Les éloges des journaux *vernissent* les auteurs et leurs ouvrages d'un éclat qui s'éteint aux yeux des lecteurs. (Boiste).

VERNIS, s. m. (pron. *verni*; du lat. *vernix*, même signif.). Espèce de liquide qui a la propriété de se dessécher à l'air, et que l'on applique en couches minces sur les corps. Il se forme alors sur ces derniers des enduits d'un aspect brillant et transparent. Passer un *vernis* sur des tableaux. | L'usage des *vernis* est très-ancien chez les Chinois et les Indiens. Les Grecs s'en servaient rarement, et il paraîtrait même, d'après Pline, que le grand peintre Apelles fut le seul qui possédait l'art de couvrir ses tableaux d'un *vernis*, pour leur donner de la transparence et les rendre moins altérables. On distingue quatre espèces de *vernis* : 1° les *vernis à l'éther*; 2° les *vernis à l'alcool*; 3° les *vernis à l'essence*; 4° les *vernis gras*. Les *vernis à l'éther* s'emploient en bijouterie pour réparer les accidents qui arrivent fréquemment aux émaux sur bijoux. Les *vernis à l'alcool* sont ordinairement clairs, d'un aspect vitreux et brillant, et s'appliquent sur des objets qui ne sont pas exposés aux intempéries de l'air, à la pluie, au soleil, etc. Le *vernis à l'essence* s'applique ordinairement sur les tableaux. Le *vernis gras* s'emploie pour enduire les objets qui sont exposés à un frottement assez fréquent, comme ceux dont on se sert habituellement, tels que les bois, cuirs, métaux, etc. | Enduit composé de substances vitrifiables dont on couvre la porcelaine, la faïence, la poterie. | Fig. Tout ce qui sert à donner une apparence favorable et quelquefois trompeuse. Couvrir ses vices d'un *vernis* d'élégance, de politesse. La modestie est une sorte de *vernis* qui donne du lustre au talent. (Acad.) | Et en mauvaise part. Il n'a qu'un *vernis* de vertu.

VERNISSAGE, s. m. Action de vernir, de vernisser. Le *vernissage* des poteries.

VERNISSER, v. a. (rad. *vernis*). Vernir. Il ne se dit qu'en parlant de la poterie. *Vernisser* des terrines. | SE VERNISSER, v. pron. Être vernissé. Les ouvrages de terre *se vernissent* après une première cuisson.

VERNISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des vernis. | Celui, celle qui emploie les vernis.

VERNISSURE, s. f. Application du vernis.

VERNONIE, s. f. (du nom de *Will Vernon*). | Bot. Genre de la famille des composées, type de la tribu des vernoniées, renfermant des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes. La *vernonie anthelminthique* ou *calogeri*, dont les graines donnent une poudre qui jouit de propriétés vermifuges.

VÉROLE, s. f. (du lat. *varius*, bigarré, à cause des pustules qui la caractérisent). Pathol. Synonyme de *Syphilis*. (V. SYPHILIS). | *Petite vérole*, La variole V. VARIOLE. | *Petite vérole volante*, La vaccinelle. V. VACCINELLE.

VÉROLÉ, ÉE, adj. Qui a la vérole. | Substantiv. Les *vérolés*. On dit aussi *vérolique*. Synonyme de *syphilitique*. V. SYPHILITIQUE.

VÉRONE, Géogr. Ville du royaume d'Italie (Vénétie), chef-lieu de province, sur l'Adige; 60,800 habitants. Ville forte, défendue par trois châteaux forts. La ville est laide; mais on y remarque une belle place et plusieurs monuments, entre autres un magnifique amphithéâtre romain et quelques palais. Musée célèbre. Soieries, toiles, draps, gants, cuir, cire. Patrie de Catulle, Cornélius Népos, Pline l'Ancien, Fracastor, Paul *Véronèse*. | Vérone fut fondée par les Gaulois Cénomans. Sous les Lombards, elle fut un des principaux duchés; sous les Carlovingiens, elle fut chef-lieu d'une monarchie d'Italie; en 952, Othon le Grand adjoignit la marche de Vérone à l'Empire. Cette ville prit part aux deux ligues lombardes, devint république, puis fut asservie par Eccelin III, de Romano, passa ensuite aux della Scala et enfin, en 1405, à la république de Venise. Pendant la guerre de la ligue de Cambrai, Maximilien la posséda pendant huit ans (1509-1516), après quoi elle retourna à Venise. De 1797 à 1801, Vérone fut possédée par les Autrichiens; après le traité de Presbourg (1805), elle fit partie du royaume d'Italie et fut le chef-lieu du département de l'Adige; elle revint à l'Autriche en 1815. En 1822, il s'y tint un congrès entre les souverains membres de la Sainte-Alliance: on y résolut l'intervention en Espagne contre le régime des cortès. En 1866, elle fut rattachée avec toute la Vénétie au royaume d'Italie. | La *province de Vérone* a environ 300,000 habitants. Montagnes au N. Sol fertile. Cuivre, houille, marbre, albâtre et pierre à fusil; terre verte dite *Terre de Vérone*.

VÉRONÈSE (PAUL CALIARI, dit). Célèbre peintre italien, né à Vérone en 1528 ou 1530, mort en 1588, était fils d'un sculpteur. Il révéla son talent étant fort jeune, et marcha bientôt sur les traces du Titien et du Tintoret, qu'il s'était proposés pour modèles. Mal apprécié à Vérone, il alla se fixer à Venise, et embellit cette ville d'une foule de chefs-d'œuvre.

VÉRONIQUE, s. f. (du lat. *verus*, vrai, et du gr. εἰκων, image). Se dit du linge avec lequel, selon la tradition chrétienne, une femme de Jérusalem, qu'on appela Véronique, essuya le front de Jésus-Christ. L'image du fils de Marie s'y grava.

VÉRONIQUE, s. f. | Bot. Genre de la famille des scrofulariées, type de la tribu des véronicées. Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs bleues ou blanches. Les espèces en sont très-nombreuses; les seules employées sont : la *véronique beccabunga*, vulgairement *cresson de cheval*, qui croît sur les bords des étangs, des ruisseaux et des fontaines, et dont les fleurs sont blanches. Le suc de cette plante est antiscorbutique, d'une saveur âcre et un peu amère. La *véronique officinale*, vulgairement *thé d'Europe*, à fleurs d'un bleu pâle, qui croît dans les bois montueux, sur les collines sèches et arides; son infusion théiforme procure une boisson assez agréable, légèrement diurétique, un peu tonique; la *véronique petit chêne*, très-commune dans les prés, le long des haies: belles fleurs bleues disposées en une longue grappe latérale; son infusion est aussi agréable que celle de la véronique officinale; elle jouit des mêmes propriétés.

Véronique.

VERRAT, s. m. (du lat. *verracus*, formé de *verres*, porc). Le cochon mâle non châtré.

VERRE, s. m. (du lat. *vitrum*, même signif.). En général, Tout corps transparent ou translucide qui est aigre, cassant, sonore à la température ordinaire, et qui se ramollit et fond à une forte chaleur. Le *verre* paraît être la véritable terre élémentaire. (Buffon.) | Particulièrement, Composés de silice, de potasse ou de soude, et de chaux ou d'oxyde de plomb, donnant par la fusion une masse amorphe et transparente et qui ne se dissout ni dans l'eau ni dans les acides. *Verre* clair. *Verre* mince. *Verre* épais. Un carreau de *verre*. Un morceau, un éclat de *verre*. Bouteille de *verre*. La fiole où je suis retenu n'est qu'une simple bouteille de *verre* facile à briser. (Le Sage.) La grandeur est comme certains *verres* qui grossissent tous les objets. (Fénelon.) | *Verre d'antimoine*, Oxyde d'antimoine vitrifié et mêlé de soufre: on s'en sert dans la pharmacie pour la préparation de l'émétique et dans la composition des pierres de couleur. | *Verre de Fougère*, Verre dans lequel il entre des cendres de fougère; | *Verres coloriés* ou *verres de couleur*, Verres teints par de très petites quantités d'oxydes métalliques qui sont fondus dans la pâte. | *Verres de lunettes*, Verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes, etc. Suivant leur forme ou leur destination, ils sont convexes, lenticulaires, etc., et ont des degrés de force très-différents. | *Verres périscopiques*, Verres qui sont taillés de manière à permettre de voir tout autour de soi. | *Verres à facettes*, Verres qui sont plans d'un côté, et qui, de l'autre, sont composés de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ces *verres* font voir l'image des objets qu'on regarde au travers, autant de fois qu'il y a de facettes. | *Verre* signifie aussi un carreau de verre. Mettre des bijoux sous *verre*. | Grand cylindre de verre sous lequel on met une pendule, des vases de fleurs artificielles, etc. Le *verre* d'une pendule. | Fig. et famil. *Cela est à mettre sous verre*, Se dit d'une chose précieuse, curieuse, qui mérite d'être conservée. | La découverte du *verre* est très-ancienne, car il est fait mention de ce produit en différents endroits de la Bible. D'après Pline, elle serait due à des voyageurs phéniciens, qui, s'étant servis de natron pour construire un foyer sur le sable, produisirent par hasard du *verre* par la fusion du sable mêlé au natron. Il est certain, du reste, que les Égyptiens et les Phéniciens pratiquaient l'art de la verrerie avant tous les autres peuples : les verreries de Sidon et d'Alexandrie furent célèbres dans l'antiquité. Les Grecs connurent aussi très-anciennement la fabrication du *verre*. Du temps de Pline, on commençait à établir des verreries dans les Gaules et en Espagne; cependant l'emploi du *verre* à vitrer à Rome ne date que du IIIe siècle. C'est aux Français que les Anglais empruntèrent l'art de la verrerie, vers le VIIe siècle. Au moyen âge, Venise se distingua par ses verreries, qui furent reléguées, en 1291, dans la presqu'île de Murano. C'est là, en cet endroit qu'on fabriqua les premières glaces soufflées. C'est aussi dans le moyen âge que la fabrication du *verre* s'introduisit en Bohême et y acquit, grâce à l'extrême pureté des matières premières qu'on rencontre en abondance dans ce pays, une supériorité et une réputation qui se sont maintenues jusqu'à nos jours. Sous Louis XIV de grandes verreries s'établirent en France, par les

soins de Colbert. En 1688, Abraham Thévart inventa à Paris l'art de couler les glaces. V. GLACE. | Dans l'industrie, on distingue : le *verre commun*, dont on fait surtout les bouteilles, et qu'on fabrique avec du sable ferrugineux, des cendres ou des soudes brutes, de l'argile jaune et des tessons de bouteilles; le *verre à vitres* et *à glaces*, qui se fait avec du sable blanc, du sel de soude ou du sulfate de soude, des rognures de verre blanc, un peu de craie ou de chaux et d'oxyde de manganèse; le *cristal ordinaire* et le *verre à gobeleterie de Bohême*, dit aussi *cristal de Bohême*, destinés aux vases à boire, flacons, vases d'ornement, qu'on fait avec les mêmes matières, mais en employant du carbonate de potasse, au lieu de carbonate de soude; le *crown-glass*, avec lequel on fait les lunettes de spectacle, les lentilles grossissantes et les instruments d'optique, et qui s'obtient avec un mélange semblable; le *flintglass*, pour les lunettes achromatiques, qu'on obtient en mêlant du sable blanc, du carbonate de potasse purifié, du minium, un peu de nitre et de borax; le *strass*, avec lequel on imite les pierres précieuses, et qui se fait avec du cristal de roche et du sable blanc, du carbonate de potasse pur, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux. La transparence et la blancheur sont les premières qualités du *verre* et dépendent du choix des matières premières. | Sorte de vase à boire fait de verre Grand *verre*. Petit *verre*. *Verre* de cristal. *Verre* taillé. *Verre* à pied. *Verre* à champagne. *Verre* à liqueurs. Avoir le *verre* à la main. Boire à plein *verre*. Rincer, essuyer des *verres*. Le vin brille; le *verre* entre-choque le *verre*. (Gilbert.) Mon *verre* n'est pas grand, mais je bois dans mon *verre*. (Alfred de Musset.) | Famil. *Choquer le verre*, Faire toucher son verre plein contre celui d'une personne avec qui l'on boit, en signe d'amitié. Les vieux choquaient l'épée, et nous *choquons le verre*. (V. Hugo.) | Prov. et fig. *Qui casse les verres les paye*, Celui qui cause le dommage doit le réparer. | *Petit verre*, Se dit d'une manière spéciale de certains verres très-petits et ordinairement à pied dans lesquels on boit l'eau-de-vie, les liqueurs. Une douzaine de *petits verres*. Ce que contient ou peut contenir un verre. Mon ami roula sous la table à son douzième *verre* de porto. (H. de Balzac.) | On dit de même : Un *petit verre* d'eau-de-vie. | Absol. *Un petit verre*, Un petit verre d'eau-de-vie. Boire un *petit verre*. | *Verre ardent*, Verre convexe au moyen duquel on rassemble les rayons solaires en un petit espace appelé *foyer*, pour brûler les matières qu'on lui oppose à une certaine distance. | *Verre de Moscovie*, Mica lamelleux à grands feuillets qui vient de Sibérie, et qu'on emploie comme verre à vitre sur les navires. | *Verre volcanique*, L'obsidienne. | *Verre à boire*, Champignon du genre agaric, ainsi nommé à cause de sa forme en gobelet.

VERRERIE, s. f. (rad. *verre*). Art de faire le verre. La *verrerie* ne fait plus de progrès. | Lieu, bâtiment où l'on fait le verre. | Collect. Toute sorte d'ouvrages de verre. Un marchand de *verrerie*.

VERRÈS (C. Licinius). Romain fameux par ses concussions, né vers 119 ans avant J. C. Nommé l'an 75 préteur en Sicile, il réussit à garder trois ans cette province, et l'écrasa d'impôts exorbitants en même temps qu'il exerçait contre les malheureux habitants toutes sortes de cruautés, et les dépouillait de tout ce qu'ils possédaient de plus précieux en statues, tableaux, vases, etc. A son retour, il espérait corrompre ses accusateurs et ses juges; mais Cicéron, chargé de l'accusation, mit ses crimes au grand jour. Verrès s'exila sans attendre l'issue du procès, et fut condamné à restituer aux Siciliens plusieurs millions, qui étaient loin d'égaler ses déprédations (72). Il ne revint de l'exil que vingt-quatre ans après, et fut proscrit par Antoine pour avoir refusé de lui céder les beaux vases de Corinthe. Cicéron nous a laissé sept discours contre Verrès; mais tous n'ont pas été réellement prononcés. Il avait suffi, pour faire condamner Verrès, de l'audition des témoins.

VERRIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait le verre, les ouvrages de verre. | Celui, celle qui vend les ouvrages de verre. En ce sens, on ne dit plus que *fatencier*, *fatencière*. | Adjectiv. Peintre *verrier*. Industrie *verrière*. | Morceau de verre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, devant des tableaux, etc., pour les conserver. | Espèce de cloche qui sert à couvrir des plantes délicates.

VERRINE, s. f. (rad. *verre*). Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres.

VERROTERIE, s. f. (rad. *verre*). Nom qu'on donne à toutes sortes de petits ouvrages en verre de différentes couleurs et de différentes formes, les uns imitant des perles, les autres des grains de corail avec un trou au milieu, et destinés à être enfilés pour former des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles et autres ornements, dont les paysannes et surtout les négresses se servent pour leur parure. Un collier, des bracelets de *verroterie*. On échangeait de la *verroterie* contre de la poudre d'or.

VERROU, s. m. (du lat. *verru*, broche de fer). Pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, au milieu de laquelle tient un bouton, et que l'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer. Mettre, tirer le *verrou*, les *verrous*. | *Être sous les verrous*, Être prisonnier. La pensée est libre sous les *verrous* comme dans les champs. (Jouy.) | *Tenir quelqu'un sous les verrous*, Le tenir renfermé, confiné dans un lieu quelconque.

VERROUILLER, v. a. (*ll* mouillées; rad. *verrou*, qui s'écrivait autrefois *verroull*). Fermer au verrou. *Verrouiller* sa porte, la porte de sa boutique, de son appartement.

VERRUE, s. f. (du lat. *verruca*, même signif.). Sorte de petites excroissances ordinairement indolentes, arrondies, blanchâtres, consistantes, sessiles ou pédiculées, à surface granuleuse, rarement isolées, tantôt mobiles et superficielles, tantôt inhérentes à la peau par de profondes racines. Les *verrues* se développent de préférence sur les mains et le visage; quelquefois on les rencontre à l'origine des muqueuses et sur ces membranes elles-mêmes.

VERRUQUEUX, EUSE, adj. (rad. *verrue*). Qui est rempli de verrues. Peau *verruqueuse*. | Qui est de la nature des verrues. Tumeur *verruqueuse*.

VERS (pron. *vèr*; du lat. *versus*, même signif.). Préposition de lieu qui sert à désigner un certain endroit, une certaine situation, un certain côté. *Vers* le midi. Lever les yeux *vers* le ciel. Les forces intellectuelles des peuples sont dirigées *vers* le perfectionnement de l'ordre social. (Bignon.) | S'emploie quelquefois pour *auprès de*. Venez *vers* moi. | *Vers* est aussi prépositiou de temps, et signifie *environ*. *Vers* midi.

VERS, s. m. (pron. *vèr*; du lat. *versus*, même signif.). Assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. *Vers* grec. *Vers* latin. *Vers* français. *Vers* masculins. *Vers* féminins. Écrire, composer des *vers*. L'harmonie, la cadence des *vers*. De beaux *vers*. De mauvais *vers*. Des *vers* doux, coulants, faciles. Des *vers* durs. Comédie en *vers*. Recueil de *vers*. Mélange de *vers* et de prose. Jamais au bout du *vers* on ne le voit broncher. (Boileau.) Je ne suis pas, lui dis-je, plus satisfait de ta prose que de tes *vers*. (Le Sage.) Ses *vers* retentissent dans toute la Grèce. (Barthélemy.) | *Vers* s'emploie quelquefois au singulier dans un sens collectif. Mon *vers* rude et grossier est honnête homme au fond. (A. Barbier.) | *Le dieu des vers*, Apollon. Dieu des *vers* et du jour, Phébus, inspire-moi! (La Fontaine.) | Fam. *Le démon des vers*, Le génie, la passion dominante qui porte à faire des *vers*.

> C'est là que j'ai trouvé quelques amis bien chers,
> Possédés comme moi de ce *démon des vers*.
> (COLIN D'HARLEVILLE.)

| Si la mesure du vers repose sur la quantité, le vers prend le nom de *vers métrique*; si elle dépend du nombre des syllabes, il prend celui de *vers syllabique*. Les *vers grecs* et *latins* sont des *vers métriques*; en français et dans presque toutes les langues modernes, les *vers* sont *syllabiques*. Les vers usités en français sont : le *vers alexandrin*, dit aussi *vers héroïque*, *grand vers*, formé de douze syllabes coupées en deux hémistiches égaux : c'est le vers de l'épopée, de la tragédie et de la comédie; le *vers de dix syllabes*, coupé en deux hémistiches inégaux, le premier ayant quatre syllabes, et le second, six : il convient surtout aux contes et à l'épître familière; on l'emploie aussi quelquefois dans la comédie; les *vers de huit syllabes, de sept, de six, de cinq, de quatre, de deux* et même *d'une syllabe* : les trois derniers s'emploient rarement seuls. En français, tous les *vers* riment ordinairement deux à deux; quelquefois les rimes sont croisées. V. RIME. On nomme *vers blancs* les vers non rimés; on appelle *vers libres*, ceux qui, bien que liés par le sens et par les rimes aux autres vers d'un morceau, ne sont pas assujettis à la même mesure. Les *Fables* de La Fontaine sont écrites en *vers libres*.

VERSAGE, s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères. Procéder au *versage*.

VERSAILLES. Géogr. Chef-lieu du département de Seine-et-Oise, à 23 kilom. S. O. de Paris; 35,084 habitants. Évêché. Vastes casernes. Vaste place d'armes. Château magnifique, élevé par Louis XIV, et qui depuis 1680 jusqu'en 1789 fut la résidence ordinaire des rois. Il a été transformé, depuis 1830, par Louis-Philippe en un immense musée de peintures et de sculptures relatives à l'histoire nationale, consacré *à toutes les gloires de la France*. Parc et jardins superbes d'une vaste étendue, remplis d'une foule de belles statues, de jets et pièces d'eau magnifiques. Orangerie admirable. Au parc attiennent deux palais moins vastes, le grand et le petit Trianon, qui chacun ont aussi des jardins délicieux. Versailles est sans eau, mais la célèbre machine de Marly fut construite pour lui en fournir. Deux chemins de fer (dits de la rive droite et de la rive gauche) unissent Versailles à Paris. Versailles n'était qu'un rendez-vous de chasse sous Louis XIII, qui y bâtit, en 1630, un petit château (la partie centrale du château actuel). En 1661, Louis XIV y commença ses travaux d'agrandissement; il dépensa pour la construction du palais et des jardins plus d'un milliard. La ville ne se composait d'abord que de quelques maisons du quartier Saint-Louis. Le séjour de la cour en fit bien vite une ville opulente. Les états généraux furent assemblés à Versailles le 5 mai 1789; c'est là qu'eurent lieu les journées du 17 juin, où les députés se constituèrent en Assemblée nationale; du 20 juin, où ils firent serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France (serment du Jeu de paume), et celles des 5 et 6 octobre, qui entraînèrent à Paris l'Assemblée nationale avec Louis XVI. Presque abandonné après 1789, Versailles a repris quelque vie depuis l'ouverture du *Musée historique* (1838). A Versailles, sont nés Philippe V, roi d'Espagne, Louis XVI, Ducis, l'abbé de l'Épée, Berthier, Hoche, etc.

VERSANT, s. m. Géogr. Pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Le *versant* occidental des Alpes. Les *versants* des Pyrénées.

VERSATILE, adj. (du lat. *versatilis*; rad. *vertere*, tourner). Qui est sujet à tourner, à changer, qui est variable et inconstant. Il ne s'emploie qu'au sens moral. *Homme versatile*. *Esprit, caractère versatile*. Les Français sont très-*versatiles*.

VERSATILITÉ, s. f. (rad. *versatile*). Qualité de ce qui est versatile. La *versatilité* dans les opinions. La *versatilité* des journaux.

VERSE (A), loc. adv. qui n'est employée que dans cette phrase : *Il pleut à verse*, Il pleut abondamment. Il ventait, *il pleuvait à verse*.

VERSE, adj. m. (du lat. *versus*, tourné). Géom. *Sinus verse d'un arc*, Segment de diamètre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un sinus droit et l'extrémité inférieure de l'arc. | *Sinus verse d'un angle*, L'excès du rayon ou sinus total sur le cosinus.

VERSÉE, ÉE, part. Répandu, transvasé. Du vin *versé* dans un verre d'eau. De l'eau *versée* sur les mains. Le sang du peuple ne doit être *versé* que pour sauver ce peuple dans les besoins extrêmes. (Fénelon.) | Exercé, expérimenté. Ils étaient *versés* dans les lettres, la politique et la philosophie.

VERSEAU, s. m. (*pron. vèrso*; du fr. *verser*, et *eau*). Astron. Le onzième signe du zodiaque. Il a été ainsi nommé parce qu'il annonçait aux Égyptiens l'inondation du Nil; dans nos climats même, il correspond à la saison des pluies. Il a pour signe ∼∼. Le soleil paraît entrer dans ce signe vers le 21 janvier et en sortir le 18 février. On le représente sous la figure d'un homme tenant une urne d'où l'eau sort en abondance. | La constellation du *Verseau*, formée par une ligne oblique parallèle à l'écliptique, se place sur le prolongement de la ligne qui va de la Lyre au Dauphin; elle ne contient pas moins de 117 étoiles.

VERSEMENT, s. m. (pron. *verseman*). Action de verser de l'argent dans une caisse. Un *versement* de fonds. Faire un *versement*.

VERSER, v. a. (du lat. *versare*, tourner, parce que c'est en tournant, en inclinant un vase, qu'on répand ce qu'il contient). Transvaser, répandre. *Verser* de l'eau sur la tête de quelqu'un. *Verser* du vin dans un tonneau, dans un verre. *Verser* du plomb fondu dans un moule. Pour prix de mon opiniâtreté, il me *versa* sur la tête une chaudronnée d'eau bouillante. (Le Sage.) | *Verser de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie*, etc., *à quelqu'un*, Mettre de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie, etc., dans le verre de quelqu'un, afin qu'il boive. Amis, *versez du vin*, et que la gaîté brille. (Désaugiers.) | Absolum., dans le même sens. *Verser à boire*. *Versez* jusqu'au bord. *Versez* à tout le monde. | Se dit aussi en parlant de grains. *Verser* de l'orge, de l'avoine dans un coffre, dans une mangeoire. | *Verser son sang*, Donner, exposer sa vie. *Verser son sang* pour la liberté est le premier devoir de celui qui se sent homme. (Voltaire.) | *Verser le sang humain, le sang des hommes*, Commettre ou ordonner un meurtre. | *Verser le sang innocent*, Faire mourir, condamner un innocent. Que de fois, à la honte de l'humanité, on a vu le *sang innocent versé* par d'effrontés

coquins! (Voltaire.) | *Verser des larmes, des pleurs,* Pleurer. Le ciel seul sait combien j'en *ai versé de larmes.* (Racine.) J'*ai versé* bien *des larmes* depuis notre séparation. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. *Verser l'or à pleines mains,* Le prodiguer, en dépenser beaucoup. | Fig. *Verser des consolations dans un cœur ulcéré, dans une âme navrée,* Calmer ses souffrances. | *Verser le mépris, le ridicule sur quelqu'un,* Le rendre méprisable, le couvrir de ridicule. | Dans le style relevé, *verser* s'emploie également pour Répandre. La vie a tant d'amertume, qu'il ne faut pas que ceux qui peuvent l'adoucir y *versent* du poison. (Voltaire.) | Il se dit en parlant des sentiments, des grâces, des bienfaits. La nature s'était comme plu à *verser* tous les trésors de ses charmes sur cette admirable créature. (F. Soulié.) | Se dit en parlant des espèces, des sommes qu'on apporte dans une caisse, qu'on y dépose. *Verser* des fonds chez un notaire, dans la caisse d'un banquier. | Neutral. Tomber sur le côté, en parlant d'une voiture. Voiture sujette à *verser.* Ce cabriolet vient de *verser.* | Se dit aussi des personnes qui sont dans la voiture. J'ai peur que nous ne *versions.* (Mme de Sévigné.) | Se coucher, en parlant des blés sur pied. Les blés *ont versé* cette année. Des pluies torrentielles ont fait *verser* les seigles. | Il s'emploie aussi activement dans les deux sens qui précèdent. Ce cocher *a versé* sa voiture. Les vents *ont versé* les blés, la récolte est bien compromise.

VERSET, s. m. (du lat. *versus*, vers). Petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent une proposition entière, un sens complet. Cette division n'est usitée que dans les livres de l'Écriture. L'idée de la division de la Bible par *versets* remonte à saint Jérôme; la division que nous suivons maintenant est due à Robert Estienne. | Signe typographique qui sert à marquer les versets, et qui est ainsi figuré, ℣. | Passage ordinairement tiré de l'Écriture, qu'on dit et qu'on chante dans l'office de l'Église. Il est quelquefois suivi d'un répons. Chanter un *verset.*

VERSICOLORE, adj. (du lat. *versus*, tourné, changé; *color*, couleur). Qui change et varie de couleur. | Minér. Se dit des corps dont la couleur change suivant la manière dont ils sont frappés par la lumière. Feldspath *versicolore.*

VERSIFICATEUR, TRICE, s. (rad. *versifier*). Celui, celle qui fait des vers. Il se dit ordinairement de celui, de celle qui brille plutôt par la facilité et l'élégance que par l'élévation et le génie. On peut être *versificateur* sans être poète, et réciproquement. Une *versificatrice.*

VERSIFICATION, s. f. (pron. *versifikasion*; rad. *versifier*). Art, manière de faire, de tourner les vers. Les règles de la *versification.* Les entraves de la *versification.* Un traité de *versification.* La *versification* est loin d'être la poésie, mais c'est en elle-même et quand elle est travaillée par un maître habile un art des plus difficiles.

VERSIFIER, v. n. (du lat. *versificare*; fait de *versus*, vers; *facere*, faire). Faire des vers. Tel écrivain *versifie* mécaniquement, en comptant sur ses doigts; il se croit poète. (Boiste.) | Activ. Mettre en vers. Barthélemy s'était promis de *versifier* Cicéron. Voltaire a *versifié* la pucelle d'Orléans.

VERSION, s. f. (du lat. *versio*; fait de *vertere*, tourner, traduire). Traduction d'une langue dans une autre. | On donne assez généralement ce nom aux anciennes traductions de la Bible. La première et la plus célèbre de toutes est celle qui fut faite en grec par les ordres de Ptolémée Philadelphe, et qui est connue sous le nom de *version des Septante.* Toutefois, on distinguait parmi les traductions en latin une version *italique* ou *ancienne,* généralement adoptée, et qui, par cette raison, fut appelée *Vulgate,* nom qui fut donné ensuite à la traduction de saint Jérôme. | Particulièrement, dans les classes, Traduction que font les élèves, d'une langue ancienne ou étrangère en leur propre langue. *Version* grecque, latine. *Version* anglaise. Corriger une *version.* | Fam. Manière de raconter, de présenter un fait. Cette *version* n'est pas exacte. | Chirurg. Déplacement ou changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans une position naturelle. | *Version occipitale,* Celle par laquelle on amène la tête. | *Version pédale,* Celle par laquelle on amène les pieds.

VERSO, s. m. (du lat. *versus*, tourné). La seconde page, le revers d'un feuillet. Un *verso.* | Pl. Des *verso.* Proudhon a annoté la bible sur les *verso.*

VERSOIR, s. m. Agric. Partie de la charrue qui sert à renverser la tranche de terre soulevée par le soc. Il faut nettoyer le *versoir* des charrues.

VERSTE, s. f. Mesure itinéraire employée en Russie, et valant 500 sagènes ou 1 kilom. 0671.

VERT, ERTE, adj. (pron. *vèr*; du lat. *viridis*). Qui est de la couleur des herbes, des feuilles, des arbres. Une *verte* prairie. De *verts* bocages. Un rideau *vert.* Une robe *verte.* Des arbres *verts.* Des coteaux toujours *verts.* On admire son aigrette composée de longues plumes blanches, *vertes* et violettes. (Buffon.) Pour moi, Pomone encore a des arbres *verts.* (A. Chénier.) | Qui a encore quelque sève, en parlant des arbres, des plantes. Du gazon *vert.* Des branches *vertes.* Ce pommier est encore *vert.* | Se dit aussi du bois qui n'a pas encore perdu son humidité naturelle. Le bois *vert* casse bien plus difficilement que le bois sec. (Buffon.) | Qui n'est pas mûr. Des fruits *verts.* Ils sont trop *verts,* dit-il, et bons pour les goujats. (La Fontaine.) | *Vin vert,* Vin qui n'est pas encore fait et qui a conservé une partie de son acidité. | *Pois verts,* Pois nouveaux, par opposition aux pois qui se conservent secs. | Fig. et fam. Se dit d'un homme âgé, et qui a encore de la vigueur. Ce vieillard est encore *vert.* | *Une verte vieillesse,* Une vieillesse robuste, exempte d'infirmités. | *Un vert galant,* Un homme vif, alerte, vigoureux. | Ferme, résolu, sévère. Une *verte* réprimande. | *Bonnet vert,* Bonnet que portaient autrefois les banqueroutiers. | *Cuir vert,* Cuir qui n'a pas été corroyé. | *Morue verte,* Morue qui n'a pas été séchée. | *Sauce verte,* Sauce qui a pour base du jus d'épinards; elle se sert principalement sur les viandes blanches. | *Cap Vert.* Cap le plus occidental de l'Afrique, dans la Sénégambie, entre l'embouchure du Sénégal au N., et celle de la Gambie au S. Il est ainsi appelé à cause de la vigueur de la végétation. A 500 kilom. à l'O. de ce cap, sont les *îles du Cap Vert,* dont les principales sont : au S. Santiago et Fogo, à l'O. Boavista, au N. San Antonio, l'île du Sel, etc.; 80,000 habitants. Ces îles ont une véritable importance comme station navale; elles appartiennent aux Portugais.

VERT, s. m. La couleur verte, l'une des sept couleurs dont se compose un rayon lumineux. *Vert* de mer. *Vert* pomme. *Vert* d'émeraude. Aimer le *vert.* Être habillé de *vert.* Le *vert* du peuplier combat celui du saule. (Delille.) | Le *vert* occupe le quatrième rang dans le spectre solaire, à partir du rayon rouge. La couleur verte, la plus propre à reposer la vue, est extrêmement répandue dans la nature : on la voit dans tous les végétaux et même dans plusieurs minéraux, tels que la malachite et l'émeraude. | En agronomie, *vert* se dit des plantes qu'on fait manger aux bestiaux pendant le printemps. | *Vert antique,* Marbre brèche, composé de fragments anguleux, de calcaire blanc veiné et de serpentine. Ce marbre était connu des anciens, qui l'ont employé très-souvent dans la construction de leurs monuments; ils le tiraient de la Macédoine et de l'Égypte. Il est devenu fort rare aujourd'hui. | *Vert de Brunswick,* Protochlorure de cuivre. | *Vert Campan,* Marbre vert que l'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées. | *Vert de Corse,* Espèce de granit orbiculaire susceptible d'un beau poli. | *Vert de cuivre,* Malachite soyeuse. | *Vert de montagne,* Cuivre carbonaté impur. | *Vert de Scheele,* Couleur d'un vert âpre et éclatant; c'est un arsénite de cuivre formé artificiellement avec l'oxyde arsénieux et le deutoxyde de cuivre. Ce vert est employé pour la teinture du papier et la peinture à l'huile. | *Vert de Suse,* Marbre du Piémont, de couleur verte. | *Vert de vessie,* Couleur verte qu'on emploie en lavis, et qui est préparée avec le suc des baies de nerprun; son nom vient de ce qu'on renferme dans des vessies l'espèce de pâte avec laquelle on fait cette couleur. | Fig. et fam. *Manger son blé en vert,* Manger son revenu d'avance. | Prov. et fig. *Employer le vert et le sec,* Recourir à toutes sortes de moyens pour réussir. | Hist. *Faction des verts,* Partisans de ceux d'entre les conducteurs des chars qui étaient habillés en vert. La *faction des verts* et la faction des bleus en vinrent souvent aux mains.

VERT-DE-GRIS, s. m. (pron. *vèr de gri*). Cuivre carbonaté qui se trouve dans la nature et qui se forme à la surface des bronzes et des cuivres exposés à l'action de l'air et de l'humidité; c'est le *vert-de-gris naturel.* | Sous-acétate de cuivre, qu'on obtient en mettant par couches du marc de raisin et des lames de cuivre; c'est le *vert-de-gris artificiel.* | On les emploie tous les deux dans la peinture à l'huile et quelquefois en médecine. Tous deux sont vénéneux.

VERTE, s. f. Erpétol. Nom vulgaire d'une couleuvre. Il y a aussi la *verte et bleue,* et la *verte et jaune.* | Hortic. *Verte bonne,* Nom donné à une variété de prune et à une laitue. | *Verte longue,* Variété de poire verte et sucrée. Il y a aussi la *verte longue panachée.*

VERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient aux vertèbres. Artère *vertébrale.* Nerfs *vertébraux.* | *Colonne vertébrale,* Ensemble de toutes les vertèbres, parce que de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc. | *Canal vertébral* ou *rachidien,* Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale, depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui n'est que sa continuation. | *Moelle vertébrale,* Prolongement de l'organe encéphalique s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc, et occupant le canal vertébral. | *Ligaments vertébraux,* Bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis : l'un, *antérieur,* est placé au devant du corps des vertèbres; l'autre, *postérieur,* est fixé le long de la face postérieure de ce corps.

VERTÈBRE, s. f. (du lat. *vertebra*, même sens; fait de *vertere*, tourner, parce que ces os sont comme les pivots sur lesquels tournent les organes qui exécutent les mouvements). Anat. Chacun des petits os qui, s'emboîtant l'un dans l'autre, forment la *colonne vertébrale* ou *rachis,* destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ces os sont courts, en forme d'anneau, munis d'apophyses nombreuses. Dans le squelette humain, les vertèbres sont au nombre de 24, que l'on divise en trois séries : 7 *vertèbres cervicales,* ou du cou; 12 *vertèbres dorsales,* ou du dos; 5 *vertèbres lombaires,* ou des lombes. Compter les *vertèbres* d'un squelette.

VERTÉBRÉ, ÉE, adj. et s. Zool. Nom donné aux animaux chez qui l'on remarque des *vertèbres,* ou un appareil cérébro-spinal. Les animaux *vertébrés.* Les *vertébrés.* On les appelle aussi *ostéozoaires.* Ces animaux forment le type le plus élevé du règne animal. Il y a quatre classes d'*animaux vertébrés* admises aujourd'hui : ce sont les *mammifères,* les *oiseaux,* les *reptiles,* les *poissons.* Quelques zoologistes ajoutent aux quatre classes ci-dessus une cinquième classe, les *amphibiens,* comprenant les grenouilles, les salamandres, etc.

VERTÉBRO-ILIAQUE, adj. Anat. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. | *Articulation vertébro-iliaque,* Articulation de la dernière lombaire avec l'os iliaque.

VERTEMENT, adv. (pron. *verteman*). Avec fermeté, vigueur. Parler, répondre *vertement.*

VERTERELLE, s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Technol. Pièce de fer en forme d'anneau qu'on fixe dans une partie pour retenir le verrou.

VERTEX, s. m. Mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de *sinciput,* pour désigner le sommet ou la partie la plus élevée de la tête.

VERTICAL, ALE, adj. du lat. *vertex, verticis,* sommet). Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. Ligne *verticale.* | *Point vertical,* Le zénith. | *Cercles verticaux,* Grands cercles de la sphère qui, passant par le zénith et le nadir, tombent perpendiculairement sur l'horizon, le coupent en deux points diamétralement opposés, et sont eux-mêmes coupés par l'horizon en deux parties égales. | Bot. Se dit de tout organe qui s'élève perpendiculairement à l'égard, soit de l'horizon, soit de la partie qui le supporte. | S. f. Ligne verticale.

VERTICALEMENT, adv. (pron. *vertikaleman*). Perpendiculairement au plan de l'horizon.

VERTICALITÉ, s. f. État d'un corps vertical, placé perpendiculairement à l'horizon.

VERTICILLE, s. m. (du lat. *verticillus*, qui signifie proprement le bouton mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur). Bot. Ensemble de parties (rameaux, feuilles ou fleurs), au nombre de trois ou davantage, qui naissent autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal.

VERTICILLÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui présentent une disposition en verticille. Plante *verticillée.*

VERTICITÉ, s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Phys. Propriété en vertu de laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre. La *verticité* de l'aiguille aimantée, de la boussole.

VERTIGE, s. m. (du lat. *vertigo*; rad. *vertere*, tourner). Méd. État dans lequel il semble que tous les objets tournent et que l'on tourne soi-même. Avoir, éprouver le *vertige,* des *vertiges.* Être sujet aux *vertiges.* Le *vertige* est toujours un signe de congestion vers le cerveau. (Nysten.) | Fig. Égarement des sens, de la raison; folie momentanée. On ne passe point tout d'un coup d'une condition si humble à un rang si élevé sans éprouver quelque *vertige.* (Acad.) | *Esprit de vertige,* Esprit d'erreur, de folie, d'égarement. L'Éternel répand à son gré l'*esprit de vertige* dans les assemblées des nations et dans les conseils des rois. (Boiste.) | L'erreur qui provient du vertige n'existe pas dans

le sens de la vue seulement, car on peut éprouver le vertige les yeux fermés, et les aveugles eux-mêmes n'y sont pas étrangers. Le vertige est presque toujours un accident passager; rarement il se prolonge au delà d'une minute, le plus souvent il se borne à quinze ou vingt secondes, et presque jamais ne réclame de soins sérieux pour le faire disparaître. Mais trop fréquemment répété, en troublant les sens d'une manière notable, il devient alors un symptôme grave qui doit faire craindre une de ces nombreuses maladies dont le cerveau est le siége principal, telles que l'apoplexie, l'hystérie, l'épilepsie, la folie, etc., et nécessite un traitement efficace.

VERTIGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *vertiginosus*). Qui a des vertiges; qui est sujet aux vertiges.

VERTIGO, s. m. (mot latin qui signifie *vertige*). Maladie particulière à certains animaux, surtout aux chevaux, aux bœufs et aux moutons. Elle se manifeste par le désordre des mouvements, notamment par le tournoiement de la tête, ainsi que par l'expression des yeux, qui deviennent hagards. C'est un état grave qui peut amener la mort de l'animal.

VERTU, s. f. (du lat. *virtus*, qui signifiait proprement courage; rad. *vis*, force, énergie). Force, puissance, courage. Peu usité dans ce sens. Pour commettre un grand crime, il faut de la *vertu*. (Corneille.) | *Il n'a ni force ni vertu*, Se dit d'un homme qui n'a ni caractère ni courage. Benjamin est *sans force* et Juda *sans vertu*. (Racine.) | Qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire un certain effet. Remède qui a la *vertu* de guérir telle maladie. Elixir sans *vertu*. Salomon connaissait la *vertu* de toutes les plantes, depuis l'hysope jusqu'au cèdre du Liban. (Chateaubriand.) | Dans le sens moral, Énergie de l'âme, appliquée à la pratique habituelle du bien, du juste ou du devoir. *Vertu* rare, solide. *Vertu* éprouvée. *Vertu* douce, modeste. Exemple de *vertu*. Acte de *vertu*. Pratiquer la *vertu*. La *vertu* obscure est souvent méprisée. (Massillon.) On ne saurait être heureux sans pratiquer la *vertu*. (Vauvenargues.) Il n'y a point de *vertu* sans force, et le chemin du vice est la lâcheté. (J. J. Rousseau.) Malheur à qui aime plus les richesses que la *vertu*. (Delille.) La gloire ne peut être où la *vertu* n'est pas. (Lamartine.) | Se dit des dispositions particulières qui dirigent vers tel genre de devoirs, de bonnes actions. *Vertus* civiques, privées, politiques. | Famil. *Vous avez bien de la vertu*, Se dit à quelqu'un qui vient de faire une chose pour laquelle on se sent de la répugnance. | Prov. *Faire de nécessité vertu*, Se résoudre à faire de bonne grâce et avec courage une chose pénible, désagréable, mais nécessaire. | Particulièrem., en parlant des femmes, Chasteté, pudicité. Elle parle trop de sa *vertu*. Les hommes vicieux refusent de croire à la *vertu* des femmes. Une femme coupable peut encore aimer la *vertu*, mais il ne lui est plus permis de la prêcher. (Mme de Staël.) | Se dit quelquefois collectivement des personnes vertueuses. Honorer, récompenser la *vertu*. Persécuter la *vertu*. La *vertu* sait se passer de protecteurs. (La Bruyère.) | *En vertu*, loc. prép. En conséquence, à cause du droit, du pouvoir. *En vertu* d'un jugement. *En vertu* de telle loi. | La vertu consiste essentiellement en deux choses : l'habitude du bien et la force d'âme employée à le pratiquer. Par conséquent, quelques actions honnêtes faites de temps à autre ne suffisent point pour constituer la vertu; elle ne se trouve même pas, à parler rigoureusement, dans un acte de dévouement sublime, si cet acte est isolé, si, au lieu d'être la conséquence des habitudes précédentes, il n'a sa cause que dans un mouvement instinctif, une exaltation passagère. De même, la vertu ne se trouve pas essentiellement dans ces inclinations naturelles au bien, qui font non-seulement qu'on le pratique sans effort, mais qu'il faudrait presque des efforts pour ne pas le pratiquer. Ce sont de très-heureuses qualités pour les individus qui les possèdent; mais comme elles proviennent du tempérament, de l'organisation et non de l'énergie de la volonté, elles n'excluent pas toujours des faiblesses ni même des fautes graves dans lesquelles l'âme peut être souvent entraînée par les circonstances et les occasions, parce qu'elle manque de courage pour résister. On peut considérer la vertu sous deux rapports : pour quelques philosophes, elle consiste dans la pratique du bien pour le bien même, sans motif étranger, sans espérance, ni crainte, ni calcul aucun. Une pareille vertu est fort rare, si toutefois elle se trouve ici-bas. Les stoïciens ont le mérite de l'avoir les premiers formulée en théorie, et quelques-uns d'entre eux ont le mérite encore plus grand de l'avoir mise en pratique. Ce sont les plus beaux caractères de l'antiquité et tout ce que la raison livrée à elle-même peut produire de plus parfait. Mais elle exige dans l'âme tant d'énergie, d'élévation et de pureté, tant de vigilance sur les moindres actions et les plus secrets mouvements du cœur, qu'il est fort douteux que l'homme le plus accompli puisse la réaliser; et quelque belle que soit la vie des Caton, des Épictète, des Marc-Aurèle, ils n'ont pu cependant échapper complètement aux faiblesses humaines. Il est une autre espèce de vertu moins rare parce qu'elle est plus à la portée du commun; tandis que la première se soutient d'elle-même et marche dans sa force, celle-ci a besoin d'un appui, d'un stimulant étranger. Elle consiste bien aussi dans la pratique du devoir; seulement, au lieu de le pratiquer pour lui-même, elle se propose un but et se détermine d'après des motifs, elle s'excite par des moyens en dehors du bien qu'elle accomplit. On peut réduire à deux les auxiliaires dont a besoin la vertu commune : l'espérance et la crainte; crainte de la peine ou des châtiments, espérance des récompenses ou du bonheur. Les récompenses comme les châtiments peuvent provenir de trois sources : des actions mêmes, des hommes, de Dieu. Les actions morales, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, apportent avec elles une sorte de récompense ou de châtiment dans la satisfaction ou le remords de la conscience, sans compter les plaisirs et les peines d'un autre genre qui les accompagnent souvent. Les hommes ont des biens temporels ou des supplices, et l'opinion publique, l'estime ou le mépris; enfin, pour récompenser et pour punir, Dieu a les trésors de sa munificence et ceux de sa justice. S'aider, dans la pratique du bien, de l'un de ces sentiments, c'est encore se montrer vertueux; mais il faut éviter dans tous les cas de puiser son principal motif dans ce qui ne doit être qu'accessoire. L'homme qui ne s'attacherait à la pratique du bien qu'en vue de l'estime des hommes, n'aurait que l'ombre de la vertu, parce que ce motif est trop faible pour soutenir en toute occasion, et surtout parce que l'estime des hommes ne peut être ni la mesure ni la fin d'une véritable vertu. V. MORALE. A vrai dire, la vertu n'est pas la même pour tous; elle consiste dans l'accomplissement des devoirs; or, comme les devoirs varient selon les âges, les sexes et les positions, il s'ensuit qu'il y a des vertus spéciales pour chaque position, chaque âge, chaque sexe. La modestie, l'obéissance et le respect sont les vertus de la jeunesse; la force d'âme convient aux hommes mûrs, et la prudence aux vieillards. De toutes les vertus, la première pour la femme est la pudeur, la chasteté; celle-ci semble même renfermer toutes les autres, car, une fois perdue, tout est perdu pour la femme. Cela est si vrai qu'on est convenu, en parlant de la pudeur d'une femme, de dire simplement *sa vertu*, c. à d. son ornement, son mérite, ce par quoi seulement elle est digne d'estime... Il est aussi des vertus qui conviennent à certains hommes dans certaines positions et qui ne conviennent point à d'autres, qui même y deviennent des vices; ainsi la bonté d'âme est souvent de la faiblesse. | *Les Vertus*, s. f. pl. L'un des ordres de la hiérarchie céleste des chrétiens; c'est le cinquième chœur des anges, qui est entre les Dominations et les Puissances; on leur attribue la force de faire des miracles et de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

VERTUBLEU, interj. (euphémisme pour *vertu Dieu*). Juron de l'ancienne comédie. *Vertubleu!* mon cousin, comme vous êtes brave. (Destouches.)

VERTUEUSEMENT, adv. (pron. *vertueuzeman*). D'une manière vertueuse. Vivre, se conduire *vertueusement*. C'est là agir *vertueusement*.

VERTUEUX, EUSE, adj. (rad. *vertu*). Qui a de la vertu. Un homme *vertueux*. Une femme *vertueuse*. Pour n'avoir point l'air hypocrite, ils n'en sont pas moins *vertueux*. (Le Sage.) Je ne trouvais plus rien de grand et de beau que d'être libre et *vertueux*. (J. J. Rousseau.) | Se dit quelquefois des choses inspirées par la vertu, qui annoncent la vertu. Action *vertueuse*. Résolution *vertueuse*. | Substantiv. Ce beau *vertueux* nous endort avec ses banalités sur la morale vulgaire. (Balzac.)

VERTUGADIN, s. m. (de l'espag. *vertugado*). Sorte de bourrelet que les femmes plaçaient immédiatement au-dessous de la taille. | Hortic. Glacis de gazon en amphithéâtre, employé dans la composition des jardins français.

VERTUMNE. Mythol. Dieu latin, présidait aux transformations, mais surtout à celles que subit la végétation, et par suite aux jardins et vergers, à l'année et aux saisons; il avait pour femme Pomone, déesse des fruits. On le représentait jeune, couronné d'herbes et tenant des fruits et une corne d'abondance.

VERT-VERT. Titre d'un poème badin de Gresset, dont le héros est un perroquet nommé Vert-Vert. *Vert-Vert*, à quelque négligence près, est un morceau achevé. (La Harpe.)

VERUMONTANUM, s. m. (Mot lat. formé de *veru*, broche, dard; *montanum*, élevé). Anat. Tubercule très-saillant, oblong, terminé en pointe, placé au commencement du canal de l'urètre.

VERVE, s. f. (du lat. *vertere*, tourner, agiter). Enthousiasme, chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, l'artiste, quand ils composent. Être en *verve*. Écrire avec *verve*. Orateur plein de *verve*. *Verve* intarissable.

VERVEINE, s. f. (du lat. *verbena*; fait de *Venus*, *Veneris*, Vénus; *vena*, veine, parce qu'on la croyait aphrodisiaque). Bot. Genre type de la famille des verbénacées, renfermant des plantes herbacées et de petits arbrisseaux indigènes ou exotiques, à tiges dures, quadrangulaires, avec quelques rameaux étalés, presque nus; à feuilles opposées, ovales, oblongues, irrégulièrement découpées, surtout vers leur base; calice pubescent à cinq dents, dont une tronquée; corolle à cinq lobes arrondis, irréguliers; quatre étamines didynames, non saillantes; quatre semences au fond du calice, entourées, surtout avant la maturité, d'un tissu un peu charnu. La *verveine* était en grande vénération chez les anciens : ils lui attribuaient une foule de propriétés médicinales, magiques, cabalistiques, comme de guérir les maux de tête, la jaunisse, l'ophthalmie, l'hydropisie, etc., de rallumer les feux de l'amour, de resserrer les liens de l'amitié, de réconcilier les ennemis, etc.; ils s'en servaient pour purifier les autels de Jupiter, pour les orner pendant les sacrifices; ils se présentaient dans les temples des dieux couronnés de verveine, ou tenant ses rameaux à la main; ils faisaient avec des rameaux de verveine des aspersions d'eau lustrale, pour chasser des maisons l'esprit malin. Du reste, on n'est nullement d'accord sur la plante à laquelle les anciens appliquaient le nom de verveine. Le mot *verbena* s'applique chez les Latins à tout rameau d'un arbre consacré, laurier, myrte, olivier, romarin, aussi bien qu'à la verveine officinale, la seule espèce qu'ils paraissent avoir connue. Allons cueillir la *verveine*.

VERVEUX, s. m. (du lat. *verriculum*). Sorte de filet de pêche en entonnoir. C'est une espèce de nasse, faite de réseaux, et soutenue sur des cerceaux.

VESALE (ANDRÉ). Anatomiste célèbre, né à Bruxelles en 1514, mort en 1564, fut professeur à Pavie, à Bologne, à Pise, médecin de Charles-Quint et de Philippe II. Il est regardé comme le créateur de l'anatomie humaine.

VÉSANIE, s. f. (du lat. *vesania*; formé lui-même de la particule privative *ve*, et de *sanus*, sain, bien portant). Méd. Toute lésion des facultés intellectuelles et affectives qui n'est point accompagnée de fièvre. Quelques médecins emploient ce mot comme synonyme d'*Aliénation* ou de *Maladie mentale*. Ils comprennent sous ce nom l'hypocondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme, l'hydrophobie, etc.

VESCE, s. f. (du lat. *vicia*). Bot. Genre de la famille des légumineuses-papilionacées, renferme des plantes fourragères très-voisines du genre *lathyrus*, et n'en différant guère que par leurs folioles, qui sont beaucoup plus nombreuses. Style droit, filiforme, d'ordinaire velu sur le sommet. La *vesce commune* croît dans les champs, parmi les moissons; on la cultive pour la nourriture des bestiaux; les graines servent particulièrement de nourriture aux pigeons. On peut la semer avec l'avoine et les couper toutes deux en vert. La *vesce* sert aussi à fertiliser les terres; dans ce cas, on la renverse avec la charrue lorsqu'elle est en fleur.

VÉSICAL, ALE, adj. (rad. *vesica*, vessie). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la vessie. Luette *vésicale*. Artères *vésicales*. Veines *vésicales*. | *Trigone vésical*, Espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au milieu de son bas-fond. | *Catarrhe vésical*, La cystite. *Catarrhes vésicaux*.

VÉSICANT, ANTE, adj. Qui fait naître des ampoules à la peau. Pommade *vésicante*. | Synonyme d'*épispastique* et de *vésicatoire*. | *Mouche vésicante*. V. CANTHARIDE. | S. m. pl. Entomol. Famille de coléoptères hétéromères, que l'on nomme plus ordinairement épispastiques. V. ÉPISPASTIQUE.

VÉSICATION, s. f. (pron. *vézikasion*; du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Action ou effet local d'un topique vésicant, d'un vésicatoire. | Naissance de vésicules causées par une brûlure.

VÉSICATOIRE, adj. (du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Méd. Se dit des topiques qui, appliqués à l'extérieur du corps, irritent la peau, déterminent à la surface une sécrétion séreuse, soulèvent l'épiderme et produisent une ampoule en forme de

vessie. Emplâtre *vésicatoire*. Onguent *vésicatoire*. Les topiques *vésicatoires* s'appliquent sous forme d'emplâtres, de cataplasmes, de taffetas. On prépare les *cataplasmes vésicatoires* en saupoudrant avec de la poudre de cantharides un cataplasme de farine de graine de lin. | S. m. Plaie produite par l'emplâtre vésicatoire et que l'on entretient à dessein avec des pommades irritantes qu'on y applique chaque jour. | *Vésicatoire volant*, Celui qui est destiné à produire une irritation momentanée, et dont on n'entretient pas la suppuration. Lorsqu'on veut supprimer un *vésicatoire*, on le panse pendant quelques jours avec du beurre frais ou du cérat; la suppuration cesse bientôt, et l'épiderme ne tarde pas à se reproduire. Supprimons tous les *vésicatoires*.

VÉSICO-PROSTATIQUE, adj. Anat. Qui a rapport à la vessie et à la prostate.

VÉSICULAIRE, adj. Qui a la forme de vésicules. | *Glandes vésiculaires*, Glandes sphériques remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs, des fruits, de la plupart des aurantiacées, des myrticées, etc.

VÉSICULATION, s. f. Production de vésicules; passage à l'état de vésicule d'une papule ou d'une pustule dans diverses maladies cutanées.

VÉSICULE, s. f. (du lat. *vesicula*, diminut. de *vesica*, vessie). Anat. Sac membraneux semblable à une petite vessie. | *Vésicule biliaire* ou *vésicule du fiel*, Réservoir membraneux logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie, et qui reçoit une partie de la bile que sécrète celui-ci pendant l'état de vacuité de l'estomac. | *Vésicule ombilicale*, Petite poche située dans l'épaisseur du cordon ombilical du fœtus, et qui n'existe plus dès le troisième mois de la gestation. | *Vésicules séminales*, Réservoirs membraneux destinés à recevoir la semence. | *Vésicule aérienne*, La vessie natatoire des poissons. V. VESSIE. | Méd. Élevure hémisphérique ou conique formée par l'épiderme détaché du derme de manière à limiter une petite cavité pleine de sérosité limpide ou troublée par du pus, ou rendue opaline par les mêmes éléments des cellules épithéliales et des granulations graisseuses.

VÉSICULEUX, EUSE, adj. (rad. *vésicule*). Qui est renflé à la manière d'une vessie. Astragale *vésiculeux*. Feuilles *vésiculeuses*. Palpes *vésiculeux*.

VÉSICULIFORME, adj. (du lat. *vesicula*, vésicule; *forma*, forme). Qui a la forme d'une vésicule.

VESOU, s. m. Nom donné au suc liquide qui sort de la tige écrasée de la canne à sucre après qu'on l'a fait bouillir avec un peu de chaux et qu'on a enlevé l'albumine coagulée par la chaleur. Le *vesou* des cannes est très-abondant. V. SUCRE.

VESOUL. Géogr. Chef-lieu du département de la Haute-Saône, sur le Durgeon, à 363 kilom. S. E. de Paris; 6,263 habitants. Belle promenade. Toiles, vannerie, tannerie, chapellerie. Vesoul faisait partie de la Franche-Comté, et a été réunie à la France avec le reste de cette province.

VESPASIEN (T. FLAVIUS). Empereur romain, né à Réate, l'an 7 de Jésus-Christ, était fils d'un publicain. Il remplit diverses charges sous Claude, Caligula, Néron; fut, sous ce dernier, proconsul en Afrique, puis eut la conduite de la guerre de Judée. Il remporta dans ce dernier pays de grands avantages; il n'avait plus que Jérusalem à prendre, lorsque le trône devint vacant par la mort de Galba (69), et par les querelles d'Othon et de Vitellius. Il se fit proclamer empereur par l'armée d'Orient (69) et envoya en Italie ses généraux Mucien et Antonius Primus, qui le firent reconnaître; puis, laissant en Judée son fils Titus, qui s'empara de Jérusalem (71), il vint à Rome, où il entra sans obstacle, pacifia la Gaule agitée par Civilis, chef des Bataves, envoya dans la Bretagne Agricola, qui soumit presque toute l'île (78), rétablit l'ordre en apportant une stricte économie dans l'administration des finances, et mourut après dix ans d'un règne glorieux (79).

VESPASIENNE, s. f. Nom donné à de petites constructions, en forme de guérites, établies sur les quais et les boulevards de Paris, pour servir d'urinoirs. *Vespasiennes* pour hommes et pour femmes.

VESPER (du lat. *vesper*, le soir). Nom que les Romains donnaient à la planète de Vénus, quand elle paraît après le coucher du soleil. C'est la même que *Hésper*. On la nommait *Lucifer* quand elle paraissait le matin.

VESPERTILION, s. m. (du lat. *vesper*, soir, parce que ces animaux ne volent que le soir). Zool. Genre de la famille des chéiroptères, renfermant des chauves-souris, qui sont en général de petite taille. Les *vespertilions* voltigent le soir.

VESPÉTRO, s. m. Sorte de ratafia employé comme stomachique et carminatif. On y fait entrer des semences d'anis vert, de fenouil, de coriandre, de céleri, de carvi, avec des zestes d'orange et de citron. On nous servit un flacon de *vespétro*.

VESPRÉE, s. f. (du lat. *vesper*). S'est dit pour Soirée, la fin du jour. Nous sommes à la *vesprée*.

VESSE, s. f. Triv. Gaz qui sort sans bruit par l'anus. Lâcher une *vesse*.

VESSE-DE-LOUP, s. m. Bot. Nom vulgaire donné aux champignons du genre lycoperdon, parce qu'ils ne contiennent que du vent et de la poussière. Les espèces en sont très-nombreuses. Quelques-unes servent à faire de l'amadou. V. LYCOPERDON. | Pl. Des *vesses-de-loup*.

VESSER, v. n. (rad. *vesse*). Triv. Lâcher une *vesse*. Mon compagnon *vessait* et empestait.

VESSIE, s. f. (du lat. *vesica*). Anat. Réservoir musculo-membraneux destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'au moment de son expulsion; il est de forme conique et situé dans le bas-ventre, derrière le pubis. | *Col de la vessie*, L'orifice de l'urètre. | La *vessie* est sujette à un grand nombre de maladies plus ou moins graves, telles que l'inflammation ou *cystite*, le catarrhe de la vessie, les ulcères de la vessie, la gravelle, la pierre. | Ce même réservoir détaché du corps de l'animal et desséché. *Vessie* de cochon. Enfler une *vessie*. | Prov. et fig. *Il veut nous faire croire que des vessies sont des lanternes*, Se dit d'un homme qui veut faire croire des choses invraisemblables, absurdes. | *Vessie natatoire*, Sac membraneux rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On lui donne aussi le nom de *Vésicule aérienne*.

VESTIGON, s. m. Art vétér. Tumeur molle qui se forme au jarret du cheval et qui est plus ou moins considérable.

VESTA (du lat. *Vesta*). Myth. Fille de Saturne et de Rhée, sœur de Jupiter, présidait au foyer domestique, puis au feu interne de la terre, et par suite à la terre elle-même, aussi l'a-t-on quelquefois confondue avec Cybèle et Ops, et l'a-t-on dite femme de Saturne. On entretenait en son honneur à Rome un feu perpétuel. On la représentait sous les traits d'une belle femme, tenant à la main un sceptre, et ayant un brasier près d'elle.

VESTA, s. f. Astron. Planète télescopique découverte par Olbers en 1807. Sa distance du soleil est d'environ deux fois et un tiers plus grande que celle de la terre. La durée de sa révolution est de 1,325 jours.

VESTALE, s. f. (du lat. *vestalis*; rad. *Vesta*). Nom des prêtresses de Vesta. Elles étaient vierges, et veillaient chacune à leur tour à la garde du feu sacré. S'il venait à s'éteindre, on croyait l'État menacé de quelque malheur, et la *vestale* était punie par le fouet. Celle qui violait son vœu de chasteté était enterrée vive. En revanche les *vestales* jouissaient de grands priviléges: elles n'étaient point assujetties à l'autorité paternelle ni à la tutelle; elles se faisaient précéder de licteurs en public et occupaient une place d'honneur dans les spectacles; elles étaient crues sans [illegible] en justice; leur présence sauvait la vie [illegible] criminels qu'elles rencontraient par hasa[illegible]. Fig. Femme et fille d'une sagesse, d'une [illegible] exemplaire. C'est une *vestale*. Elle fait la [illegible]. On l'aurait prise pour une *vestale*. (La Bruyère.)

VESTE, s. f. (du lat. *vestis*, habit en général). Vêtement sans manches, à poches sur le devant, qui se portait sous l'habit, et qui a été remplacé par le gilet. *Veste* de velours. *Veste* de satin. *Veste* brodée. | Vêtement à basques très-courtes du même sans basques, qui tient lieu d'habit. *Veste* de drap. *Veste* de coutil. *Veste* de chasse.

VESTIAIRE, s. m. (du lat. *vestis*, habit). Lieu où l'on serre les habits des religieux, des religieuses. Le *vestiaire* d'un couvent. | Endroit où les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc., prennent et déposent leur costume. Le *vestiaire* de la Cour de cassation. Le *vestiaire* du Corps législatif. | En général, Lieu, à l'entrée des salles de spectacle, des concerts, des bals publics, etc., où l'on dépose des vêtements, des cannes, des parapluies. Laisser son pardessus, son manteau au *vestiaire*. Déposer votre manteau au *vestiaire*.

VESTIBULAIRE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au vestibule de l'oreille interne ou labyrinthe et au vestibule génital. Ouverture *vestibulaire*. Cavité *vestibulaire*.

VESTIBULE, s. m. (du lat. *vestibulum*, rad. *Vesta*, la déesse du feu ou le feu lui-même, parce que les Romains entretenaient du feu près de la porte de leur maison). Archit. Pièce par laquelle on entre dans un édifice, qui s'offre la première, et sert de passage pour aller aux autres pièces. *Vestibule* magnifique. *Vestibule* spacieux. | Anat. Cavités très-irrégulières de l'oreille interne ou du labyrinthe. Le *vestibule* est placé en dedans du tympan et en dehors du conduit auditif externe; il est tapissé par une membrane particulière et renferme plusieurs divisions du nerf auditif. | *Vestibule génital*, La vulve et toutes ses parties jusqu'à la membrane hymen exclusivement, savoir: le clitoris et les nymphes, les grandes lèvres et le mont de Vénus.

VESTIGE, s. m. (du lat. *vestigium*, même signif.). Empreinte laissée par le pied de l'homme ou de l'animal dans l'endroit où il a marché. Il n'y paraît aucun *vestige*. Je vois des *vestiges* d'hommes. | Par extens. Marques restées sur la terre, et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des édifices, des maisons, des remparts, etc. Les *vestiges* d'une ville, d'un château, d'une église. | Fig. Les derniers *vestiges* de cette révolution ont disparu. Les *vestiges* du catholicisme.

VESTITURE, s. f. Hist. nat. Ensemble des organes accessoires, tels que poils, aiguillons, recouvrant la surface des végétaux.

VESTRIS (GUSTAVE-APOLLINE-BALTASAR). Danseur célèbre, né à Florence en 1729, mort à Paris en 1808.

VÉSUVE. Géogr. Célèbre volcan d'Italie, à 8 kilom. S. E. de Naples, a 40 kilom. de tour et 1,190 mètres de hauteur; son cratère est profond de 115 mètres. On y distingue aujourd'hui deux sommets, la Somma et l'Ottozano. Il est très-escarpé. Toutes ses pentes sont cultivées jusqu'à la maison dite l'Ermitage; elles sont d'une prodigieuse fertilité. Ses vignobles produisent le célèbre vin de *lacryma-christi*. Probablement le Vésuve a vomi des laves dès les temps les plus anciens; mais sa première éruption historiquement connue est celle qui eut lieu l'an 79 de J. C., et qui détruisit Herculanum, Pompeïa, Stabies. Environ cinquante autres éruptions ont suivi, notamment en 472, 1779, 1794, 1817, 1832, 1834, 1839, 1850, 1862. Toute la région qui environne Naples est volcanique, d'où le nom de *champs phlégréens* (plaines ardentes) que lui donnaient les anciens.

VÊTEMENT, s. m. (pron. *vêtman*; du lat. *vestimentum*, même signif.; on écrivait autrefois *vêtement*). Ce qui sert à se vêtir, à couvrir le corps. *Vêtement* commode, gênant. *Vêtement* chaud, léger. Changer de *vêtement*. Quitte les *vêtements* de ta captivité. (Racine.) Ils n'opposaient à la rigueur de la saison que des *vêtements* légers. (Barthélemy.) Le *vêtement* ne cache point une nudité dont on s'est aperçu. (Chateaubr.) | Fig. Combien de pensées ne diffèrent que par le *vêtement*. (Boiste.) | Les *vêtements* doivent être adaptés aux saisons, aux pays, aux âges, aux tempéraments. Les *vêtements* de laine ou de soie, étant mauvais conducteurs du calorique, retiennent mieux la chaleur du corps; ils conviennent pour ce motif aux pays froids et aux saisons froides. Les *vêtements* de lin, de chanvre, de coton, sont frais, parce qu'étant bons conducteurs du calorique, ils le laissent passer librement du corps à l'air; ils conviennent aux pays chauds et aux saisons chaudes. Dans la jeunesse, il est bon que les *vêtements* soient légers, afin d'accoutumer les enfants aux vicissitudes du froid et du chaud; d'ailleurs, les *vêtements* chauds et pesants auraient, à cet âge, l'inconvénient de provoquer d'abondantes transpirations, de disposer aux congestions cérébrales, etc. Dans l'âge avancé, au contraire, il est utile de porter des vêtements chauds, afin de favoriser la transpiration, de ramener la chaleur à la périphérie et de ralentir les progrès de la concentration qui caractérise la vieillesse. Les habits de soie, de peau, de poils, étant *idio-électriques*, retiennent l'électricité animale dans le corps et conviennent pour ce motif aux constitutions humides; les habits de laine, de toile, de coton, étant *anélectriques*, excitent l'électricité par les frottements auxquels ils donnent lieu; ils conviennent aux constitutions sèches, parce qu'ils empêchent le fluide électrique de s'accumuler dans le corps. Les habits de laine s'imbibent facilement de la sueur et préviennent les refroidissements subits; mais aussi ils retiennent les miasmes, qui peuvent nuire à la peau et y faire naître des gales, des dartres, etc.; pour éviter cet inconvénient, il faut en changer fréquemment. Les étoffes blanches étant les plus propres à réfléchir le calorique et le transmettant moins facilement, semblent être les plus convenables pour toutes les saisons et pour tous les climats: en été et dans les pays chauds, elles garantissent de la chaleur; en hiver et dans les pays froids, elles conservent la chaleur naturelle du corps. Il faut que

les *vêtements* soient aisés, autrement ils font obstacle à la circulation du sang et des humeurs, et peuvent occasionner de graves accidents. On a vu souvent des défaillances, des vertiges, des oppressions, des toux, des hémoptysies, et même des apoplexies et autres affections mortelles dues à la compression produite par les jarretières, les cravates trop serrées, et surtout par les corsets garnis de baleines que portaient autrefois les femmes.

VÉTÉRAN, s. m. (du lat. *veteranus*, de *vetus, veteris*, vieux, ancien). Nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Une des récompenses ordinairement réservées aux *vétérans* était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies. | Se dit, en France, des soldats d'infanterie qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans*. | Nom donné, dans les lycées et colléges, aux élèves qui redoublent leur classe. Les *vétérans* de rhétorique.

VÉTÉRANCE, s. f. Qualité du vétéran.

VÉTÉRINAIRE, adj. (du lat. *veterina*, pour *veheterina*, bête de somme, dérivé lui-même de *vehere*, traîner). Se dit de l'art qui a pour objet le traitement des animaux domestiques, tels que les chevaux et autres bêtes de somme, ou même les bestiaux de tout genre, ainsi que tout ce qui intéresse leur éducation et leur santé. | L'art *vétérinaire* est de la plus haute importance pour l'industrie. Il comprend l'étude de l'anatomie et de la physiologie animales. On désigne souvent sous le nom d'*hippiatrique* la partie de cet art qui s'occupe plus spécialement des maladies des chevaux. L'agriculture doit à l'art *vétérinaire* non-seulement la conservation, mais aussi l'amélioration de ses bestiaux. Trois écoles spéciales existent en France pour l'enseignement de cet art : ce sont celles d'Alfort, près Charenton, de Lyon et de Toulouse. | Qui appartient, qui a rapport à cet art. Médecine, école *vétérinaire*. Enseignement *vétérinaire*. | S. Celui, celle qui cultive et pratique l'art vétérinaire. *Vétérinaire* habile. | Dans l'armée, des *vétérinaires* sont attachés aux régiments de cavalerie.

VÉTILLE, s. f. (*ll* mouillées). Chose de rien, de peu d'importance ; bagatelle. C'est une *vétille*. S'amuser, s'arrêter à une *vétille*.

VÉTILLER, v. n. (*ll* mouillées ; rad. *vétille*). S'amuser à des vétilles, à des bagatelles. Il perd son temps à *vétiller*. | Chicaner sur des vétilles ; faire des difficultés pour des riens.

VÉTILLEUR, EUSE, s. (*ll* mouillées ; rad. *vétille*). Celui, celle qui ne fait que vétiller, qui s'arrête à des vétilles, à de misérables chicanes. C'est un *vétilleur* insupportable. Je hais les *vétilleurs*.

VÉTILLEUX, EUSE, adj. (*ll* mouillées ; rad. *vétille*). Se dit des choses qui demandent beaucoup de soins, beaucoup d'attention. Ouvrage *vétilleux*. Cela est très-*vétilleux*. | On le dit aussi quelquefois des personnes dans le même sens que *vétilleur*. C'est un esprit étroit, *vétilleux*. V. VÉTILLEUR.

VÊTIR, v. a. (du lat. *vestire* ; rad. *vestis*, habit ; on écrivait autrefois *vestir*). Habiller quelqu'un, lui donner des habits. *Vêtir* un enfant. *Vêtir* des pauvres. Avec ce que les riches portent de trop, il y aurait de quoi *vêtir* tous les indigents. (Goldsmith.) | *Vêtir un paletot, une robe de chambre*, etc., Mettre sur soi un paletot, une robe de chambre, etc. | SE VÊTIR, v. pron. Mettre un vêtement sur soi, s'habiller. L'homme est le seul des animaux qui soit obligé de *se vêtir*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Se vêtir à la française, à l'espagnole, à la turque*, Suivre la mode des Français, des Espagnols, des Turcs, etc., dans son habillement.

VETO, s. m. Mot latin qui signifie *j'empêche, je défends* ; c'est la première personne du présent de l'indicatif de *vetare*, défendre). Formule qu'employaient, à Rome, les tribuns du peuple lorsqu'ils s'opposaient aux décrets du sénat. Elle s'était conservée dans les diètes de l'ancienne Pologne. | Au pl., des *veto*. | Faculté que la constitution donne au roi ou au chef de l'État de refuser sa sanction à une loi adoptée par les chambres législatives. | *Veto illimité* ou *veto absolu*, Celui qui rejette la loi pour toujours. | *Veto suspensif*, Celui qui ne la rejette que pour un temps limité. | *Veto* se dit particulièrement du *veto suspensif* que la constitution de 1791 attribuait au roi. L'effet de ce refus temporaire ne s'étendait qu'à deux législatures ; si la troisième reproduisait le décret présenté par les deux précédentes, il devenait loi de l'État, sans jamais avoir besoin d'être sanctionné.

VETTER. Géogr. Lac de Suède (Gothie). Il a 110 kil. sur 30, s'écoule dans la Baltique par la Motala, et communique avec le lac Vener par le canal de Gœtha.

VÊTU, UE, part. Habillé, couvert d'habits. Bien *vêtu*. Mal *vêtu*. Être richement, pauvrement *vêtu*. Elle était *vêtue* sans aucune recherche, mais toujours pittoresquement. (Mme de Staël.) | Par extens. Se dit en parlant des animaux. Les animaux sont *vêtus* plus chaudement à mesure que la contrée qu'ils habitent est plus froide. (A. Martin.)

VÊTURE, s. f. (rad. *vêtir*.) Cérémonie qui a lieu quand on donne l'habit à un religieux, à une religieuse. Elle précède ordinairement d'une année la profession solennelle.

VÉTUSTÉ, s. f. (du lat. *vetustas* ; rad. *vetus*, ancien, antique). Se dit en parlant des choses élevées, comme les arbres, les édifices, que le laps de temps fait périr. Un arbre, une cathédrale qui tombent de *vétusté*. | Par extens. On le dit en parlant des titres. Ses titres périssent de *vétusté*.

VÉTYVER, s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, dont les différentes espèces croissent dans l'Inde. Ses racines desséchées, très-odorantes, servent à préserver les fourrures et les vêtements de laine de l'atteinte des vers. Mettre du *vétyver* dans sa commode.

VEUF, VEUVE, adj. (du lat. *viduus*). Se dit de celui dont la femme est morte et qui n'est pas remarié, de celle dont le mari est mort et qui n'est pas remariée. Homme *veuf*. Femme *veuve*. Devenir *veuf*. Cette dame est *veuve* depuis un an. | Fig. et dans le style soutenu, il s'emploie dans le sens de Privé, dénué. L'église, *veuve* de son pasteur. La Grèce, *veuve* de son génie. (Esménard.) | S. Celui qui est veuf, celle qui est veuve. Épouser un *veuf*, une *veuve*. Respectez la *veuve* et l'orphelin. (Fénelon.) La marquise de Chavannes était une *veuve* de trente-cinq ans, belle, grande et bien faite. (Le Sage.) Il ajouta quelque chose sur le triste sort des *veuves*. (J. J. Rousseau.) | La *veuve* mariée sous le régime de la communauté a la faculté d'accepter la communauté ou d'y renoncer. (Code civ., art. 1433.) Celle qui était mariée sous le régime dotal a le droit d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire fournir des aliments aux dépens de la succession (art. 1570). La femme veuve ne peut contracter un nouveau mariage qu'après 10 mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent (art. 228). | Fig. *Le denier de la veuve*, Ce que l'on prend sur son strict nécessaire. | S. f. Nom donné à une tulipe panachée de blanc et de violet, et à une scabieuse d'un brun foncé. | *Veuve* ou *veuf en deuil*, Singe d'Amérique, rapporté au genre sagouin. | *Veuve coquette*, Un des noms vulgaires de l'holocanthe bicolor. | *Veuve à collier*, Espèce de papillon qui est le bombyx rubricolle. | *Veuve mauresque*, Nom marchand d'une coquille du genre olive. | Oiseau de la famille des fringillidées et du genre gros-bec, ainsi appelé à

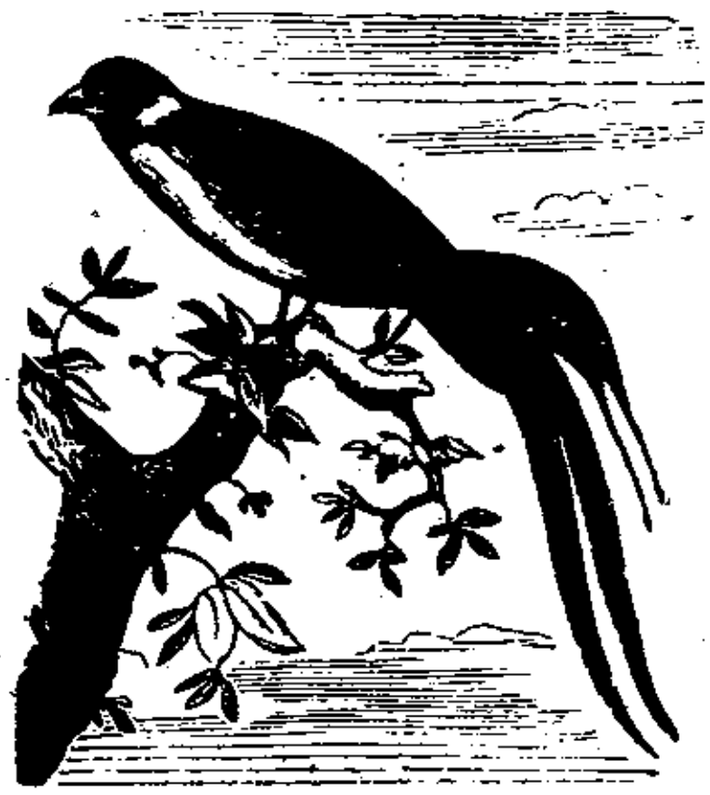

Veuve.

cause de la coloration noire de son plumage. Ces oiseaux, qui viennent de l'Afrique et de l'Océanie, forment un petit groupe qui ne se distingue des linottes que par le prolongement de quelques-unes des pennes de la queue dans le mâle et par un bec plus renflé à sa base. La *veuve à collier d'or* a un collier jaune foncé, qui tranche sur la couleur noire du plumage.

VEULE, adj. Qui est mou, faible, sans énergie. Homme *veule*. Il est fam. | *Terre veule*, Terre très-légère. | Se dit des poils qui n'ont pas la propriété de se feutrer d'eux-mêmes. | *Castors veules*, Castors secs, maigres. | *Branche veule*, Branche faible, menue. Il faut couper les branches *veules* des arbres.

VEUVAGE, s. m. (rad. *veuve*). État du mari ou de la femme qui a perdu son conjoint. Long, triste *veuvage*. Déplorer son *veuvage*. Durant son *veuvage*. | Fig. Après la perte d'un objet chéri, l'esprit, l'imagination et le cœur subissent un long et douloureux *veuvage*. (Boiste.)

VEXANT, ANTE, adj. (pron. *veksan* ; rad. *vexer*). Fam. Se dit d'une chose qui fait de la peine, qui contrarie. Refus *vexant*. Parole *vexante*.

VEXATEUR, TRICE, adj. (pron. *veksateur* ; rad. *vexer*). Qui cause des vexations. | Qui commet des vexations. Pouvoir *vexateur*. Domination *vexatrice*.

VEXATION, s. f. (pron. *veksasion* ; du lat. *vexatio*, fait de *vexare*, tourmenter). Action de vexer. Commettre des *vexations*. Être exposé aux *vexations*. Résister aux *vexations*.

VEXATOIRE, adj. (pron. *veksatoare* ; rad. *vexer*). Qui a le caractère de la vexation. Administration *vexatoire*. Impôt *vexatoire*.

VEXÉ, ÉE, part. Qui est en butte à des vexations ; qui est contrarié, tourmenté. Un homme *vexé*. Des populations *vexées*. Il a dû être terriblement *vexé*. (X. Marmier.)

VEXER, v. a. (du lat. *vexare*, tourmenter. Faire injustement de la peine, persécuter, tourmenter. *Vexer* ses administrés. *Vexer* ses inférieurs. Personne n'a le droit de *vexer* autrui. | Absol. En passant toujours dans le parti qui triomphe, on ne perd jamais le plaisir de dominer et de *vexer*. (Boiste.) | Vulgair. *Cela me vexe*, Cela me contrarie, me chagrine. Le gouvernement nous *vexe* !

VEXILLAIRE, adj. (pron. *veksilère* ; du lat. *vexillarius* ; rad. *vexillum*, étendard). Antiq. Qui se rapporte à l'étendard. | *Signaux vexillaires*, Signaux d'enseigne ou de pavillon. | Bot. Qui a la forme d'un étendard. Fleurs *vexillaires*.

VEXILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *vexillum*, étendard). Bot. Qui est muni d'un étendard. Fleur *vexillée*. Les légumineuses sont *vexillées*.

VEXIN. Géogr. Ancienne province de France située entre l'Oise, la Seine, le Beauvoisis et la Normandie. Elle fut démembrée par le roi Louis IV, qui céda aux Normands la partie située au delà de l'Epte. Ce qui resta à la France, et dont Pontoise était la capitale, prit le nom de *Vexin français*, pour le distinguer du territoire cédé, qu'on appela *Vexin normand*.

VIABILITÉ, s. f. (rad. *viable*). État, qualité de l'enfant né viable, c'est-à-dire qui, au moment de la naissance, est assez fort et présente des organes assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra.

VIABLE, adj. (du lat. *vitalis*, fait de *vita*, vie ; ou, suivant d'autres, de *viabilis*, fait de *via*, chemin). Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra, qu'il parcourra une carrière plus ou moins longue. Un enfant né avant le septième mois n'est pas *viable*. Tout enfant né après le 180e jour de gestation, ou même le 180e jour, est réputé *viable*. (Code civ., art. 312.)

VIADUC, s. m. (du lat. *via*, voie, chemin ; *ducere*, conduire). Pont en arcades semblable à un aqueduc, et construit comme lui au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, mais servant pour le passage d'un chemin de fer. Les *viaducs* sont de véritables ponts ; toutefois, le nom de *viaduc* est ordinairement réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGER, ÈRE, adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. Revenu *viager*. Pension *viagère*. Jouissance *viagère*. | *Rente viagère*, Celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes, moyennant aliénation d'un capital à fonds perdu. La *rente viagère* peut être constituée soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. La *rente viagère* constituée sur la tête d'une personne morte le jour du contrat ou atteinte dès lors de la maladie dont elle est décédée vingt jours plus tard, est de nul effet. (Code civ., art. 1968-84.) | S. m. Bien dont on ne jouit que durant sa vie, que l'on ne peut pas laisser à ses héritiers. N'avoir que du *viager*. Mettre tout son bien en *viager*.

VIANDE, s. f. (du lat. barb. *vivanda*, fait de *vivere*, vivre). Chair des animaux terrestres et des oiseaux dont l'homme se nourrit. Bonne *viande*. *Viande* tendre, délicate, succulente. *Viande* dure, maigre, sèche. *Viande* fraîche. *Viande* mortifiée. Manger de la *viande*. Un plat de *viande*. *Viande* bouillie, rôtie, grillée. S'abstenir de *viande*. Par tout pays, le porc est la *viande* du pauvre, à moins

que la religion, comme en Turquie, ne le prive de ce bienfait de la nature. (Bern. de Saint-Pierre.)

J'ai souvent un vieux coq ou de maigres poulets,
C'est une *viande* qui me lasse.
(LA FONTAINE.)

| *Viande noire*, La viande de lièvre, de bécasse, de sanglier. | *Viande blanche*, La viande de volaille, de lapin, de veau. | *Grosse viande* ou *viande de boucherie*, Le bœuf, le veau, le mouton. Tout au plus on y mange un peu de *grosse viande* sans ragoût. (Fénelon.) Je le vis bientôt arriver avec une grande hotte toute pleine de *viande de boucherie*. (Le Sage.) | *Menue viande*, La volaille, le gibier. | *Viande faisandée*, Viande de gibier qui est près de se gâter. | Se dit en général de toutes les chairs, soit des animaux ou des oiseaux, soit des poissons qui servent de nourriture. Le saumon n'est pas une *viande* de malade. Néanmoins dans ce sens on dit plutôt *chair*. | Fig. et fam. *Viande creuse*, Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide, qu'on mange seulement par friandise. La crème fouettée est une *viande creuse* pour un homme de bon appétit. | Se dit aussi des divertissements qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. Je trouve les soupirs une *viande* bien *creuse*. (Corneille.) | Le commerce des *viandes de boucherie* est immense dans toutes les grandes capitales de l'Europe. Les plus grandes précautions sont prises à Paris, tant aux barrières que sur les marchés, pour garantir au public la vente de viandes toujours saines. Certaines viandes sont prohibées dès qu'elles présentent un caractère suspect : c'est ainsi que l'on défend la viande de porc affectée de ladrerie. La vente à la criée, autorisée principalement en vue des parties les moins aisées de la population, est l'objet de l'examen le plus scrupuleux. Divers procédés sont mis en usage pour conserver pendant longtemps l'excellente saveur des viandes : on les sale, on les fume, on en fait des *conserves*, etc.; et, dans certains pays, on conserve les viandes crues en les faisant dessécher à l'air.

VIANDER, v. n. T. de vénerie. Pâturer, en parlant des cerfs et des autres bêtes fauves. Le cerf va *viander* la nuit. | *Viander de couche*, Se dit d'un cerf quand il est si las, qu'il ne peut plus se tenir debout pour brouter.

VIATEUR, s. m. (du lat. *viator*, fait de *via*, chemin). Antiq. Espèce de messager d'État que le sénat romain envoyait à la campagne pour avertir les sénateurs et les magistrats lorsqu'ils devaient s'assembler extraordinairement.

VIATIQUE, s. m. (du lat. *viaticum*, fait de *via*, chemin). Indemnité de route accordée aux officiers que Rome envoyait dans les provinces. | Pièce de monnaie que les anciens mettaient dans la bouche des morts pour payer à Caron le prix de la traversée. | Fig. et absol. Le sacrement de l'Eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en danger de mort. Porter le *viatique*.

VIATKA. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de son nom, au confluent de la Viatka et de la Klinovka, à 1,460 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg; 12,000 habitants. Archevêché. Murs flanqués de tours, belle cathédrale. Commerce assez actif. C'est une des plus anciennes villes de la Russie. | Le *gouvernement de Viatka*, entre ceux de Vologda, de Perm, d'Orenbourg, de Kazan, de Nei-Novogorod et de Kostroma, a 520 kilom. sur 450 et 1,825,000 habitants.

VIBICE, s. f. (du lat. *vibex*, *vibicis*, ecchymose). Pathol. Synonyme de *Vergetures*.

VIBORD, s. m. Mar. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un navire, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBORG. Géogr. Ville de Russie (Finlande), chef-lieu du gouvernement de son nom, sur une baie du golfe de Finlande, à 140 kilom. N. O. de Saint-Pétersbourg; 6,000 habitants. Place forte défendue par une citadelle et par une muraille de rochers; château, arsenal. | Le *gouvernement de Viborg*, entre ceux de Kouopio, de Kymmenegard, d'Olonetz, de Saint-Pétersborg, le golfe de Finlande et le lac Ladoga, a 400 kilom. sur 220 et 280,000 habitants.

VIBRANT, ANTE, adj. Qui est mis en vibration. Corde *vibrante*. | Pathol, *Pouls vibrant*, Pouls qui est grand, dur, et qui frappe les doigts comme le ferait une colonne de mercure qui remplirait l'artère.

VIBRATILE, adj. Qui est susceptible de produire des vibrations. | *Mouvement vibratile*, Phénomène particulier qui se remarque lorsqu'on examine au microscope un lambeau de membrane muqueuse humecté avec un peu d'eau. C'est une sorte d'ondulation qui s'exécute dans une direction déterminée, produite par des filaments transparents d'une ténuité et d'une brièveté extrêmes, qu'on nomme *cils vibratiles*. Chez divers animaux, ce mouvement a été observé à la peau, au canal intestinal, dans le système respiratoire, etc.

VIBRATION, s. f. (pron. *vibrasion*; du lat. *vibratio*, même signif.). Phys. Mouvement alternatif d'aller et de venue par lequel un point ou un corps tel que la verge d'un pendule, une corde tendue par les deux bouts, une lame de ressort, etc., décrivent des excursions rapides et réitérées autour d'un certain centre. La cause des *vibrations* réside uniquement dans l'élasticité des corps. | Les *vibrations* des corps sonores, tels que les cordes, les lames métalliques, se propageant dans l'air, parviennent jusqu'à la membrane de l'ouïe, et donnent ainsi naissance à la sensation du son. La gravité ou l'acuité du son dépend du nombre de *vibrations* exécutées par le corps sonore dans un temps donné, et l'acuité augmente avec le nombre de ces *vibrations*. | *Vibration des rayons lumineux*. V. LUMIÈRE. | Mouvement que l'on suppose imprimé au système nerveux par les objets extérieurs, et transmis par les nerfs jusqu'au cerveau, où il produirait les sensations.

VIBRATOIRE, adj. Qui a le caractère d'une suite de vibrations. | *Mouvement vibratoire*, Celui qui consiste en vibrations ou oscillations.

VIBRER, v. n. (du lat. *vibrare*, trembler). Phys. Exécuter des vibrations. Une corde qui *vibre*. Les carillons de la cloche de mon village *vibrent* encore à mon oreille. (Ch. Reinard.) | Fig. Le son de cette voix aimée *vibre* encore en moi. (J. Janin.) Ah! ma sœur, tu ne sais pas quel... fibres de mon cœur ta voix enthousiaste fait *vibrer*. (G. Sand.) | Se dit d'un souvenir, d'une pensée. Cette douce promesse *vibrait* encore en mon âme après plus de vingt ans. (B. Constant.)

VIBRION, s. m. (du lat. *vibrare*, s'agiter en tous sens). Zool. Genre d'infusoires, renfermant des animalcules microscopiques d'une extrême petitesse. Leur corps est élastique, filiforme, cylindrique, dépourvu de pieds et susceptible d'un mouvement ondulatoire, comme celui d'un serpent. Les *vibrions* abondent dans l'eau, dans le vinaigre, ainsi que dans plusieurs substances animales ou végétales. Ces animaux, après avoir été entièrement desséchés et avoir passé hors de l'eau un temps assez considérable, ont la faculté de recouvrer l'existence dès qu'on les met en contact avec l'eau.

VIBRISSE, s. f. Se dit de longs poils isolés qui poussent dans les narines des mammifères, sur divers points de la face, parfois aussi du côté interne des pieds de devant. | Se dit, dans les oiseaux, des plumes filiformes, sur les côtés desquelles on n'aperçoit que des barbes rares et très-courtes. | Poils qui croissent dans les narines de l'homme.

VICAIRE, s. m. (pron. *vikère*; du lat. *vicarius*, fait de *vicis*, lieu, place). Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place ou remplir certaines fonctions. | Titre donné, dans l'empire romain, depuis le IVe siècle, au gouverneur d'un diocèse. | *Vicaire de l'empire d'Allemagne*. Titre accordé au comte palatin du Rhin et au duc de Saxe, qui gouvernaient en cas d'interrègne. En 1657, le duc de Bavière devint *vicaire* de l'empire d'Allemagne à la place du comte palatin. L'empereur déléguait aussi parfois son autorité à ses *vicaires impériaux* dans les pays où il ne résidait pas, comme l'Italie, la Provence, etc. | Se dit plus ordinairement aujourd'hui de celui qui remplit des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur, et surtout des prêtres que les curés s'associent pour les aider dans les fonctions de leur ministère. | *Grand-vicaire*, Celui qui représente l'évêque dans l'administration ecclésiastique. A Rome, le pape a aussi un *grand-vicaire*, qui est ordinairement un cardinal. Les *grands-vicaires* d'un évêque sont désignés aussi sous le nom de *vicaires généraux*. | *Vicaire apostolique*, Évêque délégué par le pape pour le remplacer dans des églises ou des provinces éloignées. | Le *vicaire de Jésus-Christ*, Le pape. | *Vicaire de saint Pierre*, Titre que les papes ont porté avant celui de vicaire de Jésus-Christ. On le donna plus tard à de simples évêques. | *Vicaire perpétuel*, Titre que s'attribuent certains archevêques, en le considérant comme synonyme de *Légat*. | Adjectiv. *Cardinal-vicaire*. | *Père vicaire*, Religieux qui remplit les fonctions du supérieur.

VICAIRIE, s. f. Fonction du vicaire d'une paroisse. Il est moins usité que *vicariat*. | Paroisse, église desservie par un vicaire perpétuel.

VICARIAL, ALE, adj. Qui a rapport au vicariat. Fonctions *vicariales*.

VICARIAT, s. m. Fonction, emploi de vicaire. *Vicariat* d'une paroisse. *Grand-vicariat* d'un diocèse. On supprimera les *grands vicariats*. | Le temps pendant lequel on a été vicaire. Un long vicariat.

VICARIER, v. n. (du lat. *vicis*, tour, lieu). Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse.

VICE, s. m. (du lat. *vitium*, même signif.). Défaut, imperfection. *Vice* de nature. *Vice* de forme. *Vice* de construction. *Vice* de style. *Vice* de couleur. *Vice* de caractère. Les *vices* des langues sont sensibles surtout dans les mots dont l'acception n'est pas déterminée. (Condillac.) Un *vice* naturel n'est qu'un *vice*, un *vice* feint en fait deux. (Mme de Soméry.) | *Vice naturel*, Difformité du corps qu'on apporte en naissant, ou qui vient par maladie, ou dont on n'est pas responsable. | *Vice de conformation*, Disposition des parties du corps ou des organes contraire à l'ordre naturel. | *Vices latents*, Maladies, imperfections des animaux qui ne sont pas apparentes, et dont on doit les garantir pendant quelque temps. | Pathol. Se dit spécialement des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, humeurs qui sont souvent héréditaires. | Chez les animaux domestiques, on entend par *vices* certains défauts qui les rendent impropres au service ou dangereux. Les *vices* les plus graves sont ceux qui caractérisent le cheval *ombrageux*, *rétif*, *ramingue*. | En droit, Tous les défauts qui peuvent causer un préjudice quelconque. On distingue les *vices de la chose*, les *vices de forme*, ceux, par exemple, qui se trouvent dans la rédaction des actes; les *vices de construction*, les *vices rédhibitoires*. On ne peut opposer les *vices de forme* contre les actes qu'on a confirmés, ratifiés ou exécutés volontairement. | Les *vices de construction* peuvent dégager le locataire de toute responsabilité en cas d'incendie (art. 1733). | Les *vices rédhibitoires* sont les défauts cachés dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même et qui ont pu donner lieu à une action en rescision. V. RÉDHIBITOIRE et GARANTIE. Dans la vente d'un cheval, la pousse, la morve, le farcin, la courbature, sont des *vices rédhibitoires*. | Absol., en parlant de l'homme, Inclination et habitude contraires à la loi morale. Contracter un *vice*, des *vices*. Se plonger dans le *vice*. Cacher, déguiser ses *vices*. Tirer vanité de ses *vices*. Le *vice* est inséparable du désir de dominer. (Bossuet.) Il ne pouvait voir sans indignation le *vice* impuni. (Fénelon.) Ce prince cruel n'avait que des passions avilies par des *vices* grossiers. (Barthélemy.) L'hypocrisie est un hommage que le *vice* rend à la vertu. (La Rochefoucauld.) | Dans un sens plus étroit, Débauche, libertinage. Croupir dans le *vice*. Le *vice* grossier fait horreur. (Fénelon.) | Mauvaise qualité. Avoir tous les *vices*. Les hommes, pour excuser leurs *vices*, cherchent à décrier la vertu. (Fléchier.) Ce ne sont ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme, ce sont les *vices*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Se dit quelquefois des personnes vicieuses. Autoriser le *vice*. Punir, châtier le *vice*. Le *vice* hait la vertu. (Boiste.) | Les plus belles actions, dès qu'elles sont rares, isolées, ne constituent point une vertu et ne la prouvent pas toujours dans celui qui les fait. Il en est, sous ce point de vue, du *vice* comme de la vertu : quelques actes immoraux, commis de temps à autre, fussent-ils d'une extrême gravité, ne forment point un *vice*. Ils peuvent y conduire; fréquemment répétés, ils y conduisent même infailliblement. Cependant le *vice* ne consiste point entièrement dans les actions, quelque criminelles qu'elles soient. Deux choses constituent le *vice* : la tendance fortement prononcée vers ce qui est mal, honteux, et l'habitude de le commettre. Pour qu'il y ait *vice*, la première de ces deux choses ne suffit pas; il les faut toutes deux à la fois.

VICE, (ablat. du mot lat. *vicis*, tour, place, vicissitude). Ce mot entre, en français, comme préfixe dans plusieurs mots composés, tels que *vice-amiral*, *vice-chancelier*, *vice-consul*, *vice-roi*, etc. Dans les mots composés, *vice* ne prend jamais la marque du pluriel.

VICE-AMIRAL, s. m. Officier de marine dont le grade est immédiatement au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de général de division dans les armées de terre. Le *vice-amiral* commande une armée navale en l'absence de l'amiral et sert sous ses ordres quand il est présent. Celui qui commande une armée navale a le titre temporaire d'*amiral*. Le vaisseau monté par un *vice-amiral* porte pour marque distinctive le pavillon carré au grand mât; si le *vice-amiral* est en second dans l'armée, ou s'il ne commande qu'une escadre, son pavillon est hissé au mât de misaine. Les *vice-amiraux* commandent en chef les armées navales. | Second vaisseau de la même flotte. Être à bord du *vice-amiral*.

VICE-BAILLI, s. m. Officier de robe courte qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les causes criminelles contre les voleurs, les faux-monnayeurs et les vagabonds. Charge de *vice-bailli*. | Pl. Des *vice-baillis*.

VICE-CHANCELIER, s. m. Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de ce dignitaire. Le *vice-chancelier* du consulat de Madrid.

VICE-CHANCELIÈRE, s. f. Femme du vice-chancelier. | Pl. Des *vice-chancelières*.

VICE-CONSUL, s. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui remplit les fonctions de consul dans les lieux où il n'y a pas de consul. Le *vice-consul* de Barcelone. | Pl. Des *vice-consuls*.

VICE-CONSULAT, s. m. Emploi de vice-consul. Exercer le *vice-consulat*. | Pl. Des *vice-consulats*.

VICE-GÉRANT, s. m. (du lat. *vice*, à la place de; *gerens*, qui porte, qui a la charge, qui exerce). Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. Le *vice-gérant* a été remplacé. | Pl. Des *vice-gérants*.

VICE-GÉRANTE, s. f. Femme qui remplit les fonctions du gérant ou de la gérante. La *vice-gérante* est une jeune et charmante fille. | Pl. Des *vice-gérantes*.

VICE-LÉGAT, s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. | Pl. Des *vice-légats*.

VICE-LÉGATION, s. f. (pron. *vise-légasion*). Emploi de vice-légat. | Pl. Des *vice-légations*.

VICENCE. Géogr. Ville du royaume d'Italie (Vénétie), chef-lieu de la province du même nom; 36,000 habit. Évêché. Jolie ville; belles places; monuments publics et palais remarquables. Soieries, draps, chapeaux, faïences, porcelaine. Cette ville, très-ancienne, fut chef-lieu d'un duché sous les Lombards. Au XIIe siècle, elle devint une république. Plus tard, elle fut rattachée à Venise et subit le sort de la Vénétie. | La *province de Vicence* a environ 140 kilom. sur 52 et 335,000 habitants. Au N., montagnes; ailleurs, belles plaines. Climat délicieux, air renommé pour sa salubrité, sol fertile. Riz, vin, chanvre, mûriers, vers à soie. Argent, fer, marbre, sources thermales.

VICENNAL, ALE, adj. (du lat. *vicennalis*, fait de *viceni*, vingt; *anni*, années). Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. Peu usité.

VICE-PRÉSIDENCE, s. f. Fonction, dignité de vice-président. | Pl. Des *vice-présidences*.

VICE-PRÉSIDENT, s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence. *Vice-président* du Corps législatif. *Vice-président* d'une académie, d'un tribunal. | Pl. Des *vice-présidents*.

VICE-PRÉSIDENTE, s. f. Celle qui exerce les fonctions de présidente. | Pl. Des *vice-présidentes*.

VICE-REINE, s. f. Femme de vice-roi.

VICE-ROI, s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait jadis des *vice-rois* en Sicile, au Mexique, au Pérou, etc. Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie, faisait gouverner cette partie de son empire par un *vice-roi*. Méhémet-Ali portait le titre de *vice-roi* d'Égypte.

VICE-ROYAUTÉ, s. f. Dignité de vice-roi. | Pays gouverné par un vice-roi. L'Égypte est une *vice-royauté*. | Pl. Des *vice-royautés*.

VICE-SÉNÉCHAL, s. m. Officier de robe courte qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux. | Pl. Des *vice-sénéchaux*.

VICE-SÉNÉCHAUSSÉE, s. f. Emploi, fonction de vice-sénéchal. | Bâtiment où il résidait.

VICE-VERSÂ (pron. *visé-versa*; des mots latins *vice versâ*, chance retournée). Mots latins dont on se sert adverb. pour signifier *réciproquement*. La bassesse est une médaille dont le revers est l'insolence, et *vice-versâ*. (Boiste.)

VICHNOU. Myth. Dieu hindou, 2e personne de la Trimourti (Trinité des Hindous). Vichnou est représenté en bleu noir avec quatre bras. D'une main, il tient une massue; de l'autre, un disque tranchant (tchakra), son arme favorite; dans la troisième, une conque, et dans la quatrième, un lotus. Couvert de vêtements jaunes, ce qui lui fait donner le nom de *Pitâmbara*, il a pour monture un oiseau fantastique nommé *garouda*, et roi de la race ailée. La femme de ce dieu est Lakmi, qui préside à la prospérité et à la fortune. Il a pour séjour ordinaire un paradis nommé *Vaikountha*, d'une richesse et d'un éclat au-dessus de toute idée. Les louanges du dieu y sont chantées sans cesse par de saints personnages qui partagent sa béatitude. Les titres et attributs particuliers de Vichnou sont ceux de rédempteur et conservateur de tout ce qui existe. Les *Pourânas* (recueils de légendes héroïques et fabuleuses), consacrés à Vichnou, le représentent comme le protecteur suprême des autres immortels et même de Brahmâ. De temps en temps il prend pour le bien des humains une forme visible; il s'est déjà incarné neuf fois, et doit s'incarner une dixième. Ces incarnations s'appellent *avatar*. Vichnou est souvent représenté plongé dans un sommeil contemplatif et couché sur une feuille de figuier ou sur le grand serpent Sécha, qui flotte sur les eaux dans l'intervalle des destructions et des renouvellements du monde. Lorsque le moment de recréer l'univers est arrivé, le dieu fait sortir de son nombril une fleur de lotus au milieu de laquelle apparaît Brahmâ, assis et prêt à opérer l'œuvre de la création. C'est de là que Vichnou est appelé *Padmanâbha* (qui a un lotus au nombril). Le culte de Vichnou est postérieur à celui de Brahmâ, peut-être même à celui de Siva. Les adorateurs du dieu sont divisés en plusieurs sectes, dont chacune a ses offrandes, ses *mantras* ou prières, et ses signes particuliers. Divinité douce et bienfaisante, Vichnou n'exige pas de sacrifices sanglants; les offrandes qu'on lui adresse se composent de fruits, de fleurs, de lait, de beurre clarifié, de sucreries, etc. Des statues et des peintures représentent le dieu, soit avec des attributs divins, soit dans ses principales incarnations, ornant les temples qui lui sont consacrés et les maisons de ses adorateurs.

VICHY. Géogr. Ville du département de l'Allier, sur l'Allier; 5,666 habitants. Eaux thermales renommées, auxquelles on attribue des vertus apéritives et stomachiques, et que l'on emploie contre les obstructions, les rhumatismes, les paralysies, etc. Établissements splendides. Dans la saison des eaux, Vichy est le rendez-vous d'une société brillante. | *Pastilles de Vichy*, Pastilles faites avec le bicarbonate de soude, extrait de l'*eau de Vichy*, et qui jouissent des mêmes propriétés.

VICIABLE, adj. Qui peut être vicié, corrompu. Un milieu facilement *viciable*.

VICIATION, s. f. (pron. *visiasion*). Action de vicier, de corrompre.

VICIÉ, ÉE, part. Rendu nul. Acte *vicié*. | Gâté, corrompu. Sang *vicié*. Milieu *vicié*. Partie *viciée*. Un régime nominalement libre, *vicié* par le machiavélisme et la corruption. (Boiste.)

VICIER, v. a. (du lat. *vitiare*, fait de *vitium*, vice, défaut). Gâter, corrompre. La misère *vicie* tout, même les plus nobles âmes. *Vicier* l'air. *Vicier* le sang. Les plaisirs sensuels *vicient* les facultés de l'esprit. | Rendre nul, rendre défectueux. *Vicier* un contrat. *Vicier* un acte. | SE VICIER, v. pr. Devenir vicieux, se corrompre. La fréquentation des gens vicieux aboutit, tôt ou tard, à *vicier* les plus purs. | Être, pouvoir être vicié. Les cœurs *se vicient* dans l'atmosphère des grandes villes.

VICIEUSEMENT, adv. D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE, adj. (du lat. *vitiosus*, même signif.). Qui a quelque vice, quelque défaut, quelque imperfection. Contrat *vicieux*. Conformation *vicieuse*. Méthode *vicieuse*. Façon de parler *vicieuse*. Des institutions *vicieuses*. | Se dit des chevaux, des mulets et des autres bêtes de voiture qui mordent et ruent, qui sont ombrageux ou rétifs. L'ignorance et la mauvaise humeur de certains cavaliers font plus de chevaux *vicieux* que la nature. (Lafosse.) | Log. *Cercle vicieux*, Manière défectueuse de raisonner, qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver, et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé. | Adonné au vice. L'homme qui passe pour le meilleur n'est, au fond, que le moins *vicieux*. (Erasme.) | Se dit des choses qui tiennent du vice, qui ont rapport au vice. Des goûts *vicieux*. Les passions *vicieuses* reposent toujours sur quelque faux jugement. (Condillac.) | S. Celui, celle qui est adonné au vice. Le *vicieux* est toujours malheureux. (Boiste.)

VICINAL, ALE, adj. (du lat. *vicinalis*, du voisinage). Qui est voisin. Terre *vicinale*. | *Chemin vicinal*, Chemin de communication entre plusieurs communes, villages ou hameaux voisins. *Chemins vicinaux*. Il faut multiplier les *chemins vicinaux*.

VICINALITÉ, s. f. Qualité d'un chemin vicinal.

VICISSITUDE, s. f. (du lat. *vicissitudo*, fait de *vicissim*, tour à tour). Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres. La *vicissitude* des saisons. | Instabilité, mutabilité des choses humaines. C'est un homme qui a connu les plus extrêmes *vicissitudes* de la fortune. (Voltaire.) L'infini est à l'abri des *vicissitudes*. (Senancour.) | Se dit de ces changements mêmes. Voilà une terrible *vicissitude*. | Dans ce sens, il s'emploie plus ordinairement au pluriel. Que craignez-vous après tant de *vicissitudes*? (Le Sage.) Dans le cours des *vicissitudes* humaines, la défaite attend le parti victorieux. (Boiste.)

VICO (J. B.). Savant italien, né à Naples en 1668, mort en 1744; était fils d'un pauvre libraire. Il professa quarante ans la rhétorique à l'université de Naples, vécut dans la gêne et fut nommé, vers la fin de sa vie, historiographe du roi de Naples. Bien qu'estimé pour son savoir, Vico fut méconnu de ses contemporains. Philosophe, jurisconsulte, historien, critique, il méritait de prendre rang parmi les plus profonds penseurs. Il fut un des créateurs de la philosophie de l'histoire, qu'il nomme la *science nouvelle*.

VICOMTE, s. m. (du lat. *vice*, à la place de; *comes*, comte). Celui qui, dans l'ordre hiérarchique, venait après le comte, dont il tenait la place. | On ne voit pas que ce titre ait été connu des Romains, quoique celui de *comte* y fût affecté à l'exercice de charges diverses et nombreuses; on n'en rencontre les premières traces que vers l'époque de Clovis. Depuis l'abolition du régime féodal, le titre de vicomte n'est plus qu'honorifique en France, comme tous les titres nobiliaires. Le *vicomte* se place dans la hiérarchie féodale entre le comte et le baron. Les nobles, les comtes, *vicomtes* et barons.

VICOMTÉ, s. f. Titre de noblesse attaché à une terre. Terre érigée en *vicomté*. | Ressort et étendue de la juridiction d'un vicomte.

VICOMTESSE, s. f. Femme d'un vicomte. | Celle qui de son chef possédait une vicomté.

VICOMTIER, IÈRE, adj. Féod. Qui appartient à une vicomté, qui est relatif à une vicomté. Justice *vicomtière*.

VICTIMAIRE, s. (du lat. *victimarius*). Celui, celle qui fournissait les victimes, ou celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes d'après l'ordre du sacrificateur. | Adj. Qui a rapport aux victimes, aux sacrifices. Couteau *victimaire*.

VICTIME, s. f. (du lat. *victima*; fait, suivant les uns, de *vincire*, lier, garrotter; et suivant les autres, de *vincere*, vaincre, parce qu'anciennement c'étaient les vaincus ou leurs bestiaux qu'on sacrifiait). Animal que, dans l'ancienne loi, on immolait ou que l'on offrait en sacrifice. *Victime* propitiatoire. Le sang des *victimes*. La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des *victimes*. (Bossuet.) | Se dit aussi des hommes et des animaux que les anciens offraient en sacrifice à leurs dieux. Les dieux ont à Calchas amené sa *victime*. (Racine.) | Fig. Se dit de celui, de celle qui périt injustement ou de celui qui essuie un grand dommage, ou même de celui ou de celle qui se dévoue volontairement à la mort. Codrus a été la *victime* de son patriotisme. | Celui, celle, qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui, ou à qui ses propres passions sont funestes, ou même à qui sa vertu devient fatale. Être *victime* d'un accommodement. Être *victime* du ressentiment d'un homme puissant. Devenir la *victime* de la calomnie. Périr *victime* de ses excès. D'un amour malheureux déplorable *victime*. (Crébillon.) De son propre artifice on est souvent *victime*. (Colin d'Harleville.) | Fam. Dupe. Ma chère enfant, vous êtes sa *victime*.

VICTIMER, v. a. (du lat. *victimare*, immoler). Fam. Rendre victime. L'égoïsme est doublement funeste : il *victime* le prochain et tourmente sans cesse le malheureux qui en est atteint.

VICTOIRE, s. f. (pron. *viktoare*; du lat. *victoria*). Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans une bataille, dans un combat. *Victoire* longtemps disputée. *Victoire* complète. Remporter une *victoire* éclatante. Quelque insensé chantera peut-être ses *victoires*, mais les campagnes en pleureront. (Massillon.) | Se personnifie quelquefois. La *Victoire* en chantant nous ouvre la barrière. (M. J. Chénier.) Plus Napoléon obtenait de faveurs de la *victoire*, plus la liberté avait à se plaindre de lui. (L. Gallois.) | Les Grecs et les Romains firent de la *Victoire* une divinité; elle avait ses temples à Athènes, à Rome, dans presque toutes les villes de la Grèce et de l'Italie; Sylla lui consacra des jours de fête et des jeux annuels. Dès la plus haute antiquité, les Égyptiens avaient placé la Victoire au nombre de leurs dieux. Elle eut d'ailleurs les mêmes honneurs chez tous les peuples guerriers et conquérants. Il nous reste plusieurs emblèmes, plusieurs descriptions de la Victoire, telle que se la figuraient les anciens. Le plus communément elle était représentée sous les traits d'une femme jeune, belle et forte, au front serein, le sourire sur les lèvres, avec des ailes tantôt étendues, tantôt au repos; d'une main elle portait une palme, et de l'autre présentait ou laissait tomber des couronnes. | *Crier victoire*, Se dit en parlant du cri de joie que jettent les troupes après avoir remporté l'avantage. L'ennemi s'ébranle, et commence à plier; il s'élève une voix qui *crie : Victoire!* (Fléchier.) |

Fam. *Chanter victoire*, Se glorifier du succès. | Tout avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, etc. Remporter la *victoire* après une longue discussion. Les *victoires* remportées par la violence sur l'opinion ne sont qu'instantanées. (Boiste.) | Fig. *Remporter la victoire sur ses passions, sur soi-même*, Surmonter ses passions, les assujettir à la raison. La plus belle *victoire* est de vaincre son cœur. (La Fontaine.) | Se dit de la conquête d'un cœur ou des faveurs d'une maîtresse. Vos yeux sont renommés par plus d'une *victoire*. (La Fontaine.) Voilà ma *victoire*. Quelle charmante, quelle adorable *victoire!*

VICTORIA (ALEXANDRINE). Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Née le 24 mai 1819, elle succéda à son oncle Guillaume IV, le 20 juin 1837, et se maria, le 10 février 1840, au prince Albert, de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha. De ce mariage est issue une nombreuse progéniture. Fidèle à la constitution du pays qu'elle gouverne, Victoria reste à peu près étrangère aux questions politiques qui se débattent autour d'elle, et la responsabilité des actes qui s'accomplissent en Angleterre doit s'arrêter aux ministres, qu'elle conserve tant que l'opinion publique les soutient, et qu'elle sacrifie quand cette opinion les condamne.

VICTORIA, s. f. (en l'honneur de la reine d'Angleterre). Astron. Planète télescopique découverte par Hind en 1850. Elle fait sa révolution en 1,303 jours un quart. | *Victoria*. Géogr. Colonie anglaise de l'Australie méridionale, bornée au N. et à l'E. par la Nouvelle-Galles, à l'O. par l'Australie occidentale, au S. par le détroit de Bass, qui la sépare de la Tasmanie; environ 800,000 habitants; capitale, Melbourne. Elle renferme de riches placers d'or, et prend un accroissement prodigieux. Outre l'or, elle exporte d'immenses quantités d'une laine fort estimée.

VICTORIAT, s. m. Numism. Médaille romaine sur laquelle on voit la Victoire dans un char. Les *victoriats* d'argent valaient la moitié d'un denier, ou 40 centimes.

VICTORIENNE, adj. Chronol. Se dit d'une période de 430 ans, inventée dans le VE siècle par Victor ou Victorin, mathématicien, pour la fête de Pâques. Elle fut adoptée par le concile d'Orléans, en 541. Période *victorienne*.

VICTORIEUSEMENT, adv. (pron. *siktorieuzeman*.) | D'une manière victorieuse. Réfuter quelqu'un *victorieusement*. L'éloquence agit *victorieusement* sur les esprits. (Trévoux.)

VICTORIEUX, EUSE, adj. (du bas lat. *victoriosus*, fait de *victoria*, victoire). Qui a remporté la victoire. | Parti *victorieux*. Armée *victorieuse*. Revenir *victorieux*. Un conquérant, enivré de sa gloire, ruine presque autant les nations *victorieuses* que les nations vaincues. (Fénelon.) | Se dit de tout ce qui appartient au vainqueur. Front *victorieux*. Bras *victorieux*. Mains *victorieuses*. | Fig. Se dit en parlant des choses morales, de celui qui surmonte, qui dompte. Et, comme le Christ, le génie de la liberté sortira *victorieux* du tombeau. (Edg. Quinet.) | Se dit des choses dans le même sens. Vos illustres travaux des ans *victorieux*. (Mme Deshoulières.) | Subst. Le *victorieux*, la *victorieuse*. Les *victorieux* ne sont pas toujours invincibles. | Fam. *Faire le victorieux*, Se donner les airs d'un vainqueur. Voilà une *victorieuse*.

VICTRIX. Myth. Surnom de Vénus. On la représentait sous ce titre avec une pomme à la main, en mémoire de sa victoire sur ses deux rivales.

VICTUAILLE, s. f. (du lat. barb. *victualia*, fait de *victus*, vivre). Fam. Se dit collectivement des provisions servant à la nourriture des hommes. Voilà bien de la *victuaille*. Qu'aperçois-je? dit-il, c'est quelque *victuaille*. (La Fontaine.)

VIDA (MARC-JÉRÔME). Célèbre poète latin moderne, né à Crémone en 1470, mort en 1566.

VIDAGE, s. m. Action de vider. Le *vidage* d'une chaudière, d'un puits.

VIDAME, s. m. (c'est dit par corrupt. pour *vidom*; fait de l'ablatif *vice*, à la place; *dominus*, seigneur: celui qui tient la place du seigneur, du maître, qui gère à sa place). Celui qui était chargé de défendre le temporel de l'évêché. | Le *vidame* se trouvait, par rapport à l'évêque, dans le même ordre que le vicomte par rapport au comte, mais à cette différence, qu'il y avait plusieurs vicomtes sous un seul comté, tandis qu'un évêché ne comptait qu'un seul vidame, et que ce vidame avait la plénitude de l'administration temporelle. On appelait souvent les *vidames*, avoués et défenseurs de l'Église. Leurs offices se changèrent en fief relevant de l'évêque. La plupart prirent leur nom des villes épiscopales. Quelques abbayes, entre autres celle de Saint-Denis, avaient aussi des *vidames*.

VIDAMÉ, s. m. Dignité de vidame. | Pays possédé par un vidame.

VIDANGE, s. f. (rad. *vider*). Action de vider. | État d'un vase qui n'est pas plein. Bouteille en *vidange*. Tonneau en *vidange*. | Se dit également de la liqueur. Vin en *vidange*. | S. f. pl. Immondices, ordures retirées d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. | *Les vidanges d'une fosse*, Matières que l'on retire des fosses d'aisances. | Dans les grandes villes, la *vidange* des fosses d'aisances est un des objets les plus importants au point de vue de la salubrité publique. Chez les anciens, ce service était considéré comme une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels. Il s'est considérablement amélioré de nos jours, tant par l'établissement des fosses mobiles et inodores, que par les procédés de la désinfection des matières fécales appliqués à la vidange des fosses ordinaires. (V. DÉSINFECTION). Un arrêté ministériel du 28 décembre 1850 a rendu obligatoire la désinfection préalable de toutes les fosses d'aisances; aux termes d'une ordonnance de police du 8 novembre 1851, les matières liquides désinfectées doivent être conduites, à l'aide de tuyaux, jusqu'à l'égout le plus voisin. Le produit des vidanges de Paris, longtemps déposé à Montfaucon, d'où il infectait la capitale, est aujourd'hui transporté à la voirie de Bondy: l'exploitation de ces matières est l'objet d'un fermage avantageux pour la ville. | Chirurg. S'est dit pour *Lochies*.

VIDANGEUR, s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances, qui cure les puits et nettoie les citernes. | Au fém. *Vidangeuse*, femme d'un vidangeur.

VIDE, adj. (du lat. *vidus*, privé, frustré. On a écrit longtemps *vuide*). Qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être. Place, espace *vide*. Maison *vide*. Chambre *vide*. Bouteille *vide*. | *Estomac, ventre vide*, Celui où il n'y a point d'aliments. | *Bourse vide, entièrement vide*, Bourse dans laquelle il n'y a point d'argent. | Fig. Se dit des personnes. Il n'est point de gens plus *vides* que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes. (Saint.) | *Avoir la tête vide*, Avoir peu d'idées, peu de sens. Les médisances et les calomnies sont la ressource des *têtes vides*. (D'Arçonville.) | *Avoir le cerveau vide*, Éprouver la faiblesse de tête que produit le manque de nourriture. | Fig. *Le cœur vide*, Se dit pour exprimer le manque d'affection et de sentiments. Pour un *cœur vide*, il n'est point de plaisir. (Florian.) | *Vide de*, Dégarni, qui manque de. *Vide de* légions qui la puissent défendre. (Racine.) *Vides de* citoyens, ses murs sont pleins d'esclaves. (Esménard.) | Fig. *Les mains vides*, Les mains dégarnies, ne contenant rien. | Se dit aussi en parlant de profits, le plus souvent illicites, qu'on fait ou qu'on ne fait pas. Rester *les mains vides*. Ne pas se retirer *les mains vides*. | *Le théâtre, la scène est vide, reste vide*, Se dit lorsque, dans le courant d'un acte, les acteurs qui étaient en scène étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une autre scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir. | *Scène vide, acte vide*, Scène, acte sans événement, sans action, sans incident. | Pathol. Se dit du pouls qui est tellement mou, que l'artère ne semble plus être distendue par le sang. *Le pouls de ce malade est vide*. | Fig. et fam. *Mâcher à vide*, Se repaître de fausses espérances. | Fig. *Discours, ouvrage vide de sens, de raison*, Où il n'y a ni sens ni raison, où il n'y a rien de solide. | *Porter à vide*, Ne pas avoir de point d'appui. | S. m. Espace vide. Remplir un *vide* dans un appartement. | Place qui cesse d'être occupée par les soldats, qui sont tués ou renversés. Les *vides* des rangs ennemis ne pouvaient pas être entamés par notre artillerie; ils étaient aussitôt remplis, et la bataille se prolongeait ainsi depuis plus de deux heures. (Norvins.) | Fig. et au moral. Se dit par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. Le travail seul peut remplir le *vide* de l'âme. (D'Arçonville.) | Fig. Vanité, néant. Il n'y a guère que du *vide* dans les choses de ce monde; mais il y en a moins dans l'étude qu'ailleurs. (Voltaire.) | S'emploie dans un sens mystique. Le *vide* qui résulte d'un défaut de croyance accable les esprits sérieux et méditatifs. (Barante.) | Phys. Espace qui ne contient ni air ni aucune autre matière quelconque, à l'exception toutefois de la lumière et des autres fluides impondérables. On a longtemps nié l'existence et même la possibilité du vide. Avant les expériences de Torricelli sur la pesanteur de l'air, l'*horreur de la nature pour le vide* était admise comme un axiome et servait à rendre raison de plusieurs phénomènes alors inexpliqués. On ne s'accorde pas encore sur l'existence du *vide absolu* dans les espaces célestes, mais on peut produire un *vide relatif*. On fait le *vide* soit sous le récipient de la *machine pneumatique*, soit dans le *tube barométrique*. Le *vide* ainsi obtenu est appelé *vide barométrique* ou *vide de Torricelli*. Le *vide artificiel* est toujours imparfait. Avec les meilleures machines, on ne peut atteindre le vide que jusqu'à 0m 002; le *vide barométrique*, quoique plus parfait, contient toujours du mercure vaporisé. On sait que le son ne peut se produire dans le vide, que le feu s'y éteint, que les animaux y meurent d'asphyxie. On emploie le vide pour évaporer les liquides, pour produire la congélation artificielle; on l'applique aussi à la conservation des matières animales et végétales. | Anat. *Vide du jarret*, Excavation particulière que l'on remarque entre le tibia et la corde tendineuse. | Archit. Toute ouverture dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison et les solives d'un plancher. Il faut proportionner les *vides* aux pleins, et que ceux-ci soient dominants, excepté cependant dans l'architecture gothique, où la hardiesse et la légèreté excessives sont réputées un mérite, et qui affecte, par cette raison, de faire dominer le vide sur le plein.

VIDÉ, ÉE, part. Qu'on a rendu vide. Tonneau *vidé*. Verre *vidé*. Sac *vidé*. Bouteille *vidée*. Des fosses d'aisance *vidées*.

VIDE-BOUTEILLES, s. m. Petite maison avec jardin près de la ville. Acheter un *vide-bouteilles*. | Espèce de pompe ou de siphon pour vider une bouteille sans la déboucher. | Pl. Des *vide-bouteilles*.

VIDELLE, s. f. (rad. *vider*). Technol. Instrument dont se servent les pâtissiers et les confiseurs pour couper la pâte ou vider certains fruits.

VIDE-POCHE, s. m. Petit meuble dont les femmes se servent pour y déposer les objets qu'elles portent habituellement dans leurs poches.

VIDER, v. a. (du lat. *viduare*, même sens). Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, ou de quelque lieu que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu. *Vider* un tonneau. *Vider* des cruches. *Vider* sa bourse. *Vider* un sac de blé. *Vider* une fosse d'aisance. *Vider une bouteille, un verre*, Boire la liqueur qu'ils contiennent. Il *vida* trois de mes bouteilles pendant le repas. (Le Sage.) | *Vider une volaille, du gibier, du poisson*, En tirer tout ce qui n'est pas bon à manger. | *Vider les ventes*, Enlever tout le bois abattu. | Fauconn. *Vider un oiseau*, Le purger. | *Vider les lieux, la province*, Sortir des lieux, de la province. | Prat. *Vider ses mains*, Se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, et le payer à qui il est ordonné par justice. | En parlant des affaires, Les terminer, les finir par jugement, par accommodement, ou d'une autre manière. *Vider un procès, une querelle, un différend*. | *Vider ses comptes*, Les terminer. | *Vider les arçons*, Être renversé de cheval. | Techn. Ôter ce qui est au milieu d'une chose, y faire des ouvertures. *Vider une clé, un canon*. | Absol. Une sommation, un ordre de *vider* d'ici, vous et les vôtres. (Molière).

VIDIMER, v. a. T. de pratique. Collationner la copie d'un acte sur l'original.

VIDIMUS, s. m. Signe indiquant qu'un titre a été collationné authentiquement à l'original. Mettre le *vidimus* à un acte.

VIDRECOME, s. m. (de l'allem. *wieder*, de nouveau; *kommen*, venir). Grand verre à boire en Allemagne, que l'on se passe à chaque santé qui se porte, et que chacun doit vider à son tour.

VIDUITÉ, s. f. (du lat. *viduitas*, même sens). Veuvage; état du mari dont la femme est morte et qui n'est pas remarié; état de la femme dont le mari est mort et qui n'est pas remariée.

VIDURE, s. f. Ouvrage à jour. *Vidure* bien faite. | Ce qu'on ôte de quelque chose.

VIE, s. f. (du lat. *vita*, même signif.). Exercice des fonctions d'un être organisé. Comme il existe des circonstances où il ne se manifeste actuellement aucune action, mais où elle peut paraître plus tard, nous disons que si les fonctions n'existent pas, la *faculté de vivre existe*; la mort est donc cet état d'un être organisé où il ne peut plus exercer ses fonctions. Tenir à la *vie*. Les principes de la *vie*. Être las de la *vie*. Mépriser la *vie*. Ôter la *vie* à quelqu'un. Perdre la *vie*. Défendre sa *vie*. Il y va de la *vie*. La *vie* est comme un terme et un délai pour l'employer à autre chose. (Charron.) | La *vie* est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. (Bichat.) | Ensemble des fonctions dans les êtres organisés. *Vie animale. Vie végétale. Vie sensitive*. | *Vie organique*, L'ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition, telles que la digestion, la respiration, la circulation, l'exhalaison, l'absorption, la sécrétion et la nutrition. | *Vie positive, vie respirante* ou *adulte*, Vie de l'enfant sorti du sein maternel; elle se signale par l'acte de la respiration, qui change le mode de circulation antérieur à cet acte, et qui met successivement en

jeu d'autres fonctions, déterminant ordinairement l'excrétion de l'urine et du méconium, des cris, ou du moins, chez les enfants faibles, des plaintes et des soupirs. | *Vie animale*, L'ensemble des fonctions qui mettent l'homme et les animaux en rapport avec les corps extérieurs, telles que les fonctions de l'entendement, les sensations, la locomotion. | *Vie végétative* ou *fœtale*, Vie du fœtus dans le sein de sa mère; elle se signale par l'existence et l'exercice des fonctions de la nutrition, de la circulation du sang, de la contraction musculaire, et du degré d'élévation dans la température du corps. | *Être entre la vie et la mort*, Être dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelque autre accident. *Avoir la vie dure*. Se dit d'un homme, d'un animal qu'il est difficile de tuer, de faire mourir. | Fig. *Sa vie ne tient qu'à un fil*, Se dit d'un homme moribond. | *C'est à la vie à la mort*, Se dit en parlant d'une amitié, d'un vœu, ou d'un autre engagement, qui dure toute la vie. | Fig. *Cela lui a donné la vie, lui a rendu la vie*, Se dit d'une bonne nouvelle ou de quelque événement agréable arrivé à une personne qui était dans de grandes alarmes, dans une vive inquiétude. | *J'y gagerais, j'y mettrais ma vie*, Se dit pour exprimer qu'on est sûr de ce qu'on dit. | Fig. *Il y a bien de la vie dans ce tableau*, L'action y est vive et les figures en sont fort animées. | *Ce portrait est plein de vie*, Il a beaucoup d'expression et de vérité. | *Ce style, ce discours est sans vie*, Le style de cet ouvrage est sans chaleur et sans vie. On dit, dans le sens contraire, qu'un discours, que le style d'un auteur, d'un ouvrage *a de la vie, est plein de vie*. | L'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. Le cours de la *vie*. Une longue *vie*. La durée de la *vie*. Comptez, monsieur, que je vous aimerai toute ma *vie*. (J. J. Rousseau.) Une *vie* oisive est une mort anticipée. (Gœthe.) | L'existence en général. Je vous souhaite une *vie* tolérable; car pour une *vie* heureuse, cela est trop fort. (Voltaire.) La *vie* est le chemin de la mort. (Boiste.) | Se dit encore de l'existence d'un peuple en corps de nation. Les révolutions sont les manifestations passionnées et rationnelles de la *vie* d'un peuple. | *Vie naturelle*, Le cours de la vie selon la nature. | *Vie civile*, État que tient dans l'ordre politique celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne. | Existence de l'âme après la mort. Combien est étroit le chemin qui conduit à la *vie*. | On dit aussi la *vie future*, l'*autre vie*, par opposition à la vie présente. | On remarque, dans quelques-uns des phénomènes qui dépendent de l'organisation, des caractères distinctifs qui font de l'homme un être à part, et doivent lui assigner une destination toute spéciale: c'est l'activité de son intelligence qui s'élève au-dessus des sens pour saisir l'infini, et la liberté qui préside à ses actions, et le rend capable de mérite ou de démérite. Non-seulement l'homme a des sensations, il a aussi des perceptions intellectuelles et des idées morales; non-seulement il veut, mais il veut librement, de sorte qu'il peut s'élever à la notion du devoir, et qu'il dépend de lui de s'y conformer ou de s'en écarter. Or, tous les peuples ont compris que l'homme qui transgresse ses devoirs mérite un châtiment, comme celui qui les remplit se rend digne de récompense. « Quand je n'aurais, dit Rousseau, d'autres preuves de l'immortalité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. Une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle me ferait chercher à la résoudre; je me dirais : Tout ne finit pas pour nous avec la *vie*; tout rentre dans l'ordre avec la mort. » La *vie* de l'homme sur la terre n'est donc qu'une des périodes de son existence, une des phases de la destinée humaine; c'est un temps d'épreuves qui suppose le temps de la justice, et pendant lequel l'homme décide lui-même de sa condition future. La vie présente ne serait qu'une énigme, ou plutôt un désordre moral, si elle finissait avec le corps, et s'il n'y avait pas une autre vie qui doit en donner l'explication et rétablir l'harmonie. | *La vie éternelle*, L'état des justes dans le ciel. | Ce qui regarde la nourriture et la subsistance. Cet homme a bien de la peine à gagner sa *vie*. | *Mendier sa vie, demander sa vie*. Demander l'aumône. | Fam. *La vie est chère dans ce pays*, Les aliments, les denrées y sont à un prix élevé. | Fam. Manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit. *Mener joyeuse vie. Faire bonne vie*. | Absol. *Faire la vie*, Se livrer à la débauche. | Prov. *Il faut faire vie qui dure*, Il faut ménager son bien, ne pas le dépenser tout d'un coup, soit en bonne chère, soit autrement. | *Rendre la vie dure à quelqu'un*, Lui faire de la peine, le chagriner à tout propos. | Ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie. Les plaisirs, les aises, les commodités de la *vie*. | Se dit de ce qui regarde la conduite et les mœurs. *Vie dissipée. Vie laborieuse. Vie oisive. Vie mondaine*. | *Femme de mauvaise vie*, Prostituée. | Fam. *Mener une vie de bohême*, Vivre comme un bandit, comme un homme qui n'a ni feu ni lieu. | Prov. *Telle vie, telle fin*, ou *telle vie, telle mort*, On meurt ordinairement de la même manière qu'on a vécu. S'emploie en bonne et en mauvaise part. | Se dit par rapport aux occupations et aux professions différentes de la vie. La *vie champêtre*. La *vie civile*. Dans la solitude, on mène une *vie* pleine de découvertes intérieures et d'ineffables délices. (Sénancour.) | Chose de première nécessité. L'étude est la *vie* du savant, la vertu est la *vie* du sage. (Boiste.) | Fam. *C'est sa vie*, Se dit d'une chose où un homme se plaît extrêmement, et dont il fait sa principale occupation. Il aime les voyages, *c'est sa vie*. | Récit des choses remarquables de la vie d'un homme. Les *vies* des hommes illustres. Les *vies* des hommes utiles. Écrire la *vie* d'un philosophe. | Se dit aussi des plantes, des arbres, pendant qu'ils ont un principe de végétation. *Vie végétative*. | *L'arbre de vie*, Nom qu'on donne au thuya. | Fig. *L'arbre de la vie* est planté pour tout le monde, et cependant il n'y a qu'une faible minorité de la race humaine qui puisse se reposer sous son ombrage. | Vulg. avec une épithète. Crierie qui se fait en querellant quelqu'un. Votre femme vous fera une belle *vie*. Ce sont des *vies* continuelles. | *A vie*, loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre. Bail *à vie*. Pension *à vie*. | *En vie*, loc. adv. Vivant. Être *en vie*. | *De la vie, de sa vie, de ma vie*, loc. adv. Jamais. N'y consentir *de sa vie*. Ne pas voir quelqu'un *de la vie*. *De la vie* on n'a rien vu de semblable. | La *vie*, considérée dans les êtres organisés les plus simples, tels que les plantes, les zoophytes, se résume en un mouvement d'échange continuel entre les êtres organisés et le monde extérieur, qui permet aux différents tissus, théâtres de ce renouvellement, de résister aux forces tant physiques que chimiques qui, sans cette cause constante d'équilibre ne tarderaient pas à opérer la division de leurs éléments, ainsi que cela a lieu lorsque ce mouvement s'arrête sans retour, c'est-à-dire quand la plante ou l'animal meurt. V. MORT.

VIEIL ou **VIEUX, VIEILLE**, adj. (du lat. *vetulus*, dimin. de *vetus*, vieux). Qui est fort avancé en âge. Un homme *vieux*. Une *vieille* femme. Mourir bien *vieux*. Il est souvent plus facile de séparer de jeunes amants que de réunir de *vieux* époux. (Boiste.) | Dans le langage mystique. Le *vieil homme*, Se dit, en parlant des inclinations vicieuses, mais anciennes, qui tiennent à notre nature. Après les révolutions, le *vieil homme* apparaît rajeuni. (Boiste.) | *Se faire vieux*, Vieillir, avoir acquis de l'âge. | *Se faire plus vieux qu'on n'est*, Se dire plus avancé en âge qu'on ne l'est réellement. | *Savoir être vieux*, Savoir se faire estimer dans sa vieillesse. Peu de gens *savent être vieux*. (La Rochefoucauld.) | *Être vieux avant l'âge*, Avoir toutes les apparences de la vieillesse avant l'âge ordinaire. | Prov. *Vieux comme le monde*, Fort vieux. L'équité, la raison, la vérité, sont *vieilles* comme le monde; cependant on les croirait nées d'hier, tant elles sont méconnues. (Boiste.) | Se dit de l'apparence, des dehors de la vieillesse. Avoir un air *vieux*. | Se dit d'une personne qui exerce une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis longtemps. *Vieux* marin. *Vieux* soldat. Le tyran faisait marcher ses *vieilles* troupes endurcies sous le fer. (Fléchier.) | Sert aussi à marquer les anciennes habitudes, et surtout les habitudes vicieuses. *Vieux* fumeur. *Vieil* avare. *Vieux* pédant. *Vieille* égoïste. | Qui a duré, qui est, qui vit, qui dure depuis longtemps; ancien, antique. *Vieil* arbre. *Vieux* proverbe. *Vieux* dicton. *Vieux* parchemin. Le monde est *vieux*. *Vieilles* coutumes. On appelle certaines choses légitimes parce qu'elles sont *vieilles*. Le génie créateur est presque toujours déplacé chez un *vieux* peuple. (Boiste.) | S'emploie quelquefois dans les phrases de dénigrement, sans rapport à l'âge. *Vieux* coquin. *Vieille* sorcière. *Vieux* fou. | *Vieil ami*, Ami que nous avons depuis longtemps. | *Vieille fille, vieux garçon*, Fille, garçon qui a passé sa jeunesse sans se marier. | S'emploie pour exprimer la vénération qu'inspire le nom d'un homme mort depuis longtemps, en laissant une grande renommée. Le *vieil* Homère. Le *vieux* Corneille. | Se dit des choses qui sont usées, principalement des habits, des hardes, des meubles, par opposition à *neuf*. Un *vieil* habit. Un chapeau *vieux*. Une *vieille* robe. De *vieux* rideaux. De *vieilles* bottes. | *Vieux style*, Manière dont on comptait dans le calendrier avant la réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. | S'est dit de l'ère chrétienne, par opposition à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792. | *Ce mot, ce terme est vieux, tout à fait vieux*, Il a cessé, il a tout à fait cessé d'être en usage. | On dit aussi, dans le même sens, *une vieille locution, le vieux langage*. | Fam. *La vieille physique, la vieille chimie*, Se dit, par une sorte de dénigrement, de l'état imparfait des connaissances physiques, chimiques, etc., dans les temps qui ont précédé le nôtre. | On dit de même : *la vieille science, la vieille méthode*. | *Vieille ville*, Ville antique. *Ville vieille*, La partie la plus vieille d'une ville. | T. de vénerie. *Vieux loup*, Nom du loup après deux ans. | *Vieil ermite* ou *solitaire*, Nom que l'on donne au sanglier lorsqu'il est très-vieux. | *Vieille meute*, Premier relais de chiens courants que l'on fait donner après les chiens de meute. | Se dit de certaines choses, par opposition à *nouveau*. La *vieille* ville. La *vieille* maison. La *vieille* mode. Du vin *vieux*. | *Turquoise de la vieille roche*, Turquoise tirée d'une ancienne mine qui est épuisée. | Fig. *Un homme de la vieille roche*, Un homme d'une probité antique et rare. | Quand l'adjectif *vieil* ou *vieux*, employé au masculin, est placé après le substantif, on dit toujours *vieux*. Il est fort *vieux*. On dit également *vieux* devant une consonne ou un *h* aspiré. *Vieux* singe. *Vieux* cheval. Quand il précède le substantif et que ce substantif commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, on dit plus ordinairement *vieil*. *Vieil* oiseau. Un *vieil* homme. On dit cependant aussi quelquefois *vieux* dans ce cas: Un *vieux* homme. Mais *vieil* se dit toujours dans le style de la chaire. Le *vieil* homme. Le *vieil* Adam.

VIEILLARD, s. m. (*ll* mouillées; du lat. barb. *vetulardus*, fait de *vetus*, ancien). Homme qui est dans le dernier âge. Bon *vieillard*. *Vieillard* vénérable. *Vieillard* morose, languissant. Vous avez acquis, jeune encore, l'expérience d'un *vieillard*. (J. J. Rousseau.) Il n'y a pas de société plus dangereuse pour les jeunes gens que celle d'un *vieillard* aimable et corrompu. (Boiste.) | Se dit quelquefois, au pluriel, des hommes et des femmes, en parlant d'une manière générale. Respectez les *vieillards*, surtout en présence des enfants; ils vous verront vieux. | On dit, par périphrase, *le vieillard de Cos* pour Hippocrate; *le vieillard de Théos* pour Anacréon; *le vieillard d'Acrée* ou *d'Acra* pour Hésiode. | Si la vieillesse est l'époque de la vie où l'homme gagne, en jugement, en sagesse et en raison, ce qu'il perd en force et en vigueur; néanmoins, quand la caducité arrive, chez certains, les facultés intellectuelles s'altèrent sensiblement. S'il n'est pas accordé à l'homme de prolonger sa vie au delà du temps fixé par la nature, au moins peut-il se promettre de combattre efficacement le fardeau des années par des soins hygiéniques bien entendus. Un air pur est indispensable au vieillard, qui doit toujours habiter un logement sain, à une bonne exposition, point humide, frais en été, et suffisamment chaud en hiver. Pour ses vêtements, il doit également suivre les mêmes règles de conduite en se conformant aux variations qu'éprouve l'atmosphère, aux changements des saisons. Il doit surtout se couvrir convenablement la poitrine et le bas-ventre, et par-dessus toute chose prendre les plus grandes précautions pour éviter le froid aux pieds. La nourriture du vieillard doit être simple, peu abondante et d'une digestion facile; le bon vin pris avec sobriété ne saurait lui être nuisible. Un exercice modéré, quelques travaux peu fatigants, une aimable conversation, une douce gaîté, entretiennent la liberté des fonctions animales, et préservent le moral des lugubres pensées qui assiégent le vieillard. | Nom que l'on donne à quelques singes, surtout à ceux qui ont la barbe grise et une sorte de chevelure blanche sur la tête. | Nom que l'on donne particulièrement à l'onandérou, espèce de macaque. | Nom de quelques oiseaux. | Nom du tacco. | Nom du coucou des plaines. | *Petit vieillard*, Coulicou des palétuviers. | *Vieillard à ailes rousses*, Coulicou à ailes rousses.

VIEILLE, s. f. Celle dont l'âge est avancé. Une bonne *vieille*. Vous serez au foyer une *vieille* accroupie. (Romard.) V. VIEUX. | *Vieille* désignait autrefois la poule de mer, poisson du genre labre. | *Vieille ridée*, Nom que les marchands donnent à une coquille du genre des vénus.

VIEILLERIE, s. f. (*ll* mouillées). Vieilles hardes, vieux meubles; objets sans valeur. Acheter des *vieilleries*. Débarrassez-vous de ces *vieilleries*. | Fig. Idées rebattues, phrases usées; choses dont on ne veut plus, que le progrès fait disparaître.

VIEILLESSE, s. f. (*ll* mouillées). Dernier âge de la vie, qui se manifeste ordinairement par l'affaiblissement des organes et des fonctions, la diminution plus ou moins complète de l'être. Une belle

vieillesse. *Vieillesse* heureuse, honorée. *Vieillesse* décrépite. Extrême *vieillesse*. Sa *vieillesse*, quoique pesante, n'était pas sans action. (Bossuet.) Personne ne désire la *vieillesse*, mais tout le monde veut vivre longtemps. (Boiste.) | L'époque de la *vieillesse* varie selon les différences des espèces, et elle est en rapport direct avec la durée de la vie. Chez l'homme, la vieillesse commence à la soixantième année; mais elle peut être avancée ou retardée, suivant la constitution des individus, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. La médecine reconnaît dans la vieillesse de l'homme trois époques distinctes : la *verte vieillesse*, de 60 à 70 ans; la *caducité* ou *vieillesse confirmée*, qui s'étend jusqu'à 80 ans, et la *décrépitude*, de 80 ans jusqu'à la mort. La vieillesse ne doit point être considérée comme une dégradation, comme une dégénérescence. C'est une période naturelle de la vie humaine avec les lois qui lui sont propres, avec son genre de beauté, ses idées, ses sentiments, ses passions particulières, et qui doit se terminer par une crise également naturelle, la mort, ou, pour mieux dire, le réveil à une autre vie. | Fig. *Bâton de vieillesse*, Celui, celle qui sert de soutien à son père, à un vieillard. | Se dit quelquefois des animaux et même des plantes. La *vieillesse* d'un cerf, d'un corbeau, d'un aigle. La *vieillesse* des chênes de cette forêt. | Le mot *vieillesse* s'emploie figur. pour indiquer la vétusté, l'ancienneté des choses. Maison qui tombe de *vieillesse*. | Il s'applique aussi, dans un sens analogue, à la plupart des êtres personnifiés ou métaphysiques. La *vieillesse* de l'amour. | Il se dit enfin des vieilles gens en général. La *vieillesse* chagrine incessamment amasse. (Boileau.) | Prov. *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait*, Si les jeunes gens avaient plus d'expérience, et les vieillards plus de force. | *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort*. | On personnifie souvent la vieillesse. Il commence à sentir les injures de la froide *vieillesse*. (Fléchier.) | Les anciens avaient fait de la *vieillesse* une divinité, fille de l'Érèbe et de la Nuit. Elle avait un temple à Athènes et un autre à Cadix, sous la figure d'une vieille femme, couverte d'une draperie noire ou couleur de feuille morte, tenant dans sa main droite une coupe et s'appuyant sur un bâton. Devant ses yeux est une fosse ouverte, et auprès un sablier dont le sable est presque épuisé. Il est facile de comprendre le sens de tous ces emblèmes.

VIEILLI, IE, part. Qui est arrivé à la vieillesse. Se dit des personnes et des choses, au propre et au figuré. Trouver quelqu'un bien *vieilli*. Un homme *vieilli* dans les honneurs. Un soldat *vieilli* sous le harnais. Je le sais, vous êtes *vieilli*. (La Bruyère.) Sur ces saules *vieillis* ose usurper la rive. (Delille.) Ces modes *vieillies*, surannées.

VIEILLIR, v. n. (*ll* mouillées). Devenir vieux. Commencer à *vieillir*. Être désolé de *vieillir*. En *vieillissant*, on devient plus fou ou plus sage. (La Rochefoucauld.) C'est un enfer que de vivre avec des femmes dévotes désespérées de *vieillir* et d'enlaidir. (Boiste.) Vous *vieillirez*, ô ma belle maîtresse! (Béranger.) | Le mot *vieillir* se dit également des personnes et des choses, au physique et au moral, au propre et au figuré, dans un sens identique à celui que nous venons d'indiquer, ou tout au moins fort rapproché. *Vieillir* dans les passions. Dans une longue enfance, ils l'auraient fait *vieillir*. (Racine.) Mes arbres ont *vieilli*. L'esprit *vieillit* comme le corps. Nos habitudes *vieillissent* avec nous. (Fénelon.) Ici le mot *vieillir* a le sens à peu près du mot *s'invétérer*. La gloire ne *vieillit* point avec le temps. Le style de cet ouvrage a un peu, a beaucoup *vieilli*. Ce mot a *vieilli*. Vous, dont j'ai pu laisser *vieillir* l'ambition. (Racine.) | *Laisser vieillir du vin*, Le laisser longtemps en fût ou en bouteille pour qu'il acquière avec le temps des qualités qu'il n'avait pas d'abord. | On dit : *Vieillir dans le service, vieillir sous le harnais*, pour indiquer à la fois le temps qu'on a passé dans un emploi et l'habileté qu'on y a acquise. | V. a. Rendre vieux, faire paraître vieux. Ses chagrins l'ont *vieilli*. Son habillement le *vieillit*. | SE VIEILLIR, v. pron. Se faire paraître plus âgé qu'on ne l'est; se dire plus âgé qu'on ne l'est. Il s'est mis des lunettes pour *se vieillir*. Il aime à *se vieillir*. Les jeunes filles *se vieillissent*.

VIEILLISSANT, ANTE, adj. (*ll* mouillées). Qui devient vieux; qui commence à vieillir. Un père *vieillissant*. Cheval *vieillissant*. Les extrémités des enveloppes *vieillissantes* se rapprochent et se confondent. (Humboldt.) C'est un prince *vieillissant*, hors d'âge.

VIEILLISSEMENT, s. m. État de ce qui vieillit; acheminement à la vieillesse. *Vieillissement* du corps. *Vieillissement* de la raison. Peu usité.

VIEILLOT, OTTE, adj. (*ll* mouillées; du lat. *vetulus*, petit vieux). Famil. Qui commence à avoir l'air vieux. Il a l'air *vieillot*. | Substantiv. Un petit *vieillot*. La petite *vieillotte* se tenait sur la porte.

VIELLE, s. f. (pron. *vièle*; de l'esp. *vihuela*, qui aujourd'hui, dans cette langue, signifie proprement *guitare*). Instrument de musique en forme de lyre ou de guitare, monté de cordes à boyaux qui sont mises en vibration au moyen d'une roue enduite de colophane. Cette roue correspond à une manivelle placée extérieurement, au moyen de laquelle on peut lui imprimer les mouvements les plus rapides. Les sons s'obtiennent au moyen d'un clavier, dont les touches, assez peu nombreuses, pressent les cordes contre la roue qui joue à peu près le rôle d'un archet. Cet instrument, dans la partie aiguë, a quelque analogie avec le violon, mais il a le défaut d'être très-criard, et il est d'ailleurs d'une étendue fort restreinte, en raison de ses dimensions. La *vielle* a été en grand honneur au moyen âge. Mais, à partir du XIVe siècle, les pauvres et les aveugles s'en étant servis pour exciter la pitié publique, son crédit tomba de jour en jour. A la fin du XVIe siècle et au XVIIe, la vielle reprit une vogue momentanée, et Lulli composa pour la vielle des duos et des trios que les grandes dames ne rougissaient pas d'exécuter. L'instrument s'est maintenu en bonne renommée jusqu'au milieu du siècle dernier; il est retourné maintenant aux mains des aveugles et des petits Savoyards. Joueur de *vielle*. Jouer de la *vielle*. Danser au son de la *vielle*.

VIELLER, v. n. Jouer de la vielle. Le pauvre homme allait *vieller* de porte et porte.

VIELLEUR, EUSE, s. (pron. *vièleur*). Celui, celle qui joue de la vielle. Un *vielleur*.

VIENNAISE (LA). Géogr. Une des dix-sept provinces de la Gaule sous les Romains, formée aux dépens de l'ancienne Narbonaise, de la partie occidentale du Dauphiné et de la Provence; elle avait pour capitale Vienne. Au Ve siècle, on compta deux Viennaises, dites première et deuxième, et ayant pour chefs-lieux, l'une Vienne, l'autre Arles.

VIENNE. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Isère), sur la rive gauche du Rhône; 20,700 habitants. Ancien archevêché, dont les titulaires étaient jadis primats des Gaules, et réuni aujourd'hui à celui de Lyon. Belles églises; arc de triomphe antique; ruines d'un théâtre, d'un amphithéâtre, d'une naumachie, etc. Musée d'antiquités. Draps croisés, corderie, hauts-fourneaux, fonderie de plomb, papeterie, etc. Vienne était la capitale des Allobroges; elle le fut ensuite de la Viennaise. Elle devint très-florissante sous les Romains.

VIENNE (*Vigenna*). Géogr. Rivière de France, prend sa source dans le nord du département de la Corrèze, traverse celui de la Haute-Vienne de l'est à l'ouest; puis, dirigeant son cours vers le nord, traverse les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, et va se jeter dans la Loire à Candes, un peu au-dessus de Saumur, après avoir reçu la Creuse, le Clain, le Taurion, la Gartempe, la Clouère, la Sartheron, etc., et baigné Saint-Léonard, Limoges, Chabannais, Confolens, l'Ile-Jourdain, Lussac, Châtellerault et Chinon. Son cours est de 410 kilom. | *Département de la Vienne*. Il est borné au N. par ceux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire; à l'E., par ceux de l'Indre et de la Haute-Vienne; au S., par celui de la Charente; à l'O., par celui des Deux-Sèvres; 689,083 hectares; 324,517 habitants; chef-lieu, Poitiers. Il est formé d'une partie du Poitou, de la Touraine et du Berry. Les cours d'eau qui l'arrosent sont la Vienne et ses affluents, et la Dive. Collines, surtout à l'O., plaines, landes, bruyères. Fer, houille, marbre, granit, pierres meulières et lithographiques; eaux minérales. Grains, légumes, fruits, pommes de terre, châtaignes; lin, chanvre, truffes; vins, miel, cire; bons pâturages. Moutons excellents, chevaux, mulets. Couvertures de laine, lainages divers, dentelles communes, coutellerie, usines à fer, papeterie. Le départ. de la Vienne est divisé en cinq arrondissements (Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, Poitiers), 31 cantons et 206 communes. | *Département de la Haute-Vienne*. Il est situé entre les départ. de la Vienne et de l'Indre au N., de la Dordogne et de la Corrèze au S., de la Charente à l'O. et de la Creuse à l'E.; 561,597 hectares; 326,037 habit.; chef-lieu, Limoges. Formé du haut Limousin et d'une partie des basses Marches, du haut Poitou et du Berry. Ramifications des montagnes de l'Auvergne, assez élevées, surtout au S. et au centre; beaucoup de rivières et d'étangs. Climat humide. Fer, plomb, étain, antimoine, porphyre, marbre, serpentine, terre à porcelaine. Sol peu fertile. Beaucoup de châtaignes, principal aliment d'une grande partie de la population; peu de blé; seigle, sarrasin, raves; lin, chanvre, etc.; foin excellent. Chevaux élégants et robustes; mulets, moutons, porcs, abeilles, etc. Belles fabriques de porcelaine; draps communs, toiles, gants, papiers; verreries, poteries, tuiles et briques; forges; hauts-fourneaux, clouterie, tréfilerie, coutellerie; distillerie; blanchisseries de cire. Un grand nombre d'habitants émigrent annuellement pour se louer comme maçons, charpentiers, moissonneurs, etc. Le départ. de la Haute-Vienne est divisé en quatre arrondissements (Bellac, Limoges, Rochechouart, Saint-Yrieix), 27 cantons et 200 communes.

VIENNE (*Vindobona, Flaviana Castra, Juliobona*, en allem. *Wien*). Géogr. Capitale de l'Autriche et de toute la monarchie autrichienne, sur la rive droite du Danube et sur la Wien; 600,000 habit. Archevêché catholique; université; nombreux établissements d'instruction et d'utilité publique. La ville proprement dite est entourée de murailles; elle est petite et ne compte guère que 60,000 habitants; mais elle est entourée de grands faubourgs très-peuplés. On y remarque le *Burg*, château impérial, un grand nombre de palais et d'hôtels somptueux, de magnifiques églises; le Belvédère, les Invalides, l'hôtel de ville, la banque, la douane, la Monnaie, le grand théâtre, l'arsenal, le grand hôpital; la fabrique impériale de porcelaine; de nombreux ponts; de belles places ornées de statues, des promenades renommées. Observatoire, bibliothèque impériale, galerie de tableaux, musée brésilien et égyptien, musée d'artillerie. Fabrique d'armes, de porcelaine, glaces, étoffes diverses, velours, dentelles d'or et d'argent, rubans, indiennes, fleurs artificielles, voitures, instruments de musique, orfévrerie, bijouterie, etc. Le commerce y est fort actif avec la Bavière, l'Italie, la Hongrie et la Turquie. La navigation du Danube, depuis Ratisbonne jusqu'à Belgrade, appartient presque exclusivement aux Viennois et la Compagnie autrichienne du Lloyd entretient sur ce grand fleuve de magnifiques bateaux à vapeur. Les environs de Vienne sont charmants et très-fertiles. A quelque distance se trouve le château de Schœnbrunn, bâti par Marie-Thérèse, résidence d'été de la famille impériale. | Vienne, bâtie par les Wendes, n'était qu'un village quand les Romains conquirent la Pannonie. Auguste y établit une station militaire. Charlemagne, qui la conquit en 781, y bâtit une église et y établit un margraviat. Au XIIe siècle, Henri Jasomirgott, marquis ou margrave d'Autriche, y fonda des églises, des couvents et des palais, et en fit une cité. Léopold VIII, en 1198, lui donna de bonnes murailles; Frédéric II la déclara ville impériale en 1237; en 1277, elle passa à la maison de Habsbourg, et elle devint enfin florissante sous Maximilien Ier, qui y établit définitivement la résidence des empereurs. Mathias Corvin l'assiégea en vain en 1477; il la prit en 1485. Vienne a soutenu contre les Turcs deux siéges mémorables. En 1529, Soliman vint en personne planter son étendard devant ses murs; mais il fut obligé de se retirer au bout de quarante jours, après avoir perdu plus de 40,000 hommes. En 1683, le terrible Kara-Mustapha la mit à deux doigts de sa perte; cette fois, elle ne dut son salut qu'à la valeur de Jean Sobieski et de ses Polonais. En 1679 et en 1713, Vienne fut ravagée par la peste. En 1737, fut signé dans cette ville entre les puissances européennes, après la guerre de succession de Pologne, *le premier traité de Vienne*, qui donnait la Lorraine à Stanislas, avec réversibilité à la France; la Toscane à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et le royaume de Naples à don Carlos. Napoléon occupa Vienne en 1805 et en 1809, après la bataille de Wagram. Le traité de Vienne de 1809 mit fin à la guerre de la cinquième coalition. Par ce traité, l'empereur d'Autriche cédait à Napoléon les provinces illyriennes avec une partie du Tyrol, et lui accordait la main de sa fille Marie-Louise. On nomme *Congrès de Vienne* le congrès tenu dans cette ville du 3 octobre 1814 au 9 juin 1815, par les puissances alliées, pour régler les limites de divers États de l'Europe et assurer l'équilibre européen. La *Déclaration de Vienne* est l'acte publié par les alliés le 13 mars 1815, par lequel Napoléon était mis hors la loi. La révolution française de 1848 eut son contre-coup dans la capitale de l'Autriche. Au mois de novembre, l'empereur et toute sa famille furent obligés de quitter Vienne, et la République fut proclamée; mais cette ville, assiégée peu de jours après par Windisgrætz, fut bombardée et promptement réduite.

VIENNOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le bas Dauphiné, entre le Rhône, l'Isère et le Grésivaudan, tirait son nom de Vienne, qui en était la capitale. Il fait actuellement partie des départ. de la Drôme et de l'Isère.

VIENNOIS, OISE, adj. et s. Habitant d'une des

villes qui portent le nom de Vienne; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants. | Les *Viennoises* sont fort jolies. On dit aussi *Viennais, Viennaise.*

VIENNOISE (*Viennensis provincia*). Géogr. Une des dix-sept provinces de la Gaule sous les Romains. Elle avait Vienne pour capitale. V. VIENNAISE.

VIERGE, s. f. (du lat. *virgo*, même sens). Fille qui a vécu dans une continence parfaite. Jeune *vierge*. La couronne des *vierges*. Les *vierges* sages et les *vierges folles* de l'Évangile. Brille comme le teint de la *vierge* ingénue. (De Fontanes.) Ce mot n'est plus guère employé qu'en poésie et dans les ouvrages de dévotion ou de religion. | *Les vierges chrétiennes*, Les religieuses. | Souvent le mot *vierge*, surtout en poésie, n'a pas d'autre signification que celle de jeune fille. | Par une singulière alliance de mots, l'expression *vierge folle* sert quelquefois à désigner une courtisane, une prostituée. | *La sainte Vierge, la vierge Marie* ou absolument *la Vierge*, Nom qu'on donne, dans l'Église catholique, à la mère du Christ. L'office de la *Vierge*. Dédier une chapelle à la *Vierge*. | Les anciens avaient aussi une vierge par excellence, Thémis, la déesse de la justice. C'était également le surnom de Minerve et de Diane chez les Athéniens. | *Les onze mille vierges*. L'Église catholique célèbre la fête de sainte Ursule et de ses compagnes, qu'on dit avoir été au nombre de onze mille vierges. On est aujourd'hui persuadé que c'est par erreur qu'on en a admis un aussi grand nombre. Les uns pensent qu'il n'y en avait que onze, et que cette abréviation XI. M. V., qui voulait dire seulement onze martyres vierges, a été prise pour onze mille vierges; d'autres pensent que cette erreur a été causée par la bévue d'un traducteur, qui a cru que SS. *Ursula et Undecimilla V. M.*, c'est-à-dire *Saintes Uursule et Undécimille, vierges et martyres*, voulait dire sainte Ursule et onze mille vierges martyres, confondant ainsi Undécimille, nom propre assez rare, avec *undecim millia*, onze mille. | C'est la légende des onze mille vierges qui a fait naître cette expression : *C'est l'amoureux des onze mille vierges*, c'est-à-dire, C'est un homme qui devient facilement et souvent amoureux, qui s'enflamme pour toutes les femmes qui s'offrent à sa vue. | Astron. *La Vierge*, Un des douze signes du zodiaque, le sixième à commencer par le Bélier. Le soleil entre dans ce signe le 23 août et en sort le 22 septembre. La figure idéographique qui le représente est un M, dont le dernier jambage prolongé est traversé par une ligne. La constellation de la Vierge comprend 110 étoiles, dont une de première grandeur, qu'on appelle l'*épi de la Vierge*. Cette étoile fait à peu près un triangle équilatéral avec Arcturus et la queue du Lion, dont elle est éloignée d'environ 35°. La Vierge ou Cérès est aussi nommée Isis, Érigone, Thémis. Elle préside aux moissons, ce que les anciens ont voulu exprimer en lui mettant un épi dans la main. | Géogr. *Les Vierges* ou *les îles Vierges*, Groupe d'îles qui font partie des Petites Antilles, à l'est de celle de Porto-Rico; environ 20,000 habitants. Ces îles sont au nombre de quarante environ. Les plus connues sont celles d'Anegada, Virgin-Gorda et Tortola, possessions anglaises; Saint-Thomas et Saint-Jean, qui appartiennent au Danemark; Borequim et Vique, aux Espagnols. Sol assez fertile, climat chaud, ouragans fréquents; peu d'eau. Ces îles furent découvertes par Christophe Colomb, en 1493.

VIERGE, adj. Qui a vécu dans une parfaite continence. Garçon *vierge*. Fille *vierge*. La fille est belle et *vierge*, et tout cela se vend. (A. de Musset.) C'est un poète, c'est un jeune homme *vierge*. (G. Sand.) | Fig. Honneur *vierge*. Réputation *vierge*. La justice demeure constante, et pour ainsi dire toujours *vierge* et incorruptible parmi des occasions si délicates. (Bossuet.) | *Épée vierge*, Épée qui n'a jamais versé le sang. Se dit souvent par ironie. | *Terre vierge*, Terre qui n'a jamais été soumise à la culture. | On dit de même, *Un sol vierge, une nature vierge, une forêt vierge*. | *Cire vierge*, Cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. | *Huile vierge*, La première huile qui sort des olives sans qu'on les ait encore pressées. | *Vierge de*, Exempt de, qui n'a point été sali par, au propre et au figuré. Comme tout jeune cœur, encore *vierge* de fiel. (A. Barbier.) La neige des glaciers, *vierge* de pas humains. (A. de Musset.) | Géogr. *Iles Vierges*, Groupe de petites îles au N. des Antilles. On les nomme aussi *les Vierges*. | Bot. *Vigne vierge*, Arbrisseau sarmenteux et grimpant. V. VIGNE.

VIERZON. Géogr. Chef-lieu de canton (Cher), sur le Cher et l'Yèdre; 8,190 habitants. Importante manufacture de porcelaine, poterie; forges, fer, acier, tôle, etc.

VIETE (François). Profond mathématicien français, né en 1540, mort en 1603. Il fit faire de grands progrès à l'analyse mathématique, représenta les quantités connues par des lettres, et eut la première idée de l'application de l'algèbre à la géométrie.

VIEUX, adj. Qui est avancé en âge. V. VIEIL.

VIEUX, VIEILLE, s. m. Celui, celle dont l'âge est fort avancé. Épouser un *vieux*. Une pauvre *vieille*. Ne hanter que des *vieux*. Les jeunes et les *vieux*. Je serai donc un *vieux* dont les jeunes vont rire. (V. Hugo.) Les *vieux* et les jeunes marchent d'accord pour combattre le despotisme.

> Aussitôt, notre *vieille*, encor plus misérable,
> S'affublait d'un jupon crasseux et détestable.
> (LA FONTAINE.)

| Les mots *vieux* et *vieille* se prennent famil. et trivial. dans le sens de *mon ami, mon cher; ma chère, mon amie*. Te voilà donc de retour, *mon vieux*? Te portes-tu bien, *ma vieille*? Ces bassesses de langage ne sont pas à imiter. | *Faire le vieux*, Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. | *Un petit vieux*, Un vieillard sec et rattatiné. | *Contes de vieille*, Sornettes, radotages comme en content les vieilles femmes ignorantes et crédules. Le mot *vieille* se prend, en manière d'exclamation, comme injure : *Hé! la vieille!* | *Vieux de la montagne*. On appelle ainsi le chef d'une secte d'ismaélites établis, à la fin du XIe siècle, dans l'Irak persique, où ils formaient une espèce d'ordre religieux et militaire. Leur premier chef, Haçan-ben-Sabath-Homaïri, au moyen de cette liqueur enivrante connue sous le nom de haschisch, les jetait dans une sorte de délire extatique qui les rendait esclaves de ses volontés. Aussi les vit-on plusieurs fois aller sans crainte exécuter ses arrêts de mort contre les rois et les princes ses ennemis. C'est de là que leur est venu le nom d'*assassins*, corruption du mot *haschischins*, et à leur chef celui de prince des assassins. Après Haçan, ils eurent à leur tête Kia-Buzurgomid, Ala-Eddin et Rockneddin. Les Mongols de Houlagou, en 1260, mirent fin à la puissance du Vieux de la montagne. | S. m. Ce qui est vieux, usé. Coudre du *vieux* avec du neuf. | *Cet ouvrier ne fait que du vieux, ne travaille que sur vieux, ne travaille qu'en vieux*, Il ne fait que des raccommodages.

VIEUX-OING, s. m. Graisse de cochon qui n'est pas fondue. Le *vieux-oing* est d'un excellent usage pour graisser les essieux des voitures.

VIF, VIVE, adj. (du lat. *vivus*, vivant). Qui est en vie. Être pris mort ou *vif*. Enterré *vif*. Brûlé *vif*. Être plus mort que *vif*. Cette carpe est encore *vive*. Cambyse fit écorcher *vif* un juge prévaricateur. Mort ou *vif*, lui dit-il, montre-nous ton moineau. (La Fontaine.) Dans ce sens, le mot *vif* ne s'emploie guère qu'avec le mot *tout*, Je l'ai plumé *tout vif*, ou dans un nombre assez restreint de locutions particulières du genre de celles que nous venons de citer. On dit, par une analogie dont le rapport est facile à saisir : *Chair vive*, par opposition à chair morte. Le couteau pénétra dans la *chair vive*. | *Plaie vive*, *blessure vive*, Plaie, blessure active et douloureuse, au propre ou au figuré. Ma blessure trop *vive* aussitôt a saigné. (Racine.) | Qui est vigoureux, actif, qui a une grande puissance d'être, une grande force de vie. Enfant *vif*. Animal *vif*. Avoir les passions *vives*, les sens *vifs*, les sentiments *vifs*, l'imagination *vive*, etc. Les hommes *vifs*, inquiets, se fatiguent beaucoup plus à vivre que les autres. (Boiste.) | *Être vif*, Avoir beaucoup d'activité et beaucoup de feu, pousser même cette qualité jusqu'à l'excès et, par suite, s'impatienter, s'emporter facilement. On dit familièrement, dans ce sens : *Être vif comme la poudre, Être vif comme le salpêtre*. De là encore cette expression : *Avoir les yeux vifs*, la vivacité du caractère se manifestant surtout par les yeux. | On se sert encore du mot *vif* pour exprimer la force, la violence de l'impression que certaines choses, soit physiques, soit morales, produisent sur nous. Froid *vif*. Chaleur *vive*. *Vive* douleur. L'air des montagnes est trop *vif* pour moi. Le plaisir de parler est la plus *vive* jouissance des femmes. (Le Sage.) A son aspect, j'éprouvai cette vive et délicieuse émotion que me donnait quelquefois sa présence inattendue. (J. J. Rousseau.) | On écrit tous les jours, malgré la logique : Je prends une part bien *vive* à votre malheur, sans songer qu'une part ne peut être ni plus ni moins vive comme elle peut être plus ou moins grande. Mais que faire contre l'usage? | C'est à peu près dans le même sens qu'on appelle *vif* tout ce qui est exprimé avec force, avec chaleur, avec énergie. De *vifs* reproches. Une *vive* prière. Traits *vifs*. Tour *vif*. Expressions *vives*, etc. | *Couleur vive*, Couleur fort éclatante. Teint *vif*. Le *vif* incarnat des joues. On dit de *vives couleurs* au propre et au figuré. Le *vif* éclat des diamants. Une *vive* clarté. Une *vive* lumière. | Ce mot, dont la signification, comme on le voit, est assez large, entre dans plusieurs manières de parler qu'on pourrait appeler techniques, et qui se rattachent de près ou de loin aux nuances indiquées ci-dessus. Voici les principales : *Vive canonnade. Vive fusillade. Feu très-vif*, Canonnade, fusillade, ou, plus généralement, feu rapide et continu. | *Haie vive*, Haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation. | *Chaux vive*, Chaux qui n'a point été éteinte dans l'eau. | *Eau vive*, Eau qui coule de source. | *Roche vive* ou *roc vif*, Roche dont la surface n'a pas été altérée. | *Creuser jusqu'au roc vif*, Enlever les terrains dont le roc est recouvert, pour fouiller jusqu'à lui. | *Vive arête*, Le tranchant des angles de la pierre, du bois, etc., lorsqu'ils ne sont ni émoussés ni écornés. | Mar. *Œuvres vives d'un navire*, Les parties qui trempent dans l'eau. | Mécan. *Force vive*, Produit de la masse d'un corps par le carré de sa vitesse. | Pathol. *Pouls vif*, Pouls qui réunit la promptitude, la fréquence et la force, sans dureté. | Adv. *De vive voix*, En parlant, en employant la parole. | *De vive force*, Avec violence, en surmontant les obstacles.

VIF, s. m. (du lat. *vivus*, vivant). Jurisp. Vivant. | *Le mort saisit le vif*, Dès qu'un homme est mort, ses biens, sans aucune formalité de justice, passent, par le fait même de cette mort, à son héritier légitime. | Méd. *Le vif*, Se dit pour *la chair vive*, par opposition à *morte*. Dans une opération chirurgicale, on peut ôter sans grande douleur les chairs mortes, mais la douleur est fort intense quand le couteau tranche les chairs vives, d'où ces locutions figurées : *Trancher, couper dans le vif*, Rompre brusquement avec ses affections, ses plaisirs les plus sensibles, ou, plus généralement, prendre des mesures énergiques dans une affaire. *Piquer au vif. Louer jusqu'au vif. Être touché au vif*. | Archit. Partie dure d'un moellon. Bloc de pierre ébouliné jusqu'au *vif*. | *Vif d'une colonne*, Son tronc ou son fût. | *Vif du piedestal*, Son dé. | Vén. Oiseau vivant. L'oiseau de proie se plaît sur le *vif*.

VIF-ARGENT, s. m. (pron. *vif-arjan*). Nom vulgaire du mercure, ainsi appelé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une extrême mobilité. V. MERCURE. | Fig. et fam. On dit d'une personne qu'elle *a du vif-argent dans les veines* pour signifier qu'elle est douée d'une grande vivacité, de beaucoup de mobilité d'esprit, ayant pour conséquences des étourderies et des imprudences.

VIGAN (le). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Gard), au pied des Cévennes; 5,011 habitants. Environs pittoresques. Fabriques de bonneterie, d'étoffes de soie et de coton, tanneries, mégisseries. Commerce fort actif.

VIGESIMO, adv. latin francisé. Vingtièmement. S'emploie pour désigner le vingtième rang d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*, etc. Il se désigne ainsi en abrégé : 20e. On dit, après *vigesimo, vigesimo primo, vigesimo secundo, vigesimo tertio*, etc.

VIGIE, s. f. (du lat. *vigiles*, sentinelles, vedettes; fait de *vigilare*, veiller). Mar. Surveillance. | *Être en vigie*, Être en sentinelle dans la mâture pour découvrir et annoncer les objets qui se présentent en vue. | Le matelot même qui est en vigie. La *vigie* a signalé une voile à l'horizon. | Pointes de rochers isolées au milieu des mers et à fleur d'eau. Dans les colonies d'Amérique, on appelle *vigies* les sentinelles établies sur les hauteurs le long des côtes, et même le sommet des montagnes où ces sentinelles sont postées.

VIGIER, v. n. (du lat. *vigilare*, veiller). Mar. Être en vigie, en observation. Peu usité.

VIGIGRAPHE, s. m. Espèce de télégraphe des vigies, servant à transmettre des signaux sur les navires, ou d'une vigie à l'autre. | Celui qui fait mouvoir l'instrument. Un *vigigraphe*.

VIGILAMMENT, adv. (pron. *vijilaman*). Avec vigilance, avec une grande attention.

VIGILANCE, s. f. (du lat. *vigilantia*). Attention que l'on porte avec diligence, avec activité sur quelqu'un ou sur quelque chose; qualité de celui qui possède cette attention. Grande *vigilance*. Extrême *vigilance*. Faire preuve de *vigilance*. Manquer de *vigilance*. Se reposer sur la *vigilance* de quelqu'un. J'entretiens la *vigilance* de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques. (Barthélemy.) | Cette vertu a été exprimée de plusieurs manières différentes : tantôt par un lion, parce qu'on prétend que cet animal carnassier dort les yeux ouverts, tantôt par un lièvre, par un chien couché, par une oie; le plus souvent par un coq. Quelquefois on a représenté la *Vigilance* comme une femme

avec un livre sous le bras et une lampe à la main, ou encore comme une femme ailée, tenant d'une main une horloge de sable, et, de l'autre, un coq et un éperon, etc., etc. La *Vigilance dans le péril* est une femme armée d'une lance, avec casque et cuirasse, attentive au moindre bruit, marchant sans parler, à la lueur d'un flambeau.

VIGILANCE ou **VIGILANTIUS**. Hérésiarque gaulois du IVe siècle. Il était né à Saint-Bertrand-de-Comminges (*Lugdunum Convenarum*). Il représente la première réaction de l'esprit gaulois contre les abus du christianisme. Vigilance ne dogmatisait pas; il plaisantait, et ses principales moqueries tombaient sur le culte religieux rendu aux martyrs et à leurs reliques; il avait traité de fourberie les miracles qui se faisaient à leurs tombeaux; il niait que les saints pussent intercéder pour nous et que Dieu écoutât leurs prières; il s'élevait contre les jeûnes, contre le célibat des prêtres, contre les moines et contre les aumônes que l'on envoyait à Jérusalem. Le scandale fut grand et alla réveiller, dans sa grotte de Bethléem, un ancien ami de Vigilance, saint Jérôme, qui le combattit et par lettres et par un traité spécial.

VIGILANT, ANTE, adj. (du lat. *vigilans*, fait de *vigilare*, veiller). Qui veille avec beaucoup d'attention à ce qu'il doit faire; attentif, soigneux, appliqué. Un homme *vigilant*. Une femme *vigilante*. Tel croit être un bon père de famille qui n'est qu'un *vigilant* économe. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses, et particulièrement des choses abstraites. Des soins *vigilants*. Une amitié *vigilante*. Ils avaient fixé un œil *vigilant* sur la culture et sur l'industrie. (Raynal.) L'amour d'une mère est *vigilant*.

VIGILE, s. f. (du lat. *vigilia*, veille). T. de relig. cathol. Le jour qui précède une fête. La *vigile* de Noël. La *vigile* de la Toussaint. Est-il donc pour jeûner quatre-temps ou *vigiles*? (Boileau.) | Dans la primitive Église, on passait la veille des solennités, la nuit même des solennités, à veiller, à jeûner et à prier. C'est de cette nuit passée en prières qu'est venu le mot de *vigile*, qui signifie proprement veille. Aujourd'hui, on ne passe plus en prières la nuit qui précède les fêtes. L'Église a donc supprimé la veille, mais elle a conservé le jeûne; et cette prescription fait l'objet du cinquième de ses commandements, fort peu suivi : Quatre-temps, *vigiles*, jeûneras, etc. | *Vigiles des morts*, Les matines et les laudes de l'office que l'on récite ordinairement la veille d'un service pour un mort ou pour les morts.

VIGILE, s. m. Ant. rom. Garde de nuit, chargé de veiller sur le camp, comme nos sentinelles.

VIGNE, s. f. (du lat. *vinea*, vigne). Bot. Genre de plantes dont on a fait le type d'une famille que l'on a désignée sous le nom de *vinifères*, de *sarmentacées* et d'*ampélidées*. Il renferme des arbrisseaux à tige ligneuse, noueuse, ordinairement tortue, munie de vrilles en spirale et qui pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés *sarments*;

Vigne.

à feuilles larges, partagées en trois ou cinq lobes et dentées irrégulièrement; à fleurs nombreuses, disposées en grappes et naissant à la partie inférieure des jeunes rameaux. La fleur répand une odeur suave. Le fruit est une baie globuleuse, de couleur brun noirâtre, ou blanc jaunâtre lors de sa maturité, renfermant une pulpe savoureuse et sucrée au milieu de laquelle se trouvent de petites nucules cordiformes, vulgairement appelées *pepins*. La vigne cultivée, *vitis vinifera*, dont le fruit produit le vin, est un arbrisseau de faible apparence, dont le tronc peut cependant acquérir en vieillissant une grosseur considérable. Strabon rapporte qu'on voyait dans la Margiane des ceps d'une telle grosseur que deux hommes pouvaient à peine en embrasser la tige. Pline nous dit, de son côté, que les anciens avaient classé la vigne parmi les arbres, à cause du volume auquel elle est susceptible de parvenir. La statue de Diane à Éphèse était faite d'un seul tronc de vigne. Les grandes portes de la cathédrale de Ravenne sont en bois de vigne, et les planches en ont trois mètres de long sur 40 centimètres de large. Mais par la taille, on entrave facilement cet excès de croissance, et la vigne n'excède pas généralement, dans nos pays, la hauteur et la grosseur d'un arbrisseau ordinaire. Le bois de la vigne est extrêmement dur; son grain est très-fin et susceptible d'un beau poli; on l'emploie à des ouvrages de tour et il se conserve pendant des siècles. On sait du reste quelle est l'utilité inappréciable de ce végétal. Son fruit, le *raisin*, est un excellent comestible, soit frais, soit séché au soleil. Le jus exprimé des baies de la vigne devient, par l'effet d'une fermentation habilement dirigée, le *vin*, qu'ont chanté tous les poètes. Distillez le vin, et vous obtiendrez un esprit qui, plus ou moins rectifié par l'application des moyens chimiques, reçoit les noms d'*eau-de-vie*, d'*esprit-de-vin* ou d'*alcool*. On sait combien ces produits sont fréquemment employés dans les arts et dans les usages de la vie. Enfin, un dernier bienfait de la vigne est le produit de la seconde fermentation du moût de raisin ou *fermentation acéteuse*, le *vinaigre*. Il n'est pas jusqu'aux cendres de la vigne qui ne soient d'une grande utilité : on en retire le tartre et des sels de potasse. La vigne est peu délicate sur le choix du terrain : une pente douce, tournée vers le midi, est pourtant ce qui lui convient le mieux; elle est sensible à la gelée. Elle croît généralement dans les régions tempérées, sans redouter pourtant les contrées torrides. C'est entre le 30e et le 50e degré de latitude qu'on peut la cultiver avec le plus d'avantage; c'est entre ces deux termes que se trouvent les vignobles les plus renommés et les plus riches en vins : au-delà, le raisin ne mûrit point complètement; il n'y reçoit ni le parfum, ni le principe sucré qui doivent le caractériser. La vigne offre une infinité de variétés, tant celles que présente la nature que celles qu'on obtient par l'art, au moyen de la greffe. Chaque pays, pour ainsi dire, chaque territoire, a la sienne, et c'est de là que viennent en grande partie ces différences infinies qu'on remarque dans le goût et dans la saveur des vins. Les vignes portent, dans l'agriculture, des noms différents, suivant le mode de culture auquel on les soumet. On appelle *vignes pleines* celles qui sont plantées en quinconce; *vignes hautes* ou *arbustives*, celles qui sont liées contre le pied d'un arbre, et dont les sarments se confondent avec ses branches : c'était ainsi que les anciens, en Grèce et en Italie, disposaient la plupart de leurs vignes; *vignes moyennes*, celles dont les sarments sont supportés par des treillis, par des palissades ou des échalas. On distingue deux sortes de *vignes basses* : les *vignes courantes* ou *vignes rampantes*, et les *vignes basses* proprement dites. Les premières, cultivées sans échalas, s'élèvent si peu au-dessus du sol, que leurs rameaux, avec leurs feuilles et leurs fruits, se traînent pour ainsi dire sur la terre. Les secondes sont liées à un échalas d'abord au pied de la tige, puis vers l'extrémité supérieure de l'échalas, par un lien de paille ou d'osier. On donne généralement le nom de *vignes en taille* à toutes les vignes développées en surface sans profondeur, par exemple aux vignes en espalier; et celui de *vignes en cordons*, aux vignes dont les sarments courent horizontalement à droite et à gauche de la souche. Enfin, les *vignes en berceau* sont celles que l'on emploie pour garnir les berceaux ou tonnelles, et les *vignes de labour*, celles qui sont plantées en rangées assez espacées pour pouvoir être labourées à la charrue. La connaissance de la culture de la vigne remonte à la plus haute antiquité; elle était en si grande vénération parmi les premiers peuples de la terre, qu'ils ont déifié ceux auxquels ils en attribuent la découverte : les Égyptiens, Osiris; les Grecs, Bacchus. Noé, dans le mythe hébreu, passe pour en avoir consolé la terre après le déluge. | Les auteurs qui ont la manie de tout faire venir de l'Orient croient la vigne originaire de la haute Asie. D'après eux, ce sont les Phéniciens qui la transplantèrent dans la Grèce et sur les côtes de la Méditerranée, d'où elle passa dans toute l'Italie, puis dans la Gaule et les autres contrées de l'Europe. D'autres soutiennent, avec plus de raison, qu'elle est au contraire originaire de l'occident de l'Europe, où elle se plaît beaucoup mieux que partout ailleurs, et où, dans certains cantons du midi de la France et de l'Espagne, on la rencontre à l'état sauvage, ce qui n'a pas lieu dans la haute Asie. D'après ces derniers, les Gaulois buvaient du vin à l'époque où l'on prétend que Noé planta la vigne; et ce serait aux anciennes migrations des Atlantes, des Pélasges et des Ligures que l'Orient est redevable de cette plante. (Casimir Henricy.) | Parmi les espèces de vignes autres que la *vigne cultivée*, on remarque la *vigne à gros fruits* et la *vigne vulpine*, qui se trouvent toutes deux en Europe et en Amérique : fruits comestibles de la grosseur d'une noix dans la première espèce; à peine de la grosseur d'un pois dans la seconde. | *Vigne vierge*, Nom donné à plusieurs arbrisseaux sarmenteux et grimpants qui ont des feuilles analogues à celles de la vigne. | *Vigne blanche*, La bryone et la clématite. | *Vigne de Judée*, Douce-amère. | *Vigne noire*, Le tamnier commun. | *Vigne du Nord*, Houblon. | *Vigne de Madras*, Arbrisseau à fleurs très-jolies, qui croît dans les Indes. | *Vigne de Salomon*, La clématite de l'île Bourbon. | *Petite vigne*, La clématite viticelle, remarquable par ses jolies fleurs bleues. | *Vigne* se dit, par extens., pour Terre plantée de ceps de vigne. Bonne *vigne*. *Vigne* bien entretenue. De là ces expressions, *raisin de vigne*, raisin propre à faire du vin, par opposition au *raisin de treille* qu'on sert sur les tables. De là encore *pêche de vigne*, fruit du pêcher venu en plein vent au milieu des vignes. | Loc. fam. *Être dans les vignes*, Être ivre. On dit de même d'un homme pris de vin *qu'il a mis le pied, qu'il est dans la vigne du Seigneur. Vous êtes dans les vignes du Seigneur.*

VIGNEMALE. Géogr. Un des plus hauts sommets des Pyrénées, 3,444 mètres.

VIGNERON, ONNE, s. Celui, celle qui cultive la vigne et qui fait le vin. Un bon *vigneron*. Une famille de *vignerons*. Les *vigneronnes* d'Isoudun. | S. m. Nom vulgaire du colimaçon, grande espèce d'hélice qu'on trouve dans les vignes.

VIGNETTE, s. f. (dimin. de *vigne*). Petite estampe que l'on met en ornement en tête d'un volume, au commencement d'un chapitre ou dans l'intérieur du texte : ce nom vient de ce que, dans l'origine, ce n'était qu'un petit ouvrage en miniature qui représentait des feuilles de *vigne* et des raisins. Les vignettes étaient d'abord gravées sur bois et entraient, comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, on grava les vignettes en taille-douce; il fallut alors les tirer séparément; dès lors aussi, à l'ornement en rinceaux des anciennes vignettes, on substitua de petites compositions historiques ou allégoriques, analogues au sujet du livre; puis on étendit le nom de *vignette* à toutes les petites estampes qui ornent les livres *illustrés*. | Par extens. Dessins qui servent d'encadrement pour les tableaux, les couvertures de livres, etc. | *Papier à vignettes*, Papier à lettres de fantaisie, dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées. | Nom vulgaire de la clématite bleue, de la spirée et de la mercuriale.

VIGNOBLE, s. m. (du lat. *vineabile*; fait de *vinea*, vigne). Étendue de pays plantée de vignes. Ce mot est d'une acception fort vague : tantôt c'est un lieu d'une certaine étendue planté en vignes, tantôt une grande étendue de pays où il se trouve beaucoup de vignes. Un beau *vignoble*. Un grand *vignoble*. Un *vignoble* renommé. Les *vignobles* du Bordelais, du Languedoc, de la Bourgogne. De tous les pays où l'on cultive la vigne, la France est celui qui possède le plus de *vignobles*. Vers la gauche, un riche et immense *vignoble* étale ses trésors. (Pougens.) Les *vignobles* du Médoc.

VIGNOLE (Jac.-Barrozio, dit). Architecte, né à Vignola en 1507, mort en 1573. On le regarde comme le premier qui ait fixé les règles de l'architecture; il fournit les dessins de l'Escurial. On lui doit un excellent *Traité de la perspective* et un *Traité des cinq ordres*.

VIGNOT, s. m. Nom vulgaire d'une coquille du genre des sabots, qui se trouve en grande abondance sur les côtes de la Manche.

VIGNY (Alfred de). Littérateur, né à Loches en 1799, mort en 1863. On lui doit, outre plusieurs recueils de poésies, un roman historique bien connu, *Cinq-Mars*, puis *Stella*, *Servitude et grandeur militaires*, et deux pièces, la *Maréchale d'Ancre* et *Chatterton*, qui furent représentées au Théâtre-Français et obtinrent un grand succès. Il fut membre de l'Académie française.

VIGOGNE, s. f. (de l'espagn. *vicuna*). Zool. Mammifère ruminant du genre lama, qui se trouve dans les cordillères de l'Amérique du Sud. La taille de la *vigogne* est à peu près celle de la chè-

vre domestique; sa tête est arrondie et sans cornes, son front large, son museau court, son nez aplati et son menton sans barbe. Elle a les yeux grands et noirs, les oreilles droites et pointues, le cou et

Vigogne.

les jambes assez longs, les pieds séparés en deux doigts, les sabots noirs, minces, convexes en dessus et plats en dessous. La laine des *vigognes* est longue, fine et molle. Cette fourrure, souvent noire et quelquefois d'un brun mêlé de fauve, sert à faire des gants, des bas, des draps, des couvertures, des châles, des tapis d'un grand prix, et, en la mêlant avec du poil de lièvre ou de lapin, des chapeaux. La *vigogne* est un animal très-doux, mais très-timide; aussi est-il fort difficile de l'approcher. | Laine de cet animal mise en œuvre. Chapeau de *vigogne*. Habit de *vigogne*.

VIGOTTE, s. f. Planche percée de plusieurs trous, représentant le diamètre du calibre des pièces d'artillerie, et dont on se sert pour assortir les boulets à ces différents calibres.

VIGOUREUSEMENT, adv. (pron. *vigoureuzeman*). Avec vigueur. Attaquer, se défendre *vigoureusement*. Agir *vigoureusement*. Soutenir *vigoureusement* son parti. Peut-être ce morceau n'est-il pas assez *vigoureusement* colorié. (Diderot.)

VIGOUREUX, EUSE, adj. Qui a de la vigueur, dans tous les sens de ce mot. Corps *vigoureux*. Ame *vigoureuse*. Ce vieillard est encore *vigoureux*. Des haines *vigoureuses*. Des traits *vigoureux* et fortement prononcés. Ces corps *vigoureux* où il semble que tout soit nerfs. (Bossuet.) Je vois un homme frais, *vigoureux*, bien portant. (J. J. Rousseau.) | Se dit des choses qui se font avec vigueur, où il y a de la vigueur. Discours *vigoureux*. Attaque, résistance *vigoureuse*. Coloris, dessin *vigoureux*. Pinceau *vigoureux*. Touche *vigoureuse*. Une si *vigoureuse* exécution fit grand bruit dans le pays. (Le Sage.) Le talent de Félix Pyat est *vigoureux*.

VIGUERIE, s. f. Charge, fonctions du viguier. | Territoire soumis à la juridiction du viguier.

VIGUEUR, s. f. (du lat. *vigor*, même sens). Force pour agir, énergie, au sens propre et au sens moral. La *vigueur* du corps. La *vigueur* de l'âme, de l'esprit. Avoir de la *vigueur*. Manquer de *vigueur*. Une grande *vigueur*. La *vigueur* du tempérament. La *vigueur* de la jeunesse. Ces délicatesses qui affaiblissent la *vigueur* du corps et de l'âme. (Fléchier.) Envoyez vos enfants reprendre, au milieu des champs, la *vigueur* qu'on perd dans l'air malsain des lieux trop peuplés. (J. J. Rousseau.) Quel charme pour moi de te voir reprendre cette *vigueur* de sentiment qui convient au caractère d'un homme! (Idem.) Leur climat froid et rigoureux donne au corps de la *vigueur*, à l'âme de l'âpreté. (Barthélemy.) | De là, par extens., *la vigueur du vers, la vigueur du style, la vigueur du ton, d'un dessin*, etc. C'est la *vigueur* du coloris qu'il est difficile d'allier avec l'harmonie. (Diderot.) De là encore : Cet arbre a repris de la *vigueur*. La verdure a pris durant la nuit une *vigueur* nouvelle. | *Être en vigueur*, Se dit des lois, des coutumes, des maximes qui conservent leur autorité, qui sont exécutées, suivies. | S. f. pl. Peint. Parties de brun opposées à des tons clairs, que l'on ménage à dessein pour ajouter à l'effet d'un tableau.

VIGUIER, s. m. (du lat. *vicarius*). Président d'un tribunal nommé *viguerie*. Les *viguiers* étaient des prévôts ou des juges qui rendaient la justice en première instance pour le roi et plus souvent pour les seigneurs. Il y avait des *viguiers* dans le Midi, surtout en Languedoc et en Provence. Les principaux *viguiers* étaient ceux de Marseille, de Toulouse, d'Albi. | Adject. *Gouverneur viguier*, Titre du gouverneur de Marseille.

VIL, ILE, adj. (du lat. (*vilis*, vil). Bas, abject, méprisable. | Un homme *vil*. Une femme *vile*. Une âme *vile* et basse. *Vil* trafic. Choses *viles*. Qu'importe qu'au hasard un sang *vil* soit versé? (Racine.) Ils sont les *vils* jouets de leurs passions. (Massillon.) La corruption est au comble quand le pouvoir anoblit ce qui est *vil*. (Raynal.) Je ne suis point un *vil* séducteur. (J. J. Rousseau.) Et nous, eunuques *vils*, troupeau lâche et sans âme. (A. Chénier.) Insecte *vil*, toi qui jamais n'eus d'aile. (Lebrun.) | De peu de valeur, d'un prix inférieur au cours. *Vendre à vil prix. Marchandise à vil prix.*

VILAIN, AINE, adj. Qui déplaît à la vue. *Vilain* homme. Femme *vilaine*. *Vilain* jardin. *Vilain* pays. *Vilaine* maison. *Vilaine* étoffe. | Incommode, fâcheux, désagréable. *Vilain* chemin. *Vilain* temps. *Vilaine* voiture. | Sale, deshonnête, fâcheux, infâme, en parlant des personnes, des paroles et des actions. *Vilain* caractère. *Vilaine* action. *Vilain* métier. Jouer un *vilain* tour à quelqu'un. Être dans une *vilaine* posture. Je vous dirai franchement que je n'approuve point votre méthode et que je trouve *vilain* d'aimer partout comme vous faites. (Molière.) | Dangereux. *Vilain* rhume. *Vilaine* fièvre. | Avare, qui vit mesquinement. | Anc. cout. Roturier, de condition basse. *Rente vilaine. Terre vilaine*, Celle qui n'était pas tenue par un noble. | Substantiv. *C'est un vilain. Fi! le vilain!* Se dit d'un homme sale et déshonnête en paroles et en actions, ou simplement d'un enfant qui n'est pas sage. | Adv. fam. *Il fait vilain*, Le temps est désagréable. | *Vilain à*. Cela est fort *vilain* à vous de prêter les mains aux sottises de mon mari. (Molière.) | Prov. *Nul n'est vilain si le cœur ne lui faut*, Il n'y a de méprisable que les hommes sans cœur. | *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*, Se disait des princes lorrains au temps de la Ligue.

VILAIN, s. m. (du bas lat. *villanus*, paysan; fait de *villa*, maison de campagne). Se disait autrefois pour Paysan, homme de basse condition. Les nobles et les *vilains*. *Vilain* n'est pas tout à fait synonyme de *roturier* : le *vilain* est le paysan, le serf attaché à la terre ou à peine émancipé; le *roturier* est simplement celui qui n'est pas gentilhomme. Riche *vilain* vaut mieux que pauvre gentilhomme. (Régnier.) | *Vilain* s'est pris souvent en mauvaise part pour désigner un avare, un drôle, un homme de nulle valeur. Il n'a pas de cœur, c'est un *vilain*. Que la fièvre te serre, chien de *vilain*, à tous les diables. (Molière.) | Prov. et locut. famil. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*, Traitez avec trop de douceur un malhonnête homme, il vous rudoiera; rudoyez-le, et vous viendrez à bout de lui. | *Peine de vilain n'est à rien comptée*, Les souffrances des pauvres touchent peu les riches. *Il n'est danger que de vilain*, Les hommes grossiers sont les plus dangereux à fréquenter. *Jeu de main, jeu de vilain*, Il n'y a que les gens mal élevés qui se plaisent à se donner des coups. *Vilain enrichi, ne connaît parent ni ami.* | *C'est une savonnette à vilain*. Avant la Révolution française, on appelait ainsi les charges de secrétaire du roi, et autres, qu'on pouvait acheter et qui anoblissaient. *Fromage, poire et pain, c'est repas de vilain. A vilain, vilain et demi*, Un avare doit être traité avec une extrême rigueur. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, Un avare, pour se dispenser de payer ou de témoigner de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend. *Il n'est chère que de vilain*, Lorsqu'un avare se résout à donner un repas à quelqu'un, il y met plus de profusion qu'un autre.

VILAINE, s. f. S'est dit pour Femme qui n'est pas noble, qui est roturière, qui est du peuple.

VILAINE (La). Géogr. Rivière de France, naît près de Juvigny dans le départ. de la Mayenne, entre dans le départ. d'Ille-et-Vilaine, et le sépare du départ. de la Loire-Inférieure; entre ensuite dans celui du Morbihan, arrose Vitré, Rennes, Redon, la Roche-Bernard, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 205 kil. Elle est navigable dans les deux tiers de son cours, et les navires de 150 tonneaux peuvent la remonter jusqu'à Redon, c'est à dire dans un espace de 48 kil. Elle donne son nom au département d'Ille-et-Vilaine.

VILAINEMENT, adv. (pron. *vilèneman*.) D'une manière vilaine, dans tous les sens de l'adjectif *vilain*. Recevoir quelqu'un *vilainement*. S'enfuir *vilainement*. Trahir quelqu'un *vilainement*. Faire les choses *vilainement*. Se loger *vilainement*. Manger *vilainement*.

VILEBREQUIN, s. m. (corrupt. de *virebrequin*, formé des deux mots *virer*, tourner, et *brequin*, nom de la mèche de cet outil). Outil qui sert à trouer, à percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'une mèche de fer, qui a un taillant en spirale, et qu'on fait entrer en tournant. Le *vilebrequin* varie de forme suivant les professions. | Locut. vulg. *Il a les jambes en vilebrequin*, Il a les jambes torses. | Mécan. Arbre courbé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continu en mouvement de va-et-vient, ou le mouvement de va-et-vient en mouvement continu, et cela au moyen d'une bielle, ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILEMENT, adv. D'une manière vile. On rampe *vilement* devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruyère.) C'est là agir *vilement*.

VILENIE, s. f. Ordure, saleté. Cette maison est pleine de *vilenies*. | Fig. Paroles sales; obscénité. Ce livre est rempli de *vilenies*. Dire mille *vilenies*. | Avarice sordide. *Avare connu pour sa vilenie*. | Action basse et vile. *C'est un homme qui a fait toutes sortes de vilenies*. Ne supportez pas les *vilenies* qu'on veut vous faire. | Mauvaise nourriture, nourriture malsaine. Manger toutes sortes de *vilenies*.

VILETÉ, s. f. Bas prix d'une chose. *Vileté des denrées*, Se dit du prix même. *Vileté* d'un prix. | Peu d'importance d'une chose. *Vileté* de la matière.

VILIPENDÉ, ÉE, part. Qui a été traité avec mépris, rabaissé, méprisé. Un homme *vilipendé*.

VILIPENDER, v. a. (du lat. *vilipendere*, fait de *vilis*, vil, de peu de valeur; *pendere*, priser, estimer). Traiter de vil, traiter avec mépris, rabaisser, mépriser. *Vilipender* quelqu'un. *Vilipender* une marchandise. On *vilipende* le roi et le pape.

VILLA, s. f. (du mot latin ou italien francisé *villa*, maison de campagne). Maison élégante, ordinairement située à la campagne, quelquefois dans les faubourgs d'une ville. Habiter une *villa*. Cette *villa* est agréablement située. | Ce mot s'emploie en parlant des maisons de ce genre de la France et des autres contrées de l'Europe, aussi bien que de l'Italie; mais l'Italie est proprement le pays des villas, et Rome en contient à ses portes, ou même dans ses murs, dont la renommée a fait le tour du monde. Qui ne connaît les splendeurs de la villa Borghèse, de la villa d'Este, de la villa Albani, etc., etc.? Les villas napolitaines ne sont pas moins célèbres. Les anciens Romains eurent aussi de somptueuses villas, où ils répandaient à profusion les statues, les tableaux, les marbres précieux, les lambris dorés et les riches étoffes de l'Orient. Mais le véritable sens du mot *villa*, dans l'antiquité, est proprement celui de ferme, et il faut entendre par là les grandes exploitations agricoles que les riches propriétaires de Rome faisaient cultiver par des colons libres, ou le plus souvent par des esclaves, sous la direction du *villicus*, le fermier, ou du *procurator*, l'homme d'affaires, le régisseur. On appelait à Rome *villa publica* un grand et somptueux bâtiment, situé près du Cirque, construit à double étage en portiques, brillant d'or et d'azur, enrichi de peintures, de bois précieux et de marbres rares. Cette *villa* était destinée à diverses réunions du peuple; elle contenait, en outre, des logements pour donner l'hospitalité aux ambassadeurs étrangers, et on y célébrait tous les cinq ans la clôture du lustre.

VILLAGE, s. m. (du lat. barb. *villagium*, fait de *villa*, maison des champs). Lieu non fermé de murailles, composé principalement de paysans. Gros *village*. Petit *village*. Être né dans un *village*. Habiter un *village*. Fête de *village*. Médecin de *village*. Curé de *village*. Noce de *village*. Le maire du *village*. Le *village* est moins grand que le bourg et a plus d'importance que le hameau. Quand pourrai-je vivre au *village?* (Florian.) Arcueil est un *village* situé au-dessus de Gentilly. (Dulaure.) L'ennemi occupait les *villages* entre Tirlemont et Troyes. (L. Gallois.) | Le *village* est le premier indice de la civilisation d'un peuple. A l'état sauvage, quand l'instinct de sociabilité ne s'est point encore développé chez les populations, toutes les habitations sont isolément dispersées dans les campagnes, l'économie naturelle poussant chaque agriculteur à établir son foyer au centre même des champs qu'il exploite. | Les habitants d'un *village*. Assembler tout le *village*. Tout le *village* l'a su. | Fig. et famil. *Le coq du village*, Celui qui est le plus riche, le plus haut placé, le plus beau, le premier en quoi que ce soit du village. | Prov. *Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village*, Il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer. *A gens de village, trompette de bois,*

Aux ignorants il ne faut que des choses grossières. *Cet homme est bien de son village*, Cet homme n'a rien vu, c'est un sot, c'est un ignorant.

VILLAGEOIS, OISE, s. Habitant, habitante d'un village; campagnard, paysan. Un pauvre *villageois*. Une jolie *villageoise*. Chiens, chasseurs, *villageois*, s'assemblent pour sa perte. (La Fontaine.) | En mauvaise part, Rustre. | Adject. Qui appartient au village, qui est propre aux gens du village. Air *villageois*. Danse *villageoise*. Manières *villageoises*. Les coutumes *villageoises*.

VILLANELLE, s. f. (de l'it. *vilanella*, rustique, du paysan). Sorte de poésie pastorale à couplets, avec un refrain qui se répète après un certain nombre de vers réglés. On y faisait parler des bergers et des bergères, sur un ton tendre et mélancolique. On ne fait plus de *villanelles* aujourd'hui. | Air à une ou plusieurs voix, jadis usité chez les Napolitains. On nous régala d'une *villanelle* à trois voix.

VILLANI (GIOVANNI). Historien, né à Florence, vers 1275, mort en 1348, occupa divers postes importants dans le gouvernement et l'administration de sa ville natale. Ses *Istorie fiorentine* se distinguent autant par la force de la conception que par la pureté et l'élégance du style. Elles s'étendent depuis l'origine de Florence jusqu'à l'an 1348. Matthieu Villani, son frère, les a continuées jusqu'en 1363, et Philippe Villani, fils de Matthieu, les a complétées par l'histoire des années 1363 et 1364. On doit encore à Philippe Villani des *Vies des hommes illustres de Florence*, qui n'ont été publiées qu'en 1747.

VILLARS (LOUIS-HECTOR, duc DE). Célèbre général français, naquit à Moulins en Bourbonnais, en 1653. Villars se distingua très-jeune au passage du Rhin et à la bataille de Senef, et entra dans la diplomatie à la paix. Quand la guerre de la succession d'Espagne éclata, il reprit les armes. En 1702, il commanda en chef pour la première fois; il avait alors quarante-neuf ans. Passant le Rhin à Huningue, il battit le prince Louis de Bade à Freidlingen, et fut salué par ses soldats, après la bataille, du titre de maréchal de France que Louis XIV lui confirma. Le 20 septembre 1703, il battit les Impériaux dans ces plaines de Hœchstædt, qui devaient, l'année suivante, être le théâtre de sanglantes représailles. En 1704, il fut chargé de combattre les infortunés camisards des Cévennes. Envoyé de nouveau contre l'étranger, il fit avec gloire les campagnes de 1705, 1706 et 1707, tint tête à Marlborough, força, en 1707, les fameuses lignes des Impériaux à Stollhofen, pénétra au cœur de l'Allemagne, et conçut le plan hardi de se joindre à Charles XII, plan que l'or de Marlborough fit échouer. En 1709, il offrit la bataille de Malplaquet (11 septembre) aux deux généraux Eugène et Marlborough. La victoire était infaillible, mais une blessure lui cassa le genou une heure après l'attaque, et il fut vaincu. Trois ans après, le 24 juillet 1712, il sauva la France, par un audacieux coup de main, en forçant les lignes des Impériaux à Denain et en s'emparant de Marchiennes, Douai, le Quesnoy, Bouchain, succès qui amenèrent bientôt les traités d'Utrecht et de Rastadt. Nommé à la paix gouverneur de la Provence, il y fit exécuter le canal qui a gardé son nom. Après la mort de Louis XIV, il fit partie du conseil de régence, et se montra fort opposé à Dubois et à Law, puis au cardinal Fleury. Louis XV l'envoya, en 1734, plus qu'octogénaire, en Italie, où il conquit rapidement au cœur de l'hiver le Milanais et le duché de Mantoue. En revenant en France, il tomba malade à Turin, et mourut le 17 juin 1734, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

VILLE, s. f. (du lat. *villa*, maison de campagne, mot auquel on a donné le sens de ville dans la basse latinité). Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et quelquefois entourées d'une clôture, fortifiée ou non. Grande *ville*. Petite *ville*. *Ville* capitale. *Ville* forte. *Ville* riche. Bâtir une *ville*. Détruire une *ville*. Habiter une *ville*. La vieille *ville*. La nouvelle *ville*. Parcourir tous les quartiers de la *ville*. Je ne pouvais rassasier mes yeux du spectable magnifique de cette grande *ville*. (Fénelon.) Il soumit plus de cinquante *villes*, presque sans résistance. (Voltaire.) J'aime mieux qu'il aille respirer le bon air de la campagne que le mauvais air de la *ville*. (J. J. Rousseau.) Sur les bords de ce fleuve s'élèvent plusieurs *villes* célèbres. (Barthélemy.) Sens est une *ville* très-ancienne de la Celtique. (Dulaure.) *Ville* se dit surtout par opposition aux *bourgs* et aux *villages*. | Le premier pas de la civilisation chez un peuple, c'est le village; le second, et il est immense, c'est la ville. Le peuple qui éprouve le besoin de construire une ville, de rapprocher ses habitations, et de resserrer par là les liens sociaux des divers membres qui le composent, n'est plus seulement agriculteur, il est industriel, il est commerçant, il est ou il va devenir éclairé, artiste ou savant. C'est de la réunion d'un grand nombre de familles, et les villes ne sont pas autre chose, que résultent l'urbanité, l'élégance, les assemblées polies, enfin toute cette partie des mœurs qui s'étend hors du cercle domestique, qui n'y serait jamais née, et qui y a réagi par de si vifs effets. De là tant de mouvements variés dans les esprits, tant de complications dans les sentiments, tant de trésors de toutes sortes pour l'éducation, tant d'émulation dans les intelligences, tant d'idées progressives venues au monde sous l'influence bienfaitrice de la sociabilité. C'est pour satisfaire à des exigences entièrement inconnues à la vie nomade des patriarches, à la vie sédentaire du village, que l'industrie s'est succesivement enrichie de ses inventions merveilleuses, et elle n'y a réussi qu'en s'appuyant sur les découvertes des hommes savants formés à l'école des villes, et aussi, parce que, dans les villes, les divers métiers, secondés par leur rapprochement, peuvent sans cesse se prêter secours, et se fortifier en se combinant. La philosophie, la plupart des sciences et des beaux-arts, les religions avec leurs monuments et leurs cultes, le droit, le droit écrit au moins, la plupart des gouvernements et les administrations publiques, sont autant de résultats de la communauté citadine. | *L'hôtel de ville, la maison de ville*, L'hôtel, la maison où se réunit habituellement le conseil municipal. On dit *Avoir des rentes sur l'hôtel de ville*, c'est-à-dire avoir prêté à la ville de Paris, ou à son conseil administratif qui siége à l'hôtel de ville, une certaine somme d'argent remboursable en rente. De là cette expression analogue à la précédente. *Avoir une partie de son bien sur la ville*, Avoir une partie de son bien en rentes sur l'hôtel de ville. | *Le corps de ville*, ou simplement *la ville*, Le corps des officiers municipaux. | *Sergent de ville*. V. SERGENT. | *Ville de commerce, ville marchande, ville forte, ville capitale, ville libre, ville hanséatique*, etc. V. COMMERCE, MARCHAND, FORT, CAPITALE, LIBRE, HANSÉATIQUE, etc. | *Bonne ville*, Qualification honorifique accordée par les anciens rois de France à certaines villes plus ou moins considérables. | *Être à la ville*, N'être pas à la campagne. | *Être en ville*, N'être pas actuellement chez soi. | *Dîner, souper en ville*, Dîner, souper autre part que chez soi. | *Habit de ville*, Habit qu'on porte ordinairement quand on sort de chez soi; habit dépourvu d'insignes. Se dit par opposition à habit d'uniforme. | *Ville*, se dit aussi des habitants eux-mêmes. Toute la *ville* parle de cette nouvelle. Autrefois, sous la monarchie, on opposait la cour à la *ville*. La *ville* croit dégénérer en ne copiant pas les mœurs de la cour. (Massillon).

Mes yeux sont trop blessés, et la cour et la *ville*
Ne m'offrent rien qu'objets à m'échauffer la bile.
(MOLIÈRE.)

| Séjour des villes, vie qu'on y mène, mœurs qui y règnent. Préférer la campagne à la *ville*. La *ville* dégoûte de la province, la cour détrompe de la *ville*, et la *ville* guérit de la cour. (La Bruyère.) *Médailles des villes*, Celles qui ont été frappées dans les villes indépendantes de l'antiquité, et qui en portent le nom et les emblèmes. | Impr. *Ouvrage de ville*, Ouvrage de peu d'étendue, et qu'on tire à un petit nombre d'exemplaires. | Prov. et locut. familières. *Autant de villes, autant de guides. Ville qui parlemente est à moitié rendue*, Une personne qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande. *Avoir ville gagnée*, se dit en parlant de toute difficulté vaincue. *Les faubourgs sont plus grands que la ville*, se dit de toutes les choses dans lesquelles l'accessoire l'emporte sur le principal. *Ville prise, château rendu*, Quand on a obtenu un grand avantage, on n'éprouve plus de difficulté pour le reste. *Crier ville gagnée*, Se vanter bien haut d'un avantage qu'on vient de remporter.

VILLEFRANCHE. Géogr. Nom commun de plusieurs villes et bourgs de France, qu'on distingue en ajoutant à ce nom de *Villefranche* quelque désignation particulière. | *Villefranche-de-Lauraguais*. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Garonne); 2,810 habitants. Toile à voiles, teinturerie, poterie. | *Villefranche-de-Rouergue*. Chef-lieu d'arrondissement (Aveyron), sur l'Aveyron; 9,501 habitants. Chaudronnerie, lampes, chapeaux, tanneries, toiles; vers à soie. Patrie du maréchal de Belle-Isle. | *Villefranche-sur-Saône*. Chef-lieu d'arrondissement (Rhône), sur le Morgon et près de la Saône; 11,876, habitants. Coton filé, couvertures, imprimerie sur toiles; vins connus sous le nom de *vins du Beaujolais*. Environs pittoresques.

VILLÉGIATURE, s. f. (de l'ital. *villeggiatura*). Séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison. Les charmes de la *villégiature*. Le temps de la *villégiature*.

VILLEHARDOUIN (GEOFFROY DE). Célèbre chroniqueur, naquit vers 1155, au château de ce nom, entre Bar et Arcis-sur-Aube. Il fit partie de la quatrième croisade, qui eut pour résultat l'établissement de l'empire latin de Constantinople (1204). Il y gagna la possession de plusieurs places en Macédoine et le titre de maréchal de Roumanie. Il mourut en Thessalie vers 1213. Son livre *De la Conqueste de Constantinople* n'est pas seulement intéressant par les faits qu'il raconte, mais il a encore droit à notre attention comme l'un des plus anciens monuments de la prose française. Il n'a pas l'agrément et la bonhomie de Joinville, mais il le précède et est encore plus curieux que lui.

VILLENEUVE. Géogr. Nom commun d'un grand nombre de petites villes ou bourgs de France, qu'on distingue en ajoutant à ce nom de *Villeneuve* la désignation d'une grande ville du voisinage ou quelque autre dénomination particulière. *Villeneuve-de-Berg, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-Saint-Georges*, etc. | *Villeneuve-d'Agen* ou *Villeneuve-sur-Lot*. Chef-lieu d'arrondissement (Lot-et-Garonne), sur le Lot; 12,153 habitants. Vieux château. Toiles et linge de table, cuirs, faïence, martinets à cuivre, exploitation de marbre.

VILLENEUVE (HUON). Poète français contemporain de Philippe-Auguste. On a de lui *Les Quatre fils Aymon, Renaud de Montauban, Doolin de Mayence*, et quelques autres romans de chevalerie ou *chansons de gestes*. | *Villeneuve* (Romieu ou Romée). Connétable et grand-sénéchal de Provence, né vers 1170, mort vers 1250, devint le principal ministre de Bérenger, comte de Provence, et prépara la réunion de la Provence à la France, en mariant Béatrix, fille de ce comte, à Charles d'Anjou, frère de Louis IX. | *Villeneuve* (Ilion ou Hélion). Né vers 1270, mort en 1346, fut grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il s'empara de la ville de Smyrne, en 1344, et battit sur mer le roi de Maroc. | *Villeneuve* (Jean-Baptiste-Sylvestre). Vice-amiral français, né à Valensolles en Provence, le 31 décembre 1763, et mort en 1806; il commanda l'arrière-garde à la malheureuse bataille d'Aboukir, en 1799. Il eut ensuite un léger avantage sur Robert Calder, mais ne poussa point sa victoire; il perdit, après des prodiges de valeur, la bataille de Trafalgar, en 1805, où il fut fait prisonnier. Redevenu libre en 1806, il revint en France et prit la route de Paris; mais ne voulant pas survivre à sa défaite, il s'arrêta à Rennes et s'y donna la mort.

VILLEUX, EUSE, adj. (du lat. *villosus*, fait de *villus*, poil). Hist. nat. Qui est chargé de poils, qui est velu. Tentacules *villeux*. S'emploie surtout en histoire naturelle et en botanique. Feuilles *villeuses*. | Anat. *Membranes villeuses*, Celles dont la surface est couverte de villosités qui la rendent douce au toucher et comme veloutée.

VILLIERS DE L'ILE-ADAM (PHILIPPE). Quarante-troisième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, naquit en 1464, et fut élu en 1521. Il est célèbre par le siége qu'il soutint de 1522 à 1523 contre toutes les forces de Soliman. Les Turcs étaient au nombre de plus de 200 mille hommes; le grand-maître n'avait avec lui que 600 chevaliers, 4,000 soldats et quelques habitants de bonne volonté : il n'en résista pas moins avec un courage héroïque, et ne capitula que dans la crainte de voir l'île de Rhodes pillée par les Turcs. Soliman lui accorda les conditions les plus honorables. Villiers de l'Isle-Adam se retira en Italie, et obtint de l'empereur Charles-Quint la souveraineté de l'île de Malte et de Gozzo pour son ordre. Il mourut en 1534.

VILLON (FRANÇOIS). Un des plus anciens poètes français, né à Auvers près Pontoise, en 1431, mourut vers 1484. Sa vie se retrouve tout entière dans sa poésie : désordonnée, débraillée, parfois boiteuse, parfois traînante, mais souvent pleine de sens, d'originalité et de couleur. Villon vivait, sans souci ni vergogne, au jour le jour, mangeant, buvant, faisant l'amour, quand la faveur du ciel faisait tomber quelques sous dans sa poche; puis, son argent une fois épuisé, il rançonnait, il pillait, il volait; si bien que le Châtelet le condamna à être pendu. Villon eut la bonne idée d'en appeler au Parlement, qui commua sa peine en un bannissement. Mais Villon ne s'en alla pas, et fut bientôt, pour de nouveaux méfaits, remis en prison. Cette fois-ci, ce fut Louis XI lui-même qui lui vint en aide. Il eut sa grâce, mais il ne se corrigea pas, et mourut dans l'impénitence finale. Ce qu'il y a

d'extraordinaire, c'est que du milieu de sa grosse gaîté, ce franc lippeur se sentait parfois le cœur saisi d'une sincère mélancolie qu'il épanchait dans ses vers avec une heureuse et franche naïveté. On connaît ses deux ballades *Des Dames du temps jadis* et *Des Guerriers du temps jadis*. On remarque également son *Petit-Testament*, son *Grand-Testament* et sa complainte patibulaire. Villon est le véritable auteur du genre marotique que Marot n'a fait que perfectionner. C'était un homme de sac et de corde.

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.
(BOILEAU.)

VILLOSITÉ, s. f. (du lat. *villositas*, même sens; fait de *villus*, poil). Qualité de ce qui est villeux ou velu, couvert de poils. Certaines races d'hommes se font remarquer par leur *villosité*. La *villosité* de certaines feuilles. On connaît la *villosité* des feuilles du catalpa. | Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous. | Anat. Petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées et plus ou moins ténus, qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée.

VILNA. Géogr. Ville de Russie (ancienne Lithuanie), sur la Vilia et la Vileska, chef-lieu du gouvernement de Vilna, à 928 kilom. S. O. de Saint-Pétersbourg; 52,000 habitants. Archevêché catholique, évêché grec. Université. Belle cathédrale, hôtel de ville magnifique; quelques palais remarquables; arsenal; jardin botanique; observatoire (d'où les Russes comptent leur premier méridien); musée d'archéologie. Grand commerce. | Le *Gouvernement de Vilna* a pour bornes ceux de Courlande au N., de Minsk à l'E., de Grodno au S. et confine à la Prusse et à la mer Baltique; 445 kilom. sur 155; 840,000 habitants. Sol plat, arrosé par le Niémen; brumes et froids humides; grain, lin, houblon; vastes forêts; abeilles sauvages.

VIMAIRE, s. f. (du lat. *vis*, force; *major*, majeure). Dégât causé dans les forêts par les ouragans, la foudre, etc. | Se disait de tout accident causé par force majeure.

VIMEUX (LE). Géogr. Petite contrée de la France dans la Picardie, aujourd'hui comprise dans le département de la Somme, avait pour lieu principal Saint-Valery-sur-Somme, qu'on appelle encore quelquefois Saint-Valery-en-Vimeux.

VIN. s. m. (en lat. *vinum*, vin; en gr. οἶνος, avec le digamma éolique Ϝοῖνος). Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du *moût* ou jus de raisin. *Vin* rouge. *Vin* blanc. *Vin* clairet. *Vin* mousseux. *Vin* généreux. *Vin* clair. *Vin* trouble. *Vin* doux. *Vin* aigre. Boire du *vin*. Aimer le *vin*. Un verre, une bouteille de *vin*. Une pièce de *vin*. *Vin* de Bordeaux. *Vin* du Languedoc. *Vin* de Bourgogne. *Vin* de Champagne. Négociant en *vins*. Le commerce des *vins*. Allons, qu'on donne du *vin* à M. Jourdain et à ces messieurs. (Molière.) On nous apporta d'assez bon *vin*, que l'envie d'en goûter me fit trouver meilleur qu'il n'était. (Le Sage.) De tous les dons du ciel le *vin* est le plus cher. (Gilbert.) Sa vue s'est affaiblie par les excès du *vin*. (Barthélemy.) Je me procurai par ces occasions quelques bouteilles de *vin* vieux. (Bern. de Saint-Pierre.) | Le vin, considéré au point de vue chimique, est composé d'alcool, de matière sucrée, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidule de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'un substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les *vins rouges*. Tous ces matériaux se trouvent tout formés dans le raisin; seulement une partie de l'acide acétique peut se développer pendant la fermentation. Lorsque celle-ci est terminée, il reste toujours une quantité de sucre non décomposée, proportionnelle à la quantité de cette matière contenue en dissolution dans le moût. Cependant les raisins donnent, en général, un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés : tels sont les vins des pays méridionaux. Lorsqu'on veut que ces vins conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de matière sucrée pour avoir une saveur douce, on fait souvent évaporer une portion du moût jusqu'à consistance sirupeuse, et on le mêle avec l'autre portion avant la fermentation. Ces vins s'appellent vulgairement *vins cuits* : tels sont ceux de Malaga, de Rota, de Lunel, de Frontignan, etc. Outre les diverses parties dont nous venons de parler, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique, qui les rend mousseux : c'est ce qui a lieu quand on les met en bouteilles avant que la fermentation soit achevée. Souvent les vins, surtout les vins blancs, deviennent filants et glaireux. Cette altération, que l'on exprime en disant qu'ils *tournent au gras*, paraît due à la formation d'une espèce de *glaiadine*. On y remédie au moyen d'un peu de tannin dissous dans l'alcool et versé dans le vin. Il forme alors, avec la substance glaireuse, un composé insoluble qui se précipite, et le vin recouvre en partie ses qualités premières. On ne connaît pas encore la cause de la variété infinie des saveurs diverses que présentent les vins et qui permet de distinguer leur origine; ce bouquet particulier a été attribué à l'existence d'un *éther* que l'on a désigné sous le nom d'*éther œnanthique*, mais la preuve de ce fait n'est pas encore acquise. | Les propriétés médicales des vins sont variées. Ils sont généralement toniques et stimulants, et ils le sont d'autant plus qu'ils sont plus alcooliques. C'est à cette propriété qu'ils doivent d'être employés, en petite quantité, dans les convalescences, et aussi pendant la durée même de certaines maladies qui ont pour cause l'épuisement du sang ou la débilité des organes. Les vins qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante, comme les vins de Bordeaux, sont toniques et astringents. Ceux qui sont blancs et acidulés sont diurétiques. On sait, d'ailleurs, que le vin ne s'emploie pas seulement en médecine, qu'il est journellement consommé, soit comme boisson de luxe, soit même comme boisson ordinaire, par un grand nombre de peuples et d'individus, et surtout par les Français. Considéré à ce point de vue, le vin acquiert une importance hygiénique, économique et philosophique immense. Quand on en use avec mesure, il donne, par l'excitation modérée qu'il produit, plus d'activité à la nourriture, améliore en quelque sorte les conditions de l'état physique de l'homme : en augmentant ses forces, il lui rend plus facile l'accomplissement des travaux que la stérilité de la terre lui impose; en le ranimant, il abrége les maladies; en le conservant, il assure à la vieillesse une dernière verdeur, et diminue ainsi la tristesse de notre décadence. Le vin, a dit énergiquement un ancien, se mêle aux mœurs de ceux qui le boivent; c'est-à-dire que la gaîté, la vivacité, la franchise dont il semble contenir en lui le principe, mais dont il n'est sûrement que l'aiguillon, s'introduisent, grâce à lui, dans les mœurs, et en deviennent les traits essentiels. Aussi est-il naturel que le caractère des peuples qui jouissent des bienfaits du vin éprouve à la longue des modifications heureuses, et prenne, à certains égards, de la supériorité sur ceux auxquels le même bien n'est pas accordé. Mais ici, comme toujours, à côté d'un grand bien est placée une des plus tristes misères de l'humanité. L'effet exagéré du vin, c'est l'ivresse, dont l'habitude constitue un des vices les plus honteux pour l'âme, les plus dégradants pour le corps, l'ivrognerie. Les Grecs prétendaient que la première coupe était pour les Grâces, Bacchus, les Heures, sans doute les trois belles Heures d'Hésiode, le Bon Ordre, la Paix et la Justice; la seconde coupe, pour Bacchus et Vénus; la troisième, pour l'Injure. C'était une élégante leçon. En effet, dès que la mesure est dépassée, les effets changent : la gaîté devient folie, la franchise, insolence; la vivacité, un emportement effréné. L'âme se fatigue, se corrompt et perd peu à peu toutes ses belles qualités; il ne reste de l'homme, tombé dans l'ivresse, qu'une sorte de brute, et quelle brute! L'histoire indienne déclare que les hommes qui s'enivrent sont ravalés, après leur mort, à l'état de vers ou de bêtes féroces, marquant, par une vive image, le résultat fatal de ces excès qui finissent par jeter l'âme tantôt dans l'imbécillité, tantôt dans la dureté, et bien souvent jusqu'à nous conduire à l'idiotisme. Combien de malheureux qui, faute de comprendre la vraie dignité de leur nature, s'exposent ainsi tous les jours à la perte du privilége le plus précieux de l'homme, la raison! Ils croient trouver un refuge contre leurs chagrins, leurs fatigues, leurs peines journalières, dans l'oubli, dans la suspension passagère de la conscience de la vie. Les effets de l'abus du vin sont tellement dangereux qu'une grande religion, la religion mahométane, a cru devoir proscrire entièrement l'usage du vin. Chez les Juifs, les Nazaréens faisaient vœu de s'en abstenir. Tout récemment, il s'est formé dans plusieurs pays chrétiens des *Sociétés de Tempérance* qui imposent à leurs adhérents la même obligation. « Que de honteux délires, dit Jean Raynaud, que de frénésies, que d'hébétements, quel déplorable spectacle, propre à soulever l'indignation avec la pitié, pour celui qui pourrait embrasser d'un regard, sur toute la terre, la misérable troupe des aliénés volontaires! Mais celui qui respecte sa vie n'en cherche pas l'oubli. Qu'il demande, au contraire, à la nature nourricière un aliment énergique qui lui permette de supporter sans faiblir la charge de cette vie, qui soit en aide à la vigueur du corps et au ressort de l'âme, qui dispose enfin tout l'être à bien vivre : c'est justement ce qu'en lui donnant le vin, lui a donné la nature. » | *Vins mousseux*. On est dans l'usage de donner à certaines variétés de vins la propriété de mousser; pour cela, on les renferme, afin qu'ils subissent une fermentation lente, dans des bouteilles renversées le col en bas. De temps à autre, on fait couler le dépôt qui s'y forme, et on y ajoute presque toujours un peu de sucre pour déterminer la décomposition de tout le ferment. Cette préparation donne lieu à la fracture d'un grand nombre de bouteilles, ce qui augmente de beaucoup le prix du vin. | Le vin de Champagne est le premier des *vins mousseux*. | Par extens. On donne le nom de *vin* à toutes les liqueurs fermentées que l'on tire des végétaux, soit quand on en exprime le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformées en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. On peut faire du vin avec tous les sucs de plantes, la sève des arbres, les infusions et décoctions des végétaux farineux, le lait des animaux frugivores, enfin, avec tous les fruits mûrs et juteux; mais la plupart de ces substances sont impropres à être converties en vin bons et généreux. Parmi ces différents breuvages, analogues au vin, nous citerons le *vin de prunelles*, espèce de boisson que font les paysans avec les prunelles ou prunes sauvages; le *vin de palme*, qui se fait avec du jus de palmier; le *vin de cannes à sucre*, suc qu'on exprime des cannes à sucre avant qu'il ait été réduit en sirop; le *vin de coing*, qu'on fait avec des rouelles de coing qu'on laisse tremper dans du vin doux, et enfin, le *vin de grenades*, qui se fait en pressant des grains de grenades. | *Vins médicinaux*, Vins dans lesquels on a fait dissoudre une ou plusieurs substances médicamenteuses. Ce sont les *œnolés* de la *pharmacopée raisonnée*. On les prépare à froid, par macération ou par digestion dans des vaisseaux clos, ou en ajoutant au vin une dissolution alcoolique d'une substance médicamenteuse. Ces vins sont *simples* ou *composés*, suivant qu'on fait entrer un ou plusieurs médicaments dans leur préparation. Ils ont des propriétés dépendantes des substances dissoutes et du dissolvant lui-même. Le *vin* d'absinthe. Le *vin* antimonié ou *vin* émétique. Le *vin* antiscorbutique. Le *vin* aromatique. *Vin* chalybé ou *vin* martial. *Vin* de gentiane. *Vin* d'ipécacuanha. *Vin* d'opium. *Vin* de quinquina. *Vin* scillitique. *Vin* de colchique. | Le mot *vin* entre dans la composition d'une foule d'expressions techniques fort en usage dans l'industrie et dont il est important de se rendre compte. | *Vin de deux feuilles, de trois feuilles, de quatre feuilles*, Vin qui a deux ans, trois ans, quatre ans. | *Vin du cru*, Vin fait avec du raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme. Comme il y a beaucoup de mauvais crus, et que les habitants d'un pays où l'on récolte du vin invitent souvent ceux qui viennent leur rendre visite à boire de leur vin, bon ou mauvais, il en est résulté le proverbe : *Dieu nous garde du vin du cru!* | *Vin de copeau*, Vin que l'on fait passer sur les copeaux, c'est-à-dire dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire. | *Vins de paille*, Ceux qui s'obtiennent de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés et ceux dont la maturité ne serait pas complète. | *Vin doux*, Vin qui n'a point encore cuvé. | *Vin coupé*, Vin mêlé avec d'autre vin. | *Vin de teinte*, Gros vin qui donne de la couleur à des vins fabriqués. | *Demi-vin* ou *petit-vin*, Eau passée sur le marc de raisin après qu'on en a retiré tout ce qu'on a pu par l'action du pressoir. | *Vin de goutte* ou *mère-goutte*, Celui qui est exprimé naturellement des grappes avant de serrer le pressoir. | *Vin en cercles*, Celui qui est dans les tonneaux. | *Vin en terre*, Celui qui est en bouteilles. | *Vin de liqueur*, Vin que l'on boit, en petite quantité, à l'entremets ou au dessert. | *Vin de l'étrier*, Vin que l'on boit au moment du départ, lorsqu'on est prêt à monter à cheval. | Loc. fig., famil. et prov. *Cet homme est en pointe de vin*, Le vin commence à le mettre en gaîté. | *Il est pris de vin*, Il est ivre. | *Porter bien le vin, porter bien son vin*, Boire beaucoup sans qu'il y paraisse. | *Être entre deux vins*, Approcher de l'ivresse. | *Cuver son vin*, Dormir afin de laisser passer son ivresse, et au fig., se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison. | *Sac à vin*, Grand ivrogne. | *Le vin lui sort par les yeux*, Se dit d'un homme extrêmement ivre. | *Après bon vin, bon cheval*, On est plus dispos quand on a bien bu. | *Avoir le vin mauvais, gai,*

triste, etc., Être querelleur, gai, triste, etc., quand on a bien bu. | *Mettre de l'eau dans son vin*, Se modérer, rabattre quelque chose de ses prétentions, montrer moins de chaleur, moins d'animosité. | *Le vin est tiré, il faut le boire*, Quand on est trop engagé dans une affaire, il faut aller, coûte que coûte, jusqu'au bout. | *Du vin à faire danser les chèvres*, Du vin très-aigre. | *A bon vin, point d'enseigne*, Ce qui est bon n'a point besoin d'être prôné. | *Le vin est le lait des vieillards*, Le vin soutient les vieillards. | *Au matin, bois le vin blanc, le rouge au soir pour le sang*, Précepte d'hygiène biberonne que les buveurs de profession connaissent et pratiquent trop bien. | *Bon vin réchauffe le pèlerin*. | *Où l'hôtesse est belle, le vin est bon*. | *Vin sur lait, c'est santé; lait sur vin, c'est venin*, Ce proverbe signifie qu'on est guéri d'une maladie lorsqu'on passe de l'usage du lait à celui du vin, et qu'on est malade, au contraire, lorsqu'on cesse de boire du vin pour boire du lait. | *Esprit de vin*. V. ALCOOL. | *Pot de vin*, Ce qui se donne, argent ou objet, par manière de présent, au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché, tel qu'une rente, un bail, etc. | *Tache de vin*, Tache rouge que quelques personnes apportent en naissant sur le visage ou sur quelque autre partie du corps.

VINAGE, s. m. Se disait d'une grande quantité de vin. C'était aussi le nom de plusieurs droits féodaux : droit que les seigneurs levaient sur le vin, redevance en vin, en général; droit sur la vendange qu'on devait payer avant de retirer le vin de la cuve; droit pour le passage du vin par la terre, ou seigneurie d'autrui, etc.

VINAIGRE, s. m. (des mots franç. *vin*, *aigre*, parce qu'on le fait ordinairement avec du vin qu'on a laissé aigrir). Le *vinaigre* est le second produit de la fermentation que subit le moût du raisin, et qu'on appelle la fermentation acéteuse; en d'autres termes, c'est le produit de la fermentation acide du vin. Bon *vinaigre*. *Vinaigre* rouge. *Vinaigre* blanc. Ce *vinaigre* est très-fort. Mettre du *vinaigre* dans une sauce. Cette salade n'a pas assez de *vinaigre*. Il faut toujours avoir de la morale dans les mains, comme du *vinaigre* sous le nez, pour ne pas s'évanouir. (Mme de Sévigné.) Pour maigrir, elle avait bu pendant un mois un verre de *vinaigre* chaque matin. (Brillat-Savarin.) | Le vinaigre contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acidulé de potasse et de chaux, de l'eau et une matière colorante. On obtient du vinaigre avec une foule de matières autres que le vin proprement dit, et dans lesquelles on ne soupçonnait pas l'existence de principes propres à former cet acide, par exemple, le poiré, le cidre, la bière, l'hydromel, le lait et autres liqueurs capables de fermentation. On sait quels sont les usages du vinaigre dans l'économie domestique, soit comme assaisonnement, soit pour conserver certains fruits ou certains légumes, soit pour mariner les viandes. En pharmacie, le vinaigre sert à dissoudre certaines substances, et ces dissolutions prennent le nom de *vinaigres médicinaux*; ce sont les *oxéolés* de la *pharmacopée*. On connaît dans le commerce, dans la médecine et dans la pharmacie, plusieurs sortes de vinaigres. Voici les principaux : *vinaigre rosat*, *vinaigre surard*, *vinaigre framboisé*, *vinaigre de lavande*, *vinaigre à l'ail*, *à l'estragon*, etc., Vinaigre dans lequel on a fait infuser des roses, de la fleur de sureau, des framboises, de la lavande, de l'ail, de l'estragon, etc. ¶ *Vinaigre de cidre*, *de bière*, Sorte de vinaigre qu'on obtient avec du cidre, de la bière. | *Vinaigre de bois* ou *acide pyroligneux*, Acide tiré du bois par distillation. | *Vinaigre distillé*, Acide acétique étendu d'eau. | *Vinaigre radical*, Acide acétique concentré, comme celui qu'on retire, par la distillation, de l'acétate de cuivre. Cet acide s'obtient encore par la distillation de plusieurs autres acétates et par la concentration du vinaigre ordinaire. | *Vinaigre glacial*, Vinaigre radical concentré et refroidi au point de former des cristaux en grandes lames et en aiguilles. | *Vinaigre de Saturne*, Acétate de plomb. On dit plutôt *extrait de Saturne*. | *Vinaigre de toilette*, Vinaigre dans lequel on a mis macérer des substances aromatiques. Les deux espèces de vinaigre les plus à la mode sont le *vinaigre de la Société hygiénique* et le *vinaigre de Bully*. | *Vinaigre médicinal*, Vinaigre dans lequel on a fait macérer différents ingrédients pour l'employer dans le traitement de certaines maladies. *Vinaigre* antiscorbutique, dentifrice. *Vinaigre* scillitique. | *Vinaigre antiseptique* ou *prophylactique*, dit *des Quatre Voleurs*, Vinaigre dans lequel on a fait macérer de l'absinthe, du romarin, de la sauge, de la menthe, de la rue, de la lavande, de l'ail, de l'acorus, de la cannelle, de la gérofle et de la muscade, et qu'on porte sur soi pour se préserver de l'infection. | *Sel de vinaigre*, Sel qui est extrait du vinaigre et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement ou pour le faire cesser. | *Sirop de vinaigre*, Sirop préparé avec du sucre et du vinaigre de framboises. C'est une boisson fort rafraîchissante. | Fig. Aigreur. N'assaisonnez jamais vos paroles de *vinaigre*. | Prov. et loc. famil. *Le bon vin fait le bon vinaigre*, On peut toujours tirer parti d'une bonne chose ou d'une bonne qualité. | *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, On vient mieux à bout des gens par la douceur que par la dureté.

VINAIGRÉ, ÉE, adj. Assaisonné de vinaigre. Mets trop *vinaigré*. Sauce assez *vinaigrée*. | Se dit des lettres venant de l'étranger, que l'on passe au vinaigre de peur qu'elles ne communiquent la peste. Sonville, envoyé de France, à qui je fis parvenir une lettre *vinaigrée*, parfumée et demi-brûlée, etc. (J. J. Rousseau.) Lettres *vinaigrées*, parfumées.

VINAIGRER, v. a. Assaisonner avec du vinaigre. *Vinaigrer* une sauce, une salade.

VINAIGRERIE, s. f. Bâtiment destiné à la fabrication du vinaigre.

VINAIGRETTE, s. f. Art culin. Sorte de sauce froide, faite avec du vinaigre, de l'huile, du poivre et de la ciboule. Bœuf à la *vinaigrette*, en *vinaigrette*. | Par extens., Viande apprêtée avec cette sauce. Manger une *vinaigrette*. | Autrefois, Sorte de brouette ou petite chaise à deux roues, qui était traînée par un homme.

VINAIGRIER, IÈRE, s. Fabricant de vinaigre; celui, celle qui vend du vinaigre et de la moutarde. | S. m. Petit vase à mettre du vinaigre. | Bot. Nom vulgaire du sumac, dont le fruit en infusion donne un bon vinaigre. | Entom. Nom vulgaire du carabe doré, qui exhale, au moment où on le saisit, une odeur très-acide qu'il lance quelquefois par l'anus. | Adj. Un marchand *vinaigrier*.

VINAIRE, adj. (du lat. *vinarius*, même sens). Propre à contenir du vin. Vase *vinaire*. Les vaisseaux *vinaires* sont immeubles par destination. | Qui appartient au vin, au commerce des vins. Industrie *vinaire*.

VINALIES, s. f. pl. Antiq. Fête du vin chez les Romains. On les célébrait deux fois par an.

VINASSE, s. f. Liqueur trouble, provenant du vin aigre, privé de son odeur et de sa couleur, et qu'on emploie à la préparation du vert-de-gris. | Liquides, d'odeur désagréable, résultant de la distillation des vins naturels et artificiels, d'où l'on retire l'alcool. | Vulg. et famil. Mauvais vin, vin sans force et sans goût.

VINCENNES. Géogr. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sceaux (Seine); 9,689 habit. Château-fort; vaste bois, transformé depuis 1860 en un magnifique parc d'agrément, avec lac et eaux courantes. Le château de Vincennes fut bâti par Philippe-Auguste (1183). Il fut, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, une des résidences favorites des rois de France. Saint Louis rendait la justice sous les chênes du bois. Philippe de Valois fit démolir le vieux château et commença en 1337 le donjon, qui fut achevé sous Charles V; la chapelle, commencée sous Charles V et achevée seulement sous Henri II, est ornée de vitraux remarquables. Depuis Louis XI, en 1472, ce château a souvent servi de prison d'État. Parmi les hommes célèbres qui y furent renfermés, on peut citer Fouquet, Diderot et Mirabeau. C'est dans ses fossés que le duc d'Enghein a été fusillé (1804). En 1814, les alliés vinrent bloquer Vincennes; mais Daumesnil refusa de se rendre. Le château sert aujourd'hui de dépôt d'artillerie. Ses fortifications et ses bâtiments intérieurs ont été considérablement augmentés, et l'on y entretient, depuis ces dernières années, une nombreuse garnison. Derrière le château est un vaste polygone destiné aux exercices de l'artillerie. | *Chasseurs* ou *tirailleurs de Vincennes*, Corps spécial d'infanterie formant vingt bataillons. On les appelle aujourd'hui *Chasseurs à pied*.

VINCENT. Plusieurs saints et quelques autres personnages portent ce nom. Le plus ancien est *saint Vincent de Saragosse*. Il avait été ordonné diacre par Valère, évêque de cette ville. En 202, d'après les édits de Dioclétien et de Maximien, l'évêque et son diacre furent arrêtés et tourmentés, d'abord à Saragosse, puis à Valence, où résidait Dacien, proconsul de l'Espagne. Vincent périt le 22 janvier 204. | *Saint Vincent de Lérins*. Gaulois qui vivait dans la première moitié du Ve siècle. Il se retira au fameux monastère de Lérins, et là il composa un traité contre les hérétiques, l'*Avertissement du pèlerin* (*Commonitorium peregrini*), « petit de format, dit Bellarmin, énorme de valeur, » où il prémunit ses lecteurs contre les nouveautés religieuses. Vincent de Lérins mourut vers 450. | *Vincent de Beauvais*, Savant du XIIIe siècle, né vers 1200 à Beauvais, mort vers 1264, fut chargé par Louis IX de rédiger un résumé des sciences qu'on enseignait alors. Ce curieux ouvrage, écrit en latin et portant pour titre : *Speculum majus*, ou *Miroir général*, est l'encyclopédie du XIIIe siècle. | *Saint Vincent Ferrier*. Célèbre prédicateur espagnol, né à Valence en 1357, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et se fit une telle réputation d'éloquence, qu'on venait pour l'écouter de tous les points de l'Espagne. Il fut appelé par plusieurs princes étrangers, même par le roi de Grenade, et fut beaucoup mêlé aux affaires du grand schisme. En 1417, il alla prêcher en Bretagne, et mourut à Vannes en 1419. On a de lui quelques écrits théologiques. | *Saint Vincent de Paul*. Né le 24 avril 1576, à Ranquines, petit hameau de la commune de Pouy, dans les Landes; il fut ordonné prêtre en 1600. Étant allé à Marseille pour recueillir une succession, il fut pris par des pirates et conduit à Tunis, où il fut fait esclave. Il parvint à se sauver, et revint en France en 1607. Il fut dès lors attiré vers la cour; mais ses élèves et ses pénitents ne lui ont jamais fait grand honneur. Il confessa Marguerite de Valois et Anne d'Autriche; il fut le précepteur de Gondi, le coadjuteur chef de parti. On comprend que Vincent, dégoûté des gens dits du grand monde, se soit tourné vers les petits. Il conçut l'idée des missions religieuses, et les mit à exécution avec tant d'éclat, que Louis XIII le fit nommer aumônier général des galères. Il visita souvent les galériens, leur prodiguant les consolations et les secours. On dit même qu'il alla jusqu'à prendre un jour la place d'un forçat dont le désespoir l'avait vivement ému. On lui doit la fondation des hôpitaux de Bicêtre, de la Salpêtrière, de la Pitié, celui de Marseille pour les forçats, et celui des Enfants-Trouvés. Il institua, en 1625, la congrégation de la mission, et, en 1634, les sœurs de la charité. Appelé au conseil des affaires ecclésiastiques, il mourut en 1660, aimé et vénéré de tous.

VINCI (LÉONARD DE). Peintre célèbre, naquit au château de Vinci, dans le val d'Arno, près de Florence, en 1452. Il était fils naturel de Pietro Vinci, notaire de la seigneurie de Florence. Après avoir habité successivement Milan, Florence et Rome, Léonard vint en France vers 1515, attiré par François Ier. Il mourut en 1519, à Amboise. Léonard de Vinci fut non-seulement un des plus grands peintres de son temps; mais il se distingua encore comme mécanicien, ingénieur, architecte, sculpteur, et aussi comme poète. Si les traverses d'une vie singulièrement agitée, si l'inquiétude propre aux génies novateurs ont mérité à ce grand homme le reproche d'avoir dépensé plus de temps à parler qu'à agir, on ne peut du moins nier qu'il n'ait préparé la voie aux illustres génies qui allaient naître après lui. Il a affranchi l'école de Florence des lisières où elle se traînait depuis Cimabué et Giotto; il est le père de l'école milanaise. Avant Michel-Ange, il a donné l'exemple de la correction anatomique du dessin; avant Raphaël, il a introduit le beau idéal dans l'imitation de la nature; enfin, il a connu, avant le Corrége, le secret du clair-obscur, et il en a tiré de puissants effets. L'œuvre de Léonard de Vinci se compose d'une vingtaine de tableaux. Le plus célèbre est *la Cène*, qu'il peignit à fresque pour le couvent des dominicains à Milan. Le musée du Louvre possède de lui deux tableaux non moins fameux : *la Vierge aux stalactites* et le ravissant portrait de *Mona-Lisa*, qu'on désigne ordinairement sous le nom de *la Joconde*. Citons encore une *Vierge*, une *Sainte Anne* et un *Christ*, à Florence; son propre *portrait* peint par lui-même, dans la même ville, au Musée des Offices, et une *Sainte Famille*, dans la galerie de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

VINDAS, s. m. Mécan. Espèce de machine composée d'un treuil vertical sur lequel est enroulé un câble, et qu'on fait tourner à force de bras au moyen de leviers. On le nomme plus ordinairement *cabestan*.

VINDÉLICIE. Géogr. Région de l'Europe ancienne, entre le Danube au N., la Gaule à l'O., la Rhétie au S., et le Norique à l'E., ainsi nommée de deux rivières, le *Vindo* (Vertach) et le *Licus* (Lech), qui l'avoisinent. La capitale était Augsbourg, *Augusta Vindelicorum*. La Vindélicie comprend une partie de la Bavière et du Wurtemberg.

VINDEX, (CAIUS JULIUS). Général gaulois, et pro-préteur de la Séquanaise sous Néron. Indigné des crimes du monstre impérial, il résolut d'en délivrer l'empire. On voulut lui décerner le titre de César; il refusa, en indiquant Galba comme plus digne que lui. Son courage eut mauvais succès; il fut vaincu et se donna la mort de désespoir, en l'an 69 de J. C.

VINDICATIF, IVE, adj. Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance. Homme *vindicatif*. Femme *vindicative*. C'est un esprit emporté, *vindicatif*. Le caractère des dévots est d'être implacables et *vindicatifs*.(St.-Évremont.) | Se dit des choses. Caractère *vindicatif*. Humeur *vindicative*. | Vengeur, vengeresse, se peut prendre en bonne part, *vindicatif*, jamais. *La justice doit être vengeresse et non vindicative*. | Substantiv. Le *vindicatif*. Les *vindicatifs* ne pardonnent jamais.

VINDICTE, s. f. (du lat. *vindicta*, fait de *vindicare*, venger). Jurispr. Poursuite, punition des crimes. Il ne s'emploie guère que dans cette seule acception. *La vindicte publique*, La poursuite d'un crime au nom de la société.

VINÉE, s. f. Récolte de vin ; ce qu'on a recueilli ou qu'on espère recueillir de vin dans une année. Grande *vinée*. Pleine *vinée*.

VINETTE, s. f. Nom vulgaire de l'oseille. | *Épine-vinette*. V. ce mot. Piquette, petit vin.

VINETTIER, s. m. (ainsi appelé parce qu'on peut préparer une espèce de piquette avec ses baies). C'est le nom vulgaire de l'*Épine-vinette*.

VINEUX, EUSE, adj. (du lat. *vinosus*, même sens). Se dit proprement du vin qui a beaucoup de force. Vin très *vineux*. | Par extens. Se dit de tout ce qui a le goût du vin, de tout ce qui ressemble au vin, de tout ce qui sent le vin. Des Bourguignons les campagnes *vineuses*. (Boileau.) | *Année vineuse*, Année qui produit beaucoup de vin. | *Pêche vineuse*, Pêche qui a le goût du vin. | *Couleur vineuse*, Couleur qui est rouge comme le vin. | *Cheval rouan vineux*, Cheval rouan, où le bai domine. | *Buccin vineux*, Coquille qui a la couleur du vin.

VINGEON, s. m. Ornithol. Nom vulgaire d'une espèce du genre canard, plus connue sous le nom de *canard siffleur* (*anas penelope*). Le *vingeon* a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe ; sa taille se rapproche de celle du *souchet* ; ses ailes, pliées, s'étendent presque jusqu'à l'extrémité de la queue.

VINGT, adj. num. (pron. *vin* devant une consonne, à la fin des phrases, dans la série de quatre-vingts à cent, et *vinte* devant une voyelle, et dans la série de vingt à trente ; du lat. *viginti*, même sign f.). Deux fois dix. *Vingt* hommes. *Vingt* femmes. *Vingt* chevaux. On dit ordinairement *vingt et un* plutôt que *vingt-un*, mais on dit *vingt-deux*, *vingt-trois*, etc. *Vingt* prend toujours un *s* lorsque, ajouté à un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. *Cent quatre-vingts francs*. *Cent quatre-vingts chevaux*. Mais on n'ajoute point d's quand *vingt* précède un autre nombre auquel il est joint. *Quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, *quatre-vingt-dix*. On disait autrefois *six-vingts*, *sept-vingts*, *huit-vingts* ; mais l'usage n'a jamais admis les locutions *deux-vingts*, *trois-vingts*, *cinq-vingts*, *dix-vingts*. Depuis un mois qu'il a quitté le fermier avec qui il demeurait pour entrer à mon service, il me manque *six-vingts* moutons. (Brueys.) On ne dit plus aujourd'hui que *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*. Cent francs au dernier cinq, combien font-ils ? — *Vingt* livres. (Boileau.) Le fanatisme aveugle d'un sot honnête homme peut causer plus de maux que les efforts de *vingt* fripons réunis. (Grimm.) *Vingt* années de vie sont toujours une sévère leçon. (Mme de Staël). | *Vingt*, comme dix, comme trente-six, comme cent, comme mille, se prend quelquefois dans un sens indéterminé pour dire beaucoup, maintes fois, souvent. *Vingt fois* sur le métier remettez votre ouvrage. (Boileau.) Mais, quoi donc ! les abus sont-ils devenus si sacrés qu'on n'en puisse attaquer aucun sans lui trouver *vingt* défenseurs ? (Beaumarchais.) | Se prend pour *vingtième*. Chapitre *vingt*. Page *vingt*. Ligne *vingt*. Numéro *vingt*. | S. m. Le nombre vingt. *Vingt*, divisé par deux. *Vingt*, multiplié par trois. | Le vingtième jour. Le *vingt* du mois.

VINGTAIN, s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur, fondé en titre, prenait la vingtième partie des fruits de la terre, ou de quelques espèces seulement, suivant les conventions.

VINGTAINE, s. f. Nombre de vingt ou environ. Une *vingtaine* de francs. Vous êtes mon frère aîné d'une *vingtaine* d'années seulement, et cela ne vaut pas la peine d'en parler. (Molière.)

VINGT-ET-UN, s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes et où le nombre de vingt et un points est le plus avantageux.

VINGTIÈME, adj. (pron. *vintième* ; rad. *vingt*). Qui est au nombre de deux fois dix. *Vingtième* année. *Vingtième* jour. | La *vingtième partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties égales. | S. m. Vingtième partie. Être pour un *vingtième* dans une affaire. | Vingtième jour. Le *vingtième* du mois. On dit plutôt *le vingt*. | S. Celui, celle qui occupe la vingtième place. Être *le vingtième*, *la vingtième*. | S. f. Terme de musique. Le triple de la sixième.

VINGT-QUATRE, s. m. Technol. *In-vingt-quatre*, Format qui présente quarante-huit pages à la feuille d'impression, vingt-quatre pages de chaque côté de la feuille. | Pl. Des *in-vingt-quatre*. | Adj. Format, édition *in-vingt quatre*.

VINGT-QUATRIÈME, s. m. Chaque partie d'un tout que l'on conçoit divisé ou qui est divisé en vingt-quatre parties égales. C'est en *vingt-quatrièmes* qu'on évalue, dans la marine, le degré d'avancement de la confection des matériels d'armement, ou des travaux d'une construction neuve.

VINICOLE, adj. (du lat. *vinum*, vin ; *colo*, je cultive). Qui s'applique à la culture de la vigne. Industrie, pays, population *vinicole*.

VINICULTURE, s. f. Culture de la vigne. Ce mot est mal formé ; on doit dire *viticulture* ; ce n'est pas, en effet, le vin qu'on cultive, c'est la vigne, en latin *vitis*.

VINIFÈRE, adj. (du lat. *vinifer*, fait de *vinum*, vin ; *ferre*, porter). Qui produit du vin. | S. f. pl. Bot. Famille de plantes. V. AMPÉLIDÉES.

VINIFICATEUR, s. m. Appareil propre à faire du vin.

VINIFICATION, s. f. (pron. *vinifikasion*.) Art de faire le vin, de le conserver, de l'épurer. V. VIN.

VINOMÈTRE, s. m. (du lat. *vinum*, vin, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour connaître la qualité des vins.

VINOSITÉ, s. f. Qualité des substances vineuses.

VINULE, s. f. Entomol. Nom donné à la chenille du *bombyx queue fourchue*. Elle est d'une très-belle couleur de vin, et se trouve sur les saules, les chênes et les peupliers.

VIOL, s. m. Attentat qui consiste à abuser d'une fille ou d'une femme contre son gré, ou, en d'autres termes, acte de la copulation consommé ou tenté avec violence, et par conséquent contre la volonté de l'une des parties. Cet homme est accusé de *viol*, est condamné pour *viol*. Le mot *viol* s'applique particulièrement à la défloration forcée d'une fille encore vierge. Un *viol* est aussi difficile à prouver qu'à faire. (Voltaire.) Comment les souverains ne se sont-ils pas encore entendus pour ôter aux vainqueurs la licence barbare du *viol* ? (Boiste.) | Le crime de viol était puni de mort chez la plupart des peuples anciens, notamment chez les Athéniens et les Romains. Aujourd'hui, en France, le viol est puni des travaux forcés ; la durée de la peine varie selon la gravité des circonstances. | Le *viol* diffère de l'*attentat à la pudeur*, même commis avec violence, en ce que son but est nécessairement la jouissance de la victime, tandis que l'attentat à la pudeur peut avoir pour motif un autre sentiment, celui de la haine, de la vengeance, d'une indiscrète curiosité, ou même la seule intention de faire outrage.

VIOLABLE, adj. Qui peut être violé.

VIOLACÉ, ÉE, adj. (du lat. *violaceus*, même sens). Tirant sur le violet ; qui ressemble à la violette. | S. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre violette.

VIOLACER, v. n. (Ce verbe prend une cédille devant un *a* ou un *o*.) Tirer sur le violet. | SE VIOLACER, v. pr. Acquérir une couleur qui tire sur le violet, qui approche du violet.

VIOLARIÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à la violette. | *Violariées*, s. f. pl. Synonyme de *violacées*.

VIOLAT, adj. m. (du lat. *violaceus*, même signif.). De violette, où il entre de la violette. | *Sirop violat*, Sirop fait avec des violettes. | *Miel violat*, Miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE, s. (du lat. *violator*, même signif.). Celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités, les usages. | Celui, celle qui profane un temple, une église. | S. m. Celui qui a commis un viol. Je n'entends pas le justifier d'être un *violateur* de filles. (J. J. Rousseau.)

VIOLATION, s. f. (pron. *violasion* ; du lat. *violatio*, violation). Action de violer un engagement, un serment ; de porter atteinte à un droit, soit particulier, soit public ; d'enfreindre des règles. *Violation* d'un serment, d'un traité. *Violation* de la propriété, d'un domicile, d'un temple, d'une assemblée publique. *Violation* d'une loi, d'un usage.

VIOLÂTRE, adj. D'une couleur tirant sur le violet. Lin *violâtre*. Agaric *violâtre*.

VIOLE, s. f. Nom d'une famille d'instruments à cordes et à archet, divisée en plusieurs espèces qui tirent leurs dénominations de l'étendue relative et du diapason de chacune d'elles. Leur réunion au nombre de quatre forme un *jeu de viole*. Ce sont, en procédant de l'aigu au grave, le *dessus* ou *par-dessus de viole*, petite viole dont les dames jouaient jadis en la tenant sur les genoux ; la *viole* proprement dite, un peu plus grosse que le violon, montée à sept cordes, avec un manche divisé par cases, comme la guitare.

VIOLÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une violation ou d'un viol. Serment *violé*. Traité *violé*. Domicile *violé*. Sépulture *violée*. Lois *violées*. Femme *violée*. On vit la liberté *violée* par des attentats jusqu'alors inconnus. Le précepte est bon, mais superflu, je réponds qu'il ne sera jamais *violé*.

VIOLEMENT, s. m. (pron. *violeman*). Infraction, contravention à ce qui doit être observé. Ceux qui aspirent à la tyrannie ne se soucient pas du *violement* des lois et de toutes sortes de droits. Ce mot est peu usité ; on emploie plus ordinairement celui de *Violation*. | Violence faite à une fille, à une femme que l'on prend de force. Dans ce sens on dit plutôt *Viol*.

VIOLEMMENT, adv. (pron. *violaman*). Avec violence, avec force, avec impétuosité. Remède qui agit *violemment*. Le vent souffle *violemment*. Il m'a poussé *violemment*. Aimer une femme *violemment*. Nous haïssons *violemment* ceux que nous avons beaucoup offensés. (La Bruyère.)

VIOLENCE, s. f. (pron. *violanse* ; du lat. *violentia*, fait de *vis*, force). Qualité de ce qui est violent. La *violence* des vents, de la tempête. La *violence* d'une maladie, d'un remède, de l'humeur, du caractère, des passions. La *violence* des paroles, du discours. Extrême *violence*. *Violence* irrésistible. Celui qui n'a pas encore senti la *violence* des passions n'est pas encore sage, car il ne sait pas se défier de soi. (Fénelon.) On prend la *violence* de l'amour pour un signe de sa durée. (J. J. Rousseau.) | Absol. Plus fait douceur que *violence*. (La Fontaine.) | Atteinte à la liberté individuelle ou publique, abus de la force contre le droit commun et contre les lois. User de *violence*. Agir avec *violence*. Faire *violence* à quelqu'un. Le temps ne peut légitimer les usurpations de la *violence*. La haine est payée par la haine, et la *violence* par la *violence*. (Raynal.) On confond l'emportement et la *violence* avec la fermeté. (Sismondi.) Tout gouvernement qui substitue la *violence* du despotisme à la force de la justice est mal assis. (Boiste.) Des excès et des *violences* sont le plus grand attentat contre la liberté. (Villemain.) | Jurispr. Contrainte exercée contre une personne pour la forcer à s'obliger. Il y a *violence* lorsque la contrainte est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa fortune et sa personne à un mal considérable et présent. On distingue la *violence directe* et la *violence indirecte*, la *violence physique* et la *violence morale*. | *Se faire violence à soi-même* ; *faire violence à quelqu'un*, Surmonter ses passions ; presser vivement quelqu'un de faire quelque chose. | *Faire violence à la loi*, Donner à la loi un sens forcé et contraire à son véritable esprit. Napoléon a *fait violence à la loi*.

VIOLENT, ENTE, adj. (pron. *violan* ; du lat. *violens* ou *violentus*, même signif.). Impétueux, qui agit avec impétuosité, avec force. | Au sens concret et au sens abstrait et moral. Vent *violent*. Tempête *violente*. *Violente* secousse. Homme *violent*. Passion *violente*. Que n'ose et que ne peut l'amitié *violente* ? (La Fontaine.) Il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de *violentes* secousses. (Voltaire.) Une grande habitude de craintes et d'espérances donne à la nature humaine de trop *violentes* agitations. (Necker.) C'est surtout en politique, que rien de *violent* ne peut être durable. (Grotius.) | Par anal. Se dit d'une douleur grande et aiguë. Mal *violent*. Fièvre *violente*. Douleur *violente*. Il y a des maladies qui ne sont guéries que par de *violentes* crises. (Boiste.) | *Mort violente*, Mort causée par force ou par quelque accident, et non par une cause naturelle et ordinaire. | Famil. *Cela est violent*, *cela est par trop violent*. Se dit lorsqu'il s'agit de quelque chose qui semble oppressif, trop rude, trop difficile, etc. | Substantiv. Il en est des grandeurs du monde comme du ciel, les *violents* les ravissent. (Saint-Évremont.)

VIOLENTER, v. a. Contraindre, faire faire par force. *Violenter* quelqu'un. *Violenter* des enfants dans le choix d'une profession. On ne me verra point *violenter* personne. (Regnard.) | Se dit des choses. *Violenter* la fortune. *Violenter* l'opinion. *Violenter* ses passions. On fortifie l'opinion en la *violentant*.

VIOLER, v. a. (du lat. *violare*, même signif.). Enfreindre, agir contre. *Violer* les lois. *Violer* son serment. *Violer* l'hospitalité. *Violer* le droit des gens. *Violer* la propriété. *Violer* un vœu. *Violer* les droits les plus sacrés. *Violer* les règles. On ne *viole* jamais impunément les lois de la nature et de l'équité. La nation chérie *a violé* ta foi. (Racine.)

Celui qui *a violé* la loi se place hors de l'ordre social, comme un ennemi contre lequel tous doivent s'armer. (Boiste.) | Outrager, profaner ce qui est sacré. *Violer* une église. *Violer* un asile. *Violer* une sépulture. | Faire violence à une fille, à une femme, la prendre de force. Un soldat, à la prise de Bergop-Zoom, s'écrie : Je suis las de tuer, je vais *violer*. (Voltaire.) Les soudards pillent, égorgent, *violent*.

VIOLET, ETTE, adj. (du lat. *viola*, violette). De la couleur de la fleur qu'on nomme violette. Ruban *violet*. Robe *violette*. La vapeur de l'iode est *violette*. Près d'elle était une petite fille de six ans au plus, debout, immobile et toute *violette* de froid. (Bern. de Saint-Pierre.) | Hist. nat. Sert de dénomination spécifique à un grand nombre d'espèces d'animaux, de végétaux ou de plantes. Gorzone *violette*. Agaric *violet*. Hibou *violet*. Labre *violet*. | On disait autrefois *Faire du feu violet, faire feu violet*, c. à d. Faire quelque chose qui éclate d'abord, mais qui s'évanouit bientôt. | *Voir des anges violets*, Avoir des éblouissements, à la suite de quelque coup sur les yeux ou sur la tête. D'où, au figuré, avoir des visions creuses. Ces deux phrases ont vieilli. | L'horticulture donne la dénomination de *violet* ou *violette* à plusieurs espèces de fruits. On appelle *grosse violette longue* une variété de figues fort peu estimée. La *violette hâtive* est une variété de pêche qui vient au mois de septembre; la *violette tardive* est une autre variété qui vient au mois d'octobre. Il y a une variété de pommes plus longue que plate, de qualité assez inférieure, qui porte le nom de *violette ordinaire*, et une autre, plus estimée, qui porte celui de *violette glacée*. | S. m. Couleur violette, une des principales couleurs du prisme. Le *violet* résulte d'un mélange de bleu et de rouge, et occupe une des extrémités du spectre solaire; c'est de toutes les couleurs celle qui a le moins d'éclat. Être vêtu de *violet*. Dans l'Église, le *violet* est la couleur particulièrement affectée aux évêques; c'est aussi, dans les offices, la couleur de l'Avent et du Carême. J'ai souvent admiré le vert des bouleaux, des gazons et des mousses, dont quelques-unes sont glacées de *violet* et de pourpre. (Bern. de Saint-Pierre.) Le *violet* domine dans la toilette des évêques. | Bot. *Violet d'évêque*, Espèce d'agaric des environs de Paris. | *Violet pourpre*, Espèce de champignon qui se trouve sur les feuilles pourries et exhale une odeur de rose. | *Violet d'été*, Espèce de giroflée.

VIOLETTE, s. f. (du lat. *viola*, même sens). Bot. Genre type de la famille des violacées, comprenant un grand nombre d'espèces. L'espèce principale est la *violette odorante*, l'une des premières fleurs qui annoncent le retour du printemps. Cachée sous l'herbe, son parfum la trahit. Sa corolle est d'un bleu violet : c'est même elle qui a donné son nom à cette couleur; cependant il y en a aussi de blanches. Elle n'a point de tige; des rejets traçants partent du collet de la racine, ainsi que les feuilles et les fleurs. Cette espèce croît naturellement dans les prés, les bois, le long des haies; elle se double par la culture, et fournit des variétés remarquables, entre autres la *violette* dite *de Parme*, dont la couleur tire sur le lilas, mais dont l'odeur est faible.

Violette.

La *violette odorante* n'est pas recherchée seulement pour son parfum délicieux; ses fleurs servent à faire une tisane excellente contre le rhume et un sirop avec lequel on aromatise plusieurs médicaments. En outre, elle fournit au teinturier une couleur bleu pourpre et au chimiste un réactif puissant : les acides font passer instantanément cette couleur au rouge, et les alcalis au vert. Parmi les autres espèces, on doit citer la *violette de chien*, assez semblable à la précédente, mais sans odeur; la *violette des prés*, qui a des fleurs blanches; la *violette des montagnes*, à fleurs solitaires d'un bleu pâle; la *violette à deux fleurs*, à corolle jaune, qui se trouve dans les Alpes et les Pyrénées; la *violette de Rouen*, à fleurs violettes, à feuilles velues, hérissées; la *violette tricolore*, plus connue sous le nom de *pensée*. Dans les champs, cette dernière est petite et peu apparente; mais cultivée dans nos jardins, elle ne tarde pas à montrer l'élégance de sa corolle, la vivacité, l'harmonie et le velouté de ses couleurs. Tantôt le jaune y domine, tantôt c'est le violet, le pourpre ou le blanc, et ces quatre nuances sont mêlées avec beaucoup d'autres, qui forment sur les pétales des veines et des taches symétriques. Les racines des diverses espèces de violettes sont purgatives et émétiques, et pourraient, à forte dose, déterminer le vomissement. Cueillir des *violettes*. Un bouquet de *violettes*. L'odeur de la *violette*. Des fontaines, coulant avec un doux murmure sur des prés semés d'amarantes et de *violettes*, formaient en divers lieux des bains aussi purs et aussi clairs que le cristal. (Fénelon.) Je respirais le suave parfum des *violettes* sauvages qui, au premier jour tiède qui se présente, ouvrent leurs calices d'azur sur la mousse desséchée. (G. Sand.) | La violette a été de tout temps l'emblème de la modestie, de la pudeur et de l'innocence. Dans le langage des fleurs, la *violette blanche* peint plus particulièrement l'innocence; la *violette jaune*, la beauté passée; la *violette double*, l'amitié réciproque; le *bouquet de violettes entouré de feuilles*, l'amour caché. | On donne vulgairement le nom de *violettes*, à cause de leur couleur, à diverses espèces de giroflées, de juliennes et même d'œillets. | *Violette de la Chandeleur*, la perce-neige; *violette marine*, espèce de campanule; *violette du Pérou*, la belle-de-nuit; *violette vomitive*, l'ionidium. | Hortic. *Grosse violette longue*, variété de figue peu estimée; *violette hâtive*, variété de pêche; *violette tardive*, autre variété de pêche.

VIOLIER, s. m. Bot. Nom vulgaire des *giroflées*. *Violier* blanc. *Violier* jaune. Les marches étaient déjà couvertes de mousse; le *violier* jaune croissait entre leurs parois disjointes et tremblantes. (Chateaubriand.) | *Violier bulbeux*, *violier d'hiver*, Nom vulgaire de la perce-neige. | Se disait pour joueur de viole. Le *violier* fit danser les villageois.

VIOLINE, s. f. Alcali organique particulier dont on admet l'existence dans la violette odorante, et qui a beaucoup d'analogie avec l'émétine.

VIOLISTE, s. Celui, celle qui joue de la viole.

VIOLON, s. m. (de l'ital. *violone*, augment. de *viola*, viole). Instrument de musique formé d'une boîte de bois, sur laquelle sont tendues quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Des quatre cordes, la plus grave, qui sonne le sol, est filée en laiton, et s'appelle *bourdon*; les trois autres sont en boyau de mouton; la plus petite se nomme *chanterelle*. Le diapason du violon est de quatre octaves environ; on peut l'étendre plus haut encore au moyen des sons harmoniques; il commence au troisième *sol* du piano. Le violon est le plus parfait des instruments de musique, et il a acquis à juste titre la souveraineté de l'orchestre. Il est d'invention moderne. Les premiers documents relatifs au violon que nous fournissent l'histoire et l'archéologie remontent au XIe siècle. Le violon est né du *rebec*, espèce de violon rustique monté de trois cordes, dont se servaient les troubadours et les trouvères, et, plus tard, les ménétriers, et dont ces derniers ont gardé l'usage jusqu'au XVIIIe siècle. C'est au XVIe siècle que le violon reçut définitivement sa forme actuelle; toutefois, il était encore loin de remplir à cette époque, dans l'art musical, un rôle important; il lui fallut lutter pendant deux siècles avant d'obtenir pour lui et les instruments de sa famille, c. à d. l'alto, le violoncelle et la contrebasse, cette primauté sans contrôle qu'il s'est acquise aujourd'hui. Ce fut seulement après deux cents ans d'existence que le violon et les instruments à cordes et à archet furent définitivement mis à leur place. La cause de cette lenteur extraordinaire de leurs progrès n'est pas dans l'imperfection des instruments, car cette période de deux siècles est précisément celle où vécurent les plus excellents luthiers, les Nicolas Amati, les Garnerius, les Stradivarius; elle n'est pas ailleurs que dans l'inhabileté des instrumentistes. | Joueur de violon. Un bon *violon*. Un mauvais *violon*. Les *violons* de l'Opéra. | Famil. et prov. *Donner les violons*, Payer les violons d'un bal; donner une sérénade, un souper avec musique, un cadeau, comme on disait au XVIIe siècle. | *Se donner les violons*, Être content de soi, s'applaudir, se vanter. | *Se donner les violons de quelque chose*, En tirer vanité. On dit aujourd'hui, dans un sens tout à fait analogue : *Se donner les gants d'une chose*. | *Les autres ont dansé, et il a payé les violons*, ou simplement, *Il a payé les violons*, Il a payé les frais d'une chose dont les autres ont eu le plaisir, l'honneur ou le profit. | *Il ne veut pas attendre les violons*, Il est pressé. | Espèce de prison contiguë à un corps de garde, où l'on enferme les tapageurs, les ivrognes et, temporairement, les malfaiteurs. | Mar. Bordages épais placés de chaque côté du beaupré pour le maintenir, et découpés en forme de violon. | Technol. Outil du treillageur, espèce de touret à main dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet. | Ustensile de chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant, comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage. Le *violon* des chapeliers. | Longue galée sans coulisse qui sert, dans les imprimeries, aux compositeurs, pour mettre en pages.

VIOLONCELLE, s. m. (de l'ital. *violoncello*). Instrument de musique à quatre cordes, de même forme que le violon, avec un archet, et qui se place entre les jambes. On le nomme aussi *basse*, parce qu'il est la basse du violon. Son diapason naturel est de trois octaves environ. Il correspond à peu près à l'ancienne basse de viole ou viole de jambe, qui pourtant était plus petite et avait plus de cordes. Le *violoncelle* a été inventé, au commencement du XVIIIe siècle, par P. Tardieu, de Tarascon. Le *violoncelle* est un des instruments les plus harmonieux qu'ait inventés le génie musical des temps modernes. Moins étendu et moins varié que le violon, il a plus de volume et d'ampleur. Ses notes graves et parlantes, pour ainsi dire, se prêtent admirablement, dans les solos, à l'expression des sentiments mélancoliques et doux, et c'est à la sonorité de son diapason que sont dus les plus puissants effets d'accompagnement et d'orchestration. | Artiste qui joue du violoncelle. Un habile *violoncelle*. Les *violoncelles* de l'Opéra-Comique. On dit aussi, dans ce sens, *violoncelliste*.

VIOLONCELLISTE, s. Celui, celle qui joue du violoncelle. | Adj. *Virtuose violoncelliste*.

VIOLONE, s. m. (de l'ital. *violone*, gros violon). Instrument de grande dimension qui servait de contre-basse aux différentes espèces de violes.

VIOLONISTE, s. Celui, celle qui joue du violon. Un habile *violoniste*. Un mauvais *violoniste*.

VIORNE, s. f. (du lat. *viburnum*). Bot. Genre de la famille des caprifoliacées, renferme des arbrisseaux qui croissent dans les parties montueuses des contrées tempérées : rameaux très-flexibles; feuilles opposées; fleurs blanches ou légèrement rosées, en corymbes terminaux; fruits en forme de baies noirâtres, contenant une seule semence dure, arrondie et plate. On en connaît plus de cinquante espèces. Une des plus jolies est la *viorne boule-de-neige*, variété de la *viorne obier*. On connaît ses belles fleurs blanches, ramassées en boule, qui paraissent en mai, aux premiers jours du printemps. Ses feuilles, divisées en trois ou quatre lobes d'un vert tendre et dentelées sur leurs bords, ressemblent à celles de l'érable. La *viorne laurier-thym* n'est pas moins jolie. La *viorne commune*, ou *viorne cotonneuse*, se trouve fréquemment en France, en Italie et dans d'autres contrées de l'Europe. Elle croît dans les haies, les buissons, les bois taillis, les lieux incultes et montagneux. | *Viorne des pauvres*, La clématite des haies.

VIOUTTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'*érythrine*, genre de la famille des liliacées.

VIPÈRE, s. f. (du lat. *vipera*, fait de *vivus*, vivant, et de *parire*, enfanter, parce que l'on a cru longtemps qu'elle était le seul reptile qui produisît des petits vivants). Erpétol. Genre de reptiles ophidiens dont le caractère consiste à avoir des plaques transversales sous le ventre, deux rangs de demi-plaques sous la queue et des crochets à venin à l'extrémité antérieure de la mâchoire supérieure. La *vipère commune*, type du genre, est longue d'environ 60 à 70 centimètres. Sa couleur est d'un brun cendré sur le dos, le long duquel s'étend une sorte de chaîne composée de taches noirâtres de forme irrégulière, qui représente fort bien une bande dentelée en zigzag. De chaque côté du corps se trouvent deux rangées de taches noires; le dessus est ardoisé. Sa tête, courte, élargie postérieurement, est garnie en dessus d'écailles granulées ou de plaques. A peu de distance du museau est une petite raie transversale noire; derrière la tête, deux lignes noires très-écartées, divergentes, en forme de V, et derrière chacune d'elle une bande noire, large, qui se prolonge jusqu'à l'abdomen. Le bord de la mâchoire supérieure est blanc avec des taches noires; celui de l'inférieure est noir. Les yeux sont très-vifs, avec l'iris rouge et la prunelle

noire. La vipère est généralement répandue dans les parties boisées, rocheuses et pierreuses de l'Europe méridionale et tempérée. Elle est rare dans les pays de plaine et surtout dans les marais. On la rencontre principalement au printemps, aux environs de Lyon, de Grenoble et de Poitiers; les forêts de Fontainebleau et de Montmorency en renferment une grande quantité. Sa nourriture consiste en petits quadrupèdes, tels que les souris, les taupes; elle mange aussi de petits oiseaux, des lézards, des grenouilles, des crapauds, qu'elle commence à avaler par la tête. La dilatation énorme dont son gosier est susceptible lui permet d'avaler des animaux quatre fois plus gros qu'elle. Il est vrai que la vipère mange fort peu et digère très-lentement. Elle peut supporter des diètes extrêmement longues sans paraître souffrir beaucoup. Pendant l'hiver, elle reste engourdie sans prendre aucune nourriture. Dès le premier refroidissement de l'air, ces frileux reptiles s'enfoncent dans la terre ou dans les fentes de rocher, et il n'est pas rare, quand on fouille le sol jusqu'à leurs retraites, de les trouver en grand nombre réunies et entrelacées, presque inertes, et se laissant manier sans donner pour ainsi dire signe de vie. Au printemps, l'engourdissement cesse; l'animal sort de son trou, laisse tomber sa dépouille d'hiver, et répare ses forces en prenant de la nourriture. Puis, vers le mois de mai, les deux sexes se recherchent; l'accouplement dure fort longtemps, et il en résulte douze ou quinze œufs, quelquefois même davantage, renfermés dans deux ovaires, et qui, par une sorte d'incubation intérieure, se développent, pendant l'espace d'un mois, dans le ventre même de la vipère, qui met bas ses petits tout vivants; de sorte que l'on peut dire que ce reptile est, non pas vivipare, comme le veulent bien des gens, mais ovovivipare, selon la juste expression de Lacépède. La vipère est très-longtemps à parvenir à son entier accroissement; elle ne peut reproduire qu'au bout de la troisième année. On ignore quelle est la durée de la vie de ces animaux, mais il est à présumer qu'elle doit être fort longue. Il est très-difficile de les tuer: les vipères résistent aux blessures, et on en a vu presque entièrement dépouillées et coupées par tronçons, dont le cœur mis à nu battait encore. La morsure de la vipère, justement redoutée, cause des accidents très-graves, mais rarement elle produit la mort. Aussitôt après l'accident, une douleur vive se fait sentir dans tout le membre, qui se gonfle; puis surviennent des faiblesses, de l'angoisse, des déjections bilieuses, des sueurs froides et de la fièvre; quelquefois il se forme un point gangréneux dans la plaie. Il faut se hâter de laver la blessure avec de l'eau simple ou, mieux, avec de l'eau salée; on applique des ventouses sur la plaie, ou bien on la cautérise avec un acide, avec le nitrate d'argent ou un fer incandescent. Il est bon d'appliquer une ligature circulaire au-dessus de la plaie pour empêcher l'absorption et la circulation du venin. Quant aux accidents généraux, on les combat par des boissons cordiales dans lesquelles entrent l'ammoniaque, l'éther, le sirop d'écorce d'orange, etc. | L'ancienne thérapeutique tirait de la vipère une foule de composés pharmaceutiques qui sont tous abandonnés aujourd'hui. | On connaît, outre la vipère commune, plus de vingt-cinq espèces différentes de vipères. Les principales sont: la *vipère noire* (*coluber pester*), de Linné; la *dipsade*, de Daubenton: elle se trouve dans les pays septentrionaux de l'Europe; la *vipère cérastes* ou *cornue*: elle se trouve en Égypte et dans les déserts de l'Afrique; la *vipère atrox*, le *copra de capello* des Portugais; la *vipère naja*, le serpent sacré des Indes: on lui consacre des temples, et on tient comme voués aux plus grands malheurs ceux qui les tuent. | Fig. Personne méchante, perfide. *Quelle vipère! Race de vipère. Langue de vipère*, La langue des méchants et des calomniateurs. | Prov. On dit qu'*un homme nourrit une vipère dans son sein*, quand il élève quelqu'un d'un naturel assez méchant pour le perdre un jour.

VIPEREAU, s. m. (pron. *vipero*). Petite vipère; petit de la vipère. Les *vipereaux*, roulés dans l'œuf de la vipère, grossissent dans l'intérieur même du corps de la mère et en sortent vivants, au bout d'un mois environ, en brisant leurs enveloppes.

VIPÉRIDE, adj. Qui ressemble à la vipère. | S. m. pl. Famille de reptiles ophidiens ayant pour type le genre *vipère*. | Synonyme de *vipérin*.

VIPÉRIER, s. m. Chasseur de vipères.

VIPÉRIN, INE, adj. et s. Qui ressemble à la vipère. La race des tartufes, race *vipérine*. | S. m. pl. Famille de reptiles ophidiens ayant pour type le genre *vipère*. | Synonyme de *vipérides*.

VIPÉRINE, s. f. (en lat. *echium*; vulgairement *herbe aux vipères*, ainsi nommée parce qu'on a cru qu'elle renfermait un remède contre les blessures de la vipère). Bot. Genre de la famille des borraginées, renfermant des plantes herbacées et frutescentes, à feuilles alternes, rugueuses au toucher et à fleurs monopétales, unilatérales, bleues ou violettes, disposées en épis simples ou paniculés; la tige est hérissée de petits tubercules noirs recouverts par des poils rudes. On compte une soixantaine d'espèces de *vipérines*. La *vipérine commune* croît dans les bois, les champs en friche, sur le bord des chemins, etc. Elle est très-répandue en Europe. La *vipérine en arbre*, qui a la tige frutiqueuse, les feuilles lancéolées, atténuées à leur base et très-velues, est originaire d'Afrique. Elle s'élève à un mètre ou plus, et forme, au sommet d'une tige nue, un joli bouquet de verdure.

VIRAGE, s. m. Opération de virer au cabestan; espace pour virer. Allons, enfants, au *virage!*

VIRAGO, s. f. (du lat. *virago*: fait de *vir*, homme; *agere*, faire). Fille ou femme qui a les allures d'un homme, qui est hommasse. C'est une *virago*, une grande *virago*. Se dit par dérision.

VIRELAI, s. m. (des mots franç. *virer*, tourner, et *lai*, genre de poésie ancienne). Littéralement, *Lai virant* ou à rimes alternes, espèce de ballade. Un *virelai*. Composer un *virelai*. V. LAI.

VIREMENT, s. m. (pron. *vireman*; rad. *virer*). Action de virer. | T. de banque et de comm. *Virement de parties* ou simplement *virement*, Transport d'une dette active fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. | Mar. *Virement de bord*, Action de virer de bord. V. VIRER. | Fig. Changement d'opinion, changement de parti. | *Virement d'eau*, Retour de marée ou renvoi d'eau.

VIRER, v. n. (du lat. *gyrare*, tournoyer; fait de *gyrus*, tour). Aller en tournant. Il se joint ordinairement au verbe tourner. Ne faire que tourner et *virer*. Les hommes ont beau tourner et *virer*, ils passeront tous par la mort. | V. a. T. de banque et de comm. *Virer les parties*, Donner pour débiteur à quelqu'un un ou plusieurs de ceux qui vous doivent, jusqu'à concurrence de ce que vous devez vous-même. | Mar. Tourner d'un côté sur l'autre. *Virer le cap au nord*. | *Virer de bord*, Recevoir le vent d'un autre côté, changer d'amures. On *vire de bord* surtout lorsqu'on louvoie. | Fig. *Virer de bord*, Changer la direction de sa conduite, s'attacher à un autre parti. | *Virer au cabestan*, Faire tourner le cabestan sur lui-même, pour lever l'ancre ou tout autre poids au moyen de la tourne-vire. Enfants, *virons* au cabestan! V. CABESTAN.

VIRETON, s. m. Anc. art milit. Sorte de flèche, dont la plume était disposée en spirale, ce qui la faisait virer dans le trajet.

VIREUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui lève les feutres placés sur chaque feuille de papier, et les entasse pour servir à d'autres opérations.

VIREUX, EUSE, adj. (du lat. *virus*, poison). Qui est doué de qualités malfaisantes. Le gecko *vireux*. La ciguë *vireuse*. | *Substances vireuses*, Celles qui ont une saveur nauséabonde particulière. On dit aussi dans ce sens *Odeur vireuse*.

VIREVEAU, s. m. Espèce de treuil, placé sur l'avant des petits navires pour lever les ancres. | Morceaux de bois pour s'aider à tourner, à virer les grosses cordes. | On écrit aussi *Vireveau*.

VIREVOLE, s. f. Se dit, aux jeux de la bête, de l'hombre ou autres jeux semblables, de ceux qui, ayant entrepris de faire la vole, c'est-à-dire de faire toutes les levées de cartes, n'en font pas une; ce qui les oblige à payer une marque à chacun des joueurs.

VIREVOLTE, s. f. (des mots franç. *virer* et *volte*). T. de manége. Tour et retour fait avec vitesse. Faire faire cent *virevoltes* à un cheval.

VIREY (Jules-Joseph). Écrivain médical né en 1776 à Hortes (Haute-Marne), mort en 1847, fut nommé pharmacien en chef des hôpitaux militaires, membre de l'Académie de médecine et député de la Haute-Marne. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire naturelle du genre humain; Traité de pharmacie; Histoire naturelle des médicaments; Mœurs et instincts des animaux; De la puissance vitale; De la femme*. Virey combattit les doctrines matérialistes et réhabilita le vitalisme. Son style est brillant et facile.

VIRGILE (Publius Virgilius Maro). Le plus illustre des poètes latins, né l'an 684 (71 ans avant J. C.) dans un petit village aujourd'hui connu sous le nom de *Piciola*, autrefois appelé *Andes*, et assez voisin de Mantoue. Son père possédait ou tenait à loyer une *villa* dans ce pays. Virgile fut élevé jusqu'à sept ans à Crémone, puis alla terminer ses études à Milan et à Naples. Il y acquit une connaissance profonde de toutes les sciences qu'on cultivait alors, et l'on peut dire qu'il devint à peu près le plus savant homme et le plus sublime écrivain de son temps. Il est douteux que Virgile soit venu à Rome du temps de César; mais tout atteste qu'il se rendit dans cette ville après la bataille de Philippes, et que, présenté à Mécène par Pollion, et à Auguste par Mécène, il obtint la restitution de ses biens, dont la guerre civile avait dépouillé son père. Il faillit périr lui-même lorsqu'il vint pour la première fois, avec l'autorisation du triumvir, réclamer sa maison qu'un centurion avait occupée. A peu près à la même époque (41 ou 40 av. J. C.), Virgile fit preuve d'un noble caractère en refusant la dépouille des proscrits que lui offrait Octave. Plus tard, dans le but de mettre la dernière main à l'*Énéide*, il partit pour la Grèce, espérant y trouver de nouvelles couleurs, des tableaux plus fidèles, de plus vifs souvenirs de la pure antiquité. Auguste, revenant de l'Orient, le rencontra à Athènes. Virgile voulut accompagner son protecteur. Une langueur, qui l'atteignit subitement à Mégare, ne l'arrêta pas. La navigation ayant aggravé son mal, Brindes le reçut défaillant, et il y mourut, après quelques jours de souffrances, dans la cinquante-deuxième année de son âge. En mourant, il demanda qu'on plaçât sa tombe près de Naples et qu'on brûlât l'*Énéide*. Auguste, à qui il avait lu trois chants de son poème, ne brûla pas l'*Énéide*, et fit enterrer le poète selon son désir. Virgile nous a laissé deux poèmes de longue haleine, les *Géorgiques*, poème didactique sur les travaux des champs et l'économie rurale; l'*Énéide*, qui célèbre les hauts faits d'Énée et son établissement en Italie après la destruction de Troie; et un recueil d'églogues, connu sous le nom de *Bucoliques*. On lui attribue encore le *Culex*, le *Ciris*, le *Moretum* et quelques autres petits poèmes. Virgile est, sans contredit, un des plus beaux génies poétiques qu'ait produits l'humanité. S'il n'a pas cette vigueur d'ensemble, cette largeur d'imagination, cette richesse d'invention qu'on admire dans Homère et dans quelques autres, en revanche, nul ne possède à un plus haut degré la délicatesse du coloris, la perfection du détail, la tendresse du sentiment et la profondeur de la passion. | Livre qui contient les œuvres de Virgile. Proudhon avait annoté son *Virgile*. Acheter un *Virgile*.

VIRGILIER, s. m. (de *Virgile*, poète latin). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renferme six espèces, dont trois appartiennent à l'Afrique, une à la Sibérie et les deux autres à l'Amérique septentrionale. Le bois du *virgilier jaune*, dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur d'un très-beau jaune, est très-utile pour la teinture. On mange au cap de Bonne-Espérance les graines ovales et très-dures du virgilier, dit *virgilier du Cap*; la décoction de ses racines est recommandée au Japon contre les coliques.

VIRGINAL, ALE, adj. (du lat. *virginalis*; fait de *virgo*, vierge). Appartenant aux vierges, annonçant la virginité. Voile, bandeau *virginal*. Pudeur *virginale*. Modestie *virginale*. Ignorance *virginale*. Elles avaient un secret, un grand secret, qui souvent faisait battre leur cœur *virginal*. (E. Suë.) | Qui appartient à la sainte vierge. | *Lait virginal*, Sorte de cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint. | *Fortune virginale*, Nom de Vénus, protectrice des jeunes filles. | Le plur. masc. de *virginal* est *virginaux*, d'ailleurs peu employé. | S. m. Antiq. Temple de Pallas, où les vierges avaient seules le droit d'entrer, et dans lequel on n'immolait que des victimes femelles, et qui n'avaient point encore eu de petits. | Mus. Sorte d'épinette, en usage au XVIe siècle. | S. f. Mythol. Divinité qu'on invoquait, chez les Romains, en déliant la ceinture de la nouvelle mariée. On portait la statue ou l'image de cette déesse dans la chambre des époux, lorsque les garçons de noces, ou paranymphes, en sortaient.

VIRGINIE. Fille du centurion Virginius. Le décemvir Appius Claudius, épris d'amour pour elle, avait aposté un de ses clients, Marius Claudius, pour la réclamer comme son esclave (449 av. J. C.). En vain son père, son fiancé Icilius, ancien tribun, et de nombreux témoins offrirent de prouver sa naissance libre. Appius, au mépris d'une loi que lui-même avait portée, adjugea la jeune fille à son complice. Mais Virginius saisit un couteau sur l'étal d'un boucher, la frappe au cœur, et, tout couvert du sang de sa fille, s'enfuit à l'armée campée sur l'Algide. Les soldats se soulèvent, marchent sur Rome, et les décemvirs, sans force contre l'insurrection, abdiquent.

VIRGINIE. Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du Nord; a pour

bornes, au N., le Maryland et la Pensylvanie; au S., la Caroline septentrionale et le Tennessee; à l'O., le Kentucky et l'Ohio; à l'E., l'océan Atlantique; a 525 kilom. de l'E. à l'O., sur 310 de moyenne largeur; 1,596,318 habitants; capitale, Richmond. Les monts Alleghany et Blue-Ridge la coupent en deux parties égales, dites, l'une district oriental, l'autre occidental. Elle est arrosée par le Potomak, le Rappahannok, etc. Le climat de la Virginie est varié, fort chaud dans quelques points; la fièvre jaune y attaque souvent les étrangers. Le sol est très-fertile dans les plaines et le long des rivières, et produit du coton, des grains, du tabac renommé. On y trouve de riches mines d'or, de cuivre, de fer, de plomb. L'industrie y est fort active et le commerce très-florissant. | La Virginie est un des plus anciens États de l'Union, aussi lui donne-t-on en Amérique le nom de *Old Dominion*, le Vieux Domaine. Elle avait été visitée par Verazzani vers 1524, mais sir Walter Raleigh y forma, en 1584, un établissement, et donna à ce pays le nom de Virginie, en l'honneur de la reine vierge Élisabeth, dont il eût pu cependant, mieux que personne, révoquer en doute la virginité. Washington naquit dans l'État de Virginie. En 1861, la Virginie se déclara pour la sécession; sa capitale, Richmond, devint la capitale des États confédérés. | S. m. Tabac de *Virginie*. Fumer du *virginie*.

VIRGINIEN, IENNE, adj. Habitant de la Virginie; qui appartient à la Virginie ou à ses habitants. Le commerce *virginien* est très-florissant.

VIRGINITÉ, s. f. (du lat. *virginitas*, même sens). État d'une personne vierge. Garder sa *virginité*. Perdre sa *virginité*. Faire vœu de *virginité*. | La médecine reconnaît ou prétend reconnaître la *virginité* d'une fille à l'état plus ou moins intact de la *membrane de l'hymen*, qui barre l'entrée de l'utérus. Mais ces signes de la virginité, dit Buffon, sont très-incertains. | T. de religion. État d'une personne qui a renoncé à contracter mariage pour se consacrer à Dieu. Dans tous les temps et chez tous les peuples, cet état a été un objet de respect. Plusieurs divinités des païens, Minerve, Diane, etc., étaient vierges. On connaît la vénération des Romains pour leurs Vestales, celle des Péruviens pour les Vierges consacrées au Soleil. La foi chrétienne proclame la prééminence de la virginité sur le mariage; elle honore surtout cette vertu en la personne de Marie, qu'elle appelle la *Vierge* par excellence. Les Pères de l'Église ont à l'envi célébré le mérite de la virginité et le bonheur des vierges consacrées à Dieu, qu'ils appellent les *Épouses de Jésus-Christ*. Mais la philosophie considère l'état de virginité comme un état exceptionnel et contre nature. Dans le langage emblématique, la fleur d'oranger, les fleurs blanches, et en général les couleurs blanches, sont le symbole de la virginité. | Se dit également des choses. Nos monuments et nos croyances portaient le manteau blanc de leur *virginité*. (A. de Musset.) Vous jetez loin de vous la rose que la cantharide a infectée la veille, pour respirer celle qui s'est épanouie dans sa *virginité* au souffle parfumé de la nuit. (G. Sand.) On apprécie la *virginité* d'un cœur.

VIRGINIUS (Lucius). Centurion romain, tua sa fille Virginie (449 av. J. C.) pour l'arracher à la brutalité du décemvir Appius. V. VIRGINIE. | *Titus Virginius*, Célèbre général romain, se signala en Germanie et défit Vindex. Les soldats lui offrirent deux fois l'empire : il le refusa, disant qu'il aimait mieux être honnête homme qu'empereur. Il mourut l'an 97 de Jésus-Christ.

VIRGULAIRE, adj. Qui tient de la virgule, qui ressemble à la virgule.

VIRGULE, s. f. (du lat. *virgula*; diminut. de *virga*, baguette). Petit signe de ponctuation formé d'un point avec une petite queue recourbée de droite à gauche. Il faut mettre là une *virgule*. Un point et une *virgule*. Les *virgules* sont de l'invention des grammairiens modernes, pour donner plus de clarté au discours. Une *virgule* omise ou mal placée répand de la confusion dans une phrase, la rend obscure ou louche, et lui fait quelquefois signifier le contraire de ce qu'elle avait à exprimer. (Champagnac.) | La *virgule* s'emploie : 1° pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets, les verbes, les attributs et les compléments de même nature. La charité est douce, patiente, bienfaisante. La fraude, le parjure, les procès, les guerres ne font jamais entendre leur voix dans ce séjour chéri des dieux. (Fénelon.) 2° Pour séparer entre elles les propositions de même nature, quand elles ont peu d'étendue. On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille. (Racine.) 3° Avant et après toute réunion de mots, ou tout mot qu'on ne peut retrancher sans dénaturer le sens de la phrase; telles sont les propositions incidentes explicatives, les mots en apostrophe, les compléments indirects qui expriment une circonstance dont le verbe peut à la rigueur se passer, etc. Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison. Sont-ce là, ô Télémaque, les pensées qui doivent occuper le cœur du fils d'Ulysse? (Fénelon.) 4° Pour tenir lieu d'un verbe sous-entendu. On a toujours raison; le destin, toujours tort. | *Point et virgule, point-virgule, virgule ponctuée*. On emploie ce signe de ponctuation : 1° pour séparer les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule. Les abeilles ont sur leurs cuisses des cuillères garnies de poils pour ramasser les poussières des fleurs; les mouches, des pompes pour en sucer la sève; les vers, des tarières, des vilebrequins et des râpes pour en dépecer les parties solides; et les fourmis, des pinces pour en emporter les miettes. (Bern. de Saint-Pierre.) 2° Pour séparer entre elles les propositions semblables qui ont une certaine étendue. Ainsi, dans le raisonnement amphigourique du Sganarelle de *Don Juan* : L'homme est en ce monde ainsi que l'oiseau sur la branche; la branche est attachée à l'arbre; qui s'attache à l'arbre suit de bons préceptes; les bons préceptes valent mieux que les belles paroles; les belles paroles se trouvent à la cour; à la cour sont les courtisans; etc., etc. | Horlog. *Montre à virgule*, Celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

VIRGULÉ, ÉE, part. Qui est marqué de virgules. Discours *virgulé*. Phrase *virgulée*.

VIRGULER, v. a. Gramm. Marquer de virgules. | V. n. Placer les virgules dans une phrase. Ponctuer et *virguler*.

VIRIATE. Fameux chef lusitanien, avait été successivement berger, chasseur, chef de brigands. Échappé au massacre ordonné par Sulpicius Galba, il leva l'étendard de la révolte contre les Romains l'an 149 avant J. C., vit bientôt affluer autour de lui une foule d'hommes déterminés, et défit quatre préteurs (149-146). Arrêté quelque temps par Fabius Æmilianus, qui le battit en 144, il ne s'en maintint pas moins maître des montagnes, souleva contre les Romains plusieurs peuples de la Celtibérie, les battit de nouveau, et força en 141 le consul Fabius Maximus Servilianus à conclure la paix avec lui; mais l'année suivante il fut attaqué à l'improviste par un autre consul, Servilius Cépion, qui viola le traité de 141, et il périt égorgé dans sa tente par deux de ses officiers qu'avait gagnés le général romain. Viriate est, après Annibal et Mithridate, le plus redoutable ennemi qu'ait rencontré la République romaine.

VIRIDIFIANT, ANTE, adj. Qui a le pouvoir de rendre vert. On a fait de curieuses recherches sur le pouvoir *viridifiant* de la lumière.

VIRIDIFLORE, adj. (du lat. *viridis*, vert; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs vertes. Narcisse *viridiflore*. Cynoglosse *viridiflore*.

VIRIDINE, s. f. Chim. Matière colorante verte des plantes. Synonyme de *Chlorophylle*.

VIRIDITÉ, s. f. Etat ou qualité de ce qui est vert. La *viridité* des huîtres. Peu usité.

VIRIL, ILE, adj. (du lat. *virilis*, même sens; de *vir*, homme). Qui appartient à l'homme en tant que mâle. Sexe *viril*. Membre *viril*. V. VERGE. La force *virile* ne se manifeste qu'avec la *virilité*. (J. J. Rousseau.) | *Age viril*, Age d'un homme fait. L'*Age viril*, plus mûr, inspire un air plus sage. (Boileau.) | Fig. Ferme, courageux, vigoureux. Courage *viril*. Ame *virile*. Action *virile*. | *Robe ou Toge virile*, Toge que les jeunes Romains recevaient lorsqu'ils passaient de l'état d'enfant à l'état d'homme, c'est à dire à quinze, seize ou dix-sept ans. Cette toge était toute blanche (*toga pura*), par opposition avec la *robe prétexte*, ou robe des enfants, qui était bordée d'une bande de pourpre. | Jurispr. *Portion virile*, Se dit de la part qui revient à chaque cohéritier dans une succession également partagée.

VIRILEMENT, adv. (pron. *virileman*). D'une manière virile, avec vigueur. Agir *virilement*.

VIRILISER, v. a. Néol. Rendre viril, rendre homme. Il avait *virilisé* l'un et efféminisé l'autre. (Toulotte.) Il faut *viriliser* les Italiens.

VIRILITÉ, s. f. (du lat. *virilitas*, fait de *vir*, homme fait, lequel tire lui-même son étymologie de *vis*, ou *vires*, force, vigueur). Age adulte, âge viril, époque de la vie de l'homme à laquelle il a atteint toute sa perfection physique. Intermédiaire entre la *jeunesse* et la vieillesse, la *virilité* s'étend ordinairement de la 30e à la 55e année. On peut y distinguer la *virilité croissante* et la *virilité confirmée*, ou *âge mûr*. La *virilité* est l'âge de l'ambition, des grands travaux, des fortes conceptions; c'est aussi celui où les maladies sont le moins fréquentes; les plus ordinaires à cette époque de la vie sont les affections aiguës, et notamment celles de l'appareil digestif et encéphalique, chez les hommes; de l'appareil utérin, chez les femmes. Donner des signes de *virilité*. Être parvenu à la *virilité*. | Fig. Force, vigueur. La *virilité* de son âme. La *virilité* d'une décision. La *virilité* d'une harangue.

VIROLE, s. f. Petit cercle de métal qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, pour tenir le bois en état ou pour quelque autre usage. On met des *viroles* aux fusils, aux pistolets, pour tenir la baguette. Les tubes des chaudières tubulaires sont fixés avec des *viroles* d'acier.

VIROLET, s. m. Mar. Cylindre de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. Établir des *virolets* dans une corderie.

VIRONNER, v. n. Tourner. Peu usité. Le pavillon, à force de *vironner* autour d'une chandelle, finit par se brûler. (Le Sage.)

VIRTUALITÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est virtuel; puissance actuelle, mais sans effet actuel. La *virtualité* d'un principe.

VIRTUEL, ELLE, adj. Qui est seulement en puissance et sans effet actuel, au physique et au moral. Chaleur *virtuelle*. Intention *virtuelle*. On l'emploie souvent, en médecine, dans un sens plus étendu, pour désigner certaines affections qui agissent par une cause secrète et obscure. | Mécan. Le *moment virtuel d'une force*, Le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée. Si plusieurs forces sont appliquées au même point, chacune d'elles, considérée isolément, tend à faire parcourir au point un certain espace dans le sens de sa direction; chacune d'elles donne donc lieu à un *moment virtuel*. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition est ce qu'on appelle le principe des vitesses *virtuelles*.

VIRTUELLEMENT, adv. D'une manière virtuelle.

VIRTUOSE, s. (de l'ital. *virtuoso*, habile). Homme ou femme qui a des talents pour les beaux-arts, la poésie, et particulièrement la musique. Le temple du Goût était environné d'une foule de *virtuoses*, d'artistes et de juges de toute espèce qui s'efforçaient d'entrer, mais qui n'entraient point. (Voltaire.) Ce mot n'est guère plus d'usage qu'en parlant des musiciens; on ne le dit que bien rarement du peintre et du sculpteur et jamais de l'architecte. La Patti est une *virtuose*.

VIRULENCE, s. f. (pron. *virulanse*; rad. *virus*). Qualité de ce qui est virulent. *Virulence* d'une humeur. La *virulence* cadavérique. | Fig. S'applique aux paroles ou aux écrits qui invectivent avec violence et où les auteurs jettent, en quelque sorte, leur venin sur leurs adversaires. Il y a dans cette comédie beaucoup moins d'art que d'amertume et de *virulence*. (La Harpe.)

VIRULENT, ENTE, adj. (pron. *virulan*; rad. *virus*). Méd. Qui tient de la nature du virus, qui est produit par un virus. Ce mot sert aussi à désigner l'activité intense et maligne de certaines affections pathologiques, au moment de leur développement ou dans certaines périodes de leur durée. | Fig. Se dit des discours, des écrits composés sur un ton violent et injurieux. *Discours virulent*. *Satire virulente*. Le tribun fit une réplique *virulente*.

VIRURE, s. f. Mar. Suite de madriers placés bout à bout et s'étendant de l'étrave à l'étambot, c'est-à-dire dans toute la longueur du navire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour former son revêtement. Visiter la *virure* d'un navire de guerre.

VIRUS, s. m. (pron. *virus*). Mot latin qui signifie *poison*, et qu'on a retenu en français, en lui donnant une signification analogue. En effet, on entend par *virus* un principe inconnu dans sa nature et insaisissible à nos sens, qui est l'agent de la transmission des contagions proprement dites, c'est-à-dire de celles qui se transmettent par contact immédiat, telles que la syphilis, la rage, la psore, la variole, la vaccine, etc. Les *virus* diffèrent essentiellement des *venins*, qui sont des sécrétions naturelles; eux, au contraire, ne sont autre chose que des sécrétions morbides, accidentelles et anomales.

VIS, s. f. (du lat. *vitis*, tour, rond, circuit; d'où l'on a fait par syncope *vir* et par corruption *vis*). Sorte de clou cannelé en spirale qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. *Vis* à tête perdue. *Vis* à tête plate. *Vis* à tête ronde. *Vis* de fer, de cuivre. *Vis* de fust. *Vis* d'une serrure. *Vis* de lit. | Pièce ronde de bois ou de métal, cannelée en ligne spirale, et qui entre

en tournant dans un cylindre concave nommé écrou, sur la face intérieure duquel on a pratiqué une cavité également en spirale, correspondant exactement à ce qu'on nomme *le filet de la vis*. On appelle *pas de vis* l'espace compris entre deux filets d'une vis. | Chacun sait le rôle important que joue la *vis* dans la plupart des cas où il s'agit de développer une grande force mécanique. C'est un des instruments le plus en usage dans les arts industriels; la *vis* entre comme auxiliaire dans presque tous les mécanismes; elle change de grandeur et de forme, selon le but qu'on s'est proposé en l'employant et selon la place qu'on lui fait occuper. C'est ainsi qu'on s'en sert pour changer un mouvement de rotation en un mouvement de translation, pour pénétrer les corps durs, pour soulever des fardeaux pesants, pour briser les corps ou les presser, pour fixer les pièces qui doivent contracter une forte adhérence. La *vis* sert, par exemple, dans la plupart des presses et pressoirs; elle est aussi l'agent principal du balancier de la monnaie. Entre les différentes espèces de *vis*, on remarque surtout celle qui est dite *vis sans fin*, la *vis d'Archimède*, la *vis de Gunter* et la *vis micrométrique*. La *vis sans fin* est une vis dont les pas engrènent dans une roue, et qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe sans pouvoir avancer ni reculer, comme les vis ordinaires; ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. La *vis sans fin* sert, en horlogerie, à bander les ressorts d'une montre. On l'emploie communément pour imprimer à des roues un mouvement lent et uniforme. La *vis d'Archimède*, ou *limace*, passe pour avoir été inventée par ce fameux géomètre. C'est une machine à élever les eaux, consistant en un tube ou canal creux qui tourne autour d'un cylindre incliné de 45°, de la même manière que le cordon spiral dans la vis ordinaire; un orifice du canal est plongé dans l'eau; quand on fait tourner la vis autour d'une manivelle, l'eau s'élève dans le tube spiral et se décharge par l'orifice supérieur. Il y a une *vis d'Archimède* perfec-

Vis d'Archimède.

tionnée qu'on appelle *vis hollandaise*. L'enveloppe de cette vis est fixe; l'axe et les cloisons hélicoïdes qui y sont fixées sont seuls mobiles: on supprime la partie supérieure de l'enveloppe. L'axe étant moins chargé que dans la *vis d'Archimède* proprement dite, et le canon n'imprimant plus à l'eau du réservoir un mouvement en pure perte, le produit de la *vis hollandaise* est beaucoup plus considérable. La *vis de Gunter* a pour but de remédier à la perte de force qu'éprouvent les vis par suite de la nécessité où l'on est de donner une certaine épaisseur au filet pour en assurer la solidité. Gunter a paré à cet inconvénient au moyen d'un système particulier formé de deux *vis* dont les filets peuvent avoir une force et une grandeur quelconques, mais qui diffèrent légèrement en largeur l'une par rapport à l'autre. Le mode d'action des deux *vis*, dans cet ingénieux appareil, peut produire une puissance d'action presque illimitée. Les *vis micrométriques* sont des vis ordinaires, construites avec la plus grande précision, et munies de divers appareils destinés à mesurer de très-petits espaces ou à tracer des échelles pour des distances très-petites et aussi parfaitement égales que possible. On se sert, par exemple, de *vis micrométriques* pour graduer les thermomètres et divers autres instruments de physique et d'optique. Mentionnons encore les deux mécanismes qu'on appelle *vis de rappel*, sorte de vis fixée par ses deux extrémités, laquelle tourne sur son pivot et sur son embase, avec une noix qui monte et qui descend, et la *vis soufflante*, machine considérable marchant au moyen d'une machine à vapeur et servant dans différentes manufactures. Enfin, on vend chez les marchands plusieurs sortes de *vis* qui ont reçu différents noms. La *vis fraisée*, par exemple, est une vis à tête plate, qui a le dessous de la tête coupé horizontalement; à partir de dessous jusqu'au collet de la vis, elle est en cône renversé; la coupure dans laquelle on insère la lame du tourne-vis divise le cône en deux parties. La *vis ailée* est celle qui a une platine pour la tourner avec les doigts; la *vis en goutte de suif* a la tête arrondie et bombée. | *Vis concave, vis intérieure, vis femelle*, Noms que l'on donne quelquefois à l'écrou. | Par anal. Archit. *Escalier à vis*, Montée ou escalier qui tourne autour d'un noyau, soit de pierre, soit de bois, lequel soutient toutes les marches qui sont gironnées. *Vis de Saint-Gilles*, Escalier qui monte en rampe, dont les marches semblent porter en l'air et qui sont soutenues par des voûtes artistement faites. *Vis de colonne*, L'escalier intérieur d'une colonne creuse ou le contour en spirale du fût d'une colonne torse. | Conchyl. Partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe. | Genre de coquilles univalves, allongées, turriculées, très-pointues au sommet, voisin des cérites et des buccins, et renfermant un grand nombre d'espèces, tant fossiles que vivantes. Les plus connues sont : la *vis maculée*, la *vis Farat*, la *vis crénelée*, la *vis mira*, la *vis strigillée*, la *vis lanceolée*. | Le nom de *vis* a encore été donné à quelques coquilles qui n'appartiennent pas à ce genre, notamment à la *vis étoilée*, ou fuseau de Ternate, qui est une rostellaire; à la *vis de marais*, qui paraît être une potamide; à la *vis noueuse*, ou *rabuteuse*, qui est un rocher; à la *vis de pressoir*, qui est un turbo; à la *vis en tambour*, qui est une turritelle; à la *vis tronquée*, qui est le bulime décollé.

VISA, s. m. (du lat. *visa*, fémin. de *visus*, part. de *videre*, voir, qui a été vu). Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique ou valable, en sorte qu'il ne serait pas en forme si ce *visa* n'y était pas. Le *visa* du garde des sceaux est nécessaire pour certains décrets, pour les lettres patentes, lettres de grâce, etc. | Plur. Des *visas*.

VISABLE, adj. Que l'on peut viser.

VISAGE, s. m. (du mot de basse latinité *visagium*, visage; fait de *visus*, vue). La face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les oreilles. L'homme seul a véritablement un *visage*, et le museau des animaux ne peut guère être comparé à notre face, où se manifestent surtout la supériorité de notre intelligence et la multiplicité des pouvoirs que possède notre âme et des affections dont elle est capable. Chacune des passions humaines est localisée sur le visage de l'homme; elle y a, en quelque sorte, sa demeure propre et son enseigne. Aussi les physionomistes ou physiognomonistes ont-ils pu partager le visage en trois régions. La région supérieure, composée du front et des yeux, est le siége particulier des sentiments de l'âme, de l'esprit, de la pensée. La partie moyenne, le nez, les joues et une partie de la bouche, exprime surtout les passions physiques, les émotions, les douleurs du corps. La partie inférieure, la bouche, les lèvres, le menton, est affectée aux appétits, aux voluptés, aux concupiscences. A mesure que l'intelligence diminue, soit chez l'homme, soit dans les différentes espèces d'animaux, les mâchoires se prolongent et se développent, tandis que le cerveau se recule et se rétrécit. Ce que l'homme porte en hauteur perpendiculaire ou un peu oblique, les animaux l'ont en pente fortement inclinée ou en longueur horizontale. C'est sur cette considération qu'est fondée la théorie de l'*angle facial*, qui a servi principalement à distinguer les différentes races humaines. On sait, d'ailleurs, que ces races ne diffèrent pas seulement entre elles par l'angle facial, mais encore par la conformation de la face tout entière, extérieurement et intérieurement, les os aussi bien que les chairs. Quelle différence, par exemple, entre la race européenne avec son front large, son nez proéminent, ses joues peu saillantes, ses lèvres minces, son visage ovale, et le nez épaté, les grosses lèvres, le museau, les yeux ronds, le crâne étroit et les cheveux laineux du nègre! Mais la différence des races n'est pas la seule cause qui explique la variété des visages humains; on trouve dans chaque climat et à chaque peuple, des physionomies particulières et des types nationaux. *Visage* large. *Visage* long, ovale, rond. *Visage* étroit, plat, maigre, bouffi. *Visage* blême, pâle, rouge. *Visage* agréable. *Visage* choquant. *Visage* efféminé. Avoir des taches, des boutons au *visage*. L'indignation était peinte sur son *visage*. Le *visage* est le miroir de l'âme. (Acad.) Un air triste et lugubre se répand sur tous les *visages*. (Fléchier.) Les défauts détruisent la physionomie, et rendent désagréables ou difformes les plus beaux *visages*. (Buffon.) | Air du visage, physionomie. Avoir un *visage* riant, gai, triste. L'humanité n'est pas de ces vertus légères, superficielles qui ne résident que sur le *visage*. (Massillon.) | Se dit aussi pour la personne même. Que de nouveaux *visages*! | Famil. *Son visage lui fait honneur*, Se dit d'une personne qui a le corps maigre et le visage plein. | *Votre visage a dix ans de moins que vous*, Vous paraissez être plus jeune que vous ne l'êtes en effet. | *Trouver visage de bois*, Trouver la porte fermée. | *Cela paraît comme* ou *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, Se dit d'une chose qui paraît beaucoup et qu'on s'efforcerait vainement de cacher.

VIS-À-VIS, s. m. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à la table. Faites-moi *vis-à-vis*. Être le *vis-à-vis* de quelqu'un. | Sorte de voiture en forme de berline, où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond, ce qui met nécessairement en *vis-à-vis* les deux personnes qu'elle renferme.

VIS-À-VIS DE, loc. prép. (abréviation de *visage à visage*). En face, à l'opposite de. Se placer *vis-à-vis de* quelqu'un. | S'emploie adverb. Demeurer *vis-à-vis*. | Aux yeux de, devant, relativement à. On a beau prendre toutes sortes de précautions *vis-à-vis de* soi pour n'être pas dupe de ses illusions, il arrive souvent qu'on atteint le bout de sa carrière sans jamais cesser d'en être victime. | On a tort d'employer *vis-à-vis* pour *envers*, *à l'égard de*. Voltaire s'est élevé fortement contre cette expression. On supprime quelquefois le *de* dans le style familier, mais il est toujours mieux de l'employer. *Vis-à-vis* le Panthéon. *Vis-à-vis* la colonne de Juillet.

VISCACHE, s. f. Zool. Mammifère d'Amérique, de l'ordre des rongeurs, et voisin du genre chinchilla. Il est de la taille d'un fort lapin; il creuse un terrier, et vit avec sa famille, composée de huit ou dix individus.

VISCÉRAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. | *Cavité viscérale*, La cavité qui contient les viscères.

VISCÈRE, s. m. (du lat. *viscera*, fait de *viscor*, nourrir, parce que les viscères sont les principaux organes de la nutrition). Anat. Chacun des divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. D'après la stricte étymologie, ce mot ne devrait s'appliquer qu'à l'estomac et aux intestins, organes chargés de recevoir les aliments et de les élaborer pour la nutrition. Cabanis l'a de plus étendu au cœur et aux poumons. Mais cette signification est encore trop restreinte, et l'on donne communément aujourd'hui le nom générique de *viscère* à tous les organes renfermés dans les trois grandes cavités splanchniques, et qui concourent essentiellement à la vie. Les viscères contenus dans la cavité du crâne sont : le cerveau et le cervelet, auxquels fait suite la moelle épinière, et dont l'ensemble constitue le centre du système nerveux soumis à l'action de la volonté. Ceux de la poitrine sont : le poumon, organe de la respiration ou de l'hématose, ou oxygénation du sang, le cœur, centre de la circulation, et les gros vaisseaux qui en partent; le canal thoracique, la veine azygos, et les nerfs sympathiques. Les nombreux viscères de l'abdomen peuvent, en raison de leurs fonctions, être rangés en trois grandes classes : 1° ceux qui servent à la nutrition, tels que l'estomac et le canal intestinal, la rate, le foie et sa vésicule biliaire, le pancréas, l'épiploon, le mésentère et ses glandes, les vaisseaux lactés et les réservoirs du chyle; 2° les viscères qui président à la sécrétion et à l'excrétion des urines, les reins, les urètres et la vessie; 3° les organes intimes servant à la conservation de l'espèce. | Bot. Se dit des tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans la tige des plantes et que l'on n'aperçoit que quand l'écorce est levée. Ils sont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moelle, et portent partout également le suc nourricier.

VISCIDE, adj. (du lat. *viscum* ou *viscus*, gui). Visqueux, gluant. Les jeunes animaux, dont la chair est *viscide*, sont nuisibles aux vieillards.

VISCIDITÉ, s. f. Synonyme de *Viscosité*.

VISCINE, s. f. Chim. Principe particulier qui se trouve dans la glu et dans la matière qui exude de l'atractyle gommifère. La *viscine* est plus lé-

gère que l'eau, se ramollit à la chaleur, se fond et se boursouffle ; elle s'attache aux objets comme de la colle forte. On vend la *viscine* en flacons.

VISCONTI. Célèbre maison de Milan, qui fournit pendant deux siècles des chefs à Milan et fut longtemps à la tête des gibelins.

VISCOSITÉ, s. f. (du lat. *viscum* ou *viscus*, même signif.). Qualité de ce qui est visqueux et gluant comme la glu, la colle, etc. La *viscosité* consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISÉE, s. f. (du lat. *visus*, vue). Direction de la vue à un but pour y atteindre. Prendre sa *visée* plus haut, plus bas. | Fig. But, intention. Un homme à hautes *visées*. Esprit à petites *visées*.

VISER, v. n. (du lat. *visere*, voir). Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. *Viser* à un but. Bien *viser*. Mal *viser*. *Viser* ne suffit pas, il faut encore ajuster. (Boiste.) | Famil. Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat. *Viser* à la puissance pour avoir le calme et la sûreté, c'est monter sur un volcan pour se mettre à l'abri des tempêtes. (Pétrarque.) | Activ. Atteindre. *Viser* son ennemi au cœur. *Viser* un animal à la tête.

VISER, v. a. Voir, examiner une expédition, ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus *vu*, *visa*, ou quelque autre mot semblable. *Viser* des lettres de grâce. *Viser* l'original d'un exploit. *Viser* une ordonnance. *Viser* un passeport. | *Être visé*, Revêtu d'un visa.

VISIBILITÉ, s. f. (du lat. *visibilitas*, même signif.). Qualité de ce qui rend une chose visible. | Phys. Propriété qu'ont les corps d'être aperçus par le moyen du sens de la vue. Parmi les corps qui jouissent de cette propriété, les uns en jouissent par le moyen d'une lumière qui leur appartient : tels sont les corps lumineux par eux-mêmes ; les autres en jouissent par le moyen d'une lumière empruntée : tels sont les corps qui ne sont visibles que par la lumière qu'ils réfléchissent.

VISIBLE, adj. (du lat. *visibilis*, fait de *videre*, voir). Qui peut être vu, qui est l'objet de la vue. Éclipse *visible*. Vous êtes la providence *visible* des pauvres. (Massillon.) Les choses *visibles* sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles. (Mme de Motteville.) | *Être visible à l'œil nu*, Ce qui est visible sans l'usage du microscope. | *Être visible, n'être pas visible*, Vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite, être ou n'être pas en état de la recevoir. | Évident, manifeste. Il est *visible* que vous vous trompez. Le consentement unanime des peuples est le signe *visible* de la volonté de Dieu. (Boiste.) | Phys. Se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision ; de tout ce qui transmet, amène ou réfléchit assez de lumière pour affecter l'œil de manière à produire la sensasion de la vue.

VISIBLEMENT, adv. (pron. *visibleman*). D'une manière visible. La mer monte *visiblement*. | Manifestement, évidemment. Si chacun se distingue *visiblement*, ce ne peut être que par des écarts. (Sénancour.) La monarchie, dans tous les pays, se détruit *visiblement* par ses excès.

VISIÈRE, s. f. Pièce du casque qui se haussait et se baissait, et au travers de laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. Baisser la *visière*. Lever la *visière*. | *Rompre en visière*, Se disait autrefois, au propre, quand un homme d'armes rompait sa lance dans la visière de celui contre qui il courait. | Fig. et famil. Attaquer, contredire quelqu'un en face, brusquement et violemment, lui dire en face quelque chose de désobligeant ou d'injurieux. *Rompre en visière* à tout le genre humain. (Molière.) | *La visière d'un schako, d'une casquette*, etc., La partie d'un schako, d'une casquette, etc., qui abrite le front et les yeux. | Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil, lorsqu'on vise. | Technol. Ouverture qui sert de passage aux essais dans un fourneau de recuisson.

VISIGOTH, OTHE, adj. et s. (par corrupt. de *westgoth* ; fait de *west*, ouest ou occident ; *Goth*, Goth). Nom d'une des deux grandes nations des Goths. | La race des Goths, établie sur la rive supérieure du Danube, se divisait en trois parties : les Gépides, près des monts Krapacks ; les Visigoths, ou Goths de l'ouest, à l'ouest du Borysthène ; les Ostrogoths, ou Goths de l'est, à l'est du même fleuve. Lorsque les Huns arrivèrent de la haute Asie, en 373, ils occupèrent le pays des Ostrogoths et s'assujettirent les habitants. Les Visigoths se réfugièrent dans l'empire romain et offrirent leurs services à l'empereur Valens pour échapper aux Huns. Ils auraient sans doute été fidèles à leur allié si la cupidité des agents impériaux ne les eût poussés au désespoir. Ils prirent les armes que la même cupidité leur avait laissées, malgré les ordres de l'empereur, et ils se révoltèrent. La bataille d'Andrinople, où ils vainquirent et tuèrent Valens, commença à les faire connaître. L'énergie de Théodose les contint ensuite ; ils redevinrent des alliés dociles et gardèrent la frontière contre les autres barbares. Mais lorsque Théodose fut mort (395), l'empire, partagé entre Arcadius et Honorius, le fut bien plus encore par la rivalité des deux régents, Rufin et Stilicon. C'est par les Visigoths que commença la grande invasion, celle qui, en quatre-vingts ans, détruisit l'empire d'Occident ; le chef des Visigoths, Alaric, est le premier chef barbare qui ait porté la main sur Rome et commencé le démembrement. Après Alaric, les Visigoths devinrent les alliés de l'empire. Ataulf, leur nouveau chef, eut un moment la pensée de substituer l'empire gothique à l'empire romain ; mais il considéra que les Goths, encore indisciplinables, ne porteraient pas le joug des lois ; il vit surtout, parmi les captifs, Placidie, sœur d'Honorius ; il l'aima, et pour gagner son cœur, il épargna son frère. Il traita avec l'empereur. Plus tard, Constance établit les Visigoths en Gaule, et donna à leur roi Wallia tout le pays compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, avec Toulouse pour capitale. Théodoric Ier, successeur de Wallia, périt en combattant Attila aux champs catalauniques. Théodoric II est représenté par Sidoine Apollinaire comme un prince puissant, entouré de la civilisation romaine, et en même temps comme l'allié utile, comme la colonne de l'empire. Euric, son frère et son successeur, soumit la plus grande partie de l'Espagne, enleva, dans la première Aquitaine, le pays des Bituriges, et bientôt l'Auvergne, que Julius Népos lui abandonna par un traité. Après la chute de Romulus Augustule, il acheva la conquête de l'Espagne, à l'exception de la Galice envahie par les Suèves, et s'étendit jusqu'aux Alpes par l'occupation de Marseille. Le royaume des Visigoths ne garda pas longtemps ces limites. Le fils d'Euric, Alaric II, attaqué par Clovis, roi des Francs, fut tué à Vouillé, et les Aquitaines furent perdues ; les Visigoths ne conservèrent en Gaule que la Septimanie. Ils ne chassèrent pas les Grecs de l'Espagne comme ils voulurent ; ils se vengèrent d'abord sur la capitale des Suèves, que leur roi Léovigild détruisit en 585, et en 624 Suinthila, que quelques historiens appellent le premier monarque de l'Espagne, chassa définitivement les Grecs. Le royaume des Visigoths se composa donc de l'Espagne et de la Septimanie. Les Visigoths conservèrent l'Espagne jusqu'en 710. Dans cette année fatale, l'invasion arabe sembla faire justice de la conquête barbare. Cependant leur souvenir ne périt pas, et conserva du moins leur nom dans celui d'Hidalgo (fils de Goth), dont se parèrent fièrement les chrétiens espagnols aux jours de leur résurrection politique.

VISIGOTHIQUE, adj. Qui appartient aux Visigoths. | *Code visigothique*, Extrait du code théodosien et de quelques autres lois qu'Alaric II fit faire, en 506, pour ses sujets gaulois. | *Écriture visigothique*, Écriture usitée en Espagne, sous la domination des Visigoths.

VISION, s. f. (pron. *vision* ; du lat. *visio*, même signif.). Action de voir, exercice du sens de la vue. *Vision* directe, réfléchie, réfractée. | La *vision* s'accomplit au moyen de deux ordres de faits, les uns physiques, les autres mentaux. L'œil peut être regardé comme une chambre noire, tapissée par la rétine. (V. ŒIL). Une lentille, le cristallin, corps transparent, terminé par deux surfaces à peu près sphériques, sert à produire sur la rétine l'image des objets, comme les lentilles ordinaires donnent, sur un écran convenablement placé, l'image des corps placés devant elles. Les rayons lumineux, après avoir traversé la *cornée*, l'*humeur aqueuse*, la *pupille* qui peut se rétrécir ou se dilater à volonté, arrivent au cristallin qui les rassemble et les fait converger ; puis ils entrent dans le second espace rempli par l'*humeur vitrée*, et vont enfin peindre sur la rétine l'image de l'objet : cette image est renversée. L'impression reçue par la rétine est transmise au centre cérébral par le *nerf optique*. A la suite de cette transmission ont lieu les phénomènes mystérieux de la sensation et de la perception des objets. Les philosophes se sont demandé comment s'opère cette perception ; comment, l'image étant double, nous voyons l'objet simple ; comment, l'image étant renversée, nous voyons l'objet droit ; comment, cette image étant intérieure, nous plaçons l'objet à l'extérieur ; comment, l'image étant plane et fort circonscrite, nous pouvons donner aux objets du relief et de l'étendue, etc. Les expériences de Cheselden sur les aveugles-nés opérés de la cataracte, les recherches de Condillac et de Lecat, auteurs l'un et l'autre d'un *Traité des sensations*, celles de Reid (*Recherche sur l'esprit humain*), ont en partie résolu ces questions. R. Smith, G. Adams, ont écrit sur la vision des traités spéciaux. Sturin et Vallée ont présenté à l'Institut, en 1845, des *Mémoires sur la théorie de la vision*. Priestey a écrit une *Histoire des recherches sur la vision*. | *Vision naturelle*, Celle qui se fait par le moyen des yeux. | *Vision artificielle*, Celle qui est aidée et augmentée par les instruments d'optique. | *Vision directe ou simple*, Celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c. à d. des rayons qui passent directement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil. | *Vision réfractée*, Celle qui se fait par le moyen de rayons réfractés ou détournés de leur direction en passant par des milieux de différente densité, principalement à travers les verres et les lentilles. | *Vision réfléchie*, Celle qui se fait par des rayons réfléchis au moyen de miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. | Chimère, image vaine que la peur, la folie ou quelque cause particulière produit dans l'esprit. Avoir des *visions*. Être sujet à des *visions*. Les cerveaux échauffés et vides de nourriture croient souvent avoir des *visions*. (Laveaux.) Beaucoup de faits miraculeux ne sont tels que parce que les narrateurs donnèrent les *visions* des rêves pour des réalités. (Boiste.) | On ne peut contester que certains individus ont eu réellement des *visions*, c'est à dire ont vu des êtres du monde ultra-mondain ; les annales du spiritisme sont remplies de faits que le vulgaire place dans l'ordre surnaturel, et qui appartiennent simplement à des lois de la nature qui n'ont pas été encore suffisamment étudiées. | Théol. *Vision béatifique*, Celle dont les bienheureux et les anges, d'après l'Église, jouissent dans le ciel. Saint Paul, dans son Épître aux Corinthiens, parle de cette vision lorsqu'il dit : « Nous voyons à présent comme dans un miroir et d'une manière obscure ; mais alors (après cette vie) nous verrons face à face. » Jésus-Christ a dit aussi : « Les anges voient continuellement la face de mon père. » | Se dit encore, dans le langage religieux, des choses que Dieu, ou quelque autre intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit, ou par les yeux du corps. Les *visions* d'Ézéchiel. Les *visions* des prophètes. | Fig. Idée folle, extravagante. Homme à *visions* cornues.

VISIONNAIRE, adj. Qui croit faussement avoir des visions, des révélations. | Fig. Qui a des idées folles, des imaginations extravagantes, des projets chimériques. | Subst. Un *visionnaire*. Une *visionnaire*. Les *visionnaires* du couvent des Ursulines.

VISITANDINE, s. f. Religieuse de l'ordre de la Visitation. | L'ordre des *visitandines* fut fondé à Annecy, en 1520, par saint François de Sales, évêque de Genève, et Mme de Chantal, en l'honneur de la visitation de sainte Élisabeth par la Vierge. Dans le principe, ces religieuses ne prononçaient que les vœux simples ; mais, dans la suite, la congrégation a été érigée en ordre monastique.

VISITATION, s. f. (pron. *visitasion* ; du lat. *visitatio*, même signif.). Action de visiter. N'est usité que dans les expressions suivantes ; mais il se disait autrefois pour visite en général. | *Visitation de la Vierge. Fête de la Visitation*, Fête instituée par le catholicisme en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth, sa cousine. | Ordre de religieuses établi par saint François de Sales. L'ordre de la *Visitation*. Les monastères de la *Visitation* étaient des lieux mondains. V. VISITANDINE.

VISITE, s. f. (du lat. *visitatio*, visitation). Action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir. *Visite* ordinaire. *Visite* de cérémonie. *Visite* du jour de l'an. Faire des *visites*. *Visites* fréquentes. *Visite* agréable. *Visite* ennuyeuse. Rendre *visite*. Recevoir des *visites*. C'est par curiosité que l'on rend *visite* aux grands tombés dans l'infortune. (Oxenstiern.) | *Rendre à quelqu'un sa visite*, Faire à quelqu'un une visite après en avoir reçu une de lui. | Se dit d'un médecin, d'un chirurgien, qui va voir un malade. Payer les *visites* d'un médecin. | Se dit également, en parlant des médecins et des chirurgiens d'un hôpital, lorsqu'ils parcourent les salles, accompagnés de leurs élèves, pour voir les malades et prescrire le traitement. La *visite* du matin. La *visite* du soir. | Se dit quelquefois des personnes. Quel plaisir que vous n'ayez pas eu cette *visite* sur le dos ! (Mme de Sévigné.) | *Cartes de visite*, Cartes sur lesquelles on écrit ou on fait graver son nom, et qu'on laisse à la porte des personnes qu'on est venu visiter, quand on ne les a pas trouvées chez elles. | Recherches, perquisitions qu'on fait dans certains lieux, soit pour y trouver quelque chose, soit pour voir si tout y est bien en ordre. Ordonner une *visite* domiciliaire. Procès-verbal de *visite*.

Visite des lieux. | *Visite du procès*, Examen que les commissaires et le rapporteur font ensemble d'un procès. | On appelle communément *visite de lieux*, en matière de baux à ferme, ce qu'on nomme *état de lieux*, en cas de bail à loyer. | *Visite domiciliaire*, Recherches que les officiers de police judiciaire, les commissaires de police, les maires, les adjoints, les juges de paix, les juges d'instruction, les procureurs impériaux et leurs substituts, les officiers de gendarmerie, les préfets des départements et le préfet de police, à Paris, ont le droit de faire, dans certaines circonstances, dans le domicile des citoyens pour y arrêter les auteurs d'un crime ou d'un délit, et s'y procurer le corps d'un délit, les preuves ou les traces d'un crime. Les *visites domiciliaires* portant une grave atteinte à la liberté des citoyens, la loi devait préciser les cas où elles pourraient avoir lieu; c'est aussi ce qu'elle a fait. | *Visite des matrones*, Examen que les sages-femmes font, par ordre de justice, de l'état d'une femme ou d'une fille. | Mar. Examen de toutes les parties d'un navire, corps et gréement, avant de le mettre à la mer. | *Opérer la visite d'un navire*, Examiner en mer ses papiers et sa cargaison, afin de connaître à quelle nation il appartient; s'il est ami, neutre ou ennemi, et s'il n'est pas chargé de marchandises prohibées. | *Droit de visite*, Droit que les nations se sont mutuellement concédé de faire visiter par leurs navires de guerre ceux de leurs navires marchands qui seraient soupçonnés de se livrer à la traite des noirs. L'abolition de l'esclavage a beaucoup amoindri l'importance de ce droit. | Espèce de petit manteau de dame.

VISITÉ, ÉE, part. Qui a été l'objet d'une visite; à qui l'on a fait visite. Domicile *visité*. Navire *visité*. Les lieux *visités*. Personne *visitée*. Famille *visitée*. Les malades *visités*.

VISITER, v. a. (du lat. *visitare*, même signif.). Aller voir quelqu'un chez lui. *Visiter* sa famille. *Visiter* ses amis. Son Éminence, pendant le cours de ma fausse maladie, m'était venue *visiter* fort souvent. (Le Sage.) | Faire une visite, des visites de cérémonie. *Visiter* ses supérieurs, ses juges. | Aller voir par charité ou par dévotion. *Visiter* les saints lieux, les églises. Elle hante les hôpitaux, *visite* les prisons. (Boileau.) | Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être. *Visiter* les frontières, les arsenaux. *Visiter* ses marchandises. | Examiner quelque chose avec soin pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture. *Visiter* toute la maison. *Visiter* les tiroirs d'une commode. *Visiter* des papiers. | Examiner, vérifier à bord d'un navire les différents objets soumis à la visite. | Se dit des pays, des villes que l'on parcourt. *Visiter* les ports de l'Inde. *Visiter* les républiques de l'Amérique. Après avoir *visité* les côtes de l'Asie-Mineure, nous reprîmes la route d'Athènes. (Pouqueville.) Nous irons *visiter* l'Égypte. | Technol. *Visiter la lettre*, Examiner si un caractère est bien fondu.

VISITEUR, EUSE, adj. Celui, celle qui fait des visites. Recevoir beaucoup de *visiteurs*. | Celui, celle qui a commission de visiter. *Visiteur* des douanes, de l'octroi. | Mar. Se dit des employés de l'administration des douanes qui sont chargés de visiter les navires de commerce, à leur arrivée et à leur départ. | Celui, celle qui, dans les sociétés de secours mutuels ou autres, est chargé de visiter de temps en temps les personnes qui tombent malades. | Adjectiv., dans les ordres monastiques et la franc-maçonnerie. Père *visiteur*. Frère *visiteur*. Voilà une singulière nonne *visiteuse*.

VISO. Géogr. Montagne située dans les Alpes cottiennes, entre la France et l'Italie; 3,840 mètres de hauteur. Le Pô y prend sa source. Belle route, dont 2,000 mètres sont creusés dans le roc vif. On croit que c'est par le mont Viso que Bellovèse et Annibal traversèrent les Alpes.

VISON, s. m. Zool. Espèce de martre de l'Amérique méridionale. Un manchon de *vison*.

VISORIUM, s. m. (pron. *vizoriome*; du lat. *visere*, voir). Impr. Petite planche de bois amincie, qui servait autrefois à tenir la copie devant les yeux du compositeur.

VISQUEUX, EUSE, adj. (du lat. *viscosus*, même signif.). Gluant, qui est doué de viscosité, dont les molécules ont entre elles une certaine adhésion, et adhèrent aisément à d'autres corps. Corps *visqueux*. Liqueur *visqueuse*. Plante *visqueuse*.

VISSAGE, s. m. Action de visser, de fixer une pièce au moyen de vis. Le *vissage* d'une serrure.

VISSER, v. a. Attacher, fixer avec des vis. *Visser* une ferrure. Il *vissait* les canons des fusils. | Tourner un objet terminé en vis ou creusé en manière d'écrou, pour le fixer à quelque chose

VISTULE. Géogr. Fleuve de l'Europe centrale; naît au mont Skalza, dans la Silésie autrichienne, traverse la Galicie, la Pologne, la Prusse, baignant Cracovie, Sandomir, Pulawy, Varsovie, Modlin, Plock, Thorn, Culm, Elbing, Marienbourg, Dantzig; reçoit la Poprad, la Dunajec, la San, le Wieprz, le Beg, le Drewenz, à droite; la Pilica, la Bzura et la Brahe, à gauche, et tombe dans la Baltique, après un cours de 1,100 kilom., par trois bras, dont le plus occidental passe à Dantzig et les deux autres se rendent dans le Frische-Haff.

VISU (DE), loc. adv. lat. Oculairement, après avoir vu. Savoir une chose *de visu*.

VISUEL, ELLE, adj. (du lat. *visus*, vue). Qui appartient à la vue. Champ *visuel*. | *Rayon visuel*, Ligne lumineuse qui, de l'objet en vue, arrive droit à l'organe de la vision. | *Point visuel*, Point sur la ligne horizontale dans lequel les rayons visuels s'unissent. | *Nerf visuel*, Le nerf optique, parce qu'il sert à l'action de la vue.

VISUELLEMENT, adv. D'une manière visuelle.

VITAL, ALE, adj. (du lat. *vitalis*; fait de *vita*, vie). Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie. Principe *vital*. Force *vitale*. Phénomènes *vitaux*. | *Points vitaux*, Nom sous lequel on a quelquefois désigné les embryons latents. | *Force vitale*, Celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants. On l'a considérée, tantôt comme indépendante de l'organisation, et pour ainsi dire antérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports particuliers des principes constituants matériels, dont l'assemblage momentané produit des corps organisés. | *Les esprits vitaux*, Les parties les plus fines et les plus volatiles du sang. | *Fonctions vitales*, Celles qu'on observe aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. | Opérations par lesquelles les parties vitales produisent la vie. L'action musculaire est une action *vitale*.

VITALEMENT, adv. D'une manière vitale.

VITALISER, v. a. Donner des qualités vitales.

VITALISME, s. m. Système de physiologie qui rapporte toutes les actions organiques à un principe vital, par opposition à ceux qui les expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la dynamique : telles furent les doctrines de Barthez et de Bordeu. V. ANIMISME.

VITALISTE, s. Celui, celle qui met sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques. | Adj. Médecin *vitaliste*.

VITALITÉ, s. f. (du lat. *vitalitas*, même signif.). Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie. | Fig. La *vitalité* de la démocratie dépend surtout de la hauteur des vues, de la sincérité des sentiments et de l'énergie des actes. | *Tables de vitalité* ou *tables de mortalité*, Celles où l'on trouve calculées pour chaque âge les chances probables de la vie. | Tantôt ce mot est synonyme de principe vital, de forces vitales; tantôt il signifie action vitale, mouvement vital.

VITCHOURA, s. m. (mot polonais). Vêtement garni de fourrure, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid.

VITE, adj. (du lat. *vegetus*, actif, vif). Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude. Ne se dit que des animaux et de certaines choses dont le mouvement est rapide. *Vite* comme le vent. Mouvement trop *vite*. Cheval *vite*.

VITE, adv. Avec vitesse. Courez *vite*. Allez *vite*. Cette montre va trop *vite*. Lisez *vite* cette lettre. Les Français parlent *vite* et agissent lentement. (Voltaire.) Nos moments les plus heureux sont ceux qui passent le plus *vite*. (Boiste.) | *Aller vite comme le vent* ou *comme un oiseau*, Se dit communément d'un cheval qui court d'une vitesse excessive. | Sans différer. Qui oblige *vite* oblige deux fois. (Voltaire.) | Fam. *Aller vite en besogne*, Être prompt, expéditif. | *Aller bien vite dans une affaire*, Agir inconsidérément et avec précipitation, ne pas agir avec la circonspection et avec les précautions nécessaires.

VITEBSK. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Vitebsk, sur la Dwyna méridionale, à 630 kilom. E. S. E. de Saint-Pétersbourg; 18,000 habitants. Commerce actif. | Le *gouvernement de Vitebsk*, entre ceux de Pskov, au N., de Smolensk, à l'E., de Mohilew et de Minsk, au S., et de Courlande et de Livonie, à l'O., a 387 kilom. sur 182, et 750,000 habitants. Climat salubre et tempéré, sol fertile : grains, légumes, lin superbe; immenses forêts.

VITELLIN, INE, adj. (du lat. *vitellus*, jaune d'œuf). Anat. Qui a rapport au jaune de l'œuf ou au vitellus. Sac *vitellin*. | *Membrane vitelline*. V. OVAIRE et OVULE. | Substances *vitellines*, Principes immédiats qu'on rencontre dans l'œuf. | S. f. Chim. Substance organique azotée coagulable qu'on retire du jaune de l'œuf.

VITELLIUS (Aulus). Huitième empereur romain; né l'an 15 de Jésus-Christ. Fils d'un des plus vils adulateurs de Claude, passa sa jeunesse à la cour de Tibère, à Caprée; fut le compagnon de débauches de Néron; devint consul en 48, et fut nommé par Galba gouverneur militaire de la Basse-Germanie (68). Les légions de cette frontière le saluèrent empereur à la nouvelle de la mort de Galba (69), tandis qu'Othon venait d'être proclamé à Rome; Cécina et Valens, ses lieutenants, gagnèrent pour lui la bataille de Bédriac, après laquelle Othon se donna la mort. Vitellius fut reçu à Rome comme un libérateur; mais à peine était-il établi sur le trône, que l'armée d'Orient proclama Vespasien; Antonius Primus, général du nouvel empereur, s'empara de Rome et se fit livrer Vitellius, que le peuple de Rome mit en pièces. Vitellius avait régné huit mois et quelques jours. Il ne se fit remarquer que par sa gloutonnerie, ses débauches et sa cruauté.

VITELLUS, s. m. (mot lat. qui signifie *jaune d'œuf*). Anat. Partie fondamentale de l'ovule des animaux, celle qui renferme la *vésicule germinative*, qui remplit la *membrane vitelline*; contenu de la cellule par laquelle a commencé l'œuf lors de sa genèse et de sa première évolution. L'analogue du *vitellus* se trouve chez tous les êtres pourvus d'ovules. | Bot. Partie inhérente à l'embryon végétal, qui n'est ni cotylédon, ni plumule, ni radicule, ne s'étend jamais hors de la graine, et se fane durant la germination. Le mot *vitellus* ne signifie rien, à proprement parler, ou il exprime des organes mal observés, peu connus ou de forme insolite.

VITELOTTE, s. f. Variété de pomme de terre longue et rouge. | On dit aussi *viquelotte*.

VITEMENT, adv. (pron. *viteman*). Vite. Courir *vitement*. Aller *vitement*. | Cet adverbe a le même sens que *vite*, mais son emploi est plus borné.

VITERBE. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, chef-lieu de la délégation de Viterbe, à 85 kilom. N. N. O. de Rome; 14,000 habitants. Évêché. Belles places, larges rues pavées en lave, cathédrale, palais. Raffinerie de sucre; ustensiles de fer, verroterie. Commerce assez actif : blé, vin, raisins secs. La révolution éclata à *Viterbe*. | La délégation de Viterbe, au N. de la campagne de Rome, a 90 kilom. sur 85, et 130,000 habitants.

VITESSE, s. f. (rad. *vite*). Célérité, grande promptitude. *Vitesse* d'un mouvement. La *vitesse* d'un oiseau, d'un cheval. La *vitesse* d'un projectile. Il accourut avec *vitesse*. Écrire, lire, prononcer avec *vitesse*. L'homme sait mesurer ses mouvements, vaincre la force par l'esprit, et la *vitesse* par l'emploi du temps. (Buffon.) La *vitesse* du son ayant été calculée, elle peut faire connaître à peu près à quelle distance la foudre tombe. (A. Martin.) | *Gagner quelqu'un en vitesse*, Arriver avant lui, parce qu'on est allé plus vite. | Fig. Atteindre au but avant lui; prévenir ses démarches, ses tentatives, ses intrigues; les rendre inutiles. | Rapport de l'espace parcouru par un corps en mouvement au temps employé pour le parcourir. | *Vitesse virtuelle*, Se dit des espaces infiniment petits que décrivent simultanément les points d'un même système, assujettis entre eux par des liaisons purement géométriques. | *Vitesse absolue*, Celle d'un corps considérée en elle-même, et sans aucun rapport avec la vitesse d'un autre corps. | *Vitesse relative*, Vitesse d'un corps comparée avec celle d'un autre corps. | *Vitesse initiale*, Vitesse à l'instant du départ d'un projectile ou de tout autre corps en mouvement. | La vitesse d'un corps varie en raison de la force qui lui imprime son mouvement, et peut être exprimée en prenant le quotient de l'espace divisé par le temps, en supposant le mouvement uniforme. La vitesse alors est dite *constante*. Lorsque le mouvement est varié, la vitesse croît ou décroît selon que ce mouvement est accéléré ou retardé : ainsi, dans la chute des corps, les vitesses croissent proportionnellement au temps. La vitesse des corps peut varier à l'infini, depuis celle du pas de l'homme, qui en une seconde franchit environ 80 centimètres, jusqu'à celle des chemins de fer, qui en moyenne franchissent 14 mètres par seconde; à celle du son, qui dans le même temps parcourt 341 mètres dans l'air et 1,230 dans l'eau, et à celle de la lumière et de l'électricité, qui est de près de 312 millions de mètres par seconde; c'est la plus grande *vitesse* connue.

VITICOLE, adj. (du lat. *vitis*, vigne; *colere*, habiter). Qui vit dans les vignes ou sur les vignes.

VITICULTURE, s. f. Culture de la vigne.

VITIFÈRE, adj. Qui produit des vignes, où la vigne croît. Les contrées *vitifères* de la France.

VITIGES. Quatrième roi des Ostrogoths d'Italie. Après avoir été un des plus illustres généraux de Théodoric Ier, il fut proclamé roi à la place du lâche Théodat (536), et organisa une résistance vigoureuse en Italie, mais il laissa prendre Rome par Bélisaire, vit se révolter Milan, Bergame, Novare, Come, qu'il punit avec rigueur; fut attaqué dans la haute Italie par des bandes de Francs et de Burgundes, se réfugia dans Ravenne, y fut bloqué par Bélisaire et capitula en 540. Bélisaire le mena en triomphe à Constantinople. Vitigès retenu captif y mourut en 543.

VITILIGO, s. m. (du lat. *vitiligo*; fait de *vitulus*, veau, parce que la peau présente l'aspect blanchâtre de la chair de veau). Pathol. Maladie cutanée peu connue, et encore indéterminée. Cette maladie, qui est caractérisée par l'apparition de tubercules lisses, blancs, luisants, etc., à la peau, semble se rapporter à la lèpre.

VITRAGE, s. m. Action de vitrer. Effectuer le *vitrage* d'une fenêtre, d'une serre. | Collectivement. Toutes les vitres d'un bâtiment, d'une maison. Le *vitrage* d'une maison. Le *vitrage* d'une chapelle. | Châssis de verre qui sert de cloison, de séparation entre deux pièces dont l'une tire son jour de l'autre, ou de devanture aux tablettes d'un magasin, d'un cabinet de curiosités, etc.

VITRAIL, s. m. Grande fenêtre, dont les croisillons, en pierre ou en fer, sont remplis de panneaux de verre, assemblés par compartiments. | Se disait autrefois des grandes croisées des églises. Un beau *vitrail*. | Pl. *Vitraux*. Les *vitraux* de la cathédrale.

VITRAUX, s. m. pl. Grands panneaux de vitres, le plus souvent colorés, qui ornent les églises. | L'ensemble des divers vitraux enchâssés dans du bois, de la pierre ou du plomb, et dont se composent une fenêtre, une rosace, etc., prend les noms de *verrière* ou de *vitrine*.

VITRE, s. f. (du lat. *vitrum*, verre). Pièce de verre que l'on met aux châssis des fenêtres et aux ouvertures destinées à laisser pénétrer le jour dans l'intérieur des habitations. Carreau de *vitre*. Mettre des *vitres* à une fenêtre. Casser une *vitre*. Laver, nettoyer des *vitres*. Un bruit qui fait trembler les *vitres*. | Carreaux qu'on met à un carrosse, aux montres des commerçants. | Assemblage de plusieurs verres au moyen de petites lames de plomb, ou de croisillons en bois, en fer, en cuivre. On emploie aujourd'hui pour le vitrage du verre en table et quelquefois des glaces polies et non étamées. L'usage des vitres ne remonte pas à une très-haute antiquité, il est même de beaucoup postérieur à l'invention du verre. Longtemps les fenêtres en furent dépourvues, et l'on n'avait d'autre alternative que de rester privé de la lumière du jour ou de demeurer exposé aux incommodités de la pluie, du vent et du froid. Sénèque dit que seulement de son temps on commença à garnir les fenêtres de pierres transparentes, telles que l'albâtre, les agates, etc.; mais ce ne fut que sous l'empereur Théodose le Grand que l'on commença à employer le verre. Les premières vitres furent de petites pièces rondes que l'on assemblait au moyen de morceaux de plomb tirés à la filière et à double rainure, à peu près comme cela se pratique encore de nos jours pour les vitraux d'église. Cet usage se conserva pendant des siècles, et ce n'est que dans les temps modernes que l'on employa les châssis en bois; encore ces châssis étaient-ils divisés en grand nombre de petits carreaux; l'emploi des verres de grande dimension, aujourd'hui généralement en usage, remonte à peine à un demi-siècle. On commence à employer pour remplacer les vitres des glaces de grande dimension qui remplissent toute l'ouverture de la fenêtre. | Fig. et fam. *Casser les vitres*, Ne rien ménager dans ses propos; aller trop loin dans une dispute. Allons! je vais me fâcher, *casser les vitres*. Il ne faut pas casser les *vitres*, mais il faut bien les nettoyer. (Arnault.) | Art vétér. La première partie de l'œil du cheval. | Conchyl. *Vitre chinoise*, Nom marchand d'un coquillage nacré, la *placuna placenta*, que les Chinois emploient en guise de vitre, à cause de sa transparence.

VITRÉ, ÉE, part. Garni, revêtu de vitres. Cabinet *vitré*. Porte *vitrée*. | *Porte vitrée*, Porte dont le panneau supérieur est composé de vitres pour donner du jour. | Anat. *Corps vitré*, Masse molle, tout à fait transparente, tremblante comme de la gelée, et qui occupe les trois quarts postérieurs de la cavité du globe de l'œil. Sa figure est sphérique, mais encavée en avant pour loger le cristallin. Le corps vitré est formé de deux parties : 1° l'*humeur vitrée*, qui ressemble à une solution gommeuse, et ne diffère presque pas par sa composition chimique de l'humeur aqueuse qu'on rencontre également dans l'œil; 2° la *membrane hyaloïde*, mince, entièrement transparente, enveloppant l'*humeur vitrée* et fournissant par sa face interne un grand nombre de prolongements disposés en cellules, et dans lesquelles cette humeur se trouve enfermée. | *Lame vitrée*, Table interne des os du crâne. | Phys. *Fluide électrique vitré* ou *électricité vitrée*, Celle que développe le verre. | *Parchemin vitré*, Parchemin défectueux à cause de sa transparence. Voilà de très-beau *parchemin vitré*.

VITRÉ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine), sur la Vilaine; 8,603 habitants. Château-fort avec tours. Toile à voiles, bonneterie, flanelle. Source minérale.

VITRER, v. a. Mettre des vitres. *Vitrer* une fenêtre, une porte. *Vitrer* un cabinet.

VITRERIE, s. f. Art et commerce du vitrier. | Marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui peut se vitrifier, propriété que quelques substances ont de se fondre par l'action du feu, et de se réduire en verre. La *vitrescibilité* de certains sables.

* **VITREUX, EUSE**, adj. (du lat. *vitreus*). Qui a de la ressemblance avec le verre, qui a le luisant du verre. | *Roches vitreuses*, Roches comprenant les pierres silicatées vitrifiées. | *Œil vitreux*, Œil qui a l'aspect du verre. | *Cassure vitreuse*, Cassure semblable à celle du verre. | Hist. nat. Se dit d'un corps transparent ou translucide. Polypore *vitreux*. Synonyme de *Vitré*.

VITRIER, IÈRE, s. (du lat. *vitrarius*). Celui, celle qui met des vitres aux châssis et aux fenêtres. On bâtit dans sa jeunesse, et on meurt quand on en est aux peintres et aux *vitriers*. (La Bruyère.) | La profession du *vitrier*, qui autrefois comprenait la peinture sur le verre et la disposition de ces beaux vitraux que l'on admire encore dans quelques-unes de nos cathédrales, est aujourd'hui très-facile; elle consiste simplement à garnir les châssis et les cadres de carreaux, que l'on découpe au moyen du diamant dans du verre en table. | *Mastic du vitrier*, Mastic composé de céruse broyée à l'huile siccative. | *Vitrière*, Femme d'un vitrier. | Celle qui fait le commerce de vitrerie.

VITRIFIABLE, adj. du lat. *vitrum* verre; *fieri*, devenir). Susceptible d'être changé en verre. Terre *vitrifiable*. Corps *vitrifiables*.

VITRIFICATEUR, TRICE, adj. Qui vitrifie.

VITRIFICATION, s. f. (pron. *vitrifikasion*). Action de vitrifier ou de se vitrifier. | Etat de ce qui est vitrifié. | Par extens. Fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre.

VITRIFIÉ, ÉE, part. Changé en verre, transformé en verre. Sable *vitrifié*. Substances *vitrifiées*.

VITRIFIER, v. a. (du lat. *vitrum*, verre; *facere*, faire). Fondre une substance de manière qu'elle se transforme en verre. Le feu *vitrifie* le sable mêlé à l'alcali. *Vitrifier* des terres.

VITRINE, s. f. Anat. Humeur vitrée de l'œil. | Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant une douzaine d'espèces. | Synonyme de *Verrière*. | Montre de boutique; divisions du vitrage d'une boutique. Tenez les *vitrines* propres.

VITRIOL, s. m. (du lat. *vitriolum*, couleur de verre, à cause de l'aspect vitreux que présentent tous les vitriols, et de leur cassure, qui a la transparence du verre). Chim. Nom qu'on donnait autrefois aux sulfates. *Vitriol de soude. Vitriol magnésien. Vitriol de zinc. Vitriol d'antimoine, d'argent. Vitriol calcaire. Vitriol d'alumine. Vitriol vert, vitriol martial*, Sulfate de fer. | *Vitriol bleu*, Sulfate de cuivre. On l'appelait aussi *vitriol de Chypre*. | *Huile de vitriol*, Acide sulfurique concentré.

VITRIOLÉ, ÉE, adj. Où il y a du vitriol. Eau *vitriolée*. Terres *vitriolées*.

VITRIOLIQUE, adj. Qui tient de la nature du vitriol. | *Acide vitriolique*, Ancien nom de l'acide sulfurique. | *Éther vitriolique*, Éther sulfurique. | *Acide, gaz vitriolique*, Acide sulfureux.

VITRUVE. Architecte romain, natif de Vérone ou de Formies, florissait au Ier siècle avant J. C. et vécut très-vieux (de 116 à 26). On a de lui un célèbre traité de l'*Architecture* (en 10 livres), dédié à Auguste, et très-précieux parce qu'il constate l'état où était l'architecture à Rome, de son temps. Il y traite non-seulement de l'architecture, mais aussi de la mécanique, de l'hydraulique et de la gnomonique. Vitruve possédait toutes les connaissances relatives à son art, mais son style est peu élégant et quelquefois obscur.

VITRY-LE-FRANÇAIS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Marne), sur la Marne; 7,431 habitants. Place de guerre. Beau port sur la Marne. Bonneterie, chapellerie, filature de coton, huiles.

VITSLIBOCHTLI. Mythol. Dieu mexicain, présidait à la guerre et à la divination. Son temple à Mexico était au sommet d'une haute pyramide ou *téocalli*; on y égorgeait des victimes humaines en grand nombre. On le représentait assis sur un trône, soutenu par un globe d'azur, symbole du ciel, coiffé d'un casque de plumes, affreux de visage, la main droite sur une couleuvre, tenant quatre flèches et un bouclier de la gauche.

VITUPÉRABLE, adj. Blâmable, condamnable. Choix *vitupérable*. Vieux mot.

VITUPÉRER, v. a. (du lat. *vituperare*, blâmer). Blâmer, condamner. Vieux mot. Je m'enorgueillirais par aventure de ces louanges, si elles étaient dites de gens qui osassent m'accuser et *vitupérer* mes actions contraires, quand elles y seraient. (Charron.)

VIVACE, adj. (du lat. *vivax*; fait de *vivere*, vivre). Qui a en soi des principes d'une longue vie. Homme *vivace*. Animal *vivace*. Le corbeau, le cerf sont des animaux *vivaces*. | Se dit des sujets qui résistent longtemps ou efficacement aux maladies graves dont ils sont atteints. | Bot. *Plantes vivaces*, Celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges soient persistantes (arbres et arbustes), soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année (lis, dahlias, asperges, etc.). On oppose les *plantes vivaces* aux *plantes annuelles* et *bisannuelles*. | Par extens. Se dit quelquefois de ce qui est de longue durée ou difficile à détruire. Les préjugés sont *vivaces*. Le despotisme est, de sa nature, très-*vivace*; il faut une hache pour le supprimer.

VIVACITÉ, s. f. (du lat. *vivacitas*, même signific.). Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. Cet enfant a beaucoup de *vivacité*. Mettre de la *vivacité* dans tout ce qu'on fait. La *vivacité* qui augmente en vieillissant ne va pas loin de la folie. (La Rochefoucauld.) | Fig. La *vivacité* de l'esprit, de l'imagination. | *Vivacité des passions*, Ardeur et activité des passions. La *vivacité des passions* est souvent la source des plus nobles comme des plus honteuses actions. | *Avoir une physionomie pleine de vivacité*, Avoir un visage mobile, expressif. La *vivacité de la physionomie* est presque toujours l'indice d'un esprit actif. | *Avoir de la vivacité dans les yeux*, Avoir les yeux brillants et pleins de feu. | *Vivacité des sentiments, des sensations*, Leur activité, leur énergie. | Ardeur, promptitude avec laquelle une chose est faite. *Vivacité* du combat, de la dispute. De la *vivacité* désigne un grand courage et beaucoup de droiture. (La Chaussée.) La *vivacité* ou la lenteur du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie. (Buffon.) Elle se mit à babiller très-sensément, mais avec plus de *vivacité* qu'auparavant. (J. J. Rousseau.) | *Un mouvement de vivacité*, Un emportement léger et passager. | S. f. pl. Réprimer ses *vivacités*. Rarement les personnes qui ont des *vivacités* sont méchantes. (Boiste.)

VIVANDIER, IÈRE, s. Celui, celle qui suit l'armée pour y vendre des vivres et des boissons. On distingue le *vivandier*, qui se tient au quartier-général, du *cantinier*, qui se tient à la caserne. L'un et l'autre exercent à l'armée une profession avouée, soumise à des règlements par le code militaire. Le lieu où s'établit le *vivandier* est appelé le *parc des vivres*. Les vivandiers sont soumis à la surveillance de l'état-major de la gendarmerie, qui veille à ce que les comestibles et les liquides vendus soient de bonne qualité et au prix le plus bas. La *vivandière* est, soit la femme du vivandier, soit une femme de soldat ou de sous-officier, qui est attachée à un régiment, et autorisée à y faire le commerce de vivres. Elle porte un élégant costume militaire : pantalon rouge, caraco bleu, jupon court, bottines, chapeau ciré à la marinière.

VIVANT, ANTE, adj. Qui vit. Homme *vivant*. Femme *vivante*. Quoique absente, il la voyait : elle était peinte et comme *vivante* devant ses yeux. (Fénelon.) J'ai perdu mon fils aîné dans la dernière guerre; mais j'ai encore quatre enfants *vivants*. (Souvestre.) | *Le Dieu vivant*, Se dit, par excellence, pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui vive, qui existe par lui-même. *Dieu vivant*, vous qui donnez des plumes au passereau et à la colombe, que n'avez-vous donné à tous les hommes une âme qui sente et comprenne la liberté! (Lemontey.) | *La nature vivante*, La réunion des animaux et des végétaux. La nature *vivante* bénit et salue chaque jour son créateur tout-puissant. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Les êtres vivants, les créatures vivantes*, Tous les êtres qui vivent. Rien n'est plus barbare que de chercher son plaisir dans le supplice d'un *être vivant*. (Grimm.) | Se dit de tout ce qui a rapport aux hommes et aux animaux vivants. Oui, ces lieux, maintenant si déserts, ja-

dis une multitude *vivante* animait leur enceinte. (Volney.) | S'empl. souvent par opposition à mort. Aux yeux du matérialisme, un mort ne vaut pas un chien *vivant*. (Boiste.) Nous étions les deux seuls hommes *vivants* au milieu de tant de morts illustres. (Chateaubriand.) | Se dit de personnes que l'on a crues mortes. Mon époux est *vivant!* (Œnone, c'est assez! (Racine.) | Se dit des personnes mortes dont on regrette la perte. Dans mon horreur pour la servitude, je revoyais *vivants*, mais couverts d'auréoles, tous ces vaillants héros qui, avec moi, avaient défendu la liberté. (Barthélemy.) | Se dit des objets d'art qui semblent respirer. Je parcourais les musées, ébloui à chaque pas par toutes ces *vivantes* productions du ciseau et de la couleur. (Dupaty.) | Fig. *Ce jeune homme est le portrait vivant, est l'image vivante de son père*, Il a tous ses traits, toute sa physionomie. | Se dit de tous les objets bons à imiter auxquels on suppose la vie. Lorsque le souverain n'est que le représentant de la loi *vivante*, il est puissant comme la nécessité. (Boiste.) | Se dit des objets dont le souvenir se conserve longtemps. Ces jours, mon ami, tout imprégnés de calme, que j'ai passés à votre foyer, sont encore tout *vivants* en mon souvenir. (Sainte-Beuve.) | Animé, où il y a du mouvement. Le port de Marseille est aujourd'hui plus *vivant* que jamais. (Michel Chevalier.) | *Quartier vivant, rue vivante*, Quartier de la ville où il y a beaucoup de monde et de mouvement. | *Langue vivante*, Langue que tout un peuple parle actuellement. Le français est une langue *vivante*; le latin, une langue morte. | *Vivant*, dans le sens propre, exprime seulement la propriété vitale, le sentiment de l'existence. | S. m. Homme vivant. On est jaloux des *vivants*, on ne rend justice qu'aux morts. (Acad.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Massillon.) Les morts se moquent de la calomnie; mais les *vivants* peuvent en mourir. (Voltaire.) | Fam. *Un bon vivant*, Homme d'une humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire de peine à personne. Je me suis toujours méfié de ces gens, en apparence indifférents à tout, que le vulgaire nomme *bons vivants*. Je crois peu aux *bons vivants*; leur bonté, après tout, ne consisterait qu'en un profond égoïsme. | La vie. Du *vivant* d'un tel. Vous ne verrez pas cela de votre *vivant*. Le public est souvent étonné d'entendre proclamer illustres, grands hommes, des morts dont il n'avait pas entendu parler de leur *vivant*. | *En son vivant*, Pendant sa vie. Cette expression ne se trouve que dans quelques anciennes épitaphes. Ci-gît un tel, *en son vivant* magistrat, soldat, etc. Ci-gît Baudin, *en son vivant*, représentant du peuple.

VIVARAIS. Géogr. Ancien pays de France, dans le nord-est du Languedoc; il tirait son nom de Viviers, qui en était le chef-lieu. Autrefois habité par les *Helvii*, il est aujourd'hui compris dans le département de l'Ardèche.

VIVAT (du lat. *vivat*, qu'il vive). S'emploie quelquefois comme exclamation, pour applaudir une personne ou une chose. Crions *vivat!* la royauté s'est écroulée. (C. Desmoulins.) | S. m. Acclamation quelconque par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à quelqu'un. Des *vivats* répétés.

VIVE, s. f. (du lat. *viva*, parce qu'elle demeure longtemps en vie). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes, appelé aussi *Dragon de mer*. La *vive commune*, qu'on trouve dans la Méditerranée et dont la chair est délicate, ne diffère des perches que parce qu'elle est plus longue et plus mince. Ce poisson peut causer des blessures cruelles avec les piquants de sa première nageoire dorsale, qui ne sont pourtant point venimeuses.

VIVE-LA-JOIE, s. Fam. Homme joyeux, femme gaie, sans souci. C'est un *vive-la-joie* qui égaye tout le monde. | Pl. Des *vive-la-joie*.

VIVELLE, s. f. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans la toile, au lieu d'y mettre une pièce.

VIVEMENT, adv. (pron. *viveman*). Avec vivacité, avec ardeur, avec vigueur, sans relâche. S'intéresser *vivement* à quelqu'un. L'armée républicaine attaqua *vivement* les troupes royales. (L. Gallois.) | Sensiblement, profondément. Le plaisir de la critique ôte celui d'être *vivement* touché de fort belles choses. (La Bruyère.)

VIVES-EAUX, s. f. Mar. Marées les plus hautes de chaque syzygie.

VIVEUR, EUSE, s. Celui, celle qui aime à jouir de tous les plaisirs, de tous les agréments de la vie. Les *viveurs* sont les gens les plus ennuyés et les plus ennuyeux du monde. Les *viveuses* de l'Opéra.

VIVIANI (VINCENT). Géomètre né à Florence en 1622, mort en 1703; élève de Galilée et de Torricelli. On lui doit le *Traité des proportions*.

VIVIER, s. m. (du lat. *vivarium*; fait de *vivus*, vivant). Bassin creusé dans la terre, quelquefois entouré de murs en maçonnerie, rempli d'eau et dans lequel on dépose le poisson parvenu à sa grosseur que l'on a pêché dans les rivières ou dans les lacs et étangs, pour l'y trouver plus facilement quand on en a besoin, soit pour la vente, soit pour sa propre consommation. | Bateau muni d'un réservoir d'eau dans lequel on met le poisson qu'on vient de pêcher pour le conserver vivant. L'eau y entre par des trous qui sont aux côtés.

VIVIFIABLE, adj. Qui peut être vivifié, animé.

VIVIFIANT, ANTE, adj. Qui est propre à vivifier, à ranimer, à redonner du mouvement. Principe *vivifiant*. Chaleur *vivifiante*. L'action *vivifiante* des rayons du soleil. La terre végétale n'est qu'une matrice qui pompe sans cesse les rayons du soleil, l'air *vivifiant* de l'atmosphère et l'eau féconde des pluies. (Bern. de Saint-Pierre.) Les plantes ont la propriété de décomposer l'eau, de s'abreuver d'hydrogène, et de purifier l'atmosphère en y répandant des rosées *vivifiantes* d'oxygène. (A. Martin.) | Théol. Esprit *vivifiant*. Grâce *vivifiante*.

VIVIFICATEUR, TRICE, adj. Qui vivifie.

VIVIFICATION, s. f. (pron. *vivifikasion*; du lat. *vivificatio*, même sens). Action par laquelle on ranime ou vivifie. La *vivification* d'un membre paralysé peut être opérée par des exercices gymnastiques.

VIVIFIÉ, ÉE, part. A qui l'on a donné un surcroît de vie. Plante *vivifiée*. Nation *vivifiée* par la liberté.

VIVIFIER, v. a. (du lat. *vivificare*; fait de *vivus*, vivant; *facere*, faire). Donner la vie, la conserver. Nous ne connaissons point le principe qui *vivifie* toutes choses. (Diderot.) Des champs de boue que toi seule *vivifies*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Donner de la vigueur, de la force, en parlant du soleil et de quelques autres agents naturels. Le soleil *vivifie* les plantes par sa chaleur. | Rendre un pays, un lieu bien vivants; faire qu'il y ait du mouvement, de l'activité, de l'industrie. Les chemins de fer *ont vivifié* une grande partie de l'Europe. | Donner de la vie, de l'activité. La tyrannie tue les sciences, les belles-lettres, les beaux-arts, l'industrie, le commerce; la liberté les *vivifie*. | Faire vivre. L'avare ne meurt que pour lui; sa mort en *vivifie* d'autres. (Boiste.) | Absol. Se dit, en théologie, des effets que Dieu produit dans l'homme par la grâce. La grâce *vivifie*. | Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie*, Pour bien comprendre une loi, un précepte, une doctrine, une religion, une philosophie, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens littéral des mots, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. | Se dit aussi en parlant des traductions trop serviles, et pour les blâmer.

VIVIFIQUE, adj. (du lat. *vivificus*). Qui a la propriété de vivifier. Sucs *vivifiques*. On dit plus ordinairement *vivifiant*.

VIVIPARE, adj. et s. (du lat. *viviparus*, même sens; fait de *vivus*, vivant; *parire*, engendrer). Qui met au monde ses petits tout vivants. Animal *vivipare*. Les *vivipares*. On donne cette épithète aux animaux dont les petits viennent au monde sans être enveloppés dans un œuf, comme les mammifères, et, par extension, à ceux qui, bien qu'appartenant à des classes ovipares, accouchent de petits vivants, parce que les œufs éclosent dans le ventre de la mère. Les *vivipares* et les ovipares.

VIVIPARISME, s. m. Condition de l'animal qui produit des petits vivants.

VIVISECTION, s. f. (pron. *vivisekasion*; du lat. *vivus*, vivant; *sectio*, action de découper). Action de disséquer les animaux vivants. | Dissection et expérience sur les animaux vivants.

VIVOTER, v. n. (rad. *vivre*). Vivre petitement, subsister avec peine, faute de moyens. Il ne fait que *vivoter*. Il vaut mieux *vivoter* que de cesser de vivre. (Destouches.) *Vivotons* et demeurons honnêtes.

VIVRE, v. n. (du lat. *vivere*). Être en vie. Les hommes et les animaux qui *vivent* sur la terre. Les oiseaux *vivent* dans l'air. Les poissons *vivent* dans l'eau. Cesser de *vivre*. Être las de *vivre*. Songer à *vivre*. J'ignore s'il *vit* encore. Nous ne *vivrons* plus dans ce temps-là. Le chef-d'œuvre de l'homme est de *vivre* à propos. (Montaigne.) Le désir de *vivre* est naturel à tous les hommes. (Fléchier.) *Vivez*, s'il se peut, aussi longtemps que votre gloire. (Voltaire.) Heureux ceux qui *ont vécu* dans ce temps de liberté et de dignité morale. (Benj. Constant.) | Se dit des plantes. L'orme *vit* longtemps.

> Et, rose, elle *a vécu* ce que *vivent* les roses,
> L'espace d'un matin.
> (MALHERBE.)

| Prov. *On ne sait qui meurt ni qui vit*, Se dit pour exprimer l'incertitude où l'on est sur la durée de la vie et sur le moment de la mort. | *Vivre avec*, Avoir un commerce habituel. L'un des plus grands malheurs de l'homme bon, spirituel et vertueux, c'est la nécessité de *vivre avec* des sots et des méchants. (Boiste.) | *Vivre pour*, Devant un substantif, se dit relativement à quelque effet de la vie, ou pour marquer les choses dont on s'occupe particulièrement dans la vie. *Vivons pour* le vrai, le beau et le juste. | *Vivre pour*, devant un infinitif. *Vivons pour* défendre la sainte cause du progrès. | *Vivre de*. Les partis *vivent* trop d'illusions : les plus rudes mécomptes n'ont pu les en guérir. | *Ne vivre que pour soi*, Ne songer qu'à soi, ne s'occuper que de ses intérêts. Qui *ne vit que pour soi* n'est pas digne de vivre. (Boissy.) | *Vivre par*. *Vivons* aussi *par* l'idéal, car l'homme ne vit pas seulement de pain; il vit de sentiments, et son cœur en a faim. (Berthaud.) | *Vivre sous*, Être soumis. *Vivre sous* de bonnes lois. Le pire des maux est de *vivre sous* la discipline militaire. (H. de Balzac.) | *Vivre sur*, Subsister de. Il est tel drôle, bien rente, qui *vit sur* ses défections politiques. | *Dieu vit de toute éternité, vit dans les siècles des siècles*, Se dit pour exprimer que l'existence de Dieu est éternelle et indépendante. | Fig. Durer, subsister. Les droits de l'homme proclamés par la République française *vivront* aussi longtemps que l'humanité même. | *Cet ouvrage vivra*, Il passera à la postérité. | Se nourrir, soutenir sa vie par le moyen des aliments. *Vivre* de laitage, de légumes. *Vivre* de gibier. Là quelques hommes presque sauvages *vivent* de leur pêche. (Raynal.) La condition naturelle de l'homme est de cultiver la terre et de *vivre* de ses fruits. (J. J. Rousseau.) | *Vivre en commun*, Se dit de plusieurs personnes qui n'ont qu'une table à frais communs. | *Vivre à table d'hôte*, Manger habituellement à une table commune où chacun paye tant par repas. | Prov. *Il faut que tout le monde vive*, Il faut laisser ou fournir à chacun les moyens de pourvoir à son existence. | Se dit, en parlant de tout ce qui fournit les moyens de subsister, de se soutenir. La guerre fait mourir les braves et *vivre* les fripons. (Boiste.) | *Vivre au jour le jour, au jour la journée*, N'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail. | Prov. et fig. *Vivre au jour le jour*, S'inquiéter peu du lendemain, de l'avenir, être sans prévoyance. | Fig. et famil. *Il vit de la grâce de Dieu*, Se dit d'un homme à qui l'on ne connaît aucun bien ni aucune ressource pour subsister; et aussi d'un homme qui mange très-peu, et à peine autant qu'il faut pour se soutenir. | Se dit aussi par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train de maison, et par rapport aux commodités ou incommodités de la vie. *Vivre* en grand seigneur. *Vivre* avec largesse. *Vivre* modérément. *Vivre* avec économie. | *Bien vivre*, Vivre vertueusement. *Bien vivre* et bien mourir. | *Vivre bien*, Vivre dans l'aisance et dans l'abondance. | Se dit par rapport au temps que l'on a existé. Vauvenargues, André Chénier, Hoche et Bichat n'*ont vécu* que peu d'années comparativement aux autres grands hommes, mais ils *ont* cependant assez *vécu* pour que leur mémoire ne périsse point. | Se dit par rapport à la manière de passer sa vie dans les divers états que l'on embrasse, dans les différents lieux que l'on habite, dans une situation heureuse ou malheureuse. Il ne *vit* pas, il languit. Ce n'est pas *vivre* que de souffrir continuellement. Qui *vit* content de soi possède toute chose. (Boileau.) | Se conduire, se comporter. *Vivre* dans la débauche. La plupart des conventionnels *vivaient* dans la plus grande austérité. | Famil. *Vivre avec quelqu'un*, Être avec quelqu'un en état de concubinage. | *Savoir vivre*, Avoir ce qu'on est convenu d'appeler les manières du monde, savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens instruits et bien élevés. Cet homme est un bourru; il ne *sait pas vivre*. | On dit substantiv. le *savoir-vivre*. V. SAVOIR-VIVRE. | Famil. *Je lui apprendrai à vivre*, Je le corrigerai, je le punirai de sa faute, de ses fautes. | *Apprendre à vivre*, Acquérir la connaissance et la pratique des bienséances et des usages reçus. | Se dit encore par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure. Pendant que le vieux monde est encore courbé sous le poids des traditions gothiques, l'Amérique, pleine de sève et d'avenir, s'élève, libre de toute entrave, sous le gouvernement démocratique. (Tocqueville.) | Jouir de la vie. *Vivre*, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence. (J. J. Rousseau.) | *Vive Dieu!* Sorte d'exclamation tirée de l'Écriture sainte. | *Vive le roi!* Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. Que voulez-vous faire d'une nation qui ne sait que crier : *Vive le roi?* (Mirabeau.) On dit de même : *Vive la liberté! Vive le*

Constitution! Vive la nation! Vive la République! | Se dit pour marquer qu'on estime quelqu'un, qu'on fait grand cas de quelque chose. *Vive* un tel! *Vive* le vin! *Vive* l'amour! *Vive* la joie! Et tout crie ici-bas : L'honneur! *vive* l'honneur! (Boileau.) | S'emploie substantiv. Un long *vive* la République fut le cri de tous les représentants du peuple le jour de l'ouverture de la Constituante. | Le mot *vive*, n'étant point une exclamation, n'est point invariable. On dit *Vivent* les nationalités! *Vivent* les amis du progrès! *Vivent* la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins! | *Avoir vécu*, Ne plus vivre, avoir cessé de vivre. Non, non, avant ce coup Sabine *aura vécu*. (Corneille.) | Avoir l'organisation, le sentiment: Les végétaux croissent et *vivent*; les animaux croissent, *vivent* et sentent. (Linné.)

VIVRE, s. m. Nourriture. Je trouvai chez cet ami le *vivre* et le couvert. (Le Sage.) | S'est dit pour Vie, genre de vie. Le bien *vivre* conduit au bien mourir. (Boiste.) | S'emploie plus souvent au pluriel pour désigner toutes les choses dont une personne peut se nourrir. Fournir des *vivres*. Convoi de *vivres*. Magasin de *vivres*. Train de *vivres*. Les *vivres* sont chers. Les assiégés manquaient de *vivres*. | Mar. Nom général des provisions faites à bord d'un navire pour la nourriture de l'équipage. Embarquer les *vivres*. Prendre des *vivres* frais. | On *fait ses vivres* quand on s'approvisionne pour une campagne; on *renouvelle ses vivres* quand, dans une relâche, on remplace les vivres déjà consommés. Les vivres que prend le navire avant de partir sont des *vivres de campagne*. Ceux que le bâtiment rapporte et débarque sont des *vivres de retour*. La marine entretient sur chaque navire un *commis aux vivres* chargé de la distribution des rations de l'équipage. | Entreprise de la fourniture du pain, du riz et de la viande pour les armées. L'administration des *vivres*. | Fig. La vérité sera toujours proscrite, lapidée par les égoïstes à qui elle coupe les *vivres*. (Boiste.)

VIZIR, s. m. (de l'arabe *wezer*, porte-faix, et, par métaphore, ministre qui porte le poids du gouvernement). Titre d'honneur donné en Turquie à de hauts fonctionnaires qui répondent à peu près à nos ministres. Les principaux sont le *grand-vizir*, premier ministre, qui a le sceau de l'empire; le *kiaiassi*, ministre de l'intérieur; le *reis-effendi*, ministre des relations extérieures; et le *tchaouch-bachi*, maréchal du palais. | Fig. et famil. *C'est un vizir*, Se dit d'un homme en place qui a le caractère absolu, le commandement dur, hautain.

VIZIRAT, s. m. Dignité, fonction de vizir. | On devait supprimer tous les *vizirats*. | Temps pendant lequel un vizir est en place. On dit aussi *Viziriat*.

VIZIRIEL, IELLE, adj. Qui émane du vizir, du grand-vizir. Lettre *vizirielle*.

VLADIKA, s. m. Titre du chef des Monténégrins. Le *vladika* est à la tête de l'armée monténégrine.

VLADIMIR (le Grand, le Saint). Prince de Russie, fils de Sviatoslav Ier. N'eut d'abord que Novogorod à la mort de son père (973); mais il finit par rester seul maître de tout l'héritage paternel (980). Il reprit la Galicie aux Polonais, soumit plusieurs peuples barbares, s'étendit jusqu'à la mer Baltique au N. et au S. du golfe de Finlande; attaqua et vainquit les Bulgares d'Orient, et assujettit la petite république de Cherson. Il força les empereurs grecs Basile II et Constantin VIII à lui donner leur sœur pour épouse; se fit chrétien à cette occasion et voulut que tous ses sujets fussent baptisés. Il mourut en 1015, laissant douze fils, auxquels il avait, de son vivant, distribué des apanages; toutefois, le possesseur de Kiev devait seul être grand prince et suzerain. Sa mort fut suivie de longues dissensions. | *Ordre de Saint-Vladimir*, Ordre institué par Catherine II en 1782 en l'honneur de Vladimir le Grand, et destiné à ceux qui se distinguent soit à l'armée, soit dans la vie civile. Il a pour insignes : une croix à huit pointes en or, émaillée en rouge foncé, et une plaque offrant les initiales de Saint-Vladimir, avec ces mots en russe : *Utilité, Honneur, Renommée*. C'est un des vieilles défroques de l'aristocratie.

VLADIMIR. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Vladimir, sur la Kliazma, à 210 kilom. E. N. E. de Moscou; 12,000 habitants. Archevêché. Belle cathédrale. Cette ville, fondée au XIIe siècle, fut, de 1157 à 1339, capitale du grand-duché de Vladimir (jadis duché de Souzdal), le plus oriental des apanages de la maison de Rurik. | Le *Gouvernement de Vladimir*, entre ceux d'Iaroslav et de Kostroma au N., de Nijnei-Novogorod, à l'E., de Tambov et de Riazan, au S., de Moscou et Tver à l'O., a 42,000 kilom. carrés et 1,200,000 habit. Plaines, lacs, marais, immenses forêts. Climat salubre; sol fertile; industrie active : tissus de laine, tissus de fil, savon, peaux, cuirs, papier. Commerce actif et très-florissant.

VLADISLAS. Nom commun à divers rois ou princes de Pologne, de Hongrie et de Bohême. | *Vladislas Ier*, Roi de Pologne. Régna de 1081 à 1102. | *Vladislas II*. Régna de 1138 à 1146; fut détrôné par Boleslas IV, et mourut en exil en 1159. | *Vladislas III*. Régna de 1202 à 1206; fut chassé et mourut en exil en 1233. | *Vladislas IV*. Régna de 1289 à 1339; mais il ne fut universellement reconnu que vers 1306. | *Vladislas V*. Régna de 1386 à 1434. | *Vladislas VI*. Né en 1424; régna de 1434 à 1444. Il fut élu roi de Hongrie en 1440, et il y régna sous le nom de *Ladislas V*. | *Vladislas VII*. Né en 1595; régna de 1632 à 1648. | *Vladislas Ier*. Duc de Bohême, régna de 1109 à 1125. | *Vladislas II*. Régna de 1140 à 1193. | *Vladislas III*. Monta sur le trône en 1198, mais abdiqua après cinq ans de règne. V. LADISLAS.

VLAN, interj. Mimologisme dont on se sert pour représenter une action subite. *Vlan!* m'y voilà. | Se dit particulièrement d'un coup donné avec la main. *Vlan!* tu l'as reçu. (Molière.)

VLASTA nazone bohémienne. Fut d'abord une des compe , de Libussa, et voulut, après la mort de cette ncesse, en 735, former un État où les femmes domineraient sur les hommes. Elle en établit le siége sur le mont Vidovlé, d'où sa singulière armée s'élançait sur les plaines voisines pour les ravager. Elle fut pendant huit ans la terreur de la Bohême, ferma l'oreille aux propositions de paix du roi Przemilas, et publia un code qui consacrait sur tous les points la dépendance et l'infériorité des hommes. Le fort de Vidovlé fut pris d'assaut par le roi de Bohême, et Vlasta périt les armes à la main.

VOCABLE, s. m. Gramm. Mot, partie intégrante d'un langage. Les *vocables* de l'idiome français. Se dit particulièrement des substantifs. | Relig. cathol. Nom du saint sous le patronage duquel est une église. Cette église est sous le *vocable* de saint Jean. La chapelle était sous le *vocable* de saint Loup.

VOCABULAIRE, s. m. (du lat. *vocabulum*, nom d'une chose). Dictionnaire où tous les mots d'une langue, classés par ordre alphabétique, ne sont accompagnés que d'une explication succincte et non raisonnée. | Recueil des mots d'un art, d'une science. *Vocabulaire* de physique, de chimie. | Dans un sens analogue. Le *vocabulaire* des sauvages est peu étendu. | Le vocabulaire diffère du dictionnaire proprement dit en ce que, dans celui-ci, on ne recueille pas que les mots; on s'y occupe aussi de leurs rapports avec la syntaxe et de leurs idiotismes, qu'on justifie même au besoin par des exemples et des autorités.

VOCABULISTE, s. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE, adj. (du lat. *vocalis*, fait de *vox*, voix). Qui a rapport à la voix. | *Organe vocal*, L'organe de la parole. | *Cordes vocales*, Les deux replis de la muqueuse du larynx sur les ligaments thyro-aryténoïdiens qui servent par leur vibration, lorsque l'air les frappe, à former la voix. | Qui s'énonce par la voix, qui s'exprime au moyen de la voix. Partie *vocale*. Musique *vocale*. Sons *vocaux*. Ce ne sont point les prières *vocales* qui font l'oraison. (Gangauelli.) | *Musique vocale*, Musique écrite pour le chant. Étudier la musique *vocale*. On l'oppose à la *musique instrumentale*. V. MUSIQUE.

VOCALEMENT, adv. D'une manière vocale, de bouche. | Se dit par opposition à *mentalement*.

VOCALISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui vocalise avec grâce et légèreté.

VOCALISATION, s. f. (pron. *vokalizasion*). Action de vocaliser. | La *vocalisation* est une préparation du chant, un travail intermédiaire entre le solfége et l'exécution des compositions vocales. | Se dit des sons de la voix, des voyelles, par opposition aux articulations, aux consonnes.

VOCALISE, s. f. Pièce de musique expressément composée pour l'exercice de la voix.

VOCALISER, v. n. (rad. *vocal*). T. de mus. Chanter sur une voyelle. On vocalise non-seulement pour apprendre à passer un grand nombre de notes sur la même syllabe, mais pour égaliser la voix dans tous ses tons. (Castil-Blaze.)

VOCATIF, s. m. (du lat. *vocativus*, fait de *voco*, j'appelle). Gramm. Cas dont on se sert quand on adresse la parole à quelqu'un. Le *vocatif* est suppléé dans notre langue par l'interjection *ô*. *Ô* mon Dieu! *ô* mon père! *ô* ma patrie! | Quelquefois on ellipse cette interjection. Mon Dieu! toi que je supplie. Mon père! toi que j'aime.

VOCATION, s. f. (pron. *vokasion*; du lat. *vocatio*, fait de *vocatus*, appelé). Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. Résister à sa *vocation*. Répondre à sa *vocation*. Suivre sa *vocation*. Sans la *vocation*, le cloître est un enfer. (Mme de Pompadour.) | Ordre de la Providence que l'on doit suivre. On ne travaille que pour jouir; cette alternative de peine et de jouissance est notre véritable *vocation*. (J. J. Rousseau.) Il n'est guère d'hommes qui résistent à leur *vocation* pour commander aux autres, mais beaucoup pour leur obéir. (Boiste.) | Inclination qu'on se sent pour un état. Sentir de la *vocation* pour le commerce, pour le barreau, pour la carrière militaire. L'ambition de produire n'est pas le talent; c'est ce qu'il faut bien observer dans les prétendues *vocations*. (Boiste.) | La science de la *vocation*, qui se reconnaît ordinairement par un certain penchant qui nous incline vers tel genre de vie plutôt que vers tel autre, est de l'importance la plus haute pour les résultats heureux ou les déceptions amères que peut avoir une démarche inconsidérée. Le choix d'un état devant influer sur tout le reste de notre existence, fixer notre position dans le monde, être la base de notre avenir, et souvent décider ou de son malheur ou de son bonheur, l'étude de la *vocation*, le choix des occupations de la vie, doivent être pour tous les hommes l'objet de la plus inquiète sollicitude, le sujet de l'examen le plus sérieux, le plus approfondi. | *Vocation d'Abraham*, Se dit de la révélation que Dieu fit à Abraham quand il lui ordonna de quitter les lieux qui l'avaient vu naître, pour venir habiter la terre qu'il promit de donner à sa nombreuse postérité. La *vocation d'Abraham* est une des plus fameuses époques de l'antiquité. On la date de l'an du monde 1921. | *Vocation des apôtres*, Moment où Jésus-Christ appela douze disciples, qu'il choisit d'une manière spéciale et auxquels il donna le nom d'*apôtres*. | *Vocation des gentils*, La grâce que, d'après l'Église, Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Évangile.

VOCIFÉRATEUR, TRICE, adj. et s. Celui, celle qui vocifère. Les *vociférateurs*.

VOCIFÉRATIONS, s. f. pl. (pron. *vosiférasion*; du lat. *vociferatio*, fait de *vociferare*, crier fort). Paroles accompagnées de clameurs. Cessez vos *vociférations*; elles ne peuvent intimider que des niais. (G. Drouineau.) Ce sont là des *vociférations*.

VOCIFÉRER, v. n. (du lat. *vociferare*, crier fort.) Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs. *Vociférer* contre quelqu'un.

VOEU, s. m. (pron. *veu*; du lat. *votum*, même signif.). Promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à une œuvre que l'on croit lui être agréable et qui n'est point de précepte. Faire un *vœu*. *Vœu* solennel. *Vœu* sacré. Faire *vœu* de jeûner, d'aller en pèlerinage. S'acquitter de son *vœu*. Rompre, violer son *vœu*. Des religieuses ont changé leurs *vœux* de chasteté, d'obéissance et de pauvreté en trois choses qui leur sont plus convenables : l'intérêt, l'orgueil et la haine. (Mme de Grignan.) Les *vœux* sont enfants de la crainte. (Lamotte.) | L'usage des vœux remonte à la plus haute antiquité. On sait que la mort de la fille de Jephté et celle du fils d'Idoménée furent le résultat de vœux aussi imprudents que barbares. On a de Juvénal une belle satire *sur les vœux*. | Se dit aussi de l'offrande promise. V. EX-VOTO. | *Vœux monastiques*, Les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. | *Vœux simples*, Vœux qu'on fait en particulier et sans aucune solennité. | *Vœux solennels*, Ceux qu'on fait dans l'Église, soit en entrant dans les ordres sacrés, soit en faisant profession dans les ordres religieux. | Avant 1789, les vœux monastiques étaient ordinairement *perpétuels*, comme ils le sont encore partout ailleurs qu'en France. L'Assemblée constituante, par la loi du 13 février 1790, prononça l'abolition de toute espèce de *vœux*; ils furent rétablis par le décret du 18 février 1809, mais avec certaines restrictions. Il n'est permis de faire des vœux que dans les congrégations religieuses autorisées par l'État, et qu'après l'âge de 16 ans accomplis. Jusqu'à 21 ans, leur durée ne peut dépasser un an; passé cet âge, l'engagement peut être porté à cinq ans. | Promesse qu'on s'est faite à soi-même; résolution ferme qu'on a prise de faire ou de ne pas faire une chose. J'ai fait *vœu* de défendre le droit jusqu'à mon dernier jour. | Fig. et fam. *Je n'ai pas fait vœu de faire telle chose*, J'ai la liberté de la faire ou de ne pas la faire, je ne me suis engagé à rien. | Souhait, désir. C'est mon *vœu* le plus cher. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Former des *vœux*. Vos *vœux* sont indiscrets. Voici ses *vœux* accomplis. Exaucer les *vœux* de quelqu'un. Les événements répondirent au *vœu* général. (Raynal.) Vous voilà rendu aux *vœux* de tout Paris. (Voltaire.) Tout semblait alors favoriser ses *vœux*. La France fait des *vœux* pour la République.

VOGUE, s. f. Mar. Mouvement d'une galère causé par la force des rames. *Vogue* lente. *Vogue*

forcée, rapide. | Se dit aussi en parlant d'un canot, d'une embarcation. Mais dans ce sens, on dit plutôt *nage*. | Fig. Crédit, réputation dont jouit une personne, et qui attire les autres à elle. La plupart des gens ne jugent les hommes que par la *vogue* qu'ils ont ou par leur fortune. (La Rochefoucauld.) | Se dit aussi des choses qui ont un grand cours, qui sont fort à la mode. Les romans en *vogue*. Cette pièce a la *vogue*. Les conférences sont en *vogue*.

VOGUE-AVANT, s. m. Rameur qui tient la queue de la rame et lui donne le branle. Il y avait un *vogue-avant* sur la pirogue. | Plur. Des *vogue-avant*.

VOGUER, v. n. (de l'allem. *vogen*, bouger, se mouvoir). Être poussé sur l'eau à force de rames. | Naviguer de quelque manière que ce soit. Le navire, en *voguant* sur une mer phosphorescente, laissait après lui une longue traînée lumineuse. (Jacquemont.) | Par analogie. Les graines des plantes aquatiques sont toutes construites de la manière la plus propre à *voguer*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame. Ces canotiers *voguent* bien. | Fig. Nous *voguons* tous plus ou moins sur l'océan du doute. (G. Farey.) | Prov. *Vogue la galère*, Arrive ce qui pourra. | T. de chapell. *Faire voguer l'étoffe*, Faire voler sur une claie les matières dont on veut faire les capades.

VOICI, prép. (par contraction de *vois ici*). Ce mot sert à montrer, à désigner une personne ou une chose qui est proche de celle qui parle. *Voici* de l'or. *Voici* mes œuvres. *Voici* l'homme qui nous a dénoncés. (H. de Balzac.) | S'emploie aussi lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer ou détailler une chose. *Voici* les faits du procès. *Voici* les preuves de ce que j'avance. | Marque aussi un état actuel ou une action qui a lieu dans le moment même. *Voici* l'heure du départ. Enfin vous *voici* arrivé. Nous *voici* arrivés à notre but. | *Voici venir*, Locution qui ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le style léger et surtout dans les romances. Modérez ces transports, *voici venir* l'infante. (Corneille.) Des maux que j'ai prédits *voici venir* le temps. (Delille.) | Fam. *Nous y voici*, Se dit en parlant d'une chose qui arrive comme on l'avait prévu. | Se dit aussi pour exprimer qu'on arrive à la question. *Nous y voici*, commençons la discussion. | Fam. *En voici d'une autre, en voici bien d'une autre*, Se dit en parlant d'une chose qui paraît singulière.

VOIE, s. f. (pron. *voa*; du lat. *via*, même signif.). Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. *Voie* sûre. *Voie* commode. *Voie* périlleuse. *Voie* fréquentée. | *Voie publique*; Se dit, en général, des rues, des places publiques, des chemins, etc. Obstruer la *voie publique*. Encombrer la *voie publique*. | *Aller sa voie*, Aller son chemin, continuer sa route. | Fig. Rien n'est impossible : il y a des *voies* qui conduisent à toutes choses; et si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours des moyens. (La Rochefoucauld.) | Prov. *Être toujours par voie et par chemin*, N'être jamais chez soi; être continuellement en course. | Se dit surtout des grands chemins des anciens Romains. Un des caractères de l'administration romaine, un de ses éléments de puissance, un de ses principes de vitalité, un des correctifs de ses vices, c'est l'importance donnée aux grandes *voies* de communication. Par elles, toutes les parties du monde romain étaient en rapport facile, durable, les unes avec les autres. Du *forum romanum*, ou, mieux encore, de ce point unique où brillaient le *milliarium aureum*, partaient, en sens divers, les routes qui couraient aux trois mers et aux Alpes, envoyant aux provinces leur droit, leurs ordres et leurs proconsuls ou préteurs; recevant en échange leurs grains, leurs lions, leur or, leurs esclaves, pâture instantanément et irréproductivement dévorée par cette fournaise aux brûlantes entrailles qu'on nommait Rome. La *voie* Appienne. La *voie* Aurélienne. La *voie* Flaminienne. La *voie* Tiburtine. La *voie* Nomentane. La *voie* Prénestine. | Espace compris entre les deux roues d'une voiture. La *voie* d'une charrette, d'un cabriolet. | Espace compris entre les deux rails sur lesquels circulent les voitures dans les chemins de fer. | Trace que fait une voiture en marchant. Suivre la *voie* d'une voiture, d'un carrosse. | En termes d'Écriture sainte, *voie étroite*, La voie du salut. | *La voie large*, Le chemin de perdition. | Moyens dont Dieu se sert pour conduire les choses humaines. Les *voies* du Seigneur, de la Providence. | T. de vénerie. Endroit où le gibier a passé, et qu'il a indiqué par la trace ou l'empreinte de ses pieds, ou par l'odeur qu'il a laissée dans l'air. | *Voie doublée*, Celle sur laquelle l'animal est revenu. | *Voie du relevé*, La voie déjà vieille. | *Voie chaude* et *voie fumante*, *voie vive*, Celle de l'animal qui vient de passer. | *Être à bout de voie*, Se dit des chiens qui s'arrêtent et ne trouvent plus la voie. | Fig. *Mettre quelqu'un sur la voie, sur les voies*, Lui donner des renseignements, des indications propres à le faire parvenir au but qu'il se propose. | Mar. *Voie d'eau*, Ouverture, déliaison par lesquelles l'eau s'introduit dans l'intérieur d'un navire et le met en péril. Cette ouverture peut avoir lieu par diverses causes, telles que les boulets de l'ennemi dans un combat, un échouage ou les fatigues de la coque qui amènent l'écartement des bordages. Une *voie d'eau* se déclare souvent spontanément avec toute la gravité d'un imminent danger, quelquefois aussi son augmentation n'est que graduelle. | Moyen par lequel on transporte une chose ou une personne d'un lieu à un autre. Aller par la *voie* de terre. Prendre la *voie* de mer. La *voie* de la poste. | Figur. Moyen dont on se sert pour arriver à son but. L'hypocrite, comme la bête féroce, cache sa *voie*. (Boiste.) | Astron. *Voie lactée*, vulgairement *Chemin de Saint-Jacques*, Bande blanchâtre, irrégulière, due à une multitude innombrable d'étoiles trop éloignées pour être distinguées à la vue simple, et qu'on aperçoit dans le ciel pendant les nuits sereines. Cette bande traverse le ciel en coupant l'écliptique vers les deux solstices; sur une partie de sa longueur, elle est séparée en deux arcs qui se rejoignent d'un côté et de l'autre. La Fable attribue l'origine de la *Voie lactée* à quelques gouttes de lait qui tombèrent de la bouche d'Hercule lorsqu'il était suspendu aux mamelles de Junon. | Entremise. Arriver à une place par la *voie* des courtisans, des femmes, d'un ministre. | *Être en voie de*, Être en train de, être prêt à. *Être en voie d'accommodement*. *Être en voie de* s'arranger. | Ouverture que fait la scie dans un morceau de bois. | *Donner une voie de chardon à une étoffe*, La brosser avec des chardons pour en tirer le poil. | Anat. *Voies*, L'ensemble de conduits ou la série d'organes que parcourt une matière quelconque dans le corps de l'animal. C'est ainsi qu'on dit les *voies digestives*, les *voies urinaires*, les *voies biliaires*, etc. Les *voies digestives* se distinguent en *premières voies*, la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins; et en *secondes voies*, les vaisseaux chylifères, lymphatiques et sanguins. | *Voies de la génération*, Ensemble des organes de la génération chez les animaux. | Dans un sens analogue. Lorsque les premiers services sont passés, que le vin ordinaire a préparé les *voies*, les vins fins ouvrent les cœurs à la confiance. (Brillat-Savarin.) | Jurispr. *Voies de droit*, Recours à la justice suivant les formes légales. Ainsi l'on dit Prendre la *voie civile* ou la *voie criminelle* contre quelqu'un, pour dire qu'on agit contre lui devant les tribunaux civils ou criminels. On dit, à peu près dans le même sens, qu'on a, pour attaquer les jugements, les *voies ordinaires* ou *extraordinaires*. Les *voies ordinaires* sont l'opposition lorsque le jugement est par défaut, et l'appel lorsque le jugement est contradictoire. Les *voies extraordinaires* sont : 1° la tierce-opposition; 2° la requête civile; 3° la prise à partie; 4° la cassation. | *Voies de fait*, Les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un; et, en particulier, tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose. Les *voies de fait* qui sont exercées contre les personnes sont poursuivies correctionnellement ou criminellement, selon leur gravité. | Chim. Manière de faire une opération. On distingue la *voie sèche*, qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide*, qui consiste à les traiter par les dissolvants liquides. La sensation du goût est une opération chimique qui se fait par voie humide. (Brillat-Savarin.) | Financ. *Voies et moyens*, Les ressources dont, en finances, on peut disposer pour l'exécution d'un projet. | T. de comm. Se dit des marchandises qui peuvent être transportées sur une même charrette, et en un seul voyage. Une *voie* de bois. Une *voie* de pierres. Une *voie* de sable. Une *voie* de plâtre. | *Voie d'eau*, Les deux seaux d'eau que porte un homme. | Métrol. On appelle communément *voie* une mesure de volume de l'ancien système, employée pour mesurer le bois de chauffage et le charbon. La *voie* de bois vaut 56 pieds cubes ou 1,9195 stère; deux voies font une corde. Depuis l'établissement du système métrique, la corde et la voie ont été remplacées par le stère. | La *voie de charbon* est, pour le charbon de bois, un sac contenant 2 hectolitres, et pour le charbon de terre, une quantité de 1,000 kilogrammes.

VOILÀ (par contract. de *vois là*). Préposition dont la signification est analogue à celle de *voici*, mais qui sert principalement à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle. Voici des cerises, *voilà* des prunes. Le *voilà*, cet homme si redoutable. | Se dit aussi des choses qui sont seulement exprimées par le discours. La soif de l'or, *voilà* le principe des crimes et des malheurs. (Florian.) | Sert à marquer un état prochain ou actuel, une action qui a lieu présentement. *Voilà* qui est fait. *Voilà* qui est bon. *Voilà* qui va bien. | Famil. Sert à marquer ce qu'une chose a d'inopiné, de subit. *Voilà* qu'une pluie survient. *Voilà* qu'au fond d'un bois se présente ma mère. (Delille.) | *Ne voilà-t-il pas!* Sorte d'exclamation de surprise. *Ne voilà-t-il pas* de quoi faire la moue! *Ne voilà-t-il pas* de quoi se fâcher! | *Voilà*, de même que *voici*, se construit avec des verbes. Certes, *voilà* agir en galant homme. (Le Sage.)

VOILE, s. m. (pron. *voale*). Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. *Voile* clair. *Voile* discret, pudique, virginal. *Voile* de mousseline, de gaze, de tulle. Couvrir d'un *voile*. Un *voile* plus soigneusement orné couvrira votre tombe. (Sénancourt.) | Fig. *Avoir un voile devant les yeux*, Se dit lorsque les préjugés, les passions, l'amour, la haine, nous empêchent de voir les choses comme elles sont. | Partie du vêtement des femmes dont elles se couvrent le visage. *Voile* blanc. *Voile* vert. *Voile* noir. Se couvrir d'un *voile*. | Fig. Se dit quelquefois des vêtements en général. Chaque *voile* qui tombe offre un charme de plus. (Baour-Lormian.) | Couverture de tête que portent les religieuses. | Morceau d'étoffe qui couvre le calice des églises. | *Prendre le voile*, Être reçue au noviciat, se faire religieuse. Obscurité que répand la nuit ou les nuages. Les *voiles* de la nuit ont protégé ma fuite. (Lemierre.) Des nuages épais et fréquents jettent un *voile* obscur sur ces hideuses campagnes. (Raynal.) | Figur. La fable est le *voile* de la vérité; l'erreur en est le fantôme. | Figur. Ce qui nous dérobe la connaissance d'une chose. Les grâces et la beauté ne sont trop souvent qu'un *voile* impénétrable dont la nature enveloppe une âme froide, même atroce. (Boiste.) | Fig. Un *voile* de pudeur ombrage ses beaux yeux. (Mouy.) | Un *voile* sombre de tristesse et de consternation a couvert son visage. (J. J. Rousseau.) | Pièce d'étoffe que l'on jette sur les peaux des timballes, pour en intercepter les vibrations et diminuer la sonorité de l'instrument. | Anat. *Voile du palais*, Cloison mobile, molle, large, attachée à l'extrémité de la voûte palatine, et séparant la bouche du pharynx. Sa forme est assez exactement quadrilatère; sa face antérieure correspond à la bouche, la postérieure au pharynx. Son *bord supérieur* est fixé à la voûte du palais; l'*inférieur* est libre, flottant, et offre à sa partie moyenne un appendice qu'on appelle la *luette*. Les *bords latéraux* du voile du palais se tiennent en bas par deux replis, écartés l'un de l'autre par un espace triangulaire nommé les *piliers*, et dont l'un antérieur se porte à la base de la langue, et l'autre postérieur se porte sur les parois du pharynx. Le *voile du palais* est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Il sert particulièrement à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix.

VOILE, s. f. (pron. *voale*.) Mar. Surface d'un tissu qui se déploie sur un mât pour recevoir l'impulsion du vent et la transmettre au navire. *Voile* légère. *Voile* solide. Gréer, dégréer une *voile*. Établir, orienter une *voile*. Enverguer les *voiles*. Larguer les *voiles*. Carguer, serrer les *voiles*. Prendre un ou plusieurs ris dans une *voile*. Aller à la *voile*. Le navire déployait ses *voiles*. Les *voiles* battaient le vent. Un vent terrible déchirait, emportait les *voiles*. L'usage de la *voile*, postérieur à celui de la rame, est très-ancien. Ils cinglaient à pleines *voiles*. Déjà ma *voile* emprisonnait le vent. (Malfillâtre.) Le flottant appareil des *voiles* et des mâts. (Delille.) | Chaque voile tire son nom du mât qui la porte. Ainsi il y a une *voile d'artimon*, dite aussi *brigantine*, une *grande voile*, une *voile de misaine*, un *grand* et un *petit hunier*, un *perroquet de fougue* (*hunier d'artimon*), une *voile de perruche*, un *grand* et un *petit perroquet*, des *cacatoès*, des *focs*, des *voiles d'étai*, etc.; certaines voiles supplémentaires, dont l'usage n'est pas ordinaire, ont reçu les noms particuliers de *bonnettes*, de *cicadières*, etc. La forme des voiles est quadrangulaire, trapézoïdale ou triangulaire. Les voiles suspendues à des vergues sont ordinairement carrées; la *voile d'artimon* et les *voiles d'étai* sont trapézoïdes; les *focs* et les voiles latines sont triangulaires. On distingue encore les voiles en *hautes* et *basses voiles*, selon qu'elles tiennent aux hautes ou basses vergues; en *voiles de l'avant* (placées en avant du grand mât) et *voiles de l'arrière* (celles du grand mât et du mât d'artimon); en *voiles majeures* (la grande voile, la misaine et les deux huniers) et *voiles mineures*, etc. Les toiles dont on se sert pour confectionner les

voiles sont ordinairement en fil de chanvre et de différentes grosseurs. Outre le chanvre, on emploie aussi le coton à la fabrication des voiles, et quelquefois même le cuir. Les Chinois en font avec du jonc; les indigènes de la mer du Sud, avec de la paille ou des écorces d'arbres. | *Voiles de cape*, Celles dont on se sert dans les tempêtes; elles se composent de l'artimon, du grand hunier, tous les ris pris, de la misaine et du petit foc. De ces quatre voiles souvent deux suffisent, et le choix doit en être laissé à la sagacité du capitaine. | *Voile livarde*, Voile en usage chez les Hollandais. Elle est à peu près carrée; elle est placée au mât par l'un de ses côtés, et se déploie par le moyen d'un espar fixé par ses deux extrémités aux deux angles opposés. Ce genre de voiles est aussi très-usité dans les petites embarcations. | *Voiles latines*, Voiles triangulaires, attachées à une vergue flexible, appelée *antenne*, par le côté de leur hypoténuse. | *Mettre à la voile* ou *sous voile*, Appareiller, déployer les voiles et partir. | *Faire voile*, Naviguer. | *Faire force de voiles, forcer de voiles, mettre toutes les voiles dehors*, Déployer toutes les voiles pour activer la marche. | Fig. et fam. *Mettre toutes les voiles au vent*, Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir. | *A pleines voiles*, De tout son cœur. Il a donné *à pleines voiles* dans ce parti. | *Caler la voile dans quelque affaire*, Se relâcher de ses prétentions, se radoucir. | *Voile* se dit quelquefois pour Navire. Apercevoir une *voile* à l'horizon. Une escadre de vingt *voiles*.

VOILÉ, ÉE, part. Qui est couvert d'un voile; qui est dérobé à la vue. Tu verras ici près une femme *voilée*. (Régnier.) | Qui a pris le voile. Religieuse *voilée*. | Qui est obscurci, qui est couvert. Le soleil était *voilé*. | Qui est caché, couvert. Il y a des vices qui ne peuvent être *voilés* du manteau de l'hypocrisie. (Boiste.) | Figur. Le style d'Alfred de Vigny est pudique et *voilé* comme son ange Éloa. (G. Planche.) | *Voix voilée* ou *un peu voilée*, Voix qui, par quelque disposition de l'organe, n'a qu'une partie de son timbre et de son éclat. | Bot. Se dit du fruit, quand le calice, sans adhérer à l'ovaire, persiste autour de lui d'une manière lâche et n'entoure le fruit qu'en partie. | Mar. Se dit d'un navire par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles. Bâtiment bien *voilé*, mal *voilé*. | Technol. *Porcelaine voilée*, Celle dont la blancheur est ternie par la flamme.

VOILER, v. a. (rad. *voile*). Couvrir d'un voile. *Voiler* sa figure, son corps. *Voiler* des tableaux. | Dérober la vue de quelque chose en la couvrant comme ferait un voile. Un rideau de trembles *voilait* à mes yeux les splendeurs du couchant. (Chateaubriand.) | Fig. La nature nous *voile* la Divinité, afin que nous en puissions supporter les approches. (Bern. de Saint-Pierre.) | SE VOILER, v. pron. Se couvrir d'un voile; mettre son voile. Les femmes *se voilent* généralement en Orient. | Se couvrir d'un nuage. Le soleil *se voile*. | Se couvrir d'une apparence. *Se voiler* du manteau de la religion. | Se dit du bois qui se courbe, se déjette, par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité. | Une feuille de métal *se voile* lorsque, par suite des efforts auxquels elle est soumise, elle perd la forme qu'elle devait avoir, et qu'au lieu, par exemple, de présenter une surface plane ou d'une courbe légère et continue, elle devient fortement convexe ou concave sans régularité.

VOILER, v. a. Garnir un navire de ses voiles. *Voiler* un brick, une goëlette.

VOILERIE, s. f. Atelier dans lequel on confectionne les voiles de toute sorte pour les navires. | Art de confectionner les voiles.

VOILETTE, s. f. (rad. *voile*). Petit voile que les femmes portent sur leur chapeau.

VOILIER, IÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui fait les voiles On embarque toujours à bord de chaque navire de guerre, pour l'entretien et la réparation des voiles, un nombre de *voiliers* proportionné à la grandeur du navire. | Adj. Maître *voilier*. Quartier-maître *voilier*. | C'était autrefois un art que celui de *voilier*; ce ne serait plus aujourd'hui qu'un métier, si tout ce qui est prescrit réglementairement était exécuté par le coupeur de voiles; mais, comme les praticiens ne sont pas d'accord sur la meilleure forme à donner aux voiles, il y a encore une partie d'instinct et de sentiment dans la coupe de ces surfaces avec figures variées. Encore au XIVe siècle, le *voilier* mourant donnait à son fils en héritage le secret de sa coupe. Pour coudre les voiles, on se sert d'une sorte de manicule en cuir, appelée *paumelle*, qui garnit la main. | Se dit d'un navire qui marche bien ou mal, qui évolue bien ou mal sous voiles. Ce navire est un fin *voilier*, est mauvais *voilier*. | S. m. Ichthyol. Genre de scombéroïdes, renferme des poissons de grande taille, très-voisins des espadons. Ils doivent leur nom au développement considérable de la dorsale, dont ils se servent comme de voile pour prendre le vent quand ils nagent. | Ornithol. Nom donné aux oiseaux dont le vol est étendu. Les martinets sont de bons *voiliers*. | *Grands voiliers*, Les oiseaux de haute mer, tels que les albatros et les pétrels. | S. f. Géom. Courbe que forme une voile enflée par le vent. | Adject. *Ailes voilières*, Ailes épaisses, massives, arquées, non tout à fait tendues dans le vol, ayant leurs cinq premières pennes de longueur inégale et échancrées depuis le milieu jusqu'à l'extrémité, qui, bien que la plus importante pour le vol, forme une surface interrompue.

VOILURE, s. f. Mar. Ensemble des voiles nécessaires à un navire. Avoir une bonne *voilure*. | Quantité de voiles que porte un navire, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire. Être sous une petite, sous une grande *voilure*. | *Régler la voilure sur le temps*, Mettre dehors un nombre de voiles approprié au vent qui souffle. | *Avoir la voilure d'un brick, d'une goëlette*, Être voilé en brick, en goëlette. | Technol. État d'une feuille de métal qui s'est voilée. La *voilure* d'une feuille de zinc.

VOIR, v. a. (pron. *voar*; du lat. *videre*, même signif.). Apercevoir, distinguer. *Voir* un objet. *Voir* la lune. Tu n'*as* jamais *vu* de face si hypocrite, quoique tu aies demeuré à l'archevêché. (Le Sage.) Je *vois* tout ce qui se passe dans la prairie. (X. de Maistre.) Je te *vois*, et soudain mon cœur vers toi s'élance. (Lemercier.) | Se dit souvent par rapport à l'action, à l'état d'une personne ou d'une chose. J'*ai vu* ce grand homme refuser les faveurs de la cour au moment même où la détresse le pressait de toutes parts. (Thomas.) | Être témoin, être le théâtre de. Paris *a* déjà *vu* bien des révolutions. Jamais cette héroïque cité n'*a vu* dans ses murs le triomphe de l'étranger. (Thierry.) | Dans un sens analogue. J'*ai vu* ces maux, et je n'ai pas vingt ans. (Voltaire.) | *Aller voir quelqu'un*, Aller chez lui pour lui rendre visite. Je *suis allé voir* mon père hier soir. | *Voir quelqu'un de bon œil, de mauvais œil*, Avoir à l'égard d'une personne des dispositions favorables ou défavorables; être bien aise ou fâché de le voir. | Dans le même sens. *Voir une chose de bon œil, de mauvais œil*. | *Cet homme a vu la mort de près*, Il a été sur le point de mourir. | *J'ai vu l'heure que, j'ai vu le moment que*, Peu s'en est fallu que, il ne s'en est rien fallu que. | Famil. *Qui ne l'a pas vu, n'a rien vu*, Se dit, par exagération, pour louer extrêmement une chose. | *Voir venir quelqu'un*, Démêler, découvrir, connaître, sur les démarches d'une personne, quel est son dessein. Allez toujours, je vous *vois venir* de loin. | On dit aussi absol. *Voir venir*. *Il faut attendre et voir venir*. | Famil. et comme par défi. *Je voudrais bien voir cela. Fais cela, et tu verras que tu t'en repentiras*. | Dans un sens analogue. Je voudrais bien vous *voir* à ma place. | *Voir en songe*, Imaginer en dormant, croire voir en dormant. | *Voir le jour*, Naître, être né, vivre. J'*ai vu le jour* sur les bords de l'Eurotas, et je n'ai jamais connu ma famille. (Pouqueville.) | *N'être pas digne de voir le jour*, Être indigne de vivre. Se dit d'un homme lorsqu'il fait une action infâme. | Remarquer, observer en lisant. On *voit* dans Chateaubriand le poète qui aspire vers le progrès et l'aristocrate qui se lamente de l'écroulement du passé. | Rencontrer. On *voit* dans les montagnes des Antilles des pétrifications humaines. | Regarder, considérer avec attention. Venez *voir* cette peinture. | Examiner. On se mêle des affaires d'autrui, où l'on n'a rien à *voir*, où l'on médit du prochain. (De Jussieu.) | S'informer. *Voyez* si mon secrétaire est chez moi. | Éprouver, essayer. *Voyez* si vous pouvez déchiffrer cette écriture. *Voyez* si cet habit vous va bien. | *Voir à*, Avoir soin de pourvoir à. *Voyez à* nous faire partir de suite. *Voyez à* nous faire manger. | Prendre connaissance, des choses, acquérir de l'expérience. J'aime Paris après la campagne, et une campagne à ma guise; je préfère Paris à tout ce que j'*ai vu* dans le monde. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Ce soldat n'a pas encore vu le feu*, Il n'a pas encore assisté à des combats contre l'ennemi. | *Nous en avons bien vu d'autres*, Se dit pour faire entendre qu'on n'a pas peur des menaces de quelqu'un, qu'on n'est pas troublé par les événements dont on est témoin ou qui sont près d'arriver. | Connaître. Cet homme, que je n'*ai* jamais *vu*, s'est tout de suite permis de me tutoyer. (Fréd. Soulié.) | Figur. S'apercevoir, comprendre. En baisant les pieds des idoles, on *voit* qu'ils sont d'argile. (Lemontey.) | Fréquenter. Il *voit* maintenant une société mal famée. *Voir* bonne compagnie. | *Ne voir personne*, Vivre dans la retraite. | Connaître par l'intelligence. Dieu *voit* le fond des cœurs et sonde les reins des mortels. (Chateaubriand.) | Dans un sens analogue. Heureux ceux qui, dans l'abaissement de cette nation, peuvent encore *voir* sa reconnaissance. (Alph. Royer). | Reconnaître. Dans leurs victimes, les plus compatissants ne *voyaient* que des frères égarés. (L. Blanc.) | *Faire voir*, Montrer, faire connaître. Je vous *ferai voir* ma bibliothèque. | Fig. Mettre en évidence. L'analyse ne nous donne des idées exactes qu'autant qu'elle ne nous fait *voir* dans les choses que ce qu'on y *voit*. (Condillac.) | Donner à connaître. Il m'a laissé *voir* qu'il ne serait pas éloigné de traiter avec moi. | Juger. La vraie philosophie est de *voir* les choses telles qu'elles sont. (Voltaire.) Absolum. *Voir* clair. *Voir* trouble. *Voir* bien, mal. | Fig. *Voir de loin, Voir bien loin*, Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. Ces nobles esprits, qui *voyaient de loin*, ont tous prédit la catastrophe de l'absolutisme. (Lemontey.) | Prov. et fig. *Ne voir pas plus loin que son nez, que le bout de son nez*, Avoir peu de lumières, peu de prévoyance. | Examiner. Pour bien *voir*, on ne doit pas embrasser trop d'objets à la fois. (Dussaulx.) | Juger. Chaque homme a sa manière de *voir*, il en a même une différente selon les circonstances. (Beccaria.) | *Assigner pour voir et ordonner*, Pour être présent quand on dira, quand on ordonnera. | SE VOIR, v. pron. Être vu. Ce village ne peut *se voir* d'ici. | *Cela se voit tous les jours*, Cela arrive journellement, fréquemment. | Se regarder. *Se voir* dans une glace. Ces deux personnes *se voyaient* tous les jours. | Se juger. La démocratie *se vit* au pouvoir. (Daniel Stern.) | *Voir soi*, Se trouver. *Se voir* abandonné de tout le monde.

VOIRE, adv. (du lat. *verè*, vraiment). Se dit pour vraiment, même, certes. *Voire* chapitres de chanoires. (La Fontaine.) *Voire*, fit-elle, tout est prêt. (P. L. Courrier.) *Voire*, que prétendez-vous?

VOIRIE, s. f. (pron. *voari*; de la basse lat. *voueria, voaria*; fait de *via*, voie). Charge de voyer. | Partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques. | D'après les lois du 24 août et du 14 octobre 1789, et celles du 22 juillet 1791, du 16 septembre 1807 et du 3 mai 1841, la *voirie*, en France, admet deux divisions : la *grande voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes impériales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables; la *petite voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt purement local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ni flottables. La *grande voirie* est dans les attributions des préfets seuls, et la *petite voirie*, de l'autorité municipale. La voirie se distingue aussi en *voirie urbaine* et en *voirie rurale*, selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes. Les rues de Paris sont soumises, par exception, au régime de la *grande voirie*. En outre, un décret du 26 mars 1852 a imposé des règlements particuliers à la voirie de la capitale. D'après ce décret, tout propriétaire est tenu, entre autres obligations, de regratter, repeindre ou badigeonner la façade de sa maison une fois au moins tous les dix ans. | Lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui proviennent des grandes villes. Les partis dressent des statues à des traîtres, à des scélérats, et jettent à la *voirie* les corps des héros, des grands hommes. (Boiste.) | Les voiries, ordinairement situées hors des villes, sont soumises à des ordonnances de police. La *voirie* de Paris, établie à Montfaucon depuis 1577, a été transportée ensuite à Bondy. V. VIDANGE et ABATTOIR.

VOISIN, INE, adj. Qui est proche, qui est auprès, qui demeure auprès. Les lieux *voisins*. La maison *voisine*. Les terres *voisines*. Les objets *voisins*. Les États *voisins*. | Fig. Qui approche, qui est sur le point de. Il est *voisin* de sa ruine, de sa perte. | S. Celui, celle qui demeure auprès d'une autre personne. Mon *voisin*. Ma *voisine*. Craindre les *voisins*. Nous vivons en bons *voisins*. Fréquenter ses *voisins*. Quand vous achetez ou louez une maison, informez-vous surtout des *voisins*. (Boiste.)

VOISIN (Catherine Deshayes, dite LA). Devineresse; était d'abord accoucheuse à Paris, et, pour s'enrichir, exerça le métier de sorcière. Elle fut compromise dans l'affaire de la Brinvilliers, et fut accusée d'avoir débité clandestinement des poisons. Condamnée par la chambre ardente, elle fut brûlée en place de Grève en 1680.

VOISINAGE, s. m. (pron. *voizinaje*). Collectivement, Les voisins. Il s'en prit au *voisinage*. Le bruit s'en répandit par tout le *voisinage*. (La Fontaine.) | Lieux voisins. La grêle a désolé tout le *voisinage*. | Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre. Le voi-

sinage de la forêt, de la mer. Le *voisinage* des montagnes. L'industrie renaît avec la liberté, par le *voisinage* des ports de mer. (Bern. de Saint-Pierre.) Le *voisinage* des marais est très-malsain.

VOISINER, v. n. (rad. *voisin*). Visiter familièrement ses voisins. Se plaire à *voisiner*. Elle est à *voisiner*. La charmante fille *voisinait*, caquetait.

VOITURABLE, adj. Qui peut être voituré. Ces objets sont trop fragiles, ils ne sont pas *voiturables*.

VOITURE, s. f. Ce qui sert au transport des personnes, des marchandises. *Voiture* par eau. *Voiture* par mer. | Particulièrement. Nom générique de toute espèce de caisse ou de plate-forme destinée à recevoir des hommes, des animaux ou des marchandises, et montée sur des roues qui facilitent son mouvement de translation. Louer une *voiture*. Monter en *voiture*. Descendre de *voiture*. *Voitures* à deux roues, à quatre roues. *Voiture* publique. *Voiture* de place. *Voiture* de remise. | Ce qui est transporté par une voiture. *Voiture* complète. | Ce que contient une voiture. Une *voiture* de légumes, de charbon, de bois. | Port, transport des marchandises, des hardes, des personnes. Payer la *voiture* des marchandises. | Parmi les voitures qui servent au transport des matières de toute sorte, on distingue la *charrette*, le *tombereau*, le *haquet*, le *camion*, les *chariots* de tout genre, le *fourgon*, la *tapissière*, la *petite voiture à bras*, etc. Parmi celles qui servent au transport des personnes, les unes sont à deux roues, comme le *cabriolet*, la *patache*, le *tilbury*, le *phaéton*, le *cab*, etc.; les autres à quatre, comme la *berline*, le *coupé*, le *landau*, la *calèche*, l'*américaine*, le *char à bancs*, le *fiacre*, les *diligences*, les *omnibus*, etc. La forme des voitures a varié suivant leur destination, et plus encore, surtout pour les voitures de luxe, suivant les caprices de la mode. | L'origine de la voiture remonte à la plus haute antiquité. Outre les chars en usage dans les combats et dans les courses, les Grecs et les Romains avaient un très-grand nombre de voitures. Telles étaient, chez ces derniers, les voitures dites *carpentum*, *carruca*, *rheda*, *plaustrum*, etc. Au moyen âge, l'usage des voitures était devenu fort restreint; à la fin du XVIe siècle, elles étaient encore regardées comme un grand objet de luxe; au XVIIe, l'usage en devint général. Sous Louis XIII furent établies à Paris les premières voitures de louage, dont le nombre n'a cessé de s'augmenter depuis. | *Voitures publiques*. Les entrepreneurs de voitures publiques sont assujettis à des règlements particuliers, qui font loi entre eux et les autres citoyens. Ils doivent tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent; ils sont responsables de leur perte et de leurs avaries, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont été perdus ou avariés par cas fortuit ou par force majeure. Une amende de 6 à 10 francs est encourue par ceux qui contreviennent aux ordonnances concernant la solidité, le chargement des voitures, le nombre et la sûreté des voyageurs, l'indication du nombre et du prix des places, du nom du propriétaire.

VOITURE (Vincent). Poète et littérateur, membre de l'Académie; né à Amiens en 1598, mort en 1648. Fils d'un marchand de vin, il s'attira la faveur des grands par son esprit et sa servilité. On a de lui des *Lettres* écrites avec une recherche fatigante, et des *Poésies* médiocres.

VOITURÉ, ÉE, part. Transporté par voiture. Voyageurs *voiturés*. Marchandises *voiturées*. Elles arrivent en foule, *voiturées* en palanquin. (Bern. de Saint-Pierre.) Un pape, un empereur *voiturés*.

VOITURER, v. a. (rad. *voiture*). Transporter par voiture. *Voiturer* des denrées, des marchandises. | Absol. *Voiturer* par eau. *Voiturer* par terre, par charroi. | Famil. Mener quelqu'un dans sa voiture. *Voiturez*-moi jusque-là. | Par extens. Transporter. Nous *vous voiturerons* par l'air en Amérique. (La Fontaine.) | Dans un sens encore plus étendu. Les vents *voiturent* les brumes dans le sein des continents, et les roulent autour des pics des montagnes qui les attirent. (Bern. de Saint-Pierre.)

VOITURIER, s. m. Celui dont le métier est de voiturer des personnes, des marchandises. *Voiturier* par eau, par terre. *Voiturier* intelligent.

VOITURIN, s. m. (de l'ital. *vetturino*; de *vettura*, voiture). Celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. Le *voiturin* de Chambéry à Turin. | La voiture même qui est conduite par les voiturins. Prendre le *voiturin*.

VOÏVODE, s. m. Gouverneur polonais. V. VAYVODE.

VOÏVODIE, s. f. Province polonaise. V. VAYVODIE.

VOIX, s. f. (pron. *voa*: du lat. *vox*, *vocis*, même signif.). Son que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. *Voix* sonore. *Voix* harmonieuse. Ce chanteur a une belle *voix*. *Voix* rude, forte, faible, grêle, aigre. Les gens qui ont la *voix* fausse n'entendent pas bien également des deux oreilles. (Buffon.) Une *voix* douce peut être l'organe de l'hypocrisie, mais une *voix* âcre ne peut être celui de la douceur. (Boiste.) | Se dit aussi des animaux. La *voix* du rossignol, du chardonneret, de la fauvette. Dans la tour prochaine, j'entends déjà la *voix* du martinet. (V. Hugo.) | Se dit aussi des choses inanimées. La grande *voix* de la cataracte se faisait entendre jusque dans notre retraite. (Chateaubriand.) | Fig. *Élever la voix*, Parler avec plus d'assurance, plus de hauteur qu'on n'en a le droit. | *Élever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un*, Parler hautement, ouvertement en faveur de quelqu'un ou à son désavantage. | Se dit particulièrement de la voix modifiée pour le chant. Les théories s'ébranlèrent, et l'on entendit sous le beau ciel de l'Attique des *voix* mélodieuses qui chantèrent des hymnes à Cérès. (Barthélemy.) | *La voix humaine*, Jeu de l'orgue qui imite assez bien la voix de l'homme quand il chante. | Partie vocale et récitante pour laquelle une pièce de musique est composée. | Chanteur, chanteuse. Il y avait six *voix*, quatre *voix* à ce concert. Concert de *voix*. | L'organe qui produit la voix, l'organe vocal, est un véritable instrument à vent formé de trois parties: les *poumons* et la *trachée-artère*, qui font l'office de soufflet; le *larynx*, sorte de réfracteur qui imprime au son un caractère spécial; le *pharynx* et les *cavités buccale* et *nasale*, qui servent à le modifier en l'enflant ou en le diminuant. L'air, chassé des poumons, s'achemine d'abord par la trachée-artère, canal assez large qui se resserre bientôt; puis il traverse une fente étroite (larynx), dont les bords sont deux lames vibrantes, semblables à celles des anches, qui permutent en interceptant alternativement le passage de l'air, et déterminent ainsi les ondulations sonores. Les autres organes ne font que transmettre et modifier le son. La voix peut se présenter sous trois états: la *voix brute* ou *cri*, comme dans les animaux; la *voix articulée*, *parole* ou *langage*, qui est le privilége de l'homme; la *voix modulée* ou *chant*. La voix se divise, par rapport au ton, en six espèces, savoir: le *premier dessus* ou *soprano*, le *deuxième dessus* ou *alto*, le *contralto*, le *ténor* ou *taille*, le *baryton* et la *basse*; relativement au registre, en *voix de poitrine*, *voix de tête* (appelée aussi *fausset* ou *faucet*), et *voix de médium*; relativement à son acuité ou à sa pureté, en *voix grave*, *moyenne*, *aiguë*; relativement à la qualité, en *bonne*, telle que claire, pleine, sonore ou argentine, forte, douce, étendue, etc., ou *mauvaise*, faible, voilée, criarde, nasillarde, gutturale, etc. La voix humaine varie avec l'âge et suivant les sexes; elle est plus aiguë dans l'enfance, et devient grave à l'époque de la puberté; le castrat conserve la voix qu'il avait dans l'adolescence. Les premier et second dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants et aux castrats; le contralto est commun aux deux sexes; le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur seizième année. | Gramm. Se dit de différentes formes que les verbes prennent, selon qu'ils sont employés dans des propositions dont le sujet fait l'action ou la reçoit, est actif ou passif. La *voix* active, passive. | Fig. Mouvement intérieur qui nous porte à faire quelque chose ou qui nous en détourne. La *voix* de la nature n'est pas toujours une bonne conseillère. (Joubert.) | Dans l'Écriture, on dit: la *voix* du sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance. | Conseil, avertissement donné avec instance. Un prince qui aime la religion, et qui la craint, est un lion qui cède à la main qui le flatte ou à la *voix* qui l'apaise. (Montesquieu.) | Avis, opinion; suffrage. Donner sa *voix*. Refuser sa *voix*. Recueillir les *voix*. Compter les *voix*. | *Voix délibérative*, Suffrage compté. | *Avoir voix consultative*, Donner son opinion, sans avoir droit de voter. | Fig. et famil. *Avoir voix en chapitre, au chapitre*, Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès d'une personne considérable. | Sentiment, jugement, opinion. Il n'y a qu'une *voix* pour admirer les œuvres d'Homère. (Guignault.) | Absol. *La voix publique*, Approbation générale. | *La voix de la Renommée*, La voix publique, le bruit public. *La voix de la Renommée*, cette voix qui grandit d'échos en échos. (Mirabeau.) | Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*, Le sentiment général est ordinairement bien fondé. | Pathol. *Voix convulsive*, Névrose de la voix, qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants, que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel; affection qui paraît dépendre du spasme des muscles du larynx. | *Voix croupale*, Altération de la voix qui caractérise le croup chez les enfants qui en sont atteints. | *La voix des chiens*. S'emploie, en vénerie, pour exprimer l'aboiement des chiens après leur gibier.

VOL, s. m. (du lat. *volatus*, même sens). Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes. *Vol* élevé. *Vol* rapide. Le *vol* d'une mouche. Le *vol* de l'hirondelle. Le *vol* de la chauve-souris. Le chardonneret a le *vol* bas. (Buffon.) | *Tirer, tuer un oiseau au vol*, Le tirer, le tuer pendant qu'il vole. | Étendue, longueur du vol qu'un oiseau fait ordinairement en une fois. Le *vol* de la perdrix n'est pas long. | Fig. Élevant jusqu'au ciel son *vol* ambitieux. (Boileau.) | Fig. *Prendre un vol trop haut*, S'élever plus haut qu'on ne doit; faire plus de dépense qu'on ne doit ou qu'on ne peut. | Dans le même sens. Il faut mesurer son *vol* à ses forces. | Fauconn. *Chasse au vol*, ou absolument, *Vol*, Équipage des chiens et des oiseaux de proie qui servent à prendre du gibier. | Ornithol. Envergure, distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes d'un oiseau, lorsqu'elles sont étendues autant qu'elles peuvent l'être. | *A vol d'oiseau*, loc. adv. En ligne droite. De Paris à Rouen, il n'y a que 80 kilomètres *à vol d'oiseau*. | Quelle que soit la nature des ailes, qu'elles se composent de plumes comme dans les oiseaux, de tubes aériens raidis par leurs gonflements, comme dans les insectes, d'expansion de la peau, comme dans les chauves-souris, les dactyloptères, et comme on présume que cela devait être dans les ptérodactyles, cet exercice réclame toujours une petite taille, une grande énergie musculaire entretenue par une respiration active, et s'effectue par un mécanisme à peu près semblable. En effet, le vol consiste en une foule de sauts, dans lesquels l'animal, au lieu de prendre son point d'appui sur le sol, est obligé de le prendre sur l'air, dont les molécules si mobiles céderaient et fuiraient sans résultat aucun pour la progression, si l'aile ne le frappait avec tant de vitesse et d'énergie, que les molécules n'ont pas le temps de se désunir, et se laissent même comprimer de manière à réagir ensuite sur cette aile par leur retour à leur volume primitif. Quelques animaux, tels que les écureuils volants dans la classe des mammifères, les dragons dans celle des reptiles, ne possèdent point d'ailes, mais seulement des replis cutanés latéraux qui leur servent de parachute. L'homme pourra inventer des ailes artificielles.

VOL, s. m. Jurispr. Action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui. Commettre un *vol*. Être condamné pour *vol*. *Vol* effronté, audacieux. *Vol* à main armée. *Vol* de grand chemin. Toujours le *vol* fut condamné. (A. Rigaud.) | En France, le code pénal distingue le *vol simple* et le *vol qualifié*. Le *vol qualifié* est celui qui est accompagné de circonstances aggravantes, etc. Tels sont le *vol domestique*, commis par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé; le *vol avec effraction*, qui se fait en brisant et forçant quelque clôture ou fermeture; le *vol de grand chemin*, le *vol de nuit*, le *vol de deniers publics*. Ces différents vols sont punis différemment selon leur gravité. | Le vol a été puni par toutes les nations. Chez les Grecs et les Romains, le fouet et l'amende étaient le châtiment des vols ordinaires. Le vol accompagné de violences était puni, suivant les cas, du bannissement, de la condamnation aux mines, des mutilations corporelles, et même de la mort. Chez les barbares, il n'était puni que d'une amende. Notre ancienne législation était excessivement sévère contre le vol; jusqu'en 1789, les voleurs de grand chemin furent punis du supplice de la roue. D'après le code pénal de 1791 et la loi du 25 frimaire an VIII, les peines contre le vol variaient depuis deux ans de fers jusqu'à la mort. Aujourd'hui les simples vols, larcins et filouteries peuvent entraîner cinq ans d'emprisonnement; pour le vol qualifié, la peine la moins forte est la reclusion; dans aucun cas cependant le vol n'entraîne la peine capitale. | Chose volée. On a trouvé sur lui son *vol*. Cacher son *vol*. Recéleur de *vols*.

VOLABLE, adj. Qui peut être volé, qu'on peut voler. Effets *volables*. Cet homme n'est pas *volable*.

VOLAGE, adj. Qui est changeant et léger. Amant *volage*. Cœur *volage*. Amour *volage*. Esprit *volage*. Humeur *volage*. La jeunesse est *volage*. Un peuple *volage*. Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent qu'elles sont légères. (La Bruyère.) | Mar. Un navire est *volage* lorsqu'il a peu de stabilité et qu'il s'incline facilement sur le côté par la moindre impulsion du vent. | S. Personne changeante et légère. C'est un *volage*. Les *volages*, les inconstants.

VOLAILLE, s. f. (*ll* mouillées). Nom donné en

général à tous les oiseaux qui peuplent nos basses-cours, et particulièrement aux poules, poulets et chapons. | Se dit aussi en particulier de l'individu, soit poule, poulet ou chapon. Manger une *volaille*. Rôtir une *volaille*. Les *volailles* sont l'objet d'un commerce important, surtout dans le Maine, la Bresse, le Périgord, etc. Les civettes cherchent comme les renards à entrer dans les basses-cours pour emporter les volailles. (Buffon.)

VOLAILLER, ÈRE, s. (*ll* mouillées). Marchand de volaille. Voilà une charmante *volaillère*.

VOLANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de voler. Poisson *volant*. Oiseau *volant*. Chauve-souris *volante*. Les insectes *volants*. | Pathol. *Petite vérole volante*, Se dit vulgairement de la maladie nommée *varicelle*. | Artif. *Fusée volante*, Fusée qui est attachée à une baguette et qui s'élève d'elle-même en l'air quand on y a mis le feu. | Qui peut être placé et déplacé à volonté. Cabestan *volant*. Table *volante*. | *Feuille volante*, Simple feuille d'écriture ou d'impression qui n'est attachée à aucune autre. Le contrat était écrit sur une *feuille volante*. | Art milit. *Camp volant*, Petite armée composée surtout de cavaliers qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis. | *Cerf-volant*. V. CERF. | *Pont volant*. V. PONT.

VOLANT, s. m. (pron. *volan*). Petit morceau de bois, d'ivoire, de liége, garni de cuir, percé de plusieurs trous dans lesquels on fait entrer de petites plumes par le moyen desquelles il se soutient quelque temps en l'air après qu'il a été lancé. *Volant* mal emplumé. | Jeu dans lequel on lance le *volant* avec des raquettes. Jouer au *volant*. | Garniture qu'on attache au bas des robes de femme et qu'on peut mettre ou ôter à volonté. Robe à trois *volants*. | Aile de moulin à vent. | Mécan. On donne en général le nom de *volant* à des masses pesantes animées d'un mouvement très-vif de rotation, et qui servent à maintenir par leur vitesse acquise l'uniformité du mouvement, lorsque la force imprimée par le moteur n'est pas constante. Dans les machines fixes à un seul cylindre ou dont les cylindres se commandent, le *volant* est ordinairement une grande roue en fonte montée sur l'arbre de couche qui porte la manivelle sur laquelle agit la bielle commandée par le piston. Les tournebroches, les sonneries des pendules, les mouvements de certaines lampes ont des *volants*, dont la forme varie beaucoup. Le *volant* d'une pendule.

VOLATIL, ILE, adj. (du lat. *volatilis*, même signif.). Chim. Qui se résout en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, comme l'éther, l'alcool, l'eau; soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée, comme la plupart des liquides, le soufre, le mercure, l'arsenic, etc. On les oppose aux corps fixes. Alcali *volatil*. Sel *volatil*.

VOLATILE, adj. (du lat. *volatilis*, fait de *volo*, je vole). Qui vole. Animal *volatile*. Insectes *volatiles*. | Subst. Chaque arbre, chaque plante a, pour ainsi dire, une âme dans un *volatile* qui l'habite. | S. m. Animal qui vole. Un *volatile*. Les *volatiles*.

VOLATILISABLE, adj. Chim. Qui est susceptible d'être volatilisé. Les substances *volatilisables*.

VOLATILISATION, s. f. (pron. *volatilizasion*). Chim. Opération par laquelle on réduit en vapeurs ou gaz les corps qui en sont susceptibles. C'est ordinairement à l'aide de la chaleur qu'on opère la *volatilisation*. | Action de se volatiliser. L'éther et d'autres liquides s'échappent de leurs vases par la *volatilisation*. On est parvenu à volatiliser plusieurs corps qui avaient été regardés pendant longtemps comme fixes. La plupart des métaux, et même le diamant, ont été volatilisés à l'aide d'appareils convenables. Nous sommes donc autorisés à conclure qu'il n'existe pas un seul corps dans la nature qui ne soit susceptible d'affecter les trois formes de solide, de liquide et de gaz.

VOLATILISÉ, ÉE, part. Réduit en gaz, en vapeurs. Chlore, éther, chloroforme *volatilisé*.

VOLATILISER, v. a. Rendre volatil. *Volatiliser* un liquide, un solide. | SE VOLATILISER, v. pr. Être volatilisé, devenir volatil. Comment la matière *se volatilise*-t-elle? Par la chaleur.

VOLATILISÉ, s. f. (rad. *voler*). Faculté dont jouissent les corps solides ou liquides de se transformer en gaz lorsqu'ils sont exposés à une certaine température. La *volatilité* de l'éther, de l'alcool, du pétrole, de la benzine. La *volatilité* se remarque surtout dans le mercure; mais tous les métaux la possèdent plus ou moins bien, comme on l'a constaté à l'aide de la chaleur développée par la lumière électrique. | Aptitude à voler, à se mouvoir dans l'air, comme font les oiseaux. La *volatilité* des oiseaux, des insectes, de la poussière, de la plume. Peu usité dans ce sens.

VOLATINE, s. f. Mus. Trait diatonique et rapide, petite roulade qui n'excède guère les bornes d'un neuvième. Les chanteurs placent la *volatine* sur les points de repos ou dans certaines finales.

VOL-AU-VENT, s. m. Orthographe vicieuse que l'Académie donne au mot que tout le monde écrit *vole-au-vent*. V. VOLE-AU-VENT.

VOLCAN, s. m. (du lat. *Vulcanus*, Vulcain, dieu du feu, ou plutôt personnification du feu souterrain). Nom donné en général à tout gouffre qui s'ouvre à la surface de la terre et d'où sortent à des intervalles variables des tourbillons de feu et de fumée, des cendres, des laves et autres matières embrasées ou liquéfiées; il se dit surtout d'une montagne volcanique, comme le Vésuve et l'Etna. La forme ordinaire de ces montagnes est celle d'un cône qui s'élève en forme de pain de sucre tronqué, au-dessus d'un système de montagnes ou au-dessus d'autres petits cônes volcaniques qui entourent la masse principale. L'ouverture plus ou moins large, en forme d'entonnoir ou de coupe, située au sommet du cône, se nomme le *cratère* du volcan; c'est par cette ouverture que se font les éruptions. Tous les volcans ne vomissent pas des matières embrasées; quelques-uns lancent des jets d'eau chaude, d'autres de la boue, du soufre, de l'air, des gaz inflammables, etc.; on les nomme *geysers*, *salses*, *solfatares*, etc. Il y a des volcans *sous-marins*, dont l'existence donne lieu à plusieurs phénomènes, comme le bouillonnement des eaux de la mer, l'apparition momentanée de certains îlots (comme l'île Sabrina, aux Açores, en 1811, l'île Julia, près de la Sicile, en 1831), etc. Enfin, dans beaucoup de contrées, notamment en Auvergne, en Bohême, en Irlande, on trouve des volcans *éteints*, dont le cratère est complètement fermé. Parmi les volcans proprement dits, les plus célèbres sont : en Europe, le Vésuve, l'Etna, le Stromboli et le Volcano (îles Lipari), l'Hécla (Islande); dans les mers d'Afrique, le pic de Ténériffe, le pic des Açores, le volcan de l'île de la Réunion; en Asie, le Kamtchatraja et l'Avatcha, dans le Kamtschatka; en Amérique, le Popocatepelt, le pic d'Orizaba et le Jorullo (Mexique), la Solfatare (Guadeloupe), le Chimboraço, le Cotopaxi, l'Antisana, le Pichincha, le Caxamarca (dans les Andes); en Océanie, le Tomboro (Malaisie) et le Kirau-Ea (îles Sandwich). On a longtemps attribué les éruptions volcaniques à l'embrasement du soufre, des pyrites, des bitumes et autres matières inflammables contenues dans le sein de la terre; H. Davy les attribuait à la combinaison accidentelle de l'oxygène de l'eau avec les métaux, les pierres, les alcalis qui jouissent de la propriété de brûler dans l'eau, combinaison qui dégage une quantité considérable de chaleur et une immense quantité de fluides électriques. On les explique de préférence aujourd'hui, ainsi que les tremblements de terre et la formation des montagnes, par l'action de la chaleur centrale. L'écorce du globe, inégale en épaisseur et sujette par suite à des mouvements d'ondulation qui constituent les tremblements de terre, presse sur la masse en fusion qui remplit le centre de la terre, et elle fait ainsi jaillir ou suinter, par les fissures qu'offre sa surface, une partie de la masse interne, sous forme de lave, de gaz, d'eau bouillante, etc. | Agitation intérieure qui doit produire une explosion. La France est un *volcan*. Nous marchons sur un *volcan*. | Ce qui est exalté, ardent. Cet homme est un *volcan*. | Se dit des intrigues sourdes des conspirations, des dangers imminents, mais cachés. Nous sommes sur un *volcan*. Le calme et la tranquillité dont on jouit sous le despotisme n'est qu'apparent; on marche sur un *volcan*.

VOLCANICITÉ, s. f. État de ce qui est volcanique. La *volcanicité* du basalte.

VOLCANIEN, ENNE, adj. Qui tient du volcan; qui renferme un volcan, qui est de la nature du volcan. On dit plutôt *volcanique*. Les cônes noirs des montagnes *volcaniennes* vomissant le feu au milieu des forêts. (Bern. de Saint-Pierre.)

VOLCANIQUE, adj. Qui appartient aux volcans. Cendres *volcaniques*. Scories *volcaniques*. Les monts *volcaniques* ne laissent apercevoir au soleil que leurs épaisses fumées; mais, au clair de la lune, on voit briller des feux qui rougissent les vastes horizons. (Bern. de Saint-Pierre.) | Qui porte l'empreinte de l'action des volcans. Roches *volcaniques*. Terrains *volcaniques*. | Fig. Qui est ardent, qui est toujours en fermentation. Tête *volcanique*. Esprit, imagination *volcanique*.

VOLCANISÉ, ÉE, part. Où il y a des volcans, où il reste des traces d'anciens volcans. Terrain *volcanisé*. Montagne *volcanisée*. | Fig. Rendu vif, ardent, animé, exalté. Tête *volcanisée*. Imagination *volcanisée*. Le peuple espagnol est *volcanisé*.

VOLCANISER, v. a. Animer, exalter. La véritable éloquence *volcanise* les âmes.

VOLCE, adj. et s. Peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise première; il se distinguait en plusieurs peuplades dont les plus connues sont les Tectosages et les Arécomiques. Les Volces occupaient la plus grande partie du Languedoc.

VOLE, s. f. Se dit, à quelques jeux de cartes, quand un des joueurs fait toutes les mains. Faire la *vole*. Entreprendre la *vole*.

VOLE, ÉE, part. Dérobé, pris. Argent *volé*. Cheval *volé*. Bijoux *volés*. Hardes *volées*. Je voulais qu'on me restituât encore les mille ducats qui m'avaient été *volés* dans l'hôtel garni. (Le Sage.) J'ai fait chanter à ma Galatée les chansons que vous m'avez apprises, et j'ai orné son chapeau de fleurs *volées* à vos bergères. (Florian.) | Prov. *Bien volé ne profite jamais*, On le dissipe ou bien il est repris. | Substantiv. Le *volé* et le voleur.

VOLE-AU-VENT, s. m. Pâté chaud dont l'abaisse et les parois sont en pâte feuilletée. On garnit le *vole-au-vent*, soit avec des boulettes, des quenelles, soit avec un ragoût à la financière, soit avec des filets de turbot à la Béchamel, soit avec des légumes ou des compotes. On écrit au pluriel, des *vole-au-vent*. | Le dictionnaire de l'Académie est le seul qui écrive, contre l'usage, *vol-au-vent*, et cette orthographe est contraire à l'étymologie même du mot; car qu'est-ce qu'un *vole-au-vent*, si ce n'est une pâtisserie si légère qu'elle *vole* presque ou pourrait voler au vent? (Bescherelle.)

VOLÉE, s. f. (rad. *vol*). Le vol d'un oiseau ou d'un animal volant. Prendre sa *volée*. Il y a des oiseaux qui traversent de très-grandes distances d'une seule *volée*. | Fig. et fam. *Il a pris sa volée*, Se dit d'un jeune homme qui s'affranchit de tutelle, de surveillance, et des personnes qui sont parties inopinément, sans qu'on s'y attendît. | Collect. Bande d'oiseaux qui volent tous ensemble. Une *volée* de pigeons. Les *volées* de mouettes suivent sur les mers les colonnes de harengs qu'elles décèlent aux pêcheurs. | Compagnie d'oiseaux éclos d'une même couvée. *La volée de mars*, *La volée de mai*, Les oiseaux éclos en mars, en mai. | Fig. et fam. Se dit en parlant des gens qui sont de même âge, de même condition, de même profession, et surtout des jeunes gens. Une *volée* de collégiens, de jeunes gens, de jeunes filles. Une *volée* de beaux-esprits. Il était de cette *volée*. Il se prend souvent en mauvaise part en ce sens. Quelquefois de fâcheux arrivent trois *volées*. (Boileau.) | Fig. et fam. Rang, qualité, élévation, mérite. C'est de la haute *volée*, de la première *volée*, de la seconde *volée*. | Technol. Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés. | Dans le battage d'une pièce, Série de coups de mouton se succédant à de courts intervalles, et suivie par un temps de repos. | Artill. Décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps. Le régiment essuya plusieurs *volées*. | *Tirer à toute volée*, Tirer en pointant la pièce sous le plus grand angle possible, pour obtenir une grande portée. | *Volée d'un canon*, Partie de la pièce comprise entre les tourillons et sa bouche. | *Sonner à toute volée*, Mettre les cloches tout à fait en branle. *Sonner une volée*, *deux volées*, Mettre les cloches en branle une fois, deux fois. | Fig. et fam. *Une volée de coups de bâton*, Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. | Jeu de paume et de ballon. *Jouer de volée*, *prendre de volée*, *à la volée*, Pousser la balle, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre. | *Prendre une balle*, *prendre un coup entre bond et volée*, Prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever après avoir touché à terre. | *A la volée*, locut. adverb. En l'air, au passage. Je lui jetai ma bourse, il la saisit *à la volée*. | Très-promptement, en profitant du moment favorable. Saisissez les pensées *à la volée*, sinon vous ne les rattraperez peut-être jamais. (Boiste.) | Inconsidérément. Tout ce qui entre dans l'esprit *à la volée*, s'en va de même. (Boiste.) | Agric. *Semer à la volée*, Semer en jetant les graines, les semences par poignées sur la terre préparée pour les recevoir.

VOLER, v. n. (du lat. *volare*, fait du celt. *foul*, poule, oiseau). Se soutenir et se mouvoir dans l'air par le moyen d'ailes ou d'un appareil aliforme. Cet oiseau *vole* haut, *vole* bas. *Voler* à tire d'aile. Presque tous les oiseaux, beaucoup d'insectes et quelques poissons *volent*. Aucun quadrupède ne *vole*, par la raison que les ailes ne sont autre chose que les pieds de devant. (Buffon.) Le *vol* est l'état naturel, je dirai presque l'état nécessaire de l'hirondelle; elle mange en *volant*, elle boit en *volant*, se baigne en *volant*, et quelquefois donne à manger à ses petits en *volant*. (Gueneau.) | Fig. *Voler de ses propres ailes*, Agir par soi-même, sans le secours d'autrui. | Par extens. Être poussé dans l'air avec

une grande vitesse. Les flèches *volent* sur nos têtes. La poussière *vole*. Le vent faisait *voler* les feuilles. Le plomb *vole* à l'instant. (Boileau.) Les balles *volaient*, pleuvaient. Le dard *vole* et le suit aussi prompt que l'éclair. (Delille.) | Fig. et par analogie.

Le marchand, loin du port, autrefois son asile,
Fait *voler* ses vaisseaux sur une mer tranquille.
(L. RACINE.)

| Courir avec une grande vitesse. *Voler* à la victoire. *Voler* au secours de son ami. Le temps *vole*. Ce cheval *vole*. Un vain peuple qui *vole* après la nouveauté. (Voltaire.) Il attend l'heure avec peine, il la devance, il *vole* au rendez-vous. (J. J. Rousseau.) | Fig. Votre réputation *vole* dans tous les pays les plus éloignés. (Fénelon.) Vous verrez tous les cœurs *voler* au-devant de vous. (Voltaire.) Je *volai* au-devant de la séduction. (Barthélemy.) | Fig. *Il lui fit voler la tête de dessus les épaules*, Il lui abattit la tête d'un seul coup de sabre. | Fauconn. Chasser avec les oiseaux de proie. *Voler de poing*, Jeter les oiseaux de poing après le gibier. | *Voler d'amour*, Laisser voler les oiseaux en pleine liberté. | *Voler haut et gras, bas et maigre*, Voler de trait, voler de bon gré. | *Voler en troupe*, Jeter plusieurs oiseaux à la fois. Dix faucons *volaient en troupe*. *Voler en pointe*. Se dit quand l'oiseau va d'un vol rapide, soit en s'élevant, soit en s'abaissant.

VOLER, v. a. (rad. *vol*). Prendre furtivement ou par force ce qui appartient à autrui. *Voler* de l'argent. *Voler* la bourse de quelqu'un. *Voler* des effets, des fruits, des bijoux. *Voler* les deniers de l'État. La restitution de quelques pommes de terre par un enfant qui les avait *volées*. (Mme de Staël.) | *Voler quelqu'un*, Prendre quelque chose qui lui appartient. Ce valet *a volé* son maître. Quand les pères ne donnent rien aux enfants, les enfants les *volent*. (Brueys.) | Fam. *Il ne l'a pas volé*, Il a bien mérité ce qui lui arrive. | Faire un plagiat. *Voler* les pensées d'un auteur. *Voler* des phrases, des passages, des idées. | *Voler un nom, un titre*, S'attribuer un nom, un titre qu'on n'a pas le droit de porter. | Absolum. *Voler* de nuit. *Voler* et tuer. *Voler* à main armée. *Voler* sur les grands chemins.

VOLEREAU, s. m. (dimin. de *voleur*). Petit voleur. Mal prend aux *volereaux* de faire les voleurs.

VOLERIE, s. f. S'est dit pour larcin, pillage.

VOLERIE, s. f. Chasse avec des oiseaux de proie, et pour laquelle ces oiseaux sont dressés à voler sur d'autres oiseaux ou sur quelque autre sorte de gibier. La *Haute volerie* est la volerie du faucon sur le héron, les grues, les canards; la *Basse volerie*, celle du tiercelet sur la perdrix, la pie, etc. On a supprimé les *hautes* et *basses voleries*.

VOLET, s. m. Fermeture de menuiserie placée en dedans des châssis des croisées. Fermer les *volets*. Ouvrir les *volets*. | Le *volet de brisure* est celui qui s'ouvre en deux parties, et qui se replie sur l'écoinçon ou se double dans l'embrasure de la fenêtre; et le *volet de parement*, celui qui est tout d'une pièce. | Contrevent. *Volets* verts. Avoir des *volets* à sa fenêtre. | Ais que l'on met horizontalement à l'entrée du pigeonnier, et sur lequel se posent les pigeons pour y entrer. | Petites planches qui font tourner la roue d'un moulin à eau. | Tablette, petit ais rond, sur lequel on trie les choses menues, comme des graines, des pois, des lentilles. | *Trier sur le volet*, Choisir, entre plusieurs choses de la même espèce, celle qui est la plus excellente. Cette complexion difficile me rend délicat à la pratique des hommes; il me les faut *trier sur le volet*. (Montaigne.) | Bot. Nom vulgaire du nénuphar et du nymphœa.

VOLETER, v. n. (fréquentatif de *voler*; on double le *t* devant une syllabe muette : *il volette, il volettera*). Voler à plusieurs reprises; voler çà et là. On voit les abeilles *voleter* sur les fleurs. Tout autour oiseaux *voletaient*. (Alain Chartier.) Les jeunes oiseaux s'exercent à *voleter* au-dessus du nid. (Buffon.) Les petits oiseaux *voletaient* autour de l'enfant.

VOLETTE, s. f. (rad. *volet*). Technol. Petite claie sur laquelle on épluche la laine. | S. f. pl. Petites cordes qui tiennent à un réseau dont on couvre un cheval pour le garantir des mouches.

VOLEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui vole, qui dérobe. *Voleur* domestique. *Voleur* de nuit. *Voleur* de grand chemin. C'est une *voleuse*. Une bande de *voleurs*. Arrêter un *voleur*. Il s'éveille en sursaut, il saute à ses armes se croyant surpris par un *voleur*. (J. J. Rousseau.) | *Être fait comme un voleur*, Avoir les vêtements en désordre, en mauvais état. | Celui, celle qui est sujet à voler. Elle passe pour une *voleuse* dans tout le quartier. | Par exagér. Celui, celle qui exige plus qu'il ne lui est dû. Tous les marchands sont des *voleurs*. Cet avocat, ce médecin, sont des *voleurs*. | Prov. *Les grands voleurs pendent les petits*, Les gens puissants punissent chez les pauvres des fautes analogues à celles qu'ils commettent eux-mêmes. | Le *larron*, le *fripon*, le *filou* sont des *voleurs*, avec cette différence, que le *larron* dérobe en cachette, que le *fripon* vole par finesse, et que le *filou* emploie l'adresse et la subtilité. Le *larron* craint d'être découvert, le *fripon* d'être reconnu, le *filou* d'être surpris, et le *voleur* d'être pris. | Ce mot a deux acceptions, ou plutôt une double signification. Légalement parlant, il désigne tout individu qui, par des moyens frauduleux, soustrait une chose qui ne lui appartient pas. Dans le langage ordinaire, il s'applique à ceux qui bénéficient indûment d'une chose au préjudice d'autrui. Traqué comme une bête fauve par la loi pénale, le *voleur* de la première catégorie échappe rarement à ses coups; plus heureux, le *voleur* de la seconde espèce brave impunément le code criminel qui n'est pas fait pour lui. Que sont la plupart des rois? des *voleurs*.

VOLGA. Géogr. Le plus grand fleuve de la Russie et de l'Europe entière, prend sa source dans le gouvernement de Tver, arrose les gouvernements de Tver, Iaroslav, Kostroma, Nijnéi-Novogorod, Kazan, Simbirsk, Saratov, Astrakan; reçoit à droite l'Oka, la Soura, à gauche la Mologa, la Cheksna, la Kama, l'Oufa, la Samara, et se jette par 70 embouchures dans la mer Caspienne, après un cours d'environ 3,400 kilom. Sa largeur, vers Saratov, est de 400 mètres, et près d'Astrakan, de 2 kilom. Quand il déborde, au printemps, il cause de grands ravages. Ce fleuve fourmille de toute sorte de poissons, et surtout de saumons, d'esturgeons et de brochets d'une grandeur extraordinaire et d'un goût exquis. Ses bords sont partout d'une grande fertilité. Divers canaux établis entre les affluents de la Neva et ceux du Volga unissent les mers Baltique et Caspienne; d'autres, entre les tributaires du Volga et ceux de la Dvina du Nord, font communiquer les mers Caspienne et Blanche; enfin, pour lier la mer Caspienne et la mer Noire, Sélim II voulut ouvrir un canal entre le Volga et le Don, qui sont très-voisins l'un de l'autre à Tsaritzin. Ivan IV fit échouer ce projet; mais depuis les Russes l'ont repris pour leur compte et ont fait le canal d'Ivanov, qui unit la Chata et l'Oka.

VOLHYNIE (en polon. *Wolhynsk*). Géog. Gouvernement de la Russie, borné par ceux de Grodno et de Minsk au N., de Podolie au S., de Kiev à l'E., et par la Pologne à l'O.; 350 kil. sur 254; 1,500,000 habitants; chef-lieu, Jitomir. Climat doux; au N., nombreux marais formés par le Pripet; ailleurs, sol fertile; fruits, légumes, grains, lin, riches forêts; poix, goudron, potasse. Bétail, gibier, animaux à fourrures et quelques animaux féroces (ours, lynx, loups). Fer, chaux, gypse, pierres à bâtir, salpêtre. La Volhynie a fait partie de la Pologne; elle est à la Russie depuis 1793.

VOLIÈRE, s. f. Lieu qui est ordinairement fermé de fil d'archal, et où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir. Il a une belle *volière*. Une *volière* à l'air, découverte. Il a fait faire une magnifique *volière* dans un bois. Il a une *volière* dans sa chambre. | Grande cage pour mettre plusieurs sortes d'oiseaux. | Réduit où l'on nourrit des pigeons. Les pigeons de *volière* sont les plus délicats.

VOLIGE, s. f. Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc. Garnir un plafond de *voliges*. — Latte que l'on emploie pour porter l'ardoise.

VOLIGEAGE, s. m. Action de voliger, de garnir de voliges, résultat de cette action.

VOLIGER, v. a. (rad. *volige*). Couvrir, garnir de voliges de lattes. *Voliger* un toit.

VOLITION, s. f. (pron. *volision*). Détermination particulière de l'esprit par laquelle il tâche, par un simple effet de la pensée, de produire, continuer ou arrêter une action qu'il suppose être en son pouvoir. La *volition*. V. VOLONTÉ.

VOLKAMÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs très-belles, blanches, campanulées.

VOLNAY. Géogr. Village du département de la Côte-d'Or, renommé pour ses vins rouges fins et légers, d'un bouquet agréable. | S. m. Vin de ce pays. Une bouteille de *volnay*. Boire du *volnay*.

VOLNEY (Constantin-François Chasseboeuf). Écrivain français né à Craon, en 1757, mort en 1820. | Volney appartient à l'école philosophique du XVIIIe siècle. Il adopta les idées des encyclopédistes, moins en philosophe rêveur qu'en savant. Travaillé du besoin de connaître les hommes et les choses avant de les juger, il voulut voyager. Il se rendit en Orient. Après quelque temps de séjour en Égypte, il partit pour la Syrie; mais l'ignorance de la langue des peuples qu'il visitait ôtait tout sens à son voyage. Il voulut, pour mieux s'éclairer, apprendre les principales langues de l'Orient. Pour cela, il s'enferma pendant un an dans un couvent de Druses, près du Liban. Il en sortit avec une connaissance assez profonde du syriaque et de l'arabe. De retour en Europe, il publia son *Voyage en Égypte et en Syrie* sur les notes qu'il avait prises. Le succès de cet écrit fut immense. Envoyé aux États généraux, en 1789, par la sénéchaussée d'Anjou, il y soutint les idées nouvelles, mais se trouva bientôt distancé par le mouvement. Il fut emprisonné sous la terreur, et ne fut sauvé que par le 9 thermidor. Il fut nommé, en 1794, professeur d'histoire aux Écoles normales, et devint bientôt membre de l'Institut lors de sa création. Il fit en 1795 un voyage aux États-Unis, et y fut bien accueilli comme ami de Franklin. Il adhéra à la révolution du 18 brumaire, fut nommé membre du Sénat conservateur, et bientôt après vice-président de ce corps. Gardant néanmoins son indépendance, il s'opposa au concordat, à l'expédition de Saint-Domingue, à l'établissement de l'Empire. Après le couronnement, il s'éloigna des affaires et se livra plus spécialement à ses travaux littéraires. Outre son *Voyage en Égypte et en Syrie*, on a de lui : les *Ruines*, ouvrage qui renferme de hautes méditations philosophiques, mais où l'auteur sape les fondements de toute religion positive; la *Loi naturelle*, ou *Catéchisme du citoyen*, la *Chronologie d'Hérodote*, et des *Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne*. Il s'était beaucoup occupé de la simplification de l'écriture des langues orientales.

VOLOGDA. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la Vologda, à 730 kil. S. E. de Saint-Pétersbourg; 16,000 habitants. Archevêché. | Le gouvernement de Vologda a pour bornes celui d'Arkhangel au N., la Sibérie à l'E., les gouvernements de Perm, de Viatka, de Kostroma et d'Iaroslav au S., de Novogorod et d'Olonijo à l'O.; 1,150 kil. sur 500.; environ 980,000 habitants.

VOLOGÈSE. Roi des Parthes, qui succéda à son père Vonones, l'an 50 de J. C., s'est rendu fameux par la résistance énergique qu'il opposa aux Romains. Il avait deux frères; il donna à l'un la Médie, à l'autre l'Arménie. Pour maintenir ce dernier dans ses possessions, il eut à combattre les Romains, qu'il força à le reconnaître comme roi d'Arménie. Il mourut après un règne de trente ans, durant lequel il repoussa non-seulement les prétentions des Romains, mais encore les invasions des Daces, des Saces, des Alains et autres barbares. Il était habile dans la paix et brave à la guerre.

VOLONTAIRE, ad. et s. Qui ne veut faire que sa *volonté*, qui ne veut s'assujettir à aucune règle ni dépendre de personne. En ce sens, il ne se prend guère qu'en mauvaise part. Enfant *volontaire*. C'est un jeune homme *volontaire*. | Qui agit volontairement. D'une lâche indolence esclave *volontaire*. (Boileau.) | En parlant des choses et en bonne part, Qui procède de la volonté, qui se fait sans contrainte, de franche volonté. Action *volontaire*. Mouvement *volontaire*. On distingue ce qui est *volontaire* de ce qui est libre. (Laveaux.) | S. m. Celui qui entre dans un corps de troupes librement, sans solde, sans engagement, et seulement pour servir son pays. Il servait en qualité de *volontaire*. | Tout individu qui, de son plein gré ou par tout autre motif, s'adonne au service de terre ou de mer, et s'y engage pour un temps déterminé. | Se dit des soldats de différents corps formés par des enrôlements libres pendant les premiers temps de la Révolution française. De 1791 à 1802, de nombreux bataillons de *volontaires* se formèrent dans tous les départements de la France pour la défense du territoire national.

VOLONTAIREMENT, adv. De bonne, de franche volonté. Il a fait cela *volontairement*.

VOLONTÉ, s. f. (du lat. *voluntas*). Faculté propre aux êtres animés, principe de leurs déterminations, tendance vers un but que nous nous sentons le pouvoir d'atteindre. Avoir de la *volonté*. Une *volonté* capricieuse. Autrefois, une certaine lumière de sagesse et de raison dirigeait ma *volonté*. (J. J. Rousseau.) Le plus puissant de tous les leviers, c'est la *volonté*. (De Jussieu.) | Acte de cette faculté, acte de ce qu'une personne veut, désire ou prescrit. Ferme *volonté*. *Volonté* inébranlable. *Volonté* d'autrui, changer de *volonté*. C'est contre ma *volonté*. Dicter ses *volontés*. Exécuter les volontés de quelqu'un. Les *volontés* du monarque ne furent point exécutées. (Raynal.) Il ne pouvait avoir de *volonté* ferme ni dans le mal ni dans le bien. (Voltaire.) L'homme doit avoir plus de *volontés*, et l'enfant plus de fantaisies. (J. J. Rousseau.) Toutes ses *volontés* ont l'inflexibilité du destin. (Barthélemy.) | Ce qu'on

veut qui soit fait. Est-ce là votre *volonté?* En faisant votre *volonté*, vous m'avez appris à faire la mienne. (J. J. Rousseau.) | Trois éléments sont renfermés dans l'idée de *volonté* : la connaissance du but voulu, le pouvoir senti d'y parvenir, et le jugement intérieur que l'action des organes doit suivre immédiatement le vœu de la pensée. La connaissance d'un but est incompatible avec l'*instinct* ou toute autre détermination organique ; le pouvoir senti d'y parvenir l'est avec le désir, et le jugement intérieur que l'action doit suivre le vœu de la pensée exclut toute idée de mécanisme. | *La volonté de Dieu*, ses ordres, ses décrets. Obéir à la *volonté de Dieu*. | *N'avoir pas de volonté*, Être toujours de l'avis des autres. | Fam. *Il n'en fait qu'à sa volonté*, Il est très-opiniâtre, il ne fait que ce qu'il veut. | Disposition où l'on est pour quelqu'un, pour quelque chose. Bonne *volonté*. Y mettre de la mauvaise *volonté*. | Ardeur pour les choses de son état. Cet homme est plein de bonne *volonté*. L'armée manquait de provisions et de bonne *volonté*. (Voltaire.) | *Dernières volontés*. Écrivez vos *dernières volontés* quand vous êtes en santé. Le testament d'un homme. | Au plur. Fantaisies, caprices. Avoir bien des *volontés*, Faire toutes ses *volontés*. Plusieurs sultans ont fait plier toutes les lois à leurs *volontés*. (Voltaire.) | *À volonté*, loc. adv. Quand on veut. Un ressort qui joue *à volonté*. Une boîte qui s'ouvre *à volonté*.

VOLONTIERS. adv. (pron. *volontié*). De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur. Il écouta *volontiers* cette proposition. Je me charge *volontiers* de cette affaire. Je ne suis point étonné qu'on s'entretienne à Paris plus *volontiers* de médisance, de calomnie, de vers satiriques, que d'un ouvrage utile. (Voltaire.) On critique *volontiers* le gouvernement.

VOLSQUE, adj. et s. Nom d'un peuple du Latium méridional. Les *Volsques* étaient divisés en petits États formant une espèce de Confédération. Aidés des Éques et parfois des Étrusques, ils firent à la république romaine une guerre acharnée : c'est chez eux que se réfugia Coriolan, exilé de Rome. Les Romains, après avoir soumis à diverses reprises les petits États de la ligue volsque, finirent par briser l'existence de cette nation en 338 avant J. C. | Qui appartient aux *Volsques*. Langue *volsque*. Ligue *volsque*. Les armées *volsques*.

VOLTA (Alexandre). Célèbre physicien, né à Côme, en 1745, mort en 1827. Il occupa trente ans la chaire de physique à l'Université de Pavie. Volta s'est surtout occupé de l'électricité. On lui doit plusieurs inventions ; mais son principal titre est la découverte de l'appareil électrique à colonne appelé de son nom *pile de Volta* ou *pile voltaïque*, qui a ouvert à la science une carrière toute nouvelle.

VOLTAÏQUE, ad. Qui appartient à Volta. La *pile voltaïque*. V. PILE.

VOLTAIRE. Écrivain et philosophe français, né en 1694, mort le 30 mai 1778, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était fils de François Arouet, ancien notaire et trésorier de la chambre des comptes. Nous ne raconterons pas la vie de Voltaire ; elle est partout, et les nombreux événements qui la composent apprendraient peu à nos lecteurs ; nous aimons mieux, autant qu'il est en nous, faire l'histoire de son génie, et dire comment nous le comprenons et pourquoi nous l'aimons. Voltaire naissait riche, en pleine bourgeoisie, et tout s'empressait à préparer sa destinée. Il était imprégné dès sa jeunesse de tout le ferment de liberté, d'ambition et d'audace qui était dans cette bourgeoisie, et qui, après lui et grâce à lui, se révéla au monde par la révolution de 89. Les jésuites les plus façonnés l'élevèrent avec les enfants des grands seigneurs, et il respira en même temps l'esprit de l'indépendance épicurienne sous l'aile des disciples de Chapelle et de Chaulieu. Longtemps avant que la société du Temple le reçût, l'abbé de Châteauneuf, son parrain, et Ninon, qui lui fit un legs, avaient été pour ainsi dire les fées qui dotèrent son berceau. Il assista à la fin de la monarchie de Louis XIV, et il avait vingt ans quand vint la Régence. Il vit de près les orgies des princes, de la noblesse et du clergé, orgies d'où ne se relevèrent plus ni la monarchie, ni le clergé, ni la noblesse, et où la Révolution vint les saisir. Il commença, comme un jeune homme, à se laisser prendre aux séductions de cette époque de licence. Jusque-là la gloire poétique avait été le but de son ambition. Il avait aspiré un peu confusément à s'emparer de tous les genres ; il voulait à la fois être poète tragique après Corneille et Racine, et poète épicurien après Chaulieu. Il avait aussi travaillé à donner à la France une épopée, après les vingt épopées oubliées qu'avait produites le siècle précédent. Déjà il laissait entrevoir ce qu'il devait être un jour, en mêlant des idées nouvelles de tolérance et de liberté religieuse au fonds poétique qu'il avait reçu de ses maîtres ; mais le caractère de son œuvre restait vague et indécis, lorsqu'une injure qu'il reçut d'un grand seigneur vint lui révéler pour la première fois, de la manière la plus sensible la plaie de la société au milieu de laquelle il vivait, et faire entrer dans son cœur le sentiment des misères qui résultent de l'inégalité entre les hommes, inégalité qu'il va combattre toute sa vie. Il avait répondu par des paroles piquantes au mépris que lui avait témoigné un homme de la cour, qui s'en vengea en le faisant battre par ses gens. Ce fut à la porte de l'hôtel Sully, où il dînait, qu'il reçut cet outrage, dont le duc de Sully ne daigna témoigner aucun ressentiment. Les lois furent muettes ; le parlement de Paris crut ne rien devoir à un simple citoyen qui n'était que le premier homme de lettres de la nation, et garda le silence. Voltaire voulut se battre en duel ; la Bastille et, au bout de six mois, l'ordre de quitter Paris furent la punition de ses premières démarches. Voltaire s'ensevelit alors dans la retraite et dédaigna de s'occuper plus longtemps de sa vengeance. L'Angleterre fut son asile. Newton était mort, mais son esprit régnait sur ses compatriotes, qu'il avait instruits à ne reconnaître pour guides, dans l'étude de la nature, que l'expérience et le calcul. Locke, dont la mort était encore récente, avait donné le premier une théorie de l'âme humaine fondée sur l'expérience, et montré en métaphysique une route nouvelle. La philosophie de Shaftesbury, commentée par Bolingbroke, embellie par les vers de Pope, avait fait naître en Angleterre un déisme épicurien, défiguration de l'optimisme idéaliste de Leibnitz, dans lequel Voltaire se jeta avec ardeur. Dès ce moment, il se sentit appelé à détruire les préjugés de toute espèce dont la France était esclave, et dont lui-même avait été victime. Il sentit la possibilité d'y réussir par un mélange d'audace et de souplesse, en sachant tantôt céder aux temps, tantôt en profiter ou les faire naître ; en se servant tour à tour, avec adresse, du raisonnement, de la plaisanterie, du charme des vers ou des effets du théâtre ; en rendant enfin la raison assez simple pour devenir populaire, assez aimable pour ne pas effrayer la frivolité, assez piquante pour être à la mode. Ce grand projet de se rendre, par les seules forces de son génie, le bienfaiteur de tout un peuple, en l'arrachant à ses erreurs, enflamma l'âme de Voltaire, échauffa son courage, et il se laissa alors entraîner par un véritable enthousiasme. Il compara tout, il s'inspira de tout. Il suffit de la date de ses ouvrages pour juger que sa vraie formation, et ce qu'on pourrait appeler sa virilité, répondent avec ce séjour en Angleterre. Il a écrit en ce pays ses *Lettres philosophiques*, refondues ensuite dans son *Dictionnaire*, et où se trouve le genre arrêté et désormais à peu près invariable de tout ce qu'il a pu dire plus tard de narratif et de dogmatique sur les sciences et la philosophie. Mais en même temps ses facultés morales et poétiques s'exaltaient au niveau de cette intelligence, et se trouvant ainsi soutenues par une foi véritable et élevée, il a fait alors ses meilleurs drames, ceux où il y a le plus de vie, de sentiment, et les plus originaux relativement à l'école française : *Brutus*, *la Mort de César* et *Zaïre*. C'est là peut-être le plus beau moment de la vie de Voltaire. L'avenir, cet avenir qui devait être le XVIIIe siècle, lui apparaissait alors comme un nouveau monde, un monde de lumière et de paix. C'est qu'il croyait sincèrement aux pilotes qu'il s'était choisis, à Newton, à Locke, à Bolingbroke. Il n'en fut pas toujours ainsi : il vint un moment où ce déisme épicurien qui lui avait suffi naguère se laissa voir à son esprit tel qu'il était en réalité, impuissant, incomplet, négatif. Dès lors la foi lui manqua ; mais il ne put jamais revenir aux erreurs du passé, aux idolâtries décrépites de la religion du moyen âge. Il se fit donc destructeur, destructeur acharné de toutes ces idolâtries, et c'est à partir de ce moment qu'on peut remarquer en lui une étrange alternative entre deux croyances contraires : d'un côté une foi vraie, élevée, sublime, la foi à la science, la foi en Dieu, la foi à la perfectibilité humaine, l'amour de l'humanité ; de l'autre un scepticisme douloureux, un dédain amer pour toutes les traditions, le sentiment d'une impuissance radicale pour arriver à la certitude et à la vérité, et de là des colères, des mouvements d'humeur qui semblent aller jusqu'au mépris des hommes et de lui-même. De 1733 jusque vers 1760 Voltaire va habiter Cirey, et se lie avec Mme Du-châtelet. Ces trente années forment une période distincte de sa vie, et ce n'est pas la moins active. Il se retira ensuite aux Délices, où il sembla ne plus songer qu'à jouir de sa fortune. Voltaire, déjà sexagénaire, se ranima pour donner le dernier mot de sa vie et accomplir la dernière partie de son œuvre. Dans ses vingt dernières années, il arrive à la conception claire de son rôle providentiel, la destruction des formes chrétiennes ; il se fait donc de plus en plus destructeur, et il ose se déclarer l'ennemi de cette religion catholique qu'il appelle l'*infâme*... L'œuvre qu'a accomplie Voltaire, après tant d'autres prédécesseurs, l'œuvre de destruction du christianisme, était-elle nécessaire? Demandez-le au passé, demandez-le au présent, demandez-le à l'avenir ; demandez-le à la nature qui a uni indissolument la vie nouvelle à la mort ; demandez-le à Dieu lui-même, auteur de cette loi qui se révèle dans l'existence de chaque créature. Détruire pour arriver à une vie nouvelle, détruire pour revivre, telle est la loi. (P. Leroux.)

VOLTAIRIANISME, s. m. Doctrine de Voltaire ; l'ensemble de ses idées et de ses opinions ; l'esprit de Voltaire et des partisans de Voltaire.

VOLTAIRIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à Voltaire, qui se rapproche de sa doctrine, de ses idées, de son style, etc. Esprit *voltairien*. Plume *voltairienne*. Ironie *voltairienne*. | S. Celui, celle qui partage les idées de Voltaire ; qui cherche à se rapprocher de sa manière de penser ou d'écrire. Dans cette signification, le mot *voltairien* a fait fortune, et a conquis de nos jours une importance vraiment historique. Nous nous disons tous *voltairiens*.

VOLTAÏSME, s. m. (de Volta). Phys. Galvanisme, électricité développée par le contact de substances hétérogènes.

VOLTE, s. f. (du lat. *volutus*, qui roule ou qui est roulé ; fait de *volvere*, rouler). Terrain supposé dans un manége, et qui est choisi à volonté. On le suppose souvent circulaire et quelquefois carré ; alors en maniant un cheval autour de ce terrain, la *volte* ou le carré sont formés par la première piste du cheval. | Certain mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. *Volte* de piste. *Volte* renversée. Couper la *volte*. Élargir, embrasser la *volte*. | Dans la volte, le cheval plie les reins, le dos et les bras, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. (Gardini.) | Ancienne danse originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et terminé en l'aidant à faire un bond en l'air. | Air à trois temps sur lequel cette danse se règle. | T. d'escrime. Mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'adversaire.

VOLTE-FACE, s. f. Se dit dans cette locution : *Faire volte-face*, Se retourner pour faire face à l'ennemi, lorsque soi-même on est en retraite.

VOLTER, v. n. T. d'escrime. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE, s. f. Corde lâche attachée par les deux bouts, sur laquelle les bateleurs font leurs exercices. On l'oppose à la *corde raide*. | Tours de souplesse que font sur cette corde les bateleurs que l'on nomme *funambules*. Être habile dans la *voltige*. | T. de manège. Nom donné à toutes sortes d'exercices faits sur un cheval, pour donner au corps de la souplesse et de la force, et surtout pour apprendre à monter avec légèreté, avec ou sans étriers. La *voltige* a été mise à la mode, vers la fin du siècle dernier, par les frères Franconi. Les écuyers de France et d'Angleterre ont poussé la *voltige* à un haut point de perfection.

VOLTIGEANT, EANTE, adj. Qui voltige sans cesse. L'hirondelle donne la chasse aux insectes *voltigeants*. Les pampres *voltigeants* s'unissent au lierre. (Colard.) Les songes *voltigeants* fuyaient avec les ombres. (Voltaire.)

VOLTIGEMENT, s. m. Mouvement de ce qui voltige. Le *voltigement* d'un papillon, d'un rideau. | Manière dont voltige un danseur de corde.

VOLTIGER, v. n. (du lat. *volitare*, fréquentatif de *volare*, voler. On met un *e* après le *g* devant *a* et *o*. *Nous voltigeons*, *je voltigeais*, etc.) Voler à petites et fréquentes reprises, sans aucune direction déterminée. Un oiseau qui *voltige* autour de son nid. Télémaque voit de tous côtés *voltiger* les ombres, plus nombreuses que les grains de sable qui couvrent les rivages de la mer. (Fénelon.) Je m'assis à l'ombre d'un pommier en fleur, vis-à-vis une ruche dont les abeilles *voltigeaient* en bourdonnant de tous côtés. (Bern. de Saint-Pierre.) | Par extens. Flotter au gré des vents. Des étendards qui *voltigent* au gré des vents. | Fig. Aller de maison en maison, sans aucun attachement ; changer souvent d'occupation, de conversation, d'étude. | *Voltiger d'objet en objet, de belle en belle*, Être inconstant dans

ses amours. C'était toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, *voltigeant* de propos en autres, comme des abeilles qui rencontreraient en leur chemin diverses sortes de fleurs. (La Fontaine.) | Technol. Faire des exercices de voltige, soit sur la corde, soit sur un cheval.

VOLTIGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui voltige sur une corde lâche, attachée par les deux bouts. | Celui, celle qui fait des exercices de voltige sur un cheval. | Art milit. Soldats qui forment des compagnies d'élite.

VOLUBILE, adj. (du lat. *volubilis*, fait de *volvere*, rouler). Bot. Se dit des tiges qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un appui. Le houblon, le haricot, les liserons, ont des tiges *volubiles*.

VOLUBILIS, s. m. (du lat. *volubilis*, fait de *volvere*, rouler). Bot. Nom donné aux liserons et à diverses autres plantes grimpantes qui se roulent autour d'un support, et qui ont des fleurs campanulées, blanches, violettes, bleues ou rouges. Un berceau couvert de *volubilis*.

VOLUBILITÉ, s. f. (du lat. *volubilitas*, fait de *volvere*, rouler). Facilité de se mouvoir ou d'être mû en rond. La *volubilité* des roues d'une machine. | Fig. Articulation rapide et pressée. Le Muscogulge parle beaucoup et avec *volubilité*. (Chateaubriand.) | *Volubilité de langue*, ou absol., *volubilité*, Grande habitude de parler trop et trop vite. La *volubilité* rend la prononciation difficile. Cet homme a une *volubilité* étourdissante.

VOLUCELLE, s. f. Entom. Genre de diptères brachystomes, établi pour des espèces de mouches dont la plus connue est la *mouche du rosier*, commune sur les églantiers.

VOLUE, s. f. Technol. Petite fusée qui tourne la navette et qui porte la tissure.

VOLUME, s. m. (du lat. *volumen*, fait de *volvere*, rouler). Phys. Étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions : c'est l'espace occupé par un corps, abstraction faite de sa masse. Objet d'un gros *volume*, d'un petit *volume*. Déplacer un *volume* d'eau. La peau peut toujours s'étendre tant que le *volume* du corps augmente. (Buffon.) | Sous un même volume les corps peuvent offrir les plus grandes différences de densité. Un mètre cube de bois et un mètre cube de fer sont égaux en volume, mais non en densité ni en pesanteur. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité. On donne spécialement le nom de capacité au volume des corps creux. | Livre relié ou broché. Gros *volume*. *Volume* in-folio. *Volume* in-quarto, in-octavo. Ouvrage en deux *volumes*, en quatre *volumes*. Il a fait relier les deux tomes en un *volume*. L'origine du mot *volume* vient de ce que, dans l'antiquité, la plupart des livres étaient disposés en forme de rouleau, d'où *volumen*, volume, de *volvere*, rouler. | Mus. Masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason. De deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, sans crier, est dite avoir le plus de *volume*.

VOLUMINEUX, EUSE, adj. (du lat. *volumen*, volume). Qui est fort étendu en tout sens, qui occupe beaucoup de place, qui a beaucoup de volume. Ne se dit que des choses. Paquet *volumineux*. Pomme *volumineuse*. Une tête *volumineuse*. | Se dit même des choses abstraites. Une correspondance *volumineuse*. | Se dit particulièrement d'un ouvrage qui contient beaucoup de volumes. Ouvrage *volumineux*. Compilation *volumineuse*.

VOLUPIE. Mythol. Déesse du plaisir, du bien-être et de la santé; fille de l'Amour et de Psyché.

VOLUPTÉ, s. f. (du vieil adj. lat. *volupis*, *volupe*, agréable, qui vient lui-même du verbe *volere*, vouloir ardemment). Vif sentiment de plaisir, soit physique, soit moral. Ce mot, dans ce double sens, a une très-grande extension, et se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Les *voluptés* du corps. Les *voluptés* de l'âme. Il y a de la *volupté* à se baigner quand il fait chaud, à manger quand on a très-faim, à boire quand on a bien soif. La *volupté* des épanchements de l'amitié, de l'amour, des causeries abandonnées. Les justes seront abreuvés dans un torrent de *voluptés*. (Écrit. sainte.) La vertu fut toujours la *volupté* suprême. (De Pompignan.) Allier les maximes de la philosophie avec les raffinements de la *volupté*. (Barthélemy.) Mourir en léthargie, ce n'est ni vivre ni mourir; c'est perdre tous les avantages, c'est ignorer toutes les *voluptés* de la mort. (G. Sand.) | Le mot *volupté* indique souvent l'habitude et l'usage constant des plaisirs de l'âme ou du corps, surtout des plaisirs du corps, et il se prend le plus souvent en mauvaise part. Boire jusqu'à l'ivresse dans la coupe des *voluptés*. Les raffinements de la *volupté*. Se plonger dans la *volupté*. Languir dans les *voluptés*. Fuyez cette cruelle terre, cette île empestée, où l'on ne respire que la *volupté*. (Fénelon.) On ne quitte guère les *voluptés* que par lassitude. (Saint-Evremont.) Il était corrompu par la vanité et la *volupté*. (Voltaire.) Un cœur brûlant d'amour et ivre de *volupté*. (J. J. Rousseau.) Vos lois nous avaient aguerris contre la douleur, et nullement contre la *volupté*. (Barthélemy.) Ivre de *volupté*, de tendresse et d'horreur. (A. de Musset.) | La *Volupté* a été souvent personnifiée par les anciennes écoles de poésie, de peinture et de sculpture. On la représentait sous les traits d'une belle femme, dont les joues sont colorées, les regards languissants et l'attitude lascive. Elle est vêtue d'une robe de gaze, couchée sur un lit de fleurs, et tient à la main une boule de verre qui a des ailes.

VOLUPTUAIRE, adj. Jurisp. Qui est consacré aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie. Dépenses *voluptuaires*.

VOLUPTUEUSEMENT, adj. Avec volupté. Vivre *voluptueusement*. La belle s'étendait *voluptueusement* sur son lit, à peine couverte d'un gaze.

VOLUPTUEUX, EUSE, adj. Qui aime et cherche la volupté. Homme *voluptueux*. Femme *voluptueuse*. Il est plutôt indiscret que confiant, et plus libertin que *voluptueux*. (Raynal.) | Qui inspire la volupté, qui fait éprouver un sentiment de volupté. Séjour *voluptueux*. Senteur *voluptueuse*. Pose, attitude *voluptueuse*. Baiser *voluptueux*. Une langueur *voluptueuse*. Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion *voluptueuse*, si les accents de l'amour lui sont encore inconnus? (J. J. Rousseau.) | Qui exprime la volupté. Danse *voluptueuse*. Image *voluptueuse*. | Substantiv. *Un voluptueux*, *une voluptueuse*, Un homme, une femme qui aime les plaisirs sensuels. Les sensuels, les *voluptueux*.

VOLUTE, s. f. (du lat. *voluta*; fait de *volvere*, tourner). Archit. Enroulement en spirale, imité, à ce que l'on croit, de l'écorce roulée du bouleau, et qui entre, sous cette forme, dans la composition du chapiteau ionique et fait partie essentielle du

Volute.

chapiteau corinthien. | Par extens. Tout enroulement semblable à ceux de la volute du chapiteau ionique, quelque part qu'il se trouve, comme à l'extrémité d'une console, d'un modillon, etc. | Conchyl. Nom donné en général aux coquilles univalves tournées en cône pyramidal, et, en particulier, à un genre de mollusques, de la famille des buccinoïdes, voisin des mitres, des marginelles et des fasciolaires, et qui renferme un assez grand nombre d'espèces remarquables par leur grandeur et la beauté de leurs coquilles, ovales, oblongues ou ventrues, à spire courte et à sommet obtus. On remarque surtout : la *volute gondole*, la *volute musique*, la *volute pavillon*, etc. | *Volute conique*, Nom vulgaire des cônes. | *Volute marchande*, Espèce de colombelle. | *Volute oreille de Judas*, Coquille du genre auricule. | *Volute porphyre*, L'olive de Panama. Ces coquilles sont fort recherchées.

VOLUTÉ, ÉE, adj. (rad. *volute*). Qui est contourné en volute. Coquille *volutée*.

VOLUTIER, s. m. Animal qui habite les coquilles appelées *volutes*.

VOLVACÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'une volve ou d'une bourse. | Conchyl. Se dit d'une coquille dont la forme générale est presque arrondie.

VOLVE, s. f. (du lat. *volva*; fait de *volvere*, tourner). Bot. Membrane en forme de bourse, qui enveloppe certains champignons, pendant leur jeunesse, et se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVÉ, ÉE, adj. (rad. *volve*). Qui est muni d'une volve. Agaric *volvé*.

VOLVIC. Géogr. Bourg du département du Puy-de-Dôme, à 8 kilom. de Riom. Aux environs se trouvent de belles pierres venant de laves volcaniques, et dites *pierres de Volvic*.

VOLVOCE, s. m. Zool. Genre d'animalcules infusoires, dont les espèces ont pour caractère commun d'être très-simples, sphériques et transparentes, et d'exécuter de perpétuels mouvements de rotation, ce qui leur a valu leur nom, dérivé de *volvere*, tourner. On trouve les *volvoces* dans les eaux douces et rarement dans les infusions.

VOLVULUS, s. m. (mot lat. fait de *volvere*, rouler). Pathol. Synonyme d'*iléus*, maladie qui attaque l'intestin iléon. Il souffrait d'un *volvulus*.

VOMER, s. m. (mot latin qui signifie *soc de charrue*, parce que l'os qui porte ce nom ressemble à un soc renversé de bas en haut). Anat. Le *vomer*. Os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, mince, aplati, quadrilatère, s'articule en bas avec les os maxillaires supérieurs et palatins, en haut avec le sphénoïde, l'ethmoïde, etc. | Ichthyol. Genre de poissons scombéroïdes, ainsi nommé à cause de son profil tranchant. On le nomme aussi *poisson-lune*.

VOMI, IE, adj. Qui a été rejeté par vomissement, au propre et au figuré. Les matières *vomies*. Les laves *vomies* par l'Etna. Un torrent d'injures qu'il a *vomies* contre moi. *Vomi* d'un vaste abîme. Monstre *vomi* de l'enfer.

VOMIQUE, s. f. (du lat. *vomica*; fait de *vomere*, vomir). Pathol. Nom donné à toute collection de pus enkystée, développée dans l'intérieur d'un viscère, ou plus particulièrement aux collections purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches et d'être évacuées par une sorte de vomissement. On distingue deux espèces de *vomiques* : l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance des poumons. Quelquefois, au lieu de s'ouvrir dans les bronches, la *vomique* peut se faire jour dans la poitrine et déterminer un empyème. | Adj. *Noix vomique*, ou *fève de Saint-Ignace*, Fruit du *vomiquier ou strychnos*.

VOMIQUIER, s. m. Bot. Genre de la famille des loganiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux remarquables par leurs propriétés vénéneuses. C'est un arbrisseau grimpant de ce genre qui produit la *noix vomique*. V. STRYCHNOS.

VOMIR, v. a. Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, des matières contenues dans l'estomac. *Vomir* de la bile. *Vomir* le sang. | Fam. et triv. *Vomir tripes et boyaux*, Vomir à la suite d'une orgie. | Par extens. Se dit des choses. Un volcan qui *vomit* des cendres. La mer *vomit* les débris du naufrage. Ces goufres *vomissent* des tourbillons de feux. (Dulard.) Le bronze a-t-il cessé de *vomir* le trépas? (Delille.) Les canons *vomissaient* la mitraille et la mort parmi les masses insurgées.

> L'onde approche, se brise et *vomit* à nos yeux,
> Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
> (RACINE.)

| Fig. *Vomir* l'injure, le blasphème. *Vomir* son venin contre quelqu'un. Leur bouche ne *vomit* qu'injures et blasphèmes. (J. B. Rousseau.) | Absol. *Vomir* avec effort. *Vomir* facilement. Avoir envie de *vomir*. | *Cette chose fait vomir*, Elle est extrêmement dégoûtante.

VOMISSEMENT, s. m. (pron. *vomiseman*; du lat. *vomitus*; fait de *vomere*, vomir). Acte par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont violemment rejetées au dehors. Le *vomissement* est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est sympathique, comme dans les affections des reins ou de l'utérus. | Tantôt il est nécessaire de provoquer le vomissement, comme quand il s'agit de faire expulser des substances vénéneuses, des corps étrangers, d'opérer une révulsion : on recourt alors aux vomitifs; tantôt, au contraire, on veut les arrêter : on y réussit soit en diminuant les boissons, soit en prenant de la glace par petits fragments, des acides, de l'eau de seltz, etc. | *Vomissement volontaire*. Les Romains, sur la fin de la République et le commencement de l'Empire, avaient l'habitude des *vomissements volontaires*; habitude dégoûtante et qui consistait en ceci : pour suffire à des repas multipliés où l'on mangeait et buvait

beaucoup, les gourmands quittaient la table, et, allant dans un endroit secret, provoquaient le vomissement en mettant le doigt ou une plume dans le gosier; puis ils revenaient à table. C'est ce que Sénèque attaque dans ces mots : « Ils vomissent pour manger, ils mangent pour vomir, et ne daignent même pas digérer les mets qu'ils font chercher à si grands frais par tout l'univers. » | *Vomissement de sang.* V. HÉMATÉMÈSE. Le vulgaire donne aussi quelquefois ce nom à l'hémoptysie.

VOMITIF, IVE, adj. (du lat. *vomitivus*; fait de *vomere*, vomir). Qui fait vomir, qui détermine le vomissement. Remède *vomitif*. Drogue *vomitive*. | S. m. Agent médicamenteux, doué d'une propriété vomitive constante et inhérente à un principe particulier. Les principaux *vomitifs* sont, parmi les substances du règne minéral, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc.; et parmi les substances végétales, l'ipécacuanha ou l'émétine extraite de cette racine.

VOMITOIRE, s. m. Syn. inusité de *vomitif*. | Dans les théâtres romains, on appelait *vomitoires* de larges portes par lesquelles on pénétrait dans les *præcinctions*, espèce de palier où la foule pouvait circuler, entrer au spectacle ou en sortir.

VOMITO-NEGRO, s. m. Maladie biliaire, mortelle, épidémique. Il mourut du *vomito-negro*. On dit aussi absolument le *vomito*. Avoir le *vomito*.

VOMITURITION, s. f. (pron. *vomiturision*; du lat. *vomituritio*; de *vomere*, vomir). Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses, et évacuant peu de matières. | Espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VOPISCUS (FLAVIUS). Un des auteurs de l'*Histoire Auguste*, natif de Syracuse, florissait vers le commencement du IVe siècle, sous les règnes de Dioclétien et de Constance Chlore. Il a écrit les vies d'Aurélien, de Tacite, de Florien, de Probus, de Carus, de Numérien et de Carin; il s'arrête à l'époque de Dioclétien. Des six biographes auteurs de ce recueil, il est le plus estimé; mais sa critique est faible et son talent d'écrivain assez médiocre. Imbu des préjugés de son époque, il se montre crédule, il ajoute foi aux présages et aux oracles.

VORACE, adj. (du lat. *vorax*; fait de *vorare*, dévorer). Qui dévore, qui mange avec avidité. Oiseau *vorace*. Animal *vorace*. L'homme détruit ou réduit à un petit nombre d'individus les espèces *voraces* ou nuisibles. (Buffon.) | *Cet homme est vorace*, Il mange goulument, avec avidité. | *Estomac vorace*, Qui a besoin de beaucoup de nourriture. | Subst., au propre et au figuré. C'est un *vorace*.

VORACEMENT, adv. (pron. *voraseman*). Avec avidité. Manger *voracement*.

VORACITÉ, s. f. (du lat. *voracitas*; fait de *vorax*, vorace). Avidité à manger. La *voracité* des oiseaux de proie. Il mange avec *voracité*. | Fig. La *voracité* du temps. Le conquérant appelle héroïsme la *voracité* de son humeur usurpatrice. (Puffendorf.) La *voracité* des princes.

VORARLBERG. Géogr. Cercle du Tyrol, à l'O., a pour bornes au N. et au N. E. la Bavière, à l'E. l'Innthal supérieur, au S. le canton des Grisons, à l'O. la principauté de Lichtenstein et le canton de Saint-Gall, au N. O. le lac de Constance; 80 kilom. sur 45; environ 104,000 habitants; chef-lieu, Bregenz.

VORONÈJE. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la Voronèje, à 1,290 kilom. de Saint-Pétersbourg; 45,000 habitants. Archevêché grec. Palais archiépiscopal, deux cathédrales. Fabriques de draps, fonderie de canons et boulets, poudre de savon, suif, tanneries. | Le *Gouvernement de Voronèje* a celui de Tambov au N., ceux de Koursk et d'Ukraine à l'O., celui d'Iékatérinoslav au S., le pays des Cosaques du Don à l'E.; 464 kilom. sur 330 de largeur; 1,650,000 habitants. Vastes plaines, climat tempéré, sol fertile; beaux pâturages, bétail.

VORORT, s. m. (littér. *en place de*). Directoire fédéral chargé en Suisse d'expédier les affaires en l'absence de la diète. Il se compose du conseil d'État du canton dirigeant, de l'avoyer de ce canton, qui est le président, et d'un chancelier.

VORTEX, s. m. Conchyl. Genre établi pour quelques espèces d'hélices dont l'ouverture est circonscrite par un bord tranchant.

VORTICELLE, s. f. (du lat. *vortex*, tourbillon). Genre d'animalcules infusoires, la plupart microscopiques, ainsi appelés à cause du tourbillonnement produit dans le liquide par la couronne de cils qu'ils agitent sans cesse. Les *vorticelles* vivent dans les eaux douces et stagnantes, fixées sur tous les corps qui s'y trouvent. *Vorticelle* trompette. *Vorticelle* flosculeuse, pyriforme, calicée, globulaire, etc. Ces animalcules revêtent les formes les plus singulières, les plus fantastiques.

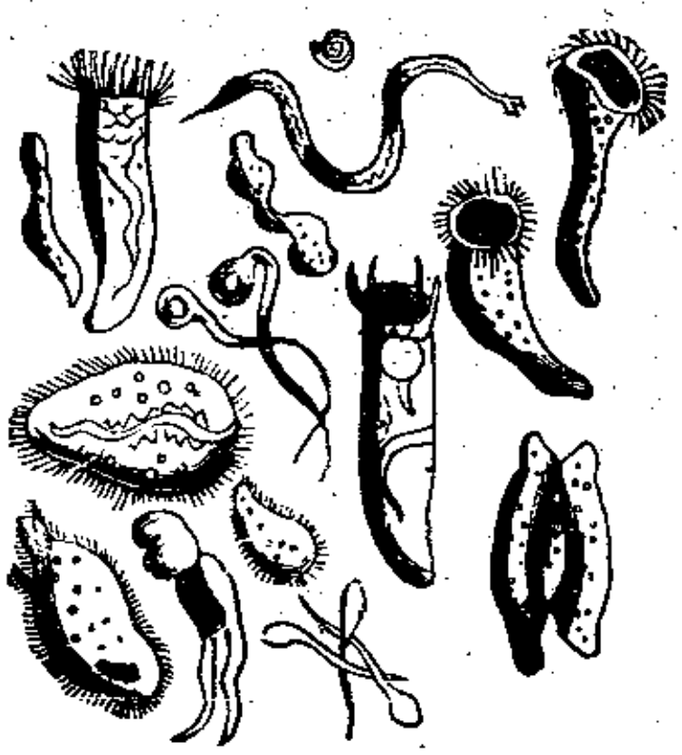

Vorticelles.

VOS, adj. possessif. Pluriel de *votre*. *Vos* enfants. *Vos* parents. *Vos* amis. *Vos* armes. Sans cesse, en écrivant, variez *vos* discours. (Boileau.)

VOSGES. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui couvre de ses ramifications le N. E. de la France, le S. E. de la Belgique et les provinces prussiennes et bavaroises situées à l'O. du Rhin. On distingue : les *Vosges proprement dites*, qui courent au N. E. jusqu'au mont Tonnerre (Bavière rhénane), en formant la limite des départ. des Vosges et du Haut-Rhin, de la Meurthe et du Bas-Rhin, et en séparant les bassins de la Moselle et du Rhin; et les ramifications des Vosges, telles que la *Côte d'Or*, le *plateau de Langres*, les *monts Faucilles*, qui traversent de l'E. à l'O. le départ. des Vosges. Au S. se détachent des Vosges les ballons de Servance et d'Alsace, et un chaînon qui unit les Vosges au Jura; les Vosges se lient aux Ardennes par les monts Faucilles. Les cimes des Vosges sont généralement arrondies, ce qui leur a fait donner le nom de *ballons*. Les plus hauts sommets sont le Guebviller, 1,466m, le ballon d'Alsace, 1,428m, le ballon de Servance, 1,400m. La Moselle, la Sarre, la Meurthe, l'Ill, la Lauter, la Meuse, la Saône sortent des Vosges. Belles forêts de sapins et de merisiers; mines de cuivre, fer, plomb argentifère, houille, sel gemme, etc. | *Vosges* (département des). Il est borné par les départ. de la Meurthe au N., de la Haute-Saône au S., du Haut-Rhin et du Bas-Rhin à l'E., de la Haute-Marne à l'O.: 587,955 hectares; 418,548 habitants; chef-lieu Épinal. Formé de la partie S. de l'ancienne Lorraine. Le climat est varié, froid dans les montagnes, où la neige reste pendant six mois, tempéré dans la plaine. La Meurthe, la Moselle, la Saône, prennent leur source dans ce département; la Meuse le traverse. Fer, antimoine, houille, marbre, granit, pierre meulière, grès blanc et sable à verre, terre à porcelaine, tourbe. Il y a plusieurs sources minérales d'une grande réputation, celles de Plombières, de Bains, de Bussang et de Contrexeville. Sol varié : pâturages dans les montagnes; vastes forêts; grains, pommes de terre, fruits, lin, chanvre, navette, houblon, angélique, etc. Chevaux, petit bétail, moutons, porcs, chèvres. Hauts-fourneaux et autres usines de fer; toiles de coton, dentelles; instruments de musique; kirschenwasser; boissellerie, papier renommé, faïence, verre, poterie; térébenthine; fromage façon Gruyère. Le départ. des Vosges est divisé en cinq arrondissements (Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié), 30 cantons et 548 communes. Le commerce y est très-actif.

VOSGIEN, IENNE, adj. et s. Habitant des Vosges, qui appartient aux Vosges ou à leurs habitants. | *Grès vosgien*, Roche arénacée, quartzeuse, rougeâtre, essentiellement composée de fragments arrondis de quartz, depuis la grosseur du millet jusqu'à celle des poires et souvent au-delà.

VOSS (JEAN-HENRI). Critique et poète allemand, né en 1751 à Sommersdorf (Mecklembourg), mort en 1826. Les travaux de Voss sont immenses : il a successivement traduit en vers allemands Homère, Virgile, Horace, Hésiode, Orphée l'Argonautique, Théocrite, Bion et Moschus, Tibulle et Lygdamas, Aristophane, Aratus, des morceaux choisis des *Métamorphoses* d'Ovide et un tiers environ du théâtre de Shakespeare. Ses poésies originales n'ont pas moins contribué à sa réputation que ses nombreuses traductions. On cite parmi ses meilleures compositions le poème de *Louise*, esquisse familière de la vie patriarcale d'un pasteur de village; *le Diable enchanté*; *la Colline du géant*.

VOTANT, ANTE, adj. et s. Qui a le droit de voter, qui fait l'action de voter, qui vote. Un *votant*. Les républicains composaient la majorité des *votants* dans les diverses circonscriptions de Paris.

VOTATION, s. f. (pron. *votasion*). Action de voter. *Votation* libre, non libre. | On dit plutôt *vote*.

VOTE, s. m. (du lat. *votum*, vœu). Acte par lequel un citoyen exerce le droit de suffrage; vœu exprimé par cet acte. *Vote* électoral. *Vote* juridique. *Vote* législatif. *Vote* ou scrutin. *Vote* par assis et levé. Donner, exprimer son *vote*. | Hist. franç. *Vote par ordre*, Manière de prendre des décisions qui avait lieu, dans les états généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des différents ordres se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres. | *Vote par tête*, Autre manière de prendre les décisions qui avait lieu quand tous les ordres, d'accord pour former une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix. | *Double vote*, Sous la Restauration, Droit qu'avaient les électeurs les plus imposés de voter deux fois dans la même élection, dans le collége d'arrondissement et dans le collége départemental exclusivement ouvert à ces privilégiés, en un nombre fixé par la loi. | *Vote universel*. Le *vote* est *universel*, lorsque tous les citoyens d'un État sans exception sont appelés à y concourir; il est *restreint*, lorsqu'une classe de citoyens est seule appelée à exercer ce privilége. Le *vote universel* est *direct*, lorsque la nomination suit immédiatement l'expression du suffrage exprimé par tous les citoyens; il est *indirect* ou *à deux degrés*, lorsque tous les citoyens choisissent les électeurs, lesquels nomment à leur tour des députés. Il n'y a pas d'autre fondement rationnel du gouvernement démocratique, le seul qui dérive du droit commun et le seul qui soit acceptable à la raison éclairée des temps modernes, que le *vote universel*. Tout gouvernement, soit aristocratique, soit monarchique, ayant pour base le privilége d'un seul ou le privilége de quelques-uns, qu'il puise son principe d'autorité dans un prétendu droit divin ou dans une occupation à main armée, ou même dans un contrat social primitif, est un gouvernement antirationnel; car il en est de la politique comme de la religion et de la morale : nous ne sommes responsables que de nos propres actes, et nous ne pouvons nous attribuer ni les mérites, ni les fautes de nos pères. Si donc il a plu à nos pères de se lier par un pacte à une forme quelconque de gouvernement et de s'accommoder de la domination de telle ou telle famille, de telle ou telle réunion de gouvernants, il ne suit pas de là que nous soyons assujettis à cette même autorité que nous n'avons nous-mêmes ni demandée ni acceptée, et il n'y a pas de prescription à réclamer contre la volonté nationale. A plus forte raison ne sommes-nous passibles des suites d'une conquête ou d'une invasion forcément acceptée jadis par ceux qui en furent les victimes; ni, d'un autre côté, des clauses d'un contrat passé dans le ciel. Il y a assez longtemps qu'on ne croit plus à ces contrats, et bon nombre de ces soi-disant délégués de l'Être suprême, les Charles IX, par exemple, et les Alexandre VI, pour ne pas reculer jusqu'aux Domitien et aux Héliogabale, nous ont appris suffisamment à révoquer en doute leurs lettres de créance. Il n'y a donc pas, aux yeux de la raison, d'autorité capable de gouverner un peuple autre que la propre autorité de ce peuple, ou celle de ses délégués, puisqu'il est matériellement impossible qu'une nation, tant soit peu nombreuse, se gouverne directement par elle-même. Le signe de son autorité, de sa souveraineté, c'est le vote, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre ce proverbe, base des gouvernements démocratiques : *La voix du peuple, c'est la voix de Dieu*. Trois conditions sont nécessaires pour que cette élection des délégués du peuple soit légitime, pour que le vote universel soit l'expression manifeste de la volonté souveraine du peuple : il faut que le vote soit libre, qu'il soit compétent, qu'il soit temporaire. La première condition n'a pas besoin d'être prouvée. Il est bien évident que si vous me mettez le poignard sur la gorge, si vous m'ôtez toute résistance, si vous me garrottez, si vous me bâillonnez, et que vous me disiez ensuite : « Vote pour moi, » je serai bien obligé de voter pour vous, mais vous aurez forcé ma voix, et le jugement en sera à Dieu! La seconde condition découle de la première. Qui dit

liberté, dit conscience de la liberté. Qui dit pouvoir souverain, dit conscience du pouvoir souverain. Le peuple qui se sert du *vote universel*, sans comprendre tous les devoirs de l'exercice de ce droit, ressemble à un enfant qui joue avec un fusil. Il tirera peut-être en l'air, mais peut-être aussi prendra-t-il pour point de mire son père ou son meilleur ami. Aussi appelons-nous de tous nos vœux le jour où le peuple, instruit, moralisé, éclairé, votera en pleine connaissance de l'acte qu'il doit accomplir. Enfin, la troisième condition dérive de la définition même du *vote universel*, organe de la souveraineté. Si le peuple est souverain, ses délégués doivent être élus seulement pour un temps; autrement le suffrage universel ne serait plus une délégation, mais une aliénation de la souveraineté. Voilà pourquoi la véritable expression du gouvernement démocratique, c'est le gouvernement républicain; voilà pourquoi Auguste, par exemple, tout en changeant en despotisme la démocratie romaine, prenait la précaution de faire de temps en temps approuver sa conduite et renouveler son mandat, tournant ainsi contre la république ses propres institutions. (C. Defodon.)

VOTÉ, EE, part. Qui a été voté. Amendement *voté*. Une loi *votée*. Les améliorations *votées*.

VOTER, v. n. (rad. *vote*). Donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une délibération. *Voter* pour un démocrate. *Voter* contre le gouvernement. *Voter* n'est pas faire acte d'adhésion à un gouvernement, puisque, dans un État libre, le droit de vote est supérieur au gouvernement lui-même; il ne faut donc jamais s'abstenir. | Activ. Exprimer son consentement, au moyen du vote, à une loi, à une ordonnance, à une mesure publique ou privée. *Voter* un impôt, le budget de l'année, une loi. | On dit de même : *Voter* une adresse au gouvernement. *Voter* des remercîments à quelqu'un.

VOTIAKS, s. m. pl. Peuple de Russie, d'origine finnoise, qui habite dans les gouvernements de Viatka et d'Orenbourg.

VOTIF, IVE, adj. (du lat. *votivus*, voué). Qui appartient au vœu, qui existe par suite d'un vœu, qui est offert pour acquitter un vœu. Chapelle *votive*. Tableau *votif*. | *Votif* se disait surtout, chez les anciens, des objets de toute espèce qui étaient suspendus dans les temples en mémoire de quelque faveur obtenue des dieux. | *Jeux votifs*, Ceux que l'on célébrait pour l'accomplissement d'une promesse faite aux dieux. | *Boucliers votifs*, Ceux que l'on consacrait aux dieux après quelque victoire où ils avaient été pris sur l'ennemi.

VOTO (EX-). Offrande pieuse. V. EX-VOTO.

VOTRE, adj. poss. (du lat. *vester*, même signif.). Il se met toujours devant le substantif et il fait *vos* au pluriel. *Votre* père. *Votre* patrie. *Votre* chapeau. *Votre* jardin. *Votre* village. *Votre* crime est grand. *Vos* serments. *Vos* occupations. *Votre* fille me plut; je prétendis lui plaire. (Racine.) Il me fallut depuis gémir de *votre* absence. (Voltaire.)

VÔTRE, pron. poss. et relatif. Se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé, et ne fait jamais que *vôtres* au pluriel. Il est le plus souvent accompagné de l'article, et le substantif auquel il se rapporte est toujours sous-entendu. Il a pris ses livres et les *vôtres*. Écoutez mes raisons, j'écouterai les *vôtres*. Quel caquet est le *vôtre!* (Molière.) Vous ignorez encore quel bonheur est le *vôtre*. (Regnard.) | Pour plus de vivacité, on retranche quelquefois l'article. Ces objets sont *vôtres*. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas *vôtres*. (Mirabeau.) | S. m. Ce qui est à vous, ce qui vous appartient. Le *vôtre* et le nôtre. Vous mettrez un peu du *vôtre*. | Au pl. Vos parents, vos amis, vos compatriotes, vos adhérents, etc. Vous et les *vôtres*. Voilà un des *vôtres*. Cette personne est des *vôtres*. | On dit aussi dans un sens analogue, au singulier : Je suis bien le *vôtre*, je n'en suis pas moins le *vôtre*. Monsieur, je suis tout *vôtre*. (Molière.) | Famil. *Vous faites des vôtres*, Se dit à quelqu'un qui fait des folies, de bons tours, ou même de mauvaises actions. Cessez de *faire des vôtres*.

VOUÉ, ÉE, aj. Qui a été consacré à quelqu'un ou à quelque chose. Tableau *voué*. Enfant *voué*. Enfant *voué* au blanc. Génération *vouée* à la servitude. Famille *vouée* au malheur. Tous mes jours te sont *voués*. (X. Marmier.) C'est un homme *voué* au mal.

VOUÈDE, s. f. Bot. Plante tinctoriale de la famille des crucifères. V. GUÈDE et PASTEL.

VOUER, v. a. (*Je voue, nous vouons, vous vouez. Je vouais, nous voutons, vous vouiez. Que je voue, que nous voutons, que vous vouiez*, etc.) Consacrer religieusement. *Vouer* un enfant à Dieu. Une fille *voue* à Dieu sa virginité. Les mères catholiques *vouent* quelquefois leurs enfants à la Vierge. Les parents qui *vouent* leurs enfants à la religion ont une bien fausse idée d'elle. (Boiste.) | *Vouer un enfant au blanc*, Faire vœu qu'il ne sera vêtu que de blanc jusqu'à tel âge. | Particulièrement. Promettre par un vœu. *Vouer* un temple à Dieu. *Vouer* un cierge à la Vierge. D'où par extens., Promettre d'une manière spéciale. *Vouer* obéissance à quelqu'un. Je voue à votre fils une amitié de père. (Racine.) | Employer avec zèle et d'une manière presque exclusive. *Vouer* sa plume à la vérité, sa vie à la bonne cause, etc. | SE VOUER, v. pron. Se consacrer. *Se vouer* à Dieu, au service de Dieu. Tout homme qui *se voue* au célibat y voue nécessairement une fille. (Bern. de Saint-Pierre.) | Dans un sens réciproque, Se donner entièrement. Ces deux jeunes gens *se* sont *vués* l'un à l'autre. | Prov. et fig. *Ne savoir à quel saint se vouer*, Ne savoir à qui recourir, quel moyen employer pour sortir d'embarras. On dit aussi, *Se vouer à tous les saints*. Le ministère *se voue à tous les saints*.

VOUGE, s. f. Anc. art milit. Arme offensive du genre des guisarmes. | Épieu de veneur qui est muni d'un large fer.

VOUGEOT. Géogr. Village du département de la Côte-d'Or, à 6 kilom. N. E. de Nuits. Sur la côte voisine est le *Clos-Vougeot*, qui produit un vin rouge de la meilleure qualité. | S. m. *Vougeot* ou *Clos-Vougeot*, Vin de cette localité. Une bouteille de *vougeot*. Le *vougeot* est un vin délicieux.

VOUILLÉ. Géogr. Chef-lieu de canton (Vienne), à 16 kilom. de Poitiers. C'est là qu'on place la bataille sanglante gagnée, en 507, par Clovis, sur Alaric, roi des Visigoths, qu'il tua de sa propre main, victoire qui le rendit maître des Gaules.

VOULOIR, v. a. (du lat. *velle*, même sens. *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais. Je voulus. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Veuillez.* On dit aussi : *Veux. Voulons. Voulez. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent*, et non pas *que nous veuillons, que vous veuillez. Que je voulusse. Voulant*). Avoir l'intention arrêtée de faire quelque chose; se déterminer à le faire ou à le faire faire. Il *veut* partir demain. Il *veut* être payé. L'un *voulait* le garder, l'autre le *voulait* vendre. (La Fontaine.) Les dieux voient ma sincérité; c'est à eux à conserver ma vie par leur puissance, s'ils le *veulent*; mais je ne *veux* point la sauver par un mensonge. (Fénelon.) Le roi *voulut* la bataille, le maréchal de Saxe la prépara. (Voltaire.) | Il est bien difficile de gouverner quand on *veut* le faire en conscience. (Bonaparte.) | *Il ne fait que ce qu'il veut*, Se dit d'un homme entêté qui ne veut écouter aucun conseil. | *Faire tout ce qu'on veut d'une personne*, Avoir un grand empire sur ses sentiments, sur ses actions. Les hommes disent des femmes tout ce qu'il leur plaît, et les femmes font des hommes tout ce qu'elles *veulent*. (Ségur.) | Prov. *Ce que femme veut Dieu le veut*, Les femmes mettent beaucoup d'opiniâtreté à leurs entreprises, et il faut, malgré tous les obstacles, qu'elles en viennent à bout. | *Cet homme veut ce qu'il veut*, Il veut fortement. | Absol. Il n'a qu'à *vouloir* pour avoir. L'âme *veut* et commande. (Buffon.) Commander, exiger avec autorité. Dieu le *veut*. La loi le *veut*. | *Nous voulons* est un des termes officiels employés par les rois en tête de leurs ordonnances. Cette formule commence à avoir un sens moins impératif. | Ordonner, prescrire, enjoindre. Le christianisme *veut* qu'on aide ses frères. Les lois romaines *voulaient* que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur impéritie. (Montesquieu). Ces mots sont indispensables dans un ouvrage qui *veut* de l'exactitude. (Voltaire.) | Désirer ardemment. Je ne *veux* pas mourir encore! (A. Chénier.) | Désirer, souhaiter. Il *veut* des fruits. *Voulez-vous* de l'argent? *Voulez-vous* du pain? On lui donne tout ce qu'il *veut*. Quand on peut tout ce que l'on *veut*, il n'est pas aisé de ne *vouloir* que ce que l'on doit. (Louis XIV.) | *Chacun veut avoir le bon bout de son côté*, Chacun veut avoir en toute affaire l'avantage et le profit. | *Dieu le veuille!* Se dit pour marquer qu'on doute d'une chose, quoiqu'on la souhaite. *Dieu veuille* que ton jeune philosophe connaisse mieux que nous ce tort-là! (J. J. Rousseau.) | Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre, dire qu'on désire la vendre tant. Combien en *voulez-vous?* — J'en *veux* 15 fr. Que *voulez-vous* de cet habit? | Être d'un caractère, d'une nature, d'une disposition à demander telle ou telle chose. Cette affaire *veut* être conduite avec secret. Cette plante *veut* un terrain humide. Les âmes humaines *veulent* être accouplées pour valoir tout leur prix. (J. J. Rousseau.) | Par analogie. Ce bois ne *veut* pas brûler. Cette machine ne *veut* pas fonctionner. | Consentir. *Voulez-vous* qu'il vienne avec moi? Oui, je le *veux* bien. Souvent le verbe *vouloir* entre dans la formule même de la concession oratoire. Nous *voulons* que vous ayez été de bonne foi sur ce point, soit; mais... Je *veux* bien que cela soit, je *veux* que cela soit, Je suppose que cela soit, quoique je n'en convienne point; quand cela serait vrai... | Loc. particul. *Je voudrais*, Se dit quelquefois au lieu de *je veux*, pour exprimer modestement le désir d'obtenir une chose. *Je voudrais* vous parler. Je *voudrais* par la main tenir ma belle amie. (A. de Musset). | Tout au contraire, *je voudrais*, s'emploie encore pour exprimer une sorte de défi ou annoncer une intention de contestation et de dispute. Je *voudrais* bien voir cela. Je *voudrais* bien voir qu'il te battît. Je *voudrais* voir que vous l'excusassiez. (Molière.) Je *voudrais* bien savoir à quoi nous sommes bons? (A. de Musset.) | *Veuillez* s'emploie souvent par civilité pour, Ayez la bonté, la complaisance de : *Veuillez* permettre que je fasse ceci. *Veuillez* donc que votre Dieu soit juste. (Marmontel.) *Veuillez* du moins nous dire qui nous devons suivre. (Voltaire.) | *Voulez-vous bien* est quelquefois une formule impérative. *Voulez-vous bien* finir? *Voulez-vous bien* vous taire? L'impératif *veux, voulons, voulez*, n'est d'usage que dans certaines occasions assez rares où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté. Faites un effort, *voulez* seulement : celui qui donne le bon *vouloir* vous donnera aussi de l'accomplir. (Lamennais). | Le participe *voulu* accompagné de l'auxiliaire avoir, s'accorde lorsque le régime précède. Il *veut* fortement les choses qu'il a une fois *voulues*. Mais, lorsque ce participe est employé avec ellipse d'un verbe dont le *que* est le régime direct, il est invariable. Elle a obtenu les grâces et les bienfaits qu'elle a *voulu* : on sous-entend *obtenir*. S'il avait demandé Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il *eût voulu*. Ici, on sous-entend *que je fisse*. (Bescherelle.) Je *veux* bien que vous sachiez, Se dit au lieu de *sachez, apprenez*, pour marquer une espèce d'autorité, comme de supérieur à inférieur. | *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un*, Avoir de l'affection, de la haine pour lui. | *En vouloir à quelqu'un*, Avoir du ressentiment à son égard. | *En vouloir à la vie de quelqu'un*, Avoir le projet de le tuer. | *A qui en voulez-vous?* Que demandez-vous? qui cherchez-vous? qui prétendez-vous attaquer? | *A qui en veut-il?* De qui se plaint-il? de qui lui vient son chagrin? | *Que veut dire cet homme?* Que prétend-il? que demande-t-il? | *Vouloir dire*, Signifier. *Que veut dire ce mot? que veut dire ce procédé?* A quoi tend-il? | *Que veut dire cela? que veut dire ceci?* S'emploie quelquefois pour marquer l'étonnement. | *Le malheur a voulu que*, Il est arrivé par malheur que... | SE VOULOIR, v. pr. Désirer pour soi. *Se vouloir du bien, du mal, d'avoir dit telle chose.* | *S'en vouloir*, Se reprocher à soi-même d'avoir fait ou de n'avoir pas fait telle ou telle action, d'avoir dit ou de n'avoir pas dit telle ou telle parole, etc. | Avoir une haine, une rancune mutuelle. Ces hommes *s'en veulent*. Rois et Papes *s'en veulent* à mort.

VOULOIR, s. m. Acte de la volonté, action de vouloir. Le pouvoir et le *vouloir*. Bon *vouloir*. Mauvais *vouloir*. *Vouloir* se dit surtout de la volonté appliquée aux choses morales. V. VOLONTÉ.

VOULU, UE, part. Prescrit. Selon la forme *voulue*. Les formalités *voulues* par la loi. | *Être bien voulu, mal voulu*. Être vu avec plaisir ou de mauvais œil. Il faut être buse pour aller en Angleterre *mal voulu* du peuple anglais. (J. J. Rousseau.) Il paraît que nous ne sommes pas extrêmement *bien voulus* dans les pays étrangers. (Voltaire.) | On dit plutôt être *bien vu, mal vu*.

VOUS (pron. *vou*), pron. pers. de la 2e personne, pluriel de *tu* ou *toi*. | Se dit aussi, au singulier, en français, par civilité. *Vous* êtes le père. *Vous* êtes le maître. | Dans certaines phrases familières, ce pronom est explétif. Je *vous* le ferai joliment manger. Je *vous* le battrai d'une drôle de manière. On *vous* sangla le pauvre drille. (La Fontaine.) | Répété, il est emphatique, et donne à la phrase beaucoup de vivacité et d'énergie. *Vous* ne m'aimez pas; *vous* êtes jaloux cependant. (V. Hugo.)

Et *vous*, l'un des soutiens de ce tremblant État,
Vous, nourri dans les camps du saint roi Josaphat.
(RACINE.)

VOUSSEAU, s. m. Clé de voûte. V. VOUSSOIR.

VOUSSOIR, s. m. Archit. Chacune des pierres disposées pour former une voûte. Elles sont taillées en forme de coin tronqué par le bas, et c'est précisément ce retranchement qui forme la voûte. Là, un pont forme avec lui-même un autre pont, et avec ses propres arcades, des cercles entiers entourés de *voussoirs*. (Bern. de Saint-Pierre.) | Le *voussoir du milieu* reçoit le nom de *clé de voûte*.

Quelquefois, les *voussoirs* ont dans le haut une partie anguleuse qui vient se raccorder avec les assises de pierres avoisinant la voûte : on les désigne alors sous le nom de *voussoirs à croisettes*. Le *voussoir du milieu* a, dans ce cas, une croisette de chaque côté. On appelle *voussoir à branches* celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête. | On dit aussi *vousseau*.

VOUSSURE, s. f. Archit. Toute portion de voûte, depuis la naissance de la courbe jusqu'à un point quelconque en deçà du point le plus élevé de l'arc que cette courbe aurait à décrire pour former une voûte entière. | Particulièrement, La portion de voûte qui sert d'empattement à un plafond, et en fait la liaison avec la corniche de la pièce. | T. de menuis. Partie cintrée en élévation.

VOÛTE, s. f. Archit. Construction élevée sur des lignes courbes dont les extrémités sont perpendiculaires au sol, et composée de pierres cunéiformes tellement assemblées qu'elles se soutiennent l'une par l'autre. Le propre poids de ces pierres tend à les faire descendre, tandis que leur forme ne peut le permettre, puisque la partie supérieure, ou *extrados* est plus large que la partie inférieure, ou *intrados*. Une belle *voûte*. Construire une *voûte*. La *voûte* d'une église. J'écoutais dans une sainte extase les derniers sons des cantiques, qui se mêlaient sous les *voûtes* du temple au faible bruissement des flots. (Chateaubriand.) | Les *voûtes* sont employées pour couvrir les galeries souterraines, les égouts, les caves ; dans les grands édifices, et surtout dans les églises, on s'en sert de préférence aux plafonds. Les dômes ne peuvent être construits qu'au moyen de *voûtes*. | Ces constructions diverses exigent des *voûtes* de natures différentes, et l'art de calculer le poids et la forme de chacune des pierres qui les composent est une des parties de l'architecture qui exercent le plus le talent de l'architecte. Les anciens Egyptiens n'ont pas connu l'art de construire les *voûtes* ; mais les Grecs, qui, probablement, sont les inventeurs de cet art, s'en sont servis à une époque fort reculée, ainsi qu'on en voit la preuve dans les tombeaux de Mynias à Orchomène, et d'Atrée à Mycènes. Les Étrusques ont aussi connu l'art de faire les *voûtes*, ainsi que le témoigne une porte de Volterra, et les Romains, sous Tarquin l'Ancien, ont voûté la *cloaca maxima*, qui subsiste encore. On divise les *voûtes* en *voûtes à un seul centre* et en *voûtes à plusieurs centres*. Les *voûtes à un seul centre* sont celles dont la courbe, formée d'une seule ouverture de compas, partant d'un seul cercle, décrit toujours une portion de cercle. Cette division comprend la *voûte de plein cintre*, dont l'arc est un demi-cercle entier, comme celles des *tunnels* de chemins de fer, et toutes les *voûtes* dont l'arc est une portion de cercle de 180 degrés. | Les *voûtes à deux cintres* sont celles qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession continue de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé. Elles comprennent la *voûte surbaissée*, ou *anse de panier*, donc l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension ; la *voûte surélevée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite ; la *voûte à arc rampant*, qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier, et toutes les *voûtes irrégulières* ou *mixtes* dont l'arc procède de l'ellipse, considérée sous l'une ou l'autre de ses dimensions ; et enfin la *voûte d'ogive*, qui a été fort employée dans les constructions nommées *gothiques*, et qui est composée de deux portions de cercle réunies par un angle au sommet, ayant ainsi, bien qu'elle ne participe pas de l'ellipse, un double centre, puisque chacune de ses deux portions de cercle a le sien. Presque toutes les autres *voûtes* procèdent de l'une de ces divisions, et les plus en usage sont celles-ci : la *voûte annulaire*, qui pose sur deux murs circulaires parallèles ; la *voûte cylindrique*, qui s'appuie d'un côté sur un mur circulaire, et de l'autre sur un pilier plein et cylindrique ; la *voûte hélicoïde* ou *en vis*, qui s'élève en tournant autour d'un noyau, comme fait la voûte d'un escalier à noyau plein et évidé ; la *voûte conique*, dont la surface formerait l'enveloppe de tout ou partie d'un cône ; la *voûte rampante*, qui, sans dévier de la ligne droite, s'affaisse suivant la pente d'un plan incliné, comme font les voûtes d'un escalier non tournant ; la *voûte sphérique*, qui est circulaire par son plan et son profil, comme celles qui forment les coupoles, et qu'on appelle les *culs-de-fond* ; la *voûte d'arête*, qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre ; la *voûte en arc de cloître*, voûte en arête avec une annelure au lieu d'une simple saillie ; enfin la *voûte acoustique*, tellement disposée que la voix d'un homme qui parle bas à l'une des extrémités de l'enceinte que recouvre cette voûte est entendue de quelqu'un placé à l'autre extrémité, sans que les personnes qui se trouvent sur les points intermédiaires puissent rien entendre. | *La clé de voûte*. La pierre du milieu de la voûte ; celle qui sert à soutenir toutes les autres. V. VOUSSOIR. | Fig. *C'est la clé de voûte*. C'est le point capital d'une affaire. | On dit, par analogie, *la voûte d'une caverne, d'un antre, d'une grotte*, parce qu'elle est ordinairement cintrée comme une voûte de maçonnerie. Cette grotte était taillée dans le roc en *voûtes* pleines de rocailles et de coquilles. Déjà le ciel n'offrait à nos yeux qu'une *voûte* ténébreuse que la flamme pénétrait, et qui s'appesantissait sur la terre. (Barthélemy.) La *voûte* des cieux. Cet Atlas qui des cieux porte la *voûte* immense. (Delille.)

Qui de nous des clartés de la *voûte azurée*
Doit jouir le dernier ?
(LA FONTAINE.)

| Anat. Tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. | *Voûte du crâne*, Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. | *Voûte palatine*, Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et inférieure des cavités nasales. | T. de maréchalerie : *Voûte du fer d'un cheval*, La partie antérieure de l'arc de ce fer, laquelle est opposée à la pince. | Mar. *Voûte d'arcasse*, La voûte de la poupe ou grande voûte.

VOÛTÉ, ÉE, part. Qui est construit en voûte ; qui affecte la forme de voûte. Salle *voûtée*. Souterrain *voûté*. Église *voûtée*. Cette chapelle est fort ancienne ; elle est *voûtée* en dalles de pierre. (Bern. de Saint-Pierre.) | Hist. nat. Corolle *voûtée*. Étamines *voûtées*. Test *voûté*. Coquille *voûtée*. | Fam. Qui a le dos courbé. Homme *voûté*.

VOÛTER, v. a. (rad. *voûte*). Faire une voûte pour former la paroi supérieure d'un édifice ou d'une pièce dans un édifice. *Voûter* une salle. *Voûter* un souterrain, une cave. Dans les percements souterrains des chemins de fer, on est presque toujours obligé de *voûter* la galerie pour soutenir les terres et rochers contre les éboulements. (Tourneux.) | T. de maréchal. *Voûter un fer*, Frapper sur l'une des branches du fer à cheval en posant l'autre sur l'enclume, à l'effet de resserrer un fer trop large. | Se VOUTER, v. pron. Se courber. Les personnes de grande taille, en vieillissant, se *voûtent* plus promptement que les autres. (Acad.)

VOUZIERS. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), 2,995 habitants. Usines à fer ; grains, osier ; vannerie fine, laine et lin.

VOYAGE, s. m. Chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. Grand *voyage*. Petit *voyage*. Aller en *voyage*. Long *voyage*. Pénible *voyage*. Voilà le sujet de mon *voyage*. Ses troupes achevèrent de se ruiner par la longueur du *voyage*. (Bossuet.) Aucune considération n'avait interrompu ses *voyages*. (Raynal.) Ce fut tout le fruit de son *voyage* à Rome. (Voltaire.) Des raisons de santé et d'affaires m'obligent à différer ce *voyage*. (D'Alembert.) Qui s'embarque sur mer est-il sûr de faire un bon *voyage* ? (La Chaussée.) | On distingue les *voyages terrestres* et les *voyages maritimes*, et parmi ceux-ci : les *voyages de cabotage*, les *voyages de long cours* et les *voyages de circumnavigation*. Les *voyages de cabotage* sont ceux qui se font le long des côtes ou dans les pays voisins. Les *voyages de long cours* sont ceux qui se font dans les contrées éloignées, comme l'Inde, la Chine, l'Amérique. Les *voyages de circumnavigation*, dits aussi *voyages autour du monde*, sont le plus souvent des *voyages d'exploration* ou de *découverte*. | Tous les plus grands moralistes de l'antiquité et des temps modernes ont jugé qu'il n'y avait pas de meilleure école de la vie que celle des voyages, école où l'on apprend la diversité de tant d'autres vies, où l'on trouve sans cesse quelque nouvelle leçon de ce grand livre du monde, et où le changement d'air avec l'exercice sont profitables au corps et à l'esprit. L'amour des voyages est à la fois une source de plaisir et de profit pour nous : l'homme qui a pu voyager gardera toujours dans ses idées et dans sa conduite de grands avantages sur celui que sa profession ou la médiocrité de sa fortune oblige à la vie stationnaire. Les *voyages* étendent l'esprit, l'élèvent, l'enrichissent de connaissances, et le guérissent des préjugés. Le principal but qu'on se doit proposer dans les voyages est sans contredit d'examiner les mœurs, les coutumes, le génie des autres nations, leurs goûts dominants, leurs arts, leurs sciences, leur commerce, leur politique. Ajoutez-y, si vous êtes artiste, l'étude et le spectacle réfléchi des beautés de la nature, si multiples et si variées suivant les différents pays, et vous aurez ainsi le plus large complément d'éducation qu'un homme puisse trouver en ce monde. La Providence s'est proposé d'ailleurs un but secret en nous inspirant le goût des voyages ; c'est de rapprocher les membres épars de ce grand corps de nations qu'on appelle *humanité*. Ce but s'est bien clairement manifesté de nos jours, où les voyages ont pris tout d'un coup, grâce à de merveilleux perfectionnements de locomotion, une extension si étrange. Aujourd'hui tout le monde voyage, depuis le touriste jusqu'à l'ouvrier compagnon, et nous avons vu des nations presque tout entières, trop resserrées sur leur propre territoire, chercher au nouveau monde une existence plus commode et des terres plus fertiles, et recommencer pacifiquement les grandes émigrations à main armée du Ve et du VIe siècle. Aujourd'hui, en effet, un voyage n'est plus qu'une promenade plus ou moins fatigante, et l'on peut y trouver à la fois sécurité et facilité, économie et vitesse. La vapeur, appliquée sur mer, comme sur terre, aux machines locomotives, semble destinée à être pour les voyages ce qu'ont été la poudre pour la guerre, la boussole pour la marine, et l'imprimerie pour la diffusion des lumières. Grâce à elle, l'Amérique est aujourd'hui moins éloignée de l'Europe que la Provence n'était autrefois distante de l'Égypte. Il n'y a pas cent ans, il fallait au coche trois longues journées pour parcourir la distance de 64 kilomètres qui sépare Beauvais de Paris ; aujourd'hui on va à Beauvais en une heure. En 1789, lors de la convocation des États généraux, les députés de plusieurs départements du Midi mirent près d'un mois pour arriver à Versailles ; aujourd'hui une armée française, victorieuse des Allemands sur le Rhin, pourrait le surlendemain descendre du chemin de fer à Marseille, et marcher trente-six heures après contre les Arabes de l'Afrique. Enfin, on peut, en vingt heures, aller de Paris à Londres et revenir de Londres à Paris. | *Voyages d'outre-mer*, Les voyages que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans. | Fig. et fam. *Faire le voyage de l'autre monde, faire le grand voyage*, Mourir. | Fig. *La vie est un voyage*, Nous ne faisons que passer sur la terre. | Dans un sens analogue, *Le voyage de la vie*. Il faut consulter ceux qui ont fait le *voyage de la vie*, car on ne peut avoir d'expérience qu'au retour. (Boiste.) | *Relation d'un voyage*, ou absol., *Voyage*, Relation des événements d'un voyage, et de ce qu'on a vu, découvert ou appris en voyageant. Le *voyage* en Egypte et en Syrie de Volney. | *Voyage pittoresque*, Relation d'un voyage avec des vues, des gravures. | Toute allée et venue d'un lieu à un autre. J'ai fait dix *voyages* chez lui sans le trouver. Il m'a fait faire plusieurs *voyages* inutilement. | Allée et venue qu'on fait faire à un homme de peine, aux commissionnaires, soit pour porter quelque chose, soit pour remplir quelque message. *Payer les voyages d'un commissionnaire*. Dans ce sens, on dit plutôt *course*. | Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire. Le *voyage* de la cour à Fontainebleau. Le *voyage* de Compiègne. Faire un *voyage* à la campagne. | Se dit aussi en parlant des animaux, des plantes. L'eau, l'air et les animaux servent aux *voyages* des plantes. (A. Martin.) | Anc. prat. Frais qu'on allouait à une partie ou à des témoins. *Taxer les voyages*. On taxait les *voyages* des témoins à vingt sous par lieue, et ceux des militaires à trois sous.

VOYAGER, v. n. (rad. *voyage*. On met un *e* après les *g* devant *a*, *o*. *Nous voyageons, je voyageais*, etc.) Faire voyage, aller en pays éloigné. *Voyager* par terre, par mer, sur mer. *Voyager* longtemps. *Voyager* toujours. *Voyager* à pied. *Voyager* en voiture, en chemin de fer. *Voyager* à petites journées. *Voyager* en Italie, en Grèce. *Voyager* en Asie, en Afrique. Toutes les nations chez lesquelles il *voyagea* se firent un honneur de le seconder dans son dessein. (Voltaire.) Il ne *voyagea* plus que pour augmenter ses connaissances. Suivre les anciens errements dans un pays où tout est changé par une révolution, c'est *voyager* avec une vieille carte dans un pays bouleversé par un volcan. (Boiste.) La douce perspective de *voyager* ensemble fit disparaître toute autre idée. (Mme de Staël). | Se dit aussi de certains oiseaux. Les hirondelles *voyagent*. | Par anal. Si nous ne pouvons *voyager* sur la terre, la terre *voyage* pour nous. (Bern. de Saint-Pierre.) | Prov. et fig. *Qui veut voyager loin ménage sa monture*. Il ne faut point faire d'excès, il faut user avec ménagement de ses forces, de ses facultés, pour les conserver longtemps.

VOYAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. J'attends nos *voyageuses*. La

voiture contient vingt *voyageurs*. Cette hôtellerie est fort commode pour les *voyageurs*. | Celui, celle qui fait ou qui a fait de grands voyages. C'est un *voyageur*. Les *voyageurs* sont sujets à mentir. | Adjectiv. Oiseaux *voyageurs*. Plantes *voyageuses*. L'hirondelle est *voyageuse*. Tous les oiseaux *voyageurs* ne se réunissent pas en troupes. (Buffon.) | *Commis-voyageur*, Commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYANCE, s. f. Vision, faculté qui peint dans l'imagination des choses qui ne sont pas encore, ou des choses qui ne sont plus. La *voyance* de la mémoire. La *voyance* des somnambules.

VOYANT, ANTE, adj. Qu'on voit. Se dit des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. Couleur très-*voyante*. Étoffe *voyante*. | Hippiatr. Se dit d'un cheval affecté de myopie. Les chevaux *voyants* ont les yeux bombés, et sont généralement peureux. (Cardini.) | *Frères voyants*, Aux Quinze-Vingts, ceux qui voient clair et qui sont mariés à une femme aveugle. | *Sœurs voyantes*, Les femmes qui voient clair et qui sont mariées à des aveugles. | S. Celui, celle qui voit, qui jouit du sens de la vue. L'aveugle-né ne saurait avoir qu'une idée très-vague de l'état du *voyant*. | S. m. Prophète. Samuel le *voyant*. Il y avait des *voyants* en Syrie, en Chaldée. (Voltaire.) | Hist. relig. Nom donné aux gnostiques et à d'autres sectaires pour exprimer leurs prétentions à des connaissances surnaturelles. | Technol. Plaque de fer ou de bois de deux couleurs différentes, et que l'on fait glisser le long de la tige de la mire dans les opérations de nivellement. Le *voyant*, fixé au sommet d'une tige non graduée, sert à dresser de longues surfaces, que leur plan soit incliné ou horizontal.

VOYELLE, s. f. du lat. *vocalis*, qui sonne ; fait de *vox*, voix). Gramm. Lettre représentant un son qui se forme par la seule émission de l'air sonore, sans aucune participation des lèvres, de la langue ou des dents. Les *voyelles* forment les sons principaux, les sons primitifs, sans lesquels on ne peut rien proférer. Une propriété de la voyelle, c'est d'exprimer un son qui peut se prolonger aussi longtemps que le souffle qui en est le principe. Elle est susceptible de longueur ou de brièveté, d'accent grave ou aigu, d'inflexion et de cadence, propriétés exclusives que ne partage pas la consonne. On en compte ordinairement cinq, savoir : *a, e, i, o, u* ; on y ajoute quelquefois l'*y*. Plusieurs grammairiens placent cette lettre parmi les consonnes. En effet, l'*y*, dans le mot *ayons*, n'est autre chose qu'un *i* articulé ; mais comme l'*y* remplit le plus souvent l'office d'un *i* simple, il est plus convenable de le classer parmi les voyelles. Dans les anciens grammairiens, les voyelles sont ordinairement appelées l'*âme*, l'esprit du discours, dont les consonnes sont le corps. *Voyelle* brève, longue. *Voyelle* finale. *Voyelle* accentuée, muette. La *voyelle* est pleine d'emphase, d'harmonie, de suavité. (Ch. Nodier.) | Voix, sons que les voyelles sont destinées à représenter. La diphthongue se forme de deux *voyelles* prononcées ensemble. | *Voyelles simples*, Celles qui ne sont représentées dans l'écriture que par une seule lettre, comme *a, e, i, o, u*. Quoique représentées par deux lettres, *eu* et *ou* sont des voyelles également simples, bien distinctes des précédentes. Les sons *æ, œ, oi, ei, ey, au, eau*, représentés abusivement par plusieurs lettres, ne sont que l'équivalent de l'*e* et de l'*o*. | *Voyelles composées* Celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique proféré par une simple émission de voix, telles sont *an, am, en, em, eu, œu, eû, in, im, ain, aim, ein, ent, ym, on, om, ou, où, oû, un, um, œil, euil, eil, ail, ouil*. La dénomination de *voyelles composées*, n'ayant pas paru exacte, quelques grammairiens l'ont récemment remplacée par celle de *voyelles polygrammes*. | *Voyelles nasales*, On appelle ainsi les voyelles qui, jointes aux lettres *m* et *n*, produisent un son qui part un peu du nez, comme *an, in, on, un*, d'où dérivent *am, em, en, im, om, um*. Ce sont les voyelles *a, e, o, eu*, modifiées de cette manière, c'est-à-dire que leur intonation ordinaire se trouve changée ou altérée par la rencontre des lettres *m* et *n*. | *Voyelles longues*, Celles que l'on prononce avec un certain prolongement de son. | *Voyelles brèves*, Celles sur lesquelles on passe rapidement en les prononçant. | Gramm. hébr. *Points-voyelles*, Petits signes qui servent à représenter les *voyelles* dans l'écriture hébraïque.

VOYER, s. m. Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues à la ville. Les *voyers* du lieu. | Un édit de Henri IV créa la charge de *grand voyer* et en revêtit Sully ; cette charge fut supprimée dès 1626. | Adjectiv. Commissaire *voyer*. Il y a des architectes *voyers* dans toutes les grandes villes, et des agents *voyers* dans les campagnes.

VOYER D'ARGENSON (Marc-René). Ministre d'État, inspecteur général de la police du royaume, né le 4 novembre 1722 à Venise, mort à Paris le 8 mai 1782.

VOYOU, s. m. Se dit, à Paris, d'un enfant du peuple malpropre et mal élevé. C'est un *voyou*. Les *voyous* de Paris sont malins et braves. | Par extens. Se dit aussi des hommes, de la partie infime de la population ouvrière de Paris, surtout des faubourgs. Les pâles *voyous* des faubourgs.

La race de Paris, c'est le sale *voyou*,
Au corps chétif, au teint jaune comme un vieux sou.
(A. BARBIER.)

VRAC, s. m. Désordre, pêle-mêle. | *En vrac*, loc. adv. Se dit d'objets jetés pêle-mêle. | Pêch. On dit que des *harengs sont salés en vrac*, lorsqu'on les a mis en tonne avec du sel, en attendant qu'on les mette avec soin dans les barils. | S'emploie souvent en marine comme synonyme de *en grenier*. Ainsi, lorsqu'un navire porte du grain ou toute autre chose qui n'est pas mise dans des sacs ou barillages, on dit qu'*il a un chargement en vrac*. | Ce mot s'emploie aussi dans les chemins de fer. Les pommes de terre se chargent ordinairement *en vrac*.

VRAGUE, s. m. Se dit pour vrac. | *Marchandises en vrague*, Marchandises que l'on place dans des voitures, dans des wagons, dans la cale des navires, sans être renfermées dans aucune enveloppe.

VRAI, IE, adj. (pron. *vré* ; du lat. *verax*, même sens). Qui est conforme à la vérité. Proposition *vraie*. Une nouvelle qui est *vraie*. Un bruit qui n'est pas *vrai*. Toutes ces circonstances sont *vraies*. Cette idée est plus *vraie* que consolante. (Voltaire.) Il est plus convenable de ne dire rien de faux que de dire tout ce qui est *vrai*. (Addison.) Rien n'est plus beau que le *vrai*, mais tout ce qui est *vrai* n'est pas beau. (Andrieux.) | S'emploie aussi en parlant des personnes. *Cet homme est vrai*, Il parle et agit sans déguisement. Il y a longtemps que je dis que vous êtes *vraie*, cette louange me plaît, elle est nouvelle ; ah ! qu'il y a peu de personnes *vraies* ! (Mme de Sévigné.) *Vrai* dans tous ses écrits et *vrai* dans ses discours. (Racine.) | On dit famil., pour affirmer quelque chose : Aussi *vrai* qu'il fait jour, *vrai* comme il faut mourir, aussi *vrai* que nous sommes ici. | *Il est vrai de dire*, ou par ellipse *il est vrai*, s'emploie lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire. Je me sens fatigué, *il est vrai de dire* que j'ai marché plus que de coutume. | On dit aussi : *Toujours est-il vrai de dire, toujours est-il vrai*. | *Il est vrai que. Il est vrai que* du roi la bonté secourable. (Boileau.) | L'expression de *s'il est vrai que*, veut que le verbe qui suit soit à l'indicatif s'il y a certitude, si l'action dont il s'agit est positive, et au subjonctif s'il y a incertitude. *S'il est vrai que* j'ai chassé les ennemis de notre territoire, que je leur ai tué beaucoup de monde dans deux combats..., que vos tribuns se lèvent. (Vertot.) | Qui rend, qui exprime avec vérité les pensées, les objets. Son style est toujours *vrai*. | Dans les beaux-arts, Qui est propre à une chose. L'expression *vraie* est la représentation des mouvements du corps et de la physionomie qui résultent naturellement de l'affection, de la passion dont le sujet est ému. On dit aussi la couleur *vraie*, la lumière *vraie*, le ton *vrai*. Rien, dans un tableau, n'appelle comme une couleur *vraie*. (Condillac.) | Qui est tel qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles de sa nature. Le *vrai* Dieu. Le *vrai* bonheur. | Se dit aussi, dans le même sens, des choses matérielles. Du *vrai* marbre. La galène de plomb est une *vraie* pyrite. (Buffon.) | On dit de même en mauvaise part : C'est un *vrai* filou, un *vrai* gredin, un *vrai* libertin. Et par exagération : Cet homme est un *vrai* cheval, un *vrai* singe, un *vrai* lion, bien que cet homme n'ait que quelque chose de la nature du cheval, du singe, du lion. | Qui est unique, principal. Le *vrai* motif de sa visite, c'est son amour pour ma fille. | Qui convient le mieux à une chose. Voici la *vraie* place de ce tableau. C'est la *vraie* manière de s'y prendre. | Adverb. Vraiment, avec vérité. Cela est-il fait ? *vrai* ! | *Parler vrai, dire vrai*, Parler avec sincérité. *Dites-vous vrai ?* | *A vrai dire*, loc. adv. pour Parler avec vérité. *A vrai dire*, ce n'est qu'un cadre que je remplirai un peu mieux avec le temps. (Michelet.) | *Au vrai*, loc. adv. Conformément à la vérité. Conter une anecdote *au vrai*. Ils n'étaient pas d'âge à savoir *au vrai* son destin. (La Fontaine.) | Méd. Se dit des affections maladives qui ont tous les symptômes qui les caractérisent dans leur état légitime, et qui se distinguent ainsi de celles qui n'ont que leur apparence. | Astron. *Temps vrai*, Celui qu'on mesure d'après la marche apparente du soleil ; *lieu vrai*, celui où les astronomes verraient un astre sur la sphère céleste s'ils étaient placés au centre de la terre supposée sphérique ; *conjonction vraie*, celle qui a lieu quand deux corps célestes se trouvent dans le même degré de longitude et de latitude. | Algèb. *Racine vraie*, Racine affectée du signe +, ou autrement racine positive. Se dit par opposition aux *racines fausses*, qui sont des racines négatives ou affectées du signe —. | Bot. *Verticille vrai*, Verticille dans lequel les fleurs partent de tout le pourtour de l'axe qui les supporte. | Synonymes : VRAI, VÉRITABLE. *Vrai* marque précisément la vérité objective, c'est-à-dire qu'il tombe directement sur la réalité de la chose, et il signifie que cette chose est telle qu'on la dit. *Véritable* signifie proprement la vérité expressive, c'est-à-dire qu'il se rapporte principalement à l'exposition de la chose, et signifie qu'on la dit telle qu'elle est. Quelques écrivains soutiennent à tort qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu à Rome une papesse Jeanne, et que l'histoire qu'on en a faite n'est pas *véritable* ; elle a positivement occupé la chaire de saint Pierre.

VRAI, s. m. La vérité. Dire le *vrai*. Discerner le *vrai* d'avec le faux. Il n'y a pas un mot de *vrai* dans tout ce qu'il dit. Le *vrai* peut quelquefois n'être pas vraisemblable. (Boileau.) Le *vrai* me plaît, le *vrai* seul est durable. (Voltaire.) Recherchons le *vrai*. L'homme se précipite tête baissée, parce qu'il sent une force divine qui l'attire vers le *vrai*. (E. Quinet.) | Condition des choses produisant une impression par laquelle nous percevons que ces choses sont conformes à d'autres choses connues de nous ou à leur type conservé dans notre esprit. Le *vrai* est donc, comme le beau, une certaine relation entre l'objet et le sujet. | Dans la littérature, comme dans les beaux-arts, le *vrai* est la copie fidèle de la nature. Il doit se trouver dans l'histoire, dans la morale, dans la fiction, dans les sentences, dans les descriptions, dans l'allégorie. Cette loi est bien observée dans les ouvrages de Boileau ; presque tous ses écrits respirent le *vrai*, et Racine ne l'a presque jamais perdu de vue dans ses pièces de théâtre ; Corneille pèche souvent contre la vérité, tandis que Molière est *vrai* dans tout ce qu'il dit. Louis Blanc est *vrai* dans tous ses ouvrages.

VRAIMENT, adv. (pr. *vréman*). Véritablement, en effet. Être *vraiment* sage. Un monarque n'est *vraiment* puissant que lorsqu'il règne sur les cœurs.

VRAISEMBLABLE, adj. Qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité. Un fait *vraisemblable*. L'anecdote que vous racontez est assez *vraisemblable*. Le vrai peut quelquefois n'être pas *vraisemblable*. (Boileau.) Rien de ce qui est *vraisemblable* n'arrive. (Voltaire.) L'unanimité des historiens pourra-t-elle jamais étouffer les doutes que doit faire naître une narration si peu *vraisemblable* ? (Raynal.) | Rien ne dispense les faits d'être *vraisemblables*, dès qu'ils sont employés dans l'intérieur de l'action ; et nous n'y ajoutons foi qu'autant que nous les voyons arriver comme dans la nature, selon l'idée que nous avons des moyens qu'elle emploie et de l'ordre qu'elle sait. | S. m. Ce qui est *vraisemblable*, ce qui présente de la vraisemblance. Rejeter le *vraisemblable*. Le *vraisemblable* est le vrai pour les sots. (Colardeau.) La fable la plus audacieuse n'aurait jamais eu la hardiesse d'inventer ce que la vérité nous a fait voir, et le vrai a été beaucoup au delà du *vraisemblable*. (D'Aguesseau.)

VRAISEMBLABLEMENT, adj. (pron. *vrésanblableman*). Selon la vraisemblance. Il mourra *vraisemblablement* aujourd'hui.

VRAISEMBLANCE, s. f. (pron. *vrésanblanse*). Apparence de vérité ; manière de s'exprimer conforme à notre manière de concevoir. Cela pèche contre la *vraisemblance*. La vraisemblance d'un récit. La *vraisemblance* dans les choses de sentiment n'est que l'accord parfait du génie du poète avec l'âme du spectateur. Le grand art de la *vraisemblance* est de mêler le merveilleux avec la nature, de telle sorte qu'ils paraissent ne faire plus qu'un seul et même ordre de choses et n'avoir plus qu'un mouvement commun. Les poètes qui contredisent dans leurs ouvrages des faits historiques très-connus nuisent beaucoup à la *vraisemblance* de leurs fictions. On distingue en peinture la *vraisemblance mécanique* et la *vraisemblance poétique*. La première exige de ne rien représenter qui ne soit possible et qui soit contraire aux lois de la statique, du mouvement de l'optique. Elle consiste à ne point donner à une lumière d'autres effets que ceux qu'elle a dans la nature, à ne point s'éloigner sensiblement de la proportion naturelle des corps, à ne point leur donner plus de force qu'il n'est vraisemblable qu'ils en puissent avoir.

VRILLE, s. f. (*ll* mouillées ; du lat. *terebella* ou

terebellum). Petit outil en fer dont un bout est adapté dans un manche perpendiculairement à la longueur du fer, et l'autre est terminé en vis. La *vrille* remplace le vilebrequin quand on ne peut employer ce dernier. | Bot. Filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins. Les *vrilles* croissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la vigne, ou à l'extrémité des feuilles, comme dans les pois, etc. On les appelle aussi *cirrhes* ou *mains*. Grâce à ses *vrilles*, chaque sarment de vigne peut aisément porter le poids de ses grappes. On a remarqué que les *vrilles* de la bryone, après avoir fait trois tours de cercle, se tournent en sens contraire et forment ainsi un double tenon, afin que si ces *vrilles* manquent de s'entortiller en un sens, elles puissent s'accrocher en un autre. Les *vrilles* des pois.

VRILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu de vrilles ou terminé en vrille. Les haricots sont des légumes *vrillés*. | On dit aussi *Vrillifère*, mais plus ordinairement *cirrhé*, *cirrheux* ou *cirrhifère*.

VRILLÉE, s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron, à cause des vrilles dont il est muni.

VRILLER, v. n. T. d'artificier. Pirouetter en montant et en décrivant un mouvement hélicoïde, comme en vis. | Prendre la forme de vrille. Des épillets qui *vrillent*. | Activ. Percer de trous avec une vrille. Il faut *vriller* cette planche.

VRILLERIE, s. f. Art de faire des vrilles, et particulièrement Classe d'ouvrages de taillanderie, comprenant tous les menus ouvrages et outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, chaudronniers, armuriers, tabletiers, menuisiers et autres artisans, tels que toutes sortes de limes, tarots, forets, ciseaux, cisailles, poinçons; tous les outils des monnayeurs, et les burins, gouges, vilebrequins, vrilles, fers à rabot, etc.

VRILLETTE, s. f. (*ll* mouillées; dimin. de *vrille*, parce que ces insectes font dans le bois des trous comme avec une vrille). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des serricornes. On les trouve en Europe. Il y en a une quinzaine d'espèces. Ces insectes sont très-communs dans nos habitations où ils détériorent les boiseries, en y faisant de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait une vrille. Ils font entendre quelquefois un bruit singulier, analogue au tic-tac d'une pendule, au moyen duquel ils s'appellent; c'est en frappant vivement de la tête contre le bois, après s'être fortement attaché avec les pattes, que l'insecte produit ce bruit, qui est regardé par le vulgaire comme un signe de mauvais augure; ce qui lui a valu le nom d'*horloge de la mort*. On l'appelle aussi *scarabée pulsateur*, *sonicéphale*, *pou de bois*. La *vrillette du pain* se nourrit de matières farineuses. La *vrillette entêtée* a reçu ce nom à cause d'une sorte d'opiniâtreté qu'elle montre à ne pas se mouvoir tant qu'elle redoute quelque danger.

VRILLIER, s. m. Celui qui fait des vrilles et autres menus outils de fer ou d'acier.

VRILLON, s. m. Petite tarière dont l'extrémité du fer est terminée en forme de vrille.

VRILLONNER, v. n. (*ll* mouillées). Former des espèces de vrilles. On enduit aussi de caoutchouc des canevas, des lignes qui ne *vrillonnent* pas dans l'eau et durent fort longtemps.

VU, UE, part. Qu'on voit, qui est aperçu. S'emploie dans presque toutes les acceptions du verbe *voir*. Un homme *vu* dans une réunion. Une femme *vue* à la promenade. Si je fais une bonne action sans témoin, je sais qu'elle est *vue*, et je prends acte pour l'autre vie de ma conduite en celle-ci. (J. J. Rousseau.) J'évite d'être *vu* par ces mêmes hommes que mon cœur brûle de rencontrer. (X. de Maistre.) | Considéré, estimé. Je suis bien *vu* dans cette maison. Il est mal *vu* par les hommes de son parti. | Comm. On dit qu'une *lettre de change est payable à lettre vue*, pour indiquer qu'on doit la payer dès qu'elle est présentée. | *Vu*, employé d'une manière invariable et au commencement d'une phrase, indique, en style administratif, que l'on a vu, visé, examiné l'acte, la pièce dont on parle. *Vu* telle loi. *Vu* tel décret. *Vu* telle ordonnance. | Dans le langage ordinaire, on l'emploie de la même façon dans le sens de Attendu, eu égard à. *Vu* l'urgence, on le chargea de cette affaire. *Vu* la difficulté de réussir. | S. m. Ce qui est exposé dans un arrêt, dans une sentence rendue. | Administr. *Sur le vu des pièces*, Après avoir examiné les pièces. | Dans le langage ordinaire : *Cette chose s'est faite au vu et au su de tout le monde*, Tout le monde l'a vue, elle ne s'est pas faite en secret.

VUE, s. f. Action d'apercevoir les objets extérieurs par le moyen de l'œil; celui des sens par lequel on aperçoit la lumière et on distingue les couleurs, la figure, la grandeur, la distance et le mouvement des corps. L'organe de la *vue* est formé de trois parties essentiellement distinctes. Les unes servent à protéger le globe de l'œil, à le soustraire momentanément à l'influence de la lumière, et à le maintenir dans les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions : ce sont le sourcil, la paupière et les voies lacrymales. La couleur plus ou moins foncée des poils du sourcil rend cette éminence très-propre à diminuer l'effet d'une lumière trop vive, en absorbant une partie de ses rayons; les paupières sont deux voiles mobiles, tendus au-devant de l'œil, qu'elles recouvrent et laissent alternativement à découvert. Leur principal usage est de soustraire les yeux à l'action continuelle de la lumière. Les cils sont destinés à empêcher que des insectes ou d'autres corps légers voltigeant dans l'atmosphère ne viennent s'insinuer entre le globe de l'œil et les voiles qui le recouvrent. La partie antérieure des yeux, ainsi défendue contre les injures extérieures, est continuellement mouillée par les larmes. C'est à la vue que nous devons les surprenantes découvertes de la hauteur des planètes et de leur révolution autour du soleil. La *vue* ne donne par elle-même que la couleur et ses nuances; c'est à l'aide des leçons du tact qu'elle parvient à apprécier la forme, la grandeur et la distance. Le sens de la *vue*. Avoir la *vue* bonne, perçante. Avoir la *vue* faible, mauvaise. Perdre la *vue*. Être privé de la *vue*. Recouvrer la *vue*. Le sens de la *vue* est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les quadrupèdes. (Buffon.) Ma *vue* et ma santé s'affaiblissent tous les jours. (Voltaire.) | Pour le mécanisme de la vue. V. ŒIL et VISION. | Le sens de la vue me paraît, dit Richerand, bien plus que celui de l'odorat, mériter le nom que Jean-Jacques Rousseau a donné à ce dernier de *sens de l'imagination*. Comme cette brillante faculté de l'âme, la vue, qui nous fournit des idées si riches et si diversifiées, est sujette à nous entraîner dans bien des erreurs, on peut douter qu'elle donne la notion de la distance; elle nous expose à de faux jugements sur la figure et la grandeur des objets, puisque, conformément aux lois de l'optique, une tour carrée, vue dans le lointain, nous paraît ronde, et que des arbres très-élevés, vus aussi dans une perspective éloignée, ne nous paraissent pas plus grands que des arbrisseaux plus voisins de nous. La vue est la reine des sens et la mère de ces sciences sublimes inconnues au grand et au petit vulgaire. La vue est l'obligeante bienfaitrice qui nous donne les sensations les plus agréables que nous recevions des productions de la nature. | Les médecins ont donné le nom de *myopie* à la vue courte, de *amblyopie* à la vue faible, d'*héméralopie* à la vue diurne, de *nyctalopie* à la vue nocturne, de *strabisme* à la vue louche, de *presbytie* à la vue longue, et de *diplopie* à la vue double. | L'organe même de la vue, les yeux, les regards. Jeter la *vue* sur les jardins. Tourner la *vue* d'un autre côté. Détourner la *vue*. Des fruits qui flattent la *vue* et le goût. (Barthélemy.) | Fig. *Donner dans la vue*, Frapper, attirer les yeux par un éclat agréable; exciter le désir, l'ambition. Cette étoffe de soie m'*a donné dans la vue*. Cette jeune fille lui *a donné dans la vue*. | *A perte de vue*, Se dit en parlant d'une vue si étendue, si prolongée, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent. | On dit également, au figuré, d'une personne qui fait des discours très-longs, fort éloignés du sujet et peu concluants, qu'elle fait des raisonnements *à perte de vue*. | *Perdre de vue*, Cesser de voir une personne ou une chose. *Perdre de vue* une étoile. Il eut bientôt *perdu de vue* le clocher de son village. Ils regardent quelquefois le ciel sans *perdre de vue* la terre. (Fléchier.) On dit, dans un sens opposé, *Ne pas perdre de vue* et *garder à vue*. | Fig. Cesser de s'occuper d'une affaire, de fréquenter une personne. J'ai *perdu de vue* cette personne, cette affaire. | *Connaître une personne de vue*, La connaître seulement de figure, sans savoir qui elle est. | *A vue d'œil*, Autant qu'on en peut juger par l'apparence. *A vue d'œil*, il y a cinquante pas d'ici à ce fossé. | *A vue d'œil* signifie aussi d'une manière visible, et se dit, par exagération, en parlant de certaines choses dans lesquelles s'opère un certain changement qui, imperceptible d'abord, ne laisse pas d'être sensible au bout de quelque temps. C'est ainsi qu'on dit : La Seine augmente *à vue d'œil*. Cet enfant croît *à vue d'œil*. Ce malade dépérit *à vue d'œil*. | On dit, à peu près dans le même sens, *Juger d'une chose à première vue*. | *A vue d'oiseau*, En regardant les choses du haut en bas. Paris *à vue d'oiseau*. On dit plus souvent *à vol d'oiseau*. | T. de vénerie. *Chasser à vue*, Voir la bête en la courant. | *En vue*, D'une manière évidente, en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. Être *en vue*. Les deux armées étaient *en vue*. | Mar. *Navire qui est en vue*, Que l'on commence à apercevoir. | *Être en vue d'une terre*, L'apercevoir. | Action de voir. Il ne peut supporter la *vue* du sang. La *vue* des fleurs réjouit l'homme le plus malheureux, et lui donne de l'espoir. | *Seconde vue*, Faculté dont quelques individus sont doués, et qui consiste à voir des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Ce don de la *seconde vue* n'est pas héréditaire; l'individu qui en est doué ne peut l'exercer à volonté; il ne saurait l'empêcher, ni la communiquer à un autre; elle lui vient involontairement. Certaines personnes expliquent la seconde vue de la même manière que les phénomènes non moins merveilleux du somnambulisme magnétique. On trouve chez les auteurs anciens des faits de *vue à distance* qui sont analogues. Tels sont ceux qui sont attribués à Socrate par Platon, à Apollonius de Tyane par Philostrate. | En terme de négoce, on appelle *vue* le jour de la présentation d'une lettre de change à celui sur qui elle est tirée et qui doit la payer, par celui qui en est le porteur ou qui doit la recevoir. Quand on dit qu'une lettre de change est *payable à vue*, on entend qu'elle doit être payée sur-le-champ, sans remise et dans le moment même qu'on la présente à la vue de celui sur qui elle est tirée, sans avoir besoin d'acceptation ni d'autre acte équivalent. | Aspect d'une étendue de lieu que la vue embrasse d'un certaint point. On jouit de ce lieu d'une *vue* magnifique. La *vue* est embellie par de jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés. (Barthélemy.) | Peint. Représentation d'un acte, d'un site, d'un paysage, d'un édifice et des lieux qui l'environnent. | Étendue de pays qui s'offre aux regards du lieu où une maison est assise, et les points où dans cette maison les fenêtres ont été percées. C'est dans ce sens qu'on dit qu'une pièce, qu'un salon *a vue sur la cour*, *sur un parc*, *sur les jardins*, *sur la rue*. | Un édifice est dit *en belle vue*, quand il s'aperçoit de fort loin et d'un grand nombre de points, et que cette manière d'être vu lui est favorable. | Archit. Toute ouverture faite à un bâtiment pour y faire pénétrer le jour. On distingue les *vues droites*, *de côté*, *d'en haut*, *d'en bas*, etc. On appelle *vue faîtière* tout petit jour, lucarne, œil-de-bœuf, etc., pris vers le faîte d'un comble; *vue dérobée*, une petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche, d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer des entresols ou de petites pièces sans gâter la décoration d'une façade. Les *vues de souffrance* sont celles dont on a la jouissance par tolérance ou par consentement d'un voisin, sans titre. | *Point de vue*, Objet sur lequel la vue se porte, s'arrête dans un certain éloignement; objet ou assemblage d'objets qui frappe la vue et qui invite à le regarder. Un beau *point de vue*. De cette montagne, on a de jolis *points de vue*. | Endroit précis où une personne ou une chose doit être placée pour bien voir un objet ou pour être bien vue. Ce tableau n'est pas dans son *point de vue*. | Fig. Se dit des différentes manières dont on envisage une affaire, une question. Présenter une affaire sous son véritable *point de vue*. L'analyse a pour objet de développer ce qui doit être saisi sous différents *points de vue*. (Condillac.) | *Échappée de vue*, Se dit de certaines vues qui sont resserrées entre des montagnes, des bois et des maisons. Dans ce paysage, il y a de belles *échappées de vue*. | Par extens. Représentation d'un pays, d'un palais, d'une ville. Une *vue* de Paris au daguerréotype. Une *vue* perspective de Rome. *Vue* du pont du Gard. Dessiner une *vue*, des *vues*. | Fig. Dessein qu'on a, but qu'on se propose d'atteindre. Avoir de grandes *vues* sur une spéculation. Avoir des *vues* secrètes, des *vues* intéressées, honnêtes. Contrarier, seconder les *vues* d'une personne. Quelle prudence ne faut-il pas pour conduire et réunir en un seul intérêt public tant de *vues* et de volontés différentes! (Fléchier.) | Synonymes : BUT, DESSEIN, VUE. Bien que le mot *vue* se traduise dans cette acception par *but* et *dessein*, il y a cependant une différence entre ces trois mots. Le *but* est plus fixe; les *vues* sont plus vagues; le *dessein* est plus ferme. On se propose un *but*; on a des *vues* sur une chose; on forme un *dessein*. La raison défend de se proposer un *but* où il n'est pas possible d'atteindre, d'avoir des *vues* chimériques, et de former des *desseins* qu'on ne saurait exécuter. Si mes *vues* sont justes, j'ai dans la tête un *dessein* qui me fera arriver à mon *but*. (Girard.) | Action par laquelle l'esprit connaît, découvre. Porter sa *vue* dans l'avenir. Une *vue* bornée. *Vues* saines. *Vues* profondes. Pour se faire une *vue* générale et étendue, qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se rendre familières les vérités particulières. (Condillac.) Les gens à courte *vue* se fixent plus aisément que ceux qui l'ont trop longue. (Boiste.)

VULCAIN. Mythol. Dieu du feu et des volcans, fils unique de Jupiter et de Junon. Comme il était laid et difforme, Jupiter, ou, selon d'autres, Junon, le précipita du ciel; il tomba dans l'île de Lemnos, et resta boiteux de sa chute. Vulcain établit des forges dans les îles Lipari et sous l'Etna; il y travaillait avec les Cyclopes à forger la foudre. Dans la guerre des Géants contre le ciel, il aida Jupiter à vaincre. C'est lui aussi qui ouvrit la tête de ce dieu d'un coup de hache pour en faire sortir Minerve et qui enchaîna Prométhée sur le Caucase. Malgré sa laideur, Vulcain prit Vénus pour épouse; mais comme cette déesse lui faisait de fréquentes infidélités, il s'en vengea en l'enfermant dans un filet ainsi que Mars, son amant, un jour qu'il l'avait surprise avec ce dieu, et l'exposa dans cet état à la risée des immortels. On lui attribue mille ouvrages merveilleux; il construisit le palais et le trône de Jupiter, fabriqua les armes d'Achille, celles d'Énée, le sceptre d'Agamemnon, le collier d'Hermione, etc. On lui donne pour fils Céculus, Cacus, Cercyon, êtres malfaisants, qu'il eut d'Aglaïa, de Cabira et de quelques autres, et pour élève le célèbre Dédale. Son culte paraît originaire de l'Égypte, où ce dieu s'appelait Fta. Vulcain était surtout adoré en Sicile, en Égypte, à Athènes, à Rome: Romulus lui avait élevé un temple hors des murs de la ville. On le représente un marteau à la main et un bonnet conique sur la tête.

Vulcain.

| *Vulcain*, s. m. Entom. Espèce de papillon diurne, du sous-genre vanesse. Voilà un beau *vulcain*.

VULCANAL, ALE, adj. Qui appartient à Vulcain. | *Flamine vulcanal*, Prêtre de Vulcain. | *Fêtes vulcanales*, ou absol. Les *vulcanales*, La fête de Vulcain, qui se célébrait au mois d'août.

VULCANIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à Vulcain. Fêtes *vulcaniennes*. | *Iles Vulcaniennes*. Géogr. Dites aussi *Éoliennes*, Les îles Lipari.

VULCANISATION, s. f. (pron. *vulkanizasion*). Combinaison d'une petite quantité de soufre avec le caoutchouc. Il conserve après cela son élasticité, résiste aux causes extérieures d'altération autres que les vapeurs d'eau chaude, qui, à la longue, se combinent avec le soufre et donnent de l'hydrogène sulfuré et des acides qui rendent le caoutchouc cassant. Le principal avantage de la *vulcanisation* est de faire que le caoutchouc conserve le même degré d'élasticité à toutes les températures et à sec dans l'eau.

VULCANISÉ, ÉE, Techn. Qui a subi la vulcanisation, dont la nature a été modifiée par le feu et le soufre. Caoutchouc *vulcanisé*.

VULCANISER, v. a. (rad. *Vulcain*, dieu du feu). Techn. Faire subir la vulcanisation, modifier la nature d'un corps par l'action du soufre et du feu. *Vulcaniser* du caoutchouc.

VULCANITE, s. f. Substance composée de gutta-percha et de caoutchouc vulcanisé auxquels on ajoute du soufre et de la silice. La *vulcanite* est inattaquable par les acides et les dissolvants ordinaires; elle ne peut se déformer, malgré toutes les influences auxquelles on la soumet. Elle acquiert la dureté de l'ivoire si on la soumet à l'action de la vapeur à une température de 180° centigrades. Avant d'être durcie par la chaleur, elle est malléable et se moule avec une grande facilité. On en fait la base des pièces de prothèse dentaire qui se moulent exactement sur les gencives et sur lesquelles on fixe des dents de kaolin.

VULGAIRE, adj. (du lat. *vulgaris*; fait de *vulgus*, le peuple). Qui est commun, qui est reçu communément. Un préjugé *vulgaire*. Une croyance *vulgaire*. Une opinion *vulgaire*. Expression *vulgaire*. | Bot. Qui est le plus connu. Gesse est le nom *vulgaire* d'un genre de plantes nommé par les botanistes *lathyrus*. | Qui se trouve communément, qui n'est pas rare. Le mouron est une plante *vulgaire*. | *Langues vulgaires*, Les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui. Le grec *vulgaire*. L'arabe *vulgaire*. | *Idiome vulgaire*, Langue ordinaire que l'on parle dans un pays. | Par mépris, on dit d'un homme qui ne se distingue pas du commun des hommes, que c'est un homme *vulgaire*, qu'il a une âme *vulgaire*, des sentiments *vulgaires*. De *vulgaires* époux; de *vulgaires* amants. Des personnages *vulgaires*. On s'ennuie aux exploits d'un conquérant *vulgaire*. (Racine.) Est-ce une nécessité de n'être point *vulgaire* aux yeux de la foule? (Sénancour.) La reine était extrêmement *vulgaire* dans ses amours et ses galanteries: le roi, son époux, lui passait tous ses caprices.

N'allez pas présumer que des âmes *vulgaires*
Soient à nos grands desseins des appuis nécessaires.
(CRÉBILLON.)

| Le fréquent usage rend les choses ordinaires *communes*, *vulgaires* et *triviales*, dit l'abbé Girard; mais il y a à cet égard un ordre de gradation entre ces mots qui fait que *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui, à son tour, enchérit sur *commun*, et celui-ci sur *ordinaire*. | *Pensées vulgaires*, *sentiments vulgaires*, Pensées triviales, sentiments tels que le commun des hommes est accoutumé d'en avoir. | Commun, ordinaire. Ce sujet ne veut pas de *vulgaires* efforts. (Boileau.) Il n'a que des inclinations *vulgaires*. (Massillon.) Ces doutes impies qui sont le langage *vulgaire* de l'incrédulité. (Massillon.) | S. m. Le peuple, le commun des hommes. Suivre l'opinion du *vulgaire*. Combattre les erreurs du *vulgaire*. Le *vulgaire* ignorant. Le *vulgaire* ne s'arrête qu'aux apparences, et il n'y a presque dans le monde que le *vulgaire*. (Machiavel.) Le *vulgaire* qui respecte les erreurs mystérieuses mépriserait la vérité toute nue. (Saint-Évremont.) Ceux qui méprisent le plus le *vulgaire* sont souvent obligés de parler et de paraître penser comme lui. (Voltaire.) | Ce qui est vulgaire. Donner dans le *vulgaire*. Évitez le *vulgaire* dans les arts.

VULGAIREMENT, adv. Communément; d'une manière vulgaire. *Vulgairement* nommé larron. (La Fontaine.) Apprenez à vous énoncer moins *vulgairement*. (Molière.) | *Vulgairement parlant*, En parlant comme le vulgaire.

VULGARISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui répand l'usage d'une chose, d'un procédé quelconque. Les *vulgarisateurs* de la science.

VULGARISATION, s. f. (pron. *vulgarisasion*.) Action de vulgariser, de rendre d'un usage fréquent, de répandre, de propager. La *vulgarisation* d'une doctrine. La *vulgarisation* d'un procédé, d'une méthode. La *vulgarisation* de l'instruction, des sciences, des idées, des principes, des ouvrages d'économie politique, des journaux démocratiques.

VULGARISÉ, ÉE, part. Qui est rendu vulgaire. Procédé *vulgarisé*. Méthode *vulgarisée*.

VULGARISER, v. a. Rendre d'un usage fréquent; répandre, propager. *Vulgariser* une méthode d'enseignement. *Vulgariser* un procédé utile, les bonnes pratiques agricoles. *Vulgariser* les sciences. *Vulgariser* les lumières est le devoir des sages gouvernements. *Vulgarisons* les bons livres.

VULGARITÉ, s. f. Caractère, défaut de ce qui est vulgaire, d'un commun usage. La *vulgarité* d'une expression. La *vulgarité* de ses sentiments. La *vulgarité* dans les manières. (Mme de Staël.)

VULGATE, s. f. (du lat. *vulgatus*, divulgué, répandu). Nom donné au texte latin de nos Bibles, qui a été déclaré, par le concile de Trente, authentique et préférable aux autres versions latines. Elle est l'œuvre de saint Jérôme, qui l'entreprit vers 384, d'après l'invitation du pape Damase, et la fit sur le texte original. Il existait précédemment une autre version latine, dite *italique*, qui paraît remonter au commencement du IIe siècle; faite d'après la traduction grecque des Septante, elle était moins exacte.

VULNÉRABLE, adj. (du lat. *vulnerabilis*; fait de *vulnus*, *vulneris*, blessure). Qui peut être blessé. Se dit des personnes, des choses. | Fig. Cœur *vulnérable*. Les grands hommes ont toujours quelque endroit faible par où ils sont *vulnérables*: tout Achille a son talon. (Noël.)

VULNÉRAIRE, adj. et s. (pron. *vulnérère*; du lat. *vulnerarius*; fait de *vulnus*, *vulneris*, blessure.) Qui est bon pour guérir les plaies et les ulcères. Plante *vulnéraire*. Eau *vulnéraire*. Remède *vulnéraire*. | S. m. Nom donné par les anciens aux médicaments qu'ils croyaient propres à consolider les plaies et surtout les ulcères internes. Les substances considérées comme *vulnéraires* sont, en général, des végétaux aromatiques et plus ou moins astringents. | *Vulnéraire suisse*, Infusion de diverses plantes aromatiques légèrement astringentes, qui croissent dans les Alpes suisses. On appelle aussi cette boisson *faltranck*, mot allemand adopté en français, et qui signifie *boisson contre les chutes*. | S. f. Bot. Nom vulgaire de l'*anthyllis*, genre de la famille des légumineuses papilionacées. La *vulnéraire* se trouve aux environs de Paris dans les prés secs.

VULPIN, s. m. Bot. Genre de graminées, ainsi nommé parce que l'épi ressemble à une queue de renard. Épi dense, composé d'épillets nombreux; glumes allongées et carénées. Les graines peuvent servir à faire du pain; quelques espèces fournissent un fourrage assez bon. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces dont cinq croissent en France, savoir: le *vulpin des prés*, le *vulpin genouillé*, le *vulpin bulbeux*, le *vulpin agreste* et le *vulpin citriculé*. Les bestiaux sont très-friands de ces plantes.

VULPINITE, s. f. Sorte de pierre d'un blanc grisâtre, dont on se sert à Milan pour faire des tables, des cheminées. Elle se trouve en abondance aux environs de Vulpino, en Italie.

VULPULINE, s. f. Chim. Substance colorante, d'un jaune citron, extraite d'une espèce de lichen nommée *lichen vulpin*.

VULSELLE, s. f. Conchyl. Genre de mollusques acéphales, voisin des huîtres, à coquilles bivalves, irrégulières, étroites, s'allongeant dans le sens perpendiculaire à la charnière.

VULTUEUX, EUSE, adj. (du lat. *vultus*, visage). Méd. Se dit de la face, lorsqu'elle est d'un rouge vif et plus volumineuse qu'à l'état naturel. Ce phénomène, observé dans les anévrismes actifs du cœur, dépend de l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires artériels.

VULTURNE. Géogr. Aujourd'hui le *Volturno*. Rivière de la Campanie, naissait dans le Samnium, près de Bovianum, et tombait dans la mer inférieure, après avoir baigné Vénape et la ville de *Vulturne*, nommée depuis Capoue.

VULVAIRE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la vulve. Fente *vulvaire*. Artères *vulvaires*. Appareil *vulvaire*. Orifice *vulvaire*.

VULVAIRE, s. f. Bot. Plante herbacée du genre chénopodée, qui répand une odeur de poisson pourri. Elle était autrefois recommandée comme anti-hystérique. Elle se trouve dans les endroits cultivés, surtout dans les jardins.

VULVE, s. f. (du lat. *vulva*, fait de *valva*, porte). Anat. Ouverture longitudinale, située entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez les femmes, et qui s'étend depuis le pénil, ou mont de Vénus, jusqu'auprès de l'anus; ensemble des parties génitales externes. La *vulve* est le siége d'un grand nombre de maladies qu'une sage hygiène et des soins constants de propreté pourraient prévenir. | Ouverture sans issue que l'on trouve dans le cerveau, au devant de l'adossement des couches optiques, précisément au-dessous du pilier antérieur de la voûte. | Conch. Dépression longue et peu large qu'on voit assez souvent en arrière du sommet, à la partie dorsale de la face externe des vulves des coquilles bivalves.

VULVITE, s. f. Méd. Inflammation des glandes de l'orifice vulvaire ou de la muqueuse vulvaire.

VULVO-UTÉRIN, INE, adj. Anat. Qui appartient à la vulve et à l'utérus. Le vagin est appelé aussi *canal vulvo-utérin*.

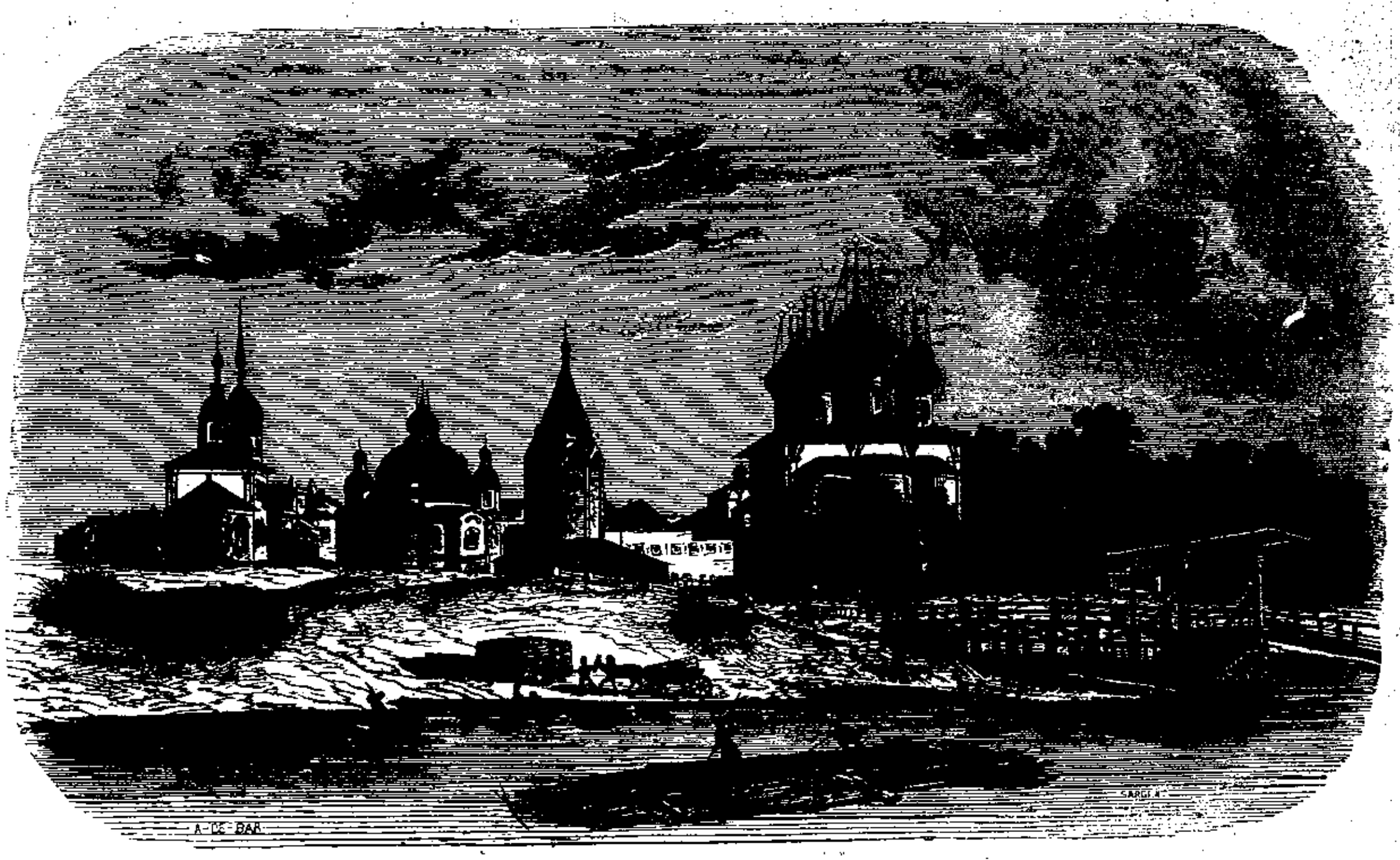

WITEBSK

s. m. Double *v*. Cette lettre n'est pas française. Elle appartient à l'alphabet des peuples du Nord, tels que les Allemands, les Anglais, les Hollandais, les Danois, etc. En allemand, elle se prononce comme notre *v*, tandis que cette dernière consonne a la force de notre *f*. En anglais, la lettre *w* est voyelle ; on la prononce le plus souvent comme un *ou* très-bref. Par exemple : *west* se prononce et signifie *ouest* ; *dew* (rosée) se prononce *diou*. Il en est de même en hollandais et en flamand. Dans notre langue, cette lettre étrangère n'a pas de prononciation arrêtée. Elle suit, en général, celle des pays auxquels nous empruntons les mots où elle figure. Donc si le mot est allemand, il faut prononcer le *w* comme le *v* ; s'il est anglais, comme un *ou*. Exemple : les mots allemands *Weber*, *Wieland*, *Winterhalter*, *Wagram*, *Wiesbaden*, etc., doivent se prononcer *Véber*, *Vieland*, *Vinterhalter*, *Vagram*, *Viesbaden*. Les mots anglais *Wellington*, *Washington*, *waggon*, *Wight*, *whig*, etc., se prononcent *Ouellingtonn*, *Ouachintonn*, *ouagonn*, *Ouaït*, *ouig*. Cette lettre n'appartient pas à la langue russe. C'est donc à tort que nos écrivains en font usage dans quelques mots empruntés à cette langue, comme dans les noms propres, *Souvarow*, *Demidow*, etc., qu'on doit écrire *Souvaroff*, *Demidoff*, etc. | La lettre *w* est étrangère à toutes les langues romanes. Si donc elle figure dans notre alphabet ou dans nos dictionnaires, c'est parce que certains mots des langues du Nord où se trouve cette lettre ont pénétré, avec leur célébrité, dans notre langue, et qu'on a voulu conserver à ces mots leur physionomie vernaculaire. Toutefois, comme elle forme double emploi avec le *v* ou avec l'*u* et l'*ou*, on devrait la bannir de nos livres ; d'autant plus que, lorsqu'on la rencontre, la plupart des lecteurs ne savent comment la prononcer. Encore faut-il observer que l'usage de notre langue est contraire à cette même règle en ce qui concerne beaucoup de mots anglais. Ainsi les mots *Newton*, *New-York*, etc., se prononcent, d'après notre usage, *Neuton*, *Neu-York*, tandis que, pour les Anglais, la prononciation est *Nioutonne*, *Niou-York*. A la fin des mots, le double *v* est un véritable *u*, ou plutôt il devient muet, comme dans *out-law* (bandit), qui se prononce *aoutlau*. | Dans le vieux français, *w* s'employait indifféremment pour *u*, pour *ou*, pour *g* et même pour *f*, ce qui aide à rendre compte de l'étymologie de quelques mots de l'anglais et du français moderne. D'après cela, on comprend que les mots *garder*, *ward*, viennent du vieux français *guarder* ou *wuarder*.

WAAG, (pron. *Vaag*, en lat. *Vagus*). Géogr. Rivière de Hongrie, sort des monts Karpathes, se forme dans le comitat de Liptau par la réunion du Waag-Blanc et du Waag-Noir, coule à l'O. puis au S. et se jette dans le Danube à Kœmœrn, après un cours de 400 kilom.

WABASH (pron. *Ouabache*). Géogr. Rivière des États-Unis, qui a sa source dans l'O. de l'État d'Ohio, entre dans celui d'Indiana, qu'elle sépare de l'État d'Illinois, et se jette dans l'Ohio après un cours de 700 kilom.

WACE (pron. *Vase*). Ancien poète et chroniqueur français, né dans l'île de Jersey en 1112, mort en 1184. Il fut clerc lisant à la cour d'Angleterre, sous Henri Ier, Henri II et Henri Court-Mantel, puis chanoine de Bayeux. On a de lui plusieurs poèmes ; les plus connus de ces ouvrages sont : le *Roman du Rou* (Rollon), partie en vers alexandrins, partie en vers de huit syllabes, et le *Roman du Brut*, ou *Artus de Bretagne*, en vers de huit syllabes, et quelques ouvrages historiques, comme la *Chronique ascendante des ducs de Normandie*.

WACKE, s. m. (pron. *vake*). Minér. Roche opaque qui tient le milieu entre le basalte et l'argile.

WADOWICE. Géogr. Ville de Galicie, chef-lieu de cercle, 2,000 habitants. | Le *cercle de Wadowice*, entre le territoire de Cracovie, les cercles de Bochnia et de Sandec, la Hongrie et la Moravie, a 75 kilom. sur 45, et environ 300,000 habitants.

WAGON, s. m. Mot anglais qui signifie *chariot à quatre roues*, et qui est employé en français pour désigner les voitures affectées, sur les chemins de fer, au transport des voyageurs ou des marchandises. La forme des *wagons* varie avec leur objet. Les *wagons* de voyageurs sont généralement divisés en différentes classes. | On écrit mieux *vagon*.

WAGRAM. Géogr. Village de la Basse-Autriche, à 10 kilom. N. E. de Vienne. Il est célèbre par la victoire décisive remportée par les Français sur les Autrichiens, les 5 et 6 juillet 1809.

WAHABITE, adj. et s. Nom d'une puissante secte arabe, aujourd'hui répandue dans la plus grande partie du Nedjed et dans El-Haça, vers le golfe Persique. Cette secte prit naissance dans le Yémen, vers le milieu du XVIIIe siècle. Elle eut pour chef un cheik nommé Mohammed-ben-Abd-el-Wahab. Il enseignait qu'il fallait suivre les préceptes du Coran dans toute leur pureté ; il admettait l'authenticité de ce livre, mais il refusait à Mahomet, ainsi qu'aux imans descendants d'Ali, tout caractère divin. C'était la réforme dans l'islamisme. La nouvelle doctrine se répandit promptement dans toute l'Arabie, en Égypte, dans la Turquie d'Asie, et bientôt se rendit partout redoutable. Dans les premiers jours de ce siècle, elle s'arma pour sa défense et devint conquérante, comme autrefois l'islamisme primitif. En 1801, après avoir repoussé une expédition dirigée contre eux par le pacha de Bagdad, les wahabites s'emparèrent de la Mecque. Au commencement de 1803, ils passent l'isthme de Suez et menacent le Caire ; arrêtés par les mameluks, ils rentrent en Arabie, prennent Médine, perdent leur chef Mohammed, qui périt assassiné, et continuent néanmoins leurs conquêtes. En 1808, ils rentrent en Syrie et prennent Damas. Il importait à la Turquie, à l'Égypte surtout, d'arrêter les progrès et même de détruire la puissance des wahabites. Aussi en 1814, Méhémed-Ali, s'étant mis à la tête de ses troupes, alla les chercher dans leur propre pays. Il les battit, prit leur capitale Derreyeh, fit leur chef Abdallah prisonnier, et le mena à Constantinople, où on lui trancha la tête. Dès lors, les wahabites ne furent plus redoutables comme pouvoir politique, mais

leur puissance religieuse n'a pas beaucoup diminué.

WAHAL. Géogr. Bras du Rhin qui passe à Nimègue et à Thiel, et se joint à la Meuse à Gorkum.

WAIFRE. Duc d'Aquitaine, fils de Hunald, avait donné asile à Grifon, frère de Pépin et de Carloman. Il attira, par là, les armes des Héristal sur la France du Midi. Il soutint pendant neuf ans une lutte vigoureuse contre Pépin, et fut enfin tué par ses domestiques dans les bois qui étaient devenus son seul asile (768).

WAILLY (Noel-François de). Célèbre grammairien, né à Amiens en 1724, mort en 1801; il a publié plusieurs grammaires et des dictionnaires fort estimés. Il avait adopté dans ses ouvrages les réformes orthographiques proposées par Dumarsais, Voltaire et Duclos.

WAKEFIELD (Gilbert). Critique anglais, né en 1756, mort en 1801. Il était entré d'abord dans la carrière ecclésiastique; mais il se sépara bientôt du clergé anglican, dont il n'approuvait pas les doctrines; il embrassa les idées des libres penseurs, se fit instituteur, puis littérateur et pamphlétaire.

WALCHEREN. Géogr. Ile du royaume de Hollande (Zélande), à l'embouchure de l'Escaut, séparée de Beveland-Sud par le détroit de Sloe; 18 kilom. sur 14; 30,000 habitants; villes principales : Middelbourg et Flessingue.

WALDECK. Géogr. Principauté de la confédération du Nord de l'Allemagne; 60,000 habitants; capitale, Corbach.

WALDEMAR Ier. Roi de Danemark, né en 1131, régna de 1154 à 1181. On lui doit la loi de Scanie et la loi de Seeland. | *Waldemar II.* Né en 1170, régna de 1202 à 1241. Il publia le code du Jutland.

WALDSTEIN. Géogr. Château de Bohême, qui a donné son nom au célèbre général des impériaux, Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein, mort en 1634. V. WALLENSTEIN.

WALDSTÆTTES, s. f. pl. (littér. *État des Forêts*). Géogr. Se dit des trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald, qui sont couverts de forêts. | Hist. *Alliance des trois Waldstættes*, l'première ligue des cantons frontières de la Suisse, en 1291. | *Lac des Waldstættes*, Nom d'un lac suisse, qu'on appelle aussi le *lac des Quatre-Cantons*.

WALI, s. m. Hist. Titre des gouverneurs arabes de l'Espagne au moyen-âge.

WALLACE (William). Chef écossais, né en 1276, mort en 1305, est un des héros les plus populaires de l'Écosse. Ayant formé le projet d'affranchir sa patrie du joug des Anglais, à dix-neuf ans, il tua le fils du gouverneur de la forteresse de Dundee, s'enfuit, s'attacha tous les aventuriers qui, comme lui, cherchaient un refuge dans les bois, et se mettant à leur tête, attaqua les troupes anglaises et ne cessa de les harceler et de les battre. Nommé régent du royaume pour le roi captif en Angleterre, il tailla l'armée ennemie en pièces le 11 septembre 1297. A cette nouvelle, Édouard Ier quitte la Flandre, où il guerroyait, fond sur l'Écosse et bat les Écossais à Falkirk. Wallace s'occupait de recruter une nouvelle armée libératrice, lorsqu'il fut livré par un des siens, conduit à Londres, et décapité comme traître et rebelle.

WALLENSTEIN (Albert-Venceslas-Eusèbe Waldstein, dit vulg.). Fameux général des impériaux, né en Bohême en 1583, mort en 1634. Sa jeunesse fut aventureuse et dissipée, et il n'étudia jamais rien que l'astrologie. Cette prétendue science lui donna un caractère superstitieux auquel il dut en grande partie le malheur de sa vie. Il se distingua dès le commencement de la guerre de Trente ans et reçut en don de l'empereur Ferdinand II des domaines immenses, qui avaient été confisqués sur les rebelles de la Bohême. Il leva à ses frais une armée de 50,000 hommes, puis, se concertant avec Tilly, refoula les Danois dans le pays d'Osnabrück et de Munster, battit Mansfeld au pont de Dessau, le poursuivit jusqu'en Hongrie, défit les Turcs à Bethlem-Gabor, puis regagna le Brandebourg, qu'il conquit ainsi que le Holstein, le Sleswig, le Mecklembourg, la Poméranie, et réduisit Christian IV à signer le traité de Lubeck (1619). Ferdinand, dans sa reconnaissance, l'avait déjà nommé duc de Friedland et de Mecklembourg, lorsque, cédant aux plaintes portées de tous côtés contre ce général, qui s'était en effet rendu coupable de toutes sortes d'exactions, et qui prenait des allures de dictateur, il le congédia brusquement (1630). Wallenstein affecta de ne point ressentir cet outrage; il se retira dans ses domaines, où il déployait un luxe royal. Cependant l'arrivée de Gustave-Adolphe et les revers éprouvés par Tilly réduisirent Ferdinand à venir implorer son appui. Wallenstein ne céda à ses prières qu'après une longue résistance, et en se faisant accorder des priviléges exorbitants. Ces conditions sont curieuses : il sera généralissime, avec les pouvoirs les plus illimités; l'Empereur ne pourra paraître à l'armée ni nommer à aucun emploi; il gouvernera les pays occupés; le produit des confiscations lui appartiendra; il aura seul le droit d'amnistie; à la paix, son titre de duc de Mecklembourg sera reconnu, et on lui assurera une principauté héréditaire dans les États d'Autriche. En peu de temps Wallenstein reprit la Bohême, força Gustave-Adolphe à quitter la Bavière, le suivit en Saxe, et lui livra la célèbre bataille de Lutzen, où périt le héros suédois (1632). Mais il ne tarda pas à se rendre suspect par ses démarches ultérieures et surtout par son refus de s'éloigner de la Bohême, malgré les ordres de l'Empereur. Bien qu'il eût encore battu les Suédois à Steinau, forcé le comte de Thorn à se rendre avec 6,000 hommes, refoulé Bernard de Saxe vers le Haut-Palatinat (1633), l'empereur Ferdinand, persuadé qu'il conspirait et méditait une défection, le mit en secret au ban de l'empire et le fit assassiner à Egra, au moment où il allait se réfugier chez les Suédois (1634). La conspiration de Wallenstein contre l'empereur a longtemps été contestée; il paraît aujourd'hui hors de doute que ce général voulait se rendre indépendant en Bohême. Il avait fait part de son plan à Piccolomini, l'un de ses officiers affidés, et avait exigé des principaux chefs de ses troupes un serment qui les liait à la défense de sa cause personnelle. Il fut assassiné par une troupe d'Irlandais.

WALLIS (Jean). Mathématicien anglais, né en 1616, mort en 1703, fut un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets, créa la doctrine des indivisibles, et son *Arithmétique des infinis* a pu mettre sur la voie du calcul différentiel et du calcul intégral.

WALLON, ONE, adj. et s. (fait, par corruption de *Gaule*). Se dit des habitants de la Belgique qui sont d'origine gauloise ou qui parlent la langue française. | Qui appartient à ces populations. | *Le pays wallon* comprenait la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, la Flandre occidentale et la Flandre orientale, dites ensemble *Flandre wallone*, la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége, le Limbourg, et même le Luxembourg. | Hist. *Gardes wallones*, Corps de troupes de l'armée d'Espagne, qui avait été originairement composé d'habitants du pays wallon pendant le temps de la puissance espagnole dans les Pays-Bas. | s. m. Linguist. Langage des provinces méridionales de la Belgique. On le regarde comme un reste de l'ancien gaulois.

WALPOLE (Robert). Ministre d'État anglais, né en 1676, mort en 1745. Walpole peut passer pour le type de l'habileté gouvernementale poussée à ses dernières limites; mais son moyen de gouvernement le plus puissant fut la corruption.

WALTON (Byran). Évêque de Chester, né en 1600, mort en 1661, s'est rendu célèbre par son édition de la Bible en neuf langues, connue sous le nom de *Bible polyglotte* ou *de Walton*. Commencée en 1653, elle fut achevée en 1657.

WARASDIN. Géog. Ville forte des États autrichiens (Croatie), chef-lieu d'un comitat, sur la Drave; 12,000 hab. Citadelle, eaux thermales, vin estimé. | *Le comitat de Warasdin*, entre la Hongrie, la Styrie et les comitats d'Agram et de Kreutz, a 75 kilom. sur 28, et 176,000 hab. | *Grand Warasdin*, Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat de Bihar, 17,000 hab. Évêché catholique et évêché grec uni. Soieries, poteries, beaux marbres, eaux thermales sulfureuses et ferrugineuses.

WARNACHAIRE. Maire du palais de Bourgogne sous Thierry II, livra Brunehaut à Clotaire II, qui la fit périr dans d'affreux supplices (613), et obtint en récompense la promesse de n'être jamais révoqué de ses fonctions. Il resta en effet maire jusqu'à sa mort, en 626.

WARRANT, s. m. Mot emprunté à l'anglais. Il signifie proprement *garantie*, et, par extens., Récépissé constatant un dépôt de marchandises dans un dock ou entrepôt et la valeur des marchandises déposées. Ce récépissé est un effet négociable, comme une lettre de change; sa valeur est garantie par celle des marchandises qu'il représente. Le *warrant* est appelé à jouer un rôle considérable dans l'économie politique.

WARTA. Géogr. Rivière de Pologne, qui prend naissance aux environs de Cracovie, parcourt la voïvodie de Kalicz, puis entre dans les États prussiens, traverse les provinces de Posen et de Brandebourg, et se jette dans l'Oder à Kustrin, après un cours de 750 kilom.

WARWICK. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Warwick, à 150 kilom. N.-O. de Londres; 10,000 hab. Ville belle et bien bâtie. Château féodal des Warwick, très-fortifié; Hôtel de ville, Musée d'histoire naturelle. | *Le comté de Warwick*, entre ceux de Leicester, de Stafford, d'Oxford, de Glocester, de Northampton et de Worcester, a 77 kilom. sur 54, et 402,000 hab. Fer, grès, houille, marne, argile bleue, etc.; grande industrie; filature hydraulique; manufacture de chapeaux; fonderie. (Birmingham et Coventry sont dans ce comté.)

WARWICK (Richard Beauchamp, comte de). Favori de Henri V, roi d'Angleterre; il commanda, en 1412, une expédition contre la France. A la mort de Henri, il continua à y faire la guerre. Devenu gouverneur du nouveau roi Henri VI, en 1426, il dirigea l'inique procédure contre Jeanne Darc. | *Warwick* (Richard Nevil). Le plus célèbre de ceux qui ont porté ce nom, et surnommé *le faiseur de rois*. Il était gendre du précédent, auquel il succéda dans le titre de comte de Warwick, en 1453. Il donna sa tante en mariage à Richard, duc d'York, et excita celui-ci à réclamer la couronne d'Angleterre; il gagna pour ce prince la bataille de Saint-Alban, où il prit Henri VI (1455), battit encore l'armée lancastrienne à Northampton (1460), barra la route de Londres à Marguerite d'Anjou après la victoire qu'elle avait gagnée à Wakefied, écrasa les troupes royales à Towton, et fit proclamer roi le fils du duc d'York sous le nom d'Édouard IV. Il jouit quelque temps d'un crédit sans bornes; mais quand Édouard, au lieu de contracter un mariage que Warwick avait négocié avec une belle-sœur de Louis XI, se fut uni à Élisabeth Woouville, sa faveur baissa. Il reconquit sa position les armes à la main, et tint Édouard dans une sorte de captivité. Celui-ci, soutenu enfin par Charles le Téméraire, qui avait épousé sa sœur, chassa Warwick, lequel se réfugia en France auprès de Louis XI, où il se réconcilia avec son ancienne victime, Henri VI, et sa femme Marguerite d'Anjou. Il débarqua avec une petite troupe, rassembla une armée de 60,000 hommes, força Édouard à s'enfuir en Hollande, et tira Henri VI de la tour de Londres où il l'avait enfermé autrefois, et se fit nommer gouverneur du roi. Mais son triomphe dura peu; Édouard revint au bout de huit mois avec des secours que lui avait fournis le duc de Bourgogne, réunit à son tour une armée formidable et le battit à Barnet (1471). Warwick resta sur le champ de bataille.

WASHINGTON. Géogr. Capitale des États-Unis de l'Amérique du Nord, dans le district de Colombia, sur la rive droite du Potomak; 45,000 habitants. Ville fédérale, résidence du Président et du Congrès. Ville grande, bien percée et régulière; les rues, fort larges, sont toutes parallèles et se coupent à angle droit; superbes avenues; Capitole tout en marbre blanc, où le Congrès tient ses séances; hôtel du Président; quatre vastes hôtels en briques pour les finances, la marine, la guerre, l'extérieur et l'intérieur; arsenal et caserne de la marine, dépôt d'artillerie, hôtel de ville, cirque, théâtre, etc. Fort qui domine le Potomak. Institut colombien; société de médecine, de botanique, d'agriculture; bibliothèque; observatoire par lequel les Américains des États-Unis font passer leur premier méridien. Fonderie de canons, chantier de construction; fabrique de verres à vitre, papeterie. Washington a été fondée en 1792, et ainsi nommée en l'honneur du général de ce nom; le siége du gouvernement y a été transféré en 1800. Les Anglais s'en emparèrent en 1814 et brûlèrent le Capitole; il fut restauré en 1815. | *Washington*. Vaste territoire des États-Unis, à l'extrémité N.-O., a été formé en 1853 de la partie N. de l'Origon, et a pour bornes, au N. l'Amérique anglaise, à l'E. les Montagnes rocheuses, au S. l'Orégon et à l'O. l'océan Pacifique; capitale, Olympia. Il est arrosé par le Columbia, qui, dans la partie S., le sépare de l'Orégon. Commerce et industrie très-prospères.

WASHINGTON (Georges). Un des fondateurs de la république des États-Unis, né en 1732 à Bridge-Creek (Virginie), mort en 1799. Washington fut d'abord ingénieur-métreur, puis il prit du service comme officier de milice pendant la guerre des Anglais contre les Français du Canada (1754-1760), fit preuve de talent et se retira avec le grade de colonel. Lors de la rupture des colonies anglaises avec l'Angleterre, il fut un des sept députés de la Virginie au congrès de Boston (1774); l'année suivante, il reçut le commandement en chef des troupes insurgées. Il suppléa à l'absence des ressources par une prudence, une constance et une capacité rares, et, soutenu par quelques secours français, résista, non sans peine, aux généraux anglais Howe, Clinton, Burgoyne, Cornwallis. Après

des succès variés, il finit par enfermer ce dernier dans York-Town et le força à une capitulation (1781), que suivirent la paix de Versailles (1783) et la reconnaissance de l'indépendance américaine par l'Angleterre. Washington alors opéra le licenciement de l'armée sans trouble, puis remit sa commission de généralissime, rentra dans la vie privée et se retira dans son domaine de Mount-Vernon. Dès qu'un gouvernement régulier eut été établi (1789), il fut élu à l'unanimité président de l'Union pour quatre ans; il fut réélu en 1793 à la même unanimité, pour quatre nouvelles années. Il maintint la paix avec l'Europe que la Révolution française mettait en feu et resta neutre pendant la guerre de la France et de l'Angleterre; mais il perdit un peu de sa popularité par le fait de cette neutralité, par le traité qu'il conclut avec l'Angleterre et en s'opposant aux doctrines démagogiques. Il résigna le pouvoir en 1797, et mourut deux ans après. Sa mort fut regardée comme une calamité publique : tous les citoyens des États-Unis portèrent le deuil pendant trente jours, et le congrès décréta qu'un monument serait élevé en son honneur dans la ville fédérale, qui prit le nom de Washington. Le plus bel éloge de ce grand homme est tout entier dans le peu de paroles que prononça un membre du congrès en apprenant la mort de Washington : « Il a plu à la divine Providence de retirer du milieu de nous un homme, le premier dans la paix, le premier dans la guerre, le premier dans les affections de son pays. » Ajoutons à cet éloge le jugement de J. P. Pagès : « Washington fut un grand homme, et peut-être le plus véritablement grand homme des temps modernes. Mais, à mon sens, sa plus éminente qualité fut la plus simple et la plus difficile dans les temps où nous vivons : il fut le plus homme de bien entre les hommes de bien qui fondèrent la liberté américaine. » Washington est une des gloires les plus pures, les plus resplendissantes de l'humanité.

WATERLOO. Géogr. Village de Belgique (Brabant méridional), sur la lisière de la forêt de Soignies, à 18 kilom. S. de Bruxelles. Il a donné son nom à la fameuse bataille qui se livra, le 18 juin 1815, entre Napoléon et les alliés, qui avaient à leur tête Wellington et Blücher, bataille qui décida de la chute définitive du régime impérial, et fut suivie d'une seconde invasion de la France. Les étrangers nomment aussi cette formidable mêlée *bataille du mont Saint-Jean*, parce que le théâtre du combat se trouvait compris entre les trois villages de Waterloo, de Mont-Saint-Jean et de la Belle-Alliance. Cette bataille est la plus fameuse qui se soit donnée dans les temps modernes, non-seulement à cause de l'importance de ses résultats, mais aussi à cause de la quantité de troupes qui s'y trouvèrent engagées. On y a élevé comme monument commémoratif une pyramide surmontée d'un lion.

WATT (JACQUES). Habile mécanicien, né en 1736 à Greenock, en Écosse, mort en 1819. Il fut d'abord fabricant d'instruments de mathématiques, puis coopéra aux travaux des ports et canaux de l'Écosse. Mais il est surtout connu pour avoir perfectionné la machine à vapeur de Newcomen et de Brighton : on lui doit en effet l'idée du condensateur, l'emploi exclusif de la vapeur pour faire jouer les pistons, la précision mathématique des résultats. Aussi est-ce depuis ces perfectionnements que les machines à vapeur ont pu recevoir leurs plus utiles applications. On lui contesta ses découvertes; mais un arrêt du banc du roi reconnut ses titres. Watt a justement joui d'une renommée européenne.

WATTEAU (ANTOINE). Peintre français, né en 1684 à Valenciennes, mort en 1721. Il commença par peindre des décors pour l'Opéra, et vécut misérable jusqu'à ce que des protecteurs éclairés, devinant son talent, le mirent à même de concourir à l'Académie. Watteau remporta le prix. Dès lors, il poursuivit une brillante carrière et devint membre de l'Académie. Son œuvre consiste en tableaux et en dessins de genre. Son pinceau est très-facile, mais son genre est par trop maniéré. On peut le regarder comme le premier coloriste de l'école française. Le Louvre possède de lui un admirable tableau de genre, le *Voyage à Cythère*.

WAT-TYLER (c'est-à-dire *Watt le Couvreur*). Couvreur de Deptford, s'est rendu célèbre pour avoir été le chef d'une révolte contre le roi Richard II. En 1381, il tua un collecteur qui venait chez lui lever la capitation, ensuite il souleva des masses innombrables, marcha à leur tête sur Londres, qu'il pilla et où il massacra l'archevêque de Cantorbéry et plusieurs hauts dignitaires, s'empara de la Tour sans coup férir, obtint tout ce qu'il voulut, et fut sur le point de s'emparer de Richard II. Ce prince détermina Wat-Tyler à se rendre à une conférence, promettant de nouvelles concessions; mais, comme ce rebelle menaçait le roi, le lord-maire le poignarda traîtreusement.

WEBER (CARL-MARIA). Compositeur célèbre, né à Eutin, dans le Holstein, en 1786, mort en 1827. Il était fils d'un habile musicien et eut pour maîtres Heuschhel et Michel Haydn. On lui doit quelques opéras, plusieurs belles cantates, des symphonies et des sonates. Son opéra de *Freyschütz* l'a placé au rang des grands maîtres. C'est l'opéra connu sur la scène française sous le titre de *Robin des Bois*. On connaît aussi de lui *Euryanthe* et *Obéron*, ou le *Roi des Elfes*. Weber est regardé comme un des plus grands musiciens de notre époque.

WEERDT (JEAN DE). Fameux partisan, né en 1594 à Weerdt, dans le Brabant, mort en 1652, se distingua dans la guerre de Trente-Ans, dévasta la Picardie, se laissa prendre par le duc de Saxe-Weimar, fut échangé cinq ans après, et vainquit Rantzau en 1643.

WEHLAU. Géogr. Ville de Prusse, dans le gouvernement de Kœnigsberg; 3,100 habitants. | Hist. *Traité* ou *convention de Wehlau*, Traité de 1657, par lequel Frédéric-Guillaume, dit le grand électeur, obtint de la Pologne la souveraineté du duché de Prusse, érigé plus tard en royaume.

WEHME, s. f. Tribunal secret. V. VEHME.

WEHMIQUE, adj. V. VEHMIQUE.

WEIMAR. Géogr. Capitale du grand-duché de Saxe-Weimar; 12,000 habitants. Vieux château; beau palais ducal avec parc magnifique. Riche bibliothèque. Industrie assez médiocre : toiles, papiers peints, livres; commerce de grains, de laines. Herder, Schiller, Wieland, Gœthe, ont longtemps séjourné à Weimar, et y ont produit la plupart de leurs chefs-d'œuvre, ce qui a fait donner à cette ville le nom d'*Athènes de l'Allemagne*.

WEIMAR (BERNARD, duc de Saxe-). Le dernier fils de Jean, duc de Saxe-Weimar, descendait de l'ancienne branche électorale dépossédée par Charles-Quint. Sa haine contre la maison d'Autriche le fit ranger sous les drapeaux de Gustave-Adolphe. Il perdit d'abord la fameuse bataille de Nordlingen; mais, ayant été mis à la tête d'une puissante armée en Allemagne par Louis XIII, il y gagna des victoires signalées. Il prit Saverne, chassa les Impériaux de la Bourgogne, et se rendit maître de Jonvelle, dans la Franche-Comté. L'an 1638, il y eut deux batailles près Rhinfeld, dans la Forêt-Noire : dans la première, Weimar fut battu par Jean de Weerdt; mais, dans la seconde, il battit son vainqueur et le fit prisonnier. Il prit ensuite Brisach, secondé par Turenne, s'empara de l'Alsace, et eût remporté de plus grands avantages sans la mort qui le surprit à Neubourg en 1639. Il disposa en souverain de ce qu'il crut lui appartenir, et déclara ses frères indignes de lui succéder dans l'héritage des pays conquis, s'ils ne demeuraient dans l'alliance et au service de la France.

WELCHE, adj. et s. Nom primitif des Celtes qui formaient la population principale de la Gaule, du nord de la péninsule ibérique et d'une partie de la grande île britannique, entre autres le pays de Galles. On retrouve ce nom, qui paraît être une corruption de *Gaels* (Gaulois), dans le pays de Galles, dans une partie de la Belgique, et dans le Valais et le pays de Vaud en Suisse.

WELLINGTON (ARTHUR-WELLESLEY, duc de). Né en 1768 à Duncan-Castle, en Irlande, mort en 1852. Il reçut les premières notions de l'art de la guerre à l'école d'Angers; entra au service en 1787 comme sous-lieutenant, fut envoyé en 1797 dans l'Inde, dont son frère aîné, lord Wellesley, venait d'être nommé gouverneur; fut, après la prise de Seringapatam, chargé du gouvernement de cette place (1799); dirigea une expédition contre les Mahrattes orientaux, et les battit en plusieurs rencontres. De retour en Angleterre (1805), il fut nommé député à la Chambre des communes. Il commanda une brigade dans l'expédition contre Copenhague (1807) et négocia la capitulation de cette ville. En 1808 il fut envoyé en Portugal avec le titre de lieutenant-général, défit à Vimeiro le général Junot, qu'il contraignit à signer la convention de Cintra, fut nommé en 1809 commandant en chef de l'armée anglaise en Portugal, força les Français à évacuer ce pays, puis entra en Espagne, livra au roi Joseph et au maréchal Victor, le 27 juillet 1809, la bataille de Talaveyra, qui, bien qu'incertaine, lui valut la pairie et le titre de vicomte; fit construire, pour couvrir Lisbonne, les redoutables lignes de Torrès-Védras, qui s'étendaient de la mer au Tage; emporta d'assaut, en 1812, Ciudad-Rodrigo et Badajoz; gagna sur le maréchal Marmont la bataille de Salamanque ou des Arapiles (21 juillet 1812), et entra peu de jours après dans Madrid (12 août), mais se vit contraint de reculer devant Soult jusqu'en Portugal. Il reprit l'offensive en 1813, à la nouvelle de nos désastres en Russie, et fut investi du commandement en chef des armées espagnoles, qu'il réunit à celui des forces anglaises; poursuivit sans relâche nos troupes épuisées, les atteignit à Vittoria, où il remporta une victoire décisive (21 juin 1813), qui lui valut les titres de maréchal et de duc; franchit les Pyrénées et pénétra en France au commencement de 1814, malgré la vigoureuse résistance du maréchal Soult; obtint l'avantage à Bayonne et à Orthez, mais fut repoussé sous les murs de Toulouse; quitta l'armée et accourut à Paris à la nouvelle de l'occupation de la capitale par les alliés; représenta l'Angleterre au congrès de Vienne, et s'y montra l'un des plus modérés parmi les vainqueurs. Au retour de Napoléon, en 1815, il fut nommé par les souverains alliés généralissime des armées européennes coalisées, et livra le 18 juin 1815, avec Blücher, la fameuse bataille de Waterloo, que l'empereur ne perdit que par un fatal concours de circonstances, et aussi par une série de fautes incompréhensibles chez un homme de guerre. Il assista en qualité de plénipotentiaire aux Congrès d'Aix-la-Chapelle et de Vérone; fut, en 1828, appelé à faire partie du ministère tory formé par sir Robert Peel, et y occupa le poste de premier lord de la Trésorerie; quitta le pouvoir après la révolution de 1830, s'opposa à la réforme parlementaire et revint aux affaires en 1834 et en 1841. Le duc de Wellington, comme homme de guerre, se signala moins par l'élan et le génie que par le sang-froid, la prudence, la discipline, la persévérance; ses lenteurs le faisaient comparer à Fabius *Cunctator* (le temporiseur); comme homme politique, Wellington, type de l'aristocratie anglaise, se signala par son antipathie pour les idées libérales et par sa résistance aux innovations.

WENDE, adj. et s. Nom d'un ancien peuple de race slave, qui était épars dans diverses régions de la Germanie, et auquel on rattache les Vandales. Ce peuple était essentiellement guerrier.

WERNER (ABRAH.-GOTTLOB). Célèbre minéralogiste, né en 1750, à Wehrau, en Silésie, mort en 1817. Il se plaça fort jeune, par ses écrits et par ses leçons, à la tête des minéralogistes de son temps, et fut un des associés étrangers de l'institut de France. On ne peut mieux faire son éloge qu'en disant qu'il a rendu à la minéralogie le même service que Linné à la botanique.

WERNÉRITE, s. f. (pron. *vernérite*; du professeur *Werner*). Minér. Substance vitreuse ou lithoïde, cristallisée, à texture lamelleuse ou compacte, que l'on trouve dans les mines de fer de Norwége, qui résulte de la combinaison en proportions définies des deux silicates simples de chaux et d'alumine.

WESER. Géogr. Fleuve d'Allemagne, formé des rivières de Werra et de Fulde, passe à Brême, et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 380 kilom. | De 1810 à 1814, sous Napoléon Ier, il y eut un département français des *Bouches-du-Weser*, formé de l'Oldenbourg, de la ville de Brême et d'une partie du Hanovre; chef-lieu, Brême.

WESLEY (Jean). Fondateur de la secte des méthodistes, né en 1703, à Epworth (Lincoln), mort en 1791. Il était fils d'un ministre anglais non conformiste; il reçut les ordres en 1725, se nourrit de lectures ascétiques, et prit la direction de quelques jeunes gens d'Oxford, avec lesquels il élabora un nouveau système religieux. Il se soumit avec ses disciples à un genre de vie si réglé, que chaque heure avait son emploi : on les nomma à cause de cela, par dérision, *méthodistes*. Cette dénomination leur resta, et ils s'en firent honneur. Les *méthodistes* ou *wesleyens* sont aujourd'hui une des sectes les plus nombreuses de l'Angleterre et des États-Unis de l'Amérique.

WESSEX. Géog. et hist. Un des sept royaumes qui composaient l'heptarchie anglo-saxonne; il occupait l'ouest de l'Angleterre. La capitale était Winchester. Les rois du Wessex finirent par réunir toutes les possessions anglo-saxonnes; le dernier fut Egbert, qui prit le titre de roi d'Angleterre.

WEST (Benjamin). Peintre célèbre, né en 1738 à Springfield, en Pensylvanie, et mort à Londres en 1820. Il fut président de l'académie des beaux-arts de Londres. Ses chefs-d'œuvres sont la *Mort de Socrate*, *Oreste et Pylade*, *Agrippine débarquant avec les cendres de Germanicus*, *Régulus retournant à Carthage*, *la Mort du général Wolf*, *Jésus guérissant les malades dans le temple*, *Lazare*, *le Christ présenté au peuple par Pilate*.

WESTERMANN (François-Joseph). Général français, né en 1764, à Molsheim (Alsace), était greffier à Haguenau en 1790. Accusé d'y avoir excité plusieurs émeutes, il fut arrêté et emprisonné quelque temps; il vint ensuite à Paris, se lia avec Danton, coopéra au 10 août, fut nommé adjudant-général, aida Dumouriez dans ses négociations avec le duc de Brunswick, le suivit en Belgique, fut compris dans l'arrêt lancé contre ce général, mais se justifia, fut envoyé en Vendée comme général de brigade, y fit preuve d'une bravoure éclatante, pénétra dans l'intérieur du pays, se laissa surprendre par les Vendéens à Châtillon, mais les battit à Beaupréau, Laval, Granville, Baugé; eut grande part à l'affaire du Mans, et acheva d'écraser les vaincus à Savenay. Il revint bientôt à Paris, où les dantonistes méditaient le renversement du Comité de salut public. Il fut arrêté, et périt sur l'échafaud le 5 avril 1794.

WEST-FIORD. Géogr. Grand golfe ouvert de l'océan Atlantique, entre la côte de la Norwége et les îles Loffoden. 160 kilom. sur 100.

WESTMINSTER (de l'angl. *west*, ouest; *minster*, monastère). Géogr. Ancienne ville d'Angleterre, dans le Middlesex, située sur la rive droite de la Tamise. Elle fait partie de Londres, quoiqu'elle ait une juridiction et des privilèges particuliers. Westminster a un pont superbe sur la Tamise, un palais où s'assemble le Parlement, et qui renferme une salle qui a 73 mètres de long sur 13 de large, dont le plancher n'est soutenu par aucun pilier; une abbaye célèbre, renfermant une église où l'on voit la sépulture des rois et grands personnages qui ont illustré le pays.

WESTMORELAND. Géogr. Comté d'Angleterre, borné par ceux de Cumberland, de Durham, d'York et de Lancastre, touche à la mer d'Irlande au S. O.; 64 kilom. sur 40; 60,000 habitants; chef-lieu, Appleby. Lacs célèbres. Le sol est coupé de monts et de vallées, très-boisé, arrosé par un grand nombre de ruisseaux. Le *Westmoreland* renferme des mines de cuivre, des carrières d'ardoise, des pierres à chaux; il nourrit de nombreux troupeaux.

WESTPHALIE (pron. *Vestfali*). Géogr. Province des États prussiens (Prusse rhénane), bornée par la Hollande, le Hanovre, la Hesse, le Brunswick, le Nassau et la province de Clèves-Berg; 200 kil. sur 200; 1,570,000 habitants; chef-lieu, Münster. La *Westphalie* est arrosée par l'Ems, le Weser, la Lippe, la Rühr. Elle renferme, au nord, des plaines boisées ou marécageuses. Au sud, le sol est montagneux, fertile en céréales, légumes et fruits. On y élève beaucoup de bestiaux. Jambons renommés; toiles, tissus de coton, cuirs, tabac, martinets, tréfilerie, papier, verre, etc. La *Westphalie* forme trois régences: Münster, Minden et Arensberg. Autrefois, ce pays formait un des dix grands cercles de l'empire d'Allemagne, qui s'étendait du Rhin au Weser, de la Hesse à la mer du Nord. Parmi les nombreuses principautés qui s'y trouvaient comprises était le duché de *Westphalie*, qui avait pour capitale Arensberg. En 1807, Napoléon créa pour son frère Jérôme Bonaparte, à qui il avait fait épouser Catherine, fille du roi de Wurtemberg, le royaume de *Westphalie*, confirmé par le traité de Tilsitt. Ce royaume se composa de la Hesse-Électorale, d'une partie de l'électorat de Hanovre, des duchés de Brunswick et de Magdebourg, de la principauté d'Halberstadt et de portions de la Saxe, ainsi que de l'ancien cercle de *Westphalie*. L'Elbe le séparait, au nord, du royaume de Prusse. Il était borné par le grand-duché de Hesse-Darmstadt et le territoire de Francfort-sur-le-Mein. Ce royaume, qui ne dura que six années, fut détruit en octobre 1813. | *Traité de Westphalie*, Nom collectif de deux traités signés en Westphalie, l'un à Osnabrück, le 6 août 1648, l'autre à Münster, le 8 septembre de la même année, et publiés tous deux le 24 octobre suivant. Ces traités mirent fin à la guerre de Trente-Ans. Le traité de Münster était conclu entre l'empereur et la France; celui d'Osnabrück entre l'empereur et la Suède. Les deux puissances victorieuses (la France et la Suède) se garantissaient mutuellement leurs acquisitions, et garantissaient à leurs alliés en empire d'importantes concessions. Le *Traité de Westphalie* fut un coup terrible pour la puissance impériale. Il a été la base de l'organisation de l'Allemagne jusqu'à la suppression du corps germanique, en 1806.

WESTPHALIEN, IENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Westphalie; qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

WEXFORD. Géogr. Ville et port d'Irlande, chef-lieu du comté de *Wexford* (Leinster), à l'embouchure de la Slaney; 12,000 habitants. Le port est obstrué par une barre. Bains de mer fréquentés. *Wexford* passe pour la plus ancienne ville de l'Irlande. Elle a été bâtie par les Danois. Elle était jadis très-forte. Les Anglais l'assiégèrent et s'en rendirent maîtres en 1170 et en 1649. | Le *comté de Wexford* a 90 kilom. sur 32 en moyenne, et 210,000 habitants. Beaux pâturages, pêcheries.

WHIG, s. m. (De l'angl. *whig*, voiturier de blé; fait de l'écossais *to whig*, aller vite; d'autres le font venir d'un mot irlandais signifiant *brigand*, *voleur de grand chemin*). Nom donné en Angleterre à ceux qui se portent comme les défenseurs des libertés publiques. On l'oppose à *tory*, qui désigne le parti de l'aristocratie, les partisans des prérogatives de la couronne. Le terme de *whig* fut d'abord appliqué aux rebelles écossais qui, sous Charles II, marchèrent contre Édimbourg. Les royalistes l'étendirent ensuite aux ennemis de la restauration, dont beaucoup étaient écossais presbytériens; bientôt on le donna à tous les ennemis des Stuarts. La révolution de 1688 fut en grande partie l'œuvre des *whigs*; ils soutinrent de même la maison de Hanovre contre le parti jacobite. Mais à mesure que ceux-ci se rapprochèrent de la dynastie régnante (sous Georges II), ils reprirent leur caractère hostile à la toute-puissance des rois. Depuis lors les *whigs* et les tories ont alternativement donné des ministres à l'Angleterre, mais les *whigs* ont moins souvent été au pouvoir. Toutefois, c'est à l'influence de ce parti que sont dus toutes les réformes et tous les progrès qui se sont accomplis en Angleterre depuis plusieurs siècles. C'est encore sur les *whigs* que reposent aujourd'hui les espérances des amis de la liberté.

WHIGGISME, s. m. Parti, opinion des *whigs*. Le *whiggisme* triomphe à la chambre des communes.

WHISKY, s. m. (mot anglais). Liqueur alcoolique obtenue en distillant de la drèche, du grain ou du seigle. Le *whisky* ordinaire contient 60 à 75 pour 100 d'alcool.

WHIST, s. m. (De l'angl. *whist*, silence, parce qu'il est défendu de parler et de faire connaître, même à son partner, le jeu qu'on a dans la main). Jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux. Les partners sont vis-à-vis l'un de l'autre. C'est ordinairement le sort qui les choisit. On se sert pour le *whist* d'un jeu entier de cinquante-deux cartes qui se distribuent en commençant par la gauche. Il n'y a pas de talon. L'atout ou triomphe est fixé par la dernière carte que le donneur laisse quelque temps à découvert et qu'il place dans son jeu après la première levée. La partie se compte en dix points d'après le nombre des honneurs qu'on a eus et les levées qu'on a faites. Quand on fait plus de points qu'il n'en faut pour gagner la partie, on retient l'excédant pour la partie suivante; c'est ce qu'on appelle jouer l'enfilade. Le *whist* ressemble beaucoup au boston. Il est redevenu en grande vogue de nos jours dans les salons et les cercles.

WHITEFIELD (Georges). Fondateur de la secte des méthodistes calvinistes, né en 1714, mort en 1770. Il fut d'abord disciple de Wesley, dont il se sépara plus tard. Il différait de son maître en ce qu'il regardait les œuvres comme peu importantes et admettait la prédestination ainsi que la réprobation, c. à d. la doctrine du fatalisme.

WICHE DES ROULEAUX, s. f. Technol. Dans les fabriques de basse-lice, Longue perche de bois, à laquelle on arrête les deux extrémités de la chaîne. La *wiche des rouleaux* est brisée.

WICKLEFF (JOHN). Hérésiarque anglais, né vers 1324 à Wickliff (York), mort en 1387. Envoyé à Oxford au collége de la Reine pour y faire ses études, il s'y fit remarquer par la fermeté de son caractère. Esprit vif et subtil, il eut des succès dans ses cours de philosophie et de théologie. Il prit le bonnet de docteur à la même université, et il fut bientôt élevé au grade de professeur. En 1365, il fut élu principal du collége de Cantorbéry, fondé à Oxford, puis se vit enlever cet emploi par Langham, qui se saisit des revenus de la fondation et fit approuver sa conduite par le pape Urbain V. Déjà Wickleff avait attaqué la puissance papale; cette injustice ne fit que l'irriter davantage. Il attaqua de nouveau le saint-siége au spirituel comme au temporel, et traita le pape d'antéchrist. Édouard III, dont il avait défendu les droits contre le pape, l'avait pourvu du riche bénéfice de Lutterworth; l'université, qu'il avait défendue contre les moines, était pour lui. Aussi Wickleff, sans craindre ni Rome ni ses menaces, s'en prit à tous les abus du catholicisme. Il nia la transsubstantiation, la nécessité de la confession pour qui a la contrition, la damnation des enfants morts sans baptême, et de plus la primauté du siége de Rome, la hiérarchie, le droit des clercs et des moines aux richesses temporelles et à la juridiction ou à tout autre démembrement de la souveraineté. Grégoire XI ordonna à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres d'arrêter et d'interroger l'hérésiarque; mais ils se contentèrent de le renvoyer, en lui défendant d'écrire ou de parler dans le sens de ses nouvelles doctrines. Il n'en continua pas moins à dogmatiser. Un nouveau concile, celui de Londres, fut plus rigoureux; il condamna dix de ses propositions comme hérétiques et le força de quitter Oxford. Wickleff se retira à Lutterworth, où il mourut d'apoplexie sans avoir produit aucun changement dans l'Église, mais il laissa les germes d'où sortirent Jean Huss, Luther et la réforme.

WIDDIN. Géogr. Ville fortifiée de Turquie (Bulgarie), chef-lieu d'Eyalet, sur le Danube, à 695 kilom. N. O. de Constantinople; 35,000 habitants. Archevêché grec. Château fort et ouvrages détachés. Grand commerce (sel gemme, grains, vins). Manufactures et fabriques importantes.

WIELAND (CHRISTOPHE-MARTIN). Célèbre écrivain allemand, né en 1733 à Holzheim, près de Biberach (Wurtemberg), mort en 1813. Il étudia le droit à Tubinge; mais il s'y occupa presque exclusivement de littérature, passa deux ans à Zurich dans l'intimité de Bodmer, puis fut précepteur particulier à Zurich et à Berne, remplit la chaire de philosophie et de belles-lettres à l'Université d'Erfurt (1769-72), et finit par se fixer à Weimar. Il y dirigea l'éducation des princes de Saxe-Weimar, et s'y lia avec toutes les notabilités littéraires de l'époque, notamment avec Gœthe, qui prit sur lui un grand ascendant. Wieland avait reçu de la nature un esprit essentiellement mobile et susceptible d'être impressionné de manières bien différentes. Aussi le voit-on passer, avec le temps et suivant l'influence des conversations ou des lectures, du piétisme le plus exalté au cynisme le plus franc. Il est remarquable par le nombre et la variété de ses écrits, dans lesquels on trouve beaucoup de grâce, de finesse, d'élégance; il conte à merveille, et ne manque même pas d'une certaine originalité; mais ce n'est pas un écrivain de premier ordre. Ses œuvres consistent en poèmes, romans et nouvelles, pièces de théâtre, morceaux de critique, mélanges philosophiques, traductions. Nous citerons: 1° plusieurs poèmes: la *Nature des choses* ou le *Monde plus parfait*, *Obéron*, *Musarion*, le *Nouvel Amadis*; 2° des romans philosophiques: *Don Sylvio*, l'*Histoire des Abdéritains*, *Glycérion*, les *Trois Calenders*, *Agathon*, *Aristippe*, *Pérégrin Protée*; 3° des pièces de théâtre: *Jeanne Grey*, tragédie; *Clémentine de Porretta*, drame; le *Choix d'Hercule*, *Alceste*, *Rosemonde*, opéras; 4° la traduction complète des *Œuvres dramatiques* de Shakespeare, diverses traductions d'Aristophane, de Lucien et d'Horace. Dans sa vieillesse, Wieland eut la douleur de voir sa chère ville de Weimar saccagée par les armées de Napoléon. Il tomba dans une mélancolie profonde, et on l'entendit réclamer avec autant de courage que de force les libertés germaniques. Il mourut avant de revoir l'affranchissement de son pays.

WIESBADE ou **VISBADE**. Géogr. Capitale du duché de Nassau, au pied du Taunus; 15,000 habitants. Évêché luthérien. Deux châteaux, palais ducal, larges rues, belle promenade, bibliothèque. Fabriques de chocolat, cire à cacheter, maroquin, meubles. Antiquités nombreuses. Eaux minérales très-fréquentées. Environs pittoresques. | WIESBADE, en allemand *Wiesbaden*, de *Wiese*, prairie, et *Bad*, bain, bain de la prairie. Cette jolie petite ville s'étend dans un bassin verdoyant formé par les collines adjacentes à la chaîne du Taunus qui la garantit contre les vents du nord. C'est sans doute en partie à cette situation qu'elle doit la douceur de son climat, qui lui a quelquefois valu le surnom de Nice de l'Allemagne. D'après les données historiques que nous possédons, les plus anciens habitants de la contrée où s'élève la ville furent les *Alamans*. Au temps de César, les *Suèves* ont dû étendre leurs courses envahissantes jusqu'à Wiesbaden; ils ont pu succéder aux *Usipètes*, aux *Teucètres* et aux *Ubiens*, qui possédaient tout le pays qui borde le Rhin aux environs de Mayence. L'histoire de Wiesbade commence à sortir de son obscurité à partir de la domination romaine; alors on y trouve établis les *Mattiaces*, une des branches de la grande nation des Cattes. De là le nom de *Fontes Mattiaci* qui lui fut primitivement donné. En l'an XII avant J. C., Drusus, fils d'Auguste, dirigeait les expéditions de ces contrées, et dès lors l'importance stratégique de ce point, comme aussi le goût des Romains pour les bains thermaux, engagèrent ces derniers à y former un établisse-

ment militaire. La 14e légion (*gemina*), qui occupait ces parages de l'an 15 à l'an 43 après J. C., campa dans la vallée et y construisit, sur une hauteur au nord de la ville, le premier *Castellum* destiné à sa défense. Ce fort, dont on a retrouvé les traces, mesurait de contour 1923 *ruthem* (mesure allemande équivalant à peu près à 1 mètre 50 c.), et une superficie de 1591 *ruthem* carrés. Sa construction était en forme de parallélogramme, avec un mur d'enceinte entouré de fossés d'une épaisseur de 2 mètres et flanqué de vingt-huit tours en saillie. De là encore le nom de *Castellum Mattiacum* que lui donnèrent les habitants. L'établissement des bains était assez considérable; on en a trouvé quelques ruines enfouies dans différents endroits, entre autres au *Kochbrunnen*, qui est la source principale, et dont la température est de 50 degrés R. à sa sortie. Dès cette époque, Wiesbaden fut donc un séjour de bains fréquenté par les marchands romains et par les vétérans qui venaient y chercher la guérison de leurs blessures. Pline parle des *Fontes Mattiaci*, et Martial cite les *pilæ Mattiacæ*, savon en forme de boule, comme remède contre la chute des cheveux, et dont faisaient usage les femmes âgées. Il n'a été guère possible d'apprécier au juste la durée de la domination romaine sur cette contrée, mais nous avons tout lieu de croire que l'année 250 de notre ère vit se terminer une période de tranquillité. A partir de ce moment, elle eut sans cesse à soutenir les agressions des confédérations allemandes, surtout celles des Francs et des Alamans. Quelques empereurs, tels que Claudius Aurélianus (de 268 à 275), Probus (de 276 à 282), César Flavius Julianus en 357, maintinrent ou rétablirent tour à tour les anciennes frontières. L'empereur Valentinien traversa le Rhin près de Mayence, pour venir combattre le roi Macrien qui se trouvait en 371 près des *Fontes Mattiaci*. Mais les Romains, après avoir évacué peu à peu la rive droite du fleuve, se virent encore forcés d'en abandonner la rive gauche pour se porter en Italie que menaçaient les Wisigoths sous la conduite d'Alaric. Leurs dernières luttes doivent donc avoir eu lieu au plus tard vers l'an 400. Dès lors de nombreuses hordes de Germains franchissent le Rhin, entre autres les Vandales en 406, le jour de la Saint-Sylvestre. Ces tribus restent en possession de tout le territoire; les Francs s'étendent jusqu'au Mein, et Wiesbaden, devenue ville franque, fait partie du *Kunigesundragau* (en allemand moderne *Kœnigssonderland*). Ici se présente une période de près de 500 ans, durant laquelle nous sommes privés de toute notion historique sur la cité. Ce n'est qu'en 882 qu'apparaissent les premiers documents qui nous en font connaître le nom allemand *Wisibad*. D'après ces documents, Wiesbaden est désignée comme *Regia Curtis* (1056 et 1123). Les empereurs et les rois germains y ont un *saalhof* (un palais) qui leur sert de pied à terre pendant leurs chasses, et dont les traces ont été découvertes au XVIIe siècle, près du Kochbrunnen. La présence de l'empereur Otto Ier y est précisée d'une manière positive en avr. 1965; celle de Frédéric II à la Pentecôte en 1218, et en 1239 Siegfried, archevêque de Mayence, y reçoit en grande pompe Théobald, roi des Grecs. Wiesbaden passe en 1123 au pouvoir des comtes de Nassau, qui, depuis l'an 815, exerçaient l'autorité seigneuriale dans le *Gau*. Les ancêtres de cette famille l'appelèrent d'abord du nom de leur château de Lipporn, puis de Lurenburg, et vers l'an 1150, ils prirent le nom de Nassau (*nasse*, humide, *au*, prairie), d'après un château nouvellement bâti (1100) non loin des rives de la Lahn, par le comte de Lurenburg. Par suite d'un démêlé entre Adolphe de Nassau, élu plus tard empereur d'Allemagne, et Gottfried d'Eppstein, la ville fut prise et saccagée en 1283, ensuite relevée et fortifiée de nouveau, ce qui lui permit de résister au siége que lui fit subir en vain l'empereur Louis pendant trois semaines. Plusieurs comtes de Nassau avaient occupé, aux XIVe et XVe siècles, les siéges archiépiscopaux des environs; mais en 1540 le comte Philippe introduisit la réforme dans le pays. Des incendies, surtout celui du 15 avril 1547, qui détruisit à peu près toute la ville, la peste de 1606 et 1607, les désastres de la guerre de Trente-Ans, la firent passer par les plus rudes épreuves. Ce fut par suite de cette guerre qu'en 1637 le comte Jean de Nassau se vit un instant dépouillé de ses États, qui furent en partie donnés au territoire de Mayence. Wiesbaden devint alors ville mayençaise jusqu'en 1648, que fut conclue la paix au moment où l'occupait l'armée de Turenne. Mais, pendant ce court intervalle de onze ans, elle avait eu à souffrir les plus cruels malheurs. La pensée se reporte avec tristesse sur l'humanité quand nous voyons la barbarie sévir avec toutes ses fureurs à une époque pourtant si rapprochée de nous, car de cette période funeste, c'est l'année 1644 qui vit fondre sur la contrée le plus de fléaux accumulés; le fer et le feu y portèrent une telle désolation « que souvent, disent les chroniques, il ne se trouvait pas plus de vingt habitants dans la ville; les mauvaises herbes poussaient dans les rues désertes au point que le gibier s'y tenait caché. » La cité et les bains ne se relevèrent que lentement de ces terribles secousses. La sollicitude du prince George-Auguste de Nassau-Idstein, le même qui fit bâtir le château de Biebrich sur les bords du Rhin (1704-1720), contribua le plus à faire renaître la prospérité. Lors des guerres françaises sous Louis XIV, elle avait eu encore des maux à supporter, mais bien moins considérables. Montecuculli y avait établi son quartier général en 1672, et l'occupation ennemie ne laissa pas que de peser sur ses habitants. Le prince Charles de Nassau y fixa le siége de son gouvernement, mais ce fut son fils Charles-Guillaume (1775-1803) qui, le premier, comprit les besoins d'un séjour de bains. Il fit planter un jardin avec des serres, construire des maisons de plaisance et des boutiques. La guerre de la révolution française de 1792 causa peu de dommages au pays. La ville, au contraire, y gagna par l'alliance du prince Frédéric-Auguste, le dernier de la branche de Nassau-Usingen, avec le puissant empereur qui régnait alors sur la France, et par son entrée dans la Confédération du Rhin, en 1806, comme duc de Nassau. La sécularisation des couvents agrandit le territoire du duché, mais à partir de 1816 cet agrandissement s'accrut bien davantage par la réunion de toutes les possessions nassauviennes, sous le duc Guillaume, héritier de la branche éteinte de Nassau-Weilburg et père du duc Adolphe de Nassau, qui lui succéda le 30 août 1839, et régna jusqu'aux événements de 1866. Ce prince, dont le caractère noble et loyal, dont la nature bonne et généreuse auraient pu faire espérer une destinée plus heureuse, fut le dernier duc régnant de ce pays. L'annexion du Nassau à la monarchie prussienne a été l'objet d'un simple décret du 3 octobre 1866, rendu par le roi de Prusse. Wiesbaden, autrefois capitale et résidence de ses princes, est ainsi passé à l'état de ville de province; mais sa position, les avantages dont il jouit, ne peuvent laisser supposer une déchéance dans sa prospérité. En effet, sa situation à une lieue de la rive droite du Rhin, entre deux voies ferrées qui, d'un côté, la mettent à quelques minutes de Mayence et à une heure de Francfort, qui de l'autre le relient à Coblentz et Cologne; la douceur et la salubrité de son climat, la beauté de la contrée, ses eaux minérales, les ressources variées qu'il offre à ses hôtes, en feront toujours une cité de plus d'importance que ne semblerait comporter sa population de 25,000 âmes. Aussi voit-on cette population s'élever pendant la belle saison jusqu'à 40,000 habitants. Son cursaal ouvre chaque année, lors de la saison des eaux, ses belles promenades, ses salons de conversation, de lecture et de restauration, ses magnifiques salles de danses et de concerts. Un théâtre entretient toute l'année une troupe d'auteurs qui viennent prêter leur concours à des acteurs et à des artistes de grande renommée. De plus, cette cité forme comme le centre de différents établissements de bains qui l'entourent dans un court rayon; tels sont ceux de Schwalbach, Schlangenbad, Soden, Homburg, Creuznach, Ems, auxquels il faut ajouter les sources minérales de Geilnau, de Tachingen et de Selters. Dans ses environs s'étendent ces côteaux du Rhin qui produisent les vins si justement célèbres de Hochheim, de Rudesheim, de Marcobrunnen, et les hauts crus de Steinberg et de Johannisberg. Un fait digne de remarque et qu'on souhaiterait pouvoir servir d'exemple, c'est celui qui nous présente une petite agglomération d'hommes de confessions différentes, exerçant pourtant leur culte avec une même liberté et une tolérance égale, sans jamais s'occuper de leurs croyances mutuelles. Ainsi, Wiesbaden renferme, en outre de ses temples, une belle église catholique, une élégante chapelle anglaise, une synagogue et une magnifique chapelle russe. Ce monument, qui attire la curiosité des touristes, fut fondé par le duc Adolphe en mémoire de sa première femme, la grande duchesse Élisabeth de Russie, dont la dépouille mortelle y est déposée. La ville possède aussi un hôpital et plusieurs institutions de bienfaisance, entre autres celle affectée au traitement spécial des maladies d'yeux, et une autre consacrée à l'entretien et l'éducation des aveugles incurables; trois établissements hydropathiques; un lycée, une école polytechnique préparatoire (*real gymnasium*) et une école d'agriculture, une bibliothèque publique, un musée d'histoire naturelle. Comte DE MONS.

WIGHT. Géogr. Ile d'Angleterre, dans la Manche, appartient au comté de Southampton, dont elle n'est séparée que par un étroit canal; environ 30 kilom. sur 20, et 25,000 habitants; chef-lieu, Newport. Climat salubre et doux; sol fertile, belles prairies, céréales; nombreux bétail. Sites agréables, belles maisons de plaisance.

WILBERFORCE. Célèbre philanthrope anglais, né à Hull en 1759, mort en 1833. C'est lui qui fit, en 1787, la première motion au Parlement en faveur de l'abolition de la traite des noirs, et il ne cessa de la reproduire chaque année et d'écrire continuellement en faveur de cette cause, jusqu'à ce qu'enfin il la fit triompher. Ce magnifique résultat lui coûta vingt ans de luttes et de travaux. Aussi les douceurs de la gloire se joignirent-elles de son vivant aux ravissements de la conscience. Il fut enterré à Westminster.

WILHEM (GUILL.-BOQUILLON, dit). Fondateur des écoles populaires de chant en France, né à Paris en 1781, mort en 1842. Il fit entrer l'enseignement du chant dans les écoles mutuelles, simplifia les méthodes, et établit les réunions de l'*Orphéon*, dans lesquelles divers groupes, instruits séparément, se rassemblaient pour chanter en chœur sans accompagnement instrumental.

WILTS. Géogr. Comté d'Angleterre, au sud, borné par ceux de Glocester, Berks, Southampton, Dorset et Sommerset; 70 kilom. sur 54; 60,000 habitants; chef-lieu, Salisbury. Nombreux canaux. Grains, légumes, fourrages, pommes de terre, jambons, beurre et fromages renommés. Grande industrie: draps, lainages, cotonnades, gants, toile, coutellerie. Antiquités druidiques.

WIMPFEN. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, enclavée dans le Wurtemberg, près de laquelle Tilly, général de l'armée autrichienne, remporta une victoire sur le margrave de Bade, chef des protestants, le 16 mai 1622.

WINCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre (Southampton); 11,000 habitants. Évêché anglican. Belle cathédrale, palais épiscopal, ancien couvent de Bénédictins. Importante au temps des anciens Bretons, Winchester a été pendant l'Heptarchie la capitale du royaume anglo-saxon de Wessex; elle devint celle de toute l'Angleterre sous Egbert; elle perdit ce rang au commencement du XIe siècle.

WINCKELMANN (JOSEPH-JOACHIM). Célèbre antiquaire, né à Steindall (Brandebourg), en 1717, mort en 1768. Il était fils d'un cordonnier et dut son éducation à la bienfaisance du directeur du collége de sa ville natale, qui avait remarqué son ardeur pour l'étude. Après avoir été précepteur, directeur d'école, puis bibliothécaire du comte de Bunau à Nœtheniz, près de Dresde, entraîné par son goût décidé pour les arts, il se rendit à Rome en 1756. Là, après avoir embrassé le catholicisme, il visita avec enthousiasme les monuments et les antiquités, se rendit à Naples, à Florence, entra en 1758 au service du cardinal Albani comme bibliothécaire, fut nommé en 1763 président des Antiquités à Rome, puis bibliothécaire du Vatican, refusa les offres de diverses cours de l'Allemagne qui tentaient de l'attirer, mais il alla cependant faire un voyage dans cette contrée. Il reprit ensuite la route de l'Italie; il était à Trieste quand il périt assassiné par un misérable qui avait gagné sa confiance en feignant un grand amour pour les arts. Winckelmann a beaucoup écrit. Son principal titre à la célébrité est son *Histoire de l'art chez les anciens*, ouvrage non moins remarquable par l'enthousiasme et la sûreté de goût du connaisseur que par la science de l'érudit. On a de lui en outre des *Remarques sur l'histoire de l'art*; des *Réflexions sur l'imitation des ouvrages grecs dans la peinture et la sculpture*; un traité sur le *sentiment du beau dans les ouvrages de l'art*; un recueil des *Monuments antiques inédits*, etc. Les ouvrages de Winckelmann ont exercé une influence immense sur les progrès de l'art et de l'esthétique au XVIIIe siècle.

WINDSOR. Géogr. Ville d'Angleterre (Berks), résidence ordinaire de la cour, sur la rive droite de la Tamise, à 35 kilom. O. de Londres; 8,000 habitants. Superbe château royal gothique avec murailles et fossés, situé sur une hauteur, fondé par Guillaume le Conquérant et augmenté par Édouard III et ses successeurs; belle terrasse de 575m de long, chapelle royale, chapelle Saint-Georges où sont reçus les chevaliers de la Jarretière, tour ronde d'où la vue embrasse 12 comtés; forêt magnifique de 100 kilom. de tour.

WINIPEG. Géogr. Grand lac de l'Amérique

anglaise. Il a 500 kilom. sur 100, et communique par la Severn avec la baie d'Hudson.

WISCONSIN. Géogr. Un des États qui forment les États-Unis de l'Amérique du N., borné au N. par le lac Supérieur, à l'E. par le lac Michigan, au S. par l'Illinois, à l'O. par l'Iowa et le Minnesota; 120,000 kilom. carrés; 800,000 habitants; chef-lieu Madisson. Il est arrosé par le Mississipi et par le Wisconsin, affluent de ce fleuve. Sol fertile en blé, orge, riz, canne à sucre. Mines de plomb et de cuivre. Le Wisconsin fut organisé en territoire en 1836, et admis au rang d'État en 1847.

WISKY, s. m. Sorte de cabriolet dont la mode nous est venue d'Angleterre. Les rapides *wiskys*, les magnifiques chars. (Delille.)

WISSEMBOURG, Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Bas-Rhin), sur la Lauter et près de la frontière bavaroise; 5,247 habitants. Place de guerre de 3e classe. Cette ville, qui, sous les Romains, porta le nom de *Sebusium*, fut pendant plusieurs siècles sous la domination d'une abbaye; mais enfin, s'étant agrandie et fortifiée, elle devint ville libre impériale en 1247. Elle fut réunie à la France par le traité de Ryswyk (1697).

WISTÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses-papilionacées, établi pour placer la glycine frutescente qu'on trouve en Amérique.

WITEBSK. V. VITEBSK.

WITHÉRINGIE, s. f. (de *Withering*, botaniste anglais). Bot. Genre de la famille des solanées. La *Withéringie* est herbacée, pileuse, et produit des tubercules comme les pommes de terre, utilisés comme elles par les Péruviens pour leur alimentation et celle des bestiaux.

WITIKIND (mot qui veut dire *l'enfant sage*). Héros saxon, fut l'antagoniste de Charlemagne dans la grande guerre qu'il fit contre la Saxe. Après la ruine d'Ehrensbourg, il souleva ses concitoyens contre les Francs (772), se retira en Danemark à la suite de deux expéditions malheureuses, revint à la charge en 778, poussa jusqu'au Rhin, menaça Cologne et Mayence, mais fut battu par Charlemagne à Bucholz sur la Lippe et forcé de retourner en Danemark; reparut encore en 782, battit les Francs à Schweinthal, et nécessita ainsi une nouvelle expédition de Charlemagne, qui cette fois fut impitoyable et vengea le sang des Francs et des missionnaires par le massacre de Verden. Witikind organisa alors une confédération générale des tribus germaines et slaves contre le conquérant, et livra deux grandes batailles, à Teutinold et sur la Hase; mais il eut encore le dessous, et se vit forcé d'entrer en accommodement avec le vainqueur, 786. Il vint trouver Charlemagne à Attigny-sur-Aisne, fit sa soumission et reçut le baptême. Il fut alors nommé duc de Saxe. Witikind, fidèle depuis lors à son suzerain, se fit tuer, en 807, dans un combat contre Gérold, duc de Souabe.

WITT (Jean et Corneille de). Deux illustres Hollandais qui servirent noblement leur pays de leurs vertus, de leurs talents et de leur courage, et qui périrent misérablement assassinés par un peuple aveugle et fanatique. Jean de Witt, qui naquit en 1625 à Dordrecht, fut dès 1650 pensionnaire de sa ville natale et devint deux ans après grand-pensionnaire de Hollande. Son frère servit son pays comme marin et combattit vaillamment sous Ruyter. Jean de Witt voulut éviter à son pays la perte de ses libertés, qu'il voyait menacées par les princes de la maison d'Orange. Il signa en conséquence avec Cromwell, en 1654, la paix de Westminster, et il fit déclarer par les États que nul prince de la maison d'Orange ne deviendrait statbouder ou grand-amiral de la République. Enfin, pour écarter les princes d'Orange des affaires, il adopta pour politique un système pacifique. Néanmoins, il soutint une guerre avec l'Angleterre, et même avec honneur. Puis il entra dans la coalition de l'Europe contre Louis XIV, mais il ne put garantir la Hollande de la brusque invasion des troupes françaises qui la conquirent en trois mois (1672). La Hollande, effrayée, envoya à Paris des ambassadeurs pour implorer la paix; on les reçut avec hauteur et on leur fit des propositions si humiliantes, que la République, qui se croyait perdue, retrouva son courage et sa force dans l'affront même qui lui était fait. Elle s'inonda en perçant ses écluses et convertit les campagnes en une vaste mer où les fiers vaisseaux hollandais défièrent toute la puissance de Louis XIV. Cependant le parti des Orangistes profita de l'occasion pour exciter une émeute épouvantable dans la Haye. Jean de Witt et son frère Corneille, qui avait partagé le pouvoir avec lui, furent mis en pièces par la population fanatisée, et leurs cadavres traînés par les rues, puis suspendus à un gibet. Enfin quelques amis de ces illustres et malheureuses victimes enlevèrent leurs corps et leur rendirent sans bruit l'honneur de la sépulture (1672). Ainsi périrent les derniers défenseurs de la liberté hollandaise. C'étaient deux patriotes habiles et intègres.

WITTENAGEMOT, s. m. (de deux mots signifiant *assemblée des sages*). Assemblée nationale des Anglo-Saxons au temps de l'Heptarchie. Chacun des sept royaumes avait la sienne.

WOLA. Géogr. Village de Pologne (Mazovie), à 4 kilom. O. de Varsovie. C'est là qu'était le champ, appelé Kolau, où se tenait en plein air la diète polonaise pour l'élection des rois de Pologne.

WOLF (Jean-Chrétien). Philosophe allemand, né en 1679 à Breslau, mort en 1754, était fils d'un brasseur. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences et se forma surtout à l'école de Descartes et Leibnitz. Nommé, en 1707, professeur de mathématiques et de physique à Halle, en Prusse, il obtint de grands succès; mais il se vit bientôt expulsé de sa chaire et du royaume par Frédéric Ier, sous prétexte qu'il enseignait des doctrines contraires à l'orthodoxie. Il trouva un asile auprès du landgrave de Hesse-Cassel, qui le nomma professeur de philosophie à Marbourg et conseiller aulique. Au bout de quelque temps, le gouvernement prussien eut honte de sa rigueur; il lui permit de rentrer en Prusse, et quand Frédéric II parvint au trône, Wolf reprit sa chaire à Halle, et devint vice-chancelier de l'université. Wolf avait conçu le projet de donner à l'Allemagne une philosophie nationale; cependant il se contenta de coordonner les matériaux de la science épars de tous côtés. Il composa à cet effet un grand corps de philosophie en vingt-quatre volumes in-4°, rédigé en latin, et qui comprend la logique, la psychologie, l'ontologie, la cosmologie, la théologie naturelle, la morale, le droit naturel, la politique, les mathématiques. Dans la métaphysique, Wolf a surtout suivi Leibnitz; toutefois il contestait les facultés perceptives des monades et ne regardait l'harmonie préétablie que comme une hypothèse. En morale, il donna pour règle de tendre à la perfection. On lui reproche de la pédanterie, de la prolixité et la folle prétention d'appliquer à toutes les sciences la méthode géométrique. | *Wolf* (Frédéric-Auguste). Philologue, né en 1757 à Haynrode, près de Nordhausen (Saxe prussienne), mort en 1824. Après avoir été régent à Hefeld, puis recteur de l'école latine d'Osterode, il devint, en 1782, professeur à l'université de Halle, où il resta jusqu'en 1806. Nommé l'année suivante conseiller d'État en Prusse, il eut part à la création de l'université de Berlin (1808), où il occupa lui-même une chaire. En 1824 sa santé l'obligea à faire un voyage dans le midi de la France; mais à peine arrivé à Marseille il y mourut. On lui doit une *Histoire de la littérature romaine*, et des *Traductions* d'Homère, d'Hésiode, de Platon, d'Aristophane, etc. Ses *Prolégomènes sur Homère* l'ont surtout rendu fameux. A l'exemple de Vico, il y soutient qu'Homère n'a jamais existé, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont composées que de morceaux divers rassemblés après coup au temps de Périclès.

WOLLASTON (WILLIAM). Moraliste anglais, né en 1659, dans le comté de Stafford, mort en 1724. Son principal ouvrage est le *Tableau de la religion naturelle*. Il y fonde la morale sur la raison, et assimile la bonté morale à la vérité, prétendant que toute mauvaise action suppose un mensonge intérieur dans lequel nous affirmons avoir quelque droit que nous n'avons pas en réalité. | *Wollaston* (William). Savant physicien anglais, né en 1766, mort en 1828, descendait du précédent. On lui doit plusieurs instruments ingénieux, le microscope à lampe, la chambre claire, la chambre obscure périscopique; il découvrit deux métaux, le rhodium et le pallaudium, indiqua le curieux phénomène de la rotation des aimants, le moyen de rendre le platine malléable, etc. On a de lui plusieurs mémoires dans les *Transactions philosophiques*.

WOLSEY (THOMAS). Célèbre ministre de Henri VIII, né en 1471, à Ipswich, mort en 1530. Attaché à l'Église avec des talents précoces, Wolsey devint chapelain de l'archevêque de Cantorbéry, puis de Henri VII, qui l'employa dans des négociations délicates. Son crédit s'accrut sous Henri VIII, dont il gagna la faveur par sa gaîté et par son esprit. Il devint premier ministre de ce roi, et prit un tel ascendant sur lui, qu'il gouverna longtemps l'Angleterre. Son ascendant ne fut pas moindre sur Charles-Quint et sur François Ier, qui, dans leur rivalité, recherchaient avec une même ardeur l'alliance de l'Angleterre. Dans les lettres que ces deux monarques adressaient à Wolsey, ils le traitaient de *mon cher fils*. Cependant Wolsey se faisait acheter son crédit de toutes parts. Il était à la fois pensionnaire de Charles-Quint, de François Ier et de Léon X. En même temps, il réunissait en Angleterre, à l'archevêché d'York, l'administration temporelle de trois autres évêchés, sans compter plusieurs riches abbayes. Le faste qu'il étalait était au-dessus de celui de son maître. Les principaux emplois de sa maison étaient remplis par des comtes, des barons, des chevaliers; on y comptait jusqu'à 800 officiers. Wolsey fut nommé cardinal et légat du pape en Angleterre; il aspira même à la papauté, qu'il espérait obtenir par Charles-Quint; mais ayant échoué dans ce projet, il devint l'ennemi de Charles-Quint, et ménagea une alliance entre Henri VIII et François Ier. Arrivé au faîte de la puissance, Wolsey éprouva la plus éclatante disgrâce. Il était commissaire pour l'affaire du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon; comme il ne hâtait pas la solution de cette affaire au gré du prince, il fut, à l'instigation d'Anne de Boleyn, accusé devant la cour du banc du roi de crimes imaginaires, se vit privé du sceau et de presque tous ses revenus, et éloigné de la cour. Il se retira dans son diocèse. Néanmoins, il fut mandé à Londres pour subir un deuxième jugement, mais il mourut en route à Leicester, regrettant, disait-il, de n'avoir pas servi son Dieu avec le même zèle que son roi. Ce prélat s'était fait beaucoup d'ennemis par son caractère dur, hautain et superbe.

WOMBAT, s. m. Zool. Genre de mammifères du groupe des marsupiaux, qu'on trouve en Australie. Le *wombat* est de la grosseur d'un mouton; il est nocturne, fouisseur, et se nourrit de végétaux.

WOODSTOCK. Géogr. Ville d'Angleterre (Oxford); 8,000 habitants. Célèbre château royal, avec parc magnifique, construit par le roi Henri II pour la belle Rosamonde, sa maîtresse.

WOOLWICH. Géogr. Ville d'Angleterre (Kent), sur la rive droite de la Tamise, à 14 kilom. E. de Londres; 30,000 habitants. Grand arsenal de la marine royale, école d'artillerie, hôpital des troupes de la marine; immenses chantiers de construction pour les vaisseaux de ligne; corderies, etc.

WORCESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Worcester, sur la Saverne, à 175 kilom. N. O. de Londres; 28,000 habitants. Évêché anglican. Belle cathédrale gothique du XIVe siècle. Porcelaine, velours, crêpes et gants. Cromwell y gagna, en 1651, une victoire célèbre sur les royalistes. | Le *comté de Worcester*, entre ceux de Stafford, Warwick, Glocester, Hereford, Shrop, a 55 kilom. sur 30, et 235,000 habitants.

WORMIEN, adj. (du nom d'Olaüs *Wormius*, médecin de Copenhague, qui passe pour en avoir parlé le premier). Anat. Se dit des petits os engrenés dans les sutures du crâne.

WORMS. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt; 8,500 habitants. Murs en ruines avec quelques tours, grande enceinte. Cathédrale gothique. Tabac, acétate de plomb, tanneries. Worms est une ville très-ancienne. Après avoir appartenu aux Romains, qui la nommaient Vormatia et Bormilomagus, elle devint la résidence de Charlemagne et des Carlovingiens, et plus tard la capitale des ducs des francs. L'empereur Henri IV l'éleva au rang de ville impériale. Ce fut à Worms que Luther comparut devant Charles-Quint et la diète germanique. Elle a appartenu à la France depuis 1801 jusqu'en 1814.

WOUVERMANS (PHILIPPE). Un des plus grands peintres de l'école hollandaise, né à Harlem en 1620, mort en 1668.

WRIGHTIE, s. f. (de *Wright*, nom propre anglais). Bot. Genre de la famille des apocynées. Il comprend des arbustes qui croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Australie, et qui se distinguent par leurs fleurs blanches formant des corymbes presque terminaux.

WURTEMBERG. Géogr. Royaume situé dans la partie S. O. de l'Allemagne, enclavé entre la Bavière et le duché de Bade; 420 kilom. sur 318; 1,720,708 habitants; capitale, Stuttgard. Le Wurtemberg est divisé en quatre cercles : Necker, Iaxt, Forêt-Noire, Danube. Montagnes assez hautes, lacs. Climat un peu froid, sol assez fertile, agriculture bien entendue. Pâturage, bétail, abeilles. Beaucoup de fer, albâtre, marbre, chaux, houille, alun, craie. Les villes les plus importantes du Wurtemberg sont : Ulm, Ludwigsburg, Heilbronn, Tubingue, Hall.

WURTEMBERGEOIS, EOISE, adj. et s. Habitant du Wurtemberg; qui appartient au Wurtemberg ou à ses habitants. Les *Wurtembergeois*.

WURTZBOURG. Géogr. Ville de Bavière, chef-lieu du cercle de Basse-Franconie, sur le Mein; 28,000 habitants. Évêché, université. Beau port.

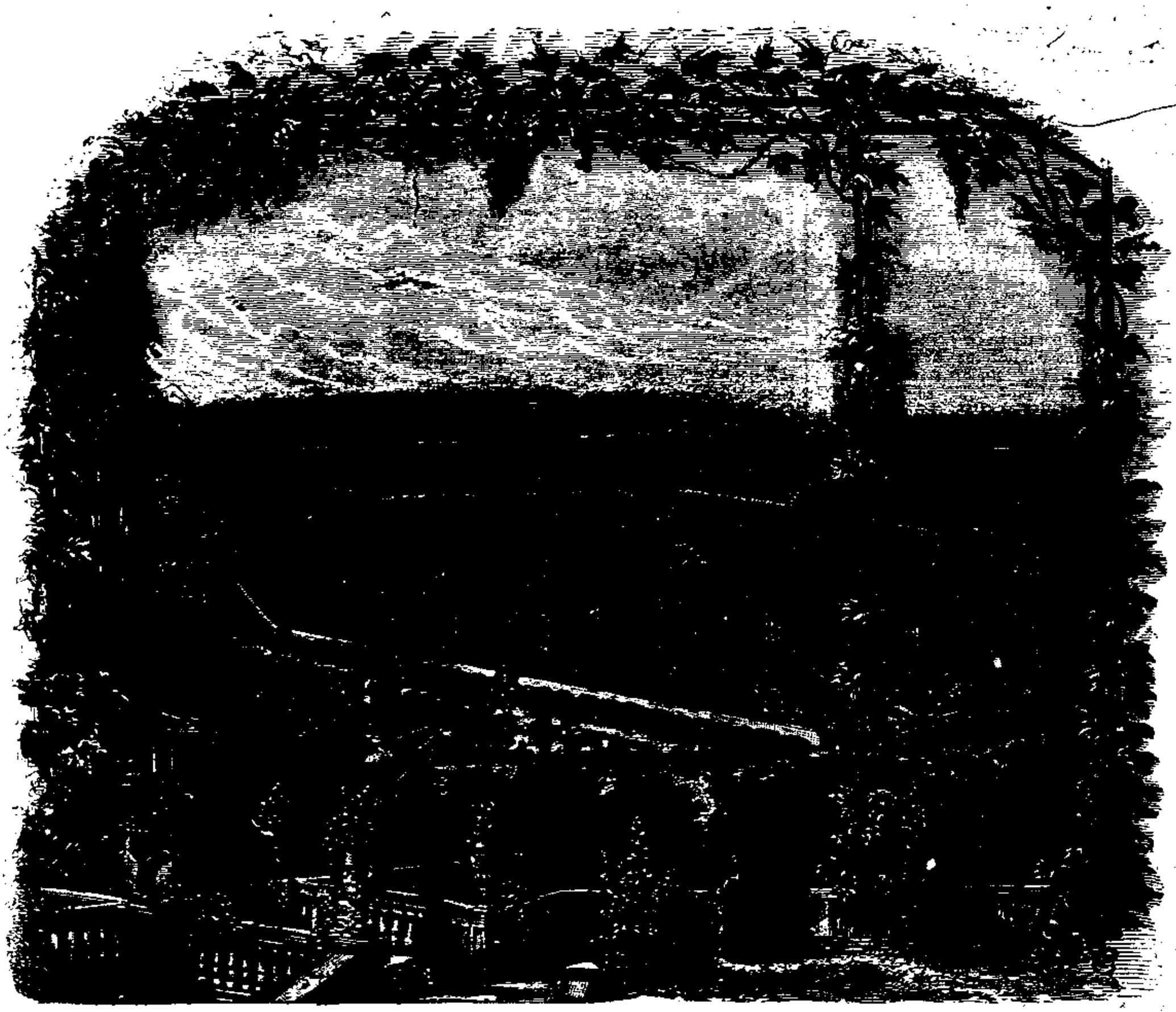

XÉRÈS

s. m. (pron. *kse*; on prononçait autrefois *ikce*). Vingt-troisième lettre et dix-huitième consonne de l'alphabet français. Un grand *X*. Un petit *x*. *Faire un x.* | Cette lettre, d'origine grecque, n'a été admise dans l'alphabet français que pour suppléer au *gz* ou au *cs*, qui produisent le même son. Le *x* n'est qu'une abréviation et non une lettre proprement dite. Il n'a pas de son propre : il se prononce tantôt comme *cs* joints ensemble, comme dans *xyphoïde*, *extrême*; tantôt comme *gz*, comme dans *Xavier*, *Xerxès*, *exercice*, etc. D'autres fois, il a le son d'un *c* dur, comme dans *excepté*; celui de *s* fort, comme dans *Auxerre*, *Bruxelles*, etc.; enfin, celui du *z* ou du *s* adoucis, comme dans *deuxième*, *sixième*, etc. A la fin des mots, il a quelquefois le son de *cs* joints ensemble : *Styx*, *lynx*, *préfix*. Quelquefois il a le son du *z*, quand il est devant une voyelle; par exemple, *baux annuels*. Dans certains mots, le *x* sert à marquer le pluriel, au lieu du *s*, comme dans *oiseaux*, *vœux*. Il se prononce comme *s* dans les adjectifs numéraux *six*, *dix*, toutes les fois qu'ils ne sont point suivis du nom de l'espèce nombrée : *Je vous en donnerai dix*. Quand le substantif dont il marque le nombre commence par une consonne, il ne se prononce pas, *dix maisons*, *dix femmes*; mais devant une voyelle, il a le son du *z*, *dix écus*. Au milieu des mots, *x* se prononce ordinairement *cs* lorsqu'il est entre deux voyelles et que la lettre initiale n'est pas un *e*, comme dans *axe*, *luxe*, *maxime*, etc. Il tient encore lieu de *cs* avant un *c* guttural suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *h*, comme dans *excavation*, *excuse*, *excommunié*, *expédient*, *inexpugnable*. Mais il tient lieu de *gz* lorsqu'il est entre deux voyelles et que la lettre initiale est un *e*, et dans ce cas la lettre *h* qui précéderait l'une des deux voyelles serait réputée nulle. *Examen*, *exhérédation*, *exhiber*, *exorbitant*. Il a le son du *c* guttural quand il est suivi d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle *e* ou *i*, comme dans *excès*, *exciter*. | Fréquemment cette consonne est muette à la fin des mots, alors les terminaisons en *ix* s'unissent à la rime avec celles en *is*, celles en *oix* avec celles en *ois*, celles en *oux* avec celles en *ous*, et celles en *ux* avec celles en *us*; ainsi, *prix* rimera avec *coloris*, *voix* avec *pavois*, *courroux* avec *absous*, *flux* avec *exclus*.

> Tu ne te repais point d'encens à si bas *prix*,
> Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits ..
> (BOILEAU.)

Cette initiale compliquée n'appartient à aucun mot d'origine latine ou celtique, et n'est guère usitée dans ces langues que pour les noms propres; mais à cet égard, il faut dire qu'en français *Saintonge*, *Saintrailles*, etc., s'écrivaient autrefois *Xaintonge*, *Xaintrailles*. | En allemand, *x* se prononce comme *ks*. | En espagnol, le *x*, qui se confond avec le *j*, est une gutturale aspirée comme le *ch* des Allemands. *Xérès* se prononce *Khérès*. | Les Portugais prononcent le *x* comme les Français prononcent le *ch*; ils disent *Aléchandro* pour *Alexandro*. | Chez les Latins, *x* s'est écrit d'abord *xs*; on trouve *auxsilium* pour *auxilium*. Dans certains mots, ils confondaient *x* avec *s* simple ou double; par exemple, on disait *nixus* pour *nisus*, *mixtus* et *mistus*. Ils avaient emprunté cette lettre aux Grecs; avant, ils la remplaçaient par *cs*, comme ceux-ci, avant Simonide, par κς, γς. Plusieurs auteurs en attribuent l'invention à l'empereur Claude. Mais contre cette opinion l'on a fait remarquer que Plaute, Térence et les autres écrivains du premier âge en ont fait usage; que Cicéron, dans son *Orateur*, loin de regarder le *X* comme un caractère récent, en parle comme d'une lettre dont la suppression peut adoucir l'ancien langage. On peut ajouter, en outre, qu'il est si peu vrai que *X* ait pris originairement la place de *cs* et du *gs*, que ceux qui l'employèrent ne cessèrent pas pour cela d'y ajouter *S*. On voit, en effet, sur les anciens monuments romains : *macsumus proxsumus*, *pacs*. | Vingt-troisième feuille d'un ouvrage qu'on imprime. *Feuille x*. Signature *x*. | Se dit du poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un *x*, pour frapper ou exprimer cette lettre. | Comme signe d'ordre, *x* indique le vingt-troisième objet d'une série. | Lettre qu'on emploie d'ordinaire en algèbre pour désigner l'inconnue ou une des inconnues. | Fig. Se dit quelquefois dans le langage philosophique, d'une chose inconnue, de l'idée que l'on cherche. C'est l'*x* qu'il faut dégager, dont il faut déterminer la va-

leur. Dans les chiffres romains, *X* vaut dix ; *XX*, vingt ; *XXX*, trente, etc. X était la marque des monnaies frappées à Amiens. | *Jambes en x*, Se dit des genoux tournés en dedans et se touchant. | *X* ou *ize*. Petit tabouret dont les pieds croisés offrent la figure de cette lettre.

XACCA. Philosophe indien dont les traditions font remonter l'existence à mille ans av. J. C., est regardé par les Japonais comme leur législateur. Ce peuple, auquel Xacca apprit la métempsycose et la théogonie chinoise, lui donna un rang parmi les dieux du premier ordre. D'après les brahmanes, Xacca a souffert quatre-vingt mille fois la métempsycose. Sa doctrine porte que les âmes des bêtes sont immortelles comme celles des hommes, et qu'elles seront récompensées ou punies dans une autre vie ; sa morale consistait dans ces cinq préceptes : Tu ne tueras point ; tu ne voleras point ; tu ne commettras point d'adultère ; tu ne mentiras point ; tu ne boiras pas de liqueurs fortes.

XAINTRAILLES (Jean-Poton, seigneur de). L'un des capitaines les plus célèbres du temps de Charles VII. Il fit ses premières armes en 1419, contribua à la victoire de Patay (1429), y fit prisonnier le général anglais Talbot, qu'il renvoya sans rançon, fut lui-même pris peu après et traité avec la même générosité ; il aida enfin puissamment Charles VII à expulser les Anglais. Il fut fait maréchal de France en 1454, et mourut à Bordeaux en 1461. Xaintrailles était l'ami et le compagnon d'armes de Lahire.

XALISCO (État de). Géogr. Un des États du Mexique, entre 18° 46', 23° 54' lat. N., et 103° 30', 108° 31' longit. O. ; a pour bornes les États de Durango au N., de Sonora au N. O., de Zacatecas au N. E., de Guanaxuato à l'E., de Méchoacan au S. E., et le Grand-Océan à l'O. ; 600 kilom. sur 450 ; environ 800,000 habitants ; chef-lieu, Guadalaxara. Côtes sinueuses ; montagnes au N. ; volcans, forêts ; climat chaud et malsain, peu de rivières, sol néanmoins fertile, pâturages excellents, mines. Cet État tire son nom d'une ville, Xalisco, sur le Grand-Océan, qui était jadis la capitale d'un royaume.

XANTHE. Myth. Fleuve de la Troade, dont les anciens avaient fait un dieu. On prétendait qu'il était fils de Jupiter. Il joue un grand rôle dans l'*Iliade* d'Homère. Il s'opposa, ainsi que Scamandre et Simoïs, à la descente des Grecs sur le rivage de Troie, par un débordement subit de ses eaux. Le courage d'Achille lui-même eût cédé à leurs impétueux efforts, si Héphaïstos (Vulcain), dépêché par la reine des cieux, n'eût fait courir ses flammes sur les ondes et dans les roseaux du fleuve débordé. Le dieu humide, épouvanté, se retira vers sa source, et jura qu'il ne prêterait plus son secours aux Troyens.

XANTHE, s. m. du gr. (ξανθός, jaune). Zool. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures : carapace large, bosselée, d'un brun rougeâtre tirant sur le jaune ; pattes noires. Le *xanthe*, long de 5 à 6 centimètres, est commun sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. | Bot. Genre de plantes comprenant deux espèces qui rendent un suc blanc et jaune.

XANTHIE, s. f. (du gr. ξανθός, jaune). Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes, caractérisé par ses ailes supérieures, à fond jaune ou rougeâtre, et marquées d'une tache réniforme de couleur noire ; chenille rose. L'espèce type se trouve au nord de la France et dans les environs de Paris.

XANTHINE, s. f. (du gr. ξανθός, jaune). Chim. Matière colorante jaune de la garance, un peu sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Elle forme, avec les bases, des combinaisons rouges.

XANTHIUM, s. m. (du gr. ξάνθιον, fait de ξανθός, jaune). Bot. Plante qui croît dans les étangs et dans les marais desséchés, dont une espèce passait, chez les Grecs, pour propre à teindre les cheveux en blond.

XANTHIQUE, adj. m. (du gr. ξανθός, jaune). Se dit d'un acide qui jouit de la propriété de précipiter plusieurs sels métalliques en jaune.

XANTHOPOLIS. Géogr. anc. Ville de la Lycie, qu'arrosait le Xanthe. Elle fut prise et ruinée par Harpage, général de Cyrus, en 564, après une résistance désespérée. Pline comptait 1,500 pas de la ville de Xanthopolis à l'embouchure du Xanthe. Les habitants de cette ville étaient si passionnés pour la liberté, que, lorsque Cyrus, Alexandre et ensuite Brutus, la forcèrent à se rendre, ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'ils la livrèrent à ces conquérants, mais en cendres, ardent monceau où leurs héroïques ossements semblaient défier avec une lugubre ironie les chaînes du vainqueur. Patrie du philosophe Proclus.

XANTHORHIZE, s. m. (du gr. ξανθός, jaune, ῥίζα, racine). Bot. Genre de renonculacées, établi pour un arbrisseau des contrées situées au Canada et dans l'Amérique du Nord : le *xanthorhize à feuilles de persil*, dont le bois, d'un jaune de soufre, pourrait fournir de belles teintures.

XANTHORRHÉE, s. f. (du gr. ξανθός, jaune, ῥεῖν, couler). Bot. Genre de la famille des asphodélées, renferme des plantes de l'Australie qui donnent en abondance une résine jaunâtre analogue à la gomme-gutte. Elles se distinguent par une inflorescence bizarre : du centre d'une touffe de feuilles s'élève un long épi terminal surmontant une hampe égale en longueur. C'est de la *xanthorrhée arborescente* que découle la résine avec laquelle les indigènes de l'Australie fixent la pointe de leurs zagaies, de leurs flèches, et les manches de leurs haches de pierre.

XANTHOSE, s. f. Pathol. Matière d'un jaune safrané ou d'un jaune orange qui se trouve par taches irrégulières et peu étendues dans le cancer, du testicule surtout, et dans celui du sein, de la joue, etc.

XANTHOXYLE, s. m. (du gr. ξανθός, jaune ; ξύλον, bois). Bot. Genre de la famille des rutacées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique et à l'Afrique, à tiges et à rameaux souvent épineux, à feuilles alternes ou opposées, généralement pennées ; à fleurs petites, blanches ou verdâtres, polygames par avortement, groupées en inflorescences très-diverses. Les principales espèces de ce genre sont : le *xanthoxyle massue d'Hercule*, vulgairement *bois jaune épineux*, qu'on emploie en Amérique comme sudorifique et diurétique, et dont l'écorce renferme un principe amer et colorant qui a des propriétés astringentes et fébrifuges, et qu'on peut aussi employer pour teindre en jaune ; le *xanthoxyle à feuilles de frêne du Canada*, le *xanthoxyle du Sénégal*, dont le bois est propre à l'ébénisterie, etc. Le genre *xanthoxyle* est le type d'une section des *xanthoxylées*, qui renferme également les genres *brucea* et *ailanto* ou *vernis*.

XANTHUS. Un des plus anciens historiens de la Grèce, précéda Hérodote de dix-neuf ans et Thucydide de trente-deux. Il naquit à Sardes, vers l'an 503, à l'époque où les villes ioniennes entreprenaient de secouer le joug des Perses, et fut témoin de tous les grands événements qui se passèrent jusqu'au commencement de la guerre du Péloponèse. Il ne nous reste de lui que quelques fragments de son histoire de Lydie, ou les *Lydiaques*.

XANTIPPE. Femme de Socrate. Ses défauts, et principalement son humeur acariâtre, son penchant à la colère, exercèrent fréquemment la patience de ce philosophe. Socrate n'ignorait pas, dit-on, quel était son caractère, quand il l'épousa. Xénophon lui demandait, un jour, pour quel motif il avait pris une semblable femme, aussi acariâtre, aussi désagréable ; c'était, répondit-il, pour avoir de quoi exercer ma patience, et afin de pouvoir tout supporter des autres. Aujourd'hui, je m'en applaudis ; car, grâce à Xantippe, il n'y a rien que je ne sois disposé à souffrir des autres hommes, injures ou mauvais traitements. | Général athénien, qui rendit les plus grands services à sa patrie, lors de l'invasion des Perses, en battant leur flotte à Mycale. Il fut le père de Périclès. | Général lacédémonien qui fut envoyé, l'an 225 av. J. C., au secours des Carthaginois contre les Romains. Il battit Régulus à *Tunes* (auj. Tunis), et le fit prisonnier. Il périt au retour de cette expédition.

XÉNÉLASIE, s. f. (du gr. ξένος, étranger, ἐλάω, j'éloigne). Antiq. Interdiction que certaines républiques grecques pratiquaient à l'égard des étrangers. La *xénélasie* était surtout usitée à Sparte. On prétend que Lycurgue fut le premier qui prescrivit par une loi d'éloigner les étrangers du sol de la république.

XÉNIE, s. f. (du gr. ξενία, même signific.). Antiq. Nom que les Grecs donnaient aux présents qu'il était d'usage, parmi les parents et les amis, de s'envoyer à certaines époques de l'année. Les *xénies* furent aussi connues des Romains. C'est ce que nous nommons aujourd'hui *étrennes*. | S. f. pl. Titre du treizième livre des épigrammes de Martial. Le poète y décrit des objets propres à être envoyés en présents, à figurer dans un festin. | Sous le même titre, Schiller et Gœthe ont publié, dans l'*Almanach des Muses* de 1797, des épigrammes pleines de sel et d'ironie sur l'état politique et littéraire de l'Allemagne à cette époque.

XÉNOCLÈS. Poète grec qui vivait vers la LXXXIXe olympiade, obtint contre Euripide le prix de tétralogie, c. à. d. des trois tragédies et du drame. Les trois tragédies de Xénoclès étaient *Œdipe*, *Lycaon* et les *Bacchantes* ; le sujet du drame satirique était *Athamas*. Les pièces de Xénoclès ne sont pas venues jusqu'à nous.

XÉNOCRATE. Philosophe grec, né à Chalcédoine vers 406 avant J. C., mort vers 314, à 92 ans. Il était renommé pour ses vertus et principalement pour sa continence et son désintéressement. Il était disciple de Platon, qu'il aimait avec un dévouement admirable. Platon aimait également Xénocrate comme il aimait Aristote, et il se plaisait à dire que le premier avait besoin de l'éperon et le second du frein. Xénocrate, en effet, manquait de rapidité et de perspicacité dans l'esprit, et il ne paraît pas qu'il ait profité beaucoup du conseil que lui donnait son maître, de sacrifier aux Grâces ; mais s'il saisissait avec lenteur, il retenait avec force, et s'il était rude dans ses formes, il était sévère dans ses principes. On le vit aussi incorruptible auprès de Philippe, où l'envoyèrent les Athéniens, qu'auprès de Laïs, qui se réfugia dans sa maison par suite d'une gageure. Philippe, ne pouvant le corrompre, affecta de le dédaigner ; Laïs, de le prendre pour une statue. Il s'émut peu du dédain de l'un et laissa tomber le propos de l'autre. Antipater, tout en affectant de l'humilier, n'osa pas relever une admirable parole du philosophe. Le vainqueur de Cranon trouvait douces les conditions qu'il faisait aux Athéniens, et les envoyés de la république partageaient cet avis. « Elles le seraient pour des esclaves, » dit Xénocrate. Ce philosophe dirigea l'Académie après Speusippe. Il tenta de concilier la doctrine de Platon avec le pythagorisme. La morale de Xénocrate offre quelques nuances qui la distinguent de celle de Platon. Le bonheur est pour lui le but de la vie ; mais la règle de la vie, c'est la raison, c'est-à-dire la vertu. Le bonheur, toutefois, n'est pas seulement dans la vertu de l'âme ou dans l'amour idéal du bien, mais encore dans l'exercice régulier de toutes les facultés qui lui sont données, le secours de toutes étant nécessaire pour procurer à l'homme les biens matériels. Sagesse complète, intégrité et piété, voilà ce qui caractérise la morale comme la vie de ce philosophe ; et, sous ce rapport, sa doctrine, si peu d'éclat qu'elle ait pu jeter, a été supérieure à celle de philosophes beaucoup plus célèbres. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans la doctrine de Xénocrate, c'est sa *théologie* ou *démonologie*. Il admettait que le divin pénètre le monde ; qu'il n'est pas seulement dans le *rationnel*, mais encore dans l'*irrationnel*, les animaux, quoique privés d'un certain développement de la raison. C'est par degrés que le divin pénètre ainsi des plus hautes régions aux plus basses. Selon lui encore, entre le *divin* et le *mortel*, il y a le *démoniaque*, qui est une sorte de terme moyen où le bien n'est plus d'une pureté absolue, mais où le mal n'est pas encore décidé. Dans l'âme humaine, au contraire, le bien et le mal sont prononcés, caractérisés, et ce n'est pas encore là le dernier degré, puisque l'espèce animale est encore inférieure à l'espèce humaine. En outre, Xénocrate admettait plusieurs classes de démons ou génies, les uns plus parfaits et plus rapprochés de la divinité, les autres moins parfaits et plus rapprochés de nous. Il attribuait à ces derniers une action puissante sur la marche des choses, c'est-à-dire sur nos déterminations.

XÉNODOCHION, s. m. (pron. *gzénodokion* ; du gr. ξένος, étranger ; δέχομαι, je reçois). Lieu où, dans l'antiquité, on accordait gratuitement l'hospitalité aux étrangers qui voyageaient. Ces sortes d'hospices existaient dans la Judée vers le temps de l'ère chrétienne, et ils ont servi de modèle à ceux que les chrétiens établirent dans la suite pour les pauvres, les infirmes et les malades.

XÉNOGRAPHE, s. Celui, celle qui s'applique à la xénographie.

XÉNOGRAPHIE, s. f. (pron. *gzénografi* ; du gr. ξένος, étranger ; γράφω, j'écris). Science qui s'occupe de toutes les langues étrangères écrites, anciennes ou modernes, vivantes ou mortes, et des caractères ou signes qu'elles emploient.

XÉNOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a trait à la xénographie.

XÉNOPHANE. Philosophe grec, né à Colophon vers 617 avant J. C., mort à l'âge de cent ans à Élée, où il s'était fixé vers 536. Ce fut lui qui fonda la philosophie panthéistique, dont on regarde à tort Spinosa comme l'auteur. On considère Xénophane comme le chef de la secte éléatique. Nous n'avons que des fragments de ses écrits. On retrouve en partie son système dans ces fragments et dans les opinions de son élève Parménide, d'Élée, puis de Mélissus, de Samos, et de Zénon, d'Élée, tous deux disciples de Parménide. Ce système présente un mélange de philosophie ionienne et de philosophie pythagoricienne. Ainsi d'un côté l'a-

mour des plaisirs de la table, le sensualisme, le panthéisme; de l'autre, des idées graves et sublimes sur la Divinité. Xénophane enseignait que l'univers est un, que l'eau est le principe de tout; mais une fois la terre sortie de l'eau et constituée, la terre produit tout ce qui est. Il ne croyait pas la terre suspendue dans l'air; selon lui, sa base était assise dans l'infini. Le monde est régi par un seul Dieu, qu'il représentait comme échauffant, fécondant la terre et animant l'homme d'un souffle de feu. Voilà l'esprit ionien. Mais la gravité pythagoricienne respire dans les attaques de Xénophane contre la mythologie, et surtout dans la manière dont il a caractérisé l'unité et la spiritualité de Dieu. « Un seul Dieu, supérieur aux dieux et aux hommes, et qui ne ressemble aux mortels ni par la figure ni par l'esprit. Sans connaître la fatigue, il dirige tout par la puissance et l'intelligence. » Xénophane a écrit des élégies et un poème.

XÉNOPHON. Général, historien, philosophe, naquit à Athènes, vers 445 ans avant J. C. Il fit ses premières armes dans les guerres du Péloponèse. Séduit par l'espoir de combattre hors de la Grèce contre les barbares et dans les rangs des Spartiates, il se rendit auprès du jeune Cyrus, qui l'accueillit avec distinction. Il prit part à l'expédition de ce prince contre Artaxerce, son frère. Après la bataille de Cunaxa, où Cyrus fut tué, les Grecs, au nombre seulement de treize mille, durent songer à leur retraite. Xénophon se mit à la tête des troupes démoralisées, et, à force de courage et de prudence, il les conduisit, à travers des dangers et des obstacles continuels, du milieu de la Babylonie aux bords de la mer Noire. Les troupes mirent plus de deux cents jours à faire ce long trajet. Xénophon s'immortalisa par cette retraite fameuse, qui est connue dans l'histoire sous le nom de *Retraite des dix mille*. De retour à Athènes, il fut soupçonné de favoriser le parti des Lacédomoniens et condamné à l'exil. Il servit sous Agésilas, roi de Sparte, qui commandait alors en Asie. Les Lacédémoniens récompensèrent ses services militaires par le don de terres considérables en Élide. Tout le reste de sa vie fut consacré aux lettres et à la philosophie. Comme écrivain, il est remarquable par la simplicité, la noblesse et la pureté de son style. Ses ouvrages historiques, parmi lesquels on distingue l'*Expédition de Cyrus contre son frère Artaxerce*, et *la Retraite des dix mille*, sont de précieux monuments de la science militaire. Comme philosophe, Xénophon fut de tous les disciples de Socrate le plus fidèle à sa doctrine. Il ne chercha pas à s'ouvrir des routes nouvelles et à substituer aux anciennes hypothèses détrônées par Socrate des hypothèses tout aussi hasardées; il se renferma dans la science morale. Ses ouvrages philosophiques sont au nombre de quatre; les *Entretiens mémorables de Socrate*, l'*Apologie de Socrate*, le *Banquet des philosophes*, *Hiéron*. Ils sont surtout précieux en ce qu'ils nous font connaître l'esprit de la philosophie de Socrate. Xénophon mourut à Scillonte, près d'Olympie, vers l'an 360.

XÉNOS, s. m. Entomol. Genre d'insectes de l'ordre des rhipiptères, dont on connaît deux espèces : le *xénos vesperans*, noir, à abdomen et pattes d'un brun pâle, demi-transparent et à ailes blanchâtres, qui vit aux dépens de la paliste française, et le *xénos peckii*, brun noirâtre, à pattes livides et tarses noirâtres, et ayant les branches des antennes pointillées de blanc. Ce dernier se trouve sur une paliste de l'Amérique septentrionale.

XÉRANTHEME, s. m. (du gr. ξηρός, sec; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant plusieurs espèces qui ont toutes beaucoup d'éclat lorsqu'elles sont en pleine floraison, et qui conservent leur beauté longtemps même après avoir été desséchées; propriété d'où leur vient leur nom. On les connaît vulgairement sous le nom d'*immortelle*. On en fait des couronnes pour les morts.

XÉRASIE, s. f. (du gr. ξηρασία, sécheresse). Pathol. Maladie des cheveux et des cils qui les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière.

XÉRÈS. Géogr. Ville d'Espagne (Cadix); 32,000 habitants. Nombreuses églises, couvents, hôpitaux; belles promenades. Xérès est surtout célèbre par les excellents vins qu'on récolte aux environs, et qui s'exportent dans toute l'Europe. On en distingue de deux espèces : le doux, nommé *pajarète* ou *pacaret*; le sec, dit *xerez-seco*, qui est un peu amer et stomachique. C'est près de Xérès que Rodrigue, roi des Visigoths, fut défait en 711 par l'armée des Maures sous le commandement de Tarik. Cette ville a considérablement souffert dans les guerres de 1834 à 1837 entre les christinos et les carlistes. | S. m. Vin que l'on récolte aux environs de Xérès. Une bouteille de *xérès*. Le *xérès* était déjà très-estimé dès le XVIIe siècle.

XÉROPHAGIE, s. f. (du gr. ξηρός, sec; φάγω, je mange). Régime exclusif des fruits secs ou des viandes sèches. | Abstinence volontaire que pratiquaient les athlètes de Grèce, uniquement par principe de santé et pour entretenir leurs forces. Elle avait lieu pendant certains jours. | Se disait, dans la primitive Église, de l'abstinence des chrétiens qui, en temps de carême, ne mangeaient que du pain et des fruits secs. C'était la manière de vivre la plus ordinaire des anachorètes ou des solitaires de la Thébaïde. Selon Philon, les Esséniens et les Thérapeutes pratiquaient aussi en certains temps des *xénophagies*, et n'ajoutaient au pain et à l'eau que du sel et de l'hysope.

XÉROPHTHALMIE, s. f. (du gr. ξηρός, sec; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Ophthalmie sèche consistant en une cuisson, une démangeaison et une rougeur dans les yeux, sans enflure ni écoulement de larmes. Être affecté d'une *xérophthalmie*.

XERXÈS. Roi de Perse, de 485 à 472 avant J. C., fils et successeur de Darius Ier, avait été désigné par son père de préférence à Artabazane, son frère aîné. A peine sur le trône, il replaça l'Égypte sous sa puissance. Il marcha ensuite contre les Grecs avec une armée que l'on porte à plus d'un million d'hommes. Il équipa en même temps une flotte de plus de 1200 voiles, jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont pour franchir ce détroit et dans sa folie fit, dit-on, fouetter la mer pour la punir d'avoir rompu ce pont, et perça l'isthme qui unissait le mont Athos au continent pour donner passage à sa flotte. Il reçut la soumission de la Macédoine et de la Thessalie, fut longtemps arrêté devant les Thermopyles que défendait Léonidas et ne les franchit qu'après avoir perdu 20,000 hommes; prit Thèbes, Platée, Thespies; entra, sans résistance, dans Athènes, qu'il livra aux flammes, mais vit sa flotte anéantie par Thémistocle à Salamin (480). Il regagna l'Asie en fugitif sur une petite barque, laissant en Grèce une armée de 300,000 hommes sous la conduite de Mardonius, et ne songea plus qu'à se livrer à la volupté et au plaisir. L'année suivante ses troupes furent battues à Platée et à Mycale. Il périt assassiné par Artaban, son capitaine des gardes. | *Xerxès II*. Roi de Perse, succéda, en 425 av. J. C., à Artaxercès Longuemain, son père. Son règne ne fut signalé par aucun événement. Il fut assassiné un an après son élévation au trône par son frère Logdien.

XI, s. m. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet grec, la double de l'ordre des gutturales. Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ξ'), vaut 60; avec l'accent inférieur à gauche (,ξ), vaut 60,000. | Dans un autre système de notation, vaut 14.

XIMÉNÈS (FRANCISCO). Célèbre ministre d'État espagnol, né en 1436, mort en 1517. Après avoir achevé ses études, il entra dans les ordres. Il se proposait alors pour objet de son ambition les plus hautes dignités de l'Église; il obtint un bénéfice considérable; mais peu après, lorsqu'il commençait déjà à se faire connaître, il prit l'habit de cordelier sous le nom de frère François. Il passa de longues années dans la solitude, et il approchait déjà de la soixantaine quand, par ordre de ses supérieurs, il fut envoyé au couvent de Salcéda. Le confesseur d'Isabelle meurt; le frère François est appelé chez la reine de Castille, et il devient son confesseur. De ce moment, la vie de Ximénès est remarquable par une élévation aussi rapide que peu recherchée. Élu provincial de son ordre, il veut employer son pouvoir à le réformer et en arrêter le relâchement. Isabelle l'ayant nommé à son insu archevêque de Tolède, il n'accepta que pour céder à la volonté expresse du pape. Dans cette nouvelle dignité, il ne quitta pas un moment le froc; il le portait sous ses riches habits de primat. Dans le conseil de Castille, où le fit entrer la reine, il diminua les charges publiques en dépit des grands seigneurs, et enrichit le trésor en réprimant de nombreux abus. Après la mort de la reine Isabelle, il fut chargé de la régence par Ferdinand V, qui était jaloux de son mérite et qui comptait lui survivre. Ce ministre releva la monarchie espagnole, et rendit sa force à la nation, en élevant les communes, en créant une milice nationale, et en achevant de soumettre les grands. Il conduisit en personne une expédition contre Oran; en dix jours, la campagne fut terminée et la conquête achevée. Ferdinand mourut; les grands crurent pouvoir se soulever contre un vieillard octogénaire. Comme ils lui contestaient ses pouvoirs, il leur montra de son balcon un train d'artillerie et un corps de troupes sous les armes, et leur dit : « Voilà mes pouvoirs. » Charles-Quint, à peine arrivé à la majorité, agit de la manière la plus injuste envers ce grand homme, qui avait tant fait pour le bonheur et la gloire de la monarchie espagnole; il le renvoya brutalement dans son diocèse. Quelques heures après son arrivée, Ximénès mourut, profondément regretté de toute la nation. | *Ximénès* (Rodrigo). Né en Navarre, fut archevêque de Tolède au XIIIe siècle. Il mourut en 1247. On lui doit une *Histoire d'Espagne*, divisée en neuf livres, que nous avons dans le recueil des historiens de ce royaume, avec des remarques d'André Schott. Elle manque d'exactitude et de critique.

XIMÉNÉSIE, s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, ayant pour type une plante vivace du Mexique, d'un port élégant, haute de 40 à 50 centimètres, dont les rameaux se couvrent de grandes fleurs jaunes, composées, radiées, lesquelles se succèdent sans interruption pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre; elle est cultivée dans les jardins de Paris.

XIMÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des olacinées. Il renferme deux espèces, la *ximénie sans épines*, arbuste qui croît à la Jamaïque sur le bord des rivières, et la *ximénie d'Amérique*, arbrisseau qui parvient à la hauteur de 2 mètres, et qui croît à Cayenne sur les bords sablonneux de la mer. L'écorce de ses fruits est astringente, la coque amère, l'amande douce et bonne à manger.

XIMO. Géogr. L'une des îles du Japon, la plus grande après Niphon, a 720 kilom. sur 355; environ un million d'habitants; chef-lieu, Nangasaki; c'était le seul port de l'empire ouvert aux Européens jusqu'à l'époque de l'invasion de la Chine par les armées combinées de la France et l'Angleterre. Elle est sillonnée par une chaîne de montagnes volcaniques, qui renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre et de houille.

XINGU. Géogr. Grande rivière du Brésil dont le cours est de 3,000 kilomètres; c'est un des affluents de l'Amazone.

XIPHIAS, s. m. (du gr. ξίφος, épée). Ichthyol. Genre de poissons dont la mâchoire supérieure est prolongée en forme de lame ou d'épée. C'est un des ennemis les plus redoutables de la baleine, qu'il combat avec avantage. L'une des espèces, le *xiphias espadon*, est connue de toute antiquité.

XIPHIDRIE, s. f. Entomol. Genre d'insectes hyménoptères, famille des porte-scie, tribu des tenthédrines. Ces insectes se trouvent ordinairement sur les bûches, dans les chantiers, surtout ceux qui sont humides. Leur démarche est vive et leurs mouvements sont saccadés. On croit que leurs larves vivent dans l'intérieur du bois de certains arbres. On ne connaît que trois espèces de *xiphidries*, toutes trois particulières à l'Europe.

XIPHILIN (JEAN). Né à Trapezoun (Trébizonde), vivait vers la fin du XIe siècle, sous l'empereur Michel Ducas. Il a composé un *epitome* des quarante-cinq derniers livres de Dion Cassius. Cet ouvrage est très-précieux, parce qu'il est souvent l'unique document qu'on puisse consulter pour l'histoire des empereurs; mais il est sec, diffus dans certaines parties, et trop abrégé dans d'autres parties.

XIPHOÏDE, adj. et s. m. (pron. *gzifoïde*; du gr. ξίφος, épée; εἶδος, forme). Anat. Se dit d'un prolongement qui termine la partie inférieure du sternum. Appendice, cartilage *xiphoïde*.

XIPHOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport au cartilage xiphoïde. | *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*, Ligament étendu du cartilage de la septième côte à la face antérieure xiphoïde, où il s'insère en s'entre-croisant avec le ligament du côté opposé. Les *ligaments xyphoïdiens*.

XISITHRUS. Personnage fameux dans la mythologie orientale. Saturne l'avertit d'un déluge qui devait inonder toute la terre, et lui ordonna de construire un grand vaisseau. Xisithrus y entra avec sa famille et des animaux de chaque espèce, et échappa à l'inondation générale. Il disparut ensuite et fut mis au nombre des dieux. Bérose dit que ce personnage était un roi d'Assyrie, qui régna plusieurs milliers d'années. Au reste, cette croyance à un déluge universel, que les Juifs ont empruntée à leurs voisins, que les dévots catholiques ont adoptée, est commune à plusieurs peuples, quoiqu'elle soit démontrée complètement fausse et contraire aux lois physiques.

XITRAGUPTEN. Mythol. ind. Secrétaire du dieu des enfers, qui est chargé de tenir un registre exact des actions de chaque homme pendant sa vie. Lorsqu'un défunt est présenté au tribunal du juge infernal, le secrétaire lui met en main le mémoire qui contient toute la vie de cet homme. C'est sur ce mémoire que le dieu des enfers règle son arrêt.

XOIS. Géogr. Ville de l'Égypte inférieure, à 2 kil. N. O. de Busiris, à 4 kil. O. de Sébennyte, fut chef-lieu de nome sous les Lagides et sous les Romains. Cette ville, fort ancienne, couverte de somptueux monuments, a donné son nom à la quatorzième dynastie, qui est dite *dynastie xoïte*.

XUCAR. Géogr. Fleuve d'Espagne; sort de la montagne ou sierra d'Albarracin, dans la province de Cuença, qu'il parcourt du N. au S.; arrose ensuite celle de Chinchilla, sépare celles de Valence et de San-Felipe, et se jette dans la Méditerranée, à Callera, un peu au S. du lac Albufera, après un cours d'environ 300 kil.

XUTHUS. Héros des premiers temps de la Grèce, fils d'Hélène, né en Achaie, vint au secours des Athéniens, et contribua à les rendre victorieux de leurs ennemis. Le roi d'Athènes Érechtée, lui donna par reconnaissance sa fille Créuse en mariage, et il lui succéda dans le royaume d'Altigue. Il mourut laissant le trône à Ion.

XYLÈNE, s. m. (du gr. ξύλον, bois). Chim. Carbure d'hydrogène liquide, retiré de l'esprit de bois brut.

XYLETINE, s. m. Entomol. Genre de coléoptères pentamères. Ces insectes ne diffèrent des ptilins que par leurs antennes dentées en scie dans les deux sexes, tandis que les mâles des ptilins les ont en panache. Les *xylétines* sont ordinairement de petite taille et de couleur sombre.

XYLIDINE, s. f. Chim. Produit liquide, d'odeur forte, de la distillation des os, qui se trouve aussi dans les goudrons et les huiles empyreumatiques. Obtenir de la *xylidine* par la distillation

XYLIN, INE, adj. (du gr. ξύλον, bois). Qui a rapport au bois. | *Liqueur xyline*, Se dit du suc qui existe dans les plantes ligneuses, à l'état aqueux, et qui s'écoule comme de l'eau par les plaies faites au végétal. On dit communément *sève*.

XYLITE, s. f. Chim. Produit de la distillation de l'esprit de bois. Corps très-fluide comme l'alcool, d'odeur éthérée agréable, d'un goût brûlant; miscible à l'eau, à l'alcool, à l'éther, à l'esprit de bois, en toutes proportions; brûle avec une flamme bleue. Obtenir de la *xylite* par la distillation.

XYLOCARPE, s. m. (du gr. ξύλον, bois; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes établi pour un arbre de l'Inde, dont le bois, dur et veiné, est propre à tous les ouvrages de menuiserie. On fait usage de décoctions de sa racine dans le traitement des maladies bilieuses.

XYLOCOPE, s. m. (du grec ξύλον, bois; κόπτω, je coupe). Entomol. Genre d'hyménoptères, de la famille des mellifères. Ce genre est fort nombreux en espèces; on en trouve peu en Europe. Les *xylocopes* sont tous de taille assez grande; leurs couleurs sont généralement noires, avec les ailes colorées en violet plus ou moins foncé. La femelle de l'espèce la plus commune de notre pays creuse dans le vieux bois un canal assez long et divisé en plusieurs loges; elle dépose dans chacune de ces loges un œuf et de la pâtée pour la nourriture des larves qui doivent éclore.

XYLOGÈNE, s. m. (du gr. ξύλον, bois; γεννᾶν, engendrer). Chim. Substance ligniflante caractérisée par sa solubilité facile et complète dans la potasse caustique, et, au contraire, par son insolubilité ou très-difficile dissolution dans l'acide sulfurique. Le *xylogène* se trouve dans la paroi primaire des cellules de plantes, et dans les couches d'épaississement de toutes les cellules lignifiées; il en détermine la rigidité, et empêche l'action du mélange iodosulfurique sur la cellulose.

XYLOGLYPHE, s. (du gr. ξύλον, bois; γλύφω, je grave). Celui, celle qui grave des caractères sur le bois. Un habile *xyloglyphe*. Les *xyloglyphes*.

XYLOGLYPHIE, s. f. (pron. *gziloglifi*). Art de graver des caractères sur bois.

XYLOGRAPHE, s. Graveur, graveuse sur bois. | Celui, celle qui imprime sur du bois.

XYLOGRAPHIE, s. f. (du gr. ξύλον, bois; γράφω, j'écris). Art de graver sur bois. | Art d'imprimer avec des caractères de bois. La *xylographie* est, selon toute apparence, le plus ancien de tous les arts qui ont pour but la multiplication d'un objet par l'impression. Son origine ne remonte pas, en Europe, au delà du XVe siècle. La *xylographie* ne paraît guère avoir été pratiquée hors de l'Allemagne et des Pays-Bas. Elle a été abandonnée entièrement à dater de 1480 pour la typographie. Les livres imprimés par les procédés *xylographiques* appartiennent aux plus grandes raretés bibliographiques et ont une valeur considérable. Ce sont pour la plupart des ouvrages de théologie ou des missels.

XYLOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la *xylographie*.

XYLOÏDE, adj. (du gr. ξύλον, bois; εἶδος, forme, ressemblance). Qui ressemble à du bois. | Minér. Se dit d'une concrétion pseudo-morphique, lorsque c'est un corps ligneux qui a été remplacé, et que le remplacement s'est fait peu à peu, de sorte que la concrétion offre la forme extérieure et la structure du bois, comme l'opaze *xyloïde*.

XYLOÏDINE, s. f. Chim. Matière qui provient de la réaction de l'acide azotique à froid sur le ligneux, l'amidon, etc.

XYLOLÂTRE, s. Celui, celle qui adore des idoles de bois. | Adj. Des peuplades *xylolâtres*.

XYLOLÂTRIE, s. f. (pron. *gzylolâtri*; du grec ξύλον, bois; λατρεία, adoration). Idolâtrie des xylolâtres, adoration des idoles de bois.

XYLOLÂTRIQUE, adj. Qui appartient aux xylolâtres, à la xylolâtrie.

XYLOLITHE, s. f. Bois pétrifié. | Se dit des végétaux fossiles qui, au lieu d'avoir été comme carbonisés, ont été remplacés par une substance pierreuse presque toujours siliceuse.

XYLOME, s. m. Bot. Genre de champignons dont les espèces se trouvent sur toutes les feuilles vivantes ou mortes. Quoiqu'elles vivent dans le tissu des feuilles et que quelques-unes acquièrent une grosseur considérable, elles n'altèrent presque point la santé des plantes sur lesquelles elles se trouvent. On en connaît quarante et une espèces.

XYLOPHAGE, adj. et s. (du gr. ξύλον, bois; φάγω, je mange). Qui mange le bois. | S. m. Entomol. Genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes, dont les larves vivent dans le tronc des bois pourris. Corps étroit, palpes redressées, à deux articles. Le *xylophage ater* et le *xylophage cinctus* sont propres à la France et à l'Allemagne. | S. m. pl. On donne en général le nom de *xylophages* à tous les animaux qui vivent et se nourissent dans le bois ou qui y déposent seulement leurs œufs. Tels sont, parmi les insectes, ceux qui appartiennent aux genres *scolytus*, *hylesinus*, *bostrichus*, le *cossus ligniperda*, la *sésie*, le *lucane*, l'*attelabe*, le *prione*, la *callidie*, le *cis*, l'*anobium*, dit aussi *vrillette* et *pou de bois*, le *termite*, le *xylophage*, proprement dit le *xylocope*, le *lymexylon naval*, etc.; parmi les crustacés, la *limnoria térébrans*; parmi les mollusques, les *tarets*, les *pholades*, les *térédines*, les *tubicoles*, etc. Lorsque les *xylophages* sont répandus en trop grande quantité dans une forêt, ils font périr en peu d'années une prodigieuse quantité d'arbres qui, perforés et sillonnés de tous côtés, ne sont plus propres à être employés aux constructions. Les *xylophages* se rencontrent dans toutes les parties du globe, mais les plus grosses espèces proviennent de l'Afrique et surtout du nouveau monde. Ils pullulent dans les immenses forêts de l'Amérique, où ils causent de grands dégâts.

XYLOPHILE, adj. (du gr. ξύλον, bois; φιλέω, j'aime). Entom. Qui vit sur le bois. | S. m. pl. Groupe d'insectes de la famille des scarabéides, comprenant ceux qui vivent dans le bois pourri. | Bot. Se dit des champignons qui croissent sur le bois pourri. Les *xylophiles*.

XYLOPHORIES, s. f. pl. (pron. *gzilofori*; du gr. ξύλον, bois; φέρω, je porte). Fête des Juifs, dans laquelle on portait solennellement du bois au temple pour l'entretien du feu sacré qui devait toujours brûler sur l'autel des holocaustes.

XYLOPHYLLE, s. f. (pron. *gzilofile*; du gr. ξύλον, bois; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, remarquable par le port singulier des espèces qui le composent, par leur feuillage bien garni, et surtout par la situation de leurs fleurs ramassées en paquet, quatre et six ensemble, à l'extrémité des feuilles.

XYLOSTROME, s. m. Bot. Genre de champignons coriaces, en partie tubéreux, compactes, lisses et sans apparence de fructification. Ils forment des plaques semblables à de la peau, à du cuir, à du feutre, ou à de l'amadou. On en connaît sept espèces.

XYLOTOME, adj. (du gr. ξύλον, bois; τομή, section). Entom. Qui coupe le bois. | S. m. pl. Section de la tribu des diptères tanystomes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans l'intérieur des plantes ligneuses.

XYPHANTHE, s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des plantes à racine tubéreuse, à tige herbacée, épineuse et rouge, à feuilles à trois lobes aigus, à fleurs disposées en épis terminaux. Le légume est allongé et tordu.

XYRIDÉES, s. f. pl. (du genre type *xyris*). Bot. Famille de plantes monocotylédones exotiques, comprend des plantes de marais annuelles et vivaces, ayant quelque analogie avec les iridées, à feuilles radicales ensiformes. Elle ne renferme que le genre *xyris* (dont le nom signifie en grec *iris sauvage*) et le genre *albolboda*. Tous deux habitent l'Australie, la Polynésie et les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.

XYSTARQUE, s. m. Antiq. Nom d'un officier des gymnases qui présidait aux xystes.

XYSTE, s. m. (du gr. ξυστόν, fait de ξυστός, uni). Ant. Nom donné chez les Grecs à un grand portique où s'exerçaient les athlètes. | Chez les Romains, Toute allée d'arbres ou même tout autre lieu disposé pour la promenade. Les *xystes* de Rome.

YORK

s. m. vingt-quatrième lettre de l'alphabet français. Elle a la valeur d'un *i* ou de deux *ii*, suivant les cas. Comme sa figure est la même, du moins pour le caractère majuscule, que l'upsilon grec, on l'appele *i grec*. Les Grecs possédaient en effet ce caractère Y (dont le minuscule était υ, upsilon), mais la prononciation était loin d'être la même que celle que nous attribuons à notre y. Il est probable qu'ils le prononçaient *ou*. Cette lettre était très-souvent consonne, comme dans *autos*, αὐτός, que les Grecs prononçaient *avtos*. Les Romains écrivaient les mots pris aux Grecs où cette lettre figurait, tantôt par y, tantôt par u : *Sylla*, *Sullá*, etc. Nos érudits ont suivi en partie l'exemple des Latins : dans les mots qu'ils ont fait passer dans notre langue, ils ont substitué l'y à l'υ (upsilon). Mais il ne faut pas croire que dans les mots qui ne dérivent pas du grec, cette lettre se soit introduite par une sorte d'abus, comme dans *moyen*, *citoyen*, etc. Ici l'i grec a une autre source. C'est un caractère double, il tient la place de deux *i* (*ii*). Avant l'invention de l'imprimerie, les copistes, craignant qu'on ne prît les deux *i* (*ii*) pour un *u*, s'habituèrent à allonger le second et à en faire un *j*. De cette façon on obtint le double caractère *ij*, fort rapprochant de l'y. On demandera peut-être pourquoi dans les vieux mots français on trouve cette lettre double employée pour un *i* simple, comme dans *roy*, *foy*, *averty*, *party*, *joly*. Il n'y a pas d'autre raison que celle-ci. Les copistes trouvaient dans cette lettre une occasion de terminer les mots par des traits de plume plus capricieux que ceux que présentait l'*i* simple. Voilà à quoi tiennent souvent les difficultés de l'orthographe dont on nous fait pourtant des lois si sévères. Cependant quelques écrivains du XVIIIe siècle réussirent à bannir cette lettre d'une foule de mots et particulièrement des finales. Il nous reste à la bannir de tous les mots où elle ne sera pas employée véritablement pour deux *i*, et à faire qu'elle ne se confonde jamais avec l'*i*. | Autrefois, on écrivait *que je voye*, *que j'envoye*, *que j'ennuye*, etc., parce qu'on y faisait entendre le son de l'y, mais la prononciation ayant changé, on écrit aujourd'hui *que je voie*, *que j'envoie*, *que j'ennuie*, etc. Dans les mots terminés en *aye*, l'usage tend à introduire la même orthographe ; cependant l'Académie laisse encore le choix entre l'*i* et l'*y* dans ce dernier cas. | Dans les langues germaniques, l'y, placé en tête des mots, sert fréquemment de consonne avec la valeur de l'*i*, comme dans *Iéna*, où il ne faut entendre que deux syllabes, *yé-na*. C'est de la même manière que les Anglais prononcent le mot *yes*, les Espagnols celui de *Yago*. En français, par exemple dans *Yonne*, ce n'est pas le même son, l'y restant toujours un peu détaché de la voyelle qui le suit, sauf le mot *yatagan* et quelques autres. | En allemand, l'*i* est préféré à l'Y initial ; en russe, on n'emploie jamais l'y de cette manière ; les mots qu'on écrit ordinairement *Yakoutes*, *Yermolov*, *Youg*, s'écrivent, *Iakoutes*, *Iermolov*, *Ioug*. | Dans l'alphabet romain, l'y n'est jamais employé comme lettre numérale, et il ne figure jamais comme abréviation dans les inscriptions. | Dans les formules chimiques, l'y signifie *yttrium*. | Il sert souvent en algèbre pour désigner une inconnue. | C'était autrefois l'enseigne des bonneteries, par un mauvais jeu de mots sur cette locution du vieux langage, *à li graigues*, aux culottes. | Comme signe d'ordre, y indique le 24e objet d'une série. | Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Y valait 150. Surmonté d'une ligne horizontale, il valait 150,000. | Sur les anciennes monnaies de France, il marque celles qui ont été frappées à Bourges.

Y, adv. de lieu (dérivé du lat. *ibi*, par le retranchement du *b*, ce qui donna *ii*, *ij*, *y*). En cet endroit-

là, en cet endroit-ci. Voulez-vous y aller? Venez-y. Il s'y trouvera. Nous nous y rendrons. La corruption y règne avec effronterie.

C'est à Troie, et j'y cours, et, quoi qu'on me prédise,
Je ne demande aux dieux qu'un vent qui m'y conduise.
(RACINE.)

| On dit généralement dans la conversation : *Si vous allez à tel endroit, j'irai aussi*, en supprimant l'y, qui est grammaticalement nécessaire. On veut par là éviter l'hiatus qui résulte évidemment de l'expression *j'y irai aussi*, et qui lui donne quelque chose d'extrêmement languissant. Un tel viendra-t-il à la campagne? — On m'a dit qu'*il ira*. (Acad.) Je suis absolument déterminé pour l'habitation du pays de Galles, et *j'irai* au commencement du printemps. (J. J. Rousseau.) | Cependant l'harmonieux auteur de *Télémaque* ne s'est pas fait scrupule d'employer l'adverbe y avec le verbe *aller* au futur. O malheureuse! qu'ai-je fait? Non, je n'y *irai* pas; ils n'y *iront* pas eux-mêmes. (Fénelon.) | Sert à former les gallicismes *il y a, il y avait, il y eut, il y aura*, etc. *Il y a* des gens. *Y a-t-il* quelque chose pour votre service? | *Y*, qui est essentiellement adverbe, joue quelquefois le rôle de pronom, puisqu'il a la vertu de rappeler, de présenter les personnes dont on a parlé. Dans ce cas, il est des deux genres et des deux nombres. On m'a dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu. (La Bruyère.) A chaque moment qu'on la voit, on y trouve un nouvel éclat. (Fénelon.) | Il peut également représenter les choses dont on a parlé. J'ai pour le moment laissé de côté cette objection, j'y répondrai. Tous les jours vont à la mort, le dernier y arrive. (Montaigne.) C'est lorsque nous nous sommes éloignés de notre pays que nous sentons surtout l'instinct qui nous y attache. (Chateaubriand.) Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'y attache. (Noël.) | Bien que y rappelle, représente les personnes aussi bien que les choses, cependant l'emploi en est plus fréquent pour celles-ci que pour les premières. | Lorsque y signifie *cela*, il indique ou ce qui précède ou ce qui doit suivre. Ne vous y trompez pas, avec l'appui de Dieu, dont on ne saurait se passer, on trouve de la force et du courage pour soutenir les plus grands malheurs. (Mme de Sévigné.) Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux. (Boileau.) | Comme les pronoms personnels, y se place après le verbe, quand celui-ci est à l'impératif. Prenez-y garde. Joignez-y cela. | Quand la phrase est négative, y précède le verbe. N'y pensez plus.

N'y songeons plus, allons, cher Paulin, plus j'y pense,
Plus je sens chanceler ma cruelle constance.
(RACINE.)

| Quand y est placé immédiatement après la seconde personne du singulier de l'impératif, on ajoute à cette seconde personne un *s* euphonique. Vas-y. Donnes-y tes soins. Cueilles-y des fruits. | Mais, dans le cas où le pronom y est complément du verbe qui suit l'impératif, il peut y avoir une pause entre cet impératif et ces pronoms; dès lors on ne doit pas faire usage de la lettre euphonique. Va y mettre ordre. Daigne y mener ton père et reviens. | Hors de l'impératif, qu'il y ait ou non négation, y se place toujours devant le verbe. J'ai connu le malheur et j'y sais compatir. Tirer vanité de quelque chose, c'est prouver qu'on n'y est pas accoutumé. (Boiste.) | Quand il est complément indirect d'un verbe à l'infinitif, il peut le précéder immédiatement. En quelque pays que j'aie été, j'y ai vécu comme si j'avais dû y passer ma vie. (Montesquieu.) | Il peut aussi en être séparé par un autre verbe sous la dépendance duquel se trouve le premier. Le bec de la cigogne y pouvait bien passer. (La Fontaine.) En sortant de l'état de la nature, nous forçons nos semblables d'en sortir aussi; nul n'y peut demeurer malgré les autres. (J. J. Rousseau.) | Quand il n'y a pas négation, les formes *nous-y, vous-y*, etc., se placent après le verbe à l'impératif. Attendons-nous-y. Fourrez-vous-y. (Voltaire.) | S'il y a négation, au contraire, ces mêmes formes se mettent devant le verbe à l'impératif. Ne vous y fiez pas. Ne t'y trompe point; ce n'est pas même un maître que tu lui donnes, c'est un valet. (J. J. Rousseau.) | Hors de l'impératif, les formes m'y, t'y, s'y, etc., précèdent toujours le verbe. Qui ne s'y fût trompé? (Molière.) On n'y saurait toucher. (Regnard.) | En général, y se rapporte à des noms de choses, tandis que *lui, leur, à eux, à elles*, ne peuvent être en relation qu'avec des noms de personnes ou d'êtres animés. Cependant il y a des cas où l'emploi de y avec des noms de personnes ou d'êtres animés est indispensable. Quoique je parle beaucoup de ma fille, j'y pense encore davantage jour et nuit. (Mme de Sévigné.) | On doit également s'en servir quand il se rapporte à des noms qui expriment toute une espèce. Plus on approfondit l'homme, plus on y découvre de faiblesse et de grandeur. (Boniface.) | Quelquefois on dit : Prenez garde de tomber, car on n'y voit pas clair. Quelques grammairiens condamnent ces façons de parler comme incorrectes. *Y*, pronom, dans ces phrases, ne se rapporte à rien, ne tient lieu d'aucun terme. Il faut dire : Prenez garde de tomber, car on ne voit pas clair.

YACHT, s. m. (*y* asp.; du holl. *iacht*, chasse; *jachten*, se hâter.) Mar. Petit navire qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour les promenades, les amusements, les régates. Les *yachts* sont fort communs en Angleterre et en Hollande.

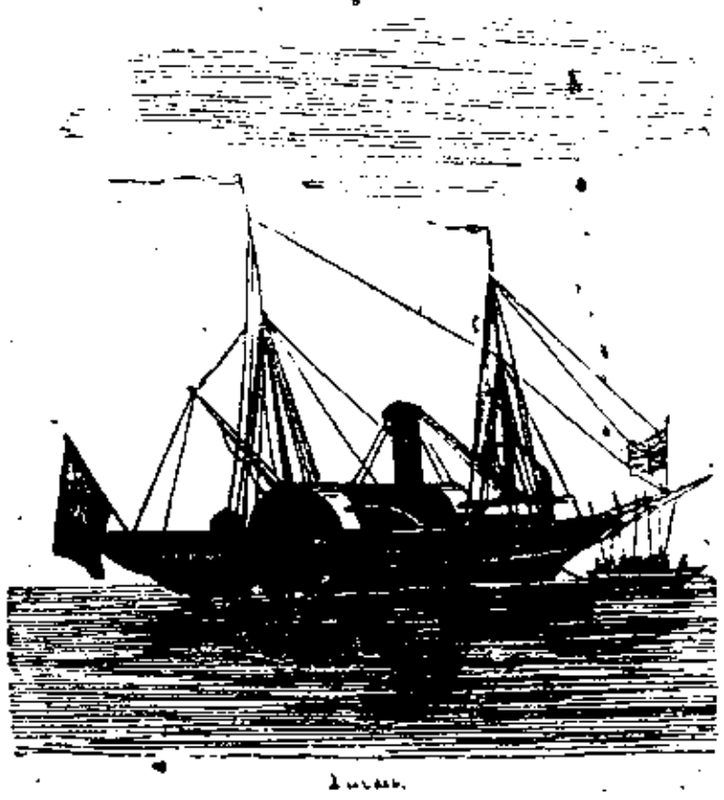

Yacht.

Le *yacht* est un luxe et une passion comme le brillant équipage, comme le cheval de course. | Partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne. C'est un petit carré où se trouvent des diagonales et des croix en bandes rouges, bleues et blanches.

YACK, s. m. Zool. Espèce du genre bœuf, vulgairement appelé *buffle à queue de cheval* ou *vache grognante*, se distingue par sa queue, qui est garnie partout de longs poils comme celle du cheval; tout son corps est couvert d'une épaisse toison. Les *yacks* habitent les montagnes du Thibet; leur caractère est irascible et farouche. Cependant on est parvenu à les réduire en domesticité, et on en élève des troupeaux considérables dans quelques contrées de l'Asie. Le *yack* a la taille du taureau commun; sa tête est courte, son mufle arrondi, son front proéminent et couvert d'une touffe de poil. La couleur de ces animaux varie comme dans toutes les espèces domestiques. Les noirs sont les plus communs. L'on en voit souvent qui ont les épaules, le milieu du dos, la touffe de la poitrine et la moitié des jambes d'un beau blanc, tandis que le reste est d'un noir de jais. Il y en a aussi de roux. Quelques-uns ont les cornes d'un blanc d'ivoire. Ces animaux font la richesse de plusieurs peuples de l'Asie. Ils ne servent point à la culture des terres, mais ils portent de très-lourds fardeaux et ont le pied sûr; les femelles donnent une grande quantité de lait, avec lequel on fait un beurre très-bon. Le poil de ces bêtes sert à la fabrication des tentes et des cordes, et la peau à faire des casaques et des bonnets. Les houppes des bonnets d'été des Chinois sont des crins blancs d'*yack* teints en rouge. Mais le long poil de la queue de ces animaux, qui a la finesse et le lustre de la plus belle soie ainsi que la raideur élastique du crin de cheval, est ce qu'il y a de plus précieux dans leurs dépouilles. Ces queues forment les étendards communs aux Persans et aux Turcs, et que nous nommons vulgairement queues de cheval; elles servent aussi dans les Indes à orner la tête des chevaux et des éléphants, et à faire d'élégants chasse-mouches. On a récemment réussi à acclimater en France cet utile animal. Dans les Basses-Alpes, on l'emploie déjà de préférence au mulet. On écrit aussi *yak*.

YACOU, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des gallinacés, qui habitent les forêts de l'Amérique méridionale, depuis la Guiane jusqu'à la rivière de la Plata. Les *yacous* ont le vol bas, horizontal et de peu de durée; ils se perchent sur les branches inclinées des arbres, et ils marchent en s'aidant de leurs ailes avec tant de légèreté qu'un homme ne peut les atteindre. Ils passent la journée cachés sur les arbres touffus; mais le matin et le soir ils sont en mouvement pour chercher

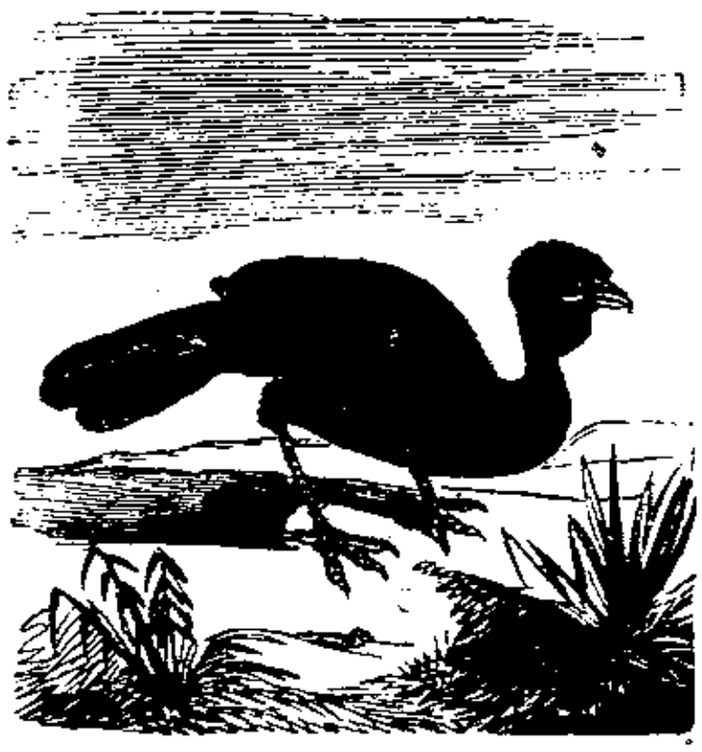

Yacou.

leur nourriture. Ils sont aussi disposés à la domesticité que les poules, et ils se nourrissent des mêmes substances. On pourrait donc les réduire en domesticité avec avantage, car leur chair est excellente à manger. On les rencontre quelquefois par paires, mais le plus souvent on les voit réunis en famille.

YACOUB AL-SOFFAR (Jacob le Chaudronnier). Fondateur de la dynastie des Soffarides en Perse, né dans le Sécitan. Après avoir exercé la profession de chaudronnier, il se fit chef de brigands, se mit au service de Salih-ebn-Nasr, qui chassa les Tahérides du Khoraçan, puis de son frère Darhan, remplaça ce dernier en 872, et réunit au Sécitan le Khoraçan, le Fars, le Tabaristan. Enhardi par ses succès, il osa attaquer le calife Mohammed; mais il fut défait dans une sanglante bataille, le 9 avril 879. Il mourut la même année pendant qu'il marchait sur Bagdad avec une nouvelle armée.

YANG-TSE-KIANG. Géogr. Le *Fleuve bleu* des Européens. Grand fleuve de l'empire chinois, est formé du Kin-Cha-Kiang et du Ya-Loung-Kiang, coule au N. E. et à l'E., arrose les provinces de Sétchouan, Hao-nan, An-hoéi, Kiang-Nan, reçoit un grand nombre de rivières, et se jette dans la mer de Liéou-Kiéou, après un cours de 4,500 kilom. Il a presque partout 2 kilom. de large et en a 30 à son embouchure. La marée y remonte jusqu'à 650 kilom. et les navires jusqu'à 1,000. Ce fleuve a été ouvert en 1858 au commerce européen.

YANKEE, adj. et s. (pron. *ianki*). Sobriquet par lequel les Anglais désignent familièrement, et avec une espèce de dédain, les habitants des États-Unis de l'Amérique du Nord. C'est une imitation de la manière dont les peaux-rouges de quelques peuplades indiennes articulent le mot *english*, anglais.

YAO. Empereur chinois, vers l'an 2357 av. J. C., établit sa résidence à Ping-yang, dans le Ki-Tchéou, encouragea l'étude de l'astronomie, fit dresser un nouveau calendrier et inventa la musique religieuse. De son temps eut lieu, selon la tradition chinoise, une grande inondation, qu'on place en 2298 av. J. C. On fait vivre ce prince 115 ans et on le fait régner près de 100 ans.

YARD, s. m. Mesure de longueur employée en Angleterre; elle vaut 0m91. Mille *yards*.

YARKAND. Géogr. Ville du Turkestan chinois (Petite-Boukharie), chef-lieu de khanat, au confluent de la Meltcha, du Telour-sou et de l'Yarkand; 60,000 habit. | Rivière du Turkestan chinois.

YARMOUTH. Géogr. Ville et port d'Angleterre (Norfolk), à l'embouchure de la Yare dans la mer du Nord; 30,000 habitants. Beau quai, arsenal, forts; ruines romaines. Pêche du hareng et du maquereau.

YATAGAN, s. m. Sorte de sabre-poignard ou de coutelas en usage chez les Arabes et les Turcs, dont la lame est oblique, et dont le dos forme vers la pointe une courbe rentrante. C'est moins une arme de combat qu'un instrument dont se servent les Arabes pour couper la tête d'un ennemi à terre.

YAW, s. m. (pron. *iô*). Méd. Maladie de la peau, qui est endémique sur les côtes de la Guinée.

YBERVILLE (LEMOYNE D'). Intrépide corsaire français, né à Montréal en 1662, mort en 1706, combattit les Anglais au Canada avec un courage

extraordinaire. Il reconnut, en 1698, l'embouchure du Mississipi, dont une branche porte son nom.

YED, s. m. Astron. Belle étoile de moyenne grandeur, dans la constellation de Pégase.

YÉDO. Géogr. Capitale du Japon, dans l'île de Niphon, à l'extrémité N. O. du golfe d'Yédo; 1,500,000 habitants. Cette ville a près de 70 kilom. de circuit; rues et places fort belles; maisons bien bâties, mais en bois et peu élevées, à cause des fréquents tremblements de terre qui désolent cette contrée. Résidence du tayeoun, qui y habite un palais immense et magnifique; nombreux édifices.

YÉMEN. Géogr. Vaste contrée d'Arabie, bornée au N. par le Nedjed et l'Hedjaz; à l'E., par l'Hadramaout; au S., par le détroit de Bab-el-Mandeb et la mer d'Oman; à l'O., par le golfe Arabique; 755 kilom. sur 350; environ 2,500,000 habitants. Elle renferme cette partie de l'Arabie que les anciens appelaient *Heureuse*. La partie de l'intérieur n'est pas tout à fait indigne de ce nom. Les pentes inférieures des montagnes sont couvertes d'arbres à fruits; des vallées remarquables par le luxe de la végétation, et qu'arrosent de nombreux ruisseaux, se déroulent entre les chaînes des hauteurs. Placé à l'extrémité méridionale de la Péninsule, l'Yémen résume pour ainsi dire en lui seul toutes les richesses de sol et de climat dont la nature s'est montrée si avare envers les autres provinces.

YÉMÉNIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de l'Yémen; qui appartient à l'Yémen ou à ses habitants. Race *yéménienne*. Langue *yéménienne*.

YÉNITE, s. f. Minéral. Substance noire et opaque composée de silice, de chaux et de fer oxydé.

YEOMAN, s. m. Propriétaire campagnard en Angleterre. | Membre d'une milice formée pour la défense du pays et la police locale. | Au plur. *yeomen*. Les *yeomen* sont sous les armes.

YEOMANRY, s. f. Nom donné en Angleterre à une sorte de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, composée d'*yeomen* ou petits propriétaires campagnards, chargée de la défense du pays.

YÉSO (île d'). Géogr. La plus septentrionale des quatre grandes îles du Japon, entre l'île Tarrakaï au N. O. et Niphon au S.; environ 560 kilom. sur 450; chef-lieu, Matsmaï. Elle n'est séparée de l'île de Niphon que par un petit bras de mer.

YEUSE, s. f. Bot. Sorte de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison, et qu'on nomme aussi *chêne vert*, nom équivoque en ce qu'il y a beaucoup d'espèces de ce genre qui conservent leurs

Yeuse.

feuilles toujours vertes. Il a la taille du pommier; son écorce est brune, son bois dur et compacte; ses rameaux sont remplis d'un duvet blanc; ses feuilles sont oblongues, dentelées, vertes en dessus, blanchâtres et lanugineuses en dessous, et d'un goût astringent. Cet arbre vit isolé, rarement en forêts; il ne vient spontanément que dans les lieux secs et sablonneux, croît très-lentement, et une fois coupé ne repousse plus qu'en buisson. | *Fausse yeuse*, Autre espèce du genre chêne, à feuilles rondes, persistantes, très-velues, petites, à bords épineux dans leur premier âge, entières dans leur vieillesse. La *fausse yeuse* se plaît dans les collines arides du midi de l'Europe; elle a une hauteur médiocre, et porte des glands, contenus dans une cupule un peu hérissée, que l'on mange crus ou cuits, et qui ont le goût de la châtaigne.

YEUX, s. m. pl. Pluriel du mot *œil*. (V. ce mot.) Les végétaux n'ont point d'*yeux* pour voir, ni de paupières pour les voiler. (Bern. de Saint-Pierre.) | Bot. Nom vulgaire des graines du dolique brûlant. | *Yeux de la reine de Hongrie*, Variété de neflés. | *Yeux d'écrevisse* ou *pierres d'écrevisse*, Concrétions dures, blanches, orbiculaires, aplaties et concaves d'un côté, convexes de l'autre, que l'on trouve au nombre de deux, aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où elle se dispose à renouveler le test calcaire. Ces pierres, composées de carbonate calcaire, ont été employées, réduites en poudre et en pâte, à titre d'absorbant.

YEZD. Géogr. Ville de Perse (Farsistan), à 230 kilom. S. E. d'Ispahan, dans une vaste plaine sablonneuse et stérile; environ 30,000 habitants. Mal bâtie; beaucoup de ruines, jardins. Commerce avec Kerman, Mesched et Ispahan. Étoffes de soie, coton, laine, brochées d'or et d'argent, taffetas, satins. Châles de poil de chameau. Manufacture d'armes.

YEZDEDJERD. Trois rois de Perse ont porté ce nom. *Yezdedjerd Ier*, de la dynastie des Sassanides, régna de 399 à 430 après J. C. Il conserva la paix avec les Romains, protégea les chrétiens, et s'attira la haine des mages. Il mourut des suites d'une chute de cheval. | *Yezdedjerd II*, Roi de 440 à 457, fit la guerre aux Albaniens, aux Arméniens et aux Ibériens, pour leur imposer la religion du feu, fit détruire les temples chrétiens, et excita par là une révolte générale des Arméniens; il réussit toutefois à les remettre sous le joug. | *Yezdedjerd III*, Roi de de 632 à 652, rétablit la paix dans ses États et professa la tolérance en matière de religion. Malgré sa sagesse, il ne put résister aux attaques des fanatiques musulmans dirigés par Omar; il les vainquit une première fois en 634, grâce à la valeur de Roustam, son favori; mais attaqué avec une nouvelle violence quelques années après, il se vit enlever successivement toutes ses provinces, et périt par la trahison d'un des siens. En lui finit la race des Sassanides; ses États passèrent sous la domination des khalifes.

YÉZID Nom de trois khalifes de Damas. *Yézid Ier*, Deuxième khalife ommiade, était fils de Moaviah, qui l'avait associé à l'empire, et auquel il succéda en exterminant les rebelles Hocéin et Abdallah. Il mourut en 683. | *Yézid II*, Neuvième khalife ommiade, neveu de Soliman, succéda dans le khalifat à Omar II, et ne se fit guère remarquer que par sa mollesse et son intempérance. Il mourut en 724. | *Yézid III*, Douzième khalife ommiade, succéda en 744 à Valid II, après l'avoir fait assassiner. Il mourut de la peste la même année.

YÉZIDE, adj. et s. Nom d'un peuple arabe, à l'E. et au S. de la Turquie d'Asie. Les *Yézides* adorent les astres et reconnaissent deux principes : l'un bon, qui est Dieu; l'autre, mauvais, le Diable.

Y-GREC, s. m. Techn. Outil de fer des glaciers avec lequel on saisit la tête de la glace lorsqu'en la plaçant on a besoin de la tirer à soi. | Tout ce qui a la forme de la lettre Y. | Entom. Espèce de papillon qui se nourrit de feuilles de menthe. | Nom que l'on donne improprement à l'*y*, puisque dans les mots mêmes qui sont formés du grec il équivaut à l'*u* grec et non à l'*i*.

Y-KING, s. m. (littér. le *Livre des Changements*). Philol. chin. Un des plus anciens monuments littéraires de la Chine, espèce d'encyclopédie qui traite de la physique, de la morale et de la métaphysique. L'*Y-King* est un livre symbolique.

YLIA, s. m. Minér. Terre qui provient de la décomposition d'une lave appelée *grunstein*. C'est cette terre qui est la cause première de la fertilité des terres et des terrains qui forment la masse principale de plusieurs chaînes de montagnes du Bas-Rhin. Cette terre et la lave qui la produit contiennent du feldspath. L'orthographe de ce mot est incorrecte; on devrait écrire *ilia*, puisqu'il commence en grec par un ι et non par un υ.

YOD, s. m. Gramm. hébr. Dixième lettre de l'alphabet hébraïque; elle répond à notre *y*. | Pris comme lettre numérale, le *yod* vaut 10.

YOLE, s. f. (*y* aspiré). Mar. Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux.

YOLOF, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple noir de la Sénégambie. Les Yolofs ont un gouvernement monarchique et féodal. Les uns sont mahométans, les autres fétichistes. La langue des Yolofs est harmonieuse et facile à apprendre.

YONNE. Géogr. Rivière de France qui naît dans le départ. de la Nièvre, au S. E. de Château-Chinon, traverse les départements de la Nièvre et de l'Yonne, arrose Corbigny, Clamecy, Auxerre, Joigny, Villeneuve-le-Roi, Sens et Pont-sur-Seine, et se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne, après un cours de 280 kilomètres. L'Yonne communique avec la Loire par le canal du Nivernais, et avec la Saône par celui de Bourgogne. Elle transporte de grandes quantités de bois, de charbon et de vins, dirigés sur Paris. | *Département de l'Yonne*. Il est borné par ceux de l'Aube au N. E., de Seine-et-Marne au N. O., de la Nièvre au S., du Loiret à l'O.; 738,906 hectares; 372,589 habitants; chef-lieu, Auxerre. Ce département a été formé de parties de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais. Pays très-montueux; beaucoup d'étangs. Fer, grès à paver, pierres lithographiques et pierres de taille, ocre rouge et jaune, etc. Le climat est doux et tempéré, l'air pur et sain, excepté dans quelques localités marécageuses. Le sol n'est pas partout également fertile : tantôt argileux, tantôt pierreux ou crayeux, il renferme quelques contrées découvertes, sèches et arides. Toutes sortes de céréales, légumes, fruits; chanvre; bons vins, notamment ceux de Tonnerre, d'Auxerre, de Coulanges, de Châblis, des Olliotes; gros et menu bétail; gibier, poisson. Gros draps, lainages, tanneries, tonnellerie; tuiles, faïence, poterie, verre; forges; bière; *raisiné de Bourgogne*, etc. Le département de l'Yonne est divisé en cinq arrondissements (Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre), trente-sept cantons et quatre cent quatre-vingt-trois communes.

YORK. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de ce nom, sur l'Ouse et le Foss, à 320 kil. N. O. de Londres; 35,000 habitants. Archevêché anglican, dont le titulaire est primat d'Angleterre. Cathédrale du XIIIe siècle, la plus belle de l'Angleterre; bel hôtel de ville, ancien palais royal. Bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle. Antiquités romaines. Patrie d'Alcuin. | York était la capitale des *Brigantes*. Septime Sévère et Constance Chlore y moururent. Constantin y fut proclamé. Elle fut la capitale du royaume de Northumbrie. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, elle fut regardée comme la deuxième ville de l'Angleterre; elle l'est toujours administrativement, quoiqu'elle soit bien inférieure à plusieurs autres pour la population. Son maire, comme celui de Londres, s'intitule *lord-maire*. York fut assiégée en 1644, pendant les guerres civiles, et eut beaucoup à souffrir. Elle a été souvent érigée en duché pour des princes du sang royal. | Le *comté d'York*, ou *Yorkshire*, entre ceux de Durham au N., de Lincoln au S., de Westmoreland, à l'O., et la mer du N. à l'E., a 15,000 kil. carrés (c'est le plus vaste de la Grande-Bretagne) et environ 1,600,000 habitants. On y distingue trois subdivisions : North-Riding, East-Riding, West-Riding, outre York et sa banlieue. Climat et sol variés. Montagnes, collines, plaines, marais. Agriculture très-développée, surtout à l'E.; beau bétail (jambons renommés); immense industrie à l'O. (draps, lainages, filatures, machines, plaqué, coutellerie, etc.). C'est dans ce comté que se trouvent Bradford, Halifax, Leeds et Sheffield.

YORK (maison d'). Branche célèbre de la maison royale des Plantagenet, qui joua un rôle important en Angleterre dans la guerre des deux Roses, où elle luttait contre la maison de Lancastre. Elle fournit trois rois à l'Angleterre : Édouard IV, Édouard V et Richard III. La maison de Tudor, qui se rattachait aux Lancastre, finit par la supplanter. Dans les guerres civiles qu'on nomma *Guerre des deux Roses*, les partisans d'York se distinguaient par une *rose blanche*, et les partisans de Lancastre par une *rose rouge*.

YORK (Frédéric, duc d'). Deuxième fils de Georges III, né en 1763, fut nommé, dès sa jeunesse, évêque luthérien d'Osnabrück. Il commanda en 1793, contre la France, le corps auxiliaire des Autrichiens dans les Pays-Bas, perdit les batailles de Hondschoote (1793) et de Tourcoing (1794). Chargé d'aller en Hollande, aidé des Russes, rétablir la maison d'Orange, il essuya en 1799 deux nouvelles défaites (Alkmaar et Castricum). Il n'en fut pas moins nommé chef suprême du personnel de la guerre en Angleterre, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort (1827). Il avait été accusé en 1809 de vendre les places d'officier. Sa maîtresse (mistriss Clarke) fut seule convaincue de ce honteux trafic; néanmoins, l'opinion publique persista à regarder aussi Frédéric d'York comme coupable. Ce prince consuma sa fortune dans toutes sortes d'excès qui abrégèrent sa vie.

YOUDHICHTHIRA. Temps hér. ind. Le premier des Pandâvas. Il perdit au jeu ses États, ses quatre frères et sa femme, ce qui fut une des principales causes de la guerre des Pandâvas et des Coravas. Après sa victoire, il régna glorieusement pendant trente-cinq ans. L'ère qui porte son nom doit être placée environ 1200 ans avant J. C.

YOUNG (Édouard). Poëte anglais, né à Upham, près de Winchester en 1681, mort en 1765. Il s'é-

tait déjà fait connaître par quelques poésies médiocres, lorsqu'il embrassa à quarante-six ans l'état ecclésiastique. Il doit sa réputation à ses *Night's Thoughts* (Rêveries nocturnes), titre que l'on a traduit en français par les *Nuits d'Young*. Il lui fallut éprouver de grands malheurs pour devenir véritablement poète. D'abord, il perdit sa femme; il se consolait de ce malheur par l'affection que lui portait sa fille, qu'il aimait tendrement. Il la perdit encore dans un voyage qu'il lui faisait faire en France pour sa santé; il l'éloignait du nord, comme il le dit poétiquement, pour l'approcher du soleil. Elle mourut à Montpellier, où notre fanatisme religieux voulut lui refuser un tombeau. Bientôt son beau-fils suivit sa jeune femme dans la tombe. Tant de coups répétés le firent s'enfermer dans une solitude complète et jetèrent dans son âme une profonde mélancolie. Young a de la majesté, de la magnificence, ces pensées profondes, mais il est monotone et parfois bizarre ou emphatique. | *Young* (Arthur). Célèbre agronome, né dans le comté de Suffolk en 1741, mort en 1820. Il s'adonna d'abord à la culture d'un petit domaine appartenant à sa mère. Ses tentatives ne furent pas heureuses. Il dut y renoncer, mais pour se livrer avec plus d'ardeur à des études agricoles. Il visita toute l'Angleterre, s'instruisant partout auprès des plus habiles fermiers de chaque canton, et il ne rentra chez lui que pour répandre ses lumières parmi les agriculteurs. En 1779, il fut appelé par un riche propriétaire pour remettre en état un vaste domaine que la négligence du maître avait rendu stérile. Après un an d'administration, ce domaine se trouvait sur le même pied que les meilleurs modèles de ce genre cités en Angleterre. En 1787, Arthur Young visita la France, et l'on voit dans les détails de son voyage quel était le triste état de l'agriculture de notre pays à cette époque. Young s'était déjà fait connaître au public par son *Manuel du fermier* et par ses *Annales de l'agriculture*. A son retour de France, il publia son voyage, et fut nommé secrétaire du bureau d'agriculture. L'Angleterre lui doit la propagation des bêtes à laine fine dans les parties de l'Angleterre où ces animaux pouvaient prospérer, la substitution des bœufs aux chevaux pour le labourage, l'introduction d'instruments aratoires perfectionnés.

YOURTE, s. f. Demeure souterraine dans laquelle les habitants du Kamstchatka passent l'hiver.

YOUSOUF-BALKIN. Fondateur de la dynastie des Zéirites (971-984), vengea la mort de son père Zéiriben-Mounad par une victoire sur la tribu des Zénates (971), soumit Bougie, Biskara, Bafra, etc., s'étendit jusqu'aux déserts de Sahara et au Barca, obtint du khalife Moez-Ledinillah toute l'Afrique occidentale musulmane comme fief, conquit Tlemcen, Fez, Sedjelmesse, et laissa, après douze ans de règne, le trône à son fils Abou 'l-Cacem-al-Mansour. | *Yousouf-ben-Taschfyn*, Prince musulman d'Afrique, élu en 1069, fonda la ville de Maroc, dont il fit la capitale de ses États, et chassa les Zéirites de l'Afrique occidentale. Appelé en Espagne par les princes musulmans, qui ne pouvaient résister aux progrès des armes du roi de Castille, Alphonse VI, Yousouf défit ce monarque à Zelaka, près de Badajoz, en 1086, et reconquit une grande partie du territoire espagnol. Bien qu'investi d'une grande puissance, ce prince reconnaissait la suprématie des khalifes abassides de Bagdad, et ne prenait dans ses actes que le titre d'*émir al-mosleminin* (prince des croyants). Il mourut en 1106.

YOUYOU, s. m. Mar. Petit canot chinois dont on se sert sur les rivières; il marche avec un seul aviron. | Très-petite embarcation que les navires de guerre emploient pour les corvées, pour porter les dépêches à terre, pour aller y prendre de menues provisions, etc.

YPONOMEUTE, s. m. (du gr. ὑπονομεύω, je creuse). Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes fort nuisibles à l'agriculture. L'*yponomeute cognatelle* dévore les feuilles des pommiers et les fait mourir. L'*yponomeute padelle* s'attaque de préférence aux cerisiers. C'est à l'état de chenilles que les *yponomeutes* causent ces ravages.

YPRES (en lat. *Ypra*; en flam. *Yperen*). Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), sur un canal qui communique avec Bruges, Ostende et Nieuport; 18,000 habitants. Cathédrale, vaste hôtel de ville, bourse; dentelles, toiles, cotonnades, lainages, fabriques de draps, etc. Commerce de grains, lin, chanvre. Ypres existait au IXe siècle; elle prit de l'importance sous les comtes de Flandre et sous les ducs de Bourgogne, et fut, sous ces derniers, le théâtre de nombreuses séditions. La peste y fit des ravages en 1490 et 1552. Ypres fut souvent prise par les Français: en 1128 par Louis VI, en 1213 par Philippe Auguste, en 1297 par Philippe le Bel, en 1648, 1658, 1678 sous Louis XIV. Le traité de Nimègue la donna à la France; elle en fut depuis détachée. Reprise en 1794, elle devint sous l'empire chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Lys. Le pape Paul IV y avait érigé en 1559 un évêché, dont le célèbre Jansénius fut titulaire.

YPSILANTI. Ancienne famille grecque fanariote, originaire de Trébizonde. Ses membres ont été plusieurs fois revêtus de la dignité d'hospodars de la Moldavie et de la Valachie, et ont éprouvé toutes les vicissitudes attachées au sort des hauts fonctionnaires de la Porte : les uns ont péri par le *cordon*, d'autres plus tragiquement encore. Constantin, hospodar de la Valachie, fut destitué par la Porte en 1805, mais rétabli à la demande de la Russie. La Russie menaçant la Porte ottomane d'une déclaration de guerre, Constantin apprit que sa tête était en danger. Il se réfugia avec sa famille à Jassy, et le gouvernement russe lui assigna pour demeure la ville de Kief. Les Russes s'étant avancés dans la Valachie, il se flatta de pouvoir par leur secours recouvrer sa principauté; il essaya pour cela d'organiser une insurrection; mais n'ayant point réussi, il se retira à Kief, où il mourut en 1816. | *Ypsilanti* (Alexandre), fils du précédent, né en 1792, entra au service de la Russie, devint en 1814 colonel et un peu plus tard aide-de-camp de l'empereur Alexandre; se mit en 1820 à la tête d'une association formée pour la délivrance de la Grèce, sous le nom d'Hétérie, et passa le Pruth en 1821, à la tête d'un petit corps, appelant les Grecs à l'indépendance; mais il fut vaincu à Dragachan et à Skulleni, et se vit obligé de se réfugier en Autriche, où il fut retenu captif jusqu'en 1827. Accablé par ses revers, il tomba malade et mourut à Vienne en 1828.

YRIARTE (Juan). Savant espagnol, né dans l'île de Ténériffe en 1702, mort en 1771, fut un de ceux qui travaillèrent le plus à la rédaction du dictionnaire de l'Académie espagnole.

YSLY. Géogr. Rivière située sur la limite du Maroc et de l'Algérie. Les Français, sous les ordres du maréchal Bugeaud, remportèrent, près de ses rives, une grande victoire sur les Marocains (1844).

YSSEL. Géogr. *Over-Yssel* (Yssel supérieur), en latin *Sala*, Rivière de Hollande, se forme à Duisbourg, dans la province prussienne du Rhin, par l'union du vieux et du nouvel Yssel, arrose la province d'Over-Yssel, et se jette dans le Zuyderzée sous Kampen après un cours de 90 kilom. | *Nieder-Yssel* (Yssel inférieur), Branche du Leck, se sépare de cette rivière dans le sud de la province d'Utrecht, à l'O. de Vianen, entre dans la Hollande méridionale, baigne Oudewoter et Gouda, et tombe dans la Meuse au-dessus de Rotterdam.

YSSINGEAUX. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Loire); 8,347 habit. Fabrication de blondes, dentelles, rubans; ustensiles de cuivre.

YTTRIA, s. f. (de la ville d'*Ytterby*, en Suède, où on le trouva pour la première fois). Chim. Terre découverte en 1794, par Gadolin, et que l'on a appelée *oxyde d'yttrium*. Pure, elle est blanche, insipide, inodore, infusible; elle forme, avec le borax, un verre blanc; elle est insoluble dans les alcalis fixes caustiques, se dissout dans le sous-carbonate d'ammoniaque et dans les acides; elle est précipitée de ses dissolutions dans les acides par l'ammoniaque, l'acide oxalique et le prussiate de potasse, propriétés qui la distinguent de la glycine et de l'alumine. On a reconnu tout récemment que l'*yttria* n'était pas un oxyde unique, mais un mélange de trois oxydes, savoir, celui d'*yttrium* et celui de deux métaux nouveaux auxquels on a donné les noms d'*erbium* et de *terbium*.

YTTRIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde d'yttrium et des sels produits par cet oxyde.

YTTRIUM, s. m. Chim. Métal dont l'yttria est un oxyde; il a été isolé par Wœhler en 1827. C'est une poudre brillante, d'un gris noirâtre, ne s'oxydant ni dans l'air ni dans l'eau.

YU. Empereur de la Chine, tige de la dynastie des Hia, avait été intendant de Yao et ministre de Choun. Il fut choisi par celui-ci pour son successeur, l'an 2197 av. J. C., quoique âgé déjà de 93 ans, gouverna avec beaucoup de sagesse, et mourut après sept années de règne. On le représente comme le fondateur de la religion qui fut restaurée par Confucius.

YUCATAN. Géogr. Presqu'île de l'Amérique centrale et d'un des États de la confédération mexicaine, entre l'État de Tabasco et celui de Chiapas à l'O., le Guatimala au S., la mer des Antilles et le golfe du Mexique des autres côtés; 445 kilom. du N. au S. sur 280; environ 700,000 habitants; capitale, Mérida. Autres villes principales : Campêche, Valladolid. Rivières : Honda, Bullina, Balise, Nabukun. Climat chaud, sec et sain; sol fertile (indigo, manioc, maïs, etc.); superbes forêts (campêche, acajou). Quelques tribus indigènes. Beaucoup d'antiquités mexicaines. La côte orientale (jadis la plus florissante) est déserte. | L'*Yucatan*, colonie espagnole jusqu'en 1821, resta d'abord indépendant; il entra en 1824 dans la confédération mexicaine, mais il s'en sépara temporairement en 1829 et 1846. Après plusieurs années de guerre intestine il a été, en 1861, divisé en deux États : Yucatan (capitale Mérida), et Campêche (capitale Campêche). | *Yucatan* (baie du), formée par la mer des Antilles, sur la côte E. du Yucatan, s'étend de 450 kil. du N. au S., depuis la pointe Brava jusqu'à la pointe Roja. Nombreux bancs de sable. | *Yucatan* (détroit du) ou de Cordova, passage par lequel la mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique, est resserré entre le cap Catoche, extrémité N. E. du *Yucatan*, et le cap San Antonio, extrémité O. de Cuba.

YUCCA, s. m. Bot. Genre de la famille des liliacées, originaire des contrées chaudes de l'Amérique. Les *yuccas* sont remarquables par la singularité de leur forme et de leur feuillage : belle tige, quelquefois arborescente, en colonne, semblable à un tronc de palmier, dont la surface est couverte d'un grand nombre d'anneaux; feuilles longues,

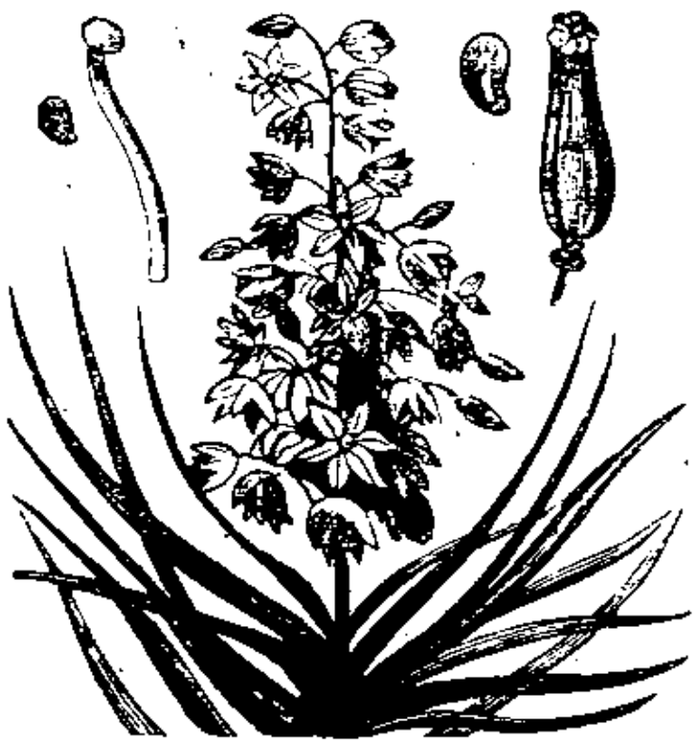

Yucca.

étroites, dures, persistantes, très-rapprochées, terminées par une pointe acérée et placées vers le sommet de la tige; fleurs très-nombreuses, blanches, pendantes, disposées en panicule sur une hampe longue de près d'un mètre. On en connaît quatre espèces : l'*yucca brillant* ou *glorieux*, l'*yucca filamenteux*, l'*yucca à feuilles d'aloès* et l'*yucca glauque*. L'espèce la plus généralement cultivée dans nos jardins est l'*yucca brillant*.

YUN-NAN. Géogr. Province de la Chine, au S. O., à 900 kil. sur 750, et environ 5,000,000 d'hab.; chef-lieu *Yun-Nan*. Sol très-fertile : gommes, lin, plantes médicinales. Mines d'or, de cuivre et d'étain, ambre, rubis, saphirs, agates, perles.

YVERDUN. Géogr. Ville de Suisse (Vaud), dans une île de la Thièle, à l'embouchure de cette rivière dans le lac de Neuchâtel; 4,000 hab. Bon port. Vieux château (bâti au XIIIe siècle).

YVETOT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Seine-Inférieure); 8,469 hab. Rouenneries, coutils, siamoises, velours, draps de coton; commerce de grains et de bestiaux. | Yvetot fut jadis le chef-lieu d'une seigneurie, dont les possesseurs prenaient le titre de *roi d'Yvetot*. On a dit, mais sans fondement, que ce titre avait été concédé en 534 par Clotaire Ier. Il n'en est pas moins certain que les seigneurs d'Yvetot portaient le titre de rois. Ils paraissent l'avoir pris dans la deuxième moitié du XIVe siècle. Ce titre leur fut reconnu par les rois de France Louis XI, François Ier et Henri II. Au XVIe siècle, le titre de roi fut remplacé par celui de *prince souverain*, et l'idée de souveraineté attachée à cette seigneurie a disparu avec le temps. Quoi qu'il en soit, le nom d'Yvetot sera à jamais célèbre par la chanson de Béranger, *le Roi d'Yvetot*.

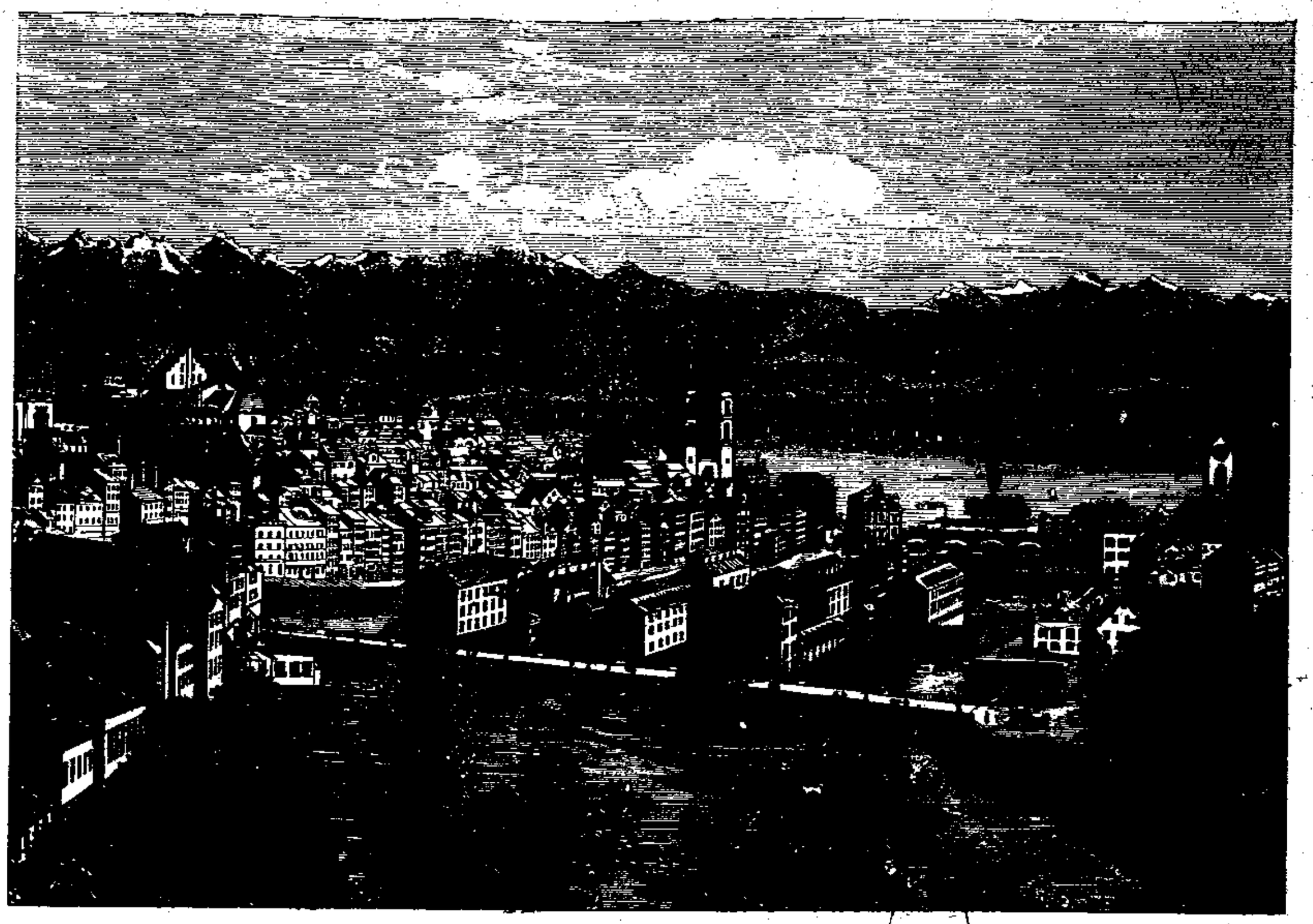

ZURICH

subst. m. (prononc. *ze* ou *zède*). Vingt-cinquième lettre et dix-neuvième consonne de l'alphabet français. Un grand Z. Un petit z. Le z use par l's est réduit à zéro. (Pus.) | Le z est le signe de l'articulation sifflante faible, dont nous représentons la forte par s au commencement des mots *salut, sel, silence, son, sur*. Le vrai son du z se fait entendre dans la dernière syllabe de *onze, douze*. Cette lettre nous vient des Grecs; aussi ne la trouve-t-on guère que dans des mots qui, du grec, ont passé au latin et du latin dans notre langue. Tels sont les mots *Zoé, Zénobie, zéphyr, zèle*, etc. Mais c'est le caractère seulement que nous avons emprunté, car le son qu'il exprime est particulier au français et à un petit nombre d'autres langues. Les Grecs et, à leur exemple, les Latins, prononçaient le z comme *ds* ou comme *sd*; ainsi *Zoé* était pour eux *dsôé* ou *sdôé*. Les Italiens prononcent également *ds* ou *ts*. Chez les Allemands, z vaut *ts*, et chez les Espagnols *th* prononcé à l'anglaise. « Il en est du z et du s comparés ensemble, dit un grammairien, comme des autres lettres homophones en général, c'est-à-dire que le son en est à peu près le même. Ils ne diffèrent que par le plus ou le moins de force dans le souffle qui les produit; de manière que le premier n'est qu'un affaiblissement, qu'un diminutif du second. Dans le s le sifflement est plus vif et plus aigu; dans le z il est plus délicat et plus doux. Il ressemble beaucoup à cet aimable murmure que forme l'haleine des zéphyrs sous le feuillage verdoyant des bois. Et si le mot *zéphyre* lui-même flatte si agréablement l'oreille, il n'est redevable de cet avantage qu'au son du z qui le commence. Le lui enlever, ce serait lui faire perdre tout ce qu'il a de tendre et de gracieux. Aussi Quintilien, si difficile à l'égard des sons, fait-il le plus bel éloge du z. Il l'appelle, avec complaisance, plein de douceur et d'aménité. On ne s'imaginerait pas, au premier coup d'œil, qu'il y ait dans la forme de ces deux lettres, S et Z, le même rapport que dans leur son. Cependant ce rapport n'en existe pas moins réellement. Le Z n'est, à proprement parler, que le revers du S. Placez, en effet, ce dernier caractère en regard de lui-même, c'est-à-dire dessinez-le sous ses deux faces opposées, en cette manière SƧ : la seconde de ces deux figures ne sera plus alors qu'un z dont les angles seraient émoussés. L'z qu'on désignait ainsi anciennement dans les manuscrits Z, sert aussi de z en changeant de face. » | Autrefois on écrivait un z partout où le son de cette lettre se faisait entendre. Ainsi l'on trouve dans les auteurs du XVIIe siècle et au delà *baptizer, magazin, hazard, les beautez*, etc. De tous ces cas, on ne l'a conservé que dans quelques mots, comme dans *horizon, gazon, assez, nez*. On l'a aussi conservé dans la seconde personne du pluriel des verbes, comme dans *vous aimiez, vous dansiez*; partout ailleurs on l'a remplacé sans raison par un s, qui ainsi usurpe non-seulement la *place*, mais le *son* du z. | Au commencement et au milieu des mots, z se fait entendre; il est muet à la fin, à moins qu'il ne soit suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un h non aspiré. Il y a quelques mots dans lesquels z final se prononce s; ce sont *Rodez, Suez, Alvarez, Cortez*; les mots suivants, *Metz, Seltz, Sedlitz, Austerlitz, Coblentz*, se prononcent *Messe, Selse, Sedlisse, Austerlisse, Coblanse*. | Certaines personnes, particulièrement les enfants, ne peuvent point prononcer nettement les articulations exprimées par *j, ch*, et les remplacent par z en parlant. C'est ce que faisait cette demoiselle de Ludre dont parle Mme de Sévigné: *Ah! Zézu, matame Crignan, l'étranze zoze que d'être zettée toute nüe dans la mer*. Ce vice, ridicule au dernier point dans un homme, est supportable chez les enfants et les jeunes femmes, chez lesquels il a presque de la grâce. | Dans les manuscrits grecs, z est la sigle de Ζήτει (cherche), et se met devant les passages suspects. | Comme signe d'ordre, z indique le vingt-cinquième ordre d'une série. | Poinçon d'acier, au bout duquel est gravé un z, pour frapper ou imprimer cette lettre. | Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Z vaut 2,000, et, surmonté d'un trait horizontal, il vaut 2 millions. | Z, en grec, devait valoir 6, mais il vaut 7. Les sept unités simples se changent en unités de mille si l'on met un accent sous la lettre. | Sur les monnaies de France, il indique qu'elles ont été frappées à Grenoble.

ZA, s. m. Anc. musiq. Nom dont les musiciens se sont servis après l'invention du *si* pour désigner le *si bémol*.

ZAATCHA. Géogr. Oasis et bourg fortifié de l'Algérie (Constantine), dans le Zab-Dahari (Zab du N.), à 30 kilom. S. O. de Biskara, fut en 1849 le centre d'une grave insurrection contre les Français, et fut emporté le 26 novembre, après un assaut meurtrier. Tous ses défenseurs se firent massacrer.

ZAB (c'est-à-dire *oasis*, au plur. *ziban*, les oasis). Géogr. Contrée de l'Algérie, dans la partie S. de la province de Constantine, entre l'Atlas et le Béled-el-Djérid (pays des dattes), a pour ville principale Biskara, et est arrosée par le Djiddi.

On y distingue le *Zab-Dahari* ou du N., le *Zab-Ghebli* ou du S., et le *Zab-Cherki* ou de l'E. Pays sablonneux, aride; chaleurs excessives. Beaucoup de dattes. Habitants sauvages, demi-nomades et guerriers. Les deys d'Alger et les beys de Constantine n'allaient chez eux qu'une fois par an, et avec de fortes troupes, pour lever l'impôt. Les Français ont soumis le Zab en 1844.

ZABACHE (mer de). Géogr. Un des anciens noms de la mer d'Azof ou Putride.

ZABARAH (mont). Géogr. *Montagne des Émeraudes*. Située dans la haute Égypte, près du golfe Arabique. Mines d'émeraude exploitées dès le temps de Sésostris, et longtemps abandonnées depuis. Ces mines ont été retrouvées et reprises sous Méhémet-Ali.

ZABRE, s. m. (du gr. ζαβρός, vorace, glouton). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, type de la famille des zabroïdes, tribu des carabiques, renferme une quarantaine d'espèces communes à l'Europe, à l'Asie, à l'Amérique et à l'Afrique septentrionale.

ZABULON. Sixième fils de Jacob et de Lia, donna son nom à l'une des douze tribus d'Israël. | La *tribu de Zabulon*, entre le lac Tibériade et la Méditerranée, était bornée au N. par les tribus d'Aser et de Nephthali, au S. par celle d'Issachar. Béthulie, Nazareth, Endor, Sephoris, Jezraël en étaient les villes principales.

ZACATÉCAS. Géogr. Ville du Mexique, chef-lieu de l'État de Zacatécas, à 460 kilom. N. O. de Mexico; 35,000 habitants. Hôtel des monnaies, hôpital; fabrique de poudre. | L'*État de Zacatécas*, entre ceux de Cohahuila, Nouveau-Léon, San-Luis-Potosi et Guanaxuato, a 400 kilom. sur 280; environ 360,000 habitants. Sol montagneux; riches mines d'argent.

ZACHARIE. Un des douze petits prophètes. Il prophétisa sur la fin de la captivité et après le retour des Juifs dans leur pays. Ce fut lui qui les excita à rebâtir le temple de Jérusalem. | *Zacharie* (saint), Pape de 741 à 752. Grec de naissance, détermina Luitprand, roi des Lombards, à faire la paix, fit restituer au saint-siége plusieurs possessions qui lui avaient été enlevées, approuva l'élévation au trône de Pepin le Bref, tint plusieurs conciles pour rétablir la discipline, se montra dévoué pour son peuple au point d'exposer plus d'une fois sa vie pour le sauver, et commença la bibliothèque du Vatican.

ZACINTHE. Géogr. Aujourd'hui *Zante*. Ile de la mer Ionienne, vis-à-vis de l'embouchure de l'Alphée, avait pour chef-lieu Zacinthe. Elle appartint successivement à Ulysse, aux Athéniens, aux Romains, qui l'annexèrent à l'Epire. V. ZANTE.

ZAGAIE, s. f. (pron. *zagué*; de l'espagn. *azagaya*). Espèce de dard ou de javelot dont se servent la plupart des peuples sauvages, et particulièrement les habitants de Madagascar et du Sénégal. Le bois en est long d'environ un mètre; il

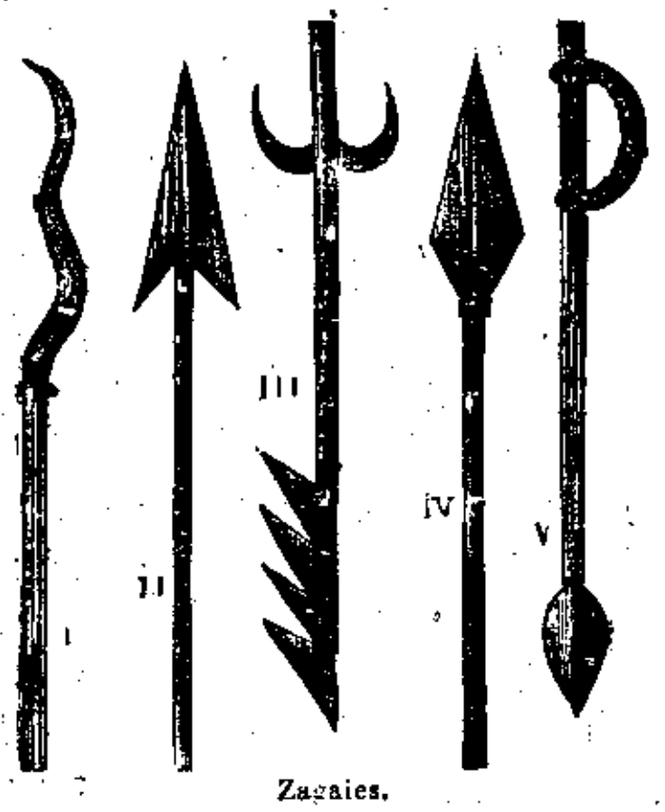

Zagaies.

est fort souple et va toujours en diminuant vers le bout par lequel on le tient pour le lancer. Les *zagaies* sont terminées par un fer dentelé, souvent empoisonné, ce qui rend les blessures presque toujours mortelles. Les nègres manient fort adroitement ces armes. On écrit aussi *sagaie*.

ZAÏN, adj. et s. m. (de l'ital. *zaino*). Se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, tout d'une couleur, n'a aucune marque de blanc. Il est rare de trouver un cheval *zain*; le noir *zain* est le plus commun. La calvacade était composée de chevaux *zains*. | *Zain*, s. m. Gramm. hébr. Septième lettre de l'alphabet hébraïque, répond à notre *z*. Comme lettre numérale, le *zain* vaut 7.

ZAÏRE. Géogr. Grand fleuve du Congo, naît chez les Regas, coule au N. O., au S. O., puis à l'O., reçoit l'Hogi, le Louimbi, le Bancora, et se jette dans l'Atlantique, par une embouchure de 4 kilom., après un cours d'environ 2,600 kilom. On y trouve beaucoup de crocodiles et d'hippopotames.

ZALEUCUS. Philosophe grec, né vers 700 avant J. C. Il donna, dit-on, aux Locriens épizéphiriens un code de lois remarquables par leur sagesse. Il ne nous reste que le préambule de ses lois. L'une d'elles prononçait que l'adultère aurait les yeux crevés. Son fils ayant été convaincu de ce crime, Zaleucus voulut lui appliquer la loi; le peuple ayant demandé sa grâce, Zaleucus se contenta, dit-on, de lui faire crever un œil, mais il s'en fit crever un à lui-même.

ZAMA. Géogr. Ancienne ville d'Afrique, dans la Numidie propre, à cinq journées de Carthage, célèbre par la bataille qu'y perdit Annibal (202 avant J. C.) contre Scipion l'Africain. Cette bataille termina la deuxième guerre punique. Après la défaite de Juba près de Thapsa, Zama ferma ses portes à ce prince, qui s'était fait détester des habitants, refusa de lui rendre ses femmes, ses enfants et ses trésors, et envoya demander des secours à César. Elle devint plus tard une colonie romaine, et porte aujourd'hui le nom de *Zouarim*.

ZAMBÈZE. Géogr. Grand fleuve de l'Afrique orientale, naît dans le pays des Cozimbes, coule au S. puis à l'E., traverse le Monomotapa, où il arrose Zimbasé, coupe les monts Lupata, parcourt le gouvernement portugais des Rivières-de-Sena, et se jette dans le canal de Mozambique par plusieurs embouchures. On remonte ce fleuve environ 1,300 kilom. Sa source est inconnue. Le Zambèze déborde comme le Nil en mars et avril, et fertilise les plaines et toutes les contrées qu'il inonde. Les crocodiles y abondent.

ZAMBO, adj. et s. Nom donné, dans les colonies d'Amérique, au fruit de l'union d'un nègre et d'une Américaine ou d'une mulâtresse. Les *zambos* sont d'un noir brun cuivreux. On dit aussi *zambi* et *zambre*.

ZAMIE, s. f. Bot. Genre de la famille des cicadées, renferme des végétaux originaires de l'Afrique australe et de l'Amérique, qui par leurs feuilles ressemblent aux palmiers, et par leurs fleurs et leurs fruits aux conifères. Les *zamies* renferment une moelle amylacée ayant toutes les qualités du sagou. Deux espèces méritent particulièrement d'être citées; ce sont la *zamie cicadaire* et la *zamie naine*. La première croît au cap de Bonne-Espérance, où les Hottentots mangent son fruit grillé sur les charbons. La *zamie naine* est originaire de l'Amérique; on la trouve surtout en Caroline. Ses fruits, trois fois plus petits que ceux de l'espèce précédente, sont cependant susceptibles de servir à la nourriture de l'homme.

ZAMOLXIS. Personnage fabuleux, adoré par les Gètes de la Thrace comme une divinité. Selon Hérodote, c'était un philosophe thrace de grande vertu et de savoir qui, après avoir habité la Grèce, était retourné dans son pays. Il enseigna à ses compatriotes le dogme de l'immortalité de l'âme, qu'il avait, dit-on, appris de Pythagore. Les Gètes le déifièrent après sa mort; ils croyaient que tous ceux qui mouraient allaient le retrouver.

ZAMORA. Géogr. Ville d'Espagne (Léon), chef-lieu de l'intendance de son nom, à 250 kilom. N. O. de Madrid, sur une hauteur, près de la rive droite du Douéro; 10,000 habitants. Évêché. Belle cathédrale; palais du Cid ruiné; rues étroites; aspect sombre et triste. Chapeaux, couvertures, étoffes de laine, eaux-de-vie, liqueurs, teintureries, tanneries. Prise aux Maures en 748 par Alphonse le Catholique, roi des Asturies. Alphonse le Grand, roi des Asturies, y remporta une grande victoire sur les Maures en 901. Reconquise et presque détruite en 985 par Almanzor, roi de Cordoue, cette place fut reprise en 1093 par le Cid. | L'*Intendance de Zamora*, entre celles de Valladolid, de Salamanque et le Portugal, a 75 kilom. sur 53, et 180,000 habitants.

ZAMORIN, s. m. Titre que les Portugais du XVIe siècle donnaient au sultan de Calicut (Indoustan).

ZANGUEBAR. Géogr. Contrée de l'Afrique orientale, s'étend sur la mer des Indes, entre la côte d'Ajan au N. et la capitainerie générale de Mozambique au S.; 2,400 kilom. du N. au S.; environ 2,000,000 d'habitants. On y distingue les États de Magadoxo, Mélinde, Zanzibar, Quiloa, etc. L'iman de Mascate en possède une partie. Plaines et forêts épaisses le long de la mer, lacs, marais; ailleurs hautes montagnes; rivières nombreuses. Chaleur excessive, sol fertile et varié; grains, riz, sucre, coton, indigo, fruits; tek, baobab, copal, etc. Or, argent, cuivre, fer, etc. Parmi les habitants, les uns professent la religion mahométane, les autres sont idolâtres; beaucoup sont Arabes.

ZANI, s. m. (par corruption de l'ital. *Giovani*, Jean). Personnage bouffon et niais qui sert de compère dans les comédies italiennes. Il remplit l'emploi que nous appelons plus généralement *paillasse* sur les théâtres forains.

ZANTE (anciennement *Zacinthe*). Géogr. Une des îles Ioniennes, à 20 kilom. O. des côtes de la Morée, et à 12 kilom. S. de Céphalonie; 37 kilom. sur 18 de largeur moyenne; environ 40,000 habitants; chef-lieu, Zante, sur la côte E. (20,000 habitants; archevêché grec, évêché catholique). Côtes escarpées; quelques rades au N. E. et au S. Sol volcanique; point de rivières, mais beaucoup de sources, dont une de bitume. Climat délicieux; campagne magnifique; forêts, vignobles, fruits exquis (olives, oranges, citrons, grenades, pêches, raisins, melons); huile de pétrole, soufre.

ZANTHORRHIZE, s. f. (du gr. ξανθός, jaune; ῥίζα, racine). Bot. Genre de la famille des renonculacées, établi pour un arbrisseau d'Amérique, que l'on cultive dans les jardins plutôt comme curiosité que comme agrément. Son bois, d'un jaune de soufre, pourrait être utilisé dans la peinture. On écrit aussi *Xanthorrhize*.

ZANTHOXYLE, s. m. V. XANTHOXYLE.

ZANZIBAR. Géogr. Ile de la mer des Indes, sur la côte du Zanguebar, entre l'île de Pemba et celle de Mouffia; 80 kilom. sur 25; environ 500,000 habitants; chef-lieu Zanzibar, port sur la côte O., qui compte près de 20,000 habitants. Cette île appartient à l'iman de Mascate. Climat agréable, brises de mer. Grand commerce avec l'île Maurice et la côte d'Afrique. | *Royaume de Zanzibar*, État de l'Afrique orientale, sur la côte de Zanguebar, entre les royaumes de Mélinde au N. et de Quiloa au S.; prend son nom de l'île de Zanzibar, qui se trouve sur sa côte. Riz, canne à sucre; beaucoup de miel; forêts de citronniers et d'orangers. Les habitants sont tous mahométans.

ZAPANE, s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, renfermant, entre autres espèces, un ar-

Zapane.

brisseau cultivé comme plante d'agrément, et dont les feuilles exhalent une odeur de citron.

ZAPOROGUES, adj. et s. Nom d'une peuplade de Cosaques, renommés par leur valeur et leurs brigandages. Ils étaient autrefois établis sur le Dniéper, et servirent tour à tour les Polonais, les Russes et les Suédois. Pierre le Grand les soumit et leur donna pour hetman le fameux Mazeppa. En 1775, Catherine II leur ôta leur hetman, et les transporta sur les bords du Kouban, pour les punir de leurs brigandages.

ZAPOTÈQUE, adj. et s. Peuplade du Mexique qui habite l'Oaxaca.

ZARA. Géogr. Ville des États autrichiens (Dalmatie), chef-lieu de cercle, sur la mer Adriatique, à 475 kilom. S. de Vienne; 7,000 hab. Archevêché. Beau port, citadelle, arsenal, château. Étoffes de soie, de laine, liqueurs renommées, surtout le marasquin. Les Vénitiens achetèrent cette ville, en 1409, de Ladislas, roi de Naples. Bajazet II la leur enleva en 1498; mais ils la reprirent par la suite. | Le *cercle de Zara*, borné par la Croatie au N.; le canal de Spolatio au S., l'Adriatique au S. O.; la

Turquie à l'E., a 5,770 kilom. carrés et 120,000 habit. Commerce florissant, industrie très-active.

ZÉA (l'ancienne *Ceos*). Géogr. Ile de l'Archipel, une des Cyclades, près de la côte S.-E. de l'Attique; 22 kilom. sur 14; environ 5,000 hab.; chef-lieu, Zéa, ville de 3,000 hab., située vers le centre. Climat délicieux, sol fertile, produisant du vin, du coton et d'excellents fruits; raisins, figues, olives; culture des vers à soie. Cette île appartient au royaume de Grèce.

ZÈBRE, s. m. Zool. Espèce du genre cheval, qui habite les pays chauds de l'Afrique, où on le trouve par grands troupeaux. Le *zèbre* est un peu plus grand que l'âne; ses formes sont très-élégantes; il a le poil ras, marqué de bandes noires, blanches ou jaunes, qui sont disposées de la manière la plus régulière et avec des teintes d'une netteté excessive. Il a les jambes fines, très-déliées et terminées par un sabot noir fort dur. Ses oreilles sont un peu plus longues que celles du cheval, et sa tête est faite comme celle de l'âne. Le *zèbre*, méfiant et farouche, ne s'apprivoise que difficilement, et on n'a jamais pu le dompter. Les anciens connaissaient cet animal et lui avaient donné le nom d'*hippotigris* (cheval-tigre). La nature, dans aucun de ses ouvrages, n'est aussi tranchée, ni aussi peu nuancée que sur le *zèbre*. (Buffon).

ZÈBRÉ, ÉE, part. Qui est marqué de raies semblables à celles que l'on voit sur la peau du zèbre. Une peau *zébrée*. Avoir le corps *zébré* de coups.

ZÉBRER, v. a. Marquer de raies semblables à celles du zèbre. *Zébrer* un dessin. *Zébrer* une peau. *Zébrer* le corps d'une personne à force de coups. On le *zébra* de coups de fouet. Par moments le zigzag d'un éclair *zébrait* le ciel obscur. (E. Gonzalès.)

ZÉBRURE, s. f. Disposition régulièrement rayée de couleur sur la peau, et, par extens., toute disposition analogue. Il interrogea le contenu du cristal, sur lequel le grand jour faisait nager des perles et courir des *zébrures* violettes et diamantées. (A. Dumas). La *zébrure* du papier, d'une étoffe.

ZÉBU. Géogr. Ile de l'archipel des Philippines, dans le groupe des Bissayes, à l'E., de l'île Négros; 80 kilom. de longueur; environ 200,000 habitants; chef-lieu Zébu, ville de 8,000 hab., sur la côte E. avec évêché. Elle fut découverte par Magellan en 1521; c'est là que ce navigateur fut tué. Commerce très-actif avec les îles voisines.

ZÉBU, s. m. Zool. Espèce du genre bœuf, remarquable en ce qu'il a sur le garrot une ou deux bosses charnues. Son pelage est ordinairement gris en dessus et blanc en dessous; sa queue est terminée par une touffe de poils noirs. Le *zébu* est très-commun dans l'Inde, dans certaines parties de l'Afrique et à Madagascar. C'est un animal domestique, qu'on regarde généralement comme une variété du bœuf ordinaire; il n'en diffère, en effet, que par la saveur musquée de sa chair et la loupe graisseuse de son dos. Il y a des variétés cornues et des variétés sans cornes. Un troupeau de *zébus*.

ZÈDE, s. m. Gramm. Ancien nom de la dernière lettre de l'alphabet français que l'on écrit *z* et que nous prononçons encore *zède*.

ZÉDOAIRE, s. f. Pharm. Nom donné à des rhizômes ou racines de scitaminées ou zingibéracées qu'on croit généralement provenir des *kæmpferies ronde* et *longue*, et que d'autres disent appartenir au curcua. Elles viennent des Indes, de différentes îles de la Polynésie et des Moluques. La *zédoaire ronde* et la *zédoaire longue* ont une saveur amère, fortement camphrée; elles sont employées l'une et l'autre comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉDOARINE, s. f. Extrait amer de la zédoaire. Flacon de *zédoarine*.

ZÉE, s. f. (du gr. Ζεύς, Jupiter). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, caractérisé par deux dorsales distinctes, dont l'intérieure est formée de rayons spinaux accompagnés de lambeaux membraneux, longs et filiformes, et par une série d'épines fourchues, qui ornent les côtés du corps. Ce genre ne renferme que deux espèces: la *zée épineuse*, qu'on trouve dans la Méditerranée, et la *zée forgeron*, vulgairement *dorée*, dite aussi *poisson de saint Pierre*, *de saint Christophe*, commun aux côtes d'Europe, d'Afrique et du Japon.

ZÉINE, s. f. (du lat. *zea*, maïs). Chim. Substance trouvée dans les semences de maïs (*zea*). Elle est jaune, molle, ductile, élastique, et se rapproche du gluten; mais elle n'est pas azotée.

ZÉIRITES, s. m. pl. Tribu et dynastie maure, qui a fourni plusieurs souverains à Fez, Tlemcen, Alger, Tunis, Kairouan, Mahdyah et Tripoli, et s'est partagée en plusieurs tribus qui étaient souvent en guerre. Les deux principales étaient les *zéirites-badissides* ou *sanhadjides* et les *zéirites-zénates*. Les Zéirites-Badissides soumirent toute la partie N. O. de l'Afrique, se maintinrent surtout dans les États de Tunis et d'Alger, et eurent pour capitale Achiz. Leur domination dura de 972 à 1050, époque à laquelle ils furent renversés par les Almoravides.

ZÉLANDAIS, AISE, adj. et s. Habitant de la province de Zélande. Qui est propre, particulier aux Zélandais et à la Zélande. Les *Zélandais* sont fort industrieux. | Les habitants de la Nouvelle-Zélande portent le nom de *Néo-Zélandais*.

ZÉLANDE (litt. *terre de mer*). Géogr. Province du royaume de Hollande, au S.-O., se compose des îles formées par les bouches de l'Escaut et de la Meuse (Walcheren, Beveland, Schouven, Tholen, etc.); en tout environ 175,000 kil. carrés; 170,000 hab.; chef-lieu, Middelbourg. Elle se divise en cinq districts: Middelbourg, Sluys (l'Écluse), Hulst, Gœs, Zérikzée. | Hist. On ignore le nom des peuples qui habitaient anciennement la Zélande; mais on croit que les Zélandais modernes sont Danois d'origine et qu'ils viennent de l'île de Seeland, en Danemark. Ils firent partie du royaume de Lothaire, et ensuite de la Flandre impériale. Les comtes de Hollande se rendirent maîtres des îles de la Zélande; mais en 1433, après la mort de Jacqueline de Bavière, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, réunit les deux provinces de Hollande et de Zélande, qui ne formèrent plus qu'un seul et même corps jusqu'à Philippe II, de la maison d'Autriche, sous lequel les Zélandais se révoltèrent et se confédérèrent avec les provinces unies des Pays-Bas, qui furent reconnues libres et souveraines en 1648. Devenue en 1810 pays français, la Zélande forma le département des Bouches-de-l'Escaut et partie des Bouches-de-la-Meuse. En 1814, elle fut réunie au royaume des Pays-Bas. | *Zélande* (Nouvelle). Nom donné à l'ensemble de deux grandes îles de la Polynésie, *Ika-na-Mawi* et *Tavaï-Pounamou*, séparées par le détroit de Cook, et situées dans l'Océan Pacifique, au S. E. de l'Australie. Ika-na-Mawi ou l'île du Nord, placée aux antipodes de l'Espagne et du midi de la France, a environ 900 kil. du N. au S., sur 284; Tavaï-Pounamou en a 906 sur 285; on leur donne à toutes deux environ 100,000 indigènes, appelés *Maoris* par les Anglais; l'île du N. est la plus peuplée. Toutes deux sont divisées entre une foule de tribus indépendantes et ennemies; on n'y voit que des bourgades peu importantes. Une chaîne de montagnes traverse ces deux îles et offre quelques cîmes couvertes de neiges éternelles et des volcans en activité. Les *Néo-Zélandais* sont grands, robustes, belliqueux, d'une physionomie agréable. Les chefs surtout et leurs femmes ont le visage tatoué; mais les femmes sont loin d'égaler en beauté celles des autres îles de la Polynésie. Ces insulaires sont bruyants et grands parleurs, et quoique aimant à la passion la danse et le chant, ils sont cruels et anthropophages. Leur industrie se borne à exécuter des pirogues, des nattes, des filets, des casse-tête et des haches d'obsidienne. Leur religion semble être toute métaphysique; ils reconnaissent un seul dieu tout-puissant, bon, immatériel, éternel et conservateur du monde. Le dieu de la mort vient ensuite, puis le maître des éléments. Les Européens établirent difficilement des relations avec ces peuples, qui ne se laissaient approcher que pour échanger des têtes embaumées ou leurs armes pour des armes à feu dont ils se servaient ensuite contre leurs ennemis. | La Nouvelle-Zélande fut découverte en 1642 par le hollandais Tasman. Elle a été visitée par Cook en 1769, puis par Surville, Marion (qui y fut massacré), Howel, Freycinet, Dumont d'Urville. En 1835, la France avait formé à Akaroa, dans la presqu'île de Banks (île du Sud), un établissement qui a été abandonné. L'Angleterre, qui dès 1815 y avait entretenu des missionnaires, a pris possession de ces îles en 1840. L'île septentrionale a reçu le nom de *Nouveau-Ulster*; l'île méridionale celui de *Nouveau-Munster*. Le chef-lieu de la colonie est Auckland, dans l'île du Nord. Le nombre des colons augmente tous les jours et surpasse déjà celui des indigènes. Le régime parlementaire fut introduit dans la colonie en 853. Il y éclata en 1861 une insurrection que les Anglais eurent beaucoup de peine à comprimer. La Nouvelle-Zélande est destinée à former un État indépendant de l'Angleterre dans un venir très-prochain.

ZÉLATEUR, TRICE, s. Hist. relig. Nom donné aux Juifs qui parurent en Judée dans les derniers temps de la nationalité juive, vers l'an 66 de notre ère, et qui prirent le nom de *zélateurs* à cause du zèle qu'ils prétendaient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna aussi le nom de *sicaires* ou d'*assassins* à cause des fréquents assassinats qu'ils commettaient avec des dagues (en lat. *sica*). La plupart des historiens, d'après Josèphe, représentent les *zélateurs* comme des hommes sanguinaires, fanatiques, des scélérats qui, sous prétexte de zèle pour la gloire de Dieu, commettaient d'affreux désordres dans la ville de Jérusalem. | Par extens., Celui qui agit avec zèle pour la patrie, pour la religion. Grand *zélateur* de la gloire de Dieu. *Zélateur* du bien public. | Si tout *zélateur* religieux examinait bien sa conscience, elle lui apprendrait souvent que ce qu'il nomme zèle pour sa religion n'est, à le bien peser, qu'orgueil, intérêt, aveuglement ou malignité. Un homme qui suit des opinions reçues, mais différentes de celles d'un autre, s'élève au-dessus de lui dans son propre jugement; cette supériorité imaginaire excite son orgueil et son zèle. Si ce zèle était véritable et légitime, il serait plus animé contre un mauvais citoyen que contre un hérétique. (Encycl.) | Fig. Cicéron était grand *zélateur* de sa langue. Boileau était un grand *zélateur* des anciens. | Commun. Titre de certains officiers, dans quelques ordres religieux, dont les fonctions consistaient à veiller avec zèle sur la conduite des novices et des jeunes profès.

ZÈLE, s. m. (du gr. ζῆλος, ardeur, de ζέω, je brûle). Affection vive, ardente pour le maintien ou le succès de quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un. Se dit particulièrement en matière de religion. Montrer du *zèle* pour la gloire de Dieu, pour la foi, pour les choses saintes. Le *zèle* du bien public. Montrer du *zèle*. Affecter du *zèle*. Un *zèle* éclairé, prudent. Un *zèle* indiscret, inconsidéré. Un faux *zèle*. Un *zèle* aveugle. Leur *zèle* pour maintenir l'ancien ordre de la milice romaine ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats. (Bossuet.) Vous connaissez l'ardeur de son *zèle*. (Fléchier.) Vous me feriez grand plaisir de l'engager à modérer son *zèle*. (Voltaire.) Cet accident lui a rendu le *zèle* de ses devoirs. (J. J. Rousseau.) Vous pouvez compter sur son *zèle*. (D'Alembert.) Mettre du *zèle* et de la constance à maintenir les lois. (Barthélemy.) | *Faire du zèle*, Exagérer. | Le *zèle de religion* est l'attachement pur et éclairé au progrès du culte qu'on doit à la Divinité; il est extrêmement louable quand il est plein de douceur et formé sur le modèle dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple; mais quand le zèle est faux, aveugle et persécuteur, c'est le plus grand fléau du monde. Il faut honorer la Divinité, et jamais songer à la venger. On ne saurait trop observer qu'il n'y a rien sur quoi les hommes se trompent davantage que dans ce qui regarde le *zèle de religion*. Tant de passions se cachent sous son masque, et il est la source de tant de maux, qu'on a été jusqu'à dire qu'il serait à souhaiter pour le bonheur du genre humain qu'on ne l'eût pas mis au nombre des vertus chrétiennes. En effet, pour une fois où il peut être louable, on le trouve cent fois criminel. (Encyclop.) | Dans l'Écriture, ce mot signifie une ardeur pour quelque chose. Phinée était plein de *zèle* contre les méchants qui violaient la loi du Seigneur. | Il désigne aussi l'*envie*, la *jalousie*. *L'idole du zèle* désigne l'idole de Baal, qui avait été placée dans le temple du Seigneur, ou celle d'Adonis, ou toutes sortes d'idoles en général, dont le culte allume le zèle de Dieu contre leurs adorateurs. | *Jugement de zèle*, Dans la législation de Moïse, Le supplice de la lapidation qu'on infligeait aux blasphémateurs, aux adultères, aux idolâtres, etc. La femme subit le *jugement de zèle*.

ZÉLÉ, ÉE, adj. Qui est rempli de zèle. Un serviteur *zélé*. Un prédicateur *zélé*. Un homme *zélé* pour ses amis. Un écolier *zélé*. Un employé *zélé*. | Substantiv., en parlant des personnes. Un *zélé* n'est qu'un homme entêté, opiniâtre, et fort échauffé pour ses sentiments. (Saint-Évremont.) | On le prend souvent en mauvaise part. Défiez-vous des *zélés*. Les courtisans, les fonctionnaires publics, les *zélés*.

ZELL. Géogr. Ville de l'ancien royaume de Hanovre, gouvernement de Lunébourg, sur l'Aller; 12,000 habitants. Château fort. Cette ville est célèbre par le traité conclu le 5 février 1679, entre la France et la Suède et les ducs de Brunswick et de Wolfenbuttel, et qui compléta la paix de Nimègue.

ZEMBLE (NOUVELLE) (du russe *Novaïa Zemlia*). Géogr. Groupe de deux îles de l'océan Glacial arctique, au N. du gouvernement d'Arkhangel, dont elles sont séparées par le détroit de Vaïgatch, et dont elles dépendent; environ 855 kilom. sur 260. Climat très-rude, un peu moins glacial cependant qu'on ne le croirait d'après la latitude. La Nouvelle-Zemble est tout entière dans le cercle polaire; aussi la grande nuit y est-elle de près de trois mois. Peu de végétaux, quelques bouleaux. Les animaux sont l'ours blanc, le renne, l'isatis, la loutre, la chouette. Les naturels, peu nombreux, qui habitent la partie sud de cette contrée, sont

des hommes de petite taille, à cheveux noirs, basanés, et vêtus de peaux de veaux marins et de pingouins. Ils vivent de chasse et de pêche, adorent le soleil et la lune; se retirent l'hiver dans de petites huttes sous terre, et ne sont visités, l'été, que par les pêcheurs et les chasseurs d'Arkhangel, qui vont y chercher les cétacés, les squales et les phoques, très-abondants sur ces côtes. La partie septentrionale est inhabitée à cause des neiges et des glaces éternelles qui la couvrent. La Nouvelle-Zemble fut découverte en 1558 par Willoughby, navigateur anglais.

ZEMZEM. Fontaine miraculeuse de la Mecque en vénération parmi les musulmans, qui croient que cette source est celle qu'un ange indiqua à Agar lorsque son fils Ismaël fut près de mourir de soif dans le désert. Cette fontaine est placée sous une coupole où les pèlerins vont boire son eau avec la plus grande dévotion. On l'expédie aussi en bouteilles aux mahométans qui en désirent. Elle a, dit-on, la vertu de guérir non-seulement toutes les maladies, mais encore de purifier l'âme de tout péché.

ZEND, ZENDE, adj. Se dit de la langue sacrée des anciens mages, dans laquelle Zoroastre paraît avoir écrit sa doctrine, le *Zend-Avesta*, et qui maintenant, passée à l'état de langue morte, n'est plus en usage que parmi les *Parsis*, sectateurs du feu, qui récitent dans cette langue des prières que souvent ils ne comprennent pas, absolument comme les dévots catholiques lorsqu'ils récitent des prières en latin. L'alphabet *zend* se compose de 43 lettres, dont 30 consonnes et 13 voyelles. Le son que nous rendons par la lettre *l* n'existe pas dans cette langue, et il paraît remplacé par le *v*. Il présente également un *a* et un *e* privatifs.

ZEND-AVESTA, s. m. (littér. *la parole vivante*). Livre sacré des Guèbres ou Parsis, se compose de deux parties dont l'une est écrite en zend, l'autre en pehlvi. La première comprend : 1° le *Vendidad-Sadé*, espèce de bréviaire dont les prêtres devaient avoir récité des fragments avant le lever du soleil, et qui lui-même était divisé en trois parties : le *Vendidad* (combat contre Ahriman), l'*Izechné* ou *Yaçna* (élévation de l'âme), le *Vispered* (chefs des êtres); 2° les *Jecht-Sadés*, prières, dont plusieurs sont en pehlvi et en parsi; 3° le *Sirouzé* (ou les 30 jours), sorte de calendrier liturgique renfermant le texte d'invocations aux génies de chacun des jours du mois. La deuxième partie se réduit au *Boundéhech*, espèce d'encyclopédie où sont contenues des notions sur la cosmogonie et l'astronomie, sur la religion et le culte, les institutions civiles, l'agriculture, etc., ainsi que la généalogie de Zoroastre. Le *Vendidad* est probablement le seul livre qui soit vraiment un ouvrage antique; on l'attribue à Zoroastre même. Le *Zend-Avesta* a été apporté en Europe par Anquetil-Duperron, qui le premier en a donné une traduction (1771).

ZÉNITH, s. m. (de l'arabe *sénit*, point). Astron. Le point du ciel qui répond immédiatement au-dessus de notre tête, et qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale, en supposant ce point placé à l'extrémité d'une ligne droite prolongée indéfiniment dans l'espace et perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles : d'où il suit qu'il y a autant de *zéniths* qu'il y a de lieux sur la terre où l'on peut voir le ciel, et que toutes les fois qu'on change de place on change de *zénith*. Le point diamétralement opposé au *zénith* est le *nadir*. Les nuages qu'on distinguait au *zénith* étaient à leur centre d'un noir affreux. (Bern. de Saint-Pierre.) | Fig. Le sommet, l'apogée de la puissance, de la gloire, etc. Il est au *zénith* de sa puissance. Des hauts esprits le leur est le *zénith*. (Régnier.)

ZÉNITHAL, ALE, adj. Astron. Qui appartient au zénith. Aspect *zénithal*. Région *zénithale*.

ZÉNOBIE. Femme de Rhadamiste, roi d'Ibérie, et fille de Mithridate, roi d'Arménie. Elle suivit son mari chassé de ses États par les Arméniens; mais son état de grossesse ne lui permettant pas de continuer sa route, son mari la poignarda sur sa prière, et la jeta dans l'Araxe. Retirée des eaux encore vivante par des bergers, elle fut conduite à Tiridate, qui la traita en reine. | Reine de Palmyre, fille d'un prince arabe de la Mésopotamie, épousa Odenat et contribua aux victoires qu'il remporta sur les Perses. Après la mort d'Odenat, dont on l'accusa d'être l'instigatrice, elle prit le titre de reine de l'Orient et agrandit ses États par la conquête. Sous elle, Palmyre étendit sa domination de l'Euphrate à la Méditerranée et depuis les déserts de l'Arabie jusqu'au centre de l'Asie-Mineure. Zénobie bâtit sur l'Euphrate une place forte à laquelle elle donna son nom. Elle fit élever à Palmyre ces magnifiques monuments de style grec dont les ruines excitent encore l'admiration des voyageurs. L'influence des Grecs dans cette ville arabe fut fatale au gouvernement de Zénobie. La préférence que cette reine, enthousiaste de la civilisation grecque, donnait à Longin et à tous ses ministres étrangers, éloigna de Palmyre les tribus arabes qui faisaient sa force. Zénobie cependant ne craignit pas de faire la guerre aux Romains (267-72). Gallien tenta en vain de la réduire. Aurélien fut plus heureux : il remporta sur elle les victoires d'Antioche et d'Émèse, l'assiégea dans Palmyre, la réduisit à chercher son salut dans la fuite, l'atteignit en route, la fit prisonnière avec son escorte, et la fit paraître à son triomphe à Rome (273). Il lui assigna pour retraite Tibur, où elle vécut obscure avec ses enfants.

ZÉNON. Philosophe grec né à Élée, dans la Grande-Grèce, vers l'an 504 av. J. C., disciple de Parménide. Il avait entrepris de rendre la liberté à sa patrie, opprimée par le tyran Néarque; mais cette entreprise ayant été découverte, il fut soumis aux tourments les plus rigoureux. Il enseigna à Athènes la doctrine de son maître, ainsi que la dialectique, qu'il réduisit en art. | *Zénon.* Philosophe grec, né vers l'an 360 av. J. C., à Citium, dans l'île de Chypre. D'abord commerçant, il fut ruiné par un naufrage dans le port du Pirée. Ses marchandises furent perdues, et, pour se consoler de cette perte, il entra chez un libraire d'Athènes, prit les œuvres de Xénophon, et demanda où demeuraient les illustres personnages dont parlait l'auteur. Cratès le cynique passait à ce moment; Zénon le suivit et devint dès ce jour son disciple, sans partager toutefois le mépris des bienséances que les cyniques affectaient dans leur école. Après avoir suivi pendant dix ans les leçons de Stilpon, il ouvrit lui-même une école sous le portique (en grec στόα, d'où l'on a donné à ses disciples le nom de *stoïciens*). L'éclat de ses leçons, l'élévation de sa morale, et plus encore les beaux exemples qu'il offrait dans sa conduite attirèrent auprès de lui de nombreux disciples. On comptait parmi ses auditeurs Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Il mourut dans une extrême vieillesse, entouré de la vénération universelle, vers 263 av. J. C. Zénon s'était surtout proposé de rétablir dans toute leur autorité la vertu, ébranlée par les épicuriens, et la vérité, attaquée par les sceptiques. Il divise la science en trois parties : Logique, Physiologie (science de la nature) et Morale; mais chez lui les deux premières ne font guère que préparer à la troisième. Dans la logique, il s'attache surtout à déterminer le *critérium* de la vérité : il le place dans les perceptions des sens approuvées par la raison, et proclame que toutes nos idées ont leur première source dans les sens : *Nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu.* Dans la science de la nature, il distingue, pour le monde comme pour l'homme, deux principes, l'un passif, la matière; l'autre actif et vivant, Dieu et l'âme humaine. En morale, il prescrit de se conformer à l'ordre, qui est la loi de Dieu, et donne pour règle de suivre la nature ou la droite raison. Il n'admet d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice, et trace du vrai sage un portrait idéal qui le place presque au-dessus de l'humanité. Enfin il condamne toutes les passions comme autant de faiblesses et de maladies de l'âme, recommandant une insensibilité contre nature, une vertu farouche et pleine d'ostentation. Mais il savait tempérer par le charme de son éloquence l'austérité de ses leçons. Le silence était surtout recommandé. « La nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, disait-il, pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler. Le corps, les jouissances, la gloire, les dignités, disait ce sage, sont des choses hors de nous et de notre puissance; elles ne peuvent que nuire à notre bonheur, si nous nous y attachons. » Dans son école on admettait qu'il n'y avait rien de honteux dans les choses naturelles; ce principe, très-vrai dans le fond, servit à tourner en ridicule sa philosophie. Son domestique, abusant d'un autre principe, qui était que nous sommes soumis à une destinée inévitable, suivait son penchant pour le vol. Zénon le châtia; mais son domestique s'en excusa en disant qu'il *était destiné à voler.* — *Oui*, répondit Zénon, *et à être battu.*

ZÉOLITHE, s. f. (du gr. ζέω, bouillir; λίθος, pierre). Minér. Genre très-étendu de minéraux composés de silice, d'alumine, de chaux ou de soude et d'eau. | Plusieurs espèces de stilbites ont reçu le nom de *zéolithe bronzée, zéolithe feuilletée, zéolithe nacrée, zéolithe rouge.* L'analcime est aussi appelée *zéolithe dure*; plusieurs espèces de mésotypes s'appellent *zéolithe farineuse, filamenteuse, jaune, siliceuse.* La collection de *zéolithes* du muséum est complète.

ZÉPHIRE. Mythol. Fils d'Astréus et de l'Aurore, qui aima Hyacinthe et le tua parce que celui-ci préférait Apollon. Il épousa la déesse Flore, dont il eut plusieurs enfants. On le représente sous la figure d'un jeune homme ayant un air serein, des ailes de papillon et une couronne de fleurs. Il souffle sur la terre avec tant de douceur, et cependant tant de puissance, que son souffle rend la vie aux plantes, colore les fleurs et les fruits.

ZÉPHYR, s. m. (du gr. ζέφυρος, fait de ζωή, vie; φέρω, je porte; qui ranime la nature). Nom par lequel les anciens désignaient le vent qui souffle du côté de l'occident, et qu'on appelle *vent d'ouest* sur l'Océan, *vent du ponent* ou *du couchant* sur la Méditerranée. On le croit favorable à la végétation. | Par extens. Tout vent doux et agréable. Les doux *zéphyrs*. Un agréable *zéphyr*. Tout vous est aquilon, tout me semble *zéphyr*. (La Fontaine.) Les ruines et les rochers s'embellissent au souffle des *zéphyrs*. (Aimé Martin.) Les *zéphyrs* soufflent sous dans ces lieux enchanteurs, séjour des ris et des jeux. | Le *zéphyr* se personnifie souvent en poésie :

> Du *Zéphyr* amoureux le souffle matinal
> Ride de plis légers le flot oriental.
> (MOLLEVAULT.)

| Chorégr. *Pas de zéphyr*, Pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière. | Plur. Nom des vents bienfaisants nés d'Astréus et de l'Aurore. | Synonymes : ZÉPHYR, ZÉPHIRE. Le *zéphyr* est un vent doux et léger. Le *Zéphire* est la personnification de ce vent. Il arrive souvent que les poètes personnifient également le *zéphire* et les *zéphyrs*; mais *Zéphire* est le dieu; c'est le chef des *zéphyrs*.

ZÉPHYRIEN, IENNE, adj. Qui est léger comme le zéphyr. Un vent *zéphyrien*. Une danse *zéphyrienne*. Un pas *zéphyrien*. | Econ. dom. *Œufs zéphyriens*, Œufs clairs et sans germe que pondent quelques oiseaux de basse-cour, et qui sont ainsi nommés parce que c'est au printemps, au retour de la douce chaleur, que ce phénomène se présente.

ZÉRO, s. m. (de l'arabe *zereh*, cercle). Un des caractères ou figures numériques, dont la forme est o; il marque par lui-même la nullité de la valeur; mais joint à d'autres chiffres placés à sa gauche, il leur donne une valeur *dix* fois plus forte ou les multiplie par dix. Ainsi 0 précédé du chiffre 1 = 10, de 2 = 20, de 3 = 30, etc. Les mêmes chiffres suivis de deux zéros sont multipliés par cent (100), de trois zéros, par mille (1,000), et ainsi de suite. Dans l'arithmétique décimale, s'il a des chiffres placés à sa droite, il sert à en diminuer la valeur dans la même proportion : ainsi, 1 représentant l'unité, 0,1 vaut un dixième de cette unité, 0,01 un centième, 0,001 un millième, etc. Il me paraît certain que toute progression infinie descendante devrait se terminer à *zéro*. (Bern. de Saint-Pierre.)

> Combien un financier, pour être en équipage,
> De *zéros* criminels remplit-il une page?
> (BOURSAULT.)

| Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de *rien*. Sa fortune est réduite à *zéro*. | Fig. L'esprit est le *zéro* qui ajoute aux qualités morales, mais qui seul ne représente que le néant. (Mme Necker.) | Homme nul. Les *zéros* feront toujours dans ce monde le plus grand nombre. C'est dans ce sens qu'on dit d'un homme qui n'est d'aucune considération que *c'est un zéro, un vrai zéro, un zéro sans chiffre*. | Mus. Signe qui, mis au-dessous d'une note, indique, dans une partie d'instrument à cordes et à manche, que cette note doit être touchée à vide. | Phys. Point de départ de l'échelle de graduation d'un thermomètre. Ce point, généralement adopté par les physiciens, est donné par la fusion de la glace. On a remarqué, en effet, que la colonne de mercure du thermomètre s'arrête toujours au même point dans la glace fondante, et qu'elle y reste stationnaire pendant toute la durée de la fusion. Pour obtenir ce *zéro*, on entoure complètement le thermomètre de glace gelée ou de neige exposée dans un lieu dont la température est supérieure à son point de fusion, et quand la colonne de mercure reste stationnaire, on marque sur le tube le point correspondant. Les degrés qui sont entre ce point et le point de l'ébullition de l'eau sont dits *au-dessus de zéro*, et ceux qui se trouvent au-dessous sont dits *au-dessous de zéro*, ce qui s'exprime par le signe + dans le premier cas et par — dans le deuxième cas. Le thermomètre le plus généralement employé est le thermomètre centigrade, dont la distance entre les deux points fixes est divisée en 100 degrés. Il existe encore le thermomètre de Réaumur, dont le point de départ est le même que pour ce dernier, mais dont le point de l'é-

bullition de l'eau est indiquée par 80. L'espace qui sépare les deux points est donc divisé en 80 parties égales. Le thermomètre de Fahrenheit, en usage en Angleterre et en Hollande, marque 32 degrés au point de la gelée fondante, 212 au point de l'eau bouillante, et l'intervalle est divisé en 212 parties, moins 32, c'est-à-dire 180 parties égales.

ZERUMBET, s. m. Racine odorante d'une espèce d'amome de l'Inde, l'*alpinia galanga*, était autrefois très-usitée en médecine comme stimulant. La plante qui la fournit a été souvent confondue avec le *gingembre*, le *curcuma*, l'*amome*, la *zédoaire*, etc. On l'emploie dans l'Inde comme aliment et comme assaisonnement.

ZERVANE-AKÉRÈNE (c'est-à-dire *le Temps sans limites*). Mythol. Dieu suprême des Perses, est au-dessus d'Ormuzd et d'Ahriman, qui tous deux émanent de lui.

ZEST, s. m. Espèce de bourse de cuir ou de peau souple, remplie de poudre, qui s'enfle et se resserre au moyen d'une baleine, et dont se servaient les perruquiers du siècle dernier pour poudrer les cheveux ou les perruques.

ZESTE, s. m. Corps ligneux qui se trouve dans le milieu de la noix, et qui sépare les lobes de l'amande. Il devient brun en se desséchant. | Portion mince que l'on coupe sur la superficie de l'écorce d'un citron, d'une orange ou d'un cédrat. Couper un *zeste*. Des *zestes* confits. Le *zeste* de ces fruits contient une huile essentielle, volatile et inflammable, à laquelle le fruit doit son arome; l'enveloppe blanche qui est au-dessous en est complètement dépourvue. | On dit familièrement d'une chose dont on fait peu de cas ou qui a peu de valeur, qu'*on n'en donnerait pas un zeste*. | *Entre le ziste et le zeste*, Entre les deux, ni trop, ni trop peu, tant bien que mal. | *Zeste!* Interjection dont on se sert ironiquement pour marquer le refus, le mépris. On s'en sert également pour se moquer des menaces de quelqu'un, pour signifier qu'on ne les craint pas. Lorsqu'une personne dit quelque chose qui paraît fabuleux, une invention, une menterie, une gasconnade, *zeste* a autant de force que si l'on disait : Je ne vous crois pas. | Indique aussi la promptitude, la légèreté avec laquelle une chose est faite. Madame se trouve-t-elle incommodée? *zeste!* en deux pas te voilà chez elle. (Beaumarchais.) Je le savais bien, moi, que, dès qu'elle parlerait, toutes vos colères, toutes vos belles résolutions, *zeste!* (Brueys.) | On écrit aussi *zest*.

ZESTER, v. a. Couper l'écorce d'un citron du haut en bas par petites bandes très-minces.

ZÉTA, s. m. Nom de la sixième lettre de l'alphabet grec; elle répond à notre *z*. Le *zéta*, comme lettre numérale, vaut 7 avec l'accent inférieur à droite (ζ); il vaut 7,000 avec l'accent inférieur à gauche (͵ζ). | Quand on commence à noter les parties d'une série par *alpha*, le *zéta* indique la sixième partie ou le sixième livre.

ZÉTÉTIQUE, adj et s. f. (du gr. ζητητικός, fait de ζητέω, je cherche). Philos. Se dit de la méthode qu'on emploie dans les recherches, dans l'invention, surtout quand il s'agit de pénétrer la raison et la nature des choses. | Mathém. Méthode dont on se sert pour résoudre un problème. Le plus souvent, elle se confond avec l'analyse.

ZÉTHÈS, s. m. Temps hér. Fils de Borée, roi de Thrace, et d'Orithye, fille d'Érecthée, roi d'Athènes, célèbre dans l'expédition des Argonautes. Zéthès et Calaïs, son frère, avaient des ailes ou, pour traduire la métaphore, des *vaisseaux bons voiliers*, dont ils se servirent pour délivrer leur beau-frère Phinée des Harpies qui causaient la famine dans ses États. A leur retour de la Colchide, ils furent tués par Hercule, pour avoir pris le parti de Tiphys, pilote du navire Argo; ce pilote avait conseillé traîtreusement de laisser Hercule dans la Troade, lorsqu'il abandonna le vaisseau pour aller chercher Hylas.

ZÉTHUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Antiope, et frère d'Amphion, aida celui-ci à élever les murs de Thèbes.

ZEUGITANE, s. f. Géogr. Ancienne province de l'Afrique propre, entre la Méditerranée, au N. et à l'E., la Byzacène au S. et la Numidie à l'O. Elle renfermait Carthage et Utique.

ZEUGMA, s. m. (du gr. ζεῦγμα, connexion, lien, assemblage). Gramm. Espèce d'ellipse par laquelle un mot déjà exprimé dans une proposition est sous-entendu dans une autre qui lui est analogue et même attachée; elle diffère de l'ellipse proprement dite en ce que, dans celle-ci, le mot sous-entendu ne se trouve nulle autre part. Voltaire a dit : *Tout rang, tout sexe, tout âge doit aspirer au bonheur*. Dans cet exemple, les mots *doit aspirer* lient ces divers sens particuliers et sont sous-entendus après chacun des sujets. En voici un autre exemple dans ces vers de Delille :

> Un précepte est utile, il le faut embellir;
> Ennuyeux, l'égayer; vulgaire, l'annoblir.

Il faut se trouve sous-entendu deux fois dans le deuxième vers. Cette figure est d'un usage fréquent en poésie et dans les discours.

ZEUS (du gr. ζάω, vivre). Myth. Nom que les Grecs appliquaient à Jupiter, comme donnant la vie à tous les êtres animés.

ZEUXIS. Peintre grec né à Héraclies. Il florissait dans le ve siècle avant J. C. Le temps a anéanti tous ses ouvrages.

ZÉZAYER, v. a. Remplacer dans la prononciation l'articulation du *j* ou *g* doux par celle du *z*.

ZÉZEYEMENT, s. m. (pron. *zézé-yeman*). Vice de prononciation qui consiste à prononcer le *z* pour le *j* ou le *g* doux; ce défaut n'est pas rare chez les enfants et chez ceux qui parlent l'italien, comme dans *ze zoue, ze ne mens zamais, ze vous zure que ze vous aime*. Cette prononciation fut même celle que l'on affecta dans les salons de Paris à l'époque des incroyables, sous le Directoire.

ZIBELINE, s. f. (de *sabel* ou *zabel*, nom qu'on donne à cet animal en Sibérie). Zool. Sorte de martre de Sibérie, à poil très-fin. Les fourrures de *zibeline* sont fort estimées. V. MARTRE.

ZIBETH, s. m. Zool. Espèce de civette de l'Inde, qui a la tête plus allongée et plus effilée que la civette ordinaire, la queue plus distinctement annelée, le poil plus court et plus doux, le pelage également mélangé de gris, de brun, de noir et de blanc. V. CIVETTE.

ZIGZAG, s. m. (onomatopée). Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants, et par extens. toute figure qui imite cette forme. Tracer un *zigzag*, des *zigzags*. Les *zigzags* des éclairs. | *Ivrogne qui fait des zigzags*, Ivrogne qui, en marchant, va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. | Mécan. Machine composée de tringles plates disposées en cercles ou en losanges, clouées dans le milieu, mobiles sur des clous et liées deux à deux par leurs extrémités sur les extrémités de deux autres tringles pareillement clouées. Toutes les tringles sont mobiles à leurs extrémités et à leur centre, de sorte que l'on ne peut ouvrir la première tringle sans ouvrir toutes les autres; la première paire de tringles fermée, toutes les autres se ferment en se rapprochant. Cette machine, dont la construction est bien simple, peut être utile en une infinité d'occasions, comme pour faire passer une lettre, un billet, un objet quelconque d'un étage à un autre. Les marchands de jouets d'enfants en ont fait une application ingénieuse. Les extrémités de chaque tringle et le centre sont percés d'un trou dans lequel ils entrent un soldat en bois; quand on fait mouvoir la machine, tous les soldats exécutent une espèce d'évolution qui est remplie d'attraits pour les enfants. | Art mil. *Zigzags de la tranchée*, Les différents retours qu'elle fait pour arriver à la place ou au glacis du chemin couvert; on les nomme aussi *boyaux*. | *En zigzag*, loc. adv. En forme de *zigzag*, comme en *zigzag*. Chemin *en zigzag*. Broderie *en zigzag*. Aller, marcher *en zigzag*. Le grand mât est éclaté *en zigzag*. (Bern. de Saint-Pierre.) | *Allée en zigzag*, Allée rampante, sujette aux ravines et qui est traversée de distance en distance par des plates-bandes de gazon en manière de chevrons brisés pour retenir le sable; toute allée de bosquet, de labyrinthe, formée par divers retours d'angles pour la rendre plus solitaire et en cacher l'issue. | Conchyl. Nom vulgaire donné à plusieurs espèces de coquilles des genres porcelaine, peigne, troche et vénus, à cause de la disposition de leurs lignes colorées qui forment des angles rentrants et saillants. | Entomol. Espèce de phalène dont les bandes ondulées des ailes offrent cette disposition.

ZIGZAGUER, v. a. Faire des zigzags, décrire des zigzags. *Le temps avait zigzagué ces murs*.

ZINC, s. m. (de l'allem. *zinn*, nom de l'étain, métal avec lequel on a longtemps confondu le zinc). Chim. Corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, lamelleux, ductile et malléable, décomposant l'eau au rouge quand il agit seul, et la décomposant à froid sous l'influence des acides énergiques. Il a beaucoup moins de dureté et de ténacité que le fer; il graisse la lime et se volatilise au-dessus de la chaleur rouge. L'air, l'oxygène, qui n'ont à la température ordinaire aucune action sur le *zinc*, déterminent une oxydation si rapide à la température de la chaleur rouge, qu'il en résulte une lumière d'une telle vivacité qu'on peut à peine en supporter l'éclat. Lorsque le *zinc* s'enflamme dans le feu, il se dissipe sous la forme d'une substance légère et blanche, que l'on nomme *laine des philosophes*, *fleur de zinc*, *nihil album*, *pomphalix*. Ces flocons blancs, qui sont de l'oxyde de zinc, restent longtemps suspendus dans l'air, et ressemblent à ces fils que l'on voit voltiger dans les jours sereins de l'été et que les enfants appellent *fils de la Vierge*. Chauffé fortement, mais sans aller au point où il entre en fusion, le zinc devient tellement aigre qu'il se pulvérise dans un mortier et se réduit en poudre. C'est dans cet état qu'on le fait entrer dans la composition des feux d'artifice, où il brûle avec le nitre en répandant une clarté éblouissante. Le zinc se trouve dans la nature à l'état de sulfure ou de *blende*, à l'état de carbonate, de silicate et de sulfate ou de *calamine*, et à l'état d'oxyde combiné avec l'alumine, l'oxyde de manganèse et les oxydes de fer. On l'extrait de la blende et de la calamine. Les anciens ne connaissaient pas le zinc métallique, mais ils connaissaient la calamine, avec laquelle ils fabriquaient le laiton. Paracelse fait la première mention du zinc. On le tirait d'abord de la Chine et de l'Inde, où l'exploitation des mines de zinc remonte à une époque assez reculée. Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle qu'on a découvert les moyens de l'extraire des minerais de l'Europe. Pendant longtemps, les usages du zinc ont été assez bornés; on ne s'en servait que pour convertir le cuivre en *laiton*, et pour fabriquer avec le cuivre le *similor* ou l'*or de Mannheim*. Depuis que l'on est parvenu à laminer le zinc, à le tirer en fil assez fin, il a été employé à divers usages, et remplace assez avantageusement le plomb, l'étain et le potin. On l'emploie aujourd'hui en chimie pour préparer l'hydrogène, pour construire les piles; dans les arts, pour la composition du maillechort, pour le doublage des navires, pour la confection des robinets de fontaine, des arrosoirs, des pompes à filtrer, des bassins, des baignoires, des conduites d'eau, des couvertures de toits, des gouttières, etc. Sa pesanteur tient le milieu entre l'ardoise et la tuile, ce qui le rend d'un usage très-fréquent pour la couverture des bâtiments. Le zinc est bien supérieur au fer-blanc en ce que l'air a bien moins d'action sur lui, et il coûte beaucoup moins cher que le plomb. Les fers galvanisés qu'on emploie avec tant d'avantages ne sont que du fer couvert d'une couche mince de zinc qui le préserve de l'action de la rouille. On ne doit pas employer le zinc pour les ustensiles de cuisine, car il est attaqué par les acides végétaux, et il en résulte des sels plus ou moins vénéneux. Toutefois on en fait des gobelets, des jouets d'enfant et une foule de petits objets pour lesquels il a complètement remplacé le fer-blanc. On retire du *zinc carbonaté l'oxyde* ou *blanc de zinc*, qui remplace avantageusement le *blanc de plomb* ou *céruse* dans la peinture à l'huile. On emploie en médecine l'*oxyde de zinc* comme antispasmodique; le *sulfate de zinc*, comme émétique et purgatif, ou comme astringent en injections; le *chlorure de zinc*, comme escarrotique, contre les affections cancéreuses.

ZINCIQUE, adj. Chim. Se dit de l'un des oxydes du zinc, des sels formés par cet oxyde et du sulfure de zinc.

ZINCOGRAPHIE, s. f. (de *zinc* et du gr. γραφή, écriture). Procédé qui a pour but d'imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc, a été imaginé en 1828 par Brugnot, et appliqué d'abord aux grandes cartes géographiques pour lesquelles les pierres lithographiques étaient insuffisantes.

ZINGAGE, s. m. Action de recouvrir de zinc. | Ouvrage, toiture recouverte en zinc. Le *zingage* a pris feu. | Action de couvrir de zinc certains métaux, notamment le fer, pour les rendre moins oxydables. C'est ce qu'on appelle communément, quoique improprement, *galvanisation du fer*.

ZINGARI, adj. et s. V. BOHÉMIENS.

ZINGIBÉRACÉES, s. f. pl. (de *zingiber*, gingembre). Bot. Famille de plantes monocotylédones, renferme des herbes vivaces à rhizôme rampant ou tubéreux, à tige simple, à feuilles simples lamelleuses, à fleurs parfaites, irrégulières, axillaires, disposées en épis, en grappes, en panicules. Le fruit est ordinairement une capsule à trois loges, quelquefois une baie indéhiscente. Les *zingibéracées* sont particulières aux régions tropicales; elles sont toutes plus ou moins aromatiques et s'emploient soit comme condiments ou parfums, soit en médecine comme stimulants et stomachiques. Cette famille renferme six tribus : les *kempférées*, les *hédychidées*, les *curcumées*, les *alpiniées*, les *costoïdées* et les *mantisiées*. Quelques botanistes font des *zingibéracées* une tribu de la famille des *amomées*.

ZINGUÉ, ÉE, part. Qui est recouvert de zinc.

Toit *zingué*. Baignoire *zinguée*. Le fer *zingué* a la propriété d'être préservé de la rouille.

ZINGUER, v. a. Recouvrir de zinc, soit en appliquant des feuilles de zinc sur un ouvrage quelconque, soit par un procédé galvanique. On *zingue* les toitures pour donner moins de chargement. On *zingue* le fer pour le préserver de la rouille.

ZINGUERIE, s. f. Commerce de zinc; atelier où l'on fabrique le zinc. Voilà une belle *zinguerie*.

ZINGUEUR, s. m. Celui qui travaille le zinc. L'industrie du *zingueur* rentre à la fois dans la profession de ferblantier et dans celle de plombier et de fontainier. | Adjectiv. Plombier *zingueur*.

ZINNIA, s. f. (de *Zinn*, botaniste allemand). Bot. Genre de la famille des composées-sénécionidées, renferme de jolies plantes originaires d'Amérique, et dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. Les *zinnias* sont annuelles, herbacées, terminées par des aigrettes de fleurs jaunes ou écarlates, rarement violettes. On recherche surtout la *zinnia élégante* ou *violacée* et la *zinnia rouge* ou *brésine*. Les *zinnias*. Une collection de *zinnias*.

ZINZOLIN, s. m. Sorte de couleur d'un violet rougeâtre. | Adjectiv. Taffetas *zinzolin*. Elle portait une robe de soie *zinzoline*. | S'est dit pour Qui est de couleur bleue. Une lumière *zinzoline*.

ZINZOLINER, v. a. Teindre en zinzolin. *Zinzoliner* une étoffe. | S'est dit pour Bleuir, rendre de couleur bleue. Il *zinzolina* la marine. (Scarron.)

ZIPS. Géogr. Comitat de la Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss, borné au N. par la Gallicie, et des autres côtés par les comitats de Saros, d'Abaiijvar, de Toura, de Gœmœr, de Liptau; 100 kilom. sur 35; 180,000 habitants; chef-lieu, Leutschau. Ce comitat est en partie couvert par les Carpathes. Fer, cuivre; eaux minérales. Culture du lin. Commerce assez actif.

ZIRCON, s. m. (par corrupt. de *jargon*). Minéral qui se présente dans la nature sous forme de cristaux octaèdres à base carrée, et qui affecte diverses couleurs, tantôt blanchâtre, tantôt grisâtre, verdâtre, bleuâtre, brune ou rougeâtre. Les variétés de teinte pâle constituent le *jargon*; celles d'une teinte plus prononcée, l'*hyacinthe* et la *zirconite*. Les *zircons* sont employés dans la joaillerie, mais peu estimés. Leur principal caractère est de se décolorer au feu. | Considéré chimiquement, le *zircon* est un silicate non alumineux de *zircone*. Il est fort dur, infusible au chalumeau, et jouit à un très-haut degré de la double réfraction.

ZIRCONE, s. f. Chim. Oxyde de *zirconium*, que l'on considérait autrefois comme une terre. On trouva d'abord la *zircone* dans le jargon ou *zircon* de Ceylan, et ensuite dans l'hyacinthe, que l'on rencontre dans la même contrée, ainsi qu'en France, à Espaly, aux environs du Puy (Haute-Loire). Elle se trouve aussi dans la *zirconite*. La *zircone* a été découverte en 1789 par Klaproth. A l'état de pureté, la *zircone* est une poudre blanche, sans saveur ni odeur, un peu rude au toucher lorsqu'on la frotte entre les doigts. Elle est insoluble dans l'eau; elle est infusible au chalumeau, mais, chauffée à un feu violent dans un creuset de charbon, elle acquiert une couleur grise; dans cet état, elle a l'apparence de la porcelaine.

ZIRCONIQUE, adj. Chim. Se dit de l'oxyde de zirconium, des sels produits par cet oxyde et du sulfure de zirconium.

ZIRCONITE, s. f. Minér. Une des variétés du zircon. C'est une pierre d'un brun rougeâtre, qui devient blanche au feu. On la trouve surtout dans les roches syénitiques aux environs de Christiania en Norwége, dans l'Écosse et dans le Groenland.

ZIRCONIUM, s. m. (rad. *zircon*). Chim. Métal isolé en 1805 par Berzélius, et dont la zircone est l'oxyde. Il est d'un gris noirâtre, sans aspect métallique, à moins qu'il ne soit frotté avec le brunissoir. Étant chauffé, il s'enflamme à l'air et se convertit en *zircone*.

ZISKA (Jean Trocznov, dit le *Borgne*, ou). Célèbre chef des hussites, né en Bohême vers 1360. Il se signala par sa haine contre les catholiques, ravagea une partie de la Bohême, s'empara de Prague (1419), et, à la mort de Venceslas, refusa de reconnaître l'autorité de Sigismond, auteur de la mort de Jean Huss. Il organisa une confédération formidable, fit de Tabor sa place d'armes et la fortifia, battit Sigismond, et résista à deux armées de cet empereur. Il força enfin Sigismond à le reconnaître pour vice-roi de Bohême. Il mourut de la peste au château de Priscon (1424).

ZIST, s. m. Écorce intérieure des oranges et des citrons. Pelez les oranges jusqu'au *zist*. Ne s'emploie que dans cette locution, *entre le zist et le zest*, pour signifier ni bien ni mal, passablement.

ZITTANG. Géogr. Fleuve de l'empire Birman, se sépare de l'Iraouaddy entre Ava et Amarapoura, coule au S. E., puis au S. O. et au S., arrose une ville de son nom à 35 kilom. E. de Pégou, et se jette dans le golfe de Martaban, par une large embouchure, à l'E. de Rangoun, après un cours de 700 kilom. C'est un des grands fleuves de l'Inde.

ZIZANIE, s. f. (du gr. ζιζάνιον, ivraie). Nom donné vulgairement au grain vénéneux de l'ivraie stupéfiante, appelée également *herbe aux ivrognes*. | Fig. Du moment qu'ils se relachèrent, on vit croître la *zizanie* parmi le bon grain, et quels désordres suivirent la triste désunion qui se fit des cœurs! (Bourdaloue.) | Fig. Jalousie, mésintelligence, désunion, discorde. Quelle *zizanie!* Il y a de la *zizanie* dans ce parti. Semer la *zizanie* dans une maison, dans une famille. Entre d'heureux époux semer la *zizanie*. (Saurin.) | Bot. Nom donné à un genre de graminées, tribu des oryzées, genre utile, originaire de l'Amérique septentrionale, où il est connu sous les noms de *riz du Canada*, de *riz sauvage*. Les bestiaux sont très-friands de cette plante, verte ou sèche; le grain en est savoureux et nourrissant pour l'homme. On en a tenté la culture en France sous le nom de *folle avoine*.

ZIZIM (par corrupt. de *Djem*, le Majestueux). Prince ottoman célèbre par ses aventures et ses malheurs. Zizim était fils de Mahomet II et frère de Bajazet II. Il s'était, tout jeune, distingué dans plusieurs combats, et il gouvernait depuis six ans la Caramanie lorsqu'à la mort de son père il voulut disputer à son frère aîné le trône de Constantinople. Vaincu dans deux batailles et ne trouvant plus de sûreté dans les États musulmans, il chercha un refuge chez les chrétiens. Il s'embarqua pour l'île de Rhodes, sur la foi d'un sauf-conduit que lui avait envoyé le grand-maître Pierre d'Aubusson. Mais l'or et les menaces de Bajazet ayant amené un traité entre la Porte ottomane et les chevaliers, les droits de l'hospitalité furent indignement violés envers Zizim. On l'envoya en France où il fut retenu prisonnier dans divers châteaux de l'ordre de Malte, et particulièrement dans celui de Bourganeuf, patrimoine de Pierre d'Aubusson. On avait successivement éloigné de lui son plus fidèle confident et vingt-neuf autres personnes de sa suite, et cependant le grand-maître persuadait à tous les souverains de l'Europe qu'il était libre; il recevait *vingt mille florins* du sultan d'Égypte pour les frais du prochain retour de Zizim en Asie, *dix mille* du pape Innocent VIII, et des rois de Hongrie et de Naples, pour lui fournir les moyens de rentrer dans l'empire ottoman, et de Bajazet un riche reliquaire et d'inépuisables promesses pour le garder prisonnier. Enfin Charles VIII délivra le captif, qu'il envoya à Rome, où le pape le reçut avec joie, parce qu'il voulait en faire un épouvantail ou un bouclier contre Bajazet. En effet, malgré tous les serments faits à Zizim, le pape promit à Bajazet de garder son frère aussi longtemps que le sultan Bajazet s'abstiendrait d'attaquer les États de l'Église. Cette nouvelle captivité dura tant que vécut Innocent VIII, et se continua sous Alexandre VI, Borgia, son successeur. Sous le pontificat de ce dernier, le roi de France, qui s'était déjà montré le protecteur du prince musulman et s'était intéressé à sa fortune, marchant à la conquête de Naples, passa par Rome et délivra le prisonnier. Zizim suivit son libérateur à la conquête de Naples. Mais le pape, désolé de ne plus tenir dans ses mains un homme dont la garde lui rapportait 200 mille ducats, songea à gagner le prix que lui avait promis le sultan pour la mort de son frère. Il le fit assassiner au milieu des Français, traîtreusement, à la manière italienne, par un barbier qui le rasa avec un instrument empoisonné. Zizim mourut à Naples le 25 février 1495.

ZLOCZOW. Géogr. Ville de Gallicie, chef-lieu de cercle; 6,200 habitants. | Le *cercle de Zloczow*, entre la Russie au N. et à l'E., et les cercles de Zolkiev, Tarnopol, Crzezani et Lemberg, a 90 kilom. sur 60, et compte environ 235,000 habitants.

ZNAYM. Géogr. Ville des États autrichiens (Moravie), chef-lieu de cercle; 6,000 hab. Vieux palais des Margraves de Moravie. Cette ville, située sur une rivière nommée la Taïa, est célèbre par le séjour de Sigismond, empereur d'Allemagne, qui y finit ses jours en 1437. | Le *Cercle de Znaym*, entre ceux de Brünn à l'E. et au N. E., d'Iglace au N. O. et à l'O. et l'archiduché d'Autriche au S., a 65 kilom. sur 80 et environ 190,000 habit.

ZOADELGES, s. m. pl. (du gr. ζῶον, animal; ἀδέλγω, sucer). Entomol. Famille d'insectes hémiptères caractérisés par des élytres demi-coriaces, un bec paraissant naître du front, des antennes longues, terminées par un article plus grêle et des pattes propres à marcher. Les *zoadelges* sont des espèces de punaises qui se nourrissent uniquement du sang des animaux. Ils comprennent les genres *mirida*, *punaise*, *réduve*, *ploière* et *hydromètre*.

ZOANTHAIRES, s. m. pl. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux dont le corps, ayant la forme d'une fleur, offre en dessous une ouverture ronde entourée de cirrhes tentaculaires qui leur donnent l'aspect d'une fleur radiée épanouie.

ZOANTHE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; ἄνθος, fleur). Genre de polypes charnus, voisin des actinies: corps allongé, conique, élargi à la partie supérieure avec une bouche linéaire, transverse, au milieu d'un disque bordé de tentacules courts, atténué, pédonculé à sa base, et naissant d'une partie commune, tantôt en forme de tige rampante, tantôt en forme de large surface. On les trouve surtout dans le golfe du Mexique.

ZOANTHROPE, s. Celui, celle qui est affecté de zoanthropie. Voilà un *zoanthrope*.

ZOANTHROPIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Espèce de mélancolie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en quelque animal. Être affecté de *zoanthropie*.

ZODIACAL, ALE, adj. Astron. Qui appartient au zodiaque. | *Étoiles zodiacales*, Se dit des soixante-deux constellations comprises dans le zodiaque. | *Lumière zodiacale*, Clarté, peu vive, en forme de cône, dont la base est tournée vers le soleil et le sommet vers le zodiaque. Cette lumière se montre au commencement du printemps, et toujours avant que le soleil paraisse sur l'horizon ou après qu'il l'a quitté. | Arch. Les *figures zodiacales* qui se rencontrent dans la plastique et la peinture égyptiennes paraissent originairement étrangères à la mythologie et à la science de l'Égypte; elles sont entièrement distinctes des autres signes constellaires. | Les *monnaies zodiacales* de plusieurs contrées d'Orient représentent les signes du zodiaque, ou plus souvent le signe où se trouvaient les États à l'époque de la fabrication de la pièce.

ZODIAQUE, s. m. (du gr. ζῳδιακός, fait de ζῴδιον, petit animal, à cause des constellations que le zodiaque renferme, ou de ζωή, vie, d'après l'opinion où on était que les planètes avaient de l'influence sur notre vie). Astr. Bande ou zone sphérique idéale, parallèle à l'écliptique, et terminée par deux cercles que les planètes ne passent jamais, même dans leurs plus grandes excursions. Le soleil ne s'écarte jamais du milieu du *zodiaque*, mais les planètes s'en écartent plus ou moins. Le *zodiaque* est divisé en douze parties, appelées signes, qui portent les noms des constellations qui y répondaient autrefois. Le mouvement d'occident en orient, qui fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*, est ce qu'on appelle la précession des équinoxes. Les noms des signes du *zodiaque* paraissent remonter à la plus haute antiquité, et ont précédé, suivant quelques auteurs, la peinture et l'écriture. Ce sont: le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons. Ces signes correspondaient autrefois, du temps d'Hipparque, aux douze constellations du même nom; mais, par la précession des équinoxes, il est arrivé que toutes les constellations ont changé dans les cieux, et qu'elles ne nous paraissent plus dans le lieu qu'elles occupaient et où les anciens les avaient remarquées; de sorte que lorsqu'on dit qu'une étoile est dans tel ou tel signe du *zodiaque*, on n'entend pas par là qu'elle est dans la constellation qui porte le même nom, mais dans la partie du *zodiaque* qui a gardé le nom de cette constellation. Le *zodiaque* a plus ou moins de largeur, suivant qu'on y admet tout le système planétaire, ou seulement quelques-unes d'entre les planètes. Avant la découverte des astéroïdes, on lui en donnait généralement une de 8, 9 ou 10 degrés sur l'un et l'autre côté de l'écliptique; mais lors de la découverte de ces astres télescopiques, les astronomes ont préféré y renoncer, et ne font plus usage du *zodiaque*, car il aurait fallu l'agrandir considérablement et même le tripler, puisque Cérès, Junon et Pallas sont bien au-delà des limites que les anciens astronomes lui avaient assignées. Les signes du *zodiaque*. Les douze constellations du *zodiaque*. *Zodiaque* planétaire.

> Le brillant *zodiaque*, en son plan incliné,
> D'un cortége nombreux se montre couronné.
> (RICARD.)

| Cassini avait appelé *zodiaque des comètes* une grande bande céleste que la plupart des comètes n'ont pas passée. Cette bande, beaucoup plus large que le *zodiaque des planètes*, renfermait les constellations d'Antinoüs, de Pégase, d'Andromède, du Taureau, d'Orion, de la Canicule, de l'Hydre, du

Centaure, du Scorpion et du Sagittaire. Mais on a reconnu que les comètes, étant indifféremment placées dans l'étendue du ciel, ne pouvaient pas avoir de *zodiaque*. | *Représentation du zodiaque planétaire.* On trouve de ces *zodiaques* sculptés dans les anciens temples égyptiens et sur les médailles.

ZOGONES, s. m. pl. (du gr. ζογονοί, fait de ζόω, vivre, faire vivre). Mythol. Dieux des anciens Grecs qui présidaient à la vie des hommes et que l'on invoquait pour avoir une longue vie.

ZOHAR, s. m. (Mot hébreu qui veut dire *splendeur*). Un des livres théologiques des Juifs modernes. Il contient des explications cabalistiques sur les livres de Moïse, mêlées à toutes sortes de rêveries. Étudier, commenter le *zohar*.

ZOÏLE. Fameux critique grec, connu par l'amertume de ses censures à l'égard d'Homère, né à Éphèse ou à Amphipolis, vivait à la fin du IVe siècle avant J. C. Aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu. On a débité mille fables sur son compte. Quoiqu'il en soit, son nom est resté synonyme de critique envieux et partial. On l'oppose à celui d'Aristarque. | Mauvais critique, envieux. Des *zoïles* du temps méritons la colère. (Rivarol.) La rage des *zoïles* porte souvent la calomnie aux oreilles de ceux qui peuvent nuire. (Voltaire.)

ZOLLVEREIN, s. m. (de l'allem. *zoll*, douane; *verein*, union, c.-à-d. *union douanière*). Association formée entre divers États de l'Allemagne dans le but de supprimer les douanes sur leurs frontières respectives, et d'établir, à la limite extérieure de leurs territoires réunis, une seule ligne de douane, avec des tarifs uniformes. Conçue d'abord par le docteur Frédéric List, qui, dès 1819, en fit, mais inutilement, la proposition à la Diète germanique, cette institution ne commença à être réalisée qu'en 1825. Dans cette année, il se forma successivement trois associations rivales : l'une au midi entre la Bavière et le Wurtemberg; l'autre au nord, entre la Prusse et les duchés de Hesse et d'Anhalt; et une troisième au centre, entre le royaume de Saxe, le Hanovre, le Brunswick, la Hesse électorale. Mais bientôt la Prusse amena la plus grande partie des États à se rallier à elle, leur fit accepter ses tarifs, sa législation commerciale, et même introduisit dans quelques-uns ses monnaies, ses poids et mesures. Une association qui comprenait la plus grande partie des États de l'Allemagne fut, sous l'influence de la Prusse, constituée pour dix ans, par un traité en date du 23 mars 1833, traité qui fut renouvelé le 8 mai 1841, pour dix nouvelles années. Toutefois, l'Autriche et quelques États moins importants avaient constamment refusé d'y accéder, et l'existence de l'institution paraissait menacée par de déplorables rivalités, lorsqu'un traité fut signé entre la Prusse et l'Autriche, le 19 février 1853; ce traité a étendu à toute l'Allemagne les avantages du *Zollverein*. Le principal résultat de cette institution a été la prépondérance irrésistible de la Prusse, qui a eu à son tour pour conséquence la formation de la Confédération de l'Allemagne du Nord, c'est-à-dire l'absorption d'une grande partie de l'Allemagne par la Prusse.

ZOMIDINE, s. f. (du gr. ζωμός, jus de viande). Chim. Matière brune, d'une forte et agréable odeur de bouillon, qu'on parvient à séparer de l'extrait de viande. C'est un mélange de divers corps.

ZON, interj. dont on se sert pour marquer la vigueur avec laquelle on frappe une personne. Il lui donna un coup de bâton sur les épaules, *zon!* et s'enfuit. Il donna une tripotée au curé, *zon!* pour la punition de ses péchés. | Sert aussi à marquer le son tiré du violon à l'aide de l'archet.

Et *zon* et *zon*, et *zon*, *zon*, *zon*,
Dansez au son du violon.

ZONA, s. m. (du gr. ζώνη, ceinture, parce qu'il entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen). Pathol. Sorte de dartre qui n'affecte qu'une des moitiés latérales du corps. C'est une phlegmasie superficielle de la peau, qui, en se développant sur un point quelconque du tronc ou des membres, y forme le plus souvent une bande semi-circulaire, quelquefois même un cercle entier. Elle est peu redoutable. Le pauvre enfant était affecté d'une *zona*.

ZONARAS. Historien grec du XIIe siècle, fut secrétaire d'État sous Jean et Manuel Comnène, puis se fit moine de Saint-Basile dans une île solitaire. Il a laissé des *Annales* qui vont de la création du monde à la mort d'Alexis Comnène. Cet ouvrage est précieux pour ce qui regarde Constantin et les princes de sa maison.

ZONE, s. f. (du gr. ζώνη, ceinture). Géom. Toute division de la surface d'une sphère ou d'un corps cylindrique faite par des sections parallèles; partie de la surface de la sphère comprise entre deux plans parallèles. On peut considérer la *zone* comme décrite par la révolution autour de l'axe de la sphère d'un arc quelconque pris sur la demi-circonférence génératrice. | Cosmogr. Espace de la surface terrestre compris entre deux cercles parallèles. On a ainsi divisé la surface du globe en cinq *zones* principales. La *zone torride* ou *intertropicale* s'étend depuis l'équateur jusqu'à 23° 28′ de latitude septentrionale et de latitude méridionale, ayant ainsi en tout une largeur de 46° 56′. Les *zones tempérées* sont au nombre de deux : l'une dans l'hémisphère septentrional, comprend les pays situés entre le tropique du Cancer et le cercle polaire arctique : c'est la *zone tempérée septentrionale*; l'autre, située dans l'hémisphère austral, s'étend depuis le tropique du Capricorne jusqu'au cercle polaire antarctique : c'est la *zone tempérée méridionale*; elles ont chacune une largeur de 43°. Les deux *zones glaciales* sont comprises, l'une dans l'hémisphère septentrional, entre le cercle polaire arctique et le pôle nord; l'autre dans l'hémisphère austral, entre le cercle polaire antarctique et le pôle sud; elles ont chacune une largeur de 23 degrés et demi. Dans la première, comme le dit son nom, la chaleur est excessive; dans les secondes, elle est tempérée; dans les dernières, le froid est excessif. | Chacune des parties du ciel qui répondent aux divisions du globe terrestre appelées *zones*. Cinq *zones* de l'Olympe embrassent le contour. (Delille). | Sert, dans les sciences naturelles, à désigner des bandes ou marques circulaires colorées transversales, et occupant une assez grande largeur. | Physiq. *Zone lumineuse*, Phénomène qui accompagne l'aurore boréale, et qui n'est autre chose qu'une sorte d'arc-en-ciel étroit et souvent irrégulier. | Ponts et chaussées. *Zone des frontières*, Espace plus ou moins étendu le long des frontières de terre et de mer, sur lequel les travaux publics doivent être soumis au contrôle d'une commission mixte. | *Zone des servitudes militaires*, Espace limité en dehors et en dedans des fortifications des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de modifier le relief du sol. | *Zone militaire*, Terrain compris dans les fortifications des places de guerre et appartenant à l'État. | Fig. Il faut que chaque science sache se borner, tout comme il faut que chaque homme sache limiter le cercle de son activité, et circonscrire la *zone* de ses désirs. (Mich. Chevalier). | Brillat-Savarin l'a dit des différentes classes de la société : Un esprit général de convivialité s'est répandu dans toutes les classes de la société; les réunions se sont multipliées, et chacun, en régalant ses amis, s'est efforcé de leur offrir ce qu'il avait remarqué de meilleur dans les *zones* supérieures. Les *zones* inférieures, les *zones* supérieures.

ZONÉ, ÉE, adj. Qui est marqué de bandes colorées concentriques. Feuille *zonée*. Polypore *zoné*.

ZONITE, s. f. (du gr. ζωνῖτις, entouré de bandes). Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des trachélides. On connaît huit à dix espèces de ce genre, toutes propres aux contrées méridionales de l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie-Mineure. Les *zonites* sont très-voisines des cantharides et des apales. On trouve les larves des *zonites* dans les nids de certains apiaires.

ZOOBIOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; βίος, vie; λόγος, discours). Science de la vie animale. Cours de *zoobiologie*. | Discours, traité sur cette science. | On dit mieux *zoologie*.

ZOOBIOLOGIQUE, adj. Qui est relatif, qui a rapport à la zoobiologie.

ZOOCARPE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; καρπός, fruit). Animalcule produit par un être zoocarpé.

ZOOCARPÉ, ÉE, adj. Se dit de certains êtres qui, durant une partie de leur existence, se comportent comme des végétaux, et qui ensuite produisent des animaux au lieu de gemmes; ceux-ci, à leur tour, s'allongent en filaments végétants.

ZOOCHIMIE, s. f. Chimie animale.

ZOOCHIMIQUE, adj. Qui appartient à la zoochimie. | *Procédés zoochimiques*, Emploi des réactifs chimiques pour faciliter les dissections ou suppléer à l'impuissance des instruments divisants.

ZOOGRAPHE, s. (du g. ζῶον, animal; γράφω, j'écris). Peintre d'animaux. | Celui, celle qui a écrit une zoographie. Un *zoographe*.

ZOOGRAPHIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; γράφω, j'écris). Description des animaux; partie descriptive de la zoologie. Étudier la *zoographie*.

ZOOGRAPHIQUE, adj. Qui appartient à la zoographie. Terme *zoographique*. | Diplom. *Lettres zoographiques*, Lettres dont les diverses parties sont formées au moyen de figures d'animaux.

ZOOÏATRIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; ἰατρεύω, je guéris). Mot dont quelques auteurs se servent pour désigner la médecine vétérinaire.

ZOOLÂTRE, adj. et s. Adorateur des animaux. Les Égyptiens étaient *zoolâtres*.

ZOOLÂTRIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; λατρεία, culte). Adoration des animaux. La *zoolâtrie* est une des formes du fétichisme; cependant la *zoolâtrie*, telle que l'ont pratiquée les Égyptiens, paraît se rapporter à une conception d'un ordre plus relevé que celle de ce culte grossier et stupide qui jette l'homme aux genoux de l'image d'un animal. Les Égyptiens adoraient surtout des animaux bienfaisants, et ils n'étaient pas éloignés de croire que, sous ces formes muettes et mystérieuses de l'animal, se cachait une divinité amie de l'homme. Ils admettaient la pluralité des dieux, ou plutôt des génies supérieurs à l'humanité, ce que toutes les religions admettent encore du reste. Ils regardent la vie telle qu'elle se développe sur la terre et dans le monde comme la manifestation ou l'incarnation de ces génies. A ce compte, chaque animal devait être le représentant d'une divinité, et il fallait considérer comme divinité singulièrement vouée au bonheur de l'humanité celle qui, sous la forme d'un bœuf, par exemple, se donnait à l'homme tout entière dans sa force, dans sa chair et dans son sang, et cela, en réalité, sous forme tangible, palpable, irrécusable. Celui qui a compté les services que le bœuf a rendus à l'homme ne trouvera pas si absurde l'idée qu'une divinité bienfaisante anime sa lourde et puissante masse.

ZOOLITHE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; λίθος, pierre). Partie des animaux qui s'est changée en pierre, en s'imprégnant des éléments dans lesquels ils se sont trouvés renfermés.

ZOOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; λόγος, discours). La science des animaux, l'histoire raisonnée du règne animal. Elle constitue un vaste ensemble de connaissances, dans le domaine desquelles rentre nécessairement tout ce que nos sens et notre raison peuvent nous apprendre sur les animaux. C'est une science essentiellement unitaire que l'on peut et que l'on doit subdiviser pour les besoins de l'étude, mais non morceler et scinder en plusieurs prétendues sciences presque indépendantes les unes des autres. Ainsi, l'étude des organes extérieurs et celle des organes intérieurs, par exemple, est indivisible, parce que les uns et les autres sont des parties indissolublement unies des mêmes appareils. Les uns, il est vrai, sont immédiatement perceptibles à nos sens : les autres ne le deviennent que lorsque le scapel nous ouvre un chemin vers eux; mais cette différence, si importante relativement à nos moyens d'investigation, est de nulle valeur philosophique. L'étude des organes des animaux, soit extérieurs, soit intérieurs, et l'étude de leurs fonctions sont pareillement indivisibles; car l'étude des fonctions, c'est celle des organes en action, et réciproquement l'étude des organes, c'est celle des instruments des fonctions. L'étude des mœurs des animaux rentre nécessairement dans l'étude de leurs fonctions; elle n'est en quelque sorte que la partie la plus intéressante, et l'on peut ajouter la plus obscure de cette dernière, déjà si mystérieuse dans son ensemble. Enfin, l'étude de la distribution géographique des animaux ne peut être séparée de l'étude de leurs mœurs, ni de l'étude des modifications organiques par lesquelles ils se trouvent en si admirables concordances avec les dispositions topographiques et les conditions climatologiques des lieux où ils résident. D'un autre côté, la définition même que nous avons donnée de la *zoologie* implique, par sa grande généralité, la nécessité d'établir dans une science aussi vaste de nombreuses divisions, si ces divisions sont possibles. Or, elles le sont incontestablement, non pour ce qu'il y a de fondamental dans la science, qui reste essentiellement unitaire et indivisible, dès qu'on aborde une question quelque peu étendue et importante, non en ce qui concerne ses généralités et ses théories, mais sous des points de vue secondaires et en ce qui concerne l'étude particulière des faits. C'est donc à juste titre que l'on a établi dans la science zoologique différentes circonscriptions particulières. Ainsi, on a appelé *anthropologie* l'étude de l'homme; *tétrapodologie*, la partie qui traite des quadrupèdes; *ornithologie*, celle qui traite des oiseaux; *ichthyologie*, celle qui traite des poissons; *conchyliologie*, celle qui s'occupe des mollusques et des autres animaux conchylifères, ou plutôt de leurs coquilles; *entomologie*, celle qui s'occupe des insectes; *faune*, l'histoire des animaux d'une seule contrée, d'un seul pays, d'une seule province; et enfin *paléontographie animale*, cette branche de la *zoologie* qui traite des débris fossiles des animaux antédiluviens. Toutes ces divisions sont légitimes et nécessaires, mais

à la condition que les zoologistes, chacun dans l'ordre spécial des faits qu'il étudie, ne perdent pas de vue la nécessité de constituer, non plusieurs sciences collatérales, mais une seule et même science. V. BIOTAXIE. | *Zoologie générale* ou *philosophique*, Partie de la zoologie à laquelle se rattachent l'anatomie et la physiologie comparées, et toutes les grandes questions relatives à la série zoologique, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, à la transformation des espèces et à l'unité de plan dans le règne animal. | *Zoologie descriptive*, Partie de la zoologie à laquelle appartiennent la distribution systématique des espèces, leur description méthodique, puis les nombreuses applications de la science aux arts, à l'industrie, à l'économie domestique. | *Zoologie systématique*, Partie de la zoologie où l'on s'occupe de la classification des animaux. V. ANIMAL (RÈGNE.)

ZOOLOGIQUE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la zoologie. Classification *zoologique*. Études *zoologiques*. | *Géographie zoologique*, Partie de la géographie qui s'occupe de la distribution des animaux sur le globe. On l'appelle aussi *zoologie géographique*. | *Bassin zoologique*, Partie d'une contrée où vivent exclusivement certaines espèces d'animaux. | *Série zoologique*, Échelle animale, examen comparatif des animaux sous le rapport de la complication plus ou moins grande de leur organisme.

ZOOLOGISTE, s. Celui, celle qui possède la zoologie, qui en traite, qui s'occupe spécialement de l'étude des animaux.

ZOOMORPHISME, s. m. (de ζῶον, animal; μορφή, forme.) Métamorphose en animal. On s'est servi de ce mot pour exprimer l'opinion où l'on était que des hommes pouvaient se transformer en animaux : telle était la croyance aux loups-garous, à la lycanthropie, etc.

ZOOMORPHITE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; μορφή, forme). Substance minérale revêtant la forme d'emprunt d'animal, en tout ou en partie.

ZOONIQUE, adj. Qui appartient à une substance animale. | Chim. *Acide zoonique*, Acide acétique impur.

ZOONOMIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; νόμος, loi). Ensemble des lois qui président à la vie animale. C'est la science de l'organisme animal, des lois propres à l'organisation des animaux, c'est-à-dire la connaissance de la forme, de la composition, de la texture, de l'arrangement, des connexions respectives des diverses parties du corps animal; la connaissance de l'action propre à chacune de ces parties, de leur influence réciproque, des phénomènes qui résultent de leur mouvement simultané ou successif, des lois qu'elles suivent, des changements qu'elles éprouvent par l'âge, le sexe, le climat, les habitudes, les maladies, l'impression des corps externes; l'application de ces connaissances à l'étude, à l'exercice de la médecine, de l'art vétérinaire, aux arts, à la salubrité, aux besoins de la société.

ZOONOMIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la zoonomie.

ZOOPATHOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; πάθος, maladie; λόγος, discours). Connaissance des maladies des animaux.

ZOOPHAGE, adj. et s. (du gr. ζῶον, animal; φάγω, je mange). Qui vit de matières animales. Il se dit particulièrement d'une section de l'ordre des mollusques trachélopodes. | Par extens. Se dit de tout animal qui se nourrit de chair, et plus particulièrement de ceux qui dévorent leur proie vivante, tels que le tigre, le lion, l'aigle, etc., et parmi les insectes, les crabes, l'araignée, etc. Dans ce sens, il est synonyme de *Carnivore*.

ZOOPHAGIE, s. f. Voracité des animaux, qui les porte à manger leur proie vivante.

ZOOPHYTE, s. m. (du gr. ζωόφυτον, formé de ζῶον, animal; φυτόν, plante : animal-plante). Nom donné en général à tous les animaux qui ont quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes, et qui semblent former la transition du règne animal au règne végétal. On les appelle aussi *rayonnés* ou *actinozoaires*. C'est à cette classe que se rapportent les éponges, les polypes, le corail, les vers intestinaux, les hydatides, les actinées, les oursins, les méduses, etc. Linné ne donnait le nom de *zoophytes* qu'à un ordre de la classe des vers comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les végétaux. Cuvier l'étendit à un beaucoup plus grand nombre, et en fit un embranchement qu'il divise en cinq classes : les *échinodermes*, les *entozoaires*, les *acalèphes*, les *polypes* et les *infusoires*. Milne-Edwards divise l'embranchement des zoophytes en trois sous-embranchements : 1° les *zoophytes rayonnés*, comprenant les *échinodermes*, les *acalèphes* et les *polypes*; 2° les *zoophytes vermiformes*, comprenant les *infusoires* et les *entozoaires*; 3° les *zoophytes spongiaires*, comprenant les *éponges*. Le nom de *zoophytes* paraît avoir été employé pour la première fois par Sextus Empiricus, au IIe siècle de notre ère. Du reste, on se sert peu aujourd'hui du mot *zoophyte*; on tend même à le bannir des sciences naturelles comme n'étant pas suffisamment exact. Le mot de *zoophyte*, employé pour la première fois dans le VIe siècle, par Isidore de Séville et Sextus Empiricus, sert à désigner toutes ces espèces des degrés inférieurs de l'échelle zoologique, auxquelles leur forme presque toujours radiaire, leur agrégation fréquente en arborisations plus ou moins ramifiées, et leurs organes moins compliqués que chez les animaux vertébrés, articulés et mollusques, semblent donner des caractères intermédiaires à ceux des deux règnes d'êtres organisés; aussi, peut-on admettre que les zoophytes sont, pour ainsi dire, des animaux dégradés ou de bas étage. Mais il ne faudrait pas arguer de leur infériorité d'organisation pour établir dans la nature organisée un troisième règne, ainsi que l'ont voulu plusieurs auteurs. Chez tous, en effet, l'animalité est manifeste; c'est donc à tort qu'il en est quelques-uns, comme les hydres, les pennatules et les alcyons, que l'on a placés dans le prétendu règne intermédiaire aux animaux et aux végétaux. Il en est de même des coralines, des acétabules, que l'on a voulu également placer dans ce règne intermédiaire, et qui appartiennent en réalité au règne végétal, dans lequel elles prennent rang à côté des algues et des conferves. Les zoophytes sont également nommés *animaux rayonnés* ou *radiaires*, c'est-à-dire qu'ils ont les parties du corps toutes disposées radiairement par rapport à un axe central. On en connaît dès à présent un fort grand nombre d'espèces, et il s'en découvre de nouvelles tous les jours. Il y a des zoophytes dans toutes les parties du globe, et on en trouve de fossiles dans toutes les couches de formation neptunienne. Beaucoup d'espèces, parmi celles qui s'observent à l'état fossile, ont même cessé d'exister, ainsi que cela se voit pour certains animaux des autres groupes. Compter les individus appartenant à ce genre d'animaux, ou même les genres qui le composent, serait une œuvre immense dans le détail de laquelle nous ne devons point songer à entrer. On partage ordinairement les zoophytes en cinq classes, qui sont : les échinodermes, ou cirrhodermaires; les zoanthaires, les arachnodermaires, les polypiaires, les cténocères. Le système nerveux n'existe pas chez les zoophytes, ou existe à l'état rudimentaire; leurs sens sont très-réduits, et plusieurs leur manquent. On a même admis pendant longtemps que le toucher était leur seule sensation. C'est à ce toucher que l'on a rapporté la faculté reconnue à certaines espèces de sentir la lumière et de se diriger vers elle, comme les hydres, par exemple, le font d'une manière évidente. Chez quelques zoophytes seulement, on a admis la sensation des saveurs; mais celles de la vision, de l'audition et de l'odorat ne leur avaient pas même été supposées, quand certains observateurs signalèrent chez les astéries et plusieurs autres zoophytes, des points qu'ils considèrent comme les yeux de ces animaux. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que ces rudiments n'approchent en rien des yeux des vertébrés, et ne peuvent donner aux animaux qui les possèdent que des sensations extrêmement confuses. Il n'y a jamais ni cœur, ni circulation proprement dite, mais seulement des canaux plus ou moins compliqués. Le corps des zoophytes est circonscrit par une peau molle pendant toute leur vie chez quelques espèces, et qui s'endurcit, au contraire, dans son épaisseur, chez beaucoup d'autres. La surface de cette peau présente, en beaucoup d'endroits, un appareil ciliaire aussi développé que celui que l'on voit sur les infusoires ou sur les membranes muqueuses des animaux supérieurs. Ces cils, doués d'un mouvement vibratoire, sont les organes de la respiration.

ZOOPHYTOLOGIE, s. f. (du gr. ζωόφυτον, zoophyte; λόγος, discours). Histoire des zoophytes; branche de la zoologie qui traite spécialement des zoophytes. Traité de *zoophytologie*.

ZOOSPERME, s. m. Animacules microscopiques contenus en nombre incalculable dans la liqueur séminale de l'homme et des animaux. Examiner à la loupe le *zoosperme*. | De tous les mystères de la nature, celui de la reproduction des espèces vivantes est le plus profond : il est de ceux qui doivent paraître inexplicables au véritable philosophe; et, comme les philosophes véritables sont fort rares, c'est le mystère aussi que certains savants ont le plus cherché à expliquer. Le mécanisme est chose familière, mais la raison en demeure et en demeurera toujours inconnue. On reconnaît au premier coup d'œil le véhicule de cette reproduction dans une liqueur sécrétée par les organes mâles chez les animaux, et l'observateur reste ébahi, lorsque, soumettant cette liqueur, provenue d'un adulte, au foyer grossissant d'un puissant microscope, il la trouve tellement remplie d'êtres animés, qu'un mouvement général s'y fait remarquer avant que la fluidité croissante de la matière permette aux animalcules, parvenus à se séparer de la masse qu'ils grossissaient d'abord, de nager isolément. Ces petits êtres constituent dans la vaste classe des microscopiques un genre de l'ordre des gymnodés, et de la famille des cercariés, dont les caractères sont : corps non contractile, ovale, comprimé ou discoïde, terminé par un appendice caudiforme postérieurement implanté, très-distinct, et qui égale au moins ce corps en longueur. Les auteurs qui ont exagéré l'importance du rôle de ces êtres dans le mystère de la génération, ont vu dans leur partie antérieure et arrondie l'ébauche de notre propre cerveau, et, dans leur appendice caudal, celle de notre moelle allongée, c'est-à-dire d'un système nerveux complet, qui, s'appliquant intimement sur ce qu'on appelle la lame vasculaire de Rolando dans l'ovule de la femelle, fournirait les sources de toute sensibilité et d'intellect dans l'être, auquel sa mère n'aurait part que pour le reste de la machine. Ces savants n'ont pas songé que, sur plusieurs milliers d'animalcules contenus dans une cuisse d'Abraham, selon la Genèse, un ou deux seulement eussent dû être inévitablement prédestinés à devenir précisément Ismaël ou Isaac, selon que le saint patriarche aurait eu affaire à son esclave Agar ou à son épouse Sara. De telles théories ne sont point admissibles en physique. D'après un calcul approximatif, mais en même temps assez exact, un grain de sable dont le volume équivaudrait à un ovule, équivaudrait également à celui de deux mille de ces animalcules; et ce serait un seul de ces êtres qui parviendrait, au préjudice de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf de ses pareils, à pénétrer dans l'organe femelle pour s'en faire comme un berceau. Et qu'on ne croie pas que, chez les poissons, par exemple, où une femelle produit des milliers d'œufs, la disproportion du nombre des animalcules à ces œufs vienne à s'effacer; elle augmente, au contraire, car ceux-ci deviennent tellement petits, que dix mille d'entre eux chez les merlus équivalent au volume d'un seul ovule. Une laite de ces sortes de gades renfermerait, selon Leuwenhoeck, autant d'animalcules que l'univers contient d'individus du genre humain; le même observateur, qui évaluait à un peu plus de neuf millions le nombre des ovules qu'on peut découvrir dans une grenouille, porte à quatre-vingt-treize mille quatre cent-quarante millions le nombre des animalcules qui sortent d'un seul mâle. Tout ce qu'on peut dire de certain sur cette immense quantité d'animalcules vivants, c'est qu'ils ne doivent pas naissance à la sécrétion séminale des animaux. Ne pouvant réellement provenir d'un tel mécanisme, ils se développent dans la semence, comme tant d'entozoaires dans les matières muqueuses; ils n'y apparaissent que lorsque celle des humeurs où se trouvent réunies les conditions nécessaires à leur existence se complète par des circonstances particulières; par leur agitation continuelle, ils contribuent au mélange des éléments chimiques qui doivent porter à tel ou tel point de mixtion la liqueur propre à féconder; après avoir contribué au parachèvement de cette liqueur, l'engorgement qu'ils produisent par leur innombrable multiplication dans les organes où ils sont enfermés y cause probablement l'orgasme d'où résultent le rut et les symptômes amoureux; enfin, après le rapprochement des deux sexes, leur rôle est joué, et ils n'ont plus qu'à mourir et disparaître. Les organes génitaux de l'homme en contiennent toute l'année une très-grande quantité, mais ils ne se trouvent dans aucun organe femelle, et ils n'existent qu'à des époques périodiques chez les mâles des espèces qui sont sujettes au rut; ainsi, le rossignol en est privé dans la saison où il ne chante pas. Ces faits une fois constatés, nous laisserons inexpliqué ce qui est en soi inexplicable.

ZOOSPORE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; σπορά, graine). Bot. Spore complètement développée, et garnie de cils vibratiles, de certaines plantes aquatiques, telles que conferves, conjugées, ulvacées, etc. Les *zoospores*, une fois sorties du sporange, nagent plus ou moins longtemps, puis se fixent à un corps, sur lequel elles germent.

ZOOSPORÉES, s. f. pl. Bot. Sorte d'algues, ainsi

nommées, parce que leurs graines ou semences sont douées de mouvements qui leur donnent une apparence de vie. Ce sont des frondes membraneuses de couleurs vert-olivâtre, quelquefois rougeâtre, composées de cellules juxta-posées sur un même plan, ou en tubes continus ou cloisonnés, simples ou rameux. On les trouve plus souvent dans les eaux douces que dans la mer. Principaux genres : *conferce, ulve, ectosperme.*

ZOOTAXIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; τάξις, ordre). Classification des animaux.

ZOOTAXIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la zootaxie.

ZOOTECHNIE, s. f. (pron. *zootekni*; du gr. ζῶον, animal; τέχνη, art). Connaissance des animaux appliquée aux besoins de l'homme. *Zootechnie* élémentaire, comparée. *Zootechnie* générale. *Zootechnie* spéciale. La *zootechnie* a pour fondement la physiologie. L'alimentation des animaux et leur reproduction sont les questions dominantes en *zootechnie.*

ZOOTECHNIQUE, adj. Qui appartient à la zootechnie. Études *zootechniques.*

ZOOTHÉRAPIE, s. f. Art de guérir les maladies des animaux.

ZOOTHÉRAPIQUE, adj. Qui appartient à la zoothérapie.

ZOOTOMIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; τομή, section). Anatomie des animaux; partie de l'anatomie qui s'occupe de rechercher la structure des animaux. On dit plus souvent *anatomie comparée*, quoique le mot soit très-bien fait. La *zootomie* fait une partie indispensable de la zoologie, car il est de toute impossibilité de reconnaître, par la seule inspection de l'extérieur, les vrais rapports naturels des animaux entre eux. C'est cette science qui a porté la lumière dans les classes si obscures auparavant du règne animal. Étudier la *zootomie.* Traité de *zootomie.* V. ANATOMIE COMPARÉE.

ZOOTOMIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la zootomie. Nomenclature, procédé *zootomique* Conférences *zootomiques.*

ZOOTOMISTE, s. Celui, celle qui étudie ou qui pratique la zootomie. Habile, savant *zootomiste.*

ZOPILOTE, s. m. (du mexic. *tzopilote*, roi des vautours). Ornithol. Genre d'oiseaux accipitres de la tribu des diurnes et de la famille des vautourins. Les espèces de ce genre ne se trouvent qu'en Amérique, et ne pénètrent pas dans le nord de ce continent, au delà des Florides. Ils se distinguent des vautours de l'ancien continent, en ce qu'ils ont le pouce plus court ainsi que son ongle. Les espèces les plus connues sont le *zopilote* de la Californie, le *zopilote* condor et le *zopilote* papa. V. VAUTOUR et CONDOR.

ZOPISSA, s. f. (du gr. ζέω, bouillir; πίσσα, poix). Poix, résine. | Résine grasse, tirée du vieux bois de pin. | Vieil enduit de la carène d'un navire non doublé de feuilles de métal. | La *zopissa* était autrefois employée comme astringente et propre à la cicatrisation des ulcères. Ce médicament, dont les vertus sont attribuées aux particules salines combinées avec la poix, n'est plus d'aucun usage, si ce n'est peut-être pour les matelots ou les peuples riverains de la mer.

ZOPYRE. Satrape perse, célèbre par son dévoûment à son prince. Pour faciliter à Darius la prise de Babylone, il se coupa le nez et les oreilles, puis obtint l'entrée de la ville en se plaignant de la cruauté du roi. Dès qu'il eut gagné la confiance des habitants, qui lui donnèrent le gouvernement de leur ville, il en ouvrit les portes à Darius. On a toujours vanté cette action comme un exemple sublime de dévoûment. Nous la regardons comme le sublime de l'abjection d'un côté, et de la perfidie de l'autre. L'acte de Zopyre est condamnable. Quand on ne peut prendre une ville par des moyens plus honorables, on lève le siége, et l'humanité ne se trouve point offensée pour cela.

ZORILLE, s. m. (*ll* mouillées). Zool. Division du genre martre, renferme des animaux de l'Afrique méridionale qui ont le museau court, et qui, au système dentaire du putois, unissent des ongles longs, robustes et propres à fouiller la terre. Le *zorille* exhale une odeur fort désagréable; son pelage est d'un noir brunâtre rayé de blanc; ses cuisses et son ventre sont noirs, et sa queue est garnie de longs poils variés de noir et de blanc. On l'appelle aussi *putois du Cap* et *blaireau puant.*

ZOROASTRE. Réformateur mythique du mazdéisme. On ne sait rien de certain sur sa vie. Les savants ont en vain essayé jusqu'à présent de déterminer l'époque à laquelle il a vécu. (L'époque de sa naissance flotte du XIIIe au XVIe siècle avant J. C.) Son existence même est contestée. Ce qui est hors de doute, c'est que son nom se rattache à une refonte importante de la religion des antiques habitants de l'Ariane, refonte qui paraît avoir eu pour but de substituer au culte de Hom celui d'Ormuzd, et opéra une scission complète entre les systèmes religieux indous et ariens, primitivement identiques. Les légendes qui le concernent, tirées des poèmes persans du moyen âge, méritent peu de confiance et ne sont qu'un écho très-infidèle des anciennes traditions. Suivant ces légendes, Zoroastre (en zend Zérétochtro, *astre d'or*) était fils de Poroschasp et de Dogdhu. Avant sa naissance, un devin prédit la haute destinée qui l'attendait. Lui-même confirma cette prédiction en venant au monde : il ne coûta aucune douleur à sa mère, et apparut le sourire sur les lèvres, pendant que le palais de Poroschasp brillait d'une lumière éclatante. Les magiciens, ennemis du vrai culte, essayèrent en vain de le faire périr, et l'exposèrent dans la campagne sur un bûcher; les flammes s'éteignirent, les loups vinrent le défendre, et deux brebis lui présentèrent leurs mamelles. Il fut ainsi jusqu'à quinze ans en proie aux attaques de ses ennemis, sans jamais succomber, et s'acquit une grande réputation de sagesse, de générosité et de bienfaisance. Comme tous les réformateurs orientaux, on le voit tantôt au milieu des populations, prodiguant les consolations aux affligés, et aidant les indigents, tantôt, possédé d'un pressant besoin de se recueillir en lui-même, chercher le désert et y vivre seul avec Dieu. Une tradition le montre traversant un fleuve à pied, sans enfoncer dans ses eaux. Après diverses pérégrinations, il partit un jour pour un pays semblable au paradis, d'où Brahma le transporta jusqu'au pied du trône d'Ormuzd, qui lui révéla sa loi et jusqu'aux moindres détails de son culte. Zoroastre, ayant reçu avec le Zend-Avesta l'ordre de se rendre auprès de Goustasp pour le convertir, dissipa une nouvelle coalition des magiciens par la seule lecture d'un chapitre du livre sacré. Il se dirigea ensuite vers le palais du monarque, et s'introduisit par le sommet de la voûte au milieu de sa cour. Après avoir en vain confondu tous les sages de l'empire, il dut opérer divers miracles pour toucher le cœur endurci de Goustasp; il se fit arroser d'airain fondu, mania du feu sans se brûler, et enfin planta auprès du palais un cyprès qui atteignit en quelques jours des dimensions énormes. Alors Goustasp se convertit. Cédant cependant aux suggestions des ennemis du prophète, il le fit jeter en prison. Zoroastre se justifia d'une manière miraculeuse, et reconquit toute son influence. Le fameux brahme Tchengrenghatchah essaya en vain de le confondre, en se rendant à Balkh avec quatre-vingt mille brahmes et un cortége de questions épineuses qu'il avait passé deux ans à rassembler. Admis à discuter en séance publique avec Zoroastre, il allait proférer sa première demande, lorsque, par ordre du prophète, un disciple, ouvrant le Zend-Avesta, lut un chapitre qui contenait la solution de toutes les difficultés si longuement échafaudées par le brahme. La gloire du réformateur s'en accrut d'autant, et tout le royaume embrassa la loi d'Ormuzd. Voulant cependant étendre son influence au dehors, Zoroastre persuada à Goustasp de porter la guerre dans les États du roi de Touran (peuplades scythiques) et chez le roi de Tchin (peuplades chinoises). Grâce à la valeur d'Isfendiar, fils de Goustasp, le culte d'Ormuzd s'étendit jusque dans l'Inde. Mais, pendant qu'il assiégeait la capitale du Sistan, Balkh, sans défense, tomba au pouvoir des Scythes. Le vieux roi Lorhasp, père de Goustasp, fut tué les armes à la main, les prêtres du feu massacrés, et, selon le schah Nameh-Nasséri, le prophète lui-même périt dans l'invasion. (Jacobi.)

ZOROASTRIEN, ENNE, adj. Qui appartient à Zoroastre. Doctrine *zoroastrienne.*

ZOROBABEL. Juif qui se mit à la tête de tous ses compatriotes captifs à Babylone, qui voulurent revenir en Judée quand Cyrus le leur permit, 536 av. J. C., et contribua à rétablir le culte et à relever le temple en dépit des Samaritains.

ZOSIME. Historien grec du Ve siècle. Son ouvrage, divisé en six livres, contenait l'histoire des empereurs, depuis Auguste jusqu'aux règnes d'Honorius et de Théodose le Jeune, c. à d. jusqu'à l'an 410. Le premier livre, qui s'étend depuis Auguste jusqu'à Probus, est très-abrégé. On a perdu la suite jusqu'à Dioclétien. Les quatre derniers livres vont depuis la mort de Dioclétien jusqu'à l'an 410, et sont beaucoup plus détaillés. Zosime s'est proposé de tracer les causes de la décadence des Romains, à l'exemple de Polybe qui avait recherché celles de leur grandeur. Il en voit deux principales : 1° Les fautes graves de Constantin, plus occupé de son faste et de ses plaisirs que de pourvoir à la sûreté et à la prospérité de l'empire; 2° La protection accordée au christianisme et l'abandon de l'ancienne religion. Les causes réelles sont bien autres; mais on reconnaît en lui un païen zélé et un ennemi des idées nouvelles qu'apportaient les chrétiens.

ZOSTÈRE, s. f. (du gr. ζωστήρ, ceinture). Bot. Genre type de la famille des *zostéracées*, détachée de celle des naïadées, se compose d'herbes qui croissent submergées sur les côtes de presque toutes les mers : tiges rampantes; feuilles linéaires, rubannées, engaînantes, disposées en éventail à leur base. Les feuilles de la *zostère marine*, très-longues,

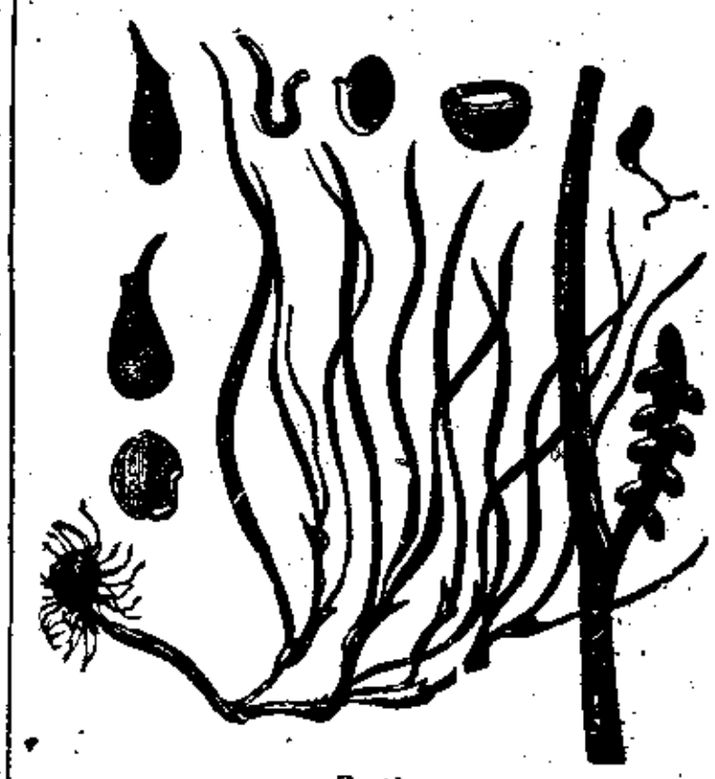

Zostère.

et larges seulement de quelques millimètres, sont employées à une foule d'usages. Dans les pays maritimes, elles servent à emballer les objets fragiles; sous le nom de *crin végétal*, elles servent à faire des matelas et des coussins beaucoup plus mollets que ceux de paille ou de foin. Dans le Nord, on en couvre les toits rustiques. On les ramasse également pour servir d'engrais aux terres et pour en retirer de la soude par la combustion.

ZOUAVE, s. m. (de *zouaoua*, dénomination générique d'une confédération de tribus kabyles, qui fut une des premières à entrer dans ce corps). Soldat d'un corps particulier de l'infanterie française, qui porte le costume oriental. Cette troupe, organisée en Algérie dès le 1er octobre 1830, admit d'abord des indigènes, mais aujourd'hui elle se recrute exclusivement de Français. L'uniforme, qui a varié, est une veste sans collet avec un gilet fermé par devant, en drap bleu soutaché de jaune; pantalon maure en drap garance; ceinture en cotonnade bleue, turban blanc ou vert et calotte rouge; jambarts en cuir, guêtres, souliers : sac, giberne turque. Les officiers ont le costume des officiers d'infanterie. Les *zouaves* se sont partout signalés par une grande intrépidité.

ZUG. Géogr. Ville de Suisse, capitale du canton de ce nom, sur la rive orientale du lac de Zug; 3,500 habitants. Jolie ville, dans une position charmante, au pied d'une riante colline. Papeterie, kirsch, fruits secs. | Le *canton de Zug*, au centre de la Suisse, est le plus petit des cantons; borné par ceux de Zurich au N., Schwitz à l'E. et au S., Argovie à l'O.; 20 kilom. sur 17; 18,000 habitants. Climat doux, sol fertile, arrosé par la Reuss et la Limmat. Châtaignes, fruits, fromages, beurre, kirschenwasser. Zug fut reçu dans la confédération des cantons en 1352; il est le sixième par ordre d'admission. | Le *lac de Zug*, entre les cantons de Zug, Schwitz et Lucerne, a 14 kilom. de long sur 2 de largeur moyenne; environ 215 mètres de profondeur. Il communique avec la Reuss par la Lorze, qui en sort au N. Ce lac est très-poissonneux; on y pêche entre autres des carpes énormes, des brochets qui pèsent jusqu'à 20 kilogrammes, et des truites exquises.

ZURBARAN (FRANCISCO). Peintre espagnol, né en 1598, à Fuente de Cantas, dans l'Estramadure, mort en 1662. Il commença sa réputation en copiant avec le plus rare bonheur des tableaux du Caravage qui étaient arrivés à Séville. Il a orné cette ville de plusieurs chefs-d'œuvre. La vie de ce grand peintre ne fut pas mondaine et brillante comme celle de Velasquez, mais paisible et laborieuse. De la sorte on s'explique la merveilleuse fécondité qui fut l'un des caractères distinctifs de son génie. Ses tableaux abondent dans toutes les

églises de l'Andalousie, et surtout à Séville. Le musée de Madrid, chose singulière, ne possède que quatre toiles de ce peintre. On en voit soixante-quinze dans notre musée espagnol du Louvre. La plupart de ces toiles sont remarquables par une composition large, par une entente admirable de la lumière et de la couleur, par un style noble, ferme et plein d'élégance. Zurbaran excellait à peindre les femmes et les moines.

ZURICH (pron. *Zurik*). Géogr. Ville de Suisse, capitale du canton de son nom, sur la Limmat, à l'extrémité N. du lac de Zurich; 10,000 habitants. Cathédrale, hôtel de ville; monument de Gessner. Université, amphithéâtre anatomique, salle de physique, collections; école des arts, école d'aveugles. Soieries, mousselines, gazes, tissus de coton, vinaigre, savons, etc. Zurich existait sous les Romains avec le nom de *Turicum*. Elle devint ville impériale en 1218. Vers 1250, elle s'affranchit de la prééminence des nobles et se donna un régime démocratique. Elle entra en 1351 dans la confédération suisse; mais, ayant pris querelle en 1436 avec Glaris et Schwitz pour la possession du Tockenbourg, elle fit alliance avec l'Autriche (1439) et sortit de la confédération, pour n'y rentrer qu'en 1450. Dès 1516, Zwingle prêcha la réforme à Zurich. Cette ville se distingua par ses écoles et par l'instruction de ses habitants. Elle est la patrie de Gessner, Bodmer, Lavater, Pestalozzi, etc. Les Suisses battirent les Autrichiens en 1443 aux environs de Zurich. Masséna remporta à Zurich sur l'armée austro-russe, le 26 août 1799, une victoire qui empêcha la France d'être envahie de ce côté. Il fut conclu à Zurich le 10 novembre 1859 entre la France et l'Autriche un traité qui confirmait et complétait celui de Villafranca : la partie de ce traité qui établissait une confédération italienne ne put être exécutée. | Le *Canton de Zurich* est borné par le grand-duché de Bade et le canton de Schaffouse au N., par ceux de Saint-Gall, Zug, Schwitz au S., par le canton d'Argovie à l'O. et par celui de Thurgovie à l'E.; 62 kilom. sur 43; 252,000 habitants. Il est arrosé par plusieurs rivières (Rhin, Reuss, Limmat, Sihl, Thur), et contient plusieurs lacs, entre autres celui de Zurich. Ses plus hautes montagnes ne dépassent pas 1160 mètres. Forêts, pâturages; agriculture très-bien entendue; industrie et commerce florissants. La constitution est démocratique. Le canton de Zurich fut admis dès 1351 dans la confédération; il ne se composait alors que de la ville et d'un district au bord de la Sihl. Il acquit ses limites actuelles surtout du XIVe au XVe siècle. Il fut en 1798 et 1799 le théâtre de sanglantes opérations militaires des Français et des Russes. En 1802, il s'y éleva des discussions dont les résultats furent l'intervention française et l'organisation de la Suisse en 19 cantons. | Le *Lac de Zurich*, situé dans les cantons de Zurich, Saint-Gall et Schwitz, a 35 kilom. sur 3 de largeur moyenne; sa plus grande profondeur est de 200 mètres. On le divise en deux parties (lac supérieur et lac inférieur); au point de partage se voit le pont de Rapperschwyl, qui a plus d'un kilomètre de long. Ce lac reçoit la Linth au S. E. et s'écoule par la Limmat.

ZURICHOIS, OISE, adj. et s. (pron. *Zurikoa*). Habitant, habitante de Zurich; qui appartient à Zurich ou à ses habitants. Coutumes *zurichoises*. Les *Zurichois* vivent en général dans une grande aisance, quoique dans toute la simplicité des mœurs antiques qu'ils ont à cœur de conserver.

ZUTPHEN. Géogr. Ville forte du royaume de Hollande (Gueldre), sur l'Yssel; 10,000 habitants. Belle église de Sainte-Walburge (ancienne cathédrale), hôtel de ville à cinq façades, hôtel des États; carillon de 36 cloches. Ville ancienne. Elle fut prise et démantelée par les Français en 1672.

ZUYDERZÉE (mot composé holland., signifiant *mer du Sud*). Géogr. Vaste golfe de la mer du Nord, entre la Hollande à l'O., la Frise et l'Over-Yssel à l'E., la province d'Utrecht et la Gueldre au S.; son entrée, située au N., est fermée par les îles de Texel, de Vlieland, Ter-Schelling, Ameland, qui n'y laissent pénétrer les navires que par quelques passes; 220 kil. du N. au S., 75 kil. de largeur moyenne. Au S. O. on remarque le golfe de l'Y qui est uni à la mer de Harlem (petit lac de la Hollande). Le Zuyderzée reçoit l'Yssel et les deux Vechts. La moitié méridionale du Zuyderzée se nommait au temps des Romains lac *Flevo*; il était au milieu des terres, on ne tenait que par un filet d'eau à la mer du Nord; mais en 1282 une inondation terrible submergea tout l'espace qui forme aujourd'hui la partie septentrionale. Il avait été question dans ces dernières années de dessécher le Zuyderzée; mais la crainte d'anéantir le commerce maritime des villes qui ont un port sur ce golfe a fait renoncer à ce projet. Sous l'empire français, de 1810 à 1414, il y eut un département du Zuyderzée, formé de la Hollande septentrionale et d'une partie de la province d'Utrecht; il avait pour chef-lieu Amsterdam.

ZWINGLE (Ulrich). Réformateur suisse, né en 1484, mort en 1531. Après avoir étudié tour à tour à Bâle, à Berne et à Vienne, il fut nommé en 1502 régent à Bâle, puis curé de Glaris en 1506. Il se livra particulièrement à l'étude du grec, lut le Nouveau-Testament dans l'original, et se lia avec Erasme, qui venait de publier la première édition du texte grec. En 1512, il accompagna comme aumônier les troupes de Glaris en Italie, et se trouva en cette qualité à la bataille de Novare, et plus tard à celle de Marignan. De retour de cette expédition, il prêcha contre la coutume de ses concitoyens de se louer à l'étranger pour verser le sang humain. Sa franchise lui suscita quelques inimitiés. Il quitta Glaris et fut nommé pasteur à Notre-Dame des Ermites. C'est là qu'il prononça un discours qui fut le point de départ de la réforme en Suisse, et qui même contenait les germes de le réformation tout entière. Dans ce sermon prononcé en 1516, c'est-à-dire, une année avant que Luther ne parût, Zwingle s'éleva avec force contre l'inutilité des pénitences corporelles, des pèlerinages, des donations intéressées faites aux églises et aux cloîtres, des indulgences obtenues à prix d'argent et de l'adoration des images. En 1518 il redoubla ses attaques contre l'Église de Rome à l'occasion du trafic des indulgences qu'un moine italien était venu faire à Zurich, à Schwitz et à Uri. Bientôt il fut nommé pasteur de la cathédrale de Zurich. Présenté au chapitre assemblé, il déclara qu'il venait enseigner la pure doctrine de l'Évangile sans nul égard pour les prétentions de Rome. Deux ans après, en 1520, il obtint du sénat de Zurich un décret par lequel il était ordonné aux curés du canton d'expliquer au peuple le Nouveau-Testament, et de ne rien enseigner qui n'y fût conforme. La réforme s'accomplit rapidement à Zurich. On abolit successivement toutes les cérémonies et toutes les pratiques condamnées par Zwingle. On fit rentrer le clergé dans le droit commun; les prêtres purent se marier, et les biens du clergé furent mis à la disposition de l'État. Cependant la diète de Lucerne se montra contraire à la réforme, et Zwingle fut brûlé en effigie dans cette ville. Une conférence générale convoquée à Bâle condamna la doctrine des réformateurs et mit Zwingle hors la loi. Une autre conférence ouverte à Berne par les soins du grand conseil, et composée des notables de tous les cantons et des quatre évêques de la Suisse, leur fut au contraire favorable. Zwingle s'y rendit, et, assisté de Haller, d'Œcolampade, de Bucer et de Capiton (de Strasbourg), il soutint sa doctrine avec tant de succès que le sénat, après deux mois de disputes théologiques, l'approuva. L'arrêt fut reçu sans difficulté dans tout le canton, et on érigea une colonne sur laquelle on grava en lettres d'or ce jugement solennel, qui est depuis demeuré dans toute sa force. Le sénat de Berne et celui de Zurich avaient donné une religion au peuple, mais à Bâle ce fut le peuple qui contraignit le sénat à la recevoir. Il y avait alors treize cantons suisses; cinq des plus petits et des plus pauvres, Lucerne, Zug, Schwitz, Uri, Underwald, étant demeurés attachés à la communion romaine, commencèrent la guerre civile contre les autres. Ce fut la première guerre de religion entre les catholiques et les réformés. Zwingle accompagnait ses concitoyens en qualité d'aumônier; l'armée ennemie, forte de 8,000 hommes, rencontra les Zurichois près de Cappel, à douze kilomètres de Zurich. Les Zurichois furent entièrement défaits. Zwingle, qui s'était placé aux premiers rangs pour encourager ses concitoyens, fut atteint d'une pierre et blessé d'une pique. En cet état, il tomba entre les mains des ennemis; on lui demanda s'il voulait se confesser, et, sur sa réponse négative, un officier fanatique lui plongea son épée dans le cœur. Ainsi périt cet homme vertueux, âgé seulement de quarante-sept ans. La réforme de Zwingle alla plus loin que celle de Luther. Chez lui, point d'*impanation*, point d'*invination*. Il n'admettait pas que Dieu entrât dans le pain et dans le vin, moins encore que le corps de Jésus-Christ fût tout entier dans chaque parcelle et dans chaque goutte. Sa religion s'appela depuis le *calvinisme*. Calvin lui donna son nom comme Amérie Vespuce donna le sien au nouveau monde découvert par Colomb. Du reste, en établissant sa secte, Zwingle avait paru plus zélé pour la liberté que pour la religion, agissant plus en homme d'État et en patriote qu'en théologien. Il croyait au fond qu'il suffisait d'être vertueux pour être heureux dans l'autre vie, et que Caton et saint Paul, Numa et Abraham jouissaient de la même béatitude.

ZWINGLIANISME, s. m. Doctrine de Zwingle, des Zwingliens. C'est la même que le calvinisme, car le réformateur de Genève donna son nom à la doctrine du réformateur de Zurich qu'il fit briller d'un plus vif éclat. Cependant le *zwinglianisme* diffère en un point important du calvinisme, c'est que le premier accorde à l'homme le libre arbitre, et par conséquent le mérite et le démérite de ses actions, que le calvinisme lui refuse.

ZWINGLIEN, IENNE, adj. et s. Se dit des partisans de Zwingle, des sectateurs du zwinglianisme, et de ce qui appartient à cette secte. Les *zwingliens* admettent le mérite des bonnes œuvres et le libre arbitre; ils nient la présence réelle.

ZWOLLE. Géogr. Ville forte de Hollande, chef-lieu de la province d'Over-Yssel, à 80 kilom. N. E. d'Amsterdam; 17,500 habitants. Quelques édifices remarquables, hôtel du gouvernement, hôtel de ville, église Saint-Michel. Grand entrepôt du commerce entre la Hollande et l'Allemagne. Zwolle était autrefois ville impériale et ville hanséatique. Les Français la prirent et la démantelèrent en 1672. Sous l'empire français, elle fut le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Yssel. Elle a beaucoup souffert d'un ouragan qui l'a submergée en 1825.

ZYGÈNE, s. f. Entomol. Genre de lépidoptères crépusculaires, renferme une cinquantaine d'espèces, et a pour type la *zygène filipendule*, dont la chenille vit sur les trèfles. Le papillon a les ailes bleues ou d'un vert foncé chatoyant, avec des taches rouges sur les ailes supérieures.

ZYGNÉMÉES, s. f. pl. (du gr. ζυγός, joug; νῆμα, filament). Bot. Tribu d'algues d'eau douce, ainsi appelées à cause de l'accouplement de leurs filaments. On les nomme aussi *Conjuguées*.

ZYGODACTYLES, s. m. pl. (du gr. ζυγός, paire; δάκτυλος, doigt). Ornithol. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière. V. GRIMPEURS.

ZYGOMA, s. m. (du gr. ζύγωμα, jonction, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne). Anat. Os de la pommette de la joue.

ZYGOMATIQUE, adj. Anat. Qui appartient au zygoma. | *Arcade zygomatique*, Arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal. | *Muscle zygomatique*, Les deux muscles qui tirent les deux coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire. | *Apophyse zygomatique*, Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant, pour s'articuler avec l'os malaire. De cette réunion résulte l'arcade zygomatique. | *Fosse zygomatique*, Espace compris entre le bord externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité molaire au bord alvéolaire supérieur. | *Nerf zygomatique*, Un des rameaux du facial. | *Région zygomatique*, Partie de surface bornée en haut par l'arcade zygomatique et la crête transversale de la région temporale du sphénoïde. | *Os zygomatique*, Le zygoma.

ZYGOPHYLLÉES, s. f. pl. Bot. Section de la famille des rutacées, dont quelques-unes font une famille à part, renferme des espèces caractérisées par des feuilles opposées, des fleurs hermaphrodites. Elles sont répandues dans les deux continents. Le bois et l'écorce des espèces ligneuses contiennent une matière résineuse, amère et âcre, et ont des propriétés stimulantes, notamment dans le *gatac*. On dit aussi *Zygophyllacées*.

ZYMIQUE, adj. (du gr. ζύμη, fermentation). Chim. Qui concerne la fermentation. | *Acide zymique*, Acide lactique.

ZYMOME, s. m. (du gr. ζύμη, ferment). Chim. Nom donné à la portion du gluten végétal qui est insoluble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE, s. m. (du gr. ζύμωσις, fermentation; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à apprécier le degré de chaleur qui se développe dans les matières en fermentation. Cet instrument a été inventé par Swammerdam; et Fahrenheit, d'après les avis de Boerhaave, a profité de cette idée, qu'il a perfectionnée en construisant le thermomètre à mercure.

ZYMOSIMÉTRIE, s. f. Phys. Art de se servir du zymosimètre.

ZYTHUM, s. m. (pron. *zitôme*). Antiq. Nom d'une boisson que les anciens, suivant Dioscoride, faisaient avec de l'orge, et qui devait être une sorte de bière. Les esclaves buvaient du *zythum*.

FIN